GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX^E SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS; LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE; LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS; LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES; LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES POLITIQUES ET SOCIALES, LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
« Cecy est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME HUITIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19
—
1872

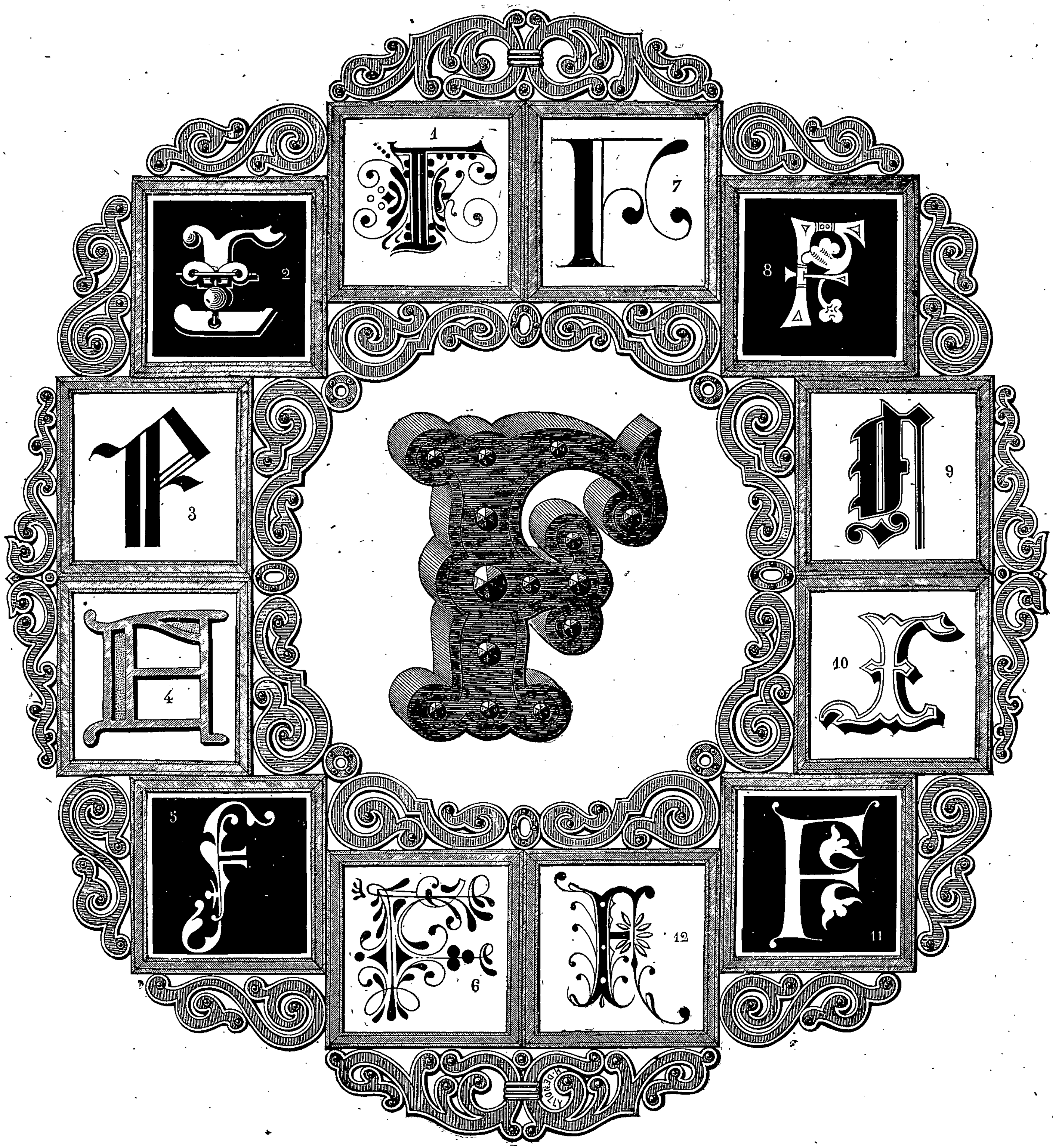

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib^que^ royale de Munich. — XII^e^ siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e^ siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e^ siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e^ siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e^ siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^e^ siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e^ siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib^que^ royale de Munich. — XI^e^ siècle.
9 — Écriture d'église du XIV^e^ siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e^ siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e^ siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII^e^ siècle.

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIXE SIÈCLE

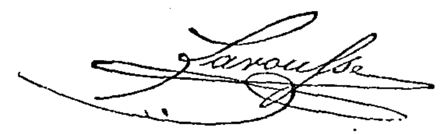

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.

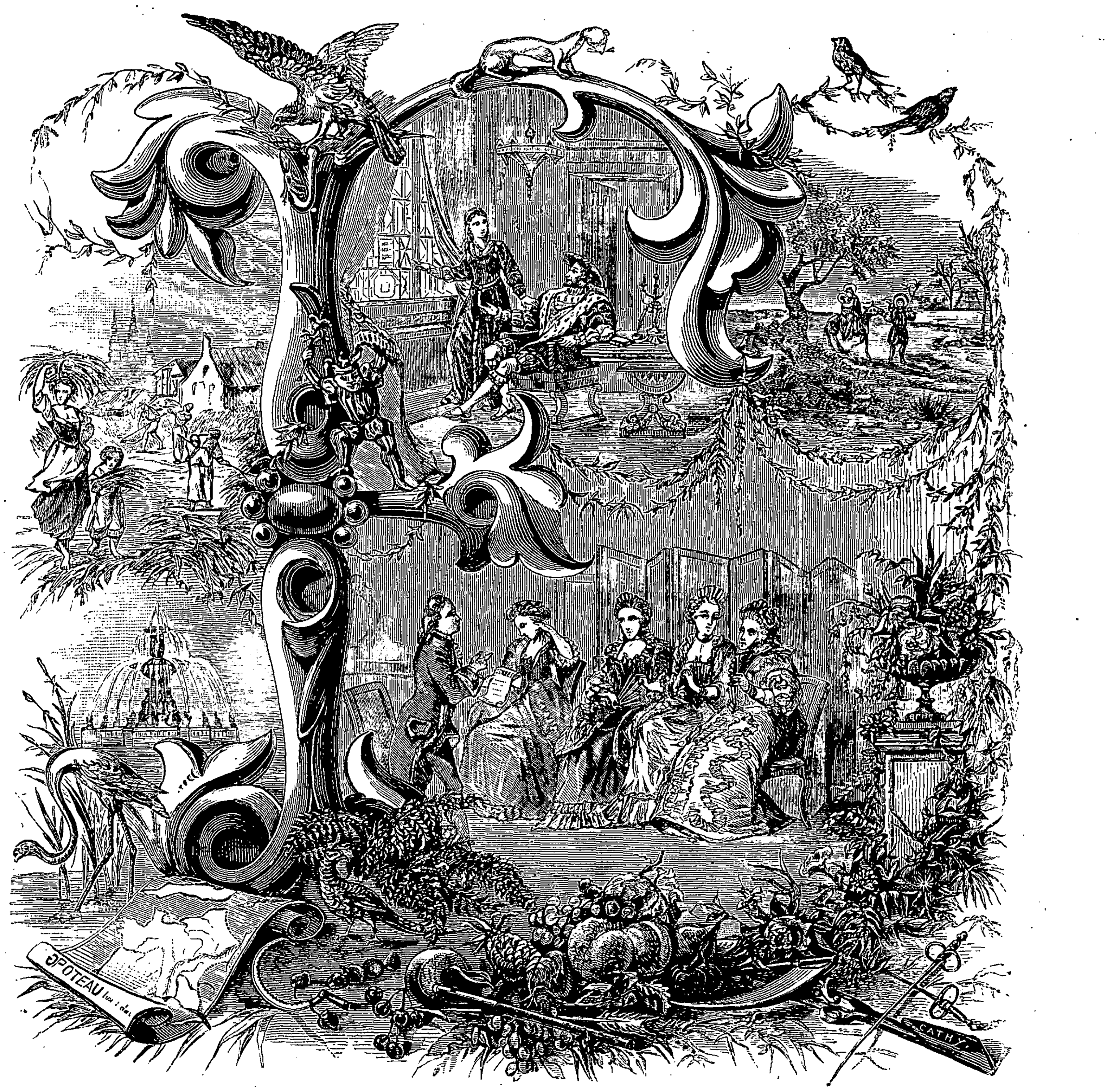

F s. m. dans la nouvelle épellation, s. f. dans l'ancienne (fe, dans la nouvelle épellation, è-fe dans l'ancienne). Sixième lettre et quatrième consonne de l'alphabet latin et des langues néo-latines et germaniques :

> Depuis longtemps dessus l'*F* on travaille,
> Et le destin m'aurait fort obligé
> S'il m'avait dit : tu vivras jusqu'au *G*.
> BOISROBERT.

> Fille d'un son fatal que souffle la menace,
> L'*F* en fureur frémit, frappe, froisse, fracasse;
> Elle exprime la foudre et la fuite du vent.
> PIIS.

— *F* se prononce toujours et conserve sa valeur propre au commencement et au milieu des mots. A la fin des mots, il est souvent nul, et a parfois la valeur du *v*, comme on verra à chacun des mots qui se terminent par cette lettre.

— Comme abréviation, la lettre *F* s'imprimait avec un fer chaud sur le front des esclaves fugitifs et signifiait *fugitivus*.

— On imprimait de même les lettres T. F. sur l'épaule des galériens, en France, pour signifier *travaux forcés*.

— Dans les inscriptions, F signifie : *Fabius*, nom propre; *fecit*, il a fait; *faciendum*, devant être fait; *familia*, maison, famille, domestiques de la maison, de la famille; *famula*, servante; *fastus*, jour faste; *februarius*, le mois de février; *feliciter*, heureusement; *felix*, heureux; *femina*, femme; *fides*, foi; *fieri*, être fait; *fit*, est fait; *filia*, fille; *filius*, fils; *finis*, fin; *flamen*, flamine; *forum*, place publique, marché, ou par excellence le forum romain, que l'on exprimait plus communément par F. R., *forum romanum; frater*, frère; *frons*, le front, la tête, l'entrée; *figura*, figure; *fuit*, il fut, il a été, il n'est plus; *fluvius*, fleuve; *faustum*, propice, favorable. ‖ F. A. signifie *filio amatissimo*, à son très-cher fils, ou *filiæ amatissimæ*, à sa très-chère fille. ‖ F. B., *forum boarium*, marché aux bœufs. ‖ F. C., *fieri curavit*, il l'a fait faire par ses soins (sur les monuments), et *fidei commissum*, confié à la bonne foi, fidéicommis (dans les actes). ‖ F. D., fait (après l'avoir fait), il l'a dédié. ‖ FD., *fidejussor*, caution, garant. ‖ F. F., *fabre factum*, bien travaillé, fait de main d'ouvrier. ‖ F. F., *filius familias*, fils de bonne maison. ‖ FL. F., *Flavii filius*, fils de Flavius. ‖ F. FQ., *filius filiabusque*, à ses fils et à ses filles. ‖ Trois F ainsi disposés, F. F. F., voulaient dire *ferro, flamma, fame*, par le fer, par le feu et par la famine, et aussi *fortior fortuna, fato*, plus fort que la fortune et le destin, ou vainqueur de la fortune et du destin. ‖ On trouve enfin cette singulière inscription tumulaire : FIX. ANN. XXXIX. MEN. I. D. VI. HOR. SCIT NEMO, qui signifie *Fixit* (pour *vixit*) *annos triginta novem, mensem unum, dies sex, horas scit nemo*, il a vécu trente-neuf ans, un mois, six jours; combien d'heures, personne ne le sait.

— F, accompagné d'une salamandre, désigne le nom de François Ier : *Les hirondelles sont nichées sous les couronnes de l'*F *royal et entre les griffes des gracieuses salamandres.* (Cuv.-Fleury.)

— Chez les francs-maçons, T.·. C.·. F.·. se lit Très-cher frère.

— Dans les écrits ecclésiastiques, F signifie frère : *F. Bernard*, frère Bernard; M. T. C. F., mes très-chers frères.

— En musique, F signifie *forte;* FF veut dire *fortissimo;* FFF exprime le dernier degré de force dans l'exécution; FP signifie *forte piano*. ‖ Les Allemands désignent la note *fa* par cette lettre.

— En chimie, F désigne le fer.

— Dans le commerce, F. ou Fr. se lit franc; Fl. ou Fs., florins.

— En typographie, *f*o signifie folio.

— Dans les ordonnances et prescriptions médicales, F est une abréviation pour *fiat*, soit fait; F. S. A., *fiat secundum artem*, soit fait selon la formule.

— En anglais, F représente souvent *fellow*, agrégé, associé, membre; F. R. S., *fellow of the royal Society*, agrégé de la Société royale.

— Enfin *f* est employé comme abréviation d'un mot bien connu, que les personnes honnêtes s'abstiennent de prononcer :

> Les *b*, les *f* voltigeaient sur son bec,
> Et les nonnains crurent qu'il parlait grec.
> GRESSET.

— Comme signe, F représente le sixième rang; la sixième feuille, en typographie; la sixième lettre nundinale; la sixième dominicale dans le calendrier ecclésiastique et le vendredi dans les calendriers des anciens rituels. ‖ Au moyen âge, il était employé comme signe numérique et valait 40; surmonté du signe horizontal, $\overline{\text{F}}$, il valait 40,000. ‖ Dans les livres de jurisprudence, FF désigne les pandectes de Justinien. ‖ Sur les monnaies, F désignait autrefois l'hôtel des monnaies de la ville d'Angers.

FA s. m. (fa — première syllabe du mot FA*muli*, qui commence le quatrième vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste). Mus. Quatrième note de la gamme d'*ut :* FA *dièze*. FA *naturel*. ‖ Ton dont cette note est la tonique : *Chanter en* FA. *Transposer un morceau en* FA. ‖ Note qui représente le son *fa : Ecrire un* FA *au lieu d'un* sol. *Le* FA, *avec la clef de* sol, *occupe le deuxième intervalle*. ‖ *Clef de fa*, Clef qui se figure par un C retourné, suivi de deux points (𝄢), et qui indique que la note placée sur la ligne qui passe entre les deux points est un *fa : La* CLEF DE FA *ne se place plus guère qu'à la quatrième ligne.*

— Philol. Vingtième lettre de l'alphabet et signe numérique valant 80, chez les Arabes. ‖ Vingt-troisième lettre des alphabets turc et persan.

— Encycl. Mus. *Fa* est le nom que porte la quatrième note de l'échelle diatonique naturelle, c'est-à-dire de la gamme du ton d'*ut*, qui, on le sait, est ainsi formulée :

Ut, ré, mi, fa, sol, la, si.

Autrefois, et lorsque, avant l'adoption défini-

tive de la gamme rationnelle de sept sons, on solfiait au moyen du système monstrueux des hexacordes, on désignait cette note ainsi : *F ut fa*, parce que cela indiquait le changement de nom que subissait cette note à la mutation de l'hexacorde, selon le système des *muances*. En 1743, dans une parodie en vaudevilles intitulée l'*Astrologue de village*, Favart introduisit un personnage nommé *F ut fa*, qui faisait connaître sa mission dans le couplet que voici :

Monsieur, je m'appelle *F ut fa*.
De la part du grand Opéra,
Je viens savoir sa destinée;
Il vous implore par ma voix;
Languira-t-il toute l'année,
Comme il a fait depuis trois mois?

Molière s'est servi du nom de la note *fa* pour faire un calembour. Dans la *Princesse d'Elide*, Moron demande au satyre de lui apprendre une chanson. Le satyre accède à sa demande et lui en chante plusieurs, une entre autres que Moron goûte particulièrement :

MORON. Ah! qu'elle est belle! apprends-la-moi.
LE SATYRE. *La, la, la, la.*
MORON. *La, la, la, la.*
LE SATYRE. *Fa, fa, fa, fa.*
MORON. Fat toi-même.

L'une des trois clefs employées dans le système graphique musical, celle qui sert à écrire les parties de basses, soit vocales, soit instrumentales, porte le nom de *clef de fa* et se pose principalement sur la quatrième ligne. V. CLEF.

Les longueurs des deux cordes qui donnent les sons *ut* et *fa* sont entre elles comme 1 est à $\frac{3}{4}$; par conséquent, le nombre de vibrations qui correspond à la note *fa* est les $\frac{4}{3}$ du nombre de vibrations correspondant à l'*ut*. Le nombre des vibrations qui fournissent une note désignée, l'*ut*, par exemple, est toujours arbitraire; il dépend du diapason adopté. L'arrêté ministériel du 16 février 1859 fixe, en France, pour les théâtres subventionnés s'entend, le nombre de 870 vibrations par seconde pour le *la* normal. Comme les nombres de vibrations qui donnent le *fa* et le *la* sont dans le rapport $\frac{4}{5}$, il en résulte que le *fa* déterminé par l'arrêté précité correspond à 696 vibrations par seconde.

Fa dièze, roman d'Alphonse Karr, dont l'idée première est tout à fait originale (Paris, 1834, in-18). Un baron allemand commence par dédaigner l'amour simple et ingénu d'une jeune fille; puis, à mesure qu'il avance dans la vie et qu'il se déprave, il regrette ce sentiment de sa jeunesse. Une chanson que chantait Blanche, la jeune fille, le poursuit continuellement; mais il ne peut jamais aller au delà de la cinquième mesure, du *fa dièze*. Ah! s'il pouvait finir cette phrase, sa jeunesse, ses dix-huit ans, Blanche, tout lui serait rendu. Il n'épargne rien pour ressaisir ces notes qui se sont enfuies de sa mémoire; il voyage pour les retrouver. Impuissants efforts! Il use vainement le peu de vie qui lui reste. Enfin, sentant la mort venir, il fait un testament par lequel il institue Blanche sa légataire universelle, si elle existe encore; puis, couché sur son lit, agonisant, il prie Athanase, son domestique, de lui chanter une chanson en guise de *Requiem* ou de *De profundis*. Athanase alors lui psalmodie en pleurant cette romance si longtemps et si vainement cherchée. « Sais-tu donc cet air? dit l'agonisant. — Oui, monsieur le baron. — Alors chante-le, au nom du ciel! et presse la mesure, pour cause! » Athanase continue, mais le baron avait cessé d'exister avant que son domestique fût allé au delà du *fa dièze*. On ne saurait imaginer de style plus vif, plus spirituel, de scènes plus intéressantes et plus ingénieusement amenées.

FAABORG ou **FAABOURG**, ville du Danemark, sur la côte S.-O. de l'île de Fionie, à 31 kilom. S.-O. de l'île d'Odensée, avec un petit port de commerce sur le Petit-Belt; 3,120 hab. Exportation importante de grains, de farines et de bois. Ses premiers priviléges lui furent accordés en 1251 par le roi Eric Plougpenning. Plusieurs incendies l'ont ravagée; le plus terrible a été celui de 1535.

FAAD s. m. (fa-ad — ar. *fahad*, même sens). Mamm. Nom donné à l'once, dans le nord de l'Afrique.

FABA s. f. (fa-ba — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre fève.

FABAGELLE s. f. (fa-ba-jè-le — dimin. du lat. *faba*, fève). Bot. Genre de plantes, type de la famille des zygophyllées : *La* FABAGELLE *est estimée un excellent vermifuge*. (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi FABAGO s. m. ‖ On l'appelle encore FAUX CÂPRIER.

— **Encycl.** La *fabagelle* est une plante vivace, à tiges droites, roides, couvertes de feuilles opposées et pédalées, assez épaisses; les fleurs sont d'un rouge orangé à la base et blanches au sommet. Originaire de l'Orient, elle croît parfaitement en pleine terre jusque sous le climat de Paris. Il lui faut une exposition chaude, une terre sablonneuse et sèche, car elle redoute surtout l'humidité. On la propage de graines, semées à l'automne, ou mieux au printemps, en pleine terre exposée au midi, ou sur couche tiède. Au bout de deux ans, les jeunes plants peuvent être mis en place. On multiplie aussi la *fabagelle* de boutures, et plus rarement d'éclats de pied. Une fois que la plante est en possession du sol, elle s'y maintient pendant plusieurs années, l'hiver faisant périr ses tiges, mais n'atteignant pas ses racines. Dans les climats chauds ou tempérés, il arrive souvent que la plante se ressème naturellement; les pieds qui en proviennent peuvent être relevés pour servir à la multiplication. La *fabagelle* a une odeur forte, une saveur âcre et amère; on l'a employée en médecine comme astringente, vermifuge et vulnéraire. Toutefois, son usage principal consiste à orner les massifs, les plates-bandes, les lisières des bosquets, etc., où elle produit un charmant effet. La parfaite rusticité de cette plante, la facilité de sa culture, l'aspect agréable de ses larges touffes, la beauté de son feuillage, l'éclat de ses fleurs sont autant de qualités qui lui méritent une place dans les jardins.

FABAL, montagne d'Espagne, prov. de Léon. Elle s'étend sur une longueur de plus de 7 kilom. et recèle du minerai de fer et du plomb argentifère.

FABALAIRE s. m. (fa-ba-lè-re). Pêche. Filet qui porte comme appât un morceau d'étain taillé en forme de hareng.

FABARIA, nom ancien de BORKUM.

FABAS (Jean DE), gouverneur d'Albret, mort en 1614. Quoique catholique, il soutint les protestants dans les guerres du Midi, combattit ensuite à Lépante contre les Turcs (1571) et embrassa avec le calvinisme le parti d'Henri de Navarre (1576), qu'il servit fidèlement pendant les guerres civiles. Fabas se signala par son intrépidité et par son audace. Il contribua à la victoire de Coutras, accompagna Henri dans sa campagne de Normandie et fut nommé par Henri IV, devenu maître de Paris (1594), gentilhomme de la chambre, gouverneur du Condomois et du pays d'Albret.

FABBRA (Luigi DELLA), médecin italien, né à Ferrare en 1655, mort en 1723. Il devint professeur dans sa ville natale, où il se fit une grande réputation. On a de lui un recueil de *Dissertationes physico-medicæ* (Ferrare, 1712).

FABBRIANO, ville d'Italie. V. FABRIANO.

FABBRIZZI (Luigi Cinzio DE), littérateur italien, né à Venise, d'une famille patricienne, vers le milieu du XVe siècle, mort vers 1526. Il exerça la médecine dans sa ville natale, où il se livra en même temps à des opérations de commerce. Des démêlés avec son beau-frère, moine récollet, qui lui fit payer à deux reprises une somme considérable, des pertes graves que lui causèrent des cordeliers en faisant jeter à la mer, par un gros temps, des ballots de marchandises qui lui appartenaient, enfin de nombreuses tracasseries auxquelles il fut en butte de la part des moines inspirèrent à Fabbrizzi une haine violente contre les religieux. C'est alors qu'il composa des nouvelles dans lesquelles il peignait les moines en général, et les récollets en particulier, sous les plus hideuses couleurs. Ces derniers obtinrent du conseil des Dix un ordre qui en interdisait la publication; mais Fabbrizzi dédia son livre au pape Clément VII, et l'interdiction fut levée. Cet ouvrage, intitulé : *Origine de volgari proverbi* (Venise, 1526, in-fol.), contient quarante-cinq contes en *terza rima*, écrits avec facilité, mais qui dépassent peut-être par la licence et le cynisme tous les recueils de ce genre.

FABBRONI (J.-Valentin-Mathias), naturaliste italien. V. FABRONI.

FABER s. m. (fa-bèr — du lat. *faber*, artisan). Ichthyol. Nom scientifique d'un poisson du genre zée, aux os duquel on a trouvé la forme de quelques outils de forgeron. ‖ On l'appelle aussi FORGERON.

FABER, FABRE ou **LE FÈBVRE** (Jean), jurisconsulte français, né près d'Angoulême, mort dans cette ville en 1340. Il remplit des fonctions judiciaires à La Rochefoucauld et devint chancelier de France, si l'on en croit certains biographes. Dumoulin fait grand éloge de ce jurisconsulte, à qui l'on doit : *In institutiones justinianeas commentarii* (Lyon, 1580, in-fol.), et *Breviarium in Justiniani imperatoris codicem* (Paris, 1545, in-fol.). Son commentaire sur les *Institutes* de Justinien contient d'importantes recherches sur le droit coutumier et l'a placé au rang de nos plus savants jurisconsultes.

FABER (Félix), en allemand **Schmidt**, voyageur et dominicain suisse, né à Zurich en 1441, mort à Ulm en 1502. Il se livra avec succès à la prédication et fit deux fois le voyage de la terre sainte, en 1479 et en 1483. Il a composé : *Historia Suevorum*, que Goldast a insérée dans son recueil *Rerum suevicarum scriptores;* une *Relation du voyage à la terre sainte et à Jérusalem, et du retour en* 1480 (1556-1557, in-4°). La relation du second voyage de Faber a été écrite en latin par Bernard de Breydenbach, un de ses compagnons de pèlerinage.

FABER ou **LE FÈVRE D'ÉTAPLES** (Jacques), écrivain et savant français, né à Etaples en 1455. Il enseigna d'abord les belles-lettres à Paris, voyagea ensuite en Europe, en Asie et en Afrique, fut attaché, à son retour, à Briçonnet, évêque de Lodève, puis de Meaux, devint précepteur du troisième fils de François Ier et mourut en 1536 à Nérac, où il avait suivi la reine de Navarre. Outre la traduction de plusieurs ouvrages anciens de géométrie, on a de lui un abrégé de Boëce, une *Arithmétique* en dix livres et un *Traité de la musique* en quatre livres, qui dénotent une instruction étendue en mathématiques. Il joua aussi un rôle important dans les disputes religieuses de son temps. Ses principaux ouvrages théologiques sont : *Psalterium quintuplex gallicum, romanum, hebraicum, vetus, conciliatum* (1509 et 1513); *De Maria Magdalena* (1516); *Commentaires sur les Evangiles et sur les Epitres* (1525); une *Version de la Bible en français* (Anvers, 1528), etc.

FABER (Jean), théologien allemand, de l'ordre des dominicains, surnommé **Malleus hæreticorum** (le Marteau des hérétiques), né à Leutkirch, en Souabe, vers 1470, mort à Vienne en 1541. Il passa pour un des controversistes les plus redoutables de son temps, et fut chargé de réfuter les doctrines de Luther et de Zwingle. L'évêque de Constance le nomma, en 1519, vicaire général, et l'empereur Ferdinand, après l'avoir pris pour confesseur, l'éleva, en 1531, au siége épiscopal de Vienne. C'était un homme très-instruit et recommandable par ses vertus non moins que par ses talents. Ses ouvrages, destinés à combattre la Réforme naissante, ont été recueillis en trois volumes in-fol. (Cologne, 1537, 1539 et 1541). On y trouve des *Sermons*, un traité *De fide et bonis operibus*, un ouvrage sur la *Religion et les mœurs des Moscovites*, etc. Le plus célèbre de ses traités de polémique est le *Malleus hæreticorum*, qui lui a donné son nom (Cologne, 1524, in-fol.; Rome, 1569, in-fol.).

FABER (Basile), érudit et lexicographe allemand, né à Soraw (basse-Lusace) en 1520, mort en 1575. Il contribua à la rédaction des quatre premiers livres de l'histoire ecclésiastique, les *Centuriæ magdeburgenses*. On lui doit, en outre : un *Dictionnaire latin* (1571, in-fol.); la traduction en allemand d'une grande partie des *Commentaires* de Luther sur la *Genèse;* un règlement pour les universités d'Allemagne, connu sous le nom de *Disciplina scholarum* (Leipzig, 1577, in-8°), et enfin un *Thesaurus eruditionis scholasticæ*, le seul de ses ouvrages qui ne soit pas oublié. Ce dictionnaire fut revu et augmenté par plusieurs savants. On cite comme les meilleures éditions celles de La Haye (1735, 2 vol. in-fol.) et de Francfort (1749, 2 vol.). Mentionnons aussi des *Collectanea*, fragments tirés des écrits de Luther et d'autres théologiens.

FABER (Jean), médecin et botaniste allemand, né à Bamberg (Franconie) vers 1570, mort à Rome à une date incertaine. Il professa la médecine à Rome, où il avait passé son doctorat, devint médecin du pape Urbain VIII et fut membre de l'Académie des *Lyncei*, fondée par le prince Cesi. Habile praticien, Faber fut en même temps un anatomiste distingué. Il disséqua un grand nombre de cadavres et rivalisa, au dire de Capacius, avec Fallope et Vésale. Il s'occupa également de botanique, ce qui le fit charger par Paul V de recueillir des plantes rares dans le royaume de Naples. On a de lui : *Commentarius in imagines illustrium virorum Fulvii Ursini* (Anvers, 1606, in-4°); *De animalibus indiciis apud Mexicum* (Rome, 1628, in-fol.); *Annotationes in Francisci Hernandez* Thesaurum rerum medicarum Novæ Hispaniæ (Rome, 1648, in-fol.).

FABER (Samuel), érudit suisse, né à Altorf en 1657, mort en 1716. Il fut corecteur, puis recteur (1706) du collége de Saint-Gilles à Nuremberg, et fit partie de l'Académie dite des *Fleurs de la Pegnitz*. Outre une traduction allemande de la *Consolation des goutteux*, de Balde, on a de lui plusieurs ouvrages, notamment une *Histoire de Charles XII, roi de Suède* (7 vol. in-12), et *Orbis terrarum in nuce* (Nuremberg, 1700, in-4°), ouvrage singulier, formant un cours d'histoire et de chronologie au moyen de figures expliquées par de petits vers allemands. Cramer en a publié la traduction française en 1772.

FABER (Jean-Ernest), orientaliste allemand, né à Simmerthausen en 1745, mort à Iéna en 1774. Après avoir étudié à Cobourg et à Gœttingue sous Heyse et Michaelis, il fut nommé professeur de langues orientales et de philosophie à l'université de Kiel (1770), et bientôt après à celle d'Iéna. Ses principaux ouvrages sont : *Disputatio de canone quo a sensu verborum proprio non esse facile recedendum præcipitur* (Cobourg, 1764, in-4°); *Programme au sujet de l'étude des langues orientales* (1769, in-4°); *Remarques pour servir à l'explication des talmudistes et des rabbins* (1770, in-8°); *Historia mannæ inter Hebræos* (2 part., Kiel, 1770; Iéna, 1773); *Archéologie des Hébreux* (Halle, 1773, in-8°); *Chrestomathia arabica* (Halle, 1773, in-8°). En outre, Faber publia les deux premiers numéros de la *Nouvelle bibliothèque philosophique* (Leipzig, 1774, in-8°). Cet ouvrage périodique fut continué par J.-C. Hennings.

FABER (George STANLEY), théologien anglais, né en 1773, mort en 1854. Il descendait d'une famille protestante française réfugiée en Angleterre à la suite de l'édit de Nantes. Destiné à l'Eglise, il étudia la théologie à Oxford, et, après avoir rempli différentes fonctions ecclésiastiques, devint chanoine de la cathédrale de Salisbury et directeur de l'hôpital de Sherbun, près de Durham. On a de lui : *Horæ mosaicæ* ou *Coup d'œil sur les archives mosaïques, leur coïncidence avec l'antiquité profane, la foi qu'on doit y ajouter et leurs rapports avec le christianisme* (1801, 2 vol. in-8°); *Dissertation sur les mystères des Cabires ou grands dieux de la Phénicie, de la Samothrace, de l'Egypte, de la Troade, de la Grèce et de l'île de Crète* (1803, 2 vol. in-8°); *Dissertation sur les prophéties relatives à la grande période de* 1,260 *années, qui ont été accomplies ou qui le seront dans l'avenir* (1806, 2 vol. in-8°); *Coup d'œil général sur les prophéties qui annoncent la conversion, la restauration, l'union et la gloire future de Juda et d'Israël* (1808, 2 vol. in-8°); l'*Origine de l'idolâtrie païenne* (1806, 3 vol. in-8°); *Huit dissertations sur certains passages prophétiques des saintes Ecritures, se rapportant plus ou moins à la promesse d'un puissant rédempteur* (1845, 2 vol. in-8°), etc. Il serait trop long de donner une liste complète de tous les ouvrages du révérend Faber.

FABER (Jean-Lothaire DE), grand industriel allemand, né en 1817, à Stein, près de Nuremberg, où son bisaïeul, Gaspard Fabèr, avait établi, en 1760, une fabrique de crayons qui acquit rapidement une grande prospérité. Après avoir fait ses études à Nuremberg et passé trois années à Paris pour y compléter son éducation industrielle, il se vit appelé, en 1839, par la mort de son père, à la direction de la fabrique, qui n'occupait à cette époque que vingt ouvriers et donnait cependant un revenu annuel de 30,000 francs. Faber imprima aussitôt une impulsion plus vive aux travaux, et, secondé par son frère cadet, Jean Faber, ne se borna plus à fabriquer des crayons à bon marché, mais s'occupa surtout de la fabrication de crayons de première qualité et d'un prix élevé. Nous mentionnerons en particulier ses *crayons polygrades*, qui obtinrent bientôt le plus grand succès dans le monde artistique. Pour affranchir ses produits du monopole de Nuremberg, il parcourut toute l'Europe et conclut directement des traités avec les négociants de toutes les grandes villes, en même temps qu'il cherchait à perfectionner de plus en plus ses moyens de fabrication. Chaque année il faisait quelque nouvel agrandissement à son usine de Stein, dont les nombreuses machines étaient mises en mouvement, en partie par des roues hydrauliques, en partie par la vapeur. Pour s'ouvrir également un débouché en Amérique, il fonda, en 1849, à New-York, une maison particulière, qui fut placée sous la direction d'un autre de ses frères, Eberhard Faber. Il établit aussi une succursale à Paris et un dépôt à Londres. Les crayons qui sortaient de la fabrique de Faber, surtout ceux dits crayons artistiques, l'emportèrent sur les produits des maisons rivales dans toutes les expositions de l'Allemagne et de l'étranger. Bientôt son établissement prit un nouvel essor; jusqu'alors c'était le graphite de Borrowdale, dans le Cumberland (Angleterre), qu'il avait employé pour la fabrication de ses crayons; en 1856, il fit un traité avec le négociant russe Alibert, qui avait découvert dans le mont Sajan, au sud de la Sibérie orientale et près de la frontière de Chine, une mine de graphite d'une étendue immense, et qui s'engagea à lui livrer exclusivement tous les produits de l'exploitation de cette mine. Après des essais infructueux qui durèrent plusieurs années, les crayons fabriqués avec cette nouvelle matière furent livrés au commerce, en 1861, sous le nom de *crayons polygrades en graphite de Sibérie*, et remplacèrent presque partout les crayons de fabrique anglaise. Depuis cette époque, l'établissement de Faber est devenu le premier du monde pour la fabrication de cet article. Son propriétaire y a joint celle des ardoises et des crayons d'ardoise, pour laquelle il a établi une usine considérable à Geroldsgrun, près de Kronach, où se trouvent d'immenses couches d'excellentes ardoises. En 1864, Faber a reçu le titre de conseiller royal à vie de la couronne de Bavière.

FABERT (Abraham DE), maréchal de France, l'un des plus illustres généraux du XVIIe siècle, né à Metz en 1599, mort à Sedan en 1662. Dès sa naissance, il fut destiné à l'Eglise; mais, malgré la direction qu'on s'efforçait de donner à ses idées, son goût pour le métier des armes ne tarda pas à se faire jour. Grâce à la protection du duc d'Epernon, il fut admis comme cadet dans une des compagnies du régiment des gardes françaises, à l'âge de quatorze ans, et cinq ans après le duc d'Epernon, alors colonel général de l'infanterie, lui donna une enseigne dans le régiment de Piémont. Fabert gagna tous ses grades à la pointe de l'épée, assista à une infinité de siéges et de combats et marqua chacun de ses pas dans la carrière militaire par des actions d'éclat.

Au pas de Suse (1629), il étonna l'armée par son intrépidité et par sa sagacité; sa conduite, lors de la fameuse retraite de Mayence (1635), lui valut l'admiration et la reconnaissance de tous ses compagnons d'armes; on lui dut le salut des débris de l'armée française. Fabert se distingua de la manière la plus brillante aux siéges de Saverne (1636), de Landrecies

(1637), de Chivasso (1639). Au siége de Turin, il reçut à la cuisse une blessure tellement grave que les chirurgiens jugèrent l'amputation nécessaire. Le cardinal de La Valette, qui commandait l'armée et qui faisait le plus grand cas de Fabert, l'engageait à subir cette opération; mais, sans se laisser convaincre par les prières de son chef et par celles de ses nombreux amis, le blessé renvoya les chirurgiens en leur disant : « Vous ne m'avez pas consulté sur cette affaire qui m'intéresse, puisqu'il s'agit de ma vie; ainsi vous ne ferez pas ce que vous avez résolu. Qui aura le gigot aura le reste du corps; je serai à moi-même mon chirurgien. » Effectivement, il se soigna à sa guise et, contre l'avis des chirurgiens, il fut bientôt sur pied.

Fabert était présent au combat de La Marfée, dont il a laissé une relation détaillée (*Mémoire de Montrésor*, Leyde, 1663); il rendit les plus grands services aux siéges de Bapaume, de Collioure (1642) et de Perpignan, emporta Porto-Longone et Piombino (1646), et fit faire un pas considérable à la science des siéges, en inventant, devant Stenay (1654), les cavaliers de tranchée et les parallèles, qui relient entre elles les diverses attaques d'une place.

A peu près à la même époque, Fabert s'occupait d'industrie et avait organisé les forges de Moyeuvre-la-Grande, village de l'arrondissement de Thionville, qui, un instant, occupèrent plus de 500 ouvriers et, de 1632 à 1636, fournissaient 1 million et demi de livres de fer; comme il se vendait alors 40 écus le millier, cette industrie contribua beaucoup à la richesse de Fabert. Malheureusement la fin de la guerre de Trente ans porta de rudes coups à ses forges, qui furent en partie détruites par les garnisons ennemies de Thionville et de Luxembourg.

Nommé gouverneur de Sedan en 1642, Fabert augmenta et améliora les fortifications de cette ville, dont il fit un des boulevards de la France, et il consacra à ces travaux une partie de sa fortune personnelle. Le premier, il eut l'idée de grouper par régiments la cavalerie, qui, jusqu'alors, n'avait été formée qu'en compagnies; il songea aussi à enrégimenter les ouvriers capables de manier les outils qui servent aux ouvrages militaires, créant ainsi, dans sa pensée, l'arme du génie.

Aussi habile ingénieur que bon général, Fabert ne dédaignait aucune occasion de se rendre utile, se chargeant des missions les plus périlleuses et allant, au risque de sa vie, reconnaître les places dont le siége avait été résolu; arrêté au moment où il reconnaissait les fortifications de Thionville, il faillit être traité en espion et resta plus de six mois en prison. En 1640, il s'introduisit à Arras, déguisé en paysan et portant une hotte chargée de carottes, et parvint, au prix des plus grands dangers, à rapporter au roi le plan des défenses de cette ville.

Le bonheur qui l'accompagna constamment dans ses entreprises fit croire à ses contemporains qu'il avait recours aux sciences occultes et qu'il avait fait un pacte avec le diable; ainsi que le dit Voltaire, « il n'y eut d'extraordinaire en lui que d'avoir fait sa fortune uniquement par son métier. » Lieutenant général dès 1651, Fabert reçut, en 1658, le bâton de maréchal de France, qui lui était promis depuis longtemps; en 1650, une terre qu'il possédait en Bourgogne avait été érigée en marquisat.

Toujours humain envers les ennemis vaincus, ce vaillant capitaine ne souilla jamais ses succès par les cruautés qui, à cette époque, déshonoraient trop souvent la victoire.

Fabert joignait à ses talents militaires les vertus qui font les grands citoyens. Ayant constamment en vue l'intérêt de son pays, il refusa de se mêler aux intrigues dirigées contre Richelieu et, plus tard, contre Mazarin, même au moment où les âmes les plus fermes se laissaient entraîner. C'est ainsi qu'en 1641 il repoussa toutes les avances de Cinq-Mars, dont il ne craignit pas de se faire un ennemi, et que, lors de la Fronde, loin de suivre le mouvement, il arma les bourgeois de Sedan et les paysans des environs pour résister aux tentatives du vicomte de Turenne.

Dans ce temps, où les gens de guerre ne connaissaient aucun frein et se conduisaient partout comme en pays conquis, Fabert parvint à faire régner la plus exacte discipline dans les corps d'armée qu'il commandait; plein de sollicitude pour les besoins de ses soldats, il était sans pitié pour les pillards, considérant que « le moindre vol est un crime capital dans un homme de guerre qui est chargé de la sûreté publique. »

Excellent administrateur, il parvint à rétablir le commerce et l'agriculture dans le pays messin et dans la Champagne, longtemps désolés par la guerre et par les dévastations de la soldatesque; sous l'influence des mesures réparatrices dues à son initiative, les villages se repeuplèrent et les paysans reprirent en paix leurs travaux.

On doit à Fabert le premier essai de l'application du cadastre en France. Frappé de la mauvaise répartition de l'impôt foncier, dont l'assiette était laissée à l'arbitraire, il s'efforça d'établir dans la Champagne le régime cadastral, qui assurait une équitable répartition des tailles. Dans cette tentative à jamais honorable pour sa mémoire, il se heurta contre des oppositions tellement puissantes, que, malgré la protection de Mazarin, il fut obligé d'abandonner son projet, au bout de quelques années d'efforts non interrompus.

A peine installé comme gouverneur de Sedan, Fabert songea à attirer dans cette ville la fabrication des draps fins, pour lesquels la France était tributaire de l'étranger. Aidé de quelques bourgeois, il réussit dans son entreprise, et bientôt les draps des manufactures de Sedan rivalisèrent avec les produits les plus estimés de la Hollande et des Flandres; l'industrie fondée par Fabert fait encore aujourd'hui la richesse de la ville dont il fut gouverneur. S'inspirant, dans tous les actes de sa vie publique, d'un sentiment profond de la justice, il parvint à établir la concorde entre les catholiques et les réformés, très-nombreux dans son gouvernement. Enfin il ne faut pas oublier un trait de la vie de Fabert qui, mieux que tous les éloges, fait connaître jusqu'à quel point ce grand homme poussait la loyauté et l'horreur du mensonge. En 1661, Louis XIV, qui avait la plus grande estime pour le maréchal, lui offrit le cordon de l'ordre du Saint-Esprit; un des statuts fondamentaux de cet ordre exigeait quatre générations de noblesse, et Fabert n'était qu'à la seconde; plutôt que de consentir à fournir des preuves fictives de noblesse, et bien que le roi lui eût fait dire que les preuves qu'il fournirait seraient acceptées les yeux fermés, il déclina l'honneur qui lui était fait, malgré les instances de tous ses amis. Ce refus ne fit qu'augmenter la considération que le roi avait pour son caractère, et ce prince lui témoigna, par une lettre, toute l'admiration que lui inspirait sa conduite en cette circonstance : « Ce rare exemple de probité, lui écrivit Louis XIV, me paraît si admirable, que je vous avoue que je le regarde comme un ornement de mon règne... Ceux à qui j'en vais distribuer le collier (de l'ordre du Roi) ne sauraient jamais en recevoir plus de lustre dans le monde que le refus que vous en faites, par un principe si généreux, vous en donne auprès de moi. » Cette belle action couronna dignement l'existence si bien remplie du maréchal Fabert; il mourut l'année suivante à Sedan, emportant dans la tombe les regrets de tous ses contemporains.

Le maréchal Fabert a laissé des *Lettres* (1634 à 1652) où les hommes et les choses de son temps sont jugés avec beaucoup de raison et d'autorité.

La plupart des relations qui existent de la vie de Fabert sont incomplètes et inexactes; l'œuvre de Courtilz de Sandraz ne doit être consultée qu'avec une extrême défiance; le père Bane a écrit une *Vie de Fabert* (1752, 2 vol. in-8°) qui n'est pas sans mérite, mais où l'élévation de vues fait complétement défaut; on peut encore citer les notices consacrées à Fabert par le P. Anselme, dom Calmet, Moréri; des articles assez étendus de la *Biographie de la Moselle, de la Lorraine militaire, etc.*, et des mentions nombreuses dans les *Mémoires* du temps. Enfin nous devons signaler une brochure très-remarquable de M. Alphonse Feuillet : le *Premier maréchal de France plébéien. Notes inédites sur Abraham Fabert* (1865, in 8°), où l'auteur a surtout étudié dans Fabert le philosophe et l'homme de bien, et a su mettre en relief certains côtés du caractère du maréchal, laissés dans l'ombre jusqu'à ce jour.

FABERT (François-Abraham DE), frère du précédent, né à Metz, mort dans cette ville en 1663. Il suivit la carrière des armes, se fit remarquer aux siéges de Montauban, de La Rochelle, de Nancy, de Trèves, et reçut de Louis XIV le cordon de Saint-Michel. Il se retira ensuite dans sa ville natale, où il remplit, à partir de 1659, les fonctions de maître échevin. — Un de ses cousins, Nicolas FABERT, a écrit une *Histoire des ducs de Bourgogne, de* 1363 *à* 1558 (Cologne, 1687), où l'on trouve des faits intéressants. — FABERT (Louis, comte de Sézanne, marquis de), fils du maréchal, né en 1631, mort à Candie en 1669, devint colonel du régiment de Lorraine, prit part à l'expédition que le duc de Beaufort conduisit à Candie pour délivrer les Vénitiens assiégés par les Turcs et fut tué pendant une sortie.

FABIA (*gens*), famille patricienne de Rome. V. FABIUS.

FABIAN, ville de l'archipel des Philippines, île de Luçon, prov. de Pangasinan, près du golfe de Lingayen, sur la rive droite d'une rivière; 11,493 hab. Commerce de riz, coton, maïs, chanvre, toiles de coton, bois de construction. Cette ville est généralement bien bâtie.

FABIAN (Robert), chroniqueur anglais. V. FABYAN.

FABIANE s. f. (fa-bi-a-ne — de *Fabiano*, bot. espagnol). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, tribu des daturées, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

FABIANUS (Papirius), rhéteur et philosophe romain du Ier siècle de notre ère. Il enseigna l'éloquence, écrivit de nombreux traités de philosophie, que Sénèque le Jeune compare à ceux de Cicéron et d'Asinius Pollion, et composa sur les sciences physiques des ouvrages dont il est question dans Pline. On trouve de nombreuses citations de Fabianus dans les *Controversiæ* et les *Suasoriæ* de Sénèque.

FABIEN (saint), pape de 236 à 250. Il succéda à Antère, construisit des églises, combattit les hérésies et se signala par la pureté et la sainteté de sa vie. Il subit le martyre lors de la persécution suscitée par l'empereur Dèce. L'Eglise l'honore le 16 mars.

Fabiola, ou l'Église des catacombes, roman, par le cardinal Wiseman (Londres, 1854). L'auteur de ce livre a encadré dans une fable ingénieuse un tableau intéressant des mœurs de la société romaine, et plus particulièrement des chrétiens de Rome au commencement du IVe siècle. Son but principal a été de familiariser le lecteur avec les usages, les habitudes, la condition, les idées et l'esprit des premiers âges du christianisme. L'héroïne, Fabiola, ne ressemble pas à une héroïne de roman français : l'auteur est anglais et, de plus, ecclésiastique. Fille du patricien Fabius, elle a été élevée comme une Romaine opulente; hautaine, impérieuse, elle frappe et blesse ses femmes. Elle a une jeune cousine (sainte Agnès) qui subit le martyre à l'âge de quinze ans, pour témoigner de sa foi. Dans son entourage, elle compte deux esclaves qui forment un contraste complet : l'une, Syra, chrétienne, est très-dévouée à sa maîtresse, qu'elle soigne, au péril de sa propre vie, dans une maladie contagieuse; l'autre, Afra, habile dans les arts occultes et surtout dans l'art de Locuste, est cupide et passionnée comme une Africaine; de plus, elle aime un licteur numide, qui lui demande une dot pour l'épouser. Fulvius, délateur aux gages de l'empereur Maximien, vient trouver Fabiola, héritière de sa cousine Agnès; le patrimoine de la jeune martyre lui avait été promis; il le réclame en menaçant de tuer Fabiola sur-le-champ. La patricienne refuse en digne Romaine; Fulvius lève son poignard; mais le coup est reçu par l'esclave Syra. Dans sa victime, le meurtrier reconnaît, à une écharpe brodée d'or, sa sœur Miriam, jadis dépouillée par lui et vendue comme esclave. Ce misérable a, en outre, fait empoisonner par Afra le père de Fabiola.

La dégradation de la société romaine est encore représentée par Corvinus, fils du préfet de la cité; délateur qui se venge de son condisciple Pancrace (le martyr), plus heureux que lui sur les bancs de l'école, en le faisant jeter aux bêtes du cirque. Il veut épouser Fabiola, l'opulente héritière; celle-ci lui accorde seulement une partie de ses biens, parce que le préfet de la cité lui a rendu le corps d'Agnès.

Fabiola admire (aimer serait le mot propre, mais l'auteur l'exclut soigneusement), Fabiola honore et protége le centurion chrétien Sébastien, homme d'un noble caractère, qui ose déclarer sa foi à l'empereur. Maximien le condamne au supplice du cirque. Fabiola s'intéresse à son sort. Comment sauver le malheureux? Afra propose à sa maîtresse un moyen infaillible : son amant, capitaine des archers numides, délivrera le prisonnier. En échange de ce service, elle demande sa liberté, plus une somme assez forte qui lui servira de dot. Le marché est conclu. Sébastien, presque mort des blessures qu'il a reçues sur le lieu du supplice, est enlevé à temps par les Numides. Rendu à la liberté, il veut se reconstituer prisonnier; éperdue, Fabiola se rend auprès de l'empereur, pour implorer la grâce du centurion. Au moment où elle va formuler sa prière, une voix (celle de Sébastien) s'élève et prédit à César une fin malheureuse, une chute funeste. L'empereur ordonne aussitôt de tuer l'insolent, qui expire en sa présence. Se tournant alors vers Fabiola, Maximien, d'un air aimable, invite la patricienne à lui présenter sa requête. Fabiola répond qu'il est trop tard et que la grâce à demander ne peut plus être accordée. Elle rentre chez elle, où elle voit Syra succomber à sa blessure; déjà convertie à la foi chrétienne, elle espère la revoir dans un monde meilleur.

FABIUS, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 25 kilom. S.-E. de Syracuse; 2,410 hab. Commerce de bois, cuirs et bestiaux.

FABIUS (*gens Fabia*), famille patricienne, dont l'origine se perd dans l'obscurité des premiers âges de Rome. Elle-même se disait issue d'Hercule et d'Evandre, et prétendait avoir introduit en Italie la culture de la fève (*faba*), d'où lui serait venu son surnom. Niebuhr pense que cette maison était originaire de la Sabine. Les Fabius ne commencèrent à jouer un rôle important qu'après l'expulsion des rois, et leur illustration leur vint surtout d'un grand acte de dévouement patriotique. Pendant les guerres continuelles contre les Eques, les Volsques, les Véiens et les Etrusques, au moment où Rome, entourée d'ennemis, était presque épuisée (479 av. J.-C.), ils offrirent de contenir seuls les plus redoutables, les Véiens, partirent de Rome au nombre de 306, suivis de 4,000 clients, se fortifièrent sur les bords de la Crémère (aujourd'hui la Valea), et firent tête à l'ennemi pendant deux ans. Ils tombèrent à la fin dans une embuscade et périrent tous jusqu'au dernier. Un enfant en bas âge laissé à Rome, Fabius Vibulanus, qui fut consul et décemvir, empêcha la race de s'éteindre; elle se perpétua jusqu'au IIe siècle de l'ère chrétienne et fournit un grand nombre d'hommes remarquables. Un des descendants de ce Fabius Vibulanus changea le surnom de *Vibulanus*, qu'on dérive de *Vibo*, ville des Bruttiens fondée par Hercule, en celui d'*Ambustus*, en mémoire d'un coup de foudre dont il avait été frappé. Une branche des Ambustus, et la plus célèbre de toutes, portait le nom de *Maximus*, qu'elle obtint, non par les exploits qui la signalèrent, mais pour un acte populaire : le censeur Q. Fabius Rullianus plaça dans quatre tribus particulières les campagnards qui jouissaient du droit de cité à Rome. C'est cette branche qui a produit le sauveur de Rome, dans la guerre contre Annibal; une verrue qu'il portait sur la lèvre lui fit donner le surnom de *Verrucosus*, et sa bonté naturelle celui d'*Ovicula* (petite brebis). Mais le plus célèbre de ces noms fut celui de *Cunctator*, que le mécontentement de ses concitoyens lui avait infligé, mais qui devint un titre de gloire lorsque la passion n'empêcha plus de juger sa conduite avec impartialité. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

FABIUS (Quintus Vibulanus), consul romain en 485 et en 482 av. notre ère. Il fit la guerre contre les Volsques et les Eques, déposa le produit de son butin dans le trésor public, ce qui indisposa vivement les soldats contre lui, et périt dans une nouvelle expédition dirigée contre les Volsques par son frère Marcus Fabius, en 480.

FABIUS (Céson Vibulanus), général romain, frère du précédent, mort en 477. Il fut élu questeur en 485, consul l'année suivante, s'opposa à la loi agraire proposée par les tribuns et obtint une seconde fois, en 481, les honneurs du consulat. Il marcha alors contre les Véiens, qu'il battit avec sa seule cavalerie, remporta sur eux, l'année suivante (480), une victoire complète, gagna l'affection du peuple par son courage et par les soins qu'il fit prodiguer aux soldats blessés, et fut élu de nouveau consul en 479. Fabius, qui jusqu'alors avait repoussé la loi agraire, demanda, mais vainement, qu'on partageât entre les plébéiens le territoire conquis. Regardé par les patriciens comme un apostat de leur ordre, il prit la résolution de quitter Rome avec sa famille, proposa au sénat de faire la guerre aux Véiens avec ses propres forces, et alla s'établir et se fortifier, avec environ 4,000 clients, sur les bords de la Crémère (479). Deux ans plus tard, tous les Fabius périrent dans une embuscade que les Véiens leur avaient tendue. Comme nous l'avons dit en parlant de la *gens Fabia*, un seul membre de la famille survécut à ce désastre.

FABIUS (Marcus Vibulanus), consul romain, frère des deux précédents, fut élevé au consulat en 483 et en 480, se battit contre les Volsques avec un grand courage, émigra, avec sa famille, sur les bords de la Crémère, en 479, et partagea son funeste sort.

FABIUS (Quintus Vibulanus), fils du précédent, le seul, dit-on, qui survécut au désastre de la Crémère. Il fut trois fois consul (467, 465, 459 av. J.-C.), se montra fort opposé au parti populaire, combattit l'adoption de la loi Terentilla pour la rédaction d'un code de lois connu de tous les citoyens, et n'en fit pas moins partie du second décemvirat, qui avait été chargé d'achever la confection de ces lois. Il fut, avec Appius Claudius, l'âme de cette commission tyrannique, qui garda, comme on le sait, le pouvoir au delà du temps prescrit. Il partagea la chute de ses collègues, et mourut dans l'exil.

FABIUS (Numerius Vibulanus), consul en 421, fils du précédent. Il fit avec succès la guerre aux Eques, reçut les honneurs de l'ovation, et proposa d'attacher, en temps de guerre, deux nouveaux questeurs aux consuls. A la suite de longs débats auxquels donna lieu cette proposition, le peuple obtint de pouvoir élire des plébéiens à la questure.

FABIUS (M. Ambustus), consul en 360, 356 et 354. Il vainquit successivement les Herniques, les Falisques, les Tarquiniens, les Tiburtes, obtint les honneurs du triomphe, en 354, et fut nommé dictateur par le sénat, en 351.

FABIUS (Maximus Rullianus), célèbre général, fils du précédent, cinq fois consul et deux fois dictateur, vivait dans le IVe siècle av. J.-C. Maître de la cavalerie sous le dictateur Papirius Cursor, il remporta une victoire sur les Samnites près d'Imbrivia (325 av. J.-C.); mais, comme il avait combattu sans ordres, il allait être envoyé au supplice, suivant les coutumes sévères de la discipline romaine, lorsque l'intercession du sénat et de son vieux père lui sauvèrent la vie. Si l'on en croyait les récits inspirés par les annalistes de la *gens Fabia*, il aurait été le plus grand capitaine de son temps et le héros de la guerre du Samnium; malheureusement, on manque de détails sur les hauts faits qui lui sont attribués, et quelques-uns même ont été contestés. On est certain, toutefois, qu'en 296 il remporta une grande victoire à Sentinum sur les Samnites, les Ombriens, les Etrusques et les Gaulois; mais il fallut que son collègue, le consul Decius Mus, se *dévouât* pour acheter un triomphe sanglant à sa patrie. Fabius obtint les honneurs du triomphe et fut nommé, en 292, prince du sénat. Il mourut peu de temps après.

FABIUS (Quintus Maximus Gurges), consul, fils du précédent, mort vers 270. Il reçut pendant sa jeunesse le surnom de *Gurges* (Glouton), mais devint par la suite d'une grande austérité de mœurs. Nommé consul en 292, il perdit, par son imprudente témérité, une bataille contre les Samnites, obtint d'être main-

tenu dans son commandement, à la sollicitation de son père, qui voulut lui servir de lieutenant, remporta alors une éclatante victoire et reçut les honneurs du triomphe. En 291, Fabius fut nommé proconsul du Samnium; il devint pour la seconde fois consul en 276, battit les Samnites et les Lucaniens, fit ensuite partie d'une ambassade envoyée à Ptolémée, et périt en cherchant à calmer une révolte en Étrurie; il était en ce moment consul pour la cinquième fois.

FABIUS (Maximus Quintus Verrucosus), surnommé **Cunctator** (le *Temporiseur*), consul romain, célèbre par sa lutte contre Annibal, né vers 275 av. J.-C., mort en 203, petit-fils du précédent. Consul en 233, il triompha de la Ligurie, montra contre le parti populaire la partialité violente qui était dans les traditions de sa famille, s'opposa aux lois agraires du tribun Flaminius, et fut envoyé, en 218, comme ambassadeur, à Carthage, pour demander raison de l'agression contre Sagonte. On sait que cette ambassade n'eut d'autre résultat que de précipiter la deuxième guerre punique. Après le désastre de Trasimène (217), Fabius fut nommé prodictateur (il n'y avait pas, dans le moment, de consul à Rome pour nommer le dictateur) et put appliquer alors le système de défense qu'il avait conseillé contre Annibal : ne jamais le combattre de front et laisser ses forces peu considérables se consumer *comme une flamme légère;* le suivre en le harcelant, mais sans s'exposer à une action décisive; surveiller tous ses mouvements et ne perdre aucune occasion de le ruiner en détail; toujours camper sur les hauteurs, dans des positions fortes, à l'abri de la redoutable cavalerie numide et de l'infanterie espagnole, et laisser l'ennemi ravager la campagne et s'épuiser lui-même en épuisant le pays. Telle était la tactique qui lui valut des patriciens les surnoms de *Temporiseur* et de *Bouclier de la république.* Annibal en paraissait, en effet, déconcerté et mettait vainement en œuvre toute son habileté pour contraindre son impassible ennemi à accepter le combat. Toutefois, ce système, le plus prudent sans doute avec un aussi terrible adversaire, était en lui-même un aveu d'impuissance et humiliait profondément l'orgueil militaire des Romains. La temporisation de Fabius parut une marque de pusillanimité et même de trahison; le peuple voulut le contraindre à abdiquer et donna des pouvoirs égaux à son lieutenant Minucius. Une défaite, essuyée par celui-ci, ramena l'opinion en faveur du Temporiseur, qui vit encore augmenter son crédit après le désastre de Cannes (216), où l'on s'était écarté de sa tactique purement défensive. Revêtu successivement de plusieurs consulats, il combattit, sans résultats notables, le général carthaginois, réussit cependant, en 209, à reprendre Tarente, mais par trahison, et, pour paraître l'avoir emportée d'assaut, livra la ville au pillage, fit massacrer une partie des habitants et de la garnison et vendit 30,000 Tarentins comme esclaves. Dans les dernières années de la guerre, soit que sa prudence augmentât avec l'âge, soit pour tout autre motif, il combattit avec une âpre obstination le projet mis en avant par Scipion de tenter une forte diversion en Afrique, afin d'arracher de l'Italie le formidable ennemi que Rome n'avait pas cessé de craindre. Il ne vécut pas assez pour voir toutes ses prévisions démenties par l'événement, et mourut quelque temps avant la mémorable victoire de Zama.

FABIUS (Quintus Maximus), consul en 213 av. J.-C., fils du précédent. Pendant son consulat, il prit sur Annibal la ville d'Arpi. Tite-Live raconte que, durant l'exercice de cette magistrature, son père, l'illustre Fabius, s'étant présenté devant lui à cheval, il lui fit ordonner par un licteur de mettre pied à terre; le vieillard s'empressa d'obéir, en disant : « J'ai voulu, mon fils, éprouver si vous saviez être consul. »

FABIUS (Maximus Æmilianus), consul, fils aîné de Paul-Emile, le vainqueur de Persée, devint fils adoptif de Fabius Cunctator. Il servit en Macédoine sous son père, qui l'envoya annoncer à Rome la victoire qu'il venait de remporter à Pydna, puis devint préteur en Sicile (149-148) et fut élu consul en 145. Il passa alors en Espagne avec une armée de 17,000 hommes, fit la guerre à Viriathe et le vainquit dans deux combats. Fabius Æmilianus fut le protecteur et l'élève de l'historien Polybe.

FABIUS (Quintus Maximus), fils du précédent, consul en 121. Il remporta sur les Allobroges et les Arvernes, commandés par Bituitus, une victoire mémorable, qui lui valut les honneurs du triomphe et le surnom d'*Allobrogicus.* En commémoration de ce fait d'armes, Fabius fit élever sur la voie Sacrée, à Rome, l'arc Fabien. Il devint censeur en 108. On a un fragment d'une oraison funèbre qu'il prononça à la mort de Scipion Emilien.

FABIUS (Caius Pictor), peintre romain, qui vivait à la fin du IVe siècle avant notre ère. Il fut chargé d'orner de peintures le temple du Salut, voué en 307 par Bibulus, vainqueur des Samnites. Les travaux qu'il exécuta sont les plus anciennes peintures romaines dont il soit fait mention; elles furent anéanties lors de l'incendie du temple, sous le règne de Claude. Fabius reçut le surnom de *Pictor,* qui passa à ses descendants. — FABIUS (Numerius Pictor), fils du précédent, fut consul en 266, et battit les Sassanites, les Sallentiniens et les Messapiens. Il fit partie d'une ambassade envoyée à Ptolémée-Philadelphe, en 276.

FABIUS (Quintus Pictor), le plus ancien des historiens romains, contemporain de la deuxième guerre punique. Il porta quelque temps les armes et fut envoyé, après le désastre de Cannes, pour consulter l'oracle de Delphes; mais il ne paraît pas avoir pris une part bien importante aux événements de son époque. Il avait écrit des *Annales* de Rome, qui s'étendaient probablement de l'arrivée d'Enée en Italie jusqu'aux premières années de la seconde guerre punique; il n'en reste que peu de fragments. Légendaire naïf et minutieux en ce qui touche les origines de la cité, il s'était montré historien exact, judicieux, quant à l'appréciation des changements survenus dans la constitution romaine. Dion Cassius paraît l'avoir largement mis à contribution pour tout ce qui concerne la politique intérieure des Romains. Tite-Live déclare lui-même qu'il l'a pris pour guide dans le récit de la bataille du lac Trasimène. D'après le témoignage de Cicéron et de Denys d'Halicarnasse, Fabius aurait écrit en grec et en latin. Ces deux auteurs, ainsi que Pline, Appien et autres, parlent de lui de la façon la plus élogieuse; mais Polybe lui reproche d'avoir montré trop de partialité pour les Romains dans son récit de la seconde guerre punique. Les fragments de Fabius ont été publiés dans les recueils d'Antonius Augustinus (Anvers, 1595), d'Antoine Riccobonus (Venise, 1568) et autres; Krause les a fait paraître à part à Berlin, en 1833. Un célèbre imposteur, Annio da Viterbo, avait publié, sur les origines de Rome, un petit volume qu'il attribuait à Fabius Pictor; mais la fraude ne résista pas à un examen sérieux.

FABLE s. f. (fa-ble — lat. *fabula*, proprement discours, récit; de *fari*, parler, qui répond exactement à la racine sanscrite *bhâ* ou *bhâs*, crier, parler, dire; grec *phaô*, dire, parler. Cette racine a fourni un grand nombre de mots aux langues indo-européennes : sanscrit *bhasa*, parole; grec *phasis*, même sens; *phêmê*, renommée; latin *fas*, droit, chose proclamée juste, ce qui peut se dire; *infans*, enfant, proprement celui qui ne parle pas encore; *fatum*, oracle, destin, etc.). Fiction mythologique, fait imaginaire rattaché à l'histoire d'une religion : *Les* FABLES *grecques. Les* FABLES *indiennes. Les* FABLES *scandinaves. La* FABLE *d'Io. La* FABLE *d'Adonis. La* FABLE *du serpent Python. Pour les* FABLES *païennes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont impures et pleines d'absurdités impies.* (Fén.) *La religion des Grecs était un mélange de* FABLES *allégoriques apportées de l'Orient et de* FABLES *historiques nationales.* (Condorcet.) ‖ Ensemble des récits mythologiques : *Connaître la* FABLE. *Etudier la* FABLE. *Les dieux de la* FABLE. *La* FABLE *est définitivement bannie de notre poésie. La poésie doit s'enrichir des fictions de la* FABLE. (Barthél.)

La *Fable* offre à l'esprit mille agréments divers.
BOILEAU.

De n'oser de la *Fable* emprunter la figure,
C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement.
BOILEAU.

‖ Dans ce sens, le mot *fable* prend toujours une lettre majuscule.

— Par ext. Récit faux, imaginaire d'un fait donné pour historique : *Les annales humaines se composent de beaucoup de* FABLES *mêlées à quelques vérités.* (Chateaub.) *Rien n'est durable comme les* FABLES, *et leur durée tient surtout à leur souplesse à prendre toutes les formes.* (St-Marc Girard.) *Le nombre des* FABLES *accumulées sur les personnages historiques est presque toujours en raison de leur célébrité.* (Renan.) ‖ Fausseté, fausse nouvelle, fausse allégation : *Ce n'est pas une* FABLE *que je vous dis là. Vous nous contez des* FABLES. *On a fait courir mille* FABLES *absurdes.*

Mais peut-être j'invente une *fable* frivole.
BOILEAU.

Fables et vérités, ténèbres et lumière
Flottent confusément devant notre paupière.
LAMARTINE.

— Fig. Sujet de risée ou de médisance, de propos malins : *Etre la* FABLE *du quartier, la* FABLE *du public. Un prince sera la* FABLE *de toute l'Europe, et lui seul n'en saura rien!* (Pasc.)

Suis-je, sans le savoir, la *fable* de l'armée?
RACINE.

Peste! de l'Œil-de-bœuf je deviendrai la *fable!*
E. AUGIER.

— Littér. Sujet, canevas, ensemble des faits qui constituent l'action : *Ce roman, bien écrit d'ailleurs, pèche du côté de la* FABLE. *La* FABLE, *dans l'*Enéide, *n'a pas cette simplicité qu'Aristote a trouvée si divine dans Homère.* (Dacier.) ‖ Apologue, récit allégorique d'où l'on tire une moralité : *Les* FABLES *d'Esope, de Phèdre, de La Fontaine, de Florian, de M. Viennet. La* FABLE *du* Loup et l'Agneau. *Le livre des* FABLES *de La Fontaine ressemble à un panier de cerises : on veut choisir les plus belles, et le panier reste vide.* (Mme de Sév.)

Les *fables* ne sont pas ce qu'elles semblent être;
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.
LA FONTAINE.

Jamais la vérité n'entre mieux chez les rois
Que lorsque de la *fable* elle emprunte la voix.
BOURSAULT.

— Antiq. rom. Pièce dramatique : FABLES *atellanes.*

— **Épithètes.** Simple, naïve, morale, ingénieuse, aimable, gracieuse, charmante, délicieuse, admirable, touchante, spirituelle, riante, amusante, belle, jolie, gentille, délicate, fine, spirituelle, allégorique, frivole, subtile, ridicule, absurde, grossière, mensongère, timide, guindée, affectée, recherchée.

— **Syn. Fable, conte, nouvelle,** etc. V. CONTE.

— **Antonymes.** Histoire, récit, relation, vérité.

— **Encycl. Littér.** « La *fable*, dit La Fontaine, est un petit récit qui cache une moralité sous le voile d'une fiction, et dans lequel les animaux sont d'ordinaire les personnages. L'apologue est composé de deux parties, dont on peut appeler l'une le corps, l'autre l'âme : le corps est la *fable;* l'âme, la moralité. » « Ces badineries, dit encore l'immortel et inimitable fabuliste, portent dans le fond un sens très-solide. Par les raisonnements et conséquences que l'on peut tirer de ces *fables*, on se forme le jugement et les mœurs; on se rend capable des grandes choses. L'apparence en est puérile, je le confesse; ces puérilités servent d'enveloppe à des vérités importantes. »

« Sans doute, a dit un écrivain moderne, la *fable*, le plus humble des genres poétiques, ressemble aux petites plantes perdues dans une grande forêt; les yeux fixés sur les arbres immenses qui croissent autour d'elle, on l'oublie, ou, si l'on baisse les yeux, elle ne semble qu'un point; mais si on l'ouvre pour examiner l'arrangement intérieur de ses organes, on y trouve un ordre aussi compliqué que dans les vastes chênes qui la couvrent de leur ombre; on la décompose plus aisément; on la met mieux en expérience, et l'on peut découvrir en elle les lois générales selon lesquelles toute plante végète et se soutient. »

Cest encore La Fontaine qui dit du genre dont il est et restera le maître incomparable :

Les *fables* ne sont pas ce qu'elles semblent être:
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.
Une morale nue apporte de l'ennui,
Le conte fait passer le précepte avec lui.
En ces sortes de feinte, il faut instruire et plaire.

L'action de ces petits poëmes est confiée aux animaux, aux arbres, aux arbustes : ils font le rôle de personnages; ils vivent, aiment, souffrent, parlent comme nous; ils éprouvent nos sensations et sont animés de nos sentiments. Le philosophe de Stagire, le grand législateur des lettres dans l'antiquité, Aristote, aurait voulu restreindre le genre de la *fable*, le borner au règne animal; il ne voulait point admettre les êtres du monde végétal en qualité d'acteurs dans ce petit poëme allégorique. Pourquoi cela? Il ne nous répugne nullement de croire, avec Linné et bien d'autres, que la plante a, aussi bien que les animaux, beaucoup de nos besoins et de nos sensations; que, comme nous, elle aime et souffre. « Pourquoi, demande le fabuliste Arnault, pourquoi déshériter les autres ouvrages de la nature du privilége de donner des leçons à l'homme? S'il consent, dans ce but, à embrasser une illusion, à permettre qu'on prête un langage au bœuf, au lion, à l'agneau, pourquoi n'étendrait-il pas cette concession à l'arbre, à la montagne, au ruisseau, etc.? Cette extension n'a rien qui blesse le goût et ne peut que fournir au talent de nouvelles ressources; aussi ce chapitre de la charte aristotélique est-il un des premiers dont nos auteurs ont secoué le joug. Le chêne et le roseau, et bien d'autres objets inanimés, ont parlé chez notre La Fontaine, et trop bien parlé pour que nous n'eussions pas perdu à ce qu'ils restassent muets. »

L'histoire de la *fable* semble facile à faire; le genre est si petit! mais la *fable* et l'apologue existaient bien avant d'avoir constitué un genre littéraire. Où donc est le berceau de la *fable*? Elle n'est point née seulement du jour où un esclave spirituel voulut faire la leçon à son maître sans l'irriter, et couvrit ingénieusement la vérité du voile de la fiction. Elle serait déjà bien ancienne, si elle remontait jusque-là; car l'esclavage date de loin dans l'histoire de l'humanité. Mais elle a une origine plus haute et plus universelle; elle tient à l'esprit humain lui-même, elle est née de ce besoin qu'éprouve l'homme et qu'il a éprouvé de tout temps d'exprimer ses pensées avec des images et des emblèmes : comme l'allégorie et la métaphore, la *fable* ou l'apologue est l'œuvre de l'imagination. Dès qu'il y a eu des hommes sur le globe et dès que l'on a parlé, on a fait des *fables;* on en fera aussi longtemps qu'il y aura deux êtres humains semblables à nous; on en fait tous les jours; l'érudit et l'homme du peuple en font, involontairement, comme à leur insu, sous forme de comparaisons; seulement, ces *fables* que nous improvisons à chaque instant de notre vie, ces apologues spontanés qui nous échappent souvent sans que nous en ayons conscience, ne sont d'ordinaire que des embryons, que des *fables* inachevées. M. Saint-Marc Girardin, qui soutenait, il y a quelques années, cette thèse à la Sorbonne, donnait à ses auditeurs quelques exemples familiers de ces espèces d'apologues journaliers, œuvres de tout le monde.

« J'assistais par hasard, il y a deux ou trois semaines, disait-il, à une conversation entre industriels et spéculateurs : « Mauvaise entreprise, disait l'un, de je ne sais quelle affaire; elle n'a eu encore qu'une compagnie tuée sous elle. — Oui répondit l'autre, il faut encore deux ou trois générations d'actionnaires pour servir d'engrais. »

« Le soir, ouvrant un de mes vieux livres, je trouvai mon apologue complet et achevé dans une ancienne légende chinoise : « L'inventeur de la porcelaine ayant allumé ses fourneaux pour la cuire, ne pouvait pas obtenir le degré de chaleur nécessaire à la cuisson. Il avait recommencé plusieurs fois sans succès. Un jour, enfin, désespéré de son impuissance et pris de folie, il se jeta lui-même, la tête la première, dans le four. Il était très-gras : la graisse de son corps anima le feu, et les ouvriers, ce jour-là, trouvèrent la porcelaine cuite à point. L'inventeur ne profita point de son invention; seulement, en mémoire de son sacrifice, les Chinois l'ont mis au rang des dieux. » Charmant et touchant apologue qui traduit le proverbe éternellement appliqué dans ce monde : *Sic vos non vobis.* »

Ainsi, partout des apologues et des *fables*, le bon sens populaire aidé d'un peu d'imagination, voilà ce qui constitue la *fable* originaire. Les proverbes sont autant d'apologues tronqués, mais réels : ce qu'il y manque, c'est une anecdote; mais il y a la morale, il y a la conclusion de la *fable*, il y a même les personnages de l'action, et les fabulistes de tous les temps n'ont guère fait autre chose que développer des proverbes.

Si l'apologue appartient à tous les hommes, à tous les pays et à tous les temps, il était naturel, cependant, qu'il fleurît surtout dans certains pays et à certaines époques. Où pouvait-il être plus naturellement enraciné, par exemple, qu'en Orient, cette terre classique du mythe et de la légende, cette patrie de la servitude et du despotisme? Oui, sans doute, en pareille contrée, la *fable* devait être non-seulement un moyen agréable et ingénieux d'exprimer vivement une pensée morale, mais souvent une arme indispensable : le faible, l'opprimé y avait recours; pour lui, ce n'était pas le superflu, mais le nécessaire; et puis, cette forme de langage avait un singulier attrait pour ces imaginations enfantines. N'oublions pas que l'Orient est le berceau du monde. A ces peuples nouveau-nés, il fallait un aliment d'enfants. On retrouve, en effet, dans le caractère des Orientaux, tous les éléments nécessaires à la *fable :* l'esprit sentencieux, l'amour des images et de la nature. Ce dernier élément surtout était essentiel; les personnages ordinaires de la *fable* seront les animaux et les plantes. Pour les introduire sur la scène, les peuples orientaux avaient de bonnes raisons : ils croyaient à la métempsycose. L'âme des hommes, disaient-ils, passe dans les bêtes. Quoi de plus naturel alors que de faire parler les animaux et de leur demander des conseils? n'étaient-ils pas des frères de l'homme?

Afin de donner quelques échantillons de cette antique sagesse de l'Orient, nous choisissons, dans le recueil de M. Stanislas Julien, intitulé les *Avadânas*, quelques *fables* indiennes et chinoises.

LE HIBOU ET LE PERROQUET.

Il y avait un roi appelé Svaranandi. Un hibou vint se poser sur le palais. Il aperçut un perroquet qui jouissait seul de l'amitié et de la faveur du roi, et lui demanda d'où lui venait ce bonheur. « Dans l'origine, repondit le perroquet, lorsque je fus admis dans le palais, je fis entendre une voix plaintive d'une douceur extrême : le roi me prit en amitié et me combla de bontés. Il me plaçait constamment à ses côtés et me mit un collier de perles de cinq couleurs. » En entendant ces paroles, le hibou conçut une vive jalousie. « Eh bien! reprit-il après un moment de réflexion, je veux absolument chanter aussi pour plaire encore plus que Votre Seigneurie. Il faudra bien que le roi me comble aussi d'amitiés et de faveurs. » Il chanta donc. Le roi se réveilla en sursaut. « Quel est ce cri? demanda-t-il à ses serviteurs, j'en suis ému et bouleversé. — Sire, répondirent-ils, il vient d'un oiseau dont le cri est odieux; on l'appelle hibou. » Sur-le-champ le roi, exaspéré, envoya de différents côtés une multitude de gens pour chercher l'oiseau. Ses serviteurs eurent bientôt pris et amené le coupable. Le roi ordonna de plumer le hibou tout vivant; de sorte qu'il éprouva de cuisantes douleurs, et se sauva sur ses pattes. Quand il fut revenu dans la plaine, tous les oiseaux lui dirent : « Qu'est-ce qui vous a mis dans ce piteux état? » Le hibou, qui était gonflé de colère, se garda bien de s'accuser lui-même : « Mes amis, dit-il, c'est un perroquet qui est l'unique cause de mes maux. »

On a comparé avec raison cette *fable* à celle de La Fontaine intitulée : l'*Ane et le petit Chien.* Il y a cette différence que l'âne, en bon cœur qu'il est, garde pour lui les coups au lieu de se venger sur le chien. Il

est ridicule, il n'est pas méchant. Sa vanité nous amuse, elle n'a rien d'odieux. Mais si la *fable* orientale est plus triste, elle n'en est peut-être que plus vraie.

Voici encore une *fable* dont nous connaissons le sujet. On sera curieux de confronter la copie avec l'original :

LES DEUX OIES ET LA TORTUE.

Au bord d'un étang vivaient deux oies qui avaient lié amitié avec une tortue. Dans la suite, l'eau de l'étang étant venue à tarir, les deux oies délibérèrent entre elles et se dirent : « Maintenant que l'étang est à sec, notre amie doit en souffrir bien cruellement. » Après cet entretien, elles dirent à la tortue : « Comme l'eau de cet étang est tarie, vous n'avez plus de ressources pour subsister. Saisissez avec votre bec le milieu de ce bâton; nous le prendrons chacune par un bout et nous vous transporterons dans un endroit où l'eau soit abondante. Mais, pendant que vous tiendrez ce bâton, prenez garde de ne point parler. Cela dit, elles enlevèrent la tortue et la firent passer pardessus les bourgs et les villages. Ce que voyant, de petits garçons se mirent à crier : « Des oies emportent une tortue! des oies emportent une tortue! » La tortue se mit en colère et leur dit : « Est-ce que cela vous regarde? » Elle lâcha aussitôt le bâton, tomba à terre et se tua.

Citons maintenant une série de *fables* indiennes tirées du *Pantcha-Tantra* de Vichnou-Sarma. Elles font partie des *Aventures du brahme Cahla-Sarma*, et s'enfilent les unes aux autres d'une façon bizarre. C'est un vrai chapelet; égrenons-en quelques grains :

CAHLA-SARMA ET L'ÉCREVISSE.

Dans la ville de Soma-Poury, vivait le brahme Cahla-Sarma. Ce brahme, après avoir langui dans la plus profonde misère, se vit tout à coup, par un concours de circonstances heureuses, élevé à un état brillant de fortune. Il résolut alors d'entreprendre le pèlerinage du Gange pour obtenir la rémission de ses péchés en se lavant dans les eaux sacrées de ce fleuve. Il disposa donc tout pour le voyage et se mit en route. Un jour qu'il traversait un désert, il vint à passer près de la rivière Saraswatty, dans laquelle il voulut faire ses ablutions ordinaires. Il ne fut pas plus tôt entré dans l'eau qu'il vit venir à lui une écrevisse qui, lui adressant la parole, lui demanda où il allait. « Au Gange, répondit-il, en pèlerinage. — Pour moi, reprit l'écrevisse, je suis lasse de demeurer depuis si longtemps dans ces lieux incommodes. Rends-moi, je t'en supplie, un service important; transporte-moi dans quelque autre endroit où je puisse vivre plus à mon aise. Tu peux être certain que tu n'obligeras pas une ingrate. » Surpris de ces dernières paroles : « Comment serait-il possible, demanda le brahme, qu'un être aussi vil que toi pût jamais rendre service à un homme, à un brahme surtout? — Un exemple te répondra pour moi, repartit l'écrevisse. »

LE ROI ET L'ÉLÉPHANT.

Un jour que le roi Ahdilia-Varma était à la chasse, il vit venir à lui un éléphant énorme qui effraya son escorte. Le roi ordonna de prendre cet éléphant. A cet effet, on creusa une fosse profonde que l'on couvrit ensuite de branches d'arbre et de feuillage; après quoi, les personnes qui accompagnaient le roi ayant cerné l'éléphant, ne lui laissèrent d'autre issue que celle qui conduisait à la fosse, dans laquelle il tomba en cherchant à fuir.

Le roi, satisfait d'avoir si bien réussi, ordonne qu'on laisse l'éléphant dans la fosse en attendant que la faim ait épuisé ses forces et le rende plus facile à dompter. Il s'en retourne donc avec son escorte dans son palais. Deux jours après, un brahme qui se promenait sur les bords du fleuve Youmana passa près de la fosse et vit l'éléphant. Celui-ci lui raconta ses malheurs et lui demanda secours. « Je ne vois qu'une ressource, répondit le brahme, si tu as précédemment rendu service à quelqu'un, c'est le moment de l'invoquer. — Je ne me souviens pas, repartit l'éléphant, d'avoir jamais rendu service à qui que ce soit, excepté toutefois à des rats, ce que je fis de la façon suivante :

L'ELÉPHANT ET LES RATS.

Dans la Calinga-Dessa régnait le roi Souvarna-Bahou. Une année, il survint dans son royaume une multitude innombrable de rats qui dévoraient toutes les plantes et répandaient partout la désolation. Les habitants se rassemblèrent et vinrent trouver le roi pour le supplier d'avoir recours à quelque expédient qui délivrât le pays de ce fléau. Le roi rassembla tous les chasseurs de son royaume, se procura un grand nombre de filets et de piéges et alla à la chasse des rats. A force de travaux et de patience, on vint à bout de les faire sortir tous de leurs trous; on les prit et on les enferma vivants dans de grands vases de terre, où on les laissa pour y mourir de faim. Dans ce temps le hasard m'amena au même endroit (c'est l'éléphant qui parle). Le chef des rats emprisonnés m'appela et me supplia d'avoir pitié de lui et de ses compagnons; je brisai les vases et rendis la liberté aux rats. Ils m'en témoignèrent une grande reconnaissance et me promirent que si jamais j'étais dans une position difficile, ils feraient tout pour m'être utiles. « Eh bien, reprit le brahme, puisque tu as rendu aux rats un si grand service, appelle à ton tour les rats à ton aide. » Il dit, et, après des souhaits bienveillants, il reprit sa route. L'éléphant, livré à lui-même, invoqua le chef des rats : celui-ci arriva sans délai. Il promit son secours et engagea l'éléphant à reprendre courage. Il appela les rats de tout son royaume, leur fit gratter la terre autour de la fosse. L'éléphant, s'élevant à mesure que la fosse se remplissait, fut bientôt en état d'en sortir, et il dut son salut aux rats qu'il avait lui-même sauvés.

Nous avons oublié que c'est une écrevisse qui a raconté les deux derniers apologues au brahme pour l'engager à l'emporter avec lui dans son voyage au Gange, et pour lui persuader qu'on peut toujours avoir besoin d'un plus petit que soi. En effet, le brahme ne tarda pas à en avoir la preuve. Nouvelle fable qui se greffe aux précédentes. Nous n'en donnerons que le résumé rapide :

LE CORBEAU, LE SERPENT, LE BRAHME ET L'ÉCREVISSE.

Un jour le brahme, fatigué de la route, s'endort sous un arbre. Près de là habitait un serpent monstrueux, qui avait fait alliance avec un corbeau. Chaque fois qu'un voyageur passait dans le voisinage et s'endormait à l'ombre de quelque arbre, le corbeau, toujours à l'affût, allait prévenir le serpent. Celui-ci venait doucement et infiltrait son venin dans le corps du malheureux, qui mourait instantanément. Le corbeau fait pour Cahla-Sarma comme pour les autres : il va prévenir le serpent; le brahme est piqué et meurt, et toute la famille du corbeau accourt à la curée. Mais en fouillant dans la poche du brahme, le corbeau est saisi au cou par l'écrevisse, qui le serre au point de l'étouffer. Il demande grâce : l'écrevisse refuse de le lâcher à moins qu'il ne rende la vie au brahme. Le corbeau appelle ses parents et leur fait connaître ses malheurs. L'écrevisse ne lâche pas. Les parents du corbeau vont trouver le serpent, qui, instruit des vœux de son ami, s'approche du cadavre, et, posant sa gueule à l'endroit où il avait mordu, suce tout le venin qu'il avait introduit dans le corps du brahme et lui rend la vie. On comprend la reconnaissance du brahme pour son écrevisse quand il apprend la chose. Mais il demande grâce à son tour pour le corbeau, que l'écrevisse continue toujours de serrer. Celle-ci raconte alors au ressuscité un nouvel apologue pour lui montrer qu'il ne faut jamais épargner les méchants quand on les tient.

On songe à la *fable* de La Fontaine : l'*Homme et la couleuvre*. Au lieu de rapporter cette nouvelle *fable*, qui n'est pas la dernière de l'histoire du brahme, nous allons citer, malgré la différence des époques, un apologue musulman, dont la portée morale est la même et qui a le double mérite d'être plus courte et presque inédite encore :

MARZAWANE ET LE SERPENT.

Un serpent poursuivi vient trouver un riche marchand, homme très-religieux. Il demande un refuge; mais lequel? « Quand même, dit-il, je m'enroulerais dans les cheveux de ta favorite, je ne serais pas en sûreté contre mes ennemis : il me faut une retraite plus sûre : laisse-moi entrer dans ta poitrine. » Le marchand Marzawane recula d'horreur; mais la voix des soldats qui poursuivaient le serpent montait de plus en plus. « Soit, lui dit-il, puisque tu es venu au nom du Miséricordieux. » Le serpent disparut dans la gorge de son hôte. Entrent les soldats. Ils mettent tout sens dessus dessous, jusqu'au harem du bon marchand, et enfin se retirent après d'inutiles recherches. « Sors maintenant de ma poitrine, dit le marchand au serpent, car tu gênes les battements de mon cœur. » Mais du fond de cette poitrine de juste le serpent répondit : « Il me faut une bouchée de ton cœur ou de ton poumon, choisis. Je ne sortirai qu'à ce prix. » Et comme Marzawane lui reprochait son ingratitude : « Homme naïf, reprit le serpent, puis-je contrevenir à ma nature? Serpent je suis, en serpent je dois agir. — Soit, dit Marzawane, tu auras le meilleur morceau de ma chair. Accorde-moi seulement, comme grâce dernière, de me laisser disposer les choses de façon à donner à ma mort l'apparence d'un accident, afin qu'on ne dise point qu'après avoir accordé sa protection au nom d'Allah et du Prophète Marzawane mourut sous la dent de son protégé. » Le serpent accorde le sursis demandé, et Marzawane, après avoir fait ses préparatifs, après avoir contemplé tristement son dernier né, endormi dans son berceau, appelle le serpent et l'invite à accomplir son fatal projet. Mais l'ange de l'hospitalité apparaît au bon musulman, et lui indique un remède pour faire mourir le serpent. (Extrait de *Douze ans dans la haute Ethiopie*, par Arnaud d'Abadie.)

Le caractère dominant qui nous frappe dans ce récit étrange, c'est l'élévation des sentiments, c'est la grande opposition entre le mal et le bien, entre la méchanceté représentée par le serpent, et le dévouement, le sacrifice, si bien exprimés par le langage du marchand Marzawane.

Revenons encore au recueil des *Avadânas*, pour en extraire quelques échantillons du même genre, mais qui, à vrai dire, présentent plutôt le caractère de l'apologue que celui de la *fable* proprement dite.

LE ROI ET LE GRAND TAMBOUR.

En ce moment arriva un grand officier nommé Kandou, qui était dévoué au souverain et aimait à secourir le peuple du royaume. Il s'avança et dit : « Votre humble sujet peut faire ce tambour, mais il en coûtera de grandes dépenses. — A merveille! s'écria le roi. » Et aussitôt il ouvrit son trésor et lui donna toutes les richesses qu'il contenait. Kandou fit transporter à la porte du palais tous ces objets précieux, puis il publia en tous lieux cette proclamation : « Aujourd'hui le roi, dont la bonté égale celle des dieux, répand ses bienfaits; il veut déployer toute son affection pour ceux de ses sujets qui sont pauvres et indigents. Que tous les malheureux accourent à la porte du palais. » Bientôt, de tous les coins du royaume, les indigents arrivent, avec un sac sur le dos, en se soutenant les uns les autres. Sur leur passage ils remplissaient les villes et encombraient les grandes routes. Au bout d'un an, le roi demanda si le grand tambour était achevé ou non. « Il est achevé, répondit Kandou. — Pourquoi, dit le roi, n'en ai-je pas entendu les sons? — Sire, je désire que Votre Majesté daigne prendre la peine de sortir du palais et de visiter l'intérieur du royaume, elle entendra le grand tambour, dont les sons retentissent dans les dix parties du monde. » Le roi fit apprêter son char; il parcourut son royaume et vit le peuple qui marchait en rangs pressés, l'accueillant partout avec des acclamations. « D'où vient, s'écria-t-il, cette prodigieuse multitude? — Sire, répondit Kandou, l'an passé vous m'avez ordonné de construire un grand tambour qui pût se faire entendre jusqu'à la distance de cent *li*. J'ai pensé qu'un bois desséché et une peau morte ne pourraient propager assez loin l'éloge pompeux de vos bienfaits. Les trésors que j'ai reçus de Votre Majesté, je les ai distribués, sous forme de vivres et de vêtements, aux religieux mendiants et aux brahmanes, afin de secourir les hommes les plus malheureux et les plus pauvres de votre royaume. Une proclamation générale les a fait venir de tous côtés, et des quatre points du royaume ils sont accourus à la source des bienfaits comme des enfants affamés qui volent vers leur tendre mère. Ils vous remercient aujourd'hui, et leurs actions de grâces retentissent partout. Les sons du grand tambour n'auraient jamais été aussi loin. »

HAKKAN ET LA PAUVRE FEMME.

Une pauvre femme de Zehra possédait un champ contigu au jardin d'Hakkan II, calife de Cordoue. Hakkan voulut bâtir un pavillon dans ce champ et fit proposer à cette femme de le lui vendre. Celle-ci refusa toutes les offres, en déclarant qu'elle ne renoncerait jamais à l'héritage de ses pères. L'intendant des jardins, sans rien dire au calife, prit le champ et fit bâtir le pavillon que voulait son maître. La pauvre femme désespérée courut à Cordoue raconter son malheur au cadi Béchir. Un jour que Hakkan, environné de sa cour, était dans le beau pavillon bâti sur le terrain de la pauvre femme, le cadi Béchir arriva monté sur un âne et tenant entre ses mains un sac vide. Le calife étonné lui demanda ce qu'il voulait. « Que tu me permettes de remplir mon sac de la terre de ce champ. » Hakkan y consentit, et le cadi remplit son sac de terre; puis, s'approchant encore du calife, qui le regardait faire, il le supplia d'être assez bon pour l'aider à charger ce sac sur son âne. Hakkan, s'amusant de cette demande, voulut soulever le sac; mais pouvant à peine le remuer, il le laissa retomber en se plaignant de son poids énorme. « Prince des croyants, dit alors le cadi, ce sac que tu trouves si lourd ne contient pourtant qu'un peu de terre du champ que tu as pris à une de tes sujettes. Comment soutiendras-tu le poids du champ entier quand tu paraîtras au tribunal de Dieu, chargé de cette injustice? » Hakkan embrassa le cadi, le remercia, reconnut la faute qu'on lui avait fait faire et rendit sur l'heure à la pauvre femme le champ qu'on lui avait pris, en y joignant le pavillon et les richesses qu'il contenait.

Les livres bouddhiques le *Mahabhârata*, le *Pantcha-Tantra*, le *Djataka* et une foule d'autres ouvrages fourmillent d'apologues. Que conclure de tous ces exemples? C'est que la *fable*, dans l'antiquité, était loin d'être comprise comme nous la concevons depuis Phèdre et surtout depuis La Fontaine. Regardons-y de près. Sans doute, dans l'apologue antique comme dans la *fable* moderne, on retrouve toujours, pour peu que l'analyse soit attentive et sérieuse, les deux éléments constitutifs de la *fable*, un *récit* et une *moralité*. Mais de ces deux éléments l'un est tout, l'autre n'est rien. Lequel, selon nous, doit être sacrifié? Lequel, au contraire, doit dominer? La Fontaine nous répond : « Le récit, dit-il, est le corps, la moralité est l'âme. » Qu'est-ce donc qui doit être le plus apparent? Le corps, c'est-à-dire le récit. Semblable à l'âme, la morale doit animer tout le récit, mais sans se montrer à nu, sans lever son voile, au moins avant la fin.

Les anciens étaient précisément de l'avis opposé. Pour eux, la partie philosophique était tout; le récit, le drame était le moyen, non le but, et ils le négligeaient volontiers, ils l'abrégeaient pour arriver plus tôt à la conclusion morale. Tout le progrès de la *fable* a consisté dans ce renversement des deux éléments : plus nous avancerons dans l'histoire de la *fable*, plus nous verrons la sentence disparaître au profit de l'action. Suivant M. Taine, la *fable* aurait eu trois époques distinctes, trois phases, trois formes, avant d'arriver à la perfection où elle a été élevée par La Fontaine.

Un même sujet, le *Singe et le Léopard*, trois fois raconté, distingue les trois sortes de *fables*. Les unes lourdes, doctes, sentencieuses, vont lentement et d'un pas régulier se ranger au bout de la morale d'Aristote, pour y reposer sous la garde d'Esope. Les autres, enfantines, naïves et traînantes, bégayent et balbutient d'un ton monotone dans les conteurs inconnus du moyen âge. Les troisièmes, enfin, légères, ailées, poétiques, s'envolent comme cet essaim d'abeilles qui s'arrêta sur la bouche de Platon endormi, et qu'un Grec aurait vu se poser sur les lèvres souriantes de La Fontaine.

On peut donc dire que la *fable* a eu trois âges : mais ici, au rebours de la mythologie, l'âge d'or est le dernier.

— I. *Premier âge de la fable* (*âge primitif*). Le premier âge de la *fable* est celui où la morale est encore le fond principal, où le récit est nu, court, sans ornement. Alors la *fable* est du ressort de la philosophie et de la rhétorique. C'est l'âge des *fables* orientales, dont nous avons cité plus haut quelques échantillons : c'est l'âge de Pilpay et du fameux recueil *Calila et Dimna*. « Quoi qu'il en soit, dit M. Rédarez Saint-Remy, de l'ancienneté de Pilpay, il est nécessaire de le considérer tel qu'il est. Pilpay ne peut pas être regardé comme fabuliste, auteur d'apologues ayant le caractère et la forme que nous admettons. L'œuvre de Pilpay est une espèce de roman philosophique et moral dont les principaux personnages sont deux chacals. Le chacal, chez les Indiens, est l'emblème de la finesse, de la ruse, comme le renard chez nous. Si nous avions à apprécier l'œuvre de Pilpay dans sa forme, nous la comparerions au poëme héroï-comique des *Animaux parlant*, du poëte Casti, ou aux études de mœurs contemporaines, sous le titre de *Scènes de la vie privée et publique des animaux*, illustrées par le pinceau spirituel de Granville. Pilpay a eu le pressentiment de l'apologue, mais le perfectionnement, dans toutes les parties qui le constituent, est dû sans contredit à Esope, et il doit en être regardé comme l'inventeur. »

L'apologue religieux et moral passe de l'Inde à la Chine, au Thibet, à la Perse, et finit par arriver en Grèce avec Esope. La *fable* ésopique, comme la *fable* indienne, est une arme de persuasion, elle a un but tout pratique. Elle déguise déjà quelquefois le précepte derrière le conte; mais le travestissement ne dure pas longtemps; le masque tombe bientôt et le fameux ὁ μῦθος δηλοῖ ὅτι... apparaît avec toute sa sévère gravité. Ce ne sont point des *fables* arrangées à plaisir comme celles de La Fontaine, dans le silence du cabinet. Le vieil esclave phrygien n'est pas poëte à son temps et à ses heures : il fait des *fables*, non quand il lui plaît, mais quand il faut. Ses apologues sont des fragments de harangues prononcées sur la place publique, en plein vent, improvisées devant un auditoire populaire qu'il faut convaincre en l'amusant. Presque toutes les *fables* d'Esope ont été composées de cette façon. Ne prenez pas Esope pour un écrivain. Il ne fait pas de l'art pour l'art. C'est un orateur populaire qui conte pour prouver, pour faire agir dans tel ou tel sens. On ne connaît pas les circonstances dans lesquelles ont été prononcés tous ces apologues; il nous est cependant parvenu, à propos de quelques-uns d'entre eux, certains détails qui prouvent que souvent ces petits contes firent plus d'effet que d'éloquentes harangues. Esclave, Esope sut par ces récits calmer un maître irrité et échapper au châtiment. Par une *fable* il empêcha, dit-on, les Samiens de le livrer à Crésus; mais une *fable* aussi lui coûta la vie. V. ESOPE. Une intention pratique et une influence toute actuelle à exercer, voilà bien le caractère dominant de la *fable* ésopique; et quelle est cette morale si ouvertement enseignée par le fabuliste? C'est la morale du bon sens, presque la morale de l'intérêt bien entendu. Il ne prêche pas l'abnégation, le sacrifice, les hautes vertus, mais la prudence; c'est un homme avisé, qui donne aux autres les conseils que lui inspire son expérience de la vie; il connaît les hommes et les choses; il faut être avisé pour échapper aux mille dangers d'ici-bas; mais il a des recettes et les débite. Apollonius de Tyane nous a rapporté une légende fort intéressante qui exprime à merveille ce caractère un peu vulgaire de la philosophie d'Esope. On le reconnaît dans cette légende tel qu'il nous apparaît dans ses *fables*.

Voici ce petit morceau peu connu, quoiqu'il mérite bien de l'être : « Ménippe, quand j'étais enfant, m'a raconté d'Esope l'histoire que je vais te dire. Il était berger et gardait ses brebis près du temple de Mercure. Il était très-curieux de la sagesse et suppliait souvent Mercure de la lui accorder. Il y avait en ce temps beaucoup d'autres hommes qui fai-

saient la même prière à Mercure, et quand ils allaient au temple, à leurs prières ils ajoutaient diverses offrandes : l'un de l'or, l'autre de l'argent, celui-ci un caducée d'ivoire, celui-là quelque autre objet précieux. Esope, qui n'avait pas le moyen de faire d'aussi riches offrandes, et qui était bon ménager de ce qu'il avait, fit à Mercure une libation de lait; mais il n'y mit que ce qu'il avait pu traire d'une brebis déjà traite le matin; il déposa sur l'autel du dieu des rayons de miel, mais il n'en mit que ce qui pouvait tenir dans la main. Il apportait aussi des myrtes, des roses ou des violettes, mais il les apportait sans les avoir arrangées en bouquets, et disant au dieu : « Est-ce qu'il faut, ô Mercure, » que pour te faire des guirlandes je néglige » le soin de mes brebis? » Cependant arrive le jour fixé par Mercure pour distribuer la sagesse aux hommes. Se souvenant des offrandes de chacun, le dieu proportionnait la part de sagesse à la dépense faite par les solliciteurs : « Toi qui as apporté beaucoup » d'or, tu auras en partage la philosophie; toi, » sois orateur; toi, astronome; toi, musi» cien, etc. » Après qu'il eut ainsi distribué toutes les parties de la sagesse, il s'aperçut qu'il avait oublié Esope. Cherchant alors ce qu'il pouvait faire pour lui, il se ressouvint des *fables* que, lorsqu'il était encore au maillot et qu'on le nourrissait dans l'Olympe, les Heures venaient lui raconter, et dans lesquelles la Vache parlait et l'homme écoutait. Ce souvenir lui fit voir qu'il avait encore quelque chose à donner à Esope, et il lui donna d'inventer des *fables*. C'était la seule partie de la sagesse qui restât à Mercure. « Prends-la, dit-il à Esope, c'est aussi la pre» mière que j'aie apprise. » (Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane.*)

Oui, cette légende peint à merveille l'Esope que nous connaissons. Il donne au dieu, mais avec épargne : aussi le dieu l'oublie et ne lui laisse qu'un mince cadeau. Le bon ménager s'en contenta : il fit merveille avec ce petit présent, il excella dans ce genre secondaire. Si bien que la postérité émerveillée l'appelle l'inventeur, le père de la *fable*. Pourtant il n'avait rien inventé : il avait mêlé la parabole au discours, comme beaucoup l'avaient fait avant lui; mais il l'avait fait mieux, et il avait su ramener l'apologue oriental à la sobriété de la sagesse grecque. La Grèce l'admira, le vénéra, et Platon, qui bannit Homère de sa république, y a donné à Esope une place très-honorable. Il souhaite que les enfants sucent ses *fables* avec le lait; il recommande aux nourrices de les leur apprendre, etc.

« A peine, dit La Fontaine, les *fables* qu'on attribue à Esope virent le jour, que Socrate trouva à propos de les habiller des livrées des Muses. Ce que Platon en rapporte est si agréable, que je ne puis m'empêcher d'en faire un des ornements de cette préface. Il dit que Socrate étant condamné au dernier supplice, l'on remit l'exécution de l'arrêt à cause de certaines fêtes. Cébès l'alla voir le jour de sa mort. Socrate lui dit que les dieux l'avaient averti plusieurs fois, pendant son sommeil, qu'il devait s'appliquer à la musique avant qu'il mourût. Il n'avait pas entendu d'abord ce que ce songe signifiait; car, comme la musique ne rend pas l'homme meilleur, à quoi bon s'y attacher? Il fallait qu'il y eût du mystère là-dessous, d'autant plus que les dieux ne se lassaient pas de lui envoyer la même inspiration. Elle lui était encore venue une de ces fêtes. Si bien qu'en songeant aux choses que le ciel pouvait exiger de lui, il s'était avisé que la musique et la poésie ont tant de rapport, que possible était-ce de la dernière qu'il s'agissait. Il n'y a point de bonne poésie sans harmonie; mais il n'y en a point non plus sans fiction, et Socrate ne savait que dire la vérité. Enfin, il avait trouvé un tempérament : c'était de choisir des *fables* qui continssent quelque chose de véritable, telles que sont celles d'Esope. Il employa donc à les mettre en vers les derniers moments de sa vie. »

« L'apologue, dit encore l'immortel fabuliste à propos de l'œuvre d'Esope, est quelque chose de si divin que plusieurs personnages de l'antiquité ont attribué la plus grande partie de ces *fables* à Socrate, choisissant pour leur servir de père, celui des mortels qui avait le plus de communications avec les dieux. »

A côté d'Esope, nous devons placer Babrius, qui mit les récits allégoriques du fabuliste grec en vers choliambiques. On le croit contemporain de Bion et de Moschus, et certes la pureté, la richesse de son style ne démentent point une pareille supposition. Que nous sommes loin du lourd Pilpay et de Lockman, loin même d'Esope, dont Babrius est l'interprète, mais l'interprète original, auquel il emprunte la pensée, le canevas, mais en polissant cette pensée et en couvrant, en remplissant ce canevas d'élégantes arabesques!

Tel fut le premier âge de la *fable* : en somme le genre littéraire est à peine constitué; la *fable* jusqu'ici n'appartient presque pas à la poésie; elle confine plutôt à la philosophie, à la rhétorique; voyez, en effet, quel attrait la *fable* ésopique exerce sur Socrate; voyez Platon qui bannit les poëtes de sa république et qui pourtant y accorde une place à Esope. Enfin, Aristote parle de la *fable* non dans sa *Poétique*, mais dans sa *Rhétorique*. A ses yeux, l'apologue est un genre de démonstration, une des formes de l'art de persuader. Esope est un orateur, un philosophe, non un poëte.

II. *Second âge de la fable* (*âge moyen*). Dans la première période que nous venons de parcourir, la *fable* n'est avec Esope qu'une plante, qu'un germe non encore épanoui. Avec Phèdre, cette plante va devenir fleur; mais faut-il franchir d'un bond tout l'intervalle qui sépare le conteur phrygien du fabuliste romain? N'y a-t-il pas de *fables* entre Esope et Phèdre? De même qu'Esope a eu en Grèce quelques prédécesseurs, Phèdre aussi a été devancé par quelques écrivains de Rome. Avant Esope, Hésiode avait conté la *fable* du *Rossignol et l'Epervier*, Archiloque celle de l'*Aigle et le Renard*, Stésichore celle du *Cheval et le Cerf*, Hérodote celle du *Pêcheur qui joue de la flûte*. De même, avant Phèdre, les Romains avaient déjà entendu des apologues : Ménénius Agrippa leur avait narré fort à point, en vrai disciple d'Esope, la *fable* des *Membres et l'Estomac* (493 av. J.-C.); Cicéron leur avait récité celle du *Vieillard et les trois jeunes hommes*, Horace les avait émerveillés par son charmant morceau *le Rat de ville et le Rat des champs*, Pline l'Ancien avait raconté l'apologue des *Deux Rats*, le *Renard et l'Œuf*. Tibère, si nous en croyons l'historien Josèphe, avait composé la *fable* du *Renard et le Hérisson;* mais toutes ces tentatives, plus ou moins heureuses, n'ôtent pas à Phèdre son originalité. Ce n'est pas à tort que la postérité a choisi son nom pour en faire le symbole de la *fable* littéraire. Avec lui, en effet, l'apologue devient un véritable genre de poésie; genre secondaire, si l'on veut, mais qui a son mérite. Phèdre revendique pour la *fable* une petite place sur le Parnasse, place que Boileau lui a cependant refusée. En quoi consiste précisément cette metamorphose opérée par Phèdre? Essayons de le montrer rapidement.

Esope contait, improvisait; Phèdre écrit : de là toute la différence. Le récit, parfois sacrifié chez Esope, s'étend sous la plume de Phèdre, ou du moins il est plus châtié, plus poli.

> *Æsopus auctor quam materiam repperit*
> *Hanc ego* polivi *versibus senariis.*

On trouve déjà chez lui des *fables* où le dialogue est traité de main de maître, par exemple celles du *Loup et le Chien*, de la *Chatte, la Laie et l'Aigle*. Il est difficile de mieux peindre. Tout l'artifice du métier apparaît déjà. La composition est soignée : voici d'abord le lieu de la scène, les décors; puis la physionomie et le costume des personnages. On est tenté de rappeler ces jolis vers descriptifs si pittoresques; celui-ci, entre autres, pour peindre les courses nocturnes de la chatte malfaisante :

> *Inde evagata noctu suspenso pede.*

Mais il serait injuste de n'accorder à Phèdre que le mérite de la mise en œuvre; il n'est pas un simple traducteur d'Esope, il a inventé aussi; il le dit lui-même, avec un peu trop d'assurance, il est vrai; mais sa vanité est légitime; il a élargi l'étroit sentier d'Esope :

> *Ego illius pro semita feci viam.*

Il a imaginé plus de *fables* qu'Esope n'en avait laissé. Hélas! ajoute-t-il, j'en ai imaginé, et quelques-unes même pour mon malheur :

> *Et cogitavi plura quam reliquerat,*
> *In calamitatem quædam deligens meam.*

Ces quelques *fables* dont il parle avec un soupir, ce sont ses *fables* politiques : les *fables à allusions*, comme on dirait de nos jours. Telle est la *fable* des *Grenouilles et le Soleil*. Le Soleil, il fut facilement reconnu : c'était Séjan qui voulait épouser la fille de Germanicus. Au lieu de Jupiter, lisez Tibère, et par les grenouilles entendez les Romains, les riches surtout, dont Séjan épuisait les fortunes. La *fable* le *Vieillard et l'Ane* est encore une *fable* politique; mais, chez Phèdre, quelle que soit l'importance du fond, la forme n'est jamais négligée. Il a voulu plaire davantage, afin de persuader mieux. Avec lui la *fable* fait un pas de plus. Si Phèdre eut moins de génie qu'Esope, il eut plus d'art : il disposa tout avec un soin habile, il sut manier finement le dialogue, trouver la repartie vive et rapide, suppléer à la chaleur par la convenance, à l'invention par le goût : Esope avait excellé à *faire*, c'est-à-dire à inventer des *fables;* Phèdre enseigne à les écrire : l'idée était tout chez le premier, le style est tout chez le second.

Nous avons déjà nommé Babrius; on le place tantôt avant, tantôt après Phèdre. Les anciens semblent avoir eu pour lui une grande estime. Sénèque conseillait à un de ses amis d'entreprendre la traduction des *fables* de ce Babrius ou Babrias. Quintilien voulait qu'on les fît lire aux enfants en rompant la mesure, et l'empereur Julien en faisait ses délices. Les quelques *fables* qui nous sont parvenues de cet auteur, traduites par M. Boyer, ne méritent pas, ce semble, la vogue dont elles ont joui dans l'antiquité.

De Phèdre à La Fontaine, on peut citer bien des noms de fabulistes, mais il en est peu de vraiment importants. Les principaux sont, dans l'antiquité, ceux du rhéteur grec Aphonius d'Antioche, qui vivait vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, et qui nous a laissé un recueil de quarante *fables*, que l'on place quelquefois à la suite de celles d'Esope; d'Avien (Avianus), contemporain de Théodose, qui traduisit Esope en latin, et dont il nous reste quarante-deux *fables*, que l'on joint d'ordinaire à celles de Phèdre. Elles offrent peu d'intérêt.

Dans les *Florides* d'Apulée, on trouve l'apologue du *Renard et le Corbeau*, raconté avec esprit, mais avec peu de goût.

Le moyen âge semble avoir conservé avec amour les traditions ésopiques : Grégoire de Tours raconte que Théodebal, roi d'Austrasie, se plaisait à parler en apologues. Pourtant, les fabulistes proprement dits sont rares à cette époque. Dans les âges de barbarie, on écrit peu; tout au plus improvise-t-on : à quoi bon écrire, quand il n'y a pas de lecteurs? Si la *fable* trouve encore des partisans, la paresse ou l'ignorance des lecteurs va si loin qu'on abrége même les *fables* d'Esope.

Au IXe siècle, un grammairien, l'évêque Ignatius Magister, rogna les *fables* de Babrius et les réduisit chacune en quatrains; exemple singulier que Benserade suivra plus tard à propos d'Esope. Saint Cyrille, apôtre des Esclavons, écrit encore en grec quatre-vingt-quinze *fables* en quatre livres, dont on a une traduction latine par le P. Cordier.

Vers le même temps, Romulus, écrivain de peu de mérite, traduit Esope. Vincent de Beauvais insère aussi quelques *fables* imitées du vieux conteur dans son *Miroir moral*. Enfin Planude, au XIVe siècle, compose un recueil de *fables* et une *Vie* d'Esope.

Mais ce n'est pas dans ces informes traductions d'Esope et de Babrius qu'il faut chercher la *fable* au moyen âge. Elle est ailleurs, dans les romans du XIIIe siècle, par exemple, dans celui du *Renard* surtout. Il suffit de songer au titre même de ce singulier ouvrage pour comprendre quelle analogie il doit avoir avec la *fable*. Dans ce roman allégorique, en effet, les rôles sont remplis par des animaux. L'auteur se sert des animaux pour instruire les hommes. Si La Fontaine a pu dire :

> Ce n'est pas aux hérons
> Que je parle : écoutez, humains, un autre conte,
> Vous verrez que chez vous j'ai puisé mes leçons...

l'auteur du *Renard* nous rappelle, lui aussi, qu'il y a des renards à deux pieds :

> Pour renard qui gélines (poules) tue,
> Qui a la peau rousse vestue,
> Qui a grand queue et quatre piés,
> N'est pas ce livre commencé;
> Mais pour celui qui a deux mains,
> Dont ils sont en ce siècle mains,
> Qui ont la chappe faux-semblant
> Vêtue, et por ce vont emblant (ravissant)
> Et les honneurs et les châteaux.

Il en est de même de tous les autres personnages du roman. Chante-Clair, le coq; Thibert, le chat; Brun, l'ours; Ponte, la poule; Drouineau, le moineau; Couard, le lièvre; Belin, le mouton; Bruïant, le taureau; Tardif, le limaçon; Roussel, l'écureuil; Barbue, la chèvre; Pelé, le rat; Verdeau, le perroquet; Ysengrin, le loup, etc. Tous ces personnages représentent certains types humains très-reconnaissables. Lisez, par exemple, la scène du trésor de Krieképut, et dites si ce n'est pas là déjà une *fable* achevée, où le récit est assez intéressant pour nous laisser quelque illusion, et assez transparent à la fois pour que nous puissions l'appliquer à nous-mêmes et en tirer profit. Citons encore un passage piquant, la scène d'excommunication. L'âne est chargé du rôle d'archiprêtre, c'est lui qui va lancer l'anathème contre Renard : c'est l'ignorance et la bêtise condamnant l'intelligence et l'esprit :

> Alors l'archiprêtre Timers (nom de l'âne)
> Commença si haut à chanter,
> Qu'en retentirent monts et vaux;
> Il a chaussé ses estivaux (bottines),
> S'est de ses habits revêtis,
> Avec lui eut deux de ses fils.
> Cloches, cierges et bénitiers
> Ils avoient, pour excommunier
> Renard avec sa compagnie.
> Timers bien haut l'excommunie.
> Pendant ce temps cloches sonnoient,
> Et jusque-là cierges brûloient.
> Alors fit les cierges éteindre :
> C'étoit pour mieux Renard contraindre,
> Et pour qu'il fût en pire état,
> Chanta : *Amen! fiat! fiat!*
> Cela fait, retourne en arrière,
> Car il ne sait autre assaut faire.
> Et Renard en moquant s'écrie :
> « Que ferai-je? on m'excommunie!
> Manger ne pourrai plus de pain,
> Si je n'ai appétit et faim;
> Et mon pot bouillir ne pourra
> Tant que le feu ne sentira. »

Mais, tout en représentant les hommes sous figures d'animaux, les vieux poëtes du *Roman du Renard* n'oublient pas, comme Esope et surtout comme Phèdre, que ce sont des animaux qui parlent. Tout en voulant instruire les hommes par leur exemple, ils observent le caractère propre à chacun des animaux qu'ils mettent en scène, et en cela ils devancent déjà La Fontaine; bien plus, ils lui servent de modèle; car La Fontaine s'est inspiré quelquefois de leur exemple.

Parmi les monuments littéraires du moyen âge, il en est un autre que La Fontaine connaîtra et dont il fera son profit : ce sont les fabliaux. Il y puisera un nombre considérable de sujets; par exemple, ceux de la *Laitière et le Pot au lait*, du *Dépositaire infidèle*, des *Femmes et le secret*, du *Savetier et le Financier*, du *Jardinier et son Seigneur*, de la *Jeune veuve*, etc. Le lecteur nous saura gré de rapporter ici quelques-uns de ces vieux récits pleins de verve et de satire.

Voici, par exemple, un petit morceau dont s'est souvenu La Fontaine en composant le *Dépositaire infidèle* (livre VII, fable x). C'est un fabliau que nous trouvons dans le vingt-deuxième volume de la grande *Histoire littéraire de la France :*

« Un chevalier, allant avec son écuyer en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, venait d'entrer en Espagne. Parti de grand matin, il espérait arriver le soir à Miranda, sur l'Ebre. Un renard cherchant les aventures croise le chemin qu'avait pris le chevalier. « Voilà, s'écrie celui-ci, un renard de belle » taille! — Oh! monseigneur, dit l'écuyer, » dans les pays que j'ai parcourus avant d'être » à votre service, j'en ai vu, par la foi que je » vous dois, d'une taille bien plus grande, et » un, entre autres, gros comme un bœuf. » — Belle fourrure, répond le chevalier, pour » un chasseur habile. » Et il chemine en silence. Au bout de quelque temps, élevant tout à coup la voix : « Seigneur, préserve-nous » aujourd'hui tous deux de la tentation de » mentir, ou donne-nous la force de réparer » notre faute, pour que nous puissions tra» verser l'Ebre sans danger. » L'écuyer surpris demande au chevalier pourquoi cette prière. « Ne sais-tu pas, lui répond son maître, » que l'Ebre, qu'il faut passer pour aller à » Saint-Jacques, a la propriété de submerger » celui qui a menti dans la journée, à moins » qu'il ne s'amende? » On arrive à la Zacorra. « Est-ce là, monseigneur, cette rivière? — » Non, nous en sommes encore loin. — En » attendant, sire chevalier, ce renard que j'ai » vu n'était peut-être que de la grosseur d'un » veau... — Eh! que m'importe ton renard? » Bientôt l'écuyer dit : « Monseigneur, l'eau que » nous allons passer à gué ne serait-elle pas » celle... — Non pas encore. — En tout cas, » monseigneur, ce renard dont je vous parlais » n'était pas, je m'en souviens maintenant, » plus gros qu'un mouton. » Voyant que l'ombre des montagnes s'allongeait déjà, le chevalier presse le pas de sa monture et découvre enfin Miranda. « Voilà l'Ebre, dit-il, et le » terme de notre première journée. — L'Ebre! » s'écrie l'écuyer. Ah! mon bon maître, je » vous proteste que ce renard était tout au » plus aussi gros que celui que nous avons vu » ce matin. »

Les fabliaux du moyen âge ne sont pas toujours bien respectueux envers Dieu, et surtout envers l'Eglise; qu'on en juge par des exemples :

LE LOUP QUI VEUT FAIRE SON CARÊME.

Un loup voulant faire pénitence de ses péchés fit vœu de ne pas manger de chair depuis Septuagésime jusqu'à Pâques. Quelques jours après, voyant un gras mouton qui broutait seul sur le bord d'une forêt : « Oh! dit-il, que je mangerais volontiers de ce mouton si mon vœu ne m'obligeait à jeûner! Cependant, comme il est seul, si je ne m'occupe pas de lui, quelqu'un en passant par ici l'emportera. Il vaut donc mieux que je le mange qu'un saumon. Un saumon est viande plus délicate, et en carême se vendrait plus cher. » Aussi prend-il le mouton, et le mange.

Voyez encore l'histoire de la femme qui recommandait chaque jour sa vache à un saint nouveau :

> Une femme avoit une vache
> Et la nourrissoit en sa crache (crèche).
> Chaque jour qu'elle l'envoyoit paistre,
> Elle prenoit un saint pour maistre,
> A qui elle la commandoit,
> . . . .
> Disant : « Sire saint Nicolas,
> Que ma vache ne tombe aux las
> Du loup, d'autre mauvaise beste.
> Veuillez lui aider, saint Sylvestre,
> Saint Dominique, saint François. »
> . . . .
> Mais advint une matinée
> Que la vache fut hors menée,
> La commanda à tous les saints.
> . . . .
> Si advint que cette journée
> De maux loups fut-elle estranglée.
> . . . .
> Chaque saint s'attendait à l'autre.

Nous voudrions citer encore un certain nombre de jolies *fables* du moyen âge dont La Fontaine a su profiter; mais nous renvoyons au curieux recueil de M. Robert : *Fables inédites*, et aussi à l'article FABLIAU. Nous nous bornerons à faire un choix sévère entre les plus beaux échantillons qui nous sont parvenus de la *fable* à cette époque. Voici la traduction d'un fabliau latin d'une moralité fort élevée; c'est une leçon de politique :

LE LOUP VICE-ROI.

Le lion, se disposant à un voyage lointain, convoqua les animaux et leur dit d'élire un roi pour le remplacer. A l'unanimité, ils choisirent le loup. Le loup, dirent-ils, sera fort contre nos ennemis, il sera redoutable et audacieux « Oui, dit le lion, vous avez choisi pour maître un animal fort et vaillant; mais il faut qu'il se conforme à la justice et à la miséricorde, comme il convient à un roi. Or, pour que vous puissiez vivre en sûreté sous son autorité, il faut qu'il s'oblige par serment à ne nuire à aucun de vous et à ne jamais manger de chair d'animal. » Sur la demande de tout le monde, le loup prêta ce serment et

bien d'autres. Mais, après le départ du lion, se voyant tranquille et bien affermi dans son autorité, il chercha dans sa tête comment il obtiendrait des animaux eux-mêmes la faculté de manger de la chair d'animal. Il s'adressa au chevreau et le pria de lui dire s'il avait l'haleine mauvaise. « Oh ! oui, répondit le chevreau, si mauvaise qu'elle est insupportable. » Sans perdre de temps, le loup convoque les animaux et leur demande ce qu'il faut faire de celui qui, au mépris de la majesté royale, a tenu au souverain des propos grossiers et injurieux. « Sire, c'est un crime de lèse-majesté; qu'il meure ! » En vertu de ce jugement, le loup tua le chevreau en lui rappelant son crime, et, pour faire excuser sa méchanceté, il partagea le corps entre les barons, gardant toutefois la meilleure part. Une autre fois, la faim étant revenue, le loup demanda à la biche ce qu'elle pensait de son haleine. Celle-ci, aimant mieux mentir que de mourir, répondit que de sa vie elle n'avait senti un si doux parfum. Le loup, ayant convoqué ses barons, leur demanda quelle peine méritait celui qui, prié par le roi de dire la vérité, avait osé mentir et user de fourberie. « Il mérite la mort, » répondit l'assemblée. La pauvre biche fut tuée et mangée sans que personne dît mot. A quelque temps de là, le loup, voyant un singe qui était jeune et gras, l'interrogea sur son haleine. Le singe répondit qu'elle n'avait rien d'extraordinaire. Le loup, sentant qu'il ne pouvait lui intenter une accusation raisonnable, se mit au lit et se dit malade. On vint lui faire visite et on lui amena des médecins, qui déclarèrent que Sa Majesté ne courait aucun danger, pourvu toutefois qu'Elle mangeât ce qui pouvait flatter son appétit. « Je n'ai de goût à rien, répondit le malade, excepté pour la chair de singe. Mais j'aimerais mieux mourir que de violer mon serment aux dépens du singe. Mes barons seuls, dans leur sagesse, pourraient décider le cas. » Tous répondirent que le roi, en pareille circonstance, avait pleine liberté d'agir, et qu'il n'y avait pas de serment qui pût tenir contre le soin de sa santé. Ce jugement prononcé, le singe fut tué et mangé ; mais la sentence retomba bientôt sur la tête des juges ; à partir de ce jour, le loup ne garda plus son serment envers personne.

Avouons que la cour du lion, dans La Fontaine, est une imitation qui n'a pas atteint le modèle.

On en pourrait presque dire autant du fabliau du *Taon et le Mulet*, qui est l'original de la *fable* du *Coche et la Mouche :*

Or, un taon s'assit
Sur un mulet qu'il vit
Aller par une voie,
Qui moult chargé étoit
D'un grand faix qu'il portoit,
Ou de cire ou de soie.
Quand vint à la vesprer,
Or, se prit à penser
Le taon et à dire :
« Hélas! sire mulet,
Vous portez trop grand faix,
Je ne vous veux plus nuire.
Il s'envole en arrière :
Or, êtes plus légère,
Dit-il, sire mulet;
Porté m'as longuement;
Je t'ai moult malement
Grevé et trop meffet. »
Le mulet lui répond :
« Tu ne pèses pas mont;
Guère ne m'as grevé.
Mon faix pèse entretant
Comme il faisoit devant
Que tu fusses levé. »

L'imagination ne fait pas défaut à tous ces conteurs du moyen âge, et si la langue eût été déjà formée, à coup sûr bon nombre de fabliaux feraient encore aujourd'hui les délices du peuple, tandis qu'ils sont uniquement connus et goûtés des érudits et des gourmets littéraires. En tout cas, on peut juger par les citations nombreuses que nous venons de faire des transformations apportées dans le genre de la *fable* depuis Esope et depuis Phèdre. Quand La Fontaine viendra dire :

J'ai du moins ouvert le chemin,

nous aurons le droit de lui répondre : Non, la *fable* n'est pas nouvelle au XVIIe siècle ; il ne faut pas croire qu'elle fût inconnue ou même oubliée pendant le moyen âge; elle est entrée chez nous par un double courant, par un courant grec et par un courant oriental. Aux croisades, elle arrive par les Arabes, et à la Renaissance, elle est apportée par les Grecs : la tradition ne se perd pas. Au XIIIe siècle, Marie de France reprend l'apologue ésopique (*Ysopet*), et fait preuve dans ses *lais* d'un esprit ingénieux et d'une grâce naturelle; elle tient à la fois du vieil esclave phrygien par son bon sens pratique, et de Phèdre par ses prétentions littéraires. Elle proteste souvent en faveur des pauvres et des misérables, et la portée morale de ces contes en vers surprend parfois et décèle une rare sensibilité. On doit à Rutebeuf l'apologue intitulé : l'*Ane et le Chien*. Dans la *Farce de Pathelin* (XVe siècle), la vieille épouse du vieux fripon raconte finement et naïvement à la fois la *fable* le *Renard et le Corbeau*. Nous croyons utile de rapporter ce joli morceau, un des modèles du charmant récit de La Fontaine :

Il m'est souvenu de la *fable*
Du corbeau qui étoit assis
Sur une croix de cinq ou six
Torses de haut, lequel tenoit
Un fromage au bec. Là venoit
Un renard qui vit le fromaije;
Pensa en lui : comment l'aurai-je?
Lors se mit dessous le corbeau :
Ah! fit-il, tant as le corps beau,
Et le chant plein de mélodie.
Le corbeau par sa couardie,
Oyant son chant ainsi vanter,
Si ouvrit le bec pour chanter,
Et son fromage choit à terre;
Et maître renard vous le serre
A bonne dents, et si l'emporte.

Au XVIe siècle, à la Renaissance, on reprend la *fable* comme on reprend tous les genres littéraires connus des anciens. Mentionnons le recueil de Gilles Corrozet, qui contient cent *fables* en vers (1542), et qui fut publié sous ce titre : les *Fables du très-ancien Esope Phrygien*, de Gilles Corrozet, poëte et libraire. Citons seulement la *fable* le *Cerf et les Bœufs*, que l'on pourra comparer avec celle de La Fontaine, l'*Œil du maître :*

Un cerf fuyoit devant les chiens couranz;
Pour se sauver se meit en une estable;
Leans estoient plusieurs bœufz demouranz,
Auxquelz requist qu'on luy fust favorable,
Et qu'on permist qu'en ce lieu secourable
Il se mussast. L'un des bœufs luy va dire :
« Tu n'es pas bien, il n'est point de lieu pire
Que cestuy-cy pour y trouver mercy :
Car si tu es trouvé caché icy,
Tu souffriras la mortelle poincture. »
Le cerf fuytif, de crainte tout transy,
Y demeura, print le hazart aussi
De vie ou mort pour dernière adventure.
Le serviteur, pour apaiser la faim
De tous ces bœufz leur vint donner repas.
Le cerf étoit caché dedans le fein
Si très avant qu'il ne le trouva pas.
Le maistre aussi vint après, pas à pas,
Lequel aussi que dans le fein cherchoit,
Trouva le cerf qui dessoulz se cachoit.
Là il fut pris et occis tout à l'heure.

Deux autres fabulistes de la même époque ont publié des traductions et imitations d'Esope et de Phèdre qui dépassent beaucoup les essais de Corrozet : ce sont Guillaume Haudent et Guillaume Gueroult. Le premier donna pour titre à son recueil : les *Trois cent soixante-six apologues d'Esope;* le second appelle ses *fables* des *Emblêmes*. La Fontaine a tiré beaucoup de ces deux recueils, et à ce titre seul les deux poëtes mériteraient notre attention. Voici le *Chêne et le Roseau*, par Guillaume Haudent :

Un chesne dur, puissant, robuste et fort,
Contre un roseau foyble, débile et tendre,
Pour demonstrer sa puissance et effort,
Jadis voulut quereller et contendre,
En soutenant qu'il n'oseroit prétendre
Se comparer à lui quant en puissance.
Car, s'il le fait, lui offre sans attendre,
Livrer assault et lui porter nuysance.
Quand le roseau eust ouy les contends
Et les propos de ce chesne orgueilleux,
Il lui a dict : « On pourra voir en temps
Lequel sera le plus fort de nous deux. »
Or cependant qu'ils devisoient entre eulx
De leur pouvoir, voici venir un erre (tourbillon)
De vent de bise, aspre et impétueux,
Qui faict tomber le chesne sur la terre.
Quand il se veist en ce poinct abattu,
Et le roseau estre debout encoire,
Il demanda par quel' force et vertu
Il avoit pu obtenir la victoire.
Il luy a dict pour raison péremptoire
Que ce a esté pour avoir obey
A cestui vent, car lui étoit notoire,
Qu'il fust rompu, s'il eust désobey.

Guillaume Haudent a écrit encore avant La Fontaine une *fable* des *Animaux malades de la peste* sous le titre de : *Confession de l'Ane, du Renard et du Loup*. Guillaume Gueroult a traité le même sujet sous le titre le *Lion, le Loup et l'Ane*. Ce sont presque deux petits chefs-d'œuvre.

En même temps, les *fables* d'Esope sont publiées, commentées, imitées. (V. dans le premier volume de la *Bibliothèque grecque* de Fabricius l'article sur Esope, sur ses *fables* et sur les diverses éditions en grec et en latin depuis le XVe siècle.) Pour se mettre à la mode du jour, la *fable* fut obligée de parler en latin, et en vers latins surtout. Faërne, un des grands humanistes du XVIe siècle dont les travaux ont beaucoup contribué aux progrès de l'érudition, fut un des plus heureux traducteurs d'Esope en latin. Le pape Pie IV l'encouragea dans son entreprise, et fit publier ses essais en 1564. Ces *fables* étaient élégantes, concises et méritent d'être connues. En voici quelques-unes :

MERCURE ET LE STATUAIRE.

Un jour Mercure, voulant savoir quel cas on faisait de lui sur la terre, prit la figure d'un mortel et entra dans la boutique d'un statuaire. Il aperçut d'abord une statue de Jupiter portant la foudre, et en demanda le prix. Quand on lui eut dit une drachme, il se moqua tout bas du bon marché de son père. « Et cette Junon, dit-il, combien ? — Elle vaut un peu plus. » Enfin, voyant sa statue et croyant qu'elle valait beaucoup, puisque c'était l'image du dieu du gain et du messager des dieux, il demanda qu'on lui dît son prix. « Si vous m'achetez les deux autres, répondit le statuaire, je vous donnerai celle-là par-dessus le marché. » Plus nous nous estimons, moins nous valons.

Plerumque nihili est qui ipse se magni æstimat!

LES GRIVES.

Une nombreuse troupe de grives avait quitté les montagnes de l'Etrurie pour venir faire vendange dans les fertiles vignobles de la Gaule cisalpine. Bien peu revinrent à la maison; mais celles-là, repues de nourriture, étaient grosses et grasses. Quand celles qui étaient restées au logis virent un tel embonpoint, elles furent jalouses, se mirent à déplorer leur misère et à regretter de n'avoir pas été prendre part à de si riches festins. « Ignorantes et imprudentes que vous êtes, leur dit une des grives revenues de l'expédition, vous ne voyez donc pas le peu que nous restons de tant de milliers qui sommes parties pour aller faire bombance? Tuées ou prisonnières, vendues au marché, les autres ont fini misérablement. Ah! si vous saviez nos maux, nos périls, nos frayeurs, si vous saviez tout ce que nous avons souffert, nous qui survivons, certes vous n'auriez pas le désir insensé d'aller chercher bonne chère à l'étranger. »

La cour fait le bonheur de quelques-uns et le malheur du grand nombre; et ceux mêmes qu'elle a rendus heureux, elle les rend malheureux à leur tour.

Un Allemand, Weiss, qui avait latinisé son nom et s'appelait Pantaleo Candidus (*Weiss* veut dire blanc), fit paraître, à peu près à l'époque où Faërne composait ses *fables*, un recueil de cent apologues imités des anciens.

Ce recueil était divisé en huit parties : I. *Fables* où figurent les dieux. II. *Fables* où figurent les hommes. III. *Fables* où figurent les quadrupèdes. IV. *Fables* où figurent les poissons. V. *Fables* où figurent les oiseaux. VI. *Fables* où figurent les reptiles. VII. *Fables* où figurent les végétaux. VIII. *Fables* où figurent les choses inanimées.

Nous en traduisons une, prise au hasard dans l'une des huit divisions :

LE DIABLE ET L'USURIER.

(Ire partie.)

Un usurier s'en allait un jour de compagnie avec le diable, l'un cherchant des hommes à prendre, l'autre ayant des recouvrements à faire. Ils passent devant une maison où une mère irritée contre son enfant lui disait : « Que le diable t'emporte du coup ! — N'entends-tu pas qu'on t'appelle? dit l'usurier au diable. Voilà un enfant qu'on te livre ; prends-le. » Satan lui répondit : « C'est une mère qui parle à son fils, l'appel n'est pas sérieux : le cœur ne pense pas ce que dit la bouche. » Les voyageurs continuent leur route. Arrivé chez son débiteur, l'usurier lui demande son argent, et l'autre, furieux : « Que le diable t'emporte, s'écrie-t-il, toi et ton argent ! » Alors le diable dit à son compagnon : « Oh ! celui-ci parle sincèrement, tu m'appartiens ! » Et il l'emporte avec lui aux enfers, heureux d'avoir trouvé sa proie. (V. *Deliciæ poetarum germanorum*, Francfort, 1612, t. II, p. 107).

A cette époque et dans ce genre, la France, comme nous l'avons vu, se montrait digne de l'Italie et de l'Allemagne : elle pouvait opposer avec honneur les noms de Corrozet et de Gueroult à ceux de Faërne et de Candidus. Mais il y a mieux : nos grands écrivains du XVIe siècle n'ont pas dédaigné la *fable*. Rabelais lui faisait une place dans son livre, et il nous a laissé la *fable* pleine de grâce et de verve du *Bûcheron qui a perdu sa cognée*.

Marot et Régnier n'hésitent pas non plus à encadrer des *fables* dans leurs épîtres et dans leurs satires. C'est l'exemple d'Horace qu'ils suivent en cela, comme en presque tout. La *fable* du *Lion et le rat*, que Marot adresse à son ami Lyon Jamet pour lui demander secours, est trop célèbre pour que nous ne la rapportions pas ici :

Je ne t'escry de l'amour vaine et folle,
Tu veois assez, s'elle sert ou affolle;
Je ne t'escry ne d'armes ne de guerre,
Tu veois qu'il peult bien ou mal y acquerre;
. . . .
Je ne t'escry des dames de Paris,
Tu en sçais plus que leurs propres maris;
Je ne t'escry, qui est rude ou affable
Mais je te veux dire une belle *fable*.
C'est assavoir du lyon et du rat.
Cestuy lyon, plus fort qu'un vieil verrat,
Veit une fois que le rat ne savoit
Sortyr d'un lieu, pour autant qu'il avoit
Mangé le lard et la chair toute cruë.
Mais ce lyon (qui jamais ne fut gruë)
Trouva moyen, et manière et matière
D'ongles et dents, de rompre la ratière,
Dont maistre rat eschappe vistement,
Puis met à terre un genouil gentement,
Et, en ostant son bonnet de la teste,
A mercyé mille fois la grant' beste,
Jurant le dieu des souris et des rats
Qu'il lui rendroit. Maintenant tu veoirras
Le bon du compte. Il advint d'aventure
Que le lyon, pour chercher sa pasture,
Saillit dehors sa caverne et son siége,
Dont par malheur se trouva pris au piége
Et fut lyé contre un ferme poteau.
Adoncq le rat, sans serpe ne coulteau,
Y arriva joyeux et esbaudy,
Pour secourir le lyon secourable,
Auquel a dict : « Tais-toi, lyon lyé;
Par moi seras maintenant deslyé;
Tu le veux bien, car le cœur joly as,
Bien y parut quand tu me delyas.
Secouru m'as fort lyonneusement;
Or secouru seras rateusement. »
Lors le lyon ses deux grands yeux vertit
Et vers le rat les tourna un petit
En lui disant : « O povre verminière!
Tu n'as sur toi instrument ne manière,
Tu n'as coulteau, serpe ne serpillon,
Qui sceust couper corde ne cordillon,
Pour me jecter de ceste estroite voye.
Va te cacher que le chat ne te voye.
— Sire lyon, dict le fils des souris,
De ton propos, certes, je me souris.
J'ai des coulteaux assez, ne te soucie,
De bel oz blanc plus tranchants qu'une sye;
Leur gaîne, c'est ma gencive et ma bouche :
Bien couperont la corde qui te touche. »

Et Marot, après avoir raconté la délivrance du seigneur lion, tire la morale de sa fable, morale toute personnelle. Le rat, c'est lui-même, et le lion, c'est son ami Lyon Jamet, auquel il demande d'intercéder en sa faveur, à charge de revanche. Outre l'intérêt allégorique de cette *fable*, qui donne un sens piquant et une double entente à chacun des traits qu'elle contient, il faut admirer le naturel et l'heureuse imagination de conteur dont Marot a fait preuve dans ce délicieux morceau. La Fontaine n'a point dépassé, peut-être même n'a-t-il pas égalé son modèle. On en pourrait dire autant de la *fable* de Régnier (IIIe satire), qui a pour titre : le *Loup, la Lionne et le Mulet*. (Comparez La Fontaine, liv. V, *fable* VIII, et liv: XII, *fable* XVII.)

Or, entends à ce point ce qu'un Grec en escrit.
Jadis un loup, dit-il, que la faim espoinçonne,
Sortant hors de son fort, rencontre une lionne,
Rugissante à l'abord et qui montrait aux dents
L'insatiable faim qu'elle avoit au dedans.
Furieuse, elle approche, et le loup qui l'advise
D'un langage flatteur lui parle et la courtise;
Car ce fut de tout temps que, ployant sous l'effort,
Le petit cède au grand et le faible au plus fort.
Luy, dis-je, qui craignoit que, faute d'autre proye,
La beste l'attaquast, ses ruses il employe.
Mais le hasard si bien le secourut
Qu'un mulet gros et gras à leurs yeux apparut.
Il cheminoit dispos, croyant la table preste;
Et s'approchant tous deux assez près de la beste,
Le loup qui la cognoist, malin et défiant,
Luy regardant aux pieds, lui parloit en riant :
« D'où es-tu? Qui es-tu? Quelle est ta nourriture?
Ta race, ta maison, ton maistre, ta nature? »
Le mulet, étonné de ce nouveau discours,
De peur ingénieux, aux ruses eut recours,
Et, comme les Normands, sans lui répondre voire!
« Compère, ce dit-il, je n'ai point de mémoire;
Et comme sans esprit ma grand'mère me vit,
Sans m'en dire autre chose au pied me l'escrivit.
Lors il lève la jambe, au jarret ramassée,
Et d'un œil innocent il couvrait sa pensée,
Se tenant suspendu sur les pieds en avant.
Le loup, qui l'aperçoit, se lève de devant,
S'excusant de ne lire, avecq' ceste parolle,
Que les loups de son temps n'allaient point à l'escolle.
Quand la chaude lionne, à qui l'ardente faim
Allait précipitant la rage et le dessein,
S'approche, plus sçavante, en volonté de lire,
Le mulet prend le temps et, du grand coup qu'il tire
Luy enfonce la teste et, d'une autre façon
Qu'elle ne sçavoit point, lui apprit sa leçon.
Alors le loup s'enfuit, voyant la beste morte,
Et de son ignorance ainsi se réconforte.
N'en déplaise aux docteurs, cordeliers, jacobins,
Pardieu! les plus grands clercs ne sont pas les plus [fins.

Si nous avons tenu à donner la liste aussi complète que possible des précurseurs de La Fontaine, ce n'est ni pour diminuer en rien le mérite de notre immortel conteur, ni pour faire douter de son originalité et, disons le mot, de son génie. Nous avons voulu montrer seulement comment la tradition d'Esope et de Phèdre s'était conservée à travers le moyen âge jusqu'au XVIIe siècle. Le lecteur pourra ainsi mieux comprendre ce qu'était la *fable* avant La Fontaine et ce qu'elle devint entre ses mains.

— III. *Troisième âge de la fable*. Ce troisième âge peut être appelé l'âge d'or de la *fable*. En homme de génie, La Fontaine a profité de tous les essais successifs tentés avant lui : il a lu Esope, il a lu Phèdre, il a lu au moins des extraits de Locman, du *Roman du renard*, des fabliaux ; il a eu connaissance des traductions de Guillaume Haudent, de Corrozet, de Guillaume Gueroult, des petits chefs-d'œuvre de Marot et de Régnier. Il a imité, lui aussi, tous ces modèles différents; mais il a imité en restant original, en restant inimitable.

Nous ne voulons point ici faire une étude complète sur La Fontaine et son œuvre. Contentons-nous de résumer brièvement les principaux mérites de La Fontaine comme fabuliste. En quoi consiste précisément son originalité? Il n'a point inventé les sujets de ses *fables ;* mais, tout en empruntant la matière de ses récits, il a su si bien se les approprier que depuis lors tout semble lui appartenir à lui seul : les sujets sont vraiment devenus sa possession par droit de conquête. Les auteurs de *fables* ont pullulé autour de lui, avant et après lui. D'où vient que l'on ne se souvient que de son nom? D'où vient qu'il représente à lui seul le genre, et que nommer la *fable*, comme dit La Harpe, c'est nommer La Fontaine?

C'est qu'en effet il a été créateur. Il a

fait de la *fable* un drame, un vrai drame où nous trouvons toute une action pleine d'unité et d'intérêt, un théâtre avec des décors d'une fraîcheur et d'un relief extraordinaires, une richesse de mise en scène qui confond, des personnages enfin qui vivent réellement, qui sont des types, comme ceux de Molière, qui ont leur caractère propre et leur costume aussi. Oui, leur costume, et ceci est un point plus important qu'on ne le croit. Esope et Phèdre avaient négligé cette partie : La Fontaine en a compris la valeur ; il en a tiré de merveilleux effets. Le pittoresque, voilà la grande ressource qu'il a mise en œuvre, voilà sa trouvaille et sa création.

Ce n'est pas tout : aux moralités longues et traînantes de la sagesse orientale et grecque, il a substitué un trait piquant, ce qu'on appellerait aujourd'hui *le mot de la fin*, une pensée vive qui surprend, ou qui résume tout l'enseignement du récit. Pas de preuves rigoureuses, pas de démonstrations philosophiques : La Fontaine n'est pas un moraliste. On a eu la maladresse de lui en faire un reproche ; mais c'est précisément son vrai titre de gloire. Il a été vraiment poëte, c'est-à-dire libre, indépendant, contant pour conter, franc d'allure, prime-sautier. A ses yeux, sa *fable* aura été assez utile si elle a plu.

Une morale nue apporte de l'ennui,
Le conte fait passer la morale avec lui.

Animer un proverbe, une sentence, telle est sa méthode, tel est son but ; et pour animer le proverbe, il a soin de ne pas laisser invariablement la maxime à la fin, comme la conclusion d'un syllogisme : il la place tantôt au début, tantôt au milieu. Il s'interrompt dans son conte pour faire une réflexion ; il fait voyager la moralité à travers tout son récit, et cette moralité, il fait toujours en sorte qu'elle soit brève, concise, piquante. Il ne sait pas prêcher, c'est entendu. Ce qu'il allonge, ce qu'il développe à plaisir, c'est le récit, c'est le pittoresque ; en cela il est novateur, et lui-même le dit :

Tous ont fui l'ornement et le trop d'étendue,
Phèdre était si succint qu'aucuns l'en ont blâmé,
Esope en moins de mots s'est encore exprimé.

Lui, il ne craint pas de s'attarder au milieu des animaux et des plantes, car il les aime. Il oublie bientôt qu'il ne les a pris que pour exemple : au lieu de se servir d'eux comme de simples instruments de démonstration, comme de preuves à conviction, il en fait les personnages principaux, les vrais héros de son drame, et on finit par les admirer, par les aimer avec lui. Une vive sensibilité règne partout dans ses récits, et c'est une sensibilité contagieuse. Qu'on ajoute à tous ces avantages les précieuses qualités d'écrivain dont La Fontaine était doué, que l'on joigne les mérites de son style à son talent de composition et d'invention, et l'on ne s'étonnera plus du succès et de la popularité de ses *fables*. Ingénieux comme Esope, habile écrivain comme Phèdre, homme sensible, esprit délicat, La Fontaine a dépassé tous ses devanciers sans pouvoir être jamais égalé par ses successeurs. S'il a trouvé des détracteurs illustres comme Lessing et Lamartine, il a été défendu, aimé, et il l'est encore par les plus grands et les plus nobles esprits.

Molière l'a prédit, et j'en suis convaincu :
Bien des choses auront vécu
Quand nos enfants liront encore
Ce que le bonhomme a conté,
Fleur de sagesse et de gaîté.

La *fable* ne fut pas le privilége de La Fontaine seul au XVIIe siècle. Parmi ses contemporains, il s'est trouvé beaucoup de fabulistes ; nous indiquerons brièvement la valeur de leurs ouvrages. Le genre de la *fable* était populaire au siècle de Louis XIV : Benserade, Perrault, Furetière, Pellisson, Lenoble, Coulange, Régnier-Desmarais, Grécourt, Vergier, Valincourt, Pavillon, Senecé, Fénelon, le père Bouhours, ont écrit des *fables* en français ; Ménage et Commire en ont composé en vers latins ; et pourtant Boileau n'a pas daigné parler, dans son *Art poétique*, d'un genre qui avait séduit tant d'écrivains. On a dit que c'était par jalousie et dénigrement. Non, mais la *fable* ne lui semblait pas vraiment de la poésie ; ce fut son erreur, et la postérité l'a sévèrement condamnée. D'ailleurs, il avait si bien subi à son insu l'attrait irrésistible des *fables* que lui-même, l'austère Despréaux, a essayé d'en composer deux : celles de la *Mort et le Bûcheron* et de l'*Huître et les Plaideurs ;* mais le législateur du Parnasse n'a pas su égaler ce La Fontaine qu'il oubliait de nommer parmi les poëtes, et il est resté bien inférieur à celui qu'il dédaignait. Qu'on en juge :

L'HUÎTRE ET LES PLAIDEURS.

Un jour, dit un auteur, n'importe en quel chapitre,
Deux voyageurs à jeun rencontrèrent une huître.
Tous deux la contestaient, lorsque dans leur chemin
La Justice passa, la balance à la main.
Devant elle, à grand bruit, ils expliquent la chose ;
Tous deux avec dépens veulent gagner leur cause.
La Justice, pesant ce droit litigieux,
Demande l'huître, l'ouvre et l'avale à leurs yeux ;
Et par ce bel arrêt terminant la bataille :
« Tenez, voilà, dit-elle, à chacun une écaille.
Des sottises d'autrui nous vivons au palais.
Messieurs, l'huître était bonne. Adieu, vivez en paix. »

Mais s'il se montra inférieur à La Fontaine, Boileau fut cependant, même dans la *fable*, supérieur à la plupart de ses contemporains. Benserade fut peu goûté de son temps, et Chapelle lança contre lui un rondeau célèbre qui se termine par ces vers assez heureux :

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire ;
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau :
Papier, dorure, image, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

Perrault ne fut guère mieux inspiré. Vergier, qui imita La Fontaine, était plutôt un poëte érotique et badin qu'un fabuliste. Pavillon, écrivain galant aussi et faiseur de petits vers, a composé quelques apologues ingénieux et assez bien écrits, quoiqu'un peu maniérés. On peut lire pour s'en convaincre celui du *Gentilhomme de l'arrièrè-ban en* 1689, et celui de l'*Honneur, le Feu et l'Eau.* Voici ce dernier morceau, qui ne manque pas de charme :

Un jour le Feu, l'Honneur et l'Eau
Conclurent de faire voyage.
Ils partirent tous trois par un temps assez doux ;
Mais, comme en voyageant quelquefois on s'égare,
« Convenons, disent-ils, chacun d'un rendez-vous
Si quelque accident nous sépare. »

L'Eau et le Feu indiquent les signes auxquels on pourra les reconnaître :

L'Honneur, ce fantôme adoré
Qui dans le devoir tient nos belles,
Et pour qui nos guerriers, d'un cœur délibéré,
Vont affronter la mort sous des formes cruelles,
L'Honneur, dis-je, voulant parler,
« Pour moi, s'écria-t-il, je ne le puis céler,
Gardez-moi, mais si bien que rien ne nous sépare ;
Ayez sur moi des yeux d'Argus ;
Car, si loin de vous je m'égare,
Vous ne me retrouverez plus. »

Senecé cherche surtout la *fable* dans la mythologie ; il travestit quelque peu l'Olympe dans ses contes, par exemple dans son *Orphée :*

Pour ravoir sa femme Eurydice,
Orphée aux enfers s'en alla ;
Est-il si bizarre caprice
Dont on s'étonne après cela ?
Dans un accès de ce délire
Où son jugement se perdit,
Pouvait-il chercher rien de pire,
Ni dans un endroit plus maudit ?
Il chanta des airs pitoyables,
Dont le tendre accompagnement
Suspendit la fureur des diables,
Et des coupables le tourment.
. . . .
Alors Pluton, hochant la tête,
Dit au chanteur alangouri :
« O maître fou comme poëte,
Et beaucoup plus comme mari !
Proserpine est bonne diablesse ;
Mais je te jure, sur ma foi,
Que les six mois qu'elle me laisse
Ne sont pas les moins gais pour moi.
Fût-elle aux cieux cent ans encore
Pour se soustraire à mon pouvoir,
Je n'irais pas sur la mandore
Braire en bémol pour la revoir... »

La *fable* du *Chat et le Renard* est une œuvre plus sérieuse et de plus de valeur, bien qu'elle soit loin d'égaler celle du maître. Citons encore de Senecé certains contes qui se rapprochent de la *fable*, par exemple la *Confiance perdue*, apologue oriental ; *Camille*, aventure du moyen âge ; l'*Art de filer le parfait amour ;* le *Kaïmak*, etc. Nous ne pouvons citer en latin les *fables* de Ménage et de Commire. Voici seulement la traduction de la plus célèbre *fable* de Commire, le *Soleil et les Grenouilles*, pièce à allusions, satire contre la Hollande à l'époque de la guerre de Flandre. L'allusion est transparente : le roi-soleil et la gent aquatique sont faciles à reconnaître.

« Les grenouilles habitantes des marais, race ambitieuse, moitié terrestre et moitié aquatique, née dans la fange, avaient vu prospérer leur Etat grâce à la protection du soleil. C'était par son secours qu'elles avaient chassé les taureaux qui paissaient au bord de leurs marais. Elles avaient même osé aborder la vaste mer, et souvent elles avaient provoqué et vaincu les poissons les plus formidables. Elles devinrent orgueilleuses et, ce qui est pis, ingrates. Elles commencèrent à être jalouses de la gloire du soleil, à regarder d'un mauvais œil l'astre qu'adore l'univers. Elles l'insultent par leurs coassements et leurs clameurs ; elles osent même le menacer ; elles lui signifient qu'il ait à s'arrêter dans sa course céleste, et, comme le soleil continuait à éclairer le monde de ses feux, elles s'efforcent d'entraver sa marche. Elles agitent la vase de leurs marais et la font bouillonner. Une noire vapeur s'élève du fond des marécages et cache la lumière du jour sous un épais nuage. Le roi des astres sourit de cette insolence. « Vos traits retomberont » sur votre tête, » dit-il ; et, rassemblant ses rayons dispersés sur le monde, il change ces noires vapeurs en foudre et en grêle retentissantes. Les grenouilles sont accablées par une épouvantable tempête. En vain elles cherchent à se cacher sous leurs joncs épais ; en vain elles s'enfoncent dans la vase pour échapper au désastre : le soleil brûle tout par ses feux et dessèche les marais qui leur servaient de refuge. Les grenouilles périssent sous ces traits enflammés et deviennent la proie des milans et des corbeaux. Alors une d'entre elles, plus sage que les autres, dit en mourant : « Nous sommes justement punies » d'avoir payé les bienfaits par l'insulte. Puis» sent nos malheurs avertir nos descendants » de respecter les dieux ! »

Quelle flatterie et quelle injustice ! La postérité a donné raison aux grenouilles contre le soleil ; elle admire la Hollande et condamne Louis XIV avec son panégyriste.

Il faudrait citer encore bien des *fables* pour montrer toutes les variétés de forme que ce genre a revêtues au XVIIe siècle.

Nous avons vu la *fable* politique avec Commire ; voici la *fable* galante avec Grécourt :

LE PAPILLON ET LES TOURTERELLES.

Un papillon sur son retour
Racontait à deux tourterelles
Combien dans l'âge de l'amour
Il avait caressé de belles.
« Aussitôt aimé qu'amoureux,
Disait-il, ô l'aimable chose !
Lorsque brûlant de nouveaux feux
Je voltigeais de rose en rose !
Maintenant on me fuit partout,
Et partout aussi je m'ennuie.
Ne verrai-je jamais le bout
D'une si languissante vie ? »
Les tourterelles sans regret
Répondirent : « Dans la vieillesse
Nous avons trouvé le secret
De conserver notre tendresse.
A vivre ensemble nuit et jour
Nous goûtons un plaisir extrême.
L'amitié qui vient de l'amour
Vaut encore mieux que l'amour même.

Lenoble a le malheur d'être diffus et verbeux. Ses compositions renferment çà et là d'heureux traits ; mais, pour le citer, il faut toujours un peu le mutiler ; pourtant on peut dire de lui ce que disait Horace d'un ancien auteur :

. . . *Erat quod tollere velles.*

Tels sont, au XVIIe siècle, les principaux écrivains de *fables* en vers. Il faudrait encore parler de Fénelon, mais ses *fables* en prose sont surtout des contes moraux à l'usage de son élève. Au XVIIIe siècle, les fabulistes ne sont pas moins nombreux. Rappelons seulement les principaux noms. Voltaire (*ab Jove principium*) a fait quelques *fables* dans sa jeunesse ; en voici une assez plaisante :

LE LOUP MORALISTE.

Un loup, à ce que dit l'histoire,
Voulut donner un jour des leçons à son fils
Et lui graver dans la mémoire,
Pour être honnête loup, de beaux et bons avis.
« Mon fils, lui disait-il, dans ce désert sauvage,
A l'ombre des forêts vous passerez vos jours ;
Vous pourrez cependant avec de petits ours
Goûter les doux plaisirs qu'on permet à votre âge.
Contentez-vous du peu que j'amasse pour vous.
Point de larcins, menez une innocente vie ;
Point de mauvaise compagnie.
Choisissez pour amis les plus honnêtes loups ;
Ne vous démentez point, soyez toujours le même ;
Ne satisfaites point vos appétits gloutons.
Mon fils, jeûnez plutôt l'Avent et le Carême
Que de sucer le sang des malheureux moutons.
Car, enfin, quelle barbarie !
Quels crimes ont commis ces innocents agneaux ?
Au reste, vous savez qu'il y va de la vie :
D'énormes chiens défendent les troupeaux.
Hélas ! je m'en souviens, un jour votre grand-père,
Pour apaiser sa faim, entra dans un hameau.
Dès que l'on l'aperçut : « O bête carnassière !
« Au loup ! s'écria-t-on. » L'un s'arme d'un hoyau,
L'autre prend une fourche, et mon père eut beau faire,
Hélas ! il y laissa sa peau. »
. . . .
Le petit vit alors dans la gueule du loup
De la laine et du sang qui dégouttait encore ;
Il se mit à rire à ce coup.
« Comment, petit fripon, dit le loup en colère,
Comment vous riez des avis
Que vous donne ici votre père ?
Tu seras un vaurien, va, je te le prédis.
Quoi ! se moquer déjà d'un conseil salutaire ! »
L'autre répondit en riant :
« Votre exemple est un bon garant ;
Mon père, je ferai ce que je vous vois faire. »
Tel un prédicateur, sortant d'un bon repas,
Monte dévotement en chaire
Et vient, bien fourré, gros et gras
Prêcher contre la bonne chère.

Lamotte faisait des *fables* suivant les règles ; il avait des théories à mettre en pratique. « La Fontaine, dit-il, ne s'est pas proposé le mérite de l'invention ; il a donné aux *fables* anciennes des agréments tout nouveaux et si précieux qu'on ne sait le plus souvent auquel on doit le plus de l'inventeur ou de l'imitateur. Les embellissements l'emportent quelquefois de beaucoup sur le fond, quelque ingénieux qu'il puisse être ; mais enfin ce fond n'est pas à lui... Je me suis proposé des vérités nouvelles... Il a fallu inventer des *fables* pour exprimer mes vérités ; il a fallu enfin être tout à la fois Esope et La Fontaine. C'en était sans doute trop pour moi. »

Oui, c'en était trop, et Lamotte ne fut ni l'un ni l'autre. Malgré tous les préceptes qu'il donne, malgré toutes les études théoriques auxquelles il se livra avant de prendre la plume, il est resté un fabuliste de second ordre tout au plus. Il fut un médiocre critique, il ne fut pas un meilleur poëte.

Il a été assez heureux dans la *fable* de *Mercure et les Ombres :*

Mercure conduisait quatre ombres aux enfers.
Comptons-les : une jeune fille,
Item un père de famille,
Plus un héros, enfin un grand faiseur de vers.
Allant de compagnie au gré du caducée,
Ils s'entretenaient en chemin.
« Hélas, dit l'ombre-fille en pleurant son destin,
Que l'on me plaint là-haut ! Je lis dans la pensée
De mon amant. Il mourra de chagrin.
Il me l'a dit cent fois du ton qui se fait croire,
Que loin de moi le jour ne lui serait de rien ;
Que l'amour chaque instant en serrait le lien ;
M'aimer, me plaire étaient son plaisir et sa gloire.
S'il ne meurt, je me promets bien
De revivre dans sa mémoire.
— Pour moi, dit l'ombre-père, il me reste là-haut
Des enfants bien nés, une femme,
Qui m'aimaient tous du meilleur de leur âme.
Je suis sûr qu'à présent on pleure comme il faut. »

Le conquérant parle le même langage : assurément, à l'en croire, l'univers entier porte son deuil :

Les cris du peuple font son oraison funèbre.
Son nom ne mourra point. Du Gange jusqu'à l'Ebre,
D'âge en âge il ira semant l'étonnement.

Enfin le poëte renchérit encore sur ces trois ombres : si l'immortalité attend quelqu'un, c'est bien lui :

Qu'est-ce qu'Achille auprès d'Homère ?

Mercure intervient alors et détrompe tous ces morts naïfs :

« Vous vous trompez, héros, père, amante, poëte,
Leur dit le dieu. Toi, la belle aux doux yeux,
Ton amant consolé près d'une autre s'engage ;
Toi, père, tes enfants chiffrent à qui mieux mieux,
Calculent tous tes biens, travaillent au partage ;
Ta femme les chicane, et de toi pas un mot ;
Chacun ne songe qu'à son lot.
Quant à toi, général d'armée,
On a nommé ton successeur.
C'est le héros du jour ; déjà la renommée
Le met bien au-dessus de son prédécesseur.
Et vous, monsieur l'auteur, qui ne pouviez compren- [dre
Que de vous on pût se passer,
La mort, disent-ils tous, a bien fait de vous prendre :
Vous commenciez fort à baisser. »

Richer n'a pas les théories savantes de Lamotte : il est plus poëte, c'est-à-dire plus naturel que lui.

LES DEUX POTIERS.

Certain potier blâmait l'ouvrage
D'un potier, son voisin, et disait que ses pots
Mal tournés ne seraient achetés que des sots,
Qu'il n'en était encor qu'à son apprentissage ;
Les uns étaient trop grands, les autres trop petits.
Celui-ci repartit : « Halte-là, mon confrère !
Mes pots n'ont qu'un défaut, mais qui doit vous dé- [plaire :
C'est que de votre moule ils ne sont pas sortis.

Richer est un philosophe qui met en vers élégants et faciles sa philosophie, et les enseignements qu'il donne sont simples et de bon ton, comme les expressions dont il se sert.

Voici encore une *fable* de Richer, où l'on retrouvera à peu près les mêmes qualités et dans la même mesure.

LES BERGERS.

Guillot criait : « Au loup ! » un jour par passe-temps.
Un tel cri mit l'alarme aux champs.
Tous les bergers du voisinage
Coururent au secours. Guillot se moqua d'eux.
Ils s'en retournèrent honteux,
Pestant contre Guillot et son vain badinage.
Mais rira bien, dit-on, qui rira le dernier.
Deux jours après, un loup, avide de carnage,
Un véritable loup-cervier,
Malgré Guillot et son chien faisait rage
Et se ruait sur le troupeau.
« Au loup ! s'écria-t-il, au loup ! » Tout le hameau
Rit à son tour. « A d'autres, je vous prie,
Répliqua-t-on, l'on ne nous y prend plus. »
Guillot le goguenard fit des cris superflus.
On crut que c'était fourberie ;
Et le loup désola toute la bergerie.

Il est dangereux de mentir
Même en riant, et pour se divertir.

De tous les fabulistes du XVIIIe siècle, Florian est celui qui a gardé le plus de renom, parce qu'il avait, en effet, le plus de mérite. Les *fables* de Florian s'adressent à la fois à l'individu pour le corriger et à la société pour la réformer. On sent qu'elles sont contemporaines de 1789 : on y trouve le contre-coup des agitations sociales et politiques ; mais, comme le XVIIIe siècle a débuté tout autrement qu'il n'a fini, les premières *fables* de Florian sont bien différentes des dernières. C'est d'abord tout à fait l'auteur des pastorales. Ses apologues sont galants, ses bergers et ses loups damerets. Pour avoir des échantillons de cette première manière, lisez les *fables* des *Deux voyageurs*, de la *Carpe et les Carpillons*, le *Troupeau de Colas*, le *Grillon*, etc. Dans les productions de la seconde manière, les *Singes et le Léopard*, par exemple, on trouve une satire de la hiérarchie sociale et des grands fonctionnaires, comme on dirait de nos jours ; lisez le *Pacha et le Dervis*, *fable* toute philosophique ; les *Deux Lions*, le *Château de cartes*, etc.

Le seul morceau de Florian que nous rapporterons ici, c'est son apologue intitulé : la *Fable et la Vérité*, parce que nous y verrons à la fois un échantillon de son talent et le résumé de ses théories poétiques et de ses idées sur la *fable*.

La Vérité toute nue
Sortit un jour de son puits.
Ses attraits par le temps étaient un peu détruits;
Jeunes et vieux fuyaient sa vue.
La pauvre Vérité restait là morfondue,
Sans trouver un asile où pouvoir habiter.
A ses yeux vient se présenter
La Fable, richement vêtue,
Portant plumes et diamants,
La plupart faux, mais très-brillants.
« Eh! vous voilà! bonjour, dit-elle;
Que faites-vous ici seule sur un chemin? »
La Vérité répond : « Vous le voyez, je gèle.
Aux passants je demande en vain
De me donner une retraite,
Je leur fais peur à tous. Hélas! je le vois bien,
Vieille femme n'obtient plus rien.
— Vous êtes pourtant ma cadette,
Dit la Fable, et sans vanité,
Partout je suis fort bien reçue.
Mais aussi, dame Vérité,
Pourquoi vous montrer toute nue?
Cela n'est pas adroit; tenez, arrangeons-nous :
Qu'un même intérêt nous rassemble;
Venez sous mon manteau, nous marcherons ensem-
Chez le sage, à cause de vous, [ble.
Je ne serai point rebutée;
A cause de moi, chez les fous,
Vous ne serez point maltraitée.
Servant, par ce moyen, chacun selon son goût,
Grâce à votre raison et grâce à ma folie,
Vous verrez, ma sœur, que partout
Nous passerons de compagnie. »

Après Florian, la *fable* trouva encore au XVIII^e siècle de nombreux amateurs. Elle était devenue un exercice scolaire dans les colléges des jésuites; seulement on l'écrivait en vers latins. Parmi les plus habiles et les plus ingénieux de ces fabulistes néo-romains, le P. Desbillons mérite une place honorable et a droit à une mention. Ses *fables* sont, en général, assez longues et d'une élégance un peu commune. L'action souvent y est sacrifiée. Le bon jésuite fait faire à ses personnages des amplifications de rhétorique tout comme il en donnait à ses élèves.

L'abbé Aubert (1731-1814) écrit en français, première hardiesse pour un jésuite; et, de plus, il est philosophe, nouvelle et plus étonnante audace. Voici la morale d'une de ses *fables :*

L'indépendance a beau vous plaire,
O peuples! vrais moutons pour la stupidité,
L'obéissance importe à votre sûreté.
Sachez donc être heureux sous un joug nécessaire,
Moins à craindre pour vous que n'est la liberté.

C'est l'apologie du despotisme. Mais, à d'autres moments, l'abbé Aubert change de ton, fait l'éloge de Voltaire et se montre presque partisan de la Révolution : par exemple, dans la *fable* de la *Main droite et la Main gauche*. On y trouve une satire fort sensée de la noblesse belliqueuse, qui se croirait déshonorée si elle ne restait oisive pendant la paix. L'abbé Aubert a su aussi se prêter à des sujets moins sérieux, et son style ne manque pas de grâce quand il veut rendre des idées légères ou touchantes. Sa *fable* de la *Fauvette* est une des plus chères aux jeunes imaginations des écoliers :

LA FAUVETTE.

Aux branches d'un tilleul, une jeune fauvette
Avait de ses petits suspendu le berceau.
D'écoliers turbulents une troupe inquiète,
Cherchant quelque plaisir nouveau,
Aperçut en passant le nid de la pauvrette.
Le voir, être tentés, l'assaillir à l'instant,
Chez ce peuple enclin à mal faire,
Ce fut l'ouvrage d'un moment.
Tous sans pitié lui déclarent la guerre.
Le pauvre nid vingt fois pensa faire le saut;
Il n'était si petit marmot
Qui ne fit de son mieux pour y lancer sa pierre.
L'alarme cependant était grande au logis,
La fauvette voyait l'instant où ses petits
Allaient périr ou subir l'esclavage;
Un esclavage, hélas! pire que le trépas.
Les gens qu'elle voyait là-bas
Etaient assurément quelque peuple sauvage
Qui ne les épargnerait pas.
Que faire en ce péril extrême?
Mais que ne fait-on pas pour sauver ce qu'on aime?
Elle vole au-devant des coups;
Pour sa famille elle se sacrifie,
Espérant que ces gens, dans leur affreux courroux,
Se contenteront de sa vie.
Aux yeux du peuple scélérat,
Elle va, vient, vole et revole,
S'élève tout à coup et tout à coup s'abat,
Fait tant qu'enfin cette race frivole
Court après elle et laisse là le nid.
Elle amusa longtemps cette maudite engeance,
Les mena loin, fatigua leur constance;
Et pas un d'eux ne l'atteignit.
L'amour sauva le nid, le ciel sauva la mère.
A ses petits elle en devint plus chère.
Dieu sait la joie et tout ce qu'on lui dit,
A son retour, de touchant et de tendre!
Comme ils avaient passé tout ce temps sans rien
[prendre,
Elle apaisa leur faim, puis chacun s'endormit.

On peut citer encore, parmi ses meilleures *fables*, celle de *Fanfan et Colas*, très-connue aussi; *Chloé et Fanfan*, l'*Abricotier*, le *Miroir de la raison*, la *Force du sang*, la *Poule et ses Poussins*. Le grand défaut de cet auteur est la prolixité : on peut aussi lui reprocher une certaine tendance à la bizarrerie. Il a choisi, par exemple, pour interlocuteurs, dans une de ses *fables*, le Billet d'enterrement et le Billet de mariage.

Le Bailly, qui publia ses *fables* en 1784, n'est pas toujours bien inspiré; mais quand il met la main sur un sujet piquant ou gracieux, il en tire bon parti.

L'AVEUGLE, SON CHIEN ET L'ÉCOLIER.

Chargé d'une besace, un bâton à la main,
Cheminait un vieillard appesanti par l'âge,
Et qui des yeux encore avait perdu l'usage.
Il allait mendiant son pain.
Un trésor lui restait au sein de la misère,
Le meilleur des amis. Qui donc? était-ce un frère?
Un cousin?... Non, c'était son chien.
On l'appelait *Fidèle :* il le méritait bien;
Car cet animal débonnaire,
Par un léger cordon seulement attaché,
Conduisait en tous lieux le nouveau Bélisaire
Et flairait de cent pas un bienfaiteur caché.
Comme il passait près d'un collége,
Un maudit écolier, qu'inspire le démon,
Saisissant un fer sacrilége,
Du guide officieux a coupé le cordon.
« Plante-moi là, dit-il, cet homme à barbe grise.
Sois libre et va courir les champs.
La place d'un tel homme, avec ses cheveux blancs,
Est à la porte d'une église.
— Quoi! répond ce chien généreux,
Trahir ainsi la confiance!
Laisser à l'abandon un ami malheureux,
Quand il m'a dit cent fois dans sa longue souffrance :
« Fidèle sur la terre est mon dernier appui;
« C'est ma seconde Providence! »
Et tu voudrais, méchant, me séparer de lui!
Qui prendrait soin de le conduire?
— Que t'importe! va, fuis. — Non, je n'en ferai rien.
— C'est ton bien que je veux. — Mais tu le veux
[pour nuire.
Dans le malheur d'autrui peut-on trouver son bien? »
A ces mots, il retourne au vieillard qu'il caresse,
Et l'aveugle, en versant des larmes de tendresse,
Au cou du chien joyeux rattache son lien.

On pourrait citer encore les *Jeux Olympiques*, les *Métamorphoses du singe*, le *Chameau et le Bossu*, l'*Éléphant*, l'*Hirondelle et la Pie*, etc. La plus jolie pièce du recueil de Le Bailly est la *fable* de *Vénus et Zeuxis*. Le grand peintre grec, voulant représenter Vénus, fait venir toutes les plus belles filles de l'endroit, qui se dévoilent devant lui. Une seule, *Anaïs*, refuse de poser. Pourtant l'œuvre s'achève et chacun l'admire. Malgré tous les éloges, Zeuxis paraît mécontent.

Un connaisseur lui dit : « Pourquoi cet air distrait,
Quand la Grèce entière t'admire?
Jugerais-tu donc seul ton ouvrage imparfait?
— Oui, répond-il. — Erreur! détaillons chaque trait :
Pouvais-tu rendre mieux la jambe de Thémire,
Et la taille d'Aglaure, et le sein de Zélis?
Je vois Glycère me sourire;
Non, je me trompe, c'est Cypris.
— Cher ami, c'est en vain que tu flattes Zeuxis
Ce qui manque à Vénus manquait à mes modèles,
Ce charme pur, ce fard des belles...
— Quoi donc? — La pudeur d'Anaïs. »

Le Bailly rencontre parfois de ces traits heureux qui achèvent à merveille une *fable;* témoin encore ces derniers vers de sa *fable* intitulée le *Derviche et le Sultan*. Un sultan en proie à l'insomnie voit dans un désert un pauvre derviche qui dormait profondément la tête sur une pierre. Etonnement du despote; le derviche interrogé répond :

J'ai fait un peu de bien, ma conscience est pure :
Est-il un plus doux oreiller?

Avant de sortir du XVIII^e siècle, rappelons encore qu'on trouvera dans la *Correspondance* de Grimm bon nombre de *fables* satiriques, philosophiques, politiques. Nous citerons seulement la plus courte et en même temps peut-être la plus vive de celles que nous y trouvons : c'est une *fable* de M. de Lille, capitaine au régiment de Champagne.

Aux portes de la Sorbonne
La Vérité se montra;
Le syndic la rencontra :
« Que demandez-vous, ma bonne?
— Hélas! l'hospitalité.
— Votre nom? — La Vérité.
— Fuyez, dit-il en colère,
Fuyez, ou je monte en chaire
Et crie à l'impiété!
— Vous me chassez, mais j'espère
Avoir mon tour, et j'attends;
Car je suis fille du Temps,
Et j'obtiens tout de mon père. »

Citons encore, pour mention, parmi les fabulistes du XVIII^e siècle, Dorat, dont la *fable* du *Novateur* est restée célèbre; le duc de Nivernais (1716-1798), ministre d'Etat, pair de France, dont les œuvres ont été réunies en huit volumes in-8° et qui commencent par deux volumes de *fables :* çà et là un peu de naturel, peu de qualités sérieuses; le chevalier de Boufflers (1737-1815), bel esprit plutôt que poëte, qu'on a appelé le Voiture de la fin du XVIII^e siècle : c'est beaucoup trop dire encore; Barthélemy Imbert, de Nîmes (1747-1790), poëte gracieux et spirituel, qui donna des *fables nouvelles* en 1773. Quelques-unes ont de l'esprit, peu sont vraiment naturelles. Voici un échantillon de son talent.

LE MOUTON.

« Allons, allons, vous vous moquez de moi!
Etre sans cesse à la lisière,
Comme un enfant! le beau plaisir, ma foi!
Il faut au bout de tout avoir l'âme un peu fière! »
Ainsi parlait un trop jeune mouton.
« Je suis dans l'âge de raison :
Qu'ai-je besoin qu'avec un ton de maître
On vienne me dire : « Allez là;
« Buvez ceci, mangez cela? »
Je sais ce qu'il me faut peut-être!
Voyez ce beau berger, son bâton à la main,
Planté là, toujours prêt à battre!
Sait-il mieux que nous le chemin?
Qu'a-t-il de plus? deux pieds? moi j'en ai quatre.
Oh! c'est surtout ce maudit chien
Qui me chiffonne! Il ne se passe rien
Qu'il n'y fourre son nez. Sont-ce là ses affaires?
De quoi se mêlent-ils tous deux? ils sont plaisants!
Il faut laisser libres les gens.
Cette façon de vivre aussi ne me plaît guère,
Et sûrement j'en changerai
Au plus tôt, ou je ne pourrai. »
En effet, un beau jour d'automne,
Il s'esquive dès le matin,
Sans prendre congé de personne.
Le voilà maître du terrain,
Et Dieu sait lors comme il s'en donne!
De tous côtés il va broutant,
Gambadant, courant et trottant.
« Ah! bon; je suis mon maître, et si l'on m'y rattrape,
Que ce repas, dit-il, soit mon dernier repas.
Siffle, berger, et toi, chien, jappe!
Je m'en moque à présent; je ne vous entends pas. »
Comme il parlait encore, un loup survient, le happe,
Le charge sur son dos et s'enfuit à grands pas.
Loin d'imiter ce jeune téméraire,
Peuples, gardez vos sénats ou vos rois.
Si la liberté vous est chère,
Cédez-en sagement une partie aux lois,
Ou vous la perdrez tout entière.

Arrivons au XIX^e siècle. La *fable* s'y transforme : on veut être original, non-seulement par l'expression, mais par l'idée. On cherche des sujets nouveaux; car il est rare que l'on puisse transformer des contes étrangers en *fables* vraiment françaises par le tour. En somme, le trait commun de nos fabulistes contemporains, c'est la tendance à l'invention. Nous n'avons pas la prétention de donner une liste complète des fabulistes du XIX^e siècle : nous mentionnerons seulement les principaux, en suivant à peu près l'ordre chronologique.

J.-J. Boisard, né à Caen en 1743 et mort en 1831, fit paraître deux volumes de *fables* (1773 et 1777). La plus célèbre est intitulée : l'*Histoire*. Un grand nombre d'autres sont plutôt des contes : abondance désordonnée, fécondité banale, tels sont les défauts de Boisard. Il fit paraître de nouvelles *fables* en 1803, en 1804 et en 1805. L'année suivante, il les publia toutes sous le titre justifié de *Mille et une fables*. Nous laisserons de côté les mille et nous nous contenterons d'une.

L'ÉLÉPHANT ET LE RAT.

L'éléphant dévastait la campagne à la ronde.
L'homme, sans l'attaquer, au piége l'arrêta;
Son éminence culbuta
Dans une fosse profonde,
D'un branchage trompeur recouverte à dessein.
Le géant renversé s'agite, mais en vain :
Sans ressource, il attend la mort en philosophe.
Un fourrageur de moindre étoffe,
(Les plus petits font parfois des faux pas)
Le rat, au même trou, comme il n'y songeait pas,
Tombe. Mais il regrimpe et trotte dans la plaine.
Hélas! dit le colosse alors en gémissant,
La chute des petits se répare sans peine;
Et le rat dans la fosse est plus que l'éléphant.

J.-Fr. Boisard, neveu du précédent, est énigmatique dans ses contes en vers, publiés en 1817, et qui portent quelquefois, à tort, le titre de *fables*. Citons parmi les plus jolies pièces le *Jeune Renard* et l'*Alouette et ses petits*.

Etienne Gosse, né à Bordeaux en 1773, fit des *fables*, politiques pour la plupart. Le style de ces *fables* est d'une grande inégalité. Le plus souvent l'auteur s'abandonne à une malheureuse facilité; ses expressions sont impropres ou pleines d'afféterie. Ici, c'est un renard qui prend un air suave; là c'est une abeille qui, s'approchant d'une fleur, bourdonne son salut, etc. En somme, composition flottante, style incorrect.

Le baron de Stassart, né à Malines en 1780, publia des *fables* en 1818 : on y trouve des traits assez heureux sur les travers de la société, sur les ridicules du jour et les bévues des gouvernants. Prenons au hasard :

LE DROMADAIRE ET LE SINGE.

« Si tu voulais, mon ami, mon compère,
Me souffrir un peu sur ton dos,
Disait un jeune singe à certain dromadaire,
Qui partageait sa gloire ainsi que ses travaux,
Ce serait charge bien légère,
Et j'arriverais plus dispos. »
Le dromadaire a l'âme bonne,
Il s'y prête sans hésiter,
Et maître Bertrand se cramponne
Si bien de çà, de là, qu'il parvient à monter.
Ensuite que fait-il? Vraiment on le devine.
Dominé par son mauvais cœur,
Sans cesse il déchire, il lutine
Son trop généreux bienfaiteur.
Celui-ci ne dit mot, mais enfin il se lasse
Et de l'ingrat se débarrasse.
De la tête à l'instant l'odieux sapajou
S'en va donner contre un caillou,
Et le caillou la lui fracasse.

Mais nous avons hâte d'arriver à des poëtes plus importants.

Les *fables* de Porchat, publiées en 1840, avec une dédicace à la reine Marie-Amélie, et réimprimées en 1854 (*Fables et paraboles*), sont une œuvre de valeur. On pourrait en extraire bon nombre de morceaux qui feraient honneur à notre siècle. Nous n'hésitons pas à donner deux spécimens de ces contes aimables, où l'on trouvera beaucoup de naturel,

Et la grâce plus belle encor que la beauté.

LA VIGNE ET L'ORMEAU.

Il était un ormeau, jeune enfant du bocag
Qui, voyant à ses pieds ramper la vigne en fleur,
Lui dit : « Venez à moi, ma sœur,
Et marions notre feuillage.
Quand la vigne embrasse l'ormeau,
Elle est plus forte, il est plus beau.
Je serai votre appui, vous serez ma richesse. »
Il dit : le pampre avec souplesse
S'entrelace au jeune arbrisseau.
La charge en fut d'abord légère,
Mais la fleur devint fruit, chaque jour plus pesant;
L'ormeau succombe enfin et le voilà gisant
Avec les enfants et la mère.
Avant que d'épouser, jeune homme, songe bien
Aux soins toujours croissants qu'une famille entraîne.
Le mariage est un charmant lien,
Le ménage une lourde chaîne.

LE MONARQUE ET SES CONSEILLERS.

Deux officiers d'un monarque d'Asie,
En son conseil parlaient diversement
De politique et de gouvernement.
L'un, méprisant la basse flatterie,
Disait qu'un prince est esclave des lois,
Que la justice est la reine des rois;
L'autre, à ces mots, de s'écrier : « Blasphème!
A ses sujets un prince ne doit rien;
Non, rien, seigneur; nous sommes votre bien,
Et la justice et la loi, c'est vous-même.
— Bien, dit le roi, voilà qui me plaît fort :
Tout m'est permis et je n'ai jamais tort?
— Jamais. — Je puis à mon sujet fidèle
Dire aujourd'hui : « Tous tes biens sont à moi;
Et, s'il murmure, étouffer le rebelle?
— Oui, sire. — Eh bien! je commence par toi. »

Antoine-Vincent Arnault (1766-1834) a composé un grand nombre de tragédies qui auraient laissé son nom dans l'oubli. La *Feuille* et quelques *fables* très-courtes ont fait sa renommée. On a dit de lui : « C'était Juvénal fabuliste. Florian mettait trop de moutons dans ses *fables*, M. Arnault y mettait trop de loups. » La *fable* suivante montre que, si Arnault avait l'humeur caustique, il n'était pas aussi farouche qu'avaient voulu le faire croire ses ennemis.

LE COLIMAÇON.

Sans amis, comme sans famille,
Ici-bas vivre en étranger,
Se retirer dans sa coquille
Au signal du moindre danger,
S'aimer d'une amitié sans bornes,
De soi seul emplir sa maison,
Pour faire à son prochain les cornes;
Voilà bien le colimaçon.
Signaler ses pas destructeurs
Par les traces les plus impures;
Outrager les plus tendres fleurs
Par ses baisers ou ses morsures,
Enfin chez soi comme en prison,
Vieillir de jour en jour plus triste,
C'est l'histoire de l'égoïste
Et celle du colimaçon.

M. Arnault n'est pas le seul grand dignitaire de l'Empire qui ait condescendu jusqu'à écrire des *fables*. Un ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, en fit autant et eut le mérite de protéger les hommes de lettres, bien qu'il le fût lui-même : chose rare, mais la seule que nous puissions admirer en lui; car son talent ne vaut guère la peine d'être signalé. Ses *fables* sont longues, facilement, c'est-à-dire négligemment écrites. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage même (François de Neufchâteau, *Fables et contes en vers*, en deux parties).

M. Derbigny est un écrivain de plus de goût, mais il partage avec F. de Neufchâteau ce défaut de prolixité, si ordinaire aux esprits de second ordre. Il prend les personnages de ses *fables* dans tous les règnes de la nature : il anime tout, même la girouette et le paratonnerre, auxquels il prête des discours interminables, ce qui est à la fois invraisemblable et fastidieux. Du reste, M. Derbigny n'est pas le seul qui se permette aujourd'hui de personnifier des êtres inanimés et abstraits. On trouve, chez certains fabulistes modernes, des titres comme ceux-ci : la *Virgule et l'apostrophe*, la *Gloire et l'Ombre*, le *Bon grain et le Mauvais*, les *Blés et les Fleurs*, etc.

Voici encore une *fable* d'un titre tout moderne, par M. Léon Halévy :

LE FEU D'ARTIFICE.

A Paris,... non, à Tombouctou,
La naissance d'un prince (on sait que c'est partout
Des jours les plus heureux l'avant-coureur propice)
Amenait un feu d'artifice.
Le reste vient plus tard... ou ne vient pas du tout.
La nuit étincelait; la rapide fusée

Sur les ailes du vent s'élançait dans les cieux,
Puis bientôt retombait en ardente rosée.
Les soleils agitaient leurs cercles radieux;
C'était un océan de feux,
Soulevant ses flots d'or sous la nue embrasée.
De la foule les cris joyeux
Eclataient, grandissaient, s'élevaient avec eux.
Cependant sur la place où jaillit la lumière,
Au milieu des splendeurs de ce ciel enflammé,
Brûlait modestement un pauvre réverbère,
Pour le bien du passant chaque soir allumé.
D'enfants une troupe moqueuse
Le remarque et, riant de sa clarté fumeuse :
« Voyez donc, disent-ils; le bel astre vraiment!
Et comme il brille en ce moment! »
Tout en parlant, l'un d'eux jette une pierre;
Une autre la suit, et bientôt
Notre infortuné réverbère
Voit en éclats voler son verre,
Et s'éteint sous ce rude assaut.
Pendant cet acte d'injustice
On avait tiré le bouquet.
Tout ce grand fracas se mourait,
Et ce feu si brillant, si glorieux... durait
Ce que dure un feu d'artifice.
Chacun alors veut rentrer au logis;
Mais par malheur on n'y voit goutte,
On s'agite, on se presse, on cherche en vain sa route,
Les petits sur les grands, les grands sur les petits;
On s'écrase : partout le désordre et les cris,
Plaintes, querelles, gens meurtris;
C'est un tumulte, une déroute
A faire peur aux plus hardis.

Enfin on rallume le réverbère; et tout le monde l'admire, l'acclame :

C'est un flambeau céleste à la clarté propice.
Que dis-je? c'est un dieu; c'est un astre, un sauveur

La *fable* est longue et un peu traînante; mais la moralité rachète ce défaut :

Craignons le vain éclat des lueurs mensongères,
Et des rêves trompeurs redoutons le réveil.
Si, dans l'enivrement de ces feux éphémères,
On éteint partout les lumières,
Au sortir d'un chaos pareil,
On bénira comme un soleil
Le plus humble des réverbères.

Il nous reste encore quelques noms assez connus à citer parmi ceux de nos contemporains et de nos compatriotes. Mais, avant d'arriver tout à fait à ces derniers temps, rappelons un auteur aujourd'hui presque oublié, et qui ne manquait pourtant pas d'un certain mérite. M. de Gérando, ministre d'Etat en 1830, composa un petit recueil sous ce titre : le *Fabuliste des familles*. C'est presque un genre nouveau, ou tout au moins une espèce importante dans le genre *fable*, qui commence avec M. de Gérando. L'auteur, en effet, a la prétention de faire des *fables*, à l'usage et à la portée des enfants. On a dit bien des fois que la plupart des meilleures *fables* dépassaient fort leur intelligence, et, par conséquent, ne pouvaient avoir sur eux aucune influence morale. Au contraire, M. de Gérando veut exercer une action immédiate et durable : il est vraiment moraliste. Malheureusement, son talent d'écrivain n'est pas à la hauteur de ses intentions; son cœur vaut mieux que son esprit : c'est ce qu'il faut pour faire un honnête homme; c'est trop peu pour faire un bon poëte.

Un autre moraliste digne de mention, c'est M. Louis Tremblay, auteur de l'*Esope chrétien*. Le titre de l'ouvrage en indique le genre. Nous trouvons, dans les *fables* de M. Tremblay, plus que de la morale : la religion s'y est introduite. La *fable* revient à sa forme évangélique, la parabole, et même la parabole primitive, en deux parties bien tranchées : l'allégorie d'un côté, la moralité de l'autre. Parfois pourtant M. Tremblay laisse au lecteur le soin de tirer lui-même la conclusion. Inutile de dire qu'alors il se rapproche beaucoup plus de la *fable* telle que l'ont conçue les maîtres. Voici un exemple de cette seconde manière du poëte, qui est de beaucoup la meilleure à notre avis :

PAUVRE PETIT!

« Pauvre petit! de l'école chassé,
Viens, mon fils, ces maîtres sévères
N'ont point des entrailles de mères.
Viens donc, et dans mes bras pressé,
Disait la mère, oublions leurs colères. »

Dix ans après : « Va-t'en, maudit!
Pour le prix de mes sacrifices,
Dans le plus amer des calices,
Tu ne m'as fait boire, ô bandit!
Que des larmes et des supplices, »
Disait-elle au pauvre petit.

Les qualités de M. Viennet, de l'Académie française, sont la patience et la persévérance. Tout classique qu'il se dit, M. Viennet se permet quelquefois des libertés de langage qu'il appelle sans doute licences poétiques, et que nous croyons nommer de leur vrai nom : négligences. Reconnaissons pourtant que lorsque M. Viennet a trouvé une situation vraiment franche, une action vive et dramatique, il l'expose et la développe avec un honnête talent. La satire politique surtout est son fait, et, quand il fait servir la *fable* à cet usage, elle devient parfois entre ses mains assez piquante et assez instructive. Exemple, l'*Os à ronger :*

Un jeune groom, espiègle assez malin,
Agitant un os dans sa main,
Donnait en plein air audience
Aux chiens et chats de son logis,
Qui, léchant leur museau d'avance,
Et sur leur derrière accroupis,
Dévoraient de leurs yeux, brillants d'impatience,
Le rogaton qui leur était promis.
« Çà! dit le groom, quel en est le plus digne?
Je prétends le savoir avant de faire un choix.
Rangez-vous tous sur une ligne;
Et que chacun fasse valoir ses droits.
— Nuit et jour, dit le dogue, on sait bien que je [veille;
En paix, grâce à mes soins, notre maître sommeille.
Et l'autre jour un polisson,
Qui médisait de la maison,
Dans ma gueule sanglante a laissé son oreille. »
Le chien qui gardait les brebis
Vante à son tour sa vigilance :
Jamais loup ne l'avait surpris;
Il imposait par sa vaillance
A ces terribles ennemis.
Un vieux chat, composant sa mine papelarde,
Compta les rats et les souris
Que dans sa vie il avait pris.
Des caves jusqu'à la mansarde
Il n'en restait gros ni petits,
Tant il était de bonne garde.
« A la course, à l'arrêt, je puis tout défier, »
S'écrie enfin le chien de chasse.

Tous font valoir ainsi leur talent et leurs services. Le griffon parle le dernier; il n'a pas d'emploi; à quoi sert-il? Ecoutez sa réponse :

« Je n'ai tué ni rats ni loups,
Mais je vous suis partout, je vous aime et vous lèche,
Et me ferais tuer pour vous.
— A merveille, ma pauvre bête!
Prends cet os, il est ta conquête, »
Reprit le groom en le flattant;
Et dans tout pays de la terre,
Despotique ou parlementaire,
Un ministre en fait autant.
Mettez, au lieu d'un os, une place importante :
De postulants divers la foule se présente.
L'un est grand politique ou savant magistrat;
L'autre a pour son pays cent fois risqué sa vie.
. . . .
Mais qu'il arrive un sot dont l'unique valeur
Soit d'être en toute circonstance
Le plat valet de monseigneur,
Le sot aura la préférence.

M. Lachambeaudie, le fabuliste démocrate, a publié déjà plusieurs volumes de *fables*, où la politique joue aussi un rôle assez considérable. Mais, s'il est le conseiller du peuple, il n'en est pas le flatteur; la *fable* suivante peut en faire foi :

D'une barre de fer un fragment retiré,
Et tout rouge sortant de la fournaise ardente,
Sur l'enclume à grands coups est battu, torturé.
En vain le malheureux gémit et se lamente.
« Quand de ce dur marteau serai-je délivré? »
Dit-il; mais, ô prodige! aux tourments il échappe.
En marteau se transfigurant,
L'esclave, qui se fait tyran,
Aujourd'hui sur l'enclume à coups redoublés frappe.
Ce valet qui, lassé d'un joug injurieux,
A son tour devient maître, et maître impérieux;
L'indomptable tribun, farouche patriote,
Qui saisit le pouvoir et commande en despote;
La victime d'hier transformée en bourreau,
Ne sont-ils pas ce fer qu'on façonne en marteau?

Nous voudrions rapporter encore d'autres *fables*, telles que celle du *Cheval et la Locomotive*, que l'auteur a lue lui-même à la salle Barthélemy, et qui y fut très-applaudie. Nous nous contenterons d'en citer la morale, c'est-à-dire le dernier vers, qui sent bien son XIX^e siècle :

Le progrès va toujours, et la routine expire!

Encore une *fable* de M. Lachambeaudie, qui a le mérite d'être toute récente; c'est presque une primeur :

BUCÉPHALE.

Alexandre montait un cheval redouté,
Docile pour lui seul, pour tout autre indompté.
Un jour un cavalier, qui tenta l'aventure,
De l'animal fougueux reçut une blessure;
Et bientôt, sous la main du monarque puissant,
Bucéphale courba son dos obéissant.
De son riche harnais, de sa noble encolure,
Le cirque émerveillé, des mains et de la voix,
Applaudissait à Bucéphale,
Qui, poursuivant sa course triomphale,
Portait le conquérant des peuples et des rois.
Victime de son imprudence,
A l'écart le blessé, seul, gardait le silence.
Quelqu'un de sa froideur paraissant étonné :
« J'admire autant que vous ce coursier qui s'honore
De sentir l'éperon d'un maître couronné;
Mais, malgré tout son prix, je me souviens encore
Du coup de pied qu'il m'a donné. »

Avant d'arriver à M. Ratisbonne, citons encore le nom d'un poëte de notre époque, peu connu peut-être de beaucoup de lecteurs, mais qui s'est pourtant conquis une place dans la *fable*, et qui mérite à coup sûr une mention. C'est M. Gaston Romieux. Il a publié en 1858 un volume de *fables* qui renferme des choses ingénieuses et délicates, « où la pensée est fine et le sentiment vrai, » a dit un critique autorisé. Un seul extrait suffira pour indiquer la manière de l'auteur et le mérite du livre.

LE MOULIN ET LE RÉVÉREND.

Un moulin à grand bruit agitait ses grands bras;
Un révérend lui dit : « Pourquoi tout ce fracas?
L'ami, pour un seul jour, voudrais-tu bien te taire?
Ton bruit m'empêche de trouver
La fin d'un long sermon que je veux dire en chaire;
Permets-moi donc de l'achever;
Car j'y veux flageller, je le dis sans mystère,
Messieurs les esprits forts, disciples de Voltaire.
— Vraiment! répondit le moulin;
Et moi, docteur, il faut qu'avant demain
Je livre mon sac de farine.
Or, fussiez-vous un autre Massillon,
Je crois qu'en ce temps de famine
Froment moulu vaudra bien un sermon.

Citons enfin M. Louis Ratisbonne, dont la tentative n'est pas sans mérite. Il a voulu faire des *fables* qui fussent instructives et morales, mais en même temps à la portée des enfants. Il nous expose lui-même spirituellement ses intentions dans le prologue de sa *Comédie enfantine :*

« Maman, qu'est-ce donc que des *fables*?
— Ce sont des contes raisonnables,
Qu'on apprend aux petits enfants,
Et qui sont compris par les grands.
Mais je m'en vais, moi, t'en apprendre
Que tu pourras dire et comprendre. »

Louable ambition, sans doute; mais M. Ratisbonne a-t-il réussi aussi bien qu'il semble le croire? Avant de répondre à cette question, citons quelques-unes de ces petites *fables*, qui ont la prétention d'être enfantines sans être niaises.

LE MIROIR.

La petite Laura s'admirait dans la glace;
Sa mère dit « Remets ce miroir à sa place :
— Je veux me voir! » répond l'enfant
En pleurant, criant, trépignant.
« Tu le veux? Eh bien! tiens, regarde ta grimace. »
Et Laura vit dans le miroir
Une enfant en colère épouvantable à voir.

LE COUCOU.

« Qu'est-ce donc qui déplaît dans le chant des coucous?
Pour moi, je le trouve assez doux.
Je ne sais ce qu'on peut y trouver à redire.
— Mon enfant, je vais te le dire :
Dans la voix du coucou ce qui cause l'ennui,
C'est qu'il parle toujours de lui. »

C'est court, c'est mignon, c'est tout simple; mais est-ce pour cela intéressant? L'action est nulle; rien ne frappe l'imagination de l'enfant; il comprend, mais il n'y a presque rien à comprendre. A cette première critique ajoutons-en une autre. M. Ratisbonne a entendu dire que la philosophie des *fables* de La Fontaine était souvent désespérante, égoïste, brutale. Il a entrepris de refaire quelques-unes de ces *fables*, et, malgré un talent incontestable, il n'a réussi qu'à faire des parodies. Voyez plutôt le *Loup et l'Agneau*, la *Fourmi et la Cigale* :

L'AGNEAU ET LE LOUP.

Un agneau propre et blanc buvait dans un ruisseau.
Le loup vient et lui dit « Tu m'as sali cette eau,
Il faut que je te mange. »
Le mouton répondit, avec une voix d'ange :
« Grâce, monsieur le loup, ne soyez pas méchant!
Je vais boire plus loin. » Le loup se rapprochant :
« Moi, méchant! je suis donc un méchant, à t'en [croire?
Je t'aurais pardonné de boire,
Mais cette injure veut du sang.
Tu vas mourir : je te dévore! »
Une voix dans l'instant s'écria : « Pas encore! »
Et c'était un chasseur qui, près de là passant,
Voyant l'abominable bête
Courir sur l'agneau frémissant,
Lui décharge d'un coup son fusil sur la tête.
L'agneau joyeux se sauve, et paf, le loup est mort.
Les agneaux ont raison; les loups ont toujours tort.

C'est surtout la *fable* la *Cigale et la Fourmi* qui est défigurée :

La cigale ayant grand' faim,
A la fourmi, sa voisine,
Son amie et sa cousine,
Demandait un peu de grain.
« Je vous le rendrai, ma belle,
Quand je le pourrai, dit-elle,
Et surtout, foi d'animal,
Vous aimerai tendre et fidèle.
Aimer, c'est le principal. »
Sur-le-champ la fourmi donne
Tout ce qu'elle a rassemblé
Pour l'hiver et pour l'automne :
Des miettes, des vers, du blé.
« Mangez, dit-elle, à votre aise.
Mais que faisiez-vous l'été?
— Je chantais, ne vous déplaise;
Je dansais, ayant chanté. »
La fourmi répond : « Ma chère,
C'est fort bien; mais en chantant
Vous avez fait maigre chère :
Travaillez donc, maintenant. »

On ne reconnait à ce langage ni les animaux ni les hommes. Prêcher l'idéal dans les *fables!* chimère. On aboutit seulement à la fadeur et à l'ennui. Un autre fabuliste, avant M. Ratisbonne, avait eu l'idée de corriger la morale de la *fable* de la *Fourmi;* mais il avait été plus ingénieux. Au lieu de changer la première *fable*, il en avait fait la contre-partie, la suite : il ne faisait pas de la fourmi une généreuse et philanthropique personne; il essayait de l'amender par le malheur :

L'ABEILLE ET LA FOURMI.

A jeun, le corps tout transi,
Et pour cause,
Un jour d'hiver la fourmi
Rôdait, pleine de souci.
Une abeille vigilante
L'aperçoit et se présente.
« Que viens-tu chercher ici?
Lui dit-elle. — Hélas! ma chère,
Répond la pauvre fourmi,
Ne soyez pas en colère :
Le faisan, mon ennemi,
A détruit ma fourmilière :
Mon magasin est tari;
Tous mes parents ont péri
De faim, de froid, de misère;
J'allais succomber aussi,
Quand du palais que voici
L'aspect m'a donné courage.
Je le savais bien garni
De ce bon miel, votre ouvrage.
J'ai fait effort, j'ai fini
Par arriver sans dommage :
Oh! me suis-je dit, ma sœur
Est fille laborieuse,
Elle est riche et généreuse;
Elle plaindra mon malheur.
Oui, tout mon espoir repose
Dans la bonté de son cœur.
Je demande peu de chose;
Mais j'ai faim, j'ai froid, ma sœur!
— Oh! oh! répondit l'abeille,
Vous discourez à merveille;
Mais, vers la fin de l'été,
La cigale m'a conté
Que vous aviez rejeté
Une demande pareille.
— Quoi! vous savez?... — Mon Dieu, oui,
La cigale est mon amie.
Que feriez-vous, je vous prie,
Si, comme vous, aujourd'hui
J'étais insensible et fière;
Si j'allais vous inviter
A promener ou chanter?
Mais rassurez-vous, ma chère;
Entrez, mangez à loisir;
Usez-en comme du vôtre,
Et surtout pour l'avenir
Apprenez à compatir.
A la misère d'une autre.

LAURENT DE JUSSIEU.

Vouloir continuer La Fontaine, c'est déjà une témérité; mais le refaire! c'est une maladresse.

Le dernier ouvrage de M. Louis Ratisbonne, les *Petits hommes*, publié en 1868, est encore une suite de *fables* dont les conclusions, dit M. Vapereau, « s'adressent aux hommes par-dessus la tête des enfants. »

LES ÉPITAPHES.

Le jour des Morts, au cimetière,
Un père conduisait son bambin par la main.
L'enfant épelait sur la terre
Les noms des morts gravés tout le long du chemin.
Les noms obscurs, les noms célèbres,
Tous ornés d'éloges funèbres
Et des regrets les plus touchants;
Tous bons, purs, vertueux, gloire et deuil de la terre!
A la porte du lieu, l'enfant dit à son père :
« Mais où sont donc enterrés les méchants? »
Le père ne put pas s'empêcher de sourire :
« Les méchants sont vivants. Les hommes, à vrai dire,
Sont, comme toi, petit, très-sage quand tu dors,
Tous excellents quand ils sont morts. »

Un Berlinois, M. Ch. Marelle, a écrit en vers français (1868) des *fables* enfantines imitées de celles de M. L. Ratisbonne, sous le titre de *Petit monde*, *enfantillage et poésie*. Ses vers sont d'un homme qui connaît bien notre langue et surtout celle de nos bébés. La dédicace, adressée par l'auteur à sa petite fille, « petite bouchette allemande, » contient, comme celle de la *Comédie enfantine*, l'histoire entière de ce livre éclos dans la famille :

Vois, de nos chansons, de nos *fables*,
De ces vers qu'à Berlin j'écris,
On m'a fait un livre à Paris,
Tout plein d'images admirables.
C'est pour toi ce beau livre, et puis
Pour nos petits Français de France.
Va, livre, et, malgré la distance,
Fais-nous là-bas bien des amis.

M. Vapereau blâme, avec raison, les enfantillages exagérés que l'on trouve dans ce petit volume, et il cite cet exemple, intitulé : *Leçon de physique enfantine :*

« Vois, maman, il pleut blanc. Maman, dis-moi [pourquoi.
— Demande à papa; moi, que sais-je?
C'est que la pluie a froid.
Elle revêt alors sa fourrure de neige. »

Nous avons voulu suivre jusqu'au bout l'histoire de la *fable*. On voit quelle a été la décadence depuis La Fontaine. Et pourtant les transformations n'ont pas manqué. Tour à tour politique, religieuse, badine, la *fable* a enfin abouti au style enfantin, à la langue des diminutifs et du petit Poucet. C'est le dernier degré; on ne peut guère descendre plus bas, et, si nous en croyons nos conjectures, la *fable* a fait son temps; M. Ratisbonne lui a porté le dernier coup.

Pour achever ce résumé historique, il nous reste encore à parler de la *fable* moderne à l'étranger. La nécessité de nous borner nous imposera une grande concision. Nous nous contenterons de citer en chaque pays les principaux noms.

— La fable en Angleterre et en Allemagne.

En Angleterre, plus encore que chez nous, la *fable* devient une satire, et plus souvent encore satire politique que satire morale. Les *fables* de Gay et de Moore méritent une mention, sans approcher, toutefois, non-seulement de celles de La Fontaine, mais de celles de nos fabulistes de second ordre. Gay s'attaque aux ministres, au parlement. La fourmi est patriote dans ses *fables*. Elle se plaint de la dilapidation des finances et représente le premier lord de la trésorerie. Mais la portée philosophique et politique fait tout le mérite, ou à peu près, des *fables* de Gay. La *Fourmi en charge*, le *Vautour et le Moineau*, l'*Ours dans un bateau*, etc., sont de pauvres apologues. La *fable* du *Renard mourant*, moins célèbre, est peut être une des meilleures. En voici l'abrégé :

Un renard, à sa dernière heure, gisait faible, expirant... Sa nombreuse famille l'entourait pour recueillir ses derniers avis. Il leva la tête en gémissant, et dit d'une voix faible : « Oh ! mes enfants, éloignez-vous de la route du mal ; mes crimes en ce moment pèsent lourdement sur mon âme. Voyez, voyez ces oies égorgées. D'où viennent ces coqs d'Inde ensanglantés ? Pourquoi autour de moi cette troupe de poules gémissantes, qui me redemandent leurs poulets immolés ? » Ses enfants affamés regardaient autour d'eux comme pour se préparer au festin que leur père leur annonçait. « Où sont, dirent-ils, ces oies, ces coqs, ces poulets dont vous parlez ? ce ne sont que des fantômes de votre cervelle, et c'est en vain que nous nous léchons les lèvres. — O gloutons ! répondit le père, réprimez ces désirs effrénés : il viendra un jour où, livrés à vos remords, vous déplorerez votre gourmandise (et il continue ses exhortations morales). — Le conseil est bon, dit un des jeunes renards, et nous voudrions de grand cœur pouvoir suivre vos avis; mais songez à ce que nos aïeux ont fait. Nous sommes de père en fils une race de voleurs ; ils nous ont transmis leur mauvaise renommée, et notre famille est depuis longtemps marquée d'infamie. Quand même nous vivrions comme d'innocentes brebis et que nous n'aurions plus que des pensées, des paroles et des actions honnêtes, partout où le nombre des poulets diminuera dans une basse-cour, c'est nous qui serons accusés, et jamais on ne voudra croire à notre conversion. — Soit ! dit lentement le mourant. Mais qu'entends-je ? ce sont, je crois, des poules qui gloussent. Allez ! mais soyez sobres. Je sens aussi qu'un poulet me ferait grand bien. »

Citons encore, d'après M. Saint-Marc Girardin, les *fables* intitulées la *Cour de la Mort*, les *Deux Corneilles*, le *Fossoyeur et le Ver de terre*. Tous ces apologues ont le défaut d'être trop longs et souvent même un peu froids.

Un autre fabuliste anglais du XVIIIe siècle, Calton (1711-1788), a encouru les mêmes reproches. Il fait des *fables* en moraliste et en philosophe; mais sa morale ressemble fort à celle de La Rochefoucauld, qui n'est pas très-différente, au demeurant, de celle de La Fontaine.

Samuel Johnson est encore de la même école. Pour lui, comme pour la plupart des fabulistes anglais, la *fable* a un but pratique, une utilité morale. Ils reviennent un peu à la *fable* ancienne, aux apologues orientaux, à la parabole évangélique. Ils ne proscrivent point le charme du récit; mais ils n'en font pas le tout, comme La Fontaine. Celui-ci écrivait avec amour ses petits drames exquis ; il faisait de l'art : les Anglais prêchent toujours, même dans leurs *fables*, et à leur insu.

Mentionnons encore Dodslay, contemporain de Gay, et, pour arriver à notre époque, citons, non plus un fabuliste, mais une *fable* que racontait récemment un savant anglais, sir Charles Lyell, président de la Société géologique de Londres : « Un jour, dit le *Génie des temps*, je passais par une très-ancienne ville extraordinairement peuplée, et je demandais à un de ses habitants combien il y avait de temps qu'elle était fondée : « Oui, » répliqua-t-il, c'est une grande et puissante » ville ; mais nous ne savons pas depuis combien de temps elle existe, et nos ancêtres » n'en savaient pas davantage. » Cinq cents ans après, comme je passais par le même lieu, je ne vis plus la moindre trace de la grande ville. Je demandai à un paysan qui coupait de l'herbe à la place où était autrefois la ville, s'il y avait longtemps qu'elle était détruite. « En vérité, reprit-il, voilà une singulière question. Ces lieux n'ont jamais été autrement qu'ils sont. » Je revins cinq cents ans après et je trouvai la mer couvrant la même place sur le rivage ; il y avait des pêcheurs à qui je demandai s'il y avait longtemps que le pays était couvert par les eaux. « Un homme comme vous, dirent-ils, peut-il » faire cette question ? Cet endroit a toujours » été comme il est. » Je revins encore cinq cents ans après : la mer avait disparu, et je demandai quand avait eu lieu ce changement : même réponse. Enfin, revenant encore une fois apres le même espace de temps, j'y trouvai une ville florissante, plus peuplée, plus riche, plus belle que l'ancienne, et quand je demandai la date de son origine, les habitants me répondirent : « Sa fondation se perd » dans la nuit des temps. »

La *fable* allemande est plus intime, plus naïve, plus populaire. Qu'on lise les *Deux hôtes* (*Die zwei Gaeste*) et le *Zauber lehrling*, de Gœthe ; le *Partage de la terre* (*Die Theilung der Erde*), et encore le *Bonheur et la Sagesse* (*Das Glück und die Weisheit*), de Schiller. Le plus célèbre auteur de *fables*, en Allemagne, est Lessing, qui a donné à la fois le précepte du genre et l'exemple. Ses théories sur la *fable* méritent d'être rappelées. Il s'étonne, dit-il, « que les modernes aient abandonné le ton d'Esope, le ton simple de la vérité, pour les détours fleuris d'une narration verbeuse. » Ces mots, « narration verbeuse, » s'appliquent à La Fontaine ! Un Allemand accusant La Fontaine d'être verbeux, c'est à n'y pas croire ! Lessing continue. « La Fontaine, dit-il, réussit à faire de la *fable un pompon poétique* ; il plut, il enchanta. Les imitateurs ne crurent pas pouvoir acquérir le nom de poëte à meilleur marché que par des *fables* délayées dans des vers agréables. » Lessing n'a eu garde de donner dans le même travers : la muse de la *fable* lui est apparue et lui a dit pour le prémunir : « Jeune homme, pourquoi prendre une peine ingrate ? La vérité a besoin des ornements de la *fable*, mais la *fable* a-t-elle besoin de l'ornement des vers ? Tu veux assaisonner l'assaisonnement. » Lessing oublia bien des fois ce précepte, tant il est impraticable, au moins, de nos jours : ses *fables* sont souvent longues et *verbeuses*, et, quand il veut être concis, il est tout simplement sec et froid.

LES MOINEAUX FRANCS.

Il y avait une vieille église où des milliers de moineaux francs faisaient leur nid. On la répara. Quand elle fut dans son nouvel état, les moineaux francs revinrent y chercher les anciennes places de leurs nids. Les trous étaient bouchés. — A quoi peut servir maintenant ce grand bâtiment ? s'écrièrent-ils. Partons, abandonnons cette masse inutile de pierres.

ARRIVÉE D'HERCULE DANS L'OLYMPE.

Lorsque Hercule arriva dans le ciel, il alla saluer Junon la première, avant tous les autres dieux. Tout l'Olympe, Junon elle-même, s'en étonna. — Pourquoi, lui cria-t-on, est-ce ton ennemie que tu salues la première ? — Parce que, répondit Hercule, ce sont ses persécutions qui m'ont donné l'occasion de faire les exploits qui m'ont mérité le ciel. Les dieux approuvèrent la réponse du nouveau dieu, et Junon se réconcilia avec lui.

On voit que ce système ésopique donne aux *fables* de Lessing une grande aridité. Heureusement pour le critique allemand, il n'a pas toujours été fidèle à sa théorie.

Parmi les autres fabulistes justement admirés, citons en première ligne Gellert, né en Saxe, qui appartient aussi au XVIIIe siècle et qui a le mérite de n'avoir pas de système poétique, ce qui ne l'empêche pas d'être un excellent poëte. C'est le fabuliste populaire ; il fait des apologues avec les idées modernes. Ses contes sont humoristiques et satiriques le plus souvent, mais il n'y a jamais de fiel dans les railleries de Gellert ; son bon cœur pénètre toutes ses *fables*. Une des plus connues en Allemagne est l'*Histoire du Chapeau*. Nous renvoyons au livre lui-même (*Fables et Contes de Gellert*, Leipzig, 1767).

Krummacher, qui appartient à la dernière partie du XVIIIe siècle (1768-1845), fait de la *fable* une parabole. Et pourtant il n'est point de l'école de Lessing. Il est aussi loin d'Ésope que de La Fontaine. Ses *fables* (*Paraboles*, 1808, traduites par l'abbé Bautain : *Apologues et paramythies*, 1810) sont des espèces de mythes religieux et moraux, dont la portée et le ton dépassent parfois de beaucoup les habitudes et les proportions de la *fable*. Le lecteur nous saura gré de rapporter ici un exemple de ce genre.

LE TEMPLE DE MEMPHIS.

Quand Pythagore, le sage de Samos, vint en Egypte pour puiser la sagesse à la source antique et sacrée, les prêtres le conduisirent au temple de Memphis. Immense et solide comme une montagne, le merveilleux édifice s'apercevait dans le crépuscule du matin. « Comment des bras humains ont-ils pu élever cette masse de pierre ? dit le Grec frappé d'étonnement. — La force unie peut tout, répondirent les prêtres, quand l'esprit la dirige. » A ce moment, les portes gigantesques du temple s'ouvrirent comme les portes de l'empire des ombres. Ils entrèrent et se tinrent immobiles et silencieux entre les hautes colonnes qui soutenaient l'édifice. On entendait sous ces voûtes élevées je ne sais quel frémissement qui était comme la voix des esprits. Le jeune sage de Samos tressaillit, trembla, et, s'appuyant sur le mur, se mit à pleurer. Un prêtre vint à lui et lui dit : « Pourquoi pleures-tu ? » Mais Pythagore se taisait. Enfin, après quelques instants il répondit : « Ah ! laissez-moi ; il me semble que je suis dans le redoutable voisinage de l'Etre dont je n'ose prononcer le nom. » Le prêtre lui dit : « Mon fils, sois béni dans ton humilité ; c'est elle qui te conduit à la divinité, à laquelle ce temple est consacré. Maintenant que la majesté de ce temple te ramène aussi à l'humanité et te relève avec elle. Songe que ce temple était dans la tête d'un homme, avant de s'élever du sein des pierres. Sèche donc tes larmes, prends confiance et marche avec joie dans la vie. »

Terminons cette liste par les noms de Schubert, poëte lyrique, né en 1759, mort en 1791 ; de Ramler, de Herder, de Willamow, de Hagedorn, de Lichtwer, de Claudius, de Gleim, de Pfeffel, de Kerner, de Rückert, de Frœhlich, etc., qui appartiennent presque tous encore au XVIIIe siècle. On trouvera des détails sur ces auteurs de *fables* au nom de chacun d'eux.

— *La fable en Italie et en Espagne*. Les Italiens n'ont pas acquis, dans la *fable*, une grande renommée ; il semble que ce peuple, qui a produit de si ingénieux conteurs et des *novellieri* en quantité innombrable, ait épuisé ainsi toute sa séve. Citons cependant les essais de Laurent Abstémius (Astemio), qui composa, au XVIe siècle, un recueil de *fables* latines sous le titre de *Hécatomythium* (un *Cent de fables*), et qui eut l'honneur de fournir quelques traits à La Fontaine. Nous avons déjà parlé de Gabriel Faërne, auteur, lui aussi, de *fables* en vers latins (1500-1561), et que de Thou accuse d'avoir possédé un manuscrit de Phèdre qu'il aurait pillé et supprimé ensuite, pour effacer les traces de son plagiat. Il faut rappeler encore Firenzuola (Agnolo), littérateur florentin (1493-1548), ami de l'Arétin, qui composa des *fables* orientales sous le titre de *Discours des animaux*, traduites en français par Gabriel Cottier (1548) ; Verdizotti, dont le nom est peu à peu tombé dans l'oubli ; au XVIIIe siècle, l'abbé Passeroni (1713-1802), dont les apologues ont de l'enjouement et de la naïveté (*Favole esopiane*, Milan, 1786, 6 vol. in-12) ; Lorenzo Pignotti (1739-1812), dont les *fables* ont été publiées pour la première fois en 1779, et très-souvent réimprimées depuis : elles sont pleines de coloris, habilement dramatisées, et placent Pignotti au premier rang parmi les fabulistes italiens. Citons enfin Bertola (1753-1798), qui publia en 1785 un volume intitulé *Cent fables*, parmi lesquelles on trouve de très-heureuses idées.

L'Espagne n'est pas beaucoup plus riche ; les recueils de *fables* les plus vantés et devenus classiques dans la péninsule, ceux d'Yriarte et de Samaniego, ont été écrits sous l'inspiration directe de La Fontaine et de Florian. Ceux qui leur sont de beaucoup antérieurs, les apologues écrits par le prince don Miguel sous le titre de *Comte Lucanor* (XVIe siècle), et les *fables* de l'archiprêtre de Hita, quoique tirés, comme nos fabliaux du moyen âge, des conteurs indous, arabes, persans, ont, dans le langage même et dans l'exposition des idées, une tournure beaucoup plus originale.

— *Russie, Moldavie, Suède, Hollande*. Nous terminerons cette revue rapide des *fables* en langue étrangère par un simple coup d'œil sur les fabulistes russes, suédois, moldaves et hollandais. Là encore, l'originalité complète fait défaut ; de près ou de loin, c'est à notre La Fontaine que se rattachent les compositions des deux fabulistes russes, Bogdanowitch et Kriloff ; ce dernier cependant a fait preuve d'un rare talent en adaptant au langage et aux mœurs de son pays, au goût de ses compatriotes, une œuvre qu'ils n'auraient pu goûter dans de simples traductions. Le fabuliste moldave Donitch a surtout mis la *fable* au service de la politique ; écrivain presque contemporain, il s'est servi de son talent pour censurer, avec esprit et à-propos, les principaux hommes d'Etat de son siècle et de son pays. La Suède a un imitateur de La Fontaine dans le poëte Oloff, de Dalin, imitateur parfois original et toujours spirituel ; la Hollande, enfin, met au nombre de ses meilleures productions littéraires les *fables* de Jacobs Katz (1660), que distinguent surtout la naïveté et la candeur.

A tous les genres de *fables* que nous venons d'énumérer et dont nous avons donné des exemples, on nous saura gré d'ajouter un échantillon, assurément inconnu en France, de la *fable* en patois roman des bords du de Genève. C'est l'apologue classique le lac *Corbeau et le Renard*, conté par un paysan vaudois dans l'idiome de son village et avec des variantes, dont quelques-unes, on va le voir, ont une naïveté, une finesse rustique, une malicieuse bonhomie et un réalisme pittoresque que La Fontaine lui-même n'eût point dédaignés. Ce petit chef-d'œuvre d'un genre malheureusement condamné à une notoriété restreinte, est dû à la plume d'un poëte de l'enfance, le Jasmin et le Mistral de la Suisse romande, M. Louis Favrat. Nous donnons, avec le texte patois, qu'il faut lire ou plutôt qu'il faut entendre lire par un Vaudois pour en goûter toute la saveur, une traduction littérale en français.

LO CORBÉ ET LO RENÀ.

(*Patois des bords du Léman.*)

On corbé s'ètâi aguelhî
Au fin coutzet d'on gros nohî,
Et portâv' à son bè onna tomma dè tchîvra
Que pèsavè bin onna livra.
L'avâi cein robâ ne sé iô,
Et l'ètâi z'allâ se hiaut
Pâ rupè ci bon bocon
Sein ètrè vu dè tzacon.
Mâ lo renâ,
Qu'âvâi tota la né et por rein verounâ,
Et que n'avâi pas dèdjonnâ,
Sè peinsa dainse : « Tot parâi,
Se pouâvo lei terî cllia tomma que l'a prâi,
Cein mè refarâi bin la panse,
Câ i'é na fam dè la mètzance. »
Et lo renâ dese dainse à l'osî :
« Hé ! salut ! l'è tè, m'n ami ?
Cein va-t-e ? cein va-t-e l'affére ?
Que t'î portant galé ! te resseimblhe à ton pére.
Dis donc, sublha-mè vai cllia galésa tzanson
Que te desâ l'autr'hi su le grand sapalon :
Avoué ta balla voix te la sâ tant bin dere !
Câ, por mè, tè lo dis, baillèré pas on pere
Dè ti clliâu bouailan qu'on oû,
Que ne fant que reissî tot le dzo per lo boû. »
Lo corbé, qu'avâi prau d'orgouet,
Ne fâ pas lo canâ mouet
Et l'âuvrè lo bè por tzantâ :
Iô la tomma tchî que-bas,
Et lo renâ n' la manquè pas.
Quand sè fut reletzî, que l'eut tot 'agaffâïe,
Ie fe na bouna recaffâïe,
Et dese âu corbé : « Acuta, m'n ami ;
Faillâi medzî tot lo premî
La tomma que t'avâ, et pu tzantâ aprî. »

TRADUCTION LITTÉRALE.

Un corbeau s'était juché
Au fin sommet d'un gros noyer,
Et il portait à son bec un fromage de chèvre
Qui pesait bien une livre.
Il avait dérobé cela je ne sais où,
Et il était allé si haut
Pour dévorer ce bon morceau
Sans être vu de chacun.
Mais le renard,
Qui avait rôdé toute la nuit, et pour rien,
Et qui n'avait pas déjeuné,
Se dit ainsi : « Tout de même,
Si je pouvais lui tirer ce fromage qu'il a pris,
Cela me referait bien la panse,
Car j'ai une faim *de la méchance* (du diable). »
Et le renard dit ainsi à l'oiseau :
« Hé ! salut ! c'est toi, mon ami ?
Ça va-t-il ? ça va-t-il, les affaires ?
Que tu es pourtant joli ! tu ressembles à ton père.
Dis donc, siffle-moi pour voir cette jolie chanson
Que tu disais *l'autre hier* sur le grand sapin :
Avec ta belle voix, tu la sais si bien dire !
Car, pour moi, je te le dis, je ne donnerais pas une [poire
De tous ces braillards qu'on entend,
Qui ne font que scier tout le jour par le bois. »
Le corbeau, qui avait assez de vanité,
Ne fait pas le canard muet,
Et il ouvre le bec pour chanter :
Cependant le fromage tombe à terre,
Et le renard ne le manque pas,
Quand il se fut pourléché, qu'il l'eut tout englouti,
Il fit un bon rire,
Et dit au corbeau : « Ecoute, mon ami ;
Il fallait manger tout d'abord
Le fromage que tu avais, et puis chanter après. »

Nous allons maintenant passer en revue les différents recueils de *fables* des auteurs qui ont cultivé cette branche aimable. Que le lecteur ne s'étonne donc pas s'il rencontre, par-ci par-là, quelques répétitions : entre l'auteur et l'œuvre, il y a des rapports intimes, et ces répétitions, s'il en existe, jaillissent du cœur même du sujet.

— Iconogr. D'ordinaire, les artistes représentent la *Fable* sous la figure d'une femme magnifiquement habillée, souriant doucement, avec un masque à la main ou quelquefois même sur le visage. On la montre aussi s'enveloppant d'un voile, sur lequel différents animaux sont dessinés.

Les diverses éditions illustrées de La Fontaine et de Florian offrent des représentations allégoriques de la *Fable* ; nous citerons, entre autres, une composition de Marillier, gravée par Nicolas de Launay pour le La Fontaine, publié par Cazin, en 1779, composition qui représente la *Fable ornant de fleurs la Vérité*. La jolie fable qui sert, pour ainsi dire, de préface au recueil de Florian, a inspiré un grand nombre d'artistes ; nous citerons, entre autres peintures, les tableaux exposés par M. F. Fossey, en 1855 ; par M. Cornilliet, en 1859 ; par M. Eugène Feyen, au Salon de 1861. A cette dernière Exposition a figuré aussi une statue de marbre de M. S. Dénéchan, destinée à la cour du Louvre et représentant la *Fable*.

Fables de Pilpay ou **Bidpay**. L'original de cet ouvrage, composé en sanscrit, porte le titre de *Pantcha-Tantra* ; il est attribué à Vichnou-Sarma et a fourni le fond d'un autre livre écrit dans la même langue et qui est intitulé *Hitopadesa*. Du sanscrit, il fut traduit en pehlvi, du pehlvi en persan, du persan en arabe, et il est encore célèbre en cette langue sous le titre de *Calila et Dimna*. Néanmoins, c'est d'après une version hébraïque du rabbin Joël que Jean de Capoue, savant italien qui vivait au XIIIe siècle, entreprit une traduction latine de ce curieux recueil, qui, depuis, a été traduit en grec par Siméon Seth et enfin en français par Galland, Sylvestre de Sacy et l'abbé Dubois. La Fontaine prisait fort ces fables et n'a pas dédaigné de les imiter. Il en existe une excellente édition arabe de l'Imprimerie royale (Paris, 1816) et précédée d'un fort beau travail, dû à la plume encyclopédique de Sylvestre de Sacy.

Fables d'Ésope. On n'a d'Esope aucun ouvrage authentique, et il est très-probable, ainsi que le pensent les meilleurs critiques, qu'il n'écrivit jamais les fables qui lui sont attribuées. Quoi qu'il en soit, Aristophane en parle dans ses *Guêpes*, et Socrate, au dire de Platon, en mit quelques-unes en vers. On joignit plus tard à ces fables d'autres apologues tirés de Pilpay ; on ajusta tant bien que

mal à ces compilations des moralités empruntées en général à l'Evangile ou aux Pères de l'Eglise, et c'est ainsi que se forma enfin le recueil aujourd'hui connu sous le nom de *Fables d'Esope*, qu'on donne à traduire à ceux qui commencent l'étude du grec. Le texte de ces fables, recueilli par Planude, fut publié vers 1480, par le savant Buono Accorso de Pise, avec une traduction latine, qui parut la première. Malgré le grand nombre d'éditions qu'on a données de ces fables, il n'en existe aucun recueil complet. M. Dübner les a publiées dans la bibliothèque grecque-latine de MM. Firmin Didot. Les traductions et les imitations des *Fables d'Esope* dans toutes les langues sont innombrables; on en trouvera la liste à peu près complète dans le *Bibliographisches Lexikon* de Hoffmann. Les plus heureux imitateurs sont surtout Phèdre et La Fontaine.

Esope, dont les fables représentent la sagesse antique sous une forme populaire et presque enfantine, n'était ni un Grec, ni un poëte. Les inventions de ce conteur moral, ou, si l'on veut, les emprunts qu'il avait faits aux trésors des littératures orientales, n'arrivèrent sans doute que lentement, apologue par apologue, aux oreilles des Grecs. Lorsque tous les mots heureux attribués au vieil esclave furent tombés dans le domaine public, il ne dut pas manquer de poëtes pour s'exercer sur des sujets si bien préparés et pour esquisser les premiers traits de ce tableau, qui devint plus tard l'*ample comédie à cent actes divers*. La fable, chez d'autres peuples, est née de la contemplation de la vie des bêtes, qui souvent rappelle l'industrie humaine. Chez les Grecs, elle prend toujours sa source dans un travestissement des rapports humains composé avec malice. La fable est un avertissement critique et mordant qui cache sa censure sous la fiction d'un événement arrivé parmi les animaux. Dans plus d'un cas, on possède des données authentiques qui expliquent de cette façon l'origine des fables d'Esope. C'est toujours quelque action, quelque projet imprudent des Samiens, des Delphiens ou des Athéniens, dont Esope représente le caractère et les conséquences dans une fable qui, facile à saisir et mettant les choses plus en relief, semble souvent plus propre qu'un long raisonnement à indiquer une situation d'une façon frappante, et à en faire mieux ressortir le point principal. C'est précisément parce que les choses humaines forment la première pensée dans les fables d'Esope et que les bêtes ne sont là que pour déguiser les hommes, qu'elles n'ont rien de commun avec la fable populaire, les métamorphoses et la mythologie. C'est l'invention absolument libre d'un homme qui sait découvrir, dans le monde des animaux, des analogies avec certaines situations humaines, et qui, tout en conservant à ce monde son caractère réel, le met à même, en lui prêtant le langage et une certaine raison, de montrer ce caractère dans tout son jour. Ces contes symboliques sont plus dans le génie oriental que dans le génie grec. « Le caractère de la fable ésopique, d'après M. Ottfried Müller, est tout à fait celui de la vraie fable des animaux, telle que nous la trouvons chez les Grecs. Les événements et les rapports réels de la vie des bêtes sont employés et mis tellement en relief par la réflexion et la parole que leur prête le poëte qu'ils deviennent des paraboles surprenantes et frappantes des choses humaines et morales. » C'est à ce côté pratique qu'Esope dut une popularité telle que la Grèce transforma plus tard ce Grec d'adoption en génie tutélaire. « Il semble, remarque M. Morel, que le peuple contemplât sa pauvre image dans ce pauvre affranchi, ce demi-paysan exposé tant de fois aux traverses de l'existence. »

Selon toute probabilité, les fables d'Esope furent d'abord écrites en vers ïambiques. Celles que nous possédons aujourd'hui sont en prose, d'un style simple et concis, mais pas toujours d'une correction irréprochable.

Fables de Marie de France. Elles datent du XIII^e siècle, et s'élèvent au nombre de cent trois pièces, dans le recueil des poésies de Marie de France publié par Roquefort. Citons la suivante :

LA MORS ET LE BOSQUILLON.

Tant de loing que de près n'est laide
La Mors. La clamoit à son ayde
Tosjors, un povre bosquillon
Que n'ot chevance ne sillon :
« Que ne viens, ô ma mie,
Finer ma dolorouse vie ! »
Tant brama qu'advint; et de voix
Terrible : « Que veux-tu? — Ce bois
Que m'aydiez à carguer, madame. »
Peur et labeur n'ont mesme game.

Une des plus curieuses est la *Fable de la feme qui dist qu'ele morroit, pour ce que son mari vit aler son dru o lui* (son ami avec elle) *au bois*. Ce morceau, qui est plutôt un conte qu'une fable, rapporte l'histoire d'un mari jaloux qui, ayant quelques soupçons sur sa femme, l'épie un jour et la voit entrer dans le bois avec un de ses propres amis. Quand elle revient à la maison, le vilain l'accable d'injures. Mais la dame, affectant aussitôt une grande consternation, s'écrie en pleurant qu'il ne lui reste plus longtemps à vivre; qu'on avait vu de même, avant la mort de son père et de sa mère, un homme inconnu accompagner plusieurs jours de suite leur ombre sous des arbres, quoique, pendant ce temps-là, ils fussent ailleurs, et que, dans sa famille, c'est un signe de mort certain. Elle ajoute qu'après un tel avertissement elle doit se retirer dans un couvent pour mettre ordre à sa conscience et se séparer de son mari en emportant tout son bien. Le bonhomme effrayé demande pardon à sa femme de s'être trompé et la conjure de rester auprès de lui, ce qu'elle lui accorde sans peine. Il consent à jurer sur l'Evangile et devant toute sa famille, comme elle l'exige, qu'il n'a pas vu ce qu'il a vu. En attendant, il va faire brûler un cierge à l'église afin de détourner le présage.

« Les fables de Marie de France, écrit Roquefort, composées avec cet esprit qui pénètre les secrets du cœur humain, se font remarquer surtout par une raison supérieure, un esprit simple et naïf dans le récit, par une justesse fine et délicate dans la morale et les réflexions... On y retrouve cette simplicité de style particulière à nos romans anciens, et qui fait douter si La Fontaine n'a pas plutôt imité notre auteur que les fabulistes d'Athènes et de Rome... Marie écrivait en français dans un temps où la langue, encore dans son enfance, ne pouvait offrir que des expressions simples et sans art; elle y joignit des tournures agréables et une manière naturelle de tourner la phrase sans laisser apercevoir le travail. » L'édition des poésies de Marie de France, par Roquefort, a été publiée en 1822 (2 vol. in-8°).

Fables de Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, poëte espagnol du XIV^e siècle. A vrai dire, le recueil connu sous le nom général de *Poésies de l'archiprêtre de Hita*, un des plus curieux monuments de la littérature espagnole, ne porte pas le nom de fables. C'est une immense composition, très-originale, très-décousue, où se trouvent à la fois des cantiques, des histoires amoureuses, des aventures trop gaies, des conseils aux jeunes filles pour qu'elles ne se laissent pas séduire et des conseils aux entremetteuses pour réussir à mieux les enjôler, des récits autobiographiques assez peu en l'honneur du bon prêtre, mais surtout des apologues et des fables qui soulèvent quelques questions littéraires intéressantes, le tout relié, sous forme de poëme, par un fil assez léger.

M. de Puibusque, auteur d'un essai fort remarquable sur les *Origines de l'apologue espagnol*, en tête de sa traduction du *Comte Lucanor*, a remarqué que ces fables, malgré leur importance, ont échappé à tous les commentateurs de La Fontaine, Sylvestre de Sacy, l'abbé Guillon, Solvet, Robert, etc. Ce dernier, auteur d'un ouvrage intitulé *Fables inédites des* XII^e, XIII^e *et* XIV^e *siècles, et fables de La Fontaine rapprochées de celles de tous les fabulistes* (1825), dit qu'il n'a trouvé, dans la langue espagnole, aucune fable antérieure au XV^e siècle; l'archiprêtre de Hita lui est tout à fait inconnu, de même qu'à M. Guillaume (*Recherches sur les auteurs dans lesquels La Fontaine a pu trouver ses fables*).

Les vingt-huit fables insérées dans le poëme macaronique de l'archiprêtre, ont été presque toutes traitées également par La Fontaine, qui, très-probablement, les avait lues dans Esope, Phèdre ou Pilpay; ce sont aussi les sources ordinaires de Juan Ruiz, le second surtout. Il ne s'agit donc pas de l'imitation qu'aurait faite La Fontaine du poëte espagnol, que, selon toute apparence, il n'a pas connu, mais tout simplement de rapprochements dans la manière de traiter un sujet commun, rapprochements qui ont été faits, par les auteurs cités plus haut, à l'égard de tous les fabulistes, sauf notre archiprêtre, ignoré d'eux. Voici les plus intéressantes de ces fables; nous les indiquerons à ceux qui aiment ces curiosités bibliographiques :

Le *Lion malade et les autres animaux;* le récit, la moralité, sont tout différents de la fable de La Fontaine. — Le *Chien et le Voleur;* le chien ne veut pas accepter le morceau de pain que lui offre un voleur pour le faire taire, et perdre sa pitance de chaque jour pour une aubaine de rencontre; le discours du mâtin est singulièrement joli de tournure et d'expression. — La *Terre qui accouche;* c'est la *Montagne qui accouche d'une souris.* — Le *Garçon qui veut se marier avec trois femmes;* nous ne savons si ce sujet a été traité par un autre. — Les *Grenouilles qui demandent un roi à Jupiter.* — Le *Cheval qui se moque de l'Ane;* c'est la fable des *Deux mulets* de La Fontaine, avec quelques différences. — Le *Loup, la Chèvre et la Grue;* la grue retire un os de chèvre de la gorge du loup; c'est la même fable que *le Loup et la Cigogne* dans La Fontaine. — L'*Aigle et le Chasseur.* — La *Corneille qui veut faire la roue comme le paon;* c'est le *Geai paré des plumes du paon.* — Le *Cheval et le Lion;* dans La Fontaine, c'est le *Cheval et le Loup;* le cheval feint d'avoir mal au pied et lance au lion, qui le regarde sous la semelle, une ruade qui lui casse la mâchoire. « Ainsi meurent tous les goulus, s'écrie l'archiprêtre! Manger sans mesure et grande buverie ont tué plus de gens que le couteau. Hippocrate l'a dit. » — Le *Coup de pied de l'Ane;* même fable que La Fontaine; seulement, dans le vieux fabuliste espagnol, le lion se tue de ses propres griffes, honteux de survivre à un tel affront. — Le *Loup et le Renard devant le Singe, alcade de Buxia;* c'est la même fable que dans La Fontaine : le loup a pour avocat le lévrier, et le renard un grand mâtin de bergerie; il y a dans les deux plaidoyers un esprit charmant; la sentence du juge, trop longue peut-être, est d'un comique achevé; c'est la parodie des vieilles formules judiciaires usitées en Castille. Notons encore : le *Lion et le Rat*, le *Renard et le Corbeau*, le *Rat de Monferrado et le Rat de Guadalajara* (le *Rat de ville et le Rat des champs*), le *Jardinier et la Couleuvre.* Le *Renard qui fait le mort dans un poulailler* a une vivacité, une originalité de récit que La Fontaine n'a pas surpassées. Nous pourrions citer un grand nombre d'autres fables de cet auteur, qui est trop peu connu en France.

Quoiqu'il emprunte ses sujets, comme nous l'avons dit, à Phèdre, à Esope et à Pilpay, l'archiprêtre de Hita reste très-original, comme notre La Fontaine, par sa mise en scène, son style, sa manière de poser les personnages, et souvent par la moralité nouvelle qu'il sait tirer du récit. Il faut dire aussi que ses fables empruntent un relief singulier au cadre qu'il leur a donné. Elles émaillent d'une façon pittoresque son poëme bizarre, qui débute par une oraison à Jésus-Christ et des cantiques en l'honneur de la Vierge, pour aboutir aux noces de dom Melon et de doña Endrina, par l'entremise de dame Trotte-Couvents, et au récit des amours manquées du licencieux archiprêtre avec une jolie Mauresque.

Il y a, dans les vers de l'archiprêtre, un souffle, une vigueur qui se démentent rarement, et d'autant plus remarquables que ses œuvres appartiennent à une littérature à peine formée. Il composa sans modèle dans sa langue et dut tout à son inspiration originale. Ses *Poésies* n'ont jamais été traduites en français. On les trouve, en original, dans le recueil de Sanchez : *Poesias anteriores al siglo* XV, réimprimé par Baudry (Paris, 1 vol. in-8°). Sanchez a cru devoir supprimer une vingtaine de strophes, comme trop licencieuses.

Fables d'Abstémius, en prose latine. La Fontaine a puisé dans le vieux recueil de cet auteur des sujets très-intéressants, entre autres : les *Femmes et le secret*, la *Mort et le mourant*, le *Pouvoir des fables*. Le recueil d'Abstémius s'appelle *Hecatomythium*, et comprend cent fables, les unes traduites du grec, les autres nouvelles. Il a paru à Venise en 1495. Un second *Hecatomythium* a été publié dans la même ville en 1499. Pillot a donné une traduction française des *Fables* d'Abstémius (Douai, 1814).

Fables de La Fontaine. Ces fables furent publiées par l'auteur lui-même, en trois recueils, à des dates différentes, qu'il n'est pas inutile de rappeler, et sous ce titre sans prétention : *Fables choisies, mises en vers.* Le premier, qui parut en 1668, contient les six premiers livres; il est dédié au grand Dauphin. Le deuxième recueil, qui parut en 1678, renferme les cinq livres suivants, jusqu'au onzième inclusivement : c'est dans ce second recueil, dédié à M^me de Montespan, que se trouve le plus grand nombre de ses chefs-d'œuvre. Enfin, le troisième et dernier recueil, qui ne contient que le douzième livre, parut en 1694, quinze ans après le précédent, et un an seulement avant la mort de La Fontaine.

Les *Fables* de La Fontaine sont, comme il le dit lui-même,

Une ample comédie à cent actes divers.

La duchesse de Bouillon, en appelant La Fontaine son *fablier*, semblait dire qu'il avait produit des fables comme un arbre produit des fruits.

M^me de Sévigné, parlant des *Fables* de La Fontaine, disait : « C'est un *panier de cerises*, on veut choisir les plus belles et le panier reste vide. »

Garrick, soupant avec les acteurs de la Comédie-Française, s'amusait à opposer, à chaque nom de grand poëte français prononcé devant lui, le nom d'un poëte anglais, que l'on pouvait considérer comme son égal. « Et Molière? » lui dit-on. Garrick, sans se décontenancer, refusa de lui chercher un rival, en disant que Molière, génie universel, n'appartenait pas plus à la France qu'à l'Angleterre ou à toute autre nation. Eh bien! ce qu'il disait de Molière, il aurait pu tout aussi bien le dire de La Fontaine, et peut-être même à plus juste titre encore; notre grand fabuliste appartient à l'humanité tout entière : il n'est ni Français, ni Anglais, ni Allemand, ni Espagnol; il est de ceux que toutes les nations, toutes les littératures peuvent revendiquer, car il s'identifie avec le génie même de l'homme dans ses profondeurs les plus intimes. Tous les fabulistes s'éclipsent, en effet, auprès de lui; ils n'occupent aucun rang et ne sont pas plus ses descendants que les Myrmidons n'étaient les descendants d'Hercule. Virgile est quelquefois préféré à Homère; Galien est l'émule d'Hippocrate; Michel-Ange le dispute à Raphaël, et la gloire de Napoléon rivalise avec celle de César; seul, La Fontaine est hors de pair. On l'a surnommé de son vivant *l'inimitable*, et la postérité a confirmé ce jugement, qu'aucun fabuliste à venir ne fera casser.

Extrayons de

Cette ample comédie à cent actes divers

deux petites scènes qui ne sont que deux points dans ce vaste tableau, que deux morceaux minimes dans cette riche mosaïque, les deux fables intitulées le *Renard et le Corbeau*, le *Loup et le Chien.* Analysons les beautés, faisons saillir les images.

LE RENARD ET LE CORBEAU.

Maître corbeau, sur un arbre perché,
Tenait en son bec un fromage;
Maître renard, par l'odeur alléché,
Lui tint à peu près ce langage :
« Hé! bonjour, monsieur du corbeau.

Au premier coup, il l'anoblit. Comment ne pas prêter une oreille complaisante à un langage aussi poli? Ce n'est pas de l'atticisme, ce n'est pas de l'encens d'Arabie, assurément; c'est plutôt un coup d'encensoir. Mais le renard sait qu'il ne faut pas prendre beaucoup de précautions : il flatte, et c'est à un corbeau que s'adressent ses louanges. On a comparé la flatterie à l'anneau que l'on passe dans le nez du buffle d'Italie, et à l'aide duquel le pâtre napolitain le dirige à volonté.

Que vous êtes joli! que vous me semblez beau!

Les deux hémistiches de ce vers forment battologie, et le second n'enchérit pas sur le premier. Mais le flatteur, dans son ardent désir de plaire, ne craint pas de se répéter. Il en donne trop, persuadé que celui qu'il flatte n'en aura jamais assez.

Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.

Remarquez que le renard use de précautions oratoires. Il veut amener le corbeau à ouvrir le bec, c'est-à-dire à chanter; mais il ne dit pas dès le début : *Si votre ramage se rapporte à votre plumage;* ce sera le post-scriptum de la lettre. Il n'arrive au fait qu'après avoir préparé les voies. *Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois :* voilà le bouquet. On ne résiste pas à un compliment qui va emprunter ses termes à la fable de l'ancienne Egypte. Dans le vieux *Roman du Renard*, où se trouve également ce récit, le fourbe commence son discours avec beaucoup d'adresse :

Par le saint Dieu! que vois-je là?
Dieu vous sauve, sire compère,
Bien ait l'âme de votre père,
Dom Corbeau qui bien sais chanter.

A ces mots, le corbeau ne se sent pas de joie,
Et, pour montrer sa belle voix,
Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie.

Ces trois rimes, semblables par le son, bien que différentes de genre, accusent de la part de l'auteur une intention d'harmonie imitative. De toutes nos voyelles, la diphthongue *oi* est celle qui oblige à ouvrir le plus la bouche. On voit le corbeau, on l'entend jeter dans les airs ce cri rauque, discordant et de si mauvais augure.

Le renard s'en saisit.

Encore de l'harmonie imitative, *s'en saisit.* Il est impossible de prononcer lentement ces trois syllabes, et cette rapidité indique l'ardeur du renard à se précipiter sur la proie dont la conquête lui a coûté tant de fleurs de rhétorique.

. . . Et dit : « Mon bon monsieur,
Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.
Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute. »

Le renard change de ton. Ce n'est plus mon *beau*, c'est mon *bon* monsieur, et *bon* signifie ici simple, crédule, sot, comme dans *bonhomme :*

Au peu d'esprit que le *bonhomme* avait.

La Fontaine n'a pas jugé à propos de faire répondre le corbeau. Il demeure anéanti; et l'on se fait une idée comique de l'air penaud avec lequel il regarde de ses deux grands yeux ronds le renard qui dévore sur place le fromage, et qui ajoute cruellement, selon le vieux fabliau :

Dès l'heure où je suis né
Ne mangeai de si bon fromage.

Le corbeau, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Ce serment, il le fait *in petto*. Mais profitera-t-il de la leçon? Il est permis d'en douter. La flatterie est un mets des dieux. La voix qui flatte est plus douce que celle des Sirènes, et Ulysse aurait sans doute brisé ses liens, si les filles d'Achéloüs avaient célébré dans leurs chants la valeur, la sagesse et la prudence du héros d'Ithaque.

LE LOUP ET LE CHIEN.

Un loup n'avait que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne garde;
Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.
L'attaquer, le mettre en quartiers,
Sire loup l'eût fait volontiers;
Mais il fallait livrer bataille,
Et le mâtin était de taille

A se défendre hardiment.
Le loup donc l'aborde humb ement
Entre en propos, et lui fait compliment,
Sur son embonpoint, qu'il admire.
— Il ne tiendra qu'à vous, beau sire,
D'être aussi gras que moi, lui repartit le chien.
Quittez les bois, vous ferez bien :
Vos pareils y sont misérables,
Cancres, hères et pauvres diables,
Dont la condition est de mourir de faim.
Car quoi! rien d'assuré! point de franche lippée!
Tout à la pointe de l'épée!
Suivez-moi, vous aurez un bien meilleur destin.
Le loup reprit : Que me faudra-t-il faire?
— Presque rien, dit le chien : donner la chasse aux [gens
Portant bâtons, et mendiants;
Flatter ceux du logis, à son maître complaire
Moyennant quoi votre salaire
Sera force reliefs de toutes les façons,
Os de poulets, os de pigeons,
Sans parler de mainte caresse.
Le loup déjà se forge une félicité
Qui le fait pleurer de tendresse.
Chemin faisant, il vit le cou du chien pelé.
Qu'est cela? lui dit-il. — Rien. — Quoi! rien. — Peu [de chose.
— Mais encor? — Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.
— Attaché! dit le loup : vous ne courez donc pas
Où vous voulez?—Pas toujours; mais qu'importe?
— Il importe si bien, que de tous vos repas
Je ne veux en aucune sorte,
Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor.
Cela dit, maître loup s'enfuit et court encor.

Cette fable occupe un rang honorable parmi les chefs-d'œuvre les plus accomplis de La Fontaine. Nous ne l'analyserons pas au point de vue de la grammaire et de la rhétorique, comme nous l'avons fait pour le *Corbeau et le Renard;* nous allons en examiner le fond, l'idée.

La vérité que La Fontaine veut faire jaillir de son apologue est celle-ci : *la liberté est le premier des biens*. Cette idée est une des plus heureuses que la plume puisse avoir à développer et à mettre dans une action. Rien ne peut remplacer la liberté perdue, pas même les plus douces commodités de la vie. On a vu des oiseaux se briser la tête aux barreaux de leur cage ou se laisser mourir de faim à côté des plus délicieuses friandises. La sagesse populaire a dit : « Il vaut mieux maigrir dans la liberté que d'engraisser dans l'esclavage.. » Ce sentiment n'était pas celui du peuple romain de la décadence, qui demandait à ses maîtres du pain et des spectacles : *panem et circenses*.

Cela dit, quels sont les deux animaux que le fabuliste va choisir pour animer son dialogue? D'abord il lui faut un personnage qui n'ait ni foyer, ni famille, ni patrie, quelque être besoigneux, de condition laborieuse et vivant au jour le jour.

S'il lui était permis de mettre en scène les *enfants de Japhet*, et s'il n'avait écrit au début de son livre :

Je me sers d'animaux pour instruire les hommes,

son choix serait bientôt fait; il nous exhiberait un de ces fils perdus de l'Egypte, sans feu ni lieu, un de ces bohémiens à mine sinistre, vigoureux et *bien endenté*, à barbe inculte, cheveux en désordre, à longue et maigre échine, *la peau sur les os*, enfin, un de ces va-nu-pieds qu'on frémirait de rencontrer la nuit au coin d'un bois. Or quel est, parmi les animaux, ce roi des truands, ce vagabond par excellence, ce Juif errant, ce zingaro que rien ne saurait assujettir à la domesticité? C'est le loup assurément, et il était impossible à la fable de faire un choix plus judicieux.

Reste à mettre en scène le deuxième personnage : voilà le chien tout trouvé. D'abord, on l'a longtemps considéré comme un loup dégénéré et asservi par l'homme; il en a la couleur, les dehors, la mine, les allures, et il est naturel, dans une question de liberté, de mettre en présence deux frères, dont l'un a accepté les douceurs et les inconvénients de la civilisation, et dont l'autre a préféré l'indépendance famélique des forêts. D'autre part, le chien est un serviteur; il fait bon marché de sa liberté pourvu qu'il trouve *bon souper*, *bon gîte*, *et le reste*. Il aime à s'étendre devant le foyer, près de ces *chenets* auxquels il a donné son nom; son amour du *far niente* l'a fait appeler *cagne*, et a enrichi la langue d'un terme expressif, *cagnard*, pour désigner une encoignure bien exposée au soleil où vont se réchauffer les personnes souffreteuses. En un mot, c'est un voluptueux, un de ces êtres nés pour la servitude, qui se soucient peu d'avoir le *cou pelé* si leur chaîne est assez longue pour leur permettre de tirer au plat.

M. Taine, dans un livre charmant, en fait un courtisan, une sorte de marquis, auquel il donne habit de velours et jabot, que son métier de parasite a engraissé, qui assiste au petit souper et est bien vu du maître. Mais laissons la parole à M. Taine, qui s'en tire si bien.

« Il a reçu du roi titres et pensions. C'est un dogue aussi puissant que beau, gras, poli, dont la tournure et l'air florissant font plaisir à voir. C'est par hasard qu'il est aux champs et rencontre le loup, maigre et hardi capitaine d'aventures. Il est citadin « et s'est » fourvoyé par mégarde. » On ne le rencontre guère en pareils endroits.

» Voudriez-vous, faquins, qu'il allât exposer son habit brodé aux inclémences de la saison et imprimer ses pieds en boue?

» C'est un seigneur, on l'aborde humblement. Le pauvre coureur à longue échine débute par un compliment. Il n'a pas la maladresse de l'interpeller comme dans Phèdre, et de lui dire du premier coup : « D'où te » vient ton embonpoint? Il entre en propos et lui fait compliment. Surtout il ne s'avise pas de le choquer gratuitement, en se disant plus brave que lui.

» Aussi le chien répond avec un air de protection courtoise et de condescendance noble. Il donne au loup un titre honorable, l'appelle « beau sire. » Le principal mérite de Louis XIV et de son siècle fut l'établissement de cette politesse qui répand de l'agrément sur toutes les petites actions de la vie, et lie de prime abord des étrangers, même des ennemis. Ce chien, en chien poli et bien élevé, épargne l'amour-propre du loup, qui, dans Phèdre, fait lui-même l'humiliante confession de sa misère. Il la devance et l'adoucit. Il s'en charge et la rend générale et indirecte. Il plaint, non le loup lui-même, mais ses pareils. Il le console à demi de sa pauvreté, en lui rappelant que d'autres sont pauvres. Mais, sous ces dehors aimables, on voit percer le grand seigneur dédaigneux, qui, du haut de son luxe, regarde en pitié « ces cancres, ces hères, ces pauvres dia- » bles, dont la condition est de mourir de » faim. » Dans Phèdre, le chien n'est qu'un valet de ferme, simple concierge, serviteur utile, « qui garde la porte, et, la nuit, défend » la maison contre les voleurs. » Dans La Fontaine, il est premier gentilhomme de la chambre, huissier des entrées, chevalier de l'étiquette. Il doit « complaire à son maî- » tre, » chasser les gens mal vêtus, les mendiants, tout ce qui n'est pas digne d'être reçu dans la société choisie. Son office veut du tact, de la douceur, de la grâce, de la hauteur, tous les instincts et tous les talents de la noblesse de cour. Le chien romain est un grossier esclave, goinfre et vil, qui ne voit dans son métier que les profits de son ventre, trop heureux d'attraper les morceaux que lui jettent les esclaves et les ragoûts dont personne ne veut. Le chien français est plus délicat; ses aubaines sont « des os de » poulets et de pigeons, sans parler de mainte » caresse. » Il ne décrit pas longuement sa servitude comme fait l'autre. Il en parle d'un ton léger et dégagé, comme un homme qui ne la sent plus, ou qui ne veut plus la sentir. « Ce n'est rien; » ou du moins c'est « peu de » chose. » Il n'y fait pas attention, il ne sait pas ce qui lui a pelé le cou; c'est peut-être son collier. Ce *peut-être* est bien d'un courtisan, domestique d'âme encore plus que de corps. L'aventurier retourne au bois, et le seigneur regagne sa niche. »

Peu d'écrivains ont été étudiés, de près et sous toutes les faces, comme La Fontaine : on s'est complu à l'analyser, à le commenter, à faire ressortir les beautés de ses moindres productions. Nous allons extraire de ces études ce qu'elles ont de plus général et de plus caractéristique.

OPINION DE LA BRUYÈRE.

« Plus égal que Marot et plus poëte que Voiture, La Fontaine a le jeu, le tour et la naïveté de tous les deux ; il instruit en badinant, persuade aux hommes la vertu par l'organe des bêtes, élève les petits sujets jusqu'au sublime ; homme unique dans son genre d'écrire, toujours original, soit qu'il invente, soit qu'il traduise, qui a été au delà de ses modèles, modèle lui-même difficile à imiter. »

OPINION DE VAUVENARGUES.

« Lorsqu'on a entendu parler de La Fontaine, et qu'on vient à lire ses ouvrages, on est étonné d'y trouver, je ne dis pas plus de génie, mais plus même de ce qu'on appelle de l'esprit, qu'on n'en trouve dans le monde le plus cultivé. On remarque avec la même surprise la profonde intelligence qu'il fait paraître de son art; et on admire qu'un esprit si fin ait été en même temps si naturel.

» Il serait superflu de s'arrêter à louer l'harmonie variée et légère de ses vers ; la grâce, le tour, l'élégance, les charmes naïfs de son style et de son badinage. Je remarquerai seulement que le bon sens et la simplicité sont les caractères dominants de ses écrits. Il est bon d'opposer un tel exemple à ceux qui cherchent la grâce et le brillant hors de la raison et de la nature. La simplicité de La Fontaine donne de la grâce à son bon sens, et son bon sens rend sa simplicité piquante : de sorte que le brillant de ses ouvrages naît peut-être essentiellement de ces deux sources réunies. Rien n'empêche au moins de le croire ; car pourquoi le bon sens, qui est un don de la nature, n'en aurait-il pas l'agrément? La raison ne déplaît, dans la plupart des hommes, que parce qu'elle leur est étrangère. Un bon sens naturel est presque inséparable d'une grande simplicité ; et une simplicité éclairée est un charme que rien n'égale. »

OPINION DE CHAMFORT.

« Le style de La Fontaine est peut-être ce que l'histoire littéraire de tous les siècles offre de plus étonnant. C'est à lui seul qu'il était réservé de faire admirer, dans la brièveté d'un apologue, l'accord des nuances les plus tranchantes et l'harmonie des couleurs les plus opposées. Souvent une seule fable réunit la naïveté de Marot, le badinage et l'esprit de Voiture, des traits de la plus haute poésie, et plusieurs de ces vers que la force du sens grave à jamais dans la mémoire. Nul auteur n'a mieux possédé cette souplesse de l'âme et de l'imagination qui suit tous les mouvements de son sujet. Le plus familier des écrivains devient tout à coup et naturellement le traducteur de Virgile ou de Lucrèce, et les objets de la vie commune sont relevés chez lui par ces tours nobles et cet heureux choix d'expression qui les rendent dignes du poëme épique. Tel est l'artifice de son style, que toutes ces beautés semblent se placer d'elles-mêmes dans sa narration, sans interrompre ni retarder sa marche. Souvent même la description la plus riche, la plus brillante, y devient nécessaire, et ne paraît, comme dans la fable le *Chêne et le Roseau*, dans celle du *Soleil et Borée*, que l'exposé même du fait qu'il raconte... Veut-il faire la satire d'un vice, il raconte simplement ce que ce vice fait faire au personnage qui en est atteint, et voilà la satire faite. C'est du dialogue, c'est des actions, c'est des passions des animaux que sortent les leçons qu'il nous donne. Nous en adresse-t-il directement, c'est la raison qui parle avec une dignité modeste et tranquille. Cette bonté naïve, qui jette tant d'intérêt sur la plupart de ses ouvrages, le ramène sans cesse au genre d'une poésie simple qui adoucit l'éclat d'une grande idée, la fait descendre jusqu'au vulgaire par la familiarité de l'expression, et rend la sagesse plus persuasive en la rendant plus accessible. Pénétré lui-même de tout ce qu'il dit, sa bonne foi devient son éloquence, et produit cette vérité de style qui communique tous les mouvements de l'écrivain. Son sujet le conduit à répandre la plénitude de ses pensées, comme il épanche l'abondance de ses sentiments dans cette fable charmante où la peinture du bonheur de deux pigeons attendrit par degrés son âme, lui rappelle les souvenirs les plus chers, et lui inspire le regret des illusions qu'il a perdues. »

OPINION DE LAMENNAIS.

« La France, à cette époque (le XVIIe siècle), produisit un poëte auquel les autres nations, soit anciennes, soit modernes, n'en ont aucun à comparer : nous parlons de La Fontaine, cette fleur des Gaules, qui, dans l'arrière-saison, semble avoir recueilli tous les parfums du sol natal. Ailleurs, il eût langui sans se développer jamais ; il lui fallait pour s'épanouir l'air et le soleil de la terre féconde où naquirent Joinville, Marot et Rabelais. Par la correction, la pureté de la forme, il appartient au siècle poli dont il reçut l'influence directe ; par l'esprit, la pensée, il procède des siècles antérieurs, et en cela Molière se rapproche de lui. Ses fables sont autant de petits drames où se révèle une merveilleuse connaissance de l'homme; car c'est l'homme qui agit, converse, sous le voile symbolique des êtres inférieurs, des animaux et des plantes même.

» Le poëte vous le montre sous toutes ses faces, avec ses vices et ses vertus, ses touchantes sympathies, ses ridicules et ses instincts de bonté douce et compatissante. Du gracieux enjouement, du comique malin, dont une apparente bonhomie aiguise encore le trait, il s'élève jusqu'au pathétique... Le sourire éclôt sur les lèvres, et l'instant d'après les yeux se mouillent de larmes. Qui a peint comme lui l'amitié, la tendresse naïve, la pitié secourable, le mouvement naturel d'un cœur qui se penche sur un autre cœur? *C'est proprement un charme*. Il ne retrace pas seulement les caractères, les passions, les mœurs, mais aussi les misères sociales, les injustices auxquelles l'habitude rend presque indifférent; il les fait détester, il proteste en faveur du faible contre l'abus de la force, en faveur de l'humanité contre ses oppresseurs. Héritier des vieilles traditions de liberté généreuse, lorsque tout ploie, il résiste encore, il conserve religieusement le sentiment du droit et le réveille de mille manières : il est vraiment le poëte du peuple. La nature également l'attire. Qui l'a mieux observée, mieux sentie? Qui l'a revêtue de couleurs plus vraies, plus brillantes, plus suaves? C'est en lui qu'il faut admirer les ressources infinies, la variété inépuisable, le rhythme flexible, la richesse harmonique d'une langue qui se transforme pour tout exprimer, pour tout peindre avec une égale perfection. Il n'est pas un seul genre, ni presque une seule nuance de style dont il n'offre un modèle achevé ; tout s'y trouve : majesté, grandeur, énergie, élégance, délicatesse, ingénuité, beauté noble et décente,

Et la grâce, plus belle encor que la beauté,

et ce je ne sais quoi d'onduleux dans son mouvement volage, de contours indécis, d'aérienne transparence, qui prête un corps à ce qui n'en a point. »

OPINION DE M. TISSOT.

« On a beaucoup loué les fables de La Fontaine ; cependant on n'a pas encore épuisé le sujet. Les principaux apologues, tels que le *Chêne et le Roseau*, les *Animaux malades de la peste*, le *Berger et le Roi*, les *Deux Pigeons*, le *Chat et le vieux Rat*, la *Laitière et le Pot au lait*, brillent d'abord par le mérite de la composition, et peuvent passer pour autant de comédies aussi vraies, aussi gaies que celles de Molière. Ainsi que le grand peintre de mœurs, le Bonhomme observe, censure jusqu'au bout les caractères de ses personnages et les représente d'une manière encore plus saillante que La Bruyère, parce qu'il les met en scène et les place dans une action. Esope est trop simple et trop nu ; Phèdre trop sévère et même triste quelquefois ; La Fontaine jette l'enjouement à pleines mains, sans manquer pourtant ni d'élévation, ni de sérieux, ni de sensibilité, bien moins encore de raison ; la raison est, au contraire, le fond de la trame de ses récits. Philosophe, moraliste, ami de l'humanité, indulgent pour ses semblables, plein de pitié pour le pauvre et pour l'opprimé, La Fontaine est un conseiller que l'on trouve à toute heure et qui vous enseigne le devoir en toutes choses. Avec les traits épars dans ses fables, on formerait un recueil de maximes dignes de Socrate et de Salomon ; et ces maximes, revêtues le plus souvent de toutes les grâces de l'expression poétique, se graveraient aisément dans la mémoire. Si nous considérons La Fontaine sous le rapport du style, nous ne pourrons lui refuser un éloge tout à fait particulier : il est, de tous les écrivains de notre langue, celui qui a le mieux connu le secret de répandre de la variété dans un récit, d'unir tous les tons sans aucune disparate et avec un agrément infini pour le lecteur ; témoin la fable des *Animaux malades de la peste*, où l'ode, l'élégie, la satire, la comédie se trouvent si heureusement fondues. »

OPINION DE M. COUSIN.

« Tous les fabulistes anciens et modernes, et même l'ingénieux, le pur, l'élégant Phèdre, approchent-ils de notre La Fontaine? Il compose ses personnages et les met en scène avec l'habileté de Molière ; il sait prendre dans l'occasion le ton d'Horace et mêler l'ode à la fable ; il est à la fois le plus naïf et le plus raffiné des écrivains, et son art échappe dans sa perfection même. Nous ne parlons pas des contes, d'abord parce que nous condamnons le genre, ensuite parce que La Fontaine y déploie des qualités plus italiennes que françaises, une narration pleine de naturel, de malice et de grâce, mais sans aucun de ces traits profonds, tendres, mélancoliques, qui placent parmi les plus grands poëtes de tous les temps l'auteur des *Deux Pigeons* et du *Vieillard et les trois jeunes Hommes*. »

OPINION DE M. GÉRUZEZ.

« Les excursions poétiques de La Fontaine hors de son vrai domaine n'enlèvent rien à sa renommée ; elles demeurent comme inaperçues entre les rayons de sa gloire de fabuliste. Pour la postérité, il n'est pas autre chose, puisque nous devons oublier ses contes ; mais la fable, telle que l'a faite La Fontaine, est une des plus heureuses créations de l'esprit humain. *C'est proprement un charme*, comme il le dit, car toutes les ressources de la poésie s'y trouvent employées dans un cadre étroit. L'apologue de La Fontaine tient à l'épopée par le récit, au genre descriptif par les tableaux, au drame par le jeu des personnages et la peinture des caractères, à la poésie gnomique par les préceptes; ce n'est pas tout, car le poëte intervient souvent en personne. Le charme suprême de ces compositions, c'est la vie. L'illusion est complète ; elle va du poëte, qui a été le premier séduit, au spectateur, qu'il entraîne. Homère est le seul poëte qui possède cette vertu au même degré. La Fontaine a réellement sous les yeux ce qu'il raconte, et son récit est une peinture ; son âme, doucement émue du spectacle dont elle jouit seule d'abord, le reproduit en images sensibles. Là se trouve le secret principal du style de La Fontaine ; tout y est en tableaux et en figures. Cette simplicité dont on le loue n'est que dans le naturel des images qu'il choisit ou qu'il trouve pour représenter sa pensée ou plutôt son émotion. Si l'on y regarde de près, on verra que l'invention dans le langage n'a jamais été portée plus loin ; le mot abstrait ne paraît pas, la métaphore y supplée de manière à parler aux sens. Les habiles critiques qui se sont donné, sur quelques fables, le plaisir d'en analyser les beautés, n'ont pas eu d'autre soin que de signaler des images, des hypotyposes, comme disent les rhéteurs. A proprement parler, on ne lit pas les fables de La Fontaine, on les regarde ; on ne les sait pas, on les voit. Ne prenons qu'un exemple, la *Mort et le Bûcheron*, puisque deux grands poëtes ont misérablement lutté contre le Bonhomme : ce qui tue Boileau et J.-B. Rousseau dans cette risible rivalité, c'est l'abstraction ; ce qui fait triompher La Fontaine, c'est l'image qui luit aux yeux et qui pénètre le cœur. Si l'on ajoute à cet attrait continu de la réalité vivante le plaisir que cause l'image de l'humanité, visible sous ces symboles animés, on aura les deux principes de l'intérêt universel qu'excitent les fables de La Fontaine, je veux dire l'illusion qui éveille l'imagination, et l'allusion qui porte une seconde image dans l'esprit. L'illusion qui domine et inspire si heureusement La Fontaine ne tient pas seulement à l'imagination, mais à la sensibilité : dans sa longue familiarité avec les animaux, il s'est pris pour eux, comme pour la nature, d'un amour véritable ; il les porte dans son cœur, il plaide leur cause avec éloquence, et,

dans « occasion, il s'arme de leurs vertus pour faire le procès à l'humanité. Ajoutons qu'il donne à la fable le pas sur la réalité ; c'est elle qui est à ses yeux la démonstration du fait, et il le déclare avec une adorable naïveté :

> De cette vérité deux *fables* feront *foi*,
> Tant la *chose* en *preuves* abonde !

Comment l'illusion de celui qui est si bien et si complétement sous le charme ne serait-elle pas contagieuse ?...

» La Fontaine est en réalité le plus aimable et le plus varié de nos poëtes : de la simplicité, de la candeur enfantine, il s'élève sans effort jusqu'à la plus virile éloquence ; il sait peindre, il sait badiner, il sait émouvoir ; sur sa riche palette il a toutes les couleurs : il est plein de gaieté et de malice, il a la véhémence et le pathétique, et quelque ton qu'il prenne, à quelque degré qu'il se place, il est toujours naturel ; l'auteur ne se laisse pas surprendre : c'est un homme qui converse avec nous, homme simple et supérieur qui ne se guinde jamais, toujours familier, lors même qu'il est sublime.

» En vérité, ceux qui ne savent pas se plaire avec La Fontaine ignorent ce que la volupté de l'esprit a de plus délicat et de plus savoureux. Les malheureux ! il leur manque un sens pour la plus vive et la plus douce des joies de l'âme ! »

OPINION DE SAINTE-BEUVE.

« Parler de La Fontaine n'est jamais un ennui, même quand on serait bien sûr de n'y rien apporter de nouveau : c'est parler de l'expérience même, du résultat moral de la vie, du bon sens pratique, fin et profond, universel et divers, égayé de raillerie, animé de charme et d'imagination, corrigé encore et embelli par les meilleurs sentiments, consolé surtout par l'amitié ; c'est parler enfin de toutes ces choses qu'on ne sent jamais mieux que lorsqu'on a mûri soi-même. Ce La Fontaine qu'on donne à lire aux enfants ne se goûte jamais si bien qu'après la quarantaine ; c'est ce vin vieux dont parle Voltaire, et auquel il a comparé la poésie d'Horace : il gagne à vieillir, et, de même que chacun en prenant de l'âge sent mieux La Fontaine, de même aussi la littérature française, à mesure qu'elle avance et qu'elle se prolonge, semble lui accorder une plus belle place et le reconnaître plus grand... Quand on a lu le *Roman du Renard* et les fabliaux du moyen âge, on comprend que déjà La Fontaine est là tout entier, et en quel sens on peut dire qu'il est notre Homère. Le piquant, c'est que La Fontaine ne connaissait pas ces poëmes gaulois à leur source, qu'il n'était pas remonté à tous ces petits Esopes restés manuscrits, à ces *Ysopets*, comme on les appelait, et que, s'il les reproduisait et les rassemblait en lui, c'était à son insu : il n'en est que plus naturel et n'en obéit que mieux à la même séve. Il avait lu çà et là tous ces apologues et toutes ces fables dans les livres de seconde main où les sujets avaient passé, dans les auteurs du XVIe siècle, chez les Italiens ou ailleurs ; car il en lisait de tous bords. Son originalité est toute dans sa *manière*, et non dans la *matière*. Comme Montaigne, comme Mme de Sévigné, et mieux encore, La Fontaine a au plus haut degré l'invention du détail. Eux, ils ne l'ont que dans le style, et lui, il l'a dans le style à la fois et dans le jeu des petites scènes. »

OPINION DE M. SAINT-MARC GIRARDIN.

« Avec cet heureux don qu'il avait de tout sentir et de tout aimer, La Fontaine a renouvelé l'apologue. L'apologue ancien ne s'intéressait qu'au sens et à la moralité, point au récit, point aux personnages. Il ne s'agissait que d'enseigner une vérité morale, et de l'enseigner d'une façon vive et spirituelle. Peu importait l'aventure et peu les personnages. La Fontaine changea tout. Il se mit à se prendre d'intérêt pour les bêtes, pour les arbres, pour tout enfin ; ou plutôt il prit intérêt à l'homme, qui est le vrai héros de toutes ses fables sous des noms divers, tantôt loup et tantôt agneau, tantôt chien et tantôt renard, tantôt cerf et tantôt cheval, mais toujours homme, c'est-à-dire victime de ses fautes et dupe de sa vanité... Sa supériorité est dans le récit. Les autres fabulistes ne font leur récit que pour amener leur leçon. La Fontaine s'intéresse d'abord à son récit : il nous représente ses animaux, leurs périls, leurs joies, leurs colères, leurs peurs, leurs ruses ; il fait son drame et son tableau ; la leçon arrive ensuite, presque toujours à propos, mais parfois d'une façon un peu imprévue et comme font quelquefois les dénoûments de Molière. Il y a en effet cette ressemblance entre Molière et La Fontaine, entre ces deux grands peintres de l'humanité, qu'ils s'occupent surtout de représenter les mœurs et les caractères des hommes, de reproduire l'image de la vie humaine. Si les portraits sont fidèles, l'œuvre leur semble faite. Seulement, comme Molière sait qu'il faut un dénoûment à la comédie, il le prend où il peut, sans avoir l'air parfois de se soucier de le faire naître du jeu des passions qu'il a mises sur la scène. La Fontaine soigne plus ses moralités que Molière ne fait ses dénoûments. Il sait que la moralité est une partie plus importante dans la fable que le dénoûment ne l'est dans la comédie, tout important qu'il est. La moralité est le fond même de la fable. »

OPINION DE M. H. TAINE.

« La Fontaine peint rarement, et toujours en deux mots, l'extérieur des animaux ; c'est au caractère seul qu'il s'attache. Il est l'historien de l'âme, et non du corps. Pour représenter aux yeux cette âme, il lui donne les sentiments et les conditions de l'homme ; ce mélange de la nature humaine, loin d'effacer la nature animale, la met en relief, et le chapitre de zoologie n'est exact que parce qu'il est une comédie de mœurs. La poésie montre ici toute sa vertu. En transformant les êtres, elle en donne une idée plus exacte : c'est parce qu'elle les dénature qu'elle les exprime ; et elle est le plus fidèle des peintres, parce qu'elle est le plus libre des inventeurs. Elle dépasse ainsi la science et l'éloquence, et j'ose dire que les portraits de La Fontaine sont plus exacts et plus complets que ceux de Buffon. Tantôt Buffon décrit minutieusement, en naturaliste, les mœurs et les organes de chaque animal : La Fontaine anime et résume tous ces détails dans une épithète plaisante. Tantôt Buffon fait des plaidoyers ou des réquisitoires, et conclut sans restriction à l'éloge ou au blâme : La Fontaine dit le bien et le mal, raille le chien, qu'il juge « soigneux et fidèle, » mais qu'il trouve aussi « sot et gourmand. » Il peint ses héros sans parti pris, tour à tour fripons et dupes, heureux et malheureux, avec ce mélange de laid et de bèau que fait la nature, et cette alternative de peines et de plaisirs qui est la vie. Le poëte est plus court et plus animé que le zoologiste, plus impartial et plus véridique que l'orateur. Il est créateur, et le premier n'est qu'un copiste. Il est peintre, et le second n'est qu'un raisonneur. »

— Bibliogr. Les fables de La Fontaine ont eu des éditions innombrables ; les plus importantes sont généralement remarquables par leurs gravures. Telles sont celles d'Amsterdam (1685, 2 vol. in-8º), avec des figures de Romain de Hooge, et celles de Paris (1695-1721, et 1762, 2 vol. in-8º), avec des gravures d'Eisen et la notice de Diderot. Cette édition est dite *des Fermiers généraux*.

Mentionnons encore :

Les Fables de La Fontaine (1755-1759, 4 vol. in-fº), magnifique édition avec des dessins d'Oudry, gravés par Cochin. En 1787, parut une nouvelle édition (6 vol. in-18), ornée de 276 grav. de Simon et Coiny. (P. Didot.)

Fables de La Fontaine, avec un nouveau commentaire littéraire et grammatical, dédié au roi par Charles Nodier (Paris, Eymery, 1818, 2 vol. in-8º). Edition très-estimée, plus à cause du commentaire de Ch. Nodier que pour la pureté du texte, qui laisse à désirer, l'éditeur n'ayant pas collationné les éditions originales.

Fables de La Fontaine, divisées en XII livres, suivies de *Philémon et Baucis*, des *Filles de Minée*, de la *Matrone d'Ephèse* et de *Belphégor ;* nouvelle édition, enrichie de notes grammaticales, de la moralité des fables en prose, d'un vocabulaire contenant tous les termes et les expressions tombés en désuétude ainsi que la *Vie* de La Fontaine, par M. B. de Saint-Silvain (Paris, 1822, 2 vol. in-18, portrait).

Les sources où La Fontaine a puisé les sujets de ses fables, indépendamment d'Esope et de Phedre, ont été l'objet de minutieuses recherches. Nous mentionnerons particulièrement l'ouvrage intitulé : *Fables inédites des* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles, et Fables de La Fontaine, rapprochées de celles de tous les auteurs qui avaient avant lui traité les mêmes sujets, précédées d'une notice sur les fabulistes*, par A.-C.-M. Robert (Paris, 1825, 2 vol. in-8º). Excellent travail, plein de recherches érudites et de rapprochements non moins curieux ; ouvrage bien autrement important que celui de l'abbé Guillon.

Fables de La Fontaine (ESSAI SUR LES), par M. Taine, publié en 1853. M. Taine est un écrivain tout d'une pièce, carré dans son système, et dont les œuvres, même littéraires, ne sont que des ramifications de ses théories philosophiques. Disciple de Spinoza, M. Taine est de bonne foi panthéiste, et, transportant ses opinions philosophiques dans le domaine de la littérature, il a le premier donné l'exemple d'une critique panthéiste et fataliste. Ses débuts littéraires furent son *Essai sur les fables de La Fontaine*, sujet de thèse qu'il avait choisi pour son examen de doctorat ès lettres. Il y a dans ce premier ouvrage beaucoup d'érudition et d'esprit, peut-être même trop d'esprit et d'érudition ; il est vrai que, sur ce dernier point, M. Taine peut alléguer comme justification le but de son ouvrage, qui en justifiait l'appareil scientifique. Si l'on a le malheur d'en oublier la destination, on se fatigue de l'abondance des citations. Ces appels trop fréquents au passé effacent le caractère personnel de la pensée de l'auteur, et témoignent plutôt en faveur de sa mémoire que de son jugement. La Fontaine peut parfaitement se passer de l'autorité d'Aristote. Où M. Taine se dessine, c'est en parlant des caractères, de l'expression et de l'action. Il y a beaucoup à louer dans ces morceaux ; l'auteur y prodigue les rapprochements ingénieux, et l'on sent qu'il ne dit pas tout ce qu'il pourrait dire. Il excelle à retrouver les personnages de La Bruyère, de Saint-Simon, de Mme de Sévigné dans La Fontaine, ou du moins à faire croire qu'il les y retrouve. Le lecteur, ébloui de toutes ces citations choisies avec un art infini, qui passent devant lui comme les fusées d'un feu d'artifice, est tenté de croire qu'avant d'avoir lu cet essai il ne comprenait pas La Fontaine. Revenu de son éblouissement, il s'aperçoit que M. Taine est un guide plus amusant que fidèle, qui prête à La Fontaine plus d'une intention dont le bonhomme s'étonnerait à bon droit : « Que de belles choses ce jeune homme me fait dire, auxquelles je n'ai jamais songé ! » s'écrierait-il comme Socrate en lisant Platon. La Fontaine ne se connaissait pas tant d'esprit, et ne se doutait pas de ses talents comme homme d'Etat et historien.

M. Taine simplifie la tâche qu'il s'est imposée en disposant les citations qu'il prodigue de façon à leur donner le sens dont il a besoin. Sans altérer une parole, il trouve moyen de transformer en compères dociles Saint-Simon, La Bruyère et Mme de Sévigné. Comme il connaît familièrement tous les contemporains de La Fontaine, quand il lui plaît d'affirmer ce qui ressemble à un paradoxe, les témoignages ne lui manquent pas ; entre ses souvenirs, il n'a que l'embarras du choix. Il étend la main et prend sur un rayon de sa bibliothèque le volume où se trouve l'argument victorieux, et a il trop bonne mémoire pour jamais rester court. Malgré le respect dû à son talent, nous ne saurions voir dans La Fontaine le peintre de la France sous Louis XIV. C'était, au contraire, un génie libre, qui ne pouvait prendre son essor qu'en se séparant du milieu où il vivait, rêvant, méditant à son heure et à sa fantaisie, et n'usant d'artifice que pour rendre sa pensée. La thèse de M. Taine rapetisse singulièrement La Fontaine en métamorphosant ce songeur de génie en un produit nécessaire de son pays et de son temps. Il en fait un esprit prédestiné à la fable, poussé invinciblement vers ce genre, sans pouvoir s'en détourner. Nous préférons voir en lui le *fablier* produisant des fables comme un pommier produit des pommes.

Fables de Fénelon. On connaît par Saint-Simon combien était impétueux et peu maniable le caractère du duc de Bourgogne, dont Fénelon était le précepteur. Le prélat s'attacha donc à corriger, au moyen d'apologues, les mauvaises inclinations de son élève. « Il voudrait, dit M. Sainte-Beuve, que son élève n'eût plus rien de l'élève ni de l'écolier ; il voudrait, une fois pour toutes, lui inspirer la hardiesse dans l'action, la noblesse dans le procédé et la démarche, le génie de la conversation, tout ce qui orne, qui impose, et ce qui donne au pouvoir sa douceur et sa majesté. « Qu'il soit de plus en plus petit » sous la main de Dieu, mais grand aux yeux » des hommes. C'est à lui à faire aimer, » craindre et respecter la vertu jointe à l'au» torité. » C'est pour corriger les défauts du jeune prince que l'archevêque de Cambrai composa ses fables, dont il est facile de suivre la progression en les comparant aux progrès que l'âge et la raison devaient amener dans l'éducation du duc de Bourgogne. Par la simplicité, la précision de quelques-unes, on voit qu'elles s'adressent à un enfant dont il fallait éviter de fatiguer l'intelligence ; d'autres indiquent un élève plus capable de comprendre des vérités élevées. Dans tous ces apologues, on voit Fénelon, suivant ses expressions, accoutumant le jeune duc à son rôle royal « en se corrigeant, en prenant beaucoup sur lui, en s'accommodant aux hommes pour les connaître, pour les ménager, pour savoir les mettre en œuvre. » Le style de ces fables brille d'une grâce et d'une élégance exquises ; toutes ont un but moral, non point vague, mais se rapportant à un fait récent et dont le jeune prince ne pouvait éluder l'application. C'était un miroir dans lequel il était obligé de se reconnaître, bien que souvent il lui offrît de lui-même une image peu flatteuse. Tantôt c'est un faune qui relève en riant les fautes de Bacchus enfant ; le jeune dieu s'irrite : « Comment oses-tu te moquer du fils de Jupiter ? — Hé, répond le faune, comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quelque faute ? » Dans le *Fantasque*, il retrace au duc de Bourgogne la fidèle histoire de ses inégalités et de ses emportements ; ce morceau est de tous points digne de La Bruyère. Citons encore la *Médaille*, la déliciense fable de la *Fauvette et le Rossignol*, les *Deux renards*, les *Abeilles*, le *Singe*, etc. Ce petit ouvrage est devenu classique et se trouve entre les mains des élèves à côté du *Télémaque* et des *Aventures d'Aristonoüs*.

« La philosophie des fables de Fénelon, dit Palissot, n'est point ce pédantisme sec et aride qui flétrit le cœur de l'enfant, en lui exagérant sans cesse sa perversité ou ses infortunes ; mais c'est la sagesse même qui, sous des images riantes, insinue doucement ses maximes et persuade en se faisant aimer. » C'est le cas de répéter : « Le style, c'est l'homme. »

Fables de Lamotte, publiées pour la première fois en 1719. Elles sont précédées d'un discours dans lequel l'auteur a esquissé, en une prose vive, élégante et fine, l'histoire de la fable. Les réflexions qu'il fait dans la suite de ces pages sur le genre de la fable sont justes et précises, et il met une délicatesse infinie à parler de ses devanciers, surtout de La Fontaine. Il y avait, il est vrai, de la témérité à oser aborder un genre dans lequel le *bonhomme* s'était rendu inimitable ; mais Lamotte pensait se créer une originalité en inventant des sujets et des types nouveaux. « Je ne me serais pas hasardé à écrire des fables, dit-il en parlant de La Fontaine, si j'avais cru qu'il fallût être absolument aussi bon que lui pour être souffert après lui ; mais j'ai pensé qu'il y avait des places honorables au-dessous de la sienne, et je serais trop heureux d'obtenir cette approbation modérée qui, en me pardonnant de n'avoir pas les mêmes grâces que La Fontaine, ferait honneur à ce que je puis avoir d'heureusement original. »

Quoique les fables de Lamotte soient bien inferieures à celles de La Fontaine, elles ont donné à leur auteur une belle place parmi les fabulistes français de second ordre. Un grand nombre, du reste, sont gracieuses, spirituelles et aimables ; quelques-unes sont excellentes. On cite souvent des vers, tels que ceux-ci, qui ont fait proverbe :

> Il vaut mieux plaire que servir.
>
> L'ennui naquit un jour de l'uniformité.
>
> La haine veille et l'amitié s'endort.

Pour prouver combien les critiques, même les plus spirituels, avaient mis de partialité dans leurs jugements à l'égard de Lamotte, Voltaire se plaisait à raconter l'anecdote suivante. Il se trouvait à souper au Temple, chez le prince de Vendôme. « Les *Fables* de Lamotte venaient de paraître, et, par conséquent, tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célèbre abbé de Chaulieu, l'évêque de Luçon, fils du fameux Bussy-Rabutin et beaucoup plus aimable que son père, un ancien ami de Chapelle, plein d'esprit et de goût, l'abbé Courtin, et d'autres bons juges des ouvrages s'égayaient aux dépens de Lamotte ; le prince de Vendôme et le chevalier de Bouillon enchérissaient sur eux tous ; on accablait le pauvre auteur ; je leur dis : « Mes» sieurs, vous avez tous raison ; vous jugez en » connaissance de cause : quelle différence du » style de Lamotte à celui de La Fontaine ! » Avez-vous vu la dernière édition des *Fables* » *de La Fontaine ?* — Non, dirent-ils. — Quoi ! » vous ne connaissez pas cette belle fable qu'on » a retrouvée parmi les papiers de Mme la du» chesse de Bouillon ? » Je leur récitai la fable, ils la trouvèrent charmante ; ils s'extasiaient. « Voilà du La Fontaine, disaient-ils ; c'est la nature pure ; quelle naïveté ! quelle grâce ! — Messieurs, leur dis-je, la fable est de Lamotte. » Alors ils me la firent répéter et la trouvèrent détestable. »

Fables anglaises de Gay (1726). Les fables anglaises, et particulièrement celles de Gay, le plus accrédité des fabulistes anglais du XVIIIe siècle, ne ressemblent aucunement à celles de La Fontaine. Elles n'en ont ni la grâce, ni la malice, ni la causerie ingénieuse, ni l'élévation simple et touchante. Elles sont souvent toutes politiques, surtout la seconde partie ; mais nous aurions tort de croire que, dans ces fables politiques, il y ait quelque chose de l'esprit philosophique du XVIIIe siècle français. Rien ne se ressemble si peu, de ce côté, que l'esprit des deux littératures. En France, la littérature attaque surtout l'ordre social ; en Angleterre, elle s'adresse plus volontiers au gouvernement. L'apologue français censure les ministres, moins comme ministres que comme grands seigneurs, privilégiés dans l'ordre civil et élevés dans l'ordre politique. L'apologue anglais ne censure que l'homme politique, le membre du ministère, un des directeurs de la majorité du Parlement. En Angleterre, la satire littéraire plaide pour la liberté, qui est toujours en cause plutôt qu'en danger, et il en est ainsi dans tous les pays politiques, c'est-à-dire que la liberté y est toujours entretenue par l'attaque et la défense. Gay, cherchant à renverser le ministère, s'élève aussi contre le Parlement, ou plutôt contre la majorité parlementaire qui soutient le ministère. Il introduit dans une de ses fables la *Fourmi en charge*, une fourmi présomptueuse qui vole l'Etat et se tire d'affaire avec de belles paroles, jusqu'au jour où une fourmi patriote dévoile sa trahison. Gay voulait sans doute désigner par là le ministère d'Horace Walpole, et il avait raison de le flageller. Mais remarquons surtout la différence considérable qu'il y a entre le genre d'esprit des fables politiques de Gay et l'esprit philosophique des fabulistes français du XVIIIe siècle, différence de causes et d'effets. Quand Gay flétrit les vices des ministres et du Parlement anglais, il attaque des hommes et des choses qui peuvent changer. Si le ministère perd la majorité dans les Chambres, si la majorité n'est pas réélue dans les élections, tout se renouvelle, et ce changement suffit pendant quelque temps pour calmer l'irritation du public. Il apaise les colères du jour, il les amortit avant qu'elles aient le temps de se tourner en haines irréconciliables. Nous devons donc noter, comme un trait caractéristique des fables politiques de Gay, qu'elles n'ont pas ce ton de mécontentement contre la société, qui est le caractère général de la littérature en France au XVIIIe siècle. Autre témoignage de cette différence, et plus curieux encore : en France, la littérature du XVIIIe siècle surtout abonde en allusions malicieuses contre les mythologies ou religions ; en Angleterre, au contraire, Gay, bon pro-

testant, se moque des libres penseurs. Voir, à ce sujet, la fable de l'*Eléphant et du Libraire.* Les fables politiques de Gay, intéressantes à étudier sous le rapport de leur différence avec les nôtres, pèchent beaucoup par l'invention. Nous ne trouvons guère à citer, outre celles que nous avons déjà nommées, que le *Vautour et le Moineau*, et l'*Ours dans un bateau;* encore sont-ce de pauvres apologues et des cadres de satire fort insignifiants. Le premier recueil de Gay, qui ne contient que des fables purement morales contre les vices et les travers individuels des hommes, nous semble beaucoup meilleur. Non-seulement la moralité y est ingénieuse et piquante, mais l'histoire est bien mise en scène et le drame vif et animé, digne de l'auteur du *Gueux.* Voyez plutôt le *Renard mourant;* c'est un petit chef-d'œuvre. Cette dernière heure de vie employée à la pratique du péché dont le mourant se repent, c'est la vérité prise sur le fait et vivement représentée. Chaque personnage est dans son rôle, et les repentirs intéressés du mourant ne persuadent aucun de ses enfants. Ils sont nés renards, ils mourront renards, et le père repentant, dès qu'il entend glousser une poule, meurt en renard, c'est-à-dire en la voulant croquer. A prendre le fond de cette fable, elle est triste, puisqu'elle constate l'irrésistible ascendant des vices avec lesquels nous avons vécu. Mais le drame est piquant et animé : c'est vraiment la fable comme l'entend La Fontaine, c'est-à-dire une petite comédie dont les personnages ont le double caractère qui convient aux héros de l'apologue : la ressemblance avec l'homme et avec les animaux, de telle sorte qu'il y ait dans la bête assez de l'homme pour que nous puissions nous en appliquer la morale, et dans l'homme assez de la bête pour que nous retrouvions l'histoire naturelle. Cette vraisemblance, que les acteurs de l'apologue empruntent à l'histoire naturelle, manque tout à fait aux fables dont les personnages sont des abstractions allégoriques. Tel est le défaut d'une des fables morales de Gay, intitulée la *Cour de la Mort.* Cette dernière, voulant faire choix d'un premier ministre, donne la préférence sur la Fièvre, la Goutte et la Peste, à la Gourmandise, qui détruit les hommes en les flattant. De toutes les fables de Gay, celle que nous aimons le mieux est la fable des *Deux Corneilles, le Fossoyeur et le Ver de terre.* Elle a le mérite d'examiner un des grands problèmes de l'humanité, c'est-à-dire l'égalité des hommes. Etrange leçon d'égalité que donne là un ver de terre, et qui fait penser à la promenade d'Hamlet dans le cimetière. Dans Shakspeare, des fossoyeurs jouent aux quilles avec les os des morts, « comme s'ils n'avaient rien coûté à former. » Ici les vers dissertent sur le goût des corps qu'ils dévorent, et ne sont pas bien sûrs qu'il y ait une différence entre le corps d'un homme et celui d'un cheval. Les fabulistes et les moralistes anglais du XVIII^e siècle ont souvent raillé l'orgueil de l'homme en lui montrant des animaux qui avaient les mêmes prétentions. C'est ainsi que Gay met en scène un limaçon qui soutient que les fruits et les fleurs n'ont été créés que pour lui, et une puce qui déclare hardiment à l'homme qu'il ne vit que pour la nourrir de son sang. Arrêtons ici cet examen des fables de Gay; il nous reste à louer son style, qui est souvent excellent et dont malheureusement les traductions ne peuvent nous faire juger. Ses fables ont été savamment étudiées par M. Saint-Marc Girardin, au travail duquel nous avons emprunté la matière de cet article. Pour donner à nos lecteurs une idée plus exacte du talent de Gay, nous ne pouvons mieux faire que de citer ici une de ses fables :

LE SANGLIER ET LE BÉLIER.

Aux branches d'un champêtre ormeau,
Un boucher à la main sanglante
Venait de suspendre un agneau.
Des timides brebis la nation tremblante
De loin, d'un œil d'effroi, regardait le bourreau.
Un sanglier à la dent menaçante
Insulte ainsi le désolé troupeau :
« Que vous méritez bien le sort qui vous opprime!
Vous avez sous vos yeux le cruel assassin,
Qui dépouille encor la victime
Dont il a déchiré le sein.
Vos frères, vos enfants, égorgés sans défense,
Appellent en vain la vengeance,
Leurs cris ne sont point entendus.
Il n'est que des cœurs sans vertus
Qui n'assistent pas l'innocence.
— Je sais très-bien, répond un vieux bélier,
Que nous ne brillons pas par un esprit guerrier;
Si nous supportons les outrages,
Nos cœurs ne les sentent pas moins;
Contre des tyrans si sauvages,
Hé! que peuvent nos cris, nos inutiles soins?
Mais sache que leur injustice,
Dans l'objet de sa passion,
Trouve elle-même son supplice
Et sa juste punition.
Notre peau de Thémis alimente la guerre,
Elle excite aux combats les féroces humains;
Nous sommes trop vengés, en fournissant la terre
De tambours et de parchemins. »

M^{me} de Kéralio a donné (1759) une traduction complète en prose des fables de Gay; Joly en a traduit cinquante en vers (1811). Marie-Joseph Chénier estime qu'une douzaine de fables de Gay peuvent être placées parmi les chefs-d'œuvre de la poésie anglaise.

Fables de l'abbé Aubert (1756). Parmi les meilleures de ces fables, qui se lisent après celles de La Fontaine, on distingue : *Fanfan et Colas*, les *Mites*, la *Servante*, *Bernard-l'Hermite et le Limaçon*, le *Chat et le Coq d'un clocher*, l'*Ane rêvant*, le *Merle*, etc. En général, le recueil de l'abbé Aubert se fait estimer par l'étude qu'il révèle de l'inimitable fabuliste, modèle dont il s'approche quelquefois. Voltaire écrivait à l'auteur en 1758 : « J'ai lu vos fables avec tout le plaisir qu'on doit sentir quand on voit la raison ornée des charmes de l'esprit. Il y en a quelques-unes qui respirent la philosophie la plus digne de l'homme : celles du *Merle*, du *Patriarche*, des *Fourmis.* De telles fables sont du sublime écrit avec naïveté. Vous avez le mérite du style et celui de l'invention, dans un genre où tout paraissait avoir été dit. » Il faut rabattre quelque chose de ce brevet de génie, que Voltaire paraît cependant avoir octroyé de bonne foi. « L'abbé Aubert, dit Dussault, contrefait parfois très-heureusement la naïveté ; mais alors même on voit qu'il la contrefait; il met un pied, puis l'autre sur les traces de La Fontaine ; il chancelle et bronche souvent, et quelquefois le terrain se dérobe tout à fait sous lui. »

Fables de Pignotti, en vers (1782). A leur apparition, elles conquirent les suffrages de tous les hommes de goût. Quoiqu'elles n'eussent ni la simplicité d'Esope et de Phèdre, ni la gracieuse naïveté de La Fontaine, on y admirait une certaine pompe de diction qui, sans sortir de la nature du sujet, enchantait l'esprit du lecteur par cette harmonie à laquelle la langue italienne se prête si facilement.

Laurent Pignotti conte avec une grâce infinie; son style est pittoresque et fait toujours image; sa versification est harmonieuse; tantôt il écrit en vers libres, tantôt il se soumet à des règles plus sévères, mais toujours il semble se jouer des entraves qu'il s'est imposées. C'est à ce mérite surtout qu'il faut attribuer la grande popularité dont jouirent ses fables, et dont elles jouissent encore dans la péninsule.

Fables de Lessing. Les fables de Lessing, à peu d'exceptions près, sont écrites en prose, mais de cette prose élégante et concise à la fois, qui lui valut le titre de réformateur de la langue allemande. Lessing voulait ramener l'apologue à la simplicité d'Esope, et rejeter les ornements qu'à l'exemple de La Fontaine les fabulistes modernes avaient prodigués à ce genre. Chez lui, la moralité se distingue, outre sa pureté, par la profondeur; le style, outre son élégance, par la précision. Son influence sous ce rapport ne fut pas grande, car tout le monde, à son époque, savait à peu près faire de mauvais vers; personne ne pouvait écrire en prose convenable. Il n'eut donc pas d'imitateurs. Ce qui le distingue encore, c'est qu'à l'opposé des autres fabulistes, qui recherchent l'esprit, il s'abandonna à sa verve et se montra spirituel et fin sans être recherché.

Fables littéraires de D. Thomas de Yriarte. Publiées au milieu du siècle dernier, ces fables, comme l'indique leur titre, ont toutes pour objet de rectifier le goût en littérature et non de corriger les mœurs, et l'ensemble du volume forme une sorte d'art poétique, un traité de critique : de là une rénovation réelle de l'apologue, qui n'avait jamais eu de pareilles applications. M. Emile Deschamps, répondant d'avance à l'objection prévue de la supériorité de La Fontaine, a écrit, en 1841, les lignes suivantes : « Yriarte, par la nature toute spéciale de ses apologues, échappe en même temps à l'anachronisme du genre et à l'effrayante comparaison avec le maître. En effet, si le procédé est le même, le but est différent, et, pourvu que la nouveauté soit quelque part, on est sauvé. Il est curieux de voir comment les *bêtes* parlent de littérature sous la plume d'Yriarte. Certes, elles n'en ont jamais parlé de cette façon, quoiqu'elles en aient de tout temps beaucoup parlé. Un goût délicat, une finesse exquise, une sévère correction, une diction toujours élégante distinguent les productions de ce poëte, qui possède de plus, à un haut degré, tous les secrets rhythmiques de la versification espagnole. C'est un écrivain, et un écrivain classique, dans l'ancienne et bonne acception du mot, et son livre devrait être mis à l'ordre du jour des établissements universitaires, à cause des saines doctrines et de la judicieuse critique que l'auteur y a répandues. »

A côté des éloges de M. Emile Deschamps se placent naturellement les critiques de M. Alexandre Dufaï. Notre rôle de rapporteur nous oblige à mentionner ces deux opinions extrêmes, entre lesquelles nous croyons que se trouve la vérité : « Yriarte, dit le critique de la *Revue de Paris*, a mis en apologues tous les préceptes de l'art poétique, et, malgré le talent dont il y a fait preuve, ce singulier travail rappelle involontairement la cruelle tentative de Benserade sur les *Métamorphoses* d'Ovide. Au choix du sujet se borne d'ailleurs toute l'initiative d'Yriarte, n'en déplaise à M. Emile Deschamps, qui loue outre mesure l'esprit d'invention du fabuliste étranger. Yriarte n'a rien changé aux formes de composition et de style partout imposées par le génie de La Fontaine; il a de moins que lui la profondeur et la naïveté comique, le charme de ses mélancoliques effusions, et, de plus, tous les défauts qu'entraîne sa manière de comprendre et d'appliquer l'apologue. Contre les lois premières de la fable et de la logique, Yriarte subordonne sans cesse l'action à sa moralité, le principe à sa conséquence. Evidemment, sa conclusion le préoccupe, et cette préoccupation, gagnant jusqu'à ses personnages, les empêche de parler et d'agir avec indépendance et franchise. Ainsi ne procédait pas La Fontaine : il s'embarrassait assez peu de la sentence finale, l'énonçait en deux mots, et le plus souvent par acquit de conscience. Comme Molière, il n'avait pas besoin de formuler sa pensée : empreinte dans toute sa composition, elle est l'âme de ses personnages, le mobile de leur conduite, et s'exprime par leur bouche avec l'irrésistible éloquence de la naïveté. Mais au XVIII^e siècle, où l'on mit de la morale partout, excepté dans les mœurs, les fabulistes commencèrent à raisonner en forme, et déjà, chez Lamotte, la moralité tient presque autant de place que l'action. C'est qu'il est toujours facile, sauf l'ennui, d'édifier par des préceptes d'une excellente morale, tandis qu'il faut du génie pour peindre les hommes tels qu'ils sont et nous donner un exemple à nous-mêmes. Yriarte n'est qu'un critique judicieux, un narrateur agréable. Ses récits, néanmoins, ne sauraient se passer de commentaires. Sans les réflexions dont il les fait suivre, la plupart des fables d'Yriarte n'offriraient qu'un sens général, applicable, suivant le goût des gens, aux choses de la politique ou de l'industrie aussi bien qu'à celles de la littérature. Yriarte a beau préparer sa conclusion d'avance, l'avoir sans cesse devant les yeux et y diriger bon gré mal gré tous les développements de son sujet, le point spécial qu'il se propose nous échapperait encore s'il ne le démontrait *ex professo...* On le voit, critique plutôt que poëte, malgré l'agrément de ses narrations plus spirituelles que naïves, Yriarte n'est qu'un fabuliste d'ordre secondaire, autant par le vice de son sujet que par le défaut de génie. » Nous citerons parmi les plus jolies fables d'Yriarte : le *Ver à soie et l'Araignée*, la *Cloche et la Clochette*, le *Thym et la Pariétaire*, les *Deux Lapins*, l'*Oie et le Serpent.* Les fables d'Yriarte ont été traduites en vers français par J.-B. La Nos (Paris, an IX), ainsi que par M. Charles Lemesle, en 1841.

Fables de Le Bailly, en vers (1784, 1 vol.). Ces fables ont de l'élégance et de la bonhomie, et sont justement estimées. Comme défauts, on remarque la longueur excessive de quelques fables, dont l'étendue ne s'accorde point avec la nature et l'essence même de l'apologue, qui compte la brièveté au nombre de ses principaux attributs. La fable l'*Essaim d'Abeilles dans le carquois de l'Amour* a près de cent vingt vers; celle de l'*Ours et le Loup* n'en a guère moins de quatre-vingts; les *Deux Rats* couvrent six pages. Parmi les plus remarquables, longues ou courtes, il faut citer le *Tableau allégorique*, le *Chameau et le Bossu*, le *Sage et le Conquérant*, les *Métamorphoses du Singe.* En général, le style de Le Bailly manque de richesse et de concision. On pourrait aussi lui demander plus de trait et plus de finesse. « Malgré quelques négligences, dit un biographe, elles se distinguent par le goût, l'esprit, l'imagination, la facilité, la justesse des moralités, l'élégance du style, la variété des tons, et surtout par la bonhomie et la simplicité, qualités fort rares qui, chez certains fabulistes, dégénèrent en niaiserie et en trivialité. »

Fables de Florian. De tous les recueils de fables qui ont paru depuis La Fontaine, celui de Florian est, sans contredit, le meilleur; c'est aussi, de tous les ouvrages du même auteur, celui où son talent comme écrivain et comme poëte se montre avec le plus d'avantages, où l'on retrouve le mieux sa physionomie et son caractère. Quant au mérite de l'invention, l'auteur avoue lui-même qu'il a mis à contribution tous ses devanciers : Esope, Pilpay, Gay, et surtout le poëte espagnol Yriarte, qui lui a fourni ses apologues les plus heureux. Il n'est pas inutile de remarquer que, dans ce genre de littérature, dont l'objet n'est pas moins d'instruire que de plaire, Florian a sur La Fontaine un avantage, celui d'être en général plus approprié à la naïveté de l'enfance; on peut s'en convaincre en relisant, par exemple, la *Mère, l'Enfant et les Sarigues*, le *Lapin et la Sarcelle*, l'*Avare et le Paralytique*, le *Château de cartes*, etc.

Les fables de Florian sont précédées d'une introduction qui n'est pas la partie la moins intéressante de ce recueil. L'auteur, effrayé de son audace d'avoir fait des fables après La Fontaine, consulte un vieillard et lui demande s'il ne conviendrait pas de jeter au feu tous ses vers. Le vieillard lui répond par un apologue : « Si la plus belle des femmes, Hélène, par exemple, régnait encore à Lacédémone, et que tous les Grecs, tous les étrangers fussent ravis d'admiration en la voyant paraître..... que penseriez-vous d'une petite paysanne ilote, que je veux bien supposer jeune, fraîche, avec des yeux noirs, et qui, voyant paraître la reine, se croirait obligée d'aller se cacher? Vous lui diriez : « Ma » chère enfant, pourquoi vous priver des » jeux? Personne, je vous assure, ne songe » à vous comparer avec la reine de Sparte... » Florian remercia le vieillard de son apologue et publia ses fables.

« Le bon en tous les genres, dit La Harpe, prédomine dans ce recueil : vous y trouvez des fables d'un intérêt attendrissant, d'autres d'une gaieté douce et badine, d'autres d'une finesse piquante, d'autres d'un ton plus élevé sans être au-dessus de celui de la fable. Le poëte sait varier ses couleurs avec les sujets; il sait décrire et converser, raconter et moraliser; nulle part on ne sent l'effort, et toujours on aperçoit la mesure. »

Un excellent critique, Dussault, a ainsi caractérisé et apprécié les fables de Florian : « Ses fables sont généralement élégantes; elles sont écrites avec goût; elles sont ornées de traits piquants; elles ont une certaine fleur de naïveté, pour ainsi dire artificielle, qui n'est qu'un calcul, mais qui ne ressemble pas trop à un calcul : l'esprit s'y montre, mais avec toute la mesure, toute la discrétion, toute la réserve que lui imposent les convenances du genre; il s'y montre, mais il se déguise, il craint d'être trop reconnu, et l'effort qu'il fait sur lui-même devient une grâce. La manière de Florian est plutôt riante, agréable, aimable que gaie; il a plutôt des aperçus délicats, des vues ingénieuses, des réflexions fines et naturelles que des saillies vives, inattendues et frappantes : le génie n'est point là, et, dans quelque genre que ce soit, son absence est toujours un grand tort. » Le même critique dit encore : « Avec beaucoup d'esprit naturel, avec un goût délicat, il a presque assuré à la médiocrité les priviléges du vrai talent et les honneurs du génie. Ses apologues resteront; ils sont, en général, fort jolis; son coloris manque de force sans manquer de quelque éclat; son esprit s'évapore quelquefois en bluettes; mais son feu, sans jamais répandre beaucoup de chaleur, jette souvent de beaux traits de lumière. Tous ceux qui ont fait des fables depuis La Fontaine ont l'air d'avoir bâti de petites huttes sur le modèle et au pied d'un édifice qui s'élève jusqu'aux cieux : la hutte de M. de Florian est construite avec plus d'élégance et de solidité que les autres, et les domine de quelques degrés. »

M. Sainte-Beuve dit de son côté : « Les fables de Florian sont bien composées, d'une combinaison ingénieuse et facile; le sujet y est presque partout dans un parfait rapport, dans une proportion exacte avec la moralité, et en même temps on n'y sent pas l'arrangement artificiel comme chez Lamotte, ni ce genre d'esprit qui, ayant pour point de départ une idée abstraite, a besoin ensuite de s'avertir lui-même qu'il faut être figuré, riant, familier et même naïf. Les qualités du fabuliste sont naturelles chez Florian : il a la fertilité de l'invention (*dans les détails sans doute*), et les images lui viennent sans effort. »

Fables d'Arnault, en vers (4 livres). C'est sur ce recueil que repose principalement la réputation de l'auteur. Quoique ses fables appartiennent au genre épigrammatique et philosophique, elles ne manquent ni d'élégance ni de naïveté. Quelle leçon pleine de grâce et de malice que celle des *Bluets*, où le laboureur Colin étouffe les épis de son champ sous la profusion de ces fleurs qu'il y a semées! Comme la molle éducation de nos jours s'y trouve stigmatisée par la moralité de cet apologue si vrai, où Rollin vient appuyer de son autorité la sagesse de la leçon :

Colin, aurait-il dit, faisons venir le blé,
Le bluet viendra de lui-même.

Citons encore, parmi les plus jolies, le *Secret de Polichinelle*, le *Fleuve*, le *Colimaçon*, les *Cygnes et les Dindons*, le *Chêne et les Buissons*, le *Chien et le Chat*, etc.

En général, les apologues d'Arnault sont supérieurement écrits; ils ont un sel de nouveauté qui pique et réveille le goût qu'affadissent la plupart des autres apologues; ils sont pleins d'originalité, de légèreté, d'esprit, un peu acrimonieux en quelques endroits, un peu durs dans leur vivacité satirique; mais la satire et l'épigramme sont de puissants auxiliaires pour le bon sens.

« Les fables de M. Arnault ne ressemblent pas à d'autres, dit Sainte-Beuve ; il les conçoit à sa manière et en invente les sujets; il ne songe point à imiter La Fontaine : il songe à se satisfaire et à rendre d'une manière vive un résultat de son observation propre; il obéit à son tour d'esprit, à son jet d'expression, et l'on ne peut s'étonner si, comme lui-même l'avoue, « l'apologue a pris » peut-être sous sa plume un caractère épi» grammatique. » Très-souvent, en effet, la fable, chez M. Arnault, n'est qu'une épigramme mise en action ou traduite en emblême..... Dans bien des cas, le trait final part à la manière d'un ressort..... Beaucoup de ses fables semblent être faites exprès pour ce trait qui les termine : elles sont données à l'auteur par le bon mot et pour le bon mot. On a remarqué qu'en général il y a peu d'action, peu de drame, point de caractères dessinés, et que l'auteur n'a point le détail fertile. Il ne prend ses personnages ou acteurs que pour amener le trait piquant et acéré, et tout est dit. » Scribe, successeur d'Arnault à l'Académie française — on n'est jamais trahi que par les siens — exprime très-finement la

même idée dans son discours de réception : « C'est Juvénal fabuliste, dit-il..... On a reproché à Florian d'avoir mis dans ses bergeries trop de *moutons;* peut-être, dans les fables de M. Arnault, y a-t-il trop de *loups.* » Un plaisant avait tracé ces mots au bas de son buste : « Passez vite, car il mord. »

Fables de Jean Krilof, surnommé le La Fontaine russe (Paris, 1825, 2 vol., texte russe et trad.). Aussi connues à l'étranger qu'en Russie, les fables de Krilof ont été naturalisées en France par le sénateur Orloff, au moyen d'imitations en vers français. Krilof est un génie distingué, mâle et profond; ses vers, aussi élégants que naïfs, sont gravés dans la mémoire de tous les Russes lettrés. On s'explique donc l'engouement qui porta une vingtaine de poëtes, français et italiens, à traduire, ou plutôt à imiter (faute d'entendre la langue russe), les apologues de Krilof, que deux littérateurs marquants, Lemontey et Salfi, firent précéder d'une introduction française et d'une préface italienne (1825). — Un autre fabuliste russe, Dimitrieff, dispute la palme du talent à Krilof. Ses fables peuvent être regardées comme autant de chefs-d'œuvre : élégance, naturel, simplicité, grâce, esprit, harmonie, tels en sont les attributs. Mais Krilof l'emporte par l'originalité sur son rival, qui a pris le plus grand nombre de ses pièces aux fabulistes étrangers. Une moitié des sujets qu'il a traités lui appartient. Le recueil formé par le comte Orloff est composé de cinq livres, contenant quatre-vingt-six fables; à l'exception de deux ou trois, toutes sont du poëte russe.

Voici le jugement de Lemontey sur ces apologues : « Les fables de M. Krilof ont ouvert la période glorieuse où la Russie, après s'être essayée dans une littérature qu'on pourrait presque appeler exotique, voit naître ensemble une littérature toute nationale et un public qui l'écoute. Ces fables sont, je crois, jusqu'à présent, ce que le Parnasse de la Néva possède de plus achevé. Aucune nation n'a de fabuliste qui surpasse cet auteur en originalité et en invention. Presque tous ses sujets lui appartiennent. Sa narration est à la fois fine, naïve, vraie et semée de détails gais et spirituels. Il emploie avec un rare talent les couleurs locales, et son pinceau éminemment russe reproduit, comme en un miroir, la singulière physionomie d'un peuple qui reçoit autant de simplesse de sa vie patriarcale que de finesse du mode de son état social. Les compositions de M. Krilof sont, en général, pleines de sens. Il joue rarement avec ses leçons; sa morale a de la franchise et de la fermeté, et tient même quelquefois de l'épigramme ou de cette satire générale qui est l'arme de la vertu. Son style, dont ses compatriotes louent vivement la perfection, réunit deux genres de beautés inabordables aux traducteurs : d'une part, il abonde en mots d'une harmonie imitative, et, de l'autre, il tire avec art du langage vulgaire des expressions spéciales et inattendues, qui réveillent à elles seules une foule d'idées, de sentiments et de souvenirs chers aux nationaux. »

Ce panégyrique est tempéré par les réflexions critiques d'un poëte russe également distingué, Zoukowsky, qui rend d'ailleurs à Krilof toute la justice qui lui est due. Il blâme certains défauts : « Le style, dit-il, pèche quelquefois par un peu de faiblesse et de prolixité; on y aperçoit çà et là des fautes contre la langue, des expressions dures et contraires au bon goût. »

Parmi les auteurs qui ont traduit avec goût les fables de Krilof, on cite : M. H. Masclet (Moscou, 1828); le prince Emmanuel Galitzin (le *Conteur russe*); et M. Al. Rougeault (le *La Fontaine russe*, Paris, 1852. V. *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1852). Emile Deschamps en a imité quelques-unes en vers.

Fables de M. Viennet (1 vol. in-12, 1843; nouvelle édition augmentée, 1865). La plupart de ces fables ont été lues par l'auteur dans les réunions solennelles de l'Académie française. Une intention politique se révèle dans presque toutes ces comédies allégoriques. Le fabuliste est peintre de caractères, peintre de mœurs. S'il peut étudier et saisir la vérité, c'est bien dans le milieu social où il séjourne, et s'il a le droit de nous intéresser, il y réussira moins par des moralités abstraites que par des leçons méditées à l'école de l'expérience. Aujourd'hui, la politique se trouve au fond de toutes choses. Il n'est pas de comédie qui vaille cet imbroglio d'intrigues, de pasquinades, de palinodies, que l'histoire enregistre depuis soixante-dix ans. Au surplus, M. Viennet a suivi La Fontaine, en plantant sa tente sur le terrain défendu. Les *Grenouilles qui demandent un roi*, les *Animaux malades de la peste*, la *Lice et sa compagne*, le *Chêne et le Roseau*, la *Cour du lion*, le *Jardinier et son Seigneur*, le *Paysan du Danube*, et cent autres encore, sont là pour prouver qu'à l'occasion le bonhomme savait faire la leçon aux rois et aux peuples, tout comme aux rustres et aux petits-enfants. Il faut donc louer M. Viennet d'avoir, à son exemple, couvert du voile transparent de la fiction les plus hauts enseignements de la morale, à l'usage de nos modernes sociétés. Sans vouloir dresser une nomenclature complète, nous allons énumérer les principales fables où ces leçons s'offrent au lecteur. Citons, entre toutes, parmi celles du premier recueil, le *Carnaval des animaux*, les *Amants et la Fortune*, la *Queue des singes*, les *Epagneuls de madame*, le *Marchand de lunettes*, le *Renard égalitaire*, l'*Os à ronger*, le *Porc-épic et sa famille*, le *Janus automate*, les *Loups au butin*, le *Lion et les Vautours*. Mais il ne faut pas croire que l'auteur s'en tienne exclusivement au type de Ménénius, et que toutes ses fables aient un arrière-goût de forum : Esope et Phèdre savent aussi l'inspirer au mieux, et l'on retrouve, tantôt la raison puissante de l'un, tantôt la forme ingénieuse et brillante de l'autre dans les *Deux chiens*, le *Chat et le Cuisinier*, le *Paon et le Rossignol*, le *Serpent*, *le Hérisson et la Tortue*, le *Chien savant et le vieux Chien*, l'*Anneau du Diable*, le *Désœuvré et le Papillon*, le *Voleur et la Machine électrique*, le *Blaireau et le Renard*, l'*Ormeau et les Ronces*. On lira certainement avec plaisir la fable suivante.

LES ÉTOILES ET LES FUSÉES.

Du milieu d'une foule à grands frais amusée,
Vers un ciel dont la nuit obscurcissait l'azur,
Une petillante fusée
S'élançait hardiment; et dans l'espace obscur,
Par un sillon de feu, sa queue étincelante
Marquait sa route triomphante.
Le peuple applaudissait; et dans son fol orgueil
Elle fondait sur ce bruyant accueil
Les plus brillantes destinées,
S'écriant : « Place! place, étoiles surannées!
A moi le firmament! Vos honneurs sont passés.
Ils n'ont duré que trop d'années.
Cachez-vous, astres éclipsés. »
Elle éclate à ces mots en vives étincelles
Et jette dans les airs tout à coup éclairés
Par l'ardente lueur de ses feux colorés,
Un groupe d'étoiles nouvelles.
Les transports d'un peuple enchanté
Redoublent sa folle jactance;
Mais l'œil sur tant d'éclat s'est à peine arrêté,
Qu'il s'éclipse et s'éteint; le peuple fait silence,
L'air reprend son obscurité;
Et ma fusée évanouie
N'est qu'une baguette noircie,
Qui, loin d'atteindre au firmament,
S'en vient sur le pavé retomber lourdement
Aux pieds de la foule ébahie.
La gloire suit partout la vogue et le fracas;
Mais son temple est jonché de colonnes brisées,
Et l'Olympe est en vain assailli de fusées:
Les étoiles n'en tombent pas.

Ces vers ont de l'éclat et de l'élévation. Dans la fable intitulée la *Machine à vapeur*, on trouve un véritable talent descriptif.

Sur un chemin de fer dont la double nervure,
Aux miracles de l'art soumettant la nature,
Courait en noirs filets sur les monts nivelés,
Les fleuves asservis et les vallons comblés,
La machine de Watt, en sifflant élancée,
Du bruit de ses pistons frappant l'air agité,
Volait, rasant le sol, par la vapeur poussée;
Et défiant, dans sa rapidité,
L'attelage divin par Homère chanté,
Comme une comète enflammée,
Elle jetait aux aquilons
En épais et noirs tourbillons
Sa chevelure échevelée.

Les fables de M. Viennet n'échappent pas à la critique; par les deux morceaux cités, on voit qu'une assonance sourde (l'*é* fermé) vient amortir la rime par une répétition trop fréquente. Dans quelques-uns de ses apologues, la moralité ne paraît pas ressortir assez naturellement du sujet; l'auteur semble n'y être arrivé que par un détour, et le lecteur est un peu surpris du sens qui lui est révélé. On peut relever deux ou trois fables dont la donnée est invraisemblable ou usée, où il y a trop d'esprit, de finesse, mais pas assez de précision.

Fables de Lachambeaudie, recueil divisé en cinq livres, et comprenant au moins une centaine de pièces, écrites avec soin et qui respirent une morale vraiment démocratique. Le talent de M. Lachambeaudie est sympathique, et, dans ses fables, s'il ne brille pas toujours par une forme irréprochable, au moins plaît-il constamment par le sérieux de la pensée. Ces fables sont estimées, sans être devenues populaires, malgré les éloges que Béranger leur a accordés. On distingue surtout la *Cigale*, *la Fourmi et la Colombe*, qui est la critique de la *Cigale et la Fourmi* de La Fontaine, au point de vue de la fraternité entre les hommes. En voici la morale :

O fourmi, ta dureté
A l'égoïsme peut plaire;
Colombe, moi je préfère
Ta tendre simplicité.

Citons aussi la *Robe de l'Innocence*, en quatre vers bien frappés :

Ayant perdu sa robe, on dit que l'Innocence
En vain pour la chercher courut chez le Plaisir,
Chez la Fortune et la Puissance :
Qui la lui rapporta? — Ce fut le Repentir.

Enfin, on remarque la *Fauvette et le Pinson*, le *Moucheron et la Mouche*, etc. Ces fables se distinguent par un caractère de bienveillance et un souffle de libéralisme qui font de M. Lachambeaudie un des plus fervents missionnaires de cette religion naturelle, dont le symbole se résume en ces trois mots : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Nous devrions peut-être borner là notre revue critique; cependant il existe encore des fabulistes dont les œuvres doivent nécessairement trouver place dans une étude complète. Nous allons donc les apprécier sommairement, par ordre de nationalités.

Fables orientales, ouvrage de Saint-Lambert, qui parut pour la première fois à la suite du poëme des *Saisons*, en 1769. Ces fables, écrites en prose, sont presque toutes imitées du poëte persan Sadi. Le voisinage du poëme des *Saisons* fut la principale cause de leur succès. Pourtant Grimm, dans sa *Correspondance*, les loue sans réserve et les regarde comme un des meilleurs ouvrages de Saint-Lambert : « J'y trouve, dit-il, réellement du talent et surtout de la grâce et de la flexibilité dans le style, que je désire partout dans les autres productions de cet auteur. » La moralité des *Fables orientales* a pour but principal de montrer l'avantage de la pauvreté sur la richesse. Leur morale est excellente. Citons, comme exemple, l'*Economie des rois :*

« Nourshivan le Juste, n'étant encore que prince dans le Chorazan et sujet du roi des rois, aimait les plaisirs et vivait dans la splendeur; il répandait ses richesses autour de lui et au loin. Les chanteurs les plus excellents, les joueurs d'instruments les plus habiles venaient le prier de les entendre, et ils étaient riches lorsque Nourshivan les avait entendus. A peine fut-il roi qu'ils accoururent de toutes les parties de la terre; il prit beaucoup de plaisir à leurs concerts, mais il les récompensa moins qu'il ne les récompensait lorsqu'il n'était que prince dans le Chorazan et sujet du roi des rois. Un des musiciens osa s'en plaindre à lui-même. Que le ciel soit propice à Nourshivan! Voici ce qu'il répondit : « Autrefois je donnais mon argent, je donne » aujourd'hui celui de mon peuple. »

Cette fable mériterait d'être écrite en lettres d'or dans le palais de tous les souverains.

Les fables de Saint-Lambert sont bien inférieures à celles que Diderot a traduites aussi du poëte Sadi; le style en est monotone et sans couleur. La postérité, du reste, en a jugé ainsi, car, si le poëme des *Saisons* est peu lu de nos jours, les *Fables orientales* le sont encore bien moins.

Fables de Boisard, recueil en 2 volumes in-8o (Paris, 1773-1777-1804-1805). Elles sont divisées en huit livres. Ces apologues n'ont obtenu qu'un succès éphémère; quelques-uns cependant ont un mérite incontestable et ne dépareraient pas les meilleurs recueils. Boisard est le plus fécond des fabulistes. Son style manque peut-être de concision et d'élégance; mais, en général, ses fables ont de l'intérêt et sont habilement faites. « Boisard, dit Grimm, est de tous les fabulistes celui qui a le moins imité La Fontaine et qui s'en est le moins éloigné. »

Fables du duc de Nivernais (1796). Ces fables sont au nombre de cinquante environ; elles ont été longtemps, avec les poésies fugitives de l'auteur, ses titres à la célébrité. Les critiques ont depuis trouvé dans ces apologues trop d'esprit et de cette finesse qui, dans ce genre de composition, peut dégénérer en froideur. Ce qui a manqué au duc de Nivernais, c'est surtout le naturel, qualité indispensable en tout genre d'écrits, et dans l'apologue à plus forte raison. Palissot s'exprime ainsi sur le mérite de ses fables : « Trop de recherche, de finesse et quelquefois d'afféterie, trop de ce bel esprit qui exclut souvent le bon esprit, et aucune naïveté, voilà ce qui rend la lecture de ses fables pénible. Quelques-unes d'elles ne sont pas moins ingénieuses que celles de Lamotte; mais, comme les siennes, elles amènent bientôt l'ennui. » Nivernais a indiqué les sources où il a puisé ses sujets : tantôt c'est une pensée de Marc-Aurèle, une maxime de Confucius; tantôt c'est un passage de Tacite, de Pline, de Cicéron, de Rousseau, de Sadi, etc.

La critique de notre temps a jugé sévèrement ces apologues. « On y voit, dit Sainte-Beuve, d'heureux traits de détail, mais on y sent trop bien l'absence d'intérêt dans les sujets et le manque d'invention poétique. Ne croyez pas que j'aille parler de La Fontaine, mais Nivernais est incomparablement au-dessous de Florian. J'y cherche en vain une seule pièce qui soit un petit chef-d'œuvre et de tout point excellente. » Chateaubriand, dans son *Essai sur les révolutions*, publié à Londres en 1797, a cité une fable de Nivernais, le *Papillon et l'Amour*, à côté d'un fragment d'élégie de Solon. « Outre son immortel fabuliste, disait-il, la France en compte un autre qui a vu de près les malheurs de la Révolution. M. de Nivernais n'a ni la simplicité d'Esope ni la naïveté de La Fontaine; mais son style est plein de raison et d'élégance; on y retrouve le vieillard et l'*homme de bonne compagnie.* »

Fables de Stassart, en vers (1818). Ces fables se font lire avec intérêt : les vices de l'espèce humaine, les travers de la société, les ridicules du jour, les bévues des gouvernants fournissent tour à tour les tableaux dont se compose cette galerie philosophique; plusieurs présentent de piquantes allusions politiques. La première édition des *Fables* de Stassart a paru en 1818 et fut très-favorablement accueillie. La quatrième édition fut augmentée de treize fables nouvelles. Les dernières ont deux fables de plus, c'est-à-dire en tout 144 fables. Dans toutes on remarque plus d'esprit que de naturel.

Fables de Gellert, un des meilleurs poëtes allemands du XVIIIe siècle (1715-1769). Professeur de philosophie, il a écrit des drames, des romans et des cantiques; mais ses *Fables* seules sont encore lues, après avoir joui de la plus grande popularité. Elles sont loin d'ailleurs de pouvoir supporter la comparaison avec celles de La Fontaine. Ses animaux parlants sont des hommes en perruque qui plaisantent ou moralisent dans le langage de l'époque, sans s'élever dans la sphère humaine et philosophique. Ce qui a le plus contribué à leur succès et ce qui leur a mérité d'être vantées par Wieland et Gœthe, c'est surtout la personnalité respectable de l'auteur, qui, de son temps, était généralement aimé, honoré et fêté. On mentionne cependant une exception. Frédéric le Grand, sur le bruit de son nom, voulut un jour le voir; mais il ne le félicita point, car il n'avait pas lu ses fables. Il se contenta de lui dire : « Que n'écrivez-vous en français? » Klopstock, en revanche, a rendu au poëte ce témoignage flatteur dans une de ses odes : « La fille la plus belle et la plus aimée de la plus belle des mères devra te lire, embellir encore en te lisant, et, te voyant endormi, t'embrasser avec candeur. » Ce dernier trait est évidemment un souvenir du baiser d'Alain Chartier.

Fables de Hagedorn. Cet écrivain, qui a marqué avec tant d'éclat, au milieu du XVIIIe siècle, dans la littérature allemande, s'est acquis la meilleure part de gloire par ses fables et ses contes. L'influence française et la mode anglaise avaient prise sur lui, mais il n'en sut pas moins donner un cachet d'originalité à toutes ses productions. Ses sujets sont, pour la plupart, empruntés aux poëtes anciens; mais il a su tirer le parti le plus heureux de ses emprunts. De nos jours encore, le peuple sait plusieurs de ses fables par cœur, et si son style pèche quelquefois par une certaine diffusion, défaut dominant des écrivains de son époque, la fécondité de ses applications, la naïveté de son langage et la pureté de ses intentions rachètent ces taches légères. Par sa correction, par son élégance, il a mérité le surnom de *poëte des grâces.* Bodmer prétendait que Hagedorn devait surtout à son séjour en Angleterre et à l'instruction qu'il y avait acquise le succès qu'il obtint comme poëte. Son auteur favori, en dehors d'Horace, qui ne quittait pas sa table de travail, était Pope. Il ne livrait ses ouvrages au public qu'après les avoir lus et relus; ainsi, il s'écoula un intervalle de dix ans entre la publication de ses *Fables*, en 1738, et le moment où il les avait composées. Son caractère enjoué, ses bonnes manières le servirent aussi dans la bataille littéraire à laquelle il fut mêlé. Il sut ainsi détourner, ou pour le moins émousser, plus d'un trait que Gottsched lui avait décoché.

Fables de Lichtwer. En dehors du mouvement qui s'est produit au XVIIIe siècle en ce qui touche le genre de la fable, se trouve Geoffroi Lichtwer. Ses relations avec Gottsched auraient dû l'entraîner dans le tourbillon, mais son goût de la solitude et une certaine misanthropie le décidèrent à se tenir à l'écart. Sans avoir le goût de Lessing et de Gellert, Lichtwer surpasse ces deux rivaux dans la fable par le talent de sa narration, par ses aperçus philosophiques et par ses tournures piquantes. La critique fut peu d'accord sur son mérite, et tandis que les uns criaient à la trivialité, à la dureté, les autres proclamaient ses fables des chefs-d'œuvre. On peut citer parmi ses meilleures : le *Père et les trois Fils*, le *Revenant*, les *Hommes singuliers*, etc. La versification est facile, les sujets tous neufs et ingénieux. En 1761, Ramler les publia à Greifswald sans autorisation, et se permit même d'y faire de nombreuses modifications, contre lesquelles Lichtwer protesta avec énergie. C'était aussi méconnaître les droits de la propriété et du talent. Une traduction française de ses fables parut en 1763 à Strasbourg, sans nom d'auteur.

Fables de Pfeffel. L'Alsacien Pfeffel, aveuglé dès l'âge de vingt et un ans, occupa les loisirs que lui donnait son infirmité à des travaux littéraires. Ses fables ont eu un certain retentissement, et parmi les meilleures on peut citer : le *Renard et l'Ecureuil*, l'*Amitié*, la *Taupe*, le *Héron*, l'*Hirondelle et la Cigogne.* L'auteur s'est dispensé de joindre à ses récits une moralité, pensant, et avec raison peut-être, que l'application devait naturellement ressortir du sujet. Sa forme est élégante généralement, mais on remarque pourtant des expressions vulgaires qui se glissent au milieu des morceaux les plus travaillés. Beaucoup de gaieté et d'entrain anime ses fables; l'allusion politique se fait parfois sentir, et les événements du jour se reflètent dans le langage que tiennent les bêtes comme dans un miroir fidèle. M. Paul Lehr, de Strasbourg, a donné une excellente traduction en vers français des *Fables* de Pfeffel.

Fables de Samaniego, poëte espagnol du XVIIIe siècle. C'est un recueil estimé; son sous-titre : *Al uso del real seminario vascongado*, indique suffisamment le but et la portée de l'ouvrage. Son auteur, membre actif de la *Societad vascongada*, fondée sous Charles III pour aider à l'instruction du peuple, entreprit d'écrire des fables appropriées à l'intelligence des enfants placés dans le séminaire

de la société. La première partie de son recueil parut en 1781 (Valence, 1 vol. in-8°), c'est-à-dire un an avant celles d'Yriarte; mais Samaniego avait eu entre les mains le manuscrit de ce dernier; aussi l'a-t-il avoué pour son modèle. La deuxième partie parut en 1784. Dans l'intervalle, les fables d'Yriarte avaient un très-grand succès; on accusa Samaniego de plagiat; il répondit vertement. Il s'ensuivit entre les deux fabulistes une regrettable guerre de pamphlets.

L'œuvre de Samaniego se compose de cent cinquante-sept fables, dont dix-neuf seulement, les dernières, sont originales; les autres sont imitées d'Esope, de Phèdre, des fabulistes orientaux et surtout de La Fontaine et de l'Anglais Gay. Généralement courtes, écrites avec soin, d'une lecture facile et attrayante pour les jeunes imaginations, elles répondaient pleinement au but que l'auteur s'était proposé; aussi obtinrent-elles un véritable succès dans les maisons d'éducation. Leur mérite littéraire, moins grand que celui des fables d'Yriarte, est néanmoins incontestable. Voici le jugement d'un critique espagnol : « Samaniego s'est élevé à une hauteur que personne avant ni après lui n'a atteinte parmi nous. Il n'égale pas La Fontaine, mais il a souvent son naturel, sa candeur et son aimable philosophie. Sa versification, bien que fréquemment trop humble, n'est pas toutefois au-dessous du sujet; elle est facile, fluide et ne laisse pas d'avoir l'harmonie qui lui convient. Tous ses contemporains (sauf Yriarte) sont aujourd'hui plus ou moins oubliés; lui seul conserve sa réputation intacte, et il a mérité que ses œuvres, réimprimées un nombre infini de fois, soient entre toutes les mains. » (Gil y Zarate, *Manual de literatura.*)

Fables espagnoles de don Miguel-Agustin Principe. Les animaux, quand l'auteur les met en scène, ne déguisent qu'à demi la personnalité du poëte, du conseiller, de l'observateur. Le recueil de Principe se compose de cent cinquante fables environ, divisées en six livres, précédées d'une introduction et suivies d'un traité de versification espagnole. L'introduction est un résumé fait avec beaucoup de conscience de l'histoire de l'apologue, une appréciation exacte et sincère des écrivains qui ont le plus marqué en ce genre. Dans la partie relative aux origines de la fable, l'érudition est un peu surannée et de seconde main. Arrivé à l'époque grecque, qui croirait que le fabuliste y déplore encore la perte des *Fables* de Babrius, quand, depuis plus de vingt ans, une heureuse découverte de M. Minoïde Minas, dans un couvent du mont Athos, a rendu au monde lettré ce trésor égaré de la littérature antique? Les Pyrénées se sont-elles élevées à ce point entre l'Espagne et le reste de l'Europe qu'une nouvelle de cette importance n'ait pu parvenir à Madrid? Mais où l'on sent qu'entre l'Espagne et la France elles se sont abaissées comme au temps de Louis XIV, c'est dans le jugement que l'auteur porte sur La Fontaine. Il semblait convenu depuis longtemps que La Fontaine était du nombre de ces poëtes qui ne peuvent être compris et aimés que de leurs compatriotes. Voici, croyons-nous, la première fois qu'on parle de La Fontaine hors de France comme toute la France en parle. Un fabuliste aussi dévot au culte du bonhomme méritait bien de composer de belles fables : aussi, dans le recueil de Principe, beaucoup sont-elles dignes de leur réputation. Quelques-unes sont médiocres; mais la plupart sont ingénieuses, agréables, et plusieurs nous ont paru parfaites. Les animaux y conservent leur physionomie traditionnelle, mais n'ont aucun de ces traits vifs et originaux qui, dans La Fontaine, leur donnent une vie distincte et propre; rien de cette vérité naïve qui, à part le charme qui s'attache à la pensée et à la forme littéraire, nous rend attentifs à la façon dont le personnage s'exprime suivant son caractère de convention. Les animaux, d'ailleurs, tiennent ici moins de place que l'homme, et sous ce titre général de *Fables*, outre les fables proprement dites, vous trouverez des apologues, des allégories, des contes, des anecdotes, des dialogues, des mots heureux bien à leur place. Parmi les meilleures de ces fables, nous citerons : le *Corbeau, la Colombe et la Neige*, le *Flambeau et l'Homme qui dort*, le *Palmier et l'Olivier*, le *Mérite et la Fortune*, *Jadis et aujourd'hui*, le *Rêve du Roi et celui du Paysan*.

Fables d'Esope (LES), comédie de Boursault. V. ESOPE À LA VILLE.

Fables de Phèdre (LES). V. PHÈDRE.

Fables de Babrius ou **Babrias** (LES). V. BABRIUS ou BABRIAS.

Fables de Lokman. V. LOKMAN.

— Bibliogr. Pour compléter les renseignements déjà nombreux que nous avons réunis dans notre article FABLE, nous allons donner la liste des principaux fabulistes et des principaux ouvrages sur la fable.

I. Fabulistes en vers.

1° Fabulistes grecs et latins. Phedri *Fabularum æsopiarum libri V;* Fl. Aviani *Fabulæ* (Amsterd., 1731, in-8°); G. Faerni *Fabulæ* (Romæ, 1564, in-4°); Desbillons (Fr.-Jos.), *Fabulæ æsopicæ* (Paris, 1778, in-12).

2° Fabulistes français. *Poésies* de Marie de France, publiées par Roquefort (1820, 2 vol. in-8°); *Castoiement* (*Instruction*) *d'un père à son fils* (Paris, 1766, pet. in-8°); *Fables* de J. de La Fontaine (v. ce nom); le *Fablier français* ou *Elite des meilleures fables depuis La Fontaine*, par L.-T. Hérissant (Paris, 1771, in-12); *Fables nouvelles*, par Houdard de Lamotte (Paris, 1719, in-4°); *Œuvres* de M***, contenant plusieurs fables (Paris, 1670, in-12); *Fables* de Dorat (Paris, 1773, 2 vol. in-8°); *Fables* de Boissard (Paris, 1777, 3 vol. in-8°; 3e édit., Caen et Paris, 1804-1805, 4 vol. in-12, sous ce titre : les *Mille et une fables, poésies diverses*); *Fables* de Florian (v. ce nom); *Fables* du duc de Nivernais (Paris, 1796, 2 vol. in-18); *Fables* de l'abbé Aubert (Paris, 1773, pet. in-12); *Fables et contes mis en vers*, par Mérard de Saint-Just (1791, in-12); *Essai de fables nouvelles*, par P. Didot (Paris, 1786, in-12); *Fables et œuvres diverses* de Max.-Emm.-Ch. Malon (Paris, 1791, in-8°); *Cent fables*, en vers, par F.-C. de La Rochefoucauld-Liancourt (in-18).

Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, un grand nombre d'auteurs français ont composé des fables, qu'ils ont publiées, soit séparément, soit dans leurs *Œuvres* complètes. Voici les principaux par ordre alphabétique : d'Ablancourt, Amar du Rivier, Barbe, L.-P. Bérenger, Bertrand Blanchet, Boinvilliers, Bontemps, A.-M.-H. Boulard, Bret, Cavayé, Cérutti, Charbonel, du Chemin, Chompré, A.-J.-L. du Coudray, Desbrières, Deville, Donin, Dubignon, Duboullay, de La Fermière, marquise de La Ferrandière, Finot, Fontaine-Malherbe, Formage, Ganeau, J.-B. Giraud, Gobet, Cl. Griffet, Grosellier, L.-F. Guichard, Guillon, Haumont, B. Imbert, Joliveau, La Nos, Laurencin, Lhomondie, Marcel, Le Marchant, Martelli, J.-R. Martin, de Missy, Le Monnier, Naigeon, Nau, Neuville, Nivet, L. Pages, Peras, F. Reyre, Rival, Roger, de Saint-Lambert, de Saint-Marcel, L.-B. de Sauvigny, L.-P. Ségur, Tandon, Thompson, de Tresséol, de La Vieville, Vitalis.

Reprenons notre notice bibliographique. P.-L. Ginguéné, *Fables inédites* (Paris, 1814, in-12); *Fables* de Le Bailly, 4e édit., suiv. du *Gouvernement des animaux*, poëme ésopique (Paris, 1823, in-8°); *Discipline de Clergie*, traduction de l'ouvrage de P. Alphonse (Paris, 1824, in-8°); A. Naudet, *Fables* (Paris, 1829); *Fables morales et religieuses*, par Mme Adèle Caldelar (Paris, 1845, in-8°, fig.); *Fables et poésies diverses* de M. Bressier (Hachette, 1837, in-18; 3e édit.); *Fables*, par J.-M.-F.-Aug. Duvivier (Paris, 1845, in-8°); *Fables*, par J.-Pierre Lachambeaudie, précédées d'une lettre de Béranger, recueil deux fois couronné par l'Académie française (Paris, 1845; 7e édit., 1849); Léon Halévy, *Fables* (Paris, 1846, in-18); Ch. Desains, *Fables* (Paris, 1850, in-8°); Viennet, *Fables* (Ier vol., 1842, épuisé; 2e édit., 1855, in-18; dernière édit., Paris, Hachette, 1860); L. Ratisbonne, la *Comédie enfantine*, couronnée par l'Académie (Hetzel, 1861); Belouino, *Fables et apologues* (1868); Brossard, la *Cigale et les Sauterelles*, la *Poule et les Canards*, le *Cochon et le Chien*, fables (1868); de Ladoucette, *Fables* (1868); Perrel de La Menue, le *Moineau et les Hirondelles*, fables (1868); Romieux, *Fables et poésies nouvelles* (1868); Henriot, *Fables et œuvres diverses* (1868); Parisset, *Fables* (1868).

3° Fabulistes italiens. *Cento e cinquanta favole tratte di diversi autori e redotte in versi e rime*, da M.-P. Targa [le vrai nom était Cesare Pavesi] (Venezia, 1569, in-12); *Fables diverses italiennes et françaises* (Paris, 1692, in-12); *Raccoltà di favoleggiatori italiani antichi e moderni* (Firenze, 1833, pet. in-8°); *Raccòltà di apologi scritti nel secolo* XVIII° (Milano, 1827, in-8°); *Cento favole morali*, da G.-M. Verdizotti (Venezia, 1570, in-4°); *Gli apologi* di Giulio-Ces. Capaccio (Napoli, 1602, in-8°); Giancarlo Passeroni, *Favole esopiane* (1770-1778, 7 vol. in-12); G. Roberti, *Favole esopiane* (Bassano, 1782, in-12); *Favole e novelle* di Lorenzo Pignotti (Parigi, 1784, in-12); *Favole e soneti pastorali* di L. Clasio (Fiacchi) [Firenze, 1807, in-8°, et 1820, gr. in-8°]; *Favole sopra i doveri sociali, ecc...*, da Gaet. Perego (Milano, 1813, 2 pet. vol. in-8°).

4° Fabulistes espagnols. *Poesias* del arcipreste de Hita, Sanchez (1779, in-8°); *Fabulas literarias*, por Th. de Yriarte (v. ce mot); *Fabulas en verso castellano*, por Fel.-Mar. Samaniego (Madrid, 1804, 3 vol. in-8°); *Fabulas* de Agustin Principe (Madrid, 1740).

5° Fabulistes allemands. *Fabelen* von Boner (Bamberg, 1461, in-fol.); Ch.-F. Gellert, *Fabeln und Erzæhlungen* (Berlin, 1804, 2 vol. in-8°); *Fables* traduites en vers français (Berlin, 1796, in-8°); Lessing's *Fabeln* (Berlin, 1801, in-8°); les *Fables* de Lessing, nouv. trad. avec le texte en regard, par H. T. (Paris, 1837, in-12); K.-W. Ramler's *Fabellese* (Leipzig, 1783-1790, 3 part. in-8°); *Fabeln und Erzæhlungen aus verschiedenen Dichtern* (Berlin, 1797, in-8°); V. aussi Martin, *Poëtes contemporains de l'Allemagne* (Alençon et Paris, 1860, gr. in-12), *passim*.

6° Fabulistes anglais. *Original fables in french and englisch*, by Kidgell (London, 1763, 2 vol. in-12, fig.); Dryden's *Poetical works* (4 vol. in-8°); Dryden's *Fables* (London, 1797, in-12); Gay's *Fables* (London, 1793, 2 tomes en 1 vol. in-8°, papier vélin, avec 10 pl.); Gay's and Moore's *Fables* (Paris, Renouard, in-18); les *Fables* de Gay, traduites en franç. par Mme de Kéralio (Paris, 1759, in-12); Northcote's *Fables original and selected, etc.*, portrait (2 vol. petit in-8°); *One hundred fables...*, by J. Northcote (London, 1828, in-8°).

7° Fabulistes russes. *Fables russes*, tirées du recueil de M. Krilof, publiées par le comte Orloff (Paris, 1825, 2 vol. in-8°); *Fables* de Krilof, traduites par Hippolyte Masclet (Moscou, 1828, in-8°).

8° Fabulistes sénégalais. *Fables sénégalaises*, recueillies de l'*Ouolof* et mises en vers français par le baron Roger (Paris, 1828, in-12).

9° Fabulistes hébreux. Isaac ben Salomon, *Mascal Kadmoni* (*Fabulæ et Apologi*) [Constantinople, 1506, in-4° (en hébreu)]; *Parabolæ vulpium* rabbi Barachiæ Nikdani, hébreu et latin (Pragæ, 1661, pet. in-8°).

II. Fables et apologues en prose.

1° Fabulistes grecs et latins. Æsopi *Fabulæ* (v. ESOPE); Babrii *Fabulæ* (v. BABRIUS); *De Babrio dissertatio*, auctore Tyrwhitt (London, 1776, in-8°); Th. Fix, *Revue de philologie* (vol. Ier, n° 1, p. 46-81); Syntipæ philosoph. *Fabulæ LXII*, gr. et lat. (Lipsiæ, 1781, in-8°); S. Cyrilli *Apologi morales* (Viennæ-Austr., 1630, in-12); Abstemii *Fabulæ* (Venet., 1519, in-4°); Philelphi *Fabulæ* (1480, in-4°); Laurentii Vallensis *Facetiæ morales*, alias *Esopus translatus, etc.* (circa 1470, in-4°); les *Propos fabuleux moralisez, extraits de plusieurs auteurs tant grecz que latins...* (Lyon, 1556, in-12); *Centum fabulæ ex antiquis scriptoribus acceptæ et græcis latinisque tetrastichis senariis explicatæ* a Fabio Paulino (Venet., 1587, in-12); *Dialogus creaturarum* (livre rare); Pandulphi Collenutii *Apologi quatuor* (Argentorati, 1511, in-4°).

2° Fabulistes français, anglais, arabes, etc., en prose. *Vingt-cinq fables des animaux*, par Est. Perret (Anvers, 1578, in-fol.); *Esbattement moral des animaux* (Anvers, 1578, in-fol.); art. EBATTEMENT, dans le *Manuel* de Brunet; le *Théâtre des animaux, auquel, sous plusieurs fables et histoires, est représentée la vie humaine* (Paris, 1595, in-4°); *Fables héroïques...*, par Audin (Paris, 1648, 2 vol. pet. in-8°); *Fables choisies, en françois*, avec la traduction en italien de J. Veneroni, et la version allemande de Balth. Nickisch (Augsb., 1707, in-4°); *Trésor de fables, choisies des plus excellents mythologistes*, accompagnées d'un sens moral expliqué par l'Ecriture sainte, orné d'un grand nombre de figures en taille-douce, par J.-L. Krafft (Bruxelles, 1734, 2 vol. in-4°); *Fables* de Fénelon (v. FÉNELON); *Recueil de diverses fables*, dessin. et grav. par G. Fossati (Venise, 1744, 6 part. en 3 vol. pet. in-fol.); *Apologos dialogaes*, por Fr.-Ant. Manoel de Mello (Lisboa, 1721, in-4°); *One hundred fables, original and selected, embellished with 80 engravings on wood...*, by James Northcote (Lond., 1828, in-8°). V. l'article BEWICK dans le *Manuel du libraire* de Brunet; *Contes, fables et sentences*, tirées de différents auteurs arabes et persans, par L. Langlès (Paris, 1788-1790, 2 vol. in-18); *Calila et Dimna* ou *Fables* de Bidpay ou Pilpay (Paris, 1816, in-4°). V. l'article HUSSEIN et HITOPADESA dans le *Manuel du libraire* de Brunet; *The Anvari Soheily of Hussein Vâez Kashefy* (Calcutta, 1805, in-fol.); *The Khirud Ufroz*, originally translated into the hindoostanee language... from the Ayar Danish, written by Ubool Fuzl (Calcutta, 1815, 2 vol. in-8°); Locmanni Sapientis *Fabulæ*, arab. et lat. (Leydæ, 1615, in-8°); *Contes et fables indiennes de Bidpay et Lokman*, trad. d'Ali Tehelbei ben Salch, par Galland et Cardonne (Paris, 1778, 3 vol. in-12). V. l'article BIDPAY dans le *Manuel du libraire* de Brunet (t. Ier, col. 936).

3° Autres ouvrages, recueils curieux et rares de fables anciennes ou modernes. *Facecie morales Laurentii Vallensis al's Esopus græcus per dictum Laurentium teranssatus* (*sic*) *incipiunt feliciter. Prologus epistolaris* (1848, petit in-4°); les *Apologues e fables de Laurent Valle translatées du latin en frâç.* (Paris, vers 1490, in-fol. goth., fig. en bois; renferme aussi les *Dits des sages hommes*, volume rare et précieux, tirés de F. Pétrarque); les *Menus propos fabuleux de Laurent Valle envoyez à son singulier amy Arnoult de Fouelle, etc.* (Paris, 1542, in-8° goth., fig. bois, rare).

III. Ouvrages critiques sur les fabulistes et l'histoire de la fable.

Lamotte, *Discours* en tête de ses *Fables;* les *Trois fabulistes : Esope, Phèdre et La Fontaine*, par Chamfort, Gail et Selis (Paris, 1796, 4 vol. in-8); *La Fontaine et tous les fabulistes* (v. ci-dessus), par Guillon (Paris, 1803, 2 vol. in-8°); Walckenaer, *Essai sur la fable et les fabulistes* (Paris, 1822, in-8°); Jauffret, *Lettres sur les fabulistes anciens et modernes* (Paris, 1827, 3 vol. in-12. V. t. XI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* V. aussi la *Dissertation* de Lessing *sur la fable*); *Essai sur les fables indiennes*, par A. Loiseleur-Deslongchamps (Paris, 1838, in-8°); R. Dareste, *Babrius et la fable grecque* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1846); A. Weber, *Essai sur les rapports qui existent entre les fables indiennes et grecques* (Berlin, 1855, in-8°, en allemand); *Histoire de la fable ésopique*, en tête des *Poésies inédites du moyen âge* publiées par Edelestand-Duméril (Paris, 1855); Taine, *Essai sur La Fontaine* (v. ci-dessus, 1 vol. in-12); Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les fabulistes* (2 vol. in-8°). V. Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyclopædie*, article FABEL. V. enfin Petzohldt, *Bibliotheca bibliographica* (1864).

FABLIAU s. m. (fa-bli-ô — rad. *fable*). Sorte de conte en vers en usage dans les premiers temps de la poésie française : *Les* FABLIAUX *ont le mérite de révéler le caractère primitif, riant et léger de la littérature française.* (Fleury.) *Les* FABLIAUX *français sont remplis de vérités sur les hommes et encore plus sur la femme, sur les basses conditions et encore plus sur les hautes.* (H. Taine.)

— **Encycl.** Le *fabliau*, d'après son étymologie, est un récit, une nouvelle, un conte plaisant avant tout, moral quelquefois, souvent satirique.

Le mot *fabliau* a été employé en quelques autres sens indéterminés. C'est ainsi que Legrand d'Aussy a intitulé *Fabliaux* certains recueils où se rencontrent des dialogues, des jeux-partis, des satires, des poëmes didactiques, des sirventes, des cantilènes, des apologues, en un mot, tous les genres poétiques. Dans son acception ordinaire, il ne s'applique qu'à ces contes badins, écrits en vers faciles et populaires, un peu libres, pleins de naturel, de bonhomie gauloise et de malicieuse naïveté qui firent les délices des siècles féodaux, et qui sont le plus riche héritage que nous ait légué le vieil esprit français. M. Victor Le Clerc (*Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XV, p. 357) donne la définition du *fabliau*. « C'est, dit-il, un poëme qui renferme le récit élégant d'une action inventée, petite, plus ou moins intriguée, quoique d'une certaine étendue, mais agréable ou plaisante, dont le but est d'instruire et d'amuser. » Tel est le but général de tous les poëmes et de tous les ouvrages d'esprit :

Aut prodesse volunt aut delectare poetæ.

Au XIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où florissaient ces sortes de petits poëmes, la langue française était à peine formée; elle était hésitante et bégayante. Il ne faudrait donc pas chercher dans nos *fabliaux* toutes les conditions, toutes les qualités que l'aristarque semble exiger.

Le *fabliau*, comme la fable, est d'origine orientale. Le mérite de nos trouvères consista moins à *trouver* qu'à traduire, à imiter les contes orientaux, à les adapter aux caractères, aux mœurs et aux préjugés de leur siècle. Telle est l'opinion d'un grand nombre de savants et de littérateurs, de Chénier, entre autres : « C'est ainsi que le *fabliau* de Merlin et celui du *Convoiteur et de l'Envieux* rappellent deux fables d'Esope; le lai de l'*Oiselet* et la *Confession du Renard* sont des paroles de Bidpay. L'*Ermite guidé par l'Ange* est une copie d'un conte arabe; le lai d'Aristote reproduit le *Vizir sellé et bridé*. Les sujets et, en partie, les détails des lais de Lanval et de Graalent se retrouvent dans les *Mille et une nuits*. Depuis que Galland a publié ces *Nuits*, d'Herbelot, sa bibliothèque, Cardonne, une traduction de Pilpay et des *Mélanges de littérature orientale;* depuis que des recherches encore plus nouvelles ont mis sous nos yeux un grand nombre de monuments et d'extraits de cette littérature, on ne peut plus méconnaître le fonds où les conteurs du moyen âge ont puisé. Ce qui ne leur était pas fourni par les Arabes, ils l'empruntaient tantôt à la Bible, ainsi qu'on peut le constater à l'égard du lai de Courtois; tantôt à quelque auteur grec ou latin; particulièrement à Ovide, à Pétrone et à Apulée. » De Pétrone, nos fabliers ont imité surtout la *Matrone d'Ephèse*. Apulée a fourni le conte du *Cuvier*, duquel se sont inspirés ensuite Boccace, Malino et La Fontaine. Les trouvères se sont aussi inspirés de la mythologie, et nous citerons le *fabliau* du *Dieu d'amour*, en quatrains monorimes, repris un peu plus tard par Gancelem Faidit, puis par Pétrarque lui-même.

« Mais, remarque M. Victor Le Clerc, ce n'était qu'un petit nombre d'entre ces poëtes, les plus studieux et les plus lettrés, qui pouvaient se jouer ainsi de l'antiquité profane : la plupart d'entre eux ont dû connaître beaucoup mieux les ouvrages ecclésiastiques latins, dont ils entendaient parler tous les jours et qu'ils trouvaient aisément sous leur main. »

C'est là, en effet, que nos fabliers vont puiser le sujet de leurs contes; ils s'inspirent des *Vies* des Pères (l'*Ermite et le duc Malaquin*, le *Larron qui se recommande à Notre-Dame*, etc.) ou des *Dialogues* de saint Grégoire, ou des *Traités* de Grégoire de Tours *sur les martyrs et les confesseurs;* lorsqu'il s'agit des miracles de la Vierge, ils vont puiser dans les compilations dévotes de Hugues Farsit et de Guillaume de Compiègne ou de Cluny.

Le lai qui porte le nom de Courtois, son auteur, n'est qu'une imitation dialoguée de la parabole évangélique de l'*Enfant prodigue*. Enfin, la plupart des *fabliaux* sont consacrés à la dévotion; de là le titre de *Contes dévots*, sous lequel Legrand d'Aussy les a rassemblés et sous lequel on les désigne quelquefois.

Cette épithète de *dévots* paraît singulière : les *fabliaux* sont presque toujours libres jusqu'à la licence; ils sont plus profanes que sacrés, irrévérencieux envers l'Eglise, les saints, la Vierge et Dieu lui-même. La sainte Vierge, par exemple, y joue d'étranges rôles : on la voit faire des miracles afin d'effacer les traces du libertinage des abbesses,

remplir le rôle d'entremetteuse, ou du moins de complaisante. Très-nombreuses sont les satires contre les *papelards*, la *papelarderïe*, le *béguinage*, mots très-fréquents dans la poésie de cette époque, et qui lui ont été empruntés par Rabelais. Les textes les moins irréligieux racontent des farces faites par les habitants du paradis, par son portier surtout, à quelque démon. Le plus joli *fabliau*, le plus original qui nous reste sur ce singulier sujet, est d'un auteur anonyme; il a pour titre : *Saint Pierre et le jongleur*. Le diable, allant en tournée, confie la garde de l'enfer à un nouveau venu, ménétrier de profession, joueur passionné. Saint Pierre profite de l'absence du diable, et, s'étant muni de dés pipés, il va proposer un brelan au jongleur, lui gagne une âme damnée, puis deux, dix, cent et jusqu'à la moitié de tous les détenus de la prison infernale. Désespéré, le ménétrier fait son va-tout : il perd encore et saint Pierre emmène l'enfer entier en paradis.

D'autres sont moins édifiants; pour s'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir l'œuvre de Rutebeuf et à lire au choix le *Testament de l'âne*, la *Jeune fille déguisée en cordelier*, ou bien encore la dame qui fait

Trois tours entour le moustier,

qui y rencontre le *provoiré* et parvient ensuite à tranquilliser son mari sur les causes de son absence.

Le théâtre des *fabliaux* est aussi bien sur la terre que dans le paradis; ses personnages ne sont pas seulement la Vierge, les anges, les saints, mais encore le clergé et les moines, les barons, les bourgeois et même les vilains. On peut deviner dans ces récits quelle était la condition sociale des malheureux qui composaient cette dernière classe, les laboureurs et les paysans, haïs, méprisés, opprimés; on les voit, ces hommes qui n'étaient pas encore comptés dans le tiers état, courbés sous l'oppression et la haine de tous, même des bourgeois, même des jongleurs et des ménétriers qui, pour flatter sans doute les seigneurs, épousaient leurs préjugés. Quelquefois cependant ils relèvent la tête, ils se révoltent, ils réclament leurs droits, comme dans le *Vilain au buffet*. Un bon seigneur avait annoncé qu'il voulait tenir cour pour tout le monde : le vilain, décidé à prendre sa part d'une fête où les gens de tout rang étaient invités, prie le sénéchal de lui procurer un siége pour qu'il puisse manger et boire. L'avare et orgueilleux sénéchal, irrité de l'outrecuidance du manant, lui donne une *buffe* (un soufflet) et lui dit : « Assieds-toi sur ce buffet-là. » Lorsque la fête commence et que le prix proposé par le seigneur, une belle robe d'écarlate, est disputé entre les ménestrels, le vilain y prétend à son tour; et, au moment où l'on est dans l'attente de ce qu'il va faire, il donne une grande *buffe* au sénéchal. Interrogé par le seigneur, qui s'étonne de cette audace : « J'ai voulu, répond-il simplement, lui rendre son buffet. » Le comte décerne le prix à un débiteur qui s'acquitte si bien et les ménestrels applaudissent.

Il n'y a là ni beaucoup d'originalité ni grande invention, mais le récit est vif et coloré, et ce soufflet, donné par un vilain à un puissant sénéchal, résonne à nos oreilles comme le premier tintement du tocsin qui soulèvera le peuple cinq siècles plus tard.

Il est un autre petit *fabliau* que nous analyserons encore; c'est celui du *Vilain qui conquist paradis par plaid*. « Nulle part le bon sens du vilain, avec son âpre sentiment de l'équité, n'éclata mieux, dit V. Le Clerc, que dans ce conte vraiment hardi et presque prophétique. Imbert, qui en trouve le sujet assez fou, paraît, tout en l'imitant, n'y avoir rien compris. Gudin, qui, du moins, y reconnaît un chef-d'œuvre des trouvères, a eu cependant le tort de prétendre le refaire et l'augmenter.

» Un vilain meurt, sans que diable ni ange ne s'en inquiète; mais son âme, en regardant à droite vers le ciel, aperçoit l'archange saint Michel conduisant un élu et le suit jusqu'au paradis. Saint Pierre, après avoir laissé entrer l'élu, repousse, en jurant par saint Guilain, l'autre âme que personne n'a recommandée :

. . . . Par saint Guilain!
Nos n'avons cure de vilain.

« Beau sire Pierre, dit l'âme éconduite, Dieu » s'est bien trompé quand il vous a fait son » apôtre et ensuite son portier, vous qui l'a» vez renié trois fois. Laissez passer plus » loyal que vous. » Saint Pierre, tout honteux, vient se plaindre à son confrère saint Thomas, qui essaye à son tour de faire vider le paradis à l'insolent. Nouvelle boutade du vilain : « Thomas, dit-il, c'est bien à toi de faire » le fier, lorsque tu n'as voulu croire à Dieu » qu'après avoir touché ses plaies. » Saint Thomas a recours à saint Paul, qui s'attire, en voulant se mêler de l'affaire, cette autre vérité : « N'est-ce pas vous, dom Paul le » Chauve, qui avez lapidé saint Etienne et à » qui le bon Dieu a donné un grand souf» flet? »

» Pierre, Thomas, Paul, n'ayant rien à répondre, s'en vont porter leurs plaintes à Dieu lui-même, devant qui l'accusé, le serf affranchi par la parole, se justifie et gagne sa cause. »

Chaque fablier illustre et chaque *fabliau* célèbre a un article particulier dans notre *Dictionnaire;* nous ne ferons donc qu'énumérer en passant Levis, Rutebeuf, Basir, Audefroy le Bâtard, et leurs imitateurs plus modernes, Marguerite de Navarre, Rabelais, Verville, Desperriers, Bouchet, Pétrarque, Boccace, La Fontaine. Les poëtes et conteurs du XVIe et du XVIIe siècle se sont évidemment inspirés d'eux; mais il faut ajouter aussi qu'ils ont souvent remonté aux sources communes, à la littérature orientale importée par les croisés. « Avec les croisades, en effet, s'introduisirent en France le roman, les contes de chevalerie, la ballade, les géants et les enchanteurs. L'esprit, excité par cette grande épopée réelle, par la nature même des lieux où l'on allait combattre, rapporta, avec le besoin de récits invraisemblables, une confiance religieuse en des choses surnaturelles singulièrement favorables au roman. Pour les trouvères et les professeurs de la gaie science, c'était un domaine immense à exploiter que cet Orient qui ne se révélait que par la tradition, par les produits d'un luxe inconnu et les récits des pèlerins, frères souvent des *fabléors*, même lorsqu'ils montraient leurs reliques de saints. Beaucoup de nos *fabliaux* furent traduits de l'arabe, et s'ils ne conservèrent pas plus de couleur locale, c'est qu'alors il fallait plaire aux masses, les intéresser et non faire preuve de savoir. Autant, dit M. Raoul de Croy, il est facile, en admettant cette origine, de suivre ensuite le développement du genre romanesque, autant il deviendrait épineux de vouloir séparer ce qui appartient aux croisades de ce qui pourrait en être indépendant. Nous voyons bien dans de vieux auteurs ce que quelques croyances superstitieuses, antérieures au XIIe siècle, prêtèrent aux fables qui furent racontées depuis; mais il demeure douteux qu'alors l'omnipotence de la féerie, de ces génies doués d'une poésie si gracieuse, fils par le souvenir des druidesses celtiques, ne fut pas un article de foi plutôt qu'une occasion de plaisir. En descendant vers notre époque, au contraire, les *fabliaux*, tels qu'ils naquirent ensuite des conquêtes d'Orient, produisirent des résultats féconds, utiles à constater. Racontés de château en château, ces petits poëmes, tantôt rimés et pouvant servir de récitatif, tantôt ornant seulement d'une diction poétique des événements extraordinaires, devinrent, sans nul doute, la première école où se développa notre poésie. La Provence, l'Italie et l'Espagne acceptèrent nos *fabliaux*. »

On a contesté que Pétrarque, Boccace, La Fontaine aient emprunté, même en partie, aux *fabliaux* les matériaux et les modèles de leurs poëmes ou de leurs contes; c'est du moins l'avis de Chénier dans son *Discours sur l'état des lettres en France au* XIIIe *siècle*. Nous ne pouvons être de cet avis : Boccace est trop voisin des temps où les *fabliaux* se composaient, se récitaient dans les châteaux, dans les cours, dans toutes les sociétés de l'Europe occidentale, pour n'en avoir pas eu connaissance. Il était né avant la mort de Rutebeuf et de bien d'autres trouvères; il avait, dans sa jeunesse, fréquenté des troubadours, et peut-être même séjourné ou voyagé en France. Il rassemblait de toutes parts les matériaux de son *Décaméron;* les poëmes français qui en contenaient un grand nombre étaient alors récents et trop renommés pour qu'il n'eût pas l'envie et les moyens d'en profiter. Que sa prose les ait surpassés et fait oublier, ce point n'est pas mis en doute; mais tout nous porte à croire qu'ils lui étaient plus accessibles que les modèles primitifs, nés de l'Orient et bien éloignés depuis qu'il n'y avait plus de croisades. Après Boccace, il nous paraît infiniment probable que Sabadino et Sacchetti, qui ont écrit vers 1400, connaissaient les *fabliaux* des trouvères, qu'ils y ont puisé à pleines mains, et nous ne craignons pas d'en dire autant du Pogge, d'Arlotto, de Masuccio, auteurs de facéties et de contes au XVe siècle. A plus forte raison croirons-nous puisées, en partie, à cette source les *Cent nouvelles*, écrites en prose française, à la cour de Bourgogne, avant 1456 : les rédacteurs de ce recueil étaient à peine à un siècle et demi de distance de Rutebeuf et de Jean de Boves. La question devient plus problématique pour les nouvellistes du XVIe siècle; ceux-ci disposaient déjà du travail de ceux du XIVe et du XVe, et c'était un fonds assez riche pour leur suffire. Cependant il ne serait pas impossible encore que la reine de Navarre, Desperriers, Béroalde de Verville, Henri Estienne et Guillaume Bouchet aient recouru directement aux compositions des trouvères qui les avaient rimées trois cents ans auparavant. Cette remarque ne serait pas justifiée pour les Italiens Malespini, Granucci, Bandello, Domenichi, Sansovino, Strapparola; et elle ne pourrait atteindre ni Bebelius, ni Friochlin, ni d'autres Allemands ou Hollandais, compilateurs latins d'historiettes facétieuses, quoiqu'on retombe sans cesse, en parcourant tous ces recueils, sur des sujets traités par les trouvères. Quant à nos écrivains français du XVIIe siècle, ils n'avaient nul besoin et presque plus aucun moyen de remonter si haut : ils trouvaient à leur portée, et en des idiomes plus intelligibles, tous les matériaux qu'il leur plaisait de mettre en œuvre; Boccace et ses nombreux successeurs étaient à leur disposition. Nous ne dirons donc pas avec Caylus que Molière et La Fontaine passaient leur vie à lire et à relire les *fabliaux :* ces vieilles poésies, toutes manuscrites alors et ensevelies au fond des bibliothèques, ont été à peine connues de Du Cange et de La Monnaie, érudits de profession. Molière trouvait le *Vilain Mire* dans les *Sérées* de Bouchet, et le troisième acte de *Georges Dandin* dans Boccace, bien plus aisément que dans Pierre d'Anfol, auteur du *fabliau* de la *Femme qui, ayant tort, parut avoir raison*. Il faut noter, d'ailleurs, qu'avant Pierre d'Anfol ce conte faisait déjà partie du *Dolopathos*, que Molière devait connaître par des versions ou imitations françaises du XVe et du XVIe siècle. Nous savons bien qu'en recherchant l'origine de plusieurs contes de La Fontaine, de Vergier et de Grécourt on remontera jusqu'aux *fabliaux*, et plus haut encore si l'on veut; mais on aura rencontré sur la route tant de copies moins anciennes, qu'il sera peu raisonnable de supposer que La Fontaine ait cherché si loin ce qu'il trouvait tout près de lui. Le mérite des trouvères se réduit donc à avoir introduit dans notre littérature des narrations ingénieuses, presque toutes d'origine orientale, et à les avoir transmises à Boccace et aux autres conteurs antérieurs à l'année 1500, desquels nos écrivains modernes les ont reçues. Quant à la langue, ses progrès, quoique bien lents, sont sensibles dans les *fabliaux :* les tours y ont de la vivacité, l'expression revêt quelquefois une forme précise qu'il serait permis de regretter même aujourd'hui. Chénier a rabaissé un peu trop les trouvères, quand il a dit que « leur style est toujours sans art; que, chez eux, la langue et la versification n'avancent point; qu'ils ne nous offrent jamais ces vers bien tournés que l'on rencontre avec plaisir dans Thibaut, roi de Navarre, et dans Guillaume de Lorris; encore moins cette gaieté que la langue française acquérait déjà sous la plume de Jean de Meung. »

— Bibliogr. Consulter : Caylus, *Mémoire sur les fabliaux*, dans le tome XX des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 352; *Cours d'histoire de la littérature au moyen âge*, par Villemain; *Analyse du cours de M. Ampère* (1839) *sur les origines de nos fabliaux*, dans le *Journal général de l'instruction publique;* le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France*, où M. Victor Le Clerc a consacré une intéressante notice aux *fabliaux;* et aussi au tome XVI, Daunou, *Discours sur l'état des lettres*.

Recueils de fabliaux : *Fabliaux et contes des poëtes français des* XIe, XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles*, publiés par Et. Barbazan (Paris, 1756, 3 vol. in-12); *Fabliaux et contes, etc.*, par le même, édition augmentée, revue par Méon (Paris, 1808, 4 vol. in-8°, figures); *Recueil de fabliaux et contes inédits*, par Méon (Paris, 1823, 2 vol. in-8°); *Fabliaux ou contes, fables et romans*, traduits ou extraits des manuscrits du XIIe et du XIIIe siècle, par Legrand d'Aussy (1829, 5 vol. in-8°, 3e édit., figures); *Fabliaux inédits tirés du manuscrit de la Bibliothèque royale*, par A.-C.-M. Robert (Paris, 1834, in-8°); le *Fabel dou Diou d'amours*, publié pour la première fois par A. Jubinal (Paris, 1834, in-8°); *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des* XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles*, mis au jour pour la première fois par A. Jubinal (1839, in-8°).

FABLIER s. m. (fa-bli-é — rad. *fable*). Auteur de fables : *Mme de La Sablière disait que son* FABLIER *produisait des fables aussi naturellement qu'un poirier produit des poires. Tallemant était né anecdotier comme La Fontaine était né* FABLIER. ‖ Ce mot est dû à Mme de Bouillon.

— Recueil de fables, d'apologues : *Le* FABLIER *de la jeunesse. Savoir son* FABLIER *par cœur*.

FABRE (DELLA), médecin italien. V. FABBRA.

FABRE (Jean-Claude), oratorien et écrivain français, né à Paris en 1668, mort en 1753. Il professa avec distinction la philosophie et la théologie. Il avait une extrême facilité et une mémoire étonnante, mais il manquait d'esprit critique et de goût. On a de lui : *Generalis Diction. latino-gallici Epitome* (Lyon, 1715, in-8°); *Entretiens de Christine et de Pélagie* (Douai, 1717); une continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury (Paris, 1734, 16 vol. in-4°), etc.

FABRE (Pierre), chirurgien français, né à Tarascon en 1716, mort vers 1791. Il devint, en 1751, membre de la Société académique des chirurgiens de Paris, et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Traité des maladies vénériennes* (Paris, 1758); *Recherches sur la nature de l'homme, considéré dans l'état de santé et dans l'état de maladie* (Paris, 1776, in-8°); *Essais sur les facultés de l'âme, considérées dans leurs rapports avec la sensibilité et l'irritabilité de nos organes* (Paris, 1785); *Recherches sur les vrais principes de l'art de guérir* (Paris, 1790, in-8°).

FABRE (Jean), dit l'**Honnête criminel**, protestant, célèbre par son amour filial, né à Nîmes en 1727, mort à Cette le 31 mai 1797. Il s'occupait avec quelque succès de la fabrication des bas de soie, et, après une attente de quatorze années, son mariage avec une de ses proches parentes allait enfin s'accomplir lorsqu'il fut victime de la catastrophe qui devait donner à son nom une si touchante célébrité. Après la révocation de l'édit de Nantes, les huguenots, chassés de leurs temples, transportèrent dans les champs le léger matériel de leur culte et donnèrent le nom de *désert* aux lieux écartés qui leur servaient de sanctuaire. Les familles réformées de Nîmes s'étaient donné rendez-vous le 1er janvier 1756 au désert, pour consacrer à Dieu une nouvelle année de périls, d'abnégation et de courage. L'*assemblée* était formée à peine quand elle fut surprise par les soldats de Louis XV; chacun cherche son salut dans la fuite. Jean Fabre, alors âgé de vingt-neuf ans, se trouve bientôt en lieu de sûreté; mais, regardant autour de lui et n'apercevant pas son vieux père, il revient sur ses pas, et, le voyant prisonnier, se jette au milieu des soldats, supplie le vieillard de lui céder sa place, sur ses refus le saisit à bras-le-corps, et, à deux reprises, l'arrache malgré lui à ses gardiens. Le sergent qui commandait le détachement accorde au fils, comme une faveur signalée, l'autorisation de prendre la place du père, pendant que ce dernier, âgé de soixante-dix-huit ans, est emmené de force par quelques amis. Jean Fabre resta donc entre les mains des soldats avec un ami de son père, nommé Jean Turges, arrêté pour le même crime, et sa première action fut de calmer quelques protestants indignés qui s'armaient de pierres et menaçaient de les jeter aux soldats si leurs deux prisonniers n'étaient délivrés. « C'étaient là, dit M. le pasteur A. Coquerel fils, des manifestations imprudentes, auxquelles les troupes répondaient par des décharges de mousqueterie, et qui, dans les mémoires envoyés à Versailles, faisaient accuser les assemblées protestantes de révolte à main armée. » Jean Fabre fut écouté de ses coreligionnaires, qui cessèrent toute résistance et laissèrent conduire les deux captifs à la citadelle. Le dévouement de Fabre n'était pas sans exemple parmi les huguenots, mais il ne réussit pas toujours si bien. Peu de mois auparavant, près de Clairac, un jeune homme appelé Bareire avait essayé en vain de remplacer son vieux père entre les mains des dragons du roi. Un soldat impatienté répondit à ses instances en le tuant d'un coup de fusil. Jean Fabre, après avoir langui plus de deux mois dans les prisons, fut traduit à Montpellier devant le duc de Mirepoix, commandant en chef la province du Languedoc. Déjà le nom du forçat volontaire était dans toutes les bouches. Le duc imagina d'exploiter contre les protestants eux-mêmes l'attendrissement général. Il offrit à Fabre et à Jean Turges, condamnés aux galères à perpétuité par jugement du 12 mars 1756, leur grâce entière, à condition que Paul Rabaut, l'infatigable pasteur du désert, le chef vénéré des protestants de France, consentirait à sortir du royaume. Ce piége ne réussit point. Les grâces auxquelles M. de Mirepoix mettait un tel prix furent froidement refusées. Jean Fabre et son compagnon endossèrent donc la livrée du crime. C'était ainsi que, au nom d'une religion de paix et de miséricorde, les catholiques traitaient alors leurs frères; c'était ainsi qu'ils prétendaient leur faire franchir le peu de distance qui sépare leurs dogmes des dogmes catholiques.

Au bagne de Toulon, de dures épreuves attendaient le fils héroïque; le comte de Saint-Florentin, alors ministre de Louis XV, donna les ordres les plus sévères contre lui, et menaça d'une prompte disgrâce ceux des officiers de la marine qui s'étaient empressés d'adoucir le sort de ce malheureux. Ce ministre, qui croyait encore parvenir à convertir tous les Français à la religion du roi, s'irritait de la renommée de Jean Fabre et du retentissement qu'obtenait sa noble action. « Il semble avoir pris à tâche de donner le change à l'opinion, dit M. Coquerel, et d'écraser sous son despotisme dédaigneux le forçat dont on parlait trop et dont les souffrances imméritées attendrissaient trop les cœurs. L'instinct et l'expérience consommée de ce tyran subalterne ne le trompaient point. L'admiration, l'émotion qu'inspira Fabre servirent puissamment ces deux objets des haines invétérées de Saint-Florentin, l'*Eglise prétendue réformée* et la liberté de conscience. »

Plus de six années se passèrent, pendant lesquelles sa famille, ses amis, ses coreligionnaires ne cessèrent de solliciter la grâce de Jean Fabre, toujours refusée par l'inflexible Saint-Florentin. Le duc de Choiseul, ministre de la marine, fut enfin instruit de l'histoire du galérien. Plus juste et plus humain que son collègue, il s'empressa de briser ses fers par un brevet de congé qu'il présenta à la signature du roi le 13 mai 1762. Le 22 du même mois, Jean Fabre vit s'ouvrir devant lui les portes du bagne de Toulon. Il devait ce brevet de congé à l'intervention d'un des frères Johannot, négociants protestants réfugiés à Francfort-sur-le-Mein, ancêtres de deux autres frères du même nom, Alfred et Tony Johannot, célèbres de nos jours comme peintres et dessinateurs. Saint-Florentin, à l'insu de qui le congé de Fabre avait été obtenu, irrité de cette indulgence, ne trouva rien de mieux, pour en diminuer le retentissement, que de gracier lui-même le compagnon de Fabre, Jean Turges, comme s'il eût reconnu quelque défaut de forme ou quelque méprise dans la double arrestation du 1er janvier 1756. L'irritation du ministre vint à la connaissance de Fabre, qui dut se cacher et retarder encore son mariage, que les événements avaient si cruellement empêché jusque-là. Le manque de ressources et la position précaire du forçat, qui se trouvait en dehors de

la société tant que sa réhabilitation n'était pas prononcée, rendaient l'union des deux parents encore une fois impossible. Cette réhabilitation, M. de Saint-Florentin la refusa avec opiniâtreté. Cependant, Fabre était de plus en plus célèbre, quoiqu'il y songeât peu dans la petite ville de Ganges, où il avait repris la fabrication des bas de soie. De hauts personnages s'intéressèrent à lui. La duchesse de Grammont, sœur de M. de Choiseul, voulut, à son passage à Nîmes, voir la mère du forçat; le duc et la duchesse de Fitz-James, le prince de Beauvau, gouverneur du Languedoc, la duchesse de Villeroi, s'inquiétèrent de ce fils héroïque, martyr de sa foi religieuse. On essaya, à la même époque, de reléguer au rang des fables le sacrifice du jeune protestant. L'officier qui commandait les troupes envoyées au *désert* le 1er janvier 1756 nia le fait. Mais le sergent qui avait consenti à l'échange rétablit la vérité. Ce sergent, nommé Massol, était devenu aide-major du même régiment et se trouvait à Die au moment où l'acte généreux de Fabre était discuté. Fabre, voulant effacer toute ombre de soupçon dans l'esprit du prince de Beauvau et de la duchesse de Villeroi, partit sur-le-champ pour Die, quoique malade, en plein hiver et par des chemins impraticables. Massol lui donna le certificat le plus affirmatif. Muni de preuves authentiques, M. de Beauvau finit par arracher à M. de Saint-Florentin une réhabilitation qui devenait chaque jour plus difficile à refuser. Jean Fabre reçut son brevet de grâce et de réhabilitation au mois de mai 1768. Déjà à cette époque son dévouement filial avait fourni à Fenouillot de Falbaire le sujet d'un drame : l'*Honnête criminel*, qui, joué en 1767 chez la duchesse de Villeroi, avait obtenu un grand succès d'attendrissement. Fenouillot de Falbaire, dont la pièce avait été interdite à Paris, ne fut pas étranger à l'entière réhabilitation de son héros. C'était sur l'indication de Marmontel que Fenouillot de Falbaire avait écrit son drame. Cet ouvrage, traduit en plusieurs langues, obtint un succès presque universel, mais ce ne fut qu'au bout de vingt ans et quand la Révolution eut triomphé que Paris put aller l'applaudir sur le théâtre de la République. V. l'HONNÊTE CRIMINEL et FALBAIRE (Fenouillot de) dans ce Dictionnaire.

Un jour, à son extrême surprise, Fabre avait reçu du duc de Choiseul un paquet où sa propre histoire était racontée dans ce drame, intitulé l'*Honnête criminel*, titre prétentieux et mal choisi, car Fabre n'avait rien d'un criminel, et l'épithète d'honnête rendait bien incomplétement les sentiments qu'inspire sa conduite. En écrivant ce drame, l'auteur croyait que son héros avait cessé de vivre; c'était la mort de Fabre père qui avait donné lieu à ce bruit. Dès qu'on découvrit que l'*honnête criminel* existait encore, la pièce lui fut envoyée par les soins du ministre qui l'avait rendu à la liberté, et depuis les diverses éditions du drame parurent précédées d'une lettre modeste, où l'ancien forçat remerciait le poëte qui, en le faisant connaître, avait si puissamment contribué à lui faire rendre son humble place dans la société.

M. de Saint-Florentin, qui arrêta les représentations du drame de Falbaire, empêcha en même temps le développement d'une souscription de 100,000 livres, proposée en faveur de Fabre et destinée à réparer largement la perte de sa petite fortune. Plus tard, la duchesse de Grammont ayant prié le duc de Choiseul, son frère, de dédommager le fils héroïque de la persécution dont Saint-Florentin l'avait accablé, Fabre reçut une invitation de se rendre à Paris; mais, le surlendemain de son arrivée, une intrigue de cour précipita M. de Choiseul de sa haute position, et ainsi fut perdu pour le malheureux tout le fruit d'un voyage commencé sous de si favorables auspices. De retour à Ganges, qu'il habitait depuis son mariage avec celle qui l'avait si fidèlement attendu, Jean Fabre chercha dans le commerce et les revenus de son patrimoine les ressources nécessaires au soutien de sa famille. Ayant perdu sa femme en 1795, il se retira auprès de son fils aîné, à Cette, où il mourut après avoir langui deux ans. A cette époque, l'*Honnête criminel*, qui avait pu être enfin représenté à Paris, le 4 janvier 1790, après une proscription de plus de vingt années, n'avait pas encore épuisé sa vogue immense, et Talma avait prêté son admirable talent au personnage d'André le galérien, ou plutôt de Jean Fabre, sur le théâtre de la République. Une *Autobiographie de Jean Fabre, l'honnête criminel*, terminée et certifiée par le fils de Jean Fabre, a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (premier trimestre, 1865), précédée d'une notice sur Jean Fabre, due à M. le pasteur Athanase Coquerel fils, et d'une lettre de Jean Fabre au pasteur Paul Rabaut, datée de Toulon, 25 mai 1757.

FABRE (Jean-Antoine), ingénieur français, né à Saint-André (Basses-Alpes) en 1749, mort après 1812. Il quitta la carrière de l'enseignement pour s'occuper d'architecture hydraulique, fut nommé ingénieur hydraulique des états de Provence et devint, par la suite, ingénieur en chef des ponts et chaussées, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1812. Fabre a exécuté de nombreux travaux de canalisation et publié, entre autres écrits : *Mémoire sur l'irrigation artificielle de la Provence* (Aix, 1790); *Essai sur la théorie des torrents et des rivières* (Paris, 1797, in-4°); *Traité complet sur la théorie et la pratique du nivellement* (Paris, 1812).

FABRE (François-Xavier-Pascal), peintre français, élève de David, membre correspondant de l'Institut, né à Montpellier en 1766, mort dans la même ville en 1837. Il remporta le grand prix en 1787, séjourna longtemps à Rome, puis à Florence, où l'on prétend qu'il épousa secrètement la célèbre comtesse d'Albany, qui le fit, du reste, son légataire universel en 1824. Revenu à Montpellier, Fabre laissa au musée de cette ville une précieuse collection de livres, de tableaux et d'objets d'art, à laquelle, par reconnaissance, l'administration municipale a donné son nom. Les ouvrages de Fabre se distinguent par une grande richesse de couleur, unie à une pureté de style toute classique. On cite particulièrement : la *Mort de Milon de Crotone; Suzanne entre les deux vieillards;* la *Sainte Famille;* la *Mort de Philopœmen*. Fabre réussit également dans le paysage, dans le portrait et dans la peinture d'histoire.

FABRE (Marie-Joseph-Victorin), littérateur français, célèbre par les nombreuses palmes académiques que lui ont valu ses écrits, né à Jaujac (Ardèche) en 1785, mort en 1831. Il fit ses études à Lyon, vint à Paris à l'âge de dix-huit ans, et débuta par un *Eloge de Boileau* (1805) et des *Opuscules* en vers et en prose (1806, in-8°) qui, lui méritèrent l'honneur d'être admis dans le cercle littéraire et philosophique d'Auteuil. Outre deux prix qu'il remporta en province, il fut couronné cinq fois par l'Institut, pour les ouvrages suivants : *Discours en vers sur les voyages* (1807); *Eloge de Pierre Corneille* (1808); *Eloge de La Bruyère* (1810); *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle* (1810); les *Embellissements de Paris*, poëme (1811). Le style de Victorin Fabre est à la fois coloré et nerveux, souple et élevé. Dans ses *Eloges*, il s'élève à des mouvements d'éloquence qui éclipsent tout ce que Thomas avait écrit de meilleur en ce genre. L'indépendance dont il fit preuve lui ferma les portes de l'Institut. Il refusa seul, avec Delille, de répondre à l'appel fait aux poëtes pour célébrer le mariage de Napoléon et la naissance du roi de Rome. En 1813, l'empereur, désirant que l'oraison funèbre du maréchal Bessières fût confiée à sa plume, dit, à cette occasion : « M. Fabre refuse tout; mais il s'agit ici de réveiller le sentiment de la défense nationale : il ne refusera pas. » Il accepta en effet, mais à la condition qu'on n'ajouterait pas un mot à son discours. De 1810 à 1811, et en 1823, il fit à l'Athénée de Paris un cours *Sur les principes de la société civile*, travail de longue haleine, qui convenait peu à la nature de son talent et qu'il ne devait pas achever. En 1829, il fonda le journal la *Tribune*, qui devint, en 1830, l'organe de l'opinion républicaine modérée, mais qui, après sa mort, prit des allures beaucoup plus hardies. Ses œuvres ont été réunies et publiées par Sabatier (Paris, 1844-1845, 4 vol. in-8°).

FABRE (Jean-Raymond-Auguste), poëte français, né à Jaujac (Ardèche) en 1792, mort en 1839. Il était frère du précédent. Il fut lié de la plus profonde affection avec Victorin, qu'il suivit à Paris et qui lui apprit les secrets de la composition, du style et les délicatesses du goût. Auguste Fabre a écrit avec succès des ouvrages en vers et en prose, et a collaboré à la rédaction de la *Tribune* jusqu'en 1831. On a de lui : la *Calédonie*, poëme (1823, in-8°), où l'on trouve des beautés épiques de premier ordre et de nobles sentiments exprimés en beaux vers; *Histoire du siége de Missolonghi* (1826); la *Révolution de* 1830 *et le véritable parti républicain* (1833, 2 vol. in-8°), ouvrage destiné à combattre les théories nouvelles préconisées par les hommes ardents du parti auquel appartenait l'auteur.

FABRE (Jean-Antoine), économiste français, né à Clairac (Lot-et-Garonne) en 1794. Il se livra quelque temps à l'enseignement, puis devint avocat à Toulouse en 1823. M. Fabre a publié, outre des articles dans les journaux, les ouvrages suivants : *Solution du problème social par l'association de l'agriculture et des capitaux* (Paris, 1848, in-8°); *Crédit foncier* ou *Banque immobilière* (Paris, 1849); *De la prospérité publique* (Paris, 1855).

FABRE (Antoine-François-Hippolyte), médecin français, né à Marseille en 1797, mort en 1853. Il fut reçu docteur à Paris en 1824, eut la rédaction en chef de la *Clinique des hôpitaux* (1827), fonda, en 1828, la *Lancette française*, où il défendit la liberté de l'enseignement médical et attaqua, avec le zèle d'un apôtre, le monopole de la Faculté, les cours des professeurs, les travers des étudiants, les abus de toute sorte, dans une série de satires en vers pleines de verve, qu'il réunit, en 1840, sous le titre de *Némésis médicale* (2 vol. in-8°). On lui doit encore : *Du choléra-morbus de Paris* (1832, in-12), qui valut à l'auteur le prix Montyon de 1,000 fr.; *Mémoire sur la méningite tuberculeuse chez les enfants* (1836), excellente monographie, qui obtint un nouveau prix de 3,000 fr.; *Dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers* (1840-1841, 8 vol. in-8°), etc.

FABRE (Paul-André), magistrat français, né à Paris en 1809, mort à Versailles en 1871. Il fit ses études de droit dans sa ville natale et acheta, en 1839, une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Une rare intelligence du droit, une parole élégante toujours, souvent éloquente, le mirent au premier rang de son ordre, dont il fut le président de 1856 à 1859, et il devint l'avocat le plus occupé de la cour de cassation. Ce fut lui notamment qui fut chargé de soutenir les droits de la famille d'Orléans, spoliée par le décret du 22 janvier 1852. En 1861, il se démit de sa charge et fut nommé, à la fin de l'année suivante, avocat général à la cour de cassation. M. Paul Fabre a rempli ces fonctions avec beaucoup de distinction. Le discours de rentrée qu'il prononça en 1865, et qui a pour sujet les *Etablissements de saint Louis*, fut particulièrement remarqué. L'année suivante, il devint officier de la Légion d'honneur. Le 22 janvier 1870, cet éminent magistrat fut nommé procureur général près la cour de cassation, en remplacement de M. Delangle. « La distinction de ses manières, dit M. X. Feyrnet, son aménité, une gravité mêlée de charme lui gagnent aisément toutes les sympathies, et il n'est pas d'homme de talent pour qui il ait paru plus facile et plu doux d'être juste. On pourrait d'un mot définir M. Paul Fabre : le contraire de M. Dupin. » Il était le neveu de M. Odilon Barrot. Outre ses plaidoyers et ses réquisitoires, on lui doit une *Notice sur le président Nicias Gaillard* (1865, in-8°).

FABRE (Jean), jurisconsulte français. V. FABER.

FABRE DE L'AUDE (Jean-Pierre), président du Tribunat, sénateur et pair de France, né à Carcassonne en 1755, mort du choléra en 1832. D'abord avocat au parlement de Toulouse, puis procureur-syndic de son département en 1791, il sortit de France pendant la Terreur, rentra après le 9 thermidor, et siégea au conseil des Cinq-Cents de 1795 au 18 brumaire. Il devint alors membre du Tribunat, puis président de ce corps, passa au Sénat en 1807, avec le titre de comte, fut nommé, en 1810, procureur général du conseil du sceau des titres, et n'en vota pas moins, en 1814, la déchéance de Napoléon, dont il avait été un des plus intrépides adulateurs dans les jours de prospérité. Il prit part à la rédaction des bases constitutionnelles que Louis XVIII adopta à Saint-Ouen, fut élevé par ce prince à la pairie, eut assez de souplesse pour conserver son siége au retour de l'empereur, se prononça de nouveau contre lui après la défaite de Waterloo, fut exclu de la Chambre des pairs à la seconde Restauration, mais obtint d'y rentrer en 1819. Il faut lui rendre cette justice qu'il défendit, dès lors, les libertés constitutionnelles. Pendant sa carrière législative, il montra beaucoup de talent dans les questions financières. La France lui doit la régularisation de l'impôt sur les boissons, l'unité de la contribution foncière, la création de la régie des droits-réunis (1804), etc.

FABRE DE CASTELNAUDARY (Pierre-Jean), médecin français, né à Castelnaudary, où il vécut durant la première moitié du XVIIe siècle. Fabre fit ses études et fut reçu docteur à la Faculté de Montpellier, puis alla exercer la médecine dans sa ville natale, où il acquit une grande renommée. De sa vie, on ne sait que peu de chose; lui-même, dans un de ses livres (*Curationes variorum morborum*), nous apprend qu'à Toulouse, où il était fréquemment appelé, « il traita Mlle Charles, âgée d'environ vingt ans, d'une affection grave, qu'il la guérit, et que cette demoiselle, noble et riche par son origine, voulut l'épouser en récompense de ses services; il en eut plusieurs enfants. On ignore la date de sa mort; mais on sait qu'en 1650 il vivait encore, puisque, à cette époque, Auguste Hauptmann, le médecin de Dresde, lui adressa un ouvrage : *De viva mortis imagine*, imprimé à Francfort. Fabre de Castelnaudary était autant alchimiste que médecin; il dut sa célébrité à l'emphase avec laquelle il vanta l'efficacité de ses remèdes chimiques et de ses préparations hermétiques. A tout propos il faisait intervenir l'alchimie; selon lui, « la chirurgie n'a d'autre but que de nous apprendre à connaître le baume interne naturel du corps humain, par lequel toutes parties sont conservées, nourries et réparées. » Tous ses ouvrages sont écrits dans ce style et ont été fort en vogue, quoiqu'ils ne soient que ridicules. On les réimprima plusieurs fois, et on les traduisit en diverses langues, ce qui, dit la *Biographie médicale*, fait peu d'honneur aux lumières et à la sagacité de ses contemporains. On a de Fabre de Castelnaudary : *Palladium spagyricum* (Toulouse, 1624, in-8°; Strasbourg, 1632); *Chirurgia spagyrica, in qua de morbis cutaneis omnibus methodice agitur, et curatio eorum cita, tuta et jucunda tractatur* (Toulouse, 1626; Strasbourg, 1632); *Insignes curationes variorum morborum, quos medicamentis chymicis jucundissima methodo curavit* (Toulouse, 1627; Strasbourg, 1632); *Myrothecium spagyricum, seu pharmacopea chymica, etc.* (Toulouse, 1628, 1646; Leipzig, 1632); *Traité de la peste selon la doctrine des médecins spagyriques* (Toulouse, 1629; Castres, 1653); *Thesaurus utriusque medicinæ* (Toulouse, 1632); *Alchymista christianus* (Toulouse, 1632); *Hercules pio-chymicus, etc.* (Toulouse, 1634); l'*Abrégé des secrets chimiques, où l'on voit la nature des animaux, végétaux et minéraux entièrement descouverte, avec les vertus et proprietez des principes qui composent et conservent leur estre, et un traité de la médecine générale* (Paris, 1636, in-8°); *Hydrographum spagyricum* (Toulouse, 1639-1646); *Repugnaculum alchymiæ* (Toulouse, 1645); *In currum triumphalem antimonii Fr. Basilii Valentini annotationes* (Toulouse, 1646); *De auro potabili medicinali* (Francfort, 1678); *Panchymicum seu anatomia totius universi* (Toulouse, 1655); *Sapientia universalis, seu anatomia hominis et metallorum* (Toulouse, 1654); *Theses medico-chymicæ; Manuscriptum ad serenissimum ducem Fredericum, res alchymicorum explanens*, etc. (Nuremberg, 1690), traduit en allemand par Conrad Horlacher (Nuremberg, 1705). La plupart de ces écrits ont été réunis et publiés collectivement sous le titre de : *Opera medico-chymica* (Francfort, 1652, 2 vol.; 1656), traduit en allemand (Hambourg, 1713, 1730).

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire), poëte dramatique, conventionnel, né à Limoux en 1755, décapité le 5 avril 1794. Sa famille, sans être riche, jouissait d'une certaine aisance qui lui permit de donner à l'enfant une éducation très-convenable. Fabre étudia chez les doctrinaires, à Toulouse. Ayant obtenu aux jeux floraux, pour une pièce de vers dont on ignore le titre et la date, une *églantine* d'or, il ajouta à son nom celui de cette fleur. La jeunesse de Fabre fut, paraît-il, assez orageuse. Un instant professeur chez les doctrinaires de Toulouse, il sortit du collége pour se faire comédien. On pense qu'une intrigue amoureuse le détermina à monter sur les planches. Mais l'amour de la gloire et des lettres l'attirait irrésistiblement vers Paris. Déjà, dans sa carrière de comédien, il avait essayé sa verve naissante. A Liége, il avait lu devant une foule venue pour l'inauguration du buste du célèbre musicien, le *Triomphe de Grétry*, poëme dans lequel on trouve de la force et, malgré un certain nombre d'incorrections, des vers bien frappés, comme celui-ci :

Le cri d'un peuple libre est le cri de la gloire!

Un peu plus tard, se trouvant à Chalon-sur-Saône, il composa sur cette ville un poëme en quatre chants. A Lyon, il publia l'*Amateur chagrin*.

C'est en 1787 qu'il vint à Paris tenter la gloire et la fortune, qui lui firent chèrement payer leurs faveurs. Les *Gens de lettres* ou le *Provincial à Paris*, tombèrent à la première représentation (Italiens, 21 septembre 1787); *Augusta*, représentée au Théâtre-Français le 8 octobre, subit à peu près le même sort et provoqua les sifflets d'une foule irritée. Le *Présomptueux* ou l'*Heureux imaginaire* fut victime d'une cabale organisée par les ennemis assez nombreux de l'auteur; cette comédie, jouée de nouveau le 20 février 1790, obtint alors un succès d'estime. Fabre supportait ces échecs sans sourciller, et il n'en croyait pas moins à sa vocation dramatique. Le *Collatéral* ou l'*Amour et l'intérêt* réussit, en dépit des envieux; le public redemanda la pièce pour le lendemain. L'auteur, enflammé par le succès, composa ensuite sa belle pièce du *Philinte de Molière* ou la *Suite du Misanthrope*, qui est restée son chef-d'œuvre. Cette comédie est bien conçue et parfaitement conduite, les caractères y sont fermement tracés; mais, à côté de cela, on est choqué par une versification pénible, des locutions incorrectes et beaucoup d'expressions impropres. La Harpe y trouve bien d'autres défauts; heureusement nous savons que c'est la passion qui les lui fait trouver; l'auteur du *Lycée* n'aimait pas les révolutionnaires. On raconte qu'il entra dans une fureur presque comique en écoutant cette pièce fameuse; aussi son jugement mérite-t-il d'être reproduit. « Le titre même de la pièce, s'écrie-t-il, est une fausseté et une ineptie. C'est calomnier ridiculement Molière que de faire du complaisant Philinte, qu'il a fort à propos opposé au misanthrope Alceste, un homme dénué de toute morale et de toute humanité, en un mot, parfait égoïste, ce qu'est véritablement le Philinte de Fabre. Molière opposait un excès à un excès, celui de la douceur à celui de la sévérité; mais il en savait trop pour mettre sur la même ligne les vices du cœur et les travers de l'esprit... Quand le règne des bienséances sera rétabli, l'on effacera cette insulte publique à la mémoire de Molière, et la pièce sera intitulée ce qu'elle est : *Philinte* ou l'*Egoïste*, etc. »

L'*Apothicaire* suivit de près le *Philinte* et fut joué avec succès au théâtre Montansier, en 1790. L'*Aristocrate* ou le *Convalescent de qualité* excita de chaleureux applaudissements au théâtre Favart (1791). Cette pièce s'attaquait aux gens de cour, dont elle bafouait les ridicules et les prétentions avec une verve pleine d'énergie. L'*Intrigue épistolaire*, qui mit encore une fois La Harpe hors de lui, renferme des situations amusantes; le caractère comique du peintre Fougère y est excellemment tracé; aussi cette pièce est-elle restée au répertoire (Palais-Royal, 1791). *Isabelle de Salisbury*, opéra en trois actes, avec musique de Mengozzi, fut froidement accueillie au théâtre Montansier. Le talent du machiniste et du décorateur put seul la faire vivre quelques jours. Mentionnons encore l'*Héritière*, le *Sot orgueilleux* et l'*Usurier*, comédie en un acte, jouée au théâtre de la Cité, et nous en aurons fini avec l'auteur dramatique. Quant à l'homme politique, nous lui devons

une appréciation dégagée de toute partialité.

Fabre accueillit la Révolution avec enthousiasme. Devenu l'ami de Danton et de Camille Desmoulins, il fonda, de concert avec ces deux révolutionnaires, le club des Cordeliers, dont il fut nommé secrétaire. Elu, lors du 10 août, membre de la commune de Paris, il fut presque aussitôt appelé au ministère de la justice comme secrétaire de Danton, puis à la Convention nationale comme député de Paris. Il fit une motion en faveur du général de génie Caffarelli du Falga, qui venait d'être suspendu de ses fonctions. Cet acte le compromit un instant et le fit accuser de modérantisme. Cependant il siégeait à la Montagne. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel ni sursis. Membre du comité de Salut public, il eut part à toutes les mesures révolutionnaires ainsi qu'à la confection du calendrier républicain; ce fut lui qui trouva cette charmante nomenclature des mois et qui présenta le rapport définitif. V. d'ailleurs CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

Dans la lutte des partis, Fabre marchait toujours sur les traces de Danton, dont l'ardeur révolutionnaire s'était bien refroidie et qui semblait ne plus aspirer alors qu'à savourer sa popularité dans un repos voluptueux. Il entraîna Desmoulins et Fabre dans les idées de clémence et dans le projet de désarmer la terreur. Fabre ouvrit la campagne en dénonçant à la tribune Vincent, le secrétaire de la guerre, et Mazuel, un des officiers de l'armée révolutionnaire. Ces hostilités lui attirèrent naturellement les attaques du parti hébertiste; et, d'un autre côté, sa liaison avec Danton le rendait suspect à Robespierre, qui l'attaqua violemment aux Jacobins, feignant de le croire ou le croyant réellement un des inspirateurs du *Vieux Cordelier*, de Camille Desmoulins.

Trois jours après, l'auteur du *Philinte* était arrêté par ordre du comité de sûreté générale, sous la prévention d'avoir falsifié un décret de la Convention nationale relatif à la liquidation de l'ancienne compagnie des Indes. Le 13 janvier 1794, l'assemblée sanctionna l'arrêté du comité, et Robespierre prépara un rapport véhément qui ne fut pas présenté à la Convention, et dans lequel, d'ailleurs, il ne dit pas un mot de la prétendue falsification du décret, preuve qu'il ne croyait guère à cette accusation. Ce rapport a été imprimé dans la seconde édition de la compilation de Courtois (*Papiers trouvés chez Robespierre*).

Dans cette triste et obscure affaire du décret falsifié, quatre autres représentants se trouvaient impliqués. Il est certain qu'il y avait eu des tentatives de corruption, dont Chabot avait été l'intermédiaire, des manœuvres d'agiotage qui se liaient à des complots royalistes. Delaunay (d'Angers), Jullien (de Toulouse) et autres trempaient dans ces intrigues semi-financières et semi-politiques. Chabot reçut pour lui-même des sommes importantes, ainsi que cent mille livres pour corrompre Fabre, qui avait souvent attaqué la compagnie des Indes et dont on voulait au moins acheter le silence. Mais aux premières ouvertures de Chabot, suivant le témoignage même de ce dernier, Fabre se récria avec indignation. Il n'en fut pas moins enveloppé dans l'accusation. La passion politique aidant, le malheureux fut confondu avec des intrigants et des concussionnaires; mais son innocence est aujourd'hui démontrée (v. Louis Blanc, Michelet, etc.). Le docteur Robinet la met tout à fait en lumière dans la seconde partie de son travail sur Danton et les dantonistes. Sa probité, en dehors même de cette affaire, a été mise en doute, attaquée; on l'a accusé d'avoir commis des malversations lorsqu'il était secrétaire de la justice; mais aucune preuve péremptoire n'a jamais été donnée. Quoi qu'il en soit, il fut emprisonné au Luxembourg, et, malgré ses défenses, impliqué dans l'affaire Chabot, perfidement confondu dans le procès de Danton et de ses amis. Au tribunal, il réclama vainement, avec la plus grande énergie, la production de la pièce qu'on l'accusait d'avoir falsifiée. Cette pièce existe aux Archives, mais la falsification n'est pas de la main de Fabre, qui néanmoins fut condamné à mort (15 avril 1794). Il marcha au supplice avec courage. On rapporte qu'à cette heure suprême toutes ses préoccupations étaient pour le manuscrit d'une comédie satirique et politique qui lui avait été saisi (et qui fut en effet perdu), et que, sur la charrette, Danton aurait répondu à ses plaintes par ce jeu de mots lugubre : « Des vers! nous en ferons bientôt tous dans le sépulcre. »

Certains pamphlets ont accusé Fabre d'Eglantine de s'être enrichi dans les fonctions publiques. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a laissé qu'une fortune médiocre à sa veuve, qui, après le 9 thermidor, reçut même des secours de la Convention. Il laissait un fils, qui entra à l'Ecole polytechnique, devint ingénieur de la marine et construisit les fameux bateaux destinés à transporter en Angleterre les troupes du camp de Boulogne.

Fabre d'Eglantine avait collaboré au journal les *Révolutions de Paris*. On a publié sous son nom : 1° *Correspondance amoureuse*, précédée d'un précis historique de son existence morale, physique et dramatique, et d'un fragment de sa vie écrite par lui-même; 2° les *Précepteurs*, comédie en cinq actes et en vers, représentée et imprimée aux frais de la République et au profit de la veuve et du fils de l'auteur; 3° *Œuvres mêlées et posthumes de Fabre d'Eglantine*, comprenant, outre les ouvrages déjà cités, en exceptant toutefois les comédies, une *Satire à un poëte comique*, *réponse du pape à F.-G. Andrieux*, quelques contes et épîtres, et un grand nombre de romances, de chansons, parmi lesquelles on distingue : *Il pleut, il pleut, bergère; Je t'aime tant; A peine encor le couchant brille*, et la chanson de *Laure et Pétrarque*.

FABRE DE L'HÉRAULT (Denis), conventionnel montagnard, né à Montpellier, mort glorieusement le 9 janvier 1794. Conseiller à la cour des aides avant 1789, il adopta les principes de la Révolution avec chaleur, fut nommé député à la Convention par ses concitoyens, vota la mort de Louis XVI, reçut, après le 31 mai 1793, une mission auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales, se montra constamment à la tête des troupes, et périt près de Port-Vendres, au milieu d'une déroute et en cherchant à rallier les nôtres. La Convention nationale lui décerna les honneurs du Panthéon (12 janvier 1794) et une pension fut accordée à sa veuve par le Directoire (1797).

FABRE DE LA MARTILLIÈRE (Jean, comte), général français, né à Nîmes en 1732, mort à Paris en 1819. Sous-lieutenant d'artillerie en 1757, il prit part à la guerre de Sept ans, fut chargé, par la suite, de l'inspection de la fonderie de Douai, apporta différentes modifications à la fabrication des bouches à feu, et reçut, en qualité de général de brigade, le commandement de l'artillerie à l'armée des Pyrénées-Orientales, en 1792. Fabre se distingua à Eyscaulas, reçut le grade de général de division, prit une part brillante aux batailles de Stockach, de Zurich, de Novi, au siége de Gênes, fut nommé sénateur en 1801, comte en 1808, et enfin pair de France en 1814. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur les meilleurs effets à obtenir de l'artillerie* (Paris, 1812); *Réflexions sur la fabrication en général des bouches à feu* (Paris, 1817).

FABRE D'OLIVET (Antoine), auteur dramatique, érudit, philosophe mystique, né à Ganges (Hérault) en 1768, mort en 1825, avec la réputation d'un fou ou d'un visionnaire. Il était de la famille du calviniste Jean Fabre, l'*Honnête criminel*. Envoyé à Paris à l'âge de douze ans pour y apprendre le commerce des soieries, il renonça à cette carrière en 1789 et se mit à travailler pour le théâtre. Ses pièces, mêlées de couplets médiocres, offraient de la gaieté et des situations comiques, mais l'auteur manquait de goût, et ses saillies étaient noyées dans un déluge de réflexions rebattues et de lieux communs usés. Citons rapidement le *Génie de la nation* (1789); le *Quatorze juillet* (1790); l'*Amphigouri* (1791); le *Miroir de la vérité*, etc. Il s'occupa plus tard de musique et crut avoir retrouvé le système musical des Grecs. Ayant fait exécuter publiquement un *oratorio* composé par lui d'après ce système (1804), il fut démontré que sa prétendue découverte n'était autre chose que l'ancien *mode plagal* conservé dans le plain-chant. Il se lança ensuite tout entier dans le domaine de l'érudition. Les langues et les cosmogonies des anciens peuples de l'Orient furent l'objet particulier de ses études. Il parvint à en acquérir une connaissance profonde; mais ce savoir, conduit par une imagination exaltée dans le monde des merveilles et des mystères impénétrables, ne servit qu'à enfanter des hypothèses et des paradoxes. Selon lui, la *Genèse* est une allégorie de la création telle que la concevaient les colléges des prêtres égyptiens, dont Moïse faisait partie : Adam n'est plus un être réel, mais la personnification du genre humain; Eve représente une des facultés de l'homme; Noé signifie le repos universel. Ce système a été repris, en 1840, par Pierre Leroux, dans son livre de l'*Humanité* (2 vol. in-8°). Fabre d'Olivet voit aussi dans chaque lettre de l'alphabet la représentation symbolique d'une idée. A, par exemple, est l'image de la *puissance* et de la *stabilité*, de l'*autorité paternelle et civile*, G est le signe *organique*, c'est-à-dire le signe des idées dérivant des organes corporels ou de leur action; T indique la *nature divisible et divisée*, etc., etc. Ces théories singulières de l'auteur, où l'on trouve des aperçus ingénieux au milieu des choses les plus absurdes et les plus obscures, ont été exposées par lui dans sa *Langue hébraïque restituée, etc.* (1816, deux parties in-4°). Il avait publié précédemment : *Guérison de Rodolphe Grivel* (1811, in-8°), exposé de ses tentatives pour rendre l'ouïe et la parole aux sourds-muets de naissance, d'après une méthode empruntée, disait-il, aux prêtres égyptiens. On a encore de lui : *Histoire philosophique du genre humain* (1824, 2 vol. in-8°). Il propose d'ériger l'Europe en une théocratie gouvernée par un pontife ou pape, projet qui valut à Fabre les éloges de la *Quotidienne*. A la suite des publications données plus haut, nous ajouterons : *Toulon soumis*, grand opéra, représenté en 1794; le *Sage de l'Indostan*, drame philosophique en un acte et en vers (Paris, 1796); *Azalaïs* ou le *Gentil Aimar* (Paris, 1800); *Lettres à Sophie sur l'histoire* (1801); le *Troubadour*, poésies occitaniques du XIIIe siècle (Paris, 1804).

FABRECOULIER s. m. (fa-bre-kou-lié). Bot. Nom vulgaire du micocoulier, dans le midi de la France. ‖ On l'appelle aussi FABREGUIER.

FABRET (Jean-Pierre), médecin aliéniste français, né à Marcillac (Lot) en 1794. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1819, s'attacha d'une façon spéciale à l'étude des maladies mentales, suivit les leçons d'Esquirol, dont il adopta les idées, et se fit connaître par la publication d'un traité sur l'*Hypocondrie et le suicide* (1822, in-8°), qui lui valut, dès l'année suivante, d'être nommé membre de l'Académie de médecine. En 1822, le docteur Fabret fonda avec le docteur Voisin, à Vanves, près de Paris, une maison de santé, dans laquelle il appliqua aux aliénés le traitement préconisé par Pinel et Esquirol. Appelé, en 1831, à faire partie du service médical de la Salpêtrière, il est devenu un des médecins en chef de cet hospice. Outre de nombreux articles insérés dans divers journaux et son ouvrage sur l'hypocondrie, dans lequel il attribue cette maladie à une affection propre de l'encéphale, on a de lui : *Mémoire sur la statistique des suicides accomplis dans le département de la Seine de 1794 à 1827; Mémoire sur la législation relative aux aliénés* (1837); *De l'aliénation mentale* (1838); *Du délire* (1839); *Considérations générales sur les maladies mentales* (1843); *De l'enseignement clinique des maladies mentales* (1850, in-4°).

FABRETTI (Raphaël), antiquaire italien, né à Urbin (Etats de l'Eglise) en 1618, mort à Rome en 1700. Il remplit plusieurs emplois importants auprès de la cour papale et devint conservateur des archives du château Saint-Ange. On lui doit d'excellents ouvrages d'archéologie qui fixèrent à jamais sa réputation scientifique et littéraire : *De aquis et aquæductibus veteris Romæ* (1680); *Syntagma de columna Trajana* (1683); un opuscule sur les bas-reliefs du musée Capitolin relatifs à la guerre de Troie et qui sont connus sous le nom de *Table iliaque;* un autre sur le conduit souterrain (*emissarium*) creusé par l'empereur Claude pour l'écoulement des eaux du lac Fucin; des recherches précieuses sur les inscriptions des catacombes de Rome : *Inscriptionum antiquarum descriptio* (1699), etc.

FABREZAN, village et comm. de France (Aude), cant. de Lézignan, arrond. et à 29 kilom. de Narbonne, sur l'Orbieu, au pied de la montagne d'Alaric; ancienne place forte; 1,310 hab. Vignes, oliviers. Fabrication d'eau-de-vie; usine. Tour élevée et restes de fortifications. Dans l'église (XIVe siècle), curieuses sculptures représentant la *Nativité du Christ*.

FABRI (Jean), bénédictin et prélat français, né à Paris, ou, selon d'autres, à Douai, mort en 1390. Il fut successivement abbé de Turnus, près de Mâcon, et abbé de Saint-Waast, fut chargé par Charles V et Charles VI de négociations et de missions importantes, devint évêque de Chartres en 1379 et remplit les fonctions de chancelier près de Louis, duc d'Anjou et roi de Sicile. Fabri a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, notamment un *Journal* ou *Récit historique* de toutes les affaires auxquelles il prit part de 1381 à 1388; les *Grandes chroniques du Hainaut depuis Philippe le Conquérant jusqu'à Charles VI*, etc.

FABRI (Jean), imprimeur du XVe siècle, né à Langres. Il fonda, en 1474, le premier établissement typographique qu'ait possédé Turin et en fonda un autre à Casole, près de Sienne. Il acquit une grande réputation comme typographe. Un médecin et philosophe distingué, Pantaléon, fut son correcteur à Casole.

FABRI (Pierre), prêtre et poëte français, né à Rouen dans la deuxième moitié du XVe siècle, mort vers 1540. Tout ce qu'on sait de ce personnage, c'est qu'il fut curé de Meray. Il a laissé un traité intitulé : le *Grant et vrai art de pleine rhétorique, etc..., nécessaire à toutes gens qui désirent bien élégantement parler et écrire, tant en prose qu'en rime.* Ce traité, imprimé pour la première fois en 1521, est divisé en deux livres. Dans le premier, Pierre Fabri insiste longuement sur la manière de composer les lettres suivant les différentes personnes à qui elles sont adressées. Le second concerne entièrement l'art poétique. L'auteur y désapprouve fortement l'usage, alors assez commun, d'associer des mots qui appartiennent à des langues différentes. Il voulait qu'on remît en honneur certains mots passés de mode, par exemple celui d'*amé* (pour aimé); nos *amés* et féaux, comme disaient jadis les rois de France.

On a, en outre, de cet auteur peu connu : les *Epitaphes du roi Loys*, imprimées à Rouen; un *Traité touchant le temps de maintenant, où sont introduits parlant ensemble onze dames, à savoir, Naples, Venise, Rome, Florence, Gênes, Milan, France, Espagne, Angleterre, Flandres, Autriche et l'acteur; Ung petit traicté, dialogue fait en l'honneur de Dieu et de sa mère* (Rouen, 1514, in-4°).

Nous avons sous les yeux quelques poésies de Pierre Fabri, entre autres la *Fontaine d'aménité, chant royal.* Ces vers sont un véritable pathos religieux. L'auteur a voulu tenter des tours de force dans ses *vers alternés*, dans ses *vers dont le dernier mot commence le vers suivant*, dans ses *vers dont la dernière syllabe est redoublée* et dans ses *vers équivoques*.

FABRI (le Père), célèbre jésuite du XVIIe siècle, grand pénitencier de Rome. Il essaya, dans son *Opusculum de linea sinuum et cycloïde*, de répondre au défi adressé par Pascal à tous les jésuites et montra en effet des connaissances étendues en mathématiques; mais il ne put traiter que les plus faciles des questions proposées. Il avait été en opposition avec Galilée sur presque tous les points traités par ce grand homme; mais son traité *De motu* ne montre que trop qu'il n'était que médiocrement physicien. Il soutint obstinément la fausseté du système de Copernic, mais n'en imagina pas moins par précaution la théorie élastique derrière laquelle l'Eglise devait se retrancher plus tard, en attribuant un sens figuré aux passages des Ecritures que contredisaient les nouvelles doctrines.

FABRI (Jean-Rodolphe), jurisconsulte suisse, né à Genève, mort vers 1650. Il professa la jurisprudence et les mathématiques dans sa ville natale, tout en s'occupant beaucoup de philosophie. Ses principaux ouvrages sont : *Totius logicæ peripateticæ corpus* (Genève, 1623, in-4°); *Cursus physicus* (Genève, 1625); *Clavis jurisprudentiæ* (Grenoble, 1638); *Systema triplex juris civilis, criminalis, canonici et feudalis* (Genève, 1643, in-fol.)

FABRI (Alexandre), littérateur italien, né à Castel-San-Pietro, près de Bologne, en 1691, mort en 1768. Il exerçait la profession de notaire à Bologne lorsqu'il fut nommé, en 1731, chancelier de la République. Fabri cultiva les lettres, composa des poésies et des écrits en prose qui ont été recueillis et publiés après sa mort sous les titres de : *Prose di Alessandro Fabri Bolognese* (Bologne, 1772); *Poesie di A. Fabri* (Bologne, 1776).

FABRI (Dominique), littérateur italien, né à Bologne en 1710, mort en 1761. Il professa les belles-lettres et devint bibliothécaire en second de l'institut de sa ville natale. On a de lui des *poésies*, insérées dans divers recueils du temps, des lettres, des discours, publiés dans le recueil des *Orazioni degli academici Gelati* (Bologne, 1753); une traduction de *Sémiramis*, tragédie de Voltaire, etc.

FABRI (Jacques), traducteur et érudit français. V. LEFEBVRE D'ETAPLES.

FABRI DE HILDEN, médecin allemand. V. FABRICE.

FABRI DE PEIRESC, érudit français. V. PEIRESC.

FABRIANI (Séverin), littérateur italien, né à Spilamberlo (duché de Modène) en 1792, mort en 1849. Il entra dans les ordres, collabora aux *Mémoires de religion, de littérature et de morale* de l'abbé Baraldi et finit par se consacrer entièrement à l'instruction des sourdes-muettes. Pour favoriser ses généreux efforts, le duc de Modène fonda et dota un institut de sourdes-muettes, auquel Fabriani attacha des religieuses chargées d'instruire ces infortunées. Nous citerons, parmi ses écrits : *De l'ouvrage de M. Ballarini touchant la primauté du pape* (1822); *Sur le bonheur que procure aux hommes la religion chrétienne par l'instruction des sourds-muets* (1826); *Lettres logiques sur la grammaire italienne*, insérées dans les *Mémoires de religion; Statistique des sourds-muets de l'Etat de Modène*, dans le même recueil (1848).

FABRIANO (*Fabrianum*), ville du royaume d'Italie, prov. et à 60 kilom. S.-O. d'Ancône, sur le versant oriental de l'Apennin, au bord du Giono, ch.-l. de district; 17,798 hab. Evêché. Commerce de laines; importantes fabriques de papier, cartes et parchemins. Riche musée d'ivoires.

FABRIANO (Francesco DI GENTILE DA), peintre italien, né vers 1370, à Fabriano, dans la marche d'Ancône, mort à Rome vers 1450. Son père, Niccolo di Gentile, lui apprit les sciences physiques et mathématiques, et il étudia ensuite la peinture dans l'atelier d'Allegretto di Nuzzio, surnommé Gritto da Fabriano. Gentile exécuta, à la fresque et à la détrempe, un grand nombre de travaux, à Gubbio et dans d'autres villes de la marche d'Ancône, à Orvieto, à Florence et à Sienne. En 1417, il peignit pour la cathédrale d'Orvieto une madone dont le succès fut tel, qu'il lui valut d'être inscrit sur le registre de la cathédrale avec le titre d'*egregius magister magistrorum*. En 1423, il exécuta pour l'église de la Sainte-Trinité, à Florence, une *Adoration des rois Mages*, qui se trouve aujourd'hui dans la galerie de l'Académie de cette ville, et que l'on regarde comme l'une de ses œuvres les plus remarquables. Mais son véritable chef-d'œuvre, si nous en croyons Vasari, fut le retable d'autel de la Vierge, qu'il peignit, en 1425, dans l'église de Saint-Nicolas, et qui n'existe plus aujourd'hui, à part deux fragments que l'on conserve dans cette église. Il travailla aussi avec beaucoup de succès à Venise et à Rome. Le sénat de la première de ces villes lui fit don d'une robe de patricien et lui accorda une pension viagère pour sa toile représentant la *Victoire navale des Vénitiens sur Frédéric Barberousse en* 1177. A Rome, il exécuta quelques-unes des décorations de l'église de Saint-Jean-de-Latran, et peignit à fresque, sur la tombe du cardinal Adimari, dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle, une *Madone à l'Enfant avec saint Benoît et saint Joseph*, œuvre qui excita l'admiration de Michel-

Ange et lui fit dire que le style de l'artiste était comme son nom, *Gentile*. C'est en effet par la délicatesse de son pinceau, ainsi que par le fini de son travail et par la vivacité de son coloris que Gentile da Fabriano s'est placé à un rang éminent parmi les peintres de son époque; et si ses œuvres ne peuvent pas être comparées à celle de Masaccio ou même de Fra Giovanni da Fiesole, elles marquent du moins un grand progrès sur les formes maigres et roides de l'école de Giotto. Gentile avait écrit différents ouvrages sur l'origine et les progrès de son art, sur le mélange des couleurs et sur l'art de tirer des lignes; mais les manuscrits de ces ouvrages n'ont pas été retrouvés jusqu'à ce jour. Le musée du Louvre possède de cet artiste une *Présentation au Temple.*

FABRICANT, ANTE s. (fa-bri-kan, an-te — rad. *fabriquer*). Personne qui fabrique ou fait fabriquer pour son compte : *Un* FABRICANT *de toiles. Un* FABRICANT *de chocolat. Un* FABRICANT *de fleurs artificielles. Le* FABRICANT, *intermédiaire entre le commerçant et l'ouvrier, prélève son profit sur le salaire de ce dernier.* (Blanqui.)

— Adjectiv. Qui fabrique : *Des industriels* FABRICANTS. *On assujettit à payer patente tout individu* FABRICANT *qui fait vivre au moins un compagnon de travail.* (Ch. Dupin.)

FABRICATEUR, TRICE s. (fa-bri-ka-teur, tri-se — rad. *fabriquer*). Individu qui fabrique; ne se prend qu'en mauvaise part : *Un* FABRICATEUR *de fausse monnaie. Un* FABRICATEUR *de billets de banque. Un* FABRICATEUR *de faux en écriture.*

— Personne qui invente des choses fausses : *Un* FABRICATEUR *de fausses nouvelles. Anathème aux* FABRICATEURS *de nouveaux dogmes.* (Gousset.)

— Par ext. Créateur, inventeur :

Stratagème inouï, qui des *fabricateurs*
Paya la constance et l'audace.

LA FONTAINE.

— *Fabricateur souverain* ou *suprême*, Dieu créateur de l'univers : *Chaque animal rend témoignage au* SUPRÊME FABRICATEUR. (Volt.) *Sans un Dieu,* FABRICATEUR SOUVERAIN, *l'univers et l'homme n'existeraient pas : telle est la profession de foi sociale.* (Proudh.)

Le *fabricateur souverain*
Nous créa besaciers, tous de même manière.

LA FONTAINE.

FABRICATION s. f. (fa-bri-ka-si-on — lat. *fabricatio*; de *fabricare*, fabriquer). Action ou manière de fabriquer : *Se livrer à la* FABRICATION. *S'occuper de* FABRICATION. *La* FABRICATION *des tissus est celle qui emploie le plus grand nombre d'ouvriers.*

— Par ext. Production de choses fausses : *La* FABRICATION *de la fausse monnaie et des faux billets de banque est punie des travaux forcés à perpétuité. La* FABRICATION *d'un acte s'appelle faux en écriture.*

— Fig. Invention de choses fausses : *La* FABRICATION *de fausses nouvelles est punie par la loi.*

FABRICE ou **FABRIZIO** (Jérôme), surnommé **d'Aquapendente**, anatomiste et chirurgien italien, né à Aquapendente (Etats de l'Eglise) en 1537, mort en 1619. Il étudia à Padoue, sous l'illustre Fallope, à qui il succéda (1562) dans la chaire d'anatomie. Il professa pendant cinquante ans cette science, conjointement avec la chirurgie, attirant de toutes les parties de l'Europe, par l'éclat de son enseignement, un immense concours d'auditeurs. Maître d'Harvey, il le mit sur la voie de sa grande découverte: « Dans son *Traité sur les veines*, dit Cuvier, il décrit une disposition de leur intérieur qui n'avait pas été remarquée avant lui et pouvait le conduire à la découverte de la circulation du sang. Il avait observé que les valvules des veines, dont Sylvius avait découvert l'existence, sont toutes dirigées vers le cœur. » Mais Fabrizio s'arrêta là; il se contenta de donner une description parfaite de la structure des valvules des veines, sans en rechercher l'usage. Au reste, il ne fit pas, à proprement parler, de découvertes nouvelles. Ses excellentes observations chirurgicales sont entrées depuis longtemps dans le corps de la science; c'est ce qui fait qu'on ne consulte plus guère ses œuvres, malgré leur mérite. Elles ont été en partie réunies par Bohnius : *Opera omnia anatomica et physiologica* (Leipzig, 1687).

FABRICE (Guillaume), plus connu sous le nom de **Fabri de Hilden**, chirurgien allemand, né en 1560 à Hilden, près de Cologne, mort à Berne en 1634. On le considère comme le restaurateur de la chirurgie en Allemagne. Ses observations sur les monstres, le somnambulisme, la dyssenterie, la paralysie, l'apoplexie, la pleurésie, sur les blessures, les plaies d'armes à feu, la gangrène, etc., l'ont placé au premier rang parmi les praticiens de son époque. Ses *Œuvres complètes* ont été recueillies par Beyer (Francfort, 1646).

FABRICE (Frédéric-Ernest), homme politique suédois du XVIIIe siècle. Il fut envoyé par le duc Christian-Auguste de Holstein en mission auprès de Charles XII. On a de lui des lettres écrites en français sur le long séjour qu'il fit à Bender. Elles ont été publiées sous le titre de : *Anecdotes du séjour du roi à Bender* ou *Lettres du baron Fabrice* (Hambourg, 1760, in-8°).

FABRICIE s. f. (fa-bri-sî — de *Fabricius*, natural. danois). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, formé aux dépens des mouches et dont l'espèce *type habite la France et l'Angleterre.*

— Annél. Genre d'annélides voisin des sabelles, dont la seule espèce connue habite les côtes du Groenland.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, tribu des leptospermées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans l'Australie orientale. ‖ Syn. des genres ALYSICARPE, LAVANDE et HYPOXIS.

FABRICIEN s. m. (fa-bri-siain, iè-ne — rad. *fabrique*). Marguillier, membre d'une fabrique d'église : *Les* FABRICIENS *de Notre-Dame. Convoquer les* FABRICIENS *d'une paroisse.*

FABRICIUS (Caius), surnommé **Luscinus**, à cause de ses petits yeux, consul romain l'an 282 av. J.-C. Il est, avec Cincinnatus et Curius, un des principaux représentants de la rude simplicité des vieux Romains, ainsi que de ce désintéressement qui était si peu dans les mœurs de la nation et que, pour cela, on est porté à révoquer en doute.

C'est le privilége des grandes âmes que, dans le cours des siècles, d'autres grandes âmes les découvrent au milieu de l'innombrable multitude des hommes soumis à la mort et conduits par elle comme un troupeau, et rappellent avec un cri d'enthousiasme leur mémoire et leur nom. Dante, au XXe chant de son *Purgatoire*, pense tout à coup à Fabricius, au Romain Fabricius, quand il se trouve au milieu des *avares* occupés à expier leur vice, eux qui ont tant estimé les trésors de la terre; et, par une singulière association d'idées, Dante pense en même temps à la Vierge, qui accoucha dans une étable du salut du monde. Le passage est curieux; on nous pardonnera de le citer : « Virgile se mit en marche, et nous prîmes notre route par un sentier fort étroit, parce que les âmes qui fondaient en pleurs pour expier le péché d'avarice remplissaient le chemin. O maudite Louve! par votre faim dévorante vous faites plus de ravages que toutes les bêtes féroces ensemble. Quand verrons-nous arriver l'ange du ciel qui doit vous exterminer? Nous marchions lentement, et j'étais attentif à regarder ces ombres plaintives, lorsque j'entendis prononcer le nom de Marie. Ces âmes désolées gémissaient, comme si elles eussent ressenti les douleurs de l'enfantement, et s'écriaient : « Sainte Vierge, que » vous avez été pauvre! on n'en peut douter : » l'étable où vous avez mis au monde votre » divin enfant nous l'atteste assez. » J'entendis d'autres esprits qui disaient : « Grand Fa» bricius, vous avez préféré la vertu indi» gente à une coupable opulence. » J'étais charmé d'écouter ces paroles, et je m'approchai pour connaître celui qui les prononçait. »

J.-J. Rousseau, discourant sur la question souveraine de la décadence ou du progrès de l'humanité sous l'influence des sciences et des arts, n'a rien trouvé de plus beau que l'intervention, au milieu de sa discussion, de ce même Fabricius : « O Fabricius, qu'eût pensé votre grande âme, si, pour votre malheur, rappelé à la vie, vous eussiez vu la face pompeuse de cette Rome sauvée par votre bras, et que votre nom avait plus illustrée que toutes ses conquêtes? » etc. Tout le monde connaît la suite; c'est le chef-d'œuvre de l'éloquence.

Abordons maintenant la biographie de l'illustre Romain, sorte de légende héroïque tirée des auteurs anciens.

Nommé consul une première fois, l'an 282 av. J.-C., Fabricius remporta plusieurs victoires sur les Samnites, les Brutiens et les Lucaniens. Le butin qu'il amassa était si considérable, qu'après avoir récompensé les soldats et restitué aux citoyens de Rome ce qu'ils avaient fourni pour la guerre, il lui resta 400 talents, qu'il fit porter à l'épargne le jour de son triomphe. Il fut le seul qui ne retint rien de tant de riches dépouilles. Quelque temps après, les Samnites, auxquels il avait rendu de bons offices pendant la paix, voulurent lui témoigner leur reconnaissance. Ils lui envoyèrent une députation qui le pria d'accepter une forte somme d'argent, « d'autant plus, disaient-ils, qu'il lui manquait une infinité de choses nécessaires à l'ornement de sa maison et à sa table, et qu'il n'avait pas un équipage proportionné à son rang et à son mérite. » Fabricius porta la main à ses oreilles, à ses yeux, à sa bouche, et leur dit : « Tant que je pourrai commander à toutes ces parties-là, rien ne me manquera; ainsi, n'ayant nul besoin d'argent, je n'ai garde d'en recevoir de ceux que je sais en avoir affaire. »

Mais Fabricius se distingua encore bien plus dans la guerre contre Pyrrhus. Le roi d'Epire était venu en Italie, appelé par les Tarentins, qui étaient en guerre avec Rome pour avoir insulté ses ambassadeurs. Levinus était alors consul. Il marcha contre Pyrrhus, engagea le combat près d'Héraclée, en Lucanie, et le perdit à cause des éléphants, que les Romains voyaient pour la première fois. Fabricius fut alors envoyé vers Pyrrhus pour traiter de la rançon des prisonniers. On sait que jamais les Romains ne rachetaient ceux qui s'étaient laissé faire prisonniers par lâcheté; mais, comme ceux-ci avaient été plus malheureux que coupables, le sénat en avait décidé le rachat. Pyrrhus, qui avait ouï dire que Fabricius jouissait parmi ses concitoyens de la plus haute estime, tant à cause de sa probité que pour ses talents militaires, mais qu'il était en même temps très-pauvre, s'attacha à lui marquer de la bonté. Il lui offrit des présents et de l'or; mais Fabricius refusa tout, bien que Pyrrhus protestât qu'il n'avait pour but que de lui donner un gage d'amitié sans vouloir exiger de lui rien de malhonnête. « Ce généreux Romain, dit Sénèque, était sincèrement persuadé qu'il y avait plus de gloire et de grandeur à mépriser l'or du roi qu'à régner. »

Pyrrhus, étonné de son désintéressement, voulut éprouver son intrépidité par l'aspect subit d'un éléphant. Il ordonna donc d'armer le plus grand de ces fiers animaux et de le tenir derrière une tapisserie pendant qu'il s'entretiendrait avec Fabricius. Cet ordre fut exécuté; et quand Pyrrhus et Fabricius furent ensemble, on leva la toile. La bête poussa un cri épouvantable et suspendit sa trompe sur la tête de Fabricius; mais celui-ci, s'étant tourné tranquillement, sans témoigner ni surprise ni crainte, dit à Pyrrhus en souriant : « Ni votre or ne m'émut hier, ni votre animal ne m'étonne aujourd'hui. »

Mais ce qui fit surtout concevoir à Pyrrhus la plus grande admiration pour Rome, qui avait de tels citoyens, ce fut de voir ce Romain s'élever avec force contre la doctrine pernicieuse du philosophe Cinéas, courtisan et ministre de ce prince. Cinéas soutenait à table, et au milieu de la joie d'un festin, que le souverain bien de l'homme consiste dans une vie voluptueuse et éloignée des affaires publiques. Il disait, avec plusieurs sectateurs d'Epicure, « que la divinité, se suffisant à elle-même, indifférente par conséquent à ce qui se passe ici-bas, ne prend aucun intérêt aux actions des hommes. » Pendant que Cinéas parlait encore : « O grand Hercule! s'écria Fabricius, puissent les Samnites et Pyrrhus suivre cette doctrine pendant qu'ils feront la guerre aux Romains. » — « Telles étaient les mœurs de ce temps-là, dit l'auteur du *Supplément* de Tite-Live; telle était l'émulation des plus grands hommes de la république. Ils rivalisaient ensemble, non de luxe et de richesses, mais de valeur, de prudence, de patience, d'amour de la patrie. Car ce n'était pas une vaine et passagère ostentation de vertu; ce n'étaient point des phrases méditées et préparées avec art pour éblouir à leur profit ceux avec qui ils traitaient; mais une conduite uniforme et soutenue jusqu'à la fin de la vie prouvait la vérité des discours de ces hommes extraordinaires, qu'aujourd'hui nous nous contentons d'admirer, ne nous sentant pas capables de les imiter. »

Pyrrhus, étonné de voir tant de grandeur d'âme et de sagesse dans un homme qu'il avait considéré comme un barbare, le prit en particulier, lui dit qu'il désirait faire la paix avec Rome, et lui offrit la première place parmi ses amis et tous ses capitaines s'il voulait le suivre en Epire. Eutrope prétend même qu'il lui offrit la quatrième partie de son empire. « Je ne vous le conseillerais pas, reprit Fabricius en lui parlant à l'oreille et en souriant; vous entendez peu vos intérêts, car ceux qui vous honorent et qui vous admirent présentement, s'ils m'avaient une fois connu, m'aimeraient mieux pour leur roi que vous. » Cette fière réponse ne fit qu'augmenter l'estime que Pyrrhus avait conçue pour Fabricius. Il lui livra tous les prisonniers romains, sous la condition de les renvoyer si la paix n'était pas conclue; et, quelques jours après, il envoya Cinéas en porter au sénat les propositions. Celui-ci commença par faire circuler des présents dans la ville, prétendant ainsi honorer les principaux personnages et leurs femmes; mais ce fut en vain, personne ne les reçut. On les promena ensuite inutilement de maison en maison : tout le monde les refusa. Introduit dans le sénat, Cinéas parvenait cependant, à force d'adresse et d'éloquence, à faire prévaloir l'opinion de la paix, lorsque le célèbre Appius Claudius, le même qui avait construit la voie *Appia* de Rome à Capoue, vieillard aveugle, se fit porter par ses quatre fils, qui tous avaient été consuls, fit honte au sénat de sa mollesse, et dicta la réponse qu'on devait faire au roi Pyrrhus : « Que Pyrrhus sorte de l'Italie; qu'il envoie ensuite demander la paix; mais tant qu'il restera dans le pays, Rome lui fera la guerre. » Cinéas reçut ordre de partir le même jour. On rapporte que Pyrrhus lui ayant demandé comment il avait trouvé Rome, il répondit : « La ville est un temple, et le sénat une assemblée de rois. »

Toute espérance de conciliation et de paix s'étant évanouie, on envoya contre le roi d'Epire P. Sulpicius et Decius Mus, qui lui livrèrent une bataille qu'aucun parti ne remporta sérieusement; et ensuite Fabricius et Emilius Papus (278 ans av. J.-C.). Ce fut encore pour Pyrrhus une nouvelle occasion d'admirer la vertu de ce grand et généreux Romain. Les deux camps n'étaient pas éloignés l'un de l'autre. Le médecin du roi fit l'offre à Fabricius d'empoisonner son maître moyennant une récompense; mais, comme le dit Sénèque : *Ejusdem animi fuit, auro non vinci, veneno non vincere* : « Ne point se laisser vaincre par l'or, ne vouloir point vaincre par le poison sont deux actions qui partent d'un même fond et d'une même grandeur d'âme. » Aussi en donna-t-il généreusement avis au roi. On rapporte que Pyrrhus, en recevant cet avis, s'écria : « Je reconnais Fabricius! Il serait plus facile de détourner le soleil de sa course que ce Romain du sentier de la justice et de l'honneur. »

Fabricius fut ensuite censeur, l'an 277 av. J.-C., avec Emilius Papus, son collègue au consulat, homme aussi austère que lui. Ils donnèrent l'exemple d'une sévère régularité en cassant un sénateur nommé C. Rufinus, qui avait été dictateur et deux fois consul, pour avoir trouvé chez lui une vaisselle d'argent à l'usage de sa table du poids de 10 livres. Fabricius méprisait depuis longtemps cet homme à cause des injustices qu'il commettait pour s'enrichir, et, néanmoins, par son crédit, il le fit nommer après lui consul, parce qu'il était brave et grand capitaine, et que ceux qui se présentaient pour cette charge n'avaient aucun mérite. Quintilien rapporte qu'il répondit à ceux qui lui en demandaient la raison : « C'est que j'aime mieux être pillé que vendu comme esclave. » Cicéron prétend que Fabricius fit cette réponse à Rufinus lui-même, qui était venu le remercier de ce que ses bons offices l'avaient élevé à cette dignité : « Vous ne me devez aucun remercîment, lui dit-il, j'aime mieux être pillé que vendu. » On sait que les consuls pouvaient disposer facilement et sans surveillance des fonds publics.

« Dans les moments que lui laissait la république, dit Sénèque, il bêchait son champ, et, assis à son foyer, il mangeait les racines et les herbes que sa main triomphante arrosait et faisait croître dans son jardin. » Et cet homme qui commanda plusieurs fois des armées victorieuses, qui conquit dans différentes occasions un butin immense, à qui on offrit de tous côtés de grandes sommes pour obtenir simplement sa bienveillance, n'avait pour toute vaisselle d'argent qu'une salière, et un vase soutenu sur un petit pied de corne dont il se servait pour les sacrifices.

« Admire qui voudra, dit Saint-Evremond, la pauvreté de Fabricius; je loue beaucoup sa prudence et le trouve fort avisé de n'avoir eu qu'une salière d'argent, pour se donner le crédit de chasser du sénat un homme qui avait été deux fois consul, qui avait triomphé, qui avait été dictateur! » L'épicurien Saint-Evremond a donc trouvé le moyen de déposer du venin sur cette gloire si pure. Nous, nous préférons les louanges sans réticence que Dante et Rousseau, après tous les écrivains de l'antiquité, ont données à Fabricius. Quoi qu'il en soit de l'épigramme de Saint-Evremond, le sénat fut obligé de marier la fille de Fabricius aux frais du public, et, pour honorer sa vertu, Rome fit une exception à la loi des Douze Tables qui défendait d'enterrer personne dans la ville.

Le nom de Fabricius est passé en proverbe pour désigner un citoyen pauvre, intègre et désintéressé.

FABRICIUS (Théodore), théologien allemand, né à Anholt (Russie) le 2 février 1501, mort le 15 septembre 1570. Pendant son enfance, la misère le força de se livrer à des travaux manuels. *Le comte Oswald de Bergen*, ayant remarqué ses grandes dispositions pour l'étude, l'envoya à Cologne. Là, le jeune Fabricius fit de rapides progrès. Etant allé à Wittemberg, il y entendit Luther et Mélanchthon et se prononça pour les doctrines nouvelles. Son bienfaiteur, qui ne l'entendait pas ainsi, lui retira sa modeste pension. Sans perdre courage, Fabricius se nourrit du pain que les chanoines distribuaient à leur porte. Revenu à Cologne, il ouvrit un cours d'hébreu et dirigea contre les adversaires de la Réforme une polémique ardente, à la suite de laquelle il fut obligé de quitter la ville. Le landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, l'accueillit avec bienveillance et le nomma diacre à Cassel. *Devenu pasteur à Allendorf*, il dut bientôt abandonner ce poste pour avoir présenté au landgrave quelques observations sur la polygamie. *En 1544, il fut chargé de* l'enseignement de la langue hébraïque à Wittemberg, sous le décanat de Luther, dont il était l'ami. *La même année, il devint pasteur* à Lerbst; en 1545, il obtint une surintendance. On a de lui : *Institutiones grammaticæ in linguam sanctam* (Cologne, 1528, 1531, in-4°); *Articuli pro evangelica doctrina* (Cologne, 1531, in-4°); *Tabulæ duæ, de nominibus Hebræorum una, altera de verbis* (Bâle, 1545). Il faut ajouter à ces écrits des *Discours*, des *Homélies* et des *Sermons.*

FABRICIUS (George), philologue, né à Chemnitz, en Saxe, le 24 avril 1516, mort le 13 juillet 1571. Il commença ses études dans sa patrie et vint les achever à Freyberg et à Leipzig, où il fut précepteur de Wolfgang, de Philippe et d'Antoine Werter. Les commencements de sa vie furent assez pénibles. Son père, qui était orfèvre, voulait qu'il exerçât le même métier, pensant probablement que l'orfèvrerie offrait plus de ressources que la littérature; mais les succès de George le désarmèrent. Celui-ci, après un voyage en Italie avec l'aîné de ses élèves, revint à Strasbourg, où il résida quelque temps, et fut nommé recteur du collége de Meissen. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il mourut. L'empereur d'Allemagne Maximilien II l'avait anobli. Comme poëte, il jouissait d'une certaine réputation : la relation en vers de son voyage à Rome ne manque pas de mérite.

Outre ce poëme, on a de lui : *Terentii Afri comœdiæ sex cum castigatione duplici Joannis Rivii et G. Fabricii* (Strasbourg, 1548, in-8o); *Roma, sive liber utilissimus de veteris Romæ situ, regionibus, viis, templis et aliis ædificiis* (Bâle,1550, in-8o); *Virgilii opera a Fabricio castigata* (Leipzig, 1551, 1591); *Poematum sacrorum libri quindecim* (Bâle, 1560, in-16); c'est le recueil des poésies latines de Fabricius; *Rerum Germaniæ magnæ et Saxoniæ universæ memorabilium volumina duo* (Leipzig, 1606, in-fol.).

FABRICIUS (François), savant néerlandais, né à Duren (duché de Juliers) en 1524 ou en 1525, mort en 1573. Attiré par la réputation des professeurs du Collége de France, et surtout de Ramus et de Turnèbe, il vint terminer ses études à Paris, puis retourna dans sa patrie, où il fut nommé recteur de l'école de Dusseldorf. On a de lui : *Lysiæ orationes duæ, una pro Eratosthenis cæde, altera funebris* (Cologne, grec et latin, 1554, in-12); *Pauli Orosii, presbyteri hispani, adversus paganos historiarum libri septem* (Cologne, 1561, in-12); *Commentarius in orationem Ciceronis pro Ligario* (Cologne, 1562, in-12); *Plutarchi Chæronensis de liberis educandis liber* (Anvers, 1563, in-12); *Ciceronis historia per consules descripta et in annos* LXIX *distincta* (Cologne, 1564, in-12); *Annotationes in quæstiones tusculanas M. T. Ciceronis* (Cologne, 1569, in-12); *Notæ in Verrinas primam et secundam* (1572, in-12), etc.

FABRICIUS (Laurent), hébraïsant et théologien allemand, né à Dantzig en 1555, mort en 1629. Après de longues et laborieuses études dans les universités de Francfort, de Wittemberg, de Leipzig, de Tubingen et de Strasbourg, il fut reçu maître en philosophie (1587), et alla ouvrir une école à Iéna. En 1593, il fut nommé professeur d'hébreu à Wittemberg. On a de lui : *Oratio de lingua hebræa* (Wittemberg, 1594); *De Schemhamphorasch usu et abusu apud Judæos* (Wittemberg, 1596, in-8o); *Partitiones codicis hebræi* (Wittemberg, 1610, in-4o); *De reliquiis sanctis syrarum vocum in Novo Testamento asservatis* (Wittemberg, 1613, in-4o); *Metrica Hebræorum vetus et nova* (Wittemberg, in-8o); *Epistola ad Joh. Buxtorfium*; cette lettre se trouve dans les *Catalecta theologico-philologica* (Bâle, 1707).

FABRICIUS (Jean), théologien allemand, né à Nuremberg en 1560, mort en 1636. Il ouvrit une excellente école à Altorf, avant d'entrer dans l'exercice des fonctions pastorales pour lesquelles il avait étudié la théologie. Il fut pasteur pendant quarante-huit ans. On a de lui un ouvrage intitulé : *De dignitate conjugii* (Nuremberg, 1592).

FABRICIUS (Jean), fils du précédent, né à Nuremberg le 13 mars 1618, mort en 1690. Il étudia successivement à Iéna, à Wittemberg et à Altorf. Il enseigna pendant sept ans la théologie dans cette dernière ville et passa ensuite à Nuremberg, où il devint pasteur de l'église Sainte-Marie. Ses principaux ouvrages sont : *Ecclesiæ Norimbergensis pastorum responsio ad litteras ministerii Berolinensis* (1666); *Conciones in augustanam confessionem cum annotationibus latinis* (Nuremberg, 1653); *Conciones in librum Jobi* (Nuremberg, 1681); *Prælectiones, seu systema theologicum* (Altorf, 1681), ouvrage publié par son fils; *Commentatio de bonorum operum ad salutem necessitate* (Helmstædt, 1709).

FABRICIUS (Jean Sebald), historien allemand, frère du précédent, né à Spire le 15 juin 1622, mort vers 1700. Il visita les écoles de France et d'Allemagne, et fut nommé professeur de logique et de grec à Heidelberg, en 1622. Deux ans après, on lui donna la chaire d'histoire dans la même université. En 1674, tandis que le Palatinat était saccagé par le fer et la flamme, il se retira en Angleterre. On ne sait pas s'il mourut dans ce pays ou s'il revint terminer sa carrière en Allemagne. On a de lui : *Manhemium, civitatis atque castri Manhemiani descriptionem exhibens historicam* (Heidelberg, 1656, in-4o); *Lutrea Cæsarea, sive originis et incrementi urbis Lutrensis ad præsens tempus deductio* (Heidelberg, 1656, in-4o); *Julius Cæsar numismaticus, sive dissertatio historica Dionys. Cassii selectiora commata illustrans* (Londres, 1678, in-8o, et Heidelberg, 1673, in-4o).

FABRICIUS (Jean-Louis), frère de Jean Sebald, théologien suisse, né à Schaffhouse en 1632, mort en 1697. Il commença ses études au collége de sa ville natale, dont son père était recteur, et alla les terminer à Utrecht. En 1652, il fit un voyage à Paris. D'abord professeur de grec à Heidelberg, il occupa ensuite les chaires de philosophie et de théologie, et reçut, en 1664, le titre de conseiller ecclésiastique de l'électeur palatin. Quelques années après, Heidelberg tomba entre les mains des Français; Fabricius fut autorisé à se rendre à Schaffhouse. Revenu à Heidelberg au moment où cette ville fut incendiée, il sauva du désastre les archives de l'église et de l'université, et les transporta à Eberbach, puis à Francfort, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Apologia generis humani contra calumniam atheismi; De viis Dei; De ludis scenicis; Euclides catholicus ad fratres Wallenburgios; De limitibus obsequii erga homines; De fide infantulorum; De baptismo per mulierem vel hominem privatum administrato*. Les œuvres de Fabricius, imprimées d'abord séparément, ont été recueillies et publiées par J.-H. Heidegger (Zurich, 1698, in-4o), avec une *Vie* de l'auteur.

FABRICIUS (Jean), théologien et philologue allemand, de la famille des précédents, né à Altorf en 1644, mort en 1729. Il commença dans sa ville natale des études de théologie et de philosophie qu'il termina à Helmstædt; puis, ayant voyagé en Allemagne et en Italie, il revint à Altorf, où il fut nommé professeur de théologie. Reçu docteur en théologie en 1690, il professa cette science à Helmstædt en 1697. En 1702, l'Académie des sciences de Berlin l'admit au nombre de ses membres; enfin, l'année suivante, Fabricius fut nommé inspecteur général des écoles du duché de Brunswick. On a de lui : *Oratio de utilitate quam theologiæ studiosus ex itinere capere possit italico* (1678, in-4o); *Dissertatio de altaribus* (Helmstædt, 1698, in-4o); *Amenitates theologicæ* (1699, in-4o); *Consideratio variarum controversiarum quæ inter evangelicos et catholicos reformatosque agitantur* (1704); *Historia bibliothecæ Fabricianæ* (Wolfenbüttell, 1717-1724, 6 vol. in-4o). Dans ce dernier ouvrage, l'auteur parle des écrivains et des livres de sa bibliothèque avec beaucoup de charme et d'érudition.

FABRICIUS (Jean), orientaliste allemand, né à Dantzig en 1608, mort de la peste le 10 septembre 1653. Il commença ses études dans sa ville natale et les continua successivement à Rostock, à Wittemberg, à Kœnigsberg et à Leyde. C'est dans cette dernière ville qu'il étudia l'arabe et le persan, sous la direction de Golius. Vers 1635, il prit à Rostock le grade de docteur en philosophie et y resta pour enseigner les langues orientales, l'arabe surtout, dont il s'était épris à un tel point qu'il voulait établir à Rostock une typographie arabe. Il projeta aussi une traduction de l'Alcoran en latin, mais abandonna ce projet pour se livrer à de nouveaux voyages. Au retour d'une excursion dans le Danemark, il séjourna à Dantzig; mais ce fut pour peu de temps, car il fit bientôt un nouveau voyage en Danemark, en Suède, dans le Holstein, en Hollande, en Angleterre et en France. Avec cette aptitude naturelle pour la linguistique, il apprit le français, de façon à le parler en chaire à Amsterdam. En 1642, il revint s'établir à Dantzig, où l'attendait une charge de pasteur au temple de Saint-Barthélemy. Quelques années après, il fut nommé professeur de théologie et de langue hébraïque en remplacement d'Abraham Calor. En 1653, Fabricius mourut victime de la peste qui affligeait l'Allemagne à cette époque. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Diasceptis de incarnatione* Λόγου, *summi et supremi Dei, contra socinianos* (Rostock, 1637, in-4o); *Carmen arabicum gratulatorium M. Johanni Raven, professori eloquentiæ* (Rostock, 1637, in-4o); *Dissertatio de matrimonio comprivignorum* (1638); *Testamentum Mahumedis, etc.* (Rostock, 1638, in-4o); *Specimen arabicum, etc.* (Rostock, 1638, in-4o). Cet ouvrage contient la première séance de Hariri, un poëme d'Abou'ola sur le mépris du monde, le poëme d'Omar-Ibn-Faradh sur l'union de Dieu et des créatures, et deux traités sur la poésie arabe; *Dissertatio de admirabili eruditionis vi et litterarum felicitate* (Dantzig, 1639, in-4o).

FABRICIUS (François), théologien protestant, né à Amsterdam le 10 avril 1663, mort à Leyde le 27 juillet 1738. Après avoir terminé ses études, il devint ministre à Velzen et, en 1705, professeur de théologie à l'université de Leyde, où il succéda à J. Trigland. On a de lui : *Christus unicum ac perpetuum fundamentum Ecclesiæ* (Leyde, 1717, in-4o); *De sacerdotio Christi juxta ordinem Melchisedeci* (1720, in-4o); *De christologia noachica et abrahamica* (1720, in-4o); *De fide christiana patriarcharum et prophetarum* (1720, in-4o); *De oratore sacro* (1720, in-4o). On a aussi de lui quelques sermons en hollandais.

FABRICIUS (Jean-Albert), un des plus célèbres et des plus féconds érudits de l'Allemagne, né à Leipzig le 11 novembre 1668, mort à Hambourg le 30 avril 1736. Etant étudiant à Quedlimbourg, il se passionna pour les lettres, à la lecture du premier volume du *Polyhistor* de Morhof. Il suivit d'abord les cours de médecine, puis il s'adonna à la théologie. Les voyages étant à ses yeux un moyen de compléter son éducation, il partit, en 1673, pour Hambourg, où il avait des parents; mais, son patrimoine ayant été absorbé par les frais de son éducation, il ne put réaliser son plus ardent désir. Ce fut alors qu'un certain Mayer de Hambourg le chargea du soin de sa bibliothèque. Il accepta ces fonctions avec joie, car elles le mettaient à même de vivre au milieu des livres et de contenter sa soif de lecture. Après un voyage en Suède avec Mayer, il concourut à Hambourg pour la chaire vacante de logique et de métaphysique. Les voix se partagèrent entre lui et Sébastien Edzardi, l'un de ses concurrents; on en appela au sort, qui décida en faveur d'Edzardi. Mais, bientôt après, Fabricius succéda à Vincent Placcius dans la chaire d'éloquence et de philosophie pratique; en 1701, il joignit à cet emploi le titre de recteur de l'école de Saint-Jean. Des propositions avantageuses, venues du dehors, ne purent le détacher de sa ville de prédilection. « Infatigable au travail, dit M. Michel Nicolas, il amassa dans presque toutes les parties de la culture humaine, et principalement dans la philologie et dans l'histoire littéraire, un immense trésor de connaissances, qu'il eut le mérite de savoir mettre en œuvre avec autant d'habileté que de patience. Plusieurs de ses productions sont des chefs-d'œuvre d'érudition et de critique, et sont encore de la plus grande utilité. » Niceron, d'après Reimarus, porte à cent vingt-huit le nombre de ses ouvrages. Nous citerons seulement les principaux : *Scriptorum recentiorum decas* (Hambourg, 1688, in-4o); *Bibliotheca latina, sive notitia auctorum veterum latinorum quorumcumque scripta ad nos pervenerunt* (Hambourg, 1697, in-8o; Londres, 1703, in-8o; la meilleure édition est celle de Leipzig, 1773 et suiv., 3 vol. in-8o, donnée par Ernesti). Il est regrettable que le quatrième volume, qui devait contenir les écrivains latins et chrétiens, n'ait pas vu le jour; *Bibliotheca græca, sive notitia scriptorum veterum quorumcumque monumenta integra aut fragmenta edita exstant, tum plerumque e manuscriptis ac deperditis* (Hambourg, 1705-1728, 14 vol. in-4o). C'est le plus important des ouvrages de Fabricius. Il renferme des notices historiques et littéraires sur tous les écrivains grecs jusqu'à la chute de l'empire d'Orient, et des opuscules grecs inédits ou devenus rares. Il est divisé en six parties : 1o les écrivains grecs avant Homère; 2o d'Homère à Platon; 3o de Platon à Jésus-Christ; 4o de Jésus-Christ à Constantin; 5o de Constantin à la prise de Constantinople (1453); 6o collection de canons, ouvrages de jurisconsultes et de médecins grecs. On reproche à cet travail un peu de confusion. La meilleure édition est celle de J.-C. Harless (Hambourg, 1790-1812); *Bibliotheca ecclesiastica in qua continentur de scriptoribus eccles. Hieronymus, Gennadius, Isidorus, etc.* (Hambourg, 1718, in-fol): c'est un recueil de douze auteurs qui, du IVe au XVIIe siècle, ont composé des notices sur les écrivains ecclésiastiques; *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis* (Hambourg, 1734-1736, 5 vol. in-8o); *Bibliographia antiquaria, sive introductio in notitiam scriptorum qui antiquitates hebraicas, græcas, romanas et christianas scriptis illustraverunt* (Hambourg, 1713, in-4o); *Centuria Fabriciorum scriptis clarorum qui jam diem suum obierunt* (Hambourg, 1700, in-8o). On publia après sa mort une *Fabriciorum centuria secunda, cum prioris supplemento* (1727, in-8o). Tous les écrivains qui s'appellent Fabricius, de leur nom de famille ou de leur prénom, sont admis dans cet ouvrage; *Centifolium lutheranum, sive notitia litteraria scriptorum omnis generis de beato doctore Luthero* (Hambourg, 1728 et 1730, 2 parties, in-8o); *Codex pseudepigraphus Veteris Testamenti collectus, etc.* (Hambourg, 1713, in-8o; réimprimé et augmenté en 1723); *Conspectus thesauri litterarii in Italia, præmissam habens, præter alia, notitiam diariorum Italiæ litterariorum thesaurorumque ac corporum historicorum et academicorum* (Hambourg, 1730, in-8o); *Salutaris lex Evangelii toti orbi per divinam gratiam exoriens, etc.* (Hambourg, 1731, in-4o). L'auteur passe en revue tout ce qui touche de près ou de loin au christianisme, à sa naissance, à ses progrès, à ses auteurs, à ses usages, etc.

FABRICIUS (Jean-André), érudit allemand, né à Dodendorf, près de Magdebourg, le 18 juin 1696, mort à Nordhausen le 28 février 1769. Après avoir étudié à Helmstædt, à Leipzig et à Iéna, il fut adjoint à la faculté de philosophie de cette dernière ville; puis il passa à Brunswick et à Nordhausen, où il devint recteur. Ses principaux ouvrages sont : *Instruction pour servir à la philosophie spéculative* (Wolfenbüttel, 1746); *Aperçu des principes de l'érudition et de la philosophie* (Leipzig, 1746); *Abrégé d'une histoire littéraire générale* (Leipzig, 1752-1754, 3 vol.); *Conspectus theologiæ thetico-polemico-moralis* (Francfort, 1766, in-4o). Tous ces ouvrages sont écrits en allemand. En latin, il avait publié, en 1717, une *Dissertatio de mathesi Patribus primæ Ecclesiæ et aliis quibusdam non suspecta* (Leipzig, in-4o). En 1728, il donna des *Institutiones styli latini* (Leipzig, in-8o).

FABRICIUS (Jean-Chrétien), célèbre entomologiste danois, né à Tundern (Sleswig) en 1743, mort en 1807. Ses études terminées, il se rendit à Upsal, où il eut pour professeur d'histoire naturelle le célèbre Linné. Il garda toujours dans son cœur le souvenir de ce grand naturaliste, à qui il devait lui-même sa réputation et sa gloire, et, quand il parlait de lui, il ne l'appelait jamais que son *bon Linné*. Ce fut en voyageant avec Linné qu'il conçut la première idée de sa classification des insectes d'après la conformité des organes de la bouche et de la forme des mâchoires. Le maître, dont le système était différent, applaudit néanmoins aux travaux et aux découvertes de son élève; mais il refusa de le suivre dans cette nouvelle voie, disant qu'il était trop vieux pour changer les opinions de toute sa vie. Comme Fabricius n'avait pas assez de fortune pour se consacrer exclusivement à l'histoire naturelle, il embrassa la profession de médecin et fut reçu docteur à vingt-cinq ans. Cependant l'entomologie avait pour lui un attrait irrésistible; aussi fut-il au comble de la joie en apprenant qu'il était nommé professeur d'histoire naturelle à l'université de Kiel. Son système, imprimé en 1775, fit une véritable révolution dans la science. Swammerdam et Ray avaient pris les métamorphoses des insectes pour base de leur classification; Lister, Linné, Geoffroy s'étaient appuyés sur la conformité des organes du mouvement; d'autres entomologistes, tels que Réaumur, Scopoli et Linné lui-même, avaient groupé quelques insectes d'après une certaine ressemblance des organes nutritifs; mais Fabricius fut le premier qui, s'emparant de ces diverses données, en composa un système général de classification. Dans l'état actuel de la science, où, pour classer les êtres, on s'appuie, non plus sur la conformité d'un organe pris à part, mais sur l'organisation considérée dans son ensemble, le système de Fabricius n'a plus aucune valeur. Il n'est pas moins vrai de dire que ce dernier a rendu d'éminents services à la science, ne serait-ce qu'en découvrant dans ses voyages et en décrivant minutieusement un nombre considérable d'insectes inconnus avant lui. Bien qu'il eût adopté une spécialité, Fabricius connaissait à fond la botanique et toute l'histoire naturelle; la science politique même ne lui était pas étrangère, car il fut nommé conseiller du roi de Danemark et, en même temps, professeur d'économie rurale et politique. Ses derniers jours furent attristés par les désastres de sa patrie. Il était à Paris quand, à la nouvelle du bombardement de Copenhague par les Anglais, il s'écria : « Mon roi est malheureux, il faut que je retourne auprès de lui. » Il partit, et, à peine arrivé, il fut atteint d'une mélancolie qui le consuma. Ses principaux ouvrages sont : *Systema entomologiæ; Genera insectorum; Philosophia entomologica; Species insectorum; Mantissa insectorum; Nova insectorum genera; Entomologia systematica; Systema eleutheratorum; Systema rhyngotorum; Systema piezatorum; Systema antliatorum*; un premier volume du *Systema glossatorum*.

FABRICY (le P. Gabriel), archéologue et dominicain français, né à Saint-Maximin (Provence) vers 1725, mort à Rome en 1800. Il était provincial de son ordre lorsqu'il se rendit, vers 1760, à Rome, où il se fixa, professa la théologie et devint membre de l'Académie des Arcades. Ses principaux écrits sont : *Recherches sur l'époque de l'équitation et l'usage des chars équestres chez les anciens* (Marseille-Rome, 1764-1765, 2 vol. in-8o); *Des titres primitifs de la révélation* (Rome, 1772, 2 vol. in-8o); *De phœniciæ litteraturæ fontibus* (Rome, 1803, 2 vol. in-8o).

FABRINI (Jean), grammairien italien, né à Fighine (Toscane) en 1516, mort à Venise vers 1580. Il fut pendant de longues années professeur d'éloquence à Venise. On a de lui : *Della interpretazione della lingua volgare e latina* (Rome, 1544); *Teorica della lingua* (Venise, 1566); des *Commentaires*, en toscan, de *Térence* (1548), d'*Horace* (1565), de *Virgile* (1597), etc.

FABRIQUE s. f. (fa-bri-ke — lat. *fabrica*; de *faber*, forgeron, charpentier; dans le vieux français *febvre*, fèvre. V. ORFÈVRE. Le latin *faber* est pour *facber* et vient de *facere*, faire, et du suffixe *ber*, qui répond exactement au sanscrit *bhara*, de la racine *bhar*, porter, produire, être, laquelle se retrouve, du reste, dans un grand nombre de mots latins, tels que *celeber*, *cerebrum*, *candelabrum*, *hibernus*, *saluber*, *tenebræ*, etc.; *faber* signifie donc proprement celui qui sait faire). Etablissement où l'on manufacture des objets destinés au commerce : *Une* FABRIQUE *de soieries. Une* FABRIQUE *de savon. Une* FABRIQUE *de produits chimiques. Etablir, fonder une* FABRIQUE.

— Par anal. Lieu où l'on produit habituellement : *Le Goth Jornandez a appelé le Nord la* FABRIQUE *du genre humain.* (Montesq.) *A Ratisbonne, jadis* FABRIQUE *de souverains, on monnayait des empereurs souvent à bas titre.* (Chateaub.) *La Scandinavie fut surnommée la* FABRIQUE *des nations.* (Chateaub.)

— Fig. Création, invention; action d'imaginer et de communiquer une chose fausse : *Cette nouvelle est de sa* FABRIQUE. *Toutes les religions de* FABRIQUE *humaine sont plus ou moins accessibles à la raison.* (Ventura.)

— *Prix de fabrique*, Prix auquel le fabricant vend ses produits au commerce : *Il n'est pas un commerçant qui ne prétende vous vendre au* PRIX DE FABRIQUE.

— Peint. Construction quelconque servant à l'ornement d'un paysage : *Les* FABRIQUES *de Claude Lorrain donnent un air héroïque à tous ses paysages. Les* FABRIQUES *sont d'un grand ornement dans le paysage.* (C. Delavigne.)

— Administr. ecclés. Ensemble des personnes nommées officiellement pour administrer les fonds d'une église : *Un président de* FABRIQUE. *Convoquer sa* FABRIQUE. ‖ Ensemble des biens d'une église : *Quêter pour la* FABRIQUE. *Une riche* FABRIQUE.

— **Syn. Fabrique, manufacture.** *Fabrique* se dit surtout quand on parle des ouvriers et de leur travail, et *manufacture* quand on parle des produits et du commerce dont ils sont l'objet : les ouvriers de telle *fabrique* travaillent quatorze heures par jour; telle *manufacture* est renommée pour ses draps fins. Mais la principale différence consiste en ce qu'une *fabrique* a moins d'importance qu'une *manufacture*, et que ce dernier mot convient surtout quand on veut parler des grandes industries.

— **Encycl.** Techn. La *fabrique* est le lieu où s'opère la fabrication, la transformation des matières premières en produits ou objets destinés à un usage déterminé. C'est en cela que la *fabrique* diffère de l'usine; dans celle-ci, on traite directement la matière première au

sortir de son extraction, on la prépare pour les besoins de la fabrication, quoiqu'il arrive aussi que cette préparation suffise pour rendre ces matières propres à l'usage.

— Comm. *Marque de fabrique.* V. MARQUE.

— Administr. milit. *Fabrique d'armes.* En France, toutes les armes de guerre, les fusils, les mousquetons et les pistolets sortent des *fabriques* de l'Etat, placées sous la direction et la surveillance du corps d'artillerie. Ces *fabriques d'armes* sont celles de Charleville, de Châtellerault, de Klingenthal, de Mutzig, de Tulle et de Saint-Etienne. Le modèle de chacune des pièces d'une arme quelconque est le même dans toutes les *fabriques*, de manière que toutes les pièces puissent être employées indifféremment à l'assemblage, ou être remplacées l'une par l'autre en cas de besoin. Les pièces qui sont mises au rebut sont vendues à des entrepreneurs privilégiés, qui en confectionnent des armes pour le commerce, armes qu'ils ne peuvent livrer, du reste, qu'avec l'autorisation du gouvernement et lorsqu'elles ont subi différentes épreuves, suivant leur calibre respectif. Les armes nommées *armes de traite*, pour le commerce d'Afrique, ne peuvent être fabriquées hors des manufactures de l'Etat qu'au calibre fixé pour cette dernière espèce d'armes.

Les *fabriques* d'armes blanches, en France, sont au nombre de quatre : Klingenthal, Châtellerault, Saint-Etienne et Paris. V. pour plus de détails MANUFACTURES D'ARMES.

— Administr. ecclés. *Fabrique* est le nom par lequel on désigne les administrateurs chargés de régir les biens et les revenus des églises paroissiales, succursales, cathédrales ou des chapelles vicariales. Le mot *fabrique*, du latin *fabrica*, construction, vient de ce que la construction et la réparation des églises ont toujours été considérées comme l'un des objets essentiels du culte. Dans l'origine, les biens de l'Eglise, administrés en commun, se distribuaient au clergé et aux pauvres, suivant l'usage et les ordres particuliers de l'évêque. La coutume la plus générale fut d'en faire quatre parts : on en donnait une à l'évêque pour l'entretien de sa maison et pour l'hospitalité dont il était chargé; la seconde était pour la subsistance des clercs; la troisième pour les *fabriques*, c'est-à-dire les réparations des bâtiments, le luminaire et tout le reste de l'entretien des églises; la quatrième pour les pauvres. Ce quart était administré, comme les autres biens, par les ordres et sous l'autorité de l'évêque. Plus tard, les *fabriques* eurent leur part dans le partage des biens eux-mêmes : des oblations, une partie des dîmes et même des biens-fonds leur furent affectées, des dons et des legs leur furent faits; elles eurent enfin des biens propres, qui furent administrés d'une manière particulière. L'administration en appartint au curé assisté de quelques membres de la commune, élus par la paroisse avec l'agrément de l'évêque; ils étaient obligés de rendre compte à l'évêque ou à l'archevêque, lors de leur visite (édit de 1695, art. 15). Ces administrateurs laïques furent appelés marguilliers et marguilliers laïques pour les distinguer des anciens administrateurs ecclésiastiques. Ce nom de marguillier paraît venir de celui de *matricularii*, donné autrefois aux clercs qui tenaient le catalogue, *matricula*, des pauvres recevant l'aumône de chaque église. Il y avait autrefois quatre marguilliers à Notre-Dame de Paris, qui assistaient à l'office les jours de fête, ayant rang après le clergé dans l'église et aux cérémonies. Ils recevaient chaque jour un pain du chapitre et jouissaient d'un fief appelé le *fief des tombes*. Nous ferons remarquer que, bien que le concile de Trente et plusieurs édits et arrêts du parlement eussent prescrit l'établissement des *fabriques* et réglé l'administration de leurs biens, les *fabriques* furent, jusqu'en 1789 surtout, régies par des usages. Pendant la tourmente révolutionnaire, les *fabriques* disparurent avec le culte; elles reparurent lorsqu'il fut rétabli. Après le concordat et en vertu de la loi organique du 8 germinal an X, qui prescrivait l'établissement des *fabriques* pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples et à l'administration des aumônes (art. 76), le gouvernement accorda aux évêques, sauf son droit d'approbation, le pouvoir d'établir des *fabriques* et de faire les règlements nécessaires à cet établissement. Ces *fabriques* n'avaient d'autres fonctions que celles de recueillir les aumônes et offrandes faites pour la décoration de l'église et le produit des chaises placées dans l'intérieur du temple. Plus tard, le gouvernement, en rendant aux *fabriques* les immeubles et rentes dont l'Etat était encore en possession, en avait confié l'administration à des marguilliers nommés par les préfets sur une liste double, présentée par le maire et le curé ou desservant (arrêté du 7 thermidor an II, art. 3). On avait ainsi, d'une part, des fabriciens nommés par l'évêque, de l'autre, des marguilliers nommés par le préfet. De là naquirent des divisions, des mésintelligences, et le gouvernement sentit la nécessité de réunir les deux institutions en une seule : ce fut l'objet du décret du 30 décembre 1809. Les dispositions de ce décret s'appliquent principalement aux *fabriques* des églises paroissiales et succursales. Cependant les *fabriques* des cathédrales sont soumises aux règles relatives à l'administration intérieure des églises paroissiales. Ce décret, conforme presque en tout aux anciens usages, forme la base de la législation actuelle sur les *fabriques*. L'article 1er en définit ainsi les attributions : « Les *fabriques*, dont l'article 76 de la loi du 18 germinal an X a ordonné l'établissement, sont chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des temples; d'administrer les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisées par les lois et règlements, les sommes supplémentaires fournies par les communes, et, généralement, tous les fonds qui sont affectés à l'exercice du culte; enfin, d'assurer cet exercice et le maintien de sa dignité dans les églises auxquelles elles sont attachées, soit en réglant les dépenses qui y sont nécessaires, soit en assurant les moyens d'y pourvoir. » Aux termes de la loi du 18 germinal an X, il doit être établi une *fabrique* dans chaque paroisse ou succursale, ou même chapelle. Voyons ce que l'on doit entendre par ces dénominations. En principe, chaque église légalement consacrée à l'exercice public du culte a un territoire limité par l'acte qui l'établit, et dans lequel le prêtre appelé à la desservir exerce son ministère. On distingue, à cet égard, les cures, les succursales, les chapelles et les annexes. La cure, prise en elle-même, constitue un titre ecclésiastique. La circonscription affectée aux cures constitue une paroisse. La loi veut qu'il y en ait au moins une dans chaque justice de paix (loi du 18 germinal an X, art. 60). Du reste, la cure et l'église sont des établissements distincts. Toutes les deux, elles forment des personnes civiles capables de posséder, d'acquérir et, notamment, de recevoir des dons et des legs. La cure a pour représentant le curé; la *fabrique* est le représentant de la paroisse. Elles ont toutes les deux leurs biens propres : les biens de la cure sont affectés à l'usage personnel du curé; mais ce dernier n'est investi, à leur égard, que des droits d'usufruitier : c'est à la *fabrique* établie près de chaque paroisse qu'incombe le soin de veiller à la conservation de ces biens, de les administrer, en cas de vacance par suite de décès du titulaire, et d'en réserver, en ce cas, les revenus pour subvenir, en temps et lieu, aux grosses réparations des bâtiments (décret du 6 novembre 1813, art. 1er, 6, 13, 24, 28). Quant aux biens affectés à l'église à laquelle est attachée une cure, ils sont destinés aux payements des dépenses du culte et des frais d'entretien des édifices religieux (décret du 30 décembre 1809, art. 37, 46). La succursale est aussi un titre ecclésiastique, ayant, comme la cure, une circonscription appelée paroisse; mais sa population est ordinairement moins nombreuse, et le prêtre qui la dessert est amovible et appelé *desservant*, tandis que celui qui est à la tête d'une cure prend le nom de *curé* et est inamovible. Les desservants sont nommés par les évêques; quant aux curés, leur nomination doit être agréée par le chef de l'Etat. Ce sont, du reste, les seules différences qui existent entre les cures et les succursales. Ainsi la distinction entre les biens de la cure et ceux de l'église s'applique aux succursales. Quant aux chapelles, nous rappellerons d'abord que la loi organique ne reconnaissait que des cures, des succursales et des chapelles particulières (art. 44, 60 et suiv.); mais, plus tard, en 1817, après avoir augmenté considérablement le nombre des succursales, ne pouvant satisfaire à toutes les demandes, on permit d'établir des chapelles et des annexes. « Dans les paroisses ou succursales trop étendues, porte le décret du 30 septembre 1817 (art. 8), et lorsque la difficulté des communications l'exigera, il pourra être établi des chapelles. Les chapelles dépendront des cures ou succursales dans l'arrondissement desquelles elles sont placées. Elles seront sous la surveillance des curés ou desservants, et le prêtre qui y sera attaché n'exercera qu'en qualité de vicaire ou chapelain. Du reste, l'administration des chapelles est confiée à une *fabrique* et l'acte d'érection leur assigne une circonscription spéciale. Elles sont, d'ailleurs, aptes à posséder et à acquérir, et susceptibles d'exercer, sans l'autorisation du gouvernement, les mêmes droits que les établissements publics. Toutefois, elles n'ont que l'usufruit des biens qui leur auraient été restitués, la nue propriété étant réservée à la cure ou à la succursale dans l'arrondissement de laquelle la chapelle est située. L'annexe est dans une dépendance beaucoup plus étroite de la cure ou de la succursale que la chapelle. Elle n'a, au moment de son érection, aucun droit à prétendre sur les biens qui ont pu appartenir à son église; la paroisse dont elle dépend en reste propriétaire. La commune ou la section de commune qui a obtenu une annexe ne cesse pas de faire partie de la paroisse chef-lieu, et, par suite, malgré les dépenses faites pour l'annexe, elle n'en reste pas moins obligée de concourir aux frais d'entretien de l'église paroissiale et aux autres dépenses du culte dans le chef-lieu de la paroisse dont elle dépend. L'annexe n'est pas même apte à posséder par elle-même et elle n'a pas, par conséquent, de *fabrique;* elle n'a que la jouissance des biens, tels que l'église et le presbytère, dont la *fabrique* de la paroisse conserve la nue propriété. Cependant des dons et des fondations peuvent avoir lieu à son profit. Les revenus lui en sont alors exclusivement applicables; seulement les donations faites en faveur des annexes sont acceptées par le curé, le desservant ou le trésorier de l'église paroissiale, et les biens en provenant sont administrés par la *fabrique* paroissiale. Quant aux chapelles domestiques et aux oratoires particuliers, nous rappellerons qu'ils sont incapables d'avoir une existence civile et ne peuvent ainsi avoir de *fabrique*.

— *Organisation de la fabrique.* Le conseil de *fabrique* est composé de cinq membres dans les paroisses d'une population de moins de 5,000 âmes, et de neuf membres dans les autres. Il comprend, en outre, le curé ou desservant, qui y remplit la première place et peut s'y faire remplacer par un vicaire, et le maire de la commune du chef-lieu de la cure ou succursale. Le maire peut aussi se faire remplacer par un adjoint. S'il n'est pas catholique, il est tenu de se substituer un adjoint qui le soit, et, à défaut, un membre du conseil municipal. Lors de l'établissement d'une *fabrique*, les membres, qui doivent toujours être pris parmi les habitants notables et catholiques de la paroisse, sont nommés en partie par l'évêque et en partie par le préfet, de telle sorte que l'évêque en nomme cinq ou trois, et le préfet quatre ou deux, suivant que le conseil doit être composé de neuf ou de cinq membres (décret du 30 décembre 1809, art. 3, 4 et 6). Le conseil de *fabrique* peut être révoqué par le ministre des cultes sur la demande des évêques et l'avis des préfets : 1° pour défaut de présentation du budget ou de reddition de comptes, lorsque le conseil, requis de remplir ces devoirs, aura refusé ou négligé de le faire; 2° pour toute autre cause grave (ordonnance du 12 janvier 1825). L'exercice par le ministre du droit de révocation ne peut être l'objet d'un recours par la voie contentieuse. La *fabrique* se renouvelle partiellement tous les trois ans. Les membres sortants peuvent être réélus (art. 7 et 8). Le conseil de *fabrique* nomme au scrutin son secrétaire et son président; ils sont renouvelés le premier dimanche d'avril de chaque année et peuvent être réélus. Le président a, en cas de partage, voix prépondérante. Le conseil ne peut délibérer que lorsqu'il y a la moitié plus un des membres présents à l'assemblée (art. 9). Les fonctions du conseil se bornent à délibérer sur les objets suivants : 1° le budget de la *fabrique;* 2° le compte annuel de son trésorier; 3° l'emploi des fonds excédant les dépenses, du montant des legs et donations, et le remploi des capitaux remboursés; 4° toutes les dépenses extraordinaires au delà de 50 francs dans les paroisses au-dessous de 1,000 âmes, et de 100 francs dans les paroisses d'une plus grande population; 5° les procès à entreprendre ou à soutenir, les baux emphytéotiques ou à longues années, les aliénations ou échanges, et généralement tous les objets excédant les bornes de l'administration ordinaire des biens des mineurs (art. 12). Quant à l'action, elle est confiée à un bureau appelé *bureau des marguilliers*. Ce bureau dresse le budget de la *fabrique*, prépare les affaires qui doivent être portées au conseil, et est chargé de l'exécution des délibérations du conseil et de l'administration journalière du temporel de la paroisse. Tous les marchés sont arrêtés par le bureau des marguilliers et signés par le président, ainsi que les mandats pour l'huile, le pain, le vin, l'encens, la cire, et généralement tous les objets de consommation nécessaires à l'objet du culte. Les marguilliers pourvoient également aux réparations et achats des ornements, meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie.

Le bureau des marguilliers se forme de la manière suivante : aussitôt qu'un conseil de *fabrique* est nommé, il choisit, au scrutin, trois d'entre ses membres, qui élisent entre eux un président, un secrétaire et un trésorier. Le curé ou desservant fait aussi partie du bureau des marguilliers. Ils ne peuvent délibérer s'ils ne sont au moins au nombre de trois; en cas de partage, le président a voix prépondérante. Chaque année, au premier dimanche d'avril, l'un des marguilliers cesse ses fonctions et est remplacé par un nouveau membre de la *fabrique*, au choix du conseil. Les parents ou alliés, jusques et compris le degré d'oncle et de neveu, ne peuvent en même temps faire partie du bureau. C'est, du reste, au trésorier qu'appartient de faire toutes les dépenses; en conséquence, les marchands ou artisans ne doivent rien fournir sans un mandat du trésorier, au bas duquel le sacristain, ou toute autre personne apte à recevoir la livraison, certifie que le contenu audit mandat a été fourni (art. 11 et suiv.).

— *Biens composant le domaine des paroisses et que les fabriques ont mission de régir.* Le domaine des paroisses comprend les biens-fonds et les biens restitués, le droit de louer des chaises et de concéder des bancs, chapelles et monuments dans l'intérieur de l'église, le droit de faire des quêtes, de placer des troncs et de recueillir les oblations des fidèles, la perception de certains droits, et, dans quelques cas, le droit d'exiger des communes un supplément de ressources.

— *Biens-fonds.* Les maisons, édifices et biens ruraux provenant de dons, de legs ou d'acquisitions, font partie des biens-fonds entrant dans le domaine des paroisses. On s'est demandé si les églises et les presbytères faisaient partie du domaine des paroisses. La question a été vivement controversée. Plusieurs distinctions sont nécessaires : d'abord, il faut distinguer les églises paroissiales des églises métropolitaines, ou cathédrales. Quant à ces dernières, on décide généralement qu'elles appartiennent à l'Etat, nonobstant leur mise à la disposition de l'évêque ou de l'archevêque. En effet, les diocèses et les métropoles ne forment pas des établissements publics auxquels cette propriété ait pu être transférée. Cette propriété n'a pas pu être non plus transférée aux *fabriques* ou aux communes, car les églises métropolitaines ou cathédrales ne sont pas destinées seulement à un service paroissial ou communal, mais à un service qui embrasse plusieurs paroisses, communes, et même quelquefois plusieurs départements. La question ne concerne pas non plus les églises construites soit aux frais de l'Etat, soit aux frais des *fabriques*, soit aux frais des communes. Sur ce point, il ne peut y avoir aucun doute. Ainsi les églises acquises ou construites des deniers de la commune, ou dont il lui a été fait legs ou donation, lui appartiennent évidemment. La question n'a pas non plus pour objet les églises qui, ayant été supprimées par suite de l'organisation ecclésiastique, ont, depuis lors, cessé d'être affectées au service du culte et ont été, aux termes de l'art. 2 de l'arrêté du 7 thermidor an XI, réunies au domaine de la paroisse dans la circonscription de laquelle elles se trouvaient. Il est universellement reconnu qu'elles appartiennent en propriété à la paroisse et peuvent être, conformément au décret du 30 mai 1806, louées, échangées et aliénées par le conseil de *fabrique*. La question n'a donc trait qu'aux églises dont l'Etat s'est dessaisi pour les rendre au culte, à raison d'une église par cure et par succursale. On décide généralement, en se fondant sur l'avis du 2 pluviôse an XIII, auquel l'approbation impériale a conféré la force d'une loi, que les églises appartiennent aux communes; mais, en reconnaissant aux communes le droit de propriété des églises, on reconnaît en même temps qu'elles ne peuvent en disposer comme de leurs autres biens; qu'elles ne peuvent les retirer au culte catholique pour les affecter à un autre culte ou à tout autre usage, car la propriété leur en a été conférée par l'Etat, avec la condition expresse de les affecter à l'exercice du culte catholique. Du reste, quel que soit le propriétaire des églises paroissiales ou autres, les choses sacrées, étant affectées à un service public, ne sont pas dans le commerce tant que dure cette destination : elles sont toujours *res nullius*, et, par suite, non susceptibles de propriété privée, de servitude, ou de mitoyenneté, ou de prescription. Quant aux presbytères, ils sont, comme les églises, tantôt la propriété des paroisses et tantôt celle des communes. La paroisse a la propriété du presbytère lorsque ce presbytère provient d'une ancienne paroisse supprimée et a été réuni aux biens de la nouvelle, ou bien lorsque celle-ci en a fait l'acquisition sur ses propres ressources ou l'a obtenu par legs ou donation (ordonn. du 3 mars 1825, art. 4). Le presbytère est, au contraire, la propriété de la commune, s'il a été acquis ou construit de ses deniers, ou s'il lui en a été fait legs ou donation, ou même s'il a été abandonné par l'Etat, en exécution de la loi du 18 germinal an X.

— *Biens restitués et biens célés accordés aux fabriques.* L'arrêté du 7 thermidor qui dispose à cet égard porte : « Art. 1er. Les biens des *fabriques* non aliénés, ainsi que les rentes dont elles jouissaient et dont le transfert n'a pas été fait, sont rendus à leur destination. — Art. 2. Les biens des *fabriques* des églises supprimées seront réunis à ceux des églises conservées et dans l'arrondissement desquelles ils se trouvent. Du reste, les *fabriques* ne sont investies de la propriété des biens mis à leur disposition que par un envoi en possession, qui a lieu au moyen d'un arrêté spécial du préfet. » (Avis du conseil d'Etat du 30 janvier 1807.) Quant aux biens et rentes célés au domaine, l'art. 26 du décret du 30 décembre 1809, qui statue à cet égard, après avoir déclaré que les revenus des *fabriques* se forment du produit des biens et rentes restitués, ajoute dans un troisième paragraphe : « Leurs revenus se forment aussi du produit des biens et rentes célés au domaine, dont nous les avons autorisés ou dont nous les autoriserions à se mettre en possession. » Il résulte des termes de cet article qu'un arrêté préfectoral n'est plus suffisant pour opérer l'envoi en possession. Le gouvernement s'étant réservé d'autoriser la *fabrique* à se mettre en possession, il faut, pour cette autorisation, un décret du souverain. C'est seulement lorsque l'envoi en possession a été accordé par le chef de l'Etat que la *fabrique* exerce son entière revendication devant le juge civil.

— *Perception de certains droits.* Ces droits sont le produit spontané des terrains servant de cimetière, c'est-à-dire des fruits et herbes qui y croissent naturellement et sans le secours de l'agriculture; quant aux arbres, il faut distinguer s'ils ont crû spontanément dans le cimetière, s'ils ont été plantés par les communes, ou s'ils ont crû au milieu des haies servant de clôture. Les *fabriques* sont propriétaires des premiers, s'ils sont nés depuis 1809, époque à laquelle les produits ont été attribués aux *fabriques;* les communes le sont des autres et ont droit à leurs produits et émondages. En outre, il existe certains droits que, suivant les règlements épiscopaux approuvés par le gouvernement, les *fabriques*

perçoivent, et, de plus, elles ont une part sur le produit des inhumations.

— *Suppléments de ressources dus par les communes.* Les charges des communes relativement au culte sont : 1° de suppléer à l'insuffisance des revenus de la *fabrique* pour les charges ordinaires; 2° de fournir au curé ou desservant un presbytère, ou, à défaut de presbytère et de logement, une indemnité pécuniaire; 3° de pourvoir aux grosses réparations des édifices consacrés au culte (décret du 30 décembre 1809, art. 92).

— *Charges des fabriques.* Les charges des *fabriques* sont : 1° de fournir aux frais nécessaires au culte, savoir : les ornements, les vases sacrés, le linge, le luminaire et l'encens, le payement des vicaires, des sacristains, chantres, bedeaux, et autres employés au service de l'église désignés par le curé; 2° de payer les honoraires des prédicateurs les jours de solennité, de pourvoir à la décoration et aux dépenses relatives à l'embellissement intérieur de l'église; 3° de veiller à l'entretien des églises, presbytères et cimetières, et, en cas d'insuffisance de leurs revenus, de faire toutes les démarches nécessaires pour que la commune ou l'administration fasse les réparations et reconstructions devenues nécessaires (décret du 30 décembre 1809, art. 30, 37).

— *Administration des biens des paroisses.* Cette administration comprend l'acceptation des legs et donations, les baux, les acquisitions, les ventes, la location des chaises, les concessions de bancs et de chapelles, les transactions, l'exercice des actions juridiques, et enfin la comptabilité.

— *Acceptation des dons et legs.* Cette acceptation ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée par le préfet, pour les dons et legs en argent ou objets mobiliers n'excédant pas 300 francs, et émanant du chef de l'Etat pour les dons et legs d'immeubles ou d'objets mobiliers d'une valeur au-dessus de 300 francs.

— *Baux, acquisitions, ventes d'immeubles.* Les maisons et biens ruraux appartenant à la paroisse sont administrés et régis par le bureau des marguilliers dans la forme déterminée pour les biens communaux. Le trésorier passe les baux de moins de neuf ans en vertu d'une délibération du bureau. Si le bail doit être d'une plus longue durée, il ne peut avoir lieu sans une délibération du conseil de *fabrique*, l'avis de l'évêque et l'autorisation du souverain. Ces dernières formalités sont aussi exigées pour la vente, l'aliénation, l'acquisition ou l'échange d'un immeuble. L'autorisation obtenue, l'acte est passé avec le trésorier. Comme la loi ne parle que des immeubles, il en résulte que les meubles sont à la disposition du bureau des marguilliers; cela se comprend : les objets mobiliers ne composant point le domaine productif de la *fabrique*, leur conservation importe moins à l'avenir de l'établissement. Du reste, quelle que soit la forme des contrats de bail à ferme, de vente, d'aliénation, d'acquisition ou d'échange, ils constituent des actes du droit commun dont l'appréciation et l'application n'appartiennent qu'aux tribunaux ordinaires. Les paroisses sont, à cet égard, dans la même position que les communes.

— *Location des chaises, concession de bancs, chapelles, etc.* Le décret du 30 décembre 1809 (art. 64, 65, 67) trace les règles à suivre pour la fixation du prix des chaises et pour leur location, si le conseil de *fabrique* en autorise la mise à ferme. Quant aux concessions de bancs, chapelles, etc., nous rappellerons d'abord que les droits honorifiques de banc et de chapelle (v. FÉODALITÉ), autrefois attribués à titre de privilége personnel, ont disparu avec le système politique dont ils étaient la conséquence; aussi une décision du 21 thermidor an XIII porte-t-elle que les ci-devant propriétaires de chapelles et bancs n'ont pas le droit de faire revivre les anciennes servitudes, à moins qu'ils ne les acquièrent par un nouveau titre de concession, alors même que le bien concédé pour obtenir la propriété d'un banc existerait encore. Toutefois, une place réservée, connue sous le nom de *banc de l'œuvre*, est accordée aux membres du conseil de *fabrique;* ce banc est placé, autant que possible, devant la chaire; le curé ou desservant y occupe la première place toutes les fois qu'il s'y trouve pendant la prédication. Il n'y a plus que les autorités et les marguilliers qui aient des bancs d'honneur dans les églises; encore ce privilége conféré aux autorités n'existe, sauf pour le maire, membre du conseil de *fabrique*, que pour les prières publiques réclamées par le gouvernement. Actuellement, la concession d'une place réservée dans l'église ne peut avoir lieu pour un temps plus long que la vie de celui qui l'obtient; cependant celui qui bâtit entièrement une église peut retenir la propriété d'un banc ou d'une chapelle pour lui et sa famille tant qu'elle existera; le simple donateur ou bienfaiteur d'une église peut même obtenir une semblable concession sur l'avis du conseil de *fabrique*, approuvé par l'évêque et par le ministre des cultes (décret du 30 décembre 1807, art. 68 et 72). Les concessions ordinaires de bancs et places sont faites par le bureau, de l'avis du conseil de *fabrique;* mais si le prix de la concession doit être un immeuble, on a à obtenir l'autorisation du souverain, dans la même forme et sans doute par la même raison que pour les dons et legs (décret du 30 décembre 1809, art. 69, 70 et 71). Quant aux contestations qui peuvent s'élever à cet égard, elles doivent être portées devant les juges du droit commun. L'article 73 du décret de 1809 ne permet de placer dans les églises aucun cénotaphe, aucune inscription, aucun monument de quelque genre que ce soit, que sur la proposition de l'évêque et avec la permission du ministre des cultes. L'autorisation exigée pour l'érection d'un monument, etc., l'est également pour son déplacement. Quant aux réparations, c'est à la famille à en supporter les charges; mais elles ne peuvent être faites sans le consentement de la *fabrique*. De telles autorisations ne sont accordées qu'en faveur des bienfaiteurs; le bienfait doit être au moins de 10 francs de rente. C'est seulement quand l'érection d'un monument dans l'église est autorisée que la concession peut devenir une source de revenu pour la *fabrique*. Du reste, et c'est une règle qui domine toutes les questions relatives à l'exécution des concessions, les droits conférés aux concessionnaires ne font jamais obstacle au déplacement, à la réduction et même à la suppression des bancs en particulier, et, en général, à la modification des dispositions intérieures de l'édifice religieux. Il n'est pas au pouvoir de la *fabrique* de restreindre sous ce rapport, par ses stipulations avec des tiers, l'entière liberté que la loi garantit au curé pour assurer le service religieux et pourvoir à la police intérieure de son église; cependant, les mesures que le curé peut prendre à cet égard peuvent donner lieu à une réclamation du ressort de l'évêque, et la décision de ce dernier, dans le cas où elle serait empreinte d'arbitraire et d'esprit de vexation, pourrait motiver l'appel comme d'abus; dans tous les cas, le concessionnaire a contre la *fabrique*, pour inexécution de la convention, une action en dommages-intérêts de la compétence des tribunaux ordinaires.

— *Transactions, exercice des actions juridiques.* Les *fabriques* étant assimilées aux communes pour l'administration de leurs biens (décret du 30 décembre 1809, art. 60), elles sont soumises, pour leurs transactions, à toutes les formalités prescrites pour les communes (v. ce mot), et ce n'est qu'après leur accomplissement que l'acte est passé, par-devant notaire, entre le trésorier et la partie adverse. Le trésorier est tenu de faire tous les actes conservatoires pour le maintien des droits de la *fabrique* et toutes les diligences pour le recouvrement de ses revenus. Il n'a, pour procéder aux exploits, significations et commandements nécessaires, à se munir d'aucune autorisation. Du reste, hors les cas de poursuites simplement conservatoires, le trésorier doit prévenir le bureau des marguilliers, et, ensuite, faire, sur l'avis du bureau, ses diligences pour provoquer une convocation extraordinaire du conseil de *fabrique*. Le conseil délibère sur le rapport du trésorier, et, s'il juge à propos de plaider, il expose ses motifs à l'appui de l'avis qu'il émet en ce sens et charge le trésorier de solliciter du conseil de préfecture l'autorisation nécessaire pour agir (décret du 30 décembre 1809, art. 77 et 79). Quant à la nature et aux effets des arrêtés pris par le conseil de préfecture sur ces sortes de demandes, et aux règles à suivre pour les recours dont ils sont susceptibles, v. au mot COMMUNE. Les procès sont soutenus au nom de la *fabrique* et les diligences faites à la requête du trésorier, qui en donne connaissance au bureau (art. 79). Le desservant de la commune n'a pas qualité pour agir au nom de la *fabrique*.

— *Budget. Comptabilité.* Les dépenses de la paroisse s'effectuent dans les limites d'un budget annuel préparé par le bureau, soumis au conseil de *fabrique* et approuvé par l'évêque diocésain (décret du 30 décembre 1809, art. 45, 46, 47). Quant aux dépenses extraordinaires, qui n'ont pu être prévues lors de la confection du budget, lorsqu'elles ne sont que de 50 francs ou au-dessous dans les paroisses au-dessous de 1,000 âmes et de 100 francs ou au-dessous dans les paroisses d'une plus grande population, elles sont faites sur une simple autorisation du bureau; lorsqu'elles excèdent ces limites, elles doivent être soumises à la délibération du conseil de *fabrique* (art. 12). Lorsqu'il s'agit de réparations, le bureau peut pourvoir sur-le-champ, quand elles n'excèdent pas la proportion que nous venons d'indiquer; pour celles qui ne s'élèvent pas à plus de 100 francs dans les paroisses au-dessous de 1,000 âmes, et de 200 francs dans celles d'une plus grande population, le conseil de *fabrique* peut les ordonner. Tous les trois mois, le bureau détermine la somme nécessaire pour la dépense du trimestre suivant; toutes les dépenses de l'église et les frais de sacristie sont faits sur cette somme. Les comptes sont présentés chaque année par le trésorier au bureau des marguilliers; le bureau en fait son rapport au conseil de *fabrique*, qui clôt et arrête les comptes, mais sous la réserve des articles qui peuvent être contestés (décret du 30 décembre 1809, art. 82, 85, 86). Faute par le trésorier de présenter ses comptes à l'époque fixée, le premier dimanche du mois de mars, et d'en payer le reliquat, celui qui lui succède est tenu de faire, dans le mois au plus tard, les diligences nécessaires pour l'y contraindre, et, à son défaut, le procureur général, soit d'office, soit sur l'avis qui lui en est donné par l'un des membres du bureau ou du conseil, soit sur une ordonnance rendue par l'évêque en cours de visite, est tenu de poursuivre le comptable devant le tribunal de première instance, et il le fait condamner à payer le reliquat, à faire régler les articles débattus ou à rendre son compte, s'il ne l'a été, le tout dans un délai fixé par le tribunal; sinon, et ledit temps passé, à payer provisoirement au profit de la *fabrique* la somme égale à la moitié de la recette ordinaire de l'année précédente, sauf, s'il y a lieu, les payements ultérieurs (décret du 30 décembre 1809, art. 70).

— *Compétence.* D'après l'article 80 du décret du 30 décembre 1809, doivent être portées devant les tribunaux ordinaires : 1° les contestations relatives à la propriété des biens; 2° les poursuites à fin de recouvrement des revenus. Les tribunaux civils sont aussi compétents pour toutes les contestations relatives aux contrats et marchés faits par les paroisses, à l'exception, toutefois, des marchés passés pour les réparations, qui peuvent, quant à la compétence, être assimilés aux travaux d'utilité publique. Pour obtenir l'exécution du jugement qui ordonne à une paroisse de payer, c'est au trésorier qu'il faut s'adresser, pour qu'il fasse ses diligences près du bureau et du conseil de *fabrique*. S'il y a négligence ou mauvaise volonté de la part de ce conseil, on doit saisir directement l'évêque diocésain. La décision de ce dernier sera susceptible de l'appel au ministre des cultes ou du recours au conseil d'Etat, dans les cas et pour les motifs prévus pour les créanciers des communes dont la demande en payement a été rejetée par le préfet. Quant aux contestations entre le trésor et la *fabrique*, comme la reddition des comptes est une opération tout administrative, il en résulte qu'elles doivent être portées devant les conseils de préfecture.

— *Fabriques des églises métropolitaines et cathédrales.* Les églises métropolitaines et cathédrales ont des *fabriques* comme les églises paroissiales; mais ces *fabriques*, en ce qui concerne leur organisation, ne sont pas régies par les mêmes dispositions que celles des paroisses. Le plus grand nombre de ces églises a adopté le projet de règlement proposé aux évêques en 1822 par le ministre des cultes. Ce projet de règlement, en quatre articles, porte : « Article 1er. La *fabrique* se compose d'un conseil de *fabrique* et d'un bureau de marguilliers. — Art. 2. Nous réservons à nous (c'est-à-dire aux évêques) et à nos successeurs la nomination des présidents et membres du conseil de *fabrique* et des présidents et membres du bureau, ainsi que celle du secrétaire et du trésorier. — Art. 3. Le président et le secrétaire du conseil le seront également du bureau. — Art. 4. Nous réservons à nous et à nos successeurs l'interprétation des articles du présent règlement. » Les autres sont soumis aux anciens règlements épiscopaux. Du reste, tous ces règlements réservent la plus grande autorité à l'évêque. Cela se comprend : l'évêque doit gouverner son Eglise sans être exposé à des oppositions. Quant aux charges des *fabriques* des églises cathédrales, elles sont, dans ces églises, les mêmes que celles des *fabriques* provinciales. Leurs biens se composent : 1° des biens restitués; 2° des biens acquis à titre gratuit ou à titre onéreux; les dons ou legs doivent être acceptés par l'évêque, sauf autorisation du gouvernement; 3° du produit des quêtes et des tarifs; 4° des subventions de l'Etat. Les *fabriques* des églises cathédrales sont soumises, quant à l'administration et à l'aliénation de leurs biens, aux règles établies pour les *fabriques* des paroisses. Si l'église métropolitaine ou cathédrale est en même temps consacrée au service d'une paroisse, il n'y a pas deux *fabriques*, mais une seule, celle de la métropole ou cathédrale, qui exerce en même temps les fonctions de la *fabrique* de la paroisse. Mais, quoique réunies dans les mêmes mains, les deux *fabriques* doivent avoir un budget séparé. Cette confusion des deux *fabriques* présente une difficulté sérieuse en cas d'insuffisance de ressources; car l'Etat et les communes devant contribuer, comment établir dans quelle proportion ils doivent chacun entrer dans les subventions qui sont à leur charge? C'est pour éviter cette difficulté que le ministre des cultes a décidé que la *fabrique* ne s'adresserait au conseil municipal que pour le traitement des vicaires et le logement du curé. Mais, comme on l'a fait observer, l'un et l'autre n'étant dus par les communes qu'à défaut de ressources suffisantes de la part de la *fabrique*, la difficulté subsiste toujours, car la commune peut soutenir que, si l'Etat contribuait comme il le doit, les ressources ne seraient pas insuffisantes et qu'ainsi elles n'auraient à accorder aucune subvention.

FABRIQUÉ, ÉE (fa-bri-ké) part. passé du v. Fabriquer. Produit par un procédé industriel; confectionné : *Des soies* FABRIQUÉES *à Lyon. Des étoffes mal* FABRIQUÉES. *Des draps* FABRIQUÉS *avec de la laine et du coton.*

Qui trahit son amour, Juana, doit avoir l'âme
Faite de ce métal faux, dont sont *fabriqués*
La mauvaise monnaie et les écus marqués.
A. DE MUSSET.

— Par anal. Fait, préparé, travaillé : *Un plat* FABRIQUÉ *de main de maître.*

— Par ext. Fait, rédigé par un faussaire : *Des billets* FABRIQUÉS *avec une grande perfection.*

— Fig. Inventé, en parlant d'une chose mensongère : *Un conte* FABRIQUÉ *par de mauvais plaisants. Une calomnie* FABRIQUÉE *par des malveillants.*

FABRIQUER v. a. ou tr. (fa-bri-ké — rad. *fabrique*). Produire, confectionner par des procédés mécaniques; produire, confectionner : FABRIQUER *des soieries.* FABRIQUER *du savon.* FABRIQUER *des poteries.* FABRIQUER *des monnaies. Cet industriel* FABRIQUE *pour* 500,000 *francs de produits chimiques.*

— Par anal. Faire, préparer, travailler; créer, produire : *Elle* FABRIQUERA *de ses blanches mains d'excellentes tartes et de délicieux vin de groseilles.* (Th. Gaut.) *Il suffit à l'amour d'une étincelle pour* FABRIQUER *un homme.* (Proudh.)

Le ciel, dont nous voyons que l'ordre est tout-puis- [sant,
Pour différents emplois nous *fabrique* en naissant.
MOLIÈRE.

— Par ext. Produire un objet destiné à tromper : FABRIQUER *des billets de banque.* FABRIQUER *de la fausse monnaie.*

— Fig. Imaginer, en parlant d'une fausseté : FABRIQUER *des contes.* FABRIQUER *des mensonges, des calomnies.*

Se fabriquer v. pr. Etre fabriqué : *Les soies qui* SE FABRIQUENT *à Lyon. Les monnaies de France* SE FABRIQUENT *toutes à Paris. Le termolama est une espèce de cachemire de soie qui ne* SE FABRIQUE, *dit-on, qu'en Perse.* (De Custine.)

FABRIS (Nicolas), mécanicien italien, prêtre de l'Oratoire, né à Chioggia (Vénétie) en 1739, mort en 1801. Il est l'auteur de plusieurs inventions ingénieuses, parmi lesquelles on cite une horloge établissant la concordance entre les heures italiennes et les heures françaises; un piano-forté, avec registre; un clavecin écrivant les notes en même temps qu'il les frappait, etc.

FABRIS (Giuseppe), éminent sculpteur italien, né à Padoue en 1800. Après avoir étudié à l'Académie de sa ville natale, il fut envoyé comme pensionnaire à Rome, où il exécuta, entre autres ouvrages, un groupe colossal de *Milon de Crotone attaqué par un lion*, qui lui valut son admission à l'Académie de Saint-Luc. Parmi ses œuvres les plus estimées, nous citerons encore : *Vénus et Cupidon*, dans la galerie du prince Esterhazy, et *Hector avec Andromaque*, groupe exécuté pour celle du comte Mallerio, à Milan. Ses principales œuvres monumentales sont : le monument du cardinal Fontana, dans l'église Saint-Charles, à Rome; le monument de la comtesse Mallerio; le Génie assis sur le monument de Canova, dans l'église des Frati, à Venise, et le monument élevé au Tasse, dans lequel le poëte est représenté au moment où, en proie à une hallucination, il croit voir la Vierge Marie. Les ouvrages de Giuseppe Fabris se distinguent surtout par une évidente et parfaite connaissance des modèles classiques, jointe à l'étude de la nature.

FABRIS (Antonio), numismate et graveur italien, né à Udine, dans le Frioul, au commencement du XIXe siècle. Il était, dans le principe, ciseleur sur métaux, et ce fut l'infériorité relative des médaillistes italiens qui le conduisit à embrasser cette profession, qu'il devait exercer avec tant d'éclat. Il vint s'établir à Florence vers 1823, et c'est à cette époque que se rapporte son premier chef-d'œuvre, la médaille de Canova, qui venait de mourir. Mais son œuvre la plus admirée ne fut exécutée que quelques années plus tard : c'est la médaille frappée pour la consécration de l'église de Passagno, dont les dessins sont dus précisément à Canova. Cet artiste devait l'inspirer encore. En effet, en 1830, il exécuta le modèle d'une superbe médaille pour le monument de Canova. Parmi ses œuvres les plus remarquées, nous citerons encore : la médaille d'inauguration de l'Académie de Borgo-San-Sepolcro (1830); la médaille de l'Académie d'architecture de Leghorn (1831); une médaille de Dante, dont le revers représente le monument du poëte dans l'église Santa-Croce, de Florence; enfin plusieurs médailles de peintres et de poëtes, et une réduction en bronze des fameuses portes du baptistère de Florence, par Ghiberti. Ce qui caractérise surtout le talent de Fabris, c'est une grande pureté de dessin, jointe à une extrême délicatesse d'exécution.

FABRITIUS (Louis), voyageur, né au Brésil, d'une famille hollandaise, en 1648, mort en 1729. Il servit avec son père dans l'armée russe, fut fait prisonnier par les Cosaques et vendu comme esclave. Echappé de la servitude, il entra au service de la Suède (1677), et fut chargé par Charles XI de nouer des relations commerciales avec l'Orient, afin d'attirer vers Narva (Esthonie) le commerce de la soie. Il fit plusieurs voyages en Perse et réussit à amener à Stockholm (1697) des marchands arméniens et persans, avec des pacotilles considérables de soies crues. Mais la nécessité de traverser le territoire russe arrêta le développement de ce projet hardi, que personne n'osa reprendre après la mort de l'aventureux Fabritius.

FABRIZIO (Jérôme), anatomiste et chirurgien italien. V. FABRICE.

FABRIZZI (Antonio-Maria), peintre italien, né à Pérouse en 1594, mort en 1649. Tout jeune encore, il se rendit à Rome pour y suivre les leçons d'Annibal Carrache. Ce maître étant mort en 1609, il retourna dans sa ville natale, et, bien que son éducation artistique fût fort incomplète, il travailla seul à partir de ce moment et exécuta dans sa patrie un assez grand nombre de fresques. Ses œuvres, dont le coloris est brillant, sont plus remarquables par l'imagination que par le savoir artistique.

FABRO-BREMUNDANO (François FAIVRE ou FEBVRE DE BRÉMONDANS, plus connu sous le nom de), historien, né à Besançon vers 1620, mort après 1693. Il fit ses études en Espagne, devint secrétaire du comte de Fuentes, qu'il suivit dans les Pays-Bas, puis se rendit en Italie et fut nommé membre de l'Académie des Faticosi de Milan. De retour en Espagne, il occupa un emploi de confiance dans les bureaux du ministère. Ses principaux ouvrages sont : *Eroe trionfante, istoria delle gloriose azioni di Mocenigo II* (Venise, 1651); *Historia de los hechos de don Juan d'Austria en el principado de Cataluña* (Saragosse, 1673, 4 vol. in-fol.); *Floro historico de la guerra de Ungria* (Madrid, 1684, 5 vol. in-4°).

FABRONI (Angelo), célèbre biographe, surnommé, avec un peu d'exagération, le **Plutarque italien**, né à Marradi (Toscane) en 1732, mort à Pise en 1803. Quoiqu'il fût élève des jésuites, il se montra d'abord favorable au jansénisme et, pour plaire à son protecteur Bottari, un des coryphées de ce parti en Italie, il traduisit du français en italien quelques ouvrages du P. Quesnel et de Le Tourneux. Une *Vie du pape Clément XII*, écrite dans un latin pur et élégant, un discours *Sur l'Ascension* lui valurent la protection de la cour de Rome. Il gagna aussi celle du grand-duc de Toscane, Léopold, qui le nomma, en 1767, prieur du chapitre de la basilique de Saint-Laurent, le choisit pour précepteur de ses enfants et lui fournit libéralement les moyens de visiter pour son instruction l'Angleterre et la France. Il connut dans ce dernier pays les hommes les plus éminents de l'époque, d'Alembert, Condorcet, Lalande, Condillac, Rousseau, Diderot, etc. Dès 1766, il avait commencé la rédaction de l'ouvrage sur lequel repose sa réputation, les *Vies des Italiens illustres du* XVIIe *et du* XVIIIe *siècle* (*Vitæ Italorum doctrina excellentium qui sæculis* XVII *et* XVIII *floruerunt;* Pise, 1778-1805, 20 vol.). Ces *Vies*, rédigées avec beaucoup de soin, renferment les détails les plus intéressants et n'ont que le défaut d'être écrites dans une langue morte, insuffisante pour rendre avec précision et clarté les détails de l'histoire moderne. On a encore de Fabroni un journal littéraire, *Giornale de' litterati*, commencé à Pise en 1771 et dont il fut pendant vingt ans le principal rédacteur; des *Eloges* d'Italiens illustres (en italien); une *Histoire de l'université de Pise*, etc.

FABRONI (Jean-Valentin-Mathias), chimiste, naturaliste et ingénieur italien, né à Florence en 1752, mort en 1822. Il appartenait à une famille patricienne, originaire de Pistoia. Collaborateur et ami de Fontana, il lui succéda comme directeur du cabinet de physique du grand-duc, fut chargé d'importantes fonctions scientifiques par les divers gouvernements qui se succédèrent en Toscane au commencement de ce siècle, et nommé par Napoléon premier directeur des travaux des ponts et chaussées pour les départements au delà des Alpes. C'est à lui qu'on doit la route du mont Genèvre et les premiers travaux de celle de la Corniche. Son génie, plus étendu que profond, s'était exercé dans presque toutes les sciences et presque toujours avec bonheur. On a de lui un grand nombre d'ouvrages et de mémoires sur la chimie, l'agriculture, la botanique, l'économie rurale, l'histoire naturelle, la physique, la physiologie, etc.

FABRONIE s. f. (fa-bro-nî — de *Fabroni*, sav. ital.). Bot. Genre de mousses, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique : *La* FABRONIE *exiguë croît dans le nord de l'Italie et en Suisse.* (L. Gouas.)

FABROT (Charles-Annibal), jurisconsulte, né à Aix (Provence) en 1580, mort à Paris en 1659. Professeur de droit à l'université d'Aix, il acquit par son érudition l'amitié du célèbre Peiresc, du président du Vair, de Matthieu Molé, de Jérôme Bignon et du chancelier Séguier. On lui doit la publication des *Basiliques*, avec une traduction latine des *Institutes* de Justinien et des notes de Cujas; des éditions de divers historiens byzantins, ainsi que plusieurs ouvrages de droit et d'histoire ecclésiastiques, et une édition des *Œuvres de Cujas* (1658, 10 vol. in-fol.)

FABRY (Jean-Baptiste-Germain), écrivain français, né à Corme (Rouergue) en 1780, mort en 1821. Il fit ses études de droit, puis se livra entièrement à des travaux littéraires. Attaché aux principes royalistes et religieux, il s'efforça de les répandre par la publication d'un recueil, qui parut de 1805 à 1812, sous le titre de : *Spectateur français au* XIXe *siècle*, et qui compta parmi ses rédacteurs de Bonald, Dussault, de Feletz, Geoffroy, etc. Il a publié en outre, sans nom d'auteur : la *Régence à Blois* ou les *Derniers moments du gouvernement impérial* (1814, in-8°); *Itinéraire de Buonaparte de Doulevent à Fréjus* (1814, in-8°); *Itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à Sainte-Hélène* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de l'événement de* 1815 (1816, in-8°); le *Génie de la Révolution considéré dans l'éducation* (1817-1818, 3 vol. in-8°); les *Missionnaires de* 1793 (1819, in-8°), etc.

FABULAIRE s. f. (fa-bu-lè-re — dimin. du lat. *faba*, fève). Moll. Genre de coquilles foraminifères, à loges opposées et pelotonnées sur le même plan.

FABULATION s. f. (fa-bu-la-sion — du lat. *fabula*, fable). Littér. Figure par laquelle on donne comme réel et sérieux ce qui est imaginaire. ‖ Disposition donnée à la fable, à l'action d'une composition littéraire : *Une agréable, une savante* FABULATION.

FABULEUSEMENT adv. (fa-bu-leu-ze-man — rad. *fabuleux*). D'une façon prodigieuse, étonnante, incroyable : *Il s'est enrichi* FABULEUSEMENT. *Les marchands de cigares vous en offrent des paquets énormes à des prix* FABULEUSEMENT *minimes.* (Th. Gaut.)

FABULEUX, EUSE adj. (fa-bu-leu, eu-ze — du lat. *fabula*, fable). Imaginaire, qui n'a pas d'existence réelle, de fondement réel : *Un personnage* FABULEUX. *L'empire des sciences et des arts est un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des relations* FABULEUSES. (D'Alemb.)

— Par ext. Prodigieux, incroyable, quoique vrai; exagéré : *Faire des exploits* FABULEUX. *Bénéfices* FABULEUX. *Demander des prix* FABULEUX.

— Hist. *Temps fabuleux*, Temps de l'histoire générale auquel se rapportent les fables mythologiques : *Guérin du Rocher a écrit l'histoire véritable des* TEMPS FABULEUX. *L'anthropophagie n'est pas une invention des* TEMPS FABULEUX. (Mich. Chev.)

— s. m. Ce qui est fabuleux; genre fabuleux : *Nous outrons le* FABULEUX *par un assemblage confus de dieux, de bergers, de héros, d'enchanteurs, de furies, de démons.* (St-Evrem.)

Il faut de l'incroyable, il faut du *fabuleux*
Pour les héros et pour les belles.
SAINT-EVREMOND.

— **Syn. Fabuleux, faux, feint.** Ce qui est *fabuleux*, sans être vrai, n'a pas pour but de tromper, mais de plaire à l'imagination ou de donner un aliment aux besoins religieux de l'homme. Ce qui est *faux* est contraire à la vérité dans son essence même et a nécessairement pour effet d'induire en erreur. *Feint* diffère de *faux* en ce qu'il montre la fausseté comme étant le fait d'un trompeur, d'un homme qui s'est appliqué à revêtir l'erreur des couleurs de la vérité. Celui qui a une haute idée de lui-même, mais que sa timidité empêche de se faire valoir, n'a qu'une *fausse* modestie; celui qui se déprécie sans cesse afin qu'on l'élève n'a qu'une modestie *feinte*.

— **Antonymes.** Certain, exact, historique, réel, vrai.

FABULISTE s. m. (fa-bu-li-ste — du lat. *fabula*, fable). Auteur d'un recueil de fables : *Esope est le plus célèbre des* FABULISTES *anciens. Le premier soin du* FABULISTE *doit être de paraître persuadé, le second de rendre sa persuasion amusante.* (Marmontel.) *Le poëte comique s'attache aux ridicules, le* FABULISTE *s'adresse davantage aux vices.* (Chamfort.) *L'Allemagne a possédé un grand* FABULISTE, *Lessing.* (Genevay.)

— **Encycl.** Toutes les littératures, et surtout les littératures primitives, comptent des *fabulistes* au rang de leurs poëtes les plus originaux, de leurs écrivains les plus délicats. La longue et consciencieuse étude que nous avons consacrée à la FABLE nous dispense de les envisager l'un après l'autre et en détail; mais nous allons les grouper ici par ordre chronologique et par ordre de pays, de façon que cette énumération présente l'ensemble des *fabulistes* et serve comme de fil conducteur au milieu de cette série si variée.

— *Fabulistes orientaux et grecs.* La littérature indoue est riche en fables, mais ses recueils sont anonymes; ainsi, tout en ayant un grand nombre de ces sortes de compositions, dont le genre est tout à fait dans le génie oriental, elle n'a pas de *fabulistes*. Lokman même, ce *fabuliste* persan, le premier dont le nom nous soit parvenu, ne possède pas une personnalité bien précise, puisque certains critiques, retrouvant dans les faits de sa vie quelques similitudes avec la biographie d'Esope, ont pensé que les Grecs avaient dérobé Lokman à la Perse et s'étaient contenté de le baptiser Grec, sous un nouveau nom, à moins que ce ne soient les Persans qui en aient agi de la sorte avec Esope. D'autres ont pensé que le véritable auteur des *Fables* d'Esope était Hésiode. Ainsi, rien de confus comme les origines de la fable et les noms des premiers *fabulistes*. Pilpay, le *fabuliste* indien, n'est que le compilateur d'apologues tirés du *Pantcha-Tantra*, et son existence est tout aussi merveilleuse que celle de Lokman, à qui, pour concilier toutes les traditions, on serait forcé de donner plus de dix siècles d'existence. Sadi, le grand poëte persan (1193-1291), compte au premier rang parmi les *fabulistes* orientaux, mais il est infiniment plus moderne.

Bien avant lui, Esope (620-560 av. J.-C.), malgré l'obscurité qui enveloppe sa vie et rend discutable même sa personnalité, est le premier des *fabulistes* grecs. Hésiode, Stésichore, Hérodote ont écrit des fables, mais leur génie et leurs œuvres les ont fait, avec raison, classer dans d'autres genres littéraires et on ne les compte qu'accidentellement au nombre des *fabulistes*. Babrius ou Babrias (IIe ou IIIe siècle de l'ère chrétienne) doit partager la gloire d'Esope, puisque, de tous les poëtes qui ont mis en vers les apologues du vieux *fabuliste*, lui seul nous est parvenu, et encore fort tard (1844).

— *Fabulistes latins.* Quoique Ménénius Agrippa, Horace et Pline aient composé, à l'occasion, des fables et des apologues, le seul *fabuliste* latin digne de ce nom est Phèdre; encore n'est-il qu'un reflet d'Esope (Ier siècle ap. J.-C.). Une mention doit être donnée à Faërne, auteur, au XVIe siècle, de fables latines qui pouvaient remplacer, pour nous, celles de Phèdre, non encore découvertes. Dans l'intervalle, Aphonius d'Antioche (IIIe siècle) et Avianus, contemporain de Théodose, avaient écrit quelques fables, mais sans grand mérite.

— *Fabulistes français.* Notre moyen âge est riche en auteurs de fabliaux. Contentons-nous de citer les auteurs de la série du *Roman du Renard*, Pierre de Saint-Cloud, Jacques Gielée, Rutebeuf et bien d'autres anonymes (XIIIe et XIVe siècle), qui, par leurs créations originales, doivent être placés au rang des meilleurs *fabulistes*, si la bonhomie et la naïveté, unies à la malice, sont les premières qualités du genre. Joignons-leur la masse des imitateurs d'Esope au XVIe siècle, parmi lesquels Guillaume Haudent et Guill. Guéroult méritent d'être distingués. Rabelais, Marot et Régnier, sans être des *fabulistes* proprement dits, ont aussi écrit des fables et des meilleures. Ce dernier ne précède que de peu de temps le prince des *fabulistes*, l'inimitable La Fontaine (1622-1695). La fable était tellement en honneur dans les salons du XVIIe siècle, qu'il est peu de poëtes ou de prosateurs qui n'en aient composé quelques-unes; aussi devons-nous citer Perrault, Furetière, Benserade, Pellisson, Séneçé, Fénelon, qui, illustres dans d'autres genres, sont à peine connus comme *fabulistes*. Parmi ceux, au contraire, qui doivent à la fable leur meilleure renommée, il faut citer, au XVIIe et au XVIIIe siècle, Lamotte, l'abbé Aubert et surtout Florian (1755-1794). Dorat, le chevalier de Boufflers, Imbert de Nîmes, Le Bailli et Boisard ont aussi écrit des fables gracieuses.

Au XIXe siècle, quoique moins nombreux, les *fabulistes* forment encore une phalange considérable. Le baron de Stassart (1818), Vincent Arnault (1766-1834), de Gérando, l'auteur du *Fabuliste des familles*, Viennet, Lachambeaudie et enfin M. Ratisbonne ont cherché à remettre en faveur un genre trop simple aujourd'hui pour notre goût blasé. Ils ont fait de la fable un moyen de satire et presque de polémique; dévote avec M. de Gérando, elle est royaliste et antiromantique avec M. Viennet, humanitaire et démocratique avec Lachambeaudie, simplement enfantine, et même puérile avec M. Ratisbonne; mais c'est une décadence profonde.

— *Fabulistes anglais et allemands.* L'Angleterre ne compte guère que trois grands *fabulistes :* Gay (1688-1732), Johnson (1709-1784) et Th. Moore (1780-1852). Un peu avant eux, Jérémie Taylor et Dryden avaient aussi écrit des fables; Caxton et Dodlay méritent aussi d'être cités. Généralement, les *fabulistes* anglais sont froids et dogmatiques; ils sont bien loin d'avoir mis dans la fable l'esprit, l'humour, la causticité maligne que mirent dans le conte l'auteur de *Gulliver* et de *Tristram Shandy*. En revanche, la fable est un genre très-apprécié des Allemands; aussi comptent-ils des *fabulistes* de premier ordre. A leur tête sont Lessing (1729-1781), et Gellert (1715-1769); ces deux auteurs ont laissé des chefs-d'œuvre. Les noms de Pfeffel, de Krummacher, de Herder, de Gleim et de Ruckert, que nous citons entre bien d'autres, suffisent pour montrer la popularité de la fable en Allemagne. Chacun d'eux lui a donné un tour personnel et original.

— *Fabulistes italiens et espagnols.* Pignotti, Gerard de Rossi, Roberti, Passeroni et Lodoli ont donné, en Italie, à la fable un certain relief, mais ce genre n'a jamais été très-populaire; l'improvisation, qui est si goûtée au delà des monts, est essentiellement lyrique, et la poésie lyrique a usurpé la place de tous les autres genres. Il n'en est pas tout à fait de même en Espagne. Le premier des *fabulistes* espagnols, par rang d'ancienneté, est l'archiprêtre de Hita, dont les fabliaux, puisés à toutes les sources connues de son temps (XIVe siècle), ont une tournure naïve très-caractéristique. Après lui, il faut sauter, d'un bond, au XVIIIe siècle pour retrouver un *fabuliste*, Yriarte; le XIXe siècle en offre un également, mais d'une recherche par trop scolaire, Samaniego.

Nous arrêtons là cette énumération des *fabulistes*. La Russie, la Moldavie, la Suède, la Hollande citent les noms de Bogdanowitch, de Krilof, de M. Donitch, d'Oloff et de Jacobs Katz. Les lignes que nous leur avons consacrées en étudiant la fable suffisent pour les caractériser.

Fabuliste de la famille (LE), charmant recueil de fables, composé par V. Muller (Paris, 1867, in-12), où les fables sont groupées, non plus, comme d'ordinaire, d'après le nom des auteurs ou la date des publications, mais d'après les idées morales qu'elles renferment. Le meilleur éloge qu'on puisse faire de ce livre est d'en donner ici la table méthodique, ou du moins d'en montrer le plan par quelques extraits.

Sur l'amitié, consultez les fables : l'*Aveugle et le Paralytique* (Florian); le *Lapin et la Sarcelle* (Florian); les *Abricots* (Lemonnier); l'*Homme qui cherche un fiacre* (A. de Ségur).

Sur l'activité : le *Marais et l'Eau courante* (V. Muller).

Sur le bavardage : les *Deux Ecoles* (V. Muller); la *Pendule* (A. Rigaud); le *Pinson et la Pie* (Mme de La Féraudière).

Sur la calomnie : le *Bichon et le Chien de bergerie* (V. Muller).

Sur la charité : l'*Abeille et la Fourmi* (L. de Jussieu); le *Pauvre et les deux Aumônes* (V. Muller).

Sur la consolation : la *Consolation* (V. Muller); l'*Enfant et les deux Bateaux* (V. Muller).

Sur la convoitise : le *Loup et le Chasseur* (La Fontaine).

Sur le danger de l'imitation : l'*Ane et le Petit chien* (La Fontaine); l'*Ane chargé d'éponges et l'Ane chargé de sel* (La Fontaine).

Sur le dédain : le *Danois et le Roquet* (V. Muller); le *Lion et le Moucheron* (La Fontaine).

Sur l'éducation : l'*Arbre et le Jardinier* (Arnault); les *Deux Lapins* (V. Muller); les *Deux Pruniers* (V. Muller); les *Deux Diamants* (V. Muller); l'*Homme et l'Espalier* (Imbert); le *Talisman* (A. Rigaud).

Sur l'égoïsme : le *Colimaçon* (Arnault); les *Deux Chasseurs* (Florian); les *Membres et l'Estomac* (La Fontaine).

Sur l'envie et la jalousie : le *Crapaud et le Ver luisant* (Pfeffel); l'*Autruche* (Lessing); la *Chenille* (Florian), etc.

Il y a encore un grand nombre de fables sur l'esprit de contradiction, la fanfaronnade, la flatterie, la gloire, la gourmandise, la grandeur, l'indiscrétion, l'indocilité, l'ingratitude, l'initiative, l'impatience, l'imprévoyance, l'importance vaniteuse, la méchanceté, la modération, la médisance, le mensonge, l'obligeance, l'orgueil, la paresse, la pitié, la poltronnerie, la précipitation, la Providence, la prudence, la reconnaissance, le remords, le travail, la vanité, la vengeance, la vigilance, etc. L'idée est trop ingénieuse pour ne pas mériter qu'on la signale.

FABVIER (Charles-Nicolas, baron), général français, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 15 décembre 1783, mort à Paris le 15 septembre 1855. Son éducation fut commencée sous les verrous par son père, qui avait été jeté en prison pendant la Terreur. Admis à l'Ecole polytechnique, il se destina à l'artillerie et compléta ses études à l'école d'application de Metz. Il fit partie de la grande armée et, en 1807, lors des entreprises des Anglais contre le sultan, il partit avec un certain nombre d'officiers, que Napoléon envoyait au secours de Sélim. C'est dans cette expédition que Fabvier connut Foy et se lia d'amitié avec lui. Quelques mois après, il s'embarqua pour la Perse avec le général Gardanne, ministre plénipotentiaire près du schah, et qui était chargé d'organiser l'armée persane à la française, pour la préparer à une guerre contre la Russie. Dès son arrivée, Fabvier eut ordre d'aller fonder un arsenal à Ispahan, où il vint à bout de fabriquer trente pièces de canon. Quant à Gardanne, il ne s'entendit pas avec les ministres de Perse, et bientôt il dut revenir en France, au grand mécontentement de l'empereur. Fabvier, de son côté, rentra en Europe par la Russie, et, en 1809, il s'engagea dans le corps d'armée du prince Poniatowski. A Vienne, il fut incorporé dans la garde impériale, et, en 1811, ayant été nommé aide de camp du duc de Raguse, il fit en cette qualité la guerre d'Espagne. A l'issue de la bataille de Salamanque, le maréchal Marmont le chargea d'aller informer Napoléon de ce désastre. Fabvier n'est pas plus tôt arrivé à la Moskowa qu'il prend un fusil et se fait blesser à l'assaut de la grande redoute. L'empereur le nomme immédiatement chef d'escadron, et, dans la campagne de Saxe, il lui confère la croix d'officier de la Légion d'honneur, avec le grade de colonel d'état-major. Enfin, pendant la retraite désastreuse qui suivit la terrible bataille de Leipzig, il dirigea, comme chef d'état-major, les mouvements combinés de onze corps d'armée, et, en 1814, fut blessé sous les murs de Paris, qu'il défendit avec une valeur héroïque. Le 31 mars de la même année, il signa la capitulation de Paris, au nom des maréchaux Mortier et Marmont. Mis en disponibilité sous la Restauration, ce ne fut qu'en 1817 qu'il accompagna à Lyon le duc de Raguse, auquel était attribué le commandement supérieur des troupes, retiré au général Canuel. Le rappel de ce général était un désaveu des rigueurs militaires exercées par son ordre, sous le prétexte de soumettre les com-

munes voisines de Lyon, qui s'agitaient et qu'on accusait de tendances bonapartistes. Le parti royaliste, mécontent de ce désaveu, se livra à de vives attaques contre le maréchal Marmont, et Fabvier fut enveloppé dans les accusations portées contre lui. Fabvier prit la plume et rédigea une brochure intitulée : *Lyon en* 1817. Dans cet ouvrage, il racontait tout ce qui s'était passé dans Lyon depuis juillet 1816 jusqu'en septembre 1817; bien mieux, il allait jusqu'à inculper les principales autorités du département du Rhône, qui répondirent par un livre : *Compte rendu des événements de Lyon en* 1816 *et en* 1817. Mais M. Sainneville, auteur du libelle, au lieu de combattre les allégations de Fabvier, les soutenait par des pièces justificatives. De là procès en calomnie, indignation publique, dont le général Canuel se fit l'interprète le plus ardent. Il cita devant le tribunal les prétendus auteurs du désordre commis, et le tribunal ou n'osa ou ne voulut pas trancher la question ; la cour royale fit mieux, elle condamna Fabvier et Sainneville. Cet arrêt eut un retentissement considérable et enfanta un nombre incalculable de brochures. Fabvier tint encore une belle et noble conduite quand, cité devant le tribunal sous la prévention d'une conspiration militaire, il refusa de parler, de répondre à M. de Peyronnet, pour ne pas trahir ses camarades et ses amis. On lui infligea 100 fr. d'amende.

En 1822, il fut accusé d'avoir voulu favoriser l'évasion des quatre sergents de La Rochelle, détenus à Bicêtre. Relâché, mais fatigué enfin des continuelles vexations qu'on lui faisait subir, il s'embarqua au Havre pour l'Angleterre, fit ensuite un voyage en Espagne et en Portugal, et revint à Londres en mai 1823. L'inaction pesait à ce caractère remuant, à cette âme indomptable ; d'abord il conçut le projet d'aller en Perse, mais la Grèce, accablée par les Turcs, ouvrait une plus belle carrière à son esprit aventureux. Quand on lit le récit de sa conduite dans ce malheureux pays, livré à toutes les horreurs de la guerre, se débattant héroïquement contre l'oppression qui l'étouffait depuis si longtemps, on est tenté de l'appeler le géant de l'action. Il débarque à Navarin ; mais, avant de se rendre à Napoli, où siégeait le pouvoir exécutif, présidé par Conduriotis, il fait un nouveau voyage en Angleterre pour enrôler des volontaires en faveur de l'indépendance hellénique. Il n'échoua pas tout à fait dans cette généreuse tentative, car il ramena plusieurs officiers français, comme lui victimes de la Restauration, et, avec l'autorisation du gouvernement grec, il les employa à l'organisation des troupes. Il se rendit ensuite dans l'Attique. La ville d'Athènes, alors opprimée par le proto-palikare ou lieutenant Gouhras et menacée par les Turcs de Négrepont, accueillit Fabvier avec une joie indescriptible. Pourtant il n'avait guère avec lui que 500 ou 600 fantassins, 60 cavaliers et une compagnie d'artillerie ; mais cette petite troupe grossit bien vite, et le nombre en fut porté à 3,000.

Lorsque sa petite troupe sut à peu près manœuvrer à l'européenne, il résolut d'arracher aux Turcs l'île de Négrepont, reliée au continent par un pont que commandait une petite citadelle ; c'était un point stratégique dont il avait compris toute l'importance ; mais son régiment fondit entre ses mains dès les premiers jours de marche, et le peu qu'il emmena jusque sous le feu des Turcs se débanda aussitôt, ne laissant autour de lui qu'un petit noyau d'officiers et de soldats français, avec lesquels il fit une retraite héroïque. A Athènes, on l'accusait ouvertement de vouloir se faire dictateur, et les menées de ses ennemis n'avaient pas été étrangères au peu de consistance de ses troupes. Ce déboire l'engagea à quitter le commandement ; mais le gouvernement refusa sa démission, et les députés, réunis à Epidaure pour poser les bases d'un nouveau gouvernement, l'appelèrent auprès d'eux et le félicitèrent vivement de tout ce qu'il avait fait pour la Grèce. En même temps, il put entendre un désaveu formel des coupables menées par lesquelles on avait essayé de le dégoûter. Il retourna donc à Athènes ; mais il s'en fallut de beaucoup que Fabvier reçût le même accueil que la première fois. Diverses factions cherchèrent à l'attirer à elles ; mais il résista noblement à leurs instances et répondit qu'il était l'homme du gouvernement et non d'un parti.

Bientôt, pour éviter un conflit presque inévitable entre sa petite troupe et les soldats grecs, il dut se retirer dans la presqu'île de Methana, située au sud-est du Péloponèse. Le premier soin de Fabvier fut de défendre sa position ; des batteries furent établies, des forts et des magasins construits ; c'étaient les premières fondations d'une ville future, qui reçut le nom de Tacticopolis. Malheureusement, la négligence du gouvernement perdit tout. Les vivres manquaient, et un certain Rhodius, que Fabvier avait supplanté, profitait de cette disette pour semer dans les esprits l'irritation et la révolte. D'un autre côté, les Turcs, avertis de ces dissensions, reprirent courage, et Reschid-Pacha, après la chute de Missolonghi, se porta vers Athènes avec 6,000 fantassins et 1,000 cavaliers. Fabvier se mit alors en campagne, comptant surprendre l'ennemi dans son camp ; mais, après une expédition malheureuse, où il se signala néanmoins par des prodiges de valeur, il dut revenir à Methana. Comme les provisions commençaient à manquer dans l'Acropole, où s'était réfugiée la garnison d'Athènes, impuissante à défendre la ville contre les Turcs, Fabvier reçut du gouvernement grec l'ordre de lui faire parvenir de la poudre, et des instructions qui enjoignaient aux assiégés de se maintenir par tous les moyens possibles. Fabvier pénétra dans l'Acropole, d'où l'on ne voulut plus le laisser sortir. Durant quatre mois, la citadelle résista aux efforts des Turcs ; enfin l'Angleterre envoya à son secours le colonel Church, qui, par une imprudence inexplicable, fut nommé immédiatement commandant en chef des troupes grecques. On décida qu'avec 12,000 Grecs Church irait livrer bataille aux Turcs jusque dans leurs retranchements. Fatale résolution : le colonel anglais fut complétement battu ; 3,000 Grecs restèrent sur le terrain et les soldats de Fabvier, au nombre de 400 ou de 500, furent anéantis.

Rien ne saurait donner une idée de ce désastre et de l'effroi qu'il répandit dans toute la Grèce. L'Acropole était perdue sans le major Cornaro, qui arriva avec un brick de guerre autrichien et ouvrit avec Reschid-Pacha les préliminaires d'une capitulation. Reschid-Pacha accordait la vie sauve aux assiégés et au seul Fabvier la faculté de conserver ses armes. Le colonel trouva cette faveur déshonorante pour lui et la repoussa avec indignation. De leur côté, les Grecs, qui savaient ce que vaut la parole d'un Turc, jurèrent de mourir plutôt que de se rendre à de telles conditions. Fort heureusement, le chevalier de Rigny, dont la flotte vint mouiller dans les eaux d'Athènes, mit un terme à cette situation impossible, et obtint que tous les assiégés sortiraient de la citadelle avec armes et bagages. Fabvier rentra à Methana où, pour prix de son dévouement à la cause hellénique, il fut en butte aux plus infâmes calomnies.

Ce fut seulement le 26 juillet 1830, au soir, alors que la capitale commençait son insurrection, que Fabvier reparut à Paris. Il prit une part active aux événements des trois jours. D'abord chef d'état-major du général Gérard, il fut nommé, le 4 août, commandant de la place de Paris, lieutenant général en 1839 et, enfin, pair de France en 1845. Il figura dans les rangs des conservateurs et appuya (1847) la pétition du prince Jérôme qui demandait à rentrer en France, affirmant que toute l'ambition de ce prince « était de redevenir simple citoyen français. » La république de Février le nomma ambassadeur à Constantinople ; en 1849, il partit pour le Danemark et y fut nommé commandant en chef de l'armée royale pour combattre l'insurrection des duchés de Holstein et de Sleswig qui, sous l'excitation de l'Allemagne, réclamaient leur séparation, ne comprenant pas qu'ils ne demandaient qu'à changer de maître. Mais le roi renonça à donner ce commandement au général Fabvier, qui reçut, dit-on, une indemnité de 40,000 fr. et revint en France. Il fut élu par le département de la Meurthe, son pays natal, représentant du peuple à l'Assemblée législative. Il y demanda la mise en liberté d'Abd-el-Kader. Pendant les années 1850 et 1851, ses votes furent en général plus favorables à l'opposition qu'au gouvernement. A la fin de 1851, au moment où se caractérisait davantage l'antagonisme entre le prince président et l'Assemblée, il vota avec l'opposition pour une seconde lecture de la loi électorale. Mais il avait voté, le 17 novembre, contre la proposition du général Le Flô, de M. Baze et autres, tendant à confier au président de la Chambre le droit de requérir l'armée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, le baron Fabvier se retira complétement de la vie politique. Il est mort à Paris le 15 septembre 1855. Il a laissé quelques écrits : *Journal du 6e corps pendant la campagne de France* (1 vol., publié en 1819) ; l'*Orient* (1 vol., en 1840), et une brochure *Sur l'armée et la nécessité d'un conseil supérieur et permanent au ministère de la guerre* (en 1849).

FABVRE (Jean-Jacques-Louis), marin français, né à Saint-Jean-d'Angély en 1800, mort en 1863. A l'âge de quinze ans, il entra dans la marine, devint enseigne en 1822, lieutenant en 1829, conduisit, en 1838, sur la corvette la *Recherche*, une commission scientifique dans les mers du nord, fut nommé capitaine de frégate en 1840, capitaine de vaisseau en 1846, gouverneur de la Guadeloupe en 1848, contre-amiral en 1855 et, enfin, vice-amiral en 1861. On doit à ce marin l'invention d'un appareil ingénieux destiné à remédier aux avaries du gouvernail.

FABYAN ou **FABIAN** (Robert), ancien chroniqueur anglais, né vers 1450, mort en 1512. Il fut d'abord commerçant, puis alderman et shérif de Londres, écrivit une chronique générale, qu'il appela *Concordance d'histoires* et qui s'étend des exploits fabuleux de Brutus dans la Grande-Bretagne jusqu'au règne de Henri VII d'Angleterre. C'est une assez ennuyeuse narration des relations extérieures du pays, qui ne brille ni par un grand discernement dans le choix des sujets ni par le goût avec lequel ils sont traités. Cette chronique fut publiée pour la première fois après la mort de l'auteur (1516, in-fol.), et il en a été fait depuis de nombreuses éditions, dont la meilleure est de sir Henry Ellis, avec des notes et une savante introduction sous le titre de *Chroniques d'Angleterre et de France* (Londres, 1811, in-4o). On dit, mais sans beaucoup de fondement, que, à cause des attaques contre le clergé catholique contenues dans cet ouvrage, le cardinal Woolsey a fait détruire une partie de la première édition, dont les exemplaires sont actuellement considérés comme des curiosités bibliographiques ; on n'en connaît que trois complets.

FACA s. f. (fa-ka). Sorte de couteau poignard en usage chez les Indiens et dans le Brésil : *Des chasseurs brésiliens n'ont pas craint d'attaquer le jaguar avec la* FACA, *ou avec une pique grossière dont ils se servent avec une rare intrépidité.* (F. Denis.)

FAÇADE s. f. (fa-sa-de — rad. *face*). Archit. Chacun des côtés extérieurs d'un édifice : *Les maisons à deux* FAÇADES *sont rares dans les villes.* ‖ Se dit plus particulièrement de la face principale, de celle dans laquelle est percée le plus souvent la principale porte d'entrée : *Une* FAÇADE *d'église. La* FAÇADE *du Louvre est due à Perrault. Michel-Ange était grand dessinateur lorsqu'il conçut le plan de la* FAÇADE *et du dôme de Saint-Pierre de Rome.* (Dider.)

— Fam. Côté antérieur, devant : *Allons, tourne-toi ; montre-nous ta* FAÇADE.

— **Antonymes.** Arrière-corps, derrière, chevet d'une église, dos.

— **Encycl.** Les *façades* des édifices, des maisons d'habitation, magasins, etc., et en général de tous les bâtiments, quels que soient leur appropriation et leur but, sont soumises à des règles architecturales que l'on peut résumer de la manière suivante : les *façades* doivent être régulières, ou tout au moins symétriques, par rapport à un axe qui, généralement, passera par le milieu d'une ouverture. Les vides doivent être également espacés dans chaque corps de bâtiment au moins, et si d'un côté de l'axe principal il existe une irrégularité dans cet espacement, il faut la reproduire symétriquement du côté opposé, de telle sorte qu'il y ait toujours une parfaite correspondance entre le nombre, les dimensions et la position relative des parties situées à droite et à gauche du centre. Toutes les lignes horizontales doivent être continues d'une extrémité à l'autre. Tous les appuis ou les linteaux des portes et des fenêtres doivent être rigoureusement à la même hauteur. Lorsque l'ensemble d'une construction se compose de bâtiments séparés les uns des autres, on doit observer la même continuité des lignes horizontales. En comptant la hauteur depuis le sol jusqu'au-dessus de a corniche, on peut donner une hauteur égale à la largeur aux *façades* qui ont des pignons, à celles des pavillons isolés et à celles des pavillons en avant-corps ; cependant ces dernières ont souvent des largeurs comprises entre $\frac{1}{2}$ et $\frac{3}{2}$ de hauteur. Pour un édifice ordinaire, la longueur de la *façade* varie de $1\frac{1}{2}$ à trois fois la hauteur. Lorsque la destination du bâtiment exige une plus grande longueur, on varie la *façade* en élevant des arrière-corps ou des avant-corps, ou en la divisant par des chaînes saillantes ; mais, malgré ces précautions, dans aucun cas la longueur ne doit dépasser dix fois la hauteur, limite qu'il ne convient d'atteindre que pour les casernes, les magasins, les ateliers, usines et autres bâtiments de ce genre. Les *façades* centrales en arrière-corps doivent toujours avoir plus de largeur que celles des bâtiments en avant-corps qui les flanquent. Dans les *façades*, plus le plein est considérable par rapport au vide, plus l'édifice paraît solide et grand ; il semble d'autant plus léger, au contraire, que les vides sont plus rapprochés. Pour que les vides aient de bonnes proportions, il faut avoir le rapport moyen suivant : $\frac{\text{plein}}{\text{vide}} = \frac{5}{3}$; on rencontre fréquemment des usines où l'accès de la lumière est d'une grande importance et où les pleins sont égaux aux vides. Lorsque le plein égale trois fois le vide, la *façade* prend un aspect lourd et monotone, à moins que le bâtiment n'ait une grande hauteur.

La décoration des *façades* varie avec l'importance du bâtiment et son but ; mais elle est le plus souvent limitée par la fortune du propriétaire et la mise de fonds allouée à la construction. Dans tous les cas, l'art aidant, il est facile d'obtenir une décoration en rapport avec les règles architecturales. La décoration a pour but de donner à l'édifice un air de grandeur et de majesté ; tantôt elle sert à masquer les vices de forme, ou, au contraire, à mettre en évidence les qualités de la construction. Un soubassement fortement indiqué, une corniche très-saillante donnent déjà à l'édifice un certain air de majesté. Les bandeaux d'étages, formés de moulures plus ou moins riches, atténuent le défaut d'une trop grande hauteur. Les chaînes verticales, l'exclusion des bandeaux d'étages, semblent élever les *façades* d'une longueur excessive, en leur donnant plus de légèreté. Les bossages, les refends, sur les parties en pierre de taille, en mettant celles-ci en relief, satisfont à ce principe des constructeurs qui veut que la solidité soit non-seulement réelle, mais encore apparente. Dans le cas où les *façades* demandent plus de faste et plus d'élégance, les moulures deviennent plus riches, les chaînes verticales se décorent de pilastres ; les murs reçoivent des frontons triangulaires ou circulaires ; les baies portent des moulures, des frises, des corniches et des frontons ; les balcons sont supportés par des consoles ornées ou des cariatides ; enfin les *façades* se décorent d'ordres formant péristyle ou galeries, dont la belle ordonnance proclame au dehors la richesse et le faste du propriétaire. Les bandeaux d'étages ou chaînes horizontales qui conviennent à la décoration des *façades* d'une grande élévation par rapport à la longueur doivent avoir une hauteur égale à $\frac{1}{8}$ ou à $\frac{1}{10}$ de celle de l'étage qu'ils couronnent : ils peuvent être ou tout unis ou ornés de quelques moulures. Dans ce dernier cas, leur saillie n'est que la moitié de leur hauteur ; les moulures de la corniche des piédestaux leur conviennent assez bien. La partie principale et prédominante de leur profil doit être la face verticale. S'ils sont placés à la hauteur des planchers, on prolonge les jambages des fenêtres jusqu'à leur rencontre ; le plus souvent on les place au niveau du bas des fenêtres et quelquefois au niveau de leur appui. Il convient de supprimer ces bandeaux lorsque les ouvertures d'une *façade* sont très-rapprochées. Les chaînes verticales tendent à faire paraître les bâtiments plus élevés qu'ils ne le sont en effet, et conviennent à la décoration des *façades* dont la longueur est très-grande par rapport à leur hauteur. On leur donne ordinairement $\frac{1}{8}$ ou $\frac{1}{10}$ de la distance qui sépare les chaînes horizontales auxquelles elles aboutissent. Si les assises font harpe, les pierres saillantes sont plus longues de $\frac{1}{5}$ que les courtes. On varie beaucoup le dessin des chaînes verticales ; on les fait unies et découpées en refends ; quelquefois on les transforme en pilastres, auxquels on donne une saillie du $\frac{1}{6}$ de leur largeur en profilant autour de leur extrémité supérieure les moulures des bandeaux ou des corniches qu'ils soutiennent. On donne aux fenêtres une hauteur égale à deux fois leur largeur. Lorsque cette hauteur atteint $\frac{9}{4}$ de largeur, la *façade* prend de l'élégance et de la légèreté ; elle devient lourde, au contraire, si ce rapport s'abaisse à $\frac{7}{4}$. En aucun cas on ne doit descendre au-dessous de $\frac{6}{4}$, excepté pour les fenêtres d'un étage en partie enfoncé sous le sol. La distance entre une ouverture et l'angle d'un bâtiment isolé ou un avant-corps doit être au moins égale à celle qui sépare deux ouvertures. On peut réduire cette distance à moitié pour un bâtiment en arrière-corps. Les pleins et les vides doivent se correspondre bien exactement dans toute l'étendue de la *façade* ; il faut donc que les fenêtres aient toutes la même largeur. Leur hauteur, qui doit rester la même, au moins pour chacun des étages, peut diminuer proportionnellement à la hauteur propre de ceux-ci. Si l'on fait emploi des ordres d'architecture pour décorer une *façade*, le rapport de la hauteur à la largeur des fenêtres se règle d'après d'autres considérations : on divise alors la largeur du vide en six parties, et l'on prend onze de ces parties pour l'ordre toscan, douze pour le dorique, treize pour l'ionique et treize et demi pour le corinthien. La largeur du bandeau ou chambranle dont on les entoure varie aussi et diminue à mesure que l'ordre devient plus riche. Avec l'ordre toscan, elle est de $\frac{1}{5}$ de la largeur du vide, de $\frac{1}{6}$ avec le dorique et l'ionique, et de $\frac{1}{7}$ seulement avec le corinthien. Les moulures doivent être celles de l'architrave de l'ordre. Lorsqu'on décore les fenêtres d'une *façade* avec des colonnes, il convient de faire reposer ces dernières sur des piédestaux s'élevant à la hauteur de l'appui de la fenêtre, afin d'éviter la rencontre de la tablette d'appui avec le fût des colonnes. Ce dernier doit laisser voir intact un chambranle de $\frac{1}{6}$ de l'ouverture.

Les balustrades que l'on place entre les piédestaux pour fermer la baie prennent la hauteur du dé du piédestal de l'ordre, et la tablette d'appui, ainsi que leur base, reçoit les moulures de la corniche et de la base. Quant aux balustres eux-mêmes, on leur donne des formes et des proportions très-variées, qu'il convient de mettre en rapport avec le caractère de l'ordre employé. La distance entre deux balustres est ordinairement comprise entre le rayon et les $\frac{2}{3}$ du rayon de la partie renflée ou panse, et l'on engage deux demi-balustres dans les dés des piédestaux. On ne donne pas de corniches aux fenêtres du dernier étage des bâtiments, parce qu'elles sont suffisamment protégées par la saillie de l'entablement. Lorsqu'on établit une corniche aux fenêtres des étages

inférieurs, on peut la faire reposer immédiatement sur le bandeau ou chambranle qui entoure la baie; mais, le plus souvent, elle en est séparée par une frise, et le bandeau tient alors la place de l'architrave dans l'entablement, qui se trouve ainsi complété. On divise l'épaisseur du chambranle en quatre parties : on donne trois de ces parties à la frise, cinq à la corniche, et la saillie de la frise sur le nu du mur est le $\frac{1}{6}$ de sa hauteur. Dans les bâtiments plus élégants, on établit au delà du chambranle une plate-bande en arrière-corps, moitié moins large que lui et qui sert à placer des consoles dont le but apparent est de soutenir la corniche. Ces consoles doivent descendre au moins jusqu'au niveau du sous-œuvre du linteau de la baie. De même que pour les fenêtres, les fûts des colonnes et des pilastres doivent laisser voir intact un chambranle tout autour de la baie. La distance entre le plafond du linteau et celui de l'architrave doit être égale à une fois et demie ou à deux fois la largeur du chambranle, et la baie de la porte doit avoir une hauteur qui ne dépasse pas les $\frac{3}{4}$ de l'élévation du plafond de l'architrave au-dessus du sol. Quant à la hauteur des portes extérieures, si le bâtiment est décoré d'ordres, Scamozzi lui donne un peu moins de deux largeurs avec le toscan et le dorique, deux largeurs exactement avec l'ionique, et un peu plus de deux largeurs avec les ordres riches. On peut, du reste, adopter les rapports indiqués plus haut pour les fenêtres et pour leurs chambranles. Les entablements qui couronnent quelquefois les vides ont de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{5}$ de la hauteur du vide, selon que l'ordre est plus ou moins riche. Cette hauteur d'entablement est ensuite divisée en quinze parties, dont cinq sont réservées à l'architrave, quatre à la frise et six à la corniche. Les moulures varient à l'infini; la règle la plus sûre pour profiler de bonnes moulures consiste à leur donner des mouvements très-prononcés, à marier les courbes avec les droites, à opposer les déliées aux très-fortes, etc. Les principales moulures sont : l'astragale, les bossages, le caret, le congé, les denticules, la doucine ou gueule droite, l'escape, le listel, l'ourlet, les modillons, l'ove, le quart de rond, l'échine, la plinthe ou orle, les refends, la scotie, le talon et le tore. L'emploi de ces moulures, dans la décoration des *façades*, se fait en proportionnant leurs dimensions à celles de l'ordre d'architecture que l'on s'astreint à suivre. Telles sont, en général, les règles de l'établissement des *façades*, pour lesquelles nous sommes loin d'avoir indiqué tous les modes de décoration.

La hauteur des édifices, maisons d'habitation, etc., construits dans la ville de Paris, est réglée, relativement à la largeur de la rue qu'ils bordent, par un décret impérial du 27 juillet 1859. Nous rapportons ici les divers articles de ce décret ayant rapport à cette hauteur :

« Titre Ier. *De la hauteur des bâtiments.* Section Ire. *De la hauteur des bâtiments bordant les voies publiques.* Art. 1er. La hauteur des *façades* des maisons bordant les voies publiques dans la ville de Paris est déterminée par la largeur légale de ces voies publiques. Cette hauteur, mesurée du trottoir ou du pavé, au pied des *façades* des bâtiments, et prise, dans tous les cas, au milieu de ces *façades*, ne peut excéder, y compris les entablements et toutes les constructions à plomb du mur de face, savoir : 11m,70 pour les voies publiques au-dessous de 7m,80 de largeur; 14m,60 pour les voies publiques de 7m,80 et au-dessus, jusqu'à 9m,75; 17m,55 pour les voies publiques de 9m,75 et au-dessus. Toutefois, dans les rues ou boulevards de 20 mètres et au-dessus, la hauteur des bâtiments peut être portée jusqu'à 20 mètres; mais à la charge par les constructeurs de ne faire, dans aucun cas, au-dessus du rez-de-chaussée, plus de cinq étages carrés, entresol compris.

» Art. 2. Les *façades* qui seront construites sur la voie publique, soit en retrait de l'alignement, soit à fruit ou de toute autre manière, ne peuvent être élevées qu'à la hauteur déterminée pour les maisons construites à l'alignement.

» Art. 3. Tout bâtiment situé à l'encoignure de deux voies publiques d'inégale largeur peut, par exception, être élevé, du côté de la rue la plus étroite, jusqu'à la hauteur fixée pour la plus large. Toutefois, cette exception ne s'étendra, sur la voie la plus étroite, que jusqu'à concurrence de la profondeur du corps de bâtiment ayant face sur la voie la plus large, que ce corps de bâtiment soit simple ou double en profondeur. Cette disposition ne peut être invoquée que pour les bâtiments construits à l'alignement déterminé pour les deux voies publiques.

» Art. 4. Pour les bâtiments autres que ceux dont il est parlé en l'article précédent et qui occupent tout l'espace compris entre deux voies d'inégale largeur ou de niveau différent, chacune des deux *façades* ne peut dépasser la hauteur fixée en raison de la largeur ou du niveau de la voie publique sur laquelle chaque *façade* sera située. Toutefois, lorsque la plus grande distance entre les deux *façades* n'excède pas 15 mètres, la *façade* bordant la voie publique la moins large ou du niveau le plus bas peut, par exception, être élevée à la hauteur fixée pour la rue la plus large ou du niveau le plus élevé.

» Section II. *De la hauteur des bâtiments situés en dehors des voies publiques.* Art. 5. Les bâtiments situés en dehors des voies publiques, dans les cours et espaces intérieurs, ne peuvent excéder, sur aucune de leurs faces, la hauteur de 17m,55, mesurée du sol. L'administration peut toutefois autoriser par exception des constructions plus élevées, pour des besoins d'art, de science ou d'industrie. Dans ces cas exceptionnels, elle fixe les dimensions, la forme et le mode de construction de ces surélévations. » L'article 5 du décret du 26 mars 1852 sur la grande voirie de Paris ordonne que les *façades* des maisons seront constamment tenues en bon état de propreté, et qu'elles seront grattées, repeintes ou badigeonnées au moins une fois tous les dix ans, en vertu de l'injonction qui sera faite au propriétaire par l'autorité municipale. Les contrevenants sont passibles d'une amende qui ne peut excéder 100 fr.

FACANAPPA, personnage de la comédie italienne, le Pantalon moderne de Venise, premier sujet de toutes les troupes de marionnettes sur les lagunes. Les affiches indiquent toujours qu'il est de la pièce; c'est : *Arlecchino mercante fallito con Facanappa* (Arlequin en faillite avec Facanappa); *Pantalone spetier con Facanappa* (Pantalon apothicaire avec Facanappa), et ainsi des autres. « Chacune de ses entrées en scène, dit M. Maurice Sand (*Masques et bouffons*. II), est accueillie par des applaudissements et des trépignements de joie. C'est lui qui vient faire part au public des changements survenus pendant la représentation et qui, à la fin du spectacle, vient encore annoncer les pièces du lendemain... Il a le privilége de tout dire, et il ne se gêne pas pour faire de nombreuses allusions, employant, dans son dialecte vénitien, les mots populaires les plus usités et en fabriquant de nouveaux au besoin. Un long nez de perroquet, surmonté d'une paire de lunettes vertes comme celles de Tartaglia, un chapeau plat à larges bords, une cravate rouge, un vaste gilet à boutons de clinquant et une longue redingote blanche dont les pans traînent à terre, tel est ce personnage, dont l'emploi est très-varié, mais qui, pour le fond du caractère, semble être un monsieur Prudhomme vénitien. »

M. Sand cite cependant un mot de Facanappa qui sort de ce caractère :

« Arlequin et Facanappa attendent un navire qui doit leur apporter des Indes une fortune considérable en denrées coloniales. Tous les deux sont sur le port et passent en revue les vaisseaux qui entrent en rade :

FACANAPPA. Que disent les gens qui montent celui-ci?

ARLECCHINO. Ils disent : *Yes, yes.*

FACANAPPA. Ce sont des amis. Et cet autre?

ARLECCHINO. Ils disent : *Oui, oui.*

FACANAPPA. Ce sont aussi des amis. Et ce troisième?

ARLECCHINO. Ceux-là disent : *Ia, ia.*

FACANAPPA (*imitant l'accent allemand*). *Ia, ia.* Ce sont des porcs. »

Les masques comiques de l'Italie ont toujours eu le privilége de p.... au nez des spectateurs et de parler politique.

FACARDIN, célèbre docteur musulman. V. FAKHR-EDDYN.

FACCHETTI (Pietro), peintre italien, né à Mantoue en 1535, mort à Rome en 1613. S'étant rendu dans cette dernière ville, il s'adonna à la peinture de portraits, reproduisit les traits des principaux personnages du temps de Grégoire XIII et acquit une grande fortune. Les portraits exécutés par cet artiste sont surtout remarquables par l'exactitude de la ressemblance et par le charme du coloris.

FACCHINETTI (Giuseppe), peintre italien du commencement du XVIIIe siècle. Il reçut les leçons de A. Ferrari et s'adonna spécialement à la peinture décorative. On voit, à l'église de Sainte-Catherine de Sienne, à Ferrare, des fresques de cet artiste. Elles sont remarquables par la composition, par le style et par la bonne entente de la perspective.

FACCHINO s. m., pl. **FACCHINI** (fa-ki-no, faki-ni — mot ital.). Commissionnaire en Italie. ‖ Nom d'une statue populaire à Rome.

— **Encycl.** Dans les dialogues satiriques que les statues de Pasquin et de Marforio étaient censées échanger entre elles, la première représentait la noblesse et la seconde la bourgeoisie.

Le peuple voulut avoir, lui aussi, son organe. A ces deux personnalités on en ajouta donc une troisième, qui eut pour mission de parler spécialement au nom de la classe populaire. Pour remplir ce rôle, on choisit une figure placée dans le Corso, près de l'église San-Marcello, et qui représentait un portefaix, en italien un *facchino*. Cette statue, qui date du XVIe siècle, est du reste assez médiocre, et elle ne doit sa célébrité qu'à la verve satirique des libellistes romains. Ces trois interlocuteurs se livrèrent alors à une conversation incessante, qui roulait sur les actes du gouvernement, sur les vices et les ridicules des grands. Les papes finirent par avoir raison de ces trois statues, dont les railleries troublaient leur sommeil; des gardes mis auprès de chacune d'elles rendirent les pasquinades très-difficiles, et on ne les vit plus se donner carrière que pendant l'interrègne qui sépare la mort d'un pape de l'élection d'un autre. Dans ces moments-là, Pasquin, Marforio et *Facchino* étaient les vrais interprètes de l'opinion publique. Après la mort de Clément IX, tous les gens de bien désignaient le cardinal de Bonne, en italien *Bona*, pour son successeur; cela donna lieu à cette pasquinade : *Papa Bona sarebbe un solecismo :* « Un *pape* Bonne serait un solécisme. » Depuis est venue la presse, bien autrement redoutable pour les gouvernements que toutes les statues satiriques du monde.

FACCIARDI (Christophe), prédicateur et capucin italien, né près de Rimini au XVIe siècle. Il acquit une grande réputation par son éloquence persuasive et entraînante. Un jour, à Bologne, il produisit une telle impression sur son auditoire en prêchant sur la charité, que les assistants se dépouillèrent de leur argent et de leurs joyaux pour contribuer à fonder un hospice d'orphelins, dont Facciardi venait de parler. Ce moine, qui ne se distinguait pas moins par la pureté de ses mœurs que par ses talents oratoires, a laissé plusieurs ouvrages de piété, dont les principaux sont : *Exercitia spiritualia* (Lyon, 1590); *Ezercizj d'anima* (1592); *Meditazioni de' principale mysterj della vita spirituale* (1599, in-4o), etc.

FACCINI (Bartolommeo), peintre italien, né à Ferrare ou dans les environs vers 1520, mort en 1577. Il s'adonna, sous la direction de Girolamo da Carpi, à la peinture d'architecture et d'ornement, et devint, dans cette spécialité, un peintre des plus habiles. Son œuvre capitale est la décoration de la cour du palais ducal à Ferrare, où il représenta notamment les statues en bronze des princes de la maison d'Este. La mort vint l'empêcher de terminer ces travaux décoratifs, qui furent achevés par des artistes au nombre desquels se trouvait son frère, Girolamo FACCINI, à qui l'on doit la décoration de plusieurs églises de Ferrare.

FACCIOLATI ou **FACCIOLATO** (Jacopo), philologue italien, né à Torreglia, près de Padoue, en 1684, mort en 1769. Il reçut les ordres au séminaire de Padoue et fut nommé professeur de philosophie, puis directeur de ce séminaire. Il occupa plus tard la chaire de logique dans le même établissement. Invité par le roi de Portugal à venir diriger le collége des jeunes nobles à Lisbonne, il refusa à cause de son grand âge. Outre diverses bonnes éditions de classiques, différents ouvrages sur la grammaire, la morale, la théologie et même quelques poëmes, on lui doit la révision du *Lexicon* de Schrevelius, du *Thesaurus ciceronianus* de Nizolius, et le vocabulaire en sept langues connu sous le nom du *Calepino* (1731, 2 vol. in-fol.), à la composition duquel Forcellini, son élève, collabora activement. Ce fut lors de la conclusion de cet ouvrage que Facciolati et Forcellini conçurent l'idée du grand dictionnaire latin, qui fut publié quarante ans plus tard (Padoue, 1771, 4 vol. in-fol.) et porta les deux noms, quoiqu'il fût presque entièrement l'œuvre de Forcellini.

FACE s. f. (fa-se — lat. *facies*, mot que Delâtre dérive de *facere*, faire. D'après lui, le sens propre de *facies* serait la façon, l'aspect des choses, et l'acception de visage ne serait que secondaire. Mais d'autres étymologistes rapprochent *facies*, aspect, de *fax*, *facis*, flambeau, et du gr. *phasis*, apparition, aspect, et le rapportent avec eux à la racine sanscrite *bhâ* ou *bhas*, briller, d'où aussi le grec *phaô*, je brille, le sanscrit *bhan*, lueur, *bhâs*, lumière, et un grand nombre d'autres noms dans les langues aryennes). Visage, partie antérieure de la tête humaine se terminant au cou, aux oreilles et au crâne : *Une large, une grosse* FACE. *Une* FACE *plate. Une* FACE *rougeaude. Une belle* FACE. *Présenter sa* FACE. *La tête de l'homme regarde le ciel et présente une* FACE *auguste sur laquelle est imprimé le caractère du commandement.* (Buff.)

Ne fait-il pas beau voir une vieille carcasse
Des plus vives couleurs se barbouiller la *face?*
VOLTAIRE.

Jouissons, faisons-nous un bonheur de surface;
Un beau masque vaut mieux qu'une vilaine *face.*
TH. GAUTIER.

La bonté d'un vieillard, c'est sa coquetterie,
C'est le dernier rayon de sa *face* flétrie.
E. AUGIER.

— Chacune des tempes : *Avoir les* FACES *dégarnies.* ‖ Cheveux qui couvrent les tempes; se dit particulièrement des faux cheveux : *Quoique la mode de la poudre fût passée depuis longtemps, il portait des* FACES *et une petite queue enrubannée de noir, qui flottait sur le collet de son habit.* (E. Sue.)

— Par ext. Côté, chacune des parties extérieures d'un objet : *Les* FACES *d'une pierre, d'un bloc de bois. La* FACE *supérieure de l'estomac. La* FACE *postérieure du crâne. Les peintres choisissent une des principales* FACES *qu'ils mettent seule vers le jour, ombrageant les autres.* (Desc.) ‖ Côté principal ou antérieur; façade, côté principal d'un édifice :

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la *face.*
BOILEAU.

‖ Surface, superficie : *L'esprit de Dieu, dit l'Écriture, était porté sur la* FACE *des eaux de l'abîme. Les vents changent à tout moment la* FACE *mobile de la mer.* (Buff.) *La* FACE *entière de la terre porte aujourd'hui l'empreinte de la puissance de l'homme.* (Buff.)

Du monde un voile épais enveloppe la *face.*
C. DELAVIGNE.

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la *face* de l'eau
Vous oblige à courber la tête.
LA FONTAINE.

— Fig. Point de vue, aspect particulier; état, situation, manière d'être : *Étudier une question sous toutes ses* FACES. *Changer la* FACE *des affaires. Les objets offrent tant de différentes* FACES, *qu'il faudrait toujours examiner et jamais disputer.* (Helvét.) *Toutes les affaires ont deux* FACES, *comme tous les agioteurs ont deux mains.* (Beaumarch.) *Sous toutes ses* FACES, *la vérité est adorable.* (Jouffroy.) *Le monde ne saurait changer de* FACE *sans qu'il y ait douleur.* (Chateaub.)

Ma fortune va prendre une *face* nouvelle.
RACINE.

D'un secret, tout à coup, la vérité connue
Change tout, donne à tout une *face* imprévue.
BOILEAU.

— *Avoir deux, plusieurs faces; Être à deux, à plusieurs faces*, Être un homme double, trompeur; être sujet à changer selon ses intérêts : *Un homme* À DEUX FACES *est toujours un homme sans conscience.*

— *Faire face à*, Avoir le visage tourné du côté de : *Dans cette position, nous* FAISIONS FACE À *la rue qu'il fallait surveiller.* ‖ Faire front, s'opposer directement à : *Les troupes* FIRENT FACE À *l'ennemi. Notre aile gauche* FAISAIT FACE À *leur aile droite.* ‖ Regarder en face, soutenir la vue de : *Un couvent en France, en plein midi du* XIXe *siècle, est un collége de hiboux* FAISANT FACE AU *jour.* (V. Hugo.) ‖ Être placé vis-à-vis de : *Sa maison* FAIT FACE À *la mienne.* ‖ Pourvoir à : *J'ai de quoi* FAIRE FACE À *tous nos besoins. Il est en état de* FAIRE FACE À *ses affaires. Louis XIV* FIT FACE À *tout.* (Volt.)

— *Jeter à la face de*, Reprocher en face à : *M. de Chateaubriand* JETAIT *pour premier mot le nom de régicide* À LA FACE DE *ses adversaires.* (Ste-Beuve.) *Les petites vérités* JETÉES À LA FACE DE *tout le monde portent leurs fruits : celui qui se sent reconnu retire son masque.* (A. d'Houdetot.)

— Argot. Sou : *Je ne donnerais pas une* FACE *de ta sorbonne* (de ta tête) *si l'on tenait l'argent.* (Balz.)

— Numism. Côté d'une médaille ou d'une monnaie qui porte la figure ou l'inscription qui la remplace. ‖ *Jouer à pile ou face*, Jouer à deviner de quel côté tombera une pièce de monnaie que l'on jette en l'air.

— B.-arts. Longueur du visage humain servant d'unité de mesure : *On divise ordinairement la hauteur du corps en dix parties égales que l'on appelle* FACES *en termes d'art.* (Buff.)

— Mus. Chacune des combinaisons que peut fournir un même accord, en lui donnant successivement pour note basse chacune des notes qui le constituent. Ainsi l'accord *do, mi, sol* a trois faces : *do, mi, sol; mi, sol, do; sol, do, mi.*

— Archit. Bande, membre plat, moulure plate : *Les* FACES *de l'architrave.*

— Fortif. *Face d'ouvrage* ou simplement *Face*, Réunion du parapet et du fossé prolongés en ligne droite sur une certaine longueur : *Un ouvrage est, en général, formé de plusieurs* FACES *faisant entre elles des angles différents; quand il s'agit d'un bastion, d'une demi-lune, d'une lunette, on entend spécialement par* FACES *les deux côtés qui forment l'angle saillant.*

— Art milit. Morceau de cuir ou anneau de métal auquel sont suspendus des pendants, vers le milieu du ceinturon. ‖ *Face!* Commandement de faire face, de se présenter de front : FACE *à droite!* FACE *à gauche!* FACE *en arrière!* FACE *en tête!*

— Techn. Surface travaillante d'une meule de moulin : *Rayonner, repiquer la* FACE *de la meule courante. La* FACE *de la meule courante est trop éveillée.* ‖ Biseau d'échoppe. ‖ Chacun des côtés d'une étoffe. ‖ *Étoffe à double face* ou *Double face*, Étoffe dont les deux côtés présentent entièrement le même aspect. ‖ *Face de pignon*, Chacun des plans qui terminent l'épaisseur d'un pignon, dans un ouvrage d'horlogerie.

— Jeux. Première carte découverte au jeu de bassette : *La* FACE *est encore un as.*

— Manége. Large tache blanche qui couvre la partie antérieure de la tête du cheval; chanfrein : *Ce poulain a une belle* FACE.

— Géom. Chacun des plans qui terminent un polyèdre : *Les six* FACES *d'un cube. Les* FACES *latérales d'une pyramide. Un solide à quatre* FACES.

— Eaux et for. Côté d'un baliveau sur lequel on applique l'empreinte du marteau.

— Loc. adv. *En face*, En regardant, en étant tourné de ce côté; fixement : *Regarder quelqu'un* EN FACE. ‖ En présence de la personne : *Il ne me dirait pas cela* EN FACE.

Je suis déconcerté d'une louange *en face.*
BOURSAULT.

. . . . Je sais comme embarrasse
Le contraignant effort de ces aveux *en face*.
MOLIÈRE.

. . . . Je vous déclare *en face*
Que vous êtes un sot qu'il faut mettre à sa place.
C. DELAVIGNE.

‖ Hardiment, sans crainte : *Regarder la mort, le danger* EN FACE. *Regarder son ennemi* EN FACE. *Un pouvoir que le peuple regarde* EN FACE *est un pouvoir renversé.* (Ventura.)

— *De face*, Par la face, par la partie antérieure ou principale : *Se présenter* DE FACE. *Regarder un monument* DE FACE. *Cette femme est moins bien* DE FACE *que de profil. La* Pudeur orientale, *due au pinceau de M. Biard, montre* DE FACE *au public des choses que je n'oserais nommer même de profil.* (A. Karr.)

. . . Ce dieu fainéant qu'on nomme fantaisie,
C'est lui qui, triste ou fou, *de face* ou de profil,
Comme un polichinel me traîne au bout d'un fil.
A. DE MUSSET.

— *Face à face*, En face, la face de l'un tournée vers celle de l'autre : *Se regarder, se rencontrer, se trouver* FACE À FACE.

— Loc. prép. *En face de*, Vis-à-vis de : *L'église Saint-Germain est* EN FACE DU *Louvre. Quelle ironie sanglante qu'un palais* EN FACE D'*une cabane!* (Th. Gaut.) ‖ En présence de : *L'homme est presque toujours* EN FACE DU *bien qu'il espère et du mal qu'il redoute.* (Alibert.) ‖ *En face de l'Eglise,* Avec les cérémonies de l'Eglise : *Se marier* EN FACE DE L'EGLISE.

— *A la face de*, A la vue, en présence de : A LA FACE DES *autels.* A LA FACE DU *ciel et de la terre.* A LA FACE DU *soleil.*

. . . . Faisons en ces lieux
Justice à tout le monde *à la face des* dieux.
CORNEILLE.

— **Syn. Face, figure, visage.** La *face* est le *visage* considéré dans son ensemble et dans l'effet qu'il produit; le plus souvent il s'agit d'un effet comique, comme lorsqu'on dit *une large* FACE, *une* FACE *de carême;* mais quelquefois l'effet est d'une tout autre nature, quand on dit, par exemple, *devant la* FACE *du Seigneur*, ou qu'on parle de la *face* auguste de l'homme, faite pour regarder le ciel. La *figure* se rapporte à la forme, aux traits, aux lignes; c'est la nature seule qui donne la figure, et tous les efforts qu'on peut faire pour la changer quand elle n'est pas belle sont superflus. Le *visage* comprend la forme, les traits avec l'expression; c'est sur le *visage* que se peignent successivement toutes nos passions, et c'est le *visage* qui, pour cette raison, est appelé le miroir de l'âme.

— **Face (en), à l'opposite, vis-à-vis.** *En face* ne peut se dire qu'en parlant de deux objets considérés comme ayant une face, une façade, une partie antérieure de quelque étendue, et lorsque ces objets sont placés de manière que ces parties se regardent l'une l'autre. *A l'opposite* se dit quand il faut se tourner, prendre une position opposée pour porter ses regards d'un objet sur un autre. *Vis-à-vis* marque seulement que deux objets pourraient se voir l'un l'autre si on les supposait doués de vision, qu'ils sont placés de manière à rendre possible cette vision mutuelle.

— **Antonymes.** Côté, derrière, dos.

— **Encycl.** Anat. La forme générale de la *face* est déterminée par celle des mâchoires. Légèrement convexe chez l'homme, elle devient chez certains animaux proéminente et allongée en avant. Cet allongement correspond ordinairement à une diminution dans le volume et le nombre des circonvolutions du cerveau. V. ANGLE FACIAL.

L'étude de la *face* a excité de tout temps l'admiration des poëtes, des philosophes et des physiologistes. Les uns ont décrit la beauté des formes, la noblesse des traits, fidèles interprètes des sentiments qui animent l'âme; les autres ont cherché à connaître les diverses parties qui la composent et à pénétrer les usages et le rôle de chacune d'elles.

Ovide a dit en parlant du Créateur et de son œuvre la plus parfaite :

Os homini sublime dedit cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus,

et ces beaux vers ont été traduits par Buffon dans ce style noble et élevé qui lui appartient : « Sa tête regarde le ciel et présente une *face* auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité; l'image de l'âme y est peinte sur la physionomie; l'excellence de sa nature perce à travers les organes matériels et anime d'un feu divin les traits de son visage... » Il continue ainsi : « Lorsque l'âme est tranquille, toutes les parties du visage sont dans un état de repos; leur proportion, leur union, leur ensemble marquent encore assez la douce harmonie des pensées et répondent au silence de l'intérieur; mais lorsque l'âme est agitée, la *face* humaine devient un tableau vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie, où chaque mouvement de l'âme est imprimé par un trait, chaque action par un caractère dont l'impression vive et prompte dénonce la volonté, nous décèle, et rend au dehors, par des signes pathétiques, les images de nos secrètes agitations. »

Nous décrirons ici chacune des parties qui composent la *face;* puis, pénétrant plus avant, nous étudierons les os sur lesquels elles se moulent, les muscles qui impriment à la physionomie ces mouvements si variés et dont chacun correspond à un état différent de la pensée, les artères qui y apportent la vie et les nerfs qui leur transmettent les diverses incitations parties du cerveau.

Vers la partie moyenne et supérieure de la *face*, on voit une proéminence de forme triangulaire : c'est le nez. Il est plus ou moins volumineux, plus ou moins arqué ou déprimé vers son sommet, selon les âges, les sexes et les individus. Chez les enfants il n'a pas la forme qu'il prendra dans l'âge adulte. Il est généralement déprimé, et cette disposition tient au peu de développement de son squelette. Le nez n'a que très-peu de mouvements; il sert plus à la beauté qu'à la physionomie. Aplati et épaté dans la race nègre, il est arqué et fin dans la race caucasique. Chez quelques personnes, et surtout chez celles qui sont adonnées à l'ivrognerie, il devient vers sa pointe d'un rouge vineux et se couvre de bourgeons vasculaires; d'où l'expression de *nez qui trognonne*.

La forme du nez et sa position plus avancée que celle de toutes les autres parties du visage sont propres à la nature humaine; chez la plupart des animaux il ne fait aucune saillie.

De chaque côté de la racine du nez sont les yeux, séparés, lorsque les traits sont parfaitement réguliers, par un espace égal à leur longueur. La grandeur des yeux, leurs nuances, leur plus ou moins d'éclat jouent un grand rôle dans l'expression de la physionomie, et ce n'est pas sans raison qu'on les a appelés les miroirs de l'âme. Nous ne parlerons pas ici de la structure de l'œil. V. ŒIL.

Les paupières, placées au devant des yeux, qu'elles sont destinées à protéger contre le contact de l'air et celui des corps extérieurs, étendent en même temps, à la surface de la cornée, un liquide qui la maintient toujours humide. La paupière supérieure est légèrement bombée et plissée dans le sens de sa longueur. Lorsque l'œil est à découvert, elle s'enfonce sous l'arcade orbitaire. La paupière inférieure est plissée dans le même sens que la supérieure. Toutes deux se réunissent aux angles de l'œil pour former les commissures. Leurs bords portent les cils. Ceux-ci sont un peu incurvés en haut pour la paupière supérieure, et en bas pour la paupière inférieure. Au-dessus de chaque œil est l'arcade sourcilière, plus ou moins proéminente, et formant comme une voûte au-dessus de ce dernier. Elle paraît destinée à protéger l'appareil oculaire contre l'intensité des rayons lumineux. Dans tout le bord saillant de cette arcade sont implantés les poils du sourcil. Ceux-ci ont une longueur et une épaisseur variables; leur rôle paraît être d'empêcher la sueur de couler du front dans les yeux. Lorsque les sourcils se joignent sur la partie médiane, ils donnent à la physionomie une expression de dureté bien caractérisée.

Au-dessous du nez est la bouche, circonscrite par les lèvres. Ces dernières se réunissent en dehors pour former les commissures, et elles présentent des formes très-variables selon les races et les individus. Elles sont épaisses et proéminentes dans la race nègre, disposition qui tient non-seulement à la prédominance des couches musculaires, mais encore à la saillie que forment en avant les arcades dentaires. L'épaisseur accidentelle des lèvres, et surtout celle de la lèvre supérieure, est regardée par certains pathologistes comme un caractère de la constitution scrofuleuse.

« La bouche et les lèvres, dit Buffon, sont, après les yeux, les parties du visage qui ont le plus de mouvement et d'expression. Les passions influent sur ce mouvement; la bouche en marque les différents caractères par les différentes formes que prend l'organe de la voix. »

La couleur vermeille des lèvres, la blancheur de l'émail des dents jouent aussi un grand rôle dans l'expression du visage.

La forme du menton varie beaucoup suivant les individus, et ces différences tiennent au plus ou moins de saillie que fait le maxillaire inférieur.

Il nous reste encore à parler des joues. Celles-ci, situées sur les parties latérales, présentent des saillies et des dépressions causées par la présence des muscles et des os sous-jacents. Arrondies chez l'enfant et la femme bien portante, elles se creusent un peu chez l'adulte et rendent plus évidente la saillie que forment sous la peau les os des pommettes. Dans la vieillesse et pendant l'état de maladie les joues *se creusent*. Dans l'état de santé, les joues sont légèrement teintées en rose; elles forment un contour plus ou moins gracieux à la *face*; elles contribuent peu à son expression, si ce n'est par la rougeur ou la pâleur dont elles se couvrent involontairement dans des passions différentes.

La *face* loge les principaux organes des sens dans les cavités qu'elle présente : la vue, l'odorat et le goût.

La forme générale de la *face* est déterminée, comme nous l'avons dit plus haut, par la forme des mâchoires. Ces os en forment à eux seuls presque tout le squelette, et les autres os auxquels ils sont unis semblent n'être qu'accessoires. On compte dans la *face* quatorze os, treize pour la mâchoire supérieure et le maxillaire inférieur. Des treize os de la mâchoire supérieure, douze sont pairs : les os propres du nez, les maxillaires supérieurs, les os unguis, les os malaires, les palatins, les cornets inférieurs; un est impair, le vomer.

Les cavités que présente la *face* sont : les orbites, les fosses nasales et la bouche. Toutes ces cavités donnent à la *face*, lorsqu'elle est dépouillée des parties molles, un aspect effrayant. Les orbites ont une ouverture quadrilatère et s'étendent en arrière en formant une pyramide creuse dans laquelle se logent l'œil et toutes ses parties accessoires. Les fosses nasales sont situées vers la partie moyenne et supérieure de la *face;* elles forment un orifice triangulaire à sommet dirigé en haut et divisé en deux par une cloison moyenne. Elles s'étendent en arrière et sont partagées en plusieurs étages par les cornets. La paroi des fosses nasales est recouverte par la muqueuse pituitaire.

La cavité buccale n'apparaît que lorsque les mâchoires sont écartées et les lèvres entr'ouvertes. Cet orifice est bordé en avant et sur les côtés par les dents.

La bouche sert non-seulement à l'introduction des aliments, mais encore, chez l'homme, à l'articulation des sons qui composent la parole.

Les muscles de la *face* sont presque tous des muscles peaussiers. Leur nombre est très-considérable et leurs connexions sont nombreuses. Le frontal prend son origine sur les os propres du nez, par deux piliers nommés muscles pyramidaux. Le sourcilier est situé sur l'arcade sourcilière qu'il recouvre. En se contractant, les deux sourciliers produisent ce froncement de la peau du front qu'on appelle froncement de sourcils. L'orbiculaire des paupières a ses fibres disposées circulairement autour de l'ouverture de l'œil. Il a pour usage de fermer les paupières en les rapprochant. Le transverse du nez, ou *pinnal transverse*, est situé sur les parties latérales du nez. Il est dilatateur des narines. Le myrtiforme, situé au-dessous du nez, a une action inverse. A ces muscles s'ajoutent : l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, l'élévateur propre de la lèvre supérieure, situés sur les côtés du nez, le grand zygomatique, étendu de l'os de la pommette à la commissure des lèvres qu'il a pour usage de relever, le petit zygomatique dont la présence n'est pas constante, le canin, situé dans la fosse canine, le triangulaire des lèvres, le carré du menton, la houppe du menton et le buccinateur : ce dernier forme la paroi latérale des joues; enfin l'orbiculaire des lèvres, qui joue un grand rôle dans la succion, la mastication et l'articulation des sons.

Presque toutes les artères de la *face* viennent de la *faciale*, branche de la carotide externe. Ses branches collatérales sont : l'artère palatine inférieure, la sous-mentale, des branches faciales externes, la coronaire labiale inférieure, la coronaire labiale supérieure, l'artère de l'aile du nez. Deux rameaux viennent de l'artère ophthalmique : ce sont les palpébrales supérieure et inférieure.

Les différents muscles de la *face* sont animés par le nerf facial. V. FACIAL.

FACÉLIDE s. f. (fa-sé-li-de — dimin. du lat. *fax, facis,* torche, flambeau). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, formé aux dépens des gnaphales, et dont l'espèce type habite les provinces méridionales du Brésil.

FACER v. a. ou tr. (fa-sé — rad. *face.* Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o : Je façai, nous façons*). Jeux. En parlant d'un joueur à la bassette, Amener la carte sur laquelle il a mis son argent : *Il m'*A FACÉ *jusqu'à trois fois.*

FACÉTIE s. f. (fa-sé-sî — lat. *facetia;* de *facetus*, facétieux. Ce dernier mot est rapporté par Delâtre au latin *facies*, face. Il signifierait proprement qui a un joli visage, d'où l'acception secondaire d'enjoué, facétieux). Bouffonnerie, plaisanterie qui a quelque chose de bouffon; écrit qui a le même caractère : *Dire des* FACÉTIES. *Il y a cent* FACÉTIES, *cent contes qui font le tour du monde depuis trente siècles.* (Volt.) *Scipion surpassait ses contemporains en* FACÉTIES *piquantes.* (Barré.)

Feu Priam, qui n'était pas sot,
Outre mille bonnes parties,
Se plaisait fort en *facéties.*
SCARRON.

— **Syn. Facétie, bouffonnerie, plaisanterie.** V. BOUFFONNERIE.

— **Encycl.** La jeune génération, si grave, si correctement cerclée dans son col de chemise, ignore que la *facétie* est un genre national dont les vieux amateurs se souviennent et qu'on nous a gâté en y mêlant la trivialité la plus abjecte. Chez nos pères, qui s'entendaient à rire, la *facétie* éclatait familièrement parmi les choses de la vie, s'en allait caquetant avec les vieillards et les commères, les valets et les servantes, les amoureux et les poëtes; elle s'accoudait sans façon à la table du rustre qu'elle vengeait des grands par sa belle humeur, et ne craignait pas de faire des ronds dans le bénitier de la paroisse. Au temps de la Ligue, elle se fit pamphlet pour attiser ou amortir le feu de la guerre des princes, pour harceler les favoris en pied à la cour. Marie de Médicis, Concini et sa femme, de Luynes et ses frères, Richelieu et bien d'autres lui ont servi de cible. Les noms des Condé, des Longueville, des Rohan et des Bouillon sont accolés, dans l'histoire de la *facétie* politique, à ceux de Bruscambille, de maître Guillaume, de Mathurine et de Jacques Bonhomme, en une multitude de brochures qui ne peuvent plus se compter. Les jésuites sont pour elle une ample matière à moquerie. Sous la Fronde, elle se montre plus bavarde, plus effrontée, plus goguenarde encore, et il y a dans les pièces historiques et politiques connues sous le nom de *mazarinades*, à travers mille niaiseries cyniques et licencieuses, de bonnes et piquantes *facéties* qui conservent un goût de terroir bien prononcé. La *facétie* eut alors ses martyrs, comme plus tard encore, lorsque les conquêtes et l'ambition de Louis XIV eurent éveillé les inquiétudes de l'Europe, lorsque les persécutions contre les protestants eurent soulevé des haines implacables contre ce roi. C'est de Hollande, où notre conquête avait laissé de sanglants souvenirs et où s'étaient réfugiés les écrivains protestants chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes, que la *facétie* prenait son vol le plus souvent. Quelques auteurs payèrent bien cher leur irrévérence. Chavigny, pour son *Cochon mitré* (1689, in-16), dirigé contre Le Tellier, archevêque de Reims et frère de Louvois, fut arrêté, conduit au Mont-Saint-Michel et enfermé dans une étroite cage de fer, où il passa trente années. La *facétie* devint surtout une arme terrible entre les mains des chansonniers, qui s'exercèrent contre la veuve Scarron et les maîtresses du roi avec une audace inouïe. La question ordinaire et extraordinaire, les galères perpétuelles et la potence n'arrêtaient point la verve des rimeurs.

Autrefois, la *facétie* exprimait l'action de divertir, aussi bien par le geste que par la parole, et le théâtre fut le champ de ses principaux succès. Elle y eut des interprètes fameux dont les noms sont loin d'être oubliés. Sans compter le Pont-Neuf et ses abords, où la *facétie* s'étalait en plein soleil avec les Tabarin et autres artistes de la rue, avec les opérateurs, vendeurs d'onguents et d'emplâtres qui, s'ils torturaient le client, du moins le faisaient rire; sans compter les spectacles de la foire et les tréteaux des carrefours, elle a eu son trio homérique et à jamais célèbre dans Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin, les conservateurs et les régénérateurs des joyeusetés des confrères de la basoche et des Enfants sans souci. Pendant un demi-siècle à peu près ils amusèrent tout Paris, soit à la porte Saint-Jacques, soit à l'hôtel de Bourgogne; ils furent les maîtres de Molière, et la calomnie a même accusé l'illustre comique d'avoir acheté les manuscrits de Gros-Guillaume à sa veuve, pour en faire son profit. Il est certain que Molière, qui avait été le spectateur assidu de ces farceurs de « haulte graisse, » s'est quelquefois ressouvenu de plusieurs de leurs traits. On en retrouve dans le *Bourgeois gentilhomme* (v. les frères Parfaict, t. IV, p. 260-263). Après eux, les *facéties* de Bruscambille attirèrent la foule à l'hôtel de Bourgogne, où Guillot-Gorju, Gringaiet et Goguelu formèrent ensuite une désopilante trinité. Mais la farce grossière, obscène et populacière a depuis longtemps fait oublier que la *facétie* bien comprise doit renfermer une idée sérieuse sous une enveloppe légère, amusante; qu'elle doit exciter le rire intelligent, le rire qui corrige sans souiller, qui s'adresse au bon sens et non aux penchants bas et orduriers de la foule. Pourquoi faut-il le dire? Les farces triviales, les fades plaisanteries et les polissonneries dégoûtantes qui ont été souvent publiées sous le titre de *facéties* ont corrompu et discrédité à peu près complétement l'idée que ce mot représente.

La *facétie* règne en souveraine dans le théâtre d'Aristophane, dans le petit poëme de la *Batrachomyomachie* attribué à Homère, dans Rabelais et Scarron et quelquefois chez Molière et Voltaire. Shakspeare en a souvent usé; Butler, dans son célèbre poëme d'*Hudibras*, y a excellé. De toutes les littératures, la nôtre est la plus riche en ouvrages facétieux, qui exigent un style naturel et facile, une verve entraînante et communicative. V. BURLESQUE.

Ce genre gai et amusant n'existe pas en littérature seulement, et la musique, la musique italienne surtout, lui doit plusieurs petits chefs-d'œuvre. On peut placer dans cette catégorie la *burletta*, sorte de farce musicale de la famille de nos plus extravagants vaudevilles, et dans beaucoup de cas l'*opéra-buffa*. Cette sorte de musique tient de la *charge;* elle parodie les scènes qu'elle invente, se grise de sa propre gaieté et nous montre des héros qui sont moins des hommes que des fantoches. Pergolèse, Cimarosa, Paisiello, Fioraventi sont les classiques de ce joyeux répertoire. La *Serva padrona*, la *Molinara*, les *Nemici generosi*, les *Cantatrice villane, Il matrimonio segreto* sont connus de tous les dilettantes. Comment ne pas mourir de rire quand on n'est pas né flegmatique, pour parler le langage de Stendhal, en écoutant quelques-uns de ces chefs-d'œuvre de Rossini où la verve éclate comme un feu d'artifice perpétuel, tels que l'*Italiana in Algieri, Il Turco in Italia?* Gluck, Mozart, Weber, Meyerbeer ont abordé lestement cette folle musique, et de nos jours Offenbach s'y est montré aussi amusant dans la *Belle Hélène* et *Orphée aux enfers* que les plus désopilantes farces du Palais-Royal. Offenbach est un des maîtres modernes de la musique facétieuse; c'est avec lui que l'on peut rire

encore de ce rire inextinguible où la rate s'épanouit, de ce rire bruyant qui vous jette, les poings sur les côtes, à la renverse dans un fauteuil. De ce rire-là n'est point perdue la tradition, et la musique facétieuse, la musique folle vit toujours au pays

. . . . De Cimarose,
Le gai Napolitain à la bouche de rose.

Le nombre des *facéties*, tant anciennes que modernes, est infini, comme celui des fous; nous nous bornerons à citer quelques traits.

***

Les juges de l'Aréopage, embarrassés sur la décision d'une cause, ordonnèrent que les parties reviendraient dans cent ans.

***

Du Mirail, comédien qui avait des talents et du mérite, mais que la nature n'avait pas traité en enfant gâté sous le rapport de la figure, remplissait un jour le rôle de Mithridate d'une manière satisfaisante. Dans la scène où Monime dit à ce prince : *Seigneur, vous changez de visage!* un plaisant cria à l'actrice : « Laissez-le faire. »

***

Un matelot, à bord d'un vaisseau, ayant eu la maladresse de laisser tomber dans la mer une théière d'argent, alla trouver l'officier commandant et lui dit : « Capitaine, peut-on dire d'une chose, lorsqu'on *sait* où elle est, qu'elle est perdue? — Non, mon ami. — En ce cas-là, votre théière n'est pas perdue, car je *sais* qu'elle est au fond de la mer. »

***

Voltaire dut à une *facétie* la chute d'une de ses tragédies, *Adélaïde du Guesclin*. Au dernier acte, le duc de Vendôme termine ainsi une longue tirade :

. . . . Es-tu content, Coucy?...

A peine cette phrase était-elle prononcée qu'un plaisant du parterre riposta : *Couci-couci*. Un immense éclat de rire accueillit cette réponse, et détermina la chute de la pièce, qui ne put se relever que longtemps après.

***

Autrefois un Romain s'en vint fort affligé
Raconter à Caton que, la nuit précédente,
Son soulier des souris avait été rongé,
Chose qui lui semblait tout à fait effrayante.
« Mon ami, dit Caton, reprenez vos esprits;
Cet accident en soi n'a rien d'épouvantable :
Mais si votre soulier eût rongé les souris,
Ç'aurait été sans doute un prodige effroyable. »

***

— Bibliogr. Bien que déjà assez longue, la liste qui va suivre d'écrits plaisants et facétieux est loin d'être complète. Aux curieux qui voudraient faire à ce sujet des recherches plus étendues, nous indiquerons tout d'abord quelques ouvrages qu'ils pourront consulter avec fruit, tels que : l'*Eloge des perruques*, par le docteur Akerlio (de Guerle) (Paris, an VII [1799], in-12), dans lequel on trouve en notes la nomenclature des éloges facétieux et bizarres au nombre de plus de quatre cents; l'*Eloge du pou*, par Mercier (Paris, an VII [1799], in-8o), lequel contient une bibliographie du même genre que le précédent; l'*Analectabiblion*, par du Roure (Paris, 1827, 2 vol. in-8o); le *Catalogue des livres de Guilbert de Pixérécourt* (Paris, 1838, in-8o); la *Description raisonnée d'une jolie collection de livres*, par Ch. Nodier (Paris, 1844, in-8o); le *Catalogue des livres rares et précieux, composant la première partie de la bibliothèque de J. Taylor* (Paris, 1848, in-8o); *Bibliotheca scatologica* ou *Catalogue raisonné des livres traitant des vertus, faits et gestes de très-noble, très-ingénieux messire* Luc (à rebours), *seigneur de la Chaise et autres lieux, mêmement de ses descendants et autres personnages de lui issus; ouvrage très-utile pour bien et proprement s'entretenir ès jours gras de carême-prenant, disposé dans l'ordre des lettres* K, P, Q, *traduit du prussien et enrichi de notes très-congruantes au sujet*, par trois savants en *us* (P. Jannet, Payen et Veinant), dédié à M. Q. [Scatopolis, chez les marchands d'aniterges, l'année scatogène 5850 (Paris, 1850, in-8o)]; l'*Anthologie scatologique*, recueillie et annotée par un bibliophile de cabinet (Paris, 1862, pet. in-12); la *Bibliographie* des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage, etc. (Paris, 1864, in-8o, 2e édit.); le *Manuel du libraire*, par J.-C. Brunet (5e édit., t. VI, 1865, col. 958 et suiv.).

Nous avons classé les *facéties* d'après les langues dans lesquelles elles ont été composées, savoir : 1o *Facéties écrites en latin;* 2o *Facéties écrites en français;* 3o *Facéties écrites en italien, en espagnol, etc.*

— I. Facéties écrites en latin. *Facetiæ facetiarum, hoc est jocoseriorum fasciculus novus, exhibens varia variorum auctorum scripta, non tam lectu jucunda et jocosa, quam lectu vere digna et utilia, multisve moralibus et moribus sæculi nostri accommodata, illustrata et adornata* (Pathopoli, apud Galastinum Severum, 1645-1647, pet. in-12; Francfort, 1615, pet. in-12; Londres, 1741, pet. in-12; cette dernière édition est avec un second titre en français : le *Petit thrésor latin des ris et de la joye*); Poggii *Facetiarum libri IV* (Ferrare, 1471, pet. in-4o; les *Facéties* de Pogge, *translatées du latin en françoys;* Paris, 1549, in-4o; Lyon 1558, in-16); *Mensa philosophica* (Heidelberg, 1489, in-4o goth.; Paris, 1500, pet. in-8o goth.); *Declamatio ebriosi, scortatoris, aleatoris, de vitiositate disceptantium*, a Ph. Beroaldo (Bologne, 1499, in-4o; Strasbourg, 1501, in-4o; Erfurt, 1501, in-4o); amplification française du même ouvrage par Calvi de La Fontaine, intitulée : *Trois déclamations, ès quelles l'ivrogne, le putier et le joueur de dez, frères, débattent à sçavoir lequel d'eux trois, comme le plus vicieux sera privé de la succession de leur père, suivant son testament* (Paris, 1556, in-16); *Dialogus linguæ et ventris* (Paris, s. d., [vers 1500], in-4o); *Grunii Corocottæ M. Porcelli testamentum* (Fano, 1505, in-8o; Venise, 1520, pet. in-8o); *De fide concubinarum in sacerdotes quæstio determinata*, a P. Oleario [J. Wimphelingio] (Augsbourg, 1505; Mayence, 1509, in-4o); *Dialogismus* Hier. Emser *de origine propinandi vulgo compotandi* (Leipzig, 1505, 1513, in-4o, fig.); *Moriæ encomium* Erasmi Roterodami *declamatio* (Strasbourg, 1511, pet. in-4o; Venise, 1515, in-8o; Bâle, 1676-1780, in-8o, avec fig. d'Holbein; Paris, 1777, deux tomes en 1 vol. in-12); *De la déclamation des louanges de folie, stile facessieux et profitable pour cognoistre les erreurs et abus du monde* (Paris, 1520, pet. in-4o goth., 1re édit. de la traduct. franç. de l'ouvrage précédent, traduit plusieurs fois depuis sous le titre d'*Eloge de la folie*, savoir : par Gueudeville, Amsterdam, 1728, in-8o, fig.; Paris, 1751, pet. in-8o, fig.; par Laveaux, Bâle, 1780, in-8o; par Barrett, Paris, 1780, in-12, fig; par C.-B. de Palnabe [Ch. Brugnot], Troyes et Paris, 1826, in-8o; par D. Nisard, Paris, 1842 et 1855, in-8o); Lud.-Dom. Brusonii *Facetiarum libri VII* (Rome, 1518, in-fol.; réimprimé plusieurs fois sous ce titre et sous celui de *Speculum mundi*); G. de Mara, *De tribus fugiendis : ventre, pluma et venere, libelli III* (Paris, 1521, in-4o); *Joci ac sales festivi*, ab Ottomaro Luscinio, *partim selecti ex authoribus utriusque linguæ, partim longis peregrinationibus visi et auditi* (Augsbourg, 1524, in-8o); Adr. Barlandi *Jocorum veterum ac recentium libri* (Cologne, 1529, in-8o); Ger. Pictorii *Sermonum convivalium libri X* (Bâle, 1559, in-8o); *Convivalium sermonum liber*, a J. Gastio (Bâle, 1566, in-8o); *Sylva sermonum jucundissimorum* (Bâle, 1568, in-8o); H. Stephani *Francofordiense emporium, sive francofordienses nundinæ* (1574, in-8o); D. Heinsii *Laus asini* (Leyde, 1629, in-24); *Nugæ venales, sive thesaurus ridendi et jocandi* (s. l., 1644, 1663, 1681, 1689, 1720; Londres, 1741, pet. in-12); *Dissertationum ludicrarum et amœnitatum scriptores varii* (Leyde, 1644, pet. in-12); V. Obsopæus, *De arte bibendi libri IV, etc.* (Leyde, 1648, pet. in-12); *Democritus ridens* (Amsterdam, 1649-1655, pet. in-12; Presbourg, 1770, in-4o); J. Lydii *Sermonum convivalium libri duo* (Leyde, 1656, in-4o); Em. Martini *Oratio pro crepitu ventris* (Cosmopoli, 1768, in-32); J.-M. Greneri *Socrates sanctus pæderasta* (Utrecht, 1769, in-8o); J. Physiophili *Specimen monachologiæ* (Augsbourg, 1783, in-4o).

— II. Facéties écrites en français. *Joyeusetez, facecies et folastres imaginacions de Caresme-Prenant, Gauthier-Garguille, Guillot Gorju, Roger Bontemps, Turlupin, Tabarin, Arlequin, Moulinet* (Paris, 1829-1834, 16 vol. in-16, collection de facéties réimprimée par Techener, sous la direction de L.-A. Martin, et dont le tirage n'a été que de 76 exemplaires); *Recueil des œuvres* de feu Bonaventure Des Perriers (Lyon, J. de Tournes, 1544, pet. in-8o), réimprimé sous le titre d'*Œuvres françoises*, revues et annotées par M. L. Lacour (Paris, Jannet, 1856, 2 vol. in-16); on y trouve le *Cymbalum mundi, en françoys, contenant quatre dialogues poétiques, fort antiques, joyeux et facétieux* (Paris, 1537, pet. in-8o); les *Nouvelles récréations et joyeux devis* (Lyon, 1558, pet. in-4o, etc.); les *Evangiles des connoilles* (Lyon, 1493, in-4o goth.; Paris, P. Jannet, 1855, in-16; les *Evangiles de quenouilles* se trouvent aussi dans la *Collection de joyeusetés* publiée par Techener); le *Livre de maître Regnard et de dame Hersant, sa femme* (Paris, 1516, in-4o); le *Roman du Renard* a été publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, par D.-M. Méon (Paris, 1826, 4 vol. in-8o, avec 4 vign.), le *Mariage des quatre filz Hémon et des filles Dampsimon* (s. l. n. d. [vers 1530], pet. in-8o goth.); *Œuvres* de Fr. Rabelais; la *Grande confrarie des saouls d'ouvres, etc.* (s. l. n. d. [Paris, 1537], in-8o); *Disputation de l'Asne contre frère Anselme Turmeda, sur la nature et noblesse des animaux, etc.*, traduict du vulgaire hespaignol en langue françoise (Lyon, s. d. [1544], in-8o, fig.; 1548, in-16; Pampelune, 1606, pet. in-12); la *Revanche et contre-dispute de frère Anselme Turmeda contre les bestes*, par Mathurin Maurice (Paris, 1554, in-16); *Propos rustiques*, de Léon Ladulfi (Noël du Fail) [Lyon, 1547, in-8o]; les *Baliverneries*, d'Eutrapel (Noël du Fail) [Paris, 1548, in-16]; le *Procès des trois frères, etc.*, traduit naguère en vers françois, par Gilbert Damalis (Lyon, 1558, in-8o); cet opuscule paraît être une imitation de la dissertation latine de Ph. Beroalde sur « l'ivrogne, le putier et le joueur de dez; » *Recueil faict au vrai de la chevauchée de l'asne* (Lyon, 1566, 1578, in-8o); *Premier livre de synathrisie*, par J. des Planches (Dijon, 1567, in-8o); la *Nouvelle fabrique des excellents traicts de vérité, livre pour inciter les rêveurs, tristes et mélancholiques, à vivre de plaisir*, par Ph. d'Alcripe, sieur de Neri, en verbos (Paris, 1579, in-16; Rouen, s. d., in-16; Paris, P. Jannet, 1853, in-16); *Description de la superbe entrée faite à la reine Gilette* (1582, in-8o); *Théâtre de divers cerveaux du monde*, par Garzoni (Paris, 1586, in-16); les *Triomphes de l'abbaye des conards* (Rouen, 1587, in-8o); la *Merveilleuse et admirable apparition de l'esprit de Vincent, en son vivant sergent du grand scientifique et magnifique abbé des conards, à un quidam conard* (s. l. n. d., in-12); la *Pogonologie* ou *Discours facétieux des barbes* (Rennes, 1589, in-8o); *Formulaire fort récréatif de tous contrats, etc., faits et passés par Bredin le cocu* (Lyon, 1594, in-16); les *Quinze joyes de mariage* ou la *Nasse dans laquelle sont détenus plusieurs personnages de nostre temps*, mises en lumière par Fr. de Rousset [Paris, Jean Treperel, vers 1499, in-8o goth.; réimprimé avec les variantes des éditions antérieures et celles d'un manuscrit de la bibliothèque de Rouen (Paris, Techener, 1837, 2 part., in-16, fig. bois)]; *Discours facétieux des hommes qui font saler leurs femmes à cause qu'elles sont trop douces* (Rouen, vers 1600, in-8o; Paris, 1829, in-16); *Grandes et récréatives prognostications pour ceste présente année* (vers 1600, pet. in-8o); la *Fluste de Robin* (s. d., in-8o); les *Bigarrures et touches* du seigneur des Accords (Tabourot) [Paris, 1603, 1614, 1662; Rouen, 1616, 1640, 1648, pet. in-12, fig.]; *Exil de Mardy gras* (Lyon, 1603, in-8o); le *Dessert des mal souppez* (Rouen, 1604, pet. in-8o); *Procès et amples examinations sur la vie de Caresme-Prenant* (Paris, 1605, in-12); *Trésor des récréations* (Douai, 1605, in-12); *Plaisant galimatias d'un Gascon et d'un Provençal* (Paris, 1606, in-8o); *Discours joyeux en façon de sermon*, par J. Pinard, *sur les climats et finages des vignes* (Auxerre, 1607, pet. in-8o); *Honeste passe-temps* (Paris, 1608, 2 tom. en 1 vol., pet. in-12); *Discours facétieux et très-récréatif pour ôter des esprits d'un chacun tout ennuy et inquiétudes* (Rouen, 1610, 2 part. en 1 vol. in-12); le *Moyen de parvenir, œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est et sera, avec démonstrations certaines et nécessaires, selon la rencontre des effets de vertu, et adviendra que ceux qui auront nez à porter lunettes s'en serviront ainsi qu'il est escrit au dictionnaire à dormir en toutes langues, S.* [*imprimé cette année*, plusieurs édit. s. d., pet. in-12; on en cite une datée de 1610 (catalogue de Falconet, no 12,256); *Nullepart*, 100070032, 2 vol pet. in-12; 100070034, 2 vol. in-12 (Paris); 10007005, 2 vol. pet. in-12 (Paris, 1841, gr. in-18, édit. du bibliophile Jacob); il existe des exemplaires d'une ancienne édition du *Moyen de parvenir* sous le titre de *Salmigondis*, et d'autres sous celui-ci : le *Coupe-cul de la mélancolie* ou *Vénus en belle humeur* (Parme, 1698, in-12)]; la *Magnifique doxologie du festu*, par Roulliard (Paris, 1610, in-8o); la *Mode qui court à présent et les singularités d'icelle, avec la réponse* (Paris, 1612, in-8o); *Discours de l'yvresse et yvrognerie*, par J. Mousin (Toul, 1612, in-8o); la *Doctrine de Caresme-Prenant* (Paris, 1612, in-8o); les *Fantaisies de Bruscambille* (Paris, 1612, in-8o); les *Fanfares et courvées abbadesques des Roule-Bontemps, etc.* (Chambéry, 1613, pet. in-8o); les *Nouvelles et plaisantes imaginations de Bruscambille* (Paris, 1613, in-8o); les *Plaisantes idées et la harangue du sieur Mistanguet* (Paris, 1615, pet. in-8o); *Facétieux paradoxes de Bruscambille* (Rouen, 1615, in-12); les *Contes et discours facétieux recueillis* par Favoral (Paris, 1615, in-12); *Harangue de Turlupin le Souffreteux* (1615, in-8o); les *Après-dîners et propos de table* d'Ant. de Balinghem (Lille, 1615, pet. in-8o); le *Carabinage et la matoiserie soldatesque de Drachier d'Amorny* (Paris, 1616, in-8o); *Question notable décidée, s'il est rien meilleur ou pire que la langue* (1617, in-8o); le *Diogène françois* ou les *Facétieux discours du vray anti-dotour comique blaisois* (Limoges, 1617, in-8o); *Copie de la lettre de Gabr. Ramoneau, envoyée de l'autre monde* (Niort, 1618, in-8o); la *Suite très-plaisante des mascarades venues de l'autre monde*, par le capitaine Ramoneau (1619, in-8o); *Œuvres de Bruscambille* (Paris, 1619, in-12); *Discours très-facétieux d'un ministre de Cleyrat, en Agenois, lequel estant amoureux de la femme d'un notaire, fut enfermé dans un coffre et vendu à l'inquant à la place dudit Cleyrat* (Toulouse, 1619, pet. in-8o; il y en a une autre édit. d'Agen, 1615, sous le titre de : l'*Anti-Joseph*); *Théâtre des farces de Maroquier* (Rouen [XVIIe siècle], pet. in-8o); l'*Asne ruant*, par le disciple de Philostrate (Paris, 1620, pet. in-8o); le *Restaurant des constipez de cerveau* (s. d., [vers 1620], in-8o); l'*Hospital des fols incurables*, par Garzoni (Paris, 1620, in-8o); *Recueil général des rencontres, questions et autres œuvres tabariniques* (Paris, 1622, in-12); *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin* (Paris, 1623, 2 part. en 1 vol. in-12); *Œuvres complètes de Tabarin* (Paris, P. Jannet, 1858, 2 vol. in-16); *Plaisantes recherches... pour servir à l'histoire de Tabarin*, par M. L. L. [Leber] (Paris, 1835, in-8o); *Messager de Fontaine-Bleau* (1623, in-8o); *Histoire nouvelle et facétieuse de la femme d'un tailleur d'habits de Lyon* (Paris, 1625, in-8o); le *Grand empire de l'un et l'autre monde*, par J. de Lapierre (Paris, 1625, in-8o); *Plaisant contrat de mariage passé nouvellement à Aubertvilliers* (Paris, vers 1627, pet. in-8o); le *Chasse-ennuy*, par L. Garon (Lyon, 1628-1631, 2 vol. in-12); les *Subtiles et facétieuses rencontres de J.-B., disciple de Verboquet* (Paris, 1630, in-12); le *Divertissement de Beneven* (Orthez, 1630, in-12); *Compromis entre deux garces de Paris* (s. d. [vers 1630], in-8o); *Regrets facétieux et plaisants, harangues funèbres du sieur Thomassin, sur la mort de divers animaux* (Rouen, 1632, in-12); les *Amours, intrigues, etc., des domestiques des grandes maisons* (Paris, 1633, in-8o); le *Tombeau de la mélancholie* (Paris, 1634, in-12); *Testament de Gaultier-Garguille* (Paris, 1634, in-8o); les *Visions admirables des pèlerins du Parnasse* (Paris, 1635, in-8o); *Discours du curé de Bersy, en langage picard* (s. l. n. d. [vers 1640], in-8o); la *Contre-mode* de M. de Fitelieu (Paris, 1642, pet. in-12); le *Facétieux réveille-matin des esprits mélancoliques* (Leyde, 1643, in-12); la *Gibecière de Mome* (Paris, 1644, in-8o); la *Gallerie des curieux*, par Gérard Bontemps (Paris, 1646, in-8o); *Pensées facétieuses de Bruscambille* (1649, in-12); le *Courrier facétieux* (Lyon, 1650, in-8o); l'*Entrée magnifique du Mardi-Gras dans toutes les villes de son royaume* (Paris, 1650, in-4o); *Divertissements curieux*, ou le *Thrésor des meilleures rencontres et mots subtils* (Lyon, 1654, in-8o); *Agréables divertissements françois* (Paris, 1654, in-8o); l'*Apologie des fainéans* (1655, in-4o); le *Réveil-matin des esprits mélancoliques* (Rouen, 1664, in-12); *Fleurettes et passe-temps*, par R. de Bonnecase (Paris, 1666, in-12); *Roger Bontemps en belle humeur* (Cologne, 1670, in-12); *Recueil de diverses pièces comiques, gaillardes, etc.* (1671, in-12); *Facétieux et agréable passe-chagrin* (Gaillardeville, 1679, pet. in-12); le *Rasibus*, ou le *Procez fait à la barbe des capucins* (Cologne, 1680, in-12); *Enfant sans-souci* (Villefranche, 1682, in-12); la *Compagnie agréable* (Paris, 1685, in-12); l'*Ecole pour rire*, ou la *Manière d'apprendre le françois en riant* (Lyon, 1698, in-12); *Combat de Cyrano de Bergerac avec le singe de Brioché* (Paris, s. d., pet. in-8o); *Recueil de plusieurs sermons récréatifs* (Cologne, 1704, in-12); le *Diable bossu, le diable femme, etc.* (Nancy, 1708, in-12, fig.); *Art de plumer la poule sans crier* (Cologne, 1710, pet. in-12); les *Libertins en campagne* (1710, in-12); les *Agréables divertissemens de table*, ou les *Règlements de l'ordre de Méduse* (Lyon, 1712, in-12); les *Tours de maître Gonin* (Paris, 1713, 2 vol. in-12); *Eloge de l'yvresse* (La Haye, 1714; nouv. édit. [Bacchopolis, Paris, an VI], in-12); *Mémoires tirés du P. de La Joye* (1717, in-12); *Relations du royaume de Candavia* (imprimé à Jovial, s. d., in-12); *Problesmes moraux espagnols* (Berne, 1724, in-24); *Eloge de la fièvre quarte*, par G. Ménape; *Eloge de la goutte*, par E. Coulet (Leyde, 1728, 2 tom. en 1 vol. in-12); réimpr. sous le titre du *Goutteux en belle humeur* (La Haye, 1743, 2 part. in-12); *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant*, par Deslandes (Amsterdam, 1732, 1758, pet. in-12); *Traité de l'origine et des progrez du vertugadin* (1733, in-12); *Discours prononcé par Mlle Perette la Babille, etc.* (Lyon, 1736, in-8o); *Chronique burlesque* (Londres, 1742, in-12); *Œuvres badines complètes* de Caylus (Amsterdam, 1787, 12 vol. in-8o); *Eloge de l'enfer* (La Haye, 1759, 2 vol. in-12); le *Livre à la mode* (1760, 2 tom. pet. in-8o); *Histoire critique des coqueluchons*, par D. Cajot (Cologne, 1762, in-12); le *Plaisant devis du pet* (Paris, s. d., pet. in-8o goth.); *Description des six espèces de pets* (Troyes, s. d., in-8o); *Art de péter, nouvelle edition augmentée de la Société des francs-péteurs*, par Hurtaut (en Westphalie, 1776, in-12; la 1re édit. est de 1751); *Mémoires pour servir à l'histoire de la catinomanie* [par Buleau] (1787, in-4o); *Marottes à vendre*, ou *Triboulet tabletier* (Londres, 1812, in-12); *Histoire du charivari*, par le docteur Celybariat de Saint-Flour [G. Peignot] (Paris, 1833, in-8o); *Scènes de la vie privée et publique des animaux*, vignettes de Grandville; *Etude des mœurs contemporaines*, publiée sous la direction de P.-J. Sthal [Hetzel] (Paris, 1842, 2 vol. in-8o; 1865, gr. in-8o); *Histoire littéraire des fous*, par O. Delepierre (Londres, 1860, pet. in-8o).

— III. Facéties écrites en italien, en espagnol, etc. *Raccolta di burle, facetie, motti e buffonerie di tre uomini senesi, ecc.*, per Aless. Sozzini (s. l. n. d., in-8o); *Ragionamento sopra del asino* (s. l. n. d., pet. in-4o); l'*Heremita* di Marco Mantuano (Milan, 1521, in-8o); la *Pazzia* (s. l. n. d. [1541], pet. in-8o), trad. en franç. par J. du Thier, sous ce titre : *Louanges de la folie* (Paris, 1566, 1638, in-12); *Sermoni funebri di varj autori nella morte di diversi animali* (Venise, 1548, in-8o); *Piacevole notti*, del signor Strapparola (Venise, 1550-1557, 2 vol. in-8o); la *Zucca* del Doni (Venise, 1551, in-8o, fig.); *I motti, le facetie, ecc.*, d'Orazio Toscanella (Venise, 1561, in-8o); *Mondi celesti, terrestri, ecc.*, di A.-F. Doni (Venise, 1562, in-8o); *Facetie, motti e burle di diversi signori, raccolte* da L. Domenichi, *di nuovo del settimo libro ampliate* (Florence, 1548, 1564, in-8o); *A caveat for the vagabones*, by Th. Harman (Londres, 1567, in-4o); *An essay upon wind* (Londres, in-12); *Memorias de la insigne Academia Asnal* (Bayonne, s. d., in-4o); *Discorsi* del conte Annibal Romei (Venise, 1585, in-4o); le *Piacevoli facetie* di Poncini della Torre (Crémone, 1585, in-8o); *Lettere facete, ecc.*, da V. Belando (Paris, 1588, in-12); *Il admirabile cornucopia consolatorio* di T. Garzoni (Bologne, 1601, in-8o); *The commendation of cocks amd cock-fighting*, by G. Wil-

son (Londres, 1607, in-4°); *Facetie, piacevoleze, ecc*, di Piov. Arlotto (Florence, in-4°); *Cento avvenimenti ridicolosi*, da D. Filadelfo (Modène, 1665, in-8°).

Facéties, ouvrage perdu, attribué à Tacite. Comme il ne reste rien de cet ouvrage, il est impossible d'en rien dire; on ne peut pas même savoir si Tacite l'a jamais composé. C'est un certain Fulgence Planciadès, grammairien du VIe siècle, qui mentionne comme étant de Tacite un recueil de bons mots, *Facetiæ*. Ce titre paraîtra bien étrange, si l'on songe au caractère profondément grave et sérieux des compositions de l'historien. Il y a dans ce contraste même quelque chose de piquant, qui nous a engagé à mentionner ce livre; mais il faut remarquer que le mot *facétie* n'a pas tout à fait en latin le même sens qu'en français, et que les Romains entendaient par là la bonne plaisanterie, cet art de railler, cette escrime du sarcasme, dont Cicéron lui-même n'avait pas dédaigné autrefois de déduire les règles. Il est probable pourtant, ou que Fulgence s'est trompé, ou que le Tacite qu'il nomme est autre que le grand Tacite, ou enfin que les *Facéties* en question étaient l'ouvrage de quelque faussaire, qui aura trouvé plaisant de mettre un livre destiné soit à faire rire, soit du moins à enseigner comment on fait rire, sur le compte d'un homme qui ne riait guère.

Facéties, titre d'un recueil de contes de Poggio, écrivain italien du XVe siècle. « Pogge, dit Ginguené, donna carrière à la fois et à son esprit satirique et à ce goût pour les expressions obscènes, qui était alors trop commun, dans le célèbre livre des *Facéties*. C'est une preuve sans réplique de la licence qui régnait dans les mœurs de la cour romaine que de voir un homme alors septuagénaire, un secrétaire apostolique, jouissant de l'amitié du souverain pontife, publier librement un recueil de contes qui outragent souvent la pudeur, parmi lesquels plusieurs mettent à découvert l'ignorance et l'hypocrisie, alors communes dans l'état ecclésiastique, et qui traitent même avec peu de ménagement les choses sacrées de la religion. L'occasion qui donna lieu à la naissance de ce livre le prouve, en quelque sorte, mieux encore. Jusqu'au pontificat de Martin V, les officiers de la chancellerie romaine avaient coutume de se rassembler dans une salle commune. Le genre de conversations qu'on y tenait fit donner à cet appartement le nom de *Bugiale*, dérivé de l'italien *bugia*, mensonge, et que Pogge rend lui-même par *fabrique* ou *manufacture de mensonges*. On y rapportait les nouvelles du jour et l'on cherchait à s'amuser en racontant les anecdotes plaisantes. On y censurait tout librement; on n'épargnait personne, pas même le souverain pontife. C'est principalement de ces conversations entre quelques ecclésiastiques attachés à la cour de Rome par des fonctions graves que sont tirés les contes pour rire et les facéties qui forment le recueil. Ce livre contient un assez grand nombre d'anecdotes sur plusieurs hommes distingués qui florissaient dans le XIVe et dans le XVe siècle. et, sous ce rapport et par le mérite de la narration, il n'est pas sans intérêt littéraire. Quant à son immoralité, sans juger avec plus d'indulgence qu'il ne faut ce livre devenu trop célèbre, tout homme ami de la décence trouvera que c'est une punition assez forte de l'avoir fait, que de n'être connu de la plupart de ceux qui lisent que par cette débauche d'esprit, après une vie aussi longue, aussi laborieuse et aussi utile aux lettres que le fut celle de l'auteur. La liberté de ses mœurs, pendant la première partie de sa vie, et la licence de ses écrits, justement blâmées aujourd'hui, étaient à peine remarquées dans son siècle. Elles ne nuisirent ni à la considération dont il jouissait à la cour de Rome, ni à sa faveur auprès de deux papes aussi pieux que Nicolas V et Eugène IV. »

Voici quelques-uns des contes qui se trouvent dans le livre des *Facéties;* ils donneront une idée de la manière de Pogge.

« La plupart des habitants de Gaëte exercent le métier de marins, ce qui les force à être longtemps absents de leur domicile. L'un d'eux, revenant après un voyage qui avait duré plusieurs années, s'empresse d'aller retrouver sa femme et son logis. Au lieu d'un taudis sale et dénudé qu'il avait laissé, il trouve une chambre coquette et proprement meublée; et comme il en témoigne son étonnement, sa femme lui dit : « C'est le bon Dieu » qui a pris soin de nos petites affaires. » Il continue son inspection, et à chaque pas redouble un étonnement dont le bon Dieu est toujours la cause. Tout à coup il voit un enfant de trois ans entrer dans la chambre et se jeter au cou de sa femme en l'appelant : maman ! « Pour cette fois, s'écria notre homme, » le bon Dieu a trop bien fait les choses. »

« Un curé, en train de dire la messe, était à l'élévation, lorsque, par la fenêtre de l'église, il aperçoit un gamin qui montait sur un des poiriers de son jardin pour le dépouiller de ses fruits : « Veux-tu bien descendre, au nom » du diable! » s'écrie-t-il sans se déranger et au grand étonnement des assistants qui crurent qu'il s'adressait à Dieu pour le forcer à descendre sur l'autel. La chose n'a rien d'invraisemblable dans un pays où les adorateurs de saint Janvier l'accablent d'injures lorsqu'il tarde trop à faire son miracle.

« Un prédicateur de Bologne tonnait en chaire contre l'adultère : « Oui, disait-il, il » vaut mieux séduire dix jeunes filles que de » débaucher une femme mariée. — Voilà qui » me rassure, fit un des assistants au sortir » de l'église, et je suis moins coupable que je » ne l'aurais cru. »

« Un autre prédicateur faisait le panégyrique de saint Martin; quand il vint à raconter ce trait de la vie du saint, qui partage son manteau avec un pauvre : « Cette action » fut si agréable au Seigneur, s'écria-t-il, que » Jésus-Christ lui-même en remercia le saint » et lui dit : « Si jamais j'oublie ce que tu » viens de faire pour l'amour de moi, je veux » bien que le diable m'emporte! »

Ces expressions sont tout au moins irrévérencieuses, pour ne pas dire plus; mais puisque c'est un secrétaire apostolique qui les attribue à un prédicateur, cela calme un peu les scrupules de notre conscience. Ne soyons pas plus royaliste que le roi et que M. Veuillot.

FACÉTIEUSEMENT adv. (fa-sé-si-eu-ze-man — rad. *facétieux*). D'une façon facétieuse, bouffonne : *Répondre* FACÉTIEUSEMENT *à une question grave.*

FACÉTIEUX, EUSE adj. (fa-sé-si-eu, eu-ze — rad. *facétie*). Qui est porté à la facétie, bouffon, divertissant : *Un esprit* FACÉTIEUX. *Une personne* FACÉTIEUSE. *Rabelais a été le type de l'auteur* FACÉTIEUX. (Barré.) ‖ Qui a le caractère de la facétie : *Des contes* FACÉTIEUX. *Des plaisanteries* FACÉTIEUSES. *Une parole peut être plaisante sans être absolument* FACÉTIEUSE. (Beauzée.)

— Substantiv. Personne facétieuse : *Le* FACÉTIEUX *plaît et réjouit par l'abandon d'une humeur enjouée.* (Barré.)

— **Antonymes.** Austère, grave, sérieux, sévère.

Facétieuses nuits du seigneur Strapparola (LES), recueil de contes et de fabliaux italiens du XVIe siècle. Leur auteur, Gian-Francesco Strapparola, était né à Caravoggio, vers l'an 1500, et fut un des plus amusants imitateurs de Boccace. C'est aussi l'un des plus licencieux. Son livre, composé de soixante-treize nouvelles, divisées en *Nuits*, ainsi que l'indique le titre, et entremêlé d'énigmes, de charades, de *canzone*, a acquis chez nous droit de cité par la traduction qu'en ont faite Louveau de la première partie et Pierre Larrivey de la seconde. Cette traduction fut même jugée assez populaire, assez précieuse, au point de vue de la langue et des sources, pour être comprise par Jannet dans son élégante collection elzévirienne, parmi les anciens monuments de notre littérature.

Les *Facétieuses nuits* parurent en deux parties : la première, à Venise, en 1550; la seconde, à Venise également, en 1557. Celle-ci est encore plus licencieuse que la première; les charades surtout sont obscènes. Il n'en est peut-être que deux ou trois que l'on pourrait citer, et naturellement ce sont les moins ingénieuses, l'auteur n'ayant pas eu besoin pour elles d'alambiquer sa pensée. Vraiment en lisant ces petits morceaux trop crus, on ne peut s'empêcher de penser que nos pères allaient un peu loin et qu'ils auraient pu mettre moins de sel sans risquer d'assaisonner insuffisamment le récit. Ce qui augmente l'étrangeté de cette littérature, c'est que l'auteur met les anecdotes et les charades les plus scabreuses dans la bouche de jeunes filles qu'il a posées comme très-bien élevées; il est vrai que le mot de la charade, telle qu'elles l'expliquent, est toujours convenable; mais chaque trait, chaque vers, convie à une équivoque, quelquefois plaisante et spirituelle, le plus souvent grossière. C'est dans ces équivoques que l'auteur a mis toute sa finesse.

Comme invention, les soixante-treize nouvelles qui composent ces *Nuits* n'ont qu'un mérite secondaire. Quelques-unes sont originales; d'autres sont copiées çà et là, et, s'il faut admirer quelque chose, c'est l'habileté avec laquelle le seigneur Strapparola, comme l'appellent les traducteurs français, a su déguiser ses larcins. Néanmoins, on reconnaît chez lui, malgré tous ses efforts, une nouvelle de Boccace, deux autres du Pecorone, et jusqu'au *Belphegor* de Machiavel. On voit qu'il en prenait à son aise, même avec les auteurs les plus illustres; mais celui qu'il a le plus complétement dépouillé est un écrivain beaucoup moins connu, Jérôme Morlini; il lui a pris ses vingt meilleures compositions; des treize nouvelles qui composent la dernière *Nuit* (la plus longue de toutes, car les douze autres *Nuits* n'en comportent régulièrement que cinq), douze appartiennent en propre à Morlini. C'est dire assez que, comme conteur, celui-ci est aussi licencieux que Strapparola. Un trait distinctif de ces nouvelles, c'est que, au rebours de Boccace, de Lasca, de Bandello, qui ont fait en ce genre de vrais chefs-d'œuvre de haut comique et d'observation, de fines analyses du cœur humain, Strapparola ne songe absolument qu'à amuser son lecteur par tous les moyens possibles. Tout lui est bon, le merveilleux et le réel, les enchantements, les miracles, les métamorphoses; le diable joue un grand rôle dans ses contes, et l'astrologie également. On sent la décadence d'un genre que ses prédécesseurs avaient porté jusqu'à la perfection et qu'il dénature, ne pouvant les égaler. Le mérite de la forme n'est pas non plus très-grand; le style est souvent négligé, commun, et l'on n'explique le grand succès de l'ouvrage au XVIe siècle, en Italie et en France, où il fut aussitôt traduit, que par le goût dominant alors, surtout dans les hautes classes, des lectures grivoises. Molière a fait à ce recueil l'honneur de lui emprunter l'idée d'une de ses comédies, l'*Ecole des femmes;* mais peut-être avait-il lu les *Nouvelles* du Pecorone, où Strapparola l'avait puisée lui-même pour en faire la quatrième fable de sa *Nuit IV*. La Fontaine en a tiré aussi quelques-uns de ses contes, entre autres le *Faiseur d'oreilles*, soit qu'il les ait pris aux *Facétieuses nuits*, soit qu'il ait lu les originaux.

La traduction française de Louveau et de Larivey figure, comme nous l'avons dit, dans la bibliothèque elzévirienne. C'est la meilleure réimpression des *Nuits* de Strapparola. Les charades, qui, dans l'original, forment autant de sonnets, un par *Nuit*, et les *canzone*, y sont traduites en vers d'une médiocre facture (Paris, 1850, 1 vol.).

FACETTE s. f. (fa-sè-te — rad. *face*). Petite surface plane : *Les* FACETTES *d'un diamant. Les yeux d'une mouche sont taillés en une multitude de* FACETTES.

— Fig. Eclat de détails, sorte de miroitement produit par des phrases et des mots, mais ne donnant pas de caractère à l'ensemble : *Style à* FACETTES.

FACETTER v. a. ou tr. (fa-cè-té — rad. *facette*). Techn. Tailler à facettes : FACETTER *un diamant, un rubis.*

FÂCHÉ, ÉE (fâ-ché) part. passé du v. Fâcher. Irrité, brouillé, indisposé d'une façon permanente : *Quand on est* FÂCHÉ, *on appelle les gens chiens.* (Volt.)

> J'étais aigri, *fâché*, désespéré contre elle.
>
> MOLIÈRE.

‖ Qui a du regret, qui est mécontent :

> J'en suis *fâché* pour vous, mais vous l'avez voulu.
>
> CORNEILLE.

— **Syn. Fâché, marri, repentant.** *Fâché* et *marri* ont une signification presque identique; ils ne diffèrent guère qu'en ce que le dernier est vieux et presque inusité, si ce n'est en plaisantant. Ils marquent un simple regret et s'appliquent aussi bien à tout ce qui est fâcheux dans les événements qui nous touchent ou qui touchent les autres qu'aux fautes personnelles ou aux actes qu'on voudrait n'avoir pas été obligé de faire. *Repentant* est plus humble, il annonce un regret qui part de la conscience et qui est toujours accompagné d'un sentiment profond de sa faute.

— **Fâché, affligé, attristé, contristé, mortifié.** V. AFFLIGÉ.

FÂCHER v. a. ou tr. (fâ-ché — Henri Estienne et Caseneuve dérivent ce mot du latin *fascinare*, de *fascis*, faix, fardeau. Caseneuve compare le grec *achthos*, qui signifie proprement un fardeau, une charge, et qui est pris aussi pour un déplaisir et une *fâcherie*. Suivant lui, *fascis* et *fasciculus* furent pris par métaphore pour les douleurs et les déplaisirs dont le cœur d'une personne affligée se trouve chargé, et c'est de là qu'on forma *fâcherie*. Ménage adopte cette opinion, tandis que quelques autres préfèrent rattacher *fâcher* à *fatigare*, que les Latins ont dit pour offenser et piquer par brocards et railleries; mais l'opinion la plus vraisemblable a été indiquée au dernier siècle par Ch. de Bovelles, qui dérive *fâcher* du latin *fastidium*, dégoût, ennui). Indisposer, causer du dépit, de l'humeur, du chagrin, du regret à : *Les injures ne me* FÂCHENT *pas. Ce qui me* FÂCHE, *c'est que vous soyez toujours malade. Qui aime trop les chevaux et les chiens* FÂCHE *les femmes; qui aime trop les femmes* FÂCHE *Dieu.* (V. Hugo.) *Tout homme en colère est nécessairement convaincu que celui qui le* FÂCHE *à tort.* (Mme Guizot.)

> Filles de sang royal ne se déclarent guères,
> Tout se passe en leur cœur; cela les *fâche* bien,
> Car elles sont de chair ainsi que les bergères.
>
> LA FONTAINE.

— Fam. *Soit dit sans vous fâcher*, Sorte de précaution qu'on prend ordinairement en adressant à quelqu'un des paroles capables de le blesser : SOIT DIT SANS VOUS FÂCHER, *c'est vous qui aviez tort.*

Se fâcher v. pr. Prendre de l'humeur, du dépit, de la colère. SE FÂCHER *à tout propos. Ne* SE FÂCHER *de rien.* SE FÂCHER *contre quelqu'un. Il y a deux manières de congédier son monde et de se défaire des gens :* SE FÂCHER *contre eux, ou faire si bien qu'ils* SE FÂCHENT *contre vous.* (La Bruy.) *Si le roi* SE FÂCHE, *le coup de pied qu'en reçoivent ses courtisans se rend et se propage jusqu'au dernier goujat.* (Helvét.) *On* SE FÂCHE *souvent contre les gens de lettres qui se retirent du monde, on veut les forcer d'assister éternellement à une loterie où ils n'ont point de billet.* (Chamfort.)

> Mais on entend les gens au moins sans *se fâcher*.
> — Moi, je veux *me fâcher* et ne veux point entendre.
>
> MOLIÈRE.

> Comment! monsieur *se fâche* et monsieur sollicite!
> Monsieur, apparemment, compte sur son mérite.
>
> ETIENNE.

— Fam. *Se fâcher rouge, tout rouge*, Se fâcher très-fort : *Ses adversaires ne plaisantent pas, eux; ils* SE FÂCHENT ROUGE. (Ste-Beuve.)

FÂCHERIE s. f. (fâ-che-rî — rad. *fâcher*). Action de se fâcher, dépit, chagrin : *Les grands et les petits ont mêmes accidents, mêmes* FÂCHERIES *et mêmes passions.* (Pasc.)

— **Syn. Fâcherie, bouderie, humeur.** V. BOUDERIE.

FÂCHEUSEMENT adv. (fâ-cheu-ze-man — rad. *fâcheux*). D'une manière fâcheuse : *L'affaire s'est* FÂCHEUSEMENT *terminée.*

FÂCHEUX, EUSE adj. (fâ-cheu, eu-ze — rad. *fâcher*). Regrettable, capable de causer du chagrin, de contrarier : *Un* FÂCHEUX *accident. C'est une condition* FÂCHEUSE *de dépendre de si grands hommes qu'ils puissent nous mépriser légitimement.* (St-Evrem.) *Il est* FÂCHEUX *pour la vertu que l'homme de bien soit souvent bourru.* (Mme de Puisieux.) *Il est* FÂCHEUX *d'être atteint d'un mal dont la foule n'a pas l'intelligence.* (Chateaub.)

> Rien n'use tant l'ardeur de ce nœud qui nous lie
> Que les *fâcheux* besoins des choses de la vie.
>
> MOLIÈRE.

— Difficile à satisfaire, toujours mécontent : *Un caractère* FÂCHEUX. *Les hommes sont naturellement d'une humeur* FÂCHEUSE *et contrariante.* (Boss.) ‖ Importun, gênant :

> Que tous ces jeunes fous me paraissent *fâcheux!*
>
> MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne fâcheuse, importune : *Se débarrasser des* FÂCHEUX.

> Sous quel astre, bon Dieu! faut-il que je sois né,
> Pour être de *fâcheux* toujours assassiné!
>
> MOLIÈRE.

> ... Faut-il qu'aujourd'hui *fâcheuses* et *fâcheux*
> Conspirent à troubler les plus chers de mes vœux?
>
> MOLIÈRE.

— s. m. Ce qui est fâcheux; le côté fâcheux, regrettable : *Le* FÂCHEUX *est qu'il ne vous croira pas. Le* FÂCHEUX, *dans les pays où la religion est subordonnée aux prêtres, c'est que, du jour où le pontife vient à faillir, la foi s'écroule avec lui.* (Gér. de Nerv.)

— **Syn. Fâcheux, importun, incommode.** *Fâcheux* se rapporte à la nature, à l'essence même des choses; *importun* et *incommode* se rapportent au fait, à l'action. Une chose *fâcheuse* est de nature à nuire, à embarrasser; un *fâcheux* est tel par son caractère, par ses défauts, parce qu'il déplaît. Ce qui est *incommode* gêne, produit le malaise, on voudrait qu'il fût autrement; ce qui est *importun* gêne bien davantage, dérange, apporte le trouble, on voudrait en être débarrassé.

— **Antonymes.** Avantageux, favorable, heureux, propice, salutaire.

Fâcheux (LES), comédie-ballet de Molière, en trois actes, en vers, représentée à Vaux, devant le roi, le 17 août 1661, et à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 4 novembre de la même année. Beauchamp se chargea des ballets; Lebrun peignit les décors; Torelli les mit en mouvement, et Pellisson composa le prologue, que débita la Béjart, sous le costume d'une naïade. Ce fut le surintendant Fouquet qui engagea Molière à composer cette comédie, pour la fameuse fête qu'il donna au roi et à la reine mère, dans son château de Vaux. Molière n'eut que quinze jours pour se préparer. Il avait déjà quelques scènes détachées toutes prêtes; il en créa de nouvelles et composa cette comédie, qui fut, comme il le dit dans la préface, faite, apprise et représentée en moins de quinze jours.

Il n'est pas vrai que le roi lui eût alors fourni lui-même le caractère du chasseur : Molière n'avait point encore auprès du roi un accès assez libre; de plus, ce n'était pas le prince qui donnait la fête, c'était Fouquet, et il fallait ménager au roi le plaisir de la surprise. Cette pièce fit connaître Molière plus particulièrement du roi et de la cour; et lorsque, quelque temps après, le poëte la donna à Saint-Germain, le roi, qu'elle avait beaucoup amusé, dit au poëte, en lui montrant un seigneur de la cour : « Tenez, Molière, voilà un fâcheux que je vous conseille de joindre aux autres : c'est un chasseur qui m'assomme quelquefois du récit de ses prouesses. » On prétend que ce chasseur était le marquis de Soyecourt; Molière l'ajouta à sa galerie.

La comédie des *Fâcheux* est le modèle de ce qu'on appelle *comédie à tiroir* ou *comédie à scènes détachées*, qui se succèdent sans se lier l'une à l'autre et qui forment cependant un ensemble destiné à développer une idée ou une situation. La situation comique des *Fâcheux* est celle d'un amant qui attend sa maîtresse à un rendez-vous qu'elle lui a donné et que viennent empêcher successivement des importuns, tels que son valet qui veut absolument rajuster sa cravate, lui friser les cheveux, brosser son chapeau; un joueur de piquet qui lui raconte en détail une partie qu'il a perdue; un chasseur, celui de Louis XIV, qui fait un long récit, en termes techniques, des aventures d'une chasse à courre, etc.

« Chaque scène, dit La Harpe, est un chef-d'œuvre : c'est une suite d'originaux supérieurement peints. La partie de chasse et la partie de piquet sont des prodiges de l'art de raconter en vers. L'homme qui veut mettre toute la France en ports de mer est la meilleure critique de la folie des faiseurs de projets. La dispute des deux femmes sur cette question si souvent agitée, s'il faut qu'un véritable amant soit jaloux ou ne soit pas jaloux, est le sujet d'une scène charmante, pleine d'esprit et de raison, et qui montre ce

que pouvaient devenir, sous la plume d'un grand écrivain, ces questions de l'ancienne cour d'amour, qui étaient si ridicules quand Richelieu les faisait traiter devant lui dans la forme des thèses de théologie. »

Fâcheux (LES) [*Los Fastidiosos*]. Sous ce titre, semblable à celui de la comédie de Molière, don Ramon de La Cruz a écrit une saynète dont la fable n'est pas sans rapport avec celle de notre grand poëte comique. Don Fernando, qui a obtenu un rendez-vous de la femme qu'il aime, se prépare à sortir lorsqu'un de ses amis, Florencio, vient lui raconter ses mésaventures de la soirée précédente. Fernando a toutes les peines à se débarrasser de ce fâcheux. A peine y est-il parvenu que son oncle, sous prétexte d'affaires urgentes, le retient un quart d'heure; puis voici toute une procession de femmes dévotes qui viennent se plaindre des locataires de la maison. Forcé de subir leurs commérages, il se résigne non sans une secrète colère. Échappé comme par miracle, il se croit sauvé et court au lieu du rendez-vous; mais ses tribulations recommencent dans la rue : les mendiants l'assourdissent de leurs demandes, les marchands lui offrent leurs marchandises; un Andalou veut à toute force lui vendre toute sa récolte d'huile. Au milieu d'un pareil tapage un entretien galant n'est pas possible. Fernando prend le parti de mettre sa fiancée *en dépôt* dans une famille d'amis, ce qui est, en Espagne, la forme des sommations respectueuses. La saynète se termine par une *tonadilla.*

Tout finit par des chansons,

a dit Beaumarchais. L'intrigue est bien légère; mais elle suffit pour permettre à l'auteur dramatique d'écrire un dialogue spirituel et plein d'observations fines, et tout cela ne dure pas plus de vingt-cinq minutes. Cette saynète a été traduite dans le volume de Ramon de La Cruz, publié par M. Antoine de Latour (Paris, 1865, 1 vol. in-12).

FACHINGEN, village du duché de Nassau, bailliage et à 1 kilom. S. de Dietz, sur la rive gauche de la Lahn; 875 hab. Sources minérales froides (10° centigrades) découvertes en 1746. L'eau de Fachingen, froide, carbonatée, sodique, gazeuse, émerge au pied d'une montagne formée de schistes argileux; elle est limpide, très-petillante et agit comme excitante des fonctions digestives. Elle ne se boit pas à la source, mais on en expédie dans toute l'Europe près de 300,000 cruchons par an.

FACIAL, ALE adj. (fa-si-al, a-le — du lat. *facies*, face). Anat. Qui appartient à la face : *Les muscles* FACIAUX.

— Anthropol. *Angle facial*, Angle formé, sur une face humaine ou une tête d'animal projetées en profil, par deux lignes menées de la base du nez à l'ouverture de l'oreille et à la racine des cheveux : *On a dit que l'intelligence du sujet était proportionnée à l'ouverture de son* ANGLE FACIAL. *Dans les belles têtes de statues grecques, l'*ANGLE FACIAL *a jusqu'à 90 et 100 degrés d'ouverture.*

— s. m. L'un des nerfs de la face.

— **Encycl.** Anat. *Nerf facial.* Ce nerf prend naissance dans la fossette latérale du bulbe par deux racines : l'une supérieure, grosse ou motrice; l'autre inférieure, petite ou sensitive; cette dernière est connue sous le nom de nerf intermédiaire de Wrisberg. Avant de se terminer, il occupe successivement : 1° la cavité crânienne et le conduit auditif interne; 2° l'aqueduc de Fallope; 3° la glande parotide. Examinons-le successivement dans chacun de ces divers points. 1° Dans la cavité cranienne et dans le conduit auditif interne, le nerf *facial* est dirigé transversalement en dehors et un peu en bas, jusqu'à l'origine de l'aqueduc de Fallope, au fond du conduit. Dans ce trajet, il est placé au-dessus du nerf auditif, qui lui forme une gouttière à concavité supérieure. Le nerf intermédiaire de Wrisberg, situé dans la concavité de la gouttière, entre le *facial* et l'auditif, adhère à ces deux troncs et ne se confond ni avec l'un ni avec l'autre. Ce petit nerf pénètre aussi dans l'aqueduc de Fallope, et se jette dans l'angle postérieur du ganglion géniculé. 2° Dans l'aqueduc de Fallope le nerf *facial*, à son entrée dans le canal, se porte en avant vers l'hiatus de Fallope, puis il se dévie en dehors, en suivant une direction transversale pour devenir vertical jusqu'au trou stylo-mastoïdien, où il se dégage du canal. La première portion, étendue de l'origine de l'aqueduc à l'hiatus de Fallope, a une longueur de $0^m,005$; la seconde portion, horizontale, est de $0^m,012$, et la troisième a une longueur égale. Dans l'aqueduc, ce nerf est accompagné par l'artère stylo-mastoïdienne, qui s'anastomose avec une branche de la méningée moyenne pénétrant par l'hiatus de Fallope et avec une branche du tronc basilaire ou de l'artère vertébrale, qui pénètre par le conduit auditif interne. Au niveau du premier coude que forme le nerf *facial* en arrière de l'hiatus de Fallope, on trouve un renflement de forme triangulaire : c'est le ganglion géniculé. Ce ganglion égale le volume d'un grain de millet; il repose par sa base sur le coude *facial;* il adhère à ce nerf au moyen de quelques filaments, et son sommet regarde l'hiatus de Fallope. Le ganglion géniculé reçoit le nerf intermédiaire de Wrisberg par son angle postérieur, tandis qu'il donne naissance au grand nerf pétreux superficiel par son sommet, et au petit nerf pétreux superficiel par son angle antérieur. 3° Dans la parotide, le nerf *facial* est dirigé obliquement en bas et en avant; il est complétement entouré par la parotide et se dégage entre le prolongement antérieur de cette glande et la face externe du masséter.

Au niveau de l'hiatus de Fallope, le nerf *facial* reçoit le filet supérieur du nerf vidien, puis donne un filet qui, sous le nom de *corde du tympan*, s'introduit dans la caisse de ce nom, en se réfléchissant en haut et en dehors, et pénétrant par une ouverture située au-dessus de la pyramide; puis ce filet passe entre le manche du marteau et l'apophyse verticale de l'enclume, sort de la caisse par une ouverture voisine de la scissure de Glaser et va se réunir au nerf lingual. Au niveau du tympan, le nerf *facial* donne un filet au muscle interne du marteau et un autre au muscle de l'étrier; plus bas, il reçoit un filet anastomotique du pneumo-gastrique. Il fournit, en sortant par le trou stylo-mastoïdien : 1° le rameau auriculaire postérieur, qui se porte, en se réfléchissant, derrière le pavillon de l'oreille et s'y divise en deux filets, l'un antérieur, ramifié sur la face interne de ce pavillon, et l'autre postérieur, ramifié sur l'apophyse mastoïde et dans les téguments; 2° le rameau stylo-hyoïdien, qui donne plusieurs filets aux muscles qui naissent de l'apophyse styloïde et s'anastomose par un ou deux autres avec des filets du ganglion cervical supérieur; 3° le rameau-sous-mastoïdien, qui donne quelques filets au ventre postérieur du muscle digastrique et se divise en deux filets, dont l'un s'anastomose avec le nerf glosso-pharyngien, et dont l'autre descend pour s'unir au nerf laryngé supérieur; ensuite le nerf *facial* entre dans la glande parotide et s'y divise bientôt en deux branches, après avoir reçu un rameau anastomotique du glosso-pharyngien. Ces deux branches sont : 1° la *branche temporo-faciale;* 2° la *branche cervico-faciale.*

I. *Branche temporo-faciale.* La branche *temporo-faciale* se dirige en haut et en avant, croise le condyle de la mâchoire, et se partage en sept ou huit rameaux qui s'écartent en rayonnant. Ils sont distingués : 1° en rameaux temporaux, au nombre de deux ou trois, qui se portent en haut, se subdivisent en un grand nombre de filets, distribués sur le front et la tempe jusqu'au sommet de la tête, dans la partie antérieure du pavillon de l'oreille et dans les muscles voisins, et anastomosés avec des filets des nerfs maxillaires supérieur et inférieur, et du nerf ophthalmique; 3° en rameaux malaires, au nombre de deux, dirigés en avant et en haut, divisés sur l'os de la pommette en un grand nombre de filets qui se distribuent aux muscles palpébral, zygomatique, etc., et s'anastomosent avec les nerfs sous-orbitaires, lacrymal, frontal interne, nasal externe et les rameaux précédents; 4° en rameaux buccaux, au nombre de trois ou quatre, dirigés horizontalement en avant sur le muscle masséter, ramifiés, le supérieur, sur les côtés du nez, aux muscles zygomatique, canin et releveur de la lèvre supérieure, le moyen, dans la commissure des lèvres, aux muscles et à la peau des parties voisines, l'inférieur, dans la lèvre inférieure; anastomosés avec les filets des nerfs sous-orbitaires, buccal et mentonnier.

II. *Branche cervico-faciale.* La branche *cervico-faciale* descend obliquement en devant, derrière la branche de la mâchoire, et se divise en deux sortes de rameaux : 1° rameaux sus-maxillaires, au nombre de deux, distingués en rameau supérieur, qui se porte transversalement en avant sur la partie inférieure du muscle masséter et se partage en quatre ou cinq filets qui se distribuent aux muscles peaussier, triangulaire, buccinateur, labial, et aux téguments; 2° rameaux sous-maxillaires, au nombre de deux ou trois, descendant obliquement en avant sur la partie antérieure et supérieure du cou, divisés vers l'angle de la mâchoire en un grand nombre de filets qui se ramifient au muscle peaussier et aux téguments, et s'anastomosent avec les précédents et le nerf mentonnier.

Le nerf *facial* anime tous les muscles peaussiers du corps placés au-dessus de la clavicule. Lorsqu'il est paralysé, le côté malade est dépourvu d'expression, parce que les muscles qu'il anime ne peuvent plus se contracter. Le nerf *facial* est sensible; il est le siége d'une sensibilité récurrente très-manifeste.

— *Artère faciale.* Elle naît de la partie antérieure de la carotide externe, au-dessus de l'artère linguale, et s'étend à presque toutes les parties de la face. Elle se porte presque transversalement en avant et en dedans, et, après plusieurs flexuosités, elle gagne la partie interne de la mâchoire inférieure; ensuite elle se recourbe entre la glande maxillaire et la base de ce dernier os, se porte sur sa face externe, et remonte de là vers la commissure des lèvres et ensuite sur le côté du nez, où elle se termine en s'anastomosant avec le rameau nasal de l'artère ophthalmique. L'artère *faciale*, qui est volumineuse, fournit un grand nombre de branches musculaires et cutanées, parmi lesquelles nous citerons : 1° la branche palatine inférieure, d'un très-petit volume, qui naît de la *faciale* près de son origine, s'applique contre la partie supérieure et latérale du pharynx, parvient entre les piliers du voile du palais et se ramifie à cet organe, au pharynx, à la tansille et à la trompe d'Eustache, en s'anastomosant avec la palatine supérieure; 2° la branche sous-mentale, qui se dirige en avant, côtoie l'attache du mylo-hyoïdien le long de la face interne de la branche de la mâchoire, donne beaucoup de rameaux aux muscles mylo-hyoïdien et digastrique, et se divise en deux rameaux, dont l'un s'unit à celui du côté opposé, et dont l'autre se ramifie au-dessous du menton et s'anastomose avec les rameaux de l'artère dentaire inférieure. Indépendamment de ces deux branches, l'artère *faciale* donne encore, au-dessous de la mâchoire, plusieurs petits rameaux, qui vont aux muscles de la région hyoïdienne supérieure, à l'os maxillaire, à la glande du même nom, au ptérygoïdien interne, à la membrane muqueuse buccale. A la face, l'artère *faciale* fournit : 1° des branches externes, très-petites, ramifiées aux muscles masséter, buccinateur, peaussier, etc.; 2° des branches internes, qui se distribuent aux muscles triangulaire et carré, et s'anastomosent avec la sous-mentale et la dentaire inférieure; 3° la branche coronaire ou labiale inférieure, qui, plus grosse que les précédentes, s'avance en serpentant dans l'épaisseur du bord libre de la lèvre inférieure, donne beaucoup de rameaux aux muscles voisins et se termine en s'unissant avec celle du côté opposé; 4° la branche coronaire, ou labiale supérieure qui naît près de la commissure, marche en dedans dans l'épaisseur de la lèvre supérieure, donne beaucoup de rameaux à cet organe et quelques-uns qui vont à la partie inférieure du nez, et s'anastomose avec la coronaire opposée; 5° les branches dorsales du nez, qui se répandent sur le nez, se distribuent à toutes ses parties et communiquent avec celles du côté opposé; 6° les branches musculaires supérieures, qui sont variables, se consument dans les muscles de la région maxillaire supérieure et dans les téguments, et communiquent avec la sous-orbitaire et l'ophthalmique.

— *Veine faciale.* Elle naît sur le sommet du front, par un grand nombre de racines qui se rassemblent en une assez grosse branche descendant verticalement sur le milieu du front et nommée veine frontale ou préparate. Celle-ci, sur les côtés de la racine du nez, prend le nom de veine angulaire et reçoit les palpébrales et les sourcilières. Ainsi formée, la veine *faciale* descend en dehors sur les côtés de la face et reçoit les veines dorsales du nez, coronaires supérieure et inférieure, ainsi que les veines buccale et massétérine. Elle gagne ensuite la base de la mâchoire, se porte obliquement en bas, en arrière et en dehors, est augmentée par les veines ranine, sous-mentale et palatine inférieure, et s'ouvre dans la jugulaire interne, qui reçoit aussi les veines linguale et pharyngienne.

— Anthropol. *Angle facial.* V. ANGLE.

FACIES s. m. (fa-si-èss — lat. *facies*, face, figure). Hist. nat. Aspect de l'ensemble, apparence extérieure : *Le* FACIES *d'une plante. Le blaireau commun a un* FACIES *qui rappelle assez celui de l'ours.* (D'Orbigny.)

— Pathol. Aspect du visage : FACIES *pâle, bleu, rouge, violet.* FACIES *bouffi, hippocratique. Le* FACIES *devient pâle aux approches d'une syncope.* (Jadel.)

— **Encycl.** Pathol. Chez l'homme bien portant, la face offre dans son ensemble, comme le dit Chaussier, un caractère de vigueur et d'alacrité, et son expression est en harmonie avec les objets environnants. Chez le malade, elle est triste, abattue, inquiète, effrayée, indifférente, menaçante, égarée, etc.; bref, elle présente une foule de nuances. Dans certains cas, la symétrie naturelle des deux côtés de la face disparaît. Dans l'hémiplégie, par exemple, la physionomie devient muette du côté paralysé et conserve son expression de l'autre.

On a d'ailleurs donné des noms particuliers aux modifications que la maladie détermine dans le *facies* des individus, et dans bien des cas ces modifications sont une révélation précieuse pour le médecin. La stupeur est marquée par le défaut d'expression des traits et en particulier des yeux. Le malade paraît étranger à ce qui l'entoure et semble presque ivre. On observe cette espèce de physionomie dans la fièvre typhoïde. La face vultueuse est caractérisée par la turgescence et la rougeur, la saillie des yeux, l'injection et la distension des paupières, l'expansion de tous les traits. On la voit dans l'hypertrophie du cœur et dans les congestions sanguines vers la tête. La face grippée a pour signes les traits rapetissés, le teint pâle et les muscles contractés : c'est un symptôme des phlegmasies aiguës du péritoine. La face hippocratique, ainsi appelée parce que Hippocrate en a merveilleusement fait le tableau, caractérise les maladies chroniques graves : le nez aigu, les yeux enfoncés, les tempes creuses, les oreilles retirées, le teint plombé, la peau tendue et sèche, les lèvres pendantes, etc.

Les éléments divers de la face se modifient aussi d'une manière spéciale sous l'influence des maladies. La face est d'un rouge foncé et livide dans les accès d'hystérie et d'épilepsie; la rougeur vive et circonscrite des pommettes, jointe à la pâleur des autres parties, se voit dans les affections tuberculeuses; l'ictère jaunit la face, etc. On pourrait noter de même l'altération du nez, des yeux, etc., dans les diverses maladies. Cela montre tout l'intérêt du *facies* dans les études médicales.

— Bot. Tous les êtres animés, indépendamment de leurs caractères essentiels, ont une physionomie propre, un aspect général, un port, un *facies*, qui permet de les reconnaître à première vue et en quelque sorte instinctivement. Ce *facies*, aisé à saisir, est le plus souvent fort difficile à définir. C'est en quelque sorte une chose de sentiment plutôt que de raisonnement, et qui intéresse le peintre ou le poëte autant que le naturaliste. Il contribue pour beaucoup, en effet, à imprimer à une région sa physionomie particulière. Toutefois, sous ce rapport, les animaux ne jouent qu'un rôle secondaire; leur forme extérieure est en général étroitement liée à leur organisation, et, d'ailleurs, ces êtres essentiellement mobiles ne produisent dans le paysage qu'une impression passagère.

Le monde végétal, par son immobilité et ses grandes masses, agit davantage sur notre imagination. Le nombre des formes différentes y est en quelque sorte incalculable. On peut, toutefois, y reconnaître quelques types généraux, en s'attachant, non pas aux caractères peu visibles des organes reproducteurs, mais au contraire à l'aspect général des organes de la végétation, tels que les tiges, les rameaux et les feuilles. Ces types concordent souvent, mais non toujours, avec les familles naturelles.

Humboldt, qui a tenté à cet égard le premier système de classification, distingue seize formes générales : 1° palmiers, forme la plus noble et la plus élevée, à tige haute, élancée, terminée par un feuillage brillant, pennée ou en éventail; 2° bananiers, à tige basse, herbacée, à feuilles luisantes; 3° malvacées et bombacées, gros arbres à feuilles larges et cotonneuses et à fleurs remarquables; 4° mimosas, à rameaux déployés en parasol, à feuilles élégamment découpées et très-délicates; 5° bruyères, caractérisées par la ténuité de leurs feuilles et l'abondance de leurs fleurs; 6° cactus ou plantes grasses; 7° orchidées, souvent épiphytes, à fleurs de formes bizarres; 8° casuarines, qui ressemblent à des prêles gigantesques; 9° conifères, dont les pins et les cyprès peuvent donner une idée suffisante; 10° aroïdées, à tiges charnues, à larges feuilles sagittées, souvent d'un aspect métallique, et à fleurs renfermées dans de grandes spathes; 11° lianes ou plantes grimpantes; 12° aloès et agaves, à feuilles charnues, roides, aiguës, glauques, du milieu desquelles s'élève une hampe florale en forme de candélabre; 13° graminées, à tiges légères, élancées, portant des feuilles minces et allongées; 14° fougères, qui affectent sous les tropiques la forme arborescente, et dont les frondes ou feuilles sont presque toujours élégamment découpées; 15° liliacées, à feuilles semblables à celles des roseaux et à fleurs généralement très-belles; 16° enfin, saules, à feuilles lancéolées, soyeuses, et auxquels on peut rattacher, comme aspect général, quelques formes secondaires, telles que les myrtacées, les mélastomes et les laurinées. Cette classification est susceptible de se modifier lorsque les progrès de la botanique feront découvrir des formes nouvelles; mais une distribution par groupes d'après le *facies* extérieur ne saurait s'appliquer à l'ensemble du règne végétal.

FACILE adj. (fa-si-le — lat. *facilis*, qui peut se faire, aisé à faire; de *facere*, faire. Comme le fait justement observer M. Littré, *facile* est récent et fait sur le latin; si cet adjectif existait dans l'ancienne langue, on a dû dire *fele*, de même qu'on a dit *frele* de *fragilis*, fragile.) Qu'on a peu de peine à faire ou à obtenir : *Travail, ouvrage* FACILE. *Voyage* FACILE. *Entreprise* FACILE. *Succès* FACILE. *Méthode* FACILE. *Qu'y a-t-il de plus difficile? De connaître; de plus* FACILE? *De donner des avis.* (Barthél.) *Il n'y a point de méthode* FACILE *pour apprendre les choses difficiles.* (J. de Maistre.) *Rien de plus* FACILE *que de captiver l'attention et d'amuser par un conte.* (Chateaub.) *L'amour rend l'obéissance* FACILE *et douce.* (De Gérando.) *Les révolutions sont* FACILES *à faire, mais elles sont difficiles à accomplir.* (Dupin.) *Il est plus* FACILE *au riche de faire le bien qu'au pauvre de s'abstenir du mal.* (Petit-Senn.)

S'imaginent-ils donc que régner est *facile?*
V. HUGO.

Il m'est, disait-elle, *facile*
D'élever des poulets autour de ma maison.
LA FONTAINE.

. . . Il n'est pas si *facile* qu'on pense
D'être fort honnête homme et de jouer gros jeu.
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Aisé à exécuter; qui s'opère aisément : *De la musique* FACILE. *Donner à copier à un commençant un dessin* FACILE *et simple. Avoir le rire* FACILE, *les larmes* FACILES. *Des chants* FACILES, *nobles et expressifs, fixent aisément dans la mémoire les exemples et les préceptes.* (Barthél.) *Le poisson est en général d'une digestion* FACILE. (A. Rion.) ‖ Aisé à comprendre : *Un texte* FACILE. *Une version* FACILE.

— Par ext. Qui a une tournure naturelle, sans gêne; qui ne sent point le travail : *Un style* FACILE. *Les vers* FACILES *ne se font pas toujours facilement. Le style de Quinault est beaucoup plus* FACILE *que celui de Despréaux.* (Volt.) *Les tableaux de Paul Véronèse ont un air plus* FACILE *que ceux de Michel-Ange.* (Volt.) ‖ Libre, dégagé : *Des mouvements* FACILES. *Une démarche* FACILE. *Des poses* FACILES. *Des gestes* FACILES.

— Fig. Qui offre peu de résistance, qui se laisse facilement déterminer, gagner, persuader : *Un esprit* FACILE *à persuader. Un cœur* FACILE *à toucher. Un homme* FACILE *à céder. Un homme* FACILE *est, en général, celui qui se rend aisément à la raison.* (Volt.) *L'esprit humain est* FACILE *à se routiner vers un certain ordre d'idées.* (Mirab.) *Les peuples ne sont ni si difficiles ni si* FACILES *à gouverner qu'on le pense.* (Guizot.) *Les bonnes âmes sont toujours les plus* FACILES *à tromper.* (Custine.)

Qu'une âme généreuse est *facile* à séduire!
RACINE.

‖ Qui accorde aisément ses faveurs, en parlant d'une femme ; que l'on obtient facilement, en parlant de ces faveurs : *Une femme* FACILE *ne vaut pas le peu de peine qu'elle donne. La* FACILE *Cléopâtre se donna à Antoine aussi bien qu'à César.* (Volt.)

— *Facile à dire.* Se dit de ce que les autres trouvent aisé et qui offre cependant des difficultés : *Ne s'inquiéter de rien! cela est* FACILE À DIRE.

— *Facile à vivre.* Se dit d'une personne dont l'humeur est douce et gaie.

— **Syn. Facile, aisé.** V. AISÉ.

— **Antonymes.** Ardu, difficile, difficultueux, dur, inabordable, inaccessible, inexécutable, infaisable, insurmontable, laborieux, malaisé, pénible, rude, scabreux, surhumain.

FACILEMENT adv. (fa-si-le-man — rad. *facile*). Sans peine, sans beaucoup de travail, aisément : *Vous en viendrez* FACILEMENT *à bout. Les princes oublient* FACILEMENT *la vertu et les services d'un homme éloigné.* (Rollin.) *On a vu des enfants de cinq à six ans parler* FACILEMENT *trois langues, sans les confondre.* (Mme Monmarson.)

— Par ext. Avec facilité, sans que l'on sente le travail ou la gêne : *Ces vers coulent* FACILEMENT.

FACILITÉ s. f. (fa-si-li-té — lat. *facilitas*; de *facilis*). Qualité de ce qui est facile à faire ou à réaliser, à concevoir, à comprendre : *La* FACILITÉ *d'un travail. Ce projet est d'une grande* FACILITÉ *d'exécution. On arrive là avec une extrême* FACILITÉ. *Ce texte est d'une extrême* FACILITÉ. *Il n'y a point de délices qui ne perdent ce nom quand l'abondance et la* FACILITÉ *les accompagnent.* (Mme de Sév.) *Les désirs s'accroîtront par la* FACILITÉ *de se satisfaire.* (J.-J. Rouss.) ‖ Commodité, occasion ou moyen facile : *Nous aurons bientôt la* FACILITÉ *de nous voir. Ce voyage me procurera la* FACILITÉ *d'arranger quelques affaires.* ‖ Concessions, arrangements destinés à rendre facile à quelqu'un l'accomplissement d'une obligation : *Vous aurez pour le payement toutes sortes de* FACILITÉS.

— Par ext. Aisance naturelle ou acquise ; disposition à faire sans effort, sans travail pénible : *La* FACILITÉ *des mouvements. Danser avec* FACILITÉ. *Courir avec* FACILITÉ. FACILITÉ *à parler, à écrire, à calculer.* FACILITÉ *d'élocution, de conception, d'exécution.* FACILITÉ *de pinceau, de burin, de main. La pénétration est une* FACILITÉ *à concevoir, à remonter aux principes des choses ou à prévenir leurs effets par une suite d'inductions.* (Vauven.) *La* FACILITÉ *de parler est la* FACILITÉ *d'attacher des mots aux pensées.* (De Bonald.) ‖ Qualité de ce qui est coulant, naturel, de ce qui ne sent pas l'effort et le travail : *Un dessin d'une* FACILITÉ *charmante. Personne ne niera que Pétrarque n'ait rendu de grands services à la poésie italienne, et qu'elle n'ait acquis sous sa plume de la* FACILITÉ, *de la pureté et de l'élégance.* (Volt.)

— Fig. Penchant à céder, condescendance ; bonté douce, bienveillance familière : *Vous le trouverez d'une grande* FACILITÉ *en affaires. Il se plie avec* FACILITÉ *aux exigences de la vanité d'autrui.* ‖ Défaut de retenue : FACILITÉ *de mœurs. De la* FACILITÉ *des mœurs il n'y a qu'un pas à l'oubli des devoirs.* (De Boismont.)

— **Antonyme.** Difficulté.

FACILITÉ, ÉE (fa-si-li-té) part. passé du v. Faciliter. Rendu facile : *Un travail* FACILITÉ.

FACILITER v. a. ou tr. (fa-si-li-té — rad. *facile*). Rendre facile, donner des facilités à : FACILITER *un travail.* FACILITER *l'exécution d'un plan.* FACILITER *le commerce, l'industrie, la navigation. La meilleure manière de lever les impôts est celle qui* FACILITE *davantage le travail et le commerce.* (Volt.) *C'est l'usage des signes qui* FACILITE *l'exercice de la réflexion.* (Condill.) *On* FACILITE *les devoirs en leur associant l'agrément.* (Gresset.)

FACINI (Pietro), peintre italien, né à Bologne en 1560, mort en 1602. Il ne s'était jamais occupé d'art lorsqu'il dessina un jour avec un morceau de charbon une caricature qui fut montrée à Annibal Carrache. Ce maître fut tellement frappé de ce dessin qu'il engagea Facini à étudier dans son atelier. Pietro fit des progrès rapides. En quittant l'école de Carrache, il ouvrit une école rivale, où il s'efforça d'attirer la jeunesse de Bologne, et poussa l'ingratitude envers son maître au point, dit-on, d'attenter à ses jours. Les compositions de Facini se font remarquer par la variété et la vivacité des attitudes, par la vérité du coloris ; mais le dessin en est faible et incorrect. On cite parmi ses meilleures toiles le *Mariage de sainte Catherine* et les *Saints protecteurs de Bologne*, dans l'église Saint-François de cette ville.

FACINO CANE (Boniface), célèbre condottiere italien, né à Santhia (Piémont), d'une famille gibeline, vers 1360, mort en 1412. Il s'attacha à la fortune du premier duc de Milan, J. Galéas Visconti, qui le récompensa de ses services par le don de plusieurs seigneuries. A la mort de ce prince, tout en restant nominalement au service de ses fils Jean-Marie et Ph.-Marie Visconti, il se rendit progressivement indépendant, enleva Alexandrie (1404), Plaisance (1406), Pavie, et arracha Gênes aux Français ; il marchait à de nouvelles conquêtes quand il mourut. Sa veuve épousa Philippe-Marie Visconti, qui la fit plus tard décapiter.

Facino Cane, roman par H. de Balzac. V. *Scènes de la vie parisienne.*

FACIO UT DES (fa-si-o-u-tdès — mots lat. qui signif. *Je fais pour que tu donnes*). Dr. rom. Se dit d'un mode du contrat dit innomé, dans lequel l'un des contractants s'engage à un acte que l'autre se promet de payer par un don en numéraire ou en nature : *Contrat* FACIO UT DES.

FACIO UT FACIAS (fa-si-o-u-tfa-si-ass — mots lat. qui signif. *Je fais pour que tu fasses*). Dr. rom. Se dit d'un genre de contrat dans lequel chacun des contractants s'engage à accomplir un acte : *Contrat* FACIO UT FACIAS.

FAÇON s. f. (fa-son — de l'accusatif latin *factionem*, pouvoir de faire, comme *leçon* de *lectionem*, *cuisson* de *coctionem*, *poinçon* de *punctionem*, *rançon* de *redemptionem*, etc. Le mot *façon* signifie proprement l'action de faire une chose : « Cet ouvrage est de ma *façon* ; » et c'est de là qu'il a pris sans peine tous les sens qu'on lui a donnés ; manière dont une chose est faite : « C'est une *façon* d'habit toute nouvelle ; » puis, air, mine, c'est-à-dire manière dont on est fait : « Les enfants ont de petites *façons* qui plaisent ; » enfin, cérémonies : « C'est un homme sans *façon*. » M. Littré croit cependant qu'il est possible que le latin *facies* ait agi pour donner anciennement à *façon* le sens de face, air, mine ; mais, en aucun cas, ajoute-t-il, *façon* ne peut venir de *facies* : il vient de *factionem*. *Façon* passa de bonne heure dans la langue anglaise, où il s'écrit *fashion*, du vieux français *fachion*. Il signifie *mode*, et il est redevenu français ainsi que son dérivé *fashionable*). Main-d'œuvre, travail employé à la confection de certains objets : *La* FAÇON *d'un habit, d'un meuble. Tout montre combien la* FAÇON *de l'ouvrier surpasse la vile matière qu'il a mise en œuvre.* (Fén.) *On entend communément par travail la* FAÇON *donnée par la main de l'homme à la matière première.* (Proudh.) *Aucune richesse ne procède originairement du privilége, n'a de valeur que par la* FAÇON, *et, en conséquence, le travail seul, entre les hommes, est la source du revenu.* (Proudh.)

— Par anal. Création, confection, invention spéciale de quelqu'un : *Vous lirez bientôt un roman de ma* FAÇON. *Votre cuisinier nous a promis un fameux plat de sa* FAÇON. *J'ai reconnu là un tour de sa* FAÇON. *Les uns ne veulent point de Dieu, les autres nous en font un de leur* FAÇON. *Les œuvres de notre choix, nous nous y prêtons avec complaisance ; c'est un joug de notre* FAÇON *qui ne nous blesse jamais.* (Mass.)

— Par ext. Mine, qualité présumée ; tournure, forme extérieure : *Voilà des poulets qui ont bonne* FAÇON. *Cet habit a bien bonne* FAÇON. ‖ Manières, ensemble des actes extérieurs, au point de vue des relations : *Cette enfant a de petites* FAÇONS *gentilles. Elle a des* FAÇONS *bien hardies pour une fille. Ses* FAÇONS *bizarres déplaisent à tout le monde.* ‖ Politesses cérémonieuses, égards respectueux ; refus polis ; hésitations, difficultés minutieuses : *Ne faites point tant de* FAÇONS *avec un ami. Vos cérémonies me tuent ; faut-il tant de* FAÇONS *pour dire un oui ou un non?* (Dancourt.)

Que de sottes *façons* et que de badinage!
MOLIÈRE.

. . . . Ne venez pas plus loin;
Ce sont toutes *façons* dont je n'ai pas besoin.
MOLIÈRE.

— Procédé, moyen ; manière spéciale : *Savoir la* FAÇON *de réussir. Apprendre la* FAÇON *d'en user avec le monde. Dites-moi votre* FAÇON *de penser. La* FAÇON *de faire la guerre aujourd'hui est toute différente de ce qu'elle était autrefois.* (Volt.) *Dans le monde on admire moins ce qu'on dit que la* FAÇON *dont on le dit.* (A. d'Houdetot.) *L'abbé S... ayant dit à Rivarol : « Permettez que je vous dise ma* FAÇON *de penser, » celui-ci lui répondit : « Dites-moi tout uniment votre pensée, et épargnez-m'en la* FAÇON. »

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne;
La *façon* de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
CORNEILLE.

— Sorte, espèce, quelque chose comme. *C'est une* FAÇON *de matamore hâbleur et lâche. Ce ne sont plus rien que des idées ou des fantômes, des* FAÇONS *de chevaux.* (Mol.) *Il y avait à Montfermeil une* FAÇON *de gargote.* (V. Hugo.) ‖ Rang, qualité, condition : *Il faut du respect avec les gens de cette* FAÇON. *Les gens d'une certaine* FAÇON *ne pensent pas que les hommes soient égaux.*

Vous savez qu'une fille aussi de sa *façon*
Donne avec un jeune homme un étrange soupçon.
MOLIÈRE.

— Manière inexacte ou qui n'est pas sérieuse en soi, qui ne doit pas être prise à la rigueur : *C'est une* FAÇON *de rire, de plaisanter, de parler.*

— *A façon*, En donnant ou recevant la matière et faisant exécuter ou exécutant la main-d'œuvre : *Donner un ouvrage* À FAÇON. *Prendre un ouvrage* À FAÇON. *Travailler, faire travailler* À FAÇON.

— *A ma façon, à ta façon, à sa façon*, etc., Comme je puis ou je sais, comme tu peux ou tu sais, comme il peut ou il sait, etc. : *Je vous arrangerai cela* À MA FAÇON. *Chacun travaille* À SA FAÇON, *et l'on fait comme on peut.* (Volt.)

Le diable *à sa façon* débrouillera la chose.
V. HUGO.

— *De la façon*, Ainsi, de cette manière : *Se voir traiter* DE LA FAÇON!

On se rirait de vous, Alceste, tout de bon,
Si l'on vous entendait parler *de la façon.*
MOLIÈRE.

— *Sans façon*, Familièrement, sans cérémonie : *En user* SANS FAÇON. *Vivre avec quelqu'un* SANS FAÇON. *A la campagne on en use* SANS FAÇON. (Picard.) *On ne traite jamais* SANS FAÇON *une personne susceptible.* (Mme E. de Gir.)

Avec moi *sans façon*
Je vois que tout le monde en use,
C'est à qui tous les jours me fera la leçon.
MARMONTEL.

‖ Sans apparat, sans grands préparatifs : *Un dîner, une invitation* SANS FAÇON. *Traiter, recevoir quelqu'un* SANS FAÇON. ‖ Adjectiv. Qui ne fait pas de façons, qui ne se gêne pas : *Un homme* SANS FAÇON.

... Le mot de monsieur a blessé mon oreille;
Appelez-moi Crispin, car je suis *sans façon.*
C. D'HARLEVILLE.

‖ Substantiv. Défaut, absence de gêne, de façon : *Il est d'un* SANS FAÇON *étonnant.*

— *En quelque façon*, En quelque manière, pour ainsi dire : *La durée de la vie peut se mesurer* EN QUELQUE FAÇON *par celle du temps de l'accroissement.* (Buff.)

— *En aucune façon*, De nulle manière ; point du tout, nullement : *Je n'en suis content* EN AUCUNE FAÇON.

Quoi ! vous la soutenez ? — *En aucune façon.*
— Prenez-vous son parti contre moi ? — Mon Dieu ! [non.
MOLIÈRE.

— Loc. fam. *Payer la façon de*, Supporter les conséquences de : *C'est lui qui fait les sottises et c'est moi qui en* PAYE LA FAÇON.

— Econ. polit. *Façons productives*, Modifications que le travail apporte à la matière et qui en accroissent le prix : *Dès qu'une* FAÇON *ne contribue pas à créer ou bien à augmenter la valeur d'un produit, elle n'est pas* PRODUCTIVE. (J.-B. Say.)

— Mar. Rétrécissement, à l'avant et surtout à l'arrière du maître bau, des parties immergées de la carène : FAÇONS *arrière.* FAÇONS *avant.* ‖ Forme générale de la carène. ‖ *Ligne* ou *lisse des façons*, Ligne idéale passant par l'extrémité de toutes les varangues.

— Techn. Ornements accessoires qu'on fait à un ouvrage : *Les* FAÇONS *de cette robe en font la principale valeur. Ce meuble est trop chargé de sculptures et de* FAÇONS. ‖ Ornement broché à l'extrémité des coins des bas. ‖ Imitation : *Un meuble en* FAÇON *d'ébène. Un châle* FAÇON *cachemire.* ‖ *Façon à la reine*, Manière particulière de tailler des pièces de verre et de les disposer pour en faire une vitre. ‖ *Peigne en façon*, Matière destinée à confectionner des peignes et à laquelle on a déjà donné une certaine préparation.

— Constr. *Bois à façon*, Bois que l'on fournit à l'entrepreneur.

— Agric. Labour donné à une terre : *Diverses* FAÇONS *se donnent par le moyen de la bêche et de la herse.* (J.-B. Say.)

— Loc. prépos. *De façon à*, De manière à : *Croyez que je suis instruit de bien des choses, et que j'ai dû écrire* DE FAÇON À *dérouter les curieux qui se trouvent sur les chemins.* (Volt.)

— *A la façon de*, Comme, à la manière de ; dans le genre de : *Vivre* À LA FAÇON DES *gens riches. Peindre* À LA FAÇON DE *Rubens. On sait que Leibnitz voulait qu'on divisât les peuples du globe selon les langues ; il voulait même qu'on fît une carte* À LA FAÇON DES *géographes.* (A. Houssaye.)

— Loc. conjonct. *De façon que, de telle façon que*, En sorte, de manière que, à cause de quoi : DE FAÇON QUE *je vis bien qu'il fallait se retirer.* DE TELLE FAÇON QUE *vous en êtes content?*

— **Syn. Façon, manière.** *Façon* désigne comment la chose est faite, comment elle est ; *manière* indique plutôt comment elle se fait. Dans la *façon*, on considère le résultat ; dans la *manière*, on considère l'action elle-même pendant qu'elle a lieu. La *façon* de penser est la pensée même dans ce qu'elle a de bon ou de mauvais, de grand ou de mesquin, de vrai ou de faux. La *manière* d'agir est ce qui distingue l'une de l'autre deux actions aboutissant au même résultat. Sous un autre rapport, *façon* est moins noble que *manière* et se dit plutôt des petites choses ou de celles que l'on veut blâmer : une *façon* de vivre étrange, ridicule ; une *manière* de vivre réglée, sage, admirable.

— **Encycl.** *Ouvrier à façon.* L'*ouvrier à façon* est celui qui accomplit chez lui un travail pour le compte d'un patron qui fournit la matière. Cette définition, contenue dans la loi du 25 avril 1844 sur l'impôt des patentes, est la meilleure que l'on ait donnée jusqu'ici de l'artisan qui met au service du capital son habileté, son expérience, la main-d'œuvre, en un mot. Le salaire de l'*ouvrier à façon* est fixé d'avance ; quel que soit le prix auquel le client payera la marchandise, l'ouvrier ne participera en rien au bénéfice plus ou moins grand que, seul, réalisera le patron. L'*ouvrier à façon* ne se livre donc à aucun commerce, n'exerce aucune industrie. Malgré cela, la loi de brumaire an VII avait cru devoir lui demander un droit de patente, sauf le cas où il travaillait dans la maison du patron. C'était là une mesure vexatoire, une mesure injuste, sur laquelle de nombreuses réclamations avaient depuis longtemps attiré, mais sans succès, l'attention des divers gouvernements qui se sont succédé. La loi du 25 avril 1844 est venue remédier à cet état de choses, et, par son article 13, elle a décidé que : « L'exemption de la patente est due à tout ouvrier, quelle que soit sa profession, qui travaille à la journée ou à la tâche, à son domicile ou chez les particuliers, sans fournir la matière et sans exploiter à son profit aucune force étrangère. » Mais pour jouir de cette exemption si tardivement accordée, il fallait que l'*ouvrier à façon* fût seul et qu'il n'eût ni enseigne ni boutique, c'est-à-dire qu'aucun signe extérieur n'indiquât sa profession, et que, de plus, il travaillât dans une chambre, dans un cellier, dans une étable ou dans tout autre réduit. Cette réserve était mauvaise. Aussi, bien que la loi du 25 avril 1844 eût été conçue dans le but non-seulement de dégrever, mais encore d'exempter de tout impôt 130,000 *ouvriers à façon* qui avaient jusque-là figuré sur les rôles, elle n'atteignit pas le résultat qu'elle s'était proposé et ne tarda pas à devenir l'objet d'attaques plus ou moins vives. L'administration crut devoir opérer diverses réformes dans la législation, et l'Assemblée législative s'associa à cette pensée en votant la loi du 18 mai 1850. L'esprit de cette législation eut pour objet d'exempter absolument le travail qui n'a pas le caractère d'une spéculation industrielle. La loi du 4 juin 1858 étendit l'amélioration entreprise en 1844 et poursuivie en 1850. L'article 11 de cette loi portait : « L'exemption des droits de patente prononcée par l'article 13, paragraphe 6, de la loi du 25 avril 1844, en faveur des ouvriers travaillant chez eux ou chez des particuliers, sans compagnon, apprenti, enseigne ni boutique, est applicable aux ouvriers travaillant dans ces conditions pour leur propre compte et avec des matières à eux appartenant, comme à ceux qui travaillent à la journée ou à *façon*. Ne sont point considérés comme compagnons ou apprentis : la femme travaillant avec son mari, ni les enfants non mariés travaillant avec leurs père et mère, ni le simple manœuvre dont le concours est indispensable à l'exercice de la profession. » Enfin, l'article 3 de la loi des finances du 2 juillet 1862 complète la mesure. Nous le reproduisons en entier : « Les dispositions du paragraphe 6 de l'article 13 de la loi du 25 avril 1844 et l'article 11 de la loi du 4 juin 1858, relatifs aux exemptions des patentes prononcées en faveur des ouvriers, sont applicables aux ouvriers ayant une enseigne et une boutique, comme à ceux qui n'en ont point, si, d'ailleurs, ces ouvriers réunissent les autres conditions d'exemption énoncées aux paragraphe et article précités. »

Depuis ce jour, les *ouvriers à façon* sont exemptés de tous droits de patente.

FACONDE s. f. (fa-kon-de — lat. *facundia*; de *facundus*, qui a de la faconde ; de *fari*, parler, en grec *phaô*, en sanscrit *bhas*. La terminaison *cund* est un participe présent ou futur de *kar*, faire ; on la retrouve dans *iracundus*, *verecundus*, *jucundus*, *fecundus* et plusieurs autres mots). Eloquence, facilité à parler, fécondité de paroles :

En vous ai vu, par un merveilleux cas,
Ensemble unis Virgile et Mécénas;
De l'un avez la grâce et la *faconde*,
De l'autre accueil et douceur sans seconde.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Épithètes.** Douce, aisée, facile, brillante, rare, étonnante, surprenante, intarissable, inépuisable, merveilleuse, prodigieuse, libre, trompeuse, verbeuse, oiseuse, frivole, insignifiante, fatigante, fade, creuse, insipide, sotte, ridicule, ennuyeuse.

FAÇONNAGE s. m. (fa-so-na-je — rad. *façonner*). Techn. Art ou action de façonner : *Le* FAÇONNAGE *des peaux.*

FAÇONNÉ, ÉE (fa-so-né) part. passé du v. Façonner. Travaillé ; à qui l'on a donné la façon, la forme extérieure : *Un tronc d'arbre* FAÇONNÉ. *Un bloc de marbre* FAÇONNÉ.

La table où fut servi le champêtre repas
Fut d'ais non *façonnés* à l'aide du compas.
LA FONTAINE.

La branche, en longs éclats, cède au bras qui l'ar- [rache.
Par le fer *façonnée*, elle allonge la hache.
L. RACINE.

— Orné ; ouvré, varié de dessins ou de cou-

leurs : *Une robe* FAÇONNÉE. *Un meuble* FAÇONNÉ. *Une étoffe* FAÇONNÉE.

— Fig. Formé, élevé ; accoutumé : *Un caractère* FAÇONNÉ *par les bons exemples. Une âme* FAÇONNÉE *à la servitude.*

— s. m. Techn. Nom générique de tous les tissus dont le croisement produit des dessins quelconques : *Les brochés et les damassés appartiennent à la classe des* FAÇONNÉS. ‖ Armure ou croisement servant à obtenir ces tissus.

FAÇONNER v. a. ou **tr.** (fa-so-né — rad. *façon*). Travailler, donner une forme extérieure, une façon particulière à : FAÇONNER *un tronc d'arbre, une pièce de bois.* FAÇONNER *un bloc de marbre.*

L'or qui naît au Pérou, l'or qui naît à la Chine
Ont la même nature et la même origine ;
L'artisan les *façonne* et ne peut les former.
VOLTAIRE.

‖ Faire des ornements à : FAÇONNER *un meuble, un coffret, une tabatière.* FAÇONNER *une robe.*

— Fig. Modifier, transformer en bien ; former, donner des usages, des habitudes, des connaissances à : FAÇONNER *l'esprit d'une jeune personne. Les voyages* FAÇONNENT *les jeunes gens. Rien n'est plus propre que la société des dames à* FAÇONNER *un jeune homme.* (Billot.) ‖ Préparer, disposer, habituer : FAÇONNER *quelqu'un aux usages du monde.* FAÇONNER *les cœurs à la servitude. L'habitude* FAÇONNE *l'oreille et la réconcilie avec les phrases les plus vicieuses.* (Mme Necker.) *C'est l'instruction publique qui* FAÇONNE *les citoyens à la vie active.* (Mich. Chev.)

— Agric. Donner un labour, une façon à : FAÇONNER *une terre pour la planter.*

Se façonner v. pr. Etre façonné : *Beaucoup de ces meubles* SE FAÇONNENT *à Paris.*

— Fig. Etre formé ; s'habituer : *Le cœur* SE FAÇONNE *par l'expérience de la vie. Le génie du peuple ne* S'EST *pas* FAÇONNÉ *sur les bancs vermoulus de la Sorbonne.* (F. Bastiat.) *L'imitation est véritablement le moule où* SE FAÇONNE *l'espèce humaine.* (Alibert.) *Un homme* SE FAÇONNE *à son sort, il accepte la vulgarité de sa vie.* (Balz.)

Le temps ramène l'ordre et la tranquillité,
Le peuple *se façonne* à la docilité.
VOLTAIRE.

FAÇONNIER, IÈRE adj. (fa-so-nié, iè-re — rad. *façon*). Maniéré, affecté : *L'homme ne fait rien selon la nature : c'est, si j'ose m'exprimer de la sorte, un animal* FAÇONNIER. (Proudh.)

— Techn. Qui façonne, qui donne la façon à des tissus ou à d'autres ouvrages : *Un ouvrier* FAÇONNIER. *Un cordonnier* FAÇONNIER.

— Substantiv. Personne façonnière : *Pour moi, je m'acquitterai fort mal de mon personnage, et je ne sais pas pourquoi vous m'avez donné le rôle de* FAÇONNIÈRE. (Mol.)

De tous vos *façonniers* on n'est point les esclaves.
MOLIÈRE.

— **Antonymes.** Naturel, rond, sans façon, simple.

FAC-SIMILE s. m. (fak-si-mi-lé — du lat. *facere*, faire ; *simile*, chose semblable). Copie, reproduction exacte : *Le* FAC-SIMILE *d'une gravure, d'un tableau, d'une signature. On fait même, en télégraphie, le* FAC-SIMILE *exact de l'écriture de l'expéditeur.* (Moniteur.) *Le* FAC-SIMILE *nous fait vivre, pour ainsi dire, avec ce qui n'est plus.* (St-Prosper.) ‖ Pl. des FAC-SIMILE.

— **Encycl.** Le mot *fac-simile*, qui signifie, à proprement parler, *ressemblance exacte*, est aujourd'hui consacré spécialement à l'art d'imiter toute écriture manuscrite et d'en tirer épreuve, ou de reproduire des dessins tels absolument qu'ils ont été exécutés par l'artiste. L'appareil photographique est donc le meilleur instrument qu'on puisse employer pour obtenir un *fac-simile ;* ce serait celui qu'on mettrait le plus souvent en usage à cet effet s'il pouvait satisfaire à toutes les convenances et à toutes les nécessités, et si l'on ne possédait d'autres procédés presque aussi sûrs et beaucoup plus simples.

L'un des plus connus et des plus usités, désigné sous le nom d'*autographie*, consiste à écrire le manuscrit sur une feuille de papier bien collé, avec de l'encre lithographique ou autographique ; on pose cette feuille de papier sur une pierre lithographique, et, à l'aide d'un coup de presse, on transporte l'écriture de celle-là sur celle-ci. On peut obtenir ensuite un grand nombre d'exemplaires ou de copies d'un manuscrit qu'on a écrit soi-même une seule fois. On procède de la même façon pour les dessins ou les plans qu'il est nécessaire de posséder en un certain nombre d'expéditions et qui doivent être identiquement semblables.

Une seconde manière de faire une copie exacte est celle dans laquelle on emploie les procédés connus sous le nom de *calcage* et *décalcage*. On prend une feuille de papier à calquer, c'est-à-dire très-transparent, bien collé ; on le fixe sur le manuscrit de telle sorte qu'il ne puisse bouger en aucun sens si peu que ce soit, ensuite, avec une plume taillée dans l'encre lithographique préparée de façon qu'elle sèche lentement, on suit fidèlement les contours du manuscrit ou du dessin qui est placé sous la feuille transparente. On n'a plus ensuite qu'à reporter ce calque sur la pierre par les procédés ordinaires. Les procédés de calcage peuvent varier suivant la nature de l'objet sur lequel on prend le calque et suivant l'usage qu'on en veut faire. Quand le *fac-simile* doit être reproduit non plus à l'aide de la pierre lithographique, mais à l'aide de la gravure sur bois ou de la gravure sur cuivre, comme cela a lieu pour des reproductions des dessins de maîtres que publie le *Magasin pittoresque*, le report doit être opéré d'une manière différente, soit en prenant une contre-épreuve, soit en transportant le dessin sur le bois par un mouillage qui isole ce dessin du papier, soit en employant le papier-glace, ou par un des autres moyens indiqués au mot DÉCALQUE. C'est à l'aide du papier-glace que les graveurs de griffes et de poinçons exécutent le *fac-simile* des signatures qui servent d'estampille, de marque de fabrique, ou sont apposées au bas des factures. Enfin un lithographe intelligent et habile parvient à obtenir un *fac-simile* d'une écriture, même ancienne, en humectant le papier légèrement et petit à petit avec du lait pur ou de l'eau de savon. Mais cette opération, pour être convenablement exécutée, exige de l'adresse, de la délicatesse et de la patience. MM. d'Arcet et Charon ont employé ce procédé avec avantage pour obtenir des contre-épreuves de musique manuscrite.

Quant aux autographes qui sont devenus à la mode dans ces derniers temps, et qui même ont fait l'objet de publications spéciales, ils sont obtenus par l'un des moyens qui viennent d'être indiqués, tantôt lithographiés, tantôt gravés sur bois ou sur cuivre, et, le plus généralement, sur zinc, ce qui permet un tirage plus considérable.

Le mot *fac-simile* ne désigne pas seulement l'épreuve d'un dessin ou d'un manuscrit reproduit par l'un des procédés indiqués plus haut, il désigne aussi une espèce particulière de dessin destiné à la gravure et à la reproduction. Ce dessin est exécuté au trait, ou, lorsqu'il est ombré, les ombres sont faites avec des hachures bien nettes, bien distinctes, ce qui permet au graveur de suivre fidèlement, servilement le tracé dans tous ses détails sans se livrer à aucune interprétation. C'est donc en réalité un dessin fait en vue d'obtenir un *fac-simile*, et c'est par extension que ce mot lui est appliqué. Quand on livre au graveur — ce qui arrive très-souvent dans la gravure sur bois — des dessins ombrés au lavis ou à l'estompe, teintés avec des frottis de crayon et terminés à l'aide des ressources variées que présente l'art du dessin, le graveur qui doit rendre l'effet, les ombres, les teintes, rien qu'avec des traits plus ou moins serrés et plus ou moins larges, est forcé d'interpréter, d'inventer un système de hachures qui représente les nuances indiquées par l'estompe ou le lavis. Mais alors ce n'est plus le dessin du dessinateur qui est reproduit, c'en est un autre, dans lequel celui-ci a eu le graveur pour collaborateur. Parfois cette collaboration produit d'excellents résultats, mais parfois aussi elle est défectueuse et offre de très-sérieux inconvénients. Alors même que l'interprétation du graveur serait aussi juste que possible et que son travail serait irréprochable, elle n'en a pas moins fait perdre au dessin son originalité, sa facture spéciale, sa valeur résultant du faire personnel de l'artiste, qui disparaissent pour faire place à un travail différent, plus ou moins habile, mais toujours quelque peu impersonnel. Aussi la gravure qui reproduit exactement le dessin est-elle la plus recherchée des artistes et des amateurs. C'est ainsi qu'étaient faites les anciennes gravures sur bois, allemandes et anglaises, notamment celles des œuvres de Holbein et d'Albert Dürer, qui sont de véritables *fac-simile*, et dont la valeur est, à cause de cela, très-réelle. D'un autre côté, le genre de dessin qui force le graveur à en donner une traduction offre plus de difficultés, puisqu'il faut tout à la fois se préoccuper du travail de la gravure et de l'interprétation ; aussi, tout en présentant une moindre valeur, cet ouvrage coûte-t-il un prix plus élevé. Pour toutes ces raisons, on s'est beaucoup préoccupé de trouver un procédé qui permît de graver le dessin même de l'artiste, sans rien changer ni modifier aux traits tracés par lui, de façon que ce fût son œuvre même qui se trouvât reproduite, à peu près comme pour la gravure à l'eau-forte. Mais toutes les tentatives qui ont été faites jusqu'à présent n'ont abouti qu'à créer divers procédés de gravure qui tous sont établis sur les mêmes principes que la gravure à l'eau-forte ; c'est-à-dire que dans tous on dessine d'abord sur une planche de métal ou de verre recouverte d'un vernis quelconque, plus ou moins gras, et qu'on fait ensuite mordre par un acide. On obtient ainsi un *fac-simile ;* mais ces procédés excluent la reproduction des lavis, des frottis de crayon ou d'estompe et exigent l'exécution du dessin sur une matière déterminée, sur un vernis spécial, toujours uni, poli, sans grain, toujours glissant, souvent facile à érailler, et pour l'usage duquel il faut posséder une certaine habitude ou une habilité spéciale. Le procédé dont il est le plus communément fait usage dans l'impression pour la reproduction des *fac-simile*, est le procédé Gillot, qui consiste à dessiner d'abord sur la pierre avec l'encre lithographique, puis à exécuter le report sur une planche de zinc qu'on fait mordre ensuite à l'acide. Mais on peut encore faire à ce procédé, qui rend de très-sérieux services et qui a l'avantage d'être peu coûteux, la critique faite à toutes les gravures par l'acide. Le problème à résoudre est de trouver un moyen de tirer une contre-épreuve d'un dessin exécuté de n'importe quelle façon, au crayon, à l'estompe ou au lavis, et sur n'importe quelle matière, papier, pierre ou métal, de reporter ce dessin dans son intégrité et d'en obtenir l'impression exacte. C'est seulement alors qu'on aura tous les *fac-simile* possibles.

FACTAGE s. m. (fak-ta-je — rad. *facteur*). Comm. Transport des marchandises des magasins aux bureaux d'expédition ou d'arrivage, ou *vice versa : Payer les frais de* FACTAGE. ‖ Distribution des lettres et dépêches à domicile.

— **Encycl.** Le *factage* a pour objet le port des lettres, paquets et marchandises de toutes sortes aux lieux indiqués sur la suscription ; il diffère du transport proprement dit en ce qu'il s'exerce sur de plus petites quantités, qu'il a pour objet de petits paquets, de petits ballots, des articles de toutes sortes non encaissés, et que les objets sont portés au domicile même du destinataire, tandis que le transport se borne souvent à conduire les marchandises d'un lieu déterminé ou gare de départ à un autre lieu fixe et déterminé ou gare d'arrivée. Quand le transport est opéré par les voitures et sur les routes, il se nomme *roulage*. Le *factage* des lettres, exercé d'abord par des courriers, et opéré ensuite par des malles-postes, est aujourd'hui organisé d'une façon merveilleuse, qui réunit toutes les conditions de célérité et permet d'effectuer ce service pour un prix relativement minime, lequel pourrait, à l'égard du public, diminuer encore. Pour les grandes distances desservies par des lignes de chemins de fer, les lettres sont emportées par des trains rapides jusqu'à la station la plus voisine du bureau de distribution ; elles sont ensuite mises dans les voitures des courriers qui les portent à ce bureau, et là elles sont remises, s'il y a lieu, aux facteurs ruraux qui les portent à destination.

Cette organisation est admirable et laisse peu de choses à désirer. V. POSTE. L'administration des postes est une entreprise de *factage*, mais elle n'est point, à proprement dit, le *factage ;* elle se charge du port des lettres, des journaux, des livres et des petits paquets, à la condition que ceux-ci n'excèdent pas un nombre minime de grammes et suivant un tarif déterminé ; elle ne se charge point des paquets qui dépassent ce poids, des petits ballots et articles ou ustensiles encombrants, de nature à ralentir ou embarrasser son service. Les administrations de chemins de fer acceptent ces envois, mais suivant le tarif de grande vitesse, qui est très-élevé et très-onéreux. Enfin, dans les grandes villes comme Paris, où les distances sont relativement longues et les envois nombreux, le *factage* est exercé par des industriels nommés *commissionnaires*, qui se chargent, en effet, de toutes les commissions et portent les paquets, ballots ou autres objets, tantôt sur un *crochet*, tantôt dans les voitures dites *à bras*, et toujours pour un prix relativement très-élevé et qui n'est jamais moindre de 1 fr. par course.

Le *factage*, à Londres, fait l'objet d'une grande entreprise semblable à celle de la poste et des omnibus ; le service des paquets y est fait comme celui des lettres, avec une activité et une régularité pareilles, et à prix réduit, ce qui est rendu possible par une vaste organisation et par le nombre considérable de commissions qui alimentent l'entreprise. Cette *compagnie des paquets* (c'est là son véritable nom) a des bureaux dans divers quartiers de la ville, où les paquets sont reçus et enregistrés avec mention du nom de l'envoyeur et du destinataire, de l'adresse de ce dernier et de la date du dépôt. Le paquet enregistré est déposé dans une des voitures de la compagnie, qui comprend la destination de l'envoi dans son parcours, et le paquet est remis par un employé qui accompagne la voiture. On comprend quels avantages, sinon de célérité, du moins d'exactitude, de garantie, de sécurité et surtout de bon marché peut présenter cette administration bien organisée et combien un service exécuté de la sorte laisse loin derrière lui l'emploi des commissionnaires qui attendent l'occasion au coin des rues et profitent du besoin qu'on a d'eux pour exagérer le prix de leurs services.

Un écrivain de talent, M. Forcade, frappé sans doute de l'insuffisance du *factage* en France, comprenant la nécessité d'établir un service si utile, et sachant de quelle manière fonctionnait à Londres la *Compagnie des paquets*, quels avantages présentait son organisation et quel succès elle avait obtenu, conçut l'idée de créer une entreprise semblable à Paris. L'entreprise fut fondée et prit le nom de *factage parisien*. L'affaire fut montée sans doute avec plus de luxe et de bonnes intentions que de connaissances administratives et techniques, d'expérience et de pratique. La compagnie eut des bureaux ou succursales dans un assez grand nombre de quartiers, et de coquettes boutiques peintes en bleu et en jaune orange, mais dont l'emplacement n'était pas toujours des mieux choisis. Des voitures peintes avec le même soin et la même coquetterie furent mises en marche, desservies par deux employés, un cocher et un facteur, vêtus de vestes et de pantalons de drap bleu, à boutons de métal. Cette administration, beaucoup trop coquette, se chargeait, pour un prix véritablement modique, de toutes les commissions et de tous les envois, et dès le commencement, malgré les embarras d'un premier établissement, le service était exécuté avec activité et célérité. Les personnes qui employaient ce mode de *factage* y trouvaient de grands avantages de toutes sortes et se demandaient, non sans raison, pourquoi et comment on n'avait pas songé à cela plus tôt. Pourtant, après quelques mois d'exercice, l'entreprise tomba, le service cessa, les boutiques furent fermées et le matériel vendu, et il ne reste de cette tentative qu'une perte assez considérable et le souvenir des voitures et des habits bleus. Paris se retrouva sans *factage*, et les hommes compétents, versés dans les affaires, ayant des connaissances économiques et pratiques, ne purent comprendre comment avait pu tomber en déconfiture une entreprise aussi utile, en quelque sorte nécessaire, et qui semblait devoir rencontrer un succès certain, immédiat et sérieux.

L'administration déploya tout d'abord trop de luxe et de coquetterie, ce qui immobilisait une partie du capital et accroissait sans nécessité les frais généraux. Il fallait s'en tenir au strict confortable exigé par le service ; il fallait provoquer, sinon davantage, du moins tout autrement l'attention du public, par le choix de l'emplacement des succursales, par une publicité intelligente et efficace, et surtout en se mettant de toutes les façons possibles à la disposition des expéditeurs ; il fallait, de plus, s'assurer tout d'abord un chiffre minimum de transports et de commissions par des traités avec les négociants et commerçants de Paris. Enfin, il fallait établir, à défaut de bureau, une station pour une voiture à toutes les gares de chemin de fer et pour l'arrivée des trains, de telle sorte que les voyageurs pussent immédiatement, à leur arrivée, se débarrasser de leurs paquets ou de leurs commissions, ce qui leur eût évité des frais de voiture et des embarras, et eût été le plus clair peut-être des bénéfices de la compagnie et la partie la plus importante du service. Les habitudes sont longues à prendre ; l'avortement d'un grand nombre de tentatives utiles et sérieuses l'ont prouvé ; pour qu'on s'habituât vite à ce service, il eût fallu que les facteurs pussent charger en route et prendre ordre des commissions et chargements, en donnant comme reçu un carton du genre des *correspondances* de la compagnie des omnibus, lequel aurait porté le numéro de l'objet envoyé et aurait pu servir en cas d'erreur ou de réclamation. Ces mesures eussent permis au public de s'adresser au *factage*, en toutes occasions, de la même manière qu'on monte en omnibus sans qu'il soit besoin de chercher une des succursales, dont l'adresse était d'autant plus inconnue que les metteurs en œuvre de l'entreprise n'avaient pas eu le soin de diviser le service en lignes ou trajets bien déterminés, et que les voitures ne portaient point inscrites, comme celles des omnibus, l'itinéraire de leur parcours et l'adresse de leur bureau de départ et de leur bureau d'arrivée. Cette précaution eût été beaucoup plus utile et plus profitable à la compagnie que la peinture pimpante et le vernissage des voitures. Enfin, un dernier détail pratique eût été de placer des lanternes de couleur — bleues puisque la compagnie aimait le bleu — à tous les bureaux succursales, portant d'une façon lisible le mot *factage*. On peut donc croire que l'administration, par une entente incomplète des moyens pratiques les plus propres à assurer le succès de l'entreprise, doit porter une bonne partie de la responsabilité de sa déconfiture ; mais il faut avouer aussi qu'elle est venue se heurter à un certain nombre de monopoles qui, en l'absence d'un service régulier et complet de *factage*, l'exercent en partie, à leur guise et convenance, font payer cher au public ce qu'une bonne organisation pourrait lui donner à bon marché, et, pour toutes ces raisons, ne veulent entendre parler d'aucune concurrence. Pourtant le *factage* est un service de la même importance, de la même étendue que la poste aux lettres, ayant un semblable caractère d'utilité publique ; aussi est-il nécessaire qu'il soit organisé de la même manière, et que les priviléges ou monopoles particuliers spéciaux soient contraints d'en subir la concurrence et ne puissent revendiquer contre lui des mesures qui le rendent insuffisant ou impossible. Ce n'est pas seulement pour Paris qu'il est nécessaire, mais pour toute la France, où le roulage, qui comprenait autrefois le *factage*, est à peu près disparu, où l'industrie des chemins de fer ne peut prétendre à cumuler les fonctions de traction, de *factage* et d'emmagasinage, qu'elle ne remplit et ne peut remplir toutes à la fois que d'une façon très-incomplète et très-insuffisante, en raison des besoins du public.

Une tentative antérieure à celle du *factage parisien*, connue sous le nom de *poste aux paquets*, n'avait eu, en 1849, qu'une existence éphémère. L'essai était d'ailleurs rudimentaire : c'étaient des hommes vêtus d'une veste d'uniforme qui faisaient le service à pied.

Le *factage* est donc une institution ou une entreprise à fonder, et il y a tout à gagner à ce que ce soient des particuliers, et non l'État, qui la fondent.

FACTEUR s. m. (fa-kteur — du lat. *factor*, celui qui fait; de *facere*, faire). Fabricant d'instruments de musique : *Un* FACTEUR *d'instruments. Un* FACTEUR *d'orgues, de pianos.*

— Comm. Ouvrier employé par les administrations de messageries, pour transporter les marchandises ou les bagages des bureaux à l'adresse du destinataire, ou du domicile de l'expéditeur aux bureaux : *Les* FACTEURS *du chemin de fer.* ‖ Individu qui fait le commerce pour le compte d'un autre : *Des* FACTEURS *pour l'achat. Des* FACTEURS *pour la vente. Cette maison a un grand nombre de* FACTEURS *en Allemagne. Jacques Cœur avait trois cents* FACTEURS *en Italie et dans le Levant.* (Volt.)

Ils avaient des comptoirs, des *facteurs*, des agents
Non moins soigneux qu'intelligents.
La Fontaine.

— Administr. Employé de la poste qui rend les dépêches à domicile : *Certains* FACTEURS *de Paris souhaitent la bonne année qui vient au* 15 *décembre de l'année qui s'en va.* ‖ *Facteurs aux halles*, Agents de la municipalité préposés à la vente des denrées alimentaires dans les halles.

— Mathém. Chacun des termes d'un produit à effectuer : *Le produit divisé par l'un des* FACTEURS *est égal au produit des autres* FACTEURS.

— **Encycl.** Administr. De même que tous les autres employés de l'administration, les *facteurs* sont nommés par le directeur général des postes, qui a seul le droit de les révoquer. Ils sont assujettis à la prestation préalable du serment devant le tribunal civil. Ils doivent réunir toutes les conditions d'aptitude exigées en général de tous les agents de l'administration.

Aux termes de l'article 40 d'une instruction générale des postes de 1832, nul ne peut être nommé *facteur* de la poste aux lettres s'il a moins de dix-huit ans ou s'il est âgé de plus de quarante ans; ces limites d'âge doivent être rigoureusement observées.

Le *facteur* joue un grand rôle dans le monde. C'est lui, en effet, qui nous apporte la joie ou la tristesse, l'espérance ou la déception. Il est le grand dispensateur de notre destinée, et les intérêts privés les plus importants se trouvent journellement en contact avec son service.

Les *facteurs* se divisent en deux classes : les *facteurs* de ville et les *facteurs* ruraux.

L'instruction générale des postes du mois de juin 1832 donne également le nom de *facteurs* à des préposés qui sont attachés à d'autres administrations et qui ne dépendent nullement de l'administration des postes. Ainsi le *facteur* de la poste remet les lettres adressées aux personnes qui se trouvent dans une prison ou dans un hospice aux directeurs de ces établissements, qui nomment un employé chargé de la distribution de ces lettres entre les divers destinataires. L'instruction générale appelle cet employé *facteur* de la prison ou *facteur* de l'hospice.

— *Des facteurs de ville.* Ces *facteurs* disposent, au bureau même des postes, par ordre de rues et de numéros, suivant l'itinéraire qui leur est indiqué, toutes les lettres qui leur sont remises. Une fois qu'ils sont en tournée, il leur est défendu de s'arrêter avant d'avoir achevé leur distribution. Les lettres dont ils sont chargés sont déposées dans une boîte recouverte de cuir noir et passée en bandoulière. Ils sont responsables envers les directeurs du montant des taxes des lettres dont ils ont reconnu le compte; ils doivent rapporter jour par jour le montant de la taxe des lettres distribuées. Il leur est défendu de recevoir, à quelque titre que ce soit, un supplément de port pour les lettres qu'ils remettent aux destinataires.

Les *facteurs* ne peuvent monter dans les maisons pour y distribuer les lettres, paquets, imprimés; quand il n'y a point de concierge, ils doivent appeler les destinataires et leur donner le temps de recevoir ces objets. Ils doivent annoter ou faire annoter immédiatement au dos des lettres non distribuées les causes de la non-distribution.

Il leur est défendu de donner connaissance à qui que ce soit de l'adresse des lettres dont ils sont chargés.

Tout *facteur* qui s'est arrêté dans sa tournée, ou qui a interverti l'ordre de ses tournées, soit en modifiant l'itinéraire qui lui était tracé, soit en faisant la remise, dans les rues ou chez lui, des lettres ou imprimés adressés aux personnes au domicile desquelles ils n'ont pu encore se rendre, est puni d'une retenue de cinq jours à un mois de traitement, et révoqué en cas de récidive.

Les *facteurs* ne doivent retirer les lettres de leurs boîtes à distribution que lorsqu'ils arrivent au domicile des destinataires, et il leur est expressément interdit de parcourir les rues en tenant les lettres à la main.

— *Des facteurs de Paris.* Le règlement du 1er février 1837, qui a fixé le service des *facteurs* de Paris, les a divisés en trois classes : 1° les *facteurs* en titre; 2° les surnuméraires *facteurs;* 3° les surnuméraires leveurs de boîtes.

Les *facteurs* en titre sont ceux qui font à domicile la distribution des lettres, journaux, ouvrages périodiques, livres brochés ou cartonnés, brochures, prospectus et imprimés de toute nature confiés à l'administration.

Les surnuméraires *facteurs* sont chargés de remplacer les *facteurs* en cas d'absence ou de maladie; ils sont, en outre, occupés à l'hôtel des postes du timbrage et du tri des lettres, des journaux et des imprimés, ainsi qu'aux travaux qui leur sont assignés chaque jour par le chef du service de Paris.

Les surnuméraires leveurs de boîtes sont chargés principalement de faire la levée, aux heures prescrites, des boîtes aux lettres situées dans l'arrondissement des bureaux auxquels ils sont attachés, et de rapporter les lettres à ces bureaux.

Pour l'administration des postes, la ville de Paris se divise en onze rayons. Le service de chaque rayon est effectué par trois brigades, et chaque brigade se compose de quinze *facteurs*. Ces brigades portent au col de la tunique des écussons de couleurs différentes . bleu, blanc et rouge.

A chaque brigade est attaché un chef *facteur*, qui reçoit une haute paye de 300 fr. par an et porte une marque distinctive sur son uniforme. Il dessert, du reste, un quartier de distribution, comme les autres *facteurs*. Au bout de deux ans de grade, les chefs *facteurs* peuvent, en récompense de leurs services, obtenir l'emploi de commis dans le service actif de Paris.

Le conseil des postes seul peut prononcer la perte du grade de chef *facteur*, soit pour insubordination, soit pour négligences graves, soit pour avoir encouru trois fois dans un an la peine de la suspension.

Aux termes des articles 11 et 12 du règlement du 1er février 1837, est révoqué, sans préjudice des peines portées par le code pénal, tout *facteur* convaincu : 1° d'avoir violé le secret des lettres dont la manipulation ou la distribution lui était confiée et de s'en être approprié le contenu; 2° d'avoir supprimé ou détruit, laissé supprimer ou détruire une lettre qui lui aurait été confiée à raison de ses fonctions; 3° d'avoir exigé ou reçu, pour port de l'objet qu'il était chargé de distribuer, une taxe excédant celle qu'il savait être due; 4° d'avoir détourné tout ou partie des produits des taxes qu'il était chargé de percevoir; 5° d'avoir distribué frauduleusement des lettres et autres objets dont le transport est attribué à l'administration des postes, et d'en avoir perçu le prix à son profit; 6° d'avoir repris du destinataire une lettre dont la distribution avait été régulièrement opérée.

Tout fait de désobéissance, inconduite, insubordination, toute irrégularité dans le service rend les *facteurs* passibles de la peine de la suspension, avec privation de traitement; cette suspension ne peut être moindre de cinq jours ni excéder un mois.

Les *facteurs* revêtus de leur uniforme ne peuvent ni fumer sur la voie publique, ni porter des ballots, fardeaux ou paquets quelconques étrangers au service des postes.

Les *facteurs* ne doivent remettre les lettres qu'au domicile indiqué sur l'adresse ou à la nouvelle destination indiquée au premier domicile. Il leur est défendu de faire aucun crédit, et ils sont tenus de se faire payer immédiatement le port des lettres. Dès qu'ils ont remis une lettre aux mains du destinataire ou à son domicile et que le port en a été acquitté, ils ne peuvent la reprendre. Il existe toutefois une exception à cette dernière disposition, en ce qui concerne : 1° les lettres qui sont reconnues ne pas appartenir aux personnes à qui elles avaient été remises; 2° les lettres adressées aux membres du Corps législatif; 3° les lettres dont les destinataires habitent des hôtels garnis et qui ont été livrées aux maîtres de ces hôtels.

Nous avons déjà dit qu'il est défendu aux *facteurs* de monter dans les maisons pour distribuer les lettres, sauf les cas de lettres recommandées. Toutefois, le règlement du 1er février 1837 dit : « Néanmoins, lorsque des particuliers logés au rez-de-chaussée, soit sur le devant de la maison, soit au fond d'une cour, voudront recevoir une lettre des mains mêmes des *facteurs*, ceux-ci seront tenus de les leur livrer directement. » De même, quand des concierges sont logés à l'entre-sol ou au premier étage des maisons, les *facteurs* doivent y monter pour leur remettre les lettres adressées aux habitants de ces maisons.

Aux termes de l'article 74 du règlement de 1837, toute lettre emportée par erreur par un *facteur* et qui sera adressée à une personne domiciliée hors des limites du quartier de distribution de ce *facteur*, mais à la distance de deux cents pas, devra être distribuée par le *facteur* dans le cours de sa distribution; au cas contraire, elle doit être rapportée par lui.

Dans le cas où le destinataire a changé de domicile, le *facteur* doit écrire immédiatement, en caractères lisibles, au dos de la lettre refusée, les renseignements qu'il peut recueillir sur la direction nouvelle à faire suivre à cette missive. Les *facteurs* sont tenus d'écrire encore et sans aucun retard, au dos de la lettre : *Refusée*, si la lettre, pour quelque cause que ce soit, est refusée par le destinataire ou par la personne autorisée à recevoir ses lettres; *Inconnu*, lorsque, après avoir présenté la lettre tant au domicile indiqué qu'aux deux maisons voisines et aux numéros de la rue dont le chiffre final est le même que celui porté sur l'adresse, ses recherches n'ont été suivies d'aucun succès; *Parti sans laisser d'adresse*, lorsque le destinataire a quitté son domicile sans faire connaître sa nouvelle demeure; *Mort, héritiers inconnus*, ou *Refusée par les héritiers*, suivant les divers cas, lorsque la lettre est refusée au domicile du destinataire et que celui-ci est décédé. Au reste, les *facteurs* doivent porter les lettres adressées à des personnes décédées au domicile indiqué sur l'adresse, aussi longtemps qu'elles y sont reçues.

Les *facteurs* dont le quartier de distribution est compris en tout ou en partie dans un périmètre de 1,200 mètres tracé autour de l'hôtel des postes, sont tenus de rapporter à cet hôtel, immédiatement après avoir terminé leur tournée, les lettres qu'ils n'ont point distribuées. Quant aux *facteurs* placés en dehors de ce périmètre, ils peuvent, s'ils le préfèrent, remettre les lettres au bureau d'arrondissement, d'où elles sont dirigées sur le bureau central. Le chef de service, après vérification faite sur le dos de chaque lettre, en donne décharge aux *facteurs*.

Les *facteurs* dont les comptes ont été vérifiés par leurs chefs *facteurs* respectifs, sous la surveillance d'un inspecteur de service, doivent tous les matins, à une heure différente pour chaque brigade, faire le versement du produit des taxes perçues la veille. Ce versement est fait par les chefs *facteurs* à la caisse de l'agent comptable. Tout *facteur* qui ne se présente point à l'heure indiquée pour effectuer le versement, ou qui ne peut verser intégralement les taxes mises à sa charge, est suspendu sur-le-champ par l'inspecteur, qui en rend immédiatement compte au chef inspecteur de Paris. Les *facteurs* doivent opérer le versement en monnaie d'argent : chaque *facteur* reçoit une indemnité annuelle de 50 fr. pour frais de change de billon reçu dans la réalisation des taxes de lettres.

Dans le cours de leurs distributions, les *facteurs* ne doivent point recevoir des lettres que des particuliers les chargeraient d'affranchir au bureau ou de jeter à la boîte.

Les *facteurs* surnuméraires leveurs de boîtes, attachés aux bureaux d'arrondissement, doivent : 1° faire la levée des boîtes aux lettres situées dans l'arrondissement de leurs bureaux; 2° trier et timbrer les lettres extraites de ces boîtes et rapportées par eux aux bureaux; 3° faire à tour de rôle l'ouverture, le nettoiement et la garde du bureau; 4° apporter de leurs bureaux à l'hôtel des postes, aux heures prescrites, le sac contenant les lettres provenant de la dernière levée des boîtes de chaque jour.

Au mois de décembre de chaque année, à partir du 5, une brigade supplémentaire, composée des plus anciens *facteurs* de chaque quartier, s'éparpille dans la capitale et va à domicile souhaiter la bonne année en présentant l'almanach nouveau. C'est l'imprimeur Oberthur, de Rennes, éditeur du *Dictionnaire général des postes*, qui en a la fourniture pour toute la France; nous voulons parler de l'almanach connu sous le nom d'*Almanach des postes*, contenant l'organisation du service et les renseignements généraux sur la correspondance pour la France et pour l'étranger. Ce petit carton, orné d'une faveur et qui nous rappelle que nous allons bientôt compter une année de plus, se tire à environ deux millions d'exemplaires, dont deux cent mille à peu près sont distribués à Paris. Outre cette brigade de vétérans qui ne fonctionne que le matin, après que la première distribution est terminée, c'est-à-dire vers neuf heures, l'administration occupe pour le tri une brigade composée de soixante *facteurs* surnuméraires. En temps ordinaire, ces employés ne sont occupés qu'au maniement des imprimés; mais, au moment du premier de l'an, les instants sont précieux, il faut que ces conscrits se frayent un passage à travers toutes sortes d'enveloppes de toutes dimensions et aux timbres les plus divers. Aussi le travail se fait-il jour et nuit, sans relâche. Le tri des cartes de visite occuperait à lui seul un régiment; ainsi, du 27 décembre au 14 janvier, il est distribué dans Paris environ 3,500,000 cartes de visite, divisées ainsi qu'il suit :

Originaires de Paris.	2,910,000
De la banlieue pour Paris. . . .	60,000
Des départements pour Paris. .	530,000
	3,500,000

Ajoutons, à ce chiffre imposant, 5,100,000 lettres à destination des départements et de l'étranger, et l'on n'aura encore qu'une idée imparfaite du travail des *facteurs* de la poste pendant ces jours d'ailleurs exceptionnels. Aux alentours de l'hôtel des postes les voitures affluent, les piétons abondent, les lettres tombent de toutes parts; c'est une mêlée indescriptible. Au dedans, tout est calme, régulier, attentif; on travaille et chacun exécute avec soin sa consigne. Toutefois, malgré l'exactitude dans tous les services, les lettres tombées en rebut atteignent encore le chiffre de 2,000,000; ce chiffre dépassait 2,800,000 en 1821. Ces lettres tombées en rebut portent presque toutes des adresses incomplètes ou inconnues; beaucoup sont absolument veuves de suscription. Le public est loin de se douter, d'ailleurs, jusqu'à quel degré de fantaisie peut se laisser emporter la main qui rédige une adresse de lettre. Une lettre est mise un jour à la boîte de Paris; elle porte une suscription ainsi conçue : *A M. Bernard, sultan crète, Méditerranée.* La voilà partie; elle voyage, va, revient et est remise deux jours plus tard à *M. Bernard, sur le* Tancrède, *en station dans la Méditerranée.* Mais, à Paris même, que de pas un *facteur* n'est-il pas obligé de faire quelquefois pour découvrir la demeure d'un destinataire dont on semble avoir pris à tâche de dissimuler le lieu de résidence, soit par une écriture indéchiffrable, soit par une orthographe abracadabrante? D'où il faut conclure que les étrennes du *facteur* sont dues et bien dues. N'est-ce pas lui, d'ailleurs, qui, malgré le vent ou la pluie, le froid ou la chaleur, arpente soir et matin les distances et vient nous apporter la nouvelle impatiemment attendue, le premier rendez-vous d'amour, la lettre chargée qui épanouit le visage, la lettre mortuaire qui arrache des larmes?

A Paris, les *facteurs* font sept distributions de lettres par jour. La première distribution, de sept heures à neuf heures du matin, comprend les lettres des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin, et les lettres de Paris recueillies dans les boîtes à la septième levée de la veille et à la levée unique de 4 heures 30 minutes du matin à l'hôtel des postes. La sixième et la septième distribution (5 heures 30 minutes à 9 heures du soir) n'ont pas lieu les jours fériés.

Une anecdote pour égayer ce sujet nécessairement un peu aride : Un *facteur* de la grande poste, nommé Jean Gourgot, paria, au siècle dernier, qu'il irait, les yeux bandés, de l'Ecole militaire à la grande poste, rue Plâtrière. Il passa l'eau à la place Louis XV, dans un bateau qu'il alla chercher lui-même sans le secours de la voix ni du batelier. Arrivé aux galeries du Louvre, il indiqua les sonnettes de l'Imprimerie royale, et, dans la rue Froidmanteau, il s'arrêta devant un marchand de vin dont il était connu et demanda à se rafraîchir. Il était suivi de ceux qui tenaient le pari et en gagna le prix sans contestation. Qu'on ne s'étonne plus si, avec de tels hommes, un millier de lettres à adresses illisibles ou insuffisantes étant donné à première inspection chaque jour dans Paris, il n'en reste guère au rebut que cinquante environ qu'on n'arrive point à déchiffrer et à rectifier.

— *Des facteurs ruraux.* Le *facteur* de ville est heureux; en province, il est bien posé dans la société, salue les plus hauts bonnets et sourit à toutes les femmes. C'est un séducteur que les bonnes d'enfants mettent au même niveau que le tourlourou, et auquel elles accordent toujours une large place dans leur cœur, cette caserne de leurs affections.

Il est bien moins heureux, le pauvre *facteur* rural!

L'administration des postes, en créant cet humble agent, lui a dit :

« La terre ne produira pour toi que de la boue et des poteaux kilométriques, et tu gagneras ton pain à la sueur de tes pieds! »

Envions le sort fortuné du *facteur* de ville et plaignons le pauvre *facteur* rural! Le premier a ses courses circonscrites dans un étroit rayon; le second est obligé de parcourir bien des kilomètres; et qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il vente, il faut qu'il marche toujours comme le Juif errant de la légende. Si encore, pour diminuer ses fatigues, il pouvait avoir un cheval! mais ses trop maigres appointements lui interdisent ce luxe. Un député du Rhône, député philanthrope, a doté de vélocipèdes la plupart des *facteurs* ruraux de sa circonscription; mais cet engin de locomotion est souvent bien inutile, car les *facteurs* ruraux voyagent rarement sur des chemins de plaine; à chaque instant, il leur faut aller à travers champs, franchir des fossés, monter des côtes rapides. Dans le département des Landes, un *facteur* rural, chargé de transporter les dépêches de Sabres à Arengosse, n'avait rien trouvé de mieux que de voyager sur des échasses de 1m,20 environ de hauteur; grâce à ces puissants auxiliaires, il faisait, sans trop de fatigue, un trajet de 32 kilom., en comptant l'aller et le retour.

Pauvre *facteur* rural! il est mis bien modestement : l'administration n'exige même de lui aucun costume, pas même la blouse bleue, traditionnelle dans son honorable corporation; elle l'oblige tout simplement à porter une plaque en métal blanc avec ces mots : « Service rural, » et autour : « Administration des postes. » En outre, les lettres qu'il est chargé de distribuer doivent être serrées dans un portefeuille de cuir noir, expédié par l'administration centrale.

Le *facteur* rural est tenu d'avoir une feuille de service appelée *port*, constatant le nombre et l'espèce des dépêches dont il est chargé. Ces *ports* sont renouvelés à chaque tournée; le *facteur* doit, à chaque tournée, rapporter sa feuille au bureau.

Les *facteurs* ruraux doivent acquitter par avance le montant de la taxe des lettres qui leur sont remises.

Dans chaque bureau, un règlement indique l'heure fixée pour le départ des *facteurs* ruraux; ils parcourent les communes et font la levée des boîtes suivant l'ordre de marche indiqué par l'administration, sans pouvoir intervertir cet ordre sous aucun prétexte.

D'après l'article 555 de l'instruction générale du 1er février 1837, ils doivent distribuer dans l'ordre de leurs tournées, sans que cet ordre puisse être interverti, toutes les lettres dites *simples*, c'est-à-dire pesant moins de 7 grammes et demi (aujourd'hui 10 grammes),

qui leur seraient remises à la main, ou qu'ils trouveraient dans les boîtes, et destinées pour des communes de l'arrondissement de leurs tournées, que le port soit payé par l'envoyeur ou par le destinataire, à la charge de mentionner le montant de la taxe sur leur port par l'indication du nombre de lettres ainsi distribuées, et de verser au bureau, à leur rentrée, le montant de cette taxe.

A la fin de chaque tournée, ils doivent rapporter exactement au bureau les lettres, journaux, imprimés qu'ils n'ont pu distribuer; ils sont, en outre, de même que les *facteurs* de ville, tenus d'indiquer ou de faire indiquer, au dos de ces objets, la cause de leur non-distribution.

Les *facteurs* ruraux doivent se présenter, dans leur tournée, à la mairie de chaque commune, pour recueillir la correspondance administrative. Il leur est défendu de distribuer des lettres dans la commune où est placé l'établissement de poste, et réciproquement, les *facteurs* de ville ne peuvent point faire de distribution dans l'arrondissement rural.

Quand une maladie ou toute autre cause tient un *facteur* rural éloigné de ses fonctions, il doit se faire remplacer par une personne agréée du directeur du bureau. Si le remplacement dure plus de quinze jours, le directeur doit en informer l'administration. Quand l'empêchement résulte d'un accident grave arrivé au *facteur* dans l'exercice même de ses fonctions, le directeur en rend compte à l'administration, qui juge s'il y a lieu à faire remplacer le *facteur* aux frais du Trésor.

Les dispositions générales relatives au service de la distribution des lettres à domicile dans les villes sont, du reste, applicables au service des *facteurs* ruraux.

Cet agent si honnête et si utile qu'on nomme le *facteur* rural, est loin d'être rétribué proportionnellement aux services qu'il rend : à peine touche-t-il cinq ou six cents francs de l'administration, et encore en y comprenant la faible augmentation qu'on lui a accordée, il y a deux ans, sur l'instante proposition d'un membre du Corps législatif. Cependant, ce pauvre déshérité a quelques compensations : dans les maisons où il se présente, il y a toujours un verre pour lui; quelquefois même, il prend sa place à table; il est gai convive, et il sait, sur le bout du doigt, toute la chronique du pays. Bien souvent aussi, quand il est harassé de fatigue, le conducteur d'une voiture amie le fait monter à son côté. Salut, pauvre *facteur* rural!

— *Des facteurs de relais.* Comme les arrondissements ruraux présentent parfois une trop grande étendue pour pouvoir être desservis en entier par des *facteurs* ruraux partant du bureau même, le service de ces arrondissements est partiellement effectué par des *facteurs* ruraux qu'on nomme *facteurs de relais.* On les désigne ainsi parce qu'à chaque tournée ils reçoivent des mains du *facteur* partant du bureau les lettres qu'ils sont chargés de distribuer, ainsi que leur *port*, daté et signé du directeur sous la surveillance duquel ils sont placés. Ce *port* est semblable à celui du *facteur* partant du bureau; il est rendu à ce *facteur* le jour suivant par le *facteur* de relais pour être rapporté au bureau.

Les obligations imposées aux *facteurs* en général, et spécialement aux *facteurs* ruraux, sont applicables au service des *facteurs* de relais.

— *De la violation du secret des lettres.* Les lettres confiées aux *facteurs* sont pour eux un dépôt dont il leur est expressément défendu de violer le secret. Notre législation a plusieurs fois consacré ce principe, dont le code pénal de 1791 punissait sévèrement la violation : c'était la dégradation civique, et, si le crime était commis par un employé de l'administration, par ordre même de l'autorité supérieure, l'employé et le ministre qui avait contre-signé l'ordre devaient être punis de la *peine de deux années de gêne.* La rigueur de ces peines fut considérablement diminuée par le code pénal de 1810, qui ne prononçait qu'une amende de 16 à 300 fr. et l'interdiction des fonctions publiques pendant un temps déterminé. Cette peine fut trouvée trop minime lors de la discussion de la loi de 1832, portant révision du code pénal. M. Caumartin disait à ce sujet à la Chambre des députés : « L'administration des postes s'améliore chaque jour; cependant, on ne peut pas se dissimuler que trop souvent encore les chefs de l'administration sont dans l'impuissance de prévenir certains délits, certaines infidélités. Ces infidélités ont des conséquences extrêmement graves; elles peuvent compromettre non-seulement les intérêts des familles, mais encore leur honneur. Cette impuissance de l'administration me paraît provenir de l'insuffisance de la législation à cet égard. Vous penserez sans doute que, pour des infidélités de ce genre, dont les conséquences peuvent être si graves pour les familles, ce n'est pas trop d'élever le taux de l'amende, qui n'était que de 16 à 300 fr., si vous faites attention que ces délits sont souvent causés par un sentiment de cupidité, et de le porter de 100 à 500 fr., ainsi que je le propose. Vous croirez aussi qu'il est utile d'appliquer à ce délit un emprisonnement qui ne sera pas trop élevé en le portant d'un an à cinq ans. » Cette proposition fut adoptée; toutefois, le minimum de 16 fr. pour l'amende fut conservé, et l'on réduisit à trois mois le minimum de l'emprisonnement. De là la rédaction de l'article 187 du nouveau code pénal :

« Toute suppression, toute ouverture de lettres confiées à la poste, commise ou facilitée par un fonctionnaire ou un agent du gouvernement ou de l'administration des postes, sera punie d'une amende de 16 à 500 fr., et d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans. Le coupable sera, de plus, interdit de toute fonction ou emploi public, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. »

— *Facteurs aux halles.* Ce sont les commissionnaires nommés par l'autorité municipale pour procéder dans les halles et marchés à la vente des denrées alimentaires. Ils servent d'intermédiaires entre les producteurs ou marchands en gros et les détaillants. Ils ont pour mission d'assurer la perception des droits et en même temps de garantir aux vendeurs l'encaissement du prix de leurs denrées. Ils sont astreints à un cautionnement et soumis au contrôle des employés de l'administration.

Le droit de factage est le dernier impôt perçu par l'administration municipale sur les denrées alimentaires, et ce n'est pas le moindre de tous; le *facteur* a 6 pour 100 sur la vente de la marée, 10 pour 100 sur celle de la volaille, du beurre et des œufs!

— Techn. *Facteurs d'instruments.* Le *facteur d'instruments* est l'ouvrier qui fabrique des instruments de musique. On nomme spécialement *luthiers* ceux qui font des violons, des altos, des violoncelles, des contre-basses, des guitares, des vielles, etc., parce qu'autrefois le luth était l'instrument à la mode; les fabricants de pianos, d'orgues et de harpes sont ceux que l'on désigne particulièrement sous le nom de *facteurs d'instruments.* Il y a des fabricants spéciaux pour les instruments en bois, tels que bassons, hautbois, flûtes, clarinettes, flageolets, etc.; d'autres pour les instruments de cuivre, tels que trompettes, cors, trombones.

Ce ne fut qu'en 1589 que les *facteurs d'instruments* de musique furent réunis en corps de métier, et obtinrent de Henri III des priviléges et statuts particuliers. Auparavant, les instruments étaient fabriqués à Paris sous l'inspection de la communauté des ménétriers. En outre, les *facteurs* ne pouvaient employer pour la fabrication des instruments que l'étain, le cuivre et le bois. S'ils se servaient d'argent ou d'or, ils étaient querellés par les orfévres; s'ils se servaient de nacre ou de bois colorié, ils étaient querellés par les tabletiers. C'était là, on le voit, le bon temps du privilége, ce que les pleurards du passé appellent le *bon vieux temps.* Parmi les *facteurs d'instruments* qui se sont acquis une véritable célébrité, on cite Stradivarius et Amati, pour les violons; Silbermann, à qui l'on a longtemps attribué l'invention du piano, et Cliquot pour les orgues; Marius, Stein, Sébastien Erard et son frère, Stumpfz et Tomkinson, Clementi, Cramer et Dussek, Broadwood, Petzold, Pfeffer, Henri Pape, Streicher, Camille Pleyel, Roller, Freudenthaler, Lemme, Dietz, Klepper, Boisselot, Pierre Erard, etc., pour les pianos; Ivan Muller, Joseph Sax, Adolphe Sax, pour les clarinettes; ce dernier, après s'être livré avec succès à la facture des clarinettes, s'est tourné vers les instruments de cuivre auxquels il doit sa réputation. V. LUTHIER.

— Mathém. Les *facteurs* d'un produit sont les nombres qui concourent à le former. La valeur du produit ne dépend pas de l'ordre dans lequel les multiplications successives pourraient être faites, pourvu que tous les *facteurs* aient été employés.

En effet, 1° *le produit de deux nombres entiers ne change pas lorsqu'on prend l'un ou l'autre pour multiplicande.*

Soient 3 et 5 les *facteurs* du produit; il s'agit de démontrer que $3 \times 5 = 5 \times 3$. Or, pour répéter 5 fois 3, on pourrait répéter 5 fois chacune des unités qui composent 3, ce qui donnerait $5+5+5$ ou 5×3.

2° *Le produit de trois nombres entiers ne change pas lorsqu'on change l'ordre des facteurs.*

Pour les deux premiers *facteurs*, la chose est évidente, puisque le produit en devrait être, en tout cas, obtenu avant qu'on eût à le multiplier par le troisième *facteur* :

$$3 \times 5 \times 4 = 5 \times 3 \times 4,$$

parce que, 3×5 et 5×3 étant identiques, leurs produits par 4 le sont également.

Quant à l'interversibilité des deux derniers *facteurs*, elle ne constitue en réalité aucun fait nouveau : si 4 fois 5 pommes font la même somme que 5 fois 4 pommes, pour les mêmes raisons, 4 fois 5 paniers de 28 pommes feront la même chose que 5 fois 4 paniers de 28 pommes, c'est-à-dire que $28 \times 5 \times 4 = 28 \times 4 \times 5$.

3° *Le produit de tant de facteurs qu'on voudra reste le même dans quelque ordre qu'on effectue la multiplication.* Il suffit de faire voir qu'on peut toujours intervertir l'ordre de deux *facteurs* consécutifs quelconques. Soit donc le produit $2 \times 5 \times 4 \times 3 \times 7 \times 6 \times 9$, et proposons-nous, par exemple, de démontrer qu'il conserverait la même valeur sous la forme

$$2 \times 5 \times 4 \times 7 \times 3 \times 6 \times 9.$$

Il suffira pour cela d'observer : 1° que si

$$2 \times 5 \times 4 \times 3 \times 7$$

et $2 \times 5 \times 4 \times 7 \times 3$ sont égaux, leurs produits par 6 et par 9 le seront aussi; et 2°, pour justifier l'égalité

$$2 \times 5 \times 4 \times 3 \times 7 = 2 \times 5 \times 4 \times 7 \times 3,$$

que, quel que soit le produit $2 \times 5 \times 4$, il ne s'agit, en réalité, que d'un produit de trois *facteurs*, $2 \times 5 \times 4$, 3 et 7 dont on veut transposer les deux derniers.

La proposition s'étend sans difficulté des nombres entiers aux nombres fractionnaires. En effet, le produit ayant pour termes le produit des numérateurs des fractions multipliées et celui de leurs dénominateurs, l'interversion de ces fractions ne change que l'ordre des *facteurs* du numérateur et du dénominateur du produit, sans changer ni l'un ni l'autre de ces deux termes.

Enfin, la même proposition s'étend des nombres fractionnaires aux nombres incommensurables, par cette considération, applicable à tous les théorèmes relatifs aux transformations dont sont capables les formules, que le produit de plusieurs nombres incommensurables n'étant que la limite du produit de nombres commensurables qui tendraient vers les valeurs des nombres incommensurables considérés, toutes les transformations dont est capable le produit variable des nombres commensurables, substitués aux nombres incommensurables, est par suite permise relativement au produit des nombres incommensurables. En général, si l'on fait subir à une formule, contenant des incommensurables, une transformation permise dans le cas où tous les nombres y seraient entiers ou fractionnaires, les deux séries de résultats approchés qui fourniront à des approximations de plus en plus grandes les deux valeurs de la formule, ces deux séries de résultats seront identiques, et par conséquent conduiront à la même valeur finale. Les deux valeurs de la formule seront donc identiques.

FACTEUR-COUVOIR s. m. Econ. rur. Appareil à éclosion pour les œufs de volaille.

FACTICE adj. (fak-ti-se — lat. *factitius;* de *facere*, faire). Produit par la main de l'homme, à l'imitation d'objets naturels : *Des rochers* FACTICES. *Des pierreries* FACTICES. *Du marbre* FACTICE. *Du vin* FACTICE. *Du lait* FACTICE. *Un teint* FACTICE. *Des cheveux, des dents* FACTICES. *La beauté même est* FACTICE *à Paris.* (Custine.)

— Qui résulte de l'habitude et non d'un penchant naturel. ‖ Que l'on se donne par un effort de la volonté au lieu de le rencontrer naturellement : *Des goûts* FACTICES. *Une gaieté, un enthousiasme* FACTICE. *Une passion* FACTICE. *Un esprit* FACTICE. *La société n'offre plus aux yeux du sage qu'un assemblage d'hommes artificiels et de passions* FACTICES. (J.-J. Rouss.) *La vanité est un sentiment naturel, l'orgueil un sentiment* FACTICE *: on naît vain, on devient orgueilleux.* (Mme de Puizieux.)

Dès que le corps languit, dès que l'esprit s'émousse,
D'une fièvre *factice* il leur faut la secousse.
BARTHÉLEMY.

— s. m. Ce qui est factice; chose factice : *Le* FACTICE *n'est que la contrefaçon du vrai.* (Barré.) *Une révolution est un retour du* FACTICE *au réel.* (V. Hugo.)

— **Antonymes.** Naturel, vrai.

FACTIEUX, EUSE adj. (fa-ksi-eu, eu-ze — lat. *factiosus*, proprement qui fait beaucoup, actif, entreprenant; de *facere*, faire). Qui fait partie d'une faction; séditieux, qui fomente des troubles : *Des citoyens* FACTIEUX. *Toute la lignée des Guise fut audacieuse, téméraire,* FACTIEUSE, *pétrie du plus insolent orgueil et de la politesse la plus séduisante.* (Volt.) *A moins qu'on ne soit à la veille d'une révolution, tout écrivain* FACTIEUX *est un écrivain inutile.* (St-Marc Girard.) ‖ Entaché de l'esprit de faction, de sédition : *Un caractère* FACTIEUX. *Des paroles* FACTIEUSES. *Un projet* FACTIEUX. *Rœderer resta pur de toute pensée et de toute ambition* FACTIEUSE. (Ste-Beuve.)

Dieu dissipe à son gré leurs desseins *factieux.*
VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne factieuse : *Les* FACTIEUX *se cachent derrière l'autel de la patrie.* (Patrie.) *Une nation malheureuse croit trouver des consolateurs dans tous les* FACTIEUX *qui la séduisent.* (Dumarsais.) *La misère met toujours ses victimes à la disposition des* FACTIEUX. (Fiévée.)

FACTION s. f. (fa-ksi-on — lat. *factio;* de *facere*, faire). Parti de gens séditieux qui travaillent à produire des changements violents dans l'Etat, ou dans une association quelconque dont ils font partie : *Il n'est point de* FACTION *qui n'ait ses énergumènes.* (Volt.) *Il n'y a pas de tyran aussi artificieux, aussi pervers, aussi cruel que les* FACTIONS. (Royer-Collard.) *La magnanimité est la seule vraie prudence contre les* FACTIONS *déconcertées.* (Lamart.)

Lorsque deux *factions* divisent un empire,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire.
CORNEILLE.

— Antiq. rom. Chacune des troupes de concurrents aux jeux du cirque, qui furent d'abord au nombre de quatre et distinguées par la couleur des vêtements : *La* FACTION *bleue. La* FACTION *rouge. La* FACTION *verte. La* FACTION *blanche. L'empereur Domitien ajouta la* FACTION *dorée et la* FACTION *pourpre. Sous Justinien, 40,000 hommes ayant péri dans un combat entre les partisans de la* FACTION *des verts et ceux de la* FACTION *des bleus, les* FACTIONS *du cirque furent supprimées.* (Acad.)

— Art milit. Surveillance exercée par un soldat, guet que chacun fait à son tour auprès d'un poste ou dans un lieu désigné : *Etre de* FACTION. *Entrer en* FACTION. *Sortir de* FACTION. *Faire une longue* FACTION. *Etre relevé de* FACTION.

— Par anal. Action d'une personne qui reste un certain temps seule en un même lieu, dans un but déterminé : *Je suis ici de* FACTION *à vous attendre. Restez en* FACTION *au coin de la rue et avertissez-moi si vous la voyez.*

— **Syn. Faction, brigue, cabale,** etc. V. CABALE.

— **Encycl.** Hist. *Factions du cirque.* Chez les Romains, ceux qui, dans les jeux du cirque, conduisaient les chars se partageaient en quatre bandes appelées *factions*, que l'on distinguait par la couleur des vêtements. On disait la *faction* verte (*factio viridis* ou *prasina*), la bleue (*cærulea* ou *veneta*), la rouge (*rufea* ou *flammea*), la blanche (*alba*). L'empereur Domitien en ajouta deux autres : la *faction* dorée (*aurea*) et la *faction* de pourpre (*purpurea*). A peu près comme dans nos courses actuelles, il se faisait des paris pour telle ou telle *faction.*

Sous le règne de l'empereur Justinien, il s'éleva à Constantinople de très-grandes disputes au sujet des deux premières *factions;* ces disputes dégénérèrent en sédition et en guerre civile; il y périt, au dire de Zonaras, environ 40,000 hommes. A la suite de ce désastre, un édit impérial abolit les *factions.*

— Art milit. Dans le langage militaire, le mot *faction* n'a plus la signification vague des définitions de Guillet et de Furetière : « Fonction du soldat qui fait les rondes, les patrouilles, et surtout qui est en sentinelle. » *Etre en faction, être de faction*, de nos jours, c'est *être en sentinelle*, c'est *monter la garde* (V. GARDE et SENTINELLE). La *faction*, c'est la fonction d'un soldat qui veille à la sécurité d'un camp, d'une citadelle, d'une caserne, d'un poste, etc. Les Romains connaissaient les *factions* sous le nom de *vigiliæ* (veilles); Tacite dit *vigilia.* « Il paraît, dit le général Bardin, dans son *Dictionnaire de l'armée de terre*, que, dans la milice romaine, les *factions* étaient de trois heures; on peut le conjecturer à la lecture de ces vers de Lucain :

Jam castra silebant;
Tertia jam vigiles commoverat hora secundos.
Dans un calme profond déjà le camp repose;
La troisième heure annonce une seconde pose.

Militairement parlant, le mot *faction* est peu ancien; on le trouve dans les ordonnances de Henri II, mais avec le sens de *poste*, de *rendez-vous*, de *prise d'armes.* Le mot *faction* prend sa signification actuelle dans l'ordonnance du 1er mars 1768, bien que le mot *factionnaire* n'ait aucun rapport avec le mot *sentinelle.*

Les sous-officiers et caporaux, exemptés de *faction*, sont chargés de poser les factionnaires et de leur donner la consigne. La *faction* est généralement de deux heures; cependant, en campagne, dans les postes qui demandent une grande surveillance ou par un froid trop rigoureux, les factionnaires sont relevés d'heure en heure.

Factions de Vérone (LES) [*Los Bandos de Verona*], comédie qui porte encore le titre de *Montescos y Capeletes.* Elle est en trois journées et en vers, et a pour auteur don Francisco de Rojas y Zorilla. Cette pièce fut imprimée en 1645, cinquante ans après celle de *Roméo et Juliette* (V. cet article), par Shakspeare. « Cette délicieuse légende, dit M. de Latour, aura été dénoncée à Rojas par le gros livre de Girolamo ou par la nouvelle de Luigi da Porto, et le poëte aura impitoyablement exercé sur elle le droit d'épave. Lope de Vega avait, avant lui, traité avec plus d'égards la pauvre fille d'Italie jetée sur ces côtes peu hospitalières; mais son poëme ne fut publié qu'en 1647, et il ne paraît pas que Rojas en ait eu connaissance. La pièce de ce dernier est, comme nous l'avons dit, divisée en trois journées. Au commencement, Juliette, qui est devenue Julia en Espagne, s'entretient avec sa cousine Héléna, une Montaigu, sœur de Roméo et mariée au comte Paris. Héléna se plaint de la froideur de son époux, et Julia de l'absence d'Alexandre Romero (lisez Roméo), qu'elle ne peut voir qu'à la dérobée et en usant d'une dissimulation qui coûte à la franchise naturelle de son caractère. Mais son plus grand chagrin est que son père veut la marier à son cousin André. Survient Romero qui, au grand effroi de Julia, manifeste l'intention de la demander à son père. Cependant Antonio Capulet arrive avec son neveu André, au moment où on l'attendait le moins, et tout le monde s'enfuit ou se cache. Julia détruit d'un mot les espérances d'André, qui s'en va mécontent. Mais elle n'aura pas aussi bon marché des prétentions du comte Paris, qui songe à faire annuler son mariage avec Héléna pour offrir sa main à Julia. Naturellement, celle-ci refuse cette dernière proposition. Tout à coup reparaissent ceux qui se sont cachés au commencement de la scène; tous les mystères éclatent alors à la fois, et il en résulte un imbroglio terrible où chacun trouve à qui s'en prendre : Julia querelle son père; Héléna, l'infidèle Paris; Antonio, Alexandre; les épées se mettent de la partie et la toile se baisse au milieu du tumulte.

La seconde journée débute par une scène où l'on apprend qu'Antonio, qui n'a dû la vie qu'à la générosité de Romero, persiste cependant à lui refuser la main de sa fille. Romero se voit donc forcé de l'enlever en même temps qu'Héléna, et il les en prévient par un billet que Guardo-Infante, le gracioso, est chargé de remettre à l'une ou à l'autre. Héléna reçoit le billet et promet d'avertir Julia. La chose presse, en effet, car le vieux Capulet ne laisse point de trêve à sa fille. Il faut qu'elle se décide entre le comte Paris ou le cousin André. Julia ne veut ni de l'un ni de l'autre, et se défend avec énergie. Pour couper court à sa résistance, le père, devenu furieux, lui ordonne de choisir entre le fer ou le poison, et Julia choisit ce dernier genre de mort; elle saisit une fiole et en avale le contenu, avant que le père, qui ne s'attendait point à être pris au mot, ait pu l'en empêcher, et elle tombe inanimée. Le corps de la pauvre enfant est secrètement déposé dans le caveau des Capulets. Mais Guardo-Infante a tout vu, tout entendu; il vole avertir son maître, et celui-ci accourt afin de mourir sur le corps de sa bien-aimée. Cependant André, qui sait que Julia n'a pris qu'un narcotique, vient pour l'enlever; il se rencontre avec Romero, dans les bras duquel elle vient de se réveiller, et avec Héléna, qui arrive on ne sait trop pourquoi. Un quiproquo dans les ténèbres remet Julia aux mains d'André et Héléna dans celles de Romero qui n'en a que faire. Julia parvient à échapper à André, mais c'est pour retomber sous la domination de son père, qui l'enferme dans un château fort devant lequel Romero vient mettre le siége, et, par sa valeur, conquérir celle qu'il aime et éteindre la rivalité des Capulets et des Montaigus. Ce dénoûment heureux déroute un peu ceux qui sont habitués au dénoûment plus sombre de la pièce de Shakspeare; mais, si l'on ne cherche point à établir une comparaison périlleuse pour Rojas, on reconnaîtra dans cette pièce des scènes magnifiques, un intérêt croissant, un dialogue vif, animé, et de grands sentiments exprimés en beau style.

Cette comédie a été imprimée dans la seconde partie des *Comédies* de Rojas (1645).

FACTIONNAIRE s. m. (fa-ksi-o-nè-re — rad. *faction*). Sentinelle, soldat en faction : *Poser des* FACTIONNAIRES. *Relever des* FACTIONNAIRES.

— Pop. Excréments déposés dans certains endroits retirés, et qui semblent crier : « On ne passe pas ici. » ‖ On dit aussi dans le même sens SENTINELLE.

— **Syn. Factionnaire, sentinelle, vedette.** Le *factionnaire* est un soldat en faction; ce peut être un soldat d'infanterie ou un cavalier. La *sentinelle* est un factionnaire à pied, et la *vedette* un factionnaire à cheval. Outre ces différences, le mot *sentinelle* est le seul qui puisse quelquefois signifier la fonction même, le service du soldat chargé de rester à un poste fixe pour veiller, pour avertir de ce qui se passe, pour observer une consigne : *Faire sentinelle, mettre en sentinelle.*

FACTORAGE s. m. (fa-kto-ra-je — rad. *facteur*). Se dit quelquefois pour FACTAGE.

FACTORAT s. m. (fa-kto-ra — rad. *facteur*). Fonctions d'un facteur du commerce.

FACTORERIE s. f. (fa-kto-re-rî — rad. *facteur*). Comptoir de commerce en pays étranger, résidence d'agents consulaires : *La* FACTORERIE *tient le milieu entre la loge et le comptoir.*

— **Encycl.** On a donné ce nom à des établissements commerciaux, presque toujours lointains, destinés d'abord au commerce du change et employés dans la suite à l'écoulement des marchandises et des produits nationaux. C'étaient à l'origine des maisons servant de résidence temporaire ou permanente à des agents, à des représentants de commerçants étrangers, connus sous le nom de facteurs. Au moyen des facteurs, le commerce a pris l'extension qu'il a de nos jours, et ce développement a amené en bien des endroits des cessions de terrains sur lesquels on a élevé des constructions considérables qui, formant une ville dans la ville, ont été protégées par le pavillon de la nation à laquelle appartenaient ceux qui s'y étaient installés. « Chaque nation, dit le *Dictionnaire du commerce*, avait droit de souveraineté et de justice dans l'enceinte de sa *factorerie*, et le mouvement de son commerce y était concentré. » Les *factoreries* tendent aujourd'hui à disparaître. Partout, en effet, la sécurité et la liberté favorisent les transactions commerciales, et il ne reste plus, sur certains points, que des postes fortifiés appelés comptoirs et qui présentent quelque analogie avec les anciennes *factoreries*. On voit ces comptoirs sur la côte occidentale d'Afrique, et nous citerons, parmi les principaux, ceux de Portendick, du Gabon, de Sedhiou, que protége encore le pavillon français. Dans l'Inde, cependant, la France compte encore plusieurs *factoreries* que l'on désigne plus spécialement sous le nom de loges. Ce sont des maisons, des jardins, des terrains affermés à certaines compagnies commerciales; mais il ne s'attache à ces établissements aucun intérêt politique. Les principales *factoreries*, ou plutôt les principales loges, sont Surate, Calicut, sur la côte du Malabar, et, dans le Bengale, Patna, Balassore, Cassimbazar, Gorvetty, Ducca et Jongdia.

A Canton, on trouve encore certaines rues closes de murailles, réservées aux nations étrangères, et qui sont devenues des espèces de cités, propriétés particulières d'un ou de plusieurs négociants européens ou américains. Ces rues closes sont appelées *hong* ou *factoreries*.

Enfin ce nom s'applique, en Angleterre, à de grandes manufactures fondées sur l'emploi de moteurs mécaniques et souvent de métiers mécaniques. Du ministère de l'intérieur relève le *factory departement*, département des *factoreries* ou des manufactures, et qui a pour objet de veiller à la salubrité de ces établissements comme aussi à l'exécution des lois concernant le travail des enfants dans les manufactures.

FACTORIELLE s. f. (fa-kto-ri-è-le — rad. *facteur*). Algèbre. Produit dont les facteurs sont en progression arithmétique.

— **Encycl.** Algèbre. Argobast, et, après lui, Kramp, ont adopté ce mot pour désigner tout produit dont les facteurs sont en progression arithmétique. Ce produit est de la forme

$$a(a+r)(a+2r)(a+3r)\dots(a+(m-1)r),$$

et s'écrit, pour abréger,

$$a^{m/r};$$

de sorte que l'on a

$$a^{1/r}=a$$
$$a^{2/r}=a(a+r)$$
$$a^{3/r}=a(a+r)(a+2r)$$
$$\dots\dots\dots$$
$$a^{m/r}=a(a+r)(a+2r)\dots(a+(m-1)r).$$

Dans la formule $a^{m/r}$, a, qui désigne le facteur élémentaire, s'appelle la base; m, qui désigne le nombre des facteurs, s'appelle l'exposant; et r, qui indique la différence de deux facteurs consécutifs, se nomme l'accroissement.

En considérant l'accroissement r comme négatif, le dernier facteur est le plus petit; on peut donc le prendre pour base, et, lui appliquant les règles convenues de la notation, on aura

$$a^{m/r}=(a+(m-1)r)^{m/-r}.$$

Par la même raison, la *factorielle* $a^{m/-r}$, qui représente le produit

$$a(a-r)(a-2r)\dots(a-(m-1)r),$$

peut s'écrire

$$(a-(m-1)r)^{m/r}.$$

Toute *factorielle* à exposant binôme, de la forme $a^{m+n/r}$, est le produit de deux *factorielles* monômes. En effet

$$a^{m+n/r}=a(a+r)(a+2r)\dots(a+(m+n-1)r)=[a(a+r)(a+2r)\dots(a+(m-1)r]$$
$$\times[(a+mr)(a+(m+1)r)\dots(a+(m+n-1)r)]=a^{m/r}\times(a+mr)^{n/r}.$$

La *factorielle* $a^{m-n/r}$ est le résultat de la division de deux *factorielles* monômes. En effet,

$$a^{m-n/r}=\frac{(a+r)(a+2r)\dots a+(m-1)r}{(a(m-n)r)(a+(m-n+1)r)\dots a+(m-1)r}=\frac{a^{m/r}}{a+(m-n)r^{n/r}}.$$

En faisant l'accroissement $r=0$, on voit que les *factorielles* se réduisent à de simples puissances; et, en effet, les propriétés que nous venons d'établir sont celles des puissances. C'est pourquoi Vandermonde appelait les *factorielles* puissances de second ordre. Nous allons voir l'analogie se continuer.

La *factorielle* $a^{m/r}$ peut se décomposer en deux facteurs, dont l'un est la simple puissance a^m, et l'autre la *factorielle* $1^{m\frac{r}{a}}$, qui a pour base l'unité. En effet, en divisant sucessivement par a les facteurs

$$a,\ a+r,\ a+2r,\ \dots,\ a+(m-1)r$$

de la *factorielle* proposée, on a

$$\frac{a}{a}=1$$
$$\frac{a+r}{a}=1+\frac{r}{a}$$
$$\frac{a+2r}{a}=1+2\frac{r}{a}$$
$$\dots\dots\dots$$
$$\frac{a+(m-1)r}{a}=1+(m-1)\frac{r}{a}.$$

Pour reconstituer les *factorielles*, il suffit de multiplier chacun de ces quotients par a, et de faire leur produit total :

$$a\times 1.a\times\left(1+\frac{r}{a}\right).a\times\left(1+2\frac{r}{a}\right)\dots$$
$$a\left(1+(m-1)\frac{r}{a}\right)=a^m\times 1\left(1+\frac{r}{a}\right)\left(1+2\frac{r}{a}\right)\dots$$
$$\left(1+(m-1)\frac{r}{a}\right)=a^m\times 1^{m\frac{r}{a}}.$$

En multipliant chaque facteur d'une *factorielle* donnée par une même quantité h, il vient

$$ah(ah+hr)(ah+2hr)\dots(ah+(m-1)hr)$$
$$=ah^{m/hr}.$$

Mais, comme multiplier chaque facteur par h revient à multiplier le produit des m facteur par h^m, on a donc

$$ah^{m/hr}=h^m a^{m/r}.$$

De cette égalité, on tire

$$a^{m/r}=\frac{a}{h^m}h^{m/hr};$$

ce qui prouve qu'une *factorielle* donnée peut toujours être transformée en une autre, composée d'un même nombre de termes, mais n'ayant ni même base, ni même accroissement.

En suivant la marche indiquée pour la démonstration du binôme de Newton, on démontrerait que la *factorielle* à base binôme peut se développer de la manière suivante :

$$(a+b)^{m/r}=a^{m/r}+ma^{m-1/r}b^{r}$$
$$+\frac{m(m-1)}{1.2}a^{m-2/r}b^{2/r}$$
$$+\frac{m(m-1)(m-2)}{1.2.3}a^{m-3/r}b^{3/r}+\dots$$

L'intégration des *factorielles* est facile à obtenir. Proposons-nous d'intégrer le produit

$$x(x+h)(x+2h)\dots(x+nh)=x^{n+1/h}.$$

Pour cela, multiplions la *factorielle* par $x-h$, et nous différentierons le produit résultant

$$(1)\quad y=(x-h)x(x+h)(x+2h)\dots(x+nh).$$

Remplaçant x par $x+h$, y deviendra

$$y+\Delta y,$$

et nous aurons

$$y+\Delta y=x(x+h)(x+2h)\dots$$
$$(x+nh)(x+h+nh).$$

Otant de ce résultat l'équation primitive, il restera

$$\Delta y=x(x+h)(x+2h)\dots(x+nh)(x+h+nh)$$
$$-(x-h)x(x+h)(x+2h)\dots(x+nh).$$

La partie $x(x+h)\dots(x+nh)$, étant commune aux deux produits qui composent le second membre de cette équation, peut être mise en facteur commun, et l'on a

$$\Delta y=[x(x+h)\dots(x+nh)][x+h+nh-(x-h)]$$

Le second facteur se réduit à $(n+2)h$, et, comme il est constant, nous pourrons le faire passer hors du signe Σ; intégrant, nous aurons

$$y=(n+2)h\Sigma[x(x+h)(x+2h)\dots(x+nh)].$$

Mettant la valeur de y donnée par l'équation (1), changeant les deux membres de place, et divisant par $(n+2)h$, nous trouverons enfin

$$\Sigma x(x+h)(x+2h)\dots(x+nh)$$
$$=\frac{x-h}{(n+2)h}[x(x+h)(x+2h)\dots(x+nh).$$

Certaines quantités transcendantes ont pu être représentées par des *factorielles* dont, grâce à d'heureuses transformations, il a été ensuite facile d'obtenir l'évaluation numérique. Mais, notre but ici n'étant que de donner une idée de ces quantités, qui n'ont point encore pénétré dans l'enseignement élémentaire, nous nous abstiendrons de mentionner les applications qu'elles pourraient utilement présenter, ainsi que d'établir la généralisation de leurs propriétés pour les cas de m négatif ou fractionnaire, cas, d'ailleurs, de pure spéculation, puisque m est par définition essentiellement entier et positif.

FACTOTUM s. m. (fa-kto-tomm; quelques-uns prononcent fa-kto-ton — du lat. *fac*, fais; *totum*, tout). Employé d'une maison, qui n'a pas de fonctions particulières, mais s'occupe un peu de toutes les affaires domestiques.

FACTUM s. m. (fa-ktomm — mot du bas latin qui signifie exposition du fait, du litige; du latin *factum*, chose faite. Les factums ont été ainsi appelés parce que, originairement, ils ne contenaient que le fait du procès). Mémoire contenant l'exposé, fourni par une des parties, d'une affaire en litige : *Si quelque chose approche de Cicéron, ce sont les trois* FACTUMS *que Pellisson écrivit à la Bastille.* (Volt.) *Voltaire avait toujours une Bible sur son bureau; quand on lui en demandait la raison, il disait : « Celui qui soutient un procès doit avoir toujours en main le* FACTUM *de ses adversaires. »*

— Par ext. Ecrit quelconque publié dans un but d'attaque ou de défense; se prend toujours en mauvaise part : *Un long* FACTUM. *Un ennuyeux* FACTUM. *J.-B. Rousseau fit paraître un* FACTUM *assez froid.* (Durozoir.)

— **Encycl.** Le mot *factum* fut employé d'abord exclusivement en français pour désigner, dans le langage de la jurisprudence, un mémoire contenant l'exposé sommaire des faits d'un procès. Selon Loysel, le premier *factum* qui fut imprimé date du temps de Henri II; il fut écrit contre le président Lemaître par le sieur de La Vergne, son gendre.

Au XVIIe siècle, on étendit le sens du mot *factum* à tout écrit publié soit dans le but de se défendre, soit dans le but d'attaquer, et qui présentait dans quelqu'une de ses parties l'exposé des faits dont il était question. Les plus célèbres *factums* sont ceux de Furetière, qui peuvent être regardés comme un monument de la polémique littéraire au temps de Louis XIV (v. l'article suivant). Les affaires du jansénisme firent éclore des centaines de *factums;* il en fut de même de la fameuse querelle qui eut lieu de 1730 à 1750 entre la Faculté de médecine et les chirurgiens de Paris. Ceux que, sous le titre de *Sauce Robert*, le savant curé Thiers publia contre l'archidiacre de Chartres, nommé Robert, sont recherchés comme des curiosités bibliographiques. Un autre *factum* célèbre est celui qu'écrivit Joseph Saurin contre Jean-Baptiste Rousseau, lors de la fameuse affaire des couplets. « Je ne vois pas, dit Voltaire, qu'il y ait aucun ouvrage de cette nature plus adroit et plus véritablement éloquent. Je ne comprends point comment M. Rollin peut dire, dans son *Traité des études*, que nous n'avons aucun plaidoyer digne d'être transmis à la postérité, et que cette disette vient de la modestie des avocats qui n'ont point publié leurs *factums*. Nous avons plus de cinquante plaidoyers imprimés et plus de mille *factums;* mais il n'y en a aucun de comparable à celui de M. Saurin : l'effet qu'il fit ne peut se comprendre. » J.-B. Rousseau avait aussi écrit un *factum* à la même occasion; mais il était terne et froid et n'eut aucun succès. Les contemporains disaient que le poëte avait écrit son *factum* en géomètre, et que le géomètre avait écrit le sien en poëte. Le mémoire de Saurin était, en effet, vif, spirituel et bien composé. Cependant Voltaire, ennemi de Rousseau, l'a loué avec exagération. Il est vrai que le parlement donna raison à Saurin et approuva ses conclusions dans son arrêt du 27 mars 1711; mais l'affaire des couplets est néanmoins restée toujours obscure et embrouillée.

Nous avons cité aussi les nombreux *factums* qui furent écrits, dans la première moitié du XVIIIe siècle, par les médecins et les chirurgiens de Paris, les premiers attaquant la chirurgie et les seconds la médecine, avec beaucoup d'injures et peu de bonnes raisons.

Les *mémoires* de Beaumarchais contre les sieurs Goëzman, La Blache, etc. (1774-1775), et son *Mémoire* en réponse à celui de Guillaume Kornmann (1787), qui comptent, comme on le sait, parmi les chefs-d'œuvre littéraires, sont de véritables *factums;* mais ce mot avait cessé d'être en usage et avait fait place à celui de *mémoire*, seul usité maintenant dans la langue de notre jurisprudence.

Factums de Furetière. Ces fameux factums, où se trouve résumée toute l'histoire de la querelle des dictionnaires au XVIIe siècle, ont été réunis en 1694 (1 vol. in-8o) et réimprimés par M. Ch. Asselineau (Paris, 1862, in-18). Au moment où l'Académie s'occupait, avec cette sage lenteur qui lui a valu tant d'épigrammes, de la confection de son dictionnaire, Furetière entreprit de la devancer et d'en donner un sous son propre nom (1662). L'Académie l'accusa de vouloir profiter, dans un but personnel, du travail commun, lui fit retirer son privilége et l'exclut finalement de son sein (1685). La querelle dura vingt ans. On ne saurait s'imaginer la quantité d'injures qui furent dites de part et d'autre. Charpentier, l'un des académiciens, appelait Furetière maraud, bélître, fils de laquais, fourbe, fripon, infâme, sacrilége, faux monnayeur, l'accusait d'avoir prostitué sa sœur pour se faire nommer procureur fiscal et d'être devenu dans ce poste le protecteur des filous et des filles publiques. Furetière répondit par ses *Factums*, qui sont des modèles d'invectives spirituelles et passionnées. « Oubliez un moment, dit M. Edouard Fournier, qu'il est le confrère de ces MM. du bureau, supposez qu'il n'est qu'un homme de lettres, un érudit persécuté, victime d'un monopole, bien informé toutefois de ce qui se passe où il n'a pas accès, jamais cause ne vous aura paru plus juste et plus raisonnable que la sienne. Il se défend et il attaque à merveille. Il est plein de verve et de malice quand il raconte les séances du dictionnaire, les âneries, les visions, les incroyables expédients et tout l'argent que coûtent au roi ces paroles perdues. Pellisson et d'Olivet ont fait une histoire de l'Académie, mais de l'Académie dans ses séances publiques; les *Factums* de Furetière sont l'histoire de l'Académie dans ses séances privées. Tout n'y est pas vrai; mais tout y a le piquant et l'amusant effet de la comédie. » Selon lui, c'était celui qui criait le plus fort que ses confrères reconnaissaient avoir raison. Tous avaient l'art de faire de longs discours sur des riens. Le second répétait comme un écho ce que le premier avait dit; mais ordinairement ils parlaient trois ou quatre à la fois. Lorsqu'il y avait une assemblée de cinq ou six membres, l'un d'eux lisait, l'autre décidait, deux causaient ensemble, le cinquième dormait, et le dernier s'amusait à lire quelque ouvrage qui se trouvait devant lui. L'Académie ne s'occupait que d'appauvrir la langue. La Fontaine, qui était fort assidu aux séances, ne put jamais parvenir à faire admettre un seul des mots de sa connaissance, ceux

qu'il avait puisés dans Marot ou Rabelais. Quant à Charpentier, Furetière s'en venge aisément en quelques traits. Il dit qu'on en avait toujours raison au moyen d'*une bonne soupe*, et il raconte qu'étant directeur de l'Académie il imposa une taxe de deux écus sur chacun de ses confrères, pour se rembourser du prix d'un dîner qu'il avait offert à la compagnie le jour de la Saint-Louis.

Mais où la verve de Furetière s'exerce le plus gaiement, c'est au sujet des jetons de présence. Si on l'en croyait, cette institution aurait peuplé l'Académie de parasites, de gueux et d'avares; c'était une véritable curée, où les plus riches n'étaient pas les moins avides. « La première demi-heure de chaque séance, dit-il, se passe à faire le procès à l'horloge... On compare les montres, on cite les cadrans que l'on a vus en chemin; les braillards tâchent de se faire rétablir et y réussissent quelquefois; et, quand on vient à opiner là-dessus, cela s'étend jusqu'à la fin de la vacation. » Puis viennent les tours, les subterfuges pour se faire inscrire, les prétextes pour se faire déclarer absent, *reipublicæ causa*. Seulement Furetière oublie qu'en livrant le secret il se compromet lui-même pour sa part. Charpentier raconte qu'à la fin de chaque séance Furetière avait soin d'écrire son nom en tête d'une feuille de papier qu'il pliait, afin de se trouver inscrit le premier à l'ouverture de la séance suivante. « On le lui pardonnait, ajoute-t-il, parce qu'on savait bien que c'était son plus clair revenu. » Ce serait Corneille qui aurait inventé, dans un jour de mauvaise humeur, l'épithète dénigrante de *jetonniers*, dont Furetière fait un si fréquent usage contre ses confrères. Jetonniers! voilà une flétrissure sans appel, un mot qui dit tout. C'est de là qu'il part pour expliquer comment le roi paya 200 francs la fameuse définition de l'oreille : *Organe de l'ouïe*. Disons en passant que Charles Nodier s'est élevé chaleureusement et avec raison contre cette épigramme. « Les écrits qui ont honoré l'Académie française, dit-il, sont sortis de la plume des jetonniers, et les académiciens de fortune ou de naissance auraient couvert cette société de ridicule si les autres ne l'avaient couverte de gloire. »

Les *Factums* de Furetière se ressentent du feu de la dispute. Ils n'en sont pas moins un monument d'érudition et un véritable modèle de style pamphlétaire. Nodier en jugeait ainsi; il considérait les *Factums*, le premier et le second surtout, comme d'excellents plaidoyers, comme des exemples de *faire* polémique, comme un trésor de saillies digne d'être compté parmi les modèles de la satire en prose, et s'étonnait que la quantité de faits d'histoire littéraire qu'ils renferment « ne leur eût point donné dans le commerce de la librairie plus d'importance et de valeur qu'ils n'en ont communément. »

FACTURE s. f. (fak-tu-re — lat. *factura*, action de faire; de *facere*, faire). Littér. et B.-arts. Exécution, manière dont une chose est faite : *Des vers d'une bonne* FACTURE. *La* FACTURE *de ce peintre est celle d'un écolier. Ce morceau de musique est d'une* FACTURE *à la fois savante et facile. On peut être grand poëte avec beaucoup d'indifférence pour les détails de* FACTURE. (Ste-Beuve.)

— Littér. *Couplet de facture*, Couplet qui offre une grande difficulté vaincue, à cause de la rareté des rimes adoptées, de leur richesse, de leur redoublement.

— Mus. *Morceau de facture*, Morceau de longue haleine et qui présente des difficultés savamment résolues.

— Techn. Dimensions des tuyaux d'orgue : *Le jeu de la petite, de la grosse* FACTURE.

— Comm. Note, délivrée par un négociant ou un industriel, des marchandises qu'il a fournies et des prix auxquels il les a cédées : *Dresser une* FACTURE. *Porter au livre des* FACTURES. *Toucher le montant d'une* FACTURE. ‖ *Prix de facture*, Prix auquel a acheté celui qui revend : *Je vous vends au* PRIX DE FACTURE, *je ne gagne pas un centime.*

— **Encycl.** Comm. Le compte des travaux exécutés dans le bâtiment, métrés et détaillés par l'exécutant, s'appelle un *mémoire*. En général, cette dernière appellation est plus particulièrement donnée aux comptes des fournisseurs ou des fabricants à façon, et le mot *facture* désigne plus communément le compte des marchandises vendues par un commerçant à un autre commerçant ou par celui-ci au consommateur. La *facture* doit porter en tête le nom du commerçant vendeur, la nature de son industrie ou de son commerce et son domicile commercial, le tout imprimé de manière à prêter à toutes ses *factures* un aspect uniforme qui leur donne la même importance qu'à une marque de fabrique. La *facture* doit, de plus, contenir : 1° la date de la livraison; 2° le nom de la personne qui a reçu ou acheté la marchandise; 3° le numéro et la marque des ballots; 4° les espèces, quantités ou qualités des objets livrés; 5° le prix de ces objets et le montant des droits et des frais à acquitter, et enfin la quittance lorsque la livraison a été acceptée et que le prix en a été payé. Comme une *facture* est souvent envoyée avec chaque livraison sans cependant être acquittée, lorsque l'acheteur règle son compte et paye le prix total de plusieurs livraisons au vendeur, celui-ci doit lui donner une quittance détaillée contenant le total de chacune des *factures*, en indiquant leur date. Cette précaution, qui donne plus de régularité et d'ordre à la comptabilité et évite les erreurs, est d'autant plus utile que l'article 109 du code de commerce reconnaît comme moyen de preuve admise en matière commerciale la *facture* acceptée. Elle ne jouit de ce privilége qu'autant qu'elle émane d'un commerçant et porte sur des objets dont la vente et l'achat constituent des actes de commerce. Elle est alors, dans ces termes indiqués par la loi, une constatation de la vente et de l'achat et un juste titre pour forcer le vendeur à effectuer la livraison ou l'acheteur à la recevoir. La *facture* remise et acceptée équivaut à la délivrance réelle des objets qui y sont mentionnés; elle crée, par conséquent, une créance dont on peut poursuivre le recouvrement et constitue ce qu'on appelle la tradition virtuelle.

Il n'est pas nécessaire que l'acceptation de la *facture* soit écrite ni qu'elle soit faite en double; lorsque cette acceptation est écrite, elle est préférable sans doute, mais elle devient alors une preuve d'un autre ordre et constitue un acte sous seing privé. L'article 109 suppose deux sortes d'acceptations et de preuves, puisqu'il les désigne différemment. La *facture* acceptée fait preuve sans qu'il soit exigé qu'elle ait été portée sur les livres, car exiger cela équivaudrait à demander une double preuve, puisque, aux termes de l'article 100, les livres de commerce font preuve en matière commerciale. Quoique la loi n'exige point l'inscription de la *facture* sur les livres, dans une comptabilité bien tenue les *factures* délivrées doivent figurer sur un livre à part, de même que les effets, qui, inscrits à leur compte spécial dans la comptabilité générale, sont, en outre, portés sur un carnet qui sert de *memento*. La *facture* fait preuve non-seulement de la vente, de sa date, mais encore des conditions qui peuvent y être énoncées. La loi ne stipulant rien quant à la nature même et à la valeur de la *facture*, l'usage a pu admettre sans difficulté qu'elle pourrait être à ordre, ou au porteur, ou à personne dénommée. Quand elle est acquittée, le montant peut en être touché par toute personne qui l'a en sa possession, et l'acheteur est valablement libéré lorsqu'il peut la représenter portant l'acquit. La *facture* joue donc, dans certains cas, le rôle d'une sorte de traite. Des économistes et des spéculateurs, frappés de ce caractère que peut prendre la *facture* et songeant à augmenter la circulation et l'échange par l'appât d'un bénéfice basé sur la capitalisation des intérêts, ont transformé la *facture* en *warrant*, sorte d'action portant intérêt ou prime, et représentant un versement de fonds dans l'entreprise sous forme d'achat. Ce *warrant* devient donc une valeur, un titre transmissible comme tout autre, mais ne donnant droit qu'à une certaine part de bénéfice, s'il y a lieu, ou à une prime résultant d'un tirage.

Des financiers ont compris que, pour toutes ces raisons, la *facture* était un papier de valeur comme la traite ou le billet à ordre, et ils ont proposé de la frapper d'un droit, d'un impôt soit unique, soit proportionnel, dont la quittance serait représentée par un timbre. Cette proposition, qui avait déjà été un moment en faveur près des hommes d'Etat, a été reprise, au moment de l'élaboration des nouveaux impôts (1871).

— Mus. On se sert du mot *facture* en musique pour caractériser la construction solide, la conduite rationnelle et ferme d'un morceau, la façon dont il est entendu, disposé, non-seulement au point de vue du chant, mais encore à celui de l'harmonie, de la marche des parties entre elles et de leur agencement. On dira d'un morceau qu'il est d'une bonne ou d'une mauvaise *facture;* mais si l'on dit simplement qu'il a de la *facture*, cela signifie qu'il est fait de main d'ouvrier et remarquable au point de vue de la forme générale. Ce terme ne s'emploie, du reste, que pour les morceaux très-importants, tels qu'une ouverture, un quatuor, un chœur, un finale, un mouvement de concerto, de symphonie, de sonate, etc., morceaux de longue haleine, de grand développement, et dans lesquels le compositeur a pu donner, en dehors de ses facultés mélodiques, la mesure de tous ses moyens. Il serait absurde de parler de *facture* au sujet d'une romance, d'un petit air, d'un quadrille, etc.

En ce qui concerne le chant, le mot *facture* exprime l'art avec lequel un motif est disposé, travaillé, développé, enchaîné avec d'autres, ramené heureusement, à propos et au bon moment; quant à l'harmonie, il caractérise le bon emploi des modulations, la justesse des accompagnements, la succession agréable ou hardie des accords, la connaissance du contre-point, des imitations, des contre-chants. Les chœurs de *Joseph*, de *Médée*, d'*Oberon*, de *Guillaume Tell* sont d'une *facture* admirable, de même que les finales du *Barbier*, de *Lucie de Lammermoor*, de la *Dame blanche*. On cite pour leur superbe *facture* les ouvertures d'*Iphigénie en Aulide*, des *Deux aveugles de Tolède*, de *Démophoon*, de la *Flûte enchantée*, de *Guillaume Tell*, d'*Oberon*, du *Freischütz*, de *Zampa*, de *Fra Diavolo*. Le quatuor des *Mousquetaires de la reine*, celui de *Rigoletto*, le trio du *Songe d'une nuit d'été* (Ambr. Thomas), celui du *Toreador* sont des modèles d'une *facture* excellente

FACTURER v. a. ou tr. (fa-ktu-ré — rad. *facture*). Comm. Dresser la facture de : FACTURER *des marchandises.*

FACTURIER s. m. (fa-ktu-rié — rad. *facture*). Comm. Livre des factures : *Les factures que l'on envoie sont transcrites sur un livre auxiliaire que l'on appelle* FACTURIER. (Blanqui.)

FACULE s. f. (fa-ku-le — dimin. du lat. *fax*, torche). Astron. Nom donné aux parties du disque du soleil qui sont plus brillantes que les parties environnantes : *Galilée a le premier décrit les grandes* FACULES *du soleil.* (Humboldt.)

— **Encycl.** Astron. Lorsqu'on observe avec un instrument approprié la surface du soleil, on remarque qu'elle n'offre point partout un éclat uniforme; elle présente un certain nombre de taches obscures, et autour de ces taches des espaces plus brillants que le reste, auxquels on a donné le nom de *facules*. Ce mot est un diminutif de *fax*, flambeau. Les *facules* sont, en effet, des parties qui se distinguent, par leur éclat plus lumineux, des régions environnantes de la surface solaire, comme si, dans ces endroits-là, disait Cassini, le soleil était plus épuré qu'ailleurs. Galilée est le premier qui ait distingué les *facules* du soleil.

Depuis que la photographie est parvenue à reproduire l'état de la surface solaire à un moment donné, quelques astronomes ont cherché à découvrir si la distribution des *facules* sur cette surface n'est pas soumise à une loi. M. Loewy, ancien astronome de l'observatoire de Melbourne (Australie), a constaté que, sur plus de 500 *facules* ou groupes de *facules* qu'il a observés, la moitié environ sont disséminées par égales proportions autour des taches, mais que les autres sont agglomérées sur la gauche de ces taches. Ce mode de distribution a été aussi reconnu par M. Stewart, de l'observatoire de Kiew, et par notre regretté Chacornac. Le mouvement de rotation du soleil s'effectuant de gauche à droite, les *facules* auraient-elles une tendance à rester en arrière des pénombres? On a supposé que, si l'on pouvait suivre longtemps une *facule*, il est probable qu'après l'avoir aperçue à gauche d'une tache on la verrait s'en éloigner de plus en plus, et en même temps se rapprocher d'une autre tache dont elle finirait par rencontrer le bord droit. Puis elle passerait à gauche de celle-ci, s'en éloignerait encore et viendrait apparaître de nouveau de la même manière à droite d'une troisième tache, et ainsi de suite.

Mais un autre astronome anglais, M. Selwyn, affirme n'avoir jamais vu les *facules* situées de préférence à gauche des pénombres; selon lui, elles les entourent également.

D'après MM. Dawes, Warren et le P. Secchi, les *facules* formeraient des accidents de la surface solaire et, semblables à des vagues, seraient à un niveau plus élevé que le reste; quelques-unes atteindraient jusqu'à 100 lieues de hauteur.

Quelle est l'origine des *facules?* M. Faye, dans sa *Théorie de la constitution physique du soleil*, les explique de la manière suivante : « La masse du soleil est constamment traversée par des courants réguliers verticaux, dont les uns partent du centre et aboutissent à la surface, et dont les autres vont, au contraire, de la surface au centre. Les courants ascendants, chargés de matières incandescentes obéissant à la force de projection qui les pousse vers l'extérieur, dépassent l'enveloppe du soleil et font apparaître aux points où ils la percent des flots d'une lumière plus éclatante. Ce sont ces masses gazeuses éblouissantes, plus chaudes, plus légères, plus excentriques que le reste de la substance solaire, qui constituent les *facules*. Comme elles s'élèvent au-dessus du niveau général, elles doivent rester à gauche, c'est-à-dire en arrière des taches, ainsi que cela a été observé par la plupart des astronomes; puis, en se refroidissant, elles reviennent au niveau, se déversent de toutes parts et recouvrent alors les taches environnantes, dont la disposition avait été jusqu'à présent si difficile à expliquer.

FACULTATIF, IVE adj. (fa-kul-ta-tif, i-ve — rad. *faculté*). Dont on peut à son gré user ou ne pas user; à quoi l'on peut se conformer ou ne pas se conformer : *Le droit est* FACULTATIF *par sa nature; en use qui veut. Cette disposition de la loi est* FACULTATIVE.

— **Antonymes.** Forcé, obligatoire, obligé, exigé, nécessaire.

FACULTÉ s. f. (fa-cul-té — lat. *facultas;* de *facilis*, facile. *Facultas* est une forme de *facilitas*. Quant au suffixe latin *ta* ou *tas*, qui devient *té* en français, il correspond exactement au suffixe sanscrit *tâ*, grec *tê* ou *tês*, gothique *tha* ou *da*, allemand *te* ou *de*, anglais *ty*, qui est la terminaison des noms verbaux féminins). Aptitude à agir, à produire certains actes : *Les* FACULTÉS *de l'homme. La* FACULTÉ *de voir, de sentir, de juger. Les êtres sont doués de* FACULTÉS *très-diverses. Les* FACULTÉS *divines ne se distinguent pas de l'essence de Dieu. Vivre, ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos* FACULTÉS. (J.-J. Rouss.) *La* FACULTÉ *de regarder n'est que la capacité de voir dirigée par la volonté.* (Jouffroy.) *L'imagination est la plus corruptible des* FACULTÉS *de l'âme.* (Marmontel.) *Toutes les* FACULTÉS *de l'âme se réduisent à sentir et penser.* (Duclos.) *Nos* FACULTÉS *ne sont que des forces naturelles apprivoisées à notre service.* (Jouffroy.) *La liberté véritable réside dans le droit et la puissance d'exercer nos* FACULTÉS. (Mich. Chev.) *On n'instruit pas les* FACULTÉS *de l'âme, on les réveille.* (A. Martin.) *La phrénologie, pour être quelque chose, attend encore une classification des* FACULTÉS. (Proudh.)

— Par anal. Propriété d'un corps : *L'aimant a la* FACULTÉ *d'attirer le fer. Il y a des graines où la* FACULTÉ *germinative s'éteint au bout de quelques heures; il y en a d'autres où elle semble persister indéfiniment.* (F. Pillon.)

— Par ext. Liberté d'agir, soit naturelle, soit concédée : *Le fisc nous accorde la* FACULTÉ *de respirer moyennant finance. La liberté publique n'est autre chose que la* FACULTÉ *d'être heureux.* (B. Const.) *Enlever à un homme la* FACULTÉ *de tester, c'est le premier pas vers le communisme absolu.* (Colins.) *La liberté, c'est la* FACULTÉ *laissée à l'homme de se développer selon les lois de sa nature.* (L. Blanc.)

— Jurispr. Droit résultant d'un privilége ou d'une convention : FACULTÉ *de rachat.*

— Féod. *Faculté de retenue*, Droit que les seigneurs féodaux et censuels avaient de retenir pour eux les héritages vendus dans leur mouvance ou dans leur censive, en remboursant l'acquéreur du prix principal de la vente, frais et loyaux coûts : *Dans la coutume locale d'Issoudun, ainsi que dans plusieurs autres, le retrait censuel n'avait pas lieu s'il n'était expressément stipulé par le bail à cens, ce que l'on exprimait ordinairement par cette clause : le présent bail fait moyennant* 3 *sols de rente, portant* FACULTÉ DE RETENUE *et parisis.*

— Enseignem. Corps des professeurs d'une université : *Doyen de* FACULTÉ. *La* FACULTÉ *de théologie. La* FACULTÉ *de droit. La* FACULTÉ *de médecine. La* FACULTÉ *des arts a été remplacée par la* FACULTÉ *des lettres et la* FACULTÉ *des sciences; nous avons donc cinq* FACULTÉS *au lieu de quatre. Depuis l'invention de l'imprimerie, la* FACULTÉ *de Paris s'est arrogé le droit de dire son avis en mauvais latin sur les livres qui lui déplaisent.* (Volt.)

Les animaux ont-ils des universités?
Voit-on fleurir chez eux les quatre *facultés?*
BOILEAU.

— Absol. Faculté de médecine : *Consulter la* FACULTÉ. *La* FACULTÉ *y a perdu son latin. Pour tout l'or du monde il ne voudrait pas avoir guéri une personne avec d'autres remèdes que ceux que la* FACULTÉ *permet.* (Mol.)

La *Faculté* du lieu le traita Dieu sait comme.
C. DELAVIGNE.

— Pl. Biens, fortune, ressources personnelles : *Dépenser selon ses* FACULTÉS. *Taxer chacun selon ses* FACULTÉS. *Le crédit suppose une double confiance : confiance dans la personne qui en a besoin, confiance dans ses* FACULTÉS. (Raynal.) *Les* FACULTÉS *des contribuables, telle est la base de l'assiette de l'impôt aux termes de l'ordonnance sur la matière.* (Proudh.)

— **Syn. Faculté, pouvoir, puissance.** *Faculté* et *puissance* diffèrent de *pouvoir* en ce qu'ils expriment une force, une capacité virtuelle plutôt qu'agissante, mais conçue comme inhérente au sujet, tandis que le *pouvoir* est la même force considérée comme agissante ou comme étant libre d'agir. Le captif retenu par des liens a la *faculté* ou la *puissance* de marcher, mais il n'en a pas le *pouvoir*. Une idée d'action, d'exécution au moins prochaine s'attache toujours au *pouvoir;* celle d'une propriété, d'un attribut essentiel s'attache à la *faculté* ou à la *puissance*. Mais *puissance* annonce quelque chose de plus grand, de plus élevé, et *faculté* quelque chose de moins considérable; outre cela, *faculté* est le terme spécial pour désigner les diverses manifestations de l'esprit, à moins qu'on ne veuille en relever l'idée par l'application du mot *puissance*.

— **Encycl.** Philos. *Facultés de l'âme.* On appelle ainsi les capacités naturelles de l'âme : telles sont la mémoire, l'imagination, la volonté et beaucoup d'autres. Il ne faudrait pas les considérer comme des pouvoirs ou des agents distincts dont chacun produit séparément des actes ou des opérations qui lui soient propres : l'âme tout entière coopère à chacune de nos pensées, à chacun de nos actes. Seulement elle opère dans des directions différentes et d'après des modes variés. Le mot *faculté* n'indique donc qu'un mode d'opération de l'âme, et il importe de ne point considérer isolément chaque *faculté*, sinon comme méthode, dans les études psychologiques.

Voici ce que dit à ce sujet Locke dans son *Essai sur l'entendement humain :* « La coutume qu'on a prise, en discourant de l'esprit, de parler de ces différentes opérations sous le nom de *facultés* a, je crois, aussi peu contribué à nous avancer dans la connaissance de cette partie de nous-mêmes que le grand usage qu'on a fait des *facultés* pour désigner les opérations du corps a servi à nous perfectionner dans la connaissance de la médecine. Je ne nie pourtant pas qu'il n'y ait des *facultés* dans le corps et dans l'esprit; ils ont l'un et l'autre leur puissance d'opérer; autrement ils ne pourraient opérer ni l'un ni l'autre; cela est incontestable. Je ne nie pas non plus que ces mots et autres semblables ne doivent être employés dans l'usage ordinaire des langues où

ils sont communément reçus. Ce serait une trop grande affectation de les rejeter absolument. La philosophie elle-même peut s'en servir; car, quoiqu'elle ne s'accommode pas d'une parure extravagante, cependant, quand elle se montre en public, elle doit avoir la complaisance de paraître ornée à la mode du pays. Je veux dire qu'elle doit se servir des termes usités, autant que la vérité et la clarté le peuvent permettre. Mais la faute qu'on a commise dans cet usage des *facultés*, c'est qu'on en a parlé comme d'autant d'agents et qu'on les a représentées effectivement ainsi. Car si l'on demandait ce que c'était qui digérait la viande dans l'estomac, c'était, disait-on, une *faculté* digestive. La réponse était toute prête et fort bien reçue. Si l'on demandait ce qui faisait sortir quelque chose hors du corps, on répondait : une *faculté* expulsive; ce qui y causait des mouvements : une *faculté* motive. »

De même, quand il s'agissait des modes de l'esprit, l'ancienne philosophie parlait de *faculté* intellectuelle (l'entendement), de *faculté* élective (la volonté), etc. C'était répondre par la question elle-même. « Il n'y a, continue Locke, qu'un agent, c'est l'homme, c'est-à-dire la personnalité, ce qu'on appelle aujourd'hui le *moi*. »

Les *facultés* ne sont donc, à proprement parler, que des classifications de faits de même genre; elles n'existent pas réellement dans l'esprit et elles n'ont qu'une valeur logique. Aussi la classification des *facultés* de l'âme a-t-elle donné lieu à une foule de systèmes, tous identiques au fond et ne différant que dans la forme.

La première classification par ordre de date et d'importance, et aussi par la valeur de celui qui l'a émise, est celle de Descartes. Descartes a, pour ainsi dire, créé la science psychologique, donnant pour base à la philosophie l'étude de soi-même par voie de réflexion. Le petit volume célèbre au XVIII^e^ siècle et très-connu encore dans les écoles sous le nom de *Philosophie de Lyon* contient la théorie complète de Descartes sur les *facultés*. L'homme, suivant ce philosophe, union mystérieuse d'un esprit et d'un corps, a des *facultés* de deux sortes : les unes résultent de l'union de l'esprit et du corps; les autres appartiennent spécialement à l'esprit.

Les *facultés* de la première classe sont : la sensibilité physique ou *faculté* d'avoir des sensations, l'imagination, la mémoire et la *faculté* de contracter des habitudes, c'est-à-dire d'avoir des passions ou des inclinations. Les *facultés* de la deuxième classe ou appartenant en propre à l'esprit sont l'entendement et la volonté. L'entendement connaît à l'aide de deux éléments : 1° des idées; 2° du travail de l'esprit sur ces idées. Quant à la manière de connaître les idées, elle est triple : il faut étudier leur nature, leur cause efficiente et leur origine. Le travail de l'esprit comprend la réflexion, l'attention, la contemplation, l'abstraction, la composition, la comparaison et le discernement.

Pour la volonté, elle se divise en *faculté* de vouloir simplement et en *faculté* de vouloir librement, et encore en *faculté* de produire des actes extérieurs ou mouvements du corps, et en *faculté* de produire des actes intérieurs, comme le jugement, le raisonnement, l'amour, la haine, etc. Nos jugements ont des motifs; ces motifs sont le sens intime, le témoignage des sens, l'évidence, le témoignage des hommes, la mémoire et l'analogie.

La théorie de Descartes a perdu de son autorité. Il en est de même de celle de Locke, quoiqu'elle soit meilleure : il est vrai que Locke avait Descartes pour guide, et qu'en faisant mieux il a fait moins en réalité. D'après Locke, l'esprit a deux sortes de *facultés*, des *facultés* actives et des *facultés* passives. Les *facultés* passives sont la sensibilité, la perception et la mémoire; les *facultés* actives sont l'entendement et la volonté. La sensibilité est la *faculté* d'avoir des sensations; la perception est celle d'avoir des idées; enfin la mémoire est la *faculté* de conserver les idées acquises. La mémoire, néanmoins, participe des *facultés* actives, et, en ce sens, on l'appelle *réminiscence;* comme *faculté* passive, on l'appelle simplement *mémoire*.

L'entendement, la première des *facultés* actives, se subdivise en réflexion, rétention ou contemplation, discernement d'idées, comparaison, composition, abstraction, imagination et invention. La volonté, qui est la seconde des *facultés* actives, se compose de la volition et du désir.

La théorie de Condillac est bien plus simple et harmonieuse en apparence. Pour lui, tous les faits de l'esprit se réduisent à la sensation et toutes les *facultés* à la sensibilité. La sensibilité se compose de l'entendement et de la volonté. A son tour, l'entendement se subdivise en attention, comparaison, jugement, réflexion, imagination, raisonnement; la volonté, en besoin, inquiétude (la *faculté* de l'inquiétude est un emprunt fait à la philosophie de Locke), désir, passion, espérance, crainte et volition.

La théorie de La Romiguière dérive de celle de Condillac, qu'elle modifie cependant sur plusieurs points assez importants. Après avoir divisé les *facultés* en passives et en actives, à l'exemple de Locke, son maître, il donne aux *facultés* passives le nom de capacités, et aux *facultés* actives seulement le nom de *facultés*. Il néglige d'ailleurs les capacités pour ne s'occuper que des *facultés*.

Il y en a de deux sortes : les unes ont pour objet de nous faire connaître le vrai; les autres de nous faire connaître le bien. Il y a trois *facultés* ayant la vérité pour objet : ce sont l'attention, la comparaison et le raisonnement. Elles s'appellent entendement quand on les prend d'une manière collective. Les *facultés* morales, c'est-à-dire celles qui ont le bien pour objet, sont aussi au nombre de trois : ce sont le désir, la préférence et la liberté, qui ont pour nom collectif celui de liberté. Cette théorie ingénieuse, mais incomplète et trop étroite, n'a pas prévalu, et fut éclipsée d'ailleurs, presque immédiatement après son apparition, par celle de Jouffroy, la meilleure sans contredit qui soit sortie du cerveau d'un penseur moderne. « Dans l'état actuel de nos connaissances, dit Jouffroy (*Mélanges philosophiques ;* 1833, 1 vol. in-8°), les capacités irréductibles de l'âme humaine nous semblent être les suivantes : 1° la *faculté* personnelle, ou ce pouvoir suprême que nous avons de nous emparer de nous-mêmes et des capacités qui sont en nous et d'en disposer; cette *faculté* est connue sous les noms de liberté et de volonté, qui ne la désignent qu'imparfaitement; 2° les penchants primitifs de notre nature, ou cet ensemble d'instincts et de tendances qui nous poussent vers certaines fins et dans certaines directions, antérieurement à toute expérience, et qui tout à la fois indiquent à notre raison la destination de notre être et animent notre activité à la poursuivre; 3° la *faculté* locomotrice, ou cette énergie au moyen de laquelle nous ébranlons les nerfs locomoteurs et produisons tous les mouvements volontaires corporels; 4° la *faculté* expressive, ou ce pouvoir que nous avons de traduire au dehors par des signes ce qui se passe en nous et de nous mettre en communication avec nos semblables; 5° la sensibilité, ou cette susceptibilité d'être affecté péniblement ou agréablement par toutes les causes intérieures ou extérieures, et de réagir vers elles par des mouvements d'amour ou de haine, de désir ou de répugnance, qui sont le principe de toute passion; 6° enfin les *facultés* intellectuelles; sous cette dénomination sont comprises plusieurs *facultés* distinctes, dont on ne pourrait donner les caractères spéciaux que dans un traité sur l'intelligence. »

On voit que la théorie de Jouffroy est infiniment plus large que les précédentes; nous en reparlerons plus loin.

La dernière venue des théories sur les *facultés* de l'âme est celle de M. Garnier, élève de Jouffroy. « Nous nous arrêtons, dit il, (*Traité des facultés de l'âme;* Paris, 1852, 3 vol. in-8°), à la classification qui distribue les *facultés* de l'âme sous les quatre titres suivants : 1° la *faculté* motrice; 2° les inclinations; 3° la volonté; 4° l'intelligence.

« Nous ne rapportons à la *faculté* motrice que les mouvements dont l'âme a conscience, ceux qu'elle peut vouloir, parce qu'elle les a d'abord produits involontairement. Nous entendons par inclination, la disposition de l'âme à rechercher certains objets, à jouir ou à souffrir, à aimer ou à haïr, en présence ou à l'idée de ces objets. Nous employons le mot volonté pour signifier, non pas l'inclination raisonnable, ni seulement le pouvoir de choisir entre différents biens, mais le pouvoir de choisir entre le bien et le mal, c'est-à-dire la véritable liberté. Nous comprenons sous le nom d'intelligence, d'entendement ou de raison, non-seulement les faits intellectuels qui dépassent la portée des sens, mais aussi les connaissances que nous devons à cette dernière origine. » Puis l'auteur distingue les faits intellectuels en connaissances et croyances; les connaissances en perceptions et conceptions; les perceptions en connaissances des objets extérieurs par les sens, des faits de l'esprit par la conscience et la mémoire de l'absolu par la raison pure.

Quant aux conceptions, il les divise en réminiscences, en conceptions idéales et en conceptions morales. Enfin, il distingue les croyances en induction, interprétation et foi naturelle.

La philosophie de l'école définit l'intelligence : la *faculté* de connaître. On appelle connaître, pour l'âme, le fait d'être le sujet des opérations intellectuelles dont les idées sont le fruit. On divise, du reste, ces opérations en opérations proprement dites et en opérations auxiliaires. Les opérations proprement dites sont : la perception intérieure, la perception extérieure, la perception du passé, celle du beau, celle du bien et d'autres encore. Les opérations auxiliaires sont l'attention, la comparaison, le jugement, etc.; de sorte que le sens intime ou conscience n'est considéré, dans cette classification, que comme une division de l'entendement appelée perception intérieure, tandis qu'en réalité c'est peut-être le phénomène le plus général de l'esprit humain, puisqu'il est présent à tous les actes de la sensibilité et de la volonté comme à ceux de l'entendement.

La volonté, suivant la théorie précédente, est la *faculté* d'agir. On la divise en volition, attention et empire sur soi. La volonté, considérée sous le premier rapport (la volition), est dite activité physique; sous le second (attention), activité intellectuelle, et sous le troisième (empire sur soi), activité morale.

Dans les trois cas, elle est spontanée s'il s'agit de nos instincts ou de nos habitudes, et libre s'il s'agit de nos actes réfléchis. Cette théorie est fort ancienne; elle date sans doute de la scolastique. Bossuet l'a prise là au XVII^e^ siècle et l'a employée dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*. Elle est entrée dans l'enseignement philosophique sous les auspices de M. Cousin; c'est donc la théorie éclectique. Elle est inférieure à tous égards à celle de Jouffroy, et, de fait, elle n'est qu'une nomenclature sèche et ne fournit que peu de lumière sur la nature de l'âme humaine. Pour se rendre compte de ce qu'est en réalité l'esprit humain, il ne suffit pas d'énumérer les faits qu'on trouve en lui, il est surtout nécessaire d'assister à leur production. L'esprit a d'abord des capacités naturelles, ou, si l'on veut, le pouvoir d'opérer en lui-même et au dehors. Ce pouvoir, il le tient de sa nature originelle; mais il faut qu'il dirige ses capacités naturelles, et c'est là ce qui fait de lui une personne, c'est-à-dire un agent *un*, qui se sert de ses *facultés* comme d'instruments pour arriver à un but quelconque. En d'autres termes, les *facultés* ne diffèrent guère des propriétés que possèdent les choses. Ce qui distingue les animaux et en particulier l'homme, c'est qu'ils ont reçu le privilége exclusif de s'emparer des propriétés qu'ils trouvent en eux-mêmes et de les gouverner. La personnalité prime donc les *facultés;* elles ne sont dans les mains de l'homme que des outils.

Ainsi, il y a dans l'homme des *facultés* ou capacités naturelles, au-dessus d'elles, un pouvoir personnel qui les gouverne, et la perfection des *facultés* est proportionnelle à la puissance de la personnalité qui les domine. Le pouvoir de l'homme sur ses *facultés* n'est pas constant; par exemple, le travail physique fait progressivement perdre à celui qui s'y livre la direction de ses *facultés*. Elles n'en vivent pas moins, mais vont à leur gré sans s'inquiéter de notre volonté, qui n'est pas là pour leur imprimer une direction. Jouffroy cite la sensibilité comme un exemple frappant du fait. Quand, pour une raison ou pour une autre, nous sommes préoccupés, « sans nous, elle reçoit des sensations; sans nous, elle développe, à la suite de ces sensations, une foule de mouvements passionnés, qui en sont la conséquence, et que nous n'avons ni cherchés ni permis. »

Les *facultés* intellectuelles sont dans le même cas. Quand on leur lâche la bride, comme dans le sommeil, l'ivresse ou les simples rêveries, la mémoire, l'imagination, l'entendement se mettent en campagne sans nous en demander l'autorisation; ils nous rapportent des idées, des images ou des souvenirs que nous n'avions pas évoqués.

Le plus souvent on n'abandonne le gouvernement d'une *faculté* spéciale que pour en diriger plus exclusivement une autre, comme dans la méditation, où la volonté n'a en vue que de diriger l'intelligence.

« Mais il arrive aussi quelquefois, dit Jouffroy, que la défaillance est générale, c'est-à-dire que le pouvoir personnel abdique entièrement et lâche en même temps les rênes à toutes nos *facultés*. C'est ce qu'on peut observer dans ces moments où, le corps étant dans un repos parfait, la sensibilité à peine effleurée par quelques sensations légères, nous laissons aussi aller notre mémoire, notre imagination et notre pensée comme elles veulent et nous tombons dans ce qu'on appelle l'état de rêverie. Notre personnalité n'est pas éteinte, elle surveille encore le jeu naturel des capacités qui l'entourent; elle a la conscience qu'elle peut, quand elle le voudra, s'en ressaisir; mais, pour le moment, elle ne gouverne pas, elle laisse tout aller, elle se repose. Dans cet état, toutes nos capacités se meuvent de leur mouvement propre et selon leurs lois, non selon les nôtres et par notre impulsion. L'homme s'est retiré, et notre nature vit comme une chose; tout ce qui se passe en nous est fatal; nous sommes retombés sous la loi de la nécessité, qui se joue de nous, comme elle se joue de l'arbre et des nuages. Et cependant nous sentons que nous pouvons renaître, rentrer en roi dans ces domaines délaissés et les ressaisir sur la fatalité. Jamais nous n'apercevons mieux qu'alors la distinction de ce qui est nous de ce qui n'est que nôtre en nous. Nos capacités sont nôtres et ne sont pas nous; cela seul est nous qui s'empare de notre nature et de nos capacités et qui les fait nôtres; nous sommes tout entiers dans ce pouvoir que nous avons de nous posséder, et c'est l'acte de ce pouvoir qui nous constitue; sans cet acte, il n'y aurait rien de nôtre en nous, parce qu'il n'y aurait rien en nous qui fût nous. Tout ce qui était nôtre cesse de l'être dès que ce pouvoir cesse d'agir, dès que cet acte ne se fait plus; ou si, dans le repos de ce pouvoir, dans l'absence de cet acte, nous sommes encore nous et regardons encore comme nôtres et cette nature et cette capacité qui vont sans nous, c'est uniquement parce que nous avons la conscience que ce pouvoir vit dans son repos, qu'il garde la vertu de faire cet acte et de reprendre par lui tout ce qu'il a momentanément délaissé. »

L'état que Jouffroy vient de décrire a lieu pendant le sommeil. C'est donc la personne qui se fatigue en nous; ce ne sont pas les *facultés :* pour elles, agir c'est vivre. L'énergie personnelle a seule besoin d'un repos périodique.

Les *facultés* dans l'homme sont antérieures à la personnalité; car, pour que celle-ci gouverne, il faut qu'elle ait quelque chose à gouverner, et, comme on ne la voit que par ses actes, elle n'est perceptible que postérieurement à l'existence des *facultés*.

Comme toute chose, sa naissance et ses développements sont progressifs. On observe facilement ce phénomène dans l'enfance. D'abord l'enfant « ne sait se servir ni de ses bras ni de ses yeux; il est évident qu'il voit avant de regarder et qu'il remue avant de diriger ses mouvements. Bientôt on voit poindre un commencement de volonté, c'est-à-dire de direction dans ces deux capacités; mais cette volonté ne devient pas maîtresse du premier coup : il lui faut du temps pour substituer sa direction au mouvement spontané. Une sorte de lutte s'établit entre les deux impressions qu'on voit triompher tour à tour. Enfin, à la longue, la volonté dompte et discipline ces deux capacités, et les yeux et les bras de l'enfant deviennent ce qu'ils doivent être, des instruments soumis qui obéissent dorénavant à ses désirs. »

Mais quand la paresse laisse longtemps les *facultés* à elles-mêmes, elles prennent le goût de l'indépendance et l'on ne parvient que difficilement à en avoir ensuite raison. Ainsi, quand on n'a pas pris de longue main un empire suffisant sur la *faculté* de penser, elle s'émancipe ou devient incapable d'attention, et il est désormais impossible de la fixer sur n'importe quel objet : on essaye en vain; elle nous échappe, il faut courir après; elle nous échappe encore, et, de guerre lasse, nous finissons souvent par la laisser tranquille. L'autorité qu'on acquiert sur soi-même est toujours le résultat d'une habitude lentement contractée; il faut même l'entretenir par un exercice constant pour la conserver. C'est aussi par l'exercice qu'on la grandit. Cette autorité, c'est l'homme lui-même, et celui qui ne la possède pas n'est point un homme, mais un animal sans dignité et sans force, que le monde méprise et qu'il a raison de mépriser.

« Il y a, continue Jouffroy, trois degrés dans l'établissement de cette autorité, et ces trois degrés constituent trois états intérieurs différents, autour desquels viennent se grouper toutes les nuances de dignité morale dont la conscience humaine présente le spectacle. Naturellement les facultés humaines sont insoumises, parce que l'autorité de la volonté leur impose une direction qui contrarie leur pente naturelle. Or, la plupart des hommes laissent leurs capacités dans cet état d'insubordination, ou tout au plus en soumettent une ou deux dont le service docile est indispensable à la profession qu'ils exercent. Il suit de là que, chaque capacité se déployant à l'aventure, tout en eux est l'image de l'anarchie et du désordre; au lieu que l'homme devrait régner sur elles, elles règnent sur lui et il est l'esclave de toutes les sensations, de toutes les passions, de toutes les erreurs, de toutes les imaginations, de toutes les folies qu'elles enfantent. Une circonstance se présente-t-elle qui exigerait l'action prompte et vigoureuse de l'une de ces *facultés*, en vain la volonté essaye de l'employer; comme elle n'a pas été accoutumée à servir, elle résiste à ses ordres et la laisse impuissante ou faible là où elle aurait dû triompher. L'expérience répétée de cette impuissance jette l'homme dans un profond découragement et, s'il se rend justice, dans un mécontentement de lui-même qui le rend très-misérable. Le plus souvent, il ne trouve pas la force de sortir de cet état : effrayé par les difficultés, corrompu par l'habitude de la faiblesse, il s'abandonne, il renonce à soi-même, et, continuant à déchoir, de lâcheté en lâcheté, il tombe jusqu'au niveau des choses, finit par s'y oublier, et présente le triste spectacle d'une noble nature abrutie et dégradée par sa propre faute. »

L'homme doit donc s'efforcer de maintenir intact son empire sur ses *facultés*. On y réussit mieux pendant l'enfance, et la voie par laquelle on y arrive est l'éducation. Il reste beaucoup à lutter néanmoins. Quand on le fait de bonne heure, on obtient gain de cause, du moins on arrive à cet état intermédiaire qui n'est ni la victoire ni la défaite, mais qui est à peu près le sort commun de la majorité des hommes.

Chez bien peu de gens l'empire est complet; mais chez ceux-là la dignité personnelle brille de tout son éclat.

« Dans cet état dont le caractère est la beauté, reprend Jouffroy, les capacités sont tellement rompues à l'obéissance par l'effet d'une longue et sévère discipline, qu'elles se plient sans résistance à tous les ordres de la volonté et jouent sous sa main avec la même facilité que les touches d'un instrument sous la main d'un musicien habile. Toute lutte a cessé, et la volonté, heureuse d'un empire facile, gouverne presque sans y penser et fait des prodiges avec un abandon plein de grâce. A voir comme elle règne, on croirait que son autorité est naturelle, et l'on dirait d'un ange qui n'a jamais connu les fatigues de la pensée, les orages des passions et les révoltes d'une sensibilité capricieuse. Une ineffable harmonie éclate dans tout ce qu'elle fait, parce que toutes ses *facultés*, dociles à sa voix, concourent à ses moindres desseins dans la mesure qu'elle veut et avec une égale aisance. Aussi, tout ce qu'elle fait est plein et achevé. Comme tout effort a disparu, l'énergie de la personnalité

paraît moins dans cet état que dans la lutte; l'homme y est moins imposant, mais plus aimable; moins sublime, mais plus beau. C'est la différence du chêne qui, sur le sommet d'un rocher escarpé, résiste à la tempête éternelle qui l'assiége, et développe, malgré les vents ses branches courtes, mais vigoureuses, et, du platane majestueux qui, dans le fond d'une heureuse vallée, élève paisiblement sa tête vers le ciel, et répand de tous côtés avec une harmonieuse profusion la richesse de son feuillage. »

L'empire que l'homme exerce sur ses *facultés* ne dépend pas seulement de ses habitudes et de son éducation; il dépend aussi du tempérament de chacun, du climat et d'autres causes fort nombreuses. Il varie d'un individu à un autre; il n'est pas le même dans les deux sexes; il s'altère avec l'âge. Dans l'enfance, il est presque nul. Les nécessités de la jeunesse et les distractions sans nombre qui captivent son attention en rendent l'acquisition difficile après l'enfance, si bien qu'il faut compter dans la foule immense ceux qui parviennent à le conquérir. Il varie aussi selon les *facultés*. Tel sait gouverner ses sens qui est incapable de discipliner son intelligence. L'imagination est peut-être de nos *facultés* celle qu'il est le plus difficile de maîtriser, sans en excepter les passions elles-mêmes, contre lesquelles tout le monde a à lutter, parce qu'elles sont un lot commun, tandis que l'imagination est le fait de quelques privilégiés du ciel, avare de ce don merveilleux.

La vieillesse est, sans contredit, l'époque de la vie où l'homme exerce le moins d'empire sur lui-même. « Quand l'homme, dit Jouffroy, parvient à une grande vieillesse, il finit ordinairement par où il a commencé, c'est-à-dire par cette vie impersonnelle qui précède, dans l'enfant, la naissance de la volonté; et de là cette observation si vulgaire que le vieillard redevient enfant. On observe, en effet, chez les vieillards, un affaiblissement considérable et progressif du pouvoir personnel; il semble que la volonté, fatiguée du long service qu'elle a fait, abandonne sa tâche au soir de la vie et s'assoupisse peu à peu en attendant le sommeil de la mort. L'extrême vieillesse rappelle à la fois l'idée du sommeil et celle de l'enfance; c'est qu'en effet le sommeil, l'enfance, la vieillesse ne sont que le même phénomène sous trois formes différentes, c'est-à-dire la faiblesse de la personnalité, qui s'éveille dans l'enfant, qui se repose dans l'homme endormi, et qui défaille dans le vieillard. L'affaiblissement des organes, qui rend l'exercice des fonctions plus pénible, pourrait bien contribuer au découragement de la volonté chez les vieillards; mais nul doute aussi qu'en cessant de s'en servir, la volonté à son tour ne contribue à l'affaiblissement des *facultés;* car c'est une remarque qui mérite encore d'être faite, que l'empire de la volonté sur nos capacités contribue à les développer, comme si, en leur imprimant une direction forcée, elle les rendait plus souples, plus subtiles et plus nerveuses. »

Oui, les *facultés* se développent d'autant plus qu'on les exerce davantage, et si l'on n'en cultive qu'une, les autres s'étiolent et finissent par disparaître, d'où la nécessité de leur donner une sorte d'éducation commune, et de n'en proscrire aucune au début, si l'on ne veut être un homme absolument incomplet. Cela n'empêche pas d'être spécial, c'est-à-dire de cultiver une *faculté* plutôt qu'une autre; mais il y faut mettre de la mesure, sans quoi l'équilibre peut se rompre, et le développement anomal d'un côté de l'âme produire une sorte d'aliénation mentale qu'on remarque souvent chez ceux qui s'enfoncent sans précaution dans une spécialité trop étroite. De ce qui précède, on peut conclure : 1° qu'il y a deux choses à considérer dans l'homme moral, la chose d'une part et la personne de l'autre, c'est-à-dire la nature humaine, œuvre d'une éducation héréditaire fort longue, éducation héréditaire qui a créé en lui des instincts qui ressemblent à de la fatalité, quoiqu'ils n'en soient pas rigoureusement, puisque la volonté a de l'action sur eux, et la volonté, qui s'empare de la nature et s'en sert presque à son gré après des efforts suffisants; 2° qu'il y a donc en nous deux vies séparées, la vie des lois de notre nature, ou, si l'on veut, la vie instinctive, et la vie personnelle, soustraite à l'habitude et à l'instinct; 3° que la nature précède la personne; 4° que la personne n'est pas une chose constante, qu'elle est tantôt active et forte, tantôt inerte ou défaillante; 5° que souvent elle est éteinte longtemps avant la vie physique; 6° enfin, que sa puissance varie suivant l'âge, les individus, les sexes et surtout les milieux.

Donc les *facultés* ont deux manières de se développer : ou elles grandissent indépendantes, et alors elles sont inutiles, ou elles grandissent sous la direction de l'énergie personnelle, et alors elles acquièrent une valeur considérable.

Cette façon de considérer le jeu des *facultés* pour en étudier l'essence, en voir l'origine et la fin, est évidemment la meilleure méthode à suivre *pour acquérir une* connaissance réelle de l'esprit humain.

— Instr. publ. Une *faculté* est un corps de professeurs chargés par l'Etat de distribuer l'enseignement supérieur. Les *facultés* confèrent, en outre, après examen et dans les formes déterminées par les règlements, les grades universitaires, le baccalauréat, la licence et le doctorat, grades exigés pour diverses fonctions et professions ecclésiastiques, politiques et civiles.

— *Organisation des facultés;* PROFESSEURS, COURS, EXAMENS, GRADES. Avant 1789, les établissements qui donnaient ce que l'on appelle maintenant l'enseignement supérieur portaient le nom d'*universités*. A l'époque de la Révolution, on comptait en France vingt universités : celles de Paris, Orléans, Toulouse, Bordeaux, Bourges, Caen, Angers, Poitiers, Nantes, Reims, Valence, Aix, Montpellier, Besançon, Douai, Strasbourg, Dijon, Nancy, Orange et Avignon. Elles comprenaient toutes quatre *facultés :* celle de théologie, celle de droit, celle de médecine et celle des arts. Dans quelques-unes, il y avait deux *facultés* pour le droit, l'une appelée *faculté de droit civil*, l'autre *faculté de décret* ou *de droit canon*. Chaque *faculté* était administrée par un doyen. Toutes ces universités disparurent dans la tourmente révolutionnaire. Lorsque Napoléon Ier réorganisa l'enseignement public, adoptant la division établie par la loi du 15 septembre 1793, il partagea cet enseignement en enseignement primaire, secondaire, supérieur, et confia ce dernier à des établissements particuliers, auxquels il donna le nom de *facultés*. Il créa, en conséquence, cinq ordres de *facultés :* 1° *facultés* de théologie; 2° *facultés* de droit; 3° *facultés* de médecine; 4° *facultés* des sciences mathématiques et physiques; 5° *facultés* des lettres (décret du 17 mars 1808). C'est encore cette division des *facultés* qui existe actuellement. Elle est, du reste, parfaitement irrationnelle; chaque ordre de *faculté* devrait répondre à une grande branche de nos connaissances.

Ainsi les *facultés* ont succédé aux anciennes universités, mais elles en diffèrent profondément en ce qu'elles ne sont plus groupées ensemble, qu'elles constituent chacune un établissement particulier, et que toutes elles relèvent de l'Université, dont elles font partie intégrante. A chacune d'elles est attaché un secrétaire, un agent comptable, et, à leur tête, est un doyen nommé par le chef de l'Etat. Les doyens sont chargés, sous l'autorité du recteur de l'académie, de diriger l'administration et la police et d'assurer l'exécution du règlement; ils ordonnancent les dépenses conformément au budget annuel; ils convoquent et président l'assemblée de la *faculté* formée de tous les professeurs titulaires; ils nomment, sans présentation préalable, les employés des bureaux, les appariteurs, les surveillants et gens de service; ils sont chargés de la police des cours et des exercices; ils peuvent, dans le cas d'urgence, ordonner la suspension d'un cours; le professeur est tenu d'obéir. Dans les vingt-quatre heures qui suivent, le doyen est tenu de donner avis au recteur de la suspension qu'il a prononcée et des motifs qui l'ont déterminée. Dans les *facultés* de médecine, on adjoint tous les ans au doyen deux membres à l'effet de le seconder dans ses fonctions, de le remplacer en cas d'empêchement et de lui donner leur avis pour tout ce qui concerne l'administration. Les affaires particulières de chaque *faculté* sont traitées dans l'assemblée des professeurs en titre, présidée par le doyen, qui fait connaître au recteur le résultat des délibérations. En cas de partage dans les avis de la *faculté*, le doyen a voix prépondérante. Quant aux présentations et aux nominations attribuées aux *facultés*, elles sont faites au scrutin.

— *Professeurs.* En créant les *facultés*, Napoléon voulut que les places de professeurs fussent données au concours. Aux termes de l'article 7 du décret organique du 17 mars 1808, le grand maître de l'Université devait nommer pour la première fois les doyens et professeurs : après la première formation, les places de professeurs vacantes devaient être données à la suite de concours; mais ce décret fut modifié par la législation subséquente. Pendant longtemps le concours n'a eu lieu que pour les chaires de théologie, de droit et de médecine. Quant aux chaires de lettres et de sciences, elles étaient données par voie d'élection, mais exigeaient une double présentation. Actuellement, dans toutes les *facultés*, les professeurs sont nommés par le chef de l'Etat, sur la proposition du ministre, qui les choisit, soit parmi les docteurs ou les membres de l'Institut, soit sur une double liste de présentation qui est faite par la *faculté* où la vacance se produit et par le conseil académique. Il existe aussi près de chaque *faculté* un corps d'agrégés nommés au concours. Ils sont chargés des suppléances et ils participent aux examens selon les besoins du service. L'institution de ces agrégés, nommés par la voie du concours, avait été demandée pour la première fois par MM. Cuvier et de Caiffier, qui, chargés d'inspecter les universités italiennes et piémontaises, l'avaient trouvée établie près de celle de Turin; mais ces messieurs voulaient, en outre, que ces agrégés fussent la pépinière où se recruterait le corps des professeurs, et qu'ainsi, lorsqu'une chaire viendrait à vaquer, le grand maître de l'Université choisît le professeur parmi eux, après avoir pris l'avis de la *faculté*, du recteur et des inspecteurs généraux. Cette partie de leur projet n'a pas été réalisée. Maintenant l'agrégation ne conduit pas nécessairement au professorat. Les fonctions d'agrégés sont temporaires : leur durée est de six ans dans toutes les *facultés* autres que celles de médecine. Dans ces dernières, les agrégés font un stage de trois ans avant d'entrer en activité de service. Après leur stage, la durée de leurs fonctions est fixée à six ans pour la *faculté* de médecine de Paris, à neuf ans pour les *facultés* de médecine de Montpellier et de Strasbourg. Du reste, dans toutes les *facultés*, les agrégés peuvent être maintenus dans leur titre ou dans leurs fonctions après l'expiration du temps légal d'exercice, ou même être rappelés à l'activité si les besoins du service l'exigent. Pour obtenir une place d'agrégé près des *facultés*, il faut être Français ou naturalisé Français, âgé de vingt-cinq ans et pourvu du diplôme de docteur ès lettres, ès sciences, etc., selon qu'il s'agit de l'agrégation près d'une *faculté* des lettres, des sciences, etc. Les suppléances dans les *facultés* peuvent aussi être confiées à de simples docteurs. Nul ne peut être professeur s'il n'est âgé de trente ans.

Les professeurs furent d'abord nommés à vie : ils pouvaient être suspendus, mais non privés de leur titre ou de leur traitement. Cette inamovibilité, garantie de leur indépendance, leur fut enlevée par le décret de 1852, qui attribua au ministre de l'instruction publique le pouvoir de révocation pure et simple à leur égard; mais un nouveau décret, en date du 17 juillet 1863, sans restituer aux professeurs leur inamovibilité, a rendu leur position moins précaire. En vertu de ce décret, il a été institué auprès du ministre un conseil composé de cinq membres désignés par le conseil de l'instruction publique et choisis dans son sein. Ce conseil est appelé à donner son avis motivé toutes les fois qu'il y a lieu à la révocation d'un professeur titulaire. En outre, l'inculpé est admis à présenter sa défense de vive voix ou par écrit.

Les professeurs et agrégés près des *facultés* sont soumis à certaines obligations dont la violation entraîne des peines disciplinaires. Ils ne peuvent donner des répétitions à des étudiants qui se proposent de prendre leurs grades dans la *faculté* près de laquelle ils sont en exercice. Une exception à cette dernière règle a été faite en faveur de la *faculté* de droit de Paris. Mais les agrégés des *facultés* peuvent ouvrir des cours gratuits destinés à compléter les cours ordinaires, sur l'avis du doyen et avec l'autorisation du ministre. Ce droit conféré aux agrégés d'ouvrir des cours complémentaires a pour résultat d'organiser une concurrence et d'exciter une émulation qui tourne au profit du progrès des études. Rappelons, en terminant, que souvent on a demandé que le droit d'ouvrir, dans les *facultés*, des cours rétribués fût accordé, moyennant certaines conditions, à tous les docteurs, de telle sorte qu'en face de l'enseignement donné par l'Etat pût s'élever un enseignement rival.

En permettant à nos docteurs français, a-t-on dit souvent, de devenir ce que l'on appelle en Allemagne des *privat-docenten*, on ferait une juste part au principe de liberté, et la concurrence qui en résulterait entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel serait on ne peut plus utile à ce dernier lui-même, en lui servant d'aiguillon énergique et en le forçant de perfectionner ses méthodes. L'institution des *privat-docenten*, qui produit de si bons résultats en Allemagne, aurait, bien certainement, les mêmes effets en France. Ces raisons sont excellentes sans doute, mais elles n'ont pas encore triomphé des préjugés universitaires, qui sont tellement enracinés que l'on peut conjecturer que, de longtemps encore, les *facultés* françaises n'auront pas leurs *privat-docenten*. Du reste, il est permis d'ouvrir, mais en dehors des *facultés*, des cours publics d'enseignement supérieur, lorsqu'on en a préalablement obtenu l'autorisation du ministre de l'instruction publique. Les autorisations ne sont valables que pour un an et peuvent toujours être retirées. Les postulants doivent être âgés d'au moins vingt-cinq ans. En principe, la justification d'un grade universitaire n'est pas exigible.

— *Etudiants, cours, examens, grades.* La loi détermine les conditions qu'un étudiant doit remplir pour être admis à prendre sa première inscription dans une *faculté*. En règle générale, nul ne peut être admis à prendre cette première inscription s'il ne justifie du diplôme de bachelier ès lettres, sauf les inscriptions dites de *capacité*. Pour les *facultés* de médecine, on exige en outre le grade de bachelier ès sciences. Quant aux étrangers, ils sont admis à prendre leur première inscription en produisant les certificats d'études et d'examen, ou autres actes exigés dans leur propre pays pour être reçus dans une *faculté* du même ordre et après que lesdits certificats ont été reconnus, par délibération expresse de la *faculté*, équivalents au diplôme français de bachelier ès lettres. Il est, en outre, des obligations qui sont imposées d'une manière générale aux étudiants : ils sont soumis aux mesures de discipline et de police adoptées dans les *facultés;* ils doivent se conformer au mode de constatation de l'assiduité aux cours et aux détails qui concernent leurs inscriptions. Les cours sont publics et, pendant leur durée, l'entrée ne peut être refusée à personne. Les examens sont faits par les professeurs de chaque *faculté*, auxquels se trouve adjoint un certain nombre d'agrégés. Les candidats ajournés ou refusés dans une *faculté* ne peuvent se présenter à l'examen d'une autre *faculté* du même ordre sans y avoir été autorisés par le ministre de l'instruction publique. Du reste, il est toujours loisible aux étudiants qui ont suivi les cours d'une *faculté* de continuer leurs études dans une autre *faculté* du même ordre, en remplissant certaines formalités. Pour se présenter aux examens qui ont pour objet l'obtention d'un grade universitaire, deux conditions sont nécessaires : un certificat d'études constatant qu'on a suivi pendant le temps voulu par la loi les cours d'une *faculté* de l'ordre de celle près de laquelle on se présente, et un diplôme du grade immédiatement inférieur à celui que l'on demande. Cette règle souffre exception pour les examens qui ont pour objet l'obtention des grades de bachelier ès lettres ou ès sciences; aucun certificat d'étude ni diplôme n'est exigé. En outre, il faut payer certains droits d'examen qui doivent être consignés à l'avance. Pour chaque thèse, le doyen désigne un président parmi les professeurs devant qui elle devra être soutenue. Le président examine la thèse en manuscrit; il la signe et il est garant tant des principes que des opinions qui y sont émis sous le rapport de la religion, de l'ordre public et des mœurs. Si une thèse répandue dans le public n'était pas conforme au manuscrit qui aurait été soumis à l'examen du président, ou si elle avait été imprimée avant que le manuscrit eût été revêtu de sa signature, elle serait censée non avenue. Si l'épreuve avait été subie par le candidat, cette épreuve serait nulle par ce seul fait, et il ne pourrait soutenir une nouvelle épreuve que sur une autre matière, après un délai fixé par qui de droit, sans préjudice des autres peines académiques qui pourraient être encourues par le candidat à raison des principes contenus dans sa thèse imprimée ou répandue en contravention aux règlements. Les diplômes des grades sont délivrés par le ministre de l'instruction publique; ils doivent être signés par le doyen et visés par le recteur, qui peut refuser son *visa* s'il lui apparaît que les prescriptions relatives aux épreuves n'ont pas été dûment observées. Chaque diplôme doit, en outre, être revêtu de la signature de l'impétrant. En principe, l'équivalence ou la commutation des diplômes ne peut être établie d'une manière générale entre les *facultés* de France et les Universités étrangères.

Telles sont les règles principales qui ont présidé à l'organisation générale des *facultés*. Voyons maintenant quel est l'enseignement que donne chacune d'elles.

— *Facultés de théologie.* Il y a maintenant en France six *facultés* catholiques de théologie et deux protestantes. Six des villes qui sont le siége d'un archevêché, savoir : Paris, Aix, Bordeaux, Lyon, Rouen et Toulouse, ont des *facultés* catholiques. Les deux *facultés* protestantes sont à Montauban et à Strasbourg. En outre, les études faites à la *faculté* protestante de Genève sont assimilées, par une concession du gouvernement, à celles qui sont faites près des *facultés* de France.

Examinons d'abord les *facultés* catholiques.

Facultés catholiques. Les études théologiques, pour des causes que nous n'avons pas à apprécier ici, n'ont plus l'importance, pour les laïques surtout, qu'elles avaient autrefois. Au moyen âge, la *faculté* de théologie était la plus importante de toutes. Cette *faculté* se composait de tous les docteurs en théologie résidant à Paris, dans la province et dans les pays étrangers. Tous les docteurs pouvaient enseigner. En outre, la *faculté* possédait deux grands établissements : les maisons de Sorbonne et de Navarre, où se trouvaient des chaires permanentes. La maison de Sorbonne avait six professeurs, dont deux étaient de fondation royale. Le plus ancien des docteurs domiciliés à Paris était de droit doyen; il dirigeait l'administration, présidait les assemblées et siégeait, comme représentant de la *faculté*, au tribunal du recteur. Indépendamment du doyen, il y avait un syndic ou agent général, élu tous les deux ans, qui faisait les réquisitions, examinait les thèses et surveillait les études. Il était choisi alternativement, parmi les docteurs attachés à la *faculté*, entre les docteurs des maisons de Sorbonne et de Navarre. Quant aux autres, ils n'étaient pas admis au syndicat. Pour devenir docteur, il fallait préalablement obtenir les grades de bachelier et de licencié en théologie. Après avoir suivi pendant plusieurs années les écoles théologiques de la Sorbonne ou de la maison de Navarre, les étudiants présentaient leur supplique, pour leur premier examen de baccalauréat, en ces termes : *Venerande decane, sapientissimi patres, ego* (le nom) *supplico pro primo cursu*. Quatre examinateurs désignés par le sort procédaient à deux examens, le premier sur la philosophie, le second sur les attributs de Dieu, de la trinité et des anges. Chaque examen durait quatre heures; deux autres avaient lieu dans les deux mois suivants et étaient suivis de la première thèse appelée *tentative*. L'argumentation durait sept heures. S'il y avait trois bulletins de rejet, l'aspirant était ajourné à deux ans. Ce n'était que plusieurs années après et lorsqu'on avait soutenu une dernière thèse appelée *résompte*, parce qu'elle résu-

mait tout, que l'on était admis au doctorat. Du reste, des dispenses d'âge et de temps étaient accordées aux jeunes prêtres appartenant aux grandes familles titrées et destinés aux prélatures. Ils ne subissaient les épreuves que pour la forme. Actuellement, il y a, comme nous l'avons dit plus haut, six *facultés* catholiques établies près des églises métropolitaines. Tous les professeurs sont tenus de se conformer aux dispositions de l'édit de 1682, concernant les quatre propositions contenues en la déclaration du clergé de France. En outre, pour être archevêque, évêque, vicaire général, dignitaire ou membre de chapitre, curé dans une ville chef-lieu de département ou d'arrondissement, il faut être licencié en théologie ou bien avoir rempli pendant quinze ans les fonctions de curé ou de desservant ; quant aux curés de canton, ils doivent être bacheliers en théologie, à moins qu'ils n'aient rempli pendant dix ans les fonctions de curé ou de desservant. En ordonnant que toutes les fonctions ecclésiastiques, depuis celle d'archevêque jusqu'à celle de curé de canton, fussent données à des gradés en théologie, ce qui était, du reste, conforme à la tradition constante de l'Eglise, Napoléon Ier espérait amener le clergé à suivre les cours de la *faculté* de théologie, et, au moyen de cet enseignement supérieur, il pensait en faire un clergé entièrement national gallican; ses espérances ne se sont pas du tout réalisées. Comme l'exercice du saint ministère pendant un certain nombre d'années dispense de la nécessité des grades, les évêques, bien qu'ils aient la faculté de réprimer les doctrines erronées ou tous autres écarts de l'enseignement théologique, ont toujours préféré leurs séminaires, où ils sont enterrés chez eux, si l'on peut s'exprimer ainsi, et les *facultés* de théologie n'ont pas donné le résultat que l'on en attendait. Depuis leur rétablissement, leur enseignement s'est successivement élargi. Dans le principe, on ne devait y enseigner que l'histoire ecclésiastique, le dogme, la morale évangélique : elles ont maintenant des chaires d'hébreu, d'éloquence sacrée et de droit ecclésiastique.

Facultés protestantes. Les *facultés* protestantes sont de véritables séminaires où sont formés les jeunes gens qui se destinent au ministère évangélique; aussi ont-elles un caractère pratique qui manque aux *facultés* catholiques. L'enseignement qui y est donné aux élèves est des plus complets. On y enseigne le dogme, l'histoire ecclésiastique, la morale évangélique, l'exégèse et l'éloquence sacrée. A Montauban, il y a, outre les chaires de théologie proprement dite, des chaires d'hébreu, de haute latinité et de grec, destinées à compléter l'instruction classique des élèves et à leur donner toute la perfection désirable. A Strasbourg, la durée des études était de trois ans ; elle est de quatre à Montauban. Dans la première de ces *facultés*, des examens périodiques avaient lieu pour s'assurer du progrès des élèves. Dans l'autre, les étudiants en théologie doivent rédiger avec soin l'extrait des leçons auxquelles ils assistent, se livrer à des lectures analogues, et c'est ce dont s'assure chaque professeur dans des réunions qui ont lieu chez lui tous les mois. Les élèves sont tenus de composer et de réciter dans le cours de leurs études théologiques six sermons qui leur sont prescrits par chacun des professeurs. Enfin, le certificat d'aptitude au ministère évangélique n'est délivré qu'après un certain nombre d'épreuves qui constituent ce que l'on appelle le grand examen. A Strasbourg, les épreuves portaient sur l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament, le dogme, la morale évangélique, l'histoire ecclésiastique, les articles organiques des Eglises protestantes. En outre, le candidat était tenu de subir une thèse en langue latine ou française, de prononcer en assemblée deux sermons composés sur un texte indiqué quinze jours d'avance ; de faire une catéchisation en présence des professeurs et pasteurs de la ville. A Montauban, les grands examens commencent par ceux de philosophie rationnelle, de grec ou d'hébreu. Les candidats lisent ensuite une dissertation de leur composition dont l'objet est de développer un point de théologie ou de critique sacrée. Ils sont alors examinés successivement et dans des séances séparées, sur la théologie, l'histoire ecclésiastique et l'exégèse, la morale évangélique et l'éloquence de la chaire. Les épreuves sont terminées par un sermon et un discours.

Faculté de droit. Le droit est une science éminemment française, dont l'étude a toujours été, dans notre pays, en grand honneur. L'origine de la *faculté* de droit de Paris n'est pas exactement connue. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il existait des écoles de droit au clos Bruneau (rue Saint-Jean-de-Beauvais et rue du Fouare) au XIIIe et au XIVe siècle. Il paraît, en outre, que la profession d'avocat a été libre jusqu'au XVIe siècle. Une des premières ordonnances qui réglementèrent cette profession est celle de 1525, rendue par François Ier, et qui porte que « nul ne sera admis à plaider au parlement s'il n'est licencié en droit civil ou canonique. » L'ancienne *faculté* de Paris était composée de six professeurs appelés *antecessores*, d'un professeur de droit français et de douze docteurs agrégés. La chaire de droit français ne fut établie que longtemps après les six autres. Le professeur qui l'occupait avait le titre de professeur royal ; il était nommé par le chancelier sur une liste de huit avocats, présentée par le parquet du parlement. Les autres chaires se donnaient au concours en présence de la *faculté* et de deux conseillers du parlement. Il en était de même pour les places d'agrégés. Les professeurs donnaient chaque jour une leçon d'une heure et demie ; deux enseignaient les *Institutes* de Justinien, les *Décrétales* de Grégoire IX, modifiées suivant les maximes de l'Eglise gallicane ; quant au cours d'études, il était de trois ans. Les étudiants n'étaient admis qu'à seize ans accomplis. Ils étaient distingués en deux catégories : les étudiants par droit commun, assujettis aux trois ans d'études pour la licence ; ceux par bénéfice d'âge, qui pouvaient être reçus bacheliers après huit mois d'études, et trois mois après obtenir la licence. Ils étaient, en outre, dispensés d'examen sur le droit français. Ce privilége avait été établi pour les étudiants âgés de vingt-cinq ans et destinés à occuper une charge de magistrature. Le doctorat ne pouvait être postulé qu'après une année d'étude depuis l'obtention de la licence. On distinguait trois catégories de docteurs : ceux en droit civil, ceux en droit canon, enfin les docteurs *in utroque* (sous-entendu *jure*). La cérémonie de réception se terminait par une accolade générale. Le récipiendaire, embrassé par le doyen ou président, embrassait à son tour tous les autres membres de la *faculté*. Le plus ancien des professeurs avait le titre de *primicerius*, et tous, après vingt ans d'exercice, celui de *cessores;* c'est alors seulement qu'ils pouvaient se faire suppléer dans leurs leçons par un agrégé. Les *facultés* de droit furent supprimées à la Révolution ; seulement, lorsqu'on créa les écoles centrales, chacune d'elles eut une chaire de législation. Du reste, à cette époque, la profession d'avocat était libre et ceux qui l'exerçaient prenaient le titre d'*hommes de loi* et de *défenseurs officiels*. Les écoles de droit furent rétablies sous le Consulat par la loi du 22 ventôse an XII. Les villes qui en reçurent furent Paris, Dijon, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen et Strasbourg. On y enseignait : 1º le droit civil français dans l'ordre établi par le code civil, les éléments du droit naturel et des gens, et le droit romain dans ses rapports avec le droit français ; 2º le droit public français et le droit civil dans ses rapports avec l'administration publique ; 3º la législation criminelle et la procédure criminelle et civile. On voit avec quelle parcimonie l'enseignement était donné. Il semble qu'on se méfiait du droit, qui sans doute était compris dans l'idéologie, et qu'ayant horreur des avocats on ne voulait plus faire que des procureurs. Du reste, les professeurs ne jouissaient d'aucune liberté dans leur enseignement ; ils étaient obligés de se conformer à l'étroit programme qui leur était tracé d'avance. En outre, ils devaient, pendant une partie des leçons, dicter des cahiers et ensuite développer verbalement le texte écrit par les étudiants eux-mêmes. Inutile de dire que cette prescription n'a jamais été suivie. Fort heureusement pour les études juridiques en France, on ne s'en est pas tenu au programme fixé par le Consulat. Depuis cette époque, ce programme a été singulièrement élargi. On établit d'abord des chaires de droit commercial et de droit administratif; puis, mais à la *faculté* de Paris seulement, on créa successivement des chaires d'histoire de droit romain et de droit français, de droit constitutionnel français, des *pandectes*, de législation pénale comparée et d'introduction générale à l'étude du droit. Actuellement, il existe onze *facultés* de droit, qui se trouvent : à Paris, à Aix, à Caen, à Dijon, à Douai, à Grenoble, à Rouen, à Poitiers, à Arras, à Strasbourg et à Toulouse. Les *facultés* de Douai et de Rouen sont de date récente, et on s'explique d'autant moins leur création que le besoin de nouvelles *facultés* ne se faisait nullement sentir, sinon à certaines vanités municipales mises en mouvement par des influences ecclésiastiques. Indépendamment des grades du baccalauréat, de la licence et du doctorat, les *facultés* de droit délivrent des *certificats de capacité en droit*. Pour obtenir ce certificat de capacité, qui ne peut servir que pour la profession d'avoué, il n'est pas nécessaire d'être bachelier ès lettres ; mais il faut avoir suivi pendant une année les cours de première et de seconde année du code Napoléon et ceux de procédure civile et criminelle, prendre quatre inscriptions et subir un examen sur la matière de chacun de ces cours.

— *Facultés de médecine*. Il n'existe en France que trois *facultés* de médecine établies à Paris, à Strasbourg et à Montpellier. V., quant à l'organisation de ces *facultés* et à l'enseignement qu'elles donnent, au mot MÉDECINE.

Facultés des lettres. Les *facultés* des lettres répondent aux *facultés* des arts des anciennes universités ; mais leur système d'enseignement est plus étendu et plus complet. A l'étude de la philosophie et de la littérature classique, qui existait dans la *faculté* des arts, elles joignent celle de l'histoire, de la géographie et des littératures modernes. Cependant, malgré le zèle et le talent des professeurs, elles sont loin d'être, comme en Allemagne et en Italie, le centre d'une forte vie intellectuelle. En province, elles ont en général fort peu d'auditeurs : ordinairement des dames ou des demoiselles plus ou moins jeunes, et quelques abbés qui semblent n'assister aux cours que pour constater si l'enseignement du professeur est conforme au *Syllabus* romain. Aussi leur plus grande utilité est-elle de faire passer les examens des aspirants au baccalauréat et de quelques candidats à la licence ; parfois on y soutient quelque thèse de docteur, de celles surtout qui n'oseraient se produire à Paris. La *faculté* de Paris est plus suivie, et quelques professeurs y réunissent habituellement un certain nombre d'auditeurs bénévoles qui ont assez de loisir pour venir les entendre pendant une heure, de temps en temps. Les villes où se trouvent des *facultés* de lettres sont : Paris, Aix, Besançon, Bordeaux, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Facultés des sciences. Les anciennes universités n'avaient pas de *facultés* des sciences. Cet ordre de *facultés* date donc de notre siècle ; cela se conçoit, du reste, puisque c'est seulement à notre époque que les sciences se sont définitivement constituées ; aussi leur enseignement est-il maintenant établi sur les bases les plus larges. Nous n'avons pas ici à entrer dans le détail de cet enseignement; constatons seulement que, s'il présente encore des lacunes regrettables, ces lacunes disparaîtront d'autant plus vite qu'on y fera une plus large part à la liberté. Les villes où sont établies des *facultés* des sciences sont : Paris, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Les établissements qui sont chargés, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, etc., de distribuer l'enseignement supérieur, ont conservé le nom d'*universités*. Voir, au mot UNIVERSITÉ, où tout ce qui concerne les universités étrangères, leur organisation et leur enseignement est traité et où elles sont comparées à nos *facultés* françaises.

Facultés de l'âme (TRAITÉ DES), par Porphyre. On ne possède de cet ouvrage que divers fragments conservés par Stobée, et ces fragments peuvent servir d'introduction au premier livre des *Ennéades* de Plotin : *Qu'est-ce que l'animal? qu'est-ce que l'homme?* Porphyre avait aussi écrit un *Traité de l'âme*, dont Eusèbe a donné quelques extraits dans sa *Préparation évangélique*.

L'auteur commence par établir la différence qui existe entre la sensibilité et l'intelligence. « Ariston, dit-il, attribue à l'âme une *faculté perceptive*, qu'il divise en deux parties. Selon lui, la première, appelée la *sensibilité*, principe et origine des sensations, est ordinairement mise en jeu par un des organes des sens ; la seconde, qui subsiste par elle-même et sans les organes, ne porte pas de nom spécial dans les êtres dépourvus de raison, êtres chez lesquels elle ne se manifeste point ou du moins ne se manifeste que d'une façon faible et obscure ; elle s'appelle *intelligence* chez les êtres doués de raison, chez lesquels seuls elle apparaît clairement. »

D'autres philosophes anciens, selon Porphyre, divisaient les facultés en *raison discursive*, qui s'exerce sans l'imagination et sans la sensation, et en *opinion*, partie de l'entendement qui s'exerce avec l'imagination et la sensation. Pour d'autres, l'*essence rationnelle* était un être simple, ne variant que dans ses opérations. Porphyre estime qu'il n'est pas possible de rapporter la *pensée* et la *sensation* au même principe. Il distingue, en outre, la faculté de l'*assentiment* (volonté) dont les stoïciens avaient fait le tout de l'âme humaine.

Ce qui précède démontre seulement que l'âme a plusieurs aspects. A-t-elle des parties? « Les stoïciens, dit Porphyre, divisent l'âme en huit parties : les cinq sens, la parole, la puissance génératrice, enfin le principe dirigeant, qui a les autres facultés pour ministres, en sorte que l'âme est composée d'une faculté qui commande et de facultés qui obéissent. »

Dans leurs écrits sur la morale, Platon et Aristote divisent l'âme en *trois parties*. Cette division a été adoptée par la plupart des philosophes ultérieurs ; mais ils n'ont pas compris qu'elle n'avait pour but que de classer et de définir les vertus. En effet, si l'on considère cette division en elle-même, on voit qu'elle n'embrasse pas toutes les facultés de l'âme : elle ne comprend ni l'imagination, ni la sensibilité, ni l'intelligence, ni les facultés naturelles, la puissance génératrice et la faculté nutritive. Les trois facultés de Platon et d'Aristote sont la *raison*, la *colère* et la *concupiscence*.

Il y a une différence, selon Porphyre, entre une *partie* et une *faculté* de l'âme. « Une partie diffère d'une autre par le caractère de son genre, tandis que des facultés diverses peuvent se rapporter à un genre commun. » Jamblique dit, à propos de cette définition de Porphyre : « Il y a entre une partie et une faculté cette distinction, qu'une partie diffère d'une autre partie par son essence, tandis qu'une faculté peut avoir le même sujet qu'une autre faculté et n'en diffère que par sa fonction. » C'est une simple reproduction de l'idée de Porphyre. Ce dernier pense que, pour s'entendre, il faut un principe de définition. A la bonne heure ! mais voilà la difficulté : pour définir, il faut concevoir, et tout le monde ne conçoit pas de la même manière, d'où l'impossibilité flagrante d'un principe de définition.

Ces fragments de Porphyre ont une grande importance dans l'histoire de la psychologie. Ils contiennent la fameuse doctrine tant reprochée aux deux chefs de l'école d'Alexandrie et que Stobée expose en ces termes : « Plotin et Porphyre pensent que les facultés propres à chaque partie de l'univers, à chaque individu, sont produites par l'âme universelle, et que, à la mort des individus, les vies produites par l'âme cessent d'exister, comme la vie d'un être engendré par une semence finit quand la *raison séminale* se retire de lui pour rentrer en elle-même, en remontant à l'âme universelle qui l'a produite. »

Ce qui reste du traité de Porphyre sur les *facultés de l'âme* a été traduit par M. Bouillet pour servir d'introduction aux *Ennéades* de Plotin. On regrette de ne pas posséder le traité entier, dont la conclusion, pensons-nous, se serait rapprochée de la théorie actuellement adoptée des facultés de l'âme.

Facultés actives et morales de l'homme (TRAITÉ DES) [*View of the active and moral powers of man*], un des principaux ouvrages de Dugald-Stewart et un des monuments de la philosophie écossaise (Edimbourg, 1828, 2 vol. in-8º). Il a été traduit en français par Léon Simon (Paris, 1834, 2 vol. in-8º).

« Les deux volumes que nous offrons au public, dit le traducteur, contiennent le développement de la partie éthique dont les *Esquisses de philosophie morale* présentaient le programme. C'est la même marche, la même division et les mêmes solutions, agrandies de tous les développements qui permettent d'en suivre l'enchaînement et de tous les témoignages qui les justifient... Suivant la marche qu'il avait adoptée dans la *Philosophie de l'esprit humain*, Dugald-Stewart ne s'y montre jamais ambitieux de donner une solution dogmatique des questions qu'il discute. Il analyse avec soin chacun de nos penchants, chacune de nos facultés actives et morales, surtout les caractères différentiels qui ne permettent pas de les assimiler ou de les confondre. »

La religion naturelle tient une place considérable dans le *Traité des facultés actives et morales de l'homme*, de Dugald-Stewart. Il en explique lui-même la cause en ces termes : « A cet égard, je ferai observer que cette partie de mon ouvrage contient la substance des leçons que j'ai faites à l'université d'Edimbourg pendant les années 1792-1793 et pendant plus de trente années après. Mon auditoire se composait alors, non-seulement d'un grand nombre d'Anglais et d'Américains des Etats Unis, mais encore d'un petit nombre d'étudiants appartenant à la France, à la Suisse, au nord de l'Allemagne et aux autres parties de l'Europe. Pour ceux qui ont réfléchi à l'état dans lequel se trouvait le monde à cette époque, et qui tiendront compte des différentes dispositions d'esprit que présentait mon auditoire, toute explication ultérieure devient sans objet. »

L'illustre professeur, dans une introduction étendue, propose une théorie des facultés humaines fort différente de celle de Thomas Reid, son prédécesseur et la plus grande autorité de l'école écossaise. « Ce profond philosophe, avec lequel je suis toujours jaloux de me rencontrer, dit-il, rapporte nos principes actifs à trois classes : 1º les puissances mécaniques ; 2º les puissances animales ; 3º les puissances rationnelles, employant ces trois expressions dans une simplification tout à fait inusitée. On verra dans la suite pour quels motifs je rejette les expressions de *puissances animales* et de *puissances rationnelles;* je me contenterai de faire observer, pour le moment, que l'expression de *mécanique*, sous laquelle il embrasse nos instincts et nos habitudes, ne peut, selon moi, être convenablement appliquée à aucune de nos facultés actives. En effet, le docteur Reid ne l'emploie, dans cette occasion, que comme signe différentiel ; mais il semble qu'il implique l'adoption d'une théorie concernant la nature des principes qu'elle désigne, et peut conséquemment faire naître de fausses idées sur ce sujet. Si j'avais été à même d'examiner cette partie de notre constitution avec tout le soin dont elle est susceptible, j'aurais certainement préféré la classification suivante à celle que j'ai adoptée, aussi bien qu'à celle du docteur Reid. J'aurais divisé nos puissances actives : 1º en principes *originels* d'action ; 2º en principes d'action *acquis*. Les principes *originels* d'action peuvent être subdivisés en principes *animaux* et en principes *rationnels*, et il convient de rapporter à la première de ces classes nos instincts aussi bien que nos appétits. Dans la classification du docteur Reid, rien ne paraît plus inconciliable et même plus capricieux que de donner le nom de *principes* à nos *appétits animaux*, parce que l'homme et les animaux les possèdent en commun, et en même temps d'en séparer nos instincts, en les désignant sous le titre de *mécaniques*, lorsque, de tous nos penchants actifs, il n'en est aucun où la nature de l'homme offre une plus grande analogie avec celle des animaux que dans les penchants instinctifs. En effet, c'est à la condition des brutes que le mot *instinct* a été emprunté pour l'appliquer à l'homme par une sorte de figure et de métaphore.

» Nos principes actifs comprennent tous les penchants que nous acquérons par l'habitude.

Tels sont nos appétits et nos désirs artificiels et les fausses idées qu'engendrent la mode et certaines associations d'idées. »

Une observation consciencieuse, et pour ainsi dire mathématique, imprime à cet ouvrage de Dugald-Stewart une physionomie particulière. L'exactitude et l'abondance des détails, jointes à la précision du style, donnent à ses idées une originalité puissante et qui s'empare immédiatement du lecteur.

Son érudition n'est pas moins étonnante que sa puissance d'observation. Il connaît à fond la vie et les œuvres des penseurs de l'Europe; il les cite fréquemment, et le commentaire dont il accompagne ses citations prouve qu'il connaît aussi bien que ces philosophes le milieu social dans lequel ils ont vécu.

Le *Traité des facultés actives de l'homme* se compose de quatre livres et d'un appendice. Le premier est consacré aux *principes instinctifs*, le second aux *principes rationnels d'action*, le troisième aux *différentes branches du devoir*, le quatrième à nos *devoirs envers nos semblables;* enfin l'appendice est un traité du *libre arbitre*.

Il y a, dans le premier livre, des parties spéciales à l'Angleterre et qui sont loin de s'accorder avec les principes qui ont prévalu dans les écoles du continent, par exemple les idées sur le patriotisme. Les positivistes et les humanitaires de ce côté-ci du détroit proclament volontiers que tous les hommes sont frères, et qu'à ce titre l'amour de la patrie est un préjugé destiné à disparaître. Cette doctrine n'est pas du goût de Dugald-Stewart. « Malgré les principes d'union, dit-il, placés par la nature dans le cœur de l'homme, il n'était pas dans ses intentions qu'une société s'accrût d'une manière indéfinie. Il existe une base pour le partage de l'espèce humaine en sociétés distinctes, dans ces divisions naturelles que forment, à la surface du globe, les chaînes de montagnes, les fleuves impraticables et les mers qui séparent d'immenses continents; et un peu plus tard le même but fut atteint par les principes d'inimitié qui, à l'origine des sociétés, ne manquent jamais d'éloigner les unes des autres les tribus les plus voisines et qui continuent à se manifester d'une manière très-puissante, même aux époques les plus éclairées et les plus civilisées. »

Dans le second livre de son *Traité*, Dugald-Stewart place au premier rang des *principes rationnels d'action* ce que les moralistes nomment l'*amour de soi*. Il a jusqu'ici parlé d'instincts et d'habitudes. Quoique pourvu d'instincts et d'habitudes différents de ceux des animaux, à cet égard l'homme est de leur famille. Il commence à se distinguer d'eux quand la raison intervient dans le gouvernement de ces instincts et de ces habitudes, d'après la remarque célèbre de Sénèque : *Animalibus pro ratione impetus, homini pro impetu ratio.*

A propos de l'amour de soi, l'auteur fait une remarque digne d'être citée : « Il importe beaucoup de remarquer que les succès d'un homme dépendent de la constance systématique avec laquelle il poursuit l'objet qu'il a en vue. C'est un fait que les philosophes ont souvent constaté et que l'expérience journalière confirme, que là où cette qualité existe à un haut degré elle supplée souvent, en partie, au génie, et que là où elle manque les talents les plus remarquables sont de peu de valeur. On n'a pas aussi bien pris en considération l'influence de cette concentration de l'attention sur un objet particulier pour notre perfectionnement moral et intellectuel. Cependant cette influence est très-remarquable, ainsi que chacun le reconnaîtra facilement s'il compare la sagacité et la pénétration de ceux qui ont joui de ces avantages, avec la faiblesse, l'irréflexion et l'incapacité de pensée qui résultent d'une indécision entre les différents buts que la vie nous présente. »

C'est ainsi qu'à l'occasion des choses les plus étrangères à leur objet du moment, les grands penseurs résument en quelques mots des idées générales sur la vie ou la société.

Dans son troisième livre, Dugald-Stewart ramène tous les devoirs particuliers à trois chefs : 1° *Dieu;* 2° *nos semblables;* 3° *nous-mêmes.*

Avant d'établir que l'homme a des devoirs à remplir envers Dieu, l'auteur a d'abord à prouver que Dieu existe, car il est remarquable que Dieu n'est qu'un être utile et qu'on ne s'occuperait jamais de lui si l'on n'avait besoin de sa présence au monde. Dugald-Stewart comprend, du reste, combien les preuves physiques ou métaphysiques de l'existence de Dieu laissent à désirer, et il s'en tient aux preuves morales, qui sont bien réellement les seules à invoquer. Il répète donc avec Pascal : « L'homme sait si peu ce que c'est que Dieu, qu'il ne sait pas ce qu'il est lui-même; mais autant l'essence d'un Dieu est incompréhensible pour moi, autant son existence m'est intimement évidente. La preuve en est en moi, et, comme moi, tout homme porte cette preuve en lui-même. » Il paraît que Locke avait lu Pascal, car il reprend à peu près la même idée en d'autres termes : « Si vous ne pouvez pas concevoir les opérations de votre propre âme, qui est finie, de ce principe pensant qui est au dedans de vous, ne soyez point étonné de ne point comprendre les opérations de cet esprit éternel et infini qui a fait et qui gouverne toutes choses, et que les *cieux des cieux ne sauraient contenir.* »

Dugald-Stewart s'en tient à ces deux autorités; il n'a en réalité d'arguments sérieux à produire que dans la deuxième section du livre III (*Preuves de l'existence de Dieu tirées des causes finales*). Ici, du reste, il se contente encore de citer Xénophon (*Mémorables de Socrate*), et, de fait, il n'y a rien à y ajouter : « ... Plus j'y réfléchis, plus il me paraît évident que l'homme doit être le chef-d'œuvre de quelque grand artiste et qu'il porte en lui des témoignages infinis de l'amour et de la bienveillance de celui qui l'a ainsi formé. Et que penses-tu, Aristodème, du désir qu'a tout homme de propager son espèce? de la tendresse et de l'affection que porte toute femelle à son jeune produit et qui est si nécessaire à sa conservation? Que penses-tu de cet amour irrésistible de la vie et de cette crainte de la mort dont nous sommes si violemment possédés dès le moment où nous commençons à exister? — Je pense, répondit Aristodème, qu'il en est de ceci comme de beaucoup d'autres productions de cet artiste, aussi sage que grand, qu'il a résolu de conserver ce qu'il a une fois fait... Le plus beau présent des dieux est l'âme qu'ils ont mise en l'homme, qui surpasse de beaucoup tout ce qu'on trouve ailleurs; car quel autre animal que l'homme a jamais découvert l'existence de ces dieux, qui ont créé et maintiennent dans l'ordre le plus admirable l'harmonie de ce beau et merveilleux univers? a-t-on jamais vu une autre espèce de créatures qui fût capable de les servir et de les adorer?... »

C'est l'argument des *causes finales*, et il faut le lire dans Xénophon. L'expression de *causes finales*, dit Dugald-Stewart, est due à Aristote, qui admettait quatre espèces de causes : efficientes, matérielles, formelles et finales. Th. Reid a fait remarquer que la théorie de Xénophon, ou mieux de Socrate, par rapport à l'existence de Dieu fondée sur l'existence de *causes finales*, pouvait se réduire à un syllogisme : on peut légitimement remonter des effets au dessein dans lequel ils ont été produits (majeure); il y a apparence de dessein dans l'univers (mineure). Les sceptiques de l'antiquité niaient la mineure. Les modernes, réduits, grâce au progrès des sciences naturelles, à admettre la mineure, du moins provisoirement, nient maintenant la majeure. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans une discussion à ce sujet.

Le livre IV traite de nos *devoirs envers nos semblables et envers nous-mêmes*. Les devoirs envers nos semblables sont la bienveillance, la justice et la véracité. Nos devoirs envers nous-mêmes, pris dans leur ensemble, se réduisent à un seul : employer tous les moyens possibles pour faire notre bonheur. L'auteur développe cette théorie avec une ampleur qui fait de cette partie du livre une œuvre à part.

Dans l'appendice, où il est question du *libre arbitre*, Dugald-Stewart commence par avertir le lecteur que son œuvre entière n'a de sens que si le libre arbitre existe. Le libre arbitre est un mode général, si l'on veut, mais enfin un mode de la volonté. Il importe d'abord de définir la volonté : c'est, suivant Locke, « un acte de l'esprit exerçant avec connaissance l'empire qu'il suppose avoir sur quelque partie de l'homme pour l'appliquer à quelque action particulière ou pour l'en détourner. » Reid est plus bref. « C'est, dit-il, la détermination de faire ou de ne pas faire une chose que nous savons être en notre pouvoir. » Ce n'est pas une définition tout à fait logique, « car la *détermination*, continue Reid, n'est qu'un synonyme de la volition. Mais nous devons observer que les actes les plus simples de l'esprit n'admettent pas de définition logique. Le moyen de nous en faire une notion distincte, c'est de considérer attentivement ces actes quand ils ont lieu en nous; sans cela, aucune définition ne pourra nous en donner une idée claire. »

Dugald-Stewart ajoute qu'il existe un état de l'âme bien distinct et de la faculté de vouloir et de l'acte de la volonté. On l'a appelé le *désir*. Ce fut Locke qui distingua le premier entre le désir et la volonté. « J'observe, dit Locke, que la volonté est souvent confondue avec différentes affections de l'esprit, surtout avec le désir, et que l'un est souvent mis pour l'autre, et cela par des gens qui seraient fâchés qu'on les soupçonnât de n'avoir pas des idées fort distinctes des choses et de n'en avoir pas écrit avec une extrême clarté. Cette méprise n'a pas été, je pense, une des moindres occasions de l'obscurité et des égarements où l'on est tombé sur cette matière. Il faut donc tâcher de l'éviter autant que nous pourrons. »

Les idées de Locke à ce sujet se réduisent à deux faits : 1° qu'à un instant donné un homme peut désirer une chose et en vouloir une autre; 2° que dans le même instant un homme peut être partagé entre des désirs opposés, tandis qu'il ne peut être incertain entre deux volontés opposées. De là résulte que les idées attachées aux mots *volonté* et *désir* sont essentiellement différentes. On confond aussi très-souvent le mot *penchant* avec le mot *volonté*. Il en est de même du mot *plaisir*, et Locke lui-même fait cette confusion quand il dit : « Nous pouvons mouvoir à plaisir certaines parties de notre corps. » Collins aussi, dans un traité sur le libre arbitre, tombe dans la même confusion. « Je combats, dit-il, pour la liberté, en ce qu'elle signifie le pouvoir qu'a l'homme de faire ce qu'il *veut* ou ce qui lui *plait*. » D'autre part, par liberté et puissance, Locke entend la même chose. « Chacun, je pense, trouve en soi-même la puissance de commencer différentes actions ou de s'en abstenir, de les continuer ou de les terminer, et c'est la considération de l'étendue de cette puissance que l'âme a sur les actions de l'homme, et que chacun trouvera en soi-même, qui nous fournira l'idée de la *liberté* et de la *nécessité*... L'idée de la *liberté*, dans un certain agent, c'est l'idée de la puissance qu'a cet agent de faire ou de s'abstenir de faire une certaine action, conformément à la détermination de son esprit en vertu de laquelle il préfère l'un à l'autre. Mais lorsque l'agent n'a pas le pouvoir de faire l'une de ces deux choses en conséquence de la détermination actuelle de la volonté, que je nomme autrement *volition*, il n'y a, en ce cas-là, plus de liberté, et l'agent est nécessité à cet égard. »

Dugald-Stewart examine successivement la plupart des opinions historiques au sujet de la liberté et de la nécessité de nos actions. Il conclut en émettant l'avis qu'en pratique les moralistes les plus autorisés penchent vers la nécessité; mais il en appelle au témoignage constant de la conscience en faveur du libre arbitre, et il termine par cette citation de saint Augustin : « C'est pourquoi nous ne sommes point réduits à la nécessité ou d'admettre la prescience de Dieu en niant la liberté humaine, ou d'admettre la liberté de la volonté en avançant l'assertion impie que la prescience divine ne s'étend pas à tous les événements à venir. Mais, au contraire, nous inclinons à adopter ces deux doctrines, et notre sincérité nous porte à rendre témoignage de leur vérité. Par l'une, nous affirmons la sincérité de notre foi; par l'autre, nous confessons la bonté de notre vie. »

L'ouvrage de Dugald-Stewart jouit d'une grande autorité dans les universités anglaises et dans les rangs de l'école éclectique française.

Facultés de l'âme (TRAITÉ DES), comprenant l'histoire des principales théories psychologiques, par M. Adolphe Garnier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris. Cet ouvrage est le meilleur titre de l'auteur et le traité de psychologie le plus considérable qui ait paru en France au XIXe siècle. Sa publication remonte à 1852 (3 vol. in-8°, Hachette). M. Garnier l'avait d'abord commencé sous le nom de *Traité de la nature humaine*, mais bientôt il lui sembla que ce titre était inexact, attendu que les facultés de l'âme sont multiples et qu'il avait précisément en vue de le démontrer. M. Garnier, après Royer-Collard et les chefs de l'école écossaise, essaye de baser une classification des facultés de l'âme sur la nature elle-même, et non sur le désir de ramener artificiellement à une cause unique ce qui est, en réalité, distinct. Il divise donc l'ensemble des facultés en quatre grandes classes, sous les titres généraux : faculté motrice, inclinations, volonté, facultés intellectuelles. Le mot de *faculté motrice*, adopté par Jouffroy, appartient à Bossuet. On lui demandait si, à son avis, l'homme jouissait d'un pouvoir de mouvoir son corps qui fût indépendant. Il n'osa répondre ni oui ni non, et il mit en avant la faculté motrice laissant la question à résoudre Quant au terme *inclination*, l'usage n'en revient pas non plus à la philosophie moderne. Descartes, Pascal, Malebranche et Bossuet s'en servaient déjà dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, comme ils se servaient du mot *passion*. Il paraît à M. Garnier que ces termes consacrés valent mieux que celui de *sensibilité*, emprunté à l'école sensualiste de Condillac. Malebranche ne comptait que trois inclinations : la curiosité, l'amour de soi et l'amour des hommes. L'auteur du *Traité des facultés humaines* en admet d'autres, et c'est peut-être là la plus grande innovation qu'on rencontre dans son livre. « Nous demandons, dit-il, à faire entrer dans le cadre de la psychologie plusieurs inclinations qui ne figuraient jusqu'à présent que dans les ouvrages des moralistes, des historiens ou des poëtes, mais qui méritent d'être recueillies par une science scrupuleuse. » Il range parmi ces inclinations oubliées « le choix instinctif d'une demeure, l'amour de la propriété, l'amour instinctif de la vie, certaines appréhensions naturelles, l'instinct de la ruse, le besoin d'épancher son cœur, la disposition à l'attachement individuel, l'amour filial et fraternel, l'instinct de la pudeur et *une docilité naturelle, dont un des effets est que nous aimons à penser comme nos semblables et surtout comme le plus grand nombre ou les plus âgés d'entre eux.* » Il met aussi parmi les inclinations naturelles « la croyance à la perfection de la cause première du monde, » en bon français la foi en Dieu. C'est aller trop loin. Croire en Dieu est un fait qui existe ou n'existe pas dans une conscience individuelle, ce n'est pas une faculté de l'âme. Il y aurait, d'autre part, lieu de rechercher si nos inclinations ne seraient pas plutôt des habitudes acquises que des pouvoirs suffisamment consolidés pour qu'on puisse leur accorder le privilége d'être devenus des facultés.

A propos de la volonté, il remarque avec beaucoup de justesse qu'il est inutile de rechercher si elle est libre; il n'y a qu'à constater si elle existe. Du moment qu'elle existe, la question est vidée. « En effet, si la volonté existe, c'est-à-dire si elle se distingue de l'inclination et de la raison, elle est libre; car, si elle n'est pas libre, elle est ou l'inclination ou la raison elle-même, et il est inutile d'avoir deux mots pour exprimer une seule chose. » Du reste, la volonté s'étend au pouvoir de faire indistinctement le bien ou le mal, et son étendue ne limite d'aucune façon la volonté divine, car Dieu, en nous laissant la faculté de vouloir, garde celle de nous empêcher d'agir quand bon lui semble. Parmi nos pouvoirs moraux, il n'y a que la volonté qui se présente à nous avec le caractère d'une *puissance pure*, c'est-à-dire d'un pouvoir dont l'initiative est le seul attribut. En examinant les divers sens des mots *actif* et *passif*, M. Garnier s'attache à faire voir que toutes les facultés ont un côté actif et un côté passif, à l'exception de la volonté, qui est toujours active.

On sait que Descartes considérait l'intelligence comme d'essence indivisible. C'est là, suivant M. Garnier, reculer au delà d'Aristote et de Platon. Il faut s'entendre néanmoins; s'il divise l'intelligence en un grand nombre de facultés distinctes, il est nécessaire de savoir que par intelligence il veut parler de l'ensemble des facultés « qui se rapportent à la faculté générale de connaître. » Il prend pour exemple la physique, où les propriétés particulières des corps sont considérées comme appartenant à une propriété générale qui les renferme toutes. Dans l'âme, comme dans le corps, dit-il, il y a des causes partielles qui dépendent d'une cause supérieure. Par *raison*, on entend un ensemble de facultés connexes, et non une faculté unique, engendrant d'autres facultés qui dépendraient d'une faculté maîtresse. De plus, le nom de *faculté de connaître* donné à l'entendement est inexact; il n'exprime pas que, par une foule de côtés, « l'entendement contient des croyances. » M. Garnier range sous deux chefs l'objet de toutes les facultés intellectuelles : connaissances et croyances; puis il divise les connaissances elles-mêmes en perceptions et conceptions. « La perception saisit un objet en dehors de la pensée; la conception renferme son objet dans l'intelligence. » Ce sont également des connaissances dans le langage vulgaire; ces connaissances ne se distinguent que dans l'esprit du penseur, d'abord parce que leurs qualités ne sont pas les mêmes, et puis pour aider à les classer d'une manière méthodique. De la perception dépendent : les sens extérieurs, la conscience, la mémoire, l'idée de l'absolu et l'intuition extérieure. Les connaissances que ces facultés procurent sont souvent appelées sensitives, pour indiquer qu'elles viennent par le canal des sens et afin de les séparer des connaissances dites *sensibles*, qui désignent les objets qui tombent immédiatement sous les sens. La distinction vient de Descartes; Bossuet et les cartésiens raisonnent toujours à ce point de vue. Quant aux objets matériels, ce sont des objets tangibles. L'étendue, d'après M. Garnier, n'est pas une propriété première et nécessaire de la matière; le penser équivaudrait à confondre l'idée de corps avec celle d'espace. Il se propose d'échapper ainsi à la doctrine de la *sensation*, qui résulte d'une confusion. Quant à la *conception*, il importe de mettre beaucoup de soin à la distinguer de la perception. Reid lui-même oublie souvent de le faire. Du reste, et ceci est à noter, la conception n'est pas accompagnée de croyance, ce n'est pas non plus une modification de l'âme « dont l'objet extérieur soit donné par le principe de causalité. » Les sens suffisent pour saisir le réel; il est inutile de faire intervenir la raison. Les sens sont infaillibles. On les accusait de ne l'être pas toujours. Au dire de M. Garnier, Thomas Reid a levé la difficulté par le seul fait d'avoir montré combien l'étendue tangible diffère de l'étendue constatée par la lumière et la couleur. Il reste bien encore quelque chose à expliquer, par exemple, le dérangement de l'axe visuel en vertu duquel chacun des deux yeux voit le même objet à un endroit différent; mais ce sont des arguments futiles, et dont on aura bien un jour ou l'autre une explication rationnelle. La question de la conscience, qui a, pendant une partie du XIXe siècle, tenu une si grande place dans l'histoire de la philosophie allemande, préoccupait aussi M. Garnier. « On a agité de nos jours, dit-il, la question de savoir si la conscience est une faculté spéciale ou seulement un mode inséparable de toutes les autres facultés. Il ne suffirait pas, pour la résoudre dans le premier sens, de dire que l'action de la pensée par laquelle on croit une chose est différente de celle par laquelle on connaît qu'on la croit; car si ces deux phénomènes, bien qu'ils soient différents, s'accompagnaient toujours, il faudrait les rapporter à une seule faculté. » M. Garnier veut dire que la connaissance diffère de la foi. En définitive, il a professé successivement que la conscience était une faculté spéciale, puis qu'elle était une faculté commune à toutes les autres, opinion qu'il a abandonnée pour revenir à la première. Comme Descartes, il appelle *raison pure* l'intelligence agissant sans le secours des sens. Platon pensait que les objets qui existent dans l'âme ont une réalité extérieure; Kant n'en croyait rien; Descartes prend un moyen terme, divise nos idées en deux classes, admet qu'aux unes correspond une réalité en dehors de l'esprit, tandis qu'aux autres ne correspond rien. Aucun des trois ne paraît s'être rendu compte de ce qui constitue la

raison pure : c'est le résultat d'une éducation héréditaire. Les idées que donne la raison pure sont des idées historiques, et la manière de penser qu'elle provoque est une manière de penser historique. Comme tout change autour de la raison pure, elle est souvent exposée à employer de vieilles méthodes, et l'on peut disputer éternellement sur la nature des idées qu'elle donne; mais, on le voit, ce dernier point de vue fait changer la question de face et rend à peu près indifférentes les solutions variées qu'elle est susceptible de recevoir.

M. Garnier entreprend ensuite d'énumérer les données de la raison pure; elle fournit: 1o la connaissance de soi-même ou la conscience; 2o la perception de l'absolu ou l'idée de l'infini; 3o enfin les conceptions mathématiques et morales, que l'auteur réunit et nomme toutes ensemble *conceptions idéales*. A propos de l'espace et du temps, que M. Garnier ne sait trop comment allier aux autres attributs de Dieu, il cite Bossuet, qui, à son exemple, s'était déjà tiré d'affaire dans les termes suivants : « La première règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais abandonner les vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne quand on veut les concilier; mais qu'il faut, au contraire, pour ainsi parler, toujours tenir fortement comme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue. » Ceci est assez commode.

L'auteur du *Traité des facultés humaines* comprend, comme il a été dit plus haut, dans les conceptions dites *idéales*: 1o celles qui se rapportent aux beaux-arts; 2o les conceptions mathématiques; 3o les conceptions morales. Le goût, qui est la faculté dont dérivent les arts, change ; mais les conceptions mathématiques ne changent pas. Il en serait de même, suivant M. Garnier, des conceptions morales. Quand on est professeur et qu'on parle dans une chaire officielle, on est tenu d'observer des ménagements sur certains points, et l'école éclectique était en présence, à l'époque où parut l'ouvrage, d'un genre d'hostilité dont il fallait tenir compte. De fait, les conceptions morales changent; chaque religion en est une codification particulière. C'est une réalité aussi palpable que la lumière du jour, et il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir immédiatement qu'il en est ainsi.

M. Garnier a concentré dans le *Traité des facultés de l'âme* les enseignements de toute sa vie universitaire, dont cet ouvrage est pour ainsi dire le testament. Les idées qu'il contient, « nous les avons professées, dit-il, à l'Ecole normale et à la Faculté des lettres, devant des auditoires dans lesquels nous avions l'honneur de compter des hommes qui sont aujourd'hui nos collègues, MM. Riaux, Bertereau, Danton, Jacques, Simon, Saisset, Lorquet, Bouillier, Debs, qui nous fut ravi par une mort prématurée, Henne, Jacquinet, Zévort, Barni, Lévêque, Vapereau, Kastus (Waddington), Javary, Renan et d'autres qui se sont fait remarquer dans les lettres et dans les sciences. » (Préface de l'édition de 1852.)

Depuis cette époque, plusieurs parmi les disciples de M. Garnier se sont émancipés un peu, mais leur professeur n'exigeait pas qu'ils le suivissent toujours. « Nous éprouvons, dit-il, une joie sincère quand nous voyons quelquefois leurs écrits s'accorder avec une partie des opinions que nous avons développées en leur présence. » Cela résume le *Traité des facultés de l'âme*, comme cela peut donner une idée du genre d'esprit de son auteur; il n'était ni exclusif ni dogmatique; ce n'était pas un homme de génie, mais il avait l'esprit droit, une instruction laborieusement acquise, et surtout un grand respect pour l'intelligence d'autrui. Cela vaudra à son livre l'honneur d'être un monument de la psychologie au XIXe siècle et d'être longtemps consulté à ce titre.

Facultés de l'esprit humain (ESSAIS SUR LES), par Th. Reid. V. ESPRIT.

FACUNDUS, évêque d'Hermia, en Afrique, au VIe siècle de notre ère. Il fut du nombre des prélats qui protestèrent contre l'édit de Justinien (544), condamnant certains écrits de Théodore, évêque de Mopsueste, de Théodoret, évêque de Cyrrhus, et d'Ibas, évêque d'Edesse, et prit une grande part aux disputes théologiques qui eurent lieu à ce sujet. Le pape Virgile, s'étant rendu à Constantinople en 547, approuva l'édit impérial. Facundus se sépara alors de la communion du pape et se vit contraint de se cacher pour éviter la persécution. On a de lui : *Pro defensione trium capitulorum, libri* XII, publiés par Sirmond (Paris, 1629, in-8o); *Epistola fidei catholicæ in defensione trium capitulorum*, insérée dans le *Spicilegium* de d'Achery.

FAÇURE ou **FASSURE** s. f. (fa-su-re). Techn. Nom donné par les ouvriers tisseurs à la partie de l'étoffe comprise entre le rouleau de devant et la dernière duite tissée.

FADAISE s. f. (fa-dè-ze — rad. *fade*). Niaiserie, platitude, fade sottise : *Dire, écouter des* FADAISES. *C'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes* FADAISES. (La Bruy.) *Que peuvent dire à l'âme et au génie du musicien les abominables* FADAISES, *les révoltantes niaiseries dont on farcit les livrets?* (Th. Gaut.)

Oui, ma bile s'échauffe à toutes ces *fadaises*.
MOLIÈRE.

De *fadaises*, mon cher, je sais mal faire assaut.
V. HUGO.

. . . . . Les diseurs de *fadaises*
Ne sont bons qu'à noyer, c'est moi qui vous le dis.
J.-B. ROUSSEAU.

FADASSE adj. (fa-da-se — péjorat. de *fade*). Qui est plein de fadeur : *Un goût* FADASSE. *Un teint* FADASSE.

FADE adj. (fa-de — du lat. *fatuus*, fou, sot. Etym. douteuse, confirmée cependant par le provençal *fadat*, qui signifie *niais*). Doucereux, insipide, sans saveur : *Un goût* FADE. *Une viande* FADE. *Un mets* FADE. *Un vin* FADE. *La plus* FADE *confiture paraît délicieuse quand on a mangé longtemps des racines et du pain sec.* (H. Taine.)

A côté de ce plat paraissaient deux salades,
L'une de pourpier jaune et l'autre d'herbes *fades*.
BOILEAU.

Suspendu sur sa tête, un glaive redoutable
Rend *fades* tous les mets dont on couvre la table.
L. RACINE.

— Par anal. Qui manque de chaleur, d'éclat, de piquant, d'animation, de vie : *Des traits* FADES. *Un tableau d'un ton* FADE. *Un teint* FADE. *Des cheveux d'un blond* FADE.

— Fig. Qui n'a rien de piquant, rien d'excitant; qui est insipide, ennuyeux : *Les plaisirs doux et permis qu'offre la nature sont* FADES *et ennuyeux pour l'homme dissolu.* (Mass.) *Ce qui fait que les femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle leur paraît* FADE *après l'amour.* (La Rochef.) *Un caractère bien* FADE *est celui de n'en avoir aucun.* (La Bruy.)

Le faux est toujours *fade*, ennuyeux, languissant.
BOILEAU.

Tout ce qu'on dit de trop est *fade* et rebutant.
BOILEAU.

La santé peut paraître, à la longue, un peu *fade;*
Il faut, pour la sentir, avoir été malade.
COLLIN D'HARLEVILLE.

‖ Dont le caractère est dépourvu de vivacité ou d'agrément; dont les paroles ou les actions sont ennuyeuses, fatigantes : *Il y a à la ville, comme ailleurs, de fort sottes gens, des gens* FADES, *oisifs, désoccupés.* (La Bruy.)

Que me sert, en effet, qu'un admirateur *fade*
Vante mon embonpoint, si je me sens malade?
BOILEAU.

— Substantiv. Personne fade, ennuyeuse, dont le caractère n'a rien de piquant : *C'est un grand* FADE, *d'esprit comme de visage.*

— **Syn. Fade, insipide.** Au propre, ce qui est *fade* n'est pas dépourvu de goût, mais on n'y trouve qu'un goût plat, douceâtre, sans vivacité, qui, souvent, déplaît plus que l'*insipidité* elle-même ou l'absence de goût. Au figuré, il en est de même; ce qui est insipide n'a rien qui intéresse, paraît inutile, ennuyeux; ce qui est *fade* choque, rebute par cela même qu'on y aperçoit un certain désir maladroit de plaire par une fausse douceur. Les compliments des sots adulateurs sont *fades;* la vie d'un homme oisif est *insipide*.

— **Antonymes.** Haut en goût, épicé, piquant, relevé, sapide, savoureux.

FADEIEWSKI, île de la Russie d'Asie, dans l'océan Glacial, gouvernem. d'Iakoutsk, à l'O. de l'île de la Nouvelle-Sibérie; 150 kilom. de longueur sur 60 de largeur. Elle est en général montagneuse. Sa découverte date de 1805.

FADEMENT adv. (fa-de-man — rad. *fade*). D'une manière fade : *Louer* FADEMENT. *Plaisanter* FADEMENT.

Fadette (LA PETITE), roman publié en 1848 par George Sand. Après deux chefs-d'œuvre comme la *Mare au Diable* et *François le Champi*, c'est avec une certaine inquiétude qu'on a vu l'auteur tenter un troisième roman pastoral. Mme Sand est sortie de cette épreuve à son honneur et, s'il fallait choisir entre les trois, peut-être bien est-ce la *Petite Fadette* que nous préférerions. Ce roman offre un avantage incontestable au point de vue de l'art : il s'adresse à toutes les classes, et, on peut le dire sans crainte, à tous les âges. Il est vrai de la vérité morale la moins changeante, et c'est dans la famille qu'il va chercher ses inspirations. Intéresser à l'amitié de deux enfants, de deux jumeaux, au simple amour d'une fille des champs, voilà ce qu'a su faire l'auteur dans la *Petite Fadette*. C'est une tradition accréditée dans quelques villages que l'amitié de deux jumeaux, de deux *bessons*, comme dit l'auteur, empruntant le langage des paysans du Berry, dégénère souvent en une sorte de fièvre, de langueur, de véritable maladie en un mot. Mme Sand a trouvé les nuances les plus délicates pour peindre ce sentiment pur comme l'amitié, tendre et ombrageux comme la passion, inquiet, jaloux et exigeant comme l'est l'amour à l'âge des vives impressions et des premiers attachements. « La *Petite Fadette*, dit M. Henri Baudrillart, rappelle à plus d'un égard, et sans la plus légère trace d'affectation, la fable des *Deux Pigeons*. De même que dans l'apologue charmant où deux pigeons s'aimaient *d'amour tendre*, ce qui n'empêche pas l'un d'eux de *s'ennuyer au logis* (conciliez cela!), il arrive au bout d'un certain temps que l'un des deux bessons a moins besoin que l'autre de son frère et ne pense pas toujours comme lui que *l'absence soit le plus grand des maux;* tant il est vrai que c'est la loi de la nature, entre pigeons et enfants, entre frères et sœurs, entre amants et maîtresses, que, dans cet échange d'affection et de tendresse où il semblerait que l'on dût être égal, l'un donne plus que l'autre de sa vie et de son cœur. » Sylvinet est jaloux de son frère et regarde comme un vol qu'il lui fait toute marque d'amitié accordée à autrui par celui-ci. Pour attrister et irriter encore plus son cœur malade, Mme Sand place entre lui et son frère un tiers bien redoutable pour les amitiés fraternelles, l'amour. Cet amour, celle qui le ressent et qui bientôt l'inspire, c'est la fille de la vieille sorcière du lieu, de la *Fadette* du pays, n'ayant d'abord ni la beauté, qui doit avec l'âge s'ajouter à la grâce, ni la fortune, qui viendra plus tard, une enfant partout moquée, haïe, persécutée pour sa famille, pour son humeur fantasque, pour sa malice, pour sa laideur et pour sa misère. Landry, qui, dans le principe, ne la voyait pas de meilleur œil que les autres, s'étonne en causant avec elle de lui découvrir tant de cœur et d'esprit et devient éperdument amoureux de la pauvre délaissée. Il prend mille précautions pour envelopper son amour des voiles du mystère, dans la crainte d'affliger Sylvinet. Le hasard rend ce dernier maître du secret de son besson, et il tombe malade de jalousie. Leur père apprend les bruits qui courent sur Landry et la petite Fadette et suscite mille obstacles à leur affection; mais elle est de celles que rien, pas même l'absence et le temps, ne saurait ébranler. Dieu a pitié de tant de constance; la petite Fadette, enrichie par un héritage, devient la femme de Landry. Un seul nuage vient obscurcir leur bonheur : Sylvinet se prétend tout à coup entraîné par la vocation des armes et s'engage. Le malheureux, après avoir détesté Fadette, n'avait pu résister au pouvoir séduisant de ses charmes et de sa bonté, et était devenu amoureux de la femme de son frère.

Personne comme Mme Sand n'a peint l'enfance et les paysans sous le côté naïf et poétique. Nous ne craignons pas d'avancer que la plume qui a tracé les jeunes et pures amours de la petite Consuelo et d'Anzoleto adolescent n'avait rien peint en ce genre qui égalât ces figures si poétiques dans leur simplicité, Sylvinet, Landry et Fanchon Fadette. L'écueil de ce genre de tableaux, c'est l'exagération fade, la niaiserie prétentieuse. Mme Sand a su se tenir à ce point où la vérité et l'art se rencontrent. Elle n'a pas transformé la réalité; on dirait même, tant son tableau est naturel, qu'elle ne l'a pas idéalisée ; mais elle a choisi, trié chaque trait d'une main sûre et délicate. Rien de plus poétique que les scènes si passionnées pendant la fête du village, ou, à la nuit tombante, dans les prés, ou à l'ombre des retraites enchantées, entre ces deux enfants qui ignorent leur propre secret. « Avec une exaltation naïve et rêveuse inconnue avant le sentiment chrétien, dit M. Baudrillart, avec une retenue de sens exquise, la petite Fadette et ses innocentes amours rappellent, par la grâce des descriptions et par la fraîcheur du coloris, la naïve et savante pastorale de *Daphnis et Chloé*. Il y a, dans ce prétendu récit d'un paysan du Berry, un tour vieilli et charmant qui remet en mémoire, sans nul effort, le naïf français d'Amyot venant s'ajouter à l'art habile de Longus. » La *Petite Fadette* est l'œuvre d'un *écrivain d'imagination*, d'un poëte dans le sens le plus élevé et le plus séduisant du mot.

FADEUR s. f. (fa-deur — rad. *fade*). Saveur fade : *La* FADEUR *d'une substance n'est pas la même pour tous les goûts.* (Sandras.)

— Fig. Défaut de ce qui est fade, de ce qui manque de piquant, de vivacité, d'attrait : *Sa conversation est d'une* FADEUR *insupportable. La coupe de la vie serait douce jusqu'à la* FADEUR *s'il n'y tombait quelques larmes amères.* (Pythagore). ‖ Paroles, écrits fades; compliments, galanteries fades : *Débiter des* FADEURS. *Ecrire des* FADEURS. *Qui vous force à déshonorer l'encyclopédie par cet entassement de* FADEURS *et de fadaises?* (Volt.) *On voit quelquefois les femmes se laisser émouvoir jusqu'aux larmes par une* FADEUR. (H. Beyle.)

— **Antonymes.** Sapidité, haut goût, montant.

FADEVSKII, île de l'océan Glacial Arctique, entre 75o-76o de lat. N. et 139o-142o de long. E. Elle est séparée de l'île de la Nouvelle-Sibérie par le canal de Wiskoi, tandis qu'un autre canal très-étroit la sépare de l'île de Kotelnoi; 128 kilom. de longueur du N. au S. et 200 kilom. dans sa plus grande largeur. Découverte en 1805 par Sannikor.

FADHL-BEN-ABD-ES-SAMED-AR-RACCASCHI, poëte arabe du commencement du IXe siècle de notre ère. Comblé de bienfaits par les Barmécides, il resta fidèle à cette famille lorsqu'elle fut tombée en disgrâce, et partagea sa captivité. Le calife Haroun-al-Raschid, touché d'une fidélité si rare, fit au poëte une pension double de celle qu'il recevait de ses premiers protecteurs. Parmi les poésies de Fadhl, on cite surtout un *Eloge de la folie* et une *Elégie sur la chute des Barmécides*.

FADHL-BEN-MERWAN-BEN-MASERKHAS (Aboul-Abbas-al-), vizir de Motassim, mort en 864 de notre ère. Il abjura la religion chrétienne pour embrasser l'islamisme, fit l'éducation de Motassim et fut son vizir de 833 à 836, époque où il tomba en disgrâce. On a de lui le récit des événements dont il avait été témoin, sous le titre de *Observations et narrations*.

FADHL-BEN-REBI (Aboul-Abbas-al-), vizir d'Haroun-al-Raschid, mort en 824 de notre ère. Par ses intrigues, il parvint à renverser les Barmécides, famille rivale de la sienne en puissance, et devint vizir après la mort de Djafar. Il conserva ces hautes fonctions sous Amin, successeur d'Haroun ; mais lorsque Mamoun, frère d'Amin, eut pris possession du califat, Fadhl-ben-Rebi tomba en disgrâce et mena une vie misérable. Ce vizir cultivait avec passion les lettres et se plaisait à vivre au milieu des savants et des poëtes.

FADHL-BEN-SAHL-AS-SARAKSI (Aboul-Abbas-al-), vizir du calife Mamoun, né à Sarakas (Khorassan) en 817 de notre ère, fut surnommé **Vizir emir** ou **Dzou'l Riasatein** (possesseur des pouvoirs civils et militaires). Il s'attacha à la fortune de Mamoun, fils d'Haroun-al-Raschid, et, après la déposition d'Amin, suivie de l'élévation de Mamoun au califat, il reçut de ce prince la mission de gouverner pour lui. Fadhl-ben-Sahl se montra bon administrateur, rivalisa de générosité avec les Barmécides, s'occupa beaucoup de géomancie, de la science des astres, et écrivit un *Traité d'astrologie judiciaire*. Ayant conseillé au calife de prendre un successeur dans la maison d'Ali, à l'exclusion de la famille des Abbassides, il fut assassiné par un membre de cette famille.

FADHL-BEN-YAHYA-AL-BARMEKI; vizir d'Haroun-al-Raschid, né en 765 de notre ère, mort en 808. Il appartenait à la famille des Barmécides et était frère de Djafar. Il était d'une grande générosité, mais d'un caractère fort difficile, ce qui fut cause qu'Haroun le remplaça au vizirat par Djafar. Toutefois Fadhl reçut en compensation le gouvernement du Khorassan et la mission de diriger l'éducation d'Amin, fils du calife. Lors de la disgrâce des Barmécides, Fadhl fut jeté en prison, où il eut à subir de cruels tourments et où il termina sa vie.

FADHLI (Carah), poëte turc. V. FAZLI.

FADLOUN, prince arménien du IXe siècle avant notre ère. Pour satisfaire ses désirs ambitieux, il fit périr son frère Lelkhari et les mâles de sa famille, se débarrassa de la même façon, par l'assassinat, des princes du voisinage et se rendit ainsi successivement maître de Candzag, Khatchen, Tovin, etc. S'étant attaqué à David, roi de l'Arménie orientale (879), il fut battu par lui à deux reprises et perdit la vie dans la mêlée.

FADLOUN Ier, émir d'Ani en Arménie, vers la fin du XIe siècle. C'était un riche particulier qui acheta, en 1072, du sultan Alp-Arslan la ville d'Ani, dont il devint souverain. — FADLOUN II, émir d'Ani, mort vers 1132. Il se battait dans le Khorassan lorsque David III, roi de Géorgie, envahit ses Etats et s'empara de sa capitale. A cette nouvelle, Fadloun accourut avec une armée et chassa les Géorgiens. — FADLOUN III, neveu du précédent, devint émir d'Ani en 1153. Il s'aliéna ses sujets par sa tyrannie, fut vaincu par Georges III, roi de Géorgie, en 1161, et périt dans une nouvelle bataille qu'il livra à ce roi.

FADUS s. m. (fa-duss). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides.

FAED (Thomas), peintre écossais, né à Burley-Mill, dans l'intendance de Kirendbright, en 1826. Ayant perdu son père de très-bonne heure, il fut, fort jeune encore, livré à sa propre direction et suivit son goût pour la peinture, à l'exemple de son frère aîné. Aussi, à l'âge de dix-sept ans (1843), le voyons-nous entrer à l'école de dessin d'Edimbourg, alors dirigée par William Allan. Il se fit aussitôt remarquer par son zèle et ses heureuses dispositions, et remporta chaque année les premiers prix de l'école. Ses premiers tableaux représentent en grande partie des scènes de la vie champêtre et des vues du pays pittoresque qu'il habitait. En 1849, il fut nommé membre associé de l'Académie royale d'Ecosse. En 1851, son nom paraît pour la première fois sur le catalogue de l'Académie royale de Londres. Il exposait cette année trois tableaux : l'*Antique piété*, le *Vieux Robin Gray* et le *Premier pas*. Il en envoya deux l'année suivante et vint habiter Londres, où l'appelaient ses succès. Depuis ce temps, sa réputation n'a fait que s'accroître. Chaque année, le public se presse autour de ses toiles aux expositions de l'Académie royale, dont elles sont un des principaux attraits. Nous citerons parmi ses tableaux : le *Vieux baron*, les *Joueurs de dames*, les *Bergers*, l'*Enfant sans mère* et *Walter Scott avec ses amis à Abbotsford*, charmant tableau popularisé depuis quelques années par la gravure ; la *Première rupture en famille* (1857); un *Ecouteur n'entend jamais ce qui le touche* (1858) ; *Dimanche dans les grands bois* (1859) ; *De Davon à Sunset* (1861), une de ses toiles dont le succès fut le plus vif ; *Nouvelles guerres pour un vieux soldat* (1862) ; *Education d'un enfant* (1863); *Père et mère* (1864); la *Seule paire ; Toute musique a ses charmes*, tableaux qui ont paru à l'Exposition universelle de 1867. Depuis 1864, M. Faed fait partie de l'Académie royale de Londres.

FAEDIS, ville du royaume d'Italie, Vénétie, prov. et à 11 kilom. N.-E. d'Udine, ch.-l. de district, sur la rive gauche de la Griva; 3,164 hab. Commerce de soie et céréales

FAEMUND (lac), lac de Norvége, dans la partie septentrionale du bailliage de Hedemarken ; 67 kilom. et demi de longueur sur 22 kilom. et demi de largeur ; profondeur considérable. C'est, après le Miœsen, le plus grand lac de la Norvége. La rivière de Faëmund-Elf, affluent du lac Wener, lui sert d'écoulement.

FAENZA, la *Faventia* des anciens, ville du royaume d'Italie, prov. et à 27 kilom. S.-O. de Ravenne, sur la rive gauche du Lamone, au point de jonction avec le canal Zanelli, qui la met en communication avec le Pô à Primaro ; 17,500 hab. ; évêché. Faenza est renommée dans toute l'Italie par la belle vaisselle de terre cuite qu'on y fabrique et à laquelle on a donné, en France, le nom de *faïence ;* filature de soie, papeterie. Le territoire de Faenza produit abondamment des grains, du vin, du lin et du chanvre ; on sait que Varron et Columelle vantent beaucoup les vins de Faenza, et que Pline dit que le lin qu'on y récolte est d'une qualité parfaite. Les environs de cette ville offrent, en outre, plusieurs curiosités dignes de l'attention du naturaliste ; telles sont : les eaux thermales de Saint-Christophe, à 5 kilom. de la ville ; plusieurs sources d'eau salée, d'où l'on tire une quantité de sel marin, et, sur les rives du Lamone, un tuf couleur de cendre foncée, dont on tire un sel fort blanc. Sur les hauteurs voisines, on trouve du plomb, du fer, du cuivre, de l'albâtre d'une blancheur éclatante et, entre le Lamone et le Sentria, une abondante mine de soufre.

Ceinte de murailles et défendue par une citadelle, Faenza a la forme d'un carré. Elle est divisée par quatre rues qui aboutissent à la place principale, entourée de portiques et ornée d'une belle fontaine de marbre. La cathédrale possède, entre autres tableaux, une *Vierge avec l'Enfant Jésus*, des *Anges* et des *Saints*, de Giovanni Battista de Faenza, peintre du XVIe siècle. Une *Madone*, de Guido Reni, qui fut destinée au musée du Louvre, orne la chapelle du couvent des Capucins.

Faenza est l'ancienne Faventia des Romains, sous la domination desquels elle devint ville municipale ; ce fut près de Faventia que Sylla défit le consul Carbon et le chassa de l'Italie (Tite-Live, *Epitome*, LXXXVIII). Au moyen âge, elle appartint successivement aux Goths, aux Lombards, aux Francs, à Bologne et enfin à Venise, qui la céda au pape Jules II en 1509. Faenza est, dit-on, la patrie de Torricelli.

FAERNE (Gabriel), poëte latin moderne, né à Crémone vers 1500, mort en 1561. Ami du cardinal Jean-Ange de Médicis, depuis pape sous le nom de Pie IV, il fut protégé par lui et écrivit, à sa demande, une centaine de fables en vers latins, d'une pureté et d'une élégance remarquables. Il paraît avoir pris directement ses apologues dans ceux qui sont attribués à Esope ; mais c'est à tort que de Thou l'a accusé d'avoir possédé un manuscrit de Phèdre, inconnu alors, et de l'avoir supprimé après en avoir tiré ce qui était à sa convenance. Ces fables, publiées sous le titre de *Centum fabulæ ex antiquis auctoribus selectæ* (Rome, 1564, in-12), ont eu un grand nombre d'éditions. Perrault en a donné une traduction en vers français (Paris, 1699). On a encore de Faerne une bonne édition de *Térence* (1565), et diverses poésies.

FÆROE (îles). V. FÉROÉ (îles).

FAES (Pierre VAN DER), peintre allemand, plus connu sous le nom de **chevalier Lely**. V. LELY.

FAESCH, nom d'une famille de Bâle qui a produit plusieurs personnages distingués. V. FESCH.

FAESI (Jean-Conrad), historien et géographe suisse, né à Zurich en 1727, mort en 1790. Il fut curé près de Schaffhouse. Il a laissé des ouvrages pleins d'érudition, notamment : *Description géographique et statistique de la Suisse* (1765-1768, 4 vol. in-8°) ; *Histoire de la paix d'Utrecht* (1790).

FÆSULÆ, ville de l'Italie ancienne. V. FIESOLE.

FAFIO s. m. (fa-fio). Pop. Chaussure d'enfant : *Le commerce des* FAFIOS.

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *fafios* toutes les chaussures d'enfants, depuis le premier âge jusqu'à cinq ans, que ces chaussures soient clouées ou cousues, avec ou sans talon. La fabrication de cet article occupe à Paris environ quatre mille ouvriers et ouvrières ; le plus grand nombre habite le quartier Mouffetard. La moyenne du salaire des hommes, dans cette partie, est de 4 fr. par jour ; celui des femmes, de 1 fr. 75 ; le travail, qui s'exécute aux pièces, dure neuf mois de l'année. Les principaux débouchés sont : la France, l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis, le Brésil, la Chine. On estime à sept cent mille le nombre de paires de *fafios* qu'exporte Paris, ce qui donne annuellement un mouvement d'affaires d'environ 1 million de francs, dont 25 pour 100 restent entre les mains des intermédiaires. C'est l'une des parties de la cordonnerie où s'emploie le plus de marchandises défectueuses et où trop souvent le papier tient la place du cuir, et le calicot celle de la peau blanche. Il est assez facile de s'établir dans ce métier ; les outils sont les mêmes que pour la cordonnerie pour hommes, mais en moins grande quantité ; la profession comprend des brocheurs, coupeurs, couseurs, monteurs, cloueurs, bordeuses, receveuses.

FAGAN s. m. (fa-gan). Moll. Nom d'une coquille du genre arche, des mers du Sénégal.

FAGAN (Christophe-Barthélemy), auteur dramatique, né à Paris en 1702, mort dans cette ville en 1755. Il avait pour père un employé au grand bureau des consignations, où il fut lui-même commis, ce qui ne l'empêcha pas de cultiver l'art dramatique. Il avait le génie de la comédie, bien qu'il n'ait pas atteint à une haute réputation. La faute en est un peu à ses habitudes, à son caractère, à son genre de vie, à son peu de sociabilité et de distinction dans les allures. Il négligeait sa mise, il aimait le débraillé, il était sans gêne et ne hantait guère que le cabaret. L'incurie et la paresse étaient dans son tempérament. On comprend maintenant pourquoi Fagan, doué d'aptitudes, de qualités incontestables, n'a pas tenu tout ce qu'il promettait, n'est point devenu célèbre. On possède de lui : le *Grondeur ;* l'*Amitié rivale ; Joconde ;* le *Musulman ;* l'*Inquiet ;* le *Marié sans le savoir ;* l'*Heureux retour ;* le *Marquis auteur ;* l'*Astre favorable ;* l'*Etourderie ;* les *Originaux ;* le *Rendez-vous ;* la *Pupille*. Toutes ces comédies furent représentées au Théâtre-Français. Les quatre dernières sont restées au répertoire. La *Pupille* (1734) est la meilleure. La *Jalousie imprévue*, le *Ridicule supposé*, l'*Ile des Talents*, la *Fermière*, les *Almanachs*, furent donnés au Théâtre-Italien. Les pièces représentées sur le théâtre de la Foire consistent en sept opéras-comiques, faits en collaboration avec Panard. Il y avait entre Fagan et ce dernier de frappantes analogies de caractère et de talent : qui se ressemble s'assemble, dit-on vulgairement. Une des meilleures farces théâtrales de notre auteur, c'est, assure-t-on, *Isabelle grosse par vertu*. On a encore de lui un ouvrage intitulé : *Nouvelles observations au sujet des condamnations prononcées contre les comédiens* (Paris, 1751, in-12). Le *Théâtre* de Fagan a été publié à Paris (1760, 4 vol. in-12), avec un *Eloge* par Pesselier, éditeur.

FAGARAS ou **FOGARAS**, en allemand *Fagreschmarkt*, ville de l'empire d'Autriche, en Transylvanie, sur l'Aluta, cercle et à 50 kilom. N.-O. de Kronstadt ; 4,860 hab., pour la plupart Valaques. Evêché grec-uni ; collége protestant. La forteresse, qui se dresse au milieu de la ville, a joué un rôle important dans toutes les luttes avec les Turcs. Les Russes défirent les Hongrois en 1849 sous les murs de Fagaras. Le district de Fagaras a 1,765 kilom. carr. de superficie et environ 60,000 hab. Il renferme 1 bourg et 64 villages. Sol montagneux ; climat froid ; élève du bétail. Les monts Fagaras, situés dans le voisinage, sont une dépendance des Karpathes.

FAGARASTRE s. m. (fa-ga-ra-stre — de *fagarier* et du péjorat. *astre*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des burséracées, formé aux dépens des fagariers, et comprenant quatre ou cinq espèces, qui croissent dans l'Afrique tropicale et australe.

FAGARIER s. m. (fa-ga-rié — de *fagar*, nom arabe de l'espèce type). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des burséracées.

— **Encycl.** Les *fagariers* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou imparipennées, à folioles très-fines et comme transparentes ; à fleurs groupées en fascicules ou en grappes axillaires ; le fruit est une capsule bivalve et monosperme. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent, notamment l'Inde et le Japon. Plusieurs sont connues sous les noms vulgaires de *poivrier des nègres* ou *du Japon*. On emploie leurs feuilles en guise de laurier, pour assaisonner les aliments. Les graines de ces végétaux sont aromatiques et remplacent le poivre et le gingembre dans l'art culinaire. Elles paraissent avoir les propriétés médicales du cubèbe ; mais on ne les emploie pas en Europe.

FAGEL, célèbre famille néerlandaise, qui fournit pendant plus d'un siècle des hommes d'Etat éminents à la république des Provinces-Unies, et dans laquelle l'importante fonction de greffier des états généraux était en quelque sorte héréditaire. Ses membres étaient d'ardents partisans du stathoudérat. Les plus distingués furent les suivants : — Gaspard FAGEL, né à Harlem en 1629, mort en 1688, devint conseiller pensionnaire de Harlem, greffier ou secrétaire des états après le meurtre des illustres frères de Witt ; ce fut lui qui posa, avec le chevalier Temple, les bases de la paix de Nimègue (1678) et qui prépara l'élévation de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre. — François-Nicolas FAGEL, neveu du précédent, mort en 1718, fut lieutenant général au service de la Hollande, puis feld-maréchal dans l'armée impériale. Il se distingua à la bataille de Fleurus (1690), à la défense de Mons (1691), au siége de Namur, où il fut dangereusement blessé, à la prise de Bonn (1703), pendant la campagne de Portugal, à Ramillies (1706), à Malplaquet (1709), etc., et se retira après la paix d'Utrecht dans son commandement de l'Ecluse, où il mourut. C'est un des hommes les plus éminents que la Hollande ait produits. — Henri FAGEL, né à La Haye en 1706, mort en 1790, fut secrétaire des états généraux. Il exerça une grande influence sur l'élévation au pouvoir de Guillaume V et fut l'un des plus dévoués champions de la maison d'Orange. On lui attribue une traduction hollandaise des *Lettres* de Lady Montague. — Henri FAGEL, petit-fils du précédent, mort à La Haye en 1834, fut d'abord secrétaire d'Etat. En 1793, il fut envoyé à Copenhague, dans le but d'entraîner le roi de Danemark à se joindre à la coalition contre la France. En 1794, il signa le traité d'alliance entre les Pays-Bas, la Prusse et la Grande-Bretagne. Pendant l'occupation de la Hollande par la dynastie napoléonienne, il suivit la famille royale en exil et revint dans sa patrie en 1813. L'année suivante, le roi des Pays-Bas l'envoya en ambassade à Londres, où il signa un traité de paix entre ces deux pays. En 1829, Fagel devint ministre d'Etat sans portefeuille. — Robert FAGEL, frère du précédent, né en 1772, mort en 1856, combattit contre la France pendant les guerres de la République et fut nommé ambassadeur du roi des Pays-Bas à la cour des Tuileries sous la Restauration.

FAGÉLIE s. f. (fa-jé-lî — de *Fagel*, n. pr.) Bot. Genre d'arbrisseaux volubiles, de la famille des légumineuses et de la tribu des phaséolées, formé aux dépens des glycines, et dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

FAGET DE BAURE (Jacques-Joseph, baron), magistrat et historien français, né à Orthez (Béarn) en 1755, mort en 1817. Il appartenait à une famille de magistrats et montra une intelligence si précoce qu'à l'âge de dix-neuf ans il était appelé au poste d'avocat général au parlement de Pau. Pendant la Révolution, Faget se tint à l'écart. Vers 1809, sur la recommandation de son beau-frère Daru, il fut nommé rapporteur du conseil du contentieux de la maison de Napoléon. En 1810, il entra au Corps législatif et, l'année suivante, il devint président de chambre à la cour impériale de Paris. Malgré ces faveurs, Faget de Baure s'empressa de signer, en 1814, l'acte qui rappelait en France les Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il fit partie des députés les plus opposés à celui qu'on appelait alors l'usurpateur et devint, au second retour des Bourbons, vice-président de la Chambre des députés. Outre divers morceaux de littérature, insérés dans le *Spectateur du Nord*, on a de lui : *Histoire du canal du Languedoc* (Paris, 1805, in-8°) et *Essai historique sur le Béarn* (Paris, 1818, in-8°).

FAGGI ou **DE FAGGIIS** (Ange), bénédictin italien, né dans le royaume de Naples vers 1500, mort au Mont-Cassin en 1593. Il devint abbé du monastère du Mont-Cassin et inquisiteur de la foi. Faggi a composé des poésies et un certain nombre d'ouvrages de piété. Nous citerons notamment : *Poesis christiana in quatuor libros distincta* (Padoue, 1565, in-4°) ; *Speculum et exemplar christicolarum* (Florence, 1626).

FAGGIUOLA (Uguccione DELLA), chef des gibelins, seigneur de Pise, mort à Vérone en 1319. A la tête d'une petite armée d'aventuriers, il se battit pour les gibelins, fut appelé au secours de Pise, dont il prit la souveraineté en 1313, fit la conquête de Lucques l'année suivante et battit, en 1315, les Florentins à Montecatini, où le frère du roi, Robert d'Anjou, trouva la mort. Mais si Faggiuola était un habile homme de guerre, il était en même temps un despote. Il ne tarda pas à se rendre odieux aux Pisans, qui le chassèrent de leur ville (1316). Le condottiere se rendit alors auprès de Can Grande de La Scala, seigneur de Vérone, qui le mit à la tête de ses troupes, et il trouva la mort au siége de Padoue.

FAGGOT (Jacques), ingénieur et économiste suédois, né dans l'Upland en 1699, mort en 1778. Elève du collége des mines, il devint successivement ingénieur (1726), inspecteur du bureau des arpenteurs, directeur du collége des arpenteurs et secrétaire de l'Académie des sciences de Stockholm. Faggot s'est rendu recommandable par des travaux utiles : il rectifia les abus et les erreurs qui s'étaient introduits dans les poids et mesures de son pays, indiqua des procédés nouveaux pour la fabrication de l'alun et du salpêtre, fit lever les cartes des provinces du royaume, donna un nouveau plan pour l'établissement des greniers publics et introduisit d'utiles réformes dans la régie des domaines de la couronne. Outre plusieurs *Mémoires*, on a de lui : *Des obstacles qui entravent l'économie rurale et des moyens d'y remédier*.

FAGICOLE adj. (fa-ji-ko-le — du lat. *fagus*, *fagi*, hêtre ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur le hêtre.

FAGINE s. f. (fa-ji-ne — du lat. *fagus*, hêtre). Chim. Huile volatile, que l'on obtient par la distillation des fruits du hêtre.

FAGIUOLI (Jean-Baptiste), poëte burlesque, auteur dramatique italien, né à Florence en 1660, mort en 1742. De bonne heure, il se fit remarquer par des poésies faciles et enjouées, fut reçu de l'Académie des Apatistes, fondée en 1638, gagna la protection des Médicis et fut nommé par le grand-duc Cosme III membre du tribunal des Neuf. Ses poésies burlesques, ses comédies, dans lesquelles il jouait lui-même les principaux rôles, se distinguent, en général, par la facilité, l'esprit, la grâce, et par une gaieté qui ne blesse jamais la décence. Il n'a cependant ni la verve ni l'originalité de Berni. Ses poésies parurent à Florence en 1729, sous le titre de *Rime piacevoli ;* son *Théâtre* a été publié dans la même ville (1734-1736).

FAGIUS (Paul Buchheim, plus connu sous le nom latin de), théologien protestant et hébraïsant, né à Saverne, dans le Palatinat, en 1504, mort à Cambridge en 1549. Il compléta ses études à Strasbourg, où il apprit l'hébreu sous le célèbre Wolfgang Capiton, puis il alla se fixer à Isny, en Souabe, y ouvrit une école et devint, en 1537, ministre de l'Evangile dans la même localité. Vers cette époque, un nommé Pierre Buffler lui ayant offert de fournir les fonds nécessaires à l'établissement d'une imprimerie s'il s'engageait à en prendre la direction, Fagius accepta, appela d'Italie le rabbin Elias Levita et fit paraître, avec son concours, des éditions d'ouvrages hébraïques, qui établirent la réputation du ministre d'Isny, comme orientaliste. Fagius devint ensuite pasteur à Constance, professeur d'hébreu à Strasbourg (1544) et, à la sollicitation de l'archevêque de Cantorbery, Th. Cranmer, il se rendit, cinq ans plus tard, en Angleterre avec Martin Bucer. Fagius venait de prendre possession d'une chaire de théologie à Cambridge lorsqu'il mourut. Son corps, déterré en 1557, fut publiquement brûlé par ordre de la reine Marie ; mais Elisabeth fit réhabiliter sa mémoire en 1560. Ses principaux ouvrages sont : *Sententiæ vere elegantes, piæ miræque veterum sapientium Hebræorum in latinum versæ* (Isny, 1541) ; *Sententiæ morales ordine alphabetico Ben Syræ, cum succincto commentariolo* (Isny, 1542) ; *Compendiaria isagoge in lingua hebræa* (1543, in-4°) ; *Paraphrasis Onkeli chaldaica in sacra Biblia ex chaldæo in latinum versa* (1546, in-fol.).

FAGIUS (Jean-Nicolas), poëte latin moderne. V. FAU.

FAGNAN (Marie-Antoinette, dame), femme de lettres, née à Paris au commencement du XVIIIe siècle, morte en 1770. Les œuvres de cette dame, qui, lorsqu'elles parurent, obtinrent un certain succès, parce que l'auteur était aimable, charmante, n'ont rien qui sorte de l'ornière, rien non plus d'absolument mauvais ; c'est, en un mot, la médiocrité. Voici cependant, pour les curieux, la liste des ouvrages de madame Fagnan et la donnée sur laquelle repose chacun d'eux :

1° *Kanor* (Amsterdam, 1750, in-12). La scène se passe sur le bord des Amazones et a pour but de soutenir cette thèse usée, que l'amour véritable est capable des plus grandes actions.

2° *Miroir des princesses orientales* (1755, in-12). Par ce miroir, on lit comme dans un livre ouvert tout ce qui se passe et se cache au fond du cœur. C'est tout simplement le *Miroir magique* et, en vérité, ç'a été beaucoup d'outrecuidance de la part de Mme Fagnan de reprendre un sujet traité par Le Sage.

3° Enfin, *Minet bleu et Louvette*, publié dans le *Mercure de France*. C'est une bluette, une bagatelle, un rien assez délicat, il est vrai, assez féminin, les meilleures pages de Mme Fagnan, mais dont le sujet n'est pas plus original que celui du *Miroir des princesses orientales* et de *Kanor*. Il s'agit de démontrer que pour les femmes il n'y a pas de véritable laideur ; que tout visage est beau quand il reflète une grande âme, un grand cœur, une grande intelligence, quand il est éclairé par d'honnêtes sentiments, illuminé par l'amour. Il y a longtemps que Platon a dit cela, et beaucoup l'ont prouvé depuis Socrate jusqu'à Mirabeau. On a attribué à Mme Fagnan une plaisanterie de mauvais goût, intitulée *Histoire et aventures de milord Pet*, par Jean Fesse (La Haye-Paris, 1755).

FAGNANO, bourg du royaume d'Italie, dans la Calabre citérieure, district et à 34 kilom. N.-O. de Cosenza ; 2,000 hab.

FAGNANO (le comte Jules-Charles DE), marquis de Toschi et de Saint-Honorio, mathématicien italien, né à Sinigaglia en 1690, mort en 1766. Nommé à seize ans membre de l'Académie des Arcades, il ne tarda pas à acquérir la réputation d'un des plus remarquables mathématiciens de son temps. Ses ouvrages, qui avaient paru dans les recueils scientifiques italiens et dans les actes de Leipzig, ont été réunis et publiés par lui sous ce titre : *Produzzioni mathematiche del conte Fagnano, etc.* (Pesaro, 1750, in-4°, 2 vol.). Outre différents articles relatifs aux éléments, et dont nous ne parlerons pas, on trouve dans cet ouvrage d'importants aperçus sur différents points alors inexplorés de l'analyse transcendante. Dès 1719, Fagnano avait été conduit à la découverte de cette formule du rapport de la circonférence au diamètre

$$\pi = 8 \log \left(\frac{1-\sqrt{-1}}{1+\sqrt{-1}}\right)^{\frac{1}{2}\sqrt{-1}},$$

dont l'invention lui fait d'autant plus d'honneur qu'elle précédait de bien des années les recherches d'Euler sur les exponentielles et les logarithmes imaginaires. Jean Bernouilli avait, il est vrai, donné déjà différentes formules analogues ; mais, à cette époque, en l'absence d'une théorie suffisamment générale, les différents géomètres arrivaient individuellement à des résultats semblables par des voies entièrement distinctes.

Un autre genre de recherches, où Fagnano paraît n'avoir pas eu de prédécesseur, présente aujourd'hui un intérêt beaucoup plus considérable. La rectification de l'ellipse et

de l'hyperbole, déjà tentée par les premiers fondateurs de la nouvelle analyse, présentant des obstacles insurmontables, Fagnano chercha à déterminer sur l'une ou l'autre courbe des arcs dont la différence fût exprimable algébriquement. Il fit voir, par exemple, qu'un arc quelconque étant pris sur une ellipse à partir d'un de ses sommets, on peut trouver sur la même ellipse, à partir d'un des sommets placés sur l'autre axe, un arc dont la différence avec le premier soit rectifiable. Il divisait le quart d'une ellipse, de plusieurs manières, en parties dont la différence fût exprimable, etc. Ces recherches forment le point de départ de la théorie des fonctions elliptiques, qu'Euler a reproduite en rendant hommage à la sagacité du premier inventeur. C'est encore Fagnano qui, poursuivant les mêmes études, fit cette remarquable découverte : que l'intégrale qui exprime l'arc de la lemniscate possède des propriétés analogues à celles de l'intégrale qui représente un arc de cercle ; que, par exemple, il existe une relation algébrique simple entre les limites de deux intégrales qui expriment deux arcs de lemniscate, l'un double de l'autre ; de sorte qu'un arc de lemniscate peut, comme un arc de cercle, être doublé ou divisé en deux parties égales par une construction géométrique. Euler trouva, quelques années après, le principe de cette propriété et d'autres semblables, en soumettant à des recherches analogues l'intégrale plus générale que nous nommons aujourd'hui intégrale elliptique de première espèce. — Jean-François de Toschi e FAGNANO, archidiacre de Sinigaglia, fils du précédent, a aussi publié d'intéressants mémoires sur la géométrie et l'analyse mathématique dans les *Acta eruditorum* de Leipzig (1774-1776).

FAGNE s. f. (fa-gne ; *gn.* mll). Géol. Petit marais au sommet d'une montagne.

FAGNE (LA), en latin *Fania*, ancien petit pays du Hainaut, dont les localités principales étaient Avesnes, Moustier-en-Fagne et Liessies, comprises actuellement dans le département du Nord.

FAGNIER (dom Thierry), bénédictin français. V. VIAIXNES.

FAGNIÈRES, village et comm. de France (Marne), cant., arrond. et à 4 kilom. de Châlons ; 765 hab. Important commerce de vin de Champagne. Eglise du XIIe siècle, renfermant de curieux fonts baptismaux. Ancien château.

FAGNON, village et comm. de France (Ardennes), cant., arrond. et à 8 kilom. de Mézières ; 283 hab. Carrières de pierres de taille et de moellons. Minerai de fer. Restes de l'abbaye de Sept-Fontaines, fondée en 1129. Château de Sept-Fontaines.

FAGON (Gui-Crescent), botaniste, médecin de Louis XIV et des enfants de France, né à Paris en 1638, mort en 1718. Dans sa thèse pour le doctorat, il osa soutenir la théorie de la circulation du sang, qui passait alors pour un paradoxe, et eut bien de la peine à se faire pardonner cette hardiesse. Chargé par Vallot d'augmenter les richesses botaniques du jardin du roi, il parcourut à ses frais l'Auvergne, le Languedoc, la Provence, les Alpes, les Pyrénées, recueillant partout une riche moisson de plantes, signala à Mme de Maintenon les eaux de Baréges pour la santé du duc du Maine, devint professeur de botanique et de chimie au jardin du roi, puis directeur de cet établissement, médecin du roi et des princes, membre honoraire de l'Académie des sciences. Outre son traité sur les *Qualités du quinquina* (1703), il eut la principale part à la rédaction de l'*Hortus regius* (1665). Ce fut pour enrichir l'établissement qu'il dirigeait qu'il inspira à Louis XIV l'idée de faire voyager Plumier en Amérique, Feuillée au Pérou, Tournefort en Grèce et en Asie.

FAGONIE s. f. (fa-go-nî — de *Fagon*, médecin français). Bot. Genre de plantes, de la famille des zygophyllées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans le bassin méditerranéen.

— **Encycl.** Les *fagonies* sont des plantes vivaces, sous-frutescentes à la base, à feuilles opposées, souvent trifoliolées et munies de deux stipules ; les fleurs, généralement pourpres ou violacées, plus rarement jaunâtres, terminent des pédoncules solitaires à l'aisselle des feuilles ; le fruit est une capsule pentagonale, à cinq loges ordinairement monospermes, se séparant à la maturité. La *fagonie de Crète* a une tige rameuse, haute d'environ 0m,35, des feuilles trifoliolées et des fleurs purpurines, auxquelles succèdent des capsules à côtes hérissées de poils roides ; découverte en Crète, elle se trouve aussi en Barbarie et dans le midi de l'Espagne. La *fagonie de Perse* se distingue surtout de la précédente par ses feuilles simples. Bien qu'elles ne manquent pas d'agrément, les *fagonies* sont peu cultivées dans les jardins.

FAGOPYRUM s. m. (fa-go-pi-romm — mot lat., formé de *fagus*, hêtre, ou du gr. *phagô*, je mange, *puros*, blé). Bot. Nom scientifique latin du genre sarrasin.

FAGOT s. m. (fa-go — Ménage tire ce mot du latin *fascis*, faisceau, qu'il rapporte au grec *phakellos ;* mais, comme le pense Caseneuve, il vient plutôt de *fagus*, hêtre. Les anciens ont souvent compris sous le nom de cet arbre toutes les espèces qui portent le gland. Diez remarque que le latin *fagus* aurait donné régulièrement *fayot*, et tire *fagot* de *fax*, *facis*, torche, faisceau de bois inflammable, le *c* ayant été changé en *g*. Quoi qu'il en soit, *fagus* désignait jadis le droit qu'on avait de pouvoir faire des fagots dans un bois). Morceaux de bois à brûler réunis en faisceau : FAGOT *de bois sec.* FAGOT *de bois vert. Brûler un* FAGOT. *Jean Chauvin, dit Calvin, fils d'un tonnelier de Noyon, fit brûler dans Genève, à petit feu, avec des* FAGOTS *verts, Michel Servet, de Villa-Nueva ; cela n'est pas bien.* (Volt.) *Henri VIII fit lier des* FAGOTS *sur le dos de cinq anabaptistes hollandais, et se donna le spectacle de cinq auto-da-fé errants.* (Chateaub.)

— Par ext. Amas, paquet, réunion de plusieurs choses quelconques ; grande quantité : *Un* FAGOT *de livres. Un* FAGOT *de hardes, de linge. Voici des nouvelles de notre province, j'en ai reçu un* FAGOT *de lettres.* (Mme de Sév.)

— Fam. *Fagot d'épines*, Personne inabordable, revêche, bourrue, acariâtre ; chose difficile : *Il n'y a pas de danger que je me frotte à cet homme ; c'est un vrai* FAGOT D'ÉPINES. *Il y a des difficultés à tout ; ce monde-ci n'est qu'un* FAGOT D'ÉPINES. (Volt.)

— *Etre fait, être habillé comme un fagot*, Etre mal bâti, mal constitué ; être vêtu sans goût, sans élégance : *Je l'ai vue au dernier bal, elle* ÉTAIT HABILLÉE COMME UN FAGOT.

— *Sentir le fagot*, En parlant d'un homme, Etre soupçonné d'hérésie, d'impiété, par conséquent être sur le chemin du bûcher, et par extension ne mériter aucune confiance :

Un païen qui *sentait* quelque peu *le fagot*,
Et qui croyait en Dieu, pour user de ce mot,
Par bénéfice d'inventaire,
Alla consulter Apollon.
LA FONTAINE.

— *Conter, débiter des fagots*, Raconter des bourdes, faire des contes ; dire des sornettes, des niaiseries : *Ma fille, j'abuse de vous ; voyez quels* FAGOTS *je vous* CONTE ! (Mme de Sév.) *Un des plus célèbres partisans de la philosophie antichrétienne disait, il n'y a pas longtemps, à une dame d'esprit : « Avouez, madame, que nous avons abattu bien du bois dans la forêt des préjugés. — C'est pour cela, répliqua-t-elle, que vous* AVEZ DÉBITÉ TANT DE FAGOTS. »

— Voici ce qui paraît avoir donné lieu à cette espèce de locution proverbiale. On ne s'abonnait point autrefois pour la *Gazette de France ;* des colporteurs la criaient dans les rues. Il arriva qu'un marchand de *fagots* suivit, pendant quelques heures, le marchand de gazettes. On remarqua leurs cris alternatifs : *Gazettes ! Fagots ! Gazettes ! Fagots !* On en rit ; et de là l'usage d'appeler les nouvelles apocryphes des *fagots.*

— Prov. *Il y a fagots et fagots*, Deux personnes, deux choses de nature semblable peuvent différer beaucoup par la qualité, le mérite, la valeur. Ce proverbe est tiré du *Médecin malgré lui*, de Molière.

— Mar. *En fagots.* Se dit des embarcations légères et des futailles démontées, et dont les diverses pièces, numérotées avec soin, sont réunies en faisceau.

— Comm. Paquet de plumes d'autruche.

— **Encycl.** Sylvic. Les *fagots* se fabriquent avec le menu bois des forêts, des arbres isolés ou des haies. Leur grosseur varie suivant les localités. Un *fagot* se compose du *parement*, formé des plus belles branches placées à l'extérieur, et de l'*âme* ou *centre*, amas de brindilles placées en dedans. La qualité inférieure du bois fait que les *fagots* se conservent moins bien que le bois de fente ; il faut donc, si on ne les emploie pas dans l'année même, les conserver à l'abri de la pluie. Par le même motif, ils donnent moins de chaleur que le bois ordinaire. Ils servent surtout au chauffage des classes pauvres, à la cuisson de la chaux, du plâtre, des briques, des tuiles, de la poterie grossière, etc. On les emploie assez souvent, en agriculture, pour faire des haies sèches ou des abris.

FAGOTAGE s. m. (fa-go-ta-je — rad. *fagoter*). Confection des fagots, action de mettre du bois en fagots : *C'est bien, mais pour le* FAGOTAGE *nous prendrons qui nous voudrons ; nous ne sommes point d'avis de retirer tout ouvrage aux gens d'ici.* (G. Sand.) ‖ Bois à mettre en fagots, propre à faire des fagots : *Il n'y a que du* FAGOTAGE *dans ce bois.* (Acad.)

FAGOTÉ, ÉE (fa-go-té) part. passé du v. Fagoter. Mis en fagots : *Tout ce bois devra être* FAGOTÉ *dans le courant de la journée.*

— Fam. Arrangé, mis, vêtu en désordre ou d'une façon singulière :

Vous voilà *fagoté* d'une plaisante sorte !
MOLIÈRE.

— **Syn. Fagoté, affublé, habillé, revêtu, vêtu.** V. AFFUBLÉ.

FAGOTER v. a. ou tr. (fa-go-té — rad. *fagot*). Mettre en fagots : FAGOTER *du bois.*

— Fam. Habiller, arranger sans goût, sans grâce, d'une façon ridicule : *Sa femme de chambre ne l'a pas habillée ce soir, elle l'*A FAGOTÉE. *Qui vous* A FAGOTÉ *comme cela ?* (Mol.)

— v. n. ou intr. Pêche. Rouler des fagots le long d'un étang pour faire descendre le poisson.

Se fagoter v. pr. Etre mis en fagots : *C'est dans cette saison que* SE FAGOTE *le bois.*

— Fam. Se vêtir, s'habiller, s'arranger sans goût, sans élégance : *Cette femme serait assez gracieuse si elle ne* SE FAGOTAIT *pas aussi ridiculement.*

FAGOTEUR, EUSE s. (fa-go-teur, eu-ze — rad. *fagoter*). Celui, celle qui met le bois en fagots : *Vous ferez débuter le jeune homme, après quinze ans de sublimes études, par les ignobles emplois de pionnier, de soldat du train, de dragueur, de mousse, de* FAGOTEUR *et de rat de cave.* (Proudh.)

Je voudrais être un pataud de village,
Sot, sans raison et sans entendement,
Ou *fagoteur* qui travaille au bocage.
RONSARD.

— Fam. Diseur de fagots, de sornettes : *Cet écrivain n'est qu'un* FAGOTEUR. *Il n'y a que des* FAGOTEURS *germaniques qui puissent se dire chrétiens en niant l'autorité de l'Eglise et la divinité de Jésus.* (Proudh.)

FAGOTIN s. m. (fa-go-tain — dimin. de *fagot*). Petit fagot : *Il jeta un* FAGOTIN *dans la cheminée.* ‖ Se dit particulièrement des fagots de bois léger et refendu, dont on se sert pour allumer le feu.

— Par allusion au singe Fagotin, Homme qui fait le plaisant, le bouffon : *C'est un ridicule* FAGOTIN.

FAGOTIN, nom propre du singe de Jean Brioché (v. MARIONNETTES). Ce nom fut appliqué, jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle, aux autres singes que tous les joueurs de marionnettes du temps, à l'imitation de Brioché, avaient pour compagnons obligatoires. Poret, dans sa description des merveilles de la foire de Saint-Germain de 1664, emploie déjà ce mot comme nom commun :

Outre les animaux sauvages,
Outre cent et cent batelages,
Les fagotins et les guenons.

La Fontaine a cité les *Tours de Fagotin* comme un des divertissements qui précèdent une cour plénière :

Un mois durant le roi tiendrait
Cour plénière, dont l'ouverture
Devait être un fort grand festin
Suivi des tours de Fagotin.

Dorine, dans le *Tartufe*, cite le même divertissement, mais avec moins d'irrévérence, car elle le met au nombre des amusements du mardi gras, et non parmi les cérémonies d'une cour plénière, ce qui est une tout autre mascarade :

Là, dans le carnaval, vous pourrez espérer
Le bal et la grand'bande, à savoir deux musettes,
Et parfois Fagotin et les marionnettes.

FAGOTINES s. f. pl. (fa-go-ti-ne — rad. *fagot*). Comm. Petites parties de soie recueillies et préparées par des particuliers.

FAGOTTO s. m. (fa-go-to — mot ital. qui signif. *basson*). Mus. Ce mot, dans les partitions, désigne les passages qui doivent être exécutés par le basson. ‖ Pl. FAGOTTI.

FAGOUE s. f. (fa-goû). Glande située dans la partie supérieure de la poitrine des animaux de boucherie ; ris de veau ; pancréas du porc.

FAGRÉE s. f. (fa-gré — de *Fagræus*, médecin danois). Bot. Genre d'arbres, de la famille des loganiacées, tribu des potaliées, comprenant une quinzaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

FAGUENAS s. m. (fa-ghe-na). Puanteur, odeur fétide et nauséabonde qu'exhale un corps malpropre ou échauffé : *Cela sent le* FAGUENAS. (Acad.)

Gousset, escafignon, *faguenas*, cambouis,
A qui la puanteur doit même rendre hommage.
SAINT-AMAND.

‖ Mot vieilli.

FAGUETTE s. f. (fa-ghè-te — dimin. de *fagot*). Petit fagot : *Dans quelques provinces on connaît le fagot très-long et formé de bois mince sous le nom de* FAGUETTE. (Pelouze.)

FAGUNDES (le P. Estevam), théologien et jésuite portugais, né à Viana, mort en 1645. Il professa la théologie à Braga et à Portalègre. On a de lui : *Quæstiones de christianis officiis et casibus conscientiæ* (Lyon, 1626, in-fol.) ; *Informatio pro opinione esus ovorum et lacticiniorum tempore Quadragesimæ* (1630, in-fol.).

FAGUS (s. m. (fa-guss — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre hêtre.

FAHACA s. m. (fa-a-ka). Ichthyol. Nom d'un poisson du genre tétraodon.

FAHAM s. m. (fa-amm). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, voisines des vanilles, employées comme digestives et contre la phthisie.

FA-HIAN ou **CHI-FA-HIAN**, voyageur chinois du IVe siècle de notre ère. S'étant initié à la doctrine du Bouddha, il résolut de la répandre dans le monde. Il partit de Tchhang'an vers 400, voyagea en Asie pendant quinze ans, et, de retour dans la ville d'où il était parti, il publia le récit de ses pérégrinations sous le titre de *Foe-Koue-Ki*. M. Abel de Rémusat a donné une édition de cet ouvrage, aussi précieux, dit-il, pour la géographie comparée que pour l'histoire des régions orientales. Elle a pour titre : *Foe-Koue-Ki*, ou *Relation des royaumes bouddhiques, voyage dans la Tartarie, dans l'Afghanistan et dans l'Inde, par Chi-Fa-Hian* (Paris, 1836, in-4°).

FAHLCRANTZ (Charles-Jean), peintre suédois, né dans le diocèse de Stova-Luna en 1774, mort en 1864. Il apprit lui-même son art, s'attacha à la peinture du paysage, et reproduisit avec autant de vérité que de poésie la nature septentrionale. La réputation qu'il acquit par ses œuvres lui valut d'être nommé professeur à l'Académie de Stockholm en 1815. Les paysages les plus remarquables de cet artiste ont été achetés par le roi de Suède et par le roi de Danemark Frédéric VI.

FAHLCRANTZ (Christian-Eric), théologien et poëte suédois, frère du précédent, né à Upsal en 1790, mort en 1866. Il devint, en 1829, professeur dans sa ville natale, entra, en 1842, à l'Académie de Stockholm, et, en 1849, fut nommé évêque de Westeras. Ses ouvrages sont : l'*Arche de Noé* (1825-1826) ; *Ansgarius*, poëme épique (Upsal, 1846) ; *Alliances évangéliques* (Upsal, 1847). De 1839 à 1852, il publia, avec Knœs et Almquist, le *Journal ecclésiastique*. Il avait fait paraître lui-même une édition complète de ses œuvres (Œrebro, 1863-1865, 5 vol.) — Un troisième frère, Axel-Magnus FAHLCRANTZ, né en 1780, mort en 1854, membre de l'Académie et sculpteur de la cour, s'est acquis une juste réputation par ses sculptures ornementales.

FAHLENIUS (Eric), théologien suédois du XVIIIe siècle, originaire de la province de Westmanie. Il fut chargé, en 1701, d'enseigner les langues orientales à Pernau, en Livonie. L'occupation de ce pays par les Russes l'obligea à retourner dans sa patrie. On a de lui : *Disputationes duo : priora capita ex comment. R. Isaac Abarbanelis in prophetam Jonam in linguam latinam translata* (1696) ; *De triplici Judæorum libros sacros commentandi ratione eorumdemque scriptorum usu et utilitate in scholis christianorum* (1701) ; *Disputatio de promulgatione Decalogi* (1706).

FAHLERZ s. m. (fâ-lèrss). Minér. Sulfure multiple, résultant de l'union d'un atome de sesquisulfure avec quatre atomes de monosulfure.

FAHLUN, ville de Suède. V. FALUN.

FAHLUNITE s. f. (fa-lu-ni-te — de *Fahlun*, ville de Suède). Minér. Silicate double d'alumine et de magnésie.

— **Encycl.** Ce minéral renferme, sur 100 parties, d'après une analyse due à Stromeyer, 48,35 de silice, 31,71 d'alumine, 10,16 de magnésie, 8,32 de protoxyde de fer et 0,33 de protoxyde de manganèse. La *fahlunite* présente un éclat vitreux et un peu gras dans la cassure, qui est conchoïdale. Sa dureté est représentée par le nombre 7,5 ; sa densité est égale à 2,7. Elle est transparente et le plus souvent colorée de différentes nuances de bleu violâtre, indigo ou noirâtre, de brun, de jaune et de gris. Les variétés transparentes de l'île de Ceylan et celles qui sont originaires d'Espagne offrent un bel exemple de polychroïsme, et c'est dans ces variétés que M. Cordier a observé pour la première fois ce phénomène de plusieurs couleurs dues à la seule lumière transmise. On aperçoit trois couleurs assez distinctes dans les directions des trois axes rectangulaires, l'une d'un bleu violâtre, une autre d'un gris bleuâtre et la troisième d'un gris tirant sur le jaune. A ce polychroïsme se rattache la propriété de polariser la lumière à la façon des tourmalines.

La *fahlunite* cristallise en prismes droits rhombiques d'environ 120 degrés. Cette espèce offre des prismes hexagonaux dont les angles diffèrent très-peu de 120 degrés. Les cristaux de *fahlunite* sont généralement des prismes à six et à douze pans, qui semblent réguliers, et cette apparence a encore en sa faveur cette circonstance, que ces prismes portent presque toujours autour de leurs bases des séries annulaires de facettes comme on en voit dans l'émeraude, dans l'apatite et les autres espèces du système hexagonal. Au chalumeau, la *fahlunite* fond difficilement sur les bords en un verre ou émail gris nuancé quelquefois de verdâtre ; elle est soluble dans le borax et dans le sel de phosphore, en abandonnant dans celui-ci un squelette de silice. Elle est très-peu attaquable par les acides.

Parmi les variétés cristallisées, les principales sont : la *fahlunite* hexagonale, en prismes droits à six pans, dont les angles sont très-sensiblement de 120 degrés : c'est la forme adoptée comme primitive par Cordier et Haüy ; la *fahlunite* péridodécaèdre, en prismes droits à douze pans ; la *fahlunite* émarginée, que l'on trouve à Bodenmay, en Bavière, sous la forme de gros cristaux d'une teinte brune et livide ; la *fahlunite* massive, qui existe à Orijerfvi, en Finlande, en masses de structure cristalline, mais vitreuses et amorphes ; enfin, la *fahlunite* granuliforme, en cristaux roulés, que l'on ramasse dans les alluvions de l'île de Ceylan.

La plupart des minéralogistes et des chimistes considèrent aujourd'hui comme de la *fahlunite*, dans des états plus ou moins avancés d'altération, les minéraux suivants, qu'on a d'abord regardés comme autant d'espèces différentes, ainsi que l'indiquent suffisamment les noms qui leur ont été donnés : 1° esmar-

kite, en prismes à six ou à douze pans recouverts d'une matière micacée, ou en masses divisibles par feuillets et disséminées dans le granite à Brakke, près de Brévig, en Norvége. Cette substance est de couleur verte ou brune, et son éclat est gras et résineux; 2° *chlorophyllite* de Unity, dans le Maine, et de Naddam, en Connecticut : cette substance a les plus grands rapports avec l'esmarkite, et n'est, comme celle-ci, qu'une *fahlunite* aquifère, de couleur verte, avec une structure feuilletée; 3° *fahlunite tendre*, en prismes verts ou d'un brun rougeâtre, dans un schiste talqueux des environs de Fahlun, en Suède; 4° *bousdorffite*, en cristaux d'un brun verdâtre ou d'un vert olive foncé, disséminés, avec la *fahlunite* intacte, dans le granite d'Abo, en Finlande; 5° *aspasiolite*, en cristaux semblables à ceux des variétés précédentes et renfermant souvent, dans leur intérieur, un noyau de véritable *fahlunite*; disséminée dans un gneiss amphibolifère de Krageroë, en Norvége; 6° *praséolite*, trouvée à Brévig, en Norvége, avec l'esmarkite, à laquelle elle ressemble beaucoup et dont elle ne paraît différer que par la perte d'un atome de silice; 7° *Pyrargillite*, en cristaux prismatiques disséminés dans le granite de Helsingfors, en Finlande, de couleur bleu noirâtre, brun de foie ou rouge de tuile, à texture terreuse et non feuilletée.

Il existe encore quelques variétés secondaires, dont l'énumération n'offrirait aucun intérêt.

FAHRENHEIT (Gabriel-Daniel), physicien allemand, né à Dantzig en 1686, mort en Hollande en 1740. Il a publié différents mémoires (dans les *Transactions philosophiques* de Londres et dans les *Acta eruditorum* de Leipzig), sur la température d'ébullition de divers liquides, sur la congélation de l'eau dans le vide, sur la pesanteur spécifique de différents corps, etc.; mais ses principaux titres consistent dans l'invention de l'aréomètre qui porte son nom et celle du thermomètre à mercure. Il avait imaginé, pour le desséchement des terrains marécageux, une machine dont il avait confié l'achèvement à S'Gravesande; elle ne paraît pas avoir réussi.

L'aréomètre de Fahrenheit est un flotteur en verre surmonté d'une coupelle propre à recevoir des poids, que l'on ajoute en quantité suffisante pour amener l'affleurement en un point fixe marqué sur l'instrument. Les densités de deux liquides dans lesquels on a fait successivement plonger l'aréomètre jusqu'au point d'affleurement sont proportionnelles aux sommes du poids de l'instrument et des poids additionnels qui ont servi à établir l'affleurement au même point.

Le thermomètre de Fahrenheit est gradué d'une manière particulière, qu'il faut connaître pour lire les écrivains anglais et américains : l'intervalle entre la glace fondante et l'eau bouillante est divisé en 180 degrés, mais le zéro de l'échelle n'est qu'au 32e de ces degrés au-dessous de la glace fondante; de sorte que, pour convertir en centigrade une température Fahrenheit, il faut d'abord retrancher 32 et réduire le reste dans la proportion de 180 à 100.

FAHRKUNST s. m. (fâr-kounstt — mot allem.). Min. Sorte d'échelle mobile au moyen de laquelle on effectue la montée ou la descente des ouvriers dans les puits de mines.

FAHRWASSER (NEV-), village de Prusse, prov. de la Prusse proprement dite, régence et à 4 kilom. N. de Dantzig, dont il est le port, à l'embouchure du bras occidental de la Vistule dans la Baltique, et vis-à-vis la forteresse de Weichselmünde. Un service régulier de bateaux à vapeur met en communication directe et régulière Dantzig avec ce village, qui forme comme un faubourg de l'importante place forte prussienne.

FAIBLAGE s. m. (fè-bla-je — rad. *faible*). Anc. métrol. Proportion dans laquelle les monnaies étaient fabriquées au-dessous du titre légal : *Le directeur des monnaies ne pouvait pas dépasser tel* FAIBLAGE. ‖ *Faiblage d'aloi*, par opposition au précédent qui s'appelait *faiblage de poids*, Diminution du titre des monnaies.

— Techn. Partie faible dans une marchandise manufacturée; diminution de valeur ou de quantité : *Il y a du* FAIBLAGE *dans un côté de cette étoffe.*

FAIBLE adj. (fè-ble — du latin *flebilis*, digne d'être pleuré, misérable; de *fleo*, je pleure. Du sens de misérable, l'idée a naturellement passé à celui de faible, comme dans l'allemand *wenig*, qui, ayant signifié digne d'être pleuré, signifie aujourd'hui petit. Parmi les formes les plus anciennes de la langue, on trouve *floibe*, qui reproduit exactement le latin *flebilis*). Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale : *Un homme* FAIBLE. *Un corps* FAIBLE. *Un* FAIBLE *animal. Des jambes* FAIBLES. *Avoir les reins* FAIBLES. *Avoir une santé* FAIBLE. *Etre* FAIBLE *de constitution. Les animaux les plus* FAIBLES *sont aussi les plus timides.* (A. Martin.)

Un *faible* enfant doit-il vous inspirer ces craintes?
RACINE.

— Qui manque de solidité, de résistance : *Cette planche est trop* FAIBLE *pour nous supporter. La corde est trop* FAIBLE *pour un tel poids. Cette* FAIBLE *digue ne peut résister à la violence des flots. Ce* FAIBLE *retranchement n'arrêtera pas l'ennemi.* (Acad.)

— Peu intense; peu énergique : *Une vue* FAIBLE. *Une* FAIBLE *lumière éclairait le couloir. Quelques* FAIBLES *sons parvinrent jusqu'à nous.*

A peine un *faible* jour vous éclaire et me guide.
RACINE.

‖ Qui manque de mordant, qui ne produit qu'avec peu d'intensité son effet naturel : *Acides* FAIBLES. *Vin* FAIBLE. *Eau-de-vie, kirsch* FAIBLE. *Café* FAIBLE. *Cette poudre est trop* FAIBLE *pour lancer de pareils projectiles.*

— Qui a peu de valeur, peu de mérite; dont les œuvres ont peu de valeur : *Ce tableau est bien* FAIBLE. *Le dernier opéra de ce musicien est très-*FAIBLE. *Cet acteur est bien* FAIBLE. *Sans être bien fort, cet élève n'est pas* FAIBLE.

— Fig. Qui est dépourvu de volonté, d'énergie, de force morale; qui cède aisément, qui se laisse facilement gagner : *Une âme* FAIBLE. *Un cœur* FAIBLE. *Il appartient à l'homme d'être* FAIBLE, *et à Dieu d'être indulgent.* (Fén.) *La plus dangereuse de toutes les faiblesses est de craindre de paraître* FAIBLE. (Boss.) *L'esprit* FAIBLE *reçoit les impressions sans les combattre, embrasse les opinions sans examen et s'effraye sans cause.* (Volt.) *Les grandes passions ne germent guère chez les hommes faibles.* (J.-J. Rouss.) *Les gens* FAIBLES *sont les troupes légères de l'armée des méchants.* (Chamfort.) *L'homme* FAIBLE *est esclave de ses vices et dupe de ses vertus.* (Petit-Senn.)

Comme la chair est *faible* à la tentation!
A. DE MUSSET.

Victimes de l'erreur, jouets de leurs penchants,
Tous les hommes sont nés plus *faibles* que méchants.
FRÉVILLE.

— Fam. *Avoir les reins faibles*, Ne pas posséder de grandes ressources, n'avoir pas assez de crédit, de puissance : *Il ne réussira pas dans son entreprise, il* A LES REINS *trop* FAIBLES. (Acad.)

— s. m. Etre, personne faible, dépourvue de force, de vigueur, de ressources matérielles ou morales : *Protéger le* FAIBLE *contre le fort. Les scélérats se comptent, les* FAIBLES *ne peuvent se nombrer.* (Mme de Pomery.) *La résignation est le courage des* FAIBLES. (Ficquelmont.)

Le *faible* est destiné pour servir le plus fort.
VOLTAIRE.

Le plus *faible* est toujours celui que l'on accable.
ETIENNE.

Fort de l'appui de tous, le *faible*, par les lois,
Inégal en moyens, devient égal en droits.
VOLTAIRE.

Le puissant foule aux pieds le *faible* qui menace,
Et rit, en l'écrasant, de sa débile audace.
VOLTAIRE.

On lutte quelque temps, puis le courage tombe;
Le plus vaillant chancelle et le *faible* succombe.
PONSARD.

— Point le moins solide, le moins résistant : *Le* FAIBLE *d'une poutre, d'une solive. Le* FAIBLE *d'une place.* (Acad.)

— Côté faible ou vulnérable d'une personne, son défaut principal, sa passion dominante; penchant, goût prononcé : *L'amour de l'argent, voilà son* FAIBLE. *Avoir un* FAIBLE *pour une personne. Le plus grand* FAIBLE *des hommes, c'est l'amour qu'ils ont pour la vie.* (Mol.) *On veut quelquefois cacher ses* FAIBLES *ou en diminuer l'opinion par l'aveu libre qu'on en fait.* (La Bruy.)

Nous nous aimons un peu, c'est notre faible à tous.
CORNEILLE.

— Escrime. *Faible d'une épée*, Tiers du tranchant, qui fait l'extrémité de la lame.

— **Syn. Faible, affaibli.** V. AFFAIBLI.

— **Faible, débile, fragile,** etc. V. DÉBILE.

— **Antonymes.** Energique, ferme, formidable, fort, insurmontable, invincible, irrésistible, puissant, redoutable, robuste, solide, valide, vigoureux.

FAIBLEMENT adv. (fè-ble-man — rad. *faible*). D'une manière faible, avec peu de force, de vigueur, d'énergie : *Pousser* FAIBLEMENT *à la roue. Résister* FAIBLEMENT *à l'ennemi.*

— Fig. Peu, légèrement, à un faible degré : *Résister* FAIBLEMENT *à la séduction. Nous voulons* FAIBLEMENT *le bien de ceux que nous n'assistons que de nos conseils.* (Vauven.)

Je l'avoûrai, mon cœur ne veut rien qu'ardemment,
Je me croirais haï d'être aimé *faiblement.*
VOLTAIRE.

‖ Avec peu de talent : *Un livre* FAIBLEMENT *écrit.*

— **Antonymes.** Energiquement, fortement, puissamment, solidement, vigoureusement.

FAIBLESSE s. f. (fè-blè-se — rad. *faible*). Manque de vigueur, de force physique; débilité : *Son courage est au-dessus de la* FAIBLESSE *de son sexe.* (Acad.) *La* FAIBLESSE *du corps diminue toutes les passions de l'âme.* (Volt.) *La force des femmes est dans leur* FAIBLESSE. (Fonten.)

Quoi! crains-tu d'un vieillard l'impuissante *faiblesse?*
CORNEILLE.

‖ Perte subite des forces; syncope, évanouissement, défaillance : *Avoir une* FAIBLESSE. *Tomber en* FAIBLESSE.

— Manque de solidité; défaut de ce qui n'offre pas une assez grande résistance : *La* FAIBLESSE *d'un pont. La* FAIBLESSE *d'un lien, d'un ressort, d'un pilier. La* FAIBLESSE *d'une place, d'un retranchement, d'une digue. La* FAIBLESSE *d'une armée.*

— Fig. Manque de talent, de mérite : *La* FAIBLESSE *d'un avocat, d'un orateur. La* FAIBLESSE *de l'œuvre ne prouve pas toujours celle de l'auteur. Une habitude de modestie et d'humilité, au degré où l'avait Rollin, suppose toujours aussi un sentiment d'une secrète* FAIBLESSE. (Ste-Beuve.) ‖ Manque de force morale, d'énergie pour attaquer ou pour résister; bonté, indulgence excessive : *Montrer de la* FAIBLESSE. *Faire preuve d'une grande* FAIBLESSE. *Avoir trop de* FAIBLESSE *pour ses enfants. La* FAIBLESSE *est plus opposée à la vertu que le vice.* (La Rochef.) *Nous sommes tous pétris de* FAIBLESSES *et d'erreurs; pardonnons-nous réciproquement nos sottises.* (Volt.) *La* FAIBLESSE *ne désarme pas; elle encourage à de nouvelles exigences.* (Lamart.) *La bonté donne, la* FAIBLESSE *laisse prendre et regrette.* (Mme C. Bachi.)

O dieux! que de *faiblesse* en une âme si forte!
CORNEILLE.

C'est *faiblesse* d'aimer qui ne vous aime pas.
CORNEILLE.

La *faiblesse* aux humains n'est que trop naturelle!
RACINE.

. . . . C'est *faiblesse* d'attendre
Le mal qu'on voit venir, sans vouloir s'en défendre.
CORNEILLE.

Le désespoir n'est point d'une âme magnanime;
Souvent il est *faiblesse*, et toujours il est crime.
GRESSET.

‖ Acte d'une âme faible; faute, erreur provenant d'un cœur, d'un esprit faible : *Commettre une* FAIBLESSE, *des* FAIBLESSES. *Un homme qui a eu la* FAIBLESSE *d'être auteur doit, à mon sens, réparer cette* FAIBLESSE *en réformant ses ouvrages jusqu'au dernier jour de sa vie.* (Volt.) *Par une* FAIBLESSE, *une femme accroît tous ses maux et n'en évite aucun.* (Mme Cottin.)

Aux *faiblesses* d'autrui tâchons de nous prêter;
Quand nous vivons ensemble, il faut nous supporter.
MOLIÈRE.

Bauny te permettra deux *faiblesses* par mois,
Et le bon Escobar va même jusqu'à trois.
VIENNET.

— Techn. *En faiblesse.* Se dit des peaux, en termes de chamoiseur, quand, sur la fin de l'habillage, elles sont hors d'eau et commencent à gonfler par le moyen de l'huile introduite dans leurs pores.

— **Antonymes.** Energie, fermeté, force, puissance, solidité, vigueur.

FAIBLIR v. n. ou intr. (fè-blir — rad. *faible*). Perdre de sa vigueur, mollir, devenir faible : *La première ligne des ennemis commençait à* FAIBLIR. *Il a résisté longtemps, mais il commence à* FAIBLIR. *Le vent* A *un peu* FAIBLI. ‖ Céder, plier, offrir une moindre résistance : *Ce ressort* A FAIBLI. *Le plancher* FAIBLIT *de jour en jour.*

— Techn. Se dit de la pâte qui baisse et perd la forme qu'on lui avait donnée pour la mettre en pains.

FAIDER (Charles), jurisconsulte et homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1805. Il étudia le droit, se fit inscrire au barreau de Bruxelles en 1832, et s'éleva rapidement au poste d'avocat général près la cour de cassation. Il l'occupait avec éclat, lorsque le roi des Belges, Léopold Ier, lui confia, en 1852, le portefeuille de la justice, qu'il garda jusqu'au mois de mars 1855. Son passage au ministère fut signalé par la promulgation de plusieurs lois importantes, dont une porte son nom. M. Faider a beaucoup écrit, et fait partie, depuis 1846, de l'Académie royale de Belgique, en qualité de membre correspondant. Outre les nombreux articles qu'il a publiés dans la *Revue belge*, le *Moniteur belge*, les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, la *Belgique judiciaire* et le *Trésor national*, nous citerons : les *Paroles d'un voyant* (Bruxelles, 1834); *Coup d'œil historique sur les institutions provinciales et communales en Belgique* (Bruxelles, 1834); *Etat de l'instruction primaire en Belgique de* 1830 *à* 1840 (Bruxelles, 1842); *De la nationalité littéraire en Belgique* (Bruxelles, 1840); *De la personnification civile des associations religieuses* (1840, in-8°); *Jurisprudence scandée* (1847), et *De l'étude du droit coutumier en Belgique* (1847, in-8°).

FAIDHERBE (Louis-Léon-César), général français, né à Lille en 1818. Elève de l'Ecole polytechnique (1838), puis de l'Ecole d'application de Metz, il fut promu lieutenant du génie en 1842, passa, deux ans plus tard, en Algérie, puis revint en France (1845), reçut le grade de capitaine et servit, de 1848 à 1849, à la Guadeloupe. Pendant son séjour dans les Antilles, M. Faidherbe fit une étude approfondie des questions de colonisation, et il adressa, en 1850, au ministère de la guerre, une demande pour être attaché à l'état-major du Sénégal. Comme aucune place ne s'y trouvait vacante, il retourna en Algérie en 1850, construisit le fort avancé du Bou-Saada et prit successivement part à la campagne de Kabylie sous les ordres de Saint-Arnaud (1851), et à l'expédition du général Bosquet dans les hauts plateaux (1852). Envoyé cette même année au Sénégal en qualité de sous-directeur du génie, Faidherbe acquit sur les besoins, les dangers, l'économie, la politique pratique de la colonie des connaissances telles, que le ministre de la marine Ducos n'hésita pas à lui en donner le gouvernement suprême (1854), en même temps qu'il lui conférait le grade de chef de bataillon. M. Faidherbe se voua alors tout entier à l'exécution de la tâche qu'il souhaitait depuis si longtemps : la rénovation du Sénégal; et il entreprit plusieurs expéditions, qui ont considérablement étendu la domination de la France dans cette partie de l'Afrique : il reprit la rive gauche du fleuve aux maures Trarzas (1858), et annexa les côtes du Baol, du Sine, Saloum, Casamance, etc. En même temps, il établit un réseau télégraphique, et un système de forts, de fortins, de blockhaus, qui assura la sécurité de la contrée, installa des comptoirs nouveaux à Dagana, à Podor, à Matan, à Salé; puis, il engagea une guerre d'extermination contre le prophète Omar-el-Hadji, qui avait conçu le projet de fonder un empire musulman dans l'Afrique centrale, en chassant l'étranger et en groupant les tribus indigènes; et il termina, en 1860, par la soumission de ce chef, une guerre dont le résultat était une question de vie ou de mort pour notre colonie. L'année suivante, à la suite d'une expédition contre le roi de Cayor, il soumit tout le territoire maritime de ce prince et la rive droite du Sénégal, jusqu'au delà du territoire de Balthel de Medina. Enfin, il annexa au Sénégal le cap Vert et la province de Diander, dont l'étendue est d'environ 400 kilomètres carrés. M. Faidherbe était lieutenant-colonel depuis 1855, et colonel depuis 1858, lorsqu'il quitta, en 1861, le Sénégal pour aller commander la subdivision de Sidi-bel-Abbès; mais, après son départ, les affaires de la colonie périclitèrent à tel point, que le ministre de la marine rendit, en 1863, le gouvernement du Sénégal à M. Faidherbe, nommé alors général de brigade. Deux ans après, sa santé exigeant son retour sous un climat plus doux, il alla prendre le commandement supérieur de la subdivision de Bône. Pendant la funeste guerre qui éclata entre la France et la Prusse, en 1870, M. Faidherbe s'est placé au premier rang de nos officiers généraux. Il commandait encore une brigade en Algérie lorsque Gambetta, ayant eu connaissance de ses talents et de son patriotisme, le rappela en France, le nomma général de division et le chargea, dans les premiers jours de décembre 1870, du commandement de l'armée du Nord (22e corps d'armée). Ayant à lutter, avec des troupes jeunes et inexpérimentées, contre les troupes aguerries d'un des meilleurs généraux de l'armée allemande, Von Gœben, le vainqueur de Frossard à Forbach, il fit le genre de guerre qu'il avait pratiqué avec tant de succès au Sénégal, et qui consiste à fatiguer un ennemi supérieur en nombre, à l'attirer à soi, à ne le frapper qu'à coup sûr, à lui échapper pour revenir à la charge et à suivre un système d'attaques et de trêves alternées, propre à la fois à aguerrir les soldats et à les reposer de leurs fatigues. Très-habile à manier les troupes, à beaucoup obtenir d'elles, à combiner l'action des diverses armes, il donna à son armée des preuves de sa haute capacité en prenant l'offensive, et en battant successivement les Prussiens à Pont-Noyelles (3 décembre), et à Bapaume (4 janvier 1870). Manteuffel, inquiété par ces succès, demanda des renforts au quartier général allemand, et Faidherbe, pour éviter d'être tourné par des forces considérables, se vit dans la nécessité de s'appuyer sur les places du Nord, qui offrent une base d'opérations beaucoup plus solide que celle du Pas-de-Calais. Enfin, il allait reprendre ses opérations militaires, interrompues par le malheureux combat de Saint-Quentin, lorsque l'armistice, signé le 28 janvier, vint mettre fin à la guerre. Elu député à l'Assemblée nationale dans le département de la Somme par 107,213 voix (8 février 1871), le général Faidherbe se démit de ce mandat pour rester à la tête de l'armée du Nord. Peu après, la paix fut votée. Désireux alors de prendre part aux débats législatifs, le général, lors des élections complémentaires pour l'Assemblée nationale (2 juillet 1871), posa sa candidature dans le Nord, la Somme et le Pas-de-Calais. Elu à la fois dans ces trois départements à une énorme majorité, il opta pour le Nord. Ce fut en quelque sorte pour répondre à cette imposante manifestation de l'opinion publique que le chef du pouvoir exécutif, M. Thiers, nomma, le 15 juillet suivant, l'éminent général grand officier de la Légion d'honneur. Depuis environ un mois, M. Faidherbe siégeait à l'Assemblée lorsque, convaincu que la majorité outre-passait ses droits en s'attribuant le pouvoir constituant, il donna encore une fois sa démission.

Républicain convaincu, officier d'un rare savoir, esprit ouvert à toutes les idées de réforme, il a fait paraître, au mois de mars 1871, un projet de réorganisation de l'armée, ayant pour but de créer une armée nationale économique, plutôt défensive qu'offensive, pouvant mettre en un mois un million d'hommes sous les armes. Ce projet, dans lequel on trouve d'excellentes idées pratiques à côté de théories d'un ordre élevé, est extrêmement remarquable et a été très-remarqué.

Indépendamment d'un *Annuaire du Sénégal* en quatre langues, qui paraît chaque année depuis 1860, et d'un écrit intitulé l'*Avenir du Sahara et du Soudan* (1863), on doit à cet éminen général un très-grand nombre d'étu-

des intéressantes sur les mœurs, les langues, l'histoire, la topographie des peuplades de l'Afrique. Ces études ont été insérées dans l'*Annuaire du Sénégal*, le *Moniteur sénégalais*, le *Bulletin de la Société de géographie*, celui de la *Société africaine*, les *Nouvelles annales des voyages, etc.* Nous avons cité déjà sa brochure, intitulée *Réorganisation de l'armée* (1871).

Enfin, sous ce titre, *De la campagne de l'armée du Nord en* 1870-1871 (1871, in-8°), le général Faidherbe a publié le récit des opérations militaires qu'il a dirigées durant la guerre franco-allemande. Il a dédié cet intéressant ouvrage à Gambetta.

FAIDIT (Gaucelm), célèbre troubadour qui florissait à la fin du XIIe siècle. La vie de Faidit, que Pétrarque, en ses *Trionfi d'amore*, cite avec le plus grand éloge et rapproche des plus célèbres poëtes de la Provence, est pleine d'incertitudes et de lacunes. Nostradamus et Crescembini le font naître à Avignon d'un agent de la légation du pape, c'est-à-dire à la fin du XIIe siècle et dans une condition heureuse, tandis que Papon et Millot, après Sainte-Palaye, prétendent, avec plus de raison, qu'il naquit vers le milieu du XIIe siècle, à Uzerche, village du diocèse de Limoges, d'une simple famille bourgeoise.

Né poëte, instruit, charmant, mais libertin outre mesure, il dépensa au jeu et dans les amours faciles son mince avoir. Alors, faisant métier de ce qui n'avait été pour lui qu'une distraction, il composa des vers et s'en alla les chanter avec sa maîtresse de cour en cour, de castel en castel. « Une parfaite conformité de goûts, dit Nostradamus, régnait entre ces deux personnages : tous deux aimaient la dépense et la bonne chère, tous deux se pardonnaient mutuellement leurs écarts. Faidit conduisait sa femme dans les cours ; elle chantait pour lui ou bien ils chantaient ensemble... » Cette habitude de Faidit nous est attestée par le moine de Montandon, son contemporain. Son existence fut toute remplie d'aventures galantes. Sa maîtresse, Guillemette de Soliers, était, d'après Nostradamus, une jeune fille noble qu'il avait enlevée d'un couvent, et le surnom de Monja (moinesse, nonne), que les auteurs lui donnent quelquefois confirme cette tradition, repoussée cependant par Emeric David. Un chroniqueur dit, en effet, que c'était *una sondadeira*, une fille de joie. Quoi qu'il en soit, elle était intelligente, instruite, douée d'une jolie physionomie et d'une belle voix ; elle chantait les vers de son amant avec beaucoup de goût. C'était là le secret de leur union : l'un composait, l'autre chantait ; puis, chacun de son côté se livrait à ses goûts libertins. Guillemette s'en laissait conter par tous les écuyers et les pages qui lui plaisaient ; Gaucelm, lui, rimait des sonnets pour les dames et damoiselles qui voulaient bien l'écouter.

Un jour, il osa porter ses vues sur Marie de Ventadour, haute et puissante dame, alliée à toute la noblesse du Midi ; en outre, dit l'historien provençal, « elle était la dame la plus estimée qui fut jamais dans le Limousin, elle se conduisait toujours suivant la raison et ne fit jamais aucune folie. » Cependant, elle parut sensible aux éloges du poëte ; elle lui permit de la chanter, l'encouragea même : les mœurs du temps l'y autorisaient. Durant sept années, Gaucelm Faidit resta, dit-on, fidèle à ces amours platoniques ; mais un jour vint où il demanda à tourner plus vite les pages de ce roman ; il devint exigeant. Fatiguée des obsessions du poëte, la comtesse de Ventadour demanda conseil à Mme Audiart de Malamort, une spirituelle amie qui lui promit de la délivrer de l'importun amant. A cet effet, elle adresse à Faidit un billet renfermant ces mots : « Dites-moi, Faidit, qu'aimeriez-vous mieux : un petit oiseau sur votre main ou une grue qui volerait dans les airs ? » L'inconstant amoureux, comprenant le sens de ce singulier apologue, accourt en toute hâte chez la dame Audiart, qui le reçoit de façon courtoise et lui dit : « J'ai pitié de vous et je regrette de vous voir si amoureux sans être aimé. C'est moi qui suis le petit oiseau, c'est Mme Marie que j'ai comparée à la grue. Je suis jeune, on dit que je suis jolie ; je n'ai jamais eu d'amant, et je n'ai jamais trompé personne. Depuis longtemps je désire être aimée par un homme qui me fasse obtenir honneur et louange ; seul vous m'en paraissez capable, et seule peut-être je suis disposée à vous récompenser dignement ; mais j'exige que notre liaison commence par des vers où vous déclarerez que vous renoncez à la dédaigneuse comtesse, et que vous avez trouvé une jeune dame franche et gentille qui vous aimera. »

L'oublieux et léger Faidit, transporté de joie, renonce publiquement à la comtesse ; mais lorsqu'il vient réclamer le prix convenu, il est accueilli par un franc éclat de rire. La dame de Malemort lui déclare qu'elle ne l'a jamais aimé et qu'elle a seulement voulu délivrer la comtesse ; toutefois, elle restera son amie. Le poëte dut faire une belle grimace.

Une autre aventure encore plus désagréable lui survint avec une jolie coquette, Margarida d'Albusso, qui fit mine de l'encourager et se servit de lui pour voir plus aisément son amant, Hugues de Lusignan, jusque-là qu'elle donnait des rendez-vous à celui-ci dans la chambre même du poëte. Désespéré et furieux, Faidit partit pour la terre sainte (croisade de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion) ; il en revint en 1193.

A son retour, appelé à la cour de Boniface, marquis de Montferrat, il grossit la pléiade de troubadours que le noble personnage entretenait magnifiquement et qu'inspirait de ses doux regards et de ses sourires sa sœur, la comtesse Béatrix. Il se fixa ensuite à la cour de Raimond d'Agoult, seigneur de Sault ; là, il lui arriva encore une aventure d'amour dans laquelle il joua un assez vilain rôle, ayant pour rival un puissant seigneur, Alphonse Ier, comte de Provence. Il dut fuir en toute hâte. Nous le retrouvons cependant en Provence, chez le comte Raimond d'Agoult, peu de temps après, et c'est à la cour de ce seigneur qu'il mourut vers 1220.

Nous possédons de G. Faidit environ soixante pièces de vers, dont les plus remarquables ont été données et quelques-unes traduites par M. Raynouard (*Choix des poésies des troubadours*) et par M. Rochegude (*Parnasse occitanien*). La plus belle entre toutes est celle qui a pour sujet la mort du roi Richard d'Angleterre, le protecteur et l'ami de notre poëte. M. Raynouard, qui a traduit en entier cette pièce, ne craint pas de dire que la lyre plaintive et élégante de Faidit s'y est élevée au ton de l'ode. Il fait aussi remarquer « avec quel art le troubadour tâche de rendre ses regrets utiles, et comment, en s'adressant à ceux qui doivent partager ses sentiments, il ramène leurs idées vers le devoir pressant de concourir à la délivrance du saint tombeau. »

En ce qui concerne les pièces de théâtre attribuées à Faidit, nous n'avons nul autre témoignage que celui de Nostradamus, « auteur, dit Emeric David, assez peu digne de confiance ; mais, comme il rappelle des faits que la tradition pouvait lui avoir appris, à défaut d'autres monuments, et comme il ne dit d'ailleurs rien d'impossible ni d'invraisemblable, il n'existe aucune raison de rejeter cette autorité. Fontenelle, les rédacteurs du *Journal des savants*, ceux du *Mercure de France*, Beauchamp et d'autres écrivains y ont ajouté foi. Les auteurs du *Discours sur l'état des lettres en France au* XIIIe *siècle* et du *Discours sur l'état des beaux-arts* à la même époque, insérés dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XVI), ont fait remarquer que Philippe-Auguste admettait des comédiens ou des farceurs pour l'amuser durant ses repas. Ils ont rappelé que les Français plaçaient au nombre de leurs divertissements, soit dans l'intérieur des châteaux et des monastères, soit même dans les lieux publics, des récits dialogués et des mystères mis en action, bien avant l'époque de Faidit. La comédie attribuée à Faidit, intitulée l'*Hérésie des prêtres* (l'*Heregia dels preyres*), ne fut point jouée publiquement, mais dans l'intérieur du palais du marquis de Montferrat. Il paraît que cette pièce était une satire contre la cour de Rome, à l'occasion des persécutions que l'on commençait à exercer envers les Albigeois. Voilà pourquoi Nostradamus dit que l'auteur n'aurait pas pu la jouer avec sûreté dans le Languedoc et qu'elle fut accueillie à la cour de Boniface, lié d'amitié avec Raimond VI. Cette pièce n'est connue que par son titre. »

FAIDO, village de Suisse, cant. du Tessin, ch.-l. du cercle de ce nom et du district de la Levantina, à 721 mèt. d'altit. ; 504 hab. On y remarque un couvent de capucins bâti au commencement du XVIIe siècle, un ancien hôtel de ville et la belle cascade du *Piumogna*, sur la rive droite du Tessin.

FAIEL ou **FAYEL** (dame de), comtesse de Vergy. V. COUCY.

FAÏENCE s. f. (fa-ian-se — du nom de la ville de *Faenza*, près de Bologne, en Italie. Cette ville est nommée *Fayence* dans Marot :

> Ravenne ont prins, cité de grosse estime ;
> *Fayence* aussi est tombée en leurs trappes.

Les Italiens ont appelé la faïence *maiorica* et *maiolica*, de l'île de Majorque, d'où elle leur était venue. Faisons remarquer toutefois que l'origine de notre mot *faïence* n'est point ramenée par tous les étymologistes à la ville italienne de Faenza ; il se fait aussi de la *faïence* en Provence, dans la petite ville de *Faïence*, et Mézeray, dans sa *Grande histoire*, prétend que c'est de là, et non pas de la *Faenza* d'Italie, que cette poterie a pris son nom). Poterie de terre vernissée ou émaillée : *Assiettes de* FAÏENCE. *Vase, pot, marmite de* FAÏENCE. *Manger dans de la* FAÏENCE.

— Chir. *Bruit de faïence*, Espèce de crépitation que l'on observe dans quelques tumeurs blanches parvenues à un certain degré de désorganisation, lorsqu'on cherche à imprimer des mouvements aux os de l'articulation malade.

— **Encycl.** On ne connaît pas l'inventeur de la *faïence*. Deux opinions sont en présence sur le lieu où elle fut inventée. Suivant les uns, elle aurait été connue dès la plus haute antiquité par les Chinois et les Assyriens ; suivant d'autres, c'est en Perse qu'on l'aurait fabriquée pour la première fois. La seconde opinion semble la plus probable ; car les archéologues ont donné le nom de *faïences* à des figurines assyriennes ou chinoises qui ne présentaient avec les poteries d'autre analogie que d'être couvertes d'un enduit vitreux. Des Persans, le procédé de fabrication passa aux Arabes

Au VIIIe siècle, alors que les musulmans, poussés par leur fanatisme religieux, se répandirent sur l'Afrique et sur l'Espagne, ils apportèrent avec eux le procédé des Persans. Peut-être aussi la fabrication des *faïences* se répandit-elle en Europe par Byzance. Le fait n'est point suffisamment établi, car nous ne connaissons aucune *faïence* byzantine, tandis que l'on connaît bon nombre de poteries mauresques. Les plus anciennes auxquelles on puisse attribuer une date certaine proviennent de l'Alhambra de Grenade. Leur contemporanéité avec ce monument les ferait donc remonter à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle.

Pourtant, d'après Lenormand, un certain nombre de pièces conservées au musée céramique de Sèvres remonteraient au IXe siècle. Après Byzance et l'Espagne, c'est l'Allemagne qui a dû avoir le monopole des *faïences*. A Leipzig, le couvent de Saint-Paul fut bâti au commencement du XIIIe siècle ; en 1207, il était complétement achevé ; or, on a trouvé dans ce monument des briques émaillées qui supposent des connaissances céramiques assez grandes.

A Breslau, en 1290, on éleva un tombeau à Henri IV, duc de Silésie ; le monument existe encore aujourd'hui ; il est tout entier en terre cuite émaillée. Nombre de faits tendent à prouver qu'à cette époque l'art céramique était assez développé en Allemagne. Mais c'est à Nuremberg surtout que les potiers se distinguèrent ; la famille des Hirschvogel y acquit même fortune et renommée. Ces artistes habiles exécutèrent, pendant plus d'un siècle, des *faïences* artistiques encore admirées aujourd'hui et des ustensiles d'usage ordinaire. C'est la première fois que nous voyons la *faïence* employée à des objets d'utilité domestique ; jusque-là, elle était restée dans le domaine exclusif de l'art. En Italie, à la même époque, et plus tard en France, elle fut seulement appliquée à des œuvres artistiques. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que l'Anglais Wedgewood lui donna la grande impulsion économique et commerciale que nous lui voyons aujourd'hui. Nevers et Rouen avaient bien déjà fait quelques tentatives en ce sens, mais la plus grande partie des produits était destinée à l'ornementation.

D'où l'Allemagne tira-t-elle les procédés de fabrication ? lui vinrent-ils de l'empire d'Orient ou les créa-t-elle de toutes pièces ? Jusqu'ici, le problème est resté sans solution. Pour les *faïences* italiennes, nous sommes mieux renseignés. Les Maures les importèrent en Espagne et en Sicile, d'où elles passèrent facilement en Italie ; elles y prospérèrent si bien que, vers 1110, les manufactures de Faënza, d'Urbino, de Gubbio, de Pesaro et de Castel-Durante étaient en pleine activité. La couverte employée dans ces manufactures était un vernis plombifère, mou et *tressaillant* au feu. Vers 1415, un sculpteur florentin, Lucca della Robia, introduisit la glaçure stannifère. Dans ses recherches, il n'avait d'autre point de vue que la statuaire ; aussi, lui et ses élèves appliquèrent-ils seulement à des statues ou à des bas-reliefs le procédé nouveau. Suivant une tradition assez probable, Lucca della Robia aurait dû la connaissance du procédé à des potiers de Majorque émigrés en Toscane. Il désignait les pièces artistiques façonnées par lui sous le nom de *terra invedriata*. Mais peu à peu son procédé se répandit, et bientôt les potiers de la Romagne employèrent la glaçure stannifère. C'est alors que naquit la production des maïoliques ou majoliques. Les manufactures de l'Italie centrale prospéraient de plus en plus ; la protection des princes ne leur fit pas défaut. Ils encouragèrent la production des *faïences*, et, à leur instigation, les artistes les plus habiles, Raphaël lui-même, fournirent, soit des modèles de vases, soit des motifs d'ornementation.

Les premières majoliques, dernières œuvres du moyen âge, portent l'empreinte de leur origine ; destinées aux seigneurs, elles étaient seulement fabriquées pour l'ornementation. Mais quand vint la Renaissance, ce grand réveil des masses, elles se vulgarisèrent, et de luxueuses, elles devinrent utiles : ce n'était pas déchoir.

Pendant ce temps, la céramique prospérait en Hollande. Vers le milieu du XVe siècle, des potiers allemands importaient à Delft la nouvelle industrie. Les plus anciens spécimens connus comme provenant de cette fabrique portent la date de 1480. Ce n'est qu'au milieu du siècle suivant que les poteries de Delft commencèrent à devenir communes. Leur développement fut rapide alors. Vers 1650, quarante-trois manufactures étaient en pleine activité, et leurs produits se répandaient en Angleterre, en France, en Suède et dans le Danemark. Tout d'abord, les pièces ne furent que des imitations des vieux maîtres allemands, puis vinrent des copies de la porcelaine de Chine, et enfin de tout cela sortit un style vraiment national. Jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, les fabriques prospèrent ; mais, à partir de cette époque, la décadence est rapide. A peine aujourd'hui fabrique-t-on à Delft quelques *faïences* des plus communes.

Le tour de la France vint enfin dans ce grand mouvement artistique et industriel. Bernard Palissy, probablement inspiré par les potiers allemands, commença les recherches qui devaient aboutir à la production des chefs-d'œuvre que nous connaissons. De 1539 à 1589, le grand potier poursuivit son but, bravant la misère et les privations, brûlant jusqu'à ses meubles pour chauffer ses fourneaux. Comme récompense de tant d'abnégation, il mourut dans la misère, emportant son secret dans la tombe. A peu près à la même époque, se fabriquaient en France les célèbres poteries artistiques connues des amateurs sous le nom de *faïences* de Henri II et de Diane de Poitiers. Elles n'eurent point d'antécédents, elles disparurent sans laisser de traces dans l'art, et elles viennent prouver une fois de plus combien, à cette remarquable époque de la Renaissance, les esprits étaient tournés vers la recherche du nouveau. Cette *faïence*, que quelques auteurs ont appelée le phénix et le sphinx de la curiosité, à cause de son extrême rareté et de l'obscurité de son histoire, est essentiellement composée d'argile plastique et de silex ou de quartz broyé fin, avec une glaçure quelquefois plombifère, le plus souvent stannifère. On en connaît cinquante-cinq spécimens, qui sont disséminés dans des musées publics ou des collections particulières, en France, en Angleterre et en Russie : on en compte vingt-huit dans le premier pays, vingt-six dans le second et un seulement dans le troisième. Toutes ces pièces ont été trouvées en Touraine et en Vendée, surtout en Touraine. Il est à remarquer qu'aucune ne se répète. De plus, elles sont de petite dimension et, pour la plupart, d'un usage purement ornemental. Les plus nombreuses sont des coupes, des salières, des biberons, des aiguières et des flambeaux. On y trouve les marques suivantes, qui sont toutes en bleu dans la pâte : la salamandre de François Ier, les croissants entrelacés de Diane de Poitiers, le chiffre de Henri II, le monogramme de ce même prince et de Catherine de Médicis, l'écu de France, le monogramme du Christ, les armoiries de Montmorency-Laval, celles des Coetmen de Bretagne, etc. Plusieurs de ces pièces ont des ornements en haut-relief, consistant en mascarons, cannelures, écussons ou figurines. Le plus généralement, des bandelettes d'un jaune d'ocre, liserées d'un brun foncé et enlacées avec goût, se détachent sur le fond de la pâte, qui est d'un blanc jaunâtre. Enfin, la décoration est souvent rehaussée de petits dessins bleus, noirs, verts, violets ou rouges.

Ce n'est qu'en 1839, lors de la publication du grand ouvrage de Willemin, que les *faïences* dites de Henri II ont commencé à exciter l'attention des amateurs. Depuis cette époque, on n'a cessé de les rechercher avec passion, et aujourd'hui on paye des prix fabuleux les rares spécimens qui paraissent de loin en loin dans les ventes d'objets d'art. On a attribué à plusieurs pays et à plusieurs artistes étrangers la fabrication de ces curieuses poteries. M. Benjamin Fillon, collectionneur dont la saine érudition égale le goût, vient de prouver qu'elles ont été faites à Oiron, près de Thouars, dans les Deux-Sèvres, et qu'elles sont l'œuvre du potier François Charpentier et d'un nommé Jean Bernard ou Bernart, gardien de la librairie et secrétaire de la dame Hélène de Hangest-Genlis, veuve d'Artus Gouffier, ancien précepteur de François Ier, et l'une des femmes qui cultivaient alors les arts avec enthousiasme.

En 1600, l'un des Italiens de la suite de Mancini, duc de Nivernais, remarqua aux environs de Nevers une terre analogue à celle qu'on employait à Faenza. Conrade essaya de l'employer aux mêmes usages, et il réussit. En 1647, Pierre Poiret fit venir des ouvriers de Delft et établit la première faïencerie à Rouen. Plus tard des établissements semblables se fondèrent à Avignon (1650), Epernay (1650), Saint-Cloud (1690), Apt (1670), Meudon (1700), Clermont-Ferrand (1730), Bordeaux (1740), etc. Deux fabriques célèbres s'élevèrent à Moustiers (1750) et à Marseille (1760).

— *Faïence fine.* Elle est d'origine toute moderne ; mais, comme ses caractères distinctifs ne furent pas d'abord bien tranchés, on ne connaît pas au juste la date de sa première fabrication.

Dans le Staffordshire, à Burslem, on fabriquait depuis longtemps des *faïences* communes. Ces poteries étaient vernissées à la galène (plomb sulfuré). Ce vernis fut changé vers 1690 par les frères Elers, qui introduisirent la couverte au sel marin jeté dans le four à la fin de la cuisson.

Le potier Astburg fit par hasard, vers 1700, l'observation que le silex noir calciné devenait blanc. Il essaya de blanchir la pâte de sa poterie en y ajoutant du silex calciné ; le résultat fut celui qu'il attendait.

Puis l'art du potier resta stationnaire jusqu'en 1763, époque à laquelle Josiah Wedgewood, le Palissy anglais, réussit à fabriquer une pâte à biscuit dense, opaque et à glaçure transparente. On donna à la nouvelle *faïence* les noms de *cream colour*, à cause de sa couleur, et de *queen's ware*, parce que la reine prit sous sa protection l'industrie naissante. Une révolution économique suivit la découverte. Les classes aisées abandonnèrent l'usage des *faïences* communes aux pauvres gens. Dès 1780, le nouveau produit pénétra en France sous le nom de *faïence anglaise ;* mais ce n'est qu'à partir de 1824 que cette faïence commença à se vulgariser chez nous par la production énorme qu'en fit la ma-

nufacture de Johnston et de Saint-Amans, à Bordeaux. Aujourd'hui, on la fabrique dans plusieurs de nos départements, à Choisy, à Creil, à Sarreguemines, à Montereau, à Bordeaux et à Chantilly. De là elle passa dans les autres contrées de l'Europe; mais le Staffordshire a toujours tenu le premier rang pour la solidité et le bon marché des produits.

Nous ferons suivre cette courte notice historique de considérations purement techniques sur la fabrication des diverses espèces de *faïence*. On divise la *faïence* en deux grandes classes : 1° la *faïence fine*, formée de silice, d'alumine et quelquefois de chaux; sa pâte est poreuse, blanche, absorbante et opaque; son vernis, à base de protoxyde de plomb, est transparent; 2° la *faïence commune*, ordinairement poreuse; elle est rouge ou jaunâtre; la couverte, toujours opaque, est colorée ou d'un blanc opaque.

Les procédés de fabrication sont, du reste, les mêmes pour les deux sortes de *faïence;* les différences portent seulement sur la composition des pâtes et sur celle des couvertes. L'argile retirée du sol est presque toujours mélangée de silex ou de fragments pierreux dont il faut la débarrasser; c'est le but du *lavage des pâtes*. Comme l'argile est plastique et se délayerait difficilement dans l'eau, on commence par la dessécher, puis on la pulvérise. On la met alors en suspension dans l'eau. Les fragments les plus lourds tombent au fond des vases, tandis que l'argile reste en suspension. Le liquide est ensuite décanté et abandonné à lui-même pendant un certain temps. L'argile se dépose alors.

La seconde opération est le *broyage*. Quand les argiles sont trop dures, on commence par les *étonner*, c'est-à-dire qu'après les avoir fortement chauffées, on les projette dans l'eau. Elles se divisent en petits fragments que l'on porte sous des meules de grès. L'ouvrier, pendant ce travail, humecte de temps à autre l'argile à broyer. Pour certaines poteries fines, il est nécessaire de porphyriser l'argile; elle est alors broyée dans des mortiers de métal; puis, pour en extraire les parties les plus fines, on procède à la lévigation de la même manière que pour le lavage des pâtes, en retenant seulement les portions qui restent en suspension. Cette opération terminée, le *dosage* des matériaux a lieu; on le fait quelquefois au poids, d'autres fois au volume; le plus souvent, il n'est qu'approximatif; mais, pour la porcelaine dure et la *faïence* fine, on procède avec soin.

Pour opérer le mélange intime des éléments, on délaye la pâte avec de l'eau jusqu'à ce qu'elle ait pris la consistance d'une bouillie claire; on brasse le tout, puis on procède au *ressuage de la pâte*.

Cette dernière opération a pour objet de raffermir la pâte. On place la bouillie dans des caisses de plâtre ou de terre cuite absorbant rapidement l'eau. On avait proposé l'emploi de sacs de toile imprégnés d'huile et soumis à une pression assez forte, mais ce procédé est peu usité. Pour la pâte à *faïences* fines, on emploie des filtres de laine tendus sur des trémies de fonte; on produit alors un vide partiel au moyen de la condensation de la vapeur d'eau provenant des machines à vapeur. La pâte se sèche ensuite assez rapidement.

A ce moment, les matières doivent être soumises au *pétrissage*. Elles sont étendues sur des aires dallées, et un ouvrier, pieds nus, commence à les piétiner en décrivant une spirale serrée allant d'abord de la circonférence au centre, puis du centre à la circonférence. En Angleterre, cette opération se fait plus rapidement et aussi bien avec une machine.

Si l'industriel veut obtenir de la *faïence* commune, il commence alors la cuisson; mais, pour la *faïence* fine et la porcelaine, il reste encore à faire *pourrir* la pâte. On abandonne, à cet effet, la pâte à l'action de l'eau dans des fosses cimentées. Les matières organiques qu'elle contient entrent en putréfaction; de blanche qu'elle était, elle devient noire. Il se dégage pendant ce temps du gaz acide sulfhydrique, provenant sans doute de l'action exercée par les substances organiques sur les sulfates en dissolution dans l'eau. On a remarqué, du reste, que le dégagement de gaz est d'autant plus considérable que l'eau employée est moins pure. Brongniart attribuait au dégagement de ces gaz la cause d'un mouvement qui, agissant sur les plus petites portions de la masse, lui donne une homogénéité complète. Quoi qu'il en soit, des essais ont été tentés avec des pâtes non putréfiées, et le résultat fut tel que l'on peut considérer cette opération, sinon comme inutile, au moins comme peu importante.

Quand, en céramique, on dit qu'une pâte est *vieille*, il ne faudrait pas en conclure que c'est une pâte préparée depuis longtemps; on veut simplement dire par là qu'elle a acquis une homogénéité suffisante pour être propre au façonnage. C'est à cette dernière opération que les pâtes doivent être soumises avant la cuisson.

— *Façonnage*. Divers procédés sont ici mis en usage : tantôt on opère sur de la pâte molle, qui est mise sur le tour et amenée par la main de l'ouvrier à la forme voulue, ou bien coulée dans des moules de plâtre et de terre poreuse; tantôt on opère sur de la pâte durcie, que l'on travaille alors à la façon des métaux, au moyen de la molette et du tour à guillocher; mais c'est surtout la forme de la pièce qui doit indiquer l'emploi du procédé à suivre. On ramène ces formes à quatre principales :

1° Les pièces rondes ou ovales, plates, telles que plats, assiettes, etc. L'ouvrier prend une masse de pâte de la grosseur nécessaire et la bat sur une table de plâtre avec une masse de même substance, plate en dessous; il obtient ainsi un disque nommé croûte. Il a un moule en plâtre qui doit donner le dedans de l'assiette. Ce moule est placé sur la tête du tour; celui-ci est un disque de plâtre porté par un axe vertical en fer; l'ouvrier lui imprime avec le pied un mouvement de rotation assez rapide. La croûte de pâte est placée sur le moule; l'ouvrier presse sur le cul de l'assiette avec une lame de fer et fait prendre à la croûte la disposition du moule; puis il façonne les bords avec un instrument de *faïence* qui présente exactement le profil de l'assiette. Il coupe alors les bavures avec un fil de laiton. L'ouvrier laisse les assiettes prendre une certaine consistance, puis il les unit complétement en dessous et les polit avec un instrument de corne. Toutes ces opérations s'exécutent d'ailleurs avec une merveilleuse rapidité.

2° Les pièces rondes et creuses (tasses, sucriers, etc.). Celles-ci se font par un procédé tout différent : le disque du tour est alors remplacé par une tête ou girelle en plâtre; l'ouvrier place sur la girelle une masse de terre, et avec les mains il donne à peu près au vase la forme qu'il doit avoir; il finit même l'intérieur avec un instrument de bois. Il faut alors laisser la masse prendre assez de consistance. Quand elle est arrivée à ce point, l'ouvrier remplace la girelle de plâtre par une sorte de support en terre nommé mandrin. Ce mandrin remplit la cavité du vase; l'ouvrier, avec un instrument tranchant nommé *tournassin*, le tournasse, c'est-à-dire qu'il l'ébauche et le termine en dehors; la pièce, pour être achevée, doit alors recevoir les moulures qui doivent l'orner. Un autre tour plus expéditif est le tour anglais; la seule différence est que, dans ce dernier, l'axe est horizontal.

3° Les pièces à jour, telles que les corbeilles, se moulent comme les assiettes; mais elles sortent pleines du moule; il faut alors les évider à la main.

4° Enfin les pièces de garnissage, anses, becs, saillies, ornements de toute sorte. On moule ces pièces à part, dans des moules en plâtre, puis on les colle sur la pièce principale avec de la *barbotine*, c'est-à-dire de la pâte délayée dans l'eau.

Pour ce qui est des anses simples, on emploie un procédé plus expéditif : à l'aide de presses, on fait passer la pâte dans une sorte de filière profilée de diverses manières. On obtient ainsi une sorte de lanière cannelée suivant le profil. Cette lanière est coupée et arrondie en forme d'anse sur un moule en plâtre.

Pour ce qui est des cannelures et des guillochages de la plupart des pièces tournées, elles ne se font point au moule, mais avec le tour à guillocher. Les petits ornements se gravent avec des molettes de cuivre qui portent un dessin sur leur circonférence.

Pour les creusets, on se sert quelquefois de moules de bronze; c'est le seul cas ou l'on emploie pour les poteries des moules non absorbants.

Telles sont les principales opérations que l'on fait subir à la pâte des *faïences;* il reste maintenant à décrire les couvertes, la cuisson et la décoration de ces poteries.

— *Couvertes*. Quand les pièces ont été façonnées et séchées avec soin, tantôt on les passe immédiatement au four pour leur donner une demi-cuisson ou une cuisson complète; tantôt, avant la cuisson ou après la demi-cuisson, on les recouvre d'un enduit vitreux nommé *émail*, *vernis* ou *couverte*. Cet enduit sert à les rendre imperméables aux liquides, à détruire leur rugosité, à masquer la couleur rougeâtre qu'ont souvent les *faïences* et à leur donner des teintes agréables à l'œil.

Les vernis ne sont autre chose que des verres réunissant un certain nombre de propriétés particulières. Si la pâte est peu fusible, le vernis pourra l'être fort peu; si, au contraire, la cuisson de la pâte doit avoir lieu à une basse température, il est évident que le vernis devra présenter une plus grande fusibilité. Pour augmenter la fusibilité de la couverte des *faïences*, on augmente la quantité de protoxyde de plomb qui entre dans sa composition. Mais un autre inconvénient se présente ici : si l'oxyde de plomb est trop abondant, le vernis est mou, se laisse rayer et peut abandonner aux liquides une certaine quantité de sels de plomb. Or ceux-ci ont des propriétés toxiques fort dangereuses.

Une condition indispensable pour un bon vernis, c'est d'être parfaitement liquide à la température de cuisson de la pâte, car il doit s'étendre uniformément et ne pas pénétrer trop avant, sinon il s'effacerait et deviendrait ce qu'on appelle un vernis *terne*, *ressuyé*.

Un vernis excellent devrait donc réunir les conditions suivantes : l'économie, la beauté, la dureté, la salubrité et une fusibilité parfaite à la température de cuisson de la pâte.

Une condition fort importante pour la durée des vernis, c'est le rapport exact entre la dilatation de la couverte et celle de la pâte. On comprend, en effet, que, si les deux dilatations sont inégales, le vernis, étant plus mince, cassera, ne pouvant résister à la traction exercée sur lui. Quand ces fentes se sont produites, on dit que la couverte est *tressaillée*.

Les principales matières employées comme vernis sont le feldspath, les ponces, le sel marin, les alcalis, l'acide borique, le phosphate de chaux, le sulfate de baryte, les silicates de plomb, l'acide stannique, les sulfates métalliques, ainsi que les oxydes de plomb, de manganèse, de fer et de cuivre.

Ces couvertes se mettent ordinairement par immersion, la matière à couverte étant réduite en poudre et délayée dans l'eau. Les pièces, après avoir été rendues plus solides et plus absorbantes par la demi-cuisson ou le séchage préalables, sont plongées dans l'eau, qui tient la couverte en suspension. L'eau éprouve de la part de la pâte une filtration de dehors en dedans et dépose à la surface une couche égale de couverte. Tantôt la couverte fait corps avec la pâte, tantôt, au contraire, elle n'a pas pénétré la pâte, à laquelle elle est seulement superposée. Les porcelaines et les grès sont dans le premier cas, la *faïence* et la terre de pipe rentrent dans le second. C'est cette différence qui assure aux premières de ces poteries une solidité et une durée bien supérieures à celles que peuvent offrir les secondes.

— *Cuisson des faïences*. La cuisson a pour effet de donner aux poteries assez de solidité pour qu'on puisse les remuer sans les briser. Avant de soumettre les poteries à l'action du feu, on commence par les sécher avec soin, puis on les chauffe doucement d'abord pour que l'évaporation brusque de l'eau ne les fasse point fendiller. La pièce une fois sèche, les accidents sont moins à craindre; mais il faut encore observer des ménagements.

Les conditions les plus essentielles à la cuisson des poteries se rapportent à la disposition des fours et à celle des pièces dans le four.

Quand il s'agit de poteries grossières, on peut, sans inconvénient, les exposer à l'action directe de la flamme; c'est ce qui a lieu dans la cuisson dite en *échappade*, en usage pour la *faïence* commune; mais, comme les cendres de tous les combustibles contiennent des substances capables d'agir sur les poteries et que le courant d'air qui les entraîne augmente les chances de casse pour les poteries déjà cuites, on opère autrement quand il s'agit de *faïences* fines. Ces pièces sont *encastées*, c'est-à-dire placées dans des espèces de supports ou étuis en terre réfractaire nommés *cazettes* (par corruption *gazettes*). Quand les poteries sont recouvertes d'un vernis qui doit se liquéfier par le feu, on fait en sorte qu'elles touchent la cazette par le plus petit nombre de points possible; le fond des cazettes est lui-même couvert de sable pour empêcher les pièces d'y adhérer.

Ces conditions à remplir expliquent les différences de forme des fours. Pour les *faïences* fines, les fours sont disposés de telle sorte qu'il n'y ait que peu ou point de fumée pendant la cuisson. Les foyers sont donc fumivores; on les fait à flamme renversée. Le four prend alors la forme d'une tour à un ou plusieurs étages, flanquée de quatre, six ou huit *alandiers* ou foyers à flamme renversée. C'est à Wedgewood que l'on doit l'invention de ces fours. M. Ginori a apporté un ingénieux perfectionnement aux fours de Wedgewood : il les a composés de plusieurs étages, et à chacun d'eux il a établi des alandiers. Quand la cuisson est terminée à l'étage inférieur, il éteint le feu, et pendant le refroidissement il chauffe le premier étage, le laisse refroidir et allume le troisième. On voit que, grâce à cette ingénieuse disposition, on économise une grande quantité de combustible. Une autre conséquence est qu'avec un semblable four on peut cuire aux différents étages des poteries qui exigent des températures de moins en moins considérables. Ainsi, en cuisant de la porcelaine à l'étage inférieur, on peut cuire de la *faïence* au suivant et de la brique ou des tuiles au troisième. La principale cause des accidents dans la fabrication des poteries est due au retrait qu'éprouve l'argile soumise à une forte chaleur. C'est pour obvier à cet inconvénient que l'on introduit dans la pâte un corps *dégraissant*, toujours choisi parmi les substances qui se contractent peu ou point au feu. La contraction linéaire des poteries est considérable, car elle varie de 1 douzième à 1 cinquième. Elle est très-régulière quand la pâte est bien préparée. Le retrait n'est pas le même dans toutes les dimensions; il est ordinairement plus grand dans le sens vertical que dans le sens horizontal.

Le calcul du retrait que doit éprouver une pièce pendant sa cuisson, pour qu'elle ne perde rien de l'élégance de sa forme, est un des points les plus délicats de l'art du potier.

— *Cuisson des couvertes*. Les couvertes que l'on applique sur les *faïences* sont de deux sortes : 1° les couvertes formées de silice, d'oxyde de plomb et d'alcali; ce sont celles qui s'appliquent sur la porcelaine tendre, la terre de pipe et quelques *faïences* colorées; 2° les couvertes à base de silice, d'oxyde de plomb, d'acide stannique et d'alcali; elles sont réservées aux *faïences* communes. Les premières sont transparentes, les secondes sont opaques. On a vu plus haut comment on dépose la couche de couverte sur la pâte. La cuisson des couvertes s'opère à une température égale ou inférieure à celle de la pâte. Dans le cas des *faïences* communes, c'est à température égale; pour les *faïences* fines à vernis plombeux, la cuisson de la couverte a lieu à une température relativement basse.

Les principaux défauts que peuvent présenter les couvertes sont la tressaillure, les bouillons, la sécheresse, l'enfumage.

Les bouillons sont dus à des bulles de gaz enfermées dans la couverte en fusion. La sécheresse donne à la *faïence* un aspect terne; cela tient au peu d'épaisseur de la couverte ou à sa trop faible fusibilité.

D'autres fois la couverte présente une teinte jaune qu'on attribue en général à la fumée. Ce défaut n'est sensible que sur les poteries blanches; il peut provenir de la présence du fer dans la couverte ou bien de celle d'une matière charbonneuse.

— *Faïence fine* (synonymes : terre blanche, terre de pipe, *faïence* anglaise). Sa pâte est blanche, poreuse, à texture fine, opaque, dense et sonore. La couverte est plombifère et transparente. Voici, du reste, la composition centésimale de la *faïence* fine calcifère (terre de pipe) :

Argile plastique	85,4
Silex	13 »
Chaux	1,6
	100,0

La couverte présente la composition ci-dessous :

Feldspath calciné		7
Sable		31
Oxyde de plomb	Minium	30
	Litharge	26
Borax		3
Cristal		3
		100

Pour celle de la *faïence* cailloutée :

Sable quartzeux	36 »
Minium	45 »
Carbonate de soude	17 »
Nitre	2 »
Bleu de cobalt	0,001
	100,001

Le dépôt de la couverte a lieu par *immersion* ou par *arrosage*. Le façonnage des pièces est soigné; celles-ci sont, du reste, minces, légères et présentent une certaine élégance. Si l'oxyde de plomb se trouve à trop forte dose dans la couverte, celle-ci peut être attaquée par les acides et même par le vinaigre après un contact de quelques heures; les couteaux la rayent et introduisent ainsi une poussière plombeuse dans les aliments. Ces inconvénients sont compensés par le bas prix de la poterie, car plus on met d'oxyde de plomb, moins on dépense de combustible. L'économie a malheureusement lieu aux dépens de la salubrité.

La cuisson de la *faïence* fine se fait en deux opérations : la première, pour transformer la pâte en biscuit, a lieu à une température de 100° au pyromètre de Wedgewood; pour ce qui est du vernis, la température ne dépasse pas 20° ou 30° du même instrument. Cette cuisson a lieu dans des fours cylindriques à voûte surbaissée, munis de six ou huit alandiers. C'est avec cette *faïence* que sont fabriquées les pipes en terre blanche.

Les principaux centres de fabrication sont, en France : Choisy, Creil, Chantilly et Montereau.

— *Faïences communes* ou *faïences italiennes* (v. l'historique). Leur pâte est opaque, généralement jaunâtre, à texture lâche, recouverte d'un enduit le plus souvent stannifère.

Composition de la *faïence* émaillée de Paris :

Faïence brune :

Argile plastique d'Arcueil lavée	30
Marne argileuse verdâtre	32
Marne calcaire blanche	10
Sable impur, marneux, jaunâtre	28
	100

Faïence blanche :

Argile plastique d'Arcueil lavée	8
Marne argileuse verdâtre	36
Marne calcaire blanche	28
Sable impur, marneux, jaunâtre	28
	100

Email pour la *faïence* brune :

Minium	52
Manganèse	7
Poudre de brique fusible	41
	100

Celui de la *faïence* blanche est de deux sortes : l'un (n° 1) est dur, l'autre (n° 2) est tendre. La composition varie en conséquence.

Email n° 1 (dur) :

Calcine composée de	Oxyde de plomb	33	44
	Oxyde d'étain	67	
		100	
Minium			2
Sable			44
Sel marin			8
Soude d'Alicante			2
			100

Email nº 2 (tendre) :

Calcine composée de	Oxyde d'étain. .	18	47
	Oxyde de plomb.	82	
		100	
Sable.			47
Sel marin.			3
Soude d'Alicante.			3
			100

Cette sorte de poterie est plus utile encore que la *faïence* fine, car elle peut aller au feu, la brune mieux encore que la blanche.

La cuisson a encore lieu en deux opérations : la première, pour le biscuit, a lieu au rouge sombre; la seconde, à une température inférieure. Un de ses inconvénients est de se fendiller par l'action du feu; on l'emploie à la confection des carreaux et des plaques pour poêles en *faïence*. La composition de cette variété est : 2 parties d'argile crue, 1 partie d'argile déjà cuite ou de sable. Les récentes recherches de M. Barral ont mis à même d'obvier à l'inconvénient du fendillage. Pour obtenir des *faïences* à surface homogène, il suffit, d'après ce chimiste, d'ajouter à la pâte une *fritte* de potasse ou de soude, ou encore du carbonate de chaux. On peut même se contenter de mettre ces substances sur la pâte ancienne, entre le vernis et le biscuit. Les *faïences* ainsi obtenues ne se gercent plus par l'action du feu. Cette importante modification promet de donner une grande extension à cette poterie, essentiellement populaire.

— *Décoration des faïences*. Les matières employées peuvent être divisées en quatre grandes classes : les couleurs vitrifiables proprement dites; les *engobes*, matières terreuses fixées par un fondant vitreux; les métaux à l'état métallique et les lustres métalliques.

Les fondants sont des matières vitrifiables incolores qu'on ajoute aux oxydes métalliques et aux métaux pour les faire adhérer aux poteries. Les principaux sont le borax, l'acide borique, le nitre, les carbonates de potasse et de soude, le minium, la litharge et l'oxyde de bismuth.

On peut, ou colorer la pâte, ou appliquer sur le vernis des couleurs vitrifiables. Quand on veut colorer la pâte, la couleur doit résister à la température de cuisson; aussi le nombre des couleurs est-il fort limité pour les poteries qui se cuisent à une haute température. Les couleurs pouvant supporter sans altération la température de cuisson des vernis, émaux ou couvertes, sont dites *couleurs de grand feu;* celles qui s'altèrent à cette température sont appelées *couleurs de moufle*.

Les principales couleurs de moufle sont produites par les substances suivantes : le bleu, par l'oxyde de cobalt; le violet, par l'oxyde de manganèse; le rouge, par le protoxyde de cuivre; le pourpre de Cassius, par le peroxyde de fer; le vert, par le bioxyde de cuivre et l'oxyde de chrome; le jaune, par l'oxyde d'uranium, le chromate de plomb et le sulfure d'argent; le noir, par un mélange d'oxyde de fer, de manganèse et de cobalt; le blanc, par l'émail ordinaire.

On appelle lustres métalliques certaines décorations dans lesquelles les couleurs participent de l'éclat des métaux. Les deux principaux sont les lustres d'or et de cantharide.

Telles sont les principales décorations que l'on applique aux poteries; mais l'art de la céramique n'a pas dit son dernier mot, et il nous reste à signaler les efforts faits de notre temps par quelques hommes de talent pour perfectionner la décoration des *faïences*.

L'un de ces hommes, M. Pull, est né à Wissembourg (Alsace), ville renommée pour ses *faïences* et ses poteries. Soldat en 1830, il quitta le service en 1836 et s'établit à Paris, préparateur d'histoire naturelle, empaillant avec une rare adresse tous les animaux à poils ou à plumes qui daignaient l'honorer de leur confiance. Bientôt il joignit à son état le commerce d'antiquités. Personne n'avait du tact comme lui pour reconnaître la date et l'authenticité d'une poterie. C'est pendant cette période de vingt années, de 1836 à 1855, qu'il poursuivit sans relâche, nuit et jour, l'idée fixe de retrouver la pâte, les émaux et les procédés de Bernard Palissy. Ce qu'il gagnait le jour à préparer des pièces d'histoire naturelle ou à vendre quelques objets de bric-à-brac, il le dépensait la nuit en charbon, en recherches chimiques, en essais de toutes sortes. Vingt ans d'un travail opiniâtre, et pas un jour de découragement absolu! Enfin, il avait trouvé, et il allait porter ses premiers produits à l'Exposition universelle de 1855, lorsque M. Regnault, le directeur de la manufacture de Sèvres, refusa de l'admettre, avec accompagnement de raisons que nous aurons la pudeur de ne pas reproduire. M. de Niewerkerke, en ayant été informé, entra dans une grande colère; mais il était trop tard, paraît-il, pour l'admission.

Cependant on ne perdait pas de vue cette invention, qui révolutionnait la céramique. L'Académie des sciences nomma une commission à l'effet d'examiner les procédés de l'inventeur, qui refusa obstinément de les faire connaître. On alla jusqu'à le tenter par une somme de 200,000 fr., *promise verbalement*, si, après examen, la commission admettait la valeur de ses procédés; mais l'artiste voulut conserver son secret.

Il est évident que tout cela n'était pas fait pour lui concilier l'esprit étroit et rancunier de ceux qui, suivant la même route, n'avaient abouti qu'à une impasse. Déjà les musées de Moscou, de Berlin, de Vienne, de Kensington, de Lisbonne, et beaucoup de musées de France possèdent des œuvres du continuateur de Palissy. La ville de Saintes (où Bernard Palissy a fait ses premiers essais) a commandé à M. Pull l'exécution de l'œuvre complète du maître : tout ce qui se trouve aux musées Dusommerard et du Louvre. Le Palais de justice a de lui un magnifique poêle moyen âge en *faïence* émaillée.

M. Pinart, autre chercheur, a vu aussi la réussite couronner son opiniâtre travail. Il a retrouvé le secret perdu de la peinture décorative sur émail cru, émail stannifère ou opaque, dont on revêt les *faïences* d'argile rouge, procédé que la manufacture de Sèvres a vainement tenté de réaliser. La méthode suivie par M. Pinart consiste à prendre le vase en terre brute ayant subi une première cuisson et à le plonger dans l'émail stannifère réduit en bouillie claire : une couche d'une certaine épaisseur se dépose sur la *faïence*, dont la porosité absorbe rapidement l'eau, et l'émail recouvre le biscuit à l'état de poussière blanche. C'est sur cette poussière qu'il s'agit de peindre. Il n'y avait pas là une difficulté qu'on ne pût surmonter avec de la patience et une certaine habileté de main; mais la difficulté sérieuse était de trouver une gamme de nuances de toutes les couleurs qui pussent toutes supporter le grand feu d'une manière égale; en un mot, de composer une palette complétement différente de celles que tous les décorateurs emploient et qui sont impuissantes à rendre tous les effets que l'inventeur a su obtenir. La pièce, une fois peinte, est soumise à un feu violent; l'émail se liquéfie, puis se solidifie, et la peinture, qui l'a pénétré dans toute son épaisseur, devient ineffaçable. La décoration ainsi faite possède une chaleur, une vivacité de tons, une douceur et un moelleux qu'on ne trouverait pas même sur les porcelaines pâte tendre de Sèvres les mieux réussies. Ici rien de commercial : M. Pinart ne fait que de l'art, dans la plus pure acception du mot. Ses œuvres ont un cachet particulier qu'il est impossible de retrouver ailleurs : il n'a et ne peut avoir ni imitateurs, ni rivaux, tant qu'il ne dévoilera pas le secret de sa palette. Ses camaïeux bleus et pourpres possèdent une onctuosité si singulière qu'ils semblent toujours mouillés d'une couche d'eau. Et dans ses fruits, fleurs et feuillages, la pêche paraît avoir son duvet, les prunes et les raisins conservent ce qu'on nomme la fleur, la pomme garde son vernis, les fleurs et les feuilles leur maturité ou leur brillant, et le tout offre des effets que l'on avait jusqu'alors déclarés impossibles en céramique.

La plupart des musées de l'étranger et quelques-uns de France possèdent des œuvres de M. Hippolyte Pinart. Le Conservatoire des arts et métiers a de lui, entre autres pièces curieuses, une pièce en camaïeu bleu qui, après la décoration, a été sciée en deux parties; l'une des deux parties a subi la vitrification et l'autre est restée à l'état d'émail cru décoré. Une vitre protége ce spécimen original de peinture sur *faïence*. Sur le cadre on lisait, avant la grande Exposition de 1867 : *Régénéré, fait et donné par H. Pinart;* mais, après la clôture de ladite exposition, quand ce spécimen, qui y avait figuré, reprit sa place dans les galeries du Conservatoire, l'inscription avait été modifiée et on put lire : *Régénéré d'après les anciennes faïences et donné par H. Pinart*. Cette nouvelle rédaction a le tort de laisser dans le vague au sujet du régénérateur; on voit bien que c'est M. Pinart qui a donné l'objet, mais rien n'indique plus que ce soit lui qui ait fait ni qui ait retrouvé le procédé.

Un autre artiste, M. Bouquet, s'est fait une spécialité dans laquelle il excelle sans concurrence : c'est la représentation de marines et de paysages peints sur émail cru et vitrifié au grand feu. La palette de cet artiste n'est pas, à beaucoup près, aussi complète que celle de M. Pinart, mais les couleurs qu'il emploie suffisent au genre qu'il a créé, et il sait en tirer un parti vraiment admirable.

M. Collinot s'est donné pour mission de régénérer le genre persan, et il a pour collaborateur M. de Beaumont, qui crée les dessins. Ces deux artistes, qui ont longtemps habité la Perse, ont eu l'heureuse idée de reconstituer un art qui, depuis des siècles, était abandonné de ses inventeurs, les Persans; car on ne fabrique plus en Perse, actuellement, que des poteries communes; les *faïences* de prix qu'on y rencontre encore par hasard remontent à une date très-éloignée, un millier de siècles, peut-être plus, et le secret en est perdu dans le pays.

Ce qui distingue les *faïences* de M. Collinot, préparées pour panneaux de revêtement ou modelées en vases de quelque dimension que ce soit, de toutes les imitations tentées par certains industriels, c'est que les couleurs pénètrent profondément la matière et surtout que l'émail fait corps avec la terre cuite, tandis que, par les autres procédés, l'émail, ne se trouvant qu'apposé, s'écaille souvent aux intempéries de l'atmosphère, et que la couleur, n'étant que superficielle, change ou se détériore.

Les anciennes *faïences* persanes offrent quelquefois l'apparence d'émaux cloisonnés. Plus d'un inventeur a cherché à produire sur *faïence* des émaux véritablement cloisonnés, mais vainement. Tous ont été forcés de simuler le cloisonnement à l'aide d'un trait de couleur noire limitant les contours. M. Collinot a réussi à cloisonner véritablement les émaux de ses *faïences*. Ces cloisons, de composition métallique, ont cet avantage que l'on peut charger le dessin cloisonné d'une épaisseur d'émail et de couleur suffisante pour produire des reliefs très-sensibles, parfaitement limités, sans coulage ni bavure. L'effet de cette décoration, dont la céramique ancienne n'offre pas d'exemple, est d'un goût exquis et d'un charme ravissant. Enfin, ce qui différencie les poteries Collinot des genres analogues, c'est, sans compter les procédés de pâte, d'application d'émail, etc., la bizarrerie, l'originalité des sujets, choisis parmi les meilleurs de la céramique persane ou indienne; c'est aussi la gamme de ces couleurs franches, vives, intelligemment combinées, et qui contrastent si vivement, par leur éclat, avec les couleurs ternes et sombres des autres fabriques. On comprend aussitôt, à la simple première vue, que l'Orient a passé par là, ou plutôt que les régénérateurs de ces merveilles ont habité et étudié longuement et sérieusement ces pays privilégiés du soleil.

De Perse, M. Collinot a aussi rapporté un genre qui, dans un temps plus ou moins proche, est appelé à rendre d'immenses services à notre architecture : c'est un système de panneaux de *faïence* décorative pour revêtement de maçonnerie. Depuis la Renaissance, en effet, la banalité règne en souveraine dans l'art architectural, et l'on ne paraît pas avoir souci de réformer l'uniformité des façades blanchâtres, des fenêtres et des portes parallélogrammatiques, etc. Il semble que toutes les maisons de Paris soient sorties du même moule, et l'on s'imagine s'être fort distingué quand on a ajouté une ou deux moulures, plus ou moins agrémentées; à l'ornementation d'une ouverture. La ligne droite, l'angle droit, voilà à quoi se réduit le style actuel. Cependant, si notre époque est impuissante à créer autre chose que des masses cubiques avec quelques mièvreries autour, il y a pourtant moyen d'agrémenter un peu l'aspect fastidieux et blafard de nos rues : c'est de faire consentir la science architecturale à fraterniser avec l'art décoratif, et, dans ce sens, il n'est rien qui offre autant de ressources variées que la *faïence* décorative, aussi bien à cause des formes auxquelles elle est susceptible de se prêter que par l'éclat, la pureté, la franchise et la gaieté des couleurs qu'elle peut revêtir, et par la solidité à toute épreuve de l'émail, faisant corps avec la terre dans le procédé Collinot. Mais il n'y a pas lieu de désespérer encore : la régénération des *faïences* d'applique, genre persan, remonte à quelques années à peine.

Abordons maintenant la question de l'art décoratif par le côté véritablement industriel. Qui ne se souvient d'avoir vu dans son jeune âge, chez quelque grand parent, à la campagne surtout, dressées sur une étagère ou garnissant la tablette de l'auvent de la vaste cheminée, de larges assiettes et de vastes saladiers en *faïence* blanche ornés d'un coq aux vives couleurs, fièrement campé au centre et entouré de trois ou quatre fleurs de fantaisie? C'est ce genre qu'un intelligent industriel a renouvelé depuis quelques années, mais avec un caractère artistique qui faisait complétement défaut aux anciennes *faïences*. M. Rousseau a appelé à son aide la gravure sur cuivre, qui lui fournit, au moyen de l'impression, les contours de tous ses dessins d'animaux et de fleurs. La coloration s'obtient ensuite à la main. Ce genre, véritablement artistique, contraste heureusement avec les services de *faïence* dite décorée, d'un goût détestable, dont, depuis trop longtemps, nous encombrent l'Angleterre et l'Allemagne, sous prétexte de bon marché. Le procédé employé pour la *faïence* dont nous parlons est celui-ci : les pièces, après une première cuisson, reçoivent l'impression au trait; une seconde cuisson est alors nécessaire pour décomposer et éliminer le corps gras, véhicule de l'impression, et qui s'opposerait au dépôt de l'émail. Quand les pièces ont été recouvertes de l'émail, elles subissent une troisième cuisson; enfin elles sont remises au feu une quatrième fois, après l'application des couleurs. Malgré tant et de si diverses manipulations, le prix de ces *faïences* ainsi décorées est à la portée des plus petites bourses, et l'exportation en fait une consommation énorme.

Tandis que la fabrique de Sèvres produit des assiettes en porcelaine ni mieux ni moins bien que certaines usines de Limoges, et qu'elle trouve moyen de perdre 7 ou 8 fr. par assiette blanche en les vendant 2 fr. 50, les établissements privés perçoivent un bénéfice raisonnable en livrant les leurs au prix de 1 fr. 25. Mais, pour les porcelaines décorées, l'industrie parisienne, qui ne doute de rien, est parvenue à les établir à un bon marché véritablement fabuleux (18 fr. la douzaine), grâce à la chromolithographie. M. Klotz, l'inventeur de l'application de ce système à la décoration céramique, procède ainsi : la composition d'un bouquet ou d'un groupe de fruits à reproduire sur l'assiette n'ayant pas moins de quinze à vingt couleurs différentes, un papier spécial reçoit, l'une après l'autre, l'impression d'autant de planches qu'il y a de couleurs dans le sujet. Le papier, ainsi chargé, est ensuite appliqué sur la porcelaine et y laisse les couleurs, qu'un feu assez violent fixe sur l'émail. C'est ainsi que se font soit or, soit monochromes, soit polychromes, les armoiries, les légendes, chiffres et monogrammes sur les services de table. On est arrivé, par ce procédé, à une perfection telle, que souvent il est impossible de distinguer la décoration imprimée de celle qui serait exécutée à la main.

Un autre industriel, M. Ernie, dont le nom est bien connu dans les annales de la céramique pour diverses inventions, exécute ses décorations par un procédé qui se rapproche beaucoup de celui de M. Rousseau : ses esquisses seules sont imprimées et le coloris se fait à la main; le tout sur l'émail, ce qui ne nécessite qu'une seule cuisson. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet article, les procédés des autres décorateurs dérivant tous des trois genres que nous venons d'indiquer.

— Bibliogr. Nous terminons cette notice par une liste des meilleurs ouvrages publiés sur les *faïences* · Brongniart, *Traité des arts céramiques ou des poteries considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie* (Paris, Roret, 1846); Brongniart et Riocreux, *Description du musée céramique de Sèvres* (Paris, 1845, 2 vol. in-4º, dont 1 atlas de 800 spécimens); Davillier (J.-C.), *Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille et autres fabriques méridionales* (Paris, 1863); du même, *Histoire des faïences hispano-mauresques à reflets métalliques* (Paris, 1861); Demmin, *Guide de l'amateur de faïences* (Paris, 1867); Du Broc de Ségange, la *Faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers* (Nevers, 1863); Fillon (B.), *Fabrication des faïences de Henri II et de Palissy* (Paris, 1864); La Ferrière-Percy, *Une fabrique de faïence à Lyon sous le règne de Henri II* (Paris, A. Aubry, 1862); Mareschal (A.), les *Faïences anciennes et modernes* (Beauvais, 1868); Marryat (J.-M), *Histoire des poteries, faïences et porcelaines*, traduit de l'anglais, annotations de Salvetat (Paris, 1862); Jacquemart (A.), *Merveilles de la céramique* (Paris, 1865-1867); Robillard de Beaurepaire, les *Faïences de Rouen et de Nevers à l'Exposition universelle* (Caen, 1867); Salvetat (A.), *Leçons de céramique professées à l'Ecole centrale* (Paris, 1857); Tainturier (A.), *Recherches sur les anciennes fabriques de faïence et de porcelaine* (*Alsace et Lorraine*) (Strasbourg, 1868); du même, les *Terres émaillées de Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines*, étude sur les travaux du maître et de ses continuateurs, avec le Catalogue de leurs œuvres (Paris, 1863); du même, *Notice sur les faïences du* XVIe *siècle, dites de Henri II*, suivie d'un Catalogue de toutes les pièces connues (Paris, 1860); Tabouriech (A.), *Documents sur quelques faïenceries du sud-ouest de la France* (1864); Thiancourt (P.), l'*Art de restaurer les faïences, terres cuites, etc.*, suivi d'une *Notice chronologique* de toutes les fabriques connues, avec une préface de M. Ch. Davillier (Paris, 1868).

FAÏENCÉ, ÉE adj. (fa-ian-sé — rad. *faïence*). Qui imite la faïence : *Poterie* FAÏENCÉE.

FAÏENCERIE s. f. (fa-ian-se-rî — rad. *faïence*). Fabrique de faïence : *Monter une* FAÏENCERIE. *La* FAÏENCERIE *de Rouen jouit d'une certaine réputation.* ‖ Ouvrage, marchandise de faïence : *Grand assortiment de* FAÏENCERIES. *Acheter de la* FAÏENCERIE.

FAÏENCIER, IÈRE s. (fa-ian-sié, iè-re — rad. *faïence*). Celui, celle qui fait ou vend de la faïence : *Un habile* FAÏENCIER. *Une boutique de* FAÏENCIER. *La corporation des* FAÏENCIERS *reçut ses statuts de Henri IV en* 1600. *Quand je vois des monarques et des empires se battre et s'acharner les uns sur les autres, au milieu de leurs dettes, de leurs fonds publics et de leurs revenus engagés, il me semble voir des gens qui s'escriment avec des bâtons dans la boutique d'un* FAÏENCIER. (Raynal.)

— Adjectivem. Qui a rapport, qui tient à la faïence : *L'industrie* FAÏENCIÈRE. *Un ouvrier* FAÏENCIER.

FAI-FO, ville de Cochinchine. V. HUÉ-AN.

FAIGUET DE VILLENEUVE (Joachim), économiste français, né à Moncontour (Bretagne) en 1703, mort en 1780. Il tint d'abord une pension de jeunes gens à Paris, puis devint trésorier du bureau des finances de Châlons-sur-Marne. Faiguet émit l'idée, qui a été réalisée depuis, de créer une sorte de régie chargée de recevoir les épargnes des ouvriers; il inventa un four modèle et portatif pour le service des armées; il fut le premier qui fabriqua en France du pain composé de parties égales de froment, de seigle et de pommes de terre; enfin, il composa plusieurs ouvrages, dans lesquels on trouve des idées utiles. Les principaux sont : l'*Economie politique contenant des moyens pour enrichir et pour perfectionner l'espèce humaine* (Paris, 1763, in-12), qui a été rééditée sous le titre de l'*Ami des pauvres* ou l'*Econome politique* (1766); *Mémoire sur la conduite des finances et sur d'autres objets intéressants* (1770, in-12); *Légitimité de l'usure légale, où l'on prouve son*

utilité (1770, in-12), où il démontre que les casuistes sont en contradiction avec eux-mêmes sur le prêt à intérêt; l'*Emploi utile des religieux et des communautés* ou *Mémoire politique à l'avantage des habitants de la campagne* (1770, in-12). Faiguet de Villeneuve a été un des collaborateurs de l'*Encyclopédie méthodique*.

FAIL (Noël DU), magistrat et écrivain français. V. DUFAIL.

FAILINE s. f. (fè-li-ne). Comm. Sorte de serge fabriquée en Bourgogne.

FAILLE s. f. (fa-lle; *ll* mll. — rad. *faillir*). Fente, crevasse : *La dépression des aiguilles marbrées et du chenal de la mer de glace n'est qu'une sorte de grande* FAILLE *interposée au milieu du mont Blanc et dépendante d'un système de ruptures.* (Fournet.) *Les couches de houille sont le plus souvent rompues par des* FAILLES, *contournées, parfois repliées sur elles-mêmes en zigzag.* (L. Figuier.)

— Pêche. Sorte de filet dont l'usage est très-répandu en Provence.

— Techn. Etoffe de soie à gros grains, dont les Flamandes se font des espèces de voiles ou de mantilles. ‖ Mantille faite avec cette étoffe, ou quelquefois en laine noire : *Une vieille enveloppée de la* FAILLE *noire s'éloigne tremblotante et courbée, après avoir reçu l'aumône.* (Th. Gaut.)

FAILLE (LA), nom de divers écrivains et savants. V. LA FAILLE.

FAILLI, IE (fa-lli; *ll* mll.) part. passé du v. Faillir. Comm. Se dit du commerçant qui a fait faillite : *Un commerçant* FAILLI. *Seul, le commerçant* FAILLI *ne peut se présenter à la Bourse, s'il n'a obtenu sa réhabilitation.* (Dubard.)

— Blas. Se dit du chevron dont une des branches est séparée en deux. ‖ On emploie aussi, dans le même cas, le mot ROMPU.

— Substantiv. Commerçant qui a fait faillite : *Un* FAILLI *ne peut être ni tuteur ni curateur.* (Acad.) *La situation de mort civile, où le* FAILLI *reste comme une chrysalide, dure trois mois environ, jusqu'au concordat.* (Balz.)

— Mar. Matelot paresseux, indolent, qui fait mal son service : *Tu n'es qu'un* FAILLI, *chien! cria maître La Joie.* (E. Sue.)

— **Antonyme.** Réhabilité.

FAILLIBILITÉ s. f. (fa-lli-bi-li-té; *ll* mll. — rad. *faillible*). Possibilité de faillir : *On s'est avisé de nos jours qu'il y a quelque chose de commun entre tous les hommes : le sens moral chez le plus stupide, la* FAILLIBILITÉ *chez le plus sage.* (Dupont-White.)

— **Antonyme.** Infaillibilité.

FAILLIBLE adj. (fa-lli-ble; *ll* mll. — rad. *faillir*). Qui est sujet à faillir, à faire une faute, à se tromper : *L'homme est* FAILLIBLE. *L'esprit est* FAILLIBLE. *Combien de fautes nous confessons à notre Créateur, que nous n'osons pas révéler à ses* FAILLIBLES *créatures!* (Ctesse de Blessington.) *La vérité de l'homme n'est souvent qu'erreur, parce que l'esprit de l'homme est* FAILLIBLE. (J. Joubert.) *Tout pouvoir humain est* FAILLIBLE *et doit être contrôlé et limité.* (Guizot.)

— **Antonyme.** Infaillible.

FAILLIR v. n. ou intr. (fa-llir; *ll* mll. — du bas latin *fallire*, qui se trouve dans la loi salique : *Si quis voluerit alterum occidere, et corpus ei fallierit, vel cum sagitta toxicata eum percutere voluerit et ei ictus fallierit...* Le bas latin *fallire* a été fait lui-même du latin *fallere*, qui se rapporte à la racine sanscrite *sphal*, vaciller, mouvoir, dévier, d'où aussi le grec *sphallein*, manquer; allemand *fallen*, *fehlen*, tomber; anglais *fall*, *fail*, même sens. Le latin *fallere*, qui nous a donné aussi *falloir*, a passé aisément du sens de tromper à celui de *faillir*. *Je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent; je faillais, nous faillions; je faillis, nous faillîmes; je faudrai, nous faudrons; je faudrais, nous faudrions; que je faillisse, que nous faillissions; faillant; failli, ie.* Les formes irrégulières du prés. de l'ind., du futur et du condit. étant peu usitées et, par conséquent, peu connues, des formes régulières tendent de plus en plus à les remplacer, et bien des personnes conjuguent ce verbe comme le verbe *finir*). Se tromper, tomber dans l'erreur; commettre une faute, un manquement, faire ce qu'on ne devrait pas, ce qu'on n'a pas le droit de faire : *Elle n'*AURAIT *point* FAILLI *sans les mauvais exemples.* (Acad.) *Il arrive à tout le monde de* FAILLIR. (Pasc.) *Plus on a eu d'exemples et de traditions honnêtes, moins on est excusable de* FAILLIR *et de s'oublier.* (P. Janet.) *Plus d'un homme a dû à la présence de sa femme de ne pas* FAILLIR. (Proudh.) *Pour empêcher l'homme de* FAILLIR, *il ne faut pas détruire sa liberté.* (Cousin.) *On est bien plus excusable de* FAILLIR *sans réflexion que de composer avec ses principes.* (Latena.) *Souffrir n'est rien : il n'y a qu'un seul mal pour l'homme; c'est de* FAILLIR. (J. Simon.)

Quand le bras *a failli* l'on en punit la tête.
CORNEILLE.

Si ma femme *a failli*, qu'elle pleure bien fort;
Mais moi pourquoi pleurer, puisque je n'ai point tort?
MOLIÈRE.

Tu *faux*, de Pré, de nous portraire
Ce que l'éloquence a d'appas;
Quel besoin as-tu de le faire?
Qui te voit ne la voit-il pas?
MALHERBE.

— Etre sur le point de, manquer de : *J'*AI FAILLI *tomber.*

— *Faillir à*, Violer, manquer à; faire défaut à : FAILLIR À *son devoir. Ni Louis-Philippe ni Charles X ne* FAILLIRENT À *leur mandat : c'est pour y avoir été trop fidèles qu'ils sont tombés l'un et l'autre.* (Proudh.) *Inflexible dans ses principes, la guerre ne* FAUT *pas, dans l'application,* À *ses propres maximes.* (Proudh.) *Rien n'est perdu pour un chef populaire tant qu'il n'abdique point ses principes; l'important c'est de ne pas* FAILLIR À *son âme.* (Mme L. Colet.)

Pas n'*y faudrai*, lui repartit la dame.
LA FONTAINE.

FAILLITE s. f. (fa-lli-te; *ll* mll. — rad. *faillir*). Comm. Action ou état d'un commerçant qui, se trouvant insolvable à l'époque de ses échéances, dépose son bilan et cesse ses payements : *Faire* FAILLITE. *Etre en* FAILLITE. *Le syndic d'une* FAILLITE. *De tous les événements qui peuvent frapper le commerce, il n'en est pas de plus grave, de plus funeste que la* FAILLITE. (Bousquet.)

— **Syn. Faillite, banqueroute.** V. BANQUEROUTE.

— **Encycl.** Un commerçant est en état de *faillite* lorsqu'il vient à cesser ses payements. La cessation de payements est le fait caractéristique et constitutif de la *faillite*. Peu importerait que le négociant fût en réalité au-dessus de ses affaires, en ce sens que son actif excéderait son passif; si, par le manque de crédit ou de numéraire, de ressources pécuniaires immédiates en un mot, il laisse ses engagements en souffrance, s'il cesse ses payements, il est en état de *faillite*. En sens inverse, le commerçant qui serait de fait au-dessous de ses affaires et devrait au delà de ce qu'il possède ne serait néanmoins pas en état de *faillite* tant que, grâce à son crédit personnel, il satisferait à ses obligations.

Remarquons que c'est l'inexécution des obligations commerciales qui produit la *faillite*. Le défaut de remplir des obligations purement civiles, de payer à l'échéance, par exemple, une dette hypothécaire, ne la constituerait pas. L'inexécution des engagements civils, insuffisante à elle seule pour créer la *faillite* et en déterminer la déclaration par les tribunaux, devrait toutefois être prise en considération et entrer comme élément dans l'appréciation de la situation générale du commerçant. A ce point de vue, elle devrait certainement contribuer à motiver une déclaration de *faillite*, lors même qu'il n'y aurait qu'un très-petit nombre d'engagements commerciaux en souffrance.

On peut juger par ce qui précède que l'état de *faillite* peut exister indépendamment du jugement déclaratif, et, en tous cas, qu'il préexiste toujours à ce jugement. On verra bientôt qu'il produit en effet des résultats juridiques importants antérieurement même au jugement déclaratif.

Ce jugement est rendu par le tribunal de commerce du domicile du failli; il est rendu à la suite de la déclaration faite au greffe, par le failli lui-même, de la cessation de ses payements dans un délai de trois jours, y compris le jour de la cessation des payements, déclaration qui régulièrement doit être accompagnée par lui du dépôt de son bilan. On entend par bilan un acte présentant le tableau de l'actif et du passif du commerçant, ainsi que le relevé de ses profits et pertes. En l'absence de dépôt du bilan et de la déclaration spontanée de la part du débiteur, la *faillite* peut être déclarée à la requête d'un ou de plusieurs des créanciers, et même d'office par le tribunal en cas de disparition du failli ou de notoriété de la cessation des payements. La femme d'un commerçant failli, qui ne fait que détailler les marchandises du commerce de son mari, ne peut être constituée en état de *faillite*, encore bien qu'elle ait figuré au bilan déposé par son mari et l'ait signé conjointement avec lui.

On va exposer successivement dans cet article : 1° les effets du jugement déclaratif, tant en ce qui concerne les biens qu'en ce qui concerne la capacité personnelle du failli; 2° les effets rétroactifs du jugement qui déclare la *faillite* et la nullité qui en résulte pour certains actes du failli antérieurs au jugement, mais compris dans la période de cessation de fait de ses payements; 3° un rapide aperçu des opérations de la *faillite* qui précèdent et préparent le concordat; 4° les règles qui président à la formation de ce concordat, la nature de ce traité et ses effets; 5° les règles relatives à l'état d'union des créanciers et aux opérations définitives de la liquidation de son actif et de son passif, si un concordat n'est pas intervenu; 6° ce qui concerne la clôture des opérations de la *faillite* pour cause d'insuffisance de l'actif; 7° les conditions dont la loi fait dépendre la réhabilitation du failli et les résultats de cette réhabilitation.

— I. *Effets du jugement déclaratif de faillite.* Le premier et le plus important effet du jugement déclaratif est de dessaisir le failli de l'administration de ses biens (code de comm., art. 443). Il n'en perd pas pour cela la propriété, mais la gestion lui en est retirée pour être confiée aux syndics, représentants légaux des intérêts collectifs de la masse des créanciers. Le failli ne devient pas d'ailleurs, à la suite du jugement déclaratif, juridiquement incapable, soit de contracter, soit d'acquérir; mais les biens qu'il acquiert, fût-ce par donation ou succession, passent, comme ceux qu'il possédait antérieurement, sous l'administration des syndics. D'une autre part, le failli, on le répète, ne devient pas, après le jugement déclaratif, personnellement incapable de contracter et de s'obliger, mais les engagements qu'il contracte, valides en eux-mêmes, sont sans effets relativement à la masse des créanciers de la *faillite;* ils ne peuvent réagir sur les biens composant son actif au moment où le jugement déclaratif est intervenu. Le failli conserve cependant l'administration des biens de sa femme, tant qu'une séparation de biens n'a pas été prononcée. Il conserve aussi la tutelle et l'administration des biens de ses enfants; car l'état de *faillite* ne le prive pas de l'exercice de ses droits civils. Le dessaisissement n'a pas lieu non plus pour les biens déclarés par la loi insaisissables, comme les rentes sur l'Etat.

Un autre effet du jugement déclaratif, qui n'est au reste qu'un corollaire du premier, est de suspendre toutes voies d'exécution et toutes poursuites exercées individuellement par les créanciers du failli sur ses biens ou sur sa personne. Le but de la loi en matière de *faillite* a été, en effet, de ramener à l'unité et de centraliser entre les mains des syndics toute la série des opérations devant amener la liquidation de l'actif et sa distribution entre les créanciers, et d'éviter ainsi le regrettable surcroît de frais qu'entraîneraient des poursuites individuelles et multiples. Il n'y a d'exception que pour les créanciers privilégiés ou hypothécaires, qui peuvent poursuivre la réalisation ou la conservation de leurs droits spéciaux, puisque ces droits sont distincts, à raison de leur spécialité, de ceux de la masse, sauf le régime de l'union des créanciers, pendant lequel leurs poursuites seront arrêtées.

La déclaration de *faillite*, par une conséquence du même principe et du même motif d'économie, a pour résultat de faire cesser à l'égard du failli toute poursuite de la part de l'un quelconque de ses créanciers, par voie de contrainte personnelle ou par corps. Ici, outre la raison d'économie, il y a une raison d'humanité qui est décisive. La contrainte par corps, en effet, n'est point une mesure pénale; elle n'est qu'un moyen légal de pression ou de coaction pour déterminer le débiteur à se libérer. Après le jugement déclaratif, le failli, dessaisi de l'administration et de la manutention de ses biens, se trouve matériellement dans l'impossibilité de payer. L'écrouer, en pareille situation, dans une maison d'arrêt serait un acte de barbarie gratuite, une exécution tortionnaire que la loi a sagement proscrite (code de comm., art. 455). Ceci, du reste, perd beaucoup de son intérêt en présence de la loi abolitive de la contrainte par corps.

Le jugement déclaratif a encore pour effet de rendre insuffisantes, à partir de ce jugement, vis-à-vis de la masse de la *faillite*, les inscriptions de privilége ou d'hypothèque prises sur les immeubles du failli. Il faut inscrire avant le jugement déclaratif. Notons même que les inscriptions prises après l'époque de la cessation des payements, ou dans les dix jours qui précèdent, pourront être déclarées nulles, s'il s'est écoulé plus de quinze jours entre la date de l'acte constitutif de l'hypothèque ou du privilége et celle de l'inscription, ce qui doit être entendu en ce sens, que le maintien de l'inscription en ce cas est subordonné à la preuve que le retard d'inscrire provient d'un empêchement de force majeure ou tout au moins sérieux. A défaut de cette preuve par le créancier, son inscription doit être annulée.

En déclarant la *faillite*, et par le même jugement qui la déclare, le tribunal fixe l'époque à laquelle remonte la cessation des payements. Cette fixation, nécessairement approximative dans le principe et se produisant simplement sur un premier aperçu de l'état des faits, n'a qu'un caractère provisoire. L'ouverture de la *faillite* peut être reportée à une autre date par un jugement postérieur. En tous cas, provisoire ou définitive, la fixation de l'époque où remonte la cessation des payements a d'importants résultats, qui vont être exposés dans le paragraphe suivant.

— II. *Effets rétroactifs du jugement déclaratif de faillite.* L'article 1167 du code Napoléon donne aux créanciers une action pour faire annuler par les tribunaux les actes faits par leur débiteur en fraude de leurs droits. C'est l'action connue sous le nom d'action révocatoire paulienne. Le créancier qui use de cette action et veut faire révoquer un acte préjudiciable à ses droits acquis est obligé de prouver la fraude dont cet acte était entaché : voilà le droit commun. En matière de *faillite*, le législateur a édicté un droit exceptionnel : pour toute une catégorie d'actes que l'on va énumérer, la fraude, de la part du failli et des tiers qui ont contracté avec lui, est présumée de plein droit, et telle est l'énergie de cette présomption, qu'elle n'admet ni discussion ni preuve contraire et frappe ces contrats ou ces actes d'une nullité irréparable.

Ainsi, aux termes de l'article 446 du code de commerce, sont nuls comme frappés d'une irréfutable présomption de fraude, s'ils ont été consentis par le failli soit depuis l'époque fixée par le jugement déclaratif comme étant celle où remonte la cessation des payements, soit même dans les dix jours qui ont précédé cette date, les actes dont voici l'énumération : 1° toute aliénation à titre gratuit de propriété mobilière ou immobilière; 2° tout payement par anticipation ou, en d'autres termes, tout payement d'une dette non encore échue; 3° tout payement même d'une dette échue effectué autrement qu'en espèces monétaires ou en effets de commerce; 4° toute concession d'une hypothèque ou d'un gage pour une obligation antérieurement souscrite.

La justice de cette disposition est évidente; car il est manifeste, d'abord, que, dans la période dont il s'agit, le commerçant déjà en déconfiture prenait mal son temps pour se livrer à des actes de libéralité. Quant aux payements anticipés de dettes non exigibles, il est clair que le débiteur ne les a opérés que pour sauver quelques-uns de ses créanciers du désastre qui attendait les autres, et que ces payements prématurés aggravent d'autant les pertes subies par la masse.

Les sommes ainsi payées par anticipation sont sujettes à rapport à l'actif de la *faillite*. En ce qui concerne les payements de dettes échues faits autrement qu'en espèces ou en papier de commerce, leur forme insolite témoigne encore qu'il s'agissait de favoriser un créancier au détriment de la masse; or, l'égalité des créanciers dans la perte et dans le désastre commun est le principe qui domine toute l'économie de la législation en matière de *faillite*. Des raisons identiques expliquent manifestement l'annulation des hypothèques consenties dans la même période pour des obligations contractées à une époque antérieure. Ici encore on avait en vue de soustraire un créancier à la règle de l'égalité.

Quant aux actes d'aliénation à titre onéreux ou aux payements en espèces de dettes échues intervenus dans le même intervalle, c'est-à-dire depuis la déconfiture de fait et avant le jugement déclaratif, l'article 447 dispose qu'ils pourront être annulés « si, de la part de ceux qui ont reçu du débiteur ou qui ont traité avec lui, ils ont eu lieu avec connaissance de la cessation de ses payements. » Ici l'annulation par les tribunaux est facultative; il s'agit d'actes qui, envisagés en eux-mêmes, seraient irréprochables et qui ne deviennent suspects que par le reflet que projettent sur eux les circonstances. Les juges ont un pouvoir souverain d'appréciation.

Quant au payement fait au porteur d'une lettre de change échue dans la même période, la loi a dû établir une disposition à part et une immunité particulière. En effet, si le commerçant en état de cessation de payements avait refusé d'acquitter la traite à lui présentée à son échéance, le porteur l'aurait fait protester, et au moyen du protêt aurait exercé un recours utile et se serait fait rembourser par les endosseurs ou par le tireur. Au lieu de cela, le tiré, bien qu'en état de cessation de payements de fait, a acquitté la traite; en conséquence, il n'y a pas eu de protêt, et si le porteur pouvait être obligé à faire rapport à la masse du payement qu'il a reçu, il se trouverait désormais destitué de tout recours utile, soit à l'encontre des endosseurs, soit à l'encontre du tireur qui a créé la lettre de change. Ce résultat n'est pas admissible; il n'est pas possible que le payement qu'il a reçu lui fasse une condition pire que celle qui serait résultée pour lui du refus de payement. C'est pourquoi l'article 449 du code de commerce dispense en ce cas le porteur de tout rapport de ce qu'il a reçu à la masse.

— III. *Opérations qui précèdent et préparent le concordat.* Il ne peut être question d'entrer dans les détails de la partie administrative de la *faillite;* quelques indications sommaires suffiront à cet égard.

Le tribunal de commerce, en rendant le jugement déclaratif et par une disposition de ce même jugement, désigne un de ses membres comme juge-commissaire. Le juge-commissaire préside aux opérations de la *faillite*, les surveille et en accélère le mouvement, statue sur les incidents de détail et d'une importance secondaire, et fait des rapports au tribunal sur les contestations qui s'élèvent incidemment et qui, par leur nature, réclament une solution judiciaire.

Le jugement déclaratif nomme aussi un ou plusieurs syndics provisoires pour la première phase de la *faillite*, ultérieurement remplacés par des syndics définitifs. Du reste, la désignation du syndic définitif peut porter et porte habituellement sur la même personne à qui a été confié le syndicat provisoire. D'après la disposition générale de la loi, les syndics sont pris parmi les créanciers, parties intéressées, et chargés ainsi d'une affaire qui est la leur, *procuratores in rem suam*. Mais au tribunal de commerce de la Seine, l'usage a prévalu de désigner comme syndics des personnes qui exercent professionnellement cette fonction et qui, n'étant revêtues d'aucun caractère public, n'offrent pas moins, agréés qu'ils sont par le tribunal, de sérieuses garanties d'aptitude et de responsabilité. Ces syndics non créanciers et personnellement sans intérêt dans la *faillite* reçoivent des honoraires; ils sont en conséquence assimilés

aux mandataires salariés et, comme tels, comptables de toute négligence, de toute faute, même légère, dans leur gestion.

Les syndics représentent d'abord activement et passivement le failli, personnellement dessaisi de l'administration de ses biens, et intentent toutes les actions le concernant ou y défendent, sauf pour les actions exclusivement attachées à la personne, comme serait, par exemple, une instance en séparation de corps. Les syndics représentent en outre la masse des créanciers envisagée dans ses intérêts collectifs, et, comme organes de cet intérêt collectif, ils sont en justice les contradicteurs naturels des prétentions individuelles de tel ou tel créancier qu'ils jugent mal fondées et préjudiciables à la masse.

Dans la période qui précède le concordat, les actes les plus importants des syndics consistent à faire procéder à l'inventaire, à s'assurer de l'exactitude du bilan, à le compléter, ou même à le dresser s'il n'y a pas eu de bilan déposé par le failli. Ils poursuivent et opèrent le recouvrement des créances actives exigibles. Si une contestation s'élève à raison de ces recouvrements, ils ont le pouvoir de transiger sous le contrôle du juge-commissaire. La transaction par le syndic est définitive s'il s'agit d'un intérêt d'une importance déterminée et n'excédant pas 300 fr. Au delà de cette limite ou quand il est question de valeurs indéterminées, la transaction conclue par le syndic est soumise à l'homologation du tribunal, qui statue sur le rapport du juge-commissaire (art. 487 du code de comm.). Le failli est appelé à l'homologation, et il a, dans tous les cas, la faculté de s'y opposer. Son opposition suffira pour empêcher la transaction, si elle a pour objet des biens immobiliers.

L'opération capitale des syndics, toujours dans la période précédant le concordat, a pour objet la vérification des créances. Ils y procèdent avec le concours et sous la présidence du juge-commissaire, le failli présent ou appelé. Dans le cours de l'opération, les créanciers déjà vérifiés concourent aussi nécessairement à la vérification des créances ultérieures, qu'ils contredisent ou contestent s'il y a lieu. La vérification des créances une fois terminée, il s'agit de savoir si le failli devra obtenir un concordat et être replacé à la tête de ses affaires, ou s'il sera passé outre à la liquidation de son actif et aux répartitions à faire aux créanciers.

— IV. *Règles qui président à la formation du concordat; de la nature et des effets de ce traité.* Pour délibérer sur le concordat et sur les bases de ce traité, les créanciers vérifiés et admis au passif sont convoqués en assemblée générale, sous la présidence du juge-commissaire. Le syndic fait son rapport à l'assemblée, rapport indicatif des causes et de la moralité de la *faillite*, ainsi que de l'état actif et passif du débiteur. Le failli est ensuite entendu dans les propositions qu'il fait à la masse comme base d'un concordat. Contrairement au principe du droit commun, suivant lequel nul ne peut être lié par un contrat qu'il n'a pas librement et volontairement consenti, en matière de *faillite*, la minorité dissidente des créanciers se trouve liée relativement aux clauses du concordat par le vote de la majorité accédant aux propositions du failli. La formation de la majorité est, du reste, soumise ici à une règle spéciale dont la nécessité s'explique de soi-même, sans qu'il soit besoin de commentaire. La majorité doit exister numériquement d'abord, c'est-à-dire réunir les votes de la moitié plus un, au moins, des créanciers vérifiés; elle doit, de plus, représenter les trois quarts en somme des créances admises au passif (art. 507 du code de comm.).

Aux termes de l'article 509, les adhésions doivent être données et signées séance tenante. La loi s'est défiée à bon droit des adhésions sollicitées individuellement à domicile. Si une première épreuve donne seulement une des majorités requises, par exemple la majorité numérique sans les trois quarts en somme ou *vice versa*, l'assemblée est remise à jour fixe pour une nouvelle et définitive délibération. Dans le cas où la nouvelle épreuve ne réussirait pas à donner la majorité complexe exigée par l'article 507, il ne peut plus être question de concordat, les créanciers sont de plein droit constitués en état d'*union*, et il est passé outre à la liquidation.

Remarquons que les créanciers hypothécaires ou gagistes, qui ne courent pas les risques de la *faillite*, ne prennent aucune part au vote du concordat; s'ils y concouraient, ils seraient par là même déchus de leur hypothèque ou de leur nantissement, et rejetés dans la masse des créanciers chirographaires, et réduits, comme eux, aux répartitions au marc le franc.

Il peut, toutefois, arriver qu'un créancier hypothécaire, à raison du rang de son hypothèque, ne se trouve garanti par elle que partiellement et même éventuellement selon les hasards de l'enchère. Il est dur de l'exclure de la délibération ou de ne l'y admettre qu'au prix de la déchéance de son hypothèque. Le texte de la loi, néanmoins, ne lui laisse pas d'autre alternative. M. Bravard-Veyrières (*Manuel du droit commercial*, p. 568) propose une solution ingénieuse et qui ne paraît pas devoir rencontrer d'objection. D'après cet auteur, le créancier hypothécaire pourrait ne se réserver le bénéfice de son hypothèque que dans la mesure où il suppose qu'elle sera utile, c'est-à-dire pour une portion déterminée de sa créance, et, jusqu'à concurrence du surplus, rentrer volontairement dans la masse chirographaire, et participer dans cette mesure aux délibérations. Cette proposition qui ne lèse personne devrait, croyons-nous, être accueillie sans difficulté.

L'effet du concordat est de libérer juridiquement le failli de la partie de ses dettes dont ce traité lui a fait remise. Cette libération lui est acquise envers tous les créanciers de la masse, sans distinction de la majorité qui a accédé au concordat et de la minorité qui y a résisté, sans distinction non plus entre les créanciers vérifiés et ceux qui ont négligé de produire leurs titres au cours de la *faillite*.

Cette libération enfin demeure définitivement acquise au failli, sinon dans le for de la conscience, au moins selon les règles de la loi civile, dans le cas même où il lui surviendrait ultérieurement, par succession ou par autre voie, des ressources plus que suffisantes pour se libérer intégralement. Toutefois, son obligation, quant à la quotité remise de la dette, continue de subsister en tant qu'obligation purement naturelle et morale. Si donc il l'acquittait volontairement, ce payement, comme tout payement d'une dette naturelle, ne serait pas de sa part sujet à répétition. On verra, d'ailleurs, que, pour obtenir sa réhabilitation, s'il est désireux de l'obtenir, le failli doit justifier de sa libération intégrale sans égard aux remises accordées par le concordat.

Cette remise n'a, du reste, ni l'esprit ni le caractère juridique d'un acte de libéralité. Les créanciers qui l'accordent ne sont pas mus par un esprit de libéralité gratuite; ils sacrifient une partie de leur dû en vue simplement de sauver le reste. Aussi a-t-il été jugé que le failli concordataire, venant plus tard comme héritier à la succession d'un de ses créanciers qui serait, par exemple, son père ou tout autre parent, n'est pas tenu de faire à cette succession le rapport de la partie de sa dette dont le défunt lui a fait remise, comme il le serait s'il s'agissait d'une véritable donation.

Le concordat est sujet à résolution dans le cas où le failli concordataire manque d'en exécuter les clauses aux termes convenus; il est sujet à l'annulation en cas de fraude, et de condamnation pour banqueroute frauduleuse intervenue après l'homologation. Cette résolution du traité fait revivre l'état de *faillite*, dont les opérations reprennent leur cours jusqu'à la liquidation effectuée. Les créanciers rentrent dans l'intégralité de leurs droits et se trouvent placés en état d'union de même que si aucun concordat n'était intervenu.

— V. *Règles relatives à l'état d'union des créanciers et opérations de la liquidation quand un concordat n'est pas intervenu.* A défaut du concordat, ou au cas de résolution du concordat qui avait été consenti, les créanciers, ainsi qu'on l'a dit déjà, se trouvent constitués en état d'union. Les opérations auxquelles cette situation donne lieu sont régies par les articles 529 et suivants du code commercial, jusques et y compris l'article 540. La première de ces opérations successives consiste dans le compte de leur gestion rendu par les syndics, et dans une délibération des créanciers ayant pour objet le maintien ou le remplacement des syndics.

Les créanciers sont ensuite appelés à se prononcer sur le point de savoir s'il y a lieu à employer une portion de l'actif pour assurer des aliments au failli et à sa famille. La quotité des aliments est fixée par le juge-commissaire, sauf opposition à son ordonnance, mais de la part des syndics seulement, opposition sur laquelle il est statué par le tribunal de commerce. Il est ensuite procédé par les syndics à la vente des biens mobiliers et immobiliers du failli, et à la liquidation de ses dettes ainsi que de ses créances actives. Au cours de la liquidation, les syndics ont la faculté de transiger sur les droits de toute nature du débiteur failli. La transaction demeure, du reste, sujette ou non à l'homologation du tribunal, suivant la distinction indiquée plus haut et déterminée par l'article 487.

Au lieu qu'il soit procédé à la vente des meubles et immeubles, il peut arriver que la majorité des créanciers juge plus utile la continuation, pendant une certaine période, de l'exploitation de l'actif ou de l'industrie du failli. Cette exploitation est confiée aux syndics au moyen d'un mandat déterminant l'étendue de leurs pouvoirs et l'importance des sommes qu'ils seront autorisés à retenir pour faire face aux frais généraux. Dans le cas où les opérations dans lesquelles s'engageraient les syndics, par suite du mandat dont il vient d'être parlé, se résoudraient en pertes excédant les ressources actives, les créanciers qui ont consenti le mandat d'exploitation seraient individuellement tenus de couvrir cette perte, chacun au prorata de son intérêt dans la *faillite*.

La liquidation se poursuivant, les créanciers sont convoqués une fois au moins chaque année pour entendre le rapport du syndic et recevoir la répartition des sommes disponibles. Lorsque cette liquidation est terminée, ils sont réunis une dernière fois pour recevoir et approuver le compte définitif du syndic, et, en même temps, pour donner leur avis sur l'excusabilité ou la non-excusabilité du failli. Sur le rapport du juge-commissaire, un jugement du tribunal de commerce déclare le failli excusable, ou lui refuse le bénéfice de l'excusabilité. Les banqueroutiers frauduleux, les faillis stellionataires ou condamnés pour vol, ne peuvent être déclarés excusables. L'avantage de l'excusabilité est, pour le failli, de ne pouvoir être soumis à la contrainte par corps sur les poursuites des créanciers de sa *faillite*, lesquels ne peuvent user d'exécution que sur ses biens à mesure qu'il lui en surviendra. La question de l'excusabilité perd à peu près tout son intérêt en présence de la loi qui abolit la contrainte par corps.

Il convient de noter qu'une loi du 17 juillet 1856, modificative de l'article 541 du code de commerce, a introduit un nouveau mode de concordat, le concordat par abandon de tout ou partie de l'actif aux créanciers. Ce nouveau genre de traité est soumis aux règles du concordat ordinaire, en ce qui concerne le système de votation et les éléments constitutifs de la majorité qui doit y donner son adhésion. Quant à la liquidation de l'actif dont il est fait abandon, il y est procédé par les syndics dans les formes et d'après les règles concernant l'état d'union. C'est une combinaison mixte, participant de l'union et du concordat.

— VI. *Cas où l'actif est nul ou insuffisant.* Pour exposer clairement et avec plus d'unité le mouvement général des opérations de la *faillite*, on a omis de parler en son lieu d'un incident qui peut se produire à une époque quelconque, antérieure au concordat ou à la formation de l'union. Il faut remplir cette lacune. Il peut arriver que l'actif connu ou réalisable soit nul, ou, en tous cas, insuffisant pour couvrir les frais d'administration de la *faillite*. Cette situation est régie par les articles 527 et 528 du code de commerce. A la requête du syndic, ou même d'office, le tribunal, en ce cas, prononce la clôture des opérations de la *faillite*. Le jugement de clôture pour insuffisance de l'actif fait rentrer les créanciers dans leurs droits de poursuite individuelle sur les biens et contre la personne du débiteur. Cette décision, toutefois, ne devient exécutoire qu'un mois après qu'elle a été rendue. Ajoutons qu'elle n'a qu'un caractère provisoire et que le jugement de clôture pour insuffisance d'actif peut toujours être rapporté, et les opérations de la *faillite* être reprises sur leurs derniers actes et errements, soit sur la demande du failli justifiant de nouvelles ressources, soit à la requête d'un tiers intéressé, à la charge par ce dernier de consigner aux mains des syndics une somme suffisante pour couvrir les frais.

— VII. *Conditions et résultats de la réhabilitation du failli.* Le failli, même concordataire, et qui, remis à la tête de ses affaires, a rempli les conditions et les clauses de son concordat, ne reste pas moins entaché légalement et amoindri dans son état juridique. La constitution de l'an VIII, toujours en vigueur dans cette disposition particulière, le déclarait déchu de ses droits politiques. Il est donc privé des droits d'élection et d'éligibilité, ainsi que du droit de faire partie du jury. Le code de commerce le déclare, en outre, incapable d'exercer les fonctions d'agent de change ou de courtier. Enfin, l'article 613 du même code lui interdit l'entrée de la Bourse.

Cet état de déchéance est la conséquence et une sorte de pénalité des pertes qu'il a fait subir à ses créanciers; elle doit persister jusqu'à ce que le préjudice soit réparé.

Le failli sera relevé de cet état de déchéance de sa personne juridique en obtenant sa réhabilitation, réhabilitation dont les conditions et les formes sont déterminées par le code de commerce (art. 604 à 615). La première condition, on pourrait même dire la condition unique, est la libération du failli sur le pied de l'intégralité de ses dettes en principal, intérêts et frais. Le débiteur failli qui a réalisé cette libération intégrale doit, pour obtenir sa réhabilitation, adresser requête, avec annexe des quittances et pièces justificatives, au procureur général près la cour de son domicile. Copie de la requête est adressée par le procureur général au ministère public du tribunal civil et au président du tribunal de commerce du domicile du requérant. Ces magistrats recueillent les renseignements sur les lieux et donnent leur avis. La requête est, d'ailleurs, et demeure durant deux mois affichée, tant dans les salles d'audience du tribunal civil et du tribunal de commerce qu'à la Bourse. Dans cet intervalle, tout créancier peut former opposition à la réhabilitation demandée, par un simple acte au greffe, en y joignant les pièces justificatives. Le délai de deux mois expiré et les avis requis étant parvenus au procureur général, celui-ci requiert, s'il y a lieu, la réhabilitation du failli, qui est prononcée par arrêt de la cour. Si la réhabilitation n'est pas admise, la demande tendant à l'obtenir pourra être renouvelée après le délai d'une année. On comprendra, en effet, que, dans cet intervalle, la situation a pu se modifier et que les motifs d'opposition ont pu disparaître.

Il est une catégorie de faillis qui, même en se libérant intégralement, demeurent exclus absolument du bénéfice de la réhabilitation. Ce sont d'abord ceux qui ont été condamnés pour banqueroute frauduleuse (le banqueroutier simple peut être réhabilité après avoir subi sa peine, selon la disposition du code de commerce remaniée par la loi du 28 mai 1838). Sont encore exclus du bénéfice de la réhabilitation les faillis stellionataires ou qui ont été condamnés pour vol, escroquerie ou abus de confiance.

L'arrêt de la cour qui réhabilite le failli doit recevoir une publicité réparatrice; il est transmis au tribunal de commerce du domicile, qui en ordonne la lecture publique à l'audience et la transcription sur ses registres. Un failli peut être réhabilité après sa mort.

— Bibliogr. *Guide des syndics*, par Virolle (Paris, 1838, in-8°); *Commentaire sur les faillites et banqueroutes*, par Lainé (1839, in-8°); *Code des faillites et banqueroutes*, par Thiériet (1840, 3 vol. in-8°); *Traité des faillites et banqueroutes*, par Saint-Nexent (1844, 3 vol. in-8°); *Traité des faillites et banqueroutes*, par Bédarride (1844, 2 vol. in-8°); *Traité des faillites et banqueroutes*, par Esnault (1846, 3 vol. in-8°); *Questions sur les faillites et banqueroutes*, par Bécane (1846); *Traité des faillites et banqueroutes*, par Boulay-Paty et Boileux (1849, 2 vol.); *Code pratique des faillites*, par Geoffroy (1853, in-8°); *Cours de droit commercial*, par Pardessus (1856, 4 vol.); *Traité des faillites et banqueroutes*, par Renouard (1857, 2 vol.); *Commentaire de la loi des faillites et banqueroutes*, par Alauzet (1857, in-8°); *Des faillites et banqueroutes*, par Laroque-Layssinel (1860, 2 vol. in-8°); *Commentaire du code de commerce*, par Bédaride (1862, 15 vol.); *Traité de droit commercial*, par Bravard et Demongeat (1862-1863); le *Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens*, par Massé (1863, 4 vol.); *Dictionnaire des faillites, séparations de biens, nominations de conseils judiciaires, interdictions, réhabilitations prononcées par les tribunaux de Paris depuis le* 24 *février* 1848 *jusqu'au* 1er *janvier* 1863, *précédé de la jurisprudence y relative et suivi d'un supplément annuel* (Paris, chez l'auteur, 2, rue de Rambuteau, 1863, in-4°); *Répétitions écrites sur le code de commerce*, par Rivière (1865).

FAILLON (François), ingénieur et écrivain français, né à Florence, mort à Toulouse en 1819. Il est l'auteur de *Cécile* (1790, in-8°), drame en trois actes et en prose, et de l'*Annuaire statistique de la Haute-Garonne* (Toulouse, 1807, in-12).

FAILLY (Pierre-Louis-Charles DE), général français, né vers 1808. Entré à l'école militaire de Saint-Cyr, il en sortit dans la promotion de 1828 comme sous-lieutenant d'infanterie, et fit ses premières armes en 1838, dans la guerre des rues, à Paris. Il prit part à la répression de l'émeute, rue Transnonain, et ce fut lui, dit-on, qui pénétra dans la maison Doyen, sanglant épisode que le crayon de Daumier a reproduit. Capitaine en 1837, chef de bataillon en 1843, lieutenant-colonel du 49e de ligne en 1848, colonel du 20e en 1851, M. de Failly fut fait général de brigade le 29 août 1854 et envoyé en Crimée, où il devint général de division. A son retour, Napoléon III se l'attacha en qualité d'aide de camp. En 1859, pendant la campagne d'Italie, il commandait une division du 4e corps et fut nommé grand officier de la Légion d'honneur; en 1867, Napoléon lui confia le commandement de l'expédition dirigée à Rome contre les tentatives de Garibaldi. Après la bataille de Mentana, le général commit, dans un rapport inséré au *Moniteur*, cette phrase malheureuse : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille! » phrase qui fit le tour de la presse libérale et mit assez désavantageusement son nom en évidence.

Ce n'était rien auprès des désastres qui devaient terminer cette carrière. Créé sénateur à la suite de la campagne de Rome, M. de Failly reçut, au début de la fatale guerre de 1870-1871, le commandement du 5e corps; ses aptitudes de courtisan et sa bonne tournure l'avaient désigné à ce poste éminent beaucoup plus que ses services, à peu près nuls, et son intelligence militaire, fort contestable. Il alla camper, à la tête d'environ 30,000 hommes, entre Bitche et Sarreguemines, à une étape de Mac-Mahon, qu'il laissa écraser, sans lui prêter secours, à Reischoffen, le 6 août 1870, puis il suivit ce dernier dans sa retraite sur Châlons. L'imprévoyance et l'incapacité dont il fit preuve en ces circonstances lui attirèrent le mépris du soldat et soulevèrent à tel point contre lui l'opinion publique, que l'impératrice régente crut devoir écrire à Napoléon : « A Paris, comme à Châlons, la conviction absolue est que le général de Failly n'a pas été à la hauteur du commandement qui lui a été confié. Le conseil supplie l'empereur de prendre une résolution nécessaire, quoique pénible. »

Napoléon recula devant la destitution d'un homme qui était un de ses favoris et envers qui il poussait la condescendance jusqu'à payer les innombrables boîtes de dragées que le général achetait chez le confiseur Gouache (v. *Papiers et correspondance de la famille impériale*, p. 79). M. de Failly, main-

tenu dans son commandement, suivit Mac-Mahon dans sa marche sur Reims, puis sur Sedan. D'une imprévoyance extrême, négligeant d'envoyer des éclaireurs pour assurer la sécurité de ses troupes, il se laissa surprendre, le 30 août, près de la Meuse, au moment où ses soldats mangeaient la soupe et se trouvaient en partie désarmés par suite d'une inspection du matériel. Il fut complétement battu par les Prussiens; de sorte que l'armée de Mac-Mahon se vit diminuée de 30,000 hommes, au moment où elle avait à soutenir l'effort de près de 300,000 ennemis.

« On assure, dit Ed. Texier, que M. de Failly, quand il commandait le 5e corps, a perdu la moitié de sa cavalerie, non à la bataille, mais sur les routes. Ne donnant pas d'ordres, s'occupant, paraît-il, assez peu des détails de son métier, il ne s'apercevait pas qu'il égrenait, comme les grains d'un chapelet, les cavaliers, qui diminuaient d'étape en étape. Et le soldat de dire et d'improviser des couplets très-drôles sur le laisser-aller de l'ancien chef de corps :

De Failly
A failli
Etre maréchal.
S'il fût resté dans Rome,
On croit que ce bel homme
Eût pu faire un caporal.

» Je ne vous cite que celui-là; les autres ne pouvant être chantés que dans les camps, où l'on sait que les dames ne sont pas admises. »

Le général Wimpffen, appelé à la hâte pour remplacer M. de Failly, arriva au moment où Mac-Mahon venait d'être grièvement blessé, et ne reçut le commandement en chef de l'armée que pour signer, sur l'ordre de Napoléon, la triste capitulation de Sedan. M. de Failly, fait prisonnier, fut conduit en Allemagne. Sa triste carrière militaire est, selon toute apparence et comme nous l'avons déjà dit, complétement terminée.

FAIM s. f. (fain — lat. *fames*, pour *fagmes*, qui se rapporte à la racine sanscrite *bhag*, ou *bhaks*, manger, dévorer, exactement le grec *phagô*). Besoin de nourriture qui se manifeste par un certain malaise et, s'il se prolonge, par de vives souffrances : *Avoir* FAIM. *Rassasier sa* FAIM. *Souffrir la* FAIM. *Avoir une* FAIM *dévorante. Il n'y a point de nécessité plus impérieuse que la* FAIM. (Homère.) *Du pain, aux yeux de celui qui a* FAIM, *est l'abondance.* (Mirab.) *La vanité est, après la* FAIM, *ce qui anime le plus les hommes.* (Mme du Deffant.) *La* FAIM *regarde quelquefois à la porte de l'homme laborieux, mais elle n'ose pas y entrer.* (Franklin.) *Les chaînes et les verges de l'esclave moderne, c'est la* FAIM. (Lamenn.) *L'homme qui a* FAIM *n'est pas libre.* (Mich. Chev.) *La* FAIM *fait un trou dans le cœur du peuple et y met la haine.* (V. Hugo.) *Quand le peuple a* FAIM, *personne ne doit manger.* (Blanqui.) *Pour chaque indigent qui pâlit de* FAIM, *il y a un riche qui pâlit de peur.* (L. Blanc.) *Un traitant, rentrant chez lui à l'heure du dîner, entendit un homme lui demander l'aumône en ajoutant : « J'ai* FAIM. — *Que ce coquin est heureux, dit-il, il a* FAIM ! »

Il faut souffrir la *faim* et coucher sur la dure.
BOILEAU.

La *faim* mit au tombeau Malfilâtre ignoré;
S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.
GILBERT.

On n'arrête pas le murmure
Du peuple quand il dit : J'ai *faim*,
Car c'est le cri de la nature :
Il faut du pain !
P. DUPONT.

— Fig. Désir ardent; ambition, ardeur de jouir, de posséder : *Avoir* FAIM *de gloire. Il a* FAIM *de richesses, d'honneurs. Un conquérant est un homme qui a* FAIM *de combats.* (Nicole.) *S'il y a quelque chose de plus poignant qu'un corps agonisant faute de pain, c'est une âme qui meurt de la* FAIM *de la lumière.* (V. Hugo.)

Je n'ai pas grande *faim* de mort ni de blessure.
MOLIÈRE.

Non, l'homme ne vit pas uniquement de pain ;
Il vit de sentiment et son cœur en a *faim*.
A. BARBIER.

— Fam. *Faim canine, faim de loup,* Très-grande faim : *En revenant de la chasse, ils avaient tous une* FAIM CANINE. *Il faut avoir une* FAIM DE LOUP *pour manger de cela.*

— Par exagér. *Mourir de faim*, Avoir grand'faim; manquer des choses essentielles à l'existence, être dans la plus grande misère : *Partout le peuple ne demande qu'à ne pas* MOURIR DE FAIM *pour vivre en repos.* (B. Const.) *Il y eut des empereurs romains qui firent noyer tous ceux qui se plaignaient de* MOURIR DE FAIM. (Chateaub.) *Si vous ne savez faire œuvre de vos dix doigts, vous courez risque de* MOURIR DE FAIM. (Proudh.)

Quand nous *mourons de faim* au sein de l'abondance,
Devons-nous te bénir? réponds, ô Providence!
Es-tu le Dieu du bien? es-tu le Dieu du mal?
BARILLOT.

L'autre prend la gazette,
Et, politique fin,
Me parle de la diète,
Lorsque je *meurs de faim*.
DÉSAUGIERS.

— Prov. *La faim chasse le loup du bois*, Le besoin décide l'homme à des démarches qu'il n'eût jamais faites sans cela.

— **Syn. Faim, appétit.** V. APPÉTIT.

— **Antonymes.** Anorexie, apositie, dysorexie, inappétence.

— **Epithètes.** Avide, dévorante, insatiable, gloutonne, vorace, canine, horrible, terrible, épouvantable, cruelle, impatiente, impitoyable, sourde, pressante, inhumaine, inassouvie, pâle, hâve, hideuse, livide, maigre, décharnée, excitée, aiguillonnée, renaissante, apaisée, calmée, satisfaite, assouvie, rassasiée, repue.

— **Encycl.** Physiol. La *faim* est une sensation interne qui pousse l'homme et les animaux à introduire dans leur tube digestif les matériaux nécessaires à la réparation du corps. Elle constitue plutôt encore une impulsion instinctive qu'une véritable sensation. Dans l'état physiologique, elle se fait sentir à des intervalles réguliers sur lesquels beaucoup de conditions influent; tels sont surtout l'âge, le sexe, les habitudes et le genre d'occupations. Les enfants, qui doivent non-seulement entretenir leurs forces, mais encore fournir, au moyen de substances alibiles, à l'accroissement de leur corps, ressentent plus vivement et plus souvent la *faim* que les adultes, et, si on les prive de nourriture, ils succombent plus tôt que ces derniers à l'inanition. Il en est de même des convalescents, qui ont à réparer les pertes de substance causées par la maladie et la diète. L'habitude de prendre toujours les repas aux mêmes heures a aussi, sur le retour périodique de la *faim*, une influence incontestable. La température extérieure agit de même. Par les temps chauds, notre corps n'ayant pas besoin de produire la même quantité de calorique que pendant l'hiver, nous brûlons moins de carbone emprunté à nos aliments et à nos tissus. Nos organes se renouvellent donc plus lentement, et, comme leur réparation est moins pressante, nous sentons moins souvent la *faim*. C'est encore parce que l'exercice active le mouvement nutritif qu'il augmente l'appétit, de même que l'existence sédentaire l'entrave en retardant le travail organique de décomposition moléculaire.

On peut dire d'une manière générale que la *faim* est en rapport avec l'activité et la rapidité du mouvement nutritif. Elle se fait sentir au moment où l'estomac est vide et où les produits de la précédente digestion sont absorbés. Elle est infiniment plus impérieuse chez les animaux à sang chaud que chez ceux à sang froid et à circulation lente. Quelle différence, sous ce rapport, entre les oiseaux, incapables de supporter un jeûne de vingt-quatre heures, et les reptiles, qui peuvent vivre pendant des mois entiers sans prendre de nourriture!

Les physiologistes se sont demandé quel était le siége de la *faim*, et ils n'ont pas tardé à reconnaître que cette sensation, rapportée par tout le monde à la région épigastrique, a son siége réel dans le système nerveux central, au même titre que la soif et le besoin de respirer. On peut réussir, en effet, à assoupir la *faim* par l'emploi de certains agents narcotiques et stupéfiants, comme l'opium et le tabac, introduits dans l'économie par toute autre voie que celle de l'estomac. On sait, en outre, que certaines maladies nerveuses, laissant les voies digestives parfaitement intactes, abolissent ou surexcitent au plus haut degré le besoin qui nous occupe. Celui-ci est tout d'abord agréable et porte le nom d'*appétit;* mais, s'il n'est pas satisfait à temps, il devient douloureux et peut se transformer à la longue en un véritable délire furieux. C'est alors que l'homme, hors de lui, en arrive à l'anthropophagie et à d'autres actes capables aussi bien de faire frémir la nature humaine que de nous démontrer sa triste fragilité. Il se passe en même temps, dans l'économie, des changements nombreux avec déperdition des forces, changements qui ont pour terme, au bout d'un temps variable, la mort par inanition. La *faim*, quand elle est satisfaite, ne tarde pas à faire place à un autre sentiment, celui de la satiété. L'absence du besoin de prendre des aliments constitue l'*anorexie*, symptôme fréquent au début et dans le cours de presque toutes les maladies. La *faim-valle* ou boulimie n'est autre chose, au contraire, que l'exagération de l'appétit, et ce besoin irrésistible de manger qui, s'il n'est pas satisfait à l'instant, entraîne la syncope. Le besoin de manger peut enfin se trouver perverti, dans certaines maladies, au point qu'on voit les individus ingérer des substances inusitées, telles que de la viande crue, des cornichons, du poivre, des fruits verts, des substances repoussantes par leur odeur et leur saveur, ou même des matières non alibiles, comme la craie, le plâtre, le charbon, la terre, le papier, etc.

Combien d'âmes d'élite, d'esprits supérieurs, l'honneur et la gloire de l'humanité, ont été martyrs de la *faim!* Ce serait une histoire très-longue à faire, trop longue pour que nous l'entreprenions ici; nous ne pouvons pourtant résister au désir de citer quelques noms, et, pour montrer que, dans l'antiquité même, cette parole sublime : « Mon royaume n'est pas de ce monde » a eu son application, comme elle l'a de nos jours, nous citerons d'abord :

Homère, qui allait de ville en ville, récitant ses vers pour avoir du pain. Après sa mort, sept villes se disputèrent l'honneur de l'avoir vu naître; elles auraient bien mieux fait de se disputer celui de le nourrir et de lui épargner la honte de la mendicité.

Le Tasse se trouva réduit à un tel état de dénûment qu'il fut obligé d'emprunter un petit écu pour vivre une semaine; il alla, tout couvert de haillons, depuis Ferrare jusqu'à Sorrento, dans le royaume de Naples, pour y visiter une sœur qui y demeurait et dont il n'obtint aucun secours. Il est vrai que, le lendemain du jour où il mourut, il allait être couronné par le pape Grégoire VIII; mais les juifs de la Lombardie ne lui auraient pas prêté un sou sur sa couronne de laurier.

Le Camoëns avait pour tout revenu une pension de 20 écus que lui faisait le roi Sébastien. Le soir, son domestique, voyant l'état misérable de son maître, allait, de son propre mouvement, mendier de porte en porte. Le Camoëns mourut, dit-on, dans un hôpital où ses protecteurs eurent la bonté de le faire transporter; mais on mit cette épitaphe sur son tombeau : *Ci-gît Louis Camoëns, le prince des poëtes de son temps.*

Cervantes vécut dans l'indigence. Ses comédies, qui eurent le plus grand succès, son admirable *Don Quichotte* ne purent le tirer de la misère. La cour de Philippe III, où son mérite était bien connu, ne fit rien pour lui. Il mourut pauvre comme il avait vécu.

L'ingénieux auteur de *Gil Blas*, Le Sage, ne connut jamais les douceurs d'une honnête aisance. Pendant que ses ouvrages faisaient la fortune des libraires, il habitait une petite chaumière des environs de Paris, où il vivait dans la gêne. L'hôpital aurait probablement été sa dernière demeure, s'il n'avait pas eu pour abriter sa vieillesse la maison de son fils, chanoine de Saint-Omer, chez qui il se retira avec sa femme et ses filles, qu'à cause de sa pauvreté il n'avait pu marier.

Où serait mort La Fontaine si, après avoir passé près de vingt ans chez Mme de La Sablière, il n'eût trouvé un asile chez M. d'Hervart? « Tout à l'heure, lui dit cet ami compatissant, j'ai appris la mort de Mme de La Sablière, et je viens vous proposer de venir demeurer chez moi. — J'y allais, » répondit La Fontaine.

Vaugelas, l'un des fondateurs de l'Académie française, l'auteur d'excellentes remarques sur notre langue nationale, se tenait caché dans un petit coin de l'hôtel de Soissons pour échapper à la poursuite de ses créanciers. Il mourut très-pauvre, et légua son corps aux chirurgiens pour payer une partie de ses dettes.

Tout est cher à Paris, et surtout le pain! disait Jean-Jacques Rousseau. Dans les commencements, il allait tous les jours prendre une demi-tasse au café Procope, où la conversation des gens de lettres qui s'y réunissaient était pour lui un délassement agréable; mais bientôt sa bourse l'avertit qu'elle ne pouvait pas longtemps suffire à cette dépense. Il n'alla plus au café que de deux jours l'un, et bientôt après il dut cesser tout à fait d'y aller.

Malfilâtre était en proie à la misère et à ses créanciers. M. de Savins, évêque de Viviers, lui vint en aide, loua pour lui un petit appartement à Chaillot, où il se cacha sous le nom de La Forêt; c'est là qu'il termina son poëme de *Narcisse*. Peu après, il tomba sérieusement malade; une femme, Mme La Noue, à qui il devait, ayant découvert sa retraite, vint l'y trouver. Malfilâtre, en la voyant, se crut perdu. Cette généreuse femme, tapissière près de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, venait lui proposer d'accepter l'hospitalité dans sa maison, où il recevrait tous les secours dont il avait besoin. Elle lui prodigua en effet les plus grands soins; mais l'état de cet infortuné jeune homme était devenu incurable. Après deux ou trois mois de souffrances, il mourut chez Mme La Noue, âgé de trente-quatre ans. Gilbert a dit :

La *faim* mit au tombeau Malfilâtre ignoré;
S'il n'eût été qu'un sot il aurait prospéré.

Ce même Gilbert était, dit La Harpe, « au pain de l'archevêque de Paris et au vin de Fréron. » Il paraît, toutefois, que ces secours étaient insuffisants, car Gilbert mourut très-malheureux, et c'est à l'Hôtel-Dieu de Paris qu'il termina, dans le désespoir et la misère, une vie trop courte pour les lettres et pour sa gloire.

A cette liste, déjà si longue et pourtant très-incomplète, des plus illustres victimes de la misère ou de la *faim*, qu'on nous permette d'ajouter encore quelques noms et de citer :

Le célèbre Dryden, qui mourut dans la misère à l'âge de soixante-dix ans;

Rushworth, l'auteur des *Collections historiques*, qui passa les dernières années de sa vie et mourut dans une prison où il était détenu pour dettes;

Chatterton, regardé aujourd'hui par les Anglais comme un de leurs plus grands poëtes, qui se tua de désespoir; il n'avait pas encore dix-huit ans, et l'on a su depuis que souvent il avait manqué de pain.

A l'âge de vingt et un ans, la pauvreté de Linné était telle qu'il manquait souvent des choses les plus nécessaires à la vie; il en était réduit à se servir des vieux souliers qu'on avait jetés comme hors d'usage et qu'il raccommodait lui-même avec des morceaux de carton. Cependant, à cette époque, on admirait ses connaissances en botanique, et il mettait en ordre les matériaux de sa *Bibliotheca botanica*.

Wondel, le Shakspeare de la Hollande, mourut de besoin à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Ses obsèques offrirent un spectacle singulier : son corps était porté par quatorze poëtes aussi pauvres que lui.

Pour clore cet affligeant martyrologe des victimes de la *faim* par des noms qui étaient l'espoir de la littérature contemporaine, nous pourrions rappeler, si le souvenir n'en était pas encore présent à la mémoire de tous, comment sont morts, avant l'âge, Auguste Lebras et son ami Victor Escousse, Elisa Mercœur, Eugène Orrit et enfin Gérard de Nerval.

Il y a, dans la nature, des fleurs précoces ou délicates qui ne peuvent supporter ni les brûlantes ardeurs du soleil ni les froids rigoureux de l'hiver; si une main vigilante ne prend soin de les préserver, elles périssent : ainsi en est-il de certains esprits d'élite qui ont besoin pour s'épanouir d'une température douce et bienfaisante. Dans la lutte contre les nécessités vulgaires de la vie, les uns succombent sous le premier choc, les autres sont frappés de stérilité; quand la *faim* ne tue pas le corps, elle étouffe l'intelligence; chez la plupart, elle déprave ou paralyse le sens moral : elle fait l'homme criminel, ou elle le fait esclave.

FAIM, divinité mythologique, fille de la Nuit, qui, suivant Hésiode, l'engendra d'elle-même. Les Lacédémoniens lui avaient consacré une partie du temple de Minerve, à Chalciæcos. Là, dit Noël, elle était représentée sous la figure d'une femme hâve, pâle, abattue, d'une maigreur effroyable, ayant les tempes creuses, la peau du front sèche et retirée, les yeux éteints, enfoncés dans la tête, les joues plombées, les lèvres livides, enfin les bras décharnés ainsi que les mains, qu'elle avait liées derrière le dos. Les poëtes placent ordinairement son séjour sur les bords du Cocyte, où les arbres, dépouillés de verdure, ne présentent qu'un ombrage triste et sombre. Virgile, au VIe livre de son *Enéide*, représente la Faim comme se tenant aux portes des Enfers avec d'autres personnifications de ce genre :

Vestibulum ante ipsum, primisque in faucibus Orci,
Luctus et ultrices posuêre cubilia Curæ;
Pallentesque habitant Morbi, tristisque Senectus,
Et Metus, et malesuada Fames, et turpis Egestas
Terribiles visu formæ, etc.

Devant le vestibule, aux portes des Enfers,
Habitent les Soucis et les Regrets amers,
Et des Remords vengeurs l'escorte vengeresse,
La pâle Maladie et la triste Vieillesse;
L'Indigence en lambeaux, l'inflexible Trépas,
Et le Sommeil son frère, et le dieu des Combats;
Le Travail qui gémit, la Terreur qui frissonne,
Et la Faim qui frémit des conseils qu'elle donne...
Trad. de DELILLE.

Ovide (*Métamorph.*, liv. VIII), dans la description qu'il fait du supplice d'Erésichthon, trace une énergique et poétique peinture de la Faim, qui, suivant lui, habite les arides déserts de la Scythie. V. ERÉSICHTHON.

— **Allus. litt. La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense, Quelque diable aussi me poussant.** Vers de la fable des *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

Faim, Folie et Crime, tableau de Wiertz. Sous ce titre, qui pourrait être celui d'une trilogie de la Misère, Wiertz, le peintre fantasque qui a étonné la Belgique par l'étrangeté de ses conceptions autant que par la vigueur de son exécution, a voulu exprimer le paroxysme de la faim. Dans un galetas au toit crevassé, une femme, assise sur le sol, tient d'une main un couteau ensanglanté et appuie l'autre main sur sa tête, qu'enveloppe mal un mouchoir en lambeaux. Ses yeux, hagards, sont brulés par les larmes. Mais, en ce moment, elle ne pleure pas; un rire idiot contracte sa bouche. Sur ses genoux, dans son giron, est placé un paquet tout maculé de sang, dans lequel on finit par distinguer un cadavre mutilé, celui d'un enfant... La misérable, que la faim a rendue folle, a dépécé l'innocent qui tout à l'heure était suspendu à sa mamelle tarie. Un petit pied apparaît au-dessus d'un chaudron qui bout sur un feu allumé avec les débris d'une chaise et des vêtements d'enfant. Cette scène monstrueuse dépasse en horreur ce que l'imagination de Dante et celle de Shakspeare ont conçu : Ugolin dévorant ses fils et les sorcières de Macbeth ne causent pas la même épouvante, le même frisson que cette mère faisant cuire pour son repas le fruit de ses entrailles. Par un amer sarcasme, l'artiste a placé aux pieds de la folle un papier sur lequel on lit distinctement ce mot : *Contributions.*

FAIM-VALLE s. f. (fain-va-le — du latin *fames caballi*, faim de cheval, suivant la plupart des étymologistes. M. Littré croit cependant que l'étymologie la plus probable est *faim* et le bas breton *gwall*, mauvais; de la sorte *faim-valle* répondrait à *male faim*. On a proposé aussi *fames valida*, qui s'est dit pour une forte famine. Ce mot de *faim-valle* est fort usité dans certaines provinces, en Anjou par exemple, où on l'emploie souvent dans des phrases telles que celle-ci : *Ce petit garçon ne fait que manger, je crois qu'il a la* FAIM-VALLE). Faim canine, grande faim : *Ils entendirent enfin les sanglots de*

Laure, qui avait la FAIM-VALLE, *et les cris de Pauline.* (L. Desnoyers.)

— Art vétér. Boulimie des chevaux, besoin soudain et impérieux de nourriture, qui force les animaux qui en sont atteints à s'arrêter tout à coup lorsqu'ils sont pris d'un accès. ‖ On dit aussi FAIM-CALLE.

FAIN (Agathon-Jean-François, baron), secrétaire et historien de Napoléon Ier, né à Paris en 1778, mort en 1837. Attaché successivement au secrétariat général du comité de Salut public, du Directoire et du Consulat, il devint, en 1806, secrétaire archiviste particulier de l'empereur, qu'il accompagna dès lors dans toutes ses campagnes jusqu'à l'abdication de Fontainebleau (1814). Ayant repris ses fonctions le 20 mars 1815, il rentra dans la vie privée au retour de Louis XVIII. Louis-Philippe le nomma, au mois d'août 1830, premier secrétaire du cabinet, et, à plusieurs reprises, intendant de la liste civile. Le département du Loiret l'élut député en 1834. Le baron Fain a laissé une série d'ouvrages qui sont, sans contredit, ce qu'on a écrit de plus consciencieux sur l'histoire militaire et diplomatique de l'époque post-thermidorienne et de l'empire. Ils ont pour titres : *Manuscrit de l'an III* (1794-1795), *contenant les premières transactions de l'Europe avec la République française* (1828, in-8°); *Manuscrit de* 1812, *contenant le précis des événements de cette année pour servir à l'histoire de Napoléon* (1827, 2 vol. in-8°); *Manuscrit de* 1813, *contenant, etc.* (1824, 2 vol. in-8°); *Manuscrit de* 1814, *contenant l'histoire des six derniers mois du règne de Napoléon* (1823, in-8°).

FAÎNE s. f. (fê-ne — du latin *fagina* ou *faginea glans*, gland du hêtre. Le latin *fagus* ne saurait être séparé du grec *phêgos*, bien que ce mot ne désignât pas le hêtre, mais le *quercus ægilops* de Linné et l'*esculus* des Romains. Or, comme *phêgos* dérive clairement de *phagô*, manger, on est conduit à la racine sanscrite *bhag*, manger. L'islandais *feagha*, le kymrique *fawydd*, de *fa* et de *gwydd*, arbre, et l'armoricain *faô* sont empruntés, sans aucun doute, à *fagus*, parce que l'*f* et le *ph* grec exigeraient régulièrement un *b* celtique, si ces formes se rattachaient directement à la racine primitive). Fruit du hêtre : *Le propriétaire en retraite est vraiment comme le hibou de la fable, ramassant des* FAÎNES *pour ses souris mutilées, en attendant qu'il les croque.* (Proudh.)

— **Encycl.** Bot. et Econ. rur. Par sa forme et surtout par sa structure, la *faine* ressemble à la châtaigne. Elle en diffère par sa forme triangulaire et son volume plus petit; elle est entièrement renfermée dans une cupule ou enveloppe épineuse. Son péricarpe, brun, lisse, coriace, contient une amande blanche, féculente et huileuse. La *faine*, qui est produite en abondance par les forêts de hêtres, est, pour l'agriculture et pour l'économie domestique, une ressource que l'on n'utilise pas assez. Elle a une saveur assez agréable, quoiqu'un peu astringente, et qui se rapproche de celle de la châtaigne et de la noisette. Les enfants, dans les campagnes, recherchent beaucoup ce fruit. Les cerfs, les bêtes bovines, et surtout les cochons, en sont très-friands. Dans de nombreuses localités, on conduit ces derniers animaux dans les forêts de hêtres, à l'époque où le fruit se détache naturellement des arbres. Dans d'autres, on recueille les *faines* au commencement de l'automne; tantôt on attend leur chute spontanée, tantôt on l'accélère en secouant les branches de l'arbre, qu'il faut dans tous les cas s'abstenir de gauler. On trie ensuite la *faine* par le criblage et le vannage. On peut la faire entrer dans l'alimentation; mais on la donne le plus souvent aux cochons et aux oiseaux de basse-cour, qu'elle engraisse promptement. On a essayé de la torréfier, pour l'employer comme succédané du café; mais on n'a obtenu que de médiocres résultats. La *faine* sert surtout à l'extraction de l'huile. On obtient ainsi une des meilleures huiles alimentaires, peu coûteuse et pouvant se conserver longtemps. Les tourteaux servent d'aliment pour les bestiaux ou d'engrais pour les champs.

FAINÉANT, ANTE adj. (fè-né-an — de *fait* et de *néant;* d'autres disent de *feindre, feignant*, qui fait semblant de travailler. Le peuple dit, en effet, *faignant, faignantise.* V. FEIGNANT, ANTE). Paresseux, qui ne fait rien, qui vit dans l'oisiveté : *Un écolier* FAINÉANT. *En Espagne, les moines seuls sont aussi* FAINÉANTS *que les brigands.* (De Custine.)

> . . . Ce dieu *fainéant* qu'on nomme fantaisie,
> C'est lui qui, triste ou fou, de face ou de profil,
> Comme un polichinel me traîne au bout d'un fil.
>
> A. DE MUSSET.

— Hist. *Rois fainéants*, Série de rois de la première race, qui abandonnèrent les soins du gouvernement aux maires du palais : *A Thierry III commence la série des* ROIS *surnommés* FAINÉANTS. (Chateaub.)

> . . . . Ces heureux temps
> Où les *rois* s'honoraient du nom de *fainéants*...
>
> BOILEAU.

— Substantiv. Personne fainéante, paresseuse, qui fuit le travail : *Quand un pays possède un grand nombre de* FAINÉANTS, *soyez sûrs qu'il est assez peuplé, puisque ces* FAINÉANTS *sont logés, nourris, vêtus, amusés, respectés par ceux qui travaillent.* (Volt.) *Les* FAINÉANTS *sont les ennemis jurés des personnes occupées.* (Giraud.) *Il y a encore des* FAINÉANTS; *il n'y en a plus qui se vantent de l'être.* (Rigault.)

— **Syn. Fainéant, paresseux.** V. FAINÉANTISE.

— **Antonymes.** Actif, diligent, infatigable, laborieux, piocheur, travailleur.

FAINÉANTER v. n. ou intr. (fè-né-an-té — rad. *fainéant*). Faire le fainéant, se livrer à la paresse, ne rien faire : *Il n'a fait tout le jour que* FAINÉANTER. (Acad.)

FAINÉANTISE s. f. (fè-né-an-ti-ze — rad. *fainéant*). Défaut du fainéant, inaction honteuse, grande paresse habituelle : *La* FAINÉANTISE *est un plus grand vice que la paresse.* (Acad.) *La domesticité, dans les hommes, est trop souvent un signe de* FAINÉANTISE. (De Théis.) *La grossièreté, la* FAINÉANTISE, *la crapule des moines ont, depuis des siècles, passé en proverbe.* (Proudh.)

— **Syn. Fainéantise, paresse.** La *fainéantise* est, en quelque sorte, la *paresse* en action; voilà pourquoi elle est un plus grand vice que la *paresse*, comme le dit l'Académie. Le *paresseux* éprouve naturellement de la répugnance pour le mouvement, pour le travail; il a une mollesse de corps et d'esprit qui tient au tempérament, au caractère; mais il peut la vaincre avec des efforts, et l'on voit souvent les paresseux travailler plus ou moins lentement. Le *fainéant* ne fait rien ou ne fait que des riens; c'est chez lui un parti pris, une habitude; il était *paresseux* par tempérament et il s'est abandonné à la *paresse;* le pli est pris, il sera toujours un homme inutile.

— **Antonymes.** Diligence. — Activité, ardeur, zèle.

FAÎNÉE s. f. (fê-né — rad. *faîne*). Econ. rur. Récolte des faînes : *Dans les futaies de chêne et de hêtre, les glandées et les* FAÎNÉES *sont si rares qu'elles correspondent, une fois sur sept ou huit, avec l'année de l'exploitation d'une coupe.* (De Forcade.)

FAINS (*Fines Leucorum*), village et commune de France (Meuse), cant., arrond. et à 3 kilom. N.-O. de Bar-le-Duc, sur l'Ornain; 1,476 hab. Asile d'aliénés pour le départ. de la Meuse; filature hydraulique de coton, brasserie, distillerie, huilerie. Vestiges d'un camp romain dont on fait remonter l'origine au règne de Septime-Sévère, vers l'an 206 de J.-C.

FAIPOULT (Guillaume-Charles), homme d'Etat français. V. FAYPOULT.

FAIRAY, île d'Ecosse, la plus méridionale des Shetland, à 40 kilom. de Shetland. Elle renferme de gras pâturages où sont élevés des moutons dont la laine est très-estimée; 380 hab.

FAIRBAIRN (William), savant ingénieur anglais, né à Kelso, dans le comté de Roxburgh, au commencement de 1789. Il apprit la lecture et quelque peu de calcul à l'école paroissiale de Mullochy, dans le comté de Ross, où son père alla demeurer quelques années. De retour dans son pays natal, il continua tout seul l'étude du calcul, pour lequel il montrait de grandes dispositions, et entra bientôt comme apprenti chez un mécanicien, à Percy-Main, près de North-Shields. Là, chaque soir, son ouvrage terminé, il étudiait les mathématiques et la littérature anglaise. Lorsqu'il eut achevé son apprentissage, il vint à Londres, où il fut d'abord employé à la journée chez un mécanicien. Mais bientôt, désireux de se perfectionner dans son état par une connaissance approfondie des différents procédés en usage, il résolut de faire son tour d'Angleterre et visita ainsi le pays de Galles et l'Islande, travaillant comme ouvrier durant son voyage. Enfin il s'arrêta à Manchester, où, sans capital et même sans commandite, il s'établit à son propre compte. Au commencement, il gagnait à peine son pain de chaque jour; mais, à force de persistance et d'énergie, il parvint à vaincre les difficultés, et la fortune lui sourit enfin ainsi que la réputation. Dans le cours de ses travaux pratiques, M. Fairbairn inventa plusieurs procédés mécaniques qui, depuis, ont été suivis avec avantage. La plus remarquable de ces inventions consiste dans l'usage de certaines roues qui communiquent le mouvement simultanément à toutes les parties d'un métier à tisser. Auparavant, le mode ordinaire de la transmission de la force motrice dans les métiers à tisser consistait dans l'emploi de lourdes et pesantes roues, accomplissant leur révolution avec une grande lenteur et une grande difficulté. En substituant l'emploi du fer à celui du bois, M. Fairbairn réduisit de beaucoup le prix des métiers, en même temps qu'il les rendait infiniment plus légers, plus maniables et plus propres à rendre les services qu'on en peut attendre. Cette invention fut en quelque sorte le point de départ de la substitution du fer au bois dans la mécanique moderne, ce qui en est un des principaux caractères. M. Fairbairn a également introduit de grands changements dans la construction des roues hydrauliques, qui sont maintenant complétement en fer. C'est encore lui qui a construit les premiers vaisseaux en fer et qui a, en outre, introduit dans leur construction d'importantes améliorations qui ont puissamment contribué à leur solidité et à la sécurité qu'ils inspirent. En 1829, il fit une série de curieuses expériences touchant la traction des bateaux sur les canaux. Pendant plus de vingt-cinq ans, M. Fairbairn a fait, tantôt seul, tantôt en collaboration avec d'autres ingénieurs, des expériences relatives à la force de résistance des métaux employés et à leur plus ou moins d'utilité pratique. L'une de ces séries d'expériences, faites avec M. Hodgkinson, était destinée à éprouver la force des différentes espèces de fers manufacturés en Angleterre. Dans d'autres expériences, M. Fairbairn est parvenu à déterminer la ténacité des plaques qui servent à construire les chaudières et le mode le plus avantageux d'en river les joints. Mais, de toutes ces expériences, les plus importantes, tant par leur utilité pratique que par l'originalité de leur point de vue scientifique, sont celles dont les résultats ont été consignés dans les *Transactions philosophiques*, en 1858, et qui ont rapport à la résistance opposée par les cylindres et les sphères creuses. Ce qui rend encore plus admirable le succès des expériences du savant ingénieur auquel on doit, avec Stephenson, la construction du premier pont tubulaire, c'est qu'elles sont le produit de déductions purement mathématiques. M. Fairbairn, qui a consacré sa vie et son intelligence à l'avancement pratique de la science, continue avec succès le cours de ses travaux, et l'on doit faire des vœux pour qu'il les continue longtemps encore, pour l'honneur de son pays et au plus grand avantage de l'humanité, qui profite de ses découvertes. M. Fairbairn est membre de la Société royale, membre correspondant de l'Institut de France, président de la société littéraire et philosophique de Manchester, membre de l'Institut des ingénieurs civils et de celui des ingénieurs mécaniciens, membre honoraire de l'Institut des ingénieurs d'Ecosse et de plusieurs autres corps savants, tant anglais qu'étrangers. Il était membre du jury de mécanique à l'Exposition universelle de 1851 et président du même jury à celle de 1855. La plus grande partie de ses écrits scientifiques a paru dans les *Transactions philosophiques*, les *Rapports de l'Association britannique* et les *Transactions de la société philosophique de Manchester.* Quelques-uns ont paru à part, parmi les quels nous citerons les suivants : *Sur la navigation à vapeur des canaux; Sur la force et les propriétés du fer à chaud et à froid; Sur la force du fer à différentes températures; Sur la force des chaudières des locomotives; Sur les fers de la Grande-Bretagne; Sur la force de cohésion et les différentes propriétés du fer; Sur les ponts tubulaires; Manuel de l'ingénieur; De l'emploi du fer dans les édifices*, et *Sur la force de résistance des cylindres et des sphères creux, soumis à une pression extérieure.* — Thomas FAIRBAIRN, fils du savant ingénieur, était président du comité d'exécution de l'exposition des trésors d'art de Manchester en 1857.

FAIRCLOUGH (Daniel), théologien anglais. V. FEATLY.

FAIRE v. a. ou tr. (fè-re — du lat. *facio*, que plusieurs étymologistes rapportent à la racine sanscrite *fhag*, plier, mettre, exécuter, aller. *Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font; je faisais, nous faisions; je fis, nous fîmes; je ferai, nous ferons; je ferais, nous ferions; fais, faisons, faites; que je fasse, que nous fassions; que je fisse, que nous fissions; faisant; fait, faite*). Créer, produire, engendrer, enfanter : *Dieu* FIT *le ciel et la terre en six jours. Une femme qui* A FAIT *dix enfants. Dans son origine, Dieu* AVAIT FAIT *l'homme à son image.* (Boss.) *Frédéric* A FAIT *plus de livres qu'aucun des princes contemporains n'*A FAIT *de bâtards, et il a remporté plus de victoires qu'il n'*A FAIT *de livres.* (Volt.) *La nature n'*A FAIT *que des bêtes, nous devons les sots à l'état social.* (Balz.) *La femme souffrante et dénuée de tout* FAIT *des enfants infirmes ou faibles de constitution.* (E. Texier.) *Le capucin romain donne des numéros de loterie à la femme, boit chopine avec le mari, forme les enfants, et les* FAIT *quelquefois.* (E. About.)

> Non, le Dieu qui m'*a fait* ne m'*a* point *fait* en vain.
>
> VOLTAIRE.

> C'est assez contempler les astres si parfaits;
> Anaxagore, enfin, dis-moi qui les *a faits?*
>
> L. RACINE.

> Que l'on *fasse*, après tout, un enfant blond ou brun,
> Pulmonique ou bossu, borgne ou paralytique,
> C'est déjà très-joli quand on en *a fait* un.
>
> A. DE MUSSET.

— Travailler; s'occuper à quelque chose : *Vivre sans rien* FAIRE *est aujourd'hui le signe de l'infériorité de capacité et d'éducation.* (Mme Guizot.) *On donne trop à* FAIRE *à la justice, au juge, au geôlier, au bourreau; on ne laisse pas assez à* FAIRE *à la conscience, au prêtre, à l'éducateur, au savant.* (E. de Gir.)

— Façonner, fabriquer, construire, exécuter, produire, composer, combiner, accomplir : FAIRE *un pantalon.* FAIRE *un meuble.* FAIRE *un outil, une machine.* FAIRE *de la dentelle.* FAIRE *du pain.* FAIRE *de la tapisserie.* FAIRE *un livre.* FAIRE *un tableau, une statue.* FAIRE *des expériences.* FAIRE *une partie de cartes.* FAIRE *une course en ville.* FAIRE *une réprimande.* FAIRE *une révolution.* FAIRE *la guerre.* FAIRE *la paix. La sagesse ne consiste pas à* FAIRE *toujours les choses promptement, mais à les* FAIRE *dans le temps qu'il faut.* (Boss.) *Il ne faut point* FAIRE *par les lois ce qu'on peut* FAIRE *par les mœurs.* (Montesq.) *Les rapports nuisent toujours à celui qui les* FAIT, *à celui à qui on les* FAIT *et à celui ou à celle de qui on les* FAIT. (Fléch.) *Il n'est pas une jeune fille de quinze à seize ans qui n'aime mieux* FAIRE *ses robes que de s'en passer.* (Mme Guizot.)

> On *fait* bien une chose, on veut en *faire* une autre.
>
> ETIENNE.

> On *fait*, défait, refait ce beau dictionnaire,
> Qui, toujours très-bien fait, reste toujours à *faire.*
>
> LE BRUN.

> Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
> Elle *fait* son visage et ne *fait* pas ses vers.
>
> LE BRUN.

> Jamais le ciel ne fut aux humains si facile
> Que quand Jupiter même était de simple bois;
> Depuis qu'on l'*a fait* d'or, il est sourd à nos voix
>
> LA FONTAINE.

— Arranger, disposer, mettre en état : FAIRE *un lit.* FAIRE *une chambre, une salle.*

> Au noble hôtel de la vermine
> On est logé très-proprement :
> Rivarol y *fait* la cuisine,
> Et Champcenets l'appartement.
>
> BEAUMARCHAIS.

‖ Tailler, couper : FAIRE *ses ongles, sa barbe.* FAIRE *le poil d'un cheval.*

— Causer, produire, déterminer à exister; procurer, susciter : FAIRE *la joie de ses parents.* FAIRE *le bonheur de ses enfants. La grêle* A FAIT *de grands dégâts. La raison* FAIT *des philosophes, la gloire* FAIT *des héros; mais la seule vertu* FAIT *des sages.* (Vauven.) *Le génie* FAIT *les philosophes aussi bien que les poëtes, et le temps* FAIT *les savants.* (Fontenelle.) *Un grand nous* FAIT *toujours assez de bien quand il ne nous* FAIT *pas de mal.* (Beaumarch.) *Sois sûr que l'homme qui* FAIT *des heureux ne saurait être lui-même malheureux.* (Helvét.) *On trouve encore du bonheur à* FAIRE *des ingrats; mais il n'y a que du malheur à l'être.* (De Ségur.) *Il n'y a que les grandes passions qui* FASSENT *les grandes nations.* (Carnot.)

> Rien ne *fait* des amis comme la bonne chère.
>
> REGNARD.

> Le bonheur appartient à qui *fait* des heureux.
>
> DELILLE.

> Le sort *fait* les parents, le choix *fait* les amis.
>
> DELILLE.

— Composer, former ensemble : *Deux moitiés* FONT *un entier. Deux et deux* FONT *quatre. Trois et deux* FONT *cinq et cinq* FONT *dix.* (Mol.)

> Cinq et quatre *font* neuf; ôtez deux, reste sept.
>
> BOILEAU.

‖ Constituer, être l'essence de : *La fortune ne* FAIT *pas le bonheur. L'habit* FAIT *la doctrine.* (Pasc.) *La vanité, la honte, et surtout le tempérament* FONT *souvent la valeur des hommes et la vertu des femmes.* (La Rochef.) *Les vertus d'un sexe* FONT *souvent les défauts de l'autre.* (B. de St-P.) *Ce n'est point le mouvement, le tapage qui* FAIT *la vie, c'est l'agitation.* (Mme E. de Gir.) *C'est la philosophie, c'est la raison, c'est la liberté qui* FAIT *le progrès.* (J. Simon.)

> C'est gloire de passer pour un cœur abattu,
> Quand la brutalité *fait* la haute vertu.
>
> CORNEILLE.

> [pense;
> Les prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple
> Notre crédulité *fait* toute leur science.
>
> VOLTAIRE.

— En parlant d'une fête, La célébrer : FAIRE *les rois.* FAIRE *la Saint-Jean.* ‖ Se reposer à certains jours, comme si c'étaient des jours de fêtes : FAIRE *le lundi.*

— Etre en relations successives avec; se servir successivement de : *Cette dame* FAIT *dix cochers par an. Ce domestique* A *déjà* FAIT *bien des maîtres. A Paris l'on* FAIT *beaucoup de logements.*

> Cléon *fait* chaque jour de nouvelles maîtresses.
>
> DESTOUCHES.

— Former, décrire : *Ce chemin* FAIT *un coude. Le terrain* FAIT *un pli en cet endroit.*

— Réunir, rassembler; s'approvisionner de : *Tâchez de vous* FAIRE *quelques provisions. Le convoi s'arrête dans la gare pour* FAIRE *du charbon. Le navire entra au port pour* FAIRE *de l'eau.* ‖ Retirer de son commerce, de son industrie; gagner, acquérir : FAIRE *une belle fortune.* FAIRE *de l'argent.* FAIRE *argent de tout.*

> Vous êtes au barreau venu dans le bon temps;
> En un mois vous *faisiez* plus que nous en dix ans.
>
> ETIENNE.

> Je *fais*, bon an mal an, vingt mille francs, je gage
> Que j'en vais *faire* trente et même davantage.
>
> E. AUGIER.

— Servir, fournir, donner : FAIRE *une pension à quelqu'un.* FAIRE *cent mille francs à chacune de ses filles.*

— Subir : FAIRE *une grosse maladie.* FAIRE *dix ans de travaux forcés.*

— Former, dresser, accoutumer : *Il est bon de* FAIRE *les enfants à la fatigue. Les épreuves par lesquelles il avait passé l'*AVAIENT FAIT *à toutes les privations.*

— En parlant d'un acteur, Remplir le rôle, le personnage de : *Un tel* FAIT *le principal rôle dans cette comédie. C'est un tel qui* FAIT *Figaro dans le* Barbier de Séville. ‖ Feindre d'être, se donner pour ; jouer le rôle de, se donner des airs de : FAIRE *le mort.* FAIRE *le dévot.* FAIRE *l'homme d'importance.* FAIRE *l'entendu.* FAIRE *le grand seigneur.* FAIRE *le sourd.* FAIRE *le dégoûté. Les mères ont raison de tancer leurs enfants quand ils* FONT *les borgnes, les boiteux et les bigles, et tels autres défauts de personnes.* (Montaigne.) *Les femmes qui veulent* FAIRE *les hommes ne sont que des singes.* (J. de Maistre.)

Tu me braves, Cinna, tu *fais* le magnanime.
CORNEILLE.

. . . Ce nigaud, comme un évêque assis,
Fait le veau sur son âne et pense être bien sage.
LA FONTAINE.

— Donner pour, considérer comme : *On me l'*AVAIT FAITE *gracieuse et spirituelle, je l'ai trouvée laide et niaise. On le* FAIT *riche, mais il ne l'est pas. Je ne* FERAI *pas certainement de Valincourt un grand homme, il était excessivement médiocre ; mais j'enjoliverai son article pour vous plaire.* (Volt.) *Les anciens* FAISAIENT *du ciel une voûte de cristal.* (A. Martin.) *Le monde n'est pas aussi diable qu'on le* FAIT *noir.* (Boitard.)

— Excréter, évacuer : FAIRE *de l'eau, du sang, des glaires. Ce malade* FAIT *tout sous lui.* (Acad.) *La marmotte se met à l'écart, comme le chat, pour* FAIRE *ses ordures.* (Buff.) *Quand vous* AUREZ FAIT, *vous couvrirez de terre vos excréments.* (Volt.)

— Ce verbe s'emploie fréquemment devant un substantif non précédé de l'article ; dans ce cas, il se produit une véritable locution, dont le sens est déterminé par celui du substantif ou défini dans ce dictionnaire au substantif lui-même : FAIRE *don.* FAIRE *tort.* FAIRE *fortune.* FAIRE *grâce.* FAIRE *défense.* FAIRE *offre.* FAIRE *honte.* FAIRE *époque.* FAIRE *usage.* FAIRE *pendant.* FAIRE *serment.* FAIRE *feu.* FAIRE *plaisir.* FAIRE *pitié.* FAIRE *peur.* FAIRE *besoin.* FAIRE *rage.* FAIRE *queue.* FAIRE *loi.* FAIRE *face.*

— Dans une infinité de cas, *faire* s'emploie devant un infinitif. Avec un nom de personne pour sujet, il signifie alors Présider à la confection de, déterminer, provoquer l'exécution, l'accomplissement de : FAIRE *bâtir une maison.* FAIRE *fuir un prisonnier. Rien n'est plus difficile que de* FAIRE *admettre la vérité.* (Biot.) *L'art de* FAIRE *produire réside dans le secret de* FAIRE *consommer.* (E. de Gir.) ‖ Avec un nom de chose, Etre la cause, le motif déterminant : *L'opium* FAIT *dormir. La philosophie* FAIT *luire un jour nouveau.* (Volt.) *Tout ce qui amuse et* FAIT *rire est fort bon.* (Dider.) *L'imprimerie* FERAIT *tomber le genre humain dans les ténèbres des sophismes, si l'autorité seule pouvait en disposer.* (Mme de Staël.) *Dieu a voulu que les enfants eussent un charme naturel qui les* FÎT *aimer.* (St-Marc Gir.) *C'est l'expérience seule qui* FAIT *voir si une loi est bonne ou mauvaise.* (L. Pinel.)

Rome a pour ma ruine une hydre trop fertile :
Une tête coupée en *fait* renaître mille.
CORNEILLE.

— *Faire faire*, Donner à faire, charger quelqu'un de faire : FAIRE FAIRE *ses habits.* FAIRE FAIRE *son ménage. Il m'*A FAIT FAIRE *son travail. Il ne faut point* FAIRE FAIRE *son rôle à un autre.* (Dider.)

— *Faire savoir*, Annoncer, rendre connu : FAIRE SAVOIR *qu'on va se marier.*

— *Ne faire que*, Etre sans cesse occupé à : *Vous* NE FAITES QUE *jaser, vous ne travaillez pas. Il* NE FAIT QUE *manger, dormir ou s'amuser.* ‖ Se borner à, se contenter de : NE FAIRE QU'*aller et venir. Lorsque le renard* NE FAIT QUE *se reposer, il étend les jambes de derrière et demeure étendu sur le ventre.* (Buff.) *L'on* NE FAIT QUE *glaner après les anciens et les habiles d'entre les modernes.* (La Bruy.) *Le despotisme serait excusable s'il* NE FAISAIT QUE *nous opprimer ; mais il nous dénature en nous habituant à lui.* (De Custine.)

— *Ne faire que de*, Venir à peine de : *Je* NE FAIS QUE D'*arriver. Il* NE FAIT QUE DE *partir.*

— *Faire tout*, Etre chargé de tout, être décisif, avoir une influence exclusive : *C'est le ministre qui* FAIT TOUT. *L'argent* FAISAIT TOUT *à Rome.* (Boss.)

D'un bout du monde à l'autre bout,
L'habit *fait tout.*
BÉRANGER.

— *Faire bien les choses*, Faire complétement, largement ce qu'on fait ; ne pas lésiner, ne rien ménager : *Un tel nous a reçus hier à dîner ; il* FAIT *très-*BIEN LES CHOSES.

— *Faire de quelque chose des choux et des raves*, En faire ce qu'on veut, en user pleinement et à son gré. ‖ *Faire d'une chose comme des choux de son jardin*, En disposer en toute propriété.

— *Ne faire ni chaud ni froid*, N'avoir aucune influence ; n'intéresser, n'inquiéter, ne préoccuper nullement : *Tous ces règlements* NE FONT NI CHAUD NI FROID. *Vos exhortations* NE *lui* FERONT NI CHAUD NI FROID.

— *Ne faire œuvre de ses doigts, de ses dix doigts*, Ne rien faire, ne point travailler du tout.

— *Faire quelque chose pour quelqu'un*, Lui rendre service, lui être utile en quelque chose : *Il a promis de* FAIRE QUELQUE CHOSE POUR *notre protégé.*

— *Faire tant, faire si bien que ; Faire tant et si bien que*, Faire tant d'efforts, employer tant de moyens qu'enfin on arrive à : *Vous* FEREZ TANT QUE *l'on vous renverra. Il* FIT TANT ET SI BIEN QU'*il réussit.*

— *A tant faire que...*, Lorsqu'on va jusqu'à faire, lorsqu'on se décide ou qu'on prend le soin, la peine de faire cela... : A TANT FAIRE QUE *de choisir, encore faut-il avoir ce qu'il y a de mieux.* (Th. Leclercq.)

— *N'en rien faire, n'en vouloir rien faire*, Ne pas faire la chose dont il s'agit, s'en bien garder :

Non, je *n'en* veux *rien faire*, et dans cette occurrence
Tout ce que vous croirez m'est de peu d'importance.
MOLIÈRE.

— *N'avoir que faire*, Faire très-peu de cas, ne se soucier aucunement, n'avoir nul besoin d'une personne ou d'une chose : *Il* N'A QUE FAIRE *de rester là des journées entières. Je* N'AI QUE FAIRE *de me mêler à vos intrigues. La volupté* N'A QUE FAIRE *d'avocat.* (D'Ablanc.) *Ce que je trouve admirable, c'est qu'un homme qui s'est passé durant sa vie à une assez simple demeure en veuille avoir une si magnifique pour quand il* N'en A *plus* QUE FAIRE. (Mol.)

Le bien n'est bien qu'autant que l'on peut s'en défaire ;
Autrement c'est un mal. Veux-tu le réserver
Pour un âge et des temps qui *n'en ont* plus *que faire ?*
LA FONTAINE.

— *Avoir assez à faire de*, suivi d'un infinitif, Etre assez occupé à, avoir assez de mal pour : *J'*AI ASSEZ À FAIRE DE *veiller à mes intérêts sans m'occuper des vôtres.*

— *A faire*, suivi d'un substantif, Propre à faire, de nature à exciter : *Une misère* À FAIRE *pitié.* ‖ *Bonne à tout faire*, Bonne qui se charge dans une maison de toutes les fonctions généralement dévolues aux gens de service.

— Prov. *Faire d'une pierre deux coups*, obtenir deux résultats à la fois. ‖ *Qui bien fera bien trouvera*, Qui fera son devoir en recevra la récompense. ‖ *Fais ce que dois, advienne que pourra*, Il faut faire notre devoir sans nous inquiéter de ce qui peut en advenir. ‖ *Fais ce que tu fais*, trad. du prov. latin *age quod agis*, occupe toi exclusivement de ce que tu as entrepris. ‖ *L'occasion fait le larron*, La circonstance seule suggère quelquefois à l'homme une idée mauvaise qu'il n'avait pas auparavant. ‖ *Paris ne s'est pas fait en un jour*, S'emploie pour exprimer que rien ne se peut faire sans le temps nécessaire.

— Argot. Voler, dérober : FAIRE *le porte-monnaie d'un promeneur.* FAIRE *le foulard.* ‖ Jouer, en parlant d'une consommation : *Je te* FAIS *l'absinthe en dix points.* ‖ *Faire une femme*, La courtiser avec succès : *Je n'*AI *jamais* FAIT *une femme qu'une fois au bal masqué, et c'était la mienne !* (Gavarni.) ‖ *Faire sa Sophie*, Poser, se donner des airs, chercher à briller. *Faire sa Sophie* est une expression admirable de l'argot populaire, une expression qui vient du grec, si l'on en croit le chroniqueur Massé, et qui est arrivée, on ne sait par quels chemins, aux lèvres du voyou parisien. « Le type et l'ancêtre des hommes qui *font leur Sophie*, dit Massé, c'est ce pédagogue de la fable de La Fontaine qui, ayant vu un enfant tomber à l'eau, au lieu de le tirer d'abord du danger, lui fit subir, au préalable, une belle harangue touchant son imprudence. Au contraire, voyez Rigolboche ; par les journées brûlantes que notre dernier été semblait avoir empruntées au ciel du Sahara, rencontrait-elle sur son théâtre un machiniste qui s'essuyait le front, elle ne dissertait pas sur la chaleur, elle n'invoquait pas le baromètre, elle ne disait pas : « Il faut » espérer qu'il pleuvra demain ; » non ! elle amenait à la buvette l'ouvrier suant et le désaltérait sans phrases : « Qu'est-ce que tu » prends ? » lui disait-elle avec une simplicité antique. Sentez-vous la différence des deux procédés ? » Ainsi M. Prudhomme *fait sa Sophie* ; les académies, les corps constitués, les gens en place *font leur Sophie* ; Nadar, Alexandre Dumas père ne la font pas. ‖ *La faire à l'oseille*, Agir d'une façon désagréable ; locution de l'argot parisien, empruntée à l'art culinaire ; sans doute à la confection de l'omelette dans laquelle la ménagère a mis plus d'oseille que de beurre et d'œufs. *Vous me la* FAITES A L'OSEILLE ; *ne nous la* FAITES *pas* À L'OSEILLE.

— Argot théâtr. Soutenir, dans le vocabulaire des claqueurs : *Sauton, ancien chef de claque, disait aux acteurs qui débutaient : « Confiez-moi vos intérêts, messieurs, et je vous réponds de tout ; c'est moi qui* FAIS *les pièces de M. Scribe. »* ‖ *Faire feu.* Se dit d'un acteur tragique ou mélodramatique qui accompagne chaque phrase d'un coup de talon. ‖ *Faire de la toile.* Se dit d'un acteur qui s'embrouille, qui ne sait ce qu'il dit. ‖ *Faire de la toile fine*, Paraphraser une pensée avec une certaine habileté, pour donner au souffleur le temps de remettre l'acteur en bonne route. Voici un exemple de *toile fine :* Mlle Fanier, se trouvant arrêtée au second acte de la *Métromanie* (scène II), où elle jouait Lisette, après ce vers :

Et je prétends si bien représenter l'idole...

ajouta ce vers, d'autant plus en situation, qu'elle figurait, en effet, une soubrette étudiant un rôle qu'elle va jouer sur un théâtre de société :

Mais j'aurai plus tôt fait de regarder mon rôle.

Elle le tira alors tout naturellement de sa poche, tel qu'elle l'avait déjà montré dès la première scène, où elle disait :

Témoin ce rôle encor qu'il faut que j'étudie.

Ainsi elle eut le temps de se remettre et de rafraîchir sa mémoire, et le public ne se douta de rien. ‖ *Faire du canevas*, Rester court. ‖ *Faire son public.* Se dit de l'actrice qui chante le couplet final d'un vaudeville au public. ‖ *Faire la roue*, Appuyer fortement sur les *r* ; synonyme de RONFLER. ‖ *Faire le service.* V. SERVICE. ‖ *Faire du titre.* V. TITRE.

— Argot des casernes. *Faire suisse*, S'isoler pour manger ou boire sa paye ou l'argent qu'on a reçu de sa famille : *Se traiter seul ou* FAIRE SUISSE *est en désaccord avec les habitudes du soldat français, et c'est un cas qui, du reste, se présente fort rarement dans notre armée.*

— Mar. *Faire abattre*, Gouverner, manœuvrer pour faire tourner le navire de manière qu'il se rapproche de l'allure vent-arrière. ‖ *Faire abordage*, Se heurter, donner contre un bâtiment qu'on n'a pas vu ou qu'on n'a pas pu éviter. ‖ *Faire des bordées*, Louvoyer pour atteindre un but situé dans le lit du vent. On dit aussi FAIRE UN BORD, FAIRE DES BORDS. ‖ *Faire capot*, Chavirer par une saute de vent inattendue. On dit aussi, dans le même sens, CAPOTER. ‖ *Faire chape.* Se dit d'un vaisseau qui, au lieu de virer vent derrière, décrit un cercle et se retrouve dans sa première situation. ‖ *Faire chapelle*, Avoir toutes les voiles masquées par une saute de vent imprévue : *Un navire qui* FAIT CHAPELLE *par belle brise court grand risque de casser ses mâts de hune et de perroquet.* (Vial du Clairbois.) On dit aussi dans ce cas que le navire *a coiffé.* ‖ *Faire chaudière*, Apprêter à manger à l'équipage. ‖ *Faire contre-marche*, Faire passer le vaisseau derrière la flotte, pour revirer ou changer de bord. ‖ *Faire côte*, Se jeter à la côte, échouer : *Notre vaisseau, qu'il n'était plus possible de guider à travers le brouillard,* FIT CÔTE *à quelques milles du port.* ‖ *Faire dégrat*, Quitter, à Terre-Neuve, un lieu où il n'y a pas de poisson, pour aller en chercher autre part. ‖ *Faire dormant*, Amarrer l'extrémité d'un cordage qui ne doit pas courir dans une poulie, un hauban, un étai. ‖ *Faire du plus près, faire du largue*, Naviguer sous ces allures. ‖ *Faire eau*, Avoir une voie d'eau, une ouverture qui donne accès à l'eau : *Le navire* FAISAIT EAU *par une ouverture qu'on ne put parvenir à aveugler. On fut obligé d'abandonner un des vaisseaux, qui* FAISAIT EAU *de tous côtés.* (Volt.). ‖ *Faire escale*, S'arrêter dans divers ports qui se trouvent sur la route, pour prendre ou débarquer des passagers, des marchandises. ‖ *Faire fanal*, Allumer les feux ; se dit aussi du vaisseau qui marche en avant et porte les feux pour guider les bâtiments qui le suivent. ‖ *Faire honneur à une roche*, S'en éloigner, l'éviter. ‖ *Faire gouverner*, Veiller à ce que l'homme de barre suive bien la direction indiquée. ‖ *Faire pavois*, Hisser tous ses pavillons, en garnir les vergues en signe de réjouissance : *A côté de nous, le corsaire* FAISAIT PAVOIS *pour célébrer le mariage de son capitaine.* (Cooper.) ‖ *Faire la parensane*, Disposer les ancres, les voiles et les manœuvres pour être en état de prendre la mer. ‖ *Faire penaut*, Laisser tomber l'ancre de manière qu'elle soit perpendiculaire au bossoir, pour la préparer au mouillage. ‖ *Faire porter*, Mettre la barre au vent en augmentant l'effet des voiles de l'avant, pour prendre une allure plus rapprochée du vent arrière plein. On dit aussi LAISSER PORTER. ‖ *Faire servir*, Orienter les voiles masquées d'un navire en panne, pour remettre en route : *Dès que le canot de sauvetage fut hissé à son poste, l'officier de quart* FIT SERVIR, *et nous reprîmes notre route.* (E. Sue.) ‖ *Faire de la toile*, Augmenter la voilure, en établissant les petites voiles. ‖ *Faire petites voiles*, Restreindre sa voilure pour diminuer le sillage : *Pendant toute la nuit nous* FÎMES PETITES VOILES *pour ne pas arriver avant le jour.* (Guérin). ‖ *Faire valoir la route*, Gouverner de manière à suivre une direction vraie, déterminée : *En tenant compte de la déviation de l'aiguille, on* FAIT VALOIR LA ROUTE *à l'aire de vent indiquée.* ‖ *Faire vent arrière*, Prendre le vent en poupe. ‖ *Faire voile*, Appareiller, ou mieux Prendre de l'erre après avoir dérapé ; mettre le cap en route.

— Comm. S'occuper de la vente de : FAIRE *les cuirs, les laines, les huiles.* ‖ On dit aussi *Faire dans :* FAIRE DANS *les cuirs,* DANS *les laines,* DANS *les huiles.* ‖ Offrir au prix de : *Combien* FAITES-*vous cette étoffe-là ? Il a un joli cheval qu'il* FAIT *mille francs ?* (Acad.) *Le marchand* FIT *son chantre mille écus et son grammairien trois mille.* (La Font.)

— Bourse. Atteindre le taux de : *Le trois pour cent* A FAIT 68.

— Techn. En terme de boucher, Tuer et parer : FAIRE *un veau, un mouton.*

— Fauconn. *Faire l'oiseau*, Dresser le faucon, l'oiseau de proie.

— Chasse. *Faire balle*, Se dit du plomb qui, au lieu de s'éparpiller, se concentre sur une surface peu étendue, et y fait un trou comme ferait une balle.

— Escrime. *Faire des armes*, S'exercer à l'escrime.

— Gramm. Prendre certaine forme, se terminer d'une certaine façon : *Cheval* FAIT *au pluriel* chevaux. *Finir* FAIT *au futur*, je finirai.

— v. n. ou intr. Agir, se conduire ; travailler, produire : FAIRE *bien.* FAIRE *mal. Il* A FAIT *de son mieux. Il faut* FAIRE, *et non pas dire.* (Mol.) *En voulant mieux* FAIRE, *on* FAIT *souvent plus mal.* (Mme de Sév.) *Il ne suffit pas de bien* FAIRE, *il faut* FAIRE *au goût du public.* (Volt.) *Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il* FAIT *bien ; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il* FAIT *encore mieux.* (J.-J. Rouss.) *On apprend à* FAIRE *en voyant* FAIRE, *plus encore que par les préceptes.* (Bautain.) *Il faut songer à* FAIRE, *à beaucoup* FAIRE, *à bien* FAIRE, *à être, et non à paraître.* (V. Cousin.)

En *faisant* toujours bien, ne songe qu'à mieux *faire.*
CRÉBILLON.

Bien dire et bien parler ne sont rien sans bien *faire.*
LA CHAUSSÉE.

— Finir, terminer : *J'*AURAI FAIT *en deux minutes. Je n'*AURAIS *jamais* FAIT *si je voulais tout dire. On n'*A *jamais* FAIT *avec lui.*

Monsieur, peut-on entrer ? — Non, monsieur, ou je [meure.
— Hé ! pourquoi ? j'*aurai fait* en une petite heure.
RACINE.

— Etre de quelque chose, avoir son importance relativement à une chose ; contribuer : *La fortune ne* FAIT *rien au bonheur. Le nez* FAIT *plus à la beauté qu'à la physionomie.* (Buff.) *Dans les révolutions, un nom* FAIT *plus qu'une armée.* (Chateaub.)

La valeur aux duels *fait* moins que la fortune.
CORNEILLE.

Plus *fait* douceur que violence.
LA FONTAINE.

‖ Intéresser, toucher, importer, concerner. *Qu'est-ce que cela vous* FAIT ?

— Produire, pour l'œil ou pour l'esprit, un certain effet : *Un cachemire ne* FAIT *bien que sur les épaules d'une femme un peu grande. L'or* FAIT *bien avec le vert. Ce tableau ne* FAIT *pas bien où il est ; il* FERAIT *mieux ailleurs.* (Acad.) *Le moyen âge* FAIT *bien dans les drames et dans les romans.* (A. de Gasparin.)

Ces deux adverbes joints *font* admirablement.
MOLIÈRE.

— Souvent le verbe *faire* s'emploie à la place d'un verbe dont on veut éviter la répétition, et alors il prend le sens de ce verbe : *Je travaille plus que vous ne* FAITES. *La religion abaisse infiniment plus que la seule raison ne peut* FAIRE, *mais sans désespérer.* (Pasc.) *On regarde une femme savante comme on* FAIT *une belle arme.* (La Bruy.) *Les éloges que nous donnons à nos ennemis les accusent plus que ne* FERAIENT *nos plaintes.* (Lingrée.)

L'exemple touche plus que ne *fait* la menace.
CORNEILLE.

La bêtise nuit plus que ne *fait* la malice.
DESMAHIS.

— Fam. Dire : *Je le croyais,* FIT-*elle. J'irai avec vous, lui* FIS-*je.* (Acad.)

Moi, j'ai blessé quelqu'un ? *fis*-je tout étonnée.
MOLIÈRE.

— Particulièrem. Evacuer ses excréments : *Cet enfant* A FAIT *dans sa chemise. Leur petit Jacques* AURAIT FAIT, *sauf votre respect, dans la marmite, qu'ils auraient trouvé que c'était du sucre.* (Balz.)

— *Faire dans ses chausses*, Laisser échapper ses excréments dans son pantalon, et fig. Eprouver une peur extrême : *La postérité ne se doutera jamais combien, dans ce siècle de lumières et de batailles, il y eut de savants qui ne savaient pas lire et de braves qui* FAISAIENT DANS LEURS CHAUSSES. (P.-L. Courier.)

— *Faire que*, Suivi d'un verbe à l'indicatif, Etre cause que : *C'est votre retard qui* A FAIT QUE *vous avez échoué. Le passage du Granique* FIT QU'*Alexandre se rendit maître des colonies grecques.* (Montesq.) ‖ Suivi d'un verbe au subjonctif, il signifie Tâcher, agir de façon que, disposer les choses, s'arranger de manière à : FAITES QUE *je ne vous attende pas.* ‖ On dit dans le même sens, *Faire en sorte que :* FAITES EN SORTE QUE *tout soit prêt à mon arrivée. Il* FERA EN SORTE QUE *personne ne sache rien.*

— *Faire des siennes*, Faire des folies, des farces, des fredaines ; se dit aussi d'une personne dont on connaît les mœurs, les habitudes et qu'on soupçonne de s'y être laissée aller dans quelque circonstance : *Son fils est à Paris et il y* FAIT DES SIENNES. *Je parierais qu'il* A FAIT DES SIENNES *et qu'on l'a renvoyé. Vous* AVEZ *donc* FAIT DES VÔTRES *à Marly ?* (Mme de Coulanges.)

— *N'en faire qu'à sa volonté, qu'à sa tête*, N'écouter que ses désirs, ses penchants ; n'obéir qu'à ses propres inspirations : *Soyez sûr que, malgré toutes vos exhortations, il* N'EN FERA *jamais* QU'À SA TÊTE. *Il est impossible que celui qui* N'EN *veut* FAIRE QU'À SA VOLONTÉ *ne fasse jamais d'autre mal que celui-là même.* (Vitet.)

— *C'est à faire à vous, à lui*, Se dit à une personne ou d'une personne qu'on juge, plus que toute autre, apte à une chose : C'EST À FAIRE À VOUS *d'expédier si promptement une besogne.* C'EST À FAIRE À LUI *de réussir dans une affaire semblable.*

— Impersonnell. S'emploie en parlant de l'état de l'atmosphère, du temps, de la nature : *Il* FAIT *beau. Il* FAIT *vilain. Il* FAIT *chaud. Il* FAIT *jour. Il* FAIT *nuit.*

Selon le vent qu'*il fait* l'homme doit naviguer.
REGNARD.

‖ On s'en sert également pour exprimer l'état, la nature, la manière d'être de certaines choses : IL FAIT *cher vivre dans ce pays.* IL *y* FAIT *bon vivre.* IL *ne* FAIT *pas bon se frotter à cet homme-là.* (Acad.)

Il ne *fait* pas bien sûr, à vous le trancher net,
D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait.
MOLIÈRE.

Qu'*il fait* bon ne rien faire,
Libre de toute affaire,
Libre de tous soucis!
TH. GAUTIER.

Se faire v. pr. Etre fait, être produit, exécuté, avoir lieu : *Si c'est une chose qui* SE *puisse* FAIRE, *je vous en aurai obligation. Jamais une loi ne* SE FAIT; *elle se promulgue.* (Ballanche.) *Le jour où la France s'éteindrait, le crépuscule* SE FERAIT *sur la terre.* (V. Hugo.)

L'éloge des absents *se fait* sans flatterie.
GRESSET.

— En parlant des personnes, Grandir, arriver à son développement, se former : *Ce jeune homme* S'EST FAIT *depuis que je ne l'avais vu.*

La fille crût, *se fit;* on pouvait déjà voir
Hausser et baisser son mouchoir.
LA FONTAINE.

‖ En parlant des choses, Se perfectionner, gagner en valeur, devenir meilleur, se bonifier : *Ce vin, ce fromage* SE FERA.

— S'engendrer, se créer soi-même : *Nous ne* NOUS SOMMES *pas* FAITS *nous-mêmes.* (Fén.) *Ni l'homme, ni aucun animal n'a pu* SE FAIRE *soi-même.* (Volt.)

— Embrasser une carrière; se livrer à une profession déterminée : *Le soldat porte les armes dans sa jeunesse; devenu invalide, il* SE FAIT *jardinier.* (Chateaub.) ‖ Se donner pour, prendre l'apparence de : *Il* SE FAIT *plus pauvre qu'il n'est.*

— *Se faire à*, Se former, s'accoutumer à; prendre l'habitude de : SE FAIRE AUX *privations.* SE FAIRE À *la fatigue,* AU *climat. Le cheval* SE FAIT AU *bruit des armes.* (Buff.)

— Faire l'un à l'autre : SE FAIRE *des saluts, des compliments.*

Qu'importe aux cœurs unis ce qu'on fait autour d'eux?
L'un à l'autre ils *se font* leur temps, leur ciel, leur [onde.
LAMARTINE.

— *S'en faire*, Faire une dépense de : *Je m'*EN SUIS FAIT *vingt francs, pour mes vingt francs.*

— Impersonnell. Se produire, se manifester; être, arriver : *Il pourrait* SE FAIRE *que vous n'en eussiez rien appris. Il* SE FIT *un moment de silence. Comment* SE FAIT-IL *qu'il n'ait pas répondu?*

. . . . Quoi *se* pourrait-*il faire*
Qu'à l'œuvre de ses mains Rome devînt contraire?
CORNEILLE.

‖ Commencer à être : *Il* SE FAIT *tard. Il* SE FAIT *nuit.*

— s. m. Action, pouvoir de faire : *Le promettre n'est pas le* FAIRE. *Dieu donne le vouloir et le* FAIRE *selon son bon plaisir.* (Fén.)

Que je te hais, dit-elle en embrassant le sire,
Contraste assez plaisant du *faire* avec le dire.
LA MOTTE.

— Littér. et b.-arts. Genre, manière de faire d'un écrivain, d'un artiste; son mode d'exécution : *Des* FAIRE *tout différents. On reconnaît là le* FAIRE *de V. Hugo. Le* FAIRE *des peintres flamands n'est pas toute réalité, mais bien plutôt toute expression.* (Ste-Beuve.) *Accoutumés que nous sommes à estimer avant tout le* FAIRE *de l'artiste, nous n'apprécions pas autant sa pensée.* (Th. Gaut.) *L'Allemagne, abandonnant le* FAIRE *naïf et minutieux, semble aujourd'hui se complaire dans l'esthétique de l'art.* (Th. Gaut.) ‖ M. Littré demande que ce mot prenne la marque du pluriel; nous croyons ce vœu opposé à ce qui se fait pour tous les infinitifs pris substantivement, et, d'ailleurs, l'œil, à notre avis, ne saurait supporter un infinitif terminé par un *s.*

— Gramm. *Ne faire que*, suivi immédiatement d'un infinitif, signifie qu'on fait l'action de cet infinitif presque continuellement, ou qu'on fait cela et rien de plus : *Il ne* FAIT QUE *dormir,* QUE *manger;* JE N'AI FAIT QUE *le toucher du bout du doigt. Ne faire que de* indique que l'action vient d'avoir lieu : IL *ne* FAIT QUE DE *sortir*, Il vient de sortir à l'instant.

Pour la différence entre *affaire* et *à faire*, V. AFFAIRE.

Quoique *faire écrire, faire lire, faire danser*, etc., prennent souvent un nom de personne pour complément direct, s'il y a déjà un nom de chose figurant comme complément direct, la personne s'exprime alors en complément indirect. Ainsi, quoiqu'on dise *faire écrire un écolier, faire danser une petite fille*, on doit dire *lui faire écrire une page, lui faire danser une polka.*

— **Allus. hist. Qui t'a fait comte? Qui t'a fait roi?** Phrase historique, qui exprime avec beaucoup de justesse les rapports de quasi-égalité qui, au moyen âge, rapprochaient la féodalité de la royauté.

La faiblesse des derniers carlovingiens avait permis à la féodalité de pousser de profondes racines parmi les Francs, et de se rendre à peu près indépendante; et lorsqu'en 987 Hugues Capet fut élu roi de France à Noyon par ses propres vassaux et quelques petits feudataires voisins, il resta ce qu'il avait été auparavant, comte de Paris, possesseur de vastes domaines, mais n'étant guère, au milieu des puissants barons, que le *primus inter pares.* Aussi tout son règne fut-il troublé par les révoltes de ceux mêmes qui l'avaient porté au trône, et qui refusaient de reconnaître sa suprématie. On pourra juger, par la réponse hautaine de l'un d'eux, de quel œil ils considéraient la royauté nouvelle. Un comte de Périgueux, Adalbert, avait entrepris des conquêtes vers le nord et usurpé les titres de comte de Poitiers et de Tours. Le roi de France lui envoie un messager avec ces paroles : « Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi? » répondit Adalbert.

Ce mot, souvent cité, caractérise toute une époque. En voici deux applications :

« Nés du désordre, tous les pouvoirs de la Révolution se montrèrent et devaient se montrer impuissants à le réprimer, parce qu'il n'arriva jamais à aucun d'eux de vouloir faire face à la révolte sans reconnaître dans ses rangs son ancien drapeau et ses anciens complices. Si, enivrés de leur gloire usurpée, ces pouvoirs parvenus osèrent quelquefois dire à l'émeute : *Qui t'a fait Agrippa?* l'émeute put toujours leur répondre : *Qui t'a fait César?* »
GRANIER DE CASSAGNAC.

« On reproche violemment au gouvernement de Turin d'avoir fait M. Garibaldi, et le reproche est fondé en principe. Mais le gouvernement de Turin pouvait-il faire autrement, voulant ce qu'il voulait? C'est toujours la vieille histoire : *Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi?...*, avec cette circonstance essentiellement aggravante que le roi et le comte se sont faits mutuellement ce qu'ils sont pour dépouiller le voisin, se donnant l'un à l'autre ce qui n'appartenait à aucun d'eux. »
(La *Gazette de France.*)

— **Laissez faire, laissez passer**, Maxime des économistes du XVIIIe siècle. V. LAISSER.

— **Allus. litt. Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?** Vers célèbre de Corneille dans *Horace.* V. MOURIR.

— **Qu'allait-il faire dans cette galère?** Exclamation plaisante qui se reproduit plusieurs fois dans une des scènes les plus comiques de Molière, et à laquelle on fait de fréquentes allusion. V. GALÈRE.

— **Antonyme.** Défaire.

FAIRFAX, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Virginie, ch.-l. du comté de son nom, à 140 kilom. N. de Richmond et à 26 kilom. O. de Washington; 3,200 hab. ‖ Le comté de Fairfax, situé dans la partie N. de l'Etat de Virginie, limité par le Potomac au N., et par l'Occoquan au S.-E., a 430 milles carrés de superficie et près de 11,000 hab.; ch.-l., Fairfax. Le sol est très-propice à l'élève des bestiaux, mais il n'est pas des plus fertiles, à cause de sa nature sablonneuse.

FAIRFAX (Edouard), poëte anglais de l'époque de la reine Elisabeth, né à Denton, mort à Faystone en 1633. Il était le fils de sir Thomas Fairfax, l'un des soldats d'aventure les plus renommés de son temps. Le nom d'Edouard Fairfax ne nous est connu que par une traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Ce poëme, dédié à la reine d'Angleterre, après avoir été lu avec enthousiasme par les contemporains, tomba dans l'oubli, dont il ne sortit qu'au XIXe siècle; il a été souvent réimprimé en Angleterre et aux Etats-Unis. Fairfax est également auteur d'un ouvrage en prose sur la démonologie, encore en manuscrit, d'une *Histoire d'Edouard le prince Noir*, dont le manuscrit a été détruit dans un incendie, à Whitehall, et de quelques églogues. Il était l'oncle du célèbre lord Th. Fairfax, dont la biographie suit.

FAIRFAX (lord Thomas), général anglais, né à Otley en 1611, mort en 1671, joua un rôle important dans les guerres civiles du règne de Charles Ier. Elevé dans les idées presbytériennes et dans la haine du parti de la cour, il se prononça avec son père en faveur du Parlement, servit sous son commandement comme général de cavalerie, contribua à la victoire de Marston-Moor (1644) et à la prise d'York, où il fut blessé deux fois, reçut lui-même le commandement en chef de l'armée parlementaire (1645) avec Cromwell pour lieutenant, écrasa Charles Ier à la bataille de Naseby et le contraignit de s'enfuir en Ecosse. Il soumit ensuite toutes les villes qui tenaient encore pour le parti royal, parut appuyer la faction militaire qui, sous l'inspiration de Cromwell, cherchait à dominer le Parlement, fit quelques vains efforts pour s'opposer au jugement du roi, et n'en accepta pas moins la place de membre du conseil et le titre de général des troupes en Angleterre et en Irlande. C'est en cette qualité qu'il écrasa les *niveleurs* à Burford et qu'il apaisa les troubles du Hampshire. A dater de 1650, lorsque les Ecossais se déclarèrent pour Charles II, il parut se tourner définitivement vers le parti royal, se montra opposé au projet d'invasion de l'Ecosse et se retira dans ses terres, livré en apparence à l'inaction, mais en réalité mêlé aux intrigues du parti royaliste. En 1659, il prit les armes pour se joindre à Monk, fut nommé conseiller d'Etat et député auprès de Charles II, à La Haye, pour le prier, au nom du nouveau Parlement, de venir prendre possession du trône. La restauration, à laquelle il avait contribué, ne lui donna cependant pas la récompense qu'il attendait sans doute de sa versatilité politique. Il rentra dans la retraite et consacra la fin de sa vie à la rédaction de *Mémoires* qui ne font honneur ni à la sincérité de ses principes, ni à sa bonne foi, ni à ses talents littéraires. Ils n'ont été publiés qu'en 1699. Sa *Correspondance* l'a été de nos jours par Robert Bell (Londres, 1848-1849, 4 vol.).

FAIRFIELD, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, ch.-l. du comté de son nom, à 30 kilom. S.-O. de New-Haven, sur la ligne du chemin de fer de New-York à New-Haven; 4,600 hab. Commerce actif avec New-York. La ville est bâtie à 800 mètres du détroit de Long-Island et ne forme, à vrai dire, qu'une seule rue d'une grande largeur. A environ 2 kilom. de Fairfield se trouve Black-Rock, l'un des plus beaux ports du Connecticut, accessible pour les grands navires à tout moment de la marée. Grands chantiers de construction navale. Fairfield fut colonisé en 1639 par huit ou dix familles de Windsor; organisée comme cité en 1646, elle prit alors le nom qu'elle a aujourd'hui; elle portait autrefois le nom indien d'Uncowa. En 1779, elle fut brûlée par les Anglais. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de l'Ohio; 2,000 hab. ‖ Autre bourg du même nom dans l'Etat du Maine; 2,300 hab. ‖ Autre, dans l'Etat de New-York; 3,500 hab. Académie, école de médecine. ‖ Les Etats de Pensylvanie et de Vermont renferment aussi chacun un bourg du même nom. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat d'Iowa, ch.-l. du comté de Jefferson, sur la rivière Big-Cedar et uni à Burlington (distance de 90 kilomètres) par une grande route bien entretenue; 2,000 hab. Son commerce, très-prospère, en fait un des bourgs les plus importants de l'intérieur de l'Etat. C'est le siége d'une succursale de l'université de l'Etat, d'une école communale pour femmes et d'un bureau de l'administration des domaines.

FAIRFORD, petite ville d'Angleterre, comté et à 44 kilom. S.-E. de Gloucester, près des bords de la Colne; 2,117 hab. L'église, élégante construction de la fin du XVe siècle, est ornée de magnifiques vitraux dont on admire surtout la couleur et le dessin.

FAIRHAVEN, ville maritime des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, sur l'Achusnet et vis-à-vis de New-Bedford; 4,000 hab. Commerce et navigation active. La principale occupation des habitants de Fairhaven est la pêche de la baleine, qui emploie annuellement quarante-six navires, jaugeant ensemble 15,532 tonnes. La ville contient des moulins à coton et à papier, une fonderie de fer et des fabriques d'huiles, de suif et de savon. Onze églises de communions diverses, école secondaire, banques et caisse d'épargne. Un embranchement du chemin de fer du Cap-Cod et l'embranchement de New-Bedford unissent Fairhaven à Boston.

FAIR-HEAD ou **BENMORE-HEAD**, le *Robodgium promontorium* des Romains, cap d'Irlande, à l'extrémité N.-E. de l'île dans le comté d'Antrim, entièrement formé de roches basaltiques, dont les piliers sont de la plus grande beauté. « La vaste masse de basalte, dit M. A. Esquiros, repose sur une base irrégulière, de plus de 90 mètres, composée de bancs de charbon de terre et au-dessus de laquelle elle s'élève à une hauteur de 102 mètres, *droite et solide comme un mur.* Si compacte qu'elle paraisse à distance, cette masse est formée de piliers distincts, étroitement joints les uns aux autres. La plupart des géologues attribuent ce grand ouvrage de la nature à l'action des forces souterraines et volcaniques. »

FAIR-OAKS, petite localité des Etats-Unis d'Amérique, Etat de la Virginie, à 11 kilom. de Richmond, qui a donné son nom à une bataille sanglante, livrée le 31 mai et le 1er juin 1862. L'armée du général Mac-Clellan avait traversé, presque sans résistance, la rivière Chickahominy, lorsque, le 31 mai, les confédérés, commandés par les généraux Huger, Longstreet et Hill, profitant d'un orage qui avait inondé la vallée, se précipitèrent sur l'avant-garde fédérale, la mirent dans une déroute complète et lui enlevèrent ses bagages et ses canons. Le lendemain, 1er juin, la lutte recommença. Pendant la nuit, les fédéraux avaient reçu des renforts qui leur permirent de reprendre l'avantage. Une charge brillante à la baïonnette, exécutée par le général Sedgwick, coupa en deux la ligne de bataille confédérée et décida du sort de la journée. Les confédérés se retirèrent en bon ordre, emmenant les canons capturés la veille. C'est à Fair-Oaks qu'eut lieu le premier exemple en Amérique de l'emploi des aérostats pendant une bataille. Durant toute la journée du 1er juin, le professeur Lowe suivait dans un ballon, à une altitude d'environ 600 mètres, les diverses péripéties du combat; il communiquait avec Mac-Clellan au moyen de fils électriques, et lui donnait ainsi connaissance de tous les mouvements des confédérés.

FAIRWEATHER, cap de la côte orientale de la Patagonie, par 51° 32′ de lat. S. et 71° 15′5 de long. O. Il forme l'entrée N. de la rivière Gallegos et présente une ligne de rochers d'une altitude de 90 à 120 mètres, qui dominent des plaines verdoyantes, mais totalement privées d'arbres; en revanche, elles abondent en *guanacos* et en eau douce. ‖ Cap de l'Amérique russe, dans le Nouveau-Norfolk, par 58° 51′ de lat. N. et 140° 10′ long. O.

FAISABLE adj. (fe-za-ble — rad. *faire*). Qu'on peut faire; qui peut se faire, être exécuté; qui est possible : *Cela n'est pas* FAISABLE. *Je le ferai, si c'est* FAISABLE.

FAISAN s. m. (fè-zan — latin *phasianus*, grec *phasianos*, dérivé de *Phasis*, le Phase, fleuve de la Colochide d'où cet oiseau fut apporté en Occident. Ce nom désigne ainsi proprement l'oiseau du Phase). Ornith. Genre d'oiseau de la famille des gallinacés, qui a pour type le faisan commun : *Le* FAISAN, *c'est-à-dire l'oiseau du Phase, était, dit-on confiné dans la Colchide avant l'expédition des Argonautes.* (Buff.) *Le* FAISAN *est un oiseau superbe, qui peut le disputer au paon pour la beauté.* (Baudrillart.) *Pris à point, le* FAISAN *est une chair tendre, sublime et de bon goût.* (Brill.-Sav.) *Le* FAISAN *est de sa nature une espèce inquiète et volage, friande de grains.* (Toussenel.) ‖ *Faisan des Antilles*, Nom vulgaire de l'agami. ‖ *Faisan bâtard*, Produit du croisement de l'espèce du coq et de celle du faisan; on l'appelle aussi COQUARD. ‖ *Faisan belles couleurs*, Syn. de FAISAN DORÉ. ‖ *Faisan bruyant*, Nom vulgaire du tétras. ‖ *Faisan cornu*, Nom vulgaire du tragopan. ‖ *Faisan couronné*, Nom vulgaire du goura. ‖ *Faisan de Carassou*, Nom vulgaire du hocco. ‖ *Faisan de la Guyane*, Syn. de KATRAKA et PARRAQUA. ‖ *Faisan huppé de Cayenne*, Nom vulgaire de l'hoazin. ‖ *Faisan de mer*, Nom vulgaire du canard-pilet. ‖ *Faisan de montagne*, Nom vulgaire du petit tétras. ‖ *Faisan-paon*, Nom vulgaire de l'éperonnier. ‖ *Faisan verdâtre de Cayenne*, Nom vulgaire du marail.

— Adjectiv. *Coq faisan*, Faisan mâle : *Le* COQ FAISAN *est extrêmement jaloux.*

— Ichthyol. Genre de poissons appelés aussi FLETS ou FLÉTANS. ‖ *Faisan d'eau*, Turbot, dont la chair est, parmi les poissons, aussi estimée que celle du faisan parmi les oiseaux.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre phasianelle.

— **Encycl.** Ornith. Ce beau genre de gallinacés est essentiellement caractérisé par une tête petite et oblongue; le tour des yeux muni de papilles; le bec convexe et de médiocre longueur, à mandibule supérieure légèrement recourbée et recouvrant l'inférieure, qui est plus courte; la langue épaisse et charnue; les narines recouvertes par une écaille très-prononcée; les ailes courtes et concaves; les jambes emplumées, à tarses nus; les doigts antérieurs réunis à la base par une membrane, le pouce libre et posant à terre; la queue très-longue, étagée, à pennes ployées chacune en deux plans, et se recouvrant comme les tuiles d'un toit. Les *faisans* ont le corps allongé, moins massif que celui des autres gallinacés, des formes élégantes, un port gracieux, une démarche aisée. Leur plumage, assez rude au toucher, se fait remarquer par l'éclat et la variété de ses couleurs, du moins chez les mâles. Les femelles ont une taille plus petite et des couleurs plus sombres; mais il arrive souvent que, lorsque la faculté de reproduire s'est éteinte en elles, leur plumage prend des teintes plus vives, sans arriver toutefois à la richesse de celui des mâles; elles ressemblent alors à des mâles dont le plumage serait terne et décoloré. Les chasseurs désignent ces femelles sous le nom de *faisans coquards*, que l'on donne surtout aux métis du *faisan* et de la poule. Il paraît même que, dans certaines espèces, la femelle ne se distingue plus alors du mâle, si ce n'est par l'ergot, dont la longueur est moindre.

Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent toutes l'Asie, à l'exception du *faisan* commun, qui est répandu dans diverses parties du globe; c'est le seul, du reste, dont les mœurs soient bien connues. Les *faisans* recherchent surtout les plaines boisées et les lieux humides; pendant le jour, il se tiennent à terre, et s'avancent quelquefois jusque dans les champs cultivés; la nuit, ils se retirent sur les grands arbres, perchant à la cime quand le temps est beau, et à la partie inférieure s'il est mauvais. Ils se nourrissent de graines et de petits fruits de toute sorte, d'insectes, de vers et de colimaçons. Le cri du mâle tient le milieu entre celui du paon et celui de la pintade; la femelle a la voix plus faible et plus douce.

Le *faisan* est d'un naturel sauvage; il fuit même la société des oiseaux de son espèce; à la moindre apparence de danger, il s'enfuit d'un vol plus rapide qu'on ne le croirait au premier abord; son vol est très-bruyant et souvent accompagné de cris aigus. A l'époque des amours, les individus se rapprochent; les mâles se livrent alors de furieux combats et souvent même se tuent en se

donnant de grands coups de bec sur la tête. Ces oiseaux sont polygames; la femelle abandonne le mâle aussitôt après la copulation. Elle fait son nid à terre, dans les buissons épais; elle le construit de menus brins de bois et de morceaux de plantes sèches. Elle y pond des œufs, au nombre de douze à vingt-quatre, un peu moins gros que les œufs de poule, à coquille mince, de couleur olivâtre claire, marquetés de taches brunes disposées en zones circulaires. La femelle du *faisan à collier* fait des œufs beaucoup plus nombreux et de couleur bleu tendre ou verdâtre tiqueté de bleu; les œufs de *faisan doré* ressemblent à ceux de la pintade, et la coque en est très-dure. La *faisane* est seule à faire son nid et à couver. L'incubation dure en moyenne vingt-cinq jours. Les petits courent au sortir de l'œuf, et se nourrissent d'abord d'insectes; c'est plus tard qu'ils deviennent baccivores et granivores. La mère n'a pas pour eux la même sollicitude que la poule pour ses poussins; elle donne ses soins indifféremment à tous les *faisandeaux* qui la suivent; aussi n'est-il pas rare de voir une *faisane* accompagnée de petits de différents âges. Les mâles et les femelles se distinguent par la couleur de l'iris, blanche dès les premiers jours chez les premiers et brune chez les autres. Les deux sexes ont alors des couleurs ternes; ils muent à l'automne, et les mâles commencent à prendre peu à peu leur plumage d'adulte, qui, chez certains, n'est complet qu'au bout de trois ans.

La durée ordinaire de la vie du *faisan* est d'une dizaine d'années. Cet oiseau est peu intelligent; on peut même dire qu'il est stupide. On prétend que, comme le dindon et d'autres oiseaux, il cache sa tête sous son aile et se figure alors qu'on ne le voit pas. Aussi la chasse en est-elle facile. « Il se laisse, dit V. de Bomare, prendre à tous les piéges; lorsqu'on le chasse au chien d'arrêt, et qu'il a été rencontré, il regarde fixement le chien tant qu'il est en arrêt, et donne tout le temps au chasseur de le tirer à son aise. Il suffit de lui présenter sa propre image, ou seulement un morceau d'étoffe rouge sur une toile blanche, pour l'attirer dans un piége : on le prend encore en tendant des lacets ou des filets sur les chemins où il passe le soir et le matin, pour aller boire à quelque ruisseau ou mare : enfin, on le chasse à l'oiseau de proie, et l'on prétend que ceux qui sont pris de cette manière sont plus tendres et de meilleur goût. » Il est facile, au temps des amours, de trouver les *faisans* dans les bois; ils se trahissent alors eux-mêmes par un battement d'ailes qui se fait entendre de fort loin. D'après Sonnini, le *faisan*, quand il voit un faucon se poser au-dessus de lui, éprouve une telle frayeur qu'il se laisse prendre sans faire le moindre mouvement. On peut aussi, suivant quelques auteurs, le prendre au gîte en le suffoquant avec du soufre.

On élève quelquefois les *faisans*, soit en liberté dans les parcs et les bois, soit dans les faisanderies. La chair de cet oiseau est délicate, d'une saveur relevée, surtout quand elle est suffisamment attendrie, ou, comme on dit, *faisandée*. Elle est alors très-recherchée des gourmets.

Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, dont quelques-unes méritent une mention spéciale : le *faisan commun* est le plus connu; c'est aussi celui dont l'aire géographique est la plus étendue. Peut-être est-il, comme longtemps on l'a cru. originaire du Phase; mais on le trouve dans presque toutes les contrées de l'Europe et de l'Asie. Avant la Révolution, il était très-commun aux environs de Paris. On en connaît plusieurs variétés, dont une entièrement blanche. Le *faisan à collier* est regardé par plusieurs auteurs comme une simple variété du précédent, auquel il ressemble beaucoup. Originaire de la Chine, il est aujourd'hui naturalisé dans diverses contrées; c'est l'espèce la plus commune en Bohême. Il s'accouple avec le *faisan* commun, et donne des métis féconds. Le *faisan* doré, originaire de la Chine et du Japon, est la plus belle espèce du genre; la richesse et l'éclat de ses couleurs ont fait penser que cet oiseau pourrait bien être le phénix, si célèbre dans l'antiquité. Il y a un peu plus d'un siècle qu'on l'a introduit dans les volières de l'Europe. Beaucoup moins farouche que le *faisan* ordinaire, il s'apprivoise facilement et vit en parfait accord avec les hôtes habituels de nos basses-cours. Jusqu'à présent, ce n'est guère qu'un oiseau d'ornement; néanmoins, quelques expériences, tentées avec succès dans les faisanderies de l'Allemagne et des environs de Paris, ne laissent aucun doute sur la possibilité d'acclimater cette magnifique espèce dans nos parcs et dans nos bois, comme le *faisan* ordinaire. Sa chair est aussi savoureuse que celle de ce dernier. Le *faisan argenté* vient des mêmes pays que le précédent; l'époque de son introduction en Europe est déjà ancienne. Il s'apprivoise aisément, est encore plus rustique que le *faisan* doré, et par conséquent plus facile à acclimater. Sa chair est aussi délicate. Le *faisan* de Wallich a été découvert en 1826 dans les régions nord-est de l'Indoustan. Introduit en Angleterre, il s'y est acclimaté et reproduit. On dit que cet oiseau est très-brave, s'irrite facilement et se bat avec courage; il relève alors ses plumes et fait entendre, à plusieurs reprises, un cri particulier et très-rauque. Le *faisan vénéré*, assez rare en Chine, est très-recherché par les habitants du Céleste-Empire pour peupler leurs volières; on assure même que son exportation est punie de peines très-sévères.

On range encore quelquefois dans ce genre l'*argus*, très-bel oiseau qui habite les îles de Java et de Sumatra. Il doit son nom aux yeux ou miroirs qui se trouvent en très-grand nombre sur les pennes de ses ailes. Il ne le cède pas en beauté au paon. L'*argus* est d'un naturel sauvage et farouche; il vit au milieu des forêts et fait entendre un cri très-désagréable. On assure que, n'aimant pas à se faire admirer, il paraît fuir la lumière et rechercher l'obscurité. Il semble néanmoins susceptible d'être apprivoisé, bien que très-jaloux de sa liberté. A Batavia, on l'élève dans les basses-cours. Sa chair, surtout celle des jeunes, passe pour un mets exquis. Les ailes du mâle sont garnies de très-belles plumes, que les dames indiennes recherchent beaucoup comme objet de parure. Cuvier avait fait de l'*argus* une espèce de *faisan*, et c'est en copiant ce naturaliste que beaucoup d'auteurs l'ont ainsi classé; mais nous devons dire que les ornithologistes les plus modernes font de l'*argus* un genre d'éperonnier, ne renfermant qu'une espèce, le *phasianus argus* de Linné, *argus gigantæus* de Temminck, *argus pavoninus* de Vieillot. C'est ainsi que pense, dans le dictionnaire de d'Orbigny, M. de La Fresnaye : « Nous sommes étonné, dit-il, qu'on l'ait souvent rapproché des *faisans*, avec lesquels il n'offre pas les moindres rapports, tandis qu'il en offre de si évidents avec les éperonniers..... Il a effectivement leur bec effilé, à narines médianes, courbé seulement vers l'extrémité, et non celui des *faisans*, qui est très-arqué, courbé dès sa base et à narines basales; il a leurs tarses élevés et grêles, leurs plumes soyeuses et décomposées du dessus de la tête et du cou, disposées de même en houppe verticale, ce qui se trouve aussi chez les paons, et il est surtout remarquable par une profusion de taches oculaires répandues sur son plumage, etc. »

On rattache aussi aux *faisans* une sorte d'argus, appelé *longee*, dans l'Inde, dont on signale deux ou trois espèces; l'une, que l'on trouve dans le Kumaon, a le plumage rouge moucheté de blanc; l'autre, qui ne se voit que dans le Gurheval, a le plumage gris foncé surtout le corps, sauf la tête et la poitrine, où il se colore d'un beau rouge; la troisième, plus rare encore, se trouve dans le Kangra. Le *longee* porte un curieux appendice de peau bleuâtre qui lui pend sous le bec, et, dans de certaines saisons, deux pinceaux de plumes d'environ un pouce et demi de long sur les oreilles. Les femelles, dont le plumage est d'un rouge de tan, offre des taches d'une nuance plus terne que le mâle. Le cri du *longee* ressemble un peu à celui de la chèvre, et il le pousse comme avec colère, lorsque le silence de la forêt est tout à coup troublé par un léger bruit tel que l'éclat d'une capsule ou le craquement d'une branche. Le *longee* est à peu près de la taille d'un dindon.

Un autre oiseau de l'Himalaya, qui se rapproche également du *faisan*, c'est le *moonal*, dont le mâle est magnifique; il a la tête, le cou, le corps et les ailes d'un bleu clair splendide, avec de délicieux reflets métalliques mélangés d'or et de cuivre. La partie faible de son plumage est la queue, qui est courte, en éventail, d'un vilain rouge indien, et munie parfois à sa base d'une touffe de plumes blanches. La femelle du *moonal*, avec les mêmes formes que le mâle, ne se présente que sous la livrée commune du gibier vulgaire : plumage brun pommelé. La grosseur et le poids de cet oiseau sont à peu près ceux du dindon. Quand il est séparé de sa femelle, ou perché sur des arbres, il fait entendre un roucoulement doux et prolongé, soit comme cri d'appel à sa compagne, soit comme cri d'alarme, lorsqu'il entend quelque bruit insolite. Quand il est effarouché, le *moonal* se précipite dans les abîmes de la montagne comme une fusée volante en poussant un sifflement aigu qui, quoique plus fort, rappelle le sifflement du *kaleej*, qui est le *faisan* le plus commun de l'Himalaya.

Ce dernier, oiseau magnifique, est à peu près de la même taille que le *faisan* commun d'Europe; il a la même forme, avec la longue queue, mais il est orné, en plus, d'une crête. Des six espèces de *faisans* de l'Himalaya, c'est l'espèce la plus abondante. Le kaleej mâle, quand il est jeune, est presque noir; mais, en veillissant, il se couvre d'un certain nombre de plumes argentées. La femelle a la même taille et la même forme que le mâle; elle porte comme lui la longue queue et la crête; mais elle a la couleur ordinaire des poules, le brun pommelé. Le kaleej a les yeux bordés de caroncules rouges, signe caractéristique, avec les changements voulus de la couleur chez tous les *faisans*. C'est un gibier assez recherché, quoique fort commun, principalement dans la vallée du Doon, l'une des plus giboyeuses vallées de tout l'Himalaya, surnommée le *paradis des chasseurs*. Le cri du kaleej est un gazouillement court, aigu et sifflant.

— Art culin. Nous ne saurions mieux faire que de citer, sur le *faisan* considéré comme mets, l'article de M. Oscar d'Aunefort :

» Le *faisan* n'est réellement un gibier tendre, sublime et de haut goût que lorsqu'il a subi un commencement de putréfaction. Que l'on ne vienne pas m'objecter que les viandes faisandées ne conviennent nullement à nos climats, qu'elles peuvent causer de graves irritations du tube digestif. Ces considérations ne sauraient être prises au sérieux, car on ne mange du *faisan* que dans de certaines occasions. Donc, vous tous, adeptes de la bonne chère, si vous voulez éprouver des jouissances ultra-gastronomiques, laissez le *faisan* arriver à ce moment où son fumet, très-accentué, repousse les profanes de la table, et vous aurez une chair délicate, agréable au goût, digestive.

» Le *faisan* ne doit se plumer qu'un moment avant sa préparation, des expériences ayant appris que cet oiseau, conservé dans la plume, est bien plus parfumé que celui qui est resté longtemps nu.

« J'aime fort un *faisan* qu'à propos on rôtit,

a dit Voltaire, dans une de ses plus belles stances; moi, j'aime fort un *faisan piqué, glacé à la financière*. Jugez-en plutôt; voici la recette : piquez-le soigneusement avec des lardons frais, embrochez-le et donnez environ trois quarts d'heure de cuisson. Vous aurez préparé la sauce financière comme suit : versez dans une casserole un verre de madère, que vous faites réduire aux deux tiers, avec gros comme une châtaigne de glace; ajoutez sept ou huit cuillerées de jus de veau ou de bouillon; faites encore réduire d'un quart et passez à l'étamine. Mettez cette sauce dans une casserole avec des crêtes, des champignons, des rognons de coq, des fonds (pour ne pas dire autrement) d'artichauts, le tout déjà blanchi ou cuit, et des truffes émincées; laissez bouillir très-doucement. Votre sauce financière prête, le faisan rôti, il ne s'agit que de le glacer, le débrocher, le dresser avec grâce sur un plat, servir et être tranquille sur l'événement.

» Une dame que je vénère me disait un jour : Je voudrais un plat distingué, un plat de gibier, par exemple, lequel serait arrangé de manière qu'on n'y trouvât point d'os. Cette dame, aux joues creuses, avait d'excellentes raisons pour me parler de la sorte; aussi, m'empressai-je de lui donner la recette de la *purée de faisan en croustade*. A quelques jours de là, elle m'en fit des éloges; c'est pourquoi je crois être agréable en la relatant ici : faites rôtir un *faisan*, pilez-en les chairs, mouillez de temps en temps avec un peu de consommé de volaille, pilez jusqu'à ce que vous ayez une pâte bien lisse, mettez-la ensuite dans une casserole avec quatre cuillerées de velouté un peu réduit; relâchez votre purée avec un peu de consommé si elle était trop épaisse, remuez-la sur le feu sans la faire bouillir et servez dans une croustade. Pour faire la croustade, taillez dans du pain de mie, vieux de trois jours, un baril que vous ciselez dans sa longueur; avec la pointe du couteau, faites un cerne sur un des bouts; plongez-le dans beaucoup de graisse, et sitôt qu'il aura une teinte blonde, égouttez-le, enlevez le couvercle, ôtez la mie, et vous aurez une croustade. »

— Hist. Le *Vœu du faisan*. Ce fut en 1454, après la prise de Constantinople par les Turcs, que ce vœu, pour l'entreprise d'une croisade, fut prononcé dans le grand festival de Lille, que donna et qui acheva de ruiner Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Olivier de La Marche, qui fut l'ordonnateur de ces fêtes, nous en a laissé un curieux récit. « A heure convenable, dit-il, les chevaliers se trouvèrent en une salle en laquelle monseigneur de Bourgogne avoit fait préparer un très-riche banquet. Et là vint moult seigneur accompagné de princes et de chevaliers, dames et demoiselles, et ils se prirent à regarder les entremets qui édifiés y étoient. En cette salle avoit trois tables couvertes, l'une moyenne, l'autre grande et l'autre petite. Et sur la moyenne avoit une église croisée, verrée et faite de gente façon où il y avoit une cloche sonnante et quatre chantres. Un autre entremets y avoit une caraque ancrée, garnie de toutes marchandises et de personnages de mariniers; et ne me semble point qu'en la plus grande caraque du monde ait plus d'ouvrage ni de manière de cordes et de voiles qu'il y en avoit en celle-ci. La seconde table, qui étoit la plus grande, avoit premièrement un pâté dedans lequel avoit vingt-six personnages vifs, jouant de divers instruments chacun quand leur tour venoit... » On n'en finirait point d'énumérer tous les merveilleux entremets qu'énumère, avec complaisance, maître Olivier de La Marche : un château à la façon de celui de Lusignan, et sur le château Mélusine; « et par les tours sailloient eaux d'orange qui tomboient ès fossés; une belle femme, la mamelle de laquelle jetoit de l'hypocras; un petit enfant tout nu, qui continuellement pissoit eau rose, etc. » Puis vint « l'entremets pitoyable. » Un géant vêtu d'une robe de soie verte rayée, menant un éléphant sur lequel était perchée, dans un joli pavillon, une religieuse. C'était l'Eglise, qui disait d'abord au géant :

> Geant, je veuil cy arrêter,
> Car je vois noble compagnie,
> A laquelle il me faut parler.
> Geant, je veuil cy arrêter,
> Dire leur veuil et remontrer
> Chose qui doit bien être ouïe.

Et l'Eglise débitait aux chevaliers, égayés par la bonne chère, une interminable doléance de maître Olivier. C'était par ces complaintes qu'on remplaçait les paroles enthousiastes de Pierre l'Hermite et de saint Bernard. Alors le roi d'armes Toison-d'Or, présenta aux chevaliers un *faisan* orné d'un collier de perles, sur lequel chacun jura avec force extravagances d'aller exterminer le Turc : l'un ne devait plus se mettre à table le mardi avant d'avoir pris le sultan, l'autre jurait de ne plus porter d'armure au bras droit avant d'avoir jeté un infidèle les jambes en l'air. Le soir, les chevaliers dansèrent et ballèrent avec les douze Vertus habillées de soie cramoisie. Mais les prudents croisés avaient spécifié qu'ils ne partiraient que si le roi leur maître l'accordait, et quand le pays serait en bon ordre. Ils ne partirent point. Le *Vœu du faisan* ne sauva pas la chrétienté. Le moyen âge était bien fini.

FAISANS (Ile des), ou **ÎLE DE LA CONFÉRENCE**, petite île formée par la Bidassoa, près de son embouchure, à 22 kilom. S.-E. de Saint-Sébastien, sur les limites de la France et de l'Espagne. Rien ne justifie son nom d'île des Faisans; quant au nom d'*île de la Conférence*, il lui vient de l'entrevue qui eut lieu dans cette île, en 1463, entre Louis XI et Henri IV; à moins qu'il ne date que du congrès de 1639, entre Mazarin et don Luis de Haro. Ces ministres s'y rendirent au milieu du mois d'août pour jeter les bases de la paix des Pyrénées. Sur la limite des deux royaumes on avait bâti un pavillon avec deux ailes égales, l'une française, l'autre espagnole. Dans le salon qui les réunissait, deux fauteuils avaient été placés l'un à côté de l'autre, le premier sur la terre de France, le second sur la terre d'Espagne. C'est là que les représentants de Louis XIV et de Philippe IV devaient arriver et s'asseoir en même temps pour traiter. Leur conférence dura quatre mois. C'est aussi dans l'île des Faisans qu'eut lieu l'entrevue solennelle de Louis XIV et de Philippe IV, roi d'Espagne, qui donnait sa fille pour épouse au roi de France. Les deux princes s'assirent l'un à côté de l'autre, mais chacun sur son territoire, avec l'Evangile ouvert devant eux. Ils écoutèrent la lecture du traité de paix, rédigé en français et en espagnol, et ils en jurèrent l'observation. Mlle de Montpensier, dans ses *Mémoires*, nous a laissé la description des fêtes et cérémonies de l'île des Faisans.

FAISANDÉ, ÉE (fè-zan-dé) part. passé du v. Faisander : *Gibier* FAISANDÉ. *Perdrix* FAISANDÉE.

FAISANDEAU s. m. (fè-zan-do — dimin. de *faisan*). Jeune faisan : *Héliogabale faisait nourrir de* FAISANDEAUX *les lions de sa ménagerie.* (Buff.) *Un* FAISANDEAU *bien gras est un morceau exquis, et en même temps une nourriture très-saine.* (Buff.) *Les* FAISANDEAUX *les plus forts chassent les plus faibles, et les font périr en les empêchant d'approcher de la mangeoire.* (E. Chapus.)

FAISANDER v. a. ou tr. (fè-zan-dé — rad. *faisan*, parce que le faisan ne se mange qu'un certain temps après qu'il a été tué). Préparer à être mangé, en laissant subir un commencement de décomposition : FAISANDER *du gibier.* FAISANDER *de la viande.*

Se faisander, v. pr. Devenir faisandé, subir un commencement de décomposition : *Ces perdreaux commencent à* SE FAISANDER.

FAISANDERIE s. f. (fè-zan-de-rî — rad. *faisan*). Econ. rur. Lieu où l'on élève des faisans : *Quelques économistes ne donnent que deux femelles à chaque mâle, et j'avoue que c'est la méthode qui a le mieux réussi dans une petite* FAISANDERIE *que j'ai eue quelque temps sous les yeux.* (Buff.) *Il faut autant que possible placer une* FAISANDERIE *dans un site plat et élevé.* (E. Chapus.) *Ce n'est plus que dans les châteaux qu'on entretient des* FAISANDERIES *dispendieuses.* (F. Gérard.)

— **Encycl.** L'utilité que présente l'élève des faisans et l'inconvénient qu'il y aurait pour l'agriculture à laisser ces gallinacés vaguer dans les champs ont suggéré l'idée de les conserver et de les multiplier dans des locaux spécialement destinés à cet usage. Pour établir une *faisanderie*, on choisit un terrain dont la majeure partie soit couverte d'herbe, et présentant d'ailleurs un assez grand nombre de petits buissons épais et fourrés. Ce terrain doit avoir une étendue proportionnée au nombre de faisans que l'on veut élever, et assez grande pour pouvoir tenir éloignées entre elles les bandes de divers âges. La *faisanderie* sera, dans une certaine limite, d'autant meilleure qu'elle est plus spacieuse; une étendue de quatre hectares environ suffit pour contenir tout ce dont un homme peut prendre soin. Elle doit être enclose de murs assez hauts pour interdire tout accès aux malfaiteurs ou aux maraudeurs, ainsi qu'aux animaux nuisibles, renards, fouines, belettes et autres. Pour peupler la *faisanderie*, le meilleur moyen consiste à y mettre de jeunes mâles et femelles de l'année; ils s'apprivoisent plus aisément que les vieux. On a soin de choisir les individus les plus gros, les plus éveillés et les mieux en plume. On les visite souvent afin de les habituer à perdre leur sauvagerie. Au commencement de mars, surtout dans les climats froids, on donne aux faisans une nourriture plus abondante, dans laquelle on fait entrer du sarrasin et même du chènevis, pour les

exciter à entrer plus tôt en amour. On établit ordinairement dans la *faisanderie* plusieurs parquets ou compartiments, recouverts d'une grille ou d'un filet pour arrêter les animaux nuisibles autant que pour empêcher les faisans de s'envoler. Ces compartiments doivent être séparés par des cloisons en voliges, en roseaux ou en paille, afin que les mâles ne puissent se voir entre eux; sans cela il s'ensuivrait chez ces oiseaux, qui sont très-jaloux, une rivalité nuisible à la propagation. On y place aussi des nids garnis de foin et de bonne paille; on fait en sorte que l'eau ne manque jamais dans l'habitation et que la plus grande propreté y règne en tout temps. On peut donner à chaque faisan cinq ou six femelles, ou même davantage, malgré l'opinion de Buffon, qui limite ce nombre à deux; celles de deux ans sont préférables; on aura soin de ne pas les prendre trop grasses, car elles pondraient moins et la coquille de leurs œufs serait trop fragile.

C'est dans la seconde quinzaine d'avril que commence la ponte des faisans; elle s'annonce par une inquiétude et un caquetage perpétuels, et dure environ un mois. On ramasse soigneusement les œufs chaque soir, pour éviter qu'ils ne soient cassés et mangés par les pondeuses elles-mêmes, qui pondent d'ailleurs partout où elles se trouvent. On peut les faire couver par des faisanes, en ayant la précaution de renfermer la couvée dans un local convenable; mais il vaut beaucoup mieux les faire couver par des poules, et c'est aussi ce que l'on fait généralement. Dans le premier cas, on choisit une chambre bien close, exposée au midi, éloignée du bruit, et où l'on ne laisse pénétrer qu'un demi-jour; les œufs sont placés, au nombre de huit à douze, dans un panier d'osier garni de vieux foin menu et sans odeur. On peut néanmoins donner jusqu'à dix-huit œufs à une poule ordinaire, qui est moins sauvage que la faisane et moins sujette à s'effrayer du bruit. La réussite est ainsi plus assurée. L'incubation dure en moyenne vingt-cinq jours. Dès que les petits sont éclos, on les enferme, avec leur couveuse, soit dans une des loges du parquet, soit dans une grande cage, et on leur donne pour nourriture ordinaire des œufs de fourmis. Les anciens traités de *faisanderie* recommandent même de donner d'abord des œufs de fourmis des prés, et, au bout d'un mois, ceux de fourmis des bois, qui sont plus gros et plus substantiels. Toutefois, on peut remplacer en partie ou même entièrement les œufs de fourmis par les larves et les nymphes de ces mêmes insectes, par les vers communément appelés *asticots*, par des œufs durs hachés avec de la mie de pain et de la laitue, enfin, par des grains, tels que le millet, auquel on fait succéder le chènevis, puis le blé. Dans les premiers temps, on leur donne à manger souvent, mais peu à la fois; dans la suite, les repas doivent être plus éloignés et plus copieux. A tout âge, les faisans sont très-friands de marc de raisin et de sarrasin. On ne saurait veiller avec trop de soin sur leur santé. « Ces jeunes oiseaux, dit V. de Bomare, sont sujets à être attaqués par une espèce de pou, qui leur est commune avec la volaille; ils maigrissent alors et meurent quelquefois. Le meilleur remède pour les en garantir est de les tenir proprement. Lorsque les faisandeaux ont un peu plus de deux mois, les plumes de leur queue tombent et il leur en pousse de nouvelles. Ce moment est assez critique à passer; l'usage des vers de fourmis le rend moins dangereux. Un des soins les plus importants, c'est de leur donner toujours de l'eau nouvelle; le défaut de cette attention leur cause une maladie commune aux poulets, qu'on nomme la *pepie* et qui se manifeste par une pellicule blanche qui recouvre leur langue; cette maladie est presque toujours mortelle aux faisandeaux. » Dès qu'un de ces oiseaux est malade, il faut l'isoler et lui donner une décoction d'ortie; on fera bien d'administrer aux autres de l'eau de genièvre ou de l'eau safranée. Après la mue, les faisandeaux n'ont plus besoin de soins ni d'aliments spéciaux; on peut les laisser vaguer dans la *faisanderie*, ou même les lâcher dans les bois qu'on veut repeupler. On devra néanmoins leur donner à manger, soir et matin, dans un lieu déterminé; mais on diminuera graduellement leur nourriture, afin de les habituer à la trouver eux-mêmes. Les faisandeaux se font aisément à la vie de la basse-cour et se mêlent volontiers avec les poules. On les accoutume aisément à venir à un coup de sifflet; mais il ne faut pas négliger alors de leur jeter chaque fois quelques graines; sans quoi, une fois trompés, ils ne reviendraient plus. Bien que son intelligence soit très-bornée, le faisan ne paraît pas insensible aux soins qu'on lui prodigue, et l'on a remarqué que même les individus devenus sauvages conservaient toujours le souvenir du lieu où ils avaient été élevés. L'opinion défavorable que Buffon a émise sur le naturel indomptable du faisan est donc au moins exagérée.

On est parvenu, dit F. Gérard, à accoupler le faisan avec la poule ordinaire, ce qui est dû, non au tempérament impétueux du mâle, mais à une longue habitude. Les métis qui en proviennent sont appelés *coquards;* ils ressemblent au faisan par la caroncule qui entoure les yeux et par leur longue queue. On assure que leur chair est très-délicate. On regarde généralement le coquard mâle comme stérile; mais cette opinion n'est pas parfaitement démontrée. La femelle, accouplée avec un faisan, produit des faisans purs. Les faisans doré et argenté, et quelques autres espèces exotiques, commencent à prendre place dans nos éducations. L'art de la *faisanderie* s'est à la fois perfectionné et simplifié; si l'on continue à s'en occuper, on parviendra sans doute à faire du faisan un oiseau complétement domestique.

FAISANDIER, IÈRE s. (fè-zan-dié, iè-re — rad. *faisan*). Personne préposée à l'entretien et aux soins d'une faisanderie : *Le logement du* FAISANDIER *doit être placé au midi.* (E. Chapus.)

FAISANE s. f. (fè-za-ne). Ornith. Femelle de faisan : *J'ai vu un faisan dépecer de jalousie la* FAISANE *sa belle-sœur.* (Raspail.) *C'est à tort qu'on a dit absolument que les* FAISANES *ne couvent pas en captivité.* (F. Gérard.) ‖ On dit quelquefois FAISANDE.

— Adjectiv. *Poule faisane*, Femelle de faisan : *Les* POULES FAISANES *mises en parquets y pondent habituellement de quinze à dix-huit œufs.* (E. Chapus.)

FAISCEAU s. m. (fè-so — bas lat. *fascellus*, diminutif de *fascis*, botte, paquet; de la racine sanscrite *badh, bandh*, lier, attacher. V. FAIX). Réunion de plusieurs choses liées ensemble dans le sens de leur longueur : *Un* FAISCEAU *de lattes. Un* FAISCEAU *de cannes. Un* FAISCEAU *de piquets.*

Tous perdirent leur temps, le *faisceau* résista.
LA FONTAINE.

— Fig. Objets unis de façon à composer un ensemble solide ou puissant : *Des frères unis entre eux forment un* FAISCEAU *qui peut résister aux efforts les plus puissants.* (De Jussieu.) *La civilisation, c'est le* FAISCEAU *de toutes les libertés.* (E. de Gir.)

— Antiq. rom. Réunion de verges liées ensemble que l'on portait devant certains magistrats comme emblème de leur pouvoir : *On portait douze* FAISCEAUX *devant les consuls et vingt-quatre devant le dictateur. Les proconsuls et les préteurs n'avaient que six* FAISCEAUX. (Acad.)

Néron devant sa mère a permis le premier
Qu'on portât des *faisceaux* couronnés de laurier.
RACINE.

‖ Dignité de consul, de dictateur ou de préteur : *Etre honoré des* FAISCEAUX. *Remettre, déposer les* FAISCEAUX. *Les apôtres ont abattu aux pieds de Jésus la majesté des* FAISCEAUX *romains.* (Boss.)

— Archit. *Colonne en faisceau*, Colonne formée par la juxtaposition de plusieurs colonnettes : *La* COLONNE EN FAISCEAU *est fort usitée dans le style ogival.*

— Art milit. Sorte de pyramide formée de fusils dont les baïonnettes sont engagées les unes dans les autres : *Former les* FAISCEAUX. *Rompre les* FAISCEAUX. *Des* FAISCEAUX *d'armes sont groupés dans les coins.* (Lamenn.) ‖ Piquet autour duquel on range les fusils dans un camp. ‖ Piquet auquel on assujettit dans un camp les drapeaux et les étendards.

— Techn. Ardoise de forme et de dimension irrégulières.

— Physiq. Réunion de rayons lumineux partis du même point et bornés à un espace déterminé. ‖ *Faisceaux aimantés*, Groupe de petits aimants que l'on assemble pour multiplier leur puissance.

— Anat. Groupe de fibres ou de nerfs juxtaposés dans le sens de leur longueur : FAISCEAU *fibreux.* FAISCEAU *nerveux. L'œil lui-même n'est que l'épanouissement d'un* FAISCEAU *de nerfs.* (Buff.)

— **Encycl.** Hist. On nommait *faisceaux* (*fasces*) chez les Romains un assemblage de baguettes d'orme ou de bouleau liées entre elles par des courroies ou lanières de cuir en forme de fascine, et que les licteurs portaient devant certains magistrats romains. Dans les premiers temps de la république romaine, et même sous les rois, au milieu de ces baguettes se trouvait une hache qui servait à l'exécution des condamnés après qu'ils avaient été frappés de verges; mais dans la suite, après le consulat de Publicola, aucun magistrat à Rome, sauf le dictateur, n'eut le droit de mettre la hache au milieu des *faisceaux* dans la ville de Rome. Les consuls avaient droit à douze licteurs, qui marchaient en avant avec une verge à la main droite et les *faisceaux* sur l'épaule gauche; le dictateur avait droit à vingt-quatre licteurs, et portait la hache au milieu des *faisceaux* au sein de la ville même, tandis que les consuls et les questeurs ne jouissaient de cette distinction que lorsqu'ils étaient à la tête des armées de la république ou qu'ils remplissaient une mission dans les provinces. Lorsqu'un général était victorieux et prenait le titre d'*imperator*, on entrelaçait les *faisceaux* que l'on portait devant lui de feuilles de laurier. Lorsque ce mot d'*imperator* eut perdu sa signification primitive et servit à désigner les tyrans qui opprimèrent Rome après Auguste, les empereurs entrelacèrent également leurs *faisceaux* de laurier lorsqu'un de leurs généraux s'était distingué à la guerre. Un bas-relief antique nous montre l'empereur Vespasien précédé de *faisceaux* au sommet desquels est fixée une branche de laurier. Nous retrouvons encore sur les monnaies romaines des figures accompagnées d'attributs de ce genre. Lorsque dans la ville un magistrat en rencontrait un autre d'un rang supérieur, ses licteurs devaient immédiatement ôter leurs *faisceaux* de dessus leurs épaules et les abaisser comme signe de déférence; il devait attendre dans cette position que le magistrat eût passé. On voit par là que l'usage du salut militaire ne date pas de nos jours. Les Romains appelaient cet usage : *Fasces submittere* (abaisser les *faisceaux*), par opposition à l'expression : *Fasces præferre* (porter en avant les *faisceaux*). Dans les cérémonies funèbres, dans un deuil public ou pendant les funérailles d'un magistrat, les *faisceaux* étaient portés renversés, (*versi*) c'est-à-dire la hache vers la terre; sous les empereurs, on exagéra encore cet usage; ainsi, aux funérailles de Drusus, les baguettes des *faisceaux* étaient brisées. Nous trouvons dans de nombreux bas-reliefs antiques des spécimens de *faisceaux* ornés de la hache ou sans la hache; nous citerons, entre autres, ceux du palais Mattei, à Rome, et du musée de Vérone. Chez nous, les *faisceaux* sont les emblèmes de la République et de la Liberté.

— Physiq. *Faisceaux aimantés.* On a d'abord cru qu'on parviendrait à augmenter la puissance des aimants en augmentant leurs dimensions; mais, dans la pratique, on a été arrêté par la difficulté de tremper de gros barreaux sans les déformer, et ensuite de les aimanter jusqu'à saturation. L'expérience ayant plus tard révélé que les petits aimants sont proportionnellement plus efficaces que les gros, sans doute parce que les grosses pièces d'acier ne peuvent pas être aussi complétement trempées, Knight tenta de suppléer aux dimensions par le nombre, et composa le premier un aimant formé de plusieurs barreaux. Coulomb reprit l'idée de Knight et perfectionna son procédé. Dans une tôle d'acier il coupa 16 lames allongées, rectangulaires, égales entre elles, et les aimanta à saturation; il en forma ensuite des *faisceaux* de 2, 3, 4..... 16 lames, qu'il expérimenta successivement avec sa balance, afin de comparer leur puissance. Il constata ainsi que la force magnétique du *faisceau* n'est pas proportionnelle au nombre des lames qui le composent. Tandis que l'action magnétique d'une seule lame fait équilibre à une torsion de 82°, celle d'un *faisceau* de 16 lames ne fait équilibre qu'à une torsion de 229°, au lieu de $16 \times 82 = 1312°$ que donnait la loi de proportionnalité. Ce résultat provient de ce que les barreaux réagissent magnétiquement les uns sur les autres, de manière à altérer mutuellement leur état d'aimantation; c'est ce que Coulomb vérifia après avoir disjoint les *faisceaux :* les lames extérieures avaient gardé leur énergie primitive à peu près intacte; mais celles du milieu avaient perdu leur aimantation ou pris une aimantation contraire.

Pour obvier aux inconvénients de ces réactions, Coulomb construisit d'autres *faisceaux* magnétiques d'après des règles que l'on suit encore aujourd'hui. Un de ces *faisceaux* est composé de trois couches de lames, qui ont été aimantées isolément; ces trois couches sont séparées et enchâssées parallèlement par leurs extrémités dans des masses de fer doux appelées *armatures*. Les pôles de même nom sont tous du même côté. Chaque couche est elle-même formée de 5 lames rectangulaires superposées. Les lames de la couche supérieure et celles de la couche inférieure sont plus courtes de $0^m,07$ ou $0^m,08$ que celles de la couche centrale, disposition fondamentale qui a pour effet de conserver à cette dernière toute sa puissance magnétique; car les pôles des plus courts barreaux agissent par influence sur ceux du milieu, de manière à chasser et, par conséquent, à maintenir vers l'extrémité le pôle de même nom qui s'y trouve. Quant aux armatures, leur rôle est facile à comprendre : étant de fer doux, elles sont aimantées par influence; elles se chargent donc, près des extrémités des lames, du fluide magnétique contraire à celui de ces extrémités, et, par là, elles empêchent la recomposition des fluides dans les barreaux.

Si l'on recourbe un *faisceau* magnétique en fer à cheval, on produit un aimant très-usité. Cet appareil, formé de plusieurs lames superposées et d'inégales longueurs, aimantées avant l'assemblage, se termine en haut par un anneau destiné à le suspendre et en bas par une pièce de fer doux, qu'on appelle *portant* ou *contact*, munie d'un crochet auquel on suspend des poids. Le contact s'aimante sous l'influence des deux pôles auxquels il adhère avec une très-grande énergie, et il peut porter un poids supérieur au double de celui que soutiendrait un *faisceau* magnétique de forme rectiligne.

« Il y a ici, dit M. Jamin, un phénomène que tout le monde peut observer et que personne ne peut expliquer : c'est que, le contact étant placé, on peut lui faire porter un poids maximum après lequel il se détache; mais si on le laisse en adhérence pendant un jour, on peut lui ajouter un nouveau poids sans le faire tomber; le lendemain on peut en ajouter un second, et ainsi de suite successivement, de façon que la force portative augmente à mesure que le temps s'accroît. Il arrive pourtant un moment où le contact tombe, et, si l'on essaye de le replacer, la force portative est redevenue ce qu'elle était au premier moment. »

FAISELEUX s. m. (fè-ze-leu — rad. *faisceau*). Techn. Ouvrier chargé de débarrasser de décombres les carrières d'ardoises.

FAISEUR, EUSE s. (fe-zeur, eu-ze — rad. *faire*). Personne qui fait certaines choses, certains ouvrages, qui exerce certain métier : *Un* FAISEUR *de malles. Une* FAISEUSE *de bas. Une* FAISEUSE *de dentelles. Un* FAISEUR *d'instruments. Un* FAISEUR *de livres. Un* FAISEUR *d'opéras. Les* FAISEURS *de tragédies, c'est-à-dire les rois et moi, nous sommes sifflés quelquefois par un parterre qui n'est pas trop bon juge.* (Volt.) *Les Chinois passent pour les plus anciens* FAISEURS *d'almanachs.* (Volt.)

Tout *faiseur* de journaux doit tribut au malin.
LA FONTAINE.

Non, je ne hais rien tant que les contorsions
De tous ces grands *faiseurs* de protestations.
MOLIÈRE.

Charlatans, *faiseurs* d'horoscope,
Quittez les cours des princes de l'Europe.
LA FONTAINE.

Mais, quoi! rien ne remplit
Les vastes appétits d'un *faiseur* de conquêtes.
LA FONTAINE.

. . . Comme on sait, dévots et pauvres gens,
Pour honorer l'état du mariage,
Sont la plupart de grands *faiseurs* d'enfants.
SENECÉ.

— Absol. Personne qui travaille habituellement pour le compte de quelqu'un : *Ce libraire a ses* FAISEURS *attitrés.* (Acad.) ‖ Personne qui a une certaine habileté pratique et routinière : *Ce que les* FAISEURS, *quelque habiles qu'ils soient, entendent le moins, c'est le fantastique.* (Th. Gaut.) ‖ Intrigant qui s'ingénie pour faire valoir ses idées ou réussir ses projets : *Mercadet est ce qu'on appelle un* FAISEUR, *espèce inconnue autrefois et produite par notre civilisation compliquée.* (Th. Gaut.) *C'est un* FAISEUR, *expression maudite inventée par l'envie impuissante et dédaigneuse, consacrée par la médiocrité indolente et superbe.* (E. de Gir.)

— *Bon faiseur, bonne faiseuse*, Chef d'un établissement réputé par le bon goût de ses produits : *Ce chapeau vient de chez le* BON FAISEUR. *J'ai remarqué encore que leurs rabats ne sont pas de la* BONNE FAISEUSE. (Mol.) *Bien peu de femmes courent chez les marchands de soieries, chez les modistes, chez les* BONS FAISEURS, *dans leur seul intérêt.* (Balz.)

—*Faiseur, faiseuse d'embarras*, Personne qui montre des prétentions, qui affecte de grands airs : *Dans les trois quarts des duels, les témoins ne sont que des* FAISEURS D'EMBARRAS. (Boitard.)

— Administr. *Faiseurs de services*, Compagnie de financiers qui, au commencement de ce siècle, se chargeait de diverses fournitures pour le compte de l'Etat : *Les* FAISEURS DE SERVICES *ne jouissaient pas d'une très-bonne réputation, et c'est de ces industriels qu'est resté le nom de faiseur, qui, en tout, se prend en mauvaise part.* (Dezobry.)

— Typogr. *Faiseur d'épreuves*, Nom donné, dans les imprimeries importantes, à l'ouvrier qui est spécialement chargé de tirer les épreuves.

FAISSE s. f. (fè-se — du lat. *fascia*, bandelette). Techn. Cordon d'osier tressé, avec lequel on donne de la solidité aux ouvrages de vannerie.

FAISSÉ, ÉE (fè-sé) part. passé du v. Faisser : *Panier* FAISSÉ.

FAISSELLE s. f. (fè-sè-le — du lat. *fiscella*, corbeille). Econ. rur. Panier, corbeille ou paillasson où l'on dépose le fromage pour le faire égoutter. ‖ Vase en terre percé de trous, qui sert au même usage. ‖ Table sur laquelle, en Normandie, on presse le marc de pommes pour le faire égoutter.

FAISSER v. a. ou tr. (fè-sé — rad. *faisse*). Techn. Garnir de faisses : FAISSER *un panier, une corbeille.*

FAISSERIE s. f. (fè-se-rî — rad. *faisser*). Techn. Ouvrage de vannerie à jour.

FAISSIER s. m. (fè-sié — rad. *faisse*). Techn. Vannier qui fait des ouvrages à jour.

FAISTENBERGER (Antoine), peintre allemand, né à Inspruck en 1678, mort à Vienne en 1721. Il s'adonna exclusivement au paysage, perfectionna son talent à Rome, à l'école de Gaspard Poussin, puis alla se fixer à Vienne. Ses paysages sont remarquables par la noblesse de la composition, la solidité du coloris. Les figures qu'on y voit sont peintes par Jean Graaf et Alexandre Bredael. On trouve des œuvres de ce peintre estimable dans les galeries de Vienne et de Dresde. — Son frère et son élève, Joseph FAISTENBERGER, imita à tel point sa manière, qu'on distingue difficilement leurs tableaux.

FAIT, FAITE (fè, fè-te) part. passé du v. Faire. Exécuté, confectionné, formé, accompli : *Un ouvrage* FAIT *à la main, à la mécanique. Ce tailleur vend des habits tout* FAITS. *Ce que l'on fait malgré soi est toujours mal* FAIT. (M^me^ de Genlis.) *Les cages ont été* FAITES *pour les oiseaux, mais les oiseaux ne sont pas* FAITS *pour les cages.* (A. d'Houdetot.) *On se repent à loisir des engagements* FAITS *à la hâte.* (M^me^ de Puisieux.)

— Dont l'ensemble offre un aspect agréable ou désagréable : *Etre bien* FAIT. *Etre mal* FAIT. *Ce garçon est très-bien* FAIT. *Le pied du*

cerf est mieux FAIT *que celui du bœuf.* (Buff.) *En Grèce, la divinité n'était plus qu'un homme plus beau, plus agile et mieux* FAIT. (A. Maury.)

Comme te voilà *fait!* je t'ai vu si joli!
LA FONTAINE.

Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien *faite*
Et le temps perdu!
BÉRANGER.

‖ Vêtu, mis, arrangé sous le rapport de la toilette : *Je suis toujours dehors,* FAITE *comme un loup-garou.* (Mme de Sév.) *La marquise de Charlus était toujours* FAITE *comme une crieuse de vieux chapeaux.* (St-Sim.)

— Se dit des boissons et des comestibles qu'une sorte de fermentation a rendus plus ou moins propres à être consommés : *Ce vin n'est pas* FAIT. *Ce fromage est assez* FAIT. *Ce melon est trop* FAIT. *La viande de boucherie est dure lorsqu'elle n'est pas* FAITE.

— Par anal. Mûr, formé, développé : *C'est un homme* FAIT. *Un esprit* FAIT. *L'enfant est plus physionomiste que l'homme* FAIT. (Mercier.)

— Fig. Qui a une certaine nature, une certaine manière d'être : *Cœur bien* FAIT. *Esprit, caractère mal* FAIT. *Rien n'est si aimable que la vertu pour les cœurs bien* FAITS. (Vauven.) *Une tête bien* FAITE *s'accommode de tous les oreillers que la fortune lui présente.* (Mme de Puisieux.) *L'athéisme ne saurait entrer dans une tête bien* FAITE *et qui a sérieusement médité sur la nature.* (Broussais.)

Dire d'un, puis d'un autre! est-ce ainsi que l'on traite
Les gens *faits* comme moi? Me prend-on pour un sot?
LA FONTAINE.

Tous gens sont ainsi *faits :*
Notre condition jamais ne nous contente.
LA FONTAINE.

Les ennuyeux et les pervers
Composent ce vaste univers;
Le monde est *fait* comme la France.
VOLTAIRE.

— *Fait à,* Accoutumé, habitué à : *Etre* FAIT À *la fatigue. Avoir l'estomac* FAIT AUX *privations. Cet enfant est* FAIT AU *froid.*

Ses yeux sont déjà *faits à* l'usage des larmes.
RACINE.

— *Fait à peindre, fait au tour, fait au moule,* Parfaitement fait, bien conformé : *Une fille* FAITE À PEINDRE. *Une jambe* FAITE AU TOUR, FAITE AU MOULE.

— *Fait à plaisir,* Inventé, controuvé : *C'est une histoire, un conte* FAIT À PLAISIR.

— *A prix fait,* A un prix convenu, à la tâche et non à la journée : *Travailler* À PRIX FAIT.

— *C'est fait; c'est une affaire faite,* Cela est terminé; cette affaire est conclue. ‖ *C'en est fait,* Tout est fini, il n'y a plus à y revenir, la chose est consommée :

Narcisse, *c'en est fait,* Néron est amoureux.
RACINE.

C'en est fait, mon orgueil est forcé de plier.
RACINE.

‖ *C'est fait, c'en est fait de,* Cette personne, cette chose est perdue, anéantie sans ressource, sans espoir : C'EN EST FAIT DE *toi si tu bouges.* C'EN EST FAIT DE *mon bonheur. Si la société ne peut être sauvée que par la compression,* C'EN EST FAIT DE *la société.* (E. de Gir.) *Si la liberté pouvait être détruite en France,* C'EN SERAIT FAIT DE *la liberté de l'Europe.* (Bignon.)

S'il m'échappait un mot, *c'est fait de* votre vie.
RACINE.

‖ *C'est bien fait,* C'est une chose méritée : *J'ai regardé partout et je n'ai rien vu.* — C'EST BIEN FAIT, *la curiosité méritait cela.* (Scribe.)

— *Qu'il soit fait,* ou elliptiq. *Soit fait,* Que cela soit ainsi :

Mais rapportons-nous-en. — *Soit fait,* dit le reptile.
LA FONTAINE.

Toutefois, *qu'il soit fait* comme vous souhaitez.
RACINE.

— *Ce qui est fait est fait,* Ne revenons pas sur le passé pour le corriger ou le regretter. ‖ *Ce qui est fait n'est pas à faire,* Mieux vaut terminer une besogne que de la laisser pour plus tard, et aussi Il est inutile de se préoccuper de ce qui est déjà fait, comme s'il était encore possible de le faire autrement.

— *Ce n'est ni fait ni à faire,* Se dit d'un travail terminé, mais très-mal exécuté.

— *Aussitôt dit, aussitôt fait,* Se dit pour exprimer que l'exécution a suivi rapidement le projet exprimé de faire quelque chose.

— Loc. ironiq. *Cela lui rend la jambe bien faite,* Cela ne lui est d'aucun avantage, d'aucune utilité, ne l'avance en rien : *Oui, ma foi,* CELA VOUS RENDRAIT LA JAMBE BIEN *mieux* FAITE. (Mol.)

— Gramm. *Phrase faite, locution faite,* Locution dont la forme, fixée par l'usage, ne saurait être changée; banalité : Avoir à cœur *est une* PHRASE FAITE. (Acad.) *Il y a un certain nombre de* PHRASES FAITES *que l'on prend comme dans un magasin, et dont l'on se sert pour se féliciter les uns les autres sur les événements.* (La Bruy.)

— Mar. *Vent fait, Temps fait,* Vent, temps qui paraît fixe, non susceptible de variations prochaines. ‖ *Flot, jusant fait,* Celui qui a atteint sa vitesse moyenne.

— Gramm. Le participe *fait* suivi d'un infinitif est toujours invariable, parce que l'usage s'est établi de considérer *faire* comme formant, avec l'infinitif placé après, une locution verbale indivisible. Ainsi, non-seulement on écrit, sans faire varier *fait : Les livres qu'on leur a fait lire,* mais encore : *Les dépêches qu'on a fait parvenir,* bien que, dans ce dernier exemple, il soit impossible de considérer *que* comme régime direct de *parvenir. Fait lire, fait parvenir* sont des locutions que l'esprit ne décompose pas et qui ne peuvent recevoir aucune modification pour le genre ni pour le nombre.

FAIT s. m. (fè — lat. *factum;* de *facere,* faire). Acte, action, chose faite : *Joindre le* FAIT *à la menace. C'est par des* FAITS *que je veux lui prouver mon attachement. Ses* FAITS *ne répondent pas à ses promesses.* (Acad.) *Danton affectait un superbe dédain des idées et des paroles, et poussait sans cesse au* FAIT. (Lamart.)

— Action personnelle, spéciale; manière de faire, d'agir, de se conduire : *Cela n'est pas de mon* FAIT. *Il y a un peu de folie dans son* FAIT.

Tout son *fait,* croyez-moi, n'est rien qu'hypocrisie.
MOLIÈRE.

Son *fait* consistait en adresse,
Quelques termes de l'art, beaucoup de hardiesse.
LA FONTAINE.

Pour *fait* d'outrage aux enfants d'Henri Quatre,
De par le roi, payez dix mille francs.
BÉRANGER.

‖ Ce qui convient bien; ce qui va aux goûts, aux besoins, au tempérament, aux aptitudes de quelqu'un : *Cette jeune fille n'est pas mon* FAIT. *Une telle position ne sera jamais mon* FAIT.

L'ami du genre humain n'est point du tout mon *fait.*
MOLIÈRE.

— Espèce, cas spécial, ce qui est en question : *Poser le* FAIT. *Ne pas s'écarter du* FAIT. *Le* FAIT *est tel que je viens de vous le dire. Venez au* FAIT. *Un avocat, chargé de défendre la cause d'un homme sur le compte duquel on voulait mettre un enfant, se jeta dans des digressions étrangères à son sujet; le juge ne cessait de lui dire : « Au* FAIT; *venez au* FAIT; *un mot du* FAIT. » *L'avocat, impatienté de la leçon, termina brusquement son plaidoyer en disant : « Le* FAIT *est un enfant fait : celui qu'on dit l'avoir fait nie le* FAIT; *voilà le* FAIT. »

Voici le *fait :* depuis quinze ou vingt ans en ça,
Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
RACINE.

— Evénement, matière d'un récit : *Des* FAITS *historiques. Des* FAITS *controuvés. Un* FAIT *certain. Un* FAIT *singulier vient de se produire. C'est un* FAIT *unique dans l'histoire. On ferait des volumes immenses de tous les* FAITS *célèbres et reçus dont il faut douter.* (Volt.) *Tout prouve que l'apparition de l'homme sur la terre est un* FAIT *récent.* (Ballanche.) *Le pouvoir absolu est un* FAIT, *il n'a jamais été un droit.* (Général Foy.) *Les* FAITS *sont la manifestation des idées.* (Proudh.)

— Chose observée, examinée, constatée, reconnue certaine, réellement existante : *Les* FAITS *scientifiques. Les* FAITS *mathématiques. Les* FAITS *physiologiques. Les* FAITS *psychologiques. L'étude d'un* FAIT. *La science humaine ne peut que constater et comparer des* FAITS. *Il est parti, c'est un* FAIT. *Les* FAITS *sont dans les sciences ce qu'est l'expérience dans la vie civile.* (Buff.) *Un principe est le résultat général d'un certain nombre de* FAITS *particuliers.* (B. Const.) *L'existence du moi est le seul* FAIT *que le doute ne puisse pas entamer.* (Géruzez.) *Ce qui est dans la logique des* FAITS *arrive toujours.* (Proudh.) *La volonté n'est ni un* FAIT *biologique ni un* FAIT *directement lié à des* FAITS *biologiques.* (C. Renouvier.)

Rien ne pèse tant qu'un secret,
Le porter loin est difficile aux dames,
Et je sais même sur ce *fait*
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.
LA FONTAINE.

— *De fait,* Qui existe, qui a une réalité matérielle; s'oppose souvent à *de droit : L'unité du pouvoir* DE FAIT *suppose la plénitude du pouvoir de droit, que personne ne possède et ne peut posséder.* (Guizot.) *Sous le gouvernement* DE FAIT, *l'homme s'avilit en servant le maître.* (Lourdoueix.)

— *Haut fait,* Action d'éclat, acte glorieux : *Les* HAUTS FAITS *d'un héros.*

L'éclat de mes *hauts faits* fut mon seul partisan.
CORNEILLE.

‖ *Fait d'armes,* Exploit militaire, belle action guerrière : *Le combat d'Algésiras et la rentrée du* Formidable *étaient au nombre des plus beaux* FAITS D'ARMES *connus dans les annales maritimes.* (Thiers.) ‖ *Fait de guerre,* Evénement militaire, action des troupes en campagne : *Les* FAITS DE GUERRE *ne sont pas trop amusants, et je dis hardiment qu'il n'y a rien de si ennuyeux qu'un récit de batailles inutiles, qui n'ont servi qu'à répandre du sang.* (Volt.) ‖ *Faits et gestes,* Grandes actions : *Les* FAITS ET GESTES *des chevaliers du moyen âge.* S'emploie souvent familièrement pour désigner les actions en général : *Je connais tous vos* FAITS ET GESTES.

— *Fait accompli,* Fait consommé et sur lequel il n'y a plus à revenir : *On ne discute plus un* FAIT ACCOMPLI. *Parmi ceux qui défendent le* FAIT ACCOMPLI *de 1789, un grand nombre crient haro sur les continuateurs.* (Proudh.)

— *Voies de fait,* Violences physiques auxquelles on se porte contre quelqu'un : *Il fut condamné pour* VOIES DE FAIT *envers son supérieur.*

— *Rareté, beauté du fait,* Singularité de la chose : *Allons, messieurs, j'accepte pour la* RARETÉ DU FAIT. (Scribe.)

. . . Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose,
Pour la beauté du fait avoir perdu ma cause.
MOLIÈRE.

— *Prendre quelqu'un sur le fait,* Le surprendre en flagrant délit : *Il n'y a point d'homme si honteux de se trouver fat que le fat lui-même, lorsqu'il* EST PRIS SUR LE FAIT. (Mariv.) ‖ Saisir dans le vif, rendre avec une grande vérité : PRENDRE *la nature* SUR LE FAIT. *Gil Blas, c'est la nature humaine* PRISE SUR LE FAIT. (J. Janin.)

— *Prendre fait et cause pour quelqu'un,* Se ranger de son parti, prendre en main sa défense : PRENDRE FAIT ET CAUSE POUR *un opprimé.*

— *Au fait et au prendre,* Au moment décisif, au moment où il s'agit de passer à l'exécution : *Mais quand c'est venu* AU FAIT ET AU PRENDRE, *je n'ai point trouvé l'affaire aussi avantageuse qu'elle paraissait.* (Racine.)

— *Mettre, poser en fait,* Avancer comme certain : *Je* METS EN FAIT *que, si tous les hommes savaient ce qu'ils disent les uns des autres, il n'y aurait pas quatre amis dans le monde.* (Pasc.)

— *Le fait est que, il est de fait que, c'est un fait, cela est un fait,* Se dit pour appuyer sur ce qu'on dit, pour en affirmer la vérité, la certitude : IL EST DE FAIT QUE *je méritais mieux que cela.* (Scribe.) LE FAIT EST QU'*il a furieusement mordu aux chiffres.* (L. Laya.)

— *Etre sûr de son fait,* Etre plein d'assurance, de confiance en soi ou dans ce qu'on dit ou fait : *Il faut être bien* SÛR DE SON FAIT *pour avoir une telle audace.*

— *Etre au fait, mettre quelqu'un au fait de quelque chose,* Etre initié, initier quelqu'un à quelque chose : *Il n'est pas toujours prudent de* METTRE *un mari* AU FAIT DE *certains secrets.* (Balz.)

Mais pourquoi donc aussi ne pas me *mettre au fait ?*
AL. DUVAL.

— *Donner, dire à quelqu'un son fait,* Le mettre à la raison; lui dire franchement, fortement ce qu'on pense, l'opinion qu'on a de lui ou de ses actes : *Il attendit son ennemi et lui* DONNA SON FAIT. (Acad.) *Il me donna un soufflet, mais je lui* DIS *bien* SON FAIT. (Mol.)

— *C'est un fait exprès,* S'emploie en parlant d'une chose qui semble arriver à dessein, être le résultat d'une entente, d'une intention maligne, méchante : *Voilà deux fois que je viens sans le trouver;* C'EST UN FAIT EXPRÈS.

— Prov. *L'intention est réputée pour le fait,* On tient compte d'une intention encore qu'elle n'ait pas été mise à exécution.

— Jurispr. *Possession de fait,* Possession réelle, effective. ‖ *Fait de charge,* Acte ou omission imputable à un officier public agissant comme tel. ‖ *Fait impertinent,* Celui qui n'a aucun rapport avec le procès. ‖ *Faits admissibles et pertinents,* Ceux qui concernent la cause et peuvent être admis comme preuve.

— Procéd. *Faits et articles,* Faits articulés par le demandeur et sur lesquels est interrogée la partie adverse.

— Littér. *Faits-Paris,* Titre que les journaux parisiens donnent à la chronique des événements, des nouvelles du jour : *Ce rédacteur est chargé des* FAITS-PARIS.

— Loc. adv. *Tout à fait,* Entièrement, absolument : *Je n'ai pas encore* TOUT À FAIT *fini. C'est* TOUT À FAIT *incompréhensible.*

Je suis chrétien, Néarque, et le suis *tout à fait.*
CORNEILLE.

— *De fait, au fait, par le fait,* Réellement, dans la vérité des choses : DE FAIT, *il n'a pas répondu.* AU FAIT, *vous avez raison.* PAR LE FAIT, *j'aurais dû m'y attendre.*

— *Si fait,* Si, mais oui, oui bien : *N'avez-vous pas reçu ma lettre?* — SI FAIT. *Nous ne lui avons seulement pas demandé s'il avait besoin de nos services.* — SI FAIT, SI FAIT. (Scribe.)

— Loc. prép. *En fait de,* Pour ce qui est de, quant à, sous le rapport de : EN FAIT DE *vers, les médiocres et les mauvais sont égaux.* (Frédéric II.) *Les Français aiment la nouveauté, mais ce n'est qu'*EN FAIT DE *cuisine et de modes.* (Volt.) EN FAIT DE *procédés, on est bien près du mépris quand on a droit à l'indulgence.* (Duclos.)

En fait de vin qu'on se montre savant.
BÉRANGER.

Celui-ci n'y voyait pas plus loin que son nez;
L'autre était passé maître *en fait de* tromperie.
LA FONTAINE.

— **Syn. Faits d'armes, exploits, prouesses.** V. EXPLOITS.

— **Encycl.** Politiq. *Faits accomplis.* Dans le langage politique, on entend par *faits accomplis* des questions jugées par l'événement, des *faits* sur lesquels il n'y a plus à revenir. Dans ce sens, l'expression *faits accomplis* a été employée pour la première fois par M. Odilon Barrot dans une circonstance assez importante pour être rappelée. Dans la séance du 24 mars 1836, le cabinet formé le mois précédent par M. Molé ayant annoncé un système de conciliation, M. Barrot fit connaître de quelle façon il avait accueilli cet appel : « J'aimais à prendre acte, dit-il, des paroles du nouveau ministère, qui nous invitait à ne plus nous occuper désormais que de l'avenir du pays sans récriminations sur le passé. Nous avions accepté les *faits accomplis,* c'est-à-dire que, sans renoncer à nos convictions, sans abandonner notre religion politique, en face d'une majorité dont l'honneur, la dignité même étaient engagés dans toutes les mesures qui ont été adoptées, nous avions consenti à ne pas renouveler vainement, et au grand risque de compromettre la paix du pays, des questions sur lesquelles nous ne pouvions espérer, quant à présent, une solution conforme à nos convictions. » Depuis cette déclaration de M. Odilon Barrot, l'expression *faits accomplis* a été fréquemment employée pour désigner les *faits* qu'on renonce, pour le moment du moins, à discuter et sur lesquels on se contente d'en appeler à l'histoire ou à l'avenir.

Agir ainsi, c'est faire une concession à la nécessité, un sacrifice au bien public, c'est s'effacer devant l'intérêt général. Une telle conduite dénote non-seulement un bon citoyen, mais encore un homme politique assez habile pour savoir discerner à propos le possible et l'impossible.

Malheureusement, l'amour du pays n'est pas toujours le mobile qui fait agir les partisans de la doctrine des *faits accomplis.* Il en est qui l'invoquent uniquement dans leur intérêt, et qui ne la mettent en pratique que pour céder à la force et pactiser avec la tyrannie. Pour ceux-ci, elle n'est qu'un prétexte à la faiblesse, et, chez eux, elle sert à masquer un lâche égoïsme qui s'incline devant la fortune.

La doctrine des *faits accomplis* peut devenir le salut du pays dans le premier cas, sa honte dans le second.

Ainsi que l'a très-bien dit M. Charles de Rémusat, dans l'article qu'il a donné au *Dictionnaire de la politique :* « Aux époques où le retour fréquent des révolutions met à de trop difficiles épreuves l'énergie et la fidélité des caractères, il faut plutôt se défier de la doctrine des *faits accomplis* qu'en faire une règle habituelle de conduite. En de semblables temps, la puissance des événements est telle que la complaisance est plus commune et plus à craindre que la résistance. On n'est que trop pressé de souscrire à l'irréparable, à l'irrévocable, et même, à défaut des calculs de l'intérêt personnel, l'indifférence et le scepticisme, engendrés par les fréquents démentis que reçoivent les espérances, les conjectures et les systèmes, ne nous engagent que trop à proclamer le despotisme des *faits,* c'est-à-dire l'idolâtrie du succès. Aussi est-ce peut-être par la nature des sentiments qui nous déterminent à plier devant les *faits,* plutôt que par la nature de ces *faits* eux-mêmes, que nous devons juger si nous avons raison ou tort de nous soumettre. La conscience est plus apte à distinguer si nous cédons par faiblesse de cœur ou d'esprit, que la raison à prononcer si les résultats des événements sont décisifs, et il est plus aisé de reconnaître le parti le plus digne que le parti le plus sûr. »

Quelque difficile qu'elle soit, l'appréciation des circonstances est nécessaire pour régler la pratique de la doctrine des *faits accomplis.* Sans doute il ne faut jamais encourager ni l'injustice ni la violation du droit; mais lorsque les fautes du passé sont irrémédiables, lorsqu'il importe au salut de l'Etat que l'on ne s'en souvienne que pour en éviter le retour, il est d'un bon citoyen de ne pas se retrancher derrière elles chaque fois que le pays réclame le concours de toutes ses forces vives. C'est surtout quand on est chargé des intérêts publics que la lutte contre la nécessité est interdite. M. de Rémusat cite un cas où l'acceptation des *faits accomplis* devient indispensable. « L'exemple le plus simple et le plus clair, dit-il, est celui de la guerre. Si, dans une juste guerre, la victoire a prononcé contre le droit, il est héroïque de résister jusqu'à la mort; mais il n'est pas criminel au vaincu de reconnaître son impuissance et de traiter avec le vainqueur d'une paix qui fera pourtant triompher l'iniquité. » Une société ne peut agir comme un Caton ou un Brutus. Et cependant qui oserait blâmer la Pologne?

— Jurispr. *Faits de charge.* La réparation du préjudice occasionné par un *fait de charge* est privilégiée sur le cautionnement. Cette jurisprudence a été introduite en considération de la foi publique, ainsi que le fait remarquer Merlin. En effet, il est juste que la charge réponde spécialement des fautes de celui qui en est revêtu, « attendu qu'on est forcé de contracter avec lui à cause de cette charge. »

Voyons maintenant quels sont les actes émanés d'un officier ministériel qui doivent être réputés *faits de charge.*

Toutes les fois que des personnes ont été victimes des malversations d'un officier public, toutes les fois qu'elles ont vu leur confiance trahie par son impéritie ou sa négligence, qu'elles ont éprouvé un préjudice qui peut lui être attribué, ces personnes ont un privilége sur le capital et sur les intérêts du cautionnement de cet officier public, lorsqu'il a agi avec le caractère que lui donnent ses fonctions.

Partant de ce principe que la créance, pour être privilégiée, doit être nécessairement la suite de l'exercice des fonctions, provenir, ainsi que le disait Loyseau, de la nécessité de l'office, *ex necessitate officii*, la jurisprudence ancienne et moderne a décidé :

1º Que la dissipation d'un dépôt fait entre les mains d'un notaire en exécution de mandement de justice n'était point un *fait de charge*, parce que les notaires n'avaient point été institués pour recevoir de pareils dépôts (arrêt du parlement de Paris, 31 mars 1745);

2º Qu'on ne saurait considérer comme se rattachant aux fonctions d'un receveur général, et conséquemment comme susceptible de conférer un privilége sur son cautionnement, les opérations que ce fonctionnaire a pu faire comme banquier (Grenoble, 3 janvier 1842); et qu'on ne saurait considérer comme *faits de charge* que les opérations de la recette générale proprement dite;

3º Que l'agent de change qui retient les arrérages qu'il s'était chargé de toucher ne se rend pas coupable d'un *fait de charge* qui puisse donner un privilége sur son cautionnement (Paris, 15 avril 1833); que, cependant, s'il avait reçu mandat non-seulement de toucher les arrérages des rentes, mais encore de procurer des traites sur l'étranger dans le but de faire passer aux titulaires les arrérages reçus pour leur compte, et s'il abuse des fonds qui lui ont été laissés à cet effet, il commet alors un *fait de charge* conférant privilége sur son cautionnement;

4º Qu'on ne peut considérer comme *fait de charge* entraînant ce privilége le *fait*, par un avoué, d'avoir obtenu, à l'aide de menaces de poursuites, du débiteur de son client, le montant d'une condamnation qu'il avait lui-même fait prononcer au profit de ce dernier, alors surtout que celui-ci a accepté depuis de cet avoué des billets à ordre en payement de la dette ainsi contractée envers lui (Toulouse, 15 mai 1844);

5º Qu'il n'y a point *fait de charge* entraînant privilége sur le cautionnement dans le cas où un notaire qui a reçu un acte de vente a détourné le prix de cette vente, qui avait été laissé entre ses mains par l'acquéreur pendant le temps de la purge (Rouen, 15 février 1838);

6º Que les notaires n'ayant été chargés par la loi que du dépôt des minutes des actes de leur ministère, ils ne sauraient être considérés comme dépositaires publics des deniers, billets ou lettres de change qui leur sont remis par les parties, quand bien même ce serait en vertu d'une clause d'un acte qu'ils ont rédigé (cassation, 15 avril 1813);

7º Qu'il en serait autrement si un notaire chargé de placer des fonds se les attribue, et ne remet en échange à son client qu'une obligation entachée de nullité, et cela encore bien que la nullité de l'acte n'ait été ni demandée ni obtenue (Paris, 4 mars 1834).

Les *faits de charge* peuvent résulter non-seulement du *fait* des notaires, avoués et autres fonctionnaires publics, mais encore de celui de leurs clercs, commis ou employés.

Il est évident que les créanciers pour *faits de charge* ayant un privilége à la fois sur le cautionnement et sur les intérêts de ce cautionnement, ils peuvent prendre toutes les mesures conservatoires pour assurer le remboursement de leurs créances.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 25 nivôse an XIII, celui qui veut assurer la conservation de ses droits sur le cautionnement de son débiteur doit former opposition, soit directement au Trésor, soit au greffe du tribunal dans le ressort duquel le titulaire exerce ses fonctions. La loi du 6 ventôse an XIII a étendu aux comptables publics et aux préposés des administrations cette disposition, qui était spéciale, d'après la loi du 25 nivôse an XIII, à certains fonctionnaires et officiers publics.

L'opposition doit être motivée, c'est-à-dire énoncer la cause sur laquelle elle est basée.

« Le porteur d'une condamnation pour *fait de charge*, dit Dard, pourrait, avant l'événement de l'une des conditions qui donnent lieu à la cessation des fonctions des titulaires de l'office, faire afficher pendant trois mois l'expédition du jugement ou de l'arrêt obtenu contre son débiteur dans le lieu des séances du tribunal ou de la cour près desquels exerce le titulaire de l'office, et où il a été reçu, en annonçant qu'il est dans l'intention de faire exécuter ce jugement ou cet arrêt sur les fonds du cautionnement; et que si, pendant le délai de trois mois, il ne survenait pas d'autres créanciers opposants pour *faits de charge*, le cautionnement serait purgé du privilége accordé à ces créanciers, et le ministre des finances pourrait payer le montant des condamnations pour *faits de charge* sans être exposé à aucun recours de la part des créanciers qui n'auraient pas formé d'opposition.

S'il n'existe sur les fonds du cautionnement aucune opposition antérieure, il suffit au créancier pour *faits de charge*, pour en obtenir la remise, de justifier de son droit au moyen d'un certificat délivré par le greffier du tribunal et visé par le président; le Trésor paye après examen du registre des oppositions. Mais, s'il existe d'autres oppositions sur le cautionnement formées même par des créanciers ordinaires, le créancier pour *faits de charge* ne saurait obtenir la remise du Trésor qu'après avoir mis ces creanciers en cause, et en justitiant d'un jugement ordonnant le payement par premier privilége et préférence à tous autres saisissants, ou la délivrance des deniers du cautionnement à tous les créanciers admis à concourir, s'il y a des fonds suffisants. En cas d'insuffisance, et s'il est conséquemment nécessaire de procéder par contribution, le payement ne peut être fait à chaque créancier que sur la remise du mandement de collocation délivré en exécution des articles 665 et 671 du code de procédure. Néanmoins, dans le cas où les autres créanciers et le titulaire consentiraient au payement par préférence du créancier pour *faits de charge*, ce dernier ne serait tenu que de produire acte authentique de ce consentement et certificat des greffiers constatant les oppositions existantes (Instruction générale, 5 mars 1838).

— Littér. *Faits divers.* Sous cette rubrique, les journaux groupent avec art et publient régulièrement les nouvelles de toutes sortes qui courent le monde : petits scandales, accidents de voitures, crimes épouvantables, suicides d'amour, couvreurs tombant d'un cinquième étage, vols à main armée, pluies de sauterelles ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvements mystérieux, exécutions à mort, cas d'hydrophobie, d'anthropophagie, de somnambulisme et de léthargie. Les sauvetages y entrent pour une large part, et les phénomènes de la nature y font merveille, tels que : veaux à deux têtes, crapauds âgés de quatre mille ans, jumeaux soudés par la peau du ventre, enfants à trois yeux, nains extraordinaires. Quelques recettes pour faire le beurre, guérir la rage, détruire les pucerons, conserver les confitures et enlever les taches de graisse sur toutes sortes d'étoffes s'y mêlent volontiers; elles accompagnent à sa dernière demeure le centenaire qui, bien que n'ayant jamais bu de vin ni mangé de viande, a vécu un siècle et demi, laissant après soi deux cent soixante-treize enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. C'est là qu'entre une chute sur le trottoir et un voyage en ballon viennent mourir chaque année l'unique survivant du *Vengeur*, le Suisse du 10 août, le premier homme de la race blanche qui ait découvert les sources du Mississipi. Par une singulière coïncidence, le vieux gendarme qui était de service au pied de l'échafaud du roi Louis XVI y termine sa vie le 21 janvier même. Enfin le marronnier du 20 mars ne manque pas d'y fleurir à jour fixe, pendant que vient de s'éteindre un des plus glorieux débris des guerres de l'Empire, celui-là même qui, en Espagne, pour porter une dépêche, traversa, *en habit de soldat français*, une armée de 100,000 hommes, essuya 1,500 coups de feu et tua de sa propre main 17 Anglais et 33 Espagnols.

Le rédacteur chargé dans chaque journal de ce qu'on est convenu d'appeler *la cuisine* doit apporter une attention toute particulière dans le choix et la confection des *faits divers*, sorte de *beurre et radis* (qu'on nous passe l'expression) du repas quotidien, parfois un peu fade, servi à des lecteurs passablement blasés et ennuyés. S'il ne sait pas faire valoir un acte de dévouement, raconter avec détails un assassinat, décrire minutieusement une exécution, il est perdu. Dire les dernières paroles du condamné, montrer tour à tour le vénérable prêtre, le bourreau, les aides du bourreau et le greffier, faire assister le bourgeois qui prend sa demi-tasse en famille à la toilette et à la coupe des cheveux... sans oublier la mèche réservée, la mèche unique que le barbier de la prison ménage sur le front du patient pour que M. de Paris, après la décapitation, puisse prendre la tête sans se rougir les doigts, voilà certes qui demande du tact, de la couleur et du style. Un *fait divers* dépourvu de *montant* est dédaigné de l'abonné, ce que sait bien le *cuisinier* du journal; aussi son imagination est-elle sans cesse en éveil; quand le *fait divers* lui semble maigre, il l'arrange et le pimente par quelque trait de sa façon et dont l'effet ne manque jamais. S'agit-il d'un maçon qui, tombé d'un échafaudage, s'est brisé le crâne, il trouve la chose par trop simple et veut un peu de merveilleux; aussi, d'une plume fantaisiste, déclare-t-il que le malheureux, par un hasard providentiel, s'est relevé sain et sauf sans même casser sa pipe, et que ce n'est absolument que pour se rendre aux sollicitations de la foule, vivement impressionnée, qu'il a consenti à prendre chez le pharmacien voisin un peu de vulnéraire suisse. D'autres fois, lorsqu'il y a disette de nouvelles et que les journaux de province ou de l'étranger ont été dépouillés infructueusement par lui, il imagine quelque anecdote à sa façon. Le *Constitutionnel* a dû son grand succès à l'enfant à trois têtes, au serpent de mer et à l'araignée mélomane, histoires brodées à plaisir par un *cuisinier* aux abois. C'est là ce qu'on appelle élever le *canard* et s'en faire quelques milliers d'abonnés. Le journal l'*Audience* a excellé dans cette spécialité, et le sérieux avec lequel il contait à son public les bourdes les plus fantastiques n'a peut-être jamais été dépassé.

La plupart des *faits divers* se trouvent dans la boîte du journal. Il en résulte quelquefois d'assez étranges mystifications, et il n'est pas rare de voir tel personnage dont on annonce la mort prématurée, entourée des circonstances les plus dramatiques, venir réclamer lui-même le lendemain une rectification légitimement due. Terminons en rappelant qu'un journaliste canadien — ceci n'est pas un canard — à court de *faits divers*, se décida à improviser le morceau suivant :

FAITS DIVERS.

Sous ces deux mots très-élastiques
Tout journal, régulièrement,
Sert chaque jour à ses pratiques,
De canards plus ou moins étiques,
Un copieux assortiment.
Pour moi, laissant dans mon pupitre,
Meurtres, vols, accidents, méfaits,
Dussé-je passer pour un pître,
Je calembourde, et quand le titre
Dit : *fais dix vers*, crac, je les fais.

Faits et dits mémorables, ouvrage historique de Valère-Maxime. Dans cette compilation, composée originairement de dix livres, dont il ne nous reste que neuf, Valère-Maxime a recueilli les paroles et les actes d'hommes de divers temps et de différentes nations qui se trouvaient épars dans les histoires et qui lui paraissaient dignes d'être transmis à la postérité. Il les classe par titres et lieux communs, d'après telle vertu ou tel vice dont il veut donner des exemples. Il les tire d'abord de l'histoire romaine; ensuite de celle des autres peuples, et surtout des Grecs. Les titres des chapitres ne sont pas l'ouvrage de Valère-Maxime, mais des grammairiens et des copistes, comme on le voit à l'emploi de certains mots qui sont d'une autre époque.

L'auteur de cette compilation n'a pas toujours fait preuve de goût. Il ne montre ni jugement dans le choix de ses anecdotes, ni critique dans leur disposition; ses transitions manquent de naturel. Jamais on n'a poussé plus loin la flatterie envers les princes : son prologue, adressé à Tibère, est d'une bassesse véritablement odieuse. Sa manière de conter est lourde, son style déclamatoire. Il aime le merveilleux, et choisit, dans les faits qui forment la matière de son œuvre, les exemples qui tiennent du prodige. Plus soucieux de faire naître l'étonnement dans l'esprit de ses lecteurs que de les instruire, il ne manque jamais de recueillir les circonstances fabuleuses qu'une tradition mal examinée avait liées aux événements de l'histoire romaine : ainsi il sacrifie souvent la vérité, presque toujours la simplicité historique, au vain plaisir de raconter des choses extraordinaires.

Son livre, néanmoins, témoigne de bonnes intentions, auxquelles on doit rendre justice. Jamais il ne se permet aucune plaisanterie. Il est toujours digne, sérieux, grave : c'est un moraliste, et qui ne manque pas d'une certaine valeur. Le coup d'œil qu'il jette sur la nature humaine et sur l'ordre du monde est juste, et même assez profond. Le but qu'il s'est proposé en publiant ce recueil d'exemples était d'inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu : on ne peut pas dire qu'il l'ait complétement atteint, mais enfin il y touche parfois, et non sans quelque bonheur.

Cet ouvrage est encore intéressant, malgré ses défauts, pour l'histoire et pour l'étude de l'antiquité, parce qu'il nous a conservé une foule de petits faits tirés d'auteurs perdus.

Au reste, les extraits dont il se compose n'ont pas dû coûter de bien grands efforts à l'auteur. Il faut les consulter ou les lire, sans y chercher autre chose que ce qu'on cherche ordinairement dans les *ana*. Ce recueil, tel qu'il est, devait plaire surtout au mauvais goût et à l'ignorance du moyen âge, car il a été fréquemment copié et surchargé de gloses et d'interprétations.

« Il offre, dit M. Charpentier, non-seulement sur les vertus, mais aussi sur les usages publics ou privés des Romains, les documents les plus précis et les plus curieux : cérémonies religieuses, lois qui présidaient aux mariages, explication des choses merveilleuses, notions certaines sur la jurisprudence, sur la discipline, sur l'autorité paternelle, l'ordre de juridiction des diverses charges de la république, la manière de rendre les jugements, d'exécuter les sentences, d'appliquer les peines, tous les faits enfin qui attestent la fidélité des Romains aux coutumes et aux mœurs de leurs ancêtres et leur docilité à s'y soumettre s'y trouvent gravés d'un burin exact et quelquefois brillant. »

Faits et bonnes mœurs du sage roy Charles V (LE LIVRE DES), par Christine de Pisan, publié pour la première fois en 1743. C'est le seul ouvrage contemporain qui parle de Charles V. Il est divisé en trois livres; le premier : *Noblesse de courage*, qu'il faut traduire par *Noblesse de cœur*, traite des vertus de Charles V; le second, *Noblesse de chevalerie*, roule principalement sur les guerres de cette époque; le troisième, *Noblesse de sagesse*, est consacré à l'éloge de Charles V sous le rapport de la science, des arts et de la politique. Le récit de Christine, partagé en petits chapitres, présente une grande variété; les âges anciens et les âges modernes s'y trouvent continuellement rapprochés; sous la plume de Christine, les événements, les anecdotes se pressent à la suite des réflexions morales, et le lecteur trouve dans tout cet ensemble beaucoup de charme et d'intérêt. L'âme bonne et pure de Christine s'y montre à chaque page; un profond amour des nobles et grandes choses respire dans sa narration ou brille dans ses tableaux. On ne possède rien de plus précieux pour ce qui touche aux mœurs du XIVe siècle; la manière de vivre des princes et des rois de ce temps-là, le caractère de leurs rapports entre eux, le cérémonial des fêtes, les coutumes et les usages de l'époque sont exactement reproduits dans le récit de Christine. A côté des peintures de mœurs et des détails historiques, on trouve des considérations politiques, des aperçus sur le gouvernement des peuples, qui sont fort curieux et dont la vérité n'a point vieilli.

Le langage quelquefois métaphysique de Christine de Pisan a de l'obscurité. Ce n'est point la naïve et limpide simplicité de Joinville ou de Villehardouin; ce sont bien souvent de longues phrases diffuses qui, portant beaucoup plus sur des idées morales que sur des faits, présentent une réelle difficulté à qui veut les entendre.

Le *Livre des Faits et bonnes mœurs du sage roy Charles V* fut commandé à Christine par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne; tous les documents historiques furent mis à sa disposition. Aux détails qu'elle trouva dans les *Chroniques de Saint-Denis*, Christine ajouta ce qu'elle put recueillir de la bouche de *plusieurs gens notables encore vivants, jadis serviteurs* du roi Charles. En 1689, l'abbé de Choisy publia une douzaine de fragments de cet ouvrage dans son histoire de Charles V; en 1743, l'abbé Lebeuf imprima ce livre, mais en le défigurant par ses abréviations et ses suppressions. Plus tard, Petitot et Michaud l'ont reproduit intégralement dans leurs collections de *Mémoires* relatifs à l'histoire de France.

FAÎTAGE s. f. (fè-ta-je — rad. *faîte*). Constr. Pièce de bois qui porte la partie supérieure d'une charpente de bâtiment. ‖ Table de plomb ou suite de tuiles que l'on met au haut d'un toit pour le protéger. ‖ *Faîtage double* ou *sous-faîte*, Pièce de bois posée horizontalement au-dessous du faîte et liée à celui-ci par des croix de Saint-André ou entretoises.

— Dr. féod. Droit que chaque propriétaire payait au seigneur en posant le faîte de sa maison. ‖ Droit accordé, dans certains lieux, aux habitants de prendre dans les bois du seigneur une pièce de bois pour servir de faîte à leur maison.

— **Encycl.** Constr. Cette pièce, qui a une grande importance dans la construction des charpentes, est coupée de chaque côté suivant les rampants du toit, de manière à permettre le repos et l'appui immédiat des chevrons sur lesquels s'applique la couverture. Le *faîtage*, dans les combles en bois, s'assemble généralement à tenon et à mortaise avec l'extrémité supérieure du poinçon, que l'on prolonge à cet effet. Dans les charpentes en fer, le *faîtage* s'établit en fer, à T double ou simple, suivant l'écartement des fermes et le poids de la couverture; il se relie à l'âme des arbalétriers à l'aide d'équerres en fer rivées ou boulonnées sur lui. On donne généralement au *faîtage* des dimensions beaucoup plus considérables que celles qui sont admises pour les pannes courantes, à cause du surcroît de charge dû aux faîtières maçonnées que l'on place au sommet du comble pour recouvrir la couverture et éviter les infiltrations qui résulteraient d'une solution de continuité. Dans les combles en fer, on doit donner au *faîtage* les mêmes dimensions qu'aux autres pannes, parce qu'on admet une très-grande marge entre les deux coefficients de résistance maximum et minimum du métal. Pour calculer les dimensions de la pièce qui nous occupe, et qui sert tout à la fois d'entretoisement, de contre-ventement et de support pour la couverture, on la considère comme reposant à ses extrémités sur deux appuis, les sommets des arbalétriers, et chargée uniformément dans toute sa longueur : 1º d'une charge permanente provenant du poids de la pièce elle-même, ainsi que de la couverture; 2º d'une charge accidentelle due à des causes passagères, telles que le vent, la neige, etc. L'effort total qui agit sur le *faîtage* est donc égal au produit de l'effort par mètre carré, multiplié par la demi-surface comprise entre les deux pannes supérieures, de chaque côté des rampants, et le sommet du comble. Pour déterminer la section de la pièce, on peut se servir de la formule générale : $\frac{pl^2}{8} = \frac{RI}{n}$, dans laquelle p est la charge par mètre courant de *faîtage*, l la longueur de la pièce, R le coefficient de résistance de la matière employée, laquelle équivaut à 750,000 kilogr. pour le bois et à 8,000,000 kilogr. pour le fer, I le moment d'inertie de la section de la pièce par rapport à son centre de gravité, enfin n la distance de la ligne des fibres invariables passant par le centre de gravité à la fibre la plus éloignée. Lorsque la pièce est rectangulaire, $\frac{I}{n}$ a pour valeur $\frac{ab^2}{6}$, a et b désignant les côtés de la section.

FAÎTE s. m. (fè-te — lat. *fastigium*, mot qui, sauf la terminaison, correspond, ainsi que l'a remarqué Grimm, au scandinave *bust*, *boust*. Si l'on compare le scandinave *bost*, écorce de tilleul, le zend *baçta*, lié, le persan *bastah*, même sens, etc., à la racine *badh*, *bandh*, lier, on peut présumer, avec Pictet, que ces noms du faîte se rapportent au procédé très-primitif de lier ensemble les pièces qui convergeaient au sommet du toit). Sommet, partie la plus élevée d'un édifice ou d'un ob-

jet quelconque : *Monter sur le* FAÎTE *d'une maison, d'une tour.*

Et du temple déjà l'aube blanchit le *faîte.*
RACINE.

Des taillis les plus hauts mon front atteint le *faîte.*
LA FONTAINE.

C'est au *faîte* des monts que l'aigle est à son aise.
A. BARBIER.

Quand verrai-je, ô Sion, relever tes remparts,
Et de tes tours les magnifiques *faîtes ?*
RACINE.

Les grands pins sont en butte aux coups de la tem-
Et la rage des vents brise plutôt le *faîte* [pête,
Des maisons de nos rois que du toit des bergers.
RACAN.

— Fig. Plus haut point, plus haut degré : *Le* FAÎTE *des grandeurs. Je pense que de ces souffrances méprisées, de ces calamités des humbles et des petits, se forment, dans les conseils de la Providence, les causes secrètes qui précipitent du* FAÎTE *le dominateur.* (Chateaub.)

Au *faîte* du bonheur on pousse des soupirs,
Et l'amertume naît dans le sein des plaisirs.
LONGEPIERRE.

— Constr. Faîtage, pièce de charpente sur laquelle s'appuient les chevrons à la partie supérieure d'un comble.

— Comm. Côté d'une étoffe opposé à la lisière.

— Géogr. *Ligne de faîte*, Ligne qui constitue la crête d'une chaîne, et qui détermine le partage des eaux des deux versants.

— Antiq. rom. Ornement que certains personnages avaient le droit de placer sur le comble de leur maison ou d'un monument, et qui consistait le plus souvent en une statue ou un trophée. ‖ On se sert aussi du mot latin FASTIGIUM.

— **Syn. Faîte, cime, comble, sommet.** V. CIME.

— **Antonymes**. Base, fond, fondation, fondement, pied, piédestal.

— **Allus. littér. Et monté sur le faîte, il aspire à descendre,** Vers de Corneille dans sa tragédie de *Cinna*. V. ASPIRER.

FAÎTEAU s. m. (fè-to — rad. *faîte*). Constr. Ornement en fer-blanc peint ou en poterie vernissée, qui se place aux extrémités du faîtage d'un bâtiment, pour recouvrir les aiguilles ou parties supérieures des poinçons de la charpente.

FAÎTERIES s. f. pl. (fè-te-rî). Techn. Moules à l'usage des carreleurs.

FAITHORN ou **FAYTHORNE** (William), peintre et graveur anglais, né à Londres en 1616, mort dans cette ville en 1691. Il avait reçu les leçons du peintre Peake lorsque, exilé sous Cromwell, pour refus de serment, il passa en France et se perfectionna sous la direction de Philippe de Champaigne et de Nanteuil. De retour dans son pays (1650), il fit le commerce d'estampes, peignit de remarquables portraits et exécuta des gravures très-estimées. Parmi ses estampes, on cite particulièrement : *Lady Paston*, d'après Van Dyck; *J. Milton; Charles II*, roi d'Angleterre; *Sir William Paston*, son plus bel ouvrage; le *Christ mort*, d'après Van Dyck; la *Sainte Famille*, d'après Vouet, etc. On doit aussi à Faithorn un *Traité sur l'art de la gravure* (1662). — Son fils, William FAITHORN, dit le *Jeune*, né à Londres en 1656, mort en 1686, grava avec succès à la manière noire. Ses meilleures œuvres sont : *Marie Stuart*, d'après Hannemann; *Sir Richard Haddock*, d'après Clostermann, etc.

FAÎTIÈRE adj. f. (fè-tiè-re — rad. *faîte*). Constr. Qui est placé au faîte d'une maison : *Tuile* FAÎTIÈRE. *Lucarnes* FAÎTIÈRES.

— s. f. Nom que l'on donne aux tuiles recourbées dont on couvre le faîtage d'un édifice. ‖ Lucarne pratiquée dans le comble pour donner du jour à cette partie de l'édifice.

— Mar. Toiture en planches qu'on établit sur un *navire en construction*, sur un vieux bâtiment servant de bagne ou de magasin flottant.

— Techn. Perche qui soutient une toile de tente dans toute sa longueur.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille bivalve, la grande tridacne, dont les valves servent de bénitiers dans beaucoup d'églises : *La* FAÎTIÈRE *présente par une face un cœur ouvert.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Constr. Les tuiles *faîtières* sont cylindriques et ne se recouvrent pas; elles sont jointes au plâtre, s'appuient sur les tuiles plates du toit et sont reliées à celles-ci par un solin courbe en plâtre, facilitant l'écoulement et la division des eaux. Elles ont pour but de mettre le faîtage à l'abri des infiltrations et de terminer l'édifice par un couronnement saillant. De nos jours, où les couvertures métalliques ont pris une très-grande extension, on remplace la tuile *faîtière* par une petite lambourde trapézoïdale, que les feuilles de zinc du sommet enveloppent, après avoir été posées à cheval sur les rampants du comble. Quand le faîte doit être décoré, on fabrique des tuiles *faîtières* avec des ornements découpés, auxquelles on laisse la couleur naturelle, ou bien que l'on vernit ou que l'on émaille. On remplace généralement aujourd'hui ces tuiles lourdes, qui chargent inutilement la pièce du faîtage, par des *faîtières* en zinc découpé ou fondu, ou par des ornements en bois, découpés à la scie à ruban.

L'époque romane nous a laissé des tuiles *faîtières* de grandes dimensions, portant des boutons qui en composent la crête. A l'église de Vézelay, on a trouvé des tuiles *faîtières* du XIIe siècle, revêtues d'une couverte brun verdâtre. Ces tuiles se joignaient bout à bout avec du mortier. Plus tard, pour éviter les infiltrations de la pluie, on les chevaucha, on les inséra les unes dans les autres; on les vernissait dans le même but. On les fit ensuite très-lourdes, avec des ornements plus grands et plus compliqués, qui en rendirent la cuisson plus difficile et la cassure plus aisée. Alors on les allégea un peu. On en a fait de fort curieuses, ornées de vases à double panse, qui étaient percés de trous, afin que le vent y produisît des sifflements.

On donne quelquefois le nom de *faîtière* à la panne du faîtage, parce que c'est elle qui forme le faîte du comble en charpente.

Sur les rampants des toits très-inclinés et, par suite, d'une grande hauteur, on ménage des espèces de petites lucarnes de faibles dimensions, qui servent à laisser pénétrer l'air dans le grenier, à y établir une ventilation constante et à lui donner un peu de jour. Ces lucarnes prennent le nom de *faîtières* ou tuilées, parce qu'elles sont faites avec des tuiles creuses, en troncs de cône, posées dans un plan horizontal, de manière à avoir leurs sommets extérieurs placés à une hauteur au-dessus du rampant égale à leur rayon. Ces *faîtières*, qui sont souvent répétées et disposées en quinconces, se relient aux autres tuiles à l'aide de *solins en plâtre très-peu saillants.*

FAIVRE D'ARCIER (Jean-François-Arsène), littérateur français, né à Besançon en 1755, mort en 1814. Avocat au bailliage de sa ville natale au moment où éclata la Révolution, il fut nommé, en 1790, commissaire du roi près le tribunal de Saint-Claude et devint, en 1805, juge au même tribunal. Il composa une tragédie, *Arioviste*, jouée à Besançon en 1787, une comédie en trois actes, *Jeunesse et folie*, qui fut représentée dans la même ville en 1800, et beaucoup de pièces de vers, dont trois seulement ont été imprimées. De ce nombre est son *Epître à l'avocat Falconnet* (1785).

FAIX s. m. (fè — du latin *fascis*, faisceau, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *badh* ou *bandh*, lier, attacher, suivant Eichhoff, la même que le grec *pedaô*, latin *pedio*, français *bander*, gothique *bindan*, allemand *binden*, anglais *to bind*, la même aussi que le latin *pendo*. Pour faire *fascis* d'une racine *badh*, la langue latine a déplacé l'aspiration, comme cela arrive souvent dans les langues; de *badh*, elle a fait *bhad* qui, en caractères latins, se rend par *fad ;* car, le *f* des *Latins est le représentant des deux labiales* aspirées sanscrites *ph* et *bh*). Lourd fardeau, charge pesante : *Etre courbé sous le* FAIX. *Le chameau patient traverse les déserts en portant commodément son* FAIX. (De Jussieu.)

. . . . J'aperçois les laquais
Chargés de mets nouveaux, succombant sous le *faix.*
COLNET.

— Fig. Objet accablant, pénible à supporter : *Le* FAIX *des affaires. Le* FAIX *des douleurs. Le* FAIX *des années.*

Soutiendrez-vous un *faix* sous qui Rome succombe?
CORNEILLE.

. . . . . A la fin, le marquis en prison
Sous le *faix* des procès vit tomber sa maison.
BOILEAU.

Ne demande à mon cœur ni force ni vertu,
Sous le *faix* des ennuis dont il est abattu.
ROTROU.

— Eaux et for. *Faix à col*, Délit de celui qu'on saisit chargé du bois qu'il a dérobé dans les forêts de l'Etat.

— Archit. *Prendre son faix*, Se dit d'un bâtiment qui prend son assiette en se tassant, en s'affaissant.

— Mar. Accores qui soutiennent la carcasse d'un bâtiment sur la cale de construction. ‖ *Epontilles, étances en faix*, Celles qui sont placées à leur poste et servent à soutenir, à supporter un poids quelconque. ‖ *Ralingue de faix* ou simplement *Faix*, Cordage qui borde la partie supérieure d'une voile et qui sert à l'enverguer. ‖ *Rabans de faix*, Menus cordages plats, fixés par leur milieu sur la têtière ou ralingue de faix et qui servent à l'amarrer à la filière. ‖ *Ralingue de faix* ou *Faix d'une tente*, Cordage qui renforce la tente en son milieu : *Pour établir une tente, on amarre les deux extrémités du* FAIX *à deux points fixes, dans le plan longitudinal, et on déploie les deux côtés, l'un sur tribord, l'autre sur bâbord.* ‖ *Faix de pont*, Hiloires renversées, recevant la tête des épontilles qui soutiennent le milieu des baux; surcharge inégale, momentanée d'une partie quelconque du pont : *Il y a* FAIX DE PONT *aux endroits où reposent les cabestans, le pied du mât de beaupré et celui d'artimon.* (Bonnefoux.) ‖ *Faix d'une voile*, Effort que le vent lui fait supporter. ‖ *Voile en faix*, Voile plus chargée que les autres par la brise.

— Comm. Mesure de houille usitée à Saint-Etienne.

— Techn. Bloc d'ardoise de forme cubique, destiné à être fendu.

— **Syn. Faix, charge, fardeau.** V. CHARGE.

FAJANS (Maximilien), peintre et lithographe polonais, né à Siéradz en 1827. Il commença l'étude de la peinture à l'Ecole des beaux-arts de Varsovie, puis se rendit, en 1849, à Paris, où, après avoir été l'élève d'Ary Scheffer, il apprit le dessin sur pierre et la lithographie. De retour à Varsovie, il y ouvrit un atelier de lithographie et obtint une médaille d'or à l'exposition qui eut lieu dans cette ville en 1857. On cite de lui : *Illustrations polonaises*, recueil en 15 livraisons; *Monuments de l'art du moyen âge;* une foule de portraits, peints, puis dessinés par lui. Il publie, en outre, depuis 1855, un *Calendrier chromolithographique.*

FAJARDO (Alonso-Guajardo), poëte et moraliste espagnol, né à Cordoue, vivait au XVIe siècle. On a de lui, sous le titre de : *Proverbios morales en redondillas* (Cordoue, 1588, in-8°), 280 quatrains sur des dictons populaires ou des maximes morales.

FAJOË, petite île de la mer Baltique, dans l'archipel danois, au N. de l'île de Laaland; 14 kilom. de l'E. à l'O., et 6 kilom. du N. au S.; 1,200 hab., presque tous pêcheurs.

FAKENHAM, village d'Angleterre, à 40 kilom. N.-O. de Norwich; 2,182 hab. Aux environs se voit Rainham, résidence de lord Townshend, ornée d'un tableau de Salvator Rosa, *Bélisaire demandant l'aumône.*

FAKHR-EDDAULAH (Ali), souverain persan de la dynastie des Bouides, mort en 997 de notre ère. Mécontent de la part d'héritage qu'il avait reçue de son père, il tenta de dépouiller de ses Etats son frère Movaid-Eddaulah; mais, battu par lui, il se vit contraint à chercher son salut dans la fuite. A la mort de Movaid-Eddaulah (983), Fakhr dut à la haute influence du vizir Ismaïl, plus connu sous le nom de Sahed-ibn-Abbad, d'être rappelé et mis sur le trône. Il s'empressa de confirmer Ismaïl dans sa dignité et gouverna sagement tant que vécut cet habile ministre; mais à peine celui-ci fut-il mort que Fakhr-Eddaulah viola les lois, dissipa les économies amassées dans le trésor public et jeta le trouble dans ses Etats. Il mourut d'indigestion, laissant pour successeur son fils Madjad-Eddaulah.

FAKHR-ED-DIN, dénomination honorifique, qui signifie *gloire de la religion*, et qui a été portée par plusieurs musulmans célèbres. Tels sont les suivants :

FAKHR-ED-DIN, historien arabe du commencement du XIVe siècle de notre ère, avait pour véritable nom, ainsi que l'a découvert M. Reinaud, **Safi-ed-din-Mohammed ben-Ali ben-Thébatheba**, surnommé **Ibn-al-Thacthaki.** On lui doit : le *Fakhri, traité de la conduite des rois et histoire des dynasties musulmanes*, ouvrage qui contient un traité de politique, une histoire du califat depuis Abou-Bekr (656) jusqu'à la mort de Motasim-Billah (1258), et où l'on trouve des faits du plus haut intérêt sur les principaux personnages de cette période historique. Le *Fakhri*, ainsi nommé parce qu'il était dédié au prince de Mossoul, Al-Melik al-Moatzem *Fakhr*, est écrit dans un style simple et avec une grande impartialité. On a publié le texte et la traduction de plusieurs fragments de cet ouvrage, notamment : les *Califats de Haroun-al-Raschid et de Motasim Billah* (traduction de S. de Sacy); dans la *Chrestomathie arabe;* les *Califats d'Amin, de Mamoun, de Motasim, de Watsie, etc.*, par M. Cherbonneau, dans le *Journal asiatique* (1846-1847).

FAKHR-ED-DIN, grand émir des Druses, également connu sous le nom de **Fakkardin** et de **Facardin**, né en 1584, mort en 1635. Profitant des guerres dans lesquelles se trouvait engagé le sultan, il agrandit ses Etats, s'empara de Séida, de Balbek, fit alliance avec le grand-duc de Toscane, détruisit, d'après les conseils de ce dernier, les ports de Saint-Jean-d'Acre, de Séida, de Beyrouth, en les faisant combler, se rendit ensuite maître d'Antioche et soumit les habitants des monts Sajou. Amurat IV résolut alors de mettre un terme au développement d'une puissance qui lui portait ombrage. Il fit attaquer Fakhr-ed-din par les pachas de Damas, de Tripoli, de Jérusalem, et l'émir, vaincu après une vigoureuse résistance, se vit contraint de se rendre. Envoyé à Constantinople, il y fut d'abord bien accueilli par le sultan; mais, ayant été accusé d'avoir abjuré l'islamisme, Amurat donna l'ordre de l'étrangler, ainsi que les membres de sa famille qui se trouvaient avec lui.

FAKHR-ED-DIN AR-RAZI (Abou-Abdallah-Mohammed-ben-Omar-ben-al-Husein-ben-Ali at-Taïmi, al-Beeri al-Thabarestani, surnommé **Ibn-al-Khatib** le *fils du prédicateur*, etc.), célèbre iman et docteur musulman, né à Réi, dans l'Irak-Adjemi, vers 1150, mort à Hérat en 1210. Il eut pour premier maître son père; se rendit, après la mort de celui-ci, à Merw, où il étudia sous le célèbre Kemal-ed-din-al-Simnani, puis il apprit la théologie scolastique et la philosophie sous la direction de Madjd-ed-din-al-Djili. A ces connaissances, il joignit celles de la jurisprudence, des mathématiques, de la médecine, l'alchimie, l'astrologie, la philologie, l'histoire, et devint un des hommes les plus savants de son temps. Fakhr-ed-din, devenu maître à son tour, habita successivement le Khowarezin, le Mawar-an-Nahr, eut de vives disputes avec les docteurs de ces contrées, qui, le voyant introduire la logique dans les discussions théologiques, le traitèrent d'impie, de corrupteur de la morale et de la religion; il se rendit ensuite à Ghaznah, où le sultan Schehab-ed-din le combla d'honneurs et de présents, puis retourna dans le Khowarezin et prit la direction d'un collége, fondé pour lui à Hérat. Fakhr-ed-din y professa les principes de la secte de Schafeï et la doctrine qu'il s'était formée. Le succès de son enseignement fut tel qu'on se rendait à ses cours de toutes les parties de la Perse et de la Mésopotamie. Son éloquence égalait son savoir, et il est compté au nombre des plus grands docteurs que l'islamisme ait produits. Un grand nombre d'ouvrages sont sortis de sa plume. Nous citerons particulièrement : *Khamsin fi ossoul-ed-din* (les *Cinquante questions sur les principes de la religion*); *Arbaïn* (*Quarante questions*), sur la métaphysique; *Mohsel elafkar*, traité de métaphysique et de théologie scolastique; *Oïoun Alhikmet* (*Sources de la philosophie*), etc. Ces ouvrages sont devenus classiques chez les mahométans.

FAKHR-ED-DIN BINAKITI (Abou-Souleyman-Daoud-ben-Aboul-Fadhl-ben-Mohammed, plus connu sous le nom de), historien persan, né à Binakit, dans le Mawar-an-Nahr, mort en 1329 de notre ère. Il était poëte en titre à la cour de Ghazan-Kan. Outre des poésies, on a de lui : le *Jardin des savants relativement à l'histoire des grands hommes et des généalogies*, également désigné sous le nom de *Chronique de Binakiti* (*Tarikh-i-Binakiti*). Cet ouvrage historique, dont le chapitre VIII a été traduit en latin par André Muller (1677), est un abrégé du *Djami-at-Tewarikh*, de Raschi-ed-din.

FAKHR-ENNISA (Chohddéh), femme savante musulmane, née à Bagdad, morte dans cette ville en 1178, à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans. Elle professa avec le plus grand éclat la théologie et la jurisprudence dans sa ville natale, et les hommes les plus distingués de son temps assistèrent à ses leçons. Son mérite lui valut son surnom de Fakhr-Ennisa, qui signifie la *gloire des femmes*. On n'a d'elle aucun ouvrage.

FAKHRI-BEN-EMIRI-HERAWI, écrivain persan, qui vivait vers le milieu du XVIe siècle de notre ère. Il est auteur d'un recueil de biographies de femmes poëtes, intitulé : *Djewahir al adjaïb* (*Perles des merveilles*), et a donné, sous le titre de : *Tohfet al Habib* (*Présent pour l'ami*), un recueil alphabétique de *ghazals* des meilleurs poëtes.

FAKIR s. m. (fa-kir — arabe *faqîr*, pauvre). Nom donné, dans l'Indoustan, aux pauvres en général et spécialement aux pauvres religieux : *Quelques* FAKIRS *vivent en vendant de l'eau aux paysans et à ceux qui viennent pour assister aux solennités du culte.* ‖ On écrit plus souvent FAQUIR.

— **Encycl.** V FAQUIR.

FA-LA s. m. Mus. Petit air dans lequel les notes *fa* et *la* se trouvent fréquemment répétées : *Clementi a placé un* FA-LA *dans sa méthode de piano.* (Complém. de l'Acad.)

FALABA, ville de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure; cap. du royaume de Soulimana, à 300 kilom. E. du cap. Sierra-Leone, par 9° 49′ de lat. N., sur un affluent de la Rokelle; 6,000 hab. Résidence du souverain d'un Etat assez puissant. Cette ville, entourée d'une enceinte palissadée et d'un fossé, n'offre guère que des maisons couvertes en chaume.

FALABRÉGUIER s. m. (fa-la-bré-ghié). Bot. Nom vulgaire du micocoulier, dans le midi de la France.

FALACA s. f. (fa-la-ka). Hist. ottom. Nom de l'instrument avec lequel on donne, chez les musulmans, la bastonnade sur la plante des pieds : *Supplice de la* FALACA.

FALACIE s. f. (fa-la-sî — altér. de *salacie*). Bot. Nom donné, par suite d'une orthographe vicieuse, au genre SALACIE.

FALAGRIE s. f. (fa-la-grî — du gr. *phalos*, poli, lisse; *agrios*, sauvage). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant environ vingt-cinq espèces, dont la plupart habitent l'Amérique : *Les* FALAGRIES *sont des insectes de petite taille.* (Desmarest.)

FALAISE s. f. (fa-lè-ze — bas latin *falesia*, mot qui se rapporte au germanique : ancien haut allemand, *felisa*, *felis*, roc, rocher, islandais *fiœll*, ancien allemand *felis*, suédois *fiœll*, allemand *fels*, danois *fiœld*, montagne, formes qui correspondent exactement au grec *pella*, dialecte macédonien *phella*, pierre, proprement excroissance, amas, de la racine sanscrite *pall* ou *pul*, croître, grandir, amasser, grec *pleô*, *plêmi*, *plêtho*, latin *pleo*, gothique *fullian*, allemand *füllen*, anglais *fill*, lithuanien *pillu*, russe *polniu*). Terres ou rochers escarpés qui bordent la mer : *Les* FALAISES *de la mer, en Normandie, sont composées de couches horizontales de craie si régulièrement coupées à plomb qu'on les prendrait de loin pour des murs de fortifications.* (Buff.)

— **Encycl.** Nous empruntons à M. Beudant les lignes suivantes sur le sujet important des *falaises*. « Plus la côte est abrupte, dit-il, plus elle est exposée aux dégradations des vagues... Lorsque le terrain présente ses

tranches à l'action des eaux, les parties inférieures, rongées par les chocs réitérés des flots, que rien ne contribue à diminuer, se dégradent et se creusent successivement, et d'autant plus vite que la matière est plus délayable ou plus facile à désagréger : les couches supérieures, qui se trouvent alors bientôt mises en surplomb, ne tardent pas à s'ébranler et à se précipiter dans la mer. C'est ainsi que des parties considérables de côtes ont été bouleversées à diverses époques, que des promontoires ont disparu, que d'autres ont été coupés et séparés du continent. Ces effets deviennent très-rapides dans les lieux où une mer profonde engloutit à mesure les blocs détachés, ou dans ceux où la force des vagues est assez puissante pour ballotter les débris, les user les uns contre les autres et les déblayer successivement, de manière que le pied de l'escarpement reste toujours à nu. C'est ce qui arrive surtout quand le resserrement des deux côtes opposés détermine de forts courants, comme dans la Manche (entre la France et l'Angleterre), dans le canal de Saint-Georges (entre l'Angleterre et l'Irlande). Dans ces localités, la mer gagne constamment sur la montagne... ; il existe un grand nombre de narrations qui indiquent les dates des principaux éboulements, ou l'existence de phares, de tours, d'habitations, de villages même qui ont été abandonnés et qui ont aujourd'hui complètement disparu. »

On a nommé *falaises* les côtes abruptes qui bordent la Manche, en France et en Angleterre. Les *falaises* crayeuses de la Normandie s'élèvent de 60 à 120 mètres au-dessus du niveau de la mer. La blancheur de celles qui leur correspondent, de l'autre côté du détroit, a fait donner le nom d'Albion à l'île de la Grande-Bretagne. Sur les bords de la Manche, elles portent toutes l'empreinte de la dégradation opérée, pour ainsi dire, chaque jour par les efforts de l'océan. C'est de leurs débris que sont formés les galets ou cailloux roulés qui encombrent les anses et les ports, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Somme. Tous ces galets sont, en effet, composés de craie dure et grise, de silex noir et jaune, tels que sont la craie et les grès qui constituent la partie inférieure du terrain crétacé.

Les *falaises* de l'Angleterre et de la Normandie, qui sont composées de couches assez friables, s'écroulent de haut en bas quand leurs assises inférieures sont rongées par les vagues, à l'action desquelles elles sont constamment en butte. Ailleurs, notamment sur les côtes de la Ligurie, les promontoires, formés de roches calcaires plus dures que la craie, ne s'effondrent point lorsque leurs strates inférieures sont emportées par la mer, et les vagues, fouillant incessamment la base de ces rochers, peuvent y sculpter des colonnades, des portes en arceaux, des galeries cintrées, de vastes grottes.

D'autres *falaises*, dont le promontoire de Socoa, près de Saint-Jean-de-Luz, peut être considéré comme un type, sont composées de rochers d'ardoise diversement inclinés vers la mer : rongées par les vagues, quelques plaques schisteuses se détachent, d'autres se courbent et s'écartent comme les feuillets d'un livre entr'ouvert, et permettent aux flots de se glisser en longues nappes écumeuses jusque dans le cœur de la *falaise* pour en jaillir ensuite en immenses fusées. Enfin, sur d'autres rivages, les rochers, coupés de failles verticales, sont graduellement isolés les uns des autres et séparés en groupes distincts par l'action des eaux. On le voit, très-diverses de formes sont les *falaises* que vient ronger le flot de la mer. Toutefois, il est permis de dire, en règle générale, que les inégalités des parois sont en raison directe de la dureté des assises. Les rainures que les vagues creusent lentement dans la surface du roc, les cavités qu'elles y fouillent sont d'autant plus profondes que la pierre est plus dure, car les couches de formation peu solide s'écroulent dès que les assises inférieures sont érodées.

Ce n'est pas seulement l'action des flots qui dégrade les *falaises :* les eaux pluviales hâtent encore cette dégradation; en pénétrant de haut en bas dans l'épaisseur des couches, elles y déterminent des fentes perpendiculaires qui, en s'agrandissant, finissent par détacher de la masse des pyramides et des obélisques, qui restent debout jusqu'à ce que la dégradation de leur base soit suffisante pour déterminer leur chute. Ces grands fragments, en s'écroulant, prennent quelquefois une position singulière qui donne un aspect très-pittoresque aux *falaises* de la Normandie vues du bord de la mer. C'est ainsi qu'à la base du cap de la Hève, près du Havre, et sur plusieurs points de la côte jusqu'au Tréport, on peut passer sous des portiques formés par des masses écroulées qui, dans leur chute, se sont placées les unes sur les autres. Entre Honfleur et Caen, les *falaises* offrent un aspect différent de celui des autres *falaises* de la Normandie, parce que la partie inférieure de la craie, au lieu d'avoir une petite élévation au-dessus du niveau de l'océan, se trouve à une très-grande hauteur : il en résulte qu'elles sont alors formées entièrement de marne, la craie constituant une rangée de collines au-dessus de la marne. La partie supérieure est cultivée; mais les couches inférieures, délayées par les eaux pluviales, forcent chaque année des espaces considérables de terre labourée à descendre vers la mer.

Si les flots marchent constamment à l'assaut du rivage pour transformer en *falaises* les hauteurs du bord, celles-ci, de leur côté, ne se contentent pas de résister par leur masse et par la dureté plus ou moins grande de leurs assises, mais plusieurs d'entre elles ont en outre, dirait-on, le soin de cuirasser contre les vagues leur base menacée. Une épaisse végétation d'algues aux chevelures flottantes tapisse les corniches, rompt la force de la houle et change en torrents d'écume tourbillonnants les énormes lames qui couraient de toutes leur vitesse à l'attaque des roches. De plus, toute la partie des rochers comprise entre les niveaux de la haute et de la basse mer est couverte de balanes et d'autres coquillages, assez nombreux pour donner à certaines heures à la pierre l'apparence d'une masse grouillante, et pour lui former ensuite comme une immense carapace immobile.

Les côtes ainsi protégées sont précisément celles qui, par la solidité de leurs roches, pourraient le mieux résister aux attaques de la mer. Il n'en est pas de même des *falaises* qui sont composées de matériaux peu résistants : leurs trop fréquents éboulements s'opposent à ce que les mollusques et les algues se fixent en nombre suffisant sur la partie du rocher que viennent assaillir les vagues. Les blocs qui se détachent de la partie supérieure et tombent sur la grève se fractionnent sous l'action des lames en morceaux plus petits, puis en galets, que le flot roule et froisse incessamment avec un bruit de chaînes. Lorsqu'il en est ainsi, ce sont les amas écroulés et les cailloux de la grève qui servent à garantir la paroi des *falaises* de nouvelles dégradations.

Les *falaises* de Normandie, composées de matériaux beaucoup moins durs que ceux du promontoire de Bretagne, sont aussi plus facilement entamées; il faut de plus en attribuer la rapide érosion au courant du littoral, qui enlève les galets accumulés à la base des rochers. Sur les côtes méridionales de l'Angleterre, le courant du littoral est beaucoup moins énergique et les talus de débris peuvent en conséquence résister longtemps aux attaques de la mer.

« Pour avoir, dit M. Elysée Reclus, une idée de la force destructive des flots de l'Océan, il suffit de les contempler, par un jour de tempête, du haut des *falaisss* crayeuses de Dieppe ou du Havre. A ses pieds, on voit l'armée des vagues blanchissantes se ruer à l'assaut des rochers. Poussées à la fois par le vent du large, la marée et le courant latéral, elles bondissent par-dessus les écueils et les talus du bord, et viennent frapper obliquement la base des *falaises*. Leur choc fait trembler les énormes murailles jusqu'à la cime, et leur fracas se répercute dans toutes les anfractuosités par un tonnerre incessant. Projetée dans les fentes du roc avec une terrible force d'impulsion, l'eau délaye toutes les matières argileuses ou calcaires, déchausse peu à peu les blocs ou les assises plus solides, les arrache d'un coup, puis les roule sur la grève, et les brise en galets qu'elle promène avec un bruit formidable. A travers le tourbillon d'écume bouillonnante qui assiége le rivage, on ne fait qu'entrevoir l'œuvre de démolition; mais les vagues sont tellement chargées de débris qu'elles offrent jusqu'à l'horizon une couleur noirâtre et terreuse. »

Il y a quelques années, les eaux ruinaient avec une rapidité menaçante la base de la *falaise* Round-Down, qui s'élève non loin de Douvres, immédiatement à l'ouest du rocher que les Anglais ont consacré à Shakspeare en souvenir de la belle description qu'il en a faite dans le *Roi Lear*. Pour sauver ce promontoire historique, les coteaux voisins, les maisons qu'ils portent et le chemin de fer qui traverse les caps en tunnel, on eut l'idée de faire sauter une partie des assises supérieures. Devant une foule immense, accourue pour voir ce spectacle nouveau, on mit le feu à 9,000 kilogr. de poudre entassée dans les mines; d'énormes masses de rochers, évaluées à 1 million de tonnes, s'écroulèrent avec fracas du haut de la *falaise* et s'étendirent jusqu'à la distance de 400 mètres dans la mer. Le banc artificiel que l'on voit à marée basse n'a pas moins de 7 à 8 hectares, et de tous les côtés la force des vagues vient se rompre sur ses talus.

Ajoutons, pour terminer, que, sur les côtes de la Manche, les *falaises* annoncent l'ancienne jonction de la Grande-Bretagne au continent. Ce n'est, sans doute, qu'à une rupture violente, qui a formé le détroit, qu'il faut attribuer leur élévation presque perpendiculaire. Lorsque l'isthme qui unissait la Grande Bretagne au continent eut été rompu, les eaux, en se répandant dans l'océan Atlantique, durent éprouver un abaissement considérable, presque égal à la hauteur actuelle des *falaises*. Depuis l'époque de cette rupture, la Manche dut, avec le temps, s'élargir, et peut-être même s'élargira-t-elle encore, à en juger par la dégradation que forme la mer au pied de nos *falaises*.

FALAISE, ville de France (Calvados), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., près de la petite rivière de l'Ante, à 34 kilom. S.-E. de Caen, à 214 kilom. O. de Paris; pop. aggl., 7,814 hab. — pop. tot., 8,183 hab. L'arrond. comprend 5 cant., 114 comm. et 56,384 hab. Sous-préfecture, tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, bibliothèque, caisse d'épargne, prison départementale, hospices, société d'agriculture, sciences et arts. Hippodrome. Fonderie de cuivre; fabrication très-importante de bonneterie, occupant près de 4,000 métiers dans le faubourg de Guibray; fils, tissus de coton, teintureries, scieries de pierre. Commerce de chevaux, bestiaux, cuirs et laines. Il se tient dans cette ville, du 10 au 15 août, une foire célèbre, qui fut instituée au XIe siècle par les ducs normands, et dans laquelle il se vend près de 1,000 chevaux, dont le prix varie de 600 à 3,000 fr. Le commerce des laines y est très-considérable. On évalue à 25,000,000 de francs le chiffre des affaires qui se font à cette foire.

Falaise, pittoresquement située sur une espèce de promontoire, entre deux éminences, est semblable, a dit un écrivain, à un vaisseau amarré au milieu des rochers et des bois. « On ne saurait imaginer un pays d'un aspect plus varié ni plus agréablement accentué : des roches de grès quartzeux bordent le lit de la petite rivière de l'Ante, ou, comme de hautes falaises, se détachent çà et là, à pic, de tout ce qui les entoure, sous des formes bizarrement pittoresques. Aussi, un savant falaisien, à force de contempler ces roches, a-t-il cru y trouver l'empreinte de tout un monde fantastique d'idoles ou d'emblèmes celtiques. » (*Villes de France.*) Falaise se divise en trois quartiers distincts : la partie haute, qui comprend le faubourg de Guibray; la partie moyenne ou vieille ville, et la partie basse, qui comprend les faubourgs du Val-d'Ante et de Saint-Laurent. Des anciennes fortifications de la vieille ville, où l'on entrait autrefois par six portes, il reste, du côté oriental, les ruines de deux tours rondes, qui flanquaient autrefois la porte Lecomte, et, vers le sud, une ligne de murailles servant de terrasse à plusieurs maisons. La porte Ogise ou des Cordeliers, qui date du XIIIe siècle, est flanquée à droite d'une tour de défense de 2 mètres de hauteur et divisée en plusieurs étages. A l'extrémité occidentale des fortifications, au sommet d'une éminence escarpée, se dressent les ruines majestueuses du château, regardé comme le lieu de naissance de Guillaume le Conquérant, et occupé en partie par le collége.

De cette importante construction militaire du XIIe siècle, il reste l'enceinte entière, avec douze tours et deux portes flanquées chacune de deux autres tours. Une jolie chapelle du XIIe siècle avec porte du XIIIe, un donjon carré avec dépendances, et un donjon circulaire désigné sous le nom de tour Talbot, sont tout ce qui subsiste des bâtiments primitifs. Le donjon offre une masse carrée d'un aspect pittoresque; ses murs ont près de 4 mètres d'épaisseur; on y montre une petite chambre avec alcôve, où, selon quelques historiens, fut conçu Guillaume le Conquérant, et la fenêtre par laquelle le duc Robert le Magnifique aperçut pour la première fois la belle Arlette, fille d'un pelletier de Falaise (on sait que Guillaume le Conquérant naquit de l'union illégitime de Robert et d'Arlette), pendant qu'elle lavait son linge au bord de la jolie rivière de l'Ante. La tour Talbot, bâtie pendant l'occupation anglaise, de 1418 à 1450, a 40 mètres d'élévation et renferme quatre étages. Au premier étage, se voient les oubliettes et l'orifice d'un énorme puits, qui fournissait jadis de l'eau à tous les étages de la tour; un escalier de 130 marches conduit à une plate-forme d'où l'on découvre toute la ville de Falaise, le faubourg de Guibray et une plaine immense parsemée de clochers, de bois et de châteaux. Dans la tour de la Reine, se voit la brèche qui livra passage à Henri IV. Le côté S. des remparts du château est assez bien conservé; il domine la promenade, plantée d'ormes, qui occupe les anciens fossés. Au pied du vieux château, sur la place de la Trinité, s'élève la statue équestre de Guillaume le Conquérant; le costume du prince a été copié sur la célèbre tapisserie de Bayeux. Cette statue, en bronze, sur un piédestal de granit d'architecture romane, a été inaugurée le 26 octobre 1851; elle a près de 7 mètres de hauteur et fait honneur à M. Rochet. Guillaume, revêtu d'une cotte de mailles, tient dans sa main droite un gonfalon et semble exciter l'ardeur de ses soldats sur le champ de bataille d'Hastings.

Falaise possède, en outre, deux églises remarquables que nous allons décrire.

L'église de la Trinité date des XIIIe, XVe et XVIe siècles. Dans la façade principale s'ouvre un gracieux porche du XVIe siècle. Le portail, de la Renaissance, est délicatement sculpté. On remarque particulièrement, à l'extérieur de l'église de la Trinité, les charmants clochetons du chevet, les pinacles qui surmontent les contre-forts, les fleurs et les crochets des fenêtres, la belle balustrade en pierre qui règne dans le pourtour de l'édifice, etc. A l'intérieur, les colonnes de la nef offrent de jolis chapiteaux couverts d'ornements. Les voûtes sont ornées de pendentifs et d'écussons. Dans les chapelles, se voient de nombreuses pierres tombales, des fragments de vitraux, des piscines délicatement sculptées et plusieurs statues anciennes. L'église Saint-Gervais, monument historique, commencée au XIe siècle, fut consacrée en 1134. La tour romane est ornée d'arcatures et couronnée par un grand toit à quatre pans. Le portail, élevé sur un perron de plusieurs marches, offre des niches surmontées de dais et des voussures garnies de statuettes. Le côté gauche et les collatéraux de la nef datent du XIIIe siècle. Le chœur ne paraît pas remonter au delà du XVIe siècle. Le long des murs et des piliers de la nef se voient des niches garnies de statues et surmontées d'un dais orné de ciselures. Quelques fenêtres ont conservé des vitraux du XVe ou du XVIe siècle, figurant des traits de la vie de Jésus. On remarque, en outre, dans l'église Saint-Gervais, plusieurs pierres tumulaires et quelques tableaux, notamment un *Baptême de Jésus* et un *Crucifiement*, provenant de l'abbaye de Saint-Jean. Mentionnons encore l'hôtel de ville, construit, en 1754, à l'extrémité de la place de la Trinité; l'hôtel-Dieu, fondé en 1127 et reconstruit en 1764; l'hôpital général, bâti de 1687 à 1754; le Grand-Cours et le cours l'Abbey, jolies promenades plantées de beaux arbres; la fontaine Borgne, composée d'un vaste bassin et d'une pyramide monolithe; quelques maisons anciennes, surtout dans la Grande-Rue-Saint-Gervais, sur la place du Marché et dans la Grande-Rue-Sainte-Trinité.

— *Environs.* Le faubourg de Guibray, assis sur un plateau élevé qui domine Falaise au S., possède une belle église des XIe, XIIe et XVe siècles. Le portail occidental, dont l'archivolte repose sur des chapiteaux fort curieux, est précédé d'un porche roman. A l'intérieur, les arcades de la nef sont soutenues par douze piliers garnis chacun de huit colonnes. La nef et les chapelles renferment de nombreuses pierres tumulaires. L'église du faubourg Saint-Laurent, bâtie sur la rive gauche de la rivière de l'Ante, au milieu de la verdure et sur un promontoire de grès schisteux, offre quelques détails intéressants d'architecture romane et renferme une bonne *Descente de croix*, portant la date de 1621. — Dans les environs de Falaise s'élèvent de nombreux châteaux, parmi lesquels nous mentionnerons celui du Mesnil-Riant, admirablement situé et d'un bel aspect. A 8 kilom. de la ville, sur le bord de la route de Caen, se voit la Brèche-au-Diable, vaste déchirure du sol, au fond de laquelle bondissent les eaux du Laizon, et dont les parois se dressent comme des murailles de granit. Le sommet du rocher de Saint-Quentin, qui couronne une des parois de la Brèche-au-Diable, porte le tombeau de Marie Joly, actrice distinguée de la Comédie-Française, que la mort frappa au milieu de ses succès en mai 1798. « Le mausolée, en pierre blanche, à quatre faces, a été sculpté par Lesueur, dit M. Galeron. Mme Joly est représentée sur la face principale, couchée entre les génies éplorés de Melpomène et de Thalie. Des inscriptions rappellent ses talents et la douleur de sa famille. Dans un rayon de deux cents pas, la demeure funèbre est protégée par une double enceinte. Des mélèzes, des pins toujours verts, répandent à l'entour une teinte de tristesse. On visite ce lieu presque autant pour le monument de Mme Joly que pour le rocher de la Brèche-au-Diable; aussi le désigne-t-on fréquemment sous le nom de mont Joly. »

— *Histoire.* Falaise, ville ancienne dont on ignore l'origine, fut fortifiée au Xe siècle par Richard, duc de Normandie; son château devint dès lors une forteresse importante, où Guillaume, si célèbre depuis par la conquête de l'Angleterre, reçut le jour. Guillaume favorisa autant qu'il le put la ville de Falaise, dont il agrandit l'enceinte et fortifia le château, tout en imprimant une nouvelle impulsion au commerce et à l'industrie. Cette prospérité, un moment troublée à la mort du conquérant, s'accrut sous le règne de Henri Ier, et le commerce de pelleteries y devint plus florissant que jamais. Des troubles succédèrent à la mort de Henri Ier, au sujet de sa succession, et, après une lutte assez vive, la ville dut ouvrir ses portes à Geffroy d'Anjou. Philippe-Auguste, qui s'était emparé de Falaise en 1204, accorda à ses habitants le maintien de la commune et la confirmation de leurs priviléges. Henri V, roi d'Angleterre, s'en empara, après un siége de quatre mois, le 2 janvier 1418; mais le château ne capitula qu'un mois après. Charles VII la prit par capitulation en 1450. Cette ville eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion; les calvinistes la prirent au mois de mai 1562 et la rendirent vers la fin de la même année; Coligny la reprit en 1563. De 1568 à 1574, elle fut occupée tour à tour par Montgomery et Matignon. Le parti des ligueurs y domina de 1585 à 1590, époque à laquelle elle fut prise par Henri IV, qui en fit démanteler les fortifications. Voici un curieux exemple de la justice vicomtale de Falaise : vers 1386, une truie, ayant mutilé et tué l'enfant d'un manœuvre nommé Jamet, fut condamnée à la peine du talion; la sentence fut exécutée sur la place publique, en présence d'une foule de spectateurs : la truie, masquée et portant des vêtements d'homme, fut mutilée comme elle avait mutilé l'enfant et pendue par la main du bourreau, « sous les yeux du vicomte juge, à cheval, un plumet sur son chapeau et le poing sur le costé. » Jamet fut forcé par les juges à assister à cette étrange exécution.

FALAISE (LA), village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 12 kilom. de Mantes, sur la rive droite de la Mauldre, dans une situation charmante; 216 hab. Beau château, entouré d'un parc délicieux qu'ont chanté Roucher et Delille, et que l'on

cite encore pour ses rosiers, ses belles eaux et ses cascades.

FALAISE (L'HÉROÏNE DE). On ne connaît point le nom qu'elle avait reçu de son père; on ignore celui que lui avait donné le baptême; mais elle a un surnom, un surnom glorieux : l'*Héroïne de Falaise*, surnom qu'elle a acquis par droit de conquête, que l'histoire a consacré, que la légende a poétisé, qui lui appartient bien légitimement.

C'était en 1592. En ce temps, il y avait deux rois : Charles X et Henri IV, et la France était un champ clos où, sans cesse et sans merci, se battaient les partisans des deux princes, de l'oncle et du neveu. Falaise ayant pris parti contre celui-ci pour celui-là, pour les ligueurs contre les protestants, Henri IV vint y mettre le siége. La ville résiste, se défend; elle se défend à outrance, et les assiégeants se décident à tenter un assaut. La nouvelle en arrive à Falaise, et tout aussitôt vieillards, hommes, enfants, femmes, tous de courir aux remparts. Parmi ces dernières et à leur tête, armée, intrépide, ardente, est notre héroïne. Cependant quelqu'un veille sur elle : c'est un jeune homme, un marchand de Falaise, nommé La Chenaye; il est son fiancé, il l'aime et voudrait la soustraire au danger qui la menace, au-devant duquel elle court. Il lui propose de la conduire hors des murs assiégés, par un chemin que lui seul connaît, un chemin secret; mais elle, rapporte la chronique, le regardant, lui dit : « Vous ne pensez à abandonner vos compatriotes, au moment du combat, que parce que vous tremblez pour mes jours; votre proposition ne vous enlève donc ni mon estime ni mon amour, et, pour vous le prouver, je suis prête à unir ma destinée à la vôtre; venez, je vais vous donner ma foi, mais ce sera sur la brèche. » Et la fière amazone dégage ses mains des mains amoureuses qui les étreignent, et, suivie de La Chenaye, qui ne veut point la quitter, elle vole où le danger réclame son enthousiaste patriotisme. « L'un et l'autre, dit Mézeray, combattirent avec tant de courage, que Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvât la vie, s'il était possible; mais La Chenaye ayant été tué d'un coup de fusil, sa fiancée refusa quartier et continua de combattre jusqu'à ce que, se sentant blessée à mort, elle s'approcha du corps de son futur époux pour mêler son sang avec le sien et mourir en le tenant embrassé. »

FALAISER v. n. ou intr. (fa-lè-zé — rad. *falaise*). Mar. Se dit de la mer qui vient se briser contre les falaises : *La mer* FALAISAIT *de plus en plus.*

FALAISIEN, IENNE s. et adj. (fa-lè-ziain, iè-ne). Géogr. Habitant de Falaise; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* FALAISIENS. *La population* FALAISIENNE.

FALAIZE (Mme Caroline-Philiberte), née JACQUEMAIN, femme de lettres française, née à Châteauroux en 1792, morte à Bourges en 1852. Elle s'est fait connaître par la publication, dans divers recueils, de pièces de vers qui ne manquent ni de grâce ni de fraîcheur et par des ouvrages qui roulent principalement sur l'éducation; les principaux sont : *Leçons d'une mère à sa fille sur la religion*, rééditées sous le titre de *Leçons d'une mère à ses enfants* (Paris, 1837, 2 vol. in-8o); *Clotilde ou le Triomphe du christianisme chez les Francs* (Lille, 1848); *Souffrance et courage*, ou la *Pieuse Madeleine* (Paris, 1850); *Confidences d'une jeune fille* (Paris, 1851, 3 vol. in-8o).

FALARIQUE s. f. (fa-la-ri-ke — lat. *falarica*, mot que quelques anciens étymologistes dérivent du grec *phalos*, fait de *phaô*, en sanscrit *bhâ*, briller, brûler. Si cette étymologie était vraie, la *falarique* aurait ainsi été appelée parce qu'elle était une arme enflammée. D'autres disent que son nom lui venait du mot latin *fala*, qui signifie une tour, et cela parce qu'on se servait de la *falarique* pour combattre de dessus les tours, et parce qu'on la lançait aussi contre les tours de bois, afin d'y mettre le feu. M. Littré adopte cette dernière opinion. Cependant nous croyons pouvoir indiquer ici, comme rapprochement possible, le sanscrit *bhalla*, *bhalli*, espèce de flèche, d'une racine *bhal*, *bhall*, frapper, tuer; le grec *phallos*, *phalês*, phallus, primitivement dard; l'irlandais *ball*, arme en général, membre, instrument, etc., kymrique *bolt*, dard; l'anglo-saxon *bolta*, trait, scandinave *byla*, *bylda*, trait, *bolti*, clou de fer, ancien allemand *polz*, *bolz*, trait, et le polonais *belt*, flèche, trait d'arbalète). Antiq. Dard entouré de matières incendiaires, qu'on lançait contre les tours et les maisons de bois pour y mettre le feu. ‖ Poutre chargée de matières enflammées qu'on lançait avec la baliste.

FALASCHAS, peuple de l'Afrique orientale, Abyssinie, dans le petit Etat de Galabat. Ce sont des Juifs, qui ayant, d'après la tradition, émigré dans ce pays à une époque fort reculée, y conservèrent leur indépendance et furent, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, gouvernés par des rois particuliers. Chassés alors des régions qu'ils occupaient dans les montagnes de Samein et de Bellesa, ils furent forcés de se soumettre à leurs ennemis mortels, les Amharas. Aujourd'hui, ils habitent les provinces de Dembea, de Quara, de Voggera, de Djelga et de Godjam, où leurs villages sont faciles à reconnaître au pot de terre rouge qui surmonte le toit de leurs synagogues. Ils se donnent eux-mêmes le nom de *Falasyans*, c'est-à-dire bannis ou émigrants, et, d'après leurs traditions, ils seraient venus directement de Jérusalem, où ils appartenaient à la tribu de Lévi. Ils pratiquent l'agriculture et quelques métiers, tels que ceux de forgeron, de potier et de tisserand; ils sont, en outre, regardés comme les plus habiles constructeurs du pays; mais, tout au contraire de leurs coreligionnaires d'Europe, ils ne se livrent à aucun négoce, parce que, d'après la loi mosaïque, ils regardent le commerce comme illicite. Ils sont au nombre d'environ 250,000, et, parmi eux, on ne trouverait pas un seul commerçant. Ils ne sont pas tenus au service militaire.

Les Falaschas ont le teint d'un brun rouge, la taille peu élevée, mais élancée, les mains et les pieds petits et grêles, un visage allongé et assez agréable, malgré leur nez recourbé et leurs lèvres un peu épaisses. Leur brune chevelure, qu'ils portent très-courte, entoure un front élevé et fuyant, et, dans leurs yeux noirs, on lit la curiosité et la dissimulation.

FALASTHIM, nom que les Arabes donnent à la Palestine.

FALBAIRE DE QUINCEY (Charles-Georges FENOUILLOT DE), auteur dramatique français, né à Salins le 16 juillet 1727, mort au mois de mai 1801. Il fut nommé par le roi, en 1782, inspecteur général des salines de Franche-Comté, de Lorraine et des Trois-Evêchés. Marmontel avait proposé de rajeunir la tragédie déchue en représentant des événements modernes et en mettant sur la scène des héros bourgeois; à l'appui de cette idée, très-neuve alors, il avait cité, comme sujet d'une tragédie toute moderne, l'histoire de Jean Fabre, ce protestant qui s'était fait mettre aux galères pour épargner à son vieux père ce même supplice. Fenouillot de Falbaire s'empara de cette idée et écrivit l'*Honnête criminel*, drame en cinq actes et en vers, qui fut joué en 1767, sur un théâtre de salon, chez la duchesse de Villeroy. La représentation en fut interdite à Paris par le ministre, M. de Saint-Florentin, ce qui porta au comble la vogue de l'ouvrage et de l'auteur. On considéra ce drame, d'ailleurs assez médiocrement écrit, mais rempli de maximes philosophiques et de tirades sentimentales, comme une protestation contre l'intolérance. Voltaire loua la pièce nouvelle, et la reine Marie-Antoinette la fit jouer en sa présence. Depuis vingt ans, l'*Honnête criminel*, auquel l'auteur avait ajouté le second titre de l'*Amour filial*, obtenait un très-grand succès sur les théâtres de province lorsque la Révolution de 1789 lui permit enfin d'être applaudi à Paris, où Talma le fit paraître sur le théâtre de la République, le 4 janvier 1790. Talma remplissait le principal rôle, celui d'André le galérien. A cette époque, le héros du drame vivait encore; il put assister à sa propre glorification. Dès 1770, l'*Honnête criminel* avait été traduit en italien par Mlle Elisabeth Caminer-Surra, et les théâtres d'Italie le représentaient encore avec succès. Ce drame est le seul ouvrage qui, avec les *Deux Avares*, comédie en deux actes mêlée d'ariettes, du même auteur, ait obtenu une réussite complète. Enrichie de la musique de Grétry, cette comédie fut représentée d'abord à Fontainebleau, par les comédiens italiens, le 27 octobre et le 7 novembre 1770; et ensuite à Paris, le 6 décembre de la même année. Le *Fabricant de Londres*, drame en cinq actes, donné au Théâtre-Français, le 12 janvier 1771, tomba dès sa première représentation; à la fin de la pièce, au moment où l'on vient annoncer la banqueroute du fabricant, un plaisant du parterre, faisant allusion au prix de son billet d'entrée, s'écria : « J'y suis pour mes vingt sous! » Ce bon mot ne fut pas étranger, dit-on, à la chute du drame de Falbaire. Cette pièce, traduite en allemand, la même année, par Wieland, n'en obtint pas moins une éclatante réussite à Vienne; traduite en italien, en 1773, par Elisabeth Caminer-Surra, elle eut un sort non moins heureux sur le théâtre de Venise. Citons encore *Zémire et Zélide*, ouvrage d'abord écrit en deux actes, en 1771, et destiné aux comédiens italiens; de Falbaire le retira à ces derniers, et en fit un opéra en trois actes, sous le titre du *Premier navigateur*, dont Philidor composa la musique. Cet ouvrage devait être joué à Fontainebleau pendant les voyages de la cour, ce qui n'eut pas lieu; et, quoique l'on eût fait des répétitions à l'Opéra en 1782 et en 1784, il n'a jamais été exécuté. Gardel aîné donna, sous le même titre, un ballet-pantomime, en deux actes, sur la scène même de l'Opéra, le 26 juillet 1785, ce qui excita des reproches de la part de Fenouillot de Falbaire, à qui l'on doit encore une pièce en cinq actes et en vers, l'*Ecole des mœurs*, tombée à sa première représentation à la Comédie-Française, le 13 mai 1776. Tous ces ouvrages, auxquels l'auteur a réuni divers travaux fournis à l'*Encyclopédie*, ainsi que plusieurs pièces fugitives, composent le recueil de ses *Œuvres* (Paris, 1787, 2 vol. in-8o). (V. FABRE, et l'HONNÊTE CRIMINEL, dans ce Dictionnaire.) Ce fut, dit-on, grâce aux démarches de Fenouillot de Falbaire que l'*Honnête criminel*, le malheureux Fabre, reçut en mai 1768 son brevet de grâce et de réhabilitation, au lieu du simple brevet de congé accordé en 1762.

FALBALA s. m. (fal-ba-la — v. l'étym. à la partie encycl.). Volant, bande d'étoffe plissée, dont on orne les robes et les rideaux : *Robes, rideaux à* FALBALAS. FALBALA *par haut pour celles qui n'ont point de hanches; celles qui en ont trop le portent plus bas.* (Regnard.)

Avez-vous *falbalas*, diamants, équipage,
Une adroite soubrette, un mari point jaloux?
De vos lèvres de rose ignorez-vous l'usage?
Et laissez-vous longtemps vos galants à genoux?
H. CANTEL.

‖ Vieilli, mais se dit, par dénigrement seulement, lorsqu'on veut désigner des ornements prétentieux et de mauvais goût; hors de là, on dit VOLANT.

— **Encycl.** Linguist. Le dictionnaire de Trévoux dit que des personnes savantes se sont donné beaucoup de peine pour trouver l'étymologie de ce mot qui n'en a aucune; car, suivant lui, c'est un mot de pure caprice. Ce que M. de Caillière écrit de l'étymologie de ce mot, dans son *Traité des mots à la mode*, mérite d'être ici rapporté : « Puisque nous sommes sur l'invention des modes, aussi bien que sur celle des mots nouveaux, dit le duc, monsieur le commandeur sait-il ce que c'est qu'un *falbala?* — Non, dit le commandeur. — Un *falbala*, reprit le duc, est une bande d'étoffe plissée que les femmes mettent au bas de leurs jupes, ou autour de ces petits tabliers qu'elles portent présentement. — C'est sans doute, répliqua le commandeur, quelque marchand turc ou arménien qui lui a donné ce nom de la langue de son pays; de même qu'on appelle un sofa une espèce de lit de repos à la manière des Turcs. — Nullement, repartit le duc, et je crois pouvoir vous assurer que le courtisan qui a enrichi notre langue du beau nom de *falbala*... — Il fait peut-être des choses plus utiles, répliqua le commandeur, mais il me semble qu'en matière de mots nouveaux, quand on fait tant que de vouloir en inventer, il faut qu'ils aient quelque rapprot à la chose qu'ils expriment. » D'après Ménage, le courtisan qui a enrichi notre langue du mot *falbala* est M. de Langlée, maréchal des camps et armées du roi; étant avec une couturière qui lui montrait une jupe au bas de laquelle il y avait une de ces bandes plissées, il lui dit en raillant que ce *falbala* était admirable, et il lui fit accroire qu'on appelait ainsi à la cour ces sortes de bandes. La couturière apprit ensuite ce mot imaginaire à une de ses compagnes qui le redit à une autre, et ainsi, de main en main, l'expression fit fortune. D'autres prétendent que *falbala* est un mot impromptu fabriqué par le Régent. Ce prince, dit-on, soutenait un jour qu'il était impossible de prendre les marchands en défaut et de leur demander chose dont ils fussent dégarnis. Pour le prouver, il fait arrêter son carrosse, et, entrant dans la boutique d'une lingère du Palais-Royal : « Madame, avez-vous des *falbalas?* — Oui, monsieur, aurait répondu cette femme, en lui montrant des garnitures de robe, en voilà! » Le prince aurait gagné son pari, et le nom serait demeuré à la chose. Napoléon Landais a répété ce conte, qu'il a sans doute pris dans le *Grand vocabulaire français.* On peut, en effet, avec Génin, objecter à ces anecdotes que *falbala* était connu bien avant M. de Langlée et le Régent, car il était déjà usité à la cour de Louis XIV. Il se trouve dans une lettre d'Hamilton au marquis de Mimeure, datée de Sceaux 1er juillet 1705 : « La dame surtout me parut mise d'une façon toute nouvelle :

Son habit, d'une étoffe antique,
Sur des *falbalas* en portique
Offrait d'équivoques couleurs. »

Dans une autre lettre, celle-ci adressée au duc de Berwick, en Flandre, de 1706 :

« Nos dames en rapportèrent beaucoup de gloire, et tant de fourrage dans leurs *falbalas*, leurs corsets, les poches de leurs jupons, leurs bas et leurs souliers, que Saint-Germain en a pour longtemps. »

Et encore au même, en Espagne, à la date de 1707 :

Parlons maintenant de nos belles :
Elles repassent leurs dentelles,
Vont mettre dans votre jardin
Leurs cornettes sur des ficelles,
Réparent quelques *falbalas*... »
(*Œuvres complètes*, III.)

Ces citations suffisent pour établir que le mot *falbala* était dès lors en pleine circulation. Le premier des trois passages d'Hamilton semble indiquer que la mode des *falbalas* s'établit vers l'année 1705, puisqu'il y est dit que la dame qui les étalait en portique était mise d'une façon toute nouvelle. Et ce qui, selon Génin, confirme cette indication, c'est que, dans les *Mots à la mode*, jolie comédie de Boursault, où l'on trouve une ample et bizarre nomenclature des chiffons de toilette en vogue dans l'année 1684, il n'est pas question de *falbalas*. Or, s'ils eussent été connus à cette époque, il n'est pas douteux que le poëte les eût compris dans sa liste avec le chou, la gourgandine, la culbute, le tâtez-y, le papillon et le reste.

Le Duchat croit que *falbala* vient de l'allemand *fald-plat*, qui veut dire proprement une feuille pliée en deux. Selon Leibnitz, à l'autorité duquel Le Duchat s'en réfère, ce mot serait commun dans la haute Allemagne pour désigner une sorte de jupe qui a tout l'air de celles qu'on appelait *falbalas*. Génin, de son côté, prétend que *falbala* vient de l'espagnol *falda*, bord, ou pan de robe, pli d'un vêtement, habit de femme, long manteau plissé; d'où *faldellin*, cotillon plissé, *faldear*, découper de grands bords appliqués sur les habits. On ne saurait mieux, selon lui, définir le *falbala*, que l'on appelle aujourd'hui volant, et il lui paraît clair que *falda* s'est allongé en *falbala*. Ce doit être, ajoute-t-il, vers l'époque du mariage de Louis XIV avec une infante d'Espagne, lorsque la langue et les auteurs espagnols étaient dans la société polie aussi familiers, ou peu s'en faut, que le français ou les auteurs français.

D'après d'autres enfin, parmi lesquels Delâtre, *falbala* viendrait de l'anglais *fur-below*, proprement bande d'étoffe au bas d'une robe; — la particule *be* intercalée répondrait exactement, suivant Delâtre, à la préposition sanscrite *abhi*, près de, vers, *ad*, *versus*, qui se compose de la particule négative *a*, marquant le déplacement, de la racine verbale *bhas*, mettre, et de la terminaison du locatif *i*, qui est devenue en latin *ob*, en germanique *bi*, *bei*, *bo*, *be*. M. Littré croit aussi que c'est peut-être la vraie étymologie, à moins, toutefois, que *fur-be-low* ne soit une altération du mot français, transformé de manière à avoir un sens apparent en anglais. Qui sait si, dans trois ou quatre siècles, on ne cherchera pas de même l'origine de *pieuvre* ou de *et ta sœur*, à grand renfort de science et de citations?

FALCADE s. f. (fal-ka-de). Sorte de courbette, dans laquelle l'animal plie les jambes très-bas, en coulant lorsqu'on l'arrête. ‖ On dit aussi FALQUE.

FALCADINE s. f. (fal-ka-di-ne). Pathol. Variété de syphilis endémique à Falcado, dans la province de Bellune.

FALCADJI s. m. (fal-ka-dji). Hist. ottom. Bourreau qui applique aux condamnés le supplice de la falaca.

FALCAIRE s. f. (fal-kè-re — du lat. *falx*, *falcis*, faux). Anc. art milit. Epée en forme de faux.

— Zooph. Genre de polypes formé aux dépens des sertulaires, et ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec le fer d'une faux.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères et de la tribu des amminées, formé aux dépens des berles, et connu aussi sous le nom de CRITAME. L'espèce type est la falcaire de Rivin, qui se trouve en France.

FALCAND (Hugues), historien sicilien, né en Normandie dans le XIIe siècle, à ce qu'on croit, mort en 1200. Il passa la plus grande partie de sa vie en Sicile, où ses parents l'avaient amené dès le bas-âge. Il a écrit, en latin, l'histoire des événements arrivés dans ce pays de 1146 à 1169, période qui comprend le règne de Guillaume Ier, surnommé le *Mauvais*, et une partie du règne de Guillaume II, c'est-à-dire l'époque où la Sicile fut le plus agitée par toutes sortes de troubles intestins. Cette histoire mérite d'être consultée.

« L'ouvrage de Falcand, dédié à Pierre, trésorier de Palerme, dit Lebreton, est écrit avec beaucoup de simplicité et d'exactitude. Il fut publié pour la première fois sur un manuscrit de la bibliothèque de Matthieu Longuejoue, évêque de Soissons, par Gervais de Tournai, chanoine de cette même ville (Paris, 1550, in-4o); il le fut encore depuis dans les *Rerum Sicularum scriptores* (Francfort, 1579, in-fol.), puis réimprimé dans la *Bibliotheca Sicula* de Carusio, dans les *Scriptores rerum Walicarum* de Muratori (t. VII), enfin dans le *Thesaurus antiquitatum Siciliæ.* »

FALCES, ville d'Espagne, prov. et à 82 kilom. S.-O. de Pampelune, près de la rive droite de l'Arga; 2,900 hab. Moulins à huile et à farine; commerce de bétail et de fruits. Vaste hôpital; restes d'un château fort.

FALCIERI (Biagio), peintre italien, né à San-Ambrogio, près de Vérone, en 1628, mort en 1703. Il eut pour maître, à Venise, le peintre Liberi, dont il adopta la manière chaude et brillante. Falcieri passa la plus grande partie de sa vie à Vérone, où se trouvent ses principales œuvres et où il acquit une grande fortune. C'était un artiste aussi prompt à concevoir qu'à exécuter. Ses tableaux, habilement exécutés, se recommandent en outre par la richesse de la composition et la variété des expressions. Son œuvre capitale est le *Concile de Trente*, qu'il exécuta pour l'église de Sainte-Anastasie, à Vérone. On cite également la galerie qu'il peignit dans le château de la Mirandole.

FALCIFOLIÉ, ÉE adj. (fal-si-fo-li-é — du lat. *falx*, *falcis*, faux; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de faux.

FALCIFORME adj. (fal-si-for-me — du lat. *falx*, *falcis*, faux, et du fr. *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un fer de faux : *Os* FALCIFORME. *Ailes* FALCIFORMES.

FALCIGÈRE s. m. (fal-si-jère — du lat. *falx*, *falcis*, faux; *gero*, je porte). Entom. Syn. de CEUTORHYNQUE.

FALCINELLE s. f. (fal-si-nèle — dimin. du lat. *falx*, *falcis*, faux). Ornith. Genre d'oiseaux, qui comprenait d'abord les épimaques et les promérops, et qu'on a restreint ensuite à une seule espèce d'épimaque propre à l'Afrique.

FALCIROSTRE adj. (fal-si-ro-stre — du gr. *falx*, *falcis*, faux ; *rostrum*, bec). Qui a le bec en forme de faux.

— s. m. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des picucules, et qui doit rester réuni à ces derniers.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, de l'ordre des échassiers, caractérisée par un bec en forme de faux, et comprenant les genres courlis, ibis et tantale.

FALCK V. FALK.

FALCKEMBERG (Jean DE), dominicain allemand, né en Poméranie, dans un village dont il prit le nom. Il se fit remarquer au concile de Constance en prenant la défense du pape Grégoire XII, et en soutenant contre le célèbre Gerson l'orthodoxie des ouvrages de Jean Petit, accusé d'hérésie. Vers le même temps, il prit la défense des chevaliers de Livonie contre Jagellon, roi de Pologne, écrivit contre ce prince un ouvrage virulent, et fut, pour ce fait, condamné à une prison perpétuelle par le chapitre de son ordre. Le pape Martin V fit venir à Rome Falckemberg et lui rendit la liberté après un emprisonnement qui dura plusieurs années. On a inséré dans les *Œuvres de J. Gerson* (Anvers, 1706) les trois discours que ce dominicain prononça en faveur de Jean Petit.

FALCKENSKIOLD (Sénèque-Othon DE), général danois, né à Flagelse, dans l'île Seeland, en 1738, mort en 1820. Dès l'âge de treize ans, il embrassa la carrière des armes. Après la guerre de Sept ans, à laquelle il prit part, il voyagea pour s'instruire dans les principaux Etats de l'Europe, fut nommé, à son retour en Danemark, adjudant général, puis il servit dans l'armée russe contre les Turcs, et se conduisit brillamment à Chotzim, à Cahul, etc. Rappelé en Danemark, Falckenskiold seconda les projets de Struensée, qui le chargea de diverses missions diplomatiques, et se vit entraîné dans la chute de cet homme d'Etat (1772). Il fut jeté en prison, privé de ses biens et de ses dignités et rendu à la liberté au bout de cinq ans, mais exilé. Il se retira en France, puis en Suisse, où il termina sa vie.

FALCKENSTEIN (Jean-Henri DE), historien allemand, né en 1682, mort en 1760. Il professa la jurisprudence et l'art héraldique à l'Académie noble d'Erlangen, dont il devint directeur en 1715, embrassa, trois ans plus tard, le catholicisme, se rendit alors auprès de l'évêque d'Eichstædt, qui le nomma son chambellan et son historiographe, et enfin remplit l'emploi de conseiller aulique du margrave de Brandebourg, Onolzbach, à partir de 1730. On a de lui de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Antiquitates Nordgavienses* (Francfort, 1733, 3 vol. in-fol.); *Deliciæ typographicæ Norimbergenses* (1733, in-fol.); *Analecta Thuringo-Nordgaviensia* (1734-1743, 3 vol.); *Chronique de Thuringe* (1737-1739); *Civitatis Erfurtensis historia critica et diplomatica* (1739-1740); *Antiquitates et memorabilia marchiæ Brandenburgicæ* (1751); *Histoire complète du grand-duché, autrefois royaume de Bavière* (Munich, 1763).

FALCKNER (Jean-Henri), écrivain suisse, né à Bâle en 1729, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Il devint recteur de l'université de sa ville natale, où il enseigna le droit. On a de lui : *De Helveticorum legatorum singulari specie* (Bâle, 1747, in-4o); *Sententiæ de nonnullis philosophiæ moralis et juris naturæ capitibus* (Bâle, 1747).

FALCO s. m. (fal-ko — mot lat. formé de *falx*, *falcis*, faux, par allus. à la forme du bec). Ornith. Nom scientifique du genre faucon.

FALCO (Benoît), littérateur italien, né à Naples, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il enseigna l'hébreu dans sa ville natale et publia divers ouvrages, dont les principaux sont : *De origine hebraicarum, græcarum latinarumque litterarum deque numeris omnibus libellus* (Naples, 1510, in-4o); *Rimario* (Naples, 1535, in-4o); la *Descrittione dei luoghi antichi di Napoli è del suo distretto* (Naples, 1539, in-8o).

FALCO (Juan CONCHILLOS), peintre espagnol. V. CONCHILLOS-FALCO.

FALCON (cap), promontoire d'Algérie, prov. et au N.-O. d'Oran, par 35° 48′ de lat. N., et 3° 7′ de longit. O. Il ferme à l'O. le golfe d'Oran.

FALCON (Q. Sosius), consul romain en 193 de notre ère. Il appartenait à une famille illustre et possédait une grande fortune. Lorsque l'empereur Pertinax voulut réformer les abus et rétablir la discipline, les prétoriens irrités se soulevèrent et proclamèrent Falcon empereur; mais ce mouvement fut comprimé, et Falcon, qui n'y avait pas pris une part ostensible, put se retirer, sans être inquiété, dans ses domaines.

FALCON ou **FAUCON**, moine de Tournus au XIe siècle. Il composa, à la demande de Pierre, abbé de son monastère, la *Chronique de Tournus*. Cet ouvrage a beaucoup servi au père Chifflet pour écrire son *Histoire de Tournus* (1664).

FALCON (Marie-Cornélie), une des plus célèbres cantatrices de l'Opéra français, née à Paris le 28 janvier 1812. Elève du Conservatoire, elle y reçut les leçons de Henri pour la vocalisation; puis étudia le chant proprement dit, sous la direction de Bordogni et de Pellegrini. Le premier prix de chant lui fut décerné au concours de 1831. Le 20 juillet 1832, elle débuta à l'Opéra par le rôle d'Alice, dans *Robert le Diable*, et y produisit une impression extraordinaire sur les spectateurs, par la splendeur de sa voix, sa beauté sculpturale, son intelligence dramatique et la passion de son jeu. En 1833, elle créa le rôle d'Amélie dans *Gustave III;* en 1835, Rachel, de la *Juive;* en 1836, Valentine, des *Huguenots*, et Stradella en 1837. Dans les *Huguenots* principalement, et surtout dans l'incomparable duo du quatrième acte, Mlle Falcon s'élevait jusqu'au sublime. « De voix de soprano plus étendue, plus limpide, plus admirablement belle, dit M. H. Blaze, on n'en saurait imaginer. C'était un métal incomparable, un timbre comme on en avait rarement entendu, et comme il pourrait bien se faire qu'on en entendît plus rarement encore; car la nature, pour me servir de l'expression d'un illustre poëte, s'égale, mais ne se répète pas. Avec cela, la grâce et la distinction de la personne, un front rayonnant d'intelligence. Et dans ces éloges dont on la comblait, dans cet enthousiasme des artistes et du public, quelle réserve délicate, quelle respectueuse émotion, comme si l'on eût craint, par de trop bruyants hommages rendus à la cantatrice, de profaner la pureté de la jeune fille! Les maîtres eux-mêmes se conformaient à ce sentiment, et Meyerbeer s'efforçait d'atténuer à son intention certains traits trop hardis du caractère de Valentine. On ne sait malheureusement plus assez quels ressorts inouïs la voix emprunte à certaines conditions spéciales, on ignore que les vestales de l'art y sont les vraies reines. Là fut le secret de la toute-puissance exercée à diverses périodes et par Mlle Falcon et par Jenny Lind. » Par malheur, en 1837, sa santé s'altéra, l'organe fut attaqué d'une manière si grave que la cantatrice fut obligée d'aller en Italie essayer des effets d'un climat salutaire; mais son rôle était fini. En 1840, elle se fit entendre dans une soirée donnée à son bénéfice à l'Opéra. Elle chantait *Rachel*. La salle était comble. Falcon paraît et des applaudissements sans fin éclatent; l'artiste attaque son récitatif. A cette voix, jadis si pure et si vibrante ont succédé des notes sourdes, éraillées; l'auditoire, stupéfait, se regarde; l'artiste remarque l'étonnement de l'assemblée, sa voix s'éteint, ses pleurs coulent; elle avait compris qu'il lui fallait renoncer pour toujours au théâtre. Aucun des spectateurs présents n'oubliera cette lamentable soirée. En vain, par des marques d'approbation réitérées, chercha-t-on à donner du courage à l'artiste. Résignée, elle acheva son rôle et disparut. Que devint-elle? Nul ne le sait. On prétend l'avoir rencontrée plus tard professant le chant en Russie. Mlle Falcon, jusqu'à ce jour, n'a été remplacée ni dans les *Huguenots*, ni dans *Robert*, ni dans la *Juive*.

« Métal sonore et fragile, dit à son tour M. Jouvin, l'âme et la voix de Cornélie Falcon se brisèrent un soir qu'elles avaient chanté divinement toutes deux. La poitrine était étroite et l'âme immense; en s'échappant de la prison où elle était repliée sur elle-même, cette âme au timbre d'or célébrait sa victoire par des cris sublimes d'ange en liberté. Evasions périlleuses trop souvent répétées et qui, chaque fois, coûtaient une note à la voix, une plume à l'ange. Ce qui devait arriver arriva : la prison resta vide, la prisonnière étant partie pour ne plus revenir. C'est alors que le public de l'Opéra, convié à tant de triomphes, assista aux funérailles de sa cantatrice favorite, se pleurant vivante elle-même. »

FALCONBRIDGE (Alexandre), voyageur anglais, mort à Sierra-Leone en 1792. Il était chirurgien, et fit, en cette qualité, plusieurs voyages en Afrique, sur des bâtiments négriers. Il a publié : *Précis de la traite des nègres sur la côte d'Afrique* (1789, in-8o), ouvrage dans lequel il expose les actes de barbarie commis dans cet odieux trafic. — Sa femme, Anna-Maria FALCONBRIDGE, l'accompagna dans divers voyages et fit paraître : *Deux voyages à Sierra-Leone dans les années* 1791, 1792 *et* 1793 (Londres, 1793, in-8o), ouvrage rempli d'intéressants détails.

FALCONE (cap), promontoire du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, sur la côte N.-O., formé par l'extrémité septentrionale de la chaîne de la Nura; situé par 40° 58′ de latitude N. et 5° 52′ de longitude E. Il forme, à l'O., avec l'île Asinara, le golfe de Sassari.

FALCONE (Aniello), peintre italien, né à Naples en 1600, mort en 1665. Il fit de rapides progrès sous la direction de Joseph Ribera, dit l'Espagnolet, s'attacha surtout à peindre des batailles et acquit dans ce genre une grande réputation. Forcé de quitter Naples pour avoir pris part à l'insurrection de Masaniello, il se retira en France, où il fut fort bien accueilli. Cet artiste, qui, de son temps, était surnommé l'*Oracolo delle bataglie*, a produit de nombreuses œuvres, remarquables par l'éclat du coloris, la correction du dessin, la variété et le naturel des figures. Falcone forma un assez grand nombre d'élèves, dont l'un, Salvator Rosa, devait le surpasser.

FALCONE (Benedetto DI), historien italien, né à Bénévent au XIIe siècle. Il fut notaire du palais apostolique et secrétaire du pape Innocent II. On a de lui une remarquable chronique des événements arrivés principalement à Bénévent, de 1102 à 1140, laquelle a été publiée pour la première fois, avec trois autres ouvrages, sous le titre de : *Antiqui chronologi quatuor* (Naples, 1626, in-4o).

FALCONÉ, ÉE (fal-ko-né). Ornith. Syn. de FALCONIDÉ, ÉE.

FALCONELLE s. f. (fal-ko-nè-le — dimin. du lat. *falco*, faucon). Ornith. Section du genre pie-grièche.

— **Encycl.** Ornith. Le sous-genre *falconelle*, qui, à l'époque de sa création, ne reposait que sur deux espèces, en compte aujourd'hui quatre, toutes de l'Australie. Ses caractères essentiels peuvent se résumer ainsi : bec court, robuste, très-comprimé, un peu fléchi en arc; mandibule supérieure dentée et crochue vers le bout; l'inférieure aiguë et retroussée à la pointe; narines latérales cachées par les plumes de la base du front; tarses de la longueur du doigt médian, scutellés; les deux doigts latéraux égaux et unis à leur base avec le médian; ongles crochus et robustes; pouce long et vigoureux. La tête est généralement surmontée d'une huppe qui ne s'abaisse jamais complètement. L'espèce type est la *falconelle* huppée. « Ce fut en septembre 1844, dit, au sujet de cet oiseau, M. Jules Verreaux, que j'eus le bonheur d'observer les *falconelles;* et il faut rendre ici tout l'honneur dû à notre célèbre Cuvier, qui avait si bien saisi le sens du nom qu'il a appliqué à ces oiseaux; car celui de pie-grièche-mésange est le seul capable de faire voir leurs rapports avec ces deux familles ornithologiques en apparence si éloignées l'une de l'autre. En effet, les *falconelles*, tout en possédant un bec fortement crochu et même plus épais qu'il ne se voit dans beaucoup de lainidés, ont pourtant à peu près les mêmes mœurs que les mésanges. Je les ai observées avec le plus grand soin avant de me décider à en tuer, et je les ai vues presque toujours cramponnées aux branches et aux feuilles, les contournant dans tous les sens, afin d'y découvrir les insectes qui servent à leur nourriture; et, bien que je les aie surprises s'emparant de beaucoup de chrysomèles, j'ai parfaitement remarqué qu'elles attaquaient le plus souvent les cigales, qui aiment à se réfugier sur les casuarinas, dont l'écorce rugueuse leur offre un abri sûr. Je suis parvenu à voir le mâle de ces oiseaux en emporter une qui avait plus de 0m,05 de longueur, de l'espèce noire, si abondante dans les environs de Sidney, et qui fait entendre un bruit assourdissant pendant l'été. La première chose que fit mon oiseau fut de la placer dans ses pattes, dont les ongles sont très-puissants, puis de lui déchirer le corselet avec son bec. Il faut que cet organe, chez les *falconelles*, soit doué d'une grande force, car cette espèce de cigale est elle-même très-forte. Je fus enfin plus convaincu lorsque, après avoir tué cet oiseau, je vis tomber avec lui l'insecte en question. En faisant l'ouverture de l'estomac, j'y trouvai des débris de beaucoup d'espèces d'insectes communs dans cette saison, mais presque tous d'une substance dure; il y avait, dans le nombre, des portions assez complètes du *curculio noir*, qui abonde surtout sur les eucalyptus, et qui a 0m,30 de longueur. Une *falconelle*, que je tuai en juillet dans les ravins solitaires de North-Shore, avait dans son estomac des débris de la phasma grise, qui atteint 0m,19 à 0m,22 de longueur, et même de papillons nocturnes qui, le jour, cherchent un abri parmi les écorces des casuarinas et des baucksias. Mes domestiques ont observé, comme moi, qu'on ne voyait le plus ordinairement qu'un couple ensemble. Dans les alentours de Sidney, ces oiseaux ne sont que de passage; mais j'ignore encore dans quelle localité ils se retirent. Germain et Emile en trouvèrent plusieurs couples dans leur voyage au port Macquarie; mais Emile en trouva un plus grand nombre dans les forêts du Manury, en novembre et décembre; il m'assura même qu'il avait vu un nid, dans lequel se trouvaient deux jeunes à peine couverts de plumes. Ce nid se trouvait entrelacé dans les branches les plus minces d'un casuarina, de sorte qu'il était constamment ballotté par le vent. Bien solidement fixé, il était composé de débris d'écorces d'eucalyptus, de métrosidéros, de petites bûchettes et de quelques tiges minces de casuarina; l'intérieur était garni de quelques graminées et de plumes. Ce nid était plus haut que large et se trouvait tellement bien abrité par toutes les tiges qui s'y trouvaient attachées, qu'Emile le prit pour une de ces plantes parasites si communes sur les arbres. Malheureusement, quand il y retourna pour prendre les jeunes, ils étaient partis. Quant au nid, il fut dévoré dans sa case, avec une quantité d'autres objets précieux, par les rats et les souris. »

La *falconelle* huppée a tout le dessus de la tête noir, avec des plumes longues et assez larges qui forment une huppe ou plutôt une sorte de casque. Les côtés du front, de la tête, des joues et d'une partie du cou sont d'un blanc pur. La couleur noire de la huppe, se prolongeant au travers de l'œil, vient rejoindre une bande noire assez large, qui se trouve au-dessous de l'œil et qui se continue jusque derrière les oreilles. La gorge et le devant du cou sont également noirs. Tout le reste de la partie inférieure est d'un jaune pâle, un peu vif seulement sur la poitrine. Les parties supérieures sont olivâtres ou gris cendré. Le bec est d'un noir terne; les tarses sont bleuâtres, ainsi que les ongles.

FALCONER (Guillaume), poëte écossais, né à Edimbourg vers 1735, mort vers 1769. Il était fils d'un pauvre barbier. Il servait comme simple matelot sur un bâtiment marchand, lorsque le poëte Campbell, frappé de ses dispositions pour la poésie, se plut à l'instruire. Le jeune marin composa, en 1751, un poëme sur la mort du prince de Galles, puis quelques poésies qui passèrent inaperçues. C'est le naufrage de la *Britannia*, bâtiment sur lequel il se trouvait en qualité de contremaître, qui lui donna l'idée d'écrire le poëme descriptif en trois chants intitulé *The Shipwreck* (le *Naufrage;* Londres, 1762). Cet ouvrage, qui fut parfaitement accueilli, fonda sa réputation et lui valut la protection du duc d'York. Falconer entra alors dans la marine royale et devint intendant des vivres de la frégate *Glory*, puis de la frégate *Aurora*. En 1769, il partit pour l'Inde, à bord de ce dernier bâtiment, qui fit naufrage en engloutissant ses passagers; car, depuis lors, on n'en entendit plus parler. Outre son poëme le *Naufrage*, intéressant malgré l'abus des termes techniques, et où il a reproduit d'une façon saisissante les grandes scènes de l'Océan, Falconer a publié le *Démagogue*, satire politique dirigée contre Wilkes et Churchill; diverses poésies de circonstance, et un *Dictionnaire universel de marine* (1769), qui est estimé.

FALCONER (Guillaume), médecin anglais, né à Chester en 1741, mort en 1805. Il exerça son art à Bath et publia un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Expériences et observations sur la propriété vénéneuse du cuivre* (1774, in-8o); *Observations sur quelques-uns des articles de la diète et du régime que l'on prescrit communément aux valétudinaires* (1778, in-8o); *Remarques sur l'influence qu'exercent sur l'homme le climat, la position géographique, le pays, la population, l'alimentation, la carrière parcourue* (1781, in-8o), ouvrage fort remarquable, fruit de longues recherches; *De l'influence des passions sur les altérations du physique* (1788); *Essai sur le moyen de préserver la santé des personnes employées aux travaux de l'agriculture* (1789, in-8o); *Miscellanea de traités* (1793, in-4o), etc.

FALCONER (Hugh), botaniste, géologue et paléontologiste anglais, né à Forres (Ecosse) le 29 février 1808, mort le 31 janvier 1865. Falconer fit ses études à Aberdeen et à Edimbourg. C'est dans cette dernière ville qu'il prit, en 1829, le grade de docteur en médecine. Il fut alors, raconte M. Figuier (*Année scientifique*, t. X), nommé aide-chirurgien à l'établissement anglais du Bengale. Mais, comme il n'avait pas encore l'âge requis de vingt-deux ans, il passa une année chez feu le docteur Wallich, qu'il assista dans le classement de son herbier indien. A peine arrivé à Calcutta, en 1830, il publia une notice sur une collection de fossiles appartenant à la Société asiatique du Bengale. En 1832, il remplaça le docteur Royle comme directeur du jardin botanique de Souharounpour, ville située entre le Gange et la Djumna, dans une province à peine civilisée. Il entreprit alors des excursions géologiques dans les coteaux qui s'étendent au pied de l'Himalaya et qu'il a appelés *Sewalik-Hills*. Il y découvrit, dans le terrain tertiaire, un gisement très-abondant de fossiles, dont il fit l'objet de plusieurs mémoires. Ces recherches lui valurent, en 1837, la grande médaille de la Société géologique de Londres. Il la partagea avec son collaborateur, le capitaine Cautley. En 1834, il conseilla au gouvernement d'acclimater au Bengale le théier, et donna ainsi l'impulsion à la création d'une nouvelle source de richesses dans cette province. En 1837, il accompagna Burnes dans sa mission à Kaboul, et il passa l'hiver de 1837 à 1838 dans le royaume de Cachemire, où il fit des études intéressantes dont les résultats n'ont pas encore été publiés. En 1842, sa santé, ébranlée par tant de fatigues, l'obligea à retourner en Europe. Il distribua ses collections de fossiles au British-Museum et au musée de l'India-House, et commença la publication d'un ouvrage intitulé *Fauna antiqua sivalensis*. En 1847, il retourna au Bengale, laissant tous ses herbiers en dépôt au musée de l'India-House, où, par malheur, la plupart de ses plantes, mouillées pendant la traversée, se sont pourries. En 1848, le docteur Falconer succéda à Wallich comme directeur du jardin botanique de Calcutta. C'est à cette époque qu'il s'occupa de l'acclimatation de l'arbre à quinquina dans l'Inde. Il retourna en Angleterre par la Syrie et la Crimée, en 1855. Depuis lors, il publia un grand nombre de mémoires sur la paléontologie, et il prit, en 1863, une part active aux débats suscités par la découverte de la mâchoire de Moulin-Quignon. Il croyait fermement à l'existence de l'homme dans l'Inde à l'époque quaternaire, et il chercha constamment les traces de son passage dans les terrains fossilifères de l'Himalaya. Au mois de septembre 1864, il alla à Gibraltar, avec son ami le docteur Busk, pour examiner les ossements humains qu'on venait d'y découvrir dans une

caverne. Mais ce dernier voyage lui fut fatal. Il a laissé un ouvrage inachevé, intitulé l'*Homme primitif*, dont il avait rassemblé les matériaux partout, dans l'Inde, en Italie, en France, en Espagne. « La somme des connaissances scientifiques qui ont péri avec M. Falconer, dit le *Reader* anglais, est prodigieuse; car il avait un heureux défaut, celui de ne jamais articuler une opinion sans avoir la conscience de sa vérité surabondamment démontrée. »

FALCONÉRIE s. f. (fal-ko-né-rî — de *Falconer*, savant angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des antidesmées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Inde.

FALCONET, troubadour qui, d'après Papon, aurait vécu à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Il est connu par deux tensons, dont l'un, s'il n'a pas un grand mérite littéraire, a du moins pour l'historien un certain intérêt de curiosité; « il contribue à montrer, dit M. Emeric David, combien les vers des troubadours ont servi au développement de la raison publique. »

Le tenson auquel fait allusion l'écrivain de l'*Histoire littéraire de la France* a lieu entre Falconet et un autre troubadour nommé Fabre ou Faure. La forme de ce tenson est peu usitée et prête à la satire la plus mordante; chacun met en jeu quelque méchant baron et en pèse la valeur. C'est une occasion assez piquante de décrier les seigneurs du temps. Tous — ou du moins ceux des pays situés auprès de la Durance et sous la domination desquels se trouvent nos poëtes — tous y passent : et Guillaume de Sabran, et le seigneur de Courteson, et le seigneur de Néaillon, et le seigneur de Berre. Gui de Cavaillon, troubadour comme eux, ne trouve même pas grâce devant leur causticité.

Nous avons de Falconet un autre tenson avec un poëte nommé Taurel, et d'après lequel nous voyons que notre troubadour ne fut pas toujours aussi hautain envers les grands qu'on pourrait le croire d'après la pièce que nous venons de mentionner, et qu'il ne dédaigna pas d'être admis à la cour de Boniface III, marquis de Montferrat. Taurel *n'y épargne pas notre poëte.*

Consultez : Millot, *Histoire littéraire des troubadours* (t. III, p. 399 et 400); Raynouard, *Choix des poésies des troubadours* (t. V, p. 147); Papon, *Histoire de Provence* (t. II, p. 411 et 276); *Histoire littéraire de la France* (t. XVII, p. 528 et 529).

FALCONET (André), médecin français, né à Roanne en 1612, mort en 1691. Il passa son doctorat en médecine à Montpellier, en 1634, se fit recevoir docteur en droit en 1641, et se fixa à Lyon, où il acquit la réputation d'un excellent praticien. On a de lui : *Moyens préservatifs et méthode assurée pour la parfaite guérison du scorbut* (Lyon, 1642).

FALCONET (Noël), médecin, fils du précédent, né à Lyon en 1644, mort à Paris en 1734. Il exerça d'abord la médecine dans sa ville natale, puis se fixa à Paris avec le titre de médecin consultant du roi. Son principal ouvrage est : *Système des fièvres et des crises, selon la doctrine d'Hippocrate, etc.* (Paris, 1723, in-8o).

FALCONET (Camille), médecin et littérateur français, fils du précédent, né à Lyon en 1671, mort à Paris en 1762. Il quitta Lyon, où il exerçait la médecine, pour se rendre à Paris en 1707. Il s'y fixa et devint successivement médecin de la chancellerie, médecin consultant du roi, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Falconet laissa, en mourant, 11,000 volumes à la Bibliothèque royale. Il a fourni plusieurs dissertations curieuses aux *Mémoires de l'Académie des sciences* et donné des éditions des *Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, trad. par Amyot (1731), et du *Cymbalum mundi* de Bonaventure Despériers (1732).

FALCONET (Etienne-Maurice), statuaire français distingué, né à Paris en 1716, mort dans la même ville en 1791. Il appartenait à une famille dénuée de toute fortune, qui le mit en apprentissage chez un pauvre sculpteur sur bois, dont le gagne-pain consistait à fabriquer ces têtes ébouriffées de faux toupets qu'on voyait jadis dans la boutique des perruquiers. Ces masques informes éveillèrent pourtant les instincts du jeune Falconet. Tout en s'escrimant sur des têtes à perruques, il pressentait déjà le grand art et consacrait toutes ses petites économies à l'achat d'estampes qu'il s'essayait à modeler en terre après son travail de la journée. Toutefois, il n'eût pu résister longtemps à cette rude existence, s'il n'avait fait la connaissance du sculpteur Lemoine, le *bon* Lemoine, comme on appelait alors cet artiste de cœur. Celui-ci accueillit avec bienveillance le courageux élève; il fit mieux encore : il lui ouvrit sa bourse et son atelier. Falconet, aiguillonné par la reconnaissance, se mit au travail avec une énergie que ne rebutait aucun obstacle, et quelques années à peine s'étaient écoulées qu'il avait vaincu toutes les difficultés de la pratique. Se croyant enfin assez fort pour voler de ses propres ailes, il conçut et exécuta la figure magistrale du *Milon de Crotone*, qui a donné lieu aux jugements les plus contradictoires, mais qui n'en révèle pas moins un talent d'une puissante originalité. La critique se récria surtout contre l'audace de ce jeune homme qui, pour son coup d'essai, n'avait pas craint d'affronter le redoutable voisinage de Puget. Ce qui est vrai, c'est que Falconet n'avait pas eu cette infatuation ridicule : son œuvre diffère totalement de celle de l'illustre sculpteur. D'abord, la situation et l'attitude des personnages ne sont pas les mêmes : chez Puget, Milon est debout, tandis que Falconet l'a représenté renversé à terre et déchiré par le lion. De plus, l'expression et le caractère des deux figures n'offrent aucun rapport. Disons, toutefois, que le jeune artiste, sévère pour lui-même, était le premier à reconnaître que la tête de son Milon n'était pas d'un choix heureux. Ce succès encouragea Falconet, qui se remit à l'étude avec une nouvelle ardeur.

Pygmalion, œuvre charmante, pleine de qualités, fut le premier résultat de ses nouveaux efforts. Peu après, il exposa la *Baigneuse* et l'*Amour menaçant*. Le public, cette fois, vivement impressionné par le mérite véritable de ces trois morceaux, fit grand bruit autour de son nom. Falconet était célèbre. L'*aurea mediocritas* réjouissait son intérieur; ses relations s'étendaient jusqu'aux plus grands personnages de son temps; et il savait lire à peine! à peine pouvait-il écrire lisiblement, tant sa jeunesse avait été pauvre! Mais, avec un courage qui mérite d'être signalé, le maître se fit petit écolier, et, depuis les principes les plus élémentaires, il parcourut en entier l'échelle d'une instruction littéraire très-solide, très-étendue; et ce travail difficile ne nuisait pas à sa sculpture.

Pendant ce temps-là il donnait, mais dans un genre plus grave : le *Christ agonisant*, exécuté pour l'église Saint-Roch; une *Annonciation*, pour la chapelle de la Vierge de la même église; des statues de *Moïse*, de *David* et de *Saint Ambroise*, toutes figures qui furent accueillies avec la même faveur.

Depuis longtemps déjà la réputation de Falconet avait franchi la frontière; l'impératrice Catherine II, à qui rien ne coûtait pour attirer auprès d'elle nos célébrités, qui avait Diderot à sa cour et faisait des avances à Voltaire, l'impératrice, disons-nous, donna à entendre à Falconet que, s'il tenait à la gloire, elle était prête à lui en fournir les occasions. Diderot, d'ailleurs, le lui avait recommandé comme un homme d'un talent de premier ordre. L'artiste se laissa séduire et partit pour Saint-Pétersbourg, où Catherine lui confia aussitôt l'exécution de la statue équestre de Pierre le Grand, travail immense, dont il se délassait par des œuvres moins absorbantes, telles que sa délicieuse statue de l'*Hiver*. Le législateur de la Russie devait être représenté, saisi au moment où son cheval franchit un rocher escarpé. Un serpent, qui se tord sous le sabot du noble coursier, est le symbole de tous les obstacles qui se sont dressés pour entraver l'œuvre régénératrice du grand homme. La base du monument consiste en un bloc d'un seul morceau, de 37 pieds de longueur sur 22 de hauteur et 21 de largeur, auquel on a joint encore une allonge de 13 pieds. Il pèse environ un million cinq cent mille kilogrammes.

L'artiste avait consacré douze années à l'exécution de ce monument célèbre. Est-ce un chef-d'œuvre, comme on l'a tant de fois répété? Ce n'est pas notre avis. Cette masse de bronze, popularisée par la gravure, n'a rien de saillant et manque absolument d'originalité. Elle est faite — cheval et cavalier — à *force de réminiscences et d'imitations. Il* ne pouvait même en être autrement. Falconet modela, en cette circonstance, le premier cheval qu'il eût fait de sa vie; pouvait-il le faire excellent? Il ne l'avait jamais étudié, ne présumant pas qu'on pût le méconnaître au point de lui demander un jour une statue équestre. Il n'eut pas à se louer, d'ailleurs, de ce long séjour dans la région des neiges. Après avoir eu à la cour impériale des relations que Catherine II savait rendre charmantes, il ne reçut, à la fin de ce travail gigantesque, aucune gratification; pas le moindre souvenir ne récompensa le bon vouloir, l'énergie et la patience qu'il avait déployés dans le cours de son exécution. On lui paya le prix convenu, et il fut congédié sans autre forme de procès. Il était déjà vieux à son retour en France, et surtout d'une faible santé. Aussi jugea-t-il prudent, pour ne pas compromettre sa réputation, de renoncer à la sculpture.

Pour occuper ses loisirs, Falconet s'adonna à la littérature, dont il n'avait jamais perdu le goût. Bientôt il publia la traduction des trois livres de Pline sur les arts (XXXIVe, XXXVe et XXXVIe livres).

Linguet jugea à propos d'attaquer violemment cette traduction dans le *Journal encyclopédique*. Il trouvait singulier qu'un *apprenti en têtes de bois*, à peine instruit de sa langue maternelle, se donnât l'air de traduire un auteur latin, Pline surtout, dont les néologismes ont fait de tout temps le désespoir des traducteurs. Nous admettons volontiers que Falconet ait, en cette occasion, signé le travail d'un autre, puisque les preuves en sont incontestables; mais il n'en est pas moins vrai qu'il était très-capable de le faire lui-même. Un de ses écrits les plus estimés est son étude *Sur le bas-relief*, lue à l'Académie le 7 juin 1760. Si son talent de sculpteur lui suscita des envieux, ses œuvres littéraires lui attirèrent de véritables inimitiés. Enclin à la raillerie, il ne ménageait pas ses rivaux, qui lui gardaient rigueur de ses paroles ironiques et moqueuses. Il n'avait pas non plus pour l'Académie, dont il était un des membres les plus distingués depuis 1754, ce respect des convenances officielles qui est de mise dans la docte assemblée. Ainsi, pour ne citer qu'une anecdote, le jour de la réception de Vien, Falconet fut chargé d'adresser au nouveau membre quelques paroles d'encouragement sur son morceau de réception : « Mais, monsieur, dit-il en regardant malicieusement ses collègues, où donc avez-vous appris à peindre? Voilà des oreilles qui sont faites comme des oreilles, des yeux qui ressemblent à des yeux; monsieur, ce n'est pas comme cela qu'on fait ici. » Toutefois, malgré son esprit, il ne mettait pas toujours les rieurs de son côté. Il avait la plus haute idée des ressources de la statuaire, et il soutenait un jour qu'elle peut produire toutes les illusions de la peinture. « En ce cas, repartit brusquement Dumont le Romain, peintre de l'Académie et son ami, fais-nous donc un clair de lune, avec ta sculpture. »

En dépit de ces boutades, et malgré le côté agressif de son caractère, Falconet était homme de cœur, comme le prouve l'anecdote suivante : M. Bridan, habile statuaire, étant un jour venu lui faire visite et l'inviter, suivant l'usage, à voir le morceau qu'il comptait présenter à l'Académie, Falconet le reçut assez mal. Cependant, s'étant rendu le lendemain à son invitation, il lui dit en l'embrassant : « Pourquoi ne m'avez-vous pas dit que vous aviez ce talent-là? » Falconet avait un autre mérite : c'était l'élévation du caractère, mérite absolument inconnu aux simples parvenus de la fortune, et qu'on ne rencontre pas toujours, tant s'en faut, chez les parvenus du talent et même du génie : il ne rougissait pas de sa pauvreté des premiers jours et de sa modeste origine. L'impératrice Catherine ayant voulu l'affubler du titre de *Vaché vysokorodié*, c'est-à-dire *Votre Haute Naissance :* « Cela me convient à merveille, répondit spirituellement l'artiste, à moi qui suis né dans un grenier. »

Au commencement de mars 1783, il fut pris d'une attaque de paralysie, et resta huit ans cloué sur un lit de douleur. Mlle Collot, son élève et sa bru, veilla constamment à son chevet, lui prodiguant les soins les plus empressés jusqu'au jour où la mort vint l'arracher à sa tendresse.

La France n'a conservé que quelques morceaux de l'œuvre sculpturale de Falconet; l'Angleterre en possède la plus grande partie.

Ses travaux littéraires se rapportent tous aux arts, et surtout à la sculpture; le style en est parfois incorrect, mais il se distingue par une grande concision. On peut reprocher à Falconet d'avoir été entiché de son propre talent et d'avoir toujours traité trop cavalièrement les autres artistes ses confrères. Les contradictions l'égaraient parfois et le faisaient tomber dans l'absurde; mais le plus souvent il était dans le vrai et émettait des idées neuves auxquelles il ajoutait encore une certaine originalité par l'expression. Ses œuvres ont paru en six volumes (Lausanne, 1781).

FALCONET (Ambroise), jurisconsulte français, mort en 1817. Il exerça la profession d'avocat au parlement de Paris, se fit connaître en plaidant dans plusieurs causes importantes, et fut l'un des conseillers de Beaumarchais dans l'affaire Lablache. On a de lui : le *Début* ou *Premières aventures du chevalier de...* (Paris, 1770, 2 vol.); *Essai sur le barreau grec, romain et français* (Paris, 1773, in-8o). Il a édité les *Œuvres choisies de Lemaistre* (1806) et le *Barreau français moderne* (1807-1808, 2 vol. in-4o).

FALCONET (Françoise-Cécile DE CHAUMONT, femme), poëte et bel esprit célèbre au siècle dernier, née à Nancy en 1738, morte en 1819. Elle était fille d'un garde du corps du roi de Pologne, qui mourut lorsqu'elle était encore tout enfant; sa mère, femme de haute vertu et de grande intelligence, l'éleva avec beaucoup de soin, avec beaucoup d'amour, et en fit une jeune femme bonne, aimable et instruite, instruite un peu plus qu'il ne faut pour « distinguer un pourpoint d'avec un haut-de-chausses. »

C'est alors que Mlle de Chaumont épousa M. de Ledoux, capitaine de cavalerie. Mais, devenue veuve quelques années après, elle se maria en secondes noces avec le jurisconsulte Ambroise Falconet.

La causerie, qui avait été une des marques distinctives du siècle précédent, n'était point en ce temps-là, malgré les graves préoccupations qui commençaient à agiter les esprits, tout à fait bannie de France, où elle est née et où seulement elle vit; la causerie était toujours souple et toujours élégante; toujours on y dépensait son esprit et son imagination, on s'y abandonnait avec grâce; c'était une partie de la vie, sinon, comme cent ans auparavant, la vie tout entière; les salons étaient nombreux, et Mme de Sévigné aurait pu dire encore : « Un mariage fait ou manqué, le moindre événement est un bon sujet de raisonner et de parler éternellement. C'est ce que nous faisons, jour et nuit, soir et matin, sans fin, sans cesse. »

De ces salons, un des plus recherchés fut celui de Mme Falconet. Pleine d'esprit sans malice, d'amabilité, elle sut réunir près d'elle tout ce que son temps avait de poëtes, de beaux esprits, s'en faire aimer et admirer, admirer comme bel esprit et poëte.

Nous devons, nous, rabattre un peu de cette admiration, peut-être parce que nous ne lisons pas les productions de Mme Falconet à travers les beaux yeux de leur auteur. Dans les pièces nombreuses qu'elle a éparpillées à travers les recueils de l'époque, sous le pseudonyme de Mme de Chaumont, son nom de famille, nous ne pouvons reconnaître qu'une aimable médiocrité. Nous devons juger de même les pièces représentées avec succès au Théâtre-Français : l'*Heureuse rencontre*, l'*Amour à Tempé*, les *Amis à l'épreuve*.

Ce qui valait mieux que son esprit, c'était son cœur. Mme Falconet n'avait pas eu d'enfant de son premier mariage; elle n'en avait pas du second, en 1799; elle en était triste; elle aurait voulu rendre ce qu'elle avait reçu de sa mère, de soins, d'amour, de caresses : elle aurait voulu sentir éclore dans son sein, elle aurait voulu voir grandir sous ses yeux aimants, élever sous son aile protectrice un petit être; elle était désolée. Dieu ne lui donnant pas d'enfant, elle en chercha un : elle adopta une jeune orpheline, fille d'un commissaire de la marine, dont elle essaya de faire sa fille, qu'elle fit ses efforts pour aimer, qu'elle éleva avec sollicitude, qu'enfin elle maria, en 1811, à M. Delarue, un médecin distingué. Mme Falconet est morte, veuve pour la seconde fois, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

FALCONETTO (Jean-Marie), peintre et architecte italien, né à Vérone en 1458, mort à Padoue en 1534. Elève de son père, puis de Melazzo, il étudia d'abord la peinture, travailla avec Melazzo aux décorations de l'église Saint-Nazaire, puis se tourna vers l'étude de l'architecture. Pour compléter son instruction artistique, il visita presque toute l'Italie et passa plusieurs années à Rome. De retour à Vérone, dont les Vénitiens et les Allemands se disputaient la possession, il y trouva peu de travaux à exécuter. Après avoir décoré de fresques l'église Saint-Pierre martyr, Falconetto alla se fixer à Padoue, y acquit la protection de Pierre Bembo, et put donner bientôt des preuves multiples d'un talent des plus distingués. Falconetto était instruit, spirituel, plein de bravoure, et comptait au nombre de ses amis les hommes les plus remarquables de son temps. Parmi ses peintures, qui lui ont valu de grands éloges de la part de Lanzi, nous citerons : le *Christ au tombeau*, la *Madone entre saint Augustin et saint Joseph*, dans des églises de Vérone, et les fresques de l'église Saint-Nazaire et Saint-Celse. Mais c'est surtout à ses œuvres d'architecture que Falconetto doit sa réputation, et c'est principalement Padoue qu'il a enrichie de ses beaux travaux. Nous mentionnerons particulièrement, dans cette ville, la magnifique chapelle de Saint-Antoine, les portes de Saint-Jean et de Savonarole, la *Rotonde* de Padoue et le palais Giustiniani, regardé comme son chef-d'œuvre.

FALCONIA (Proba), femme auteur de poésies latines. V. PROBA FALCONIA.

FALCONIDÉ, ÉE adj. (fal-ko-ni-dé — du lat. *falco*, *falconis*, faucon, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au faucon. ‖ On dit aussi FALCONÉ, FALCONIDE et FALCONINÉ.

— s. m. pl. Famille de rapaces diurnes, ayant pour type le genre faucon.

— **Encycl.** Les *falconidés* forment celle des deux grandes familles de rapaces diurnes qui correspond au genre faucon de Linné. Ils se distinguent des vulturidés en ce que leur tête et leur cou sont couverts de plumes; ils en diffèrent également par leurs habitudes. Si l'on a comparé avec juste raison les oiseaux de proie aux mammifères carnassiers, on peut dire que les *falconidés* présentent la plus grande analogie avec le genre chat. Cette famille offre les caractères suivants : bec crochu, armé d'une ou de deux dents, plus ou moins courbé près de sa base; yeux dirigés sur les côtés; jabot non saillant; pas de pinceaux barbus sous le menton; tarses nus ou emplumés; pieds armés d'ongles acérés et robustes. Les mâles, dans ce groupe, sont d'un tiers environ plus petits que les femelles; aussi leur donne-t-on le nom de *tiercelets*. Dans la classification d'Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, cette famille comprend vingt-deux genres, répartis en deux sections : I. Ailes obtuses : genre caracara, rostrame, pygargue, aigle, harpie, circaète, spizaète, aiglautour, cymindis, naucler, milan, buse, busaigle, bondrée, buzard, autour, diodon, lophote. II. Ailes aiguës : genres balbuzard, élane, élanoïde, faucon. Les espèces, très-nombreuses, sont répandues sur tout le globe. Les *falconidés* sont de taille moyenne ou petite, mais pourvus de muscles puissants, doués d'un très-grand courage et d'un vol rapide. Aussi sont-ils très-redoutables pour tous les autres oiseaux. C'est chez eux que l'on observe le plus grand appétit pour la chair; ils recherchent avidement les proies vivantes et attaquent sans hésiter les plus fortes et les plus difficiles à vaincre. Quelques-uns sont très-petits et se nourrissent presque uniquement d'insectes.

FALCONIERI (sainte Julienne), religieuse italienne de l'ordre des oblates servites, née

à Florence en 1270, morte en 1341. Elle se livra à des austérités extraordinaires, devint supérieure des oblates, et composa pour ses religieuses une règle qui reçut l'approbation du pape Martin V. Elle fut béatifiée par Benoît XIII et canonisée par Clément XII. Sa fête se célèbre le 19 juin.

FALCONIERI (Octave), antiquaire et prélat romain, né en 1646, mort en 1676. Il est auteur de plusieurs dissertations, sur des matières d'archéologie, que Grævius et Gronovius ont insérées dans leur recueil, d'un *Discours sur la pyramide de Cestius*, d'un recueil d'*Inscriptiones athleticæ* (Rome, 1668, in-4°), accompagnées de notes savantes, d'une dissertation sur une médaille d'Apamée, etc. C'est lui aussi qui donna la première édition de la *Roma antica* de Nardini (1666, in-4°).

FALCONNET (Ernest), magistrat et écrivain français, né à Thionville (Moselle) en 1815. Peu de temps après avoir achevé ses études de droit, il entra dans la magistrature (1839). La fermeté qu'il montra lors des émeutes de Rouen et d'Elbeuf le fit appeler au poste d'avocat général à Rouen, puis à Lyon. Procureur général à Pau en 1855, M. Falconnet a reçu depuis lors un siége de conseiller à la cour impériale de Paris. Il a publié : *De la mobilisation des classes industrielles* (1836); *De l'influence du barreau de Paris sur nos libertés* (1837); *Des juges de paix en France* (1842); *De l'influence de la magistrature sur la direction de l'élément social* (1853). On doit en outre à M. Falconnet quelques écrits littéraires, entre autres : *Alphonse de Lamartine; Etudes biographiques, littéraires et politiques* (1840).

FALCORDE s. f. (fal-kor-de). Ornith. Nom vulgaire de la mouette blanche et noire.

FALCUCCI (Nicolas), médecin italien, également connu sous le nom de **Nicolas de Florence**, mort en 1411. Il exerça son art à Florence, où il acquit une telle réputation par son enseignement et ses écrits qu'on lui donna le surnom de *divin*. Ses principaux ouvrages sont : *Sermones medicinales septem* (Pavie, 1484, in-fol.), cours complet de matière médicale; *Commentaria super aphorismos Hippocratis* (Bologne, 1522); *Liber de medica materia* (Venise, 1535, in-fol.).

FALCULE s. f. (fal-ku-le — dimin. du lat. *falco*, faucon). Ornith. Syn. de FAUCON CRESCERELLE.

FALCULIE s. f. (fal-ku-lî — du lat. *falcula*, petite faux). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, voisin des huppes, des épimaques et des fourniers, et comprenant une seule espèce, la falculie mantelée, qui paraît appartenir à l'île de Madagascar.

FALCUNCULUS s. m. (fal-kon-ku-luss — dimin. du lat. *falco*, faucon). Ornith. Nom scientifique des falconelles.

FALDA (Giovanni-Baptista), graveur italien, né dans le Milanais vers 1640, mort vers 1700. Il se rendit fort jeune à Rome, où il passa la plus grande partie de sa vie, et reproduisit les principaux monuments de cette ville d'après ses dessins ou d'après ceux du Bernin. Sa manière rappelle beaucoup celle d'Israël Sylvestre. Parmi les suites d'estampes qu'il a publiées, nous citerons : *Il nuovo teatro delle fabriche ed edifici di Roma moderna* (in-fol., contenant 142 planches); *Gli giardini di Roma* (Rome, 1683, in-fol.); *Le fontane di Roma* (Rome, in-fol., contenant 107 pièces, etc.).

FALDONI (Giovanni-Antonio), peintre et graveur italien, né dans la Marche de Trévise vers 1690. Il s'adonna d'abord à la peinture de paysages, qu'il délaissa pour la gravure au burin. Ses estampes, dans lesquelles il s'est attaché à suivre la manière de Claude Mellan, sont généralement estimées. On vante notamment : une *Conception de la Vierge*, d'après Sebastiano Ricci; une *Partie de campagne*, d'après Pietro Longhi; *David jouant de la harpe devant Saül*, et *David fuyant la colère de Saül*, d'après Pierre de Cortone, etc.

FALE s. f. (fa-le — lat. *fala*, même sens). Antiq. rom. Nom que l'on donnait à des pierres coniques ou pyramidales placées sur l'épine du cirque, près des bornes, pour marquer le nombre de tours que les chars devaient faire dans l'arène.

FALE ou **FALLE** s. f. (fa-le). Nom vulgaire du jabot des oiseaux : *Ces pigeons ont la* FALE *pleine.*

FALEDRO, nom de plusieurs doges de Venise. V. FALIERO.

FALEIRO ou **FALERO** (Ruy), géographe portugais, mort vers 1523. Il quitta le Portugal en 1518 et alla, avec Magellan, offrir ses services à Charles-Quint. Le géographe et le navigateur, associés d'intérêts, proposèrent à l'empereur de se rendre aux îles aux épices en prenant une route nouvelle. Charles-Quint accepta et accorda à Faleiro, en même temps qu'à Magellan, le titre de commandeur de l'ordre de Santiago. Au moment du départ de l'expédition, le géographe, qui était depuis quelque temps en complet désaccord avec son associé, fut pris d'un accès de folie. Il dut rester à Séville, où il fut soigné et guéri, du moins temporairement. Il retourna alors en Portugal, y fut jeté en prison par ordre du roi D. Manuel, revint une seconde fois en Espagne, et y mourut dans un hôpital de fous.

FALÉMÉ, rivière de la Sénégambie. Elle naît à quelques kilom. de Timbo, sur le versant occidental des montagnes de Dalaba, par 10° 14′ de latit. N. et 13° 20′ de longit. O., court d'abord à l'O., puis au N.-E., et se jette dans le Sénégal, après un cours d'environ 900 kilom. Son embouchure a près de 200 mètres de largeur. Un des traits caractéristiques de cette rivière est la brusquerie avec laquelle elle change son cours. La Falémé est navigable par les hautes eaux avec une brise constante de N.-O., sans quoi l'on est obligé d'employer la *touée* ou la *cordelle*, moyens de locomotion aussi lents que fatigants. Dès la baisse des eaux, qui atteint parfois 4 mètres, l'entrée, principalement vers la rive gauche, s'embarrasse d'îlots dont quelques-uns ont une étendue de 30 mètres sur une hauteur de 3 à 4. Au lieu des cultures riches et nombreuses, des bois touffus que présente, en septembre surtout, la rive gauche, celle du Bondou, la seule habitée actuellement, on ne voit plus en octobre qu'une végétation desséchée. La disposition symétrique des rives de la Falémé, l'opposition constante d'une côte plate à une côte escarpée, en indiquant sûrement la plus grande profondeur de l'eau, facilite beaucoup la navigation de cette rivière. La Falémé a pendant les orages un grand nombre d'affluents, qui se convertissent ensuite en marigots et déversent le trop-plein de la rivière. Les principaux villages arrosés par la Falémé sont : Gangala, Sébou, Goundiam. Entre Goundiam et Tata-Guiemby est le groupe d'îlots appelé *Pauli*. Les oiseaux de la Falémé sont les flamants, les aigrettes grises et blanches et les griots.

FALENSKI (Joseph), historien polonais, né près de Sochaczew en 1784, mort en 1839. Il avait embrassé la carrière judiciaire et était à sa mort juge de première instance à Varsovie. On a de lui, entre autres ouvrages, une *Histoire de Pologne* (Breslau, 1819) dont Lelevel a parlé avec éloge, et une *Histoire ancienne universelle* (Breslau, 1822, 2 vol.) qui obtint beaucoup de succès lors de sa publication. — Son fils, Félicien FALENSKI, né à Varsovie en 1825, occupe un rang distingué parmi les poëtes et les prosateurs polonais contemporains. La plupart de ses travaux sont dispersés dans divers recueils périodiques, dont il est le collaborateur actif. Il a publié à part : les *Thermopyles*, poëme; *De loin et de près*, roman; *Fleurs et épines*, recueil de poésies (Varsovie, 1856), etc.

FALÈRE s. f. (fa-lè-re — mot catalan qui signif. *activité, promptitude*). Art vétér. Nom d'une certaine maladie des bêtes à laine.

— **Encycl.** Les animaux atteints de cette maladie périssent avec une étonnante rapidité. On ne l'a encore observée que dans le midi de la France, et notamment dans le département des Pyrénées-Orientales, où chaque année elle exerce de grands ravages. Elle a des effets si prompts, que l'animal qui en est atteint passe tout à coup de l'état de santé parfaite à celui qui précède une mort violente; en une heure ou deux il périt. La *falère* est plus meurtrière en automne et au printemps qu'en hiver et surtout en été. Elle ne règne pas sur les montagnes; la contrée du Roussillon qui l'éprouve le plus est la Salamanque, située au voisinage de la mer. Les moutons qui sortent de cette localité perdent l'aptitude à contracter la *falère*, ce qui porte à croire qu'elle est l'effet d'une cause locale, particulière, inhérente au pays, et agissant seulement dans les circonstances propres à en développer l'influence. Au reste, la *falère*, hâtons-nous de le dire, n'est pas contagieuse. « Les animaux malades, dit d'Arboval, tombent tout à coup dans un état de stupeur, portent la tête basse, chancellent, trébuchent, quelquefois essayent d'uriner, tombent sur les genoux, se relèvent pour vaciller et tomber de nouveau. Ils ne voient plus, n'entendent plus, ont de violentes convulsions dans les yeux et la tête; ils grincent des dents, ont la respiration de plus en plus laborieuse; le ventre se tuméfie; une bave quelquefois écumeuse sort par la bouche; des excréments liquides et verdâtres s'échappent par l'anus; l'animal ne tarde pas à expirer, quelquefois en une heure de temps, le plus souvent en deux heures ou trois au plus. Le gonflement de l'abdomen continue à augmenter après la mort. » La nature de cette maladie n'est pas bien connue. Cependant la présence, dans les estomacs des animaux morts, d'un gaz qui brûle en donnant une flamme blanchâtre et petillante, a fait penser que ce gaz était l'hydrogène carboné, dont la propriété éminemment délétère donne une raison assez plausible de la rapidité de la mort du malade. Enfin cette maladie se montre dans les parties du pays qui ne sont ni sèches ni humides habituellement, mais qui ont de temps en temps de l'humidité, et lorsqu'on mène les moutons sur les prairies artificielles après des pluies ou de grandes rosées; elle est encore plus fréquente quand le vent de mer souffle et répand de l'humidité dans l'air et sur les plantes. La viande des animaux morts de la *falère* peut être mangée sans inconvénient; elle est belle, elle n'a aucune saveur et aucune odeur étrangère. Aussi, dans le Roussillon, on tue tout de suite les animaux attaqués et on les vend au boucher ou on les consomme

Le traitement préservatif de la *falère* consiste à ne point conduire les troupeaux sur les prairies après la pluie, ni par la rosée, et à donner aux moutons quelques aliments avant de les faire sortir de la bergerie. Le traitement curatif dont on paraît avoir obtenu des avantages consiste à ponctionner le rumen avec un trocart et à introduire dans cet organe, par l'ouverture faite, quelques boissons stimulantes.

FALÉRIES, en latin *Falerii*, *Æquum Faliscum*, *Falisca*, ville de l'Italie ancienne, dans l'Etrurie, à 40 kilom. N.-E. de Rome, près du Tibre. Fondée par les Sicules dans les temps les plus reculés, elle fut ensuite conquise par les Pélasges, bien des siècles après par les Etrusques, et finalement par les Romains, en 394 av. J.-C. Cette ville rappelle l'aventure du maître d'école vénal qui eut l'infamie de trahir sa patrie en offrant ses élèves en otage au généreux Camille, qui le renvoya en ordonnant aux enfants de le fouetter le long du chemin. Falériés se souleva contre les Romains en 357 et 312, fut rasée, puis reconstruite à 6 kilom. plus loin et colonisée. Elle s'appelle aujourd'hui *Fallari*; c'est un village qui, entre autres antiquités remarquables, conserve encore une partie de ses anciennes murailles. Ces murailles, qui ont de 6 à 7 pieds d'épaisseur, sont formées d'assises de pierres en tuf volcanique taillées en parallélogrammes, et ont encore de 25 à 30 pieds de hauteur. Les tours sont au nombre de 45. Dans cette enceinte déserte s'élève le couvent ruiné de Santa-Maria di Faleri.

FALERNE s. m. (fa-lèr-ne). Antiq. rom. Vin estimé que l'on récoltait dans la campagne de Falerne, en Campanie : *Les anciens faisaient infuser des roses dans le* FALERNE. (Chateaub.)

Le massique aux flots lents provoque la colère;
Le *falerne* fumeux aiguillonne l'amour.
L. BOUILHET.

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant prônée,
Etait souvent, nous dit-on,
De *falerne* enluminée.
J.-B. ROUSSEAU.

FALERNE, en latin *Falernum*, district de l'Italie ancienne, dans la partie septentrionale de la Campanie, s'étendant des collines du Massique à la rive droite du Vulturne, et compris aujourd'hui dans la *Terra di Lavore* (Terre de Labour). Le territoire de Falerne, que le sénat distribua au bas peuple de Rome, 337 av. J.-C., acquit dans la suite une grande célébrité, grâce à son excellent vin, que les écrivains latins, surtout Horace, placent au-dessus de tous les autres :

Aquam memento rebus in arduis
Servare mentem. . . . . . .
. . . .
Seu te in remoto gramine per dies
Festos reclinatum bearis
Interiore nota falerni.

Le vignoble de Falerne se divisait en plusieurs crus : le massique, le cécube et le faustin étaient les plus renommés. Le vin de Falerne, rouge et très-spiritueux, ne se buvait guère que dix ans après avoir été récolté. A vingt ans, il conservait encore une force très-grande. Son nom de *consulaire* ou du *vieux consul* lui est venu de ce que, du temps de Trajan, on en buvait qui avait été récolté sous le consulat de Lucius Opimius. Trop vieux, le vin de Falerne devenait une liqueur amère et épaisse (*falernum indomitum*, dit Lucain), que l'on mélangeait avec de l'eau et du miel. C'est dans le VIe siècle que disparurent les vignobles de Falerne. On suppose que le territoire de Falerne avait pour capitale une ville de même nom.

FALETCHI, ville de la Russie d'Europe, Bessarabie, ch.-l. du district de son nom, célèbre par une foire très-importante qui s'y tient tous les ans.

FALETTI ou **FALLETTI** (Jérôme), poëte et historien italien, né à Trino (Montferrat) vers 1518, mort à Padoue. A la suite de voyages qu'il fit en Europe pour s'instruire, il retourna en Italie, passa son doctorat en droit à Ferrare, et se fixa dans cette ville, où il jouit de la faveur des ducs Hercule II et Alphonse II, qui l'employèrent dans diverses négociations. Ses principaux ouvrages sont, outre des poésies insérées dans les *Rime scelte* de Barufaldi : *Della guerra di Germania in tempo di Carlo V* (Venise, 1552, in-8°); *De bello Sicambrico et alia poemata* (Venise, 1557, in-4°); *Orationes* (Venise, 1558, in-fol.).

FALGANI (Gaspard), peintre italien, né à Florence au commencement du XVIIe siècle. Il reçut les leçons de Valerio Marucelli, et acquit de la réputation comme paysagiste. On voit de lui, dans les galeries d'Italie, un grand nombre d'ouvrages dont les verts ont complétement poussé au noir.

FALGOUX, village et commune de France (Cantal), cant. de Salers, arrond. et à 25 kilom. de Mauriac, dans une vallée, sur la rivière de Mars; 758 hab. « Aux environs de ce village, dit M. Adolphe Joanne, la nature revêt la rudesse des hautes montagnes. Ce ne sont que forêts épaisses, ruisseaux bouillonnants, escarpements sauvages, rochers nus, ravins déchirés, dominés par trois sommets de la chaîne du Cantal, couverts presque toute l'année de neige, le puy Mary, le puy de la Tourte et la montagne du Col-de-Cabre. »

FALICON, village et commune de France (Alpes-Maritimes), cant., arrond. et à 11 kilom. de Nice, sur un monticule; 563 hab. Restes d'un mur épais avec inscriptions romaines, regardé comme le dernier vestige d'un temple antique. Dans les environs, au pied du mont Cau, s'ouvre la grotte des Chauves-Souris, qui mesure 22 mètres de longueur sur 75 mètres de largeur, et offre des colonnes de stalactites.

FALIER s. m. (fa-lié). Moll. Nom d'une coquille univalve du Sénégal, la volvaire hyaline.

FALIERI ou **FALEDRI**, ancienne famille de Venise, qui a produit plusieurs doges et dont les principaux membres sont les suivants :

FALIERO ou **FALEDRO** (Vital), doge de Venise de 1084 à 1096, succéda à Dominique Silvio, déposé par le peuple pour s'être laissé battre par Robert Guiscard. Il fit un traité avec Alexis Comnène, empereur de Constantinople, qui lui conféra le titre de protosébaste. Ce fut lui qui retrouva le corps de saint Marc l'évangéliste, le fit enterrer dans la basilique de ce nom, obtint du pape des indulgences pour les pèlerins qui viendraient assister aux fêtes de ce saint, accorda certaines franchises aux marchands qui s'y rendraient, et créa ainsi la fameuse foire de Saint-Marc, qui fut longtemps un des premiers marchés du monde.

FALIERO (Ordelafo), doge de Venise de 1102 à 1117, succéda à Vital Micheli. Il envoya une flotte de cent voiles en Palestine pour seconder les opérations des croisés, battit en 1110 le Padouans, qui avaient envahi le territoire de la république, et déploya une activité sans égale, lorsque des incendies et une inondation vinrent détruire plus de la moitié de la ville. Grâce à lui, la ville fut alors agrandie, embellie; des palais de marbre remplacèrent les maisons de bois, et Venise devint une des plus belles villes du monde. En 1115, la ville de Zara, en Dalmatie, ouvrit ses portes aux Hongrois et tenta de secouer le joug des Vénitiens. Faliero en fit le siége, la reprit et battit complétement Etienne II, roi de Hongrie. Deux ans plus tard, le doge marcha de nouveau contre ce souverain, qui venait d'envahir encore une fois la Dalmatie, et il périt pendant la bataille qu'il livra près de Zara (1117).

FALIERO (Angelo), procurateur de Venise, vivait en 1225. Il est connu par l'opposition qu'il fit au doge Pietro Ziani, lorsque celui-ci proposa au grand conseil de transporter à Constantinople le siége de l'Etat, afin d'asseoir plus complétement la domination des Vénitiens sur le commerce de l'Europe et de l'Asie. Le conseil, séduit par la brillante perspective qu'on lui faisait entrevoir, se rangeait déjà à l'avis du doge, quand Faliero protesta contre un pareil projet, en montra les dangers et parvint à ébranler le conseil, qui, à la majorité d'une voix seulement, rejeta la proposition de Ziani.

FALIERO ou **FALIERI** (Marino), doge de Venise, fameux par sa conspiration contre l'oligarchie vénitienne, né en 1278, élu en 1354. Il avait épousé sa pupille, qui fut insultée au milieu d'un bal par un patricien, Steno, membre du tribunal des Quarante. Son grand âge ne lui permettant pas d'exiger une réparation personnelle, il s'adressa à ce même tribunal dont son adversaire était président. Le coupable fut condamné à un mois de prison. Trouvant avec quelque raison cette condamnation dérisoire, Faliero résolut de chercher la vengeance de l'outrage qu'il avait reçu dans la perte de toute la noblesse. Tel serait le motif qui aurait déterminé ce premier magistrat de la république, vieillard de près de quatre-vingts ans, à se faire l'âme d'une conspiration plébéienne, dont le but était le massacre des sénateurs et de la haute noblesse, et l'organisation de l'Etat sur des bases démocratiques. Le doge lui-même devait donner le signal aux conjurés en faisant sonner la cloche d'alarme du palais de Saint-Marc. Le complot fut découvert la veille de l'exécution. Faliero fut arrêté, condamné à mort et décapité sur les marches de l'escalier ducal. On porte à six cents le nombre de ses complices qui furent livrés au supplice. Lord Byron et Casimir Delavigne ont chacun tiré de ce tragique épisode le sujet d'un drame en vers.

Faliero (Marino), drame en cinq actes et en vers, par lord Byron (1820). Cette pièce n'avait pas été destinée au théâtre par l'auteur, sinon il eût rendu son sujet plus dramatique : « J'étais assez porté, dit-il, à lui donner pour fondement la jalousie de Faliero; mais, voyant que cette interprétation n'avait aucun fondement historique et que la jalousie est une passion épuisée au théâtre, je lui ai donné une forme plus historique. J'y fus, en outre, encouragé par Mathew Lewis et par sir William Drummond. » En effet, le souvenir de la *Venise sauvée*, que rappelle *Marino Faliero*, fait regretter que lord Byron n'ait pas voulu surpasser Otway dans l'emploi des passions, comme il l'a surpassé dans la vigueur du style et la conduite du drame. La simplicité excessive de sa pièce en rend l'analyse facile. Un jeune seigneur vénitien, Michel Steno, ayant à se plaindre du doge, écrivit sur son fauteuil : **« Marino Faliero, mari de la plus**

belle des femmes : un autre en jouit, et il ne la garde pas moins. » Le conseil des Quarante punit cette inconvenance d'un mois de prison. Cette sentence, trop douce au gré du doge, l'enflamma de fureur, et il s'engagea dans une conspiration contre Venise, dont il était le chef suprême, fait unique dans l'histoire et assez dramatique par lui-même. Découvert avec ses complices, il eut la tête tranchée, après avoir répondu courageusement à ses juges. Tout est là ; le reste ne consiste qu'en détails. Aussi *Marino Faliero* n'était pas fait pour réussir à la scène. Cette considération n'arrêta pas les spéculations du directeur de Drury-lane, qui, en trois jours, mutila le pauvre doge, distribua les rôles à sa troupe, et traduisit le poëte devant le tribunal du public, auquel il n'avait pas l'intention de se soumettre. La porte, assiégée de bonne heure, s'ouvrit au torrent indompté de la foule anglaise. La pièce, bien que la conception et les caractères décelassent quelque veine de génie tragique, fut jugée froide par un auditoire accoutumé au désordre pompeux et animé des jeux de la Melpomène britannique. Mais le mot magique de liberté, les principes républicains du doge et des conspirateurs exprimés en beaux vers exercèrent leur influence ordinaire, et les ennemis de Byron furent réduits au silence. Les représentations auraient continué probablement avec succès, si l'éditeur de lord Byron, M. Murray, n'eût porté sa plainte aux tribunaux et obtenu gain de cause contre les comédiens. La pièce, d'ailleurs, péchait par maints côtés.

Malgré l'authenticité du fait, il y avait au théâtre quelque chose de choquant dans la disproportion de l'injure faite au doge et de ses projets de vengeance ; car ce qui est vrai n'est pas toujours vraisemblable. Byron disait lui-même : « Ma pièce est trop régulière dans sa scrupuleuse fidélité aux trois unités ; pas de changement de décorations, rien de mélodramatique, pas de surprises, pas de reconnaissance, pas d'embûches, enfin pas d'amour, en un mot, aucun des éléments du drame moderne. » Ce qui ne l'empêchait pas d'être fier de l'approbation d'Ugo Foscolo et de celle de M. Gifford, qui disait : « Quant à l'exactitude historique et à la sévérité vraiment antique du sujet et du style, c'est de l'anglais et du bon anglais. » Jeffrey, dans la *Revue d'Edimbourg*, donna une bonne appréciation : « *Marino Faliero* renferme sans contredit de grandes beautés dramatiques et poétiques qui auraient suffi pour illustrer un débutant ; pour lord Byron, c'est une chute. On doit l'attribuer en partie à la difficulté d'enfermer dans les limites étroites d'un drame régulier le génie audacieux et abondant de sa poésie, et d'appliquer la chaleur de son talent aux préparatifs minutieux d'une action théâtrale ; mais il faut surtout s'en prendre au mauvais choix du sujet qui, loin de donner carrière aux grâces naturelles de son génie, entrave à chaque instant son imagination. Ses deux facultés les plus éminentes sont une tendresse exquise et une sublimité pleine de terreur ; il a le don d'évoquer à son gré de délicieux fantômes d'amour, de beauté, d'innocence et de dévouement, qui remplissent le cœur d'un ravissement céleste, et, d'un autre côté, d'allumer un incendie infernal qui enveloppe et renverse tout sur son passage, par caprice, par dédain, par besoin de se venger. Or, il a choisi dans cette occasion un sujet qui exclut l'un et l'autre de ces développements, un sujet sans amour, sans misanthropie ni pitié, ne contenant rien de voluptueux ni de terrible, mais dont toute la grandeur repose sur la colère jalouse d'un vieillard et le triomphe hautain d'une froide chasteté qui n'a point de tentation à combattre. Pour lord Byron, choisir un pareil sujet, c'était comme si jadis un chevalier se fût dépouillé de ses armes avant d'entrer dans la lice. » Un grand défaut de *Marino Faliero*, c'est que la nature et le caractère de la conspiration, qui coûte la vie au doge, n'excite aucune sympathie. Nous ne voyons qu'un homme qui fait d'une querelle particulière une querelle publique, et qui, pour se venger d'une injure, n'hésite pas à inonder Venise du sang le plus précieux. Est-ce là un de ces spectacles sublimes qui, selon l'expression d'Aristote, « sont propres à purger l'esprit par la compression et la terreur ? » L'égoïsme profond du doge, son langage emphatique, éloignent de lui l'intérêt, qui faiblit dans toute la pièce, faute de progression dramatique. « Comme pièce, dit encore Jeffrey, *Marino Faliero* manque de passions qui intéressent par leur profondeur et leur diversité ; il révolte par la disproportion qui existe entre la cause et l'effet produit. L'impression qui en résulte est celle d'un ouvrage qui n'est point naturellement sorti du cœur ou du cerveau, un ouvrage péniblement élaboré, que le grand écrivain se serait imposé comme une tâche difficile. » Comme ouvrage non destiné à la scène, *Marino Faliero* est remarquable à plus d'un point de vue. Ce ne sont point les beaux sentiments pompeusement exprimés qui manquent ; la poésie la plus gracieuse, par instant, jaillit de la fantaisie du poëte. Certains passages, quoique peu dramatiques en eux-mêmes, possèdent une grande douceur et une grandeur imposante. Ils nous rappellent, par la richesse du coloris, les plus beaux morceaux de l'*Othello* de Shakspeare ; mais de beaux vers ne suffisent pas pour faire une bonne tragédie, et il y a un monde entre *Othello* et *Marino Faliero*.

Faliero (Marino), par Hoffmann (1821). Dans cet ouvrage, l'auteur a voulu montrer tout ce qu'il y a d'aventureux dans les passions amoureuses. A l'exposition de 1816, à Berlin, on remarquait un tableau du célèbre Kalbe, représentant un doge richement habillé, à l'air vénérable, près duquel était une jeune et belle femme ; dans le fond, on voyait la mer couverte de barques et les palais de Venise la belle ; sur le cadre du tableau on lisait ces mots : « Ah ! quand on n'aime pas se promener sur la mer, fût-ce même avec l'époux de la mer, tout cela ne peut consoler quand on n'aime pas ! » Une discussion s'engage sur ce tableau. Est-ce un sujet de fantaisie ? Est-ce une aventure réelle ? Hoffmann fait intervenir un étranger quelque peu mystérieux, qui raconte ainsi l'histoire du doge Faliero, représenté dans ce tableau : Le jour d'une grande fête à Venise, le peuple se pressait aux portes du palais ducal pour voir sortir le doge et la dogaresse qui devaient aller à la place Saint-Marc. Au moment où la dogaresse passa, un jeune homme jeta un grand cri et tomba comme mort sur le pavé ; de son côté, la dogaresse pâlit, et ce fut comme si un coup de poignard venait de lui percer le sein. Le jeune homme, c'était le gondolier Antonio ; il avait reconnu, dans la dogaresse, Annunciata, une jeune fille qu'il avait vue autrefois à Trévise, dans un jardin, et qui avait épousé depuis le vieux doge Faliero. C'était bien elle ; il l'avait reconnue ; c'était son Annunciata. Ce que n'avaient pu faire toute la galanterie et tout l'éclat des jeunes Vénitiens, le souvenir d'Antonio et l'idée de son amour troublent le cœur d'Annunciata, et cette jeune fille, mariée à un vieillard qu'elle chérit et respecte comme son père, mais qu'elle n'aime pas, qu'elle ne peut aimer, devient triste et rêveuse. Cette affection et ce respect de fille ne remplissent plus son cœur ; il lui manque quelque chose de plus doux et de plus vif ; il lui manque d'aimer. Hélas ! est-ce d'aimer qu'il lui manque ? Non ! elle aime Antonio ; elle s'en entretient sans cesse avec une vieille femme, la nourrice d'Antonio, qui a réussi à s'introduire auprès d'elle. Annunciata se rappelle cette entrevue passagère dans le jardin de Trévise : Antonio dormait sous un arbre et un serpent allait le piquer ; elle a fait un bond et d'un coup de baguette a tué le serpent : « Alors Antonio s'est réveillé ; il m'a prise pour son ange gardien ; il me parlait les mains jointes ; je lui ai répondu que je n'étais qu'un enfant comme lui. » Voilà les souvenirs qui font rêver Annunciata.

Un jour, le doge et la dogaresse montèrent dans leur gondole pour aller passer quelques heures dans leur campagne de Guidena. Le rameur qui conduisait était Antonio ; il était près d'Annunciata ; il frôlait sa robe ; mais il savait contenir son bonheur, et, ramant avec force, ne regardait qu'à la dérobée celle qu'il aimait. Le vieux Faliero souriait d'un air de gaieté à sa jeune épouse, prenait sa main blanche et délicate, la baisait, passait son bras autour de sa taille et lui disait : « N'est-il pas beau, mon amour, de se promener sur les flots avec le maître de cette belle Venise, avec l'éperon de la mer ? » Mais la dogaresse n'entendait pas ses paroles ; elle n'entendait, ne voyait qu'Antonio, et, en rentrant dans ses appartements, elle murmura doucement : « Aimer, aimer ! ah ! quand on n'aime pas ! »

Cependant le doge s'était rendu à Guidena pour organiser une conspiration ; bientôt cette conspiration fut découverte et Faliero décapité. A cette nouvelle, Antonio se précipite dans le palais, entre dans la chambre d'Annunciata, se jette à ses pieds, couvre sa main de baisers, l'appelle des plus doux noms. Annunciata le reconnaît, le presse contre son sein, et, entre mille larmes et mille baisers, ces deux amants se jurent une foi éternelle. Ils oubliaient la terreur de cette épouvantable journée. Une barque est préparée : Annunciata, suivie de la vieille Marguerite, sort du palais enveloppée d'un voile épais ; elle monte dans la barque, Antonio saisit les rames, et ils s'éloignent du bord. Doux et charmant voyage. Au ciel brillait la lune qui éclairait leur course et faisait jouer ses reflets sur les flots ; mais Annunciata, telle qu'Hoffmann l'avait conçue, faite pour aimer, et n'ayant d'autre loi, d'autre idée que l'amour, Annunciata ne pouvait avoir dans la vie que deux moments, ne pas aimer, puis aimer. Sa destinée est remplie. A peine les deux amants sont-ils parvenus à la haute mer qu'une effroyable tempête s'élève et submerge la barque et les deux amants.

Il y a beaucoup d'imagination dans ce récit, beaucoup de mouvement et de couleur, avec une certaine teinte de mélancolie qui touche le lecteur. Hoffmann semble avoir véritablement connu Annunciata ; il semble la plaindre et la pleurer.

Faliero (Marino), tragédie en cinq actes, par Casimir Delavigne, représentée pour la première fois sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 31 mai 1829. Cette tragédie, expressément composée d'abord pour le Théâtre-Français, où elle avait été reçue par acclamation, échut en partage au théâtre de la Porte-Saint-Martin, par suite de certaines réclamations soulevées par les acteurs de la rue de Richelieu au sujet de la distribution des rôles. C'est ainsi qu'un théâtre du boulevard fut érigé accidentellement en second théâtre français. Avant Casimir Delavigne, lord Byron avait essayé de traiter le même sujet dans une tragédie dont plusieurs traductions, et en particulier celle de M. A. Pichot, nous donnent une idée très-exacte. De l'aveu général, le poëte français a surpassé le poëte britannique qui, lui-même, ne s'était pas abusé sur la valeur de son œuvre : « Après la mort de lord Byron, dit Charles Nodier, et contre sa défense expresse, son *Faliero* fut joué sur un des grands théâtres de Londres, et la représentation n'en put être achevée. John Bull veut être remué fortement. Il demande des tragédies à l'eau-forte, et il brisa sans scrupule la bouteille d'eau rose qu'on avait essayé de lui servir. » Une pareille leçon devait être profitable à notre poëte, et elle le fut en effet. Le sujet de *Marino Faliero* est tout entier dans l'*Histoire de Venise* de M. Daru : « Le chef d'une république, le doge de Venise, âgé, ou, pour parler comme Voltaire, chargé de quatre-vingts ans, conspire le bouleversement de l'Etat et l'égorgement de tout le patriciat vénitien. Il associe à ses desseins tout ce qu'il y a de plus vil et de plus misérable dans la ville qu'il gouverne. Son motif est aussi puéril que les suites en doivent être sanglantes. Un jeune noble s'est permis de tracer sur le fauteuil du doge quelques lignes injurieuses à la vertu de sa jeune et innocente épouse. Un arrêt des Quarante condamne le coupable à deux mois de prison et à un an d'exil, faible réparation d'un outrage qui, aux yeux du doge, ne pouvait être expié que par le sang. De là sa colère, de là le projet d'une vengeance aussi atroce qu'extravagante. Le complot est découvert de la même manière que le fut depuis, à Londres, la conspiration des poudres : l'un des conjurés prévient un sénateur, dont il était le client et l'obligé, de ne pas se rendre le lendemain au palais de Saint-Marc, quand même il entendrait sonner la cloche d'alarme. Cette indication met sur la voie, et bientôt, à l'aide des recherches et des tortures, la conjuration est mise à jour. Le doge est arrêté ; on lui fait son procès ; il est décapité sur le lieu même où il avait revêtu les insignes de la souveraineté ; et, sur la muraille où devait figurer un jour son image, entre celles des doges ses prédécesseurs et des doges qui lui succéderaient, il fut ordonné qu'il serait étendu un voile noir, sur lequel on lirait cette inscription : *Hic est locus Marini Faletro decapitati pro criminibus*. « C'est ici la place de Marino Faletro (ou Faliero), décapité pour ses crimes. » Casimir Delavigne a suivi l'histoire pas à pas comme avait fait lord Byron. Comment donc se fait-il qu'au lieu d'une tragédie banale et froide, comme celle du poëte anglais, il ait réussi à faire une œuvre vivante, pleine d'intérêt, d'émotion et de larmes ? C'est qu'il a su découvrir avec un tact merveilleux, et développer avec une rare habileté, le seul point de l'histoire qu'il fût le maître absolu d'arranger à sa fantaisie. L'histoire, en effet, ne donne aucun détail sur la femme du doge, et Byron ne s'est pas aperçu qu'en la représentant comme une épouse accomplie, comme un modèle de toutes les vertus et de toutes les perfections, il ôtait à son drame toute vigueur et tout intérêt. « Casimir Delavigne, au contraire, dit très-justement Charles Nodier, a pris le contre-pied de lord Byron ; et il a eu de quoi s'en applaudir. Elena est devenue, sous sa plume énergique et brillante, une épouse coupable et adultère. De cette simple transmutation, le poëte français a tiré un effet prodigieux, et l'élément le plus incontestable du succès dont sa tragédie a été couronnée. Elena n'a pas vingt ans ; orpheline de bonne heure, le doge l'a épousée pour lui servir de protecteur et de père. L'auteur a supposé qu'un neveu du doge, Fernando Faliero, l'unique héritier du nom de cette famille illustre, était l'auteur du déshonneur de son oncle, et par là se trouve expliquée la part qu'il prend au ressentiment du doge contre l'inscription outrageante dont celui-ci a à se plaindre. Il lui est impossible de pardonner à Steno une attaque d'autant plus offensante, que la conscience de Fernand en reconnaît la justice et la vérité. Il cherche Steno ; il le rencontre ; il se bat ; il est vaincu et expire entre les bras du doge dont cette mort porte au plus haut degré l'irritation et la fureur. Le malheureux vieillard voit expirer sous le fer d'un patricien insolent le dernier rejeton de sa famille. Toute sa postérité est ensevelie dans la tombe de Fernando. Que lui reste-t-il à craindre ? Qu'a-t-il désormais à ménager ? Quelques jours de plus à ajouter à ceux que la nature lui a accordés peuvent-ils entrer dans la balance avec les intérêts de sa vengeance ? C'est ici un artifice auquel on ne peut donner trop d'éloges ; car l'essentiel, et le difficile tout ensemble, était de satisfaire le public sur les causes qui précipitèrent le doge dans l'abîme de l'infamie et du malheur. Ajoutons que nous devons des beautés d'un autre genre à la faute d'Elena. Nous la voyons, accablée du poids des remords, se relever par un aveu déchirant de l'humiliation où son crime l'a plongée. Cet aveu produit aussi, dans l'âme du vieillard, des mouvements sublimes de générosité et de grandeur d'âme. Nous trouvons là ce qui constitue la tragédie : la pitié et la terreur ; et, en pardonnant à Elena comme son mari lui pardonne, nous sommes obligés de nous écrier : *O felix culpa !* ô faute heureuse, sans laquelle peut-être la tragédie de Casimir Delavigne n'eût pas été plus fortunée que celle de lord Byron ! » Le style de *Marino Faliero* est pur, élégant, harmonieux ; énergique ou tendre, simple ou grandiose, suivant les situations, toujours en rapport avec les personnages. Jamais peut-être l'auteur des *Messéniennes* ne s'était montré aussi habile dans la conduite d'un dialogue que dans cette tragédie de *Marino*. « Il est si vif, si naturel, si bien coupé comme de l'excellente prose, dit spirituellement le juge autorisé que nous avons déjà cité, qu'on croirait que le romantique a passé par là. » Nous pourrions citer vingt passages d'une pureté aussi irréprochable que celui où Fernando explique à Elena comment il n'a pu résister au désir de revenir à Venise, malgré l'ordre qu'elle lui avait donné de s'éloigner :

Je disais, tourmenté d'une pensée unique :
Soufflez encor pour moi, vents de l'Adriatique !
J'ai cédé, j'ai senti frémir dans mes cheveux
Leur brise qu'à ces mers redemandaient mes vœux.
Dieu ! quel air frais et pur inondait ma poitrine !
Je riais, je pleurais ; je voyais Palestrine,
Saint-Marc que j'appelais, s'approcher à ma voix ;
Et tous mes sens émus s'enivraient à la fois
De la splendeur du jour, des murmures de l'onde,
Des trésors étalés dans ce bazar du monde,
Des jeux, des bruits du port, des chants du gondolier.
Ah ! des fers dans ces murs qu'on ne peut oublier !
Un cachot, si l'on veut, sous leurs plombs redoutables ;
Plutôt qu'un trône ailleurs, un tombeau dans nos sa-
Un tombeau qui, parfois témoin de vos douleurs, [bles,
Soit foulé par vos pieds et baigné par vos pleurs !

Qu'on écoute maintenant le langage de Faliero à ses conjurés :

La cloche de Saint-Marc à mon ordre est soumise,
Trois coups, et tout un peuple est debout dans Venise.
Ces trois coups sonneront. Mes clients sont nombreux,
Mes vassaux plus encor ; je m'engage pour eux.
Frappez donc ; dans son sang noyez la tyrannie ;
Venise en sortira, mais libre et rajeunie.
Votre vengeur alors redevient votre égal.
Des débris d'un corps faible à lui-même fatal,
D'un Etat incertain, république ou royaume,
Qui n'a ni roi ni peuple, et n'est plus qu'un fantôme,
Formons un Etat libre où régneront les lois,
Où les rangs mérités s'appuiront sur les droits,
Où les travaux eux seuls donneront la richesse ;
Les talents, le pouvoir ; la vertu, la noblesse.
Ne soupçonnez donc pas que, dans la royauté,
L'attrait du despotisme aujourd'hui m'ait tenté.
Se charge qui voudra de ce poids incommode !
Mes vœux tendent plus haut : oui, je fus prince à
Général à Zara, doge à Venise ; eh bien ! [Rhode,
Je ne veux pas descendre, et me fais citoyen ! »

Marino Faliero est à bon droit considéré comme le chef-d'œuvre dramatique de Casimir Delavigne, et nous n'avons pas besoin de rappeler l'immense succès qu'il lui valut. Disons seulement que les deux rôles principaux, celui du doge et celui d'Elena, furent créés par Ligier et Mme Dorval.

Faliero (L'EXÉCUTION DU DOGE MARINO), tableau d'Eugène Delacroix ; galerie de M. Pereire. Les ordres du conseil des Dix ont été exécutés ; le conspirateur gît décapité au bas de l'escalier où les doges, au moment d'entrer en charge, prêtaient serment de fidélité à la république. Sur les marches les plus élevées sont groupés les membres du terrible conseil, les inquisiteurs, les sénateurs et des hommes d'armes. Un serviteur tient la robe de brocart d'or dont on a dépouillé le coupable avant l'exécution. Un des membres du conseil saisit le glaive sanglant du bourreau, pour aller le montrer au peuple assemblé sur la place Saint-Marc.

Cette peinture, qui parut au Salon de 1829, et qui fut vraisemblablement inspirée à l'auteur par le *Marino Faliero* de Casimir Delavigne, causa un grand tumulte dans le camp des classiques. Le *Journal des artistes*, un des principaux organes du parti de la routine, déclara que ce tableau était « une débauche complète du pinceau. » Un des critiques les plus autorisés de l'époque, Jal, loua l'exactitude historique de la composition et l'originalité de la mise en scène, mais prétendit que les figures semblaient n'être qu'un prétexte trouvé par l'auteur pour faire briller son coloris : « Les têtes sont d'une laideur repoussante ; c'est une population de damnés ou de scélérats du plus bas étage que celle dont M. Delacroix nous a donné l'échantillon. Quant au dessin, il est plus maniéré dans cette production que dans aucune autre du même artiste. Il semble que ce soit sous l'inspiration de ces vieilles gravures en bois qui nous viennent des âges gothiques, que l'auteur a dessiné tous les personnages. Le bourreau est vraiment comique ; j'en suis fâché, mais je ne puis le voir sans songer à Potier jouant la parodie des valets de l'inquisition. » A l'époque où écrivait Jal, il était convenu que l'art devait donner du style à toutes les figures ; on ne comprenait pas qu'on rendît avec une sorte de vérité brutale, comme a fait Delacroix, la tournure bestiale, l'air hébété, l'œil sans regard d'un bourreau. Trente ans plus tard, en 1855, l'œuvre du grand coloriste reparut à l'Exposition universelle, et excita l'admiration. T. Gautier la jugea ainsi : « Cette toile, d'une couleur exquise, pour l'opulence des costumes, le miroitement des étoffes, l'orfroi des brocarts, pourrait tenir rang dans une galerie vénitienne, entre

Vittore Carpaccio et Pâris Bordone. » Et M. About : « La tête coupée de Marino Faliero, l'escalier des Géants, l'épée du conseil des Dix, les grandes draperies étalées et la pourpre folle qui inonde ce tableau vous font songer à la poésie grandiose, éclatante et intempérante de Victor Hugo. »

Cet épisode de l'histoire de Venise a inspiré aussi un excellent tableau à M. Robert Fleury. Ce maître a représenté Marino Faliero au moment où il descend lentement le grand escalier qu'il va rougir bientôt de son sang; en haut, se tiennent impassibles les Dix et les sénateurs; en bas, les soldats sont agités par la curiosité et la compassion. La scène est vraie et saisissante. Dans ce tableau, la vigueur du coloris le dispute à la correction du dessin.

Un autre peintre, M. Guet, a traduit une des scènes les plus émouvantes du cinquième acte du drame de Casimir Delavigne : *Marino Faliero relevant Elena* (Salon de 1833).

FALIMIERZ (Etienne), botaniste polonais du XVIe siècle. Il est connu comme l'auteur d'un traité de botanique, l'un des premiers qui aient été imprimés non-seulement en Pologne, mais encore dans tout le reste de l'Europe, car il parut à Cracovie en 1534, sous le titre d'*Herbier de Falimierz*. Cet ouvrage était devenu excessivement rare, et l'on n'en connaissait que des exemplaires incomplets; ce n'est qu'en 1858 que le hasard en a fait découvrir un intact. On y trouve des renseignements précieux sur l'état de la science botanique au commencement du XVIe siècle.

FALISCUS, poëte latin. V. GRATIUS.

FALISQUE s. et adj. (fa-li-ske). Géogr. anc. Habitant de Faléries; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* FALISQUES. *L'armée* FALISQUE.

— Littér. lat. *Vers falisques,* Vers composés de quatre pieds, dont les trois premiers sont des dactyles et le quatrième un spondée. ‖ On écrit aussi PHALISQUE.

FALK (Jean-Pierre), médecin suédois, né en 1727, mort en 1774. Il faisait ses études à l'université d'Upsal lorsqu'il connut Linné, qui lui confia l'éducation de son fils, puis le chargea de faire une excursion dans l'île de Gothland pour y recueillir les plantes et les zoophytes qu'elle produit. De retour de cette exploration scientifique, Falk se rendit avec Forskaal à Copenhague, puis se fit recevoir docteur à Upsal en 1762. Quelque temps après, il passa à Saint-Pétersbourg, obtint une place de professeur au jardin de pharmacie de cette ville et fut désigné, en 1768, par l'Académie de Pétersbourg, pour faire partie d'une société de voyageurs chargés d'enrichir le domaine de la géographie et de l'histoire naturelle. Falk ne put achever son voyage. En proie, depuis de longues années, à une profonde mélancolie que le temps ne faisait qu'accroître, il se brûla la cervelle à Kasan, en 1773. Sous le titre de *Mémoire pour servir à la connaissance topographique de l'empire russe* (Saint-Pétersbourg, 1784-1786, 3 vol. in-4o), Laxman a publié les notes et les observations de Falk, à qui Thumberg a dédié un genre de la famille des borraginées sous le nom de *falkia*.

FALK (Jean-Daniel), poëte satirique allemand, né à Dantzig, en 1768, mort en 1826. Il était fils d'un pauvre perruquier et eut à lutter longtemps contre la misère. A force de persévérance, il fit lui-même son éducation, et débuta dans la poésie par une satire imitée de Boileau, l'*Homme*, dont le résultat fut de lui faire supprimer le faible secours annuel qu'il recevait de sa cité natale. Il ne se découragea point cependant, et publia successivement une suite de satires, les *Héros*, les *Tombeaux de Rome*, la *Vanité*, la *Jérémiade*, la *Mode*, etc.; des drames, *Prométhée*, *Amphitryon*, *Coriolan*, des poésies diverses, etc. Falk possédait un véritable talent poétique, de la verve et de la fécondité; mais on sent trop dans ses productions l'imitation de l'école française.

Après la mort de Gœthe, Falk publia l'histoire de ses relations particulières avec le grand écrivain (Leipzig, 1836, 2e édition). Ses œuvres choisies furent publiées en 1818, et une nouvelle collection de ses ouvrages satiriques parut en 1826. Un article fort remarquable qu'il écrivit dans le *Taschenbuch* (*Album*) eut pour conséquence une réforme presque immédiate de l'administration des hospices de Berlin. En 1813, il fonda à Weimar, pour l'éducation des enfants pauvres, une institution charitable qui porte encore le nom de *Falkisches Institut*.

FALK (Antoine-Reinhard), homme d'Etat hollandais, né à Utrecht en 1776, mort à Bruxelles en 1843. Après avoir rempli certaines charges municipales, il fut secrétaire de légation à Madrid (1806) et secrétaire général des affaires indiennes (1808). En 1813, il fut l'un des auteurs de la révolution qui eut pour conséquence l'établissement d'un gouvernement provisoire, dont il devint secrétaire. L'année suivante, quand le prince d'Orange fut proclamé roi des Pays-Bas, Falk devint ministre des affaires étrangères (1814-1817), puis ministre de l'instruction publique, du commerce et des affaires coloniales (1818). Il rétablit l'université de Bruxelles (1816), et introduisit d'utiles réformes dans les cours d'instruction primaire et secondaire. Les différends survenus entre la Hollande et la Belgique entraînèrent la chute du ministère Falk. Cet homme d'Etat rentra alors dans la diplomatie, remplit plusieurs missions, négocia le traité de commerce entre la Hollande et l'Angleterre, et fut nommé ambassadeur à Londres (1824). Après la séparation de la Belgique et de la Hollande, il devint ambassadeur à Bruxelles (1840). Falk est auteur d'un *Essai sur l'influence de la civilisation hollandaise sur l'Europe moderne, spécialement sur le Danemark*, lequel a été publié en 1817, dans le premier volume des *Transactions de la troisième classe de l'Institut royal de Hollande.*

FALK (Niels-Nicolas), publiciste et jurisconsulte danois, né à Emmerlef (Sleswig) en 1784, mort en 1850. Il étudia successivement la théologie, la philosophie et la jurisprudence, puis dut à la protection du comte de Moltke un emploi dans la chancellerie du Sleswig-Holstein (1810). Ses connaissances approfondies du droit romain et du droit germanique lui valurent d'être nommé, en 1814, professeur de droit à l'université de Kiel, où, tout en faisant son cours avec succès, il composa plusieurs ouvrages importants. En 1835 et 1836, Falk siégea, comme représentant de l'université de Kiel, dans les états du Sleswig-Holstein, dont il devint président. Il s'y fit surtout remarquer comme un partisan des réformes dans le sens libéral. C'est lui qui proposa la liberté de la presse, l'émancipation des Israélites, la procédure publique et verbale, l'institution du jury, etc. En 1846, lors de l'avénement de Christian VIII, il donna son adhésion publique à la protestation publiée par huit professeurs de l'université contre l'incorporation du Sleswig au Danemark et la séparation du Holstein, et publia à ce sujet un écrit intitulé : le *Droit public et successoral du duché de Sleswig* (Kiel, 1846). Deux ans plus tard, lorsque éclata dans les duchés la révolution qui avait pour but de proclamer et d'assurer leur autonomie, Falk fut nommé député à la Constituante et s'y prononça contre les idées du parti démocratique avancé. Il se retira de la vie publique, lorsque la constitution de 1848 eut été proclamée à Kiel, et rédigea quelque temps la *Feuille hebdomadaire*, journal dans lequel il défendit les idées de modération. Outre l'ouvrage précité, Falk a publié : le *Duché de Sleswig dans ses rapports avec le Danemark et le duché de Holstein*; *Manuel du droit privé du Sleswig-Holstein* (1825-1840); *Encyclopédie juridique* (1839).

FALKE (Jean-Frédéric-Dieudonné), historien allemand, né à Ratzebourg en 1823. Il se rendit en 1843 à l'université d'Erlangen, dans le but d'y étudier la théologie et la philologie; mais il s'y consacra bientôt exclusivement à l'étude de l'histoire et de l'ancienne littérature allemande. Après avoir été quelque temps précepteur dans la maison du naturaliste et voyageur de Martius, à Munich, il passa cinq années dans cette ville, uniquement occupé à en explorer la riche bibliothèque, et devint en 1855 secrétaire du musée germanique de Nuremberg, puis en 1859 conservateur de la collection des manuscrits du même musée. En 1862, il a été nommé secrétaire des archives supérieures de la Saxe, à Dresde. On a de lui : *Journal pour l'histoire du développement de la civilisation allemande* (Nuremberg, 1854-1859, 4 vol.); *Histoire du commerce allemand* (Leipzig, 1859-1860); la *Hanse considérée comme puissance maritime et comme puissance commerciale en Allemagne* (Berlin, 1862). Il a, en outre, publié un grand nombre de *Mémoires* dans les *Archives de l'histoire de la Saxe*, entre autres un des plus remarquables *Sur l'acquisition du Voigtland par le prince-électeur Auguste.*

FALKE (Jacques), littérateur allemand, frère du précédent, né à Ratzebourg en 1825. Il étudia la philologie et l'histoire aux universités d'Erlangen et de Gœttingue; devint en 1850 professeur au gymnase protestant d'Hildesheim, et peu de temps après précepteur du prince de Solms-Braunfels, à Dusseldorf. En 1855, il fut nommé conservateur des collections artistiques du musée germanique de Nuremberg, fut appelé à Vienne, en 1858, par le prince de Lichteinstein, qui le prit pour bibliothécaire, et devint en 1865 conservateur en chef du musée impérial et royal des beaux-arts et de l'industrie de la même ville. Ses travaux roulent, en général, sur l'histoire de la civilisation et surtout des arts en Allemagne. Nous citerons les suivants : le *Monde des costumes et des modes de l'Allemagne* (Leipzig, 1858, 2 vol.); *Histoire des costumes du moyen âge* (Vienne, 1861); les *Associations chevaleresques à l'époque du culte des femmes* (Berlin, 1863).

FALKENART, petite ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, régence et à 20 kilom. N.-E. d'Eger, sur la rive droite de la rivière de même nom, ch.-l. de district; 2,000 hab. Fabrique d'alun, manufactures de cotonnades, culture de houblon, mines de houille. Château et vaste parc.

FALKENBERG, petite ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 30 kilom. S.-O. d'Oppeln, sur la petite rivière de Steinau, ch.-l. de cercle; 2,000 hab. Tuilerie, distillerie. Deux hôpitaux; château et parc.

FALKENBERG, bourg maritime de la Suède, district et à 32 kilom. N.-O. d'Halmstæd, sur la rive gauche de l'Athra et à son embouchure dans le Cattégat; 1,250 hab. Dans les environs, ruines d'un vieux château, dont la destruction remonte au XIVe siècle. Commerce de poissons.

FALKENBERG, nom allemand de FAULQUEMONT.

FALKENBURG, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence de Coslin, cercle et à 17 kilom. E. de Drambourg, sur la Drage; 3,053 hab. Brasserie, distillerie, draperie.

FALKENLEI, montagne volcanique de Prusse, dont le sommet atteint 425 mètres; s'est éboulée en partie dans la vallée. Ses crevasses et ses grottes offrent aux géologues de très-curieux sujets d'étude. Des traces de soufre se voient dans ses blocs de basalte.

FALKENSTEIN, ville du royaume de Saxe, cercle de Zwichau, bailliage et à 18 kilom. E. de Plauen; 4,275 hab. Fabriques de mousseline et de dentelles; mines de fer et d'étain. ‖ Château de Prusse, à 6 kilom. de Baltenstedt, bâti sur un rocher très-élevé. On y remarque divers objets curieux, notamment un tableau de Cranach, un crucifix de Benvenuto Cellini et une statue équestre en bronze de Gustave-Adolphe. Magnifique panorama. ‖ Bourg de la basse Autriche, dans une belle vallée au pied du Schlossberg, à 60 kilom. N.-N.-E. de Vienne. Eglise gothique fort ancienne, dominée par un château qui date d'une époque encore plus reculée. Les vignes qui couvrent les coteaux d'alentour produisent le vin de Falkenstein, si estimé en Allemagne.

FALKENSTEIN (Jean-Paul DE), ministre saxon, né à Pégau (Saxe) en 1802. Elève de l'université de Leipzig, il y fut reçu docteur et nommé professeur de droit. Il fut très-remarqué dans ce professorat et nommé conseiller de cour à Dresde, capitale du royaume. Il y passa plusieurs années dans ces fonctions, et, en 1835, il quitta la magistrature pour revenir à Leipzig avec les fonctions de directeur du cercle de Leipzig, division administrative dont cette ville est le chef-lieu. Il y ajouta bientôt deux autres attributions, celles de commissaire royal près des chemins de fer et de délégué du gouvernement près l'université de cette ville. En 1844, il fut nommé ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1848, époque à laquelle le contre-coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général; enfin, en 1853, il fut appelé à faire partie, en qualité de ministre de l'instruction publique, du cabinet présidé par M. le baron de Beust. Lorsque éclata entre la Prusse et l'Autriche la grande guerre qui mit fin à la Confédération germanique et changea si profondément la position politique de la Saxe comme Etat indépendant, M. de Falkenstein avait quitté le ministère depuis plusieurs années.

FALKIE s. f. (fal-kî — de *Falk*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, formé aux dépens des liserons, et dont l'espèce unique croît au Cap de Bonne-Espérance.

FALKIRK, ville d'Ecosse, comté et à 19 kilom. S. de Stirling, à 40 kilom. N.-O. d'Edimbourg, entre le Forth, le canal de la Clyde et le canal de l'Union, à 1,500 mèt. environ du point où ils se réunissent; 8,752 hab. Tanneries, brasseries, fabriques d'acides, fonderie, distilleries, etc.; très-importants marchés de bétail, appelés *trysts.* C'est une ville très-ancienne; elle doit sa célébrité à deux batailles qui se livrèrent dans ses environs, l'une en 1258, l'autre en 1746. Dans la première, Edouard III battit les Ecossais commandés par Wallace, et la seconde fut témoin de la défaite de l'armée royale par l'armée jacobite. A 4 kilom. de Falkirk se trouvent les fameuses forges de Carron. Aux environs se voient les débris de la muraille romaine qui séparait les Calédoniens indépendants au N. et les conquérants romains au S.

FALKLAND (îles) ou **MALOUINES**, archipel de l'Amérique anglaise, dans l'océan Atlantique, près de la pointe S. de l'Amérique méridionale, par 51°-52° 45′ de lat. N. et 60° 10′-64° 36′ de long. O.; 240 kilom. de l'E. à l'O. et 160 kilom. du N. au S. Cet archipel se compose de deux grandes îles, l'île Falkland orientale et l'île Falkland occidentale, et de neuf îlots. Sa superficie totale est de 79 myriamètres carrés. Port-Louis et Port-Egmont sont les seuls établissements occupés par les Anglais. L'East-Falkland ou Falkland orientale, hérissée de rochers dans la partie N., forme au S. une plaine onduleuse, dans laquelle de nombreux cours d'eau entretiennent une remarquable fertilité. Quant au sol de West-Falkland ou Falkland occidentale, il est couvert d'une riche terre végétale dans la plaine, mais pierreux sur les montagnes. Des rochers couvrent les petites îles, dont les côtes seules sont susceptibles de culture. Le climat est sain, mais très-variable. Il y gèle très-rarement en hiver; en revanche, les étés sont relativement froids, et il n'est pas rare d'y voir l'âpreté du climat empêcher le froment de mûrir. L'archipel de Falkland est surtout remarquable par ses magnifiques pâturages, qui nourrissent, dit-on, de 15,000 à 20,000 têtes de bétail à l'état sauvage. La pomme de terre, les oignons et les navets sont cultivés avec succès aux environs de Saint-Louis.

Aperçues pour la première fois en 1592 par l'Anglais Davis, les îles Falkland furent successivement visitées par Richard Hawkins (1593) et Strong (1689), qui leur imposa le nom de son protecteur lord Falkland. Les Français essayèrent d'y fonder un établissement en 1764; les Espagnols s'en emparèrent en 1765, mais les Anglais les en chassèrent six ans après. Depuis 1833 ces derniers en sont les maîtres absolus.

FALKLAND, ville et paroisse d'Ecosse, comté de Fife, à 16 kilom. O. de Cupar, à 35 kilom. N.-O. d'Edimbourg; 2,886 hab. Cette ville, très-mal bâtie et très-ancienne, conserve les restes d'un château royal qui servit de prison à David, duc de Rothsay, qui y mourut de faim. Jacques V, père de Marie Stuart, y rendit aussi le dernier soupir. Château moderne. La colline de Lomond, qui surplombe la ville, empêche le soleil d'y pénétrer pendant une partie de l'hiver.

FALKLAND (Lucius CARY, vicomte), homme d'Etat anglais, né à Burford (comté d'Oxford) en 1610, tué en 1643. Il consacra aux plaisirs, puis à la culture des lettres la première partie de sa vie, fut l'ami des principaux écrivains de son temps, Waller, Chillingworth, Hyde, Cowley, Sheldon, Hales, et composa divers ouvrages en prose et en vers actuellement tombés dans l'oubli. Lord Falkland doit surtout sa réputation au rôle singulier qu'il joua pendant la révolution d'Angleterre. Entré dans la carrière politique en 1639, il fut nommé membre du court Parlement (1640), puis du long Parlement (1641). Il prit d'abord rang parmi ceux des membres de cet illustre corps qui se montrèrent les plus chauds avocats de la réforme; puis tout à coup, sans motifs plausibles, il embrassa la cause royale. Macaulay attribue ce changement de front à une grande fatigue morale; Forster parle d'une vivacité d'esprit, d'une impétuosité de caractère qui ne permettaient à Falkland d'examiner les choses que tout à fait superficiellement. Quoi qu'il en soit, Charles Ier accueillit parfaitement le transfuge et le nomma secrétaire d'Etat. Falkland essaya de gouverner constitutionnellement; mais ses bonnes intentions furent annihilées par le roi, que la fatalité poussait à sa perte. Quand Charles Ier quitta Londres pour se rendre à York, Falkland le suivit; il l'accompagna également sur les champs de bataille lorsque Charles fit la guerre au Parlement, combattit vaillamment dans l'affaire d'Egehill et chercha activement à négocier la paix, pendant la courte trêve qui eut lieu à la fin de la campagne de 1642. Pendant celle de 1643, qui fut longtemps favorable aux armes royales, Falkland paya bravement de sa personne, prit part au siége de Gloucester, et, à la première bataille de Newburg (20 septembre 1643), fut tué en conduisant une charge de cavalerie.

FALKLAND (Louis BENTINCK-CARY, vicomte), pair d'Angleterre, né en 1803. Il est devenu successivement chambellan du roi (1830), baron d'Hunsdon et membre de la Chambre des lords (1832), gouverneur général de la Nouvelle-Ecosse (1840), capitaine des gardes du corps de la reine (1846), gouverneur général de Bombay (1848). Lord Falkland est membre du conseil privé et appartient au parti des whigs.

FALKLAND (Amelia-Fitz-Clarence), femme de lettres anglaise, née le 5 novembre 1803, morte à Londres le 2 juillet 1858. Elle était la plus jeune des cinq filles de Guillaume IV d'Angleterre et de Mme Jordan, et fut mariée, en 1830, au vicomte Falkland. Elle était douée de qualités littéraires fort remarquables. Le dernier de ses ouvrages, *Chowchow*, parut quelque temps seulement avant sa mort.

FALKNER (Thomas), chirurgien de marine et navigateur anglais, né à Manchester au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1780. Ayant été converti par les jésuites pendant une maladie qu'il fit à Buenos-Ayres, il entra dans leur ordre, se consacra à l'œuvre des missions et passa quarante années dans la Patagonie et dans le pays compris entre la Plata et le détroit de Magellan, contrées dont il laissa une description qui est la meilleure que nous possédions. Falkner reçut des Indiens des renseignements précieux sur un arbre appelé *lahual*, et qu'il regarda comme un sapin. « Les Patagons, dit Falkner, sont robustement constitués, mais je n'ai jamais entendu parler de cette race gigantesque que d'autres voyageurs ont mentionnée, bien que j'aie vu des individus de toutes les différentes tribus des Indiens méridionaux. » Cependant il nous donne la description du cacique Cangapol, chef doué d'une taille gigantesque et bien proportionnée, nommé par les Espagnols le cacique Bravo; puis il ajoute : « Cangapol devait avoir sept pieds et quelques pouces de hauteur; car, en m'élevant sur la pointe des pieds, je ne pouvais pas atteindre au sommet de sa tête. Je le connaissais très-bien, et je passai plusieurs jours dans sa compagnie. Je ne me rappelle pas avoir vu un Indien qui eût un pouce ou deux de plus que Cangapol. » Dans une autre partie de son ouvrage, il nous apprend que

la taille des Tehuelhets dépasse rarement sept pieds, et que souvent même elle n'atteint pas six pieds. Ces nations indiennes, dont Falkner loue le courage et la bonté, vinrent attaquer Buenos-Ayres, en 1767, avec une armée de quatre mille hommes, et on ne peut douter que, s'ils eussent été bien armés, ils ne se fussent rétablis eux-mêmes dans la possession de ces plaines dont les Espagnols les avaient dépouillés. A son retour en Angleterre, après la dissolution de son ordre, Falkner publia en anglais les curieuses et intéressantes observations qu'il avait faites dans l'Amérique du Sud, sous le titre de : *Description de la Patagonie et des pays voisins* (Hereford, 1774, in-4°). Cet ouvrage a été traduit en français sous le titre de : *Description des terres Magellaniques et des pays adjacents* (Paris, 1788, 2 vol. in-16).

FALKŒPING, ville de Suède, préfecture et à 80 kilom. S. de Mariestad, à l'O.-S.-O. du lac Wetter et à 100 kilom. N.-E. de Gothenbourg; 1,300 hab. En 1380, victoire de Marguerite de Valdemar sur Albert de Mecklembourg.

FALKRIS, montagne du Tyrol, chaîne des Alpes Rhétiques, près de la frontière des Grisons; 2,533 mètres d'altitude.

FALLACIEUSEMENT adv. (fal-la-si-eu-ze-man — rad. *fallacieux*). D'une façon fallacieuse : *Agir* FALLACIEUSEMENT. *Un magnifique bûcher en bois de choix, comme en peignent* FALLACIEUSEMENT *les charbonniers sur les volets de leurs boutiques.* (Th. Gaut.)

FALLACIEUX, EUSE adj. (fal-la-si-eu, euze — lat. *fallax;* de *fallere*, tromper). Fourbe, trompeur, insidieux : *Homme* FALLACIEUX. *Esprit* FALLACIEUX. *Arguments* FALLACIEUX. *L'éloquent Bossuet est le seul qui se soit servi après Corneille de cette belle épithète*, FALLACIEUX. (Volt.)

Serments *fallacieux*, salutaire contrainte
Que m'inspira la force et qu'accepta la crainte.
CORNEILLE.

— **Syn. Fallacieux, trompeur.** Le dernier de ces mots marque simplement l'action de tromper, d'induire en erreur, sans y ajouter aucune idée plus défavorable encore. *Fallacieux* marque un désir constant de tromper par le mensonge, la ruse, les moyens détournés; il renchérit donc sur *trompeur* et exprime quelque chose de plus odieux, mais il n'est point du style ordinaire; les poëtes seuls et les orateurs en font un usage assez rare.

— **Antonymes.** Droit, franc, rond, sincère, véridique.

FALLATI (Jean), économiste allemand, né à Hambourg en 1809, mort en 1854. Ses études de droit terminées à Heidelberg, il entra dans la magistrature, fit partie du tribunal civil de Stuttgard et devint, en 1842, professeur titulaire d'histoire et de statistique économique. En 1848, Fallati fut nommé membre de la Chambre des députés de Wurtemberg, puis de l'Assemblée nationale de Francfort. Appelé à remplir les fonctions de sous-secrétaire d'Etat du ministère du commerce dans le ministère de l'empire, il s'occupa surtout de réformer le système de navigation fluviale, puis il se démit de ce poste lorsque Gagern se retira du ministère. Au mois de mai 1849, il quitta Francfort et alla se fixer à Tubingue, où il fut nommé bibliothécaire de l'université. Outre un grand nombre d'articles publiés dans le *Journal des sciences*, on a de lui : les *Sociétés statistiques des Anglais* (Tubingue, 1840, in-8°) ; *Des tendances matérialistes de l'époque* (Tubingue, 1842); *Introduction à la science de la statistique* (Tubingue, 1843).

FALLE s. m. (fa-le). Métrol. Petite monnaie de cuivre qui avait cours, au XVII° siècle, en Egypte et sur la côte septentrionale d'Afrique, et qui valait environ deux centimes de notre monnaie : *Il fallait huit* FALLES *pour la valeur de deux aspres; l'aspre correspondait à dix-huit deniers de France.* ‖ On disait aussi FOLLE.

FALLE (Philippe), géographe et historien anglais, né dans l'île de Jersey en 1655, mort à Shenby en 1742. Après avoir fait ses études à l'université d'Oxford, il devint ministre du saint Evangile et fut recteur de la paroisse de Saint-Sauveur, dans son pays natal, qu'il représenta auprès du roi Guillaume et de la reine Marie, lorsqu'il fut question de demander des secours contre une invasion imminente des Français. Philippe Falle a laissé des *Sermons* et de plus un ouvrage historique et géographique assez estimé : *An account of the island of Jersey, the greatest of those island that are now the only remainder of the english dominious in France, with a new and accurate map of that island* (Saint-Hélier, île de Jersey, 1694, in-4°).

Cet auteur passe pour un des plus zélés défenseurs de l'indépendance des îles de la Manche en général, et de celle de Jersey en particulier. On sait que ce bel archipel, lambeau de l'ancien duché de Normandie, conserve une sorte d'autonomie sous la suzeraineté de la Grande-Bretagne, à laquelle il ne paye pas un penny et ne fournit pas un homme. Il a ses états, sa représentation locale, son pavillon et sa petite marine marchande.

FALLÉNIE s. f. (fal-lé-nî — de *Fallen*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, dont l'espèce type habite le midi de l'Europe.

FALLERON, rivière de France. Elle prend sa source à Breuil-Herbault (Vendée), baigne Falleron, Machecoul, forme l'île de Bouin, et se jette dans la baie de Bourgneuf, en face de Noirmoutiers, après un cours de 56 kilom.

FALLERSLEBEN, ville du Hanovre, principauté de Lunebourg, à 9 kilom. S.-E. de Gifhorn ; 1,800 hab. Tuileries et moulins. Patrie du poëte Hoffmann.

FALLET (Nicolas), auteur dramatique français, né à Langres en 1753, mort à Paris en 1801. Il était fils d'un chapelier et fut destiné à la profession d'avocat; mais il céda à l'entraînement qui le portait à se faire auteur. Venu à Paris, il se lia avec divers écrivains connus, notamment avec Gilbert et Duruflé, et débuta par les *Aventures de Chœrée et de Callirhoé*, trad. du grec (Paris, 1775). Il fit paraître ensuite : *Barneveldt* ou le *Stathoudérat aboli*, tragédie en trois actes (1795); la *Fatalité*, épître (1770); *Matthieu* ou les *Deux soupers*, opéra-comique en trois actes, musique de Dalayrac : cette pièce fut donnée d'abord sur le théâtre de Fontainebleau (12 septembre 1783), puis à Paris, où elle ne réussit guère, ce qui fit dire spirituellement que, dans ces deux soupers, il n'y avait même pas un plat passable. *Matthieu* fut repris l'année suivante, mais sous un titre différent (les *Deux tuteurs*); *Mes bagatelles* ou les *Torts de ma jeunesse*, contenant *Phaéton*, poëme héroï-comique en six chants, imité de l'Allemand Zacharie (1770); *Mes prémices*, recueil de poésies (1773); *Tibère*, tragédie en cinq actes. La deuxième édition est intitulée : *Tibère et Serenus* (Toulouse, 1783). Cette pièce fut accueillie avec froideur, ce qui n'empêcha pas de la parodier; les *Fausses nouvelles*, comédie; *Alphée et Zarine*, tragédie.

Nicolas Fallet, producteur peu fécond et qui ne fit jamais rien de très-remarquable, fut le collaborateur de la *Gazette de France*, du *Journal de Paris* et du *Dictionnaire universel, historique et critique des mœurs, lois, usages et coutumes civiles* (Paris, 1772, 4 vol. in-8°).

FALLETANS, village et comm. de France (Jura), cant. de Rochefort, arrond. et à 5 kilom. de Dôle, sur la rive gauche du Doubs; 503 hab. L'église, dont le chœur et le sanctuaire datent du XIII° siècle, renferme un beau retable en pierre, du style de la Renaissance, de jolies statuettes en albâtre et une statue très-ancienne de Notre-Dame. Restes d'une commanderie de templiers.

FALLETTI (Jérôme), poëte et historien italien. V. FALETTI.

FALLEX (Jean-Eugène), littérateur, né à Paris en 1824. Il fut admis à l'Ecole normale à l'âge de vingt ans et professa, à partir de 1847, la grammaire et les lettres successivement à Montpellier, à Tours et à Paris, où, depuis 1862, il est professeur de seconde au lycée Napoléon. M. Fallex s'est fait connaître par des traductions en vers estimées. Il a publié celles du *Plutus* d'Aristophane (1848); des *Adelphes* de Térence (1855). Il a donné les *Scènes d'Aristophane* (1859), fragments traduits des œuvres du grand comique grec; le *Théâtre d'Aristophane* (1863), traduction plus complète que l'ouvrage précédent, avec des sommaires explicatifs. Citons enfin la traduction en prose d'un *Choix de textes grecs d'Aristophane* (1865).

FALLIN s. m. (fal-lain). Comm. Etoffe de laine de fabrication anglaise, qui servait anciennement, dans quelques provinces de France, à la confection des vêtements d'hommes et de femmes. ‖ On l'appelait aussi FERLIN.

FALLMERAYER (Philippe-Jacob), historien et voyageur allemand, né de parents peu aisés à Tchœtsch, près de Brixen, dans le Tyrol, en 1791, mort en 1861. Il étudia l'histoire et les langues orientales dans les universités de Salzbourg et de Landshut. Engagé volontaire, il servit contre Napoléon dans l'armée bavaroise, et, à son retour, fut nommé professeur du gymnase d'Augsbourg. De 1831 à 1834, il voyagea avec un général russe, le comte Ostermann-Tolstoï, et parcourut avec lui l'Egypte, la Nubie, la Palestine, la Syrie et la Grèce. En 1840 et en 1847, il entreprit deux autres voyages en Orient; mais il termina brusquement le second en recevant à Smyrne la nouvelle de la révolution de 1848. A peine arrivé, il fut nommé député à l'Assemblée nationale de Francfort, où il siégea sur les bancs de la gauche avec le parti démocratique. Après un court séjour en Suisse, il vint habiter Munich, où depuis il s'est exclusivement occupé de travaux littéraires. Le résultat de ses travaux et de ses voyages a été consigné dans plusieurs ouvrages qui jouissent en Allemagne d'une grande réputation. Nous citerons entre autres : l'*Histoire de l'empire de Trébizonde* (1831); l'*Histoire de la Morée au moyen âge* (1830-1836, 2 vol.); des *Fragments sur l'Orient* (1845, 2 vol.); l'*Elément albanais en Grèce* (Munich, 1857-1860, 3 vol.), et enfin un grand nombre d'articles de fond, insérés dans la *Gazette universelle d'Augsbourg* et dans les *Dissertations* de l'Académie de Munich. Le recueil de ses œuvres complètes, publié après sa mort par Thomas, renferme, outre de *Nouveaux fragments sur l'Orient*, un grand nombre d'études critiques sur l'histoire et la politique.

FALLOIR v. impersonn. (fa-loir — du lat. *fallere*, manquer. *Il faut; il fallait; il fallut; il faudra; il faudrait; qu'il faille; qu'il fallût; fallu*). Etre nécessaire, obligatoire, indispensable; être convenable, être utile : *Il* FAUT *respecter ses parents. La jeunesse est si aimable qu'il* FAUDRAIT *l'adorer.* (Mme de Sév.) *C'est par le cœur qu'il* FAUT *juger de l'homme.* (Rollin.) *Pour se dégoûter des conquérants, il* FAUDRAIT *savoir tous les maux qu'ils causent.* (Chateaub.) *Il ne* FAUT *point soulager le paupérisme, il* FAUT *l'anéantir.* (Colins.) *Il* FAUT, *dit l'Ecriture sainte, qu'il y ait des partis. Terrible il* FAUT ! *s'écrie Bossuet dans une adoration profonde, sans qu'il ose chercher la raison de cet il* FAUT. (Proudh.)

C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il *faut* aimer.
MALHERBE.

Mais sentir dans son sein, que le fer veut ouvrir,
Une âme ardente à vivre, et puis *falloir* mourir!
ALEX. DUMAS.

‖ Quand le verbe à l'infinitif qui devrait suivre le verbe *falloir* est précédemment exprimé à un autre temps, on peut le sous-entendre après falloir : *Il ne fait que ce qu'il* FAUT. *Le fardeau des pauvres, c'est de n'avoir pas ce qu'il* FAUT; *le fardeau des riches, c'est d'avoir plus qu'il ne* FAUT. (Boss.) *Quand on ne dit que ce qu'il* FAUT, *on parle peu et on parle bien.* (Christine de Suède.)

— Avec un régime précédé de *à*, exprimé ou sous-entendu, et accompagné du nom de la chose nécessaire, *falloir* équivaut à la locution *être nécessaire*, dont ce nom serait le sujet : *Il nous* FAUDRA *du temps. Il* FAUDRAIT *de l'argent. Il ne* FAUT *presque rien pour être cru fier, incivil, méprisant, désobligeant.* (La Bruy.) *S'il* FAUT *de l'ordre dans les choses, il* FAUT *aussi de la variété.* (Montesquieu.)

Il *faut* des châtiments dont l'univers frémisse.
RACINE.

On a de ce qu'il *faut* toujours trop ou trop peu.
BENSERADE.

Mais sans cesse ignorants de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous *faut* le moins.
CORNEILLE.

Le génie a besoin de liberté pour vivre;
Il *faut* un large verre à l'homme qui s'enivre.
A. BARBIER.

S'il *faut* aux filles peu d'absence,
Il en *faut* beaucoup aux jaloux;
Il *faut* aux amants complaisance,
Il *faut* patience aux époux.
PANARD.

— Quelquefois, dans le style badin, on emploie le verbe sans pronom :

Faut d'la vertu, pas trop n'en *faut;*
L'excès en tout est un défaut.
MONVEL.

Aimer seul est une folie;
Faut oublier qui vous oublie.
E. AUGIER.

— *Faut-il, fallait-il!* S'emploie comme exclamation pour exprimer le regret, l'étonnement qu'une chose soit ce qu'elle est : FAUT-IL *écouter de sang-froid de pareilles choses!* (Mol.)

Sous quel astre ennemi *faut-il* que je sois né!
RACINE.

Faut-il que sur le front d'un profane adultère
Brille de la vertu le sacré caractère!
RACINE.

— *Il faut que*, suivi d'un subjonctif, signifie quelquefois Il est à présumer que, il y a toute apparence que, on dirait que :

Il faut absolument *qu*'on m'ait ensorcelé.
RACINE.

— *S'il fallait que*, S'il était possible, s'il pouvait se faire, s'il arrivait que : *Jour de Dieu! je l'étranglerais de mes propres mains,* S'IL FALLAIT QU'*elle forlignât de l'honnêteté de sa mère!* (Mol.)

— *Il faut voir, il faudra voir*, Nous devons attendre pour être renseignés, édifiés : *Il a promis de payer.* — IL FAUDRA VOIR. ‖ *Il faut voir! Il fallait voir!* Exclamation qui exprime l'étonnement, l'admiration, un sentiment énergique : *Il est beau, doux, aimable et spirituel,* IL FAUT VOIR! *Ils se battirent,* IL FALLAIT VOIR!

— *Comme il faut*, Comme il convient que la chose soit : *Je ne veux que ces seules paroles-là dans le billet, mais tournées à la mode, bien arrangées* COMME IL FAUT. (Mol.)

Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins [haut.
— Ma foi, mon grand monsieur, je le prends *comme* [*il faut.*
MOLIÈRE.

Pour aimer *comme il faut*, il faut pour ce qu'on [aime
Embrasser l'amertume et la dureté même.
CORNEILLE.

‖ Adjectiv. Qui a la tournure, les manières des gens bien élevés, des gens du monde, des honnêtes gens : *C'est un homme très* COMME IL FAUT.

Je n'ai qu'à voir le monde, et je saurai bientôt
Attraper le bon air des dames *comme il faut.*
ANDRIEUX.

— *S'en falloir*, S'en manquer : *Il ne* S'EN FAUT *guère* ou *de guère. Il* S'EN FAUT *beaucoup ou de beaucoup qu'il vous ressemble. Il* S'EN EST *peu* FALLU *que je n'allasse vous voir. Il* S'EN EST FALLU *de peu que je ne le rencontrasse. Il* S'EN FAUT *bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique.* (Montesq.) *Tous les êtres viennent de peu, et peu* S'EN FAUT *qu'ils ne viennent de rien.* (J. Joubert.)

Peu *s'en fallut* que le soleil
Ne rebroussât d'horreur vers le manoir liquide.
LA FONTAINE.

— *Tant s'en faut*, Il s'en faut, il s'en manque beaucoup : *En êtes-vous content?* — TANT S'EN FAUT. ‖ *Tant s'en faut qu'au contraire*, Au contraire : *Vous demandez si cette femme est jolie?* TANT S'EN FAUT QU'AU CONTRAIRE. (Acad.) Cette dernière locution est très-familière. ‖ *Ne pas s'en falloir l'épaisseur d'un cheveu*, S'en falloir très-peu, être presque réalisé : *J'ai été sur le point, ces jours passés, de mourir;* IL NE S'EN EST PAS FALLU L'ÉPAISSEUR D'UN CHEVEU. (Volt.)

— Gramm. Précédé des deux pronoms *s en* et suivi de la conjonction *que*, *falloir* appelle *ne* devant le verbe suivant, sans qu'il soit pris dans un sens formellement négatif, toutes les fois que *falloir* est lui-même négatif ou interrogatif ou modifié par *peu;* partout ailleurs il n'appelle plus *ne : Il ne* S'EN FALLUT *guère qu'il* NE *tombât. Combien* S'EN FAUT-*il que vous* N'*ayez l'argent nécessaire? Peu* S'EN FAUT *que je* NE *le soupçonne de mensonge.*

Après *il faut que*, on met toujours le verbe suivant au subjonctif : *Il* FAUT QUE *vous* PARTIEZ.

FALLOPE ou **FALLOPIO**, anatomiste et chirurgien italien, né à Modène en 1523, mort à Padoue en 1562. Il fit ses études médicales à Ferrare, puis à Padoue sous André Vésale, renonça au titre d'un canonicat à la cathédrale de Modène, qui ne lui aurait pas permis de se livrer à la dissection, fit de nombreux voyages en France et en Italie, professa l'anatomie à Ferrare et à Pise, et fut enfin choisi par le sénat vénitien pour remplir à Padoue la chaire d'anatomie et de chirurgie, illustrée par le grand Vésale. Il fut, en outre, chargé de la direction du jardin botanique. Le gouvernement s'intéressait tellement à ses recherches anatomiques qu'on alla, dit-on, jusqu'à livrer à ses dissections des criminels vivants. Douglas dit de lui qu'il fut admirablement méthodique dans l'enseignement, habile dans ses opérations chirurgicales et très-heureux dans ses cures médicales; mais lui-même corrige l'exagération de ces éloges et avoue avec une bonne foi naïve qu'il a causé la mort d'un grand nombre d'hommes en cherchant à les guérir. Il est surtout resté célèbre comme anatomiste, et on lui doit dans cette science des découvertes importantes, entre autres les trompes utérines, nommées de son nom *trompes de Fallope*. Le premier, il donna des descriptions exactes des os du fœtus, de l'organe de l'ouïe, des appareils sécréteurs de la bile, etc. Son principal ouvrage, intitulé *Observationes anatomicæ* (Vienne, 1561, in-8°), a fait époque dans les fastes anatomiques; il est plein de recherches curieuses et de découvertes utiles. Les œuvres de Fallope ont été réunies sous ce titre : *G. Fallopii opera genuina omnia.....* (Venise, 1584, 3 vol. in-fol.)

FALLOPIE s. f. (fa-lo-pî — de *Fallope*, célèbre anatomiste). Bot. Genre d'arbrisseaux, qui habite la Cochinchine, et dont la place dans la méthode naturelle n'est pas déterminée. ‖ Syn. de BRUNNICHIE, autre genre de plantes.

FALLOT (Joseph-Frédéric-Gustave), philologue français, né à Montbéliard en 1807, mort à Paris en 1836. Placé par son père dans une maison de commerce, il ne tarda pas à la quitter, se rendit à Besançon, où il entra chez un imprimeur en qualité de correcteur, et consacra tous ses loisirs à l'étude de la philosophie et des langues. En 1831, Fallot arriva à Paris, se fit recevoir élève à l'Ecole des chartes, reçut un subside de la ville de Besançon et se fit tellement remarquer par son intelligence qu'il fut nommé secrétaire du comité des travaux historiques et sous-bibliothécaire de l'Institut. Savant linguiste et travailleur infatigable, il préparait une histoire généalogique de l'espèce humaine par les langues et un ouvrage sur les origines de la langue française lorsqu'il mourut à l'âge de vingt-neuf ans. On a de lui : *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* XIII° *siècle* (Paris, 1839, in-8°), ouvrage posthume, publié par les soins de M. Ackerman.

FALLOT DE BEAUMONT DE BEAUPRÉ (Etienne-André-François de Paule, comte), prélat français, né à Avignon en 1750, mort en 1835. Il avait été grand vicaire de Blois lorsqu'il fut nommé, en 1782, coadjuteur de l'évêque de Vaison, sous le titre d'évêque de Sébastopolis. Il entra en possession du siége de Vaison en 1786, s'opposa vivement à l'annexion du Comtat-Venaissin à la France en 1791, et fut bientôt après privé de son évêché. Il se retira alors en Italie, revint en France en 1801, fut nommé par Bonaparte évêque de Gand (1802), puis évêque de Plaisance (1807), prit part au concile de Paris en 1811, suivit la ligne de conduite du cardinal Maury et reçut, en 1813, l'archevêché de Bourges. Fallot de Beaumont prêta serment comme archevêque entre les mains de l'impératrice Marie-Louise, mais ne put obtenir ses bulles du pape, alors prisonnier. Cette situation lui

attira divers désagréments dans son diocèse, dont il laissa l'administration aux grands vicaires en place. Il négociait avec le saint-siége pour reprendre son évêché de Plaisance, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. Nommé premier aumônier de l'empereur, il officia à la cérémonie du champ de mai et fut appelé à la pairie. Après la seconde abdication, Fallot de Beaumont fut privé de la pairie et contraint de se démettre de son siége de Plaisance. Il vécut, à partir de ce moment, dans une profonde retraite.

FALLOUX (Frédéric-Alfred-Pierre, comte DE), publiciste et homme politique, né à Angers en 1811, d'une famille de propriétaires anoblie en 1825 par Louis XVIII pour son zèle monarchique et clérical. Après avoir fait ses études au collége d'Angers, il vint à Paris et fit son entrée dans le « monde » sous les auspices d'une femme assez remarquable, une Russe convertie au catholicisme, Mme Swetchine, dont le salon était le rendez-vous des hauts dignitaires du clergé et des membres actifs du parti clérical. Ce fut sous cette inspiration féminine et sous ce patronage jésuitique que M. de Falloux commença son éducation politique. Flatté et caressé comme un homme dont on attendait beaucoup pour la cause de l'Eglise, il acheva de se fausser l'intelligence par les idées et les passions les plus rétrogrades.

En 1840, il publia une *Histoire de Louis XVI*, écrite dans ce pitoyable esprit clérical et antifrançais, et qui a, à peu près, la même valeur historique et littéraire que les platitudes enluminées et dorées des librairies de pacotille.

Quelques années plus tard, il fit paraître l'*Histoire de saint Pie V* (Paris, 1844, 2 vol. in-8º). Dans cet ouvrage, il prend à tâche de glorifier l'inquisition et d'en justifier tous les actes. Pie V est pour lui la personnification la plus haute de ce qu'il appelle *la grande politique de l'Eglise*. Par suite de raisonnements tirés de l'axiome que la fin justifie les moyens, la guerre aux hérétiques y est proclamée légitime et sainte; la tolérance y est présentée comme le résultat d'une indifférence coupable : « La tolérance, dit l'auteur, n'était pas connue des siècles de foi, et le sentiment que ce mot nouveau représente ne peut être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute. Autrefois il y avait, en immolant l'homme endurci dans son erreur, toute chance pour que cette erreur pérît avec lui et que les peuples demeurassent dans la paix de l'orthodoxie. »

Tous les problèmes politiques se réduisent à restaurer la foi et, avec elle, le gouvernement théocratique. Pour obtenir ce résultat, pour lutter contre les pouvoirs *athées*, la liberté est nécessaire, c'est un moyen transitoire, l'instrument des sociétés modernes, dont il faut se servir habilement pour rétablir les institutions des siècles de foi, etc.

On connaît suffisamment ces doctrines, où la brutalité de de Maistre est mariée à la stratégie jésuitique.

En 1846, M. de Falloux fut envoyé à la Chambre des députés par le collége de Segré (Maine-et-Loire). Créature du parti légitimiste et clérical, il siégea naturellement à droite, acquit l'expérience de la tribune et des coteries parlementaires, mais ne joua, d'ailleurs, qu'un rôle effacé.

Lors de la révolution de Février, qui donnait une satisfaction amère, mais intense, aux rancunes légitimistes, il se rallia bruyamment à la République et, dans une circulaire à ses compatriotes de l'Anjou, il exalta avec enthousiasme l'héroïsme du peuple de Paris, la légitimité de cette victoire de la démocratie et de la liberté, à laquelle il trouvait un caractère sacré. Cette circulaire, qui était une adhésion sans réserve, a été souvent réimprimée. On la trouve non-seulement dans les journaux du temps, mais encore dans l'*Histoire de la révolution de Février*, par Garnier-Pagès.

En outre, dans les réunions électorales de son département, M. de Falloux prodiguait des éloges immodérés au gouvernement provisoire, proclamait l'avénement du peuple comme un événement providentiel, montrait enfin une telle exaltation qu'il était difficile de suspecter sa sincérité.

En réalité, tout en admettant un certain entraînement, il est à croire, et sa conduite ultérieure confirme cette conjecture naturelle, qu'il ne cherchait qu'à exploiter les événements; car il serait trop naïf d'imaginer qu'un homme de son opinion se fût rallié sincèrement à la République. Les partis monarchiques et réactionnaires avaient parfaitement compris qu'ils ne pouvaient triompher que par la ruse. Avec son esprit pénétrant, son éducation jésuitique et ses aptitudes à l'intrigue, M. de Falloux était essentiellement propre à ce rôle. Nommé, à une faible majorité, représentant de son département à la Constituante, il déploya dès son arrivée à Paris une extrême activité, caressant Lamartine, qui par ses relations tenait à l'ancienne société légitimiste, cultivant Marrast et les hommes du *National*, se tournant du côté de Cavaignac dès qu'il eut entrevu ses chances politiques, enfin se rapprochant de M. de Persigny et arrivant par lui au prince Louis Bonaparte. Grâce à son flair de jésuite, il jouait ce personnage multiple avec une facilité merveilleuse, un grand air de dignité, cachant sous des dehors modestes et réservés son ambition et ses haines. Il s'attacha à se faire nommer membre des comités importants, et sut prendre de l'influence dans ceux du travail et des ateliers nationaux.

C'est ici que le rôle de cet homme devient vraiment funeste. D'une capacité médiocre, mais élevé à la grande école de la politique cléricale, capable d'une résolution inflexible et d'une froide audace, il poursuivit avec une infatigable persistance le plan infernal de jeter du jour au lendemain cent mille hommes dans la misère et le désespoir, par la dissolution *immédiate* des ateliers nationaux. Il prodigua toutes les ressources et toutes les ruses de son esprit pour amener les membres de la commission à cette idée, dont la réalisation ne pouvait manquer de provoquer des conflits et de déchirer la République. Son nom devint synonyme de dissolution immédiate; quand on sut qu'il avait été nommé rapporteur, il n'y eut plus aucun doute, et les ouvriers se préparèrent au combat, dans l'entraînement d'un sombre désespoir. Les conclusions de son rapport étaient connues, étaient publiques deux jours à l'avance; la France entière en était instruite et tous les journaux les avaient annoncées avant qu'un seul coup de fusil eût été tiré.

Plus tard, répondant au reproche légitime d'avoir été un des provocateurs de l'insurrection de Juin, il se défendit en alléguant qu'il n'avait déposé son rapport que le 23 juin, alors que le combat était déjà commencé. Mais il se garda bien de dire, ce qui anéantit sa défense jésuitique, que le dépôt du rapport n'apprit rien à personne, et qu'il ne restait plus alors l'ombre d'un doute sur les conclusions.

Le 23 juin, en effet, quelques combats partiels avaient eu lieu déjà; mais des mesures prudentes et conciliatrices pouvaient encore tout arrêter et empêcher cette effroyable effusion de sang humain. M. de Falloux saisit ce moment pour allumer la mèche incendiaire, exploiter les colères et les terreurs de l'Assemblée, et bien montrer que les résolutions étaient définitives et qu'il n'y avait plus de conciliation à espérer.

Il monta à la tribune et, malgré quelques réclamations, lut froidement ce sinistre rapport qui précipita dans les horreurs de la guerre civile ceux des ouvriers qui hésitaient encore. V. ATELIERS NATIONAUX et JUIN 1848.

Telle fut l'œuvre de cet homme et de ce chrétien. Si sa conscience ne lui reproche rien, c'est à l'opinion publique et à l'histoire qu'il appartient de le juger.

Après l'élection du président de la République, il fut nommé ministre de l'instruction publique et des cultes. Il travailla naturellement dans le sens de sa faction, et prépara cette loi sur l'enseignement qui augmentait l'influence du clergé et à laquelle son nom est demeuré attaché, mais qui ne fut votée cependant que par l'Assemblée législative, sous le ministère de M. de Parieu, qui avait succédé à M. de Falloux. Celui-ci avait été réélu par son département. Pâle reflet de Montalembert, il se confondit dans les rangs des coteries monarchiques qui travaillaient au renversement de la République, et gagna ainsi le 2 décembre, en votant toutes les mesures réactionnaires et sans trop faire parler de lui.

Au coup d'Etat, il fut arrêté et enfermé un jour ou deux au fort du Mont-Valérien. Visité par M. de Persigny, il paraît qu'il le félicita tout bas de l'heureuse audace de son parti : « Je l'avoue tout bas à cause de mes collègues, disait-il, mais au fond je pense que vous avez bien fait. » (V. *Histoire de la Révolution de* 1848, par Daniel Stern.)

M. de Falloux disparut alors de la scène politique, et il retourna dans ses propriétés de l'Anjou élever ses bœufs.

Il n'a pas abandonné les intérêts de son parti, et de temps à autre on le voit reparaître, notamment comme membre et orateur du congrès catholique de Malines.

En 1857, il a été nommé membre de l'Académie française. Peut-être est-ce à cause des quelques ouvrages qu'il a publiés et dont nous avons cité plus haut les deux principaux. Il a également édité la correspondance de Mme Swetchine : *Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres; Méditations et prières de Mme Swetchine; Correspondance du R. P. Lacordaire avec Mme Swetchine; Mme Swetchine, Lettres inédites; Pensées et maximes de Mme Swetchine*, etc., etc. (Paris, 1863, 1864 et 1865, in-8º et in-12). On lui doit également un ouvrage plus personnel, intitulé : *Dix ans d'agriculture* (1863, in-8º).

Citons encore une brochure qui a fait quelque bruit, parce qu'elle dénonçait la scission du parti catholique : le *Parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu* (Paris, 1856, in-8º). Il y est dit, entre autres choses, à l'adresse de Louis Veuillot : « Vous avec failli jeter la division dans l'épiscopat français. Parmi les laïques, vous avez réussi : ce qui était hostile, vous l'avez exaspéré; ce qui était bienveillant, vous l'avez rendu hostile. Déjà vous avez engendré M. Nicolardot et M. Lanfrey, deux frères jumeaux, quoique ennemis, et votre déplorable postérité ne s'arrêtera pas là, si vous ne vous arrêtez vous-même. » M. Louis Veuillot, on le sait de reste, n'a point tenu compte de ce premier avertissement.

M. de Falloux est un des fondateurs et l'un des collaborateurs assidus du *Correspondant*. Ses articles sur la question italienne, publiés en 1860, ont été tirés à part et répandus comme les manifestes d'un parti. (M. de Falloux est à la tête de presque toutes les sociétés religieuses des départements de l'Ouest.) Il a donné dans ce recueil son travail critique de la *Convention du* 15 *septembre*, qui a reparu ensuite sous un autre format (1864, in-8º).

Comme agriculteur, M. de Falloux a obtenu une prime d'honneur pour l'exploitation de son domaine du bourg d'Yré, aux concours régionaux de 1862. On lui est redevable, dit-on, d'un progrès notable dans le perfectionnement de la race bovine. Or, comme les armes du gentilhomme agronome sont *d'or, au chevron de sable, accompagné de trois buffles de même*, on n'a point manqué de dire que lesdites armes étaient parlantes et prophétisantes; mais cette raillerie, pour être spirituelle, n'enlève rien au mérite du noble agriculteur.

L'académicien assistait, le 30 juin 1867, à l'inauguration de la statue de Jean Rotrou, à Dreux. Après avoir marqué d'une façon heureuse la place du poëte, par ces mots : « On dirait que le génie littéraire de la France s'y est pris à deux fois pour produire l'auteur du *Cid*, et qu'il s'est essayé sur Rotrou avant de nous donner Corneille, » l'orateur n'a pu se défendre de jeter un regard mélancolique à ce passé, « où les femmes les plus brillantes abritaient sous le voile à jamais baissé d'une austère retraite des années encore pleines de séduction. » M. de Falloux est tout entier dans ces derniers mots : c'est un chartreux déguisé en laïque. Le monde marche, et ce spectacle remplit d'amertume la pensée de cet homme politique.

FALL-RIVER, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 80 kilom. S.-O. de Boston, à l'embouchure de la rivière de Taunton, avec un port de commerce très-fréquenté; 11,307 hab. Fall-River est bâtie sur une colline, dans une belle situation; ses rues, droites et bien alignées, sont pour la plupart ombragées d'arbres; elle possède de beaux édifices publics et un grand nombre de manufactures, qui produisent annuellement environ 20 millions de yards de toiles de coton (à peu près 18 millions de mètres), des forges, des fonderies, dès manufactures de lainage et d'huile. La ville est unie à Newport, à Providence et à New-York par un service quotidien de steamers, et à Boston par un chemin de fer, celui d'Old-Colony à Fall-River.

La rivière Fall, qui donne son nom à la ville, est un petit cours d'eau qui prend naissance dans une chaîne de marais couvrant une superficie de 12,900 kilom. carrés; elle sert de réservoir à ces eaux stagnantes et vient se jeter dans le Taunton près de son embouchure.

FALLTRANK s. m. (fal-trank — de l'allemand *fallen*, tomber; *trank*, boisson : proprement, boisson pour les chutes). Bot. Nom suisse des plantes aromatiques connues en France sous les noms de THÉ SUISSE ou VULNÉRAIRE SUISSE : *Les Suisses vendent aux droguistes leurs* FALLTRANKS *en paquets*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *falltrank* est un mélange d'un grand nombre de plantes qui croissent sur les montagnes de la Suisse. Les habitants récoltent ces plantes au moment où elles végètent avec le plus de vigueur, les coupent en petits morceaux pour mieux les mélanger, puis les font sécher, et enfin les mettent en paquets cachetés pour les livrer au commerce. Parmi ces plantes, on remarque l'aigremoine, l'armoise, la bétoine, la brunelle, la bugle, le capillaire, la langue-de-cerf, la menthe, la pervenche, la petite centaurée, le pied-de-chat, le pied-de-lion, la piloselle, la pulmonaire, la pyrole, la sanicle, la scrofulaire, la verge d'or, la véronique, la verveine, etc. On pourrait dire, si l'on voulait y mettre de la malice, que le *falltrank* renferme « toutes les herbes de la Saint-Jean. » Toutefois, on fait souvent de ces mélanges dont la composition est moins compliquée. On se contente d'y faire entrer diverses espèces d'armoises, confondues sous les noms de *génépi* ou *génipi*, des mille-feuilles et quelques autres plantes amères et aromatiques. Quelquefois on y ajoute l'absinthe, le calamus, la germandrée, l'hysope, le lierre terrestre, l'origan, le romarin, la sauge, le thym, la scabieuse, le tussilage, l'arnica, etc. Quand le *falltrank* a été bien préparé, c'est un médicament actif; on le prend en infusion théiforme, que l'on coupe quelquefois avec du lait et du sucre. On l'emploie comme diurétique; on le vante contre la jaunisse, les rhumes invétérés, etc. Il jouit surtout d'une haute réputation pour guérir les effets des coups et des chutes.

FALLU (fa-lu) part. passé du v. Falloir. Ne s'emploie que dans les temps composés du verbe.

— Gramm. Ce participe est toujours invariable. Lorsqu'il se trouve précédé d'un pronom qui semble être un complément direct, cette apparence est trompeuse, puisqu'un verbe impersonnel n'a jamais de complément direct. Quand on dit : *Les sommes* QU'*il nous a* FALLU, *que* est le sujet réel de *a fallu*, c'est la détermination précise du sujet vague *il*.

FALLUGIE s. f. (fa-lu-jî — de *Fallug*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des dryadées, formé aux dépens des siéversies, et dont l'espèce type croît au Mexique.

FALMOUTH (autrefois *Volubæ portus*, *Volmatum*, le *Cenonis ostium* de Ptolémée), ville maritime d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 70 kilom. S.-O. de Laumeston, à 24 kilom. N.-E. du cap Lizard, à l'embouchure du Fal dans la Manche, avec un port vaste et beau, défendu par les châteaux de Pendennis et de Saint-Mawe, et pouvant recevoir les plus gros vaisseaux; 8,000 hab. Station des paquebots d'Espagne, de Portugal et des Indes orientales. La pêche de la sardine est la source principale de son commerce, qui consiste aussi en exportation d'étain, de cuivre et d'étoffes de laine. Cabotage important avec Bristol, Jersey, Plymouth et Londres.

« Ce fut Raleigh, dit M. Esquiros, qui, le premier, attira l'attention sur le port de Falmouth. Lorsqu'il mit le pied en cet endroit, au retour de son expédition de Guinée, il n'y trouva qu'une seule maison. On aperçoit encore, vers le centre de la ville, quelques-unes des premières habitations qui ont donné naissance à Falmouth. Un des points de vue les plus favorables pour embrasser d'un coup d'œil le grand spectacle du port est du côté du Green-Bank (rivage vert). On a devant soi une masse d'eau agitée, toute recouverte de voiles, et qui pénètre dans les terres, échancrées en fer à cheval; sur la droite, à l'E., la ville de Falmouth, dont les quais sont, ainsi que les fondements de quelques maisons, baignés par les vagues; de tous les côtés, des collines enchaînant les unes aux autres leurs gracieuses ondulations. Une de ces collines, qui s'avance très-avant dans la baie, porte à son sommet un château fort. » Falmouth possède une église ancienne, dédiée à saint Charles; une belle maison de refuge pour les marins (*sailor's house*); une grande salle de lecture et de réunion (*public news room*); un cabinet de lecture (*reading room*); une bibliothèque publique et une institution polytechnique, fondée en 1833. La salle des séances est ornée des bustes de quelques hommes éminents du comté de Cornouailles. Une société de savants se réunit tous les ans dans cette institution, où a lieu une exposition de modèles d'art, d'industrie, d'agriculture, etc., et décerne des prix aux exposants les plus méritants. La société publie, en outre, une série de travaux justement renommés. Le port de Falmouth, formé d'une baie aux vastes et capricieux rivages, est défendu par deux brise-lames qui s'avancent à 320 mètres au milieu des vagues. Les quais ont environ 310 mètres de développement. Falmouth possède, en outre, des docks magnifiques et il est question d'y construire un important établissement de bains.

Dans les environs de Falmouth, au bord de la mer et sur un rocher protégeant l'entrée du port, se dresse majestueusement le château de Pendennis, qui consiste principalement en une tour circulaire, érigée sous le règne de Henri VIII. On remarque à l'intérieur de cette forteresse les casernes, le magasin, le dépôt d'armes et divers bâtiments destinés à garder les provisions de guerre. En 1646, la garnison de la forteresse de Pendennis soutint un siége de six mois contre les troupes du Parlement et ne se rendit que lorsque la faim l'eut forcée à capituler.

FALONE s. f. (fa-lo-ne). Bot. Syn. de CRÉTELLE.

FALOT s. m. (fa-lo — vieux français *farot*, du latin *pharus*, dérivé du grec *pharos*, phare, qui se rapporte au verbe *phaô*, briller, de la racine sanscrite *bhas*, briller, d'où un grand nombre de mots dans les langues européennes). Sorte de lanterne de grande dimension, généralement faite de toile : *Allumer un* FALOT. *Porter un* FALOT.

— Blas. Meuble de l'écu fait en forme de vase avec un manche : *Durant, en Bourgogne : De gueules, au* FALOT *d'or.* — *Picot de Peccaduc, en Bretagne : D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois* FALOTS *d'argent allumés de gueules.* — *Lanternier, en Normandie : D'azur, à trois* FALOTS *d'argent emmanchés d'or et garnis de sable.*

— Mar. Fanal de poupe : *L'amiral a le* FALOT *de trois lanternes, le vice-amiral, de deux et les autres navires, d'une.* (E. Cleirac.)

FALOT, OTE adj. (fa-lo, o-te — certains étymologistes prétendent que l'origine de ce mot est fort incertaine; il n'y a cependant aucune difficulté à le rattacher à *falot*, dans le sens de lanterne. M. Littré reconnaît très-bien que cela est possible, l'individu gai, un peu fou, capricieux, ayant été comparé à quelque chose qui vacille comme la lumière d'un *falot*, d'une lanterne portée à la main. Il est peut-être plus simple de dire que *falot*, lanterne, est devenu adjectif avec le sens de plaisant, de la même façon que *follis*, soufflet, vessie, l'est devenu avec celui d'insensé). Risible, plaisant, drolatique, grotesque : *Une personne* FALOTE. *Un récit* FALOT.

> . . . Dans ce siècle *falot*,
> Nul n'est en tout si bien traité qu'un sot.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

> Un bon couplet, chez ce peuple *falot*,
> De tout mérite est l'infaillible lot.
>
> VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne originale, plaisante, bouffonne, drolatique : *Un* FALOT. *Une* FALOTE.

> Eh quoi! plaisant *falot*,
> Vous jaserez toujours et je ne dirai mot?
> CORNEILLE.

FALOURDE s. f. (fa-lour-de — « *Falourde*, dit Nicot, est un gros fagot ou trousseau de menu bois de fagotage : *Virgultorum fascis major.* Aucuns estiment ce mot estre composé de *faix* et *lourd*, faix pesant; parce que la *falourde* est plus fournie de bois et plus lourde à porter que le fagot. » Selon Littré, cette étymologie ne peut se soutenir en présence des anciennes formes. Ce savant fait observer qu'on trouve dans le XIIIe siècle *falorde*, espagnol *falordia*, dans le sens de tromperie, bourde, et non avec celui de fagot; plus tard, c'est *velourde* ou *belourde*, que l'on trouve signifiant fagot, et enfin ce n'est que plus tard que l'on voit *falourde* avec le sens de fagot. Peut-être y a-t-il quelque rapport entre *falorde*, tromperie, et *falourde*, fagot, mais il est assez difficile d'éclairer ce problème. Toujours est-il que *fagot* s'est pris plusieurs fois lui-même dans le sens de bourde, tromperie, et il est bien possible qu'il en ait été de même pour le mot *falourde*). Fagot de quelques bûches liées ensemble : *Acheter des* FALOURDES. *Brûler une* FALOURDE. *Entre certains ouvrages, il y a la différence d'une* FALOURDE *à une voie de bois* (Chamfort.)

— Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer ou farlouse.

FALQUE s. f. (fàl-ke). Mar. Chacun des bordages en bois plus léger que le reste de la construction, qui terminent le plat-bord d'une embarcation.

— Manége. Syn. de FALCADE.

FALQUÉ, ÉE adj. (fal-ké — du lat. *falx*, *falcis*, faux). Hist. nat. Qui est en forme de faux. || Syn. de FALCIFORME.

— s. f. Ornith. Syn. d'IBIS FALCINELLE.

— Bot. Syn. d'AMPHICARPÉE, genre de plantes.

FALQUER v. n. ou intr. (fal-ké — rad. *falque*). Manége. Exécuter des falques ou falcades, en parlant du cheval.

FALQUET (Nicolas), né à Arache, près de Bonneville, dans une des vallées du département actuel de la Haute-Savoie.

L'histoire de ce montagnard a quelque chose qui tient du roman. Donnons la parole à Grillet (*Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, 1807, tome 1er.) « Il partit pour Vienne, en Autriche, sur la fin du XVIIe siècle, sachant à peine lire et écrire, et eut le bonheur d'entrer, comme commissionnaire, chez un riche négociant qui l'associa aux études de son unique héritière. Les progrès du jeune Falquet furent rapides : la fille de son maître, en admirant ses talents et surtout sa sagesse, sa probité et sa modestie, conçut pour lui tant d'estime, qu'elle résolut d'en faire son époux et de partager avec lui sa fortune; ses parents, qui depuis longtemps regardaient Falquet comme leur fils, consentirent sans peine à cette union légitime. Après la mort de son épouse, dont il n'eut aucun enfant, et dont il fut cependant l'héritier, Falquet revint à Arache, où, ayant retrouvé une vertueuse bergère (avec laquelle il avait gardé les troupeaux) telle que son cœur la désirait, il l'épousa, la conduisit à Vienne, où elle devint mère d'une nombreuse postérité, à qui les empereurs d'Allemagne ont accordé le titre de barons de l'Empire. Falquet établit des fabriques d'indiennes auprès de Vienne; protégé par le prince Eugène de Savoie, il fut associé dans les fabriques de draps et dans les fournitures des armées de Joseph Ier; cet empereur le créa premier bourgmestre de sa capitale. Falquet, dont la sage conduite, l'intelligence et la probité avaient été les causes de son élévation, ne s'enorgueillit jamais de ses richesses; il fit bâtir au village de Pernant une petite et charmante église, sur le sol de l'humble chaumière où il était né, envoya des présents considérables en argenterie aux églises d'Arache, de Cluses, de Sallanches et de la Roche, et mourut laissant à ses enfants une fortune évaluée à près de 2 millions de florins d'empire. »

FALRET (Jean-Pierre), médecin français, né à Marcillac (Lot) en 1794. Il vint faire sa médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1819. Dès cette époque, il s'attacha d'une façon toute spéciale à l'étude des maladies mentales, suivit les leçons du célèbre Esquirol, dont il devint un des meilleurs élèves, et obtint des succès dans les concours qui avaient lieu alors à l'hospice de la Salpêtrière. En 1822, de concert avec le docteur Voisin, il fonda à Vanves, près de Paris, une maison de santé, où il a appliqué en grand les idées de son maître et qui a acquis une réputation méritée. L'année suivante, l'Académie de médecine admit au nombre de ses membres le jeune et savant docteur. Devenu médecin de la Salpêtrière en 1831, M. Falret y organisa une clinique très-suivie des étudiants, et il est devenu depuis lors un des médecins en chef de cet établissement. Ce remarquable aliéniste est l'auteur d'ouvrages très-estimés. Indépendamment d'articles insérés dans divers journaux de médecine, on lui doit : *De l'hypocondrie et du suicide* (Paris, 1822, in-8o), traité dans lequel il regarde l'hypocondrie comme étant presque toujours causée par une affection propre de l'encéphale; *Mémoire sur la statistique des suicides dans le département de la Seine de 1794 à 1827*, couronné par l'Académie des sciences en 1828 et en 1829; *Mémoire sur la législation relative aux aliénés* (1837), qui a été consulté avec fruit lors de la confection de la loi sur les aliénés; *Considérations générales sur les maladies mentales* (1843); *De l'enseignement clinique des maladies mentales* (1850, in-8o); *Leçons cliniques de médecine mentale, faites à l'hospice de la Salpêtrière* (1854, in-8o); *Des maladies mentales et des asiles d'aliénés* (1863, in-8o), etc.

FALSE-BAY, baie de l'extrémité méridionale d'Afrique, dans la colonie anglaise du Cap; elle est fermée à l'O. par la presqu'île du Cap de Bonne-Espérance, qui la sépare de la baie de la Table, et à l'E par une pointe de terre ou cap qui porte le même nom. Cette baie, large de 36 kilom. sur autant de profondeur, forme une bonne rade, la petite baie Simon, sur la côte occidentale.

FALSET, ville d'Espagne, prov. et à 32 kilom. O. de Tarragone, sur le versant occidental de la sierra de Almenar; 3,295 hab. Fabriques de tissus et de chocolat; distilleries d'eau-de-vie. Commerce de vin, noisettes et autres fruits. Restes d'un ancien palais ducal; église du XIIIe siècle.

FALSIFIABLE adj. (fal-si-fi-a-ble — rad. *falsifier*). Qu'on peut falsifier, qui peut être falsifié : *Denrées* FALSIFIABLES. *Écriture* FALSIFIABLE.

FALSIFICATEUR, TRICE s. (fal-si-fi-ka-teur, tri-se — rad. *falsifier*). Celui, celle qui se livre à des falsifications d'une nature quelconque : *Un* FALSIFICATEUR *de denrées, d'écritures. Il a été condamné comme* FALSIFICATEUR *de titres.* (Acad.)

FALSIFICATION s. f. (fal-si-fi-ka-si-on — rad. *falsifier*). Action de falsifier, d'altérer, de dénaturer : *La* FALSIFICATION *d'une denrée. La* FALSIFICATION *d'une monnaie. La* FALSIFICATION *d'un texte. La* FALSIFICATION *des monnaies a toujours eu lieu dans tous les États et dans tous les temps.* (Rollin.)

— **Encycl.** Comm. Il y a deux sortes de *falsifications :* les unes ont pour résultat de livrer une chose de moindre valeur à la place de celle que l'on vend : elles constituent un vol; les autres donnent à la fois un objet de moindre valeur et une substance dangereuse pour les consommateurs : ces dernières sont un vol et en même temps un empoisonnement. Nous n'avons pas la prétention d'examiner ici en détail les diverses *falsifications* dont le commerce se rend journellement coupable. Une telle tâche a été dignement accomplie par M. A. Chevalier. Il nous suffira d'indiquer sommairement les principales sophistications des substances les plus usuelles dans les conditions ordinaires de la vie. On trouvera, du reste, dans des articles spéciaux des détails plus précis dont la connaissance sera jugée nécessaire.

Le lait est une des substances le plus en usage pour l'homme et les animaux. Ses fonctions comme aliment sont des plus variées; aussi offre-t-il un vaste champ à la *falsification.* On le débarrasse d'abord d'une partie de sa crème, puis on l'allonge par l'addition d'une quantité d'eau qui va parfois jusqu'à la moitié du volume. Pour dissimuler la fraude, on emploie, suivant les cas, le sucre de canne ou de fécule, la farine, l'amidon, la fécule, la dextrine, les infusions de matières amylacées, telles que riz, orge, son, etc.; la gomme arabique, la gomme adragante, les jaunes et les blancs d'œufs, la cassonade, la gélatine, l'ichthyocolle, etc. Ce n'est pas tout : on fabrique, assure-t-on, du lait artificiel dans la composition duquel prennent place le sérum du sang, des cervelles d'animaux, des émulsions de graines oléagineuses, telles que chènevis, amandes douces.

Le beurre se fabrique, en général, d'après les procédés les moins rationnels; mais les fermières ne se contentent pas d'envoyer sur le marché des beurres médiocres, elles s'appliquent encore à en altérer la qualité par toutes sortes de matières. La craie, la fécule de pommes de terre, les pommes de terre cuites, la farine de blé, le lait cuit au feu, le beurre de qualité inférieure, le fromage, le suif de veau, le carbonate et l'acétate de plomb, sont tour à tour employés dans ce but coupable, au sein même des campagnes. Pour donner au beurre la couleur jaune préférée des amateurs, on se sert de diverses substances végétales qu'on mêle à la crème au moment du barattage.

Le fromage se falsifie également avec des pommes de terre cuites ou de la fécule, du pain et même de la craie. Chose incroyable! on prétend que, pour donner au fromage de Brie l'aspect avancé qui fait croire à certaines qualités et en même temps pour hâter le moment de la vente, des marchands, voire même des agriculteurs, ne craignent pas de l'arroser avec de l'urine! D'autres, pour éloigner les insectes qui attaquent si souvent les fromages, ont soin de les laver avec de l'eau arsénieuse ou de la mort-aux-mouches.

Les céréales sont naturellement sujettes à des altérations diverses qui en affaiblissent les qualités ou en changent la nature au point d'en rendre l'usage dangereux; mais ici combien l'art a surpassé la nature! On augmente tout à la fois le poids et le volume en introduisant du sable dans les tas ou dans les sacs; on mélange les grains de bonne qualité avec des grains de qualité inférieure, ou même avec de mauvaises graines étrangères; on accroît le volume de l'avoine en la soumettant à des manipulations particulières; on graisse les blés pour leur donner plus d'œil et de main.

Pour les haricots, la fraude la plus usitée est celle qui porte le nom de *trempage.* Les haricots vieux ou les haricots séchés de la dernière récolte sont mis dans un baquet d'eau tiède, à laquelle on ajoute parfois un peu de potasse; on les y laisse douze heures. Par cette première opération, les haricots acquièrent un volume double, mais ils sont ridés. Pour les rendre lisses, on les jette dans une cuve d'eau bouillante que l'on recouvre avec une ou plusieurs couvertures de laine. On les retire avant que la lessive soit refroidie et on les jette dans de l'eau fraîche. On les place enfin dans des couvertures de laine pour les essuyer. On conçoit sans peine que les haricots ainsi rafraîchis ne peuvent se garder longtemps; en effet, du jour au lendemain ils éprouvent un commencement de fermentation qui ne tarde pas à se déceler par une odeur fétide. Mais, ce qui est plus grave, les haricots trempés acquièrent un principe délétère qui peut occasionner de graves accidents pour les consommateurs.

Une supercherie qui a quelque rapport avec la précédente se pratique sur les petits pois. On prend des pois gris communs qu'on fait bouillir dans une infusion de vert-de-gris et d'urine, et on les vend pour des petits pois de primeur.

Les farines, celle de froment entre autres, sont l'objet de *falsifications* incessantes, qui s'exercent surtout aux époques où les céréales sont à un prix élevé. Les farines de froment sont falsifiées avec la fécule de pommes de terre, avec les farines d'autres graminées, telles que riz, maïs, orge, seigle, avoine; avec celles de certaines légumineuses, comme vesces, fèves, pois, lentilles; enfin avec la farine de sarrasin. On y trouve aussi des os moulus, de la poudre de cailloux, du plâtre, de la craie, de l'alun, des carbonates de magnésie et d'ammoniaque, des sulfates de cuivre, de zinc, et diverses autres substances non moins pernicieuses à la santé publique. Toutes ces *falsifications* sont pratiquées en grand par les négociants, et en détail par les boulangers.

Autrefois, le bon son contenait encore 75 pour 100 de farine; non-seulement il n'en contient presque plus aujourd'hui, mais encore on l'allonge avec de la sciure de bois blanc dans une proportion qui peut aller jusqu'à 40 pour 100, ou bien on le mélange avec le produit mouturé de criblures diverses chargées de matières terreuses et de sables.

La fécule de pommes de terre est adultérée au moyen de la craie, de la terre de pipe, de la sciure d'albâtre gypseux. On compte encore douze à quinze substances féculentes exotiques qui servent à la falsifier.

On falsifie le sel avec du sulfate de chaux, du plâtre cru en poudre, les sels de varech, qui renferment des iodures et des bromures; avec la terre, l'argile, le grès en poudre ou le sablon, l'alun, le sulfate de soude, le chlorure de potassium, les sels blancs résultant de l'extraction du salpêtre, les sels provenant des salaisons, autrement dits *sels de morue*, etc. Le procédé de *falsification* le plus répandu consiste à introduire dans le sel du plâtre cru ou du sulfate de chaux. Entre autres substances malfaisantes, on y trouve du cuivre, du plomb, du fer, de l'arsenic.

On fait un poivre factice en grains, connu dans le commerce sous le nom de *poivre de Lyon*, avec des graines de navette recouvertes d'une pâte grisâtre dans la composition de laquelle entrent la farine de seigle, des débris de poivre broyés, de la farine de moutarde ou des piments. On obtient une couleur plus foncée au moyen d'une pâte formée de tourteaux de navette ou de chènevis que l'on épice avec des racines de pyrèthre. En Angleterre, le poivre dit *de Cayenne* est adultéré le plus souvent par le minium, le cinabre, des terres ferrugineuses, etc. Afin, sans doute, de ne pas se laisser dépasser par leurs confrères d'outre-Manche, les commerçants français y mêlent des baies de *rhamnus infectorius*, dans la proportion d'environ 30 pour 100. Le poivre en poudre est mélangé avec une denrée connue sous le nom d'*épices d'Auvergne* et composée de pain de chènevis, de tourteaux de faînes, de fécule grise et de pellicules de poivre, ou bien de fécule grise, de fleurage de pommes de terre, de tourteaux de colza ou de navette et de farine de haricots. On y a découvert toutes sortes de matières amylacées et même du sable. En Algérie, on y mêle de la semoule. En Hollande, on a trouvé le moyen de sophistiquer le poivre avec de la céruse!

Il n'y a pas jusqu'aux oignons brûlés qu'on ne falsifie en y mêlant des carottes, des navets, des betteraves coupées en rouelles.

Le miel se mêle avec l'amidon, la pulpe de châtaignes, la farine de haricots, la gomme adragante, le sirop de dextrine et celui de fécule ou glucose. On va même jusqu'à fabriquer de toutes pièces un miel à la confection duquel les abeilles n'ont jamais travaillé.

On introduit dans le sucre de la glucose, de la craie, du plâtre, du sable et diverses farines. Pour la cassonade, on se contente d'y ajouter de la terre, de la fécule de pommes de terre et du sulfate de potasse.

La truffe, ce précieux cryptogame si recherché des gourmets, n'est pas elle-même à l'abri de la fraude. Lorsqu'elle a été atteinte par la gelée, on lui rend son apparence naturelle au moyen d'un enduit terreux fort bien préparé. Bien plus, on enveloppe de ce même enduit des débris de truffes, et même des cailloux. Enfin, pour augmenter le poids, on introduit adroitement dans l'intérieur du même tubercule des lingots de plomb.

Les bouchers se contentent, le plus souvent, de vendre à faux poids; mais les charcutiers ne s'en tiennent pas là. Ils ne se font aucun scrupule d'utiliser les viandes de porc avariées, moisies ou provenant d'animaux affectés de maladies; ou bien, ils confectionnent leurs produits avec de la viande de cheval qu'ils vendent ensuite au même prix que celle de porc. L'axonge ou saindoux est mélangé avec des graisses inférieures, notamment le *flambart*, sorte de graisse recueillie à la surface de l'eau dans laquelle on a fait cuire les viandes de charcuterie. On y mêle encore du plâtre réduit en poudre très-fine.

Le vinaigre est l'objet de *falsifications* innombrables, dont la plupart sont nuisibles à la santé des consommateurs. D'après M. A. Chevalier, le vinaigre est souvent falsifié dans le commerce ou remplacé par des vinaigres factices. On le coupe avec de l'eau; on rehausse les vinaigres faibles par les acides sulfurique, chlorhydrique, oxalique, nitrique, tartrique; on leur donne plus de montant en y faisant macérer des substances âcres, telles que semences de moutarde, poivre long, pyrèthre, garou, graine de paradis, piment de la Jamaïque; on les coupe avec des vinaigres inférieurs, comme les vinaigres de glucose, de bière, de cidre, de poiré, de grains, et enfin par le vinaigre de bois ou acide pyroligneux. On cherche, en outre, à augmenter leur densité par l'addition de chlorure de sodium, autrement dit sel de cuisine, d'acétate de chaux, de sucre, de mélasse, de tartre, de sulfate et d'acétate de soude.

On vend chaque jour, sous le nom d'huile d'olive, une quantité de mélanges qui n'ont avec elle aucun rapport, même éloigné. On la mélange assez ordinairement avec l'huile d'œillette ou de pavot, avec les huiles de navette, de colza, de sésame, d'arachide, de noix, de faîne. Quelquefois on y ajoute du miel et fort souvent de la graisse de volaille. Cette dernière substance lui laisse la faculté de se figer, qu'elle perd par son mélange avec les huiles dont nous venons de parler.

Le vin est un des produits du sol qu'on a le plus anciennement sophistiqués. Les *falsifications* dont il est l'objet sont tellement nombreuses, qu'il ne suffirait pas d'un volume pour les détailler. Les industriels qui se livrent à la fabrication des vins procèdent aujourd'hui par grandes masses qui dépassent probablement la quantité de vins récoltés. Maintenant, que l'oïdium exerce ses ravages, que la grêle, la gelée, la pluie ou la sécheresse s'attaquent à nos vignobles, on n'en verra pas moins le vin couler en abondance sur les tables les moins riches. C'est que la *falsification* aura pourvu au déficit de la récolte. Reste à savoir quel produit elle nous donne. Le vin que boit le peuple, dans la plupart de nos grandes villes, surtout à Paris, est falsifié avec de l'eau, du cidre, du poiré, de l'alcool, du sucre, de la mélasse; des acides tartrique, acétique, tannique, sulfurique; de la craie, du plâtre, de l'alun, du sulfate de fer, des carbonates de potasse ou de soude, du chlorure de sodium; des matières colorantes étrangères, des amandes amères ou des feuilles de laurier-cerise. Souvent on fait du vin avec des lies pressées, ou bien on fabrique des vins auxquels le jus du raisin est totalement étranger.

Le cidre subit des *falsifications* analogues à celles du vin.

Dans la bière, on remplace le houblon par des décoctions de substances végétales amères, telles que la chicorée torréfiée, les lichens, les feuilles et l'écorce de buis, les feuilles de ménianthe, les feuilles de tilleul, la centaurée, le trèfle d'eau, l'absinthe, la gentiane, les têtes de pavot, le bois de gaïac, la jusquiame, les graines de paradis, la belladone, le datura stramonium, l'ivraie, le quassia amara, la coque du Levant, le poivre d'Espagne, les clous de girofle, le pyrèthre, le gingembre. On donne à ces mixtures, dit M. A. Chevalier, la consistance mucilagineuse, la saveur piquante et la coloration brune qui leur manque en y versant de l'eau de chaux, en y faisant cuire les dépouilles de veau, de cheval, de mouton et les différents débris gélatineux de la boucherie. Dans ces derniers temps, on s'est même avisé de remplacer le houblon par de la noix vomique, des fèves de saint Ignace et des coloquintes, toutes substances éminemment vénéneuses. De plus, pour donner de la spirituosité, on fait usage d'une poudre dans laquelle le sulfate de cuivre entre en assez forte proportion.

Si le thé consommé annuellement en Europe était pur de toute fraude, un cinquième de la surface du globe pourrait à peine suffire à sa production. Les Chinois sont les premiers à falsifier le thé qu'ils nous expédient. La sorte dite *gunpowder* est généralement sophistiquée avec des excréments de vers à soie. Si toutes les *falsifications* ne sont pas aussi dégoûtantes, il en est qui se pratiquent sur une bien plus vaste échelle, en Europe surtout. On mélange le thé avec les feuilles du prunier sauvage, du frêne, du sureau, de l'aubépine, du saule, du peuplier du mar-

ronnier d'Inde, du mahaleb, de l'églantier, du laurier, enfin avec les feuilles de thé déjà épuisées. Les sels de cuivre, le bois de campêche, la couperose bleue, le bleu de Prusse, le chromate de plomb, le curcuma et une espèce de talc servent à donner la couleur voulue.

Les premiers essais de *falsification* du café paraissent remonter à l'époque du blocus continental. De nos jours, le café est surtout falsifié avec la chicorée, la fécule de pommes de terre, l'orge, l'avoine, le maïs, le blé, les raves, les carottes, les betteraves, le caramel, la terre rouge, le marron d'Inde, le tan en poudre, la sciure du bois d'acajou, le foie de cheval cuit au four. Enfin, on utilise les cafés avariés en mer et les marcs de ceux qui ont déjà servi. Et qu'on ne croie pas que ces *falsifications* s'exercent seulement sur les cafés en poudre. La fraude s'attaque tout aussi bien au café en grains.

La chicorée, qui sert à falsifier le café sur une si large échelle, n'est pas elle-même à l'abri de la fraude, loin de là. L'analyse a découvert dans ce produit du vieux marc de café entièrement épuisé, du sable, de la brique rouge pulvérisée, de l'ocre rouge, du noir animal.

Les graines de trèfle destinées à l'ensemencement des prairies artificielles sont mêlées avec du sable habilement déguisé sous une couche d'huile ou d'un vernis spécial. Les marchands rajeunissent leurs fonds de boutique au moyen d'une fumigation de gaz acide sulfureux, et les écoulent ensuite comme graines de l'année. Des préparations analogues sont usitées pour la plupart des graines que l'industrie agricole se voit forcée de demander au commerce.

Nous n'en finirions pas si nous voulions mentionner toutes les *falsifications* qui se commettent journellement. Les consommateurs les subissent de guerre lasse ou faute de pouvoir les découvrir. Une telle situation demande un prompt remède. Si les particuliers, dans la plupart des cas, sont impuissants à conjurer le mal, c'est à l'autorité de prendre leur place pour protéger la société contre des spéculateurs sans vergogne, dont la coupable industrie s'exerce aux dépens de la santé publique. Il y a dans notre législation une lacune regrettable à cet égard. « L'épicier qui vole un consommateur, dit Alphonse Karr, est condamné à l'amende ou à une prison de quelques jours; le consommateur qui volerait un épicier serait condamné aux galères. L'épicier qui empoisonne un consommateur est condamné à l'amende; le consommateur qui empoisonnerait un épicier serait infailliblement guillotiné. »

Que les attentats à la bourse et à la santé des consommateurs ne soient plus considérés comme des délits, mais comme des crimes; que les falsificateurs soient traduits devant le jury, voilà ce que nous devons demander. Jusque-là que Dieu nous garde!

— Législ. Dans l'ancien droit français jusqu'à Louis IX, on ne faisait pas de différence entre la *falsification* des marchandises et celle des monnaies. Qu'on sophistiquât une drogue ou qu'on vendît de faux bijoux, de fausses pièces, qu'on vendît enfin à faux poids, c'était tout un; on était pareillement réputé faussaire et puni comme tel. En quelques cas, il y allait de la corde, et cela valait la peine qu'on y prît garde.

Sous le régime des corporations, les falsificateurs furent plus à l'aise; les fraudes commerciales n'étaient plus considérées que comme des infractions au règlement, et c'était aux maîtres et gardes des communautés qu'il appartenait de les rechercher et d'en faire justice. Cette justice était fraternelle, naturellement.

En abolissant les jurandes et maîtrises, l'Assemblée nationale constituante voulut sauvegarder la loyauté des transactions entre les marchands devenus libres et les consommateurs. C'est pourquoi fut votée la loi du 14 juillet 1791. Les articles 20 et 21 du titre Ier de cette loi interdisent la mise en vente des comestibles gâtés ou nuisibles, et les articles 38 et 39 du titre II punissent la vente des boissons falsifiées par les substances malfaisantes ainsi que la fraude sur les matières d'or et d'argent. Plus tard, la Convention assujettit les épiciers et droguistes à une visite annuelle faite par des médecins et pharmaciens assistés d'un magistrat et chargés de vérifier la pureté et l'innocuité des marchandises mises en vente par ces commerçants. D'autre part, l'article 605 du code pénal (loi du 4 brumaire an IV) prononçait des peines de simple police contre ceux qui mettaient en vente des comestibles gâtés, corrompus et nuisibles. Enfin une disposition du décret du 22 décembre 1809, encore en vigueur, défendait d'introduire dans le vinaigre des acides minéraux ou des mèches soufrées.

Cette législation, complétée ou modifiée par les articles 318, 423 et 475 du code pénal, continua de régir la matière jusqu'au mois d'avril 1851. Ces articles sont ainsi conçus :

« Art. 318. Quiconque aura vendu ou débité des boissons falsifiées, contenant des mixtions nuisibles à la santé, sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 500 francs. Seront saisies ou confisquées les boissons falsifiées trouvées appartenir au vendeur ou débitant.

» Art. 423. Quiconque aura trompé l'acheteur sur le titre des matières d'or et d'argent, sur la qualité d'une pierre fausse vendue pour fine, sur la nature de toutes marchandises; quiconque, par usage de faux poids ou de fausses mesures, aura trompé sur la quantité des choses vendues, sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au-dessous de 50 francs. Les objets du délit ou leur valeur, s'ils appartiennent encore au vendeur, seront confisqués. Les faux poids et les fausses mesures seront aussi confisqués et, de plus, ils seront brisés.

» Art. 475. Seront punis d'une amende depuis 6 francs jusqu'à 10 francs inclusivement ceux qui auront vendu ou débité des boissons falsifiées, sans préjudice des peines plus sévères qui seront prononcées par les tribunaux de police correctionnelle, dans le cas où elles contiendraient des mixtions nuisibles à la santé. »

La pratique ne tarda point à démontrer l'insuffisance de ces nouvelles lois, sous le régime desquelles les falsificateurs se livrèrent presque impunément à tous les abus possibles.

L'Assemblée nationale, grâce aux efforts réitérés de plusieurs économistes éminents, se saisit de la question et mit au jour la loi du 27 mars 1851, dont voici le texte :

« Art. 1er. Seront punis des peines portées par l'article 423 du code pénal : 1° Ceux qui falsifieront des substances alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues; 2° ceux qui vendront ou mettront en vente des substances alimentaires ou médicamenteuses qu'ils sauront être falsifiées ou corrompues; 3° ceux qui auront trompé ou tenté de tromper sur la quantité des choses livrées les personnes auxquelles ils vendent ou achètent, etc.

» Art. 2. Si, dans les cas prévus par l'article 423 du code pénal ou par l'article 1er de la présente loi, il s'agit d'une marchandise contenant des mixtions nuisibles à la santé, l'amende sera de 50 francs à 500 francs, à moins que le quart des restitutions et dommages-intérêts n'excède cette dernière somme; l'emprisonnement sera de trois mois à deux ans. Le présent article est applicable même au cas où la *falsification* nuisible serait connue de l'acheteur ou du consommateur.

» Art. 3. Seront punis d'une amende de 16 fr. à 25 francs et d'un emprisonnement de six jours à dix jours, ou de l'une de ces deux peines seulement, suivant les circonstances, ceux qui, sans motifs légitimes, auront dans leurs magasins, boutiques, ateliers ou maisons de commerce, ou dans les halles, foires ou marchés, soit des poids ou mesures faux, ou autres appareils inexacts servant au pesage ou au mesurage, soit des substances alimentaires ou médicamenteuses qu'ils sauront être falsifiées ou corrompues. Si la substance falsifiée est nuisible à la santé, l'amende pourra être portée à 50 francs et l'emprisonnement à 15 jours.

» Art. 4. Lorsque le prévenu, convaincu de contravention à la présente loi ou à l'article 423 du code pénal, aura, dans les cinq années qui ont précédé le délit, été condamné pour infraction à la présente loi ou à l'article 423 du code pénal, la peine pourra être élevée jusqu'au double du maximum; l'amende pourra même être portée jusqu'à 1,000 francs, si la moitié des restitutions et dommages-intérêts n'excède pas cette somme; le tout sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, des articles 57 et 58 du code pénal.

» Art. 5. Les objets dont la vente, l'usage ou la possession constitue le délit seront confisqués, conformément à l'article 423 et aux articles 477 et 481 du code pénal.

» S'ils sont propres à un usage alimentaire ou médical, le tribunal pourra les mettre à la disposition de l'administration pour être attribués aux établissements de bienfaisance. S'ils sont impropres ou nuisibles, les objets seront détruits ou répandus, aux frais du condamné; le tribunal pourra ordonner que la destruction ou effusion aura lieu devant l'établissement ou domicile du condamné.

» Art. 6. Le tribunal pourra ordonner l'affiche du jugement dans les lieux qu'il désignera et son insertion intégrale ou par extraits dans les journaux qu'il désignera, le tout aux frais du condamné. »

La loi du 5 mai 1855 porte : « Art. 1er. Les dispositions de la loi du 27 mars 1851 sont applicables aux boissons. Art. 2. L'article 318 et le n° 6 de l'article 475 du code pénal sont et demeurent abrogés. »

Telle est la législation actuelle des *falsifications*. Toutes les personnes compétentes sont d'avis qu'elle est parfaitement insuffisante.

— Littér. Dans les interpolations et les suppressions qu'ont fait subir aux poëmes d'Homère les premiers éditeurs il n'y eut pas, en général, *falsification*, parce qu'il n'y eut pas le dessein d'altérer, mais celui de compléter et d'embellir. Les altérations qui résultèrent pour les manuscrits du travail des copistes, dans l'antiquité et au moyen âge, constituèrent plutôt des erreurs que des *falsifications*, par la raison que les copistes ne modifiaient pas sciemment le manuscrit dont ils étaient chargés.

Où l'on trouve le plus de *falsifications* réelles, c'est dans les premiers siècles de l'Eglise, et relativement aux livres sacrés. Par exemple, si l'on collationne les divers manuscrits qui nous restent des *Actes des apôtres*, et si l'on compare notre texte avec l'ancienne version latine, dont près d'un sixième en diffère totalement, on reste convaincu que ce livre a été altéré par des interpolations nombreuses. De même, pour l'*Evangile de saint Luc :* le passage qui commence au cinquième verset du chapitre premier est regardé généralement, jusqu'à la fin du second chapitre, comme une interpolation; le morceau qui remplit l'intervalle du neuvième chapitre au dix-huitième paraît être, selon Schœll, un mémoire composé par un des compagnons de Jésus, dans son dernier voyage à Jérusalem. Le recueil des oracles de la sibylle a été pareillement falsifié, pour le triomphe de la cause chrétienne, et dans le but de montrer, au sein même de la mythologie païenne, des preuves et des traces de la religion. On chante encore dans une hymne de l'Eglise : *Teste David cum sibyllâ.* « Saint Clément de Rome, dit Schœll, n'est pas à l'abri du soupçon d'avoir participé lui-même à cette *falsification*, ou d'avoir trop légèrement ajouté foi à un texte corrompu. D'après saint Justin, ce pontife avait cité, dans son *Epître aux Corinthiens*, des oracles de la sibylle pour confirmer les vérités qu'il annonçait aux païens... Celse accuse expressément les chrétiens d'avoir altéré ce recueil. Les Pères de l'Eglise du IIe siècle, et plus souvent encore ceux du IIIe siècle, se réfèrent à des passages interpolés qu'ils rapportent comme authentiques. » Une autre *falsification* non moins curieuse est le passage des *Antiquités judaïques* du Juif Josèphe, dans lequel on a fait proclamer par cet historien la divinité de Jésus-Christ : « En ce même temps était Jésus, qui était un homme sage, si toutefois on doit le considérer simplement comme un homme, tant ses œuvres étaient admirables. Il enseignait ceux qui prenaient plaisir à être instruits de la vérité, et il fut suivi non-seulement de plusieurs Juifs, mais de plusieurs gentils. C'était le Christ. Des principaux de notre nation l'ayant accusé devant Pilate, celui-ci le fit crucifier. Ceux qui l'avaient aimé durant sa vie ne l'abandonnèrent pas après sa mort. Il leur apparut vivant et ressuscité, le troisième jour, comme les saints prophètes l'avaient prédit. » Tannegui Lefèvre accuse Eusèbe de cette *falsification*.

Souvent, dans les premiers siècles de l'Eglise, on étendit la *falsification* à des ouvrages entiers, à des écrits que l'on supposa complétement. De ce nombre est une prétendue lettre adressée par Jésus-Christ à Abgar, roi d'Edesse, et qui fut fabriquée pour relever l'ancienneté de l'Eglise d'Edesse. Si l'on en excepte les *Epîtres* de saint Paul, la plupart des autres *Epîtres* ne paraissent pas appartenir aux auteurs dont elles portent le nom. Le *Protevangelium*, attribué à saint Jacque le jeune, le rapport sur la mort de Jésus-Christ par Ponce Pilate, l'*Evangile* de saint Thomas, la correspondance de saint Paul avec Sénèque, le *Testament des douze patriarches*, la *Vie de saint Jean l'évangéliste*, attribuée à saint Prochore, l'*Evangile* de Nicodème, l'*Histoire de la passion de saint Pierre et de saint Paul*, attribuée à saint Lin, les *Constitutions apostoliques*, les *Canons* des apôtres sont autant de *falsifications*. Il ne faut pas oublier la lettre que l'on prétendit avoir été écrite par le proconsul Lentulus au sénat romain de Jérusalem, et où l'on trouve le portrait de Jésus-Christ, la description de sa physionomie, la couleur de ses cheveux, de sa barbe, etc. Les fraudes pieuses, les interpolations et les *falsifications* de tous genres, commises dans les premiers temps du christianisme, sont si nombreuses, qu'il n'est pas possible de les mentionner toutes. On a falsifié les décrétales des papes et on a modifié sans pudeur les œuvres des Pères de l'Eglise, de telle sorte qu'Erasme se plaignait justement, au XVIe siècle, de n'en posséder aucun texte qui n'eût été falsifié. Nous avons des traités de saint Ambroise, de saint Athanase, de saint Augustin et de beaucoup d'autres Pères, que les recherches de l'érudition ont fait reconnaître pour apocryphes. Quelquefois des prélats ont été les auteurs de ces *falsifications;* le plus souvent ce furent de simples religieux. Ils eurent pour but de donner un plus grand poids à leurs propres opinions, d'arriver plus sûrement à faire accepter des points de dogme contestés, ou de réveiller plus efficacement la foi endormie. La *falsification* en matière religieuse, comme en toute autre matière, est devenue fort difficile; aussi se hasarde-t-on bien rarement à produire des œuvres falsifiées. Cependant, nous avons pu voir encore, dans la première moitié de notre siècle, une prétendue lettre de Jésus-Christ répandue dans les villages de France.

En histoire et dans les choses purement littéraires, les *falsifications* se sont produites surtout au XVIe et au XVIIe siècle. Dans le domaine historique, sans avoir autant de gravité que dans le domaine religieux, elles ont eu cependant une importance sérieuse et ont été une source d'erreurs; mais les travaux de la critique moderne en ont fait assez complétement justice pour qu'on ne soit guère tenté de les renouveler. Dans le domaine purement littéraire, le but de la *falsification* n'est que de tromper un moment le public et de se donner le plaisir assez stérile de le prendre pour dupe. C'est ainsi qu'on a publié encore assez récemment de prétendues poésies de La Fontaine ou de Molière, de prétendues lettres ou comédies de Voltaire. V. SUPERCHERIES LITTÉRAIRES.

FALSIFIÉ, ÉE (fal-si-fi-é) part. passé du v. Falsifier : *Denrée* FALSIFIÉE. *Ecrit* FALSIFIÉ. *A Paris, on estime que les vins* FALSIFIÉS *entrent pour un tiers dans la consommation totale.* (L. Cruveilhier.)

FALSIFIER v. a. ou tr. (fal-si-fi-é — du lat. *falsus*, faux; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous falsifiions, que vous falsifiiez*). Dénaturer, altérer, contrefaire, imiter frauduleusement : FALSIFIER *un écrit, une signature.* FALSIFIER *un acte, un texte.* FALSIFIER *des monnaies, des billets de banque. J'ai toujours pris un soin très-particulier, non-seulement de ne pas* FALSIFIER, *ce qui serait horrible, mais de ne pas altérer ou détourner le moins du monde le sens d'un passage.* (Pasc.) ‖ Frelater, altérer en parlant d'une substance : FALSIFIER *du vin, de l'alcool.* FALSIFIER *des denrées.* FALSIFIER *du lait.*

FALSTAFF (sir John), fameux capitaine anglais, né en 1377, à Caister-Castle, dans le comté de Norfolk, mort au mois d'octobre 1459. Son nom a été écrit de différentes manières : **Falstolf, Falscalf, Fastol, Fastots, Fascot.** Au XVe siècle, on ne respectait pas bien strictement l'orthographe. Sir John appartenait à une grande famille. Il devint le pupille (en anglais, *ward*) de Bedford, frère du roi Henri V. Il avait à peine seize ans, lorsqu'il se rendit en France comme écuyer du duc de Clarence. Là, il se fit remarquer par sa bravoure. Malgré son extrême jeunesse, il remplit des fonctions importantes; entre autres, il reçut des mains de Charles d'Orléans la rançon destinée au rachat de Jean, comte d'Angoulême. En 1415, il fut nommé lieutenant de la ville d'Harfleur. A Azincourt, il fit des prodiges de valeur; de sa propre main, il s'empara du duc d'Alençon. Un peu plus tard il prit d'assaut le château de Bec-Crépin. Ce haut fait lui valut les éperons de chevalier.

Chaque jour de cette partie de notre histoire était marqué par une bataille : l'année 1421 est la date du siége de Meaux et de la bataille de Montereau; en 1422, on s'était battu sous les remparts de Meulan. Falstaff assista à ces différents engagements; il y prit une part glorieuse. Henri V étant mort, sir John fut promu à la dignité de grand maître d'hôtel du duc de Bedford, et, plus tard, à celle de chevalier banneret. Nous trouvons, dans une intéressante notice due à M. Vallet de Viriville, la liste des actions d'éclat auxquelles assista le vaillant guerrier : Gennuye en Maine, Beaumont-le-Vicomte, Sillé-le-Guillaume, Saint-Ouen, Lestray, près de Laval, La Gravelle, enfin la fameuse *journée des Harengs*, bataille livrée aux environs d'Orléans, à Rouvray-Sainte-Croix, et dont Falstaff eut tous les honneurs. Jeanne Darc se montra, et la victoire pencha enfin du côté de la France. Le siége d'Orléans fut levé (8 mai 1429), Talbot fut pris, et Falstaff, accablé par des forces supérieures, dut se retirer sur Corbeil. On l'accusa de n'avoir pas secouru son collègue, avec lequel il était en dissentiment. Les chroniqueurs d'outre-Manche ont cru à la trahison; nos historiens nationaux, au contraire, n'ont vu dans la retraite de Falstaff qu'un événement qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher. On dit pourtant que Falstaff fut dégradé; mais la chose n'est guère probable et, en tout cas, cette disgrâce, si elle a existé, n'a pas duré longtemps; sur la foi des mêmes autorités, il faudrait croire que Talbot aurait demandé avec instances la dégradation de sir John.

Il ne paraît pas que Falstaff ait jamais été mal vu de ses concitoyens; bien au contraire. De 1430 à 1436, le régent lui confia diverses missions importantes; il fut envoyé comme ambassadeur au concile de Bâle et à Arras, lors des négociations qui amenèrent la paix entre l'Angleterre et la France. Malgré son caractère diplomatique, il continua de guerroyer; la Bretagne et la Normandie furent le théâtre de ses expéditions. Ses conquêtes lui profitèrent, car, à la fin de sa carrière, il jouissait d'immenses possessions, non-seulement sur notre territoire, mais encore de l'autre côté du détroit. Du chef de sa femme et du sien, il était seigneur de nombreux manoirs en Norfolk, en Yorkshire; il était également baron de Gilliquillin. Les rois d'Angleterre ne s'étaient pas montrés ingrats à l'égard de leur serviteur. Arrivé à la vieillesse, il se retira dans son pays natal, à Caister-Castle, et il y fonda un collége dont il entretenait à ses frais les écoliers. Il fut un des fondateurs des universités de Cambridge et d'Oxford. En même temps, il employait de grosses sommes à réparer son manoir; plusieurs appartements furent construits et ornés à la française, sur les conseils d'un prisonnier. Ce prisonnier était-il le duc d'Alençon? On l'ignore. Toujours est-il que Falstaff eut le mérite de bien employer ses immenses richesses et que sa mémoire fut longtemps en vénération dans la contrée.

FALSTAFF (sir John), type célèbre du théâtre de Shakspeare. Le grand poëte l'a mis en

scène dans les deux parties de sa tragédie de *Henri IV*, spécialement dans la seconde, et dans les *Joyeuses commères de Windsor*. Il est peu probable qu'il ait eu en vue le capitaine anglais dont la biographie précède; une preuve presque certaine, c'est qu'il avait d'abord donné au personnage le nom de sir John Oldcastle; mais les descendants de cette famille ayant réclamé, Shakspeare débaptisa son héros. « On ne peut l'accuser, dit, à ce propos, l'éditeur du *Register* (Annales de l'ordre de la Jarretière), on ne peut l'accuser de mauvaise humeur contre la mémoire du chevalier. En effet, le seul but de l'auteur dramatique était de montrer un fanfaron amoureux, maître en débauches de Henri V; un homme vain, poltron, un ivrogne, un vieux beau. Ce type ne pouvait s'accorder avec celui du grand capitaine qui avait été le rival de Talbot. La copie ressemblait tellement peu à l'original que les réclamations n'étaient pas probables. Malheureusement, le type de ceux qui ont fait des actions d'éclat s'efface, tandis que les œuvres de génie restent. Nous avons perdu de vue le vrai Falstaff; nous avons conservé le faux. » Ajoutons cependant que bon nombre de critiques ne sont pas éloignés de croire, malgré toutes ces dissemblances de caractère, que Shakspeare s'est fait l'écho des rancunes populaires en livrant au ridicule le nom du capitaine qui avait battu en retraite devant Jeanne Darc.

Tel qu'il l'a conçu, ce type se rapproche de celui de Panurge. Falstaff joue auprès du prince Henri le même rôle que Panurge auprès du fils de Gargantua. Leur langage est souvent le même, soit quand l'un célèbre le sherry, l'autre la dive bouteille, soit quand ils racontent leurs faits d'armes. Que de beaux mensonges de part et d'autre! C'est la même poltronnerie effrontée, et parfois aussi la même galanterie peu parfumée.

Victor Hugo a dit à ce sujet : « En licence et en audace de langage, Shakspeare égale Rabelais, qu'un cygne (L. Veuillot) dernièrement a traité de porc. » Et ailleurs : « La difformité tyran ne suffit pas à ce philosophe; il lui faut aussi la difformité valet, et il crée Falstaff. La dynastie du bon sens, inaugurée dans Panurge, continuée dans Sancho Pança, tourne à mal et avorte dans Falstaff. L'écueil de cette sagesse-là, en effet, c'est la bassesse. Sancho Pança, adhérent à l'âne, fait corps avec l'ignorance; Falstaff, glouton, poltron, féroce, immonde, face et panse humaines terminées en brute, marche sur les quatre pattes de la turpitude; Falstaff est le centaure du porc. » Plus loin, il ajoute : « Shakspeare est un esprit humain; c'est aussi un esprit anglais... Il est Anglais jusqu'à faire exprès un bouc, Falstaff, pour le charger des méfaits princiers du jeune Henri V, jusqu'à partager, dans une certaine mesure, les hypocrisies d'histoire prétendue nationale. » (*William Shakspeare*.)

On peut encore le comparer au Sganarelle de Molière. Ecoutons ses réflexions lorsque le prince Henri lui recommande de mourir si l'honneur l'exige :

« Mourir! ma foi non, s'écrie le joyeux personnage. Je ne veux pas payer cette dette avant l'heure : qu'ai-je besoin d'aller au-devant de la mort, si elle ne vient pas à moi...? Eh bien! n'importe... puisque l'honneur m'aiguillonne... Mais qu'en résultera-t-il? L'honneur me remettra-t-il une jambe? Non; ou un bras? Pas davantage. M'ôtera-t-il la douleur d'une blessure? Non. L'honneur n'est donc pas habile en chirurgie? Pas le moins du monde. Qu'est-ce donc que l'honneur? Un mot. Qu'y a-t-il dans ce mot honneur? et qu'est-ce enfin? De l'air. Ah! le beau calcul! Citez-moi quelqu'un qui ait eu de l'honneur... Celui qui mourut mercredi dernier en a-t-il conscience? Non. En entend-il parler? Non. C'est donc une chose invisible? Oui, pour les morts. Mais en reste-t-il trace au moins parmi les vivants? Non. Pourquoi? L'envie s'y oppose. Décidément je n'en veux pas. » (*First part of Henri IV*, acte V, scène I^re^.)

Voyons maintenant de quelle manière s'explique le brave Sganarelle dans le *Cocu imaginaire*, scène XVII :

Mais mon honneur me dit que d'une telle offense
Il faut absolument que je prenne vengeance;
Ma foi! laissons-le dire autant qu'il lui plaira.
Au diantre qui pourtant rien du tout en fera!
Quand j'aurai fait le brave, et qu'un fer pour ma peine
M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine,
Que par la ville ira le bruit de mon trépas,
Dites-moi, mon honneur, en serez-vous plus gras?
La bière est un séjour par trop mélancolique
Et trop malsain pour ceux qui craignent la colique.
Et, quant à moi, je trouve, ayant tout compassé,
Qu'il vaut mieux être encor cocu que trépassé;
Quel mal cela fait-il? La jambe en devient-elle
Plus tortue, après tout? et la taille moins belle?

On le voit, les deux personnages se ressemblent; ils ont les mêmes allures et le même langage.

Mais Falstaff est surtout buveur, glouton, libertin, vantard et poltron à l'excès. « Quelle heure est-il? demande-t-il au prince Henri. — Et que te fait l'heure qu'il est? répond le prince. Si les minutes étaient des bouteilles, les heures des chapons rôtis, les aiguilles des langues d'entremetteuses et le cadran lui-même le visage d'une grosse fille de joie en robe de taffetas jaune, je concevrais que tu demandes l'heure! » Son obésité est le sujet de quolibets perpétuels : montagne de chair humaine, effondre-lits, éreinte-chevaux, pain de suif en fusion, telles sont les épithètes dont le prince ne manque jamais de gratifier son gracieux convive. Il l'aime pourtant, à cause de sa bonne humeur, et se divertit des bons tours qu'il lui joue. Falstaff a entrepris de dévaliser, avec une escouade de coquins à lui, quelques riches marchands sur la grande route. L'expédition est habilement menée; mais voici que survient le prince, masqué, avec un de ses compagnons, et rien qu'en tombant l'épée haute sur ce ramassis de poltrons, ils font tout fuir et restent en possession des valises. Le plaisant de l'aventure gît dans les incomparables bourdes de Falstaff, qui revient son épée ébréchée comme une scie, les mains pleines du sang d'un de ses hommes, qu'il a forcé de se faire saigner en s'introduisant du chiendent dans les narines, et, tout hors d'haleine, raconte qu'il a dû lâcher prise après des prodiges de valeur. Il n'estime pas à moins de sept ou de neuf le nombre de ceux qu'il a étendus sur le carreau. Le prince le confond d'une seule parole, et alors le drôle, bien loin d'éprouver la moindre honte, ne songe plus qu'à se réjouir, puisque l'argent n'est pas perdu.

Ce grotesque personnage, si populaire dans le vieux théâtre anglais, a une physionomie qui est restée proverbiale : il est gros, ramassé, trapu, à ventre proéminent; il a une face rubiconde, joviale, un peu insolente; il ne sort de sa bouche que des jurons, des bravades, des mensonges spirituels et des lazzi; Falstaff est la caricature plaisante du gentilhomme ruiné qui, dans un temps d'anarchie, cherche à refaire sur les grands chemins et dans les tavernes l'existence qu'il a perdue. Ivrogne, libertin, athée, railleur, ne croyant pas à la vertu, ne soupçonnant pas les remords, incarnation vivante du matérialisme, Falstaff est le type complet de tous les vices, de toutes les débauches, présenté sous un jour si franc, si hardi, que l'horreur disparaît et qu'on ne peut le mépriser qu'en riant même de son infamie.

M. Philarète Chasles a apprécié ainsi Falstaff dans son *Etude sur Shakspeare* :

« Sous le rapport de l'esprit, Falstaff est un homme inimitable. Comme Figaro, il a réponse à tout. Qu'un danger le menace, qu'on le trouble dans son bien-être, ses plaisirs ou ses espérances, une saillie vive, dictée par la présence d'esprit la plus sûre d'elle-même, pare aussitôt l'attaque portée au vieil épicurien. Il s'enveloppe d'esprit et de saillies comme le porc-épic se hérisse de ses dards. »

Le nom de Falstaff est resté en littérature le type de toutes les belles qualités énumérées plus haut :

« On le voyait quelquefois, au temps de la moisson ou de la fenaison, impatient de serrer ses denrées menacées par une pluie d'orage, poser sa veste sur un râteau planté en terre, donner de l'aisance aux courroies élastiques qui soutenaient son haut-de-chausses sur son *ventre de Falstaff*, et, s'armant d'une fourche, passer la gerbe aux ouvriers. »

GEORGE SAND.

« Je veux être académicien si je comprends rien à ta conduite, dit le romantique Marillac; tu as été toute la journée sombre et satanique comme le chevalier Bertram, et te voilà maintenant *plus gai que Falstaff;* est-ce que vous êtes raccommodés? — Brouillés plus que jamais. »

CH. DE BERNARD.

. . . . Immortels journalistes!
Vous qui voyez encor, sur vos antiques listes,
Errer de loin en loin le nom d'un abonné,
Savez-vous le *Pater*, et les péchés des autres
Ont-ils grâce à vos yeux, quand vous comptez les [vôtres?
— O vieux *sir John Falstaff!* quel rire eût soulevé
Ton large et joyeux corps, gonflé de vin d'Espagne,
En voyant ces buveurs, troublés par le champage,
Pour tuer une mouche apporter un pavé! »

A. DE MUSSET.

Ma foi! l'ivresse est douce, et douce la folie!
Les soupirs, en juillet, ne sont pas de saison,
Au diable la tristesse et la mélancolie!
Quand on sort d'un beau rêve, au réveil on l'oublie.
Don César, et Musset, et *Falstaff* ont raison!

JACQUES RICHARD.

Falstaff, drame-comédie en trois actes et en vers, imité de l'anglais, de Shakspeare, par Paul Meurice et Auguste Vacquerie, précédé d'un prologue en vers de M. Théophile Gautier (Odéon, 30 septembre 1842). En lisant les noms qui précèdent, on doit croire que les journalistes, qui ont la prétention de faire loi, accueillirent avec enthousiasme la traduction de l'œuvre d'un grand poëte, faite avec amour par deux auteurs remarquables; il n'en fut rien, et M. Théophile Gautier, après avoir rendu compte de l'*Héritage du mal*, œuvre posthume de Camille Bernay, disait avec raison : « Si la critique a été légère au pauvre Bernay, qui vient de mourir, elle n'a guère épargné le vieux Shakspeare, mort depuis longtemps. Pourquoi cette différence entre les morts des diverses époques? On salue le mort d'hier, on craint d'en dire du mal, d'offenser sa cendre, son ombre, et l'on se permet tout avec les trépassés d'un siècle ou de vingt siècles, peu importe; on déshabille les momies, on les vend, on en fait des curiosités de salon, et l'on se préoccupe solennellement de ce qui est en décomposition récente, comme si les morts avaient un âge. Il y a, dans *Falstaff* même, une scène qui a risqué de compromettre l'imitation : c'est celle où le gros poltron de chevalier s'amuse à larder à coups d'épée Hotspur, tué un instant auparavant par son maître, et place le corps dans diverses positions en philosophant sur le courage et la mort. Pourquoi son action semble-t-elle plus révoltante que la curiosité de ces Anglais qui, dernièrement, ont mis à nu et disséqué les membres embaumés de Tennord-Rhions, prêtresse d'Osiris?... Le *Falstaff* a donc été représenté, traduit avec intelligence, joué fort agréablement... Des gens difficiles trouvent cette gaieté grossière, ce type commun et grotesque, et demandent s'il était convenable d'exhumer, et poli d'offrir à nos spectateurs instruits et délicats des scènes qui faisaient les délices d'un public ignorant et sauvage... qui était tout bonnement la cour d'Elisabeth et de la reine Anne, s'il vous plaît. Le public de Mayeux et de Robert-Macaire s'effaroucherait des facéties du bon chevalier Falstaff, qu'on croyait jusqu'ici un type littéraire inviolable, comme Thersite, Panurge ou Sancho Pança! Mais pourquoi chercher à prouver la lumière? Les spectateurs ont accueilli Shakspeare comme Molière, riant ici, admirant là, écoutant toujours! On sait qu'il ne s'agit pas ici du comique banal de nos vaudevilles; la poésie creuse des profondeurs sous cette folle superficie, et l'on pense plus qu'on ne rit, à voir ces bouffonneries immortelles. Nous n'essayerons pas d'analyser les scènes que MM. Vacquerie et Meurice ont tirées du *Henri IV* de Shakspeare : c'est une œuvre d'étude et de poésie qui sera appréciée par toute la jeunesse, et dont l'art dramatique tirera grand fruit. Il faut remercier l'intelligente direction de l'Odéon d'être venue en aide à une aussi noble tentative. » Le prologue de M. Théophile Gautier, imprimé dans le *Théâtre de poche de l'auteur*, en 1855, est, dans son genre, un petit chef-d'œuvre d'habileté et de style. On y retrouve toutes les qualités d'un des plus éminents écrivains de notre siècle, et un parfum de modestie qui devrait servir de leçon à la vanité de quelques-uns de ses confrères.

Falstaff et le prince Henri, tableau de Smirke. Cette scène burlesque, qu'a popularisée la belle gravure de Thew, se passe dans la taverne de *la Hure*, et c'est Shakspeare qui la rapporte dans sa comédie de *Henri IV* (acte II, scène IV). L'auteur, en parlant du jeune prince de Galles, lui donne le sobriquet de *Folle-tête*. Il le représente avec ses compagnons de débauche, se livrant à toutes les extravagances que peut occasionner le vin dans une jeune tête, toujours facile à amener au plus haut degré d'exaltation. L'orgie à laquelle ils se livraient ensemble s'est trouvée interrompue par un envoyé de la cour, qui a prévenu le jeune Henri d'avoir à se présenter devant son père. Falstaff détermine le prince à se préparer à cette entrevue; il l'engage même à faire devant lui une répétition de la manière dont il se présentera au monarque. « Vous serez bien embarrassé demain, lui dit-il, lorsqu'il faudra paraître devant votre père; essayez donc un peu comment vous répondrez. — Oui, pour un moment, prends la place de mon père et moralise-moi sur ma conduite. — Eh bien! soit; ce siége va devenir le trône, cette épée sera mon sceptre, et ce coussin me servira de couronne. » Le peintre a choisi cet instant : le gros chevalier prend place pour remplir le rôle de roi; il s'affuble à la hâte des faux insignes de la royauté; il cherche à se donner un air majestueux. En même temps, le jeune prince, debout, la tête découverte, et dans une posture respectueuse, provoque le rire approbatif du malin Bardolph, qui est resté à table. L'hôtesse, enchantée de toute cette comédie, a l'air de s'écrier : « Ma foi! la charge est bonne. » Ce tableau, d'une excellente couleur et fort bien dessiné, est peint avec un grand soin. Réveil l'a gravé au trait.

FALSTER, île de l'archipel danois, dans la Baltique, au S. de Seeland, entre l'île de Meen au N.-E., dont elle est séparée par le détroit de Grœnsund, et celle de Laaland à l'O. dont la sépare le détroit de Guldborg, par 51° 34'-54° 58' de lat. N., 9° 25' et 9° 41' de long. E.; plus grande longueur, 40 kilom.; plus grande largeur, 26 kilom.; superficie, 478 kilom. carrés; 19,400 hab.; ch.-l. Nykiœping. Cette île, traversée par une série de collines, dont la plus élevée, le Bawnehoi, atteint à peine 62 mètres, est une des plus fertiles et des moins cultivées du royaume danois; elle fournit du bois et des fruits en abondance, ainsi que des céréales dont elle fait une grande exportation. Elevage du bétail très-développé. Le 23 septembre 1657, près de la côte méridionale de Falster, les Danois remportèrent une victoire navale sur les Suédois.

FALSTER (Christian), philologue et critique danois du XVIII^e^ siècle. Il a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Quæstiones romanæ* (Flensbourg, 1718); *Cogitationes philologicæ* (Leipzig, 1719, in-8°); *Amœnitates philologicæ* (Amsterdam, 1729-1732, 3 vol. in-8°), etc.

FALSTERBO, ville de Suède, préfecture et à 30 kilom. S.-O. de Malmo, sur un cap qui porte son nom, à l'extrémité S.-O. de la presqu'île scandinave, par 55° 23' 8" de lat. N. et 10° 29' 2" de long. E.; 985 hab.

FALTCHI ou **FALTSI**, village des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Moldavie, à 110 kilom. S.-E. d'Iassy, sur la rive droite du Pruth; ch.-l. de district; 3,200 hab. Aux environs, on voit les ruines d'une grande ville, dont on distingue encore les murs et les rues. En 1711, Pierre le Grand y conclut un traité en vertu duquel il rendait Azov aux Turcs.

FALTE s. f. (fal-te). Armurer. Nom donné aux lames mobiles qui descendaient de la cuirasse vers les cuisses, et dont l'ensemble constituait la braconnière. ‖ Nom que l'on donnait quelquefois à la pièce de mailles qui se plaçait entre les cuisses et fermait l'armure, quand on ne portait pas la braguette.

FALTONIA PROBA, femme poëte latine. V. FALCONIA.

FALUGI (Dominique), poëte italien du XVI^e^ siècle. Il a composé, sous le titre de : *Trionfo magno nel qual si contiene le famose guerre d'Alessandro Magno* (Rome, 1521, in-4°), un poëme sur les victoires d'Alexandre, aujourd'hui fort rare.

FALUN s. m. (fa-leun). Agric. Débris de coquilles et de polypiers que l'on emploie pour l'amendement des terres : *Le* FALUN *comprend des coquilles de presque toutes les familles marines, les unes rares, les autres plus communes.* (A. Hugo.)

— Comm. *Diamants de falun*, Verroteries faites de tubes de verre qu'on plonge dans un alliage de plomb et d'étain.

— **Encycl.** Géol. On trouve les *faluns* dans les Landes et surtout en Touraine, où les paysans les emploient pour amender les terres. Il y a souvent une analogie frappante entre ces dépôts et les calcaires inférieurs avec lesquels ils ont été confondus; mais bien que l'on trouve les mêmes coquilles de part et d'autre, il y a cependant des différences essentielles. Les *faluns* ne renferment plus de cerythium giganteum, ni de cardium porulosum, etc., et l'on y rencontre de nouveaux débris, tels que le balanus crassus, la rostellaria pespelecani, le pecten pleuronecte, etc., qu'on n'avait pas vus dans les dépôts plus anciens. Ajoutons que les dix-huit centièmes des coquilles qui abondent dans les *faluns* sont des espèces identiques avec celles qui vivent aujourd'hui dans nos mers. Dans certaines parties, comme à Doué (Maine-et-Loire), le dépôt des *faluns* constitue une pierre à bâtir tendre, principalement formée d'un agrégat de coquilles brisées, de bryozoaires, de coraux, d'échinodermes, unis par un ciment calcaire. La masse est tout à fait semblable au calcaire des environs d'Oldborough (Angleterre). Les lambeaux épars de *faluns* dépassent rarement l'épaisseur de 15 mètres; entre la Sologne et la mer, ils reposent sur des roches plus anciennes, très-variées; on les voit successivement sur le gneiss, le schiste argileux, les diverses formations secondaires, y compris la craie, et, en dernier lieu, sur le calcaire d'eau douce supérieur des séries tertiaires parisiennes. Sur quelques points, les coquilles affectent une couleur ferrugineuse. La plupart des espèces y sont marines; mais quelques-unes appartiennent à des genres terrestres et fluviatiles; parmi les terrestres, l'hélix turonensis est le plus abondant; on y constate des débris de quadrupèdes terrestres et de cétacés, tels que le morse, le veau marin et le dauphin, tous d'espèces éteintes. D'après l'examen des testacés fossiles, on peut considérer ce dépôt comme formé en partie sur la plage même, au niveau des basses eaux, et en partie à des profondeurs plus considérables, qui, cependant, n'auraient pas dépassé 18 mètres. Dans les *faluns*, les espèces récentes sont en minorité marquée, et beaucoup d'entre elles habitent aujourd'hui la Méditerranée, la côte d'Afrique et l'océan Indien, ayant donc une tendance à se rapporter à des régions plus chaudes que la nôtre. Elles indiquent un état de choses qui s'éloigne des conditions actuelles de l'Europe centrale relativement au climat et à la géographie physique, et qui, sans aucun doute, remonte fort loin dans les temps anciens.

— Agric. Depuis longtemps, dans les pays où abonde le *falun*, notamment en Touraine, comme nous venons de le dire, on le fait servir à l'amendement des terres. Par sa composition, par son action sur le sol, il ressemble beaucoup à la marne; mais on l'en distingue facilement, en ce qu'il renferme des fragments de coquilles, souvent assez gros au sortir de terre, mais qui ne tardent pas à se réduire en poussière par leur exposition à l'air. On l'extrait en creusant dans les falunières des trous ou puits, qui sont souvent envahis par les eaux, en sorte qu'il faut opérer très-rapidement. Quand le *falun* est desséché, on le répand sur les terres pauvres en calcaire, notamment sur les sols argileux. Ses effets sont peu sensibles la première année, mais son action se prolonge pendant vingt à trente ans. On supplée au *falun* par des marnes calcaires de diverse nature.

FALUN ou **FAHLUN**, appelée aussi *Gamlak Kopparberget* (vieille montagne de cuivre), ville de Suède, en Dalécarlie, ch.-l. de la préfecture de son nom, ou Stora-Kopparberg, au N. du lac Runn, à 190 kilom. N.-O. de

Stockholm, dans une vallée dépouillée, au milieu d'une contrée aride et couverte de rochers; 7,727 hab.; résidence du préfet ou gouverneur de la province, d'un gouverneur des mines; école pratique des mines avec laboratoire et musée; école municipale supérieure fondée par la reine Christine; école vétérinaire, hospice des mineurs, filature de coton; fabriques de couvertures, de tapis, tabac, vitriol; huilerie, teinturerie; source minérale. Exploitation de fer, d'or, d'argent, etc. Forges appartenant à l'Etat; construction de machines; fabriques de papiers, cordages et lainages. L'aspect de la ville est des plus tristes, bien qu'elle soit régulièrement construite; mais elle jouit d'une grande célébrité à cause de sa mine de cuivre, qui est la plus importante de la Suède et peut-être du monde entier. Cette mine, située à l'O. de la ville, a 400 mètres de longueur sur 200 mètres de largeur, et sur certains points, les mineurs travaillent à ciel ouvert, par suite de l'écroulement d'anciennes galeries. En 1650, époque la plus florissante de l'exploitation, la mine produisait 33,000 quintaux métriques de cuivre; en 1863, ce produit ne s'élevait plus qu'à 7,500 quintaux. On en extrait en outre du plomb, du soufre et beaucoup de vitriol.

FALUNAGE s. m. (fa-lu-na-je — rad. *falun*). Exploitation du falun destiné à l'amendement des terres; emploi du falun.

FALUNÉ, ÉE (fa-lu-né) part. passé du v. Faluner : *Terre* FALUNÉE. *Champ* FALUNÉ.

FALUNER v. a. ou tr. (fa-lu-né — rad. *falun*). Agric. Amender avec du falun : FALUNER *un terrain, un champ. Lorsqu'un paysan veut* FALUNER *sa terre, il examine d'abord si, dans son district, il se trouve des indices de falun.* (Morogues.)

FALUNEUR, EUSE s. (fa-lu-neur, eu-ze — rad. *faluner*). Agric. Personne employée au falunage.

FALUNIÈRE s. f. (fa-lu-niè-re — rad. *falun*). Carrière d'où l'on tire du falun pour amender les terres : *Les* FALUNIÈRES *ont de quatre à cinq lieues de longueur de l'est à l'ouest, sur à peine deux lieues de largeur.* (A. Hugo.)

— **Encycl.** V. FALUN.

FALZAGALLONI (Stefano), peintre italien. V. FERRARE.

FAMAGOUSTE, appelée anciennement *Arsinoé*, puis *Fama Augusta*, ville de la Turquie d'Asie, sur la côte orientale de l'île de Chypre, à 30 kilom. S.-E. de Nicosie, avec un petit port ensablé accessible seulement à de petits bâtiments. Evêché catholique. Cette ville, autrefois si florissante, ne compte pas plus de 800 habitants. Fondée par Arsinoé, sœur de Ptolémée Philadelphe, Famagouste prit une grande importance pendant les croisades. Guy de Lusignan y reçut la couronne de Chypre en 1191. Elle fut prise par les Génois en 1372 et appartint aux Vénitiens depuis 1489. Le 1er août 1571, elle tomba au pouvoir des Turcs, après un siége de quatre mois soutenu par le vaillant Bagradino. La ville fut saccagée, et le vainqueur, au mépris de la capitulation signée, fit écorcher Bagradino, dont la peau, remplie de paille, fut hissée à la corne d'une galère.

A l'exception de ses remparts, construits par les Génois, et de sa cathédrale, élevée par les évêques français, Famagouste ne présente aujourd'hui qu'un vaste amas de ruines et de décombres. La cathédrale de Saint-Nicolas, aujourd'hui grande mosquée de la ville, rivalise en beauté avec Sainte-Sophie de Nicosie : c'est là que les Lusignan étaient couronnés rois de Jérusalem et que fut enseveli Jacques le Bâtard. C'est une belle église du XIVe siècle, ayant une façade pareille à celle de nos églises gothiques de France, ornée de trois portails dont les voussures et les embrasures forment un abri au devant des trois baies qui leur correspondent dans l'intérieur. L'arc des portes et de leurs archivoltes est bien l'ogive équilatérale du XIVe siècle; mais leurs cordons de fleurs, leurs colonnes et leurs chapiteaux ressemblent à ceux du siècle précédent. Les ornements sont peut-être plus multipliés, mieux travaillés et imitent plus fidèlement la nature. Au-dessus des archivoltes extérieures s'élèvent des frontons aigus qui recouvrent trois roses : celle du milieu en forme d'étoile; les deux autres en fenêtres circulaires divisées intérieurement par des meneaux. Une grande rose éclaire le centre des nefs, à la place de l'ancien œil-de-bœuf des églises romanes. Elle est circulaire et forme, par ses nervures disposées en roue, le dessin que les archéologues appellent une *violette*. Deux trèfles de grande dimension, ouverts au-dessous, sont remplis aujourd'hui, comme la rose, de boiseries à jour, remplaçant probablement d'anciennes verrières coloriées. Le pignon qui surmonte et domine tout le portail est terminé par un grand bouquet de feuillages épanouis. Les côtés et le chevet de l'église diffèrent peu de ceux de la cathédrale de Nicosie.

En traversant la place Saint-Nicolas, on arrive à l'ancien palais royal occupé et restauré successivement par les Lusignan, les Génois et les Vénitiens. Tout est ruiné à l'intérieur; la façade du péristyle seule est debout et presque intacte. Elle est formée de quatre arcades gothiques, décorées de colonnes de granit provenant des ruines de Salamine, voisines de Famagouste, où l'on en voit de semblables.

C'est là tout ce qui reste de cette belle et riche ville de Famagouste, qui, au temps des princes français, avait éclipsé Alexandrie, Tyr, Smyrne et Trébizonde. Ni Venise la belle, ni Gênes la superbe ne pouvaient se vanter d'avoir des marchands plus riches que ceux de Famagouste, des bazars mieux assortis, des approvisionnements plus considérables en productions de tous pays, des hôtelleries plus nombreuses, des étrangers venus de plus loin et de contrées si diverses. Un prêtre allemand, homme instruit et observateur, qui passait dans l'île de Chypre en se rendant au saint sépulcre, vers l'an 1314, a laissé un curieux témoignage de la prospérité du pays dans le récit de son pèlerinage. « J'ai vu, dit-il, dans ce pays de Chypre, les plus généreux et les plus riches seigneurs de la chrétienté. Une fortune de 3,000 florins de rente n'est pas plus estimée ici qu'un revenu de 3 marcs chez nous... Quant à la ville de Famagouste, c'est une des plus riches cités qui existent. Ses habitants vivent dans l'opulence. L'un d'eux, en mariant sa fille, lui donna pour sa coiffure seule des bijoux qui valaient plus que toutes les parures de la reine de France ensemble, au dire des chevaliers français venus avec nous en Chypre. Le connétable de Jérusalem (Eudes de Dampierre) acheta à Famagouste quatre perles que sa femme fit monter en agrafe; elles étaient si grosses et si pures que, sur chacune d'elles, on aurait pu trouver à emprunter 3,000 florins partout où on aurait voulu. »

FAMARS, le *Fanum Martis* des Romains, village et commune de France (Nord), cant. sud, arrond. et à 5 kilom. de Valenciennes, entre l'Escaut et la Rhonelle; 849 hab. Fabrique de sucre, brasserie, distillerie. Eglise ancienne, renfermant le tombeau, en marbre blanc, du graveur Lehardy de Flamars, qui vivait au XVIIIe siècle. Restes d'une forteresse romaine, monument historique. Découverte d'une grande quantité d'objets antiques et de plus de 30,000 médailles romaines, de Jules César à Constantin. En 1793, les Français s'y retranchèrent et y soutinrent plusieurs combats contre les Autrichiens après la défection de Dumouriez.

FAMA VOLAT (*Le bruit, la renommée vole*), Commencement d'un vers du VIe livre de l'*Enéide*. La Renommée, pour les anciens, était une déesse au vol puissant, infatigable, et dont les cent bouches faisaient retentir autant de trompettes. On cite quelquefois cette phrase latine :

« La *Contemporaine* fut surnommée d'un triste surnom : « la Renommée volante, *fama » volat*, » et nous ne pensions pas qu'à ce terrible passage de la Bérézina le maréchal Ney eût montré tant d'esprit que cela. »

JULES JANIN.

FAMÉ, ÉE adj. (fa-mé — du lat. *fama*, réputation, renommée). Qui jouit de telle ou telle réputation : *Un homme bien* FAMÉ. *Une femme mal* FAMÉE.

... Les gens mal *famés* ne sont pas très-mal vus
Si d'argent et de langue ils sont d'ailleurs pourvus;
On les craint, on les choie, on touche leur main sale.

E. AUGIER.

FAMEL s. m. (fa-mèl — du lat. *fames*, faim). Mamm. Nom vulgaire du chien famélique ou renard d'Afrique.

FAMELICAO (VILLA-NOVA-DE), ville de Portugal, province de Minho, comarca et à 16 kilom. S.-E. de Barcellos; 2,115 hab.

FAMÉLIQUE adj. (fa-mé-li-ke — du lat. *fames*, faim). Tourmenté, torturé par la faim : *Un mendiant* FAMÉLIQUE. *Un estomac, un ventre* FAMÉLIQUE. *Les auteurs* FAMÉLIQUES *sont pardonnables; s'ils déchirent leurs amis, ce n'est que par nécessité.* (Volt.) *Faute de capital, la société antique était une société* FAMÉLIQUE. (Mich. Chev.)

— Substantiv. Personne famélique : *Sa porte est assiégée tous les matins par une foule de* FAMÉLIQUES. *Tant de* FAMÉLIQUES *se sustenteraient de vos superfluités!* (P. Lejeune.)

FAMÈNE, en latin *Famiensis ager*, petit pays de Belgique, dans le Luxembourg, où se trouve Marche-en-Famène.

FAMEUSEMENT adv. (fa-meu-ze-man — rad. *fameux*). Fam. D'une manière fameuse, beaucoup, extrêmement : *Vous êtes* FAMEUSEMENT *menteur. Ce pâté est* FAMEUSEMENT *bon.*

FAMEUX, EUSE adj. (fa-meu, eu-ze — lat. *famosus;* de *fama*, renommée, exactement le grec *phêmê*, de *phaô*, *phêmi*, je dis, en latin *fari*, de la racine sanscrite *bhâ*, *bhâs*, parler). Célèbre, qui a un grand renom, une grande réputation, bonne ou mauvaise : *Un écrivain* FAMEUX. *Un brigand* FAMEUX. *Un* FAMEUX *avocat. Une bataille* FAMEUSE. *Le renard est* FAMEUX *par ses ruses et mérite en partie sa réputation.* (Buff.) *Quand un homme est devenu* FAMEUX, *on lui compose des antécédents.* (Chateaub.)

C'est un poids bien pesant qu'un nom trop tôt *fameux*.

VOLTAIRE.

Aux plus *fameux* auteurs, comme aux plus grands [guerriers,
Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.

BOILEAU.

Je viens, selon l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la *fameuse* journée,
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.

RACINE.

La Grèce, si féconde en *fameux* personnages
Que l'on vante tant parmi nous,
Ne put jamais trouver chez elle que sept sages :
Jugez du nombre de ses fous.

GRÉCOURT.

— Fam. Fort distingué ou fort complet en son genre : *C'est un* FAMEUX *homme. Quel* FAMEUX *menteur! Il a reçu un* FAMEUX *coup de pied. Samson est représenté comme un* FAMEUX *paillard.* (Volt.) *Il y a toujours un* FAMEUX *singe dans la plus jolie et la plus angélique des femmes.* (Balz.)

— s. m. Ce qui est fameux, distingué en son genre : *Nous avons bu du* FAMEUX.

— **Syn. Fameux, célèbre, illustre, renommé.** V. CÉLÈBRE.

— **Antonymes.** Ignoré, inconnu, obscur, oublié.

FAMIEH, ancienne *Apamea*, bourg de la Turquie d'Asie (Syrie), pachalik et à 211 kilom. N. de Damas, dans la vallée de l'Oronte et près d'un petit lac qui porte son nom; 3,000 hab., presque tous agriculteurs, malgré l'ingratitude du sol. Tancrède prit Famieh en 1102.

FAMILIAL, ALE adj. (fa-mi-li-al, a-le — du lat. *familia*, famille). Qui concerne la famille, qui touche à la famille : *Il nous importe à tous, aux exhérédés comme aux possessionnés de la civilisation, de rendre de plus en plus inviolable le principe* FAMILIAL *et héréditaire.* (Proudh.) *Le bonheur domestique ou* FAMILIAL *est inséparable de la vérité.* (Fourier.)

FAMILIARISÉ, ÉE (fa-mi-lia-ri-zé) part. passé du v. Familiariser. Rendu familier, fait, habitué, formé : *Les peuples de l'Orient sont beaucoup plus* FAMILIARISÉS *que nous avec les idées d'invasion.* (Chateaub.)

FAMILIARISER v. a. ou tr. (fa-mi-lia-ri-zé — du lat. *familia*, famille). Rendre familier, habituer, accoutumer, former : FAMILIARISER *quelqu'un aux usages du monde.* FAMILIARISER *son oreille avec certains sons. Le sommeil enseigne la mort à l'homme et semble fait pour le* FAMILIARISER *avec elle.* (Mme de Staël.)

Se familiariser v. pr. Se rendre familier, entrer dans l'intimité de quelqu'un; admettre quelqu'un dans son intimité : *Si vous avez une bonne éducation, ne* VOUS FAMILIARISEZ *point avec les gens mal élevés.* (Boiste.) ‖ Prendre un ton familier, agir sans façon, sans gêne; prendre des allures familières : *Celui qui* SE FAMILIARISE *perd la supériorité que lui donnait son air sérieux.* (Volt.)

— Fig. S'habituer, s'accoutumer, se faire à quelque chose : *Il* SE *faut* FAMILIARISER *avec son néant.* (Boss.) *Puisque nous sommes nés pour souffrir et pour mourir, il faut* SE FAMILIARISER *avec cette dure destinée.* (J.-J. Rouss.) ‖ Se rendre quelque chose familier, facile, par l'habitude qu'on en prend, par l'exercice : SE FAMILIARISER *avec une langue, avec un auteur.*

FAMILIARITÉ s. f. (fa-mi-lia-ri-té — lat. *familiaritas;* de *familiaris*, familier.) Grande intimité qui exclut la gêne et le décorum dans les relations; façons familières, exemptes de gêne : *Vivre dans la* FAMILIARITÉ *des grands. Dieu s'émeut plus sensiblement sur les pécheurs convertis, qui sont sa nouvelle conquête; mais il réserve une plus douce* FAMILIARITÉ *aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis.* (Boss.) *Les Anglais ne se parlent qu'après avoir été présentés l'un à l'autre; la* FAMILIARITÉ *ne s'établit qu'à la longue.* (Mme de Staël.) *Le malheur est d'un trop haut rang pour en approcher avec* FAMILIARITÉ. (Chateaub.) *La* FAMILIARITÉ *plaît, même sans bonté; avec la bonté, elle enchante.* (J. Joubert.) ‖ Privauté, liberté hardie qu'on se permet avec une femme : *Vos* FAMILIARITÉS *me déplaisent.*

— Habitude, connaissance parfaite qu'on a acquise d'une chose par l'exercice, par l'usage, par l'expérience : *La peinture et la sculpture demandent, pour être comprises, une longue* FAMILIARITÉ *avec tout ce qui est élevé et grand.* (Montégut.)

— Prov. *La familiarité engendre le mépris*, Pour conserver le respect que l'on accorde à l'homme bien élevé, il faut éviter de se familiariser à l'excès.

— **Antonymes.** Arrogance, dignité, fierté, gravité, roideur, réserve, suffisance, quant à moi ou quant à soi. — Sauvagerie.

FAMILIER, IÈRE adj. (fa-mi-lié, iè-re — lat. *familiaris;* de *familia*, famille). Qui est de la famille : *Initier quelqu'un à ses petits détails* FAMILIERS, *à sa vie* FAMILIÈRE.

— Par ext. Qui a des manières libres, dépourvues de contrainte; qui n'est pas cérémonieux : *Etre, se rendre* FAMILIER *avec quelqu'un. Ne regardez pas la femme d'un autre; ne vous rendez point* FAMILIER *avec sa servante, et ne vous tenez point auprès de son lit.* (Bible.) *Soyez officieux à tous,* FAMILIER *avec peu et intime à un seul.* (S. Dufour.) ‖ Qui est fait sans gêne, en dehors de la contrainte qu'imposent les règles de la civilité ou de l'étiquette : *Manières* FAMILIÈRES. *Allures* FAMILIÈRES. *Propos* FAMILIERS. *Prendre un ton, un air* FAMILIER.

— Fig. Dont on a acquis une connaissance parfaite, qui nous est facile ou très-connu par l'étude, l'exercice, l'usage, l'habitude : *Les calculs algébriques ne me sont pas très-* FAMILIERS. *Nous préférons la figure à la couleur, parce qu'elle nous est la plus* FAMILIÈRE, *étant à la fois connue par la vue et par le toucher.* (D'Alemb.)

Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau,
Le second approcha, le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire.
L'accoutumance ainsi nous rend tout *familier*.

LA FONTAINE.

‖ Qui est propre, ordinaire, habituel à quelqu'un : FAMILIER *au génie, l'enthousiasme ne le suppose pas toujours et ne le supplée jamais.* (Sanial-Dubay.) *L'indocilité est moins* FAMILIÈRE *aux jeunes filles qu'aux jeunes garçons.* (Théry.)

— Se dit du style, du langage simple, peu élevé, dépourvu d'ornements : *Une tragédie n'aurait point du tout l'air naturel, s'il n'y avait pas beaucoup de ces expressions simples qui n'ont rien de bas ni de trop* FAMILIER. (Volt.) *Je veux un sublime si* FAMILIER, *si doux et si simple, que chacun soit d'abord tenté de croire qu'il l'aurait trouvé sans peine.* (Ste-Beuve.)

— Superst. *Esprit, démon, génie, dieux familiers*, Etres surnaturels, divinités, dieux lares que les anciens croyaient attachés au foyer de chaque famille pour le protéger ou à une personne pour veiller sur elle et l'inspirer : *Froissart dit que Gaston Phœbus, comte de Foix, avait un* ESPRIT FAMILIER. (Acad.)

O l'heureux temps que celui de ces fables
Des bons démons, des *esprits familiers*,
Des farfadets aux mortels secourables!

VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne admise dans l'intimité d'un personnage et qui est attachée à lui ou à sa maison : *C'est un des* FAMILIERS *du prince. Chamfort,* FAMILIER *des grands, esprit lucide, cœur haineux, était découragé du peuple avant de l'avoir servi.* (Lamart.)

— Par ext. Habitué d'une maison, ami d'une personne : *Je connais très-bien un tel; c'est un de nos* FAMILIERS *les plus assidus.*

— Hist. Titre que portait, au moyen âge, le conseiller intime du roi. ‖ Nom donné aux bas officiers du saint office, qui étaient chargés de l'exécution des ordres de l'inquisiteur : *La fonction des* FAMILIERS *est d'arrêter les prisonniers par ordre de l'inquisition.* (Acad.) *Les plus adroits s'empressèrent d'être les archers de l'inquisition, sous le nom de ses* FAMILIERS, *aimant mieux être satellites que suppliciés.* (Volt.)

— s. m. Littér. Genre, style familier : *On ne distingue pas assez le* FAMILIER *du simple : le simple est nécessaire, le* FAMILIER *ne peut être souffert.* (Volt.) *Le grand art, ce me semble, est de passer du* FAMILIER *à l'héroïque, et de descendre avec des nuances délicates.* (Ste-Beuve.)

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, ayant pour type l'araignée domestique, et comprenant plusieurs espèces, qui filent de grandes toiles.

— **Antonymes.** Arrogant, digne, fier, grave, roide, réservé, suffisant. — Farouche ou effarouché, inapprivoisable, inapprivoisé, insociable, sauvage.

FAMILIÈREMENT adv. (fa-mi-liè-re-man — rad. *familier*). D'une façon familière, avec familiarité : *Causer* FAMILIÈREMENT. *Traiter* FAMILIÈREMENT *quelqu'un. Suétone rapporte ce que les premiers empereurs de Rome avaient fait de plus secret; mais avait-il vécu* FAMILIÈREMENT *avec les douze Césars?* (Volt.)

— En style, en langage familier : *Exprimer* FAMILIÈREMENT *de grandes choses n'appartient qu'aux grandes âmes; l'art, qui n'est qu'une imitation, ne peut aller jusque-là.* (E. Laboulaye.)

FAMILLE s. f. (fa-mi-lle; *ll* mll. — v. l'étym. à la partie encycl.). Association de personnes issues du même sang, et vivant ensemble sous le même toit : *Nombreuse* FAMILLE. *Esprit de* FAMILLE. *Etre de la* FAMILLE. *On ne peut bien gouverner sa* FAMILLE *qu'en lui donnant l'exemple.* (Confucius.) *Une* FAMILLE *vertueuse est un vaisseau tenu dans la tempête par deux ancres, la religion et les mœurs.* (Montesq.) *Les torts qu'un homme peut avoir dans l'intérieur de sa* FAMILLE *ne regardent que sa* FAMILLE. (Volt.) *On a pu détrôner le patriarche, on a pu réduire bien au delà du juste l'autorité paternelle, mais on ne détruira jamais la* FAMILLE. (Lamart.) *Pour les femmes, il n'y a de bonheur que dans la vie de* FAMILLE. (Mme E. de Gir.) *Le trait distinctif de la propriété, c'est la constitution de la* FAMILLE. (Proudh.) *Ce qui fait la* FAMILLE, *c'est le sentiment d'obéissance par lequel une femme et des enfants agissent sous la direction d'un père et d'un mari.* (H. Taine.)

Vivez dans la *famille*, et, s'il faut chaque jour
Au sein des ateliers passer votre jeunesse,
Rapportez à vos seuils votre fleur de tendresse.

Mlle DE POLIGNY.

— Progéniture, enfants du même père ou de la même mère : *Etre chargé de* FAMILLE. *Il a de la peine à élever sa nombreuse* FAMILLE. *Les* FAMILLES *sont généralement plus*

nombreuses dans le peuple que dans les autres conditions. (Buff.)

Le ciel bénit toujours les nombreuses *familles.*
C. D'HARLEVILLE.

— Par ext. Ensemble des parents à un degré quelconque : *Aimer sa* FAMILLE. *Etre renié par sa* FAMILLE. *Il est fort mal avec sa* FAMILLE. *Un repas, une fête de* FAMILLE.

J'ai vu trancher les jours de ma *famille* entière.
RACINE.

Va, tu seras un jour l'honneur de ta *famille.*
RACINE.

— Race, rejetons issus d'une même souche pendant une série d'années ou de siècles : *Il appartient à une ancienne* FAMILLE *noble de la Normandie. Qu'est-ce qu'on appelle le lustre des anciennes* FAMILLES ? *La trace luisante que les limaces laissent derrière elles en rampant.* (Lamenn.) *L'égoïsme et la rivalité des* FAMILLES *contribuent souvent à la ruine des Etats.* (Bautain.)

— Par ext. Association de personnes ayant la même origine ou les mêmes intérêts : *Le genre humain est la* FAMILLE *d'un grand homme.* (Chateaub.) *Le genre humain forme une grande* FAMILLE, *dans laquelle les aînés tendent la main aux plus jeunes pour les élever à eux.* (Lamenn.) *Le droit civil est la constitution naturelle de la* FAMILLE *humaine.* (Laurentie.) *Un régiment est une* FAMILLE, *et le rôle de colonel, conçu dans son véritable esprit, est l'un des plus beaux à remplir.* (Ste-Beuve.) *La communauté est la* FAMILLE *de ceux qui n'ont pas de famille.* (J. Simon.)

L'innombrable troupeau de la *famille* humaine
Se disperse à travers le globe révolté.
A. BARBIER.

‖ Catégorie de personnes ou de choses : *La* FAMILLE *des sots est fort nombreuse. C'est une belle chose que la tranquillité ; oui, mais l'ennui est de sa connaissance et de sa* FAMILLE. (Volt.) *Le bon sens et le génie sont de la même* FAMILLE ; *l'esprit n'est qu'un collatéral.* (De Bonald.) *Les arts sont de la même* FAMILLE *que la poésie.* (Ampère.)

— *Sainte famille*, Joseph, la Vierge et l'enfant Jésus; tableau qui représente ces personnages : *Les* SAINTES FAMILLES *de Raphaël, de Murillo.*

— *Père, mère de famille*, Personne mariée qui a des enfants : *Le* PÈRE DE FAMILLE *est plus âpre au gain, plus impitoyable, plus insociable que le célibataire.* (Proudh.) ‖ *Chef de famille*, Le père ou le plus âgé des mâles de la famille; le plus âgé de la ligne directe, lorsqu'il y a des branches collatérales : *Le travail est le premier devoir de l'homme comme* CHEF DE FAMILLE. (P. Janet.) ‖ *Soutien de famille*, Fils qui soutient la famille à laquelle il appartient : *Etre exempté du service militaire comme* SOUTIEN DE FAMILLE. ‖ *Fils, enfant de famille*, Fils d'une famille riche, considérée.

— *Conseil de famille*, Conseil de parents légalement institué pour veiller aux intérêts d'un mineur ou d'un interdit.

— *Air de famille*, Type particulier, ressemblance qu'on remarque souvent entre les membres d'une même famille. ‖ Par ext. Ressemblance marquée : *Toutes les colonies anglaises avaient entre elles, à l'époque de leur naissance, un grand* AIR DE FAMILLE. (De Tocqueville.)

— Antiq. Ensemble des esclaves appartenant à un seul maître. Se dit encore en Italie des personnes attachées au service d'un grand: *La* FAMILLE *d'un cardinal.* ‖ Au moyen âge, Ensemble des vassaux d'un suzerain. ‖ *Famille publique*, Ensemble des esclaves romains attachés à un service public : *Chaque région de Rome possédait une* FAMILLE PUBLIQUE. ‖ *Famille de gladiateurs*, Troupe de gladiateurs exploités par un même laniste.

— Hist. *Familles secrètes*, Familles patriciennes de Zurich entre les mains desquelles le pouvoir se trouve concentré. ‖ *Famille régnante*, Famille dont un membre gouverne actuellement l'Etat, et chez laquelle la couronne est héréditaire. ‖ *Pacte de famille*, Traité conclu en 1761 entre Louis XV et Charles II, roi d'Espagne. ‖ *Société de famille*, Société secrète fondée en France en 1834.

— Hist. nat. Réunion de genres qui se ressemblent par leurs caractères les plus essentiels : FAMILLE *d'animaux.* FAMILLE *de plantes.* FAMILLE *de végétaux. La* FAMILLE *des plantigrades. La* FAMILLE *des curculionides. La* FAMILLE *des cicadées. La* FAMILLE *des corbeaux est une des plus cosmopolites de l'Europe.* (A. Maury.) *Un arbre de la* FAMILLE *des conifères est le dernier représentant de la végétation arborescente.* (Martins.)

— **Épithètes.** Belle, nombreuse, féconde, florissante, prospère, heureuse, chère, chérie, douce, aimable, gracieuse, charmante, intéressante, innocente, vertueuse, illustre, brillante, glorieuse, célèbre, fameuse, éclatante, immortelle, élevée, noble, ancienne, antique, considérable, considérée, riche, opulente, puissante, auguste, princière, royale, impériale, joyeuse, rieuse, gaie, insouciante, unie, désunie, malheureuse, infortunée, triste, affligée, désolée, inconsolable, délaissée, abandonnée, déplorable, dégénérée, déchue, ruinée, éteinte, funeste, dangereuse, redoutable, coupable, criminelle, maudite, paisible, rustique, robuste, sauvage.

— **Syn. Famille, lignée, maison, race.** La *famille* est la réunion des personnes unies par les liens de la parenté ; une *famille* est nombreuse, heureuse, honnête ; on la voit telle qu'elle est sans remonter à sa source, à son premier fondateur. *Lignée* est aujourd'hui d'un emploi assez rare; il désigne proprement la descendance, les enfants qui sont comme la ligne, la trace qu'un homme laissera après lui. *Maison*, pris ici dans un sens figuré, désigne la *famille* dans ce qu'elle a de plus noble, dans ce qui attire et fixe les regards, dans ce qui en fait comme un grand édifice durable. *Race* se dit des animaux comme des hommes; au propre, il suppose une communauté d'origine réelle : par le mariage une femme entre dans la *famille*, elle n'entre pas dans la *race*, bien que ses enfants en doivent faire partie. Par extension, *race* s'applique à ceux qui montrent les mêmes qualités ou les mêmes défauts naturels.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *famille* vient du latin *familia*, que certains étymologistes rattachent à l'osque *faama*, maison. *Faama* serait le même que le sanscrit *dhâman*, maison, du radical *dhâ*, poser, et avoir, posséder. Comparez : ancien irlandais *domun*, monde, irlandais-erse *domhan*, proprement demeure ; ancien allemand *tuom*, maison, conservé dans les composés modernes *eigenthum*, *heiligthum*, etc., avec le sens plus primitif de condition, état, possession, etc., comme l'anglo-saxon *dom* et le scandinave *domr*. Pictet propose pour ce mot une autre explication qui nous semble aussi naturelle et qui, d'ailleurs, est également indiquée par Kuhn et Benfey. Il croit que *familia* se rapporte tout simplement à *famulus*, serviteur. *Famulus*, pour *fagmulus*, se rattacherait lui-même à la racine sanscrite *bhag*, servir, honorer. Si les conjectures de Pictet sont fondées, comme nous le croyons pour notre part, le latin *familia*, pour *fagmilia*, de *famulus* pour *fagmulus*, serviteur, désignerait tout simplement l'ensemble du service. Bien que l'existence de la *famille* dès les temps les plus reculés nous paraisse évidente par elle-même, ses conditions et son degré de valeur ont dû varier considérablement suivant le caractère des races, comme l'observe Pictet. Il y a là un problème qui se dérobe à toute investigation historique et qui ne devient accessible que par le secours de la linguistique, jusqu'à un certain point du moins, car les termes qui désignent les divers membres de la *famille* sont en général au nombre des plus anciens et des plus obscurs. Quelques-uns, comme les noms du père et de la mère, dérivent ordinairement des premiers bégaiements de l'enfant et n'ont jamais eu d'autre sens étymologique ; d'autres ont perdu leur signification primitive, qui aurait pu nous éclairer sur les idées que l'on y associait. Pour la race aryenne, toutefois, nous sommes placés dans des circonstances plus favorables. Les anciens termes de cet ordre se sont maintenus avec un ensemble remarquable et la plupart expriment encore, avec une certitude suffisante, le caractère ou le rôle attribué aux membres de la *famille.* On peut arriver ainsi à se faire une idée assez complète des rapports et des sentiments qui les reliaient entre eux. L'étude de ces termes a donc une importance particulière pour l'histoire morale et sociale des anciens Aryas, et Pictet, qui les soumet à un examen détaillé et approfondi, arrive à des résultats curieux et importants à l'aide desquels il reconstitue souvent d'une façon heureuse les mœurs et les habitudes de la *famille* chez nos ancêtres.

— Mor. et polit. Au sein de toutes les sociétés on trouve toujours la *famille :* c'est la première assise de l'édifice social. Considérée au point de vue de la perpétuation de l'espèce, c'est le premier anneau de la grande chaîne de l'humanité. Elle se rattache enfin aux établissements politiques, dont souvent elle détermine la forme. La *famille* doit donc être envisagée tout à la fois comme étant d'ordre naturel, d'ordre social et d'ordre politique. Sous les variations qu'amène l'esprit du temps et des lieux, il reste un fait immuable que nous allons dégager tout d'abord.

La *famille* dérive d'un principe naturel, général et nécessaire : la conservation des espèces. En semant les germes à profusion, la nature atteste qu'elle se préoccupe plus des espèces que des individus; mais les êtres nouveaux qu'elle produit sans cesse périraient en fleur ou dans leur éclosion s'ils étaient abandonnés. Sa sollicitude maternelle, si l'on peut s'exprimer ainsi, s'étend à tous les règnes. A ce point de vue, l'homme n'a rien qui lui soit particulier et qui ne s'applique à toutes les races animales. L'instinct parle même moins haut au cœur de l'homme que chez les êtres inférieurs de la création : les animaux n'abandonnent jamais leurs petits avant que ceux-ci aient acquis assez de force pour se suffire à eux-mêmes, et le dévouement (nous ne saurions trouver une expression plus juste) ne s'arrête pas à leur *famille* naturelle. Les gallinacées, entre autres, étendent leurs soins jaloux jusqu'à la progéniture étrangère dont ils n'ont que favorisé l'éclosion. Belle leçon pour l'homme, qui en a encore beaucoup d'autres à recevoir des animaux! Loin de suivre, en effet, la douce loi de l'instinct, l'homme ne la viole que trop souvent, soit pour obéir à des règles politiques nées de son caprice, soit par un égoïsme féroce qui lui fait tout immoler à sa propre conservation. De nos jours encore, au dire des voyageurs, dans la Polynésie la *famille* n'existe que de nom; entre les parents et les enfants il ne se crée aucun lien solide et durable. Telle peuplade, comme dans la Nouvelle-Zélande, craint d'avoir une surabondance de femmes inutiles et se débarrasse à leur naissance de toutes les filles premières-nées; ailleurs, on exécute périodiquement, tous les cinq ou six ans, tous les enfants nés dans l'année. Ces boucheries odieuses, commandées par la rareté des subsistances et par la crainte d'en manquer, s'accomplissent de sang-froid, sans regrets comme sans remords. Emigre-t-on en masse d'une contrée à une autre, on abandonne à la fureur de l'ennemi ou des bêtes féroces et aux angoisses certaines de la faim toute la partie des populations trop jeune et trop faible pour supporter les fatigues du voyage. Les hirondelles sont plus humaines : lorsque le premier souffle des vents d'hiver les chasse vers les contrées méridionales, elles attendent, au risque de compromettre le succès du voyage, que les dernières couvées aient acquis assez de force pour suivre le gros de l'armée, puis elles s'arrêtent en route pour attendre les traînards. Mais, on l'a remarqué cent fois, en dehors de la civilisation, l'homme est au-dessous de la brute, et si le développement graduel de ses sentiments de sociabilité ne venait suppléer à l'insuffisance de l'instinct naturel, la *famille* humaine serait, de toutes les *familles* animales, la plus exposée aux mauvaises chances de la fortune et du hasard.

Le sauvage a-t-il une *famille?* Assurément non : il n'en connaît ni les charges ni les devoirs. La *famille*, telle que nous la comprenons aujourd'hui, était-elle connue des peuples primitifs? Pas davantage. Quand les hommes se multiplièrent, le premier groupe social de quelque importance qui se forma fut ce qu'il est resté dans une grande partie de l'Orient : la tribu, conséquence nécessaire de la polygamie qui y règne encore. Or rien ne ressemble moins à la *famille* que la tribu. Qu'est-ce que la tribu? La réunion sous l'autorité d'un seul et même chef, patriarche ou émir, de tous les enfants ou petits-enfants nés sous son toit ou sous sa tente, de mères quelconques. A ces descendances directes s'adjoignent les descendances collatérales qui, en se prolongeant à un degré indéfini, étendent fort loin les limites de la tribu. Là, nous voyons partout le père et l'enfant, mais la mère n'apparaît nulle part, et, sans la mère, la *famille* n'existe pas. Chez les peuplades de l'Inde, du golfe Persique et de l'Arabie ne régnait sans doute ni la promiscuité ni même la communauté restreinte que nous montrent, dans diverses contrées, notamment en Ethiopie, Hérodote et Diodore de Sicile; mais, tout en tenant compte de la puissance des sentiments naturels qui s'affaiblissent rapidement dans des sociétés où la femme ne compte pas, on peut dire que l'enfant n'avait pas de mère proprement dite, n'avait pas d'état. La femme était ce qu'elle est encore dans l'esclavage, une machine à produire des enfants qui ne lui appartiennent pas. C'était là le côté le plus défectueux des sociétés primitives : on sait, en effet, que la tendresse maternelle est l'agent le plus puissant de l'adoucissement des mœurs, et nous ne ferons que répéter une vérité passée à l'état d'évidence en affirmant que l'on peut juger d'une civilisation par la condition de la femme et par l'étendue des droits maternels.

Le patriarcat, dont la Bible célèbre les merveilles, était le gouvernement despotique par excellence. Autorité illimitée, droit de vie et de mort, liberté absente, garanties nulles. Sur la foi d'une hallucination, Abraham sacrifie son fils unique sans sourciller. Voilà l'idée qu'il se fait de la *famille* et de ses droits. Que la force, la conquête ou le libre consentement parviennent à réunir sous un même gouvernement quelques tribus voisines pour en faire un embryon de nation, le pouvoir suprême, concentré dans les mains d'un seul roi, juge, mage ou prophète, n'atteindra directement que les chefs de tribus et leur laissera toute l'autorité dont ils jouissaient auparavant sur les individus. On était bien loin alors de voir dans le gouvernement d'une société une sorte de juridiction morale, protectrice des faibles et servant de frein à la puissance des forts. Tout chef de groupe, *famille* ou tribu, subissait la loi du chef de l'Etat, mais il restait souverain absolu dans son domaine, et telle a été, pendant plus de quarante siècles, la situation générale de l'humanité. Comment la *famille* aurait-elle pu se constituer dans de pareilles conditions?

Si nous étudions la *famille* dans la Grèce antique, la femme nous apparaît comme la compagne et l'égale de l'homme; elle est libre dans sa maison ainsi qu'au dehors, et, à cet égard même, mieux traitée dans ces temps barbares qu'elle ne le sera plus tard aux beaux jours de la civilisation grecque. La manière fort peu respectueuse et parfaitement familière dont Clytemnestre parle à son mari Agamemnon, le roi des rois, dans Homère, met hors de conteste ce point de mœurs. La polygamie est interdite, mais ce n'est pas à dire que les hommes gardent bien sévèrement la foi promise. S'ils n'ont pas deux femmes, ils ont de belles esclaves qui les distraient de leurs épouses légitimes et leur donnent parfois des enfants. Sur ce point, le degré de licence du mari dépend du caractère de sa femme, de son plus ou moins d'énergie. Laërte achète Euryclée au prix de vingt bœufs; « mais, dit Homère, il n'en fait point sa compagne de lit, parce qu'il craint son épouse. » Au reste, si la foi conjugale est, comme toujours, plus sévèrement exigée des femmes, il ne paraît pas cependant qu'on punisse avec cruauté, comme en tant d'autres pays, leurs manquements à cette foi. La femme adultère était seulement notée d'infamie. A Athènes, elle ne pouvait porter certaines parures ni assister aux sacrifices publics, sous peine de se voir arracher, déchirer ses vêtements; il était permis de frapper une femme dans ce cas-là, non cependant jusqu'à la blesser. Il ne paraît pas d'ailleurs que la jalousie ait jamais été une passion bien violente chez les Grecs et qu'elle ait donné lieu à beaucoup d'actions tragiques. A la distance où nous sommes, il est certainement impossible de savoir si le nombre des femmes fidèles l'emportait sur le nombre des autres; tout ce qu'on peut dire, c'est que l'histoire et l'art nous offrent des types également accomplis dans les deux genres. Pénélope se place en face de Phèdre et Alceste fait vis-à-vis à Hélène.

Sur la constitution de la *famille* au temps de Platon, sur les mœurs domestiques de cette époque, nous avons plus de lumières. Le droit naturel qu'a le citoyen de se choisir une épouse à son gré recevait du droit civil de fâcheuses restrictions : par exemple, on ne pouvait pas prendre femme hors de la cité. Tout citoyen était obligé de se marier s'il ne voulait être en butte aux sévérités de la loi, à certaines amendes plus ou moins considérables. Chose plus grave encore, on pouvait être contraint à se marier avec une personne déterminée, avec une de ses parentes, par exemple, quand le père de celle-ci venait à mourir ne laissant que des filles; sinon il fallait la doter. Au bout de dix ans, un mariage stérile était dissous de droit et le divorce prononcé. On sent partout dans ces dispositions que l'intérêt public domine toutes les libertés particulières, et que le peuple croit avoir intérêt à ce que les citoyens donnent à la patrie le plus d'enfants possible. C'était par cette raison encore que la femme veuve, le mari veuf, restés sans postérité, étaient tenus à un second mariage. Le divorce était permis pour incompatibilité d'humeur; mais le père n'avait plus la faculté légale de vendre, de tuer ni d'exposer ses enfants, droit qui existait et était incontestablement pratiqué dans les temps héroïques; il lui était permis seulement de les renoncer. Cet acte de renonciation retranchait l'enfant de la *famille*, brisait tous les liens entre lui et ses parents et le privait de leur héritage; mais la renonciation n'était pas laissée au seul pouvoir du père. Il devait soumettre sa résolution à l'approbation d'un tribunal, qui entendait la défense de l'enfant menacé dans son état civil. Hors ce cas, la loi mettait des bornes à la liberté du père relativement à la disposition de ses biens par testament. Elle lui permettait de favoriser un de ses enfants de quelque partie de sa fortune, non d'en déshériter aucun. Dans les successions *ab intestat*, la loi partageait également les biens entre tous les enfants. A défaut d'enfants, le testateur avait une liberté entière; mais, s'il mourait sans en avoir usé, sans avoir fait de testament, la loi appelait à lui succéder ses frères d'abord, puis les fils et les petits-fils de ceux-ci; à défaut des frères du père, les oncles, et, après ceux-ci, les frères de la mère du défunt. Un point important à noter, c'est qu'en suivant cet ordre on ne s'arrêtait pas aux femmes, on allait chercher même dans un degré plus éloigné le premier parent du sexe masculin, ce qui témoigne évidemment d'une certaine infériorité attribuée au sexe féminin dans l'opinion publique. Rien n'indique, dans les lois grecques, que la fille majeure ou la veuve dussent rester sous la tutelle de leurs enfants ou d'un étranger, comme cela eut lieu à Rome. A quarante ans, la veuve exerçait elle-même ses actions.

Voilà le droit, qui aurait pu être plus rigoureux assurément, vu l'époque : en fait, la condition de la mère de *famille*, dans ces temps si beaux à d'autres égards, s'était singulièrement aggravée. Cela tint presque uniquement à la grande, à l'immense part que le Grec fit à la politique dans son existence. Revêtu pour une part de l'autorité souveraine, chaque citoyen, par son vote, influait directement sur le gouvernement de la cité, sur la direction des affaires extérieures, et les relations extérieures de ces petites républiques étaient généralement tendues. Le temps matériel que lui coûtait l'exercice de la souveraineté n'était peut-être pas considérable, mais il demandait toute son application, tout son intérêt; il ne lui en restait plus pour le ménage. Au reste, dans ces pays, si bien dotés à l'égard du climat, on avait l'habitude, on l'a encore, de vivre toute la journée dehors. Pour quelle raison le Grec serait-il demeuré chez lui? pour quoi faire? Tout travail manuel était servile, indigne d'un homme libre; l'esclave seul travaillait. Le Grec promenait donc tout le jour son oisiveté ou ses préoccupations politiques, artistiques, du gymnase à l'Agora, de l'Agora au Pyrée ou à l'Académie.

Pendant ce temps que faisait sa compagne? Elle restait à la maison, et même dans une partie déterminée de la maison, partie reléguée sur la cour intérieure, au premier ou au second étage, sans autre communication parfois avec le reste du logis que par une échelle qu'on retirait ou remettait d'en bas selon les ordres du mari; c'était là ce qu'on appelait le gynécée : demi-clôture, demi-emprisonnement. Comment la liberté primitive des temps héroïques s'était-elle perdue? On ne saurait en dire la vraie cause; mais évidemment ce fut l'absence prolongée du mari hors du domicile conjugal qui amena ce changement. Ces précautions eurent pour fin de lui assurer toute la liberté d'esprit nécessaire à la politique et aux beaux-arts. La femme restait donc à moitié prisonnière dans le gynécée; mais qu'y faisait-elle? Pour elle, pas plus que pour l'homme, on n'admettait que le travail bienséant. L'épimélide, la matrone, comme on dira plus tard à Rome, filait de la laine et rien de plus; puis, sans doute, elle tracassait les esclaves, commérait avec elles. Quant à lire, il n'en pouvait pas être question dans ces temps-là. D'autre part, le soin de la maison ne devait pas être grand'chose, le mobilier n'existant pas encore. La surveillance de la cuisine n'était rien forcément; les hommes, extraordinairement sobres, vivaient de fruits; quelques olives, une demi-douzaine de figues et une ceinture qu'on serrait après le dîner faisaient toute l'affaire. Le soin, l'éducation des enfants? La mère, tout à fait ignorante, ne pouvait rien enseigner; les soins matériels incombaient à la nourrice, aux femmes esclaves; et puis l'enfant du sexe masculin était de bonne heure libéré, sinon de l'autorité maternelle, au moins du séjour à la maison. On l'envoyait à l'école, et, entre les classes, il jouait, vagabondait dehors; c'est encore l'usage dans tous les pays méridionaux. L'existence de la femme était donc presque absolument vide. On n'a pas besoin de témoignages, de pièces, ni de documents pour savoir ce qui en résultait; car les conséquences d'un pareil état de choses sont forcées. La femme, sans idées, sans préoccupations élevées, sans instruction, devait être assez méprisée par son mari, traitée sans beaucoup de respect par ses enfants; curieuse à l'excès, babillarde, importune, capable par ennui de tomber dans des désordres les plus grands, si la barrière du gynécée n'eût préservé sa vertu toute matérielle. S'il faut en croire Aristophane, les femmes athéniennes auraient été fort adonnées au vin, ce qui n'a rien d'invraisemblable. Comme compensation à tout cela, il y avait une certaine douceur de mœurs, quelque chose de modéré et d'humain qui tenait à l'excellence de la race. Ce qui est plus considérable encore, c'est que l'idéal des écrivains, des philosophes du moins, ne s'était jamais abaissé jusqu'à cette réalité si défectueuse. Socrate notamment, et après lui Platon et Xénophon, protestent éloquemment par leurs doctrines sur le mariage. Il y a dans l'*Economique* de Xénophon telle leçon qui ne laisse rien à désirer, même à la délicatesse moderne, sur l'égalité obligatoire de la femme dans le ménage, la nécessité des attentions et des soins mutuels, le partage de tous les travaux, de toutes les joies, de tous les soucis, et même de tous les intérêts moraux de l'existence. L'école stoïcienne continua, en l'élargissant, la diffusion de ces principes rénovateurs; elle eut la plus heureuse influence sur les mœurs. D'autre part, la perte de la liberté, de la vie publique, si regrettable à tant d'égards, eut au moins cette conséquence de ramener le mari au foyer; c'était désormais le seul intérêt de sa vie, la seule activité d'esprit et de cœur qui lui restât permise. Sans doute la femme et l'homme, si longtemps séparés, se reconnurent alors pour compagnons, et, avec l'égalité, les vertus domestiques qui la suivent commencèrent à fleurir. C'est à cette époque-là que se rapportent les *Préceptes sur le mariage* de Plutarque. Ce livre témoigne, non sans doute que les mœurs domestiques étaient généralement bonnes, — un livre ne peut pas prouver cela, — mais il établit que les esprits élevés de cette époque avaient conçu sur le mariage un idéal net et précis, auquel le christianisme ne pouvait rien ajouter, et auquel il n'ajouta rien, en effet, comme nous le verrons tout à l'heure.

La *famille* romaine est marquée d'un caractère très-particulier qui la distingue profondément : c'est le pouvoir, presque illimité à l'origine, du mari sur sa femme et du père sur ses enfants. Il faut exposer sommairement le droit romain dans ses dispositions premières et dans ses modifications successives relativement aux rapports du mari et du père avec sa *famille*. Tout d'abord le père, propriétaire de ses fils comme de ses esclaves, a sur eux un droit de vie et de mort. Il peut les vendre, les exposer, les abandonner en réparation d'un dommage causé par eux, les punir, les condamner à mort, comme juge domestique. Tout ce que l'enfant acquiert par son travail, par son industrie, accroît la fortune du père. Ce droit farouche se conserva, dans presque toute sa rigueur, pendant toute la durée de la république. Il est douteux que l'exercice de ce pouvoir absolu fût propre à rendre le cœur des pères romains bien tendre et bien affectueux, car l'homme néglige rarement d'abuser de la tyrannie quand elle lui est permise, et la tyrannie, quelle qu'elle soit, corrompt le caractère; mais, en tout cas, il est sûr que la dépendance absolue des enfants devait leur inspirer pour leur maître naturel une crainte contraire à toute affection. Le Romain devait attendre trop souvent la mort de son père comme l'heure de sa délivrance; d'autre part, le jour où il cessait d'être esclave, il devenait maître de ses enfants et même de sa mère; ce passage si subit exerçait sur son caractère les effets les plus funestes. L'obéissance absolue est une mauvaise préparation au commandement. Tout le monde connaît l'histoire de Cassius, qui fit mourir ses fils dont l'éloquence agitait la république; de Fulvius, qui condamna également le sien pour avoir participé à la conjuration de Catilina. On pourrait citer assez d'autres exemples du même fait. Sans doute les empereurs intervinrent pour empêcher les pères de faire mourir leurs enfants ou de leur infliger de mauvais traitements; mais ce ne fut que très-tard, sous Constantin, que le meurtre du fils par son père fut positivement assimilé à celui du père par le fils. Jusque-là aussi le père conserva le droit d'exposer ses enfants. « Aussitôt que l'enfant est sorti du sein maternel, dit Charles Dézobry, on le dépose à terre aux pieds du père. S'il ordonne qu'on le relève, c'est qu'il le reconnaît et veut qu'on le nourrisse. Au contraire, s'il le laisse à ses pieds, il déclare par là qu'il l'abandonne, et alors on va l'exposer sur une place publique, ordinairement dans le quartier du Vélabre où il meurt de misère, à moins que quelque passant n'en prenne pitié et ne l'emporte chez lui. » Le père décidait seul si cet enfant vivrait ou mourrait; et la mère, qui venait de le mettre au monde au milieu des tourments, attendait en silence l'arrêt qui devait le lui ôter ou le lui laisser. Voilà une scène qui sûrement lui restait longtemps dans la mémoire. On pense si l'arrêt, quand il était défavorable, était propre à nourrir dans le cœur de l'épouse l'amour de son mari. Cela seul était capable de la décourager à jamais de la maternité. Quoi d'étonnant après cela, si, n'étant plus ni épouse ni mère, elle cherchait dans la parure et le libertinage l'intérêt et le motif de l'existence, car encore faut-il que tout être trouve quelque intérêt à vivre? Ce ne fut que sous Constantin qu'il fut défendu au père d'exposer ses enfants. Il peut les vendre, il est vrai; mais seulement à l'état de naissance (*sanguinolentos*); encore faut-il qu'il y soit contraint par la misère. S'il veut faire appliquer à ses enfants un châtiment grave, il faut qu'il soumette ses griefs à l'appréciation du magistrat, qui déférera à sa demande ou la rejettera. La rouille de l'ancienne barbarie était, comme on voit, malaisée à détruire. A l'égard des biens, il fut permis aux enfants de posséder en propre ce qui leur était venu par certaine voie, ce qu'ils avaient gagné dans la profession militaire ou dans l'exercice de quelque fonction civile ou religieuse. Le droit romain, à cet égard, se continua pendant des siècles dans le midi de la France. Il ne serait pas exact d'attribuer à l'influence du christianisme les dernières modifications qui rapprochèrent le droit romain de la nature; ces modifications furent le dernier terme d'une évolution commencée dès la fin de la république. En second lieu, le christianisme ne paraît pas avoir débuté par exercer dans le monde du droit une influence favorable à la *famille;* il commença par ne pas reconnaître le mariage, en haine de la loi civile. Pourvu que l'homme n'eût qu'une femme à la fois, et réciproquement, l'Eglise ne faisait pas grande différence entre le mariage et le concubinat. Ce qui aidait à cette confusion théorique, il faut le dire, c'est que l'Eglise regardait le mariage comme un état indigne, un peu moins peut-être que le concubinat, mais pas beaucoup moins; la virginité était le seul état digne du chrétien; c'est ce qui explique la tolérance du clergé envers les rois et les chefs francs, qui alla jusqu'à leur passer la polygamie, tolérance que la politique toute seule n'explique pas suffisamment. La morale incertaine de l'Eglise sur les rapports des sexes, la barbarie, la férocité des nouvelles populations entrées par force dans le monde romain, férocité qui devint contagieuse pour la race plus cultivée des Gallo-Romains, l'instabilité des unions sexuelles, l'absence de tout pouvoir qui constatât régulièrement les naissances, le défaut de nom patronymique (on ne portait encore que des surnoms), la difficulté des communications et leur danger, tout cela abaissa les mœurs domestiques, durant les premiers siècles du moyen âge, bien au-dessous de l'antiquité. Dans le monde ancien, le père et les enfants étaient peut-être trop étroitement liés ensemble. Ici, au contraire, il n'y a plus de fils ni de père, dès qu'ils se perdent de vue. Il suffit que l'enfant passe de son village dans un village voisin, pour que tous les liens soient rompus; s'il veut se marier, l'Eglise ne lui demande pas le consentement de ses parents; s'il veut tester, la coutume ne lui prescrit de réserve que pour le seigneur. Au bout de quelques années, la parenté même est impossible à établir. Quant au mari et à la femme, il n'y a pas le divorce, c'est vrai, mais l'Eglise offre vingt motifs de rompre leur mariage, aux époux qui en sont fatigués; parenté physique, parenté spirituelle, que sais-je? Ces abus se continuèrent pendant toute la durée du moyen âge. Sur les procédés réciproques du mari et de la femme, les soties, les farces et les pièces de toute sorte qui nous sont parvenues concordent admirablement pour nous les montrer aussi détestables que possible. Le *cocuaige* est peut-être la moindre plaie du mariage, tel qu'ils nous le peignent. La femme hargneuse, le mari brutal, l'un et l'autre également haineux pour son conjoint, rien n'est plus attristant que cette littérature. Nous ne pouvons pas ici marquer les nuances morales qui appartiennent à telle ou telle période particulière du moyen âge, ni les gradations qui conduisent de cette époque à l'époque moderne proprement dite. Passons donc sans transition au siècle si vanté de Louis XIV. Nous trouvons dans une phrase de Saint-Simon toute l'histoire de la *famille* dans ce temps-là.

« Le duc de Rohan ne comptoit ses filles pour rien et ses cadets pour peu de chose; en donnant aussi peu qu'il voulut (à sa fille aînée), il fut aisé à persuader. » Il consentit au mariage de sa fille avec le comte de Lamarck, « qui n'avoit quoique ce fût en France. » Le duc de Rohan n'est pas un père exceptionnel; c'est le type du père au XVIIe siècle. L'amour paternel a onsidérablement faibli. La vanité, l'orgueil de la race, de la maison, qui n'est pas l'affection pour les enfants, tant s'en faut, bien qu'on prenne souvent l'un pour l'autre, tend à régner exclusivement dans les rapports des parents avec leurs enfants. On n'aime que son aîné; et encore il n'est pas juste de dire qu'on l'aime. Non, on chérit, on choie en lui un représentant, un autre soi-même; et chacun veut, puisqu'enfin il lui est impossible de jouer indéfiniment son rôle en personne, dans cette vie, que son représentant y fasse la plus belle figure possible. Pour cela, il faut rassembler sur sa tête tous les biens et tous les titres, les terres et les charges et exclure complétement les cadets et les filles. Les cadets iront au régiment ou au couvent, à leur choix; les filles au couvent, sans choix, à moins qu'elles ne trouvent quelque gentilhomme pauvre, quelque cadet d'une autre maison, qui consente à faire avec elles le mariage « de la faim et de la soif, » comme disait Saint-Simon. En effet, chassés par monsieur leur frère, les cadets sortent de la maison paternelle, qui avec une petite compagnie qu'on a bien voulu lui acheter, qui avec son justaucorps et son épée tout simplement. Habitués à la fortune, à un grand ordinaire, orgueilleux d'ailleurs de leur nom et incapables de rougir d'autre chose que de la pauvreté, ces hommes-là commettront fièrement toutes sortes de turpitudes, et même des crimes. L'officier grossira son revenu aux dépens de la paye de ses soldats, et si ces insolents coquins réclament, il les bâtonnera. L'autre, sans grade, sera chevalier, mais d'industrie; il vivra dans les tripots, les brelans, aux frais des dupes, ou sera entretenu par les femmes, ou trouvera sa subsistance chez un grand, chez un fermier général, en qualité de flatteur, de factotum honorable, peut-être même de pourvoyeur non honorable.

Ceux d'entre les cadets que leur père avait destinés de bonne heure à l'Eglise, sur des signes bien équivoques de vocation, tels qu'une certaine patience à l'étude, une certaine tranquillité de caractère, ceux-là n'étaient pas si malheureux. Ils avaient en partage les plantureuses abbayes, les riches prébendes, et, s'ils étaient de grande maison, les évêchés, les archevêchés. L'Eglise possédait le cinquième au moins de la fortune immobilière de la nation; il y avait là de quoi entretenir bien des cadets de la noblesse, et c'est en effet de quoi on en entretenait grassement une partie. Cet immense trésor de l'Eglise, que tous les siècles et toutes les classes avaient contribué à former pour les pauvres, était devenu, en résultat définitif, comme un appoint énorme à la fortune déjà si considérable de l'ordre des nobles. Les filles, même très-nobles, ne trouvaient pas tout à fait les mêmes avantages dans la carrière ecclésiastique; comme c'était leur seul débouché, il y avait trop de concurrence. Quand on connaît ces vices de la *famille*, sous l'ancien régime, vices qui avaient pour effet de remplir les couvents et les paroisses de prêtres et de nonnes involontaires, on ne s'étonne plus des mauvaises mœurs si communes autrefois parmi les nonnes et le clergé de tout rang. C'est ce que disait déjà Fléchier, l'illustre évêque de Nîmes, en parlant des religieuses qui jetaient le froc aux orties. « Je ne m'en étonne pas, disait-il; on les contraint pour des intérêts domestiques; on leur ôte par des menaces la liberté de refuser, et les mères les sacrifient avec tant d'autorité, qu'elles sont contraintes de souffrir le coup sans se plaindre. » Aussi les désordres les plus scandaleux, les débordements les plus effrontés étaient-ils en ce temps-là l'histoire de tous les jours; et les peuples, corrompus par l'exemple de ceux qui étaient établis pour leur prêcher la morale et leur en faire leçon, suivaient dans le mauvais chemin leurs guides et leurs pasteurs. C'est ainsi que le relâchement des mœurs privées et domestiques avait pour résultat définitif de gâter les mœurs publiques. L'opinion qui regarde la *famille* comme la pierre angulaire de la société peut trouver dans l'histoire de cette époque une confirmation malheureusement trop évidente. Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que la sécheresse des sentiments fût particulière à la noblesse. Celle-là, nous l'avons dit, donnait l'exemple de l'orgueil, cause de tout le mal, et les autres classes suivaient cet exemple. Dans la bourgeoisie comme chez les grands seigneurs, c'était à qui formerait une bonne maison en accumulant tous les biens sur la tête d'un seul fils. Les mœurs domestiques, dira-t-on, étaient du moins plus saines chez le peuple. D'abord, on n'en sait trop rien; il est fort difficile de préciser au juste quels étaient les sentiments et les us intérieurs du peuple dans un temps où nul chroniqueur ne songeait à parler de lui; en second lieu, il est peu probable que là se fussent réfugiées les bonnes mœurs chassées des hautes classes; le penchant que les petits ont d'imiter les grands ne permet guère de le penser. Ce qui le permet encore moins, c'est l'excessive misère des classes laborieuses sous l'ancien régime; la dureté constante du sort n'est pas propre, on le sait bien, à incliner l'homme à la douceur ni même à l'équité. Concluons donc, ce qui est certain pour les hautes classes et très-vraisemblable pour le peuple, que les mœurs domestiques ont été mauvaises pendant toute la durée de l'ancienne monarchie, contrairement au préjugé trop répandu en faveur du bon vieux temps, et qu'elles ne se sont relevées chez nous qu'après la Révolution, et, grâce à elle. Nous n'entrerons pas dans l'exposition de l'état actuel, que chacun peut juger en regardant autour de soi; qu'il nous suffise de dire que, si l'homme et la femme ne sont pas encore sur un pied assez égal dans le ménage, aussi égal qu'il le sera plus tard, du moins l'égalité établie entre les enfants a rendu l'amitié, l'affection fraternelle possible. Le père et la mère, en devenant forcément plus équitables, sont devenus plus chers et plus vénérables à leurs fils. La source des jalousies, des haines de *famille*, les pires que l'on connaisse, a été à peu près tarie; et tout cela a été l'effet des justes dispositions que la Révolution a mises dans nos codes et qu'elle seule pouvait y mettre.

On peut disputer sur le plus ou moins d'étendue des prérogatives du père de *famille* et de ses obligations; mais le principe ne varie pas. Le père est le tuteur naturel de ses enfants, et, à défaut du père, la mère, si elle survit; mais l'Etat est leur cotuteur légal et permanent. A ce titre, la puissance publique doit intervenir, sur simple réquisition, pour prêter main-forte à la puissance paternelle en cas de désobéissance et de révolte; mais, par contre, elle impose au père des devoirs, et le sanctuaire domestique n'est pas tellement fermé que la loi ne puisse y pénétrer pour s'assurer que les obligations naturelles qu'elle a confirmées de son sceau sont remplies. C'est en vertu de ce principe que la loi fixe la limite *minimum* de l'âge d'entrée des enfants dans les manufactures et qu'elle règle les heures de leur travail. En cas d'infraction, elle punit. Y a-t-il sévice, elle est plus sévère. L'infanticide, qui chez les anciens passait à peine pour une faute légère, est mis au rang des crimes et puni de mort. La loi enfin tient les parents en garde contre le caprice de leurs affections ou de leurs préférences, et, par un compromis qui a suffi pour changer la face de la société, elle ne leur laisse plus la disposition entière de leurs biens. Nous voilà bien loin du despotisme romain et du moyen âge. Dans certaines classes de la société, il est de bon ton, nous le savons, de crier contre cette tyrannie légale qui ne permet plus d'accumuler toutes les successions sur la tête de l'aîné de la *famille* en jetant les cadets dans la rue et les filles dans les couvents. Ces vieux échos du passé se réveillent parfois dans nos assemblées législatives, mais ils y meurent au milieu du silence universel. Pour nous, loin de trouver la loi tyrannique, nous la croyons trop douce encore, et nous estimons que, dans le partage de l'autorité, l'Etat aurait pu se réserver une part plus large. Mais, pour déterminer cette part, il faut dire en quoi consistent les obligations du père de *famille*, et comment, pour le contraindre à les remplir, l'Etat peut procéder par voie de coercition.

Le père peut-il se croire quitte envers ses enfants lorsqu'il a pourvu à leurs besoins matériels jusqu'à l'âge où ils peuvent se passer de son aide et de sa protection? Non, les animaux en font autant, et les devoirs du père de *famille* sont plus étendus. Outre le pain du corps, il doit à son enfant le pain de l'âme, qui n'est pas moins nécessaire. La nature n'a fait que des enfants; c'est à lui de former des hommes et de cultiver les précieux germes d'intelligence et de moralité qui sommeillent dans ces jeunes êtres. On nous dira que personne ne conteste cette obligation. C'est vrai; mais les partisans du despotisme paternel n'en font qu'un devoir de conscience dont le père de *famille* ne serait comptable qu'à Dieu. Contrairement à cette opinion, nous soutenons, nous, que la loi de nature doit être corroborée ici par une sanction légale et positive. En quittant le foyer domestique, les enfants entreront un jour dans cette grande *famille* qui s'appelle la patrie, et, au nom de celle-ci, la société a le droit d'exiger qu'on lui fournisse des hom-

mes et non des brutes. Les parents peuvent donc être contraints, au besoin, par une pénalité modérée, soit par amende ou surcharge de contributions, soit par la privation de quelques droits politiques, à donner à leurs enfants un certain degré d'instruction élémentaire indispensable à tous les citoyens. C'est ainsi qu'on le comprend en Suisse et dans la majeure partie de l'Allemagne, où l'instruction, rendue obligatoire depuis une trentaine d'années, a produit de si bons résultats. De quel droit enfin, ou plutôt de quel front, le père viendra-t-il, en cas d'écarts de conduite ou de rébellion, réclamer main-forte des magistrats contre ses enfants révoltés si lui-même il les a privés d'une instruction moralisante et s'il ne leur a pas enseigné les premiers de leurs devoirs, l'obéissance et le respect? La question au surplus est pendante en France et ne tardera pas sans doute à recevoir une solution.

Les prescriptions légales concernant l'état des *familles* sont nombreuses et bien ordonnées; mais elles resteraient vaines si une saine et forte éducation n'en resserrait les liens. Les fondements de la société s'écrouleraient en poussière s'ils n'étaient cimentés par la tendresse et l'affection réciproques développées et maintenues pendant tout le cours de l'existence. Nous entendons souvent, à ce propos, des moralistes chagrins se plaindre que la société se désagrége, que l'esprit de *famille* disparaît, que l'homme s'isole et se désintéresse même de ses proches, et que, dans son égoïsme, il tend de plus en plus à se soustraire aux douces, mais lourdes charges qu'impose la création d'une *famille.* A ce tableau assombri, les pessimistes opposent ce qu'ils appellent le bon vieux temps, où, dans les *familles* de distinction surtout, se maintenaient une tradition et une solidarité d'honneur dont elles étaient justement fières. Nous avons vu plus haut ce qu'il faut penser de l'état des *familles* avant notre glorieuse Révolution, et nous croyons fermement qu'un gouvernement vraiment démocratique trouvera dans l'avenir des moyens qui, tout en respectant la liberté des parents, autant que le demande la justice, les dirigeront et les porteront à moraliser de plus en plus leurs enfants. Par là, les *familles* deviendront plus unies, plus heureuses, et l'Etat, qui n'est que l'ensemble des *familles*, pourra développer rapidement toutes ses énergies matérielles et morales sans avoir à craindre les folles entreprises des ambitieux ni les révoltes d'un peuple irrité par la misère.

Voici une anecdote qui montre combien les affections de *famille* sont gravées profondément dans le cœur de tous les hommes, de ceux mêmes qui appartiennent aux races les moins avancées.

Un malheureux nègre de vingt-cinq ans, né sur les côtes du Sénégal, vint en France, amené par un entrepreneur, qui, après avoir bénéficié de son travail pendant trois mois, partit sans lui remettre le salaire promis. Ce pauvre Africain suivit un autre entrepreneur dans une autre ville de province, puis dans une autre encore où il travailla à casser des pierres pour l'entretien des routes. Il entra un jour, enhardi par la faim, dans un château qui était situé sur le bord du chemin. Là, on le fit manger et, après l'avoir habillé (car il était déguenillé), on lui demanda s'il voulait rester comme domestique.

Il accepta, mais partit le lendemain pour aller toucher, disait-il, une somme qui lui était due pour son travail. On le perdit de vue pendant plus de deux mois qu'il passa, en partie, dans un hospice des environs.

A sa sortie de l'hôpital, il erra près de quinze jours dans les bois, se nourrissant de pommes et de châtaignes crues.

Après ce temps, il revint un matin au château, mais affamé et dans un état de nudité presque complet. On l'habilla immédiatement et on le fit manger. Le pauvre diable ne pouvait se rassasier. Pourtant il était d'une tristesse affreuse, et malgré son langage incorrect (car il parlait à peine le français), on pouvait comprendre que les noms de sa mère, de son frère, de sa petite fille, qu'il disait âgée de cinq ans, revenaient sans cesse sur ses lèvres.

Le lendemain on lui conseilla de patienter quelques jours, ajoutant qu'on lui fournirait les ressources nécessaires pour aller à Marseille et que là on ferait tous les efforts possibles pour obtenir son passage gratuit jusqu'à la côte du Sénégal. Là-dessus il regarda ses interlocuteurs avec ses gros yeux blancs pleins de larmes, et leur dit : « Vous bons, vous bien bons, mais moi, mourir de chagrin! »

A midi il dîna assez gaiement à la cuisine; mais, après le départ des domestiques, il demanda à la cuisinière un couteau pour couper du bois. Celui qu'on lui présenta ne lui ayant pas convenu, la cuisinière, sans défiance, lui donna celui dont elle se servait pour couper la viande.

Alors cet infortuné sortit armé de ce couteau, et, arrivé dans l'avenue, se scia littéralement la gorge. Le cou était presque entièrement tranché.

— Jurispr. *Conseil de famille.* V. CONSEIL.

— *Pacte de famille.* Une alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne (Louis XV et Charles III) fut conclue par le traité du 15 août 1761; elle avait été préparée par le ministre français Choiseul, dans le but de mettre une digue à la suprématie croissante de l'Angleterre. Par cette union entre les branches de la maison de Bourbon, les deux puissances se garantissaient réciproquement, sans réserves ni exceptions, leurs possessions continentales et leurs colonies, et s'engageaient à se défendre mutuellement contre leurs ennemis respectifs. Sur la simple demande de l'une des deux nations, l'autre était tenue de fournir sous trois mois un secours déterminé en hommes et en vaisseaux de ligne. La paix ne devait être faite qu'en commun et toutes les alliances étrangères seraient concertées entre les deux parties contractantes. Le roi des Deux-Siciles et le duc de Parme, issus des Bourbons d'Espagne, étaient admis dans cette association, dans laquelle, au reste, le premier refusa d'entrer, et qui ne produisit pas les grands résultats qu'on s'en était promis. Toutefois, quoique tombé en désuétude, le pacte de *famille* fut invoqué à diverses reprises : il servit de prétexte à l'Espagne, en 1793, dans ses folles réclamations en faveur de Louis XVI et dans la guerre qu'elle fit à la République française; et Louis XVIII l'invoqua également, en 1823, lorsqu'il intervint en faveur de Ferdinand VII contre les libertés espagnoles.

— *Société des familles.* Après l'insurrection de la Société des droits de l'homme, en 1834, les républicains vaincus, mais non découragés, organisèrent la Société des *familles*, dont les principaux chefs furent MM. Blanqui, Barbès et Martin Bernard. Ce fut, depuis 1830, la première société réellement secrète; la réception était entourée d'une solennité et subordonnée à un interrogatoire et à un serment : « Je jure d'obéir aux lois de l'association, de poursuivre de ma haine et de ma vengeance les traîtres qui se glisseraient dans nos rangs, d'aimer et de servir mes frères, de sacrifier ma liberté et ma vie. » Chaque soldat de la société devait se fournir de poudre et de munitions, être prêt à suivre les ordres qui lui seraient donnés, garder une discrétion absolue et faire de la propagande. De temps en temps, il était convoqué aux réunions de la *famille* dont il était membre. Ces réunions étaient le seul acte par lequel l'association se reliait. Dans ces assemblées de *famille*, le chef se faisait rendre compte des démarches de ses hommes, tant pour l'approvisionnement que pour la propagande; il recevait avis des demandes d'affiliations et prenait jour pour les réceptions. Le chiffre de chaque *famille* ne devait pas dépasser une douzaine d'hommes. Un certain nombre de *familles* recevaient la direction d'un chef appelé *chef de section;* les chefs de section relevaient d'un commandant de quartier, lequel était sous les ordres d'un agent révolutionnaire qui devait communiquer avec le comité; le comité devait rester inconnu jusqu'au jour de la bataille. Dans les premiers mois de 1836, les membres des *familles* s'élevaient au nombre d'un millier d'hommes que l'impatience d'agir dévorait. M. Luprestre-Dubocage, avec une douzaine de membres réunis chez lui, fut arrêté, et l'on trouva à son domicile de grandes quantités de munitions. Cependant les arrestations se bornèrent là. On décida d'organiser une fabrique de poudre. Un ancien commerçant, M. Beaufour, loua sous son nom, rue de Lourcine, n° 113, une maison isolée; on y construisit un séchoir; on se pourvut des instruments nécessaires ainsi que des matières premières, et l'on se mit à la besogne. Le soir, entre onze heures et minuit, M. Martin Bernard arrivait à la maison mystérieuse, avertissait de sa présence par une poignée de sable jetée aux carreaux, était introduit et revenait avec une charge de poudre qu'il transportait rue Dauphine, n° 22. C'est là qu'était le dépôt général; on y fabriquait des balles, des cartouches, que l'on remettait ensuite aux chefs de quartier. La conspiration fut découverte avant qu'on fût arrivé à un résultat. La maison de la rue de Lourcine et celle de la rue Dauphine furent cernées, et les principaux chefs arrêtés. M. Blanqui avait sur lui la liste des membres de l'association; on lui arracha son portefeuille; mais à peine le commissaire l'avait-il entre les mains que M. Blanqui, par un mouvement rapide, le ressaisissait et trouvait le moyen d'y prendre les pièces compromettantes et de les avaler. Quarante-trois accusés comparurent en justice au mois d'août 1836. Six furent condamnés à deux ans de prison et les autres à des peines moins fortes. La Société des *familles* se transforma et fournit les cadres de la fameuse Société des saisons.

— Hist. natur. Le mot *famille* est un des termes les plus heureux que l'on ait introduits dans la classification des êtres organisés. Une *famille* naturelle renferme tous les genres qui se ressemblent entre eux par leurs caractères les plus essentiels. Ce groupe a moins d'importance pratique en zoologie qu'en botanique. Chez les animaux, en effet, les ordres sont assez nettement déterminés pour indiquer d'une manière exacte la place que doit occuper un être dans la série naturelle; aussi, dans le langage usuel, se contente-t-on le plus souvent d'indiquer ces ordres. On dit, par exemple, que le chat est un carnassier; l'alouette, un passereau; la couleuvre, un ophidien; le hanneton, un coléoptère, etc. En botanique, au contraire, il devient indispensable, pour atteindre le but, de dire le nom de la *famille*. C'est à Magnol que l'on doit l'introduction des *familles* dans la science des végétaux; mais c'est Jussieu qui l'a consacrée, tandis que les zoologistes l'appliquaient de leur côté au règne animal. « Les *familles*, dit Ad. de Jussieu, sont comme les branches d'un grand arbre nées sur un tronc commun, dont chacune, dans son développement, en touche plusieurs autres à la fois et peut même les croiser, dont quelques-unes peuvent en dépasser d'autres, nées au-dessus d'elles; mais, malgré cette divergence dans un sens et cette confusion apparente, elles convergent toutes vers le tronc et en partent l'une après l'autre sur une seule ligne déroulée de bas en haut... Il y a des *familles* par groupe, dont tous les genres, très-ressemblants entre eux, chacun touchant à plusieurs autres à la fois, s'agglomèrent dans une certaine confusion. Il y a des *familles* par enchaînement, dont les genres, liant chacun celui qui le suit avec celui qui le précède, forment une véritable série dans laquelle le dernier ne se rattache au premier que par cette suite de chaînons intermédiaires et peut quelquefois lui ressembler assez peu. Les premières sont nécessairement plus naturelles que les secondes. » On désigne quelquefois les *familles* par quelque caractère général, tel que plantigrades, ombellifères, graminées, etc.; mais, le plus souvent, c'est par le nom d'un genre pris pour type, auquel on ajoute une des désinances *ien, ienne; oïde; idé, idée; acé, acée*, etc. C'est ainsi qu'on dit, en zoologie, la *famille* des féliens, des percoïdes, des carabiques, des mytilacés, etc.; en botanique, la *famille* des renonculacées, des aroïdées, des iridées. V., pour plus de détails, les mots MÉTHODE et TAXONOMIE.

— Bibliogr. : 1° Ouvrages philosophiques sur la famille : *Trattato del governo della famiglia*, d'Agnolo Pandolfini (Firenze, 1734, in-4°); *Il padre di famiglia*, dialogo di Torq. Tasso; Lud. Septalii, *De ratione instituendæ et gubernandæ familiæ libri V* (Mediol., 1826, in-8°); la *Famille*, par J.-M. Dargaud (Paris, Perrotin, 1853, in-8°); la *Famille*, par Paul Janet (Paris, Ladrange, 1857, in-12, 2e édit.); *Trattato del modo da tenere il libro doppio domestico...*, composto dal padre Lod. Flori (Roma, 1677, 3 part. in-fol.); Kœnigswarter, *Histoire de l'organisation de la famille en France* (1851, in-8°); *Conférences* du P. Hyacinthe (*Revue des cours littéraires*, 4e année); *Conférences* de Jules Simon [*Revue des cours littéraires*, 6e année (1868-1869), pages 295-303, 359-364]; *Conférences* de E. Renan [*Rev. des cours littéraires* (même année), p. 381].

2° Journaux. Plusieurs journaux s'adressent spécialement aux familles. Voici les principaux : la *Famille, organe politique et social, littéraire et scientifique des intérêts généraux* (6 mai-17 juin 1848; elle avait paru sous le titre de la *Famille, moniteur des associations mutuelles sur la vie, etc.*); la *Famille, journal de l'ordre social*, recueil ancien et complet, pittoresque et caricatural; a pris plus tard le titre de *Journal-Musée* (avril 1849); la *Famille, encyclopédie du foyer* (Paris, 1865, gr. in-8°); la *Famille, journal pour tous* (Lausanne, 1865, in-8°); le *Père de famille*, feuille périodique, par Singlin (an VI, in-8°); le *Père de famille, journal des intérêts, des droits et des devoirs* (Paris, 1831, in-8°; publié par la Société d'instruction nationale et du bien public); *Gazette des familles, journal de modes* (1865, in-4°); *Magasin des familles, guide des dames et demoiselles, modes, littérature, etc.* (1849, in-8°); l'*Ami chrétien des familles*, par Goguel (1859, gr. in-8°); la *Sentinelle, journal des familles protestantes* (Valence, 1844-1854); l'*Ami de la jeunesse et des familles*, publication protestante, paraissant depuis 1827 (in-4°); l'*Ange de la famille, annales de l'œuvre de l'adoption depuis* 1860 (in-8°); le *Courrier des familles, santé et intérêts agricoles, depuis* 1855 (in-4°); le *Conseiller des familles*, par d'Exauvilliers et l'abbé Glaize (1833-1837, journal religieux); le *Cri des famille*, ancienne *Gazette de Sainte-Pélagie, journal philanthropique* (janvier 1834), parut ensuite sous le titre d'*Observateur, cri des familles* (juillet-septembre 1834); le *Conseiller moral des familles* (1865, gr. in-8°); le *Correspondant des familles*, revue catholique; le *Messager des familles, magasin complet du foyer domestique* (1865, in-8°); la *Bibliothèque des familles* (éduc. mor. et rel.), par P. Zaccone (Paris, 1852, in-8°). Citons surtout : la *Semaine des familles*, revue mensuelle, sous la direction de M. Alfred Villemain (1er octobre 1858), et le *Musée des familles*, rédacteur en chef, Pitre-Chevalier, qui se publie régulièrement depuis 1833 (gr. in-8°, avec table générale des vingt premières années).

— Allus. litt. **Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?** Vers de l'opéra de *Lucile*, paroles de Marmontel, musique de Grétry.

Dans l'application, ce vers s'emploie tantôt au propre, et alors il revêt une acception sérieuse; tantôt au figuré, et dans ce cas c'est toujours d'une manière ironique et plaisante. C'est ainsi qu'un âne ayant pénétré un jour dans la cour d'un collége, un rhétoricien se permit d'excuser le malencontreux baudet en disant :

Où peut-il être mieux...

M. Prudhomme désapprouvait complétement ce vers, où il ne voyait qu'une lapalissade. Le bon bourgeois l'avait compris ainsi :

Où peut-on naître *mieux qu'au sein de sa famille?*

Famille (LA), ouvrage de philosophie pratique, par M. P. Janet (1855, 1 vol.). Avant de publier ce livre, l'auteur avait fait un cours public sur un sujet qui semble bien connu. L'est-il, en effet? Ce texte si modeste, la *famille*, reste en dehors, Dieu merci! des problèmes de la philosophie métaphysique : il est du domaine de la morale pratique, de la vérité commune. Que peut-on apprendre au sujet de la famille? Eh! n'est-ce rien apprendre que le devoir, le bien, la règle de la liberté, la discipline volontaire, les obligations mutuelles? La famille est une société d'âmes. Le chef légitime en est le mari ou le père, parce que l'homme, doué de raison et de l'esprit de justice, a la responsabilité et la protection de l'honneur et du bien-être des siens. A lui donc l'autorité; mais à la femme le gouvernement de la maison; à elle le conseil, la remontrance ou l'éloge; à elle, une grande part dans l'éducation des enfants, de la fille surtout. Au fils, à qui le père communique son énergie, elle donne la grâce et la bonté, une puissance vivifiante. Tendres et respectueux, les époux se doivent même la fidélité des pensées et des sentiments. La femme apprend du mari la raison et l'impartialité; par sa nature, elle est toute passion, même dans son intelligence; elle a peu d'idées abstraites et, par conséquent, elle ne généralise pas; elle n'a point l'instinct de la justice, car avec elle, par elle et pour elle, tout est grâce, faveur, privilége. Le mari apprend de la femme ce qui lui manque souvent : la délicatesse, le goût, ce sentiment de l'art que la femme porte en tout et veut voir réalisé ou appliqué dans les objets et dans les êtres qui l'entourent. L'enfant, pour tous deux, est un précepteur, un témoin, un juge; à son insu, il enseigne à ses parents la sagesse, qu'il croit tenir d'eux; que de fois son innocence a fait reculer des désirs honteux, des parjures criminels! Les parents doivent respecter la naïveté de l'enfant, lui épargner l'amertume des mécomptes et des épreuves de la vie. Quel système d'éducation employer? Il dépend des divers caractères à former. En tout cas, ni faiblesse ni sévérité abusives. L'essentiel est de lui inculquer le respect, l'obéissance au devoir. Ce but sera atteint par un mélange d'énergie et de douceur. La meilleure éducation est celle de l'exemple. On n'a rien fait, s'il reste quelque chose à faire. Placé au collége, le fils ne doit pas être oublié par le père, chargé de former en l'homme le citoyen. Gardée au foyer domestique par la mère, la jeune fille reçoit d'elle son éducation; par sa mère, elle connaîtra peu à peu le monde. L'innocence est sa principale vertu. L'amitié fraternelle est une source de douces émotions; la présence d'un aïeul vénéré et indulgent au jeune âge complète l'harmonie du tableau. M. Janet, qui ne songe pas à défendre la famille, de peur de l'accuser, ne veut pas qu'on lui demande au delà de ce qu'elle donne. Oui, si l'on vit dans son sein, on goûtera le repos, le calme, le bonheur, mais en achetant ce trésor par la constance, l'abnégation, la bonté. L'auteur ne discute pas, ne moralise pas; il analyse et raconte. Guidé par un goût délicat et discret, il se laisse entraîner à une douce émotion, et lui-même il rencontre des mots gracieux, comme par exemple quand il parle de la grâce de l'enfant.

Un talent réel a été mis par l'auteur au service de l'observation morale. On ne peut analyser un tel livre. Pour le goûter, il faut le lire. « On donne mal l'idée d'un ouvrage comme celui de M. Paul Janet, en ne montrant pas l'ouvrage même. « Que dire de la » famille? » se demandaient ses amis, et ils répondaient : « Rien. » Rien, en effet, si ce n'est ce que M. Paul Janet a dit lui-même, ce qu'il a dit avec tant de convenance, ce qu'il a dit avec tant de netteté, ce qu'il a dit avec tant de probité, d'élévation, de réserve et de prudence. Il a tout dit sans avoir rien à regretter. Il a été compris de tous ceux pour lesquels il parlait, sans avoir rien appris à ceux qui ne devaient pas le comprendre. Son livre est dans la plus parfaite mesure. Rien d'exagéré, pas même l'amour du bien. Point de faux lyrisme, point de fausse idylle, point de fausse pruderie. Partout la raison droite et sûre, la raison délicate, la raison ornée; partout cette règle admirable que la pratique impose à l'esprit, que l'imagination ne connaît pas et que l'écrivain honnête homme reçoit sans y songer de la droiture de sa vie. »

« Ce qui fait qu'on goûte médiocrement les philosophes, a dit Vauvenargues, c'est qu'ils ne nous parlent pas assez des choses que nous savons. » L'auteur de la *Famille* a voulu se faire goûter, quoique philosophe, et s'est borné aux questions pratiques de son sujet et à une morale familière que tout le monde peut saisir. Son livre est le résumé d'un cours professé à la Faculté des lettres de Strasbourg, et dans lequel il a tenté de résoudre une grande difficulté, l'alliance du principe d'autorité avec la liberté. L'esprit de liberté, qui est le caractère évident des temps modernes, a demandé à s'introduire dans la famille, et, là comme ailleurs, c'est en lui accordant une place légitime qu'on évitera des empiétements excessifs. Il est certains points qui paraissent acquis et que l'on regarderait

à tort comme des symptômes de décadence. La liberté du choix dans les unions, une plus grande confiance entre les époux, plus de douceur dans l'éducation, plus d'égalité entre les enfants; voilà les tendances irrécusables de nos mœurs actuelles. Le problème consiste à concilier ces nouveaux faits avec les principes sacrés de la hiérarchie domestique dans le détail des actions et dans le mouvement de la vie, et c'est plus dans le cœur que dans la logique qu'on en trouvera la solution. M. Janet a fait, non l'apologie, mais l'histoire de la famille; il a traité d'abord de la famille en général, puis étudié chacune des personnes qui la composent, et a terminé en réfutant brièvement quelques objections formulées contre elle. Sa conclusion peut se formuler ainsi : le progrès de la moralité domestique est un acheminement au progrès de la moralité publique. L'ordre dans la famille, c'est l'ordre dans la société; le désordre dans la famille, c'est le désordre dans la société. Les uns disent : il faut changer la société; les autres, il faut changer l'individu; mais la société ne s'améliore pas sans l'individu et l'individu ne s'améliore guère tout seul; au moins est-ce une entreprise bien plus difficile. Il nous faut, en général, un point d'appui; ce point d'appui, c'est la famille. Celui qui, pour lui-même, est indifférent à son propre perfectionnement, cherchera peut-être à s'améliorer comme fils, comme père ou comme mari, et, si peu qu'il fasse, ce progrès profitera à la société; car la meilleure société sera toujours celle où il y aura le plus grand nombre d'hommes honnêtes et voulant le bien.

Le livre de M. Janet est donc à la fois un livre philosophique et un livre pratique qui nous touche de près. Est-il un homme dont la famille ne soit une partie de la vie, ou présente, ou passée, ou future? chez qui ce mot prononcé ne fasse vibrer quelque corde, et ne fasse naître un sourire ou couler une larme? Un pareil sujet devait être traité simplement; l'auteur l'a compris et il a écrit un bon livre qui a toute la valeur d'une bonne action.

Famille Alain (LA), roman de M. Alphonse Karr (1848). Ce livre a obtenu un franc et légitime succès. Ce succès tient surtout à ce que l'auteur a eu l'heureuse idée d'imposer silence à son esprit trop souvent étudié et a consenti cette fois à se montrer naturel. Plus de ces chapitres où il entame un dialogue personnel avec son lecteur, pour l'entretenir de lui-même, de son chien ou de ses fleurs; les personnages du drame apparaissent seuls sur la scène; les événements se déroulent et s'enchaînent dans l'ordre logique, sans digressions oiseuses. Le sujet est simple et émouvant. Une jeune orpheline, Pulchérie, a été élevée dans la famille du pêcheur Alain. Lorsqu'elle commence à devenir grande, M. de Beuzeval, son parent, la retire de chez Alain et l'envoie faire son éducation à Saint-Denis. A son retour, c'est une *demoiselle* bien au-dessus de son ami d'enfance, Onésime Alain. Le jeune marin ne comprend pas cela et s'obstine à ne voir en elle que sa chère Pulchérie, dont il est amoureux fou et dont il compte bien faire sa femme. Aussi son cœur est-il brisé lorsqu'il se voit préférer le comte de Morville.

Tout ce qui reluit n'est pas or, et bientôt M. de Beuzeval sait ce que lui coûte l'alliance du comte; il est complétement ruiné par le mari de Pulchérie, si bien ruiné que, lorsque Pulchérie retourne à Beuzeval après la mort du comte, qui s'est tué, à peine lui reste-t-il du pain à offrir à sa fille. Le peu qu'il possède va encore lui être enlevé par un oncle d'Onésime, Eloi Alain, qui cumule, pour faire marcher son moulin, le commerce de la farine et l'usure. Mais Onésime n'a cessé d'aimer Pulchérie; se sachant héritier d'Eloi, auquel il a sauvé la vie, il prend de lui-même un avancement d'hoirie non autorisé par le code, en dérobant au meunier une somme égale au montant de la dette de M. de Beuzeval. Il a été vu par son ennemi, le maître d'école Garandin, qui s'empresse de mettre la circonstance à profit en volant le reste du trésor. Le meunier survient et Garandin l'étrangle, puis il détourne les soupçons sur Onésime, que l'on arrête. Grâce à un homme de cœur, qui parvient à faire éclater son innocence, Onésime restitue à M. de Beuzeval une partie de sa fortune et épouse Pulchérie, vaincue par tant d'amour et de générosité.

Ceci est un livre tout de cœur, on le voit, et dont la moralité peut se résumer ainsi : noblesse de cœur vaut mieux que noblesse de race. Onésime, le pauvre pêcheur au cœur d'or, dont la vie n'est qu'un long sacrifice sans espoir, se montre bien supérieur au comte de Morville. C'est un type achevé de loyauté, de constance et de dévouement. La famille Alain tout entière représente dignement les mœurs simples, naïves et patriarcales des marins. Quant à Pulchérie, si dans sa jeunesse elle s'est laissé éblouir par l'éclat apparent du comte de Morville, épurée et grandie par la souffrance, elle devient digne d'Onésime. Les caractères sont bien dessinés, même ceux des personnages accessoires, comme celui du pauvre M. de Beuzeval, endossant sa livrée pour faire croire qu'il a encore des gens. Le style est naturel et simple, comme les mœurs qu'il décrit, et, malgré tout l'esprit de l'auteur, nous préférons de beaucoup cette histoire si vraie aux spirituels paradoxes dont il s'est fait un jeu d'amuser le public dans ses autres romans.

Famille Lambert (LA), roman par M. Léon Gozlan (1858). C'est une histoire simple, émouvante et qui prouve une fois de plus tout ce qu'un adultère peut contenir de douleurs et de sanglots. L'auteur a su donner à son sujet un tour si tragique qu'on dirait une scène de drame plutôt qu'un roman. M. Lambert de Montbiron, un de ces nobles qui aiment mieux refaire leur fortune par le travail que d'aller *gueuser quelque bout de galon* dans les antichambres du pouvoir, est à la tête d'une fabrique de porcelaine avec un de ses amis, Gérard de Ronsac, qui va épouser sa fille Adèle. Parti pour un petit voyage nécessité par ses affaires, il revient subitement, tout joyeux de faire une surprise à sa femme, qu'il trouve occupée à lire une lettre; il la lui arrache en riant. Mme Lambert avait trahi ses devoirs, et cette lettre venait de son amant, M. de Grandval. Ici une scène terrible; Lambert plaisante avec sa femme, la fatale lettre à la main, et l'épouse, troublée, bourrelée de remords, balbutie, jusqu'au moment où sa fille arrive avec Gérard, prend la lettre des mains de son père et la lit étourdiment. Lambert saisit un pistolet pour tuer sa femme; mais Adèle a tout compris, et, par un dévouement sublime, elle s'accuse. « La lettre est pour moi, » dit-elle. Le lendemain, Lambert, qui n'est pas convaincu, fait une dernière tentative pour découvrir la vérité. Il fait revêtir à Adèle son costume de mariée et ordonne à sa femme d'arracher à sa fille son bouquet de fleurs d'oranger et sa couronne de roses blanches. Elle s'y refuse et avoue la vérité. M. de Grandval s'est tué le matin, mais il reste une coupable à punir. « A genoux, madame, s'écrie l'époux offensé, à genoux aux pieds de votre fille et demandez-lui pardon pour vous et pour toutes les mères coupables comme vous. » Mme Lambert obéit, mais sa fille la relève et la pousse dans les bras de Lambert, qui sanglote. Après cette réconciliation, Lambert dit d'une voix frémissante de bonheur sous sa tristesse, en montrant sa fille à Gérard : « Celle-là ne te trompera jamais ! »

Rien de plus simple et de plus émouvant que ce drame de famille. La scène où Lambert joue avec sa femme en tenant la lettre dont il est loin de soupçonner le contenu est palpitante. Ce petit récit est bien préférable à tous ces romans interminables dont le poignard et le poison sont les moyens principaux et qui laissent bien loin derrière eux en fait d'horreur les sombres productions d'Anne Radcliffe. Il est regrettable que l'auteur ne sache pas assez se défendre de l'affectation et nous présente, par exemple, « Lambert froissant une lettre entre ses doigts *baignés de contentement.* » Nous ignorions cet effet singulier de la joie.

Famille Germandre (LA), roman par G. Sand (Paris, 1861). Nous sommes bien loin, au milieu de cette famille d'originaux, des élans passionnés d'*Indiana* et de *Valentine;* plus loin encore des dissertations philosophiques et des théories sociales du *Compagnon du tour de France* et du *Péché de M. Antoine;* quant à la muse gracieuse de tant d'adorables élégies champêtres, c'est à peine si on peut la reconnaître, quand elle vient se mêler à tous ces enragés coureurs d'héritage que met en scène le roman de la *Famille Germandre*. Tout le monde a lu cet ouvrage et s'y est intéressé, non qu'il émeuve fortement ou qu'il entraîne les imaginations et exalte les esprits en quête d'idéal, comme tant de chefs-d'œuvre de l'auteur, mais parce qu'il renferme une peinture tellement saisissante de la réalité, une observation de détails si minutieuse et si vraie, renfermée dans un cadre si artistement travaillé, qu'on est forcé d'admirer en s'extasiant devant l'inépuisable talent de l'auteur. Et cependant le sujet de ce roman n'est ni bien original ni bien neuf. Il roule sur une bizarrerie de caractère du vieux marquis de Germandre, qui a laissé le plus original des testaments. Il lègue toute sa fortune à celui de ses parents qui sera assez habile ou assez heureux pour découvrir le secret à l'aide duquel peut seulement s'ouvrir un certain coffre qui recèle tout l'héritage. Il va sans dire que ce secret est d'une très-difficile découverte et que les plus fins y renoncent. Ce n'est là qu'une donnée, un moyen de grouper, de mettre en relief toutes ces figures vivantes d'héritiers, parmi lesquels le chevalier de Germandre, ce type du gentilhomme ramené par les événements à la vie patriarcale et rurale, le jeune officier de l'empire, qui doit épouser la sœur du chevalier, l'abbé de Germandre, les serviteurs du défunt, et *tutti quanti*. Beaucoup d'autres avant G. Sand, et beaucoup sans doute après elle, ont traité ou traiteront ce sujet, auquel les passions humaines ne se lasseront pas de fournir des développements. Mais nous croyons difficile d'apporter plus d'habileté, de talent et d'esprit dans l'opposition des caractères, dans ce chassé-croisé d'intérêts et de passions, que ne l'a fait l'auteur de la *Famille Germandre*. Certaines figures largement dessinées ou seulement esquissées, et principalement celle du chevalier de Germandre, qui finit par être l'héritier de l'original marquis, sont à la hauteur des plus puissantes créations de Mme Sand.

Famille patriote (LA) ou la **Fédération,** comédie de Collot-d'Herbois, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de Monsieur, le 16 juillet 1790. Cette pièce patriotique, toute pleine d'allusions aux préoccupations de l'époque, et qui fut jouée deux jours seulement après la fête de la Fédération, obtint un très-grand succès. « On est bien sûr des applaudissements, s'écriait quelques jours après sa première représentation le *Moniteur universel*, lorsqu'on présente à un peuple qui vient de célébrer avec le plus vif enthousiasme la conquête de sa liberté l'expression de tout ce qu'il a senti, le tableau de tout ce qu'il a vu; lorsqu'on lui retrace tous les sentiments de civisme qu'il porte dans son cœur, et lorsqu'on y joint l'éloge de tous ceux avec lesquels il vient de resserrer les nœuds sacrés de la fraternité. Cette pièce ne prétend point à l'intrigue; ce n'est qu'une image fidèle des conversations que la Révolution fait naître chaque jour dans les sociétés. On y entend les raisonnements de tous les bons citoyens et même des mauvais; car on a introduit dans cette pièce ce qu'on appelle un *aristocrate*, un secrétaire du roi, qui a depuis peu acheté les priviléges de la noblesse et qui regrette beaucoup d'avoir perdu son argent. Emu cependant par le récit de la fête (la fête de la Fédération), il se corrige à la fin et fait le sacrifice de ses titres sur l'autel de la patrie. » On voit aussi dans la *Famille patriote* un certain prieur, Victorin, à qui le nouvel ordre de choses coûte sa fortune, mais qui n'en reste pas moins attaché *aux bons principes*, et qui achève même de convertir le secrétaire du roi. Ajoutez à cela une foule de détails domestiques assez agréables, et l'on aura une idée de cette pièce qui fut vivement applaudie. Collot-d'Herbois, l'auteur, était déjà connu par quelques productions dramatiques qui avaient eu du succès en province et à Paris.

Famille Glinet (LA) ou les **Premiers temps de la Ligue,** comédie en cinq actes et en vers, de Merville, représentée, sur le théâtre Favart, par les comédiens sociétaires de l'Odéon, le 18 juillet 1818. Le 20 mars 1818, dix-neuf ans presque jour pour jour après le premier incendie, arrivé dans la nuit du 18 au 19 mars 1799, la salle de l'Odéon avait été de nouveau dévorée par les flammes. Pendant les travaux de reconstruction, la troupe du second théâtre français s'était réfugiée à la salle Favart, prise à bail par les sociétaires de Feydeau, mais alors inoccupée. Cela explique pourquoi la *Famille Glinet* vit le jour de la rampe sur une scène toute vibrante encore des flonflons de l'opéra-comique. Beaucoup de bruit s'était fait autour de la pièce nouvelle, honorée, prétendait-on, par Louis XVIII d'une protection qui passait pour un intérêt quelque peu paternel. Nous dirons plus loin ce qu'il faut penser de cette assertion. Mais tout d'abord étudions l'ouvrage, qui symbolisait fort bien l'état des esprits en France et avait la prétention de calmer les colères des partis. L'action se passe à Melun, vers 1576, sous le règne de Henri III. La famille Glinet se compose de trois frères; chacun d'eux personnifie une opinion politique. L'un, Ægidius, échevin de Melun, tient pour le parti ligueur, auquel cette ville est dévouée pour le moment; mais c'est un assez bon bourgeois qui, selon les événements, crierait aussi bien : *Vive le roi!* que : *Vive la Ligue!* Un autre Glinet, cultivateur, et qui s'appelle Arthur, n'a d'yeux et d'oreilles que pour le Béarnais. Le troisième, le médecin Charles Glinet, voit bien aussi dans le roi la fin des divisions et des malheurs de la France, mais son esprit tolérant n'a rien d'exclusif : ce qu'il désire avant tout, c'est le bien public, et le monarque qui offrira le plus de garanties pour le pays aura ses sympathies. Il n'en est pas de même de dame Berthe, sa fougueuse moitié, qui est une ligueuse enragée. Depuis longtemps, un procès divise le cultivateur et le médecin. Un mariage projeté autrefois entre Henri, fils de Charles, et Suzanne, fille d'Arthur, mettrait fin à cette situation fâcheuse. Arthur Glinet vient à Melun pour proposer de nouveau à son frère l'union du cousin et de la cousine. Mais un Espagnol, nommé Paghera, agent secret de Philippe II, s'est introduit chez le médecin et entretient adroitement la discorde. Suzanne paraît avec son père, et, en revoyant sa cousine qu'il avait quittée tout enfant, Henri se sent ému et l'amour s'éveille dans son cœur. Par malheur, une discussion politique s'engage entre le cultivateur et dame Berthe. La mère de Henri rompt brusquement en visière à son beau-frère, et lui déclare que, pour elle, il n'y aura jamais d'alliance possible avec les ennemis de la Ligue. Pendant ce temps, on se bat aux environs de Melun, et, dans son désespoir amoureux, Henri Glinet court se ranger sous le drapeau royal, qui est celui du père de Suzanne. La lutte a continué jusqu'aux portes de la ville. On a relevé des blessés. Les habitants s'empressent autour d'eux et leur ouvrent leurs maisons. Dame Berthe, dans son fanatisme exalté, déclare que, si ce sont des soldats de Mayenne, ils seront reçus à bras ouverts; mais que, pour les autres, ne fallût-il qu'un simple verre d'eau pour les rendre à la vie, ils ne l'auront pas. « Eh bien, chassez donc votre fils, il est du parti d'Alençon, » dit-on à cette farouche ligueuse. Et, sur ces paroles, Henri, blessé d'un coup d'épée au bras, lui est amené. Aussitôt l'amour maternel reprend ses droits un instant sacrifiés à la politique. On annonce que les royalistes pénètrent victorieux dans Melun. La chance tournant, l'échevin tourne avec elle et crie : *Vive le roi!* avec le même plaisir qu'il avait mis à crier : *Vive la Ligue!* Le prudent bonhomme a, on le voit, une ligne de conduite fort commode et qui lui permet de profiter des événements. Aussi, comme son neveu a été blessé pour la cause qui triomphe, se promet-il de parler de lui au prince, car

Il faut savoir de tout tirer quelque avantage.

La perfide mission de l'Espagnol est révélée par ses papiers qu'il a perdus en fuyant, et dans lesquels se font remarquer des instructions secrètes qui indignent dame Berthe et achèvent sa conversion; le mariage de Henri et de Suzanne se fera, et la famille Glinet sera unie, comme il faut espérer que toute la nation le sera bientôt. Dans l'esprit de l'auteur, le rétablissement de la concorde, à la fin de la pièce, représentait les vœux et le but du gouvernement. Intention fort louable assurément, mais peu réalisable. La leçon donnée au fanatisme ligueur de dame Berthe allait aussi bien à l'adresse du fanatisme royaliste, ce qui n'empêcha nullement le gouvernement de la Restauration de se croire obligé de faire une guerre incessante à tout ce qui pouvait rappeler la République et l'empire. Mais revenons à la *Famille Glinet*, qui concluait ainsi :

Tâchons d'aimer la France au moins un peu pour [elle;
Et si quelqu'un de nous se fourvoie en son zèle,
Cet enfant égaré, ne l'oublions jamais,
Pour être dans l'erreur n'en est pas moins Français.

Ces principes qu'il était désirable de voir triompher rencontrèrent la sympathie la plus vive. La comédie fut acclamée, l'auteur appelé en personne sur le théâtre. L'embrassement général rêvé par le poëte n'eut pas lieu; mais il se trouva beaucoup d'admirateurs des sentiments honnêtes sagement exprimés dans la pièce. Au milieu de l'été, la *Famille Glinet* attira une énorme affluence. Cette œuvre, dont il est souvent question dans les ouvrages sur le théâtre et qui doit aux circonstances dans lesquelles elle se produisit d'avoir survécu à la représentation, n'était pas sans mérite; l'action se développe avec clarté; les personnages, nettement dessinés, se soutiennent bien; quelques idées convenablement déduites s'y rencontrent; mais l'à-propos, il faut le reconnaître, fit réellement la moitié de ce grand succès qui salua son apparition. Puis, nous l'avons dit, Louis XVIII passait aux yeux de bien des gens pour avoir collaboré, au moins par l'idée et le plan, à la *Famille Glinet*. « Ce bruit (de collaboration), fort répandu dans le temps, dit M. Théodore Muret, n'était qu'une supposition gratuite. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, les censeurs ayant fait difficulté de donner leur *visa*, en raison du caractère de l'ouvrage, Louis XVIII servit de juge en appel; qu'il eut le manuscrit entre les mains et qu'il y fit des annotations où des marques au crayon. Ce fut assez, quand la pièce revint du cabinet royal avec l'approbation suprême, pour donner naissance au bruit qui courut et qui, en piquant la curiosité, ne fut pas sans aider au succès et à la recette. » La vérité est que cette comédie se trouva tout à fait d'accord avec les idées du roi, qui récompensa l'auteur par une pension de 1,200 francs.

La *Famille Glinet* a été pour Merville une des rares bonnes fortunes de sa carrière théâtrale. Reprise à l'Ambigu-Comique deux ou trois ans après la révolution de Juillet, avec quelques modifications, cette comédie a également réussi sur ce nouveau terrain, comme un appel sympathique à la conciliation et à la paix. Aujourd'hui encore elle occupe une place importante dans les annales dramatiques.

Famille au temps de Luther (UNE), tragédie en un acte, par Casimir Delavigne, représentée sur le Théâtre-Français en avril 1836. Thécla, luthérienne convaincue, a un fils qui doit abjurer le lendemain. Caractère doux, indulgent et facile, sorte d'Erasme et de Mélanchthon, Luigi hésite encore. « Voulez-vous donc que je n'aie plus de fils? » dit la vieille Thécla. Elle en a encore un autre cependant, mais un fils qu'elle renie, qui, depuis quinze ans, n'a pas reposé sous le toit maternel, un fils catholique, Paolo. Cet enfant n'existe plus pour elle; cependant s'il revenait!.. Ses entrailles de mère s'émeuvent à cette idée. Eh bien! ce fils à la fois détesté et chéri, ce fils qui fait sa joie et sa douleur, il va revenir, le voici. Les veilles et les jeûnes l'ont maigri; ses pieds, garnis de sandales, sont couverts de la poussière des chemins, un vêtement grossier le défend à peine des intempéries de l'air, une corde ceint ses reins, un cilice couvre sa poitrine; il vient de Rome, sombre, fanatique, terrible, ministre des vengeances. Vingt fois une rupture violente est sur le point d'éclater; les choses vont même si loin que Luigi, poussé à bout par les insultes que Paolo prodigue au réformateur de Wittemberg, le chasse de chez lui. Mais Elsy, sa fille, et Marco, le vieux serviteur, parviennent à les réconcilier. Peine perdue. Les querelles recommencent bientôt. Paolo veut s'éloigner une seconde fois; bien plus, il veut emmener Luigi, car tel a été le but de son

voyage. Luigi, qui doit abjurer le lendemain, refuse. La position est donc absolument la même qu'au début, et le drame menacerait de continuer encore longtemps comme cela, si le poignard de Paolo n'apportait le dénoûment indispensable. Paolo veut à tout prix sauver son frère, car, dit-il,

. . . . Le ciel, qui pour lui
Se fermera demain, peut s'ouvrir aujourd'hui.

Il le frappe donc, et Luigi, blessé mortellement, trouve cependant encore assez de force pour prononcer, avant d'expirer, ce mot, qui rend inutile le cruel fanatisme de Paolo : « *J'abjure!* — Et j'imite mon père! » s'écrie Elsy, jusque-là restée catholique! Et le nouveau Caïn reste écrasé sous un dénoûment qu'il était loin de prévoir.

Famille de Carvajal (LA), drame par Prosper Mérimée. Ce drame ne saurait se raconter; c'est une succession de scènes terribles, émouvantes, où le meurtre s'ajoute au meurtre, la cruauté à la cruauté. Et par-dessus tout cela plane, hideuse et repoussante, l'idée mère du drame et qui en est le sujet principal : l'amour incestueux d'un père pour sa fille.

« La *Famille Carvajal*, dit Gustave Planche, est un poëme terrible, d'un haut mérite, mais qui ne ressemble pas mal aux écorchés de Géricault. Il serait fort à regretter que l'imagination humaine ne s'exerçât que sur de pareils sujets. Cependant, comme l'art consacre tout ce qu'il touche; comme le crime, si hideux qu'il soit, s'ennoblit et s'élève en se poétisant, on ne saurait nier la beauté de la *Famille Carvajal.* »

Famille Poisson (LA) ou les **Trois crispins**, comédie en un acte et en vers, de M. Samson, représentée, sur le théâtre de la Comédie-Française, le 15 décembre 1845. Nous empruntons à M. Théophile Gautier une excellente analyse de cet ouvrage : « La famille Poisson a laissé des souvenirs historiques à la Comédie-Française : elle lui a fourni trois célèbres acteurs comiques, Raymond, Paul et Arnould Poisson... C'est le début d'Arnould que M. Samson a pris pour sujet de sa pièce. Le jeune homme, fidèle à son origine, se sent invinciblement entraîné vers le théâtre; il a grandi dans l'espoir de recueillir un jour l'héritage des crispins; mais son aïeul, qui, en vieillissant, est devenu dévot, et son père, qui craint de voir compromettre la réputation de son nom, l'ont forcé de prendre le métier des armes. Arnould a feint de se résigner; il est parti pour Lille, où son régiment tient garnison; puis, à peine arrivé là, il s'est fait délivrer un congé de réforme par l'entremise d'un protecteur puissant et s'est engagé, sous le pseudonyme de Delarose, dans une troupe d'acteurs qui exploite la province du Maine. Sa famille ignore complétement cette escapade, car il a eu soin de laisser une douzaine de lettres postdatées entre les mains d'un ami fidèle qui, chaque mois, en expédie une de Lille à Paris. Mais bientôt les lauriers de province ne suffisent plus à l'ambition d'Arnould; il aspire au titre de comédien ordinaire du roi, et, un beau matin, il décampe du Mans pour venir solliciter un ordre de début à la Comédie-Française. Le jour même de son arrivée, Arnould obtient de paraître, à la place de son père, dans un rôle de crispin. Heureusement pour la vraisemblance de la chose, cela se passe à la fin du XVIIe siècle; car M. Samson sait fort bien qu'on ne débute pas aussi facilement aujourd'hui à la Comédie-Française. En attendant l'heure du spectacle, Arnould croit devoir faire une petite visite à sa famille. Il se présente prudemment sous l'uniforme de Royal-Cravate, prévoyant bien que personne dans la maison, hors sa cousine Marianne, dont il est aimé, ne verrait d'un bon œil son changement de condition. Il se trouve qu'on a reçu, le matin même, une lettre de lui, datée de Lille, laquelle n'annonçait en aucune façon qu'il dût arriver; mais cela s'explique : c'est une surprise agréable qu'il ménageait à ses chers parents. Par malheur, le directeur du théâtre du Mans, qui s'est mis à la poursuite de son crispin fugitif, vient prier son camarade Paul Poisson de l'aider dans ses recherches et de lui donner un gîte pendant son séjour à Paris. Il rencontre Arnould, un peu déguisé, il est vrai, mais pas assez pour être méconnaissable : « Grand Dieu! que vois-je? c'est lui! c'est Delarose. » Notre Poisson se trouve pris dans ses propres filets. Cependant, il sort d'embarras en payant d'audace : « Qu'... qu'... qu'est-ce que... De... De... Delarose? » balbutie-t-il d'un air ébahi, et, grâce à son talent de comédien, il joue le rôle de bègue avec tant de naturel que le directeur finit par croire qu'il a été la dupe d'une ressemblance. Pendant qu'il est en verve de ruses, Arnould raconte à son grand-père que, pour charmer les loisirs de la garnison, il avait monté à Lille un théâtre bourgeois, ou plutôt militaire, sur lequel on représentait ses pièces, à lui, Raymond, et notamment son *Baron de La Crasse.* Ce récit chatouille l'amour-propre du bonhomme, qui, oubliant sa conversion, fait répéter quelques scènes à son petit-fils, lui donne des conseils, l'applaudit, le reprend et se voit forcé de convenir que le jeune drôle aurait fait un excellent acteur. Enfin, l'heure du spectacle sonne; Arnould se rend au théâtre avec la fièvre d'un homme qui va jouer sa fortune, et cependant raffermi par l'excellente leçon que lui a donnée son aïeul. Mais Paul Poisson apprend que, sans l'avoir averti, on doit le faire *doubler*, ce soir-là, par un débutant dont il ignore le nom. Justement irrité de ce manque d'égards, il revêt à la hâte son costume de crispin et court revendiquer ses droits. Jugez de sa surprise lorsque, dans son rival, il reconnaît son fils, et de sa joie lorsqu'il l'entend saluer par des bravos frénétiques. Il n'a pas la force d'attendre que le rideau tombe pour se jeter dans ses bras; le public leur fait une double ovation et les reconduit triomphalement chez eux à la sortie du spectacle. Bref, Arnould succède à son père; son titre de comédien ordinaire du roi le soustrait aux poursuites du directeur manceau, et, comme toute bonne comédie doit finir par un mariage, il épouse sa cousine Marianne. L'idée de cette pièce n'est pas neuve et l'intrigue n'en est pas forte; l'auteur s'est un peu trop souvenu de *Carlin à Rome* et des *Vieux péchés;* mais nous ne lui ferons point un crime de ses réminiscences, que le public a d'ailleurs applaudies; ce que nous lui reprocherons, c'est d'avoir écrit sa pièce en vers. Nous aimerions mieux de la simple prose que des alexandrins comme celui-ci, par exemple :

Ta tête, tout ton corps se laissent trop aller. »

Le public, moins difficile que l'éminent critique, accueillit la pièce avec une grande faveur.

Famille suisse (LA), comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Godart d'Aucour de Saint-Just, musique de Boieldieu, représentée sur le théâtre Feydeau, le 11 février 1797. Cette famille n'est composée que du père, de la mère et d'une fille. Le père, marié d'abord à une Américaine dont il a appris la mort, contracta une nouvelle union avec une jeune Helvétienne; mais sa première femme vit, et le mari croit de son devoir de retourner avec elle, et d'abandonner sa seconde épouse. Devenu libre, après quinze ans, par la mort, certaine cette fois, de l'Américaine, il revient, plus amoureux que jamais, auprès de celle qu'il n'avait jamais cessé d'aimer.

On trouve dans ce poëme, un peu trop sombre, des situations touchantes, entre autres celle de la rencontre du mari et de sa seconde femme dans la grotte où tous deux se sont donné une foi mutuelle. Cet ouvrage obtint un succès très-honorable, dû en grande partie au mérite de la partition, qui faisait déjà présager le génie de son auteur. On y trouvait des mélodies gracieuses et expressives, parfaitement adaptées aux inspirations du parolier.

Il n'est certainement pas sans intérêt de reproduire un fragment de la *Famille suisse*, le premier opéra de notre aimable Boieldieu. On y retrouve la simplicité élégante et gracieuse, l'heureux caractère mélodique, la vérité de diction ordinaires à l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.

1er COUPLET.

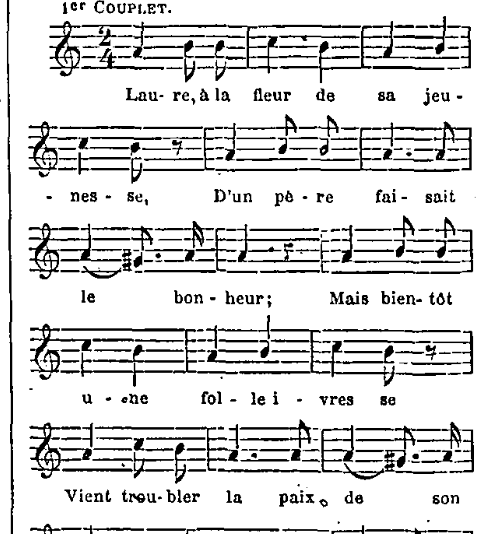

DEUXIÈME COUPLET.

Jeune encor, sans expérience,
Au fond de ces tristes forêts,
Par une funeste imprudence,
Laure forme des vœux secrets.
Aux yeux d'un père qu'elle abuse
Elle se dérobe souvent,
Et vient au rocher de Féruse
Trouver son époux, son amant.

TROISIÈME COUPLET.

Des plus tendres feux l'âme éprise,
Laure un jour vient au rendez-vous.
Quel est son effroi, sa surprise,
En n'y trouvant point son époux!
Elle l'attend, elle l'appelle,
Le perfide a fui pour toujours,
Et laisse sa Laure fidèle
Dans la douleur finir ses jours.

Famille (Sainte). Iconog. Il est peu de sujets que les artistes chrétiens aient retracé plus fréquemment que celui de la *Sainte Famille.* D'ordinaire, la composition comprend trois figures : la Vierge mère, l'Enfant Jésus et Joseph, le père nourricier; mais souvent aussi, à côté de ces personnages, se placent d'autres membres de la famille de Jésus : le petit saint Jean, sa mère Elisabeth; Anne, mère de Marie, etc. Les artistes des premiers siècles semblent avoir une sorte de répugnance à représenter Joseph à côté de Jésus et de Marie, si ce n'est dans les scènes où la vérité évangélique exige sa présence, comme dans la *Nativité*, l'*Adoration des bergers*, l'*Epiphanie*, la *Fuite en Egypte.* Une des plus anciennes représentations que nous connaissions de la *Sainte Famille* est une mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, qui a été publiée par Bianchini. Ce n'est guère qu'au XVe siècle que les tableaux et les bas-reliefs sur ce sujet commencent à devenir fréquents; encore doit-on remarquer que Joseph y figure beaucoup moins souvent que le petit saint Jean. Lorsqu'il s'y trouve, il est presque toujours relégué au second plan, ou même dans le fond du tableau; il est comme effacé, et son attitude réservée, sa physionomie pensive semblent réclamer notre indulgence. Le petit saint Jean, au contraire, joue un rôle important dans un grand nombre de *Saintes Familles;* il y apparaît comme l'ami, le compagnon de jeu de l'Enfant Jésus; il lui offre des fruits, il lui amène son agneau, il lui présente sa croix de roseaux, funèbre symbole que Marie contemple parfois, saisie d'un douloureux pressentiment. Elisabeth, la mère de Jean, un peu plus âgée que Marie, assiste souvent aux jeux des deux *bambini;* elle pousse doucement le petit Jean. D'autres fois, c'est la vieille Anne qui est présente : comme toutes les aïeules, elle regarde son petit-fils avec fierté. Quant à Marie, la mère immaculée, la vierge pleine de grâce, elle soutient, elle caresse, elle contemple son divin fruit avec une ineffable tendresse; elle sourit à ses ébats, elle encourage du regard ceux qui viennent à lui, elle est heureuse des hommages qu'on lui rend, et, elle-même, elle l'adore pieusement, les mains jointes, les yeux baissés. Bien souvent, des anges, des saints sont groupés autour de la *Sainte Famille.*

Nous décrivons ci-après quelques-unes des plus belles et des plus célèbres peintures qui ont été faites sur ce sujet. Il faudrait un gros volume pour dresser un catalogue à peu près complet de toutes les représentations de ce genre; nous nous contenterons d'indiquer ici celles qui sont dues aux artistes les plus renommés et qui figurent dans les principaux musées d'Europe.

C'est l'école italienne qui a produit le plus grand nombre de *Saintes Familles.* Outre celles de l'Albane, d'Andrea del Sarto, de Raphael, du Corrége, de Michel-Ange, de Jules Romain, que nous allons décrire plus loin, nous citerons celles de Fra Bartolommeo (au palais Pitti, à l'Académie de Florence), d'Annib. Carrache (Louvre, l'Ermitage, musée de Naples), de L. Carrache (l'Ermitage), du Dominiquin (Louvre), de L. Giordano (Madrid et Naples), de Giorgione (Louvre), du Guerchin (l'Ermitage), du Parmesan (Louvre, *musées de Florence, Naples, Madrid*, Bruxelles), du Pérugin (Louvre), du Titien (Louvre, Dresde, Florence, Madrid, Rome), de P. Véronèse (Louvre, musées de Florence, Munich, Bruxelles, Saint-Pétersbourg), de L. *de Vinci* (*Louvre, musée de Madrid*), etc.

De tous les artistes de l'école espagnole, Murillo est celui qui a peint le plus souvent la *Sainte Famille.* Il y a des tableaux de lui sur ce sujet au Louvre (no 548), au musée de Madrid, à la National Gallery, à l'Ermitage.

Les écoles du Nord (Allemagne et Pays-Bas) ont produit surtout de nombreuses estampes. Albert Dürer a gravé sur bois six compositions différentes et deux sur métal : l'une de celles-ci est connue sous le nom de la *Sainte Famille aux papillons;* d'autres compositions ont été gravées par Lucas de Leyde, Hans-B. Grün, Jacob Matham (1590), Israël van Mechenen, A. Melar, Crispin de Passe le vieux, P. de Jode le jeune (d'après Quellyn), Kilian Fabricius (1633), Lucas Kilian (d'après Cornelis de Harlem), Marinus (d'après Van Hoeck), C. Boel (d'après P. Isacæ), Dolendo (d'après M. Coxcie), V. Balliu (d'après Rombouts), L. Kilian et C. Galle le jeune (d'après J. van Achen), D. Matham (d'après Sandrart), G. de Lairesse, H. Burgkmair, Schelte à Bolswert, P. Clowet (d'après Van Dyck), C. Bloemaert, F. Bol (1649), H. Brosamer, Is. Beckett, L. Businck (d'après A. Bloermaert), J.-M. Kager (d'après O. Venius), Angelica Kauffmann, etc.

Le musée du Belvédère, à Vienne, possède des *Saintes Familles* peintes par P. van Avont, Engelbrechtsen, Fr. Floris, D. Gran, Grünewald, Mayr de Landshut, Martin Schaffner, Ger. Seghers, Van Dyck, P. de Witte.

Le Louvre a une *Sainte Famille* peinte par Van Kessel au milieu d'une guirlande de fleurs, sujet que plusieurs artistes ont reproduit. Au même musée est une *Sainte Famille*, de Schalcken, tableau d'un réalisme tout hollandais, où l'on voit saint Joseph soufflant le feu d'un réchaud qui éclaire son visage. Il y a d'autres tableaux sur ce sujet par Lucas de Leyde et Van Dyck, au musée de l'Ermitage; par Just Sustermans, au palais Pitti; par G. Honthorst et par G. Crayer, aux Offices; par Van Orley et par H. de Clerck, au musée de Bruxelles, par Jean van Hemessen, au musée de Munich; par Overbeck, à la nouvelle pinacothèque de Munich; par Henri de Bles, au musée de Bâle; par Breughel, au palais Doria, à Rome, etc. Les tableaux de Rubens et de Rembrandt sont décrits ci-après.

Les *Saintes Familles* peintes ou gravées par des artistes français sont nombreuses : Poussin a fait sur ce sujet plusieurs tableaux qui sont au musée de l'Ermitage, au Louvre (nos 424 et 425), au palais Corsini, à Rome, etc.; quelques-uns ont été gravés par G. Chasteau, J.-B. Massard, Mich. Natalis, Et. Baudet, J. Hyrtl, J. Jenkins, J. Pesne, etc. De Sébastien Bourdon, il y a de jolis tableaux au musée des Offices et au Louvre (no 38), et plusieurs estampes originales dont une intitulée la *Sainte Famille au lavoir* et une autre la *Sainte Famille aux anges;* diverses compositions ont été gravées d'après lui par Et. Baudet, Natalis, J.-J. Avril l'aîné, Elias Hainzelmann, J. Mariette, P. Gobille, etc.

Diverses *Saintes Familles* ont été gravées d'après Mignard, par J. Mariette, Et. Baudet, Ant. Masson (1669), Nic. Bocquet (1690); il y a du même peintre un tableau au musée de Rouen et un autre dans l'église Saint-Philippe-de-Neri, à Naples.

Citons encore les estampes de Jacques Callot, Jean Deshayes, L. Abri (d'après B. Flemael), F. Briot (d'après S. Guillebault), Ch. de La Haye (d'après R. de La Fage), P. Daret et Michel Dorigny (d'après Simon Vouet), G. Chasteau (d'après Noël Coypel), G. Clermont, P. Lombart (d'après Lefebvre), P. Daret et Michel Dorigny (d'après Le Sueur), Cl. Charpignon et F. Chauveau (d'après La Hyre), G. Edelinck et J.-C. Maillet (d'après Le Brun), Renaud Levieux, Al. Loir et Coelemans (d'après Nicolas Loir), P. Mariette, J. Marot, L. Moreau, Ch.-F. Natoire, Norblin de La Gourdaine, Michel Dorigny (d'après Fr. Perrier et J. Sarrazin), C. de Mallery, Claude Audran l'aîné, Jacques de Barbary (le maître au caducée), J.-B. Barbé (trois pièces différentes), L. Bernard, Séb. Barras (d'après Bigot), A. Garnier (d'après J. Blanchard), M.-J. Boissart (1650), Gille Demarteau (d'après F. Boucher), Louis de Boulogne le fils, Marie Dubos (d'après Watteau), G. Edelinck (d'après C. Maratte et J. Stella), J. Edelinck (d'après P. Sevé), Clemens (d'après Taraval), J.-C. Thévenin (d'après Raphaël), Mathey (d'après Carrache), A. Le Roy (d'après J. Romain), etc.

Parmi les tableaux, nous mentionnerons ceux de J. Blanchard (au Louvre), Le Brun (composition connue sous le titre de : le *Bénédicité*), Watteau (à l'Ermitage), Baugin (au Louvre), Le Sueur (à l'Ermitage), Hovasse (musée de Madrid), Lagrenée (Salon de 1765), Norblin (Salon de 1833), Le Boulanger (Salon de 1845), Ad. Bourgoin (Salon de 1846), H. Boichard et Emile Lessore (Salon de 1850), Alexis Pérignon (Salon de 1859), J.-J. Meynier (Expos. universelle de 1855), E. Bin (gravé par Am. Bodin), Janmot (Salon de 1868), Bouguereau (Salon de 1863), etc. Deux groupes ont été exposés, l'un par M. Calmels, en 1843, l'autre par M. Lagrange (bronze) en 1859.

Souvent la *Sainte Famille* a été représentée assise et se reposant à l'ombre d'un arbre, d'un palmier : les anges cueillent des fruits et les offrent à Jésus; l'âne sur lequel Marie et son fils ont fui la Judée pour se rendre en Egypte, broute dans quelque coin du tableau. *C'est un épisode de la Fuite en Egypte* que l'on intitule ordinairement : *Repos de la sainte Famille* ou quelquefois *Repos en Egypte.* (V. REPOS.) Nous avons dit que beaucoup de peintres ont représenté des saints de pays et de *temps fort divers* auprès de la *Sainte Famille;* après le petit saint Jean, sainte Elisabeth et sainte Anne, sainte *Catherine d'Alexandrie* est une des figures qu'on retrouve le plus fréquemment dans ces sortes de compositions; elle est ordinairement représentée à genoux et recevant son anneau de fiançailles des mains du *bambino :* le tableau, en ce cas, prend le tableau de *Mariage de sainte Catherine.* V. CATHERINE.

Famille (SAINTE), tableau de Michel-Ange, au musée des Offices, à Florence. Le grand maître florentin n'a peint qu'un très-petit nombre de tableaux mobiles : la *Sainte Fa-*

mille, des Offices, doit à cette circonstance, beaucoup plus qu'aux mérites de son exécution et à l'intérêt de la scène, d'être une œuvre d'un prix inestimable.

La Vierge, accroupie, les genoux ployés et recouverts d'une draperie bleue, lève les mains pour prendre le *bambino;* celui-ci est debout sur les genoux de Joseph et appuie ses petites mains sur la tête de sa mère; il est entièrement nu. Marie est vêtue d'une tunique rose retenue sous les seins par une ceinture, et qui laisse les bras à découvert. Sa tête est de trois quarts; le type a plus de vigueur que de beauté. Joseph est un beau vieillard, au front chauve, à la barbe blanche; sa grosse main soutient le *bambino;* et un peu en arrière se tient le petit saint Jean couvert d'une peau de mouton et ayant sa croix de roseau sur l'épaule. Dans le fond du tableau, on aperçoit de petites figures d'hommes nus.

Cette composition est traitée avec cette ampleur et cette fermeté qui rendaient Michel-Ange si puissant dans la peinture murale. Mais les figures n'ont ni la beauté, ni la grâce, ni la divine candeur que Raphaël savait donner aux siennes : le petit Jésus a un faux air de Bacchus enfant, comme le Christ du *Jugement dernier* a un faux air de Jupiter tonnant.

Michel-Ange peignit cette *Sainte Famille* pour Ange Doni, riche marchand florentin; le prix convenu d'avance était de 70 ducats; mais, au jour du payement, Doni ne voulut en donner que 40. Michel-Ange refusa de remettre son œuvre, déclarant qu'il ne la céderait pas à moins de 100 ducats. Le marchand se décida alors à envoyer les 70 ducats convenus; mais Michel-Ange lui fit savoir qu'il avait lui-même changé d'avis, et qu'il voulait maintenant 140 ducats de son tableau, Doni s'empressa de couper court à ces enchères en payant les 140 ducats demandés.

Il a été fait de nombreuses copies et gravures de ce tableau.

Une autre composition de Michel-Ange, où l'enfant Jésus est endormi sur les genoux de sa mère, a été gravée en 1571 par Giulo Bonasone. Le musée de Dresde, et le Belvédère, à Vienne, possèdent des *Saintes Familles* qui passent pour être d'anciennes copies de tableaux de Michel-Ange; celle de Dresde est attribuée à Daniel de Volterre. Il y avait dans l'ancienne galerie du duc d'Orléans, au Palais-Royal, une *Sainte Famille*, attribuée à Michel-Ange, et qui a été gravée par Beljambe. Ce morceau apocryphe est aujourd'hui en Allemagne.

Famille (SAINTE), dite la **Madone au sac** (*Madonna del sacco*), célèbre fresque d'Andrea del Sarto, dans le cloître de l'église de l'Annunziata, à Florence. La Vierge, jeune et belle, est assise sur le bord d'un large banc de pierre formant une sorte d'estrade basse; elle nous regarde et nous sourit avec une grâce exquise. Un voile vert, posé sur ses cheveux blonds, projette une ombre légère sur une partie de son visage. L'Enfant Jésus, assis sur les genoux de sa mère, tend les bras vers son père nourricier, qui est à demi couché sur l'estrade, le bras droit appuyé sur un sac (*sacco*), la main gauche tenant un livre ouvert.

Rien de plus simple et pourtant rien de plus délicieux que cette peinture qu'Andrea exécuta en 1525, après son retour de Paris, et dans laquelle se trouvent réunies et fondues, dit M. Charles Blanc, les plus grandes qualités de ce maître. Raphaël n'a pas fait de Madone plus suave, de *bambino* plus gracieux. Quant à la figure attentive et recueillie de saint Joseph, elle est en son genre un morceau hors ligne. L'exécution de cette fresque est d'une legèreté admirable : les figures, d'une couleur tendre et moelleuse, se détachent sur le fond grisâtre de la muraille.

La *Madonna del sacco* a été souvent gravée, notamment par R. Morghen et par C. Gregori. Elle a été reproduite récemment en chromolithographie par M. Kellerhoven, pour les *Chefs-d'œuvre de la peinture italienne*, de M. P. Mantz.

Andrea del Sarto a peint plusieurs autres *Saintes Familles*. La galerie royale du palais Pitti, à Florence, en possède deux qui sont d'une grande beauté. L'une surtout (nº 81), d'une exécution large et d'une couleur moelleuse, est un véritable chef-d'œuvre; l'artiste a donné aux deux *bambini* une expression de joie bien naïve; sainte Elisabeth, au contraire, paraît soucieuse. Ce tableau fut exécuté pour Ottaviano de Médicis, qui le paya le double du prix convenu; il a été gravé par D. Pecchianti.

Deux *Saintes Familles* d'Andrea figurent au Louvre. L'une (nº 438), qui passe pour avoir été exécutée pour François Ier, est regardée par quelques connaisseurs comme une copie substituée, on ne sait à quelle époque, à une œuvre originale d'Andrea : telle qu'elle est, elle est exquise de contours et de sentiment.

D'autres *Saintes Familles* d'Andrea del Sarto se voient dans les musées de Turin, de Munich, de Dresde, de Vienne, à l'Ermitage, à la National Gallery, au musée de Besançon, dans la cathédrale de Burgos, etc. Ces diverses compositions ou d'autres du même peintre ont été gravées par Callot, Brebiette, Michel Natalis, C. Mogalli, Cossé, J. Passini, S. Freemann, Moitte, L. Gaultier (1585), Bourgeois de La Richardière, J. Eissner, Gio.-B. Bonacina, Tomkins, F. Gregori (1760), etc.

Famille (SAINTE), tableaux du Corrége. Le Corrége a représenté plusieurs fois la *Sainte Famille;* d'ordinaire, c'est l'épisode du *Repos en Egypte* qu'il a choisi; et il a peint, entre autres chefs-d'œuvre sur ce sujet, l'admirable toile du musée de Parme, qu'on désigne vulgairement sous le titre de *Vierge à la tasse* (*Madonna della scodella*), et le délicieux petit tableau que possède le musée des Offices, et qu'on appelle quelquefois la *Vierge au saint François*, parce que ce saint religieux y est représenté à genoux, en adoration devant le Messie. Quelques iconographes donnent aussi, mais improprement, le titre de *Sainte Famille* à une petite composition du musée de Naples, qui représente la Vierge assise et tenant dans ses bras le *bambino*, et qui est plus connue sous le nom de *Vierge au lapin* ou de *Petite bohémienne* (*Zingarella*). Ce dernier tableau a été gravé par R. Earlom et par Gius. Faccioli. D'autres *Saintes Familles* du Corrége ont été gravées par Diana Ghisi (1577), C. Mogalli, G.-A. Lorenzini, F. Brizio, W. Dickinson (1780), P. Bonato, etc.

Famille (SAINTE), tableaux de l'Albane. Le charmant peintre bolonais, pour qui il n'y avait de sujets dignes d'être traités que ceux où il pouvait introduire de belles femmes et surtout de gracieux enfants — anges, génies ou cupidons, — n'a pas manqué de peindre la *Sainte Famille;* d'ordinaire, c'est la scène du *Repos en Egypte* qu'il a choisie, et il y a placé de délicieux groupes de petits anges occupés à pourvoir aux besoins du divin *bambino;* le Louvre a de lui deux compositions sur ce sujet (nos 4 et 5). Le même musée possède une *Sainte Famille* de l'Albane où le jeune saint Jean reçoit les caresses de Jésus, devant qui il fléchit le genou; ce tableau a été gravé dans les recueils de Landon et de Filhol. Au musée Brera, à Milan, une autre composition du même maître nous montre Jésus, âgé de huit à dix ans, debout entre Marie et Joseph et levant les yeux vers le ciel où planent le Père éternel, le Saint-Esprit et des anges; saint Thomas d'Aquin et saint François de Sales sont agenouillés aux pieds du Messie. Ce tableau, d'une exécution remarquable, a été traduit par le burin de Michele Bisi. D'autres *Saintes Familles* de l'Albane ont été gravées par G. Chasteau, C. Mogalli, C.-E. Gaucher. L'estampe de ce dernier reproduit une peinture qui est à Florence, au palais Pitti.

Famille (SAINTE), tableaux de Rubens. Aucun maître n'a représenté aussi souvent que Rubens la *sainte Famille*. M. Siret dit que le nombre des compositions qu'il a exécutées sur ce sujet n'est pas moindre de soixante-seize. Smith, dans son catalogue, en a décrit une trentaine. Les plus célèbres sont celles du musée de Vienne (gravée par Deroy), du palais Pitti (gravée par Vosterman, Langlois, C. Mogalli), de l'Ermitage (gravée par Earlom). D'autres ont été gravées par Schelte a Bolswert, Lasne, Barbé, Witdouc, Al. Voet, Jean de Loisy, Panneels, P. Pontius, G.-A. Muller, P. de Loisy, Raphaël Morghen, Is. Brunn.

Famille (LA SAINTE) ou le **Ménage du menuisier**, chef-d'œuvre de Rembrandt, au musée du Louvre. V. MÉNAGE DU MENUISIER.

Le musée de l'Ermitage possède une autre *Sainte Famille*, de Rembrandt, conçue dans le même sentiment (1645). « Le calme bonheur du foyer domestique, dit Waagen, est rendu ici avec un sentiment que relèvent encore la profondeur et la puissance d'un clair-obscur d'une chaleur telle que Rembrandt en a rarement mis autant dans ses œuvres. »

Une composition qui a beaucoup d'analogie avec celle du Louvre se voit au musée des Offices, à Florence; mais l'authenticité n'en est pas bien établie.

Famille (SAINTE), tableau de Sébastien Bourdon; musée du Louvre (nº 38). Dans cette charmante composition, popularisée par la gravure, la Vierge assise et le bras gauche appuyé sur une colonne brisée, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus à qui le jeune saint Jean, posant un genou en terre, offre une colombe, que le divin *bambino* essaye de saisir avec sa petite main.

Une colombe, deux enfants qui la caressent, et dont l'un repose auprès du sein qui le nourrit, ces douces images, dit Emeric David, rappellent ces paroles de l'Evangile : « Soyez simples comme des colombes. » L'action de Jésus est vive et naïve; celle de saint Jean est spirituelle et gracieuse; la pose de la Vierge exprime bien la méditation, mais le coloris est peu soigné. » — « Dans cette toile, qui se fait remarquer par l'élégance de sa composition, dit M. Viardot, Sébastien Bourdon se montre, comme Gaspard Dughet, l'heureux imitateur du peintre des Andelys. Avec moins de réflexion, de calme et de noblesse, il en rappelle la science éclairée, la correction et le sentiment. Que dire de plus pour son éloge? » Ce tableau a été gravé par Avril père, dans le *Musée français*.

Famille (LA SAINTE), tableau de Murillo; musée du Louvre (nº 548). La Vierge est assise sur un tertre; sur ses genoux le *bambino* est debout; il reçoit une croix de jonc que lui présente le jeune saint Jean, soutenu par sainte Elisabeth. Le Père éternel, entouré d'une gloire d'anges, contemple l'Enfant Jésus, au-dessus duquel plane le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe. Ce tableau est signé : *Bartholom. de Murillo F. Hispan.* C'est, de l'avis de M. Viardot, une des œuvres capitales de Murillo, dans son plus haut style et sa plus excellente manière, celle où se réunissent le genre chaud et le genre vaporeux. « Cette œuvre, qui devrait occuper au Salon carré la place de la *Conception*, ajoute l'éminent critique, devrait plutôt s'appeler la *Sainte Trinité*, d'après la composition générale du tableau. » Notre *Sainte famille*, puisque tel est son nom, surpasse en beauté celle de la National Gallery, à Londres, par l'ampleur de la composition, la majesté du symbole et la merveilleuse beauté de l'exécution dans toutes ses parties.

Famille (LA SAINTE), tableaux de Raphaël. Le divin Sanzio a représenté la sainte famille dans plusieurs compositions qui sont presque toutes des chefs-d'œuvre de grâce exquise et d'exécution délicate. Nous allons donner la description de ces peintures, en les rangeant, autant que possible, dans un ordre chronologique.

1º *Sainte Famille au Palmier;* galerie Bridgewater, à Londres. La Vierge, assise sur un banc, près d'un palmier, tient sur ses genoux le *Bambino* qu'elle a entouré d'un bout de son voile. Joseph, à genoux, présente des fleurs à l'enfant, qui les reçoit en regardant son père d'adoption avec un charme d'expression ineffable. Le premier plan est parsemé de plantes et de fleurettes, dans le goût de Léonard de Vinci. Le lointain représente une vallée plantée d'arbres. Le profil de la Vierge est de la plus grande finesse; la tête de Joseph, très-chaude de couleur, fait contraste avec celle de l'Enfant. M. Passavant pense que Raphaël peignit ce tableau à Florence, vers 1505, à l'époque où, tout en conservant quelque reste de la manière du Pérugin, son maître, il commençait à révéler son originalité. Cette *Sainte Famille* a fait partie de la galerie du duc d'Orléans; à la vente de cette collection, elle a été acquise, pour 1,200 livres sterling, par le duc de Bridgewater. Elle a été gravée par Egidius Rousselet, par J. Raymond (cabinet Crozat), par R.-U. Massard (galerie d'Orléans), par D. Huber, Félix Massard, Fr. John, Ach. Martinet (1844), P. Anderloni, etc.

2º Tableau du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. La Vierge, assise dans une chambre, tient sur son genou l'Enfant Jésus qui lève une de ses mains vers le sein de sa mère et tourne la tête vers saint Joseph. Celui-ci s'appuie des deux mains sur un bâton; son visage, qui est sans barbe, semble un portrait d'une expression assez maussade. A droite, une fenêtre cintrée s'ouvre sur un fond de paysage. Ce tableau, que l'on croit avoir été exécuté vers 1506, pour le duc d'Urbin, passa en France et devint la propriété de la maison d'Angoulême; il appartint ensuite à Crozat. Il a été gravé par J. Chereau, W. Ketterlinus, A. Pischtschalkin (1839).

3º *Sainte Famille de la maison Canigiani;* musée de Munich. Cette peinture tire sa désignation de Domenico Canigiani, Florentin, pour lequel Vasari nous apprend qu'elle fut exécutée. Les princes de Médicis la possédèrent ensuite, et le mariage de la fille de Come III avec l'électeur du Palatinat la fit entrer, comme présent de fiançailles, dans la galerie de Dusseldorf, d'où elle est passée à la pinacothèque de Munich. Voici quelle est la composition : Marie, assise dans une prairie, tient de la main droite son Fils sur ses genoux et de la main gauche un petit livre. Sainte Elisabeth, agenouillée, présente au divin bambino le petit saint Jean, qui lui tend une banderole avec cette inscription : *Ecce Agnus Dei;* la mère du Précurseur lève ses regards vers Joseph, qui est debout, appuyé sur son bâton. Cette belle composition a pour fond un agréable paysage où l'on voit une ville. Dans les nuages du haut, il y avait autrefois de gracieux petits anges, qu'un nettoyage maladroit a complétement gâtés et qui ont été effacés depuis. D'anciennes gravures de Giulio Bonasone, de René Boyvin, de Gius. Calendi, reproduisent ces anges. Le tableau a été gravé aussi par J.-T. Prestel, Cossé, K. Russ, Carl Hess (1804), S. Amsler (1836), etc. Il existe plusieurs anciennes copies de cette peinture; les plus remarquables se voient au palais Rinuccini et dans l'église San-Frediano, à Florence.

4º Tableau du musée royal de Madrid (nº 798). Le musée de Madrid ne possède pas moins de quatre *Sainte Famille* de Raphaël. Celle qui est inscrite au catalogue sous le nº 798 est la plus petite par les dimensions; ce n'est pas la moins charmante. La Vierge, à demi agenouillée, soutient l'Enfant Jésus, qui est assis sur un agneau couché; saint Joseph, appuyé sur son bâton, contemple cette gracieuse scène. Dans le beau paysage du fond est représentée, en très-petites figures, la fuite en Egypte. « Ce précieux tableau, dit Passavant, est aussi remarquable par la finesse du dessin que par la suavité du coloris. L'Enfant Jésus rappelle les plus belles créations de Léonard de Vinci. » Sur la bordure du vêtement de la Vierge, on lit cette inscription en petites lettres d'or : RAPHL. VRBINAS. MDV.; la date paraît à demi effacée; les chiffres devaient donner **1506** ou **1507**, dates auxquelles se rapporte parfaitement l'exécution. Ce petit chef-d'œuvre a été longtemps enfoui dans l'oratoire de l'Escurial. Il y en avait autrefois, dans la galerie Gerini, à Florence, une très-belle copie ancienne, qui est devenue la propriété du chanteur Niccolo Tacchinardi, et d'après laquelle ont été exécutées des gravures par C. Gregori (1786), A. Morghen, A.-E. Lapi, J. Lenfant. Une autre copie, qui se voit dans la galerie Malaspina, à Paris, a été gravée par Giovita Caravaglia (1817). La galerie de Cassel en possède une troisième, où se trouve un petit saint Jean couché près d'un lapin et qui a été gravée en contre-partie par R. Sadeler (1613).

5º La *Sainte Famille*, dite la *Madonna di Loreto* ou *Vierge de Lorette*. La Vierge, debout près du berceau de son divin Fils, lève le voile qui le couvre. Le bambino, couché sur un coussin, étend vers sa mère ses mains mignonnes. Saint Joseph, appuyé sur son bâton, est debout derrière la Vierge. Ce tableau, d'une composition si simple et si gracieuse, se trouvait autrefois dans l'église San-Maria del Popolo, à Rome. Il y était encore en 1675, d'après ce que nous apprend Sandrart. Devenu, par la suite, la propriété d'un Romain, nommé Girolamo Lottorio, il fut donné par lui à l'église de Lorette en 1717; c'est de là qu'est venue sa dénomination. Les Français, en occupant Lorette, au commencement de ce siècle, crurent s'emparer du chef-d'œuvre et ne trouvèrent qu'une médiocre copie, qui fut envoyée à Paris, comme étant l'original. Cet original n'a pu être retrouvé depuis; les peintures qui ont été annoncées sous ce titre n'étaient que des copies. Il existe, du reste, plusieurs anciennes copies vraiment remarquables : de ce nombre est celle qui est au Louvre et qui a été gravée par Villerey, dans le *Musée Filhol*. Une autre bonne copie appartient à la duchesse de Saxe-Meiningen.

6º *Sainte Famille*, du musée de Naples. La Vierge, vêtue d'une robe groseille, avec une draperie bleue sur les genoux, est assise à terre, la jambe gauche allongée; elle joint les mains et sourit avec une grâce ineffable. Le bambino, assis sur la draperie bleue, dans une attitude pleine de vérité, allonge ses doigts mignons pour bénir le petit saint Jean; celui-ci est agenouillé, sa peau de mouton sur le dos et sa croix de roseau à la main; il pose l'autre main sur sa poitrine, en signe d'adoration, et contemple le Messie avec une admiration enfantine tout à fait délicieuse. Sainte Elisabeth, accroupie près de Marie, tient le bras de l'Enfant divin. Au fond, par une arcade de l'édifice où la scène se passe, arrive gravement saint Joseph, enveloppé d'un manteau jaune. Ce tableau, parfaitement conservé, est tout entier de la main de Raphaël. Il est peint sur bois; les figures sont de grandeur naturelle. Le ton général de la peinture est tempéré et transparent, mais très-vigoureux dans les ombres. Suivant M. Lavice, cette *Sainte Famille*, dite la *Vierge à la longue cuisse*, à cause de la position allongée de la jambe de Marie, peut être regardée comme la perle du musée de Naples. « On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de la composition, du dessin ou du coloris. La charmante tête de la Vierge, lançant un de ces regards de côté que Raphaël sait rendre si expressifs, attire tout d'abord l'attention; mais bientôt les yeux se portent et s'arrêtent sur le visage pâle et maigre de la sainte. C'est que d'autres madones rivalisent en beauté avec celle-ci, tandis qu'il est impossible de trouver ailleurs une femme âgée plus attrayante et résumant mieux toutes les qualités, toutes les grâces d'une âme bonne, honnête, dévouée. Et comme ce visage, quoique dans l'ombre, est vivant! » Raphaël exécuta cette peinture vers 1512, pour Lionello Pio da Carpi; plus tard, elle passa dans la galerie Farnèse, à Parme, et, en dernier lieu, elle échut en héritage à Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles. En 1805, lorsque Naples allait être envahie par les armées françaises, la reine emporta ce tableau, avec d'autres objets précieux, à Palerme et, de là, à Vienne, en passant par Constantinople. Il ne revint à Naples qu'après la mort de cette princesse. Il a été gravé par Gasp. Alberti, G. Vallet, G. Morghen, C. Lorichon (sous ce titre : la *Bénédiction*, 1844). Marc Antoine et Marco de Ravenne ont gravé la même composition, mais avec un fond de paysage et un palmier, au lieu d'une ruine.

7º La *Sainte Famille sous le chêne*, dite la *Vierge à l'Agnus Dei* ou encore la *Sainte-Famille au lézard*, au musée royal de Madrid (nº 723). La Vierge, assise sous un chêne, le bras gauche appuyé sur un piédestal antique, soutient de la main droite le bambino qui, un pied sur son berceau et l'autre jambe sur le genou de sa mère, se retourne vers elle et lui montre le petit saint Jean. Celui-ci, ayant aussi un pied sur le berceau, présente à l'Enfant Jésus une bande de parchemin où est écrit : *Ecce Agnus Dei*. Joseph, accoudé sur le piédestal, contemple cette scène. Un lézard allonge sa tête entre les débris d'une colonne antique : de là l'un des titres donnés au tableau.

Plusieurs connaisseurs ont émis des doutes sur l'originalité de cette peinture : Mengs pense qu'elle a été exécutée d'après un dessin de Raphaël par un de ses élèves. C'est aussi l'opinion de Passavant, qui a cru y re-

connaître le faire de Francesco Penni : « En général, dit-il, cette composition est un peu roide, et la Vierge a quelque chose de la morgue d'une dame de qualité. A l'expression des têtes, il manque cette naïveté de l'âme que Raphaël seul a su exprimer en l'unissant avec la plus haute beauté physique. » Emeric David estime que l'œuvre a été exécutée en collaboration par Raphaël et Jules Romain : « Le génie de Raphaël, dit-il, respire dans les traits de la Vierge. C'est lui qui a modelé le corps du Sauveur. Voilà bien ces contours mâles et fins, ces mouvements hardis et gracieux, cette tête énergique et riante, ce regard décidé et caressant qui caractérisent constamment l'image de Jésus enfant sous la main de Raphaël. C'est encore ce grand maître que nous retrouvons dans le coloris de cette figure si animée, dans l'or de ses cheveux, dans la tête mâle et blanchie de Joseph, dans le pied délicat de Marie. Mais, il faut le reconnaître, le saint Jean-Baptiste ne saurait être de la même main. Produit d'un crayon asservi, il n'offre rien de ferme ni de grand. Les contours rétrécis des seins de la Vierge, la draperie, collée sur le torse, gonflée et pesante sur les genoux, décèlent également le pinceau du disciple. Peut-être Raphaël, interrompu dans son travail, l'avait-il abandonné : c'est ce qui paraît le plus vraisemblable; car, en différentes parties, on ne retrouve pas plus sa touche que son dessin. » La *Sainte Famille au lézard* a été gravée par Gir. Carattoni, au XVIIIe siècle, comme étant l'œuvre de J. Romain. Elle a été gravée, sous le nom de Raphaël, par Giulio Bonasone (vers le milieu du XVIe siècle), Diana Ghisi (vers 1575), Aug. Carrache, P. Brebiette, Jérôme Frezza, A. Macduff, etc. On croit que ce tableau fut acheté par le roi d'Espagne, Charles II; il figura pendant longtemps dans la sacristie de l'Escurial. Il a été transporté au Louvre sous le premier Empire et gravé dans le *Musée français*.

8o La *Sainte Famille*, dite la *Perle* ou la *Vierge à la perle*, au musée de Madrid (no 726). Ce tableau, exécuté pour le duc Federico Gonzaga, devint ensuite la propriété de Charles Ier, roi d'Angleterre, et, après la mort de ce prince, fut acheté, au prix de 2,000 livres sterling (somme énorme pour l'époque), par l'ambassadeur du roi d'Espagne, qui le fit transporter à Madrid, avec d'autres œuvres d'art acquises pour le compte de son maître. On assure qu'au premier coup d'œil jeté sur cette peinture, Philippe IV s'écria : « Voici ma perle ! » De là la dénomination donnée depuis à cette *Sainte Famille*.

La scène est des plus gracieuses. Le petit saint Jean, relevant des deux mains la peau de mouton qui lui sert de vêtement et dans laquelle il a placé des fruits, présente cette corbeille improvisée à l'Enfant Jésus. Celui-ci, assis sur les genoux de sa mère, se retourne vers elle, en souriant, comme pour lui communiquer sa joie. Marie, qui le retient de la main droite, porte l'autre main sur l'épaule de sainte Elisabeth et regarde affectueusement le jeune Précurseur. Elisabeth est agenouillée à droite de la Vierge, dont elle enlace les épaules. Dans le fond, à gauche, saint Joseph se promène à travers des ruines. Suivant Emeric David, « le mot par lequel Philippe IV a exprimé la sensation que lui faisait éprouver ce tableau riant donne, en effet, une idée juste du genre de mérite qui le caractérise et de la perfection qui le distingue. Rien de plus achevé, rien de plus pur parmi les ouvrages de Raphaël. Nous y voyons réuni tout ce que le pinceau de ce maître avait de vérité, d'esprit et de délicatesse... Belle, douce et modeste, déjà la Vierge appartient au ciel autant qu'à la terre. Sur son visage pudique s'impriment, sans se confondre, les sentiments différents dont elle est animée. Elle chérit saint Jean, mais son amour n'est point celui d'une mère, elle y associe des idées de supériorité et de protection. En retenant son fils avec une tendre sollicitude, elle semble dire au Précurseur : Tu n'es point son égal. Le caractère que Raphaël a donné généralement à l'Enfant Jésus est une des inventions les plus poétiques de ce grand peintre. Le type est celui d'un Hercule enfant. Les extrémités sont, toutefois, plus déliées et les contours plus fins. On voit dans les mouvements, comme dans les traits de cet être extraordinaire, une surabondance de forces qu'accompagne une grâce extraordinaire. Tel est ici l'Enfant divin, et sa joie paraît encore l'embellir... Malgré le choix de ses formes, saint Jean est loin de la beauté du Sauveur. La différence qui distingue ces deux enfants est la même dans toutes les *Sainte Famille* de Raphaël : l'un des deux paraît toujours le fils d'un homme, l'autre toujours un Dieu. Le costume de la Vierge nous offre la simplicité élégante que Raphaël n'oublie jamais. Les tresses de ses cheveux et le voile qui descend de sa tête en ondoyant sont ajustées avec autant de grâce que de dignité. Le coloris, quoique légèrement obscurci par le temps, conserve une vigueur, une finesse et une harmonie ravissantes. Il est des parties que les écoles vénitiennes n'auraient pas surpassées. Les teintes du corps de l'Enfant Jésus sont aussi brillantes que les profils de cette figure sont purs, les mouvements vifs et gracieux. La délicatesse du pinceau tient ici du prodige chez un maître que l'élévation de ses pensées dut si souvent distraire des soins minutieux de l'exécution. Au milieu des ombres les plus fermes se fait admirer tout le relief de la nature. Le paysage, orné de petites figures, charme l'œil par la précision des détails et par la transparence des lointains, et jusque dans les profondeurs de l'édifice en ruine, où l'on aperçoit saint Joseph, circule une lumière douce et argentine. Chef-d'œuvre de goût, ce tableau enfin renferme tous les genres de perfection propres au sujet, et la critique la plus sévère y découvrirait difficilement quelque négligence. La composition, le dessin, l'expression, la couleur, offrent, dans toutes les parties, un mérite à peu près accompli. » Malgré les beautés incontestables de cette œuvre, des connaisseurs émérites pensent qu'elle a été peinte sur un dessin de Raphaël, par Jules Romain. C'est l'opinion de Passavant : « Ce tableau, d'un ton très-sombre, dit-il, a été peint, sans aucun doute, par Jules Romain; mais on ne saurait contester que Raphaël y a mis la main dans certaines parties. Il offre aussi plusieurs repeints, qui se remarquent surtout dans la tête de la Vierge et l'une de ses mains et dans la cuisse de l'Enfant. Du reste, il est peint avec beaucoup de soin, et le faire en est léché comme celui d'un jeune artiste qui caresse ses premiers ouvrages. » La *Perle* a été gravée par G.-B. Franco, Torbido del Moro, L. Vorsterman, Mich. Corneille, Poilly, Fern. Selma (1808), Jos. Mari, Narcisse Lecomte (1845), etc.

9o La *Sainte Famille*, dite la *Vierge à la rose*, au musée de Madrid (no 794). A l'exception du *bambino*, les figures de cette composition ne sont vues que jusqu'aux genoux. L'Enfant Jésus, soutenu par sa mère, étend les deux mains pour saisir une banderole que lui présente le petit saint Jean et où se lisent les mots *Ecce Agnus Dei*. Saint Joseph, debout, en arrière et dans l'ombre, regarde cette scène. Au bas de la composition, on remarque une rose qui a été ajoutée à cette place lors d'une restauration et d'un agrandissement du tableau : de là la dénomination sous laquelle on désigne ordinairement cette *Sainte Famille*. Cette peinture provient de la sacristie de l'Escurial; elle a été pendant longtemps couverte d'une telle épaisseur de crasse et de vernis, que l'on avait peine à y reconnaître la main de Raphaël; mais une restauration récente en a fait ressortir toutes les beautés et a permis de reconnaître le style du maître. On admire surtout la tête de la Vierge, si fine d'expression, et la physionomie pleine de vivacité des deux enfants.

Ce tableau a été gravé par Forster, sans la figure de saint Joseph, sous le titre de la *Vierge à la légende*. Il existe plusieurs anciennes copies de cette composition; la galerie nationale de Valladolid n'en possède pas moins de trois : deux sont faibles; la troisième est excellente. Dans aucune ne se trouve la rose.

10o La *Sainte Famille* dite *de François Ier* ou la *Grande Sainte Famille*, au Louvre (no 377.) La Vierge, assise à droite, se penche et met un genou en terre pour recevoir dans ses bras l'Enfant Jésus, qui, de son berceau, s'élance vers elle. A gauche, sainte Elisabeth est agenouillée avec le petit saint Jean, auquel elle fait joindre les mains comme pour l'inviter à l'adoration. Deux anges, dont l'un a les bras croisés sur la poitrine, tandis que l'autre élève les siens en répandant des fleurs, offrent un caractère d'amour contenu par le respect. Joseph, debout derrière la Vierge, la tête appuyée sur sa main, est absorbé dans la méditation. Sur le bord de la robe de la Vierge on lit : *Raphael Urbinas pingebat*. MDXVIII. Cette composition fut ainsi exécutée par Raphaël deux ans avant sa mort, à la plus haute époque de sa gloire et de son talent. « Aucune autre de ses compositions peut-être, dit M. Guizot, ne porte un caractère si pur pour le style, si grave et si saint dans l'expression. Une pensée céleste semble animer tous les personnages. On dirait que l'amour maternel lui-même ose à peine approcher cette Vierge, uniquement occupée de l'enfant qu'elle a mis au monde, non pas pour elle, mais pour le monde. Elle ne laisse pas deviner si c'est comme mère ou comme servante du Dieu auquel elle obéit qu'elle a choisi cette attitude pieuse, à laquelle correspond l'expression de toute sa personne. Nulle part Raphaël ne l'a représentée si jeune, ni plus noble et plus sérieuse. Nulle part le caractère de la virginité consacrée n'a été plus empreint dans tout son maintien, ne lui a imposé autant de réserve; ses paupières baissées voilent le regard qu'elle attache sur son enfant; le sourire craint d'effleurer ses lèvres; il semblerait qu'elle évite de se laisser trop aller au charme des caresses de ce fils adoré, mais qu'elle veut adorer comme l'ordonne le Seigneur, qui l'a chargée d'un si précieux dépôt. L'enfant, de son côté, ne lui a jamais montré une tendresse si vive, si complaisante; sa grâce enfantine n'a pas l'air de demander des caresses, mais de les encourager. »

La *Grande Sainte Famille* (on la nomme ainsi quelquefois parce qu'elle est, dans cet ordre de sujets, l'œuvre la plus considérable de Raphaël) fut exécutée à Rome la même année que le *Saint Michel*, sur la commande de Laurent de Médicis, qui fit expédier ces deux peintures en France, par la voie de terre, au mois de juin 1518. Ces faits résultent de documents fort curieux publiés dans le *Carteggio* de Gaye (II, p. 146). Laurent de Médicis, dans un but d'intérêt politique, fit présent des deux tableaux au roi de France. Ainsi se trouvent démentis les récits des historiens qui prétendent que François Ier, dans son admiration pour le *Saint Michel* que Raphaël lui avait envoyé, récompensa le grand artiste avec une telle munificence, que celui-ci, à son tour, voulut reconnaître la libéralité du monarque en peignant pour lui une *Sainte Famille* dont il lui fit hommage. François Ier aurait répondu à Raphaël que « les hommes célèbres dans les arts, partageant l'immortalité avec les grands rois, pouvaient traiter avec eux. » Il aurait accepté le tableau, doublé le prix qu'il avait payé pour le *Saint Michel*, et aurait invité l'artiste à venir à sa cour; mais Léon X se serait opposé au départ de Raphaël. Le P. Dan, après avoir rapporté que François Ier paya la *Sainte Famille* 24,000 livres, ajoute que, de son temps (1642), un fameux peintre, « la considérant exactement, offrit d'en faire 20,000 écus, s'il estoit à vendre, » et dit qu'elle fut un présent du pape Clément VII au roi; mais le P. Dan, en écrivant cette anecdote, ne s'est pas rappelé que Clément VII n'était pas encore pape en 1518. Vasari, dans sa biographie de *Jules Romain*, nous apprend que cet artiste fut chargé par son maître d'ébaucher la *Grande Sainte Famille*. « On comprend dès lors, dit Passavant, pourquoi les chairs sont parfois d'un ton un peu rouge et les ombres, en général, un peu brunes ou noirâtres. C'est de là qu'on a vu surgir en France cette opinion, que Raphaël fut un mauvais coloriste, tandis que, non-seulement dans ses fresques, mais encore dans ses tableaux à l'huile, le maître a suffisamment prouvé qu'il occupait aussi une des premières places parmi les peintres coloristes. Au reste, dans la *Grande Sainte Famille* du Louvre, il y a des parties colorées en maître, comme la tête de saint Joseph et celle de la Vierge, tandis que, au contraire, les têtes des anges (sans doute peintes par Jules Romain) sont aussi dures de dessin que sèches de coloris. » La *Grande Sainte Famille* a été gravée d'une façon magistrale par Gérard Edelinck. Elle a été reproduite également par E. Rousselet, C. Duflos, J. Frey (cabinet de Crozat), P. Drevet, Poilly, Edelinck jeune, Giampicoli, F. Borsi, P. Schenck, E. Kirkall, L. Schiavonetti, Gius. Asioli, Thouvenin, C.-L. Schuler (1824), Richomme (musée Napoléon), L. Pouquet (*Galerie Filhol*), N. Desmadryl, Dien, etc. Elle a été lithographiée par J. Gauff et par Jules Noël.

Il existe plusieurs autres *Sainte Famille*, peintures et dessins, attribuées à Raphaël; mais la description en serait fastidieuse, et, d'ailleurs, plusieurs de ces compositions sont d'une authenticité contestée; quelques-unes, d'ailleurs, seront décrites sous les titres que l'usage a consacrés, comme la *Vierge aux ruines*, la *Vierge à la promenade* ou *Madonna del passeggio*, le *Repos de la sainte Famille*, etc. D'autres compositions de Raphaël, où l'on voit la Vierge, l'Enfant Jésus, saint Jean et d'autres personnages, mais où ne figure pas saint Joseph, sont improprement désignées sous le titre de *Sainte Famille*. C'est à tort, par exemple, que M. Passavant intitule la *Petite sainte Famille* le tableau de Raphaël qui est inscrit dans le *Catalogue* du Louvre sous le no 378, et qui a été gravé par Boucher, Desnoyers et d'autres, sous le titre plus exact de la *Vierge au berceau*. M. Lavice se trompe également en donnant le titre de *Sainte Famille à la fenêtre* au tableau du palais Pitti, qui représente la Vierge, l'Enfant Jésus, saint Jean-Baptiste, sainte Elisabeth et une autre sainte femme, et que les Italiens nomment la *Madonna dell' impannata* (la *Vierge à la fenêtre* ou *au châssis*), à cause d'une fenêtre garnie d'un châssis de toile, placée dans le fond de la chambre où la scène se passe. V. VIERGES DE RAPHAËL (les).

La *Sainte Famille* dite la *Vierge au chat* (*Madonna della gatta*), tableau de Jules Romain, musée de Naples. La Vierge, assise de face, la main gauche appuyée sur l'épaule de sainte Elisabeth, tient de l'autre main l'Enfant Jésus, qui, un pied posé sur son berceau, tend les bras au petit saint Jean. Celui-ci, couvert de sa peau de mouton, accourt joyeux et empressé. Elisabeth, accoudée sur le genou de Marie, la main repliée sous son menton, contemple les deux enfants d'un air soucieux. A terre est posée une corbeille à ouvrage, près de laquelle un chat est accroupi. Ce chat, peint avec une vérité toute flamande, nous regarde et attire lui-même l'attention; de là la dénomination sous laquelle ce tableau est connu. Au fond, à droite, par un corridor où des colombes se becquètent, arrive saint Joseph, le bâton à la main. La composition de ce tableau est belle; les figures ont beaucoup d'expression et de noblesse; le berceau et la corbeille à ouvrage sont bien éclairés, mais les ombres sont noires et dures; les deux *bambini* semblent modelés en terre cuite; ces défauts, d'ailleurs, sont ceux de la plupart des tableaux de Jules Romain. La *Sainte Famille au chat* est placée, au musée de Naples, dans la salle des chefs-d'œuvre, tout près de la *Sainte Famille* de Raphaël, dont nous donnons ci-dessus la description. « La comparaison, comme on pense, est funeste à Jules Romain, dit M. Viardot, mais elle est instructive, intéressante et d'une haute portée. Dans ces deux compositions parallèles se trouvent exactement les mêmes personnages et dans la même situation; eh bien, qu'on les compare avec quelque soin, et l'on verra sur-le-champ, d'un seul coup d'œil, ce qu'est cette science de la composition, si difficile à définir, si difficile à pratiquer; l'on verra ce qui fait, dans l'art, la différence entre l'imitation et l'invention, entre le beau et le sublime, entre le talent et le génie. »

Nous avons dit, en décrivant les *Sainte Famille* de Raphaël, que l'on reconnaissait, dans plusieurs de ces peintures, notamment dans la *Sainte Famille* de François Ier, au Louvre, la trace de la collaboration de Jules Romain. La *Sainte Famille sous le chêne*, ou *Vierge au lézard*, du musée de Madrid, a été considérée également comme étant l'œuvre du maître et de l'élève; elle a même été gravée sous le nom de Jules Romain, par Gir. Carattoni, au XVIIIe siècle, et, tout récemment encore, par Ligny-Pannemaker (sur bois), dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*. Une excellente copie de cette peinture, qui figure dans la galerie du palais Pitti, à Florence, est donnée par le catalogue de ce musée comme étant l'œuvre de Jules Romain; mais cette attribution est contestée par le docteur Passavant.

Le Louvre a possédé, sous le premier empire, une *Sainte Famille* de Jules Romain, provenant de la galerie de Florence, à laquelle elle a été restituée après 1815. Dans cette composition, la Vierge, debout et vue à mi-corps, tient un livre dans lequel elle semble montrer à lire au *bambino*, assis devant elle sur un appui couvert d'un coussin; l'enfant, ses deux mains sur le livre, paraît indiquer le mot qu'il prononce, en levant les yeux sur sa mère avec une expression charmante de douceur et d'attention. Derrière la Vierge se tient saint Joseph, regardant avec gravité cette scène gracieuse. Ce tableau a été gravé au burin par A.-A. Morel et sur bois par Jahyer (*Histoire des peintres*).

Au musée royal de Madrid (no 827) est une petite *Sainte Famille* de Jules Romain. La Vierge est assise; l'Enfant Jésus et le petit saint Jean s'embrassent; sainte Elisabeth regarde avec attendrissement; Joseph présente au Sauveur un berger apportant son offrande; au fond est une cabane, à l'entrée de laquelle on voit, près d'un autre pâtre, le bœuf et l'âne.

La *Sainte Famille*, tableau de Simon Vouet, musée du Louvre (no 642). Dans ce charmant tableau du maître de Lesueur, la Vierge, vue de face, assise et le dos appuyé contre un tronc d'arbre, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, qui regarde à droite le petit saint Jean, vêtu d'une peau d'agneau et portant une croix de roseau décorée d'une banderole. Celui-ci caresse Jésus, dont il prend le pied, et la Vierge a les yeux fixés sur son fils. « Cette toile, dit Emeric David, présente à la fois les deux manières de Simon Vouet. Quelques parties sont bien dessinées, d'autres manquent de correction. Les deux enfants ont de la grâce; la tête de la Vierge, sa coiffure, l'arbre contre lequel elle est appuyée, le paysage qui enrichit la composition, se font remarquer par la finesse et la transparence des teintes; on sent, au contraire, à regret, dans le coloris de la tunique et du manteau, de la sécheresse et de la crudité. » Ce tableau, qui faisait partie du musée Napoléon, a été gravé par Filhol et par Landon.

Famille de Darius (LA), tableau de Ch. Le Brun. V. DARIUS.

Famille (LA PREMIÈRE), groupe en marbre de J. Garraud; jardin du Luxembourg. — Le sujet de ce groupe est emprunté à ce passage de la Genèse : « Dieu dit à Adam : « Vous » mangerez votre pain à la sueur de votre vi- » sage jusqu'à ce que vous retourniez en la » terre d'où vous avez été tirés, car vous êtes » poussière et vous retournerez en poussière. » Sous le coup de la malédiction divine, Adam et Eve se sont courbés d'épouvante. Adieu la paix et le bonheur, adieu les heureuses journées d'une vie immortelle, les nuits étincelantes sans ténèbres et sans terreur. Voici venir la fatigue, la souffrance, la mort! La mort, mystère d'autant plus effrayant qu'autour des maudits nul être vivant ne s'est encore éteint... Après un labeur qui paraît l'avoir accablé, Adam s'est assis sur un tronc d'arbre, le bras droit levé au-dessus des yeux et appuyé sur le front, comme pour cacher sa tristesse et sa honte. Assise près de lui, la tête appuyée contre son épaule, Eve désolée, suppliante, s'abandonne au remords; elle est cruellement punie, la pauvre femme, de sa fatale curiosité; elle souffre, non pas tant de ses propres maux que de ceux qu'elle a causés. Adam ne songe pas, du reste, à l'accuser; il abandonne une de ses mains aux deux mains de son infortunée compagne. Abel, enfant gracieux, charmant, dort appuyé sur les genoux de sa mère. A la droite d'Adam, se tient debout le jeune Caïn, qui tient à la main une massue et qui jette sur son frère endormi un regard dur et envieux.

Ce groupe, daté de 1844, mais qui n'a paru qu'au Salon de 1845, obtint à cette époque un très-grand succès. « La *Première famille sur la terre*, dit M. Thoré, est un ouvrage très-considérable..... Les types pourraient être plus élégamment choisis; mais il y a de bons morceaux d'exécution. M. Garraud est de force à tailler en marbre ou en pierre des compositions monumentales. » M. Arthur Guillot a fait dans la *Revue indépendante* un

grand éloge de ce groupe ; nous en extrayons le passage suivant : « Cet ouvrage est capital, et, soit par l'importance du travail, soit par l'intérêt qui s'attache à une grande composition, il vaut qu'on s'y arrête..... Nous avons cru comprendre que la famille accablée fait halte sur un roc, contre lequel vient se briser la première charrue inventée par l'homme et formée d'un tronc d'arbre armé d'une de ses racines. Découragé par d'impuissants efforts, Adam se livre au désespoir ; derrière lui, Eve semble demander grâce pour elle, dont la séduction si rudement punie a causé l'universel malheur... Ce trait bien senti est exprimé d'une manière touchante... Le jeune Caïn est à lui seul une figure digne d'attention ; mais, considéré relativement à la pensée du groupe, il serait à désirer, selon nous, que l'artiste lui eût conservé davantage, de même qu'à Abel, le caractère habituel de l'enfance. A côté de la désolation du père et de la mère, ces attitudes insouciantes déroutent la réflexion. Les enfants s'affligent ou s'effrayent toujours du désespoir de ceux dont leur impuissance personnelle a besoin. »

Famille malheureuse (LA), tableau de Prudhon et de Mlle Mayer. — L'histoire de ce tableau est un drame, comme le sujet lui-même. Prudhon, séparé de sa femme, qui pendant de longues années l'avait tourmenté par son humeur acariâtre, avait trouvé dans une de ses élèves, Mlle Constance Mayer, une amie pleine de tendresse et de dévouement. Les deux artistes, unis étroitement par la communauté des goûts et des sentiments, menaient une vie calme, retirée, laborieuse, lorsque Prudhon reçut la nouvelle que sa femme légitime était gravement malade. Mlle Mayer, dont l'esprit, depuis quelque temps, était maladif, inquiet, jaloux, surexcité, fit à Prudhon cette brusque question : « Vous remarieriez-vous, si vous deveniez veuf? — Jamais ! » s'écria Prudhon, en faisant un geste d'effroi. Le malheureux ne songeait alors qu'à la vie affreuse que sa femme lui avait faite. Mlle Mayer atterrée, silencieuse, quitta son ami, gagna son appartement, se mit devant une glace et se trancha la gorge d'un coup de rasoir. Elle tomba morte... Qu'on juge du désespoir de Prudhon ! Il se jeta sur le corps de son amie ; il le serra convulsivement et le couvrit de larmes. On eut mille peines à l'arracher à ce navrant spectacle. A partir de ce jour, il devint triste et sombre et survécut moins de deux ans à celle qui l'avait aimé jusqu'à en mourir.

Mlle Mayer, dans les derniers temps de sa vie, avait conçu et ébauché un tableau représentant une *Famille malheureuse*. Prudhon voulut terminer cette peinture ; il y mit tout son cœur, tout son génie ; il en fit un chef-d'œuvre. Voici le sujet de la composition :

Dans une étroite mansarde, près d'une misérable couche, un pauvre père de famille voit sa dernière heure venir ; il est assis sur un tabouret, la tête appuyée sur le sein de sa femme, qui reste debout derrière lui et qui le soutient des deux mains ; deux petits garçons sont assis devant leur père, l'un joignant les mains avec une douleur bien naïve, l'autre appuyant sa tête sur les genoux du malade et pressant sa main défaillante ; une jeune fille, plus âgée, debout derrière ses frères, sanglote, le visage caché dans son tablier.

Rien de plus touchant que cette scène ; rien de plus saisissant que cette infortune et cette misère.

La *Famille malheureuse* fut exposée au Salon de 1822, où elle obtint un très-grand succès, dû sans doute à sa valeur artistique, mais aussi à l'émotion excitée par la fin tragique de Mlle Mayer. Un des biographes de Prudhon, M. Charles Clément, raconte que, le duc de Fitz-James ayant fait offrir 15 à 20,000 francs de cette peinture, l'artiste la laissa pour 5,000 francs à M. Odiot, disant à la personne chargée de lui faire les offres du duc : « J'aime mieux voir mon tableau entre les mains d'un amateur sincère qui l'aimera, qui ira chaque jour le regarder, à qui il procurera une vive et vraie jouissance, qu'entre celles d'un grand seigneur qui lui jettera à peine un coup d'œil le lendemain du jour où il sera entré dans sa galerie. » Le tableau devint plus tard la propriété de la duchesse de Berry et ensuite celle de M. de Lariboisière.

Prudhon fit une très-belle lithographie de la *Famille malheureuse* pour le journal l'*Album*. Il écrivit à l'éditeur de cette publication un billet pour le prier de dire que le tableau était de l'invention de Mlle Mayer ; il ajoutait : « C'est là une fleur à jeter sur sa tombe et à joindre à celles qui composent la couronne de gloire que son pinceau gracieux et distingué lui a méritée. Cet acte de justice, que réclame de votre sensibilité un cœur encore pénétré de sa douleur, sera pour lui inappréciable. »

M. de Boisfremont, ami intime de Prudhon, a fait une reproduction de la lithographie de ce maître. Le tableau a été gravé aussi par Toussaint Caron, et au trait dans la *Galerie des arts* de Reveil (VIII, pl. 125).

Famille malheureuse (UNE), tableau d'Octave Tassaert. — Deux femmes, la mère et la fille, sont groupées dans une étroite mansarde, épuisées par les privations et tremblantes de froid. La mère, déjà âgée, contemple avec une morne résignation une image de la Vierge accrochée à la muraille ; la fille sanglote. A la distinction de leur physionomie et à quelques détails du costume, on devine que ces deux femmes n'ont pas toujours été dans un pareil dénûment. Ce tableau, exposé au Salon de 1850, a été acheté par l'Etat et a figuré au musée du Luxembourg.

Quelques artistes ont retracé aussi les joies de la famille. J. Greenwood a gravé d'après Van Herp, en 1768, une composition intitulée la *Famille heureuse*. Diverses scènes de mœurs populaires ont été gravées, sous les titres de : la *Famille du bûcheron*, par P. Aveline, d'après Ph. Wouverman ; une *Famille de gueux*, par L. Businck ; la *Famille en goguette*, par P.-C. Baquoy, d'après Freudenberger ; la *Famille du fermier*, par Beauvarlet, d'après Fragonard, etc. ; une *Famille normande menacée par la marée montante* et une *Famille savoyarde menacée par la chute d'une avalanche*, deux pendants gravés par Jazet, d'après Lecomte. A. van de Velde a peint la *Famille du pâtre* (musée du Louvre, nº 540) ; Horemans, la *Famille du cordonnier* et la *Famille du tailleur* (musée des Offices) ; Colin, une *Famille de pêcheur* (lithog. par Marin Lavigne) ; Ant. Béranger, une *Famille villageoise* (Salon de 1849) ; Ad. Leleux, une *Famille de Bédouins attaquée par des chiens* (Salon de 1850) ; Eugène Delacroix, une *Famille arabe* (Exposition universelle de 1855) ; Hœckert, une *Famille de pêcheurs lapons* (Salon de 1857) ; Gallait, la *Famille du prisonnier*, etc.

Parmi les compositions historiques nous citerons : la *Première famille*, groupe en marbre, par Garraud ; la *Famille de Darius devant Alexandre*, tableaux de Le Brun (au Louvre) et de Mignard (au musée de Saint-Pétersbourg) ; une *Famille livrée aux bêtes du cirque, sous Néron*, groupe, par Maindron (Salon de 1836) ; une *Famille juive insultée par les truands, sous Charles VI*, tableau de Ed. Moyse (Salon de 1870) ; la *Famille royale au temple*, tableau de E.-M. Ward (Expos. universelle de 1855), etc. Dans un autre genre, nous devons mentionner la *Famille du satyre*, estampe d'Albert Dürer, datée de 1505.

FAMILLEUX, EUSE adj. (fa-mi-lleu, eu-ze ; *ll* mll. — du lat. *fames*, faim). Fauconn. Se dit d'un faucon qui veut toujours manger : *Les faucons* FAMILLEUX *sont les meilleurs.*

FAMILLISME s. m. (fa-mi-lli-sme ; *ll* mll. — rad. *famille*). Philos. soc. Amour de la famille, dans le système de Fourier, qui en fait une des quatre passions cardinales : *L'éducation est la branche primordiale du* FAMILLISME. (Fourier.)

FAMILLISTE s. m. (fa-mi-lli-ste ; *ll* mll. — rad. *famille*). Hist. Nom donné aux membres de deux sectes, l'une anglaise, l'autre américaine, qui parurent au XVIe siècle et prirent le nom de *familles d'amour*.

FAMIN (Pierre-Noël), physicien et poëte, né à Paris en 1740, mort en 1830. D'abord curé de Sanois, près de Fontainebleau, il se rendit à Paris en 1780, fut attaché, grâce à Mme de Genlis, à l'éducation des fils du duc d'Orléans, s'installa au Palais-Royal et ouvrit, en 1784, un cours gratuit de physique et d'électricité, que 1789 vint interrompre. Pendant la Révolution, il conserva son appartement au Palais-Royal ; mais il se vit contraint de le quitter lors de l'installation du tribunat. Famin passa le reste de sa vie dans la plus complète obscurité. On a de lui : *Cours abrégé de physique expérimentale* (Paris, 1791) ; *Considérations sur le danger des lumières trop vives pour l'organe de la vue* (Paris, 1802), et des écrits purement littéraires : le *Mariage impromptu*, vaudeville en un acte (Paris, 1775, in-8º) ; l'*Obligeant maladroit*, comédie en trois actes et en vers (Paris, 1793, in-8º) ; *Mes opuscules* et *Amusements littéraires* (Paris, 1820, in-8º).

FAMIN (Stanislas-Marie-César), diplomate et littérateur français, né à Marseille en 1799, mort en 1853. Il fut chancelier de légation en Italie, à Lisbonne, à Londres et à Pétersbourg, consul de France à Yassy en 1852, puis à Saint-Sébastien. Ses principaux ouvrages sont : *Cabinet secret du musée de Naples* (1832, in-4º) ; *Histoire des amazones* (1834) ; *Histoire des invasions des Sarrasins en Italie du* VIIe *au* XIe *siècle* (1843, in-8º), inachevée ; *Histoire de la rivalité et du protectorat des Eglises chrétiennes en Orient* (1853, in-8º), livre où sont exposées clairement les premières causes de la guerre de Crimée, etc. Famin a laissé en mourant plusieurs ouvrages inédits, dont le plus important est une *Histoire monétaire du Portugal*.

FAMINE s. f. (fa-mi-ne — du lat. *fames*, faim). Grande disette d'aliments dans une contrée : *La* FAMINE *a conduit plus d'une fois à l'anthropophagie.* (Barbaste.) *La guerre est une grande cause de* FAMINE, *parce qu'elle nuit à la production et gaspille les produits.* (J.-B. Say.) *A la Chine, de temps immémorial, c'est la* FAMINE *qui est chargée du balayage des pauvres.* (Proudh.)

A la disette, enfin, succède la *famine*.
DELILLE.

Et la pâle *famine*, et la peste effroyable
N'égalent point les maux et les troubles divers
Que les malentendus sèment dans l'univers.
BOURSAULT.

— *Crier famine*, Se plaindre de sa détresse, de son dénûment :

Elle alla *crier famine*
Chez la fourmi sa voisine.
LA FONTAINE.

‖ *Crier famine sur un tas de blé*, Se lamenter comme si l'on était fort malheureux, tandis qu'on se trouve dans l'abondance.

— Hist. *Pacte de famine*, Conspiration de gens riches qui s'associèrent, sous Louis XV, pour amener des disettes factices : *Louis XV était le plus fort actionnaire du* PACTE DE FAMINE. (Proudh.)

— **Épithètes**. Longue, triste, cruelle, horrible, terrible, affreuse, épouvantable, effroyable, pâle.

— **Syn. Famine, disette**. V. DISETTE.

— **Antonyme**. Abondance.

— **Encycl**. Hist. et économ. sociale. De tous les fléaux qui frappent l'humanité, la *famine* est sans contredit le plus terrible, parce que ses ravages atteignent à la fois des populations entières, parce que la durée en est indéfinie et qu'aux souffrances du jour viennent s'ajouter les anxiétés d'un lendemain sans espoir. Toutefois, hâtons-nous de le dire, de toutes les calamités publiques c'est celle que le génie de l'homme peut le plus efficacement prévenir et combattre. Chez un peuple, en effet, le risque de *famine* est en raison inverse de son degré de civilisation. A la honte des temps modernes, on a vu tout récemment une vaste contrée, la Hongrie, se débattre péniblement dans les angoisses de la faim ; mais ce désolant spectacle était dû à des circonstances politiques toutes particulières. De tels phénomènes ne se reproduiront plus. En dépit des rivalités politiques qui maintiennent entre les peuples de regrettables antagonismes, la solidarité humaine n'est pas un vain mot, et qu'est-ce que la solidarité, sinon une assurance mutuelle contre le malheur ?

Ce serait une lamentable histoire que celle des désastres causés par la *famine* depuis l'origine des sociétés. Nous ne la parcourrons, et encore très-rapidement, que pour en rechercher les causes et en recueillir d'utiles leçons. La cause la plus générale de la *famine*, aggravée le plus souvent par une foule d'autres causes occasionnelles et secondaires, c'est l'insuffisance des récoltes, due à l'intempérie des saisons, gelées, inondations, sécheresses, ravages des insectes, etc., etc. Il est extrêmement rare, à la vérité, que ces calamités sévissent à la fois sur les deux hémisphères et même sur des régions d'une certaine étendue. Quand la récolte manque sur un point, elle abonde sur un autre. Mais si le pays dépourvu est pauvre et mal gouverné ; s'il est isolé des autres par l'absence de commerce ou de voies de transport ; si la guerre civile ou la guerre étrangère ajoute à ce mal ses dévastations et rend impossible la circulation des subsistances ; si enfin l'urgence des besoins pousse les populations désespérées à dévorer jusqu'aux semences qui seraient le salut de l'avenir, la *famine* alors n'a plus de limites et ne se termine que par la dépopulation. C'est ainsi qu'on a vu de riantes contrées se changer en d'effroyables déserts.

La prévoyance à long terme est une vertu sociale. La vue de l'homme, à l'état sauvage, ne dépasse guère celle de la fourmi, qui n'amasse que pour un hiver. Aussi, chez les peuplades sauvages, sédentaires ou nomades, chez les premières surtout, la *famine* a-t-elle toujours été un fléau permanent. Il y a deux siècles à peine, les immenses régions de l'Amérique du Nord, dont le sol fécond se prête aujourd'hui aux productions les plus variées, ce vaste empire, à qui l'un de ses chefs promettait avant peu une population de 300 millions d'habitants, ne renfermait que quelques tribus disséminées le long des côtes et sur les bords des lacs et des rivières. D'après les écrivains les plus compétents, la population indienne ne s'élevait pas au delà de 3 millions d'âmes environ. Sans doute l'exiguïté de leurs ressources, bornées à la chasse, à la pêche et à la cueillette, ne se prêtait guère au développement de la population ; mais de longues et fréquentes *famines* y apportaient un obstacle plus invincible encore, et les premiers pionniers qui ont pénétré au delà des Alléghany ont souvent rencontré, du sommet de ces montagnes aux rives du Mississipi, des espaces de cinq cents lieues carrées où ne gisaient que des squelettes d'hommes évidemment morts de faim. Autre exemple : d'après Hérodote, la presqu'île de l'Inde en deçà du Gange avait dû compter, au XIIe siècle avant notre ère, 50 millions d'habitants. Or, au temps d'Alexandre, elle n'en avait pas le quart, et bien certainement la *famine* avait passé par là.

Combien de fois la *famine* a-t-elle dû visiter l'Egypte sous le règne des castes sacerdotales et des premières dynasties pharaoniques ! Les premiers travaux du Nil, qui fertilisèrent un sol ingrat, ne remontent pas au delà de la quatrième dynastie. Ils sont, en effet, contemporains des pyramides de Ghiseh. Détruites par le temps, reconstruites par Ramsès le Grand (Sésostris) et plus tard par les Ptolémées, les digues du Nil ont préservé de la *famine* l'Egypte et les contrées voisines. C'est la faim, nous dit l'Ecriture sainte, qui chasse en Egypte Abraham d'abord, puis, un siècle après, le peuple de Dieu tout entier (règne d'Apophis, dix-septième dynastie, 1,900 ans avant l'ère chrétienne). Les savants égyptiens prévoyaient à des signes certains l'exubérance ou l'insuffisance des récoltes. Tous songes et récits merveilleux à part, le fils de Jacob savait que des années de disette succèdent très-fréquemment à des années d'abondance. De là l'utilité des approvisionnements. Au fait, de tous les peuples de l'antiquité, les Egyptiens furent toujours les mieux pourvus de vivres. Ils les vendaient au poids de l'or, et l'on n'est pas surpris de voir leurs rois réunir des trésors qui s'élèvent jusqu'à 2 ou 3 milliards de notre monnaie. Quant à leurs contemporains, ils vivent au hasard. Les Phéniciens, qui tiennent la mer, s'approvisionnent de blés d'Afrique ; mais les peuples continentaux meurent de faim une année sur trois. D'après la Bible, la disette est chez les Israélites une maladie endémique, et ce n'est pas sans raison que la loi de Moïse attribue au pauvre les épis tombés de la gerbe des moissonneurs.

Aussi agriculteurs que belliqueux, les Romains ne connurent pas la *famine* tant qu'ils furent pauvres. A peine devenus riches, ils commencent à manquer de vivres. Les maisons de campagne et les grands parcs envahissent la campagne de Rome. Les travaux agricoles sont désertés, et, pour ses subsistances, la populeuse capitale du monde ne compte plus que sur les pays lointains. La Sicile est d'abord son grenier, comme elle a été celui de la Grèce et de Carthage. La Sicile s'épuise. C'est en Egypte et sur le littoral africain que les flottes romaines vont chercher des blés dont le transport élève tellement le prix qu'il devient inabordable aux trois quarts de la population. Que demande la plèbe romaine ? Des libertés ? Non : du pain. De quoi se préoccupe César ? Du pain. Comment Néron est-il devenu populaire ? En distribuant du pain. Au forum où retentit encore la voix de Caïus Gracchus, le peuple souverain s'assemble en tumulte, et, cent ans auparavant, on eût vu dans cette agitation les signes précurseurs d'une sédition. Qu'y a-t-il donc ? Une tempête sur mer qui a dispersé la flotte d'Ostie et compromis le pain du lendemain. *Famine* est mère de servitude, et la servitude ne préserve pas toujours de la *famine*. Sous Titus, l'an 79 de notre ère, il y eut une horrible *famine*. Les légions se mutinèrent et pillèrent en route les convois de vivres destinés à l'approvisionnement de la capitale. Titus avait été le témoin ou plutôt l'auteur d'une autre *famine* plus épouvantable encore. Il avait assiégé, pris et détruit Jérusalem. Or, pendant le siége de cette grande ville, où s'étaient réfugiés tous les habitants de la Judée, la *famine* devint telle, que les combattants qui tombaient sur la brèche étaient mangés par les autres, et qu'on en vint jusqu'à déterrer et pétrir la poussière des ossements.

Quel est donc le démon qui, des confins de la Chine à la mer Noire et de la mer Noire au Rhin, pousse les hordes barbares d'Attila ? Ce démon, c'est la faim. Parmi les causes de la chute de l'empire romain, l'histoire n'a enregistré que les plus apparentes : despotisme oriental, décadence des mœurs, corruption des fonctionnaires, disparition du patriotisme et autres. Rome eût-elle conservé toutes ses vertus, que l'empire n'en eût pas moins succombé à un jour donné sous la pression extérieur du monde extra-romain. La faim chasse le loup du bois, dit un adage vulgaire ; or c'est la faim qui chassait des forêts de la Scythie et de la Germanie des populations entières, hommes, femmes et enfants, dont la densité croissante ne se trouvait plus en rapport avec les ressources locales. Là est la cause de ces migrations périodiques des peuples, dont le courant du nord au sud et de l'est à l'ouest ne s'arrête qu'au XVe siècle, pour passer l'Atlantique au siècle suivant, et ne pas s'arrêter depuis. Un autre Marius eût exterminé les nouveaux Teutons, que l'effondrement de l'empire n'en était pas moins inévitable. L'invasion des barbares, c'est le règne de la *famine* universelle. Déjà, sous Trajan, la Mysie et la Pannonie sont désertées par l'agriculture. Plus tard, ce sont les Gaules. Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'on déplore le courant qui entraîne vers les villes les gens des campagnes. Par une conséquence naturelle du régime municipal qui sacrifie le hameau à la cité, comme aussi sous la pression du fisc, la charrue est abandonnée dans le centre de la Gaule, sur les rives du Rhône, par les cultivateurs qui vont grossir les bandes de Bagaudes et livrer aux légions romaines des batailles rangées. Les dévastations causées par la guerre étrangère et par la guerre civile ajoutaient encore à la détresse générale. Si l'herbe ne repoussait pas sous les pieds du cheval d'Attila, les épis ne refleurissaient pas davantage sous les pas de ses soldats. Les cinq années (451-456) qui suivirent le passage de ce torrent dévastateur furent cinq années de *famine* ; et peu s'en était fallu que, faute de vivres, l'armée d'Aétius et de Théodoric ne se dispersât la veille de la bataille de Châlons, qui sauva l'Occident.

A dater de cette époque et pendant sept siècles, c'est-à-dire jusqu'à l'affermissement de la monarchie, la disette devient l'état normal des peuples, et, sous le nom de *famine*, elle passe souvent à l'état aigu. Pour y échap-

per. les rois mérovingiens perçoivent en nature le revenu de leurs domaines, qu'ils entassent dans leurs résidences; les barons féodaux les imitent, et les clercs ajoutent la dîme à leurs rentes déjà si multipliées. Sous ce triple fardeau, l'agriculture languit et succombe. Quand le ciel inclément redouble ses rigueurs, la détresse est au comble. Dans l'année 541 il ne tombe pas une goutte de pluie en Europe et fort peu en Asie. Il en résulte une sécheresse et une *famine* qui dure trois ans. Ce sont les vaisseaux des petites républiques de l'Italie méridionale qui vont chercher les blés de l'Egypte et du littoral africain pour alimenter une partie des populations européennes. Sous Clovis II, une si horrible disette désola la France, que ce prince, après avoir épuisé le trésor public pour acheter du blé, fut obligé de faire enlever les lames d'argent qui recouvraient le chevet du tombeau de saint Denis et d'en distribuer la valeur aux pauvres. A cette occasion, Erchinoald, alors maire du palais, décréta des peines contre ceux qui cacheraient du blé ou bien le porteraient à l'étranger. D'autres *famines* vinrent sévir au VIII[e] et au IX[e] siècle. Ce fléau destructeur se manifesta deux fois, en 779 à 793, sous le règne de Charlemagne, et une fois sous celui de Louis le Débonnaire, en 820. Après ce règne, pendant lequel les désordres politiques éclatèrent avec tant de fureur, les *famines* se multiplièrent. En 843, la disette était si grande, que les habitants faisaient du pain avec de la terre à laquelle ils mêlaient un peu de farine, et, en 845, plusieurs milliers d'hommes périrent de faim. On prétend qu'entre autres scènes affreuses durant la *famine* de 850, on vit les mères tuer leurs enfants et se nourrir de leur chair. Si l'on ajoute foi aux récits des chroniqueurs, ces horreurs, difficiles à croire, se renouvelèrent maintes fois dans la suite. De 855 à 876, on compte onze années de *famine* extrême, pendant une partie desquelles les hommes s'entr'égorgèrent pour se dévorer entre eux, tandis que, durant les autres, les morts restèrent la plupart du temps sans sépulture, faute de vivants pour les enterrer. Pendant le reste de la période carlovingienne, les mêmes scènes se reproduisirent, notamment dans les années 895, 899 et 940.

A peine Hugues Capet se fut-il assis sur le trône de France, que de cruelles *famines*, résultat des guerres et de la féodalité, vinrent décimer la population, en 987, 989, 990, 992, et furent suivies de la contagion des *ardents*, qui fit périr plus de 40,000 individus. A ces ravages se joignirent, de 1003 à 1008, ceux d'une maladie pestilentielle. On enterrait pêle-mêle les malades vivants avec les morts. « Les hommes furent réduits, dit Raoul Glaber, à se nourrir de reptiles, d'animaux immondes, et, ce qui est plus horrible encore, de la chair des hommes. De jeunes garçons dévorèrent leurs mères, et les mères, étouffant tout sentiment maternel, dévoraient leurs enfants. »

De 1010 à 1014, de 1021 à 1029, la *famine* exerça ses ravages. En 1031, les hommes, forcés de se nourrir de chiens, de souris, de cadavres, de racines d'arbres, d'herbes de rivières, mouraient par milliers. On arrêtait les voyageurs sur les routes, on les égorgeait, on se partageait leurs membres, que l'on faisait cuire, et on assouvissait sa faim par ces affreux repas. « Les personnes qui, pour fuir la *famine*, s'expatriaient, étaient, dit un contemporain, poignardées pendant la nuit, et dévorées par ceux mêmes qui leur donnaient l'hospitalité. Plusieurs attiraient des enfants de leur voisinage par de petits présents, et si ces enfants se laissaient prendre à ce piége, ils étaient tués et leurs corps servaient de nourriture. La rage de la faim était arrivée à ce point qu'on était plus en sûreté dans un désert, au milieu des bêtes féroces, que dans la société des hommes. On mit en vente, au marché de Tournus, de la chair humaine cuite... On ne voyait partout que des visages pâles, décharnés ou très-bouffis. La voix de ces malheureux était altérée, faible, et rappelait les cris des oiseaux expirants... Les cadavres, très-nombreux, et qu'on ne pouvait suffire à enterrer, devenaient la proie des loups. »

Depuis l'an 1034 jusqu'en 1066, la *famine* reparut souvent escortée de diverses maladies contagieuses. Les chemins, les carrefours, les cimetières, les églises, étaient remplis de malheureux qui répandaient des exhalaisons insupportables. Les villes, les bourgs, les villages, devenus déserts, n'offraient plus que des ruines. Ainsi, quarante-huit années de *famine* signalèrent les trois règnes de Hugues Capet, de Robert et de Henri I[er], qui comprennent un espace de soixante-treize ans. Sous les trois règnes suivants, ceux de Philippe I[er], de Louis VI et de Louis VII, dont l'intervalle est de cent vingt ans, le mal diminue ; l'histoire, cependant, nous fait encore connaître trente-trois années de *famine*. La *Chronique de Verdun*, après avoir offert un tableau déplorable de la disette des années 1028 et 1029, dit que, dans un concile, on chercha un remède à tant de maux, ainsi qu'un moyen d'empêcher la population d'être entièrement détruite et le pays d'être réduit en désert. Le même fléau se fit ressentir dans toute sa rigueur à la fin du XII[e] siècle. Une des causes principales de la *famine* semble être le régime de la féodalité. Les seigneurs entretenaient des guerres presque continuelles sur toutes les parties de la France, guerres où les laboureurs étaient enlevés de part et d'autre, torturés dans les prisons, où l'on brûlait et dévastait les villages et les récoltes; de sorte que souvent de vastes étendues de pays restaient pendant plusieurs années sans culture.

Les siéges et les blocus ont souvent causé la *famine* dans Paris. En 1359, Charles le Mauvais, roi de Navare, interceptant les arrivages, tous les comestibles s'élevèrent à des prix excessifs : un tonnelet de harengs, suivant Froissart, se vendait trente écus d'or. Des maladies contagieuses résultèrent de cette disette, et, dans le seul hôpital de l'Hôtel-Dieu, il mourait jusqu'à quatre-vingts personnes par jour. La disette occasionnée en 1418 par les pillages et les incendies qu'exerçaient les Armagnacs aux environs de Paris, fut, comme à l'ordinaire, suivie d'une maladie contagieuse qui fit de si prompts ravages que, dans l'espace de cinq semaines, on vit mourir à Paris cinquante mille habitants : les prêtres et les fossoyeurs ne pouvaient suffire aux enterrements. En 1420, un enfant fut trouvé sur le sein de sa mère morte de faim. Lorsqu'on donnait aux pauvres, la plupart disaient : « Donnez à un autre, car je ne puis manger. » Dans les rues, pendant l'hiver de cette année, on entendait hommes, femmes, enfants, crier : « Hélas! je meurs de froid ! Hélas! je meurs de faim ! » On trouvait sur les fumiers des enfants qui poussaient ces cris déchirants, sans que personne pût les secourir. Une *famine* affreuse, qui dura tout l'été de 1438 et une partie de l'automne, enleva un tiers de la population de Paris. Les loups venaient jusqu'au milieu des faubourgs, emportant les cadavres et quelquefois les enfants tout vivants; on fut obligé de mettre à prix les têtes de ces féroces animaux.

Pendant le siége de Paris par les troupes de Henri IV, en 1590, la capitale fut en proie à une affreuse *famine* : on mangea les animaux domestiques. Environ 2,000 chevaux et 800 ânes ou mulets, dont la chair se vendait à un très-haut prix, furent sacrifiés à la faim publique. Les chiens et les chats durent, par ordre supérieur, être portés dans les quartiers désignés ; on les fit cuire dans de grandes chaudières, et, pendant quinze jours, on en distribua la chair aux pauvres avec une once de pain. « Les pauvres, dit un écrivain ligueur, témoin oculaire, mangeaient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autres herbes. Par la ville, on ne voyait autre chose que chaudières de bouillies faites avec du son d'avoine et herbes cuites sans sel, et marmitées de chair de cheval, ânes et mulets; les peaux mêmes et cuirs desdites bêtes se vendaient cuites, dont ils mangeaient avec grand appétit. S'il fallait un peu de pain blanc pour un malade, il ne s'en pouvait trouver, ou bien c'était à un écu la livre; les œufs se vendaient dix ou douze sols la pièce ; le setier de blé valait cent ou cent vingt écus. J'ai vu manger à des pauvres des chiens morts tout crus, par les rues ; aux autres, des tripes qu'on avait jetées dans le ruisseau; à d'autres, des rats et souris que l'on avait pareillement jetés, et surtout des os de la tête des chiens moulus. » Les rues de Paris se remplissaient de cadavres d'habitants morts de faim. Chaque matin, on trouvait cent, cent cinquante et jusqu'à deux cents cadavres, et « en trois mois de temps, dit le même chroniqueur, il s'est trouvé, de compte fait, treize mille morts de faim. » Dans les maisons des riches, on se nourrissait avec du pain fait de farine d'avoine. Les pauvres imaginèrent de pulvériser de l'ardoise et d'en faire une espèce de pain ; ils allèrent plus loin, ils déterrèrent dans les cimetières les os des morts; ces os réduits en poussière formaient un aliment meurtrier qu'on nomma le *pain de M[me] de Montpensier*.

Le règne de Louis XIV fut un des plus féconds en disettes. Les années 1660 à 1665, 1692 à 1695, furent affligées de ce triste fléau.

Pendant la guerre de Trente ans, l'Allemagne fut en proie à toutes les horreurs de la *famine*; elle perdit les deux cinquièmes de sa population. Les partis se sont renvoyé l'un à l'autre la responsabilité des atrocités qui furent commises. Mais, en bonne justice, les soldats de Gustave-Adolphe et de Bernard de Saxe n'eurent rien à envier aux bandits de Telly et de Wallenstein. La Lorraine, entre autres, que ravagèrent les Suédois, ne fut pas mieux traitée que Magdebourg, et six cents villes, bourgs et villages y furent si bien incendiés et détruits qu'il n'en resta que des monceaux de pierre, dont les loups prirent possession. Les bandes armées enlevèrent d'abord les bestiaux. On attela les chiens. Elles enlevèrent les chiens. Les hommes s'attelèrent à la charrue. On prit les hommes; et les femmes se mirent à errer, comme des bêtes fauves, par les forêts. De 1,200,000 habitants, il n'en resta pas 50,000. Le voyageur pouvait parcourir de quinze à vingt lieues de pays sans rencontrer ni habitation ni âme vivante. La *famine* avait achevé l'œuvre de la guerre. Un fils mangea son père. Au village de Chatenoir, près de Schlestadt, une femme fut surprise salant, pour les conserver, les membres d'un enfant de huit ans. L'armée lorraine n'était pas plus heureuse. Un trait entre mille : un chirurgien est appelé pour une amputation ; il s'agit d'abattre un poignet meurtri par une balle et gangrené. L'opération faite, le blessé reconnaissant demande au chirurgien ce qu'il désire pour sa rétribution. « Votre poignet » répond l'opérateur affamé qui s'en reput avec délices. Dans la terrible histoire du comte Ugolin, la vengeance de l'archevêque de Pise et la sombre imagination de Dante n'ont pas inventé de pareilles horreurs.

L'Italie eut, elle aussi, sa part de la crise. Dans son beau roman les *Fiancés*, Manzoni a traduit en récits touchants les souvenirs de la *famine* de Milan dans l'année 1629.

Le XVIII[e] siècle s'ouvrit, pour la France, par une série de désastres. La détresse croissante d'année en année ne parvint à son comble qu'en 1709. L'hiver avait été d'une rigueur exceptionnelle. Déjà courbée sous le poids de ses revers, décimée, entamée, ruinée, la France eut à supporter, de plus, une épouvantable misère. Des émeutes éclatèrent partout et furent partout réprimées avec un luxe de rigueurs inouïes. Les routes se jonchèrent de cadavres. Les valets du roi et, parmi eux, des gentilshommes mendiaient par les rues de Versailles. Des profondeurs de la nation, un concert d'imprécations s'éleva jusqu'au trône, qui en fut ébranlé. « Beaucoup de gens, dit Saint-Simon, crurent que messieurs des finances avoient saisi cette occasion de s'emparer des blés par des émissairee répandus dans le royaume pour les vendre ensuite au prix qu'ils y voudroient mettre, au profit du roi, sans oublier le leur. » Ce n'était que le cri aveugle d'une absurde calomnie. Loin de songer à affamer son peuple, Louis XIV (l'histoire, tout en restant sévère pour ses fautes, doit lui rendre cette justice) témoigna la plus vive sollicitude pour les malheurs publics. Ordre fut donné à tous les citoyens de déclarer leurs subsistances. Des primes furent offertes à l'importation des grains, et la peine de mort édictée contre les accapareurs. Des flottes nombreuses, équipées à la sollicitation du roi, coururent à la recherche des blés, en Pologne, en Afrique et jusqu'en Turquie. Si une partie des convois fut pillée par l'ennemi, au moins en parvenait-il assez dans nos ports pour sauver la France du supplice de la faim. Le bien peut naître parfois de l'excès du mal, et ce n'est qu'en touchant le fond de l'abîme qu'un peuple peut s'en relever par un bond désespéré. On en vit un exemple dans ces cruelles conjonctures. Les cadres de la dernière armée de la France se trouvaient vides ; ce fut la faim qui les remplit. Les paysans affamés allèrent chercher du pain sous les drapeaux. Le pain n'y abondait pas. « Pour faire marcher une brigade, disait le maréchal de Villars, je suis obligé de faire jeûner les autres. » L'armée française se battit à jeun à Malplaquet, mais elle ne s'en battit qu'avec plus de rage, et la France fut sauvée.

Si Louis XIV ne mérita pas les odieuses imputations de la souffrance en délire, l'histoire n'absoudra pas de même son successeur. Sous Louis XV fut conclu et pratiqué le fameux *pacte de famine*, dont nous ferons connaître plus loin, dans un article spécial, les tristes résultats.

Des disettes factices, œuvre de spéculations odieuses ou d'intrigues politiques, ont parfois désolé la France. Un an après l'avénement de Louis XVI au trône, en mai 1775, une multitude de vagabonds se rassembla dans différentes parties du royaume. En montrant tous les signes de l'ivresse, ils poussaient les cris de la faim. Ces hordes se conduisaient comme une armée qui eût voulu affamer Paris. Elles attaquaient les marchés qui alimentent la capitale, pillaient des voitures et des bateaux de blé, jetaient les grains à la rivière, brûlaient des granges et détruisaient des moulins. Ces actes mêmes démentaient le prétexte de la sédition. Les révoltés s'avancèrent jusqu'à Versailles et remplirent de leurs clameurs les avenues du château. Le roi, appelé par leurs cris, parut sur un balcon, et leur promit de faire baisser le prix du pain. Les rassemblements furent dispersés; les habitants de la capitale revinrent bientôt de leur effroi, et, comme on rit de tout, chacun s'amusa de ce qu'il avait appelé la *guerre des farines*.

Des désordres du même genre, et sous le même prétexte, éclatèrent à Paris au commencement d'octobre 1789. Le peuple se procurait difficilement et à grand prix un pain de mauvaise qualité, malgré l'abondance de la récolte nouvelle; on attribuait cette disette au projet de départ du roi pour Metz, et chacun était persuadé que la présence à Paris du souverain ferait cesser cet état de choses. Le 5 octobre, le peuple se soulève, demandant du pain, exigeant du conseil municipal qu'on marche sur Versailles, résidence de la cour, et qu'on en ramène le roi; une foule nombreuse et affamée arrive dans la journée à Versailles ; une députation de douze femmes est introduite auprès du roi, qui les accueille avec bonté et déplore leur détresse. L'une d'elles, jeune et belle, est interdite à la vue du monarque, et peut à peine prononcer ce mot : « Du pain ! » Le roi, touché, l'embrasse, et les femmes s'en retournent attendries par cet accueil. Mais le tumulte continue au dehors du château. Pendant la nuit et le lendemain, le désordre augmente ; le peuple demande à grands cris que Louis XVI se rende à Paris. Ce vœu est exaucé ; le roi arrive dans la capitale, au milieu d'une affluence considérable et s'installe avec sa famille au palais des Tuileries, qui n'avait pas été habité depuis un siècle.

Durant la Révolution, lorsque les passions des partis étaient prêtes à faire explosion, c'était presque toujours une disette qui leur servait de prétexte pour éclater. Au milieu de mars 1795, les subsistances manquaient à Paris par différentes causes : la principale était l'insuffisance de la récolte ; en outre, les rivières, les canaux étaient entièrement gelés ; pas un bateau ne pouvait arriver. Pendant que les arrivages diminuaient, la consommation, ou plutôt la demande, augmentait, comme il arrive toujours en pareil cas : la peur de manquer faisait que chacun s'approvisionnait pour plusieurs jours. On délivrait le pain sur la présentation de cartes; mais chacun exagérait ses besoins. De 1,500 sacs, la consommation s'était élevée à 1,900 par jour. La disette croissante obligea enfin de mettre les habitants de Paris à la ration. Pour éviter les gaspillages et pour assurer à chacun une part suffisante, Boissy d'Anglas proposa à la Convention nationale de réduire chaque individu à une certaine quantité de pain. Le nombre d'individus composant chaque famille devait être indiqué sur la carte, et il ne devait plus être accordé, chaque jour, qu'une livre de pain par tête. La Convention nationale adopta cette mesure, en portant toutefois la ration des ouvriers à une livre et demie. A peine ce décret fut-il rendu, qu'il excita une extrême fermentation dans les quartiers populeux de Paris et l'on n'appela plus Boissy d'Anglas que *Boissy-Famine*. Cette fermentation ne tarda pas à être suivie de mouvements insurrectionnels, et, à plusieurs reprises, la salle même des séances de la Convention nationale, aux Tuileries, fut envahie, soit par des députations de femmes, soit par des bandes armées criant : Du pain ! du pain ! Dans la plupart de ces journées, et notamment dans celle du 1[er] avril 1795, les femmes se firent remarquer par leur nombre, leur énergie et leur invincible opiniâtreté. Ce furent elles qui tinrent longtemps l'Assemblée en échec ; c'étaient elles aussi, il est vrai, qui souffraient le plus de la disette, obligées qu'elles étaient, par un hiver très-rigoureux, d'être sur pied pendant tout le jour et pendant presque toute la nuit, allant de la distribution du pain à celle du charbon, de celle du charbon à celle du bois, et ne rapportant, après ces longues attentes, qu'une faible partie de ce qui était nécessaire à leur famille.

Une des plus formidables de ces insurrections populaires fut celle du 20 mai 1795. A dix heures du matin, la Convention nationale fut entourée par une multitude furieuse, interrompant ses délibérations par les cris : Du pain ! du pain ! A minuit seulement, la salle fut évacuée par les assaillants. Les distributions de pain et de viande, faites pendant deux ans par le gouvernement aux habitants de Paris, cessèrent en vertu d'un arrêté du Directoire exécutif, en date du 1[er] février 1796.

De nos jours, la science économique est trop avancée, les relations commerciales entre toutes les parties de la terre trop étendues, pour que les grandes *famines* soient à redouter; mais on voit encore se produire des années de disette, qui, si elles n'entraînent pas la mort des populations, produisent encore de cruelles souffrances parmi les classes peu aisées et amènent, par contre-coup, des crises industrielles et commerciales dont les conséquences peuvent se faire sentir fort longtemps.

Les économistes appellent prix normal, pour les céréales, le prix des époques où la production, sans excédant pour l'exportation, suffit à nourrir la population. D'après un rapport de M. Dupin, ce prix, pendant la première moitié de ce siècle, a été, en France, de moins de 20 fr. l'hectolitre. Depuis 1847, date du rapport que nous citons, cette moyenne, loin de s'élever, a parfois baissé. Ce chiffre de moins de 20 fr. n'est, bien entendu, que le chiffre moyen pour toute la France, la qualité de la terre, les transports et d'autres circonstances établissent forcément, de région à région, des différences constantes ; ainsi, dans les années ordinaires, l'écart par hectolitre est de 8 fr. au moins entre Toulouse et Marseille, et de 8 à 9 fr. à l'autre extrémité de la France entre Paimpol et Strasbourg. Voici maintenant quels ont été les prix de cherté pendant les trois plus grandes disettes. En 1812, le maximum a été de 70 fr. dans les régions à haut prix normal ; en 1817, de 60 à 65 fr., et, en 1847, de 53 fr. Le prix normal, presque triplé pendant la première disette, a été seulement un peu plus que doublé pendant la seconde.

Comme les époques de *famine*, les époques de disette ont été signalées par de graves désordres et d'assez grandes perturbations. Mais il est aussi à remarquer que, dans ce siècle, d'une disette à l'autre ces désordres et ces perturbations ont été beaucoup moins considérables. Les renseignements de ce genre relatifs à la disette de 1812 sont assez rares. Le gouvernement impérial faisait, on le sait, de l'extrême limitation de la publicité une des conditions de l'ordre public ; tout ce qui touchait à la disette, prenant par ses conséquences un caractère politique, était soigneusement écarté des journaux ; mais les actes du gouvernement disent assez haut quelle fut l'étendue du mal. Le 4 mars, un premier décret impérial prescrivait des distributions de soupe ; le 4 et le 8 mai, deux autres décrets réglaient le prix des subsistances ; le 10 avril, un quatrième décret, motivé sur les désordres arri-

vés à la connaissance du gouvernement, tels que menaces d'assassinat, scènes de pillage et d'incendie, rassemblements et résistances à la force armée, créait des cours spéciales extraordinaires pour juger les crimes et délits commis à l'occasion de la cherté des grains. Telles sont les mesures auxquelles le gouvernement impérial, le plus fort à l'intérieur qui fut jamais, fut obligé de recourir. Le mal, dont on a caché les détails, était si grand, que les tribunaux ordinaires se trouvaient impuissants, et que, pour le réprimer, il fallut avoir recours à une justice exceptionnelle et extraordinaire. En 1817, on eut aussi à constater de nombreux désordres. D'un bout à l'autre de la France, les marchés de grains durent être tenus en présence de la force armée; sur un très-grand nombre de points, il y eut des scènes de pillage et d'incendie. Il fallut plusieurs fois que la troupe fît usage de ses armes; la gendarmerie eut, dans diverses occasions, à lutter contre des bandes armées; des colonnes mobiles tenaient la campagne comme en pays ennemi. De nombreuses condamnations durent être prononcées par les cours d'assises et les cours prévôtales. Parmi les arrêts de ces cours, plusieurs sentences capitales furent exécutées à l'issue même des marchés. Le maintien de la tranquillité publique pouvait-il excuser ces sévères sacrifices de vies humaines, ces assassinats légaux? Non, sans doute. Dès qu'on se vit en présence d'une bonne récolte, toutes les condamnations prononcées à l'occasion de la disette furent couvertes par l'amnistie du 13 août 1817. Mais il était trop tard, et Louis XVIII se condamnait lui-même quand il s'exprimait ainsi : « Lorsque l'ordre des saisons amène l'époque si désirée des récoltes, nous ne pouvons mieux reconnaître les bienfaits de la Providence qu'en rendant à leurs familles et à leurs travaux des hommes plus égarés que coupables. » Rendait-on à leurs familles ceux que la loi avait égorgés? Constatons toutefois que le gouvernement ne se borna pas à réprimer, qu'il atténua la disette en suspendant les droits de douane sur les céréales, en levant les surtaxes sur les blés apportés par pavillons étrangers et en accordant des primes à l'importation. Des achats considérables de grains furent faits au nom de l'Etat, qui se chargea de les transporter aux lieux où ils étaient le plus nécessaires; le territoire fut couvert de manutentions, où ces grains, transformés en farines, étaient ensuite distribués à prix réduit ou même gratuitement aux classes nécessiteuses. Les communes intervinrent de leur côté, et leur intervention fut toujours plus efficace et moins dispendieuse que celle de l'Etat. La bienfaisance privée se mit également en œuvre. Aussi, quelque grands que fussent les maux causés par cette disette, l'énergie vitale de la société ne fut pas atteinte.

En 1847, la perturbation fut beaucoup moins grave; onze localités seulement, Rennes, le Havre, Rouen, Dunkerque, La Rochelle, Blois, Breteuil, Livron et Buzançais eurent à réprimer des désordres. Partout ailleurs, d'un bout à l'autre de la France, la propriété fut respectée, la liberté des transactions maintenue et la circulation des grains ne fut nulle part entravée. Ces faits sont les indices à la fois de l'accroissement des ressources du pays et des progrès de la raison populaire. Au lieu de se faire réglementateur des prix comme en 1812 et grand approvisionneur comme en 1817, le gouvernement se renferma strictement dans les limites de son ressort; il leva les droits d'entrée et de navigation, intervint auprès des compagnies de chemin de fer pour procurer au public l'abaissement des tarifs de transport; les navires de l'Etat furent, autant que possible, employés à remorquer les navires de commerce chargés de blé, et les blés de la guerre et de la marine furent achetés à l'étranger. De leur côté, les communes ne restèrent pas inactives; l'Etat, au lieu de procéder comme en 1812 et en 1817, par des règlements généraux, laissa les localités chercher par des moyens divers à remédier au mal. Ces moyens varièrent de localité à localité : achats de blés, constatation des réserves, compensation de taxes, boulangeries communes, avances d'argent au commerce, bons de pain à prix réduits, etc. L'Etat qui, cette année même, faisait un emprunt de 350 millions, ne contribua directement à l'allégement de la disette qu'en augmentant de 5,200,000 fr. les crédits des travaux publics. Les municipalités et la bienfaisance privée en supportèrent tout le poids, et ce poids semblera lourd, si on se rappelle que les sommes à dépenser en blé excédèrent, en 1847, de 1,200 millions celles des années ordinaires, et, d'un autre côté, que l'industrie manufacturière fabriqua pour 1,500 millions de moins que dans les autres années. Dans un grand nombre de villes, il fallut venir au secours du tiers de la population. A Paris, le nombre des personnes à secourir s'éleva à 317,000. Malgré tant de souffrances, l'ordre fut maintenu partout par les gardes nationales seules. Le concours de la force armée, dont le gouvernement augmenta bien inutilement l'effectif de 12,000 hommes, ne fut nécessaire qu'à l'occasion des troubles de Buzançais. On n'eut aucun besoin de recourir à des mesures extraordinaires. La justice suffit, et la justice criminelle ne fut qu'une fois saisie. Enfin les deux Chambres parcoururent paisiblement leur session habituelle, et le témoignage de la tranquillité publique se trouve dans la nature même de leurs travaux. « A les voir, dit M. Victor Modeste dans son livre sur la *Cherté des grains*, discuter, au milieu d'une cherté générale, sur le chapitre royal de Saint-Denis, sur l'enseignement et l'exercice de la médecine, sur divers avancements dans l'armée, sur l'établissement de nouveaux chemins de fer, sur la réforme électorale, qui ne reconnaît des pouvoirs pleinement en possession de toute leur liberté d'esprit et une société que son mal n'empêche pas de vaquer à ses affaires? »

En 1853, il y eut encore une disette, d'autant plus grave cette fois qu'elle coïncidait avec une égale insuffisance de céréales en Angleterre, en Allemagne et en Piémont. Non-seulement on ne pouvait espérer de trouver dans les pays limitrophes les moyens de combler le déficit, mais encore ces mêmes pays devaient faire concurrence à la France pour les achats de céréales aux Etats-Unis et en Russie, et la rareté des navires en élevait démesurément le fret. Un instant même, le bruit se répandit que le gouvernement allait se substituer au commerce pour les approvisionnements. La persistance de ce bruit ayant eu pour effet immédiat d'entraver les opérations commerciales, le gouvernement se hâta de le démentir et de justifier en même temps son inaction en pareille matière. Une longue note insérée au *Moniteur* du 17 novembre 1853 démontra que la substitution de l'Etat à l'action de l'industrie était une mesure à la fois matériellement impossible, financièrement ruineuse et politiquement insensée. Tout ce que le gouvernement pouvait légitimement faire fut fait. Les grains destinés à l'armée et à la marine furent achetés au dehors afin d'alléger les demandes sur le marché intérieur. L'échelle mobile fut suspendue, les céréales purent entrer librement, on leva les restrictions qui frappaient les pavillons étrangers, admis à concourir avec le pavillon français, non-seulement pour la navigation au long cours, mais pour le cabotage, à l'approvisionnement du pays. On abaissa également le tarif des canaux. Cependant, en dépit de ces mesures, le prix du pain continua à s'élever; malgré l'abondance des importations, les céréales étaient rares sur les marchés, les fermiers gardant leurs récoltes dans l'espérance d'une hausse nouvelle. Malgré cela, la population, qui s'était montrée si agitée pendant les précédentes disettes, resta calme et confiante; à peine pourrait-on citer quelques localités où la cherté du pain ait produit quelque émotion violente. On ne cria point après les accapareurs. Nulle part la circulation des grains ne fut entravée. Quelques fonctionnaires essayèrent bien de réglementer le prix et d'intimider les détenteurs de grains, mais l'administration supérieure les rappela immédiatement à l'ordre. La liberté absolue du commerce fut partout maintenue. Le gouvernement, les départements, les communes entreprirent des travaux extraordinaires. La charité privée, organisée sur une large échelle, multiplia les souscriptions et les offrandes; en un mot, chacun fit son devoir, et la docilité avec laquelle le peuple se courba sous cette épreuve fut considérée comme un symptôme éclatant du progrès accompli depuis un demi-siècle par la raison publique. A Paris, où la cherté était extrême, on recourut à une mesure exceptionnelle. Au lieu de l'ancien système des bons de pain à l'aide desquels, en 1847, la partie la plus pauvre de la population avait pu se procurer à prix réduit l'aliment le plus nécessaire, le conseil municipal, sur la proposition du gouvernement, mit en pratique un autre mode. Le prix maximum du pain fut fixé pour toute la population à 0 fr. 40 par kilogramme, et la ville devait rembourser aux boulangers la différence existant entre cette taxe maximum et le prix réel basé sur les mercuriales. Lorsque le prix réel du pain se serait abaissé au-dessous de 0 fr. 40, ce prix devait être maintenu jusqu'à ce que la ville fût rentrée dans ses déboursés. C'est ce qu'on appela le système de compensation.

Ces crises alimentaires se sont reproduites avec plus ou moins d'intensité en 1854, en 1856 et en 1862, sans que la société française ait été atteinte dans son énergie et sans que l'ordre ait été troublé. « Bien différents, dit M. Modeste, étaient les résultats des anciennes *famines*. Ces fléaux affreux, sans secours possibles, coûtaient quelquefois la vie, en une année, au quart, au tiers de la population d'une province, et fauchaient ainsi à pleine faux, assistés de l'épidémie dans les campagnes et dans les villes, trente, quarante et quelquefois cinquante années sur cent. C'étaient des calamités publiques, où la société lasse, abattue, mourante, était obligée de tout laisser là, administration, sûreté, industrie, commerce, agriculture, et, comme un malade anéanti sous les coups du mal, se couchant, en quelque sorte, au bord du chemin jusqu'à ce que la crise fût passée. Que sont les disettes, aujourd'hui? Des malheurs, sans doute, coûtant à un pays comme le nôtre de grandes dépenses, au capital national de regrettables amoindrissements, aux populations laborieuses d'immenses sacrifices, sacrifices accompagnés d'un déplorable cortége de privations et de souffrances; mais, si la société est malade dans des temps calamiteux, elle est malade comme un homme de constitution robuste, qui supporte vigoureusement son mal, qui, dans la douleur, garde toute sa raison et vaque à ses affaires habituelles avec toute sa liberté d'esprit et toute sa force. »

En 1868, l'Algérie française a été en proie à une horrible *famine*, que la cruelle ineptie du système administratif auquel préside l'autorité militaire n'a pas su prévoir. Aux avertissements donnés à plusieurs reprises par le *Courrier*, le *Progrès de l'Algérie* et l'*Avenir algérien*, on a répondu par des poursuites en police correctionnelle, et 300,000 Arabes sont morts de faim sur des silos regorgeant de blé et appartenant aux grands seigneurs du pays, à ces chefs indigènes que le régime du sabre protége et qui, forts de cet appui, commettent toutes sortes d'exactions. Ce qu'on avait vu en France au IXe siècle, une colonie française l'a vu mille ans après, en pleine civilisation. Les conseils de guerre ont eu à juger des cas nombreux d'anthropophagie. Des mères ont tué leurs enfants pour se nourrir de leur chair; des cadavres ont été déterrés et des lambeaux humains disputés aux chacals par des hommes. Et cela se passait à l'ombre de notre drapeau, à l'époque heureuse où notre ministre de la guerre touchait 328,000 fr. d'appointements! Comme nous sommes loin du temps où Clovis II distribuait aux pauvres les lames d'argent qui recouvraient le chevet du tombeau de saint Denis!

Quoi qu'il en soit, ce n'est là qu'un fait très-exceptionnel, qui, nous l'espérons bien, ne se renouvellera plus; car, nous pouvons le dire avec confiance, l'humanité vogue aujourd'hui sur des mers nouvelles, où la *famine* ne se dresse plus comme un écueil à chaque pas de sa route. Les guerres internationales, d'autant plus rares d'ailleurs que les motifs en sont forcément soumis au jugement de l'opinion publique, organisées, réglées et contenues dans de certaines limites par un nouveau droit des gens, n'entraînent plus à leur suite la dévastation et la *famine*. Les chemins de fer, la vapeur, la liberté des transactions, l'abaissement des barrières et la libre circulation des grains, tout concourt à mettre à la portée de chaque contrée les productions de toutes les autres. Nous avons défini la société, « une assurance mutuelle contre les fléaux de la nature. » Or la loi économique qui régit l'assurance, c'est la loi des grands nombres, cette loi infaillible en vertu de laquelle le déficit sur un point se compensant par un excédant sur un autre, le niveau de la production générale ne varie presque pas d'une année à l'autre, de telle sorte que si la cherté des vivres, si la disette même peut affliger momentanément quelques contrées malheureuses, le risque de *famine* a pour jamais disparu.

— Hist. *Pacte de famine*. On a désigné par ce nom une conspiration ourdie pendant le règne de Louis XV et celui de son successeur, et à la tête de laquelle étaient la cour, les ministres, les principaux membres de la noblesse, du clergé, de la magistrature et les plus riches capitalistes de l'époque. Le but de cette conspiration était d'acheter à vil prix et d'accaparer tous les blés du royaume, d'en exporter ou même d'en détruire une partie, afin de produire la cherté dans les années même les plus abondantes, une disette affreuse dans les années médiocres, et de revendre alors, à un prix exorbitant, ce qui restait dans les magasins établis au dehors du royaume et notamment dans les îles de Jersey et de Guernesey. Ces opérations avaient un double résultat : elles procuraient des bénéfices énormes à ceux qui y prenaient part, et elles augmentaient le produit des dîmes que percevaient la noblesse et le clergé, dîmes que l'on recevait au moment où l'abondance régnait encore, et que l'on avait bien soin de garder en magasin jusqu'à ce que la *famine* que l'on préparait fût venue en doubler ou en quadrupler la valeur. Une telle conspiration de la cour et des riches contre le peuple et les pauvres paraît d'abord incroyable, et il ne faut rien moins que les preuves les plus évidentes pour que l'on puisse y ajouter foi. La guerre de la succession d'Espagne, les opérations financières de la Régence avaient ruiné l'agriculture, et plusieurs *famines* avaient déjà frappé la France, lorsqu'en 1729, sous le prétexte spécieux d'établir sur les recettes des années fertiles une réserve destinée à suppléer à l'insuffisance des mauvaises années, on présenta au roi un système sur le commerce des grains et sur l'établissement d'entrepôts et de greniers d'abondance. Les gens qui présentèrent ce projet trompèrent, dit-on, complétement le roi. Il est cependant difficile de croire qu'une pareille infamie, pratiquée par tous les ministres, les contrôleurs généraux, les lieutenants de police, les intendants des finances, les intendants des provinces, les intendants du commerce, les gouverneurs des geôles d'Etat, la plupart des membres du parlement de Paris, ait pu s'accomplir pendant un siècle, amener onze *famines*, soulever toutes les populations, sans que le chef de l'Etat, averti d'ailleurs par la clameur publique, ait été plus ou moins complice de ces odieuses manœuvres. On trouvera, d'ailleurs, plus loin, la preuve de sa complicité. Les gens de la ligue firent, dit-on, comprendre au roi que le gouvernement ne pouvait se charger lui-même de ces opérations, qu'il fallait créer une régie spéciale et la charger d'acheter les grains lorsqu'ils seraient abondants, d'établir les greniers et de revendre les réserves dans les temps de mauvaises récoltes. Louis XV créa cette régie et lui donna un bail qui fut signé, en 1729, par le contrôleur général des finances Orry, et renouvelé par son successeur tous les douze ans, jusqu'en 1789. En même temps, et par une singulière inconséquence, qui démontre évidemment que le but des monopoleurs n'était point de prévenir les *famines*, mais, au contraire, de les amener, ils obtinrent un arrêt du conseil qui permit l'exportation des blés. Cet arrêt, motivé sur le désir de faire hausser le prix des terres, était diamétralement opposé au but patent de la régie, mais, d'un autre côté, il devait singulièrement favoriser son but secret. Les opérations de la régie exigeaient de fortes avances : en effet, le blé ne s'achète point à crédit. Les riches propriétaires, les financiers, les gens de cour s'empressèrent de lui porter leurs fonds. Les ministres et le roi lui-même prirent part à l'entreprise; Louis XV lui fit une avance de 10 millions; car le roi avait une caisse particulière « avec laquelle, dit Lavallée dans son *Histoire de France*, il agiotait sur le prix des blés, se vantant à tout le monde du lucre infâme qu'il faisait sur ses sujets. » D'un autre côté, on entoura la société de tous les moyens de précaution possibles. De peur que la presse n'éclairât le peuple sur cette machination, qui n'a aucun précédent dans l'histoire, on fit défense aux écrivains, sous peine de mort, de parler de finances. Si le peuple se soulevait contre les accapareurs, *faisait la guerre au pain*, suivant l'expression du temps, la force publique, au nom du roi, massacrait ou envoyait aux galères ceux à qui la faim faisait prendre les armes. Quelquefois, aux justes plaintes du peuple on répondait par des sarcasmes que les gens bien nés trouvaient fort spirituels : « Il n'a pas de pain, le peuple, disait une noble hétaïre du temps, eh bien, qu'il mange de la brioche! » Se plaignait-on au parlement, les membres étaient de la ligue, et ceux qui auraient pu écouter ces plaintes étaient jetés à la Bastille. A l'aide de cette protection, les monopoleurs achetaient les blés de gré ou de force, les faisaient sortir de France, excitaient ainsi la hausse, réimportaient ensuite ces mêmes blés et réalisaient par ce moyen d'énormes bénéfices. Un nouveau bail fut passé, sous le ministère de Machault, en faveur d'une société secrète dont les agents furent les nommés Bouffé et Dufourni. Cette société, dont le bail fut renouvelé plusieurs fois, causa les *famines* générales de 1740, de 1741, de 1742. Le 12 juillet 1767, le contrôleur général des finances, de Laverdy, vendit une troisième fois la France à une compagnie de monopoleurs. Quatre millionnaires preneurs du bail, Ray de Chaumoul, grand maître des eaux et forêts; Rousseau, receveur des domaines du comté de Blois; Perruchot, ancien entrepreneur d'hôpitaux militaires, et Malisset, ancien boulanger, couvraient de leurs noms la tourbe des ministres, intendants des finances, intendants de provinces, présidents des cours souveraines et la foule des courtisans et des financiers conjurés contre la subsistance d'une nation tout entière. Quatre intendants des finances, Trudaine de Montigny, Boutin, Langlois et Boullongne se partagèrent le royaume, se distribuèrent un nombre égal de provinces à ravager, et entretinrent la correspondance avec les intendants provinciaux.

Les ministres Bertin et Sartine eurent le secret de l'entreprise. Ce dernier s'était réservé la capitale et l'Ile-de-France; Choiseul, qui faisait aussi partie de la bande, ravageait l'Alsace et la Lorraine; mais Malisset, nommé par la police l'homme du roi, et par la ligue le généralissime agent, devait se porter en poste, aux frais de l'entreprise, partout où le besoin le requerrait, pour commander, payer, faire mouvoir en tout temps, sur les ordres qu'il recevait, une armée d'ouvriers, d'inspecteurs ambulants, de commissionnaires, les acheteurs, les entreposeurs, les gardes des magasins, les meuniers, les contrôleurs, les vérificateurs, les receveurs, les buralistes, les commis, les emmagasineurs, les gardes des greniers domaniaux, des forteresses et châteaux du roi, dans lesquels s'amoncelaient tous les ans les farines et les grains dits du roi. L'exploitation de ce troisième privilége ne fut ni moins désastreuse pour le royaume ni moins lucrative pour la compagnie que celle des précédents. Cinq fois, en 1767, en 1768, en 1769, en 1775, en 1776, la *famine* factice vint grossir les dividendes des associés et apporter le désespoir et la mort à des milliers de citoyens. En 1768, les opérations s'étaient agrandies; le blé de France demeurait entassé dans des entrepôts établis à Jersey et à Guernesey, et la sortie de ces îles était réglée par un tarif gradué sur les besoins de la population et l'avidité des accapareurs. Les contrôleurs généraux d'Invau et Terray protégèrent cet établissement avec une sollicitude constante. Ce dernier même travailla à lui donner plus d'extension, en y joignant les moulins et les magasins de Corbeil, qu'il fit acheter par le roi. Turgot essaya de dissoudre une société dont les bénéfices étaient fondés sur les calamités publiques; mais lorsqu'il rendit, en 1775, l'édit sur le commerce des grains, les *famines* de 1775 et de 1776, et l'émeute appelée la guerre des farines lui apprirent qu'un ministre financier ne pouvait suivre la même politique qu'un ministre citoyen. Forcé, pour nourrir la France, de s'adresser à ceux-là même qui l'affamaient, il ne souffrit pas, du moins, que le nom du roi fût profané par son inscription dans ce pacte homicide. La calomnie, les correspondances supposées furent les moyens dont se servirent les associés pour le perdre auprès du roi, et

ils réussirent. Un des articles du bail de Laverdy portait qu'il serait renouvelé. Cette négociation fut accomplie, le 4 juillet 1777, par les soins de M. Lenoir, qui, à l'insu du ministère des finances, en reçut la mission de son protecteur et complice, M. de Sartine. La disette reparut en 1778. Necker fut forcé de suivre le système établi. Cependant les monopoleurs n'osèrent donner à leur traité une trop grande extension jusqu'au ministère de Brienne, où l'on renouvela, au mois d'avril 1788, la permission d'exporter les grains. Le peu de blé qui restait alors en France était déjà vendu aux associés quand Necker rentra au ministère (26 août). Une de ses premières opérations fut de défendre l'exportation des grains; mais ceux qui avaient échappé à la grêle du 13 juillet étaient sur mer ou en route pour les ports. Il crut voir du danger à retenir les blés qui se trouvaient encore sur nos rivages, et accorda une prime d'encouragement aux importateurs. Il fallut, au moment où les finances étaient dans une si grande détresse, racheter la subsistance du peuple au prix de 40 millions. A l'approche des Etats généraux, la ligue reprit ses travaux avec une nouvelle ardeur et réussit encore à affamer le royaume. Berthier, intendant de Paris, et Lenoir en étaient alors les chefs; Pinet en était le caissier général. Le pacte, qui se perpétuait depuis soixante ans, eût sans doute été encore renouvelé en 1789, si la Révolution n'eût fait disparaître cette monstruosité. Le pacte de *famine* avait laissé dans le cœur des citoyens une haine profonde contre l'ancien régime, haine qui devait bientôt se traduire par les plus terribles représailles.

Le *Pacte de famine* est le titre d'un drame, par MM. Paul Fouché et Elie Berthet, qui fut représenté pour la première fois au théâtre de la Porte-Saint-Martin, à Paris, le 17 juin 1839. Le héros de la pièce, qui eut, du reste, beaucoup de succès, est J.-C.-G. le prévôt de Beaumont, qui, mis à la Bastille le 17 novembre 1768, puis transféré à Vincennes le 14 octobre 1769, est resté vingt-deux ans prisonnier d'Etat. Il est mort centenaire en 1822. On a de lui : le *Prisonnier d'Etat* ou *Tableau historique de la captivité de J.-C.-G. le prévôt de Beaumont*, etc. (Paris, 1791, in-8°, avec portrait).

FAMINE (PORT-). V. PORT-FAMINE.

FAMIS s. m. (fa-miss). Comm. Etoffe de Smyrne, dans laquelle il entre des fils dorés.

FAMMAMATZ, ville du Japon, ch.-l. de la prov. de *même nom*, dans l'île de Niphon, près de la côte occidentale, à 220 kilom. S.-O. de Miaco; 15,000 hab. environ. Industrie et commerce actifs. Cette ville est entourée de murs et renferme un château et plusieurs temples situés sur une colline.

FAMOCANTRATON s. m. (fa-mo-kan-traton — de deux mots madécasses signifiant *qui saute à la poitrine*). Erpét. Nom donné à un reptile saurien de l'île de Madagascar.

— **Encycl.** Cette espèce de lézard, qui vit à Madagascar, ressemble assez au caméléon par la forme générale du corps. Sa longueur est de 0m,25 environ. Le voyageur Flaccourt assure que ce lézard est très-dangereux; il s'élance, dit-il, sur les nègres qui ont l'imprudence de s'approcher de l'arbre sur lequel il se trouve, et, à l'aide d'une membrane frangée qui règne sur chaque côté de son corps, s'attache si fortement à leur poitrine, qu'on ne peut l'en séparer qu'avec une lame tranchante; de là son nom madécasse. D'après d'autres voyageurs plus véridiques, ce reptile est un animal fort inoffensif, marchant assez lentement à terre, mais sautant avec agilité sur les branches des arbres, où il a l'habitude de tenir toujours sa gueule béante.

FAMPOUX, village et comm. de France (Pas-de-Calais), canton sud, arrond. et à 8 kilom. d'Arras; 1,160 hab. Commerce de grains, huile et tourbe.

Cette localité est tristement célèbre par la catastrophe dont elle fut le théâtre en 1846. Voici le récit émouvant que M. René de Pont-Jest a fait de cet événement :

« C'était le 8 juillet 1846; le train mixte était parti le matin de Paris pour Bruxelles à l'heure réglementaire, et, comme il était composé de vingt-six voitures, on avait dû le faire remorquer par deux locomotives. Il arriva à Arras sans encombre; mais, après avoir dépassé cette ville, les voyageurs s'aperçurent qu'il marchait avec une vitesse inaccoutumée.

» Le train atteignit ainsi la station de Rœux, à 8 kilom. d'Arras, et le cantonnier Watterloss, en le voyant arriver, fut tellement frappé du mouvement de la machine, qu'il dit à un autre employé qui se trouvait avec lui sur la voie : « Regarde la machine : il y a quelque » chose, elle va comme une anguille. »

» Ces deux hommes entendirent aussitôt un ouvrier crier à ses compagnons : « Mes amis, » sauvons-nous, je crains qu'un malheur n'ar» rive. »

» Ce pressentiment allait, en effet, se réaliser; car ces hommes avaient à peine eu le temps de se jeter sur la berge de droite, que la seconde voiture du convoi, qui était un fourgon de bagages, déraillait, rompait ses liens d'attache et entraînait hors de la voie le reste du train.

» Ce fut alors une scène épouvantable, indescriptible.

» Le chemin était en cet endroit un remblai de 6 mètres de hauteur et traversait des tourbières profondes. Treize voitures, roulant les unes sur les autres, tombèrent dans la partie de la tourbière qui était recouverte de plus de 3 mètres d'eau. C'étaient deux fourgons à bagages, un autre fourgon des messageries Laffitte et Caillard, deux voitures de 1re classe, deux de 2e classe, deux de 3e classe, une chaise de poste et trois diligences, dont deux venant de Paris et l'autre d'Amiens.

» Les ouvriers qui s'étaient jetés sur la berge opposée s'élancèrent du côté où le train venait de disparaître, et ils restèrent un instant immobiles, glacés d'épouvante.

» Huit de ces voitures, brisées en mille pièces, s'enfonçaient lentement dans le gouffre, subissant par le fait de leur poids un enlizement épouvantable. Au-dessus d'elles, ils reconnurent la chaise de poste dans laquelle se trouvait le général Oudinot avec son aide de camp, M. de Guys.

» Ceux des malheureux voyageurs qui n'avaient pas été tués sur le coup, ou que la terreur n'avait pas paralysés, se hissaient par les portières et cherchaient à se sauver à la nage; d'autres, les membres brisés, sanglants, s'accrochaient aux débris des wagons et disparaissaient lentement avec eux.

» Une jeune femme, Mme Robinet, veuve d'un employé supérieur de la préfecture d'Arras, était parvenue à grimper sur une voiture, et de là, folle, éperdue, elle criait : « Sauvez-moi pour mes enfants! »

» Un soldat, dont le bras avait été traversé par un éclat de bois et qui avait réussi à gagner le talus, l'entendit, et, arrachant cet éclat de bois de sa plaie saignante, se jeta bravement à la nage et parvint à la sauver.

» Le général Oudinot, lui aussi, avait atteint sans blessures graves le terrain solide; mais son aide de camp, M. de Guys, ne fut relevé que quelques heures après sur le talus, où il s'était traîné mourant. Il avait trois côtes fracturées et succomba le lendemain.

» M. Lestiboudois, médecin et ex-député du Nord, avait eu le même bonheur que le général Oudinot : il avait gagné la rive à la nage et il s'empressait auprès des blessés que les sauveteurs déposaient sur la berge.

» Cependant on avait télégraphié à Arras, et le commissaire de police de cette station arriva bientôt avec le procureur du roi, le maire d'Arras et deux médecins. D'un autre côté, le préfet du Pas-de-Calais avait expédié une compagnie de soldats du génie, que M. Busche, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avait accompagnée.

» On put alors organiser vigoureusement le sauvetage et arracher encore de nombreuses victimes à une mort horrible et certaine. Une pauvre femme, enlevée d'un wagon à demi-noyé, voulut à plusieurs reprises se précipiter dans la tourbière : il lui manquait un enfant encore; mais la malheureuse mère ne devait retrouver que son cadavre.

» Les blessures étaient hideuses; non-seulement la plupart de ces infortunés avaient les membres brisés, mais encore les chairs déchirées par des éclats de bois et des débris de glaces. Leurs cris de douleur étaient en même temps des cris de désespoir : l'un avait perdu sa femme, l'autre sa sœur ou son enfant.

» Enfin, on put se rendre compte du sinistre, et le bilan en était affreux : treize voyageurs et deux conducteurs tués; sept voyageurs blessés grièvement, et la plupart des autres couverts de sang et contusionnés.

» On craignait même que l'une des diligences, qu'on n'avait pu atteindre, ne renfermât encore d'autres victimes; mais on sut, le lendemain, que la religieuse et la jeune fille qui devaient s'y trouver avaient manqué le train.

» Le soir même, l'administration fit transporter à Arras les morts et les blessés. Le nombre de ces derniers s'était encore augmenté. Deux sapeurs du génie avaient reçu des contusions graves en se dévouant pour le sauvetage, ainsi qu'un hussard, Michel Fray, qui dut subir, peu de jours après, l'amputation de la jambe droite.

» Le lendemain, M. de Guys succombait à son tour. Le sinistre avait fait seize morts.

» Le ministre des travaux publics envoya dès la semaine suivante M. Frissard, membre du conseil des ponts et chaussées, pour faire un rapport sur cet horrible événement, et la cour de Douai évoqua l'affaire aussitôt.

» Notre tâche s'arrête là, car les débats n'ont pas fait découvrir les causes du déraillement, et les juridictions diverses qui ont connu de ce procès, tout en condamnant à l'amende et à la prison MM. Petiel et Duthois, employés supérieurs de la Compagnie, n'ont pas manqué cependant de rendre justice à l'administration du chemin de fer du Nord. »

FAN s. m. (fan). Philol. *Langue de Fan*, Nom par lequel les Chinois désignent le sanscrit, qui est la langue de leurs bouddhistes.

FAN, peuple anthropophage de l'Afrique occidentale, sur la côte du Gabon, au fond du golfe de Guinée; leur territoire s'étend à l'E. du mont Cameroun ou Camareens, et a été exploré dans ces dernières années par du Chaillu et le capitaine Burton, l'ancien compagnon de voyage de Speke. Notons d'abord les remarques de Burton sur le nom même de ce peuple. La forme *Fân* est exacte, en donnant à l'*n* un son fortement nasal; on dit aussi *Fânoué* ou *Pânoué*, et au pluriel *Ba-Fân*. *Fân*, dans la langue de ce peuple, signifie *homme;* c'est par corruption que les Européens du Gabon disent *Pâouin*. « En arrivant chez les Fân, dit Burton, je m'attendais à trouver une race à la peau noire, au regard féroce, aux membres épais; je fus singulièrement étonné de voir des hommes bien taillés, au teint clair, à la physionomie douce (*of decidedly mild aspect*). Les traits ne sont nullement ceux des nègres; beaucoup d'entre eux, s'ils étaient tout à fait blancs, pourraient passer pour des Européens. Très-peu se rapprochent du type nègre autant que les M'pongué (les indigènes du Gabon); aucun, autant que les noirs de la Guinée et du Congo... Leurs cheveux ne sont ni crépus ni laineux, comme ceux des tribus de la côte; chez quelques femmes, ils tombent au-dessous de la nuque, et leur texture est douce et fine (*of a superior order*). » Le même voyageur ajoute plus loin que la couleur des Fân est le café au lait, nuance qui distingue le montagnard africain, c'est-à-dire l'homme de l'intérieur. Quelques-uns sont très-noirs; mais ceux-là sont d'origine servile.

L'existence des Fân n'est pas ancienne, s'il faut en croire l'histoire obscure de ces hordes barbares. Ce n'est que depuis une ou deux générations qu'ils ont franchi la Serra do Cristal, c'est-à-dire l'escarpement occidental du grand plateau central, et que, refoulant les tribus moins belliqueuses des Bakélé et des M'pongué, ils se sont établis dans leurs demeures actuelles. En 1842, on en voyait peu à la tête des eaux du Gabon; maintenant ils descendent jusqu'aux factoreries de la bouche de la rivière. Ils étaient accompagnés, dans leur migration vers l'ouest, d'une autre tribu du même sang, les Ochéba, et sans doute ils avaient été poussés vers la côte par la pression des tribus intérieures. On cherche vainement les noms des Ochéba et des Fân sur les meilleures de nos cartes modernes; du Chaillu seul les a marqués sur la sienne. Les officiers français Serval et Griffon du Bellay, qui ont fait la reconnaissance du bas Ogovaï au mois de juillet 1862, nous apprennent (*Revue maritime et coloniale*) que les tribus du bas pays désignent les Fân en général sous le nom d'Ochéba. Toutes ces populations, au dire du capitaine Burton, sont représentées comme braves, belliqueuses et hospitalières.

FANADO ou **FANDO**, rivière du Brésil, prov. de Minas-Geraes, descend du versant N.-E. de la Serra das Esmeraldas, coule vers le N.-N.-O. et se jette dans l'Arassuahy, par la rive droite, après un cours d'environ 110 kilom.

FANAGE s. m. (fa-na-je — rad. *faner*). Agric. Action de faner l'herbe d'un pré qui vient d'être fauché; dessiccation des plantes fourragères : *Le* FANAGE, *dans les prairies fauchées, est fait par des femmes.* (Math. de Domb.)

FANAGORIA, ville de la Russie d'Europe. V. PHANAGORIA.

FANAISON s. f. (fa-nè-zon — rad. *faner*). Agric. Temps pendant lequel on fane : *Il n'est pas bon qu'il pleuve pendant la* FANAISON.

FANAL s. m. (fa-nal — bas latin *fanale*, *fanarium*, du grec *phanarion*, diminutif de *phanos*, flambeau, et aussi brillant, de *phainô*, je brille, qui se rapporte à *phaô*, même sens, de la racine sanscrite *bhâ* ou *bhas*, briller, d'où aussi le sanscrit *bhan*, lueur, *bhânus*, foyer, gothique *fon*, correspondant au grec *phanos*). Espèce de grosse lanterne dans laquelle on allume une bougie ou quelquefois une mèche alimentée par un réservoir d'huile : *Les* FANAUX *d'un navire. Allumer, éteindre des* FANAUX.

— Mar. Grosse lanterne de bord : FANAL *de signaux.* FANAL *de poupe. Au* XVIIe *siècle, les officiers généraux portaient trois* FANAUX *à l'arrière, auxquels l'amiral en ajoutait un fixé à la grande hune.* (Jal.) *Les* FANAUX *de combat doivent à la fois répandre beaucoup de lumière et dans tous les sens, et, autant que possible, être préservés de l'introduction de la fumée de la poudre.* (Bonnefous.) ‖ Petit phare, feu qu'on allume au sommet d'une tour, à l'entrée des ports ou sur une côte dangereuse, pour guider les navires pendant la nuit.

— Archéol. *Fanal de cimetière*, Colonne creuse élevée dans un cimetière, pour y placer un fanal pendant la nuit.

— **Encycl.** Mar. Depuis l'invention des lentilles à échelons par Fresnel, on a changé peu à peu tout l'éclairage des côtes. Les feux ont été rangés en quatre ordres, et c'est aux deux derniers qu'appartiennent ceux qu'on désigne sous le nom de *fanaux*. On les utilise pour indiquer les entrées de port, les balises importantes, les écueils dangereux, dont la position peut servir de point de repère dans un atterrissement. La lumière est fournie par une lampe d'Argand à une ou deux mèches, brûlant de 45 grammes à 195 grammes d'huile par heure. La hauteur de la flamme est de 0m,05 à 0m,07; son diamètre est de 0m,02 à 0m,04. Les *fanaux* ont une portée moyenne de 3 à 7 lieues marines. Un système réfringent et un système réflecteur ajoutent au pouvoir éclairant de la lampe. Le premier se compose d'une lentille à échelons formée de cinq anneaux superposés, courbés dans le plan horizontal de manière à constituer avec la partie centrale une masse cylindrique. La partie qui regarde les points de l'horizon occupés par la terre a été retranchée comme inutile. Le système réflecteur se compose de huit anneaux prismatiques, cinq au-dessus du système réfringent et trois au-dessous. La lumière éprouve sur la face oblique de ces prismes une réflexion totale qui l'oblige à sortir parallèlement aux rayons réfractés par le système réfringent. La coloration ayant paru affaiblir l'intensité de la lumière, on a renoncé à ce moyen de distinguer les feux les uns des autres; on a imaginé de faire varier périodiquement l'éclat : de là les feux à éclipses. La durée de la période caractérise le feu et sert à le reconnaître. Les éclats sont produits à l'aide d'un appareil indépendant, composé de deux lentilles cylindriques qui viennent successivement diriger leur axe vers tous les points de l'horizon. Elles ramènent dans la direction de leur axe les rayons dispersés dans d'autres directions, et déterminent ainsi un éclat suivi d'une émission de lumière bien moins vive. Deux points de l'horizon perçoivent des éclats en même temps, et, comme les lentilles tournent toujours autour de l'axe du feu, à l'aide de galets et de mouvements d'horlogerie, chaque point de l'horizon reçoit un éclat à son tour. Les tours qui portent les *fanaux*, quoique moins élevées que les phares, doivent cependant présenter assez de solidité pour résister à la mer et au vent. On les construisait autrefois en pierres de taille encastrées les unes dans les autres; le système de construction en fer semble aujourd'hui prévaloir.

— Archéol. *Fanal de cimetière.* Une pensée pieuse présida à l'érection de ces monuments singuliers qui ornaient, au moyen âge, la plupart des cimetières. La lueur rouge du *fanal*, aperçue de loin par le voyageur dans l'obscurité des ténèbres, lui rappelait le souvenir des trépassés et l'engageait à prier pour le repos des âmes du purgatoire. La terreur mystérieuse qu'inspiraient ces phares lugubres prit une teinte de plus en plus religieuse; la colonne funèbre devint comme le centre d'un véritable culte; des autels se dressèrent au pied du monument, et des cérémonies religieuses s'y accomplirent à certaines époques de l'année. Aujourd'hui encore, des processions se rendent à certains jours auprès de ceux de ces *fanaux* que le temps a épargnés. On cite, parmi ceux qui sont encore debout, les *fanaux* d'Estrées et de Saint-Georges-de-Ciron (Indre), de Felletin (Creuse), de Montaigu (Puy-de-Dôme), de Mauriac et du Falgoux (Cantal), d'Etivareille (Allier), de Fenioux (Charente-Inférieure), d'Antigny (Vienne), de Parigné-l'Evêque (Sarthe).

FANANDEL s. m. (fa-nan-dèl). Argot. Ami, camarade.

— *Grands fanandels*, Association de gens sans aveu, fondée à Paris en 1816.

FANANO, bourg du royaume d'Italie, prov. et à 40 kilom. S. de Modène; 2,341 hab. C'est un joli bourg, orné de belles églises, d'édifices bien construits et d'une place assez spacieuse, à une extrémité de laquelle jaillit une fontaine dont les eaux dérivent du fleuve Cimone à l'aide d'un long canal.

FANAR et **FANARIOTES**. V. PHANAR et PHANARIOTES.

FANATIQUE adj. (fa-na-ti-ke — latin *fanaticus;* de *fanum*, proprement oracle, lieu où se rendent les oracles, temple; d'où aussi *profanus*, profane, qui reste devant le temple, qui ne peut entrer, parce qu'il n'est pas initié. *Fanum* se rapporte à la même racine que *vates*, prophète, pour *fates*, savoir la racine sanscrite *bhâ*, parler, qui est devenue en grec *phaô* et en latin *fir*, *fari*. Quant au latin *fanaticus*, il désignait dans l'origine un prêtre de Cybèle, d'Isis ou de Bellone, rendant des oracles. Il y a dans Gruter une inscription dans laquelle un Cornelius Januarius est appelé *fanaticus;* on trouve également : *Fanaticus de æde Bellonæ, Fanaticus ex vico Bellonæ*, etc. Comme ces prêtres paraissaient furieux et extravagants dans leurs prédictions et leurs sacrifices, on a appelé ensuite, à cause de cela, *fanatiques*, tous ceux qui s'imaginaient avoir des révélations et des inspirations, qui se croyaient transportés d'une fureur divine. Les premiers chrétiens donnaient le nom de *fanatiques* à tous les idolâtres, parce que leurs temples étaient désignés sous le nom de *fanum*. C'est ainsi que les vieilles chroniques de France ont appelé Clovis *fanatique* ou païen). Exalté par un excès de zèle religieux : *Un prédicateur, un prêtre* FANATIQUE. *Les musulmans* FANATIQUES. *Voulez-vous faire des impies et des hypocrites, montrez-vous* FANATIQUES *et intolérants.* (Chateaub.) ‖ Qui est du fait des personnes fanatiques, qui appartient aux fanatiques : *Un zèle* FANATIQUE. *Son attachement presque* FANATIQUE *pour Napoléon ne lui permit pas de servir les Bourbons.* (Balz.)

— Par ext. Qui montre un zèle outré dans un genre quelconque : *Les enfants sont, pour ainsi dire,* FANATIQUES *de justice et d'égalité.* (Mlle F. Maréchal.) *Condorcet était* FANATIQUE *d'irréligion, et atteint d'une sorte d'hydrophobie sur ce point.* (Ste-Beuve.)

— Substantiv. Personne fanatique, qui

montre un zèle outré pour sa religion : *Il est aussi inutile d'argumenter avec un* FANATIQUE *que de contester à un amant les perfections de sa maîtresse.* (Volt.) ‖ Personne qui montre un zèle outré pour un objet quelconque : *Il faut laisser les* FANATIQUES *d'autorité déclamer contre les conspirateurs.* (Proudh.) *Il y a eu, à toutes les époques de l'histoire, des* FANATIQUES *d'incrédulité.* (J. Simon.)

— Hist. relig. Membre d'une secte de visionnaires qui s'étendit en Hollande, en Allemagne et en Angleterre.

— Jeux. A l'hombre, Réunion des quatre valets dans la main du même joueur : *J'ai le* FANATIQUE.

FANATIQUEMENT adv. (fa-na-ti-ke-man — rad. *fanatique*). D'une manière fanatique, avec fanatisme : *Etre attaché* FANATIQUEMENT *à sa foi politique.*

FANATISÉ, ÉE (fa-na-ti-zé) part. passé du v. Fanatiser : *Un homme* FANATISÉ.

FANATISER v. a. ou tr. (fa-na-ti-zé — rad. *fanatique*). Rendre fanatique : *Il est plus facile qu'on ne croit de* FANATISER *les gens; il suffit de parler à leurs passions.* (Raynal.) *La réalité seule est trop froide pour* FANATISER *l'esprit humain; il ne se passionne que pour des choses un peu plus grandes que nature.* (Lamart.)

— Rem. La Harpe, dans son écrit sur la langue révolutionnaire, s'était déchaîné contre le verbe *fanatiser;* il avait posé comme règle générale qu'aucun adjectif en *ique* ne pouvait produire un verbe en *iser.* Marie-Joseph Chénier lui démontra par un argument *ad hominem* qu'il se trompait :

Si par une muse électrique
L'auditeur est électrisé,
Votre muse paralytique
L'a bien souvent paralysé;
Mais, quand il est tyrannisé,
Parfois il devient tyrannique :
Il siffle un auteur symétrique,
Il rit d'un vers symétrisé,
D'un éloge pindarisé,
Et d'une ode antipindarique,
Vous avez trop dogmatisé :
Renoncez au ton dogmatique;
Mais restez toujours canonique,
Et vous serez canonisé.

FANATISME s. m. (fa-na-ti-sme — rad. *fanatique*). Zèle outré pour le triomphe d'une doctrine religieuse : *On entend aujourd'hui par* FANATISME *une folie religieuse sombre et cruelle; c'est une maladie qui se gagne comme la petite vérole.* (Volt.) *Le* FANATISME *n'est pas une erreur, mais une fureur aveugle et stupide que la raison ne retient jamais.* (J.-J. Rousseau.) Le FANATISME *est toujours produit par la persécution.* (Napol. Ier.) *L'homme ivre de* FANATISME *torture et brûle son père au nom d'un Dieu de paix.* (De Ségur.) *L'ignorance est le plus ferme appui du* FANATISME *et du despotisme.* (E. de la Bédollière.)

Fanatisme! qu'entends-je! et quel horrible nom!
Enfant dénaturé de la religion,
Armé pour la défendre, il cherche à la détruire,
Et, reçu dans son sein, l'embrasse et le déchire.
VOLTAIRE.

— Par ext. Zèle outré et violent; sentiment poussé jusqu'à l'exaltation; attachement passionné pour une chose, une idée, une opinion : FANATISME *politique.* FANATISME *artistique. Le* FANATISME, *dans tous les genres, fait dire bien des absurdités, quand il ne fait pas commettre de crimes.* (Mme du Deffant.)

— **Epithètes.** Affreux, horrible, inhumain, barbare, sauvage, féroce, cruel, impitoyable, inflexible, implacable, épouvantable, redoutable, effroyable, furieux, déchaîné, intolérant, sanguinaire, homicide, maudit, exécrable, dangereux, funeste, sourd, sombre, exalté, outré, irrité, sacrilége, impie, brûlant, ardent, impétueux, zélé, absurde, aveugle, extravagant.

— **Encycl.** Il y avait des fanatiques chez les Grecs et chez les Romains. Ils demeuraient dans les temples (leur nom vient de *fanum*, temple), et, à certains moments, ils entraient dans une espèce d'enthousiasme, de délire, qu'ils disaient leur être communiqué par le dieu qu'ils servaient. Souvent ils prononçaient des oracles en s'agitant et en branlant la tête avec violence.

A Rome, les fanatiques avaient leur résidence ordinaire dans le temple de Bellone, où ils se montraient au peuple crédule remplis de la fureur divine, comme le dit Juvénal dans sa satire IVe :

. . . . . *Sed fanaticus œstro*
Percussus, Bellona, tuo...

Ils se pratiquaient des incisions dans les bras avec des poignards, se coupaient des morceaux de chair et faisaient des sacrifices de leur sang à la déesse des combats.

Mais le temple de Bellone n'avait pas le monopole des fanatiques; dans les temples de plusieurs autres dieux, se trouvaient des individus dont le métier était d'éprouver les mêmes fureurs. Il pouvait se trouver, dans le nombre de ces fanatiques, des épileptiques, des aliénés, des maniaques; mais il est évident, d'après les récits des anciens, que la plupart étaient des charlatans qui exploitaient le peuple.

Dans la suite des temps, le mot changea peu à peu de signification et finit par désigner, non plus celui qui choisit le temple pour sa résidence, mais celui qui prend la religion même comme objet de ses sentiments passionnés ou comme moyen de ses vengeances et de ses fureurs.

Dans le sens ordinaire du mot, le *fanatisme* est le zèle ignorant et aveugle, poussé jusqu'à la frénésie. Excité et dirigé par des mains habiles, c'est l'instrument le plus dangereux des passions politiques et religieuses. On dit aussi, mais par une extension abusive de la signification du mot, le *fanatisme* de la science et de la raison. L'ardente recherche de la vérité n'a rien de commun avec le *fanatisme*, car elle apporte la lumière et non l'aveuglement. La raison, enfin, tempère les passions plus qu'elle ne les excite. On ne saurait dire de Socrate, par exemple, qu'il fut un fanatique, puisque ses convictions étaient raisonnées, et que sa mort fut aussi calme et aussi paisible que sa vie.

Toute passion exclusive est dangereuse, parce qu'elle rompt l'équilibre des facultés de l'âme et étouffe la voix de la raison. Chez le vieil Horace et chez le républicain Brutus, le *fanatisme* politique avait détruit jusqu'au sentiment paternel. On a vu des peuples entiers atteints de la même fureur. Qu'était Sparte, sinon un foyer ardent de *fanatisme* farouche et implacable? Vante qui voudra ce peuple féroce, nous n'avons pas le courage de louer des vertus dont frémit l'humanité. Et sans remonter si haut, nous avons vu en France, dans la période révolutionnaire, à quels crimes peut être entraîné le patriotisme ombrageux et égaré. Les massacres de septembre sont l'œuvre du *fanatisme.*

Le *fanatisme* procède en premier lieu de l'ignorance. Rien de plus propre à l'exciter que la foi religieuse, quand elle bannit tout à fait le libre arbitre et le raisonnement. Aussi le *fanatisme* est-il de toutes les religions. Quand il n'aboutit, comme chez les faquirs de l'Inde ou chez les moines du moyen âge, qu'à un innocent idiotisme, on peut en rire. S'il plaît à certaines gens de se flageller chaque jour jusqu'au sang, de se fouler tout nus à travers les ronces et les épines, ou de passer vingt ans sur un pied au faîte d'une colonne, à regarder le bout de leur nez, le tout pour la plus grande gloire de Brahma ou de Jéhovah, nous n'avons rien à y voir. Mais lorsque ces cerveaux, calcinés par la méditation ou exténués par le jeûne, interviennent dans les relations sociales, il y a péril public. Si le *fatanisme* gagne les masses et passe presque à l'état d'institution, le péril est bien autre. Si, enfin, et c'est le dernier degré de l'aberration furieuse, si cette arme est mise à l'usage d'une religion jalouse, intolérante, exclusive et possédée de la manie de convertir à tout prix, même par le fer et le feu, oh! alors, vous aurez de pieux scélérats qui entasseront de bonne foi crimes sur crimes, pour monter jusqu'aux cieux. L'histoire fourmille de ces exemples qui confondent la raison.

Les sacrifices humains furent en usage dans toute l'antiquité. Qui les commandait? Le *fanatisme.* Chez nos ancêtres, on se disputait l'honneur de fournir la première victime à Teutatès. Dans l'Inde, on se précipitait sous le char du dieu exterminateur. Les sauvages de la Polynésie ont encore ces belles coutumes. Telle était l'idée que les prêtres avaient donnée de leurs dieux, qu'on ne pouvait les apaiser qu'en immolant ce qu'on avait de plus cher. C'est avec une foi parfaite dans ces admirables doctrines qu'Abraham sacrifia son fils et Agamemnon sa fille. Les religions antiques étaient toutes plus ou moins persécutrices; mais, comme elles ne visaient pas à l'universalité, il y avait des bornes à leurs fureurs. Puis, de temps à autre, des législateurs et des souverains éclairés, tels que Solon ou Périclès, Marc-Aurèle ou Julien, renvoyaient les prêtres au fond de leurs sanctuaires ténébreux et gouvernaient les peuples par la raison appuyée de l'exemple. Pour que le *fanatisme* ne connût plus de bornes, il fallait une religion nouvelle qui se fît d'abord une loi de proscrire comme indignes de l'homme tous les sentiments humains, puis qui se proposât pour but la domination universelle. Telle fut, telle serait encore la religion catholique, si sa puissance répondait à ses désirs et à ses usurpations.

Pressée et réduite à ses principes essentiels, la religion tient tout entière dans ces deux préceptes : croire et obéir. Plus le dogme est absurde, plus la foi est nécessaire et méritoire. Le beau mérite, en effet, de croire à des choses raisonnables! Non, non, l'on ne saurait trop humilier cette orgueilleuse raison, qui se permet de juger du bien et du mal, du juste et de l'injuste, comme si la raison avait été donnée à l'homme pour qu'il en fît usage! Quand les yeux de la raison ont été crevés et que l'âme est arrivée à ce point de cécité où les miracles sont chose courante, où le noir est blanc et le crime vertu, la religion ajoute : « Obéissez! » A quoi? Aux préceptes de la raison, aux devoirs naturels, aux impulsions du cœur, aux lois positives, humaines enfin, qui découlent plus ou moins de ces sources? Non : obéissez aveuglément à celui qui commande au nom de Dieu, vous ordonnât-il un régicide, un parricide ou un massacre général. Vous n'avez plus ni âme ni conscience, vous êtes *mort en Dieu.* Il vous en coûtera peut-être de faire violence à ce sentiment d'humanité qui ne meurt jamais tout à fait au fond du cœur; tant mieux : votre obéissance n'en sera que plus agréable à Dieu. La conséquence directe, fatale d'une pareille doctrine, c'est le *fanatisme.* Tuez, tuez, c'est l'esprit de l'Eglise. Tout fidèle qui ne suit que tellement quellement ses préceptes est accusé de tiédeur. Pour être un saint, et même un grand saint, il faut avoir le courage de s'élever au-dessus des sentiments vulgaires, d'allumer des bûchers ou de commander des massacres, comme Dominique, Pie V et Torquemada. Et qu'on n'aille pas s'imaginer que les horreurs qui souillent les annales de l'Eglise soient à ses yeux des incidents regrettables à mettre sur le compte de l'erreur ou de la passion égarée; non, tous les crimes du *fanatisme* sont par elle qualifiés actes de foi et de vertu. Lisez plutôt son histoire écrite par ses docteurs. L'Eglise sanctifie le *fanatisme* et ne répudie aucun de ses actes, pas même la Saint-Barthélemy.

Dans toutes les tragédies de l'Eglise, il y a toujours, comme dans la tragédie de Voltaire, un Mahomet qui commande et un Séide qui obéit. Le premier est un scélérat réfléchi et de sang-froid qui voit le crime, qui en mesure l'étendue, en calcule les profits, et dirige le poignard en cachant sa main. Le second, irresponsable comme la brute ou la foudre, ne voit rien, n'entend rien et vous frappe sans calcul, quelquefois sans haine, et marmotte des prières, comme Simon de Montfort en ordonnant des boucheries. C'est le comble du *fanatisme.* Lorsque Innocent III eut prêché contre les Albigeois la guerre d'extermination, il attendit et laissa faire. Il connaissait son temps. Outre l'appât de la curée qui devait attirer tous les routiers, tous les brigands de l'Europe dans des contrées industrieuses et riches, le *fanatisme* devait aussi, dans ses plans, entraîner bon nombre d'âmes simples et naïves qui croiraient, comme leur chef, gagner le ciel en jetant dans les flammes des femmes et des enfants. Le succès dépassa les espérances du saint-père. Le *fanatisme* fit merveille, et s'il ne convertit pas les Albigeois, du moins il les extermina, aux grands applaudissements de Rome, qui, pour perpétuer le souvenir de ces actes glorieux, institua des fêtes commémoratives, pieuses cérémonies qui n'ont cessé qu'à la Révolution française. Voilà donc le *fanatisme* religieux bien et dûment sanctifié.

Il en a toujours été ainsi. Depuis que les sentiments humains, réveillés par la philosophie, ont forcé les historiens de l'Eglise à mettre quelque pudeur dans leurs apologies, nous avons vu naître d'étranges purifications. Pour absoudre l'Eglise des auto-da-fés, des Saint-Barthélemy, de l'extermination des Albigeois, des Vaudois, des wiclefistes, des hussites, des Moraves, des Cévenols, des protestants et des juifs, les Pères modernes, Lacordaire, entre autres, rejettent ces abominations sur l'esprit du temps et prétendent qu'elles étaient populaires. Singulière excuse! Eh! monstres, c'est là votre plus grand crime! Comment donc aviez-vous façonné l'esprit des peuples depuis tant de siècles, que de telles horreurs leur parussent toutes naturelles? Il n'est que trop vrai, le *fanatisme* avait dégradé les âmes au point que des hommes pieux, tels que saint Louis, croyaient faire œuvre agréable à Dieu en perçant d'un fer rouge la langue des blasphémateurs. S'il en était ainsi d'un monarque éclairé, que devait-il en être des foules? Le *fanatisme* a cela d'exécrable qu'il pervertit plus que les autres les âmes simples et douces, les bons, les meilleurs, la femme, l'enfant. Ce sont ces êtres faibles, rendus cruels par vos prédications, qui signalent le vaudois caché à l'espion de l'Eglise et qui hurlent des cantiques autour des gibets. C'est une pauvre femme qui, dans toute la sincérité de son cœur, attise de son souffle le bûcher de Jean Huss et qui provoque cette douce exclamation digne du Christ : *O sancta simplicitas!*

Voltaire et son armée ont fait une rude guerre au *fanatisme.* L'esprit moderne, infusé dans nos lois et dans nos mœurs, l'ont fait fuir et l'ont forcé à se cacher.

La foi, la grande foi qui allumait des bûchers, se meurt et s'éteint. Le *fanatisme* aurait beaucoup de peine aujourd'hui à créer des Jacques Clément, des Jean Châtel et des Ravaillac, et il pourrait moins encore produire des Montfort et des Torquemada; mais le croire mort, ce serait s'abuser étrangement. Il y a quatre ans à peine, dans une ville populeuse où vivent quelques protestants protégés par nos lois au milieu d'une forte majorité catholique, à Toulouse, un saint archevêque n'a-t-il pas osé ordonner des cérémonies publiques en mémoire du massacre des protestants commis en 1563? Voyez passer dans le Midi, les dimanches et fêtes, les processions de pénitents gris et de pénitents noirs, armés de torches, masqués et promenant au son d'instruments lugubres des saints qui ont l'air de vrais diables, et dites si le *fanatisme* serait difficile à réveiller parmi ces populations! Eh! il y a encore tel coin de la France où il suffirait de crier : « Sus au protestant! » ou « à l'impie! » pour vous faire lapider par les femmes et les enfants. Pour chasser le sinistre fantôme, il n'est qu'un moyen, ou plutôt un mot magique, le dernier vœu de Mirabeau mourant : « Des lumières! encore des lumières! et toujours des lumières! »

Fanatisme des philosophes (LE), ouvrage de Linguet, publié en 1764. L'auteur avait à peine vingt-huit ans lorsqu'il donna ce livre au public.

C'est une attaque contre la philosophie et surtout contre les philosophes. Reprenant la thèse qu'avait soutenue Jean-Jacques Rousseau sur le danger des sciences, il essaye de prouver que la philosophie, de même que les sciences, est nuisible aux peuples. Selon lui, tous les princes qui ont eu des philosophes pour précepteurs ont été méchants et ont mal gouverné leurs sujets. Il cite : « Commode, dont l'existence fut souillée de tous les excès; Caracalla, ce monstre à figure humaine, » qui, tous les deux, avaient été instruits par des philosophes. « Que les philosophes nous rendent donc raison de cet effet étrange, dit-il. Qu'ils nous apprennent comment, avec de si beaux préceptes, ils font de si mauvais élèves. Qu'ils nous disent pourquoi la vertu s'éclipse des cours dès qu'ils y paraissent, pourquoi les plus violents oppresseurs des hommes sont sortis de ces écoles où l'on n'enseigne en apparence qu'à chérir l'humanité. » Il conclut en disant qu'il n'est jamais utile d'éclairer les hommes, et qu'il est toujours dangereux de les éclairer trop. Le nom de la philosophie signifie amour de la sagesse. Elle s'en pare avec fierté, comme on charge les armoiries de symboles qui n'ont aucun rapport avec les actions de ceux qui les portent. Enfin, les philosophes, qui vendent cher au genre humain le peu de connaissances réelles qu'ils lui procurent, en travaillant à le polir, le détruisent. Ils sont comme ces sculpteurs malhabiles qui, sous prétexte d'ébaucher une figure, réduisent à rien un bloc de marbre.

Le *Fanatisme des philosophes* excita la fureur des encyclopédistes. Ne sachant sur qui déverser le ridicule, puisque le livre était anonyme, ils l'attribuèrent à Gresset. Grimm disait dans sa *Correspondance :* « On l'attribue à Gresset, mais j'ai de la peine à le croire si plat. Cet auteur, quel qu'il soit, prétend que les philosophes portent la pourriture partout, et que les princes qui ont été élevés par eux n'ont été que des monstres, témoin Néron et Alexandre le Grand, qu'il associe ensemble... Si une grande princesse, de nos jours, a voulu confier l'héritier de son trône à un philosophe, j'espère qu'elle frémira du danger qu'elle a couru, en lisant l'auteur du *Fanatisme des philosophes*, et qu'elle le mandera lui-même d'Abbeville en Picardie, pour former le successeur de ses vertus et de sa gloire par ses maximes pleines de raison et de lumière. » Les railleries amères et les injures ne furent pas épargnées à Linguet, lorsqu'on sut qu'il était l'auteur de cet écrit; mais si la plupart de ses idées sont fausses et paradoxales, il les soutient du moins avec chaleur, avec une sorte d'éloquence, quelquefois même avec esprit.

FANCELLI (Luca), architecte italien du XVe siècle. Il reçut des leçons de Brunelleschi, qu'il aida à construire le palais Pitti, à Florence (1440), et fournit les plans de plusieurs édifices élevés dans cette ville. — FANCELLI (Chiarissimo), sculpteur, né à Settignano, en Toscane, au XVIe siècle. Il était de la famille du précédent. La cathédrale de Pise possède de cet artiste deux statues colossales qu'il exécuta en 1588. — FANCELLI (Jacopo-Antonio), sculpteur, de la même famille que le précédent, né à Rome au commencement du XVIIe siècle, apprit son art sous Bernin, dont il fut un des meilleurs élèves. Il exécuta, entre autres morceaux, la statue colossale du *Nil*, pour la fontaine de la place Navone.

FANCELLI (Pietro), peintre italien, né à Bologne en 1764, mort en 1850. Il étudia particulièrement les œuvres des Carrache et celles des grands maîtres vénitiens, et prit rang parmi les meilleurs peintres de l'Italie contemporaine. Fancelli a exécuté la belle toile du grand théâtre de Bologne. On trouve dans cette ville un assez grand nombre de ses œuvres, parmi lesquelles nous citerons : *Saint Thomas de Villeneuve faisant l'aumône* et le *Bienheureux Simon de Todi*, à l'église San-Giacomo-Maggiore. On cite, à Modène, un plafond de cet artiste, représentant *Prométhée, aidé de Minerve, animant sa statue*, au palais Campori.

FANCHON s. f. (fan-chon — dim. villageois du nom de *Françoise*). Petit fichu que les femmes portent sur la tête et nouent sous le menton : *Se coiffer d'une* FANCHON.

Fanchon la vielleuse, comédie-vaudeville en trois actes, par Bouilly et Joseph Pain, représentée à Paris, au théâtre du Vaudeville, en 1800.

Bouilly, que la sensiblerie affectée de ses ouvrages avait fait surnommer *Lacrymal*, aborda le genre du vaudeville avec cette pièce, prétendue histoire de cette Fanchon la Vielleuse dont la beauté a fait tant de bruit en son temps et que l'on appela la *Ninon du boulevard.* L'intrigue, destinée à mettre en relief les traits les plus saillants de l'héroïne, est d'une simplicité digne de l'auteur des *Conseils à ma fille.* Fanchon, par sa beauté, ses talents et ses grâces, est devenue l'objet de l'adoration des brillants seigneurs

qui s'assemblent chaque soir au boulevard, où elle se rend elle-même pour jouer de la vielle, et ce sont les cadeaux qu'elle a reçus de la belle compagnie qui l'ont enrichie. Elle emploie sa petite fortune à soulager les malheureux. Parmi ses adorateurs, il en est un fort épris, plus épris que les autres, qui veut l'épouser; toutefois, il ne veut en arriver là que lorsqu'il sera sûr d'être aimé. Son titre de colonel disparaît sous un déguisement modeste, et son nom de Francarville se change en celui d'Edouard. Il se loge dans la maison qu'habite Fanchon et passe pour un jeune peintre sans fortune. Est-il besoin de dire que la vielleuse l'aime? Elle l'aime donc et achète sur ses économies une terre en Savoie, sous le nom d'Edouard ; c'est là qu'elle se retirera avec lui, c'est dans les montagnes qui l'ont vue naître que leur bonheur ira se cacher. Mais le hasard lui apprend la vérité. Aussitôt tout est changé : elle pouvait aimer Edouard, elle ne peut aimer le colonel Francarville. Tout s'arrange pour le mieux cependant, et après s'être fait prier un peu, elle finit par céder à l'amant ce qu'elle eût refusé au colonel. Telle est l'action principale; mais il est encore d'autres amours épisodiques qui font ressortir la bienfaisance de Fanchon. A travers la pièce circulent plusieurs personnages très-peu nécessaires, mais d'ailleurs fort agréables, entre autres l'abbé de Latteignant, chanoine aussi spirituel que libertin, qui contraste on ne peut mieux avec Fanchon, toujours sage, toujours vertueuse, et luttant sans cesse contre les séductions de tous genres. L'ouvrage est écrit avec plus de prétention que de talent; il n'en obtint pas moins un succès fabuleux dû, en grande partie, à des couplets extrêmement jolis, habillés d'airs charmants. Parmi ces couplets, dont la musique est de J.-D. Doche, il en est trois qui ont survécu à la pièce : nous voulons parler de la *Romance de Fanchon la vielleuse*. Toutes nos aïeules l'ont chantée et rien n'est plus touchant que l'air qui l'accompagne, délicieux morceau que l'on a attribué souvent à Cherubini et que nous reproduisons plus loin.

On raconte que Barré, directeur du théâtre du Vaudeville, qui n'avait reçu la pièce de Bouilly que sur la réputation de ce dernier, déjà bien établie, jugeait l'ouvrage si mauvais que, dans la prévision d'une chute, il ne voulut pas faire la dépense d'un riche ameublement de salon; il préféra le louer, et *Fanchon* ayant été jouée quatre mois de suite, le prix de location coûta plus du double de celui que le tapissier avait demandé pour le vendre.

Il ne manquait plus au succès de *Fanchon la vielleuse* que d'être attaquée par l'abbé Geoffroy, le sévère aristarque du *Journal de l'empire*. C'est ce qui arriva. Il tonna contre les représentations de cette pièce avec une fureur que l'on a réellement de la peine à s'expliquer, en la représentant comme une œuvre immorale, indigne de voir le jour sur une scène qui se respecte. Outre la *Grâce de Dieu*, Fanchon a encore inspiré les pièces suivantes :

Fanchon la vielleuse, v. 1 acte par René Perin (Jeunes-Elèves), non impr.; la *Vielleuse du boulevard*, mél. 3 actes, par Hector Chaussier (Paris, Barba, an XI [1803], in-8°); *Un trait de Fanchon la vielleuse*, c. anecd. 1 acte, par Th. D* (Paris, Fages, an XII [1804], in-8°); *Fanchon la vielleuse de retour dans ses montagnes*, c. 3 actes, par MM. Aude et Servières (Paris, Fages, an XII [1803], in-8°); les *Trois Fanchon* ou *Cela ne finira pas*, fol.-v. 1 acte mél. de danses, par MM. Bonet et Joie fils (Paris, Barba, an XI [1803], in-8°); la *Petite revue lyonnaise* ou *Fanchon la vielleuse à Lyon*, c.-v. 1 acte, par E. Dupaty (Paris, Barba, 1811, in-8°); *Fanchon toute seule* ou *Un moment d'humeur*, v. 1 acte, par L. Conet (Paris, 1803, in-8°). On a parodié, au théâtre de Mons, la comédie du Vaudeville sous le titre suivant : *Manon la ravaudeuse*, c.-v. 1 acte, par MM. Désaugiers, Henrion et Servières (Paris, 1803, in-8°).

1er COUPLET. *Allegretto.*

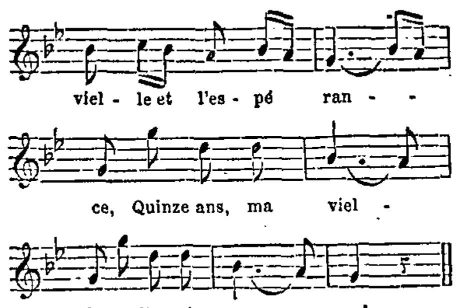

DEUXIÈME COUPLET.

En pleurant, dans chaque village,
Fanchon allait tendant la main.
Pauvre petite, ah! quel dommage!
Que n'étais-je sur ton chemin,
Lorsque tu n'apportais en France
Que tes chansons, quinze ans, ta vielle et l'espérance!

TROISIÈME COUPLET.

Quinze ans! et sans ressource aucune!
Que l'on éveille de soupçons!
Cependant, j'ai fait ma fortune
Et n'ai donné que mes chansons.
Fillette sage, apporte en France
Tes chansons, tes quinze ans, ta vielle et l'espérance!

FANCHONNETTE s. f. (fan-cho-nè-te). Sorte de pâtisserie : FANCHONNETTES *au chocolat*. FANCHONNETTES *à la vanille*.

— **Encycl.** Si vous ne craignez pas la peine, si vous disposez de beaucoup de temps, si vous adorez les fines pâtisseries, nous vous recommandons la recette suivante. Préparez :
Feuilletage douze tours, un demi-litre ;
Blancs d'œufs, trois ;
Sucre en poudre, quatre onces ;
Crème à la vanille, ou café moka, ou chocolat, quantité suffisante ;
Ananas, ou abricots, ou raisin de Corinthe, etc. ;
Moules à tartelettes, trente environ ;
Pour chaque moule, huit meringues.

Il s'agit maintenant d'opérer avec précision. Abaissez légèrement votre feuilletage ; foncez avec vos moules à tartelettes ; chauffez légèrement au four ; retirez et laissez refroidir ; battez bien exactement vos blancs d'œufs avec le sucre ; mettez dans les moules, et garnissez le milieu avec la crème, le café ou le chocolat ; ajoutez les fruits ; masquez avec des blancs d'œufs ; placez dessus les meringues ; glacez et perlez ; remettez au four en ménageant la chaleur ; servez avec confiance. Si l'entremets se trouve détestable, recommencez à la prochaine occasion, car c'est votre faute, et non celle de la recette.

Fanchonnette (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Saint-Georges et de Leuven, musique de M. Clapisson, représenté au Théâtre-Lyrique le 1er mars 1856. Les auteurs du livret ont mis en scène une marchande de chansons à qui le prince de Listenay a légué son immense fortune en déshéritant son jeune neveu. La légataire, sans se faire connaître, protége la victime de ses beaux yeux, lui fait parvenir chaque mois mille pistoles, puis obtient pour lui le brevet de colonel, enfin s'engage à lui faire épouser la nièce de M. Boisjoly, riche financier. Touché de tant de bienfaits, le jeune Listenay, qui les attribue à la tendresse d'une tante, est enfin admis en sa présence, et son illusion est rendue complète, grâce à un travestissement qui donne quatre-vingts ans à Fanchonnette. C'est un tour de force que d'avoir obtenu un succès avec une donnée aussi invraisemblable. Mais le dialogue est fin, semé de mots heureux, les scènes sont habilement disposées. Ce qui a fait surtout réussir la pièce, c'est la musique et l'interprétation merveilleuse de Mme Miolan-Carvalho. C'est dans le rôle de la Fanchonnette qu'elle a montré le talent le plus souple, le plus fin comme actrice, et sa vocalisation la plus correcte et la plus brillante. C'est aussi la meilleure partition de M. Clapisson. Le début de l'ouverture est tout à fait heureux ; le duo des deux clarinettes est une trouvaille musicale. Les morceaux les plus brillants sont : la romance de Listenay, *La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a ;* l'air de Fanchonnette : *Belle jeunesse*, et la chanson qui sert de finale : *La Fanchonnette vous chansonnera ;* la romance, avec accompagnement de violon solo, qui commence le second acte : *Chaque nuit je voyais en songe ;* la délicieuse romance du troisième acte : *Près du fauteuil où la souffrance*, et le beau duo chanté aussi par Fanchonnette, déguisée en vieille, et par Listenay. Les autres principaux rôles ont été créés par Herman-Léon et Monjauze. La reprise de cet ouvrage a eu lieu au Théâtre-Lyrique en 1867. Malgré les nouvelles théories qui sont venues assombrir le ciel musical, la musique de Clapisson a été très-goûtée. Mme Carvalho a encore joué et chanté à ravir le rôle de Fanchonnette. Elle a été surtout applaudie dans la petite ronde que nous allons reproduire.

1er COUPLET. *Allegro moderato.*

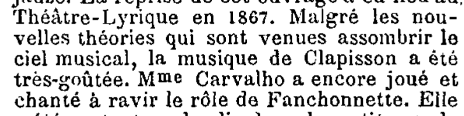

DEUXIÈME COUPLET.

Toi, financier ridicule,
Qui veux allonger ton nom
Avec une particule
Et le titre de baron!
Ah! la Fanchonnette etc.

TROISIÈME COUPLET.

Vous, sur le haut de l'échelle,
Qui faites tant d'embarras,
Sans donner une parcelle
Au pauvre qui pleure en bas!
Ah! ah! la Fanchonnette etc.

FANDANGO s. m. (fan-dan-go). Chorégr. Danse espagnole, à trois temps et d'un mouvement assez vif, avec accompagnement de castagnettes : *Danser le* FANDANGO. ‖ Air de cette danse : *Jouer un* FANDANGO.

— **Encycl.** Le *fandango* est une danse espagnole, aussi célèbre sur l'autre versant des Pyrénées que la cachucha, la seguedille, le bolero, le jaleo ou le zapateado. Le *fandango* s'exécute par un couple de danseurs, homme et femme, sur un air à trois temps, vigoureusement rhythmé, et d'un mouvement assez rapide. Les allures de cette danse sont vives, entraînantes, voluptueuses, et elle est toujours accompagnée des castagnettes, chères aux Espagnols, que ceux-ci ont, dit-on, empruntées aux Maures, et qui plaisent singulièrement à leurs oreilles amies de la mesure et du rhythme. « Le mélodieux *fandango*, a écrit le docteur Yriarte, charme les âmes des naturels et des étrangers, des sages et des vieillards les plus austères. » Il a été décrit en vers gracieux par le célèbre cavalier Marino, et en prose latine par le doyen Marti. On a dit avec raison que ni les pyrrhiques voluptueuses, tant connues des Romains, ni les danses des saliens, tant célébrées par Denys d'Halicarnasse, n'approchèrent jamais du *fandango* espagnol; que l'anachorète le plus fervent et le plus consciencieux, qui mange le plus de laitue, qui jeûne le plus, ne saurait le voir danser sans soupirer, sans désirer, et sans enfin donner au diable ses vœux, sa continence et ses sandales. « Tout n'est que vie et action dans le *fandango*, » a dit encore un observateur, et les Espagnols ajoutent, avec leur sensualité ordinaire : « Le bolero enivre, et le *fandango* enflamme. » Ce qui est certain, c'est que, en honneur déjà depuis des siècles, le *fandango* a conservé une telle influence dans le pays où il est cultivé avec frénésie, que, seul avec le bolero, il a conservé le privilége d'être dansé sur les théâtres, aux applaudissements de tous les spectateurs. Mais pour qu'il plaise vraiment, pour qu'il exerce tout son prestige, tout son pouvoir, il faut que le *fandango* soit très-bien dansé, très-bien exécuté, que la tête, les pieds, les bras, le corps de la danseuse se meuvent avec un ensemble parfait et semblent se tordre sous une étreinte violente, pour exciter le trouble et la volupté.

Cette danse paraît fort ancienne, si l'on s'en rapporte au témoignage de Callimaque, qui affirme que Thésée l'aimait à la folie. Pline en parle aussi dans ses lettres, à plusieurs reprises, et il écrivait ceci à un ami : « Venez ce soir, nous souperons de compagnie, nous boirons d'excellents vins; les paons, les rossignols, les grives de Malte, le sanglier à la troyenne, rien ne sera oublié, et je vous procurerai, par-dessus le marché, le divertissement de la *danse espagnole*. » Les Africains et les Maures adoptèrent le *fandango*, qu'ils appelèrent *la chica*, et ce sont eux sans doute qui le firent connaître aux Espagnols. Aujourd'hui, le *fandango* se danse encore à Smyrne, dans l'Asie Mineure, en Géorgie, dans le Caucase, jusque dans l'Inde, et à Cachemire, particulièrement, les femmes se montrent passionnées pour ce divertissement.

S'il fallait en croire les Espagnols, le *fandango* aurait donné lieu jadis en Italie à un procès singulier, dont le dénoûment fut plus singulier encore. Nous donnons l'anecdote pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire pour un écart d'esprit amusant auquel on ne doit sans doute ajouter aucune créance. La cour de Rome, disent-ils, scandalisée un jour de voir une nation réputée pour l'austérité de ses mœurs et la pureté de sa foi, non-seulement tolérer, mais admirer une danse aussi voluptueuse, aussi lascive, résolut de la proscrire à tout jamais, sous peine d'excommunication pour qui enfreindrait la défense. Le sacré collége est convoqué, et une fois les cardinaux assemblés, le procès du *fandango* s'instruit en règle ; la sentence va être mise aux voix, et celui-ci va être condamné sans appel, lorsqu'un des juges fait observer qu'on ne peut condamner un coupable sans qu'il ait présenté sa défense. L'observation fut accueillie. On fait donc comparaître devant l'austère assemblée un couple espagnol dûment armé des castagnettes traditionnelles, et on l'invite à déployer en plein tribunal toutes les séductions du *fandango*. Devant les grâces de cette danse enchanteresse, la sévérité des juges disparaît rapidement; les fronts se dérident, les lèvres s'entr'ouvent pour laisser passage à un sourire de contentement, les visages s'épanouissent ; leurs Eminences se lèvent enfin, et des pieds et des mains battent la mesure avec frénésie ; la salle du consistoire se transforme en salle de bal, le sacré collége en masse cherche à imiter les poses, les mouvements des danseurs, et le *fandango* devenu général est absous à l'unanimité. Nos vaudevillistes ne pouvaient laisser passer une anecdote semblable sans en tirer profit ; mais, par respect pour la robe rouge, la scène fut transportée en France, à Saint-Jean-de-Luz, de l'autre côté de la Bidassoa, et l'aréopage cardinalesque céda la place à un tribunal de province. Tout cela prit le titre du *Procès du fandango*, et fut joué avec un énorme succès, il y a quelque quarante ans, sur une de nos scènes de genre ; la pièce fit fureur surtout lorsque des acteurs de province s'avisèrent de la jouer sur le versant septentrional des Pyrénées, à deux pas du pays où l'aventure est sérieusement racontée.

FAN-DER-FLIS (Borys ou Bernard), ingénieur hollandais au service de la Russie, né à Nieuport en 1762, mort en 1846. Il arriva en 1792 à Saint-Pétersbourg, avec plusieurs autres Hollandais que le gouvernement russe y avait appelés, et, après avoir travaillé en 1794, sous la direction de Devolant, à la construction de la forteresse et du port d'Odessa, il fut envoyé en 1796 à Kinburn, où il préluda par la construction de la forteresse et du blockhaus, à cette série de travaux dont il a pendant cinquante-deux ans dirigé l'exécution. Parmi ces travaux, nous citerons : les écluses du Dnieper (1800) ; la nouvelle fabrique d'armes de Toula (1802) ; le canal d'Iwanow, le pont sur l'Upa, divers autres travaux destinés à faire communiquer cette rivière avec le Don (1806-1814), etc. De 1819 à 1828, il résida à Nikolaïew, avec le titre d'ingénieur hydrographe des ports de la mer Noire ; parmi ses travaux de cette époque, il faut mentionner : l'établissement d'un phare dans l'île Tender, la construction de la scierie à vapeur de Nikolaïew et celle de l'observatoire de la même ville. En 1828, il fut nommé ingénieur hydrographe à Odessa, où, jusqu'à sa mort, il s'occupa des travaux d'agrandissement et d'embellissement du port de cette ville.

FANDROSSE s. m. (fan-dro-se). Ornith. Epervier de Madagascar.

FANE s. f. (fa-ne — du lat. *fœnum*, foin). Feuillage sec ; herbes sèches ou vertes autres que les plantes fourragères : FANE *et feuille, c'est la même chose.* (La Quintinie.) *On plante la pomme de terre dans des trous convenablement espacés, en l'entourant de balle de blé ou de toute autre* FANE. (Raspail.) *La*

FANÉ des salsifis périt en hiver et elle repousse au printemps. (Raspail.)

— Hortic. Enveloppe foliacée des fleurs des anémones et des renoncules.

FANÉ, ÉE (fa-né) part. passé du v. Faner. Se dit de l'herbe coupée et séchée sur le pré : *Foins* FANÉS.

— Flétri : *Feuilles* FANÉES. *Fleurs* FANÉES. *Ne marche pas sur les fleurs* FANÉES, *dans la crainte d'écraser un souvenir.* (A. d'Houdetot.)

Les roses d'aujourd'hui demain seront *fanées.*
J.-B. ROUSSEAU.

Le jour succède au jour et l'année à l'année,
Comme la feuille verte à la feuille *fanée.*
A. BARBIER.

Je vois mes rapides années
S'accumuler derrière moi,
Comme le chêne autour de soi
Voit tomber les feuilles *fanées.*
LAMARTINE.

— Par anal. Défraîchi, passé, décoloré : *Une robe* FANÉE. *Un chapeau* FANÉ. *Un teint* FANÉ.

Tout ce que prête l'art à nos beautés *fanées*
Ne nous ramène point nos premières années.
CORNEILLE.

— **Syn. Fané, flétri.** Ce qui est *fané* a perdu sa fraîcheur, mais n'est pas mort et peut quelquefois reverdir. Une chose *flétrie* n'a plus ni fraîcheur, ni suc, ni vie ; elle a fait son temps, est ridée, déformée, n'a plus rien qui puisse charmer, a perdu toute valeur.

FANEGA s. f. (fa-né-ga). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Espagne, et qui équivaut, en général, à 54 litres, mais dont la valeur diffère dans certaines localités. Ainsi à Bilbao, elle vaut 60lit,104 ; aux Canaries, 62lit,611 ; à Malaga, 56lit,351 ; à Minorque, 72lit,410, etc. ‖ On dit aussi FANÈGUE.

FANÉGADA s. f. (fa-né-ga-da). Métrol. Mesure agraire, usitée en Espagne, et qui équivaut à 48 ares, 336.

FANÈGUE s. f. (fa-nè-ghe). V. FANEGA.

FANEL s. m. (fa-nèl). Moll. Nom donné à une coquille univalve, la natice à mille points.

FANELLI (Virgile), sculpteur italien, né à Florence, mort à Tolède en 1678. Il habitait Gênes lorsqu'il fut chargé par l'ambassadeur du roi d'Espagne d'exécuter un magnifique lustre pour le panthéon de l'Escurial. L'artiste apporta lui-même son œuvre en Espagne, où il se fixa. Parmi les productions dont il enrichit ce pays, nous mentionnerons la statue d'argent de *Saint Ferdinand*, le trône de la *Vierge du sanctuaire*, à Tolède ; un *Christ*, à Casarubias, etc.

FANELLI (François), archéologue italien, né à Venise. Il vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle et exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale. Il a publié, sous le titre de : *Atene attica, descritta da' suoi principi* (Venise, 1707, in-4°), une histoire d'Athènes où l'on trouve des détails curieux sur l'état de cette ville depuis la conquête turque.

FANER s. m. (fa-nèr). Mesure de capacité pour les grains, usitée dans l'Allemagne septentrionale, et équivalant à environ 10 litres.

FANER v. a. ou tr. (fa-né — du vieux français *fan*, pour *foin*, latin *fœnum*, *fenum*, proprement le produit de la terre, l'herbe verte). Agric. Retourner à plusieurs fois l'herbe fauchée d'un pré, pour la faire sécher : FANER *l'herbe d'un pré. Savez-vous ce que c'est que* FANER? *Il faut que je vous l'explique :* FANER *est la plus belle chose du monde; c'est retourner du foin en batifolant dans une prairie; dès qu'on en sait tant on sait* FANER. (Mme de Sév.)

— Par ext. Flétrir, dessécher ; défraîchir, décolorer : *L'ardeur du soleil* FANE *les fleurs et le teint. La lumière* FANE *les couleurs. L'eau tiède* FANE *et plisse la peau.* (Mme Monmarson.)

J'ai cueilli sur ma route un bouquet d'églantine ;
Mais la neige et les vents l'*ont fané* sur mon cœur.
A. DE MUSSET.

Se faner v. pr. Se dessécher, se flétrir, perdre sa fraîcheur, son éclat : *Dieu a fait les fleurs des champs qui* SE FANENT *du matin au soir.* (Boss.), *Il faut que les fleurs du printemps* SE FANENT *pour que l'automne porte ses fruits.* (A. Martin.)

— Fig. Dépérir, perdre de son éclat : *Les débauchés passent en un moment de l'enfance à la vieillesse, et* SE FANENT *en leur fleur.* (D'Ablanc.) *Les hommes sont des plantes qui* SE FANENT *avant de mûrir.* (Mme Guibert.) *A mesure que la philosophie, la dialectique, la technologie fleurissent, la poésie* SE FANE. (Proudh.)

Et chaque jour, hélas ! dans de nouveaux chagrins,
Se fane le plaisir, fleur si chère aux humains.
CASTEL.

FANEUR, EUSE s. (fa-neur, eu-ze — rad. *faner*). Celui, celle qui fane l'herbe fauchée : *Chaque* FANEUSE *doit être munie de sa fourche et de son râteau.* (Math. de Dombasle.)

La *faneuse* au soleil étend l'herbe fauchée.
A. BARTHET.

— s. f. Machine qui sert à retourner l'herbe fauchée pour la faire sécher.

— **Encycl.** « Vous savez, sans doute, ce que c'est que faner? a dit Mme de Sévigné dans une de ses admirables lettres : c'est retourner du foin en batifolant dans une prairie. » On ne saurait mieux définir le fanage, qui est une sorte de fête ou de passe-temps auquel se plaisent fort les jeunes gens des deux sexes dans les campagnes. Ce retournement et cette agitation du foin s'opèrent dans le but de le diviser et de mettre toutes ses parties bien en contact avec l'air et le soleil, pour le sécher avant de le rentrer. Cela se fait communément avec des fourches et à bras ; mais la main-d'œuvre devenant chère et cette opération demandant un temps relativement considérable, on a dû songer à la faire avec des machines. On se prive ainsi, il est vrai, d'un des plus jolis et des plus riants spectacles auxquels donne lieu la vie des champs ; mais on gagne beaucoup de temps et d'argent, et on peut, par la rapidité avec laquelle on exécute cette manœuvre, sauver une récolte menacée d'un mauvais temps probable. C'est aux Américains que l'on doit l'invention des machines à faner.

On compte aujourd'hui quatre principales *faneuses* mécaniques : les *faneuses* Nicholson, Smith, Wedlake et Thompson. Toutes sont d'origine anglaise. Ces machines ont été peu usitées en France jusqu'en ces dernières années. Aujourd'hui, les grands propriétaires commencent à en faire usage. La *faneuse* Smith, la plus ancienne et l'une des plus simples, se recommande par sa solidité. La *faneuse* Thompson est préférable au point de vue du travail, à cause de la forme de ses dents qui sont à double pointe, l'une droite et l'autre courbe. Quoique inférieure sous certains rapports aux *faneuses* Smith et Thompson, la *faneuse* Nicholson donne un bon travail ; elle a même été longtemps considérée comme le type des machines à faner. Au concours de Salisbury, en 1858, cette *faneuse* éparpilla les lourds tas d'herbes avec la plus grande facilité et sans qu'elle s'engageât. Au rapport des jurés, ses dents ont une bonne forme ; elle se nettoie elle-même sans difficulté et possède un bon et rapide mouvement en arrière. Les dispositions mécaniques sont simples. Les appareils d'embrayage et de débrayage, de soulèvement et d'abaissement des fourches, et la disposition destinée à empêcher l'engorgement sont très-satisfaisants. On a eu depuis la *faneuse* Howard, dans laquelle les dents sont disposées en hélice, de telle façon qu'elles n'atteignent le foin que successivement, ce qui rend la résistance beaucoup moindre. Dans son type primitif, la *faneuse* se composait essentiellement d'une série de barres parallèles fixées à un moyeu, armées de dents tranchantes. Une des roues de transport portait, fixé sur son moyeu, un engrenage qui commandait un pignon placé sur un prolongement du moyeu des fourches. Par suite, ces fourches recevaient un mouvement en sens contraire de celui de la roue et beaucoup plus rapide. En munissant la *faneuse* d'un second pignon ou d'une seconde roue dentée, on a créé les *faneuses* à double effet, les seules employées aujourd'hui. De cette manière, les fourches peuvent tourner non-seulement en sens inverse des roues porteuses, mais aussi dans le même sens, de façon que l'herbe déjà éparpillée par un premier mouvement en avant est projetée ensuite en arrière où elle retombe en couche plus mince et plus uniforme. Lorsque la machine va d'un lieu à un autre, on rend les râteaux immobiles au moyen d'un mécanisme appelé débrayage. Un autre mécanisme permet d'élever et d'abaisser l'axe des râteaux par rapport à celui des roues, de manière à faire passer les dents plus ou moins près du sol, suivant que les circonstances l'exigent. En général, à un râteau unique prenant toute la largeur de la *faneuse*, on substitue deux ou quatre râteaux à mouvement indépendant. En outre, pour éviter les dangers de rupture, chaque barre porte-dents est tenue en travail par un ou deux ressorts seulement, qui cèdent lorsque la dent rencontre un obstacle quelconque et fonctionnent de nouveau après que l'obstacle a été franchi. Les *faneuses* peuvent servir pour toutes sortes de prairies naturelles, même celles qui sont irriguées. On ne doit pas les employer sur les prairies artificielles, où elles nuiraient à la qualité des fourrages. En effet, par suite des sauts brusques que les machines font subir à l'herbe, les feuilles, qui forment la partie la plus nutritive de la plante, seraient aisément détachées.

FANFAN s. m. et f. (fan-fan — Ce mot est formé de *fan*, redoublé ; *fan* est l'abrégé ou la dernière syllabe d'*enfant*. La répétition de cette dernière syllabe est une espèce de mignardise, comme dans *papa*, *maman*, *tata*, *joujou*, et dans la plupart de ces termes enfantins dont on se sert et dont on s'est toujours servi, chez tous les peuples, avec les enfants qui commencent à parler. Ce sont les enfants eux-mêmes, ainsi que le remarque un vieil étymologiste, qui ont formé ou qui ont donné occasion de former ces mots, parce que, quand ils commencent à parler, ils ne prononcent que quelques syllabes des mots qu'on leur suggère, la première ou la dernière, et la répètent toujours deux fois, surtout quand ils s'animent). Fam. Petit enfant : *Allons!* FANFAN, *soyez sage.*

Si le *fanfan* était pendu,
Ce serait, ma foi, grand dommage.
SCARRON.

‖ Nom tendre et enfantin que l'on donne quelquefois aux grandes personnes.

Oui, ma pauvre *fanfan*, pouponne de mon âme.
REGNARD.

Fanfan la Tulipe, drame en sept actes, en prose, par M. Paul Meurice, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 5 novembre 1858. M. Meurice a fait galamment les honneurs de ce drame à la spirituelle et charmante Mme de Pompadour. Il lui a donné, pour garde du corps et du cœur, Fanfan la Tulipe, ce type jovial de l'ancien soldat français. Quel tapage il fait dans les chansons du temps, ce bourreau des crânes, le verre à la main, une jambe en l'air, serrant la taille des servantes et frappant la table de l'hôte à grands coups de sabre ! De ce diable à quatre, M. Meurice a fait un ange de grosse cavalerie. Fanfan est beau, loyal, dévoué, épique, héroïque ; il serait martyr au besoin. Sa vertu, non plus que son uniforme, ne fait pas un pli. « Fanfan, dit M. Paul de Saint-Victor auquel nous empruntons la rapide esquisse de ce drame, trop compacte pour être analysé en détail, Fanfan fait bravement son métier de chevalier de la belle marquise. Il la rencontre pour la première fois dans l'antre de la sibylle, dans le cabinet de la Bontemps, une tireuse de cartes à qui Mme de Pompadour, déguisée en grisette, est venue demander la bonne aventure. Une émeute, payée par M. de Maurepas, l'attend à la porte. Fanfan met flamberge au vent et chasse bien loin cette canaille. Puis il ramène la belle, tremblante sous ses coiffes, et le soldat, qui croit n'avoir sauvé qu'une jolie modiste, risque un bout de déclaration. La scène est charmante. Pas un mot de trop, pas une dissonance. Fanfan admire de la tête aux pieds cette divine personne. Le haut parfum qu'elle exhale lui monte doucement au cerveau ; il presse entre ses grosses mains ces doigts fins et transparents, qui le ravissent comme des bijoux inconnus. La marquise n'est pas insensible à cet amour ardent et naïf. Elle s'y réchauffe, comme elle ferait à un feu de pâtre en plein vent, rencontré au milieu d'une chasse. Que cette franche chaleur lui semble douce au sortir du tiède climat des petits boudoirs de Versailles ! Elle n'encourage pas son grand amoureux, mais elle le laisse dire ; elle joue à la grisette avec lui, elle effleure de la dent le fruit défendu, une belle pomme d'api que Fanfan allait croquer pour son déjeuner. Le cœur du soldat bat la chamade ; il battrait aux champs s'il savait à quel morceau de roi il vient de toucher... puis la divinité rentre dans son nuage ; elle repart pour l'Olympe en jetant à son soldat, comme elle le nomme, un regard qui vaut un diamant. En vérité, le roi Louis XV l'a échappé belle !

» Telle est cette scène, moins son charme et l'adresse de fée avec laquelle elle est tissue maille à maille. Elle se compose de nuances, de rougeurs, de réticences, de silences même. C'est le filet de l'*Iliade* brodé au tambour. Mars et Vénus y sont pris... en simple délit de marivaudage. Quand on a logé ensemble à une si belle étoile, on se retrouve : M. de Maurepas et son âme damnée, le baronnet Fitz-Onnal, veulent perdre Mme de Pompadour, et ils ont la plaisante idée de choisir Fanfan pour cette œuvre pie. Il s'agit de donner au roi pour maîtresse Mlle Blanche de Rosel, la cousine et la pupille dudit baronnet. Avant tout, il faut la marier, car l'adultère est le ragoût des fantaisies du sultan. Fanfan sera ce mari complaisant, et, de plus, on l'improvisera marquis de La Tour d'Avon, à la seule fin de l'instituer héritier des gros millions que le duc d'Armentières, mort aux Indes, vient de léguer à un petit-fils perdu qu'il a vainement fait tambouriner aux quatre coins de l'Europe. Les noces célébrées, on enverra le marquis pour rire se faire tuer quelque part. Mlle Blanche entrera dans le lit du roi, la fortune du nabab dans la caisse du baronnet, et le tour sera fait, et la partie sera gagnée. Mais Fanfan a vu dans le jeu de l'impresario qui le prend pour sa marionnette. Il se laisse engager et costumer en marquis, puis il joue la pièce à sa manière, déjouant les intrigues, déconcertant les complots, emportant les fils des piéges à ses éperons. Il sauve Mme de Pompadour d'un guet-apens, c'est son état ; il découvre l'héritier véritable du duc d'Armentières, lequel n'est autre que son ami Angelus ; il lui rend ses millions et son marquisat ; il le marie à Mlle Blanche, celle-là même dont on voulait faire la maîtresse du roi. Ses douze travaux accomplis, Fanfan court vite se déguiser en pierrot et revient régaler le baronnet d'un beau coup d'épée, au milieu d'une fête galante donnée par Mme de Pompadour dans les bosquets de Versailles. C'est un tableau très-pittoresque que celui de cet homme blanc, la rapière au poing, poursuivant cet homme noir comme une chauve-souris, à travers les bergeries et les farandoles.

» Le drame a l'entrain de son héros ; il est gai, brave, résolu ; il a le rire aussi facile que les larmes ; il dérange l'histoire avec tant de tact qu'on n'ose pas crier à l'invraisemblance. Si son action intéresse, ses épisodes enchantent. »

Fanfan la Tulipe compte parmi les meilleurs succès de M. Paul Meurice. Cent représentations consécutives ne suffirent pas à en tarir la vogue ; plusieurs reprises, à quelques années d'intervalle, n'ont fait que confirmer l'arrêt des premiers juges.

FANFARE s. f. (fan-fa-re — Pasquier dit que la *fanfare* des clairons et le tranctrat du cor des chasseurs sont des onomatopées, de même que le tarentara des trompettes romaines. Plusieurs font dériver *fanfare* de l'ancien espagnol *fanfa*, vanterie, dont la racine est assez difficile à démêler, à moins qu'on ne rapporte ce mot au latin *fari*, parler, du sanscrit *bhâ*, *bhâs*, *bhan*, même sens ; mais peut-être que *fanfa* est lui-même une onomatopée. Quelques-uns font dériver *fanfare* de *fanfaron ;* ne serait-ce pas *fanfaron* qui dériverait lui-même de *fanfare?* Le P. Ménestrier proposait pour ce mot *fanfare* une explication assez curieuse. On appelait anciennement *fare* une fête de pêcheurs, qui se célébrait vers le mois de mai. Ce jour-là, les pêcheurs s'assemblaient, et quelquefois aussi les officiers des eaux et forêts, pour faire une pêche solennelle de réjouissance. Il fut même défendu, par une ordonnance de 1679, d'aller à la *fare*, parce que cela dépeuplait les rivières. Ce terme de *fare*, suivant le P. Ménestrier, fut l'origine du mot *fanfare*, parce que l'on faisait ces *fares* ou fêtes de pêches avec grand bruit de trompettes, de tambours, de hautbois, de flûtes et autres instruments, et le peuple disait *fan fare* pour dire *ils font fare.* Ce mot *fare*, dans le sens de fête et de réjouissance, viendrait sans doute de la langue anglaise, qui l'emploie dans la signification de *chère*, comme quand on dit *good fare*, bonne chère). Air de musique d'un mouvement vif, exécuté par des instruments de cuivre : *Le bruit des* FANFARES. *Je n'ai jamais entendu sans une certaine joie belliqueuse la* FANFARE *du clairon.* (Chateaub.)

... Les accents du cor et le bruit des *fanfares*
Epouvantent au loin les hôtes des forêts.
DELILLE.

Au bruit des lugubres *fanfares*,
Hélas ! vos yeux se sont ouverts.
C'était le clairon des barbares
Qui vous annonçait nos revers.
BÉRANGER.

‖ Musiciens qui exécutent des fanfares : *La* FANFARE *du deuxième bataillon de chasseurs à pied.*

— Fig. Eloge pompeux, vanterie, fanfaronnade.

Voilà ton demi-cent d'épingles de Paris,
Que tu me donnas hier avec tant de *fanfare.*
MOLIÈRE.

— **Epithètes.** Bruyante, sonore, éclatante, retentissante, triomphante, guerrière, belliqueuse, gaie, joyeuse, charmante, lointaine, étouffée.

— **Encycl.** Mus. Le mot *fanfare* a deux acceptions en musique : il sert à désigner un corps de musique militaire uniquement composé d'instruments en cuivre, et il caractérise aussi les morceaux exécutés par ces corps de musique.

En ce qui concerne les concerts d'instruments militaires, les *fanfares* se rapportaient, historiquement, à la marche des comparses dans les tournois et carrousels ; techniquement, à partir d'une ordonnance datée du 1er mars 1768, elles s'appliquèrent à certains signaux de cavalerie déterminés. Depuis longtemps déjà ces signaux ont pris le nom de sonneries d'ordonnance, et ces sonneries sont de simples et invariables formules musicales que les trompettes et clairons exécutent sans le secours d'une clef ; les *fanfares*, au contraire, sont de véritables morceaux de musique, variés de genres, exécutés par les corps de musique de la cavalerie qui portent eux-mêmes le nom de *fanfares.*

Les *fanfares* sont différemment composées, selon les pays, et souvent selon les corps auxquels elles appartiennent ; mais elles ne contiennent jamais que des instruments de cuivre : trompettes, cornets à pistons, cors, trombones, ophicléides, sax-horns, contrebasses (cuivre), bombardons, bugles, timbales, etc. Autrefois ces instruments offraient peu de ressources aux compositeurs pour les modulations, attendu qu'ils ne pouvaient guère faire entendre que deux accords, celui de tonique et celui de dominante ; mais aujourd'hui, et depuis les perfectionnements étonnants que certains facteurs ont apportés dans la fabrication des instruments de cuivre, les *fanfares* offrent des timbres presque aussi variés et des ressources presque aussi considérables que les musiques ordinaires d'infanterie.

En terme de chasse, la *fanfare* est le morceau que les piqueurs exécutent au lancer du cerf, et aussi au retour, après la curée, pour célébrer la victoire et réjouir les chiens.

FANFARIN s. m. (fan-fa-rain — corrupt. de *franc filin*). Mar. Terme générique désignant les apparaux et cordages servant à un abattage en carène.

FANFARON s. m. (fan-fa-ron — peut-être de *fanfare*, le *fanfaron*, comme dit Le Duchat, étant un homme dont les vanteries sont autant de fanfares que le vent emporte. On peut comparer aussi l'espagnol *farfante*, fanfaron ; le portugais *farfalhar*, faire le fanfaron, que les étymologistes tirent généralement de l'arabe *farfar*, être léger, inconstant, bavard, mal dire, être trompeur. Mais il n'est pas sûr que *fanfaron* et *farfante* soient

le même mot. Certains étymologistes dérivent directement *fanfaron* du latin *fari*, parler). Qui affecte de la bravoure sans en avoir, ou exagère celle qu'il a : *Il est brave, mais il est trop* FANFARON. *Une lèvre supérieure qui se porte en avant dénote un homme* FANFARON *et stupide.* (Lavater.)

> Mais qui pourrait souffrir un âne *fanfaron ?*
> LA FONTAINE.

‖ Qui dénote de la fanfaronnade : *Le dindon a l'air* FANFARON, *mais il ne possède que peu de courage.* (Berquin.)

— Substantiv. Faux brave, poltron qui essaye de se faire passer pour brave, individu qui exagère sa bravoure : *Les* FANFARONS *sont rarement braves, et les braves sont rarement* FANFARONS. (Christine de Suède.) *Il y a autant de distance du poltron au brave que du brave au* FANFARON. (E. de Gir.)

— Par ext. Personne qui se vante des qualités ou des vices qu'elle n'a pas, ou qui exagère par vanité ceux qu'elle a : FANFARON *de vertus.* FANFARON *de vices. Le monde est plein de* FANFARONS *en amour et d'hypocrites en amitié.* (St-Evrem.)

— **Syn. Fanfaron, craqueur, gascon,** etc. V. CRAQUEUR.

— **Encycl.** V. MATAMORE.

FANFARONNADE s. f. (fan-fa-ro-na-de — rad. *fanfaron*). Bravade, vanterie de fanfaron : *Ses menaces ne sont que des* FANFARONNADES. *Quand on est un véritable homme, on se tient à une égale distance de la* FANFARONNADE *et la mièvrerie.* (V. Hugo.)

> Oh ! que j'étais tenté, par quelque estafilade,
> De punir son orgueil et sa *fanfaronnade !*
> MOLIÈRE.

FANFARONNERIE s. f. (fan-fa-ro-ne-rî — rad. *fanfaron*). Caractère de fanfaron ; habitude de faire le fanfaron ; jactance de fanfaron : *La* FANFARONNERIE *du vice, souvent innocente pour le fanfaron, est funeste à ses voisins.* (St-Marc Gir.)

> C'est pure *fanfaronnerie*
> De vouloir profiter de la poltronnerie
> De ceux qu'attaque notre bras.
> MOLIÈRE.

FANFEL s. m. (fan-fèl). Bot. Syn. d'AREC, genre de palmiers.

FANFRE s. m. (fan-fre). Ichthyol. Nom vulgaire du NAUCRATE, poisson du genre pilote.

FANFRELUCHE s. f. (fan-fre-lu-che — Ménage, et après lui Delâtre, tirent ce mot de l'italien *fanfaluca*, que le premier fait dériver de *fanfala*, mot qui aurait la même signification que *farfallo*, le papillon qui se brûle à la chandelle. Delâtre prétend que *fanfaluca* signifie proprement feu d'enfants, feu de joie, de *fante*, enfant, et de *faluca*, flammèche, diminutif de *falo*. Trippault dérivait ce mot du grec *pompholux*, bulle, et plusieurs étymologistes modernes sont revenus à cette opinion. Ainsi M. Littré regarde le bas latin *famfaluca*, *famfoluca*, d'où il fait venir *fanfreluche*, comme une altération de ce mot grec. Du Cange rapportait le bas latin aux langues germaniques, où il signifierait, suivant lui, une chose de rien, une ordure). Ornement brillant, mais sans goût et sans valeur : *Le portrait de Mme la marquise de Pompadour, par M. Boucher, est si surchargé d'ornements, de pompons et de toutes sortes de* FANFRELUCHES, *qu'il fait mal aux yeux des gens de goût.* (Grimm.)

FANGA s. f. (fan-ga). Métrol. Mesure de capacité pour les grains, usitée en Portugal, et valant $54^{lit},2633$.

FANGE s. f. (fan-je — On disait *fane* dans le vieux français. Ce mot est rapporté par Chevallet au gothique *fani*, mare, marais, bourbier ; ancien allemand *fenni*, *fenna* ; anglo-saxon *fenn ;* islandais, suédois et anglais *fenn*, mare, marais, marécage ; hollandais *veen*, tourbière, toutes formes peut-être dérivées de la racine sanscrite *pan* ou *spa*, étendre. Cependant Littré, revenant à l'opinion déjà exprimée par Ménage, rapporte fange à un mot latin *famicosus*, d'un substantif *famix*, *famicis*, abcès, bourbe. Il reconnaît, d'ailleurs, qu'il est possible, comme cela est arrivé dans d'autres cas, que le mot latin et le mot allemand se soient rencontrés et confondus). Vase, boue, immondice : *La* FANGE *d'un ruisseau. Le chevreuil ne se roule jamais dans la* FANGE. (Buff.) *L'homme se vautre dans la vie comme le cochon dans la* FANGE. (De Livry.)

> . . . Je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
> D'os et de chairs meurtris et traînés dans la *fange.*
> RACINE.

— Fig. Basse extraction ; condition sociale tout à fait inférieure : *Etre né dans la* FANGE. *Un ministre sorti de la* FANGE. ‖ Vices honteux, abjection, bassesse de caractère : *Il est des âmes pétries de* FANGE, *qui ne sont éprises que du gain.* (La Bruy.) *Il y a eu toujours dans la* FANGE *de notre littérature plus d'un de ces misérables qui ont vendu leur plume et cabalé contre leurs bienfaiteurs mêmes.* (Volt.)

> . . . . . . Une fois descendus
> Dans la *fange* du mal, les pieds n'en sortent plus.
> A. BARBIER.

> L'idée élève ou déshonore,
> Vous jette dans la *fange* ou sur un piédestal.
> A. BARBIER.

‖ Attaques de la calomnie ; accusations honteuses, insultes grossières : *Une statue ne console pas, lorsque tant d'ennemis conspirent à la couvrir de* FANGE. (Volt.) *Quoi ! toute une génération s'accorde à calomnier un innocent, à le couvrir de* FANGE, *à le suffoquer, pour ainsi dire, dans le bourbier de la diffamation !* (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Fange, boue, bourbe,** etc. V. BOUE.

FANGÉ (Augustin), bénédictin français, né à Hatton-Chatel, près de Verdun, vivait au XVIIIe siècle. Il était neveu du célèbre dom Calmet, auquel il succéda comme abbé de Senones, en Lorraine, en 1757. Fangé acheva l'*Histoire universelle* commencée par son oncle, publia un *Traité des sacrements*, ouvrage estimé, une *Vie de dom Calmet* (1762), etc. On lui attribue : *Mémoires pour servir à l'histoire de la barbe de l'homme* (Liége, 1775, in-8°).

FANGES (HAUTES-), chaîne de montagnes de la Suisse, couverte en grande partie de tourbières. La neige qui s'y amoncelle en hiver en rend le passage très-dangereux. Les sons d'une cloche, établie en 1827 à la maison isolée appelée maison Michel, indiquent son chemin au voyageur égaré dans le brouillard et la tourmente.

FANGEUX, EUSE adj. (fan-jeu, eu-ze — rad. *fange*). Bourbeux, rempli de fange : *Un ruisseau* FANGEUX. *Un chemin* FANGEUX.

> Le marais paresseux tranquillement sommeille
> Sur le limon *fangeux* qui nourrit ses roseaux.
> DELILLE.

FANIANUS (Chrysippus), alchimiste allemand du XVIe siècle, qui fut un des défenseurs les plus ardents de la science hermétique. Dans tous ses ouvrages se trouve traitée la même question, qui est de « savoir si l'alchimie est un art permis ou non. » On lui doit : *Veterum authorum et præsertim jurisconsultorum judicia et responsa, ad questionem : An alchymia sit ars legitima?* (Bâle, 1576, in-8° ; cet ouvrage a été inséré dans le *Theatrum chymicum britannicum* et dans la *Bibliotheca chymica Mangeli*) ; *De arte metallica et jure alchymiæ* (Bâle, in-8°) ; *Liber de metamorphosi metallica et an sit* (Bâle, 1560-1576, in-4° ; Montbéliard, 1602).

FANIER DE VIAIXNES (Thierry), bénédictin français. V. VIAIXNES.

FANIEZ (Alexandrine-Louise), dame GASSE, actrice française, née en 1745, morte en 1821. Dès son enfance, elle montra une subtilité d'esprit dont son père s'affligea, disant à qui voulait l'entendre que sa fille tournerait mal. Les vives reparties de la jeune Faniez amusaient les voisins, qui ne pouvaient se lasser de l'écouter. Elle avait reçu une éducation toute primitive ; mais, dès qu'elle sut lire, rien ne peut dépeindre l'ardeur avec laquelle elle dévorait le moindre bouquin qui lui tombait sous la main. Le hasard voulut qu'un volume de Molière devînt la possession de Mlle Faniez. Ce fut pour elle un trésor ; sa vocation réelle se révéla alors à son esprit, et, après quelques études faites à la hâte, Mlle Faniez débuta à la Comédie-Française, le 11 janvier 1764, par les rôles de Finette du *Dissipateur*, et de Lisette dans le *Préjugé vaincu*. A cette époque, l'art véritable était en honneur, et le début d'une nouvelle soubrette sur la première scène littéraire du monde prenait les proportions d'un événement aux yeux du public lettré ; c'est dire que la salle était comble ce soir-là. On vit paraître une gracieuse personne au minois plus éveillé que régulier, et qui semblait cacher son émotion sous une insensibilité apparente ; mais le débit était net et intelligent, la tenue inexpérimentée sans gaucherie, et la physionomie mobile et expressive. Le succès de la débutante fut complet ; elle ne tarda pas à justifier les espérances qu'on avait fondées sur son avenir, et elle mérita d'être reçue, en 1766, comme chef d'emploi. Les mauvais jours étaient passés ; Mlle Faniez perfectionna son talent et devint une des artistes les plus remarquables de la Comédie-Française. Elle se retira le 1er avril 1786 avec deux pensions, l'une de 1,650 livres sur la Comédie, l'autre de 1,000 livres accordée par le roi en 1783 et 1786. Voici la liste des principales créations de cette comédienne : Betzy, d'*Eugénie* de Beaumarchais ; Fatmé, du *Marchand de Smyrne ;* Dorine, de la *Feinte par amour ;* Finette, de l'*Anglomanie*, etc., etc.

FANION s. m. (fa-ni-on — V. l'étym. de FANON). Art. milit. Petit drapeau de serge qu'on portait autrefois à la tête des bagages d'une brigade, et qui était aux couleurs du brigadier. ‖ Aujourd'hui, Petit drapeau qu'on porte au bout d'un fusil, pour servir à l'alignement des rangs.

— **Encycl.** L'ordonnance du 12 août 1788 instituait trois *fanions* par bataillon d'infanterie. En campagne, il y a toujours un sous-officier porte-*fanion* attaché au commandant en chef. On disait autrefois *faillion*, *fallion* ou *fiche*. Le mot *fanion*, dont l'Académie a oublié de faire mention, répond en tactique à ce que les Italiens appellent *banderuola* ou *pennoncello*, diminutif de *pennone ;* il a du rapport avec le vieux terme *gonfalon*, *gonfanon*.

Les *fanions* datent de la même époque que les cordeaux de campement ; ils ne sont pas antérieurs à la guerre de 1667. Ces petits drapeaux furent d'abord portés par les goujats de l'armée, en tête des bagages de chaque brigade, pour éviter la confusion dans le transport des bagages. Ils étaient aux couleurs du brigadier, espèce de général de brigade. Les *fanions* sont mentionnés dans l'ordonnance du 22 mai 1673.

Plus tard, les *fanions* servirent de jalonnement des fronts de bandière des régiments : ils devinrent des instruments de campement. « Les Romains, observe Rohan, marquaient aussi leurs camps avec des *fanions*, des banderoles de couleurs différentes, suivant les quartiers : blanches, rouges, etc. »

Il a existé aussi des *fanions de campagne*, rappelant les drapeaux des centuries romaines. Les ordonnances du 25 avril 1767 et du 21 février 1779 voulaient que chaque compagnie eût un *fanion*, avec une marque distinctive. Il était confié au sergent-major de l'époque, qui était le fourrier.

« Quand l'état-major était en route, le fourrier plantait ostensiblement son *fanion* en dehors de la fenêtre de son logis ou du logis du capitaine, afin que chacun pût venir commodément aux plaintes, aux renseignements, aux réclamations. Rien n'a justifié l'oubli de cet usage et le silence des lois modernes à cet égard. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

De nos jours, le *fanion* n'est qu'un instrument de tactique destiné à servir, dans les manœuvres, à l'alignement des bataillons.

FANJEAUX, autrefois *Fanum Jovis*, bourg de France (Aude), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Castelnaudary, sur une éminence ; pop. aggl. 1,156 hab. — pop. tot. 1,590 hab. Ce bourg est bâti sur l'emplacement d'une ancienne forteresse, qui renfermait un temple consacré à Jupiter, édifice qui a été l'origine de l'église actuelle. C'était jadis une place forte, démantelée en 1229 ; elle fut brûlée en 1356 par le prince de Galles. Aux environs, aqueduc taillé dans le roc. Très-beaux points de vue sur les Pyrénées et la montagne Noire.

FANNASHIBA s. m. (fa-na-chi-ba — nom japonais). Bot. Grand arbre qui croît au Japon, et qui est encore trop peu connu pour qu'on puisse le rattacher à un groupe botanique quelconque.

FANNIE s. f. (fa-nî — de *Fanny*, nom de femme). Entom. Genre d'insectes diptères, de la section des coprobies.

— **Encycl.** Entom. Les *fannies* sont des insectes diptères, de la division des coprobies et de la tribu des anthomydes. Ce genre ne renferme jusqu'à présent qu'une seule espèce, très-répandue en France, et qui se retrouve aussi jusque dans l'Amérique du Nord. Ses mœurs, assez remarquables, lui ont valu le nom de *fannie danseuse* ou *sauteuse*. Les larves de cet insecte vivent dans les ordures, dans les matières animales ou végétales en décomposition. Sur le point de subir leur dernière métamorphose, elles se fixent à un corps quelconque, où leurs nymphes restent suspendues, comme les chenilles de plusieurs lépidoptères. Les insectes qui en sortent se groupent en essaims considérables et se livrent dans l'air à des évolutions que l'on a comparées, d'une manière à la fois exacte et poétique, à des chœurs de danse.

FANNIEN adj. (fa-ni-ain). Paléogr. Se dit d'un papier d'Egypte d'environ trente centimètres de large : *Papyrus* FANNIEN.

FANNIÈRE (François-Auguste et François-Joseph), célèbres ciseleurs, nés à Longwy (Moselle), le premier en 1818, le second en 1822. Inséparables dans le travail, égaux par le talent, ces deux frères jouissent tous les deux de la haute notoriété qu'ils ont acquise ensemble. On ne peut donc se dispenser de les réunir dans le récit de leur vaillante existence et dans l'analyse de leur œuvre. Cette dualité, assez rare, offre d'ailleurs des côtés si remarquables, elle est si sympathique, que la détruire pour envisager à part chacune des personnalités, ce serait en perdre absolument le caractère véritable. Le père de MM. Fannière fut enlevé, encore enfant, à la gravure sur métaux, qu'il aimait passionnément, pour prendre part aux guerres du premier empire. Il avait une intelligence remarquable, et comme il y joignait beaucoup de courage, il obtint bientôt les épaulettes de capitaine, malgré sa répugnance pour les meurtrières folies de cette époque. Dès que cela lui fut possible, il reprit bien vite le chemin de la patrie, où l'attendait une femme aimée, personne d'une rare distinction, la fille du célèbre Fauconnier. Peu après, M. Fannière devint l'un des ciseleurs les plus distingués de l'époque ; mais la mort ne tarda pas à l'emporter. Ses deux fils, élevés chez Fauconnier, leur grand-père, n'avaient guère plus de quinze ans et ils montraient déjà les plus rares dispositions pour la ciselure. Ils reçurent de leur aïeul les premiers enseignements de cet art, dont ils devaient être un jour la plus haute expression. Ces études durèrent paisibles et douces tant que vécut le maître. A sa mort, survenue en 1839, la vie leur montra pour la première fois ses plus âpres côtés. Avec Fauconnier, ils perdaient non-seulement un appui, mais tout moyen d'existence. Auguste, doué de plus d'énergie que son frère, avait commencé, chez Drolling et à l'Ecole des beaux-arts, des études sérieuses, quand ce malheur arriva. Il lui fallut renoncer aux bienfaits d'une éducation si complète, pour gagner sa vie avec son frère ; les jeunes gens étaient seuls au monde désormais. Les dix années qui s'écoulèrent depuis ce moment jusqu'à l'époque de leur premier succès furent des années de lutte, de privations, de misères, où l'amitié des deux frères, grandie par le dévouement et l'abnégation, prit des proportions héroïques. En 1849, enfin, ils montrèrent au Salon leurs premières ciselures ; ces travaux hors ligne firent sensation, et à juste titre. Depuis le XVIe siècle, depuis Benvenuto Cellini, parmi ceux qui l'avaient suivi glorieusement, jusqu'à la moitié du XVIIe siècle, on n'avait pas encore vu la ciselure comprise avec tant de largeur, exécutée avec tant de puissance et de richesse. C'était le grand art des camées antiques appliqué aux métaux. Ces petits thèmes se déroulant en bas-reliefs, ou seulement en gravure, dans un cadre de quelques centimètres, ne comptaient que des figurines exquises de forme et d'un modelé tout à fait irréprochable. Aussi la presse, juste parfois en ses appréciations, salua-t-elle les œuvres de MM. Fannière comme les productions d'un art nouveau. Une médaille d'argent vint consacrer leur succès, et la carrière s'ouvrit dès lors devant eux brillante et sûre. Froment-Meurice, Oudot, Christofle, et même Lepage-Moutier pour ses armes de luxe, empruntèrent tour à tour leur burin. En 1855, ils se présentèrent à l'Exposition avec des pièces admirables qui eurent un immense succès, bien mérité. Dans ces chefs-d'œuvre, la part d'Auguste avait été la plus importante ; il avait composé la plupart des modèles, trouvé les idées les plus heureuses, exécuté les cartons principaux. Aussi fut-il récompensé particulièrement par le brevet de chevalier de la Légion d'honneur, pendant qu'il recevait du jury une 1re médaille comme son frère. Mais l'*hommage exceptionnel qui venait d'être accordé à l'aîné fut mérité quelques années plus tard par Joseph, à Londres, en 1862, où l'exposition de MM. Fannière obtint un succès éclatant. Cette fois, c'étaient de grandes pièces d'orfévrerie, richement ornementées de bas-reliefs importants composés de grandes figures. Dans la plus vaste, un superbe plateau de dessert, se déroulaient des motifs de haute vénerie, enguirlandés de scènes de vendanges. Nous avons sous les yeux un moulage de cette somptueuse création, et nous y pouvons remarquer les qualités de forme et d'exécution que l'on admire dans la statuaire des plus grands maîtres. Pendant que la reine d'Angleterre rendait un juste hommage à l'éminent talent des deux ciseleurs français, la France récompensait personnellement Joseph en lui donnant la croix. L'année suivante, en France, MM. Fanniere exposèrent les pièces principales d'un autre service de table non moins important, dont les bas-reliefs, les creux, les repoussés étaient admirables. Peu après parurent, à la grande admiration des amateurs et des artistes, deux superbes boucliers forgés par Lepage et sculptés par MM. Fannière, pour M. le duc de Luynes. Chacun d'eux représentait un épisode du *Roland furieux*. On les dirait du XVe siècle, en considérant la forme générale et les costumes ; mais ils sont bien modernes par la précision du modelé, le caractère des têtes, la simplicité du rendu. Ces deux boucliers, perles de la collection de M. de Luynes, ont échappé malheureusement aux reproductions, qui les auraient popularisés ; mais, pour ceux qui les connaissent, ils restent comme un modèle du genre, et ils peuvent être comparés aux plus belles productions de la Renaissance.

FANNIN (James W.), l'un des chefs des Américains pendant la révolution texienne, né dans la Caroline du Nord, tué à Goliad le 27 mars 1836. Il était capitaine dans l'armée des Etats-Unis lorsqu'il s'engagea parmi les patriotes du Texas, et, pour son premier exploit, battit 400 Mexicains avec 90 hommes seulement. Le général Houston, chef du mouvement et gouverneur de la république nouvellement constituée, le nomma colonel d'artillerie et inspecteur général. Après une heureuse campagne sur le Rio-Grande, il fut chargé de l'organisation générale de la résistance et principalement de lever des troupes dans l'intérieur du pays. C'est dans l'accomplissement de cette mission, et lorsqu'il n'avait pu réunir autour de lui qu'une poignée d'hommes, qu'il fut surpris près de la rivière Coleta et enveloppé par un corps nombreux de Mexicains sous les ordres du général Urrea. Fannin résista héroïquement pendant deux jours ; il signa enfin une capitulation aux termes de laquelle tous les Américains devaient avoir la vie sauve et être reconduits, *aussitôt que possible*, aux *Etats-Unis*. Fannin et les Texiens, au nombre de 357, furent, après la capitulation, conduits à Goliad, où, sur un ordre expédié par le président Santa-Anna, ils furent jusqu'au dernier passés par les armes.

FANNING (îles), groupe d'îles situé au centre de l'océan Pacifique, par 3° 49′ de lat. N. et 161° 40′ de long. O. Les Anglais en ont pris possession en 1861 et y ont fondé un établissement qui porte le nom d'English-Point.

FANNIUS (*gens Fannia*), famille plébéienne de Rome, dont les principaux membres sont les suivants : FANNIUS STRABON (Caius), consul en 161 av. J.-C. ; s'est fait connaître par deux règlements destinés à arrêter les progrès du luxe. L'un d'eux, qui fixe les dépenses de table, fut converti par le sénat en une loi connue sous le nom de loi *Fannia*. — **FANNIUS** (Caius), fils du précédent, fut tribun, puis

consul (122 av. J.-C). Il était l'ami de Scipion l'Africain et un des meilleurs orateurs de son temps. — FANNIUS (Caius), cousin du précédent, fut questeur en 129, préteur en 127, et se battit en Afrique et en Espagne. Caius avait reçu des leçons de philosophie de Panætius, embrassé la doctrine stoïcienne et composé des annales dont Cicéron loue le style, et qui ne nous sont point parvenues. — FANNIUS (Lucius), général, abandonna, en 84 av. J.-C., l'armée où il avait un commandement, pour passer du côté de Mithridate. Il fut envoyé par ce prince en Espagne pour y contracter une alliance avec Sertorius, et, de retour dans le Pont, il entraîna Mithridate à faire sa troisième guerre aux Romains. — FANNIUS (Caius), tribun du peuple en 59, s'opposa à ce que César fît passer la loi agraire, embrassa le parti de Pompée et devint préteur en Sicile (49). — FANNIUS (Cépion), entra dans une conspiration contre Auguste, se vit contraint de chercher son salut dans la fuite, mais, trahi par un esclave, il fut pris et mis à mort. — FANNIUS QUADRATUS, poëte médiocre, était, ainsi que nous l'apprend Horace dans sa satire X, très-médisant et cherchait à tourner en ridicule ses confrères dans les repas où il était invité. Son portrait et ses ouvrages furent placés dans la bibliothèque fondée par Auguste dans le temple d'Apollon. C'est à ce sujet qu'Horace l'appelle *Beatus Fannius* dans sa IVe satire. — FANNIUS (Caius), historien qui vivait au Ier siècle de notre ère, était un orateur distingué, l'ami de Pline le Jeune. Il composa, sous le titre de *Exitus occisorum aut relegatorum a Nerone*, un ouvrage sur les victimes de Néron. Il n'en reste que de courts fragments, recueillis par Ausone Popma et publiés à la suite du *Salluste* d'Amsterdam (1661).

Fanny, étude par M. Ernest Feydeau (Paris, 1858). C'est une *étude*, en effet, et non un roman, que ce livre, qui a compté les éditions par vingtaines, et au sujet duquel le public et la critique ont rompu tout un arsenal de lances. Ce n'est pas un roman, si l'on considère que deux personnages y sont seuls en présence et que l'intrigue est complétement absente; mais c'est plus qu'une *étude* par le souffle puissant, par la vie qui circule et palpite à chaque page de ce récit placé dans la bouche, non pas du héros, mais du *sujet* principal. Roger a vingt-quatre ans; Fanny en a trente-cinq, est mariée à un homme de quarante, et est mère de trois enfants. Elle a aimé Roger pour sa jeunesse, son esprit et sa distinction; mais elle a voulu garder pour elle seule toutes les difficultés de la situation qu'elle s'est faite en consentant à devenir sa maîtresse, et Roger n'a qu'à se laisser aller doucement à son amour sans se préoccuper des dangers auxquels Fanny s'expose pour y répondre. Pendant longtemps l'idée du mari ne se présente seulement pas à l'esprit de l'amant. Mais un jour il lui prend la fantaisie de connaître l'homme qui tient dans ses mains la destinée de sa maîtresse; il veut à tout prix le voir et le juger. Fanny cède au désir de Roger et fait en sorte qu'il soit invité dans une maison où elle-même doit se trouver un soir avec toute sa famille. C'est ici que vient se placer une des scènes capitales de ce récit, celle d'où découle la principale originalité de cette œuvre étrange, qu'on ne peut s'empêcher de lire jusqu'au bout lorsqu'on a commencé, mais qu'on regrette de connaître quand on ferme le livre, tant l'impression qu'on en retire est désolante et pénible! En présence du mari de sa maîtresse, Roger se trouve d'abord humilié. « Tout d'abord, dit-il, je fus comme terrassé; je fus honteux de me trouver en rivalité avec une nature aussi puissante. Involontairement je me comparais à lui, moi chétif auprès de lui, comme l'auraient été presque tous les jeunes gens de mon âge. Combien devant cette richesse de sang, cette ampleur de formes, cette virilité froide et calme, s'amoindrissait ce que je sentais en moi de faiblesse nerveuse, de finesse de race et d'élégance! Je me faisais l'effet d'un sylphe contemplant, effaré, la statue d'un géant. Quel homme étais-je auprès de lui? C'était lui seulement, et non pas moi, qui était la forte et belle expression de l'homme! » Mais cet accès de modestie ne dure pas longtemps; l'orgueil en triomphe bientôt, et Roger sent dans son cœur les premières atteintes de la jalousie. Ainsi donc, ce n'est plus ici, comme d'ordinaire, celui qui est trompé et a le droit de s'en plaindre, ce n'est plus le mari qui est jaloux, c'est l'amant: les rôles sont renversés. Et cette jalousie, qui de ses griffes aiguës s'accroche avec plus de véhémence, d'heure en heure, au cœur de Roger; cette jalousie, qui bientôt devient son idée fixe et le livre en proie à toutes les tortures, à toutes les horreurs du délire et de la frénésie, c'est elle qui le poussera à toutes les extravagances, et il n'en sera délivré que lorsqu'il tombera enfin anéanti, terrassé, incapable de lutter davantage contre l'amour et le dégoût qui se disputent encore les lambeaux de son cœur. Ce qui exaspère Roger et lui fait horreur, c'est l'idée qu'il partage sa maîtresse avec un autre; mais, qu'on ne s'y trompe pas, c'est surtout la pensée du partage physique contre laquelle il s'indigne et tempête. Que Fanny lui jure qu'elle vivra, sous le toit conjugal, complétement séparée de son mari; qu'elle s'engage par un serment à ne plus jamais appartenir qu'à son amant, et Roger se déclarera satisfait; il ne sera plus jaloux. Fanny jure, et pendant quelque temps le calme semble renaître dans le cœur de Roger; mais l'orage ne tarde pas à gronder de nouveau. Les soupçons reviennent en foule assiéger l'esprit inquiet et maladif de ce forçat de l'amour, et un jour vient où, le doute entrant plus profondément que jamais dans son âme, il veut avoir, par ses propres yeux, la preuve de la fidélité de sa maîtresse, il veut acquérir la certitude qu'elle ne viole pas le serment qu'elle lui a fait de n'être qu'à lui, et de se refuser aux sollicitations amoureuses de son mari. Et voilà Roger qui se fait espion et guette, pendant des semaines entières, l'occasion de s'assurer que le partage dont il a horreur n'existe pas. Un soir, il enjambe le balcon de la maison conjugale, s'accroupit derrière une fenêtre, et là, bouche béante, haletant et stupide, il assiste aux caresses que Fanny prodigue à son époux! Nous ne prétendons nier en aucune façon le talent avec lequel est décrite cette scène, pas plus que les qualités très-réelles qui distinguent cette œuvre, mais nous ne craignons pas d'affirmer que la cause principale du succès de *Fanny* a été dans le chapitre dont nous venons, non pas de rendre compte, mais de donner l'idée, et c'est là la critique la plus amère que nous puissions adresser aussi bien à l'auteur de *Fanny* qu'aux lecteurs, ses complices. Roger ne revoit Fanny que pour l'accabler de son mépris et lui jeter à la face l'expression de son horreur et de son dégoût; puis, las de vivre, mais ne voulant pas se tuer, il va s'enfouir dans une maison abandonnée au milieu des bois, et là, il attendra, comme une bête fauve blessée à mort qui se réfugie dans une caverne, il attendra le dépérissement complet de son être physique et moral.

Voilà ce livre, qui a révélé dans son auteur, la veille encore un obscur archéologue, un des romanciers les plus caractéristiques du XIXe siècle, et l'a fait proclamer, du premier coup, avec le célèbre auteur de Mme Bovary, M. Gustave Flaubert, et M. Champfleury, le chef d'une nouvelle école littéraire dite *réaliste*. La réalité, voilà, en effet, ce que les adeptes de cette école s'efforcent de peindre, en dehors de tout idéal et sans se préoccuper aucunement d'atténuer les effets de lumière trop criards, ou de ne faire voir qu'à travers le voile de la périphrase ou les précautions du sous-entendu, les images dont la nudité toute crue risque de blesser les droits de la morale et du simple bon goût.

« A la première lecture, dit M. Montégut, le livre fait illusion. Il frappe par un certain relief, par une certaine couleur, par un certain rhythme. On se laisse aller jusqu'au bout sans trop de résistance; l'auteur vous fouette, vous éperonne habilement, et vous enlève le temps de la réflexion. A la seconde lecture, tout change. L'illusion s'est évanouie, le relief s'est effacé, les couleurs sont ternies, le rhythme est plein de discordances. L'auteur ayant perdu le pouvoir de vous éperonner pour vous faire parcourir une route que vous avez déjà faite avec lui, vous distinguez mille détails choquants qui avaient disparu dans la rapidité de la première lecture. Le véritable mérite de ce livre est, si je puis m'exprimer ainsi, un mérite fantasmagorique; on sent que l'auteur est allé fréquemment en visite chez certains sorciers littéraires et qu'il a essayé de déchiffrer le grimoire de leurs évocations. Malheureusement, la science est incomplète; il connaît quelques-unes des formules les plus compliquées de l'algèbre littéraire, et il ignore les éléments de l'arithmétique. Un autre défaut qui frappe à la seconde lecture, c'est une intolérable monotonie: du commencement à la fin du livre, la situation ne change pas, la passion jalouse du jeune homme reste immobile et se répète à satiété. C'est moins une passion qu'une idée fixe, une hallucination. Voilà l'impression que laisse l'ensemble du livre. »

« On s'est demandé, dit M. H. Rigault, si *Fanny* est une confidence, comme *René*, comme *Adolphe*, et l'on a fait entendre que ce roman peut bien être une histoire. S'il me fallait avoir un avis sur cette question délicate, je dirais: « Oui, ce doit être une histoire vraie. » C'est la peinture trop savante et trop minutieuse d'une passion exceptionnelle, pour que le peintre ait pu la deviner par la seule puissance de l'imagination ou la saisir par la seule force de l'observation morale. Cette passion, quelqu'un doit l'avoir sentie, qui en a dévoilé les intimes secrets à l'auteur de *Fanny*, et le livre sans doute est né de cette confidence. Je ne puis m'expliquer que de cette manière le double caractère qu'il porte à chaque page. »

FANO (*Fanum Fortunæ, Colonia Julia Fanestris*), ville du royaume d'Italie, prov. d'Urbino et Pesaro, à 45 kilom. N.-O. d'Ancône, à 11 kilom. S.-E. de Pesaro, à l'embouchure du Metouro dans l'Adriatique; 19,622 hab. Evêché. Filatures de soie et fabriques de soieries. Petit port de commerce; exportation d'huile, grains et autres produits agricoles. « En toute autre contrée, dit M. J. Coindet, la ville de Fano serait pour les artistes une ville de pèlerinage; mais elle est en Italie, et l'on n'y va qu'autant que la route qu'on suit y aboutit. C'est au hasard, à un accident heureux, qu'on doit de franchir ses portes: car la route tourne autour des murs extérieurs, et le voyageur qui visite Florence, Rome et Naples, uniquement pour obéir à la mode, a la meilleure raison du monde de n'avoir pas vu Fano: la poste n'y entre pas. » L'église de San-Fortunato, dont le portail gothique est orné de quatre lions, offre à l'intérieur des restes de fresques du Dominiquin, représentant l'*Histoire de sainte Marie*, et une *Madone* de L. Carrache. On remarque, dans l'église San-Agostino, un *Ange gardien*, excellent ouvrage du Guerchin; dans l'église Santa-Croce, une belle *Madone* de Giov. Santi, père de Raphaël; dans l'église San-Domenico, un *Saint Thomas*, de Palma Vecchio; dans l'église Santa-Maria-Nuova, une *Madone* et une *Annonciation* du Pérugin, une *Pietà* attribuée à Raphaël, une *Visitation* de Giov. Santi, et une *Madone* de Sassoferrato; dans l'église San-Paterniano, la *Mort de saint Joseph*, par le cavalier d'Arpino, des fresques de Viviani, des peintures de C. Bonone et de Cl. Ridolfi; dans l'église San-Pietro, de beaux marbres, des fresques remarquables de Viviani, une *Annonciation*, du Guide; enfin, dans le collége Folfi, un magnifique tableau du Dominiquin: *David portant la tête de Goliath*, qui suffirait seul, dit Lanzi, pour éterniser le nom d'un artiste. Fano contient aussi plusieurs monuments, surtout des marbres et des inscriptions qui attestent son antiquité. On y remarque les ruines d'un ancien arc de triomphe, élevé en l'honneur d'Auguste ou de Constantin; mais il ne reste aucun vestige du fameux temple que les Romains y avaient élevé à la Fortune, en mémoire de la victoire de Livius Salinator sur Asdrubal (207 av. J.-C.), et qui avait fait donner à cette ville le nom de *Fanum Fortunæ*. On voit cependant encore une belle statue de cette déesse sur une fontaine au milieu de la ville. Les environs de Fano furent témoins de la défaite des Ostrogoths par Narsès. Patrie du pape Clément VIII.

FANO, île de la mer Ionienne, à 19 kilom. N.-O. de Corfou, dont elle dépend, par 39° 45′ de latit. N. et 17° 12′ de longit. E.; 500 hab. C'est, d'après Danville, l'ancienne île de Calypso.

FANO (Barthélemy DE), peintre italien de de l'école romaine, né dans la seconde moitié du XVe siècle, s'attacha à peindre dans le style des anciens maîtres, sans se préoccuper des immenses progrès accomplis de son temps dans l'art. Il exécuta, en 1534, à Saint-Michel-de-Fano, des peintures représentant l'*Histoire de saint Lazare*. — Son fils et son élève, Pompée DE FANO, suivit les errements de son père, et exécuta des tableaux dont les figures ont autant de sécheresse dans les contours; toutefois, vers la fin de sa vie, il abandonna son parti pris d'archaïsme.

FANO (Salvador), médecin naturalisé français, né à Amsterdam le 3 décembre 1824. Venu à Paris à l'âge de sept ans, M. Fano terminait à seize ans ses études classiques, et obtenait son diplôme de bachelier ès lettres. Bachelier ès sciences l'année suivante, il commença ses études médicales en 1841. Externe en 1843, interne en 1844, il fut deux fois lauréat des hôpitaux et obtint le grand prix de l'Ecole pratique en 1846. En 1848, il concourut pour une place d'aide d'anatomie et ne fut nommé qu'à la fin de 1849. En 1850, il concourut encore pour une place de prosecteur de l'Ecole pratique, et ne fut nommé que l'année suivante. Enfin, en 1851, il prit son diplôme de docteur, après avoir subi une thèse très-remarquable sur les *Contusions du cerveau*. Reçu agrégé en 1857, après un premier concours, il soutint une fort belle thèse sur les *Tumeurs de la voûte palatine et du voile du palais*.

Agrégé de la Faculté de médecine, M. Fano voulut encore devenir chirurgien des hôpitaux. Il se présenta quatre fois au concours du bureau central, et ne fut pas nommé, bien que l'opinion publique et les suffrages de plusieurs de ses concurrents l'eussent désigné. A son dernier concours, qui date de 1858, MM. Guersant et Alphonse Guérin protestèrent contre la nomination des candidats faite par le jury, et refusèrent de signer le procès-verbal. Dès ce jour, M. Fano résolut d'abandonner la voie du concours des hôpitaux pour se créer une position en dehors de ces établissements hospitaliers. Il ouvrit une clinique libre, où se présentèrent une foule de malades atteints d'affections oculaires et d'affections chirurgicales. Cette détermination a valu à M. Fano de nombreuses inimitiés. Le jeune chirurgien a subi, même de la part de quelques-uns de ses collègues, de violentes amertumes, auxquelles il a répondu en publiant des travaux dont les matériaux ont été puisés à sa clinique, qui est de plus en plus fréquentée par les malades, pour lesquels M. Fano est d'un dévouement et d'une bonté à toute épreuve, et par les élèves, pour l'instruction desquels il est plein d'ardeur.

A partir de l'année 1851 jusqu'en 1857, M. Fano a fait des cours publics à l'Ecole pratique sur l'*anatomie*, la *physiologie*, la *pathologie interne* et la *médecine opératoire*. Depuis 1857 jusqu'à ce jour, l'éminent chirurgien fait tous les jours des conférences à sa clinique particulière de la rue Séguier, n° 14.

Les travaux et les publications du docteur Fano sont très-nombreux. En voici l'énumération: *Traité pratique des maladies des yeux* (Paris, Delahaye, 1866, 2 vol. in-8°, 152 figures intercalées dans le texte et 20 dessins en chromolithographie); *Traité de pathologie externe et de médecine opératoire*, par Vidal de Cassis, 5e édit., corrigée et en partie refondue par M. Fano (Paris, 1861); *Tableau des opérations qui se pratiquent sur l'homme* (Paris, 1856); *Des tumeurs de la voûte palatine et du voile du palais* (Paris, 1857); *Recherches sur la contusion du cerveau* (Paris, 1851, in-4°); *Mémoire sur la paralysie du muscle grand oblique de l'œil* (Paris, 1862); *Mémoire sur la commotion du cerveau* (Paris, 1853); *Des lunettes et de leur emploi en oculistique* (1867, in 8°); enfin, *Traité élémentaire de chirurgie* (Paris, Delahaye, 1868, 2 vol.), et une foule d'excellents articles qui ont paru dans l'*Union médicale*, la *Gazette des Hôpitaux*, etc.

FANOË, île danoise de la mer du Nord, près de la côte occidentale du Jutland, bailliage de Ribe, par 55° 25′ de latitude N. et 7° 23′ de longit. E. Superficie, 56 kilom. carrés; 2,400 hab. Le pays est stérile; ses habitants sont pêcheurs, bateliers, ou s'occupent de l'élève du bétail; ils recueillent aussi de l'ambre sur les côtes.

FANOIR s. m. (fa-noir — rad. *faner*). Agric. Cône en bois, à claire-voie, sur lequel on jette l'herbe fauchée pour la faire sécher.

FANOLI (Michele), peintre et lithographe italien, né à Cittadella, près de Venise, en 1807. D'une famille assez connue dans l'histoire de l'art italien (on compte en effet un Fanoli parmi les élèves du Titien et un autre dans l'école de Bologne), M. Michele Fanoli se fit remarquer, dès ses plus jeunes années, par un grand enthousiasme pour les choses de l'art. Des amateurs généreux, ayant pris cette exaltation pour les indices d'un tempérament exceptionnel, s'occupèrent de l'éducation de M. Fanoli, qui, dès cette époque, avait perdu ses parents. Léopold Cicognara, le graveur dont on connaît les œuvres remarquables, fut son premier maître. Les progrès qu'il fit sous sa direction confirmèrent les premières espérances qu'il avait fait concevoir, et la municipalité de Cittadella, ne voulant pas rester étrangère à l'avenir d'un compatriote, qui, un jour peut-être, illustrerait son pays, lui offrit un subside pour compléter son éducation. Michele put, grâce à cette munificence et à la générosité de ses protecteurs, s'installer à Venise, où il se mit à copier les coloristes durant trois années. Là, il fut pris en affection par le cardinal Canova, frère d'Antonio Canova, qui lui procura, entre autres avantages, le moyen d'étudier les chefs-d'œuvre de la villa Possagno. Mais tous ces soins que l'on prenait de compléter son éducation, de lui donner sur des bases solides les plus vastes développements, tardaient bien à produire les résultats qu'on était en droit d'attendre. M. Fanoli, beaucoup moins enthousiaste qu'il ne l'était au début, semblait avoir peur de sortir de l'étude des modèles et de créer à son tour, quand il eut l'idée d'introduire en Italie la lithographie, déjà fort répandue en France. Il vint donc à Paris dans cette intention, vers 1844, et publia pour son début, en ce dernier genre, cinq planches qui reproduisaient les œuvres principales de Canova; les dessins originaux étaient de M. Fanoli. Ces lithographies, qui sont restées dans le commerce, sont bonnes, et se vendirent aisément dans Paris. Les *Deux Foscari*, tableau de Michel-Ange Grigoletti, fournirent encore le motif d'une lithographie assez bonne, qui eut des succès en Italie. Les *Willis*, un *Portrait de Washington*, les *Politiques de taverne*, la *Sainte Catherine*, vinrent prouver successivement que l'auteur, renonçant à la peinture, qui n'était pas dans ses facultés, avait enfin trouvé le genre plus facile qui lui convenait le mieux. Devenu rapidement l'un des lithographes les plus remarqués, il fut appelé en Angleterre par un grand éditeur de sujets religieux, et exécuta pour lui, à Londres, une belle collection de lithographies d'après les maîtres de l'Allemagne moderne. Ce travail tout spécial n'a qu'un intérêt relatif; on y trouve cependant deux ou trois morceaux réussis à tous les points de vue, entre autres l'*Enfant en prière entre les deux anges*. Cette dernière planche, d'un métier large, hardi, très-ferme, imite à s'y tromper la taille et le grené du burin sur le cuivre; c'est là, d'ailleurs, son mérite principal. Plus d'une fois encore M. Fanoli usa de ce procédé trompe-l'œil; dans le *Bain grec*, par exemple, qu'il envoya au Salon de 1855, dans une nouvelle édition des œuvres de Canova; dans un *Saint Pierre et saint Jean* d'après M. Landelle, enfin dans les *Nymphes écoutant Orphée*, d'après M. Jalabert. En 1848, le jury des récompenses lui accorda une première médaille. Aujourd'hui, M. Fanoli, en raison des progrès immenses de la lithographie, comme l'entendent les frères Laurenz, par exemple, se trouve fort arriéré. Aussi s'est-il complétement éloigné de la carrière envahie tout entière par tant de personnalités brillantes.

FANON s. m. (fa-non — du bas lat. *fano*, bande, qui se rapporte au germanique: gothique *fana*, morceau de linge, serviette, étoffe, drap; ancien haut allemand *fano*, linge, drap, drapeau, bannière; allemand *fœhne*, drapeau, enseigne, bannière, etc. Toutes ces formes se rapportent à la racine sanscrite *pan* ou *spa* et *span*, filer, tresser, tisser). Pièce d'étoffe de couleur voyante, attachée au bout d'une pique, et dont on se sert pour faire des signaux dans les manœuvres militaires. ‖ A signifié Bannière, étendard en général.

— Blas. Large bracelet pendant à un bras droit représenté sur l'écu.

— Mar. Chacun des points d'une voile serrée qui pendent en dehors de la chemise. ‖ Chacune des moustaches de la martingale. ‖ Pennon hissé à la tête du mât.

— Hist. nat. Bouquet de gros poils situé en arrière du boulet du cheval. ‖ Touffe de poils que le bœuf, le mouton et d'autres animaux portent au pli situé à la partie inférieure du cou. ‖ Peau pendante qu'on remarque sous la gorge de certains quadrupèdes et de certains oiseaux : *Le* FANON *d'un bœuf, d'un dindon.* ‖ Nom donné aux lames cornées qui garnissent l'intérieur de la bouche des baleines, et remplacent les dents dont ces animaux sont dépourvus : *Après la mort de la baleine, l'épiderme glutineux qui recouvre les* FANONS *se sèche et les colle les uns aux autres* (Lacépède.) *Ce sont les* FANONS *de la baleine qui constituent la matière élastique connue sous le nom de baleine dans le commerce* (Richard.)

— Chir. Bandage particulier pour les fractures.

— **Encycl.** Hist. nat. La mâchoire supérieure des baleines est garnie, sur ses deux côtés, de *fanons* ou grandes lames cornées, prismatiques, légèrement recourbées sur elles-mêmes en forme de faux, disposées transversalement les unes à la suite des autres sur les côtés du palais, composées de fibres élastiques longitudinales, réunies par une sorte de mucus coagulable. Ces lames sont implantées par une base cartilagineuse blanchâtre dans l'épaisseur de la membrane du palais, de manière à pouvoir s'infléchir un peu en arrière ou se redresser au gré de l'animal. Les fibres les plus extérieures de la tranche ou du sommet, qui est un peu recourbé en arrière en forme de gouttière, se détachent du reste de la lame, pendent dans la bouche et donnent au palais un aspect velu; celles du sommet des lames s'épanouissent aussi et peuvent dépasser l'ouverture de la bouche. Les bords de la mâchoire inférieure présentent aussi de ces sortes de filets fibreux, semblables à du fort crin de cheval ou à des soies de cochon, et forment comme des moustaches à l'animal. Les *fanons* sont au nombre de huit à neuf cents de chaque côté, et espacés entre eux de 2 à 3 centimètres. Leur longueur varie suivant leur situation; ceux des extrémités sont les plus petits; ils n'ont souvent guère plus de 15 centimètres de hauteur; ceux du centre atteignent en moyenne 3 mètres, et on assure en avoir vu de 8 mètres. Dans l'intervalle des grandes lames s'en trouvent d'autres plus petites, qui paraissent être des lames de remplacement; c'est à ces dernières qu'il faut attribuer l'énorme différence que l'on trouve dans les auteurs sur le nombre des lames, que l'on réduit quelquefois à moins de trois cents. De chaque côté, les couches extérieures des lames sont d'un jaune verdâtre, demi-transparent; celles de l'intérieur sont d'un noir bleuâtre mat. Ces lames cornées, caractéristiques des baleines, et qui représentent une sorte d'exagération des plis de la muqueuse palatine de l'homme et des mammifères, sont connues dans le commerce sous le nom de *fanons*, et dans les arts sous celui de baleines. On les appelle aussi quelquefois barbes de baleine et improprement côtes de baleine. Ces *fanons* forment pour l'animal une sorte de râteau ou de crible qui lui sert à tamiser en quelque sorte l'eau qu'il avale, à arrêter au passage les corps étrangers ou trop volumineux, pour ne laisser arriver à l'œsophage que les animalcules marins dont il fait sa nourriture. Ce sont encore ces *fanons* qui fournissent la substance bien connue dans l'industrie sous le nom de baleine.

— Art vétér. D'autant moins marqué que le cheval a plus de race, le *fanon* ne porte qu'un petit bouquet de poils rares, courts et presque soyeux chez les chevaux de pur sang; mais il se prononce beaucoup dans les variétés communes et dans l'espèce de trait, chez lesquelles il s'étend sur les côtés du boulet, et remonte, le long du canon, plus ou moins haut et parfois jusqu'au genou. Les races distinguées qu'on élève sur des pâturages marécageux portent aux extrémités de longs poils qui garnissent les membres de la grosse espèce; mais elles s'en débarrassent vite au sortir de la vie errante, tandis qu'ils ne tombent pas, qu'ils persistent chez les chevaux communs. On dit de ceux qui les gardent exceptionnellement qu'ils ont du lin aux jambes. Cette grande abondance de poils devient un caractère de race très-prononcé chez le baudet, âne étalon du Poitou, qu'on veut bien *moustaché*, c'est-à-dire très-poilu aux extrémités. Elle a, d'ailleurs, une réelle utilité chez les chevaux qui doivent travailler dans l'humidité, dans des terres fortes, au milieu de boues âcres; alors elle protége la peau, elle la préserve d'irritations maladives qui s'établissent presque à demeure et deviennent une cause de dépréciation des animaux. Enfin, au centre du *fanon* existe l'ergot, production cornée, dont le développement suit, en général, les proportions du *fanon* qui recouvre.

FANONIER adj. m. (fa-no-nié — rad. *fanon*). Art vétér. Se dit des muscles lombricaux inférieurs du cheval : *Muscles* FANONIERS.

FANSAGA (Côme, chevalier), architecte et sculpteur italien, né à Clusone, près de Bergame, en 1591, mort à Naples en 1678. Il se rendit fort jeune à Rome, y reçut des leçons de Pietro Bernini, père du fameux Bernin, se signala par ses rapides progrès et fut chargé, presque au sortir de l'atelier, de construire, à Rome, la façade de l'église Santo-Spirito de' Napoletani. Appelé bientôt après à Naples, il se fixa pour toujours dans cette ville et y éleva un grand nombre de monuments, parmi lesquels nous citerons le cloître et le grand réfectoire de San-Severino, les façades de la Sapienza, de Sainte-Thérèse *degli Scalzi*, de Saint-François-Xavier, la porte principale et le grand escalier du palais Mutolana, la fontaine de Medina, la plus belle de Naples, bien qu'elle soit surchargée d'ornements bizarres; les deux obélisques ou aiguilles de Saint-Janvier et de Saint-Dominique, où l'artiste a entassé les ornements les plus capricieux et même les plus extravagants, etc. Fansaga fonda, à Naples, une école qui dédaigna la pureté du style, s'abandonna à tous les dérèglements de l'imagination et précipita l'art dans une profonde décadence.

FANSHAWE (sir Richard), poëte et diplomate anglais, né en 1608, mort à Madrid en 1666. Il suivit d'abord la carrière du droit, qu'il abandonna pour l'étude des lettres et des langues, entra ensuite dans la diplomatie et fut, jusqu'en 1638, secrétaire d'ambassade en Espagne. Lorsque la guerre civile éclata, il embrassa la cause royale et fut nommé secrétaire du prince de Galles, trésorier de la marine, puis baronnet. Fait prisonnier à la bataille de Worcester, il vécut dans la retraite jusqu'à la mort de Cromwell, et rejoignit alors Charles II à Bréda. Après la restauration, il fut nommé maître des requêtes et chargé de diverses missions politiques en Espagne et en Portugal. C'est lui qui négocia le mariage du roi Charles avec l'infante Catherine de Portugal. La littérature anglaise lui doit des traductions des *Lusiades* de Camoëns, du *Pastor Fido* de Guarini, des *Odes* d'Horace, et quelques poëmes originaux de peu d'étendue. Ses *Lettres diplomatiques et négociations*, publiées à Londres en 1701, sont des documents historiques d'une grande valeur. — Sa femme, Anne FANSHAWE, née en 1625, morte en 1680, l'accompagna en France, en Irlande, en Espagne. De retour en Angleterre, après la mort de son mari (1666), elle écrivit des *Mémoires* pleins de curieux détails et d'utiles renseignements, qui ont été publiés à Londres (1829), avec des extraits de la correspondance de son mari.

FANT (Eric-Michel), historien suédois, né à Erkilstuna en 1754, mort en 1817. Il fit ses études à Upsal et y devint bibliothécaire adjoint de l'université en 1779, puis professeur d'histoire en 1781. On a de lui un grand nombre de *Biographies* suédoises, des *Histoires de Gustave-Adolphe*, de la *Réformation en Suède* et de la *Littérature grecque en Suède*, des *Annales de la typographie suédoise au* XVI^e *siècle*, et un grand ouvrage intitulé : *Scriptores rerum suecicarum medii ævi*, dont le premier et le second volume ne furent publiés qu'après sa mort (1818-1828), par les soins de Schrœder, son élève et son ami. Quoique incomplet, c'est un livre précieux pour l'histoire de la Suède, car il contient les seules éditions données jusqu'à ce jour des travaux d'un grand nombre d'historiens contemporains qui vivaient à l'époque de l'introduction de la Réforme en Suède.

FANTAISIE s. f. (fan-tè-zî — du gr. *phantasia*, action de se montrer, apparition, imagination; de *phantos*, visible, qui vient de *phainein*, se montrer, briller. Ce dernier mot est dérivé, par l'addition de la terminaison *nô*, qui caractérise la cinquième conjugaison sanscrite, du primitif *phaô*, briller, le même que la racine sanscrite *bhâ*, briller, brûler, d'où *bhâtas*, ardent, brillant, visible, exactement le grec *phantês*). Idée, pensée, imagination qui a quelque chose de capricieux, de bizarre ou de libre : *Les grandeurs naturelles sont celles qui sont indépendantes de la* FANTAISIE *des hommes.* (Fonten.) *Le bon sens prévaut sur les illusions de la* FANTAISIE. (St-Evrem.)

Donnons tout au besoin, rien à la *fantaisie* :
On se soutient par l'ordre et par l'économie.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Désir bizarre, fantasque ou passager : *Le désordre et les* FANTAISIES *font plus de pauvres que les vrais besoins.* (J.-J. Rouss.) *Ceux qui ont mille* FANTAISIES *n'ont pas un seul goût.* (M^me Necker.) *Une* FANTAISIE *satisfaite ne donne jamais autant de plaisir qu'une bonne œuvre.* (M^me Necker.) ‖ Goût particulier, prédilection personnelle : *C'est la* FANTAISIE *des hommes qui met le prix aux choses frivoles.* (Volt.) *L'homme aime à se gouverner à sa fantaisie.* (A. Garnier.)

— *De fantaisie*, Imaginaire; fondé sur le caprice : *Prendre un nom* DE FANTAISIE. *Il faut distinguer avec soin le vrai besoin du besoin* DE FANTAISIE. (J.-J. Rouss.) ‖ Qui n'est pas selon les règles de la mode ou les prescriptions de l'uniforme : *Un habit* DE FANTAISIE. *Des épaulettes* DE FANTAISIE. *Une épée* DE FANTAISIE. ‖ Se dit d'un objet qui n'a pas de caractère, de genre déterminé : *Un magasin d'objets* DE FANTAISIE.

— Mus. Variations sur un thème emprunté à un opéra ou à quelque autre ouvrage : *Une* FANTAISIE *sur les* Huguenots.

— Comm. Grosse soie de qualité très-inférieure : *La* FANTAISIE *provient de la bourre de soie cardée et filée; elle est généralement employée pour la bonneterie et pour la chaîne des châles.* (Falcot.)

— Techn. Matière soyeuse qui se tire des frisons ou moresques cuits dans l'eau de savon : *La* FANTAISIE *est connue, dans le commerce, sous les dénominations de* 1^re, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e *et* 6^e *barbe; la première barbe est celle dont la qualité est la plus belle. Les* FANTAISIES *de premières barbes sont filées sur des métiers Mull-Jenny, comme le lin; les autres sur les métiers à filer le coton.*

— Typogr. Nom générique de tous les caractères autres que le romain et l'italique, dont on se sert pour orner et varier les titres des ouvrages. ‖ Nom générique des perles, vignettes, culs-de-lampe, et, en général, de tous les objets destinés à l'enjolivement d'un volume.

— **Syn. Fantaisie, boutade, caprice**, etc. V. CAPRICE.

— **Encycl.** La *fantaisie* n'est qu'une bizarrerie, un caprice, une boutade, quand elle est le fait d'un enfant gâté, d'une femme, d'une petite maîtresse nerveuse et vaporeuse.

Mais combien elle est pleine de grâce et de charme, quand elle émane d'un artiste, d'un poëte, d'un philosophe! Combien elle est pleine d'intérêt et même d'enseignements, quand elle s'est échappée de la plume d'une intelligence privilégiée, d'un génie! Quand elle éclôt dans le cerveau d'un Homère ou d'un Virgile, d'un Racine ou d'un Corneille, d'un Victor Hugo, la *fantaisie*, c'est une distraction, un repos, une station dans une voie longue, difficile, douloureuse.

L'esprit, longtemps absorbé, fatigué, tendu par la composition, par l'enfantement d'une grande œuvre, de quelque grand poëme, une *Enéide*, une *Iliade*, se détend tout à coup, oublie le sujet qui l'occupe, est distrait, se repose et s'en va vagabonder par monts et par vaux courant par des sentiers odorants et fleuris, dans quelque domaine où tout rit, chante, siffle même et se moque, dans le pays de la rêverie, de la chimère, de la folie, dans le pays de la *fantaisie*.

Ouvrez un cahier d'écolier... Sur la marge de chaque page, à côté d'un thème ou d'une version, vous verrez — et j'en appelle à vos chers souvenirs d'antan — vous verrez un dessin naïf, une caricature enfantine, une maison, un arbre, un bonhomme au long nez, le maître sans doute; c'est la distraction de l'enfant, l'instant de repos pour son esprit entre le travail grand et absorbant de deux mots à chercher dans le *Gradus ad Parnassum*; c'est sa *fantaisie* à lui.

Au lieu d'un écolier, prenons un maître, un grand maître, un maître presque divin, Virgile par exemple : le poëte compose le second livre de l'*Enéide*, il écrit précisément cet épisode si beau, si grand, si dramatique de la prise de Troie; il est plein de cette compassion et de cette terreur dont la lecture de cet admirable morceau emplit notre âme; son esprit est absorbé, son imagination est enfiévrée. Tout à coup un mot, un nom, celui d'Hélène peut-être, le distrait, et son esprit se détend, et son imagination descend des hauteurs de l'épopée, et sa fièvre se calme. Il oublie un instant son œuvre immortelle; il laisse aller sa pensée de compagnie avec la folle du logis. Il songe à Horace, le poëte épicurien; à Catulle, le poëte sensuel; à Tibulle, le poëte sentimental; à Properce, le poëte passionné. Il songe à Mécène, à Pollion, à Gallus; à tout ce groupe qui gravite autour de lui, aimable, délicat, habile à chanter le bonheur, habile surtout dans l'art d'être heureux, heureux avec de belles et faibles filles, des Lesbie, des Némésis, des Cynthie, des Néèra, des Lycoris, d'autres encore; mais, parmi elles, dans cet essaim de vierges folles, une surtout, qui, peu à peu, absorbe la pensée de Virgile, c'est Lycoris. Et, comme le poëte a devant lui ses tablettes, il écrit, presque sans y songer, à Gallus, à son « cher » Gallus, pour le consoler du dédain de cette fille d'auberge.

Ou bien encore si son esprit, au lieu d'être porté à la mélancolie, est enclin au sourire, à la gaieté, il écrira, entre deux livres des *Géorgiques*, la *Coupe*, le *Moucheron*, la *Rose*, ou bien *Ceiris*, ou l'*Etna*, ou même encore le *Moretum*, un poëme sur la façon de confectionner une tourte, une galette.

Virgile, alors, tout en restant plein de grâce et d'élégance, se laisse aller au courant de sa *fantaisie;* Virgile alors est fantaisiste.

Mais il est bien entendu que les écrivains de cet ordre n'ont été fantaisistes que par accident; ils ont assujetti la *fantaisie* à leur génie et ne s'y sont pas livrés tout entiers; car la *fantaisie*, laissée à ses seuls moyens, ne saurait constituer un genre, mais bien plutôt une manière littéraire. Elle ne peut s'élever au genre proprement dit que par un alliage intelligent fait d'esprit critique, de fine observation ou de hautes pensées. Réduite à d'ingénieuses ciselures de phrases, elle n'est qu'une chose tout artificielle, sans règles possibles, sans fondements certains; impuissante à créer rien de durable, vouée à une existence toute de vogue, destinée à s'évanouir brusquement, comme un feu d'artifice, après avoir brillé, miroité, ou, plus exactement, étonné un instant. On a comparé la *fantaisie* à une fleur. Fort bien. Mais il ne suffit pas à une fleur d'être belle, d'éblouir les yeux; si elle est sans parfum, si rien ne s'en dégage et ne pénètre l'âme; si, appelée à briller un matin, elle s'effeuille sans porter de fruit, qui de nous ne sentira le poids de son infériorité dans l'ordre de la création?

Les jeunes hommes de lettres ont, à diverses reprises, dans ces dernières années, eu cette prétention de faire école de *fantaisie*. Ils se sont choisi un maître, plusieurs même, Théophile Gautier, Théodore de Banville, Charles Baudelaire; ils ont eu leurs organes : peut-être n'a-t-on pas oublié la *Revue fantaisiste*, le *Parnasse contemporain*, où les initiés s'encensaient et s'admiraient de la meilleure foi du monde. Mais, avant eux et au-dessus d'eux, il y a eu, il y a encore la vraie *fantaisie*, les vrais fantaisistes.

Ils l'ont été un jour, une heure; ils l'ont été tous ou presque tous, ceux dont le nom est inscrit en lettres d'or dans l'histoire des lettres, dans l'histoire du progrès de la pensée humaine; tous ou presque tous ont fait trêve un instant au dur labeur de l'enfantement de leur œuvre immortelle; un instant, ils ont été gais, souriants, fantaisistes.

Homère écrit l'*Iliade*, il écrit l'*Odyssée*, mais il écrit aussi la *Batrachomyomachie*. Celui qui a raconté la chute de Troie et les malheurs d'Ulysse, dans un langage auquel l'épithète d'*homérique* seule convient, décrit, en un poëme de trois cent cinq vers hexamètres, un combat de rats et de grenouilles.

« Muses, s'écrie-t-il en son invocation, daignez abandonner les hauteurs de l'Hélicon, venez dans mon âme inspirer mes vers; mes tablettes sont placées sur mes genoux, je vais apprendre à tous les hommes une grande querelle, ouvrage terrible du dieu Mars : comment les rats marchèrent contre les grenouilles, comment ils imitèrent, dans leurs exploits, les géants, fils de la terre. »

Voilà de la vraie *fantaisie*, de la *fantaisie* de bon aloi, et il ne nous répugne nullement, comme à certains aristarques trop sévères, de l'attribuer à celui qui a fait parler en si beau langage le pieux Enée et le fier Achille.

Mais que pensent-ils donc alors, ces aristarques moroses, de Sénèque, de Sénèque le philosophe stoïcien, le moraliste? Car l'auteur des *Lettres à Lucilius*, celui qui a écrit sur la colère, sur la clémence, sur le bonheur, des pages à la fois si brillantes par le style et si hautement sévères, a eu, lui aussi, son heure de récréation, de gaieté, lui aussi a été fantaisiste. Rappelez-vous cette facétie, ce badinage composé sur la mort de l'empereur Claude et qui a pour titre : *Apokolokyntose*, c'est-à-dire *Réception parmi les citrouilles*. Mais, mieux encore, et chose singulière à noter, cette facétie a été traduite par le plus morose, le plus chagrin des grands esprits du XVIII^e siècle. Vous avez nommé Jean-Jacques Rousseau.

Nous pourrions, prenant une à une les œuvres immortelles de l'antiquité, ces œuvres mutilées, mais dont les fragments, brillant du plus vif éclat, nous éblouissent, trouver dans chacune d'elles, entre deux odes, entre deux épopées, une page délicate, charmante, enjouée, fantaisiste. Qu'il nous suffise d'avoir fait remarquer que le sourire ne dédaigna pas de se poser un instant sur les lèvres du grand Homère, du doux Virgile, du sévère Sénèque, ces personnifications du génie de la Grèce et de Rome.

Arrivons en France, et tout d'un coup au grand siècle littéraire. Quels sont les noms qui dominent ce siècle? Dans le domaine de la poésie ceux de Corneille, de Racine, de Boileau, de La Fontaine, de Molière. Eh bien! tous ont, en une heure de délassement, courtisé la muse de la *fantaisie;* tous, entre deux conceptions sublimes, ont laissé aller leur pensée au courant d'un caprice; tous ont été fantaisistes.

Molière... Mais tout à l'heure nous reviendrons à lui, car il appartient à une école fantaisiste tout à fait à part.

La Fontaine, oh! celui-là fut fantaisiste, et dans sa vie et dans ses œuvres; mais, pour ne parler que de ses œuvres, ses fables, par l'inimitable perfection de leur style, sont son *Exegi monumentum;* ses contes sont son œuvre de *fantaisie*, œuvre charmante, pleine de naïveté et de bonhomie, un peu gauloise, un peu haut troussée. Qu'il laisse loin en arrière ses devanciers, les novellistes italiens, Boccace, l'Arioste! Ceux-là, tout en voulant être conteurs, restent poëtes épiques; lui n'est qu'un poëte facile, enjoué, fantaisiste.

Corneille, le grand Corneille, lui aussi, fut fantaisiste; ce fut le jour où, en l'honneur de M^lle de Rambouillet, il devint le collaborateur de Chapelain, de Colletet, de Scudéry dans la composition de la fameuse *Guirlande de Julie;* c'est lui, lui qui avait fait parler Polyeucte et Cinna, qui se chargea de faire parler le lis, l'hyacinthe, la grenade. Vous savez ce que dit le lis à la belle Julie le 1^er janvier 1641 :

Un divin oracle autrefois
A dit que ma pompe et ma gloire
Sur celle du plus grand des rois
Pourrait emporter la victoire;
Mais si j'obtiens, selon mes vœux,
De pouvoir parer vos cheveux,
Je dois, ô Julie adorable,
Toute autre gloire abandonner,
Car nul honneur n'est comparable
A celui de vous couronner.

Boileau, le sévère et classique Boileau, lui qui a eu la prétention, dans son *Art poétique*, de formuler une doctrine littéraire, lui qu'on a appelé le législateur du Parnasse, le précepteur de son siècle, ne dédaigne pas de mettre tout son art dans une ingénieuse plaisanterie, et il écrit le *Lutrin*.

Une autre fois encore, et bien mieux encore que dans le *Lutrin*, il se laisse aller au courant de sa *fantaisie*, et cette fois, c'est de compagnie avec Racine, le pur, le presque divin Racine. Voici, d'après M. Lalanne, en quelle circonstance :

« En 1674, l'Université, suivant les uns, ou seulement un doyen de la Faculté de théologie, suivant les autres, voulut présenter requête au parlement et empêcher qu'on n'enseignât la philosophie de Descartes. On espérait ainsi faire renouveler l'arrêt que le parlement avait rendu le 4 septembre 1624 contre Villon, Bitault et de Claven, lesquels avaient été assez osés pour soutenir des choses contraires à la doctrine d'Aristote. Ce fut à cette occasion que le célèbre voyageur et philosophe gassendiste F. Bernier composa une requête burlesque, qui fut suivie d'un arrêt burlesque auquel il travailla avec Boileau et Racine. Ces plaisanteries obtinrent un grand succès et déterminèrent le demandeur à se désister de ses prétentions. » Voici quelques fragments de cette requête, beaucoup moins connue que l'arrêt qui se trouve dans toutes les éditions de Boileau.

« Supplient humblement les maîtres ès arts, professeurs, régents de l'Université de Stagire, disant qu'il est de notoriété publique que c'est le sublime et incomparable Aristote qui est, sans conteste, le premier fondateur des quatre éléments, le feu, l'air, l'eau et la terre; qu'il leur a accordé, par grâce spéciale, la simplicité qui ne leur appartenait pas par droit naturel; qu'il a donné aux uns la pesanteur et aux autres la légèreté, afin de se pouvoir maintenir dans les lieux et places qu'il leur avait assignés pour y être en repos; qu'il a ajouté à la nature de chaque corps en particulier une horreur si considérable de l'ennemi commun, le vide, qu'il n'y en a pas un qui ne souffre plus volontiers sa propre destruction, que de permettre qu'il occupe la moindre place dans le monde;... qu'il a, de plus, réglé par des lois non variables tous les mouvements des cieux et des astres. Et quoique, pendant plusieurs siècles, il ait été maintenu, d'un commun consentement, dans une paisible possession de tous ces droits, et qu'il y ait lieu de prescription contre tous les prétendants au contraire : néanmoins, depuis quelques années en çà, deux particulières, nommées la Raison et l'Expérience, se sont liguées ensemble pour lui disputer le rang qui lui appartient avec tant de justice, et ont tâché de s'ériger un trône sur les ruines de son autorité, et, pour parvenir plus adroitement à leurs fins, ont excité certains esprits factieux, qui, sous les noms de cartésiens, malebranchistes et gassendistes, ont commencé de secouer le joug du seigneur Aristote; et, méprisant son autorité avec une témérité sans exemple, lui ont voulu disputer le droit qu'il s'était acquis de pouvoir faire passer la vérité pour fausse, et la fausseté pour véritable. Ce considéré, Nosseigneurs, il vous plaise ordonner qu'on délivrera au plus tôt Saturne du cerceau où M. Huyghens le tient très-injustement emprisonné depuis plusieurs années, son écrou rayé et biffé, et condamner ledit sieur à cinq cents livres de dommages et intérêts.

» Que Jupiter congédiera ses quatre gardes, si ce n'est qu'il n'en veuille garder un comme Saturne;

» Que le soleil se débarbouillera bien le visage et ne paraîtra plus en public avec ses vilaines taches, qui sont des signes de corruption et qui vont à la destruction de la quintessence céleste d'Aristote;

» Que Vénus n'aura plus l'impudence de rompre les cieux pour monter au-dessus du soleil;

» Que les mathématiciens rompront toutes leurs lunettes, comme fausses et trompeuses inventions, et que le sieur Picard avouera de bonne foi qu'il se trompe quand il croit voir (au grand déshonneur du soleil) les étoiles en plein midi, et qu'on démolira au plus tôt l'Observatoire royal, comme une forteresse à lunettes très-préjudiciable à l'état des cieux solides d'Aristote;

» Que M. Denis sera tenu et obligé de faire réparer incessamment, à ses frais et dépens, toutes les brèches et crevasses qu'il a faites à la voûte des cieux pour y donner passage aux dernières comètes qui parurent en 1654 et 1665, et que les sieurs Petit, Auzout et Cassini, qui les virent alors se promener de leurs guérites, nuitamment, au-dessus de la lune et du soleil, sans y former opposition quelconque, seront déclarés complices de l'attentat qui a été fait en ce cas à l'autorité du vénérable Aristote, qui les avait placées au-dessous de la lune, avec très-expresse défense de passer outre;

» Que le feu élémentaire ne sera plus imaginaire et qu'il sera honorablement rétabli en son lieu et place dans le concave de la lune;

» Que l'air sera de nouveau reconnu plus léger qu'une plume, et qu'on rompra tous les tuyaux de verre de MM. Pascal, Roberval et autres, qui le rendent pesant et qui attentent aux intérêts du plein, partie adverse du vide;

» Qu'aucuns pilotes ou autres navigateurs ne tourneront plus à l'entour de la terre, sous peine de devenir antipodes et d'être précipités au ciel;

» Que la terre se reposera, et que le soleil tournera pour elle, sous peine d'excommunication;

» Que les sieurs Kekrin et Stenon jetteront dans la rivière tous leurs instruments anatomiques et seront tenus et réputés pour innovateurs et perturbateurs du corps humain, et seront obligés de biffer de leurs écrits le triolet injurieux dit aux oreilles des femmes :
« Vous faites des œufs, vous êtes des poules,
» nous sommes des coqs. »

» Que le sang ne circulera plus, et que le cœur ne lui ouvrira plus la porte pour entrer au poumon; que le foie sera réintégré dans son premier office de faire le sang, sans que le cœur lui ose plus disputer ledit office, et que le chyle l'ira trouver tout droit par la veine porte, sans s'amuser à aller monter vers les jugulaires, nonobstant aussi les oppositions expérimentales de M. Pecquet, auquel il sera nouvellement fait inhibition et défenses de plus à l'avenir faire ouverture de chiens vivants pour prouver le contraire; qu'on tirera désormais de l'argent de sa bourse, quoiqu'il n'y en ait pas, comme on tire les formes substantielles et accidentelles de la matière, où elles ne sont point;

» Que Gassendi, Descartes, Rohault, Malebranche, Pourchot, Denis, Gordemoy, de Launay et leurs adhérents seront conduits à Athènes et condamnés à y faire amende honorable devant toute la Grèce, pour avoir composé des libelles diffamatoires et injurieux à la mémoire du défunt seigneur Aristote, jadis précepteur d'Alexandre le Grand, roi de Macédoine, et en mille livres d'amende, applicable moitié au receveur et l'autre moitié aux réparations des colléges ruinés de notre Université;

» Enfin, pour ôter tout sujet de contestation entre les parties, qu'il soit ordonné qu'on continuera toujours de raisonner aveuglément en matières philosophiques; que la seule autorité d'Aristote, fondée sur un titre de prescription qu'il s'est acquis depuis tant d'années, prévaudra à la raison et à l'expérience; et qu'à l'avenir on ne prétendra plus sottement et impertinemment, comme l'on fait (sauf la révérence de la cour), à de nouvelles découvertes qui ne soient pas dans Aristote, à peine de punition exemplaire, de mille livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts, et ferez bien. Ladite requête signée Crotté, procureur de ladite Université. »

Voilà comment se délassaient de leurs travaux immortels les nobles esprits du XVII^e siècle; comment devenaient fantaisistes les graves historiographes de Louis XIV, ou mieux encore l'auteur d'*Athalie* et celui qui apprit au public à comprendre ce divin chef-d'œuvre.

A côté des poëtes, toujours un peu soumis aux caprices de la folle du logis, nous pourrions montrer les savants, les graves savants, se livrant, eux aussi, aux badinages, à la *fantaisie*. Et pour n'en citer qu'un, Erasme, l'auteur des *Colloques*, n'a-t-il pas écrit, avec toute la grâce et toute la finesse qui le caractérisent, un *Eloge de la folie?*

Passons, et du XVI^e et du XVII^e siècle, entrons dans le XVIII^e, qui va renverser les croyances et les institutions, bouleverser les mœurs, poser les fondements d'un nouvel édifice social sur les bases éternelles du droit et de la justice, faire 1789, c'est tout dire. Eh bien, au milieu de ce grand œuvre, nos pères trouvent encore le moyen de sourire, d'être un instant spirituels et charmants, d'être fantaisistes.

Nous ne parlerons pas de l'abbé Barthélemy, ce grave auteur du *Voyage d'Anacharsis*, auquel il prit un jour la fantaisie d'écrire un poëme en trois chants, intitulé : la *Chanteloupée* ou la *Guerre des puces contre M^{me} la D. de Ch.* (la duchesse de Choiseul).

Mais, à côté de Barthélemy, voici Diderot, celui qui conçut, dirigea, mena à terme, après un travail de neuf ans, cette entreprise immense, cette tour de Babel, l'*Encyclopédie*. Eh bien, quel gracieux causeur, quel charmant conteur, quel *fantaisiste* toujours doublé d'un penseur puissant que Diderot! Souvenez-vous de la façon dont il parle de tout dans sa correspondance si vive, si colorée, parfois si libre même, et dans ses *Salons*, si pleins de lumière et d'imprévu, et dans ce *Neveu de Rameau*, à la fois si charmant et si terrible, où la réalité est tellement saisissante qu'elle semble n'être que l'écart cynique d'un esprit sanguin se jouant des mœurs et des lois.

A côté de Diderot, voici Voltaire. Est-il besoin de le citer? Combien de fois sa plume facile et élégante n'a-t-elle pas couru sur le papier sous la dictée seule de sa *fantaisie* — non pas de son ironie, ce qui n'est pas la même chose et n'entre pas dans notre sujet? Vous vous souvenez de l'analyse de l'*Histoire de l'âme* de Prior? de sa traduction du poëme *fantaisiste* de Butler et de Garth?

Muse, raconte-moi les débats salutaires
Des médecins de Londre et des apothicaires
Contre le genre humain si longtemps réunis.
Quel Dieu, pour nous sauver, les rendit ennemis?
Comment laissèrent-ils respirer leurs malades,
Pour frapper à grands coups sur leurs chers ca-
[marades?
Comment changèrent-ils leur coiffure en armet,
Leur seringue en canon, la pilule en boulet?
Ils connurent la gloire; acharnés l'un sur l'autre,
Ils prodiguaient leur vie et nous laissaient la nôtre.

A propos de médecins et d'apothicaires, il nous revient en mémoire un passage d'Aulu-Gelle mentionnant un éloge de la fièvre quarte; ce serait une faute de ne pas le citer ici. « Notre Farinus lui-même, dit l'auteur des *Nuits attiques* (liv. XVII, ch. XII), ne dédaignait pas les jeux d'esprit, qu'il jugeait propres à éveiller le talent, à aiguiser l'intelligence, à aguerrir contre les difficultés. Il fit l'*Eloge de Thersite* et l'*Apologie de la fièvre quarte*. Il eut sur ces deux sujets des expressions heureuses, des idées ingénieuses, qu'il laissa par écrit. Dans l'*Apologie de la fièvre*, il cite Platon, lequel a dit qu'au sortir de la fièvre quarte, si on a repris toutes ses forces, on jouit d'une santé plus constante et plus ferme. Il se livre même à un jeu d'esprit plein de grâce. « Voici, dit-il, un vers sur la vérité » duquel les siècles ont prononcé : *Les jour-* » *nées de l'homme sont tour à tour mère et ma-* » *râtre*. Cela veut dire qu'on ne peut pas tou- » jours être bien; qu'on est bien un jour, mal » un autre. Donc, puisque le bien et le mal re- » viennent alternativement dans la vie, c'est » une heureuse chose que la fièvre qui ne » revient que tous les trois jours et nous donne » *deux mères pour une marâtre*. »

Après l'éloge de la folie, après l'apologie de la fièvre, que de jeux d'esprit du même genre, et non sans mérite, nous pourrions citer! Voici l'*Eloge de l'ivrognerie*, par Ch. Hegendorf, le célèbre philosophe allemand; voici la *Défense des rats*, par Rorario, et, par Daniel Heinsius, les *Louanges de l'âne et du pou;* voici l'*Eloge de la goutte*, par Coulet; celui des *Perruques*, par Deguerle; celui des *Chats*, par Guyot des Herbiers... Le lecteur désireux de connaître la liste de la plupart de ces écrits fantaisistes la trouvera dans ce Dictionnaire au mot ÉLOGES : *Eloges singuliers, burlesques, ridicules ou satiriques*.

Pour être complet, il faut de toute nécessité parler de ces écrivains habiles à saisir l'art sous toutes ses faces et même sous toutes ses facettes, qui ne sont fantaisistes qu'à la surface; pour qui la *fantaisie* n'est qu'un ornement de plus, une sorte de vêtement à paillettes miroitantes attirant la foule, provoquant l'attention, la curiosité; qui, tout en riant, sont sérieux, sévères, hautement moraux et philosophiques. C'est cette école qui châtie en riant (*castigat ridendo*), qui, en riant encore, en riant toujours, persifle les travers, se moque des ridicules et flagelle les vices.

A sa tête nous trouvons Socrate, le maître d'Aristote et de Platon, Socrate avec son ironie, disons avec sa *fantaisie socratique*.

En même temps que lui, nommons son ennemi intime, Aristophane, ce pourfendeur des vices et des ridicules, et mentionnons ses *Nuées*. Pythagore ne fut-il pas un fantaisiste? A coup sûr Esope le fut, et après lui le furent aussi Epicure, Ménandre, d'autres encore de l'époque où nous voilà parvenus, c'est-à-dire de l'époque gréco-alexandrine, et même de l'époque gréco-romaine, et ici même nous trouvons des poëtes qui pourraient figurer dans la nomenclature des littérateurs fantaisistes de notre première catégorie : par exemple, Elien, l'inventeur des *ana;* Appien, qui écrit un poëme sur la chasse et la pêche; l'empereur Jules, qui compose des vers sur la barbe; Hérodien, qui s'amuse à versifier sur le barbarisme et le solécisme.

Nous devons maintenant mentionner Lucien, qui, dans ses *Dialogues des morts*, se montre le plus spirituel et le plus piquant des satiriques.

Après lui vient Longus, qui fait éclore sous sa plume le roman, en donnant les *Amours de Daphnis et Chloé*. C'est un dernier adieu jeté au monde profane. Viennent ensuite les Basile, les Synérius, les Cyrille, les Chrysostome, les écrivains religieux, les Pères de l'Eglise; ils n'ont rien à démêler avec nous. Réfugions-nous à Rome.

Ici, nous nous retrouvons encore au milieu d'une nouvelle pléiade d'écrivains pour qui la gaieté, l'ironie, le rire étincelant, la *fantaisie* n'est qu'à la surface; ce n'est qu'une enseigne attrayante derrière laquelle on reconnaît une observation profonde des hommes et des choses, et l'intention de réformer celles-ci et d'instruire ceux-là : voici Plaute, Plaute qui a eu l'honneur d'être imité par Regnard et Molière; voici Térence, moins fantaisiste que Plaute, mais qui a eu, lui aussi, l'honneur d'être imité par Molière et, de plus, par Racine.

Après eux, nommons Phèdre, puisque nous avons nommé Esope; nommons Juvénal et ses satires indignées; Martial, qui, en des épigrammes spirituelles, stigmatise les vices de ses contemporains; Pétrone enfin, qui, sous forme de plaisanterie, de *fantaisie* au fond de laquelle on découvre l'ironie la plus sanglante, le fer rouge, le fouet, raconte les fêtes et les débauches de la cour des Césars, lui qui, en sa qualité d'*arbiter elegantiæ*, c'est-à-dire de maître des cérémonies, était chargé d'organiser ces fêtes et ces débauches.

Mais voici encore que sur notre chemin nous trouvons des écrivains religieux : les Lactance, les Eusèbe, les Jérôme, les Ambroise, les Tertullien, les Origène, etc. A peine les Pères de l'Eglise latine permettent-ils à Apulée, comme les Pères de l'Eglise grecque l'ont permis à Longus, de dire adieu au monde qui s'en va. Apulée écrit son *Ane d'or*, œuvre de *fantaisie*, allégorie charmante et navrant tableau des mœurs dépravées de son siècle.

En notre pays des Gaules, nous voilà tout à coup au milieu même de notre sujet : on dit l'humour anglais; on dit aussi la raillerie gauloise, c'est-à-dire la bonhomie feinte, le sourire à la fois indulgent et moqueur, le ton familier à la fois et hautement philosophique, l'épigramme, la chanson, le jeu d'esprit, duquel ressort une leçon sévère, un enseignement, le fouet fait de cordes de soie et qui mord jusqu'au sang, la *fantaisie*, enfin, mais qui n'a de ce mot que le masque souriant, afin de faire entendre la voix de la raison.

Montaigne — ne remontons pas plus haut — semble n'obéir qu'à son caprice, à sa *fantaisie*, à cette faculté que lui-même il appelle la folle du logis. « Je n'ai point, dit-il, d'autre sergent de bande à arranger mes pièces que la fortune. A mesure que mes rêveries se présentent, je les entasse : tantôt elles se pressent en foule, tantôt elles se traînent à la file. Je veux qu'on voie mon pas naturel et ordinaire, ainsi détraqué qu'il est; je me laisse aller comme je me trouve; je prends de la fortune le premier argument, pensant ici un mot, ici un autre, échantillons dépris de leurs pièces, écartés sans dessein ni promesses. »

Mais, sous cette allure souriante et gaie, sous cette grâce, derrière cette *fantaisie*, que de hauts enseignements!

A côté de Montaigne, voici Rabelais, presque la personnification de la *fantaisie;* Rabelais, qui semble renoncer au sens commun, qui exagère même la bizarrerie, l'extravagance, qui se fait bouffon afin qu'on lui permette d'avoir raison.

En passant, notons la *Satire Ménippée*, qui ensevelit sous le ridicule la Ligue expirante, et mieux que la bataille d'Ivry ouvrit à Henri IV les portes du Louvre.

Après la Renaissance, après l'invasion du goût espagnol, après l'hôtel de Rambouillet, les romans héroïques, après Balzac et Voiture, arrivons à Molière, qui, tout en riant, va flageller les travers, les laideurs, les vices de son siècle; et pour cela il ne dédaignera pas de descendre jusqu'au plus fantaisiste des styles, jusqu'au burlesque, jusqu'au genre macaronique. Ainsi, le commencement de la cérémonie du *Malade imaginaire :*

Savantissimi doctores,
Medicinæ professores,
Qui hic assemblati estis :
Et vos altri messiores,
Sententiarum facultatis
Fideles executores,
Chirurgiani et apothicari,
Atque tota compania aussi,
Salus, honos et argentum
Atque bonum appetitum.

Après Molière et le *Bourgeois gentilhomme*, et les *Précieuses ridicules*, et le *Médecin malgré lui;* après Molière, qui a dû envelopper tant de raison, tant de goût, de si hautes leçons morales sous une enveloppe si charmante, si gaie, si fantaisiste, nous devrions peut-être nous arrêter, tirer l'échelle. Ne devons-nous pas mentionner cependant Pascal et ses *Provinciales*, Boileau et ses satires, Corneille et le *Menteur*, Scarron et le *Roman comique*, Racine et les *Plaideurs?*

Dans le siècle suivant, passons rapidement : Piron et l'*Arlequin-Deucalion*, un chef-d'œuvre en son genre, comme la *Métromanie* dans un genre plus élevé; Le Sage, père de *Turcaret* et de *Gil Blas;* Marivaux, Regnard, Sedaine, et par-dessus tous Diderot avec le *Fils de Rameau*, Voltaire avec ses *Contes* et ses romans; enfin, Beaumarchais avec ses comédies immortelles. Quoi de plus vrai et de plus capricieusement imaginé tout à la fois que ce fils de l'amour, que ce bâtard de la civilisation, que ce déclassé de la famille et de la société, que ce Figaro, effronté coquin, bien fait pour ouvrir toutes les portes, même celle de l'avenir, à ce peuple dont il est, en somme, à ce peuple qui jusqu'alors « *n'a été rien*, et qui dorénavant *sera tout*, si on ne lui permet pas d'être *quelque chose?* »

Nous voici arrivés à ces fantaisistes de notre époque, dont nous avons déjà mentionné la pseudo-école. Ceux-ci, par impuissance et par ignorance, se sont attachés à la forme, à la richesse de la rime, au rhythme savant, à tout ce qui miroite, brille, scintille, à l'éclat des images, à la sonorité des mots, à l'étrange, à l'imprévu. Ah! que nous sommes loin de ceux qui de la *fantaisie* faisaient un délassement, comme Homère, Virgile, Sénèque, Corneille, Racine, Boileau; de ceux qui en faisaient une enseigne, comme Socrate et Aristophane, comme Plaute ou Pétrone, comme Montaigne ou Rabelais, comme — et ceux-là nous ne les avons pas nommés, ne pouvant les nommer tous — comme Sterne, comme Swift, comme Heine, et tant d'autres encore que nous oublions!

Cette pseudo-école, disions-nous en commençant, a encore pour organe le *Parnasse contemporain*, la *Revue fantaisiste* étant morte, et pour divinités Théophile Gautier, Théodore de Banville, Leconte de Lisle, Charles Baudelaire; pour très-humbles servants quelques jeunes écrivains qui ont quelquefois le pastiche assez supportable. C'est, on le voit, toute une Eglise minuscule, où tout n'est que

festons et astragales, qui a ses paroissiens et ses bons dieux; les prédicateurs n'y manquent pas, mais les fidèles y sont un peu rares. Toutefois, on en découvre çà et là, en cherchant bien, en train de communier sous les espèces de la rime riche et du sonnet. Ces fidèles ont une croyance solide; leur foi est sincère; aussi nous ne profanerons pas la petite Eglise en y portant des critiques trop sévères; assez d'autres ont pris le gourdin pour disperser cette fumée de cigarette que le premier souffle emportera. D'ailleurs, nous ne voudrions pas nous faire des ennemis de ceux qui seront nos amis demain, quand ils auront renoncé à faire se becqueter des rimes au bout des vers, renoncé à rimer pour le plaisir seul de rimer. Nous le voulons si peu, que nous allons, pour ce dernier trait de notre esquisse, passer le crayon à M. G. Vapereau (*Année littéraire*, 1866) :

« Le *Parnasse contemporain*, dit le critique, ne comprend que des poëtes vivants; mais pourquoi n'a-t-il pas quelques vers des plus célèbres, de Lamartine, de Victor Hugo? Peut-être n'est-il ouvert qu'aux *poetæ minores*...

» Les dieux principaux de cet Olympe réduit sont: Th. Gautier, Théodore de Banville, Leconte de Lisle, Charles Baudelaire, tous quatre chefs de petites écoles venant se résumer, avec plus de talent que d'ampleur, chacun dans un volume type : *Emaux et camées*, *Odes funambulesques*, *Poésies barbares* et *Fleurs du mal*. Avec le premier, la poésie est peinture et mosaïque; avec le second, elle pousse à la charge les procédés du romantisme; avec le troisième, elle affecte une sonore et pompeuse érudition; avec le dernier, elle attache le luxe de la forme à tout ce qui révolte le sens ou la pensée. »

Nous n'avons pas à parler ici du chef de cette jeune, de cette éphémère école, de Théophile Gautier, auquel une longue et sérieuse étude, qui complétera cette esquisse, est consacrée dans le *Grand Dictionnaire*.

Théodore de Banville n'est représenté dans le *Parnasse contemporain* que par une seule pièce, l'*Exil des dieux*, qui ne donne pas la mesure de ses procédés ordinaires de versification. On y trouverait tout au plus quelques traces de cette mythologie moitié classique, moitié archaïque, qui renouvelle les mots sous prétexte de renouveler les choses et qui trouve savant et poétique de dire *Zeus* pour Jupiter, *Aphrodité* pour Vénus, *Héré* pour Junon, *Athéné* pour Minerve, *Dionysos* pour Bacchus, *Hephaïstos* pour Vulcain. On y rencontre aussi cette exubérance d'images et ce sans-façon d'enjambement d'un vers à l'autre qui plurent tant au romantisme. Mais enfin, rien de particulier, rien de personnel...

« M. Leconte de Lisle, poursuit Vapereau, s'est fait une part très-large dans le nouveau trésor poétique. On trouve dans les vers nouveaux qu'il a fournis au *Parnasse contemporain* le même système de procédés et d'effets, le même luxe d'épithètes :

Au tintement de l'eau dans les porphyres roux,
Les rosiers de l'Iran mêlent leurs frais murmures,
Et les ramiers rêveurs leurs roucoulements doux.
Tandis que l'oiseau grêle et le frelon jaloux
Sifflant et bourdonnant, mordent les figues mûres.
Les rosiers de l'Iran mêlent leurs frais murmures
Au tintement de l'eau dans le porphyre roux.

Voilà la science du rhythme tant vantée chez Leconte de Lisle : elle aboutit ici à d'harmonieuses niaiseries. Dans les autres pièces, le poëte étale une autre science dont l'affectation lui est familière : c'est celle des mythologies antiques, avec cette restitution des noms originaux que nous signalions tout à l'heure. Il ne lui suffit pas d'appeler Cerbère *Kerberos*, la terre *Gaia*; de nous parler des *Ouranides* et des *Kronides*, il nous exprimera le coucher du soleil par des allégories homériques ou plutôt védiques...

Mais dès qu'Hermès volait les flamboyantes vaches
Du fils d'Hypérion, baigné des flots profonds,
Ekhidna, sur le seuil ouvert au flanc des monts,
S'avançait dérobant sa croupe aux mille taches.

Enfin, parmi les poëtes dont l'éditeur du *Parnasse contemporain* a formé sa trop nombreuse pléiade, nous trouvons Philoxène Boyer et Catulle Mendès. Le premier a voué son admiration à ses maîtres et frères aînés en romantisme, en gardant pour son compte plus de mesure et de simplicité; le second, au contraire (éditeur de la *Revue fantaisiste*), semble avoir pris à tâche de pousser aux dernières exagérations des procédés et des prétentions à peine tolérables sous les plumes originales et dans les œuvres des inventeurs. Les formes bizarres, le pittoresque factice, le fatras de la mythologie indienne, s'entassent dans ses vers, qui semblent se buriner à dessein d'images risquées et de termes barbares.

Le *Parnasse contemporain* n'est, tout entier, qu'un recueil d'imitations, de pastiches ou de réminiscences involontaires : c'est un écho continu, le plus souvent, ou l'écho d'un autre écho, une imitation de seconde main. Les chefs de file de la poésie contemporaine ne sont eux-mêmes que des disciples qui ont cru faire école en s'attachant à tel ou tel procédé du romantisme pour l'exagérer. Leurs élèves ont poussé l'exagération plus loin encore et tué chacune de ces petites écoles par le ridicule. Nous avons aujourd'hui des ciseleurs de phrases sans idées, des pédants de couleur locale, des poëtes grecs, étrusques et indous, qui oublient d'être français, des amateurs d'horrible qui font d'un poëme un charnier; puis, à côté du réalisme à outrance, les romances fades, les madrigaux précieux, les couplets parfumés de benjoin et d'encens...

Le *Parnasse contemporain*, qui a moins d'importance pour sa valeur poétique que comme symptôme d'une petite agitation littéraire, a fait grand bruit dans les derniers mois de l'année 1865. Il a été malmené, bafoué, dans le journal le *Nain jaune*, par M. Barbey d'Aurevilly, ce grand pourfendeur de tous les travers et de tous les vices qu'on ne rachète ou qu'on ne dissimule pas par l'orthodoxie. Ces attaques, plus justes que modérées, ont eu toutes sortes d'échos; elles ont même donné lieu à un opuscule, charmante parodie du gros ouvrage si vertement critiqué; il s'appelle le *Parnassiculet contemporain* (il est anonyme, mais la voix publique a désigné comme auteur Paul Arène et peut-être aussi Alphonse Daudet).

On n'a pas plus de malice sans méchanceté. Nos *dii minores* du Parnasse, échappés d'une sorte de Charentonneau littéraire, sont traités avec le sérieux que prend un visiteur avec les pensionnaires d'une maison de santé. On se met à l'unisson de leur folie, on leur donne la réplique. Il est impossible de la mieux donner que ne le fait l'auteur du *Parnassiculet*. La « séance littéraire à l'hôtel du *Dragon bleu*, » qui sert d'introduction, est une charge charmante des prétentions de nos pléiades, de nos hôtels de Rambouillet, de nos cénacles au petit pied. Pour compléter la satire, on nous donne des pastiches très-bien venus de ces sonnets et petits poëmes du jour, qui ne sont eux-mêmes que des pastiches de l'école de 1830. Ce qui est le mieux réussi, c'est la parodie de cette affectation de science pédante qui hérisse la poésie française de noms grecs ou indiens. M. Leconte de Lisle n'est pas plus érudit, ses imitateurs ne sont pas plus illisibles ou plus ridicules.

TRISTESSES DE NARAPATISEJOU.

Iraouady, tes vagues saintes,
Aux vagues saintes du Kiendwen,
Disent les fureurs et les plaintes
Du fier raja de Sagawen.

Au seuil de la pagode sourde
Où ton flot sacré l'entrava,
L'empreinte de sa hache lourde
Semble encor menacer Ava.

O sort! ô deuil! ô villes mortes!
Où Bodo s'en est-il allé?
Amarapour, où sont tes portes?
Que deviendras-tu, Mandalay?

Le fier coursier emblématique
Que montait le brun Yansita
A rouvert son aile mystique,
Et son aile au loin t'emporta!

Pourtant les idoles de jade,
Dans leurs temples que l'on rasa,
Contemplent d'un regard maussade
Ton poisson d'or, Noatasa!

Après le genre savantissime, le genre grandiose. La caricature de celui-ci est plus facile que celle de l'autre.

PANTHÉISME.

C'est le Milieu, la Fin et le Commencement,
Trois et pourtant Zéro, Néant et pourtant Nombre,
Obscur, puisqu'il est clair, et clair, puisqu'il est
C'est Lui la Certitude et Lui l'Effarement. [sombre,
Il nous dit : Oui, toujours, puis toujours se dément.
Oh! qui dévoilera quel fil de Lune et d'Ombre
Unit la fange noire et le bleu firmament,
Et tout ce qui va naître avec tout ce qui sombre?

Car Tout est tout! Là-haut, dans l'Océan du Ciel,
Nagent parmi les flots d'or rouge et les désastres
Ces poissons phosphoreux que l'on nomme des As-
[tres,
Pendant que dans le Ciel de la Mer, plus réel,
Plus palpable, ô Proteus! mais plus couvert de voi-
Le vague Zoophite a des formes d'étoiles. [les,

Parmi ces imitations satiriques dirigées contre des disciples de disciples, quelques-unes atteignent bien un peu les maîtres eux-mêmes. Que voulez-vous? le génie manque parfois de mesure ou de goût, et le ridicule confine au sublime.

Cela dit, nous craignons bien qu'à propos de *fantaisie* on ne nous accuse d'avoir trop vagabondé dans le champ littéraire à la cueillette des bluets et des coquelicots. Peut-être avons-nous trop dit, et peut-être pas assez. Il nous vient une *fantaisie;* qu'on nous la passe, puisqu'elle a pour objet de donner plus de netteté à notre esquisse, d'en resserrer, pour ainsi dire, les lignes principales et d'en dégager, sinon un tableau accompli, du moins ce que les peintres appellent une *ébauche avancée*. Nous voulons reprendre en sous-œuvre notre essai et déterminer d'une façon plus courte, plus rapide, et en même temps plus accentuée, notre opinion sur cette chose qu'on est convenu d'appeler l'*école fantaisiste*. En somme, nous allons donner à ce qui va suivre la forme, absolument nécessaire à nos yeux, d'un nouvel article.

— *Ecole fantaisiste*. Tel est le nom que s'est attribué de nos jours, ou que s'est laissé donner, tout un groupe de poëtes et de littérateurs qui prétendent ériger en principe l'absurde formule de l'*art pour l'art*, et ne suivre que les caprices de leur imagination. Ne jamais se préoccuper des règles de la tradition ni des convenances du goût, s'affranchir de la loi commune, dédaigner le bon sens, rechercher des paradoxes, rêver tout debout, se complaire hors du réel et du possible, planer insolemment au-dessus des problèmes sociaux et des besoins du plus grand nombre, braver par le plus hardi mépris le goût et l'opinion du public, afficher une superbe indifférence pour tout ce qui est l'ombre d'un progrès, d'une science ou d'une idée, étonner enfin par tous les moyens faux, violents, bizarres, tel est le but que se proposent d'ordinaire les adeptes à tous crins de l'*école fantaisiste*. Quelques-uns, il est vrai, plus sensés et moins absolus, portent moins loin ce culte de l'excès et du fantasque, enfant de la vanité et de l'insuffisance littéraires. Ces derniers seuls méritent une mention, et s'ils ne fournissent point d'hommes de génie, du moins comptent-ils quelques hommes de talent et de style. D'autres enfin, et ce sont des maîtres ceux-là, regrettent qu'on ait fait de ce mot *fantaisie*, qui devait garder son sens charmant, un terme anarchique et puéril, excuse à la fois de toutes les inanités et de tous les désordres. « La *fantaisie* en art, dit quelque part M. Xavier Aubryet, ce ne sera jamais ni l'extravagance ni la révolte, mais bien la nouveauté d'invention, la curiosité de l'esprit, ce qui fait enfin le prestige de Sterne, d'Hoffmann et de Charles Nodier. » Mais combien de *fantaisistes* pourrions-nous citer où se retrouvent l'humeur persifleuse et mélancolique de Sterne, le comique fantastique d'Hoffmann, la finesse savante de Nodier? Après que nous aurons mis à part Gérard de Nerval, Théophile Gautier, Henri Heine, combien nous en restera-t-il à compter? Est-ce l'incohérent et sinistre Baudelaire que nous prendrons pour guide, ou bien le factice et puéril Théodore de Banville, ou bien encore Arsène Houssaye, si fade et si prétentieux? Ce n'est pas non plus Barbey d'Aurevilly et sa phraséologie caracolante. Mais tous n'en sont pas moins pourtant les desservants de la petite chapelle où les *beaux esprits* et les *grotesques* s'en viennent, avec des ivresses simulées, des éclats de rire convenus, de feintes mélancolies, encenser pompeusement la déesse *Fantaisie*. Si les hommes que nous venons de nommer, hommes de talent après tout, et qui ont tenu, ne fût-ce qu'un jour en leur vie, l'originalité sous leur plume; si ces hommes, qui ont parfois de l'imprévu et nous réservent çà et là la surprise dans la sensation, excitent si souvent nos critiques par leurs colifichets littéraires, leurs ciselures laborieuses, leurs impertinences fanfaronnes et leurs caquets étourdissants, jugez ce que doivent être d'inhabiles disciples, tous ces infiniment petits de la subtilité, du miroitant, de l'étrange, qui réduisent l'invention à une seule chose, l'*effet*. Ces pâles et lymphatiques amants de la forme n'ont, en réalité, de caresses pour celle-ci qu'à travers les troubles nerveux et souffrants d'extases cherchées dans la veille; aussi tout se passe-t-il, entre elle et eux, en conversations. Leurs inclinations enfantines tournent à des débauches d'esprit faites à froid, où s'use vite leur peu de virilité, et nous en avons vu aboutir, pour réveiller les appétits blasés, à une sorte d'onanisme cérébral bien fait pour blesser la pudeur publique et insulter à cette vierge qu'on nomme Poésie. Leur exemple prouvera-t-il à leurs tristes imitateurs que la *fantaisie* ferme ou tarit les sources véritables de l'inspiration quand elle se réduit à n'avoir d'autre but qu'elle-même, et que si elle plaît sous certains côtés, à peu près à l'égal d'une courtisane jeune et belle, quand elle est aux mains d'un cavalier accompli, elle répugne à l'égal d'une prostituée de bas étage quand elle tombe dans les bras d'un goujat qui la souille ou d'un maniaque privé de sexe, ardent à la torturer? Quand, dans ses courses capricieuses à travers le monde si divers de l'art, elle refuse tout commerce avec l'idée mâle, la *fantaisie*, volontairement stérile, peut produire des sensations, mais non des œuvres; ouvrir les yeux, mais non les âmes; chatouiller l'esprit, mais non le satisfaire.

Au théâtre principalement, la *fantaisie*, livrée à ses seules ressources, montre combien est infécond tout ce qui dans l'art est exclusif. Pour elle, ce n'est plus la passion morale, la connaissance des hommes et des choses, l'étude des caractères et de certaines lois fondamentales, qui président aux conceptions dramatiques : le bon plaisir fait loi; il prétend fouler tout cela aux pieds et se contenter d'un style à images, luxuriant et touffu, quand il n'est pas brossé, peigné, frotté, luisant comme une marqueterie. C'est sur la scène surtout que la *fantaisie* montre son insuffisance. A la voir traînée par ces personnages de convention dont elle fait sa compagnie, on se reporte aussitôt par la pensée à ces poupées magnifiquement parées, bien roses, bien pimpantes, bien souriantes, et qui n'ont dans le ventre qu'un peu de son qui se vide au moindre accident, sans rien laisser qu'un peu de carton peint et de friperie. Le roman de longue haleine ne convient pas non plus au petit souffle de la *fantaisie*. Le romancier fantaisiste, au lieu de nous peindre la nature humaine, n'en donne que des *aspects* pittoresques, qui saisissent les yeux, mais qui sont d'une vérité discutable; ce sont des types étranges, de séduisants brigands, des héros invincibles, des aventuriers chevaleresques, des gueux magnifiques, des savants à tout défier, des artistes méconnus, des déclassés de tous genres, des irréguliers de tous ordres, bizarres, excentriques, singuliers, pris dans l'exceptionnel, l'extraordinaire ou le fantastique, pour remuer fortement les lecteurs blasés, réveiller les appétits endormis. La simple nouvelle convient mieux à ce genre de littérature, qui vit surtout des mille détails de la forme; mais c'est principalement dans les petits vers qu'elle excelle à faire tenir ses petites métaphores. Pourtant, l'école fantaisiste a voulu parfois s'attaq[illegible] à la morale et à l'histoire. Dans le premier cas, elle a abouti à réhabiliter le vice en glorifiant la matière et les plaisirs grossiers; dans le second cas, elle a prétendu peindre les événements et les hommes avec les anecdotes qui courent les rues. Par-dessus tout, elle se pique d'une grande originalité dans l'art d'écrire, et, si elle fait bon marché de l'idée, elle prétend du moins se sauver par une forme colorée et vivante. Reconnaissons que quelques-uns de ses membres jouissent d'une certaine réputation; des gens instruits, des lettrés délicats leur trouvent du talent, du génie même. Bien qu'on ait peine à comprendre certaines vogues, certains engouements pour des écrits qui font pâmer d'aise toute la confrérie des fantaisistes, en attendant qu'on les trouve pour la plupart insipides et nauséabonds, il faut bien croire qu'un public ne saurait avoir complétement tort quand il éprouve du plaisir et de l'admiration. Des choses incohérentes, des fadaises ennuyeuses, sont écoutées religieusement, discutées et pesées au trébuchet, mot par mot, comme des écus d'or. Là où les profanes ne voient rien, les initiés découvrent les beautés les plus surprenantes. Il faut donc que ces productions, prônées, vantées et choyées, répondent par quelque côté aux idées courantes. D'ailleurs, les fantaisistes ont pour eux cette préoccupation du neuf qui tourmente les cerveaux inférieurs et qui enchante les lecteurs de troisième ordre. On les croit de taille extraordinaire parce qu'ils évitent de s'en prendre aux choses connues, générales, appartenant à tous, ignorant sans doute que la nature ne s'inquiète guère d'être originale, et que l'univers, depuis la création, ne s'est jamais montré fatigué de produire les mêmes phénomènes, les mêmes arbres verts et le même ciel bleu. L'école fantaisiste a d'ailleurs des ancêtres qu'elle revendique, et qui, grâce à l'éloignement, conservent quelque chose de piquant et de curieux; elle réédite, avec notes, commentaires et préface, les excentricités littéraires des Théophile, des Saint-Amant, des Cyrano de Bergerac, des Voisenon, des Boufflers. Hélas! on l'a dit avant nous : c'est en vain qu'ils espèrent une vie plus longue que celle de leurs devanciers. Selon la remarque de Johnson, « tout ce qui n'est pas naturel ne peut jamais avoir à nos yeux que le charme de la nouveauté. Nous l'admirons pendant quelque temps comme une chose extraordinaire; mais bientôt ce qui a cessé d'être extraordinaire n'est plus que difforme. C'est une ruse qui, répétée plusieurs fois, se découvre d'elle-même. » En France, où les admirations et les mépris sont toujours excessifs, un auteur peut se duper lui-même et croire que les autres sont dupes de l'hallucination qui le possède; mais ces admirations vieillissent promptement, et la raison vient peu à peu accomplir l'œuvre de justice et chasser le rêve. Le génie seul est éternel, le talent est transitoire. Ce n'est pas à dire qu'il faille dédaigner la *fantaisie*, servie par le talent; car il est assez rare de rencontrer ce dernier, et quand on le rencontre, même chez un fantaisiste, il faut encore l'accueillir et lui faire place dans notre admiration. Il est bien entendu, d'ailleurs, que nous ne prétendons aucunement proscrire la *fantaisie*, tout au contraire; la *fantaisie*, lorsqu'elle consent à n'être pas exclusive, mais seulement à entrer au service de l'art comme un de ses éléments multiples, peut ouvrir au génie qui en use des ressources admirables, des horizons charmants et pleins d'imprévu.

— Mus. La *fantaisie* n'est pas du domaine exclusif de la littérature; Bach, Hændel et Mozart ont eu recours à elle pour ouvrir un champ plus étendu à leur beau et fécond génie, pour employer une foule de recherches harmoniques, de modulations savantes et hardies, de passages pleins de fougue, d'imprévu et d'audace, qu'ils ne se seraient pas permis d'introduire et d'accumuler dans des pièces régulières. On pourrait presque dire qu'ils déployaient plus de science et de génie encore en s'affranchissant des lois prescrites pour la conduite de la sonate, du concerto et de tous les morceaux de forme classique, et ces hommes extraordinaires ont fait des *fantaisies* sorties de leurs mains autant de chefs-d'œuvre achevés et incomparables.

Telle était la *fantaisie* mise en œuvre par ces musiciens illustres. Elle a singulièrement dégénéré depuis. Aujourd'hui, elle n'a plus le même caractère ni la même importance : c'est simplement la paraphrase d'un air connu, d'un motif en vogue, d'un refrain qui court les rues, que l'on arrange et varie de toutes les manières, auquel on coud une introduc-

tion et une queue ou péroraison plus ou moins banale. Ce genre, que l'absence de talent et l'impuissance de créer une bonne œuvre originale ont pu seules mettre en crédit pendant quelque temps, est aujourd'hui à peu près totalement dédaigné par les compositeurs célèbres. Ce fut Steibelt qui mit à la mode ce nouveau genre, vers 1815, par la publication de sa fameuse *fantaisie* sur la *Flûte enchantée*. Peu de morceaux de piano obtinrent une vogue pareille. Steibelt en écrivit d'autres sur le même modèle, et de nombreux pianistes se jetèrent dans cette voie, où les attendait le succès. Tous les éditeurs et marchands de musique voulurent dès lors avoir des *fantaisies* sur les motifs d'opéras à la mode, qu'elles contribuèrent d'ailleurs à populariser. Depuis cette époque, l'ancienne, la brillante *fantaisie* des Bach, des Hændel et des Mozart a reparu avec toutes les ressources et tout l'attrait que l'art moderne pouvait lui prêter. Un des premiers, Thalberg, le merveilleux pianiste, réhabilita l'ancienne *fantaisie*. Comme lui, Henri Herz, Prudent, Dochler, Liszt, Kalkbrenner, Bertini, les princes du piano, compositeurs éminents; Paganini, de Bériot, Vieuxtemps, violonistes hors ligne; Tulou, Servais et quelques autres artistes, ont produit plusieurs œuvres remarquables en ce genre. Grisar représente à l'heure actuelle la *fantaisie* dans la musique dramatique, mais la *fantaisie* qui tire tout d'elle-même et n'est point greffée sur des productions étrangères. Cette musique respire le loisir, le besoin de la surprise. Tout y est nuances, voltigements, changements à vue; on n'y sent point l'effort, et la sérénité de la rêverie n'est jamais troublée par des notes trop hardies, par des éclats trop bruyants. La *fantaisie* musicale ne se plaît point dans le monde réel; elle vit de chimères et de subtilités.

Fantaisies scientifiques de Sam, par S. Henry Berthoud (1861-1862, 3 vol.).

On serait tenté de croire que le spirituel chroniqueur de la *Patrie* a réuni sous ce titre un certain nombre d'essais de vulgarisation ou de biographies scientifiques, dans lesquels la littérature n'est que l'humble servante de la science. Les sous-titres des trois volumes aident encore à l'illusion; dans l'un, il s'agit de la botanique et des insectes; dans l'autre des reptiles, des mammifères et des oiseaux, de physique, de chimie et d'industrie; dans le troisième, de négoce et de métiers, de médecine, de minéralogie et d'ethnologie. L'étiquette n'est pas menteuse, et cependant elle est trompeuse, car il s'agit beaucoup plutôt de fantaisies littéraires que de fantaisies scientifiques, et la science fournit à peine le titre ou le prétexte à de petites nouvelles à la main fort originales. La médecine, par exemple, est représentée par des récits où la Faculté ne joue pas un plus grand rôle que dans la vie ordinaire. L'un d'eux se termine par ces mots : « Voilà un chapitre curieux à ajouter à l'histoire des faiblesses humaines, puisqu'on ne peut l'ajouter à l'histoire de la chirurgie. » C'est l'homme, et non le savant, que S. Henry Berthoud s'est efforcé presque partout de voir et de mettre en scène. Ailleurs, un bon docteur conduit un couple heureux à l'autel, et c'est, après Dieu, à lui que Georges et l'orpheline Nanette doivent le plus de reconnaissance. C'en est assez pour que cette histoire d'amour prenne place sous la rubrique *Médecine*. Une couleuvre, qui sert de collier vivant à une jeune fille d'Afrique, suffit pour mettre sous celle des *Reptiles* un récit épique sur le christianisme naissant. Une des relations qui se rattachent le mieux à leur titre savant est celle de *Chambre à revenants*, qui relève de la minéralogie. C'est l'histoire de cette fameuse chambre verte dont la tenture dangereuse donne à ceux qui l'habitent de terribles hallucinations. L'*Histoire d'une botte de foin* est peut-être plus scientifique encore. « Un vieillard d'une physionomie douce et rêveuse se donne cette adorable satisfaction qu'on ne peut se payer qu'à Paris : il flâne. Tout en flânant, il ramasse quelques débris de foin et se livre à de patientes investigations d'analye végétale. » Voilà comment l'auteur des *Fantaisies scientifiques* parcourt, en se jouant, toute la gamme d'une nomenclature savante, sans presque demander autre chose à la science qu'une occasion de récits imaginaires ou d'anecdotes piquantes, fort bien racontées d'ailleurs.

Fantaisies-Parisiennes (THÉÂTRE DES), l'un des établissements dramatiques les plus aimables et les plus utiles parmi tous ceux qui ont vu le jour à la suite du décret du 6 janvier 1864, rétablissant la liberté théâtrale au point de vue industriel.

Il existait, au numéro 26 du boulevard des Italiens, un grand local qui fut utilisé par un ancien inspecteur des beaux-arts, M. Martinet, peintre lui-même et ancien élève de Gros, et dans lequel il ouvrit, vers 1862, une exposition permanente des œuvres des artistes vivants. Cette exposition n'ayant pas réussi, et le décret que nous venons de mentionner étant intervenu, M. Martinet résolut de faire construire, dans le local en question, une salle de spectacle mignonne et élégante, dans laquelle il ressusciterait le genre de l'ancien opéra-comique, de la « comédie à ariettes, » tel qu'on le comprenait du temps de Duni, de Philidor, de Monsigny et de Grétry; tel enfin qu'il avait été créé par l'ancienne comédie italienne.

Il donna à son théâtre le titre de *Fantaisies-Parisiennes*, et en ouvrit les portes au public le 2 décembre 1865, en donnant la représentation du *Campanello*, opéra-bouffe de Donizetti, traduit pour la première fois en français, et des *Deux Arlequins*, charmant petit opéra-comique de M. Emile Jonas. Dès le principe, la presse soutint avec vigueur l'entreprise de M. Martinet, qui semblait destinée à aider dans leurs débuts, souvent trop difficiles, nos jeunes compositeurs français, qui ne peuvent trouver accès ni à l'Opéra-Comique ni au Théâtre-Lyrique. En effet, les Fantaisies-Parisiennes offrirent successivement au public un grand nombre de petits opéras dus à la plume de musiciens pour la plupart inconnus, et qui avaient droit cependant au grand jour de la scène; nous citerons particulièrement : les *Oreilles de Midas*, les *Légendes de Gavarni*, *Gervaise*, le *Soldat malgré lui*, de M. Frédéric Barbier; *Sacripant*, le *Baron de Groschaminet*, le *Chanteur florentin*, de M. J. Duprato; le *Chevalier Lubin*, la *Fête des nations*, de M. Adrien Boieldieu; l'*Amour mannequin*, de M. Th. Gallyot; *Bettina*, de M. Léonce Cohen; *Semer pour récolter*, de M. Eugène Anthiome; *Baldassari*, de M. Henri de Mortarieu; les *Soufflets*, de M. Mélesville fils, etc. De plus, les Fantaisies-Parisiennes, qui n'ont jamais sacrifié au mauvais goût ni aux charges musicales qu'on a vues envahir la France depuis quelques années, et qui, au contraire, ont toujours fait de louables efforts pour maintenir l'art à un niveau élevé, ont donné diverses traductions d'opéras étrangers : le *Barbier de Séville*, de Paisiello; *Il campanello*, de Donizetti, et même des adaptations d'œuvres restées inédites et qui n'avaient jamais vu les feux de la rampe, telles que l'*Oie du Caire*, de Mozart, et la *Croisade des dames*, de Schubert, qui y ont obtenu des succès éclatants et ont été pour le public de véritables révélations. Enfin, ce théâtre a remis en lumière un certain nombre de chefs-d'œuvre du passé, que notre génération n'avait pas été à même de connaître, et a bien mérité en cela des artistes et du public. Parmi ces derniers, nous citerons : le *Calife de Bagdad* et le *Nouveau seigneur de village*, de Boieldieu; les *Rosières* et le *Muletier*, d'Hérold; le *Sorcier*, de Philidor; l'*Ombre enchantée*, de Gluck; le *Planteur*, d'Hippolyte Monpou, etc. Bref, l'aimable et mignon théâtre des Fantaisies-Parisiennes, dont les tendances étaient véritablement élevées et dont on peut dire que l'activité était infatigable, a rendu en peu de temps à l'art sain et vrai plus de services que son grand voisin, l'Opéra-Comique, n'en a rendu depuis bien des années.

FANTAISISTE adj. (fan-tè-zi-ste — rad. *fantaisie*). Se dit d'un artiste ou d'un littérateur qui refuse de se soumettre aux règles et ne se guide que par sa propre fantaisie : *Un peintre* FANTAISISTE. *Un poëte* FANTAISISTE. ‖ Se dit aussi des œuvres des mêmes artistes ou littérateurs : *Une peinture* FANTAISISTE. *Un drame* FANTAISISTE.

— Substantiv. Artiste ou littérateur fantaisiste : *Un* FANTAISISTE *prétendait qu'il valait mieux louer un ami à tant par jour, que d'en avoir un gratis*. (H. Castille.)

Il faut des noms nouveaux pour ces nouveaux ar- [tistes;
Ils se nomment entre eux bohêmes, *fantaisistes*.
VIENNET.

FANTASCOPE s. m. (fan-ta-sko-pe — du gr. *phantasma*, fantôme; *skopeô*, j'examine). Physiq. Appareil de fantasmagorie.

— **Encycl.** Nous donnons la description de cet appareil d'après celle qu'a laissée l'inventeur, Robertson, dans ses *Mémoires*.

Le *fantascope* se compose d'une caisse en bois de $0^m,60$ à $0^m,70$ dans tous les sens, montée sur une table à roulettes qu'on peut diriger à volonté. Dans l'intérieur est une lampe munie d'un réflecteur parabolique, dont la lumière est dirigée suivant l'axe d'un tuyau. Le courant d'air nécessaire à la combustion de la lampe pénètre par une ouverture pratiquée dans la partie inférieure de la boîte, et sort par une cheminée placée au-dessus de l'appareil.

Entre ce tuyau et le corps de la boîte se trouve un intervalle vide, dans lequel on glisse un tableau où sont représentés les sujets qui doivent former le spectacle. La lumière projetée par la lampe, après avoir traversé ce tableau, tombe sur un verre plan-convexe, dont le côté plan est tourné vers le tableau, et qui a $0^m,10$ à $0^m,12$ de diamètre et autant de foyer. Elle rencontre ensuite un objectif de $0^m,030$ à $0^m,035$ de diamètre et de $0^m,07$ à $0^m,08$ de foyer. On peut, au moyen d'une disposition très-ingénieuse, augmenter ou diminuer la quantité de lumière qui frappe cet objectif, et, par là, on ajoute singulièrement à l'illusion du spectateur.

La salle dans laquelle se donne le spectacle doit avoir 20 à 25 mètres de longueur sur 7 à 8 mètres de largeur. La partie que le public doit occuper est peinte en noir et entièrement obscure. Les deux parties sont séparées par un rideau de percale fine bien tendue, enduit d'un vernis composé d'amidon blanc et de gomme arabique, vernis qui le rend diaphane. C'est sur ce rideau que viennent se peindre les images. Un rideau d'étoffe noire dissimule le *fantascope* à la vue des spectateurs dans les moments où il ne fonctionne pas. « Pour montrer des fantômes vivants, dit M. L. Figuier, Robertson se servait d'une modification particulière de l'instrument connu en physique sous le nom de *mégascope*. En faisant usage de deux appareils de ce genre, établis l'un en avant et l'autre en arrière du rideau, on projetait sur ce rideau, d'un côté un paysage, un cloître, un cimetière, etc., et de l'autre côté une ombre mobile, qui se promenait au milieu du tableau. C'est ainsi que Robertson exécutait, par exemple, l'apparition de la *None sanglante*. Il y avait encore les *fantômes de la fumée;* on les produisait en faisant tomber les images du *fantascope* sur la vapeur onduleuse et légère qui s'élevait d'un brasier dans lequel on avait jeté quelques grains d'encens. »

Les effets produits par l'appareil de Robertson furent trouvés prodigieux, dans un temps où rien n'était ordinaire (1798). L'imagination stupéfiée de nos pères eût jugé ridicule de faire honneur à quelques morceaux de verre, taillés et disposés suivant certains principes d'optique, des apparences merveilleuses qu'elle admirait. On voulut y voir l'intervention d'artifices surnaturels, témoin ce récit d'une séance racontée dans l'*Ami des lois* du 8 germinal an VI (28 mars 1798) : « ..... Ensuite, un homme en désordre, les cheveux hérissés, l'œil triste et hagard, dit : « Puisque je n'ai pu, dans un journal officiel, » rétablir le culte de Marat, je voudrais au » moins voir son ombre. »

» Pour se conformer au désir qui lui est exprimé, Robertson verse sur un réchaud enflammé *deux verres de sang*, une bouteille de vitriol, *douze* gouttes d'eau-forte et *deux exemplaires du Journal des Hommes libres*. Aussitôt s'élève peu à peu un petit fantôme livide, hideux, armé d'un poignard et couvert d'un bonnet rouge. L'homme aux cheveux hérissés le reconnaît pour Marat; il veut l'embrasser; le fantôme fait une grimace effroyable et disparaît... »

Dans cette *recette infaillible* pour faire revenir l'ombre de Marat, un point essentiel a été oublié par le narrateur : c'est que le portrait du féroce terroriste avait été préalablement peint sur le tableau dont nous avons parlé, et que l'homme aux cheveux hérissés était... un compère.

Nous citerons encore l'anecdote suivante racontée par Robertson lui-même dans ses *Mémoires :* « Souvent des jeunes gens venaient me demander l'ombre de leur fiancée, des femmes celle de leur mari, des jeunes personnes surtout celle de leur mère. Tout en écoutant le récit de leurs peines, dit-il, je désabusais leur crédulité. Mes efforts restèrent cependant infructueux devant l'exaltation d'une femme dont le mari m'avait été connu. Il était maître de musique de la chapelle de Versailles. Son épouse, inconsolable de sa mort, conçut l'espoir que je pourrais faire apparaître son ombre devant elle; ce fut dès lors une idée fixe que rien ne put affaiblir. Elle m'accusait de prendre plaisir à prolonger et à accroître sa douleur par mon refus. Je voyais une femme près de perdre la raison; je m'adressai au bureau de police, et je demandai la permission d'adoucir le chagrin de cette femme en complétant une erreur qu'on ne pourrait dissiper qu'en la réalisant. Cette permission me fut accordée. Je m'appliquai à la bien persuader que, si cette évocation était possible, le pouvoir n'en existait que pour en faire usage une seule fois. Je dessinai de souvenir les traits de son mari, certain que l'imagination malade de la spectatrice ferait le reste. En effet, l'ombre parut à peine qu'elle s'écria : « O mon mari! » mon cher mari, je te revois. C'est toi; reste, » reste, ne me quitte pas si tôt. » L'ombre s'était approchée presque sous ses yeux; elle voulut se lever, mais l'ombre disparut, et alors elle resta interdite, puis versa des larmes abondantes. Sa douleur était plus tendre. Elle me remercia d'une manière expressive, dit qu'elle avait la certitude que son mari l'entendait, la voyait encore, que ce lui serait toute sa vie un douce consolation. »

Dans les temps modernes, la fantasmagorie a été perfectionnée par M. Charles Chevalier, ingénieur-opticien au Palais-Royal, et par M. Robin, dont les soirées de physique amusante sont si remplies de surprises et d'attraits.

FANTASIA s. f. (fan-ta-zi-a). Divertissement de cavaliers militaires, particulièrement de cavaliers arabes.

— Fig. Brillante démonstration : *Ceux qu'avait émancipés la raison philosophique furent séduits, à leur tour, par la* FANTASIA *littéraire*. (Proudh.)

— **Encycl.** La *fantasia* est une sorte de jeu militaire que les Arabes exécutent dans leurs réjouissances. Il consiste à s'élancer de toute la vitesse de son cheval, à revenir sur ses pas ou à s'arrêter tout court, puis à tourbillonner avec de grands cris en déchargeant ses armes, ou à lancer celles-ci en l'air pour les rattraper en courant. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'extraire d'un livre de M. Benjamin Gastineau (la *France en Afrique*) une description de la *fantasia*. Nos lecteurs auront ainsi, dans un style animé et plein de couleur, un tableau de ce que sont les fêtes chez les Arabes.

« ... Déjà les chevaux bondissent en vraies gazelles à travers les palmiers nains; les tribus s'enchevêtrent, et leurs coursiers, lancés au trot ou au galop, forment des cercles, des anneaux, des losanges, une foule de figures plus ou moins géométriques, qui se brisent à peine formées... Mais l'heure de la *fantasia* a sonné, et à la voix des agas et des caïds, qui jettent des sons gutturaux dont les Européens ne distinguent que ces syllabes souvent répétées : *Arroy fissa!* (marche vite!), les Arabes, toujours dociles à leurs chefs, viennent se ranger autour des bannières de leurs tribus; et ces chevaux, si turbulents, si emportés tout à l'heure, sont maintenant d'une immobilité surprenante... Les cavaliers se disposent en guirlandes sur le terrain qui leur est assigné par le commandement; il se forme là un chapelet vivant de huit à dix goums et d'une quarantaine de tribus accourues de toutes les montagnes dépendant de la subdivision de Mascara. Chacune d'elles se compose de 100 ou 120 hommes; ce ne sont que les notables du douar, ce qu'on pourrait appeler l'aristocratie arabe, les guerriers; les pauvres, qui n'ont pas eu assez de boudjous pour acheter une monture, en sont réduits au rôle de spectateurs et de piétons, posture de la dernière humiliation pour les Arabes. Chaque tribu — signe distinctif de l'organisation politique des Arabes — a son drapeau qui lui est particulier et qui la différencie des autres. Celui qui porte le drapeau — très-haute dignité — est vêtu d'un manteau écarlate. Toutes ces bannières, de nuances très-vives, flottant au-dessus des blancs escadrons, produisent un effet enchanteur.

» Nous pouvons approcher sans danger, pour admirer de plus près ces Africains majestueusement drapés dans leurs manteaux, fièrement campés sur leurs selles, tandis que leurs pieds sont chaussés à l'aise dans leurs larges étriers. Tous ces cavaliers, dont les figures sont visiblement amaigries et parcheminées par le jeûne du Ramadan, regardent avec admiration leur chef, leur aga, qui se tient devant eux. Quelle magnificence! quel luxe éclatant couvre la personne vénérée de l'aga! Son chapeau pyramidal est couronné de plumes d'autruche; son burnous, de la laine la plus fine, d'une blancheur immaculée, est à moitié couvert d'un autre manteau de drap rouge, dont les plis retombent à profusion sur la croupe de son admirable cheval à la crinière ondoyante; la selle n'est qu'un massif d'or brodé de brillantes arabesques; les brides et les étriers sont plaqués d'argent; la poignée de son yatagan recourbé est incrustée de pierreries et la crosse de son fusil sillonnée de serpents diamantins : toutes les richesses luxuriantes et prodigues de l'Orient sont accumulées sur cette magnifique statue équestre. Pour avoir une idée de la majesté humaine et de l'antique, il faut voir les Arabes sur leurs chevaux : ils ont une telle aisance qu'ils semblent y être nés; ils sont vraiment beaux et réalisent l'idéal de la statuaire.....

» On bat aux champs pour signaler l'arrivée des troupes françaises. Un grand mouvement se fait dans les tribus, qui, pour laisser place aux bataillons, sont contraintes de briser leur anneau et d'élargir leur zone; elles galopent alors en masse avec une telle rapidité, que leurs bannières ressemblent à des mâts de navires glissant sur l'onde; c'est à peine si, d'un morne élevé, le spectateur peut suivre ces évolutions; la plaine n'offre plus à l'œil ébloui qu'un vaste incendie : les rayons solaires brillent sur les yatagans, les fusils, les brillants harnachements des chevaux; ce n'est partout qu'or et argent ruisselant dans les flots de lumière; la nature a enflammé tous ses tons; les montagnes sont effacées et noyées par les teintes dorées. Rien ne peut donner une idée de cette lumineuse fusion, de cet enfer africain... L'ombre légère du tableau est faite par les lignes des régiments français, qui se postent en face des tribus. Toutes ces troupes ne prendront pas de part active à la *fantasia;* elles sont là dans l'utile but de convaincre les Arabes de la puissante valeur de leurs conquérants, dans le cas où ils s'aviseraient de changer en guerre sérieuse les combats simulés auxquels ils vont se livrer tout à l'heure. Le général commandant la subdivision de Mascara arrive, suivi de son état-major; il parcourt au galop le champ de manœuvres et commence la revue des tribus, qui, à son passage, élèvent en son honneur des colonnes d'encens en tirant en l'air des coups de feu. Les nuages de poudre, qu'aucune brise ne repousse, forment au-dessus des Arabes un ciel brumeux.

» Enfin le canon retentit, et aussitôt une foule de cavaliers volent sur la pelouse.

» Qui n'a pas vu des levrettes lancées dans une plaine sur un lièvre, qui n'a pas fait sortir de son gîte un cerf effrayé, ne peut se faire une idée de la vélocité de ces petits chevaux arabes, qui se ramassent sur eux-mêmes et se détendent avec une fougue furieuse; le sol s'enflamme sous leurs pas; leurs crinières flottent en désordre et se mêlent aux draperies de leurs cavaliers. Les concurrents se suivent également, se mesurent et se pressent jusqu'à la moitié de la course; mais alors deux coureurs plus agiles se détachent du gros de la troupe, et bientôt l'un des deux franchit d'un bond de tigre le dernier espace qui le séparait du trophée; mais à peine arrivé, il tombe à terre et roule en-

sanglanté : l'Arabe lui avait enfoncé ses longs éperons dans le flanc...

» Un autre escadron volant sillonne la plaine. Cette fois, ce sont les burnous rouges qui montent les coursiers les plus agiles : les spahis se serrent de près... Deux autres courses, auxquelles prennent part Arabes, spahis et chasseurs, suivent celle-ci; ce sont les Africains qui remportent la palme.

» Arrière les courses! la véritable *fantasia* commence; la fougue africaine se donne libre carrière. Deux cavaliers se détachent des tribus et traversent au galop le champ de courses en faisant tournoyer au-dessus de leurs têtes leurs longs fusils, qu'ils jettent en l'air et qu'ils reçoivent droits, en habiles jongleurs; puis, se dressant de toute leur hauteur sur leurs étriers, ils placent la crosse de leur arme sous leur aisselle et ajustent leur ennemi, pendant cinq ou dix minutes, avec une précision admirable, sans paraître le moins du monde gênés par la course furibonde de leurs chevaux, qui s'animent étrangement aux cris de leurs maîtres et bondissent comme des gazelles. Ces deux éclaireurs sont suivis de trois, de quatre, de huit, puis de dix autres. Enfin des tribus entières s'ébranlent, tournoient comme une trombe dans la plaine en répétant l'exercice des premiers cavaliers et faisant retentir l'air de nombreuses détonations. Aussitôt les armes déchargées, les chevaux, rompus à ce manége, pivotent sur eux-mêmes, et reviennent sur leurs pas avec la même rapidité, pour recommencer une nouvelle charge guerrière.

» Quelle rage anime ces Africains! quelle sauvage fureur! comme ils se précipitent sur l'ennemi, le yatagan d'une main, le fusil de l'autre! Comme ils manœuvrent à l'aise sur leurs chevaux rapides! La lutte les exalte. Ils chargent au milieu d'une ronde infernale en jetant des cris aigus, assourdissants.

» Les tribus roulent comme un tonnerre dans la plaine, où l'on ne voit plus que des tourbillons de fumée et de flammes, à travers lesquels flottent les blancs burnous. Pendant une heure, elles donnent ainsi le spectacle de leur ardeur belliqueuse sur ce vaste champ de bataille digne des Pyramides; mais les Arabes n'ont pas l'organisation ni l'audace des mameluks; ils ne cherchent pas même à entamer les bataillons français : toute leur tactique consiste à charger avec fougue leur ennemi, à tirer avec adresse un coup de fusil et à s'enfuir aussi promptement qu'ils sont venus; c'est la manière scythe; mais ils ne peuvent se mesurer sérieusement avec des troupes disciplinées à l'européenne; aussi les engagements, en Afrique, ne sont-ils jamais que des escarmouches plus ou moins meurtrières.

» Cependant les coups de feu diminuent : la poudre distribuée pour la *fantasia* s'épuise; alors une procession d'Arabes piétons, au nombre de cinq à six cents, traverse gravement le champ de courses; ils portent les mets qui vont servir à terminer les jeûnes du Ramadan. Les détonations cessent entièrement. Alors commence le défilé des troupes, suivi de celui des tribus, qui s'exécute au triple galop, toutes brides lâchées, toutes voiles dehors, en tirant leurs derniers coups de feu. C'est la mêlée la plus fougueuse, le chaos le plus épouvantable qu'on puisse imaginer : six mille Arabes chargeant à fond de train et se culbutant en hurlant comme des forcenés. Leur entraînement et leur joie sauvage tiennent du délire, et les longs éperons s'enfoncent dans les flancs ensanglantés des chevaux, qui soulèvent, dans leur course désordonnée, des flots de poussière sous lesquels les spectateurs sont littéralement noyés : c'est une véritable apothéose de soleil, de sable et de poudre. Les curieux se retirent comme ils peuvent de ces nuages enflammés, très-satisfaits, même à ce prix, de connaître la *fantasia* arabe. »

Fantasia au Maroc (UNE), tableau d'Eugène Delacroix. Quatre cavaliers, montés sur des coursiers ardents qu'ils excitent de leurs cris et du bruit de leurs fusils, passent comme un tourbillon. Un Arabe, assis au bord du chemin, enveloppé dans un burnous blanc, regarde impassible cette scène si animée : c'est un contraste, une antithèse. L'exécution de cette peinture est tout à fait magistrale, fine, et à la fois véhémente, large et ferme. Le tableau, daté de 1833, a été payé 13,900 francs à la vente de la célèbre galerie de San-Donato, dont il faisait partie. Il a été gravé par M. E. Leguay.

Fantasia (UNE), tableau d'Eugène Fromentin; Salon de 1869. Tout petille, éclate, flamboie et tourbillonne dans cette peinture; les costumes blancs, roses, jaunes, bleus des nombreux cavaliers resplendissent au soleil; les selles brodées d'or et d'argent et les fusils damasquinés étincellent; les bannières, que le vent soulève, se déploient et ondulent; les chevaux, à la queue et à la crinière hérissées, bondissent, se cabrent ou fendent l'air, entraînés par un galop vertigineux. Les cavaliers, en proie à une sorte d'ivresse furieuse, s'agitent, crient, élèvent leurs armes et font parler la poudre. Deux chefs, arrêtés sur un tertre avec leur suite, assistent à cette fête guerrière, donnée en leur honneur par la tribu.

M. Fromentin, le meilleur peintre de l'Afrique après Delacroix, a traité avec sa prestesse, sa légèreté et son brio ordinaires cette scène éblouissante et mouvementée; peut-être a-t-il abusé de sa facilité et a-t-il laissé courir son pinceau un peu à l'aventure pour le seul plaisir de montrer la vivacité et l'esprit de sa touche. L'unité — cette qualité que l'on doit trouver même dans le désordre, — manque à sa composition; et enfin l'exécution, si subtile et si pimpante dans les figures, paraît lourde et pénible dans le ciel.

M. Alex. Girardot a peint une *Fantasia* qui a figuré au Salon de 1845; M. Ginain en a exposé une au Salon de 1864.

Fantasio, comédie en deux actes, en prose, par Alfred de Musset. — Ce Fantasio est un homme qui s'ennuie, rien de plus; mais il s'ennuie à périr, et il trouve que l'homme est une bien misérable chose, de ne pouvoir sauter par sa fenêtre sans se casser les jambes; d'être obligé de jouer du violon dix ans pour devenir un musicien passable; d'apprendre pour être peintre, pour être palefrenier; d'apprendre pour faire une omelette! Fantasio ne croit plus à grand'chose : très-peu à l'amitié, pas beaucoup à l'amour, et nullement à la nécessité de payer ses dettes quand on en a. En revanche, il croit à la vigne et à son produit, et s'il se console de vivre, c'est que la terre produit encore du vin. Justement, il est en train de penser à toutes ces choses et à bien d'autres encore, lorsque passe un enterrement : c'est Saint-Jean, le bouffon du roi, que de bonnes gens portent au cimetière. « Au fait, se dit Fantasio, si je prenais la place du bouffon? C'est dit; je mets une perruque rousse et m'ajuste une bosse; je me présente au palais; on m'accepte, et mes créanciers pourront, tout à leur aise, venir se casser le nez contre ma porte. » Une heure après, Fantasio, dans son nouveau costume, va et vient librement dans le palais. On fait tous les préparatifs du mariage d'Elisabeth, fille du roi, avec le prince de Mantoue; mais Elisabeth est bien triste : elle n'a jamais vu son fiancé et doute fort qu'elle puisse l'aimer. Fantasio voit la tristesse de la jeune fille et en comprend bientôt la cause, car, en sa qualité de bouffon, il peut l'aborder librement et lui parler; il la surprend même occupée à sa toilette de bal et versant des larmes. Aussitôt Fantasio s'esquive, et, un moment après, on vient annoncer que la perruque du duc de Mantoue s'est enlevée dans les airs, lorsqu'il entrait à cheval dans la cour du château. C'est Fantasio qui, armé d'un hameçon, a fait cette plaisanterie, et le duc a déclaré qu'il lui fallait la vie du bouffon; mais le roi a trouvé la peine un peu forte et n'a consenti qu'à la prison. N'importe, le duc est si furieux que le mariage est remis en question, et c'est tout ce que voulait Fantasio. Elisabeth vient le voir dans sa prison et le somme de lui expliquer les motifs de sa conduite : « C'est fort simple, répond Fantasio; j'étais criblé de dettes, et j'ai imaginé de me faire bouffon pour avoir un refuge dans le palais. — Mais savez-vous bien, monsieur, que vous avez fait manquer mon mariage et que le duc de Mantoue s'en va en déclarant la guerre à mon père? — Eh bien, répond Fantasio, aimeriez-vous mieux un mari qui prend fait et cause pour sa perruque? — Et si la guerre est déclarée? — Eh bien, nous autres, oisifs, nous saurons quoi faire de nos bras; nous irons en Italie, et si vous entrez jamais à Mantoue, ce sera comme une véritable reine, sans qu'il y ait besoin pour cela d'autres cierges que nos épées. » Elisabeth, comme bien on pense, n'en veut pas à Fantasio : « Tiens, lui dit-elle, prends ces vingt mille écus et sois libre; le jour où tu t'ennuieras d'être poursuivi par tes créanciers, prends ton habit de bouffon et reviens ici pour le temps que tu voudras; tu retourneras ensuite à tes affaires. »

Dans *Fantasio*, plus que partout ailleurs, on regrette l'absence presque complète d'invention, d'intrigue et surtout d'action. C'est une fine et spirituelle esquisse, une étude gracieuse, mais ce n'est qu'une bluette qui ne mérite pas le titre de comédie. *Fantasio*, qui du reste n'avait pas été écrit pour la scène, n'a pas été représenté.

FANTASMAGORIE s. f. (fan-ta-sma-go-rî — du gr. *phantasma*, fantôme, qui se rapporte à *phantazô*, je fais illusion, et de *agoreuô*, je parle. Le mot *fantasmagorie* désigne ainsi proprement l'action de parler aux fantômes, d'appeler les fantômes). Spectacle de lanterne magique, dans lequel, au moyen de certains artifices, on fait paraître des figures qui semblent tour à tour s'approcher et s'éloigner.

— Par anal. Effet produit par une scène plus ou moins effrayante, réelle ou décrite dans un ouvrage : *Je n'aime point toute cette* FANTASMAGORIE. (Acad.)

— **Encycl.** V. FANTASCOPE.

FANTASMAGORIQUE adj. (fan-ta-sma-go-ri-ke — rad. *fantasmagorie*). Qui appartient à la fantasmagorie : *Appareil* FANTASMAGORIQUE.

— Par ext. Qui a quelque chose de fantastique : *Une série* FANTASMAGORIQUE *de monstrueux événements.*

FANTASME s. m. (fan-ta-sme — du gr. *phantasma*, fantôme). Méd. Vice de la vision, qui fait qu'on croit voir devant soi des objets qui n'y sont pas réellement.

FANTASQUE adj. (fan-ta-ske — rad. *fantaisie*). Capricieux, qui agit par boutades : *Un homme* FANTASQUE. *Une femme* FANTASQUE. *La fortune est une femme coquette et* FANTASQUE, *qui veut être brusquée par ses amants.* (Max. orient.) *L'enfant, sans la communication des pensées d'autrui, ne serait que stupide ou* FANTASQUE, *selon le degré d'inaction ou d'activité de son sens intérieur matériel.* (Buff.)

Va subir du public les jugements *fantasques*,
D'une cabale aveugle essuyer les bourrasques.
PIRON.

. . . . La Bourse a de grosses bourrasques
Qui rendront plus prudents les capitaux *fantasques*.
PONSARD.

‖ Bizarre, extraordinaire : *Une idée* FANTASQUE. *Un costume* FANTASQUE.

L'arabesque *fantasque* après les colonnettes
Enlace ses rameaux et suspend ses clochettes
Comme après l'espalier fait une vigne en fleurs.
TH. GAUTIER.

— Substantiv. Personne fantasque : *C'est un* FANTASQUE. *Il y a des nuances entre avoir des fantaisies et être* FANTASQUE : *le* FANTASQUE *approche beaucoup plus du bizarre.* (Volt.)

. . . . La *fantasque* inégale
Qui, m'aimant le matin, souvent me hait le soir...
BOILEAU.

— s. m. Genre fantasque; ce qui est fantasque : *Nous voudrions que le romanesque, le* FANTASQUE, *l'idéal, le poétique eussent une part plus large dans le théâtre moderne.* (Th. Gaut.)

FANTASSIN s. m. (fan-ta-sain — de l'italien *fantaccino*, jeune soldat à pied, dérivé de *fante*, fantassin, proprement petit garçon, qui provient par aphérèse de *infante*, enfant, du latin *infans*, proprement celui qui ne parle pas encore. *Fante*, fantassin, a produit *fantaccino* de la même façon que *fante*, petit garçon, a produit le diminutif *fantoccino*, poupée). Soldat d'infanterie : *M. Jung croit que c'est par mépris que Henri IV aurait appelé goujats de simples* FANTASSINS, *tandis que par ce mot il entendait seulement des valets de soldat qui surchargeaient les marches.* (Ste-Beuve.)

FANTASTICI (Maxima), dame Rossellini, femme de lettres italienne. V. ROSSELLINI.

FANTASTIQUE adj. (fan-ta-sti-ke — rad. *fantaisie*). Qui n'a rien de réel; chimérique, imaginaire : *Une vision* FANTASTIQUE. *Des projets* FANTASTIQUES. *Les Thémistocle, les Miltiade, les Aristide, les Phocion sont persécutés, tandis que Persée, Bacchus et d'autres personnages* FANTASTIQUES *ont des temples.* (Volt.) *Toutes les jeunes filles se construisent un monde* FANTASTIQUE *qu'elles enrichissent de leurs propres perfections.* (Balz.)

— Qui n'a pour règle que la fantaisie : *Les jeux d'une imagination* FANTASTIQUE. (Cuv.) *Les faiseurs, charpentiers, directeurs de théâtres, régisseurs, metteurs en scène et autres gens d'expérience, capables d'établir carrément un ouvrage, ne viendront jamais à bout d'une pièce* FANTASTIQUE. (Th. Gaut.)

— Fam. Fabuleux, incroyable, extravagant : *C'est un luxe* FANTASTIQUE.

— Littér. *Contes fantastiques*, Contes où l'on introduit des fantômes, des revenants, des êtres fantastiques.

— Mus. Se dit d'un genre de musique où le compositeur s'est à dessein affranchi des règles ordinaires.

— s. m. Ce qui est est fantastique; genre fantastique : *Le* FANTASTIQUE *demande une virginité d'imagination et de croyance qui manque aux littératures secondaires.* (Ch. Nod.) *On a voulu donner une esthétique du* FANTASTIQUE, *et l'on n'a enseigné que le procédé du* FANTASTIQUE. (Champfleury.) *Le* FANTASTIQUE *n'a pas de motifs et ne s'explique pas.* (Th. Gaut.)

De l'amour seulement nous sommes amoureux.
Ainsi le *fantastique* a droit à notre hommage,
Et nos feux pour objet ne veulent qu'une image.
PIRON.

— **Syn. Fantastique, chimérique, imaginaire.** V. CHIMÉRIQUE.

— **Antonyme.** Réel.

— **Encycl.** Littér. « Toute certitude est dans les rêves, » disait Edgar Poë, un maître consommé dans l'art subtil de donner aux chimères et aux fantasmagories de l'esprit une forme et une vie vraisemblables. Ce singulier génie, qui se jouait avec une volupté enfantine et presque perverse dans le monde des énigmes, des probabilités et des conjectures, proclamait l'imagination la reine des facultés. Qu'on ne se hâte pas de l'en blâmer; car, par ce mot, il n'entendait pas cette vagabonde si fort malmenée des gens dits sérieux qui, sur son compte, ont répandu tant de sottises, mais bien quelque chose de grand, de plus grand que ce qui est entendu par le commun des lecteurs. Pour lui, l'imagination n'est pas la fantaisie, le pur caprice; elle n'est pas non plus la sensibilité, bien qu'il soit difficile de concevoir un homme imaginatif qui ne serait pas sensible. L'imagination lui apparaît comme une faculté quasi divine qui perçoit tout d'abord, en dehors des méthodes philosophiques, les rapports intimes et secrets des choses, les correspondances et les analogies. Parmi les domaines littéraires où l'imagination peut obtenir les plus curieux résultats, il en est que ce fameux Américain affectionne par-dessus tout, c'est le conte et la nouvelle. Le conte et la nouvelle ont sur le roman à vastes proportions cet avantage décisif que leur brièveté ajoute à l'intensité de l'effet. Une lecture qui peut être accomplie tout d'une haleine, laisse dans l'esprit un souvenir bien plus puissant qu'une lecture brisée, interrompue souvent par les mille et un soucis des affaires. « L'unité d'impression, la totalité d'effet, dit Charles Baudelaire, est un avantage immense qui peut donner à ce genre de composition une supériorité tout à fait particulière... L'artiste, s'il est habile, n'accommodera pas ses pensées aux incidents; mais, ayant conçu délibérément, à loisir, un effet à produire, inventera les incidents, combinera les événements les plus propres à amener l'effet voulu. » On comprend dès lors pourquoi cette forme de composition convient, par-dessus toutes les autres peut-être, au genre qui nous occupe.

Ce genre n'apparaît guère chez les écrivains de longue haleine qu'à l'état épisodique : tout cauchemar doit finir vite. C'est ainsi du moins que l'ont compris nos pères, à qui, comme au bonhomme La Fontaine, les longs ouvrages faisaient peur. Nos vieilles traditions, nos fabliaux, nos légendes du moyen âge, et ces contes de fées, et ces récits diaboliques pleins d'une odeur de soufre et de balai rôti, toutes ces créations aux mille formes capricieuses et hardies, naïves et charmantes, merveilleuses et terribles, qui constituent le fond même de toutes les littératures, affectent la concision, la brièveté. Il était réservé aux romanciers de notre temps de faire durer le frisson pendant d'interminables feuilletons et de pousser l'épouvante jusqu'à l'épilepsie. Témoin Frédéric Soulié et ses gigantesques et bizarres *Mémoires du diable*, imités de ce *Diable boiteux* de Le Sage, si vif, si ingénieux, si divers, et où le *fantastique* ou plutôt le merveilleux n'est qu'un prétexte, le point de départ d'anecdotes piquantes, et non d'aventures atroces longuement préméditées.

Nous avons dit le merveilleux. C'est qu'en effet l'on confond souvent, cela arrive aux plus fins lettrés eux-mêmes, deux genres cependant bien distincts, si l'on considère que le but poursuivi n'est pas le même ici que là.

Le mot *fantastique*, mot plus allemand que français, exprime en général des procédés de fabrication littéraire tout modernes. Le merveilleux, au contraire, est pour nous un ancêtre vénérable dont les parchemins remontent aux premiers âges. Il s'alimente de tout ce qui est illusion, mensonge poétique; il a pour domaine l'ignorance des peuples et leur crédulité. Les spéculations philosophiques, il s'en éloigne. Ces apparitions, qui faisaient le fond des anciennes légendes, ces interventions de divinités mythologiques, ces incidents surnaturels dont sont faits les poëmes épiques de l'antiquité, ces scènes magiques qui remplissent les épopées italiennes, n'ont rien de commun avec l'art subtil, incohérent et sinistre de cet Hoffmann, qui, à son apparition chez nous, vers 1830, provoqua un enthousiasme si vertigineux. Le merveilleux les réclame, et ils lui appartiennent bel et bien; car Homère et Virgile, car Eschyle et Euripide, comme Dante, le Tasse et Milton, n'ont rien qui ressemble, de près ou de loin, à ces imaginations maladivement surexcitées que l'Allemagne a multipliées par voie d'exportation. Sera-t-on plus fondé à placer dans une même famille l'*Ane d'or* d'Apulée, les *Métamorphoses* d'Ovide, les *Mille et une nuits*, la *Mandragore*, *Hudibras*, *Gulliver*, le *Diable boiteux* et le *Violon de Crémone* d'Hoffmann, le *Scarabée d'or* d'Edgar Poë, le *Roi des gnomes* de Nicolas Gogol, l'*Auberge rouge* de Balzac? Nous croyons qu'une telle assimilation serait pour le moins hasardée; mais, en cherchant plus près de nous, parmi ces livres remplis d'horreurs romanesques qui n'ont trouvé que trop d'imitateurs sans talent, serait-on plus heureux? Eh bien! faut-il le dire? Les romans infernaux de la noire Radcliffe, type d'une foule de productions médiocres, sont eux-mêmes partout dominés — c'est Chénier qui l'a écrit — par le merveilleux. Cependant les prestiges s'y entassent, la terreur les enveloppe; on y est environné de spectres; des esprits infernaux hantent les bois, les châteaux, les cloîtres, où le lecteur est poussé de coups de théâtre en coups de théâtre; mais, quand le dénoûment arrive, tout s'explique par des causes naturelles. Est-ce ainsi que procède le *fantastique* allemand, avec son singulier mélange de rêves exaltés et d'existence bourgeoise, d'idéal et de réel, avec ses bizarreries alcooliques et ses formes compassées, ses caprices humoristiques, ses contrastes étonnants, ses enthousiasmes d'artiste, sa vapeur de bière et sa fumée de tabac, son réalisme implacable et son mysticisme grimaçant? Assurément non. C'est en vain, comme Radcliffe, que vous évoquez tous les dieux et tous les diables, et que vous les traînez la chaîne au cou à travers tous les corridors sombres où la terreur suinte goutte à goutte. Ce n'est point là le *fantastique* selon la formule hoffmanesque; car si votre prétendu *fantastique* n'exige guère, pour réussir, que des facultés médiocres, ainsi que l'ont prouvé les Ducray-Duminil, les Pixérécourt, les Caignez et autres écrivains plus oubliés encore, il n'en est pas de même du *fantastique* tel que l'ont compris les maîtres du genre. Celui-ci est né du besoin

de tout savoir et de tout comprendre, et c'est pour cette raison qu'il vit si souvent d'erreurs et de chimères. Vouloir expliquer l'inexplicable, tel est le mal qui dévore les hommes de génie et qui produit *Hamlet*, *Faust*, *Manfred* et toutes ces créations hors de cadre qui vivent volontiers d'abstractions, qui, absorbées dans la pensée pure, perdent facilement de vue la réalité, et, à force de réflexions sur la vie, oublient de vivre. Il en est résulté, pour certaines œuvres, un charme de mystère et de profondeur infini, une puissance d'émotion et de rêverie que l'art antique ignore à peu près complétement. Inspirés aux sources vives de la réalité, tous les trésors que la science et l'érudition ont accumulés ont profité à ces œuvres, qui se sont assimilé en même temps les richesses de l'antiquité, de l'Orient, du Nord, et ont su rester originales tout en faisant revivre des formes disparues, des époques oubliées; mais, il faut le dire, pour un Gœthe qui, par un privilége unique dans l'histoire des lettres, « a su unir harmonieusement et conserver intactes l'aptitude de la réflexion, de l'observation scientifique, et la fraîcheur, la puissance de l'inspiration poëtique » (cours de M. Grucker, Faculté des lettres de Poitiers), que de poëtes extravagants n'ont enfanté que des créations bizarres et monstrueuses! Les uns, se faisant les aveugles serviteurs de la philosophie, ont voulu donner la couleur et la vie aux conceptions les plus vagues, aux plus subtiles abstractions de la métaphysique; les autres se sont appliqués à étaler les plaies les plus hideuses de l'esprit, du cœur et de la matière; parlerons-nous de ceux qui sont allés jusqu'à analyser curieusement les progrès de la décomposition cadavérique?

On pourrait croire, après ce qui vient d'être dit, que tout écrivain *fantastique* est nécessairement doublé d'un dogmatiste. Ce serait là une erreur. Un Edgar Poë a la vue trop perçante pour consentir à se laisser enrégimenter parmi ces pauvres tardigrades qui s'essoufflent, depuis que le monde est monde, à nier ce qui est et à expliquer ce qui n'est pas. Qu'on demande à l'un d'eux s'il croit ceci ou cela, et, s'il est consciencieux, il vous fera une réponse analogue à celle que fit Talleyrand quand on lui demanda pourquoi il croyait à la Bible : « J'y crois, dit-il, d'abord parce que je suis évêque d'Autun, et, en second lieu, parce que je n'y entends absolument rien. » Shakspeare, qui n'était pas un docteur Pancrace, et qui, pour cette raison, eût bien volontiers confessé qu'il n'y entendait absolument rien, a mis un mot d'une admirable portée dans la bouche de son Hamlet : « Il y a sur la terre et dans le ciel plus de choses que notre philosophie n'en voit dans ses rêves! » Entre les différentes branches de nos connaissances, il y a des abîmes où l'intelligence se perd. C'est pour avoir voulu se plonger dans ces abîmes qu'Hoffmann meurt énervé, qu'Edgar Poë tombe vaincu par le *delirium tremens*, que Gérard de Nerval, troublé par l'invasion de la folie et du désespoir, exhale son âme si tendre au-dessus d'un égout sinistre; mais c'est bien moins pour avoir voulu sonder l'insondable que pour s'être attaqués corps à corps à la réalité, qu'ils ont péri si misérablement; pour avoir voulu arracher à la nature le secret de toutes choses, pour avoir surmené le cerveau au détriment du corps, ils semblent des rêveurs et des fous. Que n'ont-ils puisé des arguments tout faits dans les livres et suivi docilement les saines doctrines qui vous engraissent un homme et le conduisent à la considération la plus distinguée! Rien n'est favorable à l'embonpoint comme le spiritualisme mis en in-octavo bien compactes, comme un doux éclectisme relié en veau, et les grands prêtres de l'immatériel vous ont des trognes et des bedaines qui font joliment rentrer sous terre les mines de papier mâché et les torses diaphanes de ces sombres réfractaires en quête à la fois de l'idéal et du vrai, qui ont voulu courir les deux extrêmes, arpenter les deux pôles opposés de l'esprit humain : la littérature et les mathématiques. Marier le nuage avec l'instrument de précision par excellence, le compas, voilà, certes, qui doit stupéfier tous les savants de l'école déguisés en hommes graves. S'apercevoir que toute beauté porte sa laideur, tout sourire sa grimace, toute fleur sa chenille, cela a-t-il le sens commun? et le dire, n'est-ce pas du cynisme?... Or, nous permettra-t-on de soutenir ceci : les avaleurs de sornettes, les rêveurs, ne sont pas toujours du côté où l'on pense les trouver; on est bien plus certain de les découvrir parmi ces étonnants philosophes contemporains, qui, par état, ont tous la science infuse, que parmi ces enfants troublés et moroses qui, enfourchant l'hippogriffe, buissonnent à travers les ronces et les épines du *fantastique*. Que sont au fond les laborieuses élucubrations des premiers, leur prétendue science de la vérité? D'ennuyeuses rêvasseries, le plus souvent emmaillottées de mots barbares, longs d'une toise, qui puent le cuistre et dont ils nous promettent de voir l'accomplissement dans un monde ou dans l'autre. Va-t'en voir s'ils viennent! Et les seconds, d'où tirent-ils, en somme, leurs calculs de « visionnaires? » De la réalité; et voilà pourquoi ce sont des poëtes, car rien n'est plus poétique que la réalité; des poëtes, ou, pour parler le langage des gens sérieux, des hommes d'imagination, ce qui est presque un brevet de folie douce; oui, ô docteurs avec ou sans bonnet... d'âne, voilà ce que vous ne savez pas, tant vous êtes profonds, profonds comme des puits, c'est que l'imagination dont vous vous moquez, l'imagination la plus ardente, la plus créatrice, n'égalera jamais la réalité. Appelez après cela, si vous le voulez, la réalité une folle; mais cela est incontestable. Tel coquillage des mers n'est-il pas cent mille fois plus *fantastique* que tous les contes d'Hoffmann? Tel scarabée aux chatoyantes couleurs n'est-il pas le plus beau poëme qu'on puisse voir? Et c'est en cherchant dans la nature même, la grande inspirée, la grande géomètre, la grande *fantastique*; c'est en l'analysant avec une audace, tantôt patiente, tantôt vertigineuse, que des hommes doués de cette profonde sensibilité qui vous manque et de facultés suraigües, ont été conduits à la dissection fébrile et diabolique des choses. Voir en eux des esprits vagabonds, des littérateurs en état d'ivresse, ou simplement des fantaisistes, ce serait ou les outrager ou les méconnaître. Eh quoi! l'observateur dont la volonté ardente et patiente jette un défi aux difficultés, celui dont le regard est tendu avec la roideur d'une épée sur des objets qui grandissent à mesure qu'il les regarde (Edgar Poë), celui-là serait tout bonnement un fantaisiste affligé d'une fêlure au cerveau? Mais l'ardeur même avec laquelle il se jette dans le grotesque pour l'amour du grotesque et dans l'horrible pour l'amour de l'horrible sert à vérifier la sincérité de son œuvre; il est clair qu'il voit ce qu'il décrit nerveusement et fantastiquement, et que ce frisson surnaturel et galvanique dont il est possédé n'est pas une chose feinte. Quel que soit le vertige qui vous gagne en suivant l'auteur dans ses entraînantes déductions, dans ses hypothèses audacieuses, dans les mystères de sa fabrication conjecturale, on sent bien qu'il y a là une somme d'énergie vitale, d'aspirations étranges, et des phénomènes qui n'ont rien de commun avec les simples jeux de l'esprit.

Si l'on a lu attentivement ce qui vient d'être dit, on comprendra sans doute que le genre *fantastique* ne saurait plus désormais être confondu avec le merveilleux, le tragique, la fantaisie et une foule de genres plus ou moins parasites, qu'il convient de porter ailleurs. En parlant d'Edgar Poë, en parlant d'Hoffmann, peut-être s'en est-on aperçu, nous étions amené à définir tout naturellement cet élément littéraire si important, qu'on le voit amalgamé dans presque toutes les œuvres de renom, et nous en posions ainsi, d'après les maîtres qui les ont définitivement fixées, les règles les plus caractéristiques. Nous voudrions ajouter cette remarque très-importante et qui, à première vue, pourrait passer pour un paradoxe : c'est que, dans l'écrivain *fantastique*, il y a généralement un réaliste violent. Si l'on peut contester cette assertion à l'égard de plusieurs, Achim d'Arnim, Clément Brentano, Jean-Paul Richter, Adalbert de Chamisso, écrivains d'un *fantastique* tel que des Français auraient beaucoup de peine à le comprendre, il ne saurait en être de même en ce qui concerne, par exemple, le souffrant et bizarre Hoffmann. Et nous nous appuyons, pour tenir ce langage, de l'autorité de Théophile Gautier. Nous citons :

« Il (Hoffmann) a une netteté de dessin, une force de couleur, une circulation de vie singulière. Les physionomies qu'il trace restent ineffaçablement empreintes dans l'esprit, comme si on les avait rencontrées hors du livre. En lisant ses *Contes*, il semble qu'on se souvienne d'une foule de choses oubliées, et dont la mémoire se réveille à mesure qu'on tourne les pages. Les personnages ont quelque chose de *déjà vu* qui vous trouble profondément : des voix connues murmurent à votre oreille; vous éprouvez comme l'impression d'un rêve persistant à travers la veille, et la lecture évoque en vous une foule d'images qui se succèdent et s'évanouissent comme des ombres légères, mais qui semblent sortir de votre propre cœur. Quand Hoffmann commence un conte, tout va d'abord le plus naturellement du monde; il affecte de peindre avec un pinceau vrai, comme celui d'un maître flamand, des intérieurs très-réels, où tous les objets sont rendus en détail; voilà le grand poêle de fonte, la table de chêne luisant; le *scarlatwine* brille dans les verts *rœmers*; la bonne bière de Munich déborde de sa mousse les hauts vidrecomes; les bourgeois accoudés boivent et fument. Rien n'est plus simple. Mais bientôt le poêle ronfle avec un son étrange et guttural, le brouillard se condense, l'ombre s'entasse dans les coins, où les chimères commencent à grimacer; peu à peu, les honnêtes faces des philistins se déforment, s'élargissent ou s'effilent par un travail assez semblable à celui de la caricature sur la physionomie humaine. Regardez ce monsieur : ses yeux s'entourent de membranes bleuâtres, son nez se recourbe, sa bouche s'enfonce, son col rougit. Le conseiller aulique de tout à l'heure est un vautour qui trempe son bec dans un verre. Ce massif Berlinois se gonfle et s'exagère en hippopotame; cet autre, mince et grêle, devient un renard, ayant un collet fourré de sa propre peau. La cave est transformée en ménagerie comme dans la *Nuit de la Saint-Sylvestre*. Certes, tout cela n'est pas naturel, et nous sommes loin du point de départ; mais quel art infini, quelles savantes préparations et quelle vraisemblance dans l'incroyable! Comme toutes les fibres de l'imagination sont tendues dès le début! Malgré la tranquillité apparente du narrateur, comme on devine qu'il va arriver quelque chose! comme, au premier soupir du vent dans le corridor, comme, au premier craquement de la boiserie, on se sent inquiet, ému! Une corde de piano casse et vibre dans sa caisse fermée, une rose se détache de sa tige et s'effeuille, deux petites taches rouges montent aux joues d'une jeune fille, et alors vous voilà emporté dans le monde invisible, à la merci du poëte... Le grand succès, chez nous, de l'auteur du *Violon de Crémone*, du *Majorat*, de la *Cour d'Artris*, de l'*Eglise des Jésuites*, vient précisément de cette puissance de peinture, de cette observation profonde et de cette habileté à donner des formes réelles aux plus étranges fantaisies... »

On voit, d'après cela, combien se trompent ceux qui croient que le génie du *fantastique* doit se dépenser uniquement à la recherche d'un vague idéal. Cette idée est venue, non sans raison, à l'esprit de nos juges littéraires. En effet, que s'est-il passé chez nous? Après l'introduction d'Hoffmann en France, ce genre ayant eu un moment de grande faveur, les imitations se multiplièrent. Or, il en résulta toutes sortes de débauches d'esprit faites à froid, d'inventions puériles, des détails extravagants, la bizarrerie sans nouveauté, la folie sans gaieté, l'absurdité sans intérêt. Nous en prenons à témoin les insanités de Pétrus Borel, le *lycanthrope*, et de bien d'autres, hélas! qui ne le valaient même pas. De telle sorte que cette littérature fut mal jugée chez nous, parce qu'elle fut, en général, mal servie, mal comprise, et qu'elle tomba aux mains de médiocrités tapageuses ou cyniques. Nous avons dit en général, parce qu'en effet nous avons quelques exceptions à faire. Citons bien vite, dans une facture très-littéraire, de délicieux morceaux de Charles Nodier, *Inès de las Sierras* entre autres, d'une réalité *fantastique* saisissante, d'une gradation de nuances admirable, où l'on est conduit, par un *crescendo* merveilleusement soutenu, de la curiosité incrédule à la terreur la plus intense, du haussement d'épaules du doute aux frissons de l'épouvante. A travers ce noir récit, sur cette sombre aventure, il a fait circuler et voltiger comme une flamme, une flamme sur un tombeau, un amour de l'autre monde, une volupté morte, un délire glacial, toute une poésie sinistre et charmante qui effraye et qui ravit. « Nodier, dit M. Théophile Gautier, était passé maître en ces sortes de contes. *Smarra*, cet étrange poëme où les cauchemars thessaliens sont traduits en style attique, montre quelle était sa puissance en ce genre. Nodier rêvait beaucoup, et il avait une mémoire nocturne singulièrement fidèle. *Inès de las Sierras* est un de ses rêves transcrits au réveil. » Balzac nous a laissé aussi quelques œuvres qui procèdent d'Hoffmann : *El verdugo*, le culte de la famille aboutissant au parricide; *Maître Cornélius*, l'avarice se volant elle-même; la *Peau de chagrin*, l'égoïsme rongeant le moi; l'*Elixir de longue vie*, la paternité également déçue et abandonnée, qu'elle ait été débonnaire ou rigoureuse, que le fils ait hanté les courtisanes ou les moines; *Un épisode sous la Terreur*, qui montre l'idée passivement obéie par le fait indigné, la Convention servie par un bourreau royaliste. Il y aurait certes quelques réserves à faire sur le *fantastique* de plusieurs récits compris dans ce stock important; mais passons. Gérard de Nerval, lui, plus convaincu, pouvait réussir en ce genre également ouvert à l'idéal et à la réalité. *Aurélia* ou le *Rêve et la vie* trahit malheureusement le désordre d'un esprit malade; ce désordre, il est vrai, n'est apparent qu'à la fin de la seconde partie. C'est le poëme de la folie se racontant elle-même. Gérard de Nerval s'est tiré en grand artiste de la difficulté de fixer le vague et de donner de la clarté à des choses confuses et obscures. Ses pensées tournaient depuis longtemps autour de ce résultat (v. les *Illuminés*, le chapitre d'*Isis* dans les *Filles du feu* et le drame de l'*Imagier de Harlem*). « Le thème fondamental n'est autre que ce problème qui a tenté plus d'un grand esprit parmi les littérateurs modernes étrangers, et auquel Gœthe, en dernier lieu, a appliqué, dans l'épopée de *Faust*, les forces de sa puissante intelligence : la combinaison du naturel et du surnaturel dans la vie humaine. Seulement, là où Gœthe, en vertu de la nature panoramique de son esprit, avait appelé à lui tout le prestige de la légende, et, pour ainsi dire, la mise en scène de l'histoire universelle, Gérard, plus modestement si l'on veut, mais plus courageusement peut-être, s'était placé en pleine civilisation moderne, en plein monde contemporain. » (Ch. Asselineau.) Plus près de nous, MM. Erckmann-Chatrian ont tenté de ressusciter en France la littérature d'outre-Rhin. Leurs *Contes fantastiques* portent ce genre au plus haut degré de terreur. Les *Trois âmes* sont spécialement effroyables. Apres avoir lu le livre, M. Philarète Chasles s'écrie : « Quelles horreurs je viens de lire! il m'en reste un certain tremblement nerveux, qui n'est pas sans agrément peut-être, mais que je ne voudrais pas me procurer tous les jours. » Jugeant à un point de vue très-différent du nôtre, mais assez juste dans certains cas que nous avons d'ailleurs suffisamment indiqués, le genre *fantastique*, M. Philarète Chasles ajoute : « Je me suis demandé comment l'esprit français, logique, sain, peu pittoresque, formé par l'ancienne société polie et sensée, avait pu se laisser duper par cette littérature névralgique, hystérique et hallucinée. J'ai reconnu là une de nos spéciales facultés, celle d'être mystifiés par quelque homme ingénieux et hardi, qui profite de notre ignorance et la pousse à la folie. »

Si les effets de terreur obtenus par le moyen d'ombres et d'apparitions suffisaient à constituer le *fantastique* tel qu'il faut définitivement le concevoir, la plupart des drames de Shakspeare auraient droit à ce nom. Shakspeare, l'écrivain le plus puissamment terrible qu'on puisse imaginer, était un habile metteur en scène, mais c'était plus encore un grand poëte qui savait que le corps n'est rien sans l'esprit; tous les pressentiments sur l'homme et sur la destinée le tourmentaient étrangement. Les personnages qui peuplent ses constructions prodigieuses, ses immenses palais, ses salles mêlées d'ombres et de lumières mystérieuses, qui, d'un pied furtif, suivent le dédale de corridors sans fin, les circonvolutions des escaliers vertigineux, les forêts de colonnes, qui pénètrent dans les gouffres et s'élancent dans les cieux, ne sont-ils pas, qu'on nous passe l'expression, le fourmillement même du *fantastique?* Et, si l'on veut prendre son œuvre dans ses détails, qu'on n'aille pas, infidèle aux règles du genre tel qu'il doit être compris selon nous, chercher le *fantastique* dans ses évocations de sorcières et d'esprits infernaux, mais, et voilà où les grands maîtres ont excellé, dans le caractère même de ses personnages. Voyez *Hamlet*. L'Ombre y paraît et parle, comme on peut supposer qu'un esprit sans corps parlerait; mais, après tout, la merveille des merveilles, dans cette pièce, consiste, non dans ses éléments surnaturels, mais dans ses éléments naturels. Hamlet lui-même en est la création la plus *fantastique*, et pourtant elle est conforme à la nature, à la nature la plus élevée dans l'ordre moral, intellectuel, physique même. Nous voyons toutes ces perfections, combinées de la façon la plus étonnante, mises à la plus rude épreuve, donner tous leurs résultats, si bien que nous reconnaissons que ce serait une hérésie philosophique des plus complètes que de mettre en doute sur un seul point la vérité et le naturel de ce caractere; et pourtant, ainsi que le faisait remarquer dans une lecture publique le révérend M. W. Mayow, le caractère est si difficile à pénétrer qu'il n'y a pas, à ce qu'il semble, deux personnes d'accord sur les sentiments d'Hamlet, ses motifs, ses pensées, ses actions, ni sur la véritable explication qu'on en peut donner. Maintenant qu'il est debout devant nous, nous reconnaissons qu'il peut y avoir, qu'il y a, qu'il y a eu un tel homme (c'est un homme véritable, qui n'a rien de monstrueux, pas même ses perfections); mais reconnaissons aussi que si Shakspeare ne lui avait pas, nouveau Prométhée, donné l'existence, cet homme n'aurait jamais existé. Et voilà justement pourquoi Hamlet nous paraît être comme le point culminant du genre *fantastique*, dont les sous-genres après cela peuvent varier à l'infini. Parmi ces sous-genres, il en est de grossiers, qui s'attaquent aux sens; il en est de tout intimes qui parlent à l'âme. Telles sont certaines ballades : la *Revue nocturne*, de Zedlitz; les *Deux archers*, de Victor Hugo; la *Ballade de la nonne*, du même; la célèbre ballade de *Lénore*, de Burger; le *Roi des aulnes*, de Gœthe, appartiennent à un *fantastique* qui a son caractère particulier de beauté.

— Mus. On a donné le nom de musique *fantastique* à un genre de composition où l'on trouve un grand nombre d'idées et de cantilènes présentées sous des formes nouvelles, avec des combinaisons inusitées, et où il est fait un emploi particulier des instruments. Dans ces sortes d'ouvrages, le compositeur agit avec une entière liberté, et son esprit a toute carrière. Nous citerons : la *Symphonie fantastique*, de Berlioz, la *Damnation de Faust*, et plusieurs œuvres du même auteur, dont le système a été exagéré encore en Allemagne, cette patrie des étrangetés hoffmanesques. On a reproché à ce système de sacrifier presque complétement les deux éléments constitutifs de la musique, la mélodie et le rhythme, de violer de propos délibéré les lois de la composition. Il est vrai que, malheureusement, les poursuivants du *fantastique* musical, imitant trop bien en cela les poursuivants du *fantastique* littéraire, semblent chercher avant tout des effets violents que cet art n'a jamais eu pour but de produire, des phrases épileptiques, des rhythmes boiteux, sans parler du fracas d'une instrumentation endiablée. Produire chez les auditeurs de ces sensations qui s'exaltent jusqu'à la douleur physique, arracher l'oreille et forcer les nerfs, tel est le résultat le plus fréquent qu'on en puisse attendre; mais c'est aller trop loin que de dire, comme on l'a fait, que la musique *fantastique* est tout à la fois chargée de couleurs et terne, bruyante et inanimée; qu'elle cherche l'expression puérile de la lettre, sans jamais s'élever jusqu'à l'esprit. Cette proscription en bloc n'est pas juste, et le genre nous offre des exceptions qu'il ne faut pas dédaigner. Richard Wagner, quoique

très-vivement malmené chez nous à cause de ses obscurités et de ses affirmations théoriques, vaut bien qu'on l'écoute en plus d'une partie de ses œuvres. S'il suffisait, pour être *fantastique*, d'être tout à fait incompréhensible, Richard Wagner, il est vrai, le serait plus que tout autre; car n'oublions pas que Berlioz, très-porté à le juger favorablement, a écrit de lui, à propos de son *Tristan :* « J'ai lu et relu cette page étrange; je l'ai écoutée avec l'attention la plus profonde et un vif désir d'en découvrir le sens. Eh bien! il faut l'avouer, je n'ai pas encore la moindre idée de ce que l'auteur a voulu faire. » Le chef-d'œuvre de Meyerbeer, *Robert le Diable*, éternelle lutte du bien et du mal, est aussi le chef-d'œuvre de l'opéra *fantastique*. Cette musique savante, profonde, toute psychologique, où apparaît le catholicisme avec ses superstitions, ses demi-jours mystérieux, ses tentations, ses longs cloîtres bleuâtres, ses démons et ses anges, toutes ses poésies *fantastiques*, unit, dans une orchestration exubérante, les mélodies gracieuses et les chants puissants à tous les effets mystérieux et étranges du surnaturalisme allemand.

Cet article sur le *fantastique* en littérature et dans les arts serait incomplet si nous omettions de rappeler, pour mémoire, qu'il existe toute une ménagerie d'animaux *fantastiques*. On ne la trouve pas au Jardin des plantes, mais dans l'imagination du peuple et des conteurs. Nous serions désolé de faire passer de mauvaises nuits à nos lecteurs; mais qu'ils songent au vampire, les jeunes filles surtout, dont il va sucer le sang virginal. On sait aussi que le crapaud a été mis à bien des sauces noires et terribles. En Ecosse, l'opinion populaire était qu'on trouvait dans sa tête une pierre précieuse qui était une panacée universelle. Cela, certes, le relève à nos yeux; mais il n'est personnage plus *fantastique* que ce crapaud enfermé depuis plus de deux mille ans dans une pierre de taille, et que des académiciens savantissimes ont trouvé résigné comme un sage à son triste sort de doyen des prisonniers. Quant au chat et au corbeau, ils sont de tous les bons contes de revenants et de sorciers, depuis que le monde est monde. Le hibou s'est fait une assez jolie réputation. Le loup est bien terrible, lui aussi; vous souvenez-vous du *Petit Chaperon rouge?* C'est pour jeter des sorts et faire beaucoup de mal aux jeunes filles que de vilains hommes appelés *loups-garous* prenaient sa peau et couraient la nuit, à travers champs, après s'en être revêtus. Il y a, dans un ordre plus aimable, le phénix, qui appartient à la Fable; il y a aussi la salamandre. Parlerons-nous enfin de l'évêque de mer, dont l'existence est affirmée par Henri Heine, dans son livre sur l'Allemagne? L'un de ces évêques fut, dit-on, pêché, au XVIe siècle, dans la mer du Nord, et présenté au pape, avec lequel il eut un long entretien. Que se dirent-ils? Dieu seul le sait, l'histoire se tait sur ce chapitre; mais le chagrin qu'il éprouvait d'être séparé de ses ouailles fut cause que le pape donna ordre de le replonger à l'endroit où on l'avait pris. Cette histoire est aussi vraie que toutes celles qu'on a répandues sur le compte des sirènes et autres créations mythologiques.

FANTASTIQUEMENT adv. (fan-ta-sti-ke-man — rad. *fantastique*). D'une manière fantastique : *Une femme* FANTASTIQUEMENT *accoutrée.*

FANTETTI (César), graveur italien, né à Florence vers 1660. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où il exécuta des gravures, pour la plupart à l'eau-forte. Parmi ses estampes, plus remarquables par la facilité de l'exécution que par la correction du dessin, on cite particulièrement trente-sept sujets de la *Bible*, d'après Raphaël; la *Mort de sainte Anne*, d'après A. Sacchi; la *Charité*, d'après Annibal Carrache, etc.

FANTI s. m. (fan-ti). Linguist. Dialecte parlé par les peuplades africaines de la Côte d'Or.

FANTI, Etat de la Guinée septentrionale sur la côte d'Or, situé le long du golfe de Guinée, entre 2° 50′ et 4° 50′ de longit. O., sur une profondeur de 40 kilom. environ. Le sol est accidenté, couvert de belles forêts et arrosé par plusieurs cours d'eau. Les habitants, d'une propreté corporelle remarquable, sont plus vigoureux que les Ashantis, et se distinguent des autres tribus africaines par de petites scarifications sur le derrière du cou et sur les pommettes. Leur tête est haute et grande, et leur couleur d'un noir brunâtre. Les deux sexes portent pour vêtement une seule pièce de toile enroulée autour du corps. Les Anglais et les Hollandais possèdent quelques établissements, parmi lesquels nous signalerons ceux de Cap-Coast et de Saint-Georges-de-la-Mina. L'or, l'ivoire et l'huile de palme sont les principaux articles de l'exportation; l'importation consiste surtout en mouchoirs, fusils, poudre, rhum, eau-de-vie et verroteries. Ch.-l. Mankasim.

FANTI (Sigismond), littérateur italien, né à Ferrare vers la fin du XVe siècle, à la fois philosophe, mathématicien et poëte. On a de lui une *Grammaire italienne* (Venise, 1514) et un ouvrage bizarre, intitulé : *Il Trionfo di fortuna* (Venise, 1527, in-fol.). C'est un recueil de réponses aux principales questions que font d'ordinaire les personnes qui désirent connaître leur avenir. Ces réponses ont été calculées avec beaucoup de soin, d'après les règles très-compliquées de l'astrologie judiciaire.

FANTI (Manfred), général italien, né à Carpi, près de Modène en 1810, mort en 1865. Il fit ses études à Modène, entra à l'Athénée militaire de cette ville en 1825, et en sortit officier du génie. Compromis plus tard dans le mouvement insurrectionnel de 1831, fait prisonnier par les Autrichiens après avoir pris une part active à divers combats sous les ordres du général Zucchi, il se réfugia en France, où il fut, pendant deux ans, attaché au général du génie chargé des fortifications de Lyon. Il passa ensuite en Espagne pour y servir la cause libérale, et se distingua dans les diverses campagnes de 1834 à 1842. Colonel d'état-major dans l'armée espagnole en 1848, Fanti, à la nouvelle du soulèvement de l'Italie, accourut en Lombardie. Il fut nommé général et membre du comité de défense de Milan; mais diverses circonstances paralysèrent l'œuvre de ce comité. En mars 1849, il commandait une des brigades de la division lombarde qui, sous les ordres de Ramorino, devait défendre la position de la Cava. Après la destitution de Ramorino, Fanti fut chargé du commandement de cette division. Après la paix, il fut mis en disponibilité; puis nommé, en 1855, commandant de la 2me brigade de la 1re division du corps expéditionnaire de Crimée; il fut, à son retour, promu au grade de lieutenant général et élu député par la ville de Nice. En 1859, il fut placé à la tête de la 2me division de l'armée sarde, avec laquelle il appuya le maréchal Mac-Mahon à la bataille de Magenta. A la bataille de Solferino, l'une de ses deux brigades, celle d'Aoste, concourut, sous les ordres du général Mollard, à la prise des hauteurs de San-Martino, tandis que la brigade de Piémont, conduite par Fanti, enlevait avec une grande vigueur le village de Pozzolengo et en repoussait les Autrichiens à une grande distance. Elevé, après la guerre, au grade suprême de *général d'armée*, il fut adjoint à Garibaldi dans le commandement des troupes de l'Italie centrale, dont les Etats avaient formé, en attendant leur annexion au Piémont, une ligue militaire. Il s'agissait de contenir la fougue d'une jeunesse ardente qui avait pris les armes, et de transformer les corps de volontaires en une troupe solide et bien disciplinée. Un dissentiment ne tarda pas à éclater entre Garibaldi, qui n'est point organisateur, et Fanti, partisan d'une discipline sévère. Le grand patriote renonça au commandement, et Fanti, resté seul à l'œuvre, réussit à former une armée de 25,000 hommes qui se fondit ensuite dans l'armée piémontaise. Chargé par M. de Cavour du ministère de la guerre, après l'annexion de l'Italie centrale, Fanti entreprit de modifier la composition des régiments et des bataillons dans le sens du système français. Ces innovations soulevèrent les critiques les plus vives et les protestations les plus énergiques du général de Lamarmora à la chambre des députés. D'ailleurs, aucune de ces réformes, si ce n'est le nouvel uniforme de l'armée italienne, ne fut réalisée. Fanti fut plus heureux dans la réorganisation générale de l'armée. En septembre 1860, il fut nommé général en chef du corps d'armée qui envahit les Etats romains. Tandis que le général Cialdini, qui était sous ses ordres, se dirigeait sur Castelfidardo, Fanti inaugurait, en s'emparant de Pérouse, les rapides succès de cette campagne. Il quitta les affaires en 1861, après la mort de M. de Cavour, et fut placé à la tête du grand commandement militaire de Florence. L'année précédente, il avait été nommé sénateur du royaume.

FANTIN DES ODOARDS (Antoine-Etienne-Nicolas), publiciste et historien, né à Pont-de-Beauvoisin (Dauphiné), le 26 décembre 1738, mort à Paris le 25 septembre 1820. Il avait cinquante et un ans, et il était prêtre quand éclata la révolution de 1789. Il avait déjà publié une grande compilation, intitulée : *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline de l'Eglise, conciliés avec les libertés et franchises de l'Eglise gallicane, lois du royaume et jurisprudence des tribunaux de France* (Paris, 1788, 6 vol. in-8°), et un ouvrage ayant pour titre : *Andercan et Padmani, histoire orientale* (1788, 3 vol. in-8°), espèce de roman ou de conte absolument dénué d'intérêt.

Fantin embrassa d'abord avec chaleur les idées nouvelles, se lia avec Marat, Chaumette, etc., et tenta inutilement de jouer un rôle politique.

Emprisonné un moment comme prêtre, après le 10 août, il fut bientôt remis en liberté, se maria, et parut pendant quelque temps encore attaché aux principes de la Révolution. La tempête passée, il ne rougit pas de renier ses amitiés révolutionnaires, de calomnier ceux qu'il avait assez bassement adulés, et de se représenter comme ayant agi sous l'empire de la crainte. Tel était l'homme qui, au sortir de la Révolution, osa entreprendre d'en écrire l'histoire sous ce titre prétentieux : *Histoire philosophique de la Révolution française, depuis la convocation des notables par Louis XVI, jusqu'à la séparation de la Convention nationale* (1796, 2 vol. in-8°). Dans la première édition, il usa d'une certaine modération, à cause des conventionnels survivants; mais, dans les éditions suivantes, le prétendu historien modifie ses jugements sur les hommes et les choses, suivant les circonstances. C'est ainsi que, dès l'année 1797, il parle avec plus de malveillance des grands révolutionnaires qu'il flattait autrefois, sans toutefois trahir encore ses complaisances pour les conspirateurs royalistes. Enfin, dans une troisième édition, publiée en 1801, en 9 volumes in-8°, ornée du portrait de l'auteur, Fantin des Odoards recourt aux insinuations les plus perfides pour discréditer tous les hommes qui ne sont pas selon le cœur du premier consul. Plus tard, il se tournera contre ce dernier et lui donnera le coup de pied de l'âne. L'édition en neuf volumes, de 1801, ornée du portrait de l'auteur, porte cette phrase assez curieuse : *Quatrième édition, seule conforme au manuscrit original;* comme si les précédentes avaient été interpolées, altérées à l'insu ou contrairement à l'esprit de l'auteur. On voit là une précaution jésuitique pour justifier ou expliquer les différences qu'on pouvait remarquer entre celles-là et celle-ci.

Ses autres ouvrages historiques sont écrits avec la même honnêteté; c'est dire assez le cas qu'on en doit faire; on n'y trouve pas même quelque qualité de style pour racheter la mauvaise foi du fond.

Il a composé encore : *Révolutions de l'Inde pendant le* XVIIIe *siècle*, ou *Mémoires de Tippoo-Saëb, sultan de Mysore*, écrits par lui-même et traduits de la langue indostane (1797, 4 vol. in-8°. L'ouvrage pourrait être jugé sur le titre, qui à lui seul est un double mensonge.) *Histoire de la République française, depuis la séparation de la Convention nationale jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'empereur, pour servir de suite à l'Histoire philosophique de la Révolution française* (1798-1800, 2 vol. in-8°). C'est, comme l'indique le titre, pour servir de suite à ce que Fantin des Odoards appelait « *sa grande Histoire*, » qu'ont été écrits ces deux volumes et le suivant : *Histoire de la République française, depuis le traité de Campo-Formio jusqu'à l'acceptation de la Constitution de l'an VIII* (1 vol. in-8°). Ce dernier ouvrage contient un éloge de Bonaparte, qui supposerait un culte fanatique du *grand homme*, si nous ne savions que Fantin des Odoards, au moment de cette publication, avait besoin des faveurs du gouvernement. Il voulait obtenir une subvention pour faciliter la fondation d'un journal; mais ses espérances furent déçues, car Bonaparte ne lui trouva pas la souplesse et l'habileté qu'il désirait chez les journalistes à sa solde; l'emphase de Fantin lui déplaisait. Fiévée, au contraire, qui était un fourbe charmant et adroit, et qui ne dédaignait pas au besoin de se faire *observateur*, était l'homme qu'il lui fallait.

Ce fut peut-être le titre choisi par Fantin pour son journal qui déplut; en effet il l'appela brutalement : l'*Ami du gouvernement;* c'était trop carré. Le *grand homme* voulait bien des défenseurs, mais des défenseurs habiles et sachant couvrir leur jeu de certains voiles. L'*Ami du gouvernement* fut très-froidement accueilli, car il n'eut qu'un numéro. Son rédacteur en chef reprit ses élucubrations historiques. Il composa : *Heyder, Azeima et Tippoo-Saëb, histoire orientale* (comme qui dirait conte oriental), trad. de la langue malabare (1202, 3 vol. in-12); *Abrégé chronologique de l'histoire de la Révolution de France*, à l'usage des écoles publiques (1802, 3 vol. in-12); *Histoire d'Italie depuis la chute de la république romaine jusqu'aux premières années du* XIXe *siècle* (1802-1803, 9 vol. in-8°); *De l'institution des sociétés politiques* ou *Théorie des gouvernements* (1807, in-8°). On pressent avec quelle indépendance d'esprit pouvait être traité un semblable sujet sous le gouvernement de Bonaparte. Les *Monuments inédits de l'antiquité*, expliqués par Winckelmann, gravés par David, etc., avec des explications françaises, par A. Fantin des Odoards (Paris, 1808-1809, 3 vol. in-4°); *Histoire de France*, commencée par Velly, Villaret et Garnier, continuée depuis le règne de Charles-Maximilien (Charles IX) et la naissance de Henri IV, jusqu'à la mort de Louis XVI (1808-1810, 26 vol. in-12). On ne sait par quel revirement singulier, vers la fin de cette publication, et à mesure que les volumes se succédaient, l'*amour de nos rois* renaissait au cœur de l'historien; on eût dit qu'il avait le pressentiment de la restauration, et qu'il s'y préparait. Toujours est-il que la vente du vingt-sixième volume fut prohibée par la police impériale. L'empereur voulait bien qu'on fît de la réaction à son profit contre ces odieux jacobins qui ne goûtaient pas ses souliers de satin blanc et ses abeilles d'or, mais il ne voulait pas qu'on redorât les fleurs de lis.

Fantin des Odoards eut un moment l'ambition d'être de l'Institut, immédiatement après la publication de son *Heyder, Azeima et Tippoo-Saëb*, traduit, comme on l'a vu, de la *langue malabare;* mais sa candidature échoua, et il ne tenta plus, depuis, de se présenter. Pour nous résumer, Fanti des Odoards ne mérite aucune confiance comme historien; c'est, de plus, un lourd et emphatique écrivain, dont les ouvrages, pleins de contradictions et d'inexactitudes, respirent l'ennui quand ils ne soulèvent pas la mauvaise humeur de tout lecteur instruit.

Cet infatigable compilateur a, en outre, laissé en manuscrit une vingtaine de volumes historiques.

FANTIN DES ODOARDS (Louis-Florimond), général, neveu du précédent, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1778, mort en 1866. Il entra au service en 1800, en qualité de sous-lieutenant, prit part aux campagnes d'Italie, de Prusse, de Pologne; fut mis à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite à Friedland, puis à la prise de Porto, en Portugal, et fit, de 1809 à 1811, la guerre d'Espagne. Chef de bataillon pendant la campagne de Russie, Fantin des Odoards fit, comme colonel, la campagne de France, et se battit, pendant les Cent-Jours, à Fleurus et à Wavres. Licencié au second retour des Bourbons, il reprit du service en 1819, se conduisit brillamment au pont de Moulins-de-Rey pendant la guerre d'Espagne (1823), fut nommé général de brigade et gouverneur de Tarragone, et fut chargé, sous Louis-Philippe, de divers commandements à l'intérieur.

FANTINE s. f. (fan-ti-ne). Techn. Partie du chevalet à dévider la soie de dessus le cocon.

FANTINE s. f. (fan-ti-ne). Superst. Fée vaudoise.

— **Encycl.** On connaît peu ces créations écloses dans le cerveau paisible des vaudois, ces doux et bons hérétiques. M. Muston a pu recueillir de la bouche même des montagnards quelques brèves traditions sur les *fantines*. Les *fantines*, lui a-t-il été rapporté, ne se voyaient que de loin, et ne se laissaient jamais approcher. Lorsque, au temps des moissons, une mère déposait le berceau de son enfant dans les blés, elle était rassurée par la pensée qu'une *fantine* venait en prendre soin pendant son absence, le consoler, le bercer s'il pleurait, chanter pour l'endormir, écarter de son front les mouches piquantes, etc. [illegible] dans les rochers arides, s'épanouissait une magnifique fleur, c'est qu'une *fantine* l'avait arrosée, cultivée. Lors d'une inondation, un berceau entraîné sur les flots vint aborder sans accident au rivage : c'était une *fantine* qui l'avait dirigé. Michelet, qui, avec un si grand cœur et un si beau génie, prend la défense des persécutés, Michelet a publié une poésie vaudoise relative aux *fantines*. « C'est, dit-il, la dernière relique de cet innocent paganisme, le dernier souffle et la suprême haleine de ces pauvres petits êtres qui vivaient encore dans les fleurs. » Nous en citons la traduction, qui est de M. Muston, l'historien et le poëte des vaudois :

> J'ai vu une *fantine*
> Qui étendait là-haut
> Sa robe nébuleuse
> Aux crêtes de Bariound.
>
> Un serpent la suivait,
> De couleur de l'arc-en-ciel,
> Et sur les rocs elle venait
> Vers la cime du castel.
>
> Comme une fleur de clématite,
> Comme une neige du col,
> Elle passait sur la côte,
> Sans appuyer au sol.
>
> J'avais perdu ma brebis;
> La *fantine* me dit :
> « Viens avec moi sur la colline. »
> Et je la trouvai là.

M. Muston cite aussi ce fragment charmant et mystérieux : « Que faites-vous ici, belle petite épousée? — J'ai perdu le chemin et déchiré ma robe. Les broussailles m'ont égarée; je saigne sous les pieds, et je ne me sentirai jamais la force d'aller jusqu'au hameau. — Pauvre bergère! Viens; viens seulement, ma petite..... »

Voilà tout ce qui reste des traditions et des documents originaux relatifs aux *fantines*. Ces vestiges suffisent pour montrer que ces fées étaient douces et bonnes, comme leurs fidèles.

FANTINE, un des personnages les plus touchants du roman des *Misérables* par V. Hugo : n'est-ce pas dire d'avance que Fantine est un type digne de passer à la postérité, destiné à devenir et à rester célèbre? Tel est, en effet, le sort qui attend la plupart des vigoureuses créations de notre grand poëte national. Si l'on ne relit pas tous les ouvrages de V. Hugo dans quelques centaines d'années, on connaîtra du moins les héros de ses principaux romans ou de ses grands drames. On connaîtra, et on admirera encore, Claude Frollo, Esmeralda, Jean Valjean, Gilliatt, Triboulet, Gavroche, etc. On connaîtra Fantine.

En créant le personnage de Fantine, V. Hugo a repris le thème favori de sa jeunesse, la réhabilitation de la fille de joie par l'amour maternel. Grande idée, après tout, dont on a médit à tort. Fantine est sœur de Pâquette la Chantefleurie. La parenté est incontestable entre ces deux figures. Elles sont également touchantes par leurs infortunes. Non, pas également. La dernière venue est plus misérable encore que son aînée. Fantine, au XIXe siècle, est plus malheureuse, plus persécutée que Pâquette en plein moyen âge. Avons-nous si peu marché? Est-il possible qu'une pauvre femme endure un si cruel martyre dans un temps où la philanthropie est à la mode, où les humanitaires parlent si haut? L'auteur, a-t-on dit, est ingrat envers son siècle; il nie le progrès. Non, le portrait de Fantine n'est pas un anachronisme. Tant pis pour nous si nous ne valons pas mieux que nos

pères; acceptons la leçon et tâchons d'en profiter, au lieu de crier à l'injustice et de nous plaindre de la sévérité du moraliste. Fantine n'est pas une création de fantaisie : elle n'est si effrayante et si touchante en même temps que parce qu'elle est trop vraie et trop réelle. On en a peur, parce qu'on sait que demain on la rencontrera peut-être dans la rue.

Fantine a commis une faute, elle a une tache originelle, et il faut qu'elle l'expie. La société, semblable au Dieu des chrétiens, n'admet pas qu'on puisse se relever du péché originel. Pauvre fille! pauvre mère! c'est en vain qu'elle essaye de réparer, à force de dévouement et de sacrifices, une faute où la misère et l'ignorance l'ont jetée. Elle veut élever son enfant. Mais si elle le garde avec elle, jamais on ne la recevra dans les ateliers : elle la met en pension dans un ménage de *loups-cerviers*, qui traitent durement la pauvre Cosette. Fantine, poursuivie par la calomnie, est réduite pour vivre, ou plutôt pour faire vivre son enfant, à accepter l'ouvrage le plus grossier et le moins lucratif. Elle se contente de peu; elle supporte les plus dures privations; elle apprend « comment on se passe tout à fait de feu en hiver, comment on renonce à un oiseau qui vous mange un liard de millet tous les deux jours, comment on fait de son jupon sa couverture et de sa couverture son jupon, comment on ménage sa chandelle en prenant son repas à la lumière de la fenêtre d'en face. » Admettons que ce tableau désolant soit un peu forcé; admettons qu'il n'y ait pas beaucoup de villes comme celle de M...-sur-M... (on a voulu lire Montreuil-sur-Mer), où une pauvre fille courageuse, et grande malgré sa faute, est honnie et persécutée; mais il y en a pourtant, il faut l'avouer, et ce n'est pas connaître le monde et la société actuelle que de nier l'excès de cette misère. Fantine, réduite aux dernières extrémités, est contrainte de faire argent de tout, de ses cheveux, de ses dents. Elle descend plus bas encore : elle devient quelque chose de moins encore qu'elle n'était. A la voir, on ne dirait plus qu'elle est vivante : c'est un fantôme, c'est un spectre. Tout n'est pas mal pourtant en elle. Cet être dégradé par la misère est relevé, soutenu par l'amour maternel. Ecoutons Fantine faisant appel à la pitié de Javert, le commissaire de police devant lequel on l'a menée parce qu'elle a répondu par des égratignures aux insultes d'un faquin désœuvré. « Faites-moi grâce pour cette fois, monsieur Javert, dit-elle. Tenez, vous ne savez pas ça : dans les prisons, on ne gagne que 7 sous, et figurez-vous que j'ai 100 francs à payer, ou autrement on me renverra ma petite. O mon Dieu! je ne peux pas l'avoir avec moi. C'est si vilain, ce que je fais! O ma Cosette! ô mon bon petit ange de la bonne sainte Vierge, qu'est-ce qu'elle deviendra, pauvre loup! Je vais vous dire : c'est les Thénardier, des aubergistes, des paysans; ça n'a pas de raisonnement. Il leur faut de l'argent. Ne me mettez pas en prison! Voyez-vous, c'est une petite qu'on mettrait à même sur la grand'route, va comme tu pourras, en plein hiver. Il faut avoir pitié de cette chose-là, mon bon monsieur Javert. Si c'était plus grand, ça gagnerait sa vie; mais ça ne peut pas à ces âges-là.... »

Un seul homme a pitié de Fantine, car il comprend ses malheurs par expérience : c'est le forçat devenu honnête homme, c'est Jean Valjean devenu M. Madeleine. Il s'empresse de retirer de la misère la malheureuse mère et de recueillir l'enfant maltraité par les Thénardier; mais Fantine est tombée trop bas pour se relever. Les privations et les excès ont ruiné sa santé. Elle languit, elle meurt à l'hospice, demandant sa fille, qu'on ne veut point lui rendre. Jean Valjean veut consoler la moribonde, mais on a retrouvé les traces du forçat : on vient l'arrêter au chevet de Fantine expirante. C'est le dernier acte de la triste vie de Fantine. Quelle vie! et quelle mort!

Le personnage de Fantine a été souvent jugé par les critiques contemporains, rarement avec équité. Pour nous, cette création est une des plus heureuses de V. Hugo. Nous croyons à l'immortalité de Fantine.

FANTOCCINO s. m., pl. **FANTOCCINI** (fan-to-tchi-no, fan-to-tchi-ni — mot ital., dimin. de *fantoccio*, enfant, poupée). Marionnette italienne : *Les* FANTOCCINI *annoncés avaient attiré tout le monde dans la galerie.* (Balz.)

— **Encycl.** *Fantoccini* est le nom le plus généralement donné aux marionnettes italiennes, appelées aussi *burattini*, du nom d'un célèbre acteur de la *commedia dell' arte*, Romain ou Florentin d'origine, qui, à la fin du XVIe siècle, obtint de brillants succès à Florence dans la troupe des *Gelosi* et dont les marionnettes de toutes les contrées de l'Italie s'approprièrent le masque (v. aussi MAGATELLI, PUPAZZI, PUPPI). Dans son sens particulier, le mot *fantoccini* s'est appliqué surtout aux marionnettes élégantes exhibées sur des théâtres fixes, par opposition aux *puppi* et *pupazzi* ambulants des places publiques.

Jérôme Cardan, dès le milieu du XVIe siècle, décrivait ainsi les marionnettes italiennes : « J'ai vu, dit-il, deux Siciliens qui opéraient de véritables merveilles au moyen de deux statuettes de bois qu'ils faisaient jouer entre elles. Un seul fil les traversait toutes deux de part en part. Elles étaient attachées, d'un côté à une statue de bois, et de l'autre à la jambe que le joueur faisait mouvoir. Ce fil était tendu des deux côtés. Il n'y a sorte de danses que ces statuettes ne fussent capables d'imiter, faisant les gestes les plus surprenants des pieds, des jambes, des bras, de la tête, le tout avec des poses si variées, que je ne puis, je le confesse, comprendre le ressort d'un aussi ingénieux mécanisme; car il n'y avait pas plusieurs fils, tantôt tendus et tantôt détendus; il n'y en avait qu'un seul dans chaque statuette, et ce fil était toujours tendu. J'ai vu beaucoup d'autres figures de bois mises en mouvement par plusieurs fils alternativement tendus et détendus, ce qui n'a rien de merveilleux. »

M. Magnin suppose, non sans vraisemblance, que le prétendu fil unique et toujours tendu qui excitait la surprise du mathématicien de Pavie était un petit tube, par lequel passaient plusieurs fils très-fins, réunis dans l'intérieur de la poupée et dont le jeu était ainsi soustrait aux regards.

Le géomètre Bernardino Baldi adressa, vers 1575, à la mémoire de son maître Federico Commandino d'Urbin, qui fut surnommé *Second Archimède*, et qui ne dédaigna pas de s'occuper des statuettes à ressorts, un sonnet dont voici le tercet final :

O come l'arte imitatrice ammiro,
Onde con modo inusitato e strano,
Muovesi il legno, e l'uom ne pende immoto.

Ces vers sont imprimés en tête de la traduction des *Automata* de Héron d'Alexandrie : *Degli automati, overo machine se moventi, libri due.* Dans la préface de cet ouvrage, Baldi, rappelant les marionnettes antiques telles que nous les font connaître Pappus et Athénée, regrette de voir les jolies statuettes animées par le génie de la mécanique devenir de futiles jouets d'enfants. Il compare la décadence de cet art ingénieux à celle du grand art des Æsopus et des Roscius, et déplore qu'un si noble exercice soit menacé de n'être bientôt plus que le triste gagne-pain d'un ramas de bateleurs grossiers, ignorants et sordides.

Outre les *puppi* en plein air, il y a dans toutes les villes d'Italie des marionnettes plus élégantes, ayant élu domicile dans de vrais petits théâtres, devant un parterre dont les banquettes sont payées de 3 à 6 sous par place. Ces *fantoccini* ne sont pas, comme les *pupazzi* des places publiques, mus simplement par la main de l'*operante*, cachée sous leurs habits; ils obéissent à des fils ou à des ressorts. Ils ne sont pas non plus taillés dans le sapin de la tête aux pieds. Leur tête est ordinairement de carton; leur buste et leurs cuisses sont de bois; leurs bras, de cordes; les mains, les jambes et le cou, sont de plomb ou garnis de plomb, ce qui leur permet d'obéir à la moindre impulsion, sans perdre leur centre de gravité. Du sommet de leur tête sort une petite tringle de fer qui permet de les transporter aisément d'un point à un autre de la scène. Pour dérober aux spectateurs la vue de cette tringle, ainsi que le mouvement des fils, on a imaginé de placer devant l'ouverture de la scène un réseau, composé de fils perpendiculaires très-fins et bien tendus, qui, en se confondant avec ceux qui font agir les pantins, déroutent le regard. Tous les fils, hormis ceux des bras, passent par l'intérieur du corps; ils en sortent par le haut de la tête, où ils se réunissent dans un mince tuyau de fer creux, qui sert en même temps de tringle.

Un système tout différent a été introduit par Bartolomeo Neri, peintre et mécanicien distingué. Ce procédé consiste à établir sur le plancher de la scène des rainures, dans lesquelles s'emboîte le support de chaque marionnette. Des contre-poids ou un machiniste placé sous le théâtre dirigent ces supports et font jouer les fils. Par ces différents systèmes, quelquefois combinés ensemble, on est arrivé à obtenir les tours de force les plus surprenants. Vers le commencement du XVIIIe siècle, l'abbé Dubos vit représenter en Italie de grands opéras par une troupe de marionnettes de 4 pieds de haut que l'on appelait *bambocchie.* La voix du musicien qui chantait pour elles sortait par une ouverture pratiquée sous le plancher de la scène. Nous donnerons, en parlant du théâtre Fiano de Rome (v. FIANO), d'autres détails sur la perfection singulière à laquelle les Italiens ont porté ces sortes de représentations.

Il y a quelques années — peut-être en est-il de même aujourd'hui — les caractères qui étaient le plus en vogue sur les théâtres de marionnettes étaient Cassandrino, sur le théâtre Fiano de Rome (v. FIANO); messer Pantaleone et son valet Brighelle, à Venise, associés à Bernardone, devenu récemment Facanappa; à Bologne, le docteur Balaordo Graziano, devenu le docteur Bellandrone; à Milan et à Turin, Girolamo, devenu à Turin Gianduja; à Bergame, Arlequin; à Naples, les quatre types anciennement célèbres de Pulcinella, don Pangrazio (v. PANCRACE) ou Cocozziello (Cornichon), dame Petronia et Tartaglia, auxquels s'est joint plus récemment le personnage de Scaramuccia. Au sujet des marionnettes du théâtre Fiando de Milan, v. FIANDO.

Malheureusement, sur les petites scènes où ces divers types, qui offrent du reste entre eux plus d'une analogie, se sont produits et se montrent encore, le divertissement des marionnettes populaires est trop souvent, depuis un certain nombre d'années, supplanté par la représentation de pièces militaires et de noirs mélodrames. Déjà, en 1834, M. Jal, traversant Gênes, se fit conduire aux *burattini* de la rue des Vignes, où il croyait trouver à se divertir. Dans une salle assez jolie, quoique un peu fanée, on représentait la *Prise d'Anvers*, où le maréchal Gérard et le vieux général Chassé luttaient de phrases ronflantes, de roulements d'yeux et de tirades patriotiques. Il y a peu d'années, sur le même théâtre, on représentait avec une gaieté lugubre le dernier repas du comte Ugolin. Enfin, pour flatter le patriotisme britannique, les *burattini* de Turin donnaient, vers la même époque, la *Prise de Dehli*, pièce à grand fracas, accompagnée, comme d'habitude, des gentillesses de Gianduja.

Il nous reste à parler des *fantoccini* aristocratiques. L'abbé Dubos, que nous citions déjà tout à l'heure, nous apprend qu'un cardinal illustre, étant encore jeune, fit représenter dans son propre hôtel des opéras par des marionnettes. Ce goût est très-répandu dans la haute société italienne. Un soir, à Florence, Henri Beyle fut introduit dans une société de riches marchands, où il y avait un joli théâtre de marionnettes. « Cette charmante bagatelle, dit-il, n'avait que 5 pieds de large, et offrait pourtant la copie exacte d'un grand théâtre. Avant le commencement du spectacle, on éteignit les lumières du salon. Une troupe de vingt-quatre marionnettes de 8 pouces de haut, qui ont des jambes de plomb, et qu'on a payées 1 sequin chacune, joua une comédie un peu libre, abrégée de la *Mandragore* de Machiavel. » A Naples, le même auteur assista à une représentation de ce qu'il appelle les marionnettes *satiriques*. Après un serment fort sérieux d'être à jamais discret, il fut admis à prendre part à une de ces petites « débauches de malice » (suivant l'expression de M. Magnin), dans une famille de gens d'esprit, ses anciens amis. La pièce, dans le goût de la *Mandragore*, était intitulée : *Si fara si o no un segretario di Stato?* (Aurons-nous un premier ministre?) Le secrétaire d'Etat en charge, par conséquent le ministre à remplacer, est don Cechino, autrefois libertin fort adroit et grand séducteur de femmes, mais qui maintenant a presque tout à fait perdu la mémoire. Une scène dans laquelle don Cechino donne audience à trois personnes, un curé, un marchand de bœufs et le frère d'un carbonaro, qui lui ont présenté trois pétitions qu'il confond sans cesse, rappelle la scène de l'*Avocat Pathelin*, où M. Guillaume brouille son drap et ses moutons. Ici Son Excellence parle au marchand de bœufs de son frère, qui a conspiré contre l'Etat et qui subit une juste punition dans un château fort, et au malheureux frère, de l'inconvénient qu'il y aurait d'admettre dans le royaume deux cents têtes de bœufs provenant des Etats romains.

On voit par ces détails quel est le caractère libre et piquant de ces amusements de la société italienne, où le plaisir est d'autant plus vif que les personnages qu'on joue sont tous connus de ceux qui les jouent. Ce n'est pas, d'ailleurs, dans les grandes capitales et dans la société aristocratique seulement qu'on rencontre, en Italie, de belles et riches marionnettes. M. Maurice Sand a vu à Cuneo, au pied des Alpes, dans une boutique en plein vent, à 2 *soldi* les premières, représenter la *Principessa Miribella :* la princesse était une très-belle marionnette, couverte d'or, de velours et de clinquant.

En 1784, on établit à Paris un théâtre des *fantoccini* italiens. Ce petit spectacle était situé au no 53 du Palais-Royal, au premier étage; la salle en était bien décorée et pouvait contenir environ deux cent cinquante personnes. Elle était composée d'un parquet et de deux rangs de loges, ou, pour mieux dire, de galeries; il y avait des loges séparées pour les personnes qui voulaient être seules. L'ensemble de ce spectacle se composait principalement de vues d'optique et de transparents, de grands ballets à machines et à métamorphoses, de transformations bizarres et de pièces italiennes en trois, quatre et cinq actes, dont tous les personnages étaient représentés par des figures de 2 pieds de haut, revêtues du costume convenable aux pièces dans lesquelles elles jouaient. Les changements à vue représentaient des villes, des marines, des bois, des jardins, des temples et des palais. Parmi les ballets à machines et à métamorphoses, on remarquait la danse du hussard qui joue des drapeaux, la danse du Lapon qui grandit à vue d'œil et qui se métamorphose en arlequin; celle de la lanterne magique qui se transforme en femme; celle du géant dont la tête, les deux bras et les deux jambes se métamorphosent en autant de femmes; la danse du chasseur; celle des deux Jeannots et des deux bergères, etc., etc. Enfin, le directeur ne négligeait rien pour maintenir la vogue de son petit spectacle, qui n'était pas seulement un théâtre d'enfants, mais où les grandes personnes venaient aussi se récréer. Il avait adjoint à son établissement une jeune personne du nom de Girardy, qui, dans les entr'actes, chantait les ariettes les plus nouvelles, tant en français qu'en italien, accompagnée par M. Bellucci, possesseur d'un véritable talent sur la mandoline.

FANTOCHE s. m. (fan-to-che — de l'ital. *fantoccio*, poupée). Marionnette qu'on fait mouvoir sur un théâtre : *Les* FANTOCHES *javanais se rapprochent beaucoup plus du polichinelle turc que les ombres chinoises.* (Th. Gaut.) *Arcachon possède un vrai théâtre de* FANTOCHES, *dirigé par le plus grand artiste du Midi.* (E. Texier.) V. FANTOCCINO.

FANTÔME s. m. (fan-tô-me — du gr. *phantasma*, apparition; de *phainô*, je parais). Spectre, revenant, apparition surnaturelle : Un FANTÔME *horrible. Avoir peur des* FANTÔMES. *Les* FANTÔMES *ne se montrent qu'à ceux qui doivent les voir.* (Alex. Dumas.)

D'un *fantôme* odieux, soldats, délivrez-moi.
RACINE.

J'ai d'un géant vu le *fantôme* immense
Sur nos bivacs fixer un œil ardent.
BÉRANGER.

Le sommeil fuit de moi, la terreur me poursuit,
Les *fantômes* affreux, ces enfants de la nuit
Qui des infortunés assiégent les pensées,
Impriment l'épouvante à mes veines glacées.
VOLTAIRE.

— Fam. Homme, femme très-maigre : *Ce n'est plus qu'un* FANTÔME.

— Fig. Ombre, vaine apparence; création bizarre de l'imagination; épouvantail : *Notre imagination est pleine de* FANTÔMES *dangereux.* (Mass.) *Il est à croire que la mort est un* FANTÔME *comme bien d'autres.* (Mme de Puisieux.) *Le* FANTÔME *du despotisme n'est peut-être pas mieux connu que la chimère de la liberté.* (Grimm.) *L'autorité est un* FANTÔME *qui gouverne le monde et qui s'évanouit sous le doigt d'un enfant.* (E. Scherer.)

— Méd. Mannequin dont on se sert dans les cours, pour démontrer certaines opérations chirurgicales.

— Physiq. *Fantôme magnétique*, Figure que l'on obtient à l'aide d'un courant magnétique, en laissant tomber de la limaille de fer sur un papier tendu, imprégné avec une préparation d'empois, d'amidon et de gélatine.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes orthoptères, appartenant aux genres mante et phasme.

— **Epithètes.** Vain, léger, errant, effrayant, effroyable, affreux, horrible, épouvantable, monstrueux, livide, pâle, blême, sanglant, ensanglanté, muet, silencieux, taciturne, sombre, triste, funèbre, lugubre, odieux, hideux, terrible, menaçant, mystérieux, trompeur, imposteur, brillant, séduisant, enchanteur, aimable, charmant, attrayant, gracieux, insaisissable, poursuivi, évanoui, disparu.

— **Syn. Fantôme, spectre.** Le *fantôme* est tout ce qui paraît aux yeux par l'effet d'une imagination vivement frappée ou de quelque puissance surnaturelle; ce mot n'exprime rien autre chose que l'inanité matérielle des apparences. Le *spectre* est aussi un *fantôme*, mais un *fantôme* effrayant, hideux, horrible. Tout ce qu'on voit en rêve peut s'appeler *fantôme*, et il y a des rêves agréables; mais il n'y a que des *spectres* dans ces rêves pénibles qu'on désigne sous le nom de *cauchemar*.

— **Encycl.** La croyance aux spectres et aux *fantômes* a existé de tout temps chez tous les peuples. Les Israélites, même avant les temps de l'exil, possédaient des superstitions populaires, et admettaient l'existence d'êtres fantastiques dont ils peuplaient généralement les déserts (Isaie, XIII, 21, XXXIV, 14; Tobie, VIII, 3). Les livres canoniques parlent d'un spectre de femme, d'un être imaginaire, qui se nommait *Lilith* et apparaissait la nuit, et d'une espèce de revenants à formes de boucs, appelés *schi'irim*, qui dansaient dans les bois et se réunissaient en poussant des hurlements. Cette superstition assez indécise a été considérablement développée par les Targum et les traditions des rabbins, qui l'ont enrichie en faisant des emprunts aux démonologies étrangères. On distingua les spectres en spectres du matin, du milieu du jour et de la nuit. Ceux du milieu du jour, à ce que nous apprennent certains ouvrages talmudiques, sont peut-être les plus dangereux, parce qu'ils surprennent les hommes pendant le sommeil de la sieste. La *Lilith*, dont nous avons déjà parlé, est une jeune femme excessivement belle, qui joue à peu près le rôle de la lamie antique ou de l'incube du moyen âge. Elle apparaît la nuit et tue les jeunes enfants. Un autre *fantôme*, nommé *Schabta*, fait aussi mourir les enfants, lorsqu'ils n'ont pas les mains bien lavées. A ces legendes puériles viennent s'ajouter des croyances empruntées à la mythologie grecque et aux autres religions; tels sont les *schi'irim*, déjà mentionnés, qui rappellent singulièrement les satyres grecs et les esprits des bois et des champs du *Zend-Avesta;* seulement, ces légendes ont été défigurées et on en a accentué principalement le caractère horrible et surnaturel. Enfin, les Juifs avaient l'équivalent exact de ce que nous appelons des revenants; ainsi ils croyaient que les lieux déserts étaient hantés par les âmes des morts, qui cherchaient par tous les moyens possibles à s'emparer d'un nouveau corps humain, pour y établir leur demeure et recommencer une autre existence (*Symbolique* de Creuzer, II, 850, III, 19). Pour se garantir de ces attaques, on employait les prières, les amulettes, les talismans et les sacrifices.

Nous ne nous amuserons pas à décrire toutes les variétés de *fantômes* créées par l'imagination et la peur chez tous les peuples anciens et modernes. Nous pensons qu'il sera plus intéressant d'examiner physiologiquement comment se produit la croyance aux *fantômes*.

L'histoire des *fantômes* n'est, en réalité, que l'histoire des croyances populaires. Dès les temps les plus reculés, et dans ces temps surtout, nous trouvons à l'œuvre cette faculté de l'esprit humain qui engendre les *fantômes*, et, chose remarquable, sans jamais les inventer de toutes pièces; admettre que des *fantômes* aient pu être inventés ainsi, ce serait reconnaître qu'il y a des effets sans cause.

Les *fantômes* sont, comme nous allons le montrer plus loin, l'incarnation ou, pour mieux dire, l'affirmation dans le monde extérieur des images existant dans l'esprit.

La préoccupation des destinées de l'homme après sa mort, le dogme de l'immortalité de l'âme commun à presque toutes les sociétés, et qui n'est, du reste, que la transformation d'un désir impérieux en une croyance longtemps invincible, expliquent que les morts, les revenants aient été, à toutes les époques, le principal objet de ces hallucinations. Les recherches curieuses d'un savant anglais ont prouvé que, dès les temps les plus reculés, les peuples primitifs ont vu l'image de l'âme dans l'ombre du corps, c'est-à-dire dans la silhouette qu'il projette. Remarquons à ce sujet que le même auteur constate la croyance, chez certaines peuplades, à l'âme des objets matériels, c'est-à-dire de tout ce qui, comme le corps humain, projette une ombre.

La croyance aux *fantômes*, comme d'autres purement instinctives, ne se réfute pas; elle se constate et s'analyse. Dans son livre de l'*Intelligence*, M. Taine expose avec une grande vigueur d'esprit les origines de ces hallucinations. Nous allons résumer ici sa lumineuse théorie.

Le phénomème primordial de l'intelligence est l'image, c'est-à-dire une sensation spontanément renaissante, ordinairement moins précise et moins énergique que la sensation proprement dite. Selon les individus et les espèces, l'image est plus ou moins énergique et précise. Bien que les autres sens aient aussi leurs images, nous bornerons notre examen aux images de la vue, les plus facilés à saisir.

« Les actes de conception et d'imagination, dit très-bien Dugald-Stewart, seront toujours accompagnés d'une croyance au moins momentanée à l'existence réelle de l'objet qui les occupe. » Par conséquent, pendant un espace de temps qui peut devenir imperceptible, l'image est sensation, mais elle en diffère en ce que cette illusion est promptement rectifiée. La sensation présente, plus énergique que la sensation renouvelée, qui accompagne la production de l'image, en triomphe par son intensité d'abord, puis par sa situation dans le temps présent, qui refoule dans le temps passé l'image qui tend à renaître. Cette sensation actuelle, qui combat et qui réduit l'illusion imaginaire, est appelée antagoniste réducteur.

Lorsque la sensation antagoniste est trop faible ou annulée, l'hallucination se produit, c'est-à-dire que l'illusion qui accompagne l'image augmente et prête à celle-ci les proportions d'une véritable sensation. L'esprit se trouve alors contraint de la situer dans le monde objectif, c'est-à-dire de lui attribuer une existence réelle et présente : il se crée un *fantôme*.

M. Taine, pour mieux expliquer sa pensée, emprunte à l'anatomie une comparaison que nous reproduisons tout entière, à cause de sa clarté et de son heureuse exactitude : « La liaison de la sensation et de l'image est un antagonisme comme il s'en rencontre entre deux groupes de muscles dans le corps humain; pour que l'image fasse son effet normal, c'est-à-dire soit reconnue comme intérieure, il faut qu'elle subisse le contre-poids d'une sensation; ce contre-poids manquant, elle paraîtra extérieure. Pareillement pour que les muscles gauches de la face ou de la langue produisent leur effet normal, il faut que les muscles droits correspondants soient intacts; ce contre-poids manquant, la face ou la langue sont tirées du côté gauche; la paralysie des muscles d'un côté amène de l'autre une déformation, comme l'affaiblissement ou l'extinction des réducteurs de l'image amène une hallucination, un *fantôme*. »

Les souvenirs et les jugements généraux forment par leur cohésion un corps de réducteurs auxiliaires, mais leur influence ne suffit pas toujours. Il peut se faire que l'illusion accompagnant l'image soit assez puissante pour prêter à celle-ci une force telle, qu'au lieu d'être réduite par la sensation antagoniste, elle la réduise elle-même et l'annule. Le patient juge alors que sa sensation n'est qu'une hallucination. Très-souvent les malades, après avoir admis plus ou moins longtemps que leurs *fantômes* n'étaient que des *fantômes*, finissent par les croire réels, au même titre que les personnes et les objets qui les entourent, et cela avec une conviction absolue. Dès lors, les réducteurs du second ordre sont annulés aussi bien que le réducteur spécial. L'image prépondérante, après avoir paralysé la sensation contradictoire, étend son ascendant sur le groupe contradictoire des autres images normales, provoque les idées délirantes et les impulsions déraisonnables. Ses *fantômes* ont rendu l'halluciné fou.

Il résulte de là que la perception adéquate à l'objet résulte de l'équilibre mutuel des images, et que l'hallucination serait le fait normal de l'esprit, sans la répression constante des réducteurs antagonistes. Les *fantômes* sont donc une chose toute naturelle. On peut citer, à l'appui de cette assertion, les illusions d'optique, telles que celle que l'on éprouve lorsque l'on considère un bâton plongé dans l'eau, qui nous paraît brisé par l'effet de la réfraction. Il est remarquable que, dans ce cas, le réducteur, lequel est purement un jugement logique, ne parvient pas à redresser la sensation, même lorsqu'elle est avouée fausse. Elle subsiste, en réalité, tout entière, après avoir été redressée mentalement. Il en est de même des sensations qu'éprouvent les amputés, lorsqu'ils rapportent au membre qu'ils ont perdu les douleurs ayant leur siége dans le système des nerfs qui lui correspondaient.

Ainsi donc, quand la condition du travail mental est donnée, ce travail se poursuit aveuglément comme le travail vital. « Sauf empêchement et paralysie dans les lobes cérébraux, dit M. Taine, sitôt que la sensation est donnée, la perception ou jugement affirmatif suit, faux ou vrai, salutaire ou nuisible, peu importe, quand même l'hallucination, qui parfois se constitue, entraînerait l'homme au suicide et détruirait l'harmonie ordinaire qui ajuste notre action à la marche de l'univers. »

Nous ne saurions mieux élucider la loi de la production des *fantômes*, qu'en classant et énumérant divers cas particuliers, qui sont, en quelque sorte, des spécimens des divers états de l'esprit, quand cette production a lieu.

1° Dans le cas des illusions d'optique (celles qui proviennent des effets de la réfraction peuvent servir de types), la sensation qui se produit normalement dans l'organe de la vue est nécessairement fausse, et dure sans se modifier, alors même qu'elle est jugée fausse. Il n'y a ni hallucination ni *fantôme*.

2° Les personnes qui se servent habituellement du microscope voient quelquefois spontanément reparaître, plusieurs heures après qu'elles ont quitté leur travail, un objet qu'elles ont examiné très-longtemps. Quelquefois les images flottantes viennent couvrir les meubles de l'appartement dans lequel se trouve l'observateur. Il y a hallucination, et le *fantôme* commence à se produire.

3° Un halluciné, cité par Walter Scott, apercevait un squelette au pied de son lit. Le médecin, voulant le convaincre de son erreur, se plaça entre le malade et le point assigné à la vision. L'halluciné prétendit alors qu'il ne voyait plus le corps du squelette, mais que la tête était encore visible par-dessus l'épaule du médecin. Il y a là hallucination et *fantôme*.

4° Un des cas les mieux étudiés et les plus curieux est celui que Nicolaï observa sur lui-même, le 24 février 1791. Il aperçut à dix pas de lui une figure de mort; à quatre heures, à six heures, la même hallucination se reproduisit. Le lendemain, elle disparut et fut remplacée par d'autres figures représentant des amis et même des étrangers. Au bout de quatre semaines, leur nombre augmenta; elles commencèrent à converser entre elles et à lui adresser la parole. Au bout de deux mois, à la suite d'une application de sangsues, les sensations normales reparaissent, non pas subitement, mais par portions et par degrés. Les mouvements des *fantômes* paraissent plus lents, à la suite d'une hallucination qui a duré de onze heures du matin à quatre heures et demie du soir, moment où commençait la digestion de Nicolaï. Bientôt les *fantômes* pâlissent, deviennent vaporeux, se confondent avec l'air, tandis que quelques parties en restent encore visibles pendant longtemps. A huit heures, les visiteurs fantastiques se sont évanouis.

On sait quel parti a été tiré en littérature de l'idée des *fantômes*, par Hoffmann, Nodier et autres écrivains de talent; mais personne, avant M. Taine, n'avait donné scientifiquement la théorie du *fantôme*.

— **Allus. hist. Fantôme de Brutus,** Spectre qui apparut à Brutus la veille de la bataille de Philippes. Voici le fait :

Après la mort de César, ses meurtriers, obligés de fuir devant la colère du peuple soulevé par Antoine, se retirèrent en Macédoine. Les triumvirs s'avancèrent contre eux avec des forces considérables. Quelques jours avant la bataille qui devait décider du sort de la République, une nuit que Brutus veillait dans sa tente, livré à de sombres réflexions, il lui sembla tout à coup qu'il entendait entrer quelqu'un; s'étant retourné, il aperçut un *fantôme* horrible dressé devant lui : « Homme ou dieu, qui es-tu? lui dit Brutus. — Je suis ton mauvais génie, lui répondit le *fantôme*; tu me reverras bientôt à Philippes. » Cette prédiction ne devait pas tarder à s'accomplir. Peu de jours après, en effet, la nuit qui précéda la bataille de Philippes, et comme Brutus veillait seul dans sa tente, suivant son habitude, tandis que toute l'armée était plongée dans le sommeil, le même *fantôme* se présenta devant lui une seconde fois, le regarda d'un air sinistre, et se retira sans prononcer une seule parole. Le lendemain, la liberté romaine expirait dans les plaines de Philippes, et Brutus se perçait de son épée.

On fait de fréquentes allusions au *fantôme* de Brutus :

« Vous vous rappelez cette nuit du second des Brutus? Au milieu des désastres de sa patrie, un soir, il songeait à tout ce qui préoccupe les hommes sérieux, lorsqu'ils portent dans leur pensée le poids d'un empire qui s'écroule. A ce moment, sa porte s'ouvrit; *une espèce d'ombre lui apparut;* il se leva et lui dit : « Qui es-tu? » Et l'ombre lui répondit : « Je suis ton mauvais génie, et tu me reverras » à Philippes. » Pour nous, messieurs, c'est le contraire. Des ombres nous apparaissent et nous disent : « Je suis ton bon génie; tu » me reverras à l'heure finale. »

LACORDAIRE.

« Que n'ai-je pu percer la muraille qui me séparait de Pichegru dans sa dernière prison! On m'ôterait difficilement de l'esprit que le souvenir du général Eisenberg ne lui soit pas revenu dans ce moment-là, comme l'*esprit familier de Brutus* dans sa tente des champs de Philippes, pour lui remettre en mémoire que son heure était sonnée et qu'il fallait partir. »

CHARLES NODIER.

« Eh bien! vous! — Ah! c'est autre chose, répondit Monte-Cristo, on me rapportera, moi. — Allons donc! s'écria Maximilien hors de lui. — C'est comme je vous l'annonce; M. de Morcerf me tuera dans ce duel. »

» Morel regarda le comte en homme qui ne comprend plus.

« Que vous est-il donc arrivé depuis hier soir, comte? — Ce qui est arrivé à Brutus la veille de la bataille de Philippes : *J'ai vu un fantôme.* — Et ce *fantôme?* — Ce *fantôme*, Morel, m'a dit que j'avais assez vécu. »

ALEX. DUMAS.

Fantôme (LE CAPITAINE), drame de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois. V. CAPITAINE.

FANTON s. m. (fan-ton). Techn. Fer aplati en verge carrée, qui sert de chaîne aux tuyaux de cheminée et à quelques autres usages. ‖ Morceau de bois taillé en cheville.

— Pl. Tringles de fer en botte.

— **Encycl.** Les *fantons* sont de petites verges ou tringles en fer carré de 0m,010 à 0m,015 de côté, que l'on utilise dans la construction des bâtiments, soit pour les chaînes des tuyaux de cheminée, soit pour le remplissage du plancher, d'un âtre ou d'un appartement. L'emploi de ces petites pièces a pris naturellement une très-grande importance depuis l'application du fer à la construction des planchers. Ces petites tringles se recourbent à angle droit pour descendre au niveau de la face inférieure des solives. On les accroche sur les entre-toises agrafées ou boulonnées elles-mêmes sur ces entre-toises. Les *fantons* sont espacés de 0m,25 environ, et c'est sur le treillage qu'ils forment qu'on exécute le hourdis, soit en plâtras secs, soit en briques creuses, soit en poterie. Le plafond s'exécute sous le hourdis, sur les solives et sur les *fantons*. Les dimensions que l'on donne à ces pièces dépendent naturellement de la charge qu'elles doivent supporter; on doit donc les calculer rigoureusement pour éviter toute flexion de leur part et, par suite, tout voilement et toutes gerçures du plafond. Les fers à *fantons* ayant généralement des longueurs assez grandes, 5 à 6 mètres, on se contente quelquefois de les poser sans les couper sur les entre-toises-agrafes, qui alors descendent jusqu'au niveau inférieur des solives; dans ce cas, les *fantons* peuvent avoir des dimensions transversales très-faibles, parce qu'ils reposent sur plusieurs appuis également espacés, ce qui permet de tenir compte des divers encastrements existant au droit de chaque appui. Lorsque les *fantons* sont disposés en agrafes, comme il est indiqué plus haut, on peut les considérer comme encastrés aux points extrêmes où a lieu leur courbure en retour d'équerre. Cependant, pour tenir compte de la déformation inévitable résultant de leur forme même, on pourrait se contenter d'admettre un demi-encastrement, c'est-à-dire de considérer les *fantons* en forme de fer à cheval, comme encastrés à l'une de leurs extrémités, et reposant à l'autre sur un appui. Ce mode de faire donne un surcroît d'épaisseur, qui influe peu sur le poids de l'ossature, mais qui augmente la résistance de l'ensemble. La formule à l'aide de laquelle on détermine la section des *fantons*, dans ce dernier cas, est, au point d'encastrement :

$$\frac{RI}{v} = \frac{pl^2}{8},$$

dans laquelle R est le coefficient de résistance du fer que l'on peut prendre égal à 10 kilogr. par millimètre carré, I le moment d'inertie de la section de la pièce par rapport à son centre de gravité, v la distance du centre de gravité à la fibre la plus éloignée, p la charge uniformément répartie par mètre courant, et l la longueur du *fanton*. Il va sans dire que le poids p se compose : de la charge permanente, égale au poids du remplissage ou hourdis, et d'une surcharge accidentelle qu'on doit faire égale au poids de quatre personnes pour un mètre carré.

FANTONI (Jean-Baptiste), médecin italien, né en Piémont en 1652, mort à Embrun en 1692. Il professa l'anatomie à Turin et devint premier médecin et bibliothécaire de Victor-Amédée II. Plusieurs de ses écrits ont été publiés par son fils, sous le titre de : *Observationes anatomicæ medicæ selectiores* (Turin, 1699, in-4°). — FANTONI (Jean), fils du précédent, né à Turin en 1675, mort vers 1750, professa avec distinction l'anatomie dans sa ville natale. Il publia de nombreuses dissertations, une *Anatomia corporis humani* (Turin, 1711), des *Opuscula medica et physiologica* (Genève, 1738, in-4°), etc.

FANTONI (Jean), poëte lyrique italien, né à Fivizzano (Toscane) en 1755, mort en 1807. Il fut tour à tour bénédictin, officier, professeur d'éloquence à Pise (1800), président de l'Académie de Massa. Des *Odi oraziani*, où il imite avec bonheur Horace, son modèle, le firent recevoir, en 1785, à l'Académie des Arcades de Rome, sous le nom de *Labindo*. Avant la conquête de l'Italie par les Français, il fut en butte à des persécutions pour des poésies où il chantait la liberté en vers énergiques. Ses *Œuvres*, suivies de ses mémoires, ont paru à Prato (1823, 3 vol. in-8°).

FANTONI-CASTRUCCI (Sébastien), historien, né à Palestrina, entra dans l'ordre des carmes et en devint un des membres les plus distingués. Il vint, en 1670, à Avignon, à la suite du vice-légat Horace Mattaï, dont il était le théologien, et sous lequel il fut prodataire de la légation. Il a publié une *Histoire de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin* en 2 vol. in-4°. On lui reproche d'avoir montré une partialité déclarée pour les Italiens, d'avoir omis un grand nombre de faits intéressants, et d'avoir voulu traiter un sujet sur lequel il ne pouvait avoir acquis des connaissances suffisantes, vu le peu de temps qu'il séjourna dans le comtat.

FANTOSME (Jordan), poëte et historien anglais du XIIe siècle. On ne sait rien de lui, sinon qu'il fut chancelier spirituel du diocèse de Winchester et régent d'un collége de cette ville. On a de lui, en vers normands, une chronique de la guerre entre les Anglais et les Ecossais en 1173 et 1174. Cet ouvrage, où l'on trouve de curieux détails sur les mœurs de l'époque, a été publié pour la première fois par M. Francisque Michel avec une traduction anglaise (Paris, 1839, in-8°).

FANTUCCI ou **FANTUZZI** (le comte Marc), archéologue italien, né à Ravenne en 1740, mort à Pesaro en 1806. Lorsqu'il eut terminé de fortes études à Rome sous la surveillance de son oncle, le cardinal Gaëtan, il retourna dans sa ville natale, où il ne tarda pas à occuper les plus hautes magistratures. Frappé de la profonde décadence dans laquelle était tombé Ravenne, Fantucci fit tous ses efforts pour lui rendre son ancienne prospérité. Il présenta à ce sujet un mémoire plein d'observations judicieuses au pape Clément XIV, fit exécuter de grands travaux hydrauliques pour rendre propre à la navigation le grand canal si nécessaire au commerce de Ravenne, et parvint, après une épidémie qui avait ravagé cette ville et son territoire, à faire dessécher les marais qui répandaient dans le pays leurs miasmes délétères. On a du comte Fantucci des mémoires et des ouvrages qui ont tous rapport aux intérêts de sa patrie. Nous citerons : *De gente honesta* (Césène, 1786, in-fol.), édit. belle et rare; *Sopra i benefizj comunitativi* (1786); *Monumenti Ravennati de' secoli di mezzo* (Venise, 1801-1804, 6 vol. in-4°); *Memorie di vario argomento* (1804, in-4°).

FANTUZZI, ancienne famille italienne, originaire de Bologne, qui a fourni plusieurs hommes distingués. Les principaux sont : FANTUZZI (Jean), dit le *Vieux*, jurisconsulte, mort en 1391. Il professa avec distinction le droit à Bologne et remplit plusieurs missions importantes. Il a laissé des consultations et des commentaires qui sont restés manuscrits. — FANTUZZI (Jean-Baptiste), docteur en philosophie et en médecine, composa un ouvrage sur la philosophie péripatéticienne (Bologne, 1536). — FANTUZZI (Gaspard), littérateur, mort en 1532, cultiva la poésie latine. Plusieurs lettres de lui en latin ont été publiées avec celles de son ami, Jean-Antoine Flaminio (Bologne, 1744). — FANTUZZI (Jean), dit le *Jeune*, mort à Bologne en 1646. Il professa la philosophie à l'université de cette ville, et fut du nombre des magistrats appelés à Bologne les *anciens*. On a de lui quelques ouvrages, notamment *Universi orbis structura et partium ejus motus et quietis peripateticis principiis constabilita* (Bologne, 1637). — FANTUZZI (Paul-Emile), poëte et sénateur, mort en 1661. Il fut membre de la célèbre Académie *de' Gelati* de Bologne. On a de lui un *Recueil de poésies lyriques* (Bologne, 1647, in-4°). — FANTUZZI (Jean), littérateur du XVIIIe siècle. Il a publié un important ouvrage sur l'histoire littéraire de l'Italie, sous le titre de *Notizie degli scrittori Bolognesi* (Bologne, 1781-1794, 9 vol. in-fol.).

FANTUZZI (Antoine), peintre et graveur italien, né à Trente ou, selon d'autres, à Viterbe, au commencement du XVIe siècle. Il se rendit en France et travailla avec le Primatice à la décoration de Fontainebleau; mais il est surtout estimé comme graveur. On cite, parmi ses estampes les plus recherchées : la *Mort de Sardanapale; Alexandre et Roxane;* la *Marche de Silène*, d'après Roux; *Jupiter entouré des dieux*, d'après le Primatice, etc.

FANU, UE adj. (fa-nu, û — rad. *fane*). Agric.

Qui a beaucoup de fane, beaucoup de feuilles : *Du blé* FANU.

FANUCCI (Jean-Baptiste), historien italien, né à Pise en 1756, mort dans cette ville en 1834. Il abandonna la profession de maître d'armes pour étudier le droit, devint professeur de droit maritime en 1800, fut exilé de Toscane lors du rétablissement du grand-duc, mais rentra bientôt après dans sa patrie, où il s'occupa exclusivement de travaux historiques. On a de lui, outre des articles biographiques, une fort remarquable *Storia dei tre celebri popoli maritimi dell' Italia : Veneziani, Genovesi e Pisani* (Pise, 1817-1822, 4 vol. in-8°), ouvrage rempli de renseignements précieux, de remarques profondes et d'une grande sagacité, mais qui laisse à désirer au point de vue du style.

FANUM s. m. (fa-nomm — mot lat.). Antiq. rom. Terrain consacré au culte d'une divinité, par certaines prières et cérémonies. ‖ Edifice consacré au même usage, temple en général.

FANUM DAVIDIS, nom latin de DAVID'S (SAINT-).

FANUM FORTUNÆ, ville de l'Italie ancienne, dans l'Ombrie, sur l'Adriatique. Aujourd'hui FANO.

FANUM JOVIS, nom latin de FANJEAUX.

FANUM MARTIS, nom de trois villes de l'ancienne Gaule : la première dans la Lyonnaise Ie, aujourd'hui MONTMARTIN ; la seconde, dans la Lyonnaise IIIe, aujourd'hui CORSEULT ; enfin, la troisième dans la Belgique IIe, aujourd'hui FAMARS.

FANUM VOLTUMNÆ, ville de l'ancienne Etrurie, qui se trouvait, croit-on, sur l'emplacement de la moderne Viterbe. Son nom lui venait d'un temple consacré à la déesse Voltumna.

FANZAHIRE, rivière de l'île de Madagascar, prov. d'Anossi. Elle prend sa source dans les montagnes d'Echaca et de Tambour, et se divise presque dès sa naissance en deux bras qui baignent, l'un la vallée d'Amboule, l'autre la plaine d'Anossi. Très-resserré dans son cours supérieur, le lit de cette rivière s'élargit considérablement dans le voisinage de la mer. Le Fanzahire arrose plusieurs petits Etats indépendants et renferme un grand nombre de caïmans.

FANZONI ou **FENZONI** (Ferrau), peintre italien, né en 1562 à Faenza, d'où le nom de **Ferrau da Faenza**, sous lequel il est souvent désigné, mort en 1645. Il reçut à Rome les leçons de F. Vanni, fut chargé d'exécuter des fresques dans diverses églises de cette ville, puis retourna dans la Romagne, étudia les œuvres des Carrache et adopta la manière des chefs de l'école bolonaise. Parmi ses œuvres, fort nombreuses dans les Romagnes, on cite : le *Saint Onuphre* de la cathédrale de Foligno ; la *Piscine parabolique* et la *Descente de croix*, à Faenza. On trouve dans ces peintures un dessin correct, un coloris agréable. Fanzoni eut deux filles, Teresa et Claudia-Felice, qui se livrèrent à la peinture.

FAON s. m. (fan — Delâtre fait venir ce mot du latin *infans*, par aphérèse, comme l'italien *fante*. Un auteur du XVIe siècle, en effet, s'est servi du mot *fant*, qu'il tire évidemment de *infans ;* mais cette dérivation pour *faon* est inadmissible, car ce mot a deux syllabes dans l'ancienne langue. Vu sa signification ancienne de petit de bête, Diez le rapproche, avec toute vraisemblance suivant M. Littré, du mot provençal *feda*, qui veut dire *brebis*, et qui vient du latin *fœta*, féminin de *fœtus*, produit de la conception, allongé en *fœtonus*). Petit de la chevrette, de la biche ou de la daine : *La chevrette produit ordinairement deux* FAONS. (Buff.)

Un *faon* de biche passe, et le voilà soudain
Compagnon du défunt...
LA FONTAINE.

‖ Se dit absolument du jeune cerf ou petit de la biche : *Le* FAON *ne porte ce nom que jusqu'à six mois environ.* (Buff.)

— **Epithètes**. Léger, rapide, svelte, gracieux, peureux, timide, craintif, sauvage.

— **Encycl.** On donne le nom de *faon* aux jeunes individus du genre cerf, et plus particulièrement du cerf commun et du daim, âgés d'un an au plus. Le *faon* suit toujours sa mère, qui a pour lui beaucoup de tendresse, l'instruit, le forme et supplée à son inexpérience ; elle l'habitue à fuir au moindre danger, et surtout au son de la voix des chiens ; on dit même qu'elle lui donne quelquefois des coups de pied, pour le forcer à se tenir tranquille, surtout quand il se laisse entraîner à l'attrait d'une curiosité qui pourrait lui devenir fatale ; mais dès qu'arrive l'époque du rut, elle le chasse. Le *faon* n'a pas encore les cornes ou le bois qui caractérise l'âge adulte. Sa chair est tendre, d'une saveur agréable et de facile digestion.

FAONNER v. n. ou intr. (fa-né — rad. *faon*). Mettre bas, en parlant des biches, des chevrettes, des daines : *Cette biche vient de* FAONNER.

FAOU (LE) [*Ville du hêtre*], bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-O. de Châteaulin, agréablement situé sur un bras de mer, au fond de la rade de Brest ; pop. aggl., 1,063 hab. — pop. tot., 1,271 hab. Minoterie, scieries ; élève et commerce de bestiaux. Petit port de commerce, dont le mouvement, en 1861, a été de 255 navires et 2,439 tonnes à l'entrée ; 381 navires et 5,951 tonnes à la sortie.

L'église est pittoresquement située au bord de la grève. L'abside porte la date de 1567 ; le portail celle de 1593 ; le clocher est de 1628. La chapelle de Saint-Joseph, bâtie à la tête d'un pont jeté sur la rivière du Faou, date de 1541. Le Faou, qui portait autrefois le titre de vicomté, a donné son nom à une famille puissante.

FAOUET (LE), bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. O. de Pontivy, entre les rivières de Ster-laër-Inam et d'Ellé ; pop. aggl., 1,221 hab. — pop. tot., 2,977 hab. Minoteries ; papeterie du Grand-Pont ; commerce de draps et de vins. Les grandes routes qui traversent la ville aboutissent aux quatre angles d'une grande place sur laquelle se trouvent une jolie halle et une petite promenade. Au N. du bourg, sur une colline très-escarpée, s'élève la chapelle Sainte-Barbe, bâtie en 1489, et à laquelle on parvient par de larges et beaux escaliers en granit. Le sieur de Toulbodou, dit la tradition, chassant un jour dans la vallée de l'Ellé, fut surpris par un orage épouvantable. Un bloc de rocher, arraché par la foudre, allait le broyer dans sa chute, lorsqu'il fit vœu à sainte Barbe de lui élever une chapelle au même endroit, s'il échappait à la mort. Le rocher s'arrêta court et la construction de la chapelle fut immédiatement commencée. On remarque, à l'intérieur, de beaux vitraux à personnages. Sur le vitrail d'une riche fenêtre, sainte Barbe est représentée au milieu des foudres et des éclairs. La chapelle est ombragée par un frêne séculaire, mesurant 6 mètres de circonférence à sa base. Dans le voisinage de la chapelle Sainte-Barbe se voit la chapelle Saint-Bernard, suspendue sur une pointe de rocher et dont les dévots font le tour en se cramponnant à des anneaux de fer scellés dans les murs. La chapelle Saint-Nicolas renferme un beau jubé, les statuettes des apôtres, et neuf panneaux de la Renaissance représentant la légende de saint Nicolas, où l'on distingue le *Miracle des trois clercs ressuscités*, après avoir été dépecés par un boucher, salés comme de la viande de porc, pressés dans un baquet et en partie mangés.

FAOURCHE s. m. (fa-our-che). Bot. Syn. de FAROUCH.

FAPESMO (fa-pè-smo). Logique. Mot barbare employé autrefois dans certains vers techniques, pour désigner un syllogisme dont la majeure est générale et affirmative, la mineure générale et négative, la conclusion particulière et négative. V. BARBARA.

FA-PRESTO, surnom du peintre italien Giordano. V. ce nom.

FAQUIN s. m. (fa-kain — v. l'étym. à la partie encycl.). Homme de rien, individu méprisable ; faiseur d'embarras :

Je ne sais point en lâche essuyer les outrages
D'un *faquin* orgueilleux qui vous tient à ses gages.
BOILEAU.

Dans ses projets un *faquin* réussit,
Tandis que dans les siens un honnête homme échoue.
LEBRUN.

. . . J'aime mieux endurer une injure
Que d'illustrer un *faquin* ignoré.
J.-B. ROUSSEAU.

Quel avantage a-t-on qu'un homme vous caresse,
Vous jure amitié, foi, zèle, estime, tendresse,
Et vous fasse de vous un éloge éclatant,
Lorsqu'au premier *faquin* il court en dire autant ?
MOLIÈRE.

— Anc. art milit. Mannequin de bois ou de paille qui servait de but aux cavaliers, lorsqu'ils s'exerçaient à la lance : *Le prix était décerné à celui qui atteignait le plus souvent le* FAQUIN *dans l'œil.* V. QUINTAINE.

— **Encycl.** C'est en s'écartant de son origine que ce terme est devenu peu à peu un signe de mépris, et c'est par erreur qu'on lui a donné pour première étymologie le mot italien *facchino*, qui signifie commissionnaire, pauvre diable, valet. Voici l'historique de ses transformations. Pour exercer dans les manéges et dans les lices les poursuivants d'armes, les aspirants à la chevalerie, au temps où florissait cette institution, on plaçait une sorte de mannequin habillé et couvert d'une armure, qu'ils devaient frapper de leur lance. C'était tantôt un fagot, tantôt une botte de paille, en latin *fasciculus*, dont la langue italienne fit *facchino*. Quelquefois, pour s'épargner la peine de confectionner un mannequin, on se contentait de louer un valet de place, et comme on disait toujours : *Viser au facchino*, ce terme finit par devenir synonyme de valet, commissionnaire, portefaix. Le malheureux ainsi pris pour but était aussi appelé : *Il Sarraceno*, le Sarrasin ; *lo stafermo*, l'immobile ; *l'uomo armato*, l'homme d'armes. Plus d'un fut blessé et même tué par des jouteurs maladroits. Pour obvier à ce danger, on retourna au *fasciculus*, mais en le perfectionnant. On en fit un homme à ressort, qui, lorsque le coup qu'on lui portait était mal assuré, pivotant sur lui-même, payait à son agresseur sa maladresse par un bon coup de bâton.

Néanmoins, le mot subsista, et, par suite, on s'habitua à désigner sous ce nom de *facchino* tout valet de place, commissionnaire, portefaix, et chacun sait que cette classe de la société n'est pas celle qui montre le moins d'insolence. Il est donc facile de comprendre que le mot soit passé dans notre langue, traduit par celui de *faquin*, pour désigner tout personnage alliant la bassesse à l'impertinence, visant à une élégance exagérée ou de mauvais goût, ayant une tournure arrogante, présentant un mélange de ridicule et de bassesse. Le *faquin*, pour le peuple, est le dandy de la halle.

Boileau et Molière figurent parmi les auteurs qui ont acclimaté ce mot dans notre langue, mais après Balzac, Scarron et Rabelais.

Qu'on fasse d'un *faquin* un conseiller du roi,
Il se ressent toujours de son premier emploi.
BOILEAU.

Alors le noble altier, pressé de l'indigence,
Humblement du *faquin* rechercha l'alliance.
BOILEAU.

Marivaux a fait de ce mot un usage plaisant dans les *Jeux de l'amour et du hasard*. Interrogé par Marine sur son véritable nom, le faux Dorante se voit contraint d'avouer qu'il s'appelle Pasquin. « *Faquin !* » s'écrie la soubrette, et Pasquin de s'écrier : « Je n'ai pu éviter la rime. »

Dans les *Antiquités de Paris*, Sauval assure que les voleurs, pour exercer les surnuméraires en filouterie, disposaient, de son temps, un *faquin* de paille, pendu par une ficelle au plancher, et qu'il fallait que les apprentis enlevassent ce qu'il avait dans ses poches, sans faire remuer le pendu, sous peine du fouet. De nos jours, le mot *mannequin* a remplacé, dans ce sens, le *faquin* de Sauval. Singulière coïncidence, les voleurs s'exerçant comme les chevaliers ! Il est vrai qu'ils sont aussi chevaliers... d'industrie.

FAQUINERIE s. f. (fa-ki-ne-rî — rad. *faquin*). Caractère, procédé, action d'un faquin : *Il est d'une* FAQUINERIE *révoltante. Cet acte est une pure* FAQUINERIE. ‖ On a dit aussi FAQUINISME s. m.

FAQUIR s. m. (fa-kir). Sorte de moine mendiant indou.

— Bot. *Herbe des faquirs*, Nom du haschich en Orient.

— **Encycl.** On confond généralement dans l'Inde, sous le nom de *faquirs*, des moines mendiants et des pénitents ; ces derniers, en langue indoue, sont appelés *djoghi* (contemplatifs), *tapasivis* (austères), ou *samyavis* (austères) ; le mot *faquir* (pauvre) est arabe et a été importé dans l'Inde par les musulmans. Ces pénitents ascètes ou mendiants cherchent, par des austérités et des souffrances, à atteindre la sainteté et un pouvoir surnaturel, comme l'ont fait avant eux, suivant la tradition, Richi, Indra, Agastya, etc. ; la plupart sont des sectateurs de Siva ; ils vivent en plein air, dans la solitude, et souvent s'imposent d'horribles macérations.

Le *faquir* indien, malgré son nom arabe, est de beaucoup antérieur à l'islamisme et à l'invasion musulmane dans la presqu'île indoustanique. Il est déjà célèbre dans les *Védas*. Le bouddhisme est né sous un vêtement de moine mendiant : le Bouddha, en effet, était moine mendiant, et les prêtres du Bouddha font profession de mendicité et d'ascétisme. Les religions occidentales, le mahométisme et le christianisme ont donc adopté la vie monastique et ne l'ont pas créée. Quoi qu'il en soit, l'Inde est restée la patrie des moines mendiants : le brahmanisme, comme le bouddisme et l'islamisme, continue d'en nourrir un grand nombre, qui vivent de la charité publique et renoncent aux bienfaits comme aux inconvénients de la vie civilisée. Ils passent leur vie sans travailler, mais sans famille, sans asile et sans autres besoins que celui d'un lambeau d'étoffe, dont ils se ceignent les reins, d'un bâton pour se défendre contre les animaux dangereux et d'une nourriture grossière, qu'ils laissent à la Providence le soin de leur fournir. Le climat des tropiques favorise leur existence vagabonde : il n'exige de l'homme ni qu'il se couvre de vêtements chauds, ni qu'il se livre à de rudes travaux pour vivre. Ces conditions, qui n'existent pas dans les pays septentrionaux, ont empêché les moines mendiants de s'y acclimater. Il n'y en a ni en Russie ni dans les Etats scandinaves, et il y en eut toujours très-peu en Angleterre, en Allemagne et même en France. En Asie, où ils sont nés, aucune révolution politique ou religieuse n'a pu les extirper. Ils aiment à s'y comparer eux-mêmes aux chiens, à qui ils donnent dix qualités qu'ils revendiquent pour eux. Le chien doit avoir toujours faim, n'avoir point d'asile, veiller la nuit, rester fidèle à son maître (le maître de l'homme est Dieu), se contenter de la terre pour lit, céder ce lit à qui le demande, ne point se fâcher des coups qu'il reçoit, se mettre à l'écart quand on apporte à manger, ne préférer aucun lieu à un autre.

La profession de moine mendiant ou de *faquir* ne proscrit pas absolument la vie en commun, c'est-à-dire conventuelle ; mais le vrai *faquir* vit seul et ne se fixe nulle part. Il couche sur la terre nue, et son corps est nu. Il se chauffe le moins possible et, s'il est né dans la religion de Brahma ou du Bouddha, il se sert, pour faire du feu, de la fiente de la vache, animal sacré dans l'Inde.

Un grand nombre de voyageurs ont parlé du *faquir* comme d'un être dangereux quand on le rencontre loin des villes ; on a affirmé que ces moines se réunissaient en bandes sous le commandement d'un chef et exerçaient la profession de voleurs de grands chemins. Il est reconnu aujourd'hui que le vrai *faquir* reste isolé, et qu'il ne vole ni n'assassine. Ceux qu'on avait jusqu'à nos jours confondus avec lui sont simplement des affiliés de la terrible secte des thugs ou adorateurs de la mort, qui tuent par dévotion, dans l'intérêt même de leurs victimes, et forment au delà de l'Indus une société secrète du caractère le plus redoutable et qui a résisté depuis trois mille ans à tous les efforts tentés contre elle. Il y a, du reste, des *faquirs* de toutes les conditions. De même que le catholicisme, au temps de sa domination politique, avait créé des ordres religieux dont la mission était d'agir, chacun dans sa sphere, sur la classe sociale qu'il était chargé de diriger, de même, dans l'Inde, où le régime des castes subsiste encore, il y a, dans chacune, des *faquirs* de même condition qu'elle, associés à sa destinée et partageant l'estime ou le mépris qu'elle inspire. On trouve donc des moines mendiants de la caste des brahmes et qui sont attachés comme docteurs à certaines pagodes, comme on trouve des *faquirs*, dans la religion musulmane, attachés à certaines mosquées, à titre de *mollahs* ou docteurs de la loi.

C'est à propos du moine mendiant que Voltaire a dit : « Gardez-vous d'avoir un culte pour des gredins qui n'ont eu d'autre mérite que l'ignorance, l'enthousiasme et la crasse, qui se sont fait un devoir de l'oisiveté et de la gueuserie. »

Les Indous ont, en effet, un grand respect pour leurs *faquirs*. Quand ceux-ci passent, on s'agenouille pour mériter d'en être regardé ; quand ils font leurs prières en public, la foule s'écarte ; quelquefois on embrasse leurs pieds ou les haillons qui les couvrent. Du reste, le *faquir* a la réputation de guérir toutes sortes de maux ; il a des formules de prières à l'usage des paralytiques, des boiteux et même des femmes stériles.

Ses pratiques religieuses et ascétiques lui méritent d'ordinaire cette vénération. On a vu quelques-uns d'entre eux s'enterrer jusqu'au cou, et rester dans cette situation des années entières ; d'autres, se condamner à tenir leurs bras levés pendant dix ans et finir par en perdre l'usage, au point de ne pouvoir plus les abaisser. Ils s'exposent, par esprit de pénitence, à la morsure des insectes, à la pluie, à la chaleur, à tous les mauvais traitements que l'exaltation mystique peut inspirer à un illuminé. C'est par de telles austérités que les *djoghi* ou aspirants à la sainteté espèrent arriver à l'état de brahme.

Un voyageur anglais raconte qu'un *djoghi* parvint à rester debout pendant douze ans, sans s'asseoir ni se coucher. Après cette épreuve, il vécut douze autres années les mains jointes au-dessus de sa tête : ses ongles étaient si longs qu'ils entraient comme des clous dans la chair de ses mains. Il essaya, en dernier lieu, de marcher entre cinq feux, quatre en l'honneur des points cardinaux, et un en l'honneur du soleil : au bout d'une demi-heure, il était cuit.

Mais le fait le plus extraordinaire et qui surpasse de beaucoup tout ce que font les jongleurs indiens, est celui du *faquir* qui se fait enterrer vivant et qui sort de la terre, au bout de plusieurs mois, aussi bien portant qu'il y était entré. Le fait ne nous paraît pas authentique ; il est cependant garanti par plusieurs personnes dignes de foi. Voici comment M. Osborne, officier de l'armée anglaise, qui fut témoin du fait, raconte la chose : « A la suite de quelques préparatifs, qui avaient duré quelque temps et qu'il répugnerait d'énumérer, le *faquir* déclara être prêt à subir l'épreuve. Le maharadjah, le chef des Sikhes et le général Ventura se réunirent près de la tombe en maçonnerie, construite exprès pour le recevoir. Sous nos yeux, le *faquir* ferma avec de la cire toutes les ouvertures de son corps qui pouvaient donner entrée à l'air, en exceptant sa bouche, puis il se dépouilla de ses vêtements ; on l'enveloppa alors dans un sac de toile, et, suivant son désir, on lui retourna la langue en arrière, de manière à lui boucher l'entrée du gosier. Après cette opération, le *faquir* tomba dans une sorte de léthargie. Le sac qui le contenait fut fermé, et un cachet fut apposé par le maharadjah. On plaça ensuite ce sac dans une caisse de bois cadenassée et scellée, qui fut descendue dans la tombe ; on jeta une grande quantité de terre dessus, on foula longtemps cette terre, on y sema de l'orge ; enfin, des sentinelles furent placées tout à l'entour, avec ordre de veiller jour et nuit. Malgré ces précautions, le maharadjah conservait des doutes ; il vint deux fois, dans l'espace de dix mois, pendant lesquels le *faquir* resta enterré, et il fit ouvrir devant lui la tombe ; le *faquir* était dans le sac, froid, inanimé, enfin tel qu'on l'y avait mis. Les dix mois expirés, on procéda à l'exhumation définitive du *faquir*. On ouvrit, en notre présence, les cadenas, on brisa les scellés et, après avoir enlevé la caisse hors de la tombe, on retira le *faquir ;* nulle pulsation au cœur, point de respiration, le sommet de la tête était resté seul le siége d'une chaleur sensible, qui pouvait faire soupçonner la présence de la vie. Alors une personne lui introduisit très-doucement le doigt dans la bouche et replaça sa langue dans sa position normale

puis on le frictionna, on versa sur tout son corps de l'eau chaude; petit à petit la respiration, le pouls se rétablirent, et le *faquir* se leva et se mit à marcher en souriant. Il nous dit que, pendant son séjour sous terre, il avait fait des rêves délicieux, mais que le réveil était toujours très-pénible; avant de recouvrer sa connaissance, il avait, dit-il, des vertiges. Cet homme est âgé de trente ans (en 1838), sa figure est désagréable et a une certaine expression de ruse. Il s'entretint longuement avec nous et nous offrit de se faire enterrer une autre fois en notre présence. Nous le prîmes au mot et nous lui donnâmes rendez-vous à Lahore. Après avoir choisi un endroit convenable et fait construire une tombe en maçonnerie et une caisse bien solide, munie d'un système de cadenas et de clefs fort sûr, nous fîmes venir le *faquir;* il arriva en protestant du désir qu'il avait de nous prouver qu'il n'était nullement un imposteur et nous dit qu'il était prêt à subir l'épreuve, mais il nous demanda quelle serait sa récompense. Nous lui promîmes une somme de 1,500 roupies et un revenu de 2,000 par an, qu'on se chargeait de lui obtenir du roi. Satisfait de ces conditions, il désira savoir quelles précautions on comptait prendre à son égard; on lui montra les cadenas et les clefs, et on l'avertit que des sentinelles, choisies parmi les soldats anglais, veilleraient autour du tombeau pendant une semaine; il ne voulut pas accéder à ces conditions et exigea que des doubles clefs fussent remises à ses coreligionnaires et que ce fussent eux qui seraient chargés de veiller autour de la tombe. Les officiers ne voulant pas souscrire à ses demandes, il se retira, disant que l'on avait l'intention d'attenter à sa vie. Quelque temps après, il envoya un des chefs sikhes pour faire savoir que le maharadjah l'avait menacé de sa colère s'il ne tenait pas la promesse qu'il avait faite aux Anglais, et qu'il voulait bien se soumettre à l'épreuve, quoique convaincu que le seul but des officiers était de lui ôter la vie et qu'il ne sortirait jamais vivant de la tombe. Nous lui répondîmes que, sur ce dernier point, nous partagions complétement sa conviction, et que, ne voulant pas avoir sa mort à nous reprocher, nous le tenions quitte de sa promesse. » Il est regrettable que cette épreuve n'ait pas eu lieu, car elle aurait, ou dévoilé une habile jonglerie, ou éclairé la science sur un point physiologique très-obscur et très-curieux. Les *faquirs*, outre les tortures qu'ils s'imposent, pratiquent encore le suicide religieux; ils l'exécutent au moyen d'un instrument appelé *karivat*, qui est composé d'une demi-lune armée d'un tranchant très-fin, et dont les deux bouts portent deux chaînes, à l'extrémité desquelles sont deux étriers. La victime place la demi-lune autour de son cou, et, au moyen de ses deux pieds placés dans les étriers, elle donne une forte secousse et s'abat la tête. Si elle tombe détachée totalement du tronc, le *faquir* est considéré comme saint. Si, au contraire, elle n'est qu'à moitié séparée, la sainteté de la victime est fort suspecte. Ces sortes d'exécutions se font à Kschira, auprès de Nadija. Il y a encore une autre manière de se tuer, mais elle est plus longue. Ceux qui la pratiquent s'appellent *pousti*, du nom d'une plante qui passe pour sacrée et dont ils font un terrible usage; elle a la propriété d'occasionner, dans un temps peu considérable, une débilitation et un amaigrissement extrêmes. Le pousti se fume et se boit en infusion. Dès le jour où ils ont prononcé leurs vœux, les *faquirs* s'asseyent sur un coussin, à la manière orientale, et ne prennent plus aucune nourriture. Ils fument cette herbe dans des espèces de narguilés et s'enivrent sans cesse avec le suc de la plante sacrée, qui ne tarde pas à les faire expirer.

FARA, historien sarde du XVIe siècle, fut évêque de Bosa. Il a lassé une curieuse chronique : *De rebus Sardois, corografia Sarda*, publiée à Turin (1835, in-4°).

FARABAD ou **FERABAD**, ancienne ville persane, située dans la province du Mazanderam, non loin de la côte sud de la mer Caspienne. Farabad s'élevait dans une plaine merveilleuse, que les Persans appellent le jardin de leur contrée. Anciennement, cette plaine était loin d'avoir cette importance. C'est le schah Abbas qui, séduit par la beauté du site, en fit sa résidence favorite. Il construisit sur cet emplacement un magnifique palais et donna à cet endroit le nom de *Farah-Abad*, la ville de la joie. Après la mort du schah Abbas, la ville perdit beaucoup de sa splendeur, qui acheva complétement de s'éteindre pendant les guerres de la Perse et de la Russie. Aujourd'hui, Farabad n'est plus qu'un village insignifiant, entouré de prairies et de forêts. La ville que, en 1618, le voyageur Pietro della Valle avait comparée à Rome et à Constantinople, ne contient plus à présent que quelques milliers d'habitants, parmi lesquels on remarque plusieurs Arméniens chrétiens, et qui font, avec la Russie principalement, le commerce de la soie. Sur la côte voisine, les Russes ont d'importants établissements de pêche.

FARABANA, ville de la Sénégambie, ch.-l. d'une petite république indépendante, dans l'Etat de Bambouk, sur un affluent de la Falémé. C'est un lieu de passage des caravanes et un point commercial assez important.

FARABI (Ishac ben-Ibrahim Al-), grammairien arabe, mort en 961 de notre ère, a composé divers ouvrages, dont le plus remarquable est une grammaire fort estimée, intitulée : *Diwanal-Edeb* (*Divan de la philologie*).

FARABY, philosophe arabe. V. ALFARABI.

FARACH s. m. (fa-rak). Bot. Espèce d'acacia.

FARADAY (Michaël), chimiste et physicien illustre, membre de la Société royale de Londres et l'un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences de Paris, né à Newington-Butts, près de Londres, le 22 septembre 1791, mort à Hampton-Court le 25 août 1867. Fils d'un pauvre forgeron, il a tout dû à son courage, à sa persévérance et à son génie. Dès l'âge de treize ans, n'ayant encore reçu que l'instruction la plus élémentaire, il fut placé comme apprenti chez un relieur de Blandfort-street. Les *Conversations sur la chimie*, petit traité populaire dû à la femme d'un habile médecin et chimiste, M. Marut, lui ouvrirent la route de la science. Faraday attribua toujours son goût pour la chimie et la physique au soin qu'il avait pris de constater par des expériences, telles qu'il pouvait les faire alors, les assertions du livre de celle qu'il nommait sa première institutrice. Après huit ans passés à peu près dans la même situation, Faraday eut le bonheur d'être admis, sur la recommandation d'un des membres de l'Institution royale, à suivre les leçons que Davy donnait dans cet établissement; il envoya ses rédactions à Davy en le priant de l'aider à sortir de sa position. Davy le fit aussitôt nommer aide préparateur (1813), et, admis par faveur spéciale de l'empereur à parcourir la France et l'Italie, il emmena avec lui son aide de laboratoire. Faraday se fit dans ce voyage les amis les plus dévoués à Paris, à Genève et à Montpellier. Il venait de faire faire un grand pas à la physique en liquéfiant l'acide carbonique et le protoxyde d'azote; il a fait subir depuis la même transformation au chlore et à un grand nombre d'autres gaz.

Les belles recherches de Faraday sur l'électricité et le magnétisme datent de 1821. C'est à cette époque que, renversant l'expérience d'Œrsted, il constata l'action exercée par un aimant fixe sur un courant mobile et entreprit dès lors, concurremment avec Ampère, les beaux travaux qui ont constitué la théorie de l'électro-magnétisme.

La théorie de la pile de Volta et de ses dérivés était encore remplie d'obscurités; l'hypothèse du premier inventeur sur les effets électro-dynamiques du contact entre les métaux hétérogènes et la théorie plus scientifique des excitations électriques dues aux réactions chimiques, avaient encore à cette époque des partisans à peu près aussi nombreux et aussi considérables. Faraday trancha le différend par une découverte capitale, qui aura vraisemblablement les conséquences les plus étendues, en permettant de soumettre l'électricité à des mesures précises. Armé d'un voltamètre de son invention, au lieu de s'abandonner aux idées métaphysiques, il se posa ce problème : mesurer la quantité d'électricité qui a servi à opérer une décomposition chimique donnée, et comparer entre elles les quantités d'électricité dépensées dans diverses décompositions successives. Ses recherches furent couronnées du plus heureux succès; elles le conduisirent à la découverte d'une loi, qui prendra plus tard le nom de *principe de Faraday*, comme on a dit principe d'Archimède, principe de Galilée et principe de d'Alembert. Cette belle loi consiste en ce que c'est toujours la même quantité d'électricité qui se consomme dans la décomposition des équivalents chimiques des différents corps. Les équivalents chimiques correspondent à des équivalents électriques, ou, si l'on veut adopter le langage fondé sur la théorie atomique, toutes les molécules de même ordre ont besoin, quels que soient leur nature, leur forme, leur poids et leurs qualités spécifiques, qu'on emploie la même force pour les unir chimiquement deux à deux ou pour les désunir. La quantité d'électricité mise en mouvement par une molécule de zinc brûlée dans la pile est égale à celle qu'exigerait la division en ses éléments de toute molécule d'un composé binaire.

Arago venait de découvrir le magnétisme de rotation. Cette belle découverte frappa beaucoup Faraday; elle le conduisait peu après, en 1832, à la découverte des phénomènes d'induction produits dans un circuit métallique par un courant, par un aimant ou par la terre. « Pour comprendre, dit M. Dumas, toute l'importance pratique de la découverte de Faraday, considérée comme source d'une nouvelle manifestation des phénomènes électriques, il suffit de rappeler que c'est elle qui a donné naissance aux machines de Pixii, de Clarke et de Ruhmkorff, dont les étincelles sont capables de percer des masses de verre de $0^m,10$ d'épaisseur.

Faraday émit alors une théorie nouvelle de l'électrisation par influence, qui paraît mieux que l'ancienne s'accorder avec les faits. Il rejette complétement l'idée de l'action à distance du corps influençant sur le corps influencé, et suppose que la transmission se fait par l'intermédiaire de l'air ou même de l'éther.

Les deux dernières découvertes de Faraday sont celle de l'action exercée par l'aimant sur la lumière polarisée, et celle du diamagnétisme. Elles datent de 1845.

« Si l'on fait passer, écrivait-il à l'Académie des sciences, un rayon lumineux polarisé à travers une substance transparente, et que celle-ci soit placée dans le champ magnétique, la ligne de force magnétique étant disposée parallèlement au rayon lumineux, celui-ci éprouvera une rotation. Si l'on renverse le sens du courant magnétique, le sens de la rotation du rayon lumineux sera également renversé. »

Cette découverte, si considérable, devait le conduire à mettre en évidence l'une des propriétés les plus générales de la matière. On savait déjà que le bismuth éprouve, de la part de l'aimant, un effet contraire à celui qu'éprouve le fer. Faraday fit voir que les deux manières d'agir de l'aimant sont des cas particuliers d'une loi générale. Le fer, le nickel, le cobalt, le manganèse et le platine sont attirés par l'aimant, d'autres sont repoussés, et, s'ils étaient assez sensibles à cette répulsion, on pourrait en construire des boussoles qui se dirigeraient de l'est à l'ouest. Les gaz mêmes sont impressionnés par l'aimant; l'oxygène est attiré, l'hydrogène et l'eau sont repoussés; il en est de même des tissus végétaux et animaux. Faraday admet que des pôles d'un aimant part un faisceau de rayons magnétiques que les corps attirés rendraient convergents, et dont les autres tendraient à augmenter la divergence.

« Faraday, dit M. Dumas, était de taille moyenne, vif, gai, l'œil alerte, le mouvement prompt et sûr, d'une adresse incomparable dans l'art d'expérimenter. Exact, précis, tout à ses devoirs, lorsqu'il préparait dans sa jeunesse les leçons de Davy, on admirait avec quelle précision chaque expérience répondait à la pensée, à la parole du maître. Il vivait dans son laboratoire, au milieu de ses instruments de recherche. Il s'y rendait le matin et en sortait le soir, aussi exact qu'un négociant qui passe la journée dans ses bureaux. La simplicité de son cœur, sa candeur, son amour ardent de la vérité, sa franche sympathie pour tous les succès, son admiration naïve pour les découvertes d'autrui, sa modestie naturelle dès qu'il s'agissait des siennes, tout cet ensemble donnait à sa physionomie un charme incomparable. »

Sir Robert Peel avait songé à lui offrir une pension; lord Melbourne, voulant réaliser ce projet, alla le voir. Faraday hésitait; un geste d'impatience échappé à l'illustre visiteur trancha la question pour Faraday : il refusa. Le ministre se retira; mais, mieux informé de ce que peut être la dignité d'un savant, il chargea un intermédiaire de prier l'illustre physicien de revenir sur sa détermination : « Et comment le pourrais-je ? répondit Faraday, il faudrait que le ministre m'écrivît une lettre d'excuses. Ai-je le droit ou même la pensée d'exiger de lui rien de pareil? » Mais les excuses arrivèrent. Faraday accepta, en 1836, une pension annuelle de 300 livres sterling, et la reine lui donna, en 1858, une résidence à Hampton-Court.

Davy, lorsqu'il put l'apprécier complétement, avait pris ombrage de ses succès et il a à se reprocher envers lui une petite injustice de savant. Faraday n'en conserva jamais le moindre souvenir. On a de lui une biographie de son ancien maître, où ne respirent que les sentiments de la plus vive reconnaissance.

Faraday appartenait par ses ancêtres aux trois races irlandaise, écossaise et anglaise; il faisait partie de la secte des glassites ou sandermaniens, qui croient que la mort du Christ suffit au salut et à l'expiation. Ils élisent eux-mêmes leurs prédicateurs; Faraday le fut pendant longtemps.

Ses nombreux écrits ont sucessivement paru, depuis 1831, dans les *Transactions philosophiques*, sous le titre de : *Recherches expérimentales sur l'électricité;* ils ont été réunis depuis et forment 3 volumes in-8° (Londres, 1839, 1844 et 1855).

Sa biographie a été publiée en anglais, par M. J. Tyndall, son ami et son émule, sous ce titre : *Faraday inventeur*. M. Moigno a donné, dans ses *Mondes*, une traduction de cette intéressante étude. Nous en extrayons quelques passages.

Faraday considérait la matière comme une agglomération de centres de forces, et voici, suivant M. Tyndall, quelles étaient ses opinions intimes à cet égard.

« L'espace doit être considéré comme la seule portion continue d'un corps constitué de molécules laissant entre elles un intervalle interatomique. L'espace pénètre toutes les masses de matière, dans toutes les directions, comme un filet, excepté que, au lieu de mailles, il forme des cellules qui isolent chaque atome de ses voisins, lui seul étant continu. » — « Que savons-nous de l'atome en dehors de la force? Vous imaginez un noyau qu'on peut appeler *a*, et vous l'environnez de forces qu'on peut appeler *m;* pour mon esprit, votre *a* ou noyau s'évanouit, et la substance consiste dans l'énergie de *m*. En effet, quelle idée pouvons-nous nous former du noyau indépendant de son énergie? A quoi rattacher l'imagination d'un *a* indépendant des forces connues? » Comme Boscovich, il détruit l'atome et met à sa place un centre de forces.

Avec son courage et sa sincérité habituelles, il poursuit son idée jusqu'aux dernières conséquences. « Cette vue théorique sur la constitution de la matière, continue-t-il, semble indiquer nécessairement cette conséquence, que la matière remplit tout l'espace, ou du moins tout l'espace auquel s'étend la gravitation; car la gravitation est une propriété de la matière dépendant d'une certaine force, et c'est cette force qui constitue la matière. A ce point de vue, la matière n'est pas simplement pénétrable; mais chaque atome s'étend, pour ainsi dire, à travers tout le système solaire, sans cesser de conserver son centre propre de forces. »

Plus loin : « La force lui semblait être une entité résidant le long de la ligne suivant laquelle elle s'exerce. Les lignes le long desquelles la gravité agit entre le soleil et la terre semblent représentées dans son esprit par un certain nombre de cordes élastiques; il accepte, en effet, l'instantanéité supposée de la gravité comme l'expression de l'énorme élasticité des « lignes de poids. »

Au reste, Faraday ne se dissimulait ni le vague de ces conceptions et de quelques autres du même genre, ni le danger que courent souvent les plus belles hypothèses de s'évanouir devant le « progrès des vérités naturelles certaines. » (*Faraday inventeur*, p. 104 et suiv.).

FARADAYNE s. f. (fa-ra-dè-ne — de *Faraday*, n. pr.). Chim. Produit de la distillation du caoutchouc, obtenu par Himly, et qui est un liquide d'odeur éthérée, mais forte et désagréable, se volatilisant très-rapidement, avec production de froid.

FARADÈS, autrefois *Veneria*, ville de l'Etat de Tunis, à 57 kilom. S. de Tunis, à 13 kilom. de la Méditerranée.

FARADISATION s. f. (fa-ra-di-za-si-on — de *Faraday*, célèbre physicien anglais). Nom proposé par le docteur Duchenne, de Boulogne, pour désigner l'électricité par induction appliquée à la thérapeutique.

FARADJ, sultan des mameluks circassiens ou Bordjites, de 1399 de notre ère à 1412. Il monta sur le trône à l'âge de dix ans. Le règne de ce jeune prince fut constamment troublé par les révoltes des émirs, en Syrie, en Egypte, et par l'invasion de Tamerlan dans le premier de ces pays. Après avoir montré autant de courage que d'énergie dans sa lutte contre ses nombreux ennemis, Faradj fut déposé et assassiné à Damas.

FARAF s. m. (fa-raff — mot madécasse). Mamm. Carnassier de l'île de Madagascar, qui est probablement l'adive ou le chacal.

FARAFREH ou **FARAFRÉ**, petite oasis d'Afrique, dans le désert de Libye, par 27° 20′ de latit. N. et 27° 10′ de longit. E., entre l'oasis de Dakhel au S. et la Petite-Oasis au N. L'oasis de Farafreh, avec un village de même nom, dépend de l'Egypte et compte une population d'environ 2,000 hab. Ruines grecques et romaines. Coton, dattes, etc.

FARAILLON s. m. (fa-ra-llon; *ll* mll. — dimin. de *phare*). Mar. Petit phare; tour sur le rivage, au haut de laquelle on place un fanal. ‖ Petit banc de sable séparé d'un plus grand par un canal.

FARAIRE s. f. (fa-rè-re). Bot. Syn. de FERRARIE.

FARAIS s. m. (fa-rè). Pêche. Filet servant à la pêche du corail. ‖ Ficelle avec laquelle les corailleurs fabriquent leurs filets.

FARAISON s. f. (fa-rè-zon). Techn. Première figure que prend le verre, quand on le souffle, après l'avoir tiré au bout de la canne.

FARALLONES (îles), nom de deux groupes d'îlots, situés à 19 kilom. de distance l'un de l'autre, dans l'océan Pacifique du Nord, en face de la côte de la Nouvelle-Californie; ils sont situés du S.-E au N.-O. par (groupe S.-E.) 37° 42′ de lat. N. et 122° 59′ de long. O. Le plus grand de tous, qui appartient au groupe S.-E., a une altitude de 45 à 60 mètres et se trouve à 46 kilom. du fort situé à l'entrée du port de San-Francisco.

FARAMÉE s. f. (fa-ra-mé). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées et de la tribu des cofféacées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi FARAMIER s. m.

FARANDOLE s. f. (fa-ran-do-le — v. l'étym. à la partie encycl.). Espèce de danse usitée en Provence, dans laquelle les danseurs se tiennent tous par la main sur une longue file, et s'avancent en sautant à la suite du premier : *On nomme* FARANDOLE *une chaîne de vingt, trente, cinquante et quelquefois cent jeunes gens, qui parcourent les rues se tenant par la main, sautant et dessinant des figures, au bruit de tambours et de tambourins.* (A. Hugo.) ‖ Nom donné aux divers airs à six-huit sur lesquels on exécute cette danse : *Jouer une* FARANDOLE.

— **Encycl.** La *farandole* est une danse populaire dans tout le midi de la France, de même que la bourrée est la danse populaire de l'Auvergne.

Suivant certains étymologistes, la *farandole* rappellerait encore aujourd'hui la danse de la *grue*, inventée par Thésée, et ainsi nommée, parce que les danseurs y reproduisaient les tournoiements et les évolutions de ces oiseaux de passage; elle aurait été importée à Marseille par les Phocéens. Thésée, avancent les savants, avait retracé, dans une sorte de chorégraphie triomphale, les circuits que, grâce au fil d'Ariane, il put impunément

franchir dans le Labyrinthe, lors de sa lutte avec le Minotaure. D'après M. Diouloufet, c'est cette mimique accidentée que Vulcain grava sur le bouclier d'Achille, qu'Homère décrivit au XVIIIe chant de l'*Iliade*, et qui fut particulière aux Candiotes. Les étymologistes modernes font provenir *farandole* du provençal *farandolo* et de l'espagnol *farandula* qui signifient tous deux : exercices de musiciens ambulants. Honorat, l'archéologue de Digne, propose, de son côté, pour origine du *farandolo* provençal, les mots grecs φάλαγξ, phalange, et δοῦλος esclave, les danseurs étant, pour ainsi dire, enchaînés les uns aux autres. Mais le savant Diez soulève aussi une hypothèse qui vient encore à l'appui de la première étymologie moderne, et demande si *farandula* n'est pas plutôt un diminutif du mot *faranda*, dérivant lui-même de l'allemand *fahrende*, troupe de comédiens ambulants.

Quelle que soit son origine, voici comment s'exécute la *farandole*.

Un jeune homme (un célibataire toujours, le coq du village, le roi des sauteurs, la coqueluche des jeunes filles, et qui, une fois marié, abdique sa dignité et ses priviléges pour entrer dans la corporation des maris bonnets de coton, ainsi qu'il arrive aux plus fameux conducteurs de cotillons des soirées parisiennes), un jeune homme, disons-nous, précédé d'un fifre et d'un tambour, tient de la main gauche un mouchoir ou un ruban dont une jeune fille prend l'extrémité. A l'exemple de son danseur, la demoiselle agite un mouchoir que vient saisir un autre jeune homme, et ainsi s'allongent indéfiniment les anneaux de la chaîne, le nombre des comparses étant illimité. Le conducteur fait voltiger dans sa main droite une banderole, mouchoir ou ruban, sorte de fanal mouvant auquel il imprime toutes les rotations qu'il veut indiquer à la troupe piétinant sous ses ordres. Au signal de son chef, excitée par le ronflement du tambour et le glapissement du fifre, la troupe se met en branle, répétant, avec accompagnement de cris et de frappements de pieds, la figure indiquée par le conducteur, déroulant ses anneaux à travers la campagne, les rues des villages et des villes, et recrutant des acteurs partout sur son passage. Tantôt ce sont des ondulations, des serpentements, des zigzags imprévus, des retours soudains de tête en queue ; tantôt on voit les couples, hommes et femmes, élever successivement au-dessus des têtes leurs bras en triangle ainsi qu'un dôme d'arc de triomphe, et le conducteur passant de droite à gauche sous cette arche, entraînant sa partenaire et les autres couples qui le suivent au fur et à mesure que chaque membre de la colonne a courbé le front sous leurs bras. Souvent aussi, le dernier groupe de la bande s'arrête immobile ; les autres tournent autour de cette sorte de pivot, sur lequel ils s'enroulent comme les anneaux d'une chaîne sur un treuil, et forment ainsi un immense peloton circulaire qui évolue pendant un certain temps sur lui-même, jusqu'à ce que la pression progressive des corps rende tout mouvement impossible. Soudain, le chef tire son suivant en sens inverse, et la pelote se desserre ainsi avec rapidité jusqu'à ce que la troupe entière ait repris sa marche longitudinale. Parfois également, le conducteur improvise et exécute quelque entrechat bizarre, que son suivant immédiat doit reproduire, et que le reste de la cohorte est tenue de dessiner exactement. Ajoutons encore que les variantes et les innovations dans les figures de la *farandole* sont soumises à l'intelligence ou à l'instinct du conducteur.

Rien de plus surprenant et de plus charmant en même temps que les *farandoles* menées la nuit : chaque participant se munit, qui d'un falot, qui d'une lanterne vénitienne, et ce tourbillonnement de lumières, qui rappelle le vol et les bonds capricieux des feux follets, jette le spectateur en pleine fantasmagorie. C'est ordinairement pour fêter les bonheurs de famille, naissances, baptêmes, mariages, ou pour célébrer les saints officiels du calendrier, que s'organisent les *farandoles*. Pourquoi faut-il que cette danse capiteuse ne se soit pas toujours bornée à l'expression de sentiments purement joyeux? Il y eut des *farandoles* marquées de boue et de sang. Pendant les immondes réactions de 1815, la *farandole* a, plus d'une fois, voilé dans ses replis l'assouvissement de haines personnelles ou les fureurs bestiales d'une population absurdement fanatique. Ivres de vin et de sang, fous de rage, verdets et trestaillons déchaînaient dans les villes leurs rondes féroces, qui enveloppaient dans leurs tournoiements le bonapartiste désigné à leurs coups. Malheur à la victime qui, n'ayant pas le bras assez fort ou le pied assez sûr, ne savait pas résister aux secousses violentes qu'on lui imprimait exprès ! Une fois à terre, elle était égorgée, taillée, déchiquetée. C'est dans une de ces *farandoles* que fut assassiné le général Ramel, à Toulouse, aux cris de : Vive le roi !

FARAS s. m. (fa-rass). Mamm. Nom donné aux sarigues sur les bords de l'Orénoque.

FARA-SAN-MARTINO, bourg du royaume d'Italie, dans l'Abruzze Citérieure, district et à 19 kilom. S.-O. de Lanciano, sur la rive droite de l'Arretino ; 2,300 hab. Manufacture de draps.

FARASSE s. f. (fa-ra-se). Mamm. Hyène de Madagascar.

FARATI s. m. (fa-ra-ti). Pêche. Sorte de vestibule ménagé à droite et à gauche des chambres d'une madrague. ‖ On dit aussi GRANDE ENTRÉE.

FARAUD, AUDE s. (fa-rô, ô-de — L'origine de ce mot est complétement incertaine. Jaubert indique pour étymologie *fieraud*, diminutif de *fier*, avec une teinte de ridicule. Michel le tire de l'espagnol *faraute*, qui est aussi un mot catalan, et qui désigne l'homme placé à la tête d'une affaire, sans doute de *far*, faire, latin *facere*. Littré fait remarquer que l'espagnol a aussi *faroton*, homme effronté, et peut-être que cette forme a elle-même quelque rapport avec le latin *ferox*). Personne du peuple endimanchée, individu naturellement grossier qui veut faire le beau : *Un* FARAUD *de Moulins qui vient prendre possession d'une femme, cela se reconnaît d'une lieue*. (Picard.) ‖ Le féminin est peu usité.

FARCE s. f. (far-se — de *farce*, préparation culinaire. Ce sont les Italiens qui donnèrent le nom de *farsa* aux petites pièces qui terminent le spectacle, parce que c'était ou comme quelque chose de mélangé et d'agréable, une sorte de revue de sujets divers, ou une *pièce farcie*. V. FARCIR). Bouffonnerie, pièce de théâtre d'un comique bas ou même grossier : *Cette pièce est une* FARCE *de carnaval. Molière travaillait aussi pour le peuple de Paris, qui n'était pas encore décrassé ; le bourgeois aimait la grosse* FARCE *et la payait*. (Volt.) *La* FARCE *est l'insipide exagération, ou l'imitation grossière d'une nature indigne d'être présentée aux yeux des honnêtes gens*. (Marmontel.) ‖ Comique bas et grossier : *Cet acteur, en exagérant ses rôles, tombe souvent dans la* FARCE. *Le goût de la* FARCE *et de l'ordure semble devenu l'esprit à la mode, et il y a de bonnes gens qui appellent cela de la gaieté*. (La Harpe.)

— Par ext. Action qui a quelque chose de burlesque ; grosse plaisanterie ; tour plaisant qu'on joue à quelqu'un : *Faire des* FARCES. *Dire des* FARCES.

> Le premier qui les vit de rire s'éclata.
> Quelle *farce*, dit-il, vont jouer ces gens-là?
>
> LA FONTAINE.

— Actions légères, conduite déréglée : *Il a fait ses* FARCES *pendant qu'il était garçon, maintenant que le voilà marié, il est sage comme une jeune fille*.

— Art culin. Hachis de diverses viandes, assaisonné de fines herbes et d'épices, ou simple hachis d'herbes qu'on introduit dans l'intérieur d'une volaille ou d'une autre viande avant de les faire cuire : FARCE *d'oseille. Mettre de la* FARCE *dans une dinde, une oie*.

— Adjectiv. Pop. Drôle, plaisant, qui prête à rire : *Ma chère, les hommes, c'est* FARCE *!... Toujours la même chanson : Une femme à soi seul. — Toqués ! toqués !* (Gavarni.)

— **Encycl.** Litt. La *farce* prit naissance dans les mascarades du mardi gras, les fêtes des fous ou de la fève, et tira son nom des dialogues en style macaronique, appelé alors style *farci*, et dont le piquant consistait dans le mélange du français, du patois et du latin d'église, transformé en latin de cuisine. Il fallut des siècles pour qu'elle devînt un genre spécial, et ce serait faire une confusion regrettable que de l'assimiler aux soties qui, dans notre vieux théâtre, alternaient avec les mystères et les moralités ; la *farce* avait quelque chose encore de plus jovial, et une gaieté plus grosse et plus populaire.

On ne possède rien des *farces* primitives, par une excellente raison, c'est que ces sortes de mascarades étaient improvisées. Au XVe siècle, la *farce* commence à devenir un genre, et il nous en est parvenu une tout entière, de François Villon, qui est un chef-d'œuvre : l'*Archer de Bagnolet*. Cette bouffonne création n'a que deux personnages, l'un parlant, l'autre muet ; le premier est un soldat novice dont le verbiage égale la poltronnerie ; le second une botte de paille déguisée en gendarme. Le conscrit est un foudre de guerre en paroles, jurant, tempêtant, enrageant de n'avoir personne à tailler en pièces ; il ne craint rien au monde, absolument rien... que le danger. Mais ce terrible batailleur n'a point remarqué qu'il y avait là, tout près, pour l'écouter, un gendarme, le mannequin habillé en gendarme, avec croix blanche devant et croix noire derrière, et tenant en main une arbalète. A cette vue, l'archer frissonne de tous ses membres. Il crie merci au terrible fantôme, qui semble diriger son arme contre lui. Il proteste, en voyant sa croix blanche, qu'il est du parti du roi. Mais en tournant, il aperçoit par derrière la croix noire : « Pour Dieu ! s'écrie-t-il, c'est un Breton ! » L'impitoyable mannequin tient toujours son arbalète en arrêt. Le franc-archer comprend alors que sa dernière heure approche ; il se met à genoux et compose lui-même son épitaphe. En ce moment, le mannequin, jusque-là impassible, vient à tomber. L'archer relève un peu la tête, s'avance prudemment, salue son adversaire du titre de monseigneur, et lui offre la main pour le relever. Alors il reconnaît qu'il a tremblé devant une botte de paille. Tout son courage lui revient : il jure des tête-bleu et des morbleu à tout rompre, et emporte l'habit du mannequin comme un trophée.

Une *farce*, intitulée lugubrement le *Mort*, et jouée devant Charles IX, est assez originale. Un pauvre homme s'imagine qu'il est mort et refuse toute nourriture ; il s'entoure du plus sombre appareil, s'enveloppe d'un linceul et se condamne à l'immobilité la plus complète. Il va évidemment devenir tout de bon ce qu'il croit être, lorsque son neveu se fait apporter sur une civière, comme un trépassé, dans la chambre du maniaque. « Que viens-tu faire ici ? lui dit l'oncle en courroux. — Je suis mort ! répond le neveu. » Et l'on met en effet autour de lui quatre cierges allumés. Mais ce prétendu mort ne fait que rire à gorge déployée, manger de bons morceaux et boire du meilleur. « On rit donc chez les morts ? demande le patient ; on mange ? on boit ? — Certainement ; essayez, vous allez voir ! » Et peu à peu le pauvre homme quitte ses idées lugubres, rit, mange et boit, persuadé toujours qu'il est dans le sombre royaume. Supposez ce canevas brodé par Molière !

Au XVIIe siècle, trois acteurs comiques, d'une verve intarissable, Gros-Guillaume, Gautier Garguille et Turlupin, mirent la *farce* en grand honneur ; Guillot Gorju fut leur digne successeur. Les trois premiers étaient des garçons boulangers du faubourg Saint-Laurent ; ils composaient eux-mêmes leurs pièces et les représentaient. Gautier Garguille faisait ordinairement le maître d'école, quelquefois le savant, avec un livre de chansons qu'il avait composées, et qu'il débitait, et quelquefois le maître de la maison, selon le sujet de la pièce. Gros-Guillaume avait adopté le caractère d'un homme sentencieux, et le prude Turlupin, tantôt valet, tantôt intrigant et filou, jouait avec feu, et les bons mots ne lui manquaient pas. Leur théâtre, fait de quelques planches et couvert d'une toile de bateau, se déménageait aisément ; ils jouaient les dimanches, entre messe et vêpres, et eurent assez souvent maille à partir avec la police, qui finit par exiger le dépôt de leur *farces* en manuscrit ; mais ils ne cessèrent pas pour cela d'improviser à côté du texte.

Richelieu voulut voir la troupe grotesque, et ils vinrent jouer dans son alcôve ; ils se surpassèrent dans une scène où Gros-Guillaume, en femme, fondait en larmes, pour apaiser la colère de Turlupin son mari, qui, le sabre à la main, menaçait à chaque instant de lui couper la tête, sans vouloir l'écouter : scène d'une heure entière, dans laquelle cette femme, tantôt debout, tantôt à genoux, lui disait mille choses touchantes, et tentait tous les moyens de l'attendrir. Au contraire, le mari, redoublant ses menaces : « Vous êtes une masque, lui disait-il, je n'ai point de compte à vous rendre. Il faut que je vous tue. — Eh ! mon cher mari, reprenait-elle, je vous en conjure par cette soupe aux choux, que je vous fis manger hier, et que vous trouvâtes si bonne ! » A ces mots, le mari se rend, et, le sabre lui tombant des mains : « Ah ! la carogne ! s'écrie-t-il, elle m'a pris par mon faible, la graisse m'en fige encore sur le cœur. »

Dans une autre scène, Gautier Garguille vomissait mille imprécations contre les servantes, ajoutant qu'il était obligé d'en changer tous les huit jours ; et, après avoir détaillé tous leurs défauts, il finissait par celui de la malpropreté, en répétant vingt fois qu'il avait trouvé les siennes se peignant sur la marmite, et qu'il n'était plus surpris de trouver des cheveux dans sa soupe. « Oh bien ! dit Turlupin, celle que je vous ai promise est le phénix des servantes ; vous ne trouverez plus de cheveux, elle se coiffe toujours à la cave. » Son Eminence se divertit énormément ; nous serions aujourd'hui un peu plus difficiles ; mais cette grosse gaieté avait du bon.

Un contemporain de ces trois bateleurs, Louis Guyon, définit ainsi leur genre dans ses *Diverses leçons* (1623) : « Les *farces* ne diffèrent en rien des comédies, sinon qu'on y introduit des interlocuteurs qui représentent gens de peu, et qui, par leurs gestes, apprennent à rire au peuple, et, entre autres, on y a introduit un ou deux qui contrefont les fols, qu'on appelle *zanis* et *pantalons*, et ayant de faux visages fort contrefaits et ridicules. En France, on les appelle *badins* revestus des mêmes habits. Quant aux *farces*, d'autant que volontiers elles sont pleines de toutes impudicitez, vilenies et gourmandises et gestes peu honnêtes, enseignant au peuple comment on peut tromper la femme d'autruy, et les serviteurs et servantes leurs maîtres et autres semblables choses, sont réprouvées de gens sages et ne sont trouvées bonnes. » En dépit du jugement de Louis Guyon, les *farces* occupèrent le théâtre jusqu'au règne de Louis XIV, et les plus célèbres d'entre elles se transformèrent en comédies. La plupart ne furent jamais imprimées. Quant aux manuscrits qui existaient, les dévots et les ecclésiastiques leur firent une guerre acharnée ; ce fut œuvre pie que de les anéantir. Ainsi disparurent une multitude de *farces* et *dialogues joyeux*, qu'il serait bien intéressant de consulter comme spécimens du genre. Sans affirmer, avec de graves auteurs, que les *farces* ont contribué au relâchement des mœurs, du moins peut-on dire que les acteurs, pas plus que les auteurs, ne reculaient devant rien ; les mots les plus scabreux étaient réputés les meilleurs : c'était du gaulois tout pur, et la pantomime venait encore y ajouter. Voici le titre de quelques-unes de ces pièces, choisies parmi les moins licencieuses : *Farce très-nouvelle, très-bonne et fort joyeuse des femmes qui demandent des arrérages à leurs maris, à quatre personnages : c'est assavoir le mary, la dame, la chambrière et le voysin. Farce nouvelle et fort joyeuse des femmes qui font escurer leurs chauldrons et défendent qu'on mette la pièce auprès du trou, à trois personnages : c'est assavoir la première femme, la seconde et le maigen. Farce très-bonne et fort joyeuse de Jeniot, qui fist un roy de son chat par fauste d'autre compagnon, en criant le Roy boit et monta sur sa maîtresse pour la mener à la messe, à trois personnages*. Le fonds La Vallière, à la Bibliothèque nationale, n° 63, contient plusieurs *farces* manuscrites. Une des meilleures est intitulée : *Le Retraict*. On y voit l'amant d'une femme mariée, pour éviter le jaloux qui rentre, se cacher dans le retrait, ce que nous nommons la *garde-robe*, et s'y enfoncer si bien que la tête seule dépasse la lunette, quand le mari est pris d'une colique violente. *Hélas* ! s'écrie l'homme à bonnes fortunes,

> Hélas ! faut-il qu'un amoureux
> Mette la teste en sy ord lieu !
> Et qu'esse-cy, hélas, vrai Dieu ?
> Las ! je ne puys avoir ma teste !
> Voici pour moi dure tempete...
> Voicy un cas fort pitoyable !...
> Brom ! ha ! ha !

Le mari est tellement effrayé de ce qu'il entend, que sa femme et son valet lui font aisément accroire que c'est un démon, le démon de la jalousie, qui s'est emparé de la maison. Pour le conjurer, il promet de n'avoir plus de soupçons, et tandis qu'il se met aux genoux de sa femme, l'amant s'esquive. Le public apprenait ces *farces* par cœur, si bien qu'il n'était pas rare, surtout en province, de voir un spectateur remplacer à l'improviste un acteur absent. Les *farces* se jouaient sans femmes : les rôles de femmes étaient remplis par les hommes, ainsi qu'en témoigne Tallemant des Réaux :

> Gaultier, Guillaume et Turlupin,
> Ignorans en grec et latin,
> Brillèrent tous trois sur la scène,
> Sans recourir au sexe féminin,
> Qu'ils disoient un peu trop malin.
> Faisant oublier toute peine,
> Leur jeu de théâtre badin
> Dissipait le plus fort chagrin.
> Mais la mort en une semaine,
> Pour venger son sexe mutin,
> Fit à tous trois trouver leur fin.

Il y avait des *farces* plus grossières encore qui se débitaient en plein vent à la place Dauphine et au Pont-Neuf, et qui servaient de passe-port aux drogues des charlatans et aux secrets des empiriques. Là, l'incongruité du langage le disputait à la hardiesse des détails. Il y avait bien un semblant de police pour réprimer ces abus ; mais le commissaire enquêteur était le premier à rire « de ces *farces* joviales, » et ils se gardait bien d'interrompre les plaisirs du petit peuple. Les *farces* furent enfin interdites par arrêt du parlement ; mais ce qui les fit tomber sérieusement, ce fut l'avénement de la vraie comédie. Théâtre et public, la comédie prit tout aux successeurs de Turlupin et de Gautier Garguille.

On retrouve la *farce* à l'origine de tous les théâtres étrangers, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Italie. Dans ce dernier pays, elle prit vite un caractère spécial, avec les types grotesques ou sérieux de Pulcinella, d'Arlequin, de Colombine, et sortit du naïf et du grossier pour devenir un genre admiré même des plus délicats. En Espagne, les pièces qui portent le nom de *farces* (*farsas*) n'ont de commun que le nom avec le genre qui nous occupe ; elles se rapprochent beaucoup plus des mystères. Juan de la Encina a appelé une de ses pièces *Farce*, et ce n'est à proprement parler qu'une églogue ; on a aussi une *farce* de Lopez Rangel, où se trouvent trois cantiques. Des treize ou quatorze compositions dramatiques de Timoneda, quatre sont intitulées *farsas*, quatre autres *pasos* (représentations) ; malgré la différence du titre ; elles appartiennent au même genre. Leur premier caractère est d'être religieuses. La meilleure des *farsas* de Timoneda est la *farsa Rosalinda*. Deux marchands, Leandro et Antonio, dégoûtés des vanités du monde, forment la résolution d'entrer dans un cloître, sans même en dire un mot à leur famille. Rosalinda, la fille de l'un d'eux, ne sait ce qu'est devenu son père et se lamente d'autant plus qu'elle est en butte aux poursuites d'un Portugais qu'elle redoute. Cependant la prise d'habit des deux marchands s'effectue ; pendant la cérémonie, le Diable, le Monde et la Chair, personnifiés par des masques grotesques, essayent de détourner de leur dessein les deux convertis, en leur rappelant les joies et les voluptés de la terre. Mais l'un d'eux fait le signe de la croix et la vision impure disparaît. En apprenant la résolution de son père, Rosalinde se décide aussi à prendre le voile. Tel était à peu près le canevas de ces *farces*, assez pauvres d'invention et toujours tournées vers les choses religieuses, malgré l'intervention de personnages grotesques et de bouffonneries exécrables. Cela se jouait en plein vent, de jour, sur les places publiques. La *Rosalinda* fut probablement jouée à Valence, vers 1540. Dans le théâtre espagnol, la *farsa* est l'*auto sacramentale* primitif ; aussi quelques-unes, dans les vieilles éditions ou dans les manuscrits, s'appellent-elles *Farsas del sacramento*, (*farces* du saint sacrement), deux mots qui,

dans notre langue, « jurent de se voir accouplés. »

— Mœurs et cout. Au commencement de ce siècle, le goût des *farces* fut un moment à la mode.

On cherche les rieurs, et moi je les évite,

a dit avec beaucoup de raison La Fontaine; mais enfin on peut ne pas être de son avis, et plusieurs individus ont conquis en ce genre une véritable illustration. De notre temps, on cite surtout le célèbre Romieu, dont Eugène Sue a immortalisé plus d'un exploit dans son roman des *Mystères de Paris*, entre autres la fameuse *farce : Pipelet, je veux de tes cheveux!* Cet intrépide mystificateur, pour lequel la *farce* avait tant de charme, fut cependant pris un jour dans ses propres gluaux. La chose vaut la peine d'être narrée. Un soir, costumé en paysan du Danube, il entre chez Leroy, le célèbre horloger du Palais-Royal. « Monsieur, dit-il avec l'accent le plus baroque, qu'est-ce que c'est que ces petites machines rondes qui sont pendues devant vos vitres? — Ce sont des montres, monsieur, reprend l'horloger en en décrochant une et en la mettant dans la main du faux étranger. — Oh! fait celui-ci en la retournant curieusement dans tous les sens; puis il ajoute niaisement : Et à quoi ça sert-il? — A marquer l'heure, répond encore l'horloger avec le plus grand flegme. » Puis il s'établit un colloque qui dura plus d'une heure, à la grande joie de plusieurs amis de Romieu qui étaient venus le rejoindre et qui se pâmaient d'aise en voyant la façon dont on faisait poser le pauvre horloger pour les divertir. Enfin on en arrive, d'explications en explications, à démontrer comment il faut monter cette bienheureuse montre : « Toutes les vingt-quatre heures, c'est-à-dire tous les matins, vous la monterez ainsi, fait l'horloger, en montrant comment il faut s'y prendre. — Oh! dit l'étranger, tous les matins et tous les soirs! — Non, monsieur, tous les matins seulement, réplique vivement l'horloger. — Pourquoi donc pas le soir? fit l'autre avec surprise. — Parce que tous les soirs vous êtes ivre, monsieur Romieu, et que vous la casseriez, répond l'horloger en souriant. » On devine sans peine de quel côté furent les rieurs. Romieu l'invincible, battu par un boutiquier qui l'avait fait poser à son tour, il y avait de quoi se pendre de désespoir! Aussi était-il furieux quand on lui rappelait cette aventure; car l'horloger avait touché juste en lui disant qu'il était ivre tous les soirs. On sait que son domestique, garçon fort bien dressé, lui demandait en lui ouvrant la porte : « Eclairerai-je monsieur? aiderai-je monsieur? ou porterai-je monsieur? »

Nestor Roqueplan était le rival et le compagnon de Romieu, seulement avec plus de finesse et d'esprit. Voici une *farce* qu'il fit un jour à un riche capitaliste et à sa femme, qui l'avaient invité à dîner et qui n'étaient pas fâchés de montrer de temps à autre à leur table un convive aussi spirituel et dont la réputation n'était plus à faire. Après le repas, qui avait été très-confortable et fort gai, le maître et la maîtresse de la maison dirent à leur aimable convive : « Nous comptons bien que vous nous ferez souvent l'amitié de nous demander à dîner, et nous vous prévenons que votre couvert sera mis tous les jours. — Tous les jours, c'est une façon de parler, reprit Roqueplan avec un fin sourire. — Du tout! du tout! nous ne sommes pas de ces gens à politesse creuse. Vous savez combien nous aimons les gens d'esprit, et vous particulièrement. Notre maison est donc la vôtre. Venez dîner toutes les fois que cela vous plaira, et nous serions parfaitement heureux que ce fût tous les jours. — Vraiment! exclama le rédacteur du *Figaro*. — Ce serait pour nous une véritable joie. — Eh bien! puisque vous y tenez tant, je ferai de mon mieux pour vous satisfaire, je vous le promets. » Le lendemain à six heures, Roqueplan se présente : « Vous voyez, dit-il, que j'ai pris votre invitation au sérieux, je viens dîner. — Ah! c'est très-aimable à vous, c'est charmant, crient les maîtres de la maison. » Le repas est encore très-gai, et l'écrivain, en prenant congé de ses hôtes, reçoit encore d'eux force compliments. Le surlendemain, au moment où l'on va se mettre à table, Roqueplan reparaît encore : « Me voici exact et fidèle à ma promesse; mais c'est singulier, fait-il en fixant sur ses hôtes un regard pénétrant et railleur, vous avez l'air étonnés; est ce que vous ne m'attendiez pas? — Mais si, vous nous faites beaucoup de plaisir, répondent les époux avec un sourire forcé. » On se met à table; Roqueplan donne un libre cours à sa verve plaisante, se montre très-aimable, et ne paraît pas s'apercevoir qu'il fait seul tous les frais de la conversation. Le quatrième jour, à six heures précises, il tombe de nouveau chez ses hôtes; cette fois la froideur et la contrainte se dissimulent mal et il en fait tout haut la remarque. « C'est que, lui répond d'un air pincé la maîtresse de la maison, nous craignons que vous ne fassiez mauvaise chère, nous avons un si mauvais dîner...— Pourquoi donc ferais-je maigre chère? vous saviez pourtant bien que vous aviez un convive; mais je ne suis pas difficile, et c'est surtout votre société que je recherche. » Il se met à table avec une aisance parfaite, mange avec un grand appétit, et à chaque plat dit d'un air complimenteur à la maîtresse de la maison : « Mais que disiez-vous donc? Ce dîner est aussi bon que les autres. Excellent ordinaire, ma foi! et dont je m'accommode parfaitement. » Le jour suivant, c'était le cinquième, notre héros arrive comme d'habitude à l'heure du potage; le portier l'arrête et lui dit que monsieur est allé dîner en ville. « Ah! très-bien! fait Roqueplan, mais j'ai oublié mon paletot que je vais demander au domestique. » Il sonne, on lui ouvre sans défiance, et les hôtes demeurent stupéfaits de cette apparition. « Votre portier est un imbécile, leur dit-il gaiement. Je savais bien que c'était une erreur de sa part. Mais qu'avez-vous donc? Quelle figure allongée! Vous serait-il arrivé un accident, un malheur? Dites-le-moi vite pour que j'y compatisse et que je vous offre mes consolations. » Puis, pendant tout le repas, avec son aplomb merveilleux et sa piquante faconde, il continue et redouble ses instances pour que ce malheur supposé soit versé dans son cœur. Il se plaint de la réserve qu'on garde avec lui, et, feignant de vouloir deviner ce qu'on lui cache, il se livre à toutes sortes de conjectures : « Avez-vous perdu à la Bourse? Avez-vous échoué dans une spéculation? manqué un héritage? entendu de la mauvaise musique? reçu la visite de quelque fâcheux importun? Etes-vous frappé dans vos affections? dans votre fortune? dans votre ambition? » Puis, éclatant de rire au dessert : « Je sais ce que vous avez et ce qui vous chagrine : c'est votre invitation si cordialement faite et si littéralement acceptée. Je voulais en avoir le cœur net et risquer l'épreuve, me doutant bien que vous ne la supporteriez pas longtemps. Aujourd'hui vous vouliez me fermer la porte, et si je revenais demain, vous me feriez jeter par la fenêtre. On ne m'y prendra plus; j'ai bien l'honneur de vous saluer. » Puis il sortit, laissant ses hôtes débarrassés et confus, jurant, mais un peut tard...

Les princes et les grands, ressemblant en cela aux enfants, lesquels profitent parfois de leur âge et de leur force pour jouer de vilains tours et faire de mauvaises *farces* à des compagnons plus jeunes qu'eux, se servent de l'impunité que leur assure leur rang pour se permettre des plaisanteries plus ou moins tolérables. C'est une *farce* de ce genre que fit un jour Domitien aux membres du sénat. Les ayant invités à un grand repas, il les reçut dans une salle toute tendue de noir; les sièges, les ornements, la forme des plats, tout rappelait les principaux objets usités aux funérailles. Le dîner fut silencieux; les pères conscrits étaient persuadés que leur dernière heure était arrivée, et ils n'en doutèrent plus lorsqu'ils virent après le repas des esclaves habillés de noir les reconduire chez eux en portant des torches funèbres. Mais là, au lieu d'un arrêt de mort, on leur remit tous les objets en or qui leur avaient servi pendant le dîner, et dont l'empereur leur faisait don.

Les *farces* de l'empereur Gallien étaient moins lugubres. Un marchand ayant vendu des pierreries fausses à l'impératrice, il fut condamné aux bêtes; mais au lieu d'un lion, on lâcha contre lui un simple coq : « Il a trompé, on le trompe! » dit l'empereur, satisfait de cette innocente vengeance.

Le cardinal de Richelieu aimait à jouir de la terreur que son nom inspirait. Il lui arrivait parfois de faire mander quelque paisible bourgeois dans sa maison de Rueil, sur le compte de laquelle couraient les histoires les plus sinistres; après l'avoir effrayé pendant un certain temps, lui avoir laissé croire que sa dernière heure était venue, il le renvoyait avec un présent. Un jour il avait prié Lopez, célèbre marchand de diamants, de lui apporter son plus riche étalage de bijoux; il le fit attaquer sur la route par des voleurs supposés qui ne lui firent d'autre mal que la peur.

Sauf de très-rares exceptions, les grands ne se gênaient nullement avec les gens de leur entourage. On sait que le prince de Condé, étant à table, versa sa tabatière dans le verre de Santeuil, et que le poëte en mourut. Ce sont là jeux de prince. Pour habiter la cour, il fallait avoir une humeur accommodante et un caractère souple; bien peu de courtisans avaient le courage du prince d'Hénin, qui répondait au comte d'Artois : « Monseigneur, veuillez vous souvenir que si j'ai l'honneur de vous servir, vous avez celui d'être servi par moi. »

Disons en finissant que les souverains, plus que les autres hommes, ont besoin de se renfermer dans une grande réserve; ils doivent se souvenir de ce proverbe persan, qui n'est que trop vrai : *Si un roi cueille une pomme dans le jardin de son sujet, les courtisans arrachent l'arbre.*

— Art culin. Les grands prêtres du fourneau, et, à leur suite, les adeptes de Berchoux et de Brillat-Savarin, reconnaissent plusieurs sortes de *farces*, qui sont : 1o les *farces* de godiveau; 2o les *farces* à quenelles; 3o les *farces* pour volaille et gibier, ou *farces* fines; 4o les *farces* à papillotes; 5o les *farces* pour bouillons; 6o les *farces* de légumes ou d'herbes.

— 1o *Farce de godiveau.* V. GODIVEAU.

— 2o *Farce à quenelles.* La confection des *farces* à quenelles forme une des principales études des pâtissiers, qui savent en varier les formes et le goût.

— *Farce à quenelles de volaille.* On commence par faire une panade avec un peu de pain et quelques cuillerées de bouillon dans une casserole; pendant l'ébullition, on remue continuellement avec une cuiller de bois jusqu'à ce que le pain forme une pâte un peu molle et très-liante; on peut lier encore cette pâte avec deux jaunes d'œufs. On aurait pu ajouter à la panade quelques champignons hachés fin.

Cette panade terminée, on lève les filets de deux poulets gras, on les pare et on les hache très menu, ou mieux, on les pile au mortier; chez les charcutiers et les pâtissiers, on les passe à un tamis spécial qui porte le nom de *tamis à quenelles*. On traite de la même façon une belle tetine de veau. On pile ensemble panade, volaille et tetine de veau dans la proportion de 1 de panade, 2 de tetine de veau, 3 de filets de volaille; on ajoute sel, muscade râpée et trois ou quatre jaunes d'œufs, suivant que l'on désire donner plus ou moins de consistance à la *farce*. Celle-ci, au moment d'être employée, se place par portions dans une cuiller plus ou moins grande qui lui sert de moule et que l'on plonge dans de l'eau très-chaude, mais non bouillante, opération assez délicate pendant laquelle on risque de déformer les boulettes et de leur faire perdre la forme d'œuf qu'elles doivent conserver. Lorsqu'on les a retirées de la cuiller, on les met mijoter dans du bouillon, on les égoutte sur une serviette et on les emploie.

On peut obtenir, par les mêmes procédés des *farces* à quenelles de dindonneau, de poularde, de faisan, de perdreau, de lapereau et de toute espèce de gibier.

— *Farce à quenelles de poisson.* La panade est au *lait;* on l'obtient avec de la mie de pain bien imbibée de lait, pressée fortement, pilée et même tamisée. On emploie des filets de poisson pilés de la même façon, et on pile ensemble 200 grammes de panade, 350 grammes de filets de poisson, 200 grammes de bon beurre avec sel, muscade, trois jaunes d'œufs, fines herbes passées au beurre, béchamel maigre, et l'on agit comme ci-dessus. On emploie quelquefois de la tetine de veau au lieu de beurre.

Les *farces* à quenelles se placent dans la croûte d'un pâté chaud ou d'un vol-au-vent, ou bien en couronne dans un plat; on les masque d'un bon ragoût à la financière, ou d'un consommé de volaille, si on les sert dans un plat à part.

Faites dans de grandes cuillers à ragoût, les *farces* à quenelles servent pour la garniture des grosses pièces de relevé; en petites boulettes grosses comme des pistaches, elles servent pour les petits vol-au-vent, les petites croustades de nouilles et autres petites pâtisseries.

— *Farce maigre au beurre d'écrevisses.* 26 écrevisses cuites sont dépouillées de leurs coquilles et de leurs pattes, que l'on pulvérise parfaitement. Lorsque les coquilles et les pattes sont réduites en une poudre aussi fine que possible et presque impalpable, on broie de nouveau avec 120 grammes de beurre. On délaye ce mélange dans une casserole avec quelques cuillerées d'eau chaude, on en exprime la quintessence en pressant par la passoire au-dessus d'une casserole d'eau chaude; le beurre d'écrevisses restera à la surface, les parties de chair qui auraient pu rester attachées aux coquilles se précipiteront au fond de l'eau. On enlève ensuite avec une cuiller le beurre d'écrevisses que l'on jette dans un vase plein d'eau fraîche, afin qu'il se fige; on le presse dans une serviette pour en exprimer l'eau et on s'en sert pour les *farces* maigres de poisson ou autres.

— *Farces truffées.* A toutes les *farces* dont nous avons parlé, on peut ajouter quelques *truffes bien noires, hachées menu; on les fait* souvent mijoter dans un verre de vin de Madère et un peu de velouté. Dans tous les cas, *on amalgame parfaitement* les *truffes* avec la *farce;* on emploierait de même des champignons.

— 3o *Farces fines.* Ces *farces* servent à remplir les volailles, les gibiers de toute espèce ou à les envelopper sur le plat. Les *farces* fines, grasses et maigres, servent ordinairement pour les gratins; on les emploie pour les cailles, les mauviettes, les grives, les bécassines et les perdreaux au gratin, en caisse, en croustade de pain ou de pâte; elles servent aussi pour les petits pâtés de hors-d'œuvre, les pâtés chauds et les tourtes d'entrée.

— *Farce fine de lapereau.* On pèse 360 grammes de chair de lapereau coupée en petits dés; on coupe de la même façon 360 grammes de lard gras, et on met le tout dans une casserole avec 60 grammes de bon beurre, sel, fines herbes, laurier, deux petits oignons et une petite carotte coupée par petites tranches. On laisse mijoter pendant une demi-heure sur un feu doux, puis on retire le laurier, les oignons et la carotte; le reste est parfaitement pilé. On pile 120 grammes de panade et on la joint à la *farce* avec trois jaunes d'œufs; on pile le tout ensemble; on relève la *farce* dans une petite terrine et on la couvre d'un papier beurré.

Par les mêmes procédés, on confectionnera des *farces* de toutes sortes de volailles, de gibier ou de foie gras.

— *Farce fine de laitance de poisson.* Quatre belles laitances de carpes, de maquereaux, de lottes ou de tout autre poisson, dégorgées et blanchies, mijoteront pendant 10 minutes dans du beurre fin avec sel, fines herbes, feuille de laurier, muscade râpée. Après refroidissement, on pile avec 150 ou 200 grammes de *panade au lait* le beurre des laitances, trois jaunes d'œufs et quatre cuillerées à bouche de béchamel maigre. On relève la *farce* et on l'emploie pour entrée de poisson gratinée et entrée de pâtisserie.

— *Farces fines de poissons salés.* On fait dessaler son poisson, anchois, sardines, harengs; on le nettoie, on enlève les arêtes, on pèse 10 onces des *filets* que l'on fait mijoter deux minutes seulement dans 4 onces de beurre fin avec fines herbes, muscade et très-peu de sel. Après refroidissement, on pile les filets sans l'assaisonnement, avec 6 onces de *panade au lait;* on joint le beurre aux fines herbes, on pile le tout, on ajoute 100 grammes de beurre d'écrevisses et trois jaunes d'œufs.

— *Farce fine aux truffes.* On prend 150 grammes de truffes bien noires, et on les hache; on les fait mijoter 10 minutes dans 120 grammes de beurre, avec sel et muscade; on égoutte sur une assiette. Pendant qu'elles refroidissent, on pile 100 grammes de panade au lait, puis on pile de nouveau le tout ensemble. On ajoute le beurre des truffes avec trois jaunes d'œufs et on pile encore.

On obtiendra, par le même procédé, des *farces* de champignons.

— 4o *Farce à papillotes.* Cette *farce* n'en est pas une à proprement parler, puisque le hachis dont elle se compose ne se dissimule pas et se sert avec des grillades en papillotes. Elle s'obtient en hachant fin une demi-livre de lard gras auquel on ajoute un quart de livre de beurre, quelques cuillerées de bonne huile, quelques échalotes et quelques champignons hachés, et on passe encore pendant deux ou trois minutes sur le feu, avec sel, poivre, épices. Ce hachis peut se garder au frais pour être employé au besoin.

La *durcelle* est une *farce* du même genre.

— 5o *Farces pour bouillons.* Ce sont des *farces* de viandes et de légumes hachés dont on se sert pour mettre dans le pot-au-feu. Il nous suffira de donner la recette du *chou farci* pour mettre nos lecteurs à même de concevoir comment on obtient ces *farces*.

— *Chou farci.* Les ménagères de l'ouest de la France connaissent parfaitement la façon de farcir un chou et d'en faire une soupe délicieuse. Elles partagent en deux parties égales la viande destinée à leur pot-au-feu; elles hachent très-menu l'une des deux parties; l'autre portion fera du bouilli ordinaire. A leur hachis, elles ajoutent la moitié des carottes et des autres légumes qu'elles veulent mettre dans la marmite; elles salent, poivrent, épicent et réduisent en une sorte de bouillie aussi fine que possible, avec de la panade et deux ou trois jaunes d'œufs; elles enveloppent leur *farce* avec cinq ou six couches de feuilles de chou bien ficelées, de manière que ces feuilles ne puissent pas se déranger à la cuisson. La couche supérieure des feuilles de chou, celle qui enveloppe les autres, doit être faite de telle sorte qu'elle représente un chou bien pommé; les côtes des feuilles se dirigent toutes vers le même point où l'on place un trognon, ou même les feuilles qui enveloppent le tout sont encore attachées à une petite partie du trognon, ce qui complète l'illusion. Cette *farce* se met dans le pot-au-feu quelque temps après qu'on y a placé l'autre portion de viande, et on la sert au milieu des légumes.

Le bouillon en est excellent; quant à la *farce*, elle est de beaucoup supérieure au bouilli; il y a donc un très-grand avantage à faire la soupe de cette façon.

— 6o *Farces de légumes ou d'herbes.* On les obtient par les procédés ci-dessus; les légumes ou les herbes, hachés très-menu ou pilés, sont trempés dans le beurre fin ou dans l'huile d'Aix; ce sont plutôt des purées que des *farces*. Ainsi la *farce* d'oseille porte aussi le nom de *purée d'oseille*, nom qui lui convient mieux que le premier.

On aimait autrefois les *farces* à l'égal des pâtés; on en emportait en voyage, à la chasse, en campagne; mais c'était surtout au dîner qu'elles étaient présentées. On les distinguait en *farces fraîches, de reliefs et froides*. Grâce à elles, on utilisait les restes, qui reparaissaient sous une nouvelle forme et avec un nouveau goût.

— Allus. hist. **Baissez le rideau, la farce est jouée.** Mot sceptique que les historiens prêtent à Rabelais au moment où il allait rendre le dernier soupir. Ce qui domine, en effet, dans toute la vie et les écrits de Rabelais, c'est un scepticisme railleur qui s'attaque à toutes les croyances, à toutes les institutions, à tous les sentiments, et qui éclate surtout dans les derniers moments de sa vie.

Parmi les nombreuses versions qui ont été données de sa mort, on trouve celle-ci. Le cardinal de Châtillon, son ami, ayant envoyé un page s'informer de sa santé, il répondit : « Dis à Monseigneur en quelle galante humeur tu me vois. Je vais querir un grand *peut-être*. Il est au nid de la pie : dis-lui qu'il s'y tienne; et pour toi, tu ne seras jamais

qu'un fou. » Puis il rendit l'âme dans un grand éclat de rire accompagné de ces paroles : *Baissez le rideau, la farce est jouée.*

La même idée s'exprime également en latin : *Plaudite, acta est fabula*, et le plus souvent simplement : *Acta est fabula.* C'est à ce titre qu'elle figure au mot ACTA dans notre tome Ier ; mais, comme nous avons un certain nombre de phrases où la forme française : *La farce est jouée*, est la seule employée, nous avons cru qu'il serait bon de répéter cette locution au mot FARCE.

En voici quelques applications :

« Promenant ensuite tout autour de lui un regard à demi fermé qu'il arrêta sur Georges, et se drapant, pour mourir, dans la fatuité des gladiateurs de Rome : « Quant à vous, » monsieur de Sordeuil, dit-il, je ne peux pas » vous charger de mes commissions pour Blan» che ; c'est à moi, au contraire, de prendre » les vôtres, puisqu'il paraît que la *farce est » jouée*, comme disait je ne sais quel empe» reur. »

CHARLES DE BERNARD.

« C'est en vain qu'avec elle on boit jusqu'au matin
La folie oublieuse avec le chambertin ;
On veut qu'un peu d'amour couronne l'aventure ;
On saisit corps à corps la belle créature :
Hélas ! le vin se change en eau dans ce festin,
Et, quand tombe sur elle un rayon du matin,
Que voit-on devant soi ? la Mort, vieille enrouée,
Qui *baisse le rideau quand la farce est jouée.* »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« Je n'ai de raison d'être intellectuellement et moralement que par la doctrine du progrès, et pour l'apostolat de cette doctrine... Si elle est fausse, j'ai fait métier d'erreur ; j'ai menti, je mens, ou plutôt l'étude, la réflexion, la voix de toute certitude ont menti en moi ; je n'ai plus rien à faire sur cette terre qu'à prendre congé de l'homme, qu'à fuir l'éternelle Circé de la pensée, et à dire, comme je ne sais quel sceptique en voyant tomber un héros : *Allons souper, la farce est finie.* »

EUGÈNE PELLETAN.

— *Nota.* On connaît aussi le mot d'Auguste aux courtisans qui entouraient son lit de mort : « N'ai-je pas bien joué mon rôle ? — Oui, répondirent-ils. — Eh bien donc, mes amis, applaudissez ! » *Plaudite*, expression qu'employaient les comédiens romains pour solliciter des applaudissements au moment de quitter la scène.

FARCEL s. m. (far-sèl). Métrol. Unité de poids en usage dans l'Arabie, principalement pour le commerce du café, et valant : à Batelfaki, 9kil,25 ; à Djedda, 8kil,304 ; à Moka, 13kil,288.

FARCEUR, EUSE s. (far-seur, eu-ze — rad. *farce*). Homme qui fait rire par ses propos, par ses bouffonneries : *C'est un* FARCEUR *bien amusant. Le* FARCEUR *peut amuser un moment ; mais le plus souvent c'est de lui que l'on rit, et non de ce qu'il dit.* (Boitard.)

— Par ext. Personne qui se moque, qui raille, qui ne parle ou n'agit pas sérieusement : *Ah !* FARCEUR, *tu voulais m'attraper ! Ne le crois pas, c'est un* FARCEUR. ‖ Personne qui se cache, qui a quelque intention secrète, qui agit à la dérobée ; personne qui a une conduite légère ou suspecte : *Ah ! je t'y prends,* FARCEUR, *à lui faire les yeux doux. Il s'est ruiné pour une* FARCEUSE *qui le trompait.*

— Adject. Qui dit ou fait des farces : *Il est très-*FARCEUR *quand il s'y met. Pour Dieu, messieurs les poétereaux, tâchez d'être un peu plus* FARCEURS. (Desnoyers.)

FARCHONT, petite ville de la haute Egypte, à 40 kilom. S.-E. de Girgeh, sur la rive occidentale du Nil, au point où se détache la dérivation naturelle du Nil appelée Bahr Youcef, qui rejoint le Nil à Siout. Cette ville, bien que déchue depuis quinze ans, est encore une localité assez importante de la haute Egypte.

FARCI, IE (far-si) part. passé du v. Farcir. Garni de farce : *Une dinde* FARCIE. *Des pieds de cochon* FARCIS *aux truffes. Une épaule de mouton* FARCIE. *Un artichaut* FARCI.

J'aime à voir, au milieu de ce friand cortége,
La poularde au gros sel, la tourte au godiveau,
Une tête *farcie*, un gigot cuit à l'eau.

BERCHOUX.

— Par ext. Complétement rempli : *Le style révolutionnaire de Camille Desmoulins est tout épicé et comme* FARCI *de citations empruntées à Tacite, à Cicéron, etc.* (Ste-Beuve.)

— Littér. Se disait autrefois de certaines pièces de poésie où l'on affectait d'entremêler des mots de divers idiomes.

— **Encycl.** Littér. Les pièces *farcies* étaient assez communes au moyen âge ; les plus fréquentes, dans notre littérature, sont en français mêlé de mauvais latin. Dante en a fait quelques-unes, où il a mêlé le latin à l'italien et au provençal. Chez nous, on chantait même dans les églises des hymnes *farcies*, des épîtres *farcies*. Quelquefois le sous-diacre entonnait un verset en latin et les assistants le reprenaient en français. On possède des *Kyrie* et des *Credo* de ce style burlesque. Mais c'était le plus souvent dans les grotesques fêtes du pape des Fous, de l'Ane, des Cornards, qu'on se servait de cette poésie *farcie*. On reconnaît aisément là cet esprit goguenard de nos pères, qui aimaient à travestir en chansons à boire jusqu'aux cantiques sacrés. Voici celle que l'on chantait à Évreux à la fête des Cornards :

De asino bono nostro,
Meliore et optimo,
Debemus *faire feste.*
En revenant de Gravinaria,
Un gros chardon reperit in via ;
Il lui coupa la teste.

Vir monachus in mense julio
Egressus est e monasterio :
C'est dom de La Bucaille.
Egressus est sine licentia,
Pour aller voir dona Venissia
Et faire la ripaille.

D'autres petits poëmes du même genre offrent la parodie des *Vies* des saints. V. MACARONIQUE (poésie).

Les hymnes ou chansons *farcies* ont aussi été désignées sous le nom de *fatrasies*, allusion au fatras dont elles sont pleines.

FARCIN s. m. (far-sain — lat. *farciminium ;* de *farcire*, farcir). Art vétér. Maladie des solipèdes, caractérisée par l'inflammation suivie du ramollissement des ganglions et des vaisseaux lymphatiques : *Cheval attaqué du* FARCIN. *Animal mort du* FARCIN. *Le* FARCIN *est contagieux pour l'homme.* ‖ *Farcin de rivière*, Variété de farcin qui attaque les chevaux de halage.

— Pathol. humaine. Affection virulente et contagieuse, transmise à l'homme par le cheval, soit par infection, soit par inoculation.

— **Encycl.** Art vétér. Le nom de *farcin* est appliqué, dans la pratique, à deux états morbides particuliers aux animaux de l'espèce chevaline, lesquels états ont entre eux d'assez grandes ressemblances, quand on les considère exclusivement sous le rapport de la forme des lésions extérieures par lesquelles ils se caractérisent, mais diffèrent l'un de l'autre par le mode de leur apparition, l'intensité de leurs symptômes, la rapidité de leur marche, et enfin leur plus ou moins de gravité. Ces deux états ont reçu le nom commun de *farcin*, et ne sont distingués l'un de l'autre que par les qualifications d'*aigu* et de *chronique*, en faisant toutefois cette réserve qu'on doit y attacher un sens plus étendu que celui qu'implique leur valeur grammaticale. En effet, ces états diffèrent l'un de l'autre sous le double rapport de leurs propriétés contagieuses et des conditions dans lesquelles se trouve l'organisme au moment où ils font leur apparition. Ce qu'il faut savoir, c'est que le *farcin* aigu n'est pas une maladie distincte de la *morve ;* ce n'en est, au contraire, qu'un des modes de manifestation, qui procède certainement du même état diathésique, ou, si l'on aime mieux, du même principe morbide. Il n'y a aucun doute sur ce point ; car l'inoculation démontre la parfaite identité, ou pour mieux dire l'*unicité* de ce qu'on a appelé la morve et le *farcin* aigus. « On peut, dit M. Bouley, faire développer d'emblée la morve aiguë sur un cheval bien portant, en lui inoculant le liquide puisé dans les tumeurs cutanées d'un animal qui ne présente *actuellement* que les symptômes du *farcin* aigu ; et, réciproquement, l'inoculation faite avec la matière du jetage d'un sujet affecté de la morve aiguë peut ne donner lieu d'abord qu'à des symptômes de *farcin ;* ou bien, si l'expérience réussit complétement, ces deux maladies apparaîtront en même temps, ou à très-court délai, à la suite de l'une ou de l'autre de ces inoculations, et, dans tous les cas, on rencontrera à l'autopsie les mêmes lésions viscérales, quel qu'ait été le premier mode d'expression de la maladie à laquelle la transmission du virus a donné naissance. » Puisque ces deux formes morbides procèdent d'un même principe, nous renvoyons à l'article MORVE *aiguë* l'étude du *farcin aigu*, pour ne nous occuper dans cet article que du *farcin chronique.*

Le *farcin* chronique se caractérise par des symptômes locaux et des symptômes généraux. Les symptômes locaux sont : 1° Des boutons constitués dans le principe par un noyau plein, de la grosseur d'une lentille, d'une noisette ou d'une olive, qui peuvent apparaître sur toutes les parties du corps, mais qui se montrent le plus souvent à la face interne des membres, à la tête, sur l'encolure, aux épaules, sous le ventre, aux flancs. Tantôt ils sont isolés et en très-petit nombre, et tantôt très-multipliés. 2° Des tumeurs allongées, cylindriques, rectilignes ou sinueuses, appelées *cordes de farcin*, dont le siége est toujours dans le tissu cellulaire sous-cutané et qui se dessinent sur la peau par des reliefs plus ou moins saillants. Ces cordes de *farcin* se montrent dans toutes les parties du corps où rampent les grosses veines superficielles, notamment aux parties latérales de la tête, sur les gouttières de la jugulaire, à la face interne des membres, à la région costale, sur le ventre, sur le fourreau, à la région inguinale. 3° Des éminences morbides, appelées *tumeurs farcineuses*, qui se distinguent des boutons par leur plus gros volume. Elles ont un volume qui peut varier depuis celui d'un œuf jusqu'à celui du poing d'un homme. On les rencontre le plus souvent sur les faces latérales de l'encolure, au bord antérieur des épaules et surtout sur les parois costales. 4° Des *engorgements farcineux*, qui se distinguent des boutons, des cordes et des tumeurs par l'étendue de l'espace où se produit le phénomène qui les caractérise. L'engorgement n'est autre que le résultat d'une vaste infiltration œdémateuse, dont le siége le plus ordinaire est la région des membres.

Les boutons, les cordons, les tumeurs et les engorgements farcineux ont ce caractère commun d'aboutir à l'ulcération, après avoir passé par les phases successives de la dureté et du ramollissement ; en sorte que, lorsque le *farcin* est arrivé à sa période ultime, il se traduit par ce symptôme univoque : l'existence sur la peau d'ulcérations ou de chancres, proportionnés en nombre et en étendue au nombre et à l'étendue des tumeurs de différentes formes qui ont été la première manifestation de cette maladie. Si l'on ouvre ces tumeurs lorsqu'elles sont ramollies, il s'en écoule un liquide filant comme du blanc d'œuf, comparable par son aspect, tantôt à de l'huile demi-figée, et tantôt à de la lie de vin ; mais ce n'est jamais du pus bien formé et crémeux, de la nature de celui qu'on appelle louable.

— *Symptômes généraux.* Lorsque les animaux sont, comme on le dit vulgairement, sous le coup du *farcin* chronique, leur appétit diminue ; ils maigrissent sensiblement, leur robe a perdu son lustre, leurs forces s'affaissent ; tout, en un mot, dénonce leur impuissance actuelle à suffire au travail qu'auparavant ils accomplissaient sans épuisement. Une particularité très-remarquable de la diathèse farcineuse, et qui dénote une très-grande analogie de nature entre elle et les maladies dites éruptives, c'est que presque toujours l'apparition des symptômes locaux est suivie d'un amendement notable dans l'état général. Les animaux récupèrent un peu de leur énergie ; leur appétit se réveille ; en un mot, ils se trouvent dans un état de mieux-être. Cette amélioration consécutive à une première éruption farcineuse peut persister sans interruption, quand les animaux sont jeunes et vigoureux et qu'on a soin de réunir autour d'eux les conditions les meilleures pour que leur santé se rétablisse ; alors le *farcin*, une fois localisé, semble n'être plus, en effet, qu'une maladie locale à laquelle l'organisme paraît aussi indifférent qu'à un simple fait traumatique de même étendue. Mais, le plus souvent, les choses ne se passent pas aussi bien ; une fois les premières manifestations du *farcin* apparues, d'autres les suivent et la maladie parcourt toutes ses phases sans que rien puisse l'entraver. L'ulcération s'empare des différentes tumeurs, la peau et le tissu cellulaire sont rongés de plaies, une suppuration abondante s'établit, les animaux tombent dans le marasme et succombent.

Quant aux causes du *farcin*, elles sont encore peu connues. Cependant, lorsqu'on étudie l'histoire de cette maladie, telle que l'ont décrite les auteurs à différentes époques, on voit que, de toutes les influences pathologiques générales, il n'en est peut-être pas une seule à laquelle une part principale n'ait été attribuée dans le développement de cette affection. Ainsi, les refroidissements, les habitations malsaines, les aliments de mauvaise qualité ou dont la quantité n'est pas proportionnée aux exigences de la réparation ; le travail excessif ; le défaut d'aptitude des animaux aux services qu'on réclame d'eux ; l'influence des lieux, des climats, des saisons ; l'hérédité, la contagion, etc., etc., toutes ces circonstances ont été successivement invoquées, comme jouant un grand rôle, à titre de causes prédisposantes ou déterminantes du *farcin*. Mais la plus active et la plus puissante de toutes ces causes, celle que l'on peut considérer comme principale et auprès de laquelle toutes les autres ne sont que contingentes, c'est le travail, quand les dépenses qu'entraînent les répétitions des efforts musculaires ne sont pas contre-balancées et au delà par la richesse et l'abondance de l'alimentation.

Le *farcin* chronique est-il une maladie contagieuse ? Sur ce point, il existe entre les vétérinaires un très-grand désaccord. Les uns admettent la contagion du *farcin* dans la plus large mesure ; les autres la contestent de la manière la plus absolue, et les uns et les autres prétendent étayer leur opinion sur des faits d'observation et sur le résultat de l'expérimentation directe. La raison de ces dissidences provient de ce que le *farcin* chronique n'est pas une maladie identique à elle-même à toutes ses périodes, et que, susceptible de varier de caractères et de propriétés, il peut se présenter sous des jours différents, suivant les phases de son évolution où on le considère. Ainsi, quand le *farcin* débute, les liquides qui infiltrent les tissus ou qui sont contenus dans leurs cavités normales ou accidentelles ont des caractères tout à fait différents de ceux qu'ils présentent quand le *farcin* existe depuis longtemps déjà. Au début de la maladie, ces liquides ont peut-être des propriétés virulentes qu'ils perdent plus tard. Quand les tumeurs farcineuses se trouvent ulcérées depuis longtemps, le pus qu'elles sécrètent peut, dans le plus grand nombre des cas, être inoculé impunément, sans que l'organisme se trouve consécutivement infecté. Il ne faut donc pas se faire un monstre de la contagiosité du *farcin* chronique ni s'en exagérer la portée et l'étendue, de même qu'il ne faut pas tomber dans un excès opposé, en la niant d'une manière absolue. Comme cette maladie est insidieuse, parce qu'elle est protéique, et qu'elle est susceptible, dans ses variations de formes, d'acquérir des propriétés nouvelles, auxquelles ne correspondent pas des modifications saisissables dans ses caractères extérieurs, le plus sage est de se mettre en garde contre elle, en la considérant comme contagieuse par toutes les voies et par tous les modes, et conséquemment il faut se garder de laisser les animaux sains en rapport de contact et de cohabitation avec ceux qui en sont atteints.

Pour prévenir le *farcin*, tout le secret est dans la mesure du travail, qui doit être proportionné aux forces, et des aliments, qui doivent être proportionnés à la quantité du travail exigé. Si la bonne alimentation est le plus efficace des agents prophylactiques, c'est encore elle qui offre la meilleure des ressources auxquelles on peut recourir, quand, le *farcin* une fois déclaré, on veut tâcher, chose souvent bien difficile, d'en enrayer la marche et d'en délivrer l'organisme infecté. Donc, il faut donner aux chevaux farcineux des aliments substantiels, de bonne qualité et dans une large mesure, proportionnellement à l'appétit des sujets. C'est dans le coffre à avoine, on peut le dire, que se trouve le meilleur et le plus actif des médicaments qui conviennent aux chevaux farcineux. Cependant, il n'est pas sans avantages de recourir, pour combattre le *farcin*, à l'usage des médicaments dits reconstituants, tels que les préparations ferrugineuses, les préparations de quinquina, les toniques en général, les amers, le sel marin, etc. Mais, parmi les substances pharmaceutiques, on n'en connaît aucune qui jouisse de propriétés antifarcineuses, qui puisse être considérée comme spécifique et qui soit au *farcin* ce que sont à la syphilis de l'homme les préparations mercurielles et l'iodure de potassium. Toutes les tentatives qui ont tendu à la découverte de cette médication précieuse n'ont point été, jusqu'à présent, couronnées de succès ; mais si nous ne connaissons pas de médicaments curatifs du *farcin*, il n'en est pas de même du traitement topique des différentes tumeurs caractéristiques de cette affection. L'élimination des produits morbides que renferment les tumeurs farcineuses est la condition essentielle de la guérison de la lésion locale que ces tumeurs constituent. Cela étant, il en ressort l'indication de favoriser cette élimination par l'application sur les tumeurs farcineuses d'agents topiques qui aient la propriété de les faire aboutir plus vite, ou par la ponction hâtive des parois de ces tumeurs et la destruction, à l'aide du cautère actuel ou des caustiques potentiels, du noyau induré qui en constitue la base, ou enfin par l'extirpation en bloc de ce noyau et de la poche purulente qui, le plus souvent, est creusée dans sa profondeur. « Mais, dit M. Bouley, quel que soit le traitement général et local auquel on ait recours pour combattre le *farcin*, les chances de la non-réussite sont toujours plus nombreuses que celles du succès définitif. Même quand un cheval paraît être parfaitement guéri de cette maladie, son avenir reste encore et pour longtemps douteux, et l'on doit toujours craindre, soit des récidives de son mal, avec un caractère plus grave encore que lors de sa première apparition, soit l'éruption spontanée de la morve.

— *Jurisprudence.* Aux termes de la loi du 20 mai 1838, le *farcin* est une maladie rédhibitoire, avec neuf jours de garantie, quel que soit le type sous lequel il apparaisse, *aigu* ou *chronique ;* car la loi, en se servant de l'expression générique *farcin*, n'a pas voulu établir de distinction entre les formes que cette maladie peut revêtir. Le *farcin* est donc rédhibitoire, quels que soient les caractères qu'il affecte. La même loi du 20 mai considère le *farcin* comme une maladie contagieuse et dispense le vendeur de la garantie « s'il prouve que l'animal, depuis la livraison, a été mis en contact avec des animaux atteints de cette maladie (art. 7). » Aux termes de cet article, si l'acheteur veut conserver ses droits, il doit veiller, quand il met en fourrière le cheval qu'il soupçonne farcineux, à ce qu'il ne soit pas placé dans une écurie habitée actuellement par des chevaux morveux ou farcineux.

— *Police sanitaire.* Le *farcin* étant une maladie réputée contagieuse, tous les arrêts et ordonnances qui régissent la police sanitaire des animaux domestiques lui sont applicables.

— Pathol. Cette maladie n'a été reconnue chez l'homme qu'en l'année 1812, quoique, d'après Ricord et Beau, l'épidémie qui se manifesta au XVe siècle, pendant le siége de Naples, n'eût été qu'un mélange des anciens maux vénériens avec la morve des chevaux. Une seule cause engendre cette maladie : c'est la contagion, et celle-ci peut avoir lieu non-seulement du cheval à l'homme, mais encore d'homme à homme. Les individus qui en sont le plus fréquemment atteints sont ceux qui sont le plus souvent en contact avec les chevaux, comme les palefreniers, les charretiers, les cochers, les militaires attachés aux écuries-infirmeries, et, en général, tous ceux qu'on a la funeste habitude de faire coucher dans les écuries où se trouvent des chevaux

malades. Quoique la morve farcineuse puisse se communiquer par infection, la transmission par inoculation est beaucoup plus fréquente. Ainsi, il suffit d'une simple écorchure sur la main de l'homme qui panse les chevaux, pour que le virus s'introduise par là dans l'économie. Quelquefois la paille dont se servent les palefreniers pour brosser les chevaux peut produire quelque égratignure, pénétrer, par exemple, sous les ongles et déposer la matière virulente dont elle est imprégnée; car ce n'est pas seulement le jetage nasal qui peut produire la maladie, mais encore le pus qui suinte des boutons et des ulcères farcineux. Il n'est pourtant pas nécessaire, pour que l'inoculation se produise, qu'il y ait une solution de continuité. On rapporte des cas où la morve s'est développée sur des individus qui avaient reçu au visage une grande quantité de liquide du jetage du cheval. On l'a vue apparaître sur des hommes qui avaient bu dans le même seau que les chevaux malades; ou bien encore, après une morsure de ces animaux. Des carnassiers ont eu la morve après s'être nourris de chevaux malades, d'où l'on peut conclure que la chair du cheval morveux peut engendrer cette maladie chez l'homme. Enfin, Duclos cite un cas où la morve farcineuse s'est développée sur une femme qui n'avait eu d'autre contact avec les chevaux que de s'occuper à détresser les crins que l'on tord dans les abattoirs.

On peut voir, par tous les cas d'infection déjà observés, que les individus en contact avec des chevaux malades ne sauraient jamais prendre trop de précautions contre cette maladie.

« La contagion une fois opérée, écrit Tardieu, il y a une période d'incubation, et celle-ci ne dépasse pas quatre ou cinq jours dans les cas d'inoculation, tandis qu'elle est quelquefois extrêmement longue dans le cas d'infection. Les prodromes varient suivant le mode de contagion. Lorsque la maladie est le résultat de l'inoculation, rarement la plaie se cicatrise avant l'apparition des symptômes locaux; ainsi, vingt-quatre heures, par exemple, après l'accident, on voit de la rougeur, une tension douloureuse et un aspect érysipélateux sur le point où a été appliqué le virus. Les bords de la plaie deviennent blafards et fongueux; il en sort un liquide sanieux, en même temps que les ganglions lymphatiques correspondant au point où existe la lésion se gonflent, se tuméfient, s'enflamment et présentent tous les signes d'une angioleucite. La suppuration ne tarde pas à s'établir. Dans les cas d'infection, la maladie s'annonce par des frissons, de la céphalalgie, des nausées, de l'anorexie, un sentiment de faiblesse générale, des douleurs vagues, quelquefois très-violentes, dans les muscles et dans les articulations. » Bientôt une fièvre violente se déclare, et quel que soit le mode d'invasion, apparaissent tous les symptômes généraux. Les douleurs articulaires redoublent; elles ressemblent à celles du rhumatisme articulaire aigu et se font sentir principalement aux épaules, aux coudes et aux genoux. Elles peuvent cependant, selon les sujets, varier de siége et d'intensité. Un des symptômes les plus remarquables est l'apparition d'un érysipèle de la face, ou plutôt d'une espèce de rougeur érysipélateuse occupant principalement le nez, le front et les paupières. Ces parties sont le siége d'un gonflement luisant, jaunâtre ou livide, et d'un empâtement diffus, mal circonscrit. A la surface se forment des taches violettes et noirâtres, des phlyctènes remplies d'une sérosité sanguinolente; les paupières restent closes et laissent suinter une matière puriforme. La face prend ainsi un aspect effrayant et tout particulier, qui caractérise d'une manière frappante la morve aiguë. (Tardieu.) Une semblable inflammation se montre quelquefois au voisinage des articulations, rarement sur le tronc, et devient le point de départ de plusieurs abcès du tissu cellulaire sous-cutané. Ces abcès disparaissent parfois spontanément; mais le plus souvent ils s'ouvrent et laissent échapper un pus de mauvaise nature, séreux, fétide et souvent mélangé avec du sang ou des bourbillons gangréneux. Sur différents points du corps se montrent de petites taches rouges, dont le centre ne tarde pas à blanchir par la formation du pus dans l'intérieur. Ces pustules, entourées d'une aréole rose, sont tantôt pointues, tantôt aplaties; elles présentent une coloration jaunâtre et quelquefois violacée, par suite d'une certaine quantité de sang mélangé au pus. On les a comparées à l'éruption de la variole ou de la varioloïde, tant elles sont nombreuses. Outre ces simples pustules, il se montre encore, sur presque tout le corps, des phlyctènes et des bulles remplies d'un liquide sanguinolent et noirâtre; des escarres gangréneuses, occupant un espace plus ou moins étendu de l'inflammation érysipélateuse, et surtout au visage, sur les bras et sur les cuisses. A ces symptômes généraux viennent se joindre des ulcérations sur les surfaces muqueuses, principalement dans les fosses nasales, sur le voile du palais et dans le pharynx.

— *Traitement*. On a employé tour à tour, mais presque sans aucun soulagement pour les malades, les vomitifs, les purgatifs, les sudorifiques, les narcotiques, les antispasmodiques et les toniques de toute espèce. Dans un cas de guérison rapporté par Mackensie, ce médecin administra immédiatement 2 grammes d'ipécacuana; après avoir produit les vomissements, il prescrivit, toutes les heures, 0gr, 25 de sesquicarbonate d'ammoniaque dissous dans le moins d'eau possible. Il faisait ensuite gargariser le malade avec du chlorure de chaux; alimentation substantielle et opiacée le soir. Le malade sortit de l'hôpital après dix jours de traitement. Quelques expériences récentes porteraient à croire que l'iodure de potassium peut offrir quelques ressources dans le traitement de la maladie morveuse aiguë.

— *Farcin et morve chroniques*. Lorsqu'elle se présente à l'état chronique, et c'est le cas le plus rare, l'affection morveuse est caractérisée par des engorgements ganglionnaires, des douleurs articulaires et des ulcères fistuleux. La constitution est, en même temps, profondément altérée; les forces diminuent et des abcès se forment en plusieurs points du corps, principalement aux aines et aux aisselles. Ces tumeurs peuvent se résorber spontanément, ou s'ouvrir et donner issue à un liquide sanieux, puriforme ou sanguinolent. Tous ces symptômes précèdent les lésions des fosses nasales; aussi c'est cette période de la maladie qu'on a décrite sous le nom de *farcin* chronique; mais elle se montre exceptionnellement seule, et presque toujours elle est suivie des symptômes de la morve proprement dite. Après quelques jours de malaise, de fatigue, d'affaiblissement, de douleurs très-vives dans les membres et les articulations, après une pleurodynie excessivement pénible, les malades sont pris de toux, de mal de gorge et d'un enchifrènement très-gênant. « Le mal de gorge et la toux, dit Tardieu, paraissent ordinairement avant la gêne des fosses nasales. Une douleur se fait sentir dans la trachée, il y a comme étranglement; la voix s'altère et peut même s'éteindre. Ce symptôme disparaît du reste quelquefois après un certain temps. La toux s'accompagne de dyspnée et d'une expectoration plus ou moins abondante, qui manque souvent. Ces troubles des fonctions respiratoires ne sont pas toujours bornés ainsi : une véritable bronchite capillaire, une pneumonie même, peuvent survenir dans le cours de la morve chronique et donner lieu à des phénomènes réactionnels assez aigus. Le malade se plaint bientôt d'un enchifrènement qu'il est facile de reconnaître à ses reniflements continuels; les narines semblent bouchées et donnent difficilement passage à l'air; cette obstruction est souvent le seul signe qui existe; il est rare qu'il s'y joigne de la douleur; pourtant quelques malades indiquent une douleur sourde à la racine du nez, entre les deux yeux, et qui s'étend jusque dans les sinus. Ils mouchent de temps en temps du sang qui vient par caillots; quelquefois des croûtes qui se détachent difficilement, ou bien simplement un mucus puriforme grisâtre, dont la quantité peut aller jusqu'à constituer, dans des cas très-rares, un véritable jetage. Il se peut alors qu'en examinant les fosses nasales on aperçoive quelques ulcérations dont on peut suivre le développement, ou qu'en introduisant un stylet on sente des inégalités ou même une perforation de la cloison. Dans la cavité buccale, le même examen peut faire reconnaître l'existence, soit à la voûte palatine, soit au fond du pharynx, d'ulcères qu'on peut seulement soupçonner dans le larynx et la trachée. L'auscultation et la percussion ne donnent pas toujours des signes bien positifs, alors même qu'il y a de la toux; mais, dans le cas de bronchite ou de pneumonie, ceux qu'elles fournissent ont toute la valeur ordinaire. Il est extrêmement rare que l'on observe l'engorgement des ganglions sous-maxillaires; la peau n'est le siége d'aucune éruption, mais on a vu quelquefois un œdème survenir, surtout aux pieds et à la partie inférieure des jambes. » — « A ce cortége d'accidents spéciaux, ajoute Valleix, vient se joindre l'ensemble des symptômes généraux, tels que : douleurs articulaires et musculaires, diarrhée, nausées, fièvre avec frissons et retours irréguliers; sueurs alternant avec la sécheresse de la peau, teint jaune et terreux, amaigrissement, épuisement, insomnie et tous les signes d'une cachexie profonde. La marche de cette maladie est ordinairement lente et continue. Elle peut se prolonger plusieurs mois et même plusieurs années. Elle se termine toujours par la mort. On cite un seul cas de guérison, et encore est-il contestable. Il est rapporté par le docteur Elliotson. La mort survient ordinairement avec lenteur et dans le marasme; dans quelques cas seulement, l'affection prend une marche aiguë et promptement mortelle (Vigla). »

Les travaux les plus importants qui ont été publiés sur cette maladie sont dus aux docteurs : Elliotson, dans les *Transactions médico-chirurgicales* (tome XVI); Rayer, *De la morve et du farcin chez l'homme* (Paris, 1837, in-4o); Vigla, *De la morve aiguë chez l'homme* (thèse de Paris, 1839); Lesueur, *De la transmission de la morve et du farcin à des militaires attachés au service des écuries de l'armée* (thèse de Paris, 1841); A. Tardieu, *De la morve, du farcin chroniques chez l'homme et chez les solipèdes* (thèse de Paris, 1843); Weissière, *Des maladies transmissibles des animaux à l'homme* (1853, in-8o); Bouley, Guérin, Tardieu, Renault, Bouillaud, *Discussion sur la morve* (Bullet. de l'Académie de médecine, 1861).

FARCINEUX, EUSE adj. (far-si-neu, eu-ze rad. *farcin*). Art vétér. Qui tient du farcin; qui est attaqué du farcin : *Affection* FARCINEUSE. *Cheval* FARCINEUX.

FARCINIÈRE s. f. (far-si-niè-re). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de potentille.

FARCIR v. a. ou tr. (far-sir — latin *farcire*, engraisser, remplir de différentes viandes hachées menu et assaisonnées d'épices. On peut rapprocher le latin *farrago*, mélange de plusieurs sortes de grains, compilation, de *far*, sorte de blé dur, froment, de la racine sanscrite *bhar*, nourrir. V. FARINE). Garnir de farce : FARCIR *un poulet, un cochon de lait.* FARCIR *des concombres.*

— Par ext. Emplir, bourrer, surcharger : *On l'*A FARCI *de latin. On lui* A FARCI *la tête d'idées romanesques. Il* A FARCI *son estomac de viandes de toutes sortes. Les femmes croient les gens quand ils* FARCISSENT *leurs phrases du mot* amour. (Balz.) *Que peuvent dire à l'âme et au génie du musicien les abominables fadaises, les révoltantes niaiseries dont on* FARCIT *les livrets?* (Th. Gaut.)

FARCISSURE s. f. (far-si-su-re — rad. *farcir*). Art culin. Action de farcir; ce dont une chose est farcie.

FARCOT (Joseph-Jean-Chrysostome), économiste français, né à Senlis en 1744, mort en 1815. Il quitta, en 1779, la congrégation de l'Oratoire, où il se livrait à l'enseignement, pour diriger une maison de commerce; fut élu, en 1789, suppléant de la députation de Paris, membre du directoire de la Seine en 1795 et membre du conseil des Anciens en 1798, mais n'accepta pas ce dernier mandat. Farcot devint par la suite chef du bureau de statistique. Pour détruire l'usure, il avait eu l'idée d'établir des bureaux de prêt dans les quartiers pauvres; mais cette institution ne put se maintenir. Outre une foule de mémoires sur les questions d'utilité publique, on lui doit : *Questions constitutionnelles sur le commerce et l'industrie* (Paris, 1790, in-8o); *Discussions relatives à l'influence du gouvernement sur les arts et le commerce* (1808); *Mémoire sur les moyens d'encourager les découvertes utiles* (1809).

FARCY (François-Charles), littérateur, né à Paris en 1792, mort en 1867. Il a été le rédacteur en chef du *Journal des artistes* de 1827 à 1835, et a fondé en 1830 la Société libre des beaux-arts, qui n'a point cessé d'exister. Ses ouvrages sont : *De l'esprit du ministère, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à nos jours* (Paris, 1818, in-8o); *Essai sur le dessin et la peinture*, nouveau précis de perspective (1819, in-8o, avec planches); *Résumé et application des principes élémentaires de la perspective* (1822, in-4o, avec planches; 2e édit., 1826); *Cours de perspective à l'usage des dames* (1822, in-8o, avec planches); *Recherches historiques sur l'aigle* (1826, in-4o); *De l'origine et du progrès de la philosophie en France* (1826, in-4o); *Aperçu philosophique des connaissances humaines au* XIXe *siècle* (1827, 1 vol. in-8o); *De l'avantage et de l'inconvénient d'une direction ou administration générale des beaux-arts* (1830, in-8o); *Lettre à M. Victor Hugo*, suivie d'un *Projet de charte romantique* (1830, in-8o); *De la force en matière de gouvernement* (1832, in-8o); *Traduction* avec *Discours préliminaire et notes de la Relation des trois expéditions du capitaine Dupaix, etc.* (1834, gr. in-fol.); *Du gouvernement parlementaire, du gouvernement constitutionnel, etc.* (1840, in-8o); *Simple histoire de Napoléon*, d'après les notes des mémoires de Las Cases, Ségur, Norvins, etc. (Anonyme, 1840, 1 vol. in-36); *De l'aristocratie anglaise, de la démocratie américaine et de la libéralité des institutions françaises* (1842; 2e édit., 1843); *Mémoire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les antiquités mexicaines* (1843, in-8o).

FARCY (Jean-Georges), littérateur français, né à Paris le 20 novembre 1800, mort les armes à la main en juillet 1830. Il sortit de l'Ecole normale en 1822, lors de sa suppression. Mécontent de la situation politique imposée à la France par le gouvernement de la Restauration, il ne voulut pas demander un emploi à ce gouvernement, s'appliqua tout entier à l'étude de la philosophie et à la culture de la poésie. Désireux de voir le monde de près, désireux de l'observer à loisir, il résolut de voyager; mais comme l'état de sa fortune l'obligeait d'exercer une profession, il se fit précepteur pendant trois ans, puis il voyagea en Italie, en Angleterre et dans le nouveau monde. D'après les conseils de M. Cousin, il avait publié, en 1825, une traduction du troisième volume des *Eléments de philosophie de l'esprit humain*, par Dugald-Stewart. A son retour en France, il accepta, en attendant mieux, une chaire de philosophie dans une institution particulière. Lorsque les ordonnances de Juillet eurent mis les armes aux mains des citoyens, Georges Farcy se rendit chez un ami qui possédait une collection d'armes rares, se munit d'un sabre, d'un fusil et de pistolets, et se jeta dans la mêlée. Une balle l'atteignit sur la place du Carrousel, à quelques pas de l'hôtel de Nantes, contre les murs duquel on lui érigea une pierre funéraire. Ses poésies, auxquelles on a joint quelques morceaux de prose, ont été réunies depuis par ses amis dans un volume, sous le titre de *Reliquiæ* (1831, in-18). « Cette prose et ces vers, dit M. Fr. Pérennès dans ses *Noviciats littéraires*, annoncent un esprit fortement trempé par l'étude, mais qui n'avait pas encore bien arrêté ses contours. » L'impression qui résulte des vers de Farcy, quand on les a lus ou entendus, est, selon M. Sainte-Beuve, celle d'un stoïcien triste et résigné qui traverse noblement la vie en contenant une larme. Ce jugement semblera vrai à qui lira la pièce de vers si remarquable intitulée : la *Fourmi et le Papillon*, que l'on peut regarder comme l'expression d'un regret et d'une plainte détournée. « Que la fourmi représente un marchand honnête, mais quelque peu égoïste; que le papillon figure un jeune littérateur quelque peu naïf, et l'emblème ne manquera pas d'une certaine vérité. » La pièce, d'une facture élégante et d'un style élevé, se termine par ces quatre vers que nous ne pouvons nous empêcher de citer. La fourmi, tournant autour du papillon étendu à terre, mort sans regrets, parce qu'il s'est approché de la lumière, dit et l'on croit entendre un bon bourgeois prudent et satisfait :

C'est un papillon mort : il a brûlé ses ailes
Je n'en ai pas : j'en cours d'autant moins de danger.
Rentrons, ma cave est close et mes moissons sont [belles,
Pour dormir à mon aise et vivre au chaud l'hiver.

FARCY (Eugène), marin et homme politique français, cousin du précédent, né à Passy (Seine) en 1830. Dès son jeune âge, il montra de rares aptitudes pour les inventions et pour les sciences exactes. A neuf ans, il s'embarqua sur le navire-école l'*Oriental* pour faire le tour du monde, fit naufrage à Valparaiso, après avoir traversé le détroit de Magellan (1840), et, de retour en France au bout de dix-huit mois de navigation, il reprit le cours de ses études. A quinze ans, M. Farcy était admis à l'Ecole navale. Depuis lors, il a fait diverses campagnes à la Réunion, à Madagascar, dans le Levant, dans nos possessions de la Guyane et des Antilles, a été promu lieutenant de vaisseau en 1859 et a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Cet officier d'un rare mérite, instruit, remarquablement intelligent, toujours occupé de travaux utiles et de découvertes, signalé plusieurs fois par ses chefs pour son dévouement, sa persévérance et le côté pratique de ses inventions, n'a obtenu depuis cette époque aucun avancement, même après la célébrité qu'il s'est acquise par la canonnière qui porte son nom (1869). Ceux à qui est familière l'histoire des inventeurs ne sauraient s'en étonner. Forcé de protester constamment contre la routine, de réclamer contre l'injustice, M. Farcy eut à soutenir des luttes continuelles contre les comités de marine, hostiles par nature, comme tous les comités supérieurs, à toute innovation, à toute modification, à tout progrès. Il n'en fallait pas davantage pour qu'il vît sa carrière entravée. Le public, dont les jugements sont plus équitables, rend aujourd'hui pleine justice à l'ingénieux officier de marine dont nous allons rapidement indiquer les travaux. Il inventa, en 1852, un indicateur à sonnerie pour transmettre à distance des signaux dans les soutes à poudre; en 1859, un nouveau moteur à nageoires pour appliquer à l'arrière des navires, une nouvelle stadia pour mesurer les distances; en 1861, de nouvelles formes de navires donnant plus de solidité et de déplacement; en 1862, une canonnière cuirassée de 30 mètres de long avec des plaques de $0^m,12$ et munie d'une tour cuirassée; en 1863, une hélice-évolueuse-gouvernail pour faire tourner les navires sur place; en 1865, deux modèles d'affût neutralisant le recul; en 1866, un modèle de transformation du fusil système Chassepot et un appareil de démontage, pour les gros canons de $0^m,24$. Cette même année, il envoya au comité de la marine un projet destiné à mettre tous nos ports, particulièrement celui de Brest, à l'abri des incendies. Appelé, en 1867, à Paris, par l'ordre du ministre, pour faire fabriquer des armes, il présenta deux autres modèles de transformation de fusils et une nouvelle cartouche. On lui doit encore : deux appareils de sûreté pour les canons de $0^m,19$ et de $0^m,24$; un quatrième modèle de transformation à bon marché du fusil ordinaire en fusil à aiguille; un appareil de démontage à vis pour charger les canons de 24; une canonnière cuirassée de 34 mètres de long, portant un canon de 22,000 kilogr. (1868); enfin une cartouche inoxydable pour fusil Chassepot, dont la supériorité sur la cartouche réglementaire a été constatée par des essais faits à Vincennes (1869).

De toutes ses inventions, celle qui a fait le plus de bruit est la *canonnière Farcy* (avril 1869), appelée à rendre les plus grands services et réalisant un progrès considérable sur les canonnières usitées jusqu'alors. Cette canonnière, construite dans les chantiers de M. Claparède, à Saint-Denis, n'est autre chose qu'un affût flottant, mesurant 15 mètres de longueur sur $4^m,60$ de largeur. Bien que son déplacement soit de 44 tonneaux, elle ne cale que 1 mètre d'eau, ce qui lui permet de passer au-dessus des torpilles disposées pour les navires à grand tirant d'eau, et de toucher la côte dans des endroits où on ne peut l'atteindre. En outre, grâce aux formes cannelées de sa carène, elle navige sans roulis ni tangage et présente une grande stabilité. Elle est tout entière construite en tôle d'une

mince épaisseur; mais des caissons étanches lui font comme une seconde enveloppe qui la rend parfaitement insubmersible. Son avant est armé d'un éperon. En temps ordinaire, sa vitesse est de 6 nœuds 5 dixièmes. Deux petites machines de cinq chevaux nominaux, mais développant quarante chevaux sur les pistons, font mouvoir chacune une hélice indépendante, dont l'une a pour but de faire marcher l'embarcation, et l'autre de la faire au besoin littéralement tourner sur place. Quant à l'artillerie de la canonnière, elle se compose uniquement d'un canon rayé de 24, pesant 24,000 kilogr., se chargeant avec 20 et 24 kilogr. de poudre et lançant des obus de 100 kilogr., des boulets pleins de 145, sans que rien bouge à bord, sans que la moindre pièce de la machine cesse de fonctionner. Grâce à un ingénieux système d'affût avec frein, dû à M. Farcy, le recul de la pièce n'est que de 0m,40. Enfin, tout l'équipage de cette embarcation se réduit à dix hommes, y compris le commandant. Repoussée à l'unanimité par le conseil des travaux de la marine et par le ministre lorsqu'elle était à l'état de projet, la canonnière de M. Farcy fut néanmoins exécutée par ordre de Napoléon III. Des essais faits devant deux commissions eurent un succès éclatant; mais l'administration, blessée de voir l'épreuve de la canonnière opposer un démenti formel à ses déclarations, non-seulement ne donna aucune récompense à M. Farcy, mais encore fit cacher son invention sous du foin dans un magasin de Cherbourg. Pendant le siége de Paris, M. Farcy voulut utiliser sa chaloupe canonnnière au service de la défense. Après un mois et demi de démarches, il obtint enfin d'en prendre le commandement, eut à subir toutes sortes de tracasseries administratives, et, pour récompenser ses efforts, fut empêché de se servir de sa chaloupe pendant les deux derniers mois du siége. Ce fut en vain, notamment, qu'il demanda de tirer avec sa chaloupe sur les ouvrages prussiens de Brimborion, de Bellevue et de Breteuil.

Les habitants de Paris, témoins des tribulations de M. Farcy, de la part qu'il avait prise à la défense, connaissant, du reste, ses idées libérales, ses convictions républicaines, sa haine des abus, l'envoyèrent siéger, le 10 février 1871, à l'Assemblée nationale. Depuis lors, il a voté contre les conditions de paix imposées par la Prusse, pour la translation de l'Assemblée à Paris, pour le maintien des lois de proscription qui frappaient les Bourbons et les d'Orléans; en un mot, il s'est associé constamment à la politique suivie par le groupe de l'extrême gauche, dont les chefs sont Louis Blanc et Edgar Quinet: A la suite de deux discours prononcés le 14 et le 15 juin 1871 par le général Trochu pour exposer le rôle qu'il avait joué à Paris depuis le 4 septembre jusqu'au jour de la capitulation, M. Farcy, peu satisfait de ces explications, demanda la parole pour poser une série de questions à l'ancien président de la défense nationale; mais la clôture ayant été prononcée, il dut se taire et fit paraître peu après dans le *Siècle* une lettre énumérant divers griefs contre le gouvernement de la défense à Paris. Le mois suivant, il présenta à l'Assemblée un projet de réorganisation de l'armée, qui fut envoyé à la commission spéciale instituée pour cet objet. M. Farcy a publié son projet sous le titre de : *Réorganisation de l'armée en armée nationale composée de quatre millions d'hommes* (1871).

FARD s. m. (far — Chevallet rattache *fard* au germanique : ancien allemand *farwa*, couleur, coloris; anglo-saxon *fœrbu;* irlandais *farvi*; allemand *farbe;* danois *farve;* suédois *fere*). Composition de différentes couleurs, qu'on applique sur la peau, pour en rehausser l'éclat ou en dissimuler les défauts : *Mettre du* FARD. *Se couvrir de* FARD. *De beaux habits sur un pauvre vaniteux sont comme du* FARD *sur un chancre.* (Sentence persane.)

Un visage commun s'embellit par le *fard;*
Le beau n'a pas besoin des ornements de l'art.
ROTROU.

Les *fards* ne peuvent faire
Que l'on échappe au temps, cet insigne larron.
LA FONTAINE.

Malgré le vermillon, les pompons et le *fard*,
La nature a le droit de triompher de l'art.
DELILLE.

— Fig. Déguisement, moyen de dissimulation; faux ornement : *Parler sans* FARD. *La décence est la grâce de la vertu et le* FARD *du vice.* (Mme de Lambert.) *Un courage factice et mal assuré n'est, en réalité, que le* FARD *de la peur.* (Ch. Nod.)

L'hypocrite, en fraudes fertile,
Dès l'enfance est pétri de *fard*.
J.-B. ROUSSEAU.

. . . . Soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans *fard*.
BOILEAU.

Moi, je hais le *fard* dans les mœurs
Encor plus que sur le visage.
Mme DESHOULIÈRES.

— Mar. *Fard de l'avant*, Ensemble du mât de misaine et du mât de beaupré, y compris leur gréement et leur voilure. ‖ *Fard de l'arrière*, Ensemble du grand mât et du mât d'artimon : *Le* FARD DE L'AVANT *tend à faire arriver le navire, tandis que le* FARD DE L'ARRIÈRE *tend à le faire loffer.* (Romme.)

— **Encycl.** A quelque époque que nous nous reportions, quelque nation que nous interrogions, nous rencontrerons la femme n'ayant qu'un but, celui de plaire, n'ayant qu'une préoccupation, celle de soigner, d'accroître, de perpétuer autant que possible ses charmes; partant usant des *fards*. Voyez la reine Jézabel :

Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté;
Même, elle avait encor cet éclat *emprunté*,
Dont elle eut soin de *peindre* et d'*orner* son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

« Et Jéhu étant arrivé auprès de Jerral, Jézabel l'apprit, et *elle se peignit le visage*, orna sa tête et se mit à la fenêtre. » (*Rois*, IX, 30).

Jérémie et Ezéchiel reprochent aux filles de Judée de se farder d'antimoine pour plaire aux étrangers.

L'empereur Héliogabale, quand il entra pour la première fois dans Rome, avait les sourcils peints en noir et les joues enluminées de rouge et de blanc. (Gibbon, *Décadence et chute de l'empire romain*, vol. Ier, chap. IV.)

Tacite raconte que les anciens Germains se teignaient tout le corps en rouge pour rendre leur aspect plus terrible à l'ennemi et lui dissimuler le sang qui coulait de leurs blessures.

Mais jamais, en aucun temps — si ce n'est au nôtre peut-être — plus qu'au temps d'Auguste on n'usa des *fards*. Les poëtes de cette époque, Ovide en tête, Catulle, Tibulle, Properce, Martial, Horace, sont pleins de détails à ce sujet.

Horace mentionne trois sortes de *fard :* le minium, le carmin et « une substance extraite de certain *résidu* de crocodile, » et il ajoute qu'on employait ces ingrédients non pas seulement pour donner à la peau une teinte plus avantageuse, mais aussi pour masquer sous une légère couche les traces trop véridiques de l'âge.

D'après Martial, « la craie dont se sert Fabulla craint la pluie; la céruse dont se sert Sabella craint le soleil. »

Nous savons donc de quelles substances les dames romaines, celles du quartier de Suburre, usaient, pour donner à leur visage la pâleur intéressante ou des tons chauds, animés, et dont elles abusaient aussi quelquefois, et c'est ce qui fait dire à Juvénal : « Cette face empâtée que recouvrent tant de drogues et où s'agglutinent les lèvres des infortunés maris, est-ce un visage ou une plaie ? »

Quelquefois la coquette « se contentait d'une pâte de fèves grasses, dont elle se faisait trois ou quatre applications, » ou bien, suivant le conseil d'Horace, elle préférait, pour se décolorer les traits, une simple infusion de cumin.

Pline nous apprend aussi que la mandragore servait à effacer les cicatrices du visage; d'après Ovide, les pavots avaient la même propriété.

Il est un autre *fard* plus célèbre encore parmi ceux dont usaient les dames romaines, et que nous devons mentionner d'une façon toute particulière; c'est celui dont l'invention est attribuée à Poppée. Voici ce qu'en dit le bibliophile Jacob, dans son livre très-curieux intitulé l'*Art de conserver la beauté :* « Poppée fut, dit-on, la première qui eut l'idée de se voiler le visage, soit dans le but de se ménager le teint, soit avec l'intention d'irriter le désir de ceux qui ne voyaient qu'une partie de ses charmes. Mais il est certain que le voile remonte à la plus haute antiquité : les Juives en portaient un. Nous croyons donc devoir attribuer seulement à Poppée l'emploi d'une forme de voile inusitée avant elle. Ce qui lui appartiendrait plutôt, ce serait un *fard* onctueux, composé de seigle bouilli avec de l'huile, et formant une pâte épaisse, dont elle se couvrait le visage dans la matinée pour l'avoir frais le soir. Elle détachait ce *fard* au moyen d'un lavage au lait. Cette sorte de masque, appelé du nom de Poppée *Poppeana pinguia*, fut aussi nommé *masque au mari*, parce que lui seul en était victime. Il resta longtemps en crédit parmi les grandes coquettes de Rome. »

Complétons cette esquisse historique par quelques faits très-curieux que nous trouvons dans le livre intéressant de M. Piesse, traduit par M. O. Réveil.

« Peu d'usages ont une origine plus ancienne que celui de peindre le visage, de teindre les cheveux et de noircir les cils et les sourcils pour relever la beauté. En Egypte, c'est une coutume générale chez les femmes de la haute et de la moyenne classe, et très-commune parmi celles des classes inférieures, de se noircir le bord des paupières supérieure et inférieure avec une poudre qu'elles appellent *kohol*. On applique le kohol avec un petit stylet de bois, aminci et émoussé à l'extrémité. On le trempe de temps en temps dans l'eau de roses, puis on le plonge dans la poudre et on le promène sur le bord des paupières. On pense que cette opération donne une expression très-douce au regard, en faisant paraître l'œil plus grand. C'est sans doute à ce fait que Jérémie fait allusion quand il dit : « Quoique tu te fendes le visage » (les yeux) avec de la couleur, c'est en vain » que tu te feras belle. » (*Jérémie*, IV, 40. — Voir aussi E.-W. Lane, *Manners and customs of modern Egyptians.* (London, vol. Ier, p. 41 et suivantes.)

Une singulière coutume des femmes moresques et arabes est de se dessiner entre les deux yeux des bouquets de petits points bleuâtres ou d'autres petites figures sur lesquelles elles appliquent une couleur qui les rend indélébiles. Le menton est aussi tatoué de la même manière : une petite ligne bleue, partant de la pointe, descend jusqu'à la gorge. Les cils, les sourcils, le bord et l'extrémité des paupières sont également colorés en noir. La plante des pieds, et quelquefois d'autres parties du pied, jusqu'à la cheville, la paume des mains et les ongles sont teints en un rouge jaunâtre avec les feuilles d'une plante appelée *henna*. Le *Cantique de Salomon* mentionne cette plante sous le nom de *camphire;* on la trouve, sous celui de *henna*, chez un marchand de Londres, et sans doute aussi ailleurs. Le henné ou alkanna de Chypre et d'Egypte, n'est autre chose que le *lawsonia inermis*, de la famille des salicariées. Ses feuilles, que l'on fait sécher pour cet usage, ressemblent un peu à celles du myrte. On les pile et on en fait, avec de l'eau de chaux, une pâte que l'on applique sur la peau, sur les cheveux, sur les ongles; on l'y laisse pendant plusieurs heures; la couleur ainsi imprimée se conserve pendant des semaines. Souvent aussi on peint de cette manière le dessus des mains et on le décore de divers dessins. Les jours de fêtes, ces femmes se peignent les joues avec une couleur rouge brique; une petite ligne rouge marque aussi le contour des tempes.

Les Persans, jeunes et vieux, teignent leurs cheveux et leur barbe tous les huit jours. Nous avons eu l'occasion d'examiner deux poudres qu'ils emploient à cet usage; elles avaient été remises par Ferouh-Kan à M. le professeur Trousseau : l'une teint les cheveux en jaune d'or, c'est du henné; l'autre les teint en bleu, c'est très-certainement une plante indigofère dont le nom nous est inconnu. On applique d'abord le henné, dont on fait une pâte avec de l'eau; on en couvre la tête, et après une demi-heure de contact, on applique, de la même manière, la poudre bleue, et l'on obtient ainsi une coloration magnifique d'un noir *aile de corbeau.*

Des usages semblables subsistent encore en Perse. Dans son livre intitulé : *Glimpses of life in Persia*, lady Sheil dit, en parlant de la mère du schah :

« La paume de ses mains et le bout de ses doigts étaient teints en rouge avec une herbe appelée *henna*, et le bord de la paupière inférieure était coloré avec de l'antimoine. Tous les Kajars ont naturellement de grands sourcils arqués; mais les femmes ne se contentent pas de ce que leur a donné la nature, elles les agrandissent et en doublent les proportions réelles en les prolongeant par de grandes lignes tracées avec de l'antimoine. Leurs joues sont couvertes de *fard*, comme c'est l'invariable coutume des femmes persanes de toutes les classes. »

En Grèce, pour teindre les cils et les paupières, on jette de l'essence ou de la gomme labdanum, *cistus Creticus* (cistinées), sur de la braise; on intercepte la fumée qui s'en dégage avec une assiette pour en recueillir le noir. « Voici, dit Chandler (*Travels in Greece*), comment j'ai vu employer cette préparation : Une jeune fille, assise sur un sofa, les jambes croisées suivant l'usage, fermant un de ses yeux, prenait les deux cils entre le pouce et l'index de la main gauche, les tirait en avant, puis introduisait par le coin extérieur une espèce d'épingle ou de stylet préalablement plongé dans le noir de fumée. En retirant le stylet, les parcelles de couleur qui y étaient adhérentes s'arrêtaient entre les cils et y demeuraient.

Le docteur Shaw raconte qu'entre autres curiosités retirées des tombeaux découverts dans le Sahara, et qui avaient appartenu à des femmes, il vit un morceau de roseau ordinaire contenant une de ces épingles et 30 grammes au moins de cette poussière.

Arrivons à l'époque présente, qui, avons-nous dit, ne le cède en rien par les artifices de la toilette même à l'époque d'Auguste, et donnons la nomenclature nécessairement écourtée et la recette des divers *fards* en usage, nous réservant ensuite d'ouvrir les yeux des coquettes sur les dangers que présente l'emploi de la plupart d'entre eux. Nous allons, pour cela, nous servir de l'excellent manuel publié par Mme Celnart et du livre des *Odeurs et parfums*, déjà invoqué par nous, de M. Piesse.

Les *fards* sont divisés en *fards* blancs, *fards* rouges, *fards* bleus, lesquels sont à leur tour susceptibles d'un grand nombre de subdivisions. Il y a encore les vinaigres de *fard*, les *fards* en crépon, etc.

Sous la dénomination indignement trompeuse, ou plutôt fallacieuse, de blancs d'argent, de perles, de krems, d'albâtre, etc., on comprend les *fards* blancs, qui sont tous composés de céruse, c'est-à-dire de carbonate de plomb. Ces *fards* sont très-beaux par leurs teintes, mais très-dangereux, ainsi que nous le montrerons tout à l'heure.

Cependant on use quelquefois aussi du blanc de talc, du blanc de Circassie, composition tout à fait inoffensive. En voici la recette d'après l'auteur cité plus haut :

Faites avec une boule de bleu d'azur une eau à peine azurée, et faites-y dissoudre un peu de gomme adragante en poudre. Délayez avec cette solution de beau talc de Venise bien pulvérisé; vous obtenez ainsi une pâte dont vous formez des trochisques ou pains, en la faisant passer à travers un entonnoir de verre, sur un papier blanc, à l'aide d'une petite baguette. Quand vos pains seront secs, vous les enlèverez légèrement avec la lame d'un couteau, et vous les mettrez séparément dans de petits carrés de papier de soie.

On se sert aussi d'un *fard* fait avec le sous-nitrate de bismuth; alors il s'appelle *poudre de sultane;* mais il adhère au visage moins bien que la céruse, il est surtout plus cher; pour ces raisons, il est peu en usage.

Enfin on emploie le blanc de Thenard, nommé ainsi en souvenir de l'éminent chimiste qui l'a inventé. Il en a donné la composition : « On emploie de préférence pour les *fards* les blancs de bismuth, de céruse et de plomb, malgré leurs propriétés délétères et le désagrément de brunir au contact du gaz hydrogène sulfuré, parce qu'eux seuls imitent le doux éclat d'une belle peau. Les *fleurs de zinc*, qui fourniraient un *fard* sans danger et peu coûteux, ne donnent qu'un blanc mat tout à fait insuffisant. D'autre part, le *talc* ou *craie de Briançon*, traité par le vinaigre, puis lavé un grand nombre de fois, pour en séparer l'acide, et réduit en poudre impalpable, produirait un blanc de *fard* complétement innocent, mais d'un luisant métallique, bien loin d'imiter les reflets moelleux et lactés d'une peau jeune et fraîche. On ne peut donc se servir de ces substances séparément; mais, en les mélangeant par égales parties, on corrigerait aisément leur défaut opposé, et l'on obtiendrait un blanc facile à préparer, économique, incapable de nuire ou de changer. » Ce blanc peut se traiter en poudre, en huile, en pommade, comme nous venons de l'expliquer. On y ajoute un peu de gomme adragante. »

Les *fards* rouges se présentent sous quatre formes : en poudre, en pommade, en liquide, en crépons. « Les crépons, dit le *Manuel Roret*, sont des morceaux de gaze de soie ou de crêpe (d'où vient le nom), tortillés de manière à former un nouet qui reçoit la précipitation d'un rouge quelconque. Ils servent fort longtemps pour rougir le visage et n'ont aucun inconvénient. Les parfumeurs les distinguent par les noms de crépons de Strasbourg, crépons de la Chine. Mais tous ces noms ne signifient rien. On devrait les désigner par crépons de carmin, de carthame, etc.

Il y a diverses nuances de rouges dans les *fards :* rouge cinabre ou de vermillon, rouge de bois de Brésil, rouge de carmin, rouge de Germanie ou de carmin d'Allemagne, rouge de Chine, rouge de Hollande ou rouge de carmin d'Amsterdam; puis le rouge végétal de carthame (*carthamus tinctorius*), ou *safranum*, safran bâtard, ou encore rouge d'Espagne, ou enfin *rose en tasse*, ainsi qu'on le nomme dans le commerce. Encore une fois, nous ne pouvons donner ici que des indications sommaires, renvoyant le lecteur, pour de plus amples détails, aux ouvrages spéciaux déjà cités.

Les *fards* rouges se présentent aussi sous forme de vinaigres; ils s'appellent : rouge liquide économique, rouge liquide de Sophie Goubet, vinaigre de Vénus. Donnons la recette de ce dernier seulement.

Cochenille en poudre. . . .	8	grammes.
Laque en poudre	12	—
Alcool	24	—
Vinaigre de lavande distillée	500	—

Après dix jours d'infusion, en ayant soin d'agiter souvent la bouteille, coulez et filtrez.

Les *fards* bleus doivent leur couleur à l'indigo, au bleu d'azur; les *fards* gris, au sulfure d'antimoine.

Tels sont les talismans, et nous ne les avons pas énumérés tous, dont se compose l'*assiette* (terme consacré) avec laquelle une coquette fait son visage, une actrice *fait sa tête* (terme également consacré), par laquelle elle se donne ce que lui a refusé la nature, ou ce que lui ont fait perdre l'âge ou... les déréglements de sa vie : une blancheur virginale; cette rougeur, emblème de sentiments pudiques, témoignage de santé. Mais, disions-nous au mot COSMÉTIQUE, l'art d'embellir, qui a ses faveurs, a ses disgrâces aussi, ses dangers, et surtout à propos des *fards*, bien longue serait la liste des vrais empoisonnements causés par eux. Sans être trop sévère, disons : la plupart des *fards* blancs renferment de la céruse, c'est-à-dire du carbonate de plomb (nous avons fait connaître pourquoi on préférait cette substance au talc, à l'oxyde de zinc, au sous-nitrate de bismuth); or, le plomb, non-seulement altère la peau, la gerce, la ride, la cautérise, non-seulement favorise l'apparition de boutons, de dartres, d'érysipèles, mais va jusqu'à produire des tremblements, des paralysies, des convulsions, des coliques, en un mot des désordres physiques très-souvent irréparables. Le docteur Viard (*Medical Times*, septembre 1861) a publié une observation de paralysie saturnine observée chez plusieurs membres d'une même famille qui faisaient usage de crépons plombifères.

« Mlle X, raconte le docteur Constantin James, actrice d'un de nos théâtres à mélodrame, venait d'être chargée d'un rôle où se trouvait une scène de dépit qui devait être rendue moins par des paroles que par une

pantomime vivement sentie et rudement accentuée. Comme elle tenait à émouvoir son public (le public des boulevards), elle se prit à se pincer les lèvres et à se les mordre avec une conscience voisine de la frénésie. Par malheur, et ceci n'était plus dans son rôle, elle en détacha le vermillon qui les recouvrait et l'avala au fort de la passion. Aussi, à peine eut-elle quitté la salle qu'elle se plaignit de vives coliques et d'un tremblement général, qui ne cédèrent qu'au traitement indiqué contre les empoisonnements au mercure. »

« Il y a peu d'années, raconte le même auteur, eut lieu un gros procès à propos d'accidents graves d'empoisonnement survenus chez plusieurs comédiens et comédiennes par l'emploi des *fards* à base de plomb. Rien n'y manqua pour en accroître le retentissement : expertise médico-légale, rapport, contre-rapport, déposition des victimes, plaidoiries passionnées, enfin condamnation des prévenus à la prison et à l'amende. »

Le *fard* rouge a les mêmes dangers, à cause de la présence du cinabre dans ce cosmétique.

Les *fards* gris, bleus et noirs, à cause de la céruse qu'ils renferment, doivent également être bannis des cabinets de toilette.

Mais à quoi bon tous ces avertissements? Les femmes ne voudront jamais comprendre que se faire un visage factice est non-seulement préjudiciable à leur santé, mais encore déraisonnable, ridicule, et que le meilleur des *fards* est la couleur que leur a donnée la nature.

La poudre de riz et autres poudres auraient pu avoir leur place ici; ce sont de véritables *fards*. Mais nous avons préféré leur consacrer un article à part; nous renvoyons donc le lecteur au mot POUDRE, ainsi qu'au mot COSMÉTIQUE.

Un pareil sujet ne saurait se passer d'anecdotes; citons-en quelques-unes pour terminer :

⁂

Bautru, parlant de ces dames fardées qui se rajeunissent par le rouge et le blanc, disait : « Je n'aime point à voir une femme qui a dix ans de plus que son visage. »

⁂

Une belle dame, qui avait atteint un certain âge, disait un jour au grand Frédéric : « Comment, sire, après tant de gloire, pouvez-vous en rechercher de nouvelle? — Ah! madame, répondit le roi, comment, étant si belle, mettez-vous encore du rouge? »

⁂

Une dame, un peu simple d'esprit, qui avait beaucoup de *fard* sur le visage, demanda à son peintre dans quel endroit il achetait ses couleurs. « Je crois, madame, répondit celui-ci, que nous nous fournissons au même marchand. »

⁂

Plusieurs dames de la cour, très-fardées, s'étant trouvées à l'audience que le roi donnait à un ambassadeur turc, on demanda à cet ambassadeur ce qu'il pensait de la beauté de ces dames. « Je ne puis rien répondre là-dessus, dit-il, je ne me connais pas en peinture. »

⁂

Une dame consulta saint François de Paule sur la moralité de l'usage du *fard*. « Mon Dieu! dit le bienheureux, peu au courant des usages de la coquetterie, des hommes pieux l'ont blâmé, des saints l'ont toléré... Prenons un moyen terme... Mettez-en sur une seule joue... »

⁂

Le marquis de ***, qui avait la vue fort basse, rencontra un jour dans le parc de Versailles une duchesse qui se fardait d'une manière exagérée, et qu'il voulut embrasser. Mais elle s'esquiva adroitement derrière une statue, qui reçut le baiser destiné à la duchesse. Cette méprise ayant donné lieu à des éclats de rire, le marquis mit les rieurs de de son côté en disant : « Plâtre pour plâtre, l'erreur n'est pas grande. »

⁂

Vois-tu cette altière donzelle
Que [illegible] blanc d'Espagne embellit?
Son époux, en sortant du lit,
Doute que ce soit encore elle.

⁂

Chloris quitte et reprend, par un rare mystère,
Jeune et vieille peau tour à tour;
Et la Chloris de nuit ferait bien la grand'mère
De la Chloris de jour.

BRÉBEUF.

⁂

L'autre jour, Alison partit si follement
Pour un long et fâcheux voyage,
Que, sortant de chez elle avec empressement,
Elle oublia ses gants, ses dents et son visage.

⁂

« Quel âge a cette Iris dont on fait tant de bruit? »
Me demandait Cliton naguère.
« Il faut, dis-je, vous satisfaire :
Elle a vingt ans le jour, et cinquante ans la nuit. »

⁂

Quand de votre beauté je parle
Chez le droguiste maître Charle,
Il me répond d'une fierté
Dont mon âme est tout effrayée :
« Ce sera, dit-il, sa beauté
Lorsqu'elle me l'aura payée. »

⁂

Deux coquettes, qu'on nomme Amynte et Cydalise,
Voulaient entrer dans une église.
Voyant d'un rouge épais leur visage farci :
« Allez, que le ciel vous bénisse;
Retirez-vous! leur dit le suisse :
Les masques n'entrent point ici. »

LE BRUN.

⁂

J'ai ce matin, avec adresse,
Surpris au lit dame Isabeau,
Avant qu'au bout de son pinceau
Elle eût retrouvé sa jeunesse;
Son teint, si jeune hier et si frais,
Aujourd'hui vieux et sans attraits,
De pitié m'a l'âme touchée :
Quoi! dis-je, madame, à vous voir,
Depuis hier il doit y avoir
Trente ans que vous êtes couchée.

AUGUIS.

FARDAGE s. m. (far-da-ge — rad. *farde*). Mar. Lit de fagots qu'on pose à fond de cale, pour garantir certaines marchandises de l'humidité. ‖ Objets inutiles, embarrassants, encombrants. ‖ *Fardages de garnitures, de poulies*, Garnitures, poulies superflues.

FARDE s. f. (far-de — v. l'étym. de FARDEAU). Comm. Balle de café moka pesant 185 kilogrammes.

— Mar. Chacun des bordages qu'on élève pendant un combat, pour dérober la vue du pont aux ennemis et le soustraire à leurs coups.

FARDÉ, ÉE (far-dé) part. passé du v. Farder. Qui est couvert, peint de fard : *Des joues* FARDÉES. *Un visage* FARDÉ.

— Fig. Déguisé; faux, hypocrite : *Sentiments* FARDÉS. *La misère* FARDÉE *de luxe est effroyable.* (Dupaty.) ‖ Chargé de faux ornements : *Ce style contraint et* FARDÉ, *qui règne dans presque tous les livres qu'on fait depuis cinquante ans, est la marque des esprits faux, et porte un caractère de servitude que je déteste.* (Volt.)

L'un n'est point trop *fardé*, mais sa muse est trop nue;
L'autre a peur de ramper, et se perd dans la nue.

BOILEAU.

FARDEAU s. m. (far-dô — Du Cange et Nicot tirent ce mot du grec *phortos*, fardeau, faix; Génin pense que le provençal *fardel* est dit pour *hardel*, de *hart*, lien; dans le portugais, on trouve *fardo*, que les étymologistes tirent de l'arabe *fard*, vêtement, drap; Diez admet que, du sens de vêtement, on a passé à celui de bagage, et de celui de bagage à celui de *fardeau*. Pour nous, nous croyons avec Delâtre qu'il est préférable de rapporter *fardeau* à l'allemand *buerde*, anglais *burthen*, de l'anglo-saxon *byrthen*, irlandais *byrd*, le même que le grec *phortos* et le persan *farda*, de la racine sanscrite *bhar*, porter). Faix, charge pesante : *Un lourd* FARDEAU. *Porter un* FARDEAU *sur ses épaules. Déposer son* FARDEAU. *Esope prit le panier au pain; c'était le* FARDEAU *le plus pesant.* (La Font.) *Autrefois, à Constantinople, les crocheteurs portaient tous des* FARDEAUX *de* 400 *kilogrammes.* (Maquel.)

Moitié de ce *fardeau* ne vous sera que jeu.

LA FONTAINE.

— Fig. Ce qui cause de l'ennui, du tourment, des tracas; ce qui est à charge, pénible à supporter : *Les pauvres ont leur* FARDEAU, *et les riches ont aussi le leur.* (Boss.) *L'opulence est un* FARDEAU *pénible, elle étouffe ou embarrasse le bonheur.* (Young.) *Le poids d'une ancienne faute est un* FARDEAU *qu'il faut porter toute sa vie.* (J.-J. Rouss.)

Le crime d'une mère est un pesant *fardeau*.

RACINE.

Ah! ne méprisons pas une femme qui tombe;
Qui sait sous quel *fardeau* la pauvre âme succombe?

V. HUGO.

— Poétiq. *Fardeau des ans*, Vieillesse : *Succomber sous le* FARDEAU DES ANS. ‖ *Fardeau de la terre*, Homme, race d'hommes inutiles ou nuisibles :

Voudrais-je, *de la terre* inutile *fardeau*,
Trop avare du sang reçu d'une déesse,
Attendre chez mon père une obscure vieillesse?

RACINE.

— Min. Terres, roches, qui menacent de s'ébouler.

— Techn. Eau et orge que contient une cuve à brasser de la bière.

— **Épithètes.** Pesant, lourd, énorme, écrasant, accablant, embarrassant, pénible, fatigant, fâcheux, rigoureux, dur, rude, insupportable, dangereux, funeste, fatal, léger, doux, gracieux, aimable, charmant, précieux, riche, cher, noble, honorable, brillant, éclatant, pompeux, vil, infâme, honteux, triste, odieux, détestable, méprisable, inutile, humiliant.

— **Syn. Fardeau, charge, faix.** V. CHARGE.

FARDEAU (Louis-Gabriel), auteur dramatique, né à Paris en 1730, mort dans la même ville vers 1805. C'était un procureur au Châtelet (1757) qui, ennuyé du grimoire de la procédure et épris de théâtre et de vers, voulut tenter la fortune et se mit à enfanter drames et comédies; mais, soit que son talent fût mince, soit qu'il manquât d'habileté pour se pousser, il ne put parvenir à faire recevoir ses pièces, et, de guerre lasse, les fit imprimer à ses frais pour les distribuer gratis à ses amis et connaissances. Il se qualifiait effrontément *poëte*, et, après la Révolution, trouvant que ce titre ne suffisait pas, il l'illustra par celui de *sapeur de la garde nationale*. Il était fier de la queue de vache qu'il plaçait en guise de barbe à son menton. Ces ridicules lui attirèrent force brocards, force épigrammes, auxquels prêtait son nom, dont l'anagramme est : *Il a l'air d'un bœuf gras*. Voici la liste des ouvrages de ce maniaque : les *Amusements de la société* (1775); le *Cabaretier jaloux* ou la *Courtille*, comédie en un acte, en prose (1780); le *Mariage à la mode*, drame en un acte, en vers. Le bibliographe Quérard prétend que cette pièce a eu plus de quinze éditions. M. H. Malot dit à ce propos : « Nous n'avons pas vérifié l'exactitude de cette assertion, mais nous ne pouvons comprendre la cause d'un aussi grand succès. » L'étonnement et l'incrédulité de M. Malot sont bien naturels; le *Mérite discrédité* ou le *Temps présent*, comédie en un acte, en prose (1778); le *Service récompensé*, comédie en un acte, en prose; le *Triomphe de l'amitié*, drame en un acte, en prose; *Recueil de poésies patriotiques et de société, offert à l'Assemblée nationale et aux amis du bon goût* (Paris, 1792). On voit ici le petit bout de l'oreille de la vanité. Fardeau se croyait un grand poëte; il jugeait son *mérite discrédité* et se plaignait du *mauvais goût* du *temps présent*.

FARDEL s. m. (far-dèl). Métrol. Unité de compte employée en Allemagne dans le commerce des draps, et qui contient 45 pièces de 22 à 24 aunes chacune.

FARDELER v. a. ou tr. (far-de-lé — rad. *fardeau*). Mettre en paquet : FARDELER *du linge.*

FARDELLA (Michel-Ange), philosophe et géomètre, né à Trapani (Sicile) en 1650, mort à Naples en 1718. Il entra, dès sa première jeunesse, dans l'ordre de Saint-François, professa la philosophie dans les maisons de son ordre, puis les sciences physiques à Modène et à Venise; séjourna trois ans en France, où il étudia la philosophie de Descartes et la géométrie analytique, et devint enfin théologien et mathématicien de l'archiduc Charles. Comme philosophe, il exagéra encore les tendances idéalistes de l'école cartésienne et soutint, avec Malebranche, que l'existence des corps ne nous est connue que par la révélation. Ses principaux écrits sont : *Universæ philosophiæ systema* (Venise, 1691); *Universæ usualis mathematicæ theoria* (1691), etc.

FARDER v. a. ou tr. (far-dé — rad. *fard*). Mettre du fard sur : *On lui* A FARDÉ *le visage.*

— Fig. Dissimuler, déguiser hypocritement; charger de faux ornements : FARDER *ses sentiments.* FARDER *son style. Il y a peu d'esprits qui connaissent le prix de la naïveté, qui ne* FARDENT *point la nature.* (Vauven.) *L'historien véritable ne doit ni cacher ni* FARDER *la vérité.* (T. Delord.)

— Mar. Elever des fardes sur le plat-bord d'un navire ou sur les hunes sans bastingages, pour cacher à l'ennemi les hommes du pont pendant un combat : FARDER *le plat-bord.* FARDER *les hunes.*

Se farder v. pr. Se couvrir le visage de fard : *Les acteurs et les actrices* SE FARDENT *avant d'entrer en scène. Les femmes ne prendraient pas tant de peine à* SE FARDER *et à s'enluminer, si elles savaient que toute cette peinture les rend affreuses et dégoûtantes.* (La Bruy.)

De trois choses Dieu nous garde :
De tout boudin sans moutarde,
D'un valet qui se regarde,
D'une femme qui *se farde*.

SALLENTIN.

— Fig. Dissimuler ses défauts : *Si je veux faire un ouvrage écrit avec soin, comme les autres, je ne me peindrai pas, je* ME FARDERAI. (J.-J. Rouss.)

On a beau *se farder* aux yeux de l'univers,
A la fin sur quelqu'un de nos vices couverts
Le public malin jette un œil inévitable.

BOILEAU.

— **Allus. litt. ..... Avec la liberté d'un soldat qui sait mal farder la vérité**, Passage de *Britannicus*, tragédie de Racine. Agrippine, qui voit Néron lui échapper, s'en prend à son précepteur Burrhus, qui lui répond :

Je ne m'étais chargé, dans cette occasion,
Que d'excuser César d'une seule action;
Mais puisque, sans vouloir que je le justifie,
Vous me rendez garant du reste de sa vie,
Je répondrai, madame, *avec la liberté*
D'un soldat qui sait mal farder la vérité.

Ces mots servent à annoncer une franchise sans détours, sans ménagements :

« Vous trouverez, dans l'ouvrage que je vais donner, des choses vraies et hardies, mais sages; j'ai surtout évité d'y offenser personne; mais j'ai peint nos ridicules et nos mœurs, surtout celles des Mécènes, avec la franchise *d'un soldat qui sait mal farder la vérité.* »

D'ALEMBERT.

FARDER v. n. ou intr. (far-dé — rad. *fardeau*). Constr. S'affaisser sous son propre poids : *Voilà un mur qui* FARDE.

— Mar. Se dit d'une voile, lorsqu'elle prend bien le vent, et qu'elle s'arrondit d'une façon régulière : *Cette voile* FARDE *bien, ne* FARDE *pas.*

— Navig. fluv. *Farder sous un bateau*, S'en approcher de trop près en naviguant.

FARDIER s. m. (far-dié — rad. *fardeau*). Grande voiture à deux ou à quatre roues très-basses, qui sert à transporter des charges excessivement lourdes : *C'était l'avant-train d'un de ces* FARDIERS *usités dans les pays de forêts, et qui servent à charrier des madriers et des troncs d'arbres.* (V. Hugo.)

FARDIN s. m. (far-dain). Métrol. Petite monnaie des Indes, de la valeur d'un centime environ.

FARDULFE, poëte latin d'origine lombarde, mort en 807. Il mérita la faveur de Charlemagne en lui découvrant un complot formé contre lui par Pépin le Bossu, un de ses fils naturels, et il fut nommé abbé de Saint-Denis. On a de lui trois pièces de vers, insérées sous le nom d'Alcuin dans les *Rerum francarum scriptores*, de Duchesne.

FARE s. m. (fa-re). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, de la famille des ménides, dont l'espèce type habite la mer Rouge.

FARE s. f. (fa-re). Pêche générale et solennelle que les pêcheurs faisaient le jour de leur fête, dans le siècle dernier, et qui fut interdite parce qu'elle dépeuplait les rivières.

— Techn. Nom générique, dans plusieurs localités de l'Ouest, des réservoirs qui occupent habituellement le pourtour d'une saline.

FARE ou **BURGUNDOFARA** (sainte), première abbesse du monastère de Faremoutiers, en Brie, née en 595, morte en 655. Elle était fille d'un des principaux officiers de la cour du roi d'Austrasie, Théodebert II, et sœur de saint Faron et de saint Cagnon. Elle fonda le monastère de Faremoutiers et acquit une grande réputation de sainteté. Sa fête se célèbre le 7 décembre.

FARE (LA). V. LA FARE.

FAREHAM, ville d'Angleterre, comté de Hants, à 18 kilom. S.-E. de Southampton, à l'extrémité de la rade et à 9 kilom. N.-O. de Portsmouth, avec un petit port sur la Manche; 6,200 hab. Chantiers de construction pour de petits bâtiments; commerce considérable en blé, charbon et bois. Bains de mer très-fréquentés. A l'entrée de la ville, on remarque l'église dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Fareham, autrefois simple village habité par des pêcheurs, est aujourd'hui une ville assez florissante, d'où part un embranchement de chemin de fer qui se dirige à l'est vers Portsmouth, en passant par Porchester et Cosham.

FAREINISME s. m. (fa-rè-ni-sme). Hist. relig. Secte des fareinistes.

FAREINISTE s. m. (fa-rè-ni-ste). Hist. relig. Membre d'une secte fondée, vers la fin du XVIIIe siècle, par Bonjour, curé de Fareins.

— **Encycl.** Il est rare qu'une secte religieuse ne se subdivise pas en sectes secondaires. Ce qui était arrivé à presque toutes les grandes sectes hérétiques des premiers siècles de l'ère chrétienne, arriva aussi au jansénisme. Une des sectes secondaires du jansénisme fut le fareinisme; on lui donna ce nom, parce qu'elle fut formée à Fareins; les fondateurs en furent les prêtres Bonjour et Finlay, qui parvinrent à fanatiser un certain nombre de partisans à l'aide de prétendus miracles; mais Bonjour ne put rester longtemps à Fareins. L'archevêque de Lyon, M. de Montaget, l'en éloigna. Bonjour profita de la Révolution de 1789 pour retourner dans sa paroisse et continuer ses prédications; il fut de nouveau contraint de la quitter par un décret de Bonaparte, qui l'envoyait en Suisse.

Les théories de Bonjour et des *fareinistes* étaient moins des théories religieuses que des doctrines sociales; c'est là ce qui explique la sévérité du premier consul à l'endroit des fondateurs de cette secte. Les *fareinistes*, s'appuyant sur les textes de l'Evangile, demandaient que la femme fût en tout et partout considérée comme l'égale de l'homme; ils contestaient aussi le droit d'héritage et de propriété, sous ce prétexte, toujours tiré de l'Ecriture sainte, qu'Adam n'avait pas fait de testament. Pour les perdre dans l'opinion publique, leurs adversaires aimèrent mieux les calomnier que les réfuter; ils les accusèrent de débauches scandaleuses, de barbarie même; ainsi on les accusait d'avoir sacrifié une jeune fille. On sait ce que valent, en général, de pareilles accusations lorsqu'elles portent sur des hommes qui professent des idées nouvelles, soit en religion, soit en mo-

rale. C'est ainsi que les païens accusaient les chrétiens des premiers jours de manger des enfants dans des orgies nocturnes.

FAREL (Guillaume), célèbre réformateur français, né en 1489 au hameau des Farelles ou Farels, près de Gap, en Dauphiné, mort à Neufchâtel en 1565. Il était d'une famille noble et riche, dont une branche collatérale existe encore au lieu de sa naissance. Dès sa jeunesse, il se fit remarquer par son goût pour les lettres classiques, pour les langues et pour les sciences. Après quelques années d'étude en Dauphiné, il partit pour Paris vers 1510. Il rencontra à l'Université Lefèvre d'Etaples, alors très-attaché à l'Eglise romaine, et Gérard Ruffi, autre docteur distingué. Lefèvre d'Etaples, dont il devint le disciple et l'ami, lui procura une place de régent au collége du Cardinal-Lemoine. A cette époque, il était encore catholique, et catholique fervent. Ce furent les leçons de Lefèvre d'Etaples qui donnèrent à ses idées un cours opposé, et l'étude de la Bible acheva de changer ses anciennes croyances. Dès qu'il connut l'œuvre des réformateurs allemands et suisses, il voulut y prendre part; mais, ayant été dénoncé au parlement de Paris en 1521, il s'enfuit à la hâte et se réfugia avec Lefèvre d'Etaples chez l'évêque de Meaux, Briçonnet, qui était favorable à la Réforme. Après avoir prêché pendant deux ans à Meaux, Farel revint à Paris, ayant été éloigné de Meaux par le prudent évêque, qui craignait de se compromettre trop gravement auprès du clergé. Il retourna passer quelques mois à Gap et dut bientôt quitter la France; il chercha un refuge à Bâle, au commencement de 1524.

Dans cette ville, il se lia intimement avec Œcolampade; mais il ne put y rester longtemps. Il s'attira des orages par l'extrême vivacité avec laquelle il soutint publiquement quelques thèses sur des sujets théologiques alors brûlants. En outre, il se brouilla avec Erasme, dont le caractère doux et réservé formait avec la fougue de Farel un si entier contraste. Farel traita, dit-on, de Balaam, le savant érudit qui, à son tour, le nommait un avocassier aussi intempérant de sa langue que de sa plume. A la suite de ces démêlés, Farel fut contraint, par un décret du conseil, de quitter Bâle. Il se rendit à Zurich à la fin de mars 1524, puis à Berne, où il se lia avec Zwingle et Berthold Haller; de Berne, il partit pour Strasbourg, où il arriva avec le chancelier d'Esch, muni d'une lettre de recommandation d'Œcolampade à Luther, où le réformateur bâlois disait : « Par des disputes et des leçons publiques, il a contribué beaucoup à l'avancement de l'Evangile parmi nous; il est capable, si ce n'est de perdre la Sorbonne, au moins de lui faire bien de la peine... On ne saurait voir un homme plus franc et plus sincère que Farel... Il y a des gens qui souhaiteraient que ce grand zèle fût un peu plus doux; mais, pour moi, je crois que ce grand zèle est une vertu admirable et qu'il n'est pas moins nécessaire, de notre temps, que la douceur. » Farel fut bien reçu à Strasbourg et y vécut quelque temps dans l'intimité de Capiton et de Bucer.

Quelques mois après, sur les instances d'Œcolampade, Farel alla s'établir à Montbéliard, où on le demandait comme « prêcheur de l'Evangile. » Il y fut secondé dans sa propagande infatigable par Jean Geyler, aumônier du duc Ulric de Wurtemberg. En peu de temps, de nombreux partisans de la nouvelle doctrine se groupèrent autour de lui; mais bientôt l'ardeur de son zèle lui créa de nouvelles difficultés. Un jour qu'une procession passait sur un pont, Farel se jette au milieu, arrache de sa châsse la statue de saint Antoine et la jette du haut du pont dans la rivière. Il échappa à grand'peine à la fureur du peuple et des prêtres. Sur ces entrefaites, les cantons suisses qui étaient le plus opposés à toute réforme religieuse contraignirent le comte Ulric à congédier Farel, en alléguant ce motif digne de remarque, « qu'il était à craindre que les paysans, surtout de la Thurgovie, ne fussent poussés à la révolte par les prédicants. »

De 1526 à 1529, Guillaume Farel prêcha dans diverses parties de la Suisse romande; cédant aux conseils de Haller, il se fit d'abord maître d'école à Aigle, sous le nom de Guillaume Ursinus; mais son vrai nom fut bientôt découvert, et ses prédications interdites par le syndic d'Aigle et empêchées par le gouverneur Roverea. Les seigneurs de Berne, déjà convertis à la Réforme et qui l'introduisirent souvent par la force dans les cantons suisses, intervinrent en faveur du prédicant français, et l'établirent officiellement comme régent et comme ministre dans le district d'Aigle, qui leur était soumis. Cette protection des « puissants seigneurs » n'empêcha pas le syndic d'Aigle de pousser le peuple à la résistance. On voulut chasser Farel et tous les novateurs. Les troubles s'étendirent dans toute la contrée; pour y mettre fin, les Bernois ordonnèrent que chaque paroisse se prononçât pour ou contre la Réforme; Aigle et deux villes voisines adoptèrent la Réforme à la pluralité des voix. Farel n'y resta cependant pas longtemps. En juin 1529, il repartit avec une permission des seigneurs de Berne pour aller faire de nouveaux prosélytes et prêcher la Réforme dans toutes les terres qui étaient unies à Berne par droit de combourgeoisie. L'autorisation portait seulement cette restriction : « moyennant le consentement des habitants. » Il alla d'abord prêcher à Morat, puis à Bienne, où il fut bien reçu, à la Neuveville et enfin à Serrières, d'où les bourgeois de Neuchâtel, qui étaient venus l'écouter, l'entraînèrent dans leur ville afin d'y prêcher la nouvelle religion. Le gouverneur et le clergé voulurent l'en empêcher. Ici, comme partout, Farel exposa cent fois sa vie et faillit la perdre. Il avait coutume d'improviser ses brûlantes prédications au milieu des foules populaires, dans les rues, dans les maisons, à la porte des églises et des couvents. Sa parole fiévreuse et nerveuse passionnait, remuait, transportait les masses, peu habituées à cette éloquence de tribun religieux. Ce fut pendant ce voyage qu'un jour, prêchant à Corcelles devant le prieuré, il excita si fort la fureur des moines que plusieurs se précipitèrent sur lui, et que le prieur Rodolphe de Benoît le poursuivit un poignard à la main.

Farel quitta le pays de Neuchâtel pour quelques mois. Quand il y reparut, sa cause avait fait d'immenses progrès. En dépit de l'évêque de Lausanne et du gouvernement de Fribourg, la bourgeoisie et le peuple de Neuchâtel, soutenus par les Bernois, étaient prêts à rompre avec le catholicisme. « Le 22 octobre 1530, dit un chroniqueur neuchâtelois, les partisans de Farel commencèrent à briser les images dans le bas de la ville et se rendirent au château pour en faire de même. Le gouverneur accourut et parvint à les arrêter. Ce fut pour peu de temps; car le lendemain Farel, prêchant à l'Hôpital, fut entraîné à l'église collégiale; les chanoines et leurs adhérents cherchèrent à lui barrer le passage, mais ils n'y réussirent pas; Farel monta en chaire et, dès ce jour-là, cette antique église cessa d'appartenir au culte romain. Les images furent détruites, et le souvenir de cette journée fut conservé par cette inscription :

L'AN 1530, LE 23 OCTOBRE
FUT OSTÉE ET ABOLIE L'IDOLÂTRIE DE CÉANS
PAR LES BOURGEOIS.

Il faudrait, pour bien se représenter la manière dont s'accomplit la Réforme au XVIe siècle, suivre Farel dans les détails de son orageuse carrière. A peine arrivé dans un village ou dans une ville, accompagné de deux ou trois intrépides compagnons d'œuvre et souvent même seul, son bâton de voyage et la Bible à la main, il va droit à l'église, et, parfois, au milieu de l'office divin, au grand scandale de la foule, il élève la voix, et réclame l'attention des fidèles. On crie, on le menace, rien ne l'arrête; on ne peut le forcer à se taire ni à s'agenouiller. Telle était la véhémence de cette parole enflammée, telle était l'autorité de sa personne que, jusque dans les paroisses les plus superstitieuses, prêtres, moines et laïques finissaient par l'écouter, sauf à se venger parfois un instant après. Ainsi à Boudevilliers, à Saint-Blaise, à Valengin. « Dans ce dernier bourg, dit le même chroniqueur que nous avons déjà cité, Farel et son jeune compagnon Antoine Boyve, furent assaillis d'une grêle de pierres et allaient être précipités dans le Seyon, lorsque, grâce à l'intervention de quelques personnes, on consentit à les enfermer. Les prêtres qui les conduisaient au château voulurent les faire agenouiller devant une statue de la Vierge; mais ils n'y parvinrent pas, et Farel leur dit : « Adorez un seul Dieu en esprit et en vérité, » et non des images muettes, sans âme ni » pouvoir. » Les prêtres l'accablèrent de tant de coups que son sang rejaillit sur les murailles. Les bourgeois de Neuchâtel, ayant appris leur mésaventure, arrivèrent en force, et la comtesse de Valengin fut obligée de les mettre en liberté. »

Une autre fois, la lutte est plus tragique encore. Il entre dans l'église au moment de l'élévation et arrache l'hostie des mains du prêtre; on devine l'indignation des fidèles et la scène d'effroyable tumulte d'où Farel est trop heureux de sortir vivant pour aller passer quelques jours au fond d'un *croton* (cachot souterrain). C'est à de semblables traits d'énergie, c'est à ces violences qui, dans nos mœurs modernes, seraient inexcusables, que les réformateurs durent leurs premières conquêtes. Parmi ces hardis champions des idées nouvelles, nul ne paya de sa personne plus souvent ni plus héroïquement que celui que les catholiques nommaient le *Satan Guillaume Farel*. Ce Satan quitta enfin le pays de Neuchâtel, presque entièrement converti à la Réforme. Il partit en 1532, après avoir échappé à mille dangers, épuisé, blessé, à demi mort, et le seul repos qu'il s'accorda fut d'aller ailleurs dépenser ses forces et exposer sa vie. Il continua ce qu'il appelait son « œuvre d'évangélisation, » allant provoquer des *disputes* ou *controverses* publiques et établir la Réforme dans presque toute l'étendue de la Suisse romande. La Neuveville, Morat, Avenches, Bienne, Orbe, Grandson, Yvonaud, enfin la capitale du pays de Vaud, Lausanne, où il soutint solennellement, à la manière du temps, dix thèses théologiques, lui durent les premières semences ou l'établissement définitif de la Réforme.

Il revenait d'un synode tenu par les Vaudois du Piémont (1532), quand il s'arrêta à Genève, et commença dans la plus grande ville de la Suisse française sa mission vaillante et périlleuse. Au début, ses efforts semblent infructueux. Après avoir gagné quelques partisans par des prédications secrètes, il avait accepté une conférence (*disputatio*); mais la discussion dégénéra en dispute, et de la dispute on en vint aux coups : les magistrats forcèrent le prédicant à quitter la ville. Nouveaux efforts et nouvel échec en 1533; mais rien ne le décourage; il revient à la charge en 1534, mais cette fois muni de lettres de recommandation des seigneurs de Berne. A partir de ce moment, la Réforme fit des progrès de jour en jour plus rapides; les protestants s'emparèrent des églises, et le clergé catholique, détesté du peuple pour le concours secret ou avoué qu'il avait constamment prêté au duc de Savoie dans ses entreprises contre la liberté de Genève, se retira à Lausanne et à Fribourg, cédant la place aux réformateurs. Une tentative d'empoisonnement sur Farel, Viret et Froment, ne fit qu'augmenter leur popularité, et, le 27 août 1535, dix-huit mois après l'arrivée de Farel, l'édit de la réformation fut promulgué. Maintenant, il fallait constituer à Genève l'Eglise réformée, et Farel, homme de lutte, se sentait peu propre à cette œuvre nouvelle. Heureusement il parvint à retenir auprès de lui Calvin, qui passait dans cette ville en allant en Allemagne. « Un soir du mois de juillet 1536, dit son dernier biographe, M. Junod, Farel apprend par Du Tillet que l'auteur de l'*Institution chrétienne* est descendu dans une hôtellerie, mais pour repartir le lendemain. Il se rend aussitôt auprès de Calvin, qu'il sollicite de se fixer à Genève; Calvin résiste, il est jeune, il est d'un naturel timide, il a des projets d'étude, il ne se sent point apte à une tâche pareille; il ne peut acquiescer au désir de Farel. Celui-ci presse, insiste; puis, voyant qu'il n'obtenait rien, saisi d'une sainte colère, il apostrophe le jeune homme d'une voix tonnante : « Ton seul motif pour me re- » fuser est l'attachement à tes études! Moi » je t'annonce, au nom du Dieu vivant, que » si tu ne partages pas le saint ouvrage où » je suis engagé, le Seigneur maudira le re- » pos que tu cherches et les travaux que tu » préfères au service de Jésus-Christ. » Calvin ne put résister. « Je me vis, dit-il, arrêté » à Genève par l'effrayante adjuration de » Guillaume Farel, comme si Dieu avait alors, » du haut du ciel, étendu sa main sur moi » pour m'arrêter! »

En donnant Calvin à Genève, Farel lui donnait plus que lui-même : il assurait à l'Eglise nouvelle des destinées qu'il se sentait impuissant à lui faire remplir; mais, en même temps, il lui préparait aussi des difficultés d'un autre ordre. Avec l'arrivée de Calvin commença la période du dogmatisme théologique sans tolérance et sans ménagement; et bientôt Farel eut la douleur de voir des hommes qu'il eût peut-être conservés pour amis, entrer en lutte avec le nouveau réformateur, théologien plus rigide et doctrinaire plus inflexible. Un parti nombreux (celui des *libertins spirituels*), qu'il ne faudrait pas prendre, comme le font les historiens calvinistes, pour une troupe de débauchés incorrigibles, mais plutôt pour une libre association de patriotes génevois, jaloux de conserver leur indépendance spirituelle et religieuse, aussi bien que leur indépendance nationale, opposa une vive résistance aux *Ordonnances ecclésiastiques* que Calvin fit promulguer. Dans les troubles qui suivirent, Farel subit de plus en plus l'ascendant du génie de Calvin. Modeste et désintéressé, il se fit gloire d'être le disciple de ce jeune maître, et, l'ayant soutenu dans la querelle qui eut lieu aux fêtes de Pâques (1538), sur les rites à suivre dans la célébration de la cène, il fut compris dans l'arrêt rendu contre les prédicants, et quitta Genève avec Calvin et Mathurin Cordier.

Après leur renvoi, Farel et Calvin se rendirent à Berne pour expliquer leur conduite, puis à Zurich et à Bâle, d'où Farel revint à Neuchâtel. Sa présence était bien nécessaire dans cette Eglise pour y rétablir l'ordre. A l'instigation de Calvin, dont il adoptait de plus en plus passivement les idées dogmatiques, il fit établir à son tour des *Ordonnances ecclésiastiques*, qui rencontrèrent une grande opposition; elles ne purent être adoptées qu'après bien des orages, le 1er février 1542. Théologien moins logique que Calvin, Farel était plus porté à la tolérance; il ne put se résoudre à suivre jusqu'au bout l'exemple du réformateur génevois, en persécutant ceux qui ne partageaient pas ses opinions théologiques; aussi ne fit-il guère exécuter les règlements qu'en ce qui concernait les mœurs.

Dès que le calme fut rétabli, il partit pour la Lorraine, où on l'appelait à une de ces joutes oratoires dont la controverse théologique du XVIe siècle faisait un si grand usage. La dispute s'engage à Metz le 3 septembre 1542; le lendemain, Farel recommence à prêcher dans le cimetière des Jacobins, pendant que les moines font sonner à toute volée les cloches de leur couvent pour couvrir sa voix. Le 2 octobre, il veut prêcher dans l'église de Saint-Pierre-aux-Images; le conseil des Treize le lui défend, ainsi que d'enseigner dans la ville, en public ou en particulier. Il revint cependant l'année suivante et faillit payer de sa vie sa témérité. Le 25 mars, jour de Pâques, comme Farel tenait une assemblée à Gorze, le duc Claude de Guise tomba sur les protestants avec ses troupes et en fit périr un grand nombre. Farel, grièvement blessé, ne put échapper qu'en prenant place dans un chariot de lépreux, dont il avait revêtu le costume. Il arriva à Strasbourg épuisé de fatigue.

En cette même année (1543), il accepta enfin comme poste fixe le pastorat à Neuchâtel. Sa vie n'en fut pas moins active, et ses voyages ne cessèrent pas de Neuchâtel à Genève. Il était avec Pierre Viret, le conseiller auquel Calvin (réinstallé à Genève en 1543) ne cessa d'avoir recours pendant tout le temps de son séjour dans cette ville, à chacune des nombreuses occasions où son intraitable rigidité théologique le mit en lutte avec le parti national génevois. A chacun de ces débats, dont quelques-uns furent si graves, Farel accourait, et le plus souvent calmait les esprits. Le parti des *guillermins* (on appelait ainsi les partisans de maître Guillaume, nom populaire de Farel) s'efforçait d'adoucir un peu la logique à outrance de Calvin et les emportements de son parti.

Nous voudrions pouvoir dire que Farel et ses partisans se rangèrent du côté de la minorité généreuse qui protesta contre le supplice de Michel Servet (v. ce nom et ceux de CASTALION, SOCIN, ZERKINDEN, MARTINUS BELLIUS, SULZER et l'article CONSEIL À LA FRANCE DÉSOLÉE); mais, en cette occasion, plus qu'en toute autre, Calvin usa de toute l'autorité de son génie pour étouffer toute résistance ou toute dissidence chez ses amis. Il remontra particulièrement à Farel que l'avenir du protestantisme dépendait de la mort de l'hérétique. Farel se contenta de donner quelques larmes au « malheureux Servet, » comme il l'appelle, et ce fut lui qui l'accompagna au supplice. Nous citerons *in extenso*, à l'article SERVET, une lettre autographe de Farel, qui nous raconte tous les détails de ses derniers moments, et qui nous montre sous un jour bien triste l'attitude des ministres et de Farel lui-même au pied de ce bûcher. Farel ne cessa pas, jusqu'au dernier moment, de sommer durement Servet de confesser ses hérésies et de souscrire aux dogmes orthodoxes (27 octobre 1553). Chose étrange, le parti anticalviniste, qui supportait impatiemment le terrorisme du théologien français, n'osa s'attaquer à Calvin lui-même, et ce fut Farel sur qui se portèrent les coups des libertins. Il était à peine de retour à Neuchâtel, quand il apprend qu'il a été mis en accusation par les magistrats de Genève au sujet d'un sermon virulent où il avait défendu Calvin contre ses adversaires et traité ceux-ci « d'athéistes. » Farel retourna à Genève pour répondre à l'enquête judiciaire. A peine débarqué, comme il traversait la rue de Coutances, il fut reconnu; aussitôt quelques libertins s'attroupent et crient : « Au Rhône! au Rhône! » Le vieillard s'arrête, appuyé sur son bâton de voyage; il les regarde avec tristesse : « Oui, leur dit-il, au Rhône! voilà bien les cris que les prêtres et les papistes faisaient entendre autour de moi, il y a vingt ans; vous n'êtes guère changés. » On allait peut-être se porter à des violences coupables, lorsque des citoyens accoururent, firent à l'intrépide vieillard un rempart de leur corps et le conduisirent jusqu'à sa demeure. Peu de jours après, l'enquête se termina par un acquittement élogieux.

La même année, il fut atteint d'une maladie grave dont il se rétablit, à la grande joie de ses amis. En 1557, il fut envoyé avec Théodore de Bèze auprès des princes protestants d'Allemagne, afin d'implorer leur secours en faveur des Vaudois. En 1558, il épousa Marie Torel, de Rouen, qui s'était réfugiée avec sa mère à Neuchâtel. Ce mariage d'un vieillard de soixante-neuf ans fut fort blâmé de tous ses amis. Calvin lui-même écrit à ce sujet : « Je suis muet d'étonnement. Il y a un demy-an que le povre frère eust prononcé hardiment qu'il eust fallu attacher comme un homme radoteur celluy qui en si grande vieillesse eust prétendu d'avoir une si jeune épouse. »

Après son mariage, Farel retourna en Allemagne solliciter la protection des princes pour les protestants de France. De retour à Neuchâtel, il partit pour le Dauphiné (1561), établit une Eglise à Grenoble et prêcha plusieurs mois à Gap avec autant de véhémence que dans sa jeunesse. Il revint à Neuchâtel en 1562, et ne s'en éloigna que pour aller à Genève une dernière fois recevoir les adieux de Calvin mourant, et pour faire une visite aux protestants de Metz, dont l'Eglise était maintenant prospère. Après une courte maladie, Farel mourut à Neuchâtel le 13 septembre 1565, âgé de soixante-seize ans. Il laissait un fils nommé Jean, qui lui survécut à peu près trois ans. On a célébré solennellement, en 1865, le jubilé triséculaire de la mort de Farel, et la mémoire de l'indomptable réformateur est restée populaire dans les Eglises protestantes de Suisse et de France.

Nous n'ajouterons à cette biographie que quelques jugements des hommes les plus compétents sur les écrits de Farel.

« Farel, dit M. Sayous, n'est pas homme de style : sa phrase est d'ordinaire d'un tissu embrouillé, diffuse quelquefois jusqu'à en perdre toute forme. Son éloquence était de celle que l'improvisation échauffe et fait éclater, mais que glacent les soins du moindre travail. La contrainte lui allait mal, et le sentiment très-vif qu'il en avait ajoutait encore à sa gêne. Il répond à Calvin, qui lui recommandait un style facile et attirant : « Je ne » puis venir à bout de chasser mes figures, » mon style aura barbarisme et solécisme et

» nulle clarté. » On retrouve bien, dans les écrits du réformateur, ces apostrophes, ces prières soudaines et ces impétueuses colères qui faisaient une puissante impression sur ses auditeurs; mais elles paraissent excessives de longueur, elles ont perdu leur entraînement.

» Malgré cette inhabileté grammaticale, l'éloquence de Farel atteint à la grandeur et à la force. Ses expressions sont énergiques et parfois colorées; la clarté de sa pensée et la vigueur de ses convictions percent à travers tous les obstacles de style; enfin on entrevoit encore, dans ces pages encombrées, le plus grand missionnaire de la Réforme française.

» Par leurs défauts mêmes, ajoutent MM. Chenevière et Schmidt, les ouvrages de Farel portent le cachet de son individualité; ils ne manquent ni de force ni de logique, mais de coordination et surtout de modération. Il ne recule pas devant les épithètes injurieuses et les formes grossières : athlète vigoureux, il ne ménage jamais ses adversaires. Ce sont des écrits composés d'un seul jet, dans toute la chaleur et toute la rudesse de l'inspiration du moment. » On trouvera des jugements analogues dans la monographie étendue qu'a consacrée à la vie de Farel l'historien suisse Kirchhofer.

Ses principaux ouvrages, qui sont pour la plupart rares ou rarissimes, sont : *Themata latine et germanice proposita* (1528); la *Manière et fasson qu'on tient en baillant le sainct baptesme en la saincte congrégation de Dieu, etc.* (1533); *Lettres d'aulcuns grands troubles advenus à Genève* (1534); *Epistre au duc de Lorraine* (1543); *Epistres à maistre P. Caroly* (1543); *Traité du purgatoire* (1543); la *Très-saincte oraison de Nostre-Seigneur Jésus-Christ* (1544); *Epistre exhortatoire* (1544); *A tous cœurs affamés du saint Evangile* (1545); le *Glaive de la parole véritable* (1550); *De la sainte Cène* (1553); *Du vrai usage de la croix* (1560); enfin, un grand nombre de *Lettres*, dont plusieurs encore inédites, dans les bibliothèques de Genève, de Bâle, de Berne, de Zurich et de Neuchâtel.

FARELLE s. f. (fa-rè-le — de *Farre*, natural. angl.). Polyp. Genre de polypes bryozaires marins.

FARELLI (le chevalier Giacomo), peintre italien de l'école napolitaine, né en 1624, mort en 1706. Il reçut les leçons d'Andrea Vaccaro, adopta la manière de ce peintre et fit de grands progrès; mais, ayant voulu adopter, par la suite, la manière du Dominiquin, il perdit ses qualités de coloriste, resta un médiocre dessinateur et ne produisit plus que des œuvres de peu de valeur. On voit une de ses meilleures toiles dans l'église Sainte-Brigitte, à Naples.

FAREMOUTIERS (*Eboriacum*, *Evoriacæ*), bourg et commune de France (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arrond. et à 9 kilom. de Coulommiers, sur un coteau, près du confluent de l'Aubetin et du Grand-Morin; 796 hab. Faremoutiers, aujourd'hui sans importance, doit son origine à un des plus anciens et des plus célèbres monastères de France, fondé par sainte Fare (Fare-Moutiers, monastère de Fare). Au VI^e siècle, saint Colomban, apôtre du nord des Gaules, après avoir été obligé de fuir les ressentiments de la reine Brunehilde et du roi Théodoric, et de se réfugier en Irlande, son pays natal, rentra néanmoins, peu de temps après, sur le continent, traversa la Neustrie et y convertit au christianisme plusieurs chefs guerriers : l'un d'eux, nommé Hanrik, avait une fille, âgée d'une dizaine d'années seulement; saint Colomban la consacra à Dieu, et, à peu de temps de là, la jeune chrétienne, douée d'une précocité extraordinaire, allait fonder au delà de Coulommiers, en un endroit jusque-là désert et nommé Eboroac (cours d'eau, d'où Evorvick, *York* en anglais), le monastère qui s'appela bientôt Faremoutiers, du nom de sa jeune fondatrice. Vers le même temps s'élevaient aux alentours les monastères de Jouarec et de Rebaix, dont les premiers abbés furent saint Ouen et Adam, enfants, comme sainte Fare, de chefs païens convertis par Colomban. A l'origine, l'abbaye de Faremoutiers était composée de cénobites des deux sexes, mélange qui fut plus tard réformé. Elle prit rapidement une importance considérable : ce fut elle qui fournit à Jouarre sa première abbesse, depuis canonisée sous le nom de sainte Théodehilde. Au IX^e siècle, une fille de Charlemagne était abbesse de Faremoutiers, ce qui valut à l'abbaye plusieurs donations de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de Charles le Chauve. Ce dernier, notamment, déclare, par une charte de 842, prendre l'abbaye sous sa garde et protection. Faremoutiers subsista avec des fortunes diverses jusqu'au jour où la Révolution dispersa l'abbaye, dont elle dévasta les bâtiments. Une ville, fortifiée au moyen âge, n'avait pas tardé à se former autour du monastère; cette ville n'est autre que le bourg actuel. Il ne reste aujourd'hui debout, des anciennes constructions de l'abbaye de Faremoutiers, que les bâtiments de l'abbatiale; ils constituent encore aujourd'hui une résidence fort agréable par sa situation pittoresque et la beauté de ses jardins. On peut consulter, pour l'histoire de cette abbaye : la *Vie et les miracles de sainte Fare, abbesse de Faremoustiers*, par F. Robert Regnault (Paris, 1626, in-8°); la *Vie de sainte Fare, avec vies et morts miraculeuses de quelques religieuses de son ordre* (1629, in-8°); les *Moines d'Occident*, par M. de Montalembert, etc., etc.

FARÊNE s. m. (fa-rè-ne — du suédois *faren*, même sens). Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qui vit dans les lacs de la Suède.

FARESCOUR, bourg de la basse Egypte, à 13 kilom. S.-O. de Damiette, sur la rive droite du bras oriental du Nil. En 1250, saint Louis fut fait prisonnier, avec toute son armée, dans les environs de Farescour.

FARÈS ECCHIDIAK, poëte et littérateur arabe, né en Syrie vers 1796. Il appartient à la religion chrétienne. Pour compléter ses études, il se rendit au Caire, où il suivit les leçons des docteurs (ulémas) de la mosquée El-Azhar. Plus tard, il fut appelé à Malte par les Anglais pour y prendre part aux travaux de leur imprimerie orientale. Un poëme, qu'il adressa au bey de Tunis, au sujet de son voyage en France, lui acquit la faveur de ce souverain, qui l'envoya prendre à Malte par un vaisseau de l'Etat, le fit conduire à Tunis et le combla d'honneurs et de présents (1847). De Malte, Farès passa en Angleterre, où la Société pour la propagation de la Bible le chargea de revoir des textes arabes. Il fit ensuite un long séjour en France, y publia des poëmes et divers ouvrages, et retourna en Angleterre en 1854. Outre son poëme adressé au bey de Tunis et traduit en français par M. Dugat (Paris, 1851), on a de lui un poëme sur Paris, dont la traduction a été publiée dans le journal l'*Illustration ;* un poëme adressé à Abd-el-Kader; un autre au sultan, qui le nomma un de ses traducteurs; une *Grammaire française* en arabe (1854), composée avec M. G. Dugat, à l'usage des indigènes de l'Algérie; la *Vie et les aventures de Fariak* (Paris, 1855), relation de ses voyages, avec des observations sur les peuples qu'il a visités.

FARET (Nicolas), érudit et historien français, l'un des premiers des quarante de l'Académie française, né à Bourg-en-Bresse en 1600, mort à Paris en septembre 1647. Venu fort jeune à Paris, avec des lettres de recommandation pour Vaugelas et Boisrobert, il s'attacha d'abord à ces deux écrivains, puis à Coëffeteau, dont il devint le disciple, et à qui il dédia une traduction qu'il fit d'Eutrope (*Histoire romaine d'Eutropius, traduite en français par M. N. Faret*; 1621, in-4°). La même année, il avait déjà publié une *Histoire chronologique des Ottomans*, pour faire suite à l'*Histoire de Georges de Castriot*, recueillie par Laverdin (Paris, 1621, in-4°). C'étaient là deux titres littéraires recommandables pour un jeune homme de vingt et un ans. *Il ne leur dut cependant pas sa réputation*; ce qui le fit connaître, c'est que son nom rimait richement à *cabaret !* Boileau a immortalisé Faret par les deux vers si connus :

Ainsi tel autrefois qu'on vit avec Faret
Charbonner de ses vers les murs d'un cabaret...

Et Boileau n'était pas le premier. Saint-Amand déjà, intime ami de l'historien des Ottomans, avait tiré de cette rime si commode le meilleur parti possible. Voici une petite pièce où Saint-Amand le mentionne :

Chantons, rions, menons du bruit,
Buvons ici toute la nuit,
Tant que demain la belle Aurore
Nous trouve tous à table encore!
Loin de nous sommeil et repos;
Boissat, lorsque nos pauvres os
Seront enfermés dans la tombe
Par la Mort, sous qui tout succombe
Et qui nous poursuit au galop,
Las! nous ne dormirons que trop!
Prenons de ce doux jus de vigne;
Je vois Faret qui se rend digne
De porter ce dieu dans son sein,
Et j'approuve fort son dessein.

Dans une autre pièce de vers, Faret ayant refusé une invitation à boire, Saint-Amand s'écrie :

On fait à sçavoir que Faret
Ne rime plus à cabaret!

Enfin, dans celle qui est intitulée la *Vigne*, il lui dit, avec une tendresse d'ivrogne :

Jeune portrait du vieux Silène,
Grand buveur à perte d'haleine,
Chère rime de cabaret,
Mon cœur, mon aimable Faret!...

Cependant Faret s'est toujours défendu d'être ce « buveur illustre et très-précieux. » Sans haïr les plaisirs de la table, il dit lui-même, dans un de ses ouvrages, « que la commodité de son nom, qui rimait trop bien avec cabaret, était *en partie* cause de la réputation de buveur que les poëtes, et entre autres Saint-Amand, lui avaient faite. » Dans la préface qu'il mit en tête des œuvres de Saint-Amand, il revient sur ce sujet et entreprend, chose plus difficile, l'éloge des mœurs du chantre de la *Crevaille* et de la *Chambre des débauchés*. « L'étroite amitié qui s'est inviolablement conservée, dit-il, entre nous depuis plusieurs années, ne saurait, devant de bons juges, rendre ce discours suspect d'aucune flatterie. Je voudrais bien que ce fût ici un lieu à propos de parler aussi de la bonté de ses mœurs comme de la bonté de ses œuvres. Mon inclination s'étendrait bien volontiers sur ce sujet, et combien qu'il m'ait fait passer pour vieux et grand buveur dans ses vers, avec la même injustice qu'on a écrit dans tous les cabarets le nom de Chaudière, qui ne boit que de l'eau, si est-ce que, pour me venger agréablement de ses injures, je prendrais plaisir à publier qu'il a toutes les vertus qui accompagnent la générosité; mais il m'arrache lui-même la plume de la main, et sa modestie me défend d'en dire davantage! » Ces protestations furent inutiles; Faret continua de rimer à *cabaret*.

Peu de temps après avoir écrit cette préface, Faret publia un livre qui le mit en grand crédit : l'*Honneste homme* ou l'*Art de plaire à la cour* (Paris, 1630, in-4°). Cinq ans plus tard, il était choisi par Richelieu pour être l'un des fondateurs de l'Académie française, et il fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus activement à sa formation, ébauchée dès 1629 chez Conrart, l'homme au silence prudent. Faret obtint le neuvième fauteuil.

La France lui doit encore, pour sa gloire, d'avoir contribué à rattacher au gouvernement du cardinal, c'est-à-dire en définitive à la nation, qu'il servit utilement, un véritable héros, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, prince déclassé, qui se consumait dans les tripots et que Faret, quoiqu'il en dise, avait sans doute rencontré au cabaret, le verre en main. La société des *Goinfres*, qu'a chantée Saint-Amand, réunissait de bons vivants qui, tous, avaient pris pour pseudonymes des monosyllabes : le comte d'Harcourt s'appelait le *Rond*, Faret le *Vieux*, Saint-Amand le *Gros*. Faret, par l'intermédiaire de Boisrobert, parvint à intéresser à l'avenir de ce descendant des ducs de Lorraine; le cardinal, qui d'abord se fit tirer l'oreille :

« Le comte d'Harcourt,
Du Bois, a l'esprit bien court. »

répondit-il aux premières ouvertures. Cependant il se décida à lui donner audience et le surprit par ces paroles : « Monsieur le comte, le roi veut que vous sortiez du royaume. » Le comte, étonné, lui dit qu'il était prêt à obéir. « Mais, ajouta Richelieu, vous en sortirez en commandant l'armée navale. » Ainsi parvint d'un coup à une si haute fortune celui que ses compagnons appelaient familièrement Cadet la Perle et dont Tallemant disait qu'il « menoit une vie de filou ou tout au moins de goinfre. » Faret avait bien mené la négociation.

L'académicien accompagna le commandant de l'armée navale en qualité de secrétaire des commandements. Saint-Amand fut de la partie. C'est ainsi qu'ils assistèrent à la prise des îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, où le comte déploya des capacités militaires très-remarquables, et aux siéges de Casal et de Tunis (1640), où il fut ensuite envoyé. Les anciens goinfres, toujours réunis par une étroite amitié, ne se plaignaient même pas de ne manger que du pain de munition, quand il y en avait. Au retour du comte d'Harcourt à Paris, Faret reçut le titre d'intendant de sa maison, puis bientôt celui de conseiller du roi et de secrétaire des finances; mais il ne jouit pas longtemps de cette position : il mourut peu de temps après, des suites d'une fièvre maligne. Pellisson, l'historien de l'Académie, nous le représente comme un gros homme de bonne mine, qui avait les cheveux châtains et le visage haut en couleur. « Il mourut, ajoute-t-il, fort accommodé (fort à son aise), quoique, par une reconnaissance louable, il se fût diverses fois engagé pour secourir Vaugelas en ses affaires, ce qui faillit à gâter les siennes propres. »

Une lettre de Malherbe à Faret (14 décembre 1625) donne à entendre que Coëffeteau l'avait chargé de continuer son *Histoire romaine*, et Malherbe lui conseillait plutôt d'écrire l'*Histoire de France*, qui, jusqu'ici, lui disait-il, avait été si malheureusement traitée. Il ne paraît pas que Faret ait suivi ce conseil. Guichenon, dans son *Histoire de Bresse*, inscrit à l'actif de Faret des ouvrages qui n'ont pas été publiés : *Mémoires de M. le comte d'Harcourt*, et *Vie de René II, duc de Lorraine*. Outre les trois ouvrages cités plus haut, on a de Faret un opuscule : *Des vertus nécessaires à un prince pour bien gouverner ses sujets* (Paris, 1623, in-4°), et un *Recueil de lettres nouvelles* (1634, 2 vol. in-12). Loret, dans sa *Muse historique*, nous a conservé le souvenir d'une fille de Faret, son ami, qu'il dépeint comme ayant assisté à un repas de Louis XIV le 21 décembre 1652, et ayant récité au monarque des vers composés tout exprès par Tristan.

FAREWELL (cap), promontoire méridional d'une île située juste en face de la pointe méridionale extrême du Groenland, et qui forme le côté oriental de l'entrée du détroit de Davis; par 59° 49′ de lat. N., et 46° 14′ de longit. O. Un courant violent règne autour de ce cap et continue au N. le long de la côte orientale du détroit jusque par 67° lat. N. ‖ Cap de la Nouvelle-Zélande, à l'extrémité N.-O. de l'île Tawai-Pounamou ou île du Milieu, par 40° 31′ de lat. S. et 170° 27′ de long. E. Un peu au N. de ce cap, on trouve les récifs connus sous le nom de rochers Farewell.

FAREY (John), ingénieur anglais, né à Lambeth en 1791, mort en 1851. Il s'adonna de bonne heure à l'étude du dessin, travailla d'abord pour différents recueils illustrés, et obtint de la Société des arts, en 1807, une médaille d'argent pour avoir inventé un instrument servant à faire des dessins de perspective; puis, en 1813, une médaille d'or pour un autre instrument à tracer des ellipses. De 1819 à 1821, il fut employé en Russie à la construction d'usines, et, à son retour, s'établit à Londres, où jusqu'à sa mort il exerça la profession d'ingénieur civil. On a de lui un *Traité historique, pratique et descriptif sur les machines à vapeur* (Londres, 1827, in-4°).

FAREZ (Fénelon), magistrat et homme politique français, né à Cambrai en 1793, mort en 1862. Il était fils d'un membre du Corps législatif sous l'empire. Il exerça, à partir de 1812, la profession d'avocat dans sa ville natale, fit partie de l'opposition libérale sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, devint bâtonnier de son ordre en 1834, colonel de la garde nationale de Cambrai, etc. Après la révolution de 1848, Farez fut nommé premier avocat général près la cour de Douai, puis élu membre de l'Assemblée constituante dans le département du Nord. Il vota avec les républicains de la nuance du *National* jusqu'à l'élection du 10 décembre, appuya alors la politique de l'Elysée, ne fut pas réélu à l'Assemblée législative et reçut ensuite un siége de conseiller à la cour de Douai.

FARFADET s. m. (far-fa-dè — Ménage tire ce mot du bas latin *fadus*, sorte d'esprit follet, que l'on trouve dans Gervasius Tilleberiensis, reproduit par Du Cange. Voici, en effet, comment s'exprime cet auteur en parlant d'un cheval admirable : *Quid dicam? Nescio si verus equus fuit, aut si* FADUS *erat, ut homines dixerunt*. Selon Ménage, *farfadet* viendrait de *fadus* en cette manière : *fadus*, *fadetus*, par réduplication *fafadetus*, et ensuite, par l'addition du *r*, *farfadetus*. Pour expliquer l'addition de la syllabe *far*, Ménage compare l'italien *farfallo*, du grec *phallê*, papillon qui se brûle à la chandelle. Quant au bas latin *fadus*, il se rapporte sûrement à *fari*, parler). Lutin, esprit follet : *La danse des* FARFADETS. *Comme je n'ai jamais vu de génies, de démons, de péris, de* FARFADETS, *soit bienfaisants, soit malfaisants, je n'en puis parler en connaissance de cause, et je m'en rapporte aux gens qui en ont vu*. (Volt.)

Farfadet, opéra-comique en un acte, paroles de Planard, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 19 mars 1852. Comme la *Poupée de Nuremberg*, cette folie de carnaval a réussi. La scène se passe dans un moulin, et le farfadet n'est autre qu'un batelier qui, après avoir été fait prisonnier par les Espagnols, revient pendant une nuit d'orage, et cause involontairement une panique qui se termine par une reconnaissance générale entre tous les poltrons de la pièce. La musique est piquante, écrite avec la plus grande facilité, et non sans élégance. Nous rappellerons le joli quatuor syllabique, le duo pour voix de femmes : *Il me cajolait;* l'air de basse du lutin : *Personne en bas, dans le moulin*, et le duo tout à fait comique : *Que ta peur est imbécile!* dont les phrases, *C'est le vent!* et *Hou hou, hou hou*, ont décidé du succès de cette bouffonnerie. Adam introduisait souvent d'heureux à-propos dans ses partitions. Dans une scène où un sac de farine, renfermant le lutin, s'avance contre les acteurs terrifiés, il a imaginé de reproduire la marche de la statue du commandeur de *Don Juan*.

Le *Farfadet* a été interprété par Bussine, Jourdan, Lemaire, M^lles Lemercier et Talmon. Cette pièce a été reprise en lever de rideau, en 1867, au théâtre des Fantaisies-Parisiennes.

FARFOUILLER v. n. ou intr. (far-fou-llé; *ll* mll. — Ménage tire ce mot de *perfodiculare, parfouiller*, farfouiller. Selon toute apparence, il est composé de *far* ou *fra*, qui est aussi dans *fracasser*, et de *fouiller*. Cependant, bien que ce mot soit assez récent, on ne sait au juste quelle en est l'origine. Le wallon *farfouillier* signifie bredouiller; le napolitain *farfogliare* a le même sens, et l'espagnol *farfullar* signifie bégayer et agir à la hâte. Ces diverses formes ont peut-être de l'analogie avec notre mot *farfouiller*). Pop. Fouiller en mettant tout sens dessus dessous : *Vous* AVEZ FARFOUILLÉ *dans mon secrétaire et vous m'avez dérangé tous mes papiers*.

FARFOUILLEUR, EUSE s. (far-fou-lleur, eu-ze, *ll* mll. — rad. *farfouiller*). Personne qui farfouille, qui aime à farfouiller : *C'est un grand* FARFOUILLEUR.

FARGANI (AL), astronome arabe. V. ALFERGANY.

FARGEAU (SAINT-), ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 48 kilom. S.-O. de Joigny, au confluent du Loing et du ruisseau du Bourdon; pop. aggl., 2,199 hab. — pop. tot., 2,849 hab. Tanneries, moulins à tan; forges aux environs. Commerce de bois, charbon, chevaux, laine. Le château de Saint-Fargeau passe pour avoir eu comme fondateur un évêque d'Auxerre, du nom d'Héribert. Au XI^e siècle, on le trouve aux mains de la famille de Narbonne, alors maîtresse du pays de Puisaye (*Puisaya Poyande*, comme l'appellent encore les habitants) et qui est regardé par eux comme le séjour primitif des *Boii*, Germains transplantés par César dans les confins des Eduens. Le château de Saint-Fargeau est assis presque au centre du pays

de Puisaye, qu'il commandait, et d'où ses barons, abrités par ses murailles épaisses en même temps que par les forêts profondes de la contrée, bravaient leurs voisins comme d'une position inexpugnable. Au XIIe et au XIIIe siècle, on voit les barons de Saint-Fargeau figurer avec honneur aux croisades : l'un d'eux, Ithier V, mourut en 1218 au siége de Damiette; un autre, Jean Ier, suivit saint Louis. Peu de temps après, Saint-Fargeau entre par alliance dans la maison de Bar. Un des membres de cette dernière famille, Guillaume de Bar, fut tué à la bataille de Poitiers, et son frère, Robert de Bar, devint le gendre du roi Jean (1356). Pendant la guerre de Cent ans, on voit le château de Saint-Fargeau, toujours commandé par la même famille, soutenir, en 1411, un siége opiniâtre contre les Bourguignons. Puis, le vieux manoir féodal passe, par une transition subite, aux mains de Jacques Cœur, le célèbre argentier du roi Charles VII, qui s'occupe d'y faire exécuter d'importants travaux : la tour la plus vaste du château actuel, mesurant trente-trois mètres de diamètre, et qui fut construite à cette époque, porte encore aujourd'hui le nom de son fondateur. On sait à la suite de quelle intrigue de cour le célèbre argentier fut sacrifié à des rancunes sourdes. A la tête des ennemis de Jacques Cœur, figurait Antoine de Chabannes, grand maître de France, qui, des dépouilles du vaincu, choisit pour sa part le domaine de Saint-Fargeau. Il sut le conserver sous Louis XI, malgré la faveur qu'avait reconquise sous le nouveau monarque le fils de l'argentier. Sous Antoine de Chabannes, le château de Saint-Fargeau prit une importance militaire considérable; le grand maître s'y retira sur ses vieux jours et y fit faire de nouvelles constructions : on lui doit la porte actuelle, avec ses moulures prismatiques et fleuronnées, et flanquée de deux grosses tours. Jean de Chabannes, fils du précédent, fut le dernier baron féodal de Saint-Fargeau, qui, au XVIe siècle, passe dans la maison d'Anjou et est érigé en comté (1541). Puis viennent les Bourbons et les d'Orléans. Ici se place un des grands souvenirs du vieux château : ce fut là, qu'après sa défaite de la Fronde, Mademoiselle de Montpensier, dite *la Grande Mademoiselle*, se retira avec sa petite cour d'amis dévoués et de grands seigneurs vaincus. Quand elle y arriva, en 1652, le château de Saint-Fargeau était, à l'intérieur, dans un état de délabrement déplorable, et, suivant l'historien dont nous résumons les détails, la duchesse fut forcée provisoirement de coucher dans le lit du bailli nouvellement marié. Aussi se promit-elle bien de faire subir au manoir inhabitable une restauration radicale. L'architecte Louis Leveau, auquel nous devons l'hôtel Lambert et nombre d'autres remarquables constructions du XVIIe siècle, fut par elle mandé à Saint-Fargeau et se mit à l'œuvre. Il commença par élever tout autour de la cour intérieure une belle galerie à plein cintre où la brique, mariée à la pierre, forme un ensemble des plus agréables à l'œil. Le chiffre de la duchesse, délicatement sculpté, orna toute cette partie du château. Enfin des appartements vastes et bien aménagés furent pratiqués dans les principales tours, et les officiers de la suite de la Grande Mademoiselle purent enfin s'y installer. La duchesse de Montpensier passa cinq ans au château de Saint-Fargeau, jouant à la châtelaine et tuant le temps par tous les moyens que l'exil laissait à sa disposition : c'étaient tantôt des bals donnés à la noblesse des environs; tantôt des comédiens qui venaient jouer devant ce public choisi les pièces en vogue à Paris; tantôt Lulli, qui ne dédaignait pas de faire le voyage et de diriger les six violons de Mademoiselle. Quelques poëtes, Segrais entre autres, quelques beaux esprits du temps achevaient de rendre l'exil plus supportable, et, quand la duchesse avait épuisé toutes ces distractions, en somme assez peu variées, elle s'amusait à tenir sur les fonts de baptême les enfants de ses vassaux, à la grande joie de ces derniers, enivrés d'orgueil par cette faveur. Saint-Fargeau ne sortit des mains de Mlle de Montpensier que pour passer dans celles de M. de Lauzun : on voit que le manoir ne sortit pas, pour ainsi dire, de la famille; mais le célèbre don Juan du grand siècle ne conserva pas au château de Saint-Fargeau la vie et l'animation que l'amazone de la Fronde avait su lui rendre pendant cinq années. Après y avoir bâillé quelque temps, Lauzun vendit le domaine au financier Crozat, en 1717. C'est après ce dernier qu'apparaît la dernière famille des seigneurs de Saint-Fargeau, les Lepelletier des Forts, famille de race parlementaire, d'une rigidité de mœurs jointe à des principes d'indépendance que l'esprit de corps développait davantage chaque jour. Michel Robert Lepelletier de Saint-Fargeau fit de notables modifications à la partie du château située au nord-ouest, et qui, de son nom patronymique, prit alors la dénomination de Pavillon des Forts. Cette construction est d'un style assez médiocre, comme le sont du reste la plupart de celles du même temps. Elle fut d'ailleurs notablement endommagée par le terrible incendie du 24 juin 1752, qui ne laissa debout que les gros corps de maçonnerie et les tours du château. Le désastre fut immédiatement réparé, mais les appartements intérieurs avaient à jamais perdu leur grand caractère ancien. Les derniers seigneurs de Saint-Fargeau furent Michel-Etienne Lepelletier, avocat général au Parlement, et son fils Louis-Michel, assassiné en 1793 par le garde Pâris. Le rôle que Louis-Michel Lepelletier de Saint-Fargeau joua sous la Révolution, non moins que sa fin tragique, assurèrent la conservation intacte du château où s'était écoulée sa jeunesse. Saint-Fargeau vit après la Révolution renaître de beaux jours : son vaste parc fut tracé avec un grand goût par le père des propriétaires actuels, lesquels n'ont eux-mêmes rien négligé pour conserver la vieille résidence historique avec un soin religieux. « Lorsqu'on approche de sa vaste enceinte, dit un écrivain contemporain, on est frappé de l'aspect grandiose de ces masses de pierres qui semblent défier le temps et les révolutions. Ses possesseurs successifs ont fait percer çà et là les tours et les courtines; des tours élevées y ont remplacé les créneaux aux baies étroites; des campaniles d'un style douteux les dominent; les fossés ont été mis à sec et plantés d'arbres. Malgré ces déguisements, le château a conservé sa rude physionomie, son caractère de force et de vigueur. » L'église de la ville, classée parmi les monuments historiques, date du XIIIe siècle. La chapelle du cimetière est ornée de curieuses sculptures représentant des épisodes de la Vie de Jésus-Christ. La tour de l'Horloge (XVe siècle) a été transformée en prison.

FARGEAU (PARC DE **SAINT-**), ancien domaine de la famille de ce nom, dont le plus illustre membre fut Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, membre de la Convention, assassiné par un fanatique pour avoir voté la mort de Louis XVI. Le parc de Saint-Fargeau était situé naguère encore sur le plateau de Belleville : il avait été nommé ainsi en mémoire de la seigneurie de ce nom, qui est actuellement un chef-lieu de canton du département de l'Yonne. Il existait encore au commencement de ce siècle. Après l'assassinat de Michel Lepelletier, le décret qui lui avait d'abord accordé les honneurs du Panthéon ayant été rapporté, le corps fut rendu à sa famille, qui lui fit ériger un tombeau dans le parc de Saint-Fargeau. Cette tombe, autrefois isolée, située au nord-est du télégraphe, est resserrée par les habitations qui sont groupées autour. Le parc de Saint-Fargeau a depuis été vendu par lots, et ses plus beaux arbres son tombés sous la cognée. Le télégraphe qui a été établi à l'une de ses extrémités était le premier jalon de la ligne de Paris à Strasbourg. C'est près de là qu'en 1790, peu de temps après l'invention de Chappe, Dupuis, le célèbre auteur de l'*Origine des cultes*, correspondait, du haut de sa maison, au moyen de la nouvelle machine, avec un savant de ses amis, habitant Bagneux. Au delà du nouveau cimetière de Belleville, ouvert en 1809, et tout près des fortifications, est un établissement public, connu sous le nom de Bal du lac de Saint-Fargeau : « Il y a environ huit ans, cet emplacement était aride et d'aspect fort peu séduisant : néanmoins, lisons-nous dans un recueil contemporain, un spéculateur, comprenant tout le parti qu'on peut tirer d'une pareille situation, achète le terrain, y fait creuser un lac où viennent se déverser les ruisseaux d'alentour, et puis il fait mouvementer le sol de sa propriété. Dès lors les monticules surgissent, les vallons se creusent et les méandres se courbent; des ombrages sont improvisés sur tout cela; pavillons, chalets et grottes sont dispersés dans ce nouvel éden; des barques peuplent les eaux du lac, et les harmonies d'un orchestre de choix appellent, deux fois par semaine, les promeneurs d'alentour. » Le bal du lac de Saint-Fargeau remplace aujourd'hui les anciennes guinguettes de la Courtille.

FARGÈS, munitionnaire général des vivres sous Louis XIV. Il s'est fait connaître par un désintéressement patriotique trop rare pour que nous le passions sous silence. Le ministre de la guerre se trouvant hors d'état, par suite de l'épuisement du trésor et des calamités qui désolaient la France, de faire à l'intérieur des approvisionnements nécessaires pour la campagne de 1710, Fargès acheta à l'étranger des fourrages pour cent mille chevaux, des grains pour l'armée, renouvela la même opération, lors de la campagne de 1714, y épuisa ses ressources et mourut sans fortune.

FARGET ou **FERGET** (Pierre), traducteur français du XVe siècle. Il entra dans l'ordre de Saint-Augustin et passa la plus grande partie de sa vie à Lyon. On a de lui : le *Nouveau Testament en françois*, vu et corrigé par F.-F. Julien Macho et Pierre Ferget (Lyon, sans date, in-fol. gothiq.); *Miroir de la vie humaine* (Strasbourg, 1442, in-fol.), trad. de Roderic, évêque de Zamora; *Procès fait et démené entre Bélial, procureur d'enfer, et Jhésus, fils de la vierge Marie* (Lyon, 1482, in-fol.), trad. de Jacques Téramo; le *Propriétaire des choses* (Lyon, 1485, in-fol.), trad. de Jean Corbichon, revue par Farget, etc.

FARGIS (Madeleine DE SILLY, dame DU), comtesse de la Rochepot. Elle a été une des héroïnes, ou mieux un des instruments de cette guerre incessante, importune, agaçante, que fit la reine Anne d'Autriche au cardinal de Richelieu. Elle était dame d'atours de l'épouse de Louis XIII, sa confidente, aussi son amie, sa servante dévouée, son admiratrice, comme toutes les personnes qui approchaient de cette adorable Espagnole, et, comme elles, elle partagea la haine de sa maîtresse contre le ministre; avec elles, elle entra dans toutes les intrigues, dans toutes les conjurations qui avaient pour but de renverser l'ennemi déclaré de la maison d'Autriche.

Celui qui n'avait pas craint de faire monter sur l'échafaud les Chalais et les Montmorency, d'exiler les Chevreuse et les Motteville, de faucher et de couvrir de sa robe rouge tout ce qui le gênait pour arriver à son but, ordonna à Mme du Fargis de sortir du royaume, et avec elle il bannit le valet de chambre Bernighen, qui passait pour son amant et son complice.

Mme du Fargis n'en continua pas moins à conspirer; ses lettres, écrites en chiffres, furent interceptées et la firent condamner, en 1631, à être décapitée, par arrêt de la chambre de justice de l'Arsenal. Ces lettres se trouvent dans le *Journal du cardinal de Richelieu* et dans la *Vie* de ce ministre, par Le Clerc (1753, 6 vol. in-12).

Mme du Fargis mourut à Louvain au mois de septembre 1639, laissant deux enfants, un fils, mort au siége d'Arras, le 2 août 1640, et une fille, religieuse à Port-Royal, et morte en 1691.

FARGITE s. f. (far-gi-te). Minér. Nom donné par Heddle à la galactite rouge de Glen-Farg, qu'il regarde, ainsi que la mésolite, comme intermédiaire entre la natrolite et la scolézite.

FARGUE s. f. (far-ghe). Mar. Bordage supplémentaire à l'aide duquel on augmente au besoin la hauteur des bords d'un canot. On dit aussi FARDE. ‖ *Fargues volantes*, Celles qu'on peut démonter à volonté lorsqu'on n'en a plus besoin, ou qu'elles pourraient s'endommager. ‖ *Fargues de sabords*, Bordages minces qu'on cloue sur les jointures des seuillets, pour empêcher l'eau de pénétrer par les interstices dans un gros temps.

FARGUEIL (Mlle Anaïs), actrice française, née à Toulouse le 21 mars 1819, fille d'un artiste de l'Opéra-Comique. Elle entra à douze ans au Conservatoire, remporta en 1834 le prix de chant, et débuta presque aussitôt à l'Opéra-Comique dans la *Marquise* (28 février 1835). *Adolphe et Clara*, le *Diable à quatre* et le *Cheval de bronze* lui valurent surtout un succès de beauté; car sa voix avait été brisée à la suite d'une fluxion de poitrine. Aussi M. Jules Janin disait-il avec raison à cette époque, en parlant de la jeune artiste : « C'est un buisson de roses d'où sort un filet de vinaigre. » Un an après son entrée à l'Opéra-Comique, elle contractait un engagement avec le Vaudeville, où elle parut le 11 mai 1836, dans le rôle de Mathilde du *Démon de la nuit*, pièce qui lui dut une vogue longtemps soutenue. En 1842, elle quitta le Vaudeville pour le Palais-Royal et y créa avec bonheur la *Fille de Figaro;* puis elle passa, en 1844, au Gymnase-Dramatique, qui lui fournit peu d'occasions de se mettre en relief, et elle entreprit, en 1845, une longue excursion dans les départements. Chargée de couronnes, elle revint à Paris, et, le 27 décembre 1852, elle rentrait au Vaudeville dans *Alexandre chez Apelle*. La critique applaudit au retour de la charmante actrice, qui avait disparu, on ne sait pourquoi, du théâtre de ses succès, et s'était mise, comète errante, à courir la province. Un peu oubliée par sa faute, elle se révéla de nouveau avec éclat, par la double création d'Aspasie et de Marco, dans les *Filles de marbre;* ce rôle de Marco, rôle ingrat, odieux même, presque impossible à force de difficultés, rôle de démon aux formes d'ange, lui a valu le plus beau triomphe que puisse envier une artiste, dans un personnage si peu de nature à éveiller les sympathies, qui attire et repousse en même temps, qui laisse pressentir tous les vices et endort l'âme dans les extases énervantes de la damnation; qui, en un mot, préfère le son des pièces d'or à la voix de Roméo, qu'elle se mêle ou non, cette tendre voix, aux doux chants de la fauvette et au murmure des peupliers. Depuis les *Filles de marbre*, Mlle Fargueil a abordé avec un grand succès des rôles écrits le plus souvent à son intention et parmi lesquels nous citerons : Régine d'Ernestat, de la *Vie en rose;* Eva, de la pièce de ce nom; Louise, du *Mariage d'Olympe;* Lucie, de *Lucie Didier;* Madeleine, de *Rédemption;* Jeanne, des *Diables noirs;* Claire, dans les *Femmes fortes;* Cécile, dans *Nos intimes*, etc. Cette actrice a la voix mordante et bien timbrée, la démarche aisée, beaucoup de grâce et de sensibilité. Elle se costume avec goût, et sait donner aux personnages qu'elle représente le plastique destiné à charmer la vue. Son œil passionné et spirituel; à la fois doux et malin, sa tête pâle, couronnée d'un épais diadème de cheveux noirs, et ce sourire superbe qu'on ne peut définir, expliquent son triomphe dans Marco, rôle qu'elle a fait sien, et qui convient on ne peut mieux à son talent et au genre particulier de sa beauté. Egalement faite pour le drame et pour la comédie, elle excelle à jouer les rôles méchants, haineux, sarcastiques, et nulle ne s'entend mieux qu'elle à montrer *furens quid femina possit!* La colère la fait flamboyer. Elle a des mépris frappés de haut en bas, comme des coups de stylet. Quand on a vu comme, au besoin, sa langue acérée darde un mot sanglant, on hésite à croire que c'est bien elle qui fit la réponse suivante à un membre du comité de bienfaisance quêtant pour les ouvriers de l'industrie cotonnière : « Madame, disait-il, jamais aumône ne fut mieux placée. — Aux travailleurs, répliqua la comédienne, on ne fait point l'aumône; on partage avec eux. »

FARGUES (Balthasar DE), aventurier français, mort en 1665. D'abord soldat, il entra ensuite dans l'administration des vivres, puis devint major dans le régiment de Bellebrune. Pendant la Fronde, il prit le parti de Condé, s'empara de Hesdin, où il se rendit indépendant et se conduisit avec cruauté, leva des troupes, démantela Saint-Pol, échoua dans un coup de main sur Abbeville, fit tirer sur l'armée du roi et fut compris dans l'amnistie signée après la paix des Pyrénées. Quelques années plus tard, Louis XIV ayant appris que Fargues vivait dans ses domaines près de Dourdon, et se rappelant le rôle qu'il avait joué pendant la Fronde, manda le président de Lamoignon et lui manifesta, dit Saint-Simon, l'extrême désir qu'il pût trouver le moyen de faire pendre de Fargues. Conformément à la volonté du roi, de Fargues fut arrêté, conduit devant une commission des juges du présidial et condamné à être pendu, comme coupable de « péculat, larcins, malversations, etc., commis à la fourniture du pain à la garnison de Hesdin et autres troupes. » Ses biens, évalués à quatre millions, furent confisqués.

FARGUES (Jean-Joseph DE MÉALLET, comte DE), homme politique français, né à Issoire en 1776, mort en 1818. Il émigra en 1791, se battit contre la France dans l'armée de Condé, s'établit à Lyon, sous le consulat, et fut, sous l'empire, président de l'administration des hôpitaux de cette ville. Nommé, à la rentrée des Bourbons, colonel de la garde nationale, puis maire de Lyon, il signala son dévouement à la cause royale par les mesures qu'il prit à la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes, fut néanmoins maintenu dans son poste; mais les relations qu'il entretint avec les Bourbons le firent révoquer. Réintégré à la municipalité de Lyon après la bataille de Waterloo, le comte de Fargues fut nommé député du Rhône, et réélu après la dissolution de la chambre introuvable. On a de lui une brochure intitulée : la *Vérité sur les événements de Lyon, en réponse au Mémoire de M. le colonel Fabvier* (Lyon, 1817).

FARIA (Antonio DE), célèbre aventurier et pirate portugais, d'une noble et ancienne famille, né à Lisbonne au commencement du XVIe siècle, mort en 1540. Son proche parent, Pedro de Faria, ayant été nommé gouverneur à Malacca, Antonio de Faria partit avec lui pour le Japon. Il y acquit, par des moyens plus hardis qu'honnêtes, en capturant, avec quelques aventuriers de Patana, trois jonques chinoises richement chargées, une grande quantité de marchandises précieuses qu'il embarqua sur des navires, ne pouvant s'en défaire avantageusement à Patana même, et il les envoya dans la ville populeuse de Lugor, sous le commandement du célèbre Ferdinand Mendez Pinto. Mais ces navires ayant été attaqués, pillés et coulés bas par des pirates japonais, Antonio de Faria, complétement ruiné, résolut de se faire pirate lui-même, autant pour refaire rapidement sa fortune que pour venger la mort des Portugais massacrés. Rassemblant autour de lui cinquante-cinq aventuriers intrépides autant que peu scrupuleux, parmi lesquels se rangea Mendez Pinto, miraculeusement échappé aux pirates indigènes, Antonio de Faria se mit à parcourir ces mers avec succès « pendant sept mois et demi, » pillant les villes, capturant les bâtiments qu'il rencontrait, et cherchant partout le mortel ennemi des Portugais dans ces parages, Coja-Acem, natif de Guzerat, le chef des pirates qui avaient pillé et coulé les vaisseaux de Mendez Pinto. Ayant rencontré un bâtiment richement décoré, qui avait à bord la fille du gouverneur de Colem, fiancée à un chef du voisinage, il l'enleva par surprise, fit prisonniers la fiancée ainsi que ses frères et vingt matelots de la suite, et renvoya le reste à terre. Puis, peu après, le fiancé ayant paru avec cinq vaisseaux, allant à la rencontre de sa femme, Antonio de Faria échangea les saluts usités avec lui. Après ce bel exploit, de Faria résolut d'aller hiverner à Siam et d'y partager avec ses compagnons le butin fait dans ses croisières. Mais ayant jeté l'ancre sous l'île de *los Ladrones* (ou des Pirates), il y fut surpris par une tempête violente, pendant laquelle ses vaisseaux se brisèrent sur le rivage. Quatre cent quatre-vingts hommes, sur cinq cent trente-trois qui composaient l'expédition, périrent. Les cinquante-trois survivants, parmi lesquels était Faria, se trouvèrent réduits à la plus grande détresse, et durent se nourrir exclusivement des fruits que fournissaient les bois de l'île. Heureusement, un petit bâtiment chinois étant venu relâcher dans ces parages, Antonio de Faria réussit à s'en emparer, pendant que l'équipage était descendu à terre, et il mit aussitôt à la mer, abandonnant sans la moindre ressource sur cette île déserte les trente ou trente-cinq pauvres Chinois qu'il venait si brusquement de déposséder de leur bâtiment. Cinglant alors vers le port de Hingran, Antonio de Faria y aborda, à la tombée de la nuit, une grosse jonque chinoise qu'il emmena en pleine mer : peu de temps après, il contracta alliance avec un pirate chinois, qui lui promit de le servir

fidèlement, moyennant que le tiers du butin lui appartiendrait. Ce renfort arrivait fort à propos. Faria reçut des nouvelles de son implacable ennemi, Coja-Acem, à la rencontre duquel il se dirigea sur-le-champ. Le combat fut disputé avec acharnement; mais la victoire demeura aux Portugais. Coja-Acem fut haché en morceaux et jeté par-dessus bord; cinq de ses matelots, qui seuls avaient survécu, furent jetés à fond de cale, afin qu'on pût leur arracher par les tortures le secret des lieux où leurs trésors étaient enfouis. Les vainqueurs se rendirent à Liampoo (Ning-Po), où ils furent reçus avec les plus grands honneurs par les marchands portugais. Une procession splendide vint au-devant de Faria, et le conduisit dans la ville, où de grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir. A Liampoo, Faria fit connaissance avec un pirate chinois, nommé Limilau, qui lui donna des renseignements absurdes sur une prétendue île appelée Calempluy, dans laquelle étaient les tombes de dix-sept rois de la Chine, toutes en or massif, sans compter d'immenses trésors de toute espèce. Alléché par la perspective de cette riche proie, qui paraît n'avoir existé que dans les traditions populaires du pays, Antonio de Faria mit à la mer avec Limilau. Mendez Pinto faisait partie de cette expédition passablement fabuleuse, qu'il a racontée dans son autobiographie. Les Portugais arrivèrent d'abord dans un port appelé Buxipalem, situé par le 49e degré de latitude nord, où le climat était froid et la mer encombrée de monstres que Pinto n'ose décrire. Ils étaient alors en mer depuis deux mois et demi, *suivant constamment leur route* au nord-est, et Calempluy néanmoins ne paraissait pas. Faria reprocha alors à Limilau de gouverner à l'aventure, et, dans un accès de colère, le menaça de le poignarder. Le pirate, en conséquence, n'eut rien de plus pressé que de s'enfuir, et son exemple fut suivi par trente-six des matelots chinois qui avaient pris du service sous Faria. Celui-ci, n'ayant plus de guide, n'en persista pas moins à chercher les sépultures royales, et arriva enfin à Calempluy, que Pinto décrit de manière à donner une haute idée de son imagination. « L'île, dit-il, qui a environ une lieue de circuit, est tout entière environnée d'une plate-forme de jaspe, élevée de 20 palmes environ; les pierres y sont jointes avec tant d'art, que toute la muraille semble faite d'un seul morceau. A des intervalles de 40 pieds étaient rangés sur ce mur des piliers de cuivre surmontés chacun d'une figure de femme tenant une urne à la main. A l'intérieur de cette sorte de galerie se trouvaient de longues rangées d'arcades, de tours dorées et de figures monstrueuses fondues en métal, avec 360 ermitages dédiés aux dieux de l'empire. » Faria descendit à terre immédiatement et, pénétrant dans un de ces ermitages, commença à ramasser l'argent qui s'y trouvait mêlé aux ossements des morts, argent qui provenait, à ce que lui dit l'ermite effrayé, « des aumônes apportées avec les cadavres, afin de les aider à vivre dans le monde de la lune, où ils habitent durant toute l'éternité. » Gorgé de butin, Faria remit à la voile et regagna la pleine mer. Après un mois de navigation environ, il fut assailli, dans le golfe de Nankin, par un ouragan furieux qui le réduisit à une telle détresse, qu'il fut contraint d'alléger ses deux navires par tous les moyens possibles et de jeter par-dessus bord les caisses pleines d'argent. Vers minuit, enfin, les gens qui montaient le vaisseau d'Antonio Faria poussèrent ce cri lamentable : « Que Dieu ait pitié de nous! » Lorsque le jour vint, le navire avait disparu. L'autre bâtiment était dans un état déplorable et l'équipage, essayant la seule chance qui lui restât, le poussa sur la côte, où il se brisa aussitôt. Quatorze Portugais se sauvèrent; le nombre des noyés, en y comprenant les matelots chinois, fut de trente-six. « Cet épouvantable désastre, dit Pinto, arriva un lundi, le cinquième jour d'août, en l'année 1540; de quoi le Seigneur soit éternellement loué. »

FARIA (Thomé DE), humaniste et carme portugais, né à Lisbonne vers 1558, mort en 1628. Il fut évêque de Targa en 1616. On a de lui une traduction en vers latins des *Lusiades* de Camoens, intitulée : *Lusiadum libri decem* (Lisbonne, 1622, in-8°), et divers ouvrages restés manuscrits.

FARIA (Manoel-Severim DE), historien portugais, né à Lisbonne vers 1581, mort en 1655. Il était chanoine et chantre de la cathédrale d'Evora. Il acquit une vaste instruction, fut un des plus savants numismates de son temps et employa ses revenus à former de précieuses collections de livres, de manuscrits, de médailles anciennes, etc. On a de lui : *Discursos varios* (Evora, 1624, in-4°); *Discurso sobre a origem e grande antiquedade das vestes que usa por habito ecclesiastico o clero de Portugal* (Evora, 1634, in-4°); *Noticias de Portugal* (Lisbonne, 1655, in-fol.), le plus intéressant de ses ouvrages, dans lequel il propose notamment des moyens pour amener le Portugal au plus haut degré de prospérité.

FARIA (Joseph-Custodi DE), magnétiseur, né à Goa (Indes orientales), d'un nègre idolâtre, vers 1755, mort à Paris en 1819. Il fut conduit fort jeune à Lisbonne, où il fit son éducation, entra dans les ordres à Rome, fut quelque temps détenu, en Portugal, pour cause politique; puis, rendu à la liberté, il partit pour Paris, où il se trouvait à l'époque de la Révolution. Après avoir pris une part assez active aux événements de l'époque, l'abbé Faria professa la philosophie dans le midi de la France. Vers la fin de sa vie, il retourna à Paris, où il acquit une assez grande réputation comme magnétiseur. L'originalité de sa physionomie, la couleur sombre de sa peau, son regard vif, pénétrant, scrutateur, son débit facile, son imperturbable assurance, tout en lui se prêtait parfaitement au rôle d'illuminé qu'il cherchait à jouer. Sa renommée lui valut d'être mis en scène dans le vaudeville intitulé : la *Magnétismomanie*, où l'acteur Potier contrefaisait à merveille la voix, les gestes et le physique de l'abbé Faria. Il est question de ce personnage dans un passage des *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand, et Alexandre Dumas s'en est emparé dans son intéressant *Comte de Monte-Cristo;* avec son imagination merveilleuse, le romancier grandit étrangement l'abbé Faria, le doue d'une science et de facultés extraordinaires, et le fait mourir prisonnier au château d'If.

FARIA Y SOUZA (Manoel DE), célèbre historien portugais, né à Souto en 1590, mort en 1649. Il montra dès l'enfance des dispositions si extraordinaires que, à l'âge de dix ans, il fut en état de suivre les cours de l'université de Braga. En 1604, il entra au service du savant Gonzalo de Moraes, évêque d'Oporto, qui le prit pour secrétaire et voulut le faire entrer dans les ordres; mais, quelque brillantes que fussent ses offres, elles ne purent séduire le jeune Faria, qui s'était épris d'une jeune fille dont il fit sa femme en 1613 et qu'il a célébrée dans ses premières poésies sous le nom d'Albania. En 1619, il quitta le Portugal pour aller chercher fortune à la cour de Madrid; mais son caractère indépendant l'empêcha de réussir, et il reprit bientôt après la route du Portugal. Là, il ne fut pas plus heureux, ce qui le détermina, en 1631, à se rendre pour la seconde fois à Madrid, où, dans le courant de la même année, il obtint la place de secrétaire du marquis de Castel-Rodrigo, nommé ambassadeur à Rome. Dans cette dernière ville, Faria sut se concilier la bienveillance et l'estime des savants que le pape Urbain VIII attirait à sa cour. Il fut même en grande faveur auprès de ce pontife; mais, à la suite d'un différend avec l'ambassadeur, il revint en Espagne. Faria y eut beaucoup à souffrir du ressentiment du marquis; aussi, découragé par l'adversité, renonça-t-il à toute idée de fortune pour se consacrer entièrement aux lettres. Il passa ses dernières années dans la retraite et mourut de la pierre.

Faria appartenait à cette extravagante école espagnole, qui s'était inspirée des traditions de celle des martinistes italiens. Il abonde en traits qui décèlent une imagination aussi riche que hardie; mais toutes ses beautés sont semblables à des fleurs enterrées sous des herbes parasites. Cependant, ses ouvrages historiques, qui sont tous écrits en espagnol, ont conservé jusqu'à nos jours une grande valeur à cause de la véracité et de l'impartialité de l'auteur. Parmi ses autres écrits, il en est quelques-uns en langue portugaise, mais la plupart sont en espagnol. Nous citerons, parmi les principaux : *Noches claras* ou *Discursos morales y politicos* (Madrid, 1623-1626, 2 vol.); *Epitome de las historias portuguesas* (Madrid, 1626), le plus estimé de ses ouvrages et dont la meilleure édition est celle de Bruxelles (1730), avec une continuation jusqu'à cette date; *Comentarios sobre la* Lusiada (Madrid, 1639, 2 vol.); *Defenso por los Comentarios sobre la* Lusiada (Madrid, 1640), ouvrage écrit pour la défense du précédent, qui avait fait accuser son auteur devant l'inquisition de Madrid et celle de Lisbonne; *Fuente de Aganipe, rimas varias* (Madrid, 1644-1646, 4 vol.), recueil qui renferme 600 sonnets, dont 200 en portugais, 12 poëmes, 20 églogues et un grand nombre de chansons et de pièces de vers de tout genre; *El Asia portuguese* (Lisbonne, 1666-1675, 3 vol.); *El Europa portuguese* (Lisbonne, 1678-1680, 3 vol., 2e édit.); *El Africa portuguese* (Lisbonne, 1681, 2 vol.); *El America portuguese*, ouvrage resté inédit. C'est lui qui a édité l'ouvrage de Saniedo, intitulé : *Imperio de la China y cultura evangelica per los religiosos de la compaña de Jesus* (Lisbonne, 1643, in-4°).

FARIBOLE s. f. (fa-ri-bo-le — L'origine de ce mot n'est pas certaine. Caseneuve et Bourdelot le dérivent du bas latin *faria*, qui, dans les gloses d'Isidore, est interprété par *verba multa*, de *fāri*, parler. Henri Estienne estime que *faribole* est une corruption de *parabole*, et Ménage le rapporte à *frivole*, qui est employé en ce sens dans un vieil ouvrage, la *Grande nef des fous du monde*, au sujet de l'astrologie judiciaire : « O vivant en ce monde ne enterre pas ton entendement de ces *frivolles*, mais tes sens offusquez delyes. » Quelques étymologistes ont pensé au latin *fari bullas*, dire des bourdes. Dans le vieux français, on trouve aussi *favorible* et *falibourde*. M. Littré croit que les trois formes sont purement de création individuelle, sans racine réelle). Propos, discours sans valeur, sans vérité, sans portée : *Conter des* FARIBOLES. *Vous nous ennuyez avec vos* FARIBOLES.

C'est un style éloquent qu'un billet au porteur,
Qui vaut mieux qu'un discours rempli de *fariboles*.
REGNARD.

Diantre! où veux-tu que mon esprit
T'aille chercher des *fariboles?*
Quinze ans de mariage épuisent les paroles.
MOLIÈRE.

FARIDONDAINE s. f. (fa-ri-don-dè-ne — Pour expliquer ces veilles locutions : *la faridondaine, la faridondon*, Génin prétend qu'il faut lire :

La, fa, ris, dondaine!

Nos pères, en effet, aimaient à introduire ainsi dans leurs refrains le nom des notes de musique; *ce serait donc là un refrain où l'on inviterait* à rire la *dondaine*, la grosse *dondon*. Mais on a dit aussi *la faridondé!...* Génin ne sera pas embarrassé pour expliquer cette variante. *Dondaine*, c'était la grosse dondon; *dondé* en sera le mâle. « *Dondé*, c'est-à-dire engraissé, gros. Voyez plutôt ce passage de lettres de rémission de 1457 : « Le suppliant » *geta* hors de l'estable, sans le sceu de per- » sonne, une paire de buefz *dondez*. » Ecrivez en conséquence :

La, fa, rira dondé!

c'est-à-dire *le gros garçon rira.* » M. Littré prétend que les mots en question ont été formés, sans racine réelle, pour servir de refrain à certaines chansons. C'est plus simple, et peut-être est-ce plus vrai). Mot qui revient dans les refrains d'un grand nombre de chansons, sans qu'il soit possible de lui attribuer un sens quelconque :

Aux Apollons de cabarets
Paye un broc de suresne;
Un aveugle y chante en faussant
La *faridondaine*
D'un ton menaçant.
BÉRANGER.

‖ On dit aussi LA FARIDONDON et LA FARIDONDÉ.

FARIGLIANO, l'ancienne *Farilianum*, ville d'Italie, prov. de Mondovi, à 34 kilom. N.-E. de Coni, au pied d'une colline, sur la rive droite du Tanaro; 2,600 hab. Manufactures de soie; commerce en produits agricoles. Eglise très-ancienne, que l'on suppose avoir été construite sur l'emplacement d'un temple consacré à Diane.

FARIGOULE s. f. (fa-ri-gou-le). Bot. Nom du thym dans le midi de la France.

FARILLON s. m. (fa-ri-llon; *ll* mll. — rad. *phare*). Pêche. Réchaud dans lequel on allume du feu pendant la nuit pour attirer certains poissons.

FARIN (Nicolas-François), historien français, né à Rouen au commencement du XVIIe siècle, mort en 1675. Il fut prieur de Notre-Dame du Val en Normandie. On a de lui : *Histoire de la ville de Rouen* (Rouen, 1668, 3 vol. in-12), ouvrage estimé, et la *Normandie chrétienne* (Rouen, 1669, in-4°).

FARINA (Fabrizio), sculpteur toscan du XVIe siècle. Il acquit une grande réputation pour l'habileté avec laquelle il exécutait des œuvres en porphyre. On cite particulièrement son buste du grand-duc François Ier, et les morceaux qu'il a sculptés dans la chapelle des Médicis, à Saint-Laurent.

FARINA, ville de l'Etat de Tunis. V. PORTO-FARINA.

FARINACCI (Prosper), en latin **Farinacius**, jurisconsulte italien, né à Rome en 1554, mort en 1613. Après avoir exercé avec le plus grand succès la profession d'avocat à Rome et gagné une fortune considérable, il devint procureur fiscal, conseiller de la sacrée consulte sous Clément VIII et procureur général fiscal de la chambre apostolique sous Paul V. Comme magistrat, Farinacci montra autant d'activité dans la recherche des coupables que de sévérité dans l'application des peines; cependant, il était loin d'être lui-même exempt de tout reproche. Accusé d'un crime odieux contre les mœurs, il fallut l'intervention du cardinal Salviati pour lui faire obtenir sa grâce de Clément VIII. On raconte, à ce sujet, que le pontife, jouant sur le nom de Farinacci, lui dit ces paroles : « Votre farine peut être bonne; mais le sac qui la renferme est bien souillé. » Comme jurisconsulte, il acquit une grande célébrité, et ses ouvrages, qui forment un immense répertoire, où toutes les questions qui peuvent s'élever sont examinées avec le plus grand soin et avec une méthode judicieuse, ont fait autorité en Italie jusqu'au XVIIIe siècle. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Anvers (1620, 13 vol. in-fol.) et plusieurs fois réimprimées.

FARINACÉ, ÉE adj. (fa-ri-na-sé — rad. *farine*). Qui est de la nature de la farine; qui a l'apparence de la farine, qui se réduit en poudre semblable à la farine : *Substances* FARINACÉES.

FARINAIRE s. f. (fa-ri-nè-re — rad. *farine*). Bot. Syn. d'OÏDIUM, genre de champignons parasites.

FARINATA DEGLI UBERTI, chef des gibelins de Florence. V. UBERTI.

FARINATO (Paul), peintre italien, né à Vérone en 1525, mort à Venise vers 1607. Giolfino, peintre peu connu, fut son premier maître et son ami. Ils firent ensemble un voyage à Venise, où Farinato, charmé devant les chefs-d'œuvre des maîtres de cette école, fit un long séjour pour copier et recopier ces pages sublimes. De là, mais seul, il se rendit à Rome, et se fit admettre dans l'atelier de Jules Romain, qui était le rendez-vous de tous les artistes du monde. Après un séjour dont on ne sait pas la durée, il débuta, à Mantoue, par une grande figure assise, un *Saint Onuphre*, dont il reste quelques rares gravures, où l'on retrouve un mélange des styles qu'il aimait. L'allure, le modelé, la silhouette, rappellent Jules Romain et les antiques, et la couleur, si l'on en croit Baldinucci, fait songer à la palette de Titien. Une œuvre plus considérable, et dont les reproductions ne se trouvent guère que dans les musées italiens, c'est le grand tableau la *Multiplication des pains*, qu'on attribue à Farinato. La disposition en est superbe; on y remarque de grandes et belles figures. Cette peinture, en un mot, est de la belle époque et doit se placer au premier rang. On ne sait ce qu'est devenue cette toile, qui a été à Mantoue et à Rome. Après avoir travaillé tour à tour dans les diverses capitales de l'Italie, Farinato revint à Venise pour voir, avant de mourir, ses maîtres préférés : Giorgione, Titien et le divin Corrége. C'est là qu'il s'éteignit, dans un âge très-avancé. — Son fils, Horace FARINATO, né à Vérone, mort après 1615, fut à la fois peintre et graveur. On cite de lui une belle peinture représentant la *Descente du Saint-Esprit*, à l'église San-Spirito de Vérone.

FARINDOLA, bourg du royaume d'Italie, prov. de l'Abruzze Ultérieure Ire, cant. et à 8 kilom. de Civita-di-Penne; 2,154 hab. Commerce de laine et de bestiaux.

FARINE s. f. (fa-ri-ne — lat. *farina;* de *far*, blé. On peut comparer le persan *bâr*, orge, grain dont on fait la bière, *bârah*. Ce mot signifie en général nourriture, fruit, et se rattache au verbe *burdan*, du sanscrit *bhar*, porter, nourrir, sustenter. Le latin *far* désigne non-seulement, à ce que l'on croit, l'épeautre, mais toute espèce de céréales. Les langues germaniques, par contre, ont conservé le sens spécial, car le gothique *baris*, *barizeins*, anglo-saxon *bere*, scandinave *barr*, s'appliquent exclusivement à l'orge, et le nom de la bière, anglo-saxon *beor*, scandinave *bior*, ancien allemand *peor*, s'y rattache comme le persan *bârah* à *bâr*. Enfin, les idiomes celtiques possèdent aussi ce mot avec des significations diverses : irlandais *bar*, blé, *bar*, nourriture, fruit, *bar*, *baran*, pain, *barr*, moisson, *beoir*, bière; kymrique *barlys*, orge, d'où l'anglais *barley*, *bara*, pain, nourriture, *bûr*, bière; armoricain *bara*, pain, *biorch*, bière). Matière pulvérulente résultant du broiement du grain des céréales et de quelques autres espèces de grains : FARINE *de froment, de seigle, de blé noir.* FARINE *de moutarde, de graine de lin. La* FARINE *du millet est excellente cuite avec du lait.* (Berquin.)

— *Fleur de farine*, Farine de froment très-pure et de très-belle qualité. ‖ *Folle farine*, Farine si ténue que le moindre souffle la disperse : *Les murs des moulins sont couverts de* FOLLE FARINE.

— *Farine animale*, Poisson sec réduit en poudre et mêlé d'écorce de pin, dont se nourrissent certains peuples.

— Loc. prov. *De la même farine*, en latin *ejusdem farinæ*, c'est-à-dire de la même pâte, du même calibre, du même acabit, etc. V. EJUSDEM FARINÆ.

— Techn. *Farine minérale*, Minerai réduit en poudre très-fine, ce que l'on obtient en le faisant passer, après un grossier broyage préalable, sous des meules horizontales établies comme celles des moulins à blé.

— Minér. *Farine fossile*, Calcaire pulvérulent appelé aussi CALCAIRE FARINEUX OU FLEUR DE CHAUX NATURELLE. ‖ *Farine empoisonnée*, Nom vulgaire de l'oxyde blanc d'arsenic, qu'on rencontre sur certains minerais de cobalt.

— **Encycl.** Chim. Le rôle que jouent les *farines* de certaines semences dans l'alimentation des hommes et des animaux est tellement grand, et les différences entre les propriétés nutritives de *farines* d'origines diverses sont tellement prononcées, qu'il est indispensable de connaître la composition de celles dont l'usage est le plus répandu.

En général, on évalue les propriétés nutritives d'une *farine* par la quantité de matières azotées qu'elle renferme, et on admet qu'elles sont proportionnelles à cette quantité. Cela n'est pas tout à fait exact, les *farines* renfermant, en même temps que les matières azotées assimilables, glutine, albumine, fibrine, caséine, légumine, etc., des matières azotées non assimilables et tout à fait impropres, par conséquent, à la nourriture. Ainsi la paille de seigle, de blé, d'avoine, etc., contient de 2 à 17 pour 1,000 d'azote, sans que l'on puisse penser qu'elle est alimentaire pour l'homme et pour tous les animaux. On ne fait donc qu'une évaluation approchée, en prenant pour base la quantité des matières azotées. De plus, comme, en général, les substances azotées des *farines* renferment la même quantité d'azote, on détermine leur poids par le dosage de cet élément, en admettant que le poids de l'azote représente $\frac{1}{6,3}$ de celui de la matière azotée qu'il constitue.

Le tableau suivant, qui permet de comparer les compositions des diverses semences avec lesquelles on fait de la *farine*, montre très-bien les différences dont nous parlons : les matières azotées y sont représentées par des chiffres très-variables.

DÉSIGNATION DES CÉRÉALES OU AUTRES GRAINES.	MATIÈRES AZOTÉES.	MATIÈRES GRASSES.	AMIDON, DEXTRINE ET SUCRE.	CELLULOSE.	SELS MINÉRAUX.	EAU.	AUTEURS DES ANALYSES.
Féveroles.	30,80	1,90	48,30	3,00	3,50	12,50	M. Payen.
Fèves ordinaires.	24,40	1,50	51,50	3,00	3,60	16,00	»
Fèves vertes (desséchées.	29,05	2,00	55,85	1,05	3,65	8,40	»
Haricots blancs. .	25,50	2,80	55,70	2,90	3,20	9,90	»
Haricots flageolets secs.	27,00	2,60	60,00	2,00	3,30	5,10	»
Lentilles.	25,20	2,60	56,00	2,40	2,30	11,50	»
Pois.	23,80	2,10	58,70	3,50	2,10	9,80	»
Vesces.	27,30	2,70	48,90	3,50	3,00	14,60	M. Boussingault.
Avoine.	11,90	5,50	61,50	4,10	3,00	14,00	»
Blé.	14,60	1,20	66,90	1,70	1,60	14,00	»
Maïs.	12,80	7,00	60,50	1,50	1,10	17,10	»
Orge.	12,96	2,76	76,43	4,75	3,10	Sec.	M. Payen.
Riz.	7,50	0,50	76,00	0,90	0,50	14,60	M. Boussingault.
Seigle.	9,00	2,00	67,50	3,00	1,90	16,60	»
Sarrasin.	6,84	1,05	78,00	1,05	1,75	18,00	»

Comme on le voit, les *farines* des légumineuses sont, à beaucoup près, plus riches en substances azotées que celles des céréales; elles renferment surtout de la *légumine* et pas de *gluten*. Parmi les céréales, la *farine* de blé est la plus nutritive. C'est elle qui est presque toujours employée à la fabrication du pain, parce qu'elle renferme une forte proportion de gluten qui la rend nourrissante et lui donne en même temps la propriété de former des pâtes liées. Or, il existe entre les différentes *farines* des écarts de prix très-marqués qui font que le commerce déloyal a parfois intérêt à les mélanger les unes avec les autres. Ces falsifications, ainsi que d'autres plus graves encore, opérées sur des substances qui comptent parmi les plus indispensables à la vie, ont poussé un grand nombre de chimistes à s'occuper de rechercher les moyens de déceler la fraude, de telle sorte qu'aujourd'hui l'essai des *farines* peut être fait avec une grande certitude. Nous parlerons surtout ici de ce qui est relatif à la *farine* de blé.

— *Farine de blé*. Cette *farine*, lorsqu'elle est de bonne qualité, est d'un blanc jaunâtre, d'un éclat vif, sans trace de matières colorées en rouge, en gris ou en noir, d'une odeur particulière. Elle a une saveur qui lui est propre et qui ne présente aucune analogie avec celle que lui communique la fermentation. Elle est douce au toucher, sèche, adhérente aux doigts, lourde et se met en pelote par la compression. Lorsqu'on la malaxe avec de l'eau, elle en absorbe plus du tiers de son poids, en donnant une pâte homogène, très-élastique, capable de s'étirer en fibres ou en nappes minces, en un mot une *pâte longue*, pour employer l'expression technique. Une *farine* donne une pâte d'autant plus courte que sa qualité est plus inférieure. Les *farines* communes renferment plus de son; elles sont moins bien *blutées*. En général, les *farines* pures laissent à l'incinération de 0,80 à 0,90 pour 100 de cendres.

Disons immédiatement, à propos de ce dernier caractère, que la composition chimique des *farines* de blé ne peut être constante, qu'elle varie avec les variétés des plantes dont ces *farines* proviennent, les sols dans lesquels ces plantes se sont développées, les conditions atmosphériques auxquelles elles ont été soumises, etc., et qu'on ne peut tirer, de différences sensibles entre les quantités de substances minérales ou d'azoté qu'on y trouve, des conclusions certaines sur leur pureté. Il suffira pour s'en convaincre de consulter le tableau suivant, qui est dû à M. Peligot et donne la composition de blés de différentes origines :

COMPOSITION DE DIVERS BLÉS.

DESIGNATION.	GLUTEN ET ALBUMINE.	MATIÈRES GRASSES.	AMIDON.	DEXTRINE.	CELLULOSE.	SELS.	EAU.	ORIGINE ET OBSERVATIONS.
Blé blanc de Flandre.	10,7	1,0	61,0	9,2	1,8	1,7	14,6	Dauphiné.
Blé Hardy-white.	12,5	1,1	59,1	10,5	1,5	1,7	13,6	Verrières.
Blé touselle blanche de Provence. . .	9,9	1,3	62,7	8,1	1,7	1,7	14,6	Blé tendre.
Blé polish Odessa.	14,3	1,5	59,6	6,3	1,7	1,4	15,2	Blé mêlé. Pologne russe.
Blé hérisson.	11,7	1,2	63,7	6,8	1,7	1,7	13,2	Blé de mars.
Blé poulard roux.	10,6	1,0	63,3	7,8	1,7	1,7	13,9	Loire-Inférieure.
Blé poulard bleu conique.	15,6	1,0	59,9	7,2	1,5	1,9	14,4	Verrières.
Blé poulard bleu conique.	18,1	1,2	58,0	5,9	1,7	1,9	13,2	Verrières. Année sèche.
Blé mitadène du Midi.	16,0	1,1	59,8	6,4	1,4	1,7	13,6	Avignon.
Blé de Pologne.	21,5	1,5	53,4	7,8	1,7	1,9	13,2	Verrières. Très-dur.
Blé de Banat.	13,4	1,1	62,2	5,4	1,7	1,7	14,5	Hongrie.
Blé d'Egypte.	20,6	1,1	55,4	6,0	1,7	1,7	13,5	Dur. Grains petits et rouges.
Blé d'Espagne.	10,7	1,8	61,9	7,3	1,7	1,4	15,2	Mélange de blé dur et tendre.
Blé de Tangarok.	13,6	1,9	57,9	7,9	2,3	1,6	14,8	Très-dur.

COMPOSITION DES PRINCIPALES FARINES COMMERCIALES.

MATIÈRES CONSTITUTIVES DES FARINES.	FARINE BRUTE DE FROMENT.	FARINE DE MÉTEIL.	FARINE DE BLÉ DUR D'ODESSA.	FARINE DE BLÉ TENDRE D'ODESSA.	FARINE DE BLÉ TENDRE D'ODESSA (2e qualité).	FARINE DE SERVICE DITE SECONDE.	FARINE DES BOULANGERS DE PARIS.	FARINE DES HOSPICES (2e qualité).	FARINE DES HOSPICES (3e qualité).
Eau.	10,000	6,000	12,000	10,000	8,000	12,000	10,000	8,000	12,000
Gluten sec.	10,960	9,800	14,550	12,000	12,000	7,300	10,200	10,300	9,020
Amidon.	71,490	75,500	56,500	62,000	70,840	72,000	72,800	71,200	67,780
Glucose.	4,720	4,220	8,480	7,360	4,900	5,420	4,200	4,800	4,800
Dextrine.	3,320	3,280	4,900	5,800	4,600	3,300	2,800	3,600	4,600
Son resté sur le tamis après lavage.	0,000	1,200	2,300	1,200	0,000	0,000	0,000	0,000	2,000
	100,490	100,000	98,730	98,360	100,340	100,000	100,000	97,900	100,200

Le commerce, qui connaît les propriétés propres à ces divers blés, les mélange assez souvent entre eux et obtient ainsi des *farines* qui varient avec la nature du mélange, et auxquelles on donne des noms particuliers. Souvent on ajoute à de la *farine* de froment un peu de *farine* de seigle, non dans le but de la falsifier, mais, au contraire, parce qu'on pense que cette addition maintient le pain plus longtemps frais et lui communique une saveur assez recherchée. Dans les pays où les terres sont pauvres et produisent peu de froment, on mélange celui-ci avec de l'orge et du seigle, et on obtient une *farine* connue sous le nom de *méteil*.

En général, une *farine* est d'autant plus estimée qu'elle perd moins de son poids, quand on la sèche à l'étuve.

De ce qui précède, il résulte que les moyens chimiques seuls ne permettraient que difficilement de déceler les sophistications. L'examen physique donne, au contraire, lorsqu'on le réunit au précédent, les meilleurs résultats.

Les substances avec lesquelles on falsifie le plus fréquemment la *farine* de blé sont les suivantes : la fécule de pommes de terre, les *farines* de riz, de maïs, d'orge, de seigle, d'avoine, de féveroles, de vesces, de pois, de haricots, de lentilles, de fèves et de sarrasin. Parfois même le vol a été plus audacieux : en 1837, une expédition de 1,407 sacs de *farine*, faite d'Angleterre pour l'Espagne, contenait par sac un tiers de plâtre et d'os pulvérisés; en 1843, des *farines* expédiées de Marseille en Algérie furent saisies, parce qu'elles renfermaient 6 pour 100 de cailloux blancs pulvérisés, etc. Parfois encore, on a trouvé des *farines* auxquelles avaient été ajoutées des substances susceptibles d'altérer la santé : de la chaux, de l'alun, du carbonate de magnésie, du carbonate de soude, etc.

La fécule, ajoutée à la *farine*, ne change pas l'apparence de celle-ci, mais elle diminue la proportion d'eau qu'elle peut absorber et, par contre, la quantité de pain qu'elle peut donner pour un même poids. Quand cette addition atteint 25 pour 100, la *farine* ne peut plus être panifiée. On a proposé de nombreux moyens pour reconnaître cette fraude. Le suivant, dû à M. Boland, fournit des résultats satisfaisants; il est fondé sur la différence des diamètres des grains de fécule de pomme de terre et d'amidon de blé, différence qui fait que, si l'on triture un mélange de ces deux substances, la fécule, qui est plus grosse, s'écrase la première. Pour opérer, on prend quelques grammes de *farine*, on en forme avec un peu d'eau une pâte homogène qu'on lave sous un filet d'eau, de manière à entraîner l'amidon. Le liquide laiteux provenant de ce lavage est mis à déposer dans un vase conique : l'amidon est bientôt réuni tout entier au fond du vase; on le sépare du liquide. La partie supérieure du dépôt renferme un peu de gluten, mais le fond est de l'amidon pur. On recueille ce dernier, on le fait sécher et on le triture dans un mortier d'agate, à sec d'abord, puis avec un peu d'eau. Cette eau est ensuite filtrée : si la *farine* essayée a été additionnée de fécule, on obtient un liquide qui se colore en bleu par l'action de l'iode; sinon, il se teinte légèrement en jaune.

Un autre procédé très-usité pour arriver au même résultat a été indiqué par M. Donny; il est fondé sur une expérience faite par M. Payen, et qui consiste en ce qu'une faible dissolution de potasse n'agit pas sensiblement sur les grains d'amidon, mais gonfle les grains de fécule et augmente considérablement leur volume. On dispose la *farine* suspecte en couches minces sous le porte-objet d'un microscope, en la délayant dans une solution de $1^{gr},75$ de potasse dans 100 grammes d'eau distillée : les grains de *farine* de blé ne changent pas, ceux de fécule s'étendent en plaques minces et transparentes. Le phénomène est plus visible encore en ajoutant préalablement au mélange desséché quelques gouttes d'eau iodée; les grains de fécule se colorent en bleu, et on apprécie plus nettement encore leur volume, qui atteint jusqu'à quinze fois celui des grains d'amidon. Par cette méthode, on peut déceler dans la *farine* des quantités infiniment petites de fécule.

La *farine* de riz est parfois ajoutée à celle de blé. M. Donny a donné le moyen suivant pour reconnaître sa présence. On commence par faire une pâte liée avec une petite quantité de *farine* et on la lave dans l'eau pour en séparer l'amidon; on recueille celui-ci et on l'examine au microscope. Si la *farine* a été falsifiée avec du riz, on remarque des fragments anguleux, semi-translucides, provenant de la juxtaposition et de la forme polyédrique des grains de fécule dans le périsperme corné du riz.

La *farine* de maïs est plus fréquemment ajoutée que la précédente à la *farine* de blé. On la reconnaît très-bien aux mêmes caractères de forme que celle de riz, si on suit la marche indiquée par M. Donny. On peut encore incinérer 5 grammes de la *farine* à examiner : toutes les fois que les cendres pèsent plus de $0^{gr},045$, il y a presque certitude absolue de falsification. Ce procédé n'est d'ailleurs pas propre au maïs, il est à peu près général; c'est plutôt une détermination préparatoire destinée à mettre sur la voie de la fraude.

La *farine* de seigle, ajoutée à celle de blé, donne une pâte qui, lavée, fournit un gluten visqueux, noirâtre, non homogène, adhérant aux doigts, se désagrégeant et s'étalant rapidement sur le fond des vases.

La *farine* d'orge, ajoutée à la *farine* de blé, rend le gluten de celle-ci sec et non visqueux, lui donne l'apparence de filaments vermiculés, tordus sur eux-mêmes, et le colore en brun rougeâtre. L'incinération fournit, dans ce cas, des renseignements très-bons, puisque les cendres de 5 grammes de *farine* d'orge pèsent $0^{gr},119$.

La *farine* d'avoine, dans les mêmes conditions, colore le gluten en jaune noirâtre, avec des points blancs très-nombreux.

Les *farines* de légumineuses, et notamment la *farine* de féveroles, sont celles qui servent à opérer les falsifications les plus fréquentes. Elles enlèvent au gluten des céréales son élasticité, au point de le rendre susceptible de traverser un tamis, comme le fait l'amidon; si même on dépasse certaines proportions, si, par exemple, à 20 grammes de *farine* pure on ajoute 7 grammes de haricots et 8 grammes de vesces, le gluten disparaît entièrement. M. Donny a donné le moyen suivant, qui est général, pour reconnaître les *farines* de légumineuses. Il est basé sur ce que les *farines* de légumineuses renferment toujours des fragments de tissu cellulaire visibles au microscope. Il suffit, en effet, de délayer une très-petite quantité de *farine* à examiner dans une solution renfermant 10 pour 100 de potasse, qui dissout la fécule sans toucher au tissu cellulaire, et d'examiner ensuite au microscope, pour apercevoir très-nettement la présence du tissu cellulaire, à mailles hexagonales, propre aux légumineuses, si toutefois la *farine* était falsifiée.

Pour les *farines* de féveroles, de vesces et de fèves, M. Donny a donné, en outre, des renseignements spéciaux. Lorsqu'on expose successivement une *farine* suspecte à l'action des vapeurs de l'acide nitrique, puis à celle de l'ammoniaque, les *farines* de féveroles, de vesces et de fèves se colorent en rouge pourpre, tandis que les autres *farines* ne prennent qu'une légère teinte jaunâtre; de telle sorte qu'une *farine* mélangée laisse voir des taches rouges, nettement tranchées, sur un fond jaune.

La *farine* d'ivraie (*lolium temulentum*) a parfois été ajoutée à la *farine* de froment; cette falsification a une gravité exceptionnelle, puisque l'ivraie est toxique et altère gravement la santé. On a vu des personnes prises de somnolence, de tremblements convulsifs universels, de refroidissement des extrémités, après avoir mangé du pain renfermant de l'ivraie. Si l'on fait digérer une *farine* ainsi altérée dans de l'alcool à 35°, celui-ci prend une teinte verdâtre qui se fonce peu à peu; il prend aussi une saveur astringente, désagréable, nauséabonde, et il laisse, lorsqu'on l'évapore, un résidu résineux. La *farine* de blé ne donne rien de semblable; elle laisse à l'alcool sa limpidité et lui communique seulement une légère teinte jaunâtre, dont l'intensité dépend de la quantité de son qu'elle renferme.

L'addition des matières minérales se reconnaît très-facilement. Ces substances, plus lourdes que la *farine*, peuvent en être séparées par une simple lévigation, lorsqu'elles ne sont pas solubles dans l'eau. La chaux possède en plus une réaction alcaline qui ne permet pas de la méconnaître. L'alun, ajouté parfois aux *farines* dans une petite proportion (1 partie d'alun pour 150 parties de *farine*), afin de les rendre plus blanches, se reconnaît en traitant la *farine* par l'eau, pour le dissoudre, et filtrant. L'eau est alors astringente et présente toutes les réactions des sulfates et des sels d'alumine.

— *Farine de maïs*, fournie pas les différentes variétés du *zea maïs*. Elle a une teinte jaune-paille clair et donne avec l'eau une pâte moins liée que celle du froment; elle laisse beaucoup de son et ne renferme pas de gluten. Le poids des cendres qu'elle fournit atteint 1,30 pour 100. Dans certains pays, elle constitue la principale ressource pour la nourriture des habitants.

On la falsifie quelquefois avec de la fécule de pommes de terre. Cette falsification se reconnaît très-facilement au microscope par le procédé de M. Donny, procédé que nous avons indiqué plus haut, à cause de la forme particulière de l'amidon du maïs.

— *Farine de lin* et *Farine de mourtade*. V. plus loin ce que nous disons des farines employées en pharmacie.

— *Farine de seigle*, fournie par le *secale cereale*. Elle est un peu grise et donne un

gluten peu abondant, jaune, flexible, analogue à celui du froment; elle fournit 1 pour 100 de cendres; elle est souvent altérée par un champignon qui s'est développé sur la semence (v. ERGOT DE SEIGLE). La *farine* qui renferme du seigle ergoté se reconnaît très-bien à ce qu'elle est marquée de points violacés.

On l'a falsifiée avec de la *farine* de lin. Cette fraude se décèle très-bien par la méthode de M. Donny, indiquée plus haut, laquelle consiste à dissoudre la *farine* de seigle dans une solution de potasse à 10 pour 100 et à examiner le résidu au microscope. Le lin laisse des fragments carrés, rougeâtres et plus petits que les grains d'amidon. Il faut, autant que possible, préserver la *farine* de l'humidité, car, quand elle en est un peu chargée, et elle l'absorbe facilement, elle s'échauffe avec rapidité et se moisit, en éprouvant un commencement de fermentation putride. Il faut donc la dessécher avec soin avant de la mettre dans les sacs et l'emmagasiner dans des endroits bien secs. Si, malgré ces précautions, elle prend une odeur aigre que les praticiens connaissent et qui devient caractéristique quand on délaye un peu de *farine* dans un verre d'eau, il faut absolument l'employer à la nourriture des bestiaux.

— Pharm. On donne souvent à diverses substances médicamenteuses la forme de *farines* plus ou moins grossières, lorsque ces substances sont destinées à être employées comme topiques, sous forme de pâte molle (cataplasmes, sinapismes). On obtient les *farines* en pilant les substances dans un mortier; mais, outre que ce moyen est très-lent, il a l'inconvénient d'exprimer l'huile des graines oléagineuses; on préfère se servir de moulins construits de manière à inciser et à déchirer, plutôt qu'à écraser.

Les *farines* les plus usitées sont les suivantes :

— *Farines émollientes.* Mélange à poids égaux de *farines* de lin, de seigle et d'orge (*Codex*). Employées pour cataplasmes émollients.

— *Farine jaune* ou *farine de maïs.*

— *Farine de lin.* C'est l'une des plus employées comme cataplasmes; elle fait l'objet d'un commerce important, aussi est-elle souvent falsifiée. L'huile de lin, étant fort recherchée pour la peinture, comme huile siccative, et ayant un prix élevé, beaucoup de fraudeurs expriment la *farine* de lin avant de la livrer à la consommation et en retirent une forte proportion d'huile; cette falsification se reconnaît à ce que la *farine* qui l'a subie a perdu la propriété de graisser instantanément les sacs de papier dans lesquels on la délivre; de plus, l'éther sulfurique enlève à une *farine* normale 35 pour 100 d'huile. Souvent encore on ajoute à la *farine* de lin du son de blé et des matières amylacées; dans ce cas, sa décoction a pris la propriété de bleuir par la teinture d'iode. Enfin, on y ajoute encore du sable, des matières minérales, etc.; si l'examen à l'œil nu ne donne aucun renseignement à ce sujet, il suffit d'en brûler une petite quantité et de voir si la proportion de cendres produite ne dépasse pas 6 pour 100. Mais la plus regrettable de toutes les tromperies auxquelles peut donner lieu la *farine* de lin, est la vente de *farines* avariées, rancies; ces *farines* donnent lieu, lorsqu'on les applique en cataplasmes, à des éruptions fort désagréables qu'il est important d'éviter.

— *Farine de moutarde.* Elle est fort usitée aussi; elle sert, sous forme de sinapismes, de pédiluves, etc., à déterminer une rubéfaction plus ou moins violente de la peau; elle agit par l'essence qu'elle produit lorsqu'on la met au contact de l'eau (v. ESSENCE DE MOUTARDE). Elle doit être préparée avec des semences très-sèches, sans quoi l'eau qu'elle renferme ensuite déterminerait la réaction qui produit l'essence, par suite la déperdition de celle-ci et l'altération de la *farine*. On la falsifie avec du son et des substances amylacées; cette fraude se reconnaît de la même manière que pour la *farine* de lin.

— *Farines résolutives.* Mélange à parties égales de *farines* de fenugrec, de fèves, d'orobe et de lupin (*Codex*). Employées en cataplasmes.

— Administr. V. GRAINS ET FARINES.

— Minér. *Farine fossile.* Nom vulgaire de deux substances de nature fort différente.

1° *Variété pulvérulente de carbonate de chaux.* C'est une matière blanche, légère comme du coton, et tellement friable que la pression du doigt suffit pour la réduire en poudre. Elle forme une couche plus ou moins épaisse sur les bancs de calcaire grossier des environs de Nanterre, près de Paris, et de plusieurs autres localités.

2° *Variété d'argile magnésifère.* C'est une argile très-réfractaire, qui contient un nombre prodigieux de débris d'animaux infusoires. Il en existe des dépôts très-considérables à Santa-Fiora, en Toscane. Faujas de Saint-Fond en a également signalé des gisements au pied du mont Coiron, dans le département de l'Ardèche. On s'en sert pour faire des briques qui sont plus légères que l'eau et que, pour ce motif, on appelle briques flottantes.

— *Farine volcanique.* Nom sous lequel on désigne quelquefois, mais improprement, l'argile dont il vient d'être question.

— Hist. *Journée des farines.* Le 3 janvier 1591, les ligueurs avaient inutilement tenté une surprise sur Saint-Denis, occupé par les troupes de Henri IV. Deux jours après, le Béarnais voulut à son tour essayer de surprendre Paris. Cette tentative fut nommée la *journée des farines*, parce qu'elle se fit par des officiers déguisés en paysans qui, menant des ânes, des chevaux et des charrettes, devaient demander l'entrée de la ville. Leur dessein était d'embarrasser la porte et de se maintenir dans le corps de garde jusqu'à l'arrivée des troupes cachées dans les faubourgs. Mais l'entrée leur fut refusée et l'alarme répandue dans Paris. Les troupes de Henri durent se retirer, et cette tentative n'aboutit qu'à faire introduire dans la ville une forte garnison espagnole.

— *Guerre des farines.* L'honnête Turgot, à peine entré au ministère, songea à mettre un terme aux criminelles manœuvres du pacte de famine. Mais il ne connaissait pas la puissance de « cet établissement, dont les comptoirs reposaient sur des ossements humains. » Dès que l'édit sur la liberté du commerce des grains fut rendu (1774), les sociétaires de l'infâme monopole excitèrent une disette en faisant naître les plus graves désordres. Des brigands attroupés, disant qu'ils manquaient de pain, dévastèrent les boutiques des boulangers de la capitale et vinrent épouvanter le roi jusque dans Versailles; d'autres, répandus dans les provinces, brûlèrent les moulins, pillèrent les marchés le long de la basse Seine et de l'Oise, arrêtèrent les transports de grains, les jetèrent dans les rivières et brûlèrent des granges pleines, des fermes entières, traînant après eux la populace des villages, ameutant les citoyens avec de faux arrêts du conseil imprimés. Turgot, effrayé de cette échauffourée, dont les fauteurs restaient cachés dans l'ombre, prit d'importantes mesures militaires, afin de la réprimer et de protéger l'arrivage des grains. Mousquetaires noirs et gris, chevau-légers, gendarmes, gardes françaises, suisses et invalides, furent mis en mouvement. On plaça les uns sur les rives de la Marne et de la Seine, on chargea les autres de garder les faubourgs et les boulangeries de Paris. Il fut défendu de s'attrouper et d'exiger le pain au-dessous du prix courant, sous peine d'essuyer le feu des troupes royales et d'être jugé prévôtalement. Le maréchal de Biron, chef de cette expédition, qu'on appela la *guerre des farines*, avait sous lui quatre lieutenants généraux, un état-major complet; l'armée était de 25,000 hommes; les officiers touchaient leur paye sur le pied de guerre; le maréchal avait 20,000 livres par mois, outre une somme de 40,000 livres par an pour sa table. Au mal momentané d'une émeute, on substitua le mal durable d'un armement qui coûta au royaume près d'un million. En même temps, la vaine importance que mettait le maréchal à son nouveau commandement lui attira maints brocards et maintes chansons, dont voici un échantillon :

> Biron, tes glorieux travaux,
> En dépit des cabales,
> Te font passer pour un héros
> Sous les piliers des halles;
> De rue en rue, au petit trot,
> Tu chasses la famine;
> Général digne de Turgot,
> Tu n'es qu'un Jean-Farine.

La commission prévôtale fit pendre avec un grand appareil deux individus à un gibet de 40 pieds de haut. Le lieutenant de police Lenoir fut remplacé par un économiste. Ce furent là à peu près toutes les suites de la *guerre des farines.*

FARINE (Pierre-Joseph, vicomte), général français, né à Damprichard (Doubs) en 1770, mort en 1833. Il prit du service en 1791, se distingua à Kaisers-Lautern, à Radstadt, à Nordlingen, à Neubourg, etc.; fut chargé, lors de la retraite de Moscou, de ramener le parc d'artillerie de l'armée, soutint alors un combat à outrance contre les Autrichiens, de beaucoup supérieurs en nombre, et tomba grièvement blessé entre les mains de l'ennemi. Rendu à la liberté, Farine se battit en Italie, où il signala particulièrement sa valeur à Valleggio (1800), reçut le grade de colonel en 1809, passa en Espagne, fut fait prisonnier à Usagré, mais parvint à s'échapper, prit part à la campagne de Russie. Sa belle conduite pendant la défense de Dantzig le fit nommer général de brigade (1813). A la bataille de Waterloo, Farine reçut une blessure à la tête et eut trois chevaux tués sous lui. Le gouvernement de la Restauration le nomma inspecteur de la cavalerie (1821), lui conféra le titre de vicomte, et le mit peu après en disponibilité.

FARINE (Charles), magistrat et écrivain français, né à Lyon vers 1824. Il était avocat et secrétaire de Jules Favre, lorsqu'il fut nommé par M. Crémieux substitut à Lyon en 1848. Révoqué pour ses idées républicaines après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut réintégré, deux ans plus tard, dans la magistrature, et il est devenu successivement substitut à Valence (Drôme), procureur impérial à Mauriac (1858), à Aix (1860), à Toulon (1863), conseiller à Alger (1863), enfin conseiller à la cour de Bordeaux (octobre 1870). Ce magistrat est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et de droit. Nous nous bornerons à citer, entre autres : *Franklin*, les *Croisades*, *A travers la Kabylie*, *Deux pirates au* XVI^e *siècle.*

FARINELLI (Carlo **Broschi**, surnommé), le plus extraordinaire des sopranistes du XVIII^e siècle, né à Naples, ou, selon d'autres, à Andria en 1705, mort à Bologne en 1782. Il était fils d'un meunier ou marchand de farine (d'où lui est venu peut-être son surnom de *Farinelli*). Son père, frappé de ses grandes dispositions musicales, lui fit subir l'opération de la castration pour qu'il eût une voix plus souple et plus étendue. Le jeune Farinelli fut placé dans l'école du célèbre Porpora et débuta, en 1722, à Rome, dans l'opéra *Eomène* de son professeur, avec un succès tel que le public en masse attendit le chanteur à la porte du théâtre et le reconduisit chez lui avec des acclamations enthousiastes. En 1724, Farinelli fit son premier voyage à Vienne, sur lequel ses historiens sont restés muets; puis, l'année suivante, il chanta à Venise. En 1726, il se fait entendre à Naples; en 1727, il se rend à Bologne et engage sur le théâtre avec Bernacchi la lutte vocale que nous avons rapportée à l'article BERNACCHI. Après plusieurs excursions dans les principales villes d'Italie, Farinelli fit son troisième voyage à Vienne, et c'est de ce voyage que datent la modification qu'il apporta dans son chant, et son passage du style brillanté au style simple et pathétique. Cette transformation, amenée par les conseils de l'empereur Charles VI, fut, plus tard, la cause de la haute fortune de Farinelli. En 1734, appelé à Londres par Porpora, alors directeur du théâtre de Lincoln's-inn field, que menaçait une ruine complète, Farinelli releva la fortune de son illustre maître, et fit, en Angleterre, une campagne théâtrale fort profitable sous le rapport du succès et du produit pécuniaire. L'engouement pour le chanteur était tel, à la cour et à la ville, qu'on entendit certains de ses admirateurs fanatiques s'écrier « qu'il n'y avait qu'un Dieu et qu'un Farinelli! » Vers 1736, Farinelli partit pour l'Espagne en passant par la France. Il séjourna quelques mois à Paris, où il produisit une très-grande impression et chanta devant Louis XV, qu'il eut le pouvoir de tirer de son apathie musicale; puis Farinelli arriva à Madrid, et fut retenu vingt-cinq ans dans un pays où il était arrivé avec l'intention de n'y séjourner que pendant un temps fort limité.

En effet, Philippe V d'Espagne était alors plongé dans une noire mélancolie qui lui faisait abandonner la direction de l'Etat au caprice du premier favori venu. La reine Elisabeth, connaissant le goût décidé du roi pour la musique, manda Farinelli, qui chanta plusieurs airs devant le roi. Philippe V fut tellement enthousiasmé qu'il promit à l'artiste la récompense qu'il lui plairait de demander. Pour toute faveur, Farinelli pria le roi de faire couper sa barbe et de siéger au conseil royal.

Devenu favori du roi, Farinelli disposa d'un immense pouvoir; mais à quel prix? Ses confidences à Burney le disent assez. Pendant dix ans, jusqu'à la mort de Philippe V, il dut chanter chaque soir à ce prince les quatre mêmes airs qui ne varièrent jamais.

Sous le règne de Ferdinand VI, successeur de Philippe V, Farinelli conserva toute son influence et fut même employé dans diverses graves négociations politiques. Prudent et loyal à toute épreuve, le célèbre virtuose usa de sa puissance avec tant de discernement qu'il ne se fit que de très-rares ennemis.

De retour en Italie, après vingt-huit ans environ d'absence, Farinelli se trouva seul, sans amitié, sans famille. Alors la tristesse s'empara de lui, et il s'enferma dans le magnifique palais qu'il avait fait construire près de Bologne, n'ayant pour toute distraction que les visites des étrangers, auxquels il faisait avec affabilité les honneurs de son palais, en leur racontant ses grandeurs passées et mille curieuses anecdotes sur la cour d'Espagne. Lorsque Burney visita Farinelli en 1771, depuis longtemps l'artiste ne chantait plus, mais il jouait de la viole d'amour et du clavecin, et composait pour ces instruments.

« Ce chanteur, dit Martinelli, possédait de plus que les voix ordinaires sept ou huit notes parfaitement sonores, égales et claires. » Mancini fait encore de Farinelli un éloge plus brillant, qui donne à cet artiste autant de supériorité sur les grands chanteurs de son temps que ceux-ci en avaient sur la plupart de nos virtuoses contemporains.

FARINER v. a. ou tr. (fa-ri-né — rad. *farine*). Art culin. Saupoudrer de farine : FARINER *le poisson avant de le faire frire.*

— Intransitiv. Produire une poussière semblable à la farine : *Une plante, une dartre qui* FARINE.

FARINET s. m. (fa-ri-nè). Jeux. Dé à jouer qui n'est marqué que sur une de ses faces : *Jouer aux* FARINETS.

FARINEUX, EUSE adj. (fa-ri-neu, eu-ze — rad. *farine*). Qui contient de la farine ou de la fécule : *Graines* FARINEUSES. *Les pommes de terre ne sont pas* FARINEUSES *cette année. L'arbre à suif est couvert de baies d'où semble suinter une substance blanche et* FARINEUSE. (Volt.)

— Par anal. Qui ressemble à de la farine; qui se résout en poudre semblable à de la farine : *Une poudre* FARINEUSE. *Des pierres* FARINEUSES.

— Par ext. Qui est ou semble couvert de farine ou d'une substance ressemblant à de la farine : *En sortant du moulin, nos habits étaient tout* FARINEUX. *Les feuilles de cette plante sont* FARINEUSES. *Il a au bras une dartre* FARINEUSE. *L'œil du perroquet est placé dans une peau blanche, nue et* FARINEUSE. (Buff.)

— Minér. *Calcaire farineux.* V. FARINE FOSSILE.

— s. m. Substance alimentaire farineuse; légume farineux : *On lui a défendu les* FARINEUX. *Les* FARINEUX *occupent une grande place dans l'alimentation de l'homme. Les* FARINEUX *font plus de sang que la viande.* (J.-J. Rouss.) *L'ouvrier nourri de laitage et de* FARINEUX *s'énerve et s'abrutit.* (E. About.)

— **Encycl.** Dans le commerce, on désigne sous le nom de *farineux* le sarrasin et les légumineuses alimentaires qui ne sont pas des graminées. Tels sont les pois, les haricots, les lentilles, les fèves et les féverolles, les vesces, les gesses et les pois chiches. Ces légumineuses constituent les aliments végétaux les plus riches en azote, par conséquent les plus nutritifs. Elles alternent avantageusement avec les céréales. Quelques-unes sont cultivées comme fourrages. Quand elles ont porté graine, leurs tiges et fanes constituent, à l'état de paille, une nourriture supérieure à celle des céréales. Si les *farineux*, à part le sarrasin, ne sont pas cultivés sur plus de 300,000 hectares en France, c'est qu'ils sont d'un produit beaucoup moins assuré que les céréales, c'est qu'ils exigent des soins plus grands, une culture plus parfaite, et que tous les sols ne sont pas aptes à produire des *farineux* d'une facile cuisson, qualité essentielle qui détermine leur qualité marchande.

A mesure que la culture se perfectionnera, que le sol gagnera davantage en vieille force, les *farineux* étendront leurs emblavures, et ce sera justice et profit; car ils donnent de grandes facilités à l'alternat; ils exercent une heureuse influence sur la santé et la vigueur des populations ouvrières, et ils sont doués de la faculté précieuse de condenser l'azote de l'atmosphère dans leurs tissus sous la forme de diverses combinaisons quaternaires, dont une surtout est importante, la légumine, qui s'accumule dans leurs graines, où elle remplace la fécule et le gluten des céréales, et fait de ces graines l'aliment végétal le plus nourrissant. Ce sont aussi des plantes peu épuisantes et nettoyant bien les terres.

FARINGDON, ville d'Angleterre, comté de Berks, à 3 kilom. de la rive méridionale de l'Isis, l'un des bras de la Tamise, à 89 kilom. O. de Londres, dans la belle vallée de White-Horse; 4,000 hab. On y tue près de 4,000 porcs par an. Le manoir de Faringdon-House est un édifice remarquable, qui s'élève sur l'emplacement d'un ancien château. Dans les environs est *Uffington-Castle*, curieux ouvrage de terre dont on rapporte l'origine aux Bretons.

FARINI (Jean), mathématicien italien, né à Ruffi, près de Ravenne, en 1778, mort en 1822. Il remplit les fonctions d'ingénieur à l'arsenal de Venise, puis professa les mathématiques à Padoue. On a de lui des mémoires remarquables, parmi lesquels on cite son *Mémoire sur le bélier hydraulique*, publié dans le recueil de la Société d'encouragement de Milan, et son *Mémoire sur la théorie du tour à plusieurs cylindres ayant un seul axe*, inséré dans le recueil de l'Académie des sciences de Padoue.

FARINI (Louis-Charles), homme d'Etat italien, né à Russi, province de Ravenne, le 22 octobre 1812, mort à Gênes en août 1866. Il étudiait la médecine à Bologne, lorsque l'insurrection de 1831 éclata; il se fit inscrire comme volontaire, mais rien ne dit qu'il prit les armes. Cette nuance mérite d'être observée tout d'abord, si l'on veut bien connaître le caractère de l'homme. Docteur à vingt et un ans, il exerça successivement sa profession à Ravenne et dans sa ville natale. Compromis dans la tentative insurrectionnelle de 1843, il crut prudent de mettre la frontière entre lui et la police pontificale. Le mouvement de Rimini (1845) le surprit à Florence; c'est de là qu'il écrivit son *Manifeste des sujets pontificaux*, adressé aux princes et aux peuples de l'Europe, document dans lequel il expose le programme d'un nouveau parti libéral et modéré. Il profita d'une bulle d'amnistie de Pie IX pour rentrer dans son pays, et cela, assure-t-on, malgré les instances que fit pour le retenir le roi Jérôme Bonaparte, dont il avait soigné le fils. Nous le retrouvons alors exerçant la médecine à Osimo. En mars 1848, M. Farini, appelé à Rome, fut nommé secrétaire général de l'intérieur, élu député au parlement romain, et envoyé ensuite comme commissaire extraordinaire au camp de Charles-Albert pour remettre au roi le commandement des troupes romaines. On se rappelle qu'à cette époque Pie IX avait pris l'initiative du mouvement libéral dans la Péninsule. Après les revers de Milan, M. Farini revint à Rome et fut réélu député. Envoyé à Bologne pour y rétablir l'ordre, au retour de cette mission, il fut nommé, par le comte Rossi, directeur suprême de la salubrité publique et des hôpitaux : ainsi s'accomplissait une des réformes dont la ville éternelle

avait le plus grand besoin. En 1849, le pape à son tour ayant pris le chemin de l'exil pendant que Mazzini proclamait la république du haut du Capitole, M. Farini se retira en Toscane; mais il fut bientôt rappelé par le général Oudinot, commandant de l'expédition française. S'imaginant, toutefois, que la réaction cléricale ne le voyait pas d'un bon œil, il quitta le sol romain et vint se réfugier, cette fois, en Piémont. Là, sur cette terre hospitalière, ouverte à tous les vaincus de la cause italienne, M. Farini songea d'abord à se faire publiciste. Nous le trouvons à la *Frusta*, journal de Massimo d'Azeglio, puis collaborateur du comte de Cavour, au *Risorgimento*. Il écrivit ensuite deux ouvrages de longue haleine : l'*Histoire des Etats romains de* 1814 *à* 1850 (*lo Stato romano*), et l'*Histoire de toute l'Italie*, pour faire suite à celle de Carlo Botta. Ecrivain laborieux plutôt que distingué, partisan de l'hégémonie piémontaise, M. Farini fonda un journal appelé le *Piémont*. Député au parlement subalpin, il prit, en 1851, dans le ministère d'Azeglio, le portefeuille de l'instruction publique, qu'il dut résigner en mai 1852. Il eut le temps, néanmoins, d'y signaler son passage par quelques réformes depuis longtemps déjà, il est vrai, sollicitées par l'opinion publique; d'autre part, il sut acquérir à la Chambre une certaine influence, et fut un de ceux qui décidèrent la majorité à voter l'expédition de Crimée. Au moment de la guerre de 1859, M. Farini fut envoyé comme commissaire royal dans le duché de Modène pour préparer l'annexion de cet Etat. Quand vint la paix de Villafranca, investi de pouvoirs dictatoriaux par les assemblées de Modène, de Parme et de Bologne, il employa tous ses efforts à hâter la réunion de l'Emilie au Piémont, et y parvint, sans grandes difficultés d'ailleurs. Après la déchéance juridique des anciens souverains, prononcée par les assemblées des trois pays, et un second appel au suffrage universel, M. Farini y promulgua le statut et les lois organiques du royaume sarde, puis en dirigea l'organisation administrative avec succès. Sa mission terminée, la municipalité de Modène lui offrit un magnifique domaine à titre de récompense nationale : « Laissez-moi la gloire de mourir pauvre, » répondit-il. On lui a, du moins, prêté cette réponse; peut-être n'avait-il pas tant de désintéressement. Quand M. Farini fut de retour à Turin (mars 1860), M. de Cavour lui confia le ministère de l'intérieur, qu'il garda quelques mois à peine. Garibaldi, en effet, venait de s'emparer des Deux-Siciles. Dans les premiers jours de septembre, M. Farini et le général Fanti eurent, à Chambéry, avec Napoléon III, cette célèbre entrevue qui décida de l'invasion des troupes piémontaises sur le territoire pontifical, invasion qui amena le dénoûment de Castelfidardo. Il accompagna ensuite Victor-Emmanuel à Naples, et y resta comme lieutenant du roi. Ici se place un fait qui jette une ombre fâcheuse sur la carrière de M. Farini. Le roi, en entrant sur le territoire napolitain, avait signé un décret d'amnistie concernant les déserteurs de l'armée piémontaise passés dans les rangs garibaldiens, décret qui resta en la possession de M. Farini pour être contre-signé par lui comme lieutenant du roi. Garibaldi venait de déposer ses pouvoirs et de retourner à Caprera, plein de confiance en la signature de celui à qui il venait de donner un royaume. Bientôt, pourtant, ces mêmes déserteurs se virent menacés des tribunaux militaires : le décret d'amnistie avait disparu et M. Farini fut accusé hautement de l'avoir escamoté (*Caprera*, brochure de M. Emile Maison; Paris, Dentu, 1861). M. Farini ne sut pas, à Naples, se concilier l'esprit des populations, et il ne tarda pas à demander son rappel. Il ne sortit de sa retraite qu'en décembre 1862, pour prendre la présidence du ministère qui succéda à celui de M. Ratazzi après Aspromonte; mais il tomba malade, sa raison même s'altéra, et force lui fut de quitter les affaires sans être accompagné, dans son infortune, par les sympathies populaires. Depuis 1863, réfugié à la campagne, sa santé s'était sensiblement améliorée; mais le silence s'était fait autour de l'homme d'Etat.

FARINIER, IÈRE s. (fa-ri-nié, iè-re — rad. *farine*). Celui, celle qui fait moudre le grain en gros et fait le commerce des farines : *Quand le fermier veut vendre sa récolte, il s'adresse à un* FARINIER, *à un négociant, qui la lui achète et la lui paye.* (Blanqui.)

— s. f. Econ. domest. Huche, coffre où l'on garde la farine, dans quelques provinces. ‖ Ancien nom du coffre qui reçoit la farine au sortir de la meule.

FARINO-GLUTINEUX, EUSE adj. Chim. Qui contient une farine composée d'amidon et d'un tissu cellulaire glutineux.

FARINULEUX, EUSE adj. (fa-ri-nu-leu, eu-ze). Chim. Se dit des substances qui contiennent une farine dépourvue de gluten.

FARIO s. m. (fa-ri-o). Ichthyol. Nom d'une espèce de saumon qui précède d'ordinaire les grands bancs de harengs, et que l'on appelle aussi ROI DES HARENGS : *Quand les pêcheurs ont pris un* FARIO, *ils ont soin de le rejeter à la mer.*

FARISI (Abou-Ali al-Hasan ben Ahmed al), grammairien arabe, né à Fasa, dans le Fars, en 901 de notre ère, mort à Bagdad en 987. Elève du grammairien Zedjadi, il compléta ses études par des voyages, passa quelque temps à Alep, à la cour de Seifed-Daulet, où il eut d'assez vives discussions avec Motenebbi, puis se rendit à Bagdad, où il jouit d'une grande faveur auprès d'Adhod-ed-Daulet. On a de lui, entre autres ouvrages : *Exposition de la grammaire;* les *Cent particules régnantes*, etc.

FARISSOL (Abraham), rabbin français, plus connu sous le nom de **Péritsol**, prononciation corrompue de Farissol, né à Avignon vers le milieu du XV[e] siècle. Il se rendit à Ferrare vers 1471, y passa un grand nombre d'années et y composa ses principaux ouvrages. On ne sait rien des dernières années de sa vie. Nous citerons, parmi ses écrits, un *Commentaire sur Job*, imprimé dans la grande Bible rabbinique de Venise (1517), et un *Petit traité des chemins du monde*, composé en 1525 et publié, pour la première fois, en hébreu à Venise (1587). L'édition d'Oxford (1691), en hébreu et en latin, est surtout estimée à cause des notes dont elle a été enrichie par Hyde.

FARJAT (Benoît), graveur français, né à Lyon en 1646, mort à Rome. Il se rendit dans cette ville avec son maître Guillaume Château, y épousa la fille du célèbre Bolognese et s'y fixa. Cet artiste a laissé un grand nombre d'estampes estimées, notamment la *Communion de saint Jérôme*, d'après le Dominiquin; le *Baptême de Jésus-Christ*, d'après C. Maratte; le *Mariage de sainte Catherine* et la *Tentation de saint Antoine*, d'après Annibal Carrache; une *Sainte Famille*, d'après P. de Cortone, etc.

FARKASD, bourg de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Neutra, sur la rive droite de la Waag, à 22 kilom. N.-O. de Comorn; 3,600 hab.

FARLATI (le P. Daniel), historien et jésuite illyrien, né à Saint-Daniel (Frioul) en 1690, mort à Padoue en 1773. Il aida le P. Ricepati à recueillir les matériaux nécessaires à la composition d'une histoire de l'Illyrie, et, après la mort de ce jésuite (1742), il resta seul chargé de ce grand ouvrage, qui parut sous le titre de : *Illyricum sacrum* (Venise, 1750-1775, 5 vol. in-fol.). Outre ce travail, aussi curieux que savant, on a du P. Farlati *De Artis criticæ inscitia antiquitati objecta* (Venise, 1777, in-4°).

FARLOUSANE s. f. (far-lou-za-ne — rad. *farlouse*). Ornith. Grande espèce de farlouse, qui habite la Louisiane.

FARLOUSE s. f. (far-lou-ze — L'origine de ce mot n'est pas connue. Le Duchat le regarde comme une corruption du latin *prati alauda*, alouette des prés. La *farlouse* est appelée, en effet, dans notre langue, *alouette des prés*, parce qu'elle fait son nid dans les prés; mais le rapprochement de Le Duchat nous semble bien hasardé). Ornith. Nom vulgaire des oiseaux du genre pipi, et plus spécialement du pipi des prés.

— **Encycl.** La *farlouse*, appelée aussi alouette des prés, appartient au genre pipi. Sa longueur totale est d'environ 15 centimètres; tout le dessus du corps, y compris la tête, est d'un cendré foncé, marqué de grandes taches noirâtres confluentes sur le dos; les ailes sont noirâtres et bordées de couleur olive; le dessous du corps est blanc jaunâtre avec de nombreuses taches noires oblongues. Cet oiseau se trouve dans la plus grande partie de l'Europe. A l'automne, il émigre vers les régions méridionales, où il passe l'hiver, pour en repartir au printemps. Il vit par petites troupes, et se répand dans les vignes, les champs, les terres ensemencées, et surtout dans les prés et les jardins; rarement il se perche sur les arbres. La *farlouse* vit de graines et d'insectes. Le mâle a un ramage peu varié, mais agréable, doux, harmonieux, nettement prononcé; en été, il rappelle un peu celui du rossignol. D'un naturel peu sauvage, la *farlouse* se laisse aisément approcher; mais si on la fait lever, elle part en jetant son petit cri, *ci ci ci* ou *pi pi pi*, et va se poser à peu de distance. Pendant la saison des amours, ce passereau se retire sur les montagnes couvertes de gazon et parsemées de petits buissons nains ou d'amas touffus d'herbes, sous lesquels il établira son nid. Quelquefois, néanmoins, on le voit nicher dans les prés bas et humides, ou dans la mousse qui couvre le pied des arbres. La femelle pond cinq ou six œufs rougeâtres marqués de taches pourprées. Il n'est pas rare de voir la *farlouse* venir planer au-dessus du miroir avec lequel on fait la chasse aux alouettes. Sa chair est un mets très-estimé.

FARMACO (*Pharmacosa*), petite île de l'Archipel, dans le groupe des Sporades, à l'entrée du golfe d'Hassan-Calessi, à 16 kilom. S.-O. du cap Arbora, sur la côte de l'Asie Mineure. Superficie, 10 kilom. carrés.

FARMER (Jean), compositeur anglais du XVI[e] siècle, vivait sous le règne d'Elisabeth. Il a laissé des *Madrigaux pour voix* (Londres, 1599) et un ouvrage intitulé : *Diverses manières de faire les canons à deux parties sur le plain-chant* (Londres, 1691). — FARMER (Thomas), compositeur anglais du XVII[e] siècle, acquit de la célébrité pour le talent remarquable avec lequel il jouait du hautbois. On a de lui deux recueils d'*Airs à quatre parties*, publiés à Londres (1686 et 1690).

FARMER (Hugues), théologien anglais, né en 1714, dans le Shropshire, mort en 1787. Après avoir terminé ses études à Northampton, sous le docteur Doddrige, il devint pasteur d'une congrégation de dissidents à Walthamstow. En 1761, il fut nommé prédicateur d'une congrégation à Londres. Il jouit d'une immense réputation par ses discours et par ses ouvrages, consacrés en grande partie à la controverse religieuse. Nous citerons d'abord sa *Recherche sur la nature et le but de la tentation de Notre-Seigneur dans le désert* (1761, in-8°); *Dissertation sur les miracles, qui a pour objet de prouver qu'ils sont les arguments d'une intervention divine, etc.* (1771, in-8°); *Essai sur les démoniaques du Nouveau Testament* (1775, in-8°), où il cherche à prouver que les maladies attribuées à des possessions du démon sont produites par des causes naturelles. Attaqué par le docteur Worthington, Farmer répondit par des *Lettres au docteur Worthington* (1778); il répondit de même au docteur Fell par un traité : l'*Opinion de la croyance universelle de l'adoration des esprits humains chez les anciennes nations païennes, établie et démontrée* (1783, in-8°). Farmer résigna ses fonctions après un ministère de quarante ans. Il laissa des manuscrits qui, sur son ordre, furent livrés aux flammes, après sa mort.

FARMER (Richard), philologue et critique anglais, né à Leicester en 1735, mort à Cambridge en 1797. Il fut successivement pasteur de Swaversey, près de Cambridge (1760), principal du collége Emmanuel (1775), bibliothécaire de l'Université (1778) et chanoine de divers chapitres, en dernier lieu de Saint-Paul. Farmer était membre de la Société des Antiquaires de Londres. Il avait recueilli de nombreux matériaux sur l'histoire et les antiquités de la ville de Leicester; mais son goût pour le repos et l'aisance dont il jouissait, le firent renoncer à écrire l'ouvrage qu'il avait commencé. Ses manières, son extérieur, son genre de vie ne rappelaient en aucune façon l'ecclésiastique. Pitt lui offrit à plusieurs reprises un évêché, qu'il refusa, afin de pouvoir se livrer librement à son goût pour la taverne et pour le spectacle. Il aimait, disait-on, le porter vieux, les vieux habits et les vieux livres. Passionné pour les livres rares, il avait formé une bibliothèque riche surtout en vieux ouvrages gothiques. Ce qui a fondé la réputation de Farmer comme critique, c'est un volume in-8° de 82 pages, intitulé : *Essai sur l'érudition de Shakspeare* (1766). Ce petit ouvrage, qui a été souvent réédité, passe pour un des meilleurs morceaux de critique de la littérature anglaise.

FARMIAN DE ROSOY, dit **Durosoy**, littérateur français. V. DUROSOY.

FARMINGHAM, petite ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Massachusetts, à 30 kilom. de Lowell; 2,400 hab. Académie.

FARMINGTON, petite ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, sur la petite rivière de son nom, sur le chemin de fer de Hartford à New-Haven, à 38 kilom. N. de cette dernière ville; 3,000 hab. On y élève beaucoup de bétail. ‖ Autre ville des Etats-Unis, dans l'Etat du Maine, à 45 kilom. N.-O. d'Augusta, dans une contrée très-fertile et bien cultivée; 2,200 hab. ‖ Autre ville des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, à 30 kilom. S.-E. de Rochester, sur le chemin de fer de cette ville à Aubner; 2,500 hab. Source minérale d'eau sulfureuse appelée *Clifton-Spring*. ‖ Petit village des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Tennessee, qui a donné son nom à une bataille livrée le 9 mai 1862. 20,000 confédérés, sous les ordres des généraux Price et Van Dorn, y attaquèrent l'armée d'avant-garde du général fédéral Halleck, commandée par le général Pope, et l'obligèrent à se replier sur son centre après lui avoir fait éprouver des pertes considérables.

FARMVILLE, bourg des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Virginie, à 80 kilom. S.-O. de Richmond; 2,000 hab. Dans son voisinage, se trouve le célèbre collége de Hampden-Sidney.

FARNABY (Gilles), compositeur anglais, né dans le comté de Cornouailles, vivait dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. On a de lui un recueil de *Chansonnettes à quatre voix avec un air à huit parties* (Londres, 1598, in-8°).

FARNABY ou **FARNABIE** (Thomas), en latin **Farnabius**, philologue anglais, né à Londres en 1575, mort en 1647. Fils d'un charpentier, il entra comme domestique dans un collége d'Oxford, où il commença ses études. Quelque temps après, il quitta l'Angleterre, embrassa le catholicisme, se rendit en Espagne, entra dans un collége de jésuites, mais il ne tarda pas à en sortir pour retourner dans son pays. Continuant son existence mouvementée, Farnaby suivit F. Drake et Hawkins dans leur expédition maritime de 1595, puis s'engagea dans l'armée des Pays-Bas, déserta, revint en Angleterre et ouvrit, sous le nom de **Bainrafe**, une école pour les enfants à Martock, puis à Londres. Le succès de son enseignement fut tel qu'il vit bientôt plus de 300 enfants sous sa direction. Pendant la guerre civile, Farnaby, accusé de menées en faveur de Charles I[er], fut enfermé à Newgate (1643), puis transféré à Ely-House. On a de lui des ouvrages d'instruction élémentaire; mais il acquit surtout de la réputation par les notes et commentaires qu'il a donnés sur un grand nombre d'auteurs classiques, notamment sur *Juvénal* et *Perse* (1612); *Sénèque le Tragique* (1613); *Martial* (1615); *Lucain* (1618); *Virgile* (1634).

FARNE ou **FEARNE** (îles), îles de la mer d'Allemagne, sur la côte N.-E. de l'Angleterre, en face de la partie septentrionale du comté de Northumberland, à 4 kilom. E.-S.-E. de Bamborough-Castle, par 55° 37′ de lat. N. et 3° 59′ 15″ de long. O. Elles sont séparées du continent par un détroit appelé Fairway intérieur, et des îles Staple, situées au N.-E., par le détroit de Staple, large d'environ 600 mèt. La plus grande de ces îles n'est qu'un îlot rocheux, long d'environ 100 mèt., sur lequel s'élèvent deux phares. Dans la partie N.-E., se trouve un édifice très-ancien appelé la tour de Saint-Cuthbert, et sur lequel un autre phare était primitivement établi; à l'extrémité N., il existe un abîme par lequel, en temps d'orage, la mer se fait jour avec une extrême violence en formant un jet d'eau de 20 mèt. de hauteur. Le 5 septembre 1838, le steamer de Hull à Dundee, ayant 53 personnes à bord, fut jeté sur les îles Farne; 38 passagers périrent, 9 furent sauvés par le courage du gardien du phare extérieur, J. Darling et de sa fille Grace Darling, et les autres purent se sauver seuls. Pareil accident se renouvela le 20 juillet 1843, où le steamer *Pégase*, allant de Leith à Hull, se brisa sur les mêmes îles et coula à fond, entraînant dans sa perte plus de 60 personnes.

FARNÈSE, nom d'une célèbre famille princière d'Italie, qui faisait remonter son origine jusqu'au milieu du XIII[e] siècle. Elle possédait alors le château de Farneto, près d'Orvieto (délégation de Viterbe, Etats de l'Eglise), et donna à l'Eglise romaine et à la république de Florence quelques hommes de guerre, un pape, Alexandre Farnèse (Paul III), ainsi que des ducs souverains à Parme et à Plaisance (de 1545 à 1731). On remarque parmi ses membres :

FARNÈSE (Pierre Louis), né vers 1490, fils de Paul III, qui avait été marié avant d'entrer dans les ordres. C'était un des hommes les plus dissolus de son temps. Son père, ayant vainement tenté d'acheter pour lui le duché de Milan à Charles-Quint, détacha en sa faveur Parme et Plaisance du domaine de l'Eglise, et les érigea en duché (1545). Pierre-Louis établit une citadelle à Plaisance et signala son gouvernement par les actes de la plus révoltante tyrannie. Méprisé de ses sujets pour son despotisme et ses débauches; détesté de la noblesse, qu'il avait dépouillée de ses priviléges, il fut assassiné (1547) à la suite d'une conspiration, dont le résultat définitif fut de livrer Plaisance à Ferdinand de Gonzague, gouverneur de Milan pour Charles-Quint.

FARNÈSE (Octave), fils du précédent, né vers 1520, mort en 1585. A la mort de son père, il put s'emparer de Parme, mais il échoua dans sa tentative contre Plaisance, qui ne lui fut remise que plus tard et par la protection du pape Jules III, successeur de son grand-père. Son alliance avec Henri II, roi de France, lui attira le mécontentement de l'empereur et du pape, et lui suscita de graves embarras. Il se réconcilia cependant avec la maison d'Autriche, grâce aux excellentes qualités de sa femme, Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, qui fut elle-même gouvernante des Pays-Pas jusqu'à l'administration du duc d'Albe (1567). Octave Farnèse fut regretté de ses sujets.

FARNÈSE (Alexandre), fils du précédent et son successeur, né en 1546, mort en 1592. Belliqueux par nature et par instinct, il lui arrivait souvent dans sa jeunesse de parcourir les rues de Madrid pour engager des duels avec les passants. En 1571, il assistait à la bataille de Lépante, où on le vit s'élancer, les armes à la main, sur une galère turque. Il aimait le péril et le bravait avec une intrépidité et un sang-froid qui allaient parfois jusqu'à l'héroïsme. Pendant le siége d'Oudenarde, en 1582, il vit trois officiers tués à ses côtés par un boulet de canon, et il n'en continua pas moins de dîner assis avec les généraux qui l'entouraient. Un caractère de cette trempe devait être très-sensible à une défaite; aussi fut-il profondément affecté de l'échec qu'il essuya dans son expédition contre l'Angleterre. A la mort de son père, il voulut aller prendre possession des duchés de Parme et de Plaisance; mais Philippe II lui ayant refusé un congé, il continua la guerre en Flandre et ne revit jamais les pays dont il était souverain. Envoyé en France avec une armée au secours des catholiques, il contraignit Henri IV à lever le siége de Paris et celui de Rouen. Mais le manque d'argent et l'indocilité de ses soldats l'obligèrent bientôt à rentrer dans les Pays-Bas avec les débris de son armée. Il revint en France en 1592; et, cette fois encore, il ne fut pas heureux; les ligueurs ne lui prêtant aucun appui, il fut défait par les troupes du roi de Navarre. Alexandre Farnèse mourut des suites d'une blessure reçue devant Caudebec.

FARNÈSE (Ranuce I[er]), fils et successeur du précédent, né en 1569, mort en 1622. En tout, l'opposé de son père, il était doué d'un caractère sombre et défiant. Son gouvernement despotique lui attira un grand nombre d'ennemis dans la noblesse; et, comme il crai-

gnait une conjuration des mécontents, il fit arrêter les chefs des principales familles, et obtint contre eux une sentence de mort, qui fut exécutée le 19 mai 1612. Ces mesures barbares exaspérèrent tous les princes italiens, qui, sans la mort du duc de Mantoue, auraient déclaré la guerre à Ranuce. Indigné de voir que son fils naturel, Octave, possédait l'amour du peuple, et craignant qu'il ne vînt un jour à régner au détriment de ses enfants légitimes, il le jeta en prison et l'y laissa périr misérablement. Chose singulière, ce monstre était un lettré et un artiste; il s'occupa activement des embellissements de Parme, et ce fut sous son règne que fut construit dans cette ville un grand théâtre sur le modèle des théâtres romains. S'étant marié, en 1600, avec Marguerite Aldobrandini, petite-nièce du pape Clément VIII, il en eut trois fils : Alexandre, Odoard, son successeur, François-Marie, qui devint cardinal, et deux filles qui furent duchesses de Modène.

FARNÈSE (Odoard), fils et successeur du précédent, né le 28 avril 1612, mort le 12 septembre 1646. Il s'allia à la France contre l'Espagne en 1633; mais, n'ayant pas réussi dans ses entreprises sur Valenza et sur Crémone, il allait voir l'Etat de Parme tomber aux mains des ennemis, sans l'intervention du pape Urbain VIII et du grand-duc de Toscane qui obtinrent la paix. Bientôt il lui fallut se battre contre le pape lui-même; car Odoard ayant, pour suffire aux dépenses de la première guerre, engagé au mont-de-piété de Rome le duché de Castro et le comté de Ronciglione, et ne payant pas régulièrement les intérêts, Urbain VIII trouva là un motif de guerre, et il envoya une armée pour s'emparer du duché de Castro. Le duc de Parme se signala par sa bravoure dans plusieurs combats, et, après être allé attaquer l'ennemi jusque sous les murs de Rome, il signa, en 1644, une paix qui lui rendit ses premières limites. Odoard parlait admirablement; mais, dans presque tous ses discours ou presque toutes ses conversations, on voyait percer une petite pointe satirique; confiant en lui-même, orgueilleux de ses talents, il agissait toujours sans prendre conseil; ses ministres étaient les instruments de ses volontés et ne prenaient aucune part aux affaires; aussi, avec son esprit élevé et porté aux grandes choses, lui arrivait-il parfois de former des résolutions supérieures à ses forces. En mourant, il laissa quatre fils et deux filles.

FARNÈSE (Ranuce II), fils et successeur du précédent, né en 1630, mort en 1694. D'un caractère faible, Ranuce II ne sut pas gouverner par lui-même. Son premier ministre, celui qui en réalité tenait le sceptre ducal, fut d'abord un certain maître de langue française, nommé Godefroy ou Gaufridi, qui, ayant fait assassiner Giarda, évêque de Castro, vit les troupes du pape envahir le territoire parmesan, et la ville de Castro prise par elles et rasée par les ordres d'Innocent X. Perdu dès lors dans l'esprit de son maître et accusé d'autre part de malversations, Godefroy eut la tête tranchée en 1670. Son successeur fut le musicien Giosepino, fils d'un tailleur de Pavie, qui resta en faveur jusqu'à la mort de Ranuce II. Muratori appelle ce prince un homme des vieux temps (*uomo dei vecchi tempi*); mais cette qualification n'est guère compatible avec la faiblesse bien connue de Ranuce. Il eut d'Isabelle d'Este, sa seconde femme, un fils nommé Odoard, qui mourut d'embonpoint en 1693, et de Marie d'Este, sa troisième femme, deux fils, François et Antoine, qui tous deux lui succédèrent.

FARNÈSE (François), fils et successeur du précédent, né le 19 mai 1678, mort le 26 février 1727. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il se déclara feudataire de l'Eglise; mais les impériaux ne tinrent pas compte de cette déclaration, et, en plusieurs occasions, ils violèrent le territoire du duché de Parme. Comme il était à peu près certain, vu son embonpoint extrême, que François n'aurait pas d'enfant, le 17 février 1720, il fut convenu entre l'Angleterre, la France, l'Autriche et l'Espagne, que l'héritage de la maison Farnèse passerait, à la mort de François, au fils aîné d'Elisabeth Farnèse, qui était mariée à Philippe V, roi d'Espagne. Le pape Innocent XIII eut beau soutenir que le duché de Parme était un fief du saint-siége, les puissances passèrent outre. De son côté, François se sentit très-humilié de cet arrangement pris de son vivant, et, à partir de ce moment, il se montra rarement en public.

FARNÈSE (Antoine), frère et successeur du précédent, né le 29 novembre 1679, mort le 20 janvier 1731. Son extrême corpulence l'empêcha, comme son frère, d'avoir des enfants; mais, au moment de mourir, persuadé que sa femme était enceinte, il légua son héritage à son fils posthume, et, à son défaut, au fils de sa nièce Elisabeth. L'empereur Charles VI intervint, et, prenant en main les droits de l'infant don Carlos, il s'empara provisoirement de la succession, en attendant que la grossesse de la duchesse fût constatée. Bientôt il n'y eut plus aucun doute; la maison Farnèse dégénérée s'était éteinte dans l'impuissance; et, au mois de septembre 1731, don Carlos commençait à Parme une nouvelle dynastie.

FARNÈSE (Elisabeth). Voy. ELISABETH.

FARNÈSE (Henri), philologue belge, né à Liége vers 1550, mort à Pavie en 1616. Il connaissait à fond la jurisprudence et les langues anciennes. Après avoir étudié longtemps en Italie, il obtint une chaire d'éloquence à l'université de Pavie. Ses principaux ouvrages sont : *De simulacro reipublicæ, sive de imaginibus politicæ et œconomicæ virtutis; Diphtera Jovis, sive de antiqua principis institutione; De imitatione Ciceronis, seu de scribendarum epistolarum ratione.*

FARNÉSIE s. f. (far-né-zî — de *Farnèse*, n. pr.). Bot. Syn. de VACHÉLIE, genre de légumineuses mimosées.

FARNHAM, ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 51 kilom. S.-O. de Londres, sur la Wey; 6,700 hab. Cette ville, renommée pour ses houblons et ses marchés, est bien bâtie et renferme quelques édifices remarquables, notamment l'église, où se voient un magnifique maître-autel et quelques beaux mausolées, et le château qui contient une riche bibliothèque et une collection de tableaux. Patrie de William Cobbett.

FARNHAM (Elisa W. BURHANS, dame), femme philanthrope et auteur américain, née à New-York en 1815. Elle épousa, à l'âge de vingt ans, le voyageur Farnham et ne tarda pas à se signaler en consacrant son temps à des œuvres de charité et de dévouement envers les classes déshéritées. C'est ainsi qu'on la vit faire des cours publics pour les personnes de son sexe, visiter les maisons de détention, prendre la direction de la division des femmes dans la prison de Sing-Sing et apporter d'excellentes améliorations dans le traitement employé envers ces malheureuses (1844), s'occuper activement de l'établissement des aveugles à Boston (1848), etc. A la suite d'un séjour qu'elle fit en Californie, Mme Farnham étudia la médecine, puis elle se mit à la tête d'une société fondée pour protéger les femmes isolées qui émigrent dans l'Ouest. Outre une édition de la *Jurisprudence criminelle* de Sampson, on doit à Mme Farnham : *Vie dans la terre des prairies;* la *Californie au dedans et au dehors* (1856); *Mes premiers jours* (1859).

FAR-NIENTE s. m. (far-niain-té — mot ital. formé de *far*, faire, et *niente*, rien). Oisiveté voluptueuse : *L'oisiveté, le* FAR-NIENTE, *c'est l'anéantissement, c'est la mort.* (Dupanloup.) ‖ Quelques-uns écrivent FARNIENTE.

— **Encycl.** *Far-niente!* Notre mot *fainéantise* a la même étymologie, mais qu'il est loin d'avoir le même sens! Le *far-niente*, c'est bien la paresse, mais non cette paresse honteuse d'elle-même ou inquiète de ses conséquences, que connaissent et pratiquent les hommes du Nord. Le *far-niente* suppose une quiétude absolue, un repos complet des organes du corps et des facultés de l'âme. Pas d'autres mouvements que ceux qu'impose la nécessité de changer quelquefois de posture pour éviter l'engourdissement; pas de pensée, pas même de désir; tout juste assez de rêverie pour empêcher le sommeil et laisser l'âme consciente de sa voluptueuse inaction. Tel est le *far-niente* comme le pratiquent les gueux étendus sur les marches des palais et des églises de Rome; tel est le *far-niente* comme le connaissaient naguère les lazzaroni de Naples. Est-ce un vice? est-ce une vertu? C'est un bonheur incontestable; bonheur moins noble assurément que celui que donne le sentiment du devoir accompli, des services rendus à ses semblables et à sa patrie; bonheur, si l'on veut, comparable à celui du chien qui étire paresseusement ses membres au coin d'une cheminée, du lézard qui sommeille dans la fente des murs sous les rayons ardents du soleil; mais ce bonheur tel quel explique, s'il ne la justifie, la répugnance instinctive des populations du Midi et de l'Orient pour la civilisation des contrées plus froides, pour ce travail du corps, cette activité de l'intelligence, cette tension perpétuelle de la pensée et de la volonté, pénibles partout, insupportables dans ces climats, où le moindre effort fait jaillir des flots de sueur.

Farniente (IL DOLCE), tableau de Winterhalter. V. DOLCE.

FARO s. m. (fa-ro). Espèce de bière qui se fabrique en Belgique, dans les environs de Bruxelles.

— **Encycl.** En Belgique, et par une exception toute spéciale, les trois quarts des bières fabriquées et consommées dans le pays sont de nature fromentacée. Dans les autres contrées, les bières d'orge sont, au contraire, les plus répandues. Or, si le froment est moins propre que l'orge à produire des bières susceptibles de se conserver longtemps, il n'en est pas moins vrai (le fait a du moins été reconnu en Belgique) que les bières de froment sont plus moelleuses et d'un goût plus agréable que les bières d'orge, surtout lorsqu'elles sont encore jeunes, et qu'elles sont plus fines et plus vineuses lorsqu'elles sont vieilles et bien fabriquées. On prépare dans les brasseries de Belgique, et particulièrement de Bruxelles, trois sortes de bières fromentacées : le lambick, le *faro* et la bière de mars. Toutes trois se brassent par les mêmes procédés; nous ne pouvons mieux faire que de décrire en même temps le mode de leur fabrication. Nous suivrons, dans cette description rapide, les savants traités publiés il y a quelques années sur la matière par MM. Payen et Lacambre, ce dernier, professeur de chimie industrielle à l'Ecole centrale de Bruxelles, et qui, de plus, en sa qualité d'ingénieur de l'ancienne Société des brasseries belges, est incontestablement l'autorité la plus sérieuse et la plus incontestable que nous ayons pu consulter.

Pour la préparation du *faro*, du lambick et de la bière dite de mars, bières qui toutes se brassent de la même manière et même s'obtiennent souvent d'un brassin unique, on emploie ordinairement parties égales en poids, d'orge et de froment. Le froment n'est jamais soumis à la germination; l'orge, dans la bonne saison, est entièrement convertie en malt, après quoi on la fait germer assez lentement, jusqu'à ce que les racines aient un bon centimètre et demi de long; enfin on la dessèche aux anciennes tourailles chauffées au coke.

La dessiccation du malt, assez lente, n'est jamais poussée jusqu'à la torréfaction; il est au contraire blanc le plus souvent, et n'a qu'une odeur de coction très-légère. On le mélange complétement avec le froment, puis le tout est soumis à une mouture large, qui se fait aux meules. Chez certains industriels belges, quand on veut commencer le brassin, on introduit d'abord dans la cuve-matière parties égales d'eau froide et d'eau bouillante, jusqu'à un ou deux pouces au-dessus du faux fond, après quoi on y verse deux ou trois sacs de balle de froment, et par-dessus le tout, autant de matières farineuses qu'en peut contenir la cuve. Chez d'autres industriels, on commence l'opération, à peu près analogue dans son ensemble, en versant la balle de froment, puis la matière farineuse, avant de mettre de l'eau. Cette différence ne paraît pas, au surplus, avoir grande importance. On compte généralement qu'il faut 100 kilogrammes du mélange farineux pour produire une tonne de lambick et une tonne de bière dite de mars, ou bien deux tonnes de *faro*, c'est-à-dire environ 460 litres. Ici commence l'opération proprement dite, dont nous empruntons les détails à M. Lacambre.

« Sitôt que toute la matière est versée dans la cuve, l'on fait arriver par le faux fond d'abord de l'eau à 40 ou 50 degrés centigrades, puis de l'eau quasi bouillante, jusqu'à ce que la cuve soit entièrement pleine, puis on brasse vivement, jusqu'à ce que le mélange soit bien homogène et hydraté; immédiatement après, on recouvre la surface de la matière d'une légère couche de balle de froment, puis aussitôt on y plonge de grands paniers en osier qui ont la hauteur des cuves-matière, et 55 à 60 centimètres de diamètre moyen. Ces paniers, dits *stuykmanden* en flamand, sont légèrement coniques et terminés du côté du sommet du cône par une calotte sphérique; à force de bras on les enfonce jusqu'au double fond, et, au moyen de petites bassines en cuivre de forme demi-sphérique, désignées en flamand par le nom significatif de *kleyn ketels*, on y puise tout le liquide mélangé de farine qu'on peut y faire affluer par la compression de la matière. Quand on a ainsi enlevé tout le liquide qu'on peut extraire, on laisse écouler celui qu'il y a entre les deux fonds, et le tout est versé dans une chaudière nommée *slym ketel*, à cause du premier métier qu'elle reçoit, et qu'en terme de brasseur bruxellois on désigne sous le nom de *slym*.

» Pendant que le premier métier est chauffé dans cette chaudière, on donne une seconde trempe à l'eau bouillante, qui se brasse et s'extrait comme la première, avec laquelle on lui fait généralement subir une courte ébullition de quinze à vingt minutes. Tandis que cette ébullition a lieu, on relève la drèche sur le milieu de la cuve-matière, et on garnit de balle de froment les pourtours du double fond, sur le milieu duquel on met ensuite deux pouces d'épaisseur de la même matière, en relevant préalablement et partiellement la drèche, qu'on rejette alors sur les parois de la cuve; puis on égalise les matières, et l'on verse par-dessus le slym, c'est-à-dire le moût de la chaudière qui a subi une première ébullition; c'est là ce qu'on nomme *stiken* en flamand. Lorsque la cuve est à peu près pleine, on brasse légèrement la matière, sans trop remuer le fond, pour ne pas déplacer la couche de balle qu'on vient de mettre sur le double fond, puis on laisse reposer une demi-heure à une heure, après quoi on tire à clair, c'est-à-dire qu'on soutire le moût par le fond de la cuve, en le faisant couler d'abord lentement et avec précaution, de manière qu'il sorte parfaitement clair. Quand, malgré toutes les précautions qu'on a prises, la première partie qui coule n'est pas suffisamment claire, elle est rejetée sur la matière. Avant de faire écouler le moût dans la cuve reversoire, on a aussi soin de bien nettoyer ce vaisseau. Tandis que la filtration s'opère, on achève de verser sur la cuve-matière le moût que renferme encore la chaudière, si l'on n'a pu le transvaser en une seule fois, ce qui arrive souvent; puis on nettoie cette chaudière, qui est destinée à recevoir le liquide filtré, pour subir, avec le houblon, une nouvelle ébullition, qui dure de cinq à sept heures. Autrefois, un grand nombre de brasseurs, à Bruxelles, préparaient avec ce premier moût une espèce de lambick très-brun, à l'aide duquel on fonçait la couleur du *faro;* à cet effet, on faisait subir à ce moût une ébullition très-forte, qui durait jusqu'à dix-huit et même vingt heures; aujourd'hui, cela ne se pratique plus guère dans la plupart des grandes brasseries. La première ébullition qu'on fait subir aux deux premiers métiers, ou au premier seulement, comme cela se pratique dans quelques brasseries, a pour but d'abord d'achever la saccharification de l'amidon qu'ils renferment, puis d'en opérer la clarification en précipitant par l'ébullition l'albumine dissoute à la faveur de l'eau tiède, qu'on sépare en filtrant la liqueur. Comme le premier métier renferme toujours beaucoup de matières farineuses qui pourraient se déposer au fond de la chaudière, y adhérer et se brûler, on a soin, avant de l'y verser, d'y mettre ou d'y laisser un à deux hectolitres d'eau chaude et puis d'agiter constamment le liquide avec un râble, jusqu'à ce que l'ébullition ait lieu. Dès qu'elle approche, on voit une multitude de petits flocons se former et le liquide se troubler, et de laiteux qu'il était d'abord, devenir transparent par la dissolution des matières féculentes et la précipitation des matières azotées, coagulables par la chaleur. »

Ces diverses opérations, bien que déjà fort compliquées, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, ne sont cependant que préliminaires. La clarification du *slym* une fois terminée, il faut encore donner deux courtes trempes avec de l'eau bouillante de la seconde chaudière. Après une brassée rapide et un repos de vingt minutes environ, on soutire ces dernières trempes, puis on les fait bouillir dans la seconde chaudière, afin d'obtenir une seconde qualité de bière qui sert à préparer le *faro* et la bière de mars. Les deux premiers métiers servent à préparer le lambick, et le moût des deux chaudières réunies dans la cuve-guilloire constitue le *faro*. Mais, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, les brasseurs procèdent quelquefois d'une manière différente. On fait bouillir cinq à six heures le moût pour le lambick ordinaire, et l'on emploie par hectolitre de moût 780 à 860 grammes de houblon de bonne qualité, qu'on ajoute au moût clarifié et versé déjà dans la chaudière. Le moût pour la bière de mars subit ordinairement une ébullition de douze à quatorze heures avec 4 à 500 grammes de houblon par hectolitre. Après la cuisson, on verse le moût sur un bac à houblon, qui domine ordinairement les chaudières et les bacs refroidissoirs, dans lesquels il coule directement en subissant la filtration. Le résidu de houblon de la première chaudière est alors mis dans la seconde, et subit encore de dix à quinze heures d'ébullition avec les derniers métiers.

Pour la préparation du lambick, le moût de la première chaudière n'est reçu dans la cuve-guilloire que lorsque sa température n'atteint plus que 14 à 16 degrés centigrades, par les temps froids, et 10 à 12 degrés par les temps ordinaires. Réuni dans la cuve-guilloire, le moût est entonné dans des futailles de 2 à 3 hectolitres de contenance, sans aucune addition préalable de ferment quelconque, contrairement à une habitude longtemps suivie, mais dont on a reconnu le danger : cette opération faisait que fort souvent la bière, au bout d'un temps très-court, devenait fade, mucilagineuse, ou aigrelette et légèrement filante.

La seconde qualité de moût, après avoir bouilli, comme nous l'avons dit plus haut, de douze à quatorze heures, est séparée du houblon, puis refroidie au même degré que lui, et aussi sans addition de ferment. Le moût entonné est, dans les vingt-quatre heures, transporté dans des magasins ou celliers tempérés, où les futailles sont superposées les unes sur les autres. La fermentation, qui se déclare au bout d'un temps plus ou moins rapide, dure quelquefois dix-huit à vingt mois. Un peu après qu'elle est terminée, la bière est soutirée et coupée, c'est-à-dire mélangée et apprêtée. Suivant les chiffres de M. Lacambre, la densité du moût de lambick, qui était de 7 à 8 degrés Baumé au moment de l'entonnage, est alors réduite, par la fermentation, à 2 ou 3 degrés Baumé. Quand les diverses opérations de fabrication ont pleinement réussi, la bière a alors acquis beaucoup de force et un bon bouquet : à l'odeur de houblon a succédé une autre odeur pleine de vinosité et de finesse. En revanche, la saveur est encore âpre, amère, rude au goût, et l'apprêt définitif ne peut être évité.

Si, pour la préparation du *faro*, un certain nombre de brasseurs réunissent ensemble les deux qualités de moût dans la cuve-guilloire et l'entonnent, l'emmagasinent, et le font fermenter comme le lambick et la bière de mars, le plus généralement ces industriels préparent le *faro* en mélangeant le lambick avec à peu près égales parties de bières de mars entonnées et fermentées séparément. Ce qui est certain, affirmé par M. Lacambre, auquel sa situation a permis d'apprécier les faits mieux que personne, c'est que les brasseurs qui préparent directement cette bière en brassant, ne la livrent jamais à la consommation sans la couper avec d'autres brassins, les uns plus vieux, les autres plus jeunes, et sans y ajouter, comme pour la bière de mars et le lambick, une certaine quantité de sucre ou de cassonade. En Belgique, c'est le plus souvent le cabaretier lui-même qui donne au *faro* cet apprêt définitif, soit qu'il le débite directement aux consommateurs, soit qu'il le vende en détail aux acheteurs. Il en résulte, il est vrai, des altérations, disons le mot, des *tripotages* inévitables; mais qu'importe? Les cabaretiers de Bruxelles, dit M. Lacambre, ont une telle habitude de mélanger, dans cer-

taines proportions, des bières tantôt amères, tantôt acides, souvent même de qualités très-inférieures, qu'ils obtiennent toujours sensiblement le même goût et le même bouquet, en faisant passer les mauvaises comme les bonnes. Ajoutons que ce talent, tout spécial aux cabaretiers de Bruxelles, est précieux pour les brasseurs de cette capitale, car ces derniers leur livrent fréquemment des bières plus ou moins altérées et si médiocres, qu'elles ne seraient point potables telles qu'elles ont été brassées, c'est-à-dire à l'état pur et sans mélange.

Voici le tableau de composition d'un brassin de lambick, de *faro* et de bière de mars :

17 rasières ou demi-hectolitres de froment de 1re qualité du poids de 40 kilogr.
30 rasières de malt du poids de 22 kilogr.
58 livres bon houblon jeune d'Alost, pour lambick.
25 livres houblon d'Alost, pour la bière dite de mars.
3 sacs de balle de froment bien propre (en flamand *kaf*).

Bières produites.

15 tonnes de 230 litres en lambick, dont le moût marquait 7 degrés 1/4 Baumé, au moment de l'entonnage.
15 tonnes marquant 3 degrés Baumé, à la température de 10 degrés centigrades.
Durée de l'ébullition de la première bière. . . . . 4 heures.
Durée de l'ébullition de la seconde bière. . . . . 15 heures.

Composition d'un brassin pour faro.

Froment	22	hectol.
Orge	38	—
Houblon	92	kilogr.
Balle de froment	4	sacs.

Produit : 80 petites tonnes de *faro* ou bière jaune, de 123 litres, entonnée à 12 degrés et sans addition de ferment.

Disons, en terminant, que le *faro* est, en quelque sorte, la bière nationale ou plutôt la boisson nationale de la Belgique. A Bruxelles, le moindre ouvrier, quelque pauvre qu'il soit, boit, moyennant un prix presque insignifiant, son pot de *faro* à chaque repas. En France, la boisson du pays, la boisson nationale est le vin; et cependant, malgré l'abondance des récoltes annuelles, malgré la richesse des vendanges, pourrions-nous dire de *tous* les ouvriers de Paris ce que nous venons de dire de ceux de Bruxelles? Tant il est vrai que la science économique a encore plus d'un grand problème à résoudre et que la question sociale *pratique* n'a pas même été effleurée jusqu'ici !

FARO (André DE), missionnaire et franciscain portugais, né dans les Algarves, mort en 1678. Il pénétra dans la Guinée pour y prêcher la foi, y fonda plusieurs églises, et écrivit le récit de ses travaux sous le titre de *Relaçao historica da Missão de Guiné.* Manoel de Monforte en a donné le résumé dans sa *Chronica da provincia da piedade.*

FARO, ville de Portugal, ch.-l. de la prov. d'Algarve et de la comarque de son nom, à 220 kilom. S.-E. de Lisbonne, avec un fort précédé d'une bonne rade, et formé par l'embouchure de la Valfermosa, dans l'Atlantique; 10,000 hab. Ville forte, siége d'un évêché et résidence de plusieurs consuls étrangers. Le commerce d'exportation, assez considérable, consiste en oranges, sumac, liége, huile d'olive et fruits secs. Presque tous les habitants sont marins ou pêcheurs et jouissent d'une aisance peu commune, due à leur activité. La rade, qui est un excellent refuge pendant les mauvais temps, a le tort de manquer de profondeur et d'être gênée de bancs de sable. Faro est bien bâtie, régulièrement percée, et conserve des restes importants de ses anciennes murailles, que le dernier tremblement de terre détruisit en partie. Parmi les curiosités de la ville, nous signalerons la cathédrale, d'un aspect majestueux; l'église paroissiale, qui, suivant M. de Lavigne, se fait remarquer par la noblesse et la simplicité de ses lignes architecturales; le collége, le séminaire, l'hôtel des douanes, la citadelle et la place principale, spacieuse et bien ornée. Les environs de la ville offrent un aspect vraiment enchanteur. Un des plus agréables buts de promenade, c'est un petit groupe d'îles qui se trouvent dans l'Atlantique, en face de Faro, et offrent des aspects variés.

FARO (cap), le *Pelorum promontorium* des anciens, cap d'Italie, en Sicile, à la pointe N.-E., et à l'entrée du détroit de Messine, à 13 kilom. N.-E. de cette ville, par 38° 15′ de latit. N. et 13° 20′ de longit. E. Aux environs, vignobles très-renommés.

FAROCHON (Jean-Baptiste-Eugène), célèbre graveur en médailles et statuaire, né à Paris en 1807. Elève de David, et l'un de ses meilleurs, il représente encore aujourd'hui cet art exquis du sculpteur lapidaire que les anciens avaient fait si grand, et qui compte dans l'âge moderne des noms illustres comme celui d'Oudiné, le créateur de la belle *République*, cette médaille splendide qui, seule, le ferait immortel. De 1833 à 1835, M. Farochon, qui ne s'était pas encore adonné à cet art, exposa des statuettes, des bustes, des médaillons très-remarqués. Ce début, plus que satisfaisant, l'aurait lancé sans doute dans la statuaire proprement dite, si le grand premier prix de gravure en médailles, qu'il obtint en 1835, n'en eût décidé autrement. Renonçant à jamais au plâtre et au marbre, M. Farochon alla compléter à la villa Médicis des études si bien ébauchées. Il était l'un des travailleurs de la jeune pléiade, ne reculant devant aucun effort, aucune recherche pour se familiariser avec les moindres détails de la numismatique des anciens, dont les œuvres du moins sont là, si leur histoire artistique et surtout leurs procédés restent couverts d'un voile. Ces études intelligentes eurent d'excellents résultats. En 1841, on put admirer au Salon une médaille superbe et de grand module, qui est restée célèbre sous le nom de *Liberté, ordre public.* L'année suivante, comme pendant à cette œuvre remarquable, M. Farochon exécuta pour le roi Louis-Philippe une autre composition d'une exécution merveilleuse, la *Médaille du Roi.* Deux expositions, deux chefs-d'œuvre; ces succès placèrent d'un coup le pensionnaire de Rome parmi les deux ou trois maîtres d'un genre très-difficile. Mais loin de se laisser griser par un début si brillant, loin d'abuser des avantages d'une réputation si hâtive, l'artiste essaya de s'en rendre plus digne encore; il travailla plus que jamais et multiplia les efforts, les tentatives; les preuves les plus remarquables qu'il en donna, ce furent les *médailles de prix*, qui lui avaient été commandées par les Académies de Paris. En 1848, au célèbre concours qui mit en relief le puissant génie d'Oudiné, M. Farochon présenta des morceaux excellents, entendus d'une façon magistrale. S'il n'avait eu pour adversaire le créateur de cette *République* qui a fait le tour du monde, la suprême récompense lui aurait été probablement donnée; mais c'est encore une gloire que d'être vaincu dans un tournois si glorieux. Les *jetons de présence* pour l'Imprimerie nationale et les têtes les plus intéressantes de la collection des hommes illustres, celles de *Casimir Delavigne*, d'*Ingres*, de *Boltz*, d'*Eugène Sue*, de *Robert Fleury*, de *Mme Stoltz*, etc. ramenèrent à lui l'admiration publique, que le magnifique talent d'Oudiné avait un moment détournée.

A son départ pour Rome, M. Farochon avait renoncé complétement à la grande sculpture. Le succès de ses médailles l'avait maintenu dans cette résolution, que ses amis, d'ailleurs, jugeaient fâcheuse; mais le concours de 1848 modifia sensiblement ce parti pris. M. Farochon, tout en rendant hommage lui-même à la supériorité d'Oudiné, reçut de son insuccès relatif une impression pénible. Pour le réparer en quelque sorte, il fit appel à toutes ses forces, à toutes ses supériorités. Il voulut être dans la sculpture ce qu'il était déjà dans la gravure en médailles, et reprit l'ébauchoir avec l'espérance et le courage de la première heure. Nous devons à cette seconde phase de sa carrière le *buste de Verner*, plusieurs *têtes d'étude* rappelant, comme physionomie et comme travail consciencieux, les belles têtes de Cordier; quelques bas-reliefs et des figures motivées, dont une, l'*Enfant chargé de fruits*, est restée célèbre. Dans un genre différent par ses proportions grandioses, la *Justice* et l'*Intégrité*, qui décorent le palais de justice de Châlons-sur-Marne, vinrent montrer une face nouvelle du talent de M. Farochon, talent qui s'affirme plus énergiquement encore dans le *Saint Jean-Baptiste*, dans les bronzes de la porte de Saint-Vincent-de-Paule, où sont représentés les *Douze apôtres ;* dans le *Jean-Jacques Rousseau*, dans le *Général Hoche* et la *Nymphe* du nouveau Louvre, qui furent si remarqués au Salon de 1856. Ces diverses productions, d'une allure magistrale, où le talent du maître se révèle souple et viril, donnèrent à sa notoriété un relief plus sérieux. Mais on ignorait encore sa portée véritable. Il la montra tout entière en 1859, dans ce groupe d'un sentiment si exquis, d'une ampleur d'exécution si peu commune, la *Mère*, poëme de tendresse, qui fit sensation dans le monde des artistes. Cette création, complète à tous les points de vue, bien que l'idée n'en soit pas très-neuve, marque l'apogée du talent de M. Farochon; jamais il ne s'est élevé plus haut. Ainsi, le *Saint Joachim* et la *Sainte Anne*, qui vinrent après, et que l'on voit sur la façade de l'hospice des Ménages, n'ont pas l'ampleur magistrale, le calme, la sérénité de la *Mère.* Nous leur préférons de beaucoup le *buste de M. Corot*, une belle œuvre très-remarquée parmi les bustes excellents du Salon de 1864. Plusieurs médailles de 1re et de 2e classe, et la croix de la Légion d'honneur, en 1859, furent les récompenses obtenues par M. Farochon, récompenses d'autant plus honorables que le titulaire ne les a jamais briguées autrement que par ses œuvres. Vivant à peu près seul, dans l'isolement du sage, connu seulement de quelques amis sûrs, M. Farochon se tenait trop à l'écart du mouvement, quand une petite révolution d'écoliers vint le prendre chez lui pour l'amener presque de force à l'Ecole des beaux-arts, où il fut nommé professeur de gravure en médailles en 1863. Depuis lors, son nom, remis en lumière par cette manifestation spontanée, a repris dans l'art contemporain la place élevée qu'il a si glorieusement conquise.

FARŒ (prononcez *For-eu*), petite île de la Suède, à l'extrémité N.-E. de l'île Gottland, dont elle est séparée par un détroit d'un kilom. de large, par 57° 58′ de latitude N. et 16° 15′ de longitude E.; 825 hab. Elève de bétail, agriculture, chasse au veau marin et à l'eider. Dans l'église du village principal, on voit trois anciennes pierres sépulcrales avec des inscriptions runiques et des *ex-voto.*

FAROELITE s. f. (fa-ro-e-lite). Minér. Nom donné par Heddle à la mésole, qui se trouve, avec la mésolite, en globules distincts d'une couleur bleuâtre, à Storr et dans d'autres localités de l'île de Skye.

FAROIS s. m. (fa-roi). Moll. Nom d'une belle coquille univalve du genre pleurotome.

FARON, montagne de France, qui domine Toulon au N., et porte plusieurs forts ou casernes pour la défense de la ville du côté de la terre. « Vu de face, c'est-à-dire de la mer, dit Mme George Sand (*Tamaris*), le Faron n'est qu'une masse grise absolument nue et aride, qui, par ses formes molles, ressemble à un gigantesque amas de cendres moutonnées par le vent; mais les lignes du profil exposé à l'E. sont splendides. »

FARON (saint) ou **BURGUNDOFARO**, évêque de Meaux, né vers 592, mort en 672. Il était frère de sainte Fare et fils d'un des principaux officiers du roi d'Austrasie, Théodebert, à la cour de qui il fut élevé. Il jouit par la suite de la faveur de Clotaire II, fut élevé au siége de Meaux en 627, et se signala par son zèle apostolique. L'Eglise l'honore le 28 octobre.

FAROS s. m. (fa-ross). Hortic. Variété de pomme.

FAROT s. m. Syn. de FARAUD.

FAROUCH ou **FAROUCHE** s. m. (fa-rouch). Bot. Syn. de TRÈFLE INCARNAT.

— **Encycl.** Le *farouch* ou *farouche*, trèfle incarnat, appelé aussi trèfle de Roussillon, est une culture du Midi. Il souffre beaucoup des gelées et du dégel; cependant, quand on le cultive sur des sols perméables ou drainés, il peut supporter les froids ordinaires. Il est plus difficile que le trèfle rouge sur le choix du terrain. Les terres qui lui conviennent le mieux sont les terres argilo-siliceuses, schisteuses et silico-argileuses. Il passe difficilement l'hiver sur les sols humides, imperméables et sur les terres calcaires. Le trèfle incarnat offre une particularité digne de remarque : pour que sa semence réussisse bien, il faut qu'elle soit répandue sur un sol battu ou sur une terre labourée depuis longtemps. Ce fourrage suit ordinairement une céréale. On se contente de le semer après un ou deux hersages appliqués sur le chaume, à moins que le sol ne soit envahi par les plantes parasites traçantes (le chiendent, etc.); car alors il faudrait avoir recours au scarificateur ou à l'extirpateur. Il joue un rôle important dans l'assolement des provinces qui avoisinent les Pyrénées : on le place entre le froment et le maïs. On le sème en août ou au commencement de septembre. On répand la semence de trèfle incarnat ou *mondée*, dépouillée de son enveloppe, ou en *bourre*, revêtue de cette enveloppe. Dans le premier cas, on emploie de 20 à 25 kilogr. par hectare; dans le second, il faut répandre de 45 à 50 kilogr. On recouvre, soit à l'aide du rouleau, soit au moyen de la herse. On le cultive quelquefois avec du ray-grass (en Bretagne), avec de la vesce (en Normandie), avec du seigle et même des navets (dans le Lot-et-Garonne).

« Pâturage de primeur, bon pour tous les animaux, mais mauvais fourrage sec, disait Jacques Bujault dans son langage nerveux et concis. La graine est le diable à battre; on sème souvent en bourre et fort épais. La graine ne vaut qu'un an; la seconde, elle ne lève pas. La plante dure une année et exige un sol un peu frais. » C'est un des premiers fourrages qu'on puisse faucher au printemps, quand l'estomac des animaux est fatigué de la consommation exclusive et prolongée du fourrage sec. On a introduit récemment une variété de *farouch*, dont la fleur est blanche, et qui est un peu moins précoce que la variété à fleur rouge; son fourrage est plus abondant et de meilleure qualité. Le *farouch* blanc n'est bon néanmoins, comme l'incarnat, que comme fourrage frais printanier; il est au-dessous du médiocre à l'état de foin sec. La graine de trèfle incarnat pèse, en bourre, 6 kilogr. l'hectol.; et, mondée, 81 kil.

FAROUCHE adj. (fa-rou-che — de l'accusatif latin *ferocem*, de *ferox*, qui se rapporte sans doute au latin *fera*, bête fauve, grec *phêr*). Sauvage, qui n'est point apprivoisé, qui fuit à l'approche de l'homme, en parlant des animaux : *Une bête* FAROUCHE.

> L'aigle *farouche* et solitaire,
> Des bois, demeure des oiseaux,
> Méprisant les humbles rameaux,
> A l'écart établit son aire.
>
> CELTIBÈRE.

— Par anal. Qui craint, qui évite le contact de ses semblables, en parlant des hommes : *Un jeune homme* FAROUCHE. *Un enfant* FAROUCHE.

— Fig. Cruel, barbare comme une bête sauvage : *Un tyran* FAROUCHE.

> . . L'heure menace et nous presse; la mort,
> Monstre *farouche*, est là sur nos pas, qui nous mord.
>
> TH. DE BANVILLE.

‖ Qui est poussé jusqu'à un emportement sauvage, en parlant d'un sentiment; qui est austère, rigide jusqu'à la sauvagerie : *Haine* FAROUCHE. *Vertu* FAROUCHE. *La jalousie humiliée devient un défaut* FAROUCHE, *intraitable.* (Théry.)

> Qu'un si grand changement vous désarme et vous [touche;
> Quittez, mon fils, quittez cette haine *farouche.*
>
> RACINE.

> Souvent de tous nos maux la raison est le pire;
> C'est elle qui, *farouche* au milieu des plaisirs,
> D'un remords importun vient brider nos désirs.
>
> BOILEAU.

‖ Qui exprime un caractère sombre et sauvage, des sentiments austères ou très-malveillants : *Des regards* FAROUCHES. *Il ne suffit pas de prendre un air* FAROUCHE *et de s'habiller mal comme Caton pour être Caton.* (Horace.) *Une colère de grande dame est le plus atroce des sphinx : le visage est radieux; tout le reste est* FAROUCHE. (Balz.)

> Je le vis; son aspect n'avait rien de *farouche.*
>
> RACINE.

> La jeunesse répugne à des airs trop *farouches;*
> Et c'est avec le miel qu'on attrape les mouches.
>
> FABRE D'EGLANTINE.

— s. m. Bot. Trèfle incarnat. V. FAROUCH.

— **Syn. Farouche, sauvage.** *Farouche* se rapporte au caractère, à l'humeur; *sauvage* marque seulement les habitudes de celui qui vit seul, loin de toute société. Le *sauvage* n'aime pas qu'on s'approche de lui, parce qu'il ne s'approche lui-même de personne, parce que, ne connaissant pas les avantages de la société, il voit partout des ennemis; l'homme *farouche* repousse la société, on n'ose l'aborder, il fait peur. Il y a des animaux *sauvages* qui sont fort doux et n'attaquent jamais les autres animaux; les bêtes *farouches* sont des animaux féroces. Une femme d'une vertu *sauvage* s'enfuit à la moindre déclaration; celle dont la vertu est *farouche* s'irrite, s'emporte, devient comme une lionne en fureur.

FAROUK, surnom donné par Mahomet à Omar. Voici à quelle occasion : Deux plaideurs, l'un musulman et l'autre juif, se rendirent au tribunal du Prophète, qui, jugeant l'affaire avec impartialité, donna tort au musulman. Celui-ci, mécontent de cette sentence, en appela au tribunal d'Omar, auprès duquel il se rendit, suivi par son adversaire. Omar, après avoir entendu les deux parties, et appris l'arrêt rendu par Mahomet, sortit en leur disant d'attendre un instant. Puis il revint armé d'un sabre, et, se dirigeant vers le musulman, il lui coupa la tête, et s'écria : « Ainsi périsse quiconque ne se conformera pas à la décision du cadi. » Informé de cette conduite, Mahomet l'approuva sans réserve, et, pour perpétuer la mémoire de cette action, il donna à Omar le surnom d'*El-Farouk*, littéralement le *diviseur*, c'est-à-dire celui qui tranche les têtes aussi bien que les questions judiciaires.

FARQUHAR (George), auteur dramatique anglais, rival de Congrève, né à Londonderry (Irlande) en 1678, mort à Londres en 1707. Il achevait son éducation à l'université de Dublin lorsqu'il se fit acteur; mais ayant, par mégarde, grièvement blessé un de ses camarades pendant une représentation, il renonça à reparaître sur la scène, et le comédien devint un auteur comique. A sa première comédie, l'*Amour et le vin*, jouée avec succès à Londres en 1698, succédèrent plusieurs pièces qui achevèrent de fonder sa réputation. Vers cette époque, le comte Orrery lui ayant donné une commission de lieutenant dans son régiment, Farquhar se livra complétement à son goût pour les plaisirs, ruina sa santé et se vit contraint par ses créanciers de fuir en Hollande. Après son retour en Angleterre, une belle jeune fille qui s'était éprise de lui, mais qui se trouvait sans fortune, eut l'idée, pour se faire épouser, de se faire passer pour une riche héritière. Farquhar se maria, s'aperçut alors qu'il avait été trompé; mais comme sa femme était, en réalité, charmante, il ne l'en aima pas moins tendrement. Il eût été heureux si l'économie n'avait pas été pour lui chose tout à fait inconnue. Jeté dans les embarras pécuniaires, il vendit sa commission et mourut de chagrin, dit-on, n'ayant pas encore trente ans. Il a laissé huit comédies spirituelles et faciles, mais qui portent l'empreinte d'une morale un peu équivoque. Les plus remarquables sont la *Ruse du petit maître* et l'*Officier de recrutement.* Elles ont été réunies et publiées à Londres (1772, 2 vol. in-12).

FARR (William), statisticien et écrivain anglais, né à Kealey, dans le Shropshire, le 30 novembre 1809. Il fut de bonne heure destiné à la médecine, et, après avoir étudié aux Facultés de Paris et de Londres, vint exercer son art dans cette dernière ville. Frappé de ce fait, que prévenir les maladies est plus utile encore que de les guérir, il tourna toutes ses facultés vers ce but, et se mit à faire de la médecine préventive. C'est à lui que l'on doit les statistiques sur la vie, insérées dans la *Statistique anglaise* de M'Culloch, et, depuis, il a écrit de nombreux articles médicaux dans les feuilles spéciales. Les plus remarqués de ces articles sont : une *Statistique des maladies mentales*, une *Nosologie statistique* et le *Choléra en Angleterre.* En 1838, il fut nommé au bureau de la statistique générale, dont il est aujourd'hui surintendant. Il

a publié d'intéressants mémoires relatifs aux assurances sur la vie, à la santé publique et à l'impôt sur le revenu. En 1857, il a pris part, en qualité de commissaire, au recensement de la Grande-Bretagne. Il est aussi docteur en médecine de la Faculté de New-York et membre de la Société royale. On doit à M. Farr d'avoir démontré, la statistique à la main, que non-seulement la perte de la vie humaine est le plus souvent causée par l'ignorance et la négligence, mais encore que sa conservation est assujettie à des lois connues.

FARRAGO s. m. (far-ra-go — mot lat.). Agric. Mélange de différentes espèces de grains.

— Fig. Mélange confus de choses disparates : *Ce livre est un vrai* FARRAGO. (Acad.)

FARRAGUT (David-Glascoe), célèbre marin américain, né en 1801 à Knoxville, dans l'Etat actuel de Tennessee. Son père, originaire de l'île de Minorque, était venu en 1776 s'établir dans l'Amérique du Nord, et avait pris part à la lutte pour l'indépendance des colonies anglaises. Quelques années après la naissance de son fils, il prit du service dans la marine des Etats-Unis, et, en 1810, le jeune David y fut lui-même admis comme midshipman. Deux ans plus tard, la guerre ayant éclaté avec l'Angleterre, il assista à plusieurs des batailles navales qui furent livrées de 1812 à 1814, et, malgré sa jeunesse, y fit preuve d'un sang-froid et d'un courage que le commodore Porter, sur le vaisseau duquel il servait, crut devoir signaler spécialement au ministre de la marine américaine. Après avoir ensuite passé deux ans à terre pour perfectionner à l'école de Chester son instruction militaire et nautique, Farragut reprit la mer en 1816 sur un des bâtiments de l'escadre envoyée dans la Méditerranée, et s'y concilia l'amitié du capitaine Charles Folsom, qui, nommé peu après consul à Tunis, le garda auprès de lui et s'occupa lui-même de lui donner les connaissances théoriques qui lui manquaient encore. Nous passerons rapidement sur les années qui s'écoulèrent jusqu'à l'époque où les événements lui fournirent l'occasion d'acquérir une réputation égale à celle des plus célèbres hommes de mer de toutes les époques. Disons seulement que, promu en 1855 capitaine de vaisseau, il avait, en 1860, passé dans la marine des Etats-Unis quarante-huit années, dont plus de trente-sept en service actif dans les différentes mers du globe, et qu'il était regardé comme le marin le plus instruit et le plus expérimenté de l'Union. Aussi, lorsque le gouvernement du Nord eut résolu de faire rentrer dans l'obéissance la Nouvelle-Orléans, qui dominait par sa forte position les embouchures du Mississipi et le golfe du Mexique, ce fut Farragut que l'on appela au commandement en chef de l'escadre réunie dans ce but, et dont une partie se trouvait placée sous les ordres du commandant David Porter. Le 3 février, il mit à la voile après avoir reçu du ministre de la marine les instructions suivantes : Forcer l'entrée du Mississipi, s'emparer de la Nouvelle-Orléans et débarquer un corps de troupes de terre d'environ 18,000 hommes, commandé par le général Butler. Ce n'est pas ici le lieu de raconter dans tous ses détails cette expédition, qui eut pour résultat, le 25 avril, la prise de la ville, après un bombardement qui avait duré cinq jours, et la destruction de presque tous les navires de guerre et de commerce qui se trouvaient dans le port. Peu de jours après, les forts Jackson, Saint-Philippe, Lexington et Pike, se rendaient aussi au commandant Porter. Laissant alors le commandement de la ville conquise au général Butler, Farragut s'occupa de poursuivre sa mission et de rendre complétement libre la navigation du Mississipi, en opérant sa jonction avec la flottille sous les ordres de C.-H. Davis, qui stationnait dans la partie supérieure du fleuve. Le 27 juin 1862, il passa heureusement devant les formidables batteries de Vicksbourg, qui défendaient la rive gauche du fleuve; opéra, le 15 juillet suivant, son retour par la même voie; soutint plusieurs engagements heureux avec les corps francs de l'ennemi, les poursuivit quelquefois jusque dans leurs derniers refuges; essuya, le 14 mars 1863, le feu des batteries de Port-Hudson; priva Vicksbourg de toutes les ressources que cette ville tirait de l'Ouest, en faisant échouer les différentes tentatives que l'on fit pour la ravitailler, et eut une part importante à la prise du fort Hudson, arrivée le 8 juillet suivant. Il fut, en outre, vainqueur dans différents combats, livrés sur le Mississipi et sur ses affluents. Un an plus tard (août 1864), Farragut, qui, dans l'intervalle, avait été promu contre-amiral, mettait le comble à ses faits d'armes en s'emparant de la baie de Mobile. Cette victoire eut le plus grand retentissement dans toute l'Europe, et le *Russel's army and navy Gazette* de Londres publia, à cette occasion, un article où il était dit que « les exploits du valeureux amiral Farragut lui assuraient le premier rang dans sa profession, et devaient lui acquérir la réputation du plus grand homme de mer de son époque, autant qu'une telle réputation pouvait être conquise à force d'habileté, de courage et d'énergie dans la lutte. » En décembre 1864, Farragut fut promu vice-amiral, le grade le plus élevé qui existe dans la marine américaine. En septembre 1866, il accompagna, avec Ulysse Grant, le président Johnson, dans la tournée que ce dernier dut entreprendre à travers les Etats-Unis; mais à Columbus, capitale de l'Etat d'Ohio, dans un entretien sérieux qu'ils eurent avec le général Cox, plus tard ministre de l'intérieur dans le cabinet du président Grant, ils déclarèrent l'un et l'autre que, sur tous les points essentiels, ils étaient du côté de la majorité du congrès, et qu'ils ne pourraient jamais donner leur approbation à la politique suivie par Johnson. Vers le milieu de l'année 1867, Farragut fut appelé au commandement de l'escadre américaine des mers de l'Europe. Il visita presque tous les Etats de cette partie du monde, et fut reçu partout avec le plus vif enthousiasme. En Angleterre, il fut l'hôte du prince de Joinville à Claremont, et, malgré les difficultés qui existaient à cette époque entre le gouvernement anglais et les Etats-Unis, il fut accueilli de la façon la plus brillante par l'amirauté anglaise. Après avoir été fêté de même en Portugal, en Espagne et à Toulon, il fit voile en février 1868 pour l'Italie, où le roi Victor-Emmanuel donna un grand dîner en son honneur. Le 27 février, la ville de Gênes lui offrit un banquet, et sur le siége qui lui était réservé, on avait peint une ingénieuse allégorie : *l'Amérique au berceau de Chistophe Colomb.* Au mois d'août suivant, il était dans les eaux de la Turquie, et les honneurs extraordinaires dont il fut l'objet de la part du sultan, qui lui permit de pénétrer avec son bâtiment dans le Bosphore par les Dardanelles, excita beaucoup d'agitation dans les cercles diplomatiques. Plusieurs cours et journaux d'Europe crurent voir dans cette circonstance une concession dangereuse envers les Etats-Unis, qui, on le sait, sont depuis plusieurs années en rapports étroits avec la Russie. Il fallut même qu'une circulaire fût adressée à ce sujet par le ministre des affaires étrangères, Fuad-Pacha, aux puissances qui avaient signé le traité de Paris. Il y déclarait que l'introduction du *Franklin*, navire qui portait Farragut, dans les eaux du Bosphore, était une simple exception à la règle établie par le traité de Paris, et avait tenu surtout au désir qu'éprouvait le sultan de visiter un bâtiment aussi considérable. Vers la fin d'octobre 1868, Farragut revint avec son escadre en Amérique, et il ne s'est plus éloigné depuis lors des côtes de cette contrée.

FARRAKHABAD, ville de l'Inde anglaise. V. FEREKHABAD.

FARRANT (Richard), musicien anglais, mort en 1585. Il fut successivement musicien de la chapelle royale, organiste et maître des chœurs à la chapelle de Saint-Georges, à Windsor. Ses compatriotes le regardent comme un des créateurs de leur musique d'église. On admire encore aujourd'hui l'harmonie pure et solennelle de son service en *sol* mineur et de ses deux antiennes : *Hide not thou the face* (Ne vous voilez pas la face), et *Call to remembrance* (Faites appel à vos souvenirs). Barnard a inséré ces morceaux dans sa *Collection de musique sacrée.*

FARRÉAGE s. m. (far-ré-a-je — du lat. *far*, blé). Anc. cout. En Bresse, Droit de quatre ou cinq mesures de blé que les métayers retenaient pour payer le maréchal qui devait forger et raccommoder pendant l'année les socs et les fers de charrues.

FARREN (Elisabeth, comtesse de DERBY), actrice anglaise, née à Liverpool en 1759, morte en 1829. Fille d'un ancien chirurgien et apothicaire, qui s'était fait acteur et était mort en laissant sa famille dans la plus profonde misère, la jeune Elisabeth suivit, elle aussi, la carrière du théâtre. Elle parut pour la première fois sur la scène à Liverpool, en 1773, et fit ses débuts à Londres en 1777. Son succès fut complet. Sa grâce, sa sensibilité, le charme de sa voix, sa grande beauté et la décence de sa conduite lui valurent les hommages des hommes les plus illustres de l'Angleterre. Au nombre de ses adorateurs se trouvait le comte de Derby, qui conçut pour elle la plus grande passion, et, après la mort de sa femme, l'épousa (1797). La comtesse de Derby passa, à partir de ce moment, la plus grande partie de sa vie à la campagne, où elle se fit remarquer par sa bienfaisance.

FARREN (William), acteur anglais et directeur de théâtre, *né en 1787, mort en 1861.* Issu d'une famille d'artistes, il s'essaya à Plymouth par quelques rôles de peu d'importance, et joua ensuite à Dublin dans l'emploi des pères nobles. Quelques succès l'appelèrent à Londres, et bientôt il parut sur la scène de Covent-Garden, où il se fit applaudir. Devenu directeur des deux théâtres Haymarket et Olympic, il sut s'attirer la faveur du public jusqu'au jour où il donna sa représentation de retraite, après cinquante années d'exercice, le 30 juillet 1855. Les créations de ce comédien sont nombreuses et presque toutes empruntées aux pièces de genre de la scène française, notamment du Vaudeville et du Gymnase, dont le répertoire a souvent été, par ses soins, traduit ou imité en anglais.

FARRENC (Jacques-Hippolyte-Aristide), flûtiste et écrivain musical français, né à Marseille en 1794. Il prit, à l'âge de treize ans, quelques leçons de flûte, dont il dut momentanément abandonner l'étude pour suivre la carrière commerciale, à laquelle ses parents l'avaient destiné. Mais, le goût de la musique persistant, il vint à Paris, en 1815, pour y entendre Tulou, alors dans tout l'éclat de sa renommée. Une fois à Paris, il dit pour toujours adieu au commerce; et, vers la fin de l'année 1815, il s'empressa d'accepter une place de seconde flûte au Théâtre-Italien. Quand le Conservatoire fut réformé, en 1816, Farrenc y entra dans la classe de Guillon. Au sortir du Conservatoire, il se livra à l'enseignement, et publia plusieurs compositions distinguées pour flûte. Quel que soit cependant le mérite de ces œuvres, le principal titre de considération de M. Farrenc, aux yeux des artistes, est la publication, entreprise par lui en 1861, des chefs-d'œuvre, tant anciens que modernes, écrits pour clavecin et piano, sous le titre de *Trésor des pianistes;* entreprise presque colossale, qui a nécessité de la part de son auteur des dépenses énormes, des recherches sans fin depuis plus de vingt ans. En effet, les deux livres de pièces de clavecin de Rameau sont d'une rareté extrême; les œuvres de Couperin presque introuvables, et ce n'est qu'après dix années de perquisitions désespérées que M. Farrenc a pu rencontrer à Londres ces précieux recueils. Les compositions de d'Anglebert, encore bien plus rares, ont été trouvées complètes par M. Farrenc. Les deux livres de Chambonnières, dont la bibliothèque du Conservatoire ne possède que la première partie, lui sont également tombés entre les mains. Il a pu encore réunir les toccates de Frescobaldi, un livre de pièces de Telemann et le recueil rarissime intitulé *Parthenia*, contenant vingt et une pièces pour la *virginale* (clavecin de petit format), composées par William Bird, John Bull et Orlando Gibbons. Les productions de Mattheson, ami de Hændel, de Jean-Christophe Smith, autre ami de Hændel, et secrétaire du grand artiste quand celui-ci eut perdu la vue, les douze sonates de Jean-Baptiste Martini, la méthode de clavecin de François Couperin, qui contient neuf préludes, ont été recueillies et reproduites par M. Farrenc. Voici, du reste, à titre de renseignement, les noms des auteurs figurant dans la collection : XVI^e^ siècle, William Bird, John Bull, Claudio Merulo; XVII^e^ siècle, Orlando Gibbons, Frescobaldi, Chambonnières, Louis Couperin, Le Bègue, d'Anglebert, Kuhnau, Muffat (Georges), Boehm, Pasquini, Purcell, de Kerl, Froberger; XVIII^e^ siècle, Jean-Sébastien Bach, Durante, Scarlatti, Porpora, Paradies, Telemann, Nichelmann, François Couperin, Hændel, Rameau, Muffat (Théophile), Marcello, Zipoli, Mattheson, Martini, Schaffrath, Guillaume-Friedman Bach, d'Agincour, d'Andrieu, Charles-Philippe-Emmanuel Bach, Haydn, Mozart, Clementi, Kirnberger, Albrechtsberger, Dussek, Sesse, Benda, God, Eckard, Steffan; XIX^e^ siècle, Beethoven, Cramer, Hummel, John Field, Weber, Mendelsohn, Ferrenac, Chopin. La collection contient toutes les œuvres, pour piano seul, de Mozart, Beethoven et Weber, toutes les œuvres remarquables d'Haydn et d'Emmanuel Bach, la plus grande partie de celles de Jean-Sébastien Bach, les meilleures pièces de Scarlatti, les meilleures sonates de Clementi et les principales compositions de Hummel.

Le nom seul des auteurs donne une idée des immenses travaux de M. Farrenc et de l'importance de cette collection unique au monde. Toutes les personnes qui s'occupent de l'art musical devront savoir gré à M. Farrenc de son initiative et de son zèle infatigable pour mettre aux mains des artistes et des amateurs des œuvres de choix qui ne peuvent qu'épurer leur goût et mûrir leur éducation.

Depuis 1854, cet artiste a collaboré au journal la *France musicale* et y a fait insérer un assez grand nombre d'articles très-remarqués de littérature, de biographie et de critique musicale.

FARRENC (Jeanne-Louise DUMONT, dame), femme du précédent, pianiste et compositeur, professeur de piano au Conservatoire, née à Paris en 1804, fille du statuaire Dumont; sa mère était une Coypel. A l'âge de six ans, M^lle^ Dumont étudia le solfége et le piano, et, plus tard, reçut des conseils de Moschelès et de Hummel, deux artistes de premier ordre, dont le dernier devint le modèle de prédilection de M^lle^ Dumont. A quinze ans, elle prit de Reicha des leçons de composition, et, en 1821, elle épousa M. Farrenc. De retour à Paris de diverses excursions qu'elle fit avec son mari dans le nord et le midi de la France, elle reprit ses études d'harmonie avec Reicha, et apprit avec lui la fugue, le contre-point et l'instrumentation. Elle fut nommée, en 1842, par arrêté ministériel, professeur de piano au Conservatoire, fonctions qu'elle exerce encore aujourd'hui, avec un talent universellement reconnu et un zèle au-dessus de tout éloge. Modeste, timide même, et fuyant la renommée avec autant de soin que d'autres artistes la sollicitent, M^me^ Farrenc aurait condamné à un éternel silence ses productions musicales, si les prières de ses amis et des nombreux admirateurs de son talent n'eussent fait, pour ainsi dire, violence à cette réserve exagérée. Par malheur pour le public, les œuvres de M^me^ Farrenc se composent seulement de musique instrumentale appartenant au genre classique le plus pur, et ces sortes de compositions demandent des auditeurs spéciaux et des exécutants de choix, qu'il est également difficile de réunir. Ah! si M^me^ Farrenc se fût adonnée à la musique populaire, si elle eût écrit ces chefs-d'œuvre qui ont nom la *Ronde des fraises* du *Bijou perdu*, la *Belle Hélène*, ou seulement *Rien n'est sacré pour un sapeur!* le nom de l'artiste serait dans toutes les bouches contemporaines, et il en résulterait, pour le compositeur au niveau du goût du jour, gloire et profit. Mais M^me^ Farrenc a préféré le culte de la musique sérieuse, et elle a écrit des quatuors que signeraient les maîtres du genre, des quintettes, des sextuors, des nonetti, des airs variés, des ouvertures à grand orchestre, de grandes variations sur les opéras en vogue, des rondeaux, des fugues, des symphonies, justement admirés par les véritables connaisseurs et par les premiers exécutants de ce temps-ci.

Les œuvres de cette artiste, qui occupera, nous en sommes certain, une place des plus honorables dans l'histoire de la musique française, atteignent jusqu'à ce jour le chiffre de cinquante-trois. On en trouvera le catalogue détaillé dans le troisième volume de la *Biographie universelle des musiciens* de M. Fétis.

FARRENC (Victorine-Louise), née en 1826, morte en 1859, fille des artistes que nous venons de nommer. Elle était par droit de naissance destinée à devenir une virtuose hors ligne. En effet, à cinq ans et demi, elle commençait, sous la direction de sa mère, l'étude du piano. A quinze ans et demi, elle exécutait d'une façon magistrale les quarante-huit préludes et fugues de Bach. En 1843, elle entra au Conservatoire dans la classe de sa mère, et remporta le premier prix de piano en 1844. Après ce succès, M^lle^ Farrenc se replongea dans l'étude avec plus d'ardeur encore et s'attacha plus spécialement aux œuvres de Bach, et surtout aux conceptions épiques de Beethoven, pour lesquelles elle témoignait une admiration passionnée. En 1845, elle obtint un succès retentissant au Conservatoire, dans un concert donné par sa mère, et, à la suite de cette séance, qui valut à l'artiste un de ces triomphes qui font date dans l'existence, la perfection qu'elle avait déployée la fit rechercher avidement par les auditeurs de salon et les concerts. Instruite par sa mère dans l'art de la composition, elle avait, par quelques essais, fait pressentir à son heureuse institutrice une bien chère rivale; tout semblait donc assurer à la jeune artiste un brillant avenir, quand une maladie qui ne pardonne pas vint la saisir et l'emporta après douze années d'indicibles souffrances.

FARRENC (Césarie GENSOLLEN, dame), femme de lettres française, née à Draguignan (Var) en 1802. Elevée par son père, docteur en médecine, elle reçut une instruction soignée qui développa de bonne heure ses facultés poétiques et son goût pour l'étude. Tout enfant, elle avait entrepris de traduire la *Henriade* en vers latins, et composait avec facilité des vers français. A dix-sept ans, M^lle^ Césarie Gensollen épousa un officier de cavalerie qui la laissa, au bout de quelques années, veuve avec plusieurs enfants et à peu près sans fortune. M^me^ Farrenc songea alors à utiliser ses talents, se rendit à Paris (1834) et composa un grand nombre d'ouvrages, pour la plupart destinés à l'amusement et à l'instruction morale du jeune âge. On lui doit, en outre : le *Mariage de raison et le mariage d'inclination* (1838, in-8°); *l'Homme du peuple et la grande dame* (1840, in-8°), drame; le *Petit homme gris, ouvrage philosophique et moral* (1843); *Petit théâtre pour les jeunes filles* (1844), etc.

FARRINGDON, ville d'Angleterre. V. FARINGDON.

FARRINGTON (Sarah-Payson WILLIS, mistress), femme de lettres américaine, fille et sœur des deux écrivains américains qui portent le nom de Willis, née à Portland (Etat du Maine) le 9 juillet 1811. Elevée dans l'institution que dirigeait la propre sœur de mistress Beecher-Stowe, elle épousa, en 1837, le docteur Eldredge, qui exerçait la médecine à Boston. Elle perdit son mari en 1846 et se remaria bientôt après avec M. Farrington, négociant de Boston, dont elle vit aujourd'hui séparée. Mistress Farrington, mère de deux enfants qu'elle avait de son premier mari, dut se créer des ressources, et c'est dans la littérature qu'elle les chercha. Elle a écrit, sous le pseudonyme de *Fanny Fern*, divers ouvrages, parmi lesquels il faut citer les *Feuilles du carnet de Fanny Fern*, qui obtinrent un très-grand succès. On a également d'elle deux romans : *Ruth Halle*, une autobiographie, et *Rose Clark*, qui ont été traduits en français.

FARRO s. m. (far-ro — mot espagnol). Art culin. Potage espagnol qui se fait avec de l'avoine cuite dans du bouillon gras ou maigre, ou dans un lait d'amandes.

FARS. D'après la plupart des traditions arabes, Fars était fils d'Arphaxad, fils de Sem, fils de Noé; d'après certaines autres traditions, il était un descendant de Japhet; c'est lui qui donna son nom à la Perse ou Farsistan. C'est de Fars que viennent les mots *Parse*, *Parsi*, *Perse*, etc. Les Persans appellent aussi leur pays Iran (d'où Iranien, langues iraniennes, etc.), et les Arabes Adjem (mot qui signifie proprement *étranger*). C'est du même

radical *Fars* que dérivent les mots français de *pêche* (fruit), *persienne* (sorte de volet), *perse* (étoffe), etc.

FARS ou **FARSISTAN**, province de la Perse moderne. V. FARSISTAN.

FARSA s. f. (far-sa — mot ital. qui signif. *farce*), Théâtre. Petit opéra italien en un acte.

— **Encycl.** Le mot *farsa* sert à désigner, au delà des monts, une espèce de petit opéra-comique en un acte, la plupart du temps du genre gai ou bouffon, et parfois du genre sentimental. Jadis, et alors qu'on cultivait principalement en Italie l'*opera seria*, c'est-à-dire sérieux et dramatique, les ouvrages du genre bouffe, qu'ils fussent en un, deux ou trois actes, recevaient le nom d'*intermezzo*. Tous les ouvrages représentés en 1752 et 1753, à l'Opéra, par les fameux bouffons italiens Manelli, Cosimi, Guerrieri, Mlles Tonelli, Rossi et Lazzaci, le furent sous ce titre modeste. C'étaient : la *Serva padrona* et *il Maestro di musica*, de Pergolèse; la *Finta cameriera* et *Gli Artigiani arrichiti*, de Latilla; la *Donna superba* et la *Zingara*, de Rinaldo (de Capoue); *Il Giocatore*, d'Orlandini; la *Scalta governatrice*, de Cocchi; *Il Cinese rimpatriato*, de Selletti; *Il Paratagio*, de Jomelli; *Bertoldo in corte*, de Vincenzo Campi; *I Viaggiatori*, de Leonardo Leo, etc.

Plus tard, lorsque l'opéra italien eut été définitivement divisé en deux genres bien tranchés, l'*opera seria* et l'*opera buffa*, entre lesquels venait se placer l'*opera semi-seria* ou *di mezzo carattere*, les grands ouvrages seulement prirent le nom d'opéras, et, comme nous venons de le dire, les petites pièces musicales en un acte reçurent celui de *farse*. Mais comme ce n'est pas uniquement dans les grandes œuvres que le talent ou le génie trouve sa place, il s'est trouvé que nombre de grands artistes ont écrit des *farse* et qu'ils ont laissé en ce genre des modèles inimitables. Nous allons en citer quelques-unes, avec les noms de leurs auteurs.

Le Pazzie di Stellidama et Zoroastre, Il Credulo, I Matrimonii in ballo, de Cimarosa; *I Ripieghi fortunati*, de Giordani; *Il Principe riconosciuto*, la *Marinella*, *I Due Gemelli*, *Il Convitato di pietra*, la *Scuffiara*, de Tritto; *Don Chisciotte*, de Salieri; *Il Mondo della luna, le Due Contesse*, la *Bottegha del Caffè*, *Il Giocatore*, la *Lontananza di Tirsi*, *Silvio e Clori*, *Semiramide in villa*, de Paisiello; *Il Sedicente filosofo*, de Luigi Mosca; *Don Trastullo*, l'*Errore amorosa*, de Jomelli; *I due Fratelli*, *Don Falloppio*, de Tarchi; *Il Segreto*, l'*Intrigo delle lettere*, *Che Originali!* l'*Ubbidienza*, l'*Avaro*, *Sabino e Carlota*, l'*Accademia di musica*, *Il Caretto del venditor d'aceto*, l'*Imbroglione ed il Castigamatti*, *I Virtuosi*, *Di locanda in locanda*, *Il Picciol compositore di musica*, de Mayr; *Annetta e Lucinda*, *Gli sponsali dei Silfi*, l'*Evacuazione del tesoro*, *Dalla beffa al disinganno*, *Il Matrimonio per procura*, *Il Carnevale di Milano*, la *Rosina*, la *Chiarina*, de Giovanni Paccini; la *Cambiale di matrimonio*, la *Scala di seta*, l'*Inganno felice*, l'*Occasione fa il ladre*, *Il Figlio per azzardo*, de Rossini; *Il Campanello della notte*, de Donizetti, etc.

Depuis quelque temps, la *farsa* semble reprendre honneur en Italie; car, dans ces dernières années, on a joué un certain nombre de petites pièces de ce genre qui ont été fort bien accueillies du public et dont la musique était écrite par des artistes de talent : MM. Lauro Rossi, directeur du Conservatoire de Milan; Francesco Ruggi, Buonomo, Antonio Buzzi, Filippo Acunzo, Chessi, Ticci, etc.

FARSALA ou **SATALDJÉ**, l'ancienne *Pharsale*, ville de la Turquie d'Europe, dans la Thessalie, à 20 kilom. S. de Larisse; 5,000 hab.

FARSAN, île du golfe Arabique, sur la côte N.-O. de l'Yémen, à 12 kilom. de la terre ferme, en face du cap Djesan; 90 kilom. de circonférence. Ses habitants, assez nombreux, vivent de la pêche des perles et des tortues.

FARSÉTIE s. f. (far-sé-tî — de *Farseti*, botan. vénitien). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, formé aux dépens des alysses, et comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent pour la plupart en Orient.

FARSETTI (Philippe), antiquaire italien, né à Venise en 1705, mort en 1774. Il entra dans les ordres, mais s'occupa surtout de beaux-arts. Possesseur d'une grande fortune, il fit mouler en plâtre les chefs-d'œuvre de la sculpture ancienne et moderne qui se trouvaient en Italie, fit copier les tableaux les plus remarquables des grands maîtres et reproduire en liége ou en pierre-ponce les monuments antiques de Rome. En même temps, il réunit un grand nombre de bronzes précieux, de dessins, d'esquisses, etc., et forma ainsi une immense et magnifique collection, qu'il plaça dans son palais de Venise et qu'il ouvrit au public. Une description de ce musée a été faite par l'abbé Lastesio dans une *Lettre à l'Académie de Cortone* (Venise, 1764).

FARSETTI (Joseph-Thomas), littérateur italien, cousin du précédent, né à Venise, mort en 1775. Il entra dans l'ordre de Malte, dont il devint commandeur, cultiva la poésie et les lettres et fut nommé membre de l'Académie de la Crusca. Il avait formé une riche bibliothèque qui était ouverte au public. On a de Farsetti des poésies latines estimées, trois petits poëmes, deux tragédies, etc. Ses œuvres ont été publiées à Venise en 1763.

FARSI s. m. (far-si). Philol. Syn. de PARSI.

FARSISTAN ou **FARS**, appelé autrefois *Persis*, province méridionale de la Perse moderne, compris entre l'Ira-Adjemi au N., le Khousistan à l'O., le golfe Persique et le Laristan au S., le Kerman et le Kouhistan à l'E. Ch.-l. Schiraz; villes principales, Abouscher, Firouzabad; 570 kilom. du N.-O. au S.-E., sur 450 kilom.; pop. évaluée à 2,800,000 hab. Cette province possède une très-grande étendue de côtes qui offrent quelques bons ports et projettent plusieurs caps remarquables. Les îles et les rochers qui les bordent en rendent l'accès difficile et même périlleux. Du N.-O. au S.-E. de la province court une chaîne de montagnes dont les sommets les plus élevés atteignent de 800 à 900 mètres, et qui établit dans le Farsistan deux divisions physiques très-distinctes : l'une au N.-E., appartenant au plateau de la Perse et envoyant ses eaux dans le lac Bakhteghan; l'autre au S.-O., arrosée par des tributaires du golfe Persique. Cette contrée ne possède aucun cours d'eau considérable; nous signalerons cependant le Bend-Emir, le Tab, l'Ab-Chirin, le Khoresser, le Sita-Reghian, le Nabend, le Khalatou et le Kor. Le lac le plus important de la province est le Bakhteghan, lac salé, sans écoulement apparent, et d'où l'on extrait d'excellent sel. Le Deriatze-N'met est également digne d'une mention. Physiquement, le Farsistan est divisé en pays chaud (*Ghermesir*) et pays froid (*Serdsir*). Plusieurs plaines du Ghermesir sont renommées pour leur beauté et leur fertilité. Sans les brises de la mer qui tempèrent en été la chaleur du Ghermesir, cette partie du Farsistan serait inhabitable. Le climat y est, du reste, malsain, et il y règne des maladies épidémiques, des fièvres et la lèpre; l'ophthalmie y est commune. Dans le Serdsir, l'air est vif et froid, à cause du voisinage des montagnes. Le printemps est beau et l'été chaud. Le sol, assez bien cultivé, produit du riz, d'excellents fruits, des raisins délicieux, du vin d'une qualité supérieure, beaucoup de dattes, de l'huile, du tabac estimé, de l'opium, du safran, du chanvre, du coton et de la soie.

Le Farsistan nourrit beaucoup de moutons, des chevaux renommés, des chameaux et des ânes. Les côtes fournissent du poisson, des coquillages, des perles et du corail. Le pays possède, dit-on, des mines de plomb et de fer, ainsi que des carrières de marbre et d'albâtre.

Le Farsistan, sous le rapport industriel, occupe le premier rang parmi les provinces de la Perse. On y fabrique de très-belles étoffes de laine, de soie, de coton et de poil de chameau. Il exporte des vins, des chevaux, de la laine, de l'eau de rose, des céréales, des fruits, du sel, des perles, de l'opium, du safran et divers objets manufacturés.

Cette contrée, berceau de la famille de Cyrus, subit tour à tour le joug des Macédoniens, des Séleucides et des Parthes, et fut affranchie par les Sassanides. Les successeurs de Gengis-Kan l'occupèrent au XIVe siècle. Depuis 1794, elle appartient aux Kadjars.

FARSUND, ville de Norvége, préfecture et à 70 kilom. O. de Christiansad, à l'extrémité S.-O. de la Norvége, avec un petit port de commerce sur la mer du Nord; 1,273 hab. Exportation de poisson séché et fumé; os, pierres meulières.

FARTHING s. m. (fâr-cing — mot angl. qui se compose de *far*, éloigné, et *thing*, chose, pour exprimer que le farthing est la valeur la plus petite, celle qui s'éloigne le plus de la livre). Métrol. Dernière subdivision de la livre sterling d'Angleterre, monnaie de compte qui vaut 20 shillings de 12 pences ou le quart du penny, soit 2 cent. 575 de notre monnaie. ‖ Monnaie réelle, en cuivre, de quatre au penny, valant 2 cent. 5 : *Avant la refonte des monnaies de cuivre, les* FARTHINGS *circulaient chez nous, notamment sur le littoral de la Manche, concurremment avec les pièces de deux liards et pour la même valeur*.

FARULLI (Georges-Ange), historien italien, mort en 1728. Il entra dans l'ordre des camaldules, à Florence. On a de lui de nombreux ouvrages sur l'histoire ecclésiastique et l'hagiographie. Nous citerons notamment : *Storia chronologica del nobile et antico monastero degli Angioli di Firenze* (Lucques, 1700, 20 vol. in-4o); *Annali e memorie dell' antica e nobile città di S. Sepulcro* (Foligno, 1713, in-4o).

FARWHARSON, mathématicien anglais, mort en 1739. Il était professeur de mathématiques à Aberdeen, lorsque Pierre le Grand, qui visitait l'Angleterre, l'attacha à son service et l'emmena à Moscou. C'est là que Farwharson fonda, en 1701, la première école de marine qu'ait eue la Russie. En 1716, il passa à Saint-Pétersbourg pour y professer les mathématiques à l'Académie de Marine, et fut nommé brigadier dans l'armée en 1737. Farwharson passe pour avoir introduit chez les Russes l'usage des chiffres arabes.

FASANO, ville d'Italie, prov. de la Terre-de-Bari, à 60 kilom. S.-E. de Bari, sur la route de cette ville à Brindes; 8,000 hab.

FASCE s. f. (fass-se — lat. *fascia*, bande; de la racine sanscrite *badh*, *bandh*, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplacée en latin et ayant passé de la seconde à la première consonne). Archit. Chacune des trois bandes de l'architrave. ‖ On écrit plus communément FACE.

— Blas. Une des pièces honorables de l'écu, qui se pose au milieu, horizontalement, et sépare le chef de la pointe : *De Bouillon : De gueules à la* FASCE *d'argent*. ‖ *En fasce*, Se dit des meubles qui sont posés dans le sens de la fasce : *De Claret : D'azur, à un arc-en-ciel* EN FASCE, *accompagné en chef de trois étoiles d'or, et en pointe d'un soleil du même*.

— **Encycl.** Blas. La *fasce* joint les côtés dextre et sénestre du champ et présente la forme parallélogrammique.

Un écu peut contenir plusieurs *fasces* à la fois; alors celles-ci diminuent en raison de leur nombre.

Quand il y a un grand nombre de *fasces*, et que ce nombre est pair, ces *fasces* sont appelées *burelles*, et *trangles* lorsqu'elles sont en nombre impair.

Dans le langage héraldique, *en fasce* exprime que les divisions de l'écu ou les meubles dont on les charge sont placés dans le sens de la *fasce*.

La *fasce* représente l'écharpe que l'on portait autrefois à la guerre, autour du corps, en manière de ceinture.

Fasce vient du latin *fascia*, qui signifie écharpe. Jérémie parle de celle que portaient les nouvelles mariées autour du sein : *Numquid obliviscetur virgo ornamenti sui, aut sponsa* fasciæ *pectoralis suæ*. On dit aussi *fasciæ* pour les langes et les bandelettes des enfants.

Les anciens héraldistes disaient *faisse* ou *fesse*.

Il y a des *fasces* abaissées, accompagnées, alaisées, bandées, bastillées, bordées, bretessées, cannelées, componnées, contre-potencées, crénelées, denchées, diaprées, échancrées, échiquetées, émanchées, engoulées, engrêlées, faillées, frettées, fuselées, gironnées, losangées, nébulées, ondées, pliées, raccourcies, remplies, résarcelées, retraitées, sommées, surmontées, treillissées, vivrées, etc., etc.

Nous n'aborderons pas ici l'énumération des familles qui portent une *fasce* sur leurs écus, énumération très-longue et qui n'offrirait qu'un intérêt trop restreint.

FASCÉ, ÉE adj. (fa-sé — rad. *fasce*). Blas. Se dit de l'écu qui est divisé en six ou huit parties égales de deux émaux alternés dans le sens de la fasce : *De Crussol :* FASCÉ *d'or et de sinople*.

FASCEAUX s. m. pl. (fa-sô). Pêche. Savates garnies de pierres, dont on se sert pour caler le soc du chalut.

FASCH (Augustin-Henri), médecin allemand, né à Arnstadt (Thuringe) en 1639, mort en 1690. Il professa la chirurgie, l'anatomie et la botanique à l'université d'Iéna. On a de lui des dissertations : *De morbo dominorum et domino morborum* (1670); *De myrrha* (1677); *De ovario mulierum* (1681), etc.

FASCH (Charles-Frédéric-Chrétien), compositeur allemand, né à Zerbst (Anhalt-Dessau) en 1736, mort à Berlin en 1800, fils d'un maître de chapelle. Il montra pour la musique de précoces dispositions qu'il développa sous la direction de Hærtel de Strelitz, et ajouta à ses études musicales celles des belles-lettres, de la philosophie et de l'esthétique. Fasch fut attaché, en 1756, à la chapelle de Frédéric II. C'est à lui qu'on doit la fondation du Conservatoire royal de musique à Berlin, institution d'où sont sortis Meyerbeer, Liszt, Marx, etc., et qui a rendu les plus grands services à l'art allemand. Avant de mourir, Fasch brûla les manuscrits de ses œuvres musicales, qui étaient pourtant fort remarquables. Il ne reste de ses compositions que quelques prières, dont l'une, intitulée : *Gloria*, et composée pour seize voix, est regardée comme un chef-d'œuvre.

FASCIA s. m. (fa-si-a — mot lat. qui signifie *bandelette*). Anat. Expansion aponévrotique qui enveloppe certains organes et les maintient dans leur position.

— **Encycl.** Anat. Les principaux *fascia* sont, par ordre alphabétique :

1o *Le fascia cervicalis*. Il naît de la face postérieure du sternum, se fixe à la saillie du cartilage thyréoïde, monte sur les muscles sus et sous-hyoïdiens ainsi que sur la glande sous-maxillaire, se continue de chaque côté avec les ligaments stylo-maxillaires, et va s'attacher au bord inférieur de la mâchoire.

2o *Le fascia cribriformis*. Cette lame aponévrotique, située au-dessous du pli de l'aine, est formée de fibres celluleuses entre-croisées laissant entre elles de petits intervalles par où s'engagent des vaisseaux lymphatiques et veineux. Elle se perd, d'une part, sur les parois de la saphène, et se confond, d'un autre côté, avec l'aponévrose pectinéale. C'est à travers les ouvertures vasculaires qu'elle présente que s'étranglent les viscères dans la hernie crurale.

3o *Le fascia iliaca*. Il naît du tendon du petit psoas ou de la face antérieure du grand psoas, lorsque le petit n'existe pas. Il se fixe en dehors à la lèvre interne de la crête iliaque, en dedans et en arrière de l'os iliaque, en bas et en avant au *fascia lata*, au *fascia transversalis* et à l'arcade crurale. Il se dédouble à ce niveau et l'un de ses feuillets accompagne le muscle psoas jusqu'à son attache trochantérienne.

4o *Le fascia lata*. On désigne sous ce nom le tendon large et aplati du muscle *fascia lata*. Ce tendon se confond en haut et sur les côtés avec l'aponévrose fémorale. C'est entre ses deux feuillets que se trouve placé son muscle tenseur.

5o *Le fascia pelvia*, ou aponévrose périnéale supérieure.

6o *Le fascia propria*. Velpeau a ainsi nommé la couche de tissu cellulaire, lâche ou condensée par places, adossée au péritoine.

7o *Le fascia superficialis*. Il enveloppe presque toute la périphérie du corps et forme partout une couche tantôt très-mince, tantôt assez épaisse, fibreuse en certains points et lamelleuse en d'autres. Il manque à la face, au cou et dans tous les endroits où il existe des muscles peaussiers. Il est surtout épais au bas-ventre et dans la région inguinale. Au sternum, il se confond avec le périoste. On peut le considérer comme une doublure profonde de la peau, à laquelle il adhère partout d'une manière plus ou moins intime.

8o *Le fascia transversalis*. C'est une lame fibro-celluleuse, située entre le péritoine et le muscle transverse dans l'épaisseur de la paroi abdominale. Il acquiert, dans la région inguinale, une grande résistance et joue un grand rôle dans la production des hernies, et surtout dans leur étranglement. Il se prolonge jusqu'au fond du scrotum à travers le canal inguinal.

9o *Le fascia umbilicalis*. Situé dans la région ombilicale, derrière la ligne blanche et les deux muscles grands droits de l'abdomen. Sa hauteur moyenne est de 3 à 4 centimètres. Il sépare du péritoine le moignon de la veine ombilicale, les vaisseaux et la graisse qui l'accompagnent.

FASCIAL, ALE adj. (fas-si-al, a-le — rad. *fascia*). Anat. Qui se rapporte à un fascia : *Expansion* FASCIALE.

FASCIATION s. f. (fass-si-a-sion — du lat. *fascia*, bandelette). Bot. Phénomène tératologique dans lequel les tiges, les rameaux, les pétioles et les pédoncules deviennent aplatis ou fasciés.

— **Encycl.** Les végétaux ont généralement des tiges et des rameaux d'une forme cylindrique ou prismatique régulière; mais il arrive assez souvent que des axes voisins se soudent, ou que les faisceaux fibreux, au lieu de se ranger en cercle, se juxtaposent sur un seul plan. La tige ou la branche paraît alors aplatie et plus ou moins élargie; cette monstruosité, à laquelle on a donné le nom de *fasciation*, est ordinairement accompagnée d'une végétation vigoureuse. Les végétaux *fasciés* présentent un aspect bizarre, une forme insolite, que l'on est parvenu à fixer dans quelques végétaux d'ornement; telle est entre autres la belle espèce d'amarante vulgairement appelée *passe-velours*, et qu'on trouve souvent dans les jardins.

FASCICULAIRE adj. (fass-si-ku-lè-re — du lat. *fasciculus*, petit faisceau). Bot. Syn. de FASCICULÉ. ‖ Se dit en outre des réservoirs cellulo-vasculaires remplis de suc propre, comme ceux de l'écorce des apocynées.

— s. f. Polyp. Syn. de STYLINE, genre de polypiers pierreux du groupe des zoanthaires.

FASCICULATION s. f. (fass-si-ku-la-sion — rad. *fascicule*). Anat. Disposition en fascicules, en faisceaux : *La* FASCICULATION *des muscles du larynx*.

FASCICULE s. m. (fass-si-ku-le — lat. *fasciculus*, diminutif de *fascis*, botte, paquet, de la racine sanscrite *badh*, lier, attacher. Le mot *fascicule* désigne proprement la quantité d'herbes ou de plantes que l'on peut porter sous le bras; d'où, par métaphore, l'acception de livraison d'un ouvrage considérable). Pharm. Quantité d'herbes ou de plantes qu'on peut porter sous le bras, et qu'on évalue à douze poignées.

— Librair. Chacune des livraisons d'un ouvrage qui se publie par parties successives : *Le deux-centième* FASCICULE *du Grand Dictionnaire vient de paraître*.

FASCICULÉ, ÉE adj. (fass-si-ku-lé — du lat. *fasciculus*, petit faisceau). Hist. nat. Se dit des organes réunis en forme de faisceaux, comme le corselet de certains insectes, les feuilles du cèdre et de l'épine-vinette, les épines des cactus, etc. ‖ On dit aussi FASCICULAIRE.

FASCIE s. f. (fass-sî — du lat. *fascia*, bandelette). Techn. Nom que les luthiers donnent aux planchettes sur lesquelles reposent les tables des violons et des autres instruments du même genre. ‖ On dit plus ordinairement ÉCLISSE.

— Bot. Tige ou rameau affecté de fasciation.

— Moll. Chacun des cercles ou bandes qui se voient sur certaines coquilles.

FASCIÉ, ÉE adj. (fass-si-é — du lat. *fascia*, bandelette). Zool. Se dit des animaux qui ont une bande large et colorée.

— Bot. Se dit des organes qui présentent une fasciation, des feuilles ou des pétales qui ont des bandes de couleurs différentes.

— s. f. Syn. de LAMINAIRE, genre d'algues.

FASCINAGE s. m. (fas-si-na-je — rad. *fas-

cine). Art milit. Action de placer des fascines; ouvrage fait avec des fascines.

FASCINATEUR, TRICE adj. (fas-si-na-teur, tri-se — rad. *fasciner*). Qui fascine : *Un regard* FASCINATEUR. *M. de Lamartine, l'historien* FASCINATEUR *des girondins, annonce qu'il va se réfuter et se corriger à son tour.* (Ste-Beuve.)

FASCINATION s. f. (fas-si-na-sion — rad. *fasciner*). Influence surnaturelle ou mystérieuse, par laquelle on jette une personne ou un animal dans une sorte de trouble ou de torpeur qui les prive de l'usage de leur volonté : *La* FASCINATION *des oiseaux par le serpent. La* FASCINATION *de la grenouille ou de l'oiseau par la vipère est le drame le plus émouvant qui se puisse voir.* (Toussenel.)

— Fig. Charme, attrait irrésistible qui enchaîne la volonté; espèce d'égarement, d'éblouissement, produit par une impression qui agit vivement sur nous : *La sympathie est un commencement de* FASCINATION. (A. Fée.) *La science n'a jamais pu calculer la puissance de* FASCINATION *qui se condense quelquefois en un simple regard de femme.* (Toussenel.)

— **Encycl.** Il existe une opinion populaire fort répandue qui attribue aux serpents le pouvoir de paralyser l'animal dont ils veulent faire leur proie par la simple fixation de leur regard. Cette croyance est tout à fait dénuée de fondement. Cependant il s'est trouvé des naturalistes qui, sur la foi de quelques récits plus ou moins apocryphes, ont admis cette opinion; mais l'observation des faits en démontre la fragilité. En Europe, où fort heureusement les serpents n'abondent pas, le contrôle des faits matériels était presque impossible; mais l'Amérique offrait un vaste champ d'observation. M. Barton, qui a fait une étude très-complète sur les mœurs des serpents, conclut à la négative. En effet, il n'est pas étonnant qu'une femelle d'oiseau, surprise dans son nid par l'apparition d'un serpent, hésite quelques moments avant de se résoudre à quitter ses œufs ou ses petits. Si, de son côté, le reptile s'arrête quelque temps à contempler sa proie, c'est qu'il cherche le moyen le plus sûr d'arriver à la saisir sans s'exposer à recevoir ses coups; alors la terreur de l'oiseau augmente, parce qu'il comprend qu'il est trop tard pour fuir et que sa perte est inévitable. La même chose arrive à tout autre animal, lorsqu'étant dans l'impossibilité de fuir, il se trouve en face d'un ennemi beaucoup plus fort. Du reste, ce pouvoir de *fascination* n'appartiendrait pas exclusivement au serpent, l'homme le posséderait aussi; car comment expliquer que cet oiseau si sauvage, le loriot, se laisse prendre dans son nid sans essayer de s'enfuir, et mettre en cage, où, après avoir couvé ses œufs et nourri ses petits pendant peu de temps, il meurt du regret de sa liberté perdue. Du reste, ce même loriot qui se laisse quelquefois dévorer avec tant de facilité, est, dans d'autres cas, un rude adversaire pour les serpents. Barton a vu, en plusieurs occasions, le loriot d'Amérique attendre son ennemi, ferme à son poste, et l'accueillir par une multitude de coups de becs qui le forcent quelquefois à battre en retraite. Par malheur, la fortune ne seconde pas toujours le courage de l'oiseau, et mère et petits sont très-souvent la proie du serpent. Un exemple de l'innocuité du regard du serpent nous est fourni par cet oiseau que l'on nomme le *guaco*, qui, loin de fuir l'approche des reptiles, les recherche, les attaque, les poursuit sans cesse et n'a pas de repos qu'il ne les ait tués. Il ne faut pas croire que ce soient de petites couleuvres auxquelles il s'attaque; le serpent à sonnette, le python sont les victimes de cet étrange oiseau. Très-souvent, il est mordu par les reptiles les plus venimeux; alors il se met à becqueter une liane dont il tire son nom, que les sauvages de l'Amérique nomment guaco, et à la vertu de laquelle il doit, dit-on, l'innocuité des morsures de ces terribles serpents. Les habitants du pays se servent aussi de cette liane pour le même usage.

FASCINE s. f. (fas-si-ne — lat. *fascina;* de *fascis*, faisceau, qui se rapporte à la racine sanscrite *badh*, lier, attacher). Branchages réunis en fagots, dont on se sert comme de matériaux, que l'on entasse, pour exhausser le terrain ou combler un lieu bas : *Réparer un chemin avec des* FASCINES. *Combler un fossé avec des* FASCINES. *Épauler une batterie avec des* FASCINES.

— Pyrotech. milit. *Fascine goudronnée*, Petit fagot de sarment ou de menu bois bien sec, de 0m,50 de longueur et de 0m,10 de diamètre, qui est relié par trois liens de fil de fer, et enduit de poix noire et de suif de mouton : *Les* FASCINES GOUDRONNÉES *sont quelquefois employées pour éclairer; mais on s'en sert le plus souvent pour incendier les ponts, les palissades et autres constructions en charpente. Pour les rendre plus combustibles, on trempe ordinairement leurs extrémités dans de la roche à feu en fusion.*

FASCINÉ, ÉE (fa-si-né) part. passé du v. Fasciner. Qui est sous un charme fascinateur, surnaturel, mystérieux : *L'oiseau* FASCINÉ *par un serpent.*

FASCINER v. a. ou tr. (fas-si-né — lat. *fascinare*, même sens). Jeter, par une influence surnaturelle ou mystérieuse, dans une sorte de torpeur : *Le serpent* FASCINE *la grenouille et la saisit sans qu'elle ait la force de fuir.* (A. Fée.)

FASCINUS, divinité latine, protectrice de l'enfance. On suspendait son image au cou des enfants pour les préserver des maléfices. On l'attachait aussi devant le char des triomphateurs pour les garantir des prestiges de l'orgueil ainsi que de l'envie d'autrui. Le culte de Fascinus était confié aux vestales.

FASCIOLAIRE adj. (fas-si-o-lè-re — rad. *fasciole*). Helminth. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fasciole.

— s. m. pl. Famille de vers intestinaux ayant pour type le genre fasciole.

— s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes marins, à coquille univalve, formé aux dépens des fuseaux.

FASCIOLE s. f. (fas-si-o-le — dimin. du lat. *fascia*, bandelette). Helminth. Genre de vers intestinaux connu aussi sous les noms de DISTOME et de DOUVE : *Toutes les* FASCIOLES *sont parasites d'autres animaux.* (P. Gervais.)

— Bot. Syn. de METZGÉRIE, genre de cryptogames.

— **Encycl.** Les *fascioles* sont caractérisées par un corps oblong, aplati, muni de deux ventouses ou suçoirs, l'un formant la bouche, sous l'extrémité antérieure; l'autre, sur le côté ou sous le ventre, constituant l'anus et les organes générateurs. Ce genre n'a pas toujours été nettement défini, et les anciens auteurs ont désigné sous ce nom, non-seulement les *fascioles* proprement dites, mais encore les *douves*, les *distomes*, les *planaires*, etc. Il ne faut donc pas s'étonner des détails peu concordants et souvent contradictoires publiés sur ces vers. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses; elles vivent en parasites dans le corps de l'homme, des animaux vertébrés et même de quelques articulés et mollusques. Les plus grandes espèces atteignent à peine la longueur de 0m,03.

La *fasciole* de l'homme est un entozoaire de l'ordre des trématodes, que l'on trouve dans le foie et principalement dans la vésicule du fiel et les conduits biliaires. Elle a une longueur qui varie de 10 à 30 millimètres, une largeur qui dépasse rarement 13 millimètres. Elle est ovale, aplatie, à col un peu arrondi et très-court, obstuse à ses extrémités, munie de deux ouvertures orbiculaires. Elle offre, en avant, une partie rétrécie qui forme le cou et que surmonte un suçoir duquel partent les canaux qui portent dans tout le corps la bile qu'il pompe et qui est son unique nourriture; en arrière, une capsule qu'on a cru être perforée et qui n'est, en réalité, qu'un organe d'adhérence. Sa forme générale est celle d'un fer de lancette. On ne connaît pas d'une façon claire les causes qui font naître cet entozoaire. D'après quelques auteurs, il serait le résultat de l'alimentation par la chair de mouton ou de lièvre, dans laquelle se trouvent des œufs de *fascioles*. Les accidents qu'il occasionne sont des rétentions biliaires semblables aux accès de colique hépatique; mais il est encore impossible d'en reconnaître la présence pendant la vie. Bremser pense cependant que, si le diagnostic en était possible, on pourrait en débarrasser les malades au moyen de l'huile empyreumatique de Chabert.

FASÉIER ou **FASEYER** v. n. ou intr. (fazé-ié). Mar. V. FASIER.

FASÉOLE s. f. (fa-zé-o-le — lat. *faseolus* ou *faselus*, grec *phasêlos*, que Pictet croit être mis pour *phaxêlos*. *Phasêlos* vient aussi du verbe grec *phagô*, sanscrit *bhag*, d'où dérivent déjà plusieurs noms du hêtre). Bot. Nom vulgaire des graines de quelques espèces des genres haricot, dolic et fève : *Les Antilles produisent une sorte de* FASÉOLE *brune.* (V. de Bomare.)

FASHION s. f. (fa-zi-on — mot angl. dérivé du vieux français *fachion*, pour *façon*, du latin *factionem*, façon). Néol. Mode, genre élégant, ton et manières du beau monde; société élégante : *La* FASHION *anglaise.*

— **Encycl.** *Fashion* et *fashionable* ont la même origine anglaise et à peu près la même signification que *dandysme* et *dandy*. Cependant, entre le mot *fashion* et le mot *dandysme*, on peut remarquer cette différence que le premier ne s'emploie qu'en bonne part, au lieu que le second, désignant l'exagération du sens du premier, comporte une idée de ridicule et d'affectation. Cette différence disparaît dans l'usage que l'on fait des deux adjectifs *fashionable* et *dandy*, qui s'emploient l'un et l'autre, en français, dans un sens également défavorable.

Fashion (que l'on prononce *fachion*) est un mot que nous avons emprunté à nos voisins d'outre-Manche, pour désigner la mode, l'extrême bon goût dans les vêtements, les équipages, etc. Par extension, on a donné aussi ce nom au monde élégant, aux gens du grand monde. *Fashionable* s'applique aussi à la tenue et se dit particulièrement d'un jeune homme qui suit servilement les modes, qui est d'une élégance affectée et prétentieuse.

Nous avons dit que la famille des fashionables est alliée à celle des dandys, d'où sont sortis également les *lions*, d'il y a trente ans, puis la race dégénérée des *gandins*, qui a eu pour héritiers les *petits-crevés* des dernières années du second Empire. Mais la distance entre le dandy primitif et tous les avortons auxquels il a donné naissance est immense. Les dandys dont George Brummel fut le chef, et qui formaient à Londres un cercle au moins aussi noble que le Jockey-Club parisien, se distinguaient par une impertinence polie, par une roideur hautaine; au moins avaient-ils une certaine grandeur. Ce type tout anglais n'a jamais pu être parfaitement imité par les Français, dont la nature sympathique répugne à la morgue britannique portée à l'excès, qui est la règle du dandy anglais. Cette répugnance de notre caractère national à prendre au sérieux toutes les frivolités de la mode, du moins dans la tenue masculine, a été cause que, dans le monde véritablement distingué, les sectateurs de l'élégance affectée et prétentieuse ont été ridiculisés par le nom même qui leur a été donné. Le mot *fashionable* n'a pas échappé non plus à ce verdict de l'opinion publique, et ce n'est jamais sans provoquer un sourire ironique qu'il est employé pour désigner celui qui doit à son tailleur une distinction qu'il semble ne pouvoir tirer de son mérite personnel.

FASHIONABLE adj. (fa-zi-o-na-ble — rad. *fashion*). Qui a rapport, qui appartient à la fashion, au monde élégant, au bon ton, à la mode : *L'homme impoli est le lépreux du* FASHIONABLE. (Balz.) *Pour être* FASHIONABLE, *il faut jouir du repos sans avoir passé par le travail.* (Balz.)

— Substantiv. Personne qui suit la mode, qui a ou qui affecte les manières du beau monde : *Un jeune* FASHIONABLE.

FASIER v. n. ou intr. (fa-zi-é). Mar. Se dit d'une voile dont le plan est exactement dans la direction du vent et qui, n'étant ni pleine ni masquée, bat le long du mât, mais seulement lorsqu'on a manœuvré volontairement de manière à amener la voile dans cette position; dans le cas contraire, on dit BATTRE. ‖ On écrit et on prononce souvent FASÉIER ou FASEYER.

FASIN s. m. (fa-zain). Techn. Cendre mêlée de terre et de brindilles, dont on couvre le fourneau d'une forge.

— Moll. Nom donné à une coquille du genre casque.

FASKOOK s. m. (fa-skouk). Bot. Genre d'ombellifères, qui fournissent la fausse gomme ammoniaque de Tanger.

FASOLATO (Agostino), sculpteur vénitien de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle, qui s'est surtout fait connaître par sa prodigieuse habileté à tailler le marbre. Le plus étonnant de ses tours de force d'exécution est son fameux groupe représentant la *Chute des anges rebelles*, qui se trouve dans le palais Trento-Papafava à Padoue. Ce groupe se compose de soixante figures nues, s'entrelaçant dans les poses les plus extraordinaires et exécutées avec le fini le plus étonnant. Le groupe entier a environ 3 mètres d'élévation, et chaque figure environ 30 centimètres. On possède, du même artiste, l'*Enlèvement des Sabines*, groupe de six figures, exécuté dans d'assez grandes proportions.

FASOLO (Bernardin), peintre italien, né à Pavie dans la deuxième moitié du XVe siècle. Il reçut des leçons de Léonard de Vinci, sous la direction duquel il fit de grands progrès. Le musée du Louvre possède de cet artiste la *Vierge assise sur son trône*, tableau fort remarquable.

FASOLO (Jean-Antoine), peintre italien, né à Vicence en 1528, mort à Vérone en 1572. Il adopta la manière de son maître, le célèbre Paul Véronèse, et se montra surtout artiste habile dans les sujets allégoriques. Une chute qu'il fit en peignant la salle du podestat de Vérone occasionna sa mort. Une de ses œuvres les plus remarquables est la *Piscine*, à Saint-Roch de Vérone.

FASQUE s. f. (fa-ske). Agric. Tas de blé en gerbes dans les champs.

FASS s. m. (fass). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans la Prusse rhénane, principalement à Aix-la-Chapelle, et qui vaut 23lit,939.

FASSETTI (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Reggio en 1686, mort vers 1772. Il fut d'abord domestique du peintre Dallamano, dont il broyait les couleurs, et il avait près de trente ans lorsqu'il commença à se servir lui-même du pinceau et à devenir, de simple maçon, architecte. Sous la direction de F. Bibbiena, il fit de rapides progrès et devint un des plus remarquables peintres décorateurs de son époque.

FASSIN (Nicolas-Henri-Joseph DE), peintre belge, né à Liége en 1728, mort en 1811. Il montra de bonne heure le goût le plus vif pour la peinture; mais, comme il aimait également le métier des armes, il entra, en 1748, dans les mousquetaires gris de Louis XV, commanda par la suite une compagnie de cavalerie et finit par abandonner le service pour reprendre la palette. A l'âge de quarante ans, il quitta Anvers pour se rendre en Italie. Il y étudia les chefs-d'œuvre des maîtres, puis se fixa quelque temps à Genève, visita à Ferney Voltaire, dont il fit le portrait, et, de retour dans sa ville natale, il contribua puissamment à la création d'une Académie de dessin, de peinture et de sculpture, dont il fut nommé directeur. Fassin refusa les offres brillantes de Catherine II, qui voulait l'attirer à Saint-Pétersbourg, et il alla finir ses jours à Spa. Cet artiste fut un paysagiste distingué. Ses compositions ont de l'originalité, de la variété; le dessin en est correct, mais le coloris manque souvent de vigueur et de chaleur. La plupart de ses tableaux se trouvent encore à Liége.

FASSOLO (Bernardin), peintre italien. V. FASOLO.

FASSONI (Libérat), théologien italien, mort à Rome en 1767. Il appartenait à l'ordre des écoles pies. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *De Leibnitziano rationis principio* (Sinigaglia, 1754, in-fol.); *De Græca sacrarum litterarum editione à* LXX *interpretibus* (Urbin, 1754, in-4o), etc.

FASSURE s. f. (fa-su-re). Techn. Autre orthographie du mot FAÇURE.

FASTE adj. (fa-ste — lat. *fastus;* de *fas*, la justice, le droit, proprement ce qui peut se dire, ce qui est permis, ou peut-être ce qui est promulgué, du verbe *fari*, parler, prononcer; de la racine sanscrite *bhâ*, parler). Antiq. rom. Se disait des jours où il était permis de rendre la justice, et, par extension, des jours où il était permis de se livrer à certains actes publics ou privés : *Les jours* FASTES *et les jours néfastes.*

— s. m. pl. Tables ou livres sur lesquels les anciens Romains marquaient les jours d'audience, de fête, d'assemblées publiques, de jeux, etc. ‖ *Fastes consulaires*, Tables où sont rangés, par ordre chronologique, les noms des consuls, des dictateurs, des censeurs, et les triomphes décernés : *Pagi sera l'éternel flambeau des* FASTES CONSULAIRES. (Chateaub.) ‖ *Fastes pontificaux*, Tables où étaient inscrits les jours fastes et les jours néfastes.

— Par ext. Histoire, annales, récits mémorables : *Les* FASTES *de la monarchie française. Les* FASTES *de notre marine. Les siècles littéraires et scientifiques ont toujours marqué des époques florissantes dans les* FASTES *des nations.* (Dupin.) ‖ Monument quelconque destiné à perpétuer un souvenir; souvenir lui-même qui se perpétue dans la mémoire des hommes : *Inscrire son nom dans les* FASTES *de la gloire.*

> Quels traits me présentent vos *fastes*,
> Impitoyables conquérants.
> J.-B. ROUSSEAU.

> Le mensonge réside au temple de Mémoire;
> Il y grava, des mains de la crédulité,
> Tous ces *fastes* des temps destinés pour l'histoire
> Et pour la vérité.
> VOLTAIRE.

— **Syn. Fastes, annales, archives**, etc. V. ANNALES.

— **Encycl.** Antiq. rom. On donnait le nom de *fastes*, dans l'antiquité romaine, à des documents de deux genres tout à fait différents : les *Fastes calendaires* et les *Fastes consulaires*. Parlons d'abord des premiers.

— I. FASTES CALENDAIRES. A Rome, un jour *faste*, littéralement un *jour où l'on pouvait parler*, était le jour auquel les tribunaux tenaient séance, où le peuple pouvait se réunir au Forum pour délibérer, choses qui étaient, au contraire, interdites à certaines dates, par exemple aux anniversaires d'événements malheureux ou aux fêtes des divinités; on appelait ces jours-là *néfastes*, mot qui s'est conservé dans notre langue et a pris peu à peu le sens de *malheureux*. Cette distinction, établie sans doute afin d'apporter quelque régularité dans l'expédition des affaires, dut être sanctionnée par la religion; car, avant l'invention de l'écriture, on n'avait d'autre moyen de faire respecter les lois que de les rattacher à des idées superstitieuses, beaucoup plus accessibles aux masses que celles de la morale sociale. Mais plus tard, comme cela arrive toujours, les hautes classes employèrent la religion à leur profit, pour maintenir le peuple dans une sujétion plus grande. Les prêtres, qui étaient tous choisis parmi les patriciens, avaient seuls le secret des affaires religieuses et du droit civil. Chaque mois, aux calendes, on réunissait le peuple pour lui indiquer les jours *fastes* et ceux qui ne l'étaient pas. Pendant longtemps, la confection du calendrier et, par conséquent, la haute main dans les affaires judiciaires resta ainsi aux mains de l'aristocratie, qui pouvait seule savoir à l'avance à quelle date les causes importantes seraient plaidées, et même, à l'occasion, inventer une raison nouvelle pour faire renvoyer les comices. Vers le milieu du Ve siècle de Rome, le scribe En. Flavius publia une liste complète des jours *fastes* et des jours néfastes pour toute l'année. Il gagna ainsi la faveur du peuple, et, dès lors, on rédigea chaque année une liste semblable, à laquelle on donna le nom de *Fastes*, véritable calendrier, dans lequel étaient inscrits, mois par mois, tous les jours de l'année, les *calendes*, les *ides* et les *nones*, les jours *fastes* et néfastes, ceux des comices, les fêtes (*dies festi* ou *féries*) et les jeux publics (V. CALENDRIER). Les principaux monuments de ce genre sont : *Calendarium Maffeanum* ou *Fasti Maffeorum*, trouvés à Rome en 1547. Il est complet pour toute l'année, mais ce n'est qu'un abrégé; tous les détails ne s'y trouvent pas; on le fait remonter à l'époque d'Auguste. *Fasti Prænestini* ou *Calendarium Prænestinum*. On n'en a que des fragments, comprenant les mois de

janvier, février, mars, avril et décembre; mais il sont d'autant plus importants qu'ils sont l'œuvre de Verrius Flaccus lui-même, et qu'on y trouve des notices curieuses sur des faits de l'histoire de Rome au temps d'Auguste. Ils ont été trouvés à Préneste en 1770. On a encore des restes des : *Calendarium Capranicorum*, *Calendarium Amiterninum*, *Calendarium Antiatinum*, *Calendarium Esquilinum*, *Calendarium Farnesianum*, *Calendarium Vaticanum*, *Calendarium Allifanum*.

— II. FASTES CONSULAIRES. On appelait ainsi, chez les Romains, des tables de marbre où étaient gravés, par ordre chronologique, les noms des consuls, des dictateurs, des maîtres de la cavalerie et des censeurs. C'était une sorte d'abrégé des annales de la république. Ces tables, longtemps perdues, ont été retrouvées, par fragments, aux XVI[e], XVIII[e], et XIX[e] siècles, et déposées au Capitole, d'où le nom qu'on leur donne parfois de *Marbres capitolins*.

Ces précieux fragments, le monument le plus considérable de l'épigraphie latine, malheureusement trop peu nombreux, en comparaison de ceux qui sont perdus sans retour peut-être, éclaircissent souvent et complètent la narration des anciens historiens; de plus, il nous révèlent les défauts de leur chronologie et nous donnent quelquefois le moyen de rectifier leurs erreurs. De telle sorte que le comte Borghèse, le savant investigateur des *fastes* consulaires, a pu dire avec vérité qu'à l'aide des fragments capitolins, certaines époques des annales de Rome étaient plus claires à ses yeux qu'aux yeux des anciens qui les étudiaient deux mille ans avant lui. Ces vénérables documents ont eux-mêmes une histoire : le temps, qui les a préservés en partie d'une ruine irréparable, a failli les dérober à l'attention curieuse des hommes. A quelle époque ont il revu le jour?

Rien n'indique dans l'histoire de Rome que, pendant toute la durée du moyen âge, on ait eu connaissance de ces marbres. Le tribun Cola de Rienzi, qui expliquait aux Romains la table de bronze sur laquelle est gravée la loi *Regia*, qui livre aux empereurs tous les droits de l'ancienne république, n'eût pas manqué de leur expliquer aussi les *fastes* de leurs triomphateurs, s'il en eût alors connu quelques débris. A cette époque, cependant, il y avait à Rome, sur le seuil d'une petite église, près du cirque de Flaminius, un grand fragment des *Fastes*. Pomponius Lætus, le célèbre fondateur de l'Académie romaine, fut le premier qui reconnut l'importance de ce document et qui le copia pour en faire connaître le texte aux savants de son temps. Hermolaüs Barbarus, dans ses *Commentaires sur Pline* (1492), cite quelques noms et quelques phrases empruntés à ce fragment des *Fastes*, dont l'existence lui a été révélée, dit-il, par l'intermédiaire de Pomponius. Politien le connut par la même source, et Petrus Sabinus, grand ami de Pomponius, inséra dans une collection d'inscriptions anciennes le texte entier de cette partie des *Fastes*. Néanmoins, la véritable découverte des *Fastes* ne peut réellement dater que de l'année 1547. Des fouilles pratiquées dans l'angle méridional du Forum, près du temple de Castor et Pollux, firent retrouver quelques marbres brisés tout chargés d'écriture. Le cardinal Alexandre Farnèse, savant appréciateur des monuments de l'antiquité, en reconnut l'importance. De nouvelles fouilles exhumèrent du sein des ruines un grand nombre de fragments, dont le cardinal Farnèse fit présent au sénat romain. Michel-Ange présida à leur installation dans le palais des Conservateurs. Deux cent cinquante-quatre ans après, l'abbé Fea, commissaire des antiquités romaines, proposa à Pie VII de recommencer les fouilles sur le même emplacement. Son espoir ne fut pas trompé : plusieurs fragments nouveaux, qui complétaient précisément les lacunes des anciens, furent retrouvés et placés à côté des autres.

L'abbé Fea attribua le tout au règne d'Auguste, et les marbres de Carrare retrouvés en grande partie dans ces ruines donnent un grand poids à cette opinion. Un fait prouve que ces *Fastes* existaient déjà dans l'année de Rome 724. Le nom de Marc-Antoine et celui de son grand-père, Marc-Antoine l'Orateur, y ont été gravés, puis effacés, puis rétablis. En effet, le sénat condamna la mémoire du triumvir dans cette même année 724, et la condamnation fut rétractée sous le règne de Claude, dont les ordres firent rétablir sans doute les noms effacés. Les *Fastes* sont donc antérieurs à l'année 724. L'orthographe des noms prouve qu'ils ont été rédigés d'après un monument original d'une antiquité et d'une autorité incontestables. Il restait cependant des intervalles à éclairer. On a pu compléter les *Fastes* par l'ouvrage d'un ancien chroniqueur. Le comte Borghèse a remarqué qu'un anonyme, auquel on doit la chronologie des consuls depuis le commencement de la république jusqu'à l'année 354, est, au milieu de ses anomalies et de ses contradictions avec Tite-Live ou les autres classiques, en accord constant avec les marbres capitolins; de telle sorte qu'au milieu de ces temps barbares il connaissait souvent mieux les consuls que le grand annaliste de Padoue. Cet anonyme avait réellement transcrit autrefois, on n'en peut douter, les marbres capitolins. Ses erreurs, quelquefois grossières, sont même une preuve de l'exactitude inintelligente avec laquelle il relevait les inscriptions. On peut donc, mais avec prudence, se servir de son texte pour suppléer en partie les textes originaux qui manquent.

Grâce aux récents travaux de M. de Rossi à Rome et de M. Mommsen à Leipzig, dont les recherches ont abouti à des conclusions presque identiques, les *Fastes* du chroniqueur anonyme, qu'il avait poussés jusqu'à l'an 354 de notre ère, peuvent servir de supplément aux *Fastes* consulaires. Depuis les travaux de ces érudits, les *Fastes* ont été plusieurs fois publiés, avec des notes assez étendues. Un des plus anciens et des plus compétents éditeurs de ces célèbres monuments est Pighius. On sent toute l'importance de ces documents authentiques pour l'étude de l'histoire et surtout de la chronologie romaine. Nous allons rapporter ici la liste entière, en supprimant seulement du texte les noms des triomphateurs, des censeurs et des maîtres de la cavalerie. Nous nous attacherons à donner les noms sans les altérer par des abréviations maladroites, comme l'ont fait trop souvent les encyclopédistes modernes. Le lecteur nous saura gré de lui conserver sans modification notable les inscriptions romaines, avec toute leur minutieuse précision. Voici la liste que nous avons dressée, d'après l'excellent travail récemment publié par M. Ernest Desjardins :

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	
245	509	67.4	L. Junius Brutus.
—	—	—	L. Tarquinius Collatinus. (Dans la même année ces deux consuls furent remplacés, l'un [Tarquin Collatin] par
—	—	—	P. Valerius M. Volusi (surnommé *Publicola*) ; l'autre (J. Brutus, mort dans un combat), par
—	—	—	Sp. Lucretius Tricipitinus, qui mourut lui-même avant la fin de l'année et fut remplacé par
—	—	—	M. Horatius Marci filius Pulvillus.
246	508	68.1	Publius Valerius M. f. Publicola II.
—	—	—	T. Lucretius Tricipitinus. (Ils firent le cinquième lustre.)
247	507	68.2	P. Valerius Publicola III.
—	—	—	M. Horatius M. f. Pulvillus II.
248	506	68.3	S. Larcius Rufus.
—	—	—	T. Herminius Aquilinus.
249	505	68.4	M. Valerius M. f. Volusus.
—	—	—	P. Postumius Q. f. Tubertus.
250	504	69.1	P. Valerius M. f. Publicola IV.
—	—	—	P. Lucretius Tricipitinus II.
251	503	69.2	P. Postumius Q. f. Tubertus II.
—	—	—	Agrippa Menenius C. f. Lanatus.
252	502	69.3	Opiter Virginius Opiteris f. Tricostus.
—	—	—	Sp. Cassius Vitellinus.
253	501	69.4	Postumus Cominius Auruncus.
—	—	—	T. Larcius Rufus. (T. Larcius Rufus, premier dictateur et Sp. Cassius Vitellinus, premier *magister equitum*, firent le sixième lustre.)
254	500	70.1	Serv. Sulpicius P. f. Camerinus Cornutus.
—	—	—	M. Tullius Longus (mort en charge).
255	499	70.2	T. Æbutius T. f. Elva, *magister equitum*.
—	—	—	P. Veturius Geminus Cicurinus.
256	498	70.3	T. Larcius Rufus II.
—	—	—	Q. Clœlius Vocula Siculus.
257	497	70.4	A. Sempronius Atratinus.
—	—	—	M. Minucius Augurinus.
258	496	71.1	A. Postumius P. f. Albus (*Regillensis*), dictateur.
—	—	—	T. Virginius Tricostus Cœlimontanus.
259	495	71.2	Ap. Claudius M. f. Inregillensis Sabinus.
—	—	—	P. Servilius P. f. Priscus Structus.
260	494	71.3	A. Virginius A. f. Tricostus Cœlimontanus.
—	—	—	T. Veturius Geminus Cicurinus. (En cette année, à cause des troubles intérieurs, M. Valerius M. f. Volusus, surnommé depuis *Maximus*, fut créé dictateur, et
—	—	—	Q. Servilius P. f. Priscus, fut créé *magister equitum*.)
261	493	71.4	Postumus Cominius Auruncus II.
—	—	—	Sp. Cassius Vitellinus II. (Firent le septième lustre.)
262	492	72.1	T. Geganius Macerinus.
—	—	—	P. Minucius M. f. Augurinus.
263	491	72.2	M. Minucius Augurinus II.
—	—	—	A. Sempronius Atratinus II.
264	490	72.3	Q. Sulpicius Camerinus Cornutus.
—	—	—	Sp. Larcius Rufus II.
265	489	72.4	C. Julius Julus.
—	—	—	C. Pinarius Rufus Mamercinus.
266	488	73.1	Sp. Nautius Sp. f. Rutilus.
—	—	—	Sextus Furius Medullinus Fusus.
267	487	73.2	C. Aquillius Tuscus.
—	—	—	T. Siccius Sabinus.
268	486	73.3	Proculus Virginius Opiteris f. Opiteris n. Tricostus Rutilus.
—	—	—	Sp. Cassius Vitellinus III.
269	485	73.4	Q. Fabius K. f. Vibulanus.
—	—	—	Ser. Cornelius L. f. Maluginensis.
270	484	74.1	L. Æmilius Mam. f. Mamercus.
—	—	—	K. Fabius K. f. Vibulanus.
271	483	74.2	M. Fabius K. f. Vibulanus.
—	—	—	L. Valerius M. f. Volusus Publicola Potitus.
272	482	74.3	C. Julius C. f. L. n. Iulus.
—	—	—	Q. Fabius K. f. Vibulanus II.
273	481	74.4	K. Fabius K. f. Vibulanus II.
—	—	—	Sp. Furius Fusus.
274	480	75.1	Cn. Manlius P. f. Cincinnatus (tué dans un combat).
—	—	—	M. Fabius K. f. Vibulanus II.
275	479	75.2	K. Fabius K. f. Vibulanus III.
—	—	—	T. Virginius Opiteris f. Opiteris n. Tricostus Rutilus.
276	478	75.3	L. Æmilius Mam. f. Mamercus II.
—	—	—	C. Servilius Structus Ahala (mort en charge), remplacé par
—	—	—	Opiter Virginius Tricostus Esquilinus.
277	477	75.4	C. Horatius M. f. Pulvillus.
—	—	—	T. Menenius Agrippæ f. C. n. Lanatus.
278	476	76.1	A. Virginius Opiteris f. Opiteris n. Tricostus Rutilus.
—	—	—	Sp. Servilius P. f. P. n. Structus.
279	475	76.2	P. Valerius P. f. M. n. Publicola.
—	—	—	C. Nautius Sp. f. Sp. n. Rutilus.
280	474	76.3	A. Manlius Cn. f. P. n. Vulso.
—	—	—	L. Furius Medullinus Fusus. (Firent le huitième lustre.)
281	473	76.4	L. Æmilius Mam. f. Mamercus III.
—	—	—	Vopiscus Julius Iulus.
282	472	77.1	L. Pinarius Mamercinus Rufus.
—	—	—	P. Furius Fusus.
283	471	77.2	Ap. Claudius Ap. f. M. n. Crassus Inregillensis Sabinus.
—	—	—	T. Quinctius L. f. L. n. Capitolinus Barbatus.
284	470	77.3	Tib. Æmilius L. f. Mam. n. Mamercus.
—	—	—	L. Valerius M. f. Volusus Publicola Potitus II.
285	469	77.4	A. Vaginius A. f. A. n. Tricostus Cœlimontanus.
—	—	—	T. Numicius Priscus.
286	468	78.1	T. Quinctius L. f. L. n. Capitolinus Barbatus II.
—	—	—	Q. Servilius Structus Priscus.
287	467	78.2	Tib. Æmilius L. f. Mam. n. Mamercus II.
—	—	—	Q. Fabius M. f. K. n. Vibulanus.
288	466	78.3	Sp. Postumius A. f. P. n. Albus Regillensis.
—	—	—	Q. Servilius Structus Priscus II.
289	465	78.4	Q. Fabius M. f. K. n. Vibulanus II.
—	—	—	T. Quinctius L. f. L. n. Capitolinus Barbatus III. (Ils firent le neuvième lustre.)
290	464	79.1	A. Postumius A. f. P. n. Albus Regillensis.
—	—	—	Sp. Furius Medullinus Fusus.
291	463	79.2	P. Servilius Sp. f. P. n. Priscus Structus.
—	—	—	L. Æbutius T. f. T. n. Elva (mort en charge).
292	462	79.3	L. Lucretius T. f. T. n. Tricipitinus.
—	—	—	T. Veturius T. f. P. n. Geminus Cicurinus.
293	461	79.4	P. Volumnius M. f. M. n. Amintinus Gallus.
—	—	—	Serv. Sulpicius Ser. f. Ser. n. Camerinus Cornutus.
294	460	80.1	P. Valerius P. f. M. n. Publicola II (mort en charge), remplacé par
—	—	—	L. Quinctius L. f. L. n. Cincinnatus, dictateur.
—	—	—	C. Claudius Ap. f. M. n. Inregillensis Sabinus.
295	459	80.2	Q. Fabius M. f. K. n. Vibulanus III.
—	—	—	L. Cornelius Ser. f. P. n. Maluginensis Uritinus. (Ils firent le dixième lustre.)
296	458	80.3	C. Nautius Sp. f. Sp. Rutilus II.
—	—	—	. . . . Corventanus (mort en charge), remplacé par
—	—	—	L. Minucius P. f. M. n. Esquilinus Augurinus.
297	457	80.4	C. Horatius M. f. M. n. Pulvillus II.
—	—	—	Q. Minucius P. f. M. n. Esquilinus Augurinus.
298	456	81.1	M. Valerius M. f. M. n. Maximus Lactuca.
—	—	—	Sp. Virginius A. f. A. n. Tricostus Cœlimontanus.
299	455	81.2	T. Romilius T. f. T. n. Rocus Vaticanus.
—	—	—	C. Veturius P. f. Cicurinus.
300	454	81.3	Sp. Tarpeius M. f. M. n. Montanus Capitolinus.
—	—	—	A. Aternius Varus Fontinalis.
301	453	81.4	Sex. Quinctilius Sex. f. P. n. Varus (mort en charge), remplacé par
—	—	—	Spurius Furius Medullinus Fusus II (mort aussi en charge).
—	—	—	P. Curiatius Festus Trigeminus.
302	452	82.1	P. Sestius Q. f. Vibi n. Capitolinus Vaticanus.
—	—	—	T. Menenius Agrippæ f. Agrippæ n. Lanatus.
303	451	82.2	Ap. Claudius Ap. f. M. n. Crassus Inregillensis Sabinus II.
—	—	—	T. Genucius L. f. L. n. Augurinus. (Abdiquèrent au moment de la création des décemvirs, institués cette année-là et investis du pouvoir consulaire.)
—	—	—	Appius Claudius Ap. f. M. n. Crassus Inregillensis Sabinus (ancien consul).
—	—	—	T. Gemicius L. f. L. n. Augurinus (ancien consul).
—	—	—	Sp. Veturius Sp. f. P. n. Crassus Cicurinus.
—	—	—	C. Julius C. f. L. n. Iulus.
—	—	—	A. Manlius Cn. f. S. n. Vulso.
—	—	—	Ser. Sulpicius Ser. f. Ser. n. Camerinus Cornutus.

ANNÉES de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
303	451	82.2	P. Sestius Q. f. Vibi n. Capitolinus Vaticanus.
—	—	—	P. Curiatius Festus Trigeminus.
—	—	—	T. Romilius T. f. T. n. Rocus Vaticanus.
—	—	—	Sp. Postumius A. f. P. n. Albus Regillensis.
			DÉCEMVIRS.
304	450	82.3	Ap. Claudius Ap. f. M. n. Crassus Inregillensis Sabinus II.
—	—	—	M. Cornelius L. f. Ser. n. Maluginensis.
—	—	—	M. Sergius Esquilinus.
—	—	—	L. Minucius P. f. M. n. Esquilinus Augurinus.
—	—	—	T. Antonius Merenda.
—	—	—	Q. Fabius M. f. K. n. Vibulanus.
—	—	—	Q. Pœcelius Libo Visolus.
—	—	—	K. Duilius Longus.
—	—	—	Sp. Oppius Cornicen.
—	—	—	M. Rubuleius.
			DÉCEMVIRS.
305	449	82.4	Ap. Claudius Ap. f. M. n. Crassus Inregillensis Sabinus III.
—	—	—	M. Cornelius L. f. Ser. n. Maluginensis II.
—	—	—	M. Sergius Esquilinus II.
—	—	—	L. Minucius P. f. M. n. Esquilinus Augurinus II.
—	—	—	T. Antonius Merenda II.
—	—	—	Q. Fabius M. f. K. n. Vibulanus II.
—	—	—	Q. Pœcelius Libo Visolus II.
—	—	—	K. Duilius Longus II.
—	—	—	Sp. Oppius Cornicen II.
—	—	—	M. Rubuleius II. (Les décemvirs sont renversés.)
			CONSULS.
—	—	—	L. Valerius P. f. P. n. Publicola Potitus.
—	—	—	M. Horatius M. f. L. n. Barbatus.
306	448	83.1	Lar. Herminius.
—	—	—	T. Virginius Tricostus.
307	447	83.2	M. Geganius M. f. Macerinus.
—	—	—	C. Julius Iulus.
308	446	83.3	Agrippa Furius Fusus.
—	—	—	T. Quinctius L. f. L. n. Capitolinus Barbatus IV.
309	445	83.4	M. Genucius L. f. L. n. Augurinus.
—	—	—	C. Curtius Philo.
			TRIBUNS MILITAIRES (avec autorité de consuls).
310	444	84.1	L. Clœlius Siculus. } abdiquent.
—	—	—	L. Attius Luscus (ou Luscinus). } abdiquent.
—	—	—	A. Sempronius A. f. Atratinus. } abdiquent.
			Sont remplacés par :
—	—	—	L. Papirius Mugillanus.
—	—	—	L. Sempronius A. f. Atratinus.
311	443	84.2	M. Geganius M. f. Macerinus II.
—	—	—	T. Quinctius L. f. L. n. Capitolinus Barbatus V.
312	442	84.3	M. Fabius Q. f. M. n. Vibulanus Ambustus.
—	—	—	Postumus Æbutius Elva Cornicen.
313	441	84.4	C. Furius Pacilus Fusus.
—	—	—	M. Papirius Crassus.
314	440	85.1	Proculus Geganius Macerinus.
—	—	—	T. Menenius Agrippæ f. Agrippæ n. Lanatus II.
315	439	85.2	Agrippa Menenius Lanatus.
—	—	—	T. Quinctius L. f. L. n. Capitolinus Barbatus VI.
			A cause des troubles, on crée :
—	—	—	L. Quinctius L. f. L. n. Cincinnatus II, dictateur.
—	—	—	C. Servilius C. f. Structus Ahala, *magister equitum*.
			TRIBUNS MILITAIRES (avec autorité de consuls).
316	438	85.3	Mam. Æmilius M. f. Mamercinus.
—	—	—	L. Quinctius L. f. L. n. Cincinnatus
—	—	—	L. Julius Iulus.
			CONSULS.
317	437	85.4	L. Sergius, surnommé depuis *Fidenas*.
—	—	—	M. Geganius M. f. Macerinus III (ou Macerin).
			A cause des troubles, sont créés :
—	—	—	M. Æmilius M. f. Mamercinus, dictateur.
—	—	—	L. Quinctius L. f. L. n. Cincinnatus, *magister equitum*.
318	436	86.1	M. Cornelius M. f. Ser. n. Maluginensis.
—	—	—	L. Papirius Crassus.
319	435	86.2	C. Julius Iulus II.
—	—	—	L. Virginius Opiteris f. Tricostus Esquilinus.
—	—	—	Q. Servilius P. f. Sp. n. Structus Priscus Fidenas est créé dictateur, et
—	—	—	Postumus Æbutius Elva Cornicen, *magister equitum*.
			TROIS TRIBUNS MILITAIRES.
320	434	86.3	M. Manlius Cn. f. Vulso Capitolinus.
—	—	—	Ser. Cornelius Cossus.
—	—	—	Q. Sulpicius Camerinus.
			Sont créés :
—	—	—	M. Æmilius M. f. Mamercinus II, dictateur.
—	—	—	A. Postumius Tubertus, *magister equitum*.
			TROIS TRIBUNS MILITAIRES.
321	433	86.4	M. Fabius Q. f. M. n. Vibulanus Ambustus.
—	—	—	M. Foslius Flaccinator.
—	—	—	L. Sergius C. f. C. n. Fidenas.
			TROIS TRIBUNS MILITAIRES.
322	432	87.1	L. Pinarius L. f. Rufus Mamercinus.
—	—	—	L. Furius Sp. f. Medullinus.
—	—	—	Sp. Postumius Albus Regillensis.
			CONSULS.
323	431	87.2	T. Quinctius L. f. L. n. Pennus Cincinnatus.
—	—	—	C. Julius Mento.
—	—	—	A. Postumius Tubertus est créé dictateur.
—	—	—	L. Julius Iulus, *magister equitum*.
324	430	87.3	Papirius Crassus.
—	—	—	Julius Iulus.
325	429	87.4	Hostus Lucretius Tricipitinus.
—	—	—	L. Sergius C. f. C. n. Fidenas II.
326	428	88.1	A. Cornelius M. f. L. n. Cossus.
—	—	—	T. Quinctius L. f. L. n. Pennus Cincinnatus II.
327	427	88.2	C. Servilius Q. f. C. n. Structus Axilla.
—	—	—	L. Papirius Mugillanus.

ANNÉES de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
328	426	88.3	A. Cornelius M. f. L. n. Cossus.
—	—	—	T. Quinctius L. f. L. n. Pennus Cincinnatus.
—	—	—	C. Furius Pacilus Fusus.
—	—	—	M. Postumius A. f. A. n. Albinus Regillensis.
			Sont créés :
—	—	—	Mam. Æmilius M. f. Mamercinus III, dictateur.
—	—	—	A. Cornelius M. f. L. n. Cossus, *magister equitum*.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
329	425	88.4	A. Sempronius L. f. A. n. Atratinus.
—	—	—	L. Quinctius L. f. L. n. Cincinnatus II.
—	—	—	L. Furius Sp. f. Medullinus II.
—	—	—	L. Horatius M. f. M. n. Barbatus.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
330	424	89.1	Ap. Claudius Ap. f. Ap. n. Crassus Inregillensis.
—	—	—	Sp. Nautius Rutilus.
—	—	—	L. Sergius C. f. C. n. Fidenas II.
—	—	—	Sex. Julius Iulus.
			CONSULS.
331	423	89.2	C. Sempronius A. f. A. n. Atratinus.
—	—	—	Q. Fabius Q. f. M. n. Vibulanus.
			TROIS TRIBUNS MILITAIRES.
332	422	89.3	L. Manlius Vulso Capitolinus.
—	—	—	L. Papirius Mugillanus.
—	—	—	Q. Antonius Merenda.
			CONSULS.
333	421	89.4	T. Quinctius T. f. L. n. Capitolinus Barbatus.
—	—	—	N. Fabius Q. f. M. n. Vibulanus.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
334	420	90.1	T. Quinctius L. f. L. n. Pennus Cincinnatus II.
—	—	—	L. Furius Sp. *f. Medullinus III*.
—	—	—	M. Manlius Cn. f. Vulso Capitolinus.
—	—	—	A. Sempronius L. f. A. n. Atratinus II.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
335	419	90.2	Agrippa Menenius T. f. Agrippæ n. Lanatus.
—	—	—	P. Lucretius Hosti f. Tricipitinus.
—	—	—	Sp. Nautius Sp. f. Sp. n. Rutilus.
—	—	—	C. Servilius Q. f. C. n. Structus Axilla.
			TROIS TRIBUNS MILITAIRES.
336	418	90.3	M. Papirius Mugillanus.
—	—	—	C. Servilius Q. f. C. n. Structus Axilla II.
—	—	—	L. Sergius C. f. C. n. Fidenas III.
			Sont créés :
—	—	—	Q. Servilius P. f. Sp. n. Structus Priscus Fidenas III, dictateur.
—	—	—	C. Servilius Q. f. C. n. Structus Axilla, *magister equitum*.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
337	417	90.4	P. Lucretius Hosti f. Tricipitinus II.
—	—	—	Agrippa Menenius T. f. Agrippæ n. Lanatus II.
—	—	—	C. Servilius Q. f. C. n. Structus Axilla III.
—	—	—	Sp. Veturius Crassus Cicurinus.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
338	416	91.1	A. Sempronius L. f. A. n. Atratinus III.
—	—	—	Q. Fabius Q. f. M. n. Vibulanus.
—	—	—	M. Papirius Mugillanus II.
—	—	—	Sp. Nautius Sp. f. Sp. n. Rutilus II.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
339	415	91.2	P. Cornelius A. f. P. n. Cossus.
—	—	—	C. Valerius L. f. M. n. Potitus Volusus.
—	—	—	Q. Quinctius L. f. L. n. Cincinnatus.
—	—	—	N. Fabius Q. f. M. n. Vibulanus.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
340	414	91.3	Q. Fabius Q. f. M. n. Vibulanus II.
—	—	—	Pr. Postumius A. f. A. n. Albinus Regillensis (mort en charge).
—	—	—	L. Valerius L. f. P. n. Potitus.
—	—	—	Cn. Cornelius A. f. M. n. Cossus.
			CONSULS.
341	413	91.4	L. Furius Medullinus.
—	—	—	A. Cornelius A. f. M. n. Cossus.
342	412	92.1	Q. Fabius M. f. Q. n. Vibulanus Ambustus.
—	—	—	C. Furius Pacilus.
343	411	92.2	M. Papirius Mugillanus.
—	—	—	C. Nautius Rutilus.
344	410	92.3	M. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus.
—	—	—	C. Valerius L. f. M. n. Potitus Volusus.
345	409	92.4	Cn. Cornelius A. f. M. n. Cossus.
—	—	—	L. Furius Medullinus II.
			TROIS TRIBUNS MILITAIRES.
346	408	93.1	C. Julius Sp. f. Vopisci n. Iulus.
—	—	—	P. Cornelius A. f. M. n. Cossus.
—	—	—	C. Servilius P. f. Q. n. Structus Ahala.
			Sont créés :
—	—	—	P. Cornelius Rutilus Cossus, dictateur.
—	—	—	Servilius P. f. Q. n. Structus Ahala, *magister equitum*.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
347	407	93.2	C. Valerius L. f. M. n. Potitus Volusus II.
—	—	—	L. Furius L. f. Sp. n. Medullinus.
—	—	—	C. Servilius P. f. Q. n. Structus Ahala II.
—	—	—	N. Fabius Q. f. M. n. Vibulanus II.
			QUATRE TRIBUNS MILITAIRES.
348	406	93.3	P. Cornelius M. f. L. n. Rutilus Cossus.
—	—	—	Cn. Cornelius P. f. A. n. Cossus.
—	—	—	L. Valerius L. f. P. n. Potitus II.
—	—	—	N. Fabius M. f. Q. n. Ambustus.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
349	405	93.4	C. ulius Sp. f. Vopisci n. Iulus II.

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	
349	405	93.4	T. Quinctius T. f. T. n. Capitolinus Barbatus.
—	—	—	T. Quinctius L. f. L. n. Cincinnatus II.
—	—	—	M. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus.
—	—	—	L. Furius L. f. Sp. n. Medullinus II.
—	—	—	A. Manlius A. f. Cn. n. Vulso Capitolinus.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
350	404	94.1	P. Cornelius M. f. M. n. Maluginensis.
—	—	—	Cn. Cornelius P. f. A. n. Cossus II.
—	—	—	K. Fabius M. f. Q. n. Ambustus.
—	—	—	Sp. Nautius Sp. f. Sp. n. Rutilus III.
—	—	—	C. Valerius L. f. L. n. Potitus Volusus III.
—	—	—	M. Sergius L. f. L. n. Fidenas.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
351	403	94.2	M. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus II.
—	—	—	Ap. Claudius P. f. Ap. n. Crassus Inregillensis.
—	—	—	M. Quinctilius L. f. L. n. Varus.
—	—	—	M. Furius Fusus.
—	—	—	L. Julius Sp. f. Vopisci n. Iulus.
—	—	—	L. Valerius L. f. P. n. Potitus III.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
352	402	94.3	C. Servilius P. f. Q. n. Structus Ahala III.
—	—	—	Q. Servilius Q. f. P. n. Fidenas.
—	—	—	L. Virginius L. f. Opiteris n. Tricostus Esquilinus.
—	—	—	Q. Sulpicius Ser. f. Ser. n. Camerinus Cornutus.
—	—	—	A. Manlius A. f. Cn. n. Vulso Capitolinus II.
—	—	—	M. Sergius L. f. L. n. Fidenas II.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
353	401	94.4	M. Furius L. f. Sp. n. Camillus.
—	—	—	Cn. Cornelius P. f. A. n. Cossus III.
—	—	—	L. Valerius L. f. P. n. Potitus IV.
—	—	—	L. Julius L. f. Vopisci n. Iulus.
—	—	—	M. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus III.
—	—	—	K. Fabius M. f. Q. n. Ambustus II.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
354	400	95.1	P. Manlius M. f. Cn. n. Vulso.
—	—	—	P. Licinius P. f. P. n. Calvus Esquilinus.
—	—	—	L. Titinius L. f. M. n. Pansa Saccus.
—	—	—	P. Mælius Sp. f. Cn. n. Capitolinus.
—	—	—	Sp. Furius L. f. Sp. n. Medullinus.
—	—	—	L. Publilius L. f. Voleronis n. Philo Vulscus.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
355	399	95.2	Cn. Genucius M. f. M. n. Augurinus.
—	—	—	L. Atilius L. f. L. n. Priscus.
—	—	—	M. Pomponius L. f. L. n. Rufus.
—	—	—	C. Duilius K. f. K. n. Longus.
—	—	—	M. Veturius Tib. f. Sp. n. Crassus Cicurinus.
—	—	—	Volero Publilius P. f. Voleronis n. Philo.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
356	398	95.3	L. Valerius L. f. P. n. Potitus V.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Lactucinus Maximus.
—	—	—	M. Furius L. f. Sp. n. Camillus II.
—	—	—	L. Furius L. f. Sp. n. Medullinus III.
—	—	—	Q. Servilius Q. f. Sp. n. Fidenas II.
—	—	—	Q. Sulpicius Ser. f. Ser. n. Camerinus Cornutus II.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
357	397	95.4	L. Julius L. f. Vopisci n. Iulus II.
—	—	—	L. Furius L. f. Sp. n. Medullinus IV.
—	—	—	A. Postumius Albinus Regillensis.
—	—	—	L. Sergius M. f. L. n. Fidenas.
—	—	—	P. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis.
—	—	—	A. Manlius A. f. Cn. n. Vulso Capitolinus III.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
358	396	96.1	L. Titinius L. f. M. n. Pansa Saccus II.
—	—	—	P. Licinius P. f. P. n. Calvus Esquilinus II.
—	—	—	P. Mælius Sp. f. C. n. Capitolinus II.
—	—	—	Q. Manlius A. f. Cn. n. Vulso Capitolinus.
—	—	—	Cn. Genucius M. f. M. n. Augurinus II.
—	—	—	L. Atilius L. f. L. n. Priscus II.
			Sont créés :
—	—	—	M. Furius L. f. Sp. n. Camillus, dictateur.
—	—	—	P. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis, *magister equitum.*
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
359	395	96.2	P. Cornelius P. f. Cossus.
—	—	—	P. Cornelius Scipio.
—	—	—	K. Fabius M. f. Q. n. Ambustus III.
—	—	—	L. Furius L. f. Sp. n. Medullinus V.
—	—	—	Q. Servilius Q. f. P. n. Fidenas III.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Lactucinus Maximus II.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
360	394	96.3	M. Furius L. f. Sp. n. Camillus III.
—	—	—	L. Furius L. f. Sp. n. Medullinus VI.
—	—	—	C. Æmilius Tib. f. Tib. n. Mamercinus.
—	—	—	L. Valerius L. f. L. n. Publicola.
—	—	—	Sp. Postumius Albinus Regillensis.
—	—	—	P. Cornelius.
			CONSULS.
361	393	96.4	L. Valerius L. f. P. n. Potitus.
—	—	—	Ser. Cornelius P. f. M. n. Cossus Maluginensis.
			Abdiquent et sont remplacés par :
—	—	—	L. Lucretius P. f. Hosti n. Tricipitinus Flavus.
—	—	—	Ser. Sulpicius Q. f. Ser. n. Camerinus.
362	392	97.1	L. Valerius L. f. P. n. Potitus II.
—	—	—	M. Manlius T. f. A. n. Capitolinus.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
363	391	97.2	L. Lucretius P. f. Hosti n. Tricipitinus Flavus.
—	—	—	Ser. Sulpicius Q. f. Ser. n. Camerinus.
—	—	—	L. Furius L. f. Sp. n. Medullinus VII.
—	—	—	L. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus.
—	—	—	Agrippa Furius Sex. f. Fusus.
—	—	—	C. Æmilius Tib. f. Tib. n. Mamercinus II.

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
364	390	97.3	Q. Sulpicius Longus.
—	—	—	Q. Servilius Q. f. P. n. Fidenas IV.
—	—	—	P. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis II.
—	—	—	Q. Fabius M. f. Q. n Ambustus.
—	—	—	K. Fabius M. f. Q. n. Ambustus IV.
—	—	—	N. Fabius M. f. Q. n. Ambustus II.
			Sont créés :
—	—	—	M. Furius Camillus II, dictateur.
—	—	—	L. Valerius Potitus, *magister equitum.*
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
365	389	97.4	L. Virginius Tricostus.
—	—	—	A. Manlius T. f. A. n. Capitolinus.
—	—	—	L. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus II.
—	—	—	L. Postumius Regillensis Albinus.
—	—	—	L. Valerius L. f. L. n. Publicola II.
—	—	—	P. Cornelius.
			Sont créés :
—	—	—	M. Furius Camillus III, dictateur.
—	—	—	C. Servilius Ahala, *magister equitum.*
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
366	388	98.1	T. Quinctius Cincinnatus Capitolinus.
—	—	—	Q. Servilius Q. f. P. n. Fidenas V.
—	—	—	L. Julius Iulus.
—	—	—	L. Aquillius Corvus.
—	—	—	L. Lucretius P. f. Hosti n. Tricipitinus Flavus II.
—	—	—	Ser. Sulpicius Rufus.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
367	387	98.2	L. Papirius Cursor.
—	—	—	C. Sergius Fidenas.
—	—	—	L. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus III.
—	—	—	L. Menenius Lanatus.
—	—	—	L. Valerius L. f. L. n. Pûblicola III.
—	—	—	C. Cornelius.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
368	386	98.3	Serv. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis.
—	—	—	Q. Servilius Q. f. P. n. Fidenas VI.
—	—	—	M. Furius L. f. Sp. n. Camillus IV.
—	—	—	L. Quinctius Cincinnatus Capitolinus.
—	—	—	L. Horatius Pulvillus.
—	—	—	P. Valerius L. f. L. n. Potitus Publicola.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
369	385	98.4	A. Manlius T. f. A. n. Capitolinus II.
—	—	—	P. Cornelius . . . . . . II.
—	—	—	T. Quinctius Capitolinus.
—	—	—	L. Quinctius Cincinnatus Capitolinus II.
—	—	—	L. Papirius Cursor II.
—	—	—	C. Sergius Fidenas II.
			Sont créés :
—	—	—	A. Cornelius Cossus, dictateur.
—	—	—	T. Quinctius Capitolinus, *magister equitum.*
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
370	384	99.1	Ser. Sulpicius Rufus II.
—	—	—	C. Papirius Crassus.
—	—	—	T. Quinctius Cincinnatus Capitolinus II.
—	—	—	M. Furius L. f. Sp. n. Camillus V.
—	—	—	Ser. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis II.
—	—	—	P. Valerius L. f. L. n. Potitus Publicola II.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
371	383	99.2	L. Valerius L. f. L. n. Publicola IV.
—	—	—	A. Manlius T. f. A. n. Capitolinus III.
—	—	—	Ser. Sulpicius Rufus III.
—	—	—	L. Lucretius P. f. Hosti n. Flavus Tricipitinus III.
—	—	—	L. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus IV.
—	—	—	M. Trebonius.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
372	382	99.3	Q. Servilius Q. f. Q. n. Fidenas.
—	—	—	C. Sulpicius Camerinus.
—	—	—	L. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus V.
—	—	—	Sp. Papirius C. f. Crassus.
—	—	—	L. Papirius M. f. Crassus.
—	—	—	Ser. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis III.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
373	381	99.4	M. Furius L. f. Sp. n. Camillus VI.
—	—	—	L. Furius Sp. f. L. n. Medullinus.
—	—	—	A. Postumius Regillensis Albinus.
—	—	—	L. Lucretius P. f. Hosti n. Flavus Tricipitinus IV.
—	—	—	M. Fabius K. f. M. n. Ambustus.
—	—	—	L. Postumius Regillensis Albinus II.
			HUIT TRIBUNS MILITAIRES.
374	380	100.1	L. Valerius L. f. L. n. Publicola V.
—	—	—	P. Valerius L. f. L. n. Potitus Publicola III.
—	—	—	C. Sergius Fidenas III.
—	—	—	C. Terentius.
—	—	—	L. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus VI.
—	—	—	L. Menenius Lanatus II.
—	—	—	Sp. Papirius L. f. Cursor.
—	—	—	Ser. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis IV.
			Sont créés :
—	—	—	T. Quinctius Cincinnatus Capitolinus, dictateur.
—	—	—	A. Sempronius Atratinus, *magister equitum.*
			HUIT TRIBUNS MILITAIRES.
375	379	100.2	P. Manlius A. f. A. n. Capitolinus.
—	—	—	C. Manlius Capitolinus.
—	—	—	L. Julius Iulus II.
—	—	—	C. Erenucius.
—	—	—	M. Albinus.
—	—	—	C. Sextilius.
—	—	—	L. Antestius... f. Tib. n......
—	—	—	P. Trebonius.

ANNÉES de la fondation de Rome.	ANNÉES avant notre ère.	ANNÉES des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
376	378	100.3	Q. Servilius Q. f. Q. n. Fidenas II.
—	—	—	Sp. Furius Sp. f. L. n. Medullinus.
—	—	—	L. Menenius Lanatus III.
—	—	—	P. Clœlius Siculus.
—	—	—	M. Horatius Pulvillus.
—	—	—	L. Geganius Macerinus.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
377	377	100.4	L. Æmilius Mam. f. M. n. Mamercinus VII.
—	—	—	C. Veturius Crassus Cicurinus.
—	—	—	Ser. Sulpicius Prætextatus.
—	—	—	L. Quinctius Cincinnatus Capitolinus III.
—	—	—	C. Quinctius Cincinnatus.
—	—	—	P. Valerius L. f. L. n. Potitus Publicola IV.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
378	376	101.1	L. Menenius Lanatus IV.
—	—	—	L. Papirius M. f. Crassus II.
—	—	—	Ser. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis V.
—	—	—	Ser. Sulpicius Prætextatus II.
—	—	—	C. Licinius P. f. P. n. Calvus.
—	—	—	. . . .
			ANARCHIE.
379	375	101.2	Pas de magistrats.
			CONSULS.
380	374	101.3	Papirius . . . . . .
—	—	—	Junius . . . . . .
381	373	101.4	Sacraviensis.
—	—	—	Cœlimontanus.
382	372	102.1	Priscus . . . . . .
—	—	—	Cominius.
			ANARCHIE.
383	371	102.2	Pas de consuls.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
384	370	102.3	L. Furius Sp. f. L. n. Medullinus II.
—	—	—	A. Manlius T. f. A. n. Capitolinus IV.
—	—	—	C. Valerius Potitus.
—	—	—	P. Valerius L. f. L. n. Potitus Publicola V.
—	—	—	Ser. Sulpicius Prætextatus III.
—	—	—	Ser. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis VI.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
385	369	102.4	Q. Servilius Q. f. Q. n. Fidenas III.
—	—	—	C. Veturius Crassus Cicurinus.
—	—	—	A. Cornelius Cossus.
—	—	—	M. Cornelius Maluginensis.
—	—	—	Q. Quinctius Cincinnatus.
—	—	—	M. Fabius K. f. M. n. Ambustus II.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
386	368	103.1	T. Quinctius Cincinnatus Capitolinus.
—	—	—	Ser. Cornelius P. f. M. n. Maluginensis VII.
—	—	—	Ser. Sulpicius Prætextatus IV.
—	—	—	Sp. Servilius C. f. C. n. Structus.
—	—	—	L. Papirius Sp. f. C. n. Crassus.
—	—	—	L. Veturius L. f. Sp. n. Crassus Cicurinus.
			Sont créés :
—	—	—	M. Furius Camillus IV, dictateur.
—	—	—	L. Æmilius Mamercinus, *magister equitum*.
			Abdiquèrent et furent remplacés par :
—	—	—	P. Manlius Capitolinus, dictateur.
—	—	—	C. Licinius Calvus, premier *magister equitum* plébéien.
			SIX TRIBUNS MILITAIRES.
387	367	103.2	A. Cornelius Cossus II.
—	—	—	M. Cornelius Maluginensis II.
—	—	—	M. Geganius Macerinus.
—	—	—	L. Veturius L. f. Sp. n. Crassus Cicurinus II.
—	—	—	P. Valerius L. f. L. n. Potitus Publicola VI.
—	—	—	P. Manlius A. f. A. n. Capitolinus II.
			Sont créés :
—	—	—	M. Furius Camillus V, dictateur.
—	—	—	T. Quinctius Cincinnatus Capitolinus, *magister equitum*.
			CONSULS.
388	366	103.3	L. Æmilius L. f. Mam. n. Mamercinus.
—	—	—	L. Sextius Sex. f. N. n. Sextinus-Lateranus, premier consul plébéien.
389	365	103.4	L. Genucius M. f. Cn. n. Aventinensis.
—	—	—	Q. Servilius Q. f. Q. n. Ahala.
390	364	104.1	C. Sulpicius M. f. Q. n. Peticus.
—	—	—	C. Licinius C. f. P. n. Calvus.
391	363	104.2	L. Æmilius L. f. Mam. n. Mamercinus II.
—	—	—	Cn. Genucius M. f. M. n. Aventinensis.
			Sont créés :
—	—	—	L. Manlius A. f. Capitolinus Imperiosus, dictateur.
—	—	—	Pinarius Natta, *magister equitum*.
392	362	104.3	Q. Servilius Q. f. Q. n. Ahala II.
—	—	—	L. Genucius M. f. Cn. n. Aventinensis II.
			Sont créés :
—	—	—	App. Claudius Crassus Inregillensis, dictateur.
—	—	—	P. Cornelius Scapula, *magister equitum*.
393	361	104.4	C. Licinius Stolo.
—	—	—	C. Sulpicius M. f. Q. n. Peticus II.
—	—	—	*Dictateur :* T. Quinctius Pennus Capitolinus Crispinus.
394	360	105.1	M. Fabius N. f. M. n. Ambustus.
—	—	—	C. Pæcelius C. f. Q. n. Libo Visolus.
—	—	—	*Dictateur :* Q. Servilius Q. f. Q. n. Ahala.
395	359	105.2	M. Popillius M. f. C. n. Lænas.
—	—	—	Cn. Manlius L. f. A. n. Capitolinus Imperiosus.
396	358	105.3	C. Fabius Ambustus.
—	—	—	C. Plautius P. f. P. n. Proculus.
—	—	—	*Dictateur :* C. Sulpicius M. f. Q. n. Peticus.
397	357	105.4	C. Marcius L. f. C. n. Rutilus.
—	—	—	Cn. Manlius Capitolinus.
398	356	106.1	M. Fabius N. f. M. n. Ambustus II.

ANNÉES de la fondation de Rome.	ANNÉES avant notre ère.	ANNÉES deso lym-piades.	FASTES CONSULAIRES.
398	356	106.1	M. Popillius M. f. C. n. Lænas II.
—	—	—	*Dictateur :* C. Marcius L. f. C. n. Rutilus.
399	355	106.2	C. Sulpicius M. f. Q. n. Peticus III.
—	—	—	M. Valerius Publicola.
400	354	106.3	M. Fabius N. f. M. n. Ambustus III.
—	—	—	T. Quinctius Capitolinus.
401	353	106.4	C. Sulpicius M. f. Q. n. Peticus IV.
—	—	—	M. Valerius Publicola II.
—	—	—	*Dictateur :* T. Manlius Imperiosus Torquatus.
402	352	107.1	P. Valerius Publicola.
—	—	—	C. Marcius L. f. C. n. Rutilus II.
—	—	—	*Dictateur :* Julius Iulus.
403	351	107.2	C. Sulpicius M. f. Q. n. Peticus V.
—	—	—	T. Quinctius Pennus Capitolinus Crispinus II.
—	—	—	*Dictateur :* M. Fabius N. f. M. n. Ambustus.
404	350	107.3	M. Popillius M. f. C. n. Lænas III.
—	—	—	L. Cornelius P. f. Scipio.
—	—	—	*Dictateur :* L. Furius M. f. L. n. Camillus.
405	349	107.4	L. Furius M. f. L. n. Camillus.
—	—	—	Appius Claudius P. f. Ap. n. Crassus Inregillensis.
—	—	—	*Dictateur :* T. Manlius L. f. A. n. Imperiosus II.
406	348	108.1	M. Popillius M. f. C. n. Lænas IV.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Corvus.
—	—	—	*Dictateur* [?].....
407	347	108.2	C. Plautius Venno.
—	—	—	T. Manlius L. f. A. n. Imperiosus Torquatus.
408	346	108.3	M. Valerius M. f. M. n. Corvus II.
—	—	—	C. Pæcelius C. f. Q. n. Libo Visolus II.
409	345	108.4	M. Fabius C. f. Dorso.
—	—	—	Ser. Sulpicius Camerinus Rufus.
—	—	—	*Dictateur :* L. Furius M. f. L. n. Camillus II.
410	344	109.1	C. Marcius L. f. C. n. Rutilus III.
—	—	—	T. Manlius L. f. A. n. Imperiosus Torquatus II.
—	—	—	*Dictateur :* P. Valerius Publicola.
411	343	109.2	M. Valerius M. f. M. n. Corvus III.
—	—	—	A. Cornelius P. f. A. n. Cossus Arvina.
412	342	109.3	Q. Servilius Q. f. Q. n. Ahala III.
—	—	—	C. Marcius L. f. C. n. Rutilus IV.
—	—	—	*Dictateur :* M. Valerius M. f. M. n. Corvus.
413	341	109.4	C. Plautius Venno II.
—	—	—	L. Æmilius L. f. L. n. Mamercinus.
414	340	110.1	T. Manlius L. f. A. n. Imperiosus Torquatus III.
—	—	—	P. Decius Q. f. Mus.
—	—	—	*Dictateur* : L. Papirius L. f. M. n. Crassus.
415	339	110.2	Tib. Æmilius Mamercinus.
—	—	—	Q. Publilius Q. f. Q. Philo.
—	—	—	*Dictateur :* Q. Publilius Q. f. Q. n. Philo.
416	338	110.3	L. Furius Sp. f. M. n. Camillus.
—	—	—	C. Mænius P. f. P. n.
417	337	110.4	P. Ælius Pætus.
—	—	—	C. Sulpicius Ser. f. Q. n. Longus.
—	—	—	*Dictateur :* C. Claudius Ap. f. P. n. Crassus.
418	336	111.1	L. Papirius L. f. M. n. Crassus.
—	—	—	K. Duilius.
419	335	111.2	M. Atilius Regulus.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Corvus IV.
—	—	—	*Dictateur :* L. Æmilius L. f. L. n. Mamercinus.
420	334	111.3	Sp. Postumius Albinus.
—	—	—	T. Veturius Calvinus.
—	—	—	*Dictateur :* P. Cornelius Rufinus.
421	333	111.4	Pas de consuls.
422	332	112.1	Cn. Domitius Calvinus.
—	—	—	A. Cornelius P. f. A. n. Cossus Arvina II.
—	—	—	*Dictateur :* M. Papirius Crassus.
423	331	112.2	C. Valerius C. f. Potitus Flaccus.
—	—	—	M. Claudius Marcellus.
—	—	—	*Dictateur :* Cn. Quintilius Varus.
424	330	112.3	L. Papirius L. f. M. n. Crassus.
—	—	—	L. Plautius L. f. Venno.
425	329	112.4	L. Æmilius L. f. L. n. Mamercinus Privernas II.
—	—	—	C. Plautius P. f. P. n. Hypsæus Decianus.
426	328	113.1	C. Plautius P. f. P. n. Hypsæus Decianus II.
—	—	—	P. Cornelius Scapula Barbatus.
427	327	113.2	L. Cornelius Ser. f. Lentulus.
—	—	—	Q. Publilius Q. f. Q. n. Philo II.
—	—	—	*Dictateur :* M. Claudius Marcellus.
428	326	113.3	C. Pæcelius C. f. C. n. Libo Visolus III.
—	—	—	L. Papirius Sp. f. L. n. Mugillanus Cursor.
429	325	113.4	L. Furius Sp. f. L. n. Camillus II.
—	—	—	D. Junius Brutus Scæva.
430	324	114.1	L. Papirius Sp. f. L. n. Cursor, dictateur.
—	—	—	(Sans consuls).
431	323	114.2	C. Sulpicius Ser. f. Q. n. Longus II.
—	—	—	Q. Aulius Q. f. Cerretanus.
432	322	114.3	L. Fulvius L. f. L. n. Curvus.
—	—	—	Q. Fabius M. f. N. n. Maximus Rullianus.
—	—	—	*Dictateur :* A. Cornelius P. f. A. n. Cossus Arvina.
433	321	114.4	T. Veturius Calvinus II.
—	—	—	Sp. Postunius Albinus II.
—	—	—	*Dictateurs :* 1° Q. Fabius Ambustus.
—	—	—	— 2° M. Æmilius Q. f. L. n. Barbula Papus.
434	320	115.1	L. Papirius Sp. f. L. n. Cursor II.
—	—	—	Q. Publilius Q. f. Q. n. Philo III.
—	—	—	*Dictateurs :* 1° C. Mœnius P. f. P. n.
—	—	—	— 2° L. Cornelius Lentulus.
—	—	—	— 3° Manlius L. f. A. n. Imperiosus Torquatus III.
435	319	115.2	L. Papirius Sp. f. L. n. Mugillanus Cursor III.
—	—	—	Q. Aulius Q. f. Ai. n. Cerretanus.
436	318	115.3	L. Plautius L. f. L. n. Venno.
—	—	—	M. Foslius C. f. M. n. Flaccinator.
437	317	115.4	Q. Æmilius Q. f. L. n. Barbula.
—	—	—	C. Junius C. f. C. n. Bubulcus Brutus.
438	316	116.1	Sp. Nautius Sp. f. Sp. n. Rutilus.
—	—	—	M. Popillius M. f. M. n. Lænas.
—	—	—	*Dictateur :* L. Æmilius Mamercinus Privernas II.
439	315	116.2	L. Papirius L. f. Sp. n. Cursor IV.
—	—	—	Q. Publilius Q. f. Q. n. Philo IV.
—	—	—	*Dictateur :* Q. Fabius Maximus Rullianus.
440	314	116.3	M. Pæcelius M. f. M. n. Libo.
—	—	—	C. Sulpicius Ser. f. Q. n. Longus III.
—	—	—	*Dictateur :* C. Mænius P. f. P. n. II.
441	313	116.4	L. Papirius Sp. f. L. n. Cursor V.

ANNÉES de la fondation de Rome.	ANNÉES avant notre ère.	ANNÉES des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
441	313	116.4	C. Junius C. f. C. n. Bubulcus Brutus II.
—	—	—	*Dictateur :* C. Pæcelius Libo Visolus.
442	312	117.1	M. Valerius M. f. M. n. Maximus.
—	—	—	P. Decius P. f. Q. n. Mus.
—	—	—	*Dictateur :* C. Sulpicius Longus.
443	311	117.2	C. Junius C. f. C. n. Bubulcus Brutus III.
—	—	—	Q. Æmilius Q. f. L. n. Barbula II.
444	310	117.3	Q. Fabius M. f. N. n. Maximus Rullianus II.
—	—	—	C. Marcius C. f. L. n. Rutilus Censorinus.
445	309	117.4	L. Papirius Cursor II, dictateur.
—	—	—	(Sans consuls).
446	308	118.1	P. Decius P. f. Q. n. Mus II.
—	—	—	Q. Fabius M. f. N. n. Maximus Rullianus III.
447	307	118.2	Ap. Claudius C. f. Ap. n. Centamanus Cæcus.
—	—	—	L. Volumnius C. f. C. n. Flamma Violens.
448	306	118.3	Q. Marcius Q. f. Q. n. Tremulus.
—	—	—	P. Cornelius A. f. P. n. Arvina.
—	—	—	*Dictateur :* P. Cornelius Scipio Barbatus.
449	305	118.4	L. Postumius L. f. Sp. n. Megellus.
—	—	—	Tib. Minucius Augurinus (mort en charge), remplacé par
—	—	—	M. Fulvius L. f. L. n. Curvus Pætinus.
450	304	119.1	P. Sempronius P. f. C. n. Sophus.
—	—	—	P. Sulpicius Ser. f. P. n. Saverrio.
451	303	119.2	Ser. Cornelius Cn. f. Cn. n. Lentulus.
—	—	—	L. Genucius Aventinensis.
452	302	119.3	M. Livius . . . f. C. n. Denter.
—	—	—	M. Æmilius L. f. L. n. Paullus.
—	—	—	*Dictateur :* C. Junius C. f. C. n. Bubulcus Brutus.
453	301	119.4	*Dictateurs :* 1º Q. Fabius Maximus Rullianus II.
—	—	—	— 2º M. Valerius M. f. M. n. Corvus II.
—	—	—	(Sans consuls).
454	300	120.1	Q. Appuleius . . . f. Cn. n. Pansa.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Corvus V.
455	299	120.2	M. Fulvius Cn. f. C. n. Pætinus.
—	—	—	T. Manlius T. f. T. n. Torquatus (mort en charge), remplacé par
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Corvus VI.
456	298	120.3	L. Cornelius Cn. f. Scipio Barbatus.
—	—	—	Cn. Fulvius Cn. f. Cn. n. Maximus Centumalus.
457	297	120.4	Q. Fabius M. f. N. n. Maximus Rullianus IV.
—	—	—	P. Decius P. f. Q. n. Mus III.
458	296	121.1	Ap. Claudius C. f. Ap. n. Crassus Cæcus II.
—	—	—	L. Volumnius C. f. C. n. Flamma Violens II.
459	295	121.2	Q. Fabius M. f. N. n. Maximus Rullianus V.
—	—	—	P. Decius P. f. Q. n. Mus IV, celui qui se dévoua.
460	294	121.3	L. Postumius L. f. Sp. n. Megellus II.
—	—	—	M. Atilius M. f. M. n. Regulus.
461	293	121.4	L. Papirius L. f. Sp. n. Cursor.
—	—	—	Sp. Carvilius C. f. C. n. Maximus.
462	292	122.1	Q. Fabius Q. f. M. n. Maximus Gurges.
—	—	—	D. Junius D. f. Brutus Scæva.
463	291	122.2	L. Postumius L. f. Sp. n. Megellus III.
—	—	—	C. Junius C. f. C. n. Brutus Bubulcus.
464	290	122.3	P. Cornelius P. f. Rufinus.
—	—	—	M. Curius M. f. M. n. Dentatus.
465	289	122.4	M. Valerius . . . f. M. n. Maximus Corvinus.
—	—	—	Q. Cædicius Q. f. Noctua.
466	288	123.1	Q. Marcius Q. f. Q. n. Tremulus II.
—	—	—	P. Cornelius A. f. P. n. Arvina II.
467	287	123.2	M. Claudius M. f. Marcellus.
—	—	—	C. Nautius Rutilus.
—	—	—	*Dictateurs :* 1º Q. Hortensius.
—	—	—	— 2º Ap. Claudius Cæcus
468	286	123.3	M. Valerius Potitus Maximus.
—	—	—	C. Ælius Pætus.
469	285	123.4	C. Claudius . . . f. C. n. Canina.
—	—	—	M. Æmilius Lepidus.
470	284	124.1	C. Servilius Tucca.
—	—	—	L. Cæcilius C. f. Metellus Denter.
471	283	124.2	P. Cornelius Dolabella.
—	—	—	Cn. Domitius Cn. f. Cn. n. Calvinus Maximus.
472	282	124.3	C. Fabricius C. f. C. n. Luscinus.
—	—	—	Q. Æmilius M. f. Q. n.
473	281	124.4	L. Æmilius Q. f. Q. n. Barbula.
—	—	—	Q. Marcius Q. f. Q. n. Philippus.
474	280	125.1	P. Valerius Lævinus.
—	—	—	Tib. Coruncanius Tib. f. Tib. n.
—	—	—	*Dictateur :* Cn. Domitius Cn. f. Cn. Calvinus Maximus.
475	279	125.2	P. Sulpicius P. f. Ser. n. Saverrio.
—	—	—	P. Decius P. f. P. n. Mus.
476	278	125.3	C. Fabricius C. f. C. n. Luscinus II.
—	—	—	Q. Æmilius M. f. Q. n. Pappus II.
477	277	125.4	P. Cornelius P. f. Rufunus II.
—	—	—	C. Junius C. f. C. n. Brutus Bubulcus II.
478	276	126.1	Q. Fabius Q. f. M. n. Maximus Gurges II.
—	—	—	C. Genucius Clepsina.
—	—	—	*Dictateur :* P. Cornelius P. f. Rufinus.
479	275	126.2	M. Curius M. f. M. n. Dentatus II.
—	—	—	L. Cornelius Tib. f. Ser. n. Lentulus Caudinus.
480	274	126.3	M. Curius M. f. M. n. Dentatus III.
—	—	—	Ser. Cornelius Merenda.
481	273	126.4	C. Fabius Dorso Licinus.
—	—	—	C. Claudius . . . f. C. n. Canina II.
482	272	127.1	L. Papirius L. f. Sp. n. Cursor II.
—	—	—	Sp. Carvilius C. f. C. n. Maximus II.
483	271	127.2	C. Quinctius Claudius.
—	—	—	L. Genucius Clepsina.
484	270	127.3	C. Genucius Clepsina II.
—	—	—	Cn. Cornelius L. f. Cn. n. Blasio.
485	269	127.4	Q. Ogulnius L. f. A. n. Gallus.
—	—	—	C. Fabius C. f. M. n. Pictor.
486	268	128.1	P. Sempronius P. f. P. n. Spohus.
—	—	—	Ap. Claudius Ap. f. C. n. Crassus Rufus.
487	267	128.2	M. Atilius M. f. L. n. Regulus.
—	—	—	L. Julius L. f. L. n. Libo.
488	266	128.3	D. Junius D. f. D. n. Pera.
—	—	—	N. Fabius C. f. M. n. Pictor.
489	265	128.4	Q. Fabius Q. f. M. n. Maximus Gurges III.
—	—	—	L. Mamilius Q. f. M. n. Vitulus.
490	264	129.1	Ap. Claudius C. f. Ap. n. Caudex.
—	—	—	M. Fulvius Q. f. M. n. Flaccus.
491	263	129.2	M. Valerius M. f. M. n. Maximus Messala.
—	—	—	M. Otacilius C. f. M. n. Crassus.
—	—	—	*Dictateur :* Cn. Fulvius Maximus Centumalus.

ANNÉES de la fondation de Rome.	ANNÉES avant notre ère.	ANNÉES des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
492	262	129.3	L. Postumius L. f. L. n. Albinus Megellus.
—	—	—	Q. Mamilius Q. f. M. n. Vitulus.
493	261	129.4	L. Valerius M. f. L. n. Flaccus.
—	—	—	T. Otacilius C. f. M. n. Crassus.
494	260	130.1	Cn. Cornelius L. f. Cn. n. Scipio Asina.
—	—	—	C. Duilius M. f. M. n.
495	259	130.2	L. Cornelius L. f. Cn. n. Scipio.
—	—	—	C. Aquilius M. f. C. n. Florus.
496	258	130.3	A. Atilius A. f. C. n. Calatinus.
—	—	—	C. Sulpicius Q. f. Q. n. Paterculus.
497	257	130.4	C. Atilius M. f. M. n. Regulus.
—	—	—	Cn. Cornelius Cn. f. L. n. Blasio.
—	—	—	*Dictateur :* Q. Ogulnius L. f. A. n. Gallus.
498	256	131.1	L. Manlius A. f. P. n. Vulso Longus.
—	—	—	Q. Cædicius Q. f. Q. n. (mort en charge), remplacé par
—	—	—	M. Atilius M. f. L. n. Regulus II.
499	255	131.2	Ser. Fulvius M. f. M. n. Pætinus Nobilior.
—	—	—	M. Æmilius M. f. L. n. Paullus.
500	254	131.3	Cn. Cornelius L. f. Cn. n. Scipio Asina II.
—	—	—	A. Atilius A. f. C. n. Calatinus.
501	253	131.4	Cn. Servilius Cn. f. Cn. n. Cæpio.
—	—	—	C. Sempronius Tib. f. Tib. n. Blæsus.
502	252	132.1	C. Aurelius L. f. C. n. Cotta.
—	—	—	P. Servilius Q. f. Cn. n. Geminus.
503	251	132.2	L. Cæcilius L. f. C. n. Metellus.
—	—	—	C. Furius C. f. C. n. Pæcilus.
504	250	132.3	C. Atilius M. f. M. n. Regulus II.
—	—	—	L. Manlius A. f. P. n. Vulso Longus II.
505	249	132.4	P. Claudius Ap. f. C. n. Pulcher.
—	—	—	L. Junius C. f. L. n. Pullus.
—	—	—	*Dictateurs :* 1º M. Claudius C. f. Glicia.
—	—	—	2º Atilius A. f. C. n. Calatinus.
506	248	133.1	C. Aurelius L. f. C. n. Cotta II.
—	—	—	P. Servilius Q. f. Cn. n. Geminus II.
507	247	133.2	L. Cæcilius L. f. C. n. Metellus II.
—	—	—	N. Fabius M. f. M. n. Buteo.
508	246	133.3	M. Otacilius C. f. M. n. Crassus II.
—	—	—	M. Fabius C. f. M. n. Licinus.
—	—	—	*Dictateur :* Tib. Coruncanius Tib. f. Tib. n.
509	245	133.4	M. Fabius M. f. M. n. Buteo.
—	—	—	C. Atilius A. f. A. n. Bulbus.
510	244	134.1	A. Manlius T. f. T. n. Torquatus Atticus.
—	—	—	C. Sempronius Tib. f. Tib. n. Blæsus II.
511	243	134.2	C. Fundanius C. f. Q. n. Fundulus.
—	—	—	C. Sulpicius C. f. Ser. n. Gallus.
512	242	131.3	C. Lutatius C. f. C. n. Catulus.
—	—	—	A. Postumius A. f. L. n. Albinus.
513	241	134.4	A. Manlius T. f. T. n. Torquatus Atticus II.
—	—	—	Q. Lutatius C. f. C. n. Cerco.
514	240	135.1	C. Claudius Ap. f. C. n. Centho.
—	—	—	M. Sempronius C. f. M. n. Tuditanus.
515	239	135.2	C. Mamilius Q. f. Q. n. Turrinus.
—	—	—	Q. Valerius Q. f. P. n. Falto.
516	238	135.3	Tib. Sempronius Tib. f. C. n. Gracchus.
—	—	—	P. Valerius Q. f. P. n. Falto.
517	237	135.4	L. Cornelius L. f. Tib. n. Lentulus Caudinus.
—	—	—	Q. Fulvius M. f. Q. n. Flaccus.
518	236	136.1	P. Cornelius L. f. Tib. Lentulus Caudinus.
—	—	—	C. Licinius P. f. P. n. Varus.
519	235	136.2	T. Manlius T. f. T. n. Torquatus.
—	—	—	C. Atilius A. f. A. n. Bulbus II.
520	234	136.3	L. Postumus A. f. A. n. Albinus.
—	—	—	Sp. Carvilius Sp. f. C. n. Ruga Maximus.
521	233	136.4	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Verrucosus
—	—	—	M. Pomponius M. f. M. n. Matho.
522	232	137.1	M. Æmilius M. f. M. n. Lepidus.
—	—	—	M. Publicius L. f. L. n. Malleolus
523	231	137.2	M. Pomponius M. f. M. n. Matho.
—	—	—	C. Papirius C. f. L. n. Maso.
—	—	—	*Dictateur :* C. Duilius M. f. M. n.
524	230	137.3	M. Æmilius L. f. Q. n. Barbula.
—	—	—	M. Junius D. f. D. n. Pera.
525	229	137.4	L. Postumius A. f. A. n. Albinus II.
—	—	—	Cn. Fulvius Cn. f. Cn. n. Centumalus.
526	228	138.1	Sp. Carvilius Sp. f. C. n. Ruga Maximus II.
—	—	—	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Verrucosus II.
527	227	138.2	P. Valerius L. f. M. n. Flaccus.
—	—	—	M. Attilius M. f. M. n. Regulus.
528	226	138.3	M. Valerius M. f. M. n. Messala.
—	—	—	L. Apustius L. f. C. n. Fullo.
529	225	138.4	L. Æmilius Q. f. Cn. n. Papus.
—	—	—	C. Atilius M. f. M. n. Regulus.
530	224	139.1	T. Manlius T. f. T. n. Torquatus II.
—	—	—	Q. Fulvius M. f. Q. n. Flaccus II.
—	—	—	*Dictateur :* L. Cæcilius L. f. C. n. Metellus.
531	223	139.2	C. Flaminius C. f. L. n.
—	—	—	P. Furius Sp. f. M. n. Philus.
532	222	139.3	Cn. Cornelius Cn. f. L. n. Scipio Calvus.
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus.
533	221	139.4	P. Cornelius Cn. f. L. n. Scipio Asina.
—	—	—	M. Minucius L. f. C. n. Rufus.
—	—	—	*Dictateur :* Q. Fabius Maximus Verrucosus.
534	220	140.1	L. Veturius L. f. Post. n. Philo.
—	—	—	C. Lutatius C. f. C. n. Catulus, remplacés par
—	—	—	M. Æmilius M. f. M. n. Lepidus II et
—	—	—	M. Valerius Lævinus.
535	219	140.2	M. Livius M. f. Salinator.
—	—	—	L. Æmilius M. f. M. n. Paullus.
536	218	140.3	P. Cornelius L. f. L. n. Scipio.
—	—	—	Tib. Sempronius C. f. C. n. Longus.
537	217	140.4	Cn. Servilius P. f. Q. n. Geminus.
—	—	—	C. Flaminius C. f. L. n. II, remplacé par
—	—	—	M. Atilius M. f. M. n. Regulus II.
—	—	—	*Dictateurs :* 1º Q. Fabius Q. f. Q. n. Max. Verrucosus II;
—	—	—	2º Veturius L. f. Post. n. Philo.
538	216	141.1	L. Æmilius M. f. M. n. Paullus II.
—	—	—	C. Terentius C. f. M. n. Varro.
—	—	—	*Dictateurs :* 1º M. Junius D. f. D. n. Pera;
—	—	—	2º M. Fabius M. f. M. n. Buteo.
539	215	141.2	Tib. Sempronius Tib. f. Tib. n. Gracchus.
—	—	—	L. Postumius A. f. A. n. Albinus (mort avant d'entrer en charge), remplacé par
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus II (abdique), remplacé par

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	
539	215	141.2	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Verrucosus III.
540	214	141.3	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Verrucosus IV.
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus III.
541	213	141.4	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus.
—	—	—	Tib. Sempronius Tib. f. Tib. n. Gracchus II.
—	—	—	*Dictateur :* C. Claudius Ap. f. C. n. Centho.
542	212	142.1	Q. Fulvius M. f. Q. n. Flaccus III.
—	—	—	Ap. Claudius P. f. Ap. n. Pulcher.
543	211	142.2	P. Sulpicius Ser. f. P. n. Galba Maximus.
—	—	—	Cn. Fulvius Cn. f. Cn. n. Centumalus.
544	210	142.3	M. Valerius Lævinus II.
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus IV.
—	—	—	*Dictateur :* Q. Fulvius M. f. Q. n. Flaccus.
545	209	142.4	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Verrucosus V.
—	—	—	Q. Fulvius M. f. Q. n. Flaccus IV.
546	208	143.1	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus V.
—	—	—	Quinctius Crispinus.
—	—	—	*Dictateur :* T. Manlius T. f. T. n. Torquatus.
547	207	143.2	C. Claudius Tib. f. Tib. n. Nero.
—	—	—	M. Livius M. f. M. n. Salinator, dictateur.
548	206	143.3	Q. Cæcilius L. f. L. n. Metellus.
—	—	—	L. Veturius L. f. L. n. Philo.
549	205	143.4	P. Cornelius P. f. L. n. Scipio, plus tard surnommé l'*Africain*.
—	—	—	P. Licinius P. f. P. n. Crassus Dives.
—	—	—	*Dictateur :* Q. Cæcilius L. f. L. n. Metellus.
550	204	144.1	M. Cornelius M. f. M. n. Cethegus.
—	—	—	P. Sempronius C. f. C. n. Tuditanus.
551	203	144.2	Cn. Servilius Cn. f. Cn. n. Cæpio.
—	—	—	C. Servilius C. f. P. n. Geminus.
—	—	—	*Dictateur :* P. Sulpicius Ser. f. P. n. Galba Maximus.
552	202	144.3	Tib. Claudius P. f. Tib. n. Nero.
—	—	—	M. Servilius C. f. P. n. Pulex Geminus, dictateur.
553	201	144.4	Cn. Cornelius L. f. L. n. Lentulus.
—	—	—	P. Ælius Q. f. P. n. Pætus.
554	200	145.1	P. Sulpicius Ser. f. P. n. Galba Maximus II.
—	—	—	C. Aurelius C. f. C. n. Cotta.
555	199	145.2	L. Cornelius L. f. L. n. Lentulus.
—	—	—	P. Villius Tib. f. Tib. n. Tappulus.
556	198	145.3	T. Quinctius T. f. L. n. Flamininus.
—	—	—	Sex. Ælius Q. f. P. n. Pætus Catus.
557	197	145.4	C. Cornelius L. f. M. n. Cethegus.
—	—	—	Q. Minucius C. f. C. n. Rufus.
558	196	146.1	L. Furius Sp. f. Sp. n. Purpureo.
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus.
559	195	146.2	M. Porcius M. f. Cato.
—	—	—	L. Valerius P. f. L. n. Flaccus.
560	194	146.3	P. Cornelius P. f. L. n. Scipio Africanus II.
—	—	—	Tib. Sempronius Tib. f. C. n. Longus.
561	193	146.4	L. Cornelius L. f. Merula.
—	—	—	Q. Minucius Q. f. L. n. Thermus.
562	192	147.1	L. Quinctius T. f. L. n. Flamininus.
—	—	—	Cn. Domitius L. f. L. n. Ahenobarbus.
563	191	147.2	M. Acilius C. f. L. n. Glabrio.
—	—	—	P. Cornelius Cn. f. L. n. Scipio Nasica.
564	190	147.3	L. Cornelius P. f. L. n. Scipio (plus tard Asiaticus).
—	—	—	C. Lælius C. f. C. n.
565	189	147.4	Cn. Manlius Cn. f. L. n. Vulso.
—	—	—	M. Fulvius M. f. Ser. n. Nobilior.
566	188	148.1	C. Livius M. f. M. n. Salinator.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Messala.
567	187	148.2	M. Æmilius M. f. M. n. Lepidus.
—	—	—	C. Flaminius C. f. C. n.
568	186	148.3	Sp. Postumius L. f. A. n. Albinus.
—	—	—	Q. Marcius L. f. Q. n. Philippus.
569	185	148.4	Ap. Claudius Ap. f. P. n. Pulcher.
—	—	—	M. Sempronius M. f. C. n. Tuditanus.
570	184	149.1	P. Claudius Ap. f. P. n. Pulcher.
—	—	—	L. Porcius L. f. M. n. Licinus.
571	183	149.2	Q. Fabius Q. f. Q. n. Labeo.
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus.
572	182	149.3	L. Æmilius L. f. M. n. Paullus.
—	—	—	Cn. Bæbius Q. f. Cn. n. Tamphilus.
573	181	149.4	P. Cornelius L. f. P. n. Cethegus.
—	—	—	M. Bæbius Q. f. Cn. n. Tamphilus.
574	180	150.1	A. Postumius A. f. A. n. Albinus.
—	—	—	C. Calpurnius C. f. C. n. Piso, remplacé par
—	—	—	Q. Fulvius Cn. f. M. n. Flaccus.
575	179	150.2	L. Manlius L. f. L. n. Acidinus Fulvianus.
—	—	—	Q. Fulvius Q. f. M. n. Flaccus.
576	178	150.3	M. Junius M. f. M. n. Brutus.
—	—	—	A. Manlius Cn. f. L. n. Vulso.
577	177	150.4	C. Claudius Ap. f. P. n. Pulcher.
—	—	—	Tib. Sempronius P. f. Tib. n. Gracchus.
578	176	151.1	Cn. Cornelius L. f. L. n. Scipio Hispallus (mort en charge), remplacé par
—	—	—	C. Valerius M. f. P. n. Lævinus.
—	—	—	Q. Petillius C. f. Q. n. Spurinus.
579	175	151.2	P. Mucius Q. f. P. n. Scævola.
—	—	—	M. Æmilius M. f. M. n. Lepidus II.
580	174	151.3	Sp. Postumius A. f. A. n. Albinus Paullulus.
—	—	—	Q. Mucius Q. f. P. n. Scævola.
581	173	151.4	L. Postumius A. f. A. n. Albinus.
—	—	—	M. Popillius P. f. Q. n. Lænas.
582	172	152.1	C. Popillius P. f. P. n. Lænas. } tous deux plébéiens.
—	—	—	P. Ælius P. f. P. n. Ligus. }
583	171	152.2	P. Licinius C. f. P. n. Crassus.
—	—	—	C. Cassius C. f. C. n. Longinus.
584	170	152.3	A. Hostilius L. f. A. n. Mancinus.
—	—	—	A. Atilius C. f. C. n. Serranus.
585	169	152.4	Q. Marcius L. f. Q. n. Philippus II.
—	—	—	Cn. Servilius Cn. f. Cn. n. Cæpio.
586	168	153.1	L. Æmilius L. f. M. n. Paullus II.
—	—	—	C. Licinius C. f. P. n. Crassus.
587	167	153.2	Q. Ælius P. f. Q. n. Pætus.
—	—	—	M. Junius M. f. M. n. Pennus.
588	166	153.3	C. Sulpicius C. f. C. n. Gallus.
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus.
589	165	153.4	T. Manlius A. f. T. n. Torquatus.
—	—	—	Cn. Octavius Cn. f. Cn. n.
590	164	154.1	A. Manlius A. f. T. n. Torquatus.
—	—	—	Q. Cassius L. f. Q. n. Longinus.
591	163	154.2	Tib. Sempronius P. f. Tib. n. Gracchus II.
—	—	—	M. Juventius T. f. T. n. Thalna.

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	
592	162	154.3	P. Cornelius P. f. Cn. n. Scipio Nasica } remplacés par
—	—	—	C. Marcius C. f. Q. n. Figulus. }
—	—	—	P. Cornelius L. f. L. n. Lentulus, et
—	—	—	Cn. Domitius Cn. f. L. n. Ahenobarbus.
593	161	154.4	M. Valerius M. f. M. n. Messala.
—	—	—	C. Fannius C. f. C. n. Strabo.
594	160	155.1	L. Anicius L. f. L. n. Gallus.
—	—	—	M. Cornelius C. f. C. n. Cethegus.
595	159	155.2	Cn. Cornelius Cn. f. Cn. n. Dolabella.
—	—	—	M. Fulvius M. f. M. n. Nobilior.
596	158	155.3	M. Æmilius M. f. M. n. Lepidus.
—	—	—	C. Popillius P. f. P. n. Lænas II.
597	157	155.4	Sex. Julius Sex. f. L. n. Cæsar.
—	—	—	L. Aurelius L. f. L. n. Orestes.
598	156	156.1	L. Cornelius Cn. f. L. n. Lentulus Lupus.
—	—	—	C. Marcius C. f. Q. n. Figulus II.
599	155	156.2	P. Cornelius P. f. Cn. n. Scipio Nasica II.
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus II.
600	154	156.3	Q. Opimius Q. f. Q. n.
—	—	—	L. Postumius Sp. f. L. n. Albinus (mort en charge), remplacé par
—	—	—	M. Acilius M. f. C. n. Glabrio.
601	153	156.4	Q. Fulvius M. f. M. n. Nobilior.
—	—	—	T. Annius T. f. Luscus.
602	152	157.1	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus III.
—	—	—	L. Valerius L. f. P. n. Flaccus.
603	151	157.2	L. Licinius Lucullus.
—	—	—	A. Postumius A. f. Albinus.
604	150	157.3	T. Quinctius Flamininus.
—	—	—	M. Acilius L. f. K. n. Balbus.
605	149	157.4	L. Marcius C. f. C. n. Censorinus.
—	—	—	M. Manilius P. f. P. n.
606	148	158.1	Sp. Postumius Sp. f. Sp. n. Albinus Magnus.
—	—	—	L. Calpurninus C. f. C. n. Piso Cæsoninus.
607	147	158.2	P. Cornelius P. f. P. n. Scipio Africanus Æmilianus.
—	—	—	C. Livius M. Æmiliani f. M. n. Drusus.
608	146	158.3	Cn. Cornelius Lentulus.
—	—	—	L. Mummius L. f. L. n., plus tard appelé Achaïcus.
609	145	158.4	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Æmilianus.
—	—	—	L. Hostilius ... f. L. n. Mancinus.
610	144	159.1	Ser. Sulpicius Galba.
—	—	—	L. Aurelius L. f. Cotta.
611	143	159.2	Ap. Claudius C. f. Ap. n. Pulcher.
—	—	—	Q. Cæcilius Q. f. L. n. Metellus Macedonicus.
612	142	159.3	L. Cæcilius Q. f. L. n. Metellus Calvus.
—	—	—	Q. Fabius Q. f. Maximus Servilianus.
613	141	159.4	Cn. Servilius Cn. f. Cn. Cæpio.
—	—	—	Q. Pompeius A. f. Rufus.
614	140	160.1	C. Lælius C. f.
—	—	—	Q. Servilius Cn. f. Cn. n. Cæpio.
615	139	160.2	Cn. Calpurnius Piso.
—	—	—	M. Popillius M. f. P. n. Lænas.
616	138	160.3	P. Cornelius P. f. P. n. Scipio Nasica Serapio.
—	—	—	D. Junius M. f. M. n. Brutus, plus tard appelé Callaicus.
617	137	160.4	M. Æmilius Lepidus Porcina.
—	—	—	C. Hostilius A. f. L. n. Mancinus.
618	136	161.1	L. Furius L. f. P. n. Philus.
—	—	—	Sex. Atilius M. f. Serranus.
619	135	161.2	Ser. Fulvius Q. f. Cn. Flaccus.
—	—	—	Q. Calpurnius Piso.
620	134	161.3	P. Cornelius P. f. P. n. Scipio Africanus Æmilianus II.
—	—	—	C. Fulvius Flaccus.
621	133	161.4	P. Mucius P. f. Q. n. Scævola.
—	—	—	L. Carpurnius L. f. Piso Frugi.
622	132	162.1	P. Popillius C. f. P. n. Lænas.
—	—	—	P. Rupilius P. f. P. n. Chalybs.
623	131	162.2	P. Licinius P. f. P. n. Crassus Mucianus.
—	—	—	L. Valerius Flaccus, *flamen Martialis*.
624	130	162.3	C. Claudius C. f. Ap. n. Pulcher.
—	—	—	M. Perpenna M. f.
625	129	162.4	C. Sempronius C. f. C. n. Tuditanus.
—	—	—	M. Aquillius M. f. M. n.
626	128	163.1	Cn. Octavius Cn. f. Cn. n.
—	—	—	T. Annius T. f. T. n. Rufus.
627	127	163.2	L. Cassius Longinus Ravilla.
—	—	—	L. Cornelius L. f. Cinna.
628	126	163.3	M. Æmilius Lepidus.
—	—	—	L. Aurelius L. f. L. n. Orestes.
629	125	163.4	M. Plautius Hypsæus.
—	—	—	M. Fulvius M. f. Q. n. Flaccus.
630	124	164.1	C. Cassius Longinus.
—	—	—	C. Sextius C. f. C. n. Calvinus.
631	123	164.2	Q. Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus, plus tard appelé Balearicus.
—	—	—	T. Quinctius T. f. Flamininus.
632	122	164.3	Cn. Domitius Cn. f. Cn. n. Ahenobarbus.
—	—	—	C. Fannius M. f. C. n.
633	121	164.4	L. Opimius Q. f. Q. n.
—	—	—	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus, plus tard appelé Allobrogicus.
634	120	165.1	P. Manilius.
—	—	—	C. Papirius C. f. Carbo.
635	119	165.2	L. Cæcilius L. f. Q. n. Metellus, plus tard appelé Delmaticus.
—	—	—	L. Aurelius Cotta.
636	118	165.3	M. Porcius M. f. M. n. Cato.
—	—	—	Q. Marcius Q. f. Q. n. Rex.
637	117	165.4	L. Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus Diadematus.
—	—	—	Q. Mucius Q. f. Q. n. Scævola.
638	116	166.1	C. Licinius Geta.
—	—	—	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Eburnus.
639	115	166.2	M. Æmilius M. f. L. n. Scaurus.
—	—	—	M. Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus.
640	114	166.3	C. Porcius M. f. M. n. Cato.
—	—	—	M. Acilius M. f. L. n. Balbus.
641	113	166.4	C. Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus Caprarius.
—	—	—	Cn. Papirius C. f. Carbo.
642	112	167.1	M. Livius C. f. M. n. Drusus.
—	—	—	L. Calpurnius L. f. C. n. Piso Cæsoninus.
643	111	167.2	P. Cornelius P. f. P. n. Scipio Nasica.
—	—	—	L. Calpurnius Bestia.
644	110	167.3	M. Minucius Q. f. Rufus.
—	—	—	Sp. Postumius Albinus.
645	109	167.4	Q. Cæcilius L. f. Q. n. Metellus, plus tard appelé Numidicus.
—	—	—	M. Junius D. f. D. n. Silanus.
646	108	168.1	P. Ser. Sulpicius Q. f. Galba.
—	—	—	L. Hortensius (condamné avant d'entrer en charge), remplacé par

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	
646	108	168.1	M. Aurelius Scaurus.
647	107	168.2	Lucius Cassius Longinus.
—	—	—	C. Marius C. f.
648	106	168.3	C. Atilius Serranus.
—	—	—	Q. Servilius Q. f. Cæpio.
649	105	168.4	P. Rutilius P. f. Rufus.
—	—	—	Cn. Mallius Cn. f. Maximus.
650	104	169.1	C. Marius C. f. II.
—	—	—	C. Flavius C. f. Fimbria.
651	103	169.2	C. Marius C. f. III.
—	—	—	L. Aurelius L. f. L. n. Orestes.
652	102	169.3	C. Marius C. f. IV.
—	—	—	Q. Lutatius Q. f. Catulus.
653	101	169.4	C. Marius C. f. V.
—	—	—	M. Aquilius M. f. M. n.
654	100	170.1	C. Marius C. f. VI.
—	—	—	L. Valerius L. f. L. n. Flaccus.
655	99	170.2	M. Antonius.
—	—	—	A. Postumius Albinus.
656	98	170.3	Q. Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus Nepos.
—	—	—	T. Didius T. f. Sex. n.
657	97	170.4	Cn. Cornelius Lentulus.
—	—	—	P. Licinius M. f. P. n. Crassus.
658	96	171.1	Cn. Domitius Cn. f. Cn. n. Ahenobarbus.
—	—	—	C. Cassius L. f. Longinus.
659	95	171.2	L. Licinius L. f. Crassus.
—	—	—	Q. Mucius P. f. P. n. Scævola.
660	94	171.3	C. Cœlius C. f. Caldus.
—	—	—	L. Domitius Cn. f. Cn. n. Ahenobarbus.
661	93	171.4	C. Valerius Flaccus.
—	—	—	M. Herennius.
662	92	172.1	C. Claudius Ap. f. C. n. Pulcher.
—	—	—	M. Perpenna M. f. M. n.
663	91	172.2	L. Marcius Q. f. Q. n. Philippus.
—	—	—	Sex. Julius C. f. Sex. n. Cæsar.
664	90	172.3	L. Julius L. f. Sex. n. Cæsar.
—	—	—	P. Rutilius L. f. L. n. Lupus.
665	89	172.4	Cn. Pompeius Sex. f. Cn. n. Strabo.
—	—	—	L. Porcius M. f. M. n. Cato.
666	88	173.1	L. Cornelius L. f. P. n. Sulla, plus tard appelé Felix.
—	—	—	Q. Pompeius Q. f. A. n. Rufus.
667	87	173.2	Cn. Octavius Cn. f. Cn. n.
—	—	—	L. Cornelius L. f. L. n. Cinna, puis
—	—	—	L. Cornelius Merula.
668	86	173.3	L. Cornelius L. f. L. n. Cinna II.
—	—	—	C. Marius C. f. VIII, après lui
—	—	—	L. Valerius L. f. Flaccus.
669	85	173.4	L. Cornelius L. f. L. n. Cinna III.
—	—	—	Cn. Papirius Cn. f. C. n. Carbo.
670	84	174.1	Cn. Papirius Cn. f. C. n. Carbo II.
—	—	—	L. Cornelius L. f. L. n. Cinna III (fut tué avant d'entrer en charge).
671	83	174.2	L. Cornelius L. f. L. n. Scipio Asiaticus.
—	—	—	C. Norbanus Bulbus.
672	82	174.3	C. Marius C. f. C. n. (tué en entrant en charge).
—	—	—	Cn. Papirius Cn. f. C. n. Carbo III (tué en entrant en charge), sont remplacés par
—	—	—	L. Cornelius L. f. P. n. Sulla Felix, dictateur.
673	81	174.4	M. Tullius M. f. A. n. Decula.
—	—	—	Cn. Cornelius Dolabella.
674	80	175.1	L. Cornelius L. f. P. n. Sulla Felix II.
—	—	—	Q. Cæcilus Q. f. L. n. Metellus Pius.
675	79	175.2	P. Servilius C. f. M. n. Vatia, plus tard appelé Isauricus.
—	—	—	Ap. Claudius Ap. f. C. n. Pulcher.
676	78	175.3	M. Æmilius Q. f. M. n. Lepidus.
—	—	—	Q. Lutatius Q. f. Q. n. Catulus.
677	77	175.4	D. Junius D. f. M. n. Brutus.
—	—	—	Mam. Æmilius Mam. f. Lepidus Livianus.
678	76	176.1	Cn. Octavius M. f. Cn. n.
—	—	—	C. Scribonius C. f. C. n. Curio.
679	75	176.2	L. Octavius M. f. Cn. n.
—	—	—	C. Aurelius M. f. L. n. Cotta.
680	74	176.3	L. Licinius L. f. L. n. Lucullus.
—	—	—	M. Aurelius M. f. L. n. Cotta.
681	73	176.4	M. Terentius M. f. Varro Lucullus.
—	—	—	C. Cassius L. f. Varus.
682	72	177.1	L. Gellius L. f. Publicola.
—	—	—	Cn. Cornelius Cn. f. Lentulus Clodianus.
683	71	177.2	P. Cornelius P. f. P. n. Lentulus Sura.
—	—	—	Cn. Aufidius Cn. f. Cn. n. Orestes.
684	70	177.3	Cn. Pompeius Cn. f. Sex. n. Magnus.
—	—	—	M. Licinius P. f. M. n. Crassus Dives.
685	69	177.4	Q. Hortensius L. f. Hortalus.
—	—	—	Q. Cæcilius L. f. L. n. Metellus, plus tard appelé Creticus.
686	68	178.1	L. Cæcilius L. f. L. n. Metellus (mort en charge).
—	—	—	Q. Marcius Q. f. Q. n. Rex Vatia (seul consul).
687	67	178.2	C. Calpurnius Piso.
—	—	—	M. Acilius M. f. M. n. Glabrio.
688	66	178.3	M. Æmilius Lepidus.
—	—	—	L. Volcatius Tullus.
689	65	178.4	L. Aurelius M. f. L. n. Cotta.
—	—	—	L. Manlius L. f. Torquatus.
690	64	179.1	L. Julius L. f. L. n. Cæsar.
—	—	—	C. Marcius C. f. C. n. Figulus Thermus.
691	63	179.2	M. Tullius M. f. M. n. Cicero.
—	—	—	C. Antonius M. f. C. n. Hybrida.
692	62	179.3	D. Junius M. f. D. n. Silanus.
—	—	—	L. Licinius L. f. Murena.
693	61	179.4	M. Pupius M. f. Piso Frugi.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Messala Niger.
694	60	180.1	Q. Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus Celer.
—	—	—	L. Afranius A. f.
695	59	180.2	C. Julius C. f. C. n. Cæsar.
—	—	—	M. Calpurnius C. f. Bibulus.
696	58	180.3	L. Calpurnius L. f. L. n. Piso Cæsoninus.
—	—	—	A. Gabinius A. f.
697	57	180.4	P. Cornelius P. f. L. n. Lentulus Spinther.
—	—	—	Q. Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus Nepos.
698	56	181.1	Cn. Cornelius P. f. P. n. Lentulus Marcellinus.
—	—	—	L. Marcius L. f. Q. n. Philippus.
699	55	181.2	Cn. Pompeius Cn. f. Sex. n. Magnus II.
—	—	—	M. Licinius P. f. M. n. Crassus Dives II.
700	54	181.3	L. Domitius Cn. f. Cn. n. Ahenobarbus.

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	
700	54	181.3	Ap. Claudius Ap. f. Ap. n. Pulcher.
701	53	181.4	Cn. Domitius M. f. M. n. Calvinus.
—	—	—	M. Valerius Messala.
702	52	182.1	Cn. Pompeius Cn. f. Sex. n. Magnus IV, d'abord sans collègue, puis
—	—	—	Q. Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus Pius Scipio.
703	51	182.2	Ser. Sulpicius Q. f. Rufus.
—	—	—	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus.
704	50	182.3	L. Æmilius M. f. Q. n. Paullus.
—	—	—	C. Claudius C. f. M. n. Marcellus.
705	49	182.4	C. Claudius M. f. M. n. Marcellus.
—	—	—	L. Cornelius P. f. Lentulus Crus.
—	—	—	C. Julius C. f. C. n. Cæsar, dictateur.
706	48	183.1	C. Julius C. f. C. n. Cæsar II.
—	—	—	P. Servilius P. f. C. n. Vatia Isauricus.
—	—	—	C. Julius C. f. C. n. Cæsar, dictateur II.
707	47	183.2	Q. Fufius Q. f. C. n. Calenus.
—	—	—	P. Vatininius P. f.
708	46	183.3	C. Julius C. f. C. n. Cæsar III.
—	—	—	M. Æmilius M. f. Q. n. Lepidus.
—	—	—	C. Julius C. f. C. n. Cæsar, dictateur III.
709	45	183.4	C. Julius C. f. C. n. Cæsar IV, d'abord seul consul et dictateur. Puis, sont créés consuls pour trois mois :
—	—	—	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus, remplacé par
—	—	—	C. Caninius Rebilus.
—	—	—	C. Trebonius C. f.
710	44	184.1	C. Julius C. f. C. n. Cæsar V et dictateur, est tué aux ides de mars, remplacé par
—	—	—	P. Cornelius P. f. Dolabella.
—	—	—	M. Antonius M. f. M. n.
711	43	184.2	C. Vibius C. f. C. n. Pansa, remplacé par
—	—	—	1º C. Julius C. f. C. n. Cæsar Octavianus (abdique).
—	—	—	2º C. Carrinas C. f.
—	—	—	A. Hirtius A. f. (tué en charge), remplacé par
—	—	—	1º Q. Pedius Q. f. (mort en charge).
—	—	—	2º P. Ventidius P. f. Bassus, préteur.
—	—	—	*Triumvirat* { M. Æmilius M. f. Q. n. Lepidus. M. Antonius M. f. M. n. Imp. Cæsar C. f. C. n. Octavianus.
712	42	184.3	L. Munatius L. f. L. n. Plancus.
—	—	—	D'abord A. Postumius A. f. Albinus Brutus, puis
—	—	—	M. Æmilius M. f. Q. n. Lepidus II.
713	41	184.4	L. Antonius M. f. M. n. Pietas.
—	—	—	P. Servilius P. f. P. n. Isauricus.
714	40	185.1	Cn. Domitius M. f. M. n. Calvinus II (abdique), remplacé par
—	—	—	L. Cornelius L. f. Balbus.
—	—	—	C. Asinius Cn. f. Herii n. Pollio, puis
—	—	—	P. Canidius Crassus.
715	39	185.2	L. Marcius L. f. C. n. Censorinus (abdique), remplacé par
—	—	—	L. Cocceius Nerva.
—	—	—	C. Calvisius C. f. Sabinus, remplacé par
—	—	—	P. Alfenus Varus.
716	38	185.3	Ap. Claudius C. f. Ap. n. Pulcher, remplacé par
—	—	—	P. Cornelius P. f. P. n. Scipio.
—	—	—	C. Norbanus C. f. Flaccus, remplacé par
—	—	—	L. Marcius L. f. L. n. Philippus.
—	—	—	*Triumvirat* { M. Æmilius M. f. Q. n. Lepidus II. M. Antonius M. f. M. n. II. Imp. Cæsar Divi f. C. n. Octavianus II.
717	37	185.4	M. Vipsanius L. f. Agrippa.
—	—	—	L. Caninius L. f. Gallus, remplacé par
—	—	—	T. Statilius T. f. Taurus.
718	36	186.1	L. Gellius L. f. L. n. Publicola, remplacé par
—	—	—	L. Autronius P. f. L. n. Pætus.
—	—	—	M. Cocceius Nerva, puis
—	—	—	M. Nonius C. f. C. n. Gallus.
719	35	186.2	L. Cornificius L. f.
—	—	—	Sex. Pompeius Sex. f. Sex. n. (*Suff.* Cn. Nerius).
720	34	186.3	M. Antonius M. f. M. n., remplacé par
—	—	—	L. Sempronius Atratinus.
—	—	—	L. Scribonius L. f. Libo.
—	—	—	*Suff.* L. Æmilius Lepidus Paullus, C. Memmius et M. Herennius Picens.
721	33	186.4	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Octavianus II (abdique).
—	—	—	L. Volcatius Tullus, remplacés par
—	—	—	P. Autronius P. f. L. n. Pætus et Caius Fonteius Capito.
—	—	—	*Suff.* L. Flavius Fimbria et L. Vinicius.
—	—	—	Sex. Pompeius Magnus Pius (tué avant d'entrer en charge).
722	32	187.1	Cn. Domitius L. f. Cn. n. Ahenobarbus, substitué.
—	—	—	C. Sosius C. f. T. n., substitué.
723	31	187.2	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Octavianus III, substitué.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Messala Corvinus, substitué.
724	30	187.3	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Octavianus IV.
—	—	—	M. Licinius M. f. M. n. Crassus. On substitue à ce dernier
—	—	—	C. Antistius Vetus, puis
—	—	—	M. Tullius M. f. M. n. Cicero.
725	29	187.4	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Octavianus V.
—	—	—	Sex. Appuleius Sex. f. Sex. n.
726	28	188.1	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Octavianus VI.
—	—	—	M. Vipsanius L. f. Agrippa II, firent le soixantième lustre avec pouvoir censorial.
727	27	188.2	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Octavianus VII, AUGUSTUS.
—	—	—	M. Vipsanius L. f. Agrippa III.
728	26	188.3	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Augustus VIII.
—	—	—	T. Statilius T. f. Taurus II.
729	25	188.4	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Augustus IX.
—	—	—	M. Junius M. f. M. n. Silanus.
730	24	189.1	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Augustus X.
—	—	—	C. Norbanus C. f. C. n. Flaccus.
731	23	189.2	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Augustus, substitué.
—	—	—	A. Terentius Varro Murena. Tous deux abdiquent, et sont remplacés par
—	—	—	L. Sestius P. f. Vibi n.
—	—	—	Cn. Calpurnius Cn. f. Cn. n. Piso.
732	22	189.3	M. Claudius M. f. M. n. Marcellus Æserninus.
—	—	—	L. Arruntius L. f. L. n.
733	21	189.4	Q. Æmilius M. f. Lepidus Barbula, *in loco Augusti*.
—	—	—	M. Lollius M. f.
734	20	190.1	M. Appuleius Sex. f. Sex. n.
—	—	—	P. Silius P. f. Nerva.
735	19	190.2	C. Sextius C. f. C. n. Saturninus, substitué.
—	—	—	Q. Lucretius Q. f. Cinna Vespillo, substitué.
736	18	190.3	P. Cornelius P. f. Lentulus Marcellinus.

ANNÉES de la fondation de Rome.	avant notre ère.	des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
736	18	190.3	Cn. Cornelius L. f. Lentulus.
737	17	190.4	C. Furnius C. f.
—	—	—	C. Junius M. f. M. n. Silanus.
738	16	191.1	L. Domitius Cn. f. L. n. Ahenobarbus.
—	—	—	P. Cornelius P. f. P. n. Scipio, substitué.
739	15	191.2	M. Livius L. f. Drusus Libo.
—	—	—	L. Calpurnius L. f. L. n. Piso Pontifex.
740	14	191.3	M. Licinius M. f. M. n. Crassus.
—	—	—	Cn. Cornelius Cn. f. Lentulus Augur.
741	13	191.4	Tib. Claudius Tib. f. Tib. n. NERO, plus tard Cæsar Augustus.
—	—	—	P. Quinctilius Sex. f. Varus.
742	12	192.1	M. Valerius M. f. Messala Barbatus Appianus, remplacé par
—	—	—	1° C. Valgius Rufus.
—	—	—	2° C. Caninius Rebulus.
—	—	—	P. Sulpicius P. f. Quirinus, remplacé par
—	—	—	L. Volusius Saturninus.
743	11	192.2	Q. Ælius Q. f. Tubero.
—	—	—	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Paullus.
744	10	192.3	C. Julius Antonius M. f. M. n.
—	—	—	Q. Fabius Q. f. Q. n. Maximus Africanus.
745	9	192.4	D. Claudius Tib. f. Tib. n. Nero Drusus Germanicus, remplacé par
—	—	—	Q. Haterius.
—	—	—	T. Quinctius T. f. T. n. Crispinus Sulpicianus, puis
—	—	—	Cæcina.
746	8	193.1	C. Marcius L. f. L. n. Censorinus.
—	—	—	C. Asinius C. f. Cn. n. Gallus.
747	7	193.2	Tib. Claudius Tib. f. Tib. n. Nero II.
—	—	—	Cn. Calpurnius Cn. f. Cn. n. Piso.
748	6	193.3	D. Lælius D. f. D. n. Balbus.
—	—	—	C. Antistius C. f. Vetus.
749	5	193.4	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Augustus XII, substitué.
—	—	—	L. Cornelius P. f. P. n. Sulla.
750	4	194.1	C. Calvisius C. f. C. n. Sabinus.
—	—	—	L. Passienus Rufus.
751	3	194.2	L. Cornelius L. f. Lentulus.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Massala Corvinus.
752	2	194.3	Imp. Cæsar Divi f. C. n. Augustus XIII, puis
—	—	—	Q. Fabricius.
—	—	—	M. Plautius M. f. A. n. Silvanus, puis
—	—	—	L. Caninius Gallus.
753	1	194.4	Cn. Cornelius Cn. f. L. n. Lentulus Cossus.
—	—	—	L. Calpurnius Cn. f. Cn. n. Piso Augur.
	de notre ère.		
754	1	195.1	C. Cæsar Aug. f. Divi n.
—	—	—	L. Æmilius L. f. L. n. Paullus.
755	2	195.2	P. Vinicius M. f. P. n.
—	—	—	P. Alfenus P. f. Varus.
756	3	195.3	L. Ælius L. f. Lamia.
—	—	—	M. Servilius M. f. M. n. Nonianus.
757	4	195.4	Sex. Ælius Q. f. Catus.
—	—	—	C. Sentius C. f. C. n. Saturninus.
758	5	196.1	L. Valerius Potit. f. M. n. Messalla Volusus.
—	—	—	Cn. Canelius L. f. L. n. Cinna Magnus.
759	6	196.2	M. Æmilius L. f. L. n. Lepidus.
—	—	—	L. Arruntius L. f.
760	7	196.3	Q. Cæcilius M. f. M. n. Metellus Creticus Silanus.
—	—	—	A. Licinius P. f. P. n. Nerva Silianus.
761	8	196.4	M. Furius P. f. P. n. Camillus.
—	—	—	Sex. Nonius L. f. L. n. Quinctilianus.
762	9	197.1	C. Poppæus Q. f. Q. n. Sabinus.
—	—	—	Q. Sulpicius Q. f. Q. n. Camerinus.
763	10	197.2	P. Cornelius P. f. P. n. Dolabella.
—	—	—	C. Junius C. f. M. n. Silanus flamen Martialis.
764	11	197.3	M. Æmilius Q. f. M. n. Lepidus.
—	—	—	T. Statilius T. f. T. n. Taurus.
765	12	197.4	Germanicus Cæsar Tib. f. August. n.
—	—	—	C. Fonteius C. f. C. n. Capito.
766	13	198.1	C. Silius P. f. P. n. A. Cæcina Largus.
—	—	—	L. Munatius L. f. L. n. Plancus.
767	14	198.2	Sex. Pompeius Sex. f. Cn. n.
—	—	—	Sex. Appuleius Sex. f. Sex. n.
768	15	198.3	Drusus Cæsar Tib. Aug. f. Divi Aug. n.
—	—	—	C. Norbanus C. f. C. n. Flaccus.
769	16	198.4	T. Statilius T. f. T. n. Sisenna Taurus.
—	—	—	L. Scribonius L. f. L. n. Libo.
770	17	199.1	C. Cælius C. f. Rufus.
—	—	—	L. Pomponius L. f. Flaccus.
771	18	199.2	Tib. Cæsar Divi Aug. f. Augustus III.
—	—	—	Germanicus Cæsar Tib. Aug. f. Divi Aug. n. II.
772	19	199.3	M. Junius M. f. Silanus.
—	—	—	L. Norbanus C. f. Flaccus Balbus.
773	20	199.4	M. Valerius M. f. M. n. Messalla.
—	—	—	M. Aurelius M. f. Maximus Cotta Messalinus.
774	21	200.1	Tib. Cæsar Divi Aug. f. Augustus IV.
—	—	—	Drusus Cæsar Tib. Aug. f. Divi Aug. n. II.
775	22	200.2	D. Haterius Q. f. Agrippa.
—	—	—	C. Sulpicius Ser. f. Galba.
776	23	200.3	C. Asinius C. f. C. n. Pollio.
—	—	—	C. Antistius C. f. C. n. Vetus.
777	24	200.4	Ser. Cornelius Ser. f. Cethegus.
—	—	—	L. Visellius C. f. C. n. Varro.
778	25	201.1	M. Asinius C. f. C. n. Agrippa.
—	—	—	Cn. Cornelius Cn. f. Cn. n. Lentulus Cossus.
779	26	201.2	Cn. Cornelius Cn. f. Cn. n. Lentulus Cossus Gætulicus.
—	—	—	C. Calvisius C. f. Sabinus.
780	27	201.3	M. Licinius M. f. M. n. Crassus Frugi.
—	—	—	L. Calpurnius Cn. f. Cn. n. Piso.
781	28	201.4	C. Appius Junius C. f. C. n. Silanus.
—	—	—	P. Silius P. f. P. n. Nerva.
782	29	202.1	C. Rufius Geminus.
—	—	—	L. Rubellius Geminus.
783	30	202.2	L. Cassius Longinus.
—	—	—	M. Vinicius P. f. M. n.
784	31	202.3	Tib. Cæsar Divi Aug. f. Augustus V.
—	—	—	L. Ælius L. f. Sejanus.
785	32	202.4	Cn. Domitius L. f. Cn. n. Ahenobarbus.
—	—	—	M. Furius M. f. M. n. Camillus Arruntius.
786	33	203.1	L. Livius Ocella Ser. Sulpicius Ser. f. Ser. n. Galba.
—	—	—	L. Cornelius L. f. P. n. Sulla Felix.

ANNÉES de la fondation de Rome.	de notre ère.	des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
787	34	203.2	Q. Fabius Q. f. Q. n. Paullus Persicus.
—	—	—	L. Vitellius P. f.
788	35	203.3	C. Cestius Gallus.
—	—	—	M. Servilius M. f. M. n. Nonianus.
789	36	203.4	Sex. Papinius Q. f. Allenius.
—	—	—	Q. Plautius.
790	37	204.1	Cn. Acerronius Proculus.
—	—	—	C. Petronius Pontius Nigrinus.
791	38	204.2	M. Aquila Julianus.
—	—	—	P. Nonius L. f. Asprenas.
792	39	204.3	C. Cæsar Germanici f. Tib. Aug. n. Aug. Germanicus II.
—	—	—	L. Apronius L. f. C. n. Cæsianus.
793	40	204.4	C. Cæsar Germanici f. Tib. Aug. n. Augustus Germanicus III (sans collègue).
794	41	205.1	C. Cæsar Germanici f. Tib. Aug. n. Augustus Germanicus IV, abdique et est remplacé par
—	—	—	Q. Pomponius Secundus.
—	—	—	Cn. Sentius Cn. f. C. n. Saturninus.
795	42	205.2	Tib. Claudius Drusi f. Cæsar Augustus Germanicus II.
—	—	—	C. Cæcina Largus.
796	43	205.3	Tib. Claudius Drusi f. Cæsar Augustus Germanicus III.
—	—	—	L. Vitellius P. f. II.
797	44	205.4	C. Passienus L. f. Crispus II, puis
—	—	—	P. Pomponius Secundus.
—	—	—	T. Statilius T. f. T. n. Taurus.
798	45	206.1	M. Vinicius P. f. M. n. II.
—	—	—	T. Statilius T. f. T. n. Taurus Corvinus.
799	46	206.2	M. Valerius Asiaticus II.
—	—	—	M. Junius Ap. f. C. n. Silanus.
800	47	206.3	Tib. Claudius Drusi f. Cæsar Augustus Germanicus IV.
—	—	—	L. Vitellius P. f. III.
801	48	206.4	A. Vitellius L. f. P. n.
—	—	—	L. Vipsanius Publicola.
802	49	207.1	Q. Veranius.
—	—	—	A. Pomponius Longus Gallus.
803	50	207.2	C. Antistius C. f. C. n. Vetus.
—	—	—	M. Suillius P. f. Nerullinus.
804	51	207.3	Tib. Claudius Drusi f. Cæsar Augustus Germanicus V.
—	—	—	Ser. Cornelius Orfitus.
805	52	207.4	Faustus Cornelius L. f. L. n. Sulla Felix.
—	—	—	L. Salvius L. f. M. n. Otho Titianus.
806	53	208.1	D. Junius Ap. f. C. n. Silanus Torquatus.
—	—	—	Q. Haterius D. f. Q. n. Antoninus.
807	54	208.2	M. Asinius M. f. C. n. Marcellus.
—	—	—	M. Acilius C. f. M. n. Aviola.
808	55	208.3	Nero Claudius Divi Claudii f. Cæsar Aug. Germanicus.
—	—	—	L. Antistius L. f. C. n. Vetus.
809	56	208.4	Q. Volusius L. f. L. n. Saturninus.
—	—	—	P. Cornelius P. f. P. n. Scipio.
810	57	209.1	Nero Claudius Divi Claudii f. Cæsar Augustus Germanicus II.
—	—	—	L. Calpurnius L. f. Piso.
811	58	209.2	Nero Claudius Divi Claudii f. Cæsar Augustus Germanicus III.
—	—	—	M. Valerius M. f. M. n. Messala Corvinus.
812	59	209.3	C. Fonteius Capito.
—	—	—	C. Vipsanius Apronianus.
813	60	209.4	Nero Claudius Divi Claudii f. Cæsar Augustus Germanicus IV.
—	—	—	Cn. Cornelius Cn. f. Cn. n. Lentulus Cossus.
814	61	210.1	P. Petronius Turpilianus.
—	—	—	L. Cæsennius Pætus.
815	62	210.2	P. Marius.
—	—	—	L. Afinius Gallus.
816	63	210.3	C. Memmius P. f. Regulus.
—	—	—	L. Virginius Rufus.
817	64	210.4	C. Læcanius Bassus.
—	—	—	M. Licinius M. f. M. n. Crassus Frugi.
818	65	211.1	A. Licinius A. f. P. n. Nerva Silianus.
—	—	—	Plautius Lateranus (tué avant d'entrer en charge).
—	—	—	M. Julius L. f. Vestinus Atticus.
819	66	211.2	C. Luccius Telesinus.
—	—	—	C. Suetonius Paulinus.
820	67	211.3	Fonteius Capito.
—	—	—	C. Julius C. f. Rufus.
821	68	211.4	Tib. Catius C. Silius Italicus, puis
—	—	—	Nero Claudius Divi Claudii f. Cæsar Aug. Germanicus V.
—	—	—	Galerius Trachalus Turpilianus.
822	69	212.1	Ser. Galba. Imp. Cæsar Augustus II.
—	—	—	T. Vinius Rufinus.
823	70	212.2	Imp. Cæsar T. Flavius Vespasianus Augustus II.
—	—	—	T. Flavius Vespasianus Cæsar Augusti f.
824	71	212.3	Imp. Cæsar T. Flavius Vespasianus Augustus III.
—	—	—	M. Cocceius M. f. M. n. Nerva.
825	72	212.4	Imp. Cæsar T. Flavius Vespasianus Augustus IV.
—	—	—	T. Flavius Vespasianus Cæsar Aug. f. II.
826	73	213.1	T. Flavius Domitianus Cæsar Aug. f. II.
—	—	—	L. Valerius Catulus Messalinus.
827	74	213.2	Imp. Cæsar T. Flavius Vespasianus Augustus V.
—	—	—	Imp. T. Flavius Vespasianus Cæsar Aug. f. III.
828	75	213.3	Imp. Cæsar T. Flavius Vespasianus Augustus VI.
—	—	—	Imp. T. Flavius Vespasianus Cæsar Aug. f. IV.
829	76	213.4	Imp. Cæsar T. Flavius Vespasianus Augustus VII.
—	—	—	Imp. T. Flavius Vespasianus Cæsar Aug. f. V.
830	77	214.1	Imp. Cæsar T. Flavius Vespasianus Augustus VIII.
—	—	—	Imp. T. Flavius Vespasianus Cæsar Aug. f. VI.
831	78	214.2	L. Ceionius Commodus.
—	—	—	D. Novius Priscus.
832	79	214.3	Imp. Cæsar T. Flavius Vespasianus Augustus IX.
—	—	—	Imp. T. Flavius Vespasianus Cæsar Aug. f. VII.
833	80	214.4	Imp. Titus Cæsar Divi Vespasiani f. Vespasianus Augustus VIII.
—	—	—	Cæsar Divi Vespasiani f. Domitianus VII.
834	81	215.1	L. Flavius Silva (ou Silvanus) Nonius Bassus.
—	—	—	.... Asinius Pollio Verrucosus.
835	82	215.2	Imp. Cæsar Domitianus Augustus VIII.
—	—	—	T. Flavius Sabinus.
836	83	215.3	Imp. Cæsar Domitianus Augustus IX.
—	—	—	Q. Petillius Q. f. Rufus II.
837	84	215.4	Imp. Cæsar Domitianus Augustus Germanicus X.
—	—	—	C. Oppius Sabinus.
838	85	216.1	Imp. Cæsar Domitianus Augustus Germanicus XI.
—	—	—	T. Aurelius Fulvus.
839	86	216.2	Imp. Cæsar Domitianus Augustus Germanicus XII.
—	—	—	Ser. Cornelius P. f. P. n. Dolabella Petronianus.
840	87	216.3	Imp. Cæsar Domitianus Augustus Germanicus XIII.
—	—	—	L. Volusius Q. f. L. n. Saturninus.

ANNÉES de la fondation de Rome.	ANNÉES de notre ère.	ANNÉES des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
841	88	216.4	Imp. Cæsar Domitianus Augustus Germanicus XIV.
—	—	—	L. Minicius Rufus.
842	89	217.1	T. Aurelius T. f. Fulvus.
—	—	—	..... Atratinus.
843	90	217.2	Imp. Cæsar Domitianus Augustus Germanicus XV.
—	—	—	M. Cocceius M. f. M. n. Nerva II.
844	91	217.3	M. Ulpius M. f. Trajanus.
—	—	—	M. Acilius Glabrio.
845	92	217.4	Imp. Cæsar Domitianus Augustus Germanicus XVI.
—	—	—	Q. Volusius Q. f. L. n. Saturninus.
846	93	218.1	Cn. Pompeius Collega.
—	—	—	..... Cornelius Priscus.
847	94	218.2	L. Nonius Torquatus Asprenas.
—	—	—	T. Sextius Magius Lateranus.
848	95	218.3	Imp. Cæsar Domitianus Augustus Germanicus XVII.
—	—	—	T. Flavius T. f. T. n. Clemens.
849	96	218.4	C. Antistius Vetus.
—	—	—	T. Manlius Valens.
850	97	219.1	Imp. M. Cocceius Nerva Cæsar Augustus III.
—	—	—	L. Virginius Rufus III, remplacé par
—	—	—	C. Cornelius Tacitus.
851	98	219.2	Imp. M. Cocceius Nerva Cæsar Augustus IV.
—	—	—	T. Flavius Libo.
—	—	—	Imp. M. Ulpius Nerva Trajanus Cæsar II.
852	99	219.3	A. Cornelius Palma.
—	—	—	Q. Sosius Senecio.
853	100	219.4	Imp. Cæsar M. Ulpius Trajanus Augustus III.
—	—	—	Sex. Julius Frontinus III.
854	101	220.1	Imp. Cæsar M. Ulpius Trajanus Augustus IV.
—	—	—	Q. Articuleius Pætus II.
855	102	220.2	L. Licinius L. f. Sura.
—	—	—	L. Julius Ursus Servianus II.
856	103	220.3	L. Licinius L. f. Sura II.
—	—	—	L. Neratius Marcellus.
857	104	220.4	Imp. Cæsar Nerva Trajanus Augustus Germanicus Dacicus V.
—	—	—	M. Laberius Maximus II.
858	105	221.1	Tib. Julius Candidus Marius Celsus II.
—	—	—	C. Antius A. Julius A. f. Quadratus II.
859	106	221.2	L. Ceionius L. f. Commodus Aurelius Annius Verus.
—	—	—	..... Tuccius Cerealis.
860	107	221.3	L. Licinius L. f. Sura IV.
—	—	—	Q. Sosius Senecio II.
861	108	221.4	Ap. Annius Trebonius Gallus.
—	—	—	M. Atilius Metilius Bradua.
862	109	222.1	A. Cornelius Palma II.
—	—	—	..... Bæbius Tullus.
863	110	222.2	Ser. Scipio Salvidienus Orfitus.
—	—	—	M. Peducæus Priscinus.
864	111	222.3	C. Calpurnius Piso.
—	—	—	M. Vettius Bolanus.
865	112	222.4	Imp. Cæsar M. Ulpius Trajanus Augustus VI.
—	—	—	T. Sextius Africanus.
866	113	223.1	L. Publilius Celsus II.
—	—	—	C. Clodius Crispinus.
867	114	223.2	Q. Ninnius Hasta.
—	—	—	P. Manilius Vopiscus.
868	115	223.3	L. Vipstanus Messala.
—	—	—	M. Virgilianus Pedo.
869	116	223.4	L..... L..... f. Lamia Ælianus.
—	—	—	.... Vetus.
870	117	224.1	.... Niger.
—	—	—	.... Apronianus.
871	118	224.2	Imp. Cæsar P. Ælius Trajanus Hadrianus Augustus II.
—	—	—	Cn. Pedanius ... f. Cn. n. Fuscus Salinator.
872	119	224.3	Imp. Cæsar P. Ælius Trajanus Hadrianus Augustus III.
—	—	—	.... Rusticus.
873	120	224.4	L. Catilius Servus II.
—	—	—	T. Aurelius Fulvus Boionius Arrius Antoninus.
874	121	225.1	M. Annius Verus II.
—	—	—	.... Augur.
875	122	225.2	M. Acilius Aviola.
—	—	—	.... Corellius Pansa.
876	123	225.3	L. Venuleius L. f. Apronianus.
—	—	—	Q. Articuleius Q. f. Pætinus.
877	124	225.4	M. Acilius M. f. Glabrio.
—	—	—	C. Bellicus Torquatus.
878	125	226.1	.... Valerius Asiaticus II.
—	—	—	L. Epidius Titius Aquilinus.
879	126	226.2	M. Annius Verus III.
—	—	—	.... Eggius Ambibulus.
880	127	226.3	M. Squilla Gallicanus.
—	—	—	T. Atilius Titianus.
881	128	226.4	Torquatus Asprenas II.
—	—	—	L. Annius M. f. Libo.
882	129	227.1	L. Neratius Marcellus II.
—	—	—	P. Juventius Celsus T. Aufidius Hænius Severianus II.
883	130	227.2	Q. Fabius Catullinus.
—	—	—	M. Flavius Aper.
884	131	227.3	Ser. Octavius Lænas Pontianus.
—	—	—	M. Antonius Rufinus.
885	132	227.4	C. Serius Augurinus.
—	—	—	C. Trebius Sergianus.
886	133	228.1	M. Antonius Hiberus.
—	—	—	P. Mummius Sisenna Rutilianus.
887	134	228.2	L. Julius Ursus Servianus III, remplacé par
—	—	—	T. Haterius Nepos.
—	—	—	T. Vibius Varus.
888	135	228.3	.... Pontianus
—	—	—	.... ranius Atilianus.
889	136	228.4	L. Ceionius Commodus Verus.
—	—	—	Sex. Vetulenus Civica Pompeianus.
890	137	229.1	L. Ælius L. f. Verus Cæsar. II.
—	—	—	P. Cœlius P. f. Balbinus Vibullius Pius.
891	138	229.2	.... Censorius Niger.
—	—	—	.... Camerinus.
892	139	229.3	Imp. Cæsar T. Ælius Hadrianus Antonius Augustus Pius II.
—	—	—	C. Bruttius Præsens II.
893	140	229.4	Imp. Cæsar T. Ælius Hadrianus Antoninus Augustus Pius III.
—	—	—	M. Ælius Aurelius Verus Cæsar.
894	141	230.1	M. Peducæus M. f. Stloga Priscinus.
—	—	—	T. Hænius Severus.
895	142	230.2	L. Statius Quadratus.
—	—	—	C. Cuspius Rufinus.
896	143	230.3	C. Bellicius C. f. Torquatus.
—	—	—	Tib. Claudius Tib. f. Atticus Herodes.
897	144	230.4	L. Hedius L. f. Rufus Lollianus Avitus.
—	—	—	Tib. Claudius Maximus.
898	145	231.1	Imp. Cæsar T. Ælius Hadrianus Antoninus Augustus Pius IV.
—	—	—	M. Ælius Aurelius Verus Cæsar.
899	146	231.2	Sex. Erucius Clarus II.
—	—	—	Cn. Claudius Severus.
900	147	231.3	M. Annius C. f. Largus.
—	—	—	C. Prastina Pacatus Messalinus.
901	148	231.4	C. Bellicius Torquatus.
—	—	—	P. Salvius Julianus.
902	149	232.1	Ser. Cornelius Scipio Salvidienus Orfitus.
—	—	—	Q. Nonius Sosius Priscus.
903	150	232.2	M. Squilla M. f. Gallicanus.
—	—	—	Sex. Carminius Vetus.
904	151	232.3	Sex. Quintilius Sex. f. Condianus.
—	—	—	Sex. Quintilius Sex. f. Valerius Maximus.
905	152	232.4	M. Acilius M. f. M. n. Glabrio.
—	—	—	M. Valerius Homullus.
906	153	233.1	C. Fulvius Bruttius C. f. Præsens M. Valerius.
—	—	—	[Maximus Pompeius L. Valens Cornelius Proculus Aquilius Veiento.]
—	—	—	A. Junius Rufinus.
907	154	233.2	L. Ælius Aurelius Commodus.
—	—	—	T. Sextius T. f. Lateranus.
908	155	233.3	C. Julius C. f. Severus.
—	—	—	M. Junius Rufinus Sabinianus.
909	156	233.4	M. Ceionius Silvanus.
—	—	—	C. Serius C. f. Augurinus.
910	157	234.1	M. Ceionius L. f. Civica Barbarus.
—	—	—	M. Metilius Regulus.
911	158	234.2	Sex. Sulpicius Tertullus.
—	—	—	Q. Tineius Clemens Sacerdos.
912	159	234.3	.... Plautius Quintillus.
—	—	—	M. Statius M. Claudius Priscus Licinius Italicus.
913	160	234.4	Ap. Annius Atilius Bradua.
—	—	—	T. Clodius Vibius Varus T. f.
914	161	235.1	M. Ælius Aurelius Verus Cæsar III.
—	—	—	L. Ælius Aurelius Commodus II.
915	162	235.2	Q. Junius ... f. L. n. Rusticus II.
—	—	—	.... Aquilinus.
916	163	235.3	M. Pontius M. f. Lælianus Larcius Sabinus.
—	—	—	P. Junius P. f. Pastor L. Cæsennius Hospes.
917	164	235.4	M. Pompeius Macrinus.
—	—	—	P. Juventius Celsus.
918	165	236.1	M. Gavius Orfitus.
—	—	—	L. Arrius Pudens.
919	166	236.2	Q. Servilius Pudens
—	—	—	L. Fufidius Pollio.
920	167	236.3	Imp. Cæsar L. Aurelius Verus Augustus III.
—	—	—	M. Ummidius Quadratus.
921	168	236.4	L. Venuleius Montanus Apronianus II.
—	—	—	L. Sergius Paullus II.
922	169	337.1	Q. Sosius Priscus.
—	—	—	P. Cœlius Apollinaris.
923	170	237.2	M. Cornelius Cethegus.
—	—	—	C. Erucius Clarus.
924	171	237.3	T. Statilius Severus.
—	—	—	L. Alfidius Herennianus.
925	172	237.4	Ser. Calpurnius Scipio Orfitus.
—	—	—	.... Quintilius Maximus.
926	173	238.1	Cn. Claudius Cn. f. Severus II.
—	—	—	Tib. Claudius Pompeianus II.
927	174	238.2	.... Gallus.
—	—	—	Flaccus Cornelianus.
928	175	238.3	L. Calpurnius Proculus Piso.
—	—	—	P. Salvius P. f. Julianus.
929	176	238.4	T. Vitrasius Pollio II.
—	—	—	M. Flavius Aper II.
930	177	239.1	L. Ælius Aurelius Commodus Antoninus Cæsar Aug. f.
—	—	—	M. Plautius Quintilius.
931	178	239.2	Ser. Cornelius Scipio Orfitus.
—	—	—	.... Julianus Rufus.
932	179	239.3	Imp. Cæsar M. Aurelius Commodus Antoninus Augustus II.
—	—	—	P. Martius Verus II.
933	180	239.4	C. Fulvius Valens Aquilius Veiento II.
—	—	—	Sex. Quintilius Condianus.
934	181	240.1	Imp. Cæsar M. Aurelius Commodus Antoninus Augustus III.
—	—	—	L. Antistius Burrus Adventus.
935	182	240.2	M. Petronius M. f. Sura Mamertinus.
—	—	—	Q. Tineius Q. f. Rufus.
936	183	240.3	Imp. Cæsar M. Aurelius Commodus Antoninus Augustus IV.
—	—	—	C. Aufidius Victorinus II.
937	184	240.4	L. Cossonius Eggius Marullus.
—	—	—	Cn. Papirius Ælianus.
938	185	241.1	M. Cornelius M. f. Nigrinus Curiatius Maternus.
—	—	—	M. Atilius Bradua.
939	186	241.2	Imp. Cæsar M. Aurelius Commodus Antoninus Augustus V.
—	—	—	M. Acilius M. f. Glabrio II.
940	187	241.3	L. Brutus C. f. C. n. Quinctius Crispinus.
—	—	—	L. Roscius Ælianus.
941	188	241.4	.... Seius Fuscianus II.
—	—	—	M. Servilius Silanus II.
942	189	242.1	.... Duillius Silanus.
—	—	—	Q. Servilius Silanus.
943	190	242.2	Imp. Cæsar M. Aurelius Commodus Antoninus Augustus VI.
—	—	—	M. Petronius M. f. Sura Septimianus.
944	191	242.3	.... Pedo Apronianus.
—	—	—	M. Valerius Bradua Mauricus.
945	192	242.4	Imp. Cæsar M. Aurelius Commodus Antoninus Augustus VII.
—	—	—	P. Helvius Pertinax II.
946	193	243.1	Q. Sosius Q. f. Q. n. Falco.
—	—	—	C. Julius Erucius C. f. Sex. n. Clarus.
947	194	243.2	Imp. Cæsar L. Septimius Severus Pertinax Augustus II.
—	—	—	D. Claudius Septimius Albinus Cæsar II.
—	—	—	*En Orient :* Imp. Cæsar C. Pescennius Niger Augustus II.
948	195	243.3	.... Scapula Tertullus.
—	—	—	.... Tineius Clemens.
949	196	243.4	C. Domitius Dexter II.
—	—	—	L. Valerius Messala Thrasia Priscus.
950	197	244.1	T. Sextius Lateranus.
—	—	—	L. Cuspius Rufinus.

ANNÉES de la fondation de Rome.	ANNÉES de notre ère.	ANNÉES des olympiades.	FASTES CONSULAIRES.
951	198	244.2	.... Saturninus.
—	—	—	L. Aurelius Gallus.
952	199	244.3	P. Cornelius Anullinus I.
—	—	—	M. Aufidius C. f. Fonto.
953	200	244.4	Tib. Claudius Severus.
—	—	—	C. Aufidius C. f. Victorinus.
954	201	245.1	L. Annius Fabrianus.
—	—	—	M. Nonius M. f. Arrius Mucianus.
955	202	245.2	Imp. Cæsar L. Septimius Severus Pius Pertinax Augustus II.
—	—	—	Imp. Cæsar M. Aurelius Antoninus Augustus.
956	203	245.3	C. Fulvius Plautianus II.
—	—	—	P. Septimius Geta II.
957	204	245.4	L. Fabius M. f. Cilo Lepidus Fulcinianus II.
—	—	—	M. Annius Flavius Libo.
958	205	246.1	Imp. Cæsar M. Aurelius Antoninus Augustus II.
—	—	—	P. Septimius Geta Cæsar.
959	206	246.2	M. Nummius Umbrius Primus M. f. Senecio Albinus.
—	—	—	L. Fulvius L. f. Gavius Numisius Petronius Æmilianus.
960	207	246.3	M. Nonius M. f. Arrius Paulinus Aper.
—	—	—	L. Marius L. f. Maximus.
961	208	246.4	Imp. Cæsar M. Aurelius Antoninus Augustus III.
—	—	—	L. Septimius Geta Cæsar II.
962	209	247.1	Tib. Claudius Pompeianus.
—	—	—	.... Avitus.
963	210	247.2	M. Acilius Vibius M. f. M. n. Faustinus.
—	—	—	A. Triarius Rufinus.
964	211	247.3	Q. Hedius L. f. Rufus Lollianus Gentianus.
—	—	—	.... Pomponius Bassus.
965	212	247.4	C. Julius Asper II.
—	—	—	C. Julius Galerius C. f. Asper.
966	213	248.1	Imp. Cæsar M. Aurelius Antoninus Augustus IV.
—	—	—	D. Cœlius Balbinus II.
967	214	248.2	.... Silius Messala.
—	—	—	.... Sabinus.
968	215	248.3	.... Mæcius Lætus II.
—	—	—	.... Sulla Cerealis.
969	216	248.4	.... Catius Sabinus II.
—	—	—	.... Cornelius Anullinus.
970	217	249.1	C. Bruttius Præsens.
—	—	—	T. Messius Extricatus II.
971	218	249.2	Imp. Cæsar M. Opellius Severus Macrinus Augustus, auquel se substitue
—	—	—	Imp. Cæsar M. Aurelius Antoninus Augustus.
—	—	—	.... Oclatinus Adventus.
972	219	249.3	Imp. Cæsar M. Aurelius Antoninus Augustus II.
—	—	—	Q. Tineius Q. f. Sacerdos II.
973	220	249.4	Imp. Cæsar M. Aurelius Antoninus Augustus III.
—	—	—	P. Valerius Comazon Eutychianus II.
974	221	250.1	C. Valerius Gratus Sabinianus.
—	—	—	M. Fabius Seleucus.
975	222	250.2	Imp. Cæsar M. Aurelius Antoninus Augustus IV.
—	—	—	M. Aurelius Severus Alexander Cæsar.
976	223	250.3	L. Marius L. f. Maximus Perpetuus Aurelianus II.
—	—	—	L. Roscius Paculus Ælianus.
977	224	250.4	Ap. Claudius Julianus II.
—	—	—	C. Bruttius Crispinus.
978	225	251.1	Tib. Manilius Fuscus II.
—	—	—	Ser. Calpurnius Domitius Dexter.
979	226	251.2	Imp. Cæsar M. Aurelius Severus Alexander Augustus II.
—	—	—	L. Aufidius Marcellus II.
980	227	251.3	M. Nummius M. f. M. n. Albinus.
—	—	—	M. Lælius M. f. Maximus.
981	228	251.4	.... Modestus II.
—	—	—	.... Probus.
982	229	252.1	Imp. Cæsar M. Aurelius Severus Alexander Augustus III.
—	—	—	.... Cassius Aproniani f. Dio Cocceianus II, puis
—	—	—	M. Antonius M. f. Gordianus Junior.
983	230	252.2	L. Virius Agricola.
—	—	—	Sex. Catius Clementinus Priscillianus.
984	231	252.3	.... Claudius Pompeianus.
—	—	—	T. Flavius Pelignianus.
985	232	252.4	.... Lupus.
—	—	—	L. Valerius L. f. Publicola Balbinus Maximus.
986	233	253.1	.... Maximus.
—	—	—	.... Paternus.
987	234	253.2	M. Clodius Pupienus Maximus II.
—	—	—	.... Agricola Urbanus.
988	235	253.3	Cn. Claudius Severus.
—	—	—	L. Tib. Claudius Aurelius Quintianus.
989	236	253.4	Imp. Cæsar C. Julius Verus Maximinus Augustus.
—	—	—	M. Pupienius Africanus.
990	237	254.1	.... Perpetuus.
—	—	—	P. Pomponius Cornelianus.
991	238	254.2	C. Betitius Pius Maximilianus.
—	—	—	.... Proculus Pontianus.
992	239	254.3	Imp. Cæsar M. Antonius Gordianus Pius Augustus.
—	—	—	M. Acilius Aviola.
993	240	254.4	.... Vettius Sabinus II.
—	—	—	.... Venustus.
994	241	255.1	Imp. Cæsar M. Antonius Gordianus Pius Augustus II.
—	—	—	.... Pompeianus.
995	242	255.2	C. Aufidius Vettius Atticus.
—	—	—	C. Asinius Prætextatus.
996	243	255.3	L. Annius Arrianus.
—	—	—	C. Cervonius Papus.
997	244	255.4	L. Armenius Peregrinus.
—	—	—	L. Fulvius Æmilianus.
998	245	256.1	Imp. Cæsar M. Julius Philippus Augustus.
—	—	—	C. Mæsius Aquillius Fabius Titianus.
999	246	256.2	.... Præsens.
—	—	—	M. Nummius Ceionius Annius M. f. M. n. Albinus.
1000	247	256.3	Imp. Cæsar M. Julius Philippus Augustus II.
—	—	—	M. Julius Philippus Cæsar.
1001	248	256.4	Imp. Cæsar M. Julius Philippus Augustus III.
—	—	—	Imp. Cæsar M. Julius Philippus Augustus IV.
1002	249	257.1	L. Fulvius Æmilianus II.
—	—	—	L. Nævius Aquilinus.
1003	250	257.2	Imp. Cæsar C. Messius Quintus Trajanus Decius Augustus II.
—	—	—	.... Vicius Gratus.
1004	251	257.3	Imp. Cæsar C. Messius Quintus Trajanus Decius Augustus III.
—	—	—	Q. Herennius Etruscus Messius Decius Cæsar.
1005	252	257.4	Imp. Cæsar C. Vibius Trebonianus Gallus Augustus II.
—	—	—	Imp. Cæsar C. Vibius Afinius Gallus Volusianus Augustus.
1006	253	258.1	Imp. Cæsar C. Vibius Afinius Gallus Volusianus Augustus II.
—	—	—	L. Valerius L. f. Publicola Balbinus Maximus.
1007	254	258.2	Imp. Cæsar P. Licinius Valerianus Augustus II.
—	—	—	Imp. Cæsar P. Licinius Egnatius Gallienus Augustus.
1008	255	258.3	Imp. Cæsar P. Licinius Valerianus Augustus III.
—	—	—	Imp. Cæsar P. Licinius Egnatius Gallienus Augustus II.
1009	256	258.4	.... Maximus.
—	—	—	.... Glabrio.
1010	257	259.1	Imp. Cæs. P. Licinius Valerianus Augustus IV.
—	—	—	Imp. Cæs. P. Licinius Egnatius Gallienus Augustus III.
1011	258	259.2	.... Memmius Tuscus.
—	—	—	.... Bassus.
—	—	—	*En Gaule :* Imp. Cæs. M. Cassianius Latinius Postumus Aug.
1012	259	259.3	L. Arr[un]tius Æmilianus.
—	—	—	T. Flavius Bassus.
—	—	—	*En Gaule* : Imp. Cæs. M. Cassianius Latinius Post. Aug. II.
1013	260	259.4	Cornelius Sæcularis II.
—	—	—	C. Junius Donatus II.
—	—	—	*En Gaule :* Imp. Cæs. M. Cassianius Latinius Post. Aug. III.
1014	261	260.1	Imp. Cæs. P. Licinius Egnatius Gallienus Augustus IV.
—	—	—	L. Petronius L. f. Taurus Volusianus.
1015		260.2	Imp. Cæs. P. Licinius Egnatius Gallienus Augustus V.
—	263	—	.... Faustinus.
1016	—	260.3	M. Mummius Ceionius Annius M. f. M. n. Albinus.
—	264	—	.... Maximus Dexter.
1017	—	260.4	Imp. Cæs. P. Licinius Egnatius Gallienus Augustus VI.
—	265	—	.... Saturninus.
1018	—	261.1	P. Licinius Imp. Valeriani f. Valerianus Nob. Vir II.
—	—	—	.... Lucillus.
—	266	—	*En Gaule :* Imp. Cæs. M. Cassianius Latinius Postumius IV.
1019	—	261.2	Imp. Cæs. P. Licinius Egnatius Gallienus Augustus VII.
—	—	—	.... Sabillinus.
1020	267	261.3	.... Paternus.
—	—	—	.... Arcesilaus.
—	—	—	*En Gaule :* Imp. Cæs. M. Cassianius Latinius Postumius V.
1021	268	261.4	.... Paternus II.
—	—	—	.... Marianus.
1022	269	262.1	Imp. Cæs. M. Aurelius Claudius Augustus.
—	—	—	.... Paternus.
1023	270	262.2	.... Flavius Antiochianus II.
—	—	—	.... Furius Orfitus.
1024	271	262.3	Imp. Cæs. L. Domitius Aurelianus Augustus.
—	—	—	.... Bassus II.
1025	272	262.4	.... Quietus.
—	—	—	.... Junius Veldumianus.
1026	273	263.1	M. Claudius Tacitus.
—	—	—	.... Furius Placidus (ou Placidianus).
1027	274	263.2	Imp. Cæs. L. Domitius Aurelianus Augustus II.
—	—	—	C. Julius Capitolinus.
1028	275	263.3	Imp. Cæs. L. Domitius Aurelianus Augustus III.
—	—	—	.... Marcellinus.
1029	276	263.4	Imp. Cæs. M. Claudius Tacitus Augustus II, puis, à sa mort,
—	—	—	Imp. Cæs. M. Annius Florianus Augustus.
—	—	—	.... Æmilianus (puis Ælius Scorpianus).
1030	277	264.1	Imp. Cæs. M. Aurelius Probus Augustus.
—	—	—	.... Paulinus.
1031	278	264.2	Imp. Cæs. M. Aurelius Probus Augustus II.
—	—	—	.... Virius Lupus.
1032	279	264.3	Imp. Cæs. M. Aurelius Probus Augustus III.
—	—	—	.... Nonius Paternus II.
1033	280	264.4	.... Messala.
—	—	—	.... Gratus.
1034	281	265.1	Imp. Cæs. M. Aurelius Probus Augustus IV.
—	—	—	C. Junius Tiberianus.
1035	282	265.2	Imp. Cæs. M. Aurelius Probus Augustus V.
—	—	—	.... Pomponius Victorinus (ou Victorianus).
1036	283	265.3	Imp. Cæs. M. Aurelius Carus Augustus II.
—	—	—	M. Aurelius Carinus Nob. Cæsar.
1037	284	265.4	Imp. Cæs. M. Aurelius Carinus Augustus II.
—	—	—	Imp. Cæs. M. Aurelius Numerianus Augustus.
1038	285	266.1	Imp. Cæs. M. Aurelius Carinus Augustus III.
—	—	—	.... Aristobulus.
—	—	—	*En Orient :* Imp. Cæs. C. Aurelius Valer. Diocletianus Aug. II.
1039	286	266.2	M. Junius Maximus II.
—	—	—	.... Vettius Aquilinus.
1040	287	266.3	Imp. Cæs. C. Aurelius Valerius Diocletianus Augustus III.
—	—	—	Imp. Cæs. M. Aurelius Valerius Maximianus.
1041	288	266.4	Imp. M. Aurelius Valerius Maximianus Augustus II.
—	—	—	.... Pomponius Januarius.
1042	289	267.1	M. Macrius Bassus.
—	—	—	L. Ragonius Quintianus.
1043	290	267.2	Imp. Cæs. C. Aurelius Valerius Diocletianus Augustus IV.
—	—	—	Imp. Cæs. M. Aurelius Valerius Maximianus Augustus III.
1044	291	267.3	C. Junius Tiberianus II.
—	—	—	.... Cassius Dio.
1045	292	267.4	.... Æranius Hannibalianus.
—	—	—	.... Asclepiodotus.
1046	293	268.1	Imp. Cæs. C. Aurel. Valerius Diocletianus Augustus V.
—	—	—	Imp. Cæs. M. Aurel. Valer. Maximianus Augustus IV.
1047	294	268.2	C. Flavius Valer. Constantius Cæsar.
—	—	—	Galerius Valer. Maximianus Cæsar.
1048	295	268.3	.... Nummius Tuscus.
—	—	—	.... Annius Anullinus.
1049	296	268.4	Imp. Cæs. C. Aurel. Valer. Diocletianus Augustus VI
—	—	—	C. Flavius Valer. Constantius Cæsar II.
1050	297	269.1	Imp. Cæs. M. Aurel. Valer. Maximianus Augustus V.
—	—	—	Galerius Valer. Maximianus Cæsar II.
1051	298	299.2	.... Anicius Faustus II.
—	—	—	.... Virius Gallus.
1052	299	269.3	Imp. Cæs. C. Aurelius Valerius Diocletianus VII.
—	—	—	Imp. Cæs. M. Aurelius Valerius Maximianus VI.
1053	300	269.4	C. Flavius Valer. Constantius Cæsar III.
—	—	—	Galerius Valer. Maximianus Cæsar III.
1054	301	270.1	T. Flavius Postumius Titianus II.
—	—	—	.... Popilius Nepotianus.
1055	302	270.2	C. Flavius Valer. Constantius Cæsar IV.
—	—	—	Galerius Valer. Maximianus Cæsar IV.
1056	303	270.3	Imp. Cæs. C. Aurel. Valer. Diocletianus VIII.
—	—	—	Imp. Cæs. M. Aurel. Valer. Maximianus VII.
1057	304	270.4	Imp. Cæsar C. Aurel. Valer. Diocletianus Augustus IX.
—	—	—	Imp. Cæs. M. Aurelius Valer. Maximianus Augustus VIII.
1058	305	271.1	C. Flavius Valer. Constantius Cæsar V.
—	—	—	Galerius Maximianus Cæsar V.

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	de notre ère.	des olympiades.	
1059	306	271.2	Imp. Cæs. C. Flav. Valer. Constantius Augustus VI.
—	—	—	Imp. Cæs. Galerius Valer. Maximianus Augustus VI.
1060	307	271.3	*En Occident* { Imp. Cæs. M. Aurelius Val. Maximianus Aug. IX. C. Fl. Valer. Constantinus Nob. Cæs.
—	—	—	*A Rome* { Imp. Cæs. M. Aurel. Val. Maximianus Aug. IX. Galerius Valer. Maximinus Nob. Cæs.
—	—	—	*En Orient* { Imp. Flavius Valerius Severus Augustus. Galerius Valer. Maximinus Nob. Cæs.
1061	308	271.4	*A Rome* { Imp. Cæs. M. Aurel. Valer. Maxentius Augustus. M. Valerius Romulus Nob. vir.
—	—	—	*Hors de l'Italie* { Imp. Cæs. M. Aurel. Valer. Maximianus Aug. X. Imp. Cæs. Galerius Valer. Maximianus Aug. VII.
1062	309	272.2	Imp. Cæs. M. Aurelius Valer. Maxentius Augustus II.
—	—	—	M. Valer. Romulus Nob. vir. II.
1063	310	272.2	Imp. Cæs. M. Aur. Valer. Maxentius Augustus III.
—	—	—	.... Andronicus.
—	—	—	.... (Sicorius) Probus.
1064	311	272.3	Imp. Cæs. Galerius Valer. Maximianus Augustus VIII.
—	—	—	Imp. Cæs. Galer. Valer. Maximianus Augustus II.
—	—	—	*A Rome*, 1er *sept.* ... Eusebius et C. Ceionius Rufius Volusianus.
1065	312	272.4	Imp. Cæs. C. Flavius Valer. Constantinus Augustus II.
—	—	—	Imp. Cæs. P. Valer. Licinianus Licinius Augustus II.
—	—	—	*A Rome :* Imp. Cæs. M. Aurel. Valer. Maxentius Augustus IV.
1066	313	273.1	Imp. Cæs. C. Flav. Valer. Constantinus Augustus III.
—	—	—	Imp. Cæs. P. Valer. Licinianus Licinius Augustus III.
1067	314	273.2	C. Ceionius Rufius Volusianus II.
—	—	—	.... Annianus.
1068	315	273.3	Imp. Cæs. C. Flav. Valer. Constantinus Augustus IV.
—	—	—	Imp. Cæs. P. Valer. Licinianus Licinius Augustus IV.
1069	316	273.4	.... Sabinus.
—	—	—	Q. Aradius Rufinus.
1070	317	274.1	.... Ovinius Gallicanus.
—	—	—	.... Septimius Bassus.
1071	318	274.2	Imp. Cæs. P. Valer. Licinianus Licinius Augustus V.
—	—	—	Fl. Julius Crispus Nob. Cæs.
1072	319	—	Imp. Cæs. C. Fl. Val. Constantinus Augustus V.
—	—	—	Valer. Licinianus Licinius Nob. Cæs.
1073	320	—	Imp. Cæs. C. Flav. Val. Constantinus Augustus VI.
—	—	—	F. Claudius Constantinus Junior Nob. Cæs.
1074	321	—	Fl. Julius Crispus Nob. Cæs. II.
—	—	—	Fl. Claud. Constantinus Junior Nob. Cæs.
1075	322	—	.... Petronius Probianus.
—	—	—	.... Amnius Anicius Julianus.
1076	323	—	.... Acilus Severus.
—	—	—	C. Vettius Cossinius Rufinus.
1077	324	—	Fl. Jul. Crispus Nob. Cæs. III.
—	—	—	Fl. Claud. Constantinus Junior Nob. Cæs. III.
1078	325	—	Sex. Cocceius Anicius Faustus Paulinus II.
—	—	—	P. Ceionius Julianus.
1079	326	—	Imp. Cæs. C. Flav. Valer. Constantin. Augustus VII.
—	—	—	Fl. Jul. Constantinus Nob. Cæs.
1080	327	—	Fl. Cæsarinus Constantinus.
—	—	—	.... Maximus.
1081	328	—	P. Januarius Primus.
—	—	—	.... Justus.
1082	329	—	Imp. Cæs. C. Flavius Valer. Constantinus Augustus VIII.
—	—	—	Fl. Claud. Constantinus Junior Nob. Cæs. III.
—	—	—	Fl. Gallicanus.
1083	330	—	.... Aurelius Julianus Symmachus.
—	—	—	.... Annius Bassus.
1084	331	—	.... Ablavius.
—	—	—	.... Papinius Pacatianus.
1085	332	—	.... Mœcilius Hilarianus.
—	—	—	Fl. Julius Delmatius Delmat. f. Const. Aug. n.
1086	333	—	.... Zenophilus.
—	—	—	.... Proculus Optatus.
1087	334	—	.... Amnius Manius Nicomachus (Anicius Paulinius Junior).
—	—	—	Fl. Jul. Constantius.
1088	335	—	.... Ceionius Rufius Albinus.
—	—	—	Fl. Popilius Constantinus Nepotianus Nepotiani f.
1089	336	—	.... Facundus.
—	—	—	.... Felicianus.
1090	337	—	Tib. Fabius Titianus.
—	—	—	.... Ursus.
1091	338	—	.... Polemius.
—	—	—	Imp. Fl. Jul. Constantius Augustus II.
1092	339	—	Imp. Fl. Jul. Constans Augustus.
—	—	—	.... Septimius Acindynus Acindyni f.
1093	340	—	L. Aradius Valer. Proculus.
—	—	—	.... Marcellinus.
1094	341	—	.... Petronius Probinus Probiani f.
—	—	—	Imp. Fl. Jul. Constantius Augustus III.
1095	342	—	Imp. Fl. Jul. Constans Augustus II.
—	—	—	M. Mæcius Memmius Fur. Babusius Cæcilian. Placidus.
1096	343	—	.... Romulus.
—	—	—	Fl. Domitius Leontius.
1097	344	—	Fl. Sallustius Bonosus.
—	—	—	.... Amantius.
1098	345	—	.... Albinus.
—	—	—	Imp. Fl. Jul. Constantius Augustus II.
1099	346	—	Imp. Fl. Jul. Constans Augustus III.
—	—	—	.... Vulcatius Rufinus.
1100	347	—	.... Eusebius.
—	—	—	Fl. Philippus.
1101	348	—	Fl. Salia.
—	—	—	.... Ulpius Limenius.
1102	349	—	.... Fabius Aconius Catullinus Philomatius.
—	—	—	.... Sergius.
1103	350	—	.... Nigrinianus.
—	—	—	*En Occident* { Magnentius Augustus ou Tyrannus. .... Gaiso.
1104	351	—	*En Orient* { Imp. Fl. Jul. Constantius Augustus V. Fl. Claud. Constantius Gallus Cæsar.
1105	352	—	*En Occident* { Magnus Decentius Magni f. Cæsar. .... Paulus.
1106	353	—	Imp. Fl. Jul. Constantius Augustus VI.
—	—	—	Fl. Claud. Constantius Gallus Cæsar II.
1107	354	—	Imp. Fl. Jul. Constantius Augustus VII.
—	—	—	Fl. Claud. Constantius Gallus Cæsar III.
1108	355	—	Fl. Arbitio.
—	—	—	Q. Flav. Mæcius Egnatius Lollianus.
1109	356	—	Imp. Fl. Jul. Constantius Augustus VIII.
—	—	—	Fl. Claudius Julianus Cæsar.

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	de notre ère.	des olympiades.	
1110	357	—	Imp. Fl. Jul. Constantius Augustus IX.
—	—	—	Fl. Claudius Julianus Cæsar II.
1111	358	—	.... Datianus.
—	—	—	.... Neratius Cerealis.
1112	359	—	F. Eusebius.
—	—	—	F. Hypatius.
1113	360	—	Imp. Fl. Julius Constantius Ausgustus X.
—	—	—	Fl. Claudius Julianus Cæsar III.
1114	361	—	El. Palladius Rutilius Taurus Æmilianus.
—	—	—	Fl. Florentius.
1115	362	—	Cl. Mamertinus.
—	—	—	Fl. Nevitta.
1116.	363	—	Imp. Fl. Claudius Julianus Augustus IV.
—	—	—	Fl. Sallustius.
1117	364	—	Imp. Fl. Jovianus Augustus.
—	—	—	Fl. Varronianus Nob. puer.
1118	365	—	Imp. Fl. Valentinianus Augustus.
—	—	—	Imp. Fl. Valens Augustus.
1119	366	—	Fl. Gratianus Nob. puer.
—	—	—	.... Dagalaïphus.
1120	367	—	Fl. Lupicinus.
—	—	—	Fl. Valens Jovinus.
1121	368	—	Imp. Fl. Valentinianus Augustus II.
—	—	—	Imp. Fl. Valens Augustus II.
1122	369	—	Valentinianus Valentis Augusti f. Nob. puer.
—	—	—	.... Victor.
1123	370	—	Imp. Fl. Valentinianus Augustus III.
—	—	—	Imp. Fl. Valens Augustus III.
1124	371	—	Imp. Fl. Gratianus Augustus II.
—	—	—	Sex. Petronius Probus Probini f. Probiani n.
1125	372	—	Fl. Domitius Modestus.
—	—	—	Fl. Arintheus.
1126	373	—	Imp. Fl. Valentinianus Augustus IV.
—	—	—	Imp. Fl. Valens Augustus IV.
1127	374	—	Imp. Fl. Gratianus Augustus III.
—	—	—	.... Æquitius.
1128	375	—	Cette année est désignée par la formule : *Après le consulat de Gratianus et d'Æquitius.*
1129	376	—	Imp. Fl. Valens Augustus V.
—	—	—	Imp. Valentinianus Junior Augustus
1130	377	—	Imp. Fl. Gratianus Augustus IV.
—	—	—	Fl. Merobaudes.
1131	378	—	Imp. Fl. Valens Augustus VI.
—	—	—	Imp. Fl. Valentinianus Junior Augustus II.
1132	379	—	D. Magnus Ausonius.
—	—	—	Q. Clodius Hermogenianus Olybrius.
1133	380	—	Imp. Fl. Gratianus Augustus V.
—	—	—	Imp. Fl. Theodosius Augustus.
1134	381	—	Fl. Syagrius.
—	—	—	.... Eucerius.
1135	382	—	Cl. Antonius.
—	—	—	Fl. Afranius Syagrius.
1136	383	—	Fl. Merobaudes II.
—	—	—	Fl. Saturninus.
1137	384	—	.... Clearchus.
—	—	—	Fl. Ricomeres (ou Ricimer).
1138	385	—	Imp. Fl. Arcadius Augustus.
—	—	—	.... Bauto.
1139	386	—	Fl. Honorius Nob. puer.
—	—	—	Fl. Evodius.
1140	387	—	Imp. Fl. Valentinianus Junior Augustus III.
—	—	—	.... Eutropius.
1141	388	—	*En Orient* { Imp. Fl. Theodosius Augustus II. Maternus Cynegius.
—	—	—	*En Occident :* Magnus Clemens Maximus Augustus II.
1142	389	—	Fl. Timasius.
—	—	—	Fl. Promotus.
1143	390	—	Imp. Fl. Valentinianus Junior Augustus IV.
—	—	—	.... Neoterius.
1144	391	—	Fl. Tatianus.
—	—	—	Q. Aurelius Symmachus (ou Eusebius).
1145	392	—	Imp. Fl. Arcadius Augustus II.
—	—	—	Fl. Rufinus.
1146	393	—	*En Orient* { Imp. Fl. Theodosius Augustus III. .... Abundantius.
—	—	—	*En Occident :* Imp. Fl. Eugenius Augustus.
1147	394	—	*En Orient* { Imp. Fl. Arcadius Augustus III. Imp. Fl. Honorius Augustus II.
—	—	—	*En Occident :* .... Virius Nicomachus Flavianus Venusti f.
1148	395	—	Anicius Hermogenianus Olybr. Prob. f. Probini n.
—	—	—	Anicius Probinus Probi f. Probini n.
1149	396	—	Imp. Fl. Arcadius Augustus IV.
—	—	—	Imp. Fl. Honorius Augustus III.
1150	397	—	Fl. Cæsarius.
—	—	—	Nonius Atticus.
1151	398	—	Imp. Fl. Honorius Augustus IV.
—	—	—	Fl. Eutychianus.
1152	399	—	Fl. Mallius Theodorus.
—	—	—	.... Eutropius.
1153	400	—	Fl. Stilicho.
—	—	—	.... Aurelianus.
1154	401	—	Fl. Vincentius.
—	—	—	Fl. Fravitus.
1155	402	—	Imp. Fl. Arcadius Augustus V.
—	—	—	Imp. Fl. Honorius Augustus V.
1156	403	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus.
—	—	—	Fl. Rumoridus.
1157	404	—	Imp. Fl. Honorius Augustus VI.
—	—	—	.... Aristænetus.
1158	405	—	Fl. Stilicho II.
—	—	—	.... Anthemius.
1159	406	—	Imp. Fl. Arcadius Augustus VI.
—	—	—	Anicius Petronius Probus Probi f. Probini. n.
1160	407	—	Imp. Fl. Honorius Augustus VII.
—	—	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus II.
1161	408	—	Fl. Anicius Auchenius Bassus.
—	—	—	Fl. Philippus.
1162	409	—	Imp. Fl. Honorius Augustus VIII.
—	—	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus III.
1163	410	—	.... Varanes.
—	—	—	.... Tertullus.
1164	411	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus IV (seul).
1165	412	—	Imp. Fl. Honorius Augustus VIII.

ANNÉES			FASTES CONSULAIRES.
de la fondation de Rome.	de notre ère.	des olympiades.	
1165	412	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus V.
1166	413	—	.... Lucius.
—	—	—	.... Heraclianus.
1167	414	—	.... Constantius.
—	—	—	.... Constans.
1168	415	—	Imp. Fl. Honorius Augustus X.
—	—	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus VI.
1169	416	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus VII.
—	—	—	Junius Quartus Palladius.
1170	417	—	Imp. Fl. Honorius Augustus XI.
—	—	—	Fl. Constantius II.
1171	418	—	Imp. Fl. Honorius Augustus XII.
—	—	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus VIII.
1172	419	—	Fl. Monaxius.
—	—	—	A... Plinta.
1173	420	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus IX.
—	—	—	Fl. Constantius III.
1174	421	—	.... Agricola.
—	—	—	.... Eustathius.
1175	422	—	Imp. Fl. Honorius Augustus XIII.
—	—	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus X.
1176	423	—	.... Marinianus.
—	—	—	.... Asclepiodotus.
1177	424	—	.... Fl. Castinus.
—	—	—	.... Victor.
1178	425	—	*En Orient* { .... Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus XI. Fl. Flacidius Valentinianus Cæsar.
—	—	—	*En Occident :* Johannes Augustus.
1179	426	—	Imp. Fl. Theodosius Augustus XII.
—	—	—	Imp. Fl. Placidius Valentinianus Augustus II.
1180	427	—	.... Hierius.
—	—	—	.... Ardabur.
1181	428	—	Fl. Constantius Felix.
—	—	—	Fl. Taurus.
1182	429	—	.... Florentius.
—	—	—	.... Dionysius.
1183	430	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus XIII.
—	—	—	Imp. Fl. Placidius Valentinianus Augustus III.
1184	431	—	.... Anicius Auchenius Bassus Auchenii f.
—	—	—	Fl. Antiochus.
1185	432	—	Fl. Aetius Gaudentii f.
—	—	—	.... Valerius Leontii f.
1186	433	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus XIV.
—	—	—	Petronius Maximus.
1187	434	—	Fl. Areobindus.
—	—	—	Fl. Ardabur Aspar Ardaburis f.
1188	435	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus XV.
—	—	—	Imp. Fl. Placidius Valentinianus Augustus IV.
1189	436	—	*En Orient* { Fl. Anthemius Isidorus. .... Fl. Senator.
1190	437	—	Fl. Aetius Gaudentii f. II.
—	—	—	.... Sigisvuldus.
1191	438	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus XVI.
—	—	—	.... Anicius Acilius Glabrio Faustus.
1192	439	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus XVII.
—	—	—	.... Rufius Postumius Festus.
1193	440	—	Imp. Fl. Placidius Valentinianus Augustus V.
—	—	—	.... Anatolius.
1194	441	—	*En Orient :* Constantinus Cyrus (seul).
1195	442	—	.... Dioscorus.
—	—	—	.... Eudoxius.
1196	443	—	.... Petronius Maximus II.
—	—	—	Paterius.
1197	444	—	Imp. Fl. Theodosius Junior Augustus XVIII.
—	—	—	.... Albinus.
1198	445	—	Imp. Fl. Placidius Valentinianus Augustus VI.
—	—	—	.... Nomus.
1199	446	—	Fl. Aetius Gaudentii f. III.
—	—	—	Q. Aurelius Symmachus.
1200	447	—	Calypius.
—	—	—	Ardabur Asparis f. Ardaburis n.
1201	448	—	Rufius Prætextatus Postumianus Mariniani f.
—	—	—	Fl. Zeno.
1202	449	—	Protogenes.
—	—	—	Fl. Asturius.
1203	450	—	Imp. Fl. Placidius Valentinianus Augustus VII.
—	—	—	Gennadius Avienus.
1204	451	—	Fl. Adelphius.
—	—	—	Imp. Fl. Marcianus Augustus.
1205	452	—	Fl. Herculanus.
—	—	—	Sporachius.
1206	453	—	Johannes Vincomalus.
—	—	—	Fl. Opilio.
1207	454	—	Aetius.
—	—	—	Studius.
1208	455	—	Imp. Fl. Placidius Valentinianus Augustus VIII.
—	—	—	Procopius Anthemius Procopii f.
1209	456	—	*En Orient :* Johannes et Varanes.
—	—	—	*En Occident :* Imp. M. Mæcilius Fl. Eparchus Avitus Augustus.
1210	457	—	Fl. Constantius.
—	—	—	Rufus.
1211	458	—	Imp. Fl. Leo Augustus.
—	—	—	Imp. Fl. Julius Valerius Majorianus Augustus.
1212	459	—	Fl. Ricimer.
—	—	—	Fl. Patricius Asparis f. Ardaburis n.
1213	460	—	Magnus.
—	—	—	Apollonius.
1214	461	—	Severinus.
—	—	—	Dagalaïphus Areobindi f.
1215	462	—	*En Orient :* Imp. Fl. Leo Augustus II.
—	—	—	*En Occident :* Imp. Livius Severus Augustus.
1216	463	—	Fl. Cæcina Decius Maximus Basilius.
—	—	—	Vivianus.
1217	464	—	Rusticius.
—	—	—	Anicius Olybrius.
1218	465	—	Fl. Basiliscus.
—	—	—	Herminericus Asparis f. Ardaburis n.
1219	466	—	Imp. Fl. Leo Augustus III.
—	—	—	Tatianus.
1220	467	—	Pusæus.
—	—	—	Johannes.
1221	468	—	Imp. Procopius Anthemius Augustus II (seul).
1222	469	—	Fl. Zeno.
1222	469	—	Marcianus Anthem. f. Procop. n.
1223	470	—	Jordanes.
—	—	—	Severus.
1224	471	—	Imp. Fl. Leo Augustus IV.
—	—	—	Cœlius Aconius Probianus.
1225	472	—	Fl. Festus.
—	—	—	Marcianus.
1226	473	—	Imp. Fl. Leo Augustus V.
1227	474	—	Imp. Fl. Leo Junior Augustus.
1228	475	—	Imp. Fl. Zeno Augustus II.
1229	476	—	Imp. Basiliscus Augustus II.
—	—	—	Armatus.
1230	477	—	L'année *Après le consulat de Basiliscus et d'Armatus* (formule consacrée).
1231	478	—	Hillus.
1232	479	—	Imp. Fl. Zeno Augustus III.
1233	480	—	Fl. Decius Marius Venantius Basilius.
1234	481	—	Placidus.
1235	482	—	Severus Junior.
—	—	—	Trocondus.
1236	483	—	Anicius Acilius Aginantius Faustus.
1237	484	—	Theodoricus regis Theodomeris f.
—	—	—	Venantius.
1238	485	—	Q. Aurelius Memmius Symmachus Symm. f. Sym. n.
1239	486	—	Cæcina Mavortius Basilius Decius.
—	—	—	Longinus Rusumbladeoti f.
1240	487	—	Narses Manlius Boëthius Boëthii f.
1241	488	—	Claudius Jul. Eclesius Dynamius.
—	—	—	Rufius Acilius Sividius.
1242	489	—	Petronius Probinus.
—	—	—	Eusebius.
1243	490	—	Fl. Faustus Junior Avieni f.
—	—	—	Longinus II.
1244	491	—	Fl. Olybrius Junior Areobindi f. Dagalaïphi n.
1245	492	—	Imp. Anastasius Augustus.
—	—	—	Rufus.
1246	493	—	Faustus Albinus.
—	—	—	Eusebius II.
1247	494	—	Turcius Rufius Apronianus Asterius.
—	—	—	Fl. Præsidius.
1248	495	—	Fl. Viator.
—	—	—	Æmilianus.
1249	496	—	*En Orient :* Paulus Anastasii Imp. frater.
1250	497	—	Imp. Anastasius Augustus II.
1251	498	—	Fl. Paulinus.
—	—	—	Johannes (Scytha).
1252	499	—	Johannes (Gibbus).
—	—	—	Asclepio.
1253	500	—	*En Orient :* Patricius et Hypathius.
1254	501	—	Rufius Magnus Faustus Avienus Fausti f.
—	—	—	Pompeius.
1255	502	—	Fl. Avienus Junior.
—	—	—	Probus.
1256	503	—	Dexicrates.
—	—	—	Volusianus.
1257	504	—	Fl. Rufius Petronius Nicomachus Cethegus Probini f.
1258	505	—	Sabinianus Sabiniani f.
—	—	—	Fl. Theodorus.
1259	506	—	Fl. Areobindus Dagalaïphus.
—	—	—	Fl. Ennodius Messala Fausti f.
1260	507	—	Imp. Fl. Anastasius Augustus III.
—	—	—	Venantius Liberii f.
1261	508	—	Basilius Venantius Junior.
—	—	—	Celer.
1262	509	—	Importunus.
1263	510	—	Manlius Anicius Sever. Boëthius (Junior.)
—	—	—	Eutharicus.
1264	511	—	Fl. Felix.
—	—	—	Secundianus.
1265	512	—	Paulus Viviani f.
—	—	—	Muschianus.
1266	513	—	Fl. Taurus Clementinus Armonius Clementinus.
—	—	—	Probus.
1267	514	—	Fl. Magnus Aurelius Cassiodorus Senator.
1268	515	—	Fl. Florentius.
—	—	—	Anthemius.
1269	516	—	Fl. Petrus.
1270	517	—	Fl. Agapitus.
—	—	—	Fl. Anastasius Paulus Probus Sabinianus.
1271	518	—	Fl. Anastasius Paulus Probus Moschianus.
1272	519	—	Imp. Fl. Justinus Augustus.
—	—	—	Fl. Eutharicus Cillica Vitheri f.
1273	520	—	Rusticius.
—	—	—	Vitalianus Patricioli f. Asparis n.
1274	521	—	Fl. Petrus Sabbatius Justinianus.
—	—	—	Valerius.
1275	522	—	Symmachus Boëthii f.
1276	523	—	Fl. Anicius Maximus.
1277	524	—	Opilio.
—	—	—	Imp. Fl. Justinus Augustus II.
1278	525	—	Fl. Theodorus Philoxenus Sotericus.
—	—	—	Probus Junior.
1279	526	—	Fl. Olybrius Junior.
1280	527	—	Fl. Vettius Agorius Basilius Mavortius.
1281	528	—	Imp. Fl. Justinianus Augustus II.
1282	529	—	Fl. Decius Junior.
1283	530	—	Fl. Postumius Lampadius.
—	—	—	Rufius Gennadius Probus Orestes.
1284	531	—	L'année *Après le consulat de Lampadius et d'Orestes.*
1285	532	—	La deuxième année *Après le consulat de Lampadius et d'Orestes.*
1286	533	—	Imp. Fl. Justinianus Augustus III.
1287	534	—	Imp. Fl. Justinianus Augustus IV.
—	—	—	Fl. Theodorus Paulinus Junior Venantii f.
1288	535	—	Fl. Belisarius.
1289	536	—	L'année *Après le consulat de Belisarius.*
1290	537	—	La deuxième année *Après le consulat de Belisarius.*
1291	538	—	Fl. Johannes (Cappadox).
1292	539	—	Fl. Appion Strategii f. Appionis n.
1293	540	—	Fl. Justinus Junior Germani f.
1294	541	—	Fl. Anicius Faustus Albinus Basilius Junior. (*Justinien abolit cette année le consulat.*)

Fastes (LES), poëme d'Ovide, écrit en vers élégiaques et composé de l'an 5 à l'an 15 de l'ère chrétienne. Ce sont les annales poétiques et légendaires de Rome. Ovide prend un à un chaque jour du mois, mentionne les phénomènes célestes les plus importants, les fêtes, les cérémonies auxquelles elles donnent lieu, leur origine et les légendes qui s'y rattachent, enfin les principales opérations agricoles. On conçoit que c'est surtout en exposant les légendes qu'Ovide a pu donner libre carrière à sa verve poétique. L'imagination riante et fertile du poëte a su répandre des fleurs sur ce riche sujet; simple et concis avec élégance lorsqu'il décrit les circonstances locales et les particularités matérielles que son sujet exige, il déploie toutes les ressources de l'esprit, du sentiment et du langage lorsqu'il raconte les traits historiques ou fabuleux, dont le récit est amené par l'indication des points astronomiques ou des diverses fériès.

Il a su également être instructif; lui seul nous a conservé, bien qu'avec quelques modifications, des traditions locales très-curieuses. Il a consulté pour cela, non-seulement Varron, dont les *Origines* devaient être une source inépuisable, mais encore tous les écrits spéciaux sur les rites sacrés. Malheureusement, l'exil vint interrompre son travail. Les matériaux lui manquant, il dut s'arrêter après le sixième mois, et les six chants que nous possédons maintenant furent publiés seulement après sa mort. On a pu, cependant, tirer de son poëme des renseignements précieux sur les antiquités religieuses des Romains et même sur la chronologie.

Les *Fastes* retraçaient aux Romains tout le détail de leur culte. Ovide y résuma tout ce qu'on savait, tout ce qu'on avait imaginé, sur les origines de certains usages, de certaines superstitions, sur l'institution des diverses fêtes, sur tout ce qui tenait au culte public et à la liturgie. Il suit l'ordre du calendrier. Les noms des mois sont pour lui une riche et abondante matière à amplifications poétiques, soit qu'il invente ou raconte des fables relatives à ces dénominations, soit qu'il discute la valeur des explications qu'on en donnait. Il indique successivement le lever et le coucher des différentes constellations, et rapporte les fables dont le génie des anciens poëtes avait orné le système astronomique. Profondément instruit de l'histoire, des lois, du culte et des usages, tant de l'ancienne Rome que des peuplades voisines qui, après avoir été ses rivales, devinrent ses tributaires, il remonte à l'établissement de toutes les cérémonies publiques et privées, en assigne l'origine réelle ou mensongère, et en décrit avec une exactitude minutieuse toutes les pratiques. A cet égard, les *Fastes* sont un des livres les plus précieux pour l'éclaircissement des monuments de la poésie et surtout des arts dans l'antiquité. On pourrait faire, d'après cet ouvrage, de très-utiles recherches sur l'astronomie des anciens. Un de nos professeurs d'histoire, M. Louis Lacroix, a pris texte de ce même ouvrage pour une thèse importante sur la religion des Romains.

Ovide, empruntant aux vieilles traditions de Rome la matière de son poëme, la fait sienne par la manière dont il la traite : il pare la simplicité et la sécheresse antiques de tous les ornements de la poésie. Mais un tel sujet donnait lieu à certains défauts, dans lesquels il était impossible de ne pas tomber. Toujours exact et bien informé, il lui arrive parfois de n'être que didactique et technique, et d'écrire en chronographe ou en pontife, plutôt qu'en poëte. Les arguments, même les plus féconds et les plus heureux, ne l'inspirent pas toujours comme ils auraient pu, comme ils auraient dû le faire. Il a le malheur de rencontrer de temps en temps sur sa route de rudes athlètes, et ce n'est pas lui qui remporte la victoire. Properce, à propos de certaines traditions, l'écrase. Que sera-ce de Virgile? Que l'on compare la mort de Cacus, par exemple, dans les *Fastes* et dans l'*Enéide :* quelle suite de tableaux admirables, pleins de mouvement et de vie, chez Virgile! C'est à peine une froide esquisse chez Ovide. Les *Fastes* sont un ouvrage savant, le plus savant, le plus parfait et le plus précieux de ceux d'Ovide, ont dit Rapin et d'autres critiques : c'est trop dire. Ce n'est ni le chef-d'œuvre d'Ovide, ni ce qu'on peut proprement nommer un chef-d'œuvre. C'est surtout un arsenal de renseignements.

Le grand défaut d'Ovide, ici comme ailleurs, c'est qu'il est trop spirituel, ou, ce qui revient au même, qu'il n'est pas assez ému. Non-seulement il ne croit pas au polythéisme, mais il n'a pas l'âme religieuse. Jamais il n'eut la moindre intention de propager des croyances qu'il expose sans les avoir. Il écrivait pour son plaisir et pour celui des autres. S'il déploie toutes les ressources de son fécond génie, c'est pour plaire, c'est pour amuser seulement.

La meilleure traduction des *Fastes* est due à Théodore Burette; elle fait partie de la bibliothèque latine-française de Panckoucke.

En rapprochant des données que fournit l'ouvrage d'Ovide celles qu'on trouve dans les calendriers dont nous avons parlé plus haut, dans les autres auteurs et dans les inscriptions, M. Merkel en a tiré, dans son édition, des résultats précieux. Cette édition, qui a éclipsé toutes les autres, mérite d'être consultée (*P. Ovidii Nasonis fastorum libri VI*, editore et interprete Rud. Merkel; Berlin, 1841, in-8°), à cause de son excellente préface. Sur la partie astronomique, on peut aussi consulter le mémoire du célèbre Ideler dans les publications de l'Académie de Berlin (année 1822).

Fastes (LES) ou les *Usages de l'année*, poëme didactique descriptif de Lemierre, en seize chants (1779). Cet ouvrage est fort défectueux; on y trouve cependant des morceaux bien écrits, tels que le *Clair de lune*, le *Printemps*, les *Jardins anglais*.

Les *Fastes* ont obtenu un succès relatif; on s'est moins moqué de ce livre que des tragédies du même auteur. Ce sont les *Fastes* d'Ovide qui ont inspiré à Lemierre l'idée des siens; mais sa tâche était bien plus ingrate, car il ne pouvait appeler à son secours la mythologie, qui jette tant d'agrément sur la description des usages de Rome. De plus, Ovide rapporte les origines piquantes des fêtes de son temps, tandis que celles de nos usages sont, ou perdues, ou peu attrayantes. De là une différence notable entre les deux auteurs.

Le poëme comprend seize chants, dont quatre sont consacrés aux saisons. Le poëte n'a eu garde d'omettre les fêtes religieuses; mais, à l'exception de celle de Pâques, qu'il a décrite tout au long, il a parlé très-brièvement des autres, jugeant que, moins on en parlait, plus elles étaient respectées. Un des principaux mérites de son sujet est d'être neuf, national et assez varié. Lemierre l'a semé d'épisodes, de morceaux de sentiment et de philosophie, et a donné la plus grande place aux *usages anniversaires*. Malheureusement Lemierre est toujours le poëte *rocailleux*, et ce n'est qu'à de longs intervalles qu'il rencontre une heureuse veine. Citons de ce poëme quelques vers sur les *Jardins anglais :*

> Peut-être, dans nos jours, le goût de l'industrie
> Pour la variété prend la bizarrerie.
> Dans de vastes jardins, l'Anglais offre aux regards
> Ce que la terre ailleurs ne présente qu'épars;
> Et sur un sol étroit, en dépit de l'obstacle,
> Le Français est jaloux de montrer ce spectacle.
> Qui ne rirait de voir ce grotesque tableau :
> Des cabarets sans vin, des rivières sans eau,
> Un pont sur une ornière, un mont fait à la pelle,
> Des moulins qui dans l'air ne battent que d'une aile,
> Dans d'inutiles prés des vaches de carton,
> Un clocher sans chapelle et des forts sans canon,
> Des rochers de sapin et de neuves ruines,
> Un gazon cultivé près d'un buisson d'épines,
> Et des échantillons de champs d'orge et de blé,
> Et dans un coin de terre un pays rassemblé?

Fastes universels (LES), de Buret de Longchamps; grand ouvrage historique, chronologique et géographique, destiné à présenter, sous une forme succincte, à l'aide de tableaux et de courtes notices, l'ensemble de l'histoire universelle (1821, in-8°). Cette vaste composition renferme : 1° l'origine, les progrès et la décadence de tous les peuples; leurs migrations, leurs colonies, l'ordre de succession des princes; 2° le précis des époques et des événements politiques; 3° l'histoire générale des religions; 4° celle de la philosophie et de la législation chez tous les peuples anciens et modernes; 5° les découvertes et les progrès dans les sciences et dans les arts; 6° enfin, des notices sur les hommes célèbres. Elle est complétée par des tableaux synoptiques, des tables et un nouvel art de vérifier les dates. L'ensemble est excellent, et l'ordonnance, les dispositions de l'œuvre sont très-propres à faciliter les recherches. Buret de Longchamps, qui l'entreprit à la suite de vastes études, n'avait, pour ainsi dire, pas d'initiateur qui eût marché avant lui dans ce champ. Comme résumé historique, l'*Introduction à l'histoire de Charles-Quint*, de Robertson, et le *Discours sur l'histoire universelle*, de Bossuet, sont faits à des points de vue tout spéciaux; comme tableaux synoptiques et chronologiques, les *Tableaux de l'histoire ancienne et moderne*, de Thouret, la *Mappemonde historique*, de Barbeau de la Bruyère, et la *Mappemonde chronologique*, de Blair, sont loin d'offrir une telle masse de recherches, avec autant d'ensemble et de précision. Cependant le plan n'en appartient pas en propre à Buret de Longchamps; c'est Bacon, qui le premier en conçut l'idée; d'Aguesseau le développa ensuite, mais personne ne l'avait approfondi ni mis à exécution. La difficulté d'un ouvrage de ce genre consiste moins à faire embrasser dans toute leur étendue les annales de tant de peuples, qu'à coordonner entre eux les divers systèmes historiques et à fixer les dates indécises. De Longchamps l'a résolue avec assez de bonheur, sans cependant que son ouvrage soit exempt de toute imperfection. Dans son énorme in-folio, ce qui séduit, c'est la facilité avec laquelle le lecteur peut suivre le développement chronologique des faits, la suite des dynasties, par siècle, dans toutes les parties du monde. Un grand tableau de vingt-sept colonnes, développé de gauche à droite du livre, permet d'embrasser ce vaste ensemble, et il est suivi, pour chaque siècle, de colonnes plus larges qu'occupe le précis de l'histoire universelle présentant, par année, les événements les plus remarquables chez tous les peuples à la fois, le résumé de l'histoire des religions, des découvertes, des progrès, etc., et des mémoires et notices sur divers sujets importants. Suivant Brunet, cet ouvrage utile, fruit d'un travail immense, laisse à désirer sous le rapport de l'exactitude. Il a été imprimé en 1821 (in-fol.), et réimprimé ou plutôt contrefait à Bruxelles (1823, 13 vol. in-8° et un atlas), sous la direction d'une société de lettrés qui a corrigé quelques erreurs et ajouté quelques articles.

FASTE s. m. (fa-ste — lat. *fastus*, ostentation, vanité; de la racine sanscrite *bha*, *bhâs*, *bhad*, briller). Grande magnificence, pompeux éclat; étalage de luxe et de richesse : *Le* FASTE *qui environne la grandeur. Il n'y a pas d'association plus commune que celle du* FASTE *et de la lésine.* (J.-J. Rouss.) *L'amour du* FASTE *éteint souvent le sentiment de la bienfaisance.* (Mme Riccoboni.)

> Tout éclat m'importune et tout *faste* m'assomme.
> VOLTAIRE.

> L'orgueil produit le *faste*, et le *faste* la gêne.
> J. DELILLE.

— Fig. Vaine ostentation que l'on met dans l'accomplissement de certaines actions : *L'austérité est le* FASTE *de la vertu.* (Mme Riccoboni.)

> Toujours un peu de *faste* entre parmi vos pleurs.
> LA FONTAINE.

> Moins de *faste* dans vos prières,
> Plus d'innocence dans vos cœurs!
> J.-B. ROUSSEAU.

— **Syn. Faste, luxe, magnificence, pompe, splendeur, somptuosité.** Le *faste* se rapporte tout à l'extérieur; il veut paraître, il veut être admiré; il aimerait même à exciter l'envie. Le *luxe* veut, comme le *faste*, des choses peu communes, mais il les veut en grand nombre, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans les mets, dans les meubles comme dans les habits, dans les équipages. Les quatre mots suivants diffèrent des premiers en ce qu'ils sont souvent pris en bonne part, surtout *magnificence* et *splendeur*. La *magnificence* annonce quelque chose de grand, de noble; la *pompe*, quelque chose de solennel, qui ressemble à une fête organisée d'avance. Une idée d'éclat, de vive lumière, s'attache à *splendeur*; et *somptuosité* marque de grandes dépenses faites avec une sorte de profusion.

— **Antonymes. Pauvreté, mesquinerie, nudité, simplicité.**

— **Encycl.** Mœurs. « L'habit de cour est une force, » a dit Pascal, et ce mot peut s'appliquer à tout ce qui est représentation extérieure. Dans les pays despotiques ou aristocratiques, le *faste* est une nécessité : c'est lui qui doit assurer le respect et la soumission des peuples. Le mérite intrinsèque ne comptant pour rien, tout étant accordé au hasard de la naissance, ceux qui le possèdent n'ont que cette manière d'affirmer leur supériorité. Lorsque Agis, roi de Sparte, alla, à la tête de l'armée lacédémonienne, au secours des Egyptiens, ceux-ci, voyant un homme simple et en tout semblable au dernier de ses soldats, se moquèrent de lui; ils changèrent d'opinion, il est vrai, en le voyant se conduire si courageusement en face des ennemis; mais ils ne purent jamais regarder comme un roi ce Spartiate, dont le mince équipage faisait un si piteux contraste avec le luxe habituel des pharaons. Chez les peuples enfants, l'idée de souveraineté est inséparable de celle de représentation extérieure. Tous les voyageurs modernes ont confirmé ce fait. Le luxe de certains rois africains ne consiste souvent qu'en un mouchoir de cotonnade rouge, un fusil ou un chapeau à plumes; mais ils sont les seuls à posséder ces objets, qui, aux yeux de leurs sujets, sont des objets aussi merveilleux que le palais de Versailles ou tous les diamants d'Aureng-Zeyb.

C'est l'Asie qui a toujours été et qui est encore le pays du *faste* par excellence. On peut voir dans Hérodote le train immense des équipages qui accompagnent le grand roi jusque dans ses expéditions guerrières, et quel riche butin tomba entre les mains des Grecs. Lorsque Alexandre eut vaincu Darius, il adopta les mœurs des rois de Perse, et se fit adorer comme eux, ce qui causa de grands murmures dans l'armée macédonienne. Alexandre avait raison pourtant : c'était pour lui la seule manière d'imposer aux peuples subjugués. A Rome, lorsque l'antique esprit républicain eut disparu, lorsque des individualités commencèrent à se faire jour et à menacer la république, on vit quelques citoyens étonner par leur *faste*, non moins que par le nombre de clients qui marchaient à leur suite et accompagnaient tous leurs pas. Dailleurs, ce genre de *faste* était dans les mœurs; les médecins célèbres imposaient aux malades qu'ils guérissaient l'obligation de leur faire cortége dans leurs pérégrinations, et d'être ainsi pour eux une réclame vivante. Lorsque les Césars eurent transformé le Palatin en demeure impériale, le *faste* devint pour eux une nécessité politique; on sait celui que déployaient les Néron et les Héliogabale. Mais ce fut surtout la cour de Constantinople qui se signala par un *faste* vraiment asiatique.

« La cour de Byzance, sous Arcadius, dit un historien moderne, s'abîmait de plus en plus dans les fantaisies d'un luxe sans frein. Nos magnificences pâliraient auprès de celles du palais de Constantinople, et nos recherches de mollesse seraient en comparaison presque grossières. De peur que le contact du bois, de la pierre ou même des marbres précieux n'offensât les pieds sacrés du prince, on étendait sur le pavé des appartements, comme un tapis plus moelleux que ceux de l'Egypte ou de l'Inde, un lit de sable d'or très-fin, apporté de loin et renouvelé chaque jour. Un service régulier de navires et de chariots était organisé pour cet emploi entre Constantinople et les contrées de l'Asie qui produisaient la poussière d'or. D'innombrables esclaves de toutes professions et de tous pays, distingués par le costume, formaient comme un peuple intérieur qui faisait du palais et de ses dépendances une véritable ville. On était loin alors des temps de Constantin, pourtant si critiqués pour leur luxe, et les mille cuisiniers, les mille barbiers, les mille échansons, que Julien chassa avec tant de fracas à son entrée dans Constantinople, eussent paru sous Arcadius d'une simplicité rustique et bien peu digne du maître de l'empire. Sitôt qu'arrivait l'été avec ses chaleurs, le fils de Théodose se préparait à quitter le palais pour les fraîches campagnes de la Phrygie. Le jour du départ était proclamé dans les villes, comme celui d'un spectacle où la foule curieuse accourait de toutes parts. Dès le matin, en effet, les rues qui s'étendaient du forum au port se remplissaient d'une multitude impatiente de voir et d'admirer. Dans le port stationnait une flotte de barques richement décorées, prête à conduire le prince et sa suite sur la rive opposée du Bosphore. A l'heure fixée par le cérémonial commençait à déboucher des portiques du palais, en longues files espacées, la double colonne des appariteurs et des soldats, ceux-ci habillés de blanc sous des enseignes brodées d'or. Le corps des domestiques, avec ses tribuns et ses généraux vêtus de toges d'or, montés sur des chevaux harnachés d'or, une lance dorée dans la main droite, et, dans la gauche, un bouclier à champ d'or semé de pierres précieuses, attirait surtout l'attention des spectateurs. A la suite des cohortes palatines, et flanqué d'un cortége de grands officiers, de ministres, de comtes à cheval, apparaissait le char impérial traîné par des mules d'une blancheur sans tache, portant des housses de pourpre parsemées d'or et de pierreries. Le char lui-même, garni dans tout son pourtour de lames d'or mobiles qu'agitait perpétuellement le mouvement des roues, rayonnait comme un foyer de lumière au milieu duquel on distinguait le prince. Le peuple de Constantinople contemplait de loin toutes ces merveilles et les pennons de soie flottants, brodés d'animaux fantastiques, qui ombrageaient comme un dais le char impérial. Heureux qui pouvait apercevoir le prince, admirer l'éclat de ses pendants d'oreilles, l'orbe éblouissant de son diadème, le nombre et la grosseur des perles qui recouvraient son vêtement, et jusqu'aux bandelettes de sa chaussure! »

Le *faste* que déployait Aureng-Zeyb, le fameux empereur du Mogol au XVIIe siècle, était bien autre chose encore. Il avait fait construire trois palais en bois et d'une étendue immense; les pièces qui les composaient pouvaient être séparées ou jointes à volonté. Les édifices étaient transportés par deux cents chameaux et cinq cents éléphants, chacun d'eux à la distance d'un jour d'intervalle : l'empereur en trouvait toujours un dressé. Les bagages suivaient l'artillerie, qui marchait la première et servait d'avant-garde. En tête, cheminaient les chameaux chargés du trésor impérial; il n'en fallait pas moins de cent pour les roupies d'or et deux cents pour les roupies d'argent. Venaient ensuite des meutes de chiens ou de panthères dressées à la chasse des gazelles, et des taureaux dressés à celle des tigres. Les livres de compte et les archives de l'empire étaient portés par 80 chameaux, 30 éléphants et 20 chariots; 50 chameaux étaient chargés d'eau du Gange pour l'usage de la cour, 50 autres étaient réservés aux provisions de table, que 100 cuisiniers suivaient à cheval : chacun d'eux ne préparait qu'une seule espèce de mets ou de ragoût. Le train de la garde-robe occupait 50 chameaux et 100 chariots; 30 éléphants portaient des bijoux, des armes, des poignards et des épées destinés à récompenser les principaux chefs de l'armée. En tête des bagages et de l'artillerie, marchaient 2,000 pionniers pour aplanir les routes; 2,000 autres suivaient pour réparer les chemins endommagés par la marche des chameaux et des éléphants; 30,000 hommes de cavalerie et 10,000 d'infanterie composaient la garde de l'empereur. Ajoutez à tout ce personnel une multitude d'habitants des villes et des campagnes qui suivaient le souverain partout, et la foule des valets nécessaires à la conduite des chameaux, des éléphants et des chevaux, et vous aurez une idée de cette ville flottante qui se transportait sans cesse d'un bout de l'empire à l'autre, c'est-à dire sur une étendue de plus de 25 degrés de latitude. Les trésors de ce potentat se composaient d'un amas d'or et d'argent, du plus grand diamant connu, pesant 279 carats, d'une infinité de diamants de première qualité, de rubis, d'émeraudes, de perles, incrustés sur les meubles de la cour, attachés aux draperies et aux vêtements. Mais le principal objet de l'admiration, c'était le trône d'or massif, surnommé le *trône du paon*. « Le grand Mogol, dit Tavernier, a sept trônes; les uns, ornés de diamants seuls, les autres de diamants avec des rubis, des émeraudes et des perles. Le trône du paon est le plus large : il a six pieds de longueur sur quatre de largeur. » Ce trône était surmonté d'un dais dont la voûte était brodée et cou-

verte de perles et de diamants. Sur le sommet était placé un paon d'or massif chargé de pierres précieuses. et portant sur sa poitrine un grand rubis, d'où descendait en se balançant une perle de 50 carats. Quand l'empereur s'asseyait, on suspendait devant lui un grand joyau transparent dont l'éclat frappait toujours ses yeux ; douze colonnes incrustées de perles soutenaient le dais. Deux paons le surmontaient, déployant leur queues chargées des plus riches diamants, et accompagnés d'un perroquet de grandeur naturelle et fait d'une seule émeraude.

Ce luxe, cette magnificence subsiste toujours dans les cours asiatiques. Voici la description que M. de Beauvoir nous donne de la réception faite par le sultan de Java au duc de Penthièvre en 1866 : « Bientôt nous arrivons aux portes du *Kraton*; les portes antiques crient sur leurs gonds, et la cité intérieure et sacrée nous apparaît. Pensez que le *Kraton* contient dix mille personnes ! C'est le Versailles du Louis XIV malais, la ville de palais où il entasse ses seigneurs, ses enfants, ses femmes et ses valets. Excepté son harem, tout ce monde accourt, se range en bataille, forme la haie et s'incline le nez dans la poussière. Solennellement, à l'ombre des parasols verts portés derrière chacun de nous par un radjah à kriss d'or, à casque doré, à jupe écarlate, nous traversons en pompe une série de douze cours intérieures, entourées de superbes terrasses. Chaque portique est gardé par un piquet de l'armée impériale, la lance au bras, la jupe nouée aux reins, le turban noir et or sur la tête. Les musiciens indigènes, drapés dans de longues robes rouges, exécutent le plus oriental des charivaris, et la flûte en bambou, longue de deux mètres et demi, fait merveille. Nous passons devant des monstres de bronze datant des siècles les plus reculés, et devant la cage où rugissent les tigres de combat. Nous sommes reçus au cœur du palais, dans une vaste cour, par le gros de l'armée, qui parade au milieu d'une nouvelle population prosternée. Et devant nous, échelonnés en cascades sur les gradins d'un large escalier en marbre blanc, sont accroupis quatre cents princes nus jusqu'à la ceinture, avec leur longue queue de cheveux dénoués dans le dos. C'est l'entrée du palais des femmes du sultan : trois mille Javanaises y font le service. Les deux grandes maîtresses sont sur le seuil ; de là le coup d'œil est splendide ! Cette cour est un rectangle de cinq cents mètres de profondeur, entouré d'une colonnade ; elle est remplie de plusieurs centaines de radjahs accroupis en cercles réguliers suivant leur rang, et montrant au soleil leurs demi-pains de sucre argentés, leurs bustes nus, leurs armes étincelantes. Au centre s'élève le *Pendoppo*, grandiose pavillon à jour, dont la base est de marbre et dont le toit en sandal est, à l'intérieur, chargé de mille arabesques sculptées, tandis qu'au dehors il dessine les courbes élancées et les étages superposés d'un temple chinois. A droite, alignés la face contre terre, ornés de grands bonnets de baudruche azur, de boucles d'oreilles en diamants et de jupes bleues, voici les trente-deux fils de l'empereur. A gauche, sont des centaines de cousins, beaux-frères et neveux. Au fond, sur une sorte de trône, est Sa Majesté le sultan : il a vingt-huit ans, une taille élevée, le teint vert pâle, de grands yeux hagards et d'énormes sourcils peints. Sa coiffure est en soie noire à stries d'or ; son justaucorps est orné de broderies d'or qui enchâssent mille diamants de la plus belle eau ; il porte au côté des décorations de fantaisie, d'admirables joyaux et la croix de commandeur du Lion néerlandais. Sa longue jupe scintillante, des pierreries superbes dans les cheveux, aux oreilles, aux mains et aux pieds, son kriss, dont le fourreau jette des feux inouïs, le font briller comme dans un magique tableau vivant, avec l'expression la plus pachalique et la plus efféminée. Vingt jeunes servantes sont rangées derrière lui, semblant vouloir relever l'éclat de leur puissant seigneur et maître ; mais leurs vêtements brillent par leur absence. Puis quatre nains et quatre bouffons, dans le plus curieux attirail, se tiennent blottis à leurs pieds comme des chiens de faïence. Infirmes officiels et bayadères officieuses ; peloton de mandarins en bleu, en vert, en rouge, qui sont porte-feu, porte-mouchoir, porte-crachoir, porte-thé, porte-café, porte-parfum et porte-boulette ; fils nés régulièrement à raison de deux par année, se prosternant le torse nu devant la majesté paternelle ; cousins et neveux, au nombre de trois cents, alliés à ce père unique par la multiplicité des mariages ; enfin grands seigneurs et officiers au nombre de quatre mille, étendus à quatre pattes, sans proférer un son, sans oser lever les yeux autour du *Pendoppo* : tel est l'étrange ensemble qui est en ce moment offert à nos yeux ; telle est la cour à demi fabuleuse que nous voyons en franchissant le dernier degré de marbre. Nous sommes encore les seuls auxquels il soit permis de demeurer debout au milieu de cette moisson humaine, qui semble fauchée aux pieds du maître. »

Les scènes qui excitent notre admiration sur les théâtres, n'ont jamais approché de cette éblouissante réalité.

A côté de pareilles splendeurs, le *faste* des souverains européens, l'éclat donné à quelques réceptions, à des dîners de gala, à des représentations théâtrales, est bien peu de chose. Louis XIV lui-même, quoiqu'il ait endetté la France de deux milliards et demi, n'a jamais pu offrir à Versailles un spectacle pareil. Cependant, c'est le *faste* qui a ruiné la monarchie et la noblesse ; la monarchie épuisa toutes ses ressources, la noblesse vendit ses terres, pour soutenir un état en disproportion avec ses revenus, et ainsi se creusa le gouffre de 1789. L'histoire a conservé le souvenir de quelques ambassadeurs dont le *faste* avait fait sensation. On connaît le trait de Buckingham, se présentant au Louvre dans un habit resplendissant de perles et de diamants mal cousus, qui se détachaient à chaque pas : aux dames qui se hâtaient de les ramasser et de les lui présenter, le noble lord souriait gracieusement, les priant de vouloir bien les garder en souvenir de lui. C'était surtout dans les entrées des ambassadeurs qu'un grand *faste* était déployé : à Madrid, à Vienne, à Rome, on jugeait de leur mérite par le luxe de leurs équipages. Celui qui ne pouvait montrer que trente ou quarante carrosses, passait pour un pauvre sire. Le duc de Richelieu se distingua dans son entrée à Vienne, qui est restée le type du *faste* de l'ancienne diplomatie. Son cortége se composait de soixante-neuf carrosses à six chevaux, drapés de velours de différentes couleurs brodé et frangé d'or; les chevaux piaffaient sous des harnais de velours brodés d'or. A la tête de chaque carrosse, marchaient six coureurs vêtus de velours rouge galonné d'argent, avec veste et culotte de drap d'argent. Cinquante valets de pied, habillés de drap écarlate, veillaient au bon ordre en compagnie de douze heiduques armés d'une masse d'argent. Le cortége était fermé par douze pages à cheval, en habit de velours rouge brodé d'argent. Le reste de la maison était en proportion et aussi richement habillé. Tous les chevaux étaient ferrés d'argent, mais de façon que le fer d'argent, séparé en deux et ne tenant qu'à un clou léger, se détachât facilement du sabot. Lorsque de Brives, ambassadeur de France à Rome, alla notifier au souverain pontife le mariage de Louis XIII, il avait un cortége de cent cinquante carrosses. La duchesse de Bouillon, se rendant à la chambre ardente pour être interrogée sur l'affaire des poisons, y allait avec vingt carrosses.

Aujourd'hui, le *faste* n'a plus de raison d'être : ceux qui l'affichent ne le font que par amour-propre ; quant à ceux qui le recherchent, on peut leur raconter l'anecdote suivante : Au siècle dernier, l'ambassadeur d'Angleterre à Naples avait donné une fête exquise, mais peu coûteuse, dont on le plaisanta. Le flegmatique insulaire réunit de nouveau ses invités dans un salon qui n'avait d'autre ornement qu'une lampe à esprit-de-vin, et leur dit : « Messieurs, vous avez trouvé que ma première fête n'avait pas coûté assez cher ; cette fois vous serez contents. » En disant cela, il présenta à la flamme un billet de cinquante mille livres, puis congédia tout son monde. V. LUXE, PARURE, COSTUME, etc.

FASTIDIEUSEMENT adv. (fa-sti-di-euze-man — rad. *fastidieux*). D'une manière fastidieuse : *Pérorer* FASTIDIEUSEMENT.

FASTIDIEUX, EUSE adj. (fa-sti-di-eu, eu-ze — lat. *fastidiosus*; de *fastidium*, dégoût. Suivant Delâtre, ce dernier mot est composé de *tædium*, ennui, et de *fas*, pour *fat*, de *fatim*, abondamment, beaucoup, le même qui apparaît dans *fatigo*, fatiguer, pour *fatima ago*. Dans *fastidium*, *fat* devient *fas* par dissimilation, parce qu'il se trouve en composition avec un primitif commençant par un *t*. Ce mot signifierait donc proprement ce qui dégoûte tout à fait). Qui provoque l'ennui, le dégoût : *Un homme* FASTIDIEUX. *Un écrivain* FASTIDIEUX. *Une lecture* FASTIDIEUSE. *Il est* FASTIDIEUX, *en réfutant des adversaires, de rebattre sans cesse la même vérité.* (Proudh.)

J'aime à voir dans l'humeur de la variété;
Rien n'est *fastidieux* comme l'égalité.
DESTOUCHES.

— **Syn. Fastidieux, dégoûtant.** V. DÉGOÛTANT.

— **Antonyme.** Amusant, divertissant, plaisant, récréatif.

FASTIGIAIRE s. f. (fa-sti-ji-è-re — du lat. *fastigium*, cime). Bot. Syn. de FURCELLAIRE et de POLYIDE, genre d'algues.

FASTIGIÉ, ÉE adj. (fa-sti-ji-é — du lat. *fastigium*, cime). Bot. Se dit des végétaux, tels que le cyprès ou le peuplier d'Italie, dont les rameaux, au lieu d'être étalés, se rapprochent de la tige en se dirigeant comme elle vers le ciel. ‖ Se dit également des rameaux qui affectent cette disposition.

FASTIGIUM s. m. (fa-sti-ji-omm — mot lat.). Antiq. rom. Trophée, statue ou tout autre ornement qu'on plaçait au faîte d'un temple ou de quelque autre édifice : *On permit à César d'orner sa demeure d'un* FASTIGIUM *pareil à ceux des temples.* (Complém. de l'Acad.)

Fasti hellenici [*The civil and literary chronology of Greece from earliest accounts to Augustan age* (la *Chronologie politique et littéraire de la Grèce depuis les temps les plus anciens jusqu'au siècle d'Auguste*)], par Clinton (Oxford, 1824-1834, 3 vol. in-4°), ouvrage remarquable, la source la plus sûre à consulter sur les dates de l'histoire grecque. Il a été publié en trois fois ; le premier volume a paru le dernier (1834), parce qu'il contient les recherches les plus ardues. On y trouve d'abord une longue introduction, où sont discutées les questions essentielles de chronologie, celles qui exigent des calculs et les combinaisons les plus développées. Ce sont des recherches sur les temps les plus reculés, sur les anciens habitants de la Grèce; l'auteur pense que les Hellènes sont de même race que les Pélasges. Ensuite vient l'examen des traditions relatives à l'immigration de familles étrangères et une étude sur l'époque qui sépare la prise de Troie des migrations ioniennes, avec un tableau généalogique des familles grecques et un essai pour déterminer la date de la guerre de Troie; mais la partie la plus importante est celle où est résumée en tables très-claires la chronologie de l'an 776 à 559 avant notre ère (olympiades I à LV). A chaque fait sont ajoutées, souvent textuellement, les citations d'auteurs qui viennent à l'appui. On sait combien les calculs sur les dates de cette époque sont difficiles; car, dans chaque Etat, on avait une manière de compter différente (ère). A Athènes, l'année était désignée par le nom des archontes; à Sparte, par celui des rois, etc. En outre, le calendrier a été réformé à différentes reprises. L'un des réformateurs les plus célèbres était Pheidon d'Argos; une étude spéciale lui est consacrée dans l'Appendice; on y trouve aussi quelques chapitres de haute érudition sur les guerres de Messénie, sur l'histoire contemporaine de Médie, d'Assyrie et de Palestine (chronologie sacrée jusqu'à 561), sur les rois de Sparte. A la fin se trouve un catalogue alphabétique des poëtes grecs, avec les principales citations à l'appui et un index général. Le tome II (Oxford, 1824; 3e édition, 1831) comprend l'époque la plus intéressante de l'histoire grecque, de Pisistrate à Ptolémée Philadelphe (années 560 à 278 av. J.-C.). Comme dans le premier volume, les tableaux sont divisés en deux colonnes principales, l'une pour les événements politiques, l'autre pour les faits littéraires; cette seconde colonne est elle-même partagée en deux : l'une pour les philosophes, orateurs, historiens, etc.; l'autre pour les poëtes. Clinton s'est efforcé de déterminer plus exactement la date de chaque discours, de chaque pièce de théâtre; tout cela, avec les passages à l'appui, forme un ensemble de renseignements précieux, qui sont de première main et que l'on peut facilement contrôler en comparant les auteurs cités. On trouve dans ce volume un essai fort intéressant sur la population de la Grèce ancienne. Le troisième (Oxford, 1830) nous fait connaître l'époque de la domination romaine (280 av. J.-C. à 14 après J.-C.); déjà, sur le titre, Clinton ajoute aux mots *Chronologie de la Grèce* les mots *et de Rome*. En outre, les années sont désignées par les consuls romains et comptées depuis la fondation de la ville; mais les années av. J.-C. et les olympiades sont aussi indiquées. Les événements politiques sont confondus dans la première colonne : on y trouve ceux de la Grèce, comme ceux de Rome ; en revanche, les auteurs de chaque nation sont séparés. Chacun des deux derniers volumes, comme le premier, renferme des listes alphabétiques des auteurs et de leurs écrits et un index très-complet. On comprend de quelle utilité immense cet ouvrage est, non-seulement à l'historien, mais encore, en général, à tous ceux qui veulent faire des recherches sur un point spécial de littérature ou d'antiquité. Combien de gens qui, trouvant dans un auteur ancien une date en olympiades, ne savent pas à quelle année de notre ère ou d'avant J.-C. elle correspond ! Ils puiseront dans Clinton les éclaircissements nécessaires. Du reste, ce qui prouve la valeur réelle de ce livre, c'est qu'il est constamment cité par les érudits comme une autorité.

FASTOUL ou **FATOUL** (Baude), trouvère, né à Arras. Il vivait dans cette ville au XIIIe siècle, lorsque, atteint d'une maladie incurable, vraisemblablement la lèpre, il se vit contraint de quitter le lieu qui l'avait vu naître. On n'a de lui qu'une seule pièce de vers, intitulée : le *Congié*, dans laquelle il fait ses adieux à ses compatriotes et à ses bienfaiteurs. Ce morceau, qui se compose d'environ sept cents vers, a été inséré dans les *Fabliaux et contes* de Barbezan (1808).

FASTRADE, reine de France, fille de Rodolphe, duc de Franconie, morte à Francfort-sur-le-Mein en 794 ; épousa, en 783, à Worms, Charlemagne, qui venait de perdre sa femme Hildegarde. Cette princesse, d'une humeur impérieuse et altière, d'un caractère cruel, se fit haïr des nobles austrasiens et poussa, par ses dédains méprisants, Pépin, fils naturel de Charlemagne, à conspirer contre son père. Lorsque la conspiration fut découverte, Fastrade, qui exerçait un grand ascendant sur l'esprit du roi, l'engagea à employer des mesures rigoureuses; mais Charlemagne, écoutant la voix plus humaine de ses conseillers, se borna à faire enfermer son fils dans un monastère. Fastrade mourut âgée d'environ trente ans, laissant deux filles, Théodrade et Hiltrude, qui embrassèrent la vie religieuse.

FASTUEUSEMENT adv. (fa-stu-eu-ze-man — rad. *fastueux*). D'une manière fastueuse : *Vivre* FASTUEUSEMENT.

FASTUEUX, EUSE adj. (fa-stu-eu, eu-ze — rad. *faste*). Qui fait parade de sa richesse, qui étale un grand luxe : *Un homme* FASTUEUX. *La cour des empereurs romains était superbe et* FASTUEUSE. (Boss.) ‖ Qui est fait, produit, montré avec faste ; qui est d'un grand luxe : *Un équipage* FASTUEUX. *Une toilette* FASTUEUSE.

Qu'à l'église jamais, devant le Dieu jaloux,
Un *fastueux* carreau soit vu sous vos genoux.
BOILEAU.

Obscur ou *fastueux*, qu'importe notre asile ?
Ah ! le premier des biens est un amour tranquille.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Pompeux : *Plus un peuple est libre, moins il a de cérémonies, moins de titres* FASTUEUX, *moins de démonstrations d'anéantissement devant son supérieur.* (Volt.)

Il vous comble partout d'éloges *fastueux*.
BOILEAU.

— Substantiv. Personne fastueuse : *L'avare est souvent un homme d'esprit; le* FASTUEUX *est presque nécessairement sot, petit et ridicule.* (Mlle de Pomery.)

— **Antonymes.** Pauvre, mesquin, nu, simple.

FAT adj. m. (fatt — du lat. *fatuus*, proprement qui parle trop, qui ne cesse de parler, étourdi ; de *fari*, parler, qui se rapporte à la racine sanscrite *bhâ*, *bhâs*, *bhat*, même sens). Impertinent, qui a et affiche une haute opinion de ses perfections physiques et morales : *Il n'y a point d'homme si honteux de se trouver* FAT *que le* FAT *lui-même, lorsqu'il est pris sur le fait.* (Mariv.)

Tel est devenu *fat* à force de lecture,
Qui n'eût été qu'un sot en suivant la nature.
DU RESNEL.

— Substantiv. Personnage fat, suffisant, vaniteux, outrecuidant : *Si le* FAT *pouvait craindre de mal parler, il sortirait de son caractère.* (La Bruy.) *Qu'est-ce qu'un* FAT *sans sa fatuité? Otez les ailes à un papillon, c'est une chenille.* (Chamfort.) *Il y a des* FATS *qui ne sont que ridicules; mais il en est aussi de dangereux.* (Boitard.)

Laissez mourir un *fat* dans son obscurité.
BOILEAU.

Tout louer est d'un sot, tout blâmer est d'un *fat*.
M.-J. CHÉNIER.

. . . . . A voir un *fat* avec tant d'arrogance
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On dirait que le ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi.
BOILEAU.

— **Syn. Fat, sot, impertinent.** Le *sot* est purement et simplement celui qui manque d'esprit ou dont l'esprit est faux. Le *fat* joint à ce défaut la prétention ridicule de paraître spirituel, et sa vanité le rend à charge à tout le monde. L'*impertinent* pousse cette vanité jusqu'à l'excès, et, malgré sa *sottise*, il s'impose à tous comme un oracle sans être arrêté par la loi des convenances.

— **Encycl.** Le mot *fat* est petit, mais gros d'idées. Il peint à merveille, par la plus heureuse des onomatopées, ces petits personnages qui se donnent pour d'importantes personnes, êtres bouffis de vanité, gonflés de vent. Tous les moralistes anciens et modernes les ont pris à partie. C'est que le type est éternel. Il y avait des *fats* sous le pallium grec, sous la toge romaine, tout comme il y en a encore, et un bon nombre, sous l'habit noir d'aujourd'hui. Qui n'a rencontré bien des fois ce jeune « fol, dépourveu de sens, éventé de cerveau, » comme le représente Rabelais; ce niais vaniteux si bien peint par le bonhomme La Fontaine sous la figure d'une grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf? « Familier avec ses supérieurs, important avec ses égaux, impertinent avec ses inférieurs, il tutoie, il protége, il méprise. Vous le saluez, il ne vous voit pas; vous lui parlez, il ne vous écoute pas; vous parlez à un autre, il vous interrompt, il lorgne, il persifle... Il n'a aucune connaissance, et il donne des avis aux savants et aux artistes. Il en eût donné à Vauban sur les fortifications, à Lebrun sur la peinture, à Racine sur la poésie... » Desmahis, à qui nous empruntons ces traits spirituels, ajoute, pour compléter le tableau : « Le *fat* consulte la mode pour ses travers comme pour ses habits, pour son médecin comme pour son tailleur. Vrai personnage de théâtre, à le voir vous croiriez qu'il a un masque; à l'entendre, vous diriez qu'il joue un rôle : ses paroles sont vaines, ses actions sont des mensonges, son silence même est menteur. Il manque aux engagements qu'il a; il en feint quand il n'en a pas. Il ne va pas où on l'attend; il arrive tard où il n'est point attendu. Il n'ose avouer un parent pauvre ou peu connu. Il se glorifie de l'amitié d'un grand à qui il n'a jamais parlé, et qui ne lui a jamais répondu. Il a du bel esprit la suffisance et les mots satiriques; de l'homme de qualité les talons rouges, le coureur et les créanciers. »

On le voit, le *fat* est cousin germain de l'importun; aussi plus d'un trait de physionomie leur est commun à tous les deux. On pourrait appliquer au *fat* le charmant portrait qu'Horace (*Satires*, I, IX) a tracé de l'importun : « Il accourt à moi; à peine si je sais son nom; il me saisit la main : « Comment va, mon très-cher... etc. »

Accurrit quidam notus mihi nomine tantum;
Arreptaque manu : quid agis? dulcissime rerum.

On trouvera dans Perse (satire Ire) un

portrait curieux du *fat* ou petit maître, qu'il appelle *Trossulus :*

Trossulus exsultat tibi per subsellia lævis!

Boileau, dont la bile s'échauffait à la vue non-seulement de tous les vices, mais même des moindres travers, devait avoir maille à partir avec les *fats* de son époque. Il censure, en effet, la fatuité sous toutes les formes où elle se présente : tantôt sous celle du niais bel esprit qui ose

S'applaudir d'un ouvrage
Où la droite raison trébuche à chaque page;

tantôt il s'attaque au *fat* gentilhomme, par exemple dans la satire ve :

Non, je ne puis souffrir qu'un *fat* dont la mollesse
N'a rien pour s'appuyer qu'une fausse noblesse
Se pare insolemment du mérite d'autrui.

Il use encore du même mot pour qualifier ces importuns qui nous harcèlent de leurs visites ou nous retiennent, bon gré mal gré, chez eux, quand par malheur on s'y fourvoie :

Je sors de chez un *fat* qui pour m'empoisonner,
Je pense, exprès chez lui m'a forcé de dîner.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les passages des auteurs anciens et modernes où l'on trouvera, avec le portrait du *fat*, les justes censures qu'il mérite. Le lecteur qui voudra suivre l'histoire de la fatuité dans tous les temps et tous les pays n'aura qu'à feuilleter les moralistes, les satiriques, les auteurs de comédies, de chroniques, de romans, etc. Nombreuses sont les variétés de ce type ridicule. Le Menteur de Corneille, par exemple, le Fâcheux de Molière, le Glorieux de Destouches sont cousins germains du *fat*.

Gresset, dans le *Méchant*, a ainsi représenté le *fat* ignorant :

L'orateur des foyers et des mauvais propos !
Quels titres sont les siens? l'insolence et des mots,
Les applaudissements, le respect idolâtre
D'un essaim d'étourdis, chenilles du théâtre...
. . . .
Cette audace, d'ailleurs, cette présomption,
Qui prétend tout ranger à sa décision,
Est d'un *fat* ignorant la marque la plus sûre.
. . . .

Delille a trouvé aussi de jolis vers sur ce thème déjà bien vieux. En voici quelques-uns des plus heureux :

Que mon bon ange aussi me débarrasse
De cet homme à prétention,
Qui, commandant l'attention,
A ses moindres propos attache une préface;
Qui, tel que l'on voit un archer,
De son arc détendu quand la flèche s'envole,
Suivre de l'œil le trait qu'il vient de décocher,
Sitôt qu'il lâche une parole
Vient lire dans mes yeux l'effet de son discours,
Ne permet pas qu'on en trouble le cours.

Collin d'Harleville, dans sa pièce intitulée : le *Vieillard et les Jeunes gens*, met dans la bouche de M. de Nange la critique de la fatuité : *J'admire*, dit-il,

Et l'air de confiance, et l'éternel babil
De ces messieurs à peine échappés de l'enfance;
Car ils ont, d'un seul pas, franchi l'adolescence ;
Ils semblent tout savoir à leur ton, leur maintien;
Mais ils ne savent rien, n'apprendront jamais rien,
Parlent avec mépris de tout ce qu'ils ignorent,
Et de leur nullité publiquement s'honorent.
Etres inconséquents, neufs et blasés, flétris,
Tels que des fruits sans goût avant le temps mûris.

Dans nos pièces modernes, le *fat* a presque toujours sa place : le type est trop comique pour qu'on le néglige, et nous le voyons paraître à chaque instant sur notre scène, plus ou moins déguisé. Le *petit-crevé*, le *gandin*, le *dandy*, est souvent chargé de nous montrer dans tout son ridicule l'ignorance jointe à la vanité. Mais la scène, loin de corriger nos jeunes *fats*, semble l s encourager dans leurs travers et les multiplier de jour en jour. La province en est infestée; Paris en regorge. Il y a de ces *petits marquis* dans toutes les classes et dans tous les rangs de la société. Nous les renvoyons à Molière, qui les a traités comme ils le méritent, et à La Bruyère aussi, que nous avons gardé pour le dessert, comme notre plat le plus fin. Voyez plutôt quel arome et quel parfum exquis dans ce petit morceau : « J'entends Théodecte de l'antichambre; il grossit sa voix à mesure qu'il s'approche. Le voilà entré : il rit, il crie, il éclate; on bouche ses oreilles : c'est un tonnerre. Il n'est pas moins redoutable pour les choses qu'il dit que par le ton dont il parle. Il ne s'apaise, il ne revient de ce grand fracas que pour bredouiller des vanités et des sottises. Il a si peu d'égard au temps, aux personnes, aux bienséances, que chacun a son fait sans qu'il ait eu l'intention de le lui donner; il n'est pas encore assis qu'il a, à son insu, désobligé toute l'assemblée. »

La Bruyère a donné encore, çà et là, quelques définitions de la fatuité, que nous allons citer :

« Le *fat* est celui que les sots croient un homme de mérite.

» Le *fat* est entre l'impertinent et le sot : il est composé de l'un et de l'autre.

» Si le *fat* pouvait craindre de mal parler, il sortirait de son caractère. »

Terminons par quelques exemples de fatuité :

Un jeune homme, ayant la vue très-courte, crut apercevoir, vis-à-vis de son appartement, au travers d'une fenêtre grillée, une demoiselle qui lui faisait les yeux doux et lui envoyait des baisers. « Voyez, voyez, dit-il à un de ses amis, les avances de cette demoiselle. — Et où donc? — Telle fenêtre. — Ah! la bonne farce, répliqua l'ami; c'est un chat qui fait sa toilette et nous annonce de la pluie en passant sa patte par-dessus son oreille. »

⁂

Un *fat* présentait dans une maison un jeune homme dont la physionomie commune ne prévenait pas en sa faveur. Croyant faire une bonne plaisanterie, l'introducteur dit aux personnes qui se levaient pour le recevoir : « Permettez-moi de vous présenter monsieur..., qui n'est pas si sot qu'il le paraît. — C'est, mesdames, reprit l'autre aussitôt, la différence qu'il y a entre mon ami et moi. »

⁂

Plusieurs jeunes gens se trouvaient dans un wagon de première classe. Survint une dame du meilleur ton. L'un des voyageurs, le plus *fat* de la compagnie, tire un panatella de sa poche, et s'adressant à la dame : « La fumée du cigare vous gêne-t-elle, madame? lui dit-il sur un ton suffisant et légèrement persifleur. — Je l'ignore, monsieur, répondit-elle; on n'a jamais fumé devant moi. »

⁂

Un gros dindon demandait à Margot :
« Que disait-on de moi l'autre jour au village?
— On disait que tu n'es qu'un sot,
Qui n'a pour soi que son plumage. »

⁂

FATAH (Abou-Nasr), écrivain arabe, mort à Maroc vers 1140 de notre ère. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il cultiva avec passion les belles-lettres, fit de longs voyages et fut mis à mort par l'ordre du roi de Maroc, Ali ben Yousef. On a de lui des ouvrages qui font honneur à son savoir et à son esprit, et qui sont fort estimés des Arabes. Ce sont deux histoires littéraires intitulées, l'une : *Calaïd eli'gyan* (*Colliers d'or*), et l'autre : *Mouthmih alanfous* (*Regards des âmes*).

FATAL, ALE adj. (fa-tal, a-le — lat. *fatalis;* de *fatum*, destin, oracle, proprement ce qui est dit, ce qui est prononcé; du verbe *fari*, parler, prononcer, dérivé de la racine sanscrite *bhâ*, même sens). Qui est fixé par le sort, par une destinée irrévocable : *L'arrêt* FATAL. *Les décrets* FATALS *de la Providence. Tout ce qui est fixe est* FATAL, *et ce qui est* FATAL *est puissant.* (Chateaub.) *La liberté est l'antagoniste de tout ce qui est* FATAL. (Proudh.)

Tout s'engendre ici-bas, par un ordre *fatal*,
De l'élément le plus contraire.
A. BARBIER.

— Par ext. Funeste; qui a des conséquences malheureuses, déplorables; qui est nuisible : *Une* FATALE *erreur. L'adulation enfante l'orgueil, et l'orgueil est toujours l'écueil* FATAL *de toutes les vertus.* (Mass.) *Il est certain que l'amour est, de toutes les passions, la plus* FATALE *au bonheur de l'homme.* (Mme de Staël.)

A ses propres auteurs la vengeance est *fatale.*
DANCHET.

Oh! que ces grandes voix des grandes capitales
Ont de cris douloureux et de clameurs *fatales*,
D'angoisses, de terreurs et de convulsions!
LAMARTINE.

— Poétiq. *Moment, jour, terme fatal, heure fatale*, Moment de la mort : *L'*HEURE FATALE *vient de sonner pour lui. Le* MOMENT FATAL *marqué à chacun est un secret écrit dans le livre éternel.* (Mass.)

— Mythol. *Déesses fatales*, Parques, qui sont les ministres du destin. ‖ *Barque fatale*, Barque de Caron :

Je vois déjà la rame et la *barque fatale;*
J'entends le vieux nocher sur la rive infernale;
Impatient, il crie : « On t'attend... »
RACINE.

‖ *Urne fatale*, Urne du destin, et aussi Urne des juges de l'enfer :

Où me cacher? fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je? mon père y tient l'*urne fatale.*
RACINE.

— **Syn. Fatal, funeste.** *Fatal* exprime toujours quelque rapport avec la fatalité, le destin; on peut dire que ce qui est *fatal* est *funeste*, par suite d'un malheureux sort auquel il est impossible d'échapper. *Funeste* marque simplement l'idée du malheur, des conséquences fâcheuses que l'on doit attendre, sans rien préciser sur la cause à laquelle ces conséquences peuvent être attribuées.

FATALEMENT adv. (fa-ta-le-man — rad. *fatal*). Par un arrêt du sort; nécessairement, inévitablement : *Il y a des hommes qui semblent* FATALEMENT *voués au malheur. Les êtres privés d'intelligence obéissent* FATALEMENT *à leurs lois.* (Lamenn.) *Les enfants issus de parents livrés à l'alcoolisme chronique sont* FATALEMENT *atteints de dégénérescence héréditaire.* (L. Cruveilhier.) *En fait d'impôt, toute prétention à la justice est* FATALEMENT *utopique.* (Proudh.)

FATALISME s. m. (fa-ta-li-sme — rad. *fatal*). Doctrine de ceux qui considèrent toutes les actions, tous les événements, comme étant irrévocablement fixés à l'avance par la destinée ou la Providence : *Si malheureusement le* FATALISME *était vrai, je ne voudrais pas d'une vérité si cruelle.* (Volt.) *Le sensualisme aboutit nécessairement au* FATALISME. (Charma.)

— **Encycl.** Le *fatalisme* est un système philosophique d'après lequel tous les êtres de la nature seraient gouvernés par des lois générales, et non d'après une volonté particulière à chacun d'eux. Abstraction faite des doctrines anciennes qui peuvent mériter au *fatalisme* un nom spécial, on est d'accord pour reconnaître qu'il peut se réduire toujours à la doctrine dite *de la nécessité.*

Le *fatalisme* est aussi ancien que la conscience humaine. Dès l'origine, l'homme a senti son impuissance vis-à-vis de la nature et conçu des lois qui la régissent une idée qui s'est modifiée de diverses manières dans le cours des siècles, mais qui n'a cessé de peser comme un cauchemar sur son intelligence. L'histoire du *fatalisme* se confond donc à peu près avec celle de l'homme lui-même. Il a préoccupé les poëtes, les législateurs, les fondateurs de cultes, aussi bien que ceux qui ont créé des sociétés civiles. Les philosophes ont essayé d'en préciser l'importance objective et de voir si réellement cette obsession historique de la conscience devait durer toujours, ou au moins, si à côté du *fatalisme* qui régit les êtres inférieurs, il n'y en avait pas un autre propre à l'homme, distinct du premier et qui permît à la loi morale d'exister; car si l'homme agit nécessairement, il n'y a pas de loi morale; il n'est pas responsable de ses œuvres, et le punir d'une action qu'il a commise revient à punir un arbre d'être tombé sur la tête d'un passant. Il est certain que la volonté humaine est un principe d'action doué d'une énergie à part, et qu'il est difficile de confondre avec les lois physiques ou chimiques qui président aux relations des êtres qui composent le monde inorganique. La question se réduisait donc à étudier le rôle de la volonté dans notre conduite, et les rapports de la volonté avec les influences naturelles. Les partisans de l'existence d'une loi morale ont prétendu que la volonté était investie d'une autonomie *sui generis*, qu'ils qualifient *libre arbitre* ou liberté psychologique, tandis que les partisans du système de la nécessité invoquent contre la possibilité du libre arbitre le fait qu'un acte commis en vertu de ce libre arbitre, c'est-à-dire en vertu du pouvoir qu'aurait l'homme de déterminer le caractère de ses actes, serait simplement un effet sans cause.

Les systèmes modernes qui impliquent le plus directement la doctrine de la nécessité sont : 1° celui de Hobbes. « Hobbes, dit Jouffroy (*Cours de droit naturel*, 4e leçon), s'est arrêté à cette acception vulgaire du mot *liberté*, que nous adoptons tous quand nous disons qu'un homme qui tout à l'heure était enchaîné, et qui maintenant ne l'est plus, a recouvré sa liberté. Quand un homme est enchaîné, il peut vouloir certains actes; mais, s'il en vient à l'exécution, cette exécution est impossible. Ce qui est contraint en lui, ce n'est pas le pouvoir de vouloir, c'est le pouvoir de faire; en un mot, l'acte qui résulte immédiatement et nécessairement en nous d'une détermination de la volonté lui est rendu impossible. Hobbes entend par *liberté* le pouvoir de faire ce que nous avons voulu, et il a raison alors de dire que la liberté humaine a des limites; car évidemment nous pouvons vouloir une foule de choses qu'il nous est impossible de faire. » A ce compte, dit Jouffroy, tout animal est libre, la force végétative est libre. On pourrait ajouter que deux substances inorganiques qui s'amalgament sont libres; car la liberté telle que la conçoit Hobbes est le pouvoir d'agir conformément à sa nature. Hobbes met la liberté où elle n'est pas, suivant Jouffroy, et il l'ôte là où elle existe : « Où est véritablement notre liberté? Dans le pouvoir de prendre telle ou telle résolution. En d'autres termes, quand nous prenons une résolution, cette résolution n'est-elle en nous que la conséquence nécessaire de quelque phénomène antérieur dans notre esprit? ou bien émane-t-elle uniquement du pouvoir que nous avons, après avoir considéré les diverses manières d'agir, ce qu'elles peuvent avoir de bon ou de mauvais, d'utile ou de nuisible, d'agréable ou de désagréable, de prendre une résolution telle que nous la voulons? Voilà où est la question; elle n'est pas ailleurs. »

2° Le système de Hume. « Vous savez, continue Jouffroy (leçon précitée), que le but des physiciens, des chimistes, de tous ceux qui cherchent à découvrir les lois de la nature, est de déterminer les circonstances qui précèdent constamment l'apparition d'un certain phénomène ou d'un certain effet. Quand ces circonstances sont déterminées, une loi de la nature est découverte, et nous pouvons tirer de la connaissance de cette loi un grand profit pour notre conduite. En effet, elle nous apprend que, ces circonstances se reproduisant, le fait s'ensuivra, et réciproquement, que quand le fait se reproduira ces circonstances l'auront précédé : ce qui est d'une grande utilité pour la direction de nos actions et donne à l'homme une prise immense sur les forces fatales de la nature. Comme nous n'atteignons jamais hors de nous les véritables causes des phénomènes, — car hors de nous ces causes sont invisibles, — nous sommes réduits à constater ainsi les circonstances qui précèdent constamment les phénomènes, au lieu de chercher les causes mêmes qui les produisent, et bien que, dans l'esprit des physiciens, il n'y ait pas confusion entre la cause efficiente et inconnue qui produit un phénomène, et les circonstances observables qui le précèdent et l'accompagnent, pour la commodité et la brièveté du langage, on s'est accoutumé à dire que ces circonstances sont la cause de ce phénomène. » Il n'y a pas d'autre idée de cause que celle-là, suivant Hume. Il remarque de plus que, dans ce que nous appelons *cause*, nous ne distinguons pas la force efficiente du phénomène; il en conclut qu'il y a concomitance entre ce que nous appelons cause et ce que nous appelons effet. Or cela ne légitime pas le principe de causalité. Il en résulte que l'homme ne saurait être la cause de rien, et indirectement qu'il est un instrument nécessaire.

Mais la doctrine du *fatalisme* s'appuie surtout sur ce fait, que tout acte de la volonté a un motif et que ce motif détruit le libre arbitre. Thomas Reid conteste que tous nos actes aient un motif, et son opinion ne paraît guère admissible : on ne conçoit pas un acte sans motif. En vain Reid affirme « que souvent il lui arrive de prendre des résolutions insignifiantes sans avoir la moindre conscience d'un motif qui l'y ait déterminé, et, à cette objection qu'on lui fait que ce motif a agi à son insu sur sa volonté, il oppose l'idée même de ce qu'est un motif : un motif, dit-il, est une raison conçue d'avance et qui agit sur ma volonté. Tout motif que je n'ai pas conçu, c'est-à-dire dont je n'ai pas conscience, est comme s'il n'existait pas. Il y a donc contradiction à prétendre qu'un motif a agi sur ma volonté si je n'ai pas eu conscience de ce motif. » L'argument de Reid n'est pas sérieux. Il est évident que notre volonté peut souvent avoir été déterminée par des motifs dont nous n'avons plus conscience, parce qu'ils sont oubliés. Jouffroy convient que la volonté est toujours fondée sur quelque chose : « J'admets, dit-il, tout d'abord que nous n'agissons jamais sans motif. Cette concession faite, la question à résoudre est uniquement celle-ci : un motif est-il quelque chose qui contraigne les résolutions de la volonté? » Quand l'homme prend une résolution, il consulte ses intérêts, les motifs qui l'engagent à la prendre et ceux qui l'engagent dans un sens opposé; il pèse ces motifs et se décide toujours pour celui qui a le plus de poids à ses yeux. Une contrainte formelle lui répugne : il est dans le cas de quelqu'un que la force brutale révolte, mais que les moyens de persuasion décident toujours. « Quel que soit, dit Jouffroy, le motif auquel nous obéissons, nous distinguons profondément la puissance que ce motif a sur nous de ce qu'on appelle contrainte dans la langue. » Cela signifie que nous n'entendons pas être brutalisés, que nous voulons obéir à notre nature, et non à une cause particulière venant du dehors. « Au moment même où, étant à côté d'une fenêtre au quatrième étage, je prends la résolution de ne pas me jeter dans la rue, je sens parfaitement qu'il ne dépend que de moi de prendre la résolution contraire; seulement je me dis que je serais fou si je la prenais, et comme je suis un être raisonnable, je m'en abstiens. » Vous vous en abstenez par crainte de la mort, de la douleur, pour ne pas interrompre votre vie, pour avoir le temps d'aller à certains buts auxquels vous aspirez; les motifs qui vous retiennent sont plus puissants que les motifs qui vous y engagent; mais, si des motifs suffisants vous faisaient trouver dans la mort un moyen d'échapper à certaines douleurs, vous vous jetteriez par la fenêtre. Cela ne prouve donc rien en faveur de votre liberté; cela n'a de force qu'en faveur des arguments qui vous engagent à vivre, comparés aux motifs qui vous invitent à mourir. « Mais, continue Jouffroy, j'ai le pouvoir d'être fou et de me jeter par la fenêtre; c'est ce qui m'est évident. » Cela veut dire que vous prévoyez des motifs suffisants pour vous engager à vous jeter par la fenêtre. Que ces motifs se réalisent, et vous vous jetterez par la fenêtre. Suivant Jouffroy, l'argument employé contre l'existence du libre arbitre est puisé dans les lois qui régissent la matière brute : « La loi que tout mouvement matériel est proportionné à la force du mobile qui le produit suppose un fait, savoir, l'inertie de la matière. Appliquer cette loi au rapport qu'il y a entre les résolutions de notre volonté et les mobiles qui agissent sur elle quand elle se résout, c'est supposer que notre être, que notre moi n'est pas une cause; car une cause est une chose qui produit l'acte par sa propre vertu. Une chose inerte n'est pas une cause; elle peut recevoir une impulsion et la transmettre, mais elle ne peut pas l'engendrer. Sommes-nous ou ne sommes-nous pas une cause? Avons-nous, oui ou non, le pouvoir propre de produire certains actes? » C'est précisément la question à résoudre.

Reid, en contestant que nos résolutions soient constamment motivées, conteste aussi que, dans le cas où un seul motif nous pousse à agir dans un sens déterminé, nous nous résolvions toujours à agir dans ce sens. « Ou, dit-il, nous ne cédons pas toujours aux motifs qu'on prétend être la cause de nos résolutions habituelles, ou les mots *caprice*, *obstination*, *entêtement*, etc., n'ont pas de sens. » Il est facile de répondre à cela. Le caprice

est un motif particulier à la personne chez qui il se trouve et dont ceux qui l'observent ne se rendent pas compte; quant à l'obstination et à l'entêtement, ils s'expliquent par l'amour-propre, qui est un motif comme un autre.

L'action de la volonté est plus facile à observer quand plusieurs motifs la sollicitent. Les adversaires du libre arbitre avancent que le plus fort motif l'emporte nécessairement. En effet, suivant eux, l'esprit fait l'office d'une balance : il pèse les motifs, et se décide pour le motif qui pèse davantage. Jouffroy, l'homme du XIX^e siècle qui a le mieux étudié la question, s'étonne du fait : « On dit que, dans ce cas, dit-il, c'est le motif le plus fort qui l'emporte. Je demande ce que c'est que le motif le plus fort et avec quelle mesure on apprécie la force des motifs. Entre plusieurs motifs, regarde-t-on comme le plus fort celui qui a emporté la résolution de la volonté? Mais alors on fait un cerclé vicieux, et, en procédant ainsi, on est parfaitement sûr d'avoir raison en affirmant que le plus fort motif l'emporte toujours, puisque le plus fort motif est défini « celui qui l'emporte. » Mais, si ce n'est pas par les effets qu'on peut juger de la force des motifs, il faut avoir une mesure commune pour l'apprécier. Examinons donc quelle peut être cette mesure. Il y a en nous deux espèces de motifs : les uns, qui ne sont autre chose que des mouvements de notre nature ou des passions; les autres, qui sont des conceptions de la raison. Ainsi, quand je suis sollicité à agir par la sympathie que m'inspire une personne, cette impulsion est un mouvement de ma nature, un mobile; quand, au contraire, j'y suis engagé par la considération qu'une chose est conforme à mon devoir ou à mon intérêt, cette considération est une conception de ma raison, un motif proprement dit. Que ces deux espèces de motifs puissent agir et agissent effectivement sur les résolutions de ma volonté, il n'y a à cela aucun doute; il est évident que les déterminations de ma volonté sont souvent les conséquences de la vue de mon devoir ou de mon intérêt; il ne l'est pas moins que souvent aussi elles sont la suite de mes désirs, de mes passions, des impulsions de ma nature. Admettons donc que, dans un cas donné, des motifs de ces deux espèces agissent simultanément et en sens contraire sur ma volonté; je dis qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir aucune mesure commune entre ces deux espèces de motifs... A quel titre déclarer qu'une conception de ma raison, la conception de mon intérêt bien entendu, par exemple, qui m'engage à faire une chose, est un motif plus fort que la passion présente, qui m'engage à faire le contraire? Comme l'un des motifs est une passion et l'autre une idée, je serai bien embarrassé, et je porte défi au plus habile de trouver une mesure qui puisse s'appliquer à ces deux faits de nature si différente et qui puisse conduire à l'appréciation de la force relative de ces deux influences. » Là est le nœud de la question. On s'embrouille inutilement à combattre le système de la nécessité, qui existe dans la nature, et que les meilleurs raisonnements ne détruiront pas, pour établir l'existence d'une loi morale; car les adversaires du système de la nécessité ne le combattent que dans l'intérêt de l'existence d'une loi morale. Eh bien, il existe une loi morale; seulement, la raison est incapable d'en légitimer l'existence. Voici pourquoi : Les métaphysiciens modernes, et Jouffroy est du nombre, s'efforcent d'établir qu'il y a une loi morale d'après les données de la raison; cependant la raison n'a aucun argument valable à produire dans cette circonstance, et ceux qui se fondent sur elle pour justifier un sentiment qui est en eux, se fondent sur un appui faux. En effet, il y a dans l'homme deux groupes de facultés : les facultés rationnelles, que l'intelligence résume, et les facultés affectives, ou le sentiment religieux, qui les exprime collectivement. La science est la donnée des facultés rationnelles; la loi morale est la donnée du sens affectif. La loi morale ne dépend pas de la logique; les arguments de la métaphysique ne la concernent pas : la loi morale est un fait affectif; elle résulte des mœurs. Les mœurs sont l'œuvre du fait affectif; elles ne se démontrent pas : elles existent. La loi morale fonctionne en vertu d'habitudes acquises; ces habitudes se légitiment par cela seul qu'elles existent et sont un fait de la nature; elles ne se prouvent pas. Vouloir faire dépendre la loi morale du raisonnement, c'est demander aux yeux de nous renseigner sur la musique, exiger d'un sens les données qui appartiennent à un autre sens, de sorte que le libre arbitre et la nécessité sont des questions tout à fait étrangères à l'existence de la loi morale. De fait, le *fatalisme* pratique ne détruit pas les mœurs chez une nation, non plus que dans un culte. La plupart des cultes de l'Orient admettent le *fatalisme* et ne proscrivent point la morale, qui varie dans chacun d'eux, mais existe chez tous.

Il est donc assez inutile d'argumenter sur les motifs qui déterminent nos actions; la loi morale est en dehors. Quant au libre arbitre rationaliste, Spinoza et beaucoup d'auteurs autorisés en ont fait justice d'une façon péremptoire; néanmoins, Jouffroy, qui croit cette question liée à l'existence d'une loi morale, insiste : « De même, dit-il, que je ne sais qu'une réponse à faire à ceux qui nient le mouvement, savoir, de marcher; de même, je l'avoue, je me sens mal à l'aise en opposant des arguments à des arguments, quand il s'agit de démontrer que nous sommes libres et que les motifs ne forcent pas nos déterminations. Employer des arguments pour réfuter cette opinion, cela me semble un jeu de logique, une escrime inutile; car j'ai un fait clair et décisif à opposer à cette opinion, un fait qui est là, dont le sentiment ne m'abandonne jamais, qui est d'accord avec toutes les langues, et toutes les opinions, et toute la conduite humaine; et je m'étonne que, n'ayant, pour détruire le système de la nécessité, qu'à le mettre en présence de ce fait, je m'amuse à chercher contre ce système des arguments superflus. Ce fait invincible est celui que m'atteste ma conscience lorsque, placé sous l'empire du plus fort des motifs possibles, celui de ma conservation, par exemple, elle me dit, elle me fait clairement sentir qu'il dépend de moi, uniquement de moi, de céder ou de résister à ce motif, de faire ou de ne pas faire ce qu'il me conseille. Je conçois qu'on puisse de bonne foi nier ce fait si évident; car jusqu'où ne peuvent pas aller les illusions de l'esprit de système? Mais, je le demande, n'ai-je pas le droit d'être rassuré contre cette divergence d'un petit nombre d'hommes, quand je les vois agir et parler comme s'ils étaient de mon avis, quand je vois les plus conséquents d'entre eux construire une morale, donner des conseils de conduite; quand je trouve dans toutes les langues les mots de *droits* et de *devoirs*, de *punition* et de *récompense*, de *mérite* et de *démérite;* quand, autour de moi, le genre humain tout entier s'indigne contre celui qui fait mal, admire celui qui fait bien; quand il n'y a pas un phénomène de la conduite humaine qui n'implique rigoureusement, et de mille manières différentes, ce fait de liberté que je sens si vivement et si profondément en moi? J'ai, certes, le droit de croire fortement à un fait confirmé par tant de témoignages et en harmonie si parfaite avec toutes choses; et quand il n'y aurait, contre les doctrines qui nient la liberté, que cette universelle contradiction dans laquelle elles se trouvent avec les croyances humaines et tout ce qui exprime ces croyances, langues, conduite, jugements et sentiments, elles seraient déjà plus réfutées qu'elles ne le méritent. »

Ainsi, il est certain que si le libre arbitre existe, il ne dépend aucunement de la raison, et ce n'est point à l'intelligence de l'établir. Pourquoi? C'est que les faits intellectuels ne sont pas libres, et que des motifs intellectuels ne sont et ne peuvent être l'objet du libre arbitre. Il ne dépend de personne de croire que deux et deux font quatre; c'est nécessaire, c'est une donnée de la raison pure; il en est de même de quoi que ce soit de ce qui ressort de l'entendement. Si les données rationnelles étaient libres, il serait inutile de raisonner, parce que la volonté pourrait toujours se refuser à admettre ce qu'on veut lui démontrer.

A quoi bon un syllogisme, un argument quelconque, s'il était au pouvoir de l'esprit de ne point en admettre la valeur? Vous démontrez à quelqu'un que la somme des trois angles d'un triangle est égale à deux angles droits. Si cette personne a l'esprit bien fait, et qu'elle comprenne la démonstration, lui est-il loisible de contester? Lui est-il loisible de contester que l'attraction s'exerce en raison inverse du carré des distances; que deux substances chimiques s'amalgament à une dose convenable? Non. Donc les faits rationnels sont nécessaires; sans quoi, ils n'ont aucune valeur probante. Il est donc nécessaire de convenir que la liberté psychologique ne concerne pas les faits qui dépendent de la raison, parce que ces faits s'imposent. Pour le nier, il faut nier que la raison existe. Il faut donc en revenir à faire dépendre le libre arbitre d'une faculté différente, celle de sentir, celle dont les mœurs dépendent; car, en définitive, le libre arbitre s'exerce en matière morale. En dehors des mœurs, il est incompréhensible; mais l'habitude moderne de n'examiner de fait tous les phénomènes de l'âme qu'au point de vue dialectique et rationnel, entraîne les plus grands esprits à errer dans une matière pourtant bien simple. Ils échouent continuellement, parce qu'ils se placent sur un terrain qui n'est pas celui de la question qu'ils traitent. Ce fait n'est pas personnel à Jouffroy; on peut le suivre dans tous les métaphysiciens qui essayent de démontrer par le raisonnement l'existence d'une loi morale et, par conséquent, du libre arbitre. Il y a une loi morale; il y a aussi un libre arbitre; mais il est inutile de demander à la raison d'établir leur existence respective. Ce n'est pas son fait. Il faut, pour expliquer ces deux grands faits moraux, avoir recours à une autre faculté.

On n'a jamais convaincu un ivrogne de manière à le faire renoncer à ses habitudes, à l'aide des simples discours. Les passions n'obéissent pas au raisonnement. C'est ce qui fait que l'éducation et l'instruction sont deux choses si différentes, l'instruction ne s'adressant qu'à l'intelligence et l'éducation s'adressant aux mœurs. Aussi les bons instituteurs ont-ils grand soin de faire contracter à ceux dont ils font l'éducation des habitudes. Les lumières n'y font rien. Néron eut Sénèque pour précepteur et fut un méchant homme, parce que Sénèque parlait à son esprit et ne parlait point à ses instincts. C'est pour cela que les stoïciens méprisaient la métaphysique et s'en tenaient à des pratiques. C'est le secret de l'influence des religions, qui n'instruisent pas leurs adeptes, mais leur font contracter des mœurs conformes à leurs dogmes, et agissent sur leur tempérament au lieu d'agir sur leur esprit. Eh bien! l'homme est libre, en ce sens qu'on peut lui faire contracter des habitudes morales, diriger ses passions dans un sens plutôt que dans l'autre; il ne l'est pas de conformer ses mœurs à ses lumières. Les passions dont se compose sa vie morale, dont ressort sa conduite, dominent chez lui l'entendement, qui est une faculté passive, tandis que les passions, qui sont les organes de la faculté de sentir, constituent une force active et qui détermine la volonté à agir dans un sens plutôt que dans l'autre.

Mais les passions elles-mêmes, les habitudes, pourquoi ne sont-elles pas les mêmes chez tous les hommes? pourquoi chez celui-ci tendent-elles toutes au bien et à la vertu, chez celui-là au mal et au crime? L'un est-il vertueux et l'autre vicieux par l'effet d'une destinée fatale, qui était arrêtée et certaine avant même la naissance de ces hommes et qui entrait dans les décrets éternels de la puissance divine? C'est là, peut-on dire, le fond même de la question du *fatalisme*, qui, comme on le voit, se rattache intimement à celle de l'existence d'un Etre suprême, et dont la solution doit être différente selon les idées qu'on se fait du grand Etre.

En effet, si l'on considère Dieu comme l'Etre universel et absolu, l'homme ne peut être qu'une partie ou un organe de la divinité, et alors il n'y a pas même lieu de se poser la question de la prédestination. La doctrine du déterminisme se concilie très-bien avec cette manière de concevoir Dieu, et, si l'on adopte ces deux théories, la liberté de l'homme et la toute-puissance de Dieu n'ont rien d'opposé. Aussi, tous les débats auxquels a donné lieu la question de la prédestination sont venus de ce qu'on a considéré Dieu comme un être tout à fait distinct de ce qu'on appelle alors ses créatures, et de ce qu'on a adopté sur la nature de la liberté morale la croyance à un déterminisme plus ou moins absolu. Dès lors, on ne peut pas croire à la prédestination sans se mettre en contradiction avec le système de l'indéterminisme. Aussi, tous les philosophes et tous les théologiens qui se sont placés à ce point de vue y ont perdu leur latin. La difficulté existe dans le système du Dieu Providence, comme dans celui du *fatum* ou de la Fortune aveugle de l'antiquité païenne. Quand on est logique, le système de la prédestination mène infailliblement à la négation de la liberté morale entendue au sens de l'indéterminisme, et, par suite, à l'une ou à l'autre des formes du *fatalisme* que Leibnitz a distinguées.

Les mahométans sont franchement fatalistes; ils admettent la prédestination dans le sens le plus absolu du mot, c'est-à-dire comme un arrangement nécessaire et immuable des événements du monde : « Ce qui est écrit, disent-ils, est écrit. » Les thomistes, s'appuyant sur l'autorité de saint Augustin, admettaient la prédestination absolue et antécédente, c'est-à-dire purement gratuite et non subordonnée à la prévision des mérites de l'âme prédestinée au salut. Les congruistes étaient pour la prédestination conditionnelle et conséquente, c'est-à-dire fondée sur la prévision des mérites. La question fut vivement débattue au concile de Trente par les dominicains et les franciscains. Bossuet, dans son *Traité du libre arbitre*, ne veut lâcher ni l'un ni l'autre des deux dogmes opposés, parce qu'il comprend que, si l'on renonçait à l'un ou à l'autre, l'autorité de son Eglise serait compromise. On peut s'en assurer par le passage suivant, qui forme le commencement du quatrième chapitre.

« Rien ne peut nous faire douter de ces deux importantes vérités, parce qu'elles sont établies l'une et l'autre par des raisons que nous ne pouvons contredire; car quiconque connaît Dieu ne peut douter que sa providence, aussi bien que sa prescience, ne s'étende à tout, et quiconque fera un peu de réflexion sur lui-même connaîtra sa liberté avec une telle évidence que rien ne pourra obscurcir l'idée et le sentiment qu'il en a; et on verra clairement que deux choses qui sont établies sur des raisons si nécessaires ne peuvent se détruire l'une l'autre; car la vérité ne détruit point la vérité; et, quoiqu'il se pût bien faire que nous ne sussions pas trouver les moyens d'accorder ces choses, ce que nous ne connaîtrions pas dans une matière si haute ne devrait pas affaiblir en nous ce que nous en connaissons si certainement.

« En effet, si nous avions à détruire ou la liberté par la Providence, ou la Providence par la liberté, nous ne saurions par où commencer, tant ces deux choses sont nécessaires, et tant sont évidentes et indubitables les idées que nous en avons; car, s'il semble que la raison nous fasse paraître plus nécessaire ce que nous avons attribué à Dieu, nous avons plus d'expérience de ce que nous avons attribué à l'homme; de sorte que, toutes choses bien considérées, ces deux vérités doivent passer pour également incontestables.

« Donc, au lieu de les détruire l'une par l'autre, nous devons si bien conduire nos pensées que rien n'obscurcisse l'idée très-distincte que nous avons de chacune d'elles. Et il ne faudrait pas s'étonner que nous ne sussions peut-être pas si bien les concilier ensemble; car cela viendrait de ce que nous ne saurions pas le moyen par lequel Dieu conduit notre liberté : chose qui le regarde et non pas nous, et dont il a pu se réserver le secret sans nous faire tort; car il suffit que nous sachions ce qui est utile à notre conduite, et nous n'avons rien à désirer pour cela, quand nous savons d'un côté que nous sommes libres, et de l'autre que Dieu sait conduire notre liberté; car l'un de ces sentiments suffit pour nous faire veiller sur nous-mêmes, et l'autre suffit aussi pour nous empêcher de nous croire indépendants du premier Etre par quelque endroit que ce soit; et, si nous y prenons garde, nous trouverons que toute la religion, toute la morale, tous les actes de piété et de vertu dépendent de la connaissance de ces deux vérités principales, qui sont aussi tellement empreintes dans notre cœur que rien ne les en peut arracher qu'une extrême dépravation de notre jugement.

» En effet, si l'on pense bien aux dispositions où les hommes sont naturellement sur ces deux vérités, on verra qu'ils ne trouvent aucune difficulté à les avouer séparément, mais qu'ils s'embarrassent souvent quand ils veulent se tourmenter à les concilier ensemble. Or, la droite raison leur fait voir qu'ils devraient plutôt s'appliquer au soin de profiter de la connaissance de l'une et de l'autre qu'à celui de les accorder entre elles; car leur obligation essentielle est de profiter, pour bien vivre, des connaissances que Dieu leur donne en lui laissant ce secret de sa conduite; et ils doivent tenir à grande grâce qu'il ait tellement imprimé en eux ces deux verités, qu'il leur soit presque impossible d'en effacer entièrement les idées; car cet homme qui nie sa liberté, ne laissera pas, à chaque moment, de consulter ce qu'il a à faire et de se blâmer lui-même s'il fait mal. Et, pour ce qui est du sentiment de la Providence, nous ne le perdrons jamais, tant que nous conserverons celui de Dieu. Toutes les fois que nos passions nous donneront quelque relâche, nous reconnaîtrons au fond du cœur que quelque cause supérieure et divine préside aux choses humaines, en prévoit, en règle les événements. Nous lui rendrons grâces du bien que nous ferons; nous lui demanderons secours contre nous-mêmes pour éviter le mal que nous pourrions faire. Et encore que ces sentiments n'aient pas été assez vifs, ni assez suivis dans les païens, parce que la connaissance de la divinité y était fort obscure, nous y en voyons des vestiges qui ne nous permettent pas d'ignorer ce que la nature nous inspirerait, si elle n'avait pas été corrompue par les mauvaises coutumes.

» Tenons donc ces deux vérités pour indubitables, sans en pouvoir être jamais détournés par la peine que nous aurons à les concilier ensemble. »

En résumé, voici le jeu que joue Bossuet dans le passage que nous venons de citer. Les deux dogmes qu'il dit difficiles à concilier sont réellement contradictoires. Or, deux propositions contradictoires ne peuvent pas être vraies en même temps; c'est une des premières vérités du sens commun. Bien plus, c'est le fond même et l'essence de ce que nous appelons le bon sens et la raison. Toutes les fois que quelqu'un admet deux choses contradictoires, cela tient à ce que les formules sont telles que la contradiction passe inaperçue. En effet, la raison humaine répugne invinciblement à admettre deux choses contradictoires, et l'homme agit en conséquence aussitôt qu'il s'aperçoit d'une contradiction. Si Bossuet ne voit pas très-clairement celle qui existe entre les deux dogmes en question, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il l'entrevoit. Mais, comme chrétien et comme prêtre surtout, il a une forte tendance à soutenir, non pas ce qui est vrai absolument, mais ce qu'il pense que le monde doit croire pour être endoctriné et édifié d'une façon orthodoxe. Tous ceux qui sont chargés d'un gouvernement quelconque agissent de même. Les prêtres, les hommes d'Etat et les pédagogues mentent impudemment et sans scrupule, pour ce qu'on appelle le bon motif. Aussi, quand Molière met en scène un médecin qui veut que les malades crèvent plutôt que d'être guéris contrairement aux règles prescrites par la Faculté, son invention n'a rien d'invraisemblable, et même l'exposition qu'il en fait n'est d'un comique aussi parfait qu'à cause de sa vraisemblance. Peu importe ici que Bossuet soit de bonne foi, comme nous sommes porté à le croire, ou qu'il agisse par politique; toujours est-il qu'il s'efforce de masquer la contradiction que nous avons signalée. Pour cela, il emploie deux moyens. D'abord, comme on vient de le voir, il prétend qu'en considérant séparément chacun des deux dogmes qu'il veut maintenir, il est impossible de ne pas y croire. Le second argument consiste à prétendre que, dans d'autres matières, on trouve souvent des choses qui sont très-claires, si on les considère séparément, mais qu'il est impossible de concilier. Non-seulement il le prétend, mais il en cite des exemples, que nous croyons inutile de reproduire, et il conclut en ces termes :

« Cela montre que nous ne pouvons pas toujours accorder des choses qui nous sont très-

claires avec d'autres qui ne le sont pas moins. Nous ne devons pas pour cela douter de tout et rejeter la lumière même sous prétexte qu'elle n'est pas infinie, mais nous en servir; de sorte que nous allions où elle nous mène, et sachions nous arrêter où elle nous quitte, sans oublier pour cela les pas que nous avons déjà faits sûrement à sa faveur.

» Demeurons donc persuadés et de notre liberté et de la Providence qui la dirige, sans que rien puisse nous arracher l'idée très-claire que nous avons de l'une et de l'autre. Que s'il y a quelque chose en cette matière où nous soyons obligés de demeurer court, ne détruisons pas pour cela ce que nous aurons clairement connu, et, sous prétexte que nous ne connaissons pas tout, ne croyons pas pour cela que nous ne connaissions rien. »

De tout cela il résulte qu'il y a chez Bossuet un parti pris de soutenir quand même les deux hypothèses inconciliables du Dieu Providence, prévoyant et dirigeant tout, et de la liberté morale, entendue au sens de l'indéterminisme. L'évêque de Meaux fait son métier de prêtre en conséquence et avec beaucoup d'habileté; mais toute la tactique du monde ne saurait prévaloir contre le bon sens, et les efforts mêmes que fait Bossuet sont le signe évident de la résistance que sa raison lui oppose et de celle qu'il prévoit chez les autres. Un homme d'esprit comme lui ne s'amuse pas à enfoncer une porte ouverte, et, s'il ne voyait pas clairement qu'il se trouve en présence d'un obstacle sérieux, il ne se donnerait pas tant de mal. Aussi, en dépit de son éloquence, la difficulté est restée entière après lui, et la contradiction contre laquelle il s'était évertué amena de nouvelles controverses.

Ce n'est pas seulement chez les catholiques, mais encore au sein du protestantisme qu'il y eut des débats sur ce sujet. Au traité d'Érasme *De libero arbitrio*, Luther répondit par son livre *De servo arbitrio*. Calvin soutint la prédestination absolue, qui fut décrétée aussi par le synode de Dordrecht; mais beaucoup de protestants l'ont abandonnée depuis.

Les dissentiments et les discussions entre les rationalistes et les philosophes n'ont pas été moindres, et cela s'explique par les mêmes raisons.

Pour former en soi une croyance raisonnable sur la question, il faut adopter franchement la doctrine qui consiste à considérer Dieu comme l'Etre universel et absolu, et cette forme du déterminisme qui consiste à nier que l'homme ait le pouvoir de résister à tous les motifs réunis, sans avoir l'appui d'aucun. Dans cette doctrine, on admet bien que l'homme a le pouvoir de résister à un motif agissant isolément et même à plusieurs motifs réunis; mais on a soin d'ajouter qu'il ne le fait jamais sans y être porté par quelque autre motif, un ou multiple, qui, par le fait, se trouve le plus fort. C'est le seul système raisonnable et qui soit conforme à la vérité.

La liberté, comme les autres facultés de l'âme et toutes les qualités en général, n'est qu'une cause virtuelle, c'est-à-dire une simple possibilité. Or, pour qu'un fait arrive, il faut, outre sa possibilité, une cause occasionnelle, qui est toujours un fait antécédent. Par exemple, pour que le plomb se fonde, il ne suffit pas qu'il soit fusible, il faut encore qu'il soit chauffé. De même, pour que l'homme veuille telle ou telle chose déterminée, il ne suffit pas qu'il ait le pouvoir général de vouloir, il faut encore qu'il y soit poussé par un fait antécédent, qu'on appelle un *motif*, qui joue le rôle de stimulant, et qui se compose toujours d'un désir et d'une espérance.

Pour celui qui admet la doctrine du déterminisme, en prenant le mot dans le sens raisonnable et vrai que nous avons indiqué, et qui, en outre, considère Dieu comme l'Etre universel et absolu, la liberté morale est, comme pour Descartes et pour Gall, la faculté même de vouloir, plutôt que le pouvoir de résister aux motifs, comme l'entend le vulgaire. Cependant, il faut aussi admettre l'existence de ce dernier pouvoir, mais seulement dans les limites que nous avons indiquées. Alors il n'y a aucune incompatibilité, aucune opposition, même apparente, entre le dogme de la toute-puissance divine et celui de la liberté humaine. De plus, comme à ce point de vue la volonté, l'âme de l'homme et même l'homme tout entier apparaissent comme des parties de Dieu, c'est-à-dire comme Dieu lui-même considéré dans un de ses organes, ce que l'homme veut, Dieu le veut, et, dès lors, il n'y a pas même lieu de se demander si Dieu a prédestiné l'homme à tel sort ou à tel autre. Cette assertion est en harmonie parfaite avec l'opinion que le cardinal de La Luzerne a soutenue dans son *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*, en disant que l'éternité de Dieu n'est pas successive et que, par conséquent, il n'y a en lui ni avant ni après. Ainsi, on ne se pose la question de la destinée, entendue au sens de prédestination, que quand on considère Dieu comme étant absolument distinct des êtres particuliers, c'est-à-dire comme étant lui-même un être particulier et, par conséquent, un être fini. Mais cette conception est insoutenable; car ce Dieu prétendu ne peut avoir ni les attributs métaphysiques ni les attributs physiques et moraux qui constituent l'essence divine dans le système du monothéisme. Aussi c'est cette conception qui, en se combinant avec la doctrine de l'indéterminisme, a occasonné les difficultés, les contradictions et les impossibilités dont nous avons parlé plus haut.

A ces considérations purement spéculatives et scientifiques, nous croyons utile et opportun de joindre un conseil. Notre destinée ici-bas dépend pour une part de notre volonté; mais la formation du vouloir humain dépend elle-même de conditions antérieures. Cependant, ce que nous avons de mieux à faire, c'est de nous occuper de nous-mêmes et de travailler énergiquement à nous assurer le sort le plus supportable que nous pourrons. « Aide-toi, le ciel t'aidera; » voilà une maxime excellente et dont il ne faut jamais se départir.

Les dernières réflexions qu'on vient de lire paraîtront justes peut-être à la plupart de ceux à qui il ne répugne pas de considérer Dieu comme l'être universel, dont chaque individu humain n'est, en réalité, qu'une partie composante. Mais, comme le *Grand Dictionnaire* veut toujours éviter de prendre parti entre les systèmes opposés, surtout lorsqu'il s'agit de notions essentiellement métaphysiques, il se croit obligé de donner encore la parole, sur cette obscure question du *fatalisme*, à ceux qui admettent un Dieu personnel et même à certains panthéistes qui pourraient ne pas se trouver complétement satisfaits par l'explication précédente.

Est-il bien certain que la notion d'une Providence, ayant de toute éternité conscience de ce qu'elle a fait dans le passé, de ce qu'elle fait dans le présent, de ce qu'elle fera dans l'avenir, soit en contradiction manifeste avec la notion de la liberté humaine, même conçue au point de vue de l'indéterminisme? Si la connaissance en Dieu de tout ce qui doit arriver à un homme était réellement une prescience, une connaissance antérieure, il est évident que cette prescience devant toujours et nécessairement se réaliser, l'homme ne serait plus libre; mais si, au lieu de prescience, il fallait dire science éternelle, c'est-à-dire science embrassant, dans un tout indivisible, ce qui, pour l'homme, est passé, présent ou futur, mais ce qui, pour Dieu, n'est rien de tout cela, puisque l'idée même d'éternité exclut celle des durées successives, alors il semble que tout s'expliquerait sans trop de difficulté. Et il est certain que beaucoup de théologiens, Bossuet lui-même probablement, et le cardinal de La Luzerne, que nous avons déjà cités, ont raisonné de cette manière. Il est donc juste de leur en tenir compte. A la vérité, ils ne font ainsi que reculer la difficulté; car la raison n'admet pas aisément que le passé et le futur puissent être présents, même en Dieu, et elle voit là une contradiction qui ne la choque guère moins que celle à laquelle on a voulu échapper. Mais ce n'est pas ici que cette nouvelle question doit être traitée, cela viendra mieux au mot PRESCIENCE, et nous en avons déjà parlé à l'occasion des attributs de Dieu.

Voyons maintenant quelle est la difficulté qui pourrait encore embarrasser certains panthéistes qui voudraient pénétrer jusqu'au fond des choses. Dieu est l'ensemble des êtres et des choses, soit; à ce titre, la notion de Dieu embrasse l'homme, l'homme futur aussi bien que l'homme présent; de sorte que les actes futurs de cet homme se trouvent englobés dans la somme infinie de tous les faits que l'esprit conçoit comme les modifications successives du grand tout, soit encore. Mais il reste une question très-importante à résoudre, celle précisément qui pourrait le mieux éclaircir nos doutes sur l'existence d'une destinée fatale : les faits futurs, compris dans la notion du grand tout, sont-ils dès aujourd'hui certains, comme les faits présents et les faits passés? En d'autres termes, ce grand tout, auquel seul vous reconnaissez le droit de s'appeler Dieu, a-t-il aujourd'hui même une réalité telle qu'il puisse être un objet de certitude, ou ne fait-il que se développer à mesure que tous les êtres particuliers se développent eux-mêmes? Voici une réunion de cinquante hommes, je suppose, et parmi eux nous pouvons penser qu'il y en a un peut-être qui commettra un crime demain. Eh bien! cela est-il certain dès aujourd'hui, indépendamment même de ce qu'on entend par la prescience divine? Si cela est certain, il est évident que l'homme n'est pas libre, qu'il a une destinée et qu'il doit fatalement l'accomplir. On le voit, la difficulté se détourne encore ici et retombe tout entière sur la question de la certitude. Nous engageons nos lecteurs à lire ce que nous avons dit à ce mot, et nous les prévenons, toutefois, qu'il n'y trouveront peut-être pas encore une solution aussi nette, aussi précise qu'ils pourraient le désirer. Ces grandes questions de Dieu, de Providence, de destinée, de liberté, de certitude, touchent toutes à l'absolu, et l'absolu est en dehors de la connaissance humaine, peut-être parce qu'il est du domaine de l'imagination plutôt que de la réalité.

Voir le mot FATALITÉ, pour le rôle qu'a joué cette idée dans l'histoire, et qu'elle joue encore dans la société.

— Bibliogr. Bossuet, *Traité du libre arbitre;* Voltaire, *Dictionnaire philosophique;* Petr.-Frid. Arpi *theatrum fati, sive notitia scriptorum de providentia, fortuna et fato* (Rotterodami, 1712, in-8°); *Philosophorum sententiæ de fato*, collectæ per H. Grotinm (Amstelodami, 1648, pet. in-12); *Examen du fatalisme*, ou *Exposition et réfutation des différents systèmes de fatalisme qui ont partagé les philosophes*, par l'abbé Pluquet (Paris, 1757, 3 vol. in-12); *Théologie païenne*, par de Busigny (Paris, 1755, 2 vol. in-12). V. aussi Jouffroy, *Cours de droit naturel* (4e leçon.) V. *Rev. des cours littéraires*, le *Fatalisme et la liberté*, par Levêque, (2e année). V. encore les articles DESTIN, DESTINÉE, LIBERTÉ, PRESCIENCE, dans le *Grand Dictionnaire*.

FATALISTE adj. (fa-ta-li-ste — rad. *fatalisme*). Qui appartient, qui a rapport au fatalisme : *Doctrine* FATALISTE. *Système* FATALISTE. ‖ Qui est partisan du fatalisme : *Dans l'oreille baissée et l'œil morne de l'âne turc, on reconnaît l'âne* FATALISTE, *résigné à mourir sous le bâton, si c'est écrit.* (Th. Gaut.) *Le Turc* FATALISTE *allumerait sa pipe sur une poudrière.* (Th. Gaut.)

— Substantiv. Partisan du fatalisme : *Il n'y a pas de* FATALISTE *absolu, même à Constantinople.* (Bastiat.)

FATALITÉ s. f. (fa-ta-li-té — rad. *fatal*). Destin, force occulte qui règle d'avance et d'une façon irrévocable tous les événements; destinée inévitable : *Ceux qui ont dit qu'une* FATALITÉ *aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde ont dit une grande absurdité.* (Montesq.) *La* FATALITÉ *est l'ordre absolu, la loi, le code, le* fatum *de la constitution de l'univers.* (Proudh.)

— Concours de circonstances imprévues et inévitables : *Par quelle horrible* FATALITÉ *les frères sont-ils dispersés et les méchants réunis!* (Volt.)

— **Syn. Fatalité, destin, destinée**, etc. V. DESTINÉE.

— **Encycl.** Le mot *fatalité* exprime une chose qui n'est point proprement le destin, ni le hasard, ni la Providence, ni la loi. Il y a des événements prévus, qui réjouissent ou qui affligent sans étonner : on les attendait, parce qu'ils dépendent des lois mêmes de la nature. Le soleil paraît le matin, disparaît le soir sous l'horizon; l'arrivée de la nuit redouble le malaise d'un fiévreux et l'afflige, mais ne l'étonne pas. Il y a des accidents qui ne semblent pouvoir se rapporter à aucune loi : un homme qui se jette par une fenêtre tombe sur un passant et l'écrase; qu'il tombe, et que, rencontrant un passant dans sa chute, il l'écrase, ces deux faits dépendent des lois naturelles; mais qu'il rencontre un passant, et précisément tel passant plutôt qu'un autre, où est la nécessité de ce fait? quelle loi le rend inévitable? C'est, dit-on, un hasard. Parfois il arrive qu'une suite de hasards liés et enchaînés comme par une étrange force qui les aurait prémédités et voulus, favorise un homme : c'est la *chance* ou la *veine* du joueur, l'*étoile* du héros; il arrive aussi qu'une suite semblable de hasards, mais tous contraires à nos désirs, nous entrave, nous arrête en nos desseins, nous frappe, nous brise : c'est la *fatalité*. Qu'une tempête épouvantable, éclatant tout à coup, arrête la marche d'un messager porteur du salut pour un homme dont il serait la dernière espérance : la tempête en elle-même est un fait naturel; l'inopportunité de ce fait, ou, comme on dit, le contre-temps, est un triste hasard. Mais toute une série de contre-temps variés l'ont précédé, calculé, ce semble, contre le même homme; c'est l'œuvre d'une *fatalité* qui l'a pris pour sa victime.

L'idée de la *fatalité* est donc celle d'un pouvoir inexorable, funeste, agissant par une suite d'opérations qu'enchaînent des liens indissolubles et occultes, pour le malheur de l'homme.

Un enchaînement de hasards n'est pas un hasard, car ces deux mots jurent de s'accoupler ensemble; selon qu'il favorise ou contrarie un homme, on le nomme sa bonne chance, sa bonne fortune, sa bonne étoile, etc. (les noms sont très-divers), ou sa *fatalité :* dans l'un et l'autre cas, sa destinée, qu'on attribue au destin. Mais le destin n'est pas nécessairement malfaisant; c'est plutôt l'arbitre impassible du sort des dieux et des hommes. C'est en quoi il se distingue de la *fatalité*, qui est un destin malfaisant.

— *Fatalité chez les Grecs.* L'idée de la *fatalité* joua un grand rôle dans la poésie et dans la religion des Grecs. Nous la trouvons à l'origine dans les poëmes d'Homère. Au-dessus de Jupiter lui-même, est une divinité invisible, inaccessible, inébranlable, le Destin. C'est l'ordre universel, c'est l'ensemble des lois qui gouvernent le monde. Jupiter ne peut rien contre la *fatalité*, et elle a pour instruments les Erinnyes et les puissances souterraines qui maintiennent l'ordre parmi les hommes et dans le monde. Cette *fatalité* est donc une sorte de Providence, mais Providence aveugle qui veille à l'observation des lois. On retrouve les traces de cette *fatalité* dans les malheurs de Troie et dans les infortunes d'Ulysse. Hésiode nous montre dans Prométhée une des plus illustres victimes de cette loi inexorable, mais pourtant salutaire. C'est surtout après Homère et Hésiode que cette idée, profondément entrée dans tous les esprits, rencontra chez tous les poëtes des interprètes éloquents. Nous la trouvons d'abord exprimée avec la plus haute poésie, mais adoucie et modifiée, dans Pindare. En même temps qu'il rappelle les arrêts de l'antique Destin, il croit à la puissance infaillible de Jupiter. Si les Grecs ont connu la mélancolie, ils n'ont jamais connu le désespoir; la morale de Pindare est toujours sereine et fortifiante; il peut quelquefois regretter le passé, mais il a toujours confiance dans l'avenir. Il nous raconte notre infortune en nous faisant espérer le bonheur, et nous apprend à détester le crime en nous montrant les récompenses promises à la vertu. La théorie de la responsabilité héréditaire, qui fait le fond de la tragédie grecque et en est le point de vue moral, est le point de vue religieux chez Pindare. Il admet qu'il y a une certaine répartition, un certain équilibre des biens et des maux. Les fils sont souvent malheureux des fautes de leurs pères, mais après eux le bonheur reviendra dans la même famille. L'histoire de la famille de Cadmus est le résumé de ces grandes vicissitudes. Pindare s'écrie dans sa seconde olympique : « Tout ce qui a été fait de juste ou d'injuste, le temps lui-même, père de toutes choses, ne saurait l'anéantir; mais un destin fortuné pourra faire oublier le malheur; car la douleur ennemie meurt vaincue par l'heureuse allégresse, quand la Parque divine envoie aux mortels de hautes prospérités. Ces paroles conviennent bien aux glorieuses filles de Cadmus; elles souffrirent de grands maux, mais un plus grand bonheur les délivra de ce fardeau d'infortunes. Morte victime de la foudre, Sémélé aux longues tresses est maintenant au milieu des dieux de l'Olympe, éternellement aimée de Pallas, aimée surtout du grand Jupiter, aimée aussi du fils de Jupiter, dont le lierre couronne le front. On dit aussi qu'au sein des mers, entourée des nymphes marines, filles de Nérée, Ino a reçu en partage une vie immortelle. Oui, pauvres humains, nous ne savons pas quand nous arriverons au terme de la vie; nous ne savons pas, quand se lève un jour serein, fils du Soleil, si nous jouirons jusqu'au soir d'un bonheur sans mélange. Mais de tous côtés des vagues inconstantes de joies et de peines ont toujours envahi les hommes. »

La conclusion de Pindare n'est pourtant pas fataliste. L'activité et l'énergie de l'homme peuvent le soustraire aux lois du monde. Eschyle est le poëte de cette *fatalité*, de cette loi suprême adoucie par Pindare. Poëte essentiellement religieux, il essaye de montrer dans ses pièces l'ordre magnifique des choses. Dans ses trilogies, il essaye toujours de donner une solution à un problème moral. Les acteurs, dans leurs actions les plus terribles, ne sont que des instruments. C'est une puissance invisible, la *fatalité*, qui amène tous ces actes. Cette puissance finit même par se montrer et par résoudre la question. Le *Prométhée* et l'*Orestie* aboutissent à une conciliation. Dans l'*Orestie*, nous éprouvons à la fois de la sympathie et de la répulsion pour Oreste; comment pourrons-nous accorder ces deux sentiments si divers? Où est la justice? Les Euménides, puissance nécessaire et bienfaisante, instrument de la *fatalité*, nous donnent la solution. La pensée d'Eschyle est ainsi de nous montrer une révolution religieuse et morale, à laquelle toute l'humanité est intéressée. Dans Sophocle, le problème a moins de grandeur; mais l'homme a plus de place dans la pièce. En même temps que la liberté de l'homme augmente, la *fatalité* diminue de rigueur. Œdipe est bien la victime de la *fatalité*, mais on sent qu'il est libre, et, ce qui le prouve, c'est qu'il se réhabilite peu à peu à nos yeux, non point par le secours d'une divinité étrangère, comme Oreste, mais par lui-même, par sa dignité, sa fermeté. Sophocle arrive au même résultat qu'Eschyle, mais par une voie différente. Chez lui, nous assistons à une révolution humaine, et non divine. L'idée de la *fatalité*, ou pour mieux dire l'idée d'une juste répartition des biens et des maux, l'idée de la responsabilité, se retrouve encore dans Hérodote, contemporain d'Anaxagore et de Socrate, mais cependant se rattachant aux idées primitives d'Eschyle. C'est même cette idée qui fait l'unité et la grandeur du livre d'Hérodote. L'homme n'y est encore qu'un instrument; il est dominé par une puissance invisible et fatale; les songes, les visions, les oracles, les présages abondent. Les peuples et les rois sont punis selon qu'ils se sont montrés orgueilleux. Tout est préparé dans le livre pour arriver à la catastrophe de Salamine. Xerxès hérite des fautes de ses pères. Les Grecs sont vainqueurs parce que les dieux l'ont voulu ainsi; il fallait que l'insolence fût châtiée. Avec Euripide et Thucydide, qui commencent, pour ainsi dire, une nouvelle époque dans la littérature grecque, cette idée religieuse disparaît complétement. La tragédie et l'histoire y sont tout humaines; l'homme y agit librement et n'est plus responsable que de ses propres actes. Telle est la marche qu'a suivie l'esprit des Grecs. D'une religion sévère et grande, mais injuste, ils sont arrivés peu à peu à une morale tout humaine.

— Bibliogr. Pour ce qui concerne la *fatalité* dans la tragédie grecque, on peut consulter les ouvrages suivants : Cicéron, *De fato et de divinatione;* Daunou, *Mémoire sur le destin;* l'abbé Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (ch. LXXI, *Entretien sur la tragédie*); Mme de Staël, *De la littérature* (chapitre *De la littérature grecque*); Egger, *Essai sur l'histoire de la critique chez*

les Grecs (ch. III, § 8); Camboulin, *Essai sur la fatalité dans le théâtre grec.*

Fatalité de Saint-Cloud, dissertation très-curieuse et d'un très-grand intérêt historique et littéraire, publiée en 1672 et réimprimée dans le tome III du *Journal de Henri III*, édition de 1744. On ne connaît point d'une manière positive l'auteur, que l'opinion la plus commune suppose être le P. Bernard Guyard. On l'a attribuée aussi au P. Quétive, du couvent de la rue Saint-Honoré, à Paris, et au P. Nicolaï, qui paraît s'en être fait honneur. Ce libelle traite de l'assassinat du roi Henri III.

L'auteur de la *Fatalité de Saint-Cloud* discute longuement le fait de l'assassinat et les présomptions plus ou moins fortes sur le complot dont Jacques Clément n'avait été que l'instrument. Il prouve que la mort du roi était si bien décidée par les catholiques que, deux jours avant l'accomplissement du crime, Henri en avait été prévenu par un billet d'une demoiselle de Paris, qui s'intéressait à lui. L'auteur reconnaît que toutes les présomptions établissent la culpabilité de Jacques Clément, célébré comme un martyr par les ligueurs; mais la mort précipitée de l'assassin n'en fut pas moins une faute, en ce sens qu'elle ne laissa point le temps de savoir de lui les auteurs et les complices de sa « mauvaise action. » Les jacobins, toujours dans le but de laver leur ordre de ce crime, ont supposé les choses du monde les plus impossibles : ils ont été jusqu'à dire que « pendant que le roi lisait la lettre présentée par Jacques Clément, un des ennemis du roi lui donna subitement le coup qui fut attribué au moine; » d'autres prétendirent que Jacques Clément « fit son sommeil dans la même maison où on lui avait donné retraite, la veille de son action, et qu'après l'avoir apparemment étranglé, on se servit de son habit pour en déguiser un soldat, aposté pour faire le coup. » Quelques-uns allèrent jusqu'à accuser indirectement Henri IV de s'être aplani le chemin au trône par la mort du roi légitime. On voit par là à quelles discussions donna lieu cet événement, que la *Fatalité de Saint-Cloud* étudie de façon à en faire retomber la responsabilité sur ceux qui l'ont préparé.

FATA MORGANA s. f. (fa-ta-mor-ga-na — mots ital. qui signif. *fée Morgane*). Météorol. Sorte de mirage qui se produit sur les côtes de la Calabre.

— **Encycl.** La *fata Morgana*, ou *château de la fée Morgana*, est une sorte de mirage qui se produit fréquemment à l'œil d'un observateur placé sur des éminences de la côte de Calabre et regardant à l'ouest vers le détroit de Messine. Ce phénomène se produit, dans les matinées tranquilles, quand les vagues sont dans le calme le plus parfait et que le soleil, se levant derrière les montagnes de la Calabre, frappe sur la surface unie de la Méditerranée sous un angle de 45°. La chaleur agit alors rapidement sur l'air stagnant, et les couches de l'atmosphère, se mélangeant avec lenteur, présentent une série de miroirs sur lesquels viennent se réfléchir, amplifiés outre mesure, les objets placés sur la côte sicilienne, dans le rayon d'ombre projeté par les montagnes de Messine. On voit se dessiner sur ce tableau, comme sur la feuille blanche de la chambre obscure, de gigantesques figures d'hommes et de chevaux. Quelquefois l'atmosphère est tellement saturée de vapeurs que ces objets sont entourés d'une teinte colorée. Ce magnifique spectacle dure, d'ailleurs, fort peu de temps, et le peuple qui le contemple l'accueille avec les cris de : *Morgana! Morgana!* Le phénomène n'est pas particulier à cette localité, quoique la configuration de la côte et les conditions météorologiques du pays concourent pour le rendre plus fréquent et plus splendide que partout ailleurs. La meilleure description de ce mirage est celle de Minasi, publiée à Rome en 1773. V. MORGANE, au tome XI.

FATAN s. m. (fa-tan). Moll. Nom d'une grande et belle espèce de coquille bivalve, du genre mactre.

FATATENDA, ville de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, à 450 kilom. S.-E. de Saint-Louis, sur la rive gauche de la Gambie, à 40 kilom. S. de Medina. Les Anglais y eurent un comptoir en 1734.

FATEJE ou **FATEZ**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 45 kilom. N. de Koursk, près de la rive droite de l'Ousoja; 4,000 hab. Chef-lieu du district de son nom, cette ville est située dans une plaine charmante et fertile, et fait un commerce assez important.

FATERNE s. f. (fa-tèr-ne). Bot. Syn. d'URCÉOLE.

FATH (Georges), auteur dramatique et romancier, né à Paris en 1818. Il s'occupa d'abord de beaux-arts, particulièrement de sculpture, puis se tourna vers la carrière des lettres, collabora à plusieurs feuilles littéraires, et écrivit des romans et des pièces de théâtre. Comme romancier, il a publié : la *Prison de Schlusselbourg; l'Article* 75; la *Reine Jacobée; Un mari en vacances; Un dîner en famille; Cynthie*, etc., récits écrits d'une plume facile. Comme auteur dramatique, on lui doit : la *Femme de l'émigré* (1840), drame en deux actes, en collaboration avec Ad. Guénée; *De Charybde en Scylla* (1844), vaudeville; *Partie à trois* (1847), pièce en collaboration avec Nus et Follet; la *Mort de Chatterton* (1849), drame en vers; le *Dernier jour d'une monarchie* (1856), drame en cinq actes, avec d'Auriol, etc. — Sa femme, Mme Georges FATH, née Caroline Berger et native de Montbéliard (Doubs), a étudié la peinture dans l'atelier de Robert Fleury. Elle a exposé des tableaux de genre et des portraits à divers Salons; mais elle est surtout connue par les élégants dessins qu'elles a fournis à de nombreuses publications illustrées.

FATHA s. m. (fa-ta). Gramm. Accent-voyelle usité chez les Arabes, et qui a une valeur intermédiaire entre l'*a* et l'*é*.

FATHACH s. m. (fa-tach). Gramm. Nom d'un des points-voyelles brefs dans la langue hébraïque, figuré par un trait horizontal placé sous la consonne, et équivalant à notre *a*. ‖ *Fatach furtif*, A très-bref qui se prononce avant la consonne.

FATHIMITE s. m. (fa-ti-mi-te). Autre orthographe du mot FATIMITE.

FATHMEH, nom arabe de FATIME.

FATHOM s. m. (fa-zhomm). Métrol. Toise anglaise équivalant à 1m,8287.

FATIDIQUE adj. (fa-ti-di-ke — lat. *fatidicus;* de *fatum*, destin, et *dicere*, dire). Qui révèle les arrêts du destin : *Une parole* FATIDIQUE. *Le vol* FATIDIQUE *des oiseaux. Il y a dans les langues quelque chose de* FATIDIQUE *et d'inspiré.* (J. Joubert.)

— Rem. Ce mot n'a pas toujours été bien compris des écrivains, qui lui ont souvent attribué un sens à peu près identique à celui du mot *fatal*. Nous choisissons entre mille l'exemple suivant de cet emploi abusif, exemple d'autant plus remarquable que son auteur pousse d'ordinaire l'exactitude jusqu'à la rigueur : *Qu'est-ce que le dogme? La parole intérieure, divine et providentielle, qui éclate aux époques* FATIDIQUES *pour la régénération des sociétés.* (Proudh.)

FATIGABLE adj. (fa-ti-ga-ble — rad. *fatiguer*). Qu'on peut fatiguer : *On dirait que le bœuf n'est pas* FATIGABLE.

— **Antonyme.** Infatigable.

FATIGANT, ANTE adj. (fa-ti-gan, an-te — rad. *fatiguer*). Qui fatigue, qui lasse le corps : *Un travail* FATIGANT. *Une marche* FATIGANTE. *Un exercice* FATIGANT.

— Fig. Qui fatigue, qui lasse l'esprit : *Une lecture* FATIGANTE. *Une attention* FATIGANTE. *Les divisions systématiques forcent la mémoire à un travail* FATIGANT. (Ch. Nod.)

FATIGUE s. f. (fa-ti-ghe — rad. *fatiguer*). Exercice pénible pour le corps; état de malaise qui en résulte : *Supporter la* FATIGUE. *S'habituer à la* FATIGUE. *La jument résiste à la* FATIGUE, *à la faim et à la soif.* (Buff.) *C'est le goût qu'on apporte au travail qui en fait disparaître la fatigue.* (Mme Monmarson.)

J'ai goûté la *fatigue* et la paix, sa compagne,
Et la saveur du pain que soi-même l'on gagne.
PONSARD.

— Lassitude causée par une contention pénible de l'esprit : *Au moment même que l'étude devient une* FATIGUE, *elle cesse de profiter.* (Lamenn.)

Non, je ne trouve point de *fatigue* plus rude
Que l'ennuyeux loisir d'un mortel sans étude.
BOILEAU.

— *Cheval de fatigue*, Cheval qu'on emploie aux travaux les plus rudes. ‖ *Habits de fatigue*, Ceux qu'on met pour travailler.

— Mar. Travail imposé aux forçats dans les ports : *Les forçats sont à la* FATIGUE. ‖ Travail des matelots qui exécutent les corvées que faisaient autrefois les forçats, l'embarquement du charbon, par exemple.

— **Antonymes.** Délassement, repos.

— **Encycl.** Physiol. et méd. La *fatigue*, résultat nécessaire du travail, est un de ces avertissements que la nature prodigue à ses créatures vivantes, pour les prémunir contre les dangers de toute espèce dont ils sont entourés. Autant le travail modéré est nécessaire à l'homme pour la satisfaction de ses besoins, utile même à sa santé par l'exercice salutaire qu'il impose à ses organes, autant l'excès du travail est funeste à l'organisme. La *fatigue* nous prévient heureusement de l'instant où nous devons mettre un terme à nos occupations; s'il nous arrive de rester sourds à cet avertissement, nous en sommes inévitablement punis par le trouble apporté au fonctionnement des organes de la vie.

Mais le travail physique ou intellectuel n'est pas la seule cause de nos *fatigues:* l'abus des plaisirs d'un côté, les privations de l'autre produisent dans nos organes une sorte d'affaissement, une impuissance partielle tout à fait analogue aux effets d'une activité exagérée. Certaines fonctions naturelles, comme la toux, l'expuition, l'excrétion des urines et des matières fécales amènent encore les mêmes résultats, si elles atteignent des proportions exagérées ou s'accomplissent dans des conditions anormales. Toutefois, le siége de la *fatigue* varie généralement suivant la nature des efforts qui l'ont produite : la marche affecte surtout les mollets; la course essouffle la poitrine et cause des points douloureux dans le voisinage du diaphragme; la toux opiniâtre affecte la glotte et quelquefois les épaules; le flux de ventre produit un affaissement général; les travaux de l'esprit congestionnent le cerveau; les abus vénériens agissent sur la région lombaire, etc., etc.

On voit que la *fatigue* a des causes trop diverses, pour qu'on puisse assigner une méthode générale pour la combattre. Le repos s'indique tout seul, quand la *fatigue* est un résultat du travail. Dans presque tous les cas, l'usage des aliments succulents et des vins généreux doit être conseillé pour combattre l'affaiblissement des forces, qui est le caractère principal de la *fatigue*.

FATIGUÉ, ÉE (fa-ti-ghé) part. passé du v. Fatiguer. Qui éprouve de la fatigue : *Être* FATIGUÉ. *Avoir les jambes, les bras* FATIGUÉS.

Vous me semblez tous deux *fatigués* du voyage;
Reposez-vous, usez du peu que nous avons.
LA FONTAINE.

‖ Affaibli par la maladie, par l'âge, par une souffrance ou un accident : *Yeux* FATIGUÉS. *Voix* FATIGUÉE.

— Lassé, qui a plus que suffisamment d'une chose : *Elle était* FATIGUÉE *de pleurer. Il y a des jours où les peuples, comme les individus,* FATIGUÉS *de se haïr, éprouvent le besoin d'une réconciliation.* (Thiers.) ‖ Ennuyé, importuné, dégoûté : *J'affirmerai sans crainte que l'être le plus* FATIGUÉ *de la vie est un homme qui regorge de richesses.* (J. Droz.)

— Techn. Se dit des outils du batteur d'or qui sont devenus trop secs et trop cassants pour qu'on puisse continuer à s'en servir : *Quand un outil est* FATIGUÉ, *on le revivifie par le planage.*

— Agric. Se dit des terres dont la fertilité a diminué par suite de l'abondance des récoltes, des arbres qui donnent moins de fruit, des plantes qui ont souffert, etc.

— **Syn. Fatigué, las.** *Fatigué* fait penser à la cause, au travail, à la marche, à la peine d'une nature quelconque qu'on a eu à supporter. *Las* marque simplement l'état, la disposition du sujet. On peut être *las* sans avoir rien fait, on se *lasse* de ne rien faire. Cependant la *lassitude* est souvent produite comme la *fatigue;* mais elle l'est par des choses qui n'ont rien de pénible en elles-mêmes, parce qu'on n'aime pas ces choses, parce qu'on n'éprouve pour elles que du dégoût.

FATIGUER v. a. ou tr. (fa-ti-ghé — lat. *fatigare*, pour *fatimagere*, de *fatim*, abondamment, amplement, beaucoup, et *agere*, agir. *Fatim*, pour *favatim*, se rapporte directement à la forme gounée *bhav*, de la racine sanscrite *bhû*, croître, exister). Rendre las par un exercice, un travail long ou pénible : *Ce travail m'*A *beaucoup* FATIGUÉ. *Vous* FATIGUEZ *trop votre cheval.* ‖ Harceler, tenir constamment en éveil : FATIGUER *l'ennemi par des sorties, des surprises, des escarmouches.*

— Affecter désagréablement par une action pénible ou prolongée : FATIGUER *la vue par une lecture trop assidue.* FATIGUER *l'estomac par une alimentation trop abondante. Les objets admirables* FATIGUENT *les yeux de l'esprit, comme le soleil* FATIGUE *les yeux du corps.* (Mabire.)

— Fig. Accabler, énerver, en parlant de l'esprit, du cerveau : *Cette musique me* FATIGUE *les nerfs. La monotonie, dans le grand monde,* FATIGUE *l'esprit.* (Mme de Staël.) ‖ Importuner, ennuyer : FATIGUER *le ciel par des vœux inutiles.* FATIGUONS *tous les gouvernements pour en arracher les réformes qui les sauvent, et ne les renversons jamais.* (Lacretelle.)

— Poétiq. Mettre fréquemment en action, en mouvement :

Le vent qui nous flattait nous laissa dans le port;
Il fallut s'arrêter, et la rame inutile
Fatigua vainement une mer immobile.
RACINE.

. . . . , . Un torrent tortueux
Roule en battant les rues de ses eaux vagabondes,
Fatigue les échos du fracas de ses ondes.
DELILLE.

— *Fatiguer la salade*, La retourner longuement après l'avoir assaisonnée.

— v. n. ou intr. Se donner beaucoup de mal, beaucoup d'exercice : *Manger peu et* FATIGUER *beaucoup, c'est dépenser beaucoup plus qu'on ne gagne.* (Raspail.)

— Par ext. Supporter un effort excessif : *Cette poutre* FATIGUE *beaucoup. Le vaisseau, qui était sur son lest,* FATIGUAIT *beaucoup au roulis.* (Chateaub.)

Se fatiguer v. pr. Être, devenir fatigué : *Mes yeux commencent à* SE FATIGUER. *Les peuples* SE FATIGUENT *comme les individus : après l'agitation, le repos est nécessaire.* (T. Delord.)

— Fatiguer son esprit, se donner beaucoup de peine; se lasser : *Si certains hommes ne se lassent pas de nous opprimer, d'autres ne* SE FATIGUERONT *pas de les combattre.* (Chateaub.) *Une âme intrépide* SE FATIGUE *dans l'attente, et se ranime en présence du danger.* (Laténa.)

Du marbre, de l'airain, qu'un vain luxe prodigue,
Des ornements de l'art, l'œil bientôt *se fatigue*,
LA HARPE.

— **Antonymes.** Défatiguer, délasser, reposer. — Amuser, récréer, etc.

FATIME, en arabe **Fathmeh**, fille de Mahomet et de Khadidja, née à la Mecque vers 606 de notre ère, c'est-à-dire cinq années environ avant que son père, obscur et pauvre, mais inspiré par un étonnant génie, commençât son rôle de prophète, établit une croyance nouvelle, et fît de l'Arabie, ignorée et ignorante, un empire dont la splendeur a presque égalé celle des plus grandes époques. S'il faut en croire les musulmans, nulle femme ne fut plus parfaite que la fille de Mahomet et plus accomplie en toutes choses; son père, de qui elle était tendrement aimée, la place, en effet, au nombre des quatre femmes douées de la perfection.

A quinze ans, Fathmeh épousa Ali, son cousin issu de germain. De ce mariage naquirent trois enfants, Hassan, Hossein et Mohsen, ce dernier mort en bas âge.

C'est de Fatime et d'Ali que prétendait descendre la célèbre dynastie des califes fatimites. En 909 de notre ère, Abou-Mohammed Obeidallah, se disant petit-fils d'Ali et de Fatime, entreprit de se faire passer pour le *mahady* ou directeur des fideles prédit par le Coran. D'abord mis en prison, il fut ensuite reconnu pour le *mahady* par un usurpateur du nom d'Abou-abd-Allah, qui venait de fonder un pouvoir politique considérable sur les ruines de deux dynasties, celle des Médrarites et celle des Aglabites. Une rénovation religieuse, appuyée sur un nouveau prophète et sur le réveil des passions dont la conquête avait été le fruit, était une révolution heureuse à opérer dans les mœurs et qui promettait de grands succès. Le *mahady*, aidé de son complice et précédé du bruit de sa mission céleste, n'eut pas de peine à détruire les pouvoirs vacillants qui restaient debout et formaient deux souverainetés médiocres, celle des Bostamides et celle des Edrisides. En peu de temps, sa puissance s'étendit du fond de la Cyrénaïque au détroit de Gibraltar; il enleva la Sicile aux Grecs du Bas-Empire, et tenta, mais en vain, de s'emparer de l'Egypte.

Les deux branches de la famille musulmane, l'une établie en Afrique et l'autre en Espagne, devinrent irréconciliables, état de choses qui ne fut pas étranger à l'envahissement réitéré de l'Espagne par les sectaires recrutés en Afrique et jusqu'en Arabie. Le *mahady* mourut en 936, laissant le pouvoir à son fils (946) Aboul-Cacem, Mohammed-caïm-bioinr-Allah, dont le fils, Abou-Taher, réussit à s'emparer de l'Egypte, où il fonda la ville de Mansourah, mais ne put s'y maintenir. Il était donné à son successeur, Abou-Famin, de porter au plus haut degré la gloire de sa maison. Il vainquit le calife de Cordoue, comprima, en Afrique, des essais de révoltes nombreux, et fit envahir l'Egypte, sur laquelle sa famille avait des prétentions devenues héréditaires, par un de ses généraux, qui y jeta les fondements de la ville du Caire, où lui-même alla établir sa résidence en 972. Tout le monde musulman, c'est-à-dire Damas, la Mecque et Médine, se soumit successivement. Il mourut en 975, au comble de la gloire, et son règne demeure dans le souvenir des Arabes ce que celui de Charlemagne est pour l'Occident chrétien.

Cette prospérité, due à la paix intérieure et à l'apaisement des passions religieuses, se prolongea jusque vers le milieu du XIIe siècle, où plusieurs enfants s'étant succédé sur le trône, les vizirs se disputèrent le pouvoir et préparèrent la chute de la dynastie fatimite, chute qui devait être pour la race arabe une cause de déchéance irrémédiable, du moins en Afrique. Sous le règne d'Abou-Mohammed-abd-Allah (1160), le sultan de Syrie, Nourreddin, profita des dissensions continuelles qui dévoraient l'empire des Fatimites, pour envoyer en Egypte Chir-Couh et son neveu Saladin, qui s'emparèrent du pays et y rétablirent l'orthodoxie musulmane. Saladin respecta durant quelques années le fantôme de souverain qu'il avait laissé sur le trône, quoiqu'il l'eût dépouillé de toute autorité réelle. Mais, en 1171, il fit substituer à son nom, dans les prières publiques, celui du calife abbasside de Bagdad. C'était la fin de la dynastie des Fatimites, qui avait régné deux cent soixante-deux ans, dont deux cent deux en Egypte. Il y avait déjà longtemps que la Mauritanie s'était soustraite au pouvoir des Fatimites. Saladin proclama à leur place, en Egypte, le calife Nourreddin, et, après la mort de celui-ci, prit le titre de sultan, dont il possédait l'autorité.

Les opinions religieuses introduites dans l'islamisme par les Fatimites leur ont toutefois survécu. La secte musulmane des Chiytes, à laquelle appartiennent les Persans, ne regarde comme légitimes successeurs de Mahomet que les descendants ou prétendus tels de Fathmeh, les *scherifs* et les *seyyides*, lesquels portent le turban vert comme marque distinctive. Les Turcs, qui sont sunnistes, établissent cette succession par Omar. De là, entre ces deux peuples, une haine que le temps n'a pu éteindre encore.

FATIMITE s. m. (fa-ti-mi-te). Hist. Descendant d'Ali et de Fatime, fille de Mahomet.

— **Encycl.** La dynastie des *Fatimites* a donné à l'Egypte et à l'Afrique septentrionale quatorze califes, de 909 à 1171. Elle fut fondée par Obeidallah, dépouilla les Abbassides de l'Afrique, de l'Egypte et de la Syrie, étendit un moment sa souveraineté sur l'Arabie et la Mésopotamie, et fut elle-même renversée par les Ayoubites. Les Fatimites prétendaient descendre de Fatime, fille de Mahomet, épouse d'Ali, et l'une des quatre femmes

que le Prophète regardait comme douées de la perfection.

Voici la liste des califes fatimites : Obeidallah (909-933); Caiem (933-946); Mansour (946-955); Moez (955-978); Aziz (978-996); Hakem (996-1021); Dhaler (1021-1037); Mostanser (1037-1094); Mostali (1094-1101); Amer (1101-1129); Hafed (1129-1149); Dhafer (1149-1154); Faiez (1154-1160); Adhed (1160-1171).

FATIO DE DUILLER (Nicolas), savant géomètre, né à Bâle en 1664, mort en Angleterre, dans le comté de Worcester, en 1753. Après quelques années de séjour en France et en Hollande, Fatio alla se fixer en Angleterre. Dès son enfance, il avait montré une vocation très-décidée pour les sciences. Il n'avait pas encore dix-huit ans qu'il soumettait au fameux Cassini une théorie de la terre et une hypothèse pour expliquer la forme de l'anneau de Saturne. A vingt-quatre ans, il était membre de la Société royale de Londres, et nul doute que l'Académie française ne lui eût ouvert ses portes beaucoup plus tôt, s'il avait consenti à abjurer le protestantisme; mais Colbert, l'abbé Nicaise et l'abbé Catelan ne purent venir à bout de sa fermeté. Fatio était excellent mathématicien, et il avait au plus haut degré le don des découvertes et des inventions. En même temps qu'il étudiait la question de la dilatation et du resserrement de la prunelle, de la lumière zodiacale, il exécutait des travaux importants, après une correspondance suivie entre Newton et Leibnitz, dans laquelle ces deux savants se communiquaient l'un à l'autre le résultat de leurs recherches mathématiques; Leibnitz, méconnaissant la part que la méthode des *fluxions* donnait à Newton dans la découverte du calcul différentiel, s'en attribuait exclusivement l'honneur, et dressait une liste de savants destinés à donner la solution de problèmes difficiles qu'il leur proposait. Oublié dans cette liste, Fatio fut piqué au vif, et, mettant le philosophe allemand au second rang, proclama Newton l'inventeur du calcul différentiel. Ce fut alors que le patriotisme se mêlant à la question, on fit d'une simple querelle scientifique une affaire de nationalité. Les folliculaires allemands déclarèrent la guerre aux Anglais et surtout à Newton, qu'ils traitèrent d'une façon révoltante. Celui-ci, d'abord indifférent à cette bataille à coups de plumes, se vit enfin obligé d'intervenir. La fureur des partis se calma peu à peu, et, grâce aux lumières que la discussion répandit sur la cause, on rendit bientôt à chacun la part de gloire qui lui revenait. Quant à Fatio, il avait atteint son but, celui d'occuper un moment de sa personne et de son nom l'attention du monde savant. Jusque-là, son esprit s'était renfermé dans l'étude des mathématiques et de l'astronomie; mais tout à coup il changea de direction. Soit folie, soit tout autre motif, Fatio prit parti pour les camisards ou fanatiques des Cévennes, réfugiés à Londres, et devint leur plus zélé défenseur. Bien plus, il se posa en thaumaturge et en prophète, et se fit fort de ressusciter un mort, ce qui le couvrit de ridicule devant tous les hommes sensés. La critique spirituelle de Shaftesbury porta le coup fatal à ces illuminés, et la police agit ensuite énergiquement contre eux. Fatio fut arrêté et condamné au pilori avec deux autres fanatiques. On les exposa deux jours de suite, pendant une heure, sur un échafaud avec un écriteau attaché au chapeau.

Une fois libre, Fatio se mit à prêcher ses idées dans le monde, en commençant par l'Asie. Mais ses premières tentatives de réforme religieuse le dégoûtèrent bientôt, et il revint en Angleterre, où il mourut très-vieux. Nous ne devons pas oublier, quand nous jugeons Fatio, qu'il n'y eut pas seulement en lui un enthousiaste, un illuminé, mais qu'il y eut aussi un savant positif, chercheur, plein de sagacité. Des articles d'astronomie mathématique répandus dans les recueils scientifiques de l'Angleterre, des écrits sur la mécanique, sur la chimie et l'agriculture, de nombreux ouvrages restés inédits, témoignent de l'étendue et de la profondeur de ses connaissances.

FATIOA s. m. (fa-ti-o-a — de *Fatio*, artiste français). Bot. Genre d'arbres, de la famille des lythrariées et de la tribu des lagerstrémiées, dont l'espèce type croît au Népaul.

FATOU (Nicolas), dominicain et écrivain mystique français, né à Arras en 1644, mort à Saint-Omer en 1694. On a de lui : le *Paradis du saint Rosaire de l'auguste Vierge, mère de Dieu* (Saint-Omer, 1692, in-12) et *Discours sur les prodiges du saint Cierge d'Arras* (1696, in-8°).

FATOUA s. m. (fa-tou-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des morées, voisin des mûriers, et comprenant quatre espèces, dont une, qui sert de type, croît au Japon.

FATOUVILLE (NOLANT DE), magistrat et auteur dramatique français du XVIIe siècle, conseiller au parlement de Rouen. Il a donné au théâtre Italien (de 1682 à 1692), les comédies ou les farces suivantes, en trois actes : *Arlequin Mercure galant;* la *Matrone d'Ephèse; Arlequin Grapignan* ou *Arlequin procureur; Arlequin lingère du palais; Arlequin Prothée* (où il y a une parodie de *Bérénice*); *Arlequin empereur dans la lune; Arlequin Jason* ou la *Toison d'or conquise; Arlequin chevalier du soleil; Isabelle médecin;* le *Banqueroutier;* la *Fille savante; Colombine avocat pour et contre;* la *Précaution inutile;* le *Marchand dupé; Colombine femme vengée.*

Fatouville n'a point attaché son nom à ces ouvrages légers, probablement à cause de la position qu'il occupait dans la magistrature. *Arlequin Grapignan* ou *Arlequin procureur* (1684, in-12) eut un franc succès. Le grave Bayle en fit mention dans ses *Nouvelles de la république des lettres* (avril 1684, art. 7, ou *Œuvres diverses*, t. Ier, p. 39).

FATOUVILLE-GRESTAIN, village et comm. de France (Eure), cant. de Beuzeville, arrond. et à 16 kilom. de Pont-Audemer, sur la Vilaine et la Jobles; 671 hab. Cette commune tirait jadis une certaine importance de l'abbaye de Grestain, fondée en 1040 par Herlouin de Couteville, qui épousa Arlette, mère de Guillaume le Conquérant. L'enceinte du monastère subsiste encore en partie.

FATRAS s. m. (fa-tra — D'après Ménage, approuvé par Diez, *fatras* est pour *fartas*, d'un latin fictif *fartaceus*, de *fartus*, participe de *farcire*, farcir. Mais, fait observer M. Littré, cette hypothèse n'étant pas appuyée par des formes des vieux auteurs, reste douteuse. Le plus simple et le meilleur moyen de trouver l'origine de ce mot est sans doute de le rapporter, avec Delâtre, à l'accusatif latin *farraginem*, de *farrago*, mélange de plusieurs grains, compilation, dérivé de *far*, blé, exactement le sanscrit *bhara*, grain, nourriture, de la racine *bhar*, porter, produire. En effet, dans le *Pantagruel*, Rabelais écrit *faratz*, ce qui s'accorderait assez avec cette explication). Amas confus de choses sans importance : *Un* FATRAS *de paperasses. Le roi Alphonse disait, à propos du* FATRAS *des cercles qu'avait imaginés l'astronomie ancienne, que s'il avait été au conseil de Dieu quand il fit le monde, il lui aurait donné de bons conseils.* (D'Alemb.)

Sans tant de contredits et d'interlocutoires,
Et de *fatras* et de grimoires,
Travaillons...
LA FONTAINE.

— Réunion de phrases, de pensées, d'idées obscures et incohérentes : *Les observations de Ménage sur la langue française sont pleines de* FATRAS. (P. Bouhours.)

FATRASIE s. f. (fa-tra-zî — rad. *fatras*). Litt. Nom donné à divers genres de poésies aujourd'hui abandonnés.

— **Encycl.** V. FARCI.

FATRÉE s. f. (fa-tré). Bot. Syn. de TERMINALIE, genre d'arbres.

FATSAH, petite ville maritime de la Turquie d'Asie, sur la mer Noire, à 90 kilom. S.-E. de Samsoun, avec un petit port à l'embouchure de la rivière de son nom; 3,700 hab. Commerce avec la Crimée; belles forêts aux environs sur les côtes. Vieux palais et vaste kan. Cette ville, bien déchue de son ancienne splendeur, occupe, dit-on, l'emplacement de l'antique *Polemonium*.

FATSIZIO, île du Japon, dépendant de la province d'Yzon, dans l'île de Niphon, par 33° 6′ de lat. N. et 142° 1′ de long. E. Elle a 33 kilom. de long, sur 12 kilom. de large, et renferme une ville de même nom. Ses côtes sont escarpées et presque inaccessibles; le sol, excessivement fertile, est bien cultivé. Elle sert de lieu d'exil pour les criminels d'un rang élevé, qui y sont employés à fabriquer des étoffes de soie pour la cour du taïcoun.

FATTECONDA, ville de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, capitale du royaume de Bondou, sur la rive droite du Falémé et à 44 kilom. S.-E. de Galam, à 550 kilom. S.-E. de Saint-Louis.

FATTORE (IL), peintre italien. V. PERMI.

FATUITÉ s. f. (fa-tu-i-té — rad. *fat*). Caractère ou acte de fat; suffisance, trop bonne opinion de soi-même : *La* FATUITÉ *dédommage du défaut de cœur.* (Vauven.) *La* FATUITÉ *de la philosophie et du style a remplacé la* FATUITÉ *de la petite maison et des bonnes fortunes; j'aime encore mieux celle-là que celle-ci.* (Dider.) *La* FATUITÉ *est une sorte d'aliénation mentale, aussi digne de notre mépris que de notre pitié.* (Alibert.)

Quand la *fatuité* vient lui tourner la tête,
Le mari le plus fin est toujours le plus bête.
C. BONJOUR.

Mais la *fatuité* de l'homme est si têtue,
Qu'il lui faut vingt échecs pour se croire battue.
E. AUGIER.

— **Encycl.** V. FAT.

FAU s. m. (fô — lat. *fagus*, même sens). Bot. Nom vulgaire du hêtre.

FAU (Jean-Nicolas), en latin **Fagius**, poëte latin et religieux minime, né à Besançon, mort en 1655. Il fut provincial de son ordre en Allemagne, en Espagne et en Italie. On a de lui plusieurs ouvrages ascétiques en vers latins : *Speculum vigilantium, memoria dormientium* (1640); *Maria liberatrix* (1644), etc.

FAUBERT s. m. (fô-bèr — du hollandais *zwabber*, suédois *wabert*, anglais *wab;* de l'anglo-saxon *webban*, nettoyer). Mar. Faisceau de fils de caret liés ensemble à une de leurs extrémités, dont on se sert pour éponger le pont après le lavage.

FAUBERTER v. a. ou tr. (fô-bèr-té — rad. *faubert*). Mar. Nettoyer ou éponger au moyen du faubert : FAUBERTER *le pont.* ‖ On dit aussi FAUBERDER.

FAUBERTEUR s. m. (fô-bèr-teur — rad. *fauberter*). Mar. Balayeur, homme employé à fauberter. ‖ On dit aussi FAUBERDEUR.

Faublas (AMOURS DU CHEVALIER DE), roman célèbre, par Louvet de Couvray. La première édition de ce roman fut publiée sous les titres suivants : *Une année de la vie du chevalier de Faublas* (1787, 5 parties); *Six semaines de la vie du chevalier de Faublas* (1788, 8 parties); *Fin des amours du chevalier de Faublas* (1790, 6 parties), en tout, 19 parties in-12 sous le titre de : *Mme de Lignolles.* Mme Guénard a donné une suite à cet ouvrage, suite qui est loin de valoir le livre de Louvet, sous le pseudonyme de *de Faverolles.*

« Ce roman, dit M. Jules Janin, est un de ces livres ingénieux que les moralistes blâment d'autant plus sévèrement qu'exempts d'obscénités et lus dès lors par un grand nombre de personnes, ils altèrent essentiellement la rectitude des principes moraux, en favorisant cette mollesse frivole dont on se préserve difficilement au milieu d'une civilisation avancée. Qu'on se figure, en effet, une interminable histoire du vice sans voile et sans robe nuptiale, une histoire d'alcôves et de boudoirs où passent les grands seigneurs et les bourgeois, les soubrettes et les duchesses, les magistrats et les mousquetaires. La scène se passe au XVIIIe siècle, dont le roman de *Faublas* résume, non pas l'esprit, non pas la philosophie, non pas la pensée intelligente, mais bien la frivolité, le scandale, la débauche, la nudité, l'oubli de tous les devoirs et la sensualité brutale. A ce titre, et comme témoignage irrécusable, complet, incroyable d'une horrible décadence, ce livre mérite d'être lu par les personnes d'un âge mûr. »

Il le mérite encore à d'autres titres; car il révèle chez l'auteur un véritable talent, et cette histoire ne nous semble pas du tout si interminable que veut bien le dire le célèbre critique, qui, d'ailleurs, avoue lui-même que Louvet, « en choisissant son théâtre dans le grand monde, et en jetant sur la scène des grâces exquises, a maintenu les lois du grand principe qui régit les arts d'imitation, et que, s'il a peint dans un mauvais genre, dans ce genre il a su choisir, et par des teintes toujours suaves, se faire pardonner la témérité du sujet. » *Faublas* est, en effet, le type de la légèreté amusante, de l'immoralité de bon ton, recouverte d'un délicieux vernis; c'est le vice paré de toutes les grâces de l'esprit.

De nos jours, où il cherche plutôt à se cacher sous le manteau de la vertu, un tel livre révolterait; à l'époque où il parut, il sembla presque décent. Enfant du siècle, il devint le livre du jour et obtint un succès immense; c'est qu'il était l'écho d'une société qui s'en allait, et que le romancier, s'arrêtant sur les débris du vieux vice français, avait cherché à reconstituer ce monde par la pensée, et rappelait à chacun les souvenirs de sa jeunesse. Il avait tracé le tableau sous l'inspiration de ces voluptés riantes, de ces plaisirs légers et frivoles, de cette ivresse du cœur et des sens au milieu de laquelle il avait été élevé, et il devait naturellement plaire à des lecteurs habitués aux raffinements d'une imagination voluptueuse. « *Faublas*, dit M. Ph. Chasles, fut l'*Astrée* de la volupté libertine, et, sous cet idéal de la débauche aimable, on reconnaît une invention heureuse, des ressorts déliés, adroits et bien agencés. On est étonné de la multitude de ressources et de combinaisons neuves que l'auteur a sous la main, des situations comiques et originales qu'il sait amener, de son talent dramatique pour faire ressortir les caractères. L'action est pleine de feu, et le mouvement des scènes, animé d'une chaleur vive, n'entrave nullement le développement des caractères et ne nuit jamais à la vraisemblance. »

La combinaison générale de ce poëme épique des mauvaises mœurs est un chef-d'œuvre en son genre : vingt personnages et cinq ou six intrigues s'y mêlent, s'y croisent, et, au lieu de se gêner, se renvoient mutuellement la lumière. La peinture de l'amour tendre et pur, représenté par Lodoïska, le côté romanesque et brillant de ses aventures, la description intéressante des mœurs polonaises et les élans d'un patriotisme exprimé avec chaleur et conviction, inspirent à l'auteur de séduisants tableaux, qui reposent la vue fatiguée par une longue série d'images érotiques. Ces galeries voluptueuses sont excusables, vu l'époque où vivait ce peintre des voluptés, dont la palette licencieuse a frivolement copié les vices aimables de la décadence de la monarchie, en imitant, dans sa reproduction, leur élégante mollesse. Le style de *Faublas* est pur, souple, facile, trop facile même et quelque peu vulgaire, sans cependant tomber dans la trivialité. « Peu de force et beaucoup d'agrément, dit M. Ph. Chasles, plus de grâce que d'esprit, plus d'esprit que de volupté, plus de volupté que d'observation, encore plus de légèreté que tout cela; enfin un singulier mélange de tendresse volage, d'ivresse des sens et d'imaginations follement plaisantes, font de *Faublas* une œuvre remarquable et dangereuse. » Louvet à su couvrir heureusement le dégoût qui s'attache à toute dépravation, par le charme, la variété du style et le piquant du dialogue; aussi les femmes ont-elles dévoré son livre sans songer qu'il leur arrachait l'empire en les peignant dégradées. Enfin un dernier mérite, fort rare dans un ouvrage de ce genre, c'est la justesse des tons, à laquelle l'auteur n'a manqué qu'une seule fois, lorsqu'il s'écrie, en parlant de sa sœur Adélaïde : « Comme elle était embellie depuis plus de cinq mois que je ne l'avais vue ! Que je la trouvais mieux faite encore et mieux formée, plus grande et plus jolie ! O fille tant aimable, si je n'avais été ton frère, que n'aurais-je pas fait pour être ton amant ! » Substituez le mot *mari* au mot *amant*, et la phrase deviendra admissible; telle que Louvet l'a écrite, elle révolte un sentiment sacré.

Nous n'analyserons pas ce roman; nous nous contenterons d'en donner une idée. Faublas a seize ans à son entrée dans le monde; c'est un jeune Adonis, beau, bien fait, sensible, spirituel, galant, brave et hardi. Joignez à ces avantages un tempérament de fer et de feu, et vous jugerez s'il devait faire des conquêtes. Trois femmes se trouvent intimement liées à son existence, et, chose singulière, mais fort compréhensible, il les aime toutes les trois. L'une, la marquise de B***, celle qui l'initia aux douceurs de l'amour sensuel, l'aime à la fois comme une mère et comme une amante passionnée. La seconde, la comtesse de Lignolles, est une enfant capricieuse, mariée à un barbon ridicule, qui a respecté sa candeur, et pour cause, et à laquelle Faublas fait connaître en théorie et en pratique les devoirs d'un mari. La troisième, Sophie de Pontis, lui inspire un amour sincère, et il l'épouse. Partagé entre ce triple amour, Faublas vole de l'une à l'autre, préférant toujours celle avec laquelle il se trouve, et cependant gardant au fond du cœur son affection pour Sophie. Cette jeune personne se trouve être la fille d'un ami du père de Faublas, d'un Polonais, le comte Lovzinski, l'un des héros de l'insurrection polonaise contre l'impératrice Catherine. C'était le fruit de l'hymen du comte avec Lodoïska, un modèle de beauté et de vertu, qu'il n'avait obtenue qu'après une série d'aventures aussi extraordinaires que terribles. A la suite d'une défaite, le comte, obligé de fuir et d'errer dans les bois, eut la douleur de voir périr de faim sa chère Lodoïska, et se serait tué s'il n'avait eu un devoir à remplir, retrouver sa fille Dorliska, qui lui a été ravie. Il la retrouve, en effet, sous le nom de Sophie de Pontis, mais dans quelle situation ! entre les bras de Faublas ! Le chevalier rend l'honneur à Sophie en l'épousant. Au sortir de l'église, Lovzinski se jette dans une voiture de poste avec sa fille, qu'il enlève à son mari. Une lettre de lui annonce qu'il ne la rendra que lorsque Faublas sera digne d'elle, et que la mort de la marquise de B*** aura délivré Sophie d'une rivalité aussi dangereuse que honteuse pour elle. Désespéré, Faublas se met à la recherche de Sophie; mais, malgré son bon vouloir, sa légèreté l'emporte, et il s'oublie tantôt avec Mme de Lignolles, tantôt avec la marquise de B***, sans compter d'innombrables aventures de passage et de hasard. Il s'oublie si bien avec la première qu'il la met dans un état intéressant, et, avec la seconde, qu'il se laisse surprendre par le mari irrité, qui la tue. Mme de B*** morte, Lovzinski ramène sa Sophie à Faublas, et Mme de Lignolles, perdant la tête, se jette à l'eau. En présence de ces deux victimes de son inconduite, Faublas devient fou. Guéri, grâce au dévouement de Sophie, il ne peut jouir en paix de son bonheur, poursuivi par les fantômes vengeurs de Mme de B*** et de Mme de Lignolles. C'est le châtiment de sa jeunesse orageuse et débauchée. Qui s'attendait à voir la morale couronner ce tissu d'immoralités?

Tel est le canevas sur lequel Louvet a brodé et noué si artistement les fils d'une multitude d'intrigues curieuses et intéressantes, mais souvent licencieuses. Nous ne parlerons pas des épisodes, bien que quelques-uns, notamment l'invention d'une nouvelle méthode, à l'usage des dévotes, pour se livrer aux douceurs de l'amour, méritent une mention particulière; nous ne dirons rien des personnages accessoires, quoique plusieurs d'entre eux aient une physionomie fort originale, comme le comte de Rosambert, cet espèce de Mercure galant méphistophélique, qui jette Faublas dans les bras de la marquise de B***. Nous ne reviendrons que sur le héros du roman, ce chevalier de Faublas, dont le nom est resté dans la langue le synonyme de séducteur, mais de séducteur plutôt spirituel et frivole que méchant et corrompu. Nous donnerons, pour en achever la peinture, un dernier coup de pinceau à son portrait. Faublas n'a ni la rouerie de don Juan ni la profondeur de Lovelace; c'est tout simplement un jeune homme aimable, peu scrupuleux sur les moyens, mais dont les passions ne sauraient aller jusqu'au crime. Il est naturel et vrai, et ce n'est pas le moindre charme de l'ouvrage de Louvet.

Quant à la suite publiée en 1815 par Mme Guenard, sous le pseudonyme de Mme de Faverolles et sous ce titre : *Madame de Lignolles* ou *Fin des aventures de Faublas, manuscrit inédit trouvé chez un ami de Louvet*, elle n'a, ni pour le fond, ni pour la forme, aucune ressemblance avec l'ouvrage de Louvet. C'est un livre vertueux, où l'enfant mutine et folle que nous avons vue prête à aller réclamer Faublas à sa femme même, sous prétexte que c'est lui qui l'avait épousée et non M. de Lignolles, pourrait figurer parmi les concurrents au prix Montyon. L'auteur feint que la petite

comtesse a été sauvée, lorsqu'elle s'est jetée à l'eau, et que, guérie, non de son amour, mais de ses folies, apprenant la noire mélancolie dans laquelle le bruit de sa mort a plongé Faublas, elle conçoit le dessein d'aller lui faire connaître sa résurrection pour rendre le calme à cette âme blessée si douloureusement. Elle accomplit son projet, et, après mille aventures de voyage, dont nous faisons grâce au lecteur, elle arrive aux lieux où languit son ancien amant. Adélaïde, la sœur de Faublas, avertie de son arrivée, accourt la supplier de ne pas jeter un nouvel élément de discorde dans un ménage déjà assez malheureux. En effet, Sophie, abusée par de faux rapports, pousse la jalousie jusqu'à vouloir se donner la mort. La franchise de la comtesse les rassure; elle revoit Faublas, apaise son chagrin et se marie avec un de ses amis, car M. de Lignolles, lui, est bien mort; c'est la seule preuve d'esprit qu'il ait donnée et le seul plaisir qu'il ait su faire à sa femme.

Le besoin de cette suite ne se faisait nullement sentir. La mélancolie de Faublas était un châtiment de ses fautes fort moral et il eût mieux valu laisser le lecteur sous cette impression. Il y a néanmoins quelque talent dans ce livre. Parmi les passages les plus remarquables, nous citerons l'entrevue de la comtesse et de Faublas, qui est très-bien traitée.

FAUBONNE s. f. (fô-bo-ne). Art culin. Espèce de potage.

FAUBOURG s. m. (fô-bour — On disait autrefois *forsbourg*. Ainsi, nous lisons dans l'ancienne *Coutume* de Toulouse, au chapitre des amendes : « Et pour ladite requête de lettre et exécution d'icelle, le sergent en la ville et *forsbourg* n'aura que cinq sols, tant pour lui que pour ses records. » Plus anciennement encore, on a dit *forbourg*, *fourbourc* et *horsborcs*, comme le prouvent des textes du XIII^e et du XIV^e siècle. Le picard dit encore aujourd'hui *forbou*, *forbourg*. Evidemment, toutes ces formes dérivent du bas latin *foris burgum*, hors du bourg. M. Littré se demande s'il faut aussi rapporter à la même origine *fauxbourg* et *faubourg*. « Si l'on considère les textes, dit-il, on voit que *fauxbourg* est relativement récent; et, dans le bas latin même, Du Cange ne cite *falsus burgus* que dans une pièce de 1380; sans doute, on peut concevoir que des *fors-bourgs* aient été aussi appelés de *faux bourgs*, des *bourgs faux;* cependant, tant qu'on n'aura pas apporté des textes anciens qui donnent *faux bourgs*, il vaudra mieux croire que *faubourg* est une altération de *forbourg*, prononcé *fôbourg*, le parler vulgaire ayant quelquefois supprimé le *r*, puis finalement pris pour *faux bourg*. » Nous partageons complétement l'opinion de M. Littré). Partie d'une ville située en dehors de l'enceinte : *L'ennemi a pénétré jusque dans les* FAUBOURGS. *S'emparer des* FAUBOURGS. *Demeurer au* FAUBOURG. ‖ Nom que l'on donne, dans certaines villes, et notamment à Paris, à des quartiers depuis longtemps réunis à la ville, mais qui ont conservé leur nom primitif : *Le* FAUBOURG *Saint-Antoine. Le* FAUBOURG *Montmartre. Le* FAUBOURG *Saint-Marceau. Le* FAUBOURG *Saint-Germain.*

— Pop. *Faubourg souffrant*, Nom que le peuple parisien donnait facétieusement au quartier Saint-Marceau, à Paris, par une double allusion aux nombreuses fabriques d'allumettes soufrées qui y étaient établies avant l'invention des allumettes chimiques, et à la misère des habitants de ce quartier.

Faubourg Saint-Germain (THÉÂTRE LYRIQUE DU). Ce fut un théâtre de dixième classe, dont l'existence obscure ne fut pas de longue durée, et qui vécut vers le milieu de l'année 1791. Il s'était établi à la foire Saint-Germain, dans la salle occupée auparavant par le théâtre de Monsieur, non loin des Variétés-Comiques et Lyriques, qui, venues un peu plus tard, n'eurent pas une carrière beaucoup plus longue ni beaucoup plus brillante.

Quels étaient les comédiens attachés à ce théâtricule? Personne ne le sait. Quant aux pièces qui défrayaient son répertoire, on en cite à peine deux qui soient connues : la *Servante maîtresse*, de Pergolèse, et le *Devin du village*, de Jean-Jacques Rousseau, et trois inédites : les *Fourberies de Frontin*, le *Mari jaloux*, en deux actes, musique de Lasceux, et l'*Amour travesti*, aussi en deux actes.

L'existence, probablement fort courte, de ce théâtre nous est révélée par les lignes suivantes, qui lui sont consacrées dans un recueil spécial contemporain, l'*Année théâtrale* pour l'an IX : « C'est la seule salle qui soit encore debout de toutes celles que le privilége de la foire avait fait élever. Elle servit jadis aux grands danseurs de corde, qui l'abandonnèrent aux associés, qui la laissèrent à des troupes ambulantes, qui furent obligées de la laisser vide. Le quartier est plus habité que celui où est situé le théâtre des Victoires-Nationales; mais il était accoutumé à voir la comédie française, et il ne s'accommode pas facilement de mauvais cabotins qui se réunissent parfois pour lui donner la comédie, le vaudeville, l'opéra-comique et même des ballets de sabotiers. »

FAUBOURIEN, IENNE s. (fô-bou-ri-ain, iè-ne — rad. *faubourg*). Celui qui habite un faubourg, et particulièrement un faubourg populaire.

Faubourien (L'AIMABLE), *journal de la canaille*, feuille qui parut du 1^er au 24 juin 1848, (7 numéros in-folio) et qui fut supprimée lors de la proclamation de l'état de siége, au milieu de la terrible insurrection de Juin. Il avait pris pour épigraphe ces deux vers de Barbier :

> La grande populace et la sainte canaille
> Se ruaient à l'immortalité.

Le titre du journal rappelait la parole de Louis-Philippe sur les fortifications de la capitale, destinées surtout à contenir Paris et ses *aimables faubourgs*.

Quant à la canaille du sous-titre, c'était, suivant les rédacteurs : « ... non pas cette lie de la société corrompue par la misère et l'ignorance... Non ! la *canaille*, c'est tout ce qui a une pensée trop profonde et un cœur trop sympathique, tous ces *candides* qui trouvent que tout n'est pas pour le mieux dans notre république... Cette canaille-là, on ne lui pardonne pas, on ne se donne pas même la peine de la juger : on l'exile ou on la tue. »

L'*Aimable Faubourien* était une feuille de nuance écarlate dont les polémiques étaient fort vives; mais elle ne manquait ni d'esprit ni de sens politique. La dernière phrase de son dernier numéro n'était que trop vraie : « La révolution de Février, comme sa sœur la révolution de Juillet, est une révolution escamotée. »

En mai 1869, il a paru un *Aimable Faubourien*, *journal des honnêtes gens*, qui n'était qu'un pastiche de la feuille de 1848, et qui n'a eu, d'ailleurs, que quelques numéros.

FAUCARD s. m. (fô-kar — rad. *faux*). P. et chauss. Instrument composé de plusieurs lames de faux, qui sert à couper les herbes dans les canaux et les rivières.

FAUCARDEMENT s. m. (fô-kar-de-man — rad. *faucarder*). P. et chauss. Action de faucarder.

FAUCARDER v. a. ou tr. (fô-kar-dé — rad. *faucard*). P. et chauss. Couper avec le faucard : FAUCARDER *les herbes d'une rivière.*

FAUCCI (Charles), graveur italien, né à Florence en 1729. Il reçut les leçons de Carlo Gregori, travailla quelques années dans son pays, puis alla se fixer à Londres, où il exécuta un grand nombre d'estampes pour Boydell. L'époque de sa mort est inconnue. On cite parmi ses meilleures gravures : le *Couronnement de la Vierge*, d'après Rubens; une *Naissance de la Vierge;* l'*Adoration des bergers*, d'après Cortone; le *Martyre de saint André*, d'après C. Dolce, etc.

FAUCHAGE s. m. (fô-cha-je — rad. *faucher*). Agric. Action de faucher : *Le* FAUCHAGE *des prairies s'exécute avec la faux.* (Matth. de Dombasle.) ‖ On dit aussi FAUCHAILLE et FAUCHAISON.

FAUCHAISON s. f. (fô-chè-zon — rad. *faucher*). Agric. Temps auquel on fauche les prairies; action de faucher les foins : *Il faut attendre la* FAUCHAISON. ‖ On dit aussi FAUCHAGE.

— **Encycl.** Bien que ce mot, dans son acception naturelle et la plus large, puisse s'appliquer à la récolte de toutes les plantes que l'on coupe avec la faux, on le réserve plus spécialement pour les plantes des prairies naturelles ou artificielles; en d'autres termes, pour les foins ou fourrages. L'époque de la *fauchaison* varie suivant la nature et le mode de végétation des plantes fourragères. Faite d'assez bonne heure, c'est-à-dire avant l'épanouissement des fleurs, elle donne un produit moins abondant, mais plus tendre et et de meilleure qualité; l'inverse se produit si l'on attend plus tard; mais il n'est pas toujours facile de se guider d'après cette seule considération. Il faut souvent tenir compte des circonstances économiques. En général, on doit procéder à la coupe des fourrages lorsque les plantes sont encore humectées par la rosée; le travail se fait mieux et avec moins de fatigue. Quand le terrain présente de grandes inégalités de niveau, il est bon de faucher le matin les parties élevées et de garder pour le milieu du jour les bas-fonds, dont l'herbe se dessèche moins bien et moins vite. Pour opérer, le faucheur tient sa faux de telle sorte que la pointe entre dans l'herbe vis-à-vis de son pied droit et décrive un arc de cercle dont il est le centre. De plus, comme le poids de la lame tend à l'entraîner vers la terre, il doit toujours en tenir la pointe un peu élevée et raser le sol seulement avec la partie inférieure. Il se gardera de vouloir faucher une trop grande largeur à la fois, sinon il se fatiguerait davantage et opérerait d'une manière irrégulière. Il importe de faucher le plus bas possible; pour cela, il faut que l'action soit énergiquement soutenue jusqu'à la fin du coup de faux, afin d'éviter que la pointe ne se relève. Enfin, dans le mouvement de retour, il aura soin de laisser glisser légèrement la faux sur le sol, sans l'élever; sans quoi le coup suivant attaquerait l'herbe trop haut. C'est surtout dans les prairies naturelles que ces règles sont importantes à observer. Depuis quelques années, on commence à récolter les foins à l'aide de machines particulières, dites *machines à faucher* ou *faucheuses*, et construites sur le même principe que les machines à moissonner ou moissonneuses (v. FAUCHEUSE). Après que les foins sont coupés, on doit le plus tôt possible procéder au fanage. Les bons faucheurs sont assez rares dans les campagnes, et, par suite, ils se font payer cher. L'inégalité qui existe dans les résultats du travail des faucheurs fait que presque toujours on les prend à la tâche; il devient alors plus indifférent pour celui qui les emploie qu'ils expédient moins de besogne. Il est des cantons où peu de cultivateurs savent bien faucher; ce sont alors des habitants des montagnes qui viennent les suppléer chaque année, à l'époque de la coupe des foins, des avoines et des orges.

FAUCHAR ou **FAUCHARD** s. m. (fô-char — rad. *faux*). Armurer. Ancienne arme d'hast, qui se composait d'une lame en forme de faucille montée au bout d'une longue hampe : *Le* FAUCHAR *paraît avoir été surtout employé au* XIV^e *siècle, du moins en France.* ‖ On l'appelait aussi FAUCHON.

— Agric. Serpe à deux tranchants, munie d'un long manche.

FAUCHARD (Pierre), chirurgien français, né en Bretagne vers la fin du XVII^e siècle, mort à Paris en 1761. Il acquit, comme chirurgien dentiste, une grande réputation à Nantes, puis à Paris, où il pratiqua son art pendant de longues années. Fauchard a publié, sous le titre de : le *Chirurgien dentiste* ou *Traité des dents* (Paris, 1728, 2 vol. in-4°), un ouvrage fort remarquable et fort estimé, le premier qui ait traité de la théorie et de la pratique de cette branche de l'art de guérir, jusqu'alors abandonnée aux charlatans.

FAUCHE (Hippolyte), orientaliste français, né à Auxerre en 1797, mort à Juilly (Seine-et-Marne) en 1869. Possesseur d'une fortune qui lui a permis de se livrer sans entraves à ses goûts, il s'est attaché d'une façon toute particulière à l'étude de la langue, de la religion et de la poésie de l'Inde ancienne. Ses travaux, qui attestent une solide érudition, sont fort estimés et ont reçu à plusieurs reprises des prix de l'Institut. Outre des ouvrages purement littéraires, tels que *Panthéon* (1842, in-18), poëme théologique en cinq chants, et la *Sœur Gabrielle* (1844, 3 vol. in-18), roman, on lui doit les traductions des ouvrages suivants : le *Rhâmâyana* de Valmiki (1854-1859, 9 vol. in-18), poëme sanscrit; le *Maha-Bharata* de Krishna-Devaipayna (1863 et suiv., in-8°), traduction qui doit former environ 17 volumes; la *Gita Govinda* (1850, in-8°); les *Sentences* de Bhartrihari et la *Pautchacika* de Tchaaura (1852, in-18); *Œuvres complètes* de Kalidasa (1859-1860, 2 vol. in-8°); la *Mitchhakatika*, le *Ciçaupâla-Badha*, poëme en vingt chants, avec un *lexique*, etc. (1861-1863, 2 vol. in-8°), etc.

FAUCHE-BOREL (Louis), l'un des plus fameux parmi les agents secrets de Louis XVIII pendant la Révolution et sous l'Empire, né à Neuchâtel (Suisse) en 1762, mort par suicide en 1829. Il était imprimeur dans sa ville natale, lorsqu'il commença (1795) à prendre une part active aux menées occultes des royalistes français émigrés. Ce fut lui qui noua les premières relations entre le prince de Condé et Pichegru; il fit, à cet effet, plusieurs voyages secrets pour communiquer avec ce général, en Alsace et en Franche-Comté, marchanda sa trahison au nom des princes et l'entraîna, à force de promesses, dans le parti des Bourbons. Soupçonné d'intrigues et arrêté à Strasbourg en 1796, il fut remis en liberté faute de preuves et reçut de Louis XVIII la mission de se rendre à Paris pour y renouer des intelligences avec Pichegru, alors membre du conseil des Cinq-Cents. Le coup d'Etat du 18 fructidor ayant brisé le fil de ces intrigues, Fauche-Borel se retira en Allemagne et alla rendre compte au monarque *in partibus* des ouvertures favorablement accueillies qu'il prétendait avoir faites au directeur Barras. Au commencement du Consulat, on jeta les yeux sur lui pour sonder Moreau et tâcher de le réconcilier avec Pichegru, alors sur le point de tenter un effort en faveur de la cause royale. Mais à peine le négociateur était-il arrivé à Paris, qu'il tombait entre les mains de la police. Il subit une détention de dix-huit mois au Temple, et ne fut relâché que sur les instances du roi de Prusse, qui le réclama comme un de ses sujets. Il se rendit alors à Berlin et fut nommé imprimeur de la cour. Des intrigues tout aussi actives, mais plus obscures, des voyages continuels l'occupèrent jusqu'en 1814. Il vint alors en France à la suite des Bourbons et ne manqua pas de faire valoir ses services et d'attribuer en partie la restauration à ses petites menées d'intrigant et de policier; mais, loin de recevoir la récompense de son zèle, il se vit éconduit assez durement, par suite des manœuvres d'un autre aventurier, le libraire Perlet, mouchard impérial qui avait joué le rôle d'un agent royaliste et mangé à tous les râteliers. Rien de plus curieux que la lutte de ces deux hommes s'accusant d'avoir trahi la cause royale, cherchant mutuellement à se perdre, après avoir autrefois agi ou feint d'agir de concert, publiant l'un contre l'autre des mémoires, des brochures, etc. Fauche-Borel, qui vraisemblablement n'avait pas, comme l'en accusait son ennemi, vendu à la police de l'empereur les secrets des Bourbons, eut d'abord le dessous dans ce duel étrange. Pour se disculper, il publia un *Précis historique de ses différentes missions*, avec cette épigraphe significative : *Pœnam pro munere.* Enfin, à la suite d'une série de scandales, la question se dénoua devant les tribunaux. Fauche-Borel, défendu par Berryer père, obtint gain de cause : Perlet fut condamné à cinq ans de prison (1816). Fauche réclama alors une somme de 220,000 fr. qui lui avait été souscrite, tant par le roi que par les princes, par actes notariés, en 1799. Dans le fait, il s'était ruiné et endetté pour la monarchie, qui le laissa s'épuiser en sollicitations pendant plusieurs années et finit par lui accorder une petite pension. Déçu dans ses ambitions, accablé par tant d'épreuves, le malheureux se retira à Neuchâtel, constamment harcelé par ses créanciers, et enfin termina le roman de sa vie en se précipitant par une fenêtre.

L'année précédente (1828), il avait publié ses *Mémoires* (4 vol. in-8°). C'est un ouvrage verbeux, rempli de vanteries et probablement de mensonges, mais où l'on trouve aussi de curieuses révélations.

FAUCHÉ, ÉE (fô-ché) part. passé du v. Faucher. Coupé avec la faux; dont l'herbe a été coupée avec la faux : *Foins* FAUCHÉS. *Pré* FAUCHÉ. *Le fanage dans les prairies* FAUCHÉES *est fait par des femmes.* (Matth. de Dombasle.)

> La faneuse au soleil étend l'herbe *fauchée*.
> A. BARTHET.

FAUCHÉE s. f. (fô-ché — rad. *faucher*). Agric. Quantité d'herbe qu'un faucheur peut faucher dans une journée ou avant d'affiler à nouveau sa faux.

FAUCHER v. a. ou tr. (fô-ché — rad. *faux*). Couper des herbes avec une faux : FAUCHER *de l'herbe.* FAUCHER *de l'avoine.* FAUCHER *un pré. Il convient d'attendre, pour* FAUCHER *les vesces, que les premières siliques approchent de la maturité.* (Matth. de Dombasle.)

— Fig. Emporter, faire mourir, faire périr : *Le temps* FAUCHERA *plusieurs difficultés et le tout s'arrangera.* (J. de Maistre.) *Chaque minute* FAUCHE *des milliers d'êtres; chaque minute en voit naître des milliers.* (C. Dollfus.)

> L'homme de Waterloo nous dira-t-il sa vie,
> Et ce qu'il a *fauché* du troupeau des humains?
> A. DE MUSSET.

> Il est un temps où la peste et la guerre
> Ne trouvent plus de vivants à *faucher*.
> A. BARBIER.

— Loc. prov. *Faucher l'herbe sous les pieds de* ou *à quelqu'un*, Le supplanter.

— Argot. Guillotiner, couper le cou à : *Les forçats étudient l'angle décrit par le couperet d'acier et trouvent, pour en peindre l'action, le verbe* FAUCHER. (Balz.) ‖ On dit aussi FAUCHER LE COLAS. ‖ *Faucher le grand pré*, Ramer sur les galères et, par extension, être condamné au bagne : *Je vous trouverai fort heureux si l'on ne vous condamne qu'à* FAUCHER LE GRAND PRÉ. (Le Sage.)

— v. n. ou intr. Se dit d'un cheval qui traîne en demi-cercle une des jambes de devant : *Ce cheval a le défaut de* FAUCHER. ‖ Se dit aussi d'une personne qui marche à peu près de la même façon.

— Techn. Tisser rapidement, en laissant la toile molle, lâche et inégale.

FAUCHER (Jean), médecin et érudit français, né à Beaucaire en 1530, mort à la fin du XVI^e siècle. Il cultiva les lettres en même temps que la médecine, acquit une connaissance approfondie des langues classiques, de l'hébreu et de l'arabe, et publia une paraphrase en vers latins d'un poëme d'Avicenne sur la médecine. Cet écrit, publié sous le titre de *Cantica Avicennæ* (Nîmes, 1630, in-12), est accompagné de commentaires et de notes qui montrent sa vaste érudition.

FAUCHER (Jean), pasteur et théologien protestant français, mort à Nîmes en 1628. Il exerça les fonctions pastorales à Uzès, à Nîmes, où il professa en même temps la théologie, et fit partie des assemblées de Sommières (1611), de Grenoble (1615), de Nîmes (1616) et de La Rochelle (1617). Faucher se fit remarquer par son énergie; il se prononça pour la résistance armée, et lorsque, en 1622, le duc de Rohan conseilla aux protestants de déposer les armes, il s'y opposa vivement, déclarant qu'ouvrir les villes protestantes au roi, c'était sacrifier toutes leurs libertés. On a de ce ministre : *Exorcismes divins* ou *Propositions chrétiennes pour chasser les démons et les esprits abuseurs qui troublent les royaumes* (Nîmes, 1626); *Zacharie* ou la *Sainteté du mariage* (1627).

FAUCHER (César et Constantin), généraux français, surnommés **les deux jumeaux de La Réole**, nés dans cette ville en 1759, fusillés à Bordeaux le 27 septembre 1815, offrent l'exemple le plus touchant qu'ait jamais présenté l'amitié fraternelle. Singulière destinée que la leur ! Nés de la même mère, à la même heure, élevés ensemble, parcourant la même carrière, toujours aux côtés l'un de l'autre, une mort commune devait terminer leur existence. Admis, à l'âge de quinze ans, dans les chevau-légers, officiers de dragons en 1780, ils se firent tous deux recevoir avocats et quittèrent le service quelques années après. Tous deux partirent, en 1792, comme capitaines dans le corps franc connu sous le nom d'*Enfants de La Réole*, et que l'on envoya dans la Vendée au commencement de 1793. En peu de mois, ils parvinrent ensem-

ble au grade de général de brigade; mais de nombreuses blessures reçues dans les combats les obligèrent à prendre leur retraite. Bientôt, ayant témoigné, à Rochefort, leurs sympathies pour les girondins proscrits, ils furent accusés de fédéralisme, condamnés à mort et conduits à l'échafaud. Ils allaient recevoir le coup fatal quand le représentant Lequinio ordonna de surseoir à l'exécution : on revisa leur procès et on les rendit à la liberté. Le gouvernement les rappela même sous les drapeaux, où l'état de leurs blessures ne leur permit pas de faire un service actif. Réformés en 1800, Constantin devint sous-préfet de La Réole, César conseiller général de la Gironde, fonctions dont ils se démirent en 1808, pour se livrer à des opérations commerciales. En 1814, lors de l'irruption des Anglais dans la Gironde, les deux frères défendirent La Réole à la tête des habitants, et même, après que le pays eut été livré, ils enlevèrent les postes placés par lord Dalousie à Saint-Macaire. Le général anglais les fit arrêter, les menaçant de les faire fusiller. Cette affaire n'eut pas de suites, faute de preuves, et peut-être grâce à la protection du duc de Raguse, qui avait pour eux une grande estime. Ce qui nous porterait à adopter cette dernière conjecture, c'est une lettre (inédite) des deux frères au maréchal, en date du 17 avril 1814, dans laquelle, chose étrange, ils le félicitent de sa désertion comme d'un acte patriotique qui *le place, au-dessus des guerriers, parmi les bienfaiteurs de l'humanité.* « C'est du fond de notre province, ajoutent-ils, que nous mêlons nos accents au concours de louanges qui s'élèvent de toutes parts pour vous bénir. » Abîme de contradictions! l'empereur ne fut pas plus tôt de retour de l'île d'Elbe qu'ils demandèrent à être employés avec leur grade, dans la Gironde et la Haute-Garonne. « Si nous sommes commandants ou gouverneurs des deux départements limitrophes, écrivent-ils au ministre de la guerre, notre action simultanée en aura d'autant plus de force et produira un plus grand bien. Nous prouverons ainsi d'une manière digne de nous notre dévouement sans réserve à la patrie et au prince, qui sont confondus dans nos cœurs. » (Lettre inédite du 18 avril 1815.) Et dans une autre lettre du 2 juin : « Des événements possibles, probables peut-être, amenant les ennemis dans nos contrées, nous les combattrons avec les paysans seuls, que nous saurons armer. » Le 14 juin, ils reçurent l'ordre de se rendre à l'armée des Pyrénées-Orientales comme maréchaux de camp. En même temps, Constantin était nommé maire de La Réole, et César investi par la même ville du mandat de député à la Chambre. A la suite de nos désastres, ils rentrèrent à La Réole. Constantin se démit de ses fonctions de maire après s'être résigné à arborer le drapeau blanc; mais un détachement de soldats passant par la ville (22 juillet) foula aux pieds l'étendard royal. Grande émotion parmi les royalistes : on se rappelle la conduite des frères Faucher en 1814, et l'on n'hésite pas à leur attribuer cette profanation. Les *volontaires royaux* investissent leur demeure, en faisant entendre des menaces de mort; mais ils les trouvent sur leurs gardes, bien armés, disposés à vendre chèrement leur vie. Pendant cinq jours, du 25 au 30 juillet, on les tient comme assiégés. Enfin la gendarmerie arrive. On arrête les redoutables jumeaux de La Réole, on les transfère à la tour du Ha, on les traduit devant un conseil de guerre. A la honte du barreau bordelais, pas un avocat ne veut les défendre; M. Ravez lui-même, avec qui ils étaient liés, leur refuse son ministère. Condamnés à mort, et l'arrêt ayant été confirmé par le conseil de révision, ils se préparèrent à finir en braves, comme ils avaient vécu. Toute la nuit du 26 au 27 septembre fut employée par eux à écrire à des amis particuliers. Leur dernière lettre est adressée à Marmont. Nous en avons l'original entre les mains. En voici quelques mots : « Dans une heure nous ne serons plus. Mon frère et moi (c'est Constantin qui parle) allons être fusillés par une de ces erreurs que justifient les exaltations populaires. Nous ne pouvons pas sortir de la vie sans adresser un dernier adieu et rappeler notre reconnaissance à un des hommes qui l'a rendue plus chère par ses bontés dignes d'une âme grande et noble. » Arrivés sur le lieu de l'exécution, ils refusèrent de se laisser bander les yeux. César commanda le feu d'une voix ferme, et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre, sous les balles de la plus odieuse des réactions.

FAUCHER (Léon), économiste et homme d'Etat, né à Limoges le 8 septembre 1803, mort à Marseille le 14 décembre 1854. Il était (rencontre singulière) jumeau, comme les frères Faucher, dont la biographie précède. Sa famille était dans une situation fort modique. En 1812, son père alla s'établir à Toulouse, où la gérance d'une maison de commerce lui procura une certaine aisance. Mais bientôt le ménage fut désuni par une grave mésintelligence, et les deux époux se séparèrent en 1816. Ces douloureuses épreuves domestiques, de longues privations, les tristesses du foyer mûrirent de bonne heure l'esprit du jeune Léon Faucher, qui sembla d'abord vouloir prendre sa direction vers les idées religieuses. Au milieu des difficultés de sa vie, il put cependant faire quelques études au collége de Toulouse, où son père l'entretint jusqu'aux humanités. Pour venir en aide à sa mère, il la secondait dans des ouvrages d'aiguille, dessinait des festons et des broderies, et passait souvent une partie de ses nuits à ce travail. Admis dans une institution comme répétiteur, il put dès lors, à force de labeur, commencer à subvenir aux besoins de ceux qui l'entouraient, vint à Paris à l'âge de dix-neuf ans, vécut en donnant quelques leçons, tout en étudiant lui-même la littérature, l'économie politique, le droit, et trouva, en 1824, une position honorable chez le général Delaître, qui lui confia l'éducation de ses deux fils. Il continua ainsi à faire quelques éducations particulières, sans cesser, malgré l'éloignement, d'assister son excellente mère, concourut, en 1827, sur un sujet proposé par l'Académie de Lyon (un discours en faveur des Grecs), et remporta le prix. Il entra ensuite dans l'instruction publique et devint suppléant pour une chaire de philosophie. Il n'avait que vingt-quatre ans, et il imagina de s'affubler de lunettes pour imposer plus de respect à ses élèves.

Excellent helléniste, il avait commencé plusieurs traductions, quand la révolution de 1830 vint changer la direction de sa vie et lui ouvrir la carrière politique, à laquelle son existence austère et laborieuse, ainsi que ses études, l'avaient si bien préparé.

Il prit la rédaction du *Temps*, qu'il garda jusqu'en 1833, faisant le journal presque à lui seul et trouvant encore le moyen, en dehors des polémiques journalières, de s'occuper de travaux sérieux de statistique, de morale, et même de beaux-arts et d'archéologie. Après avoir dirigé pendant quelques mois le *Constitutionnel*, il fonda le *Bien public*, qui ne réussit pas, et publia de nombreux travaux dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue de législation* et autres recueils; en même temps, il coopérait à la rédaction du *Courrier français*, où il était entré en 1834 et dont il devint rédacteur en chef en 1839. Partisan de la liberté du commerce, il fit sur cette question des conférences qui eurent quelque succès, écrivit de nombreux articles contre les prohibitionistes et soutint cette lutte du libre échange de concert avec Bastiat, Michel Chevalier, Wolowski, Horace Say, etc. En 1837, sous le titre d'*Union du midi*, il réclama l'unité du tarif en France, en Belgique, en Espagne et en Suisse, pour contrebalancer le *zollverein* allemand, commença à s'occuper, avec son application habituelle, des questions de finances et de chemins de fer, fit des lectures à l'Institut *Sur l'or et l'argent comme étalons de la valeur*, et quitta le *Courrier français* par suite de quelques dissidences avec une nouvelle administration.

En politique, Léon Faucher appartenait à l'opposition du centre gauche. Bien qu'il ait combattu les doctrinaires arrivés au pouvoir, il était lui-même doctrinaire et par la nature de son esprit dogmatique et absolu, et par sa manière de comprendre le régime parlementaire, et par ses idées un peu étroites et exclusives. Chose remarquable, ce plébéien, qui n'était arrivé qu'à force de travail et d'opiniâtre persévérance, n'avait rien de populaire dans les idées ni dans les convictions. Démocratie et démagogie étaient pour lui tout un. Il s'intéressait sans doute, et ses travaux en font foi, à l'émancipation du peuple, et plus particulièrement à son bien-être matériel, mais non sans une certaine hauteur bourgeoise qui a toutes les allures du torysme doctrinaire. Il eût volontiers dit, à la manière de M. Guizot : « Tout pour le peuple, mais rien par lui. » Du moins, il est certain qu'il n'avait que de la répugnance pour l'élévation de l'élément prolétaire à la vie politique, et que le régime censitaire ou du *pays légal* avait toutes ses sympathies.

Admirateur de la constitution anglaise, il étudia avec une véritable passion les mœurs et les institutions de ce pays, dont il préconisait l'alliance. En 1844, il publia deux volumes d'*Etudes sur l'Angleterre*, ouvrage remarquable par la sagacité des observations, la solidité des appréciations, la netteté et la vigueur de la forme. « Je crois, écrit un savant anglais, Henry Reeve, que rien n'a été écrit, ni en anglais ni en français, d'aussi exact, ni d'aussi complet sur les principales sources de l'industrie anglaise. Mais je place fort au-dessus de ces esquisses d'après nature les quatre ou cinq derniers chapitres où sont résumés, avec autant de profondeur que d'impartialité, les éléments politiques de la société anglaise... » M. Wolowski, dans un compte rendu à l'Académie des sciences morales et politiques (1865), disait incidemment :

« Les *Etudes sur l'Angleterre*, de notre si regrettable confrère Léon Faucher, ont été presque une révélation. Cet esprit si lucide et si ferme a su saisir et retracer le tableau animé de la société anglaise; il ne s'est pas borné à dévoiler les misères du paupérisme et les douleurs du travail. En même temps qu'il a pénétré dans les repaires de White-Chapel et de Saint-Giles, il a fait jouer les rouages de la banque, de l'industrie et de la manufacture; il a scruté les ressorts les plus intimes du mouvement de la démocratie, et fait retentir les réclamations des chartistes. Personne n'a mieux compris la ligue contre la loi des céréales, ni porté un coup d'œil plus pénétrant sur l'action de l'aristocratie anglaise et sur l'équilibre des pouvoirs... »

En 1840, Léon Faucher se présenta à Corbeil comme candidat à la députation; mais il échoua. En 1842, même tentative à Saint-Valéry, nouvel échec. Deux ans plus tard, des électeurs de l'opposition lui offrirent une candidature à Reims; il eut un nombre très-honorable de suffrages, mais son concurrent l'emporta (c'était M. Chaix-d'Est-Ange). Enfin, aux élections générales de 1846, après une lutte fort vive, il fut élu député de Reims à une faible majorité.

A la Chambre, il s'occupa surtout des questions de finances, de douanes et de liberté commerciale. C'était un député fort laborieux. Il avait quelques-unes des qualités de l'orateur, classait bien ses idées et ses arguments, les présentait avec méthode et les revêtait d'une expression vigoureuse. Toutefois, sa véhémence impérative donnait souvent à ses discours une apparence de défi; défaut qui s'accusa de plus en plus chez lui, surtout quand il eut été appelé à l'exercice du pouvoir.

Il faisait partie de l'opposition et combattait ardemment les ministres; mais il était fortement et sincèrement attaché à la dynastie. Il assista aux premiers banquets réformistes et signa la demande de mise en accusation des ministres; mais la révolution faite et la République proclamée, sa place semblait à l'avance marquée dans les rangs du parti réactionnaire. Son tempérament irritable et maladif, son libéralisme étroit, et nous dirions volontiers aristocratique, son dédain pour l'intelligence des classes populaires, ses idées anglaises, ses convictions dynastiques, peut-être aussi ses ambitions déçues, tout l'y poussait invinciblement. Dès le 15 avril, il publiait une brochure sur ou plutôt contre le *Droit au travail*. Toutefois, il se présenta comme candidat dans le département de la Marne, et, dans sa profession de foi, il adhéra à la République, « loyalement, hautement, sans arrière-pensée, » suivant ses propres expressions. Il fut élu, et dès son entrée à l'Assemblée constituante, il prit place dans le parti de la résistance, comme la plupart des membres de l'ancien groupe auquel il avait appartenu, se lia avec le prince Louis-Napoléon, s'associa à toutes les mesures rétrogrades et fit partie du fameux comité ultra-réactionnaire de la rue de Poitiers.

Après l'élection présidentielle, il fut appelé au ministère des travaux publics, qu'il échangea peu de temps après pour celui de l'intérieur. Ce ne fut pas l'époque la plus brillante de sa vie. Sous prétexte de combattre l'*anarchie*, il donna carrière à son humeur intraitable, à ses passions réactionnaires, et fut accusé, non sans motif, de suivre une politique provocatrice. (Rappelons son ordre de détruire les arbres de liberté, ses proclamations menaçantes, ses circulaires aux préfets, les persécutions contre les clubs, les lois sur le cautionnement des journaux et les réunions électorales, etc.). Il est incontestable qu'il a contribué largement à désarmer la République et à préparer ainsi l'absorption de tous les pouvoirs par le président. Par un calcul politique détestable ou par une terreur réelle, il annonçait sans cesse, dans ses dépêches et ses discours, des complots imaginaires et des insurrections toujours sur le point d'éclater. Au moment des élections pour l'Assemblée législative, une demande de mise en accusation du président et des ministres (pour l'attaque de Rome) ayant été repoussée, Léon Faucher expédia dans les départements des dépêches qui signalaient nominativement les représentants qui avaient voté pour ou contre, le tout enrichi de la dénonciation d'une prochaine prise d'armes des *anarchistes*. Cette espèce de machine infernale, promenée dans toute la France par le télégraphe, fut justement considérée par l'Assemblée comme une manœuvre électorale, et 519 voix contre 5 infligèrent un blâme au ministre. Léon Faucher dut se retirer. En quelques mois de pouvoir, cet ex-libéral avait trouvé le moyen de se rendre aussi impopulaire que les Polignac et les Guizot. Son administration, d'ailleurs, avait été violemment réactionnaire, mais probe et régulière sous le rapport financier. C'est une justice qu'on est heureux de rendre à des ennemis politiques qui, de leur côté, ne l'ont pas toujours rendue aux élus de la démocratie.

Léon Faucher, profondément blessé, affaibli par des travaux excessifs et par les surexcitations continuelles de son caractère et de son tempérament, alla passer quelque temps aux eaux des Pyrénées pour rétablir sa santé altérée. Il avait été réélu à l'Assemblée législative, qui le choisit pour un de ses vice-présidents et le nomma, en outre et successivement, membre d'un grand nombre de commissions. (On connaît l'esprit réactionnaire de la majorité de cette Assemblée.) Il contribua au rétablissement de l'impôt sur les boissons, fut le rapporteur de la loi du 31 mai, qui mutilait le suffrage universel, poussa les conseils généraux à demander la réélection du président et fit des efforts visibles pour rentrer au pouvoir. Il y eut à ce sujet des négociations laborieuses, et enfin, le 10 avril 1851, il reprit le portefeuille de l'intérieur et, par sa politique à outrance et par de nouvelles répressions, prépara naïvement le coup d'Etat, tout en rêvant peut-être une tout autre solution et en croyant ne travailler qu'à l'anéantissement de la République.

Quand le président manifesta la résolution de proposer l'abrogation de la loi du 31 mai, Léon Faucher dut se retirer, et, cette fois, définitivement. On était à la fin d'octobre; le dénoûment approchait.

Au lendemain du 2 décembre, on sait qu'une commission consultative fut nommée. Inscrit d'office sur la liste, sans avoir été consulté, Léon Faucher réclama, mais inutilement. « Vos noms nous sont nécessaires, lui dit M. de Morny; nous les gardons. » Ce fut alors qu'il écrivit au président cette lettre qui ne put paraître alors que dans quelques journaux étrangers, et qui ne manque ni d'énergie ni de dignité :

« Monsieur le président,

» C'est avec un étonnement douloureux que je vois mon nom figurer parmi ceux des membres d'une commission consultative que vous venez d'instituer. Je ne pensais pas vous avoir donné le droit de me faire cette injure. Les services que je vous ai rendus en croyant les rendre au pays m'autorisaient peut-être à attendre de vous une autre reconnaissance. Mon caractère, en tous cas, méritait plus de respect.

» Vous savez que, dans une carrière déjà longue, je n'ai pas plus démenti mes principes de liberté que mon dévouement à l'ordre. Je n'ai jamais participé ni directement ni indirectement à la violation des lois; et, pour décliner le mandat que vous me conférez, sans mon aveu, je n'ai qu'à me rappeler celui que j'ai reçu du peuple et que je conserve.

» Veuillez agréer, etc.

» LÉON FAUCHER.

» Paris, le 3 décembre 1851. »

Certes, un tel langage est honorable en présence d'une dictature toute-puissante. Mais, encore une fois, celui qui le tenait était bien aveugle et bien imprévoyant, s'il avait cru ne travailler que *pour le pays*, et s'il n'avait pas vu qu'en écrasant tous les éléments de résistance, en chassant tous les républicains des emplois publics, en multipliant les mesures et les lois de réaction, en accoutumant le pays à l'arbitraire de sa violente administration, en armant le pouvoir de tous les droits enlevés aux citoyens, il n'avait été lui-même qu'un des premiers artisans du coup d'Etat, qui s'était accompli avec les préfets mêmes qu'il avait nommés. Il est donc permis de voir dans cette protestation plus de dépit que de véritable esprit civique. Ce n'était pas la légalité constitutionnelle, le droit républicain qui protestaient dans ces lignes, mais simplement l'orléanisme déçu.

Léon Faucher, d'ailleurs, ne fut pas inquiété, et, ministre d'hier, ayant rendu tant de *services*, pour employer son langage, il savait bien qu'il ne pouvait pas l'être, d'autant plus qu'il s'était refusé, et cela n'était pas ignoré, à tout essai de résistance contre le coup d'Etat.

Il reprit paisiblement ses travaux de finances et d'économie politique, qu'il n'eût jamais dû quitter pour sa réputation. Depuis 1849, il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques, qui écoutait toujours ses lectures avec une bienveillante attention. Il fit, à cette époque, un voyage en Hollande, publia une *Etude sur la démonétisation de l'or*, dans laquelle, moins impressionnable que M. Michel Chevalier, il soutenait que ce métal ne s'avilirait pas sensiblement, malgré l'exploitation passagère de nouveaux gîtes aurifères. Avec son beau-frère, Louis Wolowski, il concourut à fonder le Crédit foncier, entra dans l'administration des chemins de fer du Midi, mais ne put accepter la présidence du conseil, par suite des suspicions du nouveau gouvernement. A la veille de la guerre d'Orient, il publia un remarquable travail, les *Finances de la guerre*, où les ressources financières de la Russie étaient pour la première fois analysées.

Peut-être à ce moment n'était-il pas éloigné d'un rapprochement avec le pouvoir; peut-être aussi son inaction lui pesait-elle. Toujours est-il qu'il fit mettre sous les yeux de l'empereur quelques-unes de ses idées sur les subsistances. Cette démarche, car au fond c'en était une, trois ans après la fameuse lettre, semblerait indiquer que Léon Faucher n'eût sans doute pas tenu toujours rigueur à l'Empire.

Mais déjà il avait un pied dans la tombe. En 1854, il fut atteint d'une pleurésie; on sait d'ailleurs qu'avant cet événement sa santé était fort délabrée. Un séjour dans les Pyrénées ne lui procura que peu de soulagement. Il revint à Paris, et bientôt, sur l'avis des médecins, il partit pour l'Italie. Mais il ne put même arriver au but de son voyage et dut s'arrêter à Marseille, où il expira presque aussitôt.

On a publié, en 1867, en deux volumes in-8°, sa *Correspondance*, ses *Discours*, etc., précédés d'une biographie intéressante, mais qui n'est qu'une longue et pompeuse apologie.

FAUCHÈRE s. f. (fau-chè-re). Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur tenir lieu de croupière.

FAUCHERETS (Jean-Louis BROUSSE DES), auteur dramatique français. V. DESFAUCHERETS.

FAUCHET s. m. (*fô-chè — rad. faucher*).

Agric. Espèce de râteau à deux rangs de dents de bois, qui sert à ramasser les foins ou à séparer la paille du blé battu.

— Eaux et for. Petite serpe en forme de croissant, qui sert à faire des fagots.

— Ornith. Nom vulgaire du bec-en-ciseaux.

FAUCHET (Claude), magistrat et historien français, né à Paris vers 1529, mort vers 1601. On ne sait rien de certain sur les commencements de cette laborieuse existence, vouée à l'étude des origines de notre histoire nationale, de notre langue et de notre poésie. Dans sa jeunesse, il habitait Marseille, où il avait réuni une précieuse collection de livres et de manuscrits, qui fut en partie dispersée et détruite dans une émeute populaire. Fauchet devint ensuite secrétaire du cardinal de Tournon, ambassadeur en Italie, qui l'envoya plusieurs fois en mission à la cour de France. Il sut se faire apprécier dans cette position; son caractère, son savoir le mirent en relief, et il fut nommé président de la cour des Monnaies, charge qui, sans l'empêcher de poursuivre ses recherches, lui permit d'acheter des livres et de satisfaire ainsi sa passion dominante. Mais le besoin d'argent et la nécessité de remplir ses engagements obligèrent Fauchet à vendre sa charge, en 1599. Il dédia certains de ses ouvrages à Henri IV, dans l'espoir d'obtenir quelque libéralité de ce monarque. Voici ce que raconte à ce sujet un écrivain du temps : « Pour récompense de ses ouvrages laborieux, ce grand personnage ne reçut du roi qu'une moquerie, laquelle advint en cette sorte. Fauchet étant allé à Saint-Germain-en-Laye pour saluer Sa Majesté, le roi, pour se décharger du sieur Fauchet, lui montra, dans une niche, un médaillon de pierre au bâtiment neuf de tout semblable à Fauchet. « Monsieur le président, » dit-il, j'ai fait mettre là votre effigie pour » perpétuelle mémoire. » De quoi ledit Fauchet fit ces vers, lesquels furent présentés au roi :

» J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire;
Le roi de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois et humain;
S'il pouvoit aussi bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah! que j'aurois fait bon voyage!
J'y retournerois dès demain.

» De quoi le roi se sentant piqué et noté d'ingratitude, à la poursuite de quelques-uns, le fit coucher sur son état à 600 écus de gages, avec le titre de son historiographe. »

On a de Fauchet : les *Antiquités gauloises et françoises, contenant les choses advenues en Gaule depuis l'an du monde* 3379 *jusqu'à Clovis, en deux livres* (Paris, 1579, in-4°); les *Antiquités gauloises et françoises, etc., augmentées de trois livres contenant les choses advenues jusqu'en l'an* 721 (Paris, 1599, in-8°); les *Antiquités gauloises et françoises, etc., fleur de la maison de Charlemagne, etc.* (Paris, 1599, in-8°); les *Antiquités gauloises et françoises, etc., déclin de la maison de Charlemagne* (Paris, 1602, in-8°); *Recueil de l'origine et de la langue et poésie françoise, ryme et romans, plus les noms et sommaires des œuvres de cent vingt-sept poëtes françois, vivant avant l'an* 1300. Cet ouvrage est le plus curieux de tous ceux que Fauchet a écrits; on le consulte encore avec fruit pour l'étude de notre vieille langue française. Les *Œuvres de Cornelius Tacitus, chevalier romain, traduites en françois* (Paris, 1582, in-fol.); les cinq premiers livres sont d'Etienne de La Planche; plusieurs réimpressions; *De la ville de Paris, et pourquoi les rois l'ont choisie pour leur capitale* (opuscule de 3 pages); *Origine des dignitez et magistrats de France* (Paris, 1600, in-8°); *Origine des chevaliers, armoiries et héraux, ensemble de l'ordonnance, armes et instruments desquels les François ont anciennement usé en leurs guerres* (Paris, 1600, in-8°); *Traité des libertés de l'Eglise gallicane* (Paris, 1608, in-8°). Ces divers ouvrages, excepté la traduction de Tacite, ont été réunis en 1 vol. in-4° (Paris, 1610), sous ce titre : les *Œuvres de feu M. Claude Fauchet, revues et corrigées en cette dernière édition, suppléées et augmentées sur la copie, mémoires et papiers de l'auteur, de plusieurs passages et additions en divers endroits.*

FAUCHET (Claude), évêque constitutionnel du Calvados, conventionnel girondin, né à Dornes (Nivernais) en 1744, décapité le 31 octobre 1793. Il entra de bonne heure dans les ordres, et devint prédicateur du roi, abbé de Montfort et grand vicaire de l'archevêque de Bourges. En 1774, il avait prononcé devant l'Académie française un panégyrique de saint Louis, qui commença sa réputation. En 1788, il perdit par son indépendance ce titre de prédicateur du roi qu'il avait mérité par son talent (il avait placé des allusions politiques dans un sermon). A cette époque déjà, il appartenait à la secte des illuminés, et il mêlait à ses principes chrétiens des rêveries mystiques et ses idées de réformateur. Il y avait aussi dans ce prêtre, à l'âme orageuse et passionnée, du tribun et même du guerrier.

Au 14 juillet 1789, il figura au nombre des électeurs réunis à l'Hôtel de ville. On le vit dans cette journée haranguer le peuple et marcher à la tête d'une colonne, le sabre à la main, à l'attaque de la Bastille; trois fois il ramena les assaillants, dispersés par le feu de la forteresse.

Chargé par la Commune de prononcer l'éloge funèbre des citoyens morts pendant le combat, il prit pour texte de son discours ces paroles de saint Paul : *Vos enim ad libertatem vocati estis*, « Frères, vous êtes appelés à la liberté. » Ce qui fut entièrement nouveau dans cette cérémonie, c'est que le prédicateur avait lui-même contribué à la conquête qu'il célébrait; il s'était trouvé au milieu de ceux dont il honorait la mémoire; il avait encouru le même péril et montré la même intrépidité.

Dans le ton de son discours, nouveau, comme le sujet et l'occasion, éclatait le cri de joie de la liberté triomphante. L'orateur patriote sut tirer un admirable parti de ces mots, dont on a tant abusé : *Rendez à César ce qui est à César.* « Oui, s'écrie l'orateur; mais ce qui n'est point à lui, faut-il aussi le lui rendre? Or, la liberté n'est point à César, elle est à la nature humaine. Le droit d'oppression n'est point à César, et le droit de défense est à tous les hommes. Les tributs, ils ne sont au prince que quand les peuples y consentent : les rois n'ont droit dans la société qu'à ce que les lois leur accordent, et rien n'est à eux que par la volonté publique, qui est la voix de Dieu. »

Les relations du temps ont constaté l'effet prodigieux de ce discours sur un auditoire dominé des mêmes passions, du même esprit que l'orateur. Une couronne civique lui fut décernée, et on alla sur-le-champ s'en procurer une : un héraut la porta devant lui jusqu'à l'Hôtel de ville, où il se rendit entouré de tous les officiers du district, entre deux compagnies qui marchaient tambour battant et enseignes déployées.

Lors de la bénédiction des drapeaux des districts, Fauchet fut encore chargé de prononcer le sermon patriotique adressé aux soldats citoyens; il publia, en outre, divers opuscules destinés à propager sa doctrine de l'union du christianisme et des idées nouvelles, entre autres : *De la religion nationale* (1789, in-8°); *Sermon sur l'accord de la religion et de la liberté* (1791, in-8°), etc.

Ce fut lui qui prononça, au nom de la Commune de Paris, l'éloge solennel de Franklin, le 21 juillet 1790, en présence des députés, des autorités municipales et des citoyens des départements venus pour assister à la Fédération. Ce morceau fut imprimé par ordre de la Commune.

En 1791, Fauchet fut choisi comme évêque constitutionnel par les électeurs du Calvados. Emporté par l'enthousiasme révolutionnaire, il était à peine installé qu'il lançait une brochure, dans laquelle il demandait le partage des propriétés ou la loi agraire. Les administrateurs du district de Caen, qui ne goûtaient nullement ces doctrines, dénoncèrent la brochure au ministre de la justice; mais cette affaire n'eut pas de suite.

Au reste, ces théories, empreintes de mysticisme et des idées politiques et sociales les plus aventureuses, avaient été exposées déjà dans un journal, la *Bouche de fer*, que Fauchet avait fondé avec Bonneville et quelques illuminés. S'appuyant sur certains passages de l'Evangile, les adeptes rêvaient de faire de tous les hommes une famille de frères unis par la même foi religieuse, et vivant dans la plus étroite égalité. Ils transformèrent aussi en club une loge maçonnique, établie au Palais-Royal, et donnèrent à cette société le nom de *Cercle social*. Bonneville et Fauchet en étaient les principaux orateurs, et, dans leurs prédications éloquentes et bizarres, ils mêlaient ensemble la théologie, la déclaration des droits, la philosophie, le surnaturalisme, la liberté, l'adoration, l'examen, la foi, la politique, l'illuminisme, l'Evangile et la franc-maçonnerie.

Nous avons dit plus haut que l'évêque du Calvados avait été dénoncé au ministre de la justice; mais les électeurs de Bayeux l'allèrent chercher dans sa maison, l'amenèrent en triomphe dans leur assemblée, le choisirent pour président et, enfin, l'élurent député à l'Assemblée législative. Son admission y souffrit quelques difficultés; néanmoins, après quelques débats, il fut reçu dans la séance du 16 octobre 1791. Il siégea sur les bancs de l'extrême gauche, tonna contre les prêtres insermentés, proposa la vente de toutes les églises non consacrées au culte, accusa les autorités de Caen d'être complices d'une conspiration royaliste, enfin dénonça comme traître le ministre Delessart. En janvier 1792, dans un rapport sur l'état de la France, il demanda que la guerre fût déclarée à l'Autriche et que la France n'eût d'alliés que les peuples libres, et s'éleva contre le fameux comité autrichien ainsi que contre La Fayette, qui s'associait alors aux intrigues feuillantines.

Lors des massacres de septembre, il fut envoyé en députation avec plusieurs de ses collègues à la prison de l'Abbaye; mais leurs efforts pour arrêter l'effusion du sang n'eurent aucun résultat.

Réélu à la Convention nationale, il coopéra à l'établissement de la République, mais parut, dès lors, moins ardent et moins révolutionnaire. Déjà lié avec les girondins, il s'associa intimement à leur politique et à la guerre qu'ils avaient entreprise contre la Montagne et la Commune de Paris. Dans le procès du roi, il tenta d'abord d'empêcher la mise en jugement, et vota ensuite pour la détention et le bannissement à la paix, puis pour l'appel au peuple et pour le sursis. Il rédigeait alors le *Journal des amis*, où il publia des articles d'une violence inouïe contre ceux qui avaient voté la mort, contre les montagnards et tous les révolutionnaires qui avaient dépassé les girondins. Dès lors il s'enfonça de plus en plus dans la réaction, fut exclu des jacobins pour avoir procuré un passe-port à l'ex-ministre Narbonne, et dénoncé en février (1793), par Lecointre, comme ayant, contre son droit et contre la loi civile, interdit le mariage aux prêtres de son diocèse. Toutefois, il ne fut pas décrété d'arrestation au 31 mai, ayant assez adroitement consenti, sur une motion de Barère, à se suspendre lui-même de ses fonctions. Mais lors de l'assassinat de Marat, il fut accusé de complicité avec Charlotte Corday, par suite de cette circonstance qu'il l'aurait introduite la veille dans une tribune de la Convention. Ce dernier fait même est fort douteux : Charlotte l'a nié dans son procès. Violemment soupçonné, en outre, d'intelligence avec les révoltés fédéralistes du Calvados, Fauchet fut décrété d'accusation, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort, avec ses amis de la Gironde, le 31 octobre 1793. Il fut le seul d'entre eux qui se fit assister par un prêtre. Il paraît qu'au dernier moment il abjura toutes les opinions, tous les actes de sa vie philosophique et révolutionnaire. Outre les écrits cités plus hauts, il a publié : un *Eloge funèbre de Louis-Philippe d'Orléans*, petit-fils du Régent; une *Oraison funèbre de l'abbé de l'Epée;* un *Discours sur les mœurs rurales*, etc.

FAUCHETTE s. f. (fô-chè-te — rad. *faux*). Hortic. Instrument qui sert à couper les côtés des arbustes qui bordent les plates-bandes.

FAUCHEUR, EUSE s. (fô-cheur, eu-ze — rad. *faucher*). Celui, celle qui fauche les récoltes : *Une troupe de* FAUCHEURS. *Le temps moissonne plus d'hommes dans une minute que le* FAUCHEUR *n'abat d'herbes dans la même minute.* (Chateaub.)

— Par ext. Personne qui fait périr un grand nombre d'hommes : *Laisserons-nous le* FAUCHEUR *du Nord accomplir cette fois encore sa besogne sanglante?* (T. Delord.)

C'est un large *faucheur* qui verse à flots le sang,
Et puis il couvre tout de sa soutane rouge,
Et tout est dit. . . . .

V. HUGO.

Ah! qui donc frappe ainsi dans la mère nature,
Et quel *faucheur* aveugle, affamé de pâture,
Sur les meilleurs de nous ose porter la main?

A. DE MUSSET.

— Hist. Soldat polonais n'ayant pour arme qu'une faux : *Au mois de mars, il repassa la frontière et s'enrôla dans la bande des* FAUCHEURS *de Boncza* (E. Feydeau.)

— Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons des genres chétodon et labre.

— Arachn. Syn. de FAUCHEUX.

— s. f. Agric. Machine servant à faucher.

— **Encycl.** Agric. *Faucheuses mécaniques.* La création de ces machines est un grand bienfait, on n'en saurait douter, et leur supériorité sur tous les autres moyens usités en agriculture a été clairement démontrée lors de l'Exposition universelle de 1855.

C'est, en effet, en 1855 que ces machines importantes furent pour la première fois soumises à un examen décisif et éclairé, qu'elles ont soutenu, d'ailleurs, avec honneur.

Leur cause fut dès lors gagnée définitivement, car elle eut pour juges des agriculteurs émérites, des hommes du métier, en plein champ, en présence d'une foule immense qui est restée convaincue. Si les machines à battre avaient rencontré, dans le principe, cette bonne fortune, elles seraient entrées trente ans plus tôt dans la pratique, tandis que c'est à peine si, aujourd'hui, elles sont devenues d'un usage général. Le premier qui eut l'idée de construire une machine à faucher ou à moissonner fut un Irlandais nommé Bell; mais sa machine était très-défectueuse, et c'est M. Mac-Cormick que l'on doit regarder comme le véritable inventeur des machines à moissonner modernes. Depuis 1830, en effet, M. Mac-Cormick, de Chicago (Etats-Unis), s'occupe de la construction des machines de ce genre, et tous ses concurrents, anglais et américains, n'ont fait que l'imiter. Ce sont là les propres expressions de la mention qui accompagnait la grande médaille d'honneur accordée à M. Mac-Cormick en 1855, et jamais récompense ne fut mieux méritée. En effet, si l'on doit une grande reconnaissance aux hommes qui imaginèrent les premiers instruments aratoires, tels que la faux, le fléau, etc., et, en particulier, à l'homme inconnu et ingénieux qui inventa la charrue, les esprits féconds et chercheurs, qui ont trouvé, de nos jours, des moyens simples et rapides pour suppléer aux instruments mus à bras d'hommes, qui ont remplacé par des machines d'une manœuvre rapide, simple et régulière, telles que les *faucheuses*, les batteuses, les faneuses, etc., l'emploi de la force de l'homme, ont également un droit incontestable à notre admiration. L'industrie, en ouvrant à l'intelligence humaine une foule de carrières nouvelles, a restreint l'emploi de l'homme en tant que machine; elle a, en un mot, haussé le prix de la main-d'œuvre. De l'industrie elle-même, on était en droit d'attendre le remède à une sorte de malaise momentané qu'elle avait créé, et, ce remède, elle l'a apporté sous forme de machines inertes, dont l'homme est simplement le conducteur. Ces machines font l'ouvrage mieux et plus vite que les simples instruments mus à bras d'homme, et elles présentent, de plus, cet avantage inestimable de faire travailler les facultés intellectuelles de l'individu, et non sa force musculaire.

On a dit tout à l'heure que M. Mac-Cormick devait être regardé comme l'inventeur des machines à faucher et à moissonner modernes. C'est que, en effet, des machines de ce genre étaient en usage dans notre pays même avant le commencement de l'ère chrétienne. Les Romains conquérants les virent avec étonnement fonctionner dans les grandes plaines des Gaules. La guerre absorbait alors tous les efforts intellectuels et musculaires, et la rareté des bras pour cultiver la terre avait forcé nos pères à employer des moyens mécaniques. Ce sont des circonstances analogues, quoique produites par d'autres causes, qui ont amené les Américains aux mêmes résultats : non-seulement, chez ce peuple, la main-d'œuvre est chère, mais le manque absolu de bras est fréquent. Quelque décourageante qu'ait été la médiocrité des résultats obtenus par les premières machines, cela était du moins préférable à la perte des récoltes, faute de population pour les recueillir. Du reste, ces machines se sont rapidement perfectionnées, comme on a pu en juger aux concours qui ont suivi les expositions de 1855, de 1862 et, en dernier lieu, de 1867. Elles font maintenant leur office aussi bien que les meilleurs ouvriers. Néanmoins, la faux ne disparaîtra pas pour cela des campagnes, et, en France surtout, où le grand morcellement de la propriété rend peu nombreuses les grandes exploitations dans lesquelles les machines peuvent être employées avec avantage, elle restera un instrument utile et apprécié.

Les principales machines à faucher et à moissonner, celles qui ont le mieux fonctionné dans la pratique et dans les concours sont dues à MM. Mac-Cormick, Manny, Hussey et Mazier, de Laigle. La machine Mac-Cormick est la plus parfaite en son genre. C'est elle qui fonctionne le plus rapidement lorsqu'il s'agit de faucher du blé; mais la machine de M. Manny nous semble préférable lorsqu'il s'agit de faucher les prairies naturelles ou artificielles. Elle est solide et bien établie, moins compliquée que la précédente, et exige beaucoup moins de temps pour se transformer de machine moissonneuse en simple *faucheuse*.

La machine Hussey est d'origine anglaise; elle a été importée, en 1854, par M. Féry, dans les landes de Gascogne, pour la récolte du riz. Elle est suffisamment légère pour bien fonctionner sur un sol mouillé, s'il n'est pas défoncé. Elle emmagasine le riz dans une sorte de bâche, au moment de la coupe, pour éviter l'égrenage qui, pour cette plante, est très-facile, et occasionnait, par l'emploi des anciens procédés, une perte notable.

Enfin, la machine Mazier est petite, légère et peut fonctionner en allant et en revenant, en renversant le porte-scie. C'est là un avantage pour les petites exploitations. Il n'existe dans aucune des autres machines; il faut, pour recommencer une ligne, faire le tour de la pièce pour revenir au point de départ.

Nous ne donnerons pas ici la description de ces machines. La machine Mac-Cormick, que l'on peut regarder comme un type, est décrite à l'article MOISSONNEUSE. Qu'il suffise de savoir que, dans tous ceux de ces appareils qui ont donné des résultats satisfaisants, l'instrument tranchant est formé de scies à dents mordantes, comme le coupant des faucilles, et agissant contre un point fixe. C'est le seul système qui, de l'aveu des praticiens éclairés, ait des chances de succès pratiques et durables.

En effet, l'expérience des siècles a sanctionné les qualités de la faucille, et, si elle est aujourd'hui détrônée en tant qu'instrument de moisson, elle ne l'est pas comme faucille.

Ce n'est pas son tranchant qui ne vaut plus rien, qui est devenu insuffisant; c'est son manche, le bras de l'homme, qui est défectueux. Qu'on le remplace par la force d'un cheval ou de la vapeur, sans modifier l'instrument, on réussira à souhait.

— Hist. *Faucheurs polonais* (*kossyniers*). Ces soldats patriotes polonais apparaissent pour la première fois après le partage de leur malheureux pays, et se retrouvent dans toutes les insurrections, dans tous les combats où le sort de la Pologne a été en jeu.

Moitié paysan, moitié militaire, le kossynier fut en quelque sorte une création de Kosciusko, et, dans l'histoire comme dans la légende, son nom se lie à celui du héros dont la gloire jeta sur les désastres de son pays, à la fin du dernier siècle, un si pur et si vif éclat. La faux, cet instrument de paix et de travail, devient, à de certaines heures, dans les mains du peuple polonais, une arme redoutable, et le procédé par suite duquel s'opère sa transformation est consacré par une foule de traditions. A peine la nouvelle d'un soulèvement pour la Pologne indépendante est-elle arrivée dans un village que le prin-

cipal propriétaire convoque les paysans, et demande qui veut s'armer pour la noble et sainte cause. Tous ceux qui répondent à cet appel portent aussitôt leur faux au forgeron du lieu, qui, au moyen d'une opération facile, pratiquée sur l'anneau par lequel la faux s'attache au manche, en fait une arme droite et meurtrière, au lieu de l'instrument faisant angle avec le manche que nous connaissons tous. Les volontaires se distribuent ensuite les armes qu'on peut leur donner; ils se rendent devant l'église, devant la croix du village, située presque toujours sur une éminence. Là le curé bénit les faux réunies en tas, puis chacun reprend la sienne et s'éloigne dans la direction indiquée, tandis que les femmes et les enfants restent au pied de la croix, priant et regardant partir ceux qui vont combattre pour la patrie et pour la liberté.

L'apparition de cette arme inusitée, terrible, dans le choc de deux masses d'hommes, ne peut être considérée comme constituant dans l'art militaire un progrès; mais elle a, en Pologne, une signification politique et sociale. Jusqu'au partage, la principale force armée de ce pays était sa cavalerie, qui se recrutait parmi la noblesse. C'était l'armée nationale par excellence, la seule estimée; l'infanterie, numériquement très-faible, très-négligée, n'était considérée que comme un accessoire. Il était réservé à Kosciusko, pénétré des idées démocratiques, d'introduire dans le contingent levé pour la délivrance de la patrie un élément nouveau, le peuple, et une arme nouvelle, la faux. C'est dans le palatinat de Cracovie, ce cœur de la Pologne, que, à la voix du patriote intrépide, qui avait endossé lui-même l'habit de paysan, on voit surgir tout à coup, au milieu des troupes nationales, le cultivateur armé de sa faux. Un peuple agricole avait trouvé parmi ses instruments aratoires l'arme avec laquelle il était prêt à combattre pour son indépendance, et, tandis que la cavalerie gardait sur ses drapeaux l'image de la Vierge, la troupe héroïque plaçait sur les siens des armes parlantes : une gerbe et une faux.

La bataille de Raçlawice, en 1794, est la première victoire remportée par les *faucheurs* sur les Russes. Ceux-ci, bien supérieurs en nombre, se croyaient assurés de vaincre un ennemi n'ayant pour combattre que des faux, armes singulières et d'un maniement difficile. Mais l'art avec lequel Kosciusko rangea sa petite armée suppléa au nombre, et quand l'artillerie russe commença à vomir sur eux ses boulets et sa mitraille, les kossyniers se précipitèrent en masse contre les batteries, fauchèrent les artilleurs sur leurs pièces, et, maîtres de leurs canons, les retournèrent aussitôt contre l'ennemi. On se souvient encore, en Pologne, de Bartocz Glowacki, paysan des environs de Cracovie; son intrépidité, sa valeur en cette circonstance ont été consacrées par des chants populaires qui immortalisèrent le nom de Bartocz, « le patron de l'arme de Raçlawice. » Sous l'empire, les forces polonaises, commandées par le prince Poniatowski, se composaient presque exclusivement de troupes régulières. En 1831, la Pologne avait son armée complétement organisée, et, par suite, les *faucheurs* n'eurent à remplir, à ces deux époques, qu'un rôle secondaire. La *pospolite* ou levée en masse était seule alors armée de la faux. Ce n'est qu'en 1848, dans le grand-duché de Posen, que nous retrouvons les kossyniers au premier rang; mais cette courte campagne leur suffit pour ajouter de nombreux épisodes à la légende dont ils sont les héros. L'insurrection de 1862 a vu reparaître aussi ces intrépides et terribles combattants. La faux a été, dans l'origine de ce dernier et sanglant épisode du martyre de la Pologne, l'arme à peu près unique d'un peuple exaspéré et à qui ses oppresseurs avaient enlevé tout moyen de défense. Ce n'est plus seulement le paysan qui s'en est armé en cette suprême extrémité, mais le bourgeois, l'artisan des villes, le propriétaire, l'élève des universités, et ces nouveaux kossyniers se sont montrés dignes de ceux qui combattaient à Raçlawice, à côté de Kosciusko. Aux premiers bruits de la lutte, les kossyniers s'étaient armés dans tous les villages, et chaque jour les voyait arriver par bandes aux divers camps des défenseurs de la cause nationale, en chantant l'hymne patriotique que l'on pourrait appeler le chant du *faucheur* ! « Aussi loin que s'étend la Pologne, dit cette *marseillaise* des kossyniers, il ne nous est resté que honte et esclavage, misère et malédiction contre un sort plus dur que le fer. Dans nos mains désarmées, il n'est resté que l'arme du désespoir, le fer de la faux. »

FAUCHEUX s. m. (fô-cheu). Arachn. Nom vulgaire des phalangères, araignées qui ont des pattes d'une longueur démesurée et qui ne filent pas de toile :

Le *faucheux* aux longs pieds et la fourmi se noient
Dans cet autre océan dont les vagues tournoient.
TH. GAUTIER.

— **Encycl.** Les *faucheux* se distinguent à première vue des araignées ordinaires par leurs formes bizarres et très-grêles; leurs pattes, d'une longueur démesurée relativement au corps qu'elles soutiennent, leur donnent une apparence et une démarche toutes particulières. On les a comparés aux ouvriers qui, en fauchant les prés, marchent à grands pas; de là leur nom vulgaire. Ces pattes présentent encore une particularité remarquable : elles se détachent très-facilement du corps et conservent ensuite la faculté de se mouvoir pendant plusieurs heures, ce qu'on attribue à l'action excitante de l'air sur les filets nerveux et imperceptibles des muscles déliés qui s'insèrent à chaque article. Grâce à leurs longues pattes, les *faucheux* sont très-agiles, et arpentent beaucoup de terrain en fort peu de temps; ils échappent ainsi assez facilement aux dangers qui les menacent. Mais ils emploient aussi une ruse assez singulière pour s'en préserver, en restant en repos. Dans cet état, le corps du *faucheux* appuie sur le sol; mais ses pattes étendues en cercle autour de lui occupent un espace assez étendu. S'il sent l'extrémité de l'une d'elles touchée par un animal, il élève aussitôt son corps en l'air, et forme ainsi avec ses pattes autant d'arcades sous lesquelles l'agresseur passe librement. Quand ce moyen ne lui réussit pas, il se jette à terre et s'éloigne très-promptement. Ces arachnides ne sont pas rares; on les rencontre sur les murs et sur les troncs d'arbres. On n'est pas d'accord sur la durée de leur existence. « L'accouplement, dit M. H. Lucas, a lieu en automne; les mâles se disputent souvent une femelle, et celle-ci fait quelque résistance. Cet acte présente quelques particularités curieuses. Le mâle se place en face de la femelle, dont il saisit les mandibules avec ses pinces, et s'en approche alors facilement. Cet accouplement ne dure que quelques secondes : peu de temps après, la femelle dépose ses œufs dans la terre et les entasse les uns auprès des autres. Les petits éclosent au printemps et ils n'ont pris tout leur accroissement qu'à la fin de l'été. Toutes les arachnides de ce genre sont carnassières et se nourrissent de petits insectes. Elles ne filent point, ainsi que plusieurs l'ont avancé. » La plupart des espèces connues appartiennent à l'Europe. Le *faucheux* des murailles est commun aux environs de Paris. Quelques-unes de ces aranéides exhalent une odeur caractéristique de feuilles de noyer.

FAUCHON s. m. (fô-chon — rad. *faucher*). Ancienne arme de guerre qui était courbée en forme de faucille. V. FAUCHAR.

— Agric. Instrument en forme de faux, qui sert à couper les moissons. ‖ On l'appelle aussi SAPE.

FAUCHOT s. m. (fô-cho). Ornith. Un des noms vulgaires de la buse.

FAUCIGNY, ancienne province des Etats sardes, dans la Savoie, comprise entre le Chablais au N., la Suisse (canton de Valais) à l'E., l'intendance de Chambéry au S., et le Genevois à l'O. Superficie, 1,950 kilom. carrés; 102,000 hab. Ce petit pays, avec titre de baronnie, avait ses seigneurs particuliers depuis le XIe siècle. Guillaume, seigneur de Faucigny, mort vers 1115, fut père de Gérard, évêque de Lausanne; d'Amédée, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, et de Rodolphe, qui lui succéda. Ce dernier fut père, entre autres, de Humbert, qui a continué la filiation; de Rodolphe, auteur de la maison d'Alleman; de Raimond, tige des seigneurs de Thoire. Humbert eut pour fils Aimon, seigneur de Faucigny, dont la fille aînée, Agnès, porta la seigneurie de Faucigny à Pierre, comte de Savoie, son époux. De leur union ne sortit qu'une fille, Béatrix, mariée en 1241 à Guigues, dauphin du Viennois. Les deux fils de celui-ci étant morts sans postérité, leur sœur, Anne, porta le Dauphiné, avec la baronnie de Faucigny, à son mari, Humbert de la Tour du Pin. Cette baronnie passa à la couronne de France, en même temps que le Dauphiné, par suite de la cession faite au roi Philippe de Valois par le dauphin Humbert II. Mais, par suite de réclamations de la part des comtes de Savoie, il intervint en 1355 un traité par lequel le Faucigny, le pays de Gex et quelques terres situées au delà du Rhône, furent cédés à la maison de Savoie. Il a depuis partagé le sort de la Savoie, fit partie de la France sous le premier empire, et y a été réintégré depuis 1860.

FAUCIGNY DE LUCINGE (le comte L.-C.-A. DE), homme politique français, né en Bresse vers 1750, mort dans un village de Franconie vers 1800. Il était lieutenant-colonel lorsque la Révolution éclata. Nommé, en 1789, député aux états généraux par la noblesse de Bresse, il se signala aussitôt parmi les plus fougueux défenseurs de l'ancien régime, s'opposa avec la plus grande vivacité à la suppression des titres nobiliaires, et déploya en maintes circonstances toute la violence de son caractère. Pour en citer un exemple, la censure ayant été infligée par l'assemblée à l'un de ses amis, M. de Fondeville, Faucigny s'élança au milieu de la salle et, désignant les membres du côté gauche, il s'écria d'un ton furieux : « Ceci n'est plus qu'une guerre de la majorité contre la minorité; et, pour la finir, il n'y a plus qu'un moyen, c'est de tomber le sabre à la main sur ces gredins-là. » Cette apostrophe causa une grande rumeur dans l'assemblée, qui toutefois, après une longue délibération, eut égard aux excuses et aux témoignages de repentir de Faucigny et lui remit la peine grave qu'il avait encourue. Le fougueux comte protesta, à la fin de la session, contre toutes les innovations révolutionnaires, puis émigra, se battit dans l'armée des princes et alla terminer ses jours en Franconie.

FAUCILLAGE s. m. (fô-si-lla-je; *ll* mll. — rad. *faucille*r). Agric. Action de couper avec la faucille.

FAUCILLE s. f. (fô-si-lle; *ll* mll. — dimin. de *faux*). Agric. Instrument consistant en une lame d'acier courbée en demi-cercle et emmanchée dans une poignée en bois, dont on se sert pour couper ou scier des herbes et des céréales : *L'usage de la* FAUCILLE *peut s'appliquer à tous les états de récoltes.* (M. de Dombasle.) *Les druides cueillaient cérémonieusement le gui avec une* FAUCILLE *d'or.* (X. Marmier.)

Ces blés sont mûrs, dit-il; allez chez nos amis,
Les prier que chacun, apportant sa *faucille*,
Nous vienne aider demain, dès la pointe du jour.
LA FONTAINE.

— Ironiq. *Droit comme une faucille*, Tortu, contrefait.

— Astron. Constellation voisine du Bouvier.

— Pêche. Instrument qui sert à tirer le poisson du sable.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre hydrocyon.

FAUCILLES (monts), chaîne de montagnes de France, qui relie le plateau de Langres aux Vosges. Elle fait partie de la grande ligne de faîte européenne, entre les eaux qui coulent à l'Atlantique et celles qui vont à la Méditerranée. Le point culminant est la Tête-Haute, 504 mètres. Le Mouzon, la Voire, affluents de la Meuse, le Madon, affluent de la Moselle, la Saône et le Coney y prennent leurs sources.

FAUCILLETTE s. f. (fô-si-llè-te; *ll* mll. — rad. *faucille*). Ornith. Nom vulgaire du martinet noir, ainsi dit à cause de ses ailes falciformes.

FAUCILLEUR s. m. (fô-si-lleur; *ll* mll. — rad. *faucille*r). Agric. Celui qui coupe les céréales avec une faucille : *Un* FAUCILLEUR *habile et robuste peut difficilement couper vingt ares de froment par jour.* (Matth. de Dombasle.)

FAUCILLON s. m. (fô-si-llon; *ll* mll. — dimin. de *faucille*). Sylvic. Instrument en forme de faucille, qui sert à couper les menus bois.

— Techn. Petite lime qui sert à terminer, dans le panneton de la clef, le passage des gardes de la serrure. ‖ Crochet que forme parfois l'extrémité d'un rouet.

FAUCOGNEY, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N. de Lure, sur la rive gauche du Breuchin; pop. aggl., 1,149 hab. — pop. tot. 1,256 hab. Tourbière en exploitation. Grand commerce d'eau de cerises. Ce bourg, autrefois fortifié, possédait un château où le roi d'Espagne tenait garnison. On remarque encore, parmi quelques restes de ses fortifications, une vieille tour qui date du XIe siècle et qui sert aujourd'hui de prison. Environs pittoresques.

FAUCON s. m. (fô-kon — lat. *falco*, de *falx*, faux, à cause de la forme des ailes). Genre d'oiseaux de proie qu'on dressait autrefois pour la chasse : *Dresser un* FAUCON. *Lancer le* FAUCON. *La race des* FAUCONS *est une race d'élite, remarquable par sa bravoure, son intelligence et la puissance de son vol.* (Toussenel.) *La chasse au* FAUCON *était le suprême plaisir des conquérants au moyen âge.* (E. Blaze.)

— Artill. Ancienne espèce de petit canon qui lançait des boulets d'une livre.

— Ichthyol. *Faucon marin*, Nom vulgaire de la mourine.

— Blas. Un des meubles de l'écu : FAUCON *chaperonné, longé, grilleté, perché. Guillaume de la Fauconnière, général de l'ordre de Citeaux : D'azur à un* FAUCON, *la tête contournée d'or, grilleté et longé du même.*

— **Encycl.** Ornith. Ce beau genre d'oiseaux de proie, type de la famille des falconidés, renferme des espèces à corps épais, mais bien proportionné; la tête est plate; le bec robuste, conique, recourbé dès la base, à mandibule supérieure forte, crochue, munie d'une ou de deux dents, et recouvrant complétement l'inférieure, qui est renflée; la langue est charnue. Les *faucons* ont les ailes longues; la queue arrondie ou un peu étagée; les jambes emplumées; les tarses robustes et réticulés; les doigts longs et grêles, munis d'ongles longs, forts, très-acérés et très-recourbés. Bien que rangé par la plupart des auteurs à la fin des rapaces diurnes, ce genre, suivant l'opinion émise par Cuvier et Temminck, paraît devoir plutôt se placer à leur tête. Les *faucons*, en effet, l'emportent sur tous les autres oiseaux de proie par leur intelligence, la beauté de leurs formes, leur courage, leur agilité, la puissance et la longueur de leur vol. Les dents dont leur bec est armé, la vigueur et la structure de leurs ongles leur assurent une supériorité marquée pour saisir et déchirer leur proie. La seule infériorité qu'ils présentent, par rapport aux autres rapaces, est celle de la taille; le gerfaut, la plus grande espèce de ce genre, ne dépasse guère le volume d'une poule de Caux; le *faucon* des moineaux, qui est la plus petite, est à peine de la taille d'un gros-bec. Mais cette infériorité particulière est largement compensée par les autres qualités signalées plus haut. Leur plumage est résistant, de couleur sombre quant au fond, mais assez agréablement nuancé ou grivelé de blanc, de brun, de roux, d'isabelle ou d'ardoisé; ce sont encore, parmi les rapaces, ceux qui possèdent la livrée la plus élégante. Mais on observe, sous ce rapport, de très-grandes différences, soit entre les deux sexes, soit entre les différents âges du même individu. Le mâle, toujours plus petit que la femelle, porte, dans toutes les espèces, le nom de *tiercelet*.

Les *faucons* paraissent peu faits pour la marche; la longueur de leurs ongles, de leurs ailes et de leur queue les gêne beaucoup quand ils sont à terre; aussi leur progression est-elle sautillante et embarrassée. Ils sont, par contre, on ne peut mieux disposés pour le vol. Leurs ailes, munies de pennes fort longues, ont une envergure qui dépasse le double de la longueur du corps. Leur vol est rapide, léger et soutenu; dans un air tranquille, ils volent obliquement, et quand ils veulent monter droit, ils sont obligés de voler contre le vent. Ils s'élèvent à perte de vue, et planent sans qu'on voie remuer leurs ailes; ils *nagent* dans l'air, suivant l'expression pittoresque des anciens fauconniers. Mais, quand ils chassent, ils poursuivent leur proie en rasant le sol. Comme exemple de la rapidité de leur vol, on cite un *faucon* échappé de la fauconnerie de Henri II, et qui franchit en une seule journée la distance de plus de trois cents lieues qui sépare Paris de Malte.

Les *faucons* sont répandus sur toute la surface du globe; ils habitent ordinairement les forêts de montagne et de plaine, quelquefois aussi les montagnes nues et rocheuses, d'où ils descendent dans les plaines et vers les côtes quand la nourriture leur manque. Les petites espèces, telles que la cresserelle, fréquentent de préférence les bois voisins des champs cultivés, les clochers et les vieux édifices, les broussailles, et même les prairies marécageuses. Tous ces rapaces se tiennent, pendant la nuit, sur les arbres et les buissons, où ils dorment d'un profond sommeil. Essentiellement solitaires, à cause de leur genre de vie, ils ne se trouvent réunis par couples que dans la saison des amours; toutefois, dans leurs migrations, entraînés par un même but, la chasse aux oiseaux voyageurs, ils se rencontrent en troupes plus ou moins nombreuses. Ils chassent, en général, à toute heure du jour, quelquefois deux ensemble, presque toujours seuls, et leur audace est telle que souvent on les voit poursuivre leur proie devant le fusil du chasseur. Ils saisissent leur victime, non avec le bec, mais avec une patte, et presque toujours de côté. Ils attaquent quelquefois des mammifères, même supérieurs en force, les prennent à la nuque et leur crèvent les yeux à coups de bec. Mais le plus souvent, c'est le gibier à plume qu'ils recherchent. « Le *faucon*, dit Buffon, est peut-être l'oiseau dont le courage est le plus franc, le plus grand, relativement à ses forces; il fond sans détour et perpendiculairement sur sa proie; il tombe à plomb sur l'oiseau victime, le tue, le mange sur le lieu s'il est gros, ou l'emporte, s'il n'est pas trop lourd, en se relevant à plomb. On le voit tout à coup fondre sur sa proie, et comme s'il tombait des nues, parce qu'il arrive de si haut et en si peu de temps, que son apparition est toujours imprévue. On le voit fréquemment attaquer le milan; mais il le traite comme un lâche, le chasse, le frappe avec dédain, et ne le met point à mort. » Cette opinion que le *faucon* tombe perpendiculairement sur sa victime est généralement répandue. « Aussi arrivait-il quelquefois dans les chasses anciennes, écrit F. Gérard, que le *faucon* qui s'abattait sur un héron se perçait lui-même sur le bec acéré que lui présentait son ennemi. C'est C'est pourquoi les fauconniers, habitués à cette manœuvre du héron, avertissaient l'oiseau de prendre garde à lui au moment où il descendait sur le nid, ou sur l'oiseau qui cherchait à échapper à l'étreinte de son redoutable adversaire. » Quand le *faucon* a manqué son coup, il remonte en l'air, se laisse retomber, et recommence jusqu'à ce qu'il ait réussi. Le gerfaut a les mêmes habitudes. « Lorsque le *faucon*, dit encore F. Gérard, rasant avec bruit la terre de ses longues ailes, aperçoit une compagnie de perdrix, il la suit ou la croise, l'atteint, et, en la traversant, cherche à en saisir une avec ses serres; s'il manque son coup, il la heurte si violemment de la poitrine qu'il l'étourdit, quelquefois la tue, revient sur elle et l'enlève. Le pigeon, qu'il guette comme la perdrix, et dont le vol est rapide et facile, cherche à lui échapper en s'élevant plus haut que lui; s'il réussit plusieurs fois, il est sauvé, car le *faucon* rebuté l'abandonne. Naumann a vu un pigeon poursuivi par un *faucon*, et auquel ni les arbres touffus ni les buissons n'avaient offert d'asile assuré, se précipiter dans un étang, plonger, ressortir de l'eau sain et sauf, et échapper ainsi aux serres de son ennemi. » Du reste, tous les *faucons* n'ayant pas les mêmes habitudes de chasse, nous renverrons aux articles relatifs aux diverses espèces que nous citons plus loin. Grâce à leur courage, à leur agilité, à leurs armes puissantes, ces oiseaux n'hésitent pas à attaquer

des adversaires bien supérieurs en taille ou en force. D'un autre côté, ils ne sortent pas toujours vainqueurs de leurs combats avec des adversaires plus faibles. Ainsi, on a vu un *faucon* tué par un corbeau, d'un coup de bec qui lui fendit le crâne. Tous les rapaces de ce genre ont un cri aigu, strident, qu'on peut rendre, pour le *faucon* commun, par *kia kia kia*. Leur nourriture varie suivant leur taille et les localités qu'ils habitent. Les grandes espèces, telles que le *faucon* et le gerfaut, vivent de pigeons, de perdrix, de lagopèdes, etc., et attaquent souvent, comme nous venons de le dire, des proies plus volumineuses. Les plus petites se contentent d'insectes. Mais tous ces rapaces ne recherchent que la proie vivante, qu'ils tuent avant de la manger. Quelquefois ils la dévorent sur place. D'autres fois, ils l'emportent dans un lieu retiré pour s'en repaître à leur aise. Si dans ce moment on s'approche d'eux, ils paraissent inquiets, se hérissent et étendent leurs ailes pour cacher leur festin. Ils rejettent en pelotes les plumes ou les parties cornées. On a remarqué toutefois que le *faucon* commun, qui mange et digère un pigeon dans sa journée, laisse de côté les entrailles, le bec et le bout des ailes. Ils paraissent pouvoir rester plusieurs jours sans nourriture, boivent peu, mais se baignent souvent, surtout en été. Leurs excréments, comme ceux de tous les rapaces, sont à demi fluides, jamais moulés.

Les *faucons* sont monogames, et n'ont pas de combats à se livrer à l'époque des amours, qui arrive pour eux, dans nos climats, vers le mois de mars. Les deux sexes sont fort attachés entre eux. Leur nid est une espèce d'aire, formée de bûchettes ou de brindilles plus ou moins fortes, suivant la taille des espèces; il est placé au sommet ou dans les fentes des rochers, sur les arbres ou dans leurs cavités, dans les tours, les clochers ou les vieux édifices, ou même sur le toit des maisons. Quelques espèces s'emparent des nids d'autres oiseaux. La ponte est de quatre à six œufs, le plus souvent blancs et toujours tachetés de brun ou de rougeâtre. La durée de l'incubation varie. Les parents, le père surtout, veillent avec beaucoup de soin sur leurs petits, les nourrissent fort longtemps et les dressent à la chasse. Les jeunes ne quittent le nid que lorsqu'ils sont assez forts pour se suffire à eux-mêmes. On a remarqué que, sur les côtes de Normandie, ils passent d'ordinaire l'hiver dans les falaises, et partent au printemps pour ne plus revenir. Les *faucons* muent à l'automne et sont toujours très-soigneux de leur plumage. La plupart sont des oiseaux de passage, ce qui s'explique par les habitudes voyageuses des espèces dont ils font leur proie. On les élève peu dans les volières, et seulement par curiosité. Mais autrefois le dressage des *faucons* pour la chasse était devenu un art particulier, très-important et très-compliqué, connu sous le nom de *fauconnerie*. Cet art a perdu beaucoup de son importance, par suite de la disparition du régime féodal, et surtout de l'invention des armes à feu. La vie des *faucons* est généralement très-longue; on cite un *faucon pèlerin* qui a vécu cent vingt ans. Ils ont peu d'ennemis, et paraissent sujets à peu de maladies, du moins à l'état sauvage. Comme ils font beaucoup de ravages dans les parcs et les basses-cours, on les chasse comme animaux nuisibles. Ils rendent, du moins les petites espèces, quelques services à l'agriculture, en détruisant les mammifères rongeurs et les insectes malfaisants; ils étaient vénérés chez les Egyptiens. On les prend au filet ou à l'appeau, au moyen du grand-duc, ou bien encore on les tue au fusil, le matin, au moment où ils quittent leur retraite. Les principales espèces sont : le *faucon* proprement dit, le *gerfaut*, le *lanier*, le *faucon pèlerin*, le *hobereau*, l'*émerillon*, la *cresserelle*, la *cresserellette*, le *kobez*, le *faucon des pigeons*, etc.

Faucon blanc (ORDRE DU), fondé en 1732 par le prince Ernest-Auguste, duc de Saxe, pour récompenser ceux qui s'étaient distingués par leur fidélité, leur talent et leurs aptitudes dans les fonctions publiques. En 1815, il ne restait plus qu'un seul chevalier. Le grand-duc Charles-Auguste qui, par le congrès de Vienne, avait obtenu un notable accroissement de territoire, renouvela l'ordre et le destina à récompenser les mérites civils et militaires. Le grand-duc Charles-Frédéric le modifia de nouveau en 1840. Aujourd'hui, il est le seul ordre existant dans le grand-duché de Saxe-Weimar. Les chevaliers jurent fidélité et dévouement à la patrie allemande et aux autorités; ils doivent coopérer, suivant leur position personnelle, au développement progressif des arts et des sciences, au perfectionnement de la législation et de la constitution du gouvernement; ils doivent secours et assistance aux malheureux et aux blessés. L'ordre se compose de cinq classes : les grands-croix, les commandeurs de première classe, les commandeurs de deuxième, les chevaliers de première et les chevaliers de deuxième classe. La première classe est formée du grand maître, qui est le duc régnant de Saxe-Weimar, des princes de la maison grand-ducale et de douze grands-croix. Cette classe implique le rang de conseiller privé aulique ou de major-général. Pour recevoir la croix de commandeur, il faut avoir le rang de conseiller privé ou le grade de major dans le service militaire. Les insignes de l'ordre représentent un faucon émaillé de blanc, dont le bec et les serres sont en or; il est posé sur une étoile d'or émaillée de vert à huit pointes; entre les rayons de cette étoile s'en trouve une autre rouge à quatre pointes plus petites, émaillées de blanc. Au-dessus de l'étoile principale est placée une couronne royale en or. Au revers, l'étoile verte à huit pointes est émaillée de blanc, et l'étoile rouge à quatre pointes est émaillée de vert. Au milieu se trouve un écu avec cette devise : *Vigilando ascendimus*. Cet écu est, pour le civil, entouré d'une couronne de lauriers en or, et, pour les militaires, avec des trophées d'armes. La plaque, qui se porte sur le côté gauche de la poitrine, représente, au milieu, sur un fond d'or, un faucon d'or aux ailes éployées. Le fond est entouré de la devise : *Vigilando ascendimus*, en lettres d'or sur émail bleu, placée sur l'étoile émaillée de vert, qui elle-même repose sur une étoile en argent beaucoup plus grande. Les grands-croix portent la décoration à un large ruban rouge, passé en écharpe de droite à gauche avec la plaque sur la poitrine; les commandeurs de première classe ont la décoration en sautoir et la plaque; ceux de deuxième classe n'ont pas de plaque. Les chevaliers portent le ruban à la boutonnière. Après le décès d'un des membres, la famille doit renvoyer les insignes au chancelier de l'ordre. La fête de l'ordre a lieu tous les ans le 18 octobre.

FAUCON, village et comm. de France (Basses-Alpes), cant., arrond. et à 3 kilom. de Barcelonnette, sur la rive droite de l'Ubaye; 445 hab. Patrie de saint Jean de Matha, fondateur des trinitaires, dont le tombeau en marbre se voit à la porte de l'église. Antiquités romaines.

FAUCON ou **FALCON** (Nicolas), traducteur et moine prémontré français, né dans le Poitou au XIII^e siècle. Il écrivit sous la dictée d'Hayton, parent du roi d'Arménie Hayton II, une *Histoire orientale*, rédigée en français en 1305, et la traduisit en latin en 1307. Cette traduction, intitulée *Historia orientalis*, a été publiée pour la première fois à Haguenau (1529, in-4°).

FAUCON (Jean), en latin **Falco**, médecin espagnol, né à Sarinena (Aragon), mort à Montpellier en 1532. Il se fit recevoir docteur à Montpellier, où il occupa une chaire, puis fut doyen de la Faculté. On n'a pas de lui d'ouvrages originaux. Il a laissé seulement des commentaires prolixes qui, le plus souvent, obscurcissent encore le texte auquel ils doivent servir de glose.

FAUCONNEAU s. m. (fô-ko-nô — rad. *faucon*). Jeune faucon.

— Techn. Pièce de bois portant une poulie à chacune de ses extrémités, et tournant horizontalement au sommet d'une machine à élever des fardeaux.

— Artill. Ancienne pièce d'artillerie de petit calibre, qui lançait des projectiles dont le poids variait entre 125 et 2,500 grammes.

FAUCONNER v. n. ou intr. (fô-ko-né — rad. *faucon*). Manége. Monter à cheval du pied droit, comme les fauconniers.

FAUCONNERIE s. f. (fô-ko-ne-rî — rad. *faucon*). Art de dresser et de gouverner les faucons et autres oiseaux de chasse : *Etre expert en* FAUCONNERIE. *L'invention des armes à feu a fait oublier la* FAUCONNERIE. (E. Blaze.)

— Hist. *Fauconnerie du roi*, Ensemble des personnes et des animaux de la maison du roi, qui composaient le service de la chasse au faucon. ‖ *Fauconnerie du cabinet du roi*, Fauconnerie indépendante de la grande fauconnerie, et qui consistait en un vol pour corneille, un vol pour pie, un vol pour champs, un vol pour émerillon et un vol pour lièvre. Elle était placée sous les ordres d'un commandant général, qui était capitaine de chacun de ces vols, et était assisté de lieutenants, de maîtres fauconniers et de piqueurs.

— **Encycl.** L'art de la *fauconnerie* paraît avoir été connu et pratiqué dans l'antiquité. Aristote et Pline en ont fait mention. Élien en a exposé les principes, que Firmius a perfectionnés. Les Francs connaissaient certainement la chasse au faucon; nous en avons pour garant la loi salique qui condamne à une amende quiconque dérobera un *accipiter* ou un *sparvus* dressé; nous ajouterons qu'elle était même pratiquée chez les Gaulois; il en existe une preuve non moins concluante dans un discours de Sidoine Apollinaire, qui, faisant l'éloge d'un certain Vectius, déclare que nul n'était plus expert que lui à dresser un chien, un cheval et un oiseau de proie. Bien que connue, comme nous venons de le voir, dès les premiers temps de notre nationalité, c'est au moyen âge que la chasse au faucon atteignit sa plus grande vogue : à cette époque, la *fauconnerie* devint une science véritable, et la chasse un plaisir réservé exclusivement au roi et à la noblesse. Charlemagne avait des officiers et un équipage de *fauconnerie* : dans un compte des dépenses de la maison de Philippe-Auguste, nous voyons figurer une somme de neuf livres payées pour des autours et un faucon, et des gages alloués à des fauconniers, comme il y en a à des louvetiers, à des renardiers, etc. Dès cette époque, les fonctions de fauconniers, estimées à l'égal des charges de la cour, produisaient, indépendamment de nombreux priviléges, d'excellents revenus à ceux qui en étaient revêtus. Ce fut Charlemagne, qui, le premier, interdit aux serfs, par un capitulaire spécial, la chasse au faucon; il défendit de même cette chasse aux abbés et abbesses qui avaient commencé à dresser des oiseaux de proie dans les forêts dépendant de leurs monastères. Lors de la première croisade, la fureur de la noblesse pour cette chasse privilégiée avait atteint un tel degré que le légat fut contraint à son tour de l'interdire aux grands seigneurs, lesquels portèrent presque tous des faucons en terre sainte. Peu à peu, grâce aux prohibitions qui réduisaient de plus en plus cette chasse à l'état de privilége, le faucon semblait être devenu un des attributs de la noblesse : plusieurs monnaies, armoiries et pierres tumulaires du moyen âge représentent les seigneurs et les dames châtelaines de cette époque, revêtus de leurs plus riches costumes et le faucon au poing; il y a plus, cet oiseau était autrefois en tel honneur que, dans les anciennes coutumes saliques, ripuaires, allemaniques, bourguignonnes et lombardes, les mesures les plus sévères avaient été prises pour les garantir de toute espèce de piéges : aux termes de la coutume bourguignonne, notamment, le voleur de faucon devait fournir en pâture à l'oiseau de proie qu'il avait dérobé six onces de sa propre chair. Les seigneurs pouvaient entrer dans les églises avec leur oiseau de chasse; quelques-uns même, le trésorier de l'église d'Auxerre entre autres, jouissaient du privilége d'assister à la messe avec un épervier sur le poing, et le seigneur de Sassay poussait son droit jusqu'à déposer, pendant toute la durée du service divin, son oiseau sur le coin de l'autel.

Jusqu'à Louis XIII, la chasse au faucon, dite chasse au vol, ne cessa de se maintenir côte à côte avec la vénerie proprement dite. Elle se divisait en deux classes : la haute volerie et la basse volerie. La première comprenait l'emploi du faucon, du gerfaut, du sacre et de leurs variétés; la seconde celui de l'autour, de l'épervier et de leurs variétés. La chasse au vol se faisait à cheval, et les dames y prenaient part, ainsi qu'en témoignent de nombreuses miniatures et estampes conservées à la Bibliothèque nationale. Tout le temps qu'on ne chassait pas, on portait l'oiseau posé sur le poing et chaperonné, c'est-à-dire la tête enveloppée d'une coiffe qui le rendait aveugle, et qu'on ne lui ôtait qu'au moment de le lancer sur la proie. Le poing du chasseur était, pour résister aux fortes griffes de l'oiseau, revêtu d'un gant de peau très-épais, qui finit par devenir, dans les armoiries de plusieurs familles, une sorte d'attribut héraldique et nobiliaire. La présence habituelle, au moyen âge, des dames à la chasse au vol, donnait à cette chasse toute spéciale une poésie qui n'a pas échappé aux auteurs de romans de chevalerie : aucune chasse, en effet, n'offrait alors plus d'occasion de déployer sa galanterie; c'était par les soins donnés au faucon que les cavaliers rivalisaient entre eux. Il y avait un art particulier à lui laisser prendre à propos son essor, à ne jamais le perdre de vue, à l'animer par des acclamations, à ramener à portée de ses serres la proie près de lui échapper, à le rappeler, à lui remettre son capuchon, et enfin à le replacer gracieusement sur le poing de sa maîtresse. Parmi les illustres chasseurs au vol, il faut citer Jean le Bon, qui trouvait à cette chasse un si puissant attrait, que, même pendant sa captivité à Hedford, en Angleterre, il faisait écrire par son chambellan, Gosse de Bigne, pour servir à l'éducation de son fils, un traité en vers de la *fauconnerie*; l'empereur d'Allemagne Frédéric II, le plus grand chasseur de son temps, en même temps que le premier fauconnier, auteur d'un livre publié au XIV^e siècle sous ce titre : *l'Art de chasser les oiseaux de proie*; l'empereur Henri IV, qui fit graver un faucon sur le sceau impérial; François I^{er}, de France, qui donna à la *fauconnerie* royale une extension immense; Louis XIII, qui fut véritablement le dernier chasseur au vol; enfin, Louis XIV, qui, tout en conservant sa *fauconnerie*, lui préféra toujours sa vénerie. C'est alors que commence la décadence de cette chasse; la *fauconnerie* agonise jusqu'à la Révolution, où elle disparaît.

Nous avons dit que la *fauconnerie* était une science et un art véritables : aucune science, aucun art, en effet, ne demandaient plus de patience et plus de soin. Il fallait d'abord choisir l'animal; les plus estimés parmi les oiseaux propres à la chasse au vol étaient (indépendamment du faucon ordinaire origiginaire du Nord) le faucon hobereau et l'émerillon. Le premier, très-rapace, poursuit l'alouette, qu'il enlève quelquefois sous le fusil même du chasseur. On peut le dresser pour la perdrix. L'émerillon était également propre à la chasse des alouettes et des cailles. Venaient ensuite la cresserelle et ses nombreuses variétés; c'est le genre de faucon encore aujourd'hui le plus répandu. Parmi les espèces étrangères dont les anciennes *fauconneries* du moyen âge et même des époques postérieures s'approvisionnaient, il faut citer : le faucon lanier, d'origine orientale, dont les fauconniers faisaient grand cas pour voler le gibier dans la plaine et les oiseaux aquatiques; le faucon gerfaut, originaire d'Islande, le plus recherché jadis; après l'aigle, c'est, en effet, le plus fort et le plus courageux des oiseaux de proie, ne refusant aucune chasse, prenant indifféremment tous les oiseaux, les plus grands même, tels que la cigogne, le héron, et les plus petits, comme la perdrix et la caille. La vente des faucons fut longtemps une des branches les plus lucratives du commerce de la France; les marchands apportaient des faucons de tous les pays du monde : la Suède, la Norvége, l'île de Chypre, la Turquie, l'Espagne, Tunis, le Maroc, etc., et les vendaient fort cher. Mais, le faucon choisi, restait l'opération la plus difficile, le dressage. Le choix était réglé par des principes invariables : tout fauconnier expérimenté savait qu'un bon faucon se distingue d'après certains indices, tels que la tête ronde, le bec court et gros, les jambes courtes, les doigts allongés, les ongles fermes et recourbés, les ailes longues; il devait, en outre, *chevaucher* contre le vent, c'est-à-dire se roidir contre et se tenir ferme sur le poing quand on l'y exposait. Enfin, le plumage devait être d'une couleur uniforme.

Les principes du dressage des faucons n'étaient pas moins invariables que ceux qui présidaient à leur choix, et nous en parlerons plus loin.

C'est seulement quand le faucon était parfaitement rompu et dressé qu'on se hasardait à en faire usage. Mais aussi il faut dire que jamais chasse ne fut plus pittoresque : les chevaux destinés à cet exercice étaient les plus agiles qu'on pût trouver; on devait être là quand la proie était prise, pour que le faucon ne cédât pas à l'envie de la dévorer, et un bon fauconnier arrivait malgré tous les obstacles. C'était une course au clocher, dit un historien spécial; dès que le faucon était lancé, tout le monde partait au galop. Les dames et les châtelains, les valets et leurs chiens aboyants, traversaient la plaine, franchissaient haies et fossés pour arriver sur le champ de bataille. On se servait de lévriers pour saisir les gros oiseaux que les faucons portaient à terre, ou les lièvres qu'ils arrêtaient dans leur course. Ces chiens suivaient des yeux ce combat dans l'air, tout en se précipitant pour se trouver à l'endroit où le groupe des combattants s'abattrait; auxiliaires des faucons, ils achevaient la victoire. Gasse de La Vigne, racontant les exploits de deux faucons appartenant à Charles VI, et que Du Guesclin avait donnés à ce prince, dit qu'ils abattirent une grue qui, à terre, soutint un vigoureux combat contre deux lévriers; cependant ils finirent par la prendre. Le comte de Tancarville s'écrie, plein d'enthousiasme : « En nom Dieu! ne donnerais mie le plaisir que j'ai pour mille petits florins! » Un vieil historien, Jean de Franchières, écrivant son *Traité de la fauconnerie*, cède au même enthousiasme quand il s'écrie : « On ne les voit (les faucons) au partir des poings, passer les nues, fendre le ciel, se perdre de vue, donner de pointe, se fondre en bas sur le gibier, ou faire leurs autres devoirs; ils rendent et donnent comme par les mains à leurs maîtres la proie qu'ils désirent, et se rendent derechef à leur service et subjection. » Et il ajoute : « C'est un passe-temps et plaisir si grand qu'il ne cède en rien à celui de la vénerie, et voilà comment cette ancienne contention, tant débattue entre les veneurs et les fauconniers, à savoir laquelle est à préférer à l'autre, a été jusqu'ici indécise. » Le vieil historien essaye ensuite de trancher la grande question de rivalité qui jadis divisait profondément la vénerie et la *fauconnerie* entre elles : les veneurs et les fauconniers se disputaient fréquemment sur la prééminence de leur science respective, et ne manquaient jamais l'occasion de se vanter les uns aux dépens des autres. Nous retrouvons à ce sujet un ancien couplet :

> Je suis veneur qui me lève matin,
> Prends ma bouteille et l'emplis de bon vin,
> Beuvant deux coups en toute diligence
> Pour cheminer avec plus d'assurance, etc.

Ce couplet dont le début, comme on le voit, ressemble fort à celui de *Robin des Bois : Chasseurs diligents*, etc., se termine par le distique suivant :

> Dont ne déplaise aux fauconniers véreurs,
> Leur estat n'est approchant des veneurs.

D'autre part, nous trouvons l'avis d'Artelouche de Alagona, chambellan d'un roi de Sicile, lequel, au contraire, met de beaucoup la vénerie au-dessous de la *fauconnerie*; voici par quelles ingénieuses déductions : « Si est-ce, dit-il, que de la chasse sont procédés les plus grands malheurs : Méléagre en perdit la vue, le bel Adonis fut tué, Actéon dévoré, Céphale y tua sa chère Procris, un empereur y fut occis, un roi s'y cassa le cou; que qui craindra ces dangereux effets, qu'il s'adonne à la volerie. » En dépit des bonnes raisons que fait valoir cet érudit avocat, la *fauconnerie* fut délaissée, comme nous l'avons dit, en faveur de la vénerie. Les *fauconneries* de Louis XIV et de Louis XV, à Versailles, n'en étaient pas moins fort remarquables; mais elles étaient devenues, dès cette époque, de véritables sinécures. Le nom de fauconnier s'appliquait à tout individu faisant partie d'un équipage de chasse au faucon. A la cour, leur chef porta jusqu'au XV^e siècle le nom de maître de la *fauconnerie* du roi; il jouissait, comme nous l'avons déjà dit, en cette qualité, de tous les priviléges accordés aux officiers des maisons royales. Sous Char-

les VI, le maître de la *fauconnerie* changea son titre contre celui de grand fauconnier. Déjà fort importante, cette charge obtint les plus grands privilèges sous François Ier. Le roi chevalier dépensait, en effet, des revenus considérables à l'entretien de ses faucons; le grand fauconnier (quelquefois nommé aussi surintendant de la *fauconnerie* royale) recevait chaque année le traitement, énorme pour l'époque, de quatre mille florins. Ce fonctionnaire avait, en outre, sous ses ordres cinquante gentilshommes, à chacun desquels revenaient cinq ou six cents florins, et cinquante aides. Il avait trois cents faucons et pouvait chasser partout où bon lui semblait; le train de *fauconnerie* suivait le roi partout, de même que ses équipages de chasse. Le grand fauconnier savait, en outre, tirer de sa place un grand nombre de profits; nous n'en citerons qu'un : il prélevait régulièrement sur tous les marchands oiseleurs un tribut assez fort, sous peine de confiscation en cas de refus de payement. C'était le grand fauconnier qui seul avait le droit de présenter le faucon au roi et de le lui poser sur le poing lorsque le monarque voulait se donner le plaisir de jeter lui-même son oiseau. Ces nombreux priviléges du grand fauconnier royal augmentèrent encore sous Louis XIV, bien que le roi préférât de beaucoup à la chasse au vol la chasse à courre, et cette charge engloutissait chaque année, et en pure perte, des sommes énormes. Voici, d'après le P. Anselme, la liste des grands fauconniers de France de 1250 à 1678 : Jean de Beaune, depuis 1250 jusqu'en 1258; Etienne Granche, en 1724; Simon de Champdivers, mort en 1316; Pierre de Montguignard ou de Montguyard, en 1313 et 1321; Pierre de Neufry; Jean de Champdavaine, en 1317; Philippe Dauvin, seigneur de Sarriquier, en 1337 et 1353; Jean de Serens, en 1351; Jean de Pisseleu, en 1343 et 1354; Eustache de Céchy ou Sissy, en 1354, 1367 et 1371; Nicolas Thomas, en 1371; André de Humières, dit Drieu, en 1372 et 1378; Enguerrand Dargies, en 1381 et 1385; Jean de Sorvillier, en 1394 et 1402; Eustache de Gaucourt, sieur de Vicy, dit Raffin, en 1406 et 1412; Jean Malet, cinquième du nom, sieur de Geuville et de Montagu, en 1415; Nicolas de Bruneval, en 1416; Guillaume Desprez, en 1418; Jean de Saint-Luben, en 1428; Arnoulet de Caves, en 1441; Philippe de La Châtre, deuxième du nom, en 1433 et 1452; Georges de La Châtre, en 1455 et 1459; Olivier Salart, sieur de Bonnel, en 1468; Jacques Odard, sieur de Cursay, en 1480; Raoul de Vernon, seigneur de Montreuil-Bonnin, en 1514, mort en 1516; René de Cossé, sieur de Brissac, en 1521; Charles de Cossé, premier du nom, comte de Brissac, maréchal de France, exerça la fonction de grand fauconnier de 1540 à 1563; Timoléon de Cossé, comte de Brissac, en 1563; Charles II de Cossé, duc de Brissac, en 1580; Robert, marquis de La Vieuville, en 1596; Charles Ier, duc de La Vieuville; André Vivonne, en 1612, mort en 1616; Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1616; Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, en 1622; Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1643; Nicolas Dauvet, comte des Marêts, en 1650; Henri-François Dauvet, comte des Marêts, en 1678; François Dauvet, comte des Marêts, en 1678.

Louis XVI, en montant sur le trône, essaya d'introduire dans sa *fauconnerie* des réformes utiles. Mais les grades des officiers qui y servaient étaient occupés par des gentilshommes auxquels il eût été difficile de les enlever sans exciter des plaintes acerbes et des récriminations nombreuses; les réformes rêvées par Louis XVI se réduisirent à quelques retranchements insignifiants, et il fallut la Révolution française pour engloutir dans son torrent l'ancienne *fauconnerie* royale, avec tant d'autres institutions ruineuses de l'ancienne monarchie.

La chasse au faucon, à peu près abandonnée de nos jours en Europe, s'est néanmoins perpétuée en Perse et en Afrique. On la retrouve aussi en usage dans quelques pays du Nord.

La *fauconnerie* se divise en *fauconnerie* proprement dite et autourserie. On distingue, dans la *fauconnerie*, plusieurs sortes de vols, et ici le mot *vol* exprime, soit la chasse que l'on fait avec ces oiseaux, soit l'équipage qui y sert. Il y a le vol pour le milan, auquel on emploie le gerfaut, et quelquefois le sacre, ainsi que pour le vol du héron; le vol pour la corneille et la pie, celui de la perdrix, celui des oiseaux de rivière, et le vol pour le poil. Huber divise les oiseaux de proie, d'après la conformation des ailes, en rameurs et en voiliers, et, d'après la conformation des serres, en nobles et ignobles. Les rameurs s'élèvent dans les hautes régions de l'air; ils poursuivent, attaquent et saisissent leur proie à toutes les hauteurs, et fondent sur elle comme un trait. Les voiliers ne s'élèvent qu'à une région moyenne, pour découvrir une proie courante ou qui ne s'élève jamais très-haut; ils la poursuivent à tire-d'aile, et emploient, pour la saisir, l'agilité ou la ruse, qui suppléent chez eux à la force. Les rameurs ont l'iris noir; l'aile mince, déliée, peu convexe, fortement tendue quand elle est déployée; les dix premières plumes entières, formant une sorte de rame à plan continu; des mouvements aisés, rapides et puissants; la tête haute et portée en avant. Aussi peuvent-ils s'élever très-haut, se mouvoir dans tous les sens, et même voler contre le vent. Les voiliers ont l'iris jaune; l'aile plus épaisse, massive, arquée, moins tendue pendant le vol; les cinq premières plumes échancrées, et formant une surface interrompue; les mouvements pénibles, lents, d'un moindre effet; la tête basse et inclinée. Ils ne s'élèvent que pour découvrir leur proie, et ne peuvent voler avantageusement que vent arrière. En *fauconnerie*, on désigne les premiers sous le nom d'oiseaux de haut vol ou de leurre, et les seconds sous celui d'oiseaux de bas vol ou de poing; on appelle aussi ces derniers oiseaux de basse volerie ou planants, terme qui peint bien leur vol, lorsque, les ailes étendues, immobiles, soulevées par le vent, ils sont emportés suivant son cours, ne se donnant eux-mêmes que peu ou point de mouvement. Les oiseaux rameurs sont réputés nobles; leur bec est arqué dès sa base et acéré, accompagné, de chaque côté, d'une échancrure et d'une aspérité; leurs doigts, longs et déliés, sont armés d'ongles longs, arqués et aigus. Les oiseaux voiliers sont réputés ignobles; leur bec, courbé seulement dans sa partie antérieure, a la pointe mousse, simple et unie sur les côtés : leurs doigts sont gros, courts et massifs. Les oiseaux nobles ou de haut vol comprennent : le faucon, le gerfaut, le sacre, le hobereau et l'émerillon; les oiseaux ignobles ou de bas vol : l'autour, l'aigle, l'épervier, le milan, la buse, etc.

On désigne sous différents noms les oiseaux de proie que l'on veut dresser à la chasse au vol. On appelle niais ou béjaunes ceux qui ont été pris au nid ou à l'aire avant qu'ils en fussent sortis, et qui sont les plus aisés à dresser; sors, ceux qu'on prend jeunes et qui n'ont point encore subi la première mue; branchiers, ceux qui, sortis du nid, sautent de branche en branche, sans pouvoir encore ni voler ni atteindre leur proie; hagards, ceux qui ont déjà subi une ou plusieurs mues, et ont joui de la liberté avant d'être pris; ils sont plus farouches et plus difficiles à apprivoiser. « Les besoins, dit V. de Bomare, étant le principe de la dépendance de l'oiseau, s'il est trop farouche, on l'affame; on cherche même à lui augmenter le besoin de manger, en nettoyant son estomac par des cures, qui sont de petits pelotons de filasse qu'on lui fait avaler, et qui augmentent son appétit; on l'empêche de dormir pendant plusieurs jours et pendant plusieurs nuits; s'il est méchant, on lui plonge la tête dans l'eau, et enfin on satisfait son appétit. Se voyant bien traité, l'oiseau paraît soumis, il se familiarise, et le fauconnier en fait ensuite tout ce qu'il veut. Nous avons dit qu'il y a plusieurs signes de force et de courage dans un oiseau de proie; tels sont le bec court, la poitrine nerveuse, les jambes courtes, les ongles fermes et recourbés. Une des marques les moins équivoques de bonté dans ces oiseaux, c'est de chevaucher le vent, c'est-à-dire de se roidir contre, et de tenir ferme sur le poing quand on les y expose. » Le premier soin du fauconnier doit être d'accoutumer l'oiseau à se tenir sur le poing, à partir quand il le jette, à reconnaître sa voix ou tout autre signal, et à revenir à son ordre. Pour obtenir ces résultats, on emploie le leurre, simulacre grossier d'oiseau de proie fait en bois ou en étoffe, et auquel on attache le pât, c'est-à-dire l'aliment qu'aime le faucon. C'est le plus souvent de la chair de poulet, à laquelle on ajoute du sucre, de la cannelle, de la moelle ou autres assaisonnements, qu'on varie suivant la chasse à laquelle on veut dresser l'oiseau. Dans le même but, on change les tiroirs, c'est-à-dire les différents plumages dont on équipe le leurre, et sous lesquels est caché le pât. Enfin, on attache l'oiseau à une longue ficelle. Ces préliminaires achevés, on jette le leurre au faucon, pour le rappeler ou le réclamer, et, en même temps, on jette un cri, pour l'accoutumer à reconnaître la voix; plus tard, celle-ci suffit pour le faire revenir. Fr. Gérard fait connaître un procédé plus facile et moins dispendieux pour les petites espèces : « L'oiseau qu'on se propose de dresser doit avoir été pris à l'état sauvage, afin qu'habitué à chasser, il connaisse toutes les ruses propres à l'oiseau de rapine. Il faut le laisser en liberté dans une pièce où il ne soit pas tourmenté, et ne lui donner à manger que quand il vient au sifflet le chercher, puis on l'exerce à sauter sur le poing. Quand il est accoutumé à ces exercices, on passe dans une pièce voisine et on l'appelle pour lui donner sa nourriture. Là il ne voit plus son maître; mais il l'entend, et doit s'accoutumer à lui obéir. Il faut environ quinze jours pour qu'un oiseau vienne au sifflet; on peut alors le conduire à la cour, avec une ficelle à la patte; on le siffle et l'on s'assure qu'il est bien dressé. Quand on lui a fait répéter plusieurs fois cet exercice, on le détache, et on continue à s'assurer de son obéissance. » Au bout de quelques semaines, on essaye l'oiseau en pleine campagne, en lui attachant des grelots aux pieds, afin de pouvoir surveiller ses mouvements. On lui tient toujours les yeux couverts d'un chaperon, afin qu'il voie seulement ce qu'on veut lui montrer. Dès que les chiens arrêtent ou font lever le gibier demandé, on lui ôte le chaperon et on le jette en l'air après sa proie. On le voit alors ramer, planer, voler de diverses manières, s'élever peu à peu très-haut, étudier les mouvements de sa proie, puis fondre sur elle comme un trait, et la rapporter à son maître qui le réclame. On a soin de lui en donner le gésier et les entrailles, dès qu'il est retourné sur le poing, afin de l'habituer à revenir. On dresse les faucons à chasser le gibier à plume ou à poil, et même le chevreuil, le loup et le sanglier. Pour cela, on se sert de la peau bourrée de l'un de ces animaux, et dans la cavité des yeux on cache le pât. Le faucon s'accoutume ainsi à se jeter, quand on le mène à la chasse, sur la première bête qu'il rencontre, à se cramponner sur sa tête pour lui becqueter les yeux, à l'arrêter par ce moyen et à donner ainsi au chasseur le temps de la tuer sans risque.

Le faucon privé est sujet à une maladie appelée crac; pour le guérir, on le purge avec une cure de filasse ou de coton, qu'on lie quelquefois avec de la rue ou de l'absinthe; puis on le paît avec des viandes macérées alternativement dans l'huile d'amandes douces et dans l'eau de rhubarbe; une nouvelle cure complète le traitement; si les reins sont affectés, on les étuve avec du vin tiède. La craie est une autre maladie consistant en une dureté des émeuts (excréments) parfois si grande, qu'il s'y forme de petits calculs, de la grosseur d'un pois, qui obstruent les intestins; on doit y remédier promptement, en trempant la pâture de l'oiseau dans du blanc d'œuf et du sucre candi battus et mêlés ensemble. Enfin, ces oiseaux sont sujets aux attaques de vers intestinaux du genre filaire.

A l'époque de la Renaissance, et depuis, de nombreux travaux sur la *fauconnerie* ont été publiés par Albert le Grand, Aldrovande, Carcanus, Stampfius, Chantelouche de la Garan, Guillaume Tardif, Gaston de Foix, Charles d'Arcussia de Capre et Jean Franchières, l'empereur Frédéric II, Auguste de Thou, etc. Nous allons dire quelques mots de ceux de ces ouvrages qui nous paraissent les plus curieux à consulter.

Malgré les troubles de son règne, Frédéric II, empereur d'Allemagne, aima les sciences et les cultiva. Son traité de *fauconnerie* ou plutôt d'ornithologie renferme des préceptes utiles. Bien des naturalistes ont profité de ses observations tout en les critiquant. Frédéric divise son ouvrage en deux parties : la première établit la division des oiseaux, qu'il distingue en aquatiques, terrestres et amphibies; la seconde traite des oiseaux de proie et particulièrement des faucons. La partie thérapeutique est très-étendue, non-seulement dans cet ouvrage, mais encore dans tous les livres de *fauconnerie* du XIIe au XVIe siècle. Du Cange, dans son *Glossaire de la moyenne et basse latinité*, cite souvent l'ouvrage de Frédéric. Il est, en effet, rempli de termes barbares : tel chapitre, traitant des différentes sortes de vols, est intitulé *De manieribus volatuum*, et tel autre, consacré aux oiseaux de rivière, porte *Aves de rivera*. Mainfroy, fils naturel de Frédéric, a fait beaucoup d'additions à ce traité.

Le traité d'Albert le Grand sur la *fauconnerie* est tiré en grande partie des ouvrages d'Aristote et des autres auteurs anciens. L'auteur y expose d'abord la nature des faucons; il distingue ensuite leurs diverses espèces, et enfin il traite spécialement de l'art de la *fauconnerie*. Il donne la manière d'apprivoiser les faucons, de les affaiter; il étudie leur tempérament et indique le régime qu'il faut observer en les paissant.

Charles d'Arcussia, vicomte d'Esparron, écrivit à la fin du XVIe siècle un traité de *fauconnerie* très-estimé. On y trouve de la netteté, de la méthode et un fonds de bon sens que l'on rencontre rarement dans les ouvrages de cette époque. La *Fauconnerie* de Charles d'Arcussia contient de nombreuses recherches sur les diverses espèces d'oiseaux et même sur l'histoire naturelle de plusieurs animaux et de plantes. Ce traité dénote beaucoup de lecture et une érudition peu commune, qui malheureusement n'est pas distribuée avec économie. Aussi n'est-on pas peu surpris de trouver, au sujet de la *fauconnerie*, tout à la fois de la morale, de la métaphysique, de la physique, de l'histoire, de la critique même, des étymologies et des remarques de grammaire. Les rabbins, les Pères de l'Eglise, les orateurs, les poëtes, les politiques, les mythologistes sont cités à tout instant, on doit s'imaginer avec quel à-propos. Et cependant, au milieu de ce fatras, il y a des remarques judicieuses et des observations intéressantes. Ainsi, passez sur l'ennui qu'entraîne nécessairement avec soi ce débordement d'érudition, retranchez quelques historiettes et quelques pratiques superstitieuses, il restera un traité de *fauconnerie* fort curieux et très-instructif. D'Arcussia ne parle presque toujours que d'après l'expérience; et cette expérience, éclairée par la réflexion et par une longue méditation sur ce qu'il a lu et entendu, l'a souvent conduit à d'importantes découvertes. Son ouvrage est divisé en six parties, qui sont précédées de seize conférences ou journées. Ces conférences sont en quelque sorte un sommaire; l'auteur y énonce les principales règles qu'il se propose de développer dans la suite. La première partie a pour objet l'instinct, le caractère et la figure des oiseaux de *fauconnerie*. Dans la seconde, il traite des maladies des oiseaux et des remèdes de ces maladies. La troisième partie, écrite en forme de lettres, roule sur le même sujet; mais l'auteur s'y propose plus spécialement de donner les moyens de prévenir la plupart des maladies par l'attention et la vigilance. Dans la quatrième partie, on trouve une ébauche d'examen anatomique et physiologique des oiseaux de *fauconnerie;* il y a aussi un grand nombre de détails sur leur accouplement, leur ponte, leur façon de faire éclore les œufs, de nourrir leurs petits dans l'aire, enfin sur la manière de leur apprendre à voler et à prendre la proie. La cinquième partie est un traité abrégé de l'autourserie. La sixième, à part quelques observations, est un tissu de fables puériles et ridicules. Le vicomte d'Esparron ne met nullement en doute que les oiseaux ne soient sujets à la possession des esprits : lorsqu'ils sont agités la nuit, c'est l'âme de quelque fauconnier en train de faire pénitence après la mort, en s'occupant à lutiner les vivants. Quand quelque chose va de travers dans la *fauconnerie*, l'auteur veut toujours y voir le diable ou des lutins. Aussi cette dernière partie consiste-t-elle surtout en exorcismes et conjurations de toute espèce.

Nous terminerons la série des auteurs qui ont écrit en latin sur la chasse par un Français, Jacques-Auguste de Thou, né à Paris en 1553. Son poëme sur la *fauconnerie* est très-élégant et lui a mérité une place parmi les poëtes les plus distingués de son siècle. « Je vais, dit-il au début, chanter les armées aériennes, les guerres des oiseaux, les stratagèmes des êtres volatiles, leurs combats qui, dans notre siècle, font l'amusement des héros... O Muses, secondez-moi dans une telle entreprise : qu'il me soit permis de parcourir un champ jusqu'ici inconnu et de cueillir un laurier dont personne encore n'a ceint sa tête. » Parmi les oiseaux de proie, de Thou distingue ceux que l'homme a soumis à sa volonté et ceux qui, demeurés sauvages, ont échappé à son action dominatrice. Les premiers, tels que les faucons, les gerfauts, etc., sont de deux sortes : les uns ne sont sensibles qu'au leurre; les autres entendent avec plaisir la voix du maître qui les rappelle. Les faucons de la même espèce diffèrent suivant leur âge et le temps où on les a pris. La femelle surpasse les mâles en force, en grandeur et en courage; en sorte que, de trois qui se trouvent dans une ponte, deux sont femelles, le mâle est le troisième et reste le dernier au fond du nid, d'où il est appelé tiercelet. Parmi tous les oiseaux dont le chasseur fait ses auxiliaires, l'aigle occupe, à juste titre, le premier rang. L'aigle royal, malgré sa grandeur, n'est pas le plus utile; le plus petit, appelé *valeria*, est préféré à tous les autres. Il terrasse le lièvre interdit, le rusé renard et le blaireau qui fuit la lumière; il arrête même l'âne sauvage malgré sa course rapide. Ces aigles se réunissent quelquefois par petites troupes : l'un contrefait la voix des chiens pour effrayer le gibier; l'autre parcourt d'un vol rapide les vastes espaces de l'air, faisant sa proie des animaux que la peur a rendus immobiles et qui n'essayent même pas de se défendre. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette dernière particularité peut aller de pair avec les crocodiles qui contrefont la voix des enfants pour attirer les passants, ou avec l'hyène qui retient le nom d'un berger qu'elle a entendu nommer, rôde la nuit autour de sa cabane et l'appelle pour le faire sortir et le dévorer. Après l'aigle, de Thou passe en revue les autres espèces d'oiseaux de proie et plus particulièrement le faucon et l'autour. Dans le second livre, il décrit la manière de les prendre, de les élever et de les dresser à la chasse. Puis il retrace leurs combats en traits magnifiques. A-t-on jeté le faucon, dit-il, on le voit s'élancer avec impétuosité : d'abord il rase la terre, et, par de longs détours, revenant sur lui-même, il décrit de vastes circuits; puis, rétrécissant ses cercles redoublés, il s'élève enfin et prend l'essor au plus haut des airs; les oiseaux se dispersent de toutes parts à sa vue; l'épouvante les pousse dans les ténèbres des forêts, ils s'enveloppent dans d'épais feuillages; la terreur règne sur la terre et dans les airs. Si le milan ou le héron se présente, un seul faucon ne suffit pas : jetez l'émerillon; bientôt il devient le héros de la scène; il va d'un vol hardi vers cet ennemi puissant; il le presse, le harcèle et le force à cacher sa tête dans les nues. Les deux faucons fendent l'air à sa suite, le fatiguent à coups d'ongles et de bec, le pressent de tous côtés, s'animent par sa résistance, l'attaquent par la tête, l'attaquent par le dos : le héron fait un suprême effort, demeure comme suspendu à la renverse, ne présentant que ses griffes étendues et laissant passer à travers ses ailes son long bec qu'il tient malicieusement caché. Enfin, après avoir longtemps lutté, le héron tombe accablé : le chien le saisit dans l'étonnement de sa chute et s'abreuve de son sang. La chasse à l'autour n'est pas moins intéressante. Lorsque l'autour attaque l'oie ou le canard sauvage, il fond dessus comme une balle lancée par une catapulte et l'abat immobile sur la terre. Prenez garde, cependant, quand vous lâchez l'autour qu'il n'aille pas avec trop de vitesse frapper sa proie. Lorsque de son aile bruyante il fait résonner les eaux, le canard, qui l'entend et le voit venir, plonge et s'enfonce dans un bourbier profond : l'autour, emporté par son ardeur, fond en même temps sur le marais, dont l'eau bourbeuse pénètre ses ailes et les rend incapables de porter le poids de son corps. En vain s'efforce-t-il de nager. Trois fois il fait un effort pour se soulever, trois

fois il s'enfonce; l'onde fatale lui ravit enfin le courage et la vie. Le poëte décrit ensuite la manière dont on redresse ou remplace les plumes froissées ou brisées. Ce passage n'est pas moins intéressant par les réflexions qui accompagnent cette opération que par la singularité de l'opération elle-même. Non-seulement on peut rendre à l'oiseau les plumes qu'il a perdues, mais on peut même le dépouiller pour l'habiller de toutes couleurs, en sorte que l'oiseau, qui naguère était désolé de languir sans plumage, tout à coup devenu plus alerte, déploie ses nouvelles ailes, et, glorieux de pouvoir, à l'aide de sa queue, planer, se balancer, prend son essor et s'élève joyeusement au plus haut des airs. On le voit, les beautés poétiques abondent dans l'œuvre de de Thou : nous en passons et des plus remarquables; mais, si l'on ne saurait assez admirer la magnificence du style, on peut en revanche se plaindre quelquefois de la prodigalité du génie poétique qui, par des digressions trop étendues et trop multipliées, interrompt le fil des préceptes et les enveloppe sous des emblèmes souvent plus compliqués que les préceptes mêmes.

Enfin, on peut consulter relativement à la *fauconnerie* et aux nombreux détails de son histoire technique, que les bornes de ce travail nous ont forcé d'abréger : le *Miroir de la fauconnerie*, par Harmont (1635, in-8°); le *Véritable fauconnier*, par C. de Moraix (1683, in-12); et, parmi les ouvrages plus modernes : la *Chasse en Afrique*, par Jules Gérard. Il existe à la Bibliothèque nationale, sous le titre du *Livre du roi Modus*, un manuscrit fort curieux détaillant avec un soin minutieux toutes les règles relatives à la *fauconnerie* et au dressage des oiseaux chasseurs.

FAUCONNIER s. m. (fô-ko-nié — rad. *faucon*). Celui qui dresse, qui gouverne, qui fait voler les oiseaux de proie pour la chasse : *Bajazet, mécontent de l'allure d'un de ses faucons, fut au moment de faire décapiter deux mille* FAUCONNIERS. (E. Blaze.) *Tamerlan avait à son service vingt mille* FAUCONNIERS. (E. Blaze.) *Edouard III, dans une de ses expéditions contre le roi de France, emmena avec lui trente* FAUCONNIERS *et fit la campagne, chassant et combattant tour à tour.* (H. Taine.)

— Hist. *Grand fauconnier*, Officier de la cour du roi, qui avait autorité sur tous les individus attachés à la fauconnerie.

— Manége. *Monter en fauconnier.* Syn. de FAUCONNER.

— **Encycl.** V. FAUCONNERIE.

Fauconnier (LE), tableau de Couture. Un bel adolescent, aux joues colorées, aux cheveux noirs, aux yeux petillants de vie, gravit un escalier en agaçant du doigt un faucon perché sur son poing ganté. « Tout est charmant dans ce tableau, la pose, le mouvement, la couleur, a dit M. About. Le velours du pourpoint est rendu comme par miracle. Les cheveux, légers et animés, frisent légèrement autour d'un visage rayonnant de malice et de naïveté. » Le *Fauconnier* a figuré à l'Exposition universelle de 1855, mais il a été exécuté plusieurs années auparavant, dans la première *manière* de l'artiste, que certains critiques préfèrent à celle du grand tableau des *Romains de la décadence*, auquel M. Couture doit sa réputation.

Fauconnier arabe (LE), tableau de M. Fromentin. Un Kabyle, monté sur un cheval alezan brûlé, tient à la main les ficelles avec lesquelles sont tenus en laisse trois faucons : l'un de ces oiseaux est posé sur le poing du cavalier, le second sur sa tête, le troisième prend son essor. Le cheval galope, la tête haute, sur la pente d'une colline revêtue d'une courte végétation. En bas, dans la plaine, on aperçoit d'autres cavaliers. Le ciel couvert de nuages manque de profondeur à l'horizon, mais la couleur du tableau est riche et harmonieuse. Le *Fauconnier arabe* a été exposé au Salon de 1863, et a reparu à l'Exposition universelle de 1867.

Une statuette de M. Veray, représentant un *Fauconnier*, a été exposée au Salon de 1861.

FAUCONNIER (Laurence, dame DU PETIT-VERDET), vivait au XVI[e] siècle à Bourges, où elle s'occupa avec succès de la peinture sur verre. On voit, dans l'église Saint-Bonnet de cette ville, un remarquable vitrail exécuté par cette artiste, qui vivait encore en 1567.

FAUCONNIÈRE s. f. (fau-ko-niè-re — rad. *fauconnier*). Espèce de gibecière que portaient les fauconniers et qui contenait les hardes dont ils avaient besoin.

— Par ext. Sac plié en deux et pendu à l'arçon de la selle, pour porter de menues hardes.

FAUCRE ou **FAULCRE** s. m. (fô-kre — du lat. *fulcrum*, appui). Armur. Sorte de crochet de fer en saillie, tantôt fixe, tantôt à charnières, que l'on plaçait, au XV[e] siècle et au XVI[e], sur le côté droit du plastron de la cuirasse de l'homme d'armes, et sur lequel celui-ci appuyait le bois de la lance au moment de charger. ‖ On l'appelait aussi ARRÊT DE LA LANCE ou ARRÊT FERME.

FAUDAGE s. m. (fô-da-je — rad. *fauder*). Techn. Action de fauder : *Le* FAUDAGE *d'une étoffe.* ‖ Marque appliquée sur les étoffes pliées et appointées.

FAUDER v. a. ou tr. (fô-dé — de l'allem. *falten*, plier). Techn. Plier une pièce d'étoffe de manière que les lisières se touchent, et la marquer avec de la soie.

FAUDET s. m. (fô-dè — rad. *fauder*). Techn. Grille de bois posée sur la perche à lainer.

FAUDET (Pierre-Augustin), théologien français, né à Saint-Geniès (Aveyron) en 1798. Il acheva ses études au séminaire de Picpus, à Paris, reçut l'ordre de la prêtrise en 1821, puis fut successivement premier aumônier du collége Sainte-Barbe, directeur de cet établissement jusqu'en 1831, curé de Saint-Etienne-du-Mont en 1833 et curé de Saint-Roch en 1852. On a de l'abbé Faudet, qui est chanoine honoraire de Notre-Dame : des *Conférences sur la religion* (1824), à l'usage des colléges, et une *Notice historique sur la paroisse Saint-Etienne-du-Mont* (1841), en collaboration avec M. de Mas-Latrie.

FAUDEUR s. m. (fô-deur — rad. *fauder*). Techn. Ouvrier qui faude les étoffes.

FAUFEL s. m. (fô-fèl). Bot. Nom vulgaire de la noix d'arec.

FAUFILE s. m. (fô-fil — de *faux*, et *fil*). Fil que l'on emploie pour faufiler, et qui maintient l'étoffe seulement jusqu'à ce qu'elle soit cousue.

FAUFILÉ, ÉE (fô-fi-lé) part. passé du v. Faufiler : *Une robe* FAUFILÉE. *Un habit* FAUFILÉ.

— Fig. Qui a été introduit, qui s'est introduit par adresse dans une société : *Il est* FAUFILÉ *avec ce qu'il y a de mieux dans la ville.* (Acad.)

> . . . Avec des voleurs mon neveu *faufilé!*
> Ceux qui l'ont dit sont gens à pendre.
> DANCOURT.

FAUFILER v. a. ou tr. (fô-fi-lé — de *faux* et de *fil*). Coudre provisoirement à longs points, en attendant qu'on fasse une couture définitive : FAUFILER *un corsage.* FAUFILER *un habit pour l'essayer.*

— Fig. Introduire adroitement; glisser : FAUFILER *quelqu'un dans une société. Il est toujours déplacé et malséant de scinder la conversation de son père pour y* FAUFILER *une bêtise.* (Ph. Gille.)

Se faufiler v. pr. Se glisser inaperçu et adroitement : SE FAUFILER *dans une réunion.*

FAUFILURE s. f. (fô-fi-lu-re — rad. *faufiler*). Fausse couture provisoire, à points espacés : *Défaites cette* FAUFILURE.

FAUGÈRE (Armand-Prosper), écrivain français, né à Bergerac (Dordogne) en 1810. A vingt-cinq ans, il publia son premier écrit : *Vie et bienfaits de La Rochefoucauld-Liancourt* (Paris, 1835, in-8°), fut, l'année suivante, un des fondateurs du *Moniteur religieux* et commença à se faire connaître en remportant à l'Académie française le prix d'éloquence pour deux ouvrages intitulés : *Du courage civil* ou *L'Hôpital chez Montaigne* (1836) et *Eloge de Gerson* (1838). Ces succès académiques le mirent en relation avec M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, qui le nomma chef du secrétariat en 1839. L'année suivante, M. Villemain ayant donné sa démission, M. Faugère entra, comme rédacteur, au ministère des affaires étrangères, où il remplit aujourd'hui les fonctions de sous-directeur du cabinet des relations extérieures. Un nouveau prix qu'il remporta, en 1842, à l'Académie, pour son *Eloge de Blaise Pascal*, attira d'une façon toute particulière l'attention de M. Faugère sur la vie et les écrits de l'illustre auteur des *Provinciales*. Il étudia les textes originaux, compulsa les bibliothèques et parvint à découvrir des documents précieux et inédits qu'il a mis au jour et qui lui ont valu la notoriété dont il jouit dans le monde des érudits. Ses laborieuses et intelligentes recherches nous ont valu les ouvrages suivants : *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal, publiés pour la première fois conformément aux manuscrits originaux* (Paris, 1844, 2 vol. in-8°), édition collationnée attentivement d'après les manuscrits, rétablissant le texte dans son intégrité, et regardée comme la véritable édition princeps des *Pensées*, jusque-là défigurées et arrangées; *Lettres, opuscules et mémoires de M*[me] *Périer et de Jacqueline, sœurs, et de Marguerite Périer, nièce de Pascal* (1845, in-8°); *Abrégé de la Vie de Jésus-Christ, par Pascal, publié d'après un manuscrit récemment découvert, avec le testament de Blaise Pascal* (Paris, 1846, in-8°); *Génie et écrits de Pascal* (Paris, 1847, in-8°, écrit traduit d'un article publié dans l'*Edinburgh Review* en janvier 1847); *Lettres de la mère Arnauld* (1858, 2 vol.). Outre ces éditions, qui se rapportent à ses recherches sur le XVII[e] siècle, on doit à M. Faugère : *Un mot de vérité sur la crise ministérielle, et de sa solution possible* (1839, in-8°); le *Zollverein* ou l'*Union des douanes de la Prusse et des Etats allemands* (1859, in-8°), mémoire qui remporta, en 1843, le grand prix dans un concours ouvert par la Société d'encouragement de l'industrie nationale; des éditions du *Journal de voyage à Paris de deux jeunes seigneurs hollandais en* 1857-1859 (Paris, 1862, in-8°), et des *Mémoires de M*[me] *Roland* (1854, 2 vol. in-18); la *Vérité vraie sur la publication des Mémoires de M*[me] *Roland* (1864, in-8°); *Fragments de littérature morale et politique* (Paris, 1865, 2 vol. in-18). Enfin, M. Faugère a publié de nombreux articles dans le *Temps*, le *Constitutionnel*, l'*Encyclopédie du* XIX[e] *siècle*, la *Revue du* XIX[e] *siècle*, le *Moniteur religieux*, le *Correspondant*, etc. Il est depuis 1861 commandeur de la Légion d'honneur.

FAUGÈRES (Marguerite BLECKER, dame), femme auteur américaine, née près d'Albany en 1771, morte à New-York en 1801. Elisabeth Brandt Schuyter, sa mère, femme auteur, assez estimée pour la délicatesse, la grâce et la pureté de son style, lui inspira de bonne heure le goût des lettres et lui donna une instruction très-soignée. Mais elle resta orpheline en 1784, lorsqu'elle avait à peine treize ans.

Sensible comme sa mère, comme elle un peu romanesque, égarée par la lecture de livres dont le choix n'était plus fait par une main intelligente et amie, Marguerite se laissa aller à rêver. Demandez à Alfred de Musset à quoi rêvent les jeunes filles. Un jeune médecin de New-York, Peter Faugères, apparut au milieu de ses songes d'amour et sembla réaliser le héros idéal que l'imagination folle et tourmentée de la jeune Blecker s'était amusée à créer. Elle s'éprit de lui passionnément, et, malgré les vives observations de son père, elle l'épousa en 1792.

Peter Faugères était un débauché. Dans Marguerite, il n'avait vu qu'une grande fortune qui rétablirait la sienne tout à fait compromise et lui permettrait de continuer une scandaleuse existence. Il la continua, en effet, durant quatre années, jusqu'au jour où fut entièrement dissipée la dot que lui avait apportée sa femme, jusqu'à l'heure où il eut jeté son dernier dollar dans une dernière orgie. Puis, ivre sans doute, il alla frapper à une mansarde pauvre, froide, désolée; une femme en haillons et portant en ses bras amaigris une petite créature vint lui ouvrir : c'était Marguerite et son enfant. Le malheureux se jeta sur le grabat qu'on apercevait dans un coin, et ce fut pour ne plus se relever. Son agonie fut longue, bien longue; elle dura deux années; deux années pendant lesquelles désolée, mais aimante toujours, dévouée, et sainte, Marguerite resta au chevet de celui qui lui avait apporté le malheur en échange de sa grande fortune, de son amour et de sa beauté de vingt ans.

Veuve, misérable, avec un petit enfant qu'il fallait songer à nourrir, à élever, la fille de M[me] Blecker se souvint de l'instruction qu'elle avait reçue de sa mère et songea à en profiter. Une institutrice de New-Brunswick ayant demandé quelqu'un pour l'aider en ses fonctions, vite elle s'y présenta. Un an après, elle était chargée elle-même de l'éducation de plusieurs enfants des principales familles de Brooklyn.

Mais les chagrins, les privations avaient profondément et sans remède altéré sa santé, et, au moment où devant elle l'horizon apparaissait, sinon souriant — il ne pouvait plus y avoir pour elle de sourire, — du moins plus calme, M[me] Faugères sentit tout à coup la vie lui échapper et mourut. C'était en 1801, et elle était à peine âgée de trente ans.

Nous disions tout à l'heure que, devenue veuve en 1796, et, en regardant le petit être qu'elle avait dans ses bras et dont il fallait faire un homme, M[me] Faugères s'était souvenue de l'instruction que lui avait donnée sa mère; nous aurions dû ajouter qu'elle s'en souvint pour en user en d'humbles fonctions, car elle avait toujours eu le goût des choses des lettres, et avant cette date de 1794, elle avait essayé de lutter contre la misère en se servant de sa plume. Abandonnée de son mari, elle collabore dès 1793 au *Magasin* de New-York et au *Museum american*, puis elle publie les *Mémoires* de sa mère et les fait suivre de quelques *Essais* écrits par elle-même, et dans lesquels on retrouve la grâce, la sensibilité, la pureté de style, toutes les qualités aimables que nous avons notées chez M[me] Blecker; enfin, elle donne en 1794 une tragédie intitulée : *Bélisaire*. On sait, en outre, que de nombreux manuscrits qui mériteraient peut-être d'être mis au jour furent confiés, avant de mourir, par l'auteur dont nous venons d'esquisser la vie misérable, à M. Hardic, de New-York.

FAUGLIA, ville d'Italie (Toscane), à 17 kilom. E. de Leghorn, dans le Val di Tora; 3,200 hab. Belle église paroissiale. Commerce de blé, de maïs, de vins et de soie.

FAUJAS DE SAINT-FOND (Barthélemy), géologue français, né à Montélimar le 17 mai 1741, mort le 18 juillet 1819. Après avoir achevé ses études à Lyon chez les jésuites, où il se fit remarquer de bonne heure par une extrême facilité à composer des vers, il vint faire son droit à Grenoble et exerça quelque temps la profession d'avocat près du parlement de cette ville. Mais Faujas de Saint-Fond, dit M. Nadault de Buffon dans les *Notes de la correspondance de Buffon* (t. II, p. 380), « fuyait le palais pour parcourir les montagnes et les sites les plus retirés des Alpes dauphinoises. Ces courses lointaines, l'aspect de ces masses imposantes, impressionnèrent alors vivement son esprit. Si le pittoresque aspect des montagnes charmait son imagination de poëte, leur formation, les révolutions successives qui ont imprimé sur chacune d'elles des traces faciles à reconnaître furent autant de problèmes qu'il se promit de résoudre. Mais il arriva à la science par la poésie, et son style s'en ressentit. Sous le géologue qui s'ignore lui-même perce le poëte, qui ne peut parler des montagnes sans se ressouvenir aussitôt des douces et profondes émotions dont il leur est redevable. » Ses premières productions furent des vers écrits avec une certaine élégance, ses premières fonctions une charge de président de la sénéchaussée de Montélimar. En 1776, il entra en correspondance avec Buffon, occupé alors des *Epoques de la nature* et de l'*Histoire des minéraux;* le jeune savant envoya au naturaliste, avec le résultat de ses premières observations géologiques, divers échantillons de minéraux. Bientôt Buffon appela Faujas à Paris et le fit successivement nommer, le 8 novembre 1778, adjoint aux travaux du Jardin du roi, pour la correspondance, et, le 1[er] mai 1785, commissaire royal pour les mines et carrières. A compter de ce jour, Faujas fit officiellement partie du personnel du Muséum, dont il devint professeur titulaire en 1793, lors de sa réorganisation. Le crédit de Buffon avait suffi pour obtenir du ministre, en sa faveur, la création de deux charges nouvelles aux appointements de 10,000 livres. On ne peut blâmer la faveur, lorsqu'on la voit s'employer à assurer le sort de savants modestes et leur procurer les moyens de se produire. Buffon, qui avait d'abord commencé par avoir avec Faujas des relations exclusivement scientifiques, ne tarda pas à en nouer de plus intimes. Il lui donna bientôt toute sa confiance, non-seulement pour le Jardin du roi, mais même pour ses affaires privées. Buffon, en mourant, le désigna au ministre pour achever ses ouvrages. Ce ne fut qu'à l'aide de procédés peu délicats que Lacépède parvint à se substituer à Faujas de Saint-Fond comme continuateur de l'œuvre de Buffon. Celui-ci avait, en outre, prescrit qu'après sa mort son cœur serait remis à Faujas. Mais le fils de Buffon n'ayant pu consentir à se séparer du cœur de son père, l'échangea contre le cerveau du naturaliste, pieusement conservé jusqu'à ce jour dans la famille de Faujas de Saint-Fond. Dès 1779, Faujas de Saint-Fond avait déjà fait paraître des *Notes* étendues et des *Sommaires sur Bernard Palissy*, *Recherches sur la province du Dauphiné*, et son grand ouvrage : *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay.*

La charge d'inspecteur des mines que Faujas devait à Buffon lui permit d'entreprendre un grand nombre de voyages scientifiques. Il parcourut tour à tour le Dauphiné, l'Ile-de-France, la Bourgogne, le Bourbonnais, le Vivarais, le Languedoc, la Provence, les Alpes, l'Angleterre, l'Ecosse, les Hébrides, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Bohême, la Hollande, etc., et rapporta de ses courses, soit en France, soit à l'étranger, des observations géologiques importantes. Mais, tout en profitant des facilités de sa charge pour ses études personnelles, il savait en remplir les devoirs avec une consciencieuse exactitude. Il découvrit plusieurs mines et s'attacha à vulgariser les propriétés de certaines matières minérales utiles à l'industrie. Les rochers, les marbres, les causes de leur formation, leur emploi le plus avantageux pour l'industrie ou la construction, les eaux minérales et d'autres sujets d'histoire naturelle furent successivement l'objet de ses recherches et donnèrent lieu, de sa part, à divers mémoires importants publiés séparément ou insérés dans les *Annales du Muséum*. On a, en outre, de lui diverses *Promenades géologiques*. Sa fortune avait été en partie absorbée dans ses expériences scientifiques et dans ses voyages; aussi, en 1797, le conseil des Cinq-Cents, sur la proposition de Dubois (des Vosges), lui accorda 25,000 fr. à titre d'indemnité.

En 1783, Faujas de Saint-Fond se montra un des plus zélés partisans de la nouvelle invention des frères Montgolfier, invention qui trouvait alors plus d'incrédules que d'admirateurs. Les frais de la première ascension aérostatique furent couverts avec le produit d'une souscription organisée par ses soins.

FAUJASIE s. f. (fô-ja-zî — de *Faujas de Saint-Fond*, géol. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des conyzes, et dont l'espèce type croît à l'île de France.

FAUJASITE s. f. (fô-ja-zi-te — de *Faujas de Saint-Fond*, géol. fr.). Minér. Silicate d'alumine et de chaux.

— **Encycl.** La *faujasite* est disséminée, avec l'hyalosidérite, dans les cavités d'une roche amygdalaire du Kaiserstahl, au pays de Nade, où elle se présente en petits cristaux octaèdres à base carrée dérivant d'une forme primitive encore indéterminée. Ces cristaux sont transparents, de couleur blanche ou brunâtre, et d'un éclat vitreux ou adamantin. Ils sont fragiles, rayent le verre et ont une densité de 1,923. La *faujasite* donne de l'eau dans le matras; au chalumeau, elle fond en un verre blanc et bulleux; enfin, elle est soluble dans l'acide chlorhydrique. Damour, qui a fait l'analyse de ce minéral, y a trouvé : 46,12 de silice, 16,81 d'alumine, 6,09 de soude, 4,79 de chaux et 27,02 d'eau.

FAULCON (Marie-Félix), littérateur, homme politique et jurisconsulte français, né à Poitiers en 1758, mort dans cette ville en 1843. Il fit son droit à l'école de sa ville natale, puis devint conseiller au présidial. Tout en remplissant ces fonctions, il cultiva les let-

tres, se livra à des recherches historiques et fit des vers. Nommé suppléant aux états généraux, il siégea à l'Assemblée constituante (1790) et se fit remarquer parmi les chauds partisans des idées nouvelles; mais les massacres de septembre le dégoûtèrent de la vie politique. Il se retira alors à sa maison de campagne, non loin de Poitiers, près de Biard, où l'étude, qu'il aimait ardemment, lui fit oublier les horribles excès de la Terreur. Le comité révolutionnaire qui siégeait à Poitiers aimait peu sa modération, et plus d'une fois les proscriptions de ses compatriotes vinrent troubler son repos. Il dut lui-même se cacher jusqu'à la chute de Robespierre. Elu membre du conseil des Cinq-Cents, en 1795, réélu quatre ans après, il devint membre du Corps législatif après le 18 brumaire et présida cette assemblée durant la discussion du code civil. Correspondant de l'Institut (1803), il fut nommé doyen d'honneur de l'Ecole de droit de Poitiers. Elu de nouveau au Corps législatif (1809), il le présidait quand l'Assemblée proclama la déchéance de l'empereur et acclama Louis XVIII. Là se termina sa carrière politique. On a de lui : *Pot-pourri national* ou *Matériaux pour servir à l'histoire de la Révolution* (Paris, 1790, in-8°); *Extraits de mon journal, dédiés aux mânes de Mirabeau* (Paris, 1791, in-8°); le *Robespierrisme, poëme*, suivi du *Maratisme* et de quelques *Epitaphes révolutionnaires* (Poitiers, 1795, in-8°), dans lequel il flétrit les terroristes; *Fruits de la solitude et du malheur* (Paris, 1796, in-8°); *Opinions sur le divorce et sur les ministres des cultes* (Paris, 1797, in-8°); *Précis historique de l'établissement du divorce* (Paris, 1800, in-8°); *Mélanges législatifs, historiques et politiques pendant la durée de la Constitution de l'an III* (Paris, 1801, 3 vol. in-8°), son œuvre la plus remarquable; *Voyages et opuscules* (Paris, 1805, in-8°). Faulcon a donné, en outre, de nombreux articles aux feuilles et aux recueils périodiques du temps, principalement à la *Correspondance patriotique* (1791-1792), à l'*Historien* (ans IV, V et VI), au *Journal de Poitiers* et à l'*Almanach des Muses*. En général, ses vers n'ont rien de bien brillant, et il occupe un rang fort peu élevé parmi les poëtes de la fin du siècle dernier, époque où le souffle révolutionnaire balaya les petites galanteries en vers de l'ancien régime pour faire place à une poétique nouvelle, à de plus hautes inspirations.

FAULCON (Nicolas), traducteur français. V. FAUCON.

FAULCONNIER (Pierre), historien français, né à Dunkerque, mort dans cette ville en 1735. Il fut successivement grand bailli de Dunkerque (1676) et président de la chambre de commerce (1720). Il a publié une *Description historique de Dunkerque* (Bruges, 1730, 2 vol. in-fol.).

FAULDE s. f. (fol-de). Techn. Fosse où l'on fait le charbon de bois, dans le Nord.

— Métallurg. Aire où l'on établit les meules de calcination du minerai.

FAULHABER (Jean), mathématicien et ingénieur allemand, né à Ulm en 1580, mort en 1635. Fils d'un tisserand, il exerça lui-même cette profession, étudia ensuite avec ardeur, devint professeur de mathématiques, puis inspecteur des poids et mesures. Quoiqu'il s'abandonnât à des rêveries sur l'astrologie, la cabale, l'alchimie, il se rendit célèbre par ses connaissances mathématiques. Plusieurs souverains essayèrent même de se l'attacher. Il composa un grand nombre d'ouvrages sur l'arithmétique, la géométrie, la mécanique, la fortification, etc. On recherche encore son curieux *Recueil de récréations mathématiques* (1613), en allemand. Descartes, qui avait rencontré Faulhaber pendant son voyage en Allemagne, se lia d'amitié avec lui, et laissa partir le duc de Bavière, dans les troupes de qui il servait, pour jouir de la conversation de son nouvel ami.

FAULHABER (Christophe-Ehrhardt), mathématicien allemand, de la famille du précédent, né à Ulm en 1708, mort en 1781. Après avoir occupé une chaire de mathématiques dans sa ville natale, il remplit diverses fonctions ecclésiastiques. On a de lui huit dissertations sur divers sujets de physique et de mathématiques et un *Recueil d'opinions de grands savants au sujet de la pluie de sang* (1755). — FAULHABER (Elie-Matthieu), mathématicien, parent du précédent, né à Ulm en 1742, mort en 1794, fut également professeur et pasteur protestant. On a de lui : *De oppositis mathematicarum quantis* (Ulm, 1768, in-4°), etc.

FAULHORN, montagne de la Suisse, dans le canton et à 50 kilom. S.-E. de Berne, entre la vallée de Grindelwald et le lac de Brienz. Son sommet s'élève à 2,760 mètres au-dessus du niveau de la mer. Une auberge est située à 30 mètres du sommet; c'est l'édifice le plus haut placé de l'Europe; il dépasse de plus de 100 mètres le niveau de l'hospice du Grand Saint-Bernard. Du sommet du Faulhorn, la vue s'étend sur les campagnes de Berne, d'Unterwalden, Lucerne, Zug, Argovie, Bâle, Soleure, Fribourg et Neuchâtel. La chaîne du Faulhorn renferme les lacs de Huttenboden, de Sœgisthal, d'Hexen, d'Hagel, d'Hinterburg, d'Oltschi, de Blatt, de Gumi, d'Oberbach et de Bach. On y trouve aussi plusieurs champs de neige et un glacier très-intéressant à étudier pour les géologues.

FAULKON (Constantin), aventurier grec. V. CONSTANCE.

FAULQUEMONT (*Falconis mons*), bourg de France (Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. E. de Metz, sur la rive droite de la Nied allemande; pop. aggl., 1,060 hab. — pop. tot., 1,143 hab. Fabrique de toiles; bonneterie, corroierie, tuileries. Ce bourg, très-ancien, fut érigé en comté au XIVe siècle et en marquisat en 1629, et joua un rôle important dans l'histoire de la Lorraine. Aujourd'hui, ses fossés, son château fort et son mur d'enceinte ont presque complétement disparu. L'hôtel de ville est une curieuse construction du XVIe siècle.

FAULQUEMONT (Thierry III, sire DE), homme de guerre flamand, aussi intrépide que cruel, mort en 1346. Il ne cessa, pendant toute sa vie, de mettre son épée au service du plus offrant; se battit, en 1332, contre le duc de Brabant; fournit, en 1337, cent hommes équipés en guerre à Edouard III d'Angleterre pour combattre les Français, moyennant une rente de 100 florins d'or; secourut à prix d'argent le duc de Brabant contre l'évêque de Liége (1336), et trouva la mort sur le champ de bataille en défendant la cause du roi d'Angleterre.

FAULTRAGE s. m. (fôl-tra-je). Féod. Syn. de FAUTRAGE.

FAULTRIER (Joachim), bibliophile français, né à Auxerre en 1626, mort à Paris en 1709. Le talent qu'il montra comme avocat au parlement de Paris le fit remarquer de Louis XIV, qui le signala à Louvois. Chargé par ce ministre de diverses missions importantes, Faultrier s'en acquitta avec autant d'habileté que de bonheur, et fut nommé intendant du Hainaut, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1688. A partir de ce moment, il consacra sa vie à la culture des lettres et forma une précieuse bibliothèque, dont le catalogue a été dressé par P. Marchand.

FAULX s. f. — lat. *falx*, même sens). Ancienne orthographe de FAUX s. f.

— Techn. Couteau de tanneur.

— Pêche. Espèce de filet monté sur deux quenouilles.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cépole.

FAUNA, sœur et épouse de Faune et mère des divinités champêtres de ce nom. Elle était fille de Picus et prédisait l'avenir aux femmes, comme Faune l'annonçait aux hommes. Après la mort de son époux, elle s'enferma seule et poussa la retenue jusqu'à ne plus voir un seul homme pendant tout le reste de sa vie. « Les Latins déifièrent ce modèle des veuves, qui devint l'immortelle patronne des dames romaines. Elle avait à Rome un temple dont les prêtres distribuaient au peuple des simples pour toutes les maladies. Les Romains confondaient Fauna avec Cybèle, ou la *bonne déesse*, et lui donnaient les mêmes attributs. Les dames romaines célébraient sa fête pendant la nuit, et il était défendu aux hommes d'oser même regarder l'asile sacré de ces mystères, dont il faut avouer que les femmes n'ont jamais révélé le secret. » (Demoustier, *Lettres à Emilie sur la mythologie.*)

Les Romains avaient l'habitude d'adopter Fauna et Faune pour leurs dieux lares ou tutélaires.

FAUNALIES (fô-na-lî). Antiq. rom. Fêtes champêtres en l'honneur du dieu latin Faunus.

— **Encycl.** Faunus jouissait à Rome d'une grande réputation, et, par une exception assez bizarre dans la mythologie romaine, son culte était empreint d'une sorte de piété tendre, analogue à celle que les chrétiens éprouvent pour quelques saints de leur calendrier. Le bon Faunus, du reste, payait les Latins de retour : chaque année, selon la tradition, il venait passer la belle saison sur le mont Lucrétile, au milieu de ses anciens sujets, et il ne regagnait le mont Lycée, en Arcadie, qu'au mois de novembre. Deux fêtes se célébraient en son honneur : l'une répondant à le date de son arrivée en Italie (11, 13 ou 15 février), l'autre à la date de son départ pour la Grèce (9 novembre). On lui offrait des libations de vin et des grains d'encens; on lui immolait une brebis ou un chevreau.

FAUNE s. m. (fô-ne — lat. *faunus*. Les étymologistes latins rattachent le nom de ces divinités champêtres à *favere*, être favorable, être propice, le *v* se vocalisant toujours en latin devant les terminaisons commençant par une consonne; mais ceux qui comparent le sanscrit regardent *faunus* comme l'équivalent exact de *pavana*, vent, dieu du vent, qui aurait produit *faunus* de la même façon qu'il a donné *fann*, *fon*, *van*, pour *fawn* ou *fawan*. Du reste, le latin *favere* et le sanscrit *pavana* se rattachent à la même racine, savoir : le sanscrit *pû*, forme gounée *pav*, purifier, être pur, exhaler une bonne odeur, d'où aussi le latin *favus*, rayon de miel). Mythol. rom. Nom donné à des divinités champêtres.

— Mamm. Nom d'une espèce de singe, le malbrouck.

— Entom. Nom d'un papillon du genre satyre.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, réuni aux pyrènes et plus tard aux mélanopsides.

— s. f. Zool. Ensemble des animaux que produit une région déterminée, ainsi dit à cause du caractère bestial des dieux faunes : *La* FAUNE *européenne, française, parisienne. Les différentes régions zoologiques ont des* FAUNES *distinctes.* (M. Edwards.) *Des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des poissons, des insectes, des mollusques forment la* FAUNE *de l'époque éocène.* (L. Figuier.) *La* FAUNE *entomologique de chaque pays tire ses caractères de l'ensemble des espèces qui la composent.* (A. Maury.) ‖ Ouvrage qui décrit ces animaux : *La* FAUNE *devrait faire connaître les animaux de toutes les classes.* (P. Gervais.)

— Agric. Sorte de greffe en flûte, à plusieurs yeux.

— **Encycl.** Mythol. Les *faunes* ont été souvent confondus avec les satyres et les sylvains. Les *faunes* appartiennent essentiellement à l'Italie, et leur nom l'indique assez. Faunus signifie le *Bon*, le *Bienveillant*, et dérive de *faveo*. Aussi les *faunes* sont-ils des dieux protecteurs. Ils président à l'élève des bestiaux, les garantissent des loups. Telle est l'origine du culte. Quelques légendes pourtant nous montrent les *faunes* comme des esprits qui se glissent partout, en affectant les formes les plus diverses, et qui viennent troubler l'homme, la nuit, dans ses rêves.

Horace a résumé dans une ode tous les attributs que les croyances populaires prêtent à ces dieux champêtres.

O dieu dont la flûte à peine entendue
Fait pâlir au bois la nymphe éperdue,
Descends des hauteurs, *faune* aux pieds légers,
Epands les trésors de tes mains fécondes
Sur mes moissons blondes;
Peuple mon étable, emplis mes vergers.

Quand le chœur des Mois, enfants de l'Année,
Achève en dansant sa course ordonnée,
Tu sais, dieu jaloux, si nous te fêtons!
Du sang d'un chevreau le vieil autel fume,
Le cratère écume,
Et l'âtre luisant rit sous les festons.

Nones de décembre, ô saison sacrée!
Les troupeaux, perdus dans l'herbe serrée,
Errent librement par monts et par vaux :
Tout est joie aux champs; villageois à table
Et bœufs à l'étable
Narguent leur misère et leurs longs travaux.

En ce jour béni, la forêt sauvage
Verse aux pieds du dieu son pâle feuillage.
Le loup suit au pré la brebis sa sœur,
D'un pied aviné le vigneron danse
Et frappe en cadence
L'avare sillon qui boit sa sueur.

« L'imagination des anciens, ajoute M. Ordinaire, auquel nous empruntons cette charmante traduction, avait peuplé la campagne de ces dieux velus, cornus, aux pieds de chèvre, aux oreilles mobiles, vivantes personnifications de la fécondité de la nature. Le soir, les pâtres inquiets croyaient voir entre le feuillage briller leur prunelle fauve; en automne, ils entendaient les branches mortes craquer sous leurs pieds agiles. Quand la source élevait par intervalles son bruissement monotone, c'était une naïade effarée qui cherchait sous la grotte un refuge contre les ardeurs lascives de Faune ou de Pan. Tous les bruits mystérieux de la nature, les plaintes des arbres aux approches de l'orage, le chant nocturne des oiseaux inconnus, les échos prolongés, leur révélaient la présence de ces hôtes invisibles, objet à la fois d'amour et de terreur; car, si leur influence enrichissait la ferme, leur vue donnait la mort.

Bons petits dieux des champs, pans, satyres et *fau*[*nes*,
Nymphes qui palpitez sous l'écorce des aunes,
Vous qu'Homère a chantés, que Virgile a connus,
Bons petits dieux des champs qu'êtes-vous deve[nus? »

Ce que sont devenus tous les mythes, païens ou chrétiens, gracieux ou burlesques; des objets d'étude pour les savants, des monuments éternels des erreurs de l'esprit humain, un passé instructif pour l'avenir; rien de moins, rien de plus.

— Zool. Le mot *faune* se prend, en zoologie, dans deux acceptions différentes. Tantôt il sert à désigner l'ensemble des animaux, ou tout au moins d'une classe, d'un groupe d'animaux appartenant à une région plus ou moins étendue; c'est en ce sens qu'on dit que la *faune* en général, ou que la *faune* entomologique de tel pays est plus riche que celle d'un autre pays. Tantôt on l'applique aux ouvrages qui décrivent les animaux d'un pays ou d'un groupe. Une *faune* générale ne serait autre que l'énumération et la description de toutes les espèces animales qui se trouvent sur le globe. Si l'on réfléchit que le nombre de ces espèces peut se compter par centaines de mille, on comprendra sans peine qu'un tel travail soit au-dessus des forces d'un seul homme, quelque vaste que soit d'ailleurs sa science. Si des naturalistes éminents l'ont tenté avec succès, c'était à une époque où le nombre des espèces animales connues était bien loin d'être ce qu'il est aujourd'hui. Il faudrait donc un concours de savants animés du même zèle et pénétrés des mêmes principes. La *faune* d'une région déterminée, bien que plus accessible, ne laisse pas que d'offrir encore d'assez grandes difficultés, si elle doit embrasser toutes les classes du règne animal. On ne peut pas dire que la France possède une *faune* complète; mais elle est riche en *faunes* partielles, les unes se restreignant à une province ou même à une région moins étendue, les autres n'embrassant qu'une ou plusieurs classes d'animaux. Sous ce rapport, les naturalistes qui travaillent dans le calme de la province ont rendu de grands services à la science, en préparant les matériaux, les assises du vaste édifice qui ne saurait manquer d'être élevé un jour. Les mammifères, les oiseaux, les poissons, les insectes et surtout les mollusques, sont en général les groupes qui ont été le mieux étudiés et qui ont donné lieu au plus grand nombre d'écrits spéciaux. Il est à peine besoin de dire que l'Europe est la partie du monde la plus favorisée à cet égard. A un autre point de vue, la *faune* peut s'occuper d'une catégorie particulière d'animaux. Ainsi, l'on possède des *faunes* médicales, forestières, mythologiques, héraldiques, où sont décrites les espèces qui intéressent la médecine ou l'économie rurale, ou bien encore la mythologie ou l'art du blason.

— Iconologie. Il était naturel que les anciens eussent souvent représenté par la peinture et la sculpture ces *faunes* si populaires en Italie, et nous ne nous étonnerons pas de trouver un certain nombre de bas-reliefs où figurent ces joyeux personnages.

Voici les principaux : un *Faune fait danser le petit Bacchus*, bas-relief de la villa Albani (Winckelmann, *Monum. ined.*, n° 53); une *Nymphe et un faune berçant le petit Bacchus*, dans le van mystique, d'où pend une guirlande de pampres et de raisins (Winckelmann, *Monum. ined.*); *Faune contemplant la mort de Penthée, déchirée par les Bacchantes* (*Galeria Giustiniana*, I, 104); *Trois faunes et deux Bacchantes conduisent un éléphant sur lequel est lié un Indien prisonnier* (*Museo Pio Clementino*, IV, 23); *Groupe de faunes*, dans le bas-relief de *Bacchus et Ariane* (*Museo Pio Clementino*, V, 8, et musée du Louvre, n° 421, sarcophage en marbre de Paros).

Nous nous bornerons à mentionner encore les bas-reliefs que l'on peut voir dans notre grand musée national du Louvre, en indiquant le numéro d'ordre : *Bacchus, faune et génie*, n° 767, marbre; *Groupe de faunes*, n° 346, marbre; *Faune chasseur*, n° 477, marbre de Carrare; *Faune dansant*, n° 190, marbre; *Faune dansant et une Panthère*, n° 195, marbre; *Faune punissant son fils*, n° 421.

Signalons en dernier lieu la célèbre statue du *Faune à l'enfant*, qui est une des plus belles œuvres antiques dont s'enorgueillit à juste titre notre Musée du Louvre (n° 281).

Faune à l'enfant (LE), statue antique en marbre; musée du Louvre. Un faune, accoudé sur un arbre placé à sa gauche, tient dans ses bras un enfant. Ce groupe a été trouvé pendant le XVIe siècle, entre le Quirinal et la colline des Jardins, sur l'emplacement des fameux jardins de Salluste, devenus par la suite un des séjours des Césars. C'est un des plus parfaits dans son genre qui nous reste de l'antiquité. Peut-être est-ce le Silène du portique d'Octavie dont parle Pline, qui dès lors ignorait le nom de l'auteur. La tête du faune est remplie de finesse et d'une expression douce et aimable; les formes sont d'une grande élégance, et l'on cite les jambes comme les plus beaux modèles. Les mains et les poignets sont restaurés, et le bras et la jambe gauche de l'enfant sont modernes. Ce groupe provient de la villa Borghèse. Hauteur 1m,895.

Faune dansant (LE), statue en bronze; musée Borbonico, à Naples. Ce faune se distingue des autres statues connues sous ce nom par sa physionomie, qui se rapproche de celle de Pan. Il a deux cornes de moyenne grandeur, la barbe et les cheveux assez longs, les oreilles caprines et le front étroit. « C'est, dit le comte de Clarac, une figure de 3 palmes au plus, et le plus beau bronze qu'aient produit les fouilles de Pompéi. » Cette statue, trouvée à l'*Atrio Toscano*, dans une très-belle maison, a valu à cette dernière le surnom de *maison du Faune*. Quant à sa pose, il marche sur la pointe des pieds, les bras levés et regardant le ciel. Le bras gauche est levé perpendiculairement; le droit, au contraire, s'abaisse jusqu'au coude, puis l'avant-bras est levé. La conservation, qui est merveilleuse, ajoute encore à la beauté du bronze.

Faune dansant (LE), statue de bronze, par M. Lequesne; jardin du Luxembourg. Un pied en l'air, l'autre posé sur une peau de bouc gonflée et glissante, un jeune faune bondit en soufflant à pleines joues dans la flûte sacrée. Le mouvement est juste et vif, le corps bien jeté, la physionomie très-expressive. Quant à l'exécution, elle est très-soignée, très-savante, jusque dans les moindres détails. Tous les muscles sont accusés avec une science profonde de l'anatomie; ils jouent sous l'épiderme, tendus et convulsés par l'effort que fait le danseur pour se maintenir en équilibre. Cette accentuation vigoureuse semblait quelque peu exagérée et déplaisait dans le modèle en plâtre que l'artiste exposa au Salon de 1850. Une reproduction en marbre l'aurait rendue plus saillante et plus désagréable encore; mais le bronze, qui seul peut se mouvoir et s'agiter, a fait valoir à merveille les mérites de cette figure. « C'est une

œuvre de premier ordre que le *Faune dansant*, a dit Th. Gautier ; si l'on avait exhumé ce bronze vert-de-grisé de quelque fouille, les plus fins connaisseurs le jugeraient antique, et il figurerait au Vatican ou aux Studj parmi les dieux de la mythologie, qui le reconnaîtraient pour un frère. Il est difficile de pondérer avec plus d'art un corps en équilibre sur la peau d'une outre glissante. M. Lequesne a retrouvé cette eurhythmie du mouvement, cette balance des lignes dont les anciens possédaient le secret. »

Tout en reconnaissant que la critique trouvera difficilement à reprendre une erreur, même légère, dans l'exécution de cette statue, M. Paul Rochery a fait remarquer, avec raison, que la sculpture s'accommode mal des gestes rapides de la danse et que, dans le *Faune* de M. Lequesne, l'œil a peine à saisir les membres isolés du tronc, qui forme le centre de la composition. « Et puis, ajoute cet écrivain, à quoi bon faire au XIXe siècle, un faune dansant sur une outre, avec une courte queue chevillée à l'extrémité inférieure de l'épine dorsale ? » Nous sommes de l'avis de M. Rochery : à quoi bon ces éternelles redites mythologiques ?

La statue du *Faune*, fondue en bronze par MM. Eck et Durand, a figuré au Salon de 1852 et à l'Exposition universelle de 1855.

FAUNESSE s. f. (fô-nè-se). Mythol. lat. Nymphe qui avait les mœurs et la figure des faunes, et qui s'alliait à eux : *La* FAUNESSE *ne ressemble en rien à une peinture de femme.* (Th. Gaut.)

FAUNEUSE s. f. (fô-neu-ze). Techn. Nom que porte à Bruxelles l'ouvrière dentelière chargée de faire les jours des fleurs.

FAUNIDES s. m. pl. (fô-ni-de — rad. *faune*). Entom. Groupe d'insectes diptères, formant une section de la tribu des entomobies, et comprenant une vingtaine de genres, dont les larves vivent dans le corps des chenilles ou dans les nids des hyménoptères.

FAU-PERDRIEU ou **FAUPERDRIEUX** s. m. (fô-pèr-drieu — de *faucon* et de *perdrix*, proprement *faucon à perdrix*). Ornith. Nom vulgaire du busard des marais.

FAUNUS, dieu essentiellement italique, que l'on a confondu à tort avec le Pan des Grecs. Faunus, troisième des rois d'Italie, fils de Picus et petit-fils de Saturne, était un prince pieux et brave, qui introduisit dans l'Italie le culte des dieux et les travaux de l'agriculture. La vénération populaire le mit au rang des dieux, parmi lesquels lui-même avait rangé Picus, son père ; il conféra le don de prophétie à sa femme Fauna et à son fils Sterculius.

Telle est la légende de Faunus ; voyons quels cultes se rattachent à ce nom. Faunus signifie le *bon*, le *bienveillant*, et dérive de *faveo*. Faunus est un génie protecteur des montagnes, des pâturages ; il préside à la fécondation, adoucit les mœurs. Des traditions populaires nous le montrent, ainsi que toute la race des faunes, comme une divinité des forêts avec tous les attributs qui s'y rattachent. C'est aussi un dieu des révélations, des prédictions, comme Fatuus. Virgile, dans l'*Enéide*, nous décrit un oracle de Faunus situé dans le bois sacré d'Albunea, près des cascades de Tibur. De là vient la tradition qui rattache à Faunus et aux faunes les chants primitifs de l'Italie, qui ont d'ordinaire un caractère magique, et le nom de vers fauniques et saturnins. Faunus est aussi un dieu de la fécondation ; ce caractère apparaît très-bien dans l'histoire de Faunus et de Fauna : les rameaux de myrte dont il la frappe, le vin dont il l'enivre, le serpent sous la forme duquel il la féconde, sont autant d'images du renouvellement, du rajeunissement éternel de la nature et de l'année. En général, le culte de Faunus était simple et primitif ; on l'adorait dans les forêts, et sur les montagnes, toujours en plein air. Sa fête officielle avait lieu aux nones de décembre. La fête des Lupercales était aussi une fête en l'honneur de Faunus. La tradition racontait que, sous le règne de Faunus, le roi arcadien Evandre, jeté par un naufrage sur la côte latine, avait été généreusement accueilli par Faunus ; elle ajoutait qu'après avoir fondé Palatium sur le Palatin, il avait consacré à Pan de Lycium, le dieu de sa patrie, une caverne qui se trouvait sur le versant de cette colline. Au Lupercal répond la fête de ce nom, fête d'expiation, avec deux colléges chargés des cérémonies, les *Fabiani* et les *Quintiliani*. Il y avait nombre de rites curieux dans cette fête tout à fait nationale ; elle était l'occasion d'ébats folâtres, même lascifs, qu'Auguste dut plus tard réprimer. Outre le sanctuaire de Lupercal, Faunus en avait sans doute un autre aux environs de l'Aventin, là où Numa avait vaincu par ruse Picus et Faunus. Enfin, en 558 de Rome, on avait élevé, au moyen du produit des amendes, un temple à Faunus, sur l'île du Tibre. L'image de Faunus était d'ordinaire celle du Pan des Grecs, ou encore celles de Silène ou de Marsyas. Du moins il semble probable que la figure de Silène qu'on retrouve sur différentes médailles italiques doit représenter le Faunus national. Les légendes dont est l'objet le roi phrygien Marsyas auprès du lac Fucin, se rapportent sans doute aussi au culte de Faunus.

FAUQUE s. f. (fô-ke). Techn. Planche à coulisses qui sert à diviser en compartiments les mises du savonnier.

— Mar. Nom que les pêcheurs donnent à des planches qu'ils ajustent à coulisses autour de leurs bateaux, pour empêcher l'eau d'y pénétrer.

FAUQUE DE JONQUIÈRES (Jean-Philippe-Ernest DE), marin et savant français, né à Carpentras en 1820. Il entra à quinze ans dans la marine, devint aspirant en 1837, enseigne en 1841, lieutenant de vaisseau en 1846, entra deux ans plus tard, malgré l'infériorité de son grade, dans le conseil de l'amirauté, fut nommé capitaine de frégate en 1858, capitaine de vaisseau en 1865, et suivit, comme chef d'état-major, l'amiral La Grandière en Cochinchine. Un comité agricole ayant été formé à Saïgon en 1865, M. Fauque de Jonquières en devint le premier président et fut chargé d'organiser la première exposition cochinchinoise qui ait eu lieu. De retour en France, il a été nommé membre du conseil des travaux de la marine, et a fait partie, en 1867, de la commission impériale de l'Exposition universelle. Il est, depuis 1863, officier de la Légion d'honneur. On lui doit des ouvrages scientifiques fort estimés : *Mélanges de géométrie pure, comprenant diverses applications des théories de M. Chasles* (1856, in-8o) ; *Théorèmes fondamentaux sur les séries de courbes et de surfaces d'ordre quelconque* (Saïgon, 1865, in-4o) ; *Recherches sur les séries ou systèmes de courbes et de surfaces algébriques d'ordre quelconque* (1866, in-4o), etc.

FAUQUEMBERGUE, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-S.-O. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 1,075 hab. Papeteries. Vestiges d'un château fort auquel le bourg doit son origine. Patrie du compositeur de musique Monsigny.

FAUQUEMBERGUE (Jean DE), pasteur à Dieppe vers 1640. Il s'attira la haine des catholiques par la vivacité de ses attaques contre l'Eglise romaine. Ses ennemis n'attendaient qu'une occasion pour le perdre ; il la leur fournit en publiant, en 1653, sans autorisation, malgré les décrets des synodes et les ordonnances du roi, un petit livre intitulé : le *Grand jubilé évangélique, apportant indulgence plénière de tous péchés.* Le livre ayant été dénoncé, on nomma une commission, presque exclusivement composée de prêtres, pour l'examiner et le juger. Le livre fut déclaré hérétique et condamné au feu, le 24 mars 1653. Quant à l'auteur, il échappa à une sentence sévère, grâce à la protection du duc de Longueville. Mais cet événement modéra son ardeur. Il publia dans la suite un ouvrage d'édification qui eut un grand succès et qui était intitulé : *Voyage à Béthel* ou *Devoirs de l'âme fidèle en allant au temple, avec les préparations, prières et méditations pour participer dignement à la sainte Cène.* (Charenton, 1665, in-12).

FAUQUEMONT, bourg de Hollande, prov. de Limbourg, à 10 kilom. E. de Maëstricht, sur la Geule ; 787 hab. Ce bourg, appelé *Falkenberg* par les Allemands et *Valkenburg* par les Hollandais, était autrefois ch.-l. d'une seigneurie ayant le titre de comté et relevait du duché de Limbourg ; il était entouré de murailles et protégé par un château fort, qui fut pris et détruit par les Français en 1672.

FAUQUES (Marianne-Agnès DE), femme auteur française, née à Avignon au commencement du XVIIIe siècle. Elle prit le voile étant toute jeune encore ; mais ce voile, pas plus que les barreaux d'une cellule, la porte ferrée d'un cloître, ne purent empêcher son imagination ardente de s'égarer par delà les mondes connus d'elle, de rêver d'un autre ciel que celui de la voûte de l'église, d'aspirer d'autres parfums que ceux de l'autel, d'imaginer d'autres arbres que ceux du petit jardin du couvent, de concevoir ou de pressentir d'autres amours que les amours pures de Dieu.

Un jour, il y avait dix ans qu'elle avait renoncé au monde, la pauvre enfant ! au monde qu'elle ne connaissait point, qu'elle n'avait pas même entrevu ; un jour elle s'échappe de sa cage, va à Paris ; de Paris, craignant sans doute d'être poursuivie par sa « bonne mère l'Eglise, » elle passe en Angleterre. C'est toute une odyssée féminine que la vie de Mlle de Fauques ; mais nous ne l'écrirons pas, d'abord parce que les renseignements précis, exacts, nous font défaut, et puis, quel intérêt aurait cette narration, si ce n'est un simple intérêt de curiosité ?

Mlle Agnès de Fauques est donc en Angleterre, où elle prend le nom de Mme *Fauques de Vaucluse* ou *de la Cépédès.* Après avoir jeté sa robe de bure aux orties, et démontré, dit-on, qu'elle avait le droit de jeter aux orties cette robe, après avoir prouvé la nullité de ses vœux, elle prend la plume et écrit. Elle écrit : le *Triomphe de l'amitié* (Londres, 1750, 1 vol. in-12) ; *Abassaï, histoire orientale* (1753, 2 vol. in-12), traduit en anglais (Londres, 1759, 2 vol. in-12) ; *Contes du sérail*, traduits du turc (La Haye, 1753, 1 vol. in-12) ; *Mémoires de Mlle d'Oran*, ou les *Préjugés trop bravés et trop suivis* (1755, in-12) ; la *Dernière guerre des bêtes*, fable pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle (Londres, 1758, in-12), traduit en anglais (1758, in-8o) ; *Frédéric le Grand au temple de l'Immortalité* (1758, in-8o), traduit en anglais ; *Histoire de Mme la marquise de Pompadour* (1759, in-8o) ; les *Zélindiens* (in-12) ; les *Vizirs* ou le *Labyrinthe enchanté*, conte oriental (2 vol.) ; la *Belle assemblée anglaise*, ou les *Amusements de la belle compagnie, etc.* (1774) ; *Dialogues moraux et amusants*, en anglais et en français (Londres, 1777).

Un peu d'instruction, un peu d'esprit naturel, un style facile et de la grâce, mais plus de prétention encore que d'instruction, de l'esprit plus factice que naturel, moins de facilité dans le style que de préciosité, plus de marivaudage que de grâce vraie, franche ; telle se montre dans les ouvrages dont nous venons de donner les titres, Mlle Agnès de Fauques.

Voici, comme exemple, trois lignes prises dans le *Triomphe de l'amitié* (une amitié qui, par les chemins qu'a tracés Mlle de Scudéry, dans sa carte du Tendre, conduit au temple de-l'Amour) : « Auprès de ceux que les préjugés aveuglent, le plus grand des crimes c'est d'être éclairé... Nous craignons quelquefois des malheurs que nous n'éprouvons jamais, et cette crainte en est un réel... Il n'est point de divinité qui nous soit plus chère que l'espérance : nos cœurs sont ses autels, et nos jours ses sacrifices. »

FAUR, auteur dramatique et littérateur français, né vers 1755, mort vers 1815. Il fut secrétaire du duc de Fronsac, et, bien qu'il ait laissé de nombreuses productions, il termina ses jours dans la misère et dans l'oubli. On a de lui des comédies : le *Déguisement forcé* (1780), en 2 actes ; *Isabelle et Fernand* ou l'*Alcade de Zolaurée* (1784), en 3 actes ; l'*Amour à l'épreuve* (1784) ; la *Veuve anglaise* (1786) ; le *Confident par hasard* (1801), en 4 actes et en vers ; *Rien pour lui* (1805), en 3 actes, etc. ; des drames : *Montrose et Amélie* (1783), qui eut un grand succès ; la *Prévention vaincue* (1786) ; *Alphonsine et Séraphine* (1795) ; le *Sabot fidèle* (1805) ; des librettos d'opéras-comiques : *Colombine et Cassandre le pleureur* (1786) ; l'*Intrigant sans le vouloir* (1794) ; la *Fête de la cinquantaine* (1796, in-8o), etc. Mais celui de ses ouvrages qui a fait le plus de bruit est : la *Vie privée du maréchal de Richelieu* (Paris, 1790, 3 vol. in-8o). On y trouve des anecdotes piquantes, destinées à faire scandale, entre autres la romanesque aventure du duc de Richelieu, avec Mme Michelin, la belle tapissière.

FAUR DE PIBRAC (Gui DU), magistrat et écrivain français. V. PIBRAC.

FAURE (Charles), théologien français, né à Luciennes, près de Saint-Germain-en-Laye, en 1594, mort en 1644. Il étudia chez les jésuites à Bourges et entra ensuite à La Flèche, puis à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, où il prit l'habit de chanoine régulier. Le cardinal de La Rochefoucauld ayant réuni les quarante maisons religieuses les moins éloignées de Paris sous le titre de *Congrégation parisienne*, organisa ensuite la *Congrégation de France* en y adjoignant des maisons de toutes les provinces du royaume. Faure en fut nommé supérieur général, et dès lors il consacra sa vie à la réforme des ordres religieux. On a de lui des *Constitutions*, le *Directoire des novices*, des *Traités*, des *Dissertations* et des *Lettres* inédites. La *Vie du P. Faure* fut publiée à Paris (1698, 1 vol. in-4o).

FAURE (François), théologien français, né près d'Angoulême en 1612, mort à Paris en 1687. Il entra dans l'ordre des cordeliers et prononça ses vœux à l'âge de dix-sept ans. Grâce au talent dont il fit preuve, il parvint aux premières charges de son ordre, devint sous-précepteur de Louis XIV par la protection particulière d'Anne d'Autriche, et fut élevé enfin à l'évêché d'Amiens (1654). On a de lui quelques ouvrages, mauvais même pour son temps, inutiles pour le nôtre. Nous citerons cependant : une *Censure des* Lettres provinciales ; une *Ordonnance contre le* Nouveau Testament *de Mons* (1673) ; un *Panégyrique de Louis XIV ;* un *Recueil de statuts synodaux pour le diocèse d'Amiens*, et les *Oraisons funèbres* de la reine Anne d'Autriche, d'Henriette-Marie de France et de Gaspard IV de Coligny.

Ce fut lui qui, prêchant la Passion devant la reine, à Saint-Germain-l'Auxerrois, lui fit l'application de ce vers de Virgile :

Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

D'autres disent que cette allusion poétique sortit de la bouche du P. Arnould, jésuite, prêchant à Notre-Dame, mais dans les mêmes circonstances d'ailleurs.

FAURE (Pierre-Joseph-Denis-Guillaume), commandant des armées de terre, né au Havre en 1726, mort à Paris en 1818. Sa jeunesse se passa dans la marine, où il servit sous les ordres de d'Auville ; mais, avant l'âge de trente ans, il quitta cette carrière pour se faire avocat. Son savoir et son habileté lui valurent la confiance de M. de Choiseul et de M. de Castrie. Il allait même être anobli, quand la Révolution éclata. Député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, il vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix. Le 28 novembre 1795, il prononça un long discours tendant à prouver que la Convention ne devait pas juger ce prince, et que, d'après la Constitution, elle n'en avait pas le droit. Dans son opinion, émise quelques jours après, on remarque le passage suivant : « J'ai paru à cette tribune, dit-il, pour soutenir que le ci-devant roi n'était pas jugeable d'après la Constitution ; vous avez proscrit ma prétention. J'ai avancé que ce n'était pas à vous à le juger ; vous avez pensé différemment ; et, ce qui m'afflige, c'est que vous avez porté le désir de juger jusqu'au scandale. Ce n'est point la chaleur effrénée de quelques-uns de vos membres, l'indécence de leurs déclamations, le ton décisif qu'ils prennent dans ce procès, qui prouve à mes yeux la vérité de leur civisme. Un citoyen modéré me paraîtra toujours beaucoup plus sûr que ces agitateurs qui prêchent perpétuellement meurtre et carnage. Vous remplissez ici, d'une manière scandaleuse, tous les rôles de l'ordre judiciaire, de jurés comme de témoins, d'accusateurs comme de juges. Je demande le rapport des décrets relatifs au procès de Louis, et qu'on forme un tribunal plus légalement digne que vous de finir un procès qui étonne toute l'Europe. » Robespierre, que Faure désignait ouvertement dans cette espèce de réquisitoire, ne lui pardonna jamais. Faure signa la protestation du 6 juin 1793, contre la Montagne, et fut compris au nombre des 73 députés mis en arrestation. Il reprit séance à la Convention après la chute de Robespierre, et rentra dans les fonctions qu'il avait occupées dans la magistrature. Faure resta longtemps au Havre, où il mourut le 7 octobre 1818. Il était alors retiré depuis quelque temps de sa fonction de juge. On lui doit : un *Parallèle de la France et de l'Angleterre* (Paris, 1779). Cet ouvrage ne porte que sur la marine. C'est lui qui a écrit l'article MARINE dans l'*Encyclopédie*. Barbier cite encore de lui, dans son *Dictionnaire des anonymes : Réflexions d'un citoyen sur la marine* (Paris, 1759, in-12), ouvrage qui valut à son auteur, toujours selon Barbier, 50 louis du duc de Choiseul ; *Réflexions, consultation sur une question importante relative à l'article* 1er *du rapport du comité ecclésiastique* (1790, in-8o de 26 pages).

FAURE (le comte Louis-Joseph), dit **Faure de la Seine**, savant jurisconsulte français, fils du précédent, né au Havre en 1760, mort en 1837. Il remplit, pendant la Révolution, diverses fonctions dans la magistrature, devint membre du Tribunat après le 18 brumaire, se fit remarquer entre tous par son zèle dans le vote qui mit la couronne sur la tête du premier consul en 1804, prit une part importante à la rédaction du code civil et du code pénal, devint conseiller d'Etat en 1807, puis se rallia à Louis XVIII, qui le maintint dans cette place. En 1828, il fut nommé membre de la cour de cassation, fonction qu'il remplit jusqu'à la fin de sa vie.

FAURE (Guillaume-Stanislas), hydrographe français, frère du précédent, né au Havre en 1765, mort en 1826. Imprimeur avant la Révolution, il devint sous-préfet du Havre en 1800, membre du Corps législatif en 1810, et député en 1814 et 1815. Il a publié : *Nouveau Flambeau de la mer*, ou *Description nautique des côtes d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse et de France* (Le Havre, 1822) ; *Nouveau Flambeau de la mer*, ou *Description nautique des côtes d'Espagne, de Portugal et de celles de la Méditerranée* (Le Havre, 1824).

FAURE (Jean), poëte français, né en 1776 à Chabottes (Hautes-Alpes). Il fut d'abord notaire, puis devint secrétaire général de la préfecture de son département, de 1815 à 1817. En 1822, les Bourbons récompensèrent sa fidélité en le nommant sous-préfet de Sisteron. Il fut destitué en 1830, et depuis il est rentré dans la vie privée. Nous citerons parmi ses œuvres : la *Tallardiade*, ou les *Faits et gestes du chartreux dom Raymond, surnommé De Vars, pendant son séjour à Tallard* (Gap, 1819, in-8o ; 2e édit., revue, corrigée et augmentée [en huit chants], Gap, 1839, in-8o) ; le *Banc des officiers*, poëme héroï-comique en six chants (Gap, 1825, in-8o) ; l'*Ibériade*, ou la *Guerre d'Espagne*, poëme suivi de quelques *Pièces fugitives* du même auteur, *consacrées à l'auguste famille des Bourbons* (Digne, 1828, in-8o), etc.

FAURE (Joseph-Désiré-Félix), magistrat et homme politique français, né à Grenoble en 1780, mort en 1859. Fils d'un avocat au parlement de cette ville, reçu, à l'âge de trente ans, docteur en droit à Paris, il entra, en 1811, dans la magistrature en qualité de conseiller auditeur à la cour de Grenoble, puis fut successivement appelé aux fonctions de substitut du procureur général (1814), d'avocat général (1819), et de conseiller à la même cour en 1822. En 1828, le collége électoral de Vienne l'envoya à la chambre des députés, où il siégea sur les bancs de la gauche constitutionnelle, et vota en 1830 l'adresse des 221. Après la révolution de Juillet, il refusa le poste de procureur général, comme incompatible avec les fonctions de député, prit une part active aux travaux parlementaires, et fut, notamment, rapporteur de la loi sur l'organisation municipale et de la loi sur la réélection des députés. Nommé premier président de la cour royale de Grenoble à la fin de 1830, Faure se soumit à la réélection, fut réélu député, obtint, deux ans plus tard, un siége à la chambre des pairs et devint, en 1836, membre de la cour de cassation. Après la révolution de Février, il fut mis à la retraite et reçut le

titre de premier président honoraire de la cour de Grenoble.

FAURE (Pascal-Joseph), jurisconsulte et homme politique français, né à Reculson, près de Gap, en 1798, mort en 1864. A dix-neuf ans, il se faisait inscrire comme avocat au barreau de Gap, dont il devint, par la suite, plusieurs fois bâtonnier. Pendant toute la Restauration, il fit partie de l'opposition libérale, et suivit la même ligne de conduite sous la monarchie de Juillet. Nommé député en 1831, il s'assit sur les bancs de la gauche, vota contre toutes les mesures de réaction, signa le fameux compte rendu de 1832, défendit le droit de pétition contre la proposition Jouffroy, proposa et fit adopter, en 1833, l'amendement relatif aux circonstances atténuantes en matière criminelle, etc. Non réélu en 1837, Faure reprit sa place au barreau de Gap. Après la révolution de 1848, il fut envoyé par les électeurs des Hautes-Alpes à l'Assemblée constituante, où il vota avec le parti républicain modéré, puis à la Législative, où il fit partie de la majorité. Désigné par le gouvernement comme candidat au Corps législatif, après le coup d'Etat du 2 décembre, il fut réélu dans le même département.

FAURE (Jean-Baptiste), chanteur français, né à Moulins (Allier) le 15 janvier 1830. Il se signala de bonne heure par ses dispositions exceptionnelles pour la musique, vint très-jeune à Paris, se fit admettre à la maîtrise de la Madeleine et suivit ensuite pendant neuf années, de 1843 à 1852, les cours du Conservatoire. Obligé pour vivre de jouer de la contre-basse dans les bals de barrière, il se vit, à l'époque de la mue de la voix, menacé dans cet organe; fort heureusement, il en fut quitte pour la peur : sa voix lui revint un beau matin, avec cette différence qu'il s'était couché sopraniste et qu'il se réveillait baryton. Les débuts de M. Faure, en cette qualité, eurent lieu à l'Opéra-Comique en 1852 (20 octobre), dans le rôle de Pygmalion de la *Galatée* de M. Victor Massé; ils furent peu remarqués. Le jeune artiste s'essaya tour à tour dans les petits rôles du répertoire et se montra avec assez de succès dans quelques créations, comme le *Chien du jardinier*, *Jenny Bell*, etc. Il doubla bientôt M. Bataille dans la plupart de ses rôles; celui de Peters, de l'*Etoile du Nord*, attira sur lui l'attention. Enfin, dans la reprise de *Joconde*, en 1857, il égala le fameux Martin, au dire des vieux habitués de l'orchestre. Le *Quentin Durward* de M. Gevaert fut pour lui, l'année suivante, un véritable succès; mais son triomphe fut le rôle d'Hoël, du *Pardon de Ploërmel*, que Meyerbeer écrivit à son intention (1859), rôle difficile et qui est resté une de ses meilleures créations. Sa belle voix de baryton se montra tout entière dans cette œuvre; avec quel goût l'artiste exprimait la douleur et le repentir du fiancé de Dinorah dans la romance du troisième acte, si pleine de grâce et de sentiment! avec quelle supériorité il chantait et jouait le duo, tout à la fois dramatique et musical, entre Hoël et Corentin, de l'acte précédent!

Cependant, quittant le genre mixte de l'Opéra-Comique, M. Faure voulut bientôt se risquer sur la grande scène de l'Opéra, où le public l'accueillit avec faveur dans le rôle de Julien de *Pierre de Médicis*, faible opéra de M. le prince de Poniatowski, repris pour ses débuts à ce théâtre, le 14 octobre 1861. La critique n'approuva pas le saut hardi que l'artiste faisait en passant ainsi d'une scène aimable comme l'Opéra-Comique aux grandes allures de l'Académie de musique. On lui cita l'exemple de Roger, qui, après d'éclatants triomphes à l'Opéra-Comique, était venu perdre sa voix et user ses forces au grand Opéra. « L'administration de l'Opéra, écrivait Scudo, en attirant M. Faure dans ses filets, a fait un acte d'habileté. Il reste à savoir si l'artiste n'a pas commis une grosse maladresse en jouant ainsi le tout pour le tout. Que la destinée de M. Roger serve d'exemple modérateur à M. Faure! » En dépit de ces sombres avertissements, M. Faure tint bon, et il fit bien. Il parut avec succès dans la *Favorite*, créa, en mars 1863, la *Mule de Pedro*, et fit partie de l'interprétation du *Moïse* de Rossini lors de sa reprise en 1864. L'année suivante, le rôle de Nélusko, dans l'*Africaine*, œuvre doublement posthume, que ni le librettiste ni le musicien n'ont pu voir mettre à la scène, porta très-haut sa réputation; à partir de ce moment, aucun des grands ouvrages montés sur notre première scène ne se passa de son concours. Il aborda successivement le rôle de don Juan dans la reprise de l'opéra de Mozart, en 1866; celui du marquis de Posa dans le *Don Carlos* de Verdi, en 1867; d'Hamlet, dans l'opéra de ce nom d'Ambroise Thomas, en 1868; de Méphistophélès dans le *Faust* de Gounod, en 1869; d'Alphonse, dans une nouvelle reprise de la *Favorite*. Il a continué à Londres et à Bade ses excursions dans le répertoire italien. Un brillant engagement pour le théâtre de Saint-Pétersbourg, et peut-être aussi un défaut de patriotisme, l'ont momentanément éloigné de France à la fin de l'année 1870.

La renommée de M. Faure est aujourd'hui européenne. En mars 1857, M. Faure a été nommé professeur de chant au Conservatoire, en remplacement de Frédéric Ponchard, démissionnaire. En 1860, il a épousé Mlle Caroline Lefebvre, sa camarade du théâtre de l'Opéra-Comique.

Cet artiste s'est essayé non sans succès dans la composition de la musique sacrée. On lui doit un *Pie Jesu*, souvent exécuté dans les églises de Paris.

FAURÉ (Amand), publiciste français, né à Gailhac (Haute-Garonne) en 1834. Il appartint d'abord à l'administration, en qualité de contrôleur des finances; mais, peu fait pour supporter un joug, quelque léger qu'il fût, il donna sa démission, entra dans la presse et publia dans divers journaux de l'opposition des articles remarqués. Successivement rédacteur de l'*Yonne*, du *Charentais* et de l'*Africain*, il fonda, en 1867, le *Progrès de l'Algérie*, et fit, pendant deux ans, une guerre incessante à l'administration militaire et à l'empire. Le *Progrès de l'Algérie* fut supprimé par le maréchal Mac-Mahon. M. Fauré rentra à Paris et continua, dans le *Réveil*, sa lutte contre tous les abus du pouvoir. Cet écrivain ne s'en tient pas au journalisme politique. Sous le pseudonyme de *Montgauzy*, il a donné plusieurs articles au *Monde illustré*, et, sous le faux nez de *Plik*, il a, dans *Baufumé en tournée électorale*, vertement tancé les candidatures officielles, chères à M. Rouher. Aujourd'hui, M. Fauré est un des plus actifs collaborateurs du *Grand Dictionnaire*, où il traite surtout les questions de droit et d'administration.

FAURE-LEFEBVRE (Constance-Caroline LEFEBVRE, dame FAURE, dite), cantatrice française, née à Paris le 21 décembre 1828. Elle fut d'abord destinée à l'enseignement. Le hasard l'ayant mise un jour, chez une de ses élèves, en présence de M. Auber, le célèbre compositeur découvrit en elle un talent qui s'ignorait encore, et lui annonça qu'elle avait dans la voix un trésor véritable. D'après ses conseils, la jeune institutrice se fit admettre au Conservatoire. Elle y travailla avec persévérance et courage, en sortit avec le premier prix de chant et débuta, le 30 avril 1850, à l'Opéra-Comique, dans le rôle d'Elisabeth du *Songe d'une nuit d'été*. Modeste et simple, elle resta d'abord inconnue, doublant les artistes en vogue ou jouant les rôles secondaires. La *Chanteuse voilée*, de M. Victor Massé (26 novembre 1850), révéla son talent. Dès lors on reconnut à Mlle Caroline Lefebvre du charme, de la distinction, de la grâce. Ce fut son premier succès. Les vieux habitués de l'orchestre, dans leur admiration pour elle, se fussent pris aux cheveux, s'il leur en était resté, au dire d'un critique musical. « C'est la finesse mutine de Mlle Gavaudan, » disait l'un. « C'est le charme tout féminin de Mme Pradher, » disait l'autre. « Et moi, s'écriait un troisième, je soutiens que c'est l'esprit de Mlle Darcier. » Mlle Caroline Lefebvre avait sa part de tous ces dons, sans aucun doute; mais elle possédait surtout des qualités qui lui étaient propres. Elle l'a bien fait voir dans les rôles qu'elle a remplis ou créés depuis lors, dans la *Croix de Marie*, le *Val d'Andorre*, le *Toreador*, le *Chien du jardinier*, *Miss Fauvette*, le *Houzard de Berchiny;* Stella, de *Raymond* ou le *Secret de la reine;* Benjamin, dans *Joseph*, de Méhul; Catherine, de l'*Etoile du Nord;* la *Fée aux roses*, la *Dame de Pique*, les *Bégayements d'amour;* Psyché, dans la pièce de ce nom; Jeannette, dans *Joconde;* Rose d'Amour, dans le *Chaperon rouge;* Madeleine, du *Postillon de Longjumeau*, etc. En même temps elle reprenait quelques-unes des plus jolies partitions de Boieldieu, la *Fête du village voisin* entre autres, dans lesquelles elle obtenait un véritable succès. Enfin elle était très-souvent appelée à prendre part à l'exécution des cantates que couronne l'Institut.

En 1860, Mlle Caroline Lefebvre est devenue la femme de son camarade M. Faure, et s'est appelée de ce moment Mme Faure-Lefebvre. Engagée au Théâtre-Lyrique, elle y a principalement créé la *Lisbeth*, de Mendelssohn. Elle a quitté définitivement la carrière dramatique en 1865, après avoir joué le rôle du petit berger de la Crau, dans la *Mireille* de Gounod.

Mme Faure-Lefebvre joignait une voix très-agréable à une méthode parfaite. C'était une comédienne fine et spirituelle, qui, sans être jolie, plaisait infiniment, grâce surtout à ses allures modestes et simples. C'était la chanteuse des douces émotions et des tendresses exquises. Elle avait dans le timbre des caresses indicibles de *mezza voce*, dont le charme était presque doublé par un involontaire zézayement, qui rendait sa prononciation plus enfantine et plus gentille. On la remplacera difficilement dans les bergères Watteau.

FAURE-DÈRE (Bertrand-Marie), magistrat et homme politique français, né à Bouillac (Tarn-et-Garonne). Licencié en droit en 1810, conseiller auditeur à la cour de Toulouse en 1811, il fut destitué en 1816 et ne put rentrer dans la magistrature que douze ans plus tard. Il était juge au tribunal de Montauban lorsque Dupont de l'Eure le nomma conseiller à la cour de Toulouse. Elu député de Castelsarrasin en 1831, il vota avec l'opposition, fut réélu en 1834 et en 1839, et se retira de la vie politique pour cause de santé en 1842. Après la révolution de 1848, M. Faure-Dère devint représentant du Tarn-et-Garonne à la Constituante, et retira sa candidature lors des élections pour l'Assemblée législative.

FAURE DE VERCORS (Jourdain), né au XVe siècle, à Die, d'une famille noble de cette ville. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, fut nommé abbé de Saint-Jean-d'Angély, et devint ensuite aumônier de Charles, duc de Guyenne, second fils de Charles VII. Louis XI l'employa dans une des plus sombres tragédies de son règne, en le chargeant de faire périr ce malheureux prince, son frère, dont il convoitait l'apanage. Les historiens racontent que le duc de Guyenne avait pour maîtresse Nicole de Montsoreau, femme de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. Un jour du mois d'octobre 1471, pendant une collation que les deux amants faisaient à Saint-Sever, l'abbé de Saint-Jean-d'Angély leur présenta une pêche empoisonnée, dont ils mangèrent chacun la moitié. La dame de Thouars mourut presque subitement, et le prince, après avoir langui quelques mois, succomba à son tour, le 28 mai 1472. Cet événement fit beaucoup de bruit. Déjà les ennemis de Louis XI s'agitaient, l'accusant ouvertement de fratricide. Pour détourner les soupçons, ce prince donna immédiatement l'ordre de faire le procès de Jourdain Faure. Un commissaire spécialement désigné pour cela commença une instruction à Bordeaux, puis, pour des motifs encore inconnus, peut-être pour mieux étouffer ses révélations, le coupable fut enlevé secrètement et transféré en Bretagne. Le roi nomma alors pour le juger une commission (22 nov. 1473), mais on ignore quelles furent les suites de cette nouvelle procédure. Les pièces en furent probablement anéanties avec soin (on dit qu'elles furent rapportées à Louis XI par Louis d'Amboise, et que ce fut là l'origine de l'élévation de cette maison), et l'on chercha par tous les moyens à étouffer cette horrible affaire. La fin de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély est également restée inconnue; mais, s'il faut en croire les bruits populaires rapportés par d'Argentré dans son *Histoire de Bretagne*, et Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine*, il aurait péri d'une façon tragique, comme périssent les instruments subalternes des crimes des rois. D'après ces historiens, on l'enferma dans la grosse tour de Nantes, et bientôt le geôlier raconta avec terreur que, depuis l'arrivée de cet abbé, il y entendait tous les soirs des bruits horribles, occasionnés sans doute par ses sortilèges et invocations diaboliques. Une nuit, pendant un orage, la foudre tomba sur la tour, et le lendemain on trouva le prisonnier étendu par terre, mort, « le visage enflé et noir comme un charbon, la langue hors la bouche d'un demi-pied. »

D'après l'*Histoire de Bretagne*, du P. Lobineau, Jourdain Faure était encore en prison au mois de décembre 1474. Peut-être faut-il placer à cette époque la fin mystérieuse de ce malheureux.

FAURELLE s. f. (fô-rè-le — de *Faurel*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, dont l'espèce unique habite les champs du midi de la France.

FAURIEL (Claude), érudit, historien et critique français, membre de l'Académie des inscriptions (1836), né à Saint-Etienne (Loire) en 1772, mort en 1844. Il adopta les principes de la Révolution, dont il conserva le culte jusqu'à ses derniers moments, servit, comme lieutenant, dans la compagnie de La Tour d'Auvergne, et dut sans doute à ses entretiens avec ce brave et savant guerrier le goût des études. Revenu dans sa ville natale, vers la fin de 1794, il y remplit les fonctions d'officier municipal, mais il donna presque aussitôt sa démission, indigné des fureurs de la réaction thermidorienne. Peu avant le 18 brumaire, il devint secrétaire particulier du ministre de la police Fouché. La transformation du consulat temporaire en consulat à vie, en 1802, froissant ses convictions républicaines, lui fit encore quitter cette place. Dès lors, il se livra sans réserve à son goût pour la littérature. Fauriel était doué d'un esprit éminemment original. Il ne se produisit que fort tard; mais il influa de bonne heure, par son commerce avec les gens de lettres, sur les tendances littéraires de son siècle. Admis dans la société d'Auteuil, il y fut un des promoteurs de l'éclectisme, avec de Gérando et Cabanis, et du romantisme, avec Mme de Staël et Schlegel. C'est éclairé de de ses conseils que Manzoni opéra en Italie une révolution dans le théâtre et dans le roman, en abandonnant le genre factice, la règle de convention qui étouffait les élans du génie. Les *Chants populaires de la Grèce moderne* (1824-1825, 2 vol. in-8o) sont le premier livre qui attira sur Fauriel l'attention du public. Le traducteur sortait des routes battues. Dédaignant cette fausse délicatesse qui tronque l'expression sous le prétexte de l'embellir, il reproduisait avec vérité l'énergie souvent rude et sauvage des originaux. Des éclaircissements historiques, écrits de main de maître, ajoutaient au mérite de la traduction. Non-seulement Fauriel atteignit son but, qui était d'éveiller les sympathies en faveur des Hellènes, mais il attira l'attention du monde savant sur le parti qu'on pouvait tirer, au point de vue de l'histoire, de l'étude des poésies populaires. Le 20 octobre 1830, le gouvernement de Juillet créa exprès pour lui une chaire de littérature étrangère à la Faculté des lettres. Son enseignement produisit d'excellents résultats. C'est depuis les leçons de Fauriel que l'on s'occupe en France avec tant d'ardeur de l'étude comparée des langues.

Outre l'ouvrage cité plus haut, on a de lui : *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains* (1836, 4 vol. in-8o), œuvre capitale, remarquable par la sagacité de la critique, sinon par l'élégance du style et la profondeur des vues; *Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois*, traduit du provençal, avec notes et introduction (1837, in-4o); *Histoire de la littérature provençale* (1846, 3 vol. in-8o), où l'auteur attribue aux Provençaux les premiers romans de chevalerie; *Dante et les origines de la langue et de la littérature italiennes* (1854, 2 vol. in-8o). Il a fourni d'intéressantes notices à l'*Histoire littéraire de la France*, et coopéré à la rédaction de divers recueils, principalement de la *Revue des Deux-Mondes*.

FAURIN (Jean), chroniqueur français, né à Castres vers 1530, mort vers 1606. Il appartenait à la religion réformée. Il a écrit avec beaucoup de simplicité, de bonne foi et de modération, une chronique des événements qui se passèrent dans sa ville natale et dans le haut Languedoc depuis 1559 jusqu'à 1602. Le journal de Faurin a été inséré dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (1759, 3 vol. in-4o).

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Jules-François-Paul), numismate français, associé de l'Académie des inscriptions, président du parlement d'Aix, né dans cette ville en 1718, mort en 1798. Il a laissé : *Mémoires sur les monnaies et les monuments des anciens Marseillais* (1771, in-4o), et la partie numismatique de l'*Histoire de Provence* de Papon.

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Alexandre-Jules-Antoine), archéologue, associé de l'Académie des inscriptions, fils du précédent, né à Aix en 1750, mort en 1819. D'abord président à mortier, quelque temps maire de sa ville natale pendant la Révolution, il fut ensuite membre du Corps législatif (1809-1811) et président de la cour impériale d'Aix. On cite parmi ses ouvrages : *Mémoire sur l'ancienne position d'Aix* (1812, in-8o); *Notice sur les lieux où les Cimbres et les Teutons ont été défaits par Marius* (1814, in-8o); *Mémoire sur l'état des lettres et des arts, et sur les mœurs et usages suivis en Provence dans le* XVIe *siècle* (1814, in-8o).

FAURRADE s. f. (fô-ra-de). Pêche. Enceinte de filets.

FAUSSAIRE s. (fô-sè-re — rad. *fausser*). Celui, celle qui commet un faux, soit en fabriquant des titres faux, des pièces fausses, soit en altérant des pièces véritables, soit en imitant dans un but frauduleux la signature de quelqu'un : *Etre poursuivi comme* FAUSSAIRE.

Endurcis-toi le cœur, sois Arabe, corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double *faussaire*.

BOILEAU.

FAUSSART ou **FAUSSARD** s. m. (fô-sar — rad. *faux* s. f.). Armur. Epée légère, à lame mince et très-pointue, dont on se servait au moyen âge pour percer dans les défauts de l'armure.

FAUSSÉ, ÉE (fô-sé) part. passé du v. Fausser. Dérangé, brouillé de manière à ne pouvoir fonctionner; courbé violemment : *Une clef, une serrure* FAUSSÉE. *Une cuirasse* FAUSSÉE.

— Fig. Rendu faux : *Une voix* FAUSSÉE. *Tous ceux qui sont affectés de misanthropie ont quelque chose de* FAUSSÉ *dans l'esprit et dans le cœur.* (Bautain.)

FAUSSEMENT adv. (fô-se-man — rad. *faux*). A tort, contre la vérité : *On l'a* FAUSSEMENT *accusé de vol. Il a prétendu* FAUSSEMENT *que j'étais allé chez lui.*

. . . . Si mon père, un jour désabusé,
Plaint le malheur d'un fils *faussement* accusé,
Dis-lui qu'avec douceur il traite sa captive.

RACINE.

FAUSSER v. a. ou tr. (fô-sé — lat. *falsare*; de l'adjectif *falsus*, faux. Quelques étymologistes pensent cependant que *fausser* dans le sens de courber vient de *falcare*, formé de *falx*, faux. Cette interprétation n'est pas déraisonnable; mais nous aimons mieux croire que *fausser* signifie rendre faux dans tous les cas. Fausser le jugement, fausser une clef, fausser une serrure, c'est toujours rendre impropre à un service régulier). Plier, tordre, bossuer un instrument, un outil de manière qu'il ne puisse plus servir, au moins commodément, à l'usage auquel il est destiné : FAUSSER *une épée, une lame de couteau, une clef, une serrure.* FAUSSER *une cuirasse.*

— Rendre faux, détruire la justesse de : FAUSSER *la voix.*

— Fig. Altérer, dénaturer, pervertir : FAUSSER *le jugement, la conscience.* FAUSSER *la vérité. Il y a des opinions qui* FAUSSENT *le jugement.* (J.-J. Rouss.) *On* FAUSSE *son esprit, sa conscience, sa raison, comme on gâte son estomac.* (Chamfort.) ‖ Donner une fausse interprétation de : FAUSSER *le sens d'une loi. Une loi est quelque chose de sacré et de religieux qu'il n'est pas permis de* FAUSSER. (J. Simon.)

— *Fausser compagnie*, Manquer à un rendez-vous; quitter une société sans prendre congé; s'enfuir :

. . . . Je suis si maussade aujourd'hui,
Que vous vous laisseriez gagner à mon ennui
[pagnie.
— Allons donc! — Non, vraiment. *Faussez*-moi *com*-
E. AUGIER.

— Anc. prat. Attaquer en cassation : FAUSSER *un jugement*.

— Jeux. *Fausser la coupe*, Faire passer le paquet inférieur sur le supérieur, et rétablir ainsi les cartes dans leur position primitive, ce qui détruit l'effet de la coupe.

— v. n. ou intr. Chanter ou jouer faux : *La contre-basse* A FAUSSÉ.

Se fausser v. pr. Etre, devenir faussé : *Cette lame* S'EST FAUSSÉE. *Sa voix* S'EST FAUSSÉE.

— Fig. Devenir faux, être dénaturé : *L'esprit* SE FAUSSE *par la lecture de certains livres. Une règle* SE FAUSSE *lorsqu'on l'applique à des cas trop divers*. (B. Const.)

— Art milit. Ne pas former une ligne droite, en parlant des rangs.

— **Encycl.** Anc. prat. En matière féodale, *fausser le jugement*, c'était déclarer qu'un jugement avait été « faussement et méchamment rendu. » On n'aurait pu sans félonie porter une pareille accusation contre son seigneur. « Aussi, dit Montesquieu, au lieu d'appeler pour faux jugement le seigneur qui établissait et réglait le tribunal, on appelait les pairs qui formaient le tribunal même. On évitait par là le crime de félonie; on n'insultait que ses pairs à qui l'on pouvait toujours faire raison de l'insulte. Cependant on s'exposait beaucoup en faussant le jugement de ses pairs. Si l'on attendait que le jugement fût fait et prononcé, on était obligé de les combattre tous, lorsqu'ils offraient de soutenir le bien jugé. Si l'on appelait avant que tous les juges eussent donné leur avis, il fallait combattre tous ceux qui étaient du même avis. Pour éviter ce danger, on suppliait le seigneur d'ordonner que chaque pair dît tout haut son avis, et lorsque le premier avait prononcé et que le second allait faire de même, on lui disait qu'il était faux, méchant et calomniateur; et ce n'était plus que contre lui qu'on devait se battre. Pierre Desfontaines voulait qu'avant de *fausser* on laissât prononcer trois juges, et il ne dit point qu'il fallût les combattre tous trois, et encore moins qu'il y eût des cas où il fallût combattre tous ceux qui s'étaient déclarés pour leur avis. » Ces différences viennent de ce que, dans ces temps-là, il n'y avait guère d'usages qui fussent précisément partout les mêmes. Beaumanoir rendait compte de ce qui se passait dans le comté de Clermont, en Beauvoisis; Pierre Desfontaines de ce qui se pratiquait en Vermandois. Lorsqu'un des pairs ou homme de fief avait déclaré qu'il soutiendrait le jugement, le juge faisait donner des gages de bataille, et de plus prenait sûreté de l'appelant qu'il soutiendrait son appel. Le pair qui était appelé ne donnait point de sûreté, parce qu'il était homme du seigneur, et devait défendre l'appel, ou payer au seigneur une amende de 60 livres.

Si quelqu'un disait que le jugement était faux ou mauvais et n'offrait pas de le prouver tel, c'est-à-dire de combattre, il était condamné à 10 sous d'amende s'il était gentilhomme, et à 5 sous s'il était serf, pour les vilaines paroles qu'il avait dites. Les juges ou pairs qui avaient été vaincus ne devaient perdre ni la vie ni les membres; mais celui qui les appelait était puni de mort, lorsque l'affaire était capitale. Tous les juges qui avaient été du jugement devaient être présents quand on le rendait, afin qu'ils pussent dire *oïl* à celui qui, voulant *fausser*, leur demandait s'ils ensuivaient, c'est-à-dire s'ils en acceptaient toutes les conséquences; car, dit Pierre Desfontaines, c'est une affaire de courtoisie et de loyauté, et il n'y a point là de suite ni de remise. Beaumanoir dit que lorsque celui qui appelait de faux jugement attaquait un des hommes par des imputations personnelles, il y avait bataille; mais que s'il n'attaquait que le jugement, il était libre à celui des pairs qui était appelé de faire juger l'affaire par bataille ou par droit. Mais, « comme l'esprit qui régnait du temps de Beaumanoir était de restreindre l'usage du combat judiciaire, et que cette liberté donnée au pair appelé de défendre par le combat le jugement, ou non, est également contraire aux idées de l'honneur établi dans ces temps-là et à l'engagement où l'on était envers son seigneur de défendre sa cour, je crois, ajoute Montesquieu, que cette distinction de Beaumanoir était une jurisprudence nouvelle chez les Français. » Saint Louis introduisit l'usage de *fausser le jugement* sans combattre. On ne pouvait, d'après les *Etablissements*, *fausser le jugement* du roi.

FAUSSE-RIVIÈRE, lac des Etats-Unis (Louisiane). Il forma une partie du lit du Mississipi jusque vers 1714, époque où ce fleuve changea tout à coup de cours. Ses rives sont excessivement fertiles, et l'on y trouve un grand nombre de fermes, les plus belles peut-être des Etats-Unis.

FAUSSET s. m. (fô-sè — Les lexicographes et les grammairiens ne sont pas absolument fixés sur l'étymologie et l'orthographe de ce mot, que les uns écrivent *fausset*, en le faisant dériver du latin *falsus*, *faux*, opposé de *juste*, que d'autres écrivent *faucet*, en le tirant de *faux*, *faucis*, la gorge, le gosier. Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, penche pour *faucet*, venant de *faucis*, bien que, pour se conformer à l'usage, il ait écrit *fausset*. Il en est de même de Castil-Blaze, qui pourtant a écrit aussi *fausset* dans son *Dictionnaire de musique*, mais qui, dans la suite, a réclamé énergiquement en faveur de *faucet*. M. Colombat, de l'Isère, a émis la même opinion. D'autre part, l'Académie écrit *fausset*, ainsi que M. Littré, qui se fonde sur ce que le mot italien correspondant est *falsetto*, et que, dit-il, ce mot n'a pu venir que du latin *falsus*. M. Littré voit peut-être juste; nous en doutons cependant, par cette simple raison que la voix de *fausset* n'est pas plus fausse que toute autre voix). Voix appelée vulgairement voix de tête, qui imite la voix de femme ou d'enfant : *Chanter en* FAUSSET, *d'une voix de* FAUSSET. *Je n'ai jamais pu m'accoutumer à voir les rôles de César ou d'Alexandre fredonnés en* FAUSSET *par un chapon*. (Volt.)

L'un traîne en longs fredons une voix glapissante,
Et l'autre, l'appuyant de son ton de *fausset*,
Semble un violon faux qui jure sous l'archet.
BOILEAU.

‖ Musicien, chanteur qui a une voix de ce genre :

Et Gorillon la basse, et Grandin le *fausset*.
BOILEAU.

— Techn. Petite brochette de bois avec laquelle on bouche le trou qu'on avait fait à un tonneau pour en goûter le vin : *Mettre un* FAUSSET. *Tirer au* FAUSSET. ‖ On écrit aussi FOSSET et FOCET.

— **Encycl.** Mus. Lorsqu'on exécute une série de sons ascendants, en passant du grave à l'aigu, la voix de poitrine parcourant les sons graves et ceux du médium change tout à coup de nature vers l'aigu, prend une acuité désagréable à l'oreille et perd toutes les qualités de rondeur et de sonorité qui distinguaient le premier registre. Le nouveau registre qui apparaît alors est celui de *fausset*. Il se trouve placé sur la note *fa* pour les voix de ténor, sur la note *si* pour les voix de soprano. Nous parlons ici des voix communes, sans tenir compte des exceptions. Ajoutons que les voix de basse et de baryton, qui n'emploient que bien rarement la voix de *fausset*, possèdent souvent les notes de ce registre et ne le cèdent en rien, sous ce rapport, aux voix de ténors. Les voix de femmes sont formées en majeure partie de ce registre de *fausset;* la voix chez elles arrive à cette merveilleuse agilité qui n'exclut pas la force et qui leur permet des exécutions vocales d'une durée complétement impossible aux voix d'hommes.

L'air, aspiré dans les poumons et chassé par l'expiration vers la partie supérieure du larynx, rencontre les cordes vocales qu'il fait vibrer en les contractant. Si, par un calcul propre au chanteur, cette contraction est empêchée, ou, pour mieux dire, si les cordes vocales subissent un relâchement en même temps que l'air est expiré, le phénomène de la voix de *fausset* se produit immédiatement. Si les sons ainsi produits se trouvent contigus au registre de poitrine, la voix de *fausset* est sourde et sans timbre; mais elle acquiert une sonorité complète si l'on fait entendre quelques notes ascendantes. Cette sonorité devient telle dans les voix de femmes, qu'elle prend souvent le nom de voix de poitrine, erreur impossible à commettre vis-à-vis des voix d'hommes, quoique la voix de *fausset* chez eux se trouve relativement placée sur les mêmes cordes. Nous devons ajouter que les registres de poitrine et de *fausset* coïncident entre eux, de telle manière qu'on peut faire entendre les mêmes notes en voix de poitrine ou de *fausset*, si ces notes surtout font partie de la portion de l'échelle vocale intermédiaire entre ces deux registres. La voix de *fausset*, contrairement à une erreur assez accréditée, est susceptible d'un certain développement, et l'on entend chaque jour des voix de ténors légers que l'étude a transformées à ce point que les oreilles les plus exercées s'y trompent. « Lorsqu'on veut attaquer *mi* ou *fa* en voix de *fausset*, dit Garcia dans son *Mémoire* à l'Académie, la note est mal affermie et le moindre effort fait reparaître la voix de poitrine. Le frôlement et le manque de fermeté constatent le relâchement de la glotte. Lorsque, sur une note commune aux deux registres, on passe de l'un à l'autre, on sent un déplacement du point de vibration et une secousse du larynx. » Un artiste, professeur éminent, M. Charles Bataille, a démontré, dans ses *Recherches sur la phonation*, qu'un des muscles du larynx engendre le registre de *fausset* à l'aide seulement de deux de ses faisceaux, et le registre de poitrine, en joignant l'action du troisième faisceau à celle des deux autres. « Si donc, dit-il fort judicieusement, j'exerce ce muscle avec les sons graves du *fausset*, c'est-à-dire pendant qu'il est modérément tendu, je lui fais prendre l'habitude de se contracter avec aisance, et je le prépare peu à peu et sans fatigue aux contractions plus énergiques qui serviront à produire des sons de plus en plus aigus, il en résultera que le registre de *fausset* ne pourra manquer de s'affermir là où il était le plus faible, c'est-à-dire vers le grave et le médium. »

M. Colombat de l'Isère proposa jadis de donner au *fausset* le nom de *voix pharyngienne*, « pour indiquer la partie du tube vocal qui contribue principalement à sa formation, » et par opposition à la *voix laryngienne*, qui est la voix de poitrine. Le même physiologiste s'exprimait ainsi pour expliquer de quelle façon se produit le *fausset :* « Le docteur Bennati, qui, comme nous, s'occupait spécialement des maladies des organes vocaux, pensait que les sons aigus ne sont pas produits par les contractions des muscles du voile du palais et de l'isthme du gosier; comme tous les physiciens et les physiologistes qui se sont occupés de la voix, il admettait que la formation des sons suslaryngiens s'effectue comme tous les autres dans le larynx, mais qu'ils sont seulement modifiés par la partie supérieure du tuyau vocal. D'autres prétendent que la glotte n'est presque pour rien dans la formation de ces sons, et qu'ils sont produits par une autre espèce de glotte supérieure formée : 1° inférieurement par le sommet du larynx et la base de la langue; 2° par le pharynx ou la paroi postérieure; 3° par les piliers et les amygdales sur les côtés; 4° enfin, par le voile du palais et la luette, qui, par leur élévation, empêchent que l'air ne sorte par les fosses nasales comme dans la voix de poitrine. Lorsque toutes ces parties se sont approchées par la contraction des muscles palato-pharyngiens, la cavité buccale forme un cône dont la base correspond à l'ouverture de la bouche. »

Un praticien exercé peut, par une inspection attentive des organes vocaux, reconnaître aisément et caractériser le genre de voix de chaque individu; il serait, en effet, bien difficile, pour ne pas dire impossible, de se tromper à cet égard, étant données les différences de conformation et surtout de capacité de ces organes, selon la nature de telle ou telle voix. Les chanteurs dont la voix est très-étendue dans les cordes hautes, tels que les ténors et les sopranistes (ou castrats), offrent des développements beaucoup plus considérables et une mobilité bien plus grande que les basses-tailles dans les parties supérieures de l'appareil vocal. Ces derniers, au contraire, se font remarquer par un larynx beaucoup plus grand, qui descend presque jusqu'au milieu du cou; ils ont la saillie antérieure du cartilage thyroïde (vulgairement *pomme d'Adam*), bien plus prononcée, le nez plus allongé, et les sinus nasaux plus vastes, peut-être parce que l'air les traverse constamment; de plus, les épaules sont plus larges, ainsi que la poitrine, tandis qu'au contraire la bouche est plus petite, le voile du palais aussi, quoique plus épais, la luette moins saillante et moins mobile; toutes les parties enfin qui forment l'arrière-bouche sont généralement plus rétrécies. Les ténors, et plus encore les sopranistes, ont la figure plus petite, bien que le gosier soit plus développé; le larynx monte jusque sous la mâchoire inférieure, et les narines sont parfois si étroites qu'elles laissent à peine le passage nécessaire à l'air; d'autre part, la luette prend de grandes proportions, est très-contractile; la langue est proportionnellement plus large et plus épaisse, le voile du palais plus grand et plus mince. On peut supposer que la cause du plus grand développement et de la mobilité particulière de ces organes chez les sopranistes est due à l'exercice plus fréquent chez ces chanteurs des parties supérieures du tube vocal.

FAUSSETÉ s. f. (fô-se-té — rad. *faux*). Nature, caractère de ce qui est faux, contraire à la vérité ou à la justesse : *La* FAUSSETÉ *d'une nouvelle. La* FAUSSETÉ *d'une allégation. On a prouvé la* FAUSSETÉ *de la signature. J'ai pu remarquer la* FAUSSETÉ *de son jugement. La* FAUSSETÉ *d'un acte est un crime plus grand que le simple mensonge*. (Volt.) *Il est rare que la* FAUSSETÉ *de l'esprit ne fasse pas gauchir la droiture du cœur, et qu'une erreur n'engendre pas un vice*. (Chateaub.) ‖ Hypocrisie, duplicité, méchanceté déguisée : *L'imposture est le masque de la vérité; la* FAUSSETÉ *une imposture naturelle*. (Vauven.) *La pudeur a sa* FAUSSETÉ, *et le baiser son innocence*. (Mirab.) *La flatterie est la plus habile et la plus dangereuse des* FAUSSETÉS. (Latena.)

— Chose fausse : *C'est une indigne* FAUSSETÉ. *Il ne dit jamais que des* FAUSSETÉS.

— **Antonymes**. Exactitude, justesse, réalité, sincérité, véracité, véridicité, vérité.

FAUSSURE s. f. (fô-su-re — rad. *fausser*). Techn. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir.

FAUST (Jean), personnage fameux dans les légendes allemandes et rendu surtout populaire par la grande création de Gœthe. Son existence, longtemps révoquée en doute, paraît certaine. Mais les faits réels de sa vie ont été tellement défigurés par la fiction qu'il a été à peine possible à la science moderne d'en reconstituer la suite d'une manière satisfaisante. Les savants d'outre-Rhin ont même essayé de donner de ces fictions des explications soi-disant rationnelles dont la subtilité et la complication érudite n'ont aucun rapport avec le mode simple et naïf qui préside ordinairement à la formation successive des légendes. L'opinion la plus vraisemblable est que Faust fut un savant fameux, d'une époque reculée du moyen âge, adonné aux pratiques de la magie, de l'alchimie et de la sorcellerie, aberrations si fréquentes alors et dont la crédulité populaire fit un magicien, lié par un pacte avec les puissances infernales. C'est à peu près ce qui est arrivé à Nicolas Flamel et au grand Albert. Né à Knittlingen, en Wurtemberg, vers la fin du XVe siècle, Faust mourut assassiné vers 1540 dans le village de Rimlich, près de Wittemberg (Prusse). Il avait étudié la physique et la chimie à Cracovie, puis dissipé dans la débauche un héritage considérable qu'il tenait d'un de ses oncles. Ce serait pour combler le vide produit par ses dissipations qu'il se serait adonné, comme bien d'autres, à la recherche de la pierre philosophale, puis aux pratiques de la magie, et il parvint dans cet art à un tel degré de perfection qu'il effraya tous ses contemporains. Ici la légende se mêle tellement à l'histoire qu'il est difficile de les distinguer. Le docteur avait un domestique, un souffleur, nommé Wagner, qu'il instruisit dans tous les secrets de la magie et qui devint presque aussi fort que son maître. Ils voyageaient tous deux à travers l'Allemagne et Faust faisait passer Wagner, tantôt pour une ombre, tantôt pour le diable en personne, sous le nom de Méphistophélès. Cette période bruyante et fastueuse de la vie du docteur Faust, ses voyages, les sortes de représentations publiques de magie données par les deux associés dans les villes d'Allemagne, avaient duré vingt-quatre ans. On les avait vus tour à tour à Erfurth, à Leipzig, à Salzbourg, à Francfort, à la cour de Maximilien, où Faust évoqua l'âme d'Alexandre, à Wittemberg, où, épris, comme un archéologue et un savant qu'il était, des charmes de la belle Hélène, la femme infidèle de Ménélas, « la fleur fatale », comme l'appelle Eschyle, il obtint du diable, non-seulement de l'évoquer et de la faire apparaître dans un cadre magique, mais de la ressusciter en chair et en os, pour en faire son épouse, sa compagne. Ce Wagner aurait assassiné Faust, une belle nuit, vers une heure du matin. On conclut de sa mort que Wagner était bien le diable en personne, que Faust avait fait avec lui un pacte par lequel il lui avait donné sa vie, à jour fixe, en échange du pouvoir surnaturel, et que, l'époque fatale arrivée, le diable avait réclamé son dû. Méphistophélès étrangla le docteur, mit son corps en lambeaux et emporta son âme dans l'enfer.

C'est dans les récits successifs dont cette singulière existence a été l'objet, qu'il faut chercher les compléments de la légende. Jusqu'au XVIIIe siècle, on crut généralement que tout, dans ces biographies, était dû à l'imagination des conteurs de la Renaissance; mais cette erreur a été détruite par la publication de curieux documents concernant le docteur Faust; il est aisé de voir en lui un de ces charlatans, alchimistes, sorciers, nécromanciens, si fréquents au XVIe siècle, exploitant la crédulité publique et celle des princes, soutenant des luttes de magie avec ses confrères qu'il surpassait, du reste, en adresse, et victime enfin d'une cupidité domestique. Ses contemporains firent de lui le type accompli de l'alchimiste, la personnification de la sorcellerie, et groupèrent autour de son nom, tantôt des aventures nouvelles et caractéristiques qu'ils inventaient, tantôt des faits déjà rattachés à d'autres personnages, tels que Scot, Albert le Grand, Cornélius Agrippa et le pape Sylvestre II. Ainsi Widmann, un des premiers biographes de Faust le fait voyager à Constantinople, en Egypte, à la cour de Charles-Quint; Faust fait venir en plein hiver devant ce monarque des fleurs et des fruits magnifiques; il donne à trois comtes de l'empire le moyen de traverser l'espace avec la rapidité d'une flèche, pour assister aux noces d'un duc de Bavière. Il avale une charrette de foin, escamote la tête d'un passant et se laisse emporter une jambe pendant son sommeil sans paraître s'en apercevoir. Tous ces hauts faits avaient déjà été antérieurement attribués à Duns Scot, Albert le Grand et même à Virgile, que le moyen âge considérait comme un parfait sorcier. Le chien noir qui accompagne souvent le docteur Faust, et qui n'est autre que le diable, avait déjà appartenu à Cornélius Agrippa.

On conçoit que, devant de telles fables et de pareilles redites, les érudits aient d'abord vu dans Faust un personnage purement imaginaire; l'un d'eux a même écrit qu'il avait été ainsi nommé *ob* faustum *in rebus peractis difficillimis successum*. Mais voici les témoignages certains qui ne permettent pas de douter de son existence. Wier fait mention d'un Faust magicien, parcourant l'Europe émerveillée de son art, dans son livre *De Prestigiis dæmonum* (lib. II); Delrio le cite comme un ami de Cornélius Agrippa; Conrad Gessner parle de sa mort, comme étant récente, en 1545, et il le compare à Paracelse. Un souvenir iconographique, dont la valeur, il est vrai, dépend de son authenticité, peut aussi apporter quelque lumière dans cette question. A Leipzig, d'après diverses légendes, Faust étant à cheval sur un taureau, dans la cave de l'auberge d'Auerbach, paria, après boire, qu'il ferait le tour de la salle au petit trot de cette monture d'un nouveau genre. Or, dans cette même cave d'Auerbach, qui est une dépendance de l'ancien hôtel de ville, se trouvent deux tableaux peints sur bois, du commencement du XVIe siècle, contemporains du docteur, par conséquent, où cette anecdote est représentée. On lit, sur l'un deux, six vers en langue allemande, et, sur l'autre, ces vers en mauvais latin :

Vive, bibe, obgregare, memor
Fausti hujus et hujus
Pœnæ. Aderat claudo hæc
Asterat amplo Crudu.

La dernière phrase n'a pas de sens, à moins que *Crudu* ne soit mis pour *crudus*, et que l'auteur ait voulu désigner le diable, qui reste toujours cru, qui ne peut pas cuire, malgré les flammes de l'enfer. Nous hasardons cette hypothèse. En remplaçant *amplo*, qui ne signifie rien, par *pede*, on aurait : le diable y assista, il était là avec son pied boiteux. D'un autre côté, s'il faut traduire *Memor hujus pœnæ* par Souviens-toi de son châtiment, de sa fin terrible, la date de 1525 ferait reporter à une époque antérieure, 1520 par exemple, la mort de Faust, que l'on ne place d'ordinaire que vers 1540. A moins pourtant que 1525 soit, non pas la date du tableau, mais la date du fait représenté. On montre encore sur le mur du même caveau une ombre que Faust et Mesphistophélès y firent apparaître.

Faust est le héros d'un grand nombre d'ouvrages remarquables, que l'on peut classer en trois catégories, d'après les époques qui les ont vus naître et les tendances qui les ont inspirés. Dans la première époque, la légende est entièrement miraculeuse et diabolique, conformément aux tendances religieuses d'un siècle encore plein de foi : c'est le pacte avec le diable qui en fait la partie principale. Marlowe a surtout envisagé le sujet de Faust sous cet aspect. Dans la seconde époque, qui correspond à l'avénement du protestantisme, le pacte diabolique, objet de tant de réprobation au siècle précédent, n'est plus que l'accessoire; l'important, ce sont les miracles accomplis par Faust, à l'aide de la puissance surnaturelle qu'il a ainsi acquise. Faust n'est plus qu'un amuseur du peuple, s'envolant avec son compère Méphistophélès sous les plis du manteau magique, ou forant à coups de vrille les tables d'un cabaret pour en faire jaillir à flots le vin et la bière. C'est aux écrits de cette période (fin du XVIe siècle et commencement du XVIIe siècle), que l'on doit la plupart des faits merveilleux attribués au docteur. Enfin, Gœthe fit subir à la légende de Faust une troisième transformation. Il la rendit plus dramatique en créant le personnage de Marguerite et ces admirables scènes de séduction et de repentir qui ont fait, de la première partie de son drame, un chef-d'œuvre si populaire.

Le premier ouvrage consacré à Faust est celui de Widmann : *Histoires authentiques des péchés cruels du docteur Faust* (1570), souvent réimprimé, notamment à Hambourg (1599, 3 vol. in-4o); il a été traduit en français par Palma-Cayet, et cette traduction fut, à son tour, réimprimée plus de vingt fois dans le courant du XVIIe siècle, sous ce titre : *Histoire prodigieuse et lamentable de Jean Fauste, magicien, avec son testament et sa mort épouvantable* (1598); le style en est tout à fait ridicule. Parurent ensuite successivement en France et en Allemage une foule de petits livres racontant la vie de Faust au point de vue catholique, expliquant ses miracles d'après la Bible, mais comme provenant de Satan, dans le but d'effrayer les incrédules et les partisans de la magie : l'*Enfer forcé par Faust*, l'*Art des miracles de Faust*, le *Corbeau noir*, la *Force triplée de l'enfer* (1650-1695). On imprima aussi un grimoire inintelligible, attribué à Faust lui-même : *Hollenzwang* (la *Domination de l'enfer*), et il est fort possible que le magicien du XVIe siècle, celui dont parlent Wier, Delrio et Gessner, soit l'auteur de ce fatras. On y trouve, comme dans beaucoup d'autres ouvrages du même genre, l'art de découvrir l'argent caché, de se faire obéir des esprits, de connaître l'avenir, le tout enveloppé de formules cabalistiques. Citons encore la *Vie du docteur Faust*, par Müller (1778); la *Vie, les actes et le voyage en enfer de Faust*, par Klinger (Leipzig, 1790).

Les ouvrages d'imagination inspirés par la légende de Faust ont un plus grand intérêt. Ce sont : les *Marionnettes du docteur Faust*, d'un auteur anonyme (1570); le *Faust* de Marlowe, qui succède de bien près (1590), et montre la rapidité avec laquelle cette légende s'est formée; le *Faust* de Gœthe (1re partie, 1790; 2e partie, 1831); le *Faust* de Lessing (1791); le *Docteur Faust*, tragédie populaire, par le comte de Soden (Augsbourg, 1791); *Faust*, fantaisie dramatique par Schinck (1809); *Faust*, drame, par Klingeman (1815); *Don Juan et Faust*, drame, par Grabbe (1829).

Les écrits dans lesquels la critique s'est efforcée d'éclaircir la légende de Faust sont aussi fort nombreux. Citons, parmi les plus curieux, les dissertations de Drusius, *De Fausto* (t. V des *Amænitates litterariæ*, de Schelhorn), de Bauloire (t. XXV de la *Bibl. raisonnée*), et de Neumann (Wittemberg, 1683); celle de Visse : *De Doctore quem vocant J. Faustum* (1728); *Nachrichten von Dr Faust*, par Heumann, travail inséré dans la *Bibliotheca magica*, de Heubner, et surtout *Die Saye von Dr Faust*, de Stieglitz, travail inséré dans les *Historiches Taschenbuch*, de Raumer (Leipzig, 1834).

Faust, tragédie anglaise de Marlowe. C'est au siècle d'Elisabeth, à une époque où l'on ne pouvait sans crime douter de l'existence des sorciers, que Christophe Marlowe a composé son *Faust*. Le sujet a été traité de bonne foi. On sent continuellement que l'imagination de l'auteur, comme celle du vulgaire, s'était souvent laissé ravir aux plaisirs dont, au prix de leur damnation éternelle, le diable enivrait ses élus. Malice, volupté, richesse, puissance, tel était le partage sur la terre de ces sorciers, qui devaient brûler aux enfers. Aussi ce drame est-il rempli de scènes plaisantes, riches de poésie, dans lesquelles on peint avec verve les espiègleries et les joies de Faust. On sent que l'auteur trouve que ces choses valent la peine qu'on coure le risque pour elles de ne pas faire son salut. Son Faust n'est pas, comme celui de Gœthe, un homme dégoûté de tout, et qui n'appelle le diable que pour raviver son goût blasé; c'est un libertin qui jouit avec délices de tout ce qu'il a acheté au prix de sa damnation. De là deux parties bien distinctes dans le drame : l'une sérieuse, qui est la lutte de Faust contre le génie du mal; l'autre vive et gaie, qui représente les jouissances diaboliques du docteur. Il faut se reporter au temps où Marlowe écrivait, pour concevoir combien cette pièce devait être populaire. Le public croyait également aux deux parties du drame; plus il se laissait aller à rire et à s'amuser de la puissance de Faust, plus la fin tragique du sorcier devait lui inspirer de terreur. Maintenant toute la partie comique est morte pour nous, et nous ne pouvons plus nous intéresser qu'à cette lutte contre le génie du mal, symbole d'un combat réel, celui que quotidiennement chacun livre contre ses passions.

Après avoir conclu son traité avec le diable, Faust veut commencer à s'éclairer sur la théologie. Les deux compagnons voyagent ensemble, et Marlowe ne manque pas de les conduire à Rome, où ils tourmentent de mille façons le pape et ses cardinaux. Ils vont ensuite à la cour de l'empereur, et Faust se livre pendant ce temps à tous les plaisirs que lui procure sa puissance sur les esprits infernaux. Les princes l'admirent et le caressent; sa science le sauve des trahisons et des embûches des courtisans. Dans cette partie du drame, Marlowe s'est plu à mettre en jeu toutes les traditions populaires : Faust vend à un homme un cheval, l'avertissant de ne point aller avec lui dans la rivière. L'acheteur y conduit sa monture, et celle-ci se change en une botte de paille; le docteur mange le foin dont était chargée toute une voiture; une autre fois, il se laisse emporter la jambe par un paysan qui la lui secouait pour le réveiller.

Cependant le jour approche où Faust doit quitter la vie; il veut remplir par la volupté le court espace qui le sépare de la mort, et ressuscite Hélène, la belle Grecque; enfin l'heure fatale étant arrivée, il fait son testament et invite à souper ses écoliers favoris. Ceux-ci se retirent, et un vieillard entre pour recommander au magicien le repentir; mais il est trop tard : onze heures sonnent; dans une heure il faut qu'il livre son âme. Voici le monologue saisissant que le poëte anglais a prêté au vieux coupable :

« O Faust! tu n'as plus qu'une heure à vivre, et puis tu seras damné pour l'éternité!... Sphères toujours mouvantes du ciel, arrêtez-vous, afin que le temps cesse de marcher et que minuit ne vienne jamais! Lève-toi, divin soleil, œil brillant de la nature, lève-toi encore pour nous donner un jour sans fin! ou bien fais que cette heure soit une année, un mois, une semaine, un jour, afin que Faust puisse se repentir et sauver son âme!... Mais les astres suivent leur cours, le temps se précipite : l'horloge va sonner, le démon va venir, et Faust sera damné!... Oh! je me sauverai vers le ciel!... Quelle main me rejette en bas? Regarde sur quel point du firmament brille le sang du Christ : une goutte de ce sang me sauvera. O mon Christ!... Ne me déchire pas le cœur, Lucifer, pour avoir nommé le Christ : je veux l'appeler encore. O Lucifer, épargne-moi!... Où est-il maintenant? Est-il parti?... Voilà son bras menaçant, son visage ennemi!... Montagnes et collines, venez! écroulez-vous sur moi et cachez ma tête à la colère du ciel!... Rien!... Terre, entr'ouvre-toi, pour que je m'enfonce dans tes entrailles!.. Non, elle ne veut pas me recevoir!.. Vous, étoiles qui présidâtes à ma naissance, vous qui m'avez donné en partage la mort et l'enfer, attirez vers vous Faust, comme une vapeur légère pompée dans les flancs d'un nuage qui grossit au loin, afin que, lorsque vous me vomirez dans les airs, mes membres déchirés tombent de votre bouche fumante et que mon âme puisse monter et atteindre aux cieux!... (*L'horloge sonne*) Oh! la demi-heure est passée!... l'heure entière le sera bientôt... Oh! si mon âme doit souffrir pour mon péché, mettez du moins un terme à mon châtiment!.. Que Faust vive en enfer mille ans, cent mille ans, et qu'à la fin il soit sauvé!... Mais, hélas! il n'est point accordé de terme aux punitions des âmes condamnées!... O Faust! pourquoi n'es-tu pas un être créé sans âme? ou pourquoi cette âme qu'on t'a donnée est-elle immortelle? Maudits soient les parents à qui je dois la vie!... Voilà l'heure! voilà l'heure! Maintenant, mon corps, évanouis-toi dans les airs, ou le démon va t'emporter dans le fond de l'enfer! O mon âme, change-toi en quelque goutte d'eau, et tombe dans l'Océan pour n'être jamais retrouvée. »

« Cette dernière scène est vraiment tragique, dit M. Emile Deschamps, et l'on pense quel effet elle devait produire sur des spectateurs croyants. C'est même, sous ce point de vue, la scène la plus tragique qui existe. Que sont, en effet, les douleurs causées par les passions, auprès de ce désespoir d'une âme immortelle qui se voit près de souffrir éternellement? Gœthe, qui avait affaire à d'autres spectateurs, a rendu sa dernière scène terrible, en y montrant l'innocente Marguerite condamnée à un ignominieux supplice, et qui, folle, ne peut être sauvée par Faust, que Méphistophélès enlève au monde dans l'instant où il est près de voir périr sur l'échafaud celle qu'il aime. Mais cette scène, quoique d'une grande beauté, n'a pas la simplicité effrayante de Marlowe : cette dernière lutte d'un homme seul contre le Tentateur, d'un homme *qui ne peut lever les mains au ciel parce que les diables les tiennent*, est certainement un des tableaux les plus sublimes et les plus effrayants qui se soient développés sur la scène depuis Eschyle. » De récentes études ont été faites sur le *Faust* de Marlowe; nous citerons, parmi les plus remarquables, celle de F.-V. Hugo, qui l'a traduit, et les articles si remarquables de M. Villemain dans le *Journal des savants* (mars 1856).

Faust, tragédie de Gœthe, en deux parties, composées à des époques très-distantes. La première, ébauchée en 1790, ne reçut sa forme définitive qu'en 1807; la seconde a été achevée en 1831. Ces deux parties marquent, l'une les débuts, l'autre le couronnement de la carrière du grand poëte. Dans son ensemble, quoique la première soit de beaucoup plus populaire que la seconde et surtout plus accessible à l'intelligence de tous, cette œuvre forme une des plus belles et des plus vastes conceptions du génie humain.

Première partie. Après deux prologues d'une originalité étrange, le *Prologue sur la terre*, où Gœthe se met lui-même en scène entre le directeur et le bouffon d'une troupe de comédiens ambulants, et le *Prologue dans le ciel*, où Dieu et Satan se disputent l'âme de Faust, le poëte nous montre Faust, dans sa cellule d'alchimiste, au milieu de ses livres, de ses cornues et de ses fourneaux. Une lampe éclaire ce réduit obscur, et la lune montre sa figure blanche à travers les vitraux cloisonnés d'une petite fenêtre gothique. Le vieux savant, qui a voulu tout connaître, qui a fait le tour de toutes les sciences, pénétré tous les arcanes, vu le fond de toutes les religions et de toutes les croyances, est en proie à une profonde rêverie.

> « Rien ne se sent chez lui des choses de la terre,
> Ni ses actes, ni ses discours;
> Et son esprit plane toujours
> Dans un espace imaginaire.
> Il prétend de la terre avoir tous les plaisirs,
> Du ciel les plus belles étoiles;
> Il veut de la nature arracher tous les voiles,
> Mais rien ne peut là-bas contenter ses désirs. »

Abreuvé de dégoût, Faust veut chercher dans une mort anticipée le repos et l'oubli; au moment où il va prendre le poison qu'il a préparé lui-même, il entend les cloches qui annoncent le jour de Pâques et les chœurs qui célèbrent cette fête dans l'église voisine; ce bourdonnement et ces chants joyeux provoquent dans son esprit un réel attendrissement; mais ce moment d'exaltation dure peu. Faust est vacillant dans la foi comme dans le doute. Les passions qu'il croyait éteintes en lui se raniment. Il aspire à les satisfaire et souhaite de s'y livrer corps et âme. D'abord l'Esprit, une voix invisible, lui suggère l'idée d'appeler Satan, et lui affirme qu'il est assez fort en magie pour cette évocation terrible. Faust chasse cette vision. Mais à la promenade, comme il veut se distraire de ses pensées au milieu du peuple, heureux des loisirs d'un jour de fête, l'Esprit, c'est-à-dire Satan, le suit sous la forme d'un barbet noir, rentre dans sa cellule avec lui, et bientôt se métamorphose en Méphistophélès. « Milton, dit Mme de Staël, a fait Satan plus grand que l'homme; Michel-Ange et le Dante lui ont donné les traits hideux de l'animal combinés avec ceux de la figure humaine; le Méphistophélès de Gœthe est un diable civilisé. Il manie avec art cette moquerie légère en apparence, qui peut si bien s'accorder avec une grande profondeur de perversité; il traite de niaiserie ou d'affectation tout ce qui est sensible; sa figure est méchante, basse et fausse; il a de la gaucherie sans timidité, du dédain sans fierté, quelque chose de doucereux auprès des femmes, parce que, dans cette circonstance, il a besoin de tromper pour séduire; et ce qu'il entend par séduire, c'est servir les passions d'un autre, car il ne peut même faire semblant d'aimer, c'est la seule dissimulation qui lui soit impossible. »

Méphistophélès conduit Faust chez une sorcière qui le rajeunit; le voilà métamorphosé en gentilhomme, et son complice aussi, vêtu à la dernière mode, prend des poses élégantes. Tous deux vont à la taverne, font jaillir le vin en forant à coups de vrille le pied d'une table et stupéfient les étudiants. Cependant Faust s'ennuie toujours. Méphistophélès lui conseille de devenir amoureux, et il le devient, en effet, de Margnerite, une des plus suaves figures qu'ait jamais créées la poésie, modèle de tendresse, de timidité, de douceur et en même temps de fragilité. La scène de la rencontre est simple d'exécution et d'une vérité merveilleuse.

(*Une rue*). Faust et Marguerite passent.

FAUST. Ma belle demoiselle, oserai-je vous offrir mon bras et vous conduire?

MARGUERITE. Je ne suis ni belle ni demoiselle, et n'ai besoin de personne pour rentrer à la maison. (*Elle s'enfuit.*)

FAUST. Par le ciel, cette enfant est belle; de ma vie je n'ai rien vu de pareil. L'air si convenable et si modeste, et avec cela quelque chose de piquant... Le rouge de ses lèvres, l'éclat de ses joues, non, de mes jours je ne les oublierai. La façon dont elle baisse les yeux s'est gravée à fond dans mon cœur; et cette jupe courte! D'honneur, c'est à ravir.

(*Entre Méphistophélès.*)

FAUST. Ecoute; il faut me procurer la jeune fille.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Et laquelle?

FAUST. Elle vient de passer à l'instant.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Celle-là? bon. Elle vient de chez son prêtre, qui lui a donné toute absolution; je m'étais glissé derrière sa place; mais c'est l'innocence même que cette fille! Elle venait à confesse sans besoin; je n'ai aucun pouvoir sur elle.

FAUST. Elle a pourtant plus de quatorze ans.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Tu parles bien là comme Hans Liederlich, qui veut pour lui toute gentille fleur.

FAUST. Assez! assez! monsieur le magister; si cette nuit même la douce jeune fille ne repose pas dans mes bras, nous nous séparons.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Mais pense à tout ce qu'il faut faire. J'ai besoin au moins de quinze jours pour épier seulement l'occasion.

FAUST. Si j'avais seulement sept heures devant moi, je n'aurais pas besoin du diable pour séduire une semblable petite créature.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Tu parles déjà comme un Français.

Marguerite a rougi du compliment de Faust et s'y est dérobée, mais elle s'en souvient; elle est toute fière qu'un gentilhomme l'ait trouvée belle. Méphistophélès et Faust s'introduisent furtivement chez elle, pendant qu'elle est absente, et, sans se laisser fléchir par le parfum de pureté virginale que respire cette petite chambre, meublée d'un lit blanc et d'un rouet adossé au mur, parfum qu'ils distinguent très-bien et qu'ils remarquent avec une ironie cruelle, ils y déposent un écrin de diamants. La séduction est à moitié opérée; un rendez-vous dans le jardin, scène magnifique où Méphistophélès joue avec Marthe la contre-partie du duo d'amour de Faust et de Marguerite, achève de faire tomber la jeune fille dans le piége. Elle succombe. « Marguerite, dit Gérard de Nerval, n'est pas une héroïne de mélodrame; ce n'est vraiment qu'une femme, une femme comme il y en a beaucoup. Combien elle surpasse les amantes vulgaires de don Juan et l'imaginaire Astarté de Manfred! En lisant les scènes où sa grâce et son innocence brillent d'un éclat si doux, qui ne se sentira touché jusqu'aux larmes, qui ne plaindra de toute son âme cette malheureuse, sur laquelle s'est acharné l'esprit du mal? »

Une des scènes les plus caractéristiques de ce drame est celle où Marguerite, à l'église, au milieu des chants du chœur, sent tressaillir en elle le fruit de ses amours coupables et entend l'esprit malin, Méphistophélès, caché derrière un pilier, lui rappeler ses années d'innocence, sa vertu maintenant détruite, son avenir perdu. Jamais la poésie, par le choix habile des contrastes et du lieu de la scène, n'est arrivée à un effet plus saisissant.

Les événements tragiques se suivent alors avec rapidité. Faust se lasse. Valentin, le frère de la jeune fille, provoque le séducteur en duel; mais que faire contre un homme à qui le diable en personne sert de témoin? Valentin tombe frappé mortellement, en maudissant sa sœur et en l'appelant catin! « Je vois déjà le temps où tous les honnêtes gens de la ville reculeront devant toi, prostituée, comme devant un cadavre infect; tu sentiras la confusion jusque dans la moelle de tes os, s'ils viennent te regarder entre les yeux. Alors tu ne porteras plus de chaîne d'or; tu ne viendras plus dans l'église près de l'autel; tu ne te pavaneras plus à la danse dans une fraise brodée; c'est sur quelque obscur grabat, parmi les gueux et les estropiés, que tu iras t'éteindre. Et quand même Dieu te pardonnerait, tu n'en serais pas moins maudite sur la terre! »

C'est un sort pire encore qui attend la pauvre Gretchen. La malheureuse jeune fille, abandonnée de son amant et folle de douleur, tue l'enfant dont il l'a rendue mère. Condamnée à mort, elle repousse Faust, qui veut du moins lui sauver la vie; elle aime mieux s'abandonner à la justice que de lui devoir, pour quelques jours de plus, une existence qu'elle maudit.

On peut signaler de notables différences entre le *Faust* de Marlowe et cette partie du drame de Gœthe, la seule où la comparaison soit possible. Dans cette dernière œuvre, la lutte de Faust contre Méphistophélès, de l'homme contre le génie du mal, c'est-à-dire le symbole du combat réel que chacun de nous livre contre ses passions, est supprimée. Faust et Méphistophélès sont deux métaphysiciens qui dissertent ironiquement et qui font assaut d'esprit; le docteur, cynique blasé, rajeuni par un philtre, n'est plus qu'un séducteur ordinaire, le diable un valet complaisant et moqueur. Mais les créations sorties du cerveau de Gœthe sont si vivantes et si réelles; Marguerite, si chaste auprès de son rouet, puis séduite par deux mots de galanterie, par la

fière tournure du vieux savant métamorphosé et par un collier de perles, est si vraie et si profondément femme; la promenade dans le jardin, la prière à l'église, où le remords saisit la jeune fille, sont des scènes découpées avec tant de vigueur et de précision, qu'on oublie aisément, en face de ces conceptions du génie, le sens primitif de la légende. Dans la seconde partie, bien moins populaire, quoique peut-être plus belle, plus vaste, Gœthe est revenu aux traditions premières; c'est de la fabuleuse Hélène, ressuscitée par un maléfice, que Faust est amoureux, et le cadre immense adopté par le poëte lui permet de faire intervenir non-seulement des types de tous les temps, empereurs, rois, courtisans, bourgeois, étudiants, valets, mais les forces mêmes de la nature personnifiées, et jusqu'aux rêves de l'alchimie, qui prennent, entre ses mains créatrices, une forme et un nom. Le naturalisme, un naturalisme passionné, est le trait marquant de cette conception, une des plus grandioses qu'ait enfantées le génie humain.

Deuxième partie. Au début du nouveau drame, nous retrouvons Faust, au sein de la plus féconde nature, étendu sur l'herbe nouvelle, entouré de sylphes. Son esprit s'enivre de lumière et d'amour. Il a oublié le passé. Le contraste est d'autant plus grand, que cette joie, cette ivresse, cette sérénité, succèdent à l'abattement et à la tristesse. La fantaisie fait voltiger ses rêves d'or autour du front du penseur; mais son besoin d'activité se réveille avec lui; il ne peut rester longtemps dans cet état de somnolence; il se trouve transporté au milieu de la cour de l'empereur, où Méphistophélès joue, pour un moment, le rôle de bouffon. Dans cet Etat imaginaire, la gêne est grande; l'argent manque, le peuple menace de se révolter. Méphistophélès conseille au souverain de fabriquer une énorme quantité de papier-monnaie, et bientôt le chancelier publie ce décret : « On fait savoir à qui le désire que les billets émis valent chacun mille couronnes; il est donné pour caution un trésor immense enfoui dans le sol de l'empire. » C'était Méphistophélès qui avait parlé de ce trésor et avait gagné l'esprit de l'empereur en lui promettant de rendre les éléments tributaires de la couronne. Le calme renaît dans l'Etat; on oublie les inquiétudes de la veille, et la cour se livre à la joie la plus folle. Le carnaval commence, et nous assistons à un défilé de faunes, de satyres, de gnomes, de métaux et de végétaux. L'empereur est émerveillé de la beauté de la fête que lui donne Faust, et, désirant avoir d'autres preuves encore de sa puissance, il lui demande une évocation d'esprits; il veut voir Hélène et Pâris. Cet ordre trouble Méphistophélès; les demi-dieux et les héros de l'antiquité ne sont pas sous sa domination; il dit à Faust que le peuple païen ne le regarde pas, mais il l'adresse aux *mères*, à ces déesses augustes qui règnent dans la solitude. Faust tressaille à ce nom; il frissonne à la pensée de cet inconnu qui l'atterre, l'épouvante. Gœthe s'est souvenu des études alchimiques de sa jeunesse; par elles il savait que le mot de *mères* sert à distinguer les principes des métaux et des corps. Faust se place sur le trépied sacré, et Pâris et Hélène viennent apparaître devant lui. La grandeur plastique de la beauté grecque éblouit le vieux savant; il ne veut plus que la fantasmagorie s'achève, et quand Pâris essaye d'enlever Hélène, il s'élance vers lui et le touche de sa clef magique. Une explosion terrible éclate, les esprits se dissipent en vapeurs, Faust tombe foudroyé, et Méphistophélès, le chargeant sur ses épaules, le transporte dans son ancien laboratoire. Là, on assiste à des scènes originales. Faust revoit un de ses anciens écoliers, devenu bachelier, et le persifle ironiquement; Wagner, son vieux souffleur, a réussi, par des moyens alchimiques, à créer un homme, Homunculus, un embryon, dans une petite fiole de verre. C'est Homunculus qui sert de guide à Faust et à Méphistophélès pour aller, au Brocken, assister à la nuit de Walpurgis, aux ébats des sorcières. Rien n'égale l'ironie des conversations de Faust avec l'écolier ou avec Wagner, si ce n'est la beauté de la scène où Faust retrouve Hélène. Transporté, dans les plis du manteau magique, en Thessalie, où se tient le sabbat, il voit Hélène, la belle Grecque, entrer au palais de Ménélas. Ce n'est plus une apparition vue dans un cadre magique : c'est la belle Grecque elle-même, dans son impérissable beauté. La chaîne des temps est rompue; Faust peut vivre pleinement de la vie antique, qu'il n'avait fait qu'entrevoir dans ses études, et prendre aux côtés d'Hélène la place de Pâris. Là aussi Méphistophélès se trouve en pays de connaissance; les gnomes et les salamandres lui manquent, il est vrai, mais il a les griffons et les cabires. « Comme Œdipe, dit M. Henri Blaze, il causera, sur les ruines de Thèbes, avec les sphinx, ces divinités monstrueuses qui rampent, comme des lézards, sur les pans croulés des murs cyclopéens; il pourra soulever leurs mamelles pendantes et leur dire en face, en les quittant, le grand mot de l'énigme antique, qu'il sait à coup sûr mieux que personne. Grâce à l'effort prodigieux du poëte, Méphistophélès entre seul dans le monde antique sans presque se dépayser; il est là comme il était sur le Brocken, entouré des siens et de sa famille. » Hélène d'abord hésite; puis, lorsque le son des trompettes lui annonce le retour de Ménélas, elle prend son parti et remet sa destinée entre les mains de son nouvel amant. Un nuage épais couvre immédiatement la scène; bientôt il se dissipe, et Hélène se trouve près de Faust, dans une cité gothique, au milieu de l'Allemagne. L'hymen est décidé, et le représentant du moyen âge fait alliance avec l'héroïne de l'antiquité. Lorsque les envoyés de Ménélas viennent réclamer Hélène, Faust les repousse avec ses hommes d'armes. Le calme renaît, l'amour règne en maître. Bientôt un enfant, Euphorion, merveilleux de forme, qui paraît nu d'abord, et qu'on revêt de pourpre, est mis au monde par le couple charmant, qui symbolise l'union de l'antiquité et du romantisme. C'est la beauté pure par sa mère, c'est la science allemande par son père. Mais bientôt Euphorion meurt, et Hélène aussitôt retourne dans l'Hadès, près de Perséphoné; ses compagnes, les nymphes, se perdent dans la végétation, dans les flots et dans les airs; et ainsi la nature est la source et la fin des choses. Faust est transporté sur la cime d'une haute montagne, et, dans les nuages qui glissent sous ses pieds, il voit défiler, comme dans un miroir, toutes les pensées de son âme; spectacle grandiose, sur le fond duquel se dégage Marguerite, son premier rêve d'amour. Mais Faust ne restera pas longtemps mélancolique; il y a une chose qu'il n'a pas encore faite, c'est la guerre. Son activité demande cette proie à Méphistophélès. L'occasion est belle. L'empereur du premier acte se trouve, par suite des conseils du diable, dans le plus grand embarras. Les procédés financiers ont ruiné le pays, l'anarchie éclate de toutes parts; le clergé vient d'élire un nouveau chef et le fait marcher, avec une armée, contre le souverain légitime. Faust alors se présente et offre à l'empereur le secours de la magie; celui-ci se hâte d'accepter, et la bataille s'engage.

Gœthe a voulu, dit-on, symboliser dans cet épisode peu caractéristique les longues luttes de l'empire et de la papauté au moyen âge. La fin du drame est comme un épilogue immense où se résume l'œuvre tout entière. L'heure où le pacte sera consommé est proche; Faust sent venir la mort. Quatre femmes vêtues de gris s'avancent : la Pénurie, la Conscience, le Souci, le Malheur. Trois d'entre elles ne peuvent entrer; le Souci se glisse par le trou de la serrure, puis souffle sur les yeux de Faust, qui devient aveugle. Loin d'éteindre son activité, cette infirmité ne fait que l'accroître. La lumière se concentrera désormais en dedans de lui-même. Son âme verra plus clair. Après avoir passé par tous les degrés du bonheur terrestre, il reconnaît dans sa vieillesse que tout est vanité. Les souffrances, représentées par les quatre femmes, sont un acheminement vers une existence supérieure; le Souci le rend aveugle, pour qu'il tende, sans plus être distrait par le monde extérieur, vers de plus hautes destinées. Son apothéose finale approche, et elle s'accomplit grâce à cette force intuitive qui le pénètre. Méphistophélès, toujours railleur, fait préparer par les lémures, apparitions qui annoncent la mort, un tombeau dans le palais. « Tout marche au néant, s'écrie-t-il. — Non, lui répond Faust; mais que ne puis-je vivre sur un sol libre avec des peuples libres! Alors seulement je dirais à l'heure qui va fuir : Reste, reste, tu es si belle! Non, la trace de mes jours terrestres ne doit pas s'effacer! Dans le pressentiment d'une telle béatitude, je goûte maintenant l'heure ineffable. » L'œuvre de la vie est achevée; les lémures s'emparent de Faust; mais, au moment où Méphistophélès va saisir sa proie, le firmament s'ouvre, et des légions d'anges apparaissent. Les anges sèment dans les airs des roses mystiques devant lesquelles Méphistophélès et ses compagnons reculent épouvantés. Les anges profitent de ce moment pour dérober l'âme de Faust et l'emporter au ciel; du milieu d'un chœur de bienheureux, la pécheresse qui fut autrefois Gretchen, intercède pour lui, et la Vierge elle-même, *Mater gloriosa*, dit à la pécheresse de s'élever plus haut encore dans les régions éthérées, afin d'entraîner avec elle l'âme de Faust, que les anges voulaient laisser dans les régions inférieures. Ainsi, ce drame symbolique se termine non par la damnation, mais par le pardon. Ce pacte impie conclu par Faust avec l'esprit du mal, Gœthe le déchire; il l'annule en vertu d'une justice supérieure dont l'arrêt est dicté par la philosophie, et l'âme du damné, que l'orthodoxie religieuse maintenait dans l'enfer, délivrée par lui, monte, portée par les anges, jusqu'à son créateur. « Ce qui était impossible à Marlowe, dit M. F.-V. Hugo, Gœthe, souverain absolu de sa pensée, a pu le faire. Dès qu'il eut compris cette idée de la filiation secrète des civilisations, méconnue par lui dans la première partie de son œuvre, il n'hésita pas à faire de ce symbole le sujet d'un drame nouveau. Il écrivit la seconde partie de *Faust*. Dans cette suite, Faust a repris l'individualité sublime que lui avait donnée la légende; il est retourné à ses amours véritables; il est redevenu l'amant d'Hélène. Lui, le génie du moyen âge, il a reconquis enfin son homérique beauté, et, grâce à ce légitime adultère, il enfante Euphorion, le génie moderne. » M. Saint-René Taillandier a blâmé, dans la seconde partie du *Faust*, ces continuelles allégories, ces figures mythologiques et cette fantasmagorie philosophique, qui, selon lui, n'a pas seulement le tort d'exiger un commentaire perpétuel, mais celui, bien plus grave, de projeter son ombre sur la première partie et d'en compromettre la beauté. Nous ne croyons point, s'il s'agit d'une question de goût, qu'il soit permis à la critique française d'appliquer aussi étroitement notre législation particulière aux œuvres d'une littérature étrangère qui, pour ne point se conformer aux règles que nous nous sommes imposées, n'en contiennent pas moins des idées dont nous pourrions nous enrichir en les modifiant selon notre génie national. Dans la seconde partie, l'ordre classique règne seul; le mouvement délibéré de la réflexion, retrempée par la science, tient lieu de la fantaisie instructive; Hélène remplace Marguerite, et, selon la belle expression de Henri Blaze, *on dirait le cœur de Gœthe qui se mire dans son cerveau.* « Le poëme de *Faust*, dit ce critique, est le chant du naturalisme, l'Evangile du panthéisme, mais d'un panthéisme idéal qui élève la matière jusqu'à l'esprit, bien loin d'enfouir l'esprit dans la matière, proclame le raison souveraine, et donne le spectacle si beau de l'hyménée des sens et de l'intelligence... La nature est sauvée, l'humanité se réconcilie à jamais avec elle; tout annonce le panthéisme et le glorifie dans cet édifice sublime... Quel que soit, dans l'avenir, le but de l'humanité, le poëme de *Faust* restera non-seulement comme un livre sublime où se rencontrent les plus nobles pensées que la poésie ait jamais prises au cœur humain, à la théologie, en un mot à la science de Dieu et des hommes, mais encore comme l'expression d'une époque grande et féconde, qui, après avoir tout interrogé, tout tenté, j'allais dire tout accompli, après avoir promené son activité impatiente dans toutes les écoles et sur tous les champs de bataille, lasse de la discussion et de la guerre, lasse surtout des folles théories qu'elle a vues éclore et mourir sous ses pas, mais trop jeune, trop ardente, trop vivace pour se contenter du doute, se réfugie dans la nature intelligente et le pressentiment d'une plus haute destinée. »

Faust, roman de Klinger. Le titre complet du roman de Klinger est : *Vie, gestes, faits et voyage de Faust aux enfers.* Voici comment il a compris ce sujet en identifiant, par une grave erreur historique, le docteur Faust avec Fust, l'un des associés de Gutenberg. Faust s'est longtemps escrimé contre les feux follets de la morale et les fantômes de la théologie, sans pouvoir obtenir, pour son esprit, de forme solide et saisissable. Irrité de cet échec, il se jette dans les plaines ténébreuses de la magie, pensant arracher à la nature ce qu'elle nous cache avec tant d'opiniâtreté. Son premier succès fut l'admirable invention de l'imprimerie; le second fut effrayant. Ses recherches, aidées par le hasard, lui firent trouver la terrible formule qui évoque Satan hors des enfers et le soumet à la volonté de l'homme. Longtemps il craignit d'en faire usage, par amour pour son âme immortelle. Il crut que la voie la plus courte et la plus commode pour parvenir au bonheur était celle qui passait par les sciences; mais à peine en eut-il goûté, que la soif de la vérité dessécha son âme. Ce qui le minait surtout, c'était de voir que l'homme intelligent et vertueux était partout opprimé, négligé, avili par la misère; tandis que le sot et le fripon vivaient riches, heureux et considérés. Il voulut connaître le fondement du mal moral et scruter les rapports de l'homme avec l'Eternel. Comme tous ses efforts pour éclaircir ces ténèbres ne servaient qu'à les rendre plus obscures, son âme ne tarda pas à s'imprégner de l'idée qu'un esprit de l'autre monde pouvait seul alléger sa misère et lui fournir quelques données sur cette question. Plein de ces sombres dispositions, Faust quitta Mayence pour se rendre dans une ville impériale du voisinage et y vendre aux magistrats une Bible latine qu'il venait d'imprimer. Le produit de cette vente devait l'aider à nourrir sa famille, qui était en proie aux horreurs de la faim. Il offre sa Bible au conseil sérénissime pour la somme de 200 florins d'or; mais comme on avait garni, quelques semaines auparavant, la cave du noble conseil de cinq tonneaux de vin du Rhin, son offre fut rejetée. Dans son dépit, Faust eut recours aux formules magiques. L'idée de tenter quelque chose de hardi, de s'affranchir du joug humain, en s'alliant avec le diable, jaillit de son cerveau. Onze heures sonnent à l'horloge du clocher gothique, une nuit sombre couvre la terre. La tempête s'élance du nord en mugissant; les nuages cachent la pleine lune; la nature est bouleversée. Faust trace alors ce cercle terrible qui devait le soustraire à jamais à la Providence. Au même instant il croit voir son vieux père, sa jeune épouse et ses enfants se tordant les mains de désespoir; mais il n'hésite pas, et saute au milieu du cercle. Satan célèbre une fête en l'honneur de son nouveau sujet; dans un long discours aux seigneurs de sa cour, il affirme que l'invention de Faust va peupler les enfers. Tout à coup la voix de Faust, qui évoque le diable, pénètre jusqu'à lui. Satan se leve plein de joie, et charge Léviathan de séduire Faust et d'en faire un citoyen futur du ténébreux empire. Léviathan n'aime pas la terre, il méprise les hommes; mais à un second appel de Faust, il est forcé de monter en toute hâte sur la terre, jurant de faire maudire au docteur l'heure de sa naissance et le nom de l'Eternel. Déguisé en grand seigneur, il vient rendre visite à Faust. Bientôt toute la ville connaît l'événement. On croit que c'est un envoyé de l'empereur; le sénat s'assemble et décrète qu'on enverra une ambassade solennelle à Faust et à son illustre protecteur. Le bourgmestre invite les deux hôtes à un festin splendide. Faust avait jeté des regards de concupiscence sur l'épouse du bourgmestre, qui était la plus jolie femme de la ville. Léviathan, pour faire taire les scrupules du magistrat, en exploitant habilement son ambition, lui remet des lettres de noblesse marquées du sceau impérial. Au festin se passe la scène la plus comique. Les verres commencent à danser sur la table. Les oies rôties, les canards, les poules, les cochons de lait, les tranches de veau, de mouton et de bœuf, caquettent, gloussent, grognent, mugissent et se mettent à courir sur la table. Le vin jaillit en flammes hors des bouteilles. Toute l'assemblée est métamorphosée en masques bizarres. Quand Faust eut assez ri de cette scène, il fit un signe au diable, et tous deux s'envolèrent par la fenêtre. Les deux voyageurs allèrent frapper à la porte d'un ermitage. Faust croyait l'ermite inaccessible aux faiblesses humaines; mais Léviathan se chargea de lui prouver le contraire, et si le saint résista aux attraits d'une table chargée de mets succulents, il succomba aux œillades d'une jeune et belle pèlerine qui l'entraîna dans le péché de luxure. Elle l'engagea à tuer ses hôtes pour s'emparer de leurs trésors, et déjà l'ermite saisissait le poignard, quand Léviathan poussa un éclat de rire diabolique. L'ermite tomba frappé de terreur et Faust ordonna à Satan de mettre le feu à l'ermitage et d'y brûler l'hypocrite. Le lendemain matin, les paysans déplorèrent la mort du juste, recueillirent ses os et les honorèrent comme les reliques d'un saint. Faust retourne à Mayence; il étonne, mais effraye aussi sa famille par les trésors qu'il possède. Il se plaît à prouver partout la puissance de l'or, tantôt en corrompant les juges, tantôt en séduisant les vertus les plus rebelles. Bientôt il se remet en voyage; il sauve la vie au docteur Robertus, chef de la faction populaire qui allait être décapité dans un des margraviats de l'Allemagne; puis il fait tuer par Léviathian un petit prince despote; partout il s'occupe du bien du peuple. En quittant l'Allemagne, nos deux voyageurs gagnent la France, alors gouvernée par Louis XI; ils voient décapiter le duc de Nemours à Paris, puis ils assistent aux derniers moments du roi torturé par la crainte de la mort. Ils arrivèrent enfin à Londres au moment où le duc de Glocester s'érigeait en protecteur du royaume et faisait tous ses efforts pour enlever la couronne à son frère. Il avait empoisonné son père et arraché ses deux enfants à la reine. Tout cela irrita Faust à un tel point que, malgré les charmes des Anglaises, il ne voulut plus rester dans l'île. Léviathan le conduit alors à Milan où le duc Galéas Sforza fut assassiné dans la cathédrale le jour de la Saint-Etienne. Faust entendit les meurtriers invoquer à haute voix saint Etienne et saint Ambroise, et leur demander le courage nécessaire à leur noble entreprise. A Florence, les deux voyageurs virent assassiner le neveu du grand Côme, du père de la patrie, dans l'église de Santa-Reparata, au moment même où le prêtre élevait le corps du Seigneur; c'était le signal indiqué par Salviati, l'archevêque de Florence. En Espagne, ils trouvèrent sur le trône la fourberie et l'hypocrisie, sous le masque de la religion; ils virent immoler des hommes dans un auto-da-fé que l'on offrait au Dieu clément des chrétiens. Le diable engagea alors Faust à partir pour Rome. Le rusé démon se flattait qu'Alexandre VI mettrait la dernière main à ce qu'il méditait contre Faust, et accélérerait son propre retour dans les enfers. Le lendemain de leur arrivée à Rome, ils reçurent une invitation de la part du cardinal César Borgia, qui se chargea de les présenter au pape. Tous deux entrèrent au Vatican, avec une belle et nombreuse escorte, et le diable baisa aussi bien que Faust la mule de Sa Sainteté. Faust s'aperçut bientôt que les actions d'Alexandre, de sa fille Lucrèce et de ses fils surpassaient tout ce que l'histoire a conservé d'horreurs pour la honte de l'humanité. Dégoûté, découragé, il résolut de retourner en Allemagne, pour se délasser dans le sein de sa famille. En chemin, il rencontre son fils aîné pendu à une potence. La misère et la faim avaient poussé l'infortuné jeune homme à un sacrilége et on l'avait condamné à mort. La femme de Faust et ses autres enfants étaient réduits à la plus affreuse misère. C'est au pied de cette potence que les plus sinistres pensées viennent assaillir Faust. Les bonnes œuvres ont attiré des maux inexprimables sur sa tête, il se dit que les mauvaises actions auraient tourné à son avantage. Aussi, fatigué de la vie, il demande à Léviathan de le descendre aux enfers. Celui-ci, après lui avoir montré toutes ses erreurs, le tue et l'entraîne dans le sombre empire. Le pape Alexandre VI a déjà précédé Faust. Quand les deux criminels sont plongés, après mille tourments, dans le fond de l'abîme, Satan, comme conclusion, dit à ses sujets : « Voilà donc les hommes; quand ils veulent représenter quelque chose de hideux, ils dépeignent le diable. Eh bien! quand nous voudrons représenter l'objet le

plus ridicule, le plus vain, le plus insolent, le plus fier, le plus abject, le plus cruel, le plus lâche, le plus retors, le plus ingrat, en un mot le hideux et le vil par excellence dans l'immense création, nommons l'homme. » Tel est ce roman dont la lecture, tout en faisant ressortir des beautés de premier ordre, laisse une impression décourageante et pénible. Le *Faust* de Gœthe parut en 1790, celui de Klinger en 1791.

Faust, drame de Lessing. Comme Gœthe, Lessing se préoccupa, du commencement jusqu'à la fin de sa carrière littéraire, de la légende faustienne. Mendelssohn, dans une lettre du 19 mars 1755, lui demande des nouvelles de sa tragédie bourgeoise; puis on n'en entend plus parler qu'en 1758, lorsque Lessing écrit à Fleim qu'il travaille activement à ce sujet. A Hambourg, en 1767, il en parle toujours comme d'un projet en voie d'exécution. Malheureusement il devait mourir avant d'avoir pu achever son œuvre; à peine nous a-t-il laissé un scenario qui, s'il nous permet de deviner l'action et son développement, ne nous laisse entrevoir d'aucune façon quelle pouvait être l'idée fondamentale de Lessing, la base morale et philosophique de son drame. La conception se distinguait de toutes les autres par cette particularité, que les démons n'avaient pas affaire à Faust lui-même, mais à son fantôme, et se trouvaient quelque peu désappointés lorsqu'il s'agissait d'emporter son corps dans l'enfer. Comment l'auteur pensait exécuter et rendre acceptable cette idée, nous ne le savons pas, et les hypothèses d'Engel et de Blankenburg, à ce propos, sont diamétralement opposées.

Faust, poëme épico-dramatique de Lenau. Cette œuvre est un mélange de scènes, de dialogues, de ballades et de morceaux descriptifs. Les personnages sont les mêmes que dans l'œuvre de Gœthe, mais tellement défigurés et affaiblis qu'on a de la peine à les reconnaître. Très-souvent Lenau fait aussi des emprunts à lord Byron, et le sens de son poëme devient alors complétement inintelligible. L'action commence par un petit prologue intitulé : le *Papillon*. Le papillon volait dans les prairies en fleurs; mais, la terre ne lui suffisant pas, il s'élance au-dessus de la mer : il vole, vole, et bientôt, ne sachant plus où se poser, il meurt dans ce désert. Ce papillon, c'est Faust qui s'est enfui sur la mer des esprits, et qui, ballotté de toutes parts, jeté hors de sa route, meurt enfin, tandis que les génies célestes qui voguent sur cette mer divine le regardent avec un sourire mêlé de compassion, sans pouvoir cependant le secourir. On ne devine guère le sens de cette introduction. La première scène nous montre Faust errant sur une haute montagne; il veut découvrir le secret de la création; il interroge la vie partout où elle est dans la nature : il la cherche dans la pierre, dans la plante, dans l'insecte. Tout à coup le son des cloches s'élève du fond de la vallée. Il se rappelle alors les jours de son enfance, la foi pure et paisible de ses jeunes années; il la compare à son agitation présente, et, ce contraste le poussant au désespoir, il va se jeter dans un précipice, quand une main vigoureuse le retient. C'est un chasseur noir qui lui a sauvé la vie et qui disparaît derrière les rochers. Ceci est un emprunt flagrant au *Manfred* de lord Byron. Nous retrouvons Faust à l'amphithéâtre d'anatomie avec Wagner, cherchant à savoir ce qu'est la vie, ce qu'est la mort; puis au milieu d'une forêt, interrogeant les arbres sur les mystères que cache la terre. Là, Méphistophélès survient, et un marché se conclut entre Faust, qui lui abandonne son âme, et lui, qui devra satisfaire toutes les fantaisies de Faust. Faust se mêle à une danse de village et se jette ardemment dans les plaisirs les plus grossiers; il entre dans la taverne d'Auerbach, en même temps qu'un passant, qui tient une belle fille sous le bras. Ils prennent place et boivent joyeusement; mais le chien de Faust, depuis leur entrée, n'a cessé de japper et de tourner avec inquiétude autour des nouveaux venus. Tout à coup il saute d'un seul bond sur la table et enlève à l'homme sa perruque frisée : on aperçoit alors une tonsure de prêtre. L'auteur ne s'est pas expliqué sur le sens qu'il attachait à cet incident, et l'on ne peut y voir qu'une satire sur le clergé. Faust et Méphistophélès sont introduits dans les jardins du roi. Méphistophélès engage le ministre à ne tenir aucun compte des droits et des besoins du peuple. Faust promet un hymne où il chantera le mariage du prince qui sera célébré le lendemain, et devant toute la cour récite deux couplets dans lesquels le roi est tourné en ridicule. Il arrive ensuite chez des forgerons dans la forêt; tandis qu'il veut séduire son hôtesse, une mendiante frappe à la porte, son enfant dans ses bras. Cette femme, c'est Faust qui l'a perdue, et cet enfant, c'est le sien. Faust devient pâle; il jette sa bourse à cette femme, monte à cheval et s'enfuit au galop. Comme il court à travers les bois, il s'approche d'un cloître; c'est la nuit de la Saint-Jean : une procession d'enfants, de jeunes filles, de vieillards, traverse lentement et religieusement la forêt. Faust est ému par ce spectacle; il laisse tomber sa tête dans ses mains et éclate en sanglots. Il arrive enfin à la cour de la princesse Marie, fiancée au duc Hubert, et séduit la princesse. Un peu plus loin, on le retrouve dans un bois, où il s'enivre avec son compagnon infernal et crie à tous les échos : « Je me suis donné au diable. » Lassé de la terre, il veut naviguer sur l'Océan pour s'arracher à ses souvenirs; il part avec Méphistophélès; mais le vaisseau est brisé par l'orage, et les voyageurs, qui ont pu regagner le bord, entrent dans un cabaret rempli de matelots et de filles perdues. Faust leur demande s'ils croient en Dieu, puis il les quitte et va se tuer sur un rocher. Méphistophélès accourt et emporte son âme. Le sens du livre, nous l'avons dit, est indéchiffrable; quant à la forme, elle révèle un véritable poëte. Une profusion de beautés de détail, dignes des productions les plus remarquables de la littérature allemande, voilà ce qui constitue le vrai mérite de l'ouvrage de Lenau. Si le principe générateur, la portée philosophique de son *Faust* nous échappent, nous sommes par contre frappés des énergies natives de son tempérament et des délicatesses de son âme. Lenau a trouvé dans le milieu où il s'est développé, ainsi que dans les vicissitudes d'une existence toujours agitée et souvent nomade, les éléments d'une originalité poétique qui le placent au premier rang des poëtes lyriques de l'Allemagne, et donnent à ses œuvres un cachet que les maîtres seuls possèdent : son *Faust* porte bien ce cachet.

Faust de Grabbe. V. DON JUAN ET FAUST, de Grabbe.

Faust, opéra en cinq actes, paroles de MM. Michel Carré et Barbier, musique de Charles Gounod, représenté au Théâtre-Lyrique le 19 mars 1859, et au Grand Opéra le 4 mars 1869.

Le premier *Faust* de Gœthe avait déjà été mis plusieurs fois sur la scène lyrique; mais l'œuvre du compositeur français a effacé toutes ses devancières, et est restée l'expression musicale la plus complète de la pensée de Gœthe.

MM. Michel Carré et J. Barbier, éliminant du sujet tout ce qui leur paraissait extra-lyrique, ont conservé au drame ses principaux personnages et les épisodes caractéristiques de l'action. Dans le premier acte, le docteur Faust est rajeuni par Méphistophélès, qui lui montre, dans un transparent magique, Marguerite à son rouet et qui chante en filant. Dans le second, on voit la kermesse, la sortie de l'église, Faust abordant Marguerite. C'est dans le troisième qu'on assiste à la scène de la promenade, à la déclaration d'amour de Siebel, à la séduction de Marguerite. Le quatrième acte débute par le chœur des soldats revenant de la guerre, et est rempli par la sérénade de Méphistophélès, le duel et la mort de Valentin, la scène de l'église et les remords de Marguerite. Quant à la nuit de Walpurgis et aux dernières scènes de l'ouvrage, qu'on a d'ailleurs retouchées et abrégées, l'effet en a paru manqué. L'arrangement de la pièce est, à cette exception près, très-habilement fait.

Il est incontestable que M. Gounod a déployé dans cette œuvre des facultés remarquables : d'abord une science harmonique de premier ordre; ensuite une grande intelligence scénique et l'appropriation la plus ingénieuse des couleurs de l'orchestre aux différents caractères des personnages et aux situations si variées de ce drame émouvant. Mais il faut reconnaître qu'il y a des conceptions littéraires qui parlent si fort au cœur des spectateurs, dont l'intérêt est si constant et les applications si directes, malgré les apparences fantastiques qu'il a plu à l'auteur de donner à son poëme, que le compositeur est soutenu, protégé, fortifié par son collaborateur. C'est évidemment un sort heureux que de se laisser porter sur les ailes du génie; M. Gounod a su rester à la hauteur de cette situation merveilleuse. L'ensemble de l'œuvre est intéressant; chaque morceau offre une phrase ordinairement courte, mais d'une vérité d'expression forte et ingénieuse. Au point de vue de l'art proprement dit, on désirerait que ces phrases fussent plus développées, au lieu d'être parfois répétées jusqu'à satiété; néanmoins, presque tous les morceaux sont restés dans la mémoire. « Cette partition, dit un critique musical, est populaire à des degrés différents, selon les différents publics auxquels elle parle la langue qu'ils comprennent le mieux. Ceux qui se piquent de sensations en musique, s'abreuvent aux vifs courants mélodiques qui traversent le tableau de la *kermesse*, et retiennent captif, dans leur oreille charmée, le rhythme franc du chœur des soldats. Les délicats, transportant au piano des souvenirs du théâtre, donnent la préférence à ce troisième acte où flottent, dans le rêve de l'harmonie et de la mélodie, toutes les poésies de l'amour : l'émotion de Faust au seuil de la pauvre maison de Marguerite, ce : *Salut, demeure et chaste et pure!* si admirablement traduit de Gœthe par Gounod; toute la scène de Marguerite filant et chantant à son rouet : *Je voudrais bien savoir quel était ce jeune homme;* le quatuor du jardin, et surtout le duo de la séduction à la douce clarté des étoiles, spectatrices de la chute d'un ange et complices du complot d'un démon. »

Parmi les autres fragments les plus saillants, citons la ronde bizarre du *Veau d'or;* la ballade : *Il était un roi de Thulé*, dans laquelle le compositeur a introduit un emprunt caractéristique fait à la tonalité grégorienne; l'air brillant des *Bijoux;* la scène de la fenêtre : *Laisse-moi contempler ton visage.*

Au Théâtre-Lyrique, le rôle de Marguerite, rêveuse, passionnée et mystique, eut pour habile interprète Mme Miolan-Carvalho; ce fut un de ses triomphes. Faust fut chanté par Barbot, puis par Monjauze et Michot; Méphistophélès par Balanqué et Petit. Au Grand Opéra, les rôles furent ainsi distribués : Marguerite, Christine Nillson; Méphistophélès, Faure, et Faust, Colin. Mlle Nillson, malgré tout son talent, le charme de sa voix, la poésie de son visage et de ses attitudes, ne parvint pas à faire oublier Mme Carvalho; on remarqua que le rôle était écrit trop bas pour sa voix, qui manque de sonorité dans le médium. Mais Faure créa un Méphistophélès d'une puissance et d'une originalité rares. La ronde, la sérénade, le trio du duel, et surtout les apartés du diable dans la scène de l'église, ont rencontré dans la voix, l'accent et le grand style du virtuose un interprète à la hauteur de ce rôle difficile chanté par lui, on peut le dire, pour la première fois.

La mise en scène était du plus grand éclat; cependant on remarqua que ce luxe inouï des décors et la grandeur du cadre nuisaient plus à l'œuvre qu'ils ne la soutenaient. M. Paul de Saint-Victor a poétiquement traduit cette impression : « C'est surtout à l'effet du premier tableau que nuit la grande dimension du cadre. Qui reconnaîtrait la cellule mystérieuse de Faust dans ce vaste magasin encombré de cornues, d'alambics et de récipients qui rappellent la salle des instruments de physique à l'Exposition? On se la figure petite et voûtée, presque remplie par une table chargée de grimoires sur lesquels pose une tête de mort, telle que Rembrandt l'a gravée dans sa célèbre eau-forte du *Docteur Faustus* ou qu'il l'a peinte dans son *Philosophe en méditation* du musée du Louvre. Je revois d'ici cette merveilleuse petite toile. Le vieillard est assis dans son fauteuil à large dossier; il vient de le reculer d'un pupitre où une mappemonde se déploie près d'une Bible ouverte. La nuit tombe; il a cessé de lire; il rentre en lui-même et se laisse gagner par la rêverie et par l'ombre. Un rayon de crépuscule enfile la croisée et entretient un jour mourant dans la chambre. Sa faible clarté colore l'in-folio et caresse la barbe du solitaire : une dernière lueur redescend l'escalier tournant, à moitié plongé dans l'obscurité. Au centre de cette nuit dont il est le point lumineux, le vieillard se recueille et songe, les mains passées dans ses larges manches. Il rêve sans doute à la fuite des ans, à sa vie atteinte, elle aussi, par les premières ombres du soir... Ainsi nous apparaît le *Faust* de M. Gounod, dans son récitatif lent et morne, qui exprime jusqu'à la lie l'amertume du désenchantement. La villanelle lointaine des jeunes filles, traversant l'hymne funèbre qu'il entonne ensuite, semble un essaim d'oiseaux qui passerait à tire d'aile sur un cimetière. »

Nous donnons ci-dessous un des morceaux les plus populaires du *Faust* de Gounod, la ronde du *Veau d'or;* un fragment de la symphonie de Berlioz, la *Damnation de Faust*, et enfin un air tiré de l'opéra de Spohr et resté classique.

RONDE DU VEAU D'OR.

DEUXIÈME STROPHE.

Le veau d'or est vainqueur des dieux!
Dans sa gloire
Dérisoire, (*bis*)
Le monstre abject insulte aux cieux!
Il contemple, ô rage étrange!
A ses pieds, le genre humain
Se ruant le fer en main,
Dans le sang et dans la fange,
Où brille l'ardent métal! (*bis*)
Et Satan conduit le bal! etc.

FRAGMENT DU DUO DE LA DAMNATION. (Berlioz.)

AIR DE SPOHR.

Avant l'œuvre de M. Gounod, le sujet de Faust avait été mis plusieurs fois sur la scène lyrique en France et en Allemagne. Citons les opéras suivants, bien qu'ils soient aujourd'hui oubliés :

Faust's Leben und Thaten (la *Vie et les actions de Faust*), opéra allemand, texte tiré de Gœthe, musique de Strauss, représenté dans la province de Transylvanie vers 1814.

Faust Leben, Thaten und Hœllenfahrt (la *Vie, les actions et la descente de Faust aux enfers*), opéra allemand, texte tiré de Gœthe, musique de Lickl, représenté au théâtre Schikaneder en 1815.

Faust, mélodrame allemand, musique du chevalier de Seyfried, joué à Vienne en 1820.

Faust, opéra allemand en deux actes, texte tiré de Gœthe, musique de Spohr, écrit à Vienne en 1814, représenté à Francfort en 1818, et depuis sur les principales scènes de l'Allemagne et à Londres. Ce *Faust* est un des chefs-d'œuvre de l'école allemande. Il s'est maintenu pendant plus de trente ans au répertoire sans rien perdre de l'admiration qu'il avait excitée. Le célèbre chanteur Devrient a interprété avec un grand succès le rôle de Faust dans les représentations qui ont eu lieu à Berlin. Cette partition est considérée en France comme un ouvrage classique. Les chœurs sont d'une grande beauté, et l'instrumentation est traitée avec une science consommée.

Cet ouvrage fut représenté au théâtre de la Cour, à Cassel. Lorsqu'on le reprit plus tard, on substitua des récitatifs au dialogue et on distribua la pièce en trois actes.

Faust, opéra en trois actes, paroles de Théaulon et Gondelier, d'après Gœthe, musique de Béancourt, représenté au théâtre des Nouveautés le 27 octobre 1827. Cette magnifique et puissante conception du génie de Gœthe a été transportée alors pour la première fois sur la scène française. Théaulon s'avisa d'en faire un opéra pastiche.

Faust, opéra allemand, texte tiré de Gœthe, musique de Lindpaintner, représenté à Stuttgard en 1831, et à Berlin en 1854.

Faust, opéra, texte tiré de Gœthe, musique de Mlle Angélique Bertin, représenté au Théâtre-Italien le 8 mars 1831.

Faust, opéra en trois actes, paroles de Théaulon, d'après l'œuvre de Gœthe, musique de M. de Pellaert, représenté à Bruxelles au mois de mars 1834. M. de Pellaert, amateur distingué, composa sur ce livret une musique à grands développements qui fut appréciée comme l'œuvre d'un musicien instruit et d'un homme de goût. Elle obtint un brillant succès à Bruxelles. Chollet et Mlle Prévost chantèrent les rôles de Faust et de Marguerite. Il serait difficile d'imaginer un travestissement plus complet que celui que l'arrangeur Théaulon a fait subir à l'ouvrage de Gœthe. Les noms des personnages seuls ont été conservés par lui; tous les épisodes ont disparu pour faire place à des inventions de son choix.

Faust, opéra allemand, texte tiré de Gœthe, musique de Rietz, représenté au théâtre d'Immermann, à Dusseldorf, vers 1836.

Faust (LA DAMNATION DE), légende en quatre parties, par Berlioz, représentée à l'Opéra-Comique (1846). C'est une symphonie pleine d'originalité.

Faust, illustré par Pierre de Cornelius. Le plus grand artiste de l'Allemagne moderne entreprit de fixer avec le burin les scènes principales de l'œuvre du plus grand poëte de son pays. Nul peintre ne s'était encore inspiré de ce drame étrange. Cornelius avait vingt-deux ans (1810) lorsqu'il dessina et grava les douze planches dans lesquelles il a essayé de reproduire les types créés par Gœthe. Les deux premières, le frontispice et le prologue, se distinguent par une grande richesse d'imagination, et l'artiste y a montré qu'il possédait complétement le sens intime du livre. Dans le prologue, la scène de Dieu et du diable exprime fidèlement le mélange de grandeur religieuse et de malice diabolique qui respire dans ces pages où Gœthe a si parfaitement tracé l'infériorité puissante et insolente du mal. La figure latérale, qui représente le génie de la terre, avec les emblèmes des divers éléments, est pleine de force et d'énergie matérielle; dans la pose courbée, mais grave, de Faust, éclate tout le sentiment orgueilleux et mélancolique de l'homme libre par l'esprit, esclave par la matière.

Parmi les dix autres planches de cette œuvre, on distingue : la *Promenade de Faust et de Marguerite*, charmante composition pleine de tendresse et de naïveté; l'*Evanouissement à l'église*, où la défaillance de Marguerite et les différentes poses des assistants sont reproduites avec une vérité saisissante; la *Vision du gibet*, où Cornelius a su compléter l'idée ébauchée par Gœthe. Dans le lointain, sous le gibet, Marguerite monte au supplice. Faust chevauche, entraîné par Méphistophélès; il est tourné de manière à n'apercevoir qu'à demi, et comme un pressentiment sinistre, le fantôme de sa bien-aimée. La terreur douloureuse répandue sur les traits de Faust présente un contraste dramatique avec sa tournure héroïque et l'allure du cheval fougueux qui l'emporte. Ces deux figures sont dignes du talent de Rubens. « En général, a dit M. Sébastien Albin (*Revue de Paris*) auquel nous empruntons cette description, les dessins de *Faust*, même ceux qui n'atteignent pas à la même hauteur que les planches citées plus haut, sont conçus et exécutés dans une manière très-élevée. Mais peut-être le caractère de supériorité de Faust nuit-il à Méphistophélès. Le style de cette figure est presque partout trop secondaire et ne s'accorde pas avec l'esprit qui avait inspiré la conception du prologue. C'est bien le mal, mais le mal beaucoup plus sombre que puissant. Méphistophélès emprunte aussi trop souvent, dans sa tournure comme dans sa physionomie, la ressemblance de la vieille femme. Marguerite, en revanche, est presque partout pleine de grâce naïve. C'est bien la simple et douce fille allemande, pour qui l'amour est tout, la science, la vertu, la religion et la vie. »

Nous ajouterons, avec le critique que nous venons de citer, que les compositions de Cornelius révèlent deux genres de mérite. Il faut remarquer d'abord la valeur intrinsèque de l'œuvre, valeur qui résulte de l'élévation des idées, de la clarté de l'expression, d'une tendance manifeste au grand style. On doit l'avouer cependant, la roideur du contour, l'ajustement des figures, qui souvent n'est pas d'un goût heureux, jettent quelque ombre sur ces qualités brillantes. Si l'on envisage ensuite le mérite relatif de ces compositions, l'on n'hésitera pas à les placer au premier rang. Que l'on considère, en effet, l'époque à laquelle Cornelius fit ces compositions, l'état de l'art en Allemagne, la force qu'il fallut à l'artiste pour se mettre, en recherchant la vérité et la simplicité, en opposition directe avec les vieux errements académiques, alors pleinement suivis, et l'on ne pourra nier que cette première œuvre de Cornelius n'ait été, malgré les défauts qu'on y trouve, l'une des plus remarquables productions du temps.

Faust (LE), illustré par Eugène Delacroix. C'est la traduction française de M. Albert Stapfer, publiée en 1828, qu'Eugène Delacroix a illustrée de dix-sept lithographies admirables d'originalité et de verve. Voici les sujets de ces compositions :

1° *Méphistophélès planant dans les airs.* Le diabolique personnage, d'une tournure bien infernale, vole au-dessus d'une ville derrière laquelle le soleil se couche; il cherche la proie sur laquelle il va s'abattre, *quærens quem devoret...*

2° *Le docteur Faust dans son cabinet.* Le savant, debout et interrogeant un crâne vide, laisse bien apercevoir la satiété de science qui doit incessamment le perdre. Une sépia d'Eugène Delacroix, qui a figuré à la vente posthume des œuvres de ce maître, représente Faust assis dans son cabinet et lisant.

3° *Faust et Wagner assis dans la campagne.* C'est la scène qui a inspiré le beau tableau de M. Leys que nous décrivons ci-après. Ici, les deux savants sont assis et méditent sur le spectacle bizarre que leur offre la foule se promenant hors de la ville.

4° *Le chien noir, au crépuscule.* Cette composition, d'une grande simplicité, est d'un effet magique qui tient de la sorcellerie.

5° *Méphistophélès apparaissant à Faust.* Ce dessin est un des plus remarquables de la série. Le fond, où s'ébauchent les nombreux ustensiles du laboratoire de Faust, rappelle la variété et l'harmonie du clair-obscur de Rembrandt.

6° *Méphistophélès, sous les habits de Faust, recevant l'écolier.* Celui-ci est d'une grande naïveté. On voit son ébahissement, lorsque, croyant parler au docteur, il reçoit du diable en personne des leçons sur la plupart des connaissances humaines.

7° *La scène de la taverne.* Cette scène de sorcellerie, au milieu d'une réunion d'étudiants, est dessinée avec une verve, un *humour* extraordinaires. Delacroix a exécuté, sur le même sujet, une sépia qui a figuré à sa vente posthume, en 1864.

8° *Faust accostant Marguerite dans la rue.* Une sépia sur ce sujet a paru aussi à la vente posthume de Delacroix.

9° *Méphistophélès se présentant chez Marthe.* C'est la scène de la séduction. Les figures sont bien disposées.

10° *Marguerite rêvant près de son rouet.* La jeune fille, s'abandonnant à ses pensées amoureuses, a une grâce, une ingénuité exquises. L'exécution de cette lithographie est plus délicate et plus fine que celle des précédentes.

11° *Le duel de Faust et de Valentin.* Composition pleine d'énergie.

12° *Faust et Méphistophélès s'enfuyant.* Delacroix a fait une sépia sur le même sujet.

13° *Marguerite à l'église.* C'est la scène la plus touchante et la plus vraie.

14° *Faust et Méphistophélès dans les montagnes du Hartz.*

15° *Apparition de Marguerite à Faust.*

16° *Faust et Méphistophélès au sabbat.* Delacroix a atteint, dans cette composition, aux dernières limites du fantastique dans l'art. Les chevaux sur lesquels Faust et son satanique compagnon sont montés paraissent plutôt voler que courir, en passant près du gibet. Il y avait une sépia sur ce sujet à la vente de 1864.

17° *La scène de la prison.* Quoique dégagée de ses fers, l'infortunée Marguerite ne peut se résoudre à fuir avec Faust, malgré les pressantes sollicitations de Satan. Cette scène est d'une expression fortement sentie. Elle a été traitée d'une façon également très-heureuse dans une sépia de Delacroix.

Lors de leur apparition, ces lithographies n'eurent qu'un très-médiocre succès. Delacroix, honni par les classiques, n'avait pas encore conquis la haute réputation dont il a joui depuis. Mais, à défaut de l'approbation du vulgaire, l'artiste obtint celle, bien autrement précieuse et enviable, de l'auteur même de *Faust*. Gœthe lui écrivit une lettre de remercîments et de félicitations sur la manière dont il avait interprété son drame. Assurément, ce n'est ni la correction ni la sagesse académique qu'il faut chercher dans les dessins de Delacroix. « Au premier coup, dit M. Chesneau, celui qui y chercherait l'illusion ne l'y trouverait pas; mais, avec un peu d'attention, on voit bientôt ce monde, qui nous paraissait fictif tout à l'heure, s'illuminer d'une sorte de vie agitée, puis inquiète, fiévreuse et tourbillonnante. Les cœurs palpitent, les mains s'étreignent, les épées transpercent les corps d'outre en outre. L'illusion est revenue; la fiction disparaît, et, sans perdre son curieux caractère d'ironie, fait place à la réalité saisissante et dramatique. Cette traduction de *Faust* est-elle la meilleure, la plus saine? Je n'oserais en répondre; mais, à coup sûr, elle est celle qui approche le plus de l'esprit qui a dicté cette œuvre étrange, sur laquelle les commentateurs allemands ont renoncé à dire le dernier mot. »

Faust dans son cabinet, tableau d'Ary Scheffer; galerie Rothschild, à Paris. Au lieu du vieil alchimiste de Gœthe, l'artiste nous montre un homme encore jeune, l'œil rougi par les veilles, assis dans un fauteuil devant un livre qu'il parcourt d'un regard pensif et mélancolique. La science ne lui a pas révélé les secrets qu'il veut connaître; il est arrivé à ce moment de lassitude profonde où il laisse échapper ces paroles amères : « J'ai étudié, hélas! avec de pénibles efforts la philosophie, la jurisprudence, la médecine, et malheureusement aussi la théologie! Me voilà maintenant, pauvre fou! aussi sage qu'avant. Je vois que nous ne pouvons rien savoir, et cela me consume le cœur. » Derrière le fauteuil se tient Méphistophélès souriant amèrement aux tourments de son élève.

Ce tableau, qui fut exposé au Salon de 1831, est le premier qu'Ary Scheffer ait consacré à l'interprétation du type créé par Gœthe. L'artiste n'a pas traduit littéralement le poëte; il a mis beaucoup de ses idées personnelles et de son sentiment dans la version qu'il a faite de la tragédie allemande; mais on peut dire des divers tableaux qu'il a composés d'après ce poëme, que ces traductions-là, comme celles de Mme Dacier, sont de « belles infidèles. » Le contraste entre l'original et l'interprète est curieux : « C'est le poëte allemand qui est indifférent, sceptique, railleur, a dit Ch. Perrier (*Revue contemporaine*); c'est le peintre français qui est sérieux et mélancolique. Gœthe, quand il trouve sous sa plume un sujet touchant, le développe curieusement, mais sans jamais sortir de sa sérénité olympienne. Scheffer, au contraire, s'attendrit tellement, que rarement sa main parvient à exécuter tout ce que son âme a senti. Celui-ci a plus de sentiment, plus de sensibilité douloureuse; celui-là, plus d'expression, plus de vérité, plus d'éclat. L'un est un rêveur qui marche les yeux fermés à travers la réalité, l'autre est aussi un poëte, mais un poëte qui y voit clair, et qui dirige à son gré sa pensée et sa main. » Outre le *Faust dans son cabinet* et les quatre tableaux qui sont décrits ci-après, Ary Scheffer a consacré plusieurs autres peintures à la traduction de la tragédie de Gœthe : *Marguerite à l'église*, *Marthe et Marguerite* ou *Marguerite aux bijoux*, *Marguerite au rouet*, *Marguerite à la fontaine.* V. MARGUERITE.

Faust apercevant Marguerite pour la première fois, tableau d'Ary Scheffer. Ary Scheffer ne fut peut-être pas le plus grand peintre de son époque, mais à coup sûr il en est le peintre le plus poëte. Il l'a prouvé par son œuvre entier, mais principalement dans la série de ses compositions tirées du *Faust* de Gœthe. Une œuvre ainsi interprétée n'est-elle pas créée une seconde fois? Il suffit pour s'en convaincre de relire l'original et de voir comment l'artiste l'a traduit. Faust et Méphistophélès sortent du cabinet de la sorcière; celle-ci, sur l'ordre du Malin, a composé pour le docteur un philtre, « qui, dit Méphistophélès, va lui faire prendre chaque femme pour une Hélène. » Marguerite vient à passer. Faust lui offre son bras, qu'elle refuse en s'enfuyant. « Par le ciel, c'est une belle enfant, dit le docteur;

elle semble si honnête et si vertueuse, et elle a pourtant quelque chose de si piquant... Comme elle baissait les yeux!... Il y a de quoi me ravir. « Le philtre a opéré comme l'avait prévu Méphistophélès. — La difficulté pour le peintre était de rendre l'expression de candeur et de simplicité que suppose la réponse naïve de Marguerite, sans tomber dans la niaiserie ou la fausse modestie. A force d'âme et de talent, le peintre a vaincu la difficulté, et, de plus, il a rendu d'une manière admirable le type rêveur des blondes filles de la Germanie, et sa Marguerite est bien la vierge allemande dans toute sa fraîcheur et dans toute sa pureté.

Faust à la coupe, tableau d'Ary Scheffer. Rassasié de science, dégoûté des choses de la terre, le savant a versé du poison dans une coupe; il veut demander à l'autre vie le secret de l'absolu. Mais, au moment de boire le fatal breuvage, il entend le son des cloches qui sonnent l'office de Pâques; des chœurs célestes font retentir l'*Alleluia*. « Quel est, s'écrie Faust, ce profond bourdonnement et ce son éclatant qui éloignent avec une telle puissance la coupe de mes lèvres? Cloches, annoncez-vous déjà la première heure solennelle des fêtes de Pâques? Chœurs, chantez-vous déjà le chant de consolation?... Le souvenir me retient maintenant avec un sentiment d'enfant, au moment de faire ce pas suprême. Oh! continuez à retentir, doux chants du ciel! Mes larmes ont coulé, la terre me possède de nouveau. » Ainsi ramené au désir de vivre, Faust va s'élancer hors de sa demeure et se mêler à la foule des citadins joyeux qui fêtent le saint jour de Pâques... Encore quelques instants, et il verra Marguerite, et son cœur sera saisi d'un immense amour. — Ary Scheffer a rendu avec une grande puissance poétique cette sombre figure de Faust soudainement illuminé par une vague espérance. Son tableau figurait, en 1859, dans la collection de M. le comte Cucheleff.

Faust et Marguerite dans le jardin, tableau d'Ary Scheffer. Faust n'eut pas plutôt aperçu Marguerite, qu'il dit au diable : « Ecoute, il faut me faire avoir la jeune fille..... Si la douce vierge ne repose pas ce soir dans mes bras, à minuit nous nous séparons. » Méphistophélès n'eut garde de refuser. La pauvre Marguerite est rêveuse : « Je donnerais bien quelque chose pour savoir quel est le seigneur de ce matin; il a le regard noble. » La séduction est entrée à son insu dans l'âme de la jeune fille, et le diable, qui a gagné Marthe, la vieille suivante, ménage aux jeunes gens une entrevue dans le jardin. C'est ce rendez-vous qu'a dépeint l'artiste. Marguerite est au bras de Faust :

« Je sens bien, dit-elle, que monsieur s'abaisse pour ne me point faire honte.

FAUST : Un regard de toi, une seule parole m'en dit plus que toute la sagesse de ce monde. (*Il lui baise la main.*)

MARGUERITE : Que faites-vous? Comment pouvez-vous baiser ma main! elle est si rude. »

Marguerite est encore chaste, car la faute n'est point commise, et pourtant il fallait laisser deviner dans son allure quelque chose de moins pur que dans sa première rencontre avec Faust; c'est ce que Scheffer a su faire entrevoir en évitant de donner à l'enfant cet air de coquetterie triomphante que laisse percer, à son insu, la demi-vertu. « C'est bien la séduction de l'innocence, dit un critique, et dans l'élégance de Faust, dans l'ardeur de sa passion, dans la flamme de ses regards, on devine ce qui a pu séduire la jeune fille. » De son côté, Faust se croyait plus fort que l'amour, et le voilà sous le charme : il aime, il est vaincu.

Faust et Méphistophélès sur le Blocksberg, tableau d'Ary Scheffer. On sait comment a fini la promenade du jardin. Marguerite s'est jetée dans les bras de Faust en s'écriant : « Oh! le meilleur des hommes, je t'aime de tout mon cœur! » Mais le docteur allait voir s'éteindre en son cœur cette brûlante passion, lorsque Méphistophélés vient ranimer ce feu mal éteint : « Ta bien-aimée, lui dit-il, est là-bas, et pour elle tout n'est que peine et trouble; tu ne lui sors pas de l'esprit et sa passion dépasse sa force..... Tantôt elle est gaie, plus souvent triste; une autre fois elle pleure abondamment, puis semble devenir plus tranquille et toujours aime. — Serpent! serpent! murmure Faust. — N'est-ce pas que je t'enlace? » répond le diable. La figure principale est ici l'infernal Méphistophélès; c'était un type à créer; car dans son œuvre le poëte n'a pu dépeindre l'expression de son visage que par le langage qu'il lui fait tenir. Ary Scheffer a si bien réussi, qu'il semble que désormais on ne puisse se faire une autre idée du génie du mal; et cette profonde ironie, cette joie amère du malin, vont créer un mot nouveau, « l'air méphistophélique, » pour perpétuer la gloire du poëte et de l'artiste.

Faust et Wagner ou la **Promenade hors des murs**, tableau de Henri Leys; galerie du comte de Brabant (Bruxelles). Le passage suivant de Gœthe a inspiré ce tableau; c'est Faust qui parle : « Hors des portes obscures et profondes se pousse une multitude de gens diversement vêtus. Avec quel empressement chacun court aujourd'hui se réchauffer aux rayons du soleil! Ils fêtent bien la résurrection du Seigneur, car ils sont eux-mêmes ressuscités : échappés aux sombres appartements de leurs maisons basses, aux liens de leurs habitudes vulgaires et de leurs vils trafics, aux toits et aux plafonds qui les écrasent, à leurs rues sales et étranglées, aux ténèbres mystérieuses de leurs églises, tous ils renaissent à la lumière. »

Les rayons du soleil d'avril teignent de lueurs roses les petits nuages semés dans le ciel clair. La campagne, encore dépouillée de verdure, semble tressaillir; avec le printemps s'épanouissent les âmes et les fleurs. Les artisans, comme des abeilles sorties de leur ruche, se sont répandus hors de la ville, dont on aperçoit au loin les remparts crénelés, les tours massives, les maisons aux pignons pointus, la cathédrale gothique à la flèche découpée à jour comme une dentelle. L'essaim des promeneurs bourdonne à travers champs, sous les grands arbres dont les branches, veuves de leur feuillage, s'entrecroisent et s'emmêlent. Les vieillards devisent gravement, les jeunes couples roucoulent, les écoliers folâtrent, les marmots sautillent. Au premier plan, Faust s'est approché de Marguerite, qui écoute un beau cavalier avec une coquetterie naïve. Par derrière se tient maître Wagner, à qui Faust montre du doigt la belle fille dont il est amoureux.

Cette composition a paru pour la première fois à l'exposition de Bruxelles, en 1854, sous le titre de : *Faust et Wagner*. Un critique belge, M. Victor Joly, en fit un éloge enthousiaste : « ... Les attitudes des personnages, dit-il, sont d'une grâce et d'une vérité irréprochables; les costumes révèlent des études archéologiques sérieuses et profondes; mais la qualité principale de cette ravissante composition, c'est un charme poétique qui circule à travers l'œuvre comme la lumière dans la nature, et qui va réveiller dans l'esprit du spectateur tout un monde d'idées jeunes et gracieuses. » L'ouvrage n'obtint pas moins de succès à l'Exposition universelle de 1855, où il figura sous le titre de : la *Promenade hors des murs*. « La scène est composée et interprétée de façon à ne rien laisser a désirer, écrivit alors M. Du Camp. Les bourgeois ont des tournures étranges, empesées, roides dans leurs beaux vêtements des dimanches, et solennelles, comme il convient à de si graves personnages; cela est comique, mais ne sent en rien la caricature. Chaque tête fine, modelée à ravir, est d'une expression différente et comme en rapport avec la tournure générale du corps. La jeune fille vêtue de laine blanche (Marguerite) est un chef-d'œuvre de naïveté. Le paysage est traité aussi d'une manière exquise... Nous ferons cependant un reproche à ce tableau : il ne manque pas de perspective linéaire, mais il manque de perspective aérienne; le ciel ne fuit pas assez. »

FAUST (Jean-Frédéric), historien allemand, né à Aschaffenbourg (Franconie) au XVIe siècle. Il a composé une chronique intitulée : *Limburgenses fasti* (Heidelberg, 1619, in-fol.). — FAUST (Jean-Frédéric), dit le **Jeune**, qu'on croit fils du précédent, a publié : *Origine et développement de la ville de Francfort* (Francfort, 1660); *Tractatus de contractibus Judaïcorum matrimonialibus talmudicus* (Bâle, 1699). — FAUST (Maximilien), également d'Aschaffenbourg. Il fut avocat et syndic à Francfort-sur-le-Mein, au XVIIe siècle. On a de lui, sous le titre de *Concilia pro ærario* (1641, in-fol.), un ouvrage fruit de longues années de travaux.

FAUST (Jean), docteur en théologie, né à Strasbourg en 1612, mort en 1695. Nommé pasteur à Ensisheim, au retour de longs et fructueux voyages à travers les principales universités étrangères, Faust avait plus de penchant pour l'enseignement que pour les fonctions pastorales. Il fut appelé à Strasbourg comme professeur de logique et de métaphysique, prit le grade de docteur en théologie et devint doyen du chapitre de Saint-Thomas. Il a laissé de nombreuses dissertations sur toutes sortes de sujets. — Son frère, Isaac FAUST, né à Strasbourg en 1631, mort en 1702, fut aussi docteur en théologie, chanoine de Saint-Thomas et président de la compagnie des pasteurs, en 1696. On a de lui un très-grand nombre de dissertations sur des sujets philosophiques ou religieux. Voici le titre de quelques-unes d'entre elles : *De prima rerum creatione, Gen. I* (Argent., 1671, in-4o); *De immortalitate primi hominis, ad Sap. II*, 23; *De præscientia Dei prædestinantis, ad Rom. VIII*, 29 (Argent., 1664, in-4o); *De vero veræ religionis propagandæ modo* (Argent., 1667, in-4o); *De graciæ divinæ certitudine*, etc., etc.

FAUST (Bernard-Christophe), médecin allemand, né à Rotembourg (Hesse), vers 1755. Il devint, en 1788, conseiller de la cour et premier médecin de la comtesse Schaumbourg-Lippe, adopta avec enthousiasme les idées de la Révolution et reçut le titre de citoyen français, en 1793, pour un ouvrage intitulé : *Un vêtement libre, uniforme et national à l'usage des enfants*, dont il fit hommage à la Convention. Le docteur Faust s'occupa particulièrement de travaux utiles à l'enfance et aux classes pauvres. Il composa plusieurs écrits destinés à répandre les notions d'hygiène et fut un des adversaires de la vaccine, dont il reconnut l'efficacité immédiate, mais dont il révoqua en doute les bons effets quant à l'avenir de l'espèce humaine. Outre un grand nombre d'articles publiés dans les journaux et les revues, on a de lui plusieurs ouvrages, notamment : *Descriptio anatomica duorum vitulorum bicipitum et conjecturæ de causis monstrorum* (Rinteln, 1777, in-4o); *De la direction à donner à l'instinct du sexe pour rendre les hommes meilleurs et plus heureux* (Brunswick, 1791); *Projet d'un catéchisme de santé* (1792); *Sur un vêtement libre, uniforme et national à l'usage des enfants* (1793), traité réimprimé sous le titre de : *Idées sur l'éducation physique des enfants; Catéchisme de santé à l'usage des écoles et de l'enseignement domestique* (1794); les *Périodes de la vie humaine* (1794), etc.

FAUST (Jean), un des inventeurs de la typographie. V. FUST.

FAUSTA s. f. (fo-sta — de *Faust*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes diptères, tribu des entomobies, comprenant cinq ou six espèces, qui presque toutes habitent la France.

FAUSTA (Flavia Maximiana), impératrice romaine, née en 289, morte vers 327. Fille de Maximien Hercule et d'Eutropia, sœur de Maxence, elle fut mariée, en 307, à Constantin, qui reçut en même temps la pourpre du père de Fausta. On dit que cette impératrice, douée de toutes les grâces de l'esprit, de tous les charmes de la figure, fut d'abord bonne et douce autant que belle; dédaignant les honneurs auxquels son rang lui donnait droit, elle ne s'occupait que de ses devoirs d'épouse et de mère; lorsque, par hasard, elle s'informait des choses de la politique, auprès de son époux, c'était pour engager ce prince à faire le bonheur de son peuple. Fausta, en un mot, était le modèle accompli des femmes et des reines, « un vase d'élection. » Tout à coup on la voit changer de conduite : Maximien Hercule, en lutte avec Constantin, veut l'engager dans son parti; elle semble se prêter à ses desseins, puis elle le trahit, et, par cette trahison, cause l'arrestation et la mort de son père. Après ce parricide, ses mœurs chrétiennes, austères jusqu'alors, se dépravent, et les passions les plus désordonnées enflamment ses sens; comme une Messaline, elle se livre aux gens de la plus basse, de la plus vile condition. Un jour même elle laisse tomber ses regards incestueux sur son beau-fils, Crispus, le fils de Constantin, et se venge des refus du jeune César en l'accusant auprès de l'empereur d'avoir voulu attenter à son honneur. Le nouveau Joseph fut mis à mort. Bientôt après, convaincue d'adultère et condamnée à mort, elle périt étouffée dans un bain chaud. Ainsi mourut, l'an 326 ou 327, Fausta, fille, sœur, femme et mère d'empereurs. Sur cinq enfants qu'elle eut de Constantin, trois revêtirent la pourpre.

FAUSTE (Victor), philosophe et mathématicien italien, né à Venise au XVe siècle. Il professa la langue grecque dans sa ville natale. On a de lui : *Aristotelis mechanica in pristinum habitum restituta* (1517, in-4o); *De comœdia tractatus* (1520); *Orationes* (1551).

FAUSTE, évêque de Riez. V. FAUSTUS.

FAUSTIN (saint), évêque de Lyon au IIIe siècle. Il fut élevé à l'épiscopat vers 250. Il poursuivit avec le plus grand acharnement Marcien, évêque d'Arles, qui avait embrassé les idées de Novatien, demanda sa déposition au pape saint Etienne, et, voyant que le pontife hésitait, il écrivit à saint Cyprien, évêque de Carthage, pour qu'il intervînt, ce qui eut lieu, ainsi qu'on le voit par la soixante-septième lettre de Cyprien au pape. — FAUSTIN (saint), martyr avec saint Simplice à Rome, fut mis à mort au IIIe siècle, pendant la persécution de Dioclétien. L'Eglise l'honore le 19 juillet.

FAUSTIN Ier, empereur d'Haïti. V. SOULOUQUE.

Faustin (ordre de SAINT-), fondé à Haïti par Faustin Ier après son avénement au trône, pour récompenser les services militaires, comme il avait institué la Légion d'honneur pour le mérite civil.

FAUSTINE (Annia Galeria), impératrice romaine, née l'an 104, morte en 141, fille d'Annius Verus, préfet de Rome. Alliant à un esprit très-cultivé, une beauté remarquable et pleine de séduction, elle épousa le premier Antonin, surnommé Antonin le *Pieux*, vers l'an 120, c'est-à-dire dix-huit années avant que ce prince parvînt à l'empire. Faustine égala en libertinage, en lubricité, les plus débauchées des femmes et des filles des Césars, les Julie, les Fausta, les Messaline. Comme cette dernière, elle trouva un mari qui ferma les yeux sur sa scandaleuse conduite, non pas par sottise, comme Claude, mais par politique, par sagesse. Antonin, le meilleur, sinon le plus grand des empereurs romains, aima mieux souffrir que de troubler, par l'éclat d'un scandale, le plus beau spectacle qu'il ait été donné à l'histoire romaine de nous offrir, celui d'un gouvernement pacifique et d'un peuple absolument heureux, durant ving-trois années.

L'historien des impératrices donne les raisons suivantes de l'indulgence d'Antonin. « Antoine, dit-il, dévorait en secret des déplaisirs si cuisants, et, par une trop noble clémence, il pardonnait mal à propos des déréglements qu'il aurait dû punir. C'était sans doute par des endroits plus glorieux qu'il devait chercher à mériter le titre de Débonnaire; mais, soit qu'il fût incapable de la moindre violence, soit qu'il craignît que sa sévérité aigrît le mal qu'il voulait guérir, soit qu'il crût couvrir son déshonneur en le dissimulant, il permit toujours à sa bonté de solliciter pour Faustine. »

Cette femme galante, impudique, mourut l'an 141, à l'âge de trente-sept ans, et lorsqu'elle n'était impératrice que depuis trois années. Antonin, qui devait lui survivre vingt ans, continua, après sa mort, son rôle indulgent envers elle, et, comme toute autre femme d'empereur, elle fut mise au rang des déesses; elle eut des autels et des temples; des médailles nombreuses d'or et d'argent furent frappées en son honneur. Plusieurs sont parvenues jusqu'à nous. Le baron Spanhein en signale deux : l'une représente Antonin sur l'une de ses faces; sur l'autre face, on voit Faustine à demi voilée et portée au ciel, non sur un aigle, mais, chose remarquable, sur un Pégase. L'autre médaille représente Faustine sous la figure ordinaire de Diane ou *Luna Lucifera*, c'est-à-dire portée au ciel sur un cheval, et avec deux torches allumées dans les mains.

FAUSTINE (Annia), dite **Faustine la Jeune**, impératrice romaine, née à Rome vers 125, morte en 175 au bourg d'Halale, situé au pied du mont Taurus. Fille de la précédente et d'Antonin le Pieux, elle fut mariée à Marc-Aurèle, apportant à ce prince l'empire pour dot; ce qui fit dire à celui-ci, un jour qu'on lui conseillait de répudier Faustine : « Il faudrait donc aussi que je rendisse la dot, c'est-à-dire l'empire? » Comme sa mère, Faustine fut douée de toutes les grâces de l'esprit, de tous les charmes de la beauté; comme elle, elle épousa un homme que sa sagesse a fait surnommer le *Philosophe*, et comme elle aussi, elle méconnut toutes ces faveurs de la fortune et oublia ses devoirs d'impératrice, d'épouse et même de mère. Peu de femmes ont porté plus loin leurs débordements, leurs impudicités, leurs crimes; encline à la galanterie par tempérament, toujours altérée de plaisirs, elle s'y livra sans ménagement, sans contrainte; elle se prostitua, et publiquement, aux gens de la plus vile condition. Ainsi faisait Messaline, et, de la femme de Marc-Aurèle, on peut dire ce qu'on disait de la femme de Claude :

Et lassata viris, necdum satiata, recessit.

Souvent, devant elle, elle faisait paraître des soldats, des matelots, des gladiateurs, les faisait mettre nus, les examinait avec soin, et choisissait ceux qu'elle trouvait les plus propres à satisfaire sa monstrueuse et insatiable lubricité. Son gendre lui-même fut la victime de ses amoureux désirs, et, quand sa fille lui reprocha cet inceste, on dit que, loin de rougir, elle se prit à rire. « Incapable de réflexion et de retenue, a dit un auteur, de remords comme de scrupule, elle ne sut jamais opposer à la violence de son tempérament les devoirs de la bienséance, et l'on trouve peu de princesses qui aient porté leurs crimes à des excès si honteux. Faustine se livra, comme sa mère, aux derniers excès de la débauche. Le sénateur et le chevalier romain étaient confondus chez elle avec l'affranchi et le gladiateur. Elle vécut surtout avec Tertullus dans une familiarité infâme. Capitolin nous apprend que l'impératrice gardait si peu de ménagements, qu'un jour Marc-Aurèle la surprit dînant tête à tête avec Tertullus : *Tertullum etiam prandentem cum uxore deprehendit*. La chose était si publique, qu'un jour que l'empereur était à la comédie, les acteurs eurent la témérité de lui reprocher sa honte et de l'instruire des prostitutions de son épouse, sans aucun ménagement; car un acteur, qui représentait un mari stupide, ayant demandé à son esclave le nom du galant de sa femme, l'esclave le nomme par trois fois Tullus; mais le mari, feignant de ne pas l'avoir entendu, l'esclave lui réplique qu'il s'appelait Tertullus (*ter Tullus*) : « Je vous ai dit trois fois Tullus. »

Cependant, de même qu'Antonin avait fermé les yeux sur les débordements de la mère, Marc-Aurèle feignit d'ignorer les monstrueuses débauches de la fille, et ce fut, à notre avis, pour les mêmes raisons. Ce prince philosophe, ce sage, ne voulut pas troubler la paix de l'empire par le scandale d'une séparation; il ne voulut pas, par un éclat, rendre plus flagrant le déshonneur de celui qui avait vaincu les Sarmates, les Quades et les Marcomans, de celui qui commandait à 120 millions d'hommes. Qui sait si son pouvoir n'en eût pas été ébranlé? Il aima mieux souffrir et gémir en secret.

A l'égal de sa mère, Faustine, après sa mort, fut honorée comme une divinité; on éleva des autels en son honneur; on fonda la ville de Faustinopolis, et on institua les fêtes Faustiniennes. On prétend que c'est à la suite de ses amours adultères qu'elle donna le jour à Commode et à son frère jumeau Antoninus Geminus, et qu'elle prit part à la conspiration tramée contre Marc-Aurèle par Avidius Cassius. Jacques Marchand, dans une dissertation insérée au *Mercure de France* (1745), a essayé, tâche difficile, de réhabiliter Faustine.

Faustine, drame en cinq actes, en prose, par M. Louis Bouilhet, représenté à la Porte-Saint-Martin le 20 février 1864. Tout le monde connaît Marc-Aurèle, ce philosophe couronné; c'est sa femme que M. Bouilhet a choisie pour l'héroïne de sa pièce. Tandis que

'empereur s'efforçait de faire oublier par ses vertus les traditions des Tibère et des Néron, l'impératrice Faustine maintenait celles des Livia, des Agrippine, et peut-être des Messaline. Suivant certains historiens, ses débordements provenaient à la fois d'une nature passionnée et d'une corruption systématique. « Elle voulait, dit Fontenelle dans ses *Dialogues des morts*, effrayer tellement tous les maris que personne n'osât songer à l'être après l'exemple de Marc-Aurèle, dont la bonté avait été si mal payée. » La générosité de l'empereur ne lui inspirait que du dépit en lui ôtant le plaisir de tromper un homme qui ne lui faisait pas l'honneur d'être jaloux. M. Bouilhet a fait avec raison Faustine moins perverse et moins odieuse. Dans ses chutes, elle est poussée par deux puissants mobiles, la passion et l'ambition. Des oracles ont prédit la mort prochaine de l'empereur et l'avénement d'Avidius Cassius, un général distingué. C'est pour ne pas descendre du trône qu'elle consent à partager son lit avec le futur successeur de son mari, Cassius, dont la beauté un peu sauvage la fascine. Tout entière à ses désirs et à ses rêves coupables, elle vient en aide aux destins et allume dans l'âme de Cassius le double feu de l'ambition et de l'amour, au moyen d'une scène de magie habilement préparée. Une vision lui annonce qu'il régnera avec Faustine et par elle, et que Marc-Aurèle touche à sa dernière heure. Pour ne pas laisser mentir cet oracle, Faustine s'est munie d'une épingle empoisonnée, qui doit en assurer la réalisation.

Tandis que Marc-Aurèle est allé se mettre à la tête des armées de Germanie, l'impératrice poursuit le cours de ses intrigues et en prépare le dénoûment, malgré l'active surveillance de Basseus, chargé de veiller sur elle. Tout à coup éclate comme un coup de tonnerre le bruit de la mort de Marc-Aurèle, et Faustine dépêche courrier sur courrier à Cassius. Pour hâter son retour, elle lui envoie ses instructions dans un coffret, présent de son époux. En l'attendant, elle s'entoure de sénateurs, qu'elle dispose à entrer dans ses vues en les leur laissant seulement entrevoir. On annonce enfin que des légions approchent de Rome, qu'elles y entrent sans résistance; la foule arrive avec une grande rumeur jusqu'au palais. « C'est Cassius, » s'écrie Faustine. La porte s'ouvre, et Marc-Aurèle paraît. Fidèle à son systeme de clémence, il ne se venge qu'en pardonnant. On annonce que Cassius a été tué, et Basseus apporte le coffret trouvé en sa possession : Marc-Aurèle le brûle sans l'ouvrir au moment où, sans qu'il s'en doutât, Faustine s'apprêtait à le piquer avec son épingle empoisonnée. Il sort du palais pour faire rendre aux restes du rebelle les honneurs d'une sépulture militaire; mais ce n'est pas Cassius qui a été égorgé, c'est le centurion Aper, dont la ressemblance avec le général explique une telle erreur. Le vrai Cassius revient auprès de Faustine qui le repousse, et, vaincue enfin par la générosité de son époux, honteuse d'être si coupable envers lui, s'enfonce dans le sein l'épingle empoisonnée. Marc-Aurèle revient, et Cassius veut le braver encore auprès du cadavre de Faustine; mais l'empereur écrase l'insolent de sa générosité dédaigneuse : « Cassius est mort, et le centurion Aper est au-dessous de ma colère, » dit-il; et le général, dépouillé par cette grâce flétrissante de sa personnalité, est obligé d'aller cacher sa honte dans l'exil.

Tel est le fond de la pièce, qui prête à des situations intéressantes, à des effets de scène et à des coups de théâtre que l'auteur n'a pas laissés échapper. Il a manié surtout le dénoûment avec autant d'habileté que de force; mais il ne trouvait pas sans doute dans l'action même de quoi remplir le vaste cadre de cinq actes. « Combien, dit M. Vapereau, de scènes et de tableaux sont étrangers au sujet, divisent l'intérêt et le détournent des principaux personnages! Le drame se fond dans une longue étude d'archéologie en action sur le monde romain; il s'y perd, il s'y oublie. Toute la civilisation de la Rome impériale, au milieu de sa décadence, est mise en relief avec un soin minutieux. L'œuvre littéraire et les décors luttent de fidélité pour nous rendre ce monde évanoui. » On est ébloui à la représentation par des merveilles de décoration, dont la magnificence même accuse l'insuffisance de l'œuvre dramatique, à laquelle elle vient suppléer. *Faustine* est, en effet, plutôt une étude antique bonne pour une lecture publique qu'un drame fait pour réussir à la scène. Il faut néanmoins applaudir à la vérité des caractères; celui de Faustine est pris sur nature. Marc-Aurèle est rendu dans toute sa sérénité et dans toute sa grandeur; l'action met tour à tour en relief toutes ses vertus comme homme public et comme homme privé, et nous fait admirer en lui le sage, l'empereur et le vaillant capitaine. M. Bouilhet, qui a si souvent prêté la pompe de ses alexandrins à de simples particuliers, avait fait parler cette fois en prose les maîtres du monde; mais cette prose est à la fois noble et naturelle, souple et ferme, correcte et élégante, et la valeur littéraire de *Faustine* n'a pas peu contribué à déguiser le vide et la langueur de certaines parties de cette pièce historique.

FAUSTINE (Annia), impératrice romaine, née vers l'an 200 de notre ère. On croit, car aucun document positif sur les premières pages de la vie de cette princesse n'est parvenu jusqu'à nous, on croit qu'elle était fille de Claude Sévère, sénateur, et de Vibia Aurelia, troisième fille de Marc-Aurèle et de Faustine la jeune, et partant petite-fille d'Annia Galeria Faustine et d'Antonin le Pieux. Quoi qu'il en soit, elle hérita de l'esprit et de la beauté de celles qu'on lui donne pour aïeules, mais heureusement, elle ne leur ressembla pas par les mœurs; chez elle, les grâces du visage et les charmes d'une intelligence cultivée s'allièrent à beaucoup de douceur, à une sagesse qu'elle semblait tenir de ses aïeux le Philosophe et le Pieux. Elle fut mariée à Pomponius Bassus, consul sous Septime Sévère et gouverneur de la Mœsie sous Caracalla, homme probe, austère, comme les Romains de la république, digne en un mot d'allier sa vertu à la vertu d'Annia Faustine. Par malheur, régnait alors le fou Héliogabale; par malheur aussi, ce fou vit un jour Faustine, et la fantaisie lui étant venue de posséder la femme de Pomponius, il fit mourir celui-ci et épousa sa veuve (vers 221). La nouvelle impératrice fut bientôt délaissée, et dépouillée de ses titres et dignités. Elle passa dans l'obscurité les derniers jours de sa vie.

FAUSTINUS (Périsaule DE), poëte latin, qui vivait à une époque inconnue. Il est l'auteur de deux poëmes, l'un intitulé : *De honesto appetitu*, sur la modération dans les désirs; l'autre : *De triompho stultitiæ*, sur les folies qu'on commet aux divers âges de la vie. Ces deux morceaux ont été publiés à Rimini, sans date, et sont d'une extrême rareté.

FAUSTINUS, hérésiarque latin du IVe siècle. Il devint un des adeptes de la secte de Lucifer. On a de lui : *De Trinitate, seu de fide contra arianos*, publié dans les *Orthodoxographies* de Hérolde (Bâle, 1555); *Fides Theodorio imperatori oblata*, inséré dans les *Canones et Constit. Eccles.* de Quesnel (1675); *Libellus precum* (Paris, 1650, in-8°).

FAUSTIUS (Jean-Michel), célèbre médecin de Francfort, né en 1660, mort vers 1720. Ce savant s'est occupé aussi d'alchimie; il a réédité l'œuvre si célèbre, connue des alchimistes sous le nom de *Philalèthe : Philaletha illustratus* (Francofurti, 1706, in-8°), sous le titre de : *Pandora chymica* (Francfort, 1706, in-8°). Le même auteur a composé un énorme recueil d'extraits des auteurs alchimiques sur la pierre philosophale.

FAUSTO (Sébastien), érudit et traducteur italien, surnommé **da Longiano**, né dans la petite ville de ce nom, située dans la Romagne, vivait au XVIe siècle. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort, et on ne sait de sa vie que ce qu'en apprennent les dédicaces et les préfaces de ses ouvrages. Il vécut à la cour de plusieurs princes d'Italie et fut du nombre des amis de l'Arétin. On a de lui un traité du mariage chez les anciens, sous le titre de : *Delle nozze* (Venise, 1533, in-4°); un traité d'éducation intitulé : *Infino agli anni della discrezione* (Venise, 1542); mais il est surtout connu par ses traductions, parmi lesquelles nous citerons : *Dioscoride* (1542); les *Discours* de Cicéron (1556, 3 vol.); l'*Histoire du duc de Milan F. Sforce*, par Simonetta (1543), etc.

FAUSTULE s. f. (fô-stu-le). Bot. Genre d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, de la famille des synanthérées.

FAUSTUS (saint), moine du couvent d'Agaune ou Saint-Maurice en Valais, né vers 460. Il suivit en France saint Séverin que Clovis Ier avait appelé à sa cour, et, après la mort de ce saint, il fut chargé d'en écrire la vie. L'ouvrage de Faustus a été publié par Mabillon à la suite des *Acta sanctorum*. L'Église honore le moine d'Agaune le 11 février.

FAUSTUS (saint), bénédictin italien, mort au commencement du VIIe siècle. En 543, il accompagna en France saint Maur, qui venait fonder le premier monastère de son ordre dans ce pays, à Glanfeuil, en Anjou. Après la mort de ce saint, Faustus retourna en Italie (585) et termina ses jours à Rome. Il a écrit une *Vie de saint Maur*, dans laquelle il a donné un abrégé de sa propre histoire. Cette vie a été publiée par Surius, Bolland et Mabillon.

FAUSTUS DE BYZANCE, historien et évêque arménien, également connu sous les noms de **Posdos, Pouzant, Piouzant**, etc., né à Constantinople vers 320 de notre ère, mort vers la fin du IVe siècle. Il administra les établissements de bienfaisance de l'Arménie, puis devint évêque du pays des Saharhouniens. Sous le titre de : *Piouzantazan Badmouthioun*, Faustus composa une histoire de Byzance, dans laquelle on trouve le récit des événements qui se sont passés en Arménie de 342 à 392. On n'en possède qu'une traduction arménienne publiée à Constantinople (1730, in-4°). Cet ouvrage contient des détails précieux, mais est complétement dénué d'esprit critique.

FAUSTUS, surnommé **Regensis** ou **Regiensis**, théologien latin, originaire de la Bretagne, mort vers 490. Après avoir été abbé de Lérins, il fut nommé évêque de Riez (472) et se déclara le chef des semi-pélagiens. Exilé par Euric, roi des Wisigoths, vers 481, il revint dans son diocèse quand son persécuteur eut cessé de vivre (484). A la mort de Faustus, les habitants de Riez le tinrent pour un saint et, pendant longtemps, ils célébrèrent une fête en son honneur. Ses ouvrages les plus importants sont : *Professio fidei contra eos qui per solam Dei voluntatem alios dicunt ad vitam attrahi, alios in mortem deprimi*. Cet ouvrage se trouve dans la *Bibliotheca maxima Patrum* (Lyon, 1677); *De gratia Dei et humanæ mentis libero arbitrio libri II* (Lyon, 1677); *Responsio ad objecta quædam de ratione fidei catholicæ*, imp. dans la *Collection des anciens écrivains ecclésiastiques français* du P. Pithou (1586, in-4°); *Sermones sex ad monachos*, avec une *Admonition* et des *Exhortations* aux moines de Lérins, etc.

Faut-Mourir (LE), par M. Jaques Jaques, chanoine honoraire de l'église métropolitaine d'Autun (Lyon, 1864, in-12), curieux poëme en vers burlesques, dont le sujet est analogue à celui de la danse macabre, si souvent figurée dans le XVe siècle sur les murs des couvents, des cimetières et des églises, et que le crayon d'Holbein a illustrée. *Faut mourir!* voilà le grand refrain de toutes les chansons populaires et satiriques du moyen âge, voilà le premier cri d'égalité qu'ait proféré le manant en songeant à ses souffrances d'ici-bas. Empereur ou pape, riche ou pauvre, *Faut mourir*. On trouve dans le livre de Jaques Jaques toute la verve de Rutebeuf et toute l'énergie des anciens auteurs de fabliaux. Son livre est une sorte de dialogue parfois très-comique, toujours très-curieux, entre la *Mort* qui attaque et le *mourant* qui se défend et qui lutte de son mieux. Cet ouvrage, que Viollet-le-Duc a mentionné dans son catalogue des livres curieux (ou *Bibliothèque poétique*), est, avec le *Démon travesti*, autre poëme du même auteur, vivement disputé par tous les bibliophiles.

Faut l'oublier, disait Colette, romance qui fut populaire vers 1820; musique de Romagnesi. Romagnesi a été l'un des maîtres de la romance proprement dite. De 1816 à 1823, sa gloire a brillé d'un éclat incontesté, et aucune rivalité ne vint en affaiblir le rayonnement. Parmi ses plus fraîches inspirations il faut citer cette chose exquise : *Faut l'oublier, disait Colette*, qui, dit Scudo, « se chantait à tous les coins de rue de Paris, lorsque, par un soir d'hiver de 1819, il entra dans la grande ville. » Ah! si la *romançomanie* ne se fût jamais basée que sur de pareilles productions, Nadaud n'eût jamais risqué sa fameuse *Guerre à la romance*, qui a porté un coup si terrible aux dernières *petites fleurs*, aux derniers *petits oiseaux*, dont les fades roucoulements affadissaient la muse populaire. Nous donnons plus bas cette production aujourd'hui disparue :

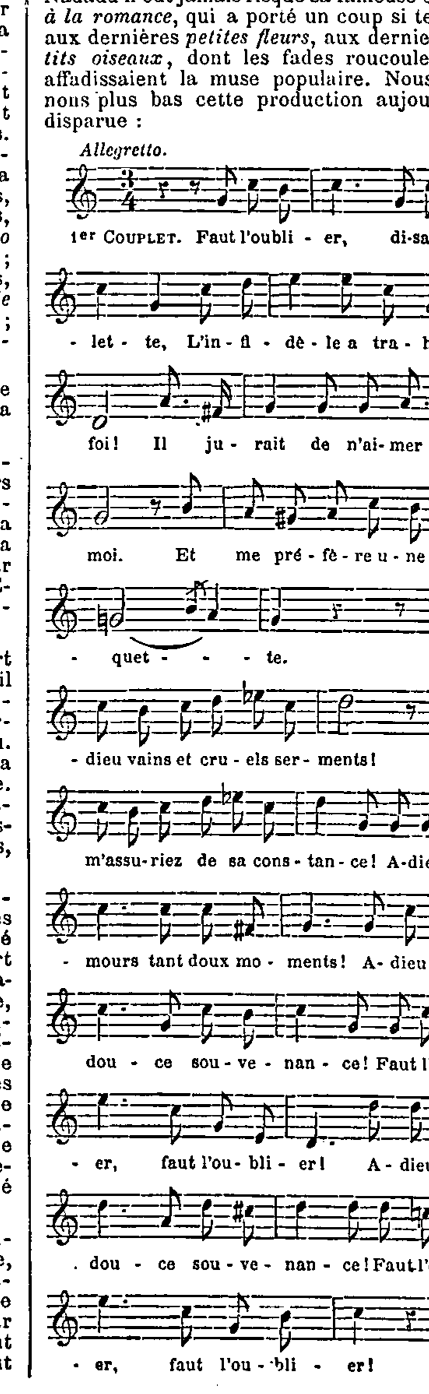

DEUXIÈME COUPLET.

Faut l'oublier! mais comment faire?
Tout me parle ici de Colin;
Sous cet arbre, chaque matin,
L'ingrat me nommait sa bergère.
C'est ici qu'un jour l'inconstant
D'un ruban para ma houlette;
C'est là que mon parjure amant. . . .
Mais que fais-tu, pauvre Colette? } *bis.*
Faut l'oublier, faut l'oublier!

TROISIÈME COUPLET.

Faut l'oublier! disait encore
La bergerette en soupirant.
Pour le redire plus souvent,
Colette devançait l'aurore.
Hélas! à chaque instant du jour,
Le dit, mais tout bas, la pauvrette;
Et la nuit, à l'heure d'amour,
En s'endormant elle répète : } *bis.*
Faut l'oublier, faut l'oublier!

Faut d'la vertu, pas trop n'en faut, chanson très-connue; musique de Dezède. V. ERREUR D'UN MOMENT.

FAUTE s. f. (fô-te — C'est le nom verbal d'un verbe roman : espagnol *faltar*, italien *faltare*, qui manque en français, et qui est le fréquentatif du verbe latin *fallere*, faillir, manquer, de la racine sanscrite *sphal*, manquer, dévier. V. FAILLIR). Erreur; acte ou omission qui produit ou est propre à produire un effet nuisible : *J'ai commis la* FAUTE *de ne pas lui écrire immédiatement. Les plus expérimentés dans les affaires font des* FAUTES *capitales.* (Boss.) *La fortune rectifie les* FAUTES *des gens heureux.* (Bussy-Rab.) *On ne vit pas assez pour profiter de ses* FAUTES. (La Bruy.) *La plus grande* FAUTE *de toutes est de se priver de l'expérience.* (Vauven.)

De *faute* en *faute* on se fourvoie, on glisse;
On se raccroche, on tombe au précipice.
VOLTAIRE.

La *faute* en est aux dieux,
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.
J. DE LINGENDES.

‖ Manquement à une règle, à un principe; fausse manière d'opérer : *Une* FAUTE *de goût. Une* FAUTE *de grammaire. Une* FAUTE *d'orthographe. Une* FAUTE *de calcul. On peut être un bon auteur avec quelques* FAUTES, *mais non avec beaucoup de* FAUTES. (Volt.)

Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible,
Sur vos *fautes* jamais ne vous laisse paisible.
BOILEAU.

— Manquement à un devoir, à une loi, acte coupable : *Avouer sa* FAUTE. *Se repentir de ses* FAUTES. *Le sage se demande à lui-même la cause de ses* FAUTES, *l'insensé la demande à autrui.* (Confucius.) *Le poids d'une ancienne* FAUTE *est un fardeau qu'il faut porter toute sa vie.* (J.-J. Rouss.) *Il y a plus de force à avouer des* FAUTES *qu'il n'y a de faiblesse à les commettre.* (B. de St-P.) *Voiler une* FAUTE *sous un mensonge, c'est remplacer une tache par un trou.* (Petit-Senn.)

Rarement de sa *faute* on aime le témoin.
VOLTAIRE.

La *faute* ne peut être où le dessein n'est pas.
PONSARD.

— Manque, défaut, pénurie : *Avoir* FAUTE *de tout. Cette famille a* FAUTE *de pain.*

Je n'ai ni *faute* d'yeux ni *faute* de courage.
CORNEILLE.

— *Faute de*, Par défaut de, s'il y a défaut de : *Je me suis blessé* FAUTE D'*attention.* FAUTE DE *me prévenir, il ne m'a pas trouvé. Les pauvres sont moins souvent malades* FAUTE DE *nourriture, que les riches ne le deviennent pour en prendre trop.* (Fén.) *L'esprit devient paralytique comme le corps,* FAUTE D'*exercice.* (Mme Necker.)

Et le combat cessa *faute de* combattants.
CORNEILLE.

Faute d'argent, on n'est qu'un sot.
SCARRON.

On ne suit pas toujours ses aïeux ni son père;
Le peu de soins, le temps, tout fait qu'on dégénère,
Faute de cultiver la nature et ses dons.
LA FONTAINE.

— *En faute*, Se dit de quelqu'un qui commet une erreur, ou qui manque à un devoir : *Trouver quelqu'un* EN FAUTE. *Je vous prends* EN FAUTE. *Je me suis trouvé tant de fois* EN FAUTE *de jugement droit, qu'enfin je suis entré en défiance de moi et puis des autres.* (Pasc.)

— *Sans faute*, Immanquablement : *J'irai vous voir,* SANS FAUTE, *la semaine prochaine.*

Quant à l'humeur contredisante,
Quiconque avec elle naîtra,
Sans faute avec elle mourra.
LA FONTAINE.

Une montagne en mal d'enfant
Jetait une clameur si haute,
Que chacun, au bruit accourant,
Crut qu'elle accoucherait *sans faute*
D'une cité plus grosse que Paris.
LA FONTAINE.

— *Faire faute*, Manquer : *Cet argent vous* FERA FAUTE. *Quand cet homme mourra, il ne* FERA FAUTE *à personne.* ‖ *Se faire faute*, Se priver, s'abstenir : *Il ne* SE FAIT *pas* FAUTE *de me demander de l'argent. L'avare* SE FAIT FAUTE *de tout.*

— Techn. Crevasse survenue dans un tuyau de plomb.

— Jeux. A la paume, Coup dans lequel ce-

lui qui sert ne touche pas le premier toit : *Deux* FAUTES *valent quinze points.*

— Gramm. *Faute d'attention*, *Faute d'inattention.* Bien des personnes confondent ces deux locutions, qui sont cependant fort différentes de sens. La *faute d'inattention* est une faute qui provient de l'inattention, la *faute d'attention* est un manque d'attention, un défaut d'attention ; or, *faute* pour *défaut* ne s'employant guère que dans la locution elliptique *faute de*, par défaut de, on n'emploiera jamais *faute d'attention* que de cette manière. On dira donc : *Commettre une* FAUTE D'INATTENTION, et *se tromper* FAUTE D'ATTENTION.

— **Syn. Faute, crime, délit,** etc. V. CRIME.

— **Encycl.** Typogr. *Fautes d'impression.* V. COQUILLE.

— **Allus. litt. C'est plus qu'un crime, c'est une faute.** V. CRIME.

— **La faute en est aux dieux, Qui la firent si belle,** Vers passés en proverbe et empruntés au madrigal suivant, de Jean de Lingendes, poëte français mort en 1616, madrigal cité quelquefois comme un modèle d'élégance :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle;
La faute en est aux dieux,
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

Gresset, dans le *Méchant*, comédie en cinq actes, représentée au Théâtre-Français en 1747, a parodié ce vers, qu'il a placé, avec une variante qui d'un éloge en fait une épigramme, dans la bouche menteuse et impertinente de Cléon, acte II[e], scène VII[e]. Il s'agit de Chloé, que Valère veut épouser, et voici comment le *méchant* parle d'elle :

Quant à l'esprit, néant; il n'a pas pris la peine
Jusqu'ici de paraître, et je doute qu'il vienne.
Ce qu'on voit à travers son petit air boudeur,
C'est qu'elle sera fausse et qu'elle a de l'humeur.
On la croit une Agnès; mais comme elle a l'usage
De sourire à des traits un peu forts pour son âge,
Je la crois avancée, et, sans trop me vanter,
Si je m'étais donné la peine de tenter...
Enfin, si je n'ai pas suivi cette conquête,
La faute en est aux dieux qui la firent si bête.

Ce vers de Gresset fut parodié à son tour ; il est vrai que, cette fois, la parodie revêtait le caractère d'une restitution. Un jour donc qu'on représentait le *Méchant*, M[me] de Forcalquier arriva dans sa loge. Charmé de sa rare beauté, le parterre, comme transporté d'admiration, battit des mains. « Paix, messieurs, s'écria quelqu'un ; convient-il d'interrompre ainsi la comédie ? » Alors l'un des admirateurs lui répliqua, avec un à-propos qui fut trouvé délicieux :

La faute en est aux dieux qui la firent si belle.

Faute (UNE), roman anglais, de Cuningham. Il ne s'agit point ici de l'œuvre d'un romancier à la mode, d'un fournisseur breveté. C'est sous le ciel brumeux de l'Ecosse, éclairé par un pâle soleil, que l'auteur a écrit son livre. Cet auteur est un simple ouvrier. En France, nous nous étonnons parfois que le génie n'ait point une aristocratie, comme les classes de la société ; mais, en Angleterre, la chose paraît toute simple, et l'on a vu l'université d'Edimbourg prendre pour secrétaire un simple artisan, Alexandre Smith. *Une faute est un de ces romans qui, malgré leurs précieuses qualités, échappent à l'analyse ; autant vaudrait décomposer un soufile, peser un rayon de soleil ou saisir l'ombre qui passe.* L'ouvrage n'est fait que de nuances, « de vent tissé, » aurait dit un ancien. Il n'a point de traits dessinés. C'est, en deux mots, l'histoire d'une femme qu'une faute fait mourir de douleur. Cette histoire ne se compose que d'impressions : pas de plan, pas d'événements; des sentiments et des détails. L'Angleterre nous envoie parfois d'heureuses inspirations, et cette œuvre, écrite avec autant de charme que de pureté, est une des plus exquises parmi celles du second rang. Elle a été traduite en français par un anonyme, et ornée d'une préface de M. de Barante.

FAUTEUIL s. m. (fô-teull; *ll* mll. — Ce mot se disait dans l'ancienne langue *faldestoelf, faudestoel, faudesteuil, faudestoul, faudestuel, faudetuel, faudeteuil.* Toutes ces formes se rattachent à d'autres formes de la basse latinité : *faldestaulus, faldestolium, faudestaula, faudestolium, faldistorium, valdestolum*, qui se rattachent elles-mêmes, de l'accord unanime des étymologistes, au germanique, ancien haut allemand *faltstuol* ou *faldstuol*, siége pliant, fauteuil. Ce mot est composé : 1° de l'ancien haut allemand *faldan*, plier, gothique *faldan*, anglo-saxon *fealdan*, islandais *fallda*, danois *folde*, suédois *fælla*, allemand *falten*, anglais *to fold;* 2° de l'ancien haut allemand *stuol, stual, stôl*, siége, ancien allemand *stûl*, gothique *stôls*, anglo-saxon et scandinave *stol*, allemand *stuhl*, anglais *stool*). Grand siége à dossier et à bras : FAUTEUIL *rembourré.* FAUTEUIL *en cuir*, *en velours. Le* FAUTEUIL *à bras, la chaise à dos, le tabouret, la main droite et la main gauche ont été, pendant plusieurs siècles, d'importants objets de politique et d'illustres sujets de querelle.* (Volt.)

— Siége d'académicien; place à l'Académie française : *Le* FAUTEUIL *académique est un lit de repos où le bel esprit sommeille.* (Fonten.)

. . . Ce bâton doré, qu'au milieu des hasards
Ont mérité vingt fois Oudinot et Tarente,
Plaît moins à mon orgueil qu'un *fauteuil* des quarante.
VIENNET.

En France on fait, par un plaisant moyen,
Taire un auteur quand d'écrits il assomme :
Dans un *fauteuil* d'académicien,
Lui quarantième, on fait asseoir mon homme;
Lors il s'endort, il ne fait plus qu'un somme;
Plus n'en avez prose ni madrigal.
Au bel esprit le *fauteuil* est en somme
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.
PIRON.

— Siége de président, présidence d'une grande assemblée : *Occuper le* FAUTEUIL. *Le président quitta le* FAUTEUIL. *Monter au* FAUTEUIL. *Aspirer au* FAUTEUIL *du Corps législatif.*

— Méd. *Fauteuil de poste*, Appareil destiné à faire faire de l'exercice à ceux qui ne peuvent quitter leur chambre, et qui consiste en un fauteuil posé sur des morceaux de bois courbes, de façon que le moindre mouvement le met en oscillation. ‖ On l'appelle aussi TRÉMOUSSOIR.

— **Encycl.** Archéol. Le *fauteuil* ou *faudesteuil*, comme on disait au moyen âge, était un siége pliant, en bois ou en métal, propre à être facilement transporté. On le recouvrait de coussins ou de tapisseries. Il servait aux souverains, aux évêques, aux seigneurs. On peut le considérer comme une sorte de trône portatif. Le *faldistorium* était à Rome un siége d'honneur ; le monde féodal en conserva la tradition. On fit d'abord les *fauteuils* fort élevés, de sorte que les pieds des princes ou des grands personnages juchés sur ces siéges ne touchaient point à terre. Plus tard, on s'avisa de placer au-devant un escabeau bas et large, où le personnage assis pouvait appuyer et reposer ses pieds. Puis le meuble, primitivement transportable, sorte de trône pour des chefs nomades, devint plus grand, plus lourd ; ses montants s'élevèrent. Il cessa d'être pliant. On y jeta de riches tapisseries. Au XIV[e] siècle, les *fauteuils* royaux sont accompagnés de dossiers avec dais et estrade ; des animaux sculptés servent de marchepied. Au XV[e] siècle, on y adjoint des dossiers, des barres d'appui pour les bras. Les pieds conservent seuls l'ancienne forme du pliant.

En dehors de l'archéologie du moyen âge, le *fauteuil* est toujours considéré comme un siége, avec dossier et barre d'appui, tandis que la chaise est un siége qui n'a qu'un dossier. Mais c'est la chaise ou chaire qui, au moyen âge, représente, comme forme générale, plutôt notre *fauteuil* moderne. Elle est le meuble d'honneur de l'appartement, celui qui est réservé au seigneur, au chef de la famille ou à l'étranger de distinction. Les meubles, au moyen âge, sont fort riches, en bronze sculpté ou en bois incrusté d'or, d'ivoire, d'argent, de cuivre, recouverts d'étoffes précieuses, jetées et drapées sur les dossiers, ou de coussins mobiles attachés par des courroies. On y employait aussi la marqueterie, le bois tourné. Au XIII[e] siècle, les modifications du costume, les usages rapportés d'Orient entraînèrent des changements dans le mobilier alors en usage. On se vêtit d'étoffes plus épaisses, plus laineuses, faisant de grands plis qui obligèrent à élargir les siéges. Les formes orientales prévalurent aussi à cette époque. On suivit les modèles de l'Inde, de la Perse et de l'Egypte. Ensuite on s'appliqua à reproduire l'architecture dans le mobilier. Les dossiers des chaises montèrent à des hauteurs considérables et se surplombèrent parfois de dais. Souvent, par-dessus ces grands dossiers, on mettait une housse de velours ou de brocart. C'est vers le XVI[e] siècle que le mobilier se transforma une fois encore et prit sa tendance moderne ; les chaises, les *fauteuils* commencèrent à être garnis d'étoffes rembourrées, clouées et fixées au bois.

— *Fauteuil de Dagobert.* Une chanson, que son extrême naïveté a rendue populaire, a plus fait pour la gloire de Dagobert I[er] que les victoires qu'il a remportées sur les Slaves, les Saxons, les Bretons et les peuplades turbulentes de la Gascogne ; par la même raison, l'épithète de *bon* que lui donne saint Eloi restera, et, en dépit de la vérité historique, malgré l'assassinat de son oncle, malgré le massacre de dix mille familles barbares qu'il fit égorger en une nuit par ses soldats, malgré la fantaisie cruelle qui lui dicta l'ordre de couper la tête à tous ceux de ses prisonniers saxons dont la taille dépasserait la longueur de son épée de guerre, ce sera toujours pour le peuple oublieux le *bon roi Dagobert.*

La célébrité que ce roi a acquise d'une manière si bizarre a rejailli sur un *fauteuil*, qui, après avoir été conservé pendant plusieurs siècles dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, passa au Palais-Royal, où il resta quelque temps exposé en vente, à l'époque de la suppression des monastères et de la vente de leurs biens, en 1793, et, enfin, fut déposé au cabinet des Médailles.

Ce siége semble être le produit de deux époques très-différentes : la forme élégante et le travail de la partie inférieure rappellent les chaises curules romaines, et elle a bien pu servir comme telle sous le Bas-Empire, avant sa réunion avec la partie supérieure, dont le style barbare pourrait se rapporter au temps de Dagobert I[er], qui mourut l'an 638. Le fait de la possession de ce *fauteuil* par les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, dont ce roi est regardé comme le fondateur, a contribué à accréditer l'opinion qui le lui attribue. Quoi qu'il en soit de cette tradition, Napoléon, dont elle flattait le goût pour les rapprochements bizarres, l'a adoptée, et lui a donné par là une sanction éclatante. C'est assis sur ce *fauteuil* qui, s'il n'a pas appartenu à Dagobert, a peut-être servi à l'un de nos premiers rois, que Napoléon, leur successeur par le droit de l'épée, a voulu distribuer les croix de la Légion d'honneur à ses soldats, dans une occasion solennelle.

On se rappelle, en effet, que, par ordre exprès de l'empereur, le *fauteuil* de Dagobert fut transporté en poste à Boulogne-sur-Mer, en août 1804. Depuis, il est resté paisiblement à la Bibliothèque nationale, et, placé au milieu des chefs-d'œuvre de l'art que possède le cabinet des Médailles, il jouit du privilége d'attirer constamment les curieux, qui demeurent généralement désappointés, du reste, parce qu'ils s'attendent à trouver le *fauteuil* d'or massif, fait aussi pour Dagobert, par le bon évêque de Noyon, dit saint Eloi, si l'on en croit une autre tradition.

— *Origine des fauteuils de l'Académie française.* Le cardinal d'Estrées, devenu très-infirme, et cherchant un adoucissement à son état dans son assiduité aux séances de l'Académie, demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un siége plus commode que les chaises qui étaient alors en usage ; car il y avait seulement un *fauteuil* pour le directeur. On en rendit compte à Louis XIV, qui, prévoyant les conséquences d'une pareille distinction, ordonna à l'intendant du Garde-Meuble de faire porter quarante *fauteuils* à l'Académie, et confirma par là l'égalité académique. (*Pièces intéressantes pour servir à l'histoire de la littérature*, par La Place, t. I[er], p. 229.)

Fauteuil (LE QUARANTE ET UNIÈME), étude littéraire publiée en 1855 par M. Arsène Houssaye. V. QUARANTE ET UNIÈME.

FAUTEUR, TRICE s. (fô-teur, tri-se — lat. *fautor;* de *favere*, favoriser). Personne qui favorise, qui appuie une personne, une opinion, une doctrine ; ne s'emploie guère qu'en mauvaise part : *Les* FAUTEURS *d'un conspirateur. Un* FAUTEUR *de désordre. On cherche un* FAUTEUR *de ses goûts, un compagnon de ses plaisirs et de ses peines.* (Vauven.)

FAUTIF, IVE adj. (fô-tiff, i-ve — rad. *faute*). Qui est sujet à faillir : *Notre mémoire à nous tous est* FAUTIVE. *La foi humaine est toujours* FAUTIVE *et douteuse.* (Boss.) ‖ Rempli de fautes, erroné : *Une citation* FAUTIVE. *C'est un calcul très-*FAUTIF *que d'évaluer toujours en argent les gains ou les pertes des souverains.* (J.-J. Rouss.)

— Qui a commis une faute : *Un enfant* FAUTIF. *Rien n'est plus difficile que de rendre heureux un homme qui se sent* FAUTIF. (Balz.) *La politique a été jusqu'à ce jour aussi* FAUTIVE *que les gouvernements dont elle est le verbe.* (Proudh.)

— Numism. Se dit des pièces dont les inscriptions contiennent une ou plusieurs fautes, dont la fabrication a des défauts : *Monnaie* FAUTIVE. *Médaille* FAUTIVE.

— Techn. Se dit d'une pièce de bois qui a quelque défaut, ou qui n'est pas carrée.

— **Antonymes.** Correct, exact. Réel, sincère, véridique, véritable, vrai.

— **Encycl.** Numism. On appelle fautive une monnaie ou médaille qui contient une ou plusieurs erreurs, un ou plusieurs défauts, provenant, soit de la gravure des coins, soit des procédés de fabrication. Les fautes dues à la gravure des coins se trouvent le plus souvent dans les légendes. Elles ont pour causes : 1° des transpositions de lettres, comme *Lerigio* pour *Religio;* 2° des lettres retournées, comme AΘƎ pour AΘE; 3° des changements de lettres, comme *Sispitae* pour *Sospitae;* 4° des lettres ajoutées ou supprimées, comme *Opitimus* pour *Optimus*, *Aeernitas* pour *Aeternitas;* 5° des erreurs orthographiques, comme *Lybicae* pour *Libycae;* 6° des altérations de noms propres, comme *Lvicsvodv* pour *Ludovicus;* 7° des indications chronologiques inexactes, etc. Les fautes provenant de la fabrication ont ordinairement pour origine une des circonstances qui suivent : tantôt, on s'est servi de coins dont l'un n'était pas le véritable ; tantôt, le flan ayant glissé entre les coins, sous l'action du marteau, il en est résulté un doublement des types ; tantôt, enfin, l'ouvrier ayant, par inadvertance, laissé sur la pile une monnaie précédemment frappée, a posé sur cette monnaie un nouveau flan, qui, après la frappe, s'est trouvé porter le sujet de la première sur les deux côtés, en relief à l'avers et en creux au revers. Les pièces qui présentent ce dernier défaut sont dites *incuses.* V. ce mot.

FAUTRAGE s. m. (fô-tra-je). Féod. *Droit de fautrage.* V. DROIT.

FAUTRE s. m. (fô-tre). Techn. Pièce de grosse étoffe de laine qu'on place entre les feuilles de papier à mesure qu'on les retire de la cuve, pour les éponger.

FAUTRIÈRE (Louis DAVY DE LA), poëte et magistrat français, mort en 1759. Il fut conseiller à la chambre des requêtes de Paris. On a de lui quelques compositions poétiques, entre autres : *Epître newtonienne sur le genre de philosophie propre à rendre heureux* (1739, in-8°).

FAUVE adj. (fô-ve — lat. *fulvus*, mot dont le radical est le même que celui de l'ancien haut allemand *falo*, génitif *falewes*, allemand moderne *falb*, anglais *fallow*. *Fulvus*, pour *fulgvus*, se rapporte en effet au latin *fulgeo*, briller, le même, suivant Eichhoff, que le grec *phlegô*, flamber, et la racine sanscrite *bhlâc*, briller, brûler. Mais Delâtre rattache *fulgeo* à la racine *bhrig*, briller, forme gounée *bharg*). Qui est de couleur rousse ou roussâtre : *Poil* FAUVE. *Lueur* FAUVE. *Les mousses se roussissent de tons* FAUVES, *et leurs filaments lisses ont le reflet des poils du loup.* (H. Taine.)

— Se dit des bêtes qui ont le poil fauve, comme les daims, les chevreuils, les cerfs, par opposition aux bêtes noires, telles que le sanglier. ‖ Se dit par extension de tous les animaux sauvages : *Le pays est peuplé de bêtes* FAUVES.

— s. m. Couleur fauve : *Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du* FAUVE *au blanc.* (Acad.)

— Véner. Bête fauve ou bêtes fauves : *Il y a du* FAUVE *dans cette forêt.* (Acad.) *Cet homme, ordinairement si calme, marchait dans son parc, comme va le* FAUVE *blessé.* (Balz.)

— Ornith. Nom vulgaire du fou aux Antilles.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre labre.

— **Encycl.** Mamm. On appelle *bêtes fauves*, dans le sens le plus large du mot, tous les mammifères qui vivent à l'état sauvage. En terme de vénerie, dans une acception plus restreinte, on désigne sous ce nom les cerfs, les daims et les chevreuils, que l'on nourrit dans les forêts pour les plaisirs de la chasse. La plupart des forestiers sont d'avis qu'il n'est pas possible de conserver de beaux bois avec des *bêtes fauves*, et qu'il vaudrait mieux bannir entièrement celles-ci que de les multiplier outre mesure. Toutefois, il convient d'en conserver un certain nombre, soit pour leur produit matériel, soit pour l'agrément des chasseurs; mais alors, il est bon de pourvoir à leur nourriture, si l'on veut diminuer leurs dégâts. Pour cela, on aura soin, au printemps et en été, de favoriser dans les clairières la propagation des végétaux dont ils se nourrissent de préférence, et, à l'automne, d'abattre quelques jeunes arbres, tels que peupliers, trembles ou tilleuls. Le nombre des *bêtes fauves* à conserver sur un espace donné dépend des localités, de l'essence des arbres, du mode de culture et d'aménagement, de l'espèce d'animaux qu'on veut y entretenir et des moyens artificiels dont on peut disposer pour les nourrir. En Allemagne, on admet en général un couple de cerfs par quatre hectares, de daims ou de chevreuils par trois hectares. On favorisera de préférence la propagation des espèces les moins nuisibles ; on les éloignera, par une surveillance active, des cantons où elles pourraient exercer le plus de ravages, et qu'on protégera au besoin par des clôtures. On surveillera la chasse elle-même, qui peut aussi être une cause de dégâts.

FAUVEAU s. m. (fô-vô). Econ. rur. Bœuf de couleur fauve. ‖ Se donne fréquemment comme nom propre à un bœuf de couleur fauve : *Ah! mes bœufs, mes pauvres bœufs!* FAUVEAU *à la raie noire, et l'autre qui avait une étoile sur le front!* (P.-L. Courier.)

FAUVEAU (Pierre), en latin **Fulvius**, poëte latin moderne, né en Poitou, mort en 1562. Il fut l'ami de Muret, de Joachim du Bellay, de Macvin, composa quelques tragédies dans le genre de Sénèque et écrivit des poésies remarquables par la pureté du style et la finesse des pensées. Les pièces qui nous restent de lui ont été insérées dans les *Deliciæ poetarum gallorum* de Grutner.

FAUVEAU (M[lle] Félicie DE), femme sculpteur française, née à Florence en 1803. D'une famille bretonne qui garde pur depuis des siècles le culte du trône et de l'autel, et qui s'est de tout temps distinguée au service des Bourbons, M[lle] Félicie de Fauveau appartient à la haute société légitimiste. Son éducation artistique s'est naturellement ressentie de sa position de femme du monde et de certaines délicatesses dont elle est excusable de ne s'être pas dépouillée. La sculpture exige des études sur nature franchement entreprises, sans répugnance et sans hésitation. Un statuaire n'est-il pas anatomiste? Peu de femmes ont les aptitudes nécessaires pour ces travaux un peu virils ; aussi peu de femmes sont-elles sculpteurs. Ce n'est donc pas vouloir amoindrir de parti pris le talent de M[lle] de Fauveau, que d'indiquer combien il lui aurait été difficile d'être autre chose qu'un amateur distingué. Nous lui devons des productions agréables qui furent très-remarquées dans le faubourg Saint-Germain, et qui valurent à l'auteur une très-belle position parmi les grandes dames de la cour de Louis XVIII et de Charles X. M[lle] Fauveau n'oublia jamais les témoignages d'affection qu'elle reçut à cette époque, et, lorsque, en 1832, la duchesse

de Berry essaya d'agiter la Vendée, notre statuaire déposa le ciseau pour prendre le fusil et se battit dans les rangs des royalistes. Après la défaite, plus heureuse que la duchesse, elle se réfugia en Belgique, pendant qu'on la condamnait en France à la déportation; puis, poursuivie à Bruxelles, elle eut la chance d'échapper à la police et d'arriver à Florence, qu'elle n'a plus quittée qu'accidentellement. Un tel dévouement acquit à Mlle Fauveau des droits imprescriptibles à la reconnaissance du parti légitimiste. Aussi a-t-elle eu toujours à exécuter bon nombre de travaux qui lui ont procuré, à défaut de gloire, une fortune indépendante. Son œuvre est assez considérable. Nous signalerons seulement les morceaux les plus importants : l'*Abbé*, deux groupes (sujet tiré de Walter Scott) qui furent exposés en 1827, et obtinrent une deuxième médaille; *Christine et Monaldeschi*, groupe, au Salon de 1829, récompensé d'une première médaille. Il semble que les hommages du jury aient été en raison de la faveur du roi; car, depuis ce moment, aucune médaille nouvelle n'est venue confirmer le bien mérité des premières. En 1842, cependant, malgré l'ostracisme dont elle était frappée à cause de ses attaches avec le faubourg Saint-Germain, elle envoya au Salon : *Saint Georges terrassant le dragon*; le *Martyre de sainte Dorothée*, deux groupes de bronze, et une *Judith montrant au peuple la tête d'Holopherne*. Les rancunes impuissantes de la légitimité reparurent dans cette dernière composition. L'artiste avait ébauché, dans les traits de Judith, la physionomie embellie de la duchesse; quant à Holopherne, c'était S. M. Louis-Philippe. L'allusion, hâtons-nous de le dire, n'était guère sensible que pour les initiés; car les deux portraits étaient peu ressemblants. Dix années s'écoulèrent entre cette exposition et celle qui la suivit; ce ne fut qu'en 1852 que Mlle de Fauveau, revenue en France à cette occasion, présenta au Salon : une *Sainte Geneviève* de marbre; le *Monument de Dante*, représentant la fin tragique de *Paolo Malatesta* et de sa maîtresse *Francesca di Rimini*; enfin le *Combat de Jarnac et de la Châteigneraie*, bas-relief. En 1855, la plupart de ces morceaux étaient réunis à Paris. Il y avait avec eux un *Crucifix* et une *Fontaine*. Ces œuvres passèrent inaperçues. Vers 1860, la presse de Florence parla beaucoup du *Mausolée d'une jeune fille* dont la mort tragique avait ému le public. Depuis ce moment, le silence le plus profond s'est fait autour de Mlle de Fauveau.

« C'est à l'école d'Arcagna, de Nicolas Pisano, de Donatello et de Ghiberti, dit Théophile Gautier, que s'est formée Mlle de Fauveau : elle a un sentiment très-fin de l'art du moyen âge, assoupli déjà par l'art de la Renaissance, et personne mieux qu'elle n'a compris le gothique italien, si différent du gothique septentrional; elle donne à ses figures une grâce fluette qui ne va pas jusqu'à l'ascétisme émacié des sculptures des cathédrales, mais s'éloigne tout autant des formes épanouies du paganisme. »

Fauvel, roman satirique français en vers, par François de Rues. Ce roman, composé par ordre de Philippe le Bel, est une longue allégorie satirique à l'adresse du pape, des ordres mendiants, et surtout des templiers. Fauvel est, comme Renart, un personnage imaginaire. Moitié homme et moitié cheval, il est l'idole, la bête sacrée devant laquelle tout le monde s'incline. Papes, cardinaux, princes, évêques, moines, pauvres clercs, c'est à qui caressera Fauvel, qui personnifie en lui tous les vices : le mensonge, l'orgueil et la sensualité. Fauvel est donc un puissant seigneur. Pourquoi l'auteur lui a-t-il donné les traits d'un animal? C'est que la bestialité déborde et envahit le monde. Cette vague accusation de bestialité, lancée dès le début du poëme, est déjà une menace anticipée, une allusion indirecte aux prétendues débauches des templiers. Le rimeur passe outre ; mais il y reviendra plus tard. Comme Jehan de Meung, grand amateur d'érudition, partisan déclaré de la vie de nature et des mœurs primitives, il remonte jusqu'au temps d'Adam et d'Eve pour nous raconter les conquêtes de Fauvel. La chute de l'homme a été son premier triomphe. Depuis lors, il a vu s'accroître de jour en jour le nombre de ses adorateurs : il en a plus que Dieu lui-même. A leur tête apparaît d'abord le rival du roi, son compétiteur dans la perception des dîmes et dans les vacances des bénéfices, le *pape de Rome*. C'est pour lui que Fauvel tire de l'argent des quatre coins de la chrétienté. La barque de saint Pierre, qui jadis voguait à pleines voiles sur une mer calme et bien unie, menace de s'enfoncer sous le poids des florins. A la simplicité de l'ancienne Eglise, à la pauvreté des apôtres, ont succédé le faste et l'orgueil des cardinaux empourprés. Palefreniers d'honneur, ils s'empressent autour de Fauvel, l'étrillent, le caressent. Derrière eux viennent les jeunes prélats simoniaques, courtisans insidieux et ignorants, « qui rien ne savent de clergie. » Puis, allongeant la main vers Fauvel,

> La papelarde séculière,
> Mendiante religion,

les jacobins, les franciscains, hauts barons de la mendicité, habiles accapareurs qui avaient trouvé la fortune sur la route du jeûne et de la pauvreté.

> Ils sont povres gens pleins d'avoir.

Ces attaques contre les richesses du clergé n'étaient plus alors, comme au temps de Rutebeuf, une innocente médisance de poëte à jeun. Dénoncer les abus de la fiscalité romaine, les scandales de la simonie, les progrès alarmants de la main-morte, c'était justifier les mesures financières de Philippe, ses réformes et son intervention comme médiateur dans les affaires ecclésiastiques. Mais une idée fixe et dominante l'emportait alors par-dessus tout dans l'esprit du roi et de son rimeur, la condamnation des templiers. C'est là le point important, la thèse fondamentale et presque avouée du roman de *Fauvel*. C'est ce qui transforme une œuvre de justice apparente en une œuvre de basse adulation et de flagrante iniquité.

FAUVELET (Jean-Baptiste), peintre de genre français, né à Bordeaux en 1822. Elève de Delacour, il montra de très-bonne heure les plus rares aptitudes. Quelques essais d'une naïveté charmante, où perçaient déjà les germes du talent que nous admirons depuis longtemps, décidèrent sa famille à l'envoyer à Paris. Deux ou trois ans plus tard, à cette belle exposition de 1845, son *Jeune homme lisant* se fit remarquer. Elle est sans prétention, cette petite toile, où, d'une brosse encore hésitante et timide, le peintre a semé les nuances délicates d'une observation fine et sûre. Ce paisible *Liseur* n'est pas dessiné hardiment, comme dessinent les forts; mais il a cette désinvolture bien trouvée de la forme élégante, malgré son incorrection. La couleur n'en est certes pas merveilleuse; elle ne manque pas néanmoins d'un certain charme, d'un certain goût. C'était déjà beaucoup pour un début dans un genre où Meissonier régnait en souverain jaloux et puissant. Aussi les amateurs et les artistes vinrent-ils se grouper autour de ce petit cadre. Deux ans plus tard, en 1847, les *Deux roses* et le *Concert* éveillèrent l'attention plus vivement encore. Enfin *Nonchalance*, en 1848, valut à l'auteur un beau succès. Mais aussi, que d'aimables qualités en ces trois petits poëmes! *Nonchalance* surtout est une idée fine et d'un goût parfait, où se mêlent *humour* et fantaisie, avec une pointe d'ironie, peut-être, mais si naïvement, qu'on dirait que ce thème n'a pu germer que dans l'esprit d'un enfant. Les autocrates, augustes dispensateurs des récompenses, le jugèrent ainsi; car ils donnèrent une deuxième médaille à l'auteur. Et jamais récompense ne fut mieux méritée. Le *Ciseleur* fit, au Salon de 1850, une sensation d'autant plus vive, qu'il rappelait *Nonchalance* par les suavités d'une exécution parfaite. Le chef de l'État n'était pas le moins assidu des enthousiastes qui venaient se grouper chaque jour devant cette création charmante, dont il fit l'acquisition. Signalons encore à tous les gens de goût le *Maître de dessin* (1852), le *Jardin* (1853), les *Jeunes mères*, *Deux musiciennes* (1855). Ce dernier morceau fut acquis par l'Etat pour le musée du Luxembourg. Le *Coin du feu* et l'*Amateur*, du Salon de 1857, vinrent s'ajouter, perles nouvelles, à la couronne du maître, déjà si variée, déjà si brillante. Le *Médecin plaisant*, de 1859; les *Trois âges*, la *Couturière*, le *Joueur de guitare* (1861); le *Fumeur*, le *Repas de famille* (1863); les *Plaideurs* (1864); *Karl Dujardin*, *Fleurs* (1865); l'*Enfant prodigue* (1869), etc., ne sont pas moins intéressants, bien qu'ils appartiennent tous au même ordre d'idées. Mais la nature est inépuisable : de même qu'elle a mis dans les feuilles d'un même arbre l'infini de la variété, elle sait aussi multiplier et varier à l'infini les sensations d'un même individu. Aussi M. Fauvelet n'est-il jamais monotone; jamais il ne tombe dans les redites ou les réminiscences. Chacun de ses tableaux semble ouvrir, le premier, cette brillante carrière à moitié parcourue aujourd'hui. Rapprocher un talent d'un autre talent supérieur ou inférieur est un mauvais moyen de savoir leur valeur respective; l'originalité véritable, en effet, est *soi*, avant tout, et ne saurait, par conséquent, se lier par aucun rapport à une autre personnalité toujours étrangère, toujours différente, et qui lui est souvent opposée. Cependant, comme on a dit plus d'une fois que M. Fauvelet avait pris un coin du domaine de M. Meissonier, il nous faut faire observer que ces deux tempéraments sont deux contraires véritables : l'un a fait ou voulu faire passer, dans les tout petits tableaux, les grandeurs de la grande peinture; l'autre a dit simplement, en petits vers gracieux et fins, les bluettes exquises d'une imagination brillante, d'un esprit distingué. Meissonier raconte comme Tacite; M. Fauvel est un conteur aimable, dont la verve étincelante, tour à tour naïve et profonde, fait sourire et penser. « M. Fauvelet, dit Théophile Gautier, a fait école dans sa petite sphère. M. Chavel, M. Plassau et bien d'autres encore, l'imitent plus ou moins directement, et cela se conçoit. M. Fauvelet est un artiste charmant, presque aussi fin, presque aussi précieux que M. Meissonier, qui, au lieu de peindre des fumeurs, des liseurs, des hommes déjeunant ou dessinant et autres objets virils, montre de belles jeunes femmes en peignoirs de taffetas, faisant danser leur mule rose au bout de leur bas de soie, prenant le chocolat, agaçant du doigt le babil d'une perruche, ou écoutant d'un air distrait les bouquets à Chloris d'un abbé de cour : il a le charme, il a la grâce, et possède cet élément que Gœthe appelle l'éternel féminin. »

FAUVELET DU TOC (Antoine), historien français du XVIIe siècle. Il remplit les fonctions de secrétaire des finances de Monsieur, frère de Louis XIV. On a de lui : *Histoire des secrétaires d'Etat, contenant l'origine et les progrès de leurs charges, etc.* (Paris, 1668, in-4o).

FAUVETTE s. f. (fô-vè-te — diminut. de l'adjectif *fauve*. L'oiseau a été ainsi nommé à cause de son plumage. Cependant, cette étymologie est réfutée par Belon, qui propose le latin *fovea*, fosse : « Et pensons le petit oiseau que nous nommons *fauvette rousse*, pour ce qu'elle entre dedans les fosses. Quelques anciens, par semblable raison, l'ont nommé *troglodites*. Les uns pensent qu'il faille dire *fauvette*, de la couleur fauve, mais l'étymologie de *troglodites* enseigne le contraire, et qu'il faut dire *fovette, a foveis* »). Ornith. Sous-genre d'oiseaux, de l'ordre des passereaux et du groupe des becs-fins, remarquable par l'agrément de leur chant : *Un nid de* FAUVETTES. *La* FAUVETTE *fut l'emblème de l'amour volage.* (Buff.) *Les* FAUVETTES *arrivent dans nos campagnes, qu'elles égayent par leurs chants, dès que les premières feuilles paraissent.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *fauvettes* ne constituent pas un genre proprement dit, mais un groupe, assez peu naturel, du genre bec-fin ou sylvie. Les espèces que l'on confond sous ce nom présentent, comme caractères communs : un bec mince, effilé, droit et pointu; une queue moyenne et arrondie; des ailes assez étendues; des tarses longs et grêles; un plumage varié, mais où dominent le gris et le roussâtre; enfin, un chant assez agréable. Du reste, ce nom de *fauvette*, comme celui d'*accenteur*, a été donné par extension à des oiseaux de genres différents, notamment à des bergeronnettes. Aussi, le nombre des espèces ainsi nommées est-il considérable. On trouve des *fauvettes* sur presque tous les points du globe. (V., pour plus amples détails, les articles BEC-FIN et SYLVIE.)

FAUVILLE, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-O. d'Yvetot; pop. aggl., 1,272 hab. — pop. tot., 1,394 hab., dans une belle et fertile vallée et desservi par un si grand nombre de routes que, dans la Normandie, pour indiquer un lieu banal, on a coutume de dire : *On y entre comme à Fauville*. Tissage de toiles; récolte et commerce de céréales; vente de chevaux. On y remarque une belle église d'architecture en partie romane, dédiée à sainte Wilgeforte, que l'on représente vêtue d'une robe et portant une forte barbe. Sainte Wilgeforte a la réputation de donner de la force aux enfants chétifs. Le chœur est éclairé par trois belles fenêtres à meneaux. L'ancien manoir des sires d'Hautat a complétement disparu. Des sépultures, des médailles et des poteries romaines ont été découvertes sur le territoire de cette commune.

FAUVRADE s. f. (fô-vra-de). Pêche. Enceinte que l'on forme près de la côte avec des filets, et dans laquelle on met les thons que l'on a pêchés.

FAUX s. f. (fô — lat. *falx*, même sens. On écrivait autrefois *faulx*). Lame d'acier légèrement arquée et emmanchée au bout d'un long bâton, servant à couper l'herbe et les céréales ; *Les épis dorés tombent sous la* FAUX *tranchante.* (Fén.)

> Les épis jaunissants n'attendent que la *faux*.
>
> THOMAS.

> Laissez là ces mousquets trop pesants pour vos bras,
> Et, la *faux* à la main, parmi vos marécages,
> Allez couper vos joncs. . . . .
>
> BOILEAU.

> L'épi naissant mûrit de la *faux* respecté;
> Sans crainte du pressoir, le pampre, tout l'été,
> Boit les doux présents de l'aurore.
>
> A. CHÉNIER.

— Poétiq. L'un des attributs du Temps et de la Mort :

> Sur les ruines de Palmyre,
> Saturne a promené sa *faux*.
>
> LEBRUN.

> La Mort n'épargne pas la demeure des rois,
> Et sa *faux* les atteint sous leurs superbes toits.
>
> D.-J. TREMBLAY.

> Sur l'auteur dont l'épiderme
> Est collé tout près des os,
> La Mort tarde à frapper ferme
> De peur d'ébrécher sa *faux*.
>
> PIRON.

— Pêche. Poisson en plomb coulé sur la tige de l'hameçon, dont la partie recourbée reste libre.

— Art milit. *Faux de guerre*, Arme d'hast composée d'une lame de faux montée au bout d'une longue hampe, et qui ne diffère de la faux des agriculteurs qu'en ce que la hampe se trouve dans le prolongement de la lame, tandis que, dans l'instrument agricole, le manche fait avec la lame un angle à peu près droit : *Dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, la* FAUX DE GUERRE *a été souvent adoptée pour des troupes régulières; aujourd'hui, elle n'est plus qu'une arme de paysans insurgés, qui ne la prennent même qu'à défaut d'armes à feu portatives.*

— Blas. Meuble de l'écu figurant une faux de moissonneur.

— Anat. Nom donné à certains replis membraneux qui ont la forme d'une faux. || *Faux du cerveau*, Grand repli de la dure-mère qui s'étend d'une extrémité à l'autre du crâne, sur la ligne médiane. || *Faux du cervelet*, Lame triangulaire de la dure-mère, qui se termine au trou occipital. || *Grande faux du péritoine*, *Faux de la veine ombilicale*, Repli du péritoine qui est soutenu par la veine ombilicale, et qui s'étend du nombril à la face intérieure du foie. || *Petite faux du péritoine*, Ligament du foie et repli du péritoine, soulevé par les artères ombilicales.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de squale ou requin.

— **Epithètes.** Tranchante, acérée, effilée, aiguisée, courbée, recourbée, aiguë, mordante. — Barbare, cruelle, impitoyable, redoutable, puissante, terrible, menaçante, levée, inévitable.

— **Encycl.** Agric. La *faux* est surtout employée pour couper les foins, les gazons, les avoines et les céréales qui ne sont pas sujettes à s'égrener par le choc de l'outil. On en distingue de deux sortes : la *faux* simple et la *faux* à râteau ou composée. La première consiste essentiellement en une grande lame d'acier large de 0m,06 à 0m,07, légèrement courbée, tranchante sur un de ses bords, et fixée au bout d'un long manche, qui est muni d'une poignée en bois vers le milieu de sa longueur. La *faux* à râteau ressemble en tout à la première, quant à la lame; mais elle en diffère par un appareil ajouté au manche, et que Dutour décrit comme il suit : « A l'extrémité du manche où la lame est fixée, on implante, par le moyen d'une mortaise, un morceau de bois léger, haut d'environ 1 pied et de l'épaisseur à peu près de 1 pouce. A ce montant sont adaptées, à des distances égales, deux, trois ou quatre baguettes de bois léger et sec, auxquelles on a donné la même courbure que celle de la *faux*, et qui s'étendent aux deux tiers de sa longueur et dans une direction à peu près parallèle à la lame. Pour donner plus de solidité au bois qui soutient ces baguettes, on ménage une autre mortaise sur le manche, à 1 pied de distance de la première, et dans cette mortaise on fixe, par un de ses bouts, un morceau de bois arqué dont l'autre bout entre dans une mortaise placée au sommet du montant qui porte les baguettes. Ces pièces réunies représentent un râteau fixé au-dessus de la *faux*. Son objet est de rassembler les tiges des graminées à mesure qu'on les coupe, et de les coucher exactement les unes à côté des autres, afin que l'ouvrier qui doit faire les gerbes ait moins de peine à les former. Sans cette addition au manche de la *faux*, tout ce qu'elle couperait tomberait sur la terre sans ordre; il serait plus difficile de le ramasser et on y mettrait beaucoup plus de temps. Il y a des pays où le montant, le support et les baguettes du râteau sont en fer, au lieu d'être en bois; alors les baguettes sont formées de petites tringles de fer de la grosseur d'une plume à écrire. » Cette sorte de *faux* est surtout employée pour couper l'avoine. Celle dont on se sert pour le blé a son manche muni d'un *ployon*, petit appareil destiné à empêcher les tiges de tomber de l'autre côté. La *faux* employée dans le nord-est de la France est pourvue de deux poignées. Dans la *faux* de Bretagne, la monture est plus longue et terminée à sa base par un morceau de fer destiné à faire équilibre au poids de la lame, ce qui rend le maniement plus facile. En Picardie et ailleurs, la *faux* destinée à couper les prairies artificielles porte, vers le sommet du manche ou monture, un crochet en bois ou *javelier*, destiné à rassembler sur une seule ligne ou en *andains* toute l'herbe coupée par le mouvement de la *faux*, disposition qui est surtout nécessaire pour le trèfle.

Le montage de la *faux* n'est pas indifférent. La direction de la lame doit être telle que sa pointe se trouve environ 0m,05 plus bas que le talon, par rapport au manche. De cette manière, la *faux* agit sur l'herbe obliquement et par un mouvement analogue à celui d'une scie. Plus la lame se rapproche de la perpendiculaire par rapport à la monture, plus le fauchage exige de force. Le résultat inverse se produit en abaissant la pointe; mais on diminue par là l'espace qu'embrasse chaque coup de *faux*; c'est ce qu'on fait lorsque l'herbe est très-forte.

On fauche plus facilement avec une lame un peu convexe qu'avec une lame plate. A longueur égale, une *faux* légère doit être préférée à une *faux* épaisse et lourde. Le tranchant d'une *faux* destinée à couper des herbes fortes, telles que la luzerne, les gros foins, etc., doit être court, long et bien aplati, s'il s'agit de faucher des herbes fines.

Pendant longtemps, les *faux* d'Allemagne, et surtout celles des fabriques de Styrie, ont eu une célébrité qui leur assurait un véritable monopole.

Une seule fabrique en France existait en Franche-Comté, avant la Révolution, et encore ses produits étaient-ils inférieurs. Nous tirions donc de l'étranger environ 1,200,000 *faux*, ce qui était alors la consommation annuelle de la France. En 1834, l'importation était encore de 1,065,000 *faux*, tandis que maintenant elle

est réduite à une cinquantaine de mille, quoique la consommation annuelle de cet instrument ait beaucoup augmenté et soit, à l'heure qu'il est, supérieure à 1,500,000 par an.

La supériorité des *faux* de Westphalie et de Styrie est due à une qualité spéciale d'acier naturel provenant de minerais spathiques qui donnent un métal dur et élastique, très-propre à cette fabrication particulière. En France, on a trouvé de ces minerais spathiques dans l'Isère, mais en quantité peu considérable, et la majorité des *faux* fabriquées dans notre pays le sont avec de l'acier de cémentation corroyé. En définitive, la préparation de l'acier est l'opération importante. Cette matière première est fournie au fabricant en barres de 1 à 2 pouces d'équarrissage. Ces barres sont cassées en tronçons de 0m,20 à 0m,25 et classées par qualités, suivant l'aspect de la cassure. Le classement fait, les morceaux ferreux sont mis à part pour fournir la nervure du dos des *faux*. On les étire ensuite au marteau de façon à former des barres de 0m,03 environ de largeur sur 0m,005 d'épaisseur, que l'on coupe à la longueur de 0m,50 ou 0m,60. On fait ensuite des paquets de quinze à seize lames superposées, que l'on corroie avec soin et longuement, de façon à former une barre unique. On travaille de même l'acier fin destiné à faire les tranchants; puis on soude deux lames ensemble, de façon à fournir une lame unique dans laquelle l'acier fin entre pour un tiers et l'autre pour deux tiers. Ces lames, formées de deux métaux différents, sont passées aux *martineurs*, qui, en deux chaudes, ébauchent les *faux*, forment la pointe, le talon et recourbent à angle droit le bout qui sert à faire la queue. Ensuite, la *faux* est chauffée au blanc suant; on la courbe, on élargit la lame, on fait la nervure et la pointe. Les *faux* sont alors prêtes pour la trempe. L'opération suivante est celle du recuit. Les *faux* sont ensuite amenées à leur courbure définitive, puis soigneusement planées à l'aide de marteaux à main. La dernière opération est l'émoulage.

FAUX, FAUSSE adj. (fô, fô-se — lat. *falsus*, part. passé de *fallere*, tromper, de la racine sanscrite *sphal*, manquer, dévier). Erroné, mensonger, contraire à la vérité ou à la réalité : *Un* FAUX *serment. Un* FAUX *témoignage. Un* FAUX *bruit. Une* FAUSSE *accusation. Une* FAUSSE *religion. De suppositions* FAUSSES *en suppositions* FAUSSES, *nous nous sommes égarés parmi une multitude d'erreurs.* (Condill.) *Il n'y a pas de système* FAUX *qui n'ait son côté vrai.* (A. Fée.) *Bien des idées* FAUSSES *ont dû leurs succès à la persécution.* (F. Pillon.)

— Qui est faussé, perverti, dépourvu de rectitude : *Un esprit* FAUX. *Un jugement* FAUX. *Il y a malheureusement bien des manières d'avoir l'esprit* FAUX. (Volt.) *L'esprit n'est jamais* FAUX *que parce qu'il n'est pas assez étendu.* (Duclos.) *L'esprit fin est souvent* FAUX, *précisément parce qu'il est fin.* (Beauchêne.) *Un esprit* FAUX *reste toujours* FAUX. (Laténa.) ‖ Qui manque de justesse : *Une voix* FAUSSE. *Un accompagnement* FAUX. *J'ai remarqué sur plusieurs personnes qui avaient l'oreille* FAUSSE *qu'elles entendaient mieux d'une oreille que d'une autre.* (Buff.) *Il y a au moins autant de gens qui ont la vue* FAUSSE *que de gens qui ont l'oreille* FAUSSE. (A. Karr.)

— Contraire à la règle : *Un vers* FAUX. *Une* FAUSSE *orthographe. De* FAUX *poids.*

— Contraire au but proposé, aux prévisions : *Une* FAUSSE *démarche. Prendre de* FAUSSES *mesures. Concevoir de* FAUSSES *espérances.*

— Qui a une ressemblance trompeuse avec quelque chose : *De* FAUX *cheveux. Du* FAUX *diamant. Du* FAUX *or. Les* FAUX *Dauphins. Il y a une* FAUSSE *modestie qui est vanité, une* FAUSSE *gloire qui est légèreté, une* FAUSSE *grandeur qui est petitesse, une* FAUSSE *vertu qui est hypocrisie, une* FAUSSE *sagesse qui est pruderie.* (La Bruy.) *La* FAUSSE *modestie est le plus décent de tous les mensonges.* (Chamfort.) *En toutes choses, l'ignorance même est préférable à la* FAUSSE *science.* (J. Simon.)

Il est de *faux* dévots ainsi que de *faux* braves.
MOLIÈRE.

Fausse gloire, *fausse* grandeur
Logent partout le *faux* honneur.
PANARD.

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
Ni de *fausses* couleurs se déguiser le front,
Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie.
RACINE.

— Qui ne dit pas la vérité, qui est hypocrite; qui affecte des sentiments contraires à ses sentiments réels : FAUX *témoin.* FAUX *et menteur, quoique fort voisins, ne sont pas même chose.* (St-Sim.). *Les esprits* FAUX *sont insupportables et les cœurs* FAUX *sont en horreur.* (Volt.)

. . . . . Il n'est esprit si droit
Qui ne soit imposteur et *faux* par quelque endroit.
BOILEAU.

Que les hommes sont *faux* et qu'ils savent, hélas!
Trop bien persuader ce qu'ils ne sentent pas!
GRESSET.

‖ Simulé : *Occuper la gauche de l'ennemi par une* FAUSSE *attaque.*

— Equivoque : *Il m'a mis dans une position excessivement* FAUSSE. *Aux* FAUSSES *situations tout devient péril.* (Lamart.)

— *Faux air de*, Ressemblance incomplète avec : *Il a un* FAUX AIR DE *créole.*

— *Faux bond*, Manquement à la promesse qu'on avait faite : *Je vous ai attendu jusqu'à dix heures ; mais vous m'avez fait* FAUX BOND. *Tous nos commensaux nous ont fait* FAUX BOND. (Mme de Sév.) ‖ Manquement à un devoir : *Faire* FAUX BOND *à son honneur.*

— *Faux brillant*, Eclat sans solidité ou de mauvais goût : *M. Michaud est élégant, jamais éloquent; il n'a rien du* FAUX BRILLANT *de l'école académique.* (Ste-Beuve.) *Les faits sont la pierre de touche de tout* FAUX BRILLANT. (Lamenn.)

— *Fausse clef*, Crochet ou double clef dont on se sert secrètement pour ouvrir la porte ou les meubles de quelqu'un : *On arrêta l'individu, et on le trouva muni d'un certain nombre de* FAUSSES CLEFS.

— *Faux col*, Col de chemise qui est séparé de ce vêtement, ce qui permet de changer l'un sans changer l'autre.

— *Faux frais*, Dépenses accidentelles, en sus de la dépense principale ; dépense qui n'entrait pas dans les prévisions de celui qui la fait.

— *Faux jour*, Lumière qui éclaire mal les objets, ou qui les éclaire de manière à les faire voir autres qu'ils ne sont réellement : *Ce tableau est dans un* FAUX JOUR.

— *Faux pas*, Pas qu'on fait en posant mal le pied, et qui fait trébucher. ‖ Faute, erreur de conduite :

La plus haute vertu peut faire de *faux pas*.
CORNEILLE.

Les *faux pas* qu'on a faits en entrant dans le monde
Laissent dans les esprits une trace profonde.
LA CHAUSSÉE.

— *Faux pli*, Pli qui se trouve, à tort, dans une étoffe, dans un vêtement.

— *Fausse route*, Action de s'écarter du bon chemin, du droit chemin. ‖ Action de se fourvoyer, de se tromper dans ses combinaisons : *Si la concurrence est un principe faux, il s'ensuit que depuis deux mille ans l'humanité a fait* FAUSSE ROUTE. (Proudh.) *J'en veux toujours à Pierre Ier, qui a jeté la nation russe dans une* FAUSSE *route.* (Ste-Beuve.)

— *Faux semblant*, Ruse, hypocrisie, prétexte menteur : *Les amitiés féminines et les protestations de dévouement qui les accompagnent ne sont souvent que de* FAUX SEMBLANTS. (Mme Romieu.)

— Fam. *Faux comme un jeton*, D'une insigne fausseté : *Cette femme* EST FAUSSE COMME UN JETON.

— Blas. *Fausses armes*, Armes où les règles de l'art héraldique ne sont pas observées, par exemple, lorsque l'on met couleur sur couleur ou métal sur métal. V. ENQUÉRIR. ‖ *Faux écu*, Petit orle ou écusson évidé, qui le plus souvent charge ou accompagne quelque pièce de l'écu : *Butron, en Lorraine : D'azur, à la fasce coupée de six traits d'or, accompagée de deux* FAUX ÉCUS *du même.*

— Féod. *Faux aveu*, Déclaration d'un vassal qui se prétendait d'un seigneur autre que le sien.

— Jurispr. Altéré, falsifié, supposé : *Un acte* FAUX. *Un titre* FAUX. *Une signature* FAUSSE. ‖ *Fausse monnaie*, Monnaie fabriquée avec des métaux de peu de prix, en imitation de la monnaie légale, afin de profiter, en l'émettant, de la différence de valeur intrinsèque : *L'esprit faux, comme la* FAUSSE MONNAIE, *n'a cours que parmi ceux qui ne possèdent aucun moyen de comparaison.* (Csse de Blessington.) ‖ *Faux saunier*, Celui qui vendait du sel en contrebande. ‖ *Faux saunage*, Délit du faux saunier. ‖ *Faux sel*, Sel qui n'avait pas été pris dans les greniers du roi.

— Littér. et B.-arts. Qui n'est pas naturel, qui contraste avec la réalité ou avec le vrai artistique : *Des tons* FAUX. *Un coloris* FAUX. *Un style* FAUX.

— Théâtre. *Fausse sortie*, Sortie simulée, dans laquelle, après avoir fait quelques pas pour quitter la scène, on revient vers son interlocuteur.

— Musiq. *Fausse quarte, fausse quinte*, Ancien nom de la quarte, de la quinte diminuée. ‖ *Fausse corde*, Corde qui n'est pas montée au ton. ‖ *Corde fausse*, Corde qui manque essentiellement de justesse, qui ne peut fournir le son qu'elle est appelée à donner. ‖ *Note fausse*, Note juste en elle-même, mais émise hors de son lieu. ‖ *Fausse note*, Note qui manque essentiellement de justesse. ‖ *Fausse relation*, Mouvement harmonique de deux parties, qui fait qu'une note entendue d'abord dans l'une de ces deux parties est immédiatement après entendue altérée dans l'autre partie. ‖ *Fausse relation enharmonique*, Relation entre deux cordes qui font, à un ton d'intervalle, le rapport qui existe entre le dièse de l'inférieure et le bémol de la supérieure. Au moyen du tempérament, cette fausse relation n'existe pas sur l'orgue ou le piano ; mais, sur le violon ou d'autres instruments non tempérés, il y a entre ces deux sons un intervalle enharmonique qui donne naissance à la fausse relation. ‖ *Fausse relation de triton*, Nom que les anciens contrepointistes donnaient au rapport du *si* au *fa*, dans l'enchaînement de l'accord de la sous-dominante à celui de la dominante : *Toute* FAUSSE RELATION DE TRITON *est défendue dans le contre-point rigoureux; cependant, dans la réalisation de l'harmonie à quatre parties et plus, on tolère généralement dans les écoles la* FAUSSE RELATION DE TRITON, *pourvu qu'elle n'existe pas dans les parties extrêmes, c'est-à-dire entre la basse et le dessus.*

— Archit. *Fausse alette*, Pied-droit en arrière-corps, qui porte une arcade ou une plate-bande. ‖ *Faux attique*, Amortissement sans fenêtre, ayant à peu près les proportions d'un attique, dont on couronne un grand ordre d'architecture. ‖ *Fausse aire*, Matériaux grossiers avec lesquels on remplit l'intervalle entre les solives qui portent l'aire. ‖ *Fausse arcade*, Renfoncement cintré. ‖ *Faux plancher, faux plafond*, Plafond fait au-dessous du plafond principal, pour diminuer la hauteur d'un appartement. ‖ *Faux comble*, Partie supérieure d'un comble brisé. ‖ *Faux chevêtre*, Pièce de bois plus faible que le chevêtre. ‖ *Faux limon*, Pièce de charpente destinée à recevoir les bouts des marches dans les escaliers en pans de bois. ‖ *Fausse coupe*, Coupe qui n'est pas perpendiculaire aux surfaces auxquelles elle aboutit; assemblage qui n'est ni à l'équerre ni à l'onglet; coupe à contre-sens.

— Véner. *Faux marcher*, Marche en biaisant, en parlant de la biche. ‖ *Faux marqué*, Inégalité dans le nombre des cors sur la tête du cerf. ‖ *Faux repaître*, Action du cerf qui paît et n'avale pas.

— Jeux. *Fausse queue*, Coup de queue qui porte faux sur la bille d'un billard, et qui glisse sur cette bille. ‖ *Fausses cartes*, Cartes qui, selon les différents jeux, ont le moins de valeur, et qui gênent le joueur au lieu de l'aider : *Écarter ses* FAUSSES CARTES.

— Art milit. *Fausse attaque, fausse alerte, fausse alarme*, Démonstrations simulées qui ont pour but de détourner l'attention de l'ennemi, ou de l'engager dans des manœuvres funestes pour lui. ‖ Dans le langage ordinaire, *Fausse alerte, Fausse alarme*, Alarme sans sujet sérieux.

— Fortif. *Fausse braie*, Seconde enceinte extérieure d'un corps de place, qui n'en était point séparée par un fossé, et dont le terre-plein était au niveau du chemin couvert : *Imaginée vers* 1613 *par l'ingénieur hollandais Marolais, la* FAUSSE BRAIE *a été abandonnée presque aussitôt comme plus nuisible qu'utile.*

— Méd. *Fausse variole*, Varicelle. ‖ *Fausse couche*, Accouchement prématuré. ‖ *Fausse position*, Attitude dans laquelle certains muscles sont dans un état de contraction trop grande, ou dans laquelle certaines parties subissent une compression pénible.

— Art vétér. *Faux nez, faux museau*. Syn. de BOUQUET. ‖ *Faux quartier*, Partie irrégulière dans le sabot du cheval.

— Modes. *Faux cul*, Nom donné anciennement à la pièce du vêtement des dames qui leur sert à exagérer certaines formes, et que l'on appelle aujourd'hui TOURNURE. ‖ On disait aussi CUL.

— Mar. Se dit de certaines parties ou manœuvres servant à renforcer d'autres parties ou manœuvres de même nom : FAUSSE *armure*. FAUSSE *balancine*. FAUSSE *cargue*. FAUSSE *étrave*. ‖ *Fausse batterie*, Canons postiches de bois peint qu'on place quelquefois sur des bâtiments marchands, pour imposer aux ennemis. ‖ *Faux côté*, Coté sur lequel le navire incline davantage. ‖ *Faux feu*, Signal fait avec des amorces de poudre, et dans le langage ordinaire, Démonstration sans effet. ‖ *Faux joint*, Ouverture d'une couture trop large pour contenir l'étoupe. ‖ *Fausse lame*, Lame qui suit des directions diverses, par l'effet de la variation du vent. ‖ *Fausse lance*, Canon de bois fait au tour, qui figure un canon véritable, sur les bâtiments armés de fausses batteries. ‖ *Faux pont*, Autrefois, Pont immédiatement inférieur à celui de la batterie basse, et, dans le langage actuel, Espace compris entre le pont de la batterie basse et le plancher situé immédiatement au-dessus de la cale. On dit mieux ENTRE-PONT. ‖ *Fausse quille*, Bordage de sapin que l'on applique sur la quille d'un grand bâtiment, dans toute son étendue. ‖ *Faux reun*, Vide entre les objets arrimés dans la cale. On dit aussi FAUX RANG.

— Comm. *Faux emploi*, Emploi d'une somme portée à tort en dépense.

— Techn. *Fausse coupe*, Pièce d'étoffe restant d'une grande pièce et insuffisante pour faire un vêtement donné. ‖ *Fausse équerre*, Angle que forment deux faces contiguës, lorsque cet angle n'est pas droit, mais aigu ou obtus. ‖ *Fausse lisse*, Fils tendus à deux tringles ou lamettes servant à séparer les fils qui appartiennent à une même dent, ainsi qu'à dégager les tenues ou groupures qui peuvent survenir pendant le travail. ‖ *Faux pas*, Défaut de fabrication d'un tissu, provenant de ce qu'on a sauté une marche ou un carton lors du tissage, ce qui a produit le manquement d'une duite sur toute la largeur. ‖ *Faux corps*, Réunion de maillons dont les mailles sont fixées à une tringle immobile, placée à environ 0m,20 du corps et sur le derrière, afin de dégager les tenues. ‖ *Faux coup*, Nom donné par les tisseurs à tout frappement irrégulier du cylindre contre la planchette d'aiguille, à toute duite passée dans une fausse levée.

— Typogr. *Faux titre*, Titre imprimé sur le premier feuillet d'un volume.

— Arithm. *Règle de fausse position*, Méthode de solution des problèmes consistant à faire sur la valeur de l'inconnue des hypothèses successives dont on vérifie la fausseté, et à supposer ensuite que la différence entre le nombre essayé et le nombre cherché est proportionnelle à l'écart présenté par deux résultats qui devraient être égaux d'après les conditions du problème.

— Zool. *Fausses pattes*, Nom donné aux petits appendices qui se trouvent sous la queue des crustacés, aux pattes antérieures de certains lépidoptères et aux organes ambulatoires des annélides.

— Ornith. *Fausse aile*, Nom vulgaire des ailerons. ‖ *Faux bihoreau*, Section du genre héron. ‖ *Faux grigri*. Nom vulgaire d'une espèce d'aracari. ‖ *Faux grivrou*. Nom vulgaire du merle à collier blanc. ‖ *Fausse grive*. Section du genre merle ou grive, comprenant des espèces qui vivent en Amérique et au Cap de Bonne-Espérance. ‖ *Fausse linotte*, Nom vulgaire de la bergeronnette ou hochequeue des palmiers. ‖ *Faux perroquet*, Nom vulgaire d'une espèce de bec-croisé.

— Ichthyol. *Fausse nageoire*, Nom des nageoires adipeuses. ‖ *Faux rémora*, Nom donné quelquefois à la lamproie.

— Entom. *Fausses ailes*, Nom que l'on donne quelquefois aux CUILLERONS. ‖ *Faux bombyx*, Tribu de lépidoptères nocturnes, renfermant des genres qui ressemblent plus ou moins aux bombyx, tels que les arcties, les callimorphes, les lithosies et quelques tinéites ou teignes. ‖ *Faux bourdons*. Nom donné aux mâles des abeilles, et à quelques hyménoptères du genre bourdon. ‖ *Fausse chenille*, Nom vulgaire des larves des tenthrèdes. ‖ *Faux écusson*, Petit espace carré que présente chez quelques insectes diptères le milieu du métathorax. ‖ *Fausse frigane*, Nom donné par quelques auteurs aux insectes du genre perle. ‖ *Fausse nymphe*, Nom donné aux nymphes qui sont enfermées dans un fourreau où elles restent inactives, comme celles des phryganes. ‖ *Faux puceron*, Nom vulgaire de quelques insectes du genre psylle. ‖ *Fausse teigne*, Nom donné à quelques lépidoptères voisins des teignes, dont les larves quittent leur fourreau pour marcher.

— Arachn. *Faux scorpion*, Nom donné au genre chélifère et à une famille d'arachnides trachéennes.

— Moll. *Fausse aile-de-papillon*, Nom d'une espèce de cône. ‖ *Fausse musique*, Variété de la volute nommée musique. ‖ *Fausse oreille de Midas*, Bulime bouche-rose. ‖ *Faux télescope*, Espèce de cérite. ‖ *Fausse tiare*, Espèce de volute.

— Zooph. *Faux corail*, Nom donné à plusieurs madrépores.

— Bot. *Faux acacia*, Nom vulgaire du robinier commun. ‖ *Faux acmella*, Nom vulgaire d'une espèce d'acmelle. ‖ *Faux acore* ou *Faux iris*, Nom vulgaire de l'iris des marais. ‖ *Fausse ambroisie*, Nom vulgaire d'une espèce de cochléaria. ‖ *Faux amome*, Nom vulgaire du groseiller cassis. ‖ *Faux apain*, Nom vulgaire de la bignonie crucigère. ‖ *Faux arbousier*, Nom vulgaire de la cunonie du Cap. ‖ *Faux asphodèle*, Nom des liliacées du genre anthéric. ‖ *Faux aubier*, Second aubier, qui se trouve accidentellement séparé de l'aubier ordinaire par une couche de bon bois. ‖ *Fausse baie*, Baie qui a des loges et des graines rangées dans un ordre apparent. ‖ *Faux baume du Pérou*, Nom vulgaire du mélilot bleu. ‖ *Faux benjoin*, Nom vulgaire d'une terminalie. ‖ *Faux bois de camphre*, Nom vulgaire de la camphrée du Cap. ‖ *Fausse branc-ursine*, Nom vulgaire de la berce. ‖ *Faux brésillet*, Nom vulgaire de la comocladie. ‖ *Faux buis*, Nom donné en France au fragon, et, aux îles Maurice et de la Réunion, aux genres fernélie et murraye. ‖ *Faux café*, Fruit du caféier sauvage. ‖ *Faux calament*, Nom vulgaire de l'iris des marais. ‖ *Fausse cannelle*, Nom vulgaire du laurier cassia. ‖ *Faux chamarras*, Germandrée des bois. ‖ *Faux champignons*, Section de la famille des lichens, à apothécies arrondies et charnues. ‖ *Faux chervis*, Un des noms de la carotte sauvage. ‖ *Faux chouan*, Graine du myagre orientale. ‖ *Faux ciste*, Plante de la famille des turnères, la turnère à fleur de ciste. ‖ *Fausse cloison*, Cloison qui n'est pas formée par un prolongement de l'endocarpe ou un repli du péricarpe. ‖ *Fausse coloquinte*, Nom d'une variété de courge. ‖ *Faux cumin*, Graine de nielle romaine. ‖ *Faux cytise*, Nom vulgaire de l'anthyllide barbe de Jupiter. ‖ *Faux dictame*, Nom vulgaire du marrube blanc. ‖ *Fausse digitale*, Dracocéphale de la Virginie. ‖ *Fausse ébène* ou *Faux ébénier*, Nom vulgaire du cytise des Alpes. ‖ *Faux ellébore* ou *hellébore*, Nom donné aux diverses espèces d'ellébore, autres que l'ellébore oriental. ‖ *Fausse étamine*, Etamine réduite au filet. ‖ *Fausses fleurs*, Nom donné aux fleurs mâles ou neutres, parce qu'elles ne donnent pas de fruit. ‖ *Faux froment*. Syn. d'AVOINE ÉLEVÉE ou FROMENTAL. ‖ *Fausse galle*. V. GALLE. ‖ *Fausse germandrée*, Espèce de véronique. ‖ *Fausse guimauve*, Nom vulgaire du sida abutilon. ‖ *Faux hermodacte*, Nom vulgaire de l'iris tubéreuse. ‖ *Faux hypoxylons*, Lichens à apothécies linéaires. ‖ *Faux indigo*, Nom vulgaire de l'amorpha et du galéga officinal. ‖ *Faux ipécacuana*, Nom vulgaire de divers végétaux des genres céphélis, cynanque, ionidie et psychotrie. ‖ *Fausse ivette*, Plante de la famille des germandrées. ‖ *Faux*

jalap, Nom vulgaire d'une espèce de belle-de-nuit. || *Faux jasmin*, Nom vulgaire de la bignone grimpante. || *Faux lotus*, Nom vulgaire du plaqueminier lotus. || *Faux lupin*, Nom vulgaire d'une espèce de trèfle. || *Fausse lysimachie*, Epilobe à feuilles étroites. || *Faux mélanthe*, Nom vulgaire de la lychnide rose du ciel. || *Faux mélèze*, Nom vulgaire de l'aspalathe chénopode. || *Faux mélilot*, Nom vulgaire du lotier corniculé. || *Faux narcisse*, Nom vulgaire d'une espèce de narcisse et de l'anthéric tardif. || *Faux nard*, Nom vulgaire d'un ail (*allium victoriale*) et de quelques autres plantes. || *Faux néflier*, Espèce de néflier nain. || *Fausse nervure*, Nervure médiane de la corolle des composées. || *Fausse ombelle*. Syn. de CORYMBE. || *Fausse orange*, Nom vulgaire de la coloquinte. || *Fausse oronge*, Nom vulgaire d'un champignon du genre amanite. || *Faux ovaire*, Ovaire infécond des fleurs mâles des composées. || *Fausse parasite*, Plante qui vit sur un autre végétal, mais sans en tirer sa nourriture, comme le lierre et les mousses. || *Faux piment*, Nom vulgaire de la cerisette et du *schinus mollis*. || *Faux pistachier*, Nom vulgaire du staphylier. || *Faux platane*, Nom vulgaire de l'érable sycomore. || *Fausse poire*, Nom vulgaire d'une espèce de courge dont le fruit a la forme d'une poire. || *Faux poivre*, Nom vulgaire des piments. || *Faux quinquina*, Nom vulgaire de l'ive frutescente. || *Fausse radiée*. Se dit des plantes labiatiflores, dont la corolle a la lèvre extérieure beaucoup plus grande, de manière à simuler une fleur radiée. || *Faux raifort*, Cranson ou cochléaria rustique. || *Fausse réglisse*, Nom vulgaire de l'astragale à feuilles de réglisse et de l'abrus à chapelets. || *Fausse rhubarbe*, Nom vulgaire du pigamon à fleurs jaunes. || *Faux riz de montagne*, Nom d'une espèce d'orge. || *Fausse rose*, Amas de feuilles réunies en rosette, qu'on observe surtout sur les branches des saules. || *Faux sapin*, Pesse d'eau. || *Fausse sauge des bois*, Sorte de germandrée. || *Faux seigle*, Un des noms vulgaires du ray-grass. || *Faux séné*, Nom vulgaire du baguenaudier. || *Fausse senille*, Renouée des oiseaux. || *Faux simarouba*, Racine de la bignone. || *Faux souchet*, Nom vulgaire de quelques cypéracées des genres carex et choin. || *Faux sycomore*, Nom vulgaire de l'azédarach. || *Faux tabac*, Nom vulgaire du tabac rustique. || *Faux thé*, Nom vulgaire de l'alstonie thé. || *Faux thlaspi*, Nom vulgaire de la lunaire annuelle. || *Faux thuya*, Nom vulgaire d'une espèce de cyprès. || *Faux tithymale*, Nom vulgaire du genre athymale. || *Fausses trachées*, Nom collectif donné à tous les vaisseaux des plantes qui, offrant plus ou moins l'aspect extérieur des trachées, n'ont pas de spire déroulable. || *Faux trèfle*, Nom vulgaire de la paullinie asiatique. || *Faux tremble*, Nom d'un peuplier de l'Amérique du Nord. || *Faux troëne*, Nom vulgaire du cerisier à grappes. || *Faux turbith*, Racines de la thapsie hérissée et du laser. || *Faux verticille*, Réunion de fleurs dont les pédoncules naissent seulement sur deux points opposés de la tige ou du rameau, mais qui, s'écartant à à droite et à gauche, forment un anneau complet, comme dans la plupart des labiées.

— Arboric. *Fausse coupe*, Branche coupée trop en bec de flûte, forme qui empêche le recouvrement de la plaie par l'écorce, et cause presque toujours l'avortement du bouton placé au-dessous, et quelquefois la mort de la branche. || *Faux bois*, Branches qui ne peuvent servir à la production des fruits.

— Minér. *Fausse aigue-marine*, Variété de chaux fluatée, transparente. || *Faux albâtre*, Albâtre gypseux. || *Fausse améthyste*, Spath-fluor cubique, de couleur violette. || *Faux argent de chat*, Variété de mica, de couleur argentine. || *Faux arbuste*, Gypse fibreux. || *Faux asbeste*, Amphibole fibreux. || *Faux charbon*, Charbon qui est presque toujours en poussier, et qui se trouve en masse dans les houillères faibles. || *Fausse chélidoine*, Petite calcédoine ou pierre lenticulaire. || *Fausse chrysolite*, Quartz hyalin de couleur jaune verdâtre. || *Fausse galène*, Substance minérale à talc écailleux, métallique, ayant l'apparence du plomb. || *Faux grenat*, Sorte de cristal d'un rouge obscur. || *Faux lapis*, Email bleu qu'on tire du cobalt. || *Faux diamant*, Zircon limpide, nommé aussi JARGON. || *Fausse malachite*, Jaspe vert clair de Sibérie. || *Faux or* ou *or de chat*, Mica d'un beau jaune. || *Faux prase*, Sorte de quartz verdâtre. || *Faux saphir*, Saphir d'eau des lapidaires, Chaux fluatée bleue. || *Faux spath*, Variété du spath.

— s. m. Ce qui est faux; fausseté, erreur : *Soutenir le* FAUX. *Etre dans le* FAUX. *La faiblesse de la raison humaine empêche souvent de discerner le vrai d'avec le* FAUX, *le bon d'avec le mauvais*. (D'Ablanc.) || *Entendre, c'est connaître et discerner le vrai et le* FAUX. (Boss.)

Le *faux* est toujours fade, ennuyeux, languissant.
BOILEAU.

— Jurispr. Altération, imitation d'un acte, d'une pièce, d'une signature : FAUX *en écriture publique, en écriture privée. Etre condamné pour* FAUX. *Arguer une pièce de* FAUX. || *Faux incident*, Action en faux intentée dans le cours d'une procédure : FAUX INCIDENT *civil*. FAUX INCIDENT *criminel*. || *Faux substantiel* ou *intellectuel*, Altération introduite dans la substance même de l'acte, par le signataire ou par le rédacteur. || *Faux principal*, Imputation de faux faite non incidemment. || *S'inscrire en faux*, Attaquer une pièce comme fausse :

J'obtiens lettres royaux et je *m'inscris en faux*.
RACINE.

|| Dans le langage ordinaire, Déclarer une chose fausse, la nier : *Je* M'INSCRIS EN FAUX *contre cette allégation*. || Loc. prov. *Plaider le faux pour savoir le vrai*, Dire ce qu'on sait être faux pour amener quelqu'un à avouer ou à trahir ce qui est vrai.

— Comm. Imitation en matière commune de matières précieuses : *Cette parure est du* FAUX. *Ouvrir une boutique de* FAUX. || Cuivre en fil ou en lame non doré, mais seulement mis en couleur : *Frange, galon en* FAUX.

— Loc. adv. *A faux*, Sans raison, à tort : *Accuser quelqu'un* À FAUX.

Il se vantait *à faux* et ne possédait rien.
LA FONTAINE.

— *Porter à faux*, Se dit des pièces qui ne portent pas bien, qui ne sont pas bien d'aplomb sur leur point d'appui. || Fig. Manquer le but : *Ce raisonnement* PORTE À FAUX. *Le sacrifice qui* PORTE À FAUX *est encore le sacrifice*. (V. Hugo.)

— s. m. *Porte à faux*, Disposition de certains objets qui semblent porter à faux ou n'être pas soutenus : *Les premières loges de ce théâtre sont en* PORTE À FAUX.

— Adv. D'une manière fausse, dépourvue de justesse : *Jouer* FAUX. *Chanter* FAUX. *On peint* FAUX *pour l'œil, comme l'on chante* FAUX *pour l'oreille*. (Dider.)

. . . . On s'occupe
A dire *faux* pour attraper du bien.
LA FONTAINE.

— Gramm. Cet adjectif change quelquefois de signification selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs. En musique, *un faux accord* ne doit pas être confondu avec *un accord faux; un faux jour* résulte seulement d'une position peu convenable par rapport au jour; *un jour faux* est une manière mensongère de présenter les choses que l'on raconte, ou une partie de tableau dans laquelle le peintre n'a pas éclairé ses figures comme il le devait, etc.

— **Syn. Faux, fabuleux, feint.** V. FABULEUX.

— **Antonymes.** Exact, historique, fidèle, loyal, positif, réel, sérieux, sincère, véritable, vrai, certain, authentique, avéré, constant, évident, incontestable, incontesté, indubitable, irrécusable, irréfragable, manifeste, notoire, officiel, patent, visible.

— **Encycl.** Jurispr. Le *faux* consiste, en général, dans une altération de la vérité, soit par l'affirmation d'un fait non existant, soit par la négation ou la suppression de la preuve d'un fait réel. A ce point de vue d'abstraite généralité, le *faux* peut être commis de vive voix : le mensonge, le *faux* témoignage, le parjure sont des *faux;* mais il ne s'agit dans cet article, et dans la section du code pénal dont on va présenter une brève analyse, que des *faux* commis dans les actes écrits. Les *faux* de ce dernier genre se divisent, et la pénalité varie, suivant le caractère authentique, commercial ou purement privé des actes qui en sont entachés. Mais avant tout il est nécessaire d'indiquer d'abord les différentes manières dont le *faux* en écriture peut être perpétré et de faire connaître en second lieu quels éléments doivent concourir pour en constituer la criminalité.

Quant au mode de perpétration, on distingue : 1° le *faux* matériel; 2° le *faux* intellectuel, appelé encore *faux* substantiel.

Le *faux* matériel est celui qui s'exécute par l'altération physique et, le plus ordinairement, opérée après coup, de l'écriture d'un acte, en vue d'en altérer les clauses obligatoires, libératoires ou autres, d'en modifier les chiffres, etc. Ce *faux*, on le comprend, peut se réaliser par la modification des clauses existantes ou par l'intercalation, au moyen de renvois et apostilles ou autrement, de clauses supposées. Ces voies diverses sont, du reste, indifférentes en ce qui touche la nature et le degré de criminalité juridique du fait. Les *faux* par supposition de personnes et de signatures rentrent aussi dans la catégorie des *faux* matériels. En somme, les *faux* de cet ordre sont dits matériels, parce qu'ils laissent dans l'acte une trace physique qui peut être matériellement saisie et constatée.

Le *faux* intellectuel diffère du précédent en ce qu'il s'exécute sans altération matérielle et graphique de l'acte et en altère simplement la substance immatérielle et juridique. Ainsi, il y a *faux* intellectuel dans un testament reçu par un notaire, si cet officier ministériel y couche d'autres dispositions que celles que lui a dictées le testateur, par exemple s'il inscrit comme légataire universel Pierre au lieu de Paul, que lui désignait le disposant, ou si, au lieu d'un legs de 20,000 fr., que le testateur déclare faire à Jacques, le notaire porte dans l'acte un legs d'une somme moindre ou plus forte. Il y aurait évidemment un *faux* de même nature dans un contrat où, soit le notaire, s'il s'agit d'acte authentique, soit l'une des parties ou un tiers rédacteur sans caractère public, s'il s'agit d'un acte privé, insérerait des clauses différentes de celles qui sont convenues entre les parties et sur lesquelles tous les intéressés se sont accordés. Dans ces cas, il n'y a pas altération matérielle d'écriture; l'acte a toutes les apparences de la régularité, mais le *faux* en vicie la substance; il est dit *intellectuel* parce que la preuve de la falsification ne pourra pas s'opérer au moyen d'une expertise et d'observations graphiques, mais seulement par la preuve testimoniale ou par un ensemble de présomptions extrinsèques à l'acte incriminé.

Il importe de remarquer ici une nuance importante. Il n'y a *faux* intellectuel, juridiquement punissable comme tel, qu'autant que le changement frauduleusement apporté aux conventions ou aux dispositions que l'acte devait contenir a eu lieu sans l'aveu et contre le gré des parties ou de l'une d'elles dont la confiance est ainsi abusée. Si, au contraire, les parties sont d'accord pour rédiger ou faire rédiger un acte simulé convenu entre elles, l'acte peut être frauduleux; il l'est, sans aucun doute, s'il a pour but de préjudicier à des tiers; les tribunaux pourront, à ce titre, en prononcer l'annulation; mais un tel acte ne présente pas les caractères du *faux* criminel. D'une part, en effet, il ne nuit pas aux parties contractantes, puisqu'il est concerté entre elles : *volenti non fit injuria*; d'autre part, il n'a pas d'effet obligatoire, au moins immédiatement, pour les tiers, et ne peut leur préjudicier qu'indirectement et dans un avenir plus ou moins éventuel. Un tel acte est, sans aucun doute, réprouvé par la morale; il ne constitue pas, nous le répétons, le *faux* juridiquement criminel, bien qu'il avoisine d'assez près le *faux* intellectuel par un certain côté.

Il reste à faire connaître les éléments constitutifs de la criminalité du *faux*. Ces éléments sont au nombre de trois, qui doivent, bien entendu, être simultanément réunis pour que le fait soit punissable.

Le premier élément est l'altération de fait, intellectuel ou matériel, il n'importe, des clauses ou dispositions de l'acte. Les observations qui précèdent ont fait sommairement, mais suffisamment connaître en quoi consiste cette altération, et dispensent, à cet égard, de tout nouveau développement. Faisons simplement cette remarque, que l'altération, même réelle, ne constitue le *faux* qu'à la condition qu'elle porte sur quelque clause ou disposition effective de l'acte, disposition obligatoire, libératoire ou aliénatoire. Si l'altération n'avait pour objet que de modifier une locution, ou d'intercaler dans l'acte une énonciation surabondante ou, en tous cas, inoffensive, non-seulement les autres éléments du *faux* dont il va être parlé, l'intention frauduleuse et le résultat nuisible manqueraient, mais il n'y aurait même pas l'élément de l'*altération* dans le sens légal attaché au mot dans cette matière.

Le second élément de la matérialité du *faux* réside dans l'intention frauduleuse, dans la volonté de nuire, qui a été le mobile de son auteur. Le fait d'énoncer sciemment dans un acte un fait inexact ne suffit pas; il faut l'intention coupable de porter à quelqu'un un préjudice matériel. Ceci ne demande aucun développement et aucune preuve, la culpabilité intentionnelle étant une condition constitutionnelle de tout crime. C'est ainsi qu'il a été jugé qu'il n'y avait pas crime de *faux* dans le fait, indélicat toutefois, perpétré par une même personne, d'avoir apposé plusieurs signatures différentes au bas d'une pétition, en vue de faire nombre et de donner à la pièce meilleure apparence (Cass., ch. crim., rejet, 16 mai 1806). Jugé encore qu'il n'y a pas crime de *faux* dans une déclaration faite devant l'officier de l'état civil et reportant à une date inexacte la naissance d'un enfant, bien que l'inexactitude ait été commise sciemment, si elle l'a été sans intention frauduleuse (cité par Dalloz, *Répertoire*, au mot FAUX, n° 128).

La troisième condition de la criminalité du *faux* est qu'il ait pour conséquence un préjudice pour quelqu'un, préjudice réel ou au moins possible. Cet élément de criminalité n'est peut-être pas bien nettement dégagé dans le texte des articles spéciaux du code pénal, articles 145 et suiv.; mais la doctrine n'est pas moins constante sur ce point. La loi romaine s'en expliquait en termes formels (*Dig.*, f. 6, *ad leg. Corn.*, *De falsis*). C'est, d'ailleurs, un principe élémentaire en droit criminel : les actes impuissants à produire aucun résultat, quelque perverse que soit la pensée qu'ils manifestent, échappent à la répression de la loi et n'ont de sanction que dans la conscience morale. Il faut, en conséquence, que le *faux*, pour être punissable, porte ou puisse porter atteinte à un droit acquis et déterminé, droit de créance, de libération, de propriété, etc.

Il ne reste plus qu'à faire connaître les degrés de la pénalité en matière de *faux*.

Le *faux* commis par un officier public dans un acte authentique de son ministère est puni des travaux forcés à perpétuité (art. 145, cod. pén.). Celui qui a été commis dans un acte de même nature, dans un acte authentique, par de simples particuliers, soit par voie de supposition de personnes ou signatures fausses, soit par voie d'altération matérielle de l'écriture, est passible des travaux forcés à temps (art. 147, même code).

La loi met sur la même ligne que le *faux* commis par des particuliers dans un acte authentique celui qui a été opéré dans des écritures de commerce ou de banque. Il est également puni des travaux forcés à temps (même art. 147). Il faut remarquer à cet égard que le *faux* en écritures de commerce ne consiste pas simplement dans la falsification d'actes portant obligation ou libération, comme sont des lettres de change ou des billets à ordre, mais qu'il y a également *faux*, punissable au même degré, dans les altérations ou fausses énonciations qui se produiraient frauduleusement dans les livres d'un commerçant. Ces livres, en effet, bien que n'étant pas absolument équivalents à des actes ou à des contrats, font foi néanmoins en justice entre négociants, quand ils sont régulièrement tenus, et l'altération en est punie des peines du *faux* en matière d'écritures de commerce ou de banque.

Les *faux* commis dans les actes privés rendent leur auteur passible de la peine de la reclusion (art. 150). Ajoutons que la loi punit au même degré que le *faux* lui-même l'usage fait sciemment de la pièce fausse. Cet usage est un délit à part, distinct et se dédoublant de la perpétration même du *faux*. Il donnerait lieu à une poursuite criminelle dans le cas même où le *faux*, remontant à une date antérieure, serait couvert par la prescription.

— Méd. *Fausse couche*. On a donné ce nom à l'expulsion prématurée et spontanée du produit de la conception. Cette expulsion n'a rien de commun avec l'avortement pratiqué, soit dans un but criminel, soit dans une intention de préservation, dans le cas où la mère est incapable, par une disposition du bassin ou même de l'organe génital, de supporter le travail de l'accouchement. L'avortement provoqué s'accompagne d'accidents qui ne dépendent que de l'acte abortif, tandis que la *fausse couche* spontanée relève d'une cause qui échappe parfois à l'observation et dont l'influence complique les accidents de l'expulsion.

La cause la plus fréquente de la *fausse couche* est une hémorragie utérine. Les accoucheurs distinguent cet écoulement en interne et externe; l'hémorragie externe est la plus commune. Dans tous les cas, cette perte de sang a pour résultat, en s'infiltrant entre l'œuf et les parois de la matrice, d'en rompre les rapports normaux et de provoquer par son contact des contractions utérines propres à expulser l'œuf, qui joue dès lors le rôle de corps étranger.

Les causes de l'hémorragie sont très-nombreuses; elles sont prédisposantes ou occasionnelles; les causes prédisposantes résident dans un état maladif de la matrice ou de l'œuf. Les maladies de la matrice agissent en ôtant à l'organe la faculté de distension dont il a besoin, ou en lui donnant un excès de contractilité qui le porte à se contracter prématurément. L'action de ce genre de cause s'exerce principalement dans les trois premiers mois de la gestation, alors que la matrice n'a pas encore perdu l'habitude de la congestion menstruelle et que la caduque, masse fongueuse et à peine organisée, est encore très-vasculaire. Il est certain que c'est dans les trois premiers mois, et tout particulièrement au moment où les règles apparaîtraient, s'il n'y avait pas grossesse, que s'observe le plus souvent la *fausse couche*. L'implantation vicieuse du placenta sur le col ne peut être une cause d'avortement que quand le segment inférieur de l'utérus s'est assez évasé pour briser quelques-unes des adhérences du placenta.

Les maladies de l'œuf jouent, dans la production de la *fausse couche*, un rôle plus important encore. L'inflammation des membranes, la décomposition du liquide amniotique, ne se font pas impunément et indépendamment de la mort de l'embryon; elles s'accompagnent dès le début d'une congestion sanguine des attaches et de tout le système gestateur.

Les causes occasionnelles sont tantôt directes, comme un choc sur le ventre, une chute, etc., tantôt indirectes, et dépendent de contractions sympathiques de l'utérus ou de ses vaisseaux : c'est ainsi qu'une vive contrariété, un bain intempestif, des abus de coït peuvent amener une *fausse couche :* cette dernière cause est extrêmement fréquente. Mais toutes ces causes n'ont en elles-mêmes chez les jeunes mariées rien d'absolu, et si parfois la circonstance la plus simple suffit pour produire la *fausse couche*, l'observation des faits médico-légaux montre combien certaines femmes résistent aux manœuvres les plus brutales. On sait, d'ailleurs, que les maladies les plus graves, la fièvre typhoïde, par exemple, et les traumatismes les plus violents n'ont pas pour conséquence forcée l'accouchement prématuré.

Les signes de la *fausse couche* sont d'autant plus obscurs qu'on se rapproche davantage de l'époque présumée de la conception. Dans les premiers jours, les phénomènes généraux sont peu remarquables; aussi la femme croit-elle à un simple retour de règles un peu douloureux. Tout passe inaperçu; car il n'arrive presque jamais qu'on soumette les caillots suspects à l'analyse du médecin. Vers le deuxième ou le troisième mois, les symptômes sont beaucoup plus tranchés, tout en variant

cependant suivant le genre de cause. Si l'accident résulte d'une chute sur le siége, la femme se relève inondée de sang, et souvent, au milieu du sang, on retrouve l'œuf lui-même spontanément expulsé. Si l'œuf a plus de deux mois, il est rarement expulsé d'emblée : on ne le voit sortir que le deuxième ou le troisième jour. Si, au contraire, l'avortement a lieu par l'effet d'un état morbide général, ou d'une maladie soit de l'utérus, soit de l'œuf, voici ce qu'on observe ordinairement : frissons suivis de chaleur, nausées, soif ardente ; dépression complète de la malade, avec des palpitations de cœur tumultueuses. La face se grippe, les paupières, livides, retombent sans force sur les yeux, qui semblent éteints, un grand sentiment de pesanteur siége dans tout le plancher du bassin, et la douleur des lombes, continue et tiraillante, précède de quelques jours les coliques intermittentes et souvent irrégulières de l'expulsion. Les mamelles cessent d'être turgescentes : elles s'affaissent et laissent quelquefois échapper de la sérosité. A partir de ce moment, l'œuf est mort; mais l'intégrité de ses membranes en empêche la décomposition et lui permet de rester quelques jours sans danger d'intoxication pour la mère. Tantôt la *fausse couche* se fait en bloc, sans que les membranes soient déchirées ; tantôt elle est précédée par la division de la poche : l'embryon sort immédiatement, et la principale difficulté réside dans l'issue ultérieure de l'amnios et du placenta, issue qui s'accompagne de douleurs aussi fortes que dans l'accouchement à terme.

L'hémorragie qui dépend de l'implantation vicieuse du placenta sur le col ne peut finir que par l'accouchement, et souvent, avant que celui-ci arrive, elle a mis la femme dans le plus grand danger.

Il est souvent intéressant de rechercher, au début d'une *fausse couche* que l'on soupçonne, si la *fausse couche* est inévitable ou non. Si l'on voit l'hémorragie s'arrêter sans qu'il y ait eu expulsion d'une masse solide ; si les douleurs, au lieu de suivre une marche croissante, vont en diminuant ; si la poche des eaux, que l'on peut sentir dans l'orifie utérin, est encore intacte, et si, surtout, la grossesse étant assez avancée, on acquiert, par l'auscultation, la certitude que le fœtus continue à vivre, on est en droit d'espérer que la *fausse couche* n'aura pas lieu. Voit-on, au contraire, la perte de sang persister, malgré un traitement rationnel, les douleurs aller toujours croissant, la dilatation du col s'opérer progressivement, voit-on surtout la poche des eaux se rompre, on peut alors affirmer que la *fausse couche* est inévitable. Il en serait de même si, la grossesse étant assez avancée, on constatait seulement la mort réelle du fœtus ; car un fœtus mort ne peut séjourner longtemps dans l'utérus.

La *fausse couche* est toujours un accident grave. Pour la mère, cette gravité varie suivant la cause de l'accident, son état de santé et l'âge du produit de la conception. Ainsi, la *fausse couche* est plus grave quand elle reconnaît pour cause une violence extérieure que lorsqu'elle résulte d'un état prédisposant ; plus grave chez une femme faible et déjà malade, que chez une femme forte et bien portante ; plus grave enfin du quatrième au septième mois de la grossesse, suivant l'observation du célèbre Antoine Dubois, qu'avant ou qu'après.

Les suites de l'avortement sont, en général, plus dangereuses que les suites de l'accouchement. Une *fausse couche*, en effet, prédispose toujours à une seconde ; une seconde, à une troisième, et il est bien rare qu'à la suite d'une série d'accidents de ce genre, il ne survienne pas quelque lésion organique de l'utérus.

Le traitement de la *fausse couche* comprend quatre indications principales : 1° tâcher de prévenir l'avortement ; 2° s'efforcer de l'arrêter, s'il n'est pas encore effectué ; 3° faciliter l'expulsion du produit, si la *fausse couche* est inévitable ; 4° combattre les accidents dangeureux qui peuvent l'accompagner, le précéder ou le suivre.

Pour prévenir l'avortement, il faut rechercher la cause prédisposante : dans les cas de pléthore ou de congestion menstruelle, une saignée légère, du repos, des lavements presque frais et un régime doux, jusqu'à ce que l'époque menstruelle soit passée, pourront prévenir l'accident. Si, au contraire, il s'agit d'un état névropathique, les toniques, le quinquina, les bains, un exercice modéré et le séjour à la campagne seront le principal traitement. Est-il besoin d'ajouter qu'on doit éloigner avec soin les émotions vives, les contrariétés et tout ce qui peut ébranler le système nerveux ?

Pour combattre une *fausse couche* que l'on croit imminente, il faut, si la femme est forte, pratiquer une saignée, ordonner un repos absolu au lit, et prescrire une diète sévère, de la limonade froide et des applications froides sur l'abdomen et dans la région des aines.

Quand la *fausse couche* est inévitable, le seigle ergoté et l'extraction directe de l'œuf sont absolument indiqués. Les accidents qui peuvent se présenter dans le cours de ce travail anomal ne peuvent être l'objet d'aucune prescription rigoureuse ; il s'agit de les reconnaître et de les combattre avec les moyens qu'enseigne la pratique journalière de l'art obstétrical.

— ***Faux croup.*** **V. CROUP.**

— Arithm. *Règle de fausse position.* La règle de *fausse* position n'est autre chose que la théorie de la méthode élémentaire d'interpolation. Elle consiste à substituer toujours, mais dans certaines mesures, et avec certaines précautions, la loi de proportionnalité à toutes les autres.

Cette méthode, imaginée antérieurement à l'invention de l'algèbre, fournit exactement les solutions de toutes les questions qui dépendent des équations du premier degré ; elle ne donnerait que dans des cas particuliers les solutions exactes de questions dépendant d'équations de degrés supérieurs ; mais elle peut toujours les fournir avec une approximation pour ainsi dire aussi grande qu'on le veut.

Supposons d'abord que la question ne comporte qu'une seule inconnue : on attribuera une première valeur arbitraire à cette inconnue, et on soumettra cette valeur aux épreuves indiquées dans l'énoncé, afin de voir si elle remplit les conditions voulues ; comme elle aura été choisie au hasard, en général, elle ne satisfera pas à ces conditions ; les deux choses qui devraient être égales, d'après l'énoncé, ne le seront pas, il s'en manquera plus ou moins ; mais, selon que la différence sera grande ou petite, on pourra déjà en conclure que la valeur arbitrairement atribuée à l'inconnue est beaucoup ou peu éloignée de sa valeur vraie.

Quoi qu'il en soit, on supposera une autre valeur à l'inconnue, valeur plus grande ou plus petite, n'importe.

On cherchera de même à vérifier cette valeur, et habituellement on trouvera encore une inégalité là où il devrait y avoir égalité ; mais la différence entre les deux choses qui devraient être égales aura habituellement cru ou diminué, et subsistera dans le même sens ou se trouvera en sens contraire.

Si le sens de l'inégalité est resté le même, suivant que la différence sera devenue moindre ou plus grande, on pourra en induire que l'on a marché vers la vraie valeur de l'inconnue, ou qu'on s'en est éloigné ; si le sens de l'inégalité s'est renversé, on en conclura qu'on a dépassé le but.

Quoi qu'il en soit, si l'on suppose, comme première approximation, que la loi qui régit le phénomène en question soit telle que le chemin fait vers l'égalité, estimé par la différence des différences des deux choses qui doivent être égales, varie proportionnellement à la différence des valeurs attribuées à l'inconnue, cette loi fournira une première valeur approchée de l'inconnue, valeur qui sera d'ailleurs la vraie, si la loi supposée est exacte.

En supposant que m et n soient les deux valeurs attribuées successivement à l'inconnue, que d et d' soient les différences correspondantes que présentent les deux membres de l'équation, la valeur de l'inconnue sera

$$m + (n - m)\frac{d}{d - d'}.$$

Que la question comporte plusieurs inconnues, elle leur imposera un pareil nombre de conditions, et la méthode restera la même.

Si, par exemple, on avait deux équations pour déterminer deux inconnues x et y, on choisirait une valeur pour x, les deux conditions détermineraient séparément y, et ce seraient alors ces valeurs de y qui devraient devenir égales.

Exemples : 1° *Partager* 658 *francs entre trois personnes, de manière que la seconde ait trois fois autant que la première, et la troisième autant que les deux autres ensemble.*

Supposons que la part de la première personne soit 1 franc ; la part de la seconde sera 3 francs, et la part de la troisième sera 1 fr. + 3 fr. = 4 fr. La totalité de ces trois parts est 8 francs. Ainsi, la supposition que nous avons faite est *fausse*, puisqu'elle ne donne que 8 francs pour la totalité des parts supposées, tandis que la totalité des parts réelles est 658 francs ; mais il est évident que les parts vraies sont proportionnelles aux parts supposées, et que *chaque part vraie est à la part supposée correspondante, comme la totalité des parts vraies est à la totalité des parts supposées.* Donc, on aura les trois proportions :

$$\frac{1^{re}\text{ part}}{1} = \frac{658}{8},\ \text{d'où } 1^{re}\text{ part} = 82\text{ fr. }25;$$

$$\frac{2^{e}\text{ part}}{3} = \frac{658}{8},\ \text{d'où } 2^{e}\text{ part} = 246\text{ fr. }75;$$

$$\frac{3^{e}\text{ part}}{4} = \frac{658}{8},\ \text{d'où } 3^{e}\text{ part} = 329\text{ fr. }00$$

Total. . . = 658 fr.

2° *On demande un nombre dont la moitié, le tiers, le quart et les deux septièmes fassent une somme égale à* 575.

Prenons, pour solution supposée, un nombre qui soit multiple des nombres 2, 3, 4 et 7, par exemple 168.

La moitié de 168 est égale à. . .	84
Le tiers	56
Le quart.	42
Les deux septièmes.	48
Total. . . .	230

Or, on veut que la somme soit égale à 575 ; nous avons donc commis une erreur en adoptant 168, et cette erreur est égale à 575 — 230, c'est-à-dire à 345.

Tentons une deuxième supposition. Soit 336 le nombre cherché.

La moitié de 336 est égale à. . .	168
Le tiers	112
Le quart.	84
Les deux septièmes.	96
Total. . . .	460

Il y a encore erreur ; mais le deuxième nombre supposé, 336, surpasse le premier, 168, de 168. En même temps, l'erreur, qui était de 345, n'étant plus que de 575 — 460 = 115, a diminué de 230. Or, il faut que cette erreur devienne nulle ; on pourra donc dire :

Pour que l'erreur diminue de 230 unités, il faut augmenter le nombre supposé de 168 ; pour la diminuer de 1 unité, il faut augmenter le nombre supposé de $\frac{168}{230}$; pour la diminuer de 345 unités, il faudra augmenter ce même nombre de $\frac{168 \times 345}{230} = 252$.

Le nombre cherché est donc 168 + 252 = 420, comme on peut le vérifier.

— Mus. On chante *faux*, on joue *faux*, quand on ne donne pas aux notes le degré exact de gravité ou d'acuité qu'elles doivent avoir ; quand les intervalles ne sont pas exécutés dans leur justesse mathématique ; en un mot, quand on forme des sons trop hauts ou trop bas. Dans les instruments où l'intonation s'obtient par l'application variée des doigts, comme les instruments à archet, ou par le pincement des lèvres, comme les instruments à vent, la justesse de cette intonation dépend du plus ou moins d'habileté de l'exécutant ; aussi les apprentis artistes, les élèves, qui ne sont pas encore familiarisés avec les difficultés de l'exécution, jouent-ils tous plus ou moins *faux*. Il n'en est pas de même pour les instruments à touches, tels que l'orgue, le piano, la vielle, ou à cordes pincées, comme la harpe : ici, malgré son l'habileté, le virtuose ne peut changer quoi que ce soit, et il jouera infailliblement *faux*, si l'instrument n'a été préalablement soumis à un accord rigoureux.

La voix, qui n'a qu'un point d'appui factice, l'expérience du chanteur, est dans la condition des premiers instruments que nous venons de désigner ; mais, en dehors de la question d'habileté, il y a des voix naturellement justes et d'autres naturellement *fausses*. Il n'en est pas, cependant, dont la fausseté ne puisse être corrigée par un exercice opiniâtre, un travail obstiné et intelligent. « La fausseté de la voix, dit fort justement Castil-Blaze, vient de la faiblesse ou de la mollesse de l'organe. Quand un chanteur a la voix trop faible, ou il n'arrive pas jusqu'au ton, et alors il se trouve au-dessous ; ou, pour y arriver, il la force, il la jette, et alors il se trouve souvent trop haut. Si son organe manque de fermeté, s'il est flexible au point d'en être lâche, il ne produit que des sons vacillants qui ne restent jamais au juste degré désiré par l'oreille. »

Parfois aussi il y a ce qu'on appelle des « oreilles *fausses*, » expression impropre qu'on emploie faute d'en trouver une plus exacte, et qui s'applique aux oreilles qui ne perçoivent pas ou qui perçoivent mal la différence des sons ; mais ce défaut, qui, au premier abord, paraît constitutif et incurable, est généralement susceptible de guérison. Un praticien exercé, un chanteur et un professeur émérite, M. Stephen de La Madelaine, a écrit ce qui suit à ce sujet, dans ses *Théories complètes du chant :* « Plusieurs expériences des plus concluantes m'ont prouvé, comme je l'espérais, que la fausseté de l'oreille provenait ou de sa maladresse naturelle ou de l'inhabitude qu'elle avait à marier un son avec un autre son, c'est-à-dire à les rendre complétement identiques. Ni l'un ni l'autre de ces défauts ne sont irrémédiables ; ils se présentent dans des conditions extrêmement variées, et j'en ai vu de tellement graves que, chez certains sujets, l'oreille ne pouvait pas distinguer la marche ascendante ou descendante de la voix. Ainsi, on leur faisait entendre un *la* sur le piano, ils répondaient par un *sol* franchement articulé et se trouvaient, sans comprendre leur faute, à un ton au-dessous de la note demandée. Sur l'observation qu'on leur en faisait, bien loin de hausser la voix, ne fût-ce que d'une fraction de ton, ils la baissaient encore et faisaient entendre le *fa*, puis même le *mi* bémol... Je ne sais, en vérité, si l'on voudra me croire, lorsque je dirai que cette insensée et sauvage exagération d'un vice réputé tout à fait incurable est plus facile à corriger qu'une simple altération dans la justesse de certains sons. C'est pourtant la loyale énonciation d'un fait désormais acquis à la science, et que j'ai le juste orgueil de poser ici comme un principe inattaquable... Les organes qui n'ont qu'un léger défaut de justesse, et qui ne l'offrent qu'accidentellement, sont, par comparaison, plus rudes au perfectionnement ; mais ils y parviennent comme les autres par la correction de la pose (du son). Je n'ai jamais eu d'élèves qui n'aient complétement surmonté cette difficulté, malgré les prévisions les plus arrêtées et les plus décourageantes. »

Les réflexions qu'on vient de lire sont l'expression de la vérité la plus inattaquable, la plus incontestable. M. Stephen de La Madelaine a encore raison lorsqu'il pose cette affirmation : « Il n'est donc point vrai de dire qu'il est impossible de remédier à la fausseté de la voix. » Mais où il est dans l'erreur la plus complète, c'est lorsqu'il ajoute : « Il est encore moins vrai d'avancer qu'il y a une distinction à faire entre la fausseté de l'oreille et celle de la voix elle-même. » Ici, nous le répétons, M. de La Madelaine est dans une erreur absolue, et ce qui le prouve, c'est qu'on voit tous les jours des virtuoses accomplis sur un instrument dont la justesse dépend uniquement de l'exécutant, tel que le violon ou le cor, on voit, disons-nous, des virtuoses accomplis, possédant sur cet instrument une justesse mathématique, capables de hurler, tellement la perception de leur oreille est fine, à la moindre altération d'un son, et qui sont dans l'impossibilité de chanter juste deux notes de suite, de rendre avec la voix les airs les plus faciles : *Au clair de la lune* ou *Malbrough s'en va-t-en guerre*, sans faire dresser les cheveux sur la tête des moins délicats. Ce qui le prouve encore, c'est que grand nombre de compositeurs sont incapables de chanter juste et convenablement même leurs propres compositions, Saint-Saëns et Gounod exceptés.

— Hist. *Faux assignats.* Parmi les moyens employés par l'émigration pour ruiner la République française, un des plus féconds en désastres fut la création des *faux* assignats ; il atteignit la France dans son crédit déjà si compromis par les calamités intérieures et par la guerre, et porta le dernier coup à la malheureuse combinaison du papier-monnaie.

La première contrefaçon des assignats eut lieu sur le Rhin et fut une inspiration de la cour de Coblentz. Ce crime de *faux* monnayage, qu'en deçà du Rhin on eût expié sur l'échafaud, fut commis à petit bruit d'abord ; les auteurs gardèrent l'anonyme ; mais vint bientôt le temps où la fabrication des *faux* titres devait se faire au grand jour, administrativement et au nom du roi. Chassés de Coblentz par nos armées victorieuses, les émigrés concentrèrent à Londres leurs moyens d'action ; une expédition formidable fut préparée pour aider la chouannerie, et il fut décidé qu'elle emporterait des *faux* assignats par milliards.

Calonne, ce ministre des finances qui avait achevé si gaiement, en quelques années, la ruine de la monarchie, fut mis à la tête d'un véritable bataillon de faussaires ; l'ex-ministre obtint l'autorisation de Pitt et chargea un de ses parents, nommé Saint-Morys, des détails d'exécution. Saint-Morys était graveur et dessinateur habile ; il avait gravé pour les princes les portraits de la famille royale. Des procès-verbaux de tirages furent dressés comme en toute banque régulière et chacun travailla avec d'autant plus d'ardeur que la consécration épiscopale était acquise à cette entreprise inouïe. L'évêque de Dol, que les écrits de l'émigration appellent un vénérable prélat, fut consulté sur le mérite de l'entreprise et autorisa à se joindre à Calonne plusieurs prêtres émigrés dont les noms n'ont pas été mis en oubli par l'histoire.

Plusieurs milliards de *faux* effets publics furent prêts à heure dite ; ils étaient accompagnés d'un document financier dû à la plume de Calonne. Nous en reproduisons la partie la plus intéressante.

« De par le roi, etc.

» Art. 1er. Il sera établi une manufacture d'assignats en tout semblables à ceux qui ont été émis ou qui le seront par la suite par la *soi-disant Convention*. Ces assignats porteront le caractère secret de reconnaissance pour que le remboursement en soit fait à bureau ouvert aussitôt que les événements le permettront, tous les fidèles sujets du roi, porteurs du papier-monnaie des rebelles, seront admis à en faire l'échange contre ces assignats, en affirmant que les sommes qu'ils porteront en échange leur appartiennent véritablement.

» Art. 2. Les manufactures autorisées par Leurs Altesses royales, monseigneur le Régent et monseigneur le comte d'Artois, sont de ce jour et désormais exclusivement employées au service de l'armée catholique et royale. Les assignats qui seront fabriqués seront à fur et à mesure, et sans aucune réserve, versés entre les mains des commissaires du conseil militaire et déposés par eux dans le trésor de l'armée.

» Art. 3. La quantité d'assignats que produira cette fabrication devant excéder la proportion des besoins journaliers de l'armée, le surplus formera une caisse particulière, destinée à venir au secours des parents de ceux des royalistes qui auront péri dans le cours de la guerre, et à conserver des capitaux au profit de ceux qui survivront.

» Art. 4. N'importe quel ait été l'issue de la guerre, ces capitaux seront répartis entre tous les membres des armées catholiques et royales ou leurs héritiers, dans les proportions qui seront réglées par le conseil. »

Les signes distinctifs des *faux* assignats restèrent longtemps secrets. Voici en quoi ils consistaient : 1° pour l'assignat de 5 livres : à la bande de droite, le premier azur en descendant le plus près du mât, au bout du mot *mort*, un peu émoussé par un coup de burin dans la partie à droite à côté du filet extérieur ; 2° pour l'assignat de 25 sols : dans le filet du rond à gauche, dans la partie inférieure dudit filet qui est dans la bande, une coupure au burin ; 3° pour les assignats de

50 livres : au filet d'en bas sous le troisième chiffre de la série, un point rond.

Ces moyens de reconnaissance ne devaient être divulgués qu'après la chute du gouvernement de la République et lors de l'installation d'un tribunal que Calonne appelait à l'avance le *tribunal des restitutions*.

Nous avons conservé ces documents qui terminent bien une période séculaire d'exactions et de manque à la foi jurée; ils sont bien dignes de former les dernières pages de l'histoire financière de l'ancienne monarchie. L'expédition qui emportait le produit de la criminelle industrie de Calonne échoua à Quiberon. Le sang français coula à flots, et les ballots de *faux* assignats, allumés sur la plage par les soldats de Hoche, éclairèrent les derniers épisodes de cette lutte fratricide.

On estime à une somme de 15 milliards le montant des *faux* assignats fabriqués par l'émigration.

— *Fausse monnaie*. V. MONNAIE.

— *Faux saunier*. V. SAUNIER.

— Théâtre. *Fausse sortie*. V. SORTIE.

— Typogr. *Faux titre*. V. TITRE.

Fausse ambassade (DISCOURS SUR LA), de Démosthène. Ce discours est digne d'être étudié, non-seulement au point de vue littéraire, mais encore et surtout au point de vue historique. Il intéresse singulièrement les historiens qui veulent se familiariser avec l'esprit du peuple athénien à l'époque de Démosthène et rechercher avec soin les circonstances auxquelles Philippe dut ses succès en Grèce. On sait que les opinions étaient divisées à Athènes. Un parti nombreux ne parlait que des bonnes intentions du roi : les uns étaient d'honnêtes dupes, les autres étaient vendus. Une petite poignée d'hommes hardis et intelligents, et à leur tête Démosthène, sentaient le péril et voulaient que l'on se réunît de tous les points de la Grèce pour le conjurer. Une ligue était la seule chance de salut. Tout à coup, sur le bruit que Philippe consentait à traiter, cette activité tomba : une ambassade fut envoyée au roi de Macédoine; Démosthène en faisait partie; mais, si nous en croyons Eschine, le grand orateur « qui promettait en chemin monts et merveilles, resta court devant le roi après avoir bégayé quelques mots. » Rien n'avait été conclu, les dix députés grecs étaient revenus avec de simples promesses du roi. Une seconde ambassade devait régler avec lui les conditions de la paix. En attendant, Philippe s'emparait des places fortes de la Chersonèse et avançait toujours, regardant comme de bonne prise tout ce qu'il occupait avant d'avoir solennellement juré la paix. La seconde députation mit vingt-trois jours à gagner Pella. Pourquoi ces lenteurs? Une fois arrivée, elle consentit encore à suivre le rusé conquérant jusqu'à Phères, en Thessalie. Pourquoi ces complaisances? Enfin, on traita : mais quand on parla des Phocidiens, Philippe ne voulut point permettre qu'on inscrivît leur nom dans le traité. Les députés partirent. On connaît la suite. Avant qu'ils fussent arrivés à Athènes, Philippe marchait sur les Thermopyles.

Démosthène, qu'on avait soupçonné lui-même de s'être laissé corrompre, accuse à son tour Eschine de trahison; mais avec quelle force et quelle éloquence! Tout le discours roule sur cette seconde ambassade, qui avait eu lieu en 346. Le discours de Démosthène fut prononcé en 342. C'est un peu tard; mais l'orateur donne lui-même la cause de ce retard, qui n'est autre que le fameux procès de Timarque.

Faut-il analyser ce magnifique discours? Rien de plus facile; car le plan suivi par l'orateur est des plus simples. Le voici :

« Eschine a été ambassadeur, il doit rendre des comptes. Sur quoi un ambassadeur doit-il rendre des comptes?

« Sur les rapports qu'il a faits. — Or Eschine n'en a fait que de faux;

« Sur les conseils qu'il a donnés. — Or Eschine n'en a donné que de mauvais;

« Sur les ordres qu'il a reçus. — Or Eschine ne les a pas exécutés;

« Sur l'emploi qu'il a fait du temps. — Or Eschine a perdu un temps précieux.

« C'est qu'il était vendu à Phillippe. »

Démosthène le dit avec tant de véhémence et de conviction, qu'on est bien tenté de le croire. Pourtant les Athéniens ne se laissèrent point persuader. La réponse d'Eschine fut si habile, l'accusé, au lieu de se défendre, sut si perfidement renvoyer l'accusation à celui qui l'avait portée contre lui, que le peuple finit par l'absoudre.

Faux duc de Bourgogne (LE) ou les **Incommodités de la grandeur**, pièce héroï-comique en cinq actes et en vers, par Ducerceau, représentée devant Louis XV, le 8 mai 1721.

Le sujet de cet ouvrage est tiré d'un conte des *Mille et une nuits*, intitulé : le *Dormeur éveillé*. Philippe, duc de Bourgogne, cède pour un jour le pouvoir souverain au paysan Grégoire, ainsi que le sultan à Abou-Hassan. Considérée sous le rapport dramatique, la fable de cette pièce est une des plus propres à la comédie que jamais auteur ait imaginées. La position où se trouve Grégoire n'est, au fond, qu'un emblème de la vie humaine. Naître prince, c'est, comme Grégoire, se trouver puissant à son réveil; car, sortir du néant, c'est sortir d'un long sommeil; naître, c'est sortir de l'éternité, et mourir, c'est y rentrer; toute la différence consiste en ce que celui qui est élevé dans la pourpre n'en est point étonné, parce qu'il s'y est accoutumé par gradation.

Fausses confidences (LES), comédie en trois actes et en prose, de Marivaux, représentée en 1737. Il est peu de pièces qui aient été l'objet de plus d'appréciations que cette comédie. Qu'il nous soit permis de faire bénéficier le lecteur des jugements portés par les principaux critiques de notre temps.

Geoffroy a écrit : « Je regarde les *Fausses confidences* comme le chef-d'œuvre du théâtre de Marivaux. » Ailleurs, le critique dit exactement la même chose à propos du *Jeu de l'Amour et du Hasard*. Il faudrait pourtant choisir. M. Duviquet se prononce pour la dernière pièce; mais il considère les *Fausses confidences* comme une des plus charmantes productions de notre vieille scène et de notre ancien répertoire comique. Geoffroy, si enthousiaste, blâme cependant le sujet, qui lui paraît romanesque. Il se récrie contre le rôle de cette « riche veuve qui s'enflamme dans quelques heures pour un inconnu sans fortune, et finit par épouser le soir celui qu'elle a vu le matin. » Petitot est moins rigoureux : « Marivaux fait exception, dit-il; aussi ne doit-on pas le juger par les règles ordinaires... La grande difficulté des *Fausses confidences* consiste sans doute à faire faire à Araminte un mariage contre toutes les lois de la prudence, sans que personne puisse la blâmer, et l'auteur va parfaitement à son but, tant ses premières dispositions sont bien calculées. Araminte, veuve d'un homme de finance qu'ellé n'a pas grand sujet de regretter, peut faire la fortune d'un homme qu'elle aimera, sans mériter aucun reproche; avec beaucoup de raison, elle doit préférer le bonheur aux jouissances de l'amour-propre : aussi sa raison tournera contre elle une fois que son cœur se trouvera intéressé. Dès qu'elle a reçu la première confidence, l'auteur ne lui accorde pas un moment de répit : tantôt il intéresse sa vanité, tantôt il l'humilie par des scènes publiques. Quoique Dorante n'ait aucune fortune, il paraît lui faire les plus grands sacrifices; tout ce qui l'entoure, tout ce qui lui arrive, la contraint à s'occuper de lui, et la violence même de Mme Argante la force à défendre, à garder près d'elle un jeune homme dont elle aurait sans doute décidé l'éloignement si on l'avait laissée plus libre dans sa conduite. Dans toutes les confidences dont on l'accable, il n'y a de vrai que l'amour, les talents, les mœurs pures de Dorante; et c'est beaucoup, quand de pareilles qualités sont appuyées par une belle figure, une tournure noble, de la jeunesse et de l'esprit. Les ruses auxquelles il se prête pour se faire aimer ne sont pas d'un homme très-franc; mais il est amoureux, et, dans le code de l'amour, la morale n'est jamais bien austère. L'aveu qu'il fait à Araminte au moment où il ne tient plus qu'à lui de l'épouser relève parfaitement son caractère : il s'accuse avec la plus grande franchise, ne cherche point à atténuer la duplicité de sa conduite; c'est Araminte qui l'excuse, et en cela les bienséances sont conservées. »

Dorante doit réussir, car il a vraiment bonne façon, et, de plus, il est passionnément amoureux. Cet aimable intendant est discret et timide; mais son valet, homme intelligent, autorisé par lui à faire ses affaires, s'en acquitte à merveille.

Marivaux a su donner du relief et de la variété aux autres personnages de sa comédie. Mme Argante, femme vaine et ridicule, entêtée dans ses idées de fausse grandeur, est persuadée qu'elle a le droit de conduire Araminte comme une petite fille; ce caractère est d'un bon comique, surtout dans ses disputes avec M. Remi. Celui-ci est un procureur honnête, bonhomme positif et grossier, butor bourgeois du XVIIIe siècle. Le comte Dorimont, personnage insignifiant, nous offre le type des gens du monde, inutiles et nuls, comme il s'en trouve encore, l'oisiveté aidant. Marton est une bonne fille qui se tient à sa place; son rôle est toujours en situation. Marivaux a peint, dans Dubois, le valet important, le Crispin de la pièce, qui représente les intérêts de Dorante. Araminte, à laquelle il faut revenir, est le plus délicieux portrait de femme buriné par Marivaux; ce rôle était un des *triomphes* de Mlle Mars, et a mis en évidence le talent des meilleures comédiennes qui lui ont succédé; c'est un rôle où il faut se montrer supérieure.

« Que de détails charmants, dit M. Duviquet, que de révélations du cœur fines et déliées, que de situations neuves nous trouverions en lisant la pièce et l'analysant scène à scène! » Ajoutons que la pièce possède au premier degré les deux qualités indispensables d'une œuvre dramatique, le mouvement et la vérité.

Fausse Agnès (LA), ou le **Poëte campagnard**, comédie en trois actes et en prose, de Destouches (Comédie-Française, 12 mars 1759). Il s'agit de M. Desmasures, un poëte campagnard, crédule à l'excès, qui est la dupe de la stupidité apparente, portée à un point absolument invraisemblable, d'une jeune fille nommée Angélique. Comme M. Desmasures ne manque pas d'esprit, malgré sa burlesque *métromanie*, il est bien difficile d'admettre qu'il donne si aisément dans un piége par trop grossier. Il va jusqu'à croire qu'Angélique, une personne de condition, âgée de dix-huit ans, apprend à écrire depuis deux mois seulement! C'est, après tout, une caricature qui amuse le public. Cette pièce, d'intrigue et de caractère à la fois, dont la gaieté est un peu forcée, a toujours produit de l'effet à la scène. Ce fut, au dire d'un critique, pendant que Destouches s'était retiré dans sa terre de La Motte qu'il composa sa comédie de la *Fausse Agnès*, pour l'y faire représenter par quelques seigneurs et dames de son voisinage. Il joua lui-même le rôle de M. Desmasures, à ce que nous apprend son ami, M. Cizeron-Rival, dans ses *Récréations littéraires*. Quand l'auteur revint à Paris, il fit un prologue en vers libres pour cette pièce et l'intitula : le *Triomphe de l'automne*. Ce prologue, qui n'a jamais été joué à la Comédie-Française, roule sur une dispute survenue entre les différentes saisons pour savoir laquelle mérite d'être préférée par le public, en raison des divers plaisirs dramatiques que chacune d'elles peut lui offrir; et c'est l'automne qui l'emporte sur les autres saisons. Destouches s'est peint lui-même, dans ce prologue, sous le nom et le caractère d'un poëte comique, et il y annonce la comédie de la *Fausse Agnès*, qu'il a composée dans le pays du Maine, et qu'il vient faire jouer à Paris pendant l'automne. Cette pièce n'y fut cependant pas représentée du vivant de l'auteur; on ne sait par quelle raison. Destouches la fit imprimer à Paris en 1736. C'est la plus populaire peut-être de ses comédies et la seule vraiment gaie; aussi la *Fausse Agnès*, sans avoir la valeur du *Philosophe marié* et du *Glorieux*, n'a pas obtenu moins de succès que ces chefs-d'œuvre, et s'est maintenue au répertoire, à Paris et dans les provinces, jusqu'à ces dernières années. Il s'y trouve des traits plaisants qui ne sauraient vieillir. La baronne écoute des vers que récite sa fille Angélique. Ces vers n'ont pas le sens commun. La baronne dit : « Cet endroit-ci n'est pas clair; mais c'est ce qui en fait la beauté. » Le baron ajoute : « Assurément! quand je lis quelque chose et que je ne l'entends pas, je suis toujours dans l'admiration! » La *Niaise de Saint-Flour*, vaudeville en un acte, de Bayard et de M. Gustave Lemoine, représenté au Gymnase le 19 juin 1848, avait été inspirée par la comédie de Destouches.

Fausses infidélités (LES), comédie en un acte et en vers, de Barthe, représentée sur le Théâtre-Français en 1768. Le persiflage est l'unique ressort comique de cette petite pièce, dont l'intrigue est très-légère : deux femmes, l'une tendre et offensée de la jalousie de son amant, l'autre coquette et piquée de la froideur du sien, veulent corriger deux défauts si opposés par le même moyen : elles feignent de recevoir les soins d'un fat qui leur fait la cour. Ce que l'on devait présumer arrive : Dormilly, furieux, veut tuer son rival; Valsain, plus maître de lui, devine la ruse, fait entendre raison à son ami, et profite de cette occasion pour persifler très-agréablement les deux femmes; tout s'explique, et les quatre personnages se réunissent pour se moquer de la fatuité de Mondor. L'auteur a tiré tout le parti possible d'un sujet si mince : il n'y a dans les scènes aucun bavardage; l'action, si ténue qu'elle soit, marche avec rapidité, et de temps en temps on remarque des vers pleins d'élégance et de précision. Le rôle de Mondor est un peu chargé; les contrastes sont forcés, et l'on aperçoit trop les ressorts qu'emploie l'auteur. L'exécution fait excuser tous les défauts de cette pièce : il en existe peu au théâtre où l'on trouve un aussi bon ton.

La Harpe qualifie cette comédie de petit chef-d'œuvre. « Il y a, dit-il, de l'art et de l'intérêt dans l'intrigue; la scène de la double confidence est neuve et d'un effet charmant; les caractères de Valsain et de Dormilly sont parfaitement contrastés. Dormilly est plein de cette sensibilité vive et impétueuse qui rend l'amour si intéressant dans un jeune homme bien né; Valsain est plus mûr et plus tranquille, mais non pas moins attaché, et tous deux font voir que l'amour prend la forme du caractère, et peut être également vrai avec une expression différente. Mondor est un de ces petits-maîtres surannés, qui conservent encore les airs de la fatuité quand ils n'en ont plus les succès. La malice de Dorimène, qui veut piquer un amant qu'elle trouve un peu trop froid à son gré, forme un autre contraste avec la tendresse naïve d'Angélique, qui, tourmentée par la jalousie de Dormilly, ne saurait pourtant se résoudre, sans la plus grande peine, à se prêter à la supercherie la plus innocente. La pièce est dénouée aussi bien qu'elle est conduite... Enfin, le style plein de goût et d'élégance, de jolis vers, des vers de comédie, des vers de situation, un dialogue à la fois vif et naturel, où l'esprit n'ôte rien à la vérité, achèvent de donner à cet ouvrage toute la perfection dont il était susceptible. »

Faux lord (LE), comédie en deux actes et en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Piccinni fils, musique de Piccinni père, représentée sur le théâtre de la Comédie-Italienne le 6 décembre 1783. L'intrigue, qui ne consiste que dans une supercherie d'assez mauvais goût, ne mérite pas l'honneur d'une analyse. Il n'en est pas de même de la musique, qu'un critique contemporain louait avec enthousiasme : « En harmonie, dit-il, avec l'état et, en quelque façon, la figure des interlocuteurs, rien n'est plus expressif que le langage qu'elle leur prête, et rien n'est plus varié que leurs expressions. Des nuances, des charges fines, neuves et piquantes, par le contraste qui existe en elles, rendent vraiment comiques les déguisements de Léandre et de son valet. Les morceaux d'ensemble produisent des effets ravissants. La beauté du chant principal est soutenue par l'harmonie des accompagnements. Enfin, on ne sait ce qui brille le plus dans cette composition, du naturel ou de la facilité, de la grâce, de l'expression ou de la mélodie. »

Faux joueurs (LES), drame de Klinger. Il est certain que cette pièce de Klinger a fourni à Schiller le sujet de ses *Brigands* et lui a donné le fond même de son inspiration. L'analyse du drame le prouvera surabondamment. Le fils d'un riche négociant est chassé de la maison paternelle, tandis qu'à force d'intrigues et de calomnies un aventurier a su prendre sa place. Livré à lui-même, il tombe de chute en chute, et fait finalement partie d'une compagnie d'escrocs qui exploitent les joueurs imprudents ou naïfs. Par son intelligence, il est bientôt passé maître grec, et l'or ruisselle dans ses mains; mais alors sa nature généreuse reprend le dessus. Les cartes à la main, il s'érige en justicier de la société; il ne vole plus que les riches, et, s'il les dépouille complétement, il joue le rôle de la Providence vis-à-vis de ceux que le désespoir pousse au jeu. Il répare pour eux les injustices du sort et les renvoie les poches remplies d'or. Karl Moor, à la tête de ses brigands, devait jouer dans la pièce de Schiller un rôle analogue. On remarque, dans la pièce de Klinger, une certaine violence de langage, des situations forcées et un ton de misanthropie qui formait le fonds de son caractère. Disciple de Jean-Jacques Rousseau, comme il l'avouait hautement, il pouvait, dans un pareil sujet, se laisser aller à toutes les déclamations contre la société et ses injustices, et il s'en est donné à cœur-joie.

Faux Démétrius (LE), pièce inachevée de Schiller. Le 10 mars 1804, quelques jours avant la représentation de *Guillaume Tell*, Schiller écrivit sur le journal dans lequel il consignait tous les soirs ce qu'il avait fait dans la journée : « Je me suis décidé pour Démétrius. » Mais un voyage qu'il dut faire à Berlin ne lui permit pas de donner immédiatement suite à son projet, et quand il revint à Weimar, la mort planait déjà sur lui. *Démétrius* était un sujet emprunté à l'histoire de la Russie, et c'était sans doute la récente alliance contractée par la princesse Maria Paulowna de Russie avec le grand-duc de Saxe-Weimar qui l'avait amené à puiser à cette source. Dès 1804, il priait son beau-frère Wollzogen, qui habitait Saint-Pétersbourg, de lui envoyer tout ce qui pouvait toucher même de loin à son sujet : costumes du temps, vues de villes, monnaies, etc. La maladie vint le surprendre alors que des fragments considérables étaient déjà achevés, et, après sa mort, on trouva sur sa table le monologue de la czarine Marfa... Jusqu'à son dernier moment, cette pièce resta sa pensée dominante, et chaque fois que ses souffrances lui donnaient quelque répit, il y revenait. Il voulait peindre un imposteur; mais, au lieu d'en faire un intrigant vulgaire, il pensait qu'il fallait le relever en réunissant sur lui, non-seulement tout l'intérêt de la pièce, mais encore les sympathies du public. Schiller, à ce moment, était surtout occupé de la peinture des caractères, et, grâce à une étude approfondie, était arrivé à une sûreté et à une finesse de touche remarquables. Il savait donner une vie toute particulière à ses personnages; il savait aussi faire de certaines scènes des tableaux historiques de l'exactitude la plus scrupuleuse et de la couleur la plus fidèle. Entre autres, il faut remarquer le tableau si vrai et si vivant de la diète polonaise et du caractère en général de cette nation. A voir, d'ailleurs, la majesté du plan, les promesses qui abondent dans les parties exécutées ou seulement esquissées, on a pu dire que cette tragédie vraisemblablement n'eût pas été inférieure à *Guillaume Tell*, le chef-d'œuvre de Schiller. Le poëte était arrivé à une perfection rare, et la longue carrière dramatique qu'il avait parcourue avait donné à son génie tout le poids de l'expérience, et à son inspiration tous les secours de la science. Un moment Gœthe, qui connaissait tous les projets de Schiller et qui avait eu communication du plan de *Démétrius*, eut l'idée d'achever la pièce. Il dit lui-même qu'il était pénétré d'un véritable enthousiasme; mais il renonça à cette entreprise, soit qu'il ne pût entrer dans l'idée de Schiller telle que celui-ci l'avait conçue, soit que ses occupations ne lui eussent pas laissé le loisir de parfaire cette œuvre. Il est certain que ces deux esprits, chez lesquels le monde réel et le monde idéal se réfléchissaient sous des couleurs si différentes, ne pouvaient s'identifier au point de produire une œuvre commune sans disparates. Un autre écrivain, peu connu du reste, M. François de Maltiz, reprit le sujet de Schiller et en fit une tragédie, que le nom du grand poëte n'a pu sauver d'un prompt oubli.

Faux bonshommes (LES), comédie en quatre

actes, en prose, par MM. Théodore Barrière et Ernest Capendu, représentée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 11 novembre 1856. Demandons d'abord à M. Jules Janin la définition du bonhomme. « Ce qu'on appelle un *bonhomme*, dit-il, est déjà un peu au-dessous d'un homme en chair et en os; c'est un être à part, bienveillant, mais d'une bienveillance nonchalante; avant tout, il veut vivre en repos avec lui-même, avec les autres, et, ne gênant personne, il ne voudrait pas être gêné. Il dit : « Je voudrais, » parce que le bonhomme, en effet, n'a guère qu'une volonté accidentelle; il ne sait pas même vouloir, il n'ose pas vouloir, tant sa moindre volonté est soumise à toutes les volontés qui l'entourent... »

Voici d'abord M. Péronnet, le sot enrichi, positif comme un chiffre et nul comme un zéro; incapable d'un acte de générosité, mais toujours prêt à jeter sa fortune au nez du premier fripon qui lui promettra de la lui rendre centuplée. Quant à M. Dufourré, c'est le petit rentier grotesque et féroce, retiré dans son égoïsme comme le rat dans son fromage. Sa femme est malade; il s'apitoie sur son sort, mais bientôt, en faux bonhomme qu'il est, le voilà qui se console en songeant qu'il va rester seul à manger au râtelier de ses rentes. Il se retirera à la campagne, et là, plantant ses choux et ravaudant ses bas, il sera le plus heureux des hommes. Ce faux bonhomme-là fait horreur; mais celui qui vient ensuite est autrement hideux, autrement sinistre : c'est Vertillac, l'homme de zinc, l'homme pendule, immobile dans sa carapace, un Gobseck momifié, dont les ressorts grincent quand il fait un geste, et dont les yeux, cachés sous des lunettes vertes, semblent des vers luisants logés dans ses orbites vides. On a froid rien qu'à le regarder. Et M. Bassecour! Oh! le faux bonhomme encore que cet être dont dans toutes les phrases commencent par la louange et finissent par le dénigrement; qui ne sait pas parler en bien d'un homme sans ajouter un *mais* palliatif, plus méchant et plus cruel cent fois qu'une bonne médisance, car on ne peut soupçonner la bonne foi d'un individu qui ne dit le mal qu'après avoir si soigneusement énuméré le bien. Il y a encore un jeune homme, le fils de Dufourré, un petit drôle qui joue au fils de famille et parle *Maison-Dorée* lorsqu'il ne connaît que les restaurants du boulevard du Temple; et puis M. Lecardonnel, Robert-Macaire ganté de beurre frais et verni à l'œuf, et enfin M. Anatole, jeune boursier photographié d'après nature.

Tel est a peu près, moins les femmes, le personnel de cette comédie, peuplée de types et de caractères, pleine de scènes magistralement menées, de situations du plus vrai comique, de charmants détails, et où, par-dessus tout, l'esprit foisonne et ruisselle de toutes parts. On a reproché aux personnages de cette pièce de n'être que des pantins obéissant à des ficelles, habilement menées, il est vrai. Pantins, soit! mais ressemblant à s'y méprendre à ces autres pantins vivants que chacun de nous rencontre sur son passage et que tous se plaisent à reconnaître et à saluer d'un nom en les retrouvant sur la scène du Vaudeville. Que l'action, l'intrigue soit presque nulle, cela est vrai; mais l'intérêt n'en est pas moins puissant : il ressort de la vérité des situations, de cette procession de types si hardiment empruntés au monde réel et groupés pour concourir à l'ensemble du tableau avec une aussi surprenante habileté. Admettons, si l'on veut, que tout cela ne constitue pas une comédie; mais, à coup sûr, on y trouverait une galerie de portraits dignes des crayons d'Hogarth et de Gavarni, et les *Faux bonshommes* resteront comme une des meilleures productions de MM. Barrière et Capendu.

Fausse adultère (LA), drame en cinq actes et sept tableaux, de M. Dennery, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 27 décembre 1856.

La *Fausse adultère* de M. Dennery est une pièce bien faite, bien conduite, d'un intérêt qui ne se ralentit pas une minute, et dont le style net, sobre et rapide — cela mérite d'être crié bien haut — ne serait pas déplacé, du moins tel est l'avis de M. Théophile Gautier, sur une scène plus élevée. Le critique du *Moniteur* prétendait même, et nous sommes de son avis, que les interprètes, soutenus par la force des situations et « l'élévation du style, » s'étaient surpassés. Tant mieux qu'il en soit ainsi, si les triomphateurs du boulevard veulent bien reconnaître que le style sert parfois à quelque chose, et que l'on peut réussir devant le peuple souverain, même en écrivant bien, ce qui, jusqu'alors, avait paru inutile aux yeux de MM. Dennery, Bouchardy, Anicet Bourgeois et consorts.

Voici, aussi succinctement que possible, le sujet du drame qui nous occupe : Mme d'Orby est une Macbeth régence, qui cache sous ses paniers et sous sa poudre à la maréchale, une ambition démesurée. Altière, insatiable, fastueuse, il s'agit pour elle de reconstruire une fortune que de folles dépenses ont épuisée. Le frère de Mme d'Orby a hérité d'une somme de 4 millions. Il ignore cette agréable circonstance, et il se prépare à entrer dans les ordres. Une fois tonsuré, l'héritage tombera dans les mains de Mme d'Orby. Mais le jeune homme, que le drame nomme Ferdinand, est épris de Mlle Léonie, la fille d'un peintre miniaturiste, et il l'épouse; car Francinet, le clerc de maître Godinet, notaire et tabellion, lui a révélé le secret de sa fortune. C'est alors que les d'Orby, dont le rêve vient de finir brusquement, un beau rêve semé de millions, entrent dans une colère qui ne connaît plus de bornes. Mme d'Orby, notamment, ne peut pas comprendre que son beau-frère soit si peu disposé à faire le bonheur de ses proches. Furieuse, elle imagine les ruses les plus infâmes pour séparer le jeune couple; car la naissance d'un enfant ruinerait à jamais les espérances de la maison d'Orby. Il s'agit donc de faire passer, aux yeux de Ferdinand, Léonie pour une épouse coupable : déguisements, substitutions, enlèvement, rien n'arrête les d'Orby. Par une succession de manœuvres diaboliques, la jeune femme, arrachée du bal de l'Opéra, se trouve transportée dans l'hôtel de Brevannes. M. de Brevannes est un gentilhomme de bonne école, un roué accompli, qui a juré sur l'*honneur* d'obtenir Léonie de gré ou de force. On ne sait trop comment les choses se passeraient si Ferdinand, amené par Francinet, n'arrivait juste à point pour préserver sa femme du dernier outrage; mais le pauvre mari croit que Léonie était venue à l'hôtel de Brevannes de son propre mouvement, et la femme soupçonnée d'adultère est aussitôt dirigée sur Saint-Lazare, où elle devra rester enfermée. Fort heureusement, le clerc de notaire Francinet, qui est la clef de voûte de l'action, ne tarde pas, malgré les d'Orby, à rassembler les preuves qui lui sont indispensables pour réconcilier le mari et la femme. Un narcotique a été administré à Léonie; à demi vaincue par le sommeil, elle a lutté contre Brevannes. En se réveillant, elle s'est crue déshonorée; mais Francinet veillait sur sa vertu menacée. Il est entré quand il en était temps encore, suivi de quelques laquais vigoureux, armés de gourdins, et le gentilhomme en a été pour sa courte honte. Le petit clerc prouve l'innocence de l'épouse calomniée. Cependant les d'Orby ne sont pas disposés à abandonner de sitôt la partie; ils font interdire Ferdinand, qui tue en duel M. de Brevannes. On veut le faire condamner comme meurtrier; car l'essentiel n'est pas de sauver l'honneur, mais bien de sauver la caisse : les d'Orby sont des Bilboquet avant la lettre. Cette fois encore, Francinet joue son rôle à merveille, et quand on parle de condamnation et de meurtre, il s'écrie : « Halte là! mon client est fou. » Bref, il s'y prend de telle sorte, il va, court, trotte et remue si bien, cet excellent petit Francinet qui ressemble au bon génie d'un conte de fées, il agit avec tant de prudence, de tact, d'adresse, que la vertu triomphe et que le vice est confondu. Les choses ne peuvent se terminer autrement à la Gaîté, où la vérité finit toujours par se découvrir au cinquième acte.

« Ce drame, qui réunit, dit M. Théophile Gautier, dans un cadre parfaitement tracé, les éléments du plus palpitant intérêt aux mouvements accentués de la plus franche comédie, et qui a su pendant cinq actes faire passer les spectateurs des larmes au rire et du rire aux larmes, a obtenu un double et immense succès. »

Fausses bonnes femmes (LES), comédie en cinq actes, en prose, par MM. Théodore Barrière et Capendu, représentée au Vaudeville le 8 janvier 1858. Cette pièce est la contre-partie féminine des *Faux bonhommes;* elle en est aussi le complément indispensable. Mme Herminie du Tremblay est une jeune veuve qui s'est retirée dans son château, en attendant le jour où elle épousera Georges de Réthel, à qui elle a su plaire. Mais au moment où elle se livre, à ce sujet, aux rêveries les plus charmantes, elle apprend que Georges lui a donné une rivale dans la personne de la jeune comtessse Blanche de Noyant. C'est alors que Mme du Tremblay entre de plain-pied dans son rôle de fausse bonne femme. Elle feint la plus grande indifférence pour la nouvelle qu'elle a reçue, et se met aussitôt en campagne pour faire la connaissance et devenir l'amie de Blanche de Noyant, veuve comme elle, riche, libre et belle, ce qui est une condition indispensable à la réussite de ses projets. Georges est officier de marine, et il se propose de donner sa démission pour se marier avec Blanche; mais Mme du Tremblay lui persuade qu'il est de son intérêt et de son honneur de faire la campagne qui va commercer, et il s'embarque, remettant le mariage à son retour. Mme du Tremblay exécute aussitôt son projet; elle lance dans le monde la pauvre Blanche; elle appelle autour de cette jeune femme étourdie, qui aime le plaisir et se sait belle, tous les hommages et toutes les séductions. Mais elle ne réussit pas, néanmoins, à la perdre. Peut-être, il est vrai, est-ce sa faute; car elle choisit bien mal les séducteurs. L'un, surtout, M. d'Assigny, est un niais de première force, un don Juan de contrebande, que Blanche serait, en vérité, par trop sotte de ne pas éconduire vertement comme il le mérite. Quoi qu'il en soit, Blanche est compromise, grâce aux caquets des fausses bonnes femmes, ses amies, que Mme du Tremblay a su gagner à sa cause. Enfin Georges revient, et il n'est pas besoin de dire que, à peine débarqué, il apprend la soi-disant trahison de Blanche, à qui la clameur publique attribue au moins deux amants. Deux duels s'engagent immédiatement, et la comédie risquerait fort de finir comme un dramee, si Mme du Tremblay, honteuse du mal qu'elle a suscité, ne renonçait à recueillir le fruit de ses intrigues, et ne se chargeait elle-même de réhabiliter Blanche, à laquelle Georges offre de nouveau son nom, en lui rendant son amour.

Nous avons négligé de nommer six ou sept personnages épisodiques, qui, dans cette pièce, comme dans celle des *Faux bonshommes,* ne font que passer sur la scène pour lancer quelque trait ou quelque observation sérieuse ou comique; autant de croquis pris sur le vif, autant de caractères vigoureusement dessinés en quelques coups de crayon. A notre avis, les *Fausses bonnes femmes* valent autant que les *Faux bonshommes.* Le public n'a pas jugé de même, s'il faut s'en rapporter au succès relativement médiocre qu'a obtenu cette *suite* donnée à une pièce dont le triomphe est encore dans toutes les mémoires. M. Théophile Gautier nous paraît avoir donné la vraie raison du peu de faveur qui a accueilli les *Fausses bonnes femmes :*

« Le public, dit-il, aime assez se dédommager de l'admiration qu'il a eue pour un ouvrage sur celui qui vient après, fût-il égal ou supérieur. Ces suites sont rarement heureuses; les pendants ne valent pas le tableau qu'ils accompagnent, et MM. Théodore Barrière et Capendu ont eu tort de donner à leur œuvre un titre créant des exigences de symétries, des corrélations d'idées, et donnant lieu à un rapprochement perpétuel..... Supposez que les *Fausses bonnes femmes* se fussent appelées *Herminie*, *Mme Iago*, *Une vengeance féminine*, ou de tout autre manière, la réussite n'eût pas été douteuse. Dans l'art, un sujet voulu ou commandé offre de grands inconvénients. L'esprit a ses caprices et n'aime pas à broder le thème qu'on lui impose; l'obstination laborieuse remplace alors l'inspiration facile; peut-être est-ce un tort de s'entêter contre ces rébellions. On ne sait pas quelle dépense d'habileté, de ressources, d'efforts, de talent, de génie, imposent à ceux qui le traitent, un sujet mal choisi, un titre arrêté d'avance; quel travail il faut pour faire cadrer les personnages et les scènes avec ce mot qui d'abord semblait une idée! Tout littérateur a passé par là, et c'est ce qui explique la préférence des auteurs pour leurs œuvres mal venues. Elles leur ont coûté tant de peine! »

Faux ménages (LES), comédie en quatre actes et en vers, par M. Edouard Pailleron, représentée au Théâtre-Français le 8 janvier 1869. Le titre porte son explication avec lui. Il s'agit de ces amoureux qui, sans autre excuse que leur amour, se créent un intérieur hors du foyer paternel ou hors de la maison conjugale. La morale n'est pas plus difficile à deviner : c'est la nécessité de ne contracter mariage qu'avec une femme d'un passé sans tache. Nous sommes, au début de la pièce, chez une bonne dame qui n'a pas eu à se louer du mariage. Délaissée par son mari quelques mois après leur union, elle ignore même s'il vit encore, car elle n'en a pas de nouvelles depuis quinze ans et ne porte même plus son nom. Sa famille se compose d'un fils de vingt-quatre ans, d'un neveu de vingt-deux ans et d'une nièce de quinze à seize ans. Joignez-y un abbé qui remplit on ne sait quel rôle et qui, chaque fois qu'on lève le rideau sur l'intérieur de Mme Armand, joue aux cartes avec elle. Mme Armand rêve un mariage entre sa nièce et son fils, et, comme ce dernier vient d'achever son droit, elle lui fait une ouverture à ce sujet. Le jeune homme lui avoue qu'il songeait lui-même à l'hymen et remet au lendemain l'explication. La bonne mère ne doute pas que son fils ne pense à Aline, et vite elle va provoquer les confidences de sa nièce, puis elle lui affirme que son amour est partagé et lui promet qu'elle deviendra la femme d'Armand. C'est agir avec une singulière étourderie, et nous la verrons agir tout aussi inconsidérément dans plusieurs situations de la pièce. Il eût été logique d'accuser chez elle cette étourderie et de lui donner, sous ce rapport au moins, une nuance comique. L'auteur ne l'a pas fait, dans la crainte, sans doute, d'ôter de la dignité à son personnage de mère et lui a imprimé une gravité soutenue, qui fait paraître sa conduite fort inconséquente. L'abbé laisse bien échapper quelques timides exclamations; mais souvent il a peur de se compromettre, on n'en devine guère le motif, et pourtant il sait ce que le neveu de la pauvre mère va lui apprendre :

> Ma tante, savez-vous ce qu'est un faux ménage?
> Vous n'imaginez pas comme il est habité,
> Cet immense pays oublié par le code.
> La sortie est si près, l'entrée est si commode!
> Ce n'était qu'un caprice, on n'était qu'un amant,
> On se trouve en ménage on ne sait pas comment;
> Comme ces voyageurs qui, venus par envie
> De visiter la ville, y sont restés leur vie.
> La femme vous enferme en un cercle savant.
> L'âge arrive, on la garde, on l'épouse souvent;
> Et la vieillesse aidant, on se décide à faire
> L'un la bonne action, l'autre la bonne affaire.

Dans ce monde, dit-il ailleurs, on trouve :

> Les réhabiliteurs naïfs et triomphants,
> Les malheureux à qui sont venus des enfants,
> Les insensés à qui ce marché rend service,
> Les drôles pour lesquels un amour est un vice,
> Les travailleurs trouvant ce lien plus léger,
> Les attardés trop vieux pour en vouloir changer,
> Les timides n'osant se lever de leur chaise
> Et les mal élevés qui sont là plus à l'aise,
> Et les mal mariés, au moins aussi nombreux,
> Qui viennent y chercher ce qu'ils n'ont pas chez eux.
> C'est un monde! le monde inconnu, mais prospère,
> Des époux sans épouse et des enfants sans père,
> Où l'estime s'égare, où s'abîme l'amour,
> Et si grand, si nombreux, qu'il faudra quelque jour,
> Comme ont fait les Romains pour le concubinage,
> Annexer forcément ce faubourg du ménage.

Mais, interrompt Mme Armand, que fait mon fils dans tout cela?

> Il est avec tous ceux qui sont empêtrés là.
> Il est dans les naïfs; Armand réhabilite,
> Il refait la vertu de quelque Marguerite,
> Qu'il recrépit à neuf et cache on ne sait où.

La pauvre mère est consternée. Après son mari, ces misérables femmes lui veulent enlever son fils. Elle ne le souffrira pas. Elle ira disputer son fils à l'ennemi, tandis que la pauvre Aline, à qui elle a tout laissé deviner, s'abîme dans un morne désespoir.

Le second acte nous conduit dans une petite chambre où, près d'une lampe, travaille une jeune ouvrière. Elle compte les heures en attendant Armand. La porte s'ouvre, et elle se trouve, non pas en face de son amant, mais d'un homme d'une cinquantaine d'années, dont les vêtements et le visage décèlent cette vie de désœuvrement, de cabaret, de dégoût et d'ennui que les artistes appellent *vie de Bohème*, et qui, passé un certain âge, voit métamorphoser en honte toute sa poésie. Cet homme tient son faux ménage sur le même carré qu'Armand; mais, au lieu de s'y trouver heureux comme lui, c'est le mauvais côté de cette vie qu'il est en train d'épuiser, tant il est bas descendu dans l'échelle sociale. Il faut d'ailleurs rendre cette justice à M. Ernest (c'est son nom de guerre), qu'il ne marchande pas avec lui-même et semble éprouver un âcre plaisir à faire partager aux autres le mépris qu'il ressent pour sa personne. Il vient inviter ses jeunes amis à une fête que sa femme va donner. Esther refuse, et M. Ernest n'insiste pas, car lui-même n'y assistera pas; ce monde, où l'a parqué son inconduite, le dégoûte. Il cause avec Esther d'Armand, de leurs projets d'avenir.

> Qu'espère-t-il de vous et que veut-il en faire?
> Qui sait? Peut-être un jour sa femme. Bonne af-
> [faire!

Non! Sa femme, Esther sait bien que c'est impossible; elle se contente de l'aimer sans vouloir regarder en avant. Un jour, dans la rue, des hommes l'insultaient; Armand a pris sa défense.

> Il m'a donné son bras, il m'a donné la main.
> Il m'a parlé d'honneur pendant tout le chemin.
> Il m'a traitée enfin comme une honnête femme.
> Et moi, pendant ce temps, je sentais en mon âme
> S'éveiller à sa voix comme un sens inconnu.

Il l'a relevée; elle a plus que de l'amour, un culte pour lui. Survient Armand; il déteste cet homme, qui semble le mauvais génie des amours défendues et blesse à la fois ses yeux et son cœur : ses yeux, par son visage autrefois distingué, sur lequel la débauche a gravé ses rides les plus profondes, les plus honteuses; son cœur, par la raillerie qu'il fait éternellement du bonheur de ceux que l'âge et l'expérience n'ont pas encore amenés au même degré de malheur que lui. Sur son invitation, M. Ernest sort en raillant et en prédisant au jeune homme la courte durée de son bonheur, qu'il lui conseille de quitter avant que ce bonheur ne le quitte :

> Croyez-en un vieillard qui n'est pas vénérable,
> Mais qui, s'y trouvant mal, connaît bien ce pétrin.
> Vous êtes de province? Eh bien! prenez le train.

Après M. Ernest, c'est Mme Ernest qui vient emprunter, pour sa soirée, des tasses et des cuillers. Pressés de sortir, les deux amoureux lui cèdent la place. C'est un moyen adroit de faire passer sous les yeux du spectateur les invités de M. Ernest, une collection de dames et de messieurs portant des noms d'emprunt, la fleur du quart de monde. Armand ramène Esther; puis lui annonce qu'il va la quitter. Ce n'est pas un abandon :

> Je viendrai chaque soir, et chaque soir aussi,
> Dorénavant, Esther, je m'en irai d'ici.
> N'est-ce pas comme on fait avec sa fiancée?

Esther tremble et ne comprend pas. Il lui prend la main et lui annonce son intention de l'épouser. Quel rêve! Le réveil la rendrait folle. Elle pourra bien jurer d'être une honnête femme; mais le passé? et le monde? et sa mère? Ma mère, dit Armand,

> Ma mère est une juste, et, quand elle saura
> De quoi ton cœur est fait, ma mère t'aimera.

Et sans vouloir écouter une objection, il part en disant : « A demain, ma femme. » Esther n'ose bouger de place, de crainte de faire évanouir un si doux rêve, lorsqu'une dame se présente et demande : « Mme Armand? — C'est moi, répond timidement Esther. — Vous en avez menti! — Ah! vous êtes sa mère, » s'écrie la pauvre enfant. Et la mère impitoyable l'accable sous ses mépris. Là se place une scène qui rappelle celle de la *Dame aux camélias*, avec cette différence qu'au lieu d'un père c'est une mère qui vient réclamer son fils. Esther renonce à l'espoir du mariage;

mais elle implore à genoux quelques jours avant de rompre, le temps de se faire à son malheur. Armand qui rentre, car cette fois l'abbé a parlé, la relève, plaide sa cause et demande que sa mère la reçoive pour mieux la juger.

> Est-ce que j'ai compris? As-tu cette pensée?
> Ta maîtresse chez moi? — Non, mais ma fiancée.

Et la bonne dame a l'étrange faiblesse de répondre aux prières de son fils : « Amène-la, » et sort sur ce mot. « Ce mot, dit M. Biéville, s'il ne venait pas après une scène pleine d'éloquence, après deux actes écrits dans un style tour à tour plein d'esprit et de sentiment, le public n'aurait pas pu l'accepter. » M. Ernest se présente tout à coup et demande au jeune homme quelle est cette dame qui descend. « Cette dame est ma mère. — Votre mère! » reprend le viveur, et il murmure en aparté :

> Oui! c'est sa mère! Eh bien! voilà le châtiment!

Ce cri fait deviner bien de choses.

Le troisième acte se passe chez Mme Armand, la mère. Esther a été introduite dans la maison comme une amie arrivant de province; mais elle se tient constamment à l'écart, timide et embarrassée. Loin de l'encourager, Mme Armand est froide et guindée avec elle; l'abbé a toujours l'air de vouloir l'exorciser; seuls Aline et Armand la traitent amicalement. Arrive Georges, qui, se doutant de la vérité, fait d'abord sortir sa sœur. « Cela se voit donc? » se dit Esther, frappée au cœur. Elle va résolûment au-devant des questions du jeune homme :

> Eh bien! oui!
>
> GEORGES.
>
> Je m'en doutais! c'est vous sa maîtresse, madame.
>
> ESTHER.
>
> Non! mais celle qu'il croit digne d'être sa femme.
>
> GEORGES.
>
> Oh! n'équivoquons pas! J'ignore la raison
> Qui vous a fait donner accès dans la maison;
> Elle est bonne sans doute; elle est juste peut-être,
> Mais je ne la connais ni ne veux la connaître;
> Il s'agit de ma sœur, et je voudrais savoir
> Qui va sortir d'ici, d'elle ou de vous ce soir.

Esther, indignée, déclare qu'elle restera, et Georges se retire. Esther pleure, lorsque survient Aline, qui l'interroge sur la cause de ses larmes. « Confiez-vous à moi, lui dit-elle, je sais tout. »

> Esther, Armand vous aime et vous aimez Armand;
> Il veut vous épouser, et ma tante résiste.
> . . . . C'est qu'au fond de son âme
> Elle a toujours rêvé que je serais sa femme,
> Et tout autre projet ne peut être à son gré :
> Mais n'ayez plus de crainte, allez, je parlerai.

Confondue de cette générosité, Esther veut expliquer qu'elle ne peut l'imiter :

> Cet amour est mon seul et mon dernier refuge;
> Lui perdu, je perds tout, comprenez-vous?
>
> ALINE.
>
> Pourquoi?
> Au-dessus de l'amour, Esther, on a la foi.
>
> ESTHER.
>
> Entendez-vous, je suis de celles que le monde
> Ne peut pas accueillir sans charité profonde,
> Et j'ai dans mon passé le malheur.
>
> ALINE.
>
> J'en conclus
> Qu'on a pour vous aimer une raison de plus.
>
> ESTHER.
>
> Cette enfant me torture. (*Haut.*) Enfin Armand lui-[même,
> Sachez-le donc, Armand, voilà deux ans qu'il [m'aime,
> Entendez-vous?
>
> ALINE.
>
> Eh bien?
>
> ESTHER.
>
> Elle n'a pas compris!
> Chasteté sainte! Oh non! j'aime mieux leur mépris.

Esther saisit la main d'Aline, la baise et sort en disant à Mme Armand qui entre : « Ah! vous m'estimerez. » Cette scène de torture est si douloureuse que, sans le magnifique mouvement qui la termine, elle froisserait le spectateur.

Un inconnu demande Mme Armand. C'est son mari, et ce mari n'est autre que le M. Ernest du premier acte. Elle recule effrayée :

> . . . Qu'espérez-vous de moi, monsieur le comte?
> Je suis pauvre; mes biens, je vous les ai donnés.

Il vient pour empêcher son fils de perdre son avenir. « Quel recours aurez-vous sur lui? » demande Mme Armand; car

> On abdique ses droits abdiquant ses devoirs.

Et, en effet, Armand reçoit les observations de son voisin avec hauteur et dédain. Puis il entre en fureur en apprenant le départ d'Esther, qu'il lui impute :

> Oh! ma mère, avoir pris
> Pour aider vos projets et rendre ce service
> Cet étranger sans nom, cette épave du vice!
> . . . Or ça, l'homme aux soins obligeants,
> Depuis quand vous voit-on chez les honnêtes gens?
> Sortez!

Et puisqu'on a chassé Esther, il se regarde comme chassé. Après une scène qui rappelle le dénoûment des *Idées de Mme Aubray*, Mme Armand s'écrie : « Reste! je te la donne. » Armand la couvre de baisers et vole annoncer cette bonne nouvelle à Esther. M. Ernest invite tout le monde à le suivre à l'instant.

> Mme ARMAND.
>
> Pourquoi? Que voulez-vous?
>
> ERNEST.
>
> Faire ce que je dois.
> Ce sera la première et la dernière fois.

Ils arrivent au moment où Esther, qui écrivait un dernier adieu à son amant, est sur le point de céder à ses prières. « Encore cet homme! » s'écrie Armand hors de lui. Ernest demande à sa mère s'il sait qu'il se nomme Armand de Ryom et que son père est vivant. « Qu'importe! reprend Armand, ma mère permet mon mariage. — Et moi je le défends, riposte Ernest avec une dignité calme. — Vous! s'écrie Armand. » Puis, devinant tout : « Oh! oh! murmure-t-il, ma pauvre mère! » Ernest convient de tous ses torts :

> Et si j'ai réveillé cette honte qui dort, [crime,
> C'était pour vous défendre, Armand, comme d'un
> De l'égoïste erreur que vous rêviez sublime.
> On pardonne, on épouse, et l'on se dit clément.
> Mais après? Cette fin n'est qu'un commencement.
> Après? C'est cette lutte incessante et suprême,
> Où l'on a contre soi tout le monde et soi-même.
> C'est le regret haineux pire que l'abandon,
> Toutes ces cruautés dont on fait le pardon.
> Après? C'est un enfant, coupable involontaire,
> . . . .
> Et qui, victime aussi, lui, de votre chimère,
> A besoin de pitié pour embrasser sa mère!

Ces vers magnifiques vont médiocrement à la bouche de l'homme qui a quitté sa femme sans motifs, dévoré la fortune de son fils, vécu depuis, il n'ose dire comment, et qui a fini, il l'avoue lui-même :

> Par être Polonais dans une table d'hôte.

Il est vrai qu'ils prennent, d'un autre côté, plus de force encore en passant par la bouche d'un homme qui a acquis une si triste expérience. Il ajoute qu'Armand peut reprendre son nom :

> Vous pouvez le porter, je ne le porte plus.

Armand fait un pas vers Esther; mais elle lui déclare que sa volonté est immuable et qu'elle ne consentira jamais à devenir sa femme. « Emmenez-moi, ma mère, » murmure le jeune homme d'une voix brisée. Avant de partir, sa mère lui demande un mot de pitié pour son père. Il fait un pas, puis il s'arrête : « Non! non! je ne peux pas! » et il sort précipitamment, tandis que le comte s'écrie : « C'est bien le châtiment! » Alors Mme Armand s'approche d'Esther :

> .... Je vous estime et vous plains, pauvre femme!
>
> ESTHER.
>
> Oh! moi, j'ai Dieu!

Ainsi cette pièce, qui, pendant quatre actes, a vécu par la douleur, meurt par le désespoir! La conduite de ce drame intime est un peu vague, et la question du passé d'Esther revient trop souvent; mais l'intérêt est poignant et les situations dramatiquement et éloquemment développées. La plupart des vers sont éclatants de fraîcheur et d'esprit, ou remplis de sentiment et de raison; toujours élégants, ils s'échappent de la plume de l'auteur avec une facilité qui n'ôte rien à leur puissance. « M. Pailleron, dit Alexandre Dumas, sera, s'il n'est pas encore, l'auteur dramatique qui écrira le plus facilement et en même temps le plus nerveusement en vers. » Il est fâcheux qu'on retrouve trop de souvenirs de l'*Aventurière*, de *Paul Forestier*, de la *Dame aux Camélias* et des *Idées de Mme Aubray;* il est vrai que l'auteur les a fait siens par un style qui est bien à lui et de lui. Nous l'en félicitons.

Quant à la thèse morale de la pièce, elle a été diversement interprétée. « Le dénoûment est sévère, dit M. de Biéville, mais il est ce qu'il doit être. Le père et l'époux coupables restent châtiés; la pauvre fille souillée dans sa jeunesse et qui s'est relevée est plainte et honorée selon son mérite, mais n'est pas jugée avoir recouvré cette indébilité d'honneur qu'un honnête homme doit vouloir dans la mère de ses enfants. » M. de Biéville nous semble aussi sévère que le dénoûment, et nous préférons répéter après Alexandre Dumas : « Je suis assez de l'avis de ceux qui frappent sur les coupables, mais qui pardonnent aux repentants. Traiter comme une pécheresse endurcie une pauvre enfant qui a commis une faute, mais qui s'est relevée de cette faute par un repentir sincère et par un amour profond, c'est une suprême injustice. La femme qui n'a commis qu'une faute n'est plus pure, mais elle peut encore être honnête, et, comme la faute a été pour elle un enseignement, que le repentir de cette faute a eu sa récompense, elle peut devenir une excellente mère de famille, dont, quoi qu'en dise M. Ernest, ses enfants n'auront pas à rougir. » La pièce est triste, peu chrétienne et sa morale intolérante; mais elle pénètre si profondément dans le cœur de la réalité et dans celui des spectateurs, les vers sont si excellents que les *Faux ménages* placent M. Pailleron au premier rang de nos auteurs dramatiques. Il a eu le tort d'oublier seulement que le monde n'a pas besoin qu'on lui crie : « Frappe! » Sa main est légère à se lever et elle est lourde en retombant. Il serait bien juste cependant de faire quelque différence entre le vice et le péché, et, si le théâtre est une école de mœurs, ne doit-il pas être également une école de tolérance?

Fausse magie (LA), opéra-comique en deux actes et en vers, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représenté à la Comédie-Italienne le 1er février 1775. La pièce est détestable et n'aurait eu aucun succès si Grétry ne s'était surpassé, surtout dans le premier acte. Elle fut même réduite en un acte et représentée ainsi le 18 mars 1776. Il y a un morceau d'ensemble dont l'harmonie, fortement conduite et colorée, a surpris les auditeurs lors de la reprise qui a eu lieu à l'Opéra-Comique. Parmi les meilleurs morceaux de la *Fausse magie*, citons le trio : *Vous aurez affaire à moi*, morceau à trois sujets, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire; l'air : *C'est un état bien pénible que celui d'un jeune cœur*, etc.; le duo : *Quoi! ce vieux coq! quoi! ce milan!* le ravissant duo des vieillards, si gai et si entraînant : *Quoi! c'est vous qu'elle préfère!* Il est syllabique et produit toujours de l'effet, à cause de la vérité de l'expression; et enfin les couplets qui terminent la pièce. La *Fausse magie* a été reprise en 1828 et en 1863. Dans cette dernière reprise, Carrier a chanté le rôle du ténor, Gourdin celui de l'oncle, Mlle Girard l'air célèbre du second acte : *Comme un éclair, la flatteuse espérance.*]

C'est une des pièces où le compositeur a montré le plus de verve. Bernardin de Saint-Pierre raconte que ce fut à une représentation de la *Fausse magie* que Grétry fut présenté à J.-J. Rousseau. « Je veux vous connaître, lui dit celui-ci; ou, pour mieux dire, je vous connais déjà par vos ouvrages; mais je veux être votre ami. » Qu'on juge du bonheur de Grétry à ces paroles, mais sa joie fut courte! Ils sortirent ensemble. Des pierres embarrassant la rue, Grétry saisit le bras de Rousseau et l'avertit de prendre garde. Rousseau retira brusquement son bras et s'écria d'une voix fâchée : « Laissez-moi me servir de mes propres forces! » Des voitures les séparèrent, et jamais ils ne se revirent.

Le poëme, avons-nous dit, est mauvais. Cependant, à ce que nous assure Grimm, jamais pièce n'avait fait autant de bruit avant de paraître. On en parlait depuis longtemps comme du chef-d'œuvre de Marmontel. Le poëte avouait qu'aucun de ses ouvrages ne lui avait coûté plus de peine. « Sûr du succès, sa seule frayeur était qu'on ne trouvât la pièce trop gaie et qu'elle ne fît mourir de rire la moitié des spectateurs. » Il fut trop bien rassuré sur cette crainte, car le public montra de l'impatience, de l'humeur et surtout s'obstina à ne point rire, « malgré, ajoute Grimm, tous les charmes d'une musique enchanteresse qui, seule, aurait dû, ce semble, faire réussir le poëme le plus faible. »

FAUX-BOURDON s. m. Mus. Chant d'église à plusieurs parties.

— **Encycl.** Le *faux-bourdon* est un chant dans lequel les voix graves sont réunies aux voix aiguës, non comme dans l'*antiphonie* des anciens, qui ne présentait qu'un chant redoublé à l'octave, mais par l'emploi simultané des intervalles de tierce, de quinte, de sixte, etc., grâce auquel les voix se trouvent classées dans leurs limites respectives; c'est une sorte de contre-point syllabique ou de note contre note, écrit selon les règles de l'harmonie en usage à l'époque où il prit naissance, c'est-à-dire pendant le moyen âge, et dont l'usage s'est perpétué dans l'Eglise jusqu'à nos jours. « Le *faux-bourdon*, dit d'Ortigue dans son *Dictionnaire de plain-chant*, était une composition à trois parties, travaillée le plus souvent sur les chants habituels des huit modes ecclésiastiques, et combinée de la manière suivante : la partie aiguë, soprano ou contralto, chantait le thème connu du chant grégorien; la partie moyenne, contralto, ou contraténor, ou ténor, chantait la quarte sous la partie aiguë; la partie grave, bourdon, basse ou ténor, chantait toujours la sixte sous la partie aiguë, et celle-ci, marchant diatoniquement par les intervalles majeurs et mineurs, arrivait jusqu'à la dernière note, où la partie grave formait une consonnance parfaite d'octave avec la première, et de quinte avec la moyenne. Cette première espèce de *faux-bourdon* a constamment été en usage jusqu'à nos jours. »

On voit par ces lignes qu'il y eut plusieurs espèces de *faux-bourdons :* on en compta jusqu'à trois, en effet, et, au plus fort de la vogue de celle qui vient d'être décrite, on vit s'en introduire une seconde, qui eut, elle aussi, un grand succès, succès plus général même que celui de la première. Ce nouveau *faux-bourdon* consistait dans une composition régulière à quatre voix, note contre note, toujours en consonnance, avec quelques ligatures à l'endroit de la cadence, suivant les règles habituelles de l'harmonie; il n'y avait point de rhythme déterminé dans l'exécution de ce *faux-bourdon*, où l'on devait prendre soin de placer le plain-chant à l'une des quatre parties. Peu à peu, celui-ci fit négliger le précédent, se vit admettre dans la chapelle pontificale concurremment avec lui, fut reçu bientôt dans toutes les autres chapelles, surtout en Italie, et s'y maintient encore de nos jours, en dépit d'une troisième espèce de *faux-bourdon* qu'on essaye de lui opposer, et qui, après avoir conquis la faveur générale, a dû cependant disparaître et céder définitivement la place. De telle sorte qu'aujourd'hui en dehors de la chapelle pontificale, où la première espèce de *faux-bourdon* a conservé droit de cité, la seconde est la seule qu'on emploie.

La troisième espèce de *faux-bourdon* que nous venons de mentionner était exécutée par une seule voix qu'accompagnait l'orgue. Celui-ci donnait une basse composée de notes brèves ou longues et tirée d'un des modes du plain-chant, tandis que la voix chantait un verset du psaume avec des passages plus ou moins rapides, de petites notes, croches, doubles-croches, etc., trilles, *mordants*, apoggiatures, *grupetti*, ports de voix, etc., le tout entremêlé de récits chantés ou déclamés. La basse de l'orgue était immuable et restait la même pour tous les versets. Les différentes voix, soprano, contralto, ténor ou basse, entremêlaient, à tour de rôle, des mélodies et des ornements sur les versets correspondant à chacune de ces voix. A l'ordinaire, les chanteurs agissaient d'inspiration, *alla mente;* cependant, un chanteur de la chapelle, nommé Francesco Severi, publia plusieurs livres à l'usage de ceux auxquels l'imagination pouvait faire défaut. Voici le titre du premier : *Salmi passeggiati per tutte le voci, nella maniera che si cantano in Roma, sopra i falsibordoni di tutt' i toni ecclesiastici, da cantarsi nei vesperi della dominica, e delli giorni festivi di tutto l'anno, con alcuni versi del* Miserere *sopra il falsobordone del Dentice*, composti dal Francesco Severi, Peragino, cantore nella capella di N. S. Papa Paolo V, etc. (In Roma, da Nicolo Borboni, l'anno 1615).

Nous empruntons à M. Stephen Morelot, très-expert en ces matières, les lignes suivantes, qui expliquent très-bien ce qu'est le *faux-bourdon* : « Les dissonances caractéristiques de la musique moderne n'y sont point admises; la nature particulière de ce chant et les plus anciens exemples qui en subsistent autorisent même à en exclure les suspensions ou prolongations en usage dans le style vigoureux. Le *faux-bourdon* est donc l'application la plus élémentaire de l'harmonie au plain-chant; par cette union, l'antique chant grégorien s'enrichit de nouveaux effets sans que sa physionomie primitive soit altérée. Cela tient à ce que le *faux-bourdon* laisse au plain-chant toute sa liberté d'allures, sous le rapport du rhythme et de la mélodie; cela tient aussi à la nature particulière de l'harmonie, qui est *plane*, unie et dénuée, comme la mélodie elle-même, de l'expression passionnée propre à la musique moderne. Aussi, après le plain-chant, on trouve souvent le *faux-bourdon* recommandé par l'Eglise, pour l'accroissement de la solennité du culte; mais, pas plus que le plain-chant, dont il n'est qu'une ramification, le *faux-bourdon* ne pouvait échapper à la dégradation qui poursuit l'art chrétien depuis deux siècles. Les formules de ce chant, conservées dans les cathédrales et dans les principales églises, ont éprouvé d'innombrables modifications de la part des maîtres de chapelle, qui voulaient les moderniser par l'emploi des procédés harmoniques de Rameau ou de quelque autre maître à la mode. Ce n'était là, du reste, qu'une application du système suivi partout à cette époque, alors qu'on cannelait et qu'on festonnait les colonnes du chœur de Saint-Germain l'Auxerrois, ou qu'on refaisait en marbre et à plein-cintre l'arcature ogivale de celui de Notre-Dame... Dans plusieurs églises, et notamment à Paris, on s'interdit l'emploi de certains modes en *faux-bourdon*. Ainsi le quatrième ne s'y chante jamais de cette manière, les maîtres de chapelle n'ayant pas trouvé moyen de construire une harmonie régulière sur la formule de ce mode, qui se termine par une chute à la tierce. Il fallait, dans ce cas, recourir aux terminaisons usitées dans d'autres diocèses et autorisées par d'anciens livres de chant, lesquelles nous ont fourni une harmonie naturelle et correcte, plutôt que de s'exposer, comme on le fait journellement, à chanter un psaume dans un autre mode que son antienne. C'est là un abus qui ne peut être excusé que par cette ignorance totale des principes du chant ecclésiastique, dont les conséquences subsistent encore sous nos yeux. »

Terminons par une anecdote. Un de nos critiques dramatiques les plus justement estimés, mais qui a le tort de se mêler de ce qu'il ne connaît point et de rendre compte aussi des représentations de nos théâtres lyriques, commit un jour une jolie bourde, ainsi qu'il arrive fréquemment lorsqu'on emploie une locution dont la signification vous est inconnue, quoique l'usage du mot soit fréquent. Parlant des interprètes d'un opéra nouveau qui venait d'être représenté et qui ne l'avaient point satisfait, le critique en question terminait son appréciation de cette façon burlesque, mais pour lui très-sérieuse : « Jamais opéra n'a été chanté *en plus faux-bourdon.* » On juge de l'hilarité des musiciens.

FAUX-FUYANT s. m. Petit chemin écarté par où l'on peut s'en aller sans être aperçu; petit sentier dans les bois pour les gens de pied.

— Fig. Echappatoire, moyen indirect de se tirer d'embarras : *Les* FAUX-FUYANTS *de l'erreur ne servent qu'à la découvrir plus clairement.* (Boss.)

FAUX-MONNAYEUR s. m. Celui qui fa-

brique de la fausse monnaie : *Sous la féodalité, on arrachait les yeux aux voleurs d'église et aux* FAUX-MONNAYEURS. (Chateaub.)

FAVA (Pietro-Ercole, comte), peintre italien, né à Bologne en 1669, mort en 1744. Il appartenait à une famille noble et opulente. Né avec de grandes dispositions pour les arts, il étudia la peinture sous Lorenzo Farinelli, puis logea avec lui, dans son palais, Donato Creti et Ercole Graziani, et exécuta avec ces deux artistes des tableaux remarquables qui lui valurent d'être nommé membre de l'Académie Clémentine. Parmi ses œuvres, on cite une *Résurrection du Christ*, une *Adoration des mages*, dans la cathédrale d'Ancône, une *Madone*, dans l'église San-Tommaso del Mercato à Bologne, etc.

FAVAGITE s. f. (fa-va-ji-te — du lat. *favere*, protéger). Zooph. Ancien nom d'un genre de polypiers astréiformes : *On trouve beaucoup de* FAVAGITES *aux environs de Dax.* (V. de Bomare.)

FAVAIOS, ville du Portugal, prov. de Tras-os-Montes, à 98 kilom. E.-S.-E. de Braga, près des rives du Tua ; 1,450 hab. Belle église. Cette ville, connue des Romains sous le nom de *Flavias*, est fort ancienne et renferme quelques antiquités remarquables.

FAVAL s. m. (fa-val). Moll. Coquille du genre vis, qui habite les mers du Sénégal.

FAVARA, ville d'Italie (Sicile), prov. et à 7 kilom. E. de Girgenti ; 10,659 hab. Soufrière produisant annuellement 30,000 quintaux métriques de soufre. La ville est dominée par un château fort du moyen âge.

FAVARD DE LANGLADE (Guillaume-Jean, baron), jurisconsulte et député français, né à Saint-Florent (Puy-de-Dôme) en 1762, mort en 1831. Avocat avant la Révolution, il devint successivement membre du conseil des Cinq-Cents, du Tribunat, du Corps législatif, de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, de celle des députés sous la Restauration, conseiller d'Etat en 1817, et enfin, en 1828, président de la Cour de cassation, dont il était membre depuis 1809. L'un des auteurs du code civil, il a publié, en 20 volumes in-12 (1804-1805), tous les documents relatifs à ce sujet, toutes les discussions qui eurent lieu au Tribunat et au conseil d'Etat, sous le titre de : *Code civil des Français, suivi de l'exposé des motifs sur chaque loi* (12 vol.), et de *Conférence du code civil avec la discussion particulière du conseil d'Etat et du Tribunat* (8 vol.). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Répertoire de la législation du notariat* (Paris, 1807) ; *Manuel pour l'ouverture et le partage des successions* (Paris, 1811) ; *Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale et administrative* (1823-1824, 5 vol. in-4o), etc.

FAVART (Charles-Simon), auteur dramatique français, né à Paris le 13 novembre 1710, mort le 12 mai 1792. Son père, qui était pâtissier, s'acquit quelque réputation par l'invention des échaudés, et comme il ne manquait pas d'un certain esprit facile, il composa lui-même sur sa précieuse découverte une chanson assez agréable. Elle renfermait une critique fine des Français, qui, comme cette pâte, prennent toutes sortes de formes, et dont l'esprit léger l'emporte sur celui des autres nations, comme l'échaudé l'emporte en légèreté sur tous les autres gâteaux. « Mon père, ajoute Favart, qui rapporte cette anecdote, ajustait, sur des airs de vaudevilles, les principes de morale et les autres préceptes qu'il voulait m'inculquer ; je les retenais aisément en chantant avec lui ; de son côté, ma mère, d'un caractère plus sérieux, et qui avait l'esprit plus orné, développait insensiblement mes idées et formait mon cœur en me racontant différents traits de l'histoire ou de la Fable, mis à ma portée. A sept ans, je fus placé en pension chez un maître ès arts ; j'en sortis trois ans après pour entrer en cinquième au collége Louis-le-Grand. J'eus le bonheur de m'y distinguer ; mais, comme je n'avais pas de répétiteur, mon travail devenait plus pénible. Une application trop forcée dérangea ma santé ; je tombai malade pendant les vacances. Mon père, alarmé, me fit quitter mes études pour embrasser sa profession. Le temps que mon obéissance lui sacrifia ne fut pas entièrement perdu pour moi ; j'eus occasion de connaître le célèbre abbé Nolet ; il me prit en amitié et se fit un plaisir de m'instruire lui-même... Ma mère favorisa mon goût pour la littérature ; elle me fournissait en secret les livres dont j'avais besoin ; je m'en procurais d'autres avec l'argent de mes menus plaisirs, et je me formai une bibliothèque composée des meilleurs auteurs. Mon père aimait le spectacle, il me menait souvent à la comédie, mais de préférence à l'Opéra-Comique, dont le genre était plus analogue à sa gaieté. Je composai, pour lui faire ma cour, une pièce en vaudevilles dont il fut si enchanté, qu'il ne me gêna plus dans mes occupations littéraires et qu'il me permit de reprendre mes études, à condition, néanmoins, que je ne renoncerais pas à sa profession et que je serais à ses ordres toutes les fois qu'il aurait besoin de moi. Je retournai donc au collége Louis-le-Grand où je fis ma troisième. Je mettais en vers français la matière que l'on donnait pour les vers latins, jugeant, d'après Boileau, que s'il était difficile de faire de bons vers en notre langue, on ne pouvait pas mieux se flatter de réussir dans la poésie latine. Mon régent m'approuva. Après un intervalle de six mois que j'employai à suivre les leçons de M. Rollin au Collége royal, j'entrai en rhétorique sous les PP. Porée et La Santé ; ils eurent des bontés particulières pour moi ; mais je n'en pus profiter longtemps. La mort de mon père mit fin à mes études classiques. Je devenais absolument nécessaire à ma mère ; je lui donnai tous les soins et tous les secours qu'elle attendait de mon devoir et de ma tendresse pour elle. »

Favart, avant d'aborder le théâtre, concourut pour les jeux Floraux. Un petit poëme intitulé : la *France délivrée par la Pucelle d'Orléans*, lui valut, malgré sa faiblesse, les honneurs de la violette. Il publia ensuite un *Discours sur la difficulté de réussir en poésie*, épître dans laquelle, remarquait un critique, « il sut trop bien réunir l'exemple au précepte. » On ne pouvait guère alors soupçonner que l'auteur de ces deux opuscules deviendrait un jour un homme de talent. Sa mère ayant été ruinée et son mince patrimoine englouti dans les désastres financiers qui suivirent la banqueroute de Law, Favart se mit à travailler résolûment pour le théâtre et brocha en quelques années une douzaine d'opéras-comiques. Le premier, les *Deux jumelles* (22 mars 1734), obtint un succès complet. L'anecdote suivante, qui s'y rattache, est assez curieuse. Le soir de la première représentation, Favart, en rentrant chez lui, apprend qu'il lui a été fait une forte commande de pâtisseries ; il revêt le tablier blanc et met la main à la pâte. A peine était-il à l'œuvre qu'un équipage s'arrête à sa porte ; un gros fermier général en descend et demande à voir l'auteur des *Deux jumelles*, dont l'esprit l'a charmé toute la soirée. Favart, honteux d'être surpris en ce costume, joue alors le rôle d'un simple mitron, dit au visiteur qu'il va prévenir son maître et passe dans un cabinet voisin faire une rapide toilette. Le malheureux avait compté sans la fatale disposition d'une porte vitrée, à travers laquelle le financier aperçut tout le manége. Il fut le premier à en rire de bon cœur, demanda à Favart des couplets pour la fête de sa femme, l'invita à souper et devint son protecteur et son ami.

La vogue vint décidément à l'auteur avec la *Chercheuse d'esprit* et le *Coq de village* (1744). A propos du premier de ces deux opéras, Crébillon fit le quatrain suivant :

> Il est un auteur en crédit
> Qui de tous les temps saura plaire ;
> Il fit la *Chercheuse d'esprit*,
> Et n'en chercha pas pour la faire.

L'année suivante, Favart épousait une jolie et gracieuse actrice de l'Opéra-Comique, Mlle du Ronceray, qui lui avait inspiré une vive tendresse et qui s'est rendue célèbre sous le nom de son mari. Le poëte aurait pu chercher à la séduire ; mais il eut le bon goût de se respecter lui-même dans la personne de celle qu'il aimait. On a conservé la lettre suivante qu'il adressait à la jeune fille quelque temps avant leur union : « Ayez soin de votre santé, ma chère Justine, songez qu'elle intéresse tout le public ; songez que la mienne y est attachée. Vous vous ménagerez davantage si vous avez quelques égards pour moi, qui vous aime plus que ma vie. Ne vous en offensez pas, mes sentiments font votre éloge. Les talents me séduisent, mais la vertu m'attache. Si vous pensiez autrement que vous ne faites, vous ne seriez digne ni de mon estime ni de mon amour. Continuez de justifier celui que j'ai pour vous, en conservant toujours cette sagesse qui vous est si naturelle et qui est si rare dans les personnes de votre talent. La vertu n'éclate que quand elle est exposée ; et les périls qui vous environnent donnent un nouveau lustre à la vôtre. Je vous parle contre les intérêts de mon cœur ; mais je vous prouve en même temps que je suis le plus sincère et le meilleur de vos amis. »

Leur mariage fut célébré le 12 décembre 1745. Malheureusement, cette union, dont ils se promettaient l'un et l'autre tant de bonheur, fut traversée, dès ses commencements, par les mésaventures les plus imprévues et les plus pénibles. L'Opéra-Comique ayant été fermé, Favart accepta de diriger la troupe de comédiens que le maréchal de Saxe entretenait à son camp, dans les Flandres. Tout alla fort bien d'abord, et le directeur improvisé ne recueillit que des succès. A Tongres, la veille de la bataille de Rocoux (1746), le maréchal lui donna ordre de faire quelques vers sur ce sujet. Ensuite, comme si le gain de la bataille eût été certain, on annonça pour le surlendemain le *Prix de Cythère* et les *Amours grivois*, qu'on représenta effectivement. Malheureusement, sur les instances de son bienfaiteur, Favart commit l'imprudence d'appeler auprès de lui sa femme, qui inspira au maréchal la passion la plus effrénée. Mme Favart dut s'enfuir à Bruxelles pour échapper à ses violences. Quand Maurice de Saxe apprit cette fuite, il entra dans une épouvantable colère et obtint une lettre de cachet contre l'infortuné mari, qui, pour éviter l'emprisonnement, fut contraint de se réfugier, près de Strasbourg, chez un curé de campagne, dans une cave, où, à la lueur d'une bougie, il peignait des éventails pour vivre (v. la biographie suivante). La mort seule du terrible maréchal mit fin à ses angoisses.

Dès que les deux époux eurent recouvré la tranquillité, la jolie comédienne rentra aux Italiens, et Favart continua d'écrire des opéras-comiques très-applaudis. Il donna successivement les *Trois sultanes*, *Annette et Lubin*, la *Fée Urgèle*, *Ninette à la cour*, l'*Anglais à Bordeaux* (1754-1763). Dans la *Rosière de Salency*, on remarqua surtout cette ariette, d'une poésie assez gracieuse :

> Cet étang,
> Qui s'étend
> Dans la plaine,
> Répète au sein de ses eaux
> Ces verdoyants ormeaux
> Où le pampre s'enchaîne :
> Un jour pur,
> Un azur
> Sans nuages,
> Vivement s'y réfléchit ;
> Le tableau s'enrichit
> D'images.
> Mais tandis que l'on admire
> Cette onde où le ciel se mire,
> Un zéphyr
> Vient ternir
> La surface
> De la glace ;
> D'un souffle il confond les traits ;
> L'éclat de tant d'objets
> S'efface.
> Un soupir,
> Un désir,
> O ma fille !
> Peut ainsi troubler un cœur
> Où se peint la candeur,
> Où la sagesse brille !
> Le repos,
> Sur les flots,
> Peut renaître ;
> Mais il se perd sans retour
> Dans un cœur dont l'amour
> Est maître.

Après avoir si longtemps lutté contre le maréchal de Saxe, qui avait voulu lui enlever sa femme, Favart eut encore à se défendre contre la calomnie, qui attribuait ses meilleurs ouvrages à l'abbé de Voisenon ; il réclama énergiquement, et Voisenon lui-même démentit formellement ces rumeurs. Il écrivit à Voltaire : « Favart n'aurait pas manqué de vous offrir sa pièce de *Gertrude ;* mais il a la timidité d'un homme qui a vraiment du talent ; il a craint que l'hommage ne fût pas digne de vous. Vous ne croiriez pas, malgré les preuves multipliées qu'il a données des grâces de son esprit, qu'on a l'injustice de lui ôter ses ouvrages et de me les attribuer. Je suis bien sûr que vous ne tombez pas dans cette erreur. » Cette déclaration est claire et positive.

Favart goûtait un honorable repos dans une petite maison retirée, cultivant lui-même son jardin, lorsque la Révolution vint lui enlever la plus grande partie de sa modique fortune. Il se résigna et supporta courageusement le coup qui le frappait. Ses enfants firent graver l'épitaphe suivante sur son tombeau :

> Sous les lilas et sous la rose,
> Le successeur d'Anacréon,
> Favart, digne fils d'Apollon,
> En ce tombeau paisiblement repose.

Aux pièces dont nous donnons plus haut les titres, il faut ajouter les suivantes : *Don Quichotte chez la duchesse*, ballet comique en trois actes, musique de Boismortier (Académie royale de musique, 1743) ; *Acajou*, opéra-comique en trois actes, avec un prologue (1744), sujet très-risqué que l'auteur traita avec habileté. Le succès fut très-grand ; *Thésée* (1745), parodie de l'opéra de ce nom. « Ce fut à l'une des représentations de cette parodie, raconte un contemporain, qu'une actrice entra en scène ayant au bas de sa robe la perruque d'un financier septuagénaire, qui lui débitait des fleurettes dans la coulisse et qui était encore à ses genoux lorsqu'elle entendit sa réplique. » Un autre incident où les perruques jouent aussi un grand rôle avait signalé la répétition générale des *Fêtes publiques*, opéra-comique de Favart. Une demoiselle S., connue sous le nom de *ma mie Babichon*, se glissa derrière le banc des symphonistes, qui étaient rangés sur une seule ligne dans l'orchestre. Tous les musiciens avaient des perruques. L'actrice y entortilla des hameçons, qu'elle avait préparés, avec des crins imperceptibles ; ces crins se réunissaient à un fil de rappel qui répondait aux loges du cintre. Babichon y monte et attend qu'on donne le signal pour l'ouverture. Au premier coup d'archet, la toile se lève et les perruques s'envolent toutes en même temps. On ne tarda pas à découvrir la coupable ; elle fit un aveu sincère de sa faute, en disant à M. Berger, directeur de l'Opéra, qui présidait à cette répétition : « Hélas ! monsieur, je vous supplie de me pardonner ; c'est un effet de l'antipathie que j'ai pour les perruques, et même, au moment où je vous parle, malgré le respect que je vous dois, j'ai peine à m'empêcher de me jeter sur la vôtre. » Mandée le lendemain à la police, elle raconta son espièglerie avec tant de naïveté, que le magistrat ne crut pas devoir venger l'honneur des têtes à perruque. Citons encore de Favart l'*Amitié à l'épreuve*, la *Soirée des boulevards*, pièce épisodique dont l'un des personnages, M. Gobemouche, est devenu proverbial ; *Isabelle et Gertrude*, la *Petite Iphigénie*, la *Belle Arsène* (1775) ; les *Rêveries renouvelées des Grecs* (1779). Cette dernière pièce a été reprise à l'Odéon en 1812.

Les œuvres de Favart ont été publiées plusieurs fois : *Théâtre de Favart* (1763-1772, 10 vol. in-8o) ; *Théâtre choisi* (1810, 3 vol. in-8o) ; *Œuvres choisies de M. et Mme Favart* (Paris, 1860, in-18) ; *Mémoires et correspondance de Favart* (1809, in-8o).

FAVART (Marie-Justine-Benoîte DU RONCERAY, dame), femme du précédent, actrice et femme de lettres, née à Avignon en 1727, morte en 1772. Elle était fille d'un musicien de la chapelle du roi Stanislas et fut élevée à Nancy. En 1744, elle vint à Paris avec sa mère et fit un premier début à l'Opéra-Comique sous le nom de Mlle de Chantilly. Sa figure expressive et charmante, les grâces de sa personne, son jeu plein de finesse et la fraîcheur de sa voix valurent à l'Opéra-Comique une telle vogue, que les grands théâtres, jaloux de sa fortune, obtinrent la suppression de ce spectacle.

En 1745, Marie du Ronceray épousa Favart, et se vit bientôt en butte aux pressantes sollicitations du fameux maréchal Maurice de Saxe, qui voulait en faire sa maîtresse et ne recula devant aucun expédient pour arriver à ses fins. Voici une des singulières lettres que lui écrivait, au commencement de sa folle passion, le vainqueur de Fontenoy : « Mademoiselle de Chantilly, je prends congé de vous ; vous êtes une enchanteresse plus dangereuse que feu Mme Armide. Tantôt en pierrot, tantôt travestie en amour, et puis en simple bergère, vous faites si bien que vous nous enchantez tous. Je me suis vu au moment de succomber aussi, moi dont l'art funeste effraye l'univers. Quel triomphe pour vous, si vous aviez pu me soumettre à vos lois ! Je vous rends grâce de n'avoir pas usé de tous vos avantages ; vous ne l'entendez pas mal pour une jeune sorcière, avec votre houlette, qui n'est autre que la baguette dont fut frappé ce pauvre prince des Français, que Renaud l'on nommait, je pense. Déjà je me suis vu entouré de fleurs et de fleurettes, équipage funeste pour les favoris de Mars. J'en frémis ! et qu'aurait dit le roi de France et de Navarre, si, au lieu du flambeau de sa vengeance, il m'avait trouvé une guirlande à la main ?

» Malgré le danger auquel vous m'avez exposé, je ne puis vous savoir mauvais gré de mon erreur ; elle est charmante ; mais ce n'est qu'en fuyant qu'on peut éviter un péril si grand :

> « Adieu, divinité du parterre adorée,
> Faites le bien d'un seul et les désirs de tous ;
> Et puissent vos amours égaler la durée
> De la tendre amitié que mon cœur a pour vous.

» Pardonnez, mademoiselle, à un reste d'ivresse, cette prose rimée que vos talents m'inspirent ; la liqueur dont je suis abreuvé dure souvent, dit-on, plus qu'on ne pense.

» MAURICE DE SAXE. »

Le maréchal, qui ne savait pas même l'orthographe et ne connaissait guère de la langue française que les plus gros jurons, dut faire écrire cette amoureuse épître par quelqu'un de ses familiers. La conduite du maréchal ne fut pas, en tout cas, digne de sa lettre. Résister au héros de la France, au vainqueur de Rocoux et de Lawfeld, était chose assez méritoire ; Mme Favart résista et se vit obligée de s'enfuir. Le tort de Maurice de Saxe fut d'employer contre deux époux qui s'aimaient tendrement des armes odieuses, et de chercher à vaincre, par tout ce que le pouvoir absolu disposait de moyens arbitraires, les répugnances invincibles de celle qu'il aimait. Nous n'entrerons pas dans tous les détails des persécutions que Favart et sa femme eurent à supporter ; on les trouve consignées dans leur correspondance. Forcés de vivre séparés, l'un, pour échapper aux lettres de cachet et aux poursuites de quelques créanciers dont on redoublait sous main l'activité ; l'autre, pour éviter quelque action violente de la part du maréchal, rien ne put altérer leur tendresse ni abattre leur courage. Favart, retiré à Strasbourg, écrivait à sa femme : « Je te souhaite une bonne fête, ma chère Justine. Sois heureuse autant que je me trouve malheureux d'être séparé de toi, et rien n'égalera ma félicité. Jouis de mon cœur, jouis de mon âme, je te les ai donnés ; il ne me reste que la vie, que je suis prêt à te sacrifier de même. Si je pouvais disposer de l'univers, l'univers serait à toi ! Reçois cette fleur fanée arrachée de sa tige ; c'est le symbole d'un cœur flétri par une absence rigoureuse. Adieu, vis contente ; que tous tes jours soient des jours de fête ; mais, au milieu des plaisirs, songe que, si tu es formée pour exciter l'amour, tu es née pour inspirer l'estime. » De son côté, Mme Favart se montra digne d'un pareil époux. « On me menace qu'on va me faire beaucoup de mal, lui répondait-elle, mais je m'en moque. J'irais de grand cœur demander l'aumône avec toi... S'il ne nous est pas possible de rester ici, nous nous en irons finir nos jours tranquillement dans l'étranger, unis par l'amour et par l'amitié. » Elle était rentrée à Paris, et jouait depuis quelques jours au Théâtre-Italien, lorsque le maréchal la fit enlever : il avait obtenu une lettre de cachet, à l'aide de laquelle il la fit

enfermer dans un couvent, aux Andelys, puis à Angers. Quelque temps après, Mme Favart reparut sur la scène. Les mémoires du temps prétendent que ce fut le prix de sa complaisance envers son redoutable amant. « Mais rien ne le prouve d'une manière assez positive, dit un de ses biographes, tandis qu'il est raisonnablement permis d'en douter, puisque les persécutions ne cessèrent entièrement qu'après la mort du maréchal, arrivée le 30 novembre 1750. Au reste, que Maurice ait fini par vaincre une résistance à laquelle il n'était guère habitué, ou qu'il n'ait pu réussir dans cette galante entreprise, c'est ce qu'il nous importe peu de savoir; un pareil triomphe est plus contraire à sa gloire que ne l'aurait été une défaite sur le champ de bataille. »

Délivrés de leur ennemi, les deux époux revinrent à Paris, et, en 1751, Mme Favart créait les principaux rôles dans les œuvres de son mari : *Bastien et Bastienne*, *Ninette à la cour*, *Annette et Lubin*, la *Fée Urgèle*, les *Trois sultanes*, où, dans le rôle de Roxelane, elle se faisait également admirer comme cantatrice, comme actrice et comme danseuse. Son talent se pliait à tous les genres, et on était étonné de lui voir jouer, le même jour, dans trois pièces différentes, des rôles entièrement opposés. Mme Favart inaugura à l'Opéra-Comique la révolution dans le costume que Mlle Clairon devait, après elle, porter sur la scène du Théâtre-Français. Dans *Bastien et Bastienne*, au lieu de paraître en bergère trumeau, elle osa mettre un habit de laine, des sabots, et paraître devant le public avec des cheveux plats et sans poudre. Dès ce jour, la vérité, dans l'accoutrement au moins, fit son entrée, au théâtre, et, plus tard, Talma devait, dans *Charles IX*, porter le dernier coup aux ridicules traditions du grand siècle. Mme Favart mourut à cinquante-cinq ans, à la suite d'une douloureuse maladie. Ce n'était pas seulement une actrice de premier ordre; elle avait, comme femme, les plus charmantes qualités du cœur et de l'esprit, et sa bienfaisance était aussi inépuisable que sa gaieté. On lui doit de jolis contes : *Il eut tort*, *Il eut raison*, les *A-propos*, imprimés dans les œuvres de l'abbé de Voisenon, ami de Mme Favart et de son mari. On a mis sous le nom de la charmante actrice le cinquième volume des œuvres de ce dernier, dans lequel se trouvent *Bastien et Bastienne*, *Annette et Lubin*, la *Fête de l'amour*, etc.; mais elle a seulement fourni à Favart, qui est le véritable auteur, des saillies de gaieté, des traits naïfs et délicats, des couplets, des airs de vaudeville, etc.

FAVART (Charles-Nicolas-Joseph-Justin), auteur dramatique et acteur, né à Paris en 1749, mort en 1806, était fils des précédents. Ce fut seulement vers trente ans, moins par vocation que par nécessité, — car il se trouvait sans fortune — qu'il se fit comédien. Il débuta au Théâtre-Italien dans Cassandre, du *Tableau parlant*, et dans Mathurin, des *Trois Fermiers*, fut accueilli avec bienveillance, grâce au nom qu'il portait, et admis comme sociétaire l'année suivante (1780). Favart avait de l'esprit, de l'intelligence; il mettait du naturel et de la sensibilité dans les rôles de vieillards; mais, en somme, il ne fut jamais qu'un très-médiocre comédien. Vers 1796, il quitta le théâtre et obtint un emploi à la bibliothèque du Tribunat. Outre des poésies fugitives, on a de lui : le *Diable boiteux* ou la *Chose impossible*, opéra-comique en un acte (1782); le *Déménagement d'Arlequin, marchand de tableaux*, comédie en prose (1783); les *Trois folies*, opéra-comique (1786); le *Mariage singulier*, comédie (1787); la *Famille réunie*, comédie en deux actes (1790); la *Vieillesse d'Annette et de Lubin*, comédie en deux actes (1791), en collaboration avec son père; la *Sagesse humaine*, comédie en deux actes (1798), avec l'abbé V. Mullot.

FAVART (Antoine-Pierre-Charles), littérateur, né à Paris en 1784, fils du précédent. Il se fit d'abord connaître par quelques œuvres littéraires et dramatiques, devint ensuite secrétaire de M. de Caraman, ambassadeur de France à Vienne (1815), secrétaire de M. de Polignac, ministre des affaires étrangères (1830); fut chargé, après la révolution de Juillet, de diverses missions diplomatiques, et remplit enfin les fonctions de consul à Mons. M. Favart s'est occupé avec succès de peinture et de gravure, et a préparé un grand ouvrage sur les œuvres d'art contenues dans toutes les galeries de l'Europe. Outre les *Mémoires et la correspondance de Charles-Simon Favart*, son grand-père, publiée en 1809 (3 vol. in-8°), avec M. Dumolard, il a donné quelques pièces de théâtre : la *Jeunesse de Favart*, représentée au Vaudeville en 1808, en collaboration avec Gentil; le *Rival par amour* (1810), avec Dumolard; les *Six pantoufles* ou la *Revue des Cendrillons* (1810), avec Dupin et Dartois.

FAVART (Mlle Pierrette-Ignace PINGAUD, dite Marie), actrice française, né à Beaune le 16 février 1833. Elle a pris le nom de M. Favart, ancien consul, qui l'a adoptée en 1861. Entrée de bonne heure au Conservatoire, elle en sortit en 1848 et débuta au Théâtre-Français, où elle créa Aldenise, dans le *Vrai club des femmes;* Césario, dans *André del Sarto;* Saphira, dans la tragédie de *Daniel*. Puis elle reprit, dans le répertoire courant : Chérubin, de *Figaro;* Edouard, dans les *Enfants d'Edouard*. En 1852, elle s'éloigna, pendant quelques mois, de la Comédie-Française et parut au théâtre des Variétés, où elle créa *Mignon*, et reprit le rôle de Mlle Thuillier, dans la *Vie de Bohême*. Elle fit bientôt sa rentrée sur notre première scène et y récita le *Songe d'une nuit d'hiver*. On l'a souvent applaudie dans les rôles tragiques et princiers; elle joue avec beaucoup de décence et de modestie les ingénues et les adolescentes. Une élégance antique et innée lui a permis de reprendre avec succès le rôle de Lydie, créé par Rachel, dans *Horace et Lydie;* elle a aussi donné sa grâce pudique et son charme élégiaque à la Junie de *Britannicus*. Lors de la pompeuse reprise d'*Esther*, en 1864, elle a été chargée du rôle de la douce et tendre épouse d'Assuérus. Dans le répertoire moderne, cette actrice compte un assez grand nombre de créations, parmi lesquelles nous citerons : Laure, de la *Considération;* Andrée, de *Jean Baudry;* Antoinette, dans le *Gendre de M. Poirier* (1864); Mathilde, dans le *Supplice d'une femme* (1865); Geneviève, dans le *Fils* (1866); Antoine, dans *Galilée* (1867); doña Sol, dans la reprise d'*Hernani* (1867), un de ses rôles les plus brillants et les plus applaudis; Léa, dans *Paul Forestier* (1868); la Muse, dans la *Nuit d'octobre* (1868); Esther, dans les *Faux ménages* (1869), etc. Par ses constants efforts, Mlle Favart s'est placée, depuis quelques années, au rang des actrices les plus accomplies de ce temps. A la grâce, à la distinction, au charme, qui sont innés en elle, à un organe sympathique et pénétrant, elle joint un art consommé, et on l'a vue développer, dans certains de ses rôles, une chaleur, une énergie, une passion inattendues. C'est une des comédiennes les plus aimées du public et un des plus fermes soutiens du Théâtre-Français. Mlle Favart est, depuis 1854, sociétaire de ce théâtre.

FAVART D'HERBIGNY (Nicolas-Remi), général français, né à Reims en 1735, mort à Paris en 1800. Il entra dans l'arme du génie en 1756, se distingua par sa belle conduite lors du siége de Belle-Isle par les Anglais (1761), retarda la prise de cette place et en sortit par la brèche, ainsi que la garnison, avec tous les honneurs de la guerre. Favart passa ensuite à la Martinique. De retour en France, il prit part à l'expédition de Genève (1782), adopta les idées de la Révolution, parvint, en 1792, à comprimer, par sa prudence et par son courage, une insurrection qui avait éclaté à Neuf-Brisach, et mit en état de défense toute les places de l'Alsace. On a de lui des *Mémoires sur la défense des côtes et les reconnaissances militaires*. — FAVART D'HERBIGNY (Christophe-Elisabeth), frère du précédent, né à Reims en 1725, mort chanoine de cette ville en 1793. Il est l'auteur d'un *Dictionnaire d'histoire naturelle des testacés* (Paris, 1775, 3 vol. in-8°).

FAVASTRÉE s. f. (fa-va-stré — du lat. *favere*, protéger, et d'*astrée*). Zooph. Section du genre astrée, syn. d'ACERVULAIRE.

FAVÉ (Ildephonse), général français, né à Dreux le 12 février 1812. A l'âge de dix-huit ans, il entra à l'Ecole polytechnique, et, à sa sortie, choisit l'artillerie, pour laquelle il a montré, par ses divers travaux, une remarquable aptitude. En 1845, il publiait déjà un volume avec atlas : *Nouveau système de défense des places fortes*, et, bientôt après, un volume avec cartes, ayant pour titre : *Histoire et tactique des trois armes, et plus particulièrement de l'artillerie de campagne*. Il commença vers cette époque la publication de son principal ouvrage : *Histoire de l'artillerie* (2 vol., avec atlas), qui fut achevé en 1847. Il fut décoré en décembre 1849. En 1851, il publia une brochure sur le *Nouveau système d'artillerie du prince Napoléon Bonaparte*, qui était alors président de la République. En 1854, il fut nommé professeur d'art militaire à l'Ecole polytechnique, et colonel en 1859. Il fut attaché au Dépôt central d'artillerie, puis choisi par l'empereur pour officier d'ordonnance.

Leur aptitude commune pour les études d'artillerie et les travaux antérieurs de l'empereur et du colonel Favé sur cette partie de l'art militaire devaient amener une communauté d'idées et de travail. C'est ce qui eut lieu. Aussi, en 1862, M. Favé publiait-il un vol. in-4°, avec 37 cartes, l'*Histoire des progrès de l'artillerie*, dont une grande partie est faite à l'aide de notes réunies par l'empereur, qui devait faire de ce volume la suite de son *Etude sur le passé et l'avenir de l'artillerie*. Deux volumes de cet ouvrage avaient paru, le premier en 1846, le second en 1861; celui-ci formait le troisième. En 1863, un quatrième volume naquit de la même collaboration, sous le titre général d'*Etudes d'artillerie*, avec 40 planches.

M. Favé a été nommé général et commandeur de la Légion d'honneur. En 1857, l'empereur lui a donné le commandement de l'Ecole polytechnique. Il a toujours usé de son influence auprès du souverain en faveur des inventeurs, des savants, des industriels qui s'efforçaient de faire apprécier et de répandre leurs découvertes ou leurs innovations ayant un but d'utilité publique.

FAVELET (Jean-François), médecin flamand, né au fort de Perle, près d'Anvers, en 1674, mort en 1743. A la suite de brillantes études médicales à Louvain, il se fixa dans cette ville, où il professa la médecine, la chirurgie, la botanique, etc., avec un grand éclat, et n'acquit pas moins de réputation comme praticien que comme professeur. Favelet adopta le système de la fermentation et combattit avec beaucoup de vivacité celui de la trituration. On a de lui : *Prodromus apologiæ fermentationis in animalibus* (Louvain, 1721); *Novarum, quæ in medicina a paucis annis repullularunt, hypotheseon Lydius lapis* (1737).

FAVELLE s. f. (fa-vè-le — du lat. *favere*, protéger). Bot. Fruit des algues de la tribu des céramiées, appelé aussi CYSTOCARPE, consistant en un péricarpe ou conceptacle membraneux, transparent, ordinairement placé à l'aisselle des rameaux, et qui renferme un assez grand nombre de spores oblongues.

FAVELLIDIE s. f. (fa-vèl-li-dî — dimin. de *favelle*). Bot. Fruit des algues de la tribu des cryptonémées, qui ressemble beaucoup aux favelles par sa structure, et n'en diffère guère que par sa position à l'intérieur des tissus.

FAVELOTTE s. f. (fa-ve-lo-te — dimin. du lat. *faba*, fève). Bot. Nom vulgaire de la fève de marais.

FAVENTIA, nom latin de BARCELONE et de FAYENCE. ‖ Ville de l'Italie ancienne, dans la Gaule Cisalpine, au S. de Ravenne, célèbre par ses lins. C'est aujourd'hui FAENZA. Totila y battit les Grecs, en 542.

FAVÉOLE s. f. (fa-vé-o-le — du latin *favus*, rayon de miel, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *pû*, forme gounée *pav*, purifier, être pur, exhaler une bonne odeur; d'où aussi le latin *favere*, être bon, être propice, être favorable). Hist. nat. Petite cellule.

FAVÉOLÉ, ÉE adj. (fa-vé-o-lé — du lat. *favus*, rayon de miel). Hist. nat. Se dit des cellules ou des organes à parois minces et adossés les uns contre les autres.

FAVEREAU (Jacques), poëte et jurisconsulte français, né à Cognac en 1590, mort en 1638. Après avoir exercé, avec une grande distinction, la profession d'avocat à Paris, il devint conseiller à la cour des aides et employa les loisirs que lui laissaient ses fonctions à cultiver les lettres et les arts. Fort lié avec l'abbé de Marolles, il l'engagea à écrire ses *Tableaux du temple des Muses*, et fit graver pour cet ouvrage des estampes par les plus habiles artistes du temps. On a de lui : *Mercurius redivivus* (Poitiers, 1613, in-4°), recueil d'épigrammes composées au sujet d'une statue de Mercure, trouvée dans les fondations du palais du Luxembourg; la *France consolée*, *épithalame pour les noces de Louis XIII* (Paris, 1615), et deux poëmes, On lui attribue une violente satire contre Richelieu, publiée sous le titre de : le *Gouvernement présent* ou *Eloge de Son Eminence* (1638), écrit également connu sous le nom de *Milliade*, et qui fit grand bruit.

FAVERGES, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-E. d'Annecy, dans une plaine fertile, d'où l'on aperçoit le mont Blanc; pop. aggl., 1,327 hab. — pop. tot., 3,079 hab. Papeteries; usines à fer et à cuivre; filatures de soie, tanneries, coutelleries. Vieux château. Au S. du bourg, à l'extrémité d'une gorge pittoresque, se trouvent les ruines de l'abbaye de Tamié, fondée en 1132. Une nouvelle communauté s'est installée depuis peu dans les bâtiments du vieux cloître. Au XIIe siècle, ses fourneaux de cuivre et de fer avaient fait donner à ce village le nom de *Fabricarium*.

FAVERNEY, bourg et commune de France (Haute-Saône), cant. d'Amance, arrond. et à 19 kilom. N. de Vesoul, sur la rive droite de la Lanterne; 1,303 hab. Teintureries, tuileries, tanneries; commerce de grains et de vins. Situé dans un vallon agréable, Faverney, autrefois place forte, possède encore une caserne qui peut loger un escadron de cavalerie; on y voit aussi une ancienne abbaye, dont l'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, a été classée parmi les monuments historiques.

FAVEROLLE s. f. (fa-ve-ro-le — dimin. du lat. *faba*, fève). Bot. Nom vulgaire du haricot et de la fève de marais. V. FÉVEROLE.

FAVEROLLES, village et commune de France (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arrond. et à 35 kilom. de Blois; 706 hab. Ruines d'une abbaye d'hommes, supprimée avant la Révolution. L'église, monument historique, qui appartient presque entièrement à la belle architecture du XIIe siècle, est le but d'un célèbre pèlerinage.

FAVERSHAM. V. FEVERSHAM.

FAVETE LINGUIS, expression d'Horace, qui signifie *Faites silence*. En voici quelques applications :

« Oyez, oyez! silence! enfants; m'est avis que ce bélître va prêcher la Passion. Un son de trompe avant le cri de ce héraut! *Favete linguis!* »

Bibliophile JACOB.

« Mes bons amis, *favete linguis;* ne m'accablez pas de questions. Pour vous donner des détails, il faut d'abord, selon tous les principes de la logique, que je les connaisse moi-même. »

WALTER SCOTT.

« Maître Holyday, s'écria la femme du magister, maître Erasme Holyday, venez, venez vite, s'il vous plaît.

— *Favete linguis*, répondit une voix partant de l'intérieur; je ne puis y aller maintenant; je suis dans le moment le plus intéressant de mes études du matin. »

WALTER SCOTT.

FAVEUR s. f. (fa-veur — latin *favorem*, accusatif de *favor*, faveur, proprement vent qui seconde le navire; du verbe *favere*, être bon, être propice, être favorable, seconder; de la racine sanscrite *pû*, forme gounée *pav*, purifier, être pur, agréable, d'où aussi *favus*, rayon de miel, et le sanscrit *pavana*, vent, proprement ce qui purifie). Bienveillance, protection que l'on accorde ou dont on jouit : *Donner sa* FAVEUR *à quelqu'un. Jouir de la* FAVEUR *du prince, de la* FAVEUR *du Ciel. La* FAVEUR *du prince n'exclut pas le mérite et ne le suppose pas non plus.* (La Bruy.) *Tout est grand dans le temple de la* FAVEUR, *excepté les portes, qui sont si basses qu'il faut y entrer en rampant.* (De Lévis.)

Déjà de ma *faveur* on adore le bruit.

RACINE.

Quiconque a fait un pacte avec la vérité,
Du haut de la *faveur* tombe précipité.

BARTHÉLEMY.

— Grâce, passe-droit, bienfait dû à la protection d'un homme puissant : *Faire une* FAVEUR *à quelqu'un. Tout le monde brigue les* FAVEURS, *parce que peu de gens ont droit aux récompenses.* (Sanial-Dubay.)

La *faveur* qu'on mérite est toujours achetée.

CORNEILLE.

Je hais jusques aux soins dont m'honorent les dieux,
Et je m'en vais pleurer leurs *faveurs* meurtrières.

RACINE.

‖ Chose qu'ordinairement on paye, et qui, par exception, est accordée gratuitement : *Entrée de* FAVEUR. *Billets de* FAVEUR. ‖ Preuve d'amour donnée à un homme par une femme : *Une femme oublie d'un homme qu'elle n'aime plus jusqu'aux* FAVEURS *qu'il a reçues d'elle.* (La Bruy.) *Il ne faut publier ni les* FAVEURS *d'une femme ni celles des rois.* (Volt.) *On n'est pas plus longtemps fidèle aux rigueurs d'une femme qu'à ses* FAVEURS. (A. d'Houdetot.)

Un amant a fort peu de quoi se satisfaire
Des *faveurs* qu'on lui fait sans dessein de les faire.

CORNEILLE.

Combien en voyons-nous se laisser, pas à pas,
Ravir jusqu'aux *faveurs dernières*,
Qui dans l'abord ne croyaient pas
Pouvoir accorder les premières!

LA FONTAINE.

— Fig. Don naturel que quelques-uns obtiennent, à l'exclusion des autres, par une sorte de privilége : *Les* FAVEURS *de la nature. C'est un des avantages des sites humbles sur ceux qui sont élevés de jouir des plus petites* FAVEURS *des éléments et d'être à l'abri de leurs révolutions.* (B. de St-P.) *Combien d'hommes que la fortune avait comblés de ses* FAVEURS *ont vécu trop de quelques années!* (Napol. Ier.)

La guerre a ses *faveurs* ainsi que ses disgrâces.

RACINE.

— *En faveur de*, Par considération pour : *Nous excusons des années de vanité* EN FAVEUR DE *quelques jours de pénitence.* (Fléch.) ‖ A l'avantage de, dans l'intérêt de : *C'est une raison qui milite* EN FAVEUR DE *votre frère. Tout parle* EN SA FAVEUR. *Son air prévient* EN SA FAVEUR. *La raison, l'honnêteté, la pudeur parlent* EN FAVEUR DU *mariage.* (Troplong.)

— *A la faveur de*, Grâce à, par le moyen de : *S'avancer sans être vu*, À LA FAVEUR DES *ténèbres. On veut*, À LA FAVEUR D'*un peu de morale, faire passer force médisances.* (Dufresny.)

Il faut que trois de nous, sans tumulte et sans bruit,
Partent *à la faveur de* la naissante nuit.

BOILEAU.

— Modes. Ruban de soie uni et très-étroit : *Une* FAVEUR *rose. Une* FAVEUR *bleue. On appelait autrefois* FAVEURS *des rubans, des gants, des boucles, des nœuds d'épée donnés par une dame.* (Volt.)

— Théâtre. *Tour de faveur*, Passe-droit par lequel une pièce est jouée antérieurement à d'autres reçues avant elle.

— Comm. *Jour de faveur*, Jour de délai accordé aux négociants pour le payement de leurs billets, après l'échéance : *On accordait autrefois dix* JOURS DE FAVEUR.

— **Syn. Faveur, amitié, bienfait, grâce, bon office, plaisir, service.** V. AMITIÉ.

— **Faveur, crédit.** V. CRÉDIT.

— **Antonymes.** Antipathie, défaveur, disgrâce, malveillance, prévention.

— **Encycl.** Il était d'usage, à l'époque de la chevalerie, que les dames donnassent à leurs champions des rubans, des gants de soie et autres récompenses de leur valeur et de leur dévouement. On trouve, dans le roman de *Perceforest*, la preuve qu'au milieu des tournois elles jetaient des *faveurs* à leurs chevaliers. « Ces dames, dit le romancier, étoient si dénuées de leurs atours à la fin du tournois qu'elles étoient en *pur chef* (tête nue); elles s'en alloient, les cheveux sur leurs épaules gisants, plus jaunes qu'or fin et leurs cottes sans manches; car tout avoient donné aux chevaliers pour eux parer, et guimpes et

chaperons, manteaux et camises, manches et habits. Mais, quand elles en furent à tel point, elles furent ainsi toutes honteuses ; mais sitôt qu'elles virent que chacune étoit en tel point, elles se prirent toutes à rire de leur aventure. Car elles avoient donné leurs joyaux et leurs habits de si grand cœur aux chevaliers qu'elles ne s'apercevoient de leur dénuement et dévestement. » Au XVII[e] siècle, on portait encore publiquement des *faveurs*. En 1632, la princesse de Phalsbourg en avait donné une à Puylaurens, favori de Gaston d'Orléans ; c'était un nœud traversé d'une épée. Il la quitta depuis, ajoute Sainte-Palaye, et prit les couleurs de M[lle] de Chimay, dont il était devenu amoureux. On attachait quelquefois les *faveurs* au sommet du heaume, comme à la place où l'on pouvait le mieux les apercevoir.

FAVEUX, EUSE adj. (fa-veu, eu-ze — du lat. *favus*, rayon de miel). Pathol. Se dit d'une espèce de teigne à croûtes jaunâtres, ayant quelque ressemblance avec les alvéoles des rayons de miel.

FAVIE s. f. (fa-vî — du lat. *favus*, alvéole). Zooph. Genre de polypiers astréiformes.

FAVIER (Nicolas), historien français, né à Troyes vers 1540, mort en 1590. Il fut conseiller au parlement de Paris, puis directeur des monnaies. On a de lui : *Figure et exposition des portraicts et dictons contenus ès médailles de la conspiration des rebelles de France, opprimée et éteinte par le roi le 24 août* 1572 (Paris, 1572, in-8°) ; *Recueil pour l'histoire de Charles IX* (Paris, 1575, in-8°), etc.

FAVIER (Jean-Louis), publiciste français, né à Toulouse vers 1711, mort en 1784. Il était fils du syndic général des états du Languedoc, à qui il succéda vers l'âge de vingt ans. D'un tempérament fougueux, il dissipa rapidement sa fortune dans les plaisirs et se vit contraint de se démettre de sa charge. Il se livra alors à l'étude de la diplomatie et de l'histoire, devint secrétaire de La Chétardie, ambassadeur à Turin, s'initia à tous les secrets de la politique, et se fit remarquer par le ministre d'Argenson, qui, frappé de son intelligence et de son habileté, le chargea de rédiger des mémoires de la plus haute importance. Sous le ministère Choiseul, Favier remplit avec talent plusieurs missions secrètes en Espagne et en Russie. Mais il perdit la faveur de ce ministre pour avoir travaillé à la correspondance que Louis XV entretenait secrètement avec ses ambassadeurs par l'intermédiaire du comte de Broglie, et avoir rédigé des mémoires contraires aux instructions de Choiseul ; il se vit même contraint de fuir pour ne pas être arrêté. Il se rendit alors en Angleterre, passa ensuite en Hollande, fut compris dans l'affaire, demeurée mystérieuse, de Dumouriez, Ségur, etc., enlevé à Hambourg, conduit à Paris et jeté à la Bastille, d'où il ne sortit qu'à l'avénement de Louis XVI. Vergennes lui fit donner, peu de temps après, 40,000 fr. pour payer ses dettes et une pension de 6,000 livres. Sa vie avait été une perpétuelle alternative de misère et d'aisance, d'étude et de dissipation. Lorsque les goûts impétueux de la jeunesse commencèrent à s'amortir en lui, il se rejeta sur les plaisirs de la table et devint fort gras. A ses talents en politique, Favier joignait beaucoup d'esprit. On cite de lui une foule de mots piquants. Un jour, où l'on parlait de l'*Esprit des lois*, qui venait de paraître, devant lui et devant Malesherbes, grand admirateur de cet ouvrage et des idées philosophiques : « Il est temps, dit celui-ci, d'éclairer le monde. — Oui, répondit Favier, mais ce n'est pas avec un bout de chandelle. » Choiseul, l'ayant rencontré après son retour de Chanteloup, lui dit sèchement : « Favier, vous avez écrit contre moi. » — « Cela est vrai, monsieur le duc, répondit-il ; mais alors vous étiez en place. » On trouve une partie des écrits de Favier dans l'ouvrage de Ségur intitulé : *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI* (1793, 2 vol. in-8°). Il a publié sans nom d'auteur : *Essai historique et politique sur le gouvernement présent de la Hollande* (Londres, 1748, 2 vol.) ; *Mémoires secrets de Bolingbroke* (1754, 2 vol. in-8°) ; *Doutes et questions sur le traité de Versailles entre le roi de France et l'impératrice reine de Hongrie* (1778, in-8°), etc.

FAVIER DU BOULAY (Henri), littérateur et bénédictin, né à Paris en 1670, mort dans cette ville en 1753. Il fut prieur de l'église de Sainte-Croix de Provins, et publia, outre quelques oraisons funèbres : *Lettres d'un abbé à un académicien... au sujet de la question de la prééminence entre les anciens et les modernes* (Rouen, 1699) ; *Epitres en vers à l'auteur du poëme sur la* Grâce (Paris, 1724, in-8°) ; *Lettres au sujet des choses surprenantes arrivées à Saint-Médard* (1731, in-4°), etc.

FAVIÈRES, bourg et commune de France (Meurthe), cant. de Colombey, arrond. et à 28 kilom. de Toul, sur le ruisseau de Rosières ; 1,025 hab. Très-importante fabrication de poterie vernissée ; fabrique de boutons de nacre. Belle église paroissiale ; ancien château. Dans des fouilles, on a trouvé près de ce bourg des substructions considérables et des pièces d'or à l'effigie de Childebert, roi de France en 520.

FAVIÈRES (Etienne-Guillaume-François DE), auteur dramatique et poëte, né à Paris vers 1755, mort en 1837. C'était un ancien conseiller au parlement de Paris, qui avait épousé la fille de Mandat, commandant de la garde nationale parisienne, massacré le 10 août 1792. Favières, en possession d'une fortune respectable, s'est occupé de littérature plus pour son plaisir que pour en tirer profit. Ses ouvrages sont les suivants : *Mauvaise tête et bon cœur*, comédie en trois actes, en prose (Paris, 1790, in-8°) ; les *Espiègleries de garnison*, comédie en trois actes, en prose (Paris, 1790, in-8°) ; *Paul et Virginie*, comédie en trois actes, en prose (Paris, 1791) ; nouv. édit. (Paris, 1824, in-8°) ; *Lisbeth*, drame lyrique en trois actes, en prose (Paris, 1797, in-8°) ; *Elisca* ou l'*Amour maternel*, drame lyrique en trois actes, en prose (Paris, an VII [1799], in-8°) ; *Fanny Morna*, drame lyrique en trois actes, en prose (Paris, an VIII [1800], in-8°) ; *Hermann et Verner* ou les *Militaires*, fait historique en trois actes (Paris, 1803, in-12) ; les *Trois hussards*, comédie lyrique en deux actes, en prose (Paris, 1804, in-8°) ; le *Grand-père* ou les *Deux âges*, comédie en un acte (Paris, an XIV [1806], in-8°) ; *Jean et Geneviève*, opéra-comique en un acte (Paris, 1810, in-8°), représenté dès 1792 ; *Elisca* ou l'*Habitante de Madagascar*, drame lyrique en trois actes (Paris, 1812, in-8°) ; *Montfort* ou *Comme on aimait jadis*, poëme en douze chants, en vers (Paris, 1789, in-8°) ; 2[e] édit. (Paris, 1836, in-8°) ; *Poésies diverses* (Paris, 1837, in-8°). On a de lui, en outre, diverses pièces de théâtre faites avec des collaborateurs. Quérard lui attribue indûment quelques morceaux écrits par Favières père, mort en 1772, et qui fut également conseiller au parlement de Paris. A ce bagage ajoutons *Aline, reine de Golconde*, comédie lyrique (1803), dont la musique est de Berton et qui est restée longtemps au répertoire, et l'*Aimable vieillard*, comédie en cinq actes, en vers, représentée au Théâtre-Français en 1801.

FAVIGNANA, en latin *Ægusa*, une des îles Egades, dépendance du royaume d'Italie, dans la Méditerranée, à 13 kilom. O. de la côte occidentale de Sicile, par 10° de long. E., et par 37° 57′ de lat. N. Elle a à peu près 24 kilom. et demi de circonférence et une population de 4,000 hab. C'est un cône d'une grande élévation ; un château s'élève au sommet du cône, et du haut du château redescend, jusqu'au niveau de la mer, un escalier intérieur taillé dans le roc et menant à une fosse sans air et sans jour, froide, humide, repaire de reptiles et d'insectes venimeux. C'est là que les Romains jetaient leurs prisonniers ; ce fut là que le roi de Naples, il y a soixante-dix ans, enterra vivants ceux auxquels il prétendait avvoir fait grâce. Un de ces patriotes, qui était jeune, Giuseppe Poerio, n'y mourut cependant pas.

L'histoire de Favignana n'a été racontée nulle part. Peut-être le sujet tentera-t-il un jour l'imagination d'un romancier. Le Spielberg était un paradis en comparaison de l'ancienne *Ægusa ;* encore aujourd'hui son nom seul inspire la terreur à ceux qui se souviennent du cardinal Ruffo. Certains ne sont pas bien convaincus qu'il soit mort, et ils invoquent en leur faveur *san Gennaro* (saint Janvier), patron des libéraux et des patriotes.

FAVILA, roi des Asturies et de Léon, mort en 739. Il succéda en 737 à son père don Pélage. Pendant son court règne, il se rendit méprisable par ses excès, et périt à la chasse étouffé par un ours qu'il avait blessé.

FAVIN (André), historien français. V. FAVYN.

FAVOLE s. m. (fa-vo-le — du lat. *favus*, rayon). Bot. Genre de champignons, voisin des agarics, contenant plusieurs espèces qui croissent pour la plupart sur le tronc des arbres dans les régions tropicales.

FAVOLI (Hugues), en latin **Faviolus**, médecin et voyageur néerlandais, né à Middelbourg (Zélande) en 1523, mort à Anvers en 1585. Il était d'origine italienne. En quittant Padoue, où il avait étudié la philosophie et la médecine, il se rendit à Rome, à Venise ; accompagna, en 1545, à Constantinople, l'ambassadeur espagnol van Veltwyck, parcourut les îles de la Grèce, puis retourna dans sa patrie, et termina ses jours comme médecin pensionnaire de la ville d'Anvers. On a de lui : *Hodœporici Byzantini libri tres* (Louvain, 1563, in-12), relation en vers hexamètres de son voyage en Orient ; *Enchiridion orbis terrarum carmine illustratum* (Anvers, 1585, in-4°), etc.

FAVONIE s. f. (fa-vo-nî — du lat. *favus*, rayon). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, comprenant deux ou trois espèces, qui habitent les mers équatoriales.

FAVONITE s. f. (fa-vo-ni-te — du lat. *favus*, rayon). Zooph. Genre de polypiers astréiformes : *Quantité de marbres de première formation sont remplis de* FAVONITES. (V. de Bomare.)

FAVORABLE adj. (fa-vo-ra-ble — lat. *favorabilis ;* de *favor*, faveur). Propice, avantageux, qui aide à l'accomplissement de certains desseins, au développement de certaines choses : *Vents* FAVORABLES. *Occasion* FAVORABLE. *La grandeur d'âme consiste à être supérieur aux événements* FAVORABLES *ou contraires.* (Bonnin.) *Le système religieux finit toujours par être plus* FAVORABLE *au pouvoir qu'à la liberté.* (Guizot.)

— Bienveillant, bien disposé : *Le parterre* FAVORABLE *m'a claqué* (Volt.) *Le peuple, toujours dupe de son imagination, est* FAVORABLE *à l'impôt somptuaire* (Proudh.)

O ciel ! quoi ! je serais ce bienheureux coupable
Que vous avez pu voir d'un regard *favorable !*
RACINE.

‖ Avantageux, indulgent : *Avoir de quelqu'un une opinion* FAVORABLE. *Exposer un fait sous un jour* FAVORABLE. *Chacun s'envisage toujours par certains côtés* FAVORABLES. (Mass.)

— **Syn. Favorable, propice.** *Favorable* dit moins que *propice ;* il marque simplement une disposition bienveillante, de bonnes intentions, ou même l'absence de toute opposition, de tout ce qui peut nuire. *Propice*, au contraire, exprime une protection efficace, un appui solide et qui assure presque le succès.

FAVORABLEMENT adv. (fa-vo-ra-ble-man — rad. *favorable*). D'une manière favorable : *Être* FAVORABLEMENT *disposé. La pièce a été accueillie* FAVORABLEMENT. *Ne condamnons pas rigoureusement l'erreur qui nous fait juger trop* FAVORABLEMENT *de nos frères.* (Mass.)

FAVORI, ITE adj. (fa-vo-ri, ite — du lat. *favor*, faveur). Préféré, qui plaît mieux que les autres personnes ou les autres choses de même espèce : *Le champagne est son vin* FAVORI. *Sa lecture* FAVORITE, *c'est Walter Scott. Ce proverbe* : Le mieux est l'ennemi du bien, *est l'axiome* FAVORI *de la paresse.* (D'Alemb.) *Le ridicule est l'arme* FAVORITE *des Français.* (Raynal.)

Proposez-vous, pour règle *favorite*,
De distinguer le vrai du faux mérite.
J.-B. ROUSSEAU.

— Turf. *Cheval favori*, Celui que l'on considère généralement comme devant gagner le prix dans une course : *Le pur-sang qui est* FAVORI, *c'est-à-dire sur le succès duquel on compte le plus, est entouré de surveillants et de gardes comme un tyran dont la vie serait menacée à chaque minute.* (U. Desvaulx.)

— Jeux. *Couleur favorite*, ou substantiv. *Favorite*, Couleur qui, au jeu de piquet et à quelques autres, a l'avantage sur les trois autres couleurs, en cas de concurrence.

— Substantiv. Personne qui jouit au plus haut degré des bonnes grâces, de la faveur de quelqu'un : *Le* FAVORI *d'un prince. Cet enfant est le* FAVORI *de sa mère. Plus le* FAVORI *d'un roi a été bas et intime, moins on le peut renvoyer.* (Chateaub.)

Le sage y vit en paix et méprise le reste ;
Content de ses douceurs, errant parmi les bois,
Il regarde à ses pieds les *favoris* des rois.
LA FONTAINE.

‖ Se dit absolument de celui ou de celle qui jouit à un degré exclusif des bonnes grâces du prince : *Un* FAVORI *heureux n'est plein que de lui-même.* (Boss.) *Si l'on dévoile la vie intérieure des* FAVORITES, *on aura pitié d'un état si envié.* (Duclos.) *Le peuple pleure et le* FAVORI *est gorgé.* (V. Hugo.)

Le plus cher *favori* n'est rien qu'un peu de boue.
ROTROU.

— Personne qui est l'objet d'une distinction spéciale, d'une bienveillance habituelle : *Cet auteur est le* FAVORI *du public.*

— Personne qui jouit exclusivement de certains dons particuliers : *C'est l'avilissement et la bassesse qui font les* FAVORIS *de la fortune.* (Mass.) *On appelle les bons poëtes les* FAVORIS *des muses, comme les gens heureux les* FAVORIS *de la fortune.* (Volt.)

— s. m. Chacune des touffes de poils qu'on laisse pousser sur la joue de chaque côté de la figure : *Des* FAVORIS *roux. Des* FAVORIS *bruns. Couper ses* FAVORIS. *Porter des* FAVORIS.

— Ornith. Espèce de poule sultane, qui habite la Guyane.

— **Encycl.** *Favoris.* Les princes, les rois ressemblent aux autres hommes : quelle que soit la hauteur où les élève le souverain pouvoir, ils éprouvent le besoin de sortir de l'espèce de solitude faite autour d'eux, pour céder à ce désir de sociabilité inné dans le cœur de tous. Seulement, comme l'orgueil et l'amour de la domination parlent plus fortement en eux que tout autre sentiment, en croyant prendre des amis ils ne trouvent que des *favoris* et des courtisans. Aussi ce sont plutôt leurs prédilections, leurs faiblesses ou leurs vices qui les dirigent dans ces choix, qu'une vraie sympathie ou une estime du caractère de ceux à qui ils accordent leur faveur. Ce serait une étude assez curieuse que de comparer entre eux les divers *favoris*, et de chercher les causes qui les ont conduits à de si singulières fortunes. C'est ce que nous allons essayer de faire dans une revue rapide des *favoris* restés célèbres dans l'histoire.

Le premier que l'on trouve en date est le fameux Aman, que perdit son insolence envers la reine Esther. Assuérus le fit pendre au gibet que le *favori* avait fait préparer lui-même pour Mardochée, oncle d'Esther.

Alexandre n'eut, à vrai dire, qu'un *favori*, Ephestion, qui emporta dans la tombe les regrets de son maître et conserva jusqu'au dernier soupir toute son affection. C'est peut-être le seul exemple de ce genre que l'on puisse citer ; mais il ne faut pas oublier qu'Ephestion était avant tout l'ami d'enfance et le confident du conquérant.

Les empereurs romains, dans leurs sanglants caprices, devaient avoir aussi leurs *favoris.* Tibère, redoutant les railleries et la haine des Romains, se retire à Caprée pour s'y livrer aux plus monstrueuses débauches, et abandonne le pouvoir à Séjan. Néron, Caligula s'entourent de mimes et de chanteurs qui sont leurs *favoris ;* l'imbécile Arcadius laisse l'empire d'Orient à la discrétion du misérable eunuque Eutrope.

Notre histoire, en particulier, présente une longue série de ces hommes qui, parvenus à gagner les bonnes grâces du souverain par des moyens rarement honnêtes, exercèrent à sa place la puissance royale. Fort souvent ils sortirent des rangs inférieurs de la société ; mais aussi, on les vit presque toujours tomber avec éclat ou s'éteindre dans l'obscurité. La liste de ces hommes est longue chez nous. Pourquoi ? La question est difficile à résoudre. Quoi qu'il en soit, nous allons citer les principaux. Sous le roi Robert, vivait à la cour un seigneur nommé Hugues de Beauvais. En flattant tous les penchants de ce faible monarque, ce comte trouva facilement le moyen de lui plaire et de s'emparer par là de son esprit. Hugues, enhardi par la faveur dont il jouissait, essaya de faire remonter Berthe de Bourgogne sur le trône où était assise l'acariâtre Constance : cette audace le perdit. Douze chevaliers dévoués à la reine le massacrèrent aux pieds mêmes du roi. Louis le Gros défendit mieux ceux à qui il accorda sa faveur : trois frères, propriétaires du château de Garlande, en Brie, bons chevaliers et adroits courtisans, avaient su le dominer. Il soutint pour eux les hostilités de tous les barons du voisinage de Paris, et surtout de la puissante famille de Montmorency. Louis IX, sans avoir précisément des *favoris*, dans l'acception propre du mot, aimait assez à s'entourer de quelques familiers dont il suivait parfois les conseils. Philippe le Hardi accorda, dit-on, la première lettre d'anoblissement à son argentier. Pierre Labrousse, d'abord barbier de Louis IX, puis chambellan et *favori* de Philippe le Hardi, fut pendu à Montfaucon en 1278. Enguerrand de Marigny, *favori* de Philippe le Bel, eut le même sort en 1315. Gérard de la Guette, *favori* de Philippe le Long, et placé comme Enguerrand de Marigny à la tête de l'administration des finances, fut obligé de rendre ses comptes au successeur de son maître. Un autre surintendant des finances, Pierre Remy, sieur de Montigny, fut exécuté six ans après. Robert d'Artois, après avoir épousé la sœur de Philippe de Valois, après avoir aidé puissamment ce prince à monter sur le trône, et joué pendant deux ans le rôle de confident et de premier ministre du roi, Robert se vit à la fin poursuivi par son beau-frère avec un acharnement inouï. Cité devant la cour des pairs pour répondre aux accusations les plus honteuses, puis banni du royaume, il fut réduit à aller offrir ses services aux Anglais et périt en 1342 au siége de Vannes. Un des hommes à qui Philippe VI accorda ensuite le plus de confiance fut Raoul, comte d'Eu et de Guines, qu'il nomma connétable. A l'avénement du roi Jean, Raoul crut pouvoir compter encore sur la bienveillance du prince : il se trompa. Lorsque le comte de Guines reparut à la cour, Jean le fit arrêter et le fit décapiter aussitôt sans jugement dans l'hôtel de Nesle, en présence de quelques chevaliers. La même année (1350), un nouveau *favori*, Charles d'Espagne, fils d'Alphonse de la Cerda, devint connétable. « Le roi, qui lui montrait un singulier amour, dit Villani, suivait son conseil par-dessus celui de tous les autres barons ; aussi, ceux qui ne craignoient pas de mal parler, en accusoient vivement le roi, tandis que les autres en ressentoient une extrême envie. » Les courtisans ne tardèrent pas à exciter contre cet homme Charles de Navarre, dont les biens, pour la plupart, avaient été confisqués au profit du *favori*. Charles de Navarre assassina celui-ci. Charles V réunit autour de lui des hommes obscurs, Guillaume et Michel de Dormans, Bureau de La Rivière, etc. ; mais il se servit d'eux comme d'instruments. Ensuite arriva le funeste règne de Charles VI, qui, même avant sa démence, était incapable de s'occuper d'affaires, et ne recherchait que les occasions de fêtes et de dépenses. Quand il fut devenu fou, les courtisans se pressèrent auprès des ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, etc. La plupart de ces *favoris*, *marmousets* ou aristocrates, expièrent leur fortune d'un jour : l'évêque de Laon mourut empoisonné ; Béthisac, l'exécuteur des ordres tyranniques du duc de Berry, fut mis à mort ; Montaigu périt en 1409 ; Pierre des Essarts et La Rivière eurent le même sort en 1413. Le jeune dauphin, de son côté, s'entoura d'intrigants, tels que du Châtel, Robert Lemasson, le président Louvet, « l'un des plus mauvais chrestiens du monde » comme dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*. Devenu Charles VII, il continua à vivre dans les plaisirs faciles, se laissant traîner de ville en ville par ses *favoris*. Cependant on obtint de lui qu'il se débarrassât d'eux. Du Châtel lui-même l'aida à en mettre quelques-uns dehors, et de sa propre main tua le plus dangereux. Louvet se retira en Provence ; les autres furent exilés. Un seul resta, le

sire de Giac; mais bientôt Richemont résolut de se défaire de lui, et, quoique le *favori* « eut donné une de ses mains au diable pour parvenir à ses fins, » il fut enfermé dans un sac et jeté à la rivière. Charles oublia bien vite son cher *favori*, et un écuyer nommé Beaulieu remplaça aussitôt Giac. Richemont fit assassiner Beaulieu. Le roi lui substitua La Trémoille, qui força Richemont de se retirer à son tour; mais un complot se forma, à la tête duquel se trouvait celui-ci. La Trémoille fût arrêté et jeté en prison. Louis XI, à son avénement au trône, frappa tous les *favoris* de son père sans distinction aucune. Cependant, lui aussi eut des *favoris* : Balue, qui gémit dix ans dans une cage de fer; Olivier le Daim, qui fut pendu; Jean Doyat, qui eut la langue percée, les oreilles coupées et qui fut fouetté dans les rues de Paris; André Coyctier, qui fut mis en prison, etc. Charles VIII, esprit faible, se laissa guider par quelques intrigants. Dans le petit nombre d'ordonnances qui nous restent des premières années de son règne, on voit la signature de l'amiral de Graville et des sires de Miollans et de Piennes. Après ceux-ci, tombés dans la disgrâce, Charles accorda sa confiance à Etienne de Vaese, son valet de chambre, et à Briconnet, receveur des finances, « desquels on peut dire qu'il n'y en eust jamais de plus incapables : de fait ils n'avoient aucune expérience et presque point d'autre conduite, ny d'autres intentions que de faire leurs affaires particulières. On dit qu'ils ne conseillèrent la guerre de Naples, l'un que pour avoir un chapeau de cardinal, et l'autre pour avoir un duché dans ce pays-là, ce qu'ils obtinrent l'un et l'autre; mais Vaese ne garda pas longtemps son duché... Charles VIII eut encore pour *favoris*, premièrement le comte de Ligny, son cousin, fils du malheureux comte de Saint-Pol; un degré au-dessous, Cossé, et par après ces quatre, Chastillon, Bourdillon, Gailliot et Bonneval gouvernèrent le sang royal. Charles eust aussi des *favoris* parmi ses simples domestiques, comme Paris, Gabriel et Dijon, pareillement Hervé de Chesnoy, qui fut prévost de l'hostel et exerça justice à Rome. » On trouve, du reste, les noms de tous les conseillers intimes de Charles VIII dans ces vers du *Vergier d'honneur :*

> Mignons du roi, ainsi que *Bourdillon*,
> *Balzac*, *Lachaulx*, *Gailliot*, *Chastillon*,
> *George Edowille* et aultres familiers,
> Comme *Paris*, *Gabriel* et *Dijon*;
> *Pour assaillir un féminin donjon*,
> Plus propres que dix autres milliers.

Aussi, avec de tels conseillers, l'expédition d'Italie ne fut-elle qu'une fantaisie malheureuse dont le peuple, comme de raison, paya tous les frais. Louis XII n'eut pas de *favoris;* ce fut sa femme qui exerça sur lui l'ascendant que les *favoris* avaient exercé sur ses prédécesseurs. Mais cette plaie de la royauté reparut sous François Ier, qui dût une partie de ses malheurs à quelques hommes dont l'incapacité n'avait d'égale que le crédit scandaleux dont ils jouissaient, à tous ces intrigants avides et rapaces qui l'entouraient et le flattaient, et qui par là éloignaient de sa personne les gens sensés qui, par leurs conseils désintéressés et leur droiture, auraient pu lui éviter tant de fautes qui furent si fatales à la France. « Sire, lui dit André de Vivonne, sénéchal de Poitou, il vous manquoit à la bataille la meilleure pièce de votre *harnois*, le cœur de votre noblesse, que par ci-devant n'avez reconnue et traitée comme vous devriez; car vous n'avez reconnu, traité et contenté que quatre ou cinq *favoris*, comme l'amiral Bonnivet, Montchenu, Montmorency, Brion-Chabot et autres, qui seuls se sont ressentis de vos faveurs, bienfaits, honneurs et dignités, et les autres rien; car à quel propos Brion a-t-il tant de biens de vous, que de sa seule fauconnerie il a soixante chevaux en son écurie, lui qui n'est que gentilhomme comme un autre, et encore cadet de sa maison, que j'ai vu qu'il n'avoit pour tout son train que six ou sept chevaux? Si vous eussiez espandu également de vos faveurs et moyens aux autres gentilshommes de votre royaume, ils vous eussent été plus affectionnés qu'ils n'ont été, et eussent crevé auprès de vous. » On peut encore nommer, parmi les *favoris* de François Ier, Annebaut et Montpesat, qui échouèrent, en 1542, devant Perpignan. Ces exemples ne profitèrent pas à Henri II. Ce fut alors le tour des Guises, des Montmorency, de d'Albon Saint-André, maréchal de France, de La Chateigneraye, de MM. d'Apchon, de Senecterre, de La Noue, etc. Pendant tout son règne, Henri flotta entre les diverses factions que ses *favoris* formèrent à la cour; tantôt il faisait la paix pour complaire aux Montmorency, tantôt il recommençait la guerre pour satisfaire les Guises. Il cédait aussi tour à tour aux uns et aux autres dans l'administration intérieure; enfin les courtisans se partagèrent avidement dignités, pensions, confiscations, faveurs de toute espèce, si bien que 400,000 écus d'or, amassés par le feu roi, furent dissipés en peu de jours, et que la France s'endetta de 42 millions en douze ans. François II se montra encore plus incapable de régner, et, comme son prédécesseur, il se laissa captiver par les Guises. Cette puissante famille continua, durant le règne suivant, à disputer le pouvoir aux Montmorency, et Charles IX, prince si mobile dans ses impressions, flotta toujours d'un parti à l'autre, quand il n'abandonna pas le gouvernement à sa mère, l'ambitieuse et vindicative Catherine. Suivant Papyre Masson, ce prince « eut pour principal *favory* Albert de Gondy, fils d'un banquier de Lyon, qui luy apprit à jurer; il préféra celui-ci aux plus illustres de sa cour. Il l'éleva infiniment en biens, en faveurs et en honneurs, et il l'auroit encore faict plus grand s'il eust plus longtemps vescu. Il le voulust faire maréchal de France, il le fit gouverneur de Provence; enfin, il le mit à même les grandes charges et les richesses, et c'est une chose certaine qu'il tira de lui, en cinq ans, six cent mille escus d'or. » Le scandale du favoritisme fut, à cette époque, poussé à son comble. Les *mignons*, choisis ordinairement parmi de pauvres gentilshommes, excitèrent et partagèrent les débauches du roi, doublèrent les dépenses, et provoquèrent, par leur insolence, tout ce qui avait un rang dans l'Etat. Les cours du Louvre, les rues de Paris devinrent une arène où les jeunes seigneurs s'exercèrent à manier, contre ces *favoris*, le poignard et le pistolet. Les mettre à mort, c'était ce qu'on appelait *les faire tailler en marbre*, depuis que le roi avait érigé à Saint-Mégrin, Quélus et Maugiron de somptueux mausolées. Les duels, les assassinats, les batailles enlevèrent à Henri III le plus grand nombre de ses *favoris*, gens, d'ailleurs, tous méprisables et corrompus, à chacun desquels on pouvait appliquer ce mot dit sur Bellegarde, et que rapporte Tallemant des Réaux : « On sait ce que dit un courtisan de ce temps-là, à qui on reprochait qu'il ne s'avançait pas comme Bellegarde : « Hé! dit-il, il n'a garde qu'il ne » s'avance, on le pousse assez. » Henri IV, il faut le reconnaître, n'eut pas de *favoris;* il n'eut que des ministres; car nous n'appellerons pas *favoris* les vils serviteurs de ses plaisirs, tels que les Zamet, les La Varenne, etc., et s'il fut quelquefois disposé à céder aux sollicitations de ses maîtresses, Sully sut le soustraire à ce danger. Mais à son gouvernement succéda celui d'une femme et d'un enfant, et à côté du conseil de régence officiel s'établit un conseil secret où dominèrent les parvenus Joyeuse, d'Epernon, et que présida l'orgueilleux Concini, maréchal de France. A celui-ci succéda bientôt de Luynes, devenu le *favori* de Louis XIII. Mais de Luynes ne tarda pas à faire comme son prédécesseur, c'est-à-dire à dominer toutes les affaires. A sa mort, Richelieu, *favori* de la reine, prit en main la direction du gouvernement, et, pour amuser le roi à qui il n'avait laissé que « le soin de guérir ses écrouelles, » il lui donna un *favori*, l'étourdi Cinq-Mars. Ce jeune homme se lassa d'être le joujou d'un roi triste et quinteux, et l'espion du ministre. On connaît sa fin. Louis XIII, le prince le plus faible, le plus ennuyé, est celui qui eut le plus grand nombre de *favoris;* presque tous se poussèrent auprès de lui par leurs connaissances dans l'art de la fauconnerie. Le passage suivant, qui s'applique à Saint-Simon, père du fameux auteur des *Mémoires*, montrera mieux que tout commentaire combien peu il fallait pour gagner la faveur de ce monarque : « Saint-Simon prit la place de Barradas; il était page de la chambre tout aussi bien que lui; mais c'étoit et c'est encore un homme qui n'avoit rien de recommandable, et qui est mal fait. Le roi prit amitié pour Saint-Simon, à cause, *disoit-il*, que ce garçon lui rapportoit toujours des nouvelles certaines de la chasse; qu'il ne tourmentoit pas trop ses chevaux, et que, quand il donnoit du cor, il ne bavoit point dedans. Voilà d'où vint sa fortune. » Louis XIV, dans sa jeunesse, avait pour *favoris* quelques seigneurs de son âge, tels que Lauzun, Dangeau et autres, qui couraient avec lui les aventures galantes pendant la nuit, l'aidaient à monter sur les toits pour descendre dans la chambre des filles d'honneur, et se faisaient les complaisants de ses autres intrigues amoureuses. Le Régent avait ses roués, avec lesquels il passait la nuit dans les débauches les plus crapuleuses. Louis XV montrait une grande prédilection pour le duc de Richelieu, dont il enviait la réputation d'homme à bonnes fortunes et les connaissances variées dans l'art de la galanterie. Pour plaire à Louis XVIII, il fallait être homme d'esprit et connaître à fond les œuvres d'Horace : la fortune politique de Villemain n'eut pas d'autre origine. Tacite dit quelque part « qu'il vient un jour où la faveur cesse, soit par cette fatalité du pouvoir qui rarement dure toujours, soit par je ne sais quel dégoût qui vient saisir ou les princes qui ont tout donné, ou les *favoris* qui ont tout reçu. » Il aurait pu ajouter : et par cette sorte de vertige qui tourne la tête des hommes montés si haut, et les pousse fatalement à leur perte. C'est surtout quand on parle de la faveur des princes qu'il est juste de dire que la roche Tarpéienne est proche du Capitole; le caprice qui vous a élevé sans raison peut vous renverser de même.

Clitus est tué dans un repas, parce qu'il a froissé l'amour-propre d'Alexandre. Caligula demande au mime Pâris qui chante le mieux *ou d'Apollon* ou de lui Caligula, et, comme le malheureux *favori* ne répond pas assez vite que c'est le dieu du Palatin et non celui de l'Olympe, il se voit attaché à une colonne et cruellement fustigé, tandis que l'empereur contrefait ses lamentations pour s'en moquer. Mais c'est Louis XIII qui est le plus instable dans ses goûts, le plus perfide dans ses amitiés. Voici la cause de la disgrâce de Barradas, un de ses premiers *favoris* : « Il étoit un iour à la chasse avec le roi, lorsque le chapeau de ce prince étant tombé alla justement sous le ventre du cheval de Barradas. Dans ce moment-là, ce cheval étant venu à pisser, gâta tout le chapeau du roi, qui se mit dans une aussi grande colère contre le maître du cheval, que s'il l'avoit fait faire exprès. Cet accident, qui en auroit fait rire un autre, fut pris en très-mauvaise part du roi, qui commença dès ce temps-là à ne plus aimer Barradas. » Le même monarque disait de Cinq-Mars, quelque temps avant sa disgrâce : « Il faut vous dire tout, monsieur Fabert, il y a six mois que je le vomis. Mais, pour faire croire le contraire, et qu'on pensât qu'il m'entretenoit encore après que tout le monde étoit retiré, il demeuroit une heure et demie dans la garde-robe à lire l'Arioste. Les deux premiers valets de garde-robe étoient à sa discrétion. Il n'y a point d'homme si perdu de vices ni si peu complaisant. C'est le plus grand ingrat du monde. Il m'a fait attendre quelquefois des heures entières dans mon carrosse, tandis qu'il crapuloit. Un royaume ne suffiroit pas à ses dépenses. Il a, à l'heure que je vous parle, jusqu'à trois cents paires de bottes. » La cause la plus fréquente de la disgrâce et de la chute des *favoris* est leur imprudence, leur ambition toujours croissante et leur confiance aveugle en une faveur sans cesse prête à leur échapper. Bien peu ont la perspicacité du cardinal de Richelieu, qui parvenait, par ses attentions et son habileté, à désarmer la jalousie de Louis XIII. Un jour que le grand nombre de courtisans qui se pressaient autour du ministre faisait contraste avec les quelques seigneurs groupés près du roi, celui-ci sentit la colère lui monter au cœur devant ce témoignage de son infériorité. Comme on se rendait à une cérémonie, et que le cardinal se rangeait pour laisser passer le roi : « Passez le premier, puisque vous êtes le maître, lui dit Louis XIII d'un ton brusque et amer. — Oui, sire, mais pour vous éclairer, » s'écria le cardinal en saisissant un flambeau et en le portant devant le roi.

Au lieu de cette adresse, de cette habileté à désarmer les susceptibilités jalouses d'un maître, les *favoris* prennent à tâche, au contraire, de le froisser et de l'offusquer par leurs sottes prétentions, préférant maladroitement l'apparence du pouvoir à sa réalité. Tout le monde connaît le conte que nos aïeux faisaient sur la chambrière du curé : « Sachez, disaient-ils, que quand une femelle s'adonne à un ecclésiastique, elle est, le premier mois, sa chambrière; le second, sa compagne; et, le troisième, sa maîtresse. Un curé, parlant de sa chambrière, disait : le premier mois, elle est tant sage que tout ce que j'ai est à moi. Si, en sortant de l'église, je la vois venir de chez un des confrères chanoines, je lui demanderai : « D'où venez vous, Jeanne? » — Je viens de chez votre compère quérir » votre vaisselle que vous laissâtes hier, que » vous y fûtes souper. » Ho dà! tout est encore à moi. Le mois d'après, je ferai la même question en même posture. Elle dira : « Je viens » de quérir notre vaisselle que nous laissâmes, » hier, chez notre compère où nous soupâmes. » Ho, ah! nous y avons encore part; mais après, si je l'interroge, elle me dira bien autrement : « Que vous avez d'affaire, et n'avez » vous point de chemise au cul! Vous voulez » tout savoir, comme les grands. Je viens de » quérir ma vaisselle, que je laissai hier chez » mon compère où j'ai soupé. » Voilà, tout est à elle. » Et qu'on ne croie pas que cet apologue soit de la fantaisie. Voici le passage qu'on trouve dans la correspondance des ambassadeurs vénitiens sur le fameux cardinal Wolsey, si longtemps *favori* et premier ministre de Henri VIII : « Le cardinal est celui qui mène à la fois le roi et le royaume. Au temps où l'ambassadeur arriva en Angleterre, il usait encore de cette formule : « Sa Majesté fera ceci et cela. » Ensuite, et insensiblement, il commença à dire : « Nous ferons ceci et cela, » et maintenant il est arrivé à dire : « Je ferai ceci et cela. » C'est l'histoire de tous les *favoris* qui arrivent à oublier complétement qu'ils ont un maître dont ils dépendent et qui est plus puissant qu'eux. Séjan veut se substituer à Tibère, et il est mis en pièces par un sénat servile. Eutrope ose menacer Eudoxie de la faire descendre du rang suprême, et la femme outragée provoque sa disgrâce et sa ruine. Le comte d'Essex croit qu'Élisabeth n'osera jamais signer l'arrêt de sa mort, et il ne fait pas usage de l'anneau qu'elle lui avait remis comme un gage de pardon. Lauzun a l'impudence de se coucher sous le lit où Louis XIV s'ébat avec Mme de Montespan, et de venir ensuite conter son escapade à la maîtresse elle-même. La princesse des Ursins arrête et décachète les lettres que l'abbé d'Estrades, ambassadeur de Louis XIV, envoie à Versailles. « Elle l'ouvrit, dit Saint-Simon, et comme elle l'avoit bien jugé, elle n'eut pas lieu d'en être contente; mais ce qui la piqua le plus, ce fut que l'abbé, détaillant sa conduite et ce conseil *où tout se portoit* et se décidoit, composé d'elle, d'Ory et très-souvent de d'Aubigny, exagérant l'autorité de ce dernier, ajoutoit que c'étoit son écuyer qu'on ne doutait point qu'elle n'eût épousé. Outrée de rage et de dépit, elle mit en marge à côté, de sa main : « Pour mariée, non, » montra la lettre en cet état au roi et à la reine d'Espagne et à beaucoup de gens de cette cour avec des clameurs étranges, et ajouta à cette folie celle d'envoyer cette même lettre ainsi apostillée à Versailles. » Le maréchal d'Ancre croit sa faveur inattaquable; il ne se défie ni de Luynes, ni des autres seigneurs français dont il a excité les ressentiments, et le faible Louis XIII donne l'ordre de l'arrêter et de le tuer. C'est bien le cas de dire avec Régnier :

> *La faveur est* bizarre, *à traiter indocile*,
> Sans arrêt, inconstante et d'humeur difficile;
> Avec discrétion il la faut caresser;
> L'un la perd bien souvent pour la trop embrasser
> Ou pour s'y fier trop, l'autre par insolence
> Ou pour avoir trop peu ou trop de violence,
> Ou pour se la promettre ou se la desnier.
> Enfin, c'est un caprice étrange à manier.
> Son amour est fragile et se rompt comme verre,
> Et fait aux plus matois donner du nez en terre.

Cette faveur si ardemment convoitée est loin de valoir tous les sacrifices qu'on lui fait. C'est un esclavage, doré si l'on veut, mais qui se fait lourdement sentir, même à ceux qui, par nature, éprouvent le moins de velléités d'indépendance ou de fierté. Louis XIII demandait à ses *favoris* de venir s'ennuyer avec lui. Voilà, certes, qui n'est pas gai. En effet, la vie de tous les *favoris* est triste, et la plupart ont une fin misérable; c'est un fait que nous constatons; mais nous sommes loin de plaindre le sort de ces aventuriers et de ces intrigants, qui sont plus funestes à un pays que les fléaux les plus dévastateurs. On sait ce qu'a été l'empire d'Orient sous Eutrope, l'Angleterre sous Buckingham, l'Espagne sous le prince de la Paix. Depuis l'affaiblissement du pouvoir personnel et du droit divin, le favoritisme a cessé d'exister; on ne le rencontre plus qu'à Rome sous la forme du népotisme, comme un témoignage irrécusable de la faiblesse de ce gouvernement.

— *Favorites*. On donne plus particulièrement le nom de *favorites* à celles des maîtresses royales qui ont eu quelque influence sur les événements et sur les hommes de leur temps; à celles aussi dont les enfants, issus du sang royal, ont, par leurs alliances, fondé ou accru la puissance de certaines familles. Il n'y a de *favorites* que dans les monarchies absolues; elles sont presque impossibles dans une république. Aspasie seule eut, comme maîtresse de Périclès, quelque part dans les affaires de l'Etat; mais c'était plus qu'une *favorite*. Dans les monarchies parlementaires, où le pouvoir royal est tempéré par les institutions, il peut y avoir des *favorites;* mais leur sphère d'action est bornée, elles ne règnent que sur le cœur du roi. En Orient même, le pouvoir de la *favorite* ne dépasse guère de nos jours les limites du harem.

Bien que l'histoire d'Espagne et celle d'Angleterre offrent aussi de nombreuses traces de l'influence féminine dans les affaires de l'Etat, et des exemples aussi scandaleux, c'est surtout en France qu'il y a eu des *favorites*, de véritables reines de la main gauche. Le philosophe, le moraliste s'attristent et s'indignent en parcourant cette longue suite de désordres, d'infamies, de crimes; en voyant les plus graves affaires et la destinée même des Etats livrées aux caprices d'une courtisane titrée. La plupart des *favorites*, enivrées de leur puissance et pressées de tirer profit d'une situation qui pouvait leur échapper, furent arrogantes, hautaines, ambitieuses; quelques-unes seulement se montrèrent bonnes et douces. Mais toutes eurent toujours la beauté, parfois l'esprit, la grâce, et elles représentent encore l'ensemble le plus complet des séductions féminines.

Dans l'histoire de France, de Childéric à Louis XVIII, de Basine à Mlle Du Cayla, la liste est longue et instructive; elle montre les physionomies les plus diverses. Basine est cette femme d'un roi de Thuringe, chez qui Childéric, chassé par les Francs à cause de ses débauches, avait trouvé l'hospitalité; lorsqu'il fut replacé à la tête des Saliens, elle voulut suivre sa fortune, lui déclarant qu'elle le quitterait, si elle en trouvait un plus noble et plus beau. C'est de Basine que naquit Clovis; dans le récit de Frédégaire, tout imprégné de superstitions scandinaves, cette Hélène du IVe siècle, belle guerrière à la recherche du plus brave, a un caractère surnaturel et presque mythologique. Plus historique, Frédégonde est aussi plus généralement connue. Simple servante d'Audovère, femme de Chilpéric, roi de Soissons, elle devient la maîtresse du roi, fait jeter Audovère dans un couvent, mettre à mort Galswinthe, seconde femme de Chilpéric, décide Chilpéric à l'épouser, et bientôt après, assassine le roi lui-même. Cette terrible *favorite* représente bien la barbarie et les mœurs violentes de son temps. Charlemagne eût des maîtresses, mais non des *favorites;* Himeltrude, mère de Pépin le Bossu, et Régina, mère de Drogon, évêque de Metz, méritent seules d'être comptées parmi ce troupeau de concubines qui faisait ressembler le palais d'Aix-la-Chapelle au harem d'un calife. Dans les premiers temps de la monarchie, la *favorite*, reine de fait, n'aspire qu'à devenir reine de droit en remplaçant l'épouse légitime. Richilde, fille de Boves, comte des Ardennes, maîtresse de

Charles le Chauve, devient sa femme, après la mort d'Hermentrude; Amgarde, fille d'un *favori* de Louis II, devient maîtresse du roi, puis son épouse en 862.

C'est un tout autre personnage que cette petite Odette de Champd'hiver, fille d'un marchand de chevaux, introduite dans le lit du vieux Charles VI par sa propre femme Isabeau, et adorée du pauvre insensé, dont elle calmait les douleurs. Odette en eut une fille, Marguerite de Valois, que Charles VII reconnut pour sa sœur et qu'il fit épouser à Jean de Belleville; le peuple la surnommait la *petite reine*, et elle a laissé une douce et poétique mémoire. Agnès Sorel, la maîtresse de Charles VII, ne fut pas moins sympathique, quoique la légende ait probablement de beaucoup exagéré son rôle; mais cette légende même montre qu'on lui croyait, dans le peuple, des sentiments généreux et assez d'ascendant sur l'esprit du roi pour le forcer, au nom de l'amour, à reconquérir son trône perdu. Elle avait autant d'esprit que de beauté, mais on lui reprocha d'être insatiable et cupide; Louis XI reconnut ses filles et les dota comme filles de France. Charles VII eut encore une autre *favorite*, Antoinette de Maignelai, qu'il maria au baron de Villequier. Celle-ci inaugure une nouvelle manière, bien pratiquée depuis et bien fructueuse : la faveur royale recherchée comme spéculation; femmes et maris, tous accepteront cette honte. Louis XI lui-même, tout occupé de ses vastes pensées, ne laissa pas de s'adonner aussi à l'amour : Marguerite de Sassenage eut de lui deux filles légitimées, qui épousèrent l'une Louis, bâtard de Bourbon, et l'autre Aymar de Poitiers, sire de Saint-Vallier.

Avec François Ier commence la grande époque des *favorites;* c'est une charge de cour que d'être la maîtresse en titre du roi, et les plus grandes familles sollicitent honteusement la préférence. Paul-Louis Courier remarque, avec son ironie mordante, qu'en remontant à la source des richesses des meilleures maisons, on trouve une *favorite*. De toutes les maîtresses de François Ier, trois seulement méritent ce titre : Françoise de Foix, comtesse de Chateaubriant; Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, et Diane de Poitiers. La rivalité de celle-ci, devenue la maîtresse du dauphin, avec la duchesse d'Etampes, remplit toute la fin du règne de François Ier, et la belle Diane, devenue toute-puissante par l'avénement au trône de son royal amant, est véritablement reine de France. Henri II eut encore une autre *favorite*, Philippa Duco, dont la fille, Diane de France, fut légitimée et épousa d'abord un Farnèse (1553), puis un Montmorency (1557). Moins illustre de naissance, Marie Touchet, fille d'un lieutenant au balliage d'Orléans, est la maîtresse *favorite* de Charles IX. Son anagramme, *Je charme tout*, semble une vérité, car elle est le constant amour de ce prince d'humeur bizarre. Henri III n'eut pas de *favorites;* c'étaient des *favoris* qu'il fallait à cet homme-femme, ce roi-reine, comme l'appelle énergiquement d'Aubigné. Mais avec Henri IV, le vert-galant, les *favorites* ont beau jeu. Trop avisé pour leur laisser prendre en politique tout l'ascendant qu'elles convoitent, il ne peut faire pourtant que ses affaires de cœur ne deviennent parfois des affaires d'Etat. Diane d'Andounins, comtesse de Guiche, la belle Corisandre de sa correspondance amoureuse; Françoise de Montmorency, appelée communément la Fosseuse; Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin; Gabrielle d'Estrées; Henriette d'Entraigues, duchesse de Verneuil, fille de Marie Touchet et de Balzac d'Entraigues, qui l'épousa après la mort de Charles IX, régnèrent tour à tour sur le monarque, si débonnaire envers les femmes, et lui suscitèrent mille embarras divers. Louis XIII n'eut qu'une *favorite* platonique, Louise de La Fayette. Louise-Françoise de La Beaume-Leblanc, duchesse de La Vallière; Athénaïs de Mortemart, marquise de Montespan; Angélique de Roussilles, duchesse de Fontanges, « belle comme un ange et sotte comme un panier; » Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, furent les quatre grandes *favorites* de Louis XIV; elles marquent autant de périodes dans ce long règne et serviraient à le diviser avec tout autant de certitude que les événements les plus considérables. Ce quadruple adultère, sans compter les amours de passage, remplit la cour de bâtards, à qui il fallut créer un état, un rang, une légitimité. La princesse de Conti et le comte de Vermandois, nés de la duchesse de La Vallière; le duc du Maine, le comte de Vexin, Mlle de Nantes, Mlle de Blois, Mlle de Tours et le comte de Toulouse, nés de Mme de Montespan, sont légitimés, quoique adultérins, et les princes du sang eux-mêmes leur sont sacrifiés. La grande démoralisation de la France, qui atteindra son apogée au milieu du XVIIIe siècle, commence sous le règne même du grand roi, qui cependant parvient à masquer son immoralité et celle de toute sa cour par une certaine décence extérieure et la rigidité de l'étiquette. Louis XV s'affranchit de cette décence apparente; avec lui la royauté est ostensiblement avilie. Quatre sœurs, la comtesse de Mailly, la comtesse de Vintimille, la duchesse de Lauraguais et la duchesse de Châteauroux, précèdent la marquise de Pompadour, qui elle-même fait place à Anne Bécu, dite Jeanne de Vaubernier, comtesse Du Barry. La Révolution coupe court à ce règne des *favorites*, maintenant terminé chez nous, selon toute apparence. La Du Barry aura été la dernière, et celle qui disait au roi : « Prends garde, La France, ton café f... le camp! » ne sera ni remplacée ni, en tous cas, dépassée. Pourtant les mœurs du Directoire se seraient assez bien accommodées du régime des *favorites*, et peu s'en faut que les maîtresses de Tallien et de Barras ne puissent prendre rang à la suite des précédentes. Napoléon n'eut point de *favorites;* Louis XVIII, seul parmi les derniers souverains de la France, ressuscita un peu les mœurs de l'ancienne cour; Mme du Cayla, qu'elle fût ou non, comme on l'a prétendu, une maîtresse platonique, n'en eut pas moins sur les affaires de l'Etat une influence incontestable.

Moins heureuses que les *favorites* des rois de France, celles des rois d'Espagne ont eu presque toutes une fin tragique; la galanterie se mêle facilement à la cruauté, sous un climat brûlant, où éclosent des passions si vives. La juive Raquel, favorite du roi de Castille Alphonse IX (1170), captive si bien le jeune monarque qu'elle le détient neuf ans, caché à tous les yeux, dans son Alcazar de Tolède, sans qu'aucun des grands puisse l'approcher, sans qu'il prenne la moindre part au gouvernement : les *ricos-hombres* conjurés pénètrent dans le palais et massacrent la *favorite*. Les plus fortunées terminent leurs jours dans un couvent; car, d'après l'étiquette espagnole, une maîtresse royale abandonnée ne peut plus appartenir au monde. Ce fut cette coutume qui attira à Philippe IV, un des plus galants monarques espagnols, une spirituelle réponse. Comme il allait heurter, de nuit, à la porte d'une jolie duchesse, logée au palais et qu'il avait remarquée, elle lui répondit en mettant le verrou : « Non! non! sire, je ne veux pas être religieuse! » Tel fut le sort d'Eléonore de Guzman, la *favorite* d'Alphonse XI (1240); toute-puissante sur l'esprit du monarque, elle parvint à faire chasser l'épouse légitime, Marie de Portugal; mais lorsque le fils de celle-ci, Pierre le Cruel, devint roi à son tour, il la confina dans un monastère; puis, se ravisant, la fit étrangler. Pierre le Cruel eut à son tour une *favorite* célèbre, Marie de Padilla, pour qui il répudia sa jeune épouse, Blanche de Bourbon. Henri de Transtamare, qui le détrôna et le poignarda de sa main, était le fils de la *favorite* Eléonore de Guzman. C'est aussi une tragique histoire que celle de la duchesse de Sandoval et de Henri IV de Castille; le royal amant, surprenant un gentilhomme aux pieds de sa maîtresse, fait couper la tête à l'un, sans autre forme de procès, et jette l'autre au couvent. Charles-Quint eut Barbe de Blomberg, dont naquit don Juan d'Autriche, et la Piombe, *favorite* de moins haute naissance, qu'il recevait, dit-on, au monastère de Yuste : on la faisait entrer dans un cercueil. Les amours de Philippe II et de la comtesse d'Eboli sont célèbres, surtout par la part qu'y prenait, en tiers, le secrétaire Antonio Perez. D'une comédienne en renom, qu'il aima beaucoup, Maria Calderon, Philippe IV eut le second don Juan d'Autriche; Maria Calderon, délaissée comme bien d'autres, finit ses jours au couvent. On doit encore placer, parmi les *favorites* espagnoles, la princesse des Ursins, qui essaya d'être pour Philippe V ce qu'avait été la marquise de Maintenon pour Louis XIV.

En Angleterre, à peine trouve-t-on quelques noms de femmes assez mêlées aux affaires de l'Etat pour qu'on les range parmi les *favorites*. Telles sont la comtesse de Salisbury, maîtresse d'Edouard III, et en l'honneur de qui il institua l'ordre de la Jarretière, et surtout la duchesse de Portsmouth, qui joua un grand rôle politique sous Charles II; les deux autres maîtresses du voluptueux monarque, la duchesse de Cleveland et la nièce de Mazarin, Hortense Mancini, montrent avec quelle facilité Charles II, élevé à la cour de Louis XIV, avait adopté les mœurs du grand roi. Clémentine Walkensaw, la maîtresse de Charles-Edouard, le prétendant, plus connu par les romans de Walter Scott que par l'histoire, eût été une *favorite*, si son amant eût reconquis son trône.

On ferait un volume, et même un volume intéressant, en recherchant dans les historiens, et surtout dans la collection des mémoires, le récit des intrigues, des ardentes compétitions, des rivalités mises en jeu par la chute et l'avénement des *favorites*. Ces révolutions de boudoirs ont parfois tout l'intérêt d'une révolution politique, sans compter l'imbroglio d'une comédie et le piquant de la chronique scandaleuse. Parmi les anecdotes relatives aux *favorites*, dont fourmillent les mémoires, nous en détacherons trois, qui sont curieuses.

Au nombre des aspirantes à la succession de la duchesse de Châteauroux dans ses fonctions de *favorite* se trouvait une présidente à mortier. A l'un des bals donnés à Versailles après le mariage du dauphin, le roi parut déguisé en if, accompagné de trois ou quatre seigneurs costumés à l'avenant. On ne tarda pas néanmoins à reconnaître Sa Majesté au milieu de ce buisson vivant; la présidente surtout fut prompte à découvrir le monarque sous sa verdoyante parure; elle s'attacha à ses pas et le lutina pendant un quart d'heure dans un langage panaché de malice, de flatteries et de soupirs, que le prince dut trouver très-significatifs. Fatigué de cette avalanche de galanteries provocatrices presque autant que du poids de son costume, Louis XV se retira bientôt, suivi des ifs courtisans qui l'accompagnaient, et l'on porta son déguisement chez le premier valet de chambre de service, qui avait un petit appartement auprès de la chambre du roi. M. de Bridge, ami de cet officier, se trouvait en ce moment près de lui; il le pria de lui prêter le déguisement que venait de quitter Sa Majesté, ce à quoi le valet de chambre consentit. Il donna même à son ami la clef de l'appartement, afin qu'il pût venir quitter cet habillement quand il en serait las. M. de Bridge fut à peine dans le bal, que la présidente l'aborda, le prenant pour le roi, dont elle reconnut parfaitement le costume qu'elle avait, à certaines marques, distingué des autres ifs. Les agaceries de cette dame devinrent cette fois beaucoup plus vives encore; l'ambitieuse aspirante lança par-dessus les moulins la gaze transparente qui recouvrait un reste de pudeur. M. de Bridge, enchanté de la méprise qu'il avait prévue, répondit avec empressement aux avances de la présidente. En quelques minutes l'amour fit un chemin prodigieux dans deux cœurs qui s'entendaient si bien; bref, l'if galant proposa à sa conquête de le suivre dans la chambre du premier valet de chambre, dont il avait la clef. On dit non, mais d'un ton... d'un ton!... on eut l'air de se laisser entraîner, quoique le vainqueur ne dût pas déployer une force herculéenne pour vaincre cette résistance obligée. Peu à peu les amants s'éloignèrent du cercle brillant; le bruit harmonieux de la musique s'affaiblit à leurs oreilles, une porte s'ouvrit mystérieusement, et... nous tirons le rideau. La houri de M. de Bridge, désirant que son triomphe fût complet aux yeux de toute la cour, voulut rentrer dans le bal en donnant le bras à l'illustre vainqueur. Mais que devint-elle, grand Dieu! lorsqu'en traversant l'œil-de-bœuf elle vit le roi, le vrai roi, qui s'entretenait d'une tout autre guerre que celle où elle venait de se laisser vaincre? L'écuyer s'esquiva prudemment, et la présidente en fut pour ses frais et ses illusions.

Voici un autre fait, relatif également au règne de Louis XV. La comtesse d'Estrades, un personnage insignifiant, avait remplacé dans le cœur du roi la marquise de Pompadour. Voici le piége que lui tendit Choiseul, qui voulait la renverser, et dans lequel elle tomba avec la plus grande naïveté. Le duc va trouver une dame de la cour, amie intime de la comtesse, et lui propose, de la part du roi, une commission secrète dont le succès sera récompensé par une gratification de cent mille écus. A cette déclaration, l'amie intime ouvre au grand large les yeux et les oreilles, fait mille protestations de dévouement et demande ce dont il s'agit. Sûr de ses dispositions, le ministre la prie de s'informer auprès de Mme d'Estrades de ce qui se sera passé entre elle et Sa Majesté la nuit suivante, le roi ne se rappelant rien, le lendemain, des détails de ces mystérieuses entrevues, et ayant le plus vif désir d'en être entretenu après coup. « Je vous comprends, dit en riant la confidente; demain, avant la nuit, vous serez à même de satisfaire la curiosité du roi. » Le lendemain, de bonne heure, l'espionne du ministre alla visiter son amie et lui arracha fort adroitement le secret des mystères de la nuit précédente, qui, d'ailleurs, pesaient un peu à la discrétion de la beauté favorisée. La confidente soudoyée sut toutes les circonstances de l'entrevue, et Mme d'Estrades les lui peignit dépouillées de gaze. Le soir même, Choiseul avait les renseignements attendus impatiemment, et l'amie traîtresse serrait dans son tiroir un bon de cent mille écus. Muni de cette délation arrangée par un secrétaire, le duc, admis seul au petit lever de Louis XV, le pria, d'un air composé, d'écouter un récit qui intéressait sa gloire. « Il y a donc du scandale sous jeu? demanda le roi, qui aimait fort ces sortes de contes. — Un peu, sire, et comme le nom de Votre Majesté ne doit jamais être accompagné du plus simple soupçon de ridicule, il est de mon devoir de lui dire franchement qu'elle honore de ses plus hautes bontés une personne qui n'en est point digne et qui en mésuse en les déprisant avec audace. — De qui parlez-vous, monsieur le duc? — De Mme la comtesse d'Estrades. — Ah! continuez... Mais êtes-vous bien sûr, mon ami? — Vous allez en juger... Cependant, je crains de fâcher Votre Majesté. — Non, non, continuez. — Par obéissance donc, mais avec une profonde douleur, je dénoncerai au roi le bulletin de sa nuit dernière, tel qu'il est relaté dans certaines nouvelles à la main, dont je crains de n'avoir pu saisir tous les exemplaires; le voici : « La première chose annoncée hier au » soir par le roi à Mme d'Estrades, en l'embras- » sant avec transport, c'est qu'elle sera décla- » rée dimanche prochain *favorite* en titre. » Emue de joie, elle a serré vivement contre son » cœur le dieu de sa fortune. On a paru goû- » ter avec quelque plaisir les étreintes d'une » reconnaissance exprimée si voluptueuse- » ment. Ensuite on s'est couché; puis on a » eu recours à un breuvage propre à ranimer » des sens devenus équivoques. Le conforta- » tif a mal rempli l'attente des amants. On a » voulu tenter encore au point du jour les ef- » forts d'une amabilité plus active; mais il » est des lassitudes qu'aucuns frais, qu'aucun » secours ne pourraient dissiper. Quelques » légers éclairs sans suite ont brillanté la » scène, dans le genre de ces feux follets qui, » durant les nuits d'été, jettent des lueurs » trompeuses. Le rôle de la nouvelle Roxelane » l'ennuierait à périr, si les corvées n'en » étaient pas compensées par l'avantage de » gouverner le plus puissant des maîtres. » — Quelle indignité! s'écria le roi; mais, ce qui me fâche le plus, c'est que tous les faits contenus dans ce libelle sont vrais. Que voulez-vous, mon cher duc, je vieillis; la faiblesse est le défaut naturel de mon âge. Cependant, ces trompettes prises pour le publier ne me plaisent guère, et je commettrais une faute impardonnable si je revoyais jamais la femme qui m'a ainsi traduit au tribunal des sarcasmes et du ridicule. » La comtesse d'Estrades fut exilée dans ses terres.

Le récit suivant, emprunté à un témoin oculaire et très-véridique, Mme du Hausset, formera la moralité de toutes ces turpitudes, en montrant à travers quels ennuis et quels dégoûts une *favorite* parvenait à se perpétuer auprès du monarque. Que de peines s'est données Mme de Pompadour pour conserver une faveur qui lui pesait, mais qu'elle ne voulait pas quitter! « J'avais remarqué que Madame, depuis plusieurs jours, se faisait servir du chocolat à triple vanille et ambré à son déjeuner; qu'elle mangeait des truffes et des potages au céleri. La trouvant fort échauffée, je lui fis un jour des représentations sur son régime, qu'elle eut l'air de ne pas écouter. Alors je crus en devoir parler à son amie, la duchesse de Brancas. « Je m'en suis aperçue, me dit-elle; et je » vais lui en parler devant vous. » Effectivement, après sa toilette, Mme de Brancas lui fit part de ses craintes pour sa santé. Madame témoigna un peu d'humeur, puis se mit à fondre en larmes. J'allai aussitôt fermer la porte, et revins écouter. « Ma chère amie, » dit Madame à Mme de Brancas, je suis trou- » blée de la crainte de perdre le cœur du roi » en cessant de lui être agréable. Les hom- » mes mettent, comme vous pouvez le savoir, » beaucoup de prix à certaines choses, et j'ai » le malheur d'être d'un tempérament très- » froid. J'ai imaginé de prendre un régime » un peu échauffant pour réparer ce défaut, » et, depuis deux jours, cet élixir me fait as- » sez de bien, ou du moins j'ai cru m'en aper- » cevoir. » La duchesse de Brancas prit la drogue qui était sur sa toilette, et, après l'avoir sentie : « Fi! » dit-elle; et elle la jeta dans la cheminée. Madame la gronda et dit : « Je n'aime pas être traitée comme un en- » fant. » Elle pleura encore et dit : « Vous ne » savez pas ce qui m'est arrivé il y a huit » jours? Le roi, sous prétexte qu'il faisait » chaud, s'est mis sur mon canapé, et y a » passé la moitié de la nuit; il se dégoûtera » de moi et en prendra une autre. — Vous ne » l'éviterez pas, répondit la duchesse, en sui- » vant votre régime, et ce régime vous tuera. » Rendez au roi votre société précieuse de » plus en plus par votre douceur; ne le re- » poussez pas dans d'autres moments, et lais- » sez faire le temps : les chaînes de l'habi- » tude vous l'attacheront pour toujours. » Ces dames s'embrassèrent, et le régime fut abandonné. »

Les *favorites* des reines doivent être rangées dans une autre catégorie; mais, quoique puisant leur faveur dans un sentiment d'une autre nature, elles n'en ont pas moins joui, elles aussi, d'un grand ascendant. La *favorite* de Jeanne Ire de Naples, Philippine Cabane, dite la *Catanoise*, domina complétement sa maîtresse, au point de la pousser au crime et de lui faire perdre son trône. En France, Marie de Médicis fut presque au même point au pouvoir d'Eleonora Galigaï, la maréchale d'Ancre; en Angleterre, la reine Anne, fille de Jacques II, n'agissait que d'après les conseils de sa *favorite*, la duchesse de Marlborough.

— Bibliogr. Pierre Du Puy, *Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes* [Leyde (Paris), 1659, in-4° ou in-12; 1660, in-12; 1661, in-12; 1662, in-12; augment. par N... N... Louvet (Lyon, 1677, 3 vol. in-12)]; Mlle de La Rocheguilhem, *Histoire des favorites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable sous plusieurs règnes* (Amsterdam, 1687, in-12; 1703, in-12); Christian-Friedrich Moeller, *Biographien gestürzter Günstlinge* (Giess., 1802, in-8°); Otto v. Corvin, *Biographien historich-berühmter Maitressen* (Londres, 1848, in-8°); il a paru une seule livraison, concernant la vie de Marie Aurore, comtesse de Kœnigsmark, l'une des maîtresses de l'électeur Frédéric-Auguste, surnommé le Fort, qui se flattait d'avoir 357 enfants naturels (Œttinger).

Ouvrages particuliers aux galanteries des rois de France. N... N... Vanel, *Galanteries des rois de France, depuis le commencement de la monarchie* (Bruxelles, 1694, in-12; Cologne, 1695-1698, 2 vol. in-12), augment. des *Amours des rois de France*, par Henri Sauval (Paris, 1731, 2 vol. in-12; 1739, 2 vol. in-12); Henri Sauval, *Mémoires historiques et secrets, contenant les amours des rois de France* (Paris, 1739, in-12), trad. en allem. sous ce titre *Liebschaften der Kœnige von Frankreich* (Glogau, 1754, in-8°); Edme-Théodore Bourg Saint-Edme, *Amours et galanteries des rois de France. Mémoires historiques sur les concubines, maîtresses et favorites de ces princes, depuis le com-*

mencement de la monarchie jusqu'au règne de Charles X (Paris, 1829, 2 vol. in-8°; trad. en allem. par Johan Sporchil (Schneeb., 1830, 2 vol. in-8°); par August Traxel (Cologne, 1830, 2 vol. in-8°); G... Touchard-Lafosse, *Chroniques pittoresques et critiques de l'Œil-de-Bœuf, des petits appartements de la cour et des salons de Paris, sous Louis XIV, la Régence, Louis XV et Louis XVI*, publ. par Mme la comtesse douairière de B*** (Paris, 1829-1832, 8 vol. in-8°), trad. en allem. par Ludwin v. Alvensleben (Leipzig, 1830-1834, 8 vol. in-8°); A... Fougeret, *Galanteries des rois et des reines de France* (Paris, 1837, 2 vol. in-8°); Eduard-Maria Œttinger, *Der Ring des Nostradamus. Historisch-romantische Skizzen des franzœsischen Hoslebens von* 1515 *bis* 1821 (Leipzig, 1838, 3 vol. in-8°; 1843, 3 vol. in-8°; 1852, 3 part. en 1 vol. in-18); trad. en danois (Kjoebenh., 1848, 3 vol. in-8°); en hollandais (Amsterdam, 1847, 2 vol. in-8°); en suédois (Stockholm, 1849, 3 vol. in-8°); Lapierre de Châteauneuf, les *Favorites des rois de France depuis Agnès Sorel jusqu'à nos jours* (1826, 2 vol. in-12). Capefigue, les *Reines de la main gauche* (Paris, Amiot 1858-1859; 7 vol. ont déjà paru.)

Favori (LE) ou **la cour de Catherine II**, comédie en trois actes, mêlée de chants, par Ancelot, représentée sur le théâtre du Vaudeville, le 15 octobre 1831. Potemkin, qui a succédé à Orloff dans le cœur de Catherine, se fatigue du rôle d'amant; déjà même, afin de se ménager les moyens de séduire la comtesse Poleska, jeune Polonaise amie de l'impératrice, il songe à occuper sa souveraine d'un amour passager et il a jeté les yeux sur un sergent des gardes, aux formes athlétiques. Vain espoir! Catherine a distingué le comte Lowinski, Polonais au service de la Russie et amant secret de Poleska. Tandis que ces intrigues se croisent, Catherine fait sa correspondance avec Voltaire, médite le prochain démembrement de la Pologne, et, songeant aux plaisirs, donne rendez-vous à Lowinski le soir même, chez Potemkin. Poleska est chargée d'écrire la tendre missive que l'impératrice remet elle-même à son amant en jouant à colin-maillard. Mais Poleska trompera l'espoir de Catherine en indiquant à Potemkin, qui sollicite aussi d'elle un entretien, l'heure indiquée à Lowinski. Potemkin veut à tout prix retenir l'impératrice dans ses fers, et il lui révèle l'amour de Lowinski pour Poleska. Il faut des preuves à Catherine; les deux amants ne tardent pas à lui en fournir, car Poleska vient réveiller dans l'âme de Lowinski l'amour de la patrie en lui apprenant que deux millions de Polonais vont passer sous le sceptre russe. Le comte foule à l'instant aux pieds toutes les décorations qu'il tient de l'impératrice, ainsi que les insignes de son grade; de son côté, Poleska, effrayée du péril qui le menace, jure de ne pas séparer son sort de celui de son amant. Par bonheur, le prince de Ligne, qui vient pour lire à l'impératrice la nouvelle tragédie que Voltaire lui a envoyée (l'*Orphelin de la Chine*), lui cite très à-propos l'acte de clémence et de générosité du conquérant tartare envers Idamé et Zamti, et, comme Gengis, Catherine de Russie pardonne. Cette pièce compte parmi les meilleurs succès d'Ancelot. L'action est vive, rapide, variée; les personnages sont habilement groupés et animent les moindres détails par l'esprit du dialogue. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'être franchement ni une comédie, ni un drame, ni un vaudeville, et d'appartenir, par certains côtés, aux trois genres à la fois.

Favorite (LA), opéra en quatre actes, paroles de A. Royer et Gustave Waëz, musique de Donizetti, représenté à l'Académie royale de musique le 2 décembre 1840. Cet ouvrage devait être joué en trois actes au théâtre de la Renaissance, sous le titre de : l'*Ange de Nisida*. La fermeture de ce théâtre fit transporter la pièce à l'Opéra. Ce fut alors qu'on ajouta un quatrième acte auquel Scribe collabora, ce qui explique pourquoi le nom de cet auteur se trouve dans les premières éditions de la partition. Le sujet de cet ouvrage est intéressant. Les auteurs l'ont emprunté à la tragédie de Baculard-D'Arnaud, intitulée : le *Comte de Comminges*. Fernand, novice au couvent de Saint-Jacques de Compostelle, se sent troublé à la vue d'une femme qu'il rencontre au sortir de l'église. Son imagination s'exalte, et, malgré les avertissements de son supérieur, il renonce à la vie monastique. Celle dont il est épris n'est autre que Léonore de Guzman, la favorite du roi Alphonse XI de Castille; mais Fernand l'ignore, et, pour mériter sa main, il prend l'épée et rend au monarque des services signalés; à titre de récompense, il demande et obtient d'épouser celle qu'il aime. Alphonse découvre la trahison de sa maîtresse, et presse le moment de cette union funeste. A son tour, Fernand apprend de la bouche des seigneurs de la cour le déshonneur dont il vient de se couvrir. Le message par lequel il aurait pu connaître la vérité avait été intercepté. Révolté du rôle que le roi lui a fait jouer, il brise son épée à ses pieds, *car*, dit-il, *il est le roi;* il se dépouille de ses insignes et de ses titres, et revient pleurer dans le cloître ses illusions perdues; mais Léonore, brisée par la douleur, s'est traînée jusqu'au monastère. Elle entend la voix de son amant prononcer des vœux éternels, et, lorsqu'il sort du temple, tombe expirante à ses pieds. Une réconciliation *in extremis* a lieu entre les deux amants.

La musique de Donizetti est constamment à la hauteur de ces situations dramatiques, passionnées, émouvantes. Le souffle de l'honneur, qui circule dans le poëme, anime aussi la partition. Les aristarques peuvent signaler çà et là les traces du laisser-aller italien; mais il est impossible d'admettre qu'un ouvrage qui est encore un des plus grands succès de l'Opéra soit une œuvre médiocre. L'introduction, qui n'est autre chose qu'une gamme ascendante et descendante, est rhythmée et accompagnée de manière à satisfaire le goût des harmonistes les plus sévères. La cavatine : *Un ange, une femme inconnue*, est suave et touchante; le duo qui suit offre une phrase inspirée : *Idole si douce et si chère*. Un chœur fort gracieux précède un duo plein de passion, où se trouve encore une phrase distinguée, à trois temps *larghetto : Ah! que dit-elle?* L'air de bravoure du ténor : *Oui, ta voix m'inspire*, d'une allure un peu commune peut-être, exprime l'ardeur belliqueuse d'un jeune capitaine. Le second acte s'ouvre dans les jardins de l'Alcazar. Le roi y chante un air dont le début est empreint d'une langueur voluptueuse, d'une morbidesse orientale; mais la fin manque de distinction. Le petit duo qui suit est d'une mélancolie à laquelle l'emploi des grandes ressources harmoniques n'aurait rien ajouté. Nous accordons que les airs du ballet sont insignifiants, et que le finale du deuxième acte est bruyant et rendu presque intolérable par la façon dont on l'exécute. Dans le troisième acte, le compositeur se relève par le trio pathétique avec voix récitante : *Pour tant d'amour ne soyez pas ingrate*, et par l'andante : *O mon Fernand*, précédé d'une ritournelle exécutée par les cors. Le chœur : *Déjà dans la chapelle*, est un joli hors-d'œuvre, et le finale du troisième acte, malgré quelques phrases banales, ne manque pas d'ampleur et de noblesse. Le quatrième acte est le plus beau de tous; le caractère des personnages est profondément senti et la déclamation juste; le chœur : *Frères, creusons l'asile*, écrit sur une seule note, a l'expression convenable, et la phrase : *Les cieux s'emplissent d'étincelles*, est aussi religieuse qu'une phrase peut l'être au théâtre. Nous terminerons en rappelant la cavatine délicieuse : *Ange si pur*, et le duo final, dont la phrase, devenue populaire, n'est certainement pas la plus belle; la mélodie chantée par Léonore, en *la* bémol mineur, est ravissante. Dans l'œuvre entière, l'action dramatique est exprimée avec force et vérité. Le plus beau rôle de Mme Stoltz a été celui de Léonore. Baroilhet a laissé des souvenirs dans celui d'Alphonse, et Roger a toujours chanté avec la plus grande distinction le rôle de Fernand, créé par Duprez.

A propos d'une reprise de la *Favorite* à l'Opéra, en octobre 1869, un critique disait dans un journal de l'époque :

« La *Favorite* est, après *Lucie*, l'opéra de Donizetti qu'on a le plus chanté en France, en Italie, en Europe, dans le nouveau monde comme dans l'ancien. Hélas! c'est peut-être de tous celui dont les mélodies populaires vont se craquelant, s'émiettant et tombant finalement en poussière! Le vent de l'oubli est bien près de balayer cette poussière d'un musicien de beaucoup de talent, mais de plus fécondité que de talent, et de plus de métier que de fécondité encore.

» Le métier, compagnon du talent, prenant le pas sur lui, élevant la voix à sa place, tel fut l'artisan à tout faire auquel le pauvre Donizetti demanda trop souvent ses inspirations de la dernière heure. Le métier, c'est-à-dire la main substituée au cœur et au cerveau, ne chemine-t-il pas, visible encore, dans les meilleures pages de la *Favorite?* On a dit de cet improvisateur, toujours prêt et jamais lassé, qu'il lui arriva bien des fois d'écrire un finale tout entier, pendant que les chanteurs répétaient l'ouvrage sur la scène, groupés autour de la petite table où le musicien, causant et riant, donnait la volée à ses pieds de mouche. Admirez ce tour de force, si vraiment vous en avez le courage! Moi, il m'attriste. La facilité, qui fait pâmer d'admiration les sots, me met les larmes aux yeux; chez les natures richement douées, elle offre le douloureux spectacle de la paresse qui, pour abréger le mystère de la conception et de la vie, multiplie les avortements. Il était écrit là-haut que Donizetti mourrait deux fois : la folie a tué l'artiste, la facilité a tué son œuvre, ou elle la tuera dans un avenir dont on peut calculer l'échéance redoutable. » L'événement donnera tort au critique. L'œuvre restera.

Voici les trois morceaux les plus connus de cet opéra :

1° La romance : *Un ange, une femme inconnue;*

2° *Pour son amour ne soyez pas ingrate;*

3° Le duo final de la pièce : *Viens, viens! je cède éperdu au transport qui m'enivre.*

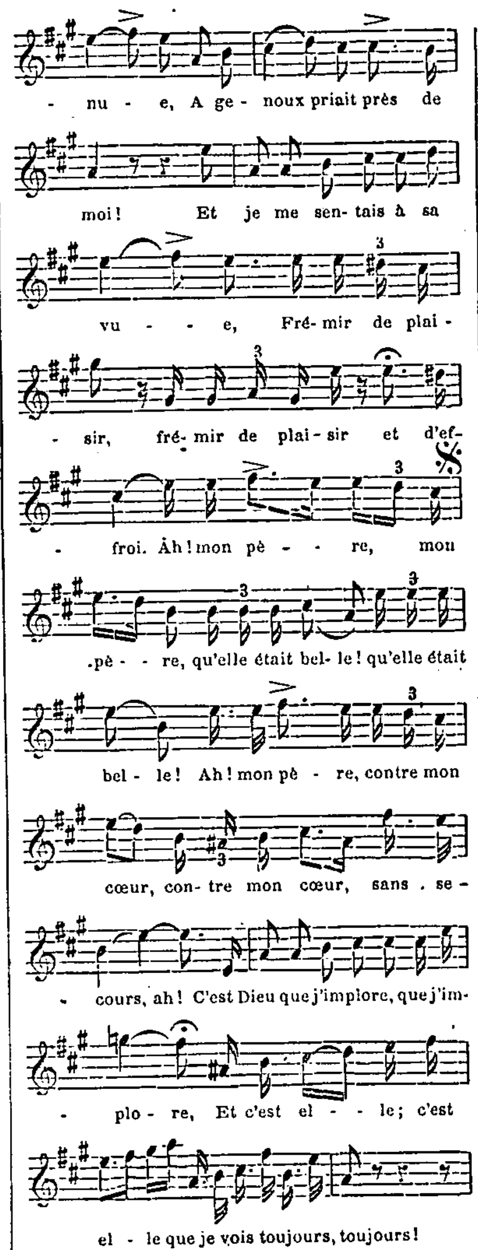

Variante pour la 2e strophe.

DEUXIÈME STROPHE.

Depuis qu'en lui donnant l'eau sainte,
Ma main a rencontré sa main,
De ces murs franchissant l'enceinte,
Mon cœur rêve un autre destin.
A tous mes serments infidèle,
Et du ciel cherchant le secours,
C'est Dieu que je prie, et c'est elle
Que mon cœur voit toujours!

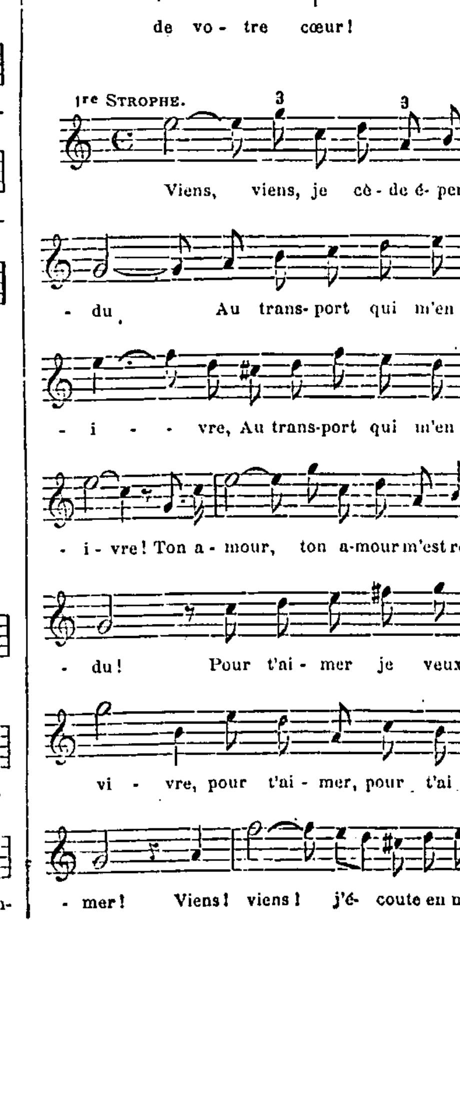

DEUXIÈME STROPHE.

O transport! c'est mon rêve perdu
Qui rayonne et m'enivre (*bis*).
Son amour m'est rendu;
Mon Dieu laisse-moi vivre!
Oh! mon Dieu! oh! mon Dieu!
Abandonne ton cœur
A la voix qui te crie :
Ah! va dans une autre patrie, etc.

FAVORINUS, rhéteur et sophiste gaulois, né à Arles vers la fin du Ier siècle de notre ère, mort vers 135. Il étudia à Marseille, visita Rome et la Grèce, fut ami de Dion Chrysostome et de Plutarque, et enseigna avec éclat la philosophie. Il était considéré comme un des orateurs et des philosophes les plus distingués, à une époque où florissaient cependant Epictète, Hérode Atticus, Plutarque et Polémon. Favorinus débuta par être stoïcien ou mieux le disciple d'Epictète, qu'il quitta bientôt pour embrasser les doctrines néo-platoniciennes, devenues à peu près de l'éclectisme chez les Alexandrins. Sans sortir du platonisme, il finit par se rapprocher de l'école représentée par Carnéade et Ænésidème, qu'il considérait comme de meilleurs interprètes de Platon que l'éclectisme mystique des Alexandrins. Il paraît être l'auteur d'un commentaire, aujourd'hui perdu, sur les dix articles du *Symbole sceptique,* attribué à Pyrrhon. Il devint, sous le règne d'Adrien, un courtisan de ce prince éclairé, qui aimait à se distraire des soucis du pouvoir dans la compagnie de Favorinus, dont il avait fait un personnage considéré à la cour. On raconte qu'après avoir longuement argumenté, Favorinus donnait toujours raison à l'empereur, pour ce motif qu'un homme qui commande à 30 légions est un homme qui ne saurait avoir tort. Une école qu'il ouvrit à Rome, et dans laquelle il professait les doctrines sceptiques de la deuxième Académie, attira un grand concours d'auditeurs. Favorinus, émerveillé de ses succès, voulut aller les faire consacrer à Athènes, où il ne réussit point. Aucun de ses ouvrages (écrits en grec) ne nous est parvenu. Il en reste seulement quelques fragments conservés par Diogène Laërce, Stobée, Aulu-Gelle, etc. On citait, comme un de ses plus importants traités, les *Tropes pyrrhoniens*, où se trouvaient exposés, avec beaucoup d'habileté, les arguments et la méthode du scepticisme.

FAVORINUS, philologue et lexicographe italien. V. GUARINO.

FAVORISÉ, ÉE (fa-vo-ri-zé) part. passé du v. Favoriser. Qui est préféré, qui jouit de la faveur de quelqu'un : FAVORISÉ *des dames.* FAVORISÉ *de la fortune. Amant* FAVORISÉ.

Il est de ces mortels *favorisés* des cieux
Qui sont tout par eux-même et rien par leurs aïeux.
VOLTAIRE.

— Aidé, secondé : FAVORISÉS *par un vent d'est, nous nous éloignâmes rapidement de la côte. La réciprocité des emprunts fut* FAVORISÉE *par le pied d'égalité sur lequel étaient les dialectes.* (E. Littré.) || Privilégié, gratifié à l'exclusion des autres : *Point d'intelligence, si* FAVORISÉE *qu'elle soit, qui n'ait ses susceptibilités, ses défiances.* (Chateaub.)

— *Favorisé de,* Gratifié, jouissant du privilége de : *Etre* FAVORISÉ D'*une belle santé.*

— Substantiv. Personne qui jouit d'un privilége : *Aux plus* FAVORISÉS *il manque toujours quelque avantage.* (Mme E. de Gir.)

FAVORISER v. a. ou tr. (fa-vo-ri-zé — du lat. *favor*, faveur). Traiter avec faveur, montrer une bienveillance spéciale à : *Le climat heureux est celui que la nature* FAVORISE. (Volt.)

— Seconder, aider, être propice, favorable à : *L'obscurité de la nuit* FAVORISAIT *notre entreprise. Les accidents du terrain* FAVORISÈRENT *sa fuite. La paresse* FAVORISE *les pensées frivoles ou mauvaises.* (Théry.) *La liberté* FAVORISE *l'émulation et ne la détruit pas.* (Proudh.)

— *Favoriser de,* Gratifier, accorder la faveur de : *Elle n'a pas même daigné le* FAVORISER *d'un regard.* (Acad.)

FAVORITE (LA), nom de deux palais ou châteaux de plaisance situés, l'un, près de Mantoue, dans la Vénétie; il a donné son nom à la victoire que Bonaparte remporta, le 16 janvier 1797, sous les murs de Mantoue, et qui lui livra cette ville. Le second se trouve dans le duché de Bade, près de Baden-Baden; il fut construit en 1725 par les soins de la margrave Sibylle, veuve de Louis-Guillaume, vainqueur des Turcs. « Un ermitage, dans lequel cette princesse faisait pénitence durant le carême, est situé au milieu du parc, dit M. Adolphe Joanne (*Bords du Rhin*). Lit de paille, cilice, discipline et ceinture armées de pointes, tous les raffinements enfin de la dévotion la plus exaltée étaient réunis dans cet ermitage, où la margrave Sibylle prenait ses repas, qu'elle préparait elle-même, avec des mannequins grotesques représentant la Vierge, saint Joseph et le Christ. On remarque surtout, à l'intérieur du château, la salle à manger, haute de deux étages; la salle de jeu, avec des mosaïques de Florence et les portraits des hommes célèbres sur les glaces; la salle chinoise, dont toutes les figures remuent, celle dans laquelle la margrave et son époux sont représentés sous soixante-douze costumes différents, les tapisseries brodées par la princesse et ses dames d'honneur, la cuisine, où se trouvent des collections d'assiettes, de plats, de cristaux, un service en faïence, etc. »

FAVORITI (Augustin), poëte latin moderne, né à Lucques en 1624, mort en 1682. Secrétaire des brefs sous Innocent XI, il cultiva avec succès la poésie latine, fut un des sept écrivains qui formèrent la *pléiade alexandrine*, sous le pontificat d'Alexandre VII, et devint membre de l'Académie des humoristes. Ses poésies, remarquables par le naturel des pensées et l'élégance du style, ont été publiées dans le recueil intitulé : *Septem illustrium virorum poemata* (Amsterdam, 1672, in-8o).

FAVORITISME s. m. (fa-vo-ri-ti-sme — rad. *favori*). Etat politique où tout se dispense par faveur, où tout se fait par le crédit des favoris : *Les princes devraient bien se tenir en garde contre le* FAVORITISME, *en prenant la peine d'observer qu'il a presque toujours un résultat pervers*if. (Mme de Créquy.) *Le despotisme et le* FAVORITISME *s'accompagnent.* (Pouqueville.)

FAVOSITE s. f. (fa-vo-zi-te — du lat. *favus*, alvéole). Zooph. Genre de polypiers pierreux du groupe des astrées, mais ayant quelque analogie avec les millépores, et ne comprenant que des espèces fossiles : *Quelques* FAVOSITES *sont de terrains fort anciens.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *favosites* sont caractérisées par des cellules polypifères ou tubes simples, parallèles, prismatiques, contigus, verticaux ou plus ou moins divergents, pentagones ou hexagones, plus ou moins réguliers, rarement articulés, à cloisons communes, percées de pores et traversées par des cloisons transversales. L'ensemble constitue un polypier calcaire, de forme variable, le plus souvent épais, et simulant assez bien les prismes ou colonnades basaltiques des terrains volcaniques. Les espèces de ce genre sont toutes fossiles et encore peu connues; on les trouve surtout dans les terrains secondaires et de transition. Les *favosites* proprement dites diffèrent des ennomies et des caténipores par la forme prismatique de leurs tubes, des microsélènes par leur uniformité constante, et des tubipores par leur continuité.

FAVOUETTE s. f. (fa-vou-è-te — dimin. du lat. *faba*, fève). Bot. Nom vulgaire de la gesse.

FAVRAS (Thomas DE MAHY, marquis DE), né à Blois le 26 mars 1744, pendu en place de Grève le 19 février 1790. Voici un nom qui rappelle une triste et sombre histoire, que l'on n'a jamais entièrement connue dans ses détails, bien qu'elle soit un des épisodes les plus dramatiques des premiers temps de la Révolution. Autant que l'espace nous le permettra, nous essayerons d'en résumer ici les principales péripéties.

Entré très-jeune dans les mousquetaires, Favras fit la campagne de 1761, puis devint capitaine de dragons, et dut à l'imprévu des courses militaires d'épouser, en Allemagne, la princesse Caroline d'Anhalt; c'était une alliance presque royale. Nommé chevalier de Saint-Louis, il acheta, en 1772, la charge de premier lieutenant des suisses de Monsieur, qui, outre son traitement, lui accorda une pension de 1,200 livres pour subvenir aux frais d'éducation de son fils. Le rang qu'il se crut obligé de tenir à la cour, à cause de son mariage, était d'ailleurs audessus de sa fortune, et il finit par donner sa démission (1776).

Ambitieux, entreprenant, mais superficiel, il s'épuisa dès lors en combinaisons pour trouver la route de la fortune, et devint un de ces hommes à projets qui consument leur vie à poursuivre des idées chimériques ou à tracer des plans irréalisables.

Lors des troubles de la Hollande, en 1785, il tenta de lever une légion pour aller faire la guerre de ce côté; mais il échoua complétement, faute d'argent. C'était l'époque des systèmes et des spéculations de finance : l'occasion échappant à son épée, il la poursuivit alors avec la plume, et, pour son coup d'essai, entreprit naturellement de révolutionner les finances. Un vaste projet fut élaboré par lui, et il paraît qu'il n'était pas sans mérite, puisqu'il fut distingué par Mirabeau et par Necker. Favras compléta, développa ses idées et publia, en 1789, un ouvrage sous ce titre un peu emphatique : le *Déficit des finances de la France vaincu.* Son grand projet, au moyen duquel il se flattait d'opérer en trente ans l'extinction de la dette, fut, d'ailleurs, submergé dans le déluge de systèmes que chaque minute voyait éclore. Toutefois, il fit distribuer ses plans aux états généraux, et, pour mieux suivre cette affaire, il alla s'établir à Versailles au mois de juin 1789.

Il y était encore lors des journées d'octobre, et se fit alors remarquer parmi les plus bruyants de ces gentilhommes qui se faisaient forts de charger et de disperser les colonnes parisiennes; il alla même solliciter, mais vainement, du ministre Saint-Priest, les chevaux des écuries du roi pour exécuter cette charge irrésistible qui devait sauver la monarchie.

La cour ayant été ramenée à Paris, il revint lui-même s'y fixer, cherchant quelque occasion de complot, nourrissant le projet de recruter une phalange royaliste dont il voulait être le chef. A cette époque, ses démarches étaient assez imprudentes déjà pour éveiller l'attention de la police municipale. Il avait reçu de M. de Luxembourg, capitaine des gardes, une somme de 100 louis pour surveiller le faubourg Saint-Antoine. Cette mission de police ne pouvait suffire à son ambition ni à sa fiévreuse activité, et il continua à méditer d'impuissants projets de contre-révolution. Ce qu'il voulait, c'était jouer le rôle de sauveur de la famille royale, et toujours au moyen d'une troupe formée secrètement. L'idée autour de laquelle il tournait, c'était toujours sa fameuse légion : n'ayant pu l'organiser pour la Hollande, il la voulait former cette fois pour la monarchie, et surtout la commander; le dévoué était, chez lui, fortement mélangé du chef de faction.

Il avait autrefois entretenu des relations avec un raccoleur nommé Tourcaty. Cet homme, qui devint son mauvais génie, se retrouva sur son chemin, capta sa confiance et le mit en rapport avec un autre recruteur nommé Morel. En même temps, il avait des entrevues secrètes avec un officier des gardes-françaises appelé Marquier, royaliste très-ardent, sur lequel il comptait pour nouer des intrigues dans ce corps, qui s'était si énergiquement prononcé en faveur de la Révolution. Il lui remit un pamphlet intitulé : *Ouvrez donc les yeux!* dont il était probablement l'auteur, et qui avait pour but d'entraîner les gardes-françaises.

Cependant, Morel et Tourcaty avaient tout dévoilé au comité des recherches de l'Hôtel de ville : les menées secrètes de Favras, ses tentatives d'embauchage et ses projets supposés. Dès lors, le malheureux conspirateur fut enveloppé, surveillé, et il courut, de lui-même, à une perte certaine, tout en croyant organiser les premiers éléments de la guerre civile.

Il se mit en rapport avec son ancien patron, Monsieur, comte de Provence (depuis Louis XVIII), et négocia secrètement, au nom de ce prince, un emprunt de 2 millions. Ici se présente une question longtemps controversée, celle de la complicité du comte de Provence dans ces obscures intrigues. Cette complicité n'est pas douteuse. Monsieur a connu les conditions de l'emprunt et les a ratifiées et signées de sa propre main; seulement il a prétendu que cette somme était destinée à payer les dépenses de sa maison; chose tout à fait invraisemblable qu'un prince du sang, qui était l'un des plus riches particuliers de France, ait eu besoin de négocier secrètement un emprunt dans des conditions aussi peu financières et par l'entremise d'un gentilhomme obscur, sans fortune et sans crédit, et qu'il n'avait pas vu depuis dix ans. Le prince avait des trésoriers généraux, des intendants, tout un monde de gens d'affaires, et, pour une négociation aussi simple et aussi ordinaire, qu'il pouvait faire au grand jour et dans les formes habituelles, il aurait eu recours à un aventurier inconnu des banquiers et qui ne pouvait que rendre plus difficile et plus compliquée une opération pour laquelle le mystère était loin d'être une condition de succès! Cela n'est pas admissible. Il est donc bien évident que l'emprunt n'avait pas un but avouable, et que Monsieur le savait bien. Il est assez connu aussi que ce prince était un centre d'intrigues contre-révolutionnaires. Dans cette circonstance, Favras était bien certainement son agent, et sa complicité directe a positivement été avouée par Talon lui-même, qui instruisit l'affaire (v. Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*). Suivant cet historien, il s'agissait d'enlever le roi, *pour lui rendre sa liberté d'action :* on sait ce que cela signifiait.

On était alors à la fin de 1789.

L'affaire de l'emprunt, très-laborieusement poursuivie, était menée par un banquier hollandais nommé Chomel, probablement l'agent occulte du comité des recherches. Le premier payement devait avoir lieu le 24 décembre au soir, entre les mains d'un trésorier de Monsieur. Mais, ce soir même, Favras fut arrêté dans la rue Beaurepaire, pendant que la marquise sa femme était arrêtée au domicile commun, place Royale. Le lendemain, le placard suivant fut répandu à profusion dans tout Paris :

« Le marquis de Favras a été arrêté avec madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avait fait de soulever 30,000 hommes pour assassiner M. de La Fayette et le maire de la ville, et ensuite nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était à la tête.

» *Signé :* BARAUZ. »

Ce nom de Barauz était supposé; mais le comte de Provence eut beau promettre 500 louis de récompense, l'auteur du placard ne put être découvert.

Cette affaire, enflée par la rumeur publique, produisit une émotion telle, que Monsieur jugea prudent d'aller se justifier en personne devant l'assemblée de la commune, comme *citoyen de Paris.* Il expliqua le projet d'emprunt comme nous l'indiquons plus haut, et quant à des plans de complots, il en repoussa le soupçon avec la plus belle indignation. Les représentants de la commune, extrêmement flattés de cette démarche d'un prince du sang, n'en demandèrent pas davantage et prodiguèrent des applaudissements au frère du roi.

Cependant, s'il faut en croire le *Mémorial* de Gouverneur Morris, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis en France, on avait eu en main des preuves de la complicité du prince, savoir une lettre de lui trouvée sur Favras, et que La Fayette, de concert avec Bailly, avait eu la générosité de lui rendre.

Le prévenu était sous les verrous depuis la fin de décembre 1789. Il régnait contre lui, dans le peuple, une profonde irritation. Sa perte était inévitable, et l'on prenait les mesures les plus sévères pour ôter à Favras tout moyen d'évasion ou de suicide. Aussi écrivit-il à ses juges, le 4 janvier : « Tout mon corps est glacé d'effroi par la précaution que vous prenez pour me nourrir. De grâce, supprimez au plus vite ce cérémonial effrayant. Je serai jugé : si je suis coupable, je serai condamné; mais, à coup sûr, je ne me détruirai pas. »

Le 13 janvier 1790 s'ouvrit, devant le Châtelet, le procès de Favras. D'après les déclarations de Morel et de Tourcaty, tout à la fois dénonciateurs et témoins, l'accusation avait admis la donnée d'une conspiration immense qui devait embrasser tout l'Est et opérer la contre-révolution par l'enlèvement du roi, le meurtre de Bailly et de La Fayette, etc. C'était une fantasmagorie. Mais, cependant, il y avait eu un complot réel, bien qu'on ait fait à Favras un rôle beaucoup trop grand pour sa taille, et qu'on ait vu des actes où il n'y avait encore que des rêves et des projets. Ce qui paraît certain, c'est le plan d'enlever le roi de vive force et de le conduire à Metz, projet qui fut repris quelques mois plus tard par Mirabeau, puis par d'autres, et qui finit par aboutir à l'équipée de Varennes. Le roi enlevé, c'était évidemment le commencement de la guerre civile. Le comte de Provence, dans cette combinaison, se réservait probablement un rôle, celui de lieutenant général du royaume sans doute.

Favras fut jugé par le Châtelet, c'est-à-dire par les magistrats de l'ancien régime, mais qui subissaient en ce moment la pression de l'opinion publique. Son attitude fut digne et ferme autant qu'habile. Il repoussa les principales accusations; mais, en définitive, il résulta de cette longue procédure, malgré ses dénégations constantes, qu'il avait bien réellement commencé l'exécution d'un plan de contre-révolution.

Le 18 février 1790, il fut condamné à être pendu sur la place de Grève, après avoir fait amende honorable devant Notre-Dame.

On rapporte qu'au dernier moment, se voyant abandonné, il écrivit toute l'histoire du complot, et que le juge Talon, l'étant allé voir dans sa prison, obtint de lui, à force de supplications, qu'il garderait le silence jusqu'à la fin et se sacrifierait tout entier. Ces renseignements auraient été fournis par Talon lui-même (v. Droz).

Le 19, il fut conduit au supplice. Jusqu'à la dernière heure peut-être espéra-t-il que quelque tentative serait faite pour le sauver. Il demanda à monter à l'Hôtel de ville, dicta son testament et prolongea cette occupation pendant quatre heures, soignant la rédaction, s'attachant au style, changeant des expressions, etc. Il n'y a rien d'excessif à supposer qu'il voulait gagner du temps. Mais il dut à la fin se résigner à mourir.

Il était nuit noire; Favras, sous une pluie fine et glacée, à la lueur de lampions fumeux, monta l'échelle fatale en protestant de son innocence. Au moment où, lancé dans l'espace par le bourreau, le malheureux se balançait dans les spasmes de l'agonie, un enfant des boues de Paris qui était parmi les spectateurs se mit à crier avec une jovialité cynique : *Saute, marquis.*

Telle fut l'oraison funèbre de ce malheureux, qui, certainement, était digne d'un sort moins funeste, sans être un héros, comme l'ont voulu quelques écrivains de parti.

Mme de Favras fut mise en liberté le lendemain du supplice de son mari. Sous la Restauration, elle obtint une pension de Louis XVIII,

qui pouvait bien, après tout, payer les dettes du comte de Provence.

On a publié la *Correspondance* et un *Mémoire* de Favras où on lit ces mots : « Une main invisible, je n'en doute pas, se joint à mes accusateurs pour me poursuivre; mais qu'importe? Celui qu'on m'a nommé, mon œil le suit partout : il est mon accusateur, et je ne m'attends pas à un remords de sa part. » S'il faut en croire certains récits, les principales pièces de ce procès mystérieux, soustraites par Talon au greffe du Châtelet, et devenues la propriété de sa fille, Mme Du Cayla, auraient passé dans les mains de Louis XVIII, qui se serait empressé de les détruire. La chronique n'a point laissé ignorer l'intimité qui exista entre Louis XVIII et Mme Du Cayla.

FAVRAS (Victoire-Edwige-Caroline, princesse d'Anhalt-Chambourdy, marquise DE), née vers 1759. Les premières années de sa vie restent un peu obscures pour nous; cependant, à travers le voile qui nous les dérobe, ces années nous paraissent peu heureuses; c'est ainsi qu'à l'âge de seize ans, en 1775, nous la voyons soutenir un procès long et pénible, un procès de famille, dont l'issue, pourtant, lui fut favorable : un arrêt la déclara fille légitime et unique du prince d'Anhalt, et la reconnut fille de sang royal. C'est vers cette époque que Thomas de Mahy, marquis de Favras, dans le hasard de ses courses aventureuses, la *rencontra*, *se fit* aimer d'elle et l'épousa.

On connaît la conspiration de Favras, conspiration bien réelle, bien prouvée, malgré les dénégations des écrivains royalistes, mais dans laquelle le jeune conspirateur ambitieux joua le rôle de paravent, de dupe et de victime, paravent, dupe et victime de Monsieur, lâche et traître; on sait aussi comment, dénoncé par son prétendu ami Morel et le banquier Thomel, Favras fut arrêté, dans la soirée du 24 décembre 1789, rue Beaurepaire, par Joffroy, l'espion du comité de recherches de *la Commune*. A *la même heure*, on arrêtait chez elle Mme de Favras, et, un instant après, les deux époux se rencontraient dans la prison de l'Abbaye.

Nous avons dit, dans l'article précédent, que le 26 décembre, le frère de Louis XVI, s'étant rendu à l'Hôtel de ville, désavoua solennellement sa complicité dans l'attentat déjoué de Favras. Le lendemain le malheureux, dont souhaitaient la mort ceux qu'à son tour il pouvait trahir, fut arraché des bras de sa femme et conduit des prisons de l'Abbaye aux prisons du Châtelet. C'est à cette séparation douloureuse que nous devons la *Correspondance du marquis et de la marquise de Favras pendant leur détention*, correspondance qui a été publiée en un volume in-8° et qui déchire un coin du voile, mais non pas le voile tout entier, nous cachant un des épisodes les plus intéressants à la fois et les plus dramatiques de la Révolution à ses débuts orageux.

La correspondance des deux époux dure jusqu'au 18 février 1790. Le 19, à huit heures du soir, le marquis de Favras, les mains liées derrière le dos, nu-pieds, nu-tête, en chemise, était livré au bourreau. Le lendemain de l'exécution, rapporte Louis Blanc, Mme de Favras, qui, de la prison où on la retenait, avait entendu l'arrêt de mort de son mari, fut rendue à la liberté, et l'on assure qu'une main inconnue lui remit un paquet cacheté, contenant quatre cent mille livres en billets de caisse. On ignore si elle refusa cette offrande abominable.

FAVRAT (François-André DE), général allemand, né en 1730, mort en 1804. Il servit en Prusse et devint gouverneur de Glatz. Favrat joignait à une grande bravoure une force corporelle extraordinaire. Il souleva, dit-on, un jour, un cheval avec son cavalier, et il lui arriva maintes fois de porter une pièce de canon sur son épaule, comme un soldat porte son arme. On a de ce général : *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la révolution de la Pologne depuis* 1794 *jusqu'en* 1796 (Berlin, 1799, in-8°).

FAVRAY ou **FAURAY** (le chevalier Antoine DE), peintre français, né en 1706 à Bagnolet, près de Paris, mort à une date incertaine. Ilève de de Troy fils, qui l'emmena à Rome lorsqu'il fut nommé directeur de l'Académie de France, Favray *obtint, par le crédit de son maître*, une place de pensionnaire du roi. Il fit la connaissance de chevaliers de Malte, qui l'engagèrent à venir dans leur île, où il ne tarda pas à être fait chevalier de l'ordre. En 1751, d'après Varoquier, il fut nommé chapelain servant d'armes de la langue de France. On a peu de détails sur la vie de cet artiste; on sait seulement, par ses tableaux, qu'il resta longtemps à Malte, et qu'il fit un voyage à Constantinople pour reproduire les usages et les costumes des Turcs; mais la guerre survenue entre la Turquie et la Russie lui fit bientôt quitter cette ville, et il revint à Marseille en 1771, d'où il retourna à Malte. A partir de cette époque, on n'a plus aucune trace de ce peintre, qui vivait encore en 1789. Le livret du musée de Toulouse, où se trouvent deux tableaux de Favray représentant des femmes turques, fixe la date de sa mort à 1798; mais sans en donner aucune preuve. Le Louvre a du chevalier Favray un petit tableau charmant, peint avec solidité, composé avec esprit, finement dessiné, représentant des *Dames de Malte qui se rendent visite*. Cette toile, qui a été exposée en 1763, est son tableau de réception à l'Académie (1762) ou plutôt un de ses tableaux, car il en envoya plusieurs, parmi lesquels figurait la représentation de la cérémonie annuelle qui se célébrait dans l'église Saint-Jean de Malte, en souvenir de la délivrance de l'île et de la levée du siége par les Turcs.

FAVRE (Pierre), jésuite, le premier des compagnons de saint Ignace, né dans le diocèse de Genève *en* 1506, *mort* à Rome en 1546. Il se trouvait au collége Sainte-Barbe, à Paris, lorsqu'il y connut saint Ignace, avec qui il se lia d'une étroite amitié. Favre adopta complétement les vues d'Ignace quand celui-ci résolut de fonder un ordre religieux dans le but de convertir les infidèles et de combattre le protestantisme; il l'accompagna à Rome, y professa la théologie, puis remplit avec succès diverses missions en Allemagne, contribua puissamment à la propagation de l'ordre des jésuites et fonda les colléges de Cologne (1544), de Coïmbre et de Valladolid (1546). On a de lui des *Lettres*, imprimées avec celles du P. Canisius.

FAVRE et non **FABRE** (Jean-Baptiste DE SAINT-CASTOR), poëte languedocien, né à Sommières (Gard), le 26 mars 1727, mort à Celleneuve (Hérault), le 5 mars 1783. Favre est, à coup sûr, le poëte le plus populaire du Languedoc. Tandis que Pierre Goudelin, David le Sage, Jean Michel, Bertrand, Gaussinel, sont oubliés ou connus des seuls érudits, des chercheurs, des curieux, le nom de Favre est répété sans cesse; il est aimé; ses poésies patoises ont été éditées cent fois (la dernière édition, revue par le poëte Roumanille, est de 1868), et des bords du Rhône aux rives de la Garonne, il n'est personne qui ne sache par cœur quelques strophes du *Sermon de M. Sistre* ou du *Siége de Caderousse*.

On a cherché longtemps où était né Favre. On l'avait cru de Nîmes et on le disait baptisé à la paroisse de Saint-Castor (à cause du nom qu'il portait); on avait prétendu aussi qu'il était né à Pondres, dans la Vaunage. C'est M. Emile Boisson, maire de Sommières, qui a trouvé enfin « le nid du merle, » ainsi qu'on dit au pays de notre poëte. Ses parents étaient peu riches; l'enfant fut mis cependant au collége de Montpellier, où il fit de brillantes études. D'élève il devint maître, et il était professeur de rhétorique lorsque le marquis d'Aubaïs le choisit pour son bibliothécaire.

Bonne chance pour le jeune homme, qui aimait l'étude et trouva au château de ce seigneur, dans une bibliothèque précieuse, de quoi satisfaire son goût. Il aimait surtout les poëtes classiques grecs et latins, Homère et Ovide par-dessus tous; on le voit par la lecture de ses œuvres. Il aimait aussi cette langue harmonieuse et douce que tous, grands seigneurs et vilains, parlaient alors, le riche patois du bas Languedoc, et dès lors, sans doute, il ébauchait quelques-uns de ces poëmes tout *remplis à la fois de grâce et d'humour*, de bon sens et de vrai sel attique, qui devaient populariser et immortaliser son nom.

Favre, au sortir du collége, avait pris les ordres, et, en même temps que bibliothécaire, il était chapelain d'Aubaïs. Mais quel brave curé de Meudon c'était là! Indulgent et charitable, toujours bon, toujours gai, quel bon curé aux larges manches! Prêtre sévère et austère cependant pour lui-même, ainsi qu'on le voit aux traits acérés qu'à chaque page de son œuvre il lance contre les moines fainéants et le haut clergé insolent et gras. « Favre, dit Brunier, un de ses biographes, pratiquait sans ostentation toutes les vertus qui distinguent le bon prêtre. Les paysans le chérissaient; c'était leur conseil, leur consolateur, leur ami. Sa présence répandait la joie et la sérénité; les gens d'esprit recherchaient sa conversation semée de traits saillants et de reparties originales; les familles les plus haut placées lui confiaient l'éducation de leurs enfants. Il avait le talent si précieux et si rare de rendre l'étude aimable. Il se faisait enfant avec ses disciples, se mêlait à leurs jeux, était leur compagnon plus que leur maître. L'écolier le moins docile ne résistait pas longtemps à ses manières douces et persuasives; il savait s'emparer du cœur pour pénétrer jusqu'à l'esprit. Aussi a-t-il formé d'excellents élèves, parmi lesquels il faut distinguer Tandon, poëte languedocien.

» Afin de leur donner en même temps des leçons de goût et d'humilité, il lisait devant eux ses discours pour la chaire, ou ses compositions poétiques; il demandait leur avis. Il écoutait toutes les observations, n'en dédaignait aucune; les faisait développer, y répondait; et, après les avoir mises à profit, relisait en classe l'ouvrage corrigé.

» Ce n'était point par un vain désir de gloire qu'il cultivait les lettres. Aucune de ses œuvres n'a paru de son vivant, si ce n'est peut-être un petit poëme intitulé : *Acidalie* ou la *Fontaine de Montpellier*. Ses productions littéraires étaient pour lui une récréation d'esprit et un amusement pour ses amis. »

L'abbé Favre a beaucoup écrit, en français et en patois; mais, dans tout ce qu'il a écrit, le patois « comme l'huile, a pris le dessus, » suivant le dicton du pays des oliviers. Notons, ne pouvant nous y arrêter, ni les analyser, et encore moins les traduire, notons les pièces suivantes : le *Trésor de substancion*, comédie pleine de verve, d'entrain, hautement morale, où la superstition, l'avarice et la paresse sont en présence de la raison, de la probité et du travail; le *Siége de Caderousse*, poëme héroï-comique particulièrement estimé, et où cependant, remarque Brunier, l'on rencontre quelques absences de goût, des traces même de trivialité; mais par combien de plaisanteries ingénieuses, de réflexions spirituelles, de tableaux piquants et variés, ces défauts ne sont-ils pas rachetés! le *Sermon de M. Sistre*, un franc éclat de rire; l'*Opéra d'Aubaïs;* des fragments de l'*Odyssée travestie;* la traduction de la *Huitième satire d'Horace*, et quelques *Epigrammes* de Martial; enfin un poëme imité d'Ovide, renfermant le supplice infligé au malheureux Erysichthon, pour avoir abattu un arbre consacré à la déesse Cérès.

Bien que les poésies patoises de Favre aient pris le dessus sur ses poésies françaises; ces dernières, cependant, ne sont pas sans grâce, sans elegance, sans un véritable mérite littéraire. Aussi, croyons-nous devoir donner au *moins* le titre des pièces les plus connues : *Amphitrite* ou le *Pasteur maritime*, poëme en trois chants; *Acidalie* ou la *Fontaine de Montpellier*, poëme en quatre chants; *Théopiste* ou le *Martyr de Saint-Eustache*, tragédie en trois actes; des *Odes;* les *Philosophes modernes*, discours en vers libres; les *Songes*, épître; le *Temps et la Vertu;* des fables : la *Torture*, le *Mousquetaire et le Maltôtier*, les *Deux enfants et la Cigale*, le *Torrent et le Ruisseau*, le *Marchand et les Voleurs;* des contes : les *Soirées de la Vaunage :* 1° le *Borgne galant*, 2° le *Boîteux à bonne fortune;* le *Bossu coquet;* des chansons, des romances, des épigrammes, etc.; enfin, des traductions : les deux premiers livres des *Odes* d'Horace, les dix premières odes du troisième livre, la traduction de la première satire; une imitation de la dixième épigramme du cinquième livre de Martial. Mais pourquoi ne transcririons-nous pas ici cette imitation, pour donner au moins au lecteur une idée de la souplesse du talent du poëte Favre?

> D'où vient que pendant sa vie,
> Rarement un bon auteur
> Est bien reçu du lecteur?
> C'est un effet de l'envie :
> Elle craint la nouveauté,
> Et, par orgueil, déifie
> Les noms de l'antiquité.
> Mortels! ingrats que nous sommes,
> Nous méprisons les grands hommes
> Dont les siècles à venir
> Chériront le souvenir.
> Rome possédait Virgile
> Et ne lisait qu'Ennius;
> Le chantre fameux d'Achille
> Brilla quand il ne fut plus.
> Le théâtre resta vide
> Tant que Ménandre vécut;
> Corinne seule connut
> *L'élégant et tendre Ovide.*
> Muse, puisqu'on n'est placé
> Dans le temple de Mémoire
> Que quand la vie a cessé,
> Tout doux! j'aime fort la gloire,
> Mais je ne suis pas pressé.

L'abbé Favre ne resta pas toujours au château d'Aubaïs; il fut successivement appelé à desservir les plus pauvres paroisses des environs de Montpellier (ses épigrammes ne plaisaient pas sans doute au haut clergé), et nous le rencontrons successivement à Castelnau, à Vic, à Crès, à Montels, à Cournonteral, enfin à Celleneuve, où il mourut âgé de cinquante-cinq ans, le 5 mars 1783.

La dernière édition, avons-nous dit, de la meilleure partie des œuvres de Favre a paru chez Roumanille (Avignon, 1868). Elle est *précédée d'une étude biographique et critique*, écrite par le poëte savant qui a retrouvé la langue des troubadours du XIIIe siècle, par l'auteur des *Marguerites* et des *Petites œuvres*, par le maître, et c'est tout dire, de Mistral, *le chantre de Mireille.*

FAVRE (Antoine), dit **le président Faber**, jurisconsulte, né à Bourg-en-Bresse, en 1557, mort à Chambéry, en 1624. Elève des jésuites de Paris, il alla faire son droit à Turin, fut reçu docteur et publia, dès l'âge de vingt-trois ans, les premiers livres des *Conjecturarum juris civilis libri*, dont la hardiesse étonna tellement le grand Cujas, qu'il dit à ce sujet : « Ce jeune homme a du sang aux ongles; s'il vit âge d'homme, il fera du bruit. » Cette prédiction s'accomplit en effet; et quoique Favre soit resté toute sa vie au service du duc de Savoie, comme membre, puis comme président du sénat de Chambéry, sur un théâtre certainement trop étroit pour le développement de son génie, il n'en acquit pas moins une renommée européenne. Louis XIII lui offrit vainement la première présidence du parlement de Toulouse. Il refusa, satisfait qu'il était de sa position en Savoie, et des habitudes de bienfaisance qu'il s'y était créées. Comme jurisconsulte, il sortit, dès son début, de l'ornière où se traînaient de temps immémorial les interprètes routiniers du droit, alla chercher la lumière à son foyer en étudiant profondément la législation romaine, dans sa lettre et dans son esprit, rejetant avec un dédain peut-être trop exclusif les arguties des commentateurs. La diffusion et la lourdeur qu'on reproche à son style s'expliquent par la rapidité avec laquelle il composait ses ouvrages et par l'emploi de la plus grande partie de son temps aux affaires publiques. Ses œuvres, qu'on consulte encore avec fruit, ont été réunies à Lyon (1658-1663).

FAVRE (Guillaume), littérateur français, connu sous les noms de **Favre-Cayla** et de **Favre-Bertrand**, né en 1770, à Marseille, d'une famille du pays de Vaud, mort en 1851. Il fut membre du conseil et administrateur des établissements publics de Genève, prit une part active à la propagation du romantisme, avec Mme de Staël et Schlegel, et montra ensuite un grand zèle pour la cause des Hellènes. On lui doit des travaux de critique, réunis par M. Adert sous le titre de : *Mélanges d'histoire littéraire* (1856, 2 vol. in-8°).

FAVRE (Ferdinand), sénateur français, né à Couvet (Suisse), le 28 janvier 1779, mort en 1867. Il était issu d'une famille de protestants expulsée de France par la révocation de l'édit de Nantes. La liberté des cultes proclamée en 1789 permit à ses parents de rentrer en France. Ils se fixèrent à Nantes. Le premier usage qu'il fit de ses nouveaux droits de citoyen français fut de s'engager, au plus fort de la Terreur et à l'âge de quinze ans, dans les rangs républicains de la garde nationale de Nantes pour combattre les Vendéens, qui marchaient sur cette ville. Sous l'Empire, il s'occupa beaucoup plus d'industrie que de politique. Sous la Restauration, il continua ses travaux en vue d'appliquer à l'agriculture les résidus des raffineries, et donna une grande importance à l'usine qu'il dirigeait. En politique, il était au premier rang de l'opposition et combattait, sur le trône, les Vendéens qu'il avait combattus, à quinze ans, dans la guerre civile. A l'avénement de la royauté de Juillet, cette attitude lui valut d'être nommé maire de Nantes. Il justifia cette faveur en continuant sa lutte contre les anciens Vendéens, et en contribuant à l'arrestation de la duchesse de Berry, trahie par Deutz pour 500,000 francs. Elu député, et quatre fois réélu jusqu'en 1848, il ne cessa d'appartenir à la majorité ministérielle, avec laquelle il vota toujours fidèlement. Il put ainsi acquérir une grande influence dans son arrondissement. Aussi, lorsque, après le 24 février 1848, le gouvernement de la République l'eut révoqué de ses fonctions de maire, il fut l'un des treize représentants du peuple envoyés par le département de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante. Il prit place dans les rangs du parti dit de l'ordre, qui formait la majorité peu républicaine de la Chambre. En 1849, pour les élections à l'Assemblée législative, on vit l'ancien protestant exilé, l'ancien adversaire des Vendéens et de la Restauration, soutenu par le clergé, réélu grâce à son influence. Dans cette nouvelle Assemblée, il affirma encore davantage son attitude, vota toujours avec la majorité et soutint la politique du prince-président. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il fut un des plus empressés à donner son concours au pouvoir. Le gouvernement l'en récompensa en le proposant comme candidat officiel aux élections de février 1852; il ne réussit que très-difficilement, et il fallut un scrutin de ballottage pour l'envoyer à la Chambre. En revanche, toutes les faveurs du pouvoir lui furent prodiguées : il fut nommé aux fonctions de maire de Nantes, qu'il avait occupées sous la monarchie de Juillet, puis élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur; enfin, nommé sénateur en juin 1857. Au Sénat, M. Ferdinand Favre a toujours parlé et voté avec la droite cléricale, et la fin de sa carrière a été radicalement l'opposé, quant aux doctrines et quant aux actes, du début de sa vie.

FAVRE (Adolphe), littérateur et poëte français, né à Lille (Nord) en 1808. C'est M. Favre qui a été en quelque sorte le promoteur de la rentrée en France des cendres de Napoléon. Dès le 7 août 1830, il en faisait la demande à Louis-Philippe dans une brochure en vers intitulée : l'*Homme du rivage* ou l'*Illustre tombeau;* dans le tome V du *Dictionnaire des connaissances humaines*, au mot INVALIDES, le major Paul Roques a consigné ce fait d'après les documents les plus authentiques. M. Adolphe Favre a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : l'*Amour d'un ange*, poésies; le *Carrefour de la croix*, roman (1854, 2 vol.); l'*Amour et l'argent*, roman (1855, 2 vol.); le *Capitaine des archers*, roman (1859, 2 vol.); la *Coupe maudite*, roman (2 vol.); la *Chasse à ma femme* (1861); l'*Œuvre du démon*, roman (1863, 3 vol.); le *Marchand d'or*, roman (3 vol.); l'*Epée de saint Bernard*, roman (3 vol.); les *Métamorphoses de Bougival* (1864). Il a fait jouer sur différents théâtres de Paris plusieurs ouvrages, entre autres : le *Colonel Chabert*, drame en cinq actes; l'*Orfèvre du pont au Change*, drame historique en cinq actes; *Déborah*, opéra-comique en trois actes; la *Porte Saint-Denis* (1866), drame en cinq actes; le *Défaut de la cuirasse*, comédie en un acte; *Deux clarinettes*, opérette en un acte; un *Monsieur qui a perdu son mouchoir*, vaudeville en un acte; la *Chasse à ma femme*, vaudeville en un acte; les *Métamorphoses de Bougival*, vaudeville en un acte. Il avait fondé, en 1851, la *Correspondance littéraire* (*Revue parisienne*), qui a cessé de paraître. Un grand nombre de ses poésies ont été

mises en musique, et plusieurs de ses ouvrages lui ont valu des médailles d'or et d'argent de diverses Académies et sociétés savantes.

FAVRE (Claude-Gabriel-Jules), illustre orateur et homme politique, né à Lyon le 21 mars 1809, d'une famille de commerçants originaire de Savoie. Après des études brillantes au lycée de sa ville natale et un séjour d'une année en Italie, il vint faire son droit à Paris, où il assista à la révolution de 1830. On a rapporté qu'il avait alors adressé au *National* une lettre pour demander l'abolition de la royauté et la réunion d'une Constituante; cette anecdote, qu'on trouve dans plusieurs biographies, notamment dans celle de M. Vapereau, est entièrement controuvée, au témoignage de M. Jules Favre lui-même. La vérité est qu'à cette époque, sans être indifférent à l'œuvre patriotique et libérale, il songeait moins à la politique qu'au travail et à son avenir de jurisconsulte.

De retour à Lyon, il entra au barreau, et, tout en s'adonnant avec assiduité à ses études de droit, il suivit le mouvement des idées et des affaires, et prit part aux polémiques en insérant dans le *Précurseur* de nombreux articles de politique et même de littérature. Il fut naturellement l'avocat de ce journal, qu'il assista dans ses nombreux procès. Lui-même fut poursuivi pour un article contre la magistrature, mais acquitté. Comme la plupart des hommes d'élite, M. Jules Favre a développé ses talents naturels par un travail obstiné et persévérant. Ce n'est pas sans effort qu'il est arrivé à cette puissance oratoire dont ses adversaires eux-mêmes subissent l'entraînement. On rapporte que, pour mieux rompre et assouplir son style, il a longtemps écrit ses plaidoyers de plusieurs manières différentes, sauf à plaider, à l'audience, d'une nouvelle manière improvisée d'inspiration. On raconte même qu'à ses débuts, pour dompter le sommeil et se briser aux fatigues de l'étude, il plaidait seul pendant de longues heures, ou écrivait sur une chaise, agenouillé sur le froid carreau de sa chambre. Cette constance, ces exercices, cette ardeur au travail ne rappellent-ils pas un peu les fameux *cailloux* de Démosthène?

Connu déjà à Lyon par divers procès dans lesquels il avait soutenu la cause des ouvriers, il fut choisi en avril 1834 pour défendre les *mutuellistes*, prévenus d'association illicite. En fait, cette société d'ouvriers en soie existait depuis 1828 et elle était exclusivement industrielle; mais elle se trouvait atteinte par la loi sur les associations. Le jour du procès, par une coïncidence terrible, la guerre civile éclatait dans la ville, et le combat, engagé autour du palais de justice, venait interrompre la plaidoirie de l'avocat. Jules Favre sortit en robe, ainsi que les magistrats, et recueillit ceux-ci dans sa maison, qui était aux environs. Certaines biographies ont raconté qu'il n'échappa que par miracle à la fusillade et à l'exécution sur place d'un arrêt du conseil de guerre. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la rigueur des consignes militaires l'obligea, comme tous les habitants, à rester renfermé plusieurs jours dans sa demeure, autour de laquelle retentissait la fusillade. Le quatrième jour, il demanda à être conduit auprès du préfet, M. de Gasparin, pour le supplier de faire des efforts en vue d'arrêter l'effusion du sang. On lui donna une escorte militaire, et c'est peut-être cette circonstance qui a donné lieu à cette histoire de conseil de guerre qui n'a aucune réalité.

Une année après ces événements, s'ouvrait ce procès des accusés d'avril qui eut un si grand retentissement (V. dans ce Dictionnaire, AVRIL). La chambre des pairs avait été, par ordonnance royale, transformée en cour de justice, et l'accusation reliait en un même faisceau les mouvements insurrectionnels qui avaient éclaté sur divers points de la France. Le parti républicain, qui, d'ailleurs, voulait élever le débat à la hauteur d'une lutte politique, protesta en masse contre cette juridiction exceptionnelle. Accusés et défenseurs étaient sur ce point unanimes, et refusaient d'accepter la compétence de la cour. On peut voir à ce sujet les détails que nous avons donnés à l'article AVRIL (procès d'). M. Jules Favre, défenseur des principaux accusés de Lyon, était opposé à cette ligne de conduite, et il décida ses clients à accepter le débat et à se séparer sur cette question de leurs coaccusés. On pensa généralement alors qu'il avait cédé au désir d'exhiber avec éclat sur un grand théâtre son talent de parole. Il plaida, du reste, avec un talent, une énergie et une puissance de passion qui lui firent pardonner par la masse du parti son manque de discipline. Pendant près de trois mois, il porta seul tout le poids de la défense. Il sortit de ce grand procès avec une renommée consacrée, mais brisé par la fatigue et par la maladie. Ses amis purent craindre même un moment pour sa vie; il se rétablit cependant, et, l'année suivante (1836), il vint définitivement se fixer à Paris. Outre ses travaux du barreau, il collaborait assidûment au *Droit*, au *National* et au *Monde*, dont il fut un instant rédacteur en chef après Lamennais. Il était dans la plénitude de sa force et voué aux labeurs de sa profession, lorsque la révolution de Février éclata. Appelé par Ledru-Rollin au ministère de l'intérieur, en qualité de secrétaire général, il prit, comme administrateur, une part active aux événements de cette glorieuse époque. On l'a souvent accusé d'avoir rédigé, ou tout au moins inspiré les fameux *Bulletins de la République;* mais on n'ignore plus que ces bulletins, œuvre de Mme Georges Sand, étaient visés à tour de rôle par les membres du gouvernement provisoire. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que ces pièces ne sont nullement empreintes du caractère de violence qu'affecta d'y voir la réaction. Ce qui appartient à M. Jules Favre, ce sont les circulaires électorales adressées aux commissaires du gouvernement. On a aussi beaucoup attaqué ces factums officiels, en les confondant souvent avec les *Bulletins;* mais c'est avec la plus insigne mauvaise foi qu'on les a représentés comme des déclamations incendiaires. Le fonctionnaire de la République y recommande la vigueur aux envoyés de la révolution; mais, en définitive, ceux-ci n'avaient pas sans doute pour mission de prendre les ordres des anciens préfets. Quant à la liberté du vote, jamais elle n'a été plus entière qu'à cette époque; tellement entière, que les partis les plus hostiles, comme les légitimistes et les cléricaux, purent s'organiser sans le moindre obstacle et nouer leurs intrigues en plein soleil.

Elu représentant du peuple par le département de la Loire, M. Jules Favre donna sa démission de secrétaire général pour se consacrer entièrement aux travaux parlementaires, et vint siéger à la Constituante parmi les républicains modérés. Il eut part à la nouvelle organisation du pouvoir, à la nomination d'une commission exécutive, et montra une grande activité dans le travail des commissions. Après les événements du 15 mai, il fut nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc. Organe de la majorité de cette commission, il conclut à l'autorisation réclamée par le réquisitoire, ce qui produisit une impression d'autant plus pénible que son rapport était rédigé en des termes modérés qui avaient pu faire espérer des conclusions tout autres. L'impression fut si vive que cette modération même parut de pure forme et perfidement calculée. Un journaliste plein de cœur et d'esprit, Ribeyrolles, qualifia le rapport par une expression souvent citée depuis : il l'appela une *jatte de lait empoisonné*. On voulut même y voir une vengeance contre un passage de l'*Histoire de dix ans*, dans lequel Louis Blanc, avec tout le parti républicain, blâmait, mais d'ailleurs avec autant de modération que de convenance, la tactique suivie par M. Jules Favre dans le procès d'avril.

Nous avons dû rappeler cet incident de la vie parlementaire de M. Jules Favre, parce qu'il laissa dans le public une impression qui fut de longue durée.

Ce n'est pas dans cette seule circonstance que l'illustre orateur fléchit, ou du moins qu'il adopta et défendit des idées opposées à celles de la majorité du parti démocratique. Ainsi, il vota la loi contre les attroupements, le décret sur les clubs, contre la loi des incompatibilités, contre la réduction de l'impôt du sel, et s'abstint dans plusieurs questions importantes, notamment sur l'amendement Grévy, qui avait pour but de faire nommer le président de la République par l'Assemblée nationale. Quoi qu'il en soit, et si les actes que nous venons de rapporter prouvent que M. Jules Favre a voulu se séparer des républicains les plus ardents, nous croyons que rien dans sa conduite n'a jamais pu motiver l'opinion de ceux qui voient en lui un ennemi de la république et un traître.

Son opposition démocratique s'accentua davantage après l'élection du président de la République. Il soutint des luttes fort vives contre le côté droit et les ministres, et, dès lors, prit, parmi les tribuns les plus renommés de la démocratie, entre Michel (de Bourges) et Ledru-Rollin, une place que, durant vingt ans, il a occupée dignement, sinon sans reproches.

Par excès de confiance ou d'imprévoyance, il vota le crédit de 12 millions affecté à l'expédition de Rome, et se plaignit amèrement ensuite qu'on eût détourné cette expédition de son but en attaquant la république romaine et en préparant la restauration du pape. On a le droit de trouver cet étonnement un peu naïf, car il n'était pas nécessaire d'avoir une grande expérience des duplicités ministérielles pour discerner que c'était là précisément le but que poursuivait le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, M. Jules Favre n'a jamais cessé depuis de protester contre l'occupation de Rome, et de plaider en faveur de l'indépendance italienne. Dans une lettre (inédite) adressée, en 1856, à un réfugié italien, nous trouvons le passage suivant, témoignage de cuisants regrets : «Si je suis attaché par les plus vives sympathies à votre noble et malheureuse patrie, j'ai le regret amer de n'avoir pas fait pour elle tout ce que j'aurais dû, et peut-être d'avoir cédé trop facilement aux fourbes qui m'ont trompé... Un des plus beaux jours de ma vie, s'il m'est réservé de le voir, sera celui où l'Italie, délivrée, pourra conclure avec la France libre et régénérée un pacte de fraternelle alliance.»

Réélu à la Législative par le département du Rhône, il parla avec la plus grande vigueur contre cette malheureuse expédition romaine, mais d'ailleurs ne prit aucune part à la tentative du 13 juin. Il resta l'un des principaux orateurs de la gauche, mais sans appartenir précisément à la Montagne. Lors du coup d'État du 2 décembre, il se réunit aux députés qui cherchèrent à organiser la résistance, fit partie du comité élu à cet effet et signa l'appel au peuple rédigé par Victor Hugo, ainsi que divers ordres de combat, proclamations, protestations contre l'attentat criminel de Louis-Napoléon. En changeant de résidence, il put échapper à l'arrestation. Un passe-port pour l'Angleterre lui fut adressé directement par M. Turgot; il le refusa et il résolut de rester en France, quelques dangers qu'il pût y courir.

Heureusement, le conseil de l'ordre des avocats s'émut, et tous ses membres, après une délibération animée, se résolurent à une démarche qui honore le barreau tout entier; ils se rendirent en robe auprès du ministre, et demandèrent et obtinrent que Jules Favre ne fût plus inquiété.

Le grand orateur demeura six ans éloigné de la vie publique, entièrement livré à l'exercice de sa profession. Parmi les causes qu'il plaida avec le plus d'éclat dans cet intervalle, il faut citer celle de l'aga Bel-Hadj, dans l'affaire Doineau, et celle d'Orsini.

En 1858, il fut nommé député de Paris dans une élection partielle, et fut un des *cinq* qui luttèrent avec tant d'énergie pendant la deuxième législature de l'Empire. Aucune discussion importante ne l'a trouvé silencieux ou indifférent. La trop fameuse loi de sûreté générale lui fournit, dès sa rentrée, l'occasion de défendre avec éclat la cause de la liberté individuelle, qui avait tant souffert et qui souffrait tant encore sous le régime nouveau. Il réclama l'émancipation de la pensée par l'affranchissement de la presse, la sincérité dans les élections par la suppression des candidatures officielles, défendit la cause italienne contre le principe de l'intervention, attaqua avec vigueur le gouvernement personnel, prit part enfin à toutes les luttes pour la revendication des libertés enlevées à la France par le régime du 2 décembre.

Aux élections générales en 1863, M. Jules Favre fut élu à Paris et à Lyon. Les électeurs démocratiques de Paris, 5e circonscription, avaient devancé les Lyonnais, puisqu'ils lui donnèrent au premier tour de scrutin 18,000 voix environ sur 37,798, et qu'il fallut à Lyon un second tour de scrutin dans lequel le chef des *cinq* obtint environ 11,000 voix sur 19,300. Mais, pour faire entrer à la Chambre un député de plus appartenant à l'opposition, et plus certain du succès à Paris qu'à Lyon, M. Jules Favre opta pour Lyon.

Pendant toute cette nouvelle législature, qui commence en 1863 et finit en 1868, M. Jules Favre est resté le chef de la gauche démocratique. Les députés opposants sont devenus plus nombreux, et toutes les nuances de l'opposition, depuis les républicains absolus jusqu'au tiers parti dynastique, y sont représentées. M. Berryer y siége à côté de M. Thiers. Ces changements n'amoindrirent pas le rôle de M. Jules Favre, dont le talent comme orateur politique ne fit que grandir. Dans toutes les questions de politique étrangère, de finances et d'administration, il ne cessa d'être sur la brèche, et fort souvent sa véhémence et son ironie soulevèrent au sein de l'assemblée des tempêtes, des clameurs d'indignation, des protestations, des menaces, dont on peut retrouver au *Moniteur* l'émouvant tableau. Pendant toute cette législature, M. Jules Favre et M. Thiers furent les deux adversaires les plus redoutables qu'ait eu à combattre M. Rouher, ministre d'État.

En 1868, M. Jules Favre entra à l'Académie française en remplacement de M. Cousin. Par une transaction entre les diverses coteries politiques qui règnent à l'Académie, il fut nommé le même jour que le père Gratry, qui a succédé à M. de Barante. Quelques journaux annoncèrent alors que l'immuable républicain de 1834 refuserait de se soumettre à l'usage traditionnel et qu'il ne se ferait pas présenter à l'empereur. M. Jules Favre ne songea pas à imiter à cet égard l'exemple donné par Berryer. Le dimanche 3 mai, il se rendit aux Tuileries et fut présenté par M. de Sacy et M. de Rémusat. En les recevant, l'empereur exprima ses regrets pour la perte de M. Cousin, dont il loua l'esprit élevé et le patriotisme. M. Jules Favre répondit : « Sire, heureusement les hommes comme M. Cousin ne meurent pas tout entiers; ils survivent dans leurs ouvrages, et l'enseignement philosophique auquel il a attaché son nom restera. » L'empereur ajouta : « C'est juste, et cet enseignement est une des gloires de la France. » Le reste de l'entretien se borna à quelques paroles polies du souverain, rappelant à M. de Rémusat et à M. Jules Favre qu'il ne les avait pas vus, le premier depuis 1849, à l'Elysée; le second depuis le procès de Doineau, dont il demanda la grâce. Dans cette courte entrevue, rien ne sembla rappeler que le défenseur d'Orsini était en face de celui qui avait failli être la victime de l'attentat.

La réception au palais Mazarin eut lieu le 23 avril. M. de Rémusat fut chargé de répondre au nouvel académicien. Dans son discours, après avoir fait un éloge très-étendu de M. Cousin et de ses œuvres philosophiques, M. Jules Favre fit une sorte de profession de foi spiritualiste et libérale. A la tribune du Corps législatif, il avait déjà plusieurs fois affirmé cette philosophie spiritualiste et ce libéralisme démocratique qui forment l'ensemble de sa doctrine. La jeunesse matérialiste des écoles ayant, à diverses reprises, menacé dans sa popularité électorale le député en raison de son spiritualisme, on assure que M. Jules Favre voulut, à ce jour de son entrée à l'Académie, braver ces menaces et faire une déclaration complète de principes. Son discours a eu le malheur de ne satisfaire personne; au point de vue littéraire, on lui a reproché une surabondance d'épithètes, qui surcharge le langage, qui lui enlève sa précision, sa pureté, son élégance; au point de vue politique, on comprend les protestations que devaient soulever les doctrines du républicain de 1830, parmi les adversaires de ses idées; en religion, on lui a reproché de substituer le rationalisme à la foi, et la liberté absolue de pensée à un dogme quelconque; enfin les matérialistes l'ont accablé de leurs critiques pour avoir proclamé l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. La fin de ce discours mérite d'être citée; elle est toute une synthèse de la doctrine de l'orateur.

« ... La vérité n'a rien à redouter du contrôle de la raison. Du reste, qui ne devine les signes d'une inévitable et salutaire transformation? Le génie de Chateaubriand le pressentait, quand il écrivait dans la préface de ses *Etudes historiques :* « L'âge politique du » christianisme finit; son âge philosophique » commence. » En dépit de toutes les résistances, cette révolution bienfaisante s'accomplira. La religion et la philosophie ont leurs sources en Dieu; elles s'uniront en remontant à lui par la même route, celle de la science et de la liberté.

» Souhaitons pour notre chère patrie que cette voie s'ouvre bientôt devant elle. Dans le monde moderne, les nations ne peuvent être puissantes qu'à la condition d'être libres et croyantes. Elles ne peuvent être croyantes qu'à la condition d'éclairer leur foi par la raison dégagée de toute entrave. Cette conviction a été l'âme de ma vie. Je me fais cette illusion que ma fidélité à combattre pour elle n'a pas été étrangère aux motifs qui ont déterminé votre bienveillance. Sachant bien que personnellement je ne puis la mériter, j'en reporte l'insigne honneur au noble drapeau que je suis fier de tenir ici d'une main ferme, et sur les plis glorieux duquel le génie de la France a depuis longtemps confondu ces deux devises : *Liberte philosophique; liberté politique.* »

En 1860, M. Jules Favre avait été élu bâtonnier de l'ordre des avocats à Paris; il fut réélu l'année suivante. Comme avocat, il a eu, depuis 1835, une des carrières les plus actives, les plus remplies, dont le barreau puisse offrir l'exemple. Les affaires politiques et les procès civils qu'il a plaidés à Paris et en province sont innombrables. On a remarqué toutefois qu'après avoir eu toujours à l'audience un grand succès comme orateur, il avait peu d'influence sur ses juges et n'était pas heureux dans le résultat des procès, en général. Sa parole est d'une facilité étonnante; elle est simple, abondante; sa phrase est toujours d'une correction et d'une pureté irréprochables, et c'est là le côté le plus rare de son talent. Il passe des formes douces, élégantes et polies aux élans énergiques, sans efforts, sans soubresauts; il a l'art de se faire écouter. On le trouve même si disert, si habile, si maître de lui-même, qu'il ne paraît pas convaincu, et cette impression, produite sur presque tous les auditoires, a pu ne pas être toujours favorable à ses clients. Mais, dans les grands débats politiques, il reprend aisément le prestige de son éloquence, et gagne sa cause, au contraire, par l'ardeur de ses convictions, l'autorité de son caractère et de son merveilleux talent. Comme orateur politique et judiciaire, l'illustre député de la gauche est classé maintenant parmi les plus hautes réputations de notre temps. Il s'est dégagé peu à peu de la véhémence de la jeunesse; il est plus contenu, moins passionné, moins acerbe; mais il a plus de hauteur dans la pensée, plus de noblesse dans l'expression; il pratique plus magistralement l'art de donner à la force les grâces de la douceur. Nul ne sait mieux que lui, d'ailleurs, envelopper le trait dans une période étincelante et le faire pénétrer d'autant plus profondément. Dans les répliques, quand il est excité par la lutte et la contradiction, il est parfois terrible par une puissance d'amertume et d'ironie qui est une des sources de son talent et qu'il laisse alors déborder sans aucune des atténuations oratoires qui lui sont familières. Nous trouvons, dans le *Monde judiciaire*, et nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs l'appréciation et le portrait suivants du grand avocat :

« M. Jules Favre est grand, de la taille à laquelle sied bien la toge de l'orateur; son front bombé est un relief de force et de réflexion; sa lèvre inférieure s'avance en saillie, comme pour contenir plus d'amertume et d'ironie; son sourire est cependant plein de grâce; son œil, enflammé par les veilles et par la pensée ardente, est profond et fier; il a une telle expression, que les lunettes ne

le déparent point; son geste est contenu et noble; il ne se traîne pas sur la barre, ne la meurtrit pas, n'effraye pas les voisins; il accompagne l'harmonie des paroles avec de belles mains gracieuses, qui caressent, maîtrisent et lancent l'argument; sa voix, d'une sonorité mélodieuse, s'interrompt parfois, comme pour prendre un point d'appui et s'élancer, plus pure, avec des vibrations railleuses, des tendresses ineffables ou des colères éclatantes. C'est un charme d'entendre M. Jules Favre, c'est un saisissement de le voir, dans un emportement superbe, agiter sa tête comme un lion qui secoue sa crinière.

» Quant à son style, il a un nom : c'est le style Jules Favre, c'est-à-dire la pureté et surtout l'harmonie, le nombre. Parfois, c'est peut-être un peu trop le flot qui berce la cadence; mais, quand la passion souffle, chaque phrase écume et soulève l'admiration. Ce style si beau est cependant le désespoir des sténographes; il a trop d'abondance pour être suivi dans toutes ses variations; le geste, la voix, le regard, lui donnent une ponctuation difficile à noter. Souvent M. Jules Favre s'engage dans une période luxuriante de parenthèses, s'aventure dans une forêt vierge d'expressions, d'où il semble impossible qu'il sorte à son honneur; et pourtant, par d'ingénieux détours, avec une souplesse merveilleuse, il arrive triomphalement au but... Son talent descend rarement de sa hauteur; peut-être est-ce pour cela que certains sceptiques lui trouvent un peu de monotomie; mais souvent il s'élève au-dessus de lui-même, et alors il touche au sublime. Que de fois j'ai admiré sa parole, courant comme un frisson électrique sur tout l'auditoire! Que de fois, au sortir de l'audience, j'ai vu des mains enthousiastes frôler instinctivement sa robe, comme si, pareille au manteau de Buckingham, elle était ruisselante de diamants! M. Jules Favre passe pour être l'avocat de l'ironie, de l'âpreté, du mot empoisonné qui tue en égratignant... Et cependant, sous un abord un peu froid, il est le plus serviable des hommes; aucun avocat n'est plus désintéressé, ne prend avec plus de chaleur la défense du pauvre et de l'opprimé. Son dévouement va parfois jusqu'à l'illusion. D'où lui vient donc cette réputation menaçante qui fait rêver l'ambition de tant d'autres? C'est qu'à l'audience M. Jules Favre ne connaît plus que sa cause; il ne transige pas à la barre; il s'enivre de l'éloquence qui fermente en lui; son esprit, merveilleusement exercé par un travail de feu, trouve sur-le-champ le trait qui perce. Il ne l'émousse pas à tâtonner, à chercher le défaut de la cuirasse; il sait par intuition où et comment attaquer. Tantôt, comme le toréador sûr de lui-même, il éblouit et frappe; tantôt, dans un duel plus courtois, il pique, irrite, blesse, exaspère et désarme son antagoniste. Mais où son talent est prodigieux, c'est quand, avec une admirable habileté, il soumet à son adversaire une allusion terrible, à laquelle celui-ci est obligé d'applaudir, pour ne pas avoir l'air de s'y reconnaître, de telle sorte que son applaudissement est sa propre condamnation. Mais si M. Jules Favre a l'art de tout dire, d'enchanter, de vaincre, il n'a pas toujours le don de garder sa conquête. Sa plaidoirie finie, on s'aperçoit souvent que la forme si belle a éclipsé le fond, que la mélodie a distrait des paroles, et qu'en admirant l'éclat des fleurs de son éloquence on a laissé le parfum s'évaporer. Mais heureux et glorieux qui n'a d'autre défaut qu'un tel excès de richesses! »

Aux élections de 1869, il fut porté dans une quinzaine de circonscriptions départementales; il ne passa dans aucune, probablement à cause même de la multiplicité de ses candidatures. A Paris, il s'était présenté tardivement dans la 7e circonscription contre deux candidats radicaux, M. Cantagrel, ancien représentant, et M. Rochefort, auteur de la *Lanterne*, alors réfugié à Bruxelles. Au premier tour de scrutin, il eut 12,000 voix, Rochefort 10,500, Cantagrel 7,500, et le candidat officiel 4,500. M. Favre maintint sa candidature, malgré les réclamations du parti radical, qui tenait à donner à l'élection un caractère de protestation très-accentué. Au second tour, ne se trouvant plus qu'en face de Rochefort, en faveur de qui Cantagrel s'était désisté, appuyé par le parti démocratique modéré et par les feuilles gouvernementales, qui voulaient à tout prix empêcher le succès de Rochefort, il passa avec une majorité de quelques milliers de voix, qu'il dut bien évidemment au déplacement des suffrages du candidat officiel en sa faveur. Ce triomphe sur la fraction la plus avancée de son propre parti lui créait une situation très-fausse, et sa popularité en fut sérieusement atteinte.

La révolution du 4 septembre 1870 vint brusquement changer la situation de Jules Favre et le faire passer de l'opposition dans le sein même du gouvernement. Il prit le portefeuille du ministère des affaires étrangères, le plus lourd de tous les portefeuilles, en présence de l'ennemi qui s'avançait, des désastres qui avaient anéanti notre armée et qui devaient nous mettre, cinq mois plus tard, dans la nécessité de traiter sur les bases les plus défavorables. Il acceptait ainsi d'avance une énorme responsabilité; aussi essaya-t-il d'arrêter diplomatiquement la marche victorieuse des armées allemandes; mais, plein de confiance encore dans la vitalité de la France, dans ses inépuisables ressources, il ne put se résigner à abandonner, en face de Paris prêt à se défendre, deux de nos plus belles provinces et prononça alors cette fameuse phrase qu'on lui a tant reprochée depuis, par laquelle il déclarait que la France ne céderait « ni un pouce de terrain, ni une pierre de ses forteresses. » Parole imprudente, puisque les événements pouvaient forcer à la démentir, mais qui semblait inspirée par la douleur la plus profonde et le patriotisme le plus énergique, et c'est le seul sens que le *Grand Dictionnaire* donne à cette phrase digne d'un Romain, et dont se sont tant moqués les béjaunes impuissants de la petite presse.

Examinons impartialement les faits, l'enchaînement fatal des circonstances. Lorsque, le 15 août 1870, M. Ollivier vint, « d'un cœur léger, » déclarer au Corps législatif que le gouvernement, renonçant à toute tentative nouvelle de conciliation, rompait ses relations diplomatiques avec la Prusse et en appelait au sort des armes, M. Jules Favre s'était joint à M. Thiers pour demander à la Chambre de prendre le temps de la réflexion avant de s'associer, en votant des subsides, à la politique du cabinet, et de ne pas se jeter dans des aventures terribles, d'où pouvait dépendre la destinée du pays, avant de savoir, par des documents certains, si une réelle injure avait été faite à l'honneur de la France. Comme on le sait, ce patriotique langage fut étouffé par les clameurs d'une majorité servile et corrompue, et M. Jules Favre dut se borner, ainsi que le petit groupe des républicains de la Chambre, à protester par ses votes contre la dernière et la plus désastreuse entreprise du règne de Napoléon III.

A la nouvelle de la honteuse capitulation de Sedan, le Corps législatif se réunit le 4 septembre, à une heure du matin. M. Jules Favre, comme chef de la gauche, demanda alors la déchéance de Napoléon III et la nomination d'une commission de gouvernement chargée de résister à l'invasion. Ce jour même, à trois heures de l'après-midi, la salle des séances était envahie par la garde nationale et, aux acclamations de Paris tout entier, l'Empire renversé faisait place à la République.

M. Jules Favre et les députés de Paris furent alors appelés au périlleux, à l'écrasant honneur de constituer le gouvernement de la défense nationale. Fatalement inspiré, il céda la présidence du gouvernement au général Trochu, prit la vice-présidence et fut chargé du portefeuille des affaires étrangères. Deux jours après, le 6 septembre, il adressait aux agents diplomatiques une circulaire au mâle et fier langage, dont l'effet fut immense, et dans laquelle se trouvaient ces paroles mémorables : « Prêts à tout, nous envisageons avec calme la situation qui nous est faite. Cette situation, je la précise en quelques mots. Je la soumets au jugement de mon pays et de l'Europe. Nous avons hautement condamné la guerre, et, protestant de notre respect pour le droit des peuples, nous avons demandé qu'on laissât l'Allemagne maîtresse de ses destinées. Nous voulions que la liberté fût à la fois notre lien commun et notre commun bouclier; nous étions convaincus que ces forces morales assuraient à jamais le maintien de la paix. Mais, comme sanction, nous réclamions une arme pour chaque citoyen, une organisation civique, des chefs élus : alors nous demeurions inexpugnables sur notre sol. Le gouvernement impérial, qui avait depuis longtemps séparé ses intérêts de ceux du pays, a repoussé cette politique. Nous la reprenons, avec l'espoir qu'instruite par l'expérience, la France aura la sagesse de la pratiquer. De son côté, le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre, non à la France, mais à la dynastie impériale. La dynastie est à terre. La France libre se lève. Le roi de Prusse veut-il continuer une lutte impie qui lui sera aussi funeste qu'à nous? Veut-il donner au monde du XIXe siècle le spectacle de deux nations qui s'entre-détruisent, et qui, oublieuses de l'humanité, de la raison, de la science, accumulent les ruines et les cadavres? Libre à lui; qu'il assume cette responsabilité devant le monde et devant l'histoire. Si c'est un défi, nous l'acceptons. *Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire ni une pierre de nos forteresses.* Une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance. » Lorsque M. Jules Favre écrivait ces lignes, ce programme, il avait la conviction que la France, débarrassée de l'empire, rendue à elle-même, retrouverait, pour combattre l'invasion, l'indomptable énergie qu'elle avait montrée en 1792. C'est donc à tort qu'après la funeste issue de la guerre, on a reproché au vice-président du gouvernement de la défense nationale d'avoir tenu un langage auquel les événements devaient donner un si cruel démenti. Dans la terrible situation où l'empire, seul responsable de la guerre, avait mis le pays, il importait au plus haut point de relever les âmes et les courages. Eh bien! c'est incontestablement ce que faisait M. Jules Favre, lorsqu'il disait encore dans la circulaire du 17 septembre, au sujet de la convocation d'une Constituante : « Ce n'est pas notre autorité d'un jour, c'est la France immortelle se levant devant la Prusse; c'est la France dégagée du linceul de l'empire, libre, généreuse, prête à s'immoler pour le droit et la liberté, désavouant toute politique de conquête, toute propagande violente, n'ayant pas d'autre ambition que de rester maîtresse d'elle-même et de travailler fraternellement avec ses voisins aux progrès de la civilisation; c'est la France rendue à sa libre action, qui demande immédiatement la cessation de la guerre, mais en préférant mille fois des désastres au déshonneur. »

Ce langage est magnifique de logique et surtout de patriotisme. Certainement, M. J. Favre était pénétré de ces idées, lorqu'il résolut de se rendre auprès de M. de Bismark et de tenter de mettre fin à l'effusion du sang en proposant de traiter sur les bases d'une indemnité pécuniaire. Le 18 et le 19 septembre, il eut avec le ministre du roi Guillaume, dans le château de Ferrières, plusieurs entrevues dans lesquelles l'homme d'État prussien révéla dans toute leur brutalité ses projets d'extorsion. Non-seulement il exigeait, pour conclure la paix avec une assemblée nationale convoquée *ad hoc*, la cession de l'Alsace et de divers autres territoires, mais encore il demandait, pour accorder un simple armistice, qu'on le mît en possession de Strasbourg, de Toul, de Phalsbourg et d'un fort dominant Paris. Le 27, M. Jules Favre publiait dans un rapport le résultat de son entrevue, et le gouvernement de la défense rapportait son décret sur la convocation d'une assemblée, et appelait le pays à la guerre à outrance.

Au moment de l'entrevue de Ferrières, l'investissement de Paris s'achevait, et le gouvernement dont M. Jules Favre faisait partie venait de commettre une de ses premières fautes. Il avait décidé que la plus grande partie de ses membres, y compris le ministre de la guerre, resteraient dans la capitale, et, pour organiser la défense en province, il avait envoyé à Tours un vieillard, un avocat, M. Crémieux, dont l'incapacité en pareille matière était absolue. A cette heure de crise terrible, ce qu'il fallait à la France, c'était le génie organisateur d'un Carnot, l'énergie républicaine des Hoche et des Marceau, des masses armées prêtes à vaincre ou à mourir, et tout cela manquait à la fois. Lorsque, le 6 octobre, M. Gambetta quitta Paris pour aller suppléer à l'insuffisance de M. Crémieux, M. Jules Favre se chargea par intérim du ministère de l'intérieur, dont l'action ne dépassait pas l'enceinte de la capitale. Au 31 octobre, il se trouva pendant quelques heures au pouvoir des insurgés, à l'Hôtel de ville, et il essaya vainement de se faire entendre. Après le vote du 3 novembre, qui confirma les pouvoirs du gouvernement de la défense, et le résultat négatif de la mission de M. Thiers pour amener des négociations de paix provoquées par l'Angleterre et les puissances neutres (6 novembre 1870), M. Jules Favre ne joua plus qu'un rôle secondaire. Toutefois il attira encore sur lui l'attention publique par la circulaire du 12 janvier 1871, relative aux négociations engagées sur la révision des traités de 1856, révision ayant, comme on le sait, pour objet d'effacer d'un trait de plume, au bénéfice de la Russie, les résultats obtenus par la guerre d'Orient. Un laisser-passer lui ayant été offert pour assister aux conférences de Londres, le ministre des affaires étrangères refusa de quitter son poste pour aller débattre des questions qui intéressaient surtout l'Angleterre, en un moment où la France était tout entière absorbée par la défense de son territoire. Depuis lors, il garda le silence. En ce moment, en effet, il ne s'agissait plus que d'une chose : débloquer Paris, agir avec la dernière vigueur, et tous les regards étaient portés vers le principal acteur de ce grand drame, le général Trochu, en qui, hélas! l'on avait confiance encore. Mais pendant qu'on attendait d'heure en heure que le chef du gouvernement mît à exécution son plan tant annoncé, la situation de Paris s'empirait, et bientôt les vivres allaient manquer. Gambetta pressait le gouvernement de Paris d'agir, l'accusait de manquer d'énergie et demandait à Jules Favre de provoquer le remplacement de Trochu. Dans une réponse à Gambetta datée du 21 janvier 1871, M. Jules Favre s'est attaché à dégager sa responsabilité en ce qui touche l'action militaire. « Le général Trochu, dit-il, ne veut se retirer que devant un général qui croira possible une nouvelle action à laquelle il se refuse. Voici un mois que Picard et moi avons constamment demandé qu'il fût remplacé... La majorité du conseil n'a pas trouvé un général qui, dans sa pensée, valût le général Trochu. J'ai constamment été de l'avis contraire. Mais devais-je, sur une question de cette nature, donner ma démission? Je n'aurais pas hésité si un général s'était présenté à moi et m'eût fait entendre une seule parole capable de m'inspirer une confiance quelconque. N'ayant autour de moi que des hommes découragés, ayant néanmoins sans cesse opiné pour le remplacement du général Trochu, je ne pouvais faire un éclat, provoquer peut-être une sédition pour donner le commandement à un officier qui n'aurait amené aucun changement réel dans l'état des choses. C'est ainsi que nous nous sommes avancés jusqu'au bord de l'abîme... Quant à nous, nous sommes dans une situation terrible... Nous n'avons plus que dix jours de pain, et Dieu veuille encore qu'il n'y ait pas quelque mécompte. »

En ce moment, en effet, la situation était devenue désespérée, et le conseil des généraux réuni venait de déclarer que toute résistance était impossible. Ce fut alors que M. Jules Favre reçut de ses collègues du gouvernement la cruelle mission de se rendre à Versailles et de négocier la capitulation de Paris. Deux jours après, le 28 janvier, le ministre des affaires étrangères apprenait à la France et à Paris, frappés de stupeur, qu'il venait de signer le jour même les conditions de la capitulation de Paris, qu'un armistice de vingt et un jours était convenu et que les électeurs étaient convoqués, le 8 février, à l'effet de nommer une Assemblée nationale. Tous les forts de la capitale livrés aux Prussiens, une contribution de guerre de 200 millions devant être payée par la ville avant le quinzième jour de l'armistice, la ligne et la garde mobile prisonnières de guerre, tels étaient les termes de cette capitulation désastreuse. Tout ce que M. Jules Favre avait pu obtenir, c'était que la garde nationale conservât ses armes pour le maintien de l'ordre; et cet adoucissement à l'amertume d'un pareil acte, il devait le déplorer lui-même et en « demander pardon à Dieu et aux hommes. »

Aux élections du 8 février, M. Jules Favre fut élu député dans six départements. Le 13, il était à Bordeaux et déposait entre les mains des représentants du pays les pouvoirs du gouvernement de la défense nationale. Le soir même, il partait pour Versailles afin d'y négocier une prolongation d'armistice devenue nécessaire, et, le 18, M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, le maintenait dans son poste de ministre des affaires étrangères, où il ne resta, selon ses propres expressions, que « pour assister M. Thiers dans la tâche cruelle dont il acceptait la responsabilité avec une admirable et patriotique abnégation. » Ce jour même, M. de Chaudordy apprit à M. Favre que le pape était sur le point de quitter Rome et demandait à venir en France. Le ministre fit répondre sur-le-champ à Pie IX que, tout en restant, en ce qui le concernait, l'adversaire du pouvoir temporel, le gouvernement était prêt à le recevoir, mais qu'il le suppliait de patienter encore.

Après avoir obtenu une prolongation de l'armistice et pris part avec M. Thiers aux négociations qui eurent lieu à Versailles pour déterminer les conditions préliminaires de paix imposées par la Prusse (26 février), M. Jules Favre fut particulièrement chargé de régler avec les plénipotentiaires prussiens les questions de détails, qui devaient être vidées avant la conclusion du traité définitif. Ces négociations, si délicates et si laborieuses par suite des exigences d'un implacable vainqueur, se prolongèrent jusqu'au 10 mai 1871, jour où M. J. Favre signa à Francfort ce traité à jamais néfaste qui nous enlevait deux provinces et devait laisser en nos cœurs une blessure incurable. Depuis cette époque, le ministre des affaires étrangères, pris d'une lassitude profonde, dépopularisé, attaqué sans trêve ni merci, se tint en quelque sorte à l'écart et se fit rarement entendre dans les débats de l'Assemblée. Lorsque le mouvement communaliste de Paris fut vaincu, il adressa, le 7 juin, aux agents diplomatiques de la République une remarquable circulaire dans laquelle il s'attacha à expliquer les causes politiques et morales des terribles événements qui venaient de s'accomplir et à formuler un énergique réquisitoire contre l'Internationale. « Introduire dans les lois les sévérités que réclament les nécessités sociales et appliquer ces lois sans faiblesse, c'est, dit-il en terminant, une nouveauté à laquelle il faut que la France se résigne; c'est pour elle une affaire de salut. Mais elle serait imprudente et coupable si, en même temps, elle ne travaillait pas énergiquement à relever la moralité publique par une saine et forte éducation, par un régime économique libéral, par un amour éclairé de la justice, par la simplicité, la modération, la liberté. » La discussion qui eut lieu le 22 juillet 1871 à l'Assemblée nationale sur la pétition des évêques, demandant l'intervention du gouvernement en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape, fournit à M. Jules Favre un prétexte pour sortir du ministère et du gouvernement. La majorité de l'Assemblée s'étant prononcée pour le renvoi de la pétition au ministre des affaires étrangères, celui-ci vota pour l'ordre du jour pur et simple, donna irrévocablement sa démission et fut remplacé, le 2 août suivant, par M. de Rémusat.

Après avoir épuisé la coupe des amertumes politiques, il était réservé à M. Jules Favre d'être frappé dans ses plus chères, dans ses plus intimes affections; et ce fut un ami de vingt ans qui se chargea de lui porter ce dernier coup. M. Laluyé, ancien avoué à la cour de Paris, devenu le voisin et le confident de M. Favre, rompit avec lui à propos d'une question d'intérêt futile, et des procès qui s'ensuivirent rendirent la rupture irrémédiable. Pendant la Commune, l'ancien avoué, par un procédé difficile à qualifier, n'hésita point à faire publier dans le *Vengeur*, journal de Félix Pyat, des secrets de famille que l'illustre avocat lui avait confiés, et à produire contre lui les accusations les plus odieuses. Après l'entrée des troupes de Versailles à Paris, M. Laluyé, dont les relations avec Millière et autres chefs de la Commune étaient notoires, ayant été arrêté pour ce fait à Rueil, accusa dans les journaux M. Favre de l'avoir fait arrêter arbitrairement et illégalement. En présence de cette nouvelle attaque,

l'ancien ministre des affaires étrangères ne crut pas pouvoir garder plus longtemps le silence et poursuivit son accusateur en diffamation. Le 7 septembre 1871, à la suite de débats pendant lesquels M. Favre fit avec une éloquence émue le récit des circonstances douloureuses de sa vie la plus intime, dont ses ennemis s'étaient emparés, en les dénaturant, pour l'attaquer dans son honneur, dans celui de ses enfants et de leur mère, M. Laluyé fut condamné par le jury à un an de prison et à 1,000 fr. d'amende.

Quelle est la part de responsabilité qui incombe à M. Jules Favre dans les sombres événements qui ont amené la fin du gouvernement de la défense nationale? L'heure n'est point venue, il nous semble, de porter à cet égard un jugement définitif, car la lumière est loin encore d'être faite. Toutefois, nous pensons que la majorité du public a jugé avec une sévérité excessive, avec une injuste partialité, la conduite du vice-président du gouvernement de la défense. Que M. Jules Favre ait manqué d'énergie, ou se soit bercé d'illusions, c'est possible. Quoi qu'il en soit, c'est évidemment au général Trochu, qui s'était chargé de défendre Paris, qui a persisté à vouloir conserver la direction des opérations militaires lorsque, dès le début, il jugeait la résistance à outrance une héroïque folie, c'est au général Trochu que revient à peu près entière la responsabilité d'une capitulation qui mit le comble à nos malheurs. Mais, hâtons-nous de le dire et ne l'oublions jamais, le grand coupable, le véritable auteur de tous nos désastres ne se trouve point, comme des intéressés voudraient le faire croire au peuple, parmi les hommes du 4 septembre. Le vrai coupable, c'est l'homme qui nous a jetés follement et de la façon la plus inepte dans cette guerre terrible; c'est l'homme de Sedan, c'est celui qui, par vingt années de despotisme, avait étouffé dans la généralité des âmes les vertus viriles qui seules, à l'heure du péril, pouvaient nous sauver.

On doit à M. Jules Favre : *De la coalition des chefs d'atelier de Lyon* (1833); *Anathème* (1833); *Sixième procès du* Précurseur (1833); *Affaire Ladvocat et Boullenois* (1837); la *Liberté de la presse* (1849); *Discours du bâtonnat; Défense de Félix Orsini* (1866); *Rome et la République française* (1871); le *Gouvernement de la défense nationale* (1871, in-8°), ouvrage d'un haut intérêt, écrit avec beaucoup de convenance et de modération. En 1868, il fut un des fondateurs de l'*Electeur libre*, journal hebdomadaire. Littérateur à ses moments perdus, il commença, en 1837, la publication d'une *Biographie contemporaine*, dont il ne parut que deux livraisons, et fonda, en 1840, avec George Sand et M. Anselme Petetin, un journal quotidien, la *Mode*, dont l'existence fut éphémère. Enfin, il fit jouer chez lui, à huis clos, en 1865, un proverbe de sa composition, le *Trait d'union*, et il a publié sans nom d'auteur, il y a quelques années, un volume en vers, intitulé Ψύχη, qui n'a été distribué qu'aux intimes.

FAVRE (Claude), écrivain français. V. VAUGELAS.

FAVRIA, en latin *Fabrica*, ville d'Italie, prov. et à 31 kilom. N. de Turin, dans une plaine fertile; 3,300 hab. Vins estimés; filatures. Belle église dans le style moderne; vieux château.

FAVROT (Charles), pharmacien, rédacteur de la *France médicale*, né à Montbrison en 1813, mort à Paris en 1867. Ayant terminé ses études classiques, il vint suivre, à Paris, les cours de l'Ecole de pharmacie. Nommé préparateur à cette école, il y fit pendant dix ans des cours libres à l'usage des aspirants aux grades. Il entra ensuite à l'Ecole des mines comme préparateur particulier du professeur Berthier, de l'Institut. Enfin, il créa une pharmacie dans la rue de Richelieu, à Paris.

Membre de la Société de chimie médicale et de plusieurs Académies de province, Favrot a collaboré au *Dictionnaire de la conversation* et à la *France médicale*. C'est dans cette dernière publication qu'il a fait connaître, le premier en France, la méthode d'analyse chimique inventée par l'Anglais Graham, connue sous le nom de *dyalise*.

Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Traité élémentaire de physique et de chimie médicales* et un *Traité d'histoire naturelle médicale*.

FAVUS s. m. (fa-vuss — lat. *favus*, rayon de miel). Pathol. Nom sous lequel on désigne les croûtes de la teigne faveuse.

— **Encycl.** V. TEIGNE.

FAVYN (André), historien, né à Paris dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il exerça dans cette ville la profession d'avocat. Il s'attacha particulièrement à l'étude des antiquités de la monarchie française, et composa les ouvrages suivants : *Histoire de Navarre* (Paris, 1612, in-fol.); *Traité des premiers offices de la couronne de France* (1613, in-8°); le *Théâtre d'honneur et de chevalerie* (1620, 2 vol. in-4°), ouvrage peu exact, comme les précédents, et cependant encore recherché.

FAWKES (Guy), officier catholique anglais, un des chefs de la *conspiration des poudres*. Il avait servi dans l'armée espagnole des Pays-Bas. A son retour dans sa patrie, il fut affilié au complot catholique qui avait pour but de faire sauter le parlement, et fut arrêté au moment où il allait mettre le feu aux poudres. Livré aux tortures, il refusa de nommer ses complices, fut condamné à mort et subit son supplice avec courage (1606). V. POUDRES (conspiration des).

FAWKES (François), poëte et écrivain anglais, né dans le comté d'York, mort en 1777. Il entra dans les ordres et remplit diverses fonctions ecclésiastiques. Outre des traductions de *Sapho*, d'*Anacréon*, de *Bion*, de *Moschus*, de *Théocrite*, on a de lui un poëme descriptif : *Bramham Park* (1745); un recueil de *Poésies* (1761, in-8°); le *Calendrier poétique* (1763); le *Magasin poétique* (1764), en collaboration avec Voty, etc.

FAX s. m. (fakss). Techn. Division d'un bloc d'ardoise. ‖ On dit aussi FAY.

FAXARDO, ville des Antilles espagnoles, dans l'île de Porto-Rico, à l'embouchure de la petite rivière de son nom, sur la côte orientale de l'île; 3,850 hab. Récolte et commerce de café, riz, tabac, maïs, sucre et coton.

FAXARDO, littérateur espagnol. V. SAAVEDRA.

FAY, bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Blain, arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Savenay; pop. aggl., 330 hab.— pop. tot., 4,817 hab. Récolte et commerce de céréales, fourrages, bois. Bassin tourbeux reposant sur une argile qui noircit au feu.

FAY (Etienne), compositeur et acteur français, né à Tours en 1770, mort à Versailles en 1845. Il eut une vie assez accidentée. Voici la liste de ses principaux opéras : *Flora*, opéra en trois actes, paroles de Dubuisson. On trouvait dans le poëme des situations attachantes, un ton d'excellente comédie, de l'esprit et de la gaieté; tout cela avait inspiré au musicien une très-agréable partition; l'*Intérieur d'un ménage républicain*, opéra-comique en un acte, grand succès; les *Rendez-vous espagnols*, opéra-comique en trois actes, paroles de Coffin-Rosny; *Clémentine* ou la *Belle-mère*, opéra-comique en un acte, paroles de Vial. Le poëme a toutes les qualités du genre; il est intéressant et offre des situations bien tranchées, dont le compositeur tira un excellent parti. On distingue particulièrement un duo et une romance très-expressifs; *Emma* ou le *Soupçon*, opéra-comique en trois actes, paroles de Marsollier (théâtre Feydeau, 16 octobre 1799), sujet trop sombre qui paralysa la verve du compositeur; *Julie* ou le *Pot de fleurs*, opéra-comique en un acte, paroles de Jars, musique faite en collaboration avec Spontini. Les vaudevillistes se sont emparés d'un air de cet ouvrage.— La femme et la fille de ce compositeur se sont l'une et l'autre distinguées au théâtre et méritent chacune une biographie.

FAY (Jeanne ROUSSELOIS, dame), cantatrice française, femme du précédent, née en 1781. Elle débuta avec beaucoup de succès, en 1797, au théâtre Feydeau, sous le nom de M^{me} Bachelier, puis parut sur la scène du théâtre Favart. Ayant épousé Etienne Fay, elle voyagea avec lui, revint à Paris en 1818, reparut avec un grand éclat au théâtre Feydeau, et de là passa à l'Académie royale de musique, où le volume de sa voix, l'expression de sa physionomie et de son jeu et la noblesse de sa taille l'appelaient à jouer les premiers rôles. Elle se fit applaudir dans les rôles d'Armide de la *Vestale*, de Clytemnestre dans *Iphigénie en Aulide*, de Chimène dans *Panurge*, etc.; mais, dès 1820, elle quitta le théâtre et se consacra à l'éducation de sa fille.

FAY (Léontine), dame VOLNYS, actrice française, fille des précédents, née en 1810. V. VOLNYS.

FAY (Andras DE), écrivain hongrois, né à Kohany (comitat de Zempli) en 1786, mort à Pesth en 1864. Il se fit recevoir avocat; mais la faiblesse de sa santé lui interdisant les triomphes oratoires, il alla habiter Pesth, où il employa ses talents et son esprit naturel à des travaux littéraires. Il publia d'abord des vers justement estimés; mais il doit sa réputation, populaire en Hongrie, au recueil de *Fables* satiriques qu'il y publia en 1820. Il se lança dans la politique vers 1825, et fut longtemps le chef de l'opposition dans le comté de Pesth, jusqu'à ce qu'il fût éclipsé par la popularité de Kossuth. Il s'est activement occupé de l'établissement d'un théâtre national hongrois et de l'introduction des caisses d'épargne en Hongrie. Outre ses *Fables*, Fay a publié des recueils de poésies intitulés le *Bouquet* (1808-1818), des romans, des drames, des ouvrages d'économie politique très-estimés. Après 1848, son talent sembla rajeunir, et il produisit, dans cette seconde période, des œuvres pleines de fraîcheur et de vivacité, telles que le roman humoristique qui a pour titre : le *Docteur Javor et son domestique Ambroise Bakator* (Pesth, 1855, 2 vol.). Une édition de ses œuvres littéraires, qui lui ont valu d'être rangé parmi les auteurs classiques de son pays, a été publiée à Pesth (1843-1844, 8 vol.).

FAY (Théodore-Sedgwick), écrivain américain, né à New-York, en 1805. Après avoir étudié quelque temps le droit, il se lança dans les lettres et entra dans le journalisme. D'abord collaborateur du *Miroir de New-York*, qu'il dirigea plus tard, il fit paraître dans ce journal les *Songes et rêveries d'un homme paisible*, qui ont été depuis réimprimés en deux volumes. En 1833, il partit pour l'Europe, qu'il visita jusqu'en 1835, époque où, de retour dans sa patrie, il fit paraître des *Impressions de voyage* et un roman, *Norman Leslie*, dont le succès fut incontesté. Passant ensuite de la littérature à la diplomatie, grâce à cette facilité avec laquelle les Américains changent de carrière, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Berlin, en 1837, et occupa ce poste jusqu'en 1853, époque de sa nomination comme ministre à Berne. Outre les ouvrages que nous avons cités, M. Fay a donné : *Sidney Clifton* (1839); la *Comtesse Ida* (1840), et *Hoboken* (1843), dans lesquels il attaque la pratique du duel; *Robert Rueful* (1844); *Ulric* ou *les Voix* (1851), poëme en vingt chants, où se trouvent décrites les luttes de l'esprit humain contre les tentations des mauvais esprits; des articles sur Shakspeare et une *Histoire de la Suisse*.

FAY (Joseph), peintre allemand, né à Cologne le 10 août 1813. Elève de l'Académie de Dusseldorf, il exposa ses premiers grands tableaux en 1823. C'étaient une *Cléopâtre* et une *Dalila coupant les cheveux de Samson*. L'effet de ces premières toiles fut tel, que le conseil d'Elberfeld chargea le jeune artiste de décorer la salle de ses séances. Il employa plusieurs années à la préparation et à l'exécution de ce grand travail, qui fut enfin achevé à la satisfaction de tous et solennellement inauguré. Parmi les cartons de ces fresques, qu'on a pu admirer en France à l'Exposition universelle de 1855, il faut citer : la *Mort de Varus*, la *Forêt de Teutberg*, la *Danse des épées*, les *Chevaux de guerre*, la *Chasse* et le *Vieillard enseignant à un enfant à faire un arc*. En 1845, M. Fay fit un voyage à Paris, durant lequel il étudia nos musées et nos principales collections. Il fréquenta beaucoup l'atelier de Scheffer, et c'est à cette liaison qu'il dut sans doute le sujet de ses derniers tableaux.

FAY (DU), savant français. V. DUFAY.

FAY D'HERBE ou **FAYDERBE** (Lucas), statuaire et architecte belge, né à Malines en 1617, mort dans la même ville en 1697. Il fut élève de Rubens pendant plusieurs années. Comme architecte, ses œuvres les plus remarquables sont l'église de Notre-Dame d'Hanswyck et l'église du Collége des jésuites, à Malines. Ses statues, ses bas-reliefs, ses mausolées, ornent les principales villes de la Belgique. On cite surtout une *Fontaine* représentant un triton et des naïades, d'après un dessin de Rubens, le *Maître-autel* de l'église de Saint-Rombaut, à Malines, *Saint-Joseph* et l'*Enfant Jésus*, à Bruxelles, etc. La ville de Malines lui a érigé une statue en 1854.

FAYAK, ville d'Afrique, dans le Soudan oriental, sur la rive gauche du Bahr-el-Abyad ou Nil Blanc. C'est une station importante et il s'y fait un grand commerce d'ivoire.

FAYAL, île de l'océan Atlantique, l'une des Açores, dépendance du Portugal, près et au N.-O. de l'île de Pico, par 38° 30′ de lat. N. et 31° 2′ de longit. O. Superficie 132 kilom. carrés; 31,000 hab. Ch.-l. Horta, sur la côte S.-E. Cette île présente de nombreuses traces d'éruptions volcaniques; au centre se dresse une haute chaîne de montagnes (1,000 mètres), entourant une vallée profonde. Le maïs, le riz, le blé, le lin et les fruits de toute sorte sont les principaux produits du sol. La principale industrie agricole est la production du vin; le rendement annuel de l'île est de 200 fûts de 477 litres chacun; dans les bonnes années, de 8 à 10,000 fûts, production collective de toutes les îles, sont exportés de Fayal. Les autres articles d'exportation sont les fruits, surtout les oranges et des céréales. Les importations consistent en marchandises manufacturées, cardes de coton, chanvre, café, sucre, tabac et savon. En 1859, l'île eut à souffrir d'une cruelle famine, les récoltes ayant manqué pendant trois années consécutives. Fayal possède le meilleur havre de tout l'archipel açoréen, et entretient un commerce de transit considérable.

FAYALITE s. f. (fa-ia-li-te — du nom de *Fayal*, une des Açores). Minér. Silicate d'alumine et de fer naturel.

FAYARD s. m. (fa-iar — lat. *fagus*, même sens). Bot. Nom vulgaire du hêtre. ‖ On dit FOYARD, FAYANT et FAYEN dans quelques départements.

FAYDIT (Pierre-Valentin), littérateur et controversiste français, né à Riom (Auvergne) vers 1640, mort en 1709. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et en fut expulsé pour avoir publié un ouvrage cartésien, *De mente humana*. Il s'adonna, dès lors, à des idées singulières et hétérodoxes qui éveillèrent l'attention de l'autorité ecclésiastique, et publia un *Traité sur la Trinité*, qui le fit enfermer à Saint-Lazare (1696). Son ardeur de polémique se signala encore par divers écrits de critique littéraire : *Mémoire contre les Mémoires de l'Histoire ecclésiastique* de Lenain de Tillemont (1696); la *Télémachomanie*, satire du chef-d'œuvre de Fénelon 1700), etc.

FAYDIT (Anselme), célèbre troubadour. V. FAIDIT.

FAYE (la), ancien pays de France, dans le Forez; les lieux principaux étaient : Chapelle-en-la-Faye, compris aujourd'hui dans le département de la Loire; Riotord-en-la-Faye, qui fait partie actuellement du département de la Haute-Loire.

FAYE (LA), village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arrond. et à 28 kilom. d'Angers, entre la rivière du Layon et la forêt de Beaulieu; 1,220 hab. Affleurements de houille. Excellents vignobles blancs sur les bords du Layon. Ruines du château de Gilbourg, dont la construction remonte au XV^e siècle.

FAYE (Jacques), sieur d'Espeisses, magistrat français, né à Paris en 1542, mort à Senlis en 1590. Il était conseiller au parlement de Paris, lorsque le duc d'Anjou se l'attacha en qualité de maître des requêtes, en 1570, et l'emmena avec lui en Pologne, quand il fut appelé à gouverner ce royaume. De retour en France, après la mort de Charles IX et l'élévation d'Henri III au trône, Faye reçut, en récompense des services qu'il avait rendus à ce dernier, la charge de maître des requêtes au conseil d'Etat, puis celle d'avocat général au parlement. Pendant les troubles qui agitèrent la France à l'époque de la Ligue, Faye se signala à la fois par sa mâle éloquence, la fermeté de son caractère et sa fidélité à la cause royale. Il se prononça contre l'admission en France des décrets du concile de Trente, et fit entendre à ce sujet, aux états de Blois, ces paroles qui donnent une idée de la hardiesse de son langage : « Pendant que le concile délibère à Trente, tout se décide à Rome. Les honnêtes gens sont indignés et s'écrient : le Saint-Esprit ne réside donc pas à Trente, puisque chaque semaine on l'envoie de Rome en valise. » Après la Journée des barricades, Faye accompagna à Tours Henri III, qui le nomma président à mortier; il se rallia, après l'assassinat de ce prince, à la cause de Henri IV, suivit ce dernier au siége de Paris, et montra qu'il joignait l'intrépidité d'un capitaine à la fermeté d'un magistrat. Il mourut emporté par une fièvre maligne. On a de lui : *Avertissement sur la réception et la publication du concile de Trente*, publié dans les *Mémoires* de Duplessis-Mornay, et des *Lettres* insérées dans le *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire* (Paris, 1635). — Charles FAYE, fils du précédent, né à Paris en 1577, mort en 1638, fut conseiller au parlement, ambassadeur en Hollande et conseiller d'Etat. On a de lui : *Mémoires de plusieurs choses advenues en France depuis le commencement de* 1606 *jusqu'en* 1609 (Paris, 1632, in-8°), et *Négociations diplomatiques* de Charles Faye (6 vol. in-fol. restés manuscrits).

FAYE (André), écrivain norvégien, né à Drammen en 1802. Après s'être livré quelques années à l'enseignement, il quitta la Norvége (1831), parcourut la France, l'Allemagne, l'Italie, principalement pour y examiner l'état de l'instruction publique, et, de retour dans sa patrie (1833), devint pasteur, près d'Arendal, puis directeur du collége de cette ville. En 1842, M. Faye fut nommé député au parlement de Norvége. Outre une édition des *Traditions norvégiennes* (Arendal, 1833), il a publié divers ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire de Norvége* (1831); *Alf thorsen* ou le *Paysan bien entendu* (1839, in-8°); l'*Ecole du peuple* (1853, in-8°).

FAYE (Hervé-Auguste-Etienne-Albans), astronome, membre de l'Institut, né à Saint-Benoît-du-Sault (Indre) le 5 octobre 1814. Son père, ingénieur des ponts et chaussées, le dirigea vers l'Ecole polytechnique, où il fut admis en 1832. Il en sortit sans emploi avant la fin des deux années d'études et se livra d'abord à l'industrie. Arago le fit, peu d'années après, entrer à l'Observatoire en qualité d'élève. Il découvrit, en 1843, une nouvelle comète périodique, la quatrième, fort intéressante à plusieurs titres, dont il calcula les éléments et qui a conservé son nom. L'excentricité de cette comète est extrêmement faible par rapport à celles des autres comètes connues; la durée de sa révolution est de sept ans et demi; ses distances au périhélie et à l'aphélie sont 1,7 et 5,9, la distance moyenne du soleil à la terre étant prise pour unité; cette comète a de nouveau passé à son périhélie en 1851, à l'heure même qui avait été prédite. L'Académie des sciences décerna le prix Lalande à M. Faye, à l'occasion de cette intéressante découverte, et le gouvernement le nomma chevalier de la Légion d'honneur. Les autres travaux de M. Faye ont eu pour objets : la *Parallaxe d'une étoile de la Grande Ourse;* la *Construction d'un nouveau collimateur* (1846); l'*Anneau de Saturne* (1848); les *Déclinaisons absolues* (1850). Ces travaux ont porté M. Faye à l'Académie des sciences (1851) et au Bureau des longitudes (1862).

Nommé professeur de géodésie à l'Ecole polytechnique en 1848, il a occupé cette chaire jusqu'en 1854; il fut alors nommé recteur de l'académie de Nancy, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de cette ville, membre du conseil de l'instruction publique et officier de la Légion d'honneur. Il est aujourd'hui inspecteur général de l'enseignement secondaire pour la section des sciences. On a de lui : un *Traité de cosmographie*, à l'usage des lycées (1852), et une

traduction d'une partie du *Cosmos* de M. de Humboldt.

FAYE. V. LA FAYE.

FAYEL (dame DE), comtesse de Vergy. V. COUCY (Raoul DE).

FAYENCE s. f. Autre orthographe du mot FAÏENCE.

FAYENCE, en latin *Faventia*, bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N.-E. de Draguignan, sur une montagne élevée; pop. aggl. 1,301 hab. — pop. tot., 2,176 hab. Nombreux moulins à huile d'olive, tanneries, faïenceries, verreries. Chapelle du XIIe siècle, à côté d'un puits taillé dans le roc.

FAYET (Pierre), historien français, né vers le milieu du XVIe siècle. Il fut greffier de la prévôté d'Etampes. On a de lui un ouvrage intéressant, publié par M. V. Luzarche, sous le titre de *Journal historique de Pierre Fayet sur les troubles de la Ligue* (Tours, 1852, in-8o).

FAYET (Jean-Jacques), évêque et député français, né à Mende en 1787, mort du choléra le 4 avril 1849. Il fut le premier qui dirigea, à Saint-Sulpice, les catéchismes de persévérance. Nommé, en 1832, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, curé de Saint-Roch, à Paris, en 1841, et promu à l'évêché d'Orléans l'année suivante, il représenta le département de la Lozère à l'Assemblée constituante après la révolution de 1848. Fayet était un prédicateur éloquent; mais, pendant son mandat législatif, il ne se fit remarquer que par de spirituelles interruptions.

FAYETTE, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de New-York, à 12 kilom. S. de Genève, entre les lacs Seneca et Geneva; 4,000 hab. Commerce actif; pêcheries importantes. ‖ Autre ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Pensylvanie, au confluent de l'Ohio et du Montours-Run, en face de l'île de Montours; 2,500 hab. ‖ On trouve, dans les Etats-Unis d'Amérique, plusieurs comtés ou subdivisions administratives qui portent le nom de Fayette: un dans l'Etat d'Indiana, un autre dans le Kentucky, un troisième dans la Pensylvanie, enfin un quatrième dans l'Etat d'Ohio.

FAYETTE (LA). V. LA FAYETTE.

FAYETTEVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans la Caroline du Nord, sur la rivière du Cap-Fear, à 80 kilom. S. de Raleigh; 5,700 hab. Cette ville, une des plus considérables de l'Etat, est régulièrement bâtie et renferme une académie, une banque, plusieurs imprimeries, et fait un commerce très-considérable en coton, tabac et bois de construction, qu'on transporte par eau à Wilmington. ‖ Autre ville des Etats-Unis dans l'Etat de Tennessee, à 85 kilom. S.-E. de Nashville, sur l'Elk; 3,000 hab. Académie, banque, imprimerie.

FAY-LE-FROID, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. E. du Puy, près du Lignon; pop. aggl. 700 hab.; — pop. tot. 817 hab. Fabriques de dentelles, de soie, tuileries et briqueteries; eaux minérales, extraction de pierres de taille. Commerce de bestiaux, de beurre et de fromage.

FAYOL s. m. (fa-iol — lat. *phaseolus*, même sens). Bot. Nom que l'on donne aux haricots dans les départements du Midi, et qui est même employé sur les vaisseaux et dans quelques administrations maritimes locales, comme à Rochefort, sans doute pour avoir été emprunté aux marins toulonnais.

— Mar. *Doubler le cap Fayol*, Dans le langage des marins, Etre enfin délivré des haricots dont on se nourrissait exclusivement à bord. ‖ Les marins disent FAYOT plus souvent que FAYOL.

FAYOLLE (François-Joseph-Marie), poëte et compilateur, né à Paris en 1774, mort en 1852. Il était fils d'un riche dentiste, dont la fortune, disait-on plaisamment, avait fait crier tout Paris. Le jeune Fayolle étudia à l'Ecole polytechnique; mais il abandonna les sciences pour la littérature, où il ne fut jamais pourtant que fort médiocre. Il affectionnait les distiques, et il avait la manie d'en faire à tout propos, ce qui lui valut cette épigramme de Beauroche:

Fayolle peut un jour agrandir son destin :
Le héros du distique est l'espoir du quatrain.

Nous citerons de lui: *Dictionnaire historique des musiciens*, avec Choron (1810-1812, 2 vol. in-8o), ouvrage oublié depuis celui de Fétis; les *Quatre saisons du Parnasse* (1805-1809), 15 vol. in-12, compilation intéressante; *Acontologie* ou *Dictionnaire d'épigrammes* (1817, in-12). — Son cousin Paul-Antoine FAYOLLE, né Paris en 1778, mort fou à Charenton en 1828, se signala par son exaltation bonapartiste, et fut compromis dans plusieurs affaires politiques sous la Restauration. On a de lui: *Lettre d'un Français au roi* (1815) et *Journée du mont Saint-Jean*, par Paul (1818, in-8o).

FAYOLLE (Edmond), homme politique français, né à Guéret en 1815. Il fit son droit à Paris, puis retourna dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat et devint un des principaux membres du parti libéral. Elu, en 1848, représentant du peuple à la Constituante par le département de la Creuse, M. Fayolle y vota avec le parti républicain modéré, fut un adversaire déclaré de la politique de l'Elysée, vit son mandat renouvelé à l'Assemblée législative et se rangea complétement alors dans le parti démocratique avancé. Arrêté lors du coup d'Etat du 2 décembre, il fut relâché peu après et revint prendre sa place au barreau de Guéret.

FAYOT (Albert-Charles-Frédéric), littérateur, né à Paris en 1797, mort en 1861. Il entra, en qualité de rédacteur, au ministère des affaires étrangères, puis fut attaché au bureau des archives de la commission de liquidation des créances étrangères. Cette double position mit entre ses mains des documents, qui lui fournirent le sujet de plusieurs brochures politiques. En 1828, il abandonna ces emplois pour entrer dans le journalisme et se consacrer exclusivement à des travaux littéraires. Outre de nombreux articles publiés dans le *Livre des cent et un*, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, dans le *Dictionnaire de la conversation*, etc., il a fait paraître plusieurs ouvrages, pour la plupart anonymes, parmi lesquels nous citerons: *Essai historique sur Thadée Kosciusko* (1820); *Conjuration de quatre-vingt-seize gentilshommes polonais, écossais, suédois et français, contre le gouvernement russe* (Paris, 1821, in-8o); *Histoire de France depuis* 1793 *jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe, pour faire suite à l'Histoire d'Anquetil* (Paris, 1830); *Histoire de Pologne depuis son origine jusqu'en* 1831 (Paris, 1831-1832, 3 vol. in-18); *Précis historique sur le duc de Reichstadt* (1832), etc. On lui doit, en outre, la publication de romans de Mme la comtesse Molé, refaits par lui; le *Mémorial de Sainte-Hélène* (1841, 2 vol. in-8o), rédigé d'après les ouvrages d'O'Meara, Las Cases, etc.; des éditions des *Œuvres de Carême*, des *Classiques de la table*, de Parny, etc.

FAYOUM, contrée de la moyenne Egypte, formant le département de son nom et entourée de toutes parts par les monts Libyques, excepté à l'E. où elle communique par une gorge étroite avec la vallée du Nil. Le Fayoum présente un double intérêt, par sa nature même et sa configuration, et par le souvenir des grands travaux qui s'y rattachent. Cette contrée est, au-dessus du Delta, la seule partie de l'Egypte qui soit en dehors de la vallée immédiate du Nil; elle forme un bassin enveloppé d'une ceinture de hauteurs, et où le Nil envoie une dérivation naturelle dont on tire un merveilleux parti pour l'irrigation des terres. Ce bassin, dans le sens de sa plus grande étendue (du N.-E. au S.-O.), mesure 50 kilom., sur une largeur moyenne de 35 à 40 kilom. La géologie, d'accord avec l'observation extérieure, y distingue trois régions de niveaux différents. La région orientale, qui est la plus élevée, se trouve à environ 8 mètres au-dessus de la partie du Nil la plus rapprochée. La seconde région, qui enveloppe celle-ci au N. et à l'O., est de 7 mètres plus basse que la première et conséquemment presque de niveau avec la partie correspondante du Nil, au-dessous de Benisouef. Ces deux régions sont coupées dans tous les sens par une multitude de canaux et de rigoles qu'alimente le Bahr-Youcef ou canal de Joseph, et la seconde principalement est d'une fertilité prodigieuse. Sur la limite de la première et de la seconde région, et à peu près au centre, s'élève Medinet-el-Fayoum, la capitale du pays. La troisième région, qui est la plus occidentale du Fayoum, est occupée par un vaste lac, le Birket-Keroun, qui se développe du S.-E. au N.-O. sur une longueur de près de 50 kilom., avec 7 ou 8 kilom. de largeur moyenne. Cette troisième région présente, par rapport aux deux autres, une dépression considérable. Le niveau du lac est de 26 mètres au moins au-dessous de la première, et conséquemment de 18 mètres ou 55 pieds au-dessous du Nil à Benisouef. Nous allons voir que ces déterminations, dues aux études de M. Linant, sont d'une grande importance pour la géographie historique du pays.

En se rendant de Medinet-el-Fayoum au Birket-Keroun, on traverse d'abord les champs bien cultivés de la deuxième région; puis on arrive à une pente absolument stérile qui conduit au lac. On rencontre d'assez nombreux villages, mais pas de monuments. Une île qui s'élève au milieu du lac n'a rien qui soit digne d'attention, non plus que des ruines situées un peu plus au N., sur la côte occidentale, et que les cartes désignent sous le nom de *Medinet-Nimroud*. A l'extrémité S. du lac, des ruines appelées Kasr-Keroun ont plus d'intérêt. On y voit les restes d'un temple de l'époque romaine assez bien conservé, mais sans inscriptions. Mais le grand intérêt que présente le Fayoum consiste dans l'emplacement du fameux lac Mœris. On sait que ce lac, creusé de main d'homme, était destiné à recevoir les eaux du fleuve à l'époque des inondations, et à fournir à son tour, au moyen de retenues et d'écluses, une inondation artificielle aux campagnes environnantes jusqu'au delà de Memphis, soit durant la saison sèche, soit quand la crue du Nil était insuffisante. Comme utilité publique et comme travail d'art, l'exécution de ce vaste réservoir, due au roi Amenemha III, de la douzième dynastie, est une œuvre comparable à ce que les temps modernes ont produit en ce genre de plus grand et de plus beau. Le nom de *Meri*, que lui donnent les inscriptions hiéroglyphiques, signifie le *bassin*, le *lac* par excellence, terme qui se dit en cophte *phiom* (la mer), d'où est venu le nom de Fayoum qui est resté au pays. Quant à son identification avec le Birket-Keroun, les mesures de hauteurs relatives dont nous avons parlé plus haut ont démontré qu'elle était impossible. A la profondeur où se trouve le lac Keroun, les eaux qu'y aurait versées le Nil pendant les crues n'auraient jamais pu retourner au fleuve, ce qui était précisément la destination du lac Mœris: mais au N., au N.-E. et au S. de Medinet-el-Fayoum, on a retrouvé, dans un développement de près de 50 kilom., des portions nombreuses d'une ancienne et très-forte digue qui enveloppait en partie la terrasse la plus élevée du pays; c'est dans l'emplacement circonscrit par ces digues que les savants modernes placent le bassin du lac Mœris. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est la position bien constatée du Labyrinthe, lequel, au rapport d'Hérodote qui l'avait visité, était situé «un peu au-dessus du lac Mœris, à une petite distance de Crocodilopolis.»

FAYPOULT DE MAISONCELLE (Guillaume-Charles), diplomate et ministre français, né en Champagne en 1750, mort en 1817. D'abord officier du génie, il fut ensuite et successivement chef de division des ministres Roland et Garat, et devint ministre des finances à l'avénement du Directoire (1795). Remplacé au bout de quelques mois et envoyé à Gênes en qualité de représentant de la République française, il y déjoua les manœuvres du parti oligarchique, ami des Anglais. La démocratie ayant triomphé avec l'appui de *nos armes* (1797), le gouvernement génois fit frapper une médaille portant pour légende: *A Napoléon-Bonaparte et à Guillaume Faypoult la Ligurie reconnaissante*. Il concourut ensuite à l'organisation de toutes ces petites républiques italiennes qui devaient s'évanouir aux premiers revers de l'armée française, occupa successivement la préfecture de l'Escaut en 1800, le ministère des finances d'Espagne sous le roi Joseph et la préfecture de Saône-et-Loire pendant les Cent-Jours. On a de lui: *Essai sur les finances* (Paris, 1795); *Statistique de l'Escaut* (1802).

FAYS-BILLOT, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Langres, sur une montagne; pop. aggl., 2,211 hab. — pop. tot., 2,335 hab. Fabrication de vannerie, chaises, faux; confiserie.

FAYTHORNE (William), peintre et graveur anglais. V. FAITHORN.

FAZARI, astronome arabe. V. FÉZARI.

FAZELLI (Thomas), historien italien, né à Sacca (Sicile) en 1490, mort à Palerme en 1570. Il refusa la dignité de général des dominicains, dont il faisait partie, pour consacrer son temps à écrire l'histoire de la Sicile, qu'il a publiée sous le titre de: *De rebus Siculis decades duæ* (Palerme, 1558, in-fol.). La meilleure édition est celle de Catane (1749-1753, 3 vol. in-fol.).

FAZIL, surnom sous lequel est connu **Omer**, poëte turc, mort en 1810 de notre ère. Il s'est fait connaître par un long poëme, dans lequel il donne une description ethnographique des femmes de trente-cinq villes ou nations différentes, et qui a été publiée à Constantinople. L'Allemand de Hammer en a donné des extraits dans son *Livre des femmes*.

FAZIO (Barthélemy), poëte italien, né à Spezzia, près de Gênes, mort à Naples en 1457. Sa réputation lui valut d'être appelé auprès d'Alphonse d'Aragon, roi de Naples, qui le chargea d'écrire son histoire et le combla de bienfaits. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *De differentiis verborum latinorum* (Rome, 1491, in-4o); *De bello veneto Clodiano cum genuensibus gesto* (Lyon, 1568); *De rebus gestis ab Alphonso I, Neapolitano rege* (Lyon, 1560, in-4o); *De viris sui ævi illustribus* (Florence, 1745, in-4o), le plus important de ses écrits, que le savant abbé Mehus a mis au jour.

FAZIO DEGL' UBERTI, poëte italien, né à Florence, mort à Vérone en 1367. Son attachement au parti gibelin le fit bannir de sa patrie, et il termina sa vie dans la plus profonde misère. Il a publié, outre des sonnets et des *canzonnette*, un poëme descriptif et encyclopédique, dans lequel il s'est attaché, mais sans succès, à imiter Dante et à faire connaître le monde réel, de même que l'illustre auteur de la *Divine comédie* avait fait connaître le monde des esprits. Ce poëme, intitulé: *Ditta mundi*, a été publié pour la première fois en 1474.

FAZLI ou **FADHLI** (Carah), poëte turc, né à Constantinople, mort en 1563 de notre ère. Il fut secrétaire du divan. Ses principaux ouvrages sont un recueil de poésies ou *Diwan*, et deux poëmes, l'un intitulé l'*Empereur et l'impératrice*; l'autre, la *Rose et le Rossignol*, qui est d'un grand charme sous sa forme allégorique.

FAZOGL ou **FAZOGLO**, contrée de l'Afrique orientale, au S. du Sennaar, sur la rive gauche du Bahr-el-Azrek (Nil Bleu), entre 11o et 12o de latitude N.; ch.-l., Adassi. C'est une contrée pittoresque, hérissée de hauteurs abruptes et coupée de gorges profondes. Outre le fleuve Toumate, qui serpente dans la province, le Fazogl est arrosé par de nombreux torrents. L'or se trouve presque partout dans les sables. La végétation y est des plus vigoureuses. Les habitants sont tous de race nègre et professent le paganisme. Le Fazogl paye aujourd'hui tribut au vice-roi d'Egypte.

FAZY (Jean-Jacques, dit **James**), homme d'Etat et économiste genevois, né le 12 mai 1796, d'une famille protestante de France, réfugiée à Genève, lors de la révocation de l'édit de Nantes. La première moitié de la vie politique de Fazy a été consacrée à la politique française. En 1819, après avoir fait d'excellentes études, d'abord en Allemagne, chez les frères moraves, puis en France, Fazy publia une brochure très-remarquable intitulée: *Du privilége de la Banque de France considéré comme nuisible aux transactions sociales* (Paris, in-8o). Le jeune publiciste s'y prononçait avec énergie en faveur de la liberté des banques, et se plaçait du même coup parmi l'opposition démocratique à la Restauration. En 1821, il publia un volume in-12 de près de 300 pages: l'*Homme aux portions*, ou *Conversations politiques et philosophiques*, dans lequel, empruntant à Voltaire la forme de l'*Homme aux quarante écus*, Fazy faisait une amère critique des hommes et des choses de la Restauration, et énumérait avec complaisance les libertés dont jouissait et dont jouit encore le peuple anglais. Ce livre intéressant et profond plaça son auteur dans les rangs des disciples d'Adam Smith et de J.-B. Say. Les *Voyages d'Ertelib* (Genève et Paris, 1822, in-12), roman humoristique dans le genre des *Lettres persanes*, achevèrent de donner à Fazy une situation honorable dans la littérature de l'opposition. La Sainte-Alliance y était fort malmenée, et les principes bourbonniens censurés avec une énergie toute juvénile. Fazy n'oubliait pas cependant sa ville natale. Vers la fin de 1821, il fit paraître à Genève une brochure in-8o intitulée: *Observations sur les fortifications de Genève*, fortifications qu'il devait démolir un quart de siècle plus tard. En 1826, il fondait le *Journal de Genève*, où il attaquait les conservateurs; en même temps, il faisait représenter sur le théâtre de Genève une tragédie nationale en trois actes et en vers, intitulée: la *Mort du lévrier*, et il publiait à Paris des *Opuscules financiers sur l'effet des priviléges des emprunts publics et des conversions sur le crédit et l'industrie en France* (Genève, Paris, 1826, in-8o). L'année suivante, il collabora à la *France chrétienne*, journal qui fut bientôt supprimé. Il publia ensuite dans le *Mercure de France au* XIXe *siècle* divers articles dont les plus remarqués furent les *Lettres d'un Américain*, où il attaquait avec vigueur la constitution française. En juin 1830, il fut l'un des fondateurs du journal intitulé: *Pour ou contre, révolution et contre-révolutions*, journal écrit en partie double, où les doctrines ultra-réactionnaires étaient défendues côte à côte des doctrines libérales, et, par leur voisinage, servaient à ces dernières de bouclier contre la censure. Fazy publiait en même temps: la *Gérontocratie* ou l'*Abus de la sagesse des vieillards dans le gouvernement de la France* (Paris, 1828, in-8o); l'*Etat périlleux des finances et du 4 pour* 100 *Chabrol* (1830, in-8o); les *Principes d'organisation industrielle pour le développement des richesses en France*, *explication du malaise des classes productives et moyen d'y porter remède* (Paris, 1830, in-8o). Le 27 juillet 1830, Fazy signa, l'un des premiers, la protestation des journalistes, et se prononça énergiquement en faveur d'une révolution. Le 28, il fut d'avis de proclamer la république, et s'intalla à l'hôtel de ville à la tête d'un gouvernement provisoire. Il écrivit alors, et fit afficher dans Paris une proclamation très-accentuée contre le gouvernement tombé et en faveur de la démocratie. Il combattit la candidature du duc d'Orléans au trône de France, et eut avec La Fayette une altercation très-violente. Quand Louis-Philippe eut été proclamé roi des Français, Fazy se rangea dans l'opposition radicale. Aussi, dès le mois d'octobre 1830, ses amis d'autrefois lui firent-ils un procès de presse qui se termina par la condamnation du journaliste républicain à six mois de prison et 1,200 francs d'amende. Fazy, bien qu'il fût absolument sans ressources, refusa d'accepter l'argent et l'appui des bonapartistes; il fut même contraint d'abandonner la *Révolution* à des démocrates plus fusionnistes, et fonda aussitôt la *Revue républicaine*, dont le titre audacieux et les théories radicales attirèrent sur Fazy des poursuites judiciaires.

Désespérant alors du triomphe de ses idées en France, Fazy se décida à les soutenir et à les faire prévaloir sur un champ plus restreint; il revint se fixer définitivement dans sa ville natale, où il allait lutter contre la réaction avec plus de bonheur, mais non avec plus de courage. En effet, il combattait en France depuis plus de quinze ans contre les traditions monarchiques de Louis XVIII, de Charles X et enfin de Louis-Philippe; il avait été affilié à toutes les sociétés secrètes, à tous les comités révolutionnaires; il avait lutté par la plume, par la parole, par le livre, par le journal; il avait, autant que personne, payé de sa personne aux trois journées. Se sentant vaincu par la bourgeoisie triomphante, qui lui rappelait tous ses conservateurs génevois, il rentra à Genève, avec la

satisfaction du devoir accompli et l'amertume de la vérité vaincue.

Son premier soin fut, en arrivant à Genève, de fonder un journal. Le *Journal de Genève*, qu'il avait créé en 1826, avait été, au bout de peu de temps, par suite de l'éloignement de Fazy et des faibles ressources de ses collaborateurs, vendu au parti conservateur, dont il est encore aujourd'hui l'organe. Fazy fonda donc la *Revue de Genève*, qui devint le centre d'une formidable opposition contre le conseil d'Etat conservateur. Les traités de 1815, en enlevant Genève à la France, pour la donner à la Suisse, dont elle n'avait jamais fait partie, avaient rétabli le gouvernement genevois sur les bases des vieilles constitutions de Genève; les conservateurs, appuyés de la réaction partout triomphante, avaient élaboré une constitution qui rappelait presque trait pour trait celle dont J.-J. Rousseau se moque si amèrement dans les *Lettres écrites de la montagne*. Le patricien et le ministre protestant étaient tout dans cette société sénile; le peuple n'était rien. Genève restait, derrière son rideau de fortifications, fermée aux idées modernes autant qu'Herculanum sous son manteau de lave. Les opposants que Fazy réunit contre le vieux monde genevois prirent d'abord le nom de *libéraux;* mais, à Genève comme ailleurs, les conservateurs se permirent l'agréable plaisanterie de s'appeler aussi *libéraux;* Fazy donna alors à son parti le nom que, dès 1821, il prônait dans l'*Homme aux portions*, le nom de *radical*, conservé jusqu'à ce jour, bien qu'une fraction des conservateurs ait aussi essayé de le prendre. Au bout de huit années, et quand il jugea que le programme radical qu'il était venu soutenir à Genève était suffisamment connu et comptait un assez grand nombre d'adhérents, Fazy résolut de passer de la théorie à l'action, et il fonda, le 3 mars 1841, l'association patriotique, qui prit le nom d'*Association du 3 mars*, et qui eut pour but d'agiter le canton et de provoquer les citoyens à la révolution.

Dès le 18 octobre, les Genevois se réunissent en assemblée populaire et demandent la révision de la constitution. Le 21 novembre, le conseil d'Etat se retire après avoir convoqué une constituante; mais les élections eurent lieu selon les formes prescrites par l'ancienne constitution, qui divisait le canton en une foule de petits colléges électoraux, où les citoyens, groupés arbitrairement, et soumis au cens, ne pouvaient enlever la majorité à l'aristocratie territoriale, qui votait, pour ainsi dire, sur ses terres. La nouvelle constituante ne donna donc pas tout ce qu'on attendait d'elle; la majorité appartenait au parti conservateur; mais la crainte d'une émeute l'obligea d'accorder certaines satisfactions aux demandes des radicaux. Le gouvernement du canton fut confié, par la constitution de 1842, à un conseil d'Etat (pouvoir exécutif) composé de 13 membres, et à un grand conseil (pouvoir législatif) composé de 172 membres. La ville de Genève fut en même temps dotée d'un conseil municipal. Les élections qui suivirent prouvèrent que ce n'était pas une amélioration, mais bien une réforme absolue que réclamaient les vices du système électoral. La ville de Genève nomma, il est vrai, un conseil municipal radical; mais le conseil d'Etat et le grand conseil restèrent aux mains des conservateurs. Le 13 février 1843, les radicaux prirent les armes; mais les conservateurs luttèrent avec énergie, et, grâce à la convocation immédiate des troupes soldées qu'avait alors sous ses ordres le conseil d'Etat, ils dispersèrent leurs adversaires, mal armés d'ailleurs. L'acharnement était tel, que l'on vit un pasteur protestant décharger, du haut de sa fenêtre, son fusil sur les insurgés en déroute. Pour apaiser les esprits, le conseil d'Etat proclama une amnistie, et, l'année suivante (1844), Fazy, élu par la ville de Genève député au grand conseil, y demanda avec véhémence l'introduction du jury en matière correctionnelle, qui fut votée alors pour le canton de Genève et dont il n'est encore même pas question en France.

En 1846 se fonda la ligue du Sonderbund. Sept cantons catholiques, qui avaient donné aux révérends pères jésuites le monopole de l'instruction et qui avaient expulsé les instituteurs laïques, protestants et juifs, se voyant l'objet du mépris des autres cantons et des attaques réitérées de la part des corps francs que la confédération ne pouvait ou ne voulait réprimer, déclarèrent qu'ils ne voulaient plus faire partie de la confédération et qu'ils fondaient une confédération à part, un *Sonderbund*. Fallait-il combattre cette ligue, et obliger les cantons sécessionnistes à rentrer dans l'union? La diète fédérale était divisée à ce sujet. Les délégués de quelques cantons soutenaient le droit de sécession, et s'opposaient à toute mesure coërcitive; d'autres, au contraire, affirmaient l'inviolabilité du pacte fédéral. Les voix étant également partagées, on n'attendait plus que le vote du canton de Genève; le canton de Vaud venait de se prononcer contre les séparatistes, grâce à la révolution de 1845, faite par Druey, le Fazy de Lausanne. Le grand conseil de Genève se réunit donc pour agiter cette importante question. Les radicaux étaient en minorité : tous les fanatismes sont frères; les calvinistes de Genève refusèrent de combattre les jésuites de Fribourg, que, de son côté, le protestant Guizot, alors président du conseil des ministres de France, soutenait de tout son pouvoir. Après une longue et tumultueuse séance, où Fazy combattit avec une rare énergie et une vive éloquence l'opinion de la majorité, le chef du parti radical, voyant le conseil refuser de voter la guerre fédérale, donna sa démission de député, et déclara que c'était maintenant au peuple à se prononcer; que, pour lui, il en appelait au souverain du vote déplorable de ses mandataires. Le 6 octobre, le faubourg Saint-Gervais se mit en insurrection; des barricades furent élevées; Fazy prit le commandement des insurgés, s'installa dans la caserne de Chantepoulet, et appela le peuple aux armes. Le conseil d'Etat le mit hors la loi; puis, se ravisant, essaya de séparer de lui ses amis en promettant une amnistie générale, si Fazy gagnait la frontière. Fazy refusa, et coupa court aux observations des peureux, en menaçant de faire fusiller quiconque parlerait de capituler. Cependant les troupes cantonales descendirent de l'hôtel de ville, et mirent leurs canons en batterie sur les quais contre le faubourg. Après les trois sommations légales, la loi martiale fut proclamée, et le bombardement commença. Les radicaux, cachés sous les toits des maisons du quai opposé, faisaient pleuvoir sur les canonniers des grêles de balles. Enfin, vers le soir, la principale barricade fut enfoncée, et les soldats s'engagèrent dans le faubourg, qui devint une nouvelle Saragosse; les radicaux tiraient des deux côtés de la rue, des portes, des fenêtres, des toits, sur les troupes, qui, effrayées encore par l'obscurité, se retirèrent et rentrèrent dans la ville. Pour les empêcher de revenir, Fazy fit incendier les ponts. Cependant, le conseil d'Etat était épouvanté de la tournure que prenait l'insurrection; les bourgeois de la ville, qui avaient passé la journée à observer la lutte entre le gouvernement et le peuple, voyant les insurgés encore en armes, et les troupes en retraite, se décidèrent à accepter l'insurrection et, dans une assemblée tenue à la Grenette, demandèrent la démission du conseil d'Etat, qui la donna sur-le-champ. Les radicaux franchirent alors les ponts à demi incendiés et la révolution fut consommée. Le lendemain, le grand conseil, qui n'était pas disposé à se retirer comme le conseil d'Etat, se réunit et allait adopter des résolutions réactionnaires qui eussent annulé l'œuvre des radicaux, lorsque Fazy, ayant rassemblé le peuple sur la place du Molard, fit proclamer la déchéance des pouvoirs, et se rendit à l'hôtel de ville, dans la salle du grand conseil, où il fut accueilli par des cris enthousiastes : *Au nom du peuple*, dit-il, *le grand conseil est dissous;* et la foule, envahissant la salle, en fit sortir les députés récalcitrants. Le peuple avait nommé, sur la proposition de Fazy, un gouvernement provisoire, dont le premier soin fut d'envoyer à la diète de Berne le *vote* si impatiemment attendu, et qui donnait la majorité aux cantons unionistes. La guerre fut donc déclarée au Sonderbund, et le général Dufour, nommé chef de l'armée fédérale, écrasa, dans l'espace de quelques jours, les jésuites dans Fribourg, leur quartier général. Maître du pouvoir à Genève, Fazy songea à asseoir la démocratie sur des bases durables. La constitution qu'il a rédigée, et qui est encore en vigueur à Genève, est l'ensemble le plus complet de dispositions démocratiques qui existe au monde : liberté absolue de la presse, de réunion, d'association et de cultes; suppression du cens électoral; élection des maires par leurs administrés; élection directe du conseil d'Etat, composé de sept membres, par le peuple réuni en un seul collége (au Palais électoral); réduction des colléges électoraux pour les élections du grand conseil, à trois seulement (ville, rive gauche, rive droite); abolition des biens des corporations religieuses, etc.; telle est, dans ses traits principaux, cette constitution genevoise que tous les partis se font aujourd'hui gloire d'admirer et de défendre, et qui est sortie tout entière du génie de James Fazy. Elle fut acceptée par le peuple de Genève réuni en conseil général, le 7 juin 1847.

En même temps qu'il régénérait le canton de Genève, Fazy s'occupait également des intérêts populaires dans la confédération suisse, qu'il avait sauvée au péril de sa vie, par l'insurrection d'octobre 1846. Envoyé à la diète constituante par le canton de Genève, il s'efforça d'organiser la Suisse entière sur le plan de ce canton avec sa nouvelle constituante. Les jésuites, qui avaient fait tant de mal, furent bannis à perpétuité du territoire helvétique; la diète, et la commission exécutive nommée par elle, furent remplacées par une assemblée fédérale composée de deux chambres : le *conseil d'Etat*, composé de deux membres par canton, nommés par les grands conseils; et le *conseil national*, composé de députés nommés par le peuple, selon le chiffre de la population des cantons : les deux assemblées réunies devaient nommer le pouvoir exécutif, le *conseil fédéral*, composé de sept membres. La souveraineté cantonale était garantie pour toutes les questions qui, n'étant pas d'intérêt général, ne pouvaient compromettre la tranquillité des cantons voisins ou l'intégrité du territoire. Cette constitution fédérale, encore en vigueur, fut adoptée par le peuple suisse le 12 septembre 1848.

Cependant, Fazy s'efforçait de venir en aide à la fabrique genevoise, qui commençait à souffrir de la rivalité des fabriques d'horlogerie françaises; il donnait aux ouvriers sans travail, et aux réfugiés français des journées de Juin, autant d'ouvrage qu'il était nécessaire, en faisant voter par le grand conseil la démolition des fortifications, contre lesquelles il avait écrit une brochure en 1821; il fit, en outre, pratiquer des routes vastes et nombreuses à travers tout le canton, perça des rues, améliora le port, et imprima à l'industrie nationale une énergique impulsion. La réaction de 1852 eut son contre-coup à Genève. En 1853, le parti radical fut battu avec Fazy. On lui gardait rancune dans les sphères conservatrices d'avoir accueilli avec cordialité les réfugiés badois, italiens et français (1849). En 1856, il revint cependant au pouvoir, tant ses adversaires avaient accumulé de fautes durant une seule législature. Fazy conserva son fauteuil au conseil d'Etat jusqu'en 1861. En 1858, il prit une part active aux négociations qui aboutirent à la renonciation du roi de Prusse à ses droits sur la principauté de Neuchâtel, laquelle devint un canton souverain de la confédération; mais on se lasse de tout, même des bonnes choses. Le peuple athénien se lassa d'entendre appeler Aristide le *Juste*, et l'exila; le parti conservateur de Genève persuada à une fraction des radicaux qu'il était humiliant pour eux d'entendre dire que Fazy était le seul grand politique du canton, et Fazy ne fut pas réélu au conseil d'Etat; mais on le maintint au grand conseil, où ses avis sont reconnus indispensables, alors même qu'on ne les suit pas. Le 22 août 1864, la lutte électorale fut très-animée. Le concurrent de Fazy, M. Chenevière, jeune homme d'une famille aristocratique, mais personnellement inconnu, fut élu à une faible majorité. Le *grand bureau*, qui présidait l'élection, ayant reconnu quelques graves irrégularités dans la distribution des bulletins électoraux, annula l'élection; mais le conservateur, trop heureux d'avoir vaincu, sortit du Palais électoral en criant : *Aux armes!* et se rendit tumultueusement auprès du conseil d'Etat, pour l'obliger à casser, illégalement, la décision du *grand bureau*. Le conseil d'Etat délibéra sous les poignards, et accorda l'illégalité réclamée. Les conservateurs se rendirent alors en cortége dans le faubourg, où les radicaux les reçurent à coups de fusil. Dès le soir, la confédération convoqua des troupes fédérales et occupa militairement la ville de Genève. Pour éviter de nouveaux troubles, l'élection de M. Chenevière fut maintenue en dépit de la constitution; une enquête fut ouverte sur les troubles et sur la fusillade du 22 août; douze accusés conservateurs et radicaux furent envoyés devant les assises fédérales, qui prononcèrent l'acquittement des prévenus. Fazy, qui, dès le 22 août, s'était tenu éloigné de Genève, y rentra alors (décembre 1864), y reprit sa place au grand conseil et s'occupa depuis à rédiger son journal, qui a quitté le nom de *Revue de Genève*, pour prendre, en 1862, celui de *Nation suisse*, auquel a succédé, en 1866, celui de *Suisse radicale*.

Fazy a encore occupé l'attention publique au Congrès de la paix, tenu à Genève en septembre 1867, et où il a émis le vœu, inutile, hélas! que le congrès s'occupât plutôt d'établir la paix sur des bases solides, que de déclamer contre les gouvernements. Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de Fazy un roman intitulé *Jean d'Yvoise au bras de fer*, ou la *Tour du lac* (Genève, 1840, in-8°) et le premier volume d'une *Histoire de Genève*.

Il a aussi collaboré au *Journal des économistes*.

FAZY (Jean-Louis), frère aîné du précédent, né en 1793. Membre du grand conseil de Genève, de 1846 à 1861, il a soutenu constamment la politique de son frère.

FAZZELLO (Thomas), historien sicilien. V. FAZELLI.

FÉ s. m. (fé). Gram. Dix-septième lettre de l'alphabet hébreu, répondant à *f* ou *ph*. ‖ Signe numérique de 80 chez les Hébreux.

FÉ (SANTA-), ville de l'Amérique du Sud, dans la Confédération du Rio-de-la-Plata, ch.-l. de la province de son nom, à 396 kilom. N.-O. de Buenos-Ayres, près du confluent du Parana et du Rio-Salado; 15,000 hab. Entrepôt du commerce de Buenos-Ayres et du Paraguay. Santa-Fé fut fondée en 1573 par Garay, et fut plusieurs fois ravagée par les Indiens; avant l'organisation actuelle de la république Argentine, elle fut la capitale de l'ancien Etat d'Entre-Rios. ‖ La province de Santa-Fé, un des quatorze Etats de la confédération Argentine, séparée de l'Entre-Rios, à l'E., par le Parana, est bornée au S. par la province de Buenos-Ayres, à l'O. par celle de Cordova, et au N. par celle de Santiago. Sa population est évaluée à 50,000 hab. Chef-lieu, Santa-Fé.

FÉ (SANTA-), ville des Etats-Unis d'Amérique, ch.-l. du territoire du Nouveau-Mexique, sur un affluent et près du Rio-del-Norte, au pied du versant occidental de la sierra Moro, par 35° 40′ de latit. N. et 108° 29′ de longit. O.; 8,000 hab. Mines d'or et de cuivre; élève de bétail. Prise en 1846 par l'armée des Etats-Unis.

FÉ-DE-ANTIOQUIA (SANTA-). V. ANTIOQUIA.

FÉ-DE-BOGOTA (SANTA-). V. BOGOTA.

FÉ-DE-GUANAXUATO (SANTA-). V. GUANAXUATO.

FEA (Carlo), savant archéologue italien, bibliothécaire du prince Chigi, né à Pigna (Piémont) en 1753, mort en 1834. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, dans l'étude des monuments antiques, et fut chargé par Pie VII, en 1814, de continuer les fouilles commencées par l'administration française. L'érudition, dans ses ouvrages, est éclairée par une saine critique. Nous citerons les suivants : *Miscellanea filologica e anticaria* (1790, 2 vol. in-8°); *Iscrizioni di monumenti publichi trovate nell' attuale escavazioni* (1813, in-8°); *Descrizione di Roma e dei contorni con vedute* (1824, 3 vol. in-12).

FÉAGE s. m. (fé-a-je — rad. *féal*). Dr. féod. Tenure en fief, contrat d'inféodation.

FÉAL, ALE adj. (fé-al — rad. *fé, fides*, foi). Loyal, fidèle : *Roland, Du Guesclin, Bayard étaient de* FÉAUX *chevaliers.* (Chateaub.) ‖ Vieux mot que l'on emploie encore pour imiter le style du moyen âge. Il faisait autrefois partie de la formule d'introduction des lettres royaux : *A nos amés et* FÉAUX *conseillers, gens tenant cours et parlements.*

— Substantiv. Partisan dévoué : *Jamais, dans le proxénète des malthusiens, les* FÉAUX *de la légitimité n'eussent reconnu leur roi.* (Proudh.)

FEALE, rivière d'Irlande. Elle prend sa source près de Coolnakenny, dans le comté de Limerick, qu'elle sépare, pendant une partie de son cours, du comté de Cork. Elle entre ensuite dans le comté de Kerry, coule au N.-O., et, après un cours total de 50 kilom., se jette dans le Shannon, à 17 kilom. au-dessus du cap Kerry.

FEAR (cap), promontoire des Etats-Unis d'Amérique, dans la Caroline du Nord, formant la pointe méridionale de l'île Smith, près de l'embouchure de la rivière de Cap-Fear, par 33° 48′ de latit. N. et 80° 29′ de longit. O. A environ 1,600 mètres du rivage se dresse le phare Bald-Head (Tête-Chauve).

FEARN, ville d'Ecosse, comté de Ross, à 8 kilom. S.-E. de Tain, près du golfe de Murray; 2,000 hab. Ruines d'une ancienne abbaye de bénédictins, fondée par le premier comte de Ross, sous le règne d'Alexandre III, en 1230.

FEARNLEY (Thomas), paysagiste norvégien, né à Frédérikshal en 1802, mort en 1842. Destiné d'abord à l'état militaire, il fut ensuite forcé d'embrasser la carrière du commerce, qu'il suivit jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Mais il avait continué dans l'intervalle, à l'Ecole des beaux-arts de Christiania, les études de dessin qu'il avait commencées à l'Ecole militaire de la même ville; il y obtint un premier prix en 1821, et renonça au commerce, pour se rendre à Copenhague, où il fut admis comme élève à l'Académie. Un an plus tard, le prince royal de Suède, Oscar, visitant la capitale du Danemark, s'intéressa au jeune artiste et lui commanda une grande toile, une *Vue de Copenhague*. Fearnley partit ensuite pour Stockholm, où il résida six ans. Il fit, dans le même intervalle, deux excursions à travers la Suède et la Norvége. En novembre 1828, il se rendit à Dresde auprès du peintre Dahl, sous la direction duquel il travailla pendant dix-huit mois, alla ensuite passer deux années à Munich et se rattacha décidément à l'école de peinture de cette ville. Une *Vue du Marum-Elf* fut la première de ses toiles qui excita l'attention du public bavarois. Il peignit ensuite plusieurs paysages de Norvége, qui furent expédiés à Paris, à Londres et à Christiania. En septembre 1832, il partit pour Rome. Le premier paysage qu'il y peignit, une *Vue de Norvége*, fut acheté par Thorwaldsen. La plupart de ses autres œuvres furent dirigées en Angleterre, à part deux beaux paysages du Tyrol, envoyés l'un à Hambourg, l'autre en Suède. Après avoir exécuté plusieurs voyages dans la basse Italie, Fearnley repartit pour le Nord, et s'occupa d'abord d'étudier avec soin les glaciers de la Suisse; la toile dans laquelle il a peint celui de *Grindelwald* est réellement d'une vérité saisissante. Il revint ensuite dans sa patrie, en passant par Paris et par Londres, mais alla faire la même année (1836) une nouvelle excursion dans le nord de l'Angleterre, où il recueillit les motifs d'un grand nombre de toiles, qui obtinrent dans cette contrée beaucoup de succès. On cite, en outre, parmi ses meilleures compositions de cette époque, une *Vue de la cascade de Labro, près de Kongsberg*, et une *Vue de glaciers*. Après avoir encore passé deux hivers à travailler assidûment en Norvége, il se rendit, en 1840, à Amsterdam; mais, n'ayant pu se faire au séjour de cette ville, il partit l'année suivante pour Munich, avec l'intention de s'y fixer; il y mourut quelque temps après son arrivée. Fearnley a éminemment contribué par ses œuvres à réveiller le goût de l'art dans sa patrie. Les qualités qui distinguent ses toiles sont la vigueur de la conception, la sûreté et l'élégance de l'exécution, ainsi qu'une rare harmonie dans le coloris.

FEATARD, petite ville d'Irlande, comté de Tipperary, à 12 kilom. N. de Clonmell; 2,878 hab. Garnison permanente.

FEATHER, rivière des Etats-Unis d'Amé-

rique, dans l'Etat de la Californie. Elle prend sa source dans la partie N.-O. de l'Etat, au versant occidental de la sierra Nevada, sous le nom de Rivière de la Plume, coule du N. au S., puis tourne au S.-O., reçoit le Yuba à Marysville et se jette dans le Sacramento, au-dessus de la ville de ce nom, après un cours de 425 kilom. Des bateaux à vapeur font un service régulier entre Marysville et San-Francisco. Ses rives offrent de nombreux gisements d'or.

EATHERD, ville d'Irlande, comté de Wexford, à 17 kilom. S.-O. de Waterford, avec un port sur la baie de Bannow; 2,000 hab. Commerce de bestiaux, toiles et céréales.

FÉAU (Charles), auteur dramatique provençal, né à Marseille en 1605, mort en 1677. Il appartint à la congrégation de l'Oratoire. Il a composé, en langue provençale, des pièces de théâtre, où l'on trouve un grand fonds de gaieté, et dont un certain nombre a été inséré dans un recueil intitulé : *Lou Jardin deys musos prouvençalos* (1665, in-12).

FÉBRICITANT, ANTE adj. (fé-bri-ci-tan, ante — du lat. *febricitans*, même sens; de *febris*, fièvre). Pathol. Qui a la fièvre : *Un homme* FÉBRICITANT.

— Substantiv. Personne qui a la fièvre : *Les* FÉBRICITANTS *boivent l'eau qu'on leur donne avec un certain empressement, avec une sorte d'attention et d'aise, que ceux qui sont sains n'ont point accoutumé d'avoir.* (S. François de Sales.)

Dans les *fébricitants* il n'est rien qui ne pèche;
Le palais se noircit et la langue se sèche.

LA FONTAINE.

FÉBRIFUGE adj. (fé-bri-fu-ge — du lat. *febris*, fièvre; *fugare*, mettre en fuite). Méd. Se dit des substances dont l'emploi combat ou fait disparaître la fièvre : *Un médicament* FÉBRIFUGE. *Une substance* FÉBRIFUGE.

— s. m. Remède fébrifuge : *Le quinquina est le plus efficace des* FÉBRIFUGES *connus*.

— **Encycl.** On ne connaît pas de médicaments *fébrifuges* dans toute l'acception du mot, ayant la propriété de combattre toutes les fièvres : lès *fébrifuges* connus n'empêchent efficacement que le retour des accès de fièvre intermittente; aussi beaucoup de médecins les désignent-ils souvent sous le nom d'*antipériodiques*. Le *fébrifuge* par excellence, l'antipériodique le plus énergique est, sans contredit, le quinquina, qui agit surtout par la quinine qu'il renferme. Ce médicament rend chaque jour les services les plus précieux, pour combattre les fièvres intermittentes paludéennes. Son seul inconvénient est son prix élevé; l'emploi considérable qu'on en fait et l'imprévoyance de ceux qui exploitent les quinquinas dans l'Amérique équatoriale doivent, de plus, inspirer des craintes pour la rareté future de cette écorce si utile. Aussi, dans ces derniers temps, s'est-on occupé de rechercher des équivalents du quinquina. Après la quinine, le remède le plus efficace contre les maladies intermittentes est l'acide arsénieux et les préparations arsénicales; puis viennent la salicine, la phlorhydzine, le cnysin, l'ilicine, l'apiol, le pipérin, l'esculine, etc. On reconnaît généralement aux substances suivantes, qui forment pour les thérapeutistes la classe des *toniques fébrifuges*, des propriétés antipériodiques plus ou moins actives : acajou, amandes amères, arsénicaux, baobab, bouleau, bébecru, café vert, céanothe, centaurée, chardon bénit, chausse-trape, clavalier, cynarin, cynisin, cétrarin, frêne, houx, magnolier, marronnier, olivier, persil, phlorhydzine, quinquina, phyllirée, saule, tulipier, variolaire, etc.

FÉBRIGÈNE adj. (fé-bri-jè-ne — du lat. *febris*, fièvre, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Pathol. Qui engendre la fièvre.

FÉBRILE adj. (fé-bri-le — lat. *febrilis*; de *febris*, fièvre). Pathol. Qui appartient à la fièvre; qui accuse de la fièvre : *Un pouls* FÉBRILE. *Un accès* FÉBRILE. ‖ *Gâteau fébrile*, Engorgement de la rate ou d'un autre viscère abdominal, qui se manifeste fréquemment à la suite des fièvres intermittentes.

— Fig. Qui produit ou trahit une excitation comparable à la fièvre : *Une impatience* FÉBRILE. *Des mouvements* FÉBRILES.

FEBRONIUS, thélogien allemand. V. HONTHEIM.

FÉBRUAL, ALE adj. (fé-bru-al, a-le — lat. *februalis*, même sens). Antiq. rom. Surnom de Junon et de Pluton.

— s. f. pl. Fêtes qui se célébraient dans le mois de février.

— **Encycl.** Les *Fébruales* étaient des fêtes que les Romains célébraient tous les ans, au mois de février, en l'honneur des morts. Les prêtres enseignaient que les morts ou leurs ombres sortaient des enfers pour assister à ces fêtes, et que Pluton faisait tenir ouvertes les portes du sombre séjour pendant toute la durée de ces solennités.

Ces fêtes avaient été instituées par Numa Pompilius, le second roi de Rome, au dire de la tradition; car on sait aujourd'hui de quels impénétrables nuages est entourée l'enfance de la Ville éternelle.

Les Romains offraient, pendant les *Fébruales*, des sacrifices sur les tombeaux, à la lueur d'un grand nombre de torches, parce que ces cérémonies se faisaient pendant la nuit, emblème des ténèbres du sépulcre.

Pendant toute la durée de ces fêtes funèbres, le culte des autres divinités était suspendu : on n'adorait que les mânes. Tous les temples étaient fermés, et l'on évitait surtout de conclure des mariages, parce que toute la période des *Fébruales* était réputée malheureuse.

Rome était silencieuse; les instruments qui appelaient les fidèles au culte ou qui résonnaient en l'honneur des dieux étaient muets, comme de nos jours, dans les pays catholiques, les cloches se taisent depuis le vendredi saint jusqu'au jour de Pâques.

Le christianisme a transporté les fêtes des Morts de l'hiver à l'automne. Les païens les célébraient en février; nous les fêtons le 2 novembre.

FEBRUUS ou **MANTUS**, mot qui désigne un dieu étrusque adopté par les Romains, qui donnèrent son nom au second mois de l'année, février (*februarius*). Ce dieu ne diffère pas de Pluton. Les Etrusques le nommaient encore *Vedius* ou le mauvais dieu. Le mois de février, qui lui était dédié, était, chez les anciens, un mois de purification au physique et au moral, et venait du sabin *februum*, que Varron traduit par *purgamentum*. Il était consacré à Junon, et il est le seul des mois de l'année qui, pour cette raison, ait la figure d'une femme, dans les symboles antiques. Il était aussi la personnification du deuil, et, à ce titre, était le mois où l'on célébrait la fête des morts ou des âmes. « Cette fête, qui avait lieu peu après le coucher du Verseau et vers le milieu de ce mois, s'appelait *parentalia* ou *feralia*. Entre autres rites symboliques, des libations y étaient versées sur les tombeaux des morts. Quelques jours auparavant, se célébraient, dans l'île du Tibre, les *faunalia*, en l'honneur des faunes, et la fête funèbre des trois cents Fabius tombés pour la patrie. Le motif de toutes ces fêtes était le même; il tenait au sens général de ce mois, destiné aux purifications, et où l'homme, par des sacrifices et des offrandes, devait apaiser les mauvais génies qui envoient des maladies, des fièvres (*febres*) à ceux qui ne leur rendent point hommage. » (Creuzer, *Religions de l'antiquité*, trad. Guigniaut, t. II, 1re partie.) Ces diverses fêtes avaient lieu sous le signe du Verseau, où il était ordinaire que la nature se purifiât, comme l'homme, par des pluies abondantes, des souillures du passé.

Au moment où le printemps allait s'ouvrir, le génie gracieux de l'Italie se représentait une foule d'esprits aériens appelés *faunes*, qui revenaient de l'exil imposé par l'hiver, pour repeupler les forêts, les prairies et les champs.

La fête des libations aux morts existait aussi en Grèce et paraît d'origine pélasgique.

FÉBURE ou **FÈVRE** (Michel), capucin et voyageur français, connu en religion sous le nom de **P. Justinien de Tours**, vivait au XVIIe siècle. Il parcourut, pendant dix-huit ans, les principales provinces de l'empire ottoman et publia plusieurs ouvrages curieux et estimés, parmi lesquels nous citerons : *Specchio, overo descrittione della Turchia* (Rome, 1674, in-12), trad. en français par Fébure lui-même sous le titre de : *État présent de la Turquie, où il est traité des vies, mœurs et coutumes des Ottomans et autres peuples de leur empire* (Paris, 1675); *Théâtre de la Turquie, où sont représentées les choses les plus remarquables qui s'y passent aujourd'hui* (Paris, 1682).

FÉBURIE s. f. (fé-bu-rî — de *Lefébure*, savant). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, dont l'espèce type se trouve aux environs de Paris.

FEBVRE (Alexandre-Frédéric), comédien, né à Paris en 1835. Fils d'un officier d'administration, il débuta par un emploi de saute-ruisseau, chez un huissier, à raison de vingt-cinq francs par mois. Mais cette rémunération ne lui suffisant pas à se procurer le pain quotidien, il ne tarda point à quitter son patron. Il devint alors chef d'orchestre d'un petit théâtre de société, aux appointements de soixante-dix francs par mois, dit M. A. Scholl. « Un soir que le *Mari de la veuve* était affiché, on s'aperçoit, au moment du lever du rideau, que l'amoureux est absent. Febvre, jetant son archet, s'élance sur la scène, en disant : « Je sais le rôle et je vais le » jouer. » Le succès fut grand, et, le soir même, le comédien d'aventure fut sacré comédien émérite. » Engagé presque aussitôt pour le Havre, il revint peu de temps après à Paris, joua successivement au théâtre Beaumarchais, à la Porte-Saint-Martin, et débuta, en 1857, à l'Odéon, où il obtint peu de succès dans les rôles classiques. La très-remarquable façon dont il interpréta le rôle de Célestin du *Testament de César Girodot* (1859) commença la réputation du jeune artiste. En 1861, il passa au Vaudeville, où il devint en peu de temps le favori du public. Après avoir créé à la Gaîté le principal rôle de la *Maison du baigneur*, M. Febvre, engagé dans des conditions exceptionnelles, parut à la Comédie-Française, le 19 septembre 1866, dans le rôle de Philippe II, de *Don Juan d'Autriche*, comédie de Casimir Delavigne; puis il joua les rôles de Georges Bernard, de *Par droit de conquête*; de Bernard, dans *Mademoiselle de La Seiglière*, avec autant d'originalité que de succès, et fut reçu sociétaire au mois de mai 1867. Depuis lors, il a créé des rôles dans le *Baiser anonyme* (1868); *Julie, la parvenue* (1869), etc. Cet artiste, qui est bien loin encore d'approcher de la perfection de Delaunay, a néanmoins un talent incontestable. Il a de l'âme, de l'énergie et de la tenue. On regrette de trouver en lui un certain *empâtement* de diction, dont il finira vraisemblablement par se corriger.

FEBVRE. V. LE FEBVRE.

FÉCAL, ALE adj. (fé-kal, a-le — lat. *fecalis*. V. FÈCES). Chim. Qui a rapport aux fèces : *Substances* FÉCALES. *Résidus* FÉCAUX.

— Physiol. *Matière fécale*, Excréments solides de l'homme : *La* MATIÈRE FÉCALE *fournit un excellent engrais. La rétention des* MATIÈRES FÉCALES *dans le rectum a quelquefois déterminé la mort.* (Chomel.) *Les* MATIÈRES FÉCALES *séchées et pulvérisées se nomment* poudrette. (Matth. de Dombasle.)

FÉCALOÏDE adj. (fé-ka-lo-i-de — de *fécal*, et du gr. *eidos*, aspect). Pathol. Se dit de certains vomissements qui ont l'odeur des matières fécales.

FÉCAMP (*Fisci campus*), ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. N.-E. du Havre, sur la Manche et la rivière de Ganzeville, qui se jette dans la Retenne, vaste marais circonscrit par des alluvions; pop. aggl., 12,172 hab. — pop. tot., 12,832 hab. Siége d'un tribunal de commerce; école d'hydrographie; pension secondaire; bibliothèque; consulats étrangers. L'industrie de Fécamp est très-active; elle est représentée par 7 filatures de coton, 3 tisseries mécaniques, 4 scieries mécaniques, 4 minoteries, 3 moulins à huile, 2 importantes brasseries, 1 fonderie de cuivre, 6 chantiers de construction pour les navires, 5 forges et 1 fonderie de métaux, 2 ateliers pour la construction des machines, 1 usine à gaz, 1 fabrique de ouate, 2 imprimeries et lithographies, 5 tanneries, 2 mégisseries, 3 moulins à tan. « Le port de Fécamp, dit M. Ad. Joanne, commencé en réalité en 1710, sur les indications de Vauban, qui fixa définitivement la passe au N., est le premier port de France pour les armements destinés à la pêche de la morue, du hareng et du maquereau. C'est un port de commerce et de relâche très-sûr et accessible en tout temps aux navires de fort tonnage. Le creusement du chenal, en 1859, en a porté la profondeur à 4 mètres dans les basses eaux, ce qui lui donne, dans les eaux vives, 19m,50 d'eau. C'est donc le port le plus profond de la Manche. Une écluse et un quai, à l'entrée du bassin à flot, viennent d'être achevés; le développement des quais de l'avant-port et du bassin donnera, après la suppression de l'ancienne écluse, 880 mètres, et un pont tournant métallique a été livré en 1865 à la circulation. L'estacade N. date de 1837; l'estacade S. de 1851 à 1852. Le quai des Pilotes a été reconstruit en 1838. Les reconstructions ou restaurations des ouvrages de l'avant-port sont terminées, excepté la contre-jetée de la claire-voie en mer et le brise-lames O., commencé en 1863. »

Le mouvement du port, en 1864, a donné pour résultat : 1,089 navires jaugeant 88,912 tonneaux; il est entré, en outre, 400 barques chalutières. Trois batteries, de construction moderne, commandent le port de Fécamp. Depuis l'établissement du chemin de fer, le commerce de Fécamp est devenu très-florissant. La gare, établie près du bassin, facilite beaucoup le transbordement des marchandises. Le port compte plus de 100 bateaux de pêche. Les produits de la pêche de la morue s'élèvent annuellement à 2,500,000 francs; ceux du hareng, du maquereau et autres poissons frais à 2,000,000 de francs. En 1865, on a expédié au banc de Terre-Neuve 29 navires, jaugeant 5,849 tonneaux, et en Irlande 19 navires, jaugeant 1,400 tonneaux. Les exportations principales consistent en houille et bois de construction, et les exportations en chalets et maisons en bois pour l'Egypte.

Quoique avantageusement située sur le bord de la mer, cette ville présente, au premier abord, un aspect triste et peu séduisant; elle est comme enterrée dans une vallée longue, étroite et sinueuse, que forment deux rangs de collines escarpées, nues et incultes. Elle ne forme, pour ainsi dire, qu'une seule rue, qui a près de 3 kilom. de long, depuis l'église jusqu'au port.

L'*église*, ancienne abbatiale, offre un curieux spécimen de tous les styles d'architecture du XIe siècle au XVIIIe siècle. A l'extérieur, le monument frappe par la sévérité et la nudité de ses murailles. Le grand portail a été défiguré, au siècle dernier, par des additions et des restaurations de mauvais goût. La tour carrée, qui surmonte les transsepts, a 65 mètres d'élévation et date du XIIe siècle. Les jolis clochetons de la chapelle de la Vierge, sa balustrade flamboyante, les gargouilles figurant des loups et des renards, et le porche du portail latéral, qui date du XIIe siècle, attirent l'attention à l'extérieur de l'édifice. Les dix grandes arcades de la nef principale, dans laquelle on descend par douze marches, sont supportées par d'élégants piliers dont les chapiteaux sont délicatement fouillés. Au-dessus règne un deuxième rang d'arcades, surmonté d'une galerie. Le lanterne du chœur est assise sur quatre gros piliers supportant le clocher. Dans le transsept méridional se voit un groupe remarquable représentant la *Mort de la Vierge*. Tous les personnages, affublés de costumes du XVIe siècle, sont de grandeur naturelle. Ce groupe est l'œuvre d'un moine nommé Robert Chardon. La chapelle des fonts baptismaux contient deux statues de pierre voilées, destinées, dit-on, à rappeler les mutilations volontaires que se firent les religieuses de l'abbaye pour échapper aux outrages des soldats normands, en 841. Dans le chœur, on voit de belles stalles en chêne, un riche pavé en marbre, d'élégants piliers, un retable en marbre représentant cinq sujets et mutilé à la Révolution, et un magnifique tabernacle en marbre blanc, sculpté au XVIe siècle par un artiste italien, et renfermant la *relique du précieux sang*. D'après la légende, Isaac, qui tenait de Joseph d'Arimathie, son oncle, le sang qui s'était figé autour des plaies de Jésus, fit un trou dans un figuier, y plaça la relique pour la soustraire aux Romains, et, ayant abattu l'arbre, en jeta la souche à la mer. Poussée par les flots jusque dans la vallée de Fécamp, la souche fut trouvée par un certain Bozo, qui voulut la porter chez lui pour la brûler; mais le char sur lequel on l'avait chargée se brisa à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'abbaye. Un homme, habillé en pèlerin, s'écria à la vue du chariot brisé : « Cette souche contient le précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; c'est ici qu'il doit être conservé à la postérité. » Puis il disparut. Le duc Richard fit rebâtir l'abbaye de Fécamp en l'honneur de la précieuse relique, que l'on expose encore aujourd'hui à certaines époques de l'année, et qui attire un grand nombre de pèlerins. Le transsept nord renferme une grossière horloge du XVIIe siècle, indiquant l'heure, les phases de la lune et l'heure des marées. On remarque dans les chapelles qui règnent autour du chœur et que ferment de jolies balustrades en pierre du style de la Renaissance : un bas-relief du XIVe siècle, représentant saint Martin à cheval; des bas-reliefs figurant des scènes de la vie de Jésus; les tombeaux de Guillaume et de Robert de Putot, abbés de Fécamp; des piscines du XIIIe siècle, etc. La *chapelle de la Vierge* mérite une mention spéciale. Elle est ornée de verrières et de boiseries consistant en panneaux de chêne délicatement fouillés, et sur l'un desquels est sculpté un *Christ voilé* qui jouit d'une grande renommée.

« La musique de l'abbaye de Fécamp était célèbre, dit M. Joachim Michel. La paroisse est fort orgueilleuse de ses cloches, qui pour rien se mettent en branle. Fécamp est certainement l'île la plus sonnante qui existe en terre ferme, depuis le Havre jusqu'à Dieppe. Si frère Jean des Entommeures, qui disait ses heures « à l'usage de Fécan, à trois pseaulmes et trois leçons, ou rien du tout qui ne veut, » revenait au monde, il trouverait l'office bien long. » L'église *Saint-Etienne*, construite au XVIe siècle, offre un portail latéral assez élégant. Les *restes de l'abbaye* contiennent les bureaux de la mairie et la *bibliothèque*, qui renferme 10,000 volumes. La *fontaine du précieux sang* jaillit, dit-on, à l'endroit même où s'arrêta le tronc de figuier qui contenait la relique. On plonge dans ses eaux glacées une foule d'enfants rachitiques ou affligés d'une éruption cutanée, ce qui entraîne souvent les suites les plus funestes. De nombreuses antiquités romaines, telles que médailles, monnaies, sépultures, etc., ont été découvertes dans les environs de Fécamp. L'*établissement des bains de mer*, bâti dans de grandes proportions, sur une magnifique plage de cailloux roulés, se compose de deux groupes de bâtiments affectés au logement des baigneurs et au Casino, où se trouvent réunis des salles de bal, de spectacle, des salons de lecture, de jeux, de conversation, etc.

Cette ville est fort ancienne, et on a prétendu qu'à l'époque romaine il y avait là une station nommée *Fisci campus*, parce qu'on y apportait les contributions des contrées voisines. On montre aussi, comme preuve de l'occupation de cette localité par les Romains, les vestiges d'un *camp de César* sur la côte dite du Canada. Il n'est pas rare de rencontrer de semblables vestiges auxquels on prodigue le nom de camps de César, et il n'y faut pas attacher une sérieuse importance. Ce qui est certain, c'est qu'on peut faire remonter Fécamp au VIIe siècle, où saint Ouen qui, après avoir été garde du sceau de Dagobert, gouverna le diocèse de Rouen de 640 à 686, fonda la grande abbaye de Fécamp, ainsi que celles de Saint-Wandrille, Jumiéges, Saint-Saëns et Fleury. L'abbaye de Fécamp perdit, comme bien d'autres, ses biens et ses priviléges, lors de la conquête du pays par les Normands, mais elle rentra bien vite dans ses possessions, et reçut de Guillaume Longue-Épée, et surtout de Richard Ier et de Richard II, des propriétés considérables dans toute la Normandie. Guillaume Longue-Epée fit construire dans la ville un château dont on voit encore les vestiges, et dont les desservants de la chapelle devaient être entretenus par les moines de l'abbaye. Richard Ier fit restaurer ou réédifier en grande partie, en 988, l'église abbatiale et les bâtiments de l'abbaye, dont les constructions furent successivement augmentées jusqu'au XVIe siècle. Les rois de France augmentèrent encore ses priviléges, et Louis VII lui donna

le franc parcours de la Seine et de l'Oise, tandis que Jumièges obtenait à grand'peine la franchise de ses bacs, à Mantes. Fécamp acheta au XIIIe siècle, de Jean sans Terre, des franchises commerciales, et constitua une petite commune. Son port était depuis longtemps important pour ses pêches, et renommé pour la salaison et le boucanage du hareng; il passait même pour le port de mer où l'on préparait le mieux ce poisson, et l'on disait *harent de Fesquant*, pour signifier les harengs par excellence. Au XIVe siècle, il ne fournit que deux nefs pour la flotte normande commandée par l'amiral Hugues Quieret, qui fut détruite à l'Ecluse le 24 juin 1340. Occupée par les Anglais pendant la guerre de Cent ans, Fécamp se souleva en même temps que Dieppe et Harfleur, en 1434. Le maréchal de Biron l'enleva aux Ligueurs, en 1594. Le gouverneur de la ville était autrefois nommé par l'abbé de Fécamp, personnage important sur lequel l'archevêque de Rouen n'avait point juridiction. Au moment de sa suppression, l'abbaye de Fécamp avait pour plus de 160,000 livres de revenus. Les bâtiments et les jardins occupaient 13 acres de superficie.

Environs. Au nord de la ville se dresse une falaise de 100 mètres d'altitude, que couronne une chapelle du XIIe siècle, dédiée à *Notre-Dame du Salut*, et fréquentée par un nombre considérable de pèlerins, surtout le 25 mars et le mardi qui suit la fête de la Trinité. Le *phare*, qui se voit à côté de la chapelle, correspond avec les phares d'Ailly et de la Hève; lorsque le temps est parfaitement clair, on aperçoit sa lumière à une distance de 18 milles. C'est également sur cette falaise que s'élevait le fort de Notre-Dame de Bourg-Baudouin, construit en 1589 par Villars, et dont Bois-Rosé s'empara par un des plus audacieux coups de main relatés dans l'histoire. « Une nuit, dit M. Charles Richard (*Villes de France*), profitant des courts instants où les flots s'éloignent de la falaise, Bois-Rosé fit gravir par cinquante braves dévoués une échelle de corde que deux soldats de la garnison, qu'il avait gagnés, avaient suspendue sur l'abîme. Les assaillants montent, et lui-même marche derrière eux pour leur ôter tout espoir de retraite. Cependant le sergent qui est à la tête hésite et s'arrête, saisi de vertige. Bois-Rosé s'élance, escalade les cinquante hommes qui sont devant lui, arrive au sergent, et, le poignard sur la gorge, l'oblige à continuer sa périlleuse ascension. Enfin ils arrivent et surprennent la garnison. » Cette falaise, que les vagues ont creusée en beaucoup d'endroits, offre des grottes ou des excavations ornées de figures fantastiques. Les principales curiosités naturelles sont le *Trou-au-Chien*, espèce de caverne creusée par les flots, et dont la lourde voûte repose sur des piliers massifs; la *Porte-au-Roi*, sorte de nef; la *Porte-à-la-Reine*, arcade élevée, et la *Valleuse de Senneville*.

— Bibliogr. *Guide du voyageur à l'abbaye, dans la ville et sur le territoire de Fécamp*, par B. Germain (Fécamp, 1836, in-12); *Esquisses historiques sur Fécamp*, par César Marette (Rouen, 1839, in-18); *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, par Leroux de Lincy (Rouen, 1840, in-8o); *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, par Léon Fallue (Rouen, 1841, in-8o); *Causeries sur Fécamp, Yport... et autres lieux...* le tout colligé et transcrit par un nommé Joachim Michel (Fécamp, 1857, in-32); *Recherches historiques sur Fécamp et sur quelques-uns des anciens châteaux et seigneurs du pays de Caux*, par Mme E. de Busserolle (Fécamp, 1859, in-16); *Guide indicateur pour l'étranger aux bains de Fécamp*, par Ch. Hue (Fécamp, 1861, in-32); les *Inondations, pèlerinage à Fécamp, Yport, etc., après l'inondation du 24 septembre* 1842, par M. l'abbé Cochet, pièces de vers par MM. Beuzeville et Th. Lebreton (Rouen, 1842, in-8o); *Histoire du précieux sang de Notre-Seigneur J.-C., conservé en l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp, et Introduction de la réforme de Saint-Maur dans l'abbaye de Fécamp*, extraites de manuscrits publiés par M. André Potier, dans le tome II de sa *Revue rétrospective normande* (Rouen, 1838, in-8o).

Fécamp (CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE). Cette chronique fait partie de la grande collection de manuscrits trouvés dans les couvents. On ne sait rien de son auteur. Il est désigné sous le nom de Pierre, moine de Fécamp. Vossius dit, dans son *Histoire latine* (p. 715), qu'une chronique beaucoup plus longue et plus complète fut composée par un moine du même monastère, du nom de Robert. Il paraît certain que les deux ouvrages sont complètement distincts l'un de l'autre. La *Chronique de l'abbaye de Fécamp* est une histoire universelle, dans laquelle viennent de temps en temps se confondre des souvenirs sur l'histoire particulière de l'abbaye bénédictine de Fécamp. Cent cinq faits y sont indiqués, comme dans une table chronologique, avec quelques développements. Le premier est de l'an 415 après J.-C., et le dernier de l'an 1246. Labbe a publié, dans sa *Nouvelle bibliothèque des manuscrits*, un fragment de cette chronique, avec ce titre : *Chronicon Fiscanense ab anno Christi primo ad* 1220, *cum appendice Brennacensi ad* 1246, *ex veteribus membranis quæ penes me sunt.* La chronique, en effet, ne remonte pas au delà de Jésus-Christ, puisque les temps qui précèdent notre ère n'y sont indiqués que par les mots suivants : « Les années depuis Adam, le premier homme, jusqu'au roi Ninus, quand Abraham naquit, sont au nombre de 3084, selon tous les historiographes. Depuis Ninus ou depuis Abraham jusqu'à César-Auguste, ou jusqu'à la naissance du Christ, qui arriva quand ce prince eut fait la paix avec les Parthes, et que la paix régnait partout sur terre, il y a 2015 ans, durant lesquels les écrivains placent tout ce qui regarde l'invention des arts et des histoires. Ce fut l'an 752 de Rome, que Notre-Dame la bienheureuse Vierge enfanta Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an 42 d'Octave-César. » Labbe ne semble pas faire grand cas de cette chronique, « dont, dit-il, quelques dates chronologiques présentent des anachronismes de dix et de vingt ans, et quelquefois plus. » Elle est cependant intéressante, non-seulement en ce qui concerne l'histoire de l'abbaye de Fécamp, mais aussi l'histoire de Normandie; pour cette dernière, toutefois, on trouve plus de détails dans la *Chronique de Rouen.*

FÉCAMPOIS, OISE s. et adj. (fé-kan-poi, oi-ze). Géogr. Habitant de Fécamp; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* FÉCAMPOIS. *La population* FÉCAMPOISE.

FÈCES s. f. pl. (fè-se — lat. *fæx*, *fæcis*, lie). Chim. Sédiment qu'on trouve au fond d'un liquide trouble, après l'avoir laissé reposer, ou qui se dépose dans une liqueur qui vient de fermenter.

— Physiol. Excréments solides de l'homme : *Les* FECES *normales sont consistantes, sans dureté, gluantes à la surface.* (Raspail.)

FÉCHELLE s. f. (fé-chè-le — du lat. *fiscella*, corbeille d'osier). Art culin. Petite claie d'osier sur laquelle on fait égoutter certaines préparations.

FECHN, ville de l'Egypte moderne, ch.-l. de prov., dans la moyenne Egypte, à 17 kilom. S.-O. de Benisouef, sur la rive occidentale du Nil. Cette ville moderne est sans monuments ni antiquités; mais, vis-à-vis, sur l'autre rive, sont les restes d'une ville antique, où M. Brugsch a trouvé des inscriptions de Thoutmosis III (XVIIIe dynastie). Dans une de ces inscriptions, on retrouve le nom égyptien de la ville, Isemcheb, dont la trace s'est conservée dans le nom de Hhébé, que garde le village voisin. On voit encore sur la rive du fleuve les restes d'un quai en pierre.

FECHNER (Gustave-Théodore), littérateur, philosophe, poëte, physicien et chimiste allemand, né le 19 avril 1801, dans un petit village situé près de Muskau, où son père était pasteur, dans la Silésie prussienne. Après de brillantes études, commencées au gymnase de Sorau et terminées à celui de Dresde, il alla étudier la médecine à Leipzig, s'appliquant surtout aux sciences accessoires, la physique et la chimie, d'où il s'efforça de tirer des ressources nouvelles pour la thérapeutique. En 1834, il fut nommé à la chaire de physique de l'université de Leipzig; mais sa santé le força d'abandonner un poste qui imposait la pratique de nombreuses manipulations et expériences, et il obtint alors, dans la même ville, la chaire de philosophie naturelle et d'anthropologie.

Fechner n'a fait aucune découverte importante; mais il s'est rendu célèbre dans son pays, et il se recommande à notre sympathie par les heureux efforts qu'il a tentés pour répandre parmi ses compatriotes les méthodes et les livres de l'enseignement français. C'est dans ce but qu'il a traduit et annoté en allemand le *Traité de physique* de Biot et la *Chimie* de Thenard.

Voici la liste de ses principaux ouvrages, dont quelques-uns se ressentent des idées cosmogoniques de notre Fourier. Tous ont paru à Leipzig. *Preuves que la lune est composée d'iodine* (1821); *Panégyrique des sciences médicales et naturelles de notre époque* (1822); *Stapelia mixta* (1824); *Anatomie comparée des anges* (1825); *Moyens de se préserver du choléra* (1831); *Recherches sur la pile galvanique* (1831); *Répertoire de physique expérimentale* (1832); *Répertoire des nouvelles découvertes dans la chimie inorganique* (1833); *Répertoire des nouvelles découvertes dans la chimie organique* (1834); *Opuscule sur la vie après la mort* (1836); *Poésies* (1842); *Du bien suprême* (1846); *Quatre paradoxes* (1846); *Nanna*, ou la *Vie spirituelle des plantes* (1848); le *Livre d'énigmes* (1850); *Zend-Avesta*, ou *Des choses de l'autre monde* (1851); *Doctrine alchimiste des physiciens et des chimistes* (1855); *Schleiden et la lune* (1856); *Sur la question des âmes* (1861); les *Trois motifs et fondements de la foi* (1863); *Doctrine physique et philosophique des atomes* (1864, 2e édit.), etc. Dans son ouvrage intitulé *Eléments de psycho-physique*, la doctrine des rapports entre l'âme et le corps se trouve pour la première fois traitée d'après une base exacte et non-seulement d'une manière indépendante, mais encore sous un nom nouveau, créé par Fechner et universellement adopté aujourd'hui en philosophie. On doit encore à Fechner un grand nombre de mémoires et d'articles scientifiques, qui ont paru dans les *Annales de Poggendorf* et dans le *Journal central de pharmacie.*

FECHO-DOS-MORROS (c'est-à-dire *Verrou des Rochers*), longue file de rochers escarpés qui s'élèvent des deux côtés du Paraguay, au S. de la logoa (lagune) *dos Xarays*, province de Matto-Grosso, dans l'empire du Brésil. Ces rochers forment comme la porte du Paraguay supérieur et empêchent les débordements du fleuve, qui depuis cet endroit se trouve refoulé dans son lit.

FECHT, petite rivière de France (Haut-Rhin). Elle se forme dans le canton de Munster, près de Metzeral, de deux ruisseaux descendus des Vosges; reçoit le Kleinthal à Munster, arrose Turkheim et Ingersheim, envoie vers l'E. un bras appelé Logelbach, qui traverse Colmar et se perd dans la Lauch, reçoit la Weiss et le Strengbach, et se perd dans l'Ill, près de Guemar, après un cours de 50 kilom. du S.-O. vers le N.-E.

FECHT (Jean), théologien allemand, né à Saltzbourg en 1636, mort à Rostock en 1716. Il fit ses études à Strasbourg, visita les plus célèbres universités de l'Allemagne et fut reçu licencié en théologie à Giessen, en 1666. La même année, il devint pasteur de Langendenzlingen. Nommé, en 1668, prédicateur de la cour à Dourlach, puis professeur de théologie au gymnase de cette ville, il reçut enfin le titre de surintendant. La guerre l'ayant obligé à s'éloigner de Dourlach, il se réfugia à Rostock, où il professa la théologie et où il mourut. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Disquisitio de judaica ecclesia, etc.* (Strasbourg, 1670, in-4o); *Noctes christianæ* (Dourlach, 1677; Leipzig, 1706); *De origine et superstitione missarum in honorem sanctorum celebratarum* (Rostock, 1707, in-4o); *Compendium universæ theologiæ asceticæ et polemicæ* (Leipzig, 1744); *Notice de la religion des Grecs modernes* (Rostock, 1717, in-8o).

FECHTER (Charles-Albert), acteur français, né à Londres le 23 octobre 1823, de parents français. Il vint de bonne heure à Paris et se destina d'abord à la sculpture. En même temps, et sans études préparatoires, il s'essaya sur la petite scène du Théâtre-Molière, dans le *Mari de la veuve*, et fut remarqué de Saint-Aulaire, qui lui facilita les premiers pas dans la carrière dramatique. Grâce à cet appui, il entra au Conservatoire, sans toutefois négliger la sculpture. Il allait partir avec une troupe qui devait parcourir l'Italie, lorsqu'il obtint de débuter à la Comédie-Française. Sa première apparition rue de Richelieu eut lieu en mai 1845, dans *Un ménage parisien.* Pendant dix-huit mois, il joua des bouts de rôles dans les représentations de Rachel. Fatigué bientôt de la position infime qui lui était faite, il regagna de nouveau son atelier et attendit, l'ébauchoir à la main, une occasion qui ne tarda pas à se présenter. L'année 1846 lui apporta un engagement pour la Prusse. Des succès sérieux attendaient le jeune artiste au théâtre de Berlin. C'est à ce théâtre que M. Fechter connut une actrice d'un mérite éprouvé, Mlle Eléonore Rabut, qu'il épousa à son retour à Paris, en 1847, et qui, depuis, a quitté la scène. Après un court séjour au Vaudeville, où il paraissait pour la première fois, il alla passer trois mois en représentations à Londres et revint au théâtre de l'Ambigu-Comique créer, en 1848, la *Famille Thureau*, joua ensuite *Oscar XXVIII*, ou la *Révolte de Crétinbach*, aux Variétés, puis entra au Théâtre-Historique, où il débuta par le rôle de Yacoub dans *Charles VII chez ses grands vassaux*, et créa successivement l'*Argent*, *Catilina*, les *Mystères de Londres.* Revenu à l'Ambigu, il y remplit sept rôles importants dans le *Pardon de Bretagne*, *Mauvais cœur*, les *Trois étages*, *Louis XVI*, les *Quatre fils Aymon*, la *Jeunesse dorée*, *Notre-Dame de Paris.* Après quoi le Théâtre-Historique le revit encore dans deux ouvrages qui furent deux triomphes : *Pauline* et les *Frères corses.* En 1850, de brillantes propositions l'attachèrent momentanément à la Porte-Saint-Martin, où il joua le *Lion et le Moucheron*, *Claudie*, le *Vol à la duchesse* et le *Diable.* Le Vaudeville qui, autrefois, n'avait pas su le garder, fit tout alors pour le reconquérir. Il y fit sa rentrée dans le *Coucher d'une étoile*, *Hortense de Cerny*, et créa avec beaucoup de succès, entre autres rôles, ceux de Duval, dans la *Dame aux camélias* (1852), et de Phidïas et de Raphaël dans les *Filles de marbre* (mai 1853). Il retourna ensuite à la Porte-Saint-Martin, joua dans le *Fils de la nuit* et dans la *Belle Gabrielle.* Une chute qu'il fit dans cette dernière pièce faillit lui coûter la vie. Après une nouvelle apparition au Vaudeville, il fut, de mars 1857 à la fin de 1858, attaché en qualité de directeur-adjoint au théâtre de l'Odéon, où il se montra dans quelques pièces de l'ancien répertoire, notamment dans *Tartufe,* reprit le rôle de Georges de l'*Honneur et l'argent*, et créa le marquis de Castel-Gontier du *Rocher de Sisyphe* et Hugues de la *Jeunesse.* Quittant la France, M. Fechter, qui parle avec la même facilité le français et l'anglais, est retourné à Londres. Après avoir fait partie de la troupe française au théâtre de Saint-James et s'être fait vivement applaudir dans notre langue, il a pris la direction d'une scène anglaise, le Lyceum, et a entrepris avec beaucoup de bonheur de jouer dans la langue de Shakspeare. Nos voisins d'outre-mer l'ont souvent acclamé à côté de Mlle Stella Collas, comme lui transfuge de nos théâtres, dans diverses pièces de leur grand tragique. Ayant fait de mauvaises affaires, il vendit, en 1868, le matériel de son théâtre.

Lorsque Charles Dickens vint faire jouer l'*Abîme* au Vaudeville, à Paris, ce fut Fechter qui dirigea les répétitions de ce drame, dont la vogue fut médiocre (1869). Depuis cette époque, cet excellent comédien est retourné en Angleterre.

M. Fechter se distingue par le naturel et le bon goût de son jeu. Il possède au plus haut degré la distinction de l'homme du monde. Doué d'une intelligence dramatique et d'une finesse peu ordinaires, il joint à ces qualités, que le travail seul a pu perfectionner, des avantages qu'il tient de la nature. Peu de comédiens ont montré à la scène autant de grâce et de distinction; il est un de ceux qui, s'écartant de l'ancienne école, ont atteint la vérité dramatique dans ce qu'elle a de plus saisissant.

FECHTER (Eléonore RABUT, dame), tragédienne française, femme du précédent, née à Bordeaux le 24 avril 1819. Elle était fille de parents attachés à l'illustre maison de Condé. Elle fut placée au couvent et eut à vaincre les idées religieuses et le préjugé si défavorable aux comédiens dont sa famille était imbue. Admise, quoique enfant, dans l'intimité du duc de Bourbon, le dernier des Condé se plaisait à ses espiègleries, à sa mutinerie, et lorsque, en sa présence, le père Rabut, vieux soldat de l'Empire, la grondait sous prétexte qu'elle voulait *jouer aux belles dames :* « Ne grondez pas trop, disait le prince, attendez qu'elle ait dix ans, et, une bonne pension aidant, nous dompterons cette petite rieuse. » Malheureusement, il mourut en 1830, et la famille Rabut perdit à la fois un protecteur et un emploi dont elle vivait. En 1833, la jeune Eléonore entra dans une maison de commerce; cependant les travaux auxquels elle se livrait ne purent étouffer sa vocation. Un jour, après avoir bien tourmenté sa mère pour qu'elle la conduisît au spectacle, celle-ci y consentit; elles allèrent à la Comédie-Française, et, dès ce moment, Eléonore voulut être comédienne. Le lendemain, en travaillant, elle répétait tout bas ce qu'elle avait entendu la veille. Elle acheta des pièces de théâtre et passa ses nuits à étudier les rôles d'Elmire, de *Tartufe;* de Junie, de *Britannicus*, etc. M. Rabut voyait avec peine cette inclination de sa fille pour la carrière du théâtre, mais il finit par céder. Eléonore Rabut écrivit à Mlle Duchesnois pour solliciter ses leçons; la célèbre tragédienne déféra à ses désirs et lui fit répéter divers rôles, puis elle gronda amicalement Mme Rabut d'avoir cherché à comprimer d'aussi heureuses dispositions. Après avoir reçu les conseils de Saint-Aulaire, sociétaire de notre première scène, Mlle Rabut débuta avec succès à la Comédie-Française, le 3 juin 1835, par le rôle d'Hermione, dans *Andromaque.* Les personnages d'Eryphile et de Palmire furent ensuite interprétés par la nouvelle venue de manière à faire concevoir les plus hautes espérances. Elle n'eut que le tort de trop réussir aux yeux de ses chefs d'emploi. « Si la jeune artiste rencontra des envieux, remarque un journaliste contemporain, elle trouva aussi des amis véritables. Michelot et Mme Menjaud, par d'utiles et fréquentes leçons, la mirent à même d'accepter, le 20 mai 1836, une offre du théâtre impérial de Saint-Pétersbourg; elle partit pour cette capitale avec un engagement de 10,000 roubles. Cette détermination ne fut prise que sur le refus formel de la Comédie-Française de la faire débuter comme pensionnaire dans la comédie. La jeune transfuge débuta au théâtre Mikaelski, où de nouveaux succès l'attendaient. Elle fit sensation dans les rôles de *Valérie;* d'Hortense, de l'*Ecole des vieillards*, etc. Sur la nouvelle que son père était tombé malade, Mlle Rabut quitta la brillante position qu'elle occupait en Russie pour revenir en France (14 août 1837). Le 11 novembre suivant, elle entra à la Gaîté aux appointements de 9,000 fr. Là, elle justifia le dicton : « Il n'y a pas de rôles mal écrits pour un véritable artiste. » Applaudie le premier soir sous les traits de Marie, dans *Pauvre mère*, elle joua ensuite avec une entraînante vérité Marie Stuart, de *David Rizzio*, et Nelly, de la *Fille du tapissier.* La presse appela de nouveau l'attention sur Mlle Rabut; on s'étonna, avec raison, qu'un aussi beau talent fût relégué sur une scène aussi exiguë. Un ami de Casimir Delavigne offrit à l'artiste une lettre de recommandation pour le poëte; elle répéta devant lui, avec verve, élan et sensibilité, le rôle d'Elisabeth, des *Enfants d'Edouard*, et, peu de temps après (1838), elle débutait dans cette pièce à la Comédie-Française. Applaudie à côté de Mlle Mars, avec qui elle joua Eliante, du *Misanthrope;* Armande, des *Femmes savantes;* Caroline, de *Valérie*, elle le fut également à côté de Rachel, dans Atalide, de *Bajazet;* Arsinoé, de *Nicomède*, etc. Elle jouait avec talent le rôle de Chimène, du *Cid.* « Mlle Rabut est jeune et jolie, a dit un contemporain. Dans le genre sérieux, sa physionomie est grave et noble, son maintien majestueux; dans le genre léger, sa figure exprime tour à tour la candeur ou la finesse. Sa diction est pure, son jeu est sage; enfin, on s'aperçoit facilement qu'elle est de la bonne école. » La manière dont elle créa Marie, de *Richard Savage*, et Faustine, de *Latréaumont*, fit dire à Rachel que M. Sainte

Beuve complimentait : « Aujourd'hui, vous êtes venu pour me voir; il faut venir jeudi pour Mlle Rabut. » La seconde place ne convenant pas à cette artiste, elle alla à Bruxelles où elle obtint de vrais triomphes, et le succès la suivit sur plusieurs autres scènes de premier ordre.

FÉCIAL, ALE adj. (fé-si-al, a-le — lat. *fecialis*, même sens). Antiq. rom. Qui appartient aux féciaux, qui les concerne : *Le droit* FECIAL *fut réglé par Ancus Martius.* (Complém. de l'Acad.)

— s. m. Prêtre ou héraut, dont la principale fonction était d'intervenir dans les déclarations de guerre ou les traités de paix, et de consacrer ces actes par des cérémonies religieuses : *Lorsqu'il s'agit de déclarer la guerre à Philippe et à Antiochus, on consulta les* FÉCIAUX *pour savoir s'il fallait la leur dénoncer à eux-mêmes en personne, ou s'il suffirait de le faire à la première place de leur obéissance.* (Rollin.)

— **Encycl.** Les *féciaux* étaient des prêtres romains, espèces de hérauts d'armes, qui avaient pour fonction d'annoncer la paix, la guerre et les trêves, de s'opposer à ce que les Romains fissent une guerre injuste, d'aller en mission chez les peuples dont Rome croyait avoir à se plaindre, de poursuivre la réparation des insultes faites aux ambassadeurs, d'examiner les traités et de les déclarer nuls, s'ils ne les trouvaient pas conformes aux lois; les *féciaux* étaient, en résumé, les représentants du droit international, à cette époque de luttes violentes et de guerres injustes. En mission, ils portaient une baguette, un caducée, comme emblème de la paix, et un javelot, comme emblème de la guerre.

Longtemps les Romains ne connurent d'autre droit des gens que leur intérêt propre, et, dans le principe, l'institution des *féciaux* n'avait d'autre but que de donner un caractère religieux à leurs agressions contre les peuples étrangers. Le collége fécial se composait de vingt membres, tous patriciens à l'origine. Leur établissement à Rome est d'une date incertaine. Denys d'Halicarnasse pense qu'ils furent créés par Numa Pompilius; d'autres auteurs, et notamment Cicéron, prétendent que ce fut Tullus Hostilius qui les institua. Enfin Tite-Live croit qu'ils furent établis par Ancus Martius, qui aurait emprunté cette institution aux Falisques, peuple dont la réputation de bonne foi était reconnue dans le Latium, si l'on en juge par un de leurs noms : *Æqui*, *Æquicolæ*. M. Ampère, dans son savant ouvrage : l'*Histoire romaine à Rome*, croit que les *féciaux*, prêtres de Fides, la bonne foi, déesse sabine, étaient eux-mêmes d'institution sabine. L'herbe pure qu'ils portaient avec eux, dit-il, et qui les rendait inviolables, devait être cueillie sur le Capitole où avait habité Tatius, qui avait régné à Rome en même temps que Romulus après l'enlèvement des Sabines. Les *féciaux*, du reste, existaient chez d'autres peuples appartenant à la même race, tels que les Samnites; c'était une coutume générale chez les nations sabelliques et que probablement elles avaient reçue des Pélasges. Quand on douterait que leur renom de religieuse moralité fût complétement mérité, il faudrait admettre que ce renom devait reposer sur quelque chose. Une institution qui fut un hommage à un droit quelconque ne pouvait venir du Palatin, où une population sans lois, mêlée à des aventuriers, restait étrangère à toute tradition de droit international; cette tradition peut avoir existé chez une nation plus civilisée, dès longtemps en rapport et en contact avec l'Etrurie, plus civilisée encore. Les Romains la conserverent, parce que le *fécial* personnifiait en lui ce sentiment du droit emprunté aux Sabins, sentiment que les Romains portaient d'ailleurs dans leurs guerres les plus iniques, puisqu'il leur sembla toujours juste de conquérir le monde.

Les *féciaux* ne se rendaient à leur poste que par commissions de quatre membres, présidées par l'un d'entre eux, qui prenait le titre de *pater patratus*, sénateur accompli. Ils partaient couronnés de verveine et armés du caillou sacré qui leur servait à frapper la victime, dans le sacrifice préliminaire. Quand il s'agissait de déclarer la guerre, le *pater patratus*, après avoir attesté les dieux et accompli diverses cérémonies consacrées, sur la frontière du pays romain, lançait une javeline teinte de sang sur le territoire ennemi en prononçant la phrase sacramentelle : « Moi et le peuple romain dénonçons et faisons la guerre à cette nation et aux hommes de cette nation. » Sous Ancus Martius, qui écrivit un code *fécial*, le cérémonial était ainsi réglé : le *fécial* s'avançait la tête voilée aux confins du territoire ennemi, et il s'écriait : « Entends-moi, Jupiter; entendez-moi, confins, et que le droit m'entende! » Ensuite, franchissant la frontière, il adressait les mêmes paroles au premier homme qu'il rencontrait, puis il les répétait à la porte et dans le forum de la ville menacée. Si, au bout de trente-trois jours, la satisfaction qu'il réclamait n'était pas accordée, le *fécial* revenait après avoir invoqué Jupiter, le dieu commun, Junon et Quirinus, divinités sabines; il annonçait que les vieillards du pays allaient en délibérer. Le Sénat s'assemblait et chacun, interrogé à son tour, ayant répondu que la guerre était juste et pure, le *fécial* retournait une troisième fois à la frontière de l'ennemi, tenant une lance, dont l'extrémité avait été brûlée et plongée dans le sang; après avoir attesté de nouveau les dieux de la justice de sa réclamation, il déclarait la guerre en jetant cette lance sur la frontière. Cet usage subsista à Rome jusque sous les empereurs; mais la république romaine avait pris une telle extension, que l'antique cérémonial devint presque impraticable; aussi le modifia-t-on de la manière suivante. Près du cirque Flaminien, dans le champ de Mars, et près du temple de Bellone, était une petite colonne qu'on appelait la *Colonne de la guerre*. Le *fécial* s'avançait vers cette colonne qui figurait la borne du territoire ennemi et le *terme* de l'Etat romain, et de là, se tournant du côté de la contrée à laquelle on déclarait la guerre, jetait une lance ensanglantée.

L'habitation des *féciaux* était probablement, comme celle des flamines, dans les prés Flaminiens, près du temple de Bellone et du temple de la Guerre; c'était dans cette partie de la ville que se trouvaient les terres des différents corps sacerdotaux des Romains. L'institution des flamines se perpétua longtemps sous les empereurs et ne fut abolie que lorsque les chrétiens eurent définitivement triomphé du paganisme. Antony Rech a inséré dans son *Dictionnaire des antiquités romaines*, traduit en français par M. Chéruel, le fac-simile d'une pierre antique gravée qui représente un *fécial* près de partir pour une mission de guerre, et la *Columna bellica*, sur laquelle on voit une statue de Minerve lançant un javelot.

FECKENHAM, ville d'Angleterre, comté de Worcester, à 11 kilom. E. de Droitwich; 3,187 hab. Importante fabrication d'aiguilles.

FECKENHAM (DE), prêtre et écrivain anglais. V. HOWMAN.

FÉCOND, ONDE adj. (fé-kon, on-de — lat. *fœcundus*, *fœ* pour *fove*, exactement le sanscrit *bhava*, existence; *fœcundus* se rapporte au causatif *bhavâyâmi*, de la racine sanscrite *bhâ*, croître, être, exister; grec *phuô*, produire; gothique *baua*, lithuanien *buwau*, gaélique *bha*. La terminaison *cund* est, comme *bund*, un gérondif présent. Elle vient de la racine *car*, faire. On la retrouve dans *iracundus*, *verecundus*, *rubicundus*, *fœcundus*, etc.). Apte à la reproduction de l'espèce, en parlant de la femme et des femelles des animaux : *La même cause qui rend les mères* FÉCONDES *pour produire les rend aussi tendres pour aimer.* (Boss.) *Les bonnes fermières donnent la préférence aux poules noires comme étant plus* FÉCONDES *que les blanches.* (Buff.) *Les négresses sont fort* FÉCONDES. (Buff.)

— Par anal. Productif : *Sol* FÉCOND. *Plante* FÉCONDE. *Dieu a rendu la terre assez* FÉCONDE *pour fournir abondamment aux besoins de tous.* (Lamenn.) *Ce qui fait la terre* FÉCONDE, *ce n'est pas la semence, c'est la culture.* (Mme E. de Gir.)

— Par ext. Qui rend fertile : *Une pluie* FÉCONDE. *La chaleur est* FÉCONDE; *seule elle fait germer, fleurir, fructifier.* (Le P. Félix.)

— Fig. Qui produit beaucoup, abondant en résultats, en effets, en développements : *Une œuvre* FÉCONDE. *Un sujet* FÉCOND. *Un esprit* FÉCOND. *Une imagination* FÉCONDE. *Un écrivain* FÉCOND. *La haine de l'homme est plus* FÉCONDE *en miracles que son amour.* (De Custine.) *L'ennui est* FÉCOND *en mauvais conseils.* (J. Janin.)

L'imposture est *féconde* en discours séduisants
RACINE.

Une heure quelquefois comme un siècle est *féconde*.
C. DELAVIGNE.

— **Syn. Fécond, fertile.** Ce qui est *fécond* renferme en soi la vertu, la puissance de produire; les femelles des animaux sont *fécondes*, une terre *féconde* est telle par sa nature même, et elle serait telle lors même que, par défaut de culture, elle ne produirait que des plantes inutiles. Ce qui est *fertile* produit réellement et produit beaucoup : avec des soins on rend *fertiles* les terrains qui, par eux-mêmes, n'ont pas une grande vertu productrice; il y a même des choses que l'on qualifie de *fertiles*, parce qu'elles sont simplement abondantes, comme les moissons, et c'est une preuve de plus que la fertilité se rapporte à l'effet, tandis que *fécond* fait toujours penser à la cause génératrice.

— **Antonymes.** Aride, improducteur, improductif, infécond, infertile, infructueux, ingrat, stérile. — Bréhaigne, improlifique, impuissant.

FÉCONDANCE s. f. (fé-kon-dan-se — rad. *féconder*). Aptitude à féconder, vertu fécondante : *Pour la reproduction des espèces, la nature a donné aux femelles la fécondité, aux mâles la* FÉCONDANCE. (F. Cuv.)

FÉCONDANT, ANTE adj. (fé-kon-dan, an-te — rad. *féconder*). Qui féconde ou fertilise, qui donne ou développe les germes reproducteurs : *La liqueur* FÉCONDANTE *du mâle. La poussière* FÉCONDANTE *des fleurs. Le plus* FÉCONDANT *et le plus efficace des engrais, c'est l'engrais humain.* (V. Hugo.)

FÉCONDATION s. f. (fé-kon-da-si-on — rad. *féconder*). Action de féconder les animaux ou les plantes; résultat de cette action : *La* FÉCONDATION *des fleurs s'opère par l'introduction du pollen dans le pistil et de là dans l'ovaire. Le concours du coq est nécessaire pour la* FÉCONDATION *des œufs.* (Buff.) *Les circonstances dans lesquelles la* FÉCONDATION *s'opère le mieux, sont une température un peu chaude et un peu de pluie.* (Matth. de Dombasle.)

— Agric. *Fécondation artificielle*, Opération qui consiste à transporter sur les arbres à fleurs femelles la poussière fécondante recueillie sur les fleurs mâles : *Les Arabes pratiquent la* FÉCONDATION ARTIFICIELLE *sur les dattiers.*

— **Encycl.** Physiol. La *fécondation*, dit Béclard, est l'acte le plus mystérieux de la génération. Elle consiste dans la rencontre de l'ovule et du sperme; mais nous ignorons absolument comment l'ovule puise, dans son contact avec le sperme, le pouvoir de se développer ensuite, soit en dehors du corps de la femelle, aux dépens des matériaux de nutrition entraînés avec lui (ovipares), soit dans l'intérieur même de la cavité utérine (vivipares, en empruntant aux organes sur lesquels il se fixe les éléments de ces tissus. Ce que nous savons, ce que l'expérience nous apprend, ajoute le même auteur, c'est que la *fécondation* n'est possible qu'autant que le sperme entre en contact matériel avec l'ovule; il faut encore que le sperme se trouve dans ses conditions de composition normale. On croyait autrefois que la fécondation s'opérait dès que la semence mâle avait pénétré dans les organes femelles, par l'absorption dans toute l'économie d'une vapeur spermatique qu'on désignait sous le nom d'*aura seminalis*. Le microscope a démontré aujourd'hui l'erreur de cette hypothèse. On a établi d'une manière irrécusable la nécessité du contact de la semence mâle avec l'ovule, en fécondant d'une manière artificielle les œufs des reptiles et des poissons. Si l'on place, en effet, aussitôt après la ponte, des œufs de grenouille, par exemple, dans deux vases différents remplis d'eau, et qu'on ne mette que dans un la liqueur du mâle, on ne verra les œufs éclore que dans celui-ci. Pour que la *fécondation* ait lieu, il faut que le sperme contienne des spermatozoïdes, et que ceux-ci soient doués de mobilité. Il faut aussi que l'œuf de la femelle soit intact; après un certain temps, il peut être altéré, et la *fécondation* est alors impossible. Cependant l'altération de l'ovule, chez la femme, s'opère très-lentement, ce qui permet la *fécondation* plusieurs jours après qu'il s'est détaché de l'ovaire. Les espèces aquatiques pondent, en général, une grande quantité d'œufs, parce que la plupart de ceux-ci avortent, n'étant pas assez tôt fécondés par le mâle; l'action endosmotique de l'eau, la rapidité des courants, sont des causes fréquentes de destruction. Il n'en est pas ainsi pour les mammifères. Le mode d'action des spermatozoïdes n'est pas encore bien déterminé. On sait seulement que, dès que le sperme a pénétré par l'éjaculation dans le vagin ou dans l'utérus, ces animalcules se dirigent vers les trompes par une ascension progressive due aux contractions péristaltiques des organes femelles. Leur marche ascendante est très-lente. Coste évalue à quinze ou trente minutes le temps qu'il leur faut pour arriver à la partie supérieure du col utérin, et à huit ou douze heures le temps qu'ils mettent pour atteindre les ovaires. D'après les expériences de Spallanzani, la quantité de sperme nécessaire à la *fécondation* est extrêmement petite. Cet auteur l'évalue à moins d'un millionnième de grain. Dès que les spermatozoïdes arrivent à la rencontre de l'ovule, ils se mettent en contact, y adhèrent d'abord intimement, puis pénètrent la membrane vitelline, arrivent jusque sur le vitellus et là ils se dissolvent, de manière à s'unir matériellement, molécule à molécule avec la substance femelle. De ce mélange résulte l'unité individuelle procédant également de la substance du mâle et de la substance de la femelle. Ce n'est point un spermatozoïde qui va se développer aux dépens des principes contenus dans l'ovule, et ce n'est pas non plus l'ovule qui va se développer à l'exclusion du spermatozoïde : c'est l'ensemble, le mélange de l'un et de l'autre. Le nouvel être tient autant du père que de la mère. Il faut observer qu'au lieu d'un seul spermatozoïde, il y en a quelquefois un grand nombre qui pénètrent dans l'ovule. Le siége où s'opère le plus fréquemment la *fécondation* est l'ovaire même; cependant elle a lieu aussi dans les trompes, mais seulement à leur partie supérieure. « Comme, dit Béclard, il faut aux spermatozoïdes un temps assez long pour parvenir jusqu'à l'ovule, et que, d'autre part, ils peuvent rester intacts dans les organes femelles, c'est-à-dire y conserver leurs mouvements et leurs propriétés fécondantes pendant plusieurs jours, on conçoit que la fécondation puisse s'opérer alors même que l'ovule est encore dans l'ovaire au moment précis où l'accouplement a lieu. On conçoit même que la *fécondation* puisse s'accomplir plusieurs jours seulement après le coït, et au moment où la vésicule de Graaf, arrivée à maturité, se rompra... L'ovule, chez les mammifères, dans son passage à travers les trompes, s'entoure d'une couche albumineuse, qui paraît s'opposer plus ou moins absolument à l'introduction des spermatozoïdes à travers la membrane vitelline, dans les portions de la trompe voisines de l'utérus; de plus, l'ovule qui s'engage dans la trompe sans être fécondé paraît se décomposer assez rapidement pour qu'il arrive dans le voisinage de l'utérus déjà altéré, et, dès lors, stérile. Il suit de là que la *fécondation* est à peu près impossible dans la cavité utérine... Il n'est plus possible aujourd'hui de soutenir que la *fécondation* s'opère d'une manière instantanée au moment du coït, comme on le croyait autrefois. En admettant, ce qui n'est pas vraisemblable, que la sensation particulière éprouvée par certaines femmes au moment du coït puisse correspondre parfois avec la rupture d'une vésicule de Graaf arrivée à maturité, il n'est pas moins certain que la *fécondation*, c'est-à-dire le contact du sperme et de l'ovule, ne peut se faire qu'après le temps nécessaire à la progression du sperme du côté de l'ovaire, et à celle de l'ovule du côté de l'utérus. Les *fécondations* les plus promptes seraient celles dans lesquelles le coït aurait lieu du côté de l'ovule, alors que le sperme rencontrerait cet ovule déjà engagé dans la trompe. Quant aux époques de la *fécondation*, elles sont en rapport, dans les espèces animales, avec le retour périodique du rut, puisque c'est à cette époque seulement que les vésicules de Graaf arrivent à maturité chez les femelles, et que les spermatozoïdes se développent dans la semence du mâle. Ce retour n'a pas lieu aux mêmes époques dans toutes les espèces. En général, il coïncide avec la saison chaude; cependant il survient parfois en automne (chats, crapauds, grenouilles), ou même en hiver (loups, renards). Dans quelques espèces animales, comme les lapins, le rut a lieu plusieurs fois par an. La liqueur séminale de l'homme contient en toute saison des spermatozoïdes. L'homme jouit du privilége de pouvoir féconder la femme en tout temps. Quant à la femme, la menstruation étant pour elle l'époque naturelle de l'évolution et de la maturation des œufs, les moments qui suivent l'écoulement menstruel sont les plus favorables à la *fécondation*; mais, comme des influences accessoires peuvent retarder ou accélérer la maturité ou la rupture des vésicules de Graaf, il en résulte qu'on ne peut pas affirmer, comme quelques physiologistes l'ont fait, que la *fécondation* n'est possible que dans les huit à dix jours qui suivent les règles. Si cela était, il s'ensuivrait qu'il y aurait une période de deux semaines environ pendant laquelle le coït serait toujours infécond. L'expérience de tous les jours dément cette supposition.

On a trouvé, dans ces derniers temps, le moyen d'opérer la *fécondation* artificielle des poissons. Nous en ferons connaître les procédés au mot PISCICULTURE.

— Agric. Bien que les phénomènes de la *fécondation* et l'existence même des sexes soient plus difficiles à constater chez les plantes que chez les animaux, les anciens paraissent à cet égard avoir pressenti des faits qu'il était réservé à la science moderne de démontrer positivement. Hérodote rapporte que, de tout temps, on a pratiqué la *fécondation* artificielle des dattiers. On coupait un régime de fleurs mâles de cet arbre, et on le secouait au-dessus des fleurs femelles; le pollen tombait sur les stigmates, et la *fécondation* était assurée. La nécessité des individus à fleurs stériles (mâles) était si bien comprise dans ces siècles éloignés, que les armées en campagne en avaient fait une tactique de guerre. Elles détruisaient complétement les individus mâles dans les territoires ennemis où elles pénétraient. Les habitants éprouvaient alors une disette complète de dattes, nourriture presque exclusive de plusieurs d'entre eux. Empédocle d'Agrigente, qui vivait à peu près à la même époque (440 av. J.-C.), émit au sujet des plantes une théorie très-hardie pour son temps. Il reconnut une grande analogie entre les deux règnes organiques, et compara rigoureusement tous les organes des végétaux à ceux des animaux. Pour lui, la graine était l'œuf du végétal. Conséquent à cette manière de voir, il ne manqua pas de signaler les sexes des plantes, qu'il plaçait sur le même individu. C'étaient, du reste, des idées professées depuis longtemps par les Egyptiens, et que Pythagore leur avait empruntées. Empédocle allait jusqu'à appliquer aux plantes la doctrine de la métempsycose; selon lui, elles devaient devenir animaux, et séparer alors leurs sexes. D'autres philosophes grecs, notamment Démocrite, Platon, Anaxagore, attribuaient aux plantes une véritable sensibilité. Aristote exprima des idées entièrement opposées, bien qu'il admît parfois la possibilité de l'existence des sexes dans les végétaux; du reste, il est bien difficile de connaître sa manière de voir à ce sujet, son livre *Des plantes* n'étant pas parvenu jusqu'à nous. Son disciple Théophraste nous a laissé une *Histoire des plantes*, qui, bien que défigurée par des mutilations et des interpolations, nous fournit de précieux renseignements. On a longtemps reproché à ce savant naturaliste d'avoir méconnu le sexe des plantes, quand il engage les cultivateurs à supprimer avec soin toutes les fleurs stériles (qui sont pour nous les fleurs mâles) des potirons, comme complétement inutiles. Il y a tout lieu de croire que ce passage a été intercalé. Mais Théophraste est tout à fait explicite, quand il dit : « La nature agit d'une manière uniforme par rapport à la conservation des espèces. La reproduction des végétaux a lieu, comme chez les animaux, par l'union intime des deux sexes. Ce sont les corpuscules pulvérulents

qu'on remarque dans les fleurs mâles, sous l'apparence d'un léger duvet, qui fécondent les fleurs femelles et leur font porter des fruits. Il existe une analogie frappante entre l'odeur qu'exhale la poussière des fleurs et celle de la liqueur séminale. Jamais les fleurs femelles ne produisent sans le secours des mâles. Ici, l'hymen s'accomplit par le ministère des vents ou par la main des hommes, qui rapprochent les individus quelquefois très-éloignés, et apportent aux épouses le principe fécondant; là, les organes sexuels sont réunis sur le même pied et sont placés de manière à ne jamais être privés du tribut conjugal. » Les idées de Théophraste sur les sexes des plantes étaient donc assez nettes; mais elles ne servirent guère à ses successeurs, et Dioscoride, aux premiers temps de notre ère, tout en supposant bien l'existence des sexes, se trompait dans leur distinction. Il n'est pas rare, dans ses écrits, de lui voir prendre, chez les plantes dioïques, le mâle pour la femelle et réciproquement, erreur qui, du reste, s'est perpétuée jusqu'à nos jours parmi les personnes étrangères aux études botaniques.

Chez les Romains, les connaissances sur la sexualité des végétaux étaient assez précises, et Pline, dans son *Histoire naturelle*, raconte la *fécondation* des palmiers, chez lesquels le phénomène, très-apparent, est bien fait pour appeler l'attention; il reconnaît que chaque individu ne peut produire sans le concours d'un autre, et que la poussière du pollen joue le premier rôle. Ce sujet ne manqua pas d'inspirer les poëtes. « Si les moissons, dit Ovide, ont une belle floraison, le grenier sera riche; si la vigne s'est parée de fleurs, le vin coulera en abondance. » Claudien personnifie en quelque sorte les végétaux : « Les plantes, dit-il, ont leurs amours; l'arbre se plaît avec l'arbre, les palmiers s'unissent entre eux, les peupliers soupirent au contact des peupliers, le platane recherche le platane, l'aune se marie avec l'aune. » Pour abréger ces citations, que nous pourrions multiplier, rapportons encore un passage remarquable de Cassianus Bassus, dans ses *Géoponiques* : « Le palmier même est amoureux passionnément d'un autre palmier, comme l'a dit Virgile dans ses *Géorgiques*, et ses désirs ne se calment que par la possession de l'objet aimé. Le laboureur calme ces passions en unissant les branches du mâle à celles de la femelle, et surtout en plaçant à la tête de celle-ci des fleurs enlevées au mâle. On apaise ainsi leurs passions, et le palmier, redevenu splendide, se charge des meilleurs et des plus beaux fruits. »

Il faut maintenant traverser une suite de siècles et arriver à la Renaissance, pour retrouver la trace du sujet qui nous occupe. Jovianus Pontanus, poëte latin du XV^e siècle, a célébré l'hymen des palmiers (car c'est l'exemple classique) dans des vers latins souvent cités, et dont voici la traduction : « Un arbre élevé verdoie au loin sur le sol de Brindes; il est venu des rives de l'Idumée. L'autre palmier s'élève dans les bois d'Hidruntium (Otrante). L'un est mâle et l'autre femelle. Ils ont grandi sur des sols différents et lointains, sans ressemblance de pays, sans habitude de société. Longtemps ils sont restés sans rejetons, sans fruits. Leurs têtes étaient verdoyantes et stériles; mais, dès qu'ils ont uni leurs larges rameaux, ils ont joui d'une plus forte sève. Les branchages épais s'entrelacent, et l'arbre mâle regarde sa compagne, qui le regarde amoureusement à son tour. Leurs veines se remplissent d'un feu délicieux, et ils produisent d'eux-mêmes des rejetons désirés. Leurs rameaux se parent de bourgeons, et leurs rayons s'emplissent d'un miel liquide. » Environ un siècle plus tard, Prosper Alpin et ensuite Césalpin répétèrent les expériences et confirmèrent les observations de leurs devanciers. Le premier vérifia en Egypte la *fécondation* des palmiers; le second reconnut les fleurs mâles et les fleurs femelles de quelques végétaux indigènes, tels que l'if, le chanvre et la mercuriale, mais ne s'en forma qu'une idée assez vague pour son temps. Vers la même époque, un Polonais, Adam Zaluzianski, reprit, compléta et rectifia les observations de Césalpin. On attribue généralement à Thomas Millington, professeur à l'université d'Oxford, le mérite d'avoir constaté la présence des sexes dans tous les végétaux; toutefois, il n'a laissé aucun écrit à ce sujet, et nous ne connaissons sa découverte que par un mémoire de Grest, à qui il avait fait part de ses observations. Le célèbre anatomiste n'étudia néanmoins que l'organe mâle. Nous citerons ici les passages les plus remarquables de son travail : « Je soutiens que le premier et le principal usage de la poussière des anthères est tel qu'il concerne la plante elle même... Je ne sais encore quel est le premier et le principal usage du cœur des fleurs, parce que je suis persuadé que celui dont je viens de parler (la nourriture des insectes), quoique fort considérable, n'est que le second... L'appareil de l'étamine paraît si nécessaire à la plante que, lors même que les fleurs n'ont pas de corolle, cet appareil existe toujours, de sorte qu'il paraît rendre le même service à la semence que la *foliature* au fruit... Dans une conversation que j'eus à ce sujet avec notre savant professeur sir Thomas Millington, il me dit qu'il concevait que l'*attire*, c'est-à-dire l'*appareil ou filet portant* les étamines, servait, comme le mâle, pour la génération de la semence. Je lui répondis sur-le-champ que j'avais la même opinion... Ce pouvoir fécondant ne réside pas seulement dans l'introduction de la *farina* (du pollen) dans le vaisseau renfermant les semences, mais agit aussi par le moyen d'*effluvia* subtils et vivifiants. » Ces idées ne furent pas acceptées par tous les savants; ainsi, tandis que Leuwenhoeck niait complétement l'existence des sexes des végétaux, Malpighi reprenait les doctrines d'Empédocle d'Agrigente.

En 1681, Jacques Bobart, botaniste à Oxford, prit pour sujet de ses expériences une plante à sexes séparés sur deux individus distincts, le lychnis dioïque, vulgairement nommé *compagnon blanc*. Il isola un individu femelle, de manière que le pollen des individus mâles ne pût y atteindre, et secoua ensuite le pollen de ces derniers au-dessus des pistils d'autres individus femelles. Voici les résultats qu'il obtint : au bout de quelque temps, l'individu femelle qu'il avait isolé portait des fruits complétement stériles, tandis que les autres produisaient des graines fécondes. Dès lors, la *fécondation* des plantes était démontrée. « Les étamines, dit le grand botaniste Ray, sont, d'après notre avis, une chose analogue à la liqueur séminale des animaux, quand elles contiennent le pollen, qui est doué d'une vertu de reproduction indispensable à la *fécondation* des semences. » Camerarius, professeur à Tubingue, reprit les expériences de Bobart, et les répéta sur le maïs, le chanvre, le mûrier, le ricin et la mercuriale. En Sicile, Boccone étudiait de nouveau les palmiers. Néanmoins, la doctrine des sexes rencontrait encore quelques adversaires éminents, Trionfetti, Tournefort, Réaumur, Spallanzani. En 1703, Samuel Mornand développait devant la Société royale de Londres une théorie assez étrange. Selon lui, le grain de pollen tombait sur le stigmate, pénétrait dans l'intérieur du style, et était introduit dans la cavité de l'ovaire, puis dans l'ovule ou jeune graine; alors seulement il devenait prolifique. En 1711, C.-J. Geoffroy, apothicaire et botaniste de Paris, étudia avec soin la structure et le développement du pollen dans les diverses classes de végétaux; il reconnut la nécessité de cette poussière pour la *fécondation;* mais il admit que le grain de pollen est un petit germe, qui, s'introduisant en entier dans la membrane de l'ovule, constitue l'embryon. Cette théorie a été de nos jours reprise en Allemagne. Cependant Bradley, en Angleterre, Vaillant et Jussieu, en France, apportaient de nouvelles preuves à la doctrine des sexes, telle qu'on l'admet aujourd'hui. Enfin l'immortel Linné vint, en 1760, couronner ces travaux; il formula nettement les grandes lois de la *fécondation* des végétaux, que nous allons exposer. Il semblait qu'il n'y eût rien à faire après lui. Il est juste toutefois de citer encore Kœlreuter, qui démontra la possibilité d'obtenir des hybrides ou mulets chez les végétaux, et confirma ainsi la doctrine.

Après avoir exposé les vicissitudes qu'a dû subir la doctrine de la *fécondation* des plantes, venons à l'étude de cette importante fonction. Les phénomènes qui la constituent ou qui l'accompagnent sont assez nombreux; nous distinguerons, avec A. Richard, les phénomènes précurseurs, essentiels et consécutifs. La *fécondation*, de laquelle dépend la conservation de l'espèce, s'opère quelquefois dans la fleur tandis que celle-ci est encore en bouton; c'est ce qui arrive dans les campanules et dans un grand nombre de composées; mais, en général, elle n'a lieu qu'après l'épanouissement. Cette fonction s'exécute de la manière la plus simple dans les conifères et les cycadées; mais, dans tous les autres végétaux phanérogammes, elle atteint un degré plus ou moins grand de complication. Souvent on pourrait croire que le végétal a en quelque sorte conscience de l'importance de cet acte. On observe, à cette époque, dans les organes floraux et surtout dans les organes sexuels, des modifications, ou même des mouvements assez marqués. Les fleurs dans lesquelles le style est plus long que les étamines s'infléchissent alors sur leurs pédoncules et prennent une position renversée, de telle sorte que le stigmate se trouve au-dessous des anthères. On a remarqué, d'ailleurs, que, dans les végétaux monoïques, les fleurs mâles occupent l'extrémité du rameau ou de l'axe de l'épi, et les fleurs femelles se trouvent au-dessous; on peut en voir des exemples familiers dans le pied-de-veau, la massette, le maïs, le ricin, le noyer, etc. Alors aussi les nectaires sécrètent avec plus d'abondance le liquide sucré ou nectar, destiné à attirer les insectes, dont le rôle est souvent très-considérable, comme nous le verrons plus loin. Les étamines de la rue odorante, qui étaient d'abord étalées horizontalement, se redressent, l'une après l'autre, contre le stigmate, pour reprendre, quand elles ont émis leur pollen, leur position première. On observe des phénomènes analogues dans l'ortie, la pariétaire, le mûrier, où les étamines se redressent avec élasticité, comme autant de ressorts, au moment de la *fécondation*. « Les kalmias, dit A. Richard, présentent un phénomène encore plus compliqué. Leur corolle est gamopétale et offre à sa base dix petites fossettes qui apparaissent à l'extérieur sous la forme d'autant de petites bosses. Ses étamines, attachées à la base de la corolle, sont étalées horizontalement, de manière que leurs anthères sont engagées dans chacune des petites fossettes. Dans cet état, les étamines ne peuvent se redresser, arrêtées qu'elles sont par le sommet de leur anthère. Pour opérer la *fécondation*, chaque filet se courbe en arc, de manière à diminuer la longueur de l'étamine, qui peut alors se dégager de la fossette et se redresser contre le stigmate. » Quelques végétaux, tels que l'épine-vinette, la parnassie, la sparmannie, ont alors les étamines douées d'une irritabilité extrême. Si on touche la base de celles-ci avec la pointe d'une aiguille, elles se redressent vivement contre le pistil. Chez d'autres, le filet restant immobile, l'anthère pirouette comme sur un pivot, et se tourne vers le stigmate. L'organe femelle présente aussi, au moment de la *fécondation*, de notables changements. Le stigmate de plusieurs liliacées, notamment de la tulipe, se gonfle et devient plus humide. Dans les énothères ou onagres, les cactus, les passiflores, la nigelle, etc., les stigmates, d'abord rapprochés les uns contre les autres, s'écartent, s'infléchissent vers les étamines, et, après avoir reçu le pollen émis par celles-ci, reprennent leur position première. Dans les mimules, les deux petites lames divergentes qui composent le stigmate se rapprochent et s'appliquent étroitement l'une contre l'autre, dès qu'elles ont reçu quelques grains de pollen. Citons encore A. Richard : « Dans le lecchenaultia, jolie petite plante originaire de la Nouvelle-Hollande, le stigmate est en forme de coupe, dont les bords sont munis de poils assez longs. Au moment où les anthères s'ouvrent, une partie du pollen tombe dans le stigmate, qui est concave, et l'on voit alors les poils qui le bordent se rapprocher de manière à en boucher l'entrée, et le stigmate lui-même se contracter, comme pour embrasser les grains polliniques. » Un autre phénomène non moins remarquable, c'est le développement de chaleur qui se manifeste, au moment de la *fécondation*, chez quelques plantes de la famille des nymphéacées et surtout dans la plupart des aroïdées. Les nombreuses observations faites à ce sujet ont mis hors de doute les faits suivants : Le dégagement de la chaleur du spadice se fait dans toute sa surface, quoique avec une intensité différente dans ses diverses parties. Après l'épanouissement de la spathe, un dégagement considérable de chaleur a lieu dans les fleurs mâles, supérieur à celui qui se produit dans les autres parties. A l'époque de l'émission du pollen, la chaleur diminue dans les fleurs mâles et augmente dans la partie supérieure du spadice. Le dégagement de chaleur dans chacune des diverses périodes est uniforme et le même sur la surface des fleurs mâles, comme sur celle des fleurs avortées. La production de chaleur dans les aroïdées est quelquefois très-considérable; elle est allée, dans certains cas, jusqu'à 22°. Les plantes aquatiques présentent aussi des particularités curieuses. Les nymphéas, les ményanthes, les villarsies, ont d'abord leurs boutons cachés sous l'eau; aux approches de la *fécondation*, les pédoncules s'allongent, et les fleurs viennent s'épanouir à la surface du liquide. Dans la vallisnérie, les pédoncules des femelles, tordus en tire-bouchon, se déroulent, et ceux des fleurs mâles, qui sont très-courts, se rompent. Il est d'autres espèces dont la *fécondation* s'opère sous l'eau; mais alors, dans la plupart des cas, les enveloppes florales renferment une certaine quantité d'air, dans lequel s'opère le phénomène; on peut citer comme exemple la renoncule d'eau. Toutefois, cette explication est inadmissible pour les plantes dépourvues d'enveloppes florales, telles que les zanichellies et les zostères.

Le moment de la *fécondation* est arrivé; les anthères s'ouvrent et laissent échapper leur pollen, ce qui constitue leur déhiscence. Ce pollen est quelquefois émis en si grande abondance, notamment dans les conifères, qu'il forme comme un nuage autour du végétal; s'il survient alors une pluie un peu forte, il est précipité sur le sol et y forme une couche jaune plus ou moins épaisse, qui a souvent fait croire à la chute d'une pluie de soufre; ce préjugé n'est même pas complétement dissipé aujourd'hui. Pour que la *fécondation* s'opère, il faut que ce pollen soit mis en contact intime avec l'organe femelle, ou, pour parler plus exactement, avec l'ovule. Comment s'opère ce contact? De la manière la plus simple chez les conifères et les cycadées; ces végétaux ayant des ovules nus, le pollen arrive directement sur ces ovules. Mais, dans la généralité des végétaux phanérogames, le contact de la matière fécondante et du germe n'a lieu que par l'intermédiaire du pollen. Il faut donc que le pollen arrive sur le stigmate, et la nature emploie pour cela des moyens assez variés. Dans les fleurs hermaphrodites, chez lesquelles le style est plus court que les étamines, les anthères se trouvant au-dessus du stigmate, le pollen tombe naturellement sur celui-ci. Si le style est plus long que les étamines, nous avons vu que la fleur se renverse, de telle sorte que le stigmate se trouve au-dessous des anthères. Dans les plantes monoïques, c'est-à-dire à organes mâles et femelles placés dans des fleurs différentes, mais sur le même pied, nous avons fait remarquer que les fleurs mâles se trouvent au-dessus des fleurs femelles, soit dans la même inflorescence, soit sur le même rameau, soit au moins sur le même individu; dès lors, la chute du pollen sur le stigmate s'explique tout naturellement. Pour les plantes dioïques, c'est-à-dire à fleurs mâles et femelles séparées sur des pieds différents, on comprend sans peine qu'il y ait ici une difficulté, qui augmente avec la distance. Ce sont alors quelquefois les vents qui transportent le pollen d'un individu à un autre; mais, le plus souvent, ce sont les insectes qui paraissent chargés de ce soin. Ces animaux, qui affectionnent particulièrement telle ou telle espèce végétale, vont puiser dans les fleurs mâles la liqueur sucrée sécrétée par les nectaires; puis ils vont en faire autant sur les fleurs femelles; mais, dans les premières, les diverses parties de leur corps se sont chargées de poussière fécondante, qui se trouve ainsi transportée sur les stigmates. C'est sur ce fait qu'est fondé le procédé de la caprification. Dans tous les cas, ce transport peut se faire par l'action de l'homme; mais ceci rentre dans les procédés de *fécondation* artificielle, dont nous parlerons plus loin. Le transport du pollen, et, par suite, la *fécondation*, peuvent s'opérer naturellement à de grandes distances. Nous en avons cité des exemples; nous en ajouterons un autre, devenu célèbre. On raconte que Bernard de Jussieu, cultivant au Jardin des plantes deux pistachiers qui, jusqu'alors, étaient restés complétement stériles, s'aperçut, une année, qu'après la floraison les ovaires avaient commencé à se développer. Il fit faire des recherches dans les environs, et on finit par découvrir que, dans l'enclos des Chartreux, situé près du jardin du Luxembourg, un pistachier mâle venait de fleurir pour la première fois; c'était évidemment ce dernier qui avait fécondé les pistachiers femelles du Jardin des plantes.

Mais, quelques ressources que la nature ait à sa disposition, ses moyens peuvent être quelquefois insuffisants, surtout si on les considère au point de vue des besoins ou des désirs de l'homme. Parmi les difficultés que présente la *fécondation* naturelle des plantes, nous signalerons : la conformation particulière des organes, qui quelquefois contrarie l'imprégnation; l'éloignement des individus dioïques; la différence des époques d'épanouissement des fleurs mâles et des fleurs femelles; les différences de race, d'espèce ou de genre dans les sujets à féconder. On peut, dans ce cas, avoir recours à la *fécondation* artificielle, surtout lorsqu'on veut produire l'hybridation. La manière d'opérer est assez simple en théorie; mais, dans la pratique, elle demande du soin et de l'habileté. On choisit, autant que possible, des sujets vigoureux. On commence par châtrer la fleur à féconder, c'est-à-dire par enlever les étamines; pour cela, il est quelquefois nécessaire d'ouvrir la corolle, par exemple dans les campanules. On récolte ensuite le pollen sur un autre individu, soit à l'aide d'un pinceau, soit en coupant les anthères prêtes à s'ouvrir. On conserve ce pollen, si on ne doit pas l'employer immédiatement, soit en le renfermant simplement dans une feuille de papier ou une mince lame de plomb qu'on ploie comme une lettre; soit encore entre deux verres de montre sur les bords desquels on colle une petite bande de papier; soit, enfin, dans une boîte à compartiments, si l'on a du pollen de diverses plantes. On peut ainsi le conserver très-longtemps, même d'une année à l'autre, et le faire voyager à de grandes distances, sans qu'il perde rien de ses propriétés fécondantes. Quand on veut s'en servir, on en prend avec un pinceau enduit d'eau gommée et on l'étend sur le stigmate; comme cet organe est très-délicat, on ne saurait prendre trop de précautions. On peut ainsi féconder non-seulement une seule fleur, mais encore une seule des loges d'un ovaire pluriloculaire. Il ne reste plus ensuite qu'à protéger les fleurs fécondées contre les accidents, et surtout contre l'invasion du pollen émis par d'autres individus. La *fécondation* artificielle se pratique quelquefois en grand pour les végétaux à fleurs unisexuelles; c'est ainsi qu'on féconde les palmiers, les gingkos, les muscadiers, etc. Mais alors on se contente de secouer des bouquets de fleurs mâles au-dessus des fleurs femelles. M. du Breuil cite un pommier, à fleurs diclines par avortement, que l'on a soin de féconder artificiellement tous les ans. On a fait beaucoup de bruit, dans ces derniers temps, des procédés de *fécondation* artificielle imaginés et préconisés par M. Hoibrenck. Ils consistent à passer sur les épis des céréales une corde horizontale tenue par deux hommes, à une hauteur telle qu'elle fasse incliner les épis; cette corde est munie, dans toute sa longueur, de franges de laine, que l'on enduit d'un peu de miel pour faciliter l'opération. Pour les arbres fruitiers, on se sert d'un balai, enduit aussi de miel, et avec lequel on frappe légèrement les fleurs des arbres. L'inventeur de ce procédé, dont le moindre défaut est d'être assez brutal, annonçait qu'il obtiendrait ainsi une augmentation considérable dans les récoltes. Les nombreuses expériences tentées à ce sujet ont donné des résultats presque toujours diamétralement opposés à ce qu'on espérait; dans quelques rares circonstances, on a obtenu une légère augmentation de produit, qui était loin de compenser le prix de la main-d'œuvre. Aussi les procédés Hoibrenck, après avoir excité

un véritable engouement, sont-ils aujourd'hui complétement abandonnés.

Au moment où le pollen atteint le stigmate, il peut être entraîné par les pluies, ou délayé par un excès d'humidité; alors son action est nulle, et la *fécondation* n'a pas lieu; on dit, dans ce cas, que les fruits ont coulé (V. COULURE); mais cet accident peut aussi être produit par d'autres causes. Revenons à la *fécondation*.

Voici donc le pollen arrivé sur le stigmate; chacun de ses grains absorbe, en vertu de l'endosmose, une partie de l'humeur visqueuse avec laquelle il est en contact et qui sert également à le retenir, fonction à laquelle contribuent aussi les poils dits *collecteurs* dont est couverte la surface stigmatique (V. PISTIL). Il se gonfle alors et approche plus ou moins de la forme sphéroïdale. Au bout d'un temps variable suivant les espèces, la membrane supérieure s'ouvre ou se rompt en un ou plusieurs points, avec ou sans régularité; la membrane intérieure, qui est très-mince et très-extensible, sort à travers cette ouverture, sous forme d'une saillie d'abord arrondie, mais qui ne tarde pas à s'allonger en un appendice tubuleux, nommé *tube* ou *boyau pollinique*. « Quand le stigmate, dit A. Richard, est composé d'utricules (cellules) nues, sans épiderme superposé, les tubes polliniques écartent ces utricules, et, par l'élongation qu'ils continuent à éprouver, ils s'insinuent dans le tissu cellulaire qui forme le style. Si, au contraire, un feuillet d'épiderme est appliqué sur les utricules constituant le stigmate, l'extrémité du tube pollinique se soude avec la surface externe de cette membrane, et bientôt une ouverture s'y forme à travers laquelle le liquide prolifique (*fovilla*) pénètre dans le tissu du stigmate. » D'après M. Ad. Brongniart, le tube pollinique n'arrive que jusqu'à une certaine profondeur; puis il crève à son extrémité, et laisse échapper la *fovilla* chargée de granules, qui sont pompés, en quelque sorte, par les placentas. Dans l'opinion de M. Amici, qui est aujourd'hui généralement adoptée, les tubes du pollen continuent à s'étendre et à s'allonger sans se rompre, depuis la surface du stigmate jusqu'à celle des placentas ou trophospermes, où ils se mettent en contact immédiat avec les ovules par le micropyle, petite ouverture que présente l'enveloppe de ces derniers. Alors se forme l'embryon. Mais d'où vient celui-ci, et à quelle époque se montre-t-il? Question difficile, et sur laquelle les physiologistes ont émis des opinions très-diverses. Pour Bonnet et Spallanzani, le germe préexiste dans les organes femelles, et son développement est seulement activé par l'action du pollen. D'après Leuwenhoeck, c'est le pollen ou la matière fécondante qui contient le germe, et la *fécondation* ne fait que l'introduire dans l'ovule, où il doit devenir un embryon. Dans la théorie de l'épigénèse, les germes n'existent pas avant l'imprégnation; ils se forment de toutes pièces au moment où s'opère la *fécondation*. Buffon prétend que les deux sexes produisent une matière séminale dont le mélange forme les germes. D'après M. Schleiden, l'embryon est simplement l'extrémité du boyau pollinique qui pénètre par le micropyle dans la cavité de l'ovule, se renfle, s'organise et finit par former l'embryon. L'étamine est donc essentiellement l'organe femelle ou reproducteur, puisque c'est elle qui fournit le germe, et le pistil n'est qu'un organe de gestation, dans lequel ce germe est protégé, nourri et organisé. Il n'y a donc ici rien d'analogue avec la *fécondation* des animaux. Pour Endlicher, il y a une véritable *fécondation*, et le stigmate, qui produit une sorte d'excitation sur le grain de pollen, est en réalité l'organe mâle. M. Unger pense, au contraire, que les grains polliniques sont déjà fécondés quand ils sortent de l'anthère. M. Schelver émet une théorie encore plus hardie : le pollen exerce une action délétère sur le stigmate et le détruit par son contact; dès lors la végétation y est arrêtée et le fluide nourricier se concentre sur les ovules, dont il détermine le développement. Chez les cryptogames, d'après Endlicher, la matière primitive déposée dans les cellules mères acquiert, à l'endroit même de sa naissance, sa vie individuelle.

En résumé, la théorie généralement admise au sujet de la *fécondation* s'appuie sur les preuves suivantes : dans les plantes à sexes séparés, les individus femelles ne portent de fruits et de graines fertiles que lorsqu'ils ont reçu le pollen des fleurs mâles. On peut féconder artificiellement et à volonté une ou plusieurs fleurs d'une inflorescence en y déposant du pollen, les autres restant toutes stériles. Dans une fleur hermaphrodite, si, avant la déhiscence de l'anthère, on retranche les étamines, le pistil n'est pas fécondé. Dans les fleurs doubles, c'est-à-dire dans celles dont toutes les étamines sont converties en pétales, les ovaires restent stériles. Les plantes hybrides participent à la fois des caractères des deux espèces ou variétés dont elles proviennent, comme les hybrides ou mulets parmi les animaux.

Après le *fécondation*, les organes floraux se fanent, se dessèchent et tombent, du moins dans la plupart des cas; l'ovaire seul persiste et continue à s'accroître. C'est désormais le seul organe essentiel; car il contient, à l'état rudimentaire, les générations futures du végétal. Il se produit alors des modifications dans le volume, la structure, la couleur, la saveur, la composition chimique de ses tissus; il devient le fruit. En même temps, il se passe dans l'ovule des changements analogues; la masse homogène dont il était formé d'abord s'organise peu à peu; l'embryon et ses divers accessoires se dessinent; l'ovule devient la graine. Quelquefois le calice ou le stigmate persistent et concourent même à la formation du fruit. Cette période de la vie végétale constitue la maturation ou la gestation.

FÉCONDÉ, ÉE (fé-kon-dé) part. passé du v. Féconder. Qui a reçu le germe du mâle ou des organes mâles de la fleur, et a commencé à le développer en soi : *Une femelle* FÉCONDÉE. *Une fleur* FÉCONDÉE. *Le puceron est* FÉCONDÉ *en une fois pour quarante générations ultérieures.* (Bonnet.) ‖ Qui est dévenu apte à se développer, en parlant d'un germe : *Un œuf* FÉCONDÉ.

— Par ext. Rendu fertile : *Les champs* FÉCONDÉS *par les inondations du Nil. Le brin d'herbe est-il moins* FÉCONDÉ *par la rosée du ciel que par la grande nappe de la prairie?* (G. Sand.)

— Fig. Développé, qui a reçu le principe de la vie intellectuelle ou morale, qui a été rendu apte à produire certains effets : *L'intelligence est le rayonnement lumineux de l'âme, pénétrée et* FÉCONDÉE *par la lumière divine.* (Bautain.) *L'ignorance* FÉCONDÉE *par l'envie est si prompte à germer!* (E. de Gir.)

FÉCONDER v. a. ou tr. (fé-kon-dé — rad. *fécond*). Communiquer à un germe animal ou végétal le principe immédiat de son développement : FÉCONDER *un germe. La plupart des poissons ne* FÉCONDENT *leurs œufs qu'après la ponte.*

— Par ext. Rendre fertile, productif : *C'est la pluie et la chaleur qui* FÉCONDENT *la terre.* (Descartes.)

La terre ne sait pas la loi qui la *féconde*.
LAMARTINE.

— Fig. Rendre apte à se développer ou à produire certains effets : *La pensée est le germe qui attend que la parole vienne le* FÉCONDER. (De Bonald.) *La réflexion couve les idées, les* FÉCONDE *et les multiplie.* (Alibert.) *Cultiver en soi la bienveillance et la sympathie, c'est* FÉCONDER *la source de la charité et de l'amour.* (V. Cousin.)

FÉCONDITÉ s. f. (fé-kon-di-té — lat. *fecunditas;* de *fecundus*, fécond). Aptitude à la reproduction de l'espèce chez la femme et les femelles des animaux et des végétaux : *Dans l'espèce humaine, la* FÉCONDITÉ *dépend de l'abondance des subsistances, et la disette produit la stérilité.* (Buff.) *La* FÉCONDITÉ *des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent ces espèces.* (Toussenel.)

— Par anal. Fertilité : *La* FÉCONDITÉ *de la terre est une source inépuisable de vrais biens.* (Boss.) *Des neiges stériles forment les réservoirs de la* FÉCONDITÉ *du monde ancien et du monde moderne.* (Chateaub.)

Tu règnes en vainqueur sur toute la nature,
O soleil! et, des cieux où ton char est porté,
Tu lui verses la vie et la *fécondité*.
LAMARTINE.

— Fig. Aptitude à produire certains effets : *La* FÉCONDITÉ *d'un écrivain. Il y a dans le cœur de l'homme, depuis sa corruption, une malheureuse* FÉCONDITÉ *pour le mal.* (Rollin.) *Il y a dans la bienveillance une* FÉCONDITÉ *qui semble en faire sortir naturellement presque toutes les qualités morales.* (Théry.)

— **Antonymes.** Aridité, infécondité, infertilité, infructivité, stérilité. Agénésie, astysie, bréhaigneté, frigidité, impuissance, stéirose.

— **Encycl.** Physiol. Le mot *fécondité* est très-souvent employé hors de son acception véritable. La *fécondité* n'est que l'aptitude à la procréation; elle est, en ce sens, absolue : elle existe ou n'existe pas; il est impossible de lui assigner des degrés variables. Cependant, en parlant d'une femme, d'une femelle animale, d'un végétal, on fait souvent allusion aux degrés divers de leur *fécondité*. C'est qu'ici on a en vue l'expression numérique des résultats fournis en un temps donné par l'exercice de la fonction génératrice, et c'est en ce sens seul qu'on peut dire d'une femme, d'une femelle ou d'un végétal, qu'ils sont plus ou moins féconds.

Fécondité est même employé quelquefois dans un sens tout à fait abusif. On dit qu'un œuf est fécond, qu'une graine est fertile ou féconde, lorsqu'ils sont aptes à être fécondés par la matière prolifère de l'organe mâle. C'est ici un abus de langage. La *fécondité* est une particularité d'organisation qui n'appartient qu'aux êtres complets, animaux et végétaux : c'est l'opposé de la stérilité, qui représente l'inaptitude à féconder ou à être fécondé. Toutefois, c'est avec quelque raison que le langage vulgaire reconnaît une *fécondité* variable, et nous devons accepter l'expression de *fécondité* sous sa double acception et envisager l'aptitude variable des êtres vivants à manifester leur *fécondité*, sous le triple point de vue des causes qui font naître et entretiennent cette aptitude, des causes qui peuvent la faire varier dans ses résultats, des causes qui la font disparaître.

— I. CAUSES OU ORIGINE DE LA FÉCONDITÉ. Nous avons dit que la *fécondité* existe ou n'existe pas, et cela d'une manière tout à fait indépendante de l'existence des produits. Un être vivant peut être doué de la *fécondité* sans la manifester par aucun acte extérieur, sans procréer d'êtres semblables à lui. L'aptitude à la fécondation résulte, comme on l'a bien souvent fait remarquer, de l'intégrité anatomique et physiologique des organes génitaux; au contraire, elle ne se manifeste que lorsque, cette intégrité existant d'ailleurs, il vient s'y joindre l'accomplissement de l'acte fécondateur lui-même. Ce n'est pas tout : la *fécondité* peut exister, en même temps que l'acte fécondateur s'accomplit normalement, sans qu'il en résulte aucun produit; il suffit, pour cela, que quelque circonstance de milieu ait agi défavorablement et entravé le développement ultérieur du fruit. Ainsi, dans le cas particulier où l'union sexuelle est indispensable à l'accomplissement de la fécondation, cette union, normalement accomplie par deux individus féconds, peut ne produire aucun résultat. Il suffit, par exemple, que l'accomplissement ait eu lieu en dehors des conditions nécessaires à l'accomplissement de l'acte fécondateur, et ces conditions dépendent d'une infinité de circonstances : l'âge trop disproportionné entre les êtres contractants, les différences de race ou d'espèce, l'époque choisie pour l'accomplissement de l'acte sexuel, etc.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que la *fécondité* chez les êtres vivants ne se traduit pas toujours par des manifestations extérieures probantes, et que les faits négatifs, quant aux résultats, ne peuvent pas faire conclure à l'infécondité absolue ou relative.

Les faits positifs ne sont même pas plus probants. De ce que l'union sexuelle a paru féconde, il ne faut pas encore conclure à la *fécondité* réelle des êtres mis en présence. Il faut du moins, pour autoriser cette conclusion, que l'expérience ait été faite en se mettant à l'abri de toutes les causes d'erreur.

C'est donc dans les profondeurs de l'être vivant, dans son organisation même, qu'il faut chercher les causes de sa *fécondité*, et la logique, en cela d'accord avec l'expérimentation chaque fois qu'elle a été praticable, nous induit à penser qu'elle est la conséquence de l'intégrité anatomique et fonctionnelle des organes de la génération. Mais il s'en faut que la constatation directe de la *fécondité* soit toujours facile. Les causes de cette aptitude fonctionnelle, tout aussi bien que les causes de la stérilité, échappent le plus souvent à l'observation directe. Nous ne constatons, en définitive, l'existence de la *fécondité* et nous n'en mesurons l'intensité relative que par les résultats qu'elle fournit. C'est ainsi que, toutes les fois qu'une union féconde a été observée entre deux êtres, nous pouvons affirmer qu'ils sont tous deux féconds, ou, du moins, qu'ils ont été féconds au moment de l'accouplement.

— II. DES CAUSES QUI FONT VARIER LA FÉCONDITÉ. Elles sont nombreuses et se rattachent à des conditions diverses. Elles sont d'ailleurs inconnues dans leur essence et ne se manifestent à l'observation que par les résultats qu'elles fournissent. Il en résulte qu'en parlant de *fécondité*, on ne fait allusion qu'à la multiplicité des produits obtenus en un temps donné, et que l'être femelle est seul en cause, puisque le mâle ne peut prouver sa *fécondité* que par les résultats que fournit son union sexuelle.

Nous devons étudier les variations de la *fécondité* chez l'homme, chez les animaux et chez les végétaux. Chez l'homme, la *fécondité* est toujours plus restreinte que chez les animaux. La femme est ordinairement unipare et les grossesses gémellaires sont déjà rares. On a cité des exemples exceptionnels de grossesses triples, quadruples, quintuples; mais, au delà du nombre cinq, on ne doit accepter qu'avec la plus grande défiance les relations hyperboliques des voyageurs trop confiants. Le fameux Gilles de Trazegnies, qui accompagna saint Louis en Palestine, passa pour le treizième enfant d'une seule couche, comme son nom semble l'indiquer; mais les faits de ce genre sont toujours bien exceptionnels, et même très-contestables. Quoi qu'il en soit, on a observé chez certaines femmes une *fécondité* souvent très-considérable, s'accusant par la multiplicité de grossesses gémellaires, triples ou quadruples. Osiander cite une femme qui, en onze couches, donna le jour à trente-deux enfants; on peut joindre à cet exemple celui du paysan russe qui fut présenté à Catherine II et qui avait quatre-vingt-dix enfants, ou celui, fabuleux peut-être, de ce Danois qui réunit deux cent quatre-vingt-dix-sept enfants, en forma un bataillon, et alla ainsi offrir ses services à son roi.

Ces *fécondités* extraordinaires ne tiennent, comme on le comprend, qu'à la femme, et les chefs de ces innombrables familles ne méritent à aucun titre la curiosité dont ils furent l'objet. Disons encore que les *fécondités* exceptionnelles sont souvent héréditaires.

L'aptitude à féconder ou à subir la fécondation varie, pour l'homme et pour la femme, avec l'âge; mais il est difficile de déterminer les limites extrêmes où commence et finit cette *fécondité*. On sait quelles circonstances rendent cette appréciation presque impossible pour l'homme, dont les aptitudes à la fécondation ne se révèlent que par les résultats de l'union sexuelle et se subordonnent, en conséquence, aux aptitudes de la femme. Chez cette dernière, il semble que le problème soit plus facile à résoudre. L'apparition des règles à l'époque de la puberté, leur disparition à l'âge critique, indiquent les limites extrêmes de l'aptitude; mais on sait combien, d'une part, ces époques varient suivant les constitutions, les tempéraments, le climat, les influences morbides, héréditaires ou acquises, les altérations de conformation, etc., etc.; d'autre part, des aptitudes individuelles se montrent d'une manière exceptionnelle et surprenante et viennent encore troubler les résultats : la femme Séez et la femme Lebaupin accouchèrent à quatre-vingt-trois ans; cette dernière mettait encore un enfant au monde l'année suivante. Marguerite Krobskowna, à Saint-Pétersbourg, était mère à quatre-vingt-seize ans, et Dolorès Villanneva à cent vingt-quatre ans. Haller, d'autre part, a cité des enfants réglées au moment de leur naissance, et une petite fille enceinte à neuf ans; d'autres, à dix et à douze ans.

Du côté des hommes, on a cité des faits non moins extraordinaires : Thomas Parr, au XVIIe siècle, devenant père à cent un ans; le docteur Dufournel, père d'un quatorzième enfant à cent dix ans, et le Norvégien Surrington à cent cinquante et un ans; encore n'empruntons-nous pas nos exemples à la Bible. Mais, nous avons dit que ces faits fort rares de paternité étrange laissent toujours subsister quelques doutes, et le mot attribué à Corvisart est trop connu pour qu'il soit utile de le répéter. Nous ajouterons, toutefois, qu'il est un caractère à peu près positif, et d'une observation aisée, de la *fécondité* chez l'homme. Il suffit, en effet, d'examiner au microscope une petite quantité de sperme frais : la présence, dans ce liquide, de spermatozoïdes vigoureux et agiles est un indice presque assuré de l'aptitude fécondatrice.

A côté des variations individuelles, nous avons à signaler les variations qui dépendent du climat, des habitudes, de l'alimentation des populations, de la richesse du pays qu'elles habitent, de sa fertilité, de son état de civilisation, etc. Il s'en faut qu'on ait toujours pu faire la part exacte de ces diverses influences, et les résultats fournis par les statistiques semblent quelquefois contradictoires.

Dans les climats chauds, la *fécondité* des unions sexuelles paraît diminuée; mais, comme les filles y sont plus précoces, que les rapprochements des deux sexes s'opèrent de meilleure heure, ces circonstances effacent la disproportion.

Dans les pays qui appartiennent sensiblement à la même latitude, les différences qui s'accusent ne peuvent donc tenir qu'aux conditions particulières dans lesquelles vit la population, au degré de richesse, par exemple. C'est ce que semblent indiquer les chiffres suivants :

En un temps sensiblement le même pour tous ces pays, le nombre des enfants, par couple marié, est

Suisse, de	2,75
Pays-Bas, de	4,83
Prusse, de	4,38
Angleterre, de	3,98
France, de	3,90
Belgique, de	4,40
Autriche, de	4,12
Guanaxato, de	4,34

On compte en moyenne une naissance,

En Russie, sur	23	habitants.
En Autriche, sur	26	—
En Prusse, sur	27	—
En Angleterre, sur	31	—
En France, sur	35	—

La *fécondité*, dans les diverses races humaines, n'est sans doute pas égale; mais sait-on bien réellement à quoi s'en tenir à cet égard? Quelques partisans du polygénisme ont prétendu que les races métisses étaient peu fécondes, et ont fait de cette infécondité relative un argument à l'appui de leur doctrine. La vérité est que les faits les plus contradictoires se sont produits; la question se complique, en effet, d'éléments absolument étrangers et qui peuvent, à un très-haut degré, altérer les résultats. Ici, la *fécondité* est entravée par la misère et la persécution; plus loin, par des conditions défavorables de climat ou d'acclimatation; ailleurs, par la permanence de la consanguinité dans les unions, etc.; toutes conditions qui ne permettent pas une comparaison rigoureuse.

Chez les animaux, la *fécondité* est ordinairement supérieure à celle de l'homme, quoique cependant, chez les plus grands mammifères, l'éléphant, la baleine, etc., elle soit presque aussi bornée que dans l'espèce humaine. Chez les oiseaux, le nombre des œufs d'une même ponte est limité, quoique quelquefois assez considérable; mais, chez les reptiles, et surtout chez les poissons, la *fécondité* devient considérable; elle est excessive chez les invertébrés, et, enfin, aux derniers degrés de l'échelle animale, elle atteint des proportions fabuleuses. Quelques chiffres peuvent donner une idée de cette progression croissante de la *fécondité* des animaux.

Une carpe de $0^m,40$ de longueur portait 202,224 œufs; une femelle d'esturgeon pouvait pondre 59 kilogrammes et demi d'œufs, dont le nombre s'évaluait à 7,653,200; un hareng produit au moins 12,000 œufs; une perche, 380,000; une morue, 9,000. Chez les insectes, la *fécondité* atteint à un degré tel, que les plus grandes incertitudes règnent à cet égard. On évalue à 8,000 mouches la postérité d'une abeille mère en une seule ponte; la femelle du termite pond 60 œufs par minute, 80,000 œufs par jour et cela pendant toute l'année peut-être; enfin, la postérité d'un puceron femelle atteint 44,461,010,000,000 à la huitième génération sans intervention nouvelle du mâle.

Un fait remarquable est que, toutes choses égales d'ailleurs, la domesticité, chez les animaux, est une condition favorable à l'accroissement de la *fécondité;* à tel point qu'il est permis de regarder comme une règle d'application générale, que la *fécondité* s'augmentera nécessairement dans toute espèce animale qu'on sera parvenu à domestiquer. Les naturalistes vont même plus loin, en affirmant qu'une grande *fécondité* dans une espèce est une preuve que cette espèce est ou a été réduite en domesticité. La comparaison des animaux sauvages aux animaux domestiques nous conduit à cette conclusion; ainsi, le pigeon sauvage, qui ne dépose ses œufs qu'une ou deux fois par an, donne sept à huit pontes dans nos colombiers; le lapin sauvage ne porte qu'une ou deux fois par an, le lapin domestique donne sept à huit portées. On pense que la cohabitation constante des femelles avec le mâle a pour effet de hâter la maturité et la chute des œufs; c'est du moins ainsi qu'on explique la *fécondité* considérable des animaux domestiques.

Chez les végétaux, la *fécondité* est toujours très-considérable, et c'est là une condition nécessaire à leur propagation. De même que les œufs des reptiles, des poissons et des invertébrés, les graines végétales servent à la nourriture d'un grand nombre d'êtres vivants, et la nature ne pouvait assurer la perpétuité des espèces végétales qu'à la condition de multiplier les graines, afin que quelques-unes au moins pussent échapper à la destruction. Une tige de maïs porte 2,000 graines; un pied de soleil, 4,000; un pavot, 32,000; un pied de tabac, 40,000; un platane, 100,000; un orme, 300,000, etc.

— Zootechn. La *fécondité* est le propre de tous les êtres animés dont les ancêtres primitifs ont vécu à l'état d'indépendance. L'impuissance et l'infécondité sont des monstruosités. La faculté de produire des individus féconds est et sera toujours l'attribut le plus caractéristique des espèces. Les alliances qui s'opèrent entre des individus d'espèces différentes ne donnent le plus souvent que des produits stériles. Quelquefois, entre des espèces très-rapprochées, la *fécondité* subsiste, un peu amoindrie, il est vrai, dans les premières générations; mais, règle générale, même alors elle diminue peu à peu et enfin finit par disparaître entièrement. Une chose digne de remarque et qui a une grande importance en matière d'élevage, c'est que la *fécondité* des espèces que l'on a coutume d'accoupler contrairement au vœu de la nature s'accroît en raison des rapports forcés qui existent entre elles. L'hérédité joue là son rôle. C'est ce que l'on peut observer dans les juments mulassières du Poitou : elles sont d'autant plus facilement fécondées par le baudet étalon, que les rapports de leurs ascendants avec l'espèce asine ont été plus fréquents. Jacques Bujault, constatant le fait, mais ne pouvant en découvrir la cause, l'attribuait à des dispositions occultes. Ces dispositions occultes, dont parlait le célèbre cultivateur de Chaloue, viennent tout simplement de l'hérédité. La jument fécondée par le baudet garde quelque chose de cette alliance et le transmet en partie au poulain qui suit la naissance du muleton. Cependant, quelle que soit l'influence de l'hérédité, elle n'ira jamais jusqu'à égaler la puissance de la nature; la *fécondité* sera toujours plus grande dans l'accouplement des individus de la même race que dans celui des individus appartenant à des races différentes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes sans qu'il soit besoin d'autre explication. Ainsi, dans le Poitou, tandis que la moyenne des fécondations entre le cheval et la poulinière est d'environ 83 pour 100, elle est à peine de 45 pour 100 entre l'âne et la mulassière. La *fécondité* est très-variable dans le règne animal. Tandis que certaines espèces se reproduisent chaque année par milliers, d'autres ne se perpétuent que lentement par des portées d'un seul individu. Les hybrides, c'est-à-dire les animaux provenant d'espèces différentes, sont plus ou moins féconds, en raison de la somme plus ou moins grande des affinités qui existent entre l'espèce du père et celle de la mère. Leur infécondité est, en outre, d'autant plus grande, que la *fécondité* des auteurs est moins active. Le cheval et l'âne appartiennent aux espèces domestiques les moins fécondes; quoi d'étonnant, dès lors, si de leur alliance naît un produit toujours infécond? L'infécondité, ou mieux les non-fécondations sont des accidents qui se présentent fréquemment dans la pratique de l'élevage, surtout pour l'espèce chevaline. En exposer les causes sera le meilleur moyen d'apprendre à y porter remède. Ces causes sont de plusieurs sortes. En première ligne, il convient de signaler l'accouplement prématuré, c'est-à-dire pratiqué avant que les organes de la femelle aient subi l'excitation physiologique nécessaire à la conception; en second lieu, l'accouplement tardif, qui a lieu après la cessation des chaleurs chez la femelle, et aussi celui qui s'effectue sous l'influence d'une irritation génitale trop intense, soit que cette irritation résulte d'un tempérament pléthorique ou de toute autre cause. La répétition intempestive de l'acte de la copulation après un accouplement fructueux et l'excès d'embonpoint sont aussi des causes de non-fécondation. L'acclimatation produit chez les animaux importés un résultat analogue. A côté de l'infécondité se placent naturellement la stérilité et l'impuissance, dont il reste à dire un mot. L'une et l'autre sont congéniales ou accidentelles. La première indique d'une manière absolue l'inaptitude du mâle ou de la femelle à procréer, bien qu'ils présentent l'un et l'autre toutes les conditions apparentes nécessaires pour une copulation féconde. Les vices et les défauts qui entraînent la stérilité excluent d'une manière absolue le principe de la *fécondité*, mais non les penchants amoureux, ni la possibilité de l'accouplement. Le produit de l'âne et de la jument, bien que stérile, n'en est pas moins soumis à tous les emportements de l'amour, ainsi qu'on peut le voir au printemps; ses désirs sont alors tellement exaltés, qu'il devient parfois dangereux. L'impuissance exprime une déchéance plus profonde, l'incapacité absolue d'exercer même l'acte copulateur. Elle éteint complétement le désir. La stérilité et l'impuissance, lorsqu'elles ne sont qu'accidentelles, peuvent cesser par l'éloignement de l'obstacle qui les produisait. La continence trop prolongée est une cause fort commune d'impuissance ou de stérilité. Les juments qui ont vieilli dans les rudes travaux des villes sont fréquemment stériles, lorsque ensuite on veut les employer à la reproduction. « Les personnes qui attendent que les juments aient sept, huit ou dix ans pour les faire saillir, dit Lafont-Pouloti, sous l'espoir que les productions deviendront plus fortes, plus accomplies que si elles venaient de mères plus jeunes, se trompent. Les juments de cet âge retiennent difficilement, surtout si elles ont été nourries au sec et si leur jeunesse a été employée à des travaux pénibles. » Lors même que les animaux placés dans de telles conditions ont conservé la *fécondité*, leurs produits sont généralement chétifs, ou au moins bien inférieurs à ce qu'ils auraient été si leurs auteurs avaient été livrés plus jeunes à la reproduction. Comme toutes les facultés naturelles, la *fécondité* a besoin d'être entretenue par un exercice régulier et un régime approprié. La femelle est plus sûrement fécondée lorsqu'elle n'est ni trop ardente ni trop excitée. Un exercice modéré, mais suffisant pour amener un peu de fatigue, semble être de sa part une excellente préparation. Une première fécondation rend les femelles plus aptes à des conceptions ultérieures. Lorsqu'une première copulation s'est accomplie dans des conditions favorables, il est inutile, souvent même il serait nuisible d'avoir recours à une seconde. Assez souvent, parmi les animaux domestiques, la femelle pleine refuse de recevoir de nouveau le mâle, et quelquefois même celui-ci refuse également de la couvrir. Il y a là une indication qui n'est pas à dédaigner, sans toutefois qu'il soit convenable de lui accorder une confiance absolue. En de telles circonstances, c'est au bon sens et à l'expérience que reste le dernier mot.

— Litt. Dans le siècle de la vapeur, rien d'étonnant à ce que certains écrivains se fassent un mérite de leur *fécondité*. C'en est un, assurément, que de produire beaucoup et d'amonceler volume sur volume, vers sur prose, mais bien peu digne d'estime quand rien autre chose ne vient le rehausser. Xavier de Maistre n'a point été ce qu'on appelle un auteur fécond; mais, tant que le bon goût ne sera pas banni de notre France littéraire, on relira les pages qui s'intitulent le *Voyage autour de ma chambre*, écrites dans cette langue si fine, si délicate, si légère dont nos féconds romanmanciers devraient, ce semble, s'inspirer quelquefois. Parmi ces derniers, nous en savons plus d'un, tout gonflé de sa vogue passagère, qui pourrait s'appliquer fort justement les vers que Boileau a adressés à Molière :

> Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
> Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume!
> Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,
> Semblent être formés en dépit du bon sens; [dire,
> Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse
> Un marchand pour les vendre et des sots pour les [lire.

Scudéry, qui mérite de tout point l'oubli où il est tombé, était d'une *fécondité* à faire pâlir d'effroi M. Ponson du Terrail lui-même, et il est difficile de rencontrer un fatras plus énorme et plus indigeste que la collection de ses œuvres. Dans sa préface d'*Alaric* ou la *Rome vaincue*, il dit négligemment que ce poëme épique en dix chants *n'a que onze mille vers*. Une autre fois il avoue, d'un air dégagé, que si l'impression fait réussir sa pièce, la *Comédie des comédiens*, aussi bien que la représentation, il ne plaindra pas quinze jours que sa production lui a coûté. Quinze jours sont moins prétentieux que les dix-sept nuits de travail accusées par Alfred de Vigny dans sa préface de *Chatterton;* mais, pour l'époque, cela n'est pas mal. Au surplus, comme dit Alceste, « le temps ne fait rien à l'affaire. » Cette puérile prétention à l'improvisation, amusante chez un enfonceur de portes ouvertes comme Scudery, est insupportable chez tels littérateurs de ce temps-ci, qu'il est d'autant moins utile de nommer que tout le monde les connaît. C'est une impertinence envers le public et un faux calcul pour soi-même. Aux esprits même les mieux doués, le premier jet ne doit fournir que la matière brute de l'art : c'est au travail de la reprendre, de la refondre, de la condenser, de la concentrer et de la polir. Voilà ce qu'il y a de vrai; toute autre chose n'est qu'affectation ou gaspillage. Improviser, si tant est qu'on improvise, c'est manger sa gloire en herbe. On n'improvise pas pour la postérité.

> Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

« Bienheureux tous ces écrivains qui ne travaillent que de la mémoire et des doigts! » disait le premier Balzac, tournant en ridicule M. de Saumaise en latin, M. de Scudéry en français, et tous ceux qui, comme eux, se répandent dans un grand nombre de mauvaises choses. Est-ce à dire qu'il faille s'élever, de parti pris, contre la facilité à produire? A Dieu ne plaise. Un des premiers dons du génie, c'est l'abondance, la *fécondité*. Tous les grands génies ont produit énormément, et il n'y a jamais eu de mérite à rester fort longtemps à faire peu de chose, quoi qu'en puissent dire tous ces littérateurs difficiles, à qui les fumées de la lampe nocturne engorgent le cerveau de suie, et qui sont malades d'une strangurie de pensées. Seulement, n'abusons point du mot *fécondité*, qui convient plus au génie qu'à la plume, et n'appelons pas auteurs féconds ceux qui écrivent beaucoup de choses, mais bien plutôt ceux qui savent joindre la qualité à la quantité. En y regardant de près, d'ailleurs, peut-être trouverait-on plus de *fécondité* dans certains auteurs qui n'ont donné qu'un seul livre que dans tant d'autres qui en ont bâclé cent. Disons de Voltaire qu'il était fécond, et nous dirons vrai; mais nous donner comme auteurs féconds le romancier Ducray-Duminil, uniquement parce qu'il a produit 95 volumes; Restif de la Bretonne, parce qu'il en a fourni 146; l'Allemand Lafontaine, parce qu'il en a donné 210, et le journaliste Fréron, parce qu'il est allé jusqu'à 250, voilà, certes, qui est discutable; car il n'est personne qui ne préfère telle page du premier à tout le bavardage des autres. La véritable *fécondité* consisterait donc à produire plus et mieux que les autres. Sous ce rapport, Voltaire n'a pas de rival. Son œuvre immense est là pour le prouver.

La facilité n'est pas toujours l'inséparable compagne de la *fécondité*, témoin notre Balzac moderne, à qui ses nombreux ouvrages ont coûté les plus laborieux remaniements. Nos petits auteurs, qui s'imaginent faire des chefs-d'œuvre d'un seul jet, n'ignorent pas que cet infatigable producteur effaçait, changeait, raturait, retouchait plusieurs fois le même livre. M. Thiers n'agit pas autrement, et un jour que, chez son imprimeur, il remettait au metteur en pages une huitième épreuve corrigée du dernier volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, il disait : « Plus je vais, plus je vois qu'il est malaisé d'écrire proprement. » Pascal refit jusqu'à seize fois une de ses *Provinciales;* Buffon fit recopier onze fois le manuscrit des *Epoques de la nature;* Bucquet, érudit français du XVIII[e] siècle, relut cinquante fois et copia lui-même quatorze fois un de ses ouvrages sur la *Justice*. Les manuscrits de Jean-Jacques Rousseau sont illisibles à cause des corrections, ceux du Tasse également. Les manuscrits de l'Arioste sont chargés de ratures. Ainsi qu'on le voit sur le manuscrit autographe conservé à Florence, il écrivit de seize manières différentes la stance célèbre où il décrit une tempête. Enfin, Pétrarque refit l'un de ses vers quarante-six fois. « Il y a des écrivains, dit Vigneul-Marville, qui ont une peine infinie à commencer, et qui courent quand une fois le chemin est ouvert. Les premières lignes de l'*Histoire* de M. de Thou lui coûtèrent plus que tout le reste; mais, dès qu'il eut surmonté cette difficulté, il courut en écrivant. D'autres écrivent facilement et sont longtemps à polir leurs ouvrages : tel était Horace chez les Romains; tel était M. de Bussy-Rabutin parmi nous; tels sont la plupart des gens sages, qui, étant nés pour écrire, ne suivent d'abord la nature que pour la corriger ensuite et la polir. D'autres enfin, mais cela pour leur malheur, ne peuvent écrire qu'à la hâte, et ne sauraient repasser sur leurs ouvrages. M. de Saumaise était de ce caractère, caractère dangereux, qu'il faut souffrir où il se trouve, mais qui ne doit point servir de modèle ni d'exemple à personne. » Vigneul-Marville cite plusieurs écrivains amoureux de la perfection. Fabius Leonida, poëte italien, suait longtemps sur ses ouvrages, dit-il, et les retouchait plus de dix fois; Pierre Mafée, qui a si bien écrit en latin, ne composait que quatorze ou quinze lignes par jour. Paul-Emile Sanctorius, qui avait entrepris d'écrire en latin l'histoire de son siècle, était si long à polir ce qu'il faisait, qu'un autre, en moins de temps, aurait écrit l'histoire du monde entier. Vaugelas fut trente ans sur la traduction de Quinte-Curce, la changeant et la corrigeant sans cesse. Voiture lui dit à ce sujet : « Jamais vous n'aurez achevé, et pendant que vous en polissez une partie, notre langue venant à changer vous obligera à refaire toutes les autres : *Altera lingua subit* (application de l'épigramme de Martial sur la lenteur d'un barbier : *Altera barba subit*). Mais, tandis que ce n'est qu'en veillant beaucoup et à force de se tourmenter que certains écrivains peuvent parvenir, comme Malherbe, par exemple, à donner une forme à leurs inspirations, d'autres composent avec une rapidité singulière. Alexandre Hardy, l'auteur le plus fécond qui ait jamais travaillé en France pour le théâtre, a fait 600 pièces. Ce n'est rien en comparaison des 1,800 pièces en vers de Lope de Vega, qui a, en outre, composé 21 volumes in-4° de poëmes et de poésies diverses. Il y a quelques mois, le regretté Alexandre Dumas, qui a écrit et publié *douze cents volumes*, se faisait un mérite de sa *fécondité* dans une lettre rendue publique. Peut-être aurions-nous étonné l'étonnant auteur des *Mousquetaires* lui-même, en disant que deux théologiens du IV[e] siècle, Didyme et Théodore de Mopsueste, ont laissé, le premier 6,000, le second 10,000 volumes, ou, pour mieux dire, l'un 6,000 et l'autre 10,000 traités, et ils n'avaient pas de collaborateurs! Autour de ces phénomènes de la production, et comme pour leur former une cour, nous pourrions grouper un certain nombre de littérateurs féconds, dont les plus méritants, à ce titre seulement, bien entendu, sont : Macedo, cordelier portugais du XVII[e] siècle, auteur de 53 panégyriques, 60 discours, 32 oraisons, 123 élégies, 115 épitaphes, 212 épîtres dédicatoires, 700 lettres, 2.600 poëmes épiques, 500 élégies, 110 odes, 3,000 épigrammes, 4 comédies latines, 2 tragédies, une satire en espagnol; Tiraqueau, qui, suivant Bayle, « n'avait pas moins à cœur d'augmenter le nombre des habitants de la terre que celui des livres; » le célèbre *meistersænger* Hans Sachse, mort en 1576, auteur de 26 comédies et 27 tragédies spirituelles, 52 comédies et 28 tragédies profanes, 46 farces de carnaval, 59 fables, 116 contes allégoriques, 197 contes comiques et 307 poëmes sacrés ou profanes, sans compter plusieurs traductions en vers de diverses parties de la Bible; Prynne, jurisconsulte anglais du XVII[e] siècle, qui a laissé plus de 200 ouvrages formant 40 volumes in-4° et in-fol.; Dodsworth, antiquaire anglais du même siècle, dont on conserve à la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, 122 volumes in-folio, écrits de sa main; l'Allemand Krunitz, mort en 1796, qui composa à lui seul une encyclopédie formant, à l'époque de sa mort, 72 gros volumes in-4°; cet autre Allemand, Moser, compilateur du dernier siècle, auteur de 480 ouvrages, dont 17 sont encore inédits, formant un total de 700 volumes, dont 71 in-folio, sans y comprendre 84 volumes de réimpressions ou nouvelles éditions de ses ouvrages, ni 4 volumes dont il ne fut qu'éditeur, ni 24 dissertations ou articles qu'il a fournis à trois recueils périodiques, ni 26 numéros de notices hebdomadaires des *Nouvelles littéraires* de Souabe; l'helléniste Gail, dont la seule liste des travaux forme un catalogue de 500 pages in-4°.

Ce relevé de la *fécondité* littéraire serait incomplet si nous négligions de glaner dans le champ de la bizarrerie et de la curiosité, ou simplement de l'anecdote. Dumonin, auteur français du XVI[e] siècle, mit deux mois à traduire en sept mille vers latins la *Semaine* de Dubartas. L'Italien Ferreri composa en trois jours un poëme latin (*Lugdunense somnium*) de mille vers hexamètres sur Léon X; l'*Eloge de la folie* ne demanda que sept jours de travail à Erasme; Chapman, poëte anglais, mort en 1634, traduisit en quatre mois les douze derniers livres de l'*Iliade;* Guillard Danville, gendarme de la reine, auteur de la *Chasteté*, poëme héroï-comique (1624, in-12), a soin d'apprendre au lecteur qu'il a commencé cet ouvrage dans un voyage en poste à travers la Styrie, et qu'il l'a terminé en se rendant de Bâvière en France pour le service du roi. Il se vante d'en avoir composé jusqu'à 900 vers en douze heures, sans que ses autres occupations en souffrissent. Ce n'est pas trop mal, en vérité, pour un gendarme. Marie Darby, célèbre actrice anglaise, morte en 1800, composa en douze jours un poëme de 350 vers, intitulé : *Ainsi va le monde*. Dingé, écrivain français fort inconnu, mort en 1832, a laissé des manuscrits autographes qui pèsent 400 kilogrammes. Nous pourrions multiplier ces exemples. A quoi bon? La plupart de ces œuvres, composées à la hâte, durent à peu près le temps qu'on a mis à les faire. Voltaire, à l'âge de soixante-neuf ans, fit la tragédie d'*Olympie*. « C'est l'ouvrage de six jours, » écrivait-il à un de ses amis dont il voulait savoir l'opinion sur cette pièce, « L'auteur n'aurait pas dû se reposer le septième, » lui répondit son ami. « Aussi s'est-il repenti de son ouvrage, » répliqua Voltaire, qui, quelque temps après, renvoya la pièce avec beaucoup de corrections. Que les écrivains féconds trop portés à s'étendre avec complaisance sur la rapidité de leur travail se rappellent parfois le mot de Voltaire.

FÉCULE s. f. (fé-ku-le — dimin. du lat. *fœx*, dépôt, sédiment). Substance pulvérulente, farineuse, ordinairement blanche, insoluble dans l'eau froide, et se précipitant au fond de ce liquide sous forme de sédiment : *La* FÉCULE *nourrit parfaitement, et d'autant*

mieux qu'elle est moins mélangée de principes étrangers. (Brill.-Sav.)

— *Fécule amylacée*, Nom actuel de l'amidon. ‖ *Fécule verte*, Nom impropre d'un dépôt qui se forme dans les sucs végétaux obtenus par expression, et qui contient une notable proportion de chlorophylle.

— Comm. *Fécule, trésor de l'estomac*, Nom donné par un charlatan contemporain à une préparation alimentaire douée, suivant le prospectus, de propriétés digestives et nutritives éminentes, et qui, d'après le chimiste Payen, n'est qu'un mélange de farine de maïs, de farine d'orge et de pain de gruau. ‖ *Fécule orientale*, Synonyme de KAÏFFA.

— **Encycl.** La *fécule* est une substance blanche, fade ou insipide, inodore, craquant sous les doigts, que l'on extrait d'un grand nombre de végétaux. On l'appelle aussi *amidon*. Toutefois, on a adopté plus particulièrement le nom de *fécule* en thérapeutique et en économie domestique, en réservant celui d'amidon pour la *fécule* qui sert aux usages industriels. La *fécule* existe dans un grand nombre des parties de végétaux, dans les racines, les tubercules souterrains, les tiges, les feuilles, les fruits, les graines, etc. Elle se montre sous la forme de vésicules parfaitement incolores et transparentes, d'une forme et d'un volume très-variables, adhérentes ou libres à l'intérieur des cellules.

Les grains de *fécule* se distinguent aisément de la chlorophylle en ce qu'ils sont incolores et que leur volume est plus considérable; il varie depuis un deux centième jusqu'à un dixième de millimètre. Leur forme est aussi très-variable : les uns sont globuleux, les autres ovoïdes, allongés ou même anguleux, mais à angles mousses. « Ces globules, dit A. Richard, se composent d'une membrane assez épaisse, parfaitement incolore, offrant quelquefois des stries disposées diversement. Ainsi, dans la pomme de terre, elles sont circulaires, et entourent un point que quelques auteurs considèrent comme un hile ou point d'attache. D'autres fois, elles forment une sorte d'étoile, etc. Dans l'intérieur de cette membrane ou tégument est une matière également transparente qui, par sa nature, se rapproche assez des gommes, c'est-à-dire qu'elle est soluble dans l'eau. Lorsqu'on ajoute une goutte de teinture d'iode sur ces grains de *fécule* tenus en suspension dans l'eau, ils prennent subitement une belle coloration bleu violacé. C'est à l'aide de ce réactif qu'il est facile de reconnaître la *fécule* dans les tissus des végétaux. »

Si l'on examine les grains de *fécule* au microscope, on voit qu'ils ont, en général, la forme d'un sphéroïde irrégulier ou d'un polyèdre présentant plusieurs cercles concentriques autour d'un point central ordinairement placé sur la périphérie. Ces cercles marquent autant de couches superposées autour d'un petit noyau indiqué par le point central, et qui se sont formées de dedans en dehors. On reconnaît aussi que leur forme varie suivant les diverses plantes, ce qui permet de distinguer facilement les *fécules* d'origines diverses et les falsifications. Elle varie également, pour la même espèce, suivant l'âge du végétal et les organes d'où la *fécule* a été extraite.

A l'état de pureté, la *fécule* est insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther; mais elle se dissout en apparence dans l'eau chaude et forme avec elle un magma plus ou moins épais selon la proportion employée; sous cette forme, elle se coagule par l'alcool; elle se change en sucre par l'ébullition dans tous les acides étendus, et en acides malique et oxalique dans l'acide nitrique bouillant, sans donner aucune trace d'acide mucique. Les grains de *fécule*, au sortir des organes qui les recèlent, sont mous et fortement ombrés sur les bords, si les organes sont encore frais et vivants. Obtenues à l'état de pureté, dépouillées de toute substance étrangère, les *fécules* sont chimiquement identiques et également propres à l'usage auquel on les destine.

« La *fécule*, dit M. Raspail, n'est réellement nutritive pour l'homme qu'après l'ébullition; la chaleur de l'estomac ne suffit pas pour faire éclater les grains. L'estomac des bestiaux, des volailles, paraît jouir sous ce rapport d'une propriété spéciale; car ils ne dévorent les substances féculentes qu'à l'état de crudité. Cependant des expériences récentes prouvent les heureux effets de la cuisson des pommes de terre qu'on leur sert et de la panification de la farine d'avoine, par laquelle on remplace les grains entiers. » On recommande ordinairement l'usage de la *fécule* aux estomacs faibles et valétudinaires; le choix est à peu près indifférent; néanmoins les *fécules* de salep et de lichen ont des propriétés spéciales qui les font préférer dans certains cas. Comme *fécule* pure, celle de la pomme de terre est préférable à toutes les *fécules* indigènes.

Parmi les *fécules* alimentaires composées, qui sont des mélanges de matières amylacées et sucrées, on peut citer : le dictamia, de Groult, qui contient du sucre, de la *fécule*, de la crème d'épeautre, du cacao, de la vanille; le kaïffa ou *fécule* orientale, formé de salep, de sagou, de cacao torréfié, de farine de riz, de gélatine, de gelée de lichen, de *fécule* de pommes de terre, de sucre, de vanille; le palamoud, qui se compose de cacao torréfié, de farine de riz, de santal rouge, de *fécule* de pommes de terre; le racahout des Arabes, composé de salep, de cacao, de glands doux, de *fécule* de pommes de terre, de farine de riz, de sucre, de vanille. Le tanakoub de l'Inde, la palmyrène, l'allataïm du harem, le wakaka des Indes, la *fécule* analeptique, sont des mélanges analogues.

Il y a aussi des *fécules* médicinales extraites des végétaux employés en thérapeutique : telles sont les *fécules* d'arum, de belladone, de brione, de ciguë, de jusquiame, de pivoine; tels sont encore les composés dans lesquels la *fécule* entre comme excipient, comme base.

Nous ferons connaître au mot FÉCULERIE les procédés de fabrication de la *fécule*.

FÉCULENCE s. f. (fé-ku-lan-se — rad. *féculent*). Etat des substances qui contiennent de la fécule : *La* FÉCULENCE *de certains légumes.*

— Etat des liqueurs qui sont chargées de lie, de sédiment.

— Anc. méd. Etat des humeurs, et particulièrement des urines, troublées par la présence d'un sédiment abondant : *J'ai à vous dire que je vous abandonne à votre mauvaise constitution, à l'intempérie de vos entrailles, à la corruption de votre sang, à l'âcreté de votre bile et à la* FÉCULENCE *de vos humeurs.* (Mol.)

FÉCULENT, ENTE adj. (fé-ku-lan, an-te — rad. *fécule*). Qui contient de la fécule; qui est composé de fécule : *Graines* FÉCULENTES. *Aliment* FÉCULENT.

— *Liquide féculent*, Liquide rendu trouble par la présence d'un sédiment.

FÉCULERIE s. f. (fé-ku-le-rî — rad. *fécule*). Fabrication de fécules; endroit où l'on fabrique des fécules : *Etablir une* FÉCULERIE.

— **Encycl.** La fabrication de la fécule de pommes de terre comprend : 1° Le montage de la pomme de terre du silo à la fabrique, et en même temps au-dessus du premier laveur, par le dragueur; 2° lavage au premier laveur; 3° lavage au second laveur; 4° déchirage à la râpe de la pomme de terre lavée; 5° montage de la pulpe de la râpe au tamis cylindrique au moyen d'une chaîne à godets; 6° séparation de la fécule et de la pulpe dans un tamis cylindrique; 7° séparation du petit son que l'eau entraîne mélangé avec la fécule dans un petit tamis cylindrique; 8° repos et décantation des fécules dans des cuves en bois; 9° lavage à grande eau de la fécule déposée dans les tonneaux et passage dans des tamis de soie à la main; 10° montage au haloir dans les bachots ou demi-tonnes, où elle a été mise après le lavage; 11° exposition de la fécule humide en morceaux de 2 à 3 décimètres cubes sur des étagères dans un séchoir à air libre dit haloir; 12° écrasage de la fécule sèche à l'aide de rouleaux de bois; 13° séchage dans une étuve chauffée; 14° écrasement au rouleau et passage au blutoir pour la vendre en sacs.

Le dragueur est un plan incliné en madriers de chêne, pris entre deux longrines qui lui servent de guides; au pied du dragueur est une grille en bois sur laquelle on jette la pomme de terre, afin de la séparer des pierres. Sur ce plan court une chaîne sans fin, composée de deux chaînes de Galle à longues mailles, et qui est mue par deux tambours en fonte qui se trouvent aux extrémités. Les seaux qui sont fixés à la chaîne viennent ramasser sur la grille les pommes de terre, les conduisent en haut du plan et les versent dans le premier laveur. Pour obtenir de bonne fécule, il faut faire passer la pomme de terre à deux laveurs. Le laveur est un tambour à jour composé de deux plateaux circulaires en fonte, montés sur un arbre tournant en fer, et réunis par des baguettes de fer distantes les unes des autres de 0m,01 afin de laisser passer le cailloux. Ce laveur tourne sur son axe et fait douze tours à la minute; un peu plus que la moitié de sa partie inférieure plonge dans l'eau, qui est renouvelée souvent. Du premier laveur la pomme de terre passe dans le second et tombe ensuite sur une grille de bois qui la conduit à la râpe. La râpe ou cylindre dévorateur est un tambour en fonte de 0m,50 à 0m,60 de diamètre et de 0m,27 à 0m,32 de largeur, armé sur toute sa circonférence de lames de scies fines, espacées de 0m,010 à 0m,015. Ce tambour tourne sur un axe. Au-dessus du tambour est une capote mobile en tôle, tenue par des clavettes, et au-dessus, dans le sens où le mouvement entraîne la pomme de terre, est une planchette inclinée et une auge, où tombe la pulpe, et d'où elle est prise par une chaîne à godets qui la conduit dans un tamis cylindrique. Le tamis est composé de trois cylindres en fer recouverts de toile métallique, tournant sur un axe en fer au moyen d'une chaîne, et au-dessus d'un coffre en bois. Ces trois tamis sont séparés l'un de l'autre par deux tambours en cuivre solidement fixés au coffre du tamis. La pulpe qui arrive dans le premier tamis, abondamment délayée dans l'eau, est bien vite séparée de cette eau, qui emporte la fécule dans le coffre et va tomber dans le premier tambour. Le tamis doit faire vingt-quatre ou vingt-cinq tours par minute. La fécule entraînée par l'eau va passer dans un autre cylindre plus petit et plus fin, qui en sépare le menu son, et elle se rend par une rigole dans les cuves de dépôt. On donne le mouvement à tous ces appareils au moyen d'un manége à bœufs, à chevaux, ou d'une force hydraulique, ou d'une machine à vapeur. Lorsque les cuves de dépôt sont pleines et la fécule déposée, on procède au décantage. Puis on reprend la fécule déposée; on la délaye à grande eau dans des tonneaux, en la laissant déposer et en la tamisant à la main dans un tamis en crin; et enfin on remplit ainsi successivement des baquets dits bachots, et on monte la fécule au haloir au moyen d'un treuil. Là, les bachots sont renversés et le sol du haloir, qui est fait en plâtre, absorbe l'humidité qui reste dans la fécule; les morceaux sont placés sur des échelles, séparés les uns des autres, afin de les faire sécher plus vite. Au bout de quinze jours, ils sont très-secs; on les porte alors à l'étuve, après les avoir préalablement écrasés avec un rouleau de bois. Dans les étuves, la fécule est étendue sur des cadres en bois recouverts de toile. Ces cadres sont étagés à 0m,08 ou 0m,10 de hauteur l'un de l'autre. On chauffe d'abord très-modérément, pendant quatre heures, sans dépasser 45 à 50°, pour éviter que la fécule humide ne se décompose; on pousse ensuite le feu de manière à atteindre 65 à 70°, et, en dix-huit ou vingt heures, l'étuvage est complet. Au milieu de chaque opération, on ouvre la porte de l'étuve, et les ouvriers y pénètrent pour aller avec des raclettes en bois remuer la fécule qui est sur les cadres. La fécule perd à l'étuve environ 25 pour 100 de son poids. Au sortir de l'étuve, elle est mise dans des sacs ou en tas et peut se conserver indéfiniment. A mesure que l'on en a besoin, on la pile au rouleau de bois, et on la passe au tamis de soie, qui fait trente tours par minute, et dont le cylindre, commandé par une courroie, reçoit à chaque tour plusieurs secousses vives qui le font retomber sur ses paliers pour mieux faire passer la fécule. La pomme de terre rend de 16 à 18 pour 100 de fécule sèche. Les frais de fabrication pour 100 kilogrammes de fécule sont en moyenne de 17 fr. 08. Le prix de vente moyen étant de 22 francs, le bénéfice est donc de 4 fr. 92 par 100 kilogrammes. Soit, pour une usine qui emploie 200 hectolitres de pommes de terre par jour, ce qui est la moyenne, 136 fr. 70 de bénéfice quotidien.

On extrait aussi la fécule du blé. Il existe différents procédés. C'est par le malaxage de la farine dans un courant d'eau que l'on arrive à extraire la fécule; l'eau entraîne la fécule, et le gluten, ou matière azotée du blé, finit par rester sous la forme d'une masse grisâtre élastique. L'eau trouble qui a passé à travers le tamis laisse déposer peu à peu l'amidon qu'elle tenait en suspension. Dans les arts, cette opération s'exécute dans une auge allongée demi-cylindrique, nommée *amidonnière*, où la pâte est pétrie par un cylindre de bois cannelé tournant sur son axe. Un arrosage continu, et que l'on peut régler à volonté, opère la séparation de la fécule, qui est entraînée avec l'eau dans des réservoirs. Le gluten vert ou humide reste dans l'amidonnière. L'amidon ainsi obtenu renferme encore quelques particules de gluten dont il faut le débarrasser. Pour cela, on fait fermenter le produit dans des cuves où l'on ajoute quelques centièmes d'eau sure, c'est-à-dire d'une eau provenant d'une fermentation précédente. Au bout de quelques jours, le gluten est détruit, et la fécule, convenablement lavée à l'eau pure, est soumise au même séchage que la fécule de pommes de terre. Un autre procédé beaucoup plus économique, mais très-insalubre, consiste à faire subir au grain grossièrement moulu une véritable putréfaction, qui a pour but de détruire le gluten. L'opération s'exécute dans de grandes cuves en bois où l'on place la farine avec quatre ou cinq fois son volume d'eau, à laquelle on ajoute, pour activer la fermentation, une certaine quantité d'eau sure ou grasse. Le sucre contenu dans le grain éprouve la fermentation alcoolique. Il se produit ensuite des acides acétique et lactique qui dissolvent une partie du gluten; mais la plus grande partie de ce dernier éprouve une décomposition putride : il se dégage de l'ammoniaque, de l'hydrogène sulfuré et d'autres produits infects, de telle sorte qu'une odeur intolérable se répand dans l'intérieur et dans le voisinage des ateliers. Quant à l'amidon, il résiste à la décomposition : on le purifie comme ci-dessus.

FÉCULISTE s. m. (fé-ku-li-ste — rad. *fécule*). Techn. Celui qui fabrique de la fécule. ‖ On dit aussi FÉCULIER.

FÉCULOÏDE adj. (fé-ku-lo-i-de — de *fécule*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Qui ressemble à la fécule.

FÉCULOMÈTRE s. m. (fé-ku-lo-mè-tre — de *fécule*, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Instrument destiné à l'essai des fécules, c'est-à-dire à déterminer la proportion d'eau et de fécule que contiennent les substances vendues par le commerce sous le nom de fécules.

FÉDAVI s. m. (fé-da-vi). Hist. orient. Sujet du Vieux de la Montagne.

— **Encycl.** V. ASSASSINS.

FEDE (Galizia), femme peintre italienne, née à Trente ou à Milan. Elle vivait au commencement du XVIIe siècle. Initiée à la connaissance de l'art par son père Annunzio Fede, miniaturiste habile, elle devint un peintre remarquable. On voit d'elle, dans les galeries et dans les églises de Milan, de beaux tableaux, qui rappellent le style des Carrache et dont le faire est extrêmement soigné.

FEDEGOSO s. m. (fé-dé-go-zo). Bot. Nom indigène d'une espèce de casse du Brésil.

— **Encycl.** Le *fedegoso* (*cassia orientalis*) est une plante annuelle, qui est très-répandue en différents endroits de l'Amérique du Sud, notamment à Saint-Domingue et à la Jamaïque. Sa tige est rameuse, droite et presque ligneuse. Ses feuilles sont impaires, pinnées, portant cinq paires de folioles lancéolées, contenant une glande écailleuse garnie de cils. Ses fleurs sont peu abondantes, d'un jaune clair brillant, disposées en épis terminaux et à pédoncules très-courts. Ses fruits sont des gousses aplaties, longues de 8 centimètres, contenant en abondance des semences également aplaties, oblongues, dégarnies de pulpe et de couleur brune. Cette plante, très-belle du reste, dégage une odeur forte et désagréable, surtout par ses racines, avec lesquelles on obtient un sirop amer, fébrifuge. Les feuilles entrent dans la composition de certains bains; elles servent aussi à faire des emplâtres dans quelques cas d'engorgement de viscères. Les semences sont vantées comme succédanées du café. Leur infusion a, en effet, la couleur et quelque peu le goût de cette boisson. On l'emploie utilement dans les cas d'anémie et de chlorose.

FEDELE (Cassandra), dame italienne, célèbre par son savoir et par son esprit, née à Venise vers 1465, morte dans la même ville en 1558. Frappé de sa précoce intelligence, son père s'attacha à développer ses brillantes facultés en lui donnant l'instruction la plus forte et la plus variée. Cassandra apprit le grec, le latin, l'histoire, la théologie, l'éloquence, l'art de faire des vers, la musique, etc., et acquit, en peu de temps, une réputation telle, que les hommes les plus instruits, le pape Léon X lui-même, voulurent entrer en relation avec elle et lui écrivirent. Le roi de Naples Ferdinand Ier s'efforça d'attirer Cassandra Fedele à sa cour; mais le doge de Venise s'y opposa, jaloux qu'il était de conserver aux Vénitiens une de leurs plus pures et plus gracieuses illustrations. Toutefois, elle dut quitter sa ville natale pour aller habiter Candie avec son mari, le médecin Giammaria Mapelli, qu'elle avait épousé ayant déjà passé la trentaine. Devenue veuve en 1521, elle partagea son temps entre l'étude et les exercices de piété et termina sa vie dans le couvent des hospitalières à Venise. On a d'elle des lettres et des discours qui ont été publiés sous le titre de : *Epistolæ et Orationes* (Padoue, 1589, in-8°).

FEDELI (I), ou **Comici Fedeli** (les *Comiques fidèles*), célèbre troupe d'acteurs italiens, qui hérita de la gloire de la troupe des *Gelosi*, dispersée après la mort d'Isabella Andreini (1604). Jean-Baptiste Andreini, fils d'Isabella, connu sous le nom de Lelio, prit, en 1605, la direction de la troupe des *Fedeli*, qui, plusieurs fois renouvelée, ne se sépara qu'en 1652, après avoir brillé pendant quarante-sept ans dans toute l'Europe.

Parmi les principaux acteurs de cette compagnie figurait Virginia Ramponi, connue sous le nom de *Florinda*, et qui jouait les amoureuses dans la troupe des *Gelosi*. Andreini, devenu amoureux d'elle, l'avait épousée en 1601. Il composa pour elle sa première pièce sous le titre de *Florinda*, à cause du nom qu'elle portait au théâtre.

Virginia Ramponi mourut vers 1634. L'année suivante, Andreini épousa *Lidia*, actrice d'un grand mérite.

Gio-Paolo Fabri, le *Flaminio* de l'ancienne troupe des *Uniti*; Niccolo Barbieri, plus connu sous le nom de *Beltrame*; Girolamo Gavarini, le *Capitan Rinocerante*, remplirent avec Andreini les premiers rôles d'hommes.

Gavarini (le capitaine Rhinocéros) mourut le 2 octobre 1624, et l'on trouva dans son lit, raconte Beltrame, un très-rude cilice, ce qui causa quelque surprise; car ses camarades n'ignoraient pas qu'il était pieux et *buon devoto*, mais ils ne savaient rien de ce cilice. Sa femme, Marguerite Luciani, également actrice de la troupe, mourut peu de jours après lui et tout aussi dévotement.

Dès 1607, les *Fedeli* jouèrent à Milan une pièce dramatique et dévote intitulée : la *Maddalena lasciva e penitente*. Outre Madeleine, Marthe et Lazare, les principaux acteurs de cette pièce sont l'archange Michel et plusieurs anges, la Grâce divine, trois amants de Madeleine, ses pages, ses servantes, son sommelier, son cuisinier, ses deux nains et trois vieilles de mauvaise renommée. Dans les deux premiers actes, il n'est question que de galanteries, de filles, de festins, et Madeleine est livrée à tout l'emportement des sens. Dans le troisième acte, elle renonce aux plaisirs et, repentante, monte au ciel sur les bras de quinze chérubins.

Cette pièce fut reprise vers 1652 et obtint alors un grand succès, grâce à Eularia Coris, jeune et charmante comédienne, l'une des dernières actrices qui, à cette époque, soutinrent par leur talent la troupe très-affaiblie d'Andreini.

Mais nous sommes encore loin de ce déclin. En 1613, le jeune directeur, dans toute l'effervescence de son génie mystique, donna à Milan, sous le titre d'*Adamo*, une pièce dans le genre de la *Maddalena*, mais bien plus

étrange encore. Cette pièce, en cinq actes et en vers libres, publiée dans l'année même avec des gravures fort curieuses de Procaccini intercalées à chaque scène, était dédiée à Marie de Médicis. La reine se montra, dit-on, fort curieuse de connaître l'auteur et sa troupe, et les appela ensemble à Paris. Là ils jouèrent l'ancien répertoire des *Gelosi* et le leur propre, à la cour d'abord; puis, d'accord avec les comédiens français, ils parurent sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne.

Malgré cette faveur de la reine, la troupe des *Fedeli* dut quitter Paris en 1618. Elle fut rappelée en 1621 et se réinstalla à l'hôtel de Bourgogne. En la seule année 1622, Andreini publia à Paris *la Sultana*, *l'Amor nello specchio* (l'Amour dans un miroir), *la Ferinda*, *li Due Lelj simili*, *la Centaura*. Ces pièces se ressentent du goût de l'époque, et elles sont pleines d'obscénités. Les pièces jouées par les *Fedeli* étaient, en général, des comédies improvisées ou apprises par cœur, des tragédies, des espèces d'opéras-comiques et de pastorales. Les dialectes vénitien, napolitain, bergamasque ou génois étaient parfois employés, ainsi que le français, l'allemand et le castillan, dans certaines pièces, comme la *Ferinda*. La *Centaura* était autre chose. Cette pièce équestre met en scène toute une famille de centaures, père, mère, fils et fille, qui piaffent au premier acte dans une comédie, qui paissent gaiement au second dans une pastorale, et qui, au troisième, galopent et se cabrent dans une tragédie. Tel était cet art informe, mais non privé de vie, et qui ne fut pas sans influence sur le mouvement de notre littérature dramatique : c'est, en effet, l'époque des débuts de Corneille, de la comédie duquel naîtra Molière.

Après un court voyage au delà des monts en 1623, Andreini revint passer l'année 1624 et le commencement de 1625 à Paris. Il perdit son père à cette époque et fit ses adieux à la France dans un ouvrage, moitié théâtral, moitié mystique, intitulé : « *Teatro celeste*, où l'on voit comment la bonté divine a appelé au rang de bienheureux et de saints plusieurs comédiens pénitents et martyrs, et où l'on exhorte poétiquement ceux qui exercent la profession du théâtre à pratiquer leur art sans offenser la vertu, tant pour laisser sur la terre un nom honoré que pour ne pas se fermer, par le vice, la route qui mène au paradis. Dédié à mon illustrissime et révérendissime seigneur et très-respecté patron, le cardinal de Richelieu. » Dans cet ouvrage, Andreini fait l'éloge des comédiens pieux. L'un de ses sonnets est à la louange de saint Ardélien, acteur païen, martyr comme saint Genest; l'autre est en l'honneur du comédien Giovanni Buono, de Mantoue, qui, retiré dans un cloître, vivait dans la pénitence et était regardé comme un saint. Puis vient la béatification de frère Jean, ancien comédien d'Adria. Andreini, dans cette œuvre singulière, compare quelque part la vie humaine, telle qu'elle s'accomplit sur le théâtre du monde, à une folle représentation théâtrale.

Lelio demeura directeur de sa troupe jusqu'en 1652, époque à laquelle il se retira, âgé de soixante-treize ans, et la troupe elle-même se dispersa. Dès l'année 1625, il avait associé Beltrame à sa direction.

Le Riccoboni dit, en parlant du costume de Beltrame : « Son habit n'est pas extraordinaire, et je crois que c'est un habit du temps, ou de peu devant. Il a un masque, et c'est le même que celui de Scapin.... Beltrame, qui était Milanais, voulant parler la langue de son pays, en portait l'habit aussi. » Son costume est celui d'un valet de la fin du XVIe siècle. Ce type, plus moderne que le *Brighella*, n'existait pas, dans la troupe des *Gelosi*, où Niccolo Barbieri, venu à Paris avec Flaminio Scala et Isabella Andreini, l'avait joué dès l'an 1600.

Beltrame da Milano, comme il s'appelait, était un fourbe et rusé compère, qui jouait, comme plus tard le *Sganarelle* français, les rôles de maris, feignant de croire parfois aux bourdes qu'on lui contait. Il y a quelques années, à Bologne, ce personnage, passé dans les marionnettes, représentait encore le bourgeois, marchand ou vieux juif, et partageait la paternité de Colombina avec le vieux Tabarino.

Niccolo Barbieri ne se rendit pas seulement célèbre, en France et en Italie, comme acteur et directeur de troupe : il se fit aussi connaître comme écrivain, par son discours familier (*discorso famigliare*) sur le métier de comédien, intitulé : *la Supplica*, ouvrage où l'on retrouve plusieurs des idées de Jean-Baptiste Andreini sur les acteurs, et qui ajoute un trait de plus à la physionomie au moins bizarre du théâtre de cette époque.

FEDELISSIMI (Jean-Baptiste), médecin italien, né à Pistoie. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe. Il cultiva la poésie, tout en s'occupant de médecine, et publia des ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Il Giardino morale*, poëme lyrique (Florence, 1594); *Pastorale carmen* (Florence, 1599); *Centurie d'osservazioni thaumasisiche* (Bologne, 1619); *Lexicon herbarum* (1636), etc.

FEDER (Jean-George-Henri), philosophe allemand, né près de Bayreuth en 1740, mort à Hanovre en 1821. Il fut professeur de philosophie à Gœttingue. Les idées qu'il a exposées dans ses ouvrages assez nombreux sont empruntées à Leibnitz, à Locke, à Wolf et à Kant. Parmi ses travaux, à peu près complétement oubliés, nous citerons : *Recherches sur la volonté humaine* (1779); *Traité des principes généraux de philosophie pratique* (1792); *Du sentiment moral* (1792), etc.

FÉDÉRAL, ALE adj. (fé-dé-ral, a-le — du lat. *fœdus*, *fœderis*, alliance, que les étymologistes latins rapportent à *fidere*, se fier; de *fides*, lien, engagement, sûreté; de la racine sanscrite *badh*, lier, attacher, qui a donné *bahd* en déplaçant l'aspiration. L'*œ* est pour *oi*, forme gounée de *i*. Peut-être aussi que *fœdus* se rapporte sans intermédiaire à la racine sanscrite). Qui est allié, fédéré; qui a rapport à une fédération : *Les troupes* FÉDÉRALES: *La constitution* FÉDÉRALE *de la Suisse. Le conseil* FÉDÉRAL *siége à Berne. La marine* FÉDÉRALE. *Un État aussi homogène, aussi bien fondu que la France ne pouvait admettre le système* FÉDÉRAL. (Thiers.)

— s. m. Nom donné aux Américains des Etats-Unis qui, dans la dernière guerre, combattaient pour le maintien de l'Union : *Une grande bataille fut livrée entre les* FÉDÉRAUX *et les confédérés sur le Potomac.*

FÉDÉRALISER v. a. ou tr. (fé-dé-ra-li-zé — rad. *fédéral*). Constituer d'après le système fédératif : *Pendant la première Révolution, un certain parti essaya de* FÉDÉRALISER *la France.*

FÉDÉRALISME s. m. (fé-dé-ra-li-sme — rad. *fédéral*). Système politique par lequel plusieurs Etats ou plusieurs provinces, tout en conservant leur indépendance administrative et judiciaire, mettent en commun leurs intérêts politiques et militaires, et le plus souvent leurs intérêts commerciaux, en adoptant à cet égard des lois générales et uniformes : *Le* FÉDÉRALISME *est une société de sociétés.* (Montesq.) *Le* FÉDÉRALISME *était une des formes politiques les plus communes employées par les sauvages.* (Chateaub.) *Le* FÉDÉRALISME *est la forme politique de l'humanité.* (Proudh.)

— **Encycl.** La forme politique des Etats n'a rien d'absolu. Elle dépend le plus souvent des conditions géographiques, du génie des peuples ou des circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés par rapport à leurs voisins. En général, les peuples agressifs et belliqueux se constituent d'une façon unitaire et tendent à une forte centralisation. Tout au contraire, les nations commerçantes et pacifiques répugnent à une discipline dangereuse pour la liberté. Lorsqu'un certain nombre de petits Etats ou de cités indépendantes consentent à sacrifier, dans un intérêt commun, une partie de leur souveraineté pour établir au-dessus de tous les autres un pouvoir suprême, ce système politique s'appelle *fédéralisme*. L'antiquité nous en offre plusieurs exemples. Les temps modernes ont vu naître de nombreuses confédérations, les unes éphémères, d'autres appelées à une brillante prospérité. Le système fédératif a ses partisans et ses adversaires, parce qu'il a ses avantages et ses inconvénients. Sans même effleurer l'histoire des peuples confédérés, qui ne trouverait pas sa place ici, nous allons dire en quoi consiste ce système, comment il prend naissance, quels en sont les avantages et les dangers, dans quelles conditions il peut se maintenir, quelle en sera enfin la fortune probable dans un avenir prochain.

Au berceau des sociétés, on ne trouve pas de confédération. Tout pacte fédéral suppose un certain degré de civilisation et, de plus, un vif sentiment de la liberté développé par un long exercice. Montesquieu remarque très-judicieusement que les Chananéens furent détruits parce que c'étaient de petites monarchies qui n'avaient pas eu le bon sens de s'unir pour se défendre en commun. C'est que l'orgueil jaloux des monarchies ne se prête pas à une confédération. Autrement firent, d'après Strabon, les petites villes des Lyciens, qui résistèrent plus facilement à la conquête; mieux encore les petites républiques toscanes et les petits Etats de la Hellade. Mais peut-être ni les uns ni les autres n'y eussent pensé sans le danger commun qui les menaçait tous. Avant la fondation de Rome, les cités étrusques, premières émanations de la Grèce dont elle reflétaient le génie naissant, étaient déjà florissantes. Lorsqu'à leurs portes vint se planter une colonie de barbares agressive, ambitieuse et fortement disciplinée, le péril imminent éveilla l'idée de confédération. Ce furent de même les invasions asiatiques qui suscitèrent en Grèce la ligue amphictyonique, et plus tard l'épée de Rome, qui, en la menaçant, provoqua la ligue Achéenne. Rome n'en brisa pas moins, comme on sait, toutes les ligues et toutes les résistances. Le faisceau n'en était pas très-solide : c'est le vice de toutes les confédérations. Puis, il faut bien le dire, ce qui unissait les cités latines et les petites républiques de la Grèce, c'était plutôt un pacte d'alliance entre des Etats jaloux de leur souveraineté qu'un pacte fédéral constitutif d'un pouvoir unique. En Italie, les adversaires de Rome, mal inspirés ou trop méfiants les uns des autres, ne surent jamais créer une puissance collective assez compacte pour opposer une résistance efficace. Dans la Grèce enfin, les amphictyons ne furent qu'une fiction politique. Il suffit à Philippe de s'y introduire pour les dissoudre. Nous n'avons voulu, par ces exemples, qu'indiquer les premières origines du *fédéralisme*, et sa cause principale : la crainte de la conquête, et nous en avons en même temps signalé l'impuissance et l'infériorité vis-à-vis des Etats fortement centralisés.

Les temps modernes ont vu naître d'autres confédérations, mais d'une autre source : de ce nombre, les républiques italiennes du moyen âge, les ligues suisses, les Provinces-Unies des Pays-Bas, l'Allemagne et l'Amérique du Nord. Ce n'est point, comme autrefois, pour conjurer les menaces d'un voisin puissant que ces divers Etats se sont fédérés, mais pour échapper aux étreintes d'un long despotisme. Néanmoins, par diverses causes, le sort de quelques-uns de ces Etats a toujours été précaire, tandis que d'autres se maintiennent et marchent d'un pas rapide dans la voie du progrès. En Italie, le défaut d'intelligence politique, en Hollande, le voisinage de grands États monarchiques, ont brisé les liens fédéraux. Les cantons suisses n'ont eu pour appui, depuis six siècles, que la rivalité des puissances européennes. Seuls, les Etats-Unis prospèrent sous la forme fédérale, grâce à un génie politique de premier ordre et à leur isolement dans un continent éloigné de l'Europe dont ils sont parvenus à s'affranchir. Ceci nous amène à examiner de près les causes diverses de ces diverses fortunes. Cette étude n'est pas hors de propos dans un temps où deux grandes nations européennes sont en voie de transformer radicalement leur mode d'existence, et il y a d'utiles enseignements à en recueillir.

Les petites nations dépourvues d'ambition se contentent d'être heureuses et libres. Les grandes nations veulent être fortes et brillantes, au risque de sacrifier leur liberté à une vaine gloire. Pour les petits Etats, les dangers viennent de l'extérieur; pour les grands États, ils naissent du sol même. Une plus grande inégalité de fortunes, un théâtre plus vaste ouvert aux ambitions, le défaut d'homogénéité enfin dans les origines, dans les mœurs et dans les intérêts, tout concourt à appeler les bouleversements politiques. Il n'en saurait être de même dans les sociétés étroites, où les fortunes sont à peu près égales et où l'ambition est tempérée par la faiblesse; aussi les mœurs publiques et privées y sont-elles généralement meilleures. On y rencontre tout à la fois plus d'aisance, plus de lumière, plus de tranquillité et moins de vices que dans les grands Etats. La liberté n'est pas un de ces vains mots qui ne s'écrivent dans les constitutions que pour être effacés dans la pratique. On la sent, on en jouit dans sa plénitude. La tyrannie y est presque impossible, ou du moins jamais durable. Le seul inconvénient de ces Etats trop faibles, c'est l'insécurité. Comment y parer? Comment prévenir les velléités de conquête d'un voisin trop puissant? Par la fédération. Et ce palladium conservera-t-il une vertu suffisante? Oui, dans quelques circonstances; non, dans certaines autres. Tout dépend des situations et de l'esprit politique qui aura présidé à la constitution de l'Etat fédératif. Nous allons les voir à l'œuvre, et mériter, par leurs actes, le sort bon ou mauvais qui les attend.

Au XIe siècle, les cités italiennes, Milan, Pavie, Florence, Gênes, Pise, etc., se trouvaient, vis-à-vis de l'empire d'Allemagne, dans la même position que leurs anciennes aïeules aux prises avec l'ambition romaine. Le péril même était double; car, entre l'empire et le sacerdoce, qui se disputaient le monde, il n'y avait pour ces cités que le choix du despotisme. Alors se formèrent pour ainsi dire d'elles-mêmes les fameuses ligues lombardes. L'invasion de Frédéric Barberousse en Italie fut un nouveau déluge de barbares. L'agression fut violente, la résistance héroïque, la lutte formidable. Les cités triomphèrent. L'union les avait sauvées. La désunion les perdit. Ce n'est pas que les lumières et les richesses fissent défaut dans ces grandes communes, déjà éclairées par les sciences et par les arts, et plus opulentes que des empires; mais les conditions de la liberté y furent mal comprises. Un esprit communal trop étroit les empêcha d'élever leurs vues à la hauteur de l'esprit national. On y était trop jaloux des libertés locales pour en sacrifier une parcelle au salut commun. Puis, il faut bien le dire, sous prétexte de protéger l'Italie contre l'Allemagne, les papes du XIIe et du XIIIe siècle, qui, comme tous les papes, n'étaient pas épris d'un trop violent amour pour la liberté, ne furent pas un petit obstacle à la constitution d'une patrie italienne. Dès le lendemain du triomphe, l'alliance fut dissoute. On aurait dû en resserrer le nœud, on le brisa. Et il fallut à l'Italie six siècles de despotismes odieux, de malheurs inouïs, de cruelles expériences enfin, pour réunir en un faisceau toutes ses forces éparses; mais cette fois, de peur que la ligue ne se rompît, elle a repoussé les traditions du *fédéralisme*, et nous ne pouvons que l'en féliciter; car, sous cette forme, étant donné le voisinage inquiétant et les rivalités jalouses des grands États qui s'y disputent l'influence, l'Italie n'existerait déjà plus.

C'est que, s'il a du bon, le systeme fédéraliste, dont nous ne sommes partisan que pour de rares exceptions, a aussi ses conditions indispensables. Nous avons dit d'abord que les monarchies ne s'y prêtent pas, et moins encore l'amalgame des monarchies absolues et des Etats constitutionnels. Le comble de l'absurde enfin, c'est de confédérer des Etats de 40 millions d'âmes militairement constitués avec des Etats microscopiques, tels qu'étaient Modène, Parme et la Toscane. Aussi personne, en Italie, n'a-t-il pu prendre au sérieux les préliminaires de Villafranca suivis du traité de Zurich, qui avait pour base une confédération italienne. Se figure-t-on le seul Etat libéral de la péninsule, le Piémont, aux prises dans une diète fédérale avec la papauté et l'Autriche! avec la papauté, l'ennemi systématique et irréconciliable des idées modernes! avec l'Autriche, dont les souverains de Naples, de Modène, de Parme et de Florence n'eussent été que les préfets ou les proconsuls, et qui aurait toujours eu sur l'Adige et sur le Mincio 200,000 hommes tout prêts à exécuter les décrets fédéraux qu'elle aurait dictés! Dans les délibérations de la diète, le Piémont n'aurait jamais eu plus d'une voix, c'est-à-dire la sienne, et sa position eût été pire qu'auparavant, puisqu'il aurait perdu par le fait toute sa liberté d'action, sans obtenir plus de sécurité en échange. Vraiment, puisque les diplomates de Zurich se complaisaient dans des rêves absurdes, ils auraient pu pousser l'ineptie un peu plus loin : il ne manquait plus que de stipuler l'entrée de la France dans la confédération italienne à propos du comté de Nice. Nous savons qu'il en a été question secrètement. Que de tiraillements, de discordes n'en fût-il pas résulté! C'eût été tout à la fois le triomphe du *fédéralisme* et de la déraison.

L'histoire de l'Allemagne, depuis un demi-siècle surtout, avait pu servir d'enseignement à l'Italie. L'Europe centrale, à dater du XIIe siècle, a été pour ainsi dire le sol naturel du *fédéralisme*. Confédération de cités, sous le nom de hanse, contre la féodalité; confédération de princes souverains contre les empereurs soumis à leur élection; conflit d'attributions entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux; en résumé, anarchie permanente, guerres civiles, guerres religieuses et politiques, qui ont retardé de plusieurs centaines d'années l'émancipation des peuples et les progrès de l'esprit humain : tel a été le résultat le plus clair du système fédératif en Allemagne. C'est que les vices radicaux du système, qui sont la faiblesse et la divergence des intérêts entre les alliés, ouvrent la porte aux intrigues étrangères et souvent aux invasions. Vainement, à la fin des guerres religieuses, le traité de Westphalie avait reconstitué l'Allemagne sur de nouvelles bases. Les Etats souverains y étaient trop nombreux et trop inégaux, et les principes de gouvernement trop différents pour que l'on pût s'y entendre pour une action commune. Si, dans ses folles guerres contre l'Europe coalisée, Louis XIV n'a pas succombé trois fois, c'est parce que l'or qu'il semait dans les petites cours allemandes amortissait les coups qu'une nation plus unitaire aurait pu lui porter. La terrible guerre de Succession, qui marqua de tant de désastres la fin du règne de Louis XIV, n'aurait pas duré douze ans si, au lieu d'avoir pour allié l'un des plus puissants princes de l'Allemagne méridionale, le vieux roi l'avait trouvé en face dans les rangs de ses ennemis. Pendant tout le cours du XVIIIe siècle, les mêmes causes de faiblesse produisent en Allemagne les mêmes effets. Les armées étrangères s'y promènent en tout sens et la ravagent, tantôt en soutenant l'un des confédérés contre l'empire, tantôt l'empire contre son redoutable ennemi Frédéric II. Les guerres de la Révolution française présentent le même caractère. Heureuse fut la France dans cette crise de ne rencontrer sur les champs de bataille qu'une Allemagne divisée! C'est ici qu'éclate dans tout son jour la faiblesse du *fédéralisme*. Dès le premier choc, l'agresseur le plus ardent, qui seul s'était aventuré jusque dans les plaines de la Champagne, se retire de la lutte, on ne sait trop pourquoi, et se hâte de conclure une paix séparée. Les autres continuent la guerre, mais en laissant trop percer le soin de leurs intérêts particuliers pour entraîner toute l'Allemagne dans leur cause. Napoléon avait bien saisi le côté faible de ses adversaires. Lorsqu'il eut à Austerlitz réduit en poussière l'Allemagne du moyen âge, il la reconstruisit, mais en la morcelant de nouveau pour lui laisser sa faiblesse et son impuissance. Au fait, il n'entrait pas dans son rôle de faire le jeu de ses ennemis. De là cette confédération éphémère de 1806, qu'il prit sous sa tutelle comme un enfant qu'il savait n'être pas né viable, et qu'en tout cas il n'eût pas émancipé. Admirez ici les beaux avantages du *fédéralisme!* Par un sentiment de jalousie que rien ne justifie, la Prusse laisse écraser l'Autriche à Austerlitz; mais, l'année suivante, elle reçoit le prix de son egoïsme, et l'Autriche assiste à son tour indifférente et impassible au désastre d'Iena. Dix années de revers et de malheurs communs finirent par ameuter contre le conquérant qui avait abusé de la victoire, non pas les gouvernements toujours jaloux, toujours rivaux, mais le sentiment des peuples. L'Autriche hésita même jusqu'à la dernière heure à rentrer dans la coalition. Avant Prague, Dresde et Leipzig, il eût suffi de quelques concessions pour l'en détacher et donner un tout autre cours aux événements. Le *fédéralisme* est donc tout à la fois l'impuissance dans l'offensive et la faiblesse dans la défensive. Jamais vérité n'a été mieux prouvée.

Pourquoi donc, après des expériences si concluantes, l'Europe centrale fut-elle encore reconstituée, par les traités de 1815, sur des bases aussi absurdes que les précédentes? Par

la raison capitale que nous avons déjà donnée : l'impossibilité de grouper dans une alliance sérieuse et durable une collection de princes et d'Etats souverains. Assurément la France se vit fort maltraitée après sa double défaite ; mais elle obtint des circonstances une compensation sur laquelle sans doute elle ne comptait pas : c'est que le sort des vainqueurs était plus malheureux encore. Si, d'une part, les frontières de la France se trouvaient entamées, si on lui imposait pour la première fois le voisinage dangereux d'une puissance militaire de premier ordre, d'autre part on la débarrassait d'un grave souci en réduisant l'Allemagne à l'impuissance par la création de la Confédération germanique. La meilleure preuve en est que, dans tous les conflits qui ont surgi jusqu'en 1870, et il s'en est présenté de fort graves, nos voisins n'avaient jamais pu se réunir contre nous. Les champs de Magenta et de Solferino ont pu se couvrir de cadavres qui appartenaient à la fameuse Confédération sans que le cœur des autres confédérés s'en soit ému. C'est le dernier mot du *fédéralisme*. Par un sentiment de douleur patriotique aussi respectable que peu réfléchi, il a toujours été d'usage en France de protester contre les traités de Vienne ; mais les esprits sérieux et à longue vue ne s'associaient à ces protestations que pour ne pas froisser le sentiment populaire. Et, en effet, il faut bien convenir qu'en laissant à la France sa puissante, sa formidable unité, les rois coalisés lui ont laissé toute sa force, tandis qu'ils gardaient chez eux le principe d'une incurable faiblesse. Nous ne leur devons aucune reconnaissance : ils avaient d'autres soucis que la grandeur de notre pays. Le souffle libéral qui avait passé sur l'Allemagne en 1813 et qui l'avait soulevée de sa tombe inquiétait plus les rois que l'esprit révolutionnaire comprimé en France par la réaction. La Confédération germanique, ce monstre à trente-sept têtes qui n'a jamais vécu en réalité, a été enfantée contre l'Allemagne elle-même dont elle a, pendant cinquante ans, paralysé la marche et les progrès.

A l'article ALLEMAGNE, qui a paru avant les graves événements de 1866, nous avons donné l'histoire abrégée du régime vraiment incroyable qu'a subi ce pays pendant un demi-siècle, et démontré que tous les progrès intellectuels, moraux et matériels s'y étaient accomplis par l'énergie individuelle, malgré le *fédéralisme* et ses soutiens. De toutes les conquêtes faites dans les sciences, dans les lettres et dans l'industrie, l'Allemagne n'a rien dû, absolument rien, à ses gouvernements. Tout ce qui, au contraire, est du domaine des pouvoirs publics, libertés constitutionnelles, traités de commerce, douanes, ports, unité de monnaies, de poids et mesures, législation civile, organisation militaire ; tout enfin est resté en souffrance ou n'a marché que sous l'impulsion de quelques révolutionnaires. La diète fédérale de Francfort n'était qu'un théâtre, où la comédie se jouait par les comparses au profit de deux grands bénéficiaires qui s'y disputaient la prééminence et se contre-carraient à toute occasion. Les vices de ce *fédéralisme* impérial, royal, ducal et même républicain, frappaient tous les yeux. Depuis 1830 surtout, les patriotes allemands, et parmi eux les plus éclairés, en étaient tellement pénétrés que, pour y porter remède, les gouvernements ne voulant ou ne pouvant le faire, ils se liguèrent sous le nom de *Nationalwerein*, en se donnant pour but d'abattre, n'importe comment, les trente-sept têtes de l'hydre fédérale. Sous l'impulsion imprimée aux idées par le mouvement révolutionnaire de 1848, les unitaires allemands, réunis en parlement à Francfort, furent sur le point de réaliser leur rêve : nous disons leur rêve, car nous ne voyons rien de plus absurde que la prétention de constituer l'unité d'une nation en y maintenant une foule de souverainetés indépendantes. Imagine-t-on, en effet, l'unité de la France possible, si les anciens pays d'états, comme ils se nommaient, si la Bretagne, le Languedoc, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, etc., eussent prétendu conserver leurs franchises, leurs coutumes, leurs priviléges, mieux que cela, leur indépendance presque absolue sous le gouvernement de leurs ducs et grands vassaux tels qu'ils existaient encore sous Louis XI ? Voilà cependant où en était encore, pour la sagacité politique, la partie la plus éclairée de l'Allemagne en 1848. Mais la Prusse avait observé et surveillé le mouvement. Un ministre habile sut s'en emparer pour le tourner à l'avantage, non de l'unité allemande, mais de la monarchie prussienne. La diète fédérale n'était qu'un fantôme, et comme les fantômes s'évanouissent à un rayon de lumière, la diète disparut aux éclairs de l'épée prussienne. Et le principe de *fédéralisme* reçut un coup dont il ne se relèvera pas.

Une Confédération nouvelle s'est formée, à la vérité, sur les débris de l'ancienne. Toute l'Allemagne du Nord en fait partie et les provinces du Sud ne tarderont pas à s'y agréger. Mais quelle différence de cette alliance à la précédente ! Des deux têtes de l'Allemagne, l'une a été abattue et ne se relèvera pas : première tendance à l'unité. En second lieu, les forces militaires, l'union douanière, les postes, la représentation nationale à l'étranger, toutes les forces vives enfin de l'Allemagne, sont entre les mains de la Prusse. Les petits États figurent dans la Confédération comme la génisse, la chèvre et la brebis de la fable dans leur alliance avec le lion. Le simulacre de constitution fédérale bâclé à Berlin n'est qu'un masque étroit que fera éclater dans un temps opportun et que nous voyons très-prochain l'ambition de la Prusse. (Cet article était écrit avant la guerre de 1870-71, et l'on voit si malheureusement nos prévisions se sont justifiées). Le dernier mot de ces mouvements politiques, c'est l'unité. Tant il est vrai qu'en Europe l'antagonisme des grandes puissances et d'autres nécessités de situation condamnent pour jamais le *fédéralisme*. Ce système a fonctionné d'ailleurs dans d'autres contrées. A-t-il pu s'y maintenir ? Nous allons le voir.

En l'an 1576, l'épouvantable tyrannie de Philippe II et de ses lieutenants avait poussé l'exaspération des Pays-Bas au point qu'il y éclata une révolution générale. Toutes les provinces du nord et du sud s'unirent par un traité connu sous le nom de *Pacification de Gand*, premier germe du *fédéralisme* qui devait y éclore plus tard. Le duc de Parme réussit, par d'habiles manœuvres, à détacher le Sud de cette alliance ; mais les cinq provinces du Nord, Hollande, Utrecht, Gueldre, Groningue et Zutphen, auxquelles s'unirent bientôt après Over-Yssel et la Frise, conclurent entre elles la célèbre union d'Utrecht, qui devint la république hollandaise ; république fédérative, dans laquelle chaque Etat prétendait conserver sa législation et son gouvernement particulier. Prétentions vaines ! Par la force des choses, tous les pouvoirs ne tardèrent pas à se fondre dans le stathoudérat, espèce de monarchie qui ne différait des autres que par le nom, puisqu'elle fut héréditaire dans la maison d'Orange : premier essai de *fédéralisme*, premier échec qui ne sera pas le dernier.

A la mort de Guillaume II, décédé sans enfants (1650), le stathoudérat est aboli. Les liens de l'unité se relâchent, le ressort du gouvernement se détend ; on retourne au *fédéralisme*. Mais les armées de Louis XIV marchent sur Amsterdam. L'illustre Jean de Witt, qui dirigeait, sous le nom de grand pensionnaire, la république fédérale, est massacré dans une émeute, et le stathoudérat est rétabli. Mêmes débats dans tout le cours du XVIII^e siècle ; et quelle est la fin de tous ces tiraillements ? L'unité monarchique hollandaise, telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Par la pression extérieure qui la forçait à se concentrer sous un gouvernement fort, la Hollande est revenue trois fois en deux siècles à la forme unitaire. Le *fédéralisme* l'eût perdue ; l'unité l'a sauvée.

Mais, dira-t-on, depuis près de six cents ans la Suisse vit en confédération, et, de tous les Etats de l'Europe, c'est celui qui a été le moins bouleversé par les révolutions. Il n'entre pas dans notre plan de raconter comment est née, comment a grandi par des agrégations successives la nationalité helvétique. Une remarque seulement. La position centrale et stratégique qu'occupe la Suisse dans des montagnes et des défilés qui débouchent sur les principales vallées de l'Europe lui a valu, de la part de toutes les puissances, une sorte de neutralité tacite qui a été enfin confirmée solennellement par les traités de Westphalie, et dont elle a encore le bénéfice. Elle a été attaquée et envahie quelquefois, mais par une seule puissance et contre le gré de toutes les autres, qui faisaient des vœux et mieux que des vœux pour la soutenir. Pour l'Italie, pour la France et pour l'Allemagne, la Suisse est une sorte de rempart commun que pas un Etat ne consentirait à détruire ou ne réussirait à s'approprier à lui seul. Dans tous les traités généraux qui ont modifié l'Europe politique, jamais il n'a été question de toucher à l'indépendance de la Suisse. Un seul conquérant, celui qui se permettait tout et le reste, osa, en 1803, en détacher quelques parcelles pour les annexer à son empire ou en constituer des principautés séparées. Or, cette atteinte à une neutralité jusque-là universellement respectée fut précisément l'un des principaux griefs allégués par la coalition de 1805. On sait que Genève, Bâle et Neuchâtel ont été restitués dix ans plus tard à la république, sauf, pour le dernier canton ; encore la souveraineté presque nominale du roi de Prusse a-t-elle disparu depuis comme incompatible avec la forme de gouvernement adoptée par les autres cantons. Sous la protection spéciale de l'Europe, qui la préservait des convoitises de la conquête, la Suisse a donc pu vivre à l'état fédératif. Mais, qu'on ne l'oublie pas, elle doit à une position exceptionnelle un régime exceptionnel en Europe. Au lieu de montagnes inaccessibles et de défilés faciles à défendre, supposez les plaines de la Lombardie ou la vallée du Rhin, la patrie de Walter Fürst et de Guillaume Tell eût été depuis longtemps absorbée par la France ou par l'Allemagne, en dépit de la valeur et de l'esprit d'indépendance de ses habitants.

Depuis un siècle, le régime fédératif en Suisse a subi plus d'une modification. En 1798, sous l'influence des idées françaises, les treize cantons se constituèrent en république une et indivisible. En vue de l'affaiblir, car la prospérité d'une république eût été un scandale pour l'Europe monarchique, les diplomates de 1815 la dotèrent d'un nouveau pacte fédéral, qui annulait presque complétement la diète au profit de la souveraineté des cantons. Cette combinaison malheureuse n'a cessé d'être, pendant trente ans, une source de dissensions intestines, qui éclatèrent en 1847 par la révolte ouverte de sept cantons contre le gouvernement central. La rébellion fut étouffée dès sa naissance, et le pacte fédéral revisé dans une pensée de centralisation plus féconde pour le bien public ; et, s'il survenait de nouveaux conflits entre les cantons et la diète, on peut prévoir à coup sûr que les cantons y perdraient ce qui leur reste d'indépendance et de souveraineté.

De cette courte analyse du *fédéralisme* en Europe, on peut conclure qu'il y est repoussé tout à la fois par le besoin de sécurité, par le perfectionnement des institutions politiques et par les lois mêmes du progrès, qui conduisent à la création des grands Etats puissants et forts, en généralisant de plus en plus les intérêts des peuples. Un seul pays a pu naître, prospérer et grandir sous le régime fédératif ; mais ce pays est situé au delà de l'Atlantique, et, depuis qu'il s'est affranchi de la tutelle du vieux monde, il n'a pas de voisins qui menacent son existence. Ajoutons que le *fédéralisme* y est mieux entendu que partout ailleurs. Un simple coup d'œil sur son mécanisme nous donnera d'ailleurs d'utiles enseignements ; car, en Amérique aussi, on a procédé par des expériences successives, et l'on n'est pas au bout.

Quoique différentes d'origine et plus différentes encore par l'esprit de leurs institutions civiles, les treize colonies de l'Amérique du Nord qui secouèrent, en 1776, le joug de l'Angleterre, étaient de petits Etats souverains où régnaient dans leur plénitude deux principes fondamentaux : la souveraineté du peuple et la liberté individuelle. Ce n'est pas sans de vifs regrets qu'ils se décidèrent à y porter atteinte, même pour concourir au salut commun. L'indépendance conquise et le danger passé, la fédération se désagrége d'elle-même ; chacun ne pense qu'à ses intérêts particuliers, les intérêts généraux sont négligés, la dette publique même n'est pas garantie, et l'union va se dissoudre avant de se constituer, si quelques hommes sages ne se réunissent pour la resserrer par un pacte nouveau, plus solide et mieux entendu. De leurs lentes et mûres délibérations est sortie la constitution de 1787, qui régit encore les Etats-Unis. Ce second pacte a sauvé l'Union. L'esprit étroit et mesquin de localité l'eût perdue. Voilà une première leçon.

Une grande difficulté se présenta tout d'abord. Il s'agissait de partager la souveraineté, de telle sorte que les Etats continuassent de se gouverner par eux-mêmes, tout en laissant au pouvoir central assez de force pour maintenir l'union et pourvoir aux intérêts généraux. Deux tendances contraires se manifestèrent dans les premières sessions du congrès. La démocratie, jalouse et ombrageuse, redoutait le despotisme du gouvernement central et l'eût volontiers réduit à une fiction. Mais les fédéralistes, sous la conduite de Washington et de Hamilton, s'opposèrent de toutes leurs forces à cette pensée désorganisatrice, et, par la supériorité de leurs lumières, par leur bon sens pratique, autant que par la fermeté de leur caractère, ils finirent par l'emporter.

La constitution des Etats-Unis est un des chefs-d'œuvre de la sagesse humaine. Au premier aspect, la confédération ressemble à toutes celles qui l'ont précédée ; c'est-à-dire que le gouvernement de l'Union a le droit de faire la paix et la guerre, de lever des hommes et de l'argent, de conclure des traités de commerce avec les nations étrangères, de pourvoir enfin aux besoins généraux et aux intérêts communs, tandis que les Etats se régissent pour les choses spéciales par leur législation et leur administration particulières. En Amérique, on est avant tout membre du corps communal et citoyen d'un Etat. La grande patrie ne passe qu'après la petite, à moins qu'une crise violente et périlleuse, comme celle des dernières années, ne réclame le concours et le dévouement de tous. Mais il est un point capital qui distingue le *fédéralisme* américain de tous les autres ; il révèle une théorie toute moderne et doit marquer comme une grande découverte de la science politique nouvelle, si toutefois il n'a pas été simplement suggéré par la nécessité des circonstances.

En effet, dans toutes les confédérations qui avaient précédé celle des Etats-Unis, chez les petits Etats de la Grèce, en Hollande, en Suisse et dans le corps germanique, les peuples qui s'étaient alliés dans un but commun consentaient bien à obéir aux injonctions du gouvernement fédéral, mais, par une susceptibilité et une défiance exagérées, ils se réservaient le droit de faire exécuter eux-mêmes les lois de l'union, chacun dans l'étendue de son territoire. Qui ne voit tout de suite que c'était là l'anarchie organisée ? Chaque Etat se faisait juge de l'équité ou de l'opportunité d'une mesure générale ; si cette mesure déplaisait ou lésait quelque intérêt particulier, on ne l'exécutait pas, et, pour prétexte à l'inertie, on alléguait l'impuissance. L'Etat mécontent était-il assez fort pour résister ouvertement, il en appelait aux armes. Aussi, pour remédier à cet inconvénient, la pratique des choses venait-elle au secours de la fiction. Dans l'ancienne Grèce, c'est Philippe de Macédoine qui se charge lui-même d'exécuter les décrets des amphictyons. Dans la république des Provinces-Unies, c'est la province de Hollande, la plus puissante de toutes, qui devient, par le fait, le pouvoir exécutif. De nos jours enfin, on a vu ce qu'auraient valu les décisions de la diète germanique, si, tout en les méprisant, l'Autriche et la Prusse ne se fussent chargées de les exécuter.

En Amérique, il en est tout autrement. Non-seulement l'Union fait des lois, mais elle s'en est réservé l'application et l'exécution. A côté et au-dessus des agents des Etats, il y a les agents de l'Union. Au-dessus et bien au-dessus des tribunaux des Etats siégent les tribunaux fédéraux. En Europe, aujourd'hui comme dans l'antiquité, les diètes ont en face d'elles des êtres collectifs, souverains dans une certaine mesure et capables de résistance. En Amérique, l'Union gouverne non des Etats, mais de simples individus. Quand elle commande, ce n'est pas à l'Etat, mais aux citoyens directement et sans intermédiaire, et, pour prêter main-forte à ses lois, elle a ses officiers de justice et son armée, appuyée sur la plus grande de toutes les forces quand elle a obtenu les respects d'un peuple, la légalité.

Tel est le principe fondamental de la constitution des Etats-Unis : une force unique se mouvant librement et sans obstacle à travers les forces particulières, restreintes à une sphère d'action déterminée. L'action du temps et le bon sens pratique d'un peuple élevé pour les devoirs de la vie publique ont adouci le frottement d'un mécanisme un peu compliqué. C'est le *fédéralisme* dans sa plus savante expression. Longtemps on a pu douter de la stabilité d'un tel état de choses. Parce que, dans les temps ordinaires surtout et hors de la période électorale, le grand ressort fait si peu de bruit qu'on ne l'entend guère dans le tumulte de la vie active, on pourrait croire qu'il ne fonctionne pas. On a même pu douter de sa force en cas de crise. M. de Tocqueville y croyait peu. Dans son livre sur la *Démocratie en Amérique*, on lit, avec une grande surprise aujourd'hui, que s'il plaisait à tel ou tel Etat de se détacher de l'Union, il ne se trouverait point de force coërcitive assez puissante pour l'y ramener. Nous venons de voir, au contraire, le pacte fédéral attaqué violemment par une coalition d'Etats dissidents qui a suscité une guerre civile de quatre ans ; l'armement de plusieurs millions d'hommes et une dépense d'une quinzaine de milliards. L'Union a triomphé. La tempête ne l'a rendue que plus stable, en montrant sur quelle immensité de sacrifices et de ressources elle pourrait encore compter à l'occasion.

Malgré son succès éclatant, le *fédéralisme*, tel qu'il est établi par le pacte d'union, sera-t-il la forme définitive des Etats-Unis ? La crainte de nouvelles secousses n'y suggérera-t-elle pas aux hommes d'Etat la pensée de modifier les institutions et de renforcer le pouvoir central, en restreignant d'autant les pouvoirs locaux ? En déplaçant peu à peu le centre de gravité de l'Union, qui déjà n'est plus comme à l'origine sur les rivages de l'Atlantique et en deçà des monts Alléghanys, l'expansion indéfinie de la grande république dans les vastes plaines de l'Ouest ne créera-t-elle pas pour ces contrées nouvelles des intérêts nouveaux, cause de nouveaux déchirements ? C'est le secret de l'avenir. Mais on peut déjà prévoir que les guerres civiles ou de grandes guerres extérieures seraient fatales au *fédéralisme*, et que, pour les mêmes causes, sous l'empire des mêmes nécessités, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, tous les gouvernements tendent à l'unité et à la centralisation.

Si tels sont les faits et les leçons de l'histoire, que penser des politiques de clocher, qui, en 1865, dans leurs conciliabules de Nancy, rêvaient pour la France, sous le prétexte spécieux d'une liberté apparente, un agrégat de quatre-vingt-neuf républiques, gouvernées par les conseils généraux de nos départements ? Il est vrai que ces partisans de toutes les conspirations antirépublicaines se sont toujours peu souciés de l'intérêt du pays. Mais que penser surtout des insensés qui, en 1793, en pleine tourmente, et quand toute l'énergie nationale, multipliée par l'unité d'action, suffisait à peine à conjurer le danger, ne craignirent pas d'émettre de pareilles théories et d'en essayer l'application ? Une saine étude de l'histoire et les progrès de la science politique ont fait justice de ces théories, plus folles que coupables. Quiconque en France parlera désormais de *fédéralisme* sera renvoyé à l'histoire des girondins, et nous y renvoyons nous-même nos lecteurs.

Tout cela est vrai ; mais il est vrai aussi que les grands Etats unitaires ne peuvent vivre sans armées ; qu'à l'armée il faut un chef, et que ce chef peut toujours, à un moment donné, tourner la force dont il dispose contre la liberté de son pays. On pourrait chercher la solution du problème dans l'idée de supprimer en même temps tous les grands Etats rivaux et de les remplacer, toujours en même temps, par des confédérations dont chaque Etat distinct ne dépasserait pas une certaine étendue.

FÉDÉRALISTE adj. (fé-dé-ra-li-ste — rad. *fédéral*). Qui appartient au fédéralisme ; qui est partisan du fédéralisme : *L'Italie, par nature et configuration, est* FÉDÉRALISTE. (Proudh.

— s. m. Partisan du fédéralisme.

FÉDÉRATIF, IVE adj. (fé-dé-ra-tiff, i-ve — du lat. *fœdus, fœderis*, alliance). Constitué en confédération ; qui a rapport à une confédération : *S'il fallait donner un modèle d'une belle république* FÉDÉRATIVE, *je prendrais la*

république de Lycie. (Montesq.) *Les Etats-Unis de l'Amérique se donnèrent une constitution* FÉDÉRATIVE. (Raynal.)

Fédératif (DU PRINCIPE) **et de la nécessité de reconstituer le parti de la Révolution**, par P.-J. Proudhon, (1 vol. 1863). Ce livre est le développement des idées émises par l'auteur dans son opuscule sur la *Fédération et l'unité en Italie*, et, à quelque point de vue qu'on se place pour le juger, par cela seul qu'il affirme une doctrine dont les partisans deviennent plus nombreux chaque jour et fixe une date dans les évolutions de la politique au XIXe siècle, il n'est pas inutile que nous en fassions l'analyse et la critique.

Tout d'abord Proudhon interroge le peuple, la bourgeoisie, le gouvernement, puis l'Eglise, afin de savoir ce qui se passe dans les différentes classes de la société et où va la nation française. Selon lui, la démocratie se montre infidèle à elle-même ; elle a rompu avec ses origines ; elle tourne le dos à ses destinées. « Plus d'idées, dit-il ; à leur place des fantaisies romanesques, des mythes, des idoles. 89 est au rancart, 1848 aux gémonies. Du reste, ni sens moral, ni sens commun ; l'ignorance au comble, l'inspiration des grands jours totalement perdue. » Il ajoute : « La fédération est le nom nouveau sous lequel la liberté, l'égalité, la Révolution avec toutes ses conséquences, ont apparu, en l'année 1859, à la démocratie. Libéraux et démocrates n'y ont vu qu'un complot réactionnaire !... » C'est là l'erreur capitale du grand publiciste. Non, la fédération n'était pas possible alors ; les Italiens n'en voulaient à aucun prix, sachant que l'unité était le seul moyen qu'ils eussent de reconstituer les lambeaux épars de la patrie italienne.

Le tort de la démocratie, selon Proudhon, a été de croire que son règne était venu et qu'elle était la formule suprême de l'ordre, se vouant de la sorte à l'immobilité. « La démocratie a pensé que sa mission était de réparer les antiques injustices, de ressusciter les nations meurtries ; en un mot, de refaire l'histoire ! C'est ce qu'elle exprime par le mot *nationalité*, écrit en tête de son nouveau programme. Non contente de se faire parti du *statu quo*, elle s'est faite parti rétrograde. Et comme la nationalité, telle que la comprend et l'interprète la démocratie, a pour corollaire l'*unité*, elle a mis le sceau à son abjuration en se déclarant définitivement pouvoir absolu, indivisible et immuable. »

Ce que Proudhon ne veut pas comprendre, c'est que le mot *nationalité* correspond chez les peuples vaincus à cette autre formule : *Indépendance et liberté*. En vérité, la démocratie est-elle donc si coupable de l'avoir inscrite sur son drapeau ? Sa faute serait bien plutôt de s'en être tenue là.

Ensuite, avant de dire ce que l'on entend par fédération, l'auteur rappelle en quelques pages l'origine et la filiation de l'idée. D'après lui, la théorie du système fédératif est toute nouvelle ; la sienne peut-être, car la fédération est contemporaine des sociétés primitives. Puis il constate aussitôt que l'ordre politique repose fondamentalement sur deux principes contraires : l'autorité et la liberté ; le premier initiateur, le second déterminateur ; celui-ci ayant pour corollaire la raison libre, celui-là la foi qui obéit. Ces deux principes sont aussi anciens dans le monde que la race humaine ; indissolublement liés l'un à l'autre, sans être irréductibles l'un dans l'autre, ils sont en lutte perpétuelle. L'autorité, en effet, suppose invinciblement une liberté qui la reconnaît ou la nie ; la liberté, à son tour, dans le sens politique du mot, suppose également une autorité qui traite avec elle, la refrène ou la tolère. Supprimez l'une des deux, l'autre n'a plus de sens. « Il suit de là, dit Proudhon, qu'en toute société, même la plus autoritaire, une part est nécessairement laissée à la liberté ; pareillement, en toute société, même la plus libérale, une part est réservée à l'autorité. Cette condition est absolue ; aucune combinaison politique ne peut s'y soustraire. En dépit de l'entendement dont l'effort tend incessamment à résoudre la diversité dans l'unité, les deux principes restent en présence et toujours en opposition. Le mouvement politique résulte de leur tendance inéluctable et de leur réaction mutuelle. » Et Proudhon d'accoupler ainsi ces deux mots : *autorité-liberté !* pour trouver leur équation définitive dans la théorie du gouvernement fédératif, ou plutôt dans sa théorie du libre contrat.

Partant de ce point de vue, que l'autorité et la liberté se succèdent comme par une sorte de polarisation ; que la première baisse insensiblement et se retire, tandis que la seconde grandit et se montre ; qu'il résulte de cette double marche une sorte de subalternisation en vertu de laquelle l'autorité se met de plus en plus au droit de la liberté ; qu'en d'autres termes, le régime libéral ou contractuel l'emporte de jour en jour sur le régime autoritaire, c'est à l'idée de contrat que nous devrions, d'après Proudhon, nous attacher comme à l'idée dominante de la politique.

Qu'entend-on d'abord par *contrat ?*

« Le contrat, dit le code civil, art. 1101, est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

« Art. 1102. Il est *synallagmatique* ou *bilatéral* lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres.

» Art. 1103. Il est *unilatéral* lorsqu'une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans que, de la part de ces dernières, il y ait d'engagement.

» Art. 1104. Il est *commutatif* lorsque chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle. Lorsque l'équivalent consiste dans la chance de gain ou de perte pour chacune des parties d'après un événement incertain, le contrat est aléatoire, etc., etc. »

A ces distinctions et définitions du code, relatives à la forme et aux conditions des contrats, Proudhon en ajoute une dernière concernant leur objet : « Selon la nature des choses pour lesquelles on traite ou l'objet qu'on se propose, les contrats sont *domestiques, civils, commerciaux* ou *politiques*. C'est de cette dernière espèce de contrat, le contrat politique, que Proudhon traite dans son ouvrage du *Principe fédératif*, dont nous faisons ici l'analyse.

« La notion de contrat, dit-il, n'est pas étrangère au régime monarchique, pas plus qu'elle ne l'est à la paternité et à la famille. Mais, d'après ce que nous avons dit des principes d'autorité et de liberté, et de leur rôle dans la formation des gouvernements, on comprend que ces principes n'interviennent pas de la même manière dans la formation du contrat politique ; qu'ainsi l'obligation qui unit le monarque à ses sujets, obligation spontanée, non écrite, résultant de l'esprit de famille et de la qualité des personnes, est une obligation *unilatérale*, puisqu'en vertu du principe d'obéissance le sujet est obligé à plus envers le prince que celui-ci envers le sujet. La théorie du droit divin dit expressément que le monarque n'est responsable qu'envers Dieu. Il peut arriver même que le contrat de prince à sujet dégénère en un contrat de pure *bienfaisance*, lorsque, par l'ineptie ou l'idolâtrie des citoyens, le prince est sollicité à s'emparer de l'autorité et à se charger de ses sujets, inhabiles à se gouverner et à se défendre, comme un berger de son troupeau. C'est bien pis là où le principe d'hérédité est admis. Un conspirateur comme le duc d'Orléans, plus tard Louis XII, un parricide comme Louis XI, conservent, malgré leurs crimes, leur droit éventuel à la couronne. La naissance les rendant inviolables, on peut dire qu'il existe entre eux et les sujets fidèles du prince auquel ils doivent succéder un *quasi-contrat*. En deux mots, par cela même que l'autorité est prépondérante dans le système monarchique, le contrat n'est pas égal.

» Le contrat politique n'acquiert toute sa dignité et sa moralité qu'à la condition : 1° d'être *synallagmatique* et *commutatif* ; 2° d'être renfermé, quant à son objet, dans certaines limites : deux conditions qui sont censées exister sous le régime démocratique, mais qui, là encore, ne sont le plus souvent qu'une fiction. Peut-on dire que, dans une démocratie représentative et centralisatrice, dans une monarchie constitutionnelle et censitaire, à plus forte raison dans une république communiste, à la manière de Platon, le contrat politique qui lie le citoyen à l'Etat soit égal et réciproque ? Peut-on dire que ce contrat, qui enlève aux citoyens la moitié ou les deux tiers de leur souveraineté et le quart de leur produit, soit renfermé dans de justes bornes ? Il serait plus vrai de dire, ce que l'expérience confirme trop souvent, que le contrat, dans tous ces systèmes, est exorbitant, *onéreux*, puisqu'il est, pour une partie plus ou moins considérable, sans compensation ; et *aléatoire*, puisque l'avantage promis, déjà insuffisant, n'est pas même assuré.

» Pour que le contrat politique remplisse la condition synallagmatique et commutative que suggère l'idée de démocratie ; pour que, se renfermant dans de sages limites, il reste avantageux et commode à tous, il faut que le citoyen, en entrant dans l'association, 1° ait autant à recevoir de l'Etat qu'il lui sacrifie ; 2° qu'il conserve toute sa liberté, sa souveraineté et son initiative, moins ce qui est relatif à l'objet spécial pour lequel le contrat est formé, et dont on demande la garantie à l'Etat. Ainsi réglé et compris, le contrat politique est ce que j'appelle une *fédération*.

» FÉDÉRATION, du latin *fœdus*, génitif *fœderis*, c'est-à-dire pacte, contrat, traité, convention, alliance, etc., est une convention par laquelle une ou plusieurs communes, un ou plusieurs groupes de communes ou Etats s'obligent réciproquement et également les uns envers les autres pour un ou plusieurs objets particuliers, dont la charge incombe spécialement alors et exclusivement aux délégués de la fédération.

» Revenons sur cette définition.

» Ce qui fait l'espèce et le caractère du contrat fédératif, et sur quoi j'appelle l'attention du lecteur, c'est que, dans ce système, les contractants, chefs de famille, communes, cantons, provinces ou Etats, non-seulement s'obligent synallagmatiquement et commutativement les uns envers les autres, ils se réservent individuellement, en formant le pacte, plus de droits, de liberté, d'autorité, de propriété qu'ils n'en abandonnent. »

Toute la théorie du *Principe fédératif* est renfermée dans cet exposé ; reste à savoir si elle est applicable, et, dans ce cas, où serait la garantie du contrat, et si elle ne serait pas purement *aléatoire*. Selon l'auteur, dans la théorie de J.-J. Rousseau, qui est celle de Robespierre et des jacobins, le contrat social est une *fiction* de légiste, imaginée pour rendre raison autrement que par le droit divin, l'autorité paternelle ou la nécessité sociale, de la formation de l'Etat et des rapports entre le gouvernement et les individus. Proudhon ajoute : « Cette théorie, empruntée aux calvinistes, était en 1764 un progrès, puisqu'elle avait pour but de ramener à une loi de raison ce qui jusque-là avait été considéré comme une appartenance de la loi de nature et de la religion. Dans le système fédératif, le contrat social est plus qu'une fiction : c'est un pacte positif, effectif, qui a été réellement proposé, discuté, voté, adopté, et qui se modifie régulièrement à la volonté des contractants. Entre le contrat fédératif et celui de Rousseau et celui de 93, il y a toute la distance la réalité à l'hypothèse. »

L'auteur termine ainsi : « La nation française est parfaitement disposée pour cette réforme. Accoutumée de longue main à des gênes de toute sorte et à de lourdes charges, elle est peu exigeante ; elle attendra dix ans l'achèvement de l'édifice, pourvu que chaque année l'édifice s'élève d'un étage. La tradition n'y est pas contraire : ôtez de l'ancienne monarchie la distinction des castes et les droits féodaux, la France, avec ses Etats de province, ses droits coutumiers et ses bourgeoisies, n'est plus qu'une vaste confédération, le roi de France un président fédéral. C'est la lutte révolutionnaire qui nous a donné la centralisation. Sous ce régime, l'égalité s'est soutenue, au moins dans les mœurs ; la liberté s'est progressivement amoindrie. Quel que soit le pouvoir chargé des destinées de la France, il n'y a plus pour lui d'autre politique à suivre, pas d'autre voie de salut, pas d'autre idée. Qu'il donne le signal des fédérations européennes ; qu'il s'en fasse l'allié, le chef et le modèle, et sa gloire sera d'autant plus grande qu'elle couronnera toutes les gloires. »

En attendant l'application du *Principe fédératif*, l'unité italienne s'est faite, ainsi que l'unité allemande. Le danger n'est pas là, du reste ; il est dans l'alliance du panslavisme et du pangermanisme, d'où naîtra un jour, si l'on n'y prend garde, la servitude de l'Europe.

FÉDÉRATION s. f. (fé-dé-ra-si-on — lat. *fœderatio* ; de *fœdus*, alliance). Union de plusieurs Etats, de plusieurs pays sous le système fédératif : *L'Allemagne était une* FÉDÉRATION *aristocratique*. (Mme de Staël.) *La* FÉDÉRATION *est le brise-lames des tempêtes populaires*. (Proudh.)

— Hist. Nom donné pendant la Révolution aux associations armées qui se formèrent dans les provinces, pour résister aux ennemis de la liberté. ‖ Réunion des députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps d'armée, qui eut lieu à Paris, au Champs-de-Mars, en 1790. ‖ Enrôlements volontaires que Napoleon provoqua pendant les Cent-Jours.

— Encycl. Hist. Avant la grande *fédération* du Champ-de-Mars, des communions patriotiques s'étaient produites spontanément dans une grande partie de la France. Les nouveaux départements fraternisaient pour célébrer la récente unité de la patrie. C'était comme le sacrifice de la vieille patrie provinciale, des préjugés locaux, de toutes ces divisions artificielles qui avaient si longtemps séparé les enfants d'une même famille. Les vieilles barrières étaient tombées : douanes intérieures, péages innombrables sur les routes et sur les fleuves, rivalités de pays, de corporations, diversité infinie de lois, règlements, etc. La France embrassait la France sur l'autel de l'égalité. Cette fusion, que des politiques étroits avaient jugée difficile, impossible même, s'accomplissait d'élan. On vit bien alors que c'était l'état précédent qui était artificiel et contre nature. Rien d'officiel dans ce grand mouvement, qui jaillit naturellement de l'âme du peuple.

Il faut lire le récit de ces grandes effusions dans les procès-verbaux authentiques, dans ces relations naïves qui subsistent encore, comme les monuments de la profonde union de nos pères à ce moment sacré, comme les témoignages de leur enthousiasme et de leurs espérances dans l'avenir. Chose touchante et tragique tout à la fois, au moment où les plus terribles luttes vont éclater, ces hommes simples ne parlent que de paix et de fraternité ; et rien ne montre mieux que tel était le véritable esprit de la Révolution. S'il y eut plus tard des excès, il ne faut les attribuer qu'à la guerre implacable que lui firent des ennemis insensés.

Comment ne pas reconnaître le grand cœur de cette génération en lisant, entre autres, ce toast des fédérés de Lons-le-Saunier :

« A tous les hommes ! A nos ennemis mêmes, que nous jurons d'aimer et de défendre ! »

Pour ceux de nos lecteurs qui ne pourraient se procurer ces documents, il nous semble utile d'écrire en détail l'histoire de ce mouvement qui vint aboutir à la grande fête du 14 juillet 1790, et de marquer les caractères principaux de toutes ces *fédérations*, qui sont le trait distinctif, l'originalité de cette époque.

Les premières *fédérations* furent amenées par la nécessité où se trouvèrent les citoyens, au début de la Révolution, de pourvoir eux-mêmes à leur propre sûreté. Ils le firent en s'associant entre eux, ou, pour parler le langage du temps, en se *fédérant*. Pendant l'été de 1789, des villages s'unirent entre eux, et même quelquefois avec des villes voisines, pour se mettre à l'abri des *brigands*. C'était le nom que l'on donnait aux bandes de gens affamés et sans travail, mendiants devenus voleurs, qui parcouraient alors la France, pillant, volant et coupant les blés. La panique était alors universelle, surtout dans les campagnes. La nécessité d'assurer le commerce des grains amène aussi les villes à se confédérer. Dès le mois de novembre 1789, quatorze villes bailliagères de la province de Franche-Comté s'unissent à Besançon et se promettent assistance. Le pacte qu'elles font entre elles a pour objet d'assurer la libre circulation des grains, de mettre obstacle à la cupidité des exportateurs, de combattre l'accaparement, de conjurer la famine. Cités, bourgs, villages et hameaux sont invités à se joindre à la confédération. Dijon y adhère d'une manière solennelle. Enfin les citoyens s'unissent encore pour se défendre contre les menées contre-révolutionnaires, auxquelles la secrète connivence du pouvoir assure l'impunité. C'est ainsi qu'en Bretagne on s'unit pour mettre fin à la résistance du parlement. Le 30 novembre 1789, les jeunes gens de Quimper signent cette déclaration : « Considérant que plusieurs parlements du royaume, après avoir levé le masque par une insurrection audacieuse contre les décrets de l'Assemblée nationale, peuvent tout oser contre la régénération qu'ils ont tant d'intérêt d'arrêter ; — ont arrêté et arrêtent d'inviter tous les jeunes citoyens de la Bretagne à renouveler le pacte d'union qui jusqu'ici a servi de sauvegarde contre les mauvais desseins de nos ennemis et à former une ligue patriotique contre les derniers efforts des magistrats aristocrates. »

Mais ces premières confédérations, purement locales et qui n'ont toutes qu'un caractère défensif, ne sont encore que le prelude du mouvement fédératif qui bientôt va entraîner toute la France. La grande idée dont ce mouvement est l'éclatante manifestation, l'idée de l'unité de la patrie, mère commune dont tous les enfants doivent s'aimer et s'entr'aider, gage du salut de tous, et pour laquelle chacun doit donner sa vie, si cela est nécessaire, y fait encore défaut. Ce furent les vaillantes et patriotiques populations des contrées que traverse le Rhône qui, les premières, affirmant avec éclat la grande idée de l'unité de la patrie, inaugurèrent les *fédérations*. Ce fut pres du Rhône, à deux lieues de Valence, au petit bourg d'Etoile, qu'eut lieu, le 29 novembre 1789, la première *fédération* vraiment nationale et que, pour la première fois, la *province fut abjurée*. Quatorze communes du Dauphiné s'unirent entre elles et se donnèrent à la grande unité française, prêtant ce serment à la face du ciel : « Nous, citoyens français de l'une et l'autre rive du Rhône, depuis Valence jusqu'au Pouzin, réunis fraternellement pour le bien de la cause commune, jurons sur nos cœurs et sur ces armes consacrées à la défense de l'Etat, de rester à jamais unis, abjurant désormais toute distinction de province ; offrons nos bras, nos fortunes et nos vies à la patrie, ainsi qu'au soutien des lois émanées de l'Assemblée nationale ; jurons d'être fideles au monarque qui a tant de titres à notre amour ; jurons de nous donner mutuellement toute assistance pour remplir des devoirs aussi sacrés et de voler au secours de nos frères de Paris ou des autres villes de France qui seraient en danger pour la cause de la liberté. »

La *fédération* de l'Etoile fut suivie, à deux semaines d'intervalle seulement, de celle de Montélimar, qui la surpassa en éclat. Cette *fédération* n'est plus seulement dauphinoise, mais englobe plusieurs provinces des deux rives du Rhône, Dauphiné et Vivarais, Provence et Languedoc. Grenoble, malgré l'opposition de sa municipalité, y envoie des députés : elle ne se soucie plus de son rôle de capitale, elle préfère être France. Maintenant ce sont des Français qui se fédèrent. Tous ensemble, ils répètent le serment que viennent de faire les paysans du bourg de l'Etoile : « Plus de province, la patrie. » Valence eut ensuite son tour. Bien qu'on soit alors en plein cœur de l'hiver, rien n'arrête les milliers de paysans qui s'y rendent, ni la rigueur du temps, ni la misère, ni les routes effroyables.

Dans l'ouest de la France, les populations se fédèrent de leur côté. Convoquée le 26 novembre, la *fédération* des provinces de Bretagne et d'Anjou s'accomplit en janvier. Les représentants de cent cinquante mille gardes nationaux se réunissent à Pontivy, dans un lieu désert, loin des routes. Ils déclarent solennellement « qu'ils ne sont plus ni Bretons ni Angevins, mais Français et citoyens du même empire, et qu'ils renoncent à leurs privilèges locaux et particuliers. »

L'impulsion une fois donnée, les *fédérations* couvrent instantanément toute la France, du Nord au Midi, des Vosges aux Pyrénées, et se détachent en points lumineux sur le fond si obscur de cette époque. En mars, avril et mai, ont lieu les grandes *fédérations* du nord, du nord-est et du centre de la France. Elles prennent de plus en plus un caractère de fête ; car, dans toutes les provinces, la Révolution n'a pas soulevé de résistance. Le 7 mars, les Vosges ont leur *fédération*. Les députés de toutes les communes, réunis à

Epinal, se prêtent le serment de défendre la constitution. La fête dura trois jours. Puis c'est la Champagne, où cent mille hommes se fédèrent. Le 19 avril, Nancy a sa *fédération;* le 4 mai, c'est Metz; le 9, c'est Orléans, et, le même jour, Limoges; le 12, c'est le tour de Strasbourg; le 30, celui de Lyon et de Draguignan. Enfin, le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, Paris eut sa *fédération*, où toute la France fut conviée. Le mouvement fédératif, en effet, n'aurait pas été complet s'il n'était venu se résumer dans la capitale de la France et y trouver sa perfection en y prenant un caractère entièrement national.

L'idée d'une *fédération* de la France entière à Paris fut d'abord émise par les Bretons dès le mois de mars. Elle se propagea rapidement et elle devint l'objet d'un vœu tellement général, tellement passionné, qu'on dut y déférer. Le 5 juin 1790, une députation de la municipalité, conduite par Bailly, vint à l'Assemblée nationale et demanda, pour le 14 juillet suivant, une *fédération* générale de toute la France, qui serait célébrée, au milieu de la capitale, par les députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée. Elle fit, en même temps, lecture d'une adresse des citoyens de Paris à tous les Français, dans laquelle on lit : « Dix mois sont à peine écoulés depuis l'époque mémorable où, des murs de la Bastille conquise, s'éleva un cri soudain : *Français, nous sommes libres!* Qu'au même jour un cri plus touchant se fasse entendre : *Français, nous sommes frères!* Oui, nous sommes frères, nous sommes libres, nous avons une patrie! — Nous ne sommes plus Bretons ni Angevins, nous ne sommes plus Parisiens, nous sommes tous Français. C'est le 14 juillet que nous avons conquis la liberté, ce sera le 14 juillet que nous jurerons de la conserver. » L'Assemblée, adoptant les idées de la Commune, décréta la grande *fédération* de toute la France pour le 14 juillet.

Du moment où la fête de la *fédération* fut décrétée par la Constituante, cette fête devint l'objet exclusif de la préoccupation publique. Brochures et projets surgirent de tous côtés. Ainsi, un M. Villette ouvrit l'avis que chaque citoyen de la capitale dressât sa table en pleine rue. Manuel, l'administrateur de la police, proposa une hospitalité plus complète : celle des logements et de la table. « Il faut, disait-il dans une lettre adressée aux journaux, il faut qu'une armée, qui ne sera qu'une famille, trouve nos maisons ouvertes comme nos cœurs. » Loustalot et Desmoulins proposèrent de faire un pacte fédératif entre les écrivains. L'Assemblée nationale semble elle-même gagnée par l'enthousiasme universel. Dans la séance du 19 juin, elle décrète la suppression des titres de noblesse, des armoiries, des livrées. Le décret ne passa pas sans soulever, de la part du côté droit, de vives réclamations. A la tête des opposants se faisait remarquer le trop fameux abbé Maury, qui, comme on le sait, était fils d'un cordonnier, tandis que les membres non opposants, MM. de Noailles, de Montmorency, de Lameth, de La Fayette, etc., prirent la parole pour soutenir le décret.

Mais si l'annonce d'une *fédération* de toute la France à Paris avait été accueillie avec enthousiasme par la grande majorité des citoyens, cette fête eut aussi des opposants. D'abord les peureux, les trembleurs, comme on en rencontre toujours. « Faire venir à Paris, disaient-ils, au centre de l'agitation, ces masses indisciplinées, n'est-ce pas amener une épouvantable mêlée, le massacre, le pillage? » De sourdes rumeurs, des bruits alarmants, relatifs à une machination infernale, se répandirent tout à coup dans le public. On assurait qu'au moment de la fête, des mines, préparées dans l'Ecole militaire, devaient, en éclatant, engloutir des milliers de victimes. On annonçait une Saint-Bathélemy de prêtres et de nobles. Le départ précipité de plusieurs familles riches, les demandes de congé faites par un très-grand nombre de députés augmentaient la terreur. Loustalot combattit ces terreurs. La Commune intervint aussi et, dans une proclamation, chercha à rassurer la population. De leur côté, les royalistes ne cessèrent, jusqu'au dernier jour, d'invectiver contre la *fédération*. Quant aux révolutionnaires, ils la voyaient avec une certaine méfiance : selon eux, elle allait *royaliser la France*. Le plus hostile de tous était Marat. A l'en croire, le moindre inconvénient de la *fédération* était de détourner le peuple du soin de ses véritables intérêts. « Le pacte fédéraliste, disait-il, objet du transport de tous les bons Français, n'a jamais été à mes yeux qu'un moyen d'asservissement dont les suites funestes ne tarderont pas à se faire sentir. » Ici, comme ailleurs, Marat se laissait trop aller à ses préventions. Le seul danger que pouvait, en apparence du moins, présenter la *fédération* de Paris, était de mettre le pouvoir aux mains des royalistes constitutionnels, à la tête desquels se trouvait La Fayette. Or, ce danger était chimérique. La Fayette était honnête dans toute la force du mot, le parti constitutionnel impuissant, et la cour ne voulait pas plus de la constitution que de la Révolution. La monarchie était sur la pente qui devait la conduire aux abîmes, et rien ne pouvait l'arrêter. Malgré les oppositions qu'elle souleva, la grande *fédération* de Paris eut lieu avec beaucoup d'éclat et elle produisit une immense sensation, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Les libéraux anglais la célébrèrent comme une fête nationale. A Londres, il se donna, à cette occasion, plusieurs festins patriotiques, un, entre autres, où Sheridan et le docteur Price assistaient et que présida lord Stanhope. On y but : « A la majesté des peuples, à la destruction de la Bastille, à la Révolution, à la France. »

Tel fut le grand mouvement fédératif qui marque la première époque de notre Révolution, et qui en constitue un des traits caractéristiques. Ce mouvement fut entièrement spontané; conséquence nécessaire de la situation de la France à l'époque où il eut lieu, il sortit des entrailles mêmes de la Révolution et en manifesta parfaitement l'esprit. A l'origine, lorsque les villages s'associent contre les *brigands*, tout se passe en famille, comme le fait remarquer M. Michelet. Ici, les curés marchent en tête. Dans la Haute-Saône, par exemple, les curés ne s'associèrent pas seulement au mouvement, ils s'en firent le centre, en furent les chefs. Dès le 27 septembre 1789, dans les environs de Luxeuil, les communes rurales se fédérèrent sous la direction du curé de Saint-Sauveur. Tous les maires jurèrent dans ses mains. A mesure que le mouvement fédératif s'étend, il revêt un caractère de plus en plus national. Il atteste avec quelle puissance et quelle énergie l'idée nouvelle de l'*unité* de la patrie a fait explosion dans les âmes et s'affirme dans les faits. On se fédéra d'abord pour se défendre, pour maintenir l'ordre, puis ce fut pour le *bonheur d'être ensemble, pour s'unir, s'aimer les uns les autres;* pour célébrer par des fêtes l'idée nouvelle de l'unité de la patrie; pour saluer, tous ensemble, l'aurore d'une ère nouvelle, celle de la *fraternité*. Toutes ces fêtes ont, du reste, un caractère nouveau, comme les idées qu'elles expriment. Jamais rien de pareil ne s'était vu dans l'ancienne société. Chacun s'ingénie pour exprimer par des symboles particuliers les sentiments dont il est pénétré. A Dôle, le feu sacré au moyen duquel le prêtre doit brûler l'encens sur l'autel de la patrie est emprunté directement au soleil, par la main d'une jeune fille, au moyen d'un verre ardent. A Saint-Pierre (près de Crépy), à Mello (Oise), à Saint-Maurice (Charente), on met sur l'autel la *Loi* elle-même, c'est-à-dire les décrets de l'Assemblée nationale. A Mello, ils y furent portés dans une arche d'alliance. Il semble qu'on se trouve reporté aux belles solennités de la Grèce antique. Toutes ces fêtes ont lieu en face de la nature; les fleuves, les forêts, les montagnes, la mer leur servent de cadre. Dans beaucoup d'endroits, des jeunes filles en robe blanche, *ceinture à la nation* (ceinture tricolore), font l'ornement de la fête. Souvent, comme à Sparte, des bataillons d'enfants et quelquefois aussi des bataillons de femmes et de filles portent des armes. A Maubes (Isère), les femmes défilent en bon ordre, le drapeau en tête, l'épée nue. Dans certaines communes, elles figurent avec des palmes; dans d'autres avec des guirlandes de fleurs; ailleurs, elles se montrent couronnées de chêne. Du reste, chaque contrée porte dans ces fêtes son caractère particulier. Dans le Nord, la joie des populations a un caractère grave et contenu; dans le Midi, au contraire, elle s'épanche en vifs transports, en farandoles désordonnées, témoin la commune de Valréas, où la fête de la bénédiction des drapeaux se termina par une danse violente, dans laquelle on vit pêle-mêle bourgeois, paysans, châtelains, soldats et jusqu'au Père gardien du couvent des cordeliers (Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. IV, ch. XV). Dans toutes ces *fédérations*, si différentes d'aspects, de costumes, qui ont chacune leur symbole particulier, règne le même esprit. Rien de prémédité, nul accord préalable; cependant les âmes n'ont aucune peine à se rencontrer. Les voix sont diverses, mais leur ensemble forme un chœur plein d'harmonie. La plupart de ces *fédérations* ont elles-mêmes conté leur histoire. Elles l'écrivaient à leur mère l'Assemblée nationale, et presque toujours l'envoi était accompagné d'une lettre pour La Fayette, à qui l'on faisait part de tout ce qui s'était passé, de tout ce qu'on avait ressenti. Un de ces récits finit par ces mots empreints d'une touchante naïveté : « C'est ainsi que s'est écoulé le plus beau jour de notre vie. » Quelle différence entre ces adresses, où le cœur seul parle, et celles qui furent envoyées depuis à tous les pouvoirs nouveaux, dont la bassesse, continuellement la même, fait lever le cœur de dégoût, et placent le *Moniteur* au premier rang parmi les recueils du servilisme et de la platitude humaine! Chaque province, chaque commune a sa formule. Beaucoup sont peut-être déclamatoires; mais, comme Michelet le fait remarquer avec infiniment de raison : « Ce qu'on peut y trouver d'art, de rhétorique, de déclamation, n'est autre que l'embarras du jeune homme qui, ne sachant comment exprimer le sentiment le plus sincère, emploie les mots de roman, faute d'autres, pour dire un amour vrai. » Le détail matériel même a souvent aussi préoccupé ceux qui envoyaient ces adresses à l'Assemblée. Nulle écriture assez belle, nul papier assez magnifique, sans parler des rubans tricolores. Du reste, partout les idées sont les mêmes, partout on veut les mêmes choses, l'unité de la patrie, la concorde. Il faut protéger le bon ordre, assurer la circulation des grains, s'entr'aider, chercher la force dans l'union, chérir l'Assemblée nationale, parce qu'elle a fondé la liberté, chérir le roi, parce qu'il s'est engagé à la servir, veiller au maintien de la constitution, et se tenir prêt au besoin à mourir pour elle. Les procès-verbaux de toutes ces *fédérations* expriment parfaitement les idées de l'époque, de même que les cahiers généraux marquent l'état de la France en 1789. On y sent que les masses sont profondément recueillies et possédées d'un véritable enthousiasme. Partout règne un véritable esprit de concorde et de fraternité.

Telles furent les *fédérations*, ces mouvements spontanés, irrésistibles, qui signalèrent la résurrection du plus généreux des peuples. Quant à leur effet, au résultat qu'elles produisirent, il fut immense. L'ordre et la sécurité ne tardèrent pas à renaître. En montrant à la France combien elle était unanime dans son dévouement à la Révolution, elles lui donnèrent la confiance en elle-même. En faisant cesser l'hostilité sourde qui régnait entre les villes et les campagnes, en détruisant les rivalités provinciales, elles mirent le sceau à l'unité nationale, qu'elles établirent sur des bases inébranlables. En entraînant les masses populaires, surtout les paysans, dans le courant de la Révolution, elles rendirent celle-ci victorieuse. A la fin de juin 1790, la Révolution a fait cesser toutes les résistances. Partout à la même époque, à Caen, à Brest, en Corse, à Montauban, à Nîmes, les soldats fraternisent avec le peuple, et l'épée est décidément brisée aux mains de la contre-révolution. La France, qui se cherchait, s'est reconnue par les *fédérations*, et, par leur voix, elle proclame l'unité de la patrie, la solidarité entre ses membres et la fraternité entre les citoyens. Ce sont elles, enfin, qui, dans notre grande formule révolutionnaire, la véritable charte de l'avenir, ont inscrit le troisième terme, *fraternité*, qui exprime le côté si profondément social de notre Révolution, et qui ouvre devant le monde moderne d'immenses et nouveaux horizons, dont nul n'a encore sondé la profondeur.

Fédération du 14 juillet 1790. Cette solennité commémorative de la prise de la Bastille, et qui venait après les fédérations particulières de villes et de provinces, fut en quelque sorte la pâque nationale, la grande communion de la liberté.

Le 5 juin, une députation de la municipalité vint présenter à l'Assemblée une adresse des citoyens de Paris, demandant une fédération générale de toute la nation pour célébrer la prise de la Bastille, la fraternité des Français et l'ère nouvelle de la liberté. L'Assemblée adopta d'abord en principe, puis, quelques jours plus tard, consacra cette idée patriotique par un décret, et fixa le nombre et le mode d'élection des citoyens, gardes nationaux et soldats, qui devaient représenter le peuple à cette auguste cérémonie. Tous les corps militaires, soit de terre, soit de mer, nationaux ou étrangers, y furent appelés, à raison d'un certain nombre de délégués, suivant l'importance des corps. D'autres décrets réglèrent tous les détails de la fête. Le Champ-de-Mars fut choisi pour emplacement, et tous les artistes furent invités à donner le concours de leur talent et de leurs idées pour les décorations. Cette plaine immense était parfaitement plane; il s'agissait d'en faire une sorte de bassin, de rapporter la terre tout autour pour former ces talus qui restèrent plus d'un demi-siècle et qui formaient comme un amphithéâtre circulaire. Plusieurs milliers d'ouvriers étaient employés à ce travail; mais on s'aperçut bientôt qu'ils ne l'auraient pas terminé à temps. L'inquiétude se répandit dans tout Paris. La population donna alors un étonnant spectacle : les citoyens de toutes les classes et de tous les âges, dans un prodigieux élan d'enthousiasme, vinrent offrir leurs bras. Gardes nationaux, ouvriers de tous les métiers, étudiants, collégiens, séminaristes, chevaliers de Saint-Louis, académiciens, moines, religieux des deux sexes, invalides, enfants, jeunes filles et vieillards, nobles et dames de la cour même, vinrent piocher et brouetter la terre avec une ardeur infatigable, le jour, la nuit, sous la pluie comme sous le soleil. Les villages voisins y venaient avec leurs municipalités et leurs curés en tête. Le maire de Paris, le commandant général se mêlèrent aux travailleurs, qu'animaient les sons de la musique, le chant du *Ça ira*, l'ivresse du patriotisme, et qui se renouvelaient sans cesse. Le Champ-de-Mars était comme le rendez-vous de tout Paris. On travaillait aux flambeaux, car la chute du jour n'arrêtait pas l'entrain. Ce vaste atelier de 200,000 personnes présentait les plus curieux épisodes : on voyait attelés au même chariot un invalide, une religieuse, un juge, une danseuse de l'Opéra; de belles et délicates jeunes filles vêtues de robes blanches, avec des ceintures *à la nation* (tricolores), aidaient à charger et à rouler les brouettes; des jeunes gens riches jetaient bas leurs habits de soie et maniaient la pioche avec une bonne humeur virile; et, dans toute cette foule, pas une rixe, pas un vol, pas même l'ombre d'une dissension. Il n'y avait plus de classes, plus de différences sociales; un sentiment vraiment sublime de concorde et de fraternité pénétrait toutes les âmes. On n'avait jamais vu, on ne reverra peut-être jamais un spectacle semblable. L'immense travail fut achevé en moins de douze jours, malgré des pluies fréquentes.

Cependant les *fédérés* arrivaient successivement de tous les points du royaume : gardes nationaux, soldats, marins. Beaucoup avaient fait la route à pied, par bandes fraternellement mêlées, berçant leur fatigue au chant du *Ça ira*, qui n'avait pas encore subi les modifications qui en firent le terrible *Ça ira* de 1793, et où il n'était pas encore question de mettre les *aristocrates à la lanterne*. V. ÇA IRA.

Voici les Bretons, les aînés de la liberté; les enfants du Jura, affranchis d'hier; les riverains de la Durance, fiers d'être les compatriotes de Mirabeau; les agiles montagnards du Béarn; les robustes enfants de l'Auvergne; les Dauphinois, qui, au pied de leurs Alpes, ont commencé la Révolution; les Tourangeaux, qui apportent à Louis XVI un anneau qui leur avait été donné par Henri IV pour reconnaître leur fidélité, etc. Beaucoup portaient les costumes pittoresques de leurs localités. L'hospitalité parisienne fut admirable : les maîtres d'hôtel, les aubergistes baissèrent leurs prix en faveur des délégués départementaux; d'ailleurs, tous les citoyens se disputaient l'honneur de leur offrir leur table et leur lit; l'Assemblée nationale voulut que, pendant leur séjour à Paris, des tribunes fussent exclusivement consacrées à ceux d'entre eux qui voudraient assister aux séances, et tous les jours les districts leur donnaient des fêtes. Les fédérés étaient dans le ravissement; ils témoignaient un enthousiasme idolâtrique, non-seulement à l'Assemblée, à La Fayette, mais encore à Louis XVI, qu'ils regardaient naïvement comme le père de la liberté : c'est ce qui complétait bien leur physionomie provinciale; car Paris n'avait plus ni la même confiance ni les mêmes engouements.

Le dimanche 13, le roi passa en revue les troupes, les fédérés et une bonne partie de la garde nationale parisienne, sur la place Louis XV et dans les Champs-Elysées.

Enfin le jour tant désiré se leva, mais sombre et pluvieux; toute la journée, des averses et des rafales de vent vinrent troubler la fête, mais sans l'attrister. La gaieté nationale, l'enthousiasme patriotique triomphèrent de ces fâcheux contretemps. On se vengeait par mille plaisanteries folles; on supposait que les ennemis de la liberté avaient fait une neuvaine pour obtenir du mauvais temps; on prenait comiquement acte des refus obstinés du ciel à prendre part à la joie publique : « Le bon Dieu est aristocrate, disait-on. — Parbleu! je le savais depuis longtemps, répondait un sceptique. — Et même, ajoutait-on, l'Eternel n'est probablement pas très-bon catholique, puisqu'il fait crever tant de nuages sur l'autel où l'on va dire la messe et sur la chasuble du célébrant, » etc. C'était un feu roulant de saillies et de bons mots.

Depuis cinq heures du matin, la garde nationale et la population étaient sur pied; beaucoup avaient passé la nuit au Champ-de-Mars, et 6,000 gardes nationaux s'y étaient rendus dès minuit pour ne pas manquer la fête. Dès le petit jour, le peuple se met en marche vers le lieu désigné, la garde nationale s'échelonne sur les boulevards, les fédérés se rassemblent à la Bastille; on leur distribue quatre-vingt-trois bannières blanches, portant les noms de leurs départements respectifs et que le plus âgé d'entre eux devait porter. A sept heures, le cortége se mit en marche dans l'ordre suivant : une compagnie de cavalerie de la garde nationale, une de grenadiers, avec trompettes, musique et tambours; puis les électeurs de Paris, un corps de volontaires, la commune, le comité militaire, divers corps, les présidents de districts, les administrations de la ville, l'Assemblée nationale, précédée du bataillon des enfants, suivie des vieillards, escortée par les drapeaux des soixante bataillons parisiens; puis les fédérés de quarante-deux départements, les députations de l'armée de terre et de mer, précédées d'une oriflamme, de deux maréchaux de France et d'un nombreux état-major, suivies d'une foule d'officiers de tous les corps, même de la maison du roi; enfin venaient les fédérés des quarante et un autres départements; la marche était fermée par divers détachements. Cet immense cortége traversa la ville aux acclamations du peuple, au bruit des salves d'artillerie, et entra dans le Champ-de-Mars par un pont de bateaux qu'on avait jeté la veille sur la Seine, en face du village de Chaillot.

A l'entrée du vaste cirque, du côté de la rivière, se trouvait un arc de triomphe à trois ouvertures, chargé de spectateurs et couvert d'inscriptions, dont nous citerons les principales :

Les droits de l'homme étaient méconnus depuis des siècles; ils ont été rétablis pour l'humanité entière.

—

Nous ne vous craindrons plus, subalternes tyrans,
Vous qui nous opprimiez sous cent noms différents!

—

La patrie ou la loi peut seule nous armer;
Mourons pour la défendre et vivons pour l'aimer.

—

Vous chérissez cette liberté; vous la possédez maintenant; montrez-vous dignes de la conserver,

Un grand spectacle frappa les yeux des fédérés à leur entrée dans le Champ-de-Mars : trois cent mille spectateurs assis sur les tertres latéraux, hommes, femmes, enfants, décorés des couleurs nationales; les coteaux de Chaillot, de Passy, également chargés de citoyens; au loin, les amphithéâtres de Meudon et de Saint-Cloud, du mont Valérien, de Montmartre, formant comme les gradins du plus vaste Colisée du monde; devant l'Ecole-Militaire, de vastes gradins, couverts de draperies bleu et or, pour le roi, l'Assemblée nationale, la cour, les corps constitués, les invités, etc. Au centre du Champ-de-Mars s'élevait, sur un monticule, un monumental autel de la Patrie, où l'on montait par quatre escaliers immenses, disposés sur chacune des faces. Cet autel fut complété et devint permanent. Nous l'avons décrit ailleurs dans sa forme définitive (v. AUTEL DE LA PATRIE). Il était également couvert d'inscriptions patriotiques et philosophiques. Par une sorte de fiction honorifique, le roi avait été nommé, pour ce jour seulement, chef suprême des gardes nationales de France; il avait désigné La Fayette pour en remplir les fonctions, avec le titre de *major de la fédération;* en sorte que le général de la garde parisienne était pour le moment une sorte de connétable de plusieurs millions d'hommes armés.

Durant les préparatifs de la cérémonie, 1,200 musiciens exécutaient des morceaux; pendant cette longue attente, des groupes de fédérés se forment et, bravant la pluie, se mettent à danser des rondes autour de l'autel; ceux d'Auvergne et de Provence figuraient les danses de leur pays. Bourrées et farandoles entraînent tout. Les anneaux se rejoignent, c'est-à-dire les provinces diverses se confondent en des rondes immenses : on dirait comme un joyeux symbole de la fraternisation et de l'unification de la France.

Des salves d'artillerie annoncent que la solennité va commencer; il est environ trois heures et demie. Le roi est placé dans sa tribune, ayant à sa droite le président de l'Assemblée nationale, sur un fauteuil d'égale hauteur; La Fayette vient prendre ses ordres. La cérémonie commence par une messe solennelle, célébrée à l'autel de la Patrie par l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord (Gorsas dit que ce fut par M. de Montmorency, grand aumônier de France); deux cents prêtres avec ceintures tricolores entouraient l'autel. Le prélat bénit ensuite l'oriflamme, signe de la confédération, et les bannières départementales. Enfin La Fayette, radieux et ému, monte les degrés, et, appuyant la pointe de son épée sur l'autel de la Patrie, prononce, d'une voix haute et ferme, le serment sacré : « Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi; de protéger les personnes et les propriétés, etc., et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. »

C'était l'heure où, un an auparavant, était tombée la Bastille. Cent pièces de canon tonnèrent comme un signal; aussitôt dans l'immense plaine, citoyens armés, troupes, fédérés, peuple, hommes, femmes, enfants, dans les transports d'une incroyable ivresse, jurent tous à la fois et se jettent dans les bras les uns des autres. Les habitants restés dans Paris répètent le serment; les mères le font réciter par leurs enfants au berceau en élevant leurs petites mains au ciel; des malades se font transporter sur le seuil de leurs maisons, étendant leurs mains défaillantes. Bien mieux, à la formidable explosion du Champ-de-Mars, les villages voisins répondent, et, de salve en salve, d'écho en écho, le signal circule rapidement jusqu'aux extrémités du royaume. La France entière, attentive à ce moment solennel, fut convertie en une sorte d'immense Champ-de-Mars : à la même heure, toutes les mains se levèrent, toutes les voix s'unirent pour jurer la fraternité nationale et la liberté.

Jamais aucun peuple n'avait vu une pareille solennité. Le roi jura, à son tour, mais de sa tribune; beaucoup furent très-mécontents qu'il ne fût pas allé à l'autel; quelques casuistes répétaient même naïvement qu'un tel serment *n'était pas bon*, qu'il faudrait le recommencer.

Cette grande journée se termina par des danses en plein air, des banquets, des illuminations et des divertissements de toute sorte. Le terrain de la Bastille avait été transformé en un bosquet, au milieu duquel s'élevait un mât de 60 pieds, surmonté d'un drapeau et du bonnet de la Liberté; à l'entrée du bocage, qu'illuminaient des cordons de lumière, on lisait cette inscription piquante, qui semblait combinée pour rappeler la victoire de la Révolution : *Ici l'on danse.*

Le Champ-de-Mars porta dès lors, et pendant toute la Révolution, le nom de Champ-de-la-Fédération. L'anniversaire du 14 juillet continua d'être célébré tous les ans jusque sous le Consulat.

Fédération au Champ-de-Mars (LA), tableau d'Auguste Couder; musée de Versailles. Ce tableau, qui n'a pas moins de $8^m,50$ de long sur $4^m,25$ de haut, n'est pas composé au point de vue des règles sévères de l'art; il manque d'unité, et l'action principale y est noyée dans la multiplicité des détails. Au fond, à l'extrémité du Champ-de-Mars, s'élève l'autel de la Patrie; l'évêque d'Autun, Talleyrand, officie, entouré de trois cents prêtres revêtus d'aubes blanches et d'écharpes tricolores; devant l'Ecole-Militaire, des gradins et des balcons sont occupés par la cour; au milieu de cette solennelle réunion, le roi est assis sur un trône, ayant à sa droite le président de l'Assemblée. Ces divers personnages et la scène dont ils sont les acteurs sont complétement éclipsés par la foule bigarrée et mouvementée qui assiste à la solennité et qui couvre tous les premiers plans. Il y a dans cette foule des figures d'une tournure très-heureuse; mais ces figures ont justement le tort d'attirer beaucoup trop l'attention au détriment du grand événement national que l'artiste avait à représenter. « Le tableau de M. Couder, a dit T. Thoré, est comme une pièce de théâtre dont les cinq grands actes seraient remplis d'anecdotes plus ou moins piquantes, en dehors de toute conception dramatique. Quelques vers faciles, quelques mots spirituels et chatoyants ne suffiraient pas pour sauver la pièce... Vous voulez nous représenter une des plus augustes solennités publiques de l'histoire de France, et nous n'apercevons que quelques femmelettes cambrées, avec des muscadins en habits de soie. La Fédération de 1790 devait laisser une autre impression. » Dans un recueil bien nommé, la *Revue indépendante*, un critique, M. Saint-Martin, rendant compte du Salon de 1844, où fut exposée l'œuvre que nous avons décrite, prétendit que M. Couder avait conçu tout autrement sa composition et qu'il l'avait recommencée trois fois. « D'abord, il avait choisi l'autel de la Patrie pour centre d'action; le centre de la composition venait s'y relier. C'était donner trop d'importance à un culte oublié. La Liste civile a demandé un autre projet : M. Couder a alors pris Louis XVI prêtant serment pour sujet principal; mais un roi qui prête serment aux libertés du peuple n'est pas bon à voir : il a fallu renoncer à cette seconde idée. Alors la Liste civile a demandé le procès-verbal pur et simple de la Fédération. Ainsi il fut dit, ainsi il fut fait... M. Couder a fait preuve, dans ce tableau, d'une rare entente de la perspective et de la disposition pittoresque, d'une verve et d'un piquant dans les détails qui font le plus grand honneur à son imagination. Que cette foule de nobles, de bourgeois, d'abbés, d'enfants, est animée et variée! La grâce, un peu Vanloo, de ces petites gens qui montent, descendent les escaliers, causent, rient, paraissent joyeux ou dépités, selon les sentiments que leur inspire la Fédération; la précision de leurs ajustements, le choix des couleurs tendres, coquettes, chatoyantes, tout cela donne aux premiers plans de ce tableau un air de vérité saisissante. C'est bien là la physionomie de ce temps bizarre, où les grandes idées sociales naissaient au milieu de mœurs et de coutumes factices et légères. On dit que M. Couder a été aidé, dans son travail, par MM. Gingembre et Eugène Lami. S'il en est ainsi, c'est l'œuvre collective de trois hommes de talent et d'esprit. Quel dommage qu'il ne leur ait pas été permis de faire autre chose qu'un procès-verbal; qu'ils aient été contraints, pour détourner l'attention du sujet grandiose du tableau, d'amuser le public aux bagatelles de la terrasse! Misérable temps que le nôtre! »

Fédération et l'unité en Italie (LA), ouvrage politique de P.-J. Proudhon, publié en 1862. Deux articles, intitulés, le premier : *Mazzini et l'unité italienne*, le second : *Garibaldi et l'unité italienne*, et publiés d'abord dans un journal belge, l'*Office de publicité*, forment les deux premiers chapitres de ce petit volume, que termine un troisième chapitre, la *Presse belge et l'unité italienne*, où l'auteur revient, avec des développements nouveaux, sur les vues émises dans les deux premiers. Quelles sont ces vues? Elles sont en complète opposition avec l'opinion et la passion alors dominantes dans le parti démocratique sur la question italienne. « Je n'ai jamais cru à l'unité de l'Italie, dit Proudhon dans une sorte d'avant-propos; au point de vue des principes comme à celui de la pratique et des transitions, je l'ai toujours repoussée... Après le traité de Villafranca, je suis demeuré convaincu que la presse démocratique, en insistant pour la réunion de l'Italie tout entière aux mains de Victor-Emmanuel, faisait fausse route; que l'avantage qu'on se promettait de cette manœuvre n'en compenserait pas les inconvénients; que c'était méconnaître le principe des révolutions modernes et se placer, par raffinement de politique, hors la vraie politique, entraver le progrès en dénaturant l'idée de nationalité, compromettre la paix de l'Europe sans profit pour la liberté des peuples, et soulever entre l'Italie et la France un antagonisme dangereux, utile seulement aux tiers étrangers. »

Dans l'article sur Mazzini, qui est du 13 juillet 1862, Proudhon se prononce avec force contre la politique unitaire du célèbre conspirateur; il soutient qu'en 1859 Mazzini, en se ralliant au mouvement italien, a fait acte de royalisme; qu'on peut, en un sens, l'appeler grand patriote, mais non pas grand politique, encore moins grand citoyen. Quant à l'unité en elle-même, l'auteur des *Contradictions économiques* la considère comme un principe essentiellement monarchique, militariste et bourgeois; elle doit conduire l'Italie à un système combiné de prétorianisme et d'exploitation qui mettra la plèbe dans un état pire qu'auparavant. « Un Etat de 26 millions d'âmes, comme serait l'Italie, est un Etat dans lequel toutes les libertés provinciales et municipales sont confisquées au profit d'une puissance supérieure, qui est le gouvernement. Là, toute localité doit se taire, l'*esprit de clocher* faire silence; hors le jour des élections, dans lequel le citoyen manifeste sa souveraineté par un nom propre écrit sur un bulletin, la collectivité est absorbée dans le pouvoir central; tout ce qui concerne l'administration, la justice, l'armée, l'enseignement, les travaux publics, la police, les cultes, etc., aboutit au ministère; tout ce qui regarde la législation, au parlement. La fusion, en un mot, c'est-à-dire l'anéantissement des nationalités particulières, où vivent et se distinguent les citoyens, en une nationalité abstraite où l'on ne respire ni ne se connaît plus, voilà l'unité... Pour gouverner 26 millions d'hommes à qui l'on a ravi la possession d'eux-mêmes, pour faire marcher cette immense machine, il faut une bureaucratie prodigieuse, des légions de fonctionnaires; pour la défendre contre le dedans et le dehors, la rendre respectable à ses sujets et à ses adversaires, il faut une armée permanente. Des employés, des soldats, des tributaires, voilà désormais ce qui remplacera la nation. »

L'article sur *Garibaldi et l'unité italienne* fut publié le 7 septembre, dix jours après la défaite de Garibaldi à Aspromonte; il peut se résumer dans les propositions suivantes : L'entreprise de Garibaldi se condamnait elle-même, parce qu'elle induisait son auteur à des actes que le droit public et le droit des gens, la prudence révolutionnaire et une morale tant soit peu sévère réprouvent. Cette entreprise allait ainsi contre son propre but, en violant les lois de l'ordre social et en détruisant d'ores et déjà, par ses exigences comme par ses conséquences, l'union qu'elle voulait fonder. La géographie, l'économie politique et l'histoire sont ici d'accord avec la politique. L'Italie, par nature, par tradition et destination, est antiunitaire; Rome elle-même, destituée de cette papauté souveraine dont on déclare précisément ne vouloir plus, n'aurait aucune des conditions d'une capitale. Au fond, ce que l'on demande pour l'Italie, ce que rêvent les Italiens, pleins de leurs grandioses et dramatiques souvenirs, c'est, au point de vue politique, de faire de l'Italie une sixième grande puissance; au point de vue religieux, après avoir subordonné la papauté au royaume, de conférer à celui-ci le protectorat de la catholicité; on tend, en un mot, bien qu'on ne le dise pas, à revenir, sous une autre forme, à la dualité impériale et pontificale, expression de l'Italie au moyen âge. Le parti radical italien, qui, tout en répudiant la papauté et l'Eglise, s'arroge l'apostolat de l'Europe, ne sort pas de cette donnée; il ne fait que l'approprier à ses vues, témoignant ainsi du sentiment rétrospectif qui anime les populations italiennes. Devant ces prétentions de la jeune Italie, la France, inquiétée dans sa puissance, ne peut manquer de faire l'une de ces deux choses : ou refouler l'Italie, en alléguant les traités, l'équilibre européen, la raison géographique et historique, au besoin le principe même des nationalités, que le Piémont interprète et applique d'une manière beaucoup trop large, ou bien chercher un accroissement compensatoire au moyen de quelque adjonction importante. Dans ce second chapitre et aussi dans le troisième, consacré à la presse belge, Proudhon s'applique à montrer, avec une grande puissance de logique, que la politique nationaliste et unitaire, soutenue par les journaux libéraux belges dans la question italienne, est dangereuse et menaçante au plus haut point pour l'indépendance de la Belgique, dont la sécurité, selon lui, repose uniquement sur la politique de fédération. « Rien n'est égoïste, dit-il, comme la nationalité, rien de moins scrupuleux que la passion unitaire. On a beaucoup déclamé, dans ces dernières années, contre l'insolence des partages de Vienne; mais laissez faire l'unité et les nationalités, et vous en verrez bien d'autres! Laissez s'achever l'empire italien, et bientôt vous verrez la presse libérale et démocratique de France faire volte-face et mettre *à l'étude* l'annexion de la Belgique. »

FÉDÉRÉ, ÉE (fé-dé-ré) part. passé du v. Fédérer. Qui fait partie d'une confédération : *Les Etats* FÉDÉRÉS.

— Substantiv. Membre d'une confédération. ‖ Député à la fête de la Fédération de 1790. ‖ Engagé volontaire pendant les Cent-Jours. ‖ Nom donné aux gardes nationaux qui combattirent pour la Commune de Paris, en 1871.

FÉDÉRÉES (villes), nom donné aux anciennes villes italiennes ou étrangères auxquelles Rome imposait son alliance. Ces cités, placées sous l'égide de la ville éternelle, conservaient leur gouvernement et leurs lois, mais ne pouvaient faire la guerre pour leur propre compte et devaient contribuer au recrutement des légions romaines.

FÉDÉRER v. a. ou tr. (fé-dé-ré — lat. *fœderare;* de *fœdus*, alliance. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je fédère, qu'ils fédèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je fédérerai, il fédérera*). Former en confédération : FÉDÉRER *de petits Etats.*

Se fédérer v. pr. Se former en confédération.

FÉDÉRERZ s. m. (fé-dé-rèrz). Minér. Sulfure double d'antimoine et de plomb, qui se trouve principalement à Wolfsberg, dans la partie orientale du Harz, et à Meiseberg, près de Neudorf, dans le pays de Anhalt.

FEDERICI (Louis), poëte et jurisconsulte italien, né à Brescia vers 1540, mort en 1607. Tout en exerçant la profession d'avocat, il cultiva avec beaucoup de succès la poésie latine et italienne, et prit part à la fondation de l'Académie des *Occulti* dans sa ville natale. Le recueil de cette compagnie contient des pièces de vers de Federici, remarquables par l'élégance et la simplicité. Il a laissé manuscrits des ouvrages de jurisprudence et des satires.

FEDERICI (dom Placide), antiquaire et bénédictin italien, né à Gênes en 1739, mort en 1785. Il devint vicaire général de l'abbaye de Volterra. Il a composé, sous le titre de : *Rerum Pomposianarum historia, monumentis illustrata* (Rome, 1781, in-4°), une histoire remarquable du monastère de Pomposa. Le premier volume seul a paru.

FEDERICI (Dominique-Marie), dominicain et érudit italien, né à Vérone en 1739, mort à Trévise en 1808. Il se livra à l'enseignement de la théologie et de l'Ecriture sainte à Udine, à Padoue et à Trévise. Ses principaux ouvrages sont : *Storia di cavalieri Gaudenti* (Venise, 1787, 2 vol. in-4°); *Memorie Trevigiane sulle opere di disegno* (1803), où l'on trouve, à côté d'idées bizarres et paradoxales, de curieuses recherches sur l'histoire des arts dans le Trévisan; *Memorie Trevigiane sulla tipografia del secolo* XV (1803, in-4°), etc.

FEDERICI (Francesco), général italien, né à Naples en 1748, exécuté dans cette ville en 1799. Lorsqu'il eut achevé ses études à Bologne, il parcourut l'Italie, la France, l'Allemagne, prit du service dans l'armée prussienne, et fut nommé, quelque temps après son retour à Naples, général de brigade par Ferdinand IV. Ce souverain prit la fuite devant l'armée française en 1799, Federici fut chargé par le gouvernement républicain du commandement de Naples. Le général accepta, fut battu le 13 juin au pont de la Madelena par les bandes du cardinal Ruffo, se retira dans les forts, où il fit une énergique résistance, mais se vit enfin contraint de capituler. Cette capitulation, en vertu de laquelle la vie et les possessions des personnes compromises devaient être respectées, fut odieusement violée. Naples devint le théâtre d'épouvantables scènes de carnage, et Federici fut pendu avec tout son état-major.

FEDERICI (Jean-Baptiste-Frédéric VIASSOLO, di Camillo), poëte dramatique italien, né à Garessio (Piémont) en 1751, mort en 1802. Il avait exercé la profession d'avocat à Turin et il était juge à Moncagiero, lorsque, s'étant épris d'une jeune et belle actrice, nommée Camilla Ricci, il prit le parti de se vouer au théâtre et entra dans une troupe de comédiens. C'est alors qu'il changea son nom de famille en celui de Camillo Federici. A partir de cette époque, il composa un grand nombre de comédies, la plupart imitées de Kotzebue, et qui se font remarquer par l'intérêt de l'intrigue, la verve du dialogue, sinon par la pureté du style et la fidélité des peintures de mœurs. Son chef-d'œuvre, le *Mensonge dure peu*, a été traduit par Roger et Creuzé de Lesser, et représenté avec succès à la Comédie-Française sous le titre de la *Revanche* (1809). Parmi ses autres pièces, nous citerons : *Illusion et vérité;* le *Temps rend justice à tout le monde; Avis aux maris;* le *Sculpteur et l'aveugle; Henri IV au passage de la Marne*, etc. Une belle édition des *Œuvres dramatiques* de Federici a été publiée à Turin (1793, 6 vol. in-8°).

FEDERIGHI (Antoine), dessinateur et sculpteur italien, qui vivait à Vienne dans la seconde moitié du XVe siècle. Il dessina et exécuta une partie du célèbre pavé de marbre de la cathédrale de Sienne, composa de remarquables dessins, notamment une *Bataille de Jephté*, que Bastiano del Francesco a gravée, et laissa diverses estampes, entre autres les *Sept âges de l'homme*, la *Sibylle d'Erythrée* (1841), etc.

FEDERMANN (Nicolas), voyageur allemand, né à Ulm (Souabe), mort vers le milieu du XVIe siècle. Les Welser, riches négociants d'Augsbourg, ayant reçu de Charles-Quint la concession de la province de Venezuela, dans l'Amérique du Sud, y envoyèrent, en 1529, 123 soldats espagnols et 24 mineurs allemands, sous le commandement de Federmann. Celui-ci toucha, pendant son voyage, aux Canaries, à Saint-Domingue, et arriva enfin à sa destination. Peu après, devenu lieutenant du capitaine général Dalfinger, Federmann quitta la ville de Coro, s'enfonça dans les terres, soumit plusieurs peuplades aujourd'hui éteintes, massacra un grand nombre d'Indiens et retourna à Coro, n'apportant avec lui qu'un mince butin en or (1531). Il revint alors en Europe, débarqua à Séville (1532), passa de là à Augsbourg, où il fit rédiger la relation de son voyage par un notaire qui avait fait partie de l'expédition et confia son manuscrit à son beau-frère, Jean Kiefhaber, bourgeois d'Ulm. En 1537, Federmann alla de nouveau tenter la fortune en Amérique, en qualité de lieutenant de George de Spire,

nouveau gouverneur de Venezuela. Il fit une expédition hardie dans la Nouvelle-Grenade, contrairement aux ordres de George de Spire; fut sur le point, pour cet acte d'insubordination, de se voir intenter un procès ruineux et mourut de chagrin. L'intéressante relation de Federmann a été publiée pour la première fois, en allemand, par son beau-frère, à Haguenau (1557, in-8°). M. H. Ternaux-Compans en a donné une traduction annotée, sous le titre de *Narration du premier voyage de N. Federmann le jeune* (Paris, 1837, in-8°).

FÉDIE s. f. (fé-dî — lat. *fœdia*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des valérianées, comprenant quatre espèces, qui croissent autour du bassin méditerranéen. ‖ Syn. de PATRINIE, autre genre de valérianées.

FÉDOA s. m. (fé-do-a). Ornith. Syn. des genres PARGE et ŒDICNÈME.

FÉDOR Ier IVANOVITCH, czar de Russie, né en 1557, mort en 1598, succéda en 1584 à son père Ivan IV. Ce prince, faible, maladif, adonné à de minutieuses pratiques religieuses, laissa son beau-frère, l'ambitieux Boris Godounof, prendre en main les rênes de l'Etat et gouverner à sa place. Avec ce czar finit la dynastie de Rurik. Il eut pour successeur Godounof, qui passe pour l'avoir empoisonné. Sous le règne de ce prince, l'Eglise russe obtint du patriarche de Constantinople de ne plus dépendre de lui et d'avoir son patriarche particulier.

FÉDOR II, czar de Russie, fils de Boris Godounof. Il succéda à son père en 1605; mais il fut assassiné l'année même de son avénement, et le premier des faux Démétrius fut proclamé czar à sa place.

FÉDOR III ALEXIEVITCH, czar de Russie, né en 1657, mort en 1682. Il succéda à son père, Alexis Michaëlovitch. D'un corps faible, mais d'un esprit élevé, ce prince contribua par diverses mesures à introduire la civilisation en Russie, et y augmenta notamment le nombre des écoles. Ce fut lui qui fit brûler, en 1681, les anciens registres de la noblesse, livres sur lesquels on avait coutume d'inscrire, depuis une haute antiquité, le droit de prééminence des boyards russes et qui réforma l'aristocratie en assurant la première place aux principaux fonctionnaires. Ce fut également sous son règne que les Cosaques furent reconnus indépendants sous la protection de la Russie. Fédor mourut sans enfants, laissant pour lui succéder son frère, Pierre le Grand.

FÉDOR IVANOVITCH (Charles-Frédéric), peintre russe, né en 1765, mort en 1821. Il appartenait à une horde de Calmoucks. Conduit fort jeune à Saint-Pétersbourg, il trouva une protectrice dans l'impératrice Catherine II, qui le fit baptiser. Par la suite, la princesse Amélie de Bade se chargea de son éducation. Il étudia la peinture, se rendit en Italie, où il séjourna pendant sept ans, puis il accompagna lord Elgin en Grèce, en qualité de dessinateur, et, de là, passa en Angleterre. Après y avoir séjourné trois ans, Fédor alla se fixer à Carlsruhe, où il devint peintre du grand-duc. Les tableaux de cet artiste rappellent la manière des vieux maîtres florentins. Il y a de la vigueur et de l'originalité dans l'expression de ses têtes; mais ses visages de femmes manquent de grâce et de beauté. Fédor a laissé de bonnes gravures.

FÉDOROFF (Jean), imprimeur russe, qui vivait au XVIe siècle. Après avoir fondé la première imprimerie de Moscou, en 1565, il dut quitter cette ville à la suite des persécutions dont il était l'objet, et alla, vers 1566, se fixer à Lemberg, où il établit une imprimerie en 1570. Parmi ses œuvres les plus importantes, nous citerons: l'*Apôtre* (Zabludoff, 1568); l'*Evangile instructif* (Zabludoff, 1567); *Psalter* (1568). On lui attribue aussi la publication, en 1581, de la fameuse *Bible d'Ostroy* (*Biblia Ostrogska*). Plus tard, il fut réduit à mettre en gage entre les mains d'un juif, pour la misérable somme de 411 fr., sa presse et le matériel de son imprimerie, et passa ses derniers jours dans la plus grande misère à Lemberg.

FEDRICI (César), voyageur vénitien du XVIe siècle. Il partit pour les Indes en 1563, visita Tripoli, Alep, Bagdad, Ormuz, arriva sur la côte de Malabar, se livra au commerce et, pendant dix-huit ans, parcourut les mers de l'Inde jusqu'à Malacca. De retour dans sa patrie en 1581, il se mit à écrire la relation de ses expéditions, qu'il publia sous le titre de: *Voyage à l'Inde et au delà, etc.* (Venise, 1587, in-12). On y trouve des renseignements exacts et intéressants sur les divers pays que Fedrici a visités.

FÉE s. f. (fé — du latin *fata*, sorcière, magicienne, qui se disait originairement pour Parque; de *fatum*, destin, oracle, proprement parole; de *fari*, parler, qui se rapporte à la racine sanscrite *bhâ*, *bhâs*, *bhan*, même sens, grec *phaô*, *phêmi*). Etre surnaturel, qu'on représente sous la forme d'une femme, et qui était regardé comme jouissant d'une certaine puissance magique et du don de lire dans l'avenir: *Une* FÉE *bienfaisante. Une méchante* FÉE. *La sorcière a péri pour toujours, mais non pas la* FÉE. (Michelet.)

> On a banni les démons et les *fées*,
> Sous la raison les grâces étouffées
> Livrent nos cœurs à l'insipidité.
>
> VOLTAIRE.

— Par ext. Femme remarquable par ses grâces, son esprit ou sa bonté: *La femme est une* FÉE *bienfaisante.* (A. Karr.)

> Qu'elle fût bien ou mal coiffée,
> Que mon cœur fût triste ou joyeux,
> Je l'admirais; c'était ma *fée*
> Et le doux astre de mes yeux.
>
> V. HUGO.

— *Conte de fées*, Conte d'enfants dans lequel une fée ou des fées interviennent: *L'enfant apprend à lire dans un* CONTE DE FÉES, *hochet de son intelligence à peine éclose.* (L. Figuier.) ‖ Objet vain et fantastique: *Les promesses de l'espérance ne sont le plus souvent que des* CONTES DE FÉES *ou d'agréables rêves.* (Sanial-Dubay.)

— *Ouvrage de fée*, Travail d'une grande délicatesse, d'une grande perfection.

— *Pays des fées, Château de fées*, Pays, château enchanté, merveilleux, imaginaire: *Quand je vins à ouvrir les yeux, je me crus transporté dans le* PAYS DES FÉES. (Chateaub.)

> Mon bonheur s'éleva comme un *château de fées*.
>
> V. HUGO.

— **Encycl.** Le monde féerique se classait hiérarchiquement. En tête de cette hiérarchie apparaissait la *fée*: elle était bonne ou méchante; dans ce dernier cas, il était rare qu'elle réussît en ses malins desseins. La vraie *fée* était bonne; le sylphe était doux; le lutin était malicieux, qui dit lutin dit malice; le gnome était méchant; des pieds il touchait aux démons, comme de la tête la *fée* touchait aux anges. Profond contraste entre cette mythologie, née de l'influence chrétienne et la mythologie païenne: dans celle-ci, les êtres les plus beaux vivaient sur la terre; dans le bois, les dryades; dans l'onde amère et dans l'onde douce, les nymphes et les sirènes; par les monts, les oréades et tout le peuple des faunes, des satyres, des sylvains. Dans la féerie, au contraire, plus un être est pur, plus il vit éloigné de la terre. Les meilleurs sont les plus immatériels, et à ceux-là le ciel échoit en partage. La *fée*, comme l'ange, habitait le ciel; le sylphe effleurait seulement la terre; le lutin la rasait de près; dans ses noires entrailles habitait le gnome. Par une analogie facile à sentir, on affectait différentes régions, différents climats à chacun de ces êtres: au gnome, on assignait volontiers la froide Norvége; on lui jetait comme un linceul les neiges fabuleuses de la Laponie; le lutin semblait cantonné en Ecosse; le sylphe caressait de ses ailes les prairies de l'Angleterre centrale et s'endormait aux calices des liserons de Norton; enfin, la *fée* aimait les fleurs de lis d'or de la France chrétienne; elle s'asseyait au bord des sources armoricaines et ne craignait pas de paraître sous le chaud soleil d'Italie, où le Tasse et Boiardo l'ont chantée. La *fée*, amoureuse du soleil, habitante du ciel bleu, semble venir particulièrement de l'Orient. Les Perses ont transmis son culte aux Arabes, les Arabes aux Espagnols, les Espagnols aux Provençaux, dont les trouvères allaient de château en château dire la légende merveilleuse de ces êtres poétiques. Quoi qu'il en soit, presque tous les peuples ont admis les *fées* au nombre de leurs croyances nationales. Les Germains aimaient à retrouver en elles les saintes Valkyries, les vierges des combats, qui si longtemps accompagnèrent les ancêtres armés pour la cause de la patrie et de la liberté. Les nations gaéliques, adorant les *fées*, se souvenaient des druidesses à la faucille d'or, saintes conseillères de leurs pères sages et libres. Les *fées* ont visité l'Italie, la France et le nord de l'Angleterre. C'étaient de capricieuses petites créatures, douées d'une puissance surnaturelle, et que les paysans connaissaient bien avant que le roman s'en fût emparé. Dans le sens le plus général, elles embrassent presque tous les types de la mythologie du moyen âge, tels que: elfes, nains, trolls, nornes, nisses, kobolds, brownies, necks, stromkarls, ondines, nixes, kelpies, pixies, salamandres, goblins, hobgoblins, poukes, banshies, bonnes gens, bons voisins, gens de paix, femmes sauvages et dames blanches. Les *fées* apparaissent dans les romans d'*Arthur* et de la *Table-Ronde*, principalement dans *Isaïe le Triste*, le dernier de ces livres, et, avec un éclat plus vif et un pouvoir plus étendu, dans les romans de Charlemagne et de ses paladins. Le plus ancien des romans de chevalerie est probablement celui de Lancelot du Lac, un des chevaliers de la Table-Ronde; la merveilleuse beauté et la prodigieuse habileté de la *fée* Viviane, élevée dans l'art des enchantements par Merlin, sont restées célèbres.

Il y avait deux sortes de *fées*: les unes, comme Titania, étaient des créatures d'une nature surhumaine; les autres, telles que Viviane et Morgane, étaient de simples femmes instruites dans la magie. Les *fées* étaient souvent bonnes; certaines d'entre elles se dévouaient au sort d'une famille: Mélusine, par exemple, protectrice de la maison de Lusignan; d'autres au sort d'un individu, comme Viviane, la *fée* gardienne de Lancelot du Lac. Il y avait aussi de mauvaises *fées* (Alcuine était de ce nombre) qui attendaient les chevaliers au bord de l'île qu'elles habitaient et leur donnaient à boire un philtre magique qui les enivrait et leur ôtait toute résolution. Souvent, ces créatures surnaturelles employaient leur art magique à la satisfaction des désirs sensuels, comme de simples mortelles. C'est dans un but de ce genre que la *fée* Mourgue emmena Ogier le Danois dans sa magique demeure d'Avalon. L'Eglise prit ombrage des poétiques et innocentes *fées*, et les bûchers de l'inquisition firent évanouir ce rêve inoffensif. Au procès de Jeanne Darc, ne demanda-t-on pas à la vierge héroïque si elle n'avait pas assisté quelquefois aux assemblées tenues par les malins esprits, *près de la fontaine des Fées?* Persécutées par le christianisme, les *fées*, lasses de l'injustice humaine, se réfugièrent dans leur pays éthéré. « Les *fées*, dit un critique contemporain, les *fées* avaient gardé là-haut ce don de prophétie que, sibylles, elles avaient eu ici-bas. Elles voyaient l'avenir; elles connaissaient tous les secrets de la matière; elles avaient, comme la marraine de Cendrillon, le privilége divin de dispenser le bonheur, et elles avaient, par-dessus le marché, cet autre privilége divin d'être dispensées du travail. »

Toutefois, elles n'étaient pas exemptes des infirmités des mortels, nullement exemptes surtout de la plus misérable de toutes, du besoin d'aimer. Titania, leur reine, éprouva un amour violent pour Obéron et pour beaucoup d'autres. La plus célèbre des aventures de cette galante *fée* est celle qu'elle eut avec Thomas le Rimeur. Nous la donnons ici d'après les vieilles chroniques, telle à peu près qu'un critique contemporain l'a résumée. — Vers la fin du XIIIe siècle, Thomas, le fameux rimeur, était couché, non loin de l'abbaye ruinée de Melrose, en Ecosse, sous le chêne d'Eildon, hanté par les *fées*. Cependant que Thomas rêvait, il vit venir à lui, montée sur un genet gris pommelé, une femme qui, dans un cor d'ivoire, soufflait une fanfare. Il dit: « C'est Marie, pleine de puissance, mère de l'Enfant qui mourut pour moi. Certes, si je parlais à cette dame brillante, mon cœur se briserait en trois. » Ayant fait cette très-catholique réflexion, Thomas allait s'enfuir; mais l'inconnue le retint. « Pourquoi me fuis-tu? dit-elle; je ne suis pas reine du ciel, mais souveraine d'un autre pays. Je chasse en ce moment la bête sauvage. » Thomas, très-rassuré, répondit, plein d'à-propos: « En ce cas, dame, je suis votre proie. » Et le couple s'en fut, tendrement enlacé, sous le vieux chêne, où il demeura jusqu'au coucher du soleil. A cette heure, les piaffements du cheval rappelèrent à l'inconnue le moment du départ. Elle fit signe à Thomas de sauter en selle et de la prendre en croupe. Le rimeur, ayant obéi, se retourna pour contempler sa bien-aimée. Horreur! Ses cheveux étaient gris, ses joues creuses, son front ridé, ses dents noires: la houri s'était changée en stryge. Et le cheval brûlait la bruyère. Thomas, dans sa course effrénée, vit la lumière rouge d'un autre soleil. Une rivière de sang barrait le chemin; le genet gris la traversa et en sortit rouge, rouge aussi Thomas le Rimeur. Il mit pied à terre, et sa compagne lui tendit la main, une main potelée, fine et blanche, des doigts de *fée*: la stryge était redevenue houri! Thomas, de plus en plus surpris, mais moins contrarié de cette nouvelle métamorphose, chercha à se reconnaître et vit un arbre chargé de fruits dorés; il allait étendre la main. « Imprudent, lui dit sa compagne, sais-tu ce que tu vas faire? Cet arbre que tu vois est le même arbre que les livres saints placent dans le paradis terrestre et dont Dieu a défendu les fruits au premier homme. Voudrais-tu recommencer le péché d'Adam? Mais aie patience. » Et, montrant les trois routes dont l'arbre mystique formait le point central, la belle dame continua: « Vois-tu le premier chemin, ce sentier tout encombré d'épines et de ronces? c'est le chemin que prennent les justes. Il mène au royaume de Dieu. Vois-tu le second chemin, cette grande route toute semée de lis? c'est le chemin que prennent les méchants; il mène au royaume du diable. Vois-tu le troisième chemin, cette belle allée qui serpente le long de la colline? c'est le chemin que nous allons prendre; il mène dans mon royaume. » La reine des *fées* (c'était elle) y conduisit Thomas, et l'y garda sept ans; ce cycle révolu, qui parut sept jours au bienheureux rimeur, elle étendit sa baguette sur la tête de Thomas, et celui-ci, enlevé par une puissance invisible, se retrouva seul étendu à l'ombre du chêne d'Eildon. On l'avait cru mort; on fut enchanté de le revoir, et on lui demanda partout le récit de ses merveilleuses aventures. Il fut fêté et choyé. Un soir, après un festin, il suivit par les bois une biche blanche qui plongea dans un torrent; il plongea après elle. La biche n'était autre que la *fée* qui était venue querir Thomas le Rimeur, et on n'entendit plus parler de lui. — Quant à la *fée* Mélusine, patronne de la maison de Lusignan, si célèbre pendant les croisades, Jean d'Arras écrivit son histoire au XIVe siècle. Elle était fille d'un roi d'Albanie et fut condamnée par sa mère, pour une faute qu'elle avait commise, à être *fée* et serpent chaque samedi jusqu'au dernier jugement. Cependant un gentilhomme du Forez l'épousa, et elle bâtit pour lui, à l'aide de ses enchantements, le château de Lusignan (Poitou). Elle avait fait jurer à son époux qu'il ne chercherait point à la voir le samedi. Mais ce dernier l'ayant surprise un jour transformée en serpent, elle se sauva par une fenêtre et ne reparut point. Cependant, toutes les fois qu'un membre de la maison de Lusignan devait mourir ou que le château allait changer de maître, on la voyait durant trois jours perchée sur le donjon et poussant des gémissements. La *mère des Lusignans, mère Lusigne, Mélusine* a laissé des souvenirs qui vivent encore en Poitou; on parle toujours au foyer des villageois de ses huit fils, *tous esfroyables à veoir*. La statue de Geoffroy à la Grand'dent, l'un d'eux, était sculptée sur la grande porte du castel. On attribue aussi à Mélusine un grand nombre de châteaux forts du Poitou. Celui de Lusignan fut pris en 1574 par le duc de Montpensier. « Le roi, dit de Thou, ordonna que ce château, le plus fameux et le mieux bâti de France, fût rasé; on ne fit même pas grâce à cette fameuse tour dite de Mélusine, que nos auteurs ont rendue si célèbre par les fables qu'ils en ont racontées. »

Persécutées par les tenailles et les torches de l'inquisition, les *fées* se réfugièrent dans les ballades, les légendes, les traditions, et de là Shakspeare les fit monter sur la scène. Examinons ici la *fée* telle que la poésie l'a faite; et d'abord la reine Mab. « Elle est la *fée* accoucheuse, et elle arrive, pas plus grande qu'une agate, traînée par un attelage de petits atomes, à travers les nez des hommes qui gisent endormis. Les rayons de la roue de son char sont faits de longue pattes de faucheux; la capote, d'ailes de sauterelles; les rênes, de la plus fine toile d'araignée; les harnais, d'humides rayons de lune. Son fouet, fait d'un os de grillon, a pour corde un fil de la Vierge. Son cocher est un petit cousin en livrée grise. Son chariot est une noisette vide, taillée par le menuisier écureuil ou par le vieux ciron, carrossier immémorial des *fées*. C'est dans cet apparat qu'elle galope de nuit en nuit à travers les cerveaux des amants, qui alors rêvent d'amour; sur les genoux des courtisans, qui aussitôt rêvent de courtoisies; sur les doigts des gens de loi, qui aussitôt rêvent d'honoraires; sur les lèvres des dames, qui se mettent à rêver de baisers! Ces lèvres, Mab les crible souvent d'ampoules, irritée de ce que leur haleine est gâtée par quelque pommade. Tantôt elle galope sur le nez d'un solliciteur, et vite il rêve qu'il flaire une place; tantôt elle vient, avec la queue d'un cochon de la dîme chatouiller la narine d'un curé endormi, et vite il rêve d'un autre bénéfice; tantôt elle passe sur le cou d'un soldat, et alors il rêve de gorges ennemies coupées, de brèches, d'ambuscades, de lames espagnoles, de tambours battant à son oreille; sur quoi il tressaille, s'éveille, profère quelques jurons et se rendort. C'est cette même Mab qui, la nuit, tresse la crinière des chevaux et, dans leurs poils emmêlés, durcit ces nœuds magiques qu'on ne peut débrouiller sans encourir malheur. C'est la stryge qui, quand les filles sont couchées sur le dos, les étreint et les habitue à porter leur charge, pour en faire des femmes à solide carrure. »

Voici maintenant, d'après les plus vieilles ballades, la description du palais enchanté des *fées*. C'était un édifice d'une gigantesque hauteur, ceint de cent tours crénelées et ayant pour coupole un seul et immense morceau de cristal. A l'intérieur, le palais était divisé en vastes salles soutenues par des colonnes d'or et dont les murs étaient taillés dans des pierres précieuses. La cuisine n'était pas la partie la moins remarquable de cet admirable édifice. Quatre ou cinq cerfs y rôtissaient continuellement devant d'immenses brasiers, et des lévriers dévoraient dans les coins les restes de cette curée. On donnait, comme de raison, des fêtes et des bals dans ce fantastique logis; on y dansait des sarabandes effrénées. L'orchestre était non moins merveilleux que la danse: on y jouait du luth, de la lyre, de la guitare, du violon, de la harpe et de beaucoup d'autres instruments plus merveilleux, mais inconnus, par malheur, aux habitants de la terre. C'est là que résidait la reine des *fées*, Titania, que nous avons vue tout à l'heure enamourée d'un simple mortel.

Le corps des *fées*, croyait-on, était plus mince et plus léger que la nuée floconneuse. La belle étoile qui diamante la spendide couronne du matin ne jette pas une lumière aussi puissante et aussi douce que celle qui, jaillissant de la *fée*, répand autour d'elle un halo de pourpre, et, par des mouvements ondulés, suit gracieusement ses contours. Shakspeare, le profond penseur, avait reconnu quelque chose d'élevé dans les sentiments qui avaient inspiré les créateurs de toutes ces imaginations poétiques; laissons parler un instant son très-intelligent commentateur. « Shakspeare, dit M. F.-V. Hugo, venge les *fées* des calomnies du fanatisme papiste ou puritain. Il les affranchit à jamais du prétendu vasselage qui les soumet au démon. Il restitue à ces tutélaires créatures la place splendide que leur assignait dans l'ordre des êtres la vieille foi celtique. Sur le théâtre de Shakspeare, les *fées* méconnues redeviennent les gardiennes charmantes de la nature. Ce sont elles qui font la toilette du printemps et qui secouent de sa robe les bêtes sinistres et difformes. » Et ce n'est pas seulement le calme des éléments qui dépend des *fées*, c'est aussi la paix des cœurs. Cette action du monde invisible sur l'homme forme le sujet de l'exquis chef-d'œuvre qui a pour titre le *Songe d'une nuit d'été*. Le Tasse et Boiardo ont chanté les *fées* dont l'intervention est heureuse à leurs héros. Elles semblent, par une espèce de polythéisme, personnifier la sagesse divine, éparse dans le monde.

Les vieilles traditions françaises nous représentent ces créatures surnaturelles le plus souvent jeunes et belles, et richement vêtues, quelquefois vieilles et cassées, mais toujours armées de leur bagette magique. Une bonne *fée* est souvent opposée à une méchante *fée*, celle-là protégeant le personnage que celle-ci poursuit de sa haine. Qui ne connaît les récits merveilleux tout pleins de *fées* que l'on donne encore à lire aux petits enfants? Dans notre siècle incrédule et froid, les *fées*, réfugiées dans les *Contes* de Perrault, ont gardé le plus charmant de leurs attributs, celui d'amuser nos enfants.

Terminons cet article par la légende bretonne des *fées* de *Loc-il-Du.* Du est un bourg de Bretagne qu'environnent des landes arides et où la roche perce la terre; mais autrefois, disent les vieux conteurs, Loc-il-Du était une vallée riante, placée entre les montagnes, et qu'habitaient les *fées* du pays, gouvernées par la blanche Arma. Arma avait le visage si doux que, seulement à la voir, on se sentait heureux de vivre. Le feu de ses yeux ressemblait aux lueurs de la lune, et le son de sa voix, à un chant de jeune fille dans le lointain. Elle était vêtue d'une robe verte tissée avec les fils de la Vierge, et elle portait à chaque doigt une pierre précieuse qui jetait l'éclat d'une étoile. Arma avait un palais de cristal au sommet de la montagne; elle avait cent *fées* soumises à ses ordres, et une faucille d'or avec laquelle elle pouvait transformer tout ce qu'elle touchait; cependant Arma n'était point heureuse, car ses désirs étaient sur la terre. Un soir, elle appelle les *fées* de Loc-il-Du, dispersées dans le vallon. Au cri qu'elle jette, on les voit toutes accourir comme une volée de tourterelles. Arma était appuyée contre un pommier aux fruits rouges, portant, mêlée à ses cheveux, une couronne de gui.

« Que veut notre dame? dirent les *fées*, toutes d'une voix; que demande-t-elle pour que la soirée lui semble courte? Devons-nous tresser des paniers de jonc et les remplir de fleurs, ou bien désire-t-elle que nous dansions sur l'herbe fine, portant chacune sur la tête un vase de cristal rempli d'eau (danse bretonne encore en usage dans le dernier siècle)? Faut-il frapper à la porte de pierre des korigans, et leur ordonner de déployer leurs rondes sur la bruyère, en chantant les jours de la semaine? Est-il temps de descendre à la mer pour s'asseoir sur les vagues comme sur des chevaux marins? »

Mais la belle Arma releva la tête, et dit lentement :

« Ce que je souhaite, ce n'est ni la mer, ni les korigans, ni la danse, ni les fleurs; car j'ai le cœur malade du côté de la joie. Ce que je souhaite, ce n'est rien de ce que peut me donner ma puissance; mais c'est l'amour du fils de Pen-Ru, le seigneur de Ere-Garantez. Qui de vous a vu Pen-Ru quand il parcourt les grèves sur son cheval brun? Sa chevelure ressemble à deux ailes de corbeau reployées, et tout ce qu'il regarde semble être fait pour le servir, tant son visage est fier et beau.

» Voilà longtemps que mes yeux ont distingué Marc Pen-Ru parmi les hommes, et que mon amour le protége. Quand il revient la nuit par les pentes rapides, j'envoie les korigans pour balayer devant lui les pierres qui pourraient faire trébucher son cheval; quand il parcourt la dune sablonneuse sous la chaleur du jour, j'appelle les nuées pour qu'elles étendent leurs ombres sur son front. C'est moi qui ai semé les fleurs d'or qui poussent dans les fentes du donjon, sous la fenêtre de Marc; c'est moi qui tresse ses filets de pêche, qui soigne ses lévriers de chasse, qui distribue le soleil et la rosée à ses moissons. Toutes ses joies viennent de moi, et cependant Marc est sans reconnaissance pour la *fée* de Loc-il-Du. Marc a écouté la parole des jeunes solitaires venus d'Hibernie; il a oublié les dieux de ses pères pour un nouveau Dieu, qu'il nomme Christ. Marc passe avec dédain devant les chênes sacrés ou les pierres longues (autels, *men-hir*), et la tendresse d'une *fée* est sans charme pour lui. Mais voici qu'il s'est assis sur la mousse, à l'entrée du bois de hêtre; j'ai touché sa paupière de ma faucille d'or, et il s'est endormi. Venez donc toutes, ô vous qui m'obéissez, afin que nous le transportions dans le palais de cristal que j'habite au haut de la montagne, et qu'il y devienne mon époux. »

Toutes les *fees* applaudirent Arma et se précipitèrent avec elle vers la clairière où dormait Marc. Il était étendu sous un buisson d'aubépines, non loin d'une pierre sacrée; son manteau brun lui servait de couche. Elles s'abattirent autour de lui, comme des oiseaux de mer, et se mirent à chanter en chœur :

« Janvier pour la neige, février pour les glaçons, mars pour la grêle, avril pour les bourgeons, mai pour l'herbe verte, juin pour les fenaisons, juillet pour les œufs éclos, août pour les moissons, septembre pour les brouillards, octobre pour les aquilons, novembre pour les grands ruisseaux, décembre pour les frissons. »

Et, tout en chantant, elles avaient saisi le manteau sur lequel dormait Marc Pen-Ru, et elles l'emportaient dans les airs, vers la montagne où s'élève le palais de cristal; mais voilà que le jeune homme s'éveille et qu'il reconnaît la reine des *fées* de Loc-il-Du. Alors il s'écrie :

« Que me veux-tu, belle Arma? »

Arma répondit :

« Dors, Pen-Ru, dors jusqu'à ce que tu sois dans mon palais, au haut de la montagne; alors tu te réveilleras pour m'aimer et vivre heureux comme mon époux. »

Mais Pen-Ru dit d'une voix ferme :

« Cela ne peut être, Arma, car tu es une divinité païenne, et moi je suis chrétien. Laisse-moi donc retourner au manoir où mon père m'attend. »

La *fée* reprit :

« Tu ne sais pas quels bonheurs te sont réservés, Marc! Je te donnerai ma part de royauté et mes droits sur le monde des esprits.

— J'aime mieux, répliqua Pen-Ru, la couronne d'étoiles que Dieu donne à ses élus et une place dans son paradis.

— Tu mangeras comme les rois de la terre, tu boiras dans l'or des vins délicieux.

— Je préfère le pain noir et l'eau des fontaines que le signe de la croix a bénits.

— Tu seras vêtu de velours et de pierreries.

— Je veux garder la chemise de crin que portent les solitaires chrétiens et qui fait les bienheureux. »

En parlant ainsi, Pen-Ru prit une sainte relique en forme de croix, qui ne le quittait point, et dit :

« Voici de quoi vaincre tous vos talismans. »

Arma voulut frapper la relique de sa faucille d'or, mais la faucille se brisa, et Pen-Ru continua :

« Celle que je toucherai de cette relique sera forcée de me laisser. »

Alors Arma cria aux *fées* de l'emporter plus haut; et quand les forêts et les villages ne parurent plus que comme des points noirs, elle dit :

« Maintenant, Marc, tu peux te servir de ta relique; car, si nous te laissions, tu roulerais dans l'abîme et tu mourrais.

Il répondit :

« Heureux ceux qui meurent dans la foi; Dieu les recevra dans sa gloire. »

A ces mots, il toucha, l'une après l'autre, de sa relique, toutes les *fées*, qui s'envolèrent avec un cri; de sorte que le manteau, n'étant plus soutenu, roula dans l'espace comme un flocon de neige, et Marc Pen-Ru avec lui. Or, c'est depuis ce temps qu'Arma et toutes ses *fées* ont quitté Loc-il-Du; que les forêts sont devenues des landes arides, et les prairies des ravins dépouillés. Seulement, au fond du val, on voit encore trois pierres rongées de mousse, sur lesquelles rampent des chênes nains, et que l'on appelle la tombe de Marc Pen-Ru.

Cette légende n'est-elle pas toute l'histoire de la Bretagne?

— Bibliogr. *Mythologie des fées et des elfes*, par Wolff (Weimar, 1828); les *Fées au moyen âge*, par Alfred Maury (1843); le *Songe d'une nuit d'été*, de Shakspeare, introduction de François-Victor Hugo (tome II des *Œuvres*); *Esprit de la Gaule*, par Jean Reynaud (1864); *Lettres sur les contes des fées*, par le baron Walckenaer (1826); *Contes des fées*, de Perrault, de Mme d'Aulnoy; la *Reine Mab*, par Shelley; *Minstrelsy of Scottish barder*, by sir J. Walter Scott; *The fairy Mythology*. by Keighbley (London, 1833); *Die Feen in Europa*, par Schreiber (Freyburg, 1842).

Fée aux Miettes (LA), par Charles Nodier. Ce conte, mélange d'*humour*, de douce satire et de profonde sensibilité, se refuse à l'analyse. Ce sont les amours d'un jeune homme avec la Fée aux Miettes, petite fée bien vieille, bien laide et bien édentée, mais bonne autant que savante, et dont la frêle enveloppe cache la divine Balkis, qui deviendra la récompense du pauvre charpentier, pour avoir su préférer la science aux plaisirs et la bonté à la richesse. La Fée aux Miettes est le symbole de la sagesse, et l'homme qui l'a prise pour guide trouve en elle-même le bonheur qu'il eût vainement cherché autre part. « Une histoire fantastique, dit l'auteur dans sa préface, manque de la meilleure partie de son charme quand elle se borne à égayer l'esprit, comme un feu d'artifice, de quelques émotions passagères, sans rien laisser au cœur. » — « Ce petit livre, a dit son meilleur commentateur, renferme plus de choses affectueuses, raisonnables et d'un profitable usage pour le genre humain, qu'il n'en entrerait en mille ans dans les Mémoires de l'Académie des *lunatiques* de Sienne... Je le tiens pour plus moral et même plus sensé que tout ce que les savants ont écrit depuis que l'art d'écrire est un vil métier, et la science, une sèche, rebutante et sacrilége anatomie des divins mystères de la nature. » Qui n'a reconnu dans ces quelques mots le savant philologue, l'admirable conteur, le spirituel moraliste, Nodier lui-même? Il n'y a rien à retrancher à cet éloge, et rien à y ajouter.

Charles Nodier raconte que la *Fée aux Miettes* est un souvenir de sa vingt-cinquième année, passée entre les romans et les papillons, l'amour et la poésie, dans un pauvre et joli village du Jura, « que je n'aurais jamais dû quitter, » ajoute-t-il. « Et véritablement, dit à ce propos M. J. Janin, il a dû entendre raconter l'histoire de la *Fée aux Miettes*, assis au coin de l'âtre, sur un bahut délabré, en se réchauffant au feu clair et brillant d'une bourrée étincelante et petillante de genévrier odorant. C'est une jolie et très-ingénieuse esquisse, cette *Fée aux Miettes*, pleine de caprice, d'esprit, de malice et d'une piquante bonhomie naturelle à l'esprit franc-comtois. »

Fées (LA REINE DES), poëme anglais de Spencer. V. REINE.

Fée Urgèle (LA) ou **Ce qui plaît aux dames**, opéra-comique de Favart, en quatre actes, mêlé d'ariettes, dont la musique est de Duni, représenté pour la première fois à Fontainebleau, le 26 octobre, et à Paris le 4 décembre 1765. Cette pièce, malgré le succès qu'elle obtint, n'est pas restée au répertoire. On y remarque surtout l'ariette de la fée : *C'est une misère, que nos jeunes gens, etc.* Elle fut réduite à un acte et reprise au Gymnase, le 6 janvier 1821, avec une ouverture et des chœurs nouveaux de Léopold Aimon.

Citons encore, parmi les pages les plus remarquables, l'ariette : *Toujours par monts et par vaux*, et les couplets de la vieille, dont nous allons reproduire la musique :

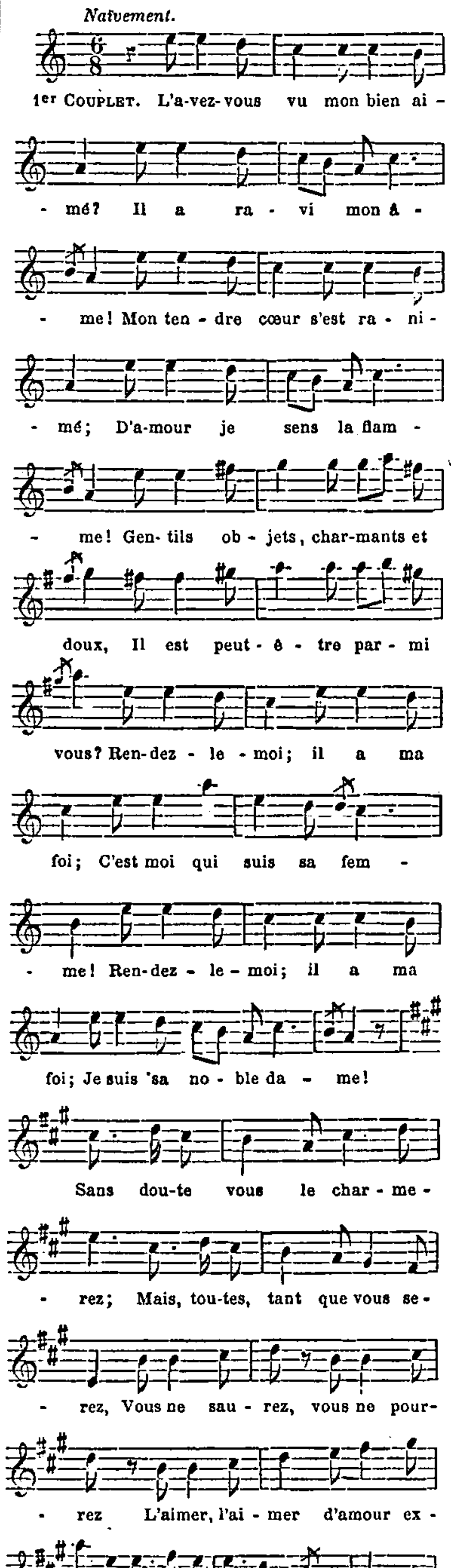

DEUXIÈME COUPLET.

L'avez-vous vu, mon bien-aimé?
Il a ravi mon âme!
Mon tendre cœur s'est ranimé;
D'amour je sens la flamme!
Est-il ici, mon seul souci?
Est-il ici, mon bel ami?
Si le voyiez, vous en auriez envie!
Dans ses regards est la valeur,
Et sur ses lèvres la candeur!
Fleur du matin
Est sur son teint;
Et dans son cœur est l'honneur même!
C'est aussi vrai que je l'aime!

TROISIÈME COUPLET.

L'avez-vous vu, mon bien-aimé?
Il a ravi mon âme!
Mon tendre cœur s'est ranimé;
D'amour je sens la flamme!
Pourquoi ces ris,
Et ces mépris?
Ce n'est pas bien;
Ce n'est pas bien!
Mais j'ai l'espoir
De le revoir;
C'est ce qui me console!
Oui, je m'en vais;
Il est Français,
Il tiendra sa parole!
Dans ses regards est la valeur,
Et sur ses lèvres la candeur!
Fleur du matin
Est sur son teint,
Et dans son cœur est l'honneur même!
C'est aussi vrai que je l'aime!

Fée aux Roses (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et de Saint-Georges, musique d'Halévy, représenté pour la première fois à l'Opéra-Comique le 1er octobre 1849. L'action se passe en Perse. Un magicien possède une très-jolie esclave, nommée Nérilha. Il voudrait s'en faire aimer; mais Nérilha n'aime que les roses, dont elle est la reine, la fée souveraine, à la condition de rester pure de tout amour humain. Au moment même où elle avouerait la faiblesse de son cœur, elle deviendrait subitement une laide et vieille créature. Cependant le prince de Delhy voit Nérilha au milieu de ses fleurs chéries; il l'aime, et il ne tarde pas à lui faire partager ses sentiments. La pauvre fée éprouve donc le sort prédit par le magicien. D'un autre côté, le prince de Delhy est sous l'empire d'une fatale destinée. Il ne doit hériter du pouvoir suprême qu'à la condition d'épouser une princesse nommée Gulnare, si toutefois le cœur de celle-ci n'a pas déjà parlé. Cette princesse, dont on a perdu la trace depuis son enfance, se retrouve parmi les compagnes de Nérilha. Mais, loin de remplir les conditions du testament, elle est aimée en secret par le grand vizir du prince. Un bouquet de fleurs blanches, présent du magicien, tombe entre ses mains; se changeant subitement en fleurs rouges, il révèle aux yeux de tous l'indignité de la fiancée. Le bouquet avait été offert à Gulnare par la pauvre esclave Nérilha. Le prince de Delhy lui donne un baiser pour la remercier. Au même moment, la fée aux Roses reparaît dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, et devient la princesse de Delhy. Ce conte oriental est trop chargé d'incidents et d'invraisemblances pour captiver le spectateur et émouvoir sa sensibilité. La partition est remplie de pensées délicieuses, d'inspirations suaves, d'ingénieux détails d'orchestration. L'ouverture se compose d'un andante et d'un boléro traités magistralement. Nous rappellerons, dans le premier acte, l'air de basse d'Atalmuck le magicien : *Art divin qui faisait ma gloire;* le trio entre Nérilha, Kadige et Gulnare : *Désir de fille, feu qui petille*, qui est d'une verve charmante; le duo pour basse et soprano : *Si tu pouvais devenir plus traitable*, dans le second acte, la romance : *Oui, chaque jour je viens l'entendre*, que nous allons reproduire; le grand air de Nérilha; le quintette; enfin, dans le dernier acte, l'air d'Atalmuck : *Ne crois pas que je te cède;* le duo entre Nérilha et le sultan : *Ah! monseigneur, à la vieillesse on ne saurait rien refuser*, et les couplets si fins, si spirituels : *Au temps de la jeunesse.* Mme Ugalde et Bataille ont admirablement interprété les rôles de la fée aux roses et du magicien. Les autres personnages ont été représentés convenablement par Audran, Sainte-Foy et par Mlles Lemercier et Meyer.

1er COUPLET.

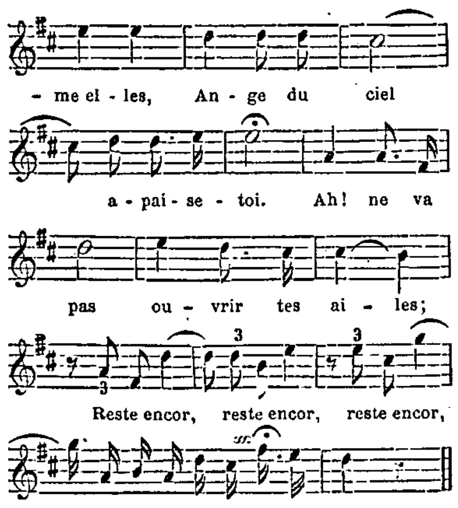

DEUXIÈME COUPLET.

A ses genoux, hier encore,
Avec amour je l'implorais,
Lorsque sa voix qu'hélas ! j'adore
M'a banni de sa vue, et moi je lui disais :
Reine des fleurs, fraîche comme elles,
Ange du ciel, apaise-toi.
Ah ! ne va pas ouvrir tes ailes; [moi.
Reste encor, reste encor, reste encor près de

Fée Carabosse (LA), opéra-comique en trois actes, précédé d'un prologue, paroles de MM. Lockroy et Cogniard, musique de M. Victor Massé, représenté au Théâtre-Lyrique le 28 février 1859.

La *Fée Carabosse* est une œuvre inégale, mais inspirée pourtant en beaucoup d'endroits et qui décèle chez l'auteur de la partition un talent véritable. Mme Ugalde obtint un grand succès lors de la création de cet opéra au Théâtre-Lyrique, et cependant cet ouvrage est aujourd'hui presque oublié.

En voici une jolie romance, d'un caractère élégant et d'un joli dessin mélodique.

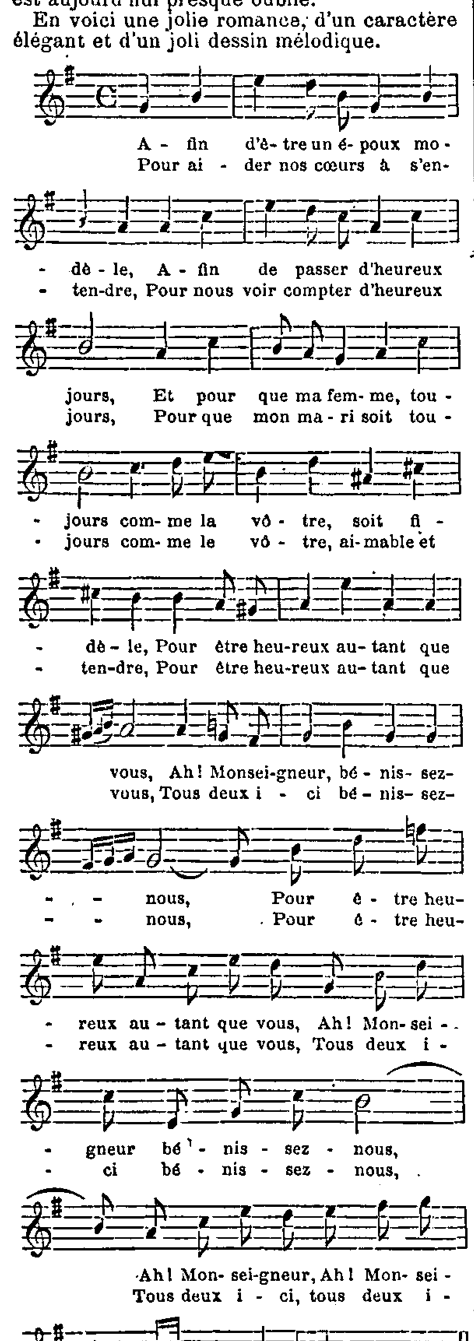

FÉE adj. (fé). Enchanté, magique : *Cet homme était* FÉE, *et pouvait se changer en loup. La clef de Barbe-Bleue était* FÉE.

Mais ce sont des escaliers *fées*,
Qui sous eux s'embrouillent toujours.
V. HUGO.

FÉE, village de Suisse, canton des Grisons, au milieu de charmantes prairies; 233 hab. « Le torrent de Visp-de-Fée, dit M. Adolphe Joanne, s'écoule dans la vallée de la Saas, par une gorge étroite, dont l'entrée est masquée par une petite colline verte, de sorte qu'on se trouve dans un cirque complétement fermé et solitaire, qui offre certainement l'un des plus beaux tableaux de la nature dans les Alpes. Les prairies vertes traversées par le torrent, et au milieu desquelles s'élève le village de Fée, viennent se terminer à l'énorme glacier de Fée, divisé en deux par la Gletscheralp, verte oasis qu'il entoure de ses deux bras. Au-dessus de ce glacier, à une hauteur énorme et presque perpendiculaire, se dressent les quatre pointes des Mischabelhœrner, le Petit-Mischabel, le Nadelgrat, le Dom et le Tœschhorn. Nulle part, en Suisse, le contraste de la verdure et de la glace n'est plus frappant. »

FÉES (Grotte des). V. GRANGES, canton de l'Hérault.

FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire), naturaliste et littérateur français, né à Ardentes (Indre) en 1789. A l'âge de vingt ans, il fut envoyé en Espagne en qualité de pharmacien militaire. M. Fée employa ses loisirs à herboriser et à cultiver les lettres, puis revint en France et s'établit, comme pharmacien, à Paris, au commencement de la Restauration. Désireux d'accroître l'honorabilité de sa profession et de mettre des entraves au charlatanisme, il fonda en 1819 la Société des pharmaciens de la Seine, demanda l'établissement d'une chambre de discipline, établit une caisse de bienfaisance pour les pharmaciens, et organisa pour les élèves en pharmacie un mode régulier de placement. Cette même année, il rentra dans la pharmacie militaire, devint professeur à l'hôpital militaire d'instruction à Lille, pharmacien-major en 1828; passa, quatre ans plus tard, à Strasbourg, en qualité de pharmacien principal de seconde classe, et se fit recevoir docteur en médecine. S'étant fixé dans cette dernière ville, il obtint au concours la chaire d'histoire naturelle médicale à la Faculté, et fut nommé directeur du jardin des plantes. Depuis cette époque, M. Fée est devenu premier professeur et pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Strasbourg, et l'Académie de médecine l'a reçu au nombre de ses membres. Il est, depuis 1850, officier de la Légion d'honneur. Ce savant, doublé d'un lettré, est l'auteur d'un nombre considérable d'écrits. Indépendamment de nombreux mémoires et d'articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, le *Journal de Pharmacie*, le *Journal de chimie médicale*, le *Bulletin de Férussac*, le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, la *Biographie générale*, les *Annales des sciences naturelles*, la *Collection de maître Pierre*, etc., nous mentionnerons de lui : *Pélage* (Paris, 1818), tragédie en cinq actes; *Lettre adressée aux pharmaciens de la Seine sur les devoirs de leur professsion* (Paris, 1819, in-4o); *Eloge de Pline le Naturaliste* (Paris, 1821, in-8o); *Flore de Virgile* ou *Nomenclature méthodique et critique des plantes, fruits et produits végétaux mentionnés dans les ouvrages du prince des poëtes latins* (Paris, 1822, in-8o), écrit plein de sagacité, d'un style élégant et pur; *Essai sur les cryptogames des écorces exotiques officinales* (Paris, 1824-1837, 2 vol. in-4o), où il a fait connaître des espèces nouvelles; *Méthode lichenographique et genera* (Paris, 1824, in-4o), la meilleure méthode qu'on eût encore donnée sur les genres qui composent la famille des lichens; *Observations sur le projet de loi relatif à la création des écoles secondaires de médecine et de pharmacie* (Paris, 1825, in-8o); *Code pharmaceutique français*, traduction du docteur Jourdan, avec additions (Paris, 1826, in-8o); *Essai historique et critique sur la phytonomie* ou *Nomenclature végétale* (Lille, 1827, in-8o); *Cours d'histoire naturelle pharmaceutique* ou *Histoire des substances usitées dans la thérapeutique, les arts et l'économie domestique* (Lille, 1828, 2 vol. in-8o); *Promenade dans la Suisse occidentale et le Valais* (Lille, 1829, in-8o); *Commentaires sur la matière médicale et la botanique de Pline* (1829-1833, 3 vol. in-8o); *Flore de Théocrite et des autre bucoliques grecs* (Lille, 1832, in-8o); *Vie de Linné* (Lille, 1833, in-8o); *De la reproduction des végétaux* (Strasbourg, 1833, in-4o); *Mémoire sur le groupe des phyllériées* (Lille, 1833, in-8o); *Examen de la théorie des rapports botanico-chimiques* (Lille, 1833, in-4o); *Histoire du jardin botanique de la Faculté de médecine de Strasbourg* (Lille, 1833, in-8o); *Stuttgard pendant l'automne de* 1835 (1835, in-8o); les *Jussieu et la méthode naturelle* (Strasbourg, 1837, in-8o); *Mémoire sur l'ergot du seigle* (Strasbourg, 1843, in-4o); *Mémoires sur la famille des fougères* (Strasbourg, 1839-1866, avec planches, in-fol.), très-remarquable; *Une excursion en Corse pendant l'été de* 1845 (Strasbourg, 1845, in-12); *Voceri, chants populaires de la Corse* (Strasbourg, 1850, in-8o); *Histoire des vittariées* (Strasbourg, 1851-1852, in-fol.); *Histoire des anthophylées* (Strasbourg, 1851-1852, in-fol.); *Etudes philosophiques sur l'instinct et l'intelligence des animaux* (Strasbourg, 1853, in-12); *Souvenirs de la guerre d'Espagne* (1857, in-12); l'*Espagne à cinquante ans de distance*, 1809-1859 (1861, in-18); les *Misères des animaux* (1863, in-18); le *Darwinisme* ou *Examen de la théorie relative à l'origine des espèces* (1864, in-8o), etc.

FÉÉE s. f. (fé-é- — de *Fée*, botan. fr.). Bot. Syn. des genres SELLOA et TRICHOMANE.

FÉER v. a. ou tr. (fé-é — rad. *fée*). Rendre fée, enchanter, placer sous un charme magique : *Les vieux contes reproduisent souvent cette espèce de formule : « Je vous* FÉE *et vous refée.* (Acad.)

FÉERIE s. f. (fé-rî — rad. *fée*). Art, pouvoir des fées : *La* FÉERIE *est essentiellement manichéenne et se base sur le dualisme du bon et du mauvais principe.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Point de vue, spectacle naturel ou artificiel, éblouissant par sa beauté : *Admirez ce paysage, c'est une véritable* FÉERIE.

— Théâtre. Pièce dramatique basée sur la magie, sur le merveilleux : *Le premier qui ait eu le tort de mettre une* FÉERIE *sur la scène française est M. de Sainte-Foix.* (Grimm.) *Une* FÉERIE *est un rêve que chacun interprète à sa manière.* (Th. Gaut.) *Les rois de* FÉERIE *doivent joindre la férocité du tigre à la stupidité du dindon.* (P. de St-Victor.)

— **Encycl.** Théâtre. Les historiographes du théâtre font remonter aux *burattini* italiens, c'est-à-dire au simple spectacle des marionnettes, l'origine des *féeries;* pour un auditoire enfantin, que les contes de fées amusent pardessus tout, les sujets choisis dans cet ordre d'idées devaient en effet être les meilleurs; car la fée, avec son intervention miraculeuse au milieu des complications plus ou moins profondes de l'intrigue, est l'essence même de la *féerie*. Depuis le théâtre des marionnettes, ce genre de spectacle a fait un joli chemin; aujourd'hui, il exige les scènes les plus vastes et les mieux machinées; il emprunte à l'Opéra sa musique, ses danses, ses décors; il mêle des ballets à des défilés de troupes en campagne; il éblouit par l'éclat des costumes, des jeux de lumière, et fait mouvoir jusque sur la rampe des vaisseaux de haut bord.

Comme pièce de théâtre, comme agencement d'intrigue, la *féerie* n'existe pas. Il lui faut, pour se mouvoir à l'aise, un cadre large qui ne gêne en aucune façon l'illusion, où la réalité ne soit pour rien; une intrigue qui n'ait pas besoin d'être écoutée pour être comprise et des personnages qui servent seulement de lien à ses tableaux variés. Aussi ce cadre est-il toujours le même : c'est, la plupart du temps, une bonne fée qui rompt les machinations d'un mauvais génie; la lutte est longue; mais la baguette de la mystérieuse protectrice intervient toujours à temps, et l'innocence persécutée, qu'elle s'appelle Zémire ou Cendrillon, ne manque pas de reconquérir à la fin tout son lustre.

Th. Gautier, l'auteur des ballets de *Gisèle* et de la *Péri*, qui sont eux-mêmes de remarquables *féeries*, a caractérisé ce genre dans une page qui est une merveille de style : « Quel charmant spectacle d'été qu'une *féerie!* Cela n'exige aucune attention et se déroule sans logique, comme un rêve qu'on ferait tout éveillé; les personnages, brillamment vêtus, s'agitent à travers un perpétuel changement de tableaux, affolés, ahuris, courant les uns après les autres, cherchant à rattraper l'action qui s'en va on ne sait où; mais qu'importe!

» Dans cette symphonie de formes, de couleurs et de lumières, chacun est libre de chercher un sens, comme dans une symphonie musicale dont on n'a pas le programme et dont on ignore le sujet; et même il n'est pas besoin de se donner cette peine : l'éblouissement des yeux suffit pour faire passer une soirée agréable; peut-être même vaudrait-il mieux qu'il n'y eût pas de dialogue du tout. Une pantomime vive et animée en tiendrait aisément lieu. Non pas que nous voulions par là déprécier le style des *féeries :* il n'est pas plus incorrect que celui de bien des pièces dites littéraires, et par son absence de toute prétention, il mérite l'indulgence; mais, selon nous, la parole trouble ce divertissement purement oculaire. Il est vrai qu'on a le droit de n'écouter qu'avec sa lorgnette : alors les répliques des acteurs vous arrivent comme de vagues piaillements d'êtres fantastiques, moitié hommes, moitié oiseaux, et ne dérangent en rien votre rêverie.

» Nous aimons donc les *féeries*. Elles répondent, tout aussi bien que la tragédie, le drame ou le vaudeville, à une postulation de l'esprit humain qu'il est juste de satisfaire. Pour quelques heures, elles enlèvent aux arides et prosaïques soucis de la réalité les âmes fatiguées d'une vie monotone; elles font comme une trouée d'azur dans la pâle existence moderne, et ouvrent des perspectives d'idéal — idéal matériel, si l'on peut accoupler ces deux mots — qui reculent l'horizon borné où le regard se brise. »

L'Opéra eut d'abord le privilége de représenter les *féeries*, et la limite précise qui sépare ce genre de certains ouvrages de Quinault, et même des comédies à grand spectacle de Corneille, ne serait pas facile à déterminer. L'*Armide* de Quinault et l'*Andromède* de Corneille étaient des *féeries;* il en est de même de la plupart des opéras et ballets mythologiques du grand siècle. Les ballets actuels, à l'Opéra, si l'on remplaçait la pantomime par un dialogue insignifiant, et si les danses n'en étaient pas l'objet principal, ne seraient que des *féeries*. De l'Opéra, la *féerie* passa, au XVIIIe siècle, à l'Opéra-Comique; Montcrif, Cahusac et Favart, les auteurs de *Zémire et Azor*, de *Cendrillon*, de la *Fée Urgèle*, furent les plus habiles à agencer les somptueuses mises en scène qui, seules, font le succès de ce genre de spectacle. L'Empire vit naître la fameuse *féerie* du *Pied de mouton*, qui, remise un peu à neuf d'époque en époque, a compté de nombreuses reprises. Les *Pilules du diable*, *Peau d'âne*, la *Poudre de Perlimpinpin*, les *Bibelots du diable*, la *Biche au bois*, ont eu des succès intarissables qui se sont, pour la plupart, perpétués jusqu'à nous, avec diverses modifications tentées pour augmenter le luxe de la mise en scène, à l'aide des plus merveilleuses inventions de la chimie et de la mécanique modernes. Le Cirque-Olympique, sous Louis-Philippe, et la Porte-Saint-Martin, surtout avec la *Biche au bois*, ont été longtemps des théâtres spéciaux de *féeries;* ils ont passé la main à la Gaîté et au théâtre du Châtelet, qui, la première dans la *Chatte blanche*, le second dans *Cendrillon*, la *Poudre de Perlimpinpin*, *Paris-Revue* (1870), ont donné, jusqu'à présent, le dernier mot de l'art du machiniste et du décorateur.

FÉERIQUE adj. (fé-ri-ke — rad. *fée*). Qui appartient aux fées, qui est produit par leur puissance magique : *Un palais* FÉERIQUE.

— Merveilleux comme ce que produisent les fées : *Le pavillon de Marie-Thérèse, situé sur une colline qui déroule à ses pieds d'immenses nappes de verdure, est d'une architecture toute* FÉERIQUE. (Gér. de Nerv.)

— Théâtre. Se dit des spectacles où l'on représente des féeries : *Pièce* FÉERIQUE *en vingt tableaux.*

FÉERIQUEMENT adv. (fé-ri-ke-man — rad. *féerique*). D'une manière féerique, merveilleuse : *La salle était* FÉERIQUEMENT *illuminée.*

FÉFÉ s. m. (fé-fé). Mamm. Nom donné dans l'Asie orientale à une espèce de singe qui paraît être le gibbon.

FÈFRE (saint), anachorète. V. FIACRE.

FÉGARITE s. f. (fé-ga-ri-te). Pathol. Gangrène de la bouche, endémique dans certaines parties de l'Espagne.

FÉGATELLE s. f. (fé-ga-tè-le — dimin. de l'ital. *fegato*, foie). Bot. Genre de végétaux cryptogames, de la famille des hépatiques, formé aux dépens des marchanties, et dont l'espèce type croît sur la terre humide et au bord des eaux.

FÉGOULE s. m. (fé-gou-le). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de campagnol.

FÉGRÉAC, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), cant. de Saint-Nicolas-de-Redon, arrond. et à 29 kilom. N. de Savenay, près du canal de Nantes à Brest; pop. aggl., 285 hab. — pop. tot., 2,772 hab. Vestiges de voie romaine. Château de Dreneux. Butte Saint-Jacques, s'élevant à plus de 54 mètres au-dessus de la Vilaine.

FEHLING (Henri-Christophe), peintre allemand, né à Sangerhausen en 1653, mort à Dresde en 1725. Il apprit son art sous la direction de son parent Samuel Botschild, se rendit avec lui en Italie, et, de retour en Allemagne, il devint peintre de la cour de Dresde, directeur de l'Académie et inspecteur de la galerie de tableaux. On signale, parmi les œuvres de cet artiste, les plafonds qu'il a exécutés dans le palais de l'électeur et dans celui du prince Lubomirski.

FEHMARN, nom danois de l'île FEMERN.

FEHR (Jean-Michel), médecin allemand, né en Franconie en 1601, mort en 1688. Après avoir étudié en Allemagne, en Italie, et passé son doctorat à Padoue, en 1641, il alla se fixer à Schweinfurt, devint par la suite président de l'Académie des Curieux de la nature et reçut, en 1686, le titre de médecin de l'empereur. On a de lui : *Anchora sacra, seu de scorzonera* (Breslau, 1664, in-8o); *Hiera picra, seu de absinthio analecta* (Leipzig, 1667, in-8o), etc. — Son fils, Jean-Laurent FEHR, mort en 1706, fut également médecin et membre de l'Académie des Curieux de la nature. Il a laissé un grand nombre d'observations insérées dans le recueil de cette compagnie.

FEHRBELLIN, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence de Potsdam, à 55 kilom. N.-O. de Berlin, près du confluent des deux bras du Rhin dans le lac de Ruppin; 1,900 hab. Sur une hauteur près de la ville, on voit un monument élevé en mémoire de la victoire de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, sur les Suédois commandés par Wrangel, en 1675, victoire décisive, qui assura la grandeur future de la maison de Brandebourg. Un autre combat fut également livré en 1758, à peu de distance de la ville, près du village de Tarnow, entre les Prussiens et les Suédois.

FEHRE (Chrétien-Auguste), administrateur et poëte allemand, né en 1744, mort en 1823. D'abord avocat, il devint ensuite procureur de la chambre à Dresde (1781), procureur de l'administration des finances (1784), et fut chargé, de 1797 à 1817, d'administrer les domaines de Gorlitz. On a de lui des poésies de circonstance, publiées sous le titre de : *Cadeaux à mes amis et à mes amies* (1765) et d'autres pièces de vers publiées dans divers recueils.

FEHRMAN (Daniel), graveur suédois, né à Stockholm en 1700, mort en 1780. Il apprit son art sous la direction du fameux Hedlinger, qu'il suivit dans un voyage en Dane-

mark et en Russie; fut attaché, à son retour, à la monnaie de Stockholm et succéda par la suite à son maître comme graveur du roi. Cet habile artiste a laissé un grand nombre de médailles, de sceaux, de jetons, qui sont fort estimés. Ses médailles, réunies à celles de Hedlinger, de Wickman et de quelques autres artistes, forment une intéressante série rappelant les traits les plus remarquables de chaque règne, les actions éclatantes, les entreprises patriotiques, etc. Fehrman eut un fils, qui fut aussi un remarquable graveur en médailles.

FEI (Alexandre), dit **del Barbiere**, peintre italien, né à Florence en 1543, mort à la fin du XVIe siècle. Elève de Ridolfo del Ghirlandajo et de Pietro Francia, Fei peignit d'abord des sujets de petite dimension, puis s'adonna à la grande peinture et exécuta un grand nombre de fresques. Les œuvres de cet artiste sont bien dessinées, enrichies de belles architectures, mais d'un coloris faible et criard. Nous citerons, parmi ses fresques, la belle *Flagellation* qu'on voit à Santa-Croce de Florence, et le *Miracle de saint Dominique*, au grand cloître de Sainte-Marie-Nouvelle. Les tableaux à l'huile les plus estimés de Fei, qui était doué d'une brillante imagination, sont : un *Atelier d'orfèvrerie*, dans le musée de Florence; une *Madone*, à Santo-Petro-in-Gattolino; une *Annonciation* à San-Nicolo. Citons aussi son *Annonciation* qui se trouve à Pistoja.

FEIA, lac du Brésil, dans la partie N.-E. de la province de Rio-Janeiro, à environ 14 kilom. du Parahiba. Il est de forme très-irrégulière et présente au N.-E. et au S.-E. deux excavations profondes, séparées seulement par un étroit passage; en sorte que le lac est divisé en deux portions distinctes; la partie occidentale est la plus vaste. Sa circonférence est évaluée à 160 kilom. A l'E., il communique avec la mer par un étroit canal artificiel, appelé *Furado*, qui, déversant une partie de ses eaux, a laissé à sec de vastes espaces, aujourd'hui transformés en excellentes prairies. Le lac abonde en poissons de toutes sortes; mais les canots seulement peuvent y naviguer, à cause de son peu de profondeur.

FEIDHI, écrivain persan. V. FEIZI.

FEIGNIES, bourg et commune de France (Nord), canton de Bavai, arrond. et à 20 kilom. N. d'Avesnes; pop. aggl., 436 hab.— pop. tot., 2,405 hab. Moulins à farine; fabrique de poteries; distillerie; récolte et commerce de froment, lin, colza.

FEIJO (Diego-Antonio), prélat et homme d'Etat brésilien, né à Itu (Brésil) en 1780. Il se distingua d'abord comme orateur sacré. A l'époque où les relations entre le Brésil et le Portugal commencèrent à agiter l'opinion publique, il aborda la carrière politique, fut envoyé, comme député de sa province (San-Paulo), aux cortès convoquées en Portugal et se posa, dès 1821, comme le champion de l'indépendance bresilienne. Quand la déclaration de cette indépendance fut connue à Lisbonne (1822), Feijo fut obligé de chercher son salut dans la fuite. Après avoir passé quelque temps en Angleterre, il retourna dans sa patrie et publia une brochure où il demandait l'établissement d'une république sur le modèle de celle des Etats-Unis. Elu membre de l'Assemblée nationale, il usa de son influence pour enlever le pouvoir à don Pedro. Après la révolution de 1831, il devint la cheville ouvrière du gouvernement, quoiqu'il fût seulement ministre de la justice. Il congédia l'armée révolutionnaire, édicta des lois sévères contre les agitateurs politiques, subjugua l'esprit déréglé du parlement et pacifia le pays. Ses fonctions officielles avaient modifié ses opinions, et de républicain pur qu'il était d'abord, il était devenu peu à peu monarchiste constitutionnel. Il donna sa démission en 1832, entra au sénat brésilien en 1833 et fut sacré, en 1834, évêque de Marianna. La même année, il fut nommé régent du Brésil pour quatre années. Il inaugura son administration sous les plus favorables auspices, et se concilia les sympathies publiques par son apparente sollicitude pour le maintien des libertés civiles et religieuses. Ses tendances antilibérales ne tardèrent cependant pas à se faire jour, et il en donna la preuve manifeste en essayant d'enlever au jury le privilége de connaître des affaires de presse (1836). L'opposition contre son administration prit bientôt des proportions si formidables, qu'il fut obligé de donner sa démission, après avoir nommé premier ministre Pedro d'Aranja Lima, qui lui succéda comme régent le 12 septembre 1838. Depuis cette époque, Feijo n'a pris aucune part aux affaires politiques de son pays.

FEIJOO, célèbre critique espagnol. V. FEYJOO.

FEILER (Jean), médecin allemand, né en 1771, mort en 1822. Il professa son art à Landshut et devint conseiller aulique du roi de Bavière. Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à la connaissance et au traitement des maladies des enfants* (1814, in-8o); *Sur les monstruosités humaines en général et les hermaphrodites en particulier* (1814, in-8o); *Manuel de diététique* (1821).

FEILLENS, bourg et commune de France (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Bourg; pop. aggl., 193 hab. — pop. tot., 2,658 hab.

FEILLET (Alphonse), littérateur français, né à la Ferté-Macé (Orne) en 1824, mort à Paris le 6 février 1872. D'abord professeur d'histoire à Paris, il prit ensuite part à la rédaction de la *Biographie universelle*, du *Dictionnaire de la conversation*, du *Censeur*, de la *Revue de Paris*, de la *Gazette des beaux-arts*, de la *Revue des beaux-arts*, de la *Revue historique du droit français et étranger*, etc. En 1856, M. Feillet a pris la direction d'un cours d'éducation pour les jeunes personnes. Depuis lors, il a écrit à leur usage une série de résumés intitulés : *Cent dates d'histoire de France*, *Cent dates d'histoire universelle*, *Cadres de grammaire et de littérature, etc.;* puis il a publié une autre série d'ouvrages destinés à faire connaître à la jeunesse les chefs-d'œuvre anciens et modernes, l'histoire, etc. Telles sont des éditions abrégées d'*Homère*, de *Plutarque*, de *Virgile*, de *Racine*, de *Molière*, du *Cardinal de Retz*, etc. C'est lui qui a donné la première édition complète des *Œuvres du cardinal de Retz*. Son principal ouvrage est *Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul* (1862, in-8o). V. dans ce Dictionnaire MISÈRE AU TEMPS DE LA FRONDE.

FEIN (George), homme politique et publiciste allemand, né à Helmstædt en 1803. Fils d'un directeur général des domaines du roi de Westphalie, il étudia le droit à Gœttingue, à Berlin et à Heidelberg, de 1822 à 1826, s'occupa beaucoup en même temps d'histoire et d'économie politique, puis voyagea en Allemagne, examinant avec soin l'état des populations, sous le rapport politique et administratif. Il embrassa alors les opinions démocratiques, s'affilia à la plupart des sociétés secrètes de l'Allemagne et devint un des rédacteurs de la *Tribune allemande* de Munich, publiée sous la direction du professeur Wirth. Ce dernier ayant été incarcéré, Fein prit la rédaction en chef de son journal; mais, bientôt après, il fut emprisonné à son tour, puis expulsé de la Bavière. Il éprouva le même sort dans la Hesse, fut transféré à Brunswick, s'y vit en butte à d'incessantes tracasseries, et, pour échapper à un procès politique, il se réfugia en France (1833). Là encore, Fein ne put trouver un sûr asile. Expulsé au bout de peu de temps par le gouvernement de Louis-Philippe, il gagna la Suisse et s'établit à Zurich, où il rédigea la *Nouvelle Gazette*. Six mois s'étaient à peine écoulés, que, sous le prétexte qu'il avait pris part à la création de la *Société des travailleurs*, Fein fut arrêté, puis transporté à Argovie. A cette époque, il était président de la société secrète si connue sous le nom de la *Jeune Allemagne*. Le gouvernement fédéral en ayant été informé, le patriote allemand dut quitter la Suisse, dont le séjour lui fut interdit. Pour la seconde fois, mais sous un nom d'emprunt, il gagna la France (1837-1838). Reconnu par la police, il se vit contraint de se réfugier à Londres, puis en Norvége, où il obtint aide et protection. De retour en Suisse en 1844, il prit part, l'année suivante, à l'expédition des corps francs contre Lucerne, tomba entre les mains des Lucernois, qui, après une détention de six mois, le firent conduire enchaîné en Piémont, où il fut livré aux autorités autrichiennes. Il était depuis un an en prison, lorsqu'il fut embarqué pour New-York, après avoir pris l'engagement de ne pas revenir en Europe avant l'expiration de trois années. A la nouvelle des événements de 1848, Fein retourna en Allemagne et fut élu à Brême membre du congrès de Berlin; mais la réaction, qui ne tarda pas à triompher, l'obligea encore une fois à s'exiler. Il alla se fixer à Bâle, où il s'est marié et s'est occupé depuis lors de travaux littéraires.

FEIN (Edouard), jurisconsulte allemand, frère du précédent, né à Brunswick en 1813, mort en 1858. Il apprit le droit sous les savants Zachariæ et Thibaut, passa son doctorat en 1833, puis exerça avec beaucoup de succès la profession d'avocat à Brunswick (1834). Quatre ans plus tard, Edouard Fein abandonna le barreau pour se préparer à la carrière de l'enseignement. D'abord professeur suppléant à Heidelberg, il devint successivement professeur de droit romain à Zurich (1844) et à Iéna (1845), juge du tribunal de la Confédération germanique, conseiller aulique du grand-duc de Saxe-Weimar et fut appelé, en 1852, à occuper la chaire de *Pandectes* à Tubingue. Ce remarquable jurisconsulte a publié . le *Droit de collation* (1842); *Explication analytique des Pandectes*, ouvrage commencé par Gluck et achevé par Fein; *Mémoire pour servir à l'enseignement de la novation et de la délégation* (Iéna, 1850).

FEIND (Berthold), l'**ancien**, théologien allemand, né en 1633, mort en 1691. On ne sait de sa vie qu'une chose, c'est qu'il fit ses études à Hambourg. Ses ouvrages sont : *Antisophistica; Gerræ sociniani cujusdam de SS. Trinitatis mysterio dissipatæ; Portula linguæ latinæ; Hortus comicus; Phraseologia Plautino-Terentiana*, et une *Astronomie expérimentale*, écrite en allemand.

FEINDRE v. a. ou tr. (fain-dre — lat. *fingere*. Suivant Delâtre, ce mot signifie proprement façonner, orner, imaginer; de la racine sanscrite *bhug*, *bhag*, tourner, courber, façonner. *Fingo* serait une forme secondaire de *fungo*. Mais Curtius fait dériver *fingo* d'un radical *fig*, qu'il croit retrouver dans le grec *thigo*, toucher, le *th* grec, comme le *dh* sanscrit, devenu souvent le *f* latin. Le sens propre de *fingo* est façonner, d'où il a passé à celui de feindre, c'est-à-dire façonner une apparence. De ce qui n'a qu'une apparence et qui est vide, faible, on est venu au sens de hésiter, craindre, qu'avait *se feindre* dans l'ancienne langue. *Je feins, tu feins, il feint, nous feignons, vous feignez, ils feignent; je feignais, nous feignions; je feignis, nous feignîmes; je feindrai, nous feindrons; je feindrais, nous feindrions; feins, feignons, feignez; que je feigne, que nous feignions; que je feignisse, que nous feignissions; feignant; feint, feinte*). Simuler, faire croire, imiter pour tromper : FEINDRE *une migraine, une maladie, une grande tristesse. L'amour a un caractère si particulier, qu'on ne peut le cacher où il est, ni le* FEINDRE *où il n'est pas.* (Mme de la Sablière.) *Nous sommes des créatures tellement mobiles, que les sentiments que nous* FEIGNONS, *nous finissons par les éprouver.* (B. Const.)

Pourquoi *feindre* à nos yeux une fausse tristesse?
RACINE.

— Absol. Dissimuler, déguiser sa pensée : *En amour, cesser d'espérer, c'est cesser de* FEINDRE; *on revient à son naturel dès que l'hypocrisie est reconnue inutile.* (Mme E. de Gir.)

Il est honteux de *feindre* où l'on peut toute chose.
CORNEILLE.

Savoir *feindre*, c'est savoir vivre.
Mme DESHOULIÈRES.

Je ne sais ni tromper, ni *feindre*, ni mentir,
Et quand je le pourrais, je n'y puis consentir.
BOILEAU.

— *Feindre de*, Faire semblant de : *La plus subtile de toutes les finesses est de savoir bien* FEINDRE DE *tomber dans les piéges qu'on nous tend.* (La Rochef.)

— Manége. *Feindre en marchant*, Boiter légèrement et d'une façon presque invisible. Se dit quelquefois d'une personne.

— **Syn. Feindre, faire semblant, simuler.** *Feindre* veut dire donner un corps, une existence presque réelle à ce qui est faux, et régler toute sa conduite, maintien, paroles et actions, de manière à faire accepter par les autres cette fiction comme une vérité. Faire *semblant* et *simuler* n'ont rapport qu'au maintien, qu'aux apparences extérieures; mais le premier s'emploie devant la préposition *de* suivie d'un infinitif, tandis que l'autre s'emploie souvent au participe passé ou avec un complément direct. On *simule* l'ivresse, on fait *semblant* d'être ivre.

FEINES (Henri DE), voyageur français. V. FAYNES.

FEINT, EINTE (fain, ain-te) part. passé du verbe Feindre. Simulé : *Une maladie* FEINTE.

Dès mes plus jeunes ans, mes soins et mes tendresses
N'ont arraché de vous que de *feintes* caresses.
RACINE.

— Archit. Se dit d'une partie postiche, imitée pour la symétrie : *Une porte, une fenêtre, une colonne* FEINTE.

— **Syn. Feint, fabuleux, faux.** V. FABULEUX.

FEINTE s. f. (fain-te — rad. *feindre*). Action de feindre; dissimulation d'un sentiment qu'on éprouve, manifestation d'un sentiment qu'on n'éprouve pas : *Pour vivre en Russie, la dissimulation ne suffit pas, la* FEINTE *est indispensable.* (De Custine.)

— Fiction, invention de poëte :

En ces sortes de *feinte* il faut instruire et plaire.
LA FONTAINE.

La *feinte* est un pays plein de terres désertes;
Tous les jours nos auteurs y font des découvertes.
LA FONTAINE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Mus. Altération d'une note, d'un intervalle par un bémol ou un dièse; dièse et bémol accidentels : *L'ancienne musique n'employait guère que deux* FEINTES : *le* fa *dièze, qui conduit au ton de* sol, *et le* si *bémol, qui conduit au ton de* fa. (Compléin. de l'Acad.)

— Jeux. Au whist, Sorte de ruse consistant à jouer une carte inférieure, tandis qu'on en a une supérieure, afin de faire prendre le change à l'adversaire.

— Escrime. Coup simulé par lequel on cherche à donner le change à son adversaire et à lui faire porter sa défense sur un point qu'on n'a pas intention de toucher : *Par une* FEINTE *adroite, Montfort trompa son adversaire et son glaive tomba d'aplomb sur le casqué de Cressy.* (Viennet.)

— Manége. Défaut du cheval qui feint, qui boite légèrement.

— Techn. Nom que l'on donne aux places où la trame manque : *Il y a des* FEINTES *dans cette pièce d'étoffe.*

— Typogr. En termes de tirage, Défaut résultant, dans une partie de la feuille imprimée, d'une touche plus faible que dans le reste de la feuille.

— Ichthyol. V. FINTE.

Feinte par amour (LA), comédie en trois actes et en vers, par Dorat, représentée en 1773. Cette pièce a beaucoup de rapport avec la *Coquette corrigée* de La Noue. La fable en est commune : Damis craint la coquetterie d'une femme qu'il aime et dont il se croit aimé; pour la forcer à se déclarer, il feint de refuser sa main : un portrait qu'il cache avec soin inspire des soupçons à Mélise; la vanité éveille en elle l'amour; elle veut absolument voir ce portrait, et la surprise qu'elle éprouve en découvrant que c'est le sien montre à son amant le sentiment qu'elle voulait lui cacher, et désarme sa coquetterie. Un pareil sujet, traité par Marivaux, aurait pu donner lieu à des caractères vrais, à des situations piquantes. Entre les mains de Dorat, il a perdu une grande partie de sa valeur. Le langage des divers personnages sort du naturel. Si l'école de Dorat n'avait pas laissé des adeptes, il serait oiseux de revenir sur une pièce médiocre qui fut son chef-d'œuvre. Son principal mérite est d'avoir une marche vive et rapide. Le dénoûment est amené avec esprit. Enfin, des traits agréables, des détails tantôt brillants, tantôt gracieux, beaucoup de finesse, quelques scènes amusantes qui peignent, même dans leur esprit raffiné, les mœurs et le langage du siècle, firent le succès de la *Feinte par amour*, et maintinrent cette comédie au répertoire. Les femmes applaudissaient avec transport aux inquiétudes jalouses de Mélise, que l'orgueil tourmente autant que l'amour. Cette comédie ajouta beaucoup à la réputation de Dorat; mais son style prétentieux, recherché, affecté, que certains écrivains ont adopté de nos jours, rend la lecture de cette pièce difficile.

Dorat fit représenter le même jour sa tragédie de *Régulus* et sa comédie. Cette nouveauté lui attira l'épigramme suivante :

Dorat, qui veut tout effleurer,
Voulut, dans un double délire,
Faire à la fois rire et pleurer;
Il n'a fait ni pleurer ni rire.

FEINTIER s. m. (fain-tié). Pêche. Espèce de filet pour prendre des fintes, des aloses.

FEIO (Antonio), théologien et dominicain portugais, né à Lisbonne en 1573, mort en 1627, fut prédicateur général de son ordre. Il a publié : *Tratados quadragesimaes* (Lisbonne, 1609, 2 vol. in-fol.), ouvrage qui a été traduit en français; *Tratados das festas da V. N. Senhora* (Lisbonne, 1615, in-fol.), etc.

FEIRA, petite ville de Portugal, prov. de Beira, à 17 kilom. S. de Porto, à 80 kilom. N. de Coïmbre, non loin de l'océan Atlantique; 2,000 hab. Papeterie; commerce assez actif.

FEISTENBERGER (Antoine), peintre allemand. V. FAISTENBERGER.

FEISTRITZ (WINDISCH-), en langue wende *Wisterza-Nusta*, bourg de l'empire d'Autriche, en Styrie, cercle et à 29 kilom. de Cilli, sur la Feistritz; 1,300 hab. Commerce de bétail, château de Burg-Feistritz.

FEISTRITZ-AN-DER-MUR, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, gouvernement, cercle et à 17 kilom. N.-O. de Gratz, sur la rive droite de la Mur, et sur le chemin de fer de Vienne à Laybach; 1,700 hab. Mine de plomb argentifère occupant deux cents ouvriers et produisant environ 700 quintaux métriques de minerai. Forges à fer et à cuivre.

FEITAMA (Sibrand), auteur dramatique hollandais, né à Amsterdam en 1694, mort dans cette ville en 1758. Ses goûts littéraires lui firent abandonner le commerce, auquel ses parents le destinaient, pour se livrer à la composition de pièces de théâtre. Il débuta par une tragédie intitulée *Fabricius*, suivie bientôt après d'un drame allégorique, le *Triomphe de la poésie et de la peinture*. Malgré le bon accueil qui fut fait à ces productions, Feitama, se défiant de son génie inventif, renonça à écrire des œuvres originales pour traduire en vers hollandais des pièces et des ouvrages remarquables d'auteurs français. C'est ainsi qu'on lui doit : *Romulus* et les *Machabées* de Houdart de Lamotte; *Pertharite* de P. Corneille; *Darius* et *Stilicon* de Th. Corneille; *Brutus* de Voltaire; *Pyrrhus* de Crébillon; *Marius* de de Caux; le *Télémaque* de Fénelon; la *Henriade* de Voltaire, etc. Ces deux dernières traductions surtout sont fort estimées. Son théâtre fut publié en 1735 (2 vol. in-4o), et son ami Van Steenwyck a fait paraître, en 1763, un volume de ses œuvres posthumes.

FEITH (Everard), en latin **Feithius**, antiquaire hollandais, né à Elburg (Gueldre) vers 1597. Il compléta par des voyages les vastes connaissances qu'il avait acquises, professa quelque temps le grec en France, et s'y lia avec des hommes éminents, tels que de Thou et Casaubon. Se trouvant à La Rochelle vers 1625, il entra un jour chez un habitant de cette ville, et, à partir de ce moment, malgré toutes les perquisitions faites par les magistrats, il fut impossible de savoir ce qu'il était devenu. On a de lui : *Antiquitatum homericarum libri IV* (Leyde, 1677, in-12), ouvrage intéressant publié par son petit-neveu, et *Antiquitatum atheniensium libri octo*, travail resté manuscrit.

FEITH (Rhynvis), l'un des poëtes les plus distingués de la Hollande, né à Zwoll en 1753, mort en 1824. Après s'être fait recevoir docteur en droit, il devint bourgmestre de sa ville natale et membre du collége de l'amirauté. Feith cultiva la poésie avec le plus grand succès, fit partie de l'Institut des Pays-Bas, ainsi que de plusieurs sociétés savantes, et vit, à plusieurs reprises, ses œuvres couronnées dans des concours académiques. On

a de lui : des tragédies, dont les plus remarquables sont : *Thirza*, *Johanna Gray* (1791), *Mucius Cordus*, *Inès de Castro* (1793); des poésies lyriques fort remarquables par le sentiment et l'enthousiasme, publiées sous le titre d'*Odes et poésies diverses* (Amsterdam, 1796-1800, 4 vol.); des poëmes : le *Tombeau* (1792), la *Vieillesse* (1802). A. Clavereau a donné, en 1827, une traduction française de son beau poëme le *Tombeau*, aussi éloquent et moins métaphysique que les *Nuits* d'Young. On a aussi de Feith des ouvrages en prose, qui ne jouissent pas d'une moindre estime; tels sont : un *Eloge de Ruyter*; le roman de *Ferdinand et Constantin* (1785, 2 vol. in-8o); *Lettres sur différents sujets de littérature* (1784-1794, 6 vol. in-8o).

FEIZ-ALLAH-EFFENDI (Seyyid), mufti et écrivain turc, né à Erzeroum (Turquie d'Asie), mort en 1703. Nommé par Mahomet IV précepteur de ses fils, par Ahmed II mufti ou chef du corps des oulémas, il exerça la plus grande influence dans le gouvernement sous le règne de son élève Mustapha II, et employa son crédit à gouverner despotiquement, à enrichir ses parents et ses créatures. Ses vexations provoquèrent une révolte qui éclata en 1703. Pour calmer les rebelles, le sultan destitua le mufti. Celui-ci tomba sans défense entre les mains de ses ennemis et périt dans les plus cruels tourments. Feiz-Allah avait composé divers ouvrages; citons entre autres : *Conseils aux rois*, traité de politique; *Facéties; Gloses sur le Commentaire de Beidhawi*, etc.

FEIZI ou **FEYAZI** (Aboul FEIZ-HENDI, plus connu sous le nom de), poëte et écrivain indien, né à Agra en 1547 de notre ère, mort en 1595. Il était frère d'Aboul-Fazi, grand vizir du Grand Mogol Akbar. Ce souverain, sur le bruit de sa renommée, le fit venir auprès de lui, lui donna le titre de roi des poëtes (*melik el-schoara*), et le chargea d'élever ses enfants. Feizi possédait une instruction très-étendue. Il était parvenu à réunir une bibliothèque de douze mille manuscrits arabes et persans. Outre des traductions en langue persane des deux grands poëmes de l'Inde, le *Mahabarhata* et le *Ramayana*, des *Evangiles*, etc., on a de lui cinq poëmes composés à l'imitation de ceux de Nitzami, un *Diwan*, contenant 18,000 vers; *Inscha*, recueil de lettres; *Mewarid al Kelim* (*Réservoir de sentences*); *Merkez-i-adwar* (le *Centre des cercles*), où l'on trouve de curieux renseignements sur ses travaux littéraires, etc.

FEJEE, nom anglais de l'archipel FIDJI.

FEJER (George), historien hongrois, né à Keszthely en 1766, mort en 1851. Il étudia à l'université de Pesth, remplit pendant quinze ans les fonctions du ministère ecclésiastique à Stuhlweissembourg, et, après avoir occupé une chaire de théologie dogmatique à Pesth, devint, en 1824, bibliothécaire de l'université de cette ville. Il a beaucoup écrit et sur les sujets les plus divers, depuis la poésie jusqu'à la théologie dogmatique; la liste de ses ouvrages, qu'il publia lui-même en 1830, n'en comprend pas moins de cent deux; il est vrai que, dans le nombre, se trouvent une foule d'articles qu'il fournit à différents journaux, notamment au *Tudoymanyos Gyüjtemény*, qu'il avait fondé et qui, sous sa direction, fut, de 1817 à 1841, le meilleur recueil littéraire de la Hongrie. Parmi ces nombreux écrits, nous citerons seulement les trois suivants : *Codex diplomaticus Hungariæ ecclesiasticus et civilis* (Pesth, 1829-1844, 12 vol.), collection générale des chartes et des documents relatifs à l'histoire de Hongrie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année 1440; *Sur l'origine des Huns* (Pesth, 1850, en hongrois); *Causes des révolutions politiques* (Pesth, 1850, en hongrois). Ce dernier ouvrage fut interdit par le gouvernement autrichien, parce qu'il était écrit dans un esprit trop libéral.

FEJERPATAKY (Gaspard), littérateur slovaque, né en Hongrie en 1794. A l'âge de quatorze ans, il entra comme commis dans une librairie, consacra à l'étude tous les instants qu'il put dérober à ses occupations, et se rendit, en 1813, à Vienne, où il étudia pendant deux ans les classiques allemands. C'est alors qu'il conçut le projet de relever la littérature nationale tombée dans un discrédit complet. La correspondance qu'il entretint à dater de son retour en Hongrie (1815), avec les principaux écrivains slaves ne fit que le fortifier dans ce dessein, et, comme il avait ouvert une librairie, il profita de tous les moyens que lui offrait sa profession pour réveiller l'esprit national parmi ses compatriotes. Dans ce but, il commença, en 1830, la publication du *Calendrier slovaque*, et, onze ans plus tard, il fonda un journal, l'*Observateur slovaque*, qui succomba en 1848 sous les efforts du parti magyare. Les persécutions du même parti le forcèrent également à fermer, en 1842, un théâtre d'amateurs qu'il avait ouvert en 1831 et dont il avait été, pendant onze ans, un des acteurs les plus applaudis. Dans l'intervalle, il avait édité plusieurs ouvrages historiques écrits dans son idiome natal et était devenu, en 1834, inspecteur des écoles slovaques. Fejerpataky fonda avec Louis Sztur, en 1841, les *Nouvelles slovaques* et fut, en 1844, un des rédacteurs du *Carpathien*, mais quitta ce journal, en 1846, parce qu'il ne partageait pas ses tendances. Ses efforts constants pour la régénération de ses nationaux l'avaient rendu odieux aux Magyares. Lors du triomphe de ceux-ci, en 1848, il dut prendre la fuite et se réfugier dans les forêts, au cœur de l'hiver. Trahi par un Slovaque, il fut livré à ses ennemis, et emprisonné par eux dans diverses forteresses, en dernier lieu à Arad, où les Hongrois l'abandonnèrent en fuyant devant l'armée autrichienne. Rendu alors à la liberté, il demanda au ministre de l'intérieur et obtint la permission de reprendre le nom primitif de sa famille, *Bialopotocki*, dont le nom de Fejerpataky n'est que la traduction hongroise; c'est néanmoins sous ce dernier nom qu'il est généralement connu.

Les services que Fejerpataky a rendus à la littérature slovaque sont inappréciables. Il ne s'est pas fait connaître par des ouvrages spéciaux et d'une grande étendue; mais, dans les différents journaux littéraires et politiques qu'il a fondés, il a publié une foule d'articles dont aucun n'était étranger au but qu'il poursuivait. Il a provoqué et accéléré la renaissance de la langue slovaque, et mérite d'être placé au même rang que les autres restaurateurs des idiomes slaves, tels que Dobrowsky, Hanka, Kollar, Schaffarik, Karadjitsch, etc. Parmi les quelques écrits qu'il a fait paraître séparément, nous citerons : *Usages funéraires dans les Carpathes* (1826); *Coutumes observées aux naissances et aux funérailles chez les Slovaques*, etc.

FEJER-TEMPLOM, nom valaque de WEISSKIRCHEN.

FEJER-WARMEGYE, nom valaque de WEISSENBURG.

FEKETCHALOM ou **ZEIDEN**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Transylvanie, comitat et à 15 kilom. N.-O. de Cronstadt, sur le versant septentrional des Carpathes; 3,500 hab. Fabrication de cotonnades. Ruines d'un château fort.

FEKHR-EDDIN. V. FAKHR-EDDIN.

FELAN s. m. (fe-lan). Moll. Nom d'une coquille bivalve, du genre lucine.

FELANITX, autrefois *Canatix*, ville d'Espagne, dans l'île de Majorque, à 44 kilom. S.-E. de Palma, juridiction de Manacor, dans une situation délicieuse, entourée de montagnes peu élevées; 10,000 hab. Nombreuses et importantes distilleries; métiers à tisser; moulins à blé. Commerce de vins, eau-de-vie et légumes. Dans le voisinage, près du mont San-Salvador de Felanitx, s'élève un ancien château, construit par les Maures et renfermant un grand nombre de souterrains.

FELAPTON (fé-la-pton). Logiq. Mot barbare employé autrefois dans certains vers techniques, pour désigner un syllogisme dont la majeure est générale et négative, la mineure générale et affirmative, la conclusion particulière et négative.

FÉLAT s. m. (fé-la). Ichthyol. Nom vulgaire du congre.

FÉLATIER s. m. (fé-la-tié — rad. *fêle*). Techn. Ouvrier verrier, qui tire le verre avec la fêle. ‖ On dit aussi FÉRATIER.

FELBACH, bourg du Wurtemberg, cercle du Necker, bailliage et à 12 kilom. N. de Canstadt; 2,700 hab. Papiers peints; fromages.

FELDBAUSCH (Félix-Sébastien), pédagogue et philologue, né à Manheim en 1795, mort à Carlsruhe en 1868. Il fit ses études à Heidelberg sous Creuzer et Schlosser, et entra, dès 1820, dans l'enseignement secondaire du grand-duché de Bade. Préparer de bons élèves pour les diverses facultés de l'université, tel est le but modeste qu'il s'est proposé et qu'il a rempli avec distinction, soit directement par son enseignement oral, soit par les excellents manuels qu'il a rédigés pour l'étude des langues anciennes. En outre, il a produit une quantité de mémoires et de travaux d'érudition qui montrent qu'il n'eût point été déplacé dans une chaire de faculté. Appelé tour à tour aux gymnases de Donaueschingen et de Rastadt, il devint, en 1844, directeur du gymnase de Heidelberg, et dès lors on remarqua un progrès sensible dans les études de cet établissement. Nommé, en 1850, membre du conseil supérieur des études à Carlsruhe, il reçut en récompense de ses services le titre de conseiller aulique, et prit sa retraite en 1862. Parmi ses ouvrages, il faut surtout mentionner : sa *Grammaire grecque* (1862, 5e édit.); sa *Grammaire latine* (1865, 7e édit.); le *Petit dictionnaire latin* (Carlsruhe, 1848, 3e édit.); la *Chrestomathie grecque* (1865, 8e édit.), livres classiques, où l'on admire une méthode rationnelle et pratique. On a encore de lui : une *Prosodie* (*Metrik*) *allemande avec des exemples tirés de poëtes classiques* (1841); des éditions annotées de Cornelius Nepos (1828, 2 vol.); des *Métamorphoses* d'Ovide (1865, 4e édit.); des *Epîtres* d'Horace (1860, 2 vol.); des dissertations sur les antiquités et la grammaire, et spécialement sur la révision du texte d'Horace. Au moment de la révolution, il adressa un discours remarquable *A la jeunesse studieuse de la patrie* (1849), discours prononcé dans une solennité du gymnase.

FELDBERG, nom de plusieurs montagnes d'Allemagne. Dans la chaîne de la forêt Noire, duché de Bade, cercle du haut Rhin, à 16 kilom. S.-E. de Fribourg. Le sommet du Grand Feldberg, qui atteint 868 mètres au-dessus du niveau de la mer, forme un plateau cultivé, sur lequel a été établie une auberge. Un rocher de quartz, qui a près de 5 mètres d'élévation, en couronne le sommet; on l'appelle *Brunhildisstein*, pierre ou lit de *Brunehild*, reine d'Austrasie, du haut duquel, selon la tradition, elle venait souvent contempler ses Etats. Sur le versant N. se voient des restes de tranchées romaines et les ruines du château de Reinferberg, ancien repaire de voleurs. Le panorama du Grand Feldberg est un des plus beaux que l'on puisse admirer en Allemagne. On découvre : à l'O., le Rhin, les montagnes du Palatinat avec le mont Tonnerre, celles du Rhin, de la Moselle et des Vosges, à gauche le Mein, la forêt Noire; à l'E., le Spessart, le Rhœn, le Vogelsberg; au N.-O., le Siegengebirge; au N.-E., l'Insberg, près de Gotha. A l'O. du Grand Feldberg se dresse le Petit Feldberg, qui a 851 mètres d'élévation et dont l'ascension est facile.

FELDKIRCH, ville de l'empire d'Autriche, dans le Vorarlberg, gouvernement d'Innspruck, cercle et à 29 kilom. S.-O. de Bregenz, près de la frontière de la Suisse, sur la rive droite de l'Ill; 3,000 hab. Siége du vicariat épiscopal du Vorarlberg; collége, école de dessin, hospice. Filature de coton; fabrication de tissus de coton et d'ouvrages en bois; distilleries de kirchwasser, brasseries, atelier de construction de machines. Grâce à sa situation sur la grande route conduisant de Souabe, par la vallée du Rhin, à Coire et à Milan, et de la Suisse au Tyrol, Feldkirch est le centre d'un commerce de transit très-actif. Cette place a une certaine importance militaire; située dans une vallée étroite, elle est protégée par un défilé formant, de ce côté, une forteresse naturelle qui est la clef du Tyrol. Elle fut prise par les Français en 1800. A peu de distance sont situés les bains alcalins de Reutti, qui jouissent d'une grande réputation et sont très-fréquentés, à cause de leur vertu souveraine contre les affections lymphatiques.

FELDMANN (Bernard), médecin et naturaliste allemand, né à Cœln, sur la Sprée, en 1704, mort en 1777. Il passa son doctorat à Leyde en 1732, puis devint médecin-physicien et sénateur de Rupin. Feldmann fut nommé, en 1773, membre de la Société des scrutateurs de la nature. Il s'attacha surtout à cultiver l'histoire naturelle et écrivit plusieurs mémoires insérés dans divers recueils.

FELDMANN (Léopold), auteur comique allemand, né à Munich en 1803. Il appartient à une famille juive. Son père le mit en apprentissage chez un sellier, puis chez un cordonnier. Chassé pour avoir glissé une déclaration en vers dans les chaussures qu'une jeune cliente avait données à raccommoder, Feldmann retourna à l'école et composa, à l'âge de quatorze ans, une pièce de théâtre, le *Faux serment*, qui fut représentée à Munich. Le jeune homme fut mis ensuite dans une maison de commerce, puis dans un magasin de bijouterie. Pendant ses heures de loisir, il écrivit des articles satiriques et humoristiques qui commencèrent à le mettre en évidence. Lorsque le poëte Saphir vint habiter Munich, Feldmann noua avec lui des relations intimes et profita de ses conseils pour compléter son éducation d'écrivain. Il quitta alors le commerce pour se livrer entièrement aux travaux littéraires. En 1835, il entreprit un voyage en Orient, où il resta cinq ans. De retour en Allemagne, il fit représenter avec succès, à Vienne, de nombreuses comédies, et fut attaché, en 1850, comme dramaturge et régisseur, au théâtre impérial de cette ville. Outre des articles, publiés dans divers journaux, et un volume de poésies, intitulé *Chants infernaux* (1835), on a de Feldmann : *Comédies allemandes originales* (Vienne, 1844-1852, 6 vol.; nouvelle série, 1855-1857, 2 vol.), recueil de ses principales pièces; *Reisebilder*, récits de voyage, qui ont paru dans l'*Europa* de Lewald.

FELD-MARÉCHAL s. m. (fèl-dma-ré-chal — allemand *feldmarschall;* de *feld*, champ, et *marschall*, maréchal. *Feldmarschall* signifie donc proprement maréchal de champ ou de camp). Officier général dont le grade, dans les Etats allemands et du nord de l'Europe, correspond à celui de nos maréchaux en France. ‖ *Feld-maréchal lieutenant*, Général de division allemand.

— **Encycl.** A l'époque de la guerre de Trente ans, le grade de *feld-maréchal* correspondait à celui de major-général, chef d'état-major d'armée. « Au siècle suivant, dit Bardin, le grade de *feld-maréchal* est devenu, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Autriche, en Prusse, en Russie, etc., notre grade de maréchal, grade inextinguible ou plutôt dignité qui donne droit au commandement en chef, dignité au-dessus de laquelle il n'en existe plus dans l'armée, et dont on conserve les prérogatives dans toute leur plénitude, jusqu'à la fin de ses jours. » Wurmser était *feld-maréchal*. Wellington a été *feld-maréchal* de cinq royaumes et aussi, nous rougissons de l'écrire, maréchal de France.

Le grade de *feld-maréchal lieutenant* correspond, dans l'armée autrichienne, à notre grade de général de division. « La qualification de *feld-maréchal lieutenant*, dit Bardin, est une enfilade de termes impropres; mais l'esprit de routine les perpétuera longtemps encore, tout inexacts et ridicules qu'ils soient; car un *feld-maréchal lieutenant*, qui est à la tête d'un gouvernement territorial, n'est ni le lieutenant d'un maréchal, ni un général de campagne; et un *feld-maréchal lieutenant* qui commande en campagne est un général de division ou de corps, ayant sous lui des généraux majors, ou plus logiquement parlant, des généraux de brigade. Les Polonais, les Haïtiens, les Américains du Sud, ont été plus sages, en reconnaissant nominalement et techniquement des généraux de division et de brigade. »

Il y a, entre le *feld-maréchal* et le *feld-maréchal lieutenant* un grade intermédiaire : c'est le feld-zeugmeister, qui commande, mais toujours en sous-ordre, soit la réserve, soit un corps d'armée. Ce titre était autrefois exclusivement réservé au maître de l'artillerie.

FELDSPATH s. m. (fèld-spatt — de l'allem. *feld*, champ, et de *spath*). Minér. Silicate double d'alumine et d'un alcali, qui entre comme élément essentiel dans la constitution d'un très-grand nombre de roches primitives. ‖ *Feldspath aventurine*, Variété de feldspath à reflets dorés. On l'appelle aussi AVENTURINE ORIENTALE et PIERRE DE SOLEIL. ‖ *Feldspath bleu*, Pierre bleu de ciel, pointillée de blanc. ‖ *Feldspath nacré*, Variété de feldspath que l'on trouve aux Etats-Unis et dans l'île de Ceylan, et que l'on appelle aussi ARGENTINE, ŒIL DE POISSON, PIERRE DE LUNE. ‖ *Feldspath opalin*, Variété américaine de feldspath gris foncé, à reflets bleuâtres, rouges et orangés. ‖ *Feldspath vert*, Pierre opaque de couleur vert tendre, semée de points blancs, que l'on tire des monts Ourals et du Groenland, et que l'on appelle aussi PIERRE DES AMAZONES et VERT CÉLADON. ‖ *Feldspath argiliforme*, Kaolin. ‖ *Feldspath apyre*, Silicate d'alumine naturel.

— **Encycl.** Le mot *feldspath* désigne à la fois le minéral particulier que nous avons défini, et le groupe naturel dont ce minéral fait partie. Au début des études minéralogiques, on appelait *feldspath* une substance particulière résultant de l'union de la silice avec l'alumine et la potasse; mais les connaissances s'étendant, on trouva de véritables *feldspaths* dont la composition différait notablement de celle de ce type primitif. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1811, Brédif trouva que certains *feldspaths* des Alpes contiennent de la soude au lieu de potasse. Cette observation intéressante avait été regardée comme dénotant un fait isolé, et l'on n'attacha alors qu'une faible importance à une découverte qui devait, vingt ans plus tard, amener des divisions nombreuses dans les roches cristallines. Aussi l'espèce *feldspath*, fondée par Wallerius, et que Romé de Lisle et Haüy avaient admise dans son ensemble, resta-t-elle intacte jusqu'aux travaux de Gustave Rose et de Lévy. Ces deux savants minéralogistes ont montré presque en même temps que, parmi les cristaux de *feldspath*, les uns appartiennent au prisme rhomboïdal oblique, tandis que les autres, échappant à la symétrie propre à ce système cristallin, doivent être associés au prisme klinoédrique. Lévy, guidé par les caractères cristallographiques, divisa le *feldspath* en deux espèces, sous les noms de *feldspath* et de *cleavelandite*. Il ajouta plus tard une troisième espèce, la *murchisonite*, dédiée au savant géologue qui a si puissamment contribué à la classification exacte des terrains de transition. M. Gustave Rose, réunissant l'étude de la forme à celle de la composition, constitua à la même époque, aux dépens du *feldspath* de Wallerius, quatre espèces, auxquelles il donna les noms d'*orthose*, d'*albite*, de *labrador* et d'*anorthite*, et il désigna l'ensemble de ces espèces par l'expression de *groupe des feldspaths*. Les deux premières divisions de Rose correspondent aux deux espèces de Lévy. Les travaux postérieurs de MM. Abich, Deville, Delesse, Rammelsberg et de plusieurs autres minéralogistes, ont prouvé l'exactitude de ces divisions. Quelques nouvelles espèces ont été formées aux dépens de l'ancien *feldspath*, et sont venues augmenter ce groupe intéressant de minéraux. Enfin, on a réuni au même groupe le pétalite et le triphane, qui constituent aussi des roches granitiques. Les caractères de ces deux minéraux les rapprochent, en effet, des *feldspaths;* la composition en est analogue, à cette seule exception que la lithine y remplace la potasse, de même que la soude tient lieu de cet alcali dans les roches à base d'albite.

L'expression de *groupe des feldspaths* n'a pas été conservée, parce qu'elle est défectueuse. En effet, les espèces qui constitueraient ce groupe n'appartiennent pas au même système cristallin; la composition, déjà différente pour quelques-unes, sous le rapport des éléments, est aussi atomiquement différente pour la plupart; en sorte qu'il n'existe de rapprochement entre elles ni par la forme ni par la composition. Les caractères extérieurs sont, il est vrai, tellement analogues, que la détermination des échantillons est une des difficultés de la minéralogie; en effet, les formes, quoique différentes sous le rapport des systèmes auxquels elles se rapportent, sont très-rapprochées par leurs angles, de sorte qu'il est difficile de les distinguer à la simple vue, lorsqu'il n'existe pas de circonstances qui facilitent cette étude, telles que des hémitropies ou des modifications particu-

lières dans la forme cristalline. La couleur, l'éclat, la dureté, la pesanteur spécifique sont presque les mêmes pour ces minéraux, ce qui augmente encore leur analogie. Leur réunion en un groupe est donc fondée plutôt sur la difficulté qu'on éprouve à les distinguer que sur les principes qui président à la spéfication des minéraux.

Les rapports nombreux que nous venons de signaler entre les espèces de ce groupe s'effacent quand, au lieu d'en considérer les caractères isolément, on en étudie l'ensemble. On parvient assez facilement alors à reconnaître les espèces les plus importantes, orthose, albite, labrador et oligoclase, en examinant simultanément la forme des cristaux, la netteté du clivage, les caractères chimiques et la nature de la roche d'où on les a extraits. Ce dernier caractère est très-essentiel à constater; car, malgré les mélanges que l'on observe entre les espèces de *feldspaths*, ils constituent généralement des roches différentes par leur nature ou du moins par leur âge.

On a proposé de restreindre le groupe feldspathique aux minéraux qui forment des roches. C'est principalement sous ce rapport que les *feldspaths* offrent un véritable intérêt. En se renfermant dans ces limites, il se présente en première ligne deux genres : d'abord celui des minéraux cristallisant dans le système klinorhombique, et ensuite celui des *feldspaths* cristallisant dans le système klinoédrique. C'est ici le lieu de remarquer que, dans certaines substances appartenant au groupe qui nous occupe, la soude et la potasse se substituent l'une à l'autre, sans que la composition atomique en soit altérée. Plusieurs minéralogistes ont pensé que cela devait également avoir lieu pour le *feldspath* proprement dit, ou orthose, et pour l'albite. Ils ont, en conséquence, assimilé ces deux genres, et ont supposé que le *feldspath* cristallise, comme l'albite, dans le système du prisme oblique. La symétrie que l'on observe dans le *feldspath* serait alors le résultat de l'égalité accidentelle de l'angle de la base sur les faces verticales, tandis que, dans l'albite, la base serait inégalement inclinée sur les deux faces. Cette considération est fondée sur la supposition que le *feldspath* ne possède de clivage que suivant une des faces verticales; mais cette différence entre les deux faces verticales n'existe pas réellement; la division des minéraux feldspathiques en deux genres, sous le rapport cristallin, doit donc être conservée. Elle est d'autant plus intéressante, que l'absence de symétrie dans les cristaux dérivant d'un prisme doublement oblique fournit, dans un assez grand nombre de cas, un moyen facile de distinction.

Les *feldspaths* sont, comme nous l'avons dit, uniquement composés de silice, d'alumine et de protoxydes, au nombre de cinq, savoir : la potasse, la soude, la lithine, la chaux et la magnésie. Ces éléments s'associent entre eux par équivalents, de manière que le rapport de l'alumine à la somme des protoxydes reste invariablement celui de 3 à 1. La proportion de silice constitue seule, par ses variations, les différentes espèces chimiques de ce groupe. Ces variations paraissent suivre certaines lois numériques simples et sont comprises entre certaines limites; l'oxygène de la silice est au plus égal à douze fois et au moins égal à quatre fois la somme des bases protoxydées. Ces bases, à l'exception de la magnésie, deviennent successivement l'élément basique dominant, et de cet échange naissent des différences caractéristiques dans la formule chimique, la forme géométrique, les propriétés physiques et même le gisement des différents *feldspaths*. On remarquera, en outre, que les *feldspaths* sont essentiellement exempts de protoxydes métalliques proprement dits. Si le fer s'y rencontre normalement, ce qui est encore douteux, ce n'est qu'en proportion insignifiante et à l'état de sesquioxyde, comme isomorphe de l'alumine. Il en résulte que les *feldspaths* sont des minéraux incolores; car toutes les bases qui entrent dans leur composition sont, suivant l'expression d'Ampère, des bases *leucolythes*. Lors donc que des *feldspaths* sont légèrement colorés en rose ou en vert, ainsi qu'on l'observe fréquemment, ils doivent ces couleurs à des mélanges.

Les différences essentielles de composition dont nous venons de parler, jointes à l'étude des argiles, conduisent à admettre sept espèces de *feldspaths* et quatre genres distincts. Ces genres, définis par les bases, sont : 1o le *feldspath* potassique; 2o le *feldspath* sodique; 3o le *feldspath* lithinique; 4o le *feldspath* calcique. Ces distinctions, toutefois, ne sont pas absolues, la plupart des *feldspaths* renfermant à la fois deux alcalis, comme le *feldspath* vitreux du Mont-Dore et celui des environs de Naples. Fréquemment aussi une certaine quantité d'un alcali remplace une proportion correspondante de l'autre. De plus, les minéraux qui sont caractérisés par la chaux renferment presque toujours de la soude. Les sept espèces sont : 1o le *feldspath* proprement dit, appelé aussi *orthose*, et qui est potassé; 2o et 3o l'albite et l'oligoclase, qui sont sodifères; 4o et 5o le pétalite et le triphane, qui sont lithinifères; 6o et 7o la labradorite et l'anorthite, qui sont à base de chaux. Ces différents *feldspaths* sont loin de jouer le même rôle dans la constitution des roches. Le *feldspath* potassique ou l'orthose est de beaucoup le plus important. L'albite ou le *feldspath* sodique n'occupe qu'une place secondaire. Le pétalite, *feldspath* à base de lithine, n'est jusqu'à présent qu'une rareté. L'oligoclase et le labrador entrent dans la composition d'un assez grand nombre de roches. Plus abondants que l'albite, ils ne forment cependant qu'une fraction assez faible comparée à la grande masse d'orthose qui entre dans la composition des roches granitiques. Toutes ces espèces du groupe feldspathique sont cristallines. La distinction, par le double caractère de la forme et de la composition, en est par conséquent facile; mais on connaît des minéraux amorphes réunis aux *feldspaths*, sous les noms de *feldspath* compacte, *feldspath* vitreux, jade, etc., qu'il est difficile de classer. Si, en effet, ils contiennent de la silice, de l'alumine, de la chaux et des alcalis; s'ils sont, en outre, durs et fusibles en émail blanc comme le *feldspath*, les proportions de leurs éléments n'offrent aucune constance, et de plus ces proportions s'éloignent ordinairement beaucoup des relations qui caractérisent les sept espèces indiquées ci-dessus. Ces minéraux amorphes sont, en général, des magmas ou, pour ainsi dire, de la pâte de minéraux silicatés qui aurait sans doute produit des espèces distinctes, si la cristallisation avait pu se produire. Le refroidissement brusque auquel ils ont été soumis ou toute autre circonstance ayant empêché les molécules élémentaires de se porter les unes vers les autres pour donner lieu à des cristaux, il s'est formé des roches dont les caractères extérieurs sont assez constants, mais qui présentent dans leur composition des différences assez notables pour empêcher de les classer avec certitude.

Après cet aperçu général sur le groupe des *feldspaths*, nous devrions aborder l'étude de l'orthose, qui est le *feldspath* proprement dit; mais son importance lui ayant fait consacrer un article spécial, nous passons immédiatement à quelques autres espèces. V. ORTHOSE.

On trouve à Valenciana, au Mexique, un *feldspath* blanc, en cristaux hyalins, nettement terminés, et dont les angles sont différents de ceux de l'adulaire du Saint-Gothard, ainsi que Breithaupt s'en est assuré par des mesures précises. Breithaupt a désigné sous le nom de microcline un *feldspath* blanc opalin, originaire de Frédérikwarn, en Norvége, dont la base paraît inclinée. La dolomie de Bradford, dans le comté de Chester, renferme à l'état de dissémination de petits cristaux brillants, décrits par Both comme une espèce particulière à laquelle il a donné le nom de chesterlithe. D'après une étude consciencieuse faite par Smith, cette prétendue espèce doit être considérée comme une simple variété d'orthose. Une variété de *feldspath*, remarquable par l'éclat nacré et chatoyant qu'elle offre lorsqu'elle est taillée en plaques et polie, est celle qui vient de Céylan sous le nom de pierre de lune. On la retrouve dans l'Etat de Delaware, aux Etats-Unis. On a donné le nom de pierre de soleil à un *feldspath* chatoyant et aventuriné, qui donne des reflets dorés parallelement à ses faces. D'après Haüy, cet accident de lumière serait dû à des paillettes de mica interposées dans une direction déterminée; Kenngot l'attribue à des cristaux très-minces d'oxyde de fer. La question reste douteuse. Breithaupt a donné le nom de loxoclase à des cristaux de *feldspath* que l'on trouve associés à une roche pyroxénique de Nammond, dans l'Etat de New-York. Le principal motif qui a conduit ce savant minéralogiste à en faire une espèce, c'est qu'une très-grande partie de la potasse y est remplacée par de la soude. Les analyses de la loxoclase faites par Smith et Brusch, ainsi que celle de Plattner, pourraient la faire considérer comme de l'albite; mais la forme des cristaux s'oppose à sa réunion à cette espèce. Thomson a désigné sous le nom d'érythrite un *feldspath* rose ou rouge de chair, dans lequel il y a 3 pour 100 de magnésie, et dont le clivage est exactement analogue à celui de l'orthose. Ce minéral a été trouvé par Thomson dans une roche amygdaloïde trappéenne de la chaussée des Géants, en Irlande. On trouve dans les cavités d'une amygdaloïde, à Weisseg, près de Dresde, un *feldspath* qui a reçu, à cause de sa provenance, le nom particulier de weissigite. On doit remarquer à ce propos que l'orthose est fort rare dans les cavités des amygdaloïdes. Sa présence, si elle est bien constatee, est un fait intéressant. Les cristaux portent un pointement fortement strié par des macles, ce qui leur donne de l'analogie avec la phakolite. Sous le nom de perthite, Thomson a décrit un *feldspath* originaire de Perth, dans le haut Canada. Il est en masses lamelleuses rouge de chair, ayant des reflets couleur d'or comme le *feldspath* aventuriné. Ses clivages, très-faciles, sont analogues à ceux de l'orthose. Sa composition est remarquable, en ce sens qu'il contient une proportion à peu près égale de potasse et de soude, et qu'il faut, pour retrouver la formule caractéristique de l'orthose, additionner les quantitées d'oxygène de ces deux alcalis. Cette composition est, du reste, complétement analogue à celle des *feldspaths* de Lauwig et de Frédérichswaern, qui se trouvent dans la siénite zirconienne. Une observation curieuse de Haidinger pourrait peut-être donner une explication naturelle de l'existence des *feldspaths* contenant une forte proportion de soude. Elle conduirait à les considérer comme composés par la réunion de cristaux d'orthose et d'albite. Ce savant minéralogiste a décrit un cristal de *feldspath* de la collection de M. Allau, dans lequel les faces sont recouvertes de petits cristaux d'albite hémithrope placés d'une manière symétrique sur les faces du *feldspath*. Haidinger admet que ces petits cristaux d'albite sont une espèce de transsudation, et que l'intérieur du cristal de *feldspath*, formé comme sa partie extérieure, présente de petits cristaux de *feldspath* associés à de petits cristaux d'albite. La même disposition a probablement lieu pour les grenats mixtes. Le comté de Perth possède encore un autre *feldspath* que Thomson a désigné sous le nom de péristérite. Il est irisé et très-lamelleux. Sa densité est de 2,568. La base de ses cristaux a des reflets nacrés et une couleur bleu de ciel. Il est chatoyant comme le labrador.

On appelle spath de glace une variété de *feldspath* en petits cristaux très-brillants, qui accompagnent les minéraux de la Somma. On lui a donné ce nom parce qu'il ressemble à de la glace. Ses faces, très-miroitantes, donnent les mêmes incidences que les cristaux d'adulaire du Saint-Gothard. M. Walterhausen a appelé hyalophane un *feldspath* qui contient une petite quantité de baryte. La dolomie, dans laquelle existe l'hyalophane, contient des cristaux de quartz et de baryte sulfatée. Cette association a conduit à supposer que la baryte y est provenue par mélange. La nécronite est un minéral blanchâtre ou blanc grisâtre, passant au gris de lin, d'un éclat peu soyeux. Il n'existe aucune analyse de ce minéral; mais ses caractères extérieurs, et surtout ses clivages, conduisent à le considérer comme un *feldspath*. On l'observe en petites masses cristallines et en cristaux à six faces dérivant d'un prisme rhomboïdal, clivable suivant deux directions rectangulaires. La nécronite raye le verre et est très-difficilement fusible. On a primitivement donné ce nom de nécronite à un *feldspath* compacte d'un gris bleuâtre, à cassure légèrement esquilleuse, et qui développe par la friction une odeur fétide, que l'on a comparée à celle qui s'exhale des cadavres. On remarque que, dans plusieurs roches, notamment dans les granites graphiques, le *feldspath* est remplacé par une matière blanche terreuse; l'examen de ces roches a fait voir qu'il existait un passage entre ces parties terreuses et le *feldspath* cristallisé, et l'on en a conclu qu'elles étaient le résultat de l'altération du *feldspath*. Cette conclusion devient évidente par l'observation intéressante que Brongniart a faite de parties terreuses ayant conservé la forme des cristaux originels; lorsque la décomposition est complète, ces caractères disparaissent, et le *feldspath* donne naissance à une argile particulière, désignée sous le nom de kaolin. On appelle *feldspath* compacte des roches fusibles en émail blanc à une température suffisamment élevée, rayant le verre et offrant une cassure esquilleuse plus ou moins distincte. Ces esquilles sont tantôt larges, tantôt petites et mal terminées. Dans certains *feldspaths* compactes, notamment dans celui des Vosges, la cassure est conchoïde et unie. Cette dernière disposition est assez rare; en sorte que les trois conditions qui viennent d'être énumérées donnent, par leur réunion, les caractères distinctifs du *feldspath* compacte. Ces caractères ne sont pas absolus; mais cependant ils sont spéciaux à un certain nombre de roches qui rentrent dans le groupe que nous considérons. Le quartz agate, désigné sous le nom de néoptère, et surtout la variété compacte appelée par les Allemands *hornstein* (pierre de corne), ont la plus grande analogie avec le *feldspath* compacte. Cette analogie est telle, que ces minéraux ont été longtemps confondus, et que, pour les différencier, Werner a distingué le *feldspath* compacte par l'expression de *hornstein fusible*, en appliquant celle de *hornstein infusible* au quartz compacte esquilleux. Quelques minéralogistes anglais, adoptant l'expression de Werner, ont désigné certains *feldspaths* compactes sous le nom de *cornite* ou *kornite*. Le *feldspath* compacte est ordinairement translucide sur les bords; son éclat est mat ou légèrement luisant, à la manière des corps gras. Ses couleurs les plus ordinaires sont le gris rougeâtre ou verdâtre, le gris de cendre et le blanc grisâtre. Il en existe cependant de rouge de sang; tel est le *feldspath* compacte de Salberg, en Suède, dont Beudant a fait une espèce particulière sous le nom d'adinole. La densité du *feldspath* compacte est variable; mais elle se rapproche beaucoup de celle du *feldspath* lamelleux. Elle est, pour le *feldspath* compacte de Peutland-Hill, en Ecosse, égale à 2,560; pour celui de la butte des Touches, elle est de 2,540; pour celui de Grythillau, en Ecosse, de 2,606; enfin, pour celui de Salberg, de 2,659. Les analyses qui ont été données des *feldspaths* compactes montrent qu'ils sont essentiellement composés de silice, d'alumine et d'alcalis, composition qui les rapproche du *feldspath* proprement dit; mais les proportions de ces éléments sont très-variables et s'écartent de celles du *feldspath* cristallin. Les *feldspaths* compactes notamment contiennent plus de silice. Le *feldspath* compacte, appelé aussi pétrosilex, forme des nœuds, des veines, des amas, dans les terrains granitiques. Il sert de base aux porphyres qui sont associés à ces terrains; il se trouve en masses plus ou moins considérables et en filons intercalés, soit dans les terrains cristallins, soit dans les terrains neptuniens. Les bords de la Loire, entre Nantes et Angers, offrent de distance en distance des buttes plus ou moins élevées, mais toujours fortement saillantes, de la nature de cette roche. Le pétrosilex est souvent pur; quelquefois aussi il admet de très-petits cristaux de *feldspath*, et passe à l'eurite de Brongniart. Assez fréquemment, il est mélangé de cristaux de quartz et donne alors naissance aux porphyres quartzifères, qui jouent un rôle si important dans la constitution géologique de la Bretagne. Enfin, les pétrosilex sont en couches minces, intercalées dans les terrains de transition; dans quelques circonstances, ce sont des pseudo-couches formées par le prolongement des filons; mais, d'autres fois, ce sont de véritables couches, comme dans les Vosges. On observe le pétrosilex dans ce genre de gisements en Bretagne et dans les Vosges. La pierre carrée de Chalonnes, sur les bords de la Loire, pierre qui est d'un jaune verdâtre, à cassure esquilleuse, et qui possède tous les caractères du pétrosilex, forme des couches régulières dans le terrain anthraxifère. Le pétrosilex d'un gris foncé passant au noir brunâtre, des environs de Thann, dans les Vosges, est dans une position analogue. L'origine neptunienne de ce pétrosilex est confirmée par la présence de fossiles végétaux; on y rencontre des troncs d'arbres à l'état de roches compactes. Il possède une cassure esquilleuse et fond difficilement en un émail gris. Il est hors de doute que ces couches fossilifères ont été déposées sous l'action des eaux; mais leur état actuel paraît le résultat d'une action postérieure qui les a rendues homogènes et les a transformées en pétrosilex. Toutes les observations conduisent à penser que ce sont des couches primitivement à l'état d'argile, qui ont subi ce métamorphisme par l'action de phénomènes ignés dont les Vosges présentent partout des preuves. On a donné le nom de *feldspath* sonore ou de *phonolithe* à une roche qui appartient au terrain trachytique et offre beaucoup d'analogie avec le pétrosilex par sa cassure esquilleuse. Elle présente cependant des différences notables. Elle est facilement fusible en un émail blanc grisâtre, tandis que la plupart des pétrosilex sont difficilement fusibles, et seulement lorsqu'ils sont en fragments minces. La dureté des phonolithes est moindre que celle du *feldspath* proprement dit; la plupart se laissent même rayer par une pointe d'acier. Leur cassure, bien qu'esquilleuse, est en outre irrégulièrement schisteuse, ce qui permet de les débiter en tuiles grossières. C'est à raison de cette circonstance qu'une petite montagne de *feldspath* sonore du groupe du Mont-Dore est appelée roche tuilière. La couleur du phonolithe est le gris verdâtre ou le gris noirâtre; elle devient blanchâtre par l'action de l'air; l'altération se propage par zones et atteint toujours quelques millimètres d'épaisseur. Il en résulte que la surface des roches de phonolithe est toujours grisâtre, et que les échantillons que l'on en sépare offrent souvent une espèce de croûte grise qui se détache d'une manière prononcée sur la teinte verdâtre de la roche. Les *feldspaths* sonores renferment souvent, disséminés dans leur masse, de très-petits cristaux qui sont en général du labrador. Gmelin a montré que le phonolithe se compose de deux parties distinctes, l'une soluble dans les acides, l'autre inattaquable par ces réactif. La composition de la première se rapproche de celle de la mésotype, ou plus généralement des polithes; la composition de la seconde est à peu près la même que celle du *feldspath* vitreux. Gmelin suppose, en conséquence, que le phonolithe est une roche composée dont les éléments n'ont pu se séparer par la cristallisation. Elle fournit un nouvel exemple de ces magmas, qui jouent dans les terrains trachytiques le même rôle que le porphyre dans les terrains de granite. Les *feldspaths* résinites sont des roches à cassure conchoïdale et vitreuse, dont l'éclat gras est analogue à celui de la résine ou du verre. Ils sont fusibles avec boursouflement, en émail blanc ou blanc grisâtre; c'est presque le seul caractère qui les rapproche du *feldspath* proprement dit. Ils sont un peu moins durs et beaucoup moins tenaces; leur pesanteur spécifique est notablement plus faible. Leur couleur est généralement d'un vert-bouteille, d'un vert noirâtre ou d'un vert-poireau; mais elle passe quelquefois à diverses nuances de gris. Les *feldspaths* résinites, que l'on appelle aussi *pechsteins* ou pierre de poix, appartiennent aux terrains de porphyres, de grès rouge et de trachyte. L'obsidienne est encore une variété de *feldspath* orthose. Elle présente une cassure vitreuse éclatante et parfaitement conchoïde; on ne peut mieux la caractériser qu'en disant qu'elle ressemble à du verre ou à de l'émail. C'est effectivement un verre qui accompagne les éruptions volcaniques. La distinction entre l'obsidienne et le pechstein est quelquefois difficile à faire; aussi existe-t-il beaucoup d'erreurs sur les indications du gisement de l'obsidienne. Toutefois, il est à remarquer que la différence entre l'éclat résineux et l'éclat vitreux, qui distingue ces deux roches, est généralement prononcée. Les obsidiennes sont ordinairement noires ou d'un vert foncé; quelques-unes présentent des *zones* noires et

grises. Elles fondent en un verre bulleux, tantôt de couleur verte, tantôt tout à fait blanc. Dans ce dernier cas, elles produisent un boursouflement marqué; certaines variétés doublent ou triplent de volume avant de fondre. Celles qui donnent un émail blanc sont colorées par du bitume ou par du carbone. Quelques obsidiennes présentent des nœuds cristallins, qui se détachent en couleur claire sur le fond; on les désigne par les noms d'obsidiennes perlées ou à œil de perdrix. L'obsidienne du Mexique offre un chatoiement brillant et soyeux; elle ressemble à une aventurine verte, à très-petits grains. Cette apparence soyeuse semble être le résultat d'une multitude de petites bulles de gaz, qui se sont échappées de la masse vitreuse dans le sens du courant. Parmi les variétés du *feldspath*, nous citerons enfin la ponce. C'est une roche légère, spongieuse, criblée de pores arrondis ou allongés. Elle est rude au toucher; quoique facile à briser, elle raye l'acier et le verre le plus dur. Sa texture est ordinairement fibreuse; ses fibres, qui suivent toutes sortes de directions, ont un éclat vitreux lorsqu'elles sont un peu grosses, et sont presque soyeuses lorsqu'elles sont fines et déliées. Les couleurs dominantes de la ponce sont le blanc grisâtre, le gris perlé avec un éclat soyeux, le gris bleuâtre. Cette pierre est souvent plus légère que l'eau; dans quelques variétés, sa pesanteur spécifique est seulement de 0,914; réduite en poudre, elle pèse 2,2 à 2,4. Elle fond assez facilement en émail blanc. On voit aussi l'obsidienne noire devenir grise, se charger de bulles et passer à une ponce légère et filamenteuse. L'École des mines possède un échantillon où ce passage est très-marqué. La ponce doit donc être associée à l'obsidienne; c'est un verre volcanique, qui s'est refroidi sous l'influence de courants gazeux; les pores nombreux qu'on y observe sont les traces des bulles qui l'ont traversé. La liaison intime qui vient d'être indiquée entre la ponce et l'obsidienne est plutôt accidentelle que normale; le plus souvent, les pierres ponces forment des couches composées de parties incohérentes, dont on ne voit pas la relation avec les terrains volcaniques. Quelquefois même on trouve, au milieu de ces couches, des coquilles à l'état fossile. Cette double circonstance a donné, à une certaine époque, des doutes sur l'origine des ponces, et plusieurs minéralogistes leur ont attribué une formation neptunienne; ils ont comparé les pores aux cellules des pierres meulières, dont l'origine aqueuse ne saurait être mise en doute. Des observations nouvelles ont, pour ainsi dire, concilié les deux opinions. Les ponces en couches appartiennent effectivement à des terrains tertiaires d'une époque postérieure aux éruptions ponceuses; elles sont en partie formées aux dépens des roches volcaniques; elles ont donc une double origine et rentrent dans la classe de tous les terrains de sédiment. Le tuf ponceux qui recouvre la campagne de Naples, qui forme les champs Phlégréens et s'élève presque sur les cimes de la Somma, appartient à cette classe de terrains; il est composé de débris de pierres ponces qui ont été entraînés dans les eaux et se sont ensuite déposés en couches régulières. Ce tuf ponceux a été plus tard relevé par des éruptions trachytiques, qui lui ont donné son relief actuel. Telle est l'origine des collines coniques qui forment les champs Phlégréens et du manteau sédimentaire qui s'étend sur les pentes de la Somma.

Le *feldspath* apyre est un silicate naturel d'alumine, dans lequel les quantités d'oxygène de la base et de l'acide sont dans le rapport de 3 à 2, et qui renferme, sur 100 parties, 62,5 d'alumine et 37,5 parties de silice. Il cristallise en prismes droits rhombiques de 90°,5 à 91°. Sa dureté varie de 5,5 à 7,5. Sa densité moyenne est sensiblement égale à 3,16. Sa couleur est, suivant les échantillons, blanche, rose pâle, fleur de pêcher, rouge de chair, brun rougeâtre ou vert-olive. On observe le trichroïsme d'une manière très-prononcée, lorsqu'on examine les cristaux hyalins originaires du Brésil. Ils manifestent par transparence des couleurs différentes dans la direction des trois axes, savoir : le rouge hyacinthe, le vert jaunâtre et le vert-olive. Le *feldspath* apyre possède une double réfraction très-forte et négative. On distingue dans cette espèce deux variétés principales, qui ont reçu les noms d'andalousite et de chiastolithe.

FELDSPATHIFORME adj. (fèld-spa-ti-forme — de *feldspath*, et de *forme*). Minér. Se dit des minéraux qui ont l'apparence du feldspath.

FELDSPATHIQUE adj. (fèld-spa-ti-ke — rad. *feldspath*). Géol. Qui contient du feldspath : *Dans le porphyre granitique, très-pauvre en quartz, la pâte* FELDSPATHIQUE *est presque granulaire et feuilletée.* (De Humboldt.)

FELDSTEIN s. m. (fèld-stain — de l'allem. *feld*, champ, et de *stein*, pierre). Minér. Silicate double d'alumine et de soude, que l'on trouve en pâte dans la syénite de Friedrischwarn, en Norvége.

FELD-ZEUGMEISTER s. m. (fèl-soï-gmaïstre — mot allemand formé de *feld*, camp, et de *zeugmeister*, directeur d'arsenal ou de l'artillerie; *feld-zeugmeister* signifie donc proprement maître de l'artillerie du camp). Officier général d'une armée allemande, qui commande la réserve ou un corps d'armée, sous les ordres du feld-maréchal.

FÊLE, FELLE ou **FESLE** s. f. (fè-le). Techn. Espèce de sarbacane en fer dont se servent les verriers pour cueillir dans le creuset la matière en fusion et pour la souffler.

FÊLÉ, ÉE (fê-lé) part. passé du v. Fêler. Fendu : *Un pot* FÊLÉ. *Une marmite* FÊLÉE. *Une cloche* FÊLÉE. *Un verre* FÊLÉ. *Perd-on un appui quand on jette un roseau* FÊLÉ *qui, loin de nous soutenir, nous percerait la main si nous voulions nous y appuyer?* (Boss.)

— Par ext. Se dit d'un son mat semblable à celui que rend par la percussion un objet fêlé : *Un son* FÊLÉ. *Une voix* FÊLÉE.

— Fig. Se dit d'un cerveau, d'une intelligence légèrement altérés par une sorte de folie : *Saint-Amant, comme Balzac, disait toutes les folies qui se présentaient à sa cervelle* FÊLÉE; *il les disait en rimes très-riches; il faisait des tableaux burlesques qu'il ne donnait pas pour des vérités.* (Ph. Chasles.)

Tous les propos qu'il tient sont des billevesées;
On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé,
Et je lui crois, pour moi, le timbre un peu *fêlé*.
MOLIÈRE.

FÉLEGYHAZA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, ch.-l. de la petite Cumanie, à 105 kilom. S.-E. de Bude, sur le chemin de fer de Bude à Temeswar; 15,000 hab. Archives des deux Cumanies. Récolte et commerce de céréales, fruits, vins; vente de bétail. On y remarque une belle et grande église et le palais du comitat.

FELEKI (Aboul Nitzam-Mohammed, connu sous le surnom DE), poëte persan, né dans le Schirwan, mort en 1181 de notre ère. S'étant épris d'une ardente passion pour la fille d'un astrologue, il étudia l'astrologie et acquit une telle habileté dans la connaissance des astres, qu'il reçut le surnom de *Feleki* (Céleste). Par la suite, il se livra entièrement à la poésie et jouit de la faveur du roi de Schirwan, qui lui fit une pension comme poëte de cour. La renommée de Feleki lui fit décerner, entre autres titres, celui de *Chems-el-choâra* (Soleil des poëtes). On a de lui : *Akham an-Nodjoum* (*Jugement des astres*) et un *Diwan*, comprenant plus de 14,000 vers.

FÊLER v. a. ou tr. (fê-lé — D'après Ménage et Delâtre, ce mot est pour *fesler* et se rapporte au latin *fissulare*, fréquentatif de *findo*, supin *fissum*, fendre, de la racine sanscrite *bhid*, *bhind*. D'après Diez, *fesler* se rapporterait à *fissiculare*, aussi de *findo*, qui se trouve dans Apulée avec la signification de fendiller les entrailles des victimes. Grandgagnage indique une forme wallonne *faille*, qui signifie une fente, et M. Littré se rallie à son opinion). Fendre sans disjoindre notablement les parties : FÊLER *un verre*. FÊLER *un pot*. FÊLER *un timbre, une cloche*.

FELETZ (Charles-Marie-Dorimond DE), critique célèbre, membre de l'Académie française, né à Gumond, près de Brives (Corrèze), en 1767, mort le 11 février 1850. Il fit ses humanités chez les oratoriens de Périgueux, puis, se sentant la vocation ecclésiastique, il vint à Paris étudier la théologie. Entré au collége de Sainte-Barbe, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et, pour se soustraire aux tracasseries et aux persécutions, il retourna dans sa famille. Au mois de mars 1794, saisi et condamné à la déportation, il fut conduit à Rochefort, où on l'interna sur un ponton, avec 800 ecclésiastiques non assermentés; puis, à la mort de Robespierre, on le transporta à Saintes. Ayant trompé la surveillance de ses gardiens, il se sauva de sa prison, et resta longtemps caché. Rendu à la liberté par le coup d'État du 18 brumaire, il revint à Paris en 1801. Le *Journal des Débats*, fondé par les Bertin, ses anciens condisciples, le prit en qualité de collaborateur. Il fut dans cette feuille un des adversaires les plus habiles et les ingénieux de la philosophie du XVIIIe siècle. Nourri des traditions classiques, il se montra constamment antipathique à toute innovation littéraire. Comme Dussault et Geoffroy, il tenta de régénérer notre littérature, et les spirituels feuilletons de ces critiques disputèrent l'attention publique aux bulletins de la grande armée. Accusés d'intentions hostiles au gouvernement, les Bertin virent leur journal suspendu par ordre de Bonaparte. Alors Feletz porta ses articles au *Mercure de France*, et, en 1812, il fut appelé à faire partie de la commission des livres classiques de l'Université. Louis XVIII jeta les yeux sur lui comme sur un écrivain capable de servir sa cause, et, en 1820, il fut nommé inspecteur de l'académie de Paris. Quoique ecclésiastique, il n'était pas trop favorable aux congrégations religieuses qui, de leur côté, lui faisaient une guerre sourde et hypocrite. Il remplaça de Villar à l'Académie française, et il y présida la séance du 22 mai 1828, dans laquelle eut lieu la réception de Lebrun.

La magistrature littéraire de Feletz dura trente ans. « Ses articles, dit Auger, furent remarqués entre les plus remarquables. Goûtés des gens de lettres, par la solidité des principes, l'exactitude des jugements et les heureuses qualités du style, ils ont paru de tous peut-être les plus propres à plaire aux gens du monde que charme ce don d'une plaisanterie à la fois naturelle et fine, douce et piquante, de bon ton et de bon goût, etc. » Son successeur à l'Académie, M. Nisard, l'a jugé en ces termes : « De tous les hommes distingués qui travaillèrent à la restauration du sens moral, du goût, de la langue, aucun ne fut plus agréable au public que M. de Feletz. Il n'était pourtant ni le plus profond ni le plus savant; mais, plus mêlé à la société de son temps, il savait mieux ce qu'elle voulait, parce qu'il le savait de sa bouche : elle voulait retrouver ses traditions, réparer son jugement et sa langue, refaire ses études, pourvu que ne ce fût pas sous un pédant... La déclamation avait été la langue de la Terreur; elle voulait qu'on l'en vengeât. M. de Feletz l'y servit à souhait. » Dans ses dernières années, de Feletz perdit la vue, mais son esprit n'en conserva pas moins toute sa grâce et toute sa délicatesse, témoin cette lettre écrite par lui à Mme de Saint-Surin, qui l'invitait à une soirée : « Il ne faut pas parler, madame, de soirées, de réunions, de romances, de poésie, de musique, de belles dames, de jolies demoiselles à un pauvre homme comme moi, qui ne peux rien voir, ni robes blanches, ni robes roses, ni robes brunes,..... rien entendre, ni conversation, ni concerts, encore moins rien dire quand il y aurait tant à dire!... On m'oblige depuis plus de huit jours de garder la chambre et presque le lit. Je ne suis plus de ce monde, et je lui dis adieu..... J'aurais voulu pourtant n'en prendre congé que mercredi soir, en sortant de chez vous. C'eût été bien terminer ma carrière; mais, malheureusement, je suis forcé de donner ma démission auparavant. Mon voisin, M. Villemain, sera sans doute plus heureux. Agréez, etc... »

Une nièce, qui le regardait comme un père, lui prodigua tous ses soins, et par son dévouement adoucit ses derniers instants. Son éloge funèbre a été prononcé par M. Saint-Marc-Girardin, directeur de l'Académie française. M. Amar a fait un choix des feuilletons de Feletz et les a réunis en un volume qu'il a publié sous ce titre : *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature* (4 vol. in-8°).

FELGE (Pierre), historien corse. V. CYRNÆUS.

FELGENHAUER (Paul), visionnaire bohémien, né vers la fin du XVIe siècle à Putschwitz, en Bohême, mort vers 1660. Il fit ses études à Wittemberg, remplit les fonctions de diacre au château de cette ville et retourna en Bohême, où il donna dans ses premiers ouvrages les premiers signes du dérangement de ses facultés. Obligé de s'éloigner de son pays, il se livra à l'étude de la médecine. A Amsterdam (1623), il continua la publication de ses ouvrages extravagants, qui occasionnèrent du trouble dans les esprits, à la faveur des malheurs amenés par la guerre de Trente ans. Plusieurs théologiens se donnèrent la peine de réfuter les théories de Felgenhauer. Celui-ci répondit avec une violence qui n'est pas rare chez les théologiens, mais qui n'en est pas moins déplorable. Parti d'Amsterdam, l'illuminé bohémien se retira à Bederkesa, près de Brême, et y resta tranquille pendant quelques années. Mais, vers 1650, sa folie reprit le dessus; à Sublingen, on le mit en prison. Relâché, il se rendit à Hambourg, vers 1660, et publia de nouvelles extravagances. Depuis ce moment, il disparaît; on ignore donc la date de sa mort. On a de lui près de cinquante ouvrages. Nous citerons : *Speculum temporis* (1620, in-4°); *Apologeticus contra invectivas æruginosas Rostii* (1622, in-4°); *Aurora sapientiæ* (1627, in-4°); *Sphæra sapientiæ* (1650, in-12, et 1753, in-8°); *Refutatio paralogismorum socinianorum* (Amsterdam, 1658, in-12); *Prognosticon-astrologico-propheticum* (1656), dédié à tout l'univers et à toutes les créatures; *Nova cosmographia et dimensio circuli* (1660, in-12). Les Allemands, qui sont pourtant très-profonds, ne comprirent jamais rien aux écrits de Felgenhauer, ce dont ils se consolèrent sans doute, en songeant que l'auteur était absolument dans le même cas.

FÉLIBIEN (André), sieur DES AVAUX et DE JAVERCY, architecte et historiographe français, né à Chartres en 1619, mort en 1695. Secrétaire du marquis de Mareuil ambassadeur à Rome (1647), il contracta dans cette ville la passion des lettres et des arts, reçut les conseils de Poussin et traduisit de l'italien di Somma une *Vie de Pie V*, qu'il trouva dans la bibliothèque du cardinal Barberini. De retour à Chartres, il s'y maria, puis retourna à Paris, où il fut protégé par de puissants personnages, notamment par Fouquet et Colbert. Cet homme érudit devint successivement historiographe des bâtiments, secrétaire de l'Académie d'architecture (1671) et garde du cabinet des Antiques (1763). La multiplicité de ses occupations ne l'empêcha point de rédiger un grand nombre de très-remarquables ouvrages sur la peinture, la sculpture et l'architecture, sujets qu'il a traités avec une science parfaite, un goût épuré et une clarté admirable. On cite surtout de lui : *Origine de la peinture*, suivie d'autres pièces (Paris, 1660); *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* (Paris, 1666-1688, in-4°; Amsterdam, 1706, 5 vol. in-12). C'est un ouvrage excellent, auquel Voltaire ne reproche qu'un peu de prolixité; le *Vie du P. Louis de Grenade de l'ordre des prêcheurs* (Paris, 1668, in-12); *Conférences de l'Académie de peinture* (Paris, 1669, in-4°); le *Château de l'âme*, de sainte Thérèse, traduit de l'espagnol (1670, in-12); *Description de l'abbaye de la Trappe* (Paris, 1671, 1678, 1682, 1689, in-12), traduite en anglais; *Description de la grotte de Versailles* (Paris, 1672, in-4°); *Description sommaire du château de Versailles* (Paris, 1674; réimprimé à Amsterdam); *Principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent*, avec un *Dictionnaire des termes propres* (Paris, 1676-1690, in-4°); *Description des tableaux, statues et bustes des maisons royales* (Paris, 1677, in-4°), etc.

FÉLIBIEN (Jacques), théologien français, frère du précédent, né à Chartres en 1636, mort en 1716. Il fut nommé curé de Verneuil en 1668, chanoine de Chartres en 1689, et de Vendôme en 1695. Suivant la *Biographie universelle*, il mourut dans cette ville. On a de lui : les *Cérémonies du baptême mises en françois, avec des réflexions et des prières* (Blois, 1673); *Traité du sacrement du baptême et des obligations que les chrétiens y contractent*, avec des *Prières du matin et du soir* (Blois, 1678); *Instructions morales en forme de catéchisme sur les commandements de Dieu, tirées de l'Écriture* (Chartres, 1693, in-12); le *Symbole des Apôtres expliqué par l'Écriture sainte* (Blois, 1696, in-12); *Entretiens sur l'histoire de la conversion d'un jeune Hollandais* (1697); *Pentateuchus historicus*, etc. (Chartres, 1703). Félibien fut accusé d'hétérodoxie à propos de ce dernier ouvrage. N'avait-il pas mis dans la bouche de David des expressions telles que : *Diabolus me auferat?* Les représentants de la saine doctrine ne pouvaient tolérer une pareille licence. Félibien s'estima fort heureux de se tirer d'affaire en supprimant les passages qui avaient désagréablement chatouillé les oreilles orthodoxes. Il laissa beaucoup de manuscrits contenant une traduction du Bréviaire, du Missel, et de quelques ouvrages de Grégoire de Nazianze et de saint Ephrem.

FÉLIBIEN (Jean-François), architecte français, né vers 1658, mort en 1733. Il était fils du savant historiographe André. Félibien devint conseiller du roi, secrétaire de l'Académie d'architecture, trésorier de l'Académie des inscriptions. Il a publié quelques ouvrages superficiels, parmi lesquels nous citerons : *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes* (Paris, 1687, in-4°); *Plan et dessin de deux maisons de campagne de Pline, avec des remarques et une dissertation touchant l'architecture antique et gothique* (Paris, 1699, in-12), traduit en italien (Venise, 1755, in-8°); *Description de la nouvelle église des Invalides, avec plans* (Paris, 1702, in-12), plusieurs fois rééditée.

FÉLIBIEN (dom Michel), historien français, frère du précédent, né à Chartres en 1666, mort en 1719. Il entra dans la congrégation des bénédictins de Saint-Maur et se consacra aux études historiques. Son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France* (1706, in-fol.), un de ses ouvrages les plus importants, attira sur lui l'attention, et le prévôt des marchands, Bignon, le chargea d'écrire une histoire de la ville de Paris. Malgré ses infirmités, Félibien se mit à l'œuvre et prépara un *Projet de l'histoire de la ville de Paris* (1713), qui obtint l'approbation de Louis XIV. Après huit années de travaux persévérants, il mourut, laissant son travail inachevé. Ce fut, comme on le sait, Lobineau qui le termina, aidé par un certain de Varigny, ancien secrétaire de Félibien. Cet ouvrage parut sous le titre de *Histoire de la ville de Paris* (1755, 5 vol. in-fol.). On a, en outre, de Félibien : *Lettre circulaire sur la mort de Mme d'Harcourt, abbesse de Montmartre* (Paris, 1699, in-4°); *Vie d'Anne-Louise de Brigneul, fille du maréchal d'Humières, abbesse de Mouchy* (Paris, 1711).

FÉLIBRÉ s. m. (fé-li-bré — du provenç. *faïré*, faire, et *libré*, livre, ou peut-être du gr. *philabros*, ami du beau). Auteur, faiseur de livres, nom que se sont donné les poëtes de la nouvelle école provençale.

— Encycl. D'où vient le mot *félibré*, et quelle est sa signification? Voilà ce que se demandent depuis vingt ans les trouvères de la Provence, et, depuis vingt ans, ils cherchent encore une solution. *Félibré* veut-il dire « homme de foi libre » (*fé libré*)? Signifie-t-il « faiseur de livres » (*fa* ou *fé librés*)? Nous croyons que le mot est tout moderne, et qu'il faut, par conséquent, adopter la seconde interprétation. Toujours est-il qu'à la naïveté près, les *félibrés* sont les troubadours du XIXe siècle. Quant à l'origine des *félibrés*, elle s'explique par un simple effet d'attraction, de sympathie. Les rimeurs se sont un beau matin donné rendez-vous; ils se sont communiqué leurs élucubrations, et, sous la présidence du noir Cochinat, remplaçant Victor Hugo empêché, ils ont fondé une Académie, l'Académie des *félibrés*. Ils ont voulu avoir des ancêtres; des gens érudits, M. Artaud, ancien inspecteur de l'Université, par exemple, se sont chargés de rédiger des lettres de noblesse que nous ne nous amuserons pas à leur contester.

Un écrivain de talent, M. Hippolyte Babou, a dit au sujet des *félibrés* : « Voici, dès le XVIe siècle, Belaud de La Belaudière avec ses sonnets; sous Louis XIII, Claude Brueys ouvre le théâtre provençal et, peu de temps après, en plein XVIIe siècle, tandis que La Monnoye chante aux bas rosés ses noëls bourguignons, Saboly, le contemporain de Coye le satirique, égrène le long du Rhône ses *nouvés* provençaux que répètent encore les

admirateurs des *félibrés*. L'abbé Favre, avec ses poëmes burlesques publiés au XVIIIe siècle, touche presque à Hyacinthe Morel, poëte de l'Empire et de la Restauration. Pierre Belot, Benedit, Victor Gelu paraissent ensuite : ce sont les précurseurs de Roumanille. *Enfin Malherbe vint*, c'est-à-dire M. Mistral. Dès lors, la renaissance provençale eut son chef, un évangéliste guerrier, si cela peut se dire; car ce jeune homme avait en lui du soldat et du sectaire, du conquérant et du prédicateur. »

De Brueys, de La Monnoye, de l'abbé Favre, d'Hyacinthe Morel à Mistral, grande est la chute. L'auteur de *Mireïo* n'a ni la verve comique du chantre du *Siége de Caderousse*, ni la fraîcheur d'imagination de Morel, ni le laisser-aller de La Monnoye, ni l'originalité de Brueys. Et cependant nous voulons bien voir, dans une série non interrompue de poëtes provençaux, la filiation qui fait des *félibrés* les héritiers directs et légitimes des troubadours. Nous dirons même avec M. Gaut, dans sa préface du *Roumavagi deis troubaïrés* en 1853 : « La langue provençale n'est pas morte. Les troubadours n'ont jamais cessé d'exister; » mais, ce que nous ne pouvons admettre, c'est que les *félibrés* entendent par le mot *renaissance* la substitution de leur jargon à la langue française; c'est qu'ils veuillent river les clous de ceux qu'ils appellent les *francihots*, « aboyant au mistral, crachant dans l'aillade, ou faisant les cornes à leur grand soleil. »

Le tort de ces nouveaux poëtes de la langue d'oc, c'est de croire que la Provence forme une race indépendante, avec une religion spéciale, des mœurs tranchées, une langue mère. Pas plus que le Languedoc ou la Bretagne, la Normandie ou la Bourgogne, cette fraction de la vieille Gaule ne possédait en son sein cette vitalité d'où jaillit un peuple nouveau avec une langue nouvelle. A moitié espagnole, à moitié italienne, impuissante à s'assimiler la France du Nord, elle devait fatalement être absorbée par celle-ci. M. Babou ajoute à ce propos, dans l'article qu'il a publié dans la *Revue libérale* : « La langue provençale, chantante et vagabonde, cette langue de plein vent et de plein soleil, si appropriée un instant à l'humeur voyageuse des rapsodes du Midi, n'était pas plus faite pour exprimer nettement les tendances de la civilisation moderne que nos mobiles et brillantes populations méridionales n'étaient faites pour donner une nation nouvelle à l'Europe transformée. »

Tel n'est point l'avis de M. Mistral qui, dans son poëme de *Calendal*, invoque en ces termes l'âme impérissable de la Provence : « Ame de mon pays, s'écrie-t-il, toi qui rayonnes manifeste dans son histoire et dans sa langue... par la grandeur des souvenirs; toi qui nous sauves l'espérance, toi qui, malgré la mort et le fossoyeur, fais reverdir le sang des pères; toi qui inspiras les doux troubadours et fis plus tard *mistraliser* la voix de Mirabeau....; âme éternellement renaissante, âme joyeuse, fière et vive, qui hennis dans le bruit du Rhône et de son vent, âme des bois pleins d'harmonie et des calanques pleines de soleil, âme pieuse de la patrie, je t'appelle; incarne-toi dans mes vers provençaux! » L'invocation est très-belle, nous en convenons. Mais pourquoi l'enivrement du succès d'une heure a-t-il grisé M. Mistral, au point de lui faire perdre, avec ses qualités natives, le sens moral, le sens commun? Si l'on en croyait l'auteur de *Mireïo*, des théâtres seraient dressés par les villes patriotiques à la muse patoise, des chaires de langue provençale seraient ouvertes dans nos Facultés de lettres à côté et peut-être à la place des chaires de littérature française : « Comme conséquence logique de telles prémisses, dit l'auteur d'une brochure que nous avons sous les yeux, il doit être permis de croire que le temps ne saurait être éloigné où il demandera s'il ne conviendrait pas de reléguer au delà de la Loire cette langue *franchimando*, *désalénado et anéquélido*. » Ne trouvez-vous pas, en effet, bien pâle et bien décolorée la langue de Corneille et de Bossuet, de Racine et de Massillon, de Voltaire et de Mirabeau? Et n'allez pas au moins reprocher à Mistral ce qui, d'ailleurs, constitue son seul mérite, d'être un poëte patois. Un de ses admirateurs ne tarderait pas à s'écrier : « Mistral, un patoisant! Lorsqu'un patois réfléchit la nature en ces images brillantes et nettes, lorsqu'il exprime, tantôt avec cette grâce, tantôt avec cette énergie, les situations les plus diverses, les sentiments les plus fins comme les plus violents, qu'il montre avec ce relief les hommes et les choses, qu'il unit cette ampleur à cette fermeté, je dis qu'un tel patois est une langue. » M. Alcide Dusolier voudrait-il nous faire connaître une des règles de cette langue?

Non. La langue de Mistral, comme celle des *félibrés*, c'est le patois, rien que le patois, et leur tort est de ne pas admettre cette vérité. Leur tort, c'est de rimer en français sous un masque provençal. On sent chez eux l'effort lyrique mêlé à l'enflure de l'école pseudo-romantique, ce qui les rend presque toujours monotones. M. Mistral et ses deux amis Roumanille et Aubanel n'échappent pas à ce reproche. Aussi donnerons-nous à tous un conseil que M. Artaud a déjà essayé de leur faire entendre : « Les poëmes patois, s'ils font un noble usage de la langue vulgaire, s'ils en utilisent les ressources, les mots à images, la naïveté, auront un mérite littéraire incontesté. Ils peuvent servir à inspirer de généreux sentiments, à glorifier de bons exemples. » Si ces poëmes tombent dans l'enflure, s'ils deviennent de plates élucubrations, tristes spécimens d'un genre bâtard, ils sont tout simplement ridicules. Et ce résultat nous contristerait tout les premiers. L'école d'Apt ou d'Avignon a déjà fait beaucoup parler d'elle; elle a une page très-intéressante dans l'histoire littéraire; qu'elle garde son originalité native et naïve, sa place sera incontestée.

FELICE (Costanzo), en latin **Constantius Felicius Durantinus**, latiniste italien, né à Castel-Durante (marche d'Ancône) vers 1500, mort dans un âge avancé. Il montra des dispositions précoces qui l'ont fait ranger par Baillet au nombre des enfants célèbres. Il publia, à peine âgé de dix-huit ans, ses premières productions et se livra à l'étude du droit et de la médecine. Nous citerons parmi ses écrits : *De conjuratione Catilinæ; De exilio Ciceronis; De reditu Ciceronis* (Rome, 1518, in-4°).

FELICE (Fortuné-Barthélemy DE), littérateur italien, né à Rome en 1723, mort en 1789, probablement à Yverdun. Il professa la physique à l'université de Naples, fut contraint de s'enfuir d'Italie, après avoir enlevé une religieuse, embrassa le protestantisme à Berne et vint établir une imprimerie à Yverdun. Il y publia pendant neuf années un recueil littéraire, l'*Extrait de la littérature européenne* (en italien), où l'on trouve une critique judicieuse et une érudition variée. On a encore de lui plusieurs autres ouvrages importants et qui jouissent d'une réputation méritée : *Principes du droit de la nature et des gens*, d'après Burlamaqui (1763, 8 vol. in-8°); *Encyclopédie* ou *Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines* (1770-1780, 48 vol. de texte et 10 de planches), ouvrage colossal dans lequel il refondit la grande *Encyclopédie française*, et pour l'exécution duquel il eut la collaboration des hommes les plus éminents, Euler, Lalande, Dupuis, Haller, etc.; *Code de l'humanité* ou *Législation universelle, naturelle, civile et politique* (1778, 13 vol. in-4°).

FELICE DA GUBBIO, peintre italien. V. DAMIANI.

FÉLICEPS (fé-li-sèpss — du lat. *felis*, chat; *caput*, tête). Ornith. Nom d'une espèce de chouette.

FÉLICIAN (saint), martyr, né à Cordoue, mort en 61 de notre ère. Il se lia d'amitié avec Sénèque, qu'il vit à Rome, et embrassa les idées chrétiennes. Pendant la persécution ordonnée par Néron, Félician retourna en Espagne; mais il fut bientôt après conduit devant le juge, et, sur son refus de sacrifier aux idoles, il fut mis à mort.

FÉLICIANIE s. f. (fé-li-si-a-nî). Bot. Syn. de MYRRHINIE.

FELICIANO (Felice), surnommé **Antiquario**, archéologue italien, né à Vérone au XVe siècle. Il passa la plus grande partie de sa vie à voyager, à rassembler des débris de l'art antique, des inscriptions, des médailles, puis tomba dans les rêveries de l'alchimie, ce qui causa sa ruine, et finit par se faire imprimeur à Vérone. C'est de ses presses qu'est sortie la belle édition *Degli uomini famosi* de Pétrarque (Vérone, 1476, in-fol.). Il n'a laissé que des travaux manuscrits, dont se sont servis Ferrarini, Bologni, etc.

FELICIANO (Jean-Bernardin), médecin et littérateur italien, né à Venise vers 1490. Il professa avec le plus grand succès l'éloquence dans sa ville natale et adopta la méthode d'enseignement d'Isocrate, consistant à faire parler en public les élèves sur les questions les plus hautes de la politique et de l'administration. Feliciano se fit recevoir docteur en médecine. Il a traduit en latin un grand nombre d'ouvrages grecs, entre autres : *Pauli Æginetæ liber sextus de chirurgia* (Bâle, 1533); *Porphyrii de abstinentia ab esu animalium* (Venise, 1547, in-4°); *Explanatio veterum Sanctorum Patrum græcorum* (1552, in-8°), etc.

FELICIANO (Porfirio), prélat et poëte italien, né dans le pays de Vaud en 1562, mort à Foligno en 1632. Il fut secrétaire du pape Paul V, puis évêque de Foligno. C'était un homme fort instruit et un bon poëte. On a de lui : *Rime diverse, morali, e spirituali* (Foligno, 1630).

FELICIANUS HISPALENSIS, théologien et capucin espagnol, mort vers 1735. Il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Cantiones spirituales de obligationibus christianis* (Séville, 1698-1705); *Cymbalum igneum, id est de suffragiis pro animabus defunctorum* (1704, in-4°); *Sol increatus* (1707); *Lux apostolica* (1716), etc.

FÉLICIE s. f. (fé-li-sî — de *Félix*, secrétaire d'ambassade). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des astérées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** La *félicie délicate* est une petite plante annuelle, rameuse, étalée, pubescente, à feuilles aiguës, linéaires, d'un vert pâle; ses fleurs sont disposées en capitules solitaires terminaux, longuement pédonculés, jaunes au centre, d'un blanc lilas à la circonférence. Originaire du Cap de Bonne-Espérance, cette plante est cultivée dans nos jardins. On la sème en mars, sur couche, pour repiquer les jeunes plants en avril; parfois on la sème en place à cette dernière époque. La plante fleurit en juin et juillet; on peut en faire des bordures et des corbeilles; mais elle est assez délicate, et il faut qu'elle soit en grandes masses pour produire de l'effet. On cultive depuis quelque temps une espèce voisine, très-rameuse, touffue, beaucoup plus rustique, et dont la floraison est plus abondante et se prolonge plus longtemps.

Félicie (SOUVENIRS DE), roman de Mme de Genlis. V. GENLIS (Stéphanie-Félicité, DUCREST DE SAINT-AUBIN, comtesse DE).

FÉLICIEN, IENNE adj. (fé-li-si-ain, i-è-ne). Hist. relig. Qui a rapport à l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel : *Hérésie* FÉLICIENNE.

— s. m. Hérétique qui croyait, avec Félix, que Jésus n'est fils de Dieu que par adoption, et non par nature.

FÉLICIEN (SAINT-), bourg de France (Ardèche), chef-lieu de canton, arrond. et à 23 kilom. O. de Tournon, dans un vallon assez fertile; pop. aggl. 739 hab. — pop. tot. 2,176 hab. Fabrique de gros draps; commerce de bestiaux.

FÉLICIEN (saint), martyr, décapité à Normeto, près de Rome, en 286 ou 287. Il fut arrêté à Rome avec son frère Primus. Ayant refusé de sacrifier aux idoles, il fut condamné à la peine capitale après avoir été fouetté publiquement. L'Eglise l'honnore le 9 juin. — Un autre saint du même nom fut martyrisé à Marseille au IIIe siècle de notre ère. Il est honoré le 21 juillet.

FÉLICIEN DE SAINTE-MADELEINE, carme et écrivain religieux français, né à Nantes, mort en 1685. Il fut prieur de son ordre à Agen, puis définiteur de la province de Touraine. Pendant les dernières années de sa vie, il fut soupçonné d'attachement au jansénisme et subit, pour ce motif, diverses tracasseries. Son principal ouvrage a pour titre : *Defensio Providentiæ divinæ* (Bordeaux, 1657, 3 vol. in-4°).

FÉLICISSIME (saint), martyr, mort à Carthage en 250. Saint Cyprien, évêque de Carthage, le chargea d'administrer son Eglise avec saint Rogatien, pendant qu'il fuyait lui-même la persécution. L'Eglise l'honore le 26 octobre.

FÉLICISSIME, schismatique de IIIe siècle. Il était attaché en qualité de diacre à l'église de Carthage, lorsque saint Cyprien fut nommé évêque de cette ville, malgré sa vive opposition (248). Il continua ses attaques contre ce saint, quand celui-ci eut quitté Carthage pour échapper à la persécution, forma ensuite une Eglise séparée, fit déposer Cyprien dans un synode et finit par embrasser l'hérésie des novatiens.

FELICITAS JULIA, nom latin de LISBONNE.

FÉLICITATION s. f. (fé-li-si-ta-si-on — rad. *féliciter*). Compliment qu'on adresse à quelqu'un pour lui témoigner la part que l'on prend à une chose heureuse ou agréable qui lui est arrivée : *Ecrire une lettre de* FÉLICITATION. *Je vous en adresse mes sincères* FÉLICITATIONS.

— **Syn. Félicitation, congratulation.** V. CONGRATULATION.

— **Antonyme.** Condoléance.

FÉLICITÉ s. f. (fé-li-si-té — du lat. *felicitatem*, accusatif de *felicitas*, bonheur, dérivé de *felix*, heureux, qui se rapporte, selon Freund, à l'inusité *feo*, produire, d'où aussi *fecundus* et *fœtus*, de la racine sanscrite *bhu*, être, en grec *phuô*, etc., et qui aurait ainsi signifié dans l'origine *fécond*. Les Latins disaient, en effet, *arbor felix* pour un arbre qui porte beaucoup de fruits). Suprême bonheur; sentiment d'entière béatitude : *Le comble de la* FÉLICITÉ *est de pouvoir ce qu'on veut et de vouloir ce qu'on doit.* (S. Augustin.) *La* FÉLICITÉ *est dans le goût et non pas dans les choses.* (La Rochef.) *C'est par la pensée que nous troublons la* FÉLICITÉ *que Dieu nous donne : l'âme est paisible, l'esprit est inquiet.* (Chateaub.) *Si quelque jour notre agissante espèce parvient à la* FÉLICITÉ, *ce sera par le travail.* (Proudh.)

En tout temps le travail, aux hommes nécessaire,
Fait leur *félicité* plutôt que leur misère.

BOILEAU.

Nulle *félicité* n'est de longue durée,
Et celle de l'amour est la moins assurée.

GILBERT.

Avoir dans sa cave profonde
Vin excellent, en quantité;
Faire l'amour, boire à la ronde,
Est la seule *félicité*.
Il n'est point de vrais biens au monde
Sans vin, sans amour, sans gaîté.

PIRON.

— Bonheur, avantage, fait heureux quelconque : *Il ne faut pas s'étonner de l'avidité de notre cœur à désirer de nouvelles* FÉLICITÉS. (Pasc.) *Toutes les* FÉLICITÉS *de cette vie sont vaines et trompeuses.* (Le P. Boutauld.) *Il y a des* FÉLICITÉS *inutiles et des malheurs auxquels on tient.* (L. Gozlan.)

Quelle *félicité* peut manquer à vos vœux?

RACINE.

— **Syn. Félicité, béatitude, bien-être, bonheur, plaisir, prospérité.** V. BÉATITUDE.

— **Antonymes.** Calamité, infélicité, infortune, malheur, misère, peine, revers, ruine.

Félicité (ORDRE DE LA), Société de débauche formée au XVIIIe siècle, digne produit de la corruption d'une époque qui, après les scandales de la Régence, voyait les hontes d'une royauté livrée aux courtisanes. Les termes, vocabulaire et mots de passe de cette singulière association étaient empruntés à l'argot maritime. Elle avait des emblèmes nautiques, et les sœurs faisaient le voyage fictif de l'île de la Félicité sous la voile des frères et pilotées par eux. On l'a connue d'abord sous le nom de l'*Ordre des félicitaires* (1743), qui comprenait les grades de mousse, de patron, de chef d'escadre et de vice-amiral, et avait pour amiral, c'est-à-dire pour grand maître, le frère de Chambonnet, qui en était l'auteur. On faisait jurer au récipiendaire de garder le secret sur le cérémonial qui accompagnait l'initiation. Si c'était un homme, il faisait serment « de ne jamais entreprendre le mouillage dans aucun port où déjà se trouverait à l'ancre un des vaisseaux de l'ordre. » Si c'était une femme, elle promettait « de ne point recevoir de vaisseau étranger dans son port, tant qu'un vaisseau de l'ordre y serait à l'ancre. » Elle prêtait serment assise à la place du chef d'escadre, ou président, qui, durant cette formalité, se mettait à ses genoux. Une scission de cet ordre donna naissance, en 1745, à l'*Ordre des chevaliers et des chevalières de l'Ancre*, qui n'était qu'une épuration du premier. L'*Ordre de la Félicité* succéda, avec quelques améliorations, à l'*Ordre des félicitaires*, qui donna naissance à une foule d'ouvrages devenus assez rares, comme le *Formulaire du cérémonial en usage dans l'ordre de la Félicité* (1745, in-12); l'*Anthropophile* ou le *Secret et les mystères de l'Ordre de la Félicité, dévoilés pour le bonheur de tout l'univers* (Arctopolis, 1746, in-12), ouvrage dont il a été mis en vente, au mois de novembre 1863, à Paris, un très-curieux manuscrit, composé de 474 pages, beaucoup plus complet que l'imprimé dont il vient d'être question, et contenant un recueil de chansons galantes, dont quelques-unes, telles que : l'*Ode à Priape*, le *Testament de Piron*, etc., en écriture chiffrée; l'*Ordre hermaphrodite* ou les *Secrets de la sublime félicité* (1748, in-12); le *Moyen de monter au plus haut grade de la marine sans se mouiller* (in-12); *Dictionnaire de l'Ordre de la Félicité*, par Fleury (in-8°).

Félicité (HISTOIRE DE LA), par l'abbé de Voisenon (1765). C'est le chef-d'œuvre de ce conteur plein de grâce, de finesse et d'enjouement, que Voltaire appelait le conservateur de la gaieté. L'*Histoire de la Félicité* est un conte moral, dont les principaux personnages, Thémidore et Zélamire, racontent à leur fils Alcipé et à leur fille Aldine leurs propres aventures, pour leur signaler les écueils du monde et leur en faire éviter les dangers. Voici en quelques mots leur histoire : Thémidore et Zélamire étaient deux époux qui « s'étaient mariés par convenance, s'étaient estimés sans s'aimer, et en avaient aimé d'autres sans les estimer. » Ils avaient eu des enfants par amour pour leur nom, s'étaient ensuite négligés par dissipation, et s'étaient fait des infidélités réciproques, le mari par air et par mode, la femme par vanité et par vengeance. Ils avaient fini par se quitter comme deux époux qui se détestent, sans manquer au respect qu'ils se devaient et s'étaient lancés, chacun de son côté, dans le monde, à la recherche de la félicité; c'est en vain qu'ils la demandaient, le mari aux bonnes fortunes et à l'ambition satisfaite, la femme aux mœurs légères et à la fréquentation du grand monde, à la coquetterie, au bel esprit et même à la dévotion. Après avoir cherché le monde pour y trouver des louanges, les deux époux le quittent dans la crainte d'être tournés en ridicule, et, après s'être désunis par ennui et satiété, ils se sont réunis par ressource, en désespoir de cause, sous les auspices d'un sage que la fortune a placé sur le chemin de Thémidore, « et qui éprouve que le seul moyen de devenir heureux est d'être philosophe. » Au moment de leur réunion, les deux époux touchent à la vieillesse; « mais, dit Thémidore, nous nous aimons, c'est être jeune encore; la raison répare en nous les outrages du temps; s'il a changé nos traits, la vérité a rajeuni nos âmes et la vertu va les confondre. »

Ce qui fait le charme de ce récit en partie double, car Thémidore et Zélamire font chacun le leur, c'est une foule de réflexions judicieuses, fines, piquantes, originales et vraies sur les mœurs du grand monde au XVIIIe siècle, sur les défauts de l'éducation chez les deux sexes, et sur les mariages aristocratiques. L'abbé de Voisenon raille et plaisante avec beaucoup de délicatesse et du meilleur ton du monde. Son ironie et ses idées ont quelque chose de Voltaire; ainsi son tableau de l'éducation de couvent pour les jeunes filles est digne du pinceau de l'auteur de *Candide*. Quoi de plus neuf que cette réflexion sur le mariage? « Le mariage, quoique fort respectable, m'a toujours paru un tant soit peu indécent; on oblige une fille à recevoir publiquement dans son lit quelqu'un qu'elle ne connaît pas, et elle est déshonorée d'y recevoir en secret quelqu'un qu'elle adore. » Que dire de celle-ci : « On peut être presque sûr qu'une femme qui fait la faute

d'aimer son mari au bout de huit jours fera celle de ne plus l'aimer au bout d'un an. » Quoi de plus frappant que ce tableau du monde? « On ne s'y connaît que pour s'être rencontrés, on ne se juge que par conjectures, on ne se lie que par prévention, on en rabat à l'examen, on se confie par besoin, on se trahit par jalousie. » Bref, l'abbé de Voisenon possède à fond son XVIII^e siècle, et ses fines et savantes esquisses psychologiques sur la femme du grand monde prouvent qu'il n'a pas passé sa vie tout entière à lire son bréviaire.

Félicité passée! par Bertaud. Nos ancêtres ne riaient pas toujours; leur cœur battait quelquefois, et de leurs yeux s'échappait une larme discrète. On est étonné de trouver dans le recueil guilleret de Ballard (1703) ce refrain mélancolique, si touchant et si purement littéraire à la fois. Cette production rappelle, par la poésie seulement, les charmantes élégies musicales si connues : *Plaisir d'amour* de Martini, et les *Hirondelles* de Florian. Malheureusement, la musique n'est pas digne des paroles; elle pleure, il est vrai, mais lourdement, gauchement, d'une façon rustaude. Il est à regretter que le hasard n'ait point mis sous les yeux d'un maître en mélodie ces strophes si naturelles et si doucement plaintives. La musique compterait, sinon un chef-d'œuvre, au moins une œuvre marquante de plus. J.-J. Rousseau avait essayé d'appliquer un chant sur ces strophes, mais il est loin d'avoir réussi. Sa musique prétentieuse, fleurie, pleine de triolets à l'italienne, forme un contraste absolu avec la mélancolie des paroles.

1er COUPLET.

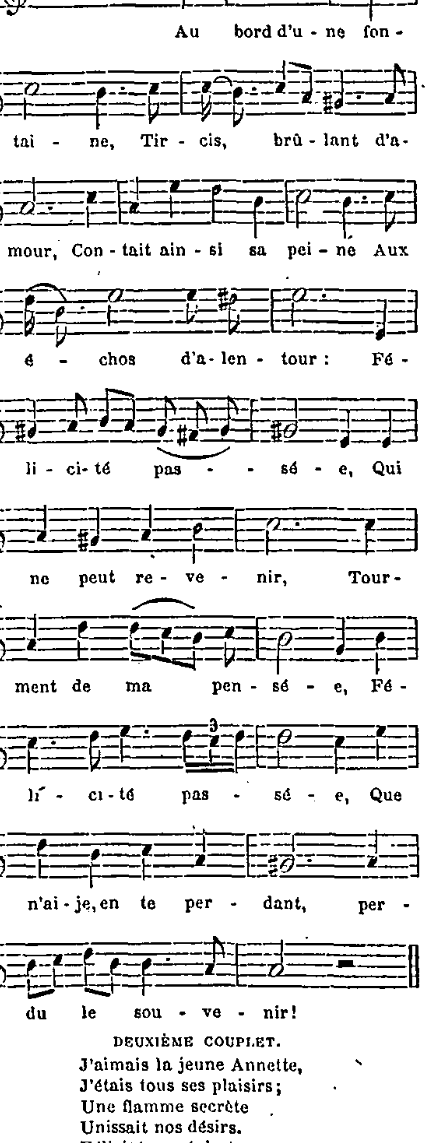

DEUXIÈME COUPLET.

J'aimais la jeune Annette,
J'étais tous ses plaisirs;
Une flamme secrète
Unissait nos désirs.
Félicité passée! etc.

TROISIÈME COUPLET.

Il vaut mieux, *disait-elle*,
Mourir que de changer.
Cependant, l'infidèle
Aime un autre berger.
Félicité passée! etc.

QUATRIÈME COUPLET.

O jours dignes d'envie,
Je ne vous verrai plus!
Au printemps de ma vie
Vous êtes disparus!
Félicité passée! etc.

CINQUIÈME COUPLET.

C'était sur ce rivage,
A l'ombre de ce bois,
Qu'avec moi la volage
Se cachait autrefois.
Félicité passée! etc.

SIXIÈME COUPLET.

Un autre amour l'appelle
Loin de ces lieux charmants,
Où je goûtai près d'elle
De si tendres moments!
Félicité passée! etc.

FÉLICITÉ (sainte), patricienne romaine, martyrisée sous le règne de Marc-Aurèle, l'an 175, le 13 novembre, jour où l'Eglise célèbre sa fête. Elle était veuve, dit la légende, et avait sept enfants, qu'elle élevait dans la religion chrétienne, leur donnant elle-même l'exemple de la plus ardente piété. N'écoutant que sa foi chrétienne, elle essaya même d'étendre hors de sa famille son prosélytisme. Elle fut dénoncée, arrêtée, et comparut, accompagnée de ses sept enfants, devant Publicius, préfet de Rome. Vainement celui-ci somma la sainte femme de sacrifier aux idoles, en lui déclarant que, si elle s'y refusait, ses enfants périraient avec elle. Félicité resta inébranlable. « Ne pensez pas, répondit-elle à Publicius, d'après ce que rapporte son naïf panégyriste, Ribadeneira, ne pensez pas, ô Publicius, me fléchir par vos belles paroles, ni m'étonner par vos menaces; car j'ai avec moi l'esprit de mon Seigneur, qui ne permettra pas que je sois vaincue du diable; au contraire, je suis bien assurée de vous surmonter vive ou morte. » Publicius lui répliqua : « O infortunée que tu es, est-il possible que tu aies la vie tant en horreur, et que, quand bien même tu ne craindrais pas la mort, tu ne cherches pas au moins à conserver la vie à tes enfants! — Mes enfants, dit Félicité, sacrifiant aux dieux, mourraient de la mort éternelle; au lieu que, reconnaissant et adorant Jésus-Christ, ils vivront à jamais. » Le lendemain, le juge étant sur la place du Temple-de-Mars, fit venir devant lui Félicité avec ses enfants, et lui dit : « Félicité, prends compassion de tes enfants, qui sont maintenant en la fleur de leur jeunesse, et qui sont faits pour devenir un jour de grands personnages. » Félicité lui répondit : « Votre pitié est une impiété : votre conseil est cruel et trompeur. » Puis, se tournant vers ses enfants, elle leur dit : « Regardez, mes enfants, au ciel, où Notre-Seigneur Jésus-Christ vous attend avec tous ses saints; combattez vaillamment pour le bien de vos âmes, et montrez-vous fidèles et constants en l'amour de Notre-Seigneur. »

Ils combattirent vaillamment en effet, ces pauvres enfants, et sous les yeux de leur mère. L'aîné, Janvier, périt sous le fouet; Félix et Philippe furent rompus; Sylvain fut jeté dans un précipice; les trois autres enfin, Alexandre, Vital et Martial furent décapités. C'est le 10 juillet que l'Eglise célèbre la fête de ces « glorieux chevaliers de Jésus-Christ, » ainsi qu'ils sont appelés dans la *Vie des Saints*.

Par un atroce raffinement de barbarie, le préfet de Rome avait voulu que sainte Félicité survécût à ses enfants, et ce n'est que quatre mois après, le 13 novembre de l'an 175, qu'elle fut décapitée.

Voici ce que dit sur Félicité saint Grégoire le Grand dans une de ses *Homélies*, : « La bienheureuse Félicité, dont nous célébrons la naissance éternelle, avait sept fils au rapport de ses actes, et elle eut autant de crainte de les laisser après elle dans la chair, que les mères charnelles en ont ordinairement de les voir mourir avant elles. Ayant été prise pendant la persécution, elle fortifia leur cœur par ses paroles, et les enflamma du désir de la patrie céleste. Elle enfanta ainsi dans l'esprit ceux qu'elle avait déjà mis au monde dans la chair. » Et, un peu plus loin, le panégyriste ajoute : « On rapporte qu'il était d'usage chez les anciens, que celui qui avait joui plusieurs fois des honneurs du consulat surpassât en dignité et en gloire ceux qui ne les avaient obtenus qu'une seule fois. La bienheureuse Félicité l'emporte donc aussi sur les autres martyrs, puisqu'elle souffrit tant de fois pour Notre-Seigneur en la personne de ses enfants, et qu'une seule mort ne put suffire à son amour. Frères, considérez cette femme : considérons-la, nous qui sommes des hommes cependant, et voyons combien nous paraissons peu à côté de cette héroïne de Jésus-Christ. »

Nous avons en commençant employé le mot légende, et non sans raison. En effet, quoique dom Ruinart raconte, dans ses *Acta sincera martyrum*, le martyre de sainte Félicité, plusieurs critiques ont révoqué en doute l'histoire de cette sainte, se fondant sur ce que cette histoire était tirée de Surius, moine du XVI^e siècle, célèbre par ses extravagances, ses folies et ses absurdités.

FÉLICITÉ (sainte), chrétienne, martyrisée pour la foi à Turtuba, ville de Mauritanie, le 7 mars de l'an 203 ou 205, sous le règne d'Alexandre Sévère. Dénoncée pour sa piété et pour son prosélytisme ardent, elle fut arrêtée, jugée et condamnée à être dévorée par les bêtes; mais elle était enceinte de huit mois, et, selon la loi romaine, on dut attendre sa délivrance pour lui faire subir sa condamnation. Ses historiens racontent que son accouchement fut laborieux, et que, la douleur lui faisant jeter des cris aigus, le geôlier se moquait d'elle, lui disant : « Si tu te plains de ces douleurs, comment pourras-tu demain souffrir les tourments et la mort qui t'attendent? » Elle répondit : « C'est moi qui endure maintenant; demain Jésus-Christ souffrira en moi. A cette heure, avec les forces naturelles, je paye les peines qui sont dues à la nature; mais demain la grâce du ciel surmontera les tourments que votre impiété me prépare. » L'heure de la mort étant venue, elle marcha, en effet, ferme et souriante vers le cirque; elle était accompagnée de plusieurs autres chrétiens voués comme elle au martyre : la célèbre sainte Perpétue, Satyre, Saturnin, Révocat et Secondule. Perpétue fut dévorée par un lion; les léopards déchirèrent Satyre et Révocat; Secondule et Saturnin furent épargnés; la jeune mère, elle, sainte Félicité, fut livrée à une vache sauvage et achevée par un gladiateur. La première partie des *Actes* de sainte Félicité, ainsi que ceux de sainte Perpétue, a été, dit la légende, écrite par sainte Perpétue elle-même; la seconde par saint Satyre et un témoin oculaire de leur martyre. Dom Ruinart a donné ces *Actes*. Le martyrologe romain, ainsi que le martyrologe d'Usuard, de Beda et d'Adon, mentionnent la mort de sainte Félicité, et Tertullien et saint Augustin en parlent en plusieurs passages de leurs sermons. V. enfin *Vindictæ actorum SS. Perpetuæ et Felicitatis* du cardinal Orsi (in-4°).

FÉLICITÉ, ÉE (fé-li-si-té) part. passé du v. Féliciter : *Un général* FÉLICITÉ *après une victoire.*

FÉLICITER v. a. ou tr. (fé-li-si-té — lat. *felicitare*, rendre heureux; de *felix*, heureux). Complimenter sur un événement heureux ou sur une chose qui fait honneur : *Je vous* FÉLICITE *sur votre mariage. Je l'*AI FÉLICITÉ *du courage qu'il avait déployé.*

Vous avez pris, cher duc, le parti raisonnable;
Je vous en *félicite*, et d'un cœur véritable.

E. AUGIER.

Se féliciter v. pr. S'applaudir, s'estimer heureux : *Un ami de saint Bruno fut damné pour* S'ÊTRE FÉLICITÉ *en mourant d'avoir mené une vie irréprochable.* (B. Const.)

— Réciproq. S'adresser des félicitations l'un à l'autre : *Les pères et les mères de ceux qui étaient morts en combattant* SE FÉLICITAIENT *les uns les autres.* (Rollin.)

— Rem. L'histoire et les vicissitudes des *mots présentent souvent des particularités* curieuses. Vaugelas disait qu'il voyait souvent avec douleur mourir de beaux mots, opprimés sous la tyrannie de l'usage qui ne laisse rien à dire à la raison. La tyrannie de l'usage s'oppose souvent aussi à laisser naître et s'établir facilement « de beaux mots, » selon l'expression de Vaugelas. Même les plus utiles ont besoin que le temps et l'usage les confirment, et l'on ne se doute guère aujourd'hui que le verbe *féliciter* a été de ce nombre. Il en est des mots comme des fruits qu'il faut laisser mûrir, pour leur faire perdre l'amertume de la nouveauté. Les mots ont leur âge, et de quelques-uns on peut retrouver, pour ainsi parler, l'extrait de naissance. Balzac est le premier qui ait employé le verbe *féliciter* comme nous l'employons aujourd'hui, et il s'en faisait honneur; mais il eut beau en solliciter la réception, malgré le poids de son suffrage, il fallut attendre que l'usage l'autorisât, et que l'*on eût oublié de qui il avait reçu le jour.* « Le public est si délicat, dit Bouhours, qu'il faut lui laisser croire qu'il ne doit un mot (quelque utile et bon qu'il soit) qu'à lui-même. C'est assez pour l'obliger à désavouer cet enfant exposé que quelqu'un s'en déclare le père. »

FELICUDI (en latin *Phœnicusa*), île de la Méditerranée, en face de la côte septentrionale de la Sicile, appartenant au groupe des îles Lipari, à 16 kilom. O. de Salina; 1,200 hab. Elle a environ 15 kilom. de circonférence et n'est en réalité qu'un volcan éteint. Mais la seule trace de cette composition volcanique consiste dans une source sulfureuse. Les côtes en sont escarpées et irrégulières, et présentent presque partout d'énormes masses de lave basaltique. Dans la partie orientale existe une vaste grotte, où l'on pénètre par une colonnade naturelle qui aboutit à une grande salle, longue de 50 mètres, large de 37 mètres et haute de 15 mètres. Le sol de l'île est fertile et bien cultivé.

FELIN s. m. (fe-lain — de l'angl. *flowing*, coulant). Mar. Ancien bâtiment : *Le* FELIN *est un petit navire appelé par d'autres* philin *ou* flouin. (Jal.)

FÉLIN, INE adj. (fé-lain, i-ne — du lat. *felis*, chat. Comparez le sanscrit *bhala*, lustre, lumière; grec *phalos*, *phalios*, *phalaros*, brillant, blanc, net, et l'irlandais *beal*, soleil, de la racine sanscrite *bhâ*, briller, grec *phaô*. Le chat serait ainsi nommé à cause de ce caractère de propreté qui le distingue d'une façon si particulière). Qui tient du chat, qui ressemble au chat, qui rappelle les habitudes du chat : *La race* FÉLINE. *Les Orientaux, qui considèrent les chiens comme des animaux immondes, sans toutefois leur faire aucun mal, ont une grande affection pour la gent* FÉLINE. (Th. Gaut.)

— Par ext. Qui est d'une douceur hypocrite : *Rien n'est perfide comme la femme qui chante : c'est la nature la plus* FÉLINE *qui existe.* (M. de Flassan.) ‖ Qui est doux, souple et gracieux : *Une grâce toute* FÉLINE.

— s. m. pl. Mamm. Famille de carnassiers ayant pour type le genre chat. ‖ On dit quelquefois FÉLIDES.

— **Encycl.** Mamm. V. CHAT.

FELINO (Guillaume-Léon DU TILLOT, marquis DE), homme d'Etat italien. V. TILLOT (du).

FELINSKI (Aloïs), poëte polonais, né à Ossow (Volhynie) en 1771, mort en 1820. Il fut l'ami de Czacki et de Kosciusko, qu'il célébra en beaux vers; combattit pour l'indépendance de sa patrie en 1794 et accepta, en 1819, la direction du lycée de Krzémiénietz. Il a traduit en partie Boileau, Racine, Voltaire, Crébillon et Delille, composé des odes nationales et une belle tragédie : *Barbe Radziwill*, dont il existe une traduction française.

FELINSKI (Sigismond-Félix, marquis), prélat polonais, né à Varsovie en 1824. Il fut nommé, fort jeune encore, archevêque catholique de Saint-Pétersbourg, puis appelé, en 1862, au siége épiscopal de Varsovie. Dans ce poste que la situation de la Pologne rend si difficile à remplir, Felinski se fit remarquer par son esprit de modération, par son antipathie prononcée pour toute manifestation populaire, et il s'enferma exclusivement dans la sphère de ses attributions ecclésiastiques. Les œuvres de charité, la visite des hôpitaux lui prirent une partie de son temps. Il consacra les trois quarts de son traitement à soulager la misère, établit dans son palais une académie théologique, s'occupa activement de propager l'instruction parmi le peuple, et ne tarda pas à gagner l'estime et l'affection des Polonais, qui l'avaient d'abord accueilli avec froideur. Lorsque le gouvernement russe commença à prendre contre les Polonais la série de mesures oppressives qui devait amener la formidable insurrection de la fin de 1862, l'archevêque de Varsovie fit au pouvoir d'inutiles représentations. Quand parut l'acte illégal en vertu duquel la jeunesse polonaise était incorporée à l'armée russe et envoyée aux extrémités de l'empire, la nation prit le deuil et illumina les statues des saints. Le gouvernement russe demanda à l'archevêque d'intervenir, de défendre cette manifestation; mais Felinski s'y refusa, donna sa démission de conseiller d'État et écrivit, à ce sujet, à l'empereur Alexandre une lettre pleine de fermeté (15 mars 1862). Bientôt après, le capucin Konarski ayant été condamné à la peine capitale, le gouvernement demanda à l'archevêque de le dépouiller des ordres sacerdotaux avant l'exécution. Felinski refusa de nouveau, protesta contre l'arrêt qui frappait le moine, fut mis bientôt après aux arrêts, puis dirigé sur Saint-Pétersbourg et interné à Jarrolaw. — La mère de ce prélat, la marquise FELINSKA, qui s'était fait connaître par son patriotisme, avait été transportée par ordre de Nicolas en Sibérie, où elle était morte. Elle a laissé une *Histoire de sa captivité et de ses malheurs*, qui a été traduite en anglais (Londres, 1853).

FELIP (José RIVELLIS Y), peintre espagnol. V. RIVELLIS.

FELIPE (SAN-), ville de l'Amérique du Sud, république de Venezuela, département et à 82 kilom. N.-E. de Barquisimeto, sur la rive gauche de l'Uragui; 7,000 hab. Commerce de cacao, indigo et café. Belle église paroissiale. ‖ Ville du Mexique, province et à 44 kilom. N. de Guanaxato; 2,000 hab.

FELIPE (SAN-), ville d'Espagne. V. JATIVA.

FELIPE (SAN-), ville de la république de l'Uruguay. V. MONTEVIDEO.

FELIPE-DE-AUSTRIA (SAN-), ville de la république de Venezuela. V. CARIACO.

FELIPE-DE-BENGUELA (SAN-). V. BENGUELA.

FELIPINAS, nom espagnol des PHILIPPINES.

FÉLIS s. m. (fé-liss — mot lat.). Mamm. Nom scientifique du genre chat.

FELIS (SAÔ-) ou **SAINT-FÉLIX**, ville du Brésil, province et à 448 kilom. N.-N.-E. de Goyaz, sur un affluent du Maragnon qui porte le même nom et qui roule de l'or dans ses sables; 3,500 hab. Sur une colline, au S. de la ville, on remarque des grottes curieuses, et plus loin, au S.-S.-E., se trouvent les sources thermales de Caldas-de-Frei-Reinaldo, dont les eaux s'élèvent presque à la température de l'eau bouillante.

FELIU-DE-LLOBREGAT (SAN-), bourg d'Espagne, province et à 10 kilom. O. de Barcelone, sur la rive gauche du Llobregat, près de son embouchure dans la Méditerranée; chef-lieu de juridiction; 2,793 hab. Petit port de commerce sur le Llobregat.

FELIX CULPA! (*Heureuse faute!*) Paroles transportées d'une homélie de saint Augustin dans l'hymne *Exultet jam angelica turba cœlorum*, qui se chante le samedi saint, pendant la bénédiction du cierge pascal :

O felix culpa, quæ talem ac tantum meruit habere redemptorem!

« Heureuse faute, qui a mérité un si grand rédempteur! »

Saint Augustin appelle une *heureuse faute* le péché originel, qui a mérité aux hommes la gloire d'être rachetés par le Fils de Dieu. On fait à cette expression latine de fréquentes allusions, quelquefois en français, mais le plus souvent en latin :

« Il s'est trouvé de nos jours des paysans du Danube pour faire un crime à Voltaire des caresses charmantes et pleines d'ironie, qu'il prodiguait aux grands d'une main libérale et insouciante, soit; ces hommes reprocheraient à la rose ses parfums; mais n'est-ce pas le cas de s'écrier : *O felix culpa!* »

LANFREY.

« L'Autriche, qui ne peut dégarnir les autres parties de l'empire, a amené sur le champ

de bataille toutes ses troupes disponibles, l'élite de ses généraux. L'empereur François-Joseph doit commencer à comprendre qu'en déclarant la guerre à la France il a commis une irréparable faute : *Felix culpa!* l'Italie lui doit sa délivrance. »

LOUIS JOURDAN.

« Un soir, au réfectoire, au lieu d'une lecture insipide que les quatre cents élèves s'apprêtaient à ne pas écouter, on entend lire un bulletin de victoire daté de Lutzen, où les grands noms de l'histoire moderne se croisent et s'entre-choquent comme dans un conflit d'armées; le champ de bataille est décrit, les mouvements militaires esquissés à grands traits, et le tout est accompagné d'une proclamation où l'auditoire croit reconnaître le grand style de l'empereur. Le lendemain tout se découvrit; l'auteur du récit, du bulletin, de la proclamation et de la bataille, c'était l'élève Salvandy. Il y avait là une de ces fautes, *felix culpa!* qu'il n'est pas donné à tous de commettre, et qu'on punit en les admirant. »

DE PONTMARTIN.

FELIX QUI POTUIT RERUM COGNOSCERE CAUSAS! (*Heureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses!*) Premier vers d'un passage célèbre des *Géorgiques* :

« Heureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses, et qui, foulant aux pieds toute crainte, méprise l'inexorable destin et les menaces de l'avare Achéron! »

C'est-à-dire : Heureux le sage qui, élevé par la connaissance de la vérité au-dessus des superstitions du vulgaire, ne craint pas même la mort, et n'y voit qu'une loi conforme, comme les autres, à l'ordre éternel et invariable de la nature! On fait souvent allusion à ce vers :

« Et vous, Edie, il peut vous être utile *rerum cognoscere causas*, de connaître l'origine et la nature du mandat d'arrêt en Ecosse. Je vous dirai donc encore une fois que personne en ce pays ne peut être arrêté pour dettes. »

WALTER SCOTT.

« Cette montagne ruinée (à Servoz, dans les Alpes) effraye le regard et la pensée. Je ne sais, et nul ne peut dire comment se déplaça le centre où reposait l'équilibre de ce grand corps. Quelle cause mina la base sur laquelle reposaient ces immenses plateaux, ces terrasses, ces dômes, ces pentes, ces aiguilles? Est-ce une convulsion du globe? Est-ce une goutte d'eau lentement distillée depuis des siècles?... *Felix qui potuit...* »

VICTOR HUGO.

« J'ai toujours admiré avec respect ces forts et généreux esprits dont les profondes investigations, dont les puissants calculs s'élèvent jusqu'aux cieux et descendent jusqu'au fond des abîmes, dont les merveilleuses découvertes s'étendent aux siècles les plus éloignés, pénètrent toute la nature et lui dérobent ses secrets les plus cachés! Volontiers je m'écrie : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas!* Volontiers je rends un hommage solennel aux Laplace, aux Berthollet, aux Lavoisier, aux Cuvier et à tant d'autres. »

DUPANLOUP.

FÉLIX, gouverneur d'Arménie, père de Pauline, un des principaux personnages de la tragédie de *Polyeucte*, un des types les plus originaux du théâtre de Corneille. Félix fait disparate non-seulement dans la pièce où il figure, mais dans toute la famille des héros cornéliens. Presque tous, en effet, sont sympathiques; Félix, au contraire, est presque odieux. C'est le type du fonctionnaire timide; c'est l'*homme en place* dont parle La Bruyère. Tous les sentiments sont étouffés en lui par l'ambition ou plutôt, c'est trop dire encore, par la peur de perdre sa place. Père égoïste, il a marié sa fille contre son gré, non à Sévère qu'elle aimait, mais à Polyeucte, l'homme le plus influent de la province. Mais Polyeucte se fait chrétien, ce qui est un acte de rébellion contre l'empereur, et voilà le pauvre beau-père bien embarrassé. Pendant ce temps, Sévère a fait fortune; il est devenu le favori du prince, et il revient en triomphateur après une campagne couronnée des plus beaux succès. Il accourt en Arménie pour épouser Pauline, dont il ignore le mariage. Nouvel embarras pour Félix. Il tremble quand il apprend que Sévère arrive *avec un gros de courtisans.* « Il nous perdra, ma fille! » s'écrie-t-il avec angoisse. Que fera Félix alors? Ce que font d'ordinaire les gens en place. Il se tournera du côté du plus fort, du côté du succès. Il sacrifiera Polyeucte à Sévère. Oui, cette atroce pensée a traversé son esprit. Il n'a pas osé d'abord s'y arrêter; il ne l'a envisagée qu'à demi; mais bientôt il s'est familiarisé avec elle; il a fait froidement le calcul et la balance des intérêts, et il a accepté cette horrible combinaison avec la joie naïve d'un égoïste et d'un vieillard : condamner à mort Polyeucte le chrétien, et faire épouser Pauline à Sévère. « Tout est sauvé! » se dit-il, et il s'applaudit de son ingénieux accommodement. Mais il a compté sans la vertu de Pauline, sans le désintéressement de Sévère. Pauline, qui aimait son mari, par devoir seulement, au commencement de la pièce, l'aime par entraînement à la fin. L'héroïsme de Polyeucte la transporte et la gagne; elle veut se faire baptiser pour mourir comme Polyeucte. Tous les plans de Félix sont renversés. Corneille se sent alors fort embarrassé de Félix. Il faut tout arranger, et il ne trouve pas de meilleur moyen que de le convertir, comme les autres. Mais on voit la *ficelle*, sauf le respect dû au vieux Corneille. La conversion de ce père égoïste, de ce vieillard hypocrite, de ce fonctionnaire ridicule et méprisable ne peut être sincère. Le spectateur n'y croit pas, et conserve jusqu'au bout son mépris, sinon sa haine, pour cet odieux personnage.

Félix ou l'Enfant trouvé, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représentée aux Italiens le 24 novembre 1777, après l'avoir été à Fontainebleau, devant la cour, le 10 novembre. Cet ouvrage fut le dernier du compositeur, et, sans être inférieur à l'opéra du *Déserteur* du même maître, il résume les qualités et les défauts qui constituent son style, c'est-à-dire un naturel saisissant, une sensibilité vraie, de la passion même, comme aussi une mélodie contournée, des phrases maladroitement écrites pour les voix, une harmonie maigre et souvent défectueuse. Le sujet de la pièce est empreint de cette sensiblerie exagérée qui a inspiré les tableaux de Greuze. Un jeune homme, recueilli dès son bas âge par un honnête villageois, est en butte à la haine des fils de ce dernier, et contraint de fuir son toit hospitalier, où demeure la gentille Thérèse, qu'il aime. Mais Félix sauve les jours d'un seigneur inconnu, qui se trouve être à la fois le père de l'*enfant trouvé* et le propriétaire d'une somme considérable que le villageois a entre les mains, et qu'il restitue. Félix épouse Thérèse. Cet opéra abonde en morceaux peu développés, mais traités avec force et pathétique. L'air : *Non, je ne serai point ingrat*, a été célèbre dans son temps. Le trio : *Ne vous repentez pas, mon père*, dans lequel se trouvent ces phrases :

Nous travaillerons,
Nous vous nourrirons,

faisait verser des larmes. Le quatuor : *O ciel! est-il possible?* est fort remarquable et traité avec beaucoup d'habileté. Nous rappellerons encore le duo plein de passion : *Adieu, Félix; adieu, Thérèse!* Après ces morceaux de première importance, il en est d'autres dans la partition qui ne sont pas sans mérite, par exemple, l'air de l'abbé : *Qu'on se batte, qu'on se déchire;* l'air de Thérèse : *Quoi! tu me quittes?* la scène : *Non, je pars*, et enfin le quintette très-agréable, original et d'un grand effet : *Finissez donc, monsieur le militaire.* Le rôle de Félix a été créé par Clairval et repris avec éclat par Elleviou. On a donné cet ouvrage à l'Opéra-National (Théâtre-Lyrique) en 1847. L'opéra de *Félix* est un de ceux qui peuvent encore plaire au public. Cette musique a des accents qui seront toujours sympathiques. Doué de moins de génie et de moins d'invention que Grétry, Monsigny a une sensibilité plus profonde, parce qu'elle est plus réelle. Il émeut avec moins d'art, et on comprend que Sedaine ait dit en entendant son premier ouvrage, le *Cadi dupé :* « Voilà mon homme! »

FÉLIX, bourg d'Espagne, province et à 23 kilom. O.-N.-O. d'Almeria, au pied de la sierra de Almejijar; 2,540 hab. Commerce de bétail, céréales, riz et antimoine. Des mines de ce métal sont exploitées dans les environs; il en existe également de plomb, qui l'ont été jadis, mais qui sont aujourd'hui abandonnées.

FÉLIX-DE-CARAMAN (SAINT-), bourg et commune de France (Haute-Garonne), cant. de Revel, arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Villefranche; pop. aggl., 722 hab. — pop. tot., 2,696 hab. Commerce de grains et de farines. A peu de distance, près du bassin de Naurouse, obélisque élevé à la mémoire de Riquet. Ancien château de Montmorency. En 1167, les Albigeois réunis en assemblée générale y nommèrent un pape appelé Nequinta.

FÉLIX (saint), martyr gaulois, mort à Sédéloé (aujourd'hui Saulieu), dans la province lyonnaise, vers 170. Il était marchand lorsqu'il accueillit dans sa maison saint Andoche et saint Thyrse, qui venaient prêcher l'Evangile dans les Gaules. Arrêté pendant la persécution qui eut lieu sous Marc-Aurèle, il fut assommé à coups de bâton. L'Eglise l'honore le 24 septembre.

FÉLIX DE NOLE (saint), né à Nole (Campanie), mort vers 266. Pendant la persécution de Dèce (250), Félix, qui était alors prêtre, fut chargé par l'évêque de Nole, saint Maxime, de gouverner son église. Arrêté, fouetté, emprisonné, il s'évada miraculeusement, si l'on en croit les hagiographes, puis sauva saint Maxime, qui était sur le point de périr de faim et de froid, revint avec lui à Nole, où ils se cachèrent jusqu'à la fin de la persécution, et refusa, par humilité, après la mort de Maxime, d'occuper le siége de Nole. L'Eglise l'honore le 14 janvier.

FÉLIX (saint), évêque de Tubise ou Thibare, dans la province d'Afrique, né en 247, décapité en 303. Sur son refus de remettre à l'intendant de la province, Magnilien, les livres sacrés pour qu'ils fussent brûlés, il fut traduit devant le proconsul Anulinius, qui l'envoya à Rome. Arrivé à Venuse, Félix fut jugé par un commissaire des empereurs Dioclétien et Maximien et condamné à la peine capitale. Sa fête se célèbre le 24 octobre.

FÉLIX (saint), évêque de Nantes, mort vers 583. Il était issu d'une illustre famille d'Aquitaine. Il succéda, en 549, bien que marié, à l'évêque Evemerus, montra de grands talents administratifs, fit exécuter à Nantes des travaux d'utilité publique, assainir des quartiers, établir des moulins, construire une magnifique cathédrale, dont Fortunat a fait la description, et il distribua son patrimoine aux églises et aux indigents. Ce prélat, dont le caractère manquait de douceur, eut de vifs démêlés avec Grégoire de Tours. Il était l'ami du poëte Fortunat. Félix est honoré le 7 juillet.

FÉLIX (saint), évêque de Dunwich (comté de Suffolk), en Angleterre, mort en 646. Il convertit à la foi Sigebert, roi des East-Angles, ainsi que presque tous les idolâtres de cette contrée, et fonda des églises, des monastères et des écoles.

FÉLIX (saint), évêque de Ravenne, mort en 716. Il dut à son savoir et à son éloquence d'être élevé au siége épiscopal de cette ville. Ayant oublié ses devoirs au point d'exciter le peuple à la révolte contre l'empereur, et le clergé à la désobéissance envers le pape, il fut arrêté par ordre de Justinien II et conduit à Constantinople, où il eut les yeux crevés. Le successeur de Justinien, Philippicus, rétablit saint Félix sur son siége (712). A partir de ce moment, ce prélat donna l'exemple de toutes les vertus.

FÉLIX DE VALOIS (saint), fondateur, avec saint Jean de Matha, de l'ordre de la Rédemption des captifs, né dans le Valois en 1127, mort à Cerfroid en 1212. Il vécut jusqu'à l'âge de soixante ans dans un petit ermitage qu'il s'était construit à l'extrémité du Valois, dans l'Ile-de-France. Il s'était rendu, en 1197, à Rome avec saint Jean de Matha, et les deux pieux personnages avaient obtenu du pape Innocent III de fonder l'ordre religieux de la Trinité ou de la Rédemption des captifs. Félix contribua beaucoup à la propagation de l'ordre, forma un établissement à Paris et alla mourir dans la solitude de Cerfroid. Il est honoré le 20 novembre.

FÉLIX DE CANTALICE (saint), capucin italien, né à Cantalice (Ombrie) en 1513, mort en 1587. D'abord gardeur de pourceaux, puis domestique, il entra dans l'ordre des capucins (1543), remplit pendant quarante ans à Rome les fonctions de frère quêteur et se distingua par sa charité, par ses jeûnes et par ses austérités. « Toutes les nuits, dit le P. Jean-François de Dieppe, il se donnait une discipline sanglante, malgré une colique bilieuse qui le tourmentait cruellement, mais dont il faisait ses délices ainsi que de toutes ses autres douleurs, qu'il appelait les *fleurs du paradis.* » Sa fête se célèbre le 21 mai.

FÉLIX Ier (saint), vingt-sixième pape (269-274). Son pontificat fut signalé par des luttes contre les hérésiarques Sabellius et Paul de Samosate et par la persécution d'Aurélien. Lui-même souffrit pour la foi; mais il est inexact qu'il ait été martyrisé. Les lettres qu'on lui attribue n'ont aucun caractère d'authenticité.

FÉLIX II, pape, mort en 365. Il était archidiacre de l'Eglise de Rome en 355, lorsqu'il fut nommé pape par l'empereur Constance, soutien de la faction arienne, pendant l'exil de Libère. Il fut déposé après le rétablissement de ce pontife. Plusieurs autorités ecclésiastiques le regardent comme antipape.

FÉLIX III (saint), pape de 483 à 489. Il montra plus d'énergie que de prudence dans la poursuite des hérésies et des schismes, rejeta l'*Hénotique* ou *édit d'union*, publié par l'empereur Zénon pour concilier les catholiques et les eutychéens; excommunia Acace, patriarche de Constantinople, et occasionna de grands troubles par l'âpreté de son zèle. Il reste de lui des lettres, dont quelques-unes sont apocryphes.

FÉLIX IV, pape de 526 à 530, natif de Bénévent, succéda au pape saint Jean Ier, grâce à l'empereur Théodoric Ier. Ce pontife gouverna avec sagesse et intelligence. On a publié sous son nom trois lettres, dont les deux premières sont apocryphes.

FÉLIX V, antipape. V. SAVOIE (Amédée VIII, duc DE). V. aussi EUGÈNE IV, pape.

FÉLIX, affranchi de Claude et proconsul de la Judée vers l'an 53 de l'ère chrétienne. Il se rendit célèbre par sa tyrannie et ses exactions, et, suivant l'énergique expression de Tacite, « exerça le pouvoir souverain avec le caractère d'un esclave. » Ce fut lui qui fit emprisonner saint Paul, à la demande des Juifs. Toutefois, au milieu de ses cruautés et de ses débauches, il sut délivrer la Judée des brigands qui la ravageaient, de faux prophètes, de faux messies qui surgissaient de toutes parts et excitaient des troubles continuels. Accusé à Rome par ses administrés, il fut sauvé par le crédit de son frère, l'affranchi Pallas.

FÉLIX, schismatique espagnol, évêque d'Urgel, en Catalogne, mort en 818. Vers 791, il professa la doctrine que Jésus-Christ, selon la nature humaine, n'est que fils adoptif et nuncupatif de Dieu. Le pape Adrien Ier, apprenant que cette hérésie se propageait dans les Asturies, la Galice, la Septimanie, la condamna dans une lettre qu'il adressa aux évêques d'Espagne. Les conciles de Narbonne (791), de Frioul (791), de Ratisbonne (792), d'Aix-la-Chapelle (797), de Rome (799) se prononcèrent dans le même sens. Sommé par Charlemagne de comparaître au concile d'Aix-la-Chapelle, Félix signa une rétractation; mais il ne fut pas moins déposé et relégué à Lyon, où il mourut, persistant à soutenir sa doctrine, comme le montra un écrit qu'il composa à la fin de sa vie. Sa *profession de foi*, faite à Aix-la-Chapelle, a été publiée dans les *Opera* d'Alcuin (Paris, 1617).

FÉLIX (Claude), écrivain religieux, né à Montigny-sur-Aube, mort en 1542. Il fut grand vicaire de l'évêque de Langres et prédicateur distingué. On a de lui, sous le titre de *De pontificibus urbis Lingonicæ* (1512), une histoire des évêques de Langres restée manuscrite.

FÉLIX, surnommé **Pratensis**, hébraïsant italien, né à Prato, mort en 1557. Il apprit les langues orientales sous la direction de son père, qui était rabbin, voyagea, après la mort de celui-ci, en Italie, se convertit au catholicisme et entra dans l'ordre des religieux de Saint-Augustin. On a de lui une version des Psaumes, intitulée : *Psalterium ex hebræo translatum* (Venise, 1515); *Biblia sacra hebræa, cum utraque Masora et Targum* (1518, 4 vol. in-fol.).

FÉLIX (le R. P. Célestin-Joseph), célèbre prédicateur jésuite, né à Neuville-sur-Escaut, près de Valenciennes, le 28 juin 1810, d'une famille de cultivateurs. Placé chez une de ses tantes, à Cambrai, il suivit dans cette ville les modestes classes des frères de l'école chrétienne, fut ensuite envoyé au collége, où ses progrès furent rapides, et enfin placé au séminaire. Il compléta ses études théologiques en Belgique, particulièrement à Louvain, entra chez les jésuites en 1837 et fit son noviciat à Tronchienne, près de Gand, et à Saint-Acheul. Il avait été ordonné prêtre à Liége.

Ces détails, que nous résumons en quelques lignes, n'offrent pas, on le voit, un bien grand intérêt. En réalité, la vie d'un orateur chrétien élevé pour le sacerdoce (à moins de circonstances particulières) ne commence, à proprement dire, que du jour où il paraît avec quelque éclat dans la chaire. Ajoutons seulement, parce que c'est un point assez important à noter, pour l'appréciation de son talent, que le père Félix professa un certain nombre d'années la rhétorique dans diverses maisons de son ordre, à Cambrai, à Brugelette, à Saint-Acheul, à Amiens.

Un discours prononcé à une distribution de prix le fit juger, par ses supérieurs, digne de se consacrer à la prédication. On l'envoya à Paris, où il suivit les conférences de MM. Dupanloup, Deguerry et autres prédicateurs en renom. Là, il se forma progressivement par cette culture persévérante, spéciale, laborieuse, que les puissantes corporations religieuses sont seules, peut-être, en mesure de donner aux sujets dont elles veulent former des individualités. Cette élaboration fut lente, car ce n'est qu'en 1851 qu'on voit le père Félix aborder les chaires de Paris. Il prêcha cette même année l'Avent à Saint-Thomas-d'Aquin, et l'année suivante le carême à Saint-Germain-des-Prés. Précédemment, il avait publié dans le journal l'*Ami de la Religion* divers articles d'une médiocre valeur sur le dogme de l'Immaculée conception, le traditionalisme et autres questions. Le succès de ses débuts attira sur lui l'attention de l'archevêque de Paris, M. Sibour, qui l'appela à prêcher les conférences de Notre-Dame pour 1853. Il monta dans cette chaire illustrée par Lacordaire et Ravignan, et, s'il n'effaça point le souvenir de ces brillants tribuns, il marcha du moins sur leurs traces et continua leurs traditions. On a remarqué que la grande préoccupation des prédicateurs de notre temps, c'est de démontrer, sous diverses formes, et chacun suivant la nature de son talent et la tournure de ses idées, l'accord du christianisme avec les idées modernes, en ce qu'ils y trouvent de légitime et de vrai. C'est ainsi que Lacordaire, en glorifiant les conquêtes de la liberté humaine, en reportait tout le mérite au christianisme, qui restait, à ses yeux, le critérium unique pour juger tous les progrès, toutes les manifestations de l'homme et de la société. C'est ainsi que le père Félix, dans ses thèses sur le progrès, en place le point de départ exclusivement dans la religion chrétienne. « Le christianisme, dit-il, c'est la doctrine du progrès; le christianisme, c'est l'histoire du progrès; le christianisme, c'est le progrès lui-même. » Le christianisme n'est donc pas l'ennemi du progrès; il admet le progrès matériel, le progrès scientifique, le progrès artistique, le progrès social. En un mot, et sans entrer dans l'analyse de ces plaidoyers plus brillants que solides, l'école chrétienne veut bien nous permettre de progresser, de nous développer dans tous les sens (d'autant plus qu'actuellement il lui serait impossible de s'y opposer), mais à la condition que sa doctrine sera toujours le centre, le but, la règle supérieure. Ce n'est pas beaucoup concéder; mais enfin c'est une concession. Seulement, il est

bon de remarquer cette contradiction singulière, c'est que l'Eglise romaine, par exemple, qui est la tradition et l'autorité, reste opiniâtrément dans la vieille inflexibilité, ne fait pas même la moindre concession de langage, et que ces progrès dans les institutions, dans les idées et dans les mœurs, sont par elle chargés d'anathèmes et présentés comme des conquêtes de l'esprit du mal, comme d'abominables égarements. Périodiquement, elle les condamne et les maudit dans ses *syllabus* et dans tous les manifestes officiels dont elle inonde l'univers. Ce désaccord n'est d'ailleurs qu'apparent. En analysant les œuvres des prédicateurs que nous venons de citer, sans s'arrêter à la surface, aux images éclatantes et aux mots retentissants, on voit clairement que le fond est le même : il s'agit toujours d'enfermer la pensée humaine dans les limites de la foi. En un mot, si l'on veut bien nous permettre cette rudesse de langage, après avoir tout fait dans le passé pour arrêter l'expansion du progrès, l'Église, du moins les plus intelligents d'entre ses avocats, voudraient aujourd'hui le faire tourner au profit de leurs principes et de leur domination morale. Sous les formules décevantes du père Félix, derrière ses grands mots de liberté, d'égalité, d'émancipation de la pensée, vous retrouvez, ferme et inébranlable, dans toute sa pureté, l'antique doctrine de l'autorité absolue, de l'obéissance passive, de la soumission morale, intellectuelle et physique, qui reste à jamais l'idéal de toute école théocratique. Telles sont les idées du brillant orateur en ce qui touche l'éducation, le gouvernement des sociétés, la marche du genre humain, le développement de la civilisation, etc.; telles, même sur les questions d'esthétique et d'art, comme on l'a vu dans ses conférences de 1867, qui, pour le dire en passant, n'étaient, au fond, que la paraphrase d'un livre de Cousin, le *Vrai, le beau et le bien*. Nulle part, d'ailleurs, il n'a mieux montré le vide de ses idées. Etudiant, après Cousin, l'idée du *beau*, il ne sait que ressasser ce qu'il y a de plus banal et de plus suranné dans cette science de l'esthétique, déjà fort problématique et conventionnelle. Asservi naturellement au goût des choses mortes, il reprend imperturbablement ces filandreuses définitions, ces mortelles divagations sur l'*idéal*, ces théories creuses, ces dissertations prétentieusement vagues et vides, toutes ces boursouflures de faux lyrisme, tout ce pathos dont le mérite unique est dans la sonorité et le faux éclat de l'expression. Exemple : « Le beau, c'est le vrai qui resplendit, l'harmonie qui résonne, le bien qui éclate, l'unité qui rayonne dans la diversité, etc., etc. » Ou encore : « L'homme, par sa puissance finie, créant la beauté ou la forme harmonieuse des choses, en regardant leur idéal (l'idéal des choses?), comme Dieu, par sa puissance, crée leur substance et leur forme tout ensemble, en regardant l'idéal éternel qu'il contemple dans son verbe et qui est son verbe lui-même. »

Les passages de cette nature pullulent, non-seulement dans ces discours sur l'esthétique, mais encore dans toutes les conférences du prédicateur, qui cultive la forme en brillant rhéteur, ou plutôt en rhétoricien, comme Lacordaire, et après lui le P. Hyacinthe l'ont cultivée en poëtes et en coloristes. En effet, par ses procédés, par sa forme littéraire, par son intarissable faconde, et aussi par la banalité de ses arguments, le P. Félix se classe et se dévoile; au premier coup d'œil, on reconnaît en lui l'ancien professeur de rhétorique et le professeur de séminaire, de plus jésuite, c'est-à-dire doublement rhétoricien.

D'ailleurs, jamais rhéteur d'Athènes ou d'Alexandrie n'a délayé si peu d'idées dans un tel flux, dans un tel déluge de mots. Il fait laborieusement des conférences de mille à douze cents lignes pour démontrer, par exemple, que le but de l'art et la vocation de l'artiste sont d'élever l'humanité, de l'arracher aux trivialités de l'existence, de l'initier à l'idéal, de l'emporter vers ce qu'il nomme les *hauteurs. Sursum corda* est, en effet, le texte favori du P. Félix.

Cette idée unique, qui n'est ni bien neuve, ni d'une hardiesse compromettante, n'acquiert pas une valeur plus grande pour être répétée des centaines de fois dans les mêmes termes et avec les mêmes formes de style. La seule chose qui, à l'audition, puisse causer quelque impression, c'est l'étonnante mémoire du prédicateur, prodige d'une éducation spéciale et mécanique. (Comment ne pas songer involontairement à ces vulgaires petits détails de mise en scène?)

On pourrait multiplier à l'infini les exemples de périodes entières, immenses, interminables, consacrées à la constatation du fait le plus simple et le plus indiscutable, comme celui-ci :

« L'homme, pour arriver à son légitime développement, c'est-à-dire pour être vraiment un homme, l'homme parfait, a besoin d'être élevé. »

Rien de plus évident, de moins utile à développer. Eh bien! cette banalité, l'orateur en fait un thème, et il débite on ne sait combien de périodes emphatiques pour la *démontrer*, comme si elle avait besoin d'être prouvée. Qui ne sent là les procédés de l'école, les *exercices*, la phraséologie fade et creuse des amplifications?

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse des conférences du P. Félix, auxquelles des articles spéciaux sont consacrés dans ce *Dictionnaire*, et nous résumerons notre jugement, qui, peut-être, paraîtra sévère, en disant que nous ne trouvons dans les conférences du célèbre prédicateur, ni une idée vraiment neuve, ni un morceau véritablement oratoire, et que nous ne pouvons nous en expliquer le retentissement que par le brillant de la forme et les artifices d'une laborieuse composition.

Ces conférences, reproduites successivement par les feuilles religieuses, ont été ensuite publiées en volumes sous des titres divers : le *Progrès par le christianisme*, le *Travail*, *Loi de la vie et de l'éducation*, etc.

Supérieur, depuis quelques années, de la maison des jésuites de Nancy, le P. Félix a été nommé, au mois de juin 1871, supérieur de la maison des Pères jésuites de la rue de Sèvres, à Paris, que dirigeait le P. Ollivaint, tombé sous les balles de la Commune.

Si *éloquence* et *rhétorique* pouvaient jamais être synonymes, le P. Félix serait le plus éloquent des orateurs de la chaire passés et futurs. Toutes ses périodes, péniblement élaborées, se déroulent sans jamais s'enchevêtrer. Avez-vous assisté à ces ballets de l'Opéra, où plusieurs centaines de danseuses soigneusement exercées, se mêlent et se croisent pour se retrouver ensuite et subitement dans des positions symétriques, vous avez entendu une conférence du P. Félix. Les vocables sortent de la bouche de l'orateur; ils vont à droite, ils courent à gauche. Cependant, soyez sans inquiétude; un peu de patience : voilà le qualificatif qui donne la main à son substantif, et le complément qui vient se ranger à la suite du verbe, son chef de file.

Eh bien! est-ce là de l'éloquence, à la façon des saint Bernard, des Bossuet et des Bourdaloue? Non; c'est de la rhétorique, de la rhétorique superfine, de la rhétorique à facettes, à guillochages et à ciselures, il ne nous en coûte point d'en convenir; mais, disons-le encore, ce n'est point de l'éloquence. Terminons par une dernière comparaison : on dirait un de ces jeux de patience, où chaque morceau, d'abord séparé de l'ensemble, vient reprendre sa vraie place.

FÉLIX (Félix CELLERIER, connu au théâtre sous le nom de), artiste dramatique, né à Alexandrie (Italie) en 1810, mort à Paris en novembre 1870. Sa mère était italienne, et son père, M. Cellerier, un brave soldat du premier Empire, était d'origine suisse. On le laissa tout jeune suivre sa vocation; il débuta, vers l'âge de vingt ans, au théâtre des frères Seveste, et se fit applaudir sur toutes les scènes de la banlieue. Félix était beau garçon, bien découplé, intelligent et zélé; les spectateurs habituels n'en demandaient pas davantage et l'acclamaient de grand cœur. Enhardi par ces succès faciles, le jeune artiste accepta un engagement pour Rouen. Il débuta, en 1835, au Théâtre des Arts, dans les rôles des premiers amoureux de vaudeville. Les compatriotes de Pierre Corneille l'accueillirent favorablement, mais de manière néanmoins à lui faire comprendre qu'il devait travailler sans cesse pour conserver leurs suffrages. Félix se corrigea des défauts qui ne tenaient pas à l'essence même de son organisation, tels que la volubilité du débit et une assurance qui ressemblait à de la présomption. Il aborda bientôt les premiers rôles de vaudeville, où il se fit remarquer. En 1839, il alla à Bordeaux remplacer un acteur fort aimé du public, Alexis Pastelot, mari de Mme Alexis, du Vaudeville. La veille de ses débuts, Félix entendit au café la conversation suivante entre deux amateurs : « Serez-vous au théâtre demain? — Sandis! oui, jé né manquérai pas céla. Jé veux lé voir, cé débutant, cé pétit *Filis*, qui croit pouvoir remplacer Alexisse! Lé fat! il né risqué rien, capé dé Dious! » Félix fit la grimace; le lendemain soir, il fut, en effet, accueilli par une bordée de sifflets. La même chose eut lieu à son second début; il remplissait le rôle du jeune enseigne de la *Chanoinesse*. « Un marin n'a pas d'éperons, » lui cria un loustic. — « Excepté quand il monte à cheval, » répliqua Félix. Pour son troisième début, il avait choisi la *Vengeance italienne*. Arnal jouait dans la même soirée. Le vacarme recommence, et le public ne se prive pas d'interpellations directes. Impatienté, Félix quitte la scène. On demande des excuses, il revient. « Messieurs, dit-il, je ne suis pas habitué à de pareilles réceptions et ne puis les supporter. Si je ne vous plais pas, vous ne me convenez pas davantage, et je m'en vais! » Cette audace lui réussit; le public l'applaudit à tout rompre, et dès lors il ne cessa d'être au mieux avec les Bordelais.

Revenu à Paris, il débuta au théâtre du Vaudeville dans la *Jolie fille du faubourg*, un de ses premiers grands succès; il y suppléait Lafont. « Le Vaudeville avait fait une grande perte, disait un critique; Lafont n'était pas facile à remplacer... Félix est venu et il a vaincu; désormais le vide est comblé. Aux agréments extérieurs, il joint une bonne diction, assurée, franche; il a de la verve, de la finesse, de la grâce, et, ce qui est fort important dans son emploi, une tenue fort distinguée. Félix s'est élevé à une grande hauteur dans le rôle de Robin des *Mémoires du Diable*. » L'artiste, contrairement à l'usage, ne se laissa pas griser par son succès. Il avait atteint le *bien;* il chercha le *mieux*, et le trouva. Trop habile pour s'étudier à imiter Lafont, Félix se créa une originalité, et, dès lors, sa réputation fut solidement établie. « On rencontrerait difficilement chez un autre, remarque M. Emile Abraham, tant de verve, tant de mordant, tant de feu; il est tendre, passionné même, si la situation l'exige; un instant après, il est satirique et railleur. C'est un de ces artistes qu'on ne se lasse pas de voir, parce qu'ils savent effacer l'acteur pour ne laisser apercevoir que le personnage : c'est là qu'est l'art. La réputation de Félix prit de plus grandes proportions après la création de Desgenais des *Filles de marbre* et des *Parisiens*. De ce que M. Barrière a placé ce personnage dans plusieurs pièces, on a prétendu que Félix ne pouvait plus sortir de la peau de ce Diogène moderne; mais les personnes qui ont porté ce jugement erroné ont dû changer d'avis aux représentations des *Faux bonshommes*. Félix a créé le rôle d'Edgar avec beaucoup d'éclat, et, comme toujours, il en a fait un type vrai. » La *Vie en rose*, les *Parisiens*, ainsi que plusieurs autres pièces de mœurs, fournirent à cet excellent acteur l'occasion de déployer à l'aise l'ironie mordante qui faisait le fond de son talent. Il y dépensa, sans les épuiser, son esprit et sa verve, son entrain et sa gaieté, cet aplomb, cette audace, cet abandon qui le rendaient toujours sûr de lui-même. Dans les *Filles de marbre*, Félix disait : « Place aux honnêtes femmes! » avec tant d'âme, que l'on vit, à la première représentation de cet ouvrage, toutes les filles de marbre qui étalaient leurs charmes dans les loges et dans les avant-scènes, rougir sous leur rouge et pâlir sous leur blanc à cette apostrophe imprévue. Le lendemain, la population féminine du quartier Notre-Dame de Lorette et de la Boule-Rouge, remise de ce premier choc, venait faire bonne contenance aux *Filles de marbre;* mais elle n'en avait pas moins fait à Félix, le premier soir, un de ces succès de stupeur qui marquent dans la vie d'un comédien. Parmi ses dernières créations, nous citerons encore : Hector Duresnel, de la *Joie de la maison;* de Montrichard, du *Mariage d'Olympe;* Didier, de *Lucie Didier;* Mathéus, de *Rédemption;* Georges Vernon, de *Madame Lovelace;* Bévallan, dans le *Roman d'un jeune homme pauvre;* Fontelais, de *Aux crochets d'un gendre;* Bordognon, des *Lionnes pauvres* (1864); Tolozan, de *Nos intimes;* Champrosé, de la *Famille Benoîton*, etc.

A sa mort, il laissa un testament assez singulier pour un homme de théâtre; il léguait 10,000 fr. au curé de sa paroisse (Saint-Eugène) « pour venir en aide à ses pauvres, *en joignant ses prières à Dieu pour le repos de mon âme et celle de ma femme;* » et, en outre, il ordonnait la construction d'une petite chapelle où seraient placés « un cadre contenant l'image de Dieu, deux flambeaux et une veilleuse allumée nuit et jour. » Ces dernières dispositions peuvent faire sourire, mais tout ce qui touche à la conscience est respectable.

FÉLIX (Léontine MELOTTE, dame), femme du précédent, chanteuse française, née à Rouen en 1817, morte à Paris en 1860. Elle reçut une excellente éducation. Elle était sœur d'un peintre estimé, et fut placée au Conservatoire dans la classe de Bordogni. La jeune élève ne manquait ni de voix, ni d'intelligence, mais son organisation timide nuisait un peu à ses progrès. Elle débuta à Rouen, au Théâtre des Arts, en 1835, par le rôle de Mathilde, dans *Guillaume Tell*. La renommée de sévérité du public devant lequel elle se présentait ôtait à Mlle Melotte une partie de ses moyens. Heureusement, les spectateurs se prirent d'un intérêt subit pour la tremblante cantatrice. Mlle Melotte était belle et distinguée. On devinait que sa voix, pure et étendue, n'avait besoin que du succès pour mériter tous les suffrages. Les sévères Rouennais applaudirent donc la nouvelle *prima donna*, qui, pendant près de cinq ans, tint d'une manière brillante l'emploi de première chanteuse légère. Elle se fit remarquer dans Alice, de *Robert le Diable;* Rachel, de la *Juive;* Valentine, des *Huguenots;* Isabelle, du *Pré aux Clercs*, etc. Le bruit de ses succès parvint jusqu'à Paris, et M. Crosnier l'appela à l'Opéra-Comique, où elle parut, le 19 mai 1840, dans le rôle d'Isabelle, du *Pré aux Clercs*. Cette première épreuve révéla au public toute la valeur de la nouvelle venue, qui fut vivement applaudie. Toutefois, cette excellente cantatrice n'obtint jamais de ces triomphes qui font les reines de théâtre, et cela pour des raisons qui lui font plus d'honneur que les plus brillantes victoires remportées sur la scène. Mme Félix avait une dignité de conduite qui éloignait d'elle les compositeurs et auteurs galants, dont l'habitude invariable consistait à favoriser les belles cantatrices, qui savent de mille et une façons se montrer reconnaissantes. Mme Félix avait une fierté de caractère qui s'accommodait mal des luttes qu'il faut soutenir contre d'ambitieuses rivales; enfin, sa timidité s'effrayait des obstacles de la route. Pendant vingt ans, néanmoins, elle resta sur la brèche, toujours prête à paraître devant le public, et toujours étudiant ses rôles avec le soin de plus parfait.

Voici la liste des principales créations de Mme Félix : la princesse Louise, de la *Neige*, d'Auber (à la reprise du 11 août 1840); la princesse Philippine de Hainaut, dans le *Puits d'amour;* la baronne, dans *Mina* ou le *Ménage à trois*, d'Ambroise Thomas; Lisbé, à la reprise de *Zémire et Azor* (1846); Laurette, de *Polichinelle* (reprise); Anna, de la *Dame blanche* (reprise); Henriette, de l'*Eclair*, d'Halévy, etc. Mme Félix jouait d'une manière piquante le rôle de Gertrude, du *Domino noir*.

FÉLIX (Sophie, dite **Sarah**), comédienne, née à Obrooth, près de Francfort, le 2 février 1819, sœur aînée de Rachel. Après avoir reçu une éducation toute primitive, elle joua la comédie sans trop se préoccuper d'un avenir sérieux. C'était alors une assez belle jeune fille, au port altier, à la voix plus sonore que sympathique. Il nous semble l'avoir applaudie au Théâtre-Français de Rouen, vers 1838, dans le rôle de Mme de Néris, de la *Marraine*, vaudeville de Scribe. Elle manquait un peu de charme, mais sa diction était juste et son jeu intelligent. Le succès de Rachel valut, beaucoup plus tard, à Mlle Sarah Félix, un engagement au théâtre de l'Odéon, où elle débuta dans l'emploi des premiers rôles de la comédie. Douée d'une beauté orientale et d'une grande expérience de la scène, la nouvelle venue obtint un certain succès auprès des étudiants. Par malheur, des amis aveugles (et pour une comédienne, ces amis-là sont plus redoutables que les plus cruels ennemis) lui ménagèrent un début à la Comédie-Française. Un véritable talent ne s'improvise pas; il est le fruit de longues études, à moins que le génie ne donne à la femme l'intuition de tout ce qu'elle ignore. Mlle Sarah Félix, n'ayant pas hérité du génie de sa sœur, s'empressa de reparaître à l'Odéon. En 1854, elle joua le rôle principal dans les *Sincères*, comédie de Marivaux, que la direction avait cru devoir reprendre, et, par la force des choses, elle atténua le mérite d'une œuvre délicate dont Mme Plessy ferait un chef-d'œuvre. Mlle Sarah Félix se donna pourtant beaucoup de mal pour interpréter à souhait ce personnage si antipathique à sa nature; car il réclamait, avant tout, une distinction suprême, accord du sentiment et du goût. M. Hippolyte Lucas disait : « Cette ingénieuse comédie, qui aurait dû rester au répertoire de la Comédie-Française, comme le *Legs* et l'*Epreuve nouvelle*, est faite pour procurer à l'actrice chargée du rôle de la marquise un véritable triomphe. La marquise et Ergaste, qui se prétendent tous deux grands amis de la sincérité, finissent par se brouiller pour s'être exprimés trop franchement sur le compte l'un de l'autre. Il y a des portraits très-spirituels dans cette pièce; tout y est vif, piquant et vrai. » Mlle Sarah Félix subit un autre échec dans la *Femme d'un grand homme*, comédie en cinq actes, de MM. Armand Durantin et Raymond Deslandes. M. Matharel de Fiennes a consacré un charmant feuilleton à l'analyse de cette pièce, qui ne tomba que par la faute de sa principale interprète. Des entr'actes d'une durée inusitée indisposèrent les spectateurs; ils n'avaient pour motif que les changements de costumes de Mlle Sarah Félix. Au quatrième acte, le public se fâcha, et Rachel, qui assistait à la représentation, quitta sa loge en lançant aux étudiants un regard *chargé* à mitraille. Mlle Sarah Félix ne manquait pourtant ni de bonne volonté ni de talent. Sur un théâtre du boulevard, elle aurait paru distinguée et eût ajouté à l'éclat du nom de sa sœur; l'orgueil l'a perdue. Ajoutons cependant, à sa louange, qu'après la mort de Rachel, elle est rentrée dans la vie privée; c'est une preuve d'esprit.

FÉLIX (Raphaël), acteur et directeur français, né en 1825, frère cadet de la célèbre Rachel. Il devait suivre une carrière tracée d'avance par le succès de sa sœur. Après avoir étudié un peu trop rapidement les principes de l'art du comédien, il débuta à l'Odéon, au mois de novembre 1843, par le rôle de Rodrigue, du *Cid;* sa sœur, Rébecca Félix, subissait aussi sa première épreuve dans le personnage de Chimène. « M. Raphaël, beau jeune homme de dix-sept ans environ, disait M. Théophile Gautier, se recommande dès l'abord par une tenue pleine de distinction et de noblesse. Il séduit ses auditeurs avant d'avoir parlé, ce qui n'est pas un mince avantage. Lorsqu'il est entré en scène, une émotion visible lui a fait commettre quelques légers écarts; mais il s'est bientôt rendu maître de ses moyens, et a pu faire apprécier l'excellente diction qui semble être l'apanage de la famille. M. Raphaël, outre la pureté, la franchise d'expression, a de la force dans la voix; il est, d'ailleurs, sobre de gestes et compose bien sa physionomie; qualité nécessaire à tout acteur tragique, obligé si souvent d'écouter en silence d'interminables tirades. En somme, il nous a paru avoir plus d'originalité que sa jeune sœur. Dans tout le cours du rôle de Rodrigue, M. Raphaël s'est fait vivement applaudir; mais le récit de la bataille, au quatrième acte, lui a valu son plus beau triomphe : la vérité de sentiment, la délicatesse de nuances et l'héroïque modestie avec laquelle il a dit ce long couplet ont soulevé les bravos de la salle entière. » Au mois de juillet 1844, dans une représentation donnée à la Comédie-Française au bénéfice

des enfants Félix, il joua avec une rare intelligence le rôle d'Hippolyte, à côté de Rachel (Phèdre) et de Rébecca (Aricie). La position incestueuse des personnages était beaucoup plus compliquée sur le théâtre que dans la pièce : les deux sœurs se disputaient leur frère. Cela produisait un effet assez bizarre. M. Raphaël Félix n'a pas tenu les promesses de son brillant début. La route était trop facile pour le frère de Rachel, alors toute-puissante au théâtre. Le jeune tragédien oublia que la mission d'un artiste véritable est de travailler sans cesse pour mériter un jour de prendre rang parmi les artistes dont la postérité immortalise le nom. M. Raphaël Félix débuta à la Comédie-Française, en 1847, dans l'emploi des jeunes premiers de tragédie. Il se trouvait alors encore des juges au parterre; ils accueillirent le nouveau venu avec bienveillance, sans se faire illusion sur son talent, qui ressemblait beaucoup trop à la *beauté du diable*. Plus tard, M. Raphaël Félix a renoncé à la carrière artistique; on ne peut l'en blâmer. Il a été le promoteur et le directeur de la grande entreprise d'exploitation dramatique, tentée dans le nouveau monde, en 1856, par son illustre sœur. Il se révéla alors administrateur habile, et, depuis cette époque, il a persévéré dans cette voie avec plus ou moins de succès, mais sans se laisser décourager par des revers passagers. Homme d'esprit, doué d'une rare énergie, M. Raphaël Félix est devenu directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, qui a été détruit par les incendiaires de la commune, en 1871. Il exploite aussi un théâtre à Londres.

FÉLIX (Rébecca), comédienne, née en 1827, morte aux Eaux-Bonnes le 19 juin 1854. Elle était la seconde sœur de Rachel, et la *plus chère affection* de la célèbre tragédienne. Frêle à l'excès, la petite Rébecca n'eût peut-être pas atteint la nubilité, sans les soins affectueux de sa sœur. Ce petit corps débile se fortifia momentanément, grâce au bien-être que lui procura Rachel. Puis, une noble ambition s'empara de l'enfant; elle voulut marcher sur les traces de sa *seconde mère*, comme elle se plaisait à appeler sa sœur, et, le 3 novembre 1843, Rébecca débutait à l'Odéon par le rôle de Chimène, du *Cid*. « Mlle Rébecca est une enfant chétive et frêle comme l'était Rachel quand nous l'avons vue se révéler, disait M. Théophile Gautier. Toutes deux se ressemblent, d'ailleurs, par plus d'un point ; c'est la même prestance, le même caractère de physionomie; la voix surtout vibre si parfaitement sur les mêmes cordes, qu'en écoutant Mlle Rébecca sans la voir, on ne peut se figurer qu'on n'entend pas Mlle Rachel. La jeune débutante perd peut-être à cette comparaison; cependant il est impossible de ne pas reconnaître en elle de précieuses qualités, une pantomime expressive, une accentuation précise, une grande souplesse dans l'organe, de l'énergie, de l'entraînement et de l'âme. Nous ne citerons pas les vers et les passages de son rôle qu'elle a fait ressortir avec le plus de bonheur; ce sont naturellement ceux que met en relief Mlle Rachel, dont elle a étudié la manière, ne pouvant choisir de meilleur modèle. » Mlle Rébecca Félix débuta à la Comédie-Française (1844), et fut accueillie avec une grande bienveillance. « A brebis tondue Dieu mesure le vent, » dit le proverbe; le public acclamait de bon cœur cette intelligente, mais frêle réduction de la grande Rachel. Rébecca se distingua par son goût et son intelligence dans le rôle d'Iphise, de l'*Oreste* de Voltaire (1845); puis elle aborda avec succès le personnage de Junie, de *Britannicus*. Enfin, en 1850, Rébecca, ne consultant que l'audace habituelle à tous les siens, joua le rôle de Catarina, dans *Angelo*, à côté de Rachel (Thisbé). « Mlle Rébecca n'est pas restée au-dessous de son illustre devancière (Mme Dorval), affirmait M. Théophile Gautier. Cette jeune sœur de Rachel possède un don précieux, le don des larmes; elle en verse et en fait répandre... Jamais sensibilité plus communicative n'a soulevé la poitrine d'une actrice. Elle s'est fait admirer à côté de sa sœur : l'étoile n'a pas été éteinte par le rayonnement de l'astre; que dire de plus? » Rébecca, dont la vie privée était pure, s'est éteinte doucement sans regrets et sans remords.

FÉLIX (Lia), comédienne, née en 1828, troisième sœur de Rachel. Elle montra de bonne heure un goût décidé pour l'art dramatique, et ne tarda pas à affronter, elle aussi, les hasards de la carrière théâtrale. Abandonnée à ses propres forces, la jeune fille eût couru grand risque de végéter; mais le prestige de sa sœur la protégea, et Mlle Lia Félix fut engagée au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où elle débuta au mois d'avril 1850, par le rôle d'Adrienne, dans *Toussaint Louverture*, drame en vers de Lamartine. « Cette actrice donne des espérances déjà réalisées, écrivait M. Théophile Gautier. Son débit est juste, bien accentué; elle a de la sensibilité, de la chaleur, et possède déjà l'art d'écouter, si difficile au théâtre. Ses gestes, ses attitudes, ses poses dénotent un instinct très-rare de la statuaire. » Peu de temps après, elle créait le rôle de *Claudie*, dans le magnifique drame de George Sand, et elle s'y montrait sublime. L'expression de ce visage sans beauté tenait du prodige. L'âme d'une femme y rayonnait tout entière. Dans la scène où le vieux paysan ordonne à sa fille Claudie de se pardonner une faute presque involontaire, Mlle Lia Félix se montrait digne de Rachel; c'est tout dire. Cette femme, créée pour interpréter de grandes œuvres, a dû mettre son éloquence au service des faiseurs de mélodrames, elle s'est résignée à triompher sur les théâtres consacrés au drame. Nous l'avons acclamée dans *Jenny l'ouvrière*, *Richard III*, la *Jeunesse des Mousquetaires*, les *Noces vénitiennes*, la *Tireuse de cartes*, *André Gérard* (reprise), le *Marquis caporal*, la *Fille du paysan*, etc. Le passé, gage assuré de l'avenir, — car le talent de Mlle Lia Félix est de ceux qui s'imposent, — montre que la place de cette artiste est à la Comédie-Française; elle y arrivera.

FÉLIX (Mélanie-Emélie, dite **Dinah**), comédienne française, née en 1837, est la plus jeune sœur de Rachel. Elle reçut les leçons de Desmousseaux. Après s'être fait applaudir dans des rôles d'enfants, à la Comédie-Française, où les vieux habitués se rappellent l'avoir vue, en 1847, dans le rôle de la petite Louison, du *Malade imaginaire*, et au Gymnase, elle fut engagée au théâtre de la Gaîté, où elle débuta, le 23 janvier 1853, par le rôle d'Evangéline, dans la *Case de l'oncle Tom*, et le joua, disait un critique, avec une grâce ingénue, une onction enfantine et une ardeur de prosélytisme très-intelligemment comprise et rendue. A propos du rôle de Mignone, de *Marie Rose*, la *Presse* écrivait : « C'est la plus charmante promesse d'actrice qui soit en train de s'épanouir, et ce petit bouton fait honneur à sa glorieuse tige. » En 1854, Mlle Dinah Félix accompagna sa sœur Rachel à Saint-Pétersbourg. Elle est entrée ensuite à l'Odéon, dans l'emploi des soubrettes, et s'y est fait remarquer par sa diction mordante et l'originalité de son jeu; puis elle a créé, au théâtre du Vaudeville, le personnage de Séraphine, dans les *Lionnes pauvres*. On comprit alors l'avenir réservé à ce jeune talent primesautier, qui avait horreur de la banalité et du convenu. Mlle Dinah Félix s'affirmait elle-même sans mendier un avancement qu'elle méritait. L'administrateur de la Comédie-Française eut le bon goût de comprendre la valeur de l'artiste, qui débuta sur notre première scène littéraire dans l'emploi des soubrettes. On trouva que la nouvelle venue avait une taille un peu exiguë; mais chacun rendit justice à son jeu incisif et spirituel, et trouva déjà son mérite plus élevé que sa stature. Mlle Dinah Félix n'a fait appel à aucune influence occulte pour *trôner* sur le théâtre de la rue de Richelieu. Elle travaille avec ardeur, s'éloigne de toute intrigue, et semble heureuse de conquérir peu à peu la place qui lui appartient. Sa devise est modeste; la voici : « Le temps ne respecte pas ce qu'on fait sans lui. »

FÉLIX (Elisa-Rachel), illustre tragédienne française. V. RACHEL.

FÉLIX DE BEAUJOUR (Louis), diplomate et publiciste. V. BEAUJOUR.

FÉLIX BRANDIMARTE, théologien et capucin sicilien, mort en 1685. Il fut provincial à Palerme et consulteur de l'inquisition. Nous citerons parmi ses écrits : *Sapientiæ tubæ scientia* (1667); *Sermones* (1667).

FÉLIX BULLA, chef de brigands du XIe siècle de notre ère. Il ravagea pendant deux ans l'Italie, résista aux forces envoyées contre lui par l'empereur Septime Sévère, montra autant d'audace et de courage que de prudence, et finit par être livré par sa maîtresse. Félix fut condamné à être dévoré par les bêtes du cirque.

FÉLIX DE COMMERCY, pseudonyme sous lequel Prosper Marchand a publié le *Cymbalum mundi* de Bonaventure Desperriers (Amsterdam, 1711).

FÉLIX FLAVIUS, poëte africain du Ve siècle de notre ère. L'*Anthologie latine* contient de lui cinq petites pièces de vers.

FÉLIX MINUTIUS, orateur chrétien. V. MINUTIUS FELIX.

FÉLIX DE TASSY (Charles-François), chirurgien, né à Paris, mort en 1703, fils d'un premier chirurgien de Louis XIV, à qui il succéda (1676). Il est le premier des modernes qui ait fait l'opération de la fistule à l'anus, opération décrite cependant par Celse et Paul d'Egine. Voici à quelle occasion. Louis XIV était atteint, en 1687, d'une fistule à l'anus, maladie fort dangereuse, qui, à partir de ce moment, porta longtemps le nom de *maladie du roi*. Les chirurgiens les plus célèbres se déclaraient impuissants à guérir ce mal; Félix s'en chargea. Il fit pendant deux mois des essais sur des roturiers, et, le 21 novembre 1687, il opéra le roi avec autant d'habileté que de succès. Félix de Tassy fut enlevé par une mort prématurée.

FELIZZANO (en latin *Felicianum*), ville d'Italie, province et à 15 kilom. O. d'Alexandrie, sur la rive gauche du Tanaro; 2,375 hab. C'était jadis une cité d'une étendue considérable; mais aujourd'hui elle ne se compose plus que de la ville propre, comprise dans l'enceinte des murailles de l'ancien château, et d'un petit faubourg.

FELL (Jean), théologien et helléniste anglais, né à Longworth en 1625, mort en 1686. Il étudia à Oxford, prit les armes pour Charles Ier et devint enseigne, emploi qu'il perdit en 1648. A l'avénement de Charles II, il sortit de la retraite où il était resté pendant le Protectorat, et fut nommé chapelain ordinaire du roi, prébendaire de Chichester et chanoine de Christ-Church. En 1676, il fut fait évêque d'Oxford. C'était un homme digne d'estime et de vénération; il poussait la charité jusqu'à se dépouiller entièrement au profit des malheureux. On a de lui : *Alcinoi in Platonicam philosophiam introductio* (1667); *In laudem musices carmen sapphicum* (1674, in-4°); *Saint Clement's two Epistles to the Corinthians, in greek and latin, with notes* (1677); Τῆς καινῆς διαθήκης ἅπαντα, *Novi Testamenti libri omnes, etc.* (1675, in-8°). On a encore de lui une édition de *Saint Cyprien* et une traduction latine des *Antiquités de l'Université d'Oxford*, de Wood (1674, 2 vol. in-fol.).

FELL (Jean), théologien anglais, né en 1732 à Cockermouth, dans le comté de Cumberland, mort à Londres le 6 septembre 1797. Fils d'un pauvre maître d'école, il fit d'excellentes études classiques et théologiques, devint directeur d'un établissement scolaire établi à Norwich, et ensuite prédicateur d'une communauté de dissidents à Taxted et à Homerton. On raconte qu'il perdit sa place pour avoir lu le journal un dimanche. A cette occasion, de violentes disputes eurent lieu. La santé de Fell en fut ébranlée; le chagrin conduisit le pauvre homme au tombeau. C'était un homme instruit, pieux et bon; il fut regretté des gens de bien de tous les partis. On a de lui : *Essai sur l'amour de la patrie* (in-8°); le *Véritable protestantisme*, ou les *Droits inaliénables de la conscience défendus* (1773, in-8°); *Recherches sur la justice et l'utilité des lois pénales pour diriger la conscience* (1774, in-8°); *Essai de grammaire anglaise* (1784, in-12); l'*Idolâtrie de la Grèce et de Rome distinguée de celle des autres nations anciennes* (1785, in-8°).

FELLAH s. m. (fèl-lâ — arabe *felach*, laboureur; du verbe *fahala*, il a labouré. Comparez *falaga*, il a fendu, hébreu *pâlag*, même sens, et *palach*, il a fendu la terre, labouré. Ces divers termes sémitiques peuvent sans doute être rapprochés de la racine sanscrite *phal*, fendre, d'où un certain nombre de noms aryens relatifs au labourage : sanscrit *phala*, *phâla*, soc de charrue; latin *pala*, pelle; kymrique *pal*, *pâl*; irlandais *fal*, bêche; kymrique *palu*, armoricain *pala*, labourer la terre, remuer, bêcher; anglo-saxon, *fealg*, *fealga*, herse, etc. L'analogie est frappante). Paysan, journalier, ouvrier égyptien : *La paresse des* FELLAHS *est proverbiale. Le* FELLAH, *en général, a une taille avantageuse.* (J.-J. Marcel.) ‖ Esclave à pied d'un mameluk :

Dans le sac du *fellah* vidé sur la poussière
Manque-t-il quelque tête attendue au Sérail ?

V. HUGO.

— **Encycl.** La dénomination de *fellah* est appliquée en Egypte, non-seulement aux classes agricoles, mais encore aux artisans et au bas peuple des villes. Les Turcs donnent souvent ce nom, comme expression de mépris, aux Egyptiens en général. Les *fellahs* peuvent être considérés comme la plus ancienne des races diverses qui peuplent l'Egypte; ils ont conservé, en effet, la physionomie et les procédés de culture des antiques Egyptiens. Les ethnographes s'accordent à vanter les qualités physiques des *fellahs*. Leur taille est avantageuse, leur poitrine large, leurs membres musculeux et robustes. Ils ont généralement la tête d'un bel ovale, le front large et saillant, l'œil noir et brillant, la barbe et les sourcils noirs, la bouche bien taillée, les dents belles. En général, les femmes se font remarquer par les justes proportions de leur taille et de leurs membres. Elles ont les épaules larges, la poitrine bien placée, la figure régulière et très-expressive, des yeux brillants ombragés par de longs cils noirs, la démarche fière, leste et élégante. Un simple caleçon et une chemise de coton, tel est, en général, le costume des hommes. Le costume des femmes est à peu près identique. Leur tête est couverte d'une pièce de coton rejetée en arrière, et dont les pointes, retenues avec les dents, leur cachent la figure. Les hommes se couvrent la tête d'un turban ou d'une calotte blanche que l'on nomme *taki*. Les enfants des deux sexes sont laissés entièrement nus jusqu'à l'âge de puberté. Nubiles à douze ans, les femmes sont plus flétries à ving-cinq que les Européennes à quarante. Les enfants, d'abord presque tous maigres et chétifs, se développent rapidement à l'époque de la puberté et ne tardent pas à acquérir le genre de beauté de leurs parents. Du reste, beaucoup meurent en bas âge, enlevés par le rachitisme, la variole et la misère.

Au moral, le portrait des *fellahs* est loin d'être aussi flatteur que celui que nous venons d'esquisser. « On ne peut guère représenter les *fellahs* sous un jour très-favorable, dit M. Lane (*Modern Egyptians*), quant à la vie domestique et aux habitudes sociales. Ils ressemblent par les plus mauvais côtés aux Bédouins, leurs ancêtres, sans aucune des qualités, si ce n'est à un degré très-inférieur, qui distinguent l'Arabe du désert. Les coutumes mêmes qu'ils ont reçues de leurs ancêtres ont eu souvent une influence funeste sur leur état domestique. » Nous nous bornerons à signaler à ce sujet le déplorable usage de la loi du sang, qui rend souvent éternelles les haines de famille à famille. Les *fellahs* sont très-jaloux de la fidélité de leurs femmes et jettent sans pitié dans le Nil, avec une pierre au cou, celles qui ont trahi leur devoir. « Les *fellahs*, dit M. Charles Haussoullier, n'étant que des manœuvres à gages sur le sol qu'ils cultivent, et les exigences d'un fisc impitoyable ne leur laissant pour vivre que ce qu'il faut pour ne pas mourir, de tous les fruits de la terre qu'ils récoltent il ne leur reste que le *doûra*, qui constitue leur principale nourriture et dont ils font un pain sans levain et sans saveur quand il est froid. Ce pain grossier, cuit à un four formé de fiente séchée de buffles et de vaches, est, avec l'eau saumâtre et boueuse du Nil et les oignons crus, leur nourriture de toute l'année; ils sont heureux s'ils peuvent y ajouter de temps en temps du miel, du lait aigre, des dattes, des fèves cuites à l'eau et des pastèques. Quelquefois ils sont réduits à de détestables galettes faites avec les graines de cotonnier, quand le *doûra* manque ou bien quand il est enlevé par les agents rapaces du gouvernement. La viande et la graisse, qu'ils aiment avec passion, ne paraissent que rarement, aux plus grands jours de fête et chez les plus aisés. Quant à leurs demeures, elles sont au niveau de l'état de dégradation où la tyrannie les a amenés. Ce sont des huttes construites en boue et en paille hachée, où l'on étouffe de chaleur et de fumée et où les maladies causées par la malpropreté, l'humidité et les mauvais aliments viennent les décimer. Le meuble principal est une armoire faite en boue du Nil, dans laquelle le *fellah* renferme le peu qu'il a ou qu'il veut conserver, comme vêtements, bijoux de cuivre, galette de *doûra*, fromage et dattes séchées. Le reste de ses ustensiles, le bois dont il se sert, la natte sur laquelle il dort, les couffes avec lesquelles il transporte des fardeaux, la nourriture de ses animaux, il le doit au dattier, dont toutes les parties viennent contribuer au soutien de sa misérable existence. »

Le *fellah* est essentiellement et presque exclusivement agricole; mais ses procédés de culture sont des plus primitifs, et tous les efforts tentés jusqu'à présent pour lui faire adopter les méthodes nouvelles sont demeurés sans résultat. Cependant, tout arriérés et insuffisants que sont les instruments et les procédés agricoles du *fellah*, celui-ci tire du sol un parti surprenant et fait produire à certains terrains jusqu'à sept récoltes par an. Il est bon de noter que, naturellement paresseux, lorsque la nécessité l'aiguillonne, il sait faire preuve d'une activité prodigieuse. Sur le champ qu'il cultive, il n'y a pas de travaux, quelque pénibles qu'ils soient, qui puissent lasser sa patience, ni épuiser sa force vraiment herculéenne. Pendant des journées entières, il abaisse et relève sans relâche, sous un soleil torride, le levier qui élève les eaux destinées à l'arrosage; il faut le voir charger sur ses épaules des fardeaux énormes, et s'avancer ensuite d'un pas rapide.

Du reste, ce sont des *fellahs* qui ont creusé en grande partie le canal de Suez. Tous les mois, convoqués par les soins des autorités locales, douze à vingt mille *fellahs* se relayaient aux chantiers de la compagnie. Il en venait de longues caravanes de la haute et de la basse Egypte, et, après un travail forcé d'un mois, ils étaient remplacés par d'autres. Pauvre *fellah!* Pendant que, loin de son foyer, il traînait dans le désert la brouette pleine de sable, son champ restait en friche, mais l'impôt marchait toujours et sa femme et ses enfants mouraient de misère. « Malgré cette énergie, ajoute l'auteur que nous avons déjà cité, dès que le *fellah* croit assurée la subsistance de sa famille, il retombe dans une apathie complète et travaille le moins possible, car il sait que tous ses efforts ne lui assureront pas un avenir meilleur. Ainsi on le voit, infatigable, travailler dans la vase nuit et jour; et, la récolte faite, il demeure des journées entières accroupi à l'ombre d'un dattier, fumant incessamment. Malgré cette inertie singulière, le *fellah* est naturellement vif, alerte et actif; son langage est riche et modulé; quoique un peu âpre dans la bouche de l'homme, il est, sur la lèvre de la femme, d'une douceur mélodieuse. La femme *fellah*, d'ailleurs, est cordialement patiente, soumise, affectueuse. Son humeur est plus égale, son activité plus constante que celle de l'homme, et elle supporte avec une résignation tranquille les dédains, et souvent les mauvais traitements de son maître (*sidi*). Une grande inégalité règne entre ces deux êtres réunis dans une communauté de misère; le *sidy* est dur et impérieux; il mange seul son maigre repas; à peine sa femme s'assoit-elle devant lui; elle ne parle qu'après en avoir reçu l'autorisation, quoiqu'il l'appelle mon âme (*rhodi*) ou mes yeux (*ayouni*). Elle partage cependant ses plus rudes travaux, auxquels viennent s'ajouter tous ceux du ménage; et, lorsque son époux succombe sous les exigences du fisc impitoyable, lorsqu'il est accablé de coups et qu'il est jeté en prison, son obéissance et sa piété conjugales n'en demeurent pas moins constantes, et tous ses efforts se réunissent pour amener la libération de son mari. Malgré la persévérance du *fellah*, malgré sa sobriété, la salubrité du climat, le dévouement et la fécondité des femmes, les concussions, la misère, la mauvaise nourriture tendent à dépeupler l'E-

gypte, qui a besoin de nouvelles immigrations pour ne pas ressembler au désert qui l'entoure. »

On donne aussi le nom de *fellahs* à plusieurs millions d'individus répandus sur la côte syriaque, depuis Tarsous jusqu'aux environs de Beyrouth, et sur quelques-unes des montagnes qui, du littoral, s'étendent dans l'intérieur des terres. Ceux qui viennent d'Egypte ne ressemblent guère aux *fellahs* indigènes de Syrie. Les premiers, véritables nègres, passent la plus grande partie de leur temps dans de grands paniers d'osier et obéissent à un chef qui se décore pompeusement du nom de roi. Les sujets de ce monarque sans liste civile et dont la cour se compose d'un esclave unique tenant un parasol constamment ouvert sur la tête de Sa Majesté, se nourrissent des légumes et des fruits qui poussent presque sans culture autour de leurs huttes en osier. Quant aux *fellahs* de la Syrie, rien ne les distingue des indigènes, sauf leurs vêtements et leurs turbans entièrement blancs. On ignore leur origine; mais leur établissement le long des côtes de Syrie remonte probablement à une époque fort éloignée.

Fellah (LE), *souvenir d'Egypte*, par Edmond About (1870). Cet ouvrage, fait, dit-on, sur commande et payé fort cher à l'auteur par le khédive, est d'un bout à l'autre la glorification de ce haut personnage sous les traits d'un fellah nommé Ahmed. Ce brave Egyptien, qui a fait son éducation en France, nous emprunte avec discernement tout ce qui est susceptible d'application dans son pays et tente d'y introduire la civilisation française. A un seul point de vue, la religion, il est resté fidèle à son sang; il croit fermement qu'à cet égard les Turcs sont bien supérieurs aux chrétiens, ce qui rachète leur infériorité dans les choses humaines. Pour rendre son livre plus intéressant, M. About a cousu un bout de roman à ses études. Ahmed devient amoureux d'une jeune Anglaise, miss Grâce, qui, après l'avoir mal accueilli d'abord, se laisse peu à peu séduire par ses talents, ses richesses, son esprit, et finit par l'épouser, bien qu'elle redoute fort d'accoucher de négrillons, détail singulier chez une Anglaise et qui sort tout entier de l'imagination quelque peu égrillarde de M. About. Le grand tort de ce roman, c'est de rappeler *Maître Pierre et Marinette*, surtout dans le tableau final, qui semble presque une copie du dénoûment de *Maître Pierre*.

Voilà pour le cadre; passons maintenant à l'examen de la partie sérieuse de l'œuvre. Le but évident, c'est la réhabilitation du fellah. On le dit paresseux, malpropre et misérable. Paresseux! il pioche douze heures par jour, sous un soleil ardent; malpropre! il fait cinq toilettes quotidiennes avant ses cinq prières. Le fellah souffre, il travaille beaucoup plus que le paysan d'Europe, consomme beaucoup moins et n'amasse absolument rien; aussi reste-t-il misérable. Voilà le mal qu'Ahmed a essayé de guérir par son exemple et dont M. About, son ami, va nous révéler la recette : c'est le perfectionnement de la culture! Ahmed n'est pas, d'ailleurs, d'un patriotisme exclusif; il ne demande pas mieux que de faire de l'Egypte une annexe de la France, pourvu que les Français y mettent du leur; mais les Egyptiens n'aiment pas les Européens, parce qu'ils n'ont jamais su ni les servir ni se servir d'eux. « Les Européens, dit-il, pourraient emporter d'ici cent millions par an sans nous appauvrir, au contraire; mais tout ce qui vient chez nous pour faire de l'argent a la rage de s'enrichir en huit jours. Nous ne demanderions pas mieux que de nous annexer à l'Europe, si l'Europe se donnait la peine d'enchaîner nos intérêts aux siens; mais on ne fait pas la conquête d'un pays en y lançant de temps à autre une bande de fourrageurs. »

Que la culture égyptienne soit perfectionnée, et la richesse du pays sera centuplée; voilà la conclusion de M. About, qui en donne de bonnes raisons et réfute victorieusement les objections qu'on peut lui opposer. « Les bras manquent. » Les causes de ce mal sont connues : l'ignorance publique, l'oubli des premiers éléments d'hygiène, la mauvaise alimentation, l'absence presque totale des soins médicaux, tarissent la nation dans sa source. Un peuple qui perd régulièrement trois enfants sur cinq ne saurait croître sans miracle. Les bras manquent parce que le luxe insensé des villes entretient une multitude de fainéants, parce que de tout temps les despotes de l'Egypte ont gaspillé la vie humaine. L'incertitude de tous les biens, et du premier, qui est la vie, a provoqué plus d'une fois des émigrations formidables.

Mais ce ne sont pas tant les bras que les têtes qui manquent. Les fellahs sont encore assez nombreux pour mener à terme les travaux nécessaires; mais ils ont besoin de chefs et de sous-chefs pour diriger leur exploitation. Que l'Europe leur en prête. En outre, une large importation de main-d'œuvre européenne doublerait indirectement l'effectif du personnel agricole, en libérant le fellah de corvées qui l'épuisent sans profit. Les chemins de fer, les ports, les routes, les canaux, les bâtiments civils et militaires devraient être réservés à l'ouvrier d'Europe, qui dispose de moyens supérieurs à ceux de l'Egyptien et produit en moins de temps plus que lui. Si le fellah n'avait plus d'autre affaire que la culture de son champ; si le pouvoir, bien équipé de main-d'œuvre étrangère, s'interdisait d'arracher le paysan à sa charrue sous aucun prétexte, le rendement du sol croîtrait dans une telle mesure que, les Européens payés, il resterait encore un joli bénéfice, et tout le monde serait satisfait.

Qu'est-ce qui peut donc empêcher l'entente de s'établir à ce sujet entre l'Egypte et l'Europe? C'est qu'en vertu de certaines conventions diplomatiques que l'usage, l'abus et la loi du plus fort ont singulièrement faussées, tout Européen qui débarque en Egypte y apporte les lois de son pays, pour s'autoriser à la violation des lois locales. Il ne reconnaît ni le gouvernement, ni l'administration, ni la magistrature d'Egypte; il ne connaît que son consul. S'il a maille à partir avec un de ses concitoyens, ou même avec un indigène, c'est son consul qui tranche l'affaire, à l'exclusion des magistrats égyptiens, et, partant, il faudrait que sa cause fût bien mauvaise pour qu'il la perdît. Aussi, quel que soit l'intérêt qui porte l'Egypte à réclamer les services des Européens, hésite-t-elle à les appeler, parce que ce serait se donner, non des auxiliaires, mais des maîtres.

D'ailleurs, les bras et les têtes trouvés, il faut, en outre, des capitaux. Où l'Egypte les prendra-t-elle? Ses finances sont passablement embarrassées. Cet embarras découle du manque de sécurité pour les personnes et pour les biens. Le paysan n'est pas garanti contre les ordres arbitraires qui peuvent l'envoyer à cent lieues de son champ ou de sa récolte; le gros propriétaire est exposé à voir ses ouvriers émigrer par ordre, lorsqu'il en a le plus pressant besoin. La même incertitude déprécie les richesses acquises. Nul ne peut dire que l'impôt ne lui enlèvera pas le lendemain tout l'argent qu'il possède. Les besoins du pouvoir sont effroyables, surtout depuis l'invasion des faiseurs européens. En outre, la perception des impôts s'est toujours mal faite en Egypte. Quand le gouvernement veut avoir dix millions, il les demande aux *moudirs*, qui les donnent, sauf à les reprendre aux *cheiks-el-beled*, qui se remboursent sur le menu peuple. Tout naturellement, les premiers veulent rentrer dans leur argent avec usure, et il en est de même de tous les intermédiaires. « La pièce de 5 francs qu'on arrache au fellah, dit M. About, s'use en passant de main en main, et, lorsqu'elle arrive à Son Altesse, c'est miracle si elle vaut plus de 10 sous. Par un phénomène identique, quoique inverse, quand le vice-roi donne 5 francs pour les besoins du peuple, les fellahs n'en ont pas souvent plus de 10 sous. » Aussi, au lieu de faire fructifier leur argent, les fellahs l'enfouissent-ils, et l'Egypte est pavée de millions inconnus; car, souvent, un chef de famille meurt sans avoir révélé sa cachette à ses héritiers. Ce qui empêche ces trésors de jaillir de la terre pour alimenter l'agriculture et l'industrie, c'est l'absence de magistrature.

Tous les maux de l'Egypte viennent du despotisme intérieur et extérieur; le khédive fait cesser le premier; que l'Europe réprime le second, au lieu de l'encourager, et l'Egypte s'enrichira en enrichissant l'Europe.

Le khédive a compris admirablement toutes ces considérations, petit à petit il remédie au mal et, si Dieu lui prête vie, il régénérera l'Egypte.

FELLANIS. V. FELLATAS.

FELLATAS, peuple de l'Afrique centrale et occidentale, désigné aussi sous les noms de *Fellahs*, *Foulahs*, *Fellanis* et *Peules*. Dans cette dernière appellation, dérivée du nom indigène *Pullo*, que les Fellatas se donnent, quelques érudits ont cru reconnaître les anciens Psylles (en grec *Phullaï*) qui, autrefois, tentèrent d'émigrer du sud à travers le désert, tradition vague que nous ont transmise les historiens grecs, à propos de l'Egypte et de la Libye, et que confirme celle de ces peuples eux-mêmes.

Les Fellatas sont répandus dans toute cette immense zone qui s'étend des plages du Sénégal jusqu'à la double source du Nil : on les rencontre dans le Darfour, le Ouadaï, le Bâr-nout, l'Adamôoua; dans le Haoussa, qui est le centre de leur puissance; dans le Sangarari, l'Ouasselon et le Massina; dans la Sénégambie; le long de la côte de Guinée, au delà de Sierra-Leone; sur les deux rives du Kouara ou Niger inférieur; au Niffé et jusque dans l'Youriba. Leurs tribus les plus nombreuses occupent la région située entre le Bondou, la Sénégambie et le grand désert de Guinée. C'était, à l'origine, une race nomade, s'occupant principalement de l'élève des bestiaux; mais, vers le milieu du XVIIIe siècle, ils se convertirent à l'islamisme, fondèrent des Etats indépendants et inaugurèrent le système de conquêtes qu'ils poursuivent encore actuellement. Vers 1802, un des chefs fellatas, nommé Othman ou Daufodio, prenant Mahomet pour émule et puisant sa force dans l'enthousiasme religieux, qu'il sut allumer chez ses adhérents, posa les fondements d'un grand empire à Sackatou, entre le Bornou et le fleuve Niger; c'est le Soudan actuel. Daufodio mourut en 1818, dans une sorte d'extase fanatique. D'après le docteur Barth, le revenu des provinces soumises à ses successeurs serait de 250,000 francs en monnaies-coquilles, et d'une somme à peu près égale en esclaves et en marchandises, budget bien inférieur à ce qu'il était à une époque plus florissante. L'armée se composerait de 25,000 cavaliers; mais, en raison de l'esprit de rébellion qui agite certaines provinces, il serait bien difficile au souverain d'arriver à ce chiffre. Gando, à 50 ou 60 kilom. de Sackatou, est la résidence d'un prince dont le pouvoir égale celui de l'empereur; et à Timbo, capitale de Fouta-Jallou, commande un autre prince tout aussi puissant. Dans l'opinion des voyageurs modernes, les Fellatas sont destinés à devenir le peuple dominant de la Nigritie; aussi ont-ils excité plus d'intérêt et été l'objet de plus d'études scientifiques qu'aucune autre race africaine. Par leur langue, leur conformation, leur histoire, ils se distinguent essentiellement des tribus voisines, qu'ils dépassent de beaucoup sous le rapport de l'intelligence.

Ils ne se distinguent pas moins des peuples nègres dont ils sont environnés par leurs caractères physiques et leurs qualités morales. Ils sont d'une taille moyenne, bien faits, bien découplés et agiles. La couleur de leur peau est d'un brun teinté de rouge; leur visage est ovale, leur front plus large et leur angle facial moins prononcé que celui des nègres; leur nez, qui n'est pas épaté, est cartilagineux, caractère propre à la race caucasique et qui manque à la race noire; leurs lèvres sont minces, leur bouche n'est pas très-grande; leurs cheveux ne sont pas plats et unis comme ceux des individus de race mongolique, bien qu'ils soient longs et qu'on ne puisse dire qu'ils soient laineux. Les femmes se font distinguer par la beauté de leur taille, par la petitesse et la finesse de leurs mains et de leurs pieds. Pour ce qui est de leurs qualités morales, les voyageurs se louent de leur bonté intelligente : ils aiment le travail et savent mettre en réserve les fruits de leurs peines; aussi vivent-ils dans l'abondance, tandis que les peuples noirs qui les environnent souffrent souvent de la disette. D'un caractère généreux et franc, il sont de relations assez sûres pour les Européens et montrent un remarquable esprit d'imitation. Le costume des Fellatas est à peu près le même partout; il se compose d'une sorte de blouse longue, à longues manches, en toile de coton, et toujours tenue très-blanche, dans les tribus de l'Ouest; celles du centre la portent bleue. Pour coiffure, ils ont une espèce de bonnet phrygien, rouge ou bleu, et affectionnent les colliers de verroteries, les perles, les plaques de métal, qui constituent leurs ornements, ainsi que les cornes façonnées, dont ils se font des gourdes à eau-de-vie et des poires à poudre. Ils habitent des chaumières rondes à toits coniques, semblables à celles des Abyssins, vastes, aérées, percées de larges portes, tenues avec une propreté merveilleuse. Leur ameublement consiste généralement en quelques nattes, peaux de mouton, et calebasses pour mettre le lait; le lit est formé de quatre piquets plantés en terre, sur lesquels reposent quatre morceaux de bois recouverts d'une peau de bœuf. Les chefs ont plusieurs de ces chaumières disposées autour d'une cour et environnées d'une muraille de terre.

D'après une tradition très-répandue chez les Fellatas, leurs ancêtres étaient blancs; certaines tribus se donnent la dénomination d'hommes blancs. Quelques-uns affirment qu'ils sont venus de la région qui entoure Tombouctou, et l'opinion générale veut que le cours de leurs conquêtes se soit dirigé de l'Afrique centrale et orientale vers l'Ouest. Prichard les considère comme une race africaine autochthone, différant moins qu'on ne le suppose généralement des races noires du Soudan. M. d'Eichtal veut, au contraire, reconnaître dans leur physionomie et dans leur langue quelques traits de la race malaise. Cette hypothèse est loin d'avoir des bases solides; mais on peut conclure de toutes ces divergences d'opinion qu'il règne, au sujet des Fellatas, de leur origine et de leurs caractères distinctifs, une assez grande incertitude.

FELLE (Guillaume), théologien et voyageur français, né à Dieppe en 1633, mort à Rome en 1710. Il entra dans l'ordre des dominicains, voyagea en Europe, en Asie, en Afrique et fut aumônier du roi de Pologne Jean III. Ses principaux écrits sont : *Lapis theologorum* (1687, in-4°), sur l'Immaculée-Conception; *Fel jesuiticum* (in-4°); *Brevissimum fidei propugnaculum* (1684).

FELLÉE s. f. (fèl-lé). Entom. Genre d'insectes diptères, de la division des muscivores, comprenant sept espèces, qui habitent la France.

FELLENBERG (Philippe-Emmanuel DE), agronome et instituteur philanthrope, correspondant de l'Institut de France, né à Berne en 1771, mort en 1844. Il reçut de sa mère, arrière-petite-fille de l'amiral hollandais Van Tromp, les premières inspirations de cette charité active qui devait l'animer jusqu'à la tombe. « Les grands ont assez d'amis, lui disait cette femme respectable; sois celui des pauvres. » De 1795 à 1798, le jeune homme parcourut la France et l'Allemagne, visitant de préférence les villages et se livrant à une étude attentive de la condition matérielle, intellectuelle et morale des habitants des campagnes. Il put se convaincre que la misère, dont il trouvait partout le spectacle, avait sa source principale, soit dans l'absence d'instruction, soit dans le vice radical des systèmes d'enseignement. Combiner l'éducation professionnelle avec la culture de l'esprit et du cœur, tel lui apparut le remède. A son retour à Berne (1798), on le nomma commandant de quartier; mais, ayant fait aux paysans révoltés des promesses que le gouvernement refusa de tenir, il se démit de ses fonctions pour se consacrer aux projets philanthropiques qu'il avait conçus. Il fit l'acquisition de la terre d'Hofwyl, à deux lieues de Berne, et y établit successivement un institut agricole et industriel pour les pauvres, un pensionnat pour les enfants nobles (1808), enfin une école normale, destinée à fournir des instituteurs aux campagnes. Il appliquait à l'agriculture et à l'industrie les instruments perfectionnés, les machines à vapeur, à l'instruction proprement dite la méthode si simple de Pestalozzi, et les deux enseignements marchaient de front. L'établissement d'Hofwyl acquit une rapide célébrité. De toutes les parties de l'Europe, de l'Amérique même, on y envoyait des élèves. L'empereur de Russie Alexandre Ier y envoya Capo d'Istria pour en étudier les rouages, et, sur le rapport de ce dernier, il accorda à Fellenberg la décoration de Saint-Wladimir et lui confia l'éducation de sept jeunes Moscovites. Les produits perfectionnés et abondants qu'on y obtenait couvraient, et au delà, les frais d'entretien. Les habitants du pays en conçurent de la jalousie. Les machines, disaient-ils dans leur naïve ignorance, coupent les bras à un grand nombre d'ouvriers. Les plaintes devinrent assez sérieuses pour occuper la diète. Fellenberg sortit victorieux de cette épreuve, et son entreprise ne fit que se développer de plus en plus. Après sa mort, elle fut quelques années encore dirigée par un de ses fils, Guillaume DE FELLENBERG; mais elle ne tarda pas à tomber en décadence, et, bientôt, dans une ruine complète. Cependant des institutions semblables ont depuis surgi en Suisse et en Allemagne, et la célèbre colonie d'indigents de Frédéric's-oord, dans les Pays-Bas, a été fondée en 1818 par un élève d'Hofwyl. Les citoyens de Berne avaient élu Fellenberg landamman en 1833. On a de lui : *Vues sur l'agriculture de la Suisse et les moyens de la perfectionner*; les *Feuilles d'Hofwyl* (1809-1813), recueil périodique.

FELLER (Joachim), érudit allemand, né à Zwickau en 1628, mort en 1691. Il devint professeur de poésie à Leipzig en 1676, et bibliothécaire de l'Académie de cette ville. On a de lui : *Oratio de bibliotheca Academiæ Lipsiensis Paulina* (Leipzig, 1676); *Vindiciæ adversus Joannem Henricum Eggelingium* (Leipzig, 1685), etc. Feller fut un des rédacteurs des *Acta eruditorum*. L'âpreté de ses critiques lui fit de nombreux ennemis, au nombre desquels nous citerons Gronovius.

FELLER (Joachim-Frédéric), historien allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1673, mort en 1726. Docteur en philosophie à quinze ans, il compléta ses études par des voyages en Allemagne et en Suisse, étudia le droit à Leipzig, seconda Leibnitz dans la composition de l'*Histoire de la maison de Brunswick*, Ludolf dans celle de l'*Histoire du monde*, et se rendit en France, où il entra en relation avec les hommes les plus distingués. De retour en Allemagne, il devint secrétaire du duc de Weimar (1706), puis fut chargé de dresser l'état des pièces conservées dans les archives de Wittemberg. Ses ouvrages les plus importants sont : *Monumenta varia inedita variisque linguis conscripta* (1714); *Généalogie de la maison électorale de Brunswick* (1717).

FELLER (François-Xavier DE), ecclésiastique et écrivain belge, né à Bruxelles en 1735, mort à Ratisbonne en 1802. Il s'affilia aux jésuites, fut professeur à Luxembourg et à Liége, et se livra ensuite à la prédication. La suppression de l'ordre des jésuites (1773) le força d'interrompre son apostolat, et il se consacra à l'étude des lettres. Chassé de Belgique par l'invasion française, en 1794, il se retira à Paderborn, puis à Ratisbonne, où il mourut. Feller a laissé de nombreux ouvrages traitant surtout de sujets religieux. Dans ses *Observations philosophiques sur le système de Newton* (Liége, 1788, 3e édit.), il nie l'existence de la pluralité des mondes, et essaye de prouver que le mouvement de la terre, si universellement admis, peut encore être l'objet d'un doute, théorie qui suscita de vives répliques de la part de Lalande. La quatrième édition de son *Catéchisme philosophique* parut à Liége en 1805; il fut traduit en allemand, en italien, en anglais, et Mme de Genlis en fit une édition abrégée sous le titre de *Catéchisme critique et moral*. Le principal ouvrage de Feller est sa *Biographie universelle* ou *Dictionnaire historique*, qui eut de nombreuses éditions et fut revisé et continué jusqu'en 1848 par M. Charles Weiss et par l'abbé Busson (Paris, 1847-1850, 9 vol.). Cet ouvrage est basé sur celui de Chaudon, mais il est beaucoup plus favorable que ce dernier aux doctrines du catholicisme romain.

FELLETIN, ville de France (Creuse), chef-lieu de cant., arrondissement et à 11 kilom. S. d'Aubusson, sur la Creuse; pop. aggl., 2,748 hab. — pop. tot., 3,210 hab. Petit séminaire. Importantes fabriques de tapis, filu-

tures de laine; fabriques de flanelle, de droguets, de couvertures, de cordes; brosseries, moulins à foulon; tanneries, papeteries, teintureries. Commerce de bestiaux et de sel. Quelques auteurs regardent Felletin comme l'ancienne *Aristodunum*. Au XIIe siècle, elle reçut une charte d'affranchissement d'Orengarde, comtesse de La Marche. L'ancien monastère a complètement disparu, mais son église est bien conservée; c'est un bel édifice du XVe siècle, classé parmi les monuments historiques. Le cimetière renferme une remarquable lanterne des morts. Patrie de Quinault.

FELLIN, ville de la Russie d'Europe, dans la Livonie, à 245 kilom. N.-E. de Riga, sur le canal de Fellin, dans le district de Pernau; 2,500 hab. Jadis ville importante, Fellin fut fortifiée par les chevaliers teutoniques. La destruction de sa citadelle remonte à 1602. ‖ Le canal de Fellin, situé dans la même contrée que la ville de ce nom, fait communiquer le golfe de Finlande à celui de Riga ou de Livonie, en reliant le Pernau, qui se jette dans le dernier de ces golfes, avec l'Embach, affluent du lac Peipus, qui envoie le Narova dans le golfe de Finlande.

FELLON (Thomas-Bernard), jésuite et prédicateur français, né à Avignon en 1672, mort à Lyon en 1759. Il s'adonna à l'enseignement, puis à la prédication, cultiva avec succès les belles-lettres et la poésie latine, et composa divers ouvrages de théologie. « Entraîné par l'ardeur de son zèle, dit un de ses biographes, le P. Fellon s'exposait, dans des circonstances où la prudence humaine semblait condamner ses démarches, pour retirer du désordre de jeunes personnes que l'indigence ou le libertinage avait précipitées dans la débauche. » Ses principaux ouvrages sont : *Faba arabica, carmen* (1696); *Magnes, carmen* (1698); *Paraphrase des Psaumes* (Lyon, 1731, 4 vol.); *Traité de l'amour de Dieu* (Lyon, 1738, 3 vol.)

FELLOWES (Robert), théologien anglais, né à Norfolk en 1770, mort en 1847. Il reçut les ordres sacrés en 1795, s'éloigna peu à peu des doctrines de l'Eglise établie d'Angleterre, et adopta des opinions qu'il développa longuement dans sa *Religion de l'univers*, publiée à Londres en 1836. Cet ouvrage avait été précédé de *Peinture de philosophie chrétienne* (1800); *Religion sans bigoterie* (1801); *Chemin de l'immortalité* (1804, 3 vol.); *Manuel de piété, adapté aux besoins et destiné à favoriser les progrès de toutes les sectes de chrétiens* (1807). Le titre seul de ces ouvrages suffit pour faire connaître les vues théologiques de leur auteur. M. Fellowes était l'ami intime du docteur Parr et du baron Mazères. Ce dernier lui légua une grande partie de son immense fortune, à la condition de l'employer en œuvres littéraires et charitables. Ce mandat fut religieusement accompli par Fellowes, qui contribua puissamment à la fondation de l'université de Londres, et en fut l'un des plus constants et des plus généreux bienfaiteurs.

FELLOWS (Charles), voyageur et archéologue anglais, né à Nottingham au mois d'août 1799. Il est fils d'un banquier dont la famille exerce cette profession depuis plusieurs générations. De bonne heure, il manifesta le goût le plus prononcé pour les arts plastiques, joint à une vive intelligence et à un amour passionné des voyages. Il avait déjà visité l'Angleterre, l'Ecosse, la Suisse, l'Italie, la Grèce et le Levant, lorsqu'il entreprit, en 1838, dans l'Asie Mineure, un voyage pendant lequel il visita certaines régions de cette contrée qui n'avaient jamais été explorées par des voyageurs européens. Après avoir traversé les contrées jadis connues sous le nom de Lydie et de Mysie, il parcourut la Bythinie, la Phrygie, la Pisidie et la Pamphylie. Il approchait de la Lycie, lorsqu'il apprit par hasard que le colonel Leake et d'autres voyageurs avaient, dans leurs relations, fait la remarque que la vallée du fleuve Xanthe n'avait jamais été explorée et qu'il devait propablement s'y trouver des ruines de villes anciennes. Notre voyageur résolut alors de la visiter et commença ses recherches à Catara, à l'embouchure du Xanthe. A 9 milles anglais (15 kilom.) seulement plus haut, il découvrit, sur une colline, les vastes ruines de Xanthe, la capitale primitive de la Lycie. A 25 ou 26 kilom. plus loin, il rencontra, dans un site des plus pittoresques, les ruines d'une autre grande cité, qu'il reconnut être l'ancienne ville de Tlos, en déchiffrant les inscriptions gravées sur plusieurs monuments en ruine. Parmi les ruines de Xanthe se trouvaient quelques restes d'architecture fort intéressants, ainsi que de belles sculptures. Après avoir dessiné ces monuments et copié les inscriptions les plus lisibles, il continua son voyage par la Carie et la Lydie jusqu'à Smyrne. De retour en Angleterre, il y publia la relation de son voyage sous ce titre : *Journal écrit pendant une excursion dans l'Asie Mineure* (1839, in-8o). Cet ouvrage excita le plus vif intérêt, et lord Palmerston, à la requête des membres du British-Museum, fit demander par l'ambassadeur anglais près de la Porte un firman du sultan qui autorisât l'enlèvement de quelques-unes des œuvres d'art que Fellows avait découvertes. Ce dernier fut chargé d'aller désigner celles qui valaient la peine d'être transportées en Angleterre. Il s'embarqua pour Smyrne, accompagné d'un habile dessinateur, George Scharf, et fit dans la Lycie une seconde excursion, pendant laquelle il découvrit treize nouvelles villes, renfermant toutes des monuments remarquables; mais la Porte ayant refusé d'accorder le firman, du moins dans des termes aussi étendus qu'on le désirait, il fut forcé de revenir en Angleterre, où il publia une *Relation des découvertes faites en Lycie* ou *Journal d'une seconde excursion dans l'Asie Mineure* (Londres, 1841, in-8o). Ce nouvel ouvrage excita un intérêt encore plus vif que le premier, et le gouvernement anglais enjoignit à l'ambassadeur, lord Ponsomby, de redoubler d'instances auprès de la Porte, qui accorda enfin, en 1841, le firman demandé. Une expédition fut aussitôt envoyée en Asie Mineure, et Fellows fut chargé d'en diriger les travaux. Il eut encore à vaincre de nouvelles difficultés dont le détail ne rentre pas dans notre cadre, et parvint à mener sa mission à bonne fin. Une autre expédition, qu'il dirigea également en 1844, ne fut pas moins fructueuse que la première; il rapporta, dans ces deux voyages, plus de soixante caisses de marbres et de sculptures, qui furent déposés dans une salle du British-Museum appelée aujourd'hui le *Salon lycien*. Outre les ouvrages cités plus haut, on a encore de Fellows, qui avait reçu en 1845 le titre de baronnet : les *Marbres de Xanthe, leur acquisition et leur transport en Angleterre* (Londres, 1843, in-8o); *Description du trophée monumental ionique découvert à Xanthe* (Londres, 1848, in-8o), et les *Monnaies de l'ancienne Lycie avant le règne d'Alexandre*, suivies d'un *Essai sur la date des monuments lyciens qui se trouvent au British-Museum* (Londres, 1855, in-8o).

FELLTHAM (Owen), écrivain anglais, né vers 1600, mort vers 1680. On n'a presque aucun détail sur sa vie; on sait seulement qu'il vécut longtemps en qualité de secrétaire chez un grand seigneur anglais, le comte de Thomond. Il est connu des Anglais amateurs d'antiquités littéraires, comme l'auteur d'un livre curieux intitulé : *Resolves* (*Résolutions*), qui est un recueil de petits traités de piété et de morale, distribués en centuries et qui fut publié pour la première fois en 1628. Dans cet ouvrage, qui est quelque chose dans le genre des *Essais* de lord Bacon, l'auteur a fait une dépense considérable tout à la fois de bon sens et de fantaisie. La métaphore y suit la métaphore; mais elle n'y joue pas toujours un rôle inutile, car elle sert parfois à exprimer des pensées subtiles ou profondes. Tous les caractères libéraux admireront l'esprit dans lequel ce livre est écrit. L'auteur s'y montre à la fois penseur et homme du monde, ayant une piété sincère et fervente, mais en même temps un caractère vif et enjoué, aimant les bonnes choses de la vie et conservant toujours sa raison intacte. Le style est parfois affecté, et il n'est pas rare de voir l'auteur tomber dans le paradoxe. Cet ouvrage n'en fut pas moins fort goûté; car il en était à sa dixième édition en 1677.

FELMER (Martin), historien transylvain, né à Hermannstadt, mort en 1767. Il fut recteur, puis chef d'église dans sa ville natale. On a de lui : *Un mot sur dix monnaies anciennes de la Hongrie* (1764); *Primæ lineæ principatus Transylvaniæ historiæ antiqui* (1780, in-8o).

FELOAGA Y OSCOYDE (don Antonio), jurisconsulte espagnol, né à Pampelune, mort à Madrid en 1658. Il professa le droit civil et canonique à Salamanque, et acquit la réputation d'un des hommes les plus savants de son temps. Son principal ouvrage a pour titre : *Phenix juridica* (Pincia, 1649, in-4o).

FÉLON, ONNE adj. (fé-lon, o-ne — On a fait diverses conjectures pour expliquer l'origine de ce mot. Le P. Labbe prétendait naguère que *félonie* avait été dit pour *fé honnie*, c'est-à-dire foi violée, soit par le vassal envers son seigneur, soit par le seigneur envers son vassal. Diez propose l'ancien haut allemand *fillan*, fouetter, d'où un substantif *fillo*, flagellateur, bourreau. Duméril a signalé, après Wachter, l'irlandais *fella*, tuer, renverser, anglais *to fell*, auquel Wachter compare l'ancien allemand *fallen*, faire la guerre. Grandgagnage et Chevallet, revenant à l'opinion de Goropius Becanus, ont indiqué l'anglais *fell*, féroce, méchant, hollandais *fel*, vieux frison *fal*, de l'anglo-saxon *fœlle*, méchant, pervers, scélérat. D'autres étymologistes ont proposé pour l'origine de *félon* l'allemand *fehlen*, *fallen*, tromper, de la racine sanscrite *sphal*, mouvoir, dévier, d'où aussi le grec *sphallô* et le latin *fallo*). Féod. Déloyal, traître à son seigneur : *Vassal* FÉLON.

> Chevaliers *félons* et méchants,
> Qui tramez complots malfaisants,
> Prenez garde,
> La dame blanche vous regarde,
> La dame blanche vous entend.
>
> SCRIBE.

— Substantiv. Personne félonne : *Punir les* FÉLONS. *Ne me répondez pas,* FÉLONNE; *j'ai de quoi vous confondre.* (Le Sage.)

— **Antonymes.** Féal, fidèle, loyal.

FELON (Joseph), peintre, sculpteur et lithographe français, né à Bordeaux en 1818. Elève de Court, il débuta dans ce que l'on appelle la grande peinture par deux ou trois portraits qui passèrent inaperçus au Salon de 1848. Il y avait cependant des promesses excellentes dans cette peinture un peu brutale de ton, mais d'un faire solide, nerveux, et d'une certaine finesse d'observation. Nul doute que M. Felon ne se fût acquis une position honorable dans ce genre difficile, s'il s'y était attaché sérieusement; mais, dans le tempérament de ce peintre, sympathique d'ailleurs, l'imagination a toujours joué un si grand rôle, il y a tant de vivacité et de mobilité dans ses goûts et dans ses espérances, que le calme lui est inconnu, et que les résolutions définitives lui ont généralement manqué. De là, cette carrière bizarre d'un artiste qu'on voit se transformer tour à tour en peintre, en sculpteur, en lithographe, se montrant chaque fois sous un jour imprévu, différent, et, ce qui est surtout regrettable, ne se donnant jamais le temps de se montrer tout entier. A peine l'a-t-on entrevu sous un aspect, qu'il s'efface et reparaît sous un autre. Dans ces incessantes transformations, l'artiste n'a pu se révéler par une œuvre vraiment sérieuse; tout au plus a-t-il montré des tendances, des aspirations. Y a-t-il, du moins, quelque talent dans ce désordre? Certainement; on ne saurait le méconnaître. Après son exposition de 1848, négligeant la voie ouverte devant lui, M. Felon se mit à faire de la sculpture, et exposa aux Salons suivants quelques bustes. Il envoya, les années suivantes, des *pastels*, des *dessins*, des *lithographies*, avec lesquels le public eut à peine le temps de faire connaissance. Cependant, les encouragements ministériels ne firent pas défaut à cet artiste si capricieux et si changeant. Ouvrons les livrets : (1849) la *Vierge au sphinx*, les *Vertus théologales*, l'*Amour élevé*, la *Mort de Mgr Affre*, toutes peintures achetées ou commandées par l'Etat. En 1851 et 1852, années lugubres où l'art n'était pas la première des préoccupations, M. Felon se fait acheter, dans le monde officiel, une *Vénus sortant de l'onde* et l'*Enfant au chat*. Mais ces faveurs semblent arbitraires; car le jury des récompenses, d'ordinaire si facile aux artistes bien appuyés, n'ose pas s'y associer en accordant à M. Felon une simple médaille. Cette haute cour des arts en a pourtant distribué bon nombre qui n'étaient pas mieux méritées. Dans les dessins charmants exposés aux Salons suivants, dans ses pastels si lestement enlevés, M. Felon montra un véritable talent. Citons les meilleurs : les *Chefs de l'Eglise*, le *Christ* et la *Vierge aux anges; Madame et mademoiselle Felon;* la *Mélancolie;* la *Mélodie;* l'*Harmonie;* la *Rosée du matin*. Parmi ses lithographies, qui ne connaît les *Baigneuses*, le *Professeur de dames* et ses nombreuses *Etudes*, qui font la joie des jeunes filles étudiant la peinture, sans effaroucher leurs mamans? Dans tout cela, on aurait pu trouver prétexte à une médaille. Les sculptures, les ciselures offrent également des morceaux intéressants, d'une exécution parfaite. *Erigone*, l'*Ivresse*, *Galatée*, bas-reliefs, *Andromède*, *Amphitrite*, statuettes, ne sont-elles pas assez agréables d'aspect? Tout cela, à peu de chose près, était réuni, ce nous semble, au Salon de 1855. Au Salon de 1857, il y avait la *Naissance* et l'*Allaitement*, deux dessins tirés du *Poëme de la vie*, ce poëme que Felon dit inconnu et inachevé, et l'*Aube* et le *Crépuscule*, bas-relief à double face. M. Felon a exécuté, pour la décoration du nouveau Louvre, six tympans d'arcades représentant la *Vérité*, l'*Histoire*, la *Justice*, la *Fermeté*, la *Prudence* et la *Force*. Nous pourrions citer encore une foule de productions plus ou moins heureuses de cet artiste aux manifestations trop multiples; mais ce dénombrement ne pourrait rien ajouter à sa notoriété, qui est réelle, quoique l'on puisse trouver à reprendre dans presque tout ce qu'il a fait.

FÉLONIE s. f. (fé-lo-nî — rad. *félon*). Féod. Trahison, parjure, manquement au serment de fidélité : *La* FÉLONIE *d'un vassal. La* FÉLONIE *d'un seigneur. Etre condamné pour crime de* FÉLONIE.

— **Antonymes.** Fidélité, foi, loyauté.

— **Encycl.** La *félonie* était une injure grave faite par le vassal à son seigneur. Elle donnait lieu à la commise dans les cas suivants : 1o lorsque le vassal avait séduit la femme, la fille ou la sœur du seigneur, si cette dernière demeurait dans la maison de son frère, ou bien encore s'il avait séduit sa fiancée, sa mère ou sa veuve, pourvu que celle-ci fût restée en viduité; 2o s'il avait eu l'audace de le frapper; 3o s'il lui avait porté un préjudice considérable dans ses biens; 4o s'il avait attenté à sa vie; 5o s'il avait refusé d'accomplir les conditions de l'inféodation. Nous ferons toutefois observer qu'il fallait, pour que, dans les différents cas que nous venons d'indiquer, il y eût *félonie*, que le vassal eût eu l'intention d'offenser son seigneur. Lors donc, par exemple, qu'il avait ignoré que la femme qu'il avait séduite fût l'épouse ou la fille de celui dont il était le vassal, ou que celui qu'il avait frappé fût son seigneur, il n'encourait pas la commise et ne pouvait être puni que comme coupable d'un délit commun. Du reste, la commise n'amortissait le droit du vassal que pour l'avenir : elle laissait donc subsister les aliénations que le vassal avait pu consentir. Enfin, lorsque c'était seulement depuis l'insulte que l'insulteur était devenu vassal de l'insulté, il n'y avait pas lieu à la commise. Mais s'il y avait la *félonie* du vassal au seigneur, il y avait, par contre, la déloyauté du seigneur au vassal. Cela avait lieu lorsque le seigneur se rendait coupable envers son vassal des mêmes injures qui, de la part de ce dernier, donnaient lieu à la commise. Le seigneur perdait alors les droits qu'il avait sur son vassal, et ces droits se trouvaient dévolus au seigneur suzerain, qui devenait seigneur direct.

FELOUGNE s. f. (fe-lou-gne; *gn* mll.). Bot. Nom vulgaire de la chélidoine. ‖ On dit aussi FÉLONGÈNE.

FELOUPS, tribu indigène de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, entre les embouchures de la Gambie et de la Casamance. Les Feloups sont au nombre d'environ 50,000 et habitent soixante à soixante-dix villages. Ils ont le teint d'un noir foncé, la peau rude, les traits assez réguliers, une chevelure crépue, mais en général plus longue que celle des autres nègres. Quoique de petite taille, leur constitution est robuste. Ils sont peu sociables, vindicatifs à l'excès, mais inoffensifs quand on ne les provoque pas. Fétichistes, ils vivent sous un gouvernement oligarchique, et cultivent surtout le riz, qui, avec le poisson, forme leur principale nourriture. Leur commerce consiste dans la traite du riz, un peu de cire et quelques peaux de bœufs.

FELOUQUE s. f. (fe-lou-ke — de l'arabe *faluka*, navire; du verbe *falaga* ou *falaka*, fendre. Comparez *fellah*, laboureur, qui se rapporte à la même racine. Il est curieux d'observer que, dans toutes les langues, dans les langues sémitiques aussi bien que dans les langues aryennes, les termes qui se rapportent à la navigation se rattachent souvent aux mêmes notions que ceux qui sont appliqués au labourage. Nous disons nous aussi d'un vaisseau, qu'il *laboure* la mer, qu'il *sillonne* les ondes, qu'il *fend* les flots, etc.). Mar. Bâtiment de la Méditerranée, dernier vestige des anciennes galères : *Notre* FELOUQUE *portait une grande et unique voile, taillée comme l'aile d'un oiseau de mer.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Longue, étroite, effilée, la *felouque* marche également bien à la voile et à l'aviron. Elle borde de dix à douze avirons de chaque côté, mus chacun par un ou deux hommes, suivant sa grandeur. Sa voilure consiste en deux voiles latines, portées sur des mâts inclinés vers l'avant. Les *felouques* sont rarement pontées : à l'arrière, elles ont un carrosse ou rouf servant d'abri au besoin. Le taille-mer des *felouques* se termine au-dessus de la flottaison par un long bec assez semblable à l'éperon des anciennes galères. On se servait des *felouques* pour les navigations qui exigeaient une grande célérité, pour porter des dépêches, par exemple. Ce type de construction disparaît chaque jour; à peine si l'on en trouverait aujourd'hui un ou deux modèles dans les ports de la Méditerranée.

FELS (Jean-Michel), théologien suisse, né à Saint-Gall en 1761, mort en 1833. Il fut successivement vicaire et professeur de latin à Cappel, professeur de théologie et de philologie, curé à Saint-Gall, membre du directoire helvétique et inspecteur des établissements d'instruction. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Manuel de la langue latine* (Saint-Gall, 1789); *Sur les améliorations à introduire dans les écoles de filles* (1791); *Monument des réformateurs suisses* (1819), etc.

FELSBERG (le), montagne d'Allemagne, dans la Hesse-Darmstadt, province de Starkenbourg, bailliage et à 6 kilom. de Bensheim; altitude, 504 mètres. Cette montagne est célèbre par les masses granitiques qui couvrent son versant oriental; une de ces masses a été taillée à une époque inconnue en une colonne qui a 10m,30 de longueur sur 1m,50 à la base et 1m,33 au sommet. Kotzebue avait proposé de la transporter à Leipzig pour l'y ériger sur le champ de bataille. A peu de distance se voit le Riesenaltar, autel des Géants, bloc de granit taillé grossièrement et destiné peut-être à devenir le piédestal de la colonne. Du sommet du Felsberg, qui atteint 504 mètres, on jouit d'une belle vue sur la vallée du Rhin.

FELSING (Jacob), un des graveurs les plus éminents de l'Allemagne, né à Darmstadt en 1802. C'est le plus jeune fils de Johann-Conrad Felsing, lui-même graveur de mérite dans son temps et qui fut son premier professeur. A l'âge de vingt ans, Jacob Felsing vint habiter Milan, comme pensionnaire du grand-duc, et ensuite Florence, où il grava le *Christ au mont des Oliviers* d'après Carlo Dolci, ouvrage qui lui valut le grand prix de l'Académie de Milan et le titre de professeur à l'Académie de Florence. Il alla ensuite étudier à Rome, à Naples et à Parme, où il se lia avec le célèbre graveur Toschi, dont les conseils devaient avoir sur son style une si grande influence. Après un séjour de dix années en Italie, il revint, en 1832, à Darmstadt, où, pendant les cinq années qui suivirent, il exécuta un grand nombre d'œuvres excellentes. Dans un voyage à Paris, il se lia avec Desnoyers, et son séjour à Munich le mit en relations intimes avec les représentants de la moderne école historique allemande : Cornelius et Overbeck. Felsing est, dit-on, aussi versé dans la théorie qu'excellent praticien. Peu de graveurs modernes ont su entrer aussi

profondément que lui dans l'esprit de leurs originaux, et les principaux caractères de son talent sont l'élégance du dessin et l'entente puissante de la couleur. Ses œuvres principales sont : le *Joueur de violon*, de Raphaël; le *Mariage de sainte Catherine*, du Corrége; la *Vierge au trône*, d'André del Sarto; le *Christ portant sa croix*, d'après Crespi; la *Sainte Famille*, d'Overbeck; la *Sainte Geneviève*, de Steinbruck, et la *Sainte Catherine*, de Mucke. Felsing est graveur en titre de la cour de Darmstadt, membre étranger de l'Institut de France et membre honoraire des Académies de Milan, de Berlin et de Saint-Pétersbourg. — Son frère aîné, Jean-Henri FELSING, né à Darmstadt en 1800, reçut également de son père les premières leçons de son art, se rendit ensuite à Paris pour s'y perfectionner dans la gravure en taille-douce, et, à son retour, fonda dans sa patrie une imprimerie en taille-douce, qui est l'un des premiers établissements de ce genre en Allemagne, et à laquelle est adjoint un atelier de gravure galvanique. M. Felsing a, en outre, éminemment contribué au développement des études et des exercices gymnastiques dans sa ville natale.

FELSITE s. f. (fèl-si-te). Minér. Feldspath bleu.

FELSOBANYITE s. f. (fèl-so-ba-ni-i-te). Minér. Sulfate naturel d'alumine hydraté.

FELSŒ-BANYA, ville de Hongrie. V. BANYA (FELSŒ-).

FELSZTYNSKI (Sébastien), compositeur et musicographe polonais, mort vers 1550. Il fut le premier professeur de musique attaché à l'université de Cracovie (1518). Il remplit par la suite diverses fonctions ecclésiastiques. On a de lui : *Opusculum utriusque musicæ* (1519); *Aliquot hymni ecclesiastici* (1522).

FELTON (Jean, sire DE), capitaine anglais du XIVe siècle. En 1364, il débarqua à La Hougue avec 1,200 hommes, envahit la Bretagne, se fit battre par Du Guesclin près de Combourg, tomba entre les mains de cet illustre capitaine et fut rendu à la liberté contre rançon. Felton recommença aussitôt à ravager la Bretagne, fut fait une seconde fois prisonnier par Du Guesclin, et, depuis lors, on n'entendit plus parler de lui.

FELTON (Jean), Irlandais, lieutenant dans l'armée anglaise envoyée au secours de La Rochelle, assassina le duc de Buckingham, par animosité personnelle, et fut exécuté en 1628. V. BUCKINGHAM.

FELTON (Henri), littérateur anglais, né en 1679, mort en 1740. Recteur de Whitewell en 1711, principal d'Edmond-Hall en 1722, il devint, en 1736, recteur de Berwick. On a de lui des *Sermons*, une *Dissertation sur la lecture des classiques* (1711) et des ouvrages de théologie.

FELTON (Jarry), architecte anglais, mort à Saint-Pétersbourg en 1801. Il se rendit dans cette ville, où il fut chargé de construire le palais d'hiver, la grande façade de l'Académie, etc. Cet habile artiste devint directeur de l'Académie impériale des arts.

FELTON (Cornelius Conway), professeur et littérateur américain, né le 6 novembre 1807 à Newbury dans le Massachusetts, mort en 1862. Il entra à l'université de Harvard en 1823, et fut nommé professeur de latin en 1829, et, en 1834, professeur de littérature grecque. Les devoirs de ce dernier emploi l'ont toujours retenu à Harvard, sauf de 1853 à 1854, où il voyagea en Angleterre, en Ecosse, dans le pays de Galles, en Allemagne, en Suisse, en Italie, à Malte, à Constantinople et à Athènes. Il a donné un grand nombre d'articles de critique littéraire à la *North American review* et contribué puissamment à la diffusion de l'instruction dans son pays, par ses ouvrages classiques et ses conférences. Ses éditions classiques sont très-nombreuses et très-estimées. Nous citerons entre autres : l'*Iliade* d'Homère, avec des notes en anglais et des illustrations de Flaxman (1833); en 1840, un choix de *Lectures grecques;* en 1841, les *Nuées* d'Aristophane; en 1847, le *Panégyrique* d'Isocrate et l'*Agamemnon* d'Eschyle; en 1849, les *Oiseaux* d'Aristophane; en 1852, un choix des historiens grecs, et, en 1855, l'*Histoire grecque* de Smith. Il a pris part, en 1849, à la publication de la *Terre et l'homme* faite par Guyot, en Amérique. Cet ouvrage célèbre a été traduit en allemand et en français.

FELTRE, en latin *Feltria*, en allemand *Felters*, ville d'Italie (Vénétie), prov. et à 26 kilom. S.-O. de Bellune, sur la Colmeda; 6,100 hab. Place forte, siége d'un évêché; filature de soie, commerce de vins. Les rues sont larges et bien pavées; on y remarque une belle place quadrangulaire, ornée de fontaines, et, parmi les églises, on distingue particulièrement celle qui est dédiée à sainte Catherine. Les montagnes environnantes abondent en fer. Napoléon Ier donna le titre de duc de Feltre au général Clarke.

FELTRE (duc DE), maréchal de France et ministre. V. CLARKE (Henri-Jacques-Guillaume).

FELTRE (Alphonse CLARKE, comte DE), compositeur français, né à Paris le 27 juin 1806, mort dans la même ville le 5 décembre 1850. Il était le second fils de Henri Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre de 1807 à 1814, dont la famille, originaire d'Irlande, passa sur le continent à la suite des Stuarts et prit du service en France. Il montra dès son enfance d'heureuses dispositions pour la musique, et rien ne fut négligé pour leur développement. Il entra, en 1824, dans l'Ecole militaire des pages du roi, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer, d'une manière sérieuse, à l'étude du piano et de l'harmonie, En 1825, il reçut des leçons de composition de Reicha, puis d'excellents conseils de Boieldieu relatifs à la pratique de l'art. A la fin de 1826, Alphonse de Feltre sortit de l'Ecole militaire des pages avec le brevet de sous-lieutenant dans le régiment des cuirassiers de Berry, où ses deux frères servaient déjà comme officiers. En 1829, il donna sa démission afin de pouvoir se livrer entièrement à son goût pour la composition.

« Sa musique, dit M. Fétis, se recommande aux hommes de goût par un caractère dominant de douce mélancolie, par l'élégance et par la distinction. Si elle ne fit pas dans le monde artistique une vive sensation, si la presse s'en occupa peu, le caractère de l'auteur en fut la cause principale. Timide, craignant le bruit, étranger à toutes les manœuvres par lesquelles les hommes de notre époque occupent le public d'eux et de leurs œuvres, il se contentait du plaisir de produire, aimait l'art pour l'art lui-même. »

Alphonse Clarke a fait représenter divers opéras-comiques : une *Aventure de Saint-Foix*, en un acte, paroles d'Alex. Duval (1830); le *Garde de nuit*, en trois actes (1831); *Il incendio di Babilonia* (l'*Incendie de Babylone*), opéra-bouffe italien en deux actes et en prose, représenté à l'Opéra-Comique le 28 août 1834. Le livret était de Scribe, livret absurde que le musicien eut tort de prendre au sérieux, et qu'il eût dû traiter dans le genre bouffe, suivant la judicieuse observation d'un critique de l'époque. On doit de plus à ce compositeur estimable des rondeaux pour piano, des valses, une grande sonate pour piano, des fragments de symphonies et environ soixante romances, mélodies et chansonnettes.

FELTRIA, ancienne ville de la Rhétie, chez les Medoaci. Aujourd'hui FELTRE.

FELTRINO (Andrea), peintre italien, mort vers 1554. Il étudia d'abord sous Rosselli, puis sous Morto da Feltro, et prit, à partir de ce moment, ce nom de Feltrino sous lequel il est connu. Quant à son nom véritable, il est complétement ignoré. Feltrino épousa une sœur de Sansovino. Il s'est rendu fameux comme peintre d'arabesques, genre qu'il employa pour la décoration des édifices. Doué d'une imagination brillante, il mêlait avec beaucoup d'art des figures aux ornements les plus variés et les plus riches. Feltrino eut pour aides dans ses travaux ses élèves Mariotto et Raffaele Mettidoro.

FELTRO (Morto DA), peintre italien, né à Feltre, mort vers 1519. De retour à Venise, après un voyage à Rome, il remit en honneur la peinture d'arabesques et travailla, notamment avec le Giorgione, à la décoration extérieure du *Fondaco de' Tedeschi*. Malgré la grande réputation qu'il avait acquise, il quitta la peinture pour la carrière des armes et alla se faire tuer dans un combat, près de Zara.

FELTZ (Jean-Henri), jurisconsulte français, mort vers 1750, fut professeur de droit à Strasbourg. Il a publié, entre autres ouvrages : *Disputationes de jure venandi* (1708); *Disputationes ex historia Henrici sancti* (1712).

FELTZ (Guillaume-Antoine-François, baron DE), administrateur belge, né à Luxembourg en 1744, mort en 1820. Il entra fort jeune dans l'administration, devint commissaire général du cadastre de sa province (1770), conseiller de la cour des comptes, assesseur au conseil du gouvernement et se vit obligé, pendant les troubles du Brabant, de s'expatrier. Il revint en Belgique en 1790; mais, dévoué à la maison d'Autriche, il dut de nouveau quitter son pays après les victoires de Dumouriez. Réfugié à Vienne, Feltz fut nommé, par le gouvernement de François II, membre du conseil aulique et ministre plénipotentiaire en Hollande. Après les événements de 1814, il rentra dans sa patrie, où il remplit les fonctions de conseiller d'Etat, de curateur de l'université de Louvain, etc., et devint président de l'Académie de Bruxelles. On a de lui quelques *Discours*.

FÊLURE s. f. (fê-lu-re — rad. *fêler*). Fente d'un objet fêlé : *En politique, une inconséquence est comme une* FÊLURE *à une amphore : on l'emplit, elle se vide.* (E. de Gir.)

FELUY, bourg et commune de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Charleroi; 2,357 hab. Exploitation de carrières de pierres bleues; tuileries, brasseries; élève de chevaux et de bétail.

FELVINTZKI (Alexandre), érudit hongrois du XVIIe siècle. Il professa l'hébreu, le grec, la philosophie, la théologie, puis devint ministre protestant. On a de lui, sous le titre de *Heresiologia* (Debrezsen, 1683, in-8o), un recueil, par ordre alphabétique, de toutes les hérésies.

FELYGEHAZA, ville de Hongrie, district de la petite Coumanie, à 107 kilom. S.-S.-E. de Pesth; 17,000 hab. On y remarque une belle église catholique ainsi qu'un magnifique hôtel de ville. Il s'y tient annuellement quatre grandes foires célèbres dans toute la Hongrie. Les environs sont fertiles et produisent beaucoup de vin et d'excellents fruits. D'après les antiquités qui y ont été trouvées, on peut supposer qu'elle était une des stations les plus importantes des Romains dans cette contrée. Elle fut détruite presque entièrement par les Turcs dans le XVIIe siècle.

FEMALE LODGES (loges de femmes), sociétés établies aux Etats-Unis d'Amérique, et particulièrement dans la Caroline du Sud, vers la fin du siècle dernier. C'était une franc-maçonnerie uniquement formée de dames; les hommes n'y étaient point admis.

FEMELIN s. m. (fe-me-lain). Econ. rur. Se dit d'une certaine race de bœufs.

FEMELLE s. f. (fe-mè-le — lat. *femella*, dimin. de *femina*, femme). Animal du sexe féminin : *Le mâle, en général, vit un peu moins que la* FEMELLE. (Volt.) *Les* FEMELLES *des animaux sont d'autant plus heureuses que la subsistance des mâles est plus assurée.* (H. Beyle.) *Les* FEMELLES *d'araignée dévorent les mâles après l'accomplissement de leur fonction.* (Maquel.) *Chez les animaux, c'est la* FEMELLE *qui recherche le mâle et lui donne le signal.* (Proudh.)

... L'oiseau tout en feu, d'arbre en arbre élancé,
Poursuit, atteint, saisit, relâche sa *femelle*.
GILBERT.

— Fam. Femme : *Les seuls biens que l'homme connaisse dans l'univers sont la nourriture, une* FEMELLE *et le repos.* (J.-J. Rouss.) ‖ S'emploie aussi en style juridique : *Dans plusieurs coutumes, les mâles excluent les* FEMELLES *de l'hérédité.* (Acad.) *Dans les deux premiers degrés de succession, les avantages des mâles et des* FEMELLES *étaient les mêmes.* (Montesq.)

— Prov. *Les effets sont des mâles, les promesses sont des femelles*, Une promesse est chose peu sûre, il n'y a d'assuré que l'effet ou l'acte.

— Techn. Morceau de fer scellé dans le mur, et creusé pour recevoir le pivot d'un vantail de porte.

— Mar. Syn. de FÉMELOT.

— Comm. *Femelle claire*, Plume d'autruche noire et blanche, dans laquelle le blanc domine. ‖ *Femelle obscure*, Plume du même genre, mais dans laquelle c'est le noir qui domine.

— Adjectiv. Qui est du sexe féminin : *Les héritiers mâles et* FEMELLES. *Une perdrix* FEMELLE. *Il naît en Europe un seizième d'enfants mâles de plus que de* FEMELLES. (Buff.)

— Mar. *Penture femelle*, Syn. de FÉMELOT.

— Techn. *Branche femelle des forces*, Branche des ciseaux du tondeur, qui est fixée à la table. ‖ *Vis femelle*, Vis pratiquée dans une partie creuse, pour recevoir une vis pleine ou un boulon. ‖ *Tuyau femelle*, Tuyau plus grand dans lequel pénètre et s'enchâsse le tuyau mâle.

— Chir. *Branche femelle d'un instrument*, Branche creusée pour en recevoir une autre, qui s'appelle *branche mâle*.

— Bot. Se dit des fleurs ou des organes des fleurs qui reçoivent le pollen et produisent le fruit : *Une fleur* FEMELLE. *Le pistil et l'ovaire sont les organes* FEMELLES *de la fleur. Les orties ont les fleurs mâles et les fleurs* FEMELLES *séparées.* (A. Karr.) ‖ Se dit des pieds de végétaux qui portent exclusivement des fleurs femelles : *Un palmier* FEMELLE. *Un pistachier* FEMELLE.

— **Antonyme.** Mâle.

FÉMELOT s. m. (fé-me-lo — rad. *femelle*). Mar. Chacune des pentures à deux branches, qui reçoivent les aiguillots du gouvernail. ‖ On dit aussi PENTURE FEMELLE ou simplement FEMELLE.

FEMERN, en danois *Fehmarn*, en latin *Fembria* ou *Femera*, île de la Baltique, sur la côte N.-E. du Holstein, dont elle fait partie et dont elle est séparée par un canal très-étroit, le Femern-Sund; par 54° 30′ de lat. N. et par 9° 50′ de long. moyenne orientale; 8,000 hab. Superficie, 178 kilom. carrés; chef-lieu, Burg. Le sol forme une plaine fertile, dont la culture est, avec l'élève du bétail, la principale industrie des habitants. Les villages y sont entourés de murs et fermés pendant la nuit pour tenir éloigné le bétail, qu'on laisse paître en liberté. Exportation de froment, seigle, orges, beurre, fromages et viandes salées. Pendant la guerre entre les Danois et les Austro-Prussiens, l'île fut enlevée aux premiers par un hardi coup de main des Prussiens, dans la nuit du 14 au 15 mars 1864.

FEMERN-SUND, nom du petit détroit ou canal qui sépare l'île de Femern de la côte du Holstein.

FEMINA, petite île de la mer Tyrrhénienne, sur la côte N.-O. de la Sicile, à 16 kilom. N.-O. de Palerme, et à 8 kilom. O. du cap Gallo, par 38° 14′ de lat. N. et par 10° 53′ de long. E. Ce n'est qu'un petit rocher, très-escarpé, surtout à son extrémité septentrionale, où s'élève une vieille tour appelée *Cottisona*, et à laquelle sa position donne une force considérable. C'est dans cette tour que, vers la fin du XVIe siècle, fut mis à mort, comme sorcier, l'un des imposteurs qui se faisaient passer pour le roi de Portugal, Sébastien, tué en Afrique en 1578.

FÉMINIFLORE adj. (fé-mi-ni-flo-re — du lat. *femina*, femelle; *flos*, fleur). Bot. Se dit du capitule et du disque des composées, quand ils ne renferment que des fleurs femelles : *Capitule* FÉMINIFLORE.

FÉMININ, INE adj. (fé-mi-nain, i-ne — lat. *femininus;* de *femina*, femme, femelle). Qui est de la nature de la femme ou de la femelle, qui caractérise la femme ou la femelle : *Le sexe* FÉMININ. *Partout le sexe* FÉMININ *est plus tendre et plus attaché à sa famille que le sexe masculin.* (Virey.) *Les caractères spécifiques du sexe* FÉMININ *sont l'attraction et la passivité.* (Bautain.)

Au sexe *féminin* sied bien la négative.
J.-B. ROUSSEAU.

— Qui est propre ou habituel à la femme : *Une grâce* FÉMININE. *Des câlineries toutes* FÉMININES. *La malignité fait le plus souvent les frais des conversations* FÉMININES. (Mme Monmarson.) *Les femmes ne sont pas condamnées à la médiocrité, elles peuvent même prétendre au sublime, mais au sublime* FÉMININ. (J. de Maistre.) *La force de caractère est un des charmes qui séduisent le plus les cœurs vraiment* FÉMININS. (H. Beyle.)

En un cœur *féminin* la malice semée
Profite, multiplie et croît comme chiendent.
BOURSAULT.

J'admire les ressorts de l'esprit *féminin*,
Quand il est agité de l'amoureux lutin.
REGNARD.

— Gramm. Se dit des noms et du genre des noms de femmes ou de femelles; des noms qui, désignant des objets dépourvus de sexe, sont cependant classés par l'usage parmi ceux qui désignent des hommes ou des femmes; enfin des mots qui qualifient ou remplacent les mêmes noms : *Nom* FÉMININ. *Adjectif* FÉMININ. *Pronom* FÉMININ. *Mots* FÉMININS. *Genre* FÉMININ. *Forme* FÉMININE.

— Métriq. *Rime féminine*, Celle qui se termine par une syllabe muette.

— Litt. *L'Eternel féminin*, Conception de Gœthe, dans la seconde partie du *Faust*. V. à l'article encyclopédique.

— s. m. Gramm. Genre féminin : *Le masculin est plus noble que le* FÉMININ. (Rigault.) *Si l'*a *et l'*i *sont les voyelles caractéristiques du* FÉMININ *dans toutes les langues, c'est sans doute parce que ces voyelles sont mieux accommodées que les sons virils* o *et* u *à l'organe* FÉMININ. (Renan.) ‖ *Féminin réel*, Genre des noms qui désignent des femmes ou des femelles. ‖ *Féminin de convention*, Genre des noms qui désignent des objets dépourvus de sexe, mais que l'usage a classés parmi les noms féminins.

— **Antonymes.** Masculin, neutre, épicène.

— **Encycl.** Gramm. V. GENRE.

— Littér. L'*Eternel féminin* est une conception de Gœthe, dans la seconde partie du *Faust* : « Le Périssable et le Temporel ne sont que fictions et symboles; l'Insuffisant est arrivé jusqu'ici; l'Inénarrable est accompli; l'*Eternel féminin* nous attire vers le ciel. » Cette phrase, bien allemande par son obscurité, et qui termine, comme une sorte de conclusion, le second *Faust*, a donné lieu à de nombreuses allusions et à des dissertations très-savantes. Elle est prononcée par un chœur mystique, après que Marguerite, qui figure dans un chœur de pénitents, a obtenu de la Vierge que l'âme de Faust serait sauvée.

L'*Eternel féminin* n'est autre chose que l'idéalisation du principe femelle opposé au principe mâle, le symbole de l'attraction des sexes épuré et ennobli. Ce n'est pas seulement Marguerite qui le représente dans le *Faust* de Gœthe, c'est encore Hélène, la belle Grecque, que le magicien ressuscite pour l'épouser, et dont la beauté, par cette étonnante fiction, perpétue son invincible puissance à travers les âges. Cette conception démontre la filiation du grand poëte allemand avec les créateurs des mythes d'Aphrodite et de Psyché, qui sont l'*Eternel féminin* du paganisme; avec Dante, dont la Béatrix montre le même type, incarné dans la religion, dans la philosophie, et poussé à son plus haut point d'idéalité.

Ce symbole, dans l'antiquité, c'est Cybèle, Isis, Junon, Vénus; c'est l'antithèse d'Arès et d'Aphrodite, c'est-à-dire la personnification de l'attraction des sexes ou l'expression de la fécondité de la matière. C'est un des éléments premiers de toute épopée, de toute mythologie et même de toute religion. L'*Eternel féminin*, c'est l'Hélène grecque admirée des vieillards, la Sita indienne enlevée par Ravana et reconquise par Rama, la Kunhild des *Eddas* et des *Niebelungen*. C'est encore Rachel consolant Ahasvérus, poursuivi par la haine du monde, et Viviane, qui féconde les enchantements de Merlin inutiles sans elle ou stériles. Toutes ces femmes sont des incarnations symboliques de cette puissance fatale qui, toute passive qu'elle nous paraît, est la cause et l'occasion de toutes nos activités et de toutes nos énergies; puissance qui a reçu tant de noms qu'elle ne peut être complétement exprimée par aucun d'eux. Est-ce la grâce, ou la beauté, ou l'inspiration, ou la décence, ou la ferveur, qu'exprime l'*Eternel féminin?* ou toutes ces vertus à la fois et synthétisées, en quelque sorte, dans une impression suprême qui contient toutes les impressions? Dans les religions, l'*Eternel féminin* persiste sous une multiplicité innombrable de mythes et de légendes : c'est Lackmî et Sa-

raswati dans l'Inde; Astarté en Phénicie, Vénus dans la Grèce et à Rome, Evya chez les Scandinaves, et Marie, mère de Jésus, chez les chrétiens. Une remarque qu'il n'est pas inutile de faire à ce propos, c'est que plus une religion se développe, plus s'en dégage cet *Eternel féminin* qui en est le principe réel et mystique, et qui, dans le symbole où il s'est incarné, finit par supplanter les autres symboles religieux. Aphrodite et Astarté ont survécu longtemps aux dernières vicissitudes du polythéisme. Le culte dionysiaque, qui était un culte féminin, a été le dernier à s'éteindre dans l'antiquité. Aujourd'hui, dans le catholicisme, ne voyons-nous pas de même que le culte de la Madone tend à supplanter celui de Jésus et du Père Eternel? Les sectes mystiques de l'Asie et du monde gréco-romain, à l'époque de l'avénement du christianisme abondaient en mythes de cette espèce. Les gnostiques et les platoniciens ont eu la gloire d'inventer les plus célèbres d'entre ces mythes : le mythe de Sophia et celui de Psyché.

Les écrivains font quelquefois allusion à cette locution : l'*Eternel féminin.* En voici un exemple emprunté à M. Théophile Gautier :

« Diverses figures de femmes paraissent au fond des poésies de Baudelaire, les unes voilées, les autres demi-nues, mais sans qu'on puisse leur attribuer un nom. Ce sont plutôt des types que des personnes. Elles représentent l'*Eternel féminin*, et l'amour que le poëte exprime pour elles est l'*amour*, et non pas *un amour.* »

FÉMINISATION s. f. (fé-mi-ni-za-si-on — rad. *féminiser*). Action de féminiser; résultat de cette action : *L'art grec consiste dans la* FÉMINISATION *de toutes les vertus et de toutes les beautés.* (Toussenel.)

FÉMINISÉ, ÉE (fé-mi-ni-zé) part. passé du v. Féminiser. Qui a pris le type féminin; qui s'est efféminé : *Les vulgarisateurs sont, en général, des esprits* FÉMINISÉS. (Proudh.)

— Gramm. Que l'on a fait féminin : *Nom masculin* FÉMINISÉ *par l'usage.*

FÉMINISER v. a. ou tr. (fé-mi-ni-zé — du lat. *femina*, femme). Donner le type, le caractère de la femme à : *Avant le christianisme, on ne* FÉMINISAIT *pas les dieux ou les héros que l'on voulait faire séduisants.* (T. Gaut.) ‖ Rendre efféminé : FÉMINISER *sa manière.*

— Gramm. Attribuer le genre féminin à : *L'usage* A FÉMINISÉ *les mots* affaire, épigramme, étude. (Acad.)

Se féminiser v. pr. Prendre le type féminin, une douceur féminine : *La beauté grecque s'adoucit, s'amollit, se tempère et* SE FÉMINISE *immensément sur les bords du continent asiatique, encore plus sur les flancs de ces Alpes extérieures du Taurus.* (Lamart.)

FEMME s. f. (fa-me — lat. *fœmina*, pour *fovemina.* C'est exactement le sanscrit *bhâvâyâmana*, mère, celle qui produit, du causatif sanscrit *bhâvâyâmi*, créer, produire, de la racine *bhû*, être, exister, grec *phuó*, inusité, latin *feo*, d'où quelques-uns font dériver directement *fœmina* comme *fœtus* et *fœcundus*, en y ajoutant seulement le suffixe participial *mina*, grec *menê*, de sorte que *fœmina*, participe du moyen, signifierait de même celle qui produit, ou, suivant certains autres, celle qui nourrit, celle qui allaite). Femelle de l'homme, être humain organisé pour concevoir et mettre au monde des enfants : *Une belle* FEMME. *Une grande* FEMME. *Une* FEMME *blonde. Une* FEMME *coquette. Des habits de* FEMME. *Les maladies des* FEMMES. *Une cour sans* FEMMES *est une année sans printemps et un printemps sans roses.* (François I^er.) *Les* FEMMES *n'ont qu'à se souvenir de leur origine et, sans trop vanter leur délicatesse, songer après tout qu'elles viennent d'un os surnuméraire, où il n'y avait de beauté que celle que Dieu voulut y mettre.* (Boss.) *De toutes les passions violentes, celle qui sied le moins mal aux* FEMMES, *c'est l'amour.* (La Rochef.) *Une belle* FEMME *est le paradis des yeux, l'enfer de l'âme et le purgatoire de la bourse.* (Fonten.) *Les* FEMMES *nous gouvernent, tâchons de les rendre parfaites.* (Sheridan.) *La* FEMME *qu'on loue le plus est celle dont on ne parle pas.* (M^me de Lambert.) *Les* FEMMES *adorent les aventures et surtout les aventuriers.* (Gœthe.) *Les* FEMMES *ont dans la tête une case de moins, et dans le cœur une fibre de plus.* (Chamfort.) *Les* FEMMES *tiennent à leurs agréments encore plus qu'à leurs passions.* (M^me de Staël.) *Rien ne remplace l'attachement, la délicatesse et le dévouement d'une* FEMME. (Chateaub.) *Quand on n'aime pas toutes les* FEMMES, *on n'est pas digne d'en aimer une.* (Beauchêne.) *Les* FEMMES *remplissent les intervalles d'une vie comme ces duvets qu'on introduit dans les caisses de porcelaine : on compte les duvets pour rien et tout se briserait sans eux.* (M^me Necker.) *Les* FEMMES, *n'ayant ni profondeur dans leurs aperçus, ni suite dans leurs idées, ne peuvent avoir de génie.* (G. Sand.) *Les* FEMMES *ressemblent aux maisons espagnoles, qui ont beaucoup de portes et peu de fenêtres : il est plus facile de pénétrer dans leur cœur que d'y lire.* (J.-P. Richter.) *Une* FEMME *jeune n'a que l'âge de son visage; une vieille* FEMME *n'a que l'âge de son esprit et de son cœur.* (Pontmartin.) *Les* FEMMES *se méfient trop des hommes en général, et pas assez en particulier.* (Commerson.) *La* FEMME *de quarante ans ne compromet pas ses conquêtes; elle est comme l'Angleterre, elle sait coloniser.* (P. Limayrac.)

Que la vengeance est douce à l'esprit d'une *femme!*
CORNEILLE.

Je ne saurais tenir contre *femme* qui crie.
LA FONTAINE.

Les hommes font les lois, les *femmes* font les mœurs.
GUIBERT.

Une *femme* d'honneur peut avouer sans honte
Ces surprises des sens que la raison surmonte.
CORNEILLE.

La tête d'une *femme* est comme une girouette
Au haut d'une maison, qui tourne au premier vent.
MOLIÈRE.

Femme qui souffre qu'on lui donne
Aux soupirants tôt ou tard s'abandonne.
LA FONTAINE.

O *femmes*, c'est à tort qu'on vous nomme timides;
A la voix de vos cœurs, vous êtes intrépides.
LEGOUVÉ.

.... Je ne suis point de ces *femmes* hardies,
Qui, goûtant dans le crime une profonde paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.
RACINE.

Je ne suis pas de ceux qui disent : ce n'est rien,
C'est une *femme* qui se noie.
Je dis que c'est beaucoup, et ce sexe vaut bien
Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie.
LA FONTAINE.

— Collectiv. Femmes en général, ensemble des personnes du sexe féminin : *J'ai trouvé la* FEMME *plus amère que la mort.* (Ecclésiaste.) *La* FEMME *est quelque chose d'éternellement variable et changeant.* (Virgile.) *La grâce est dans sa démarche, le ciel dans ses yeux et la dignité de l'amour dans ses mouvements : elle s'appelle la* FEMME. (Milton.) *Quand je dy* FEMME, *je dy un sexe tant fragile, tant variable, tant muable, tant inconstant et imparfait, que nature me semble — parlant en toute honnesteté et révérence — s'estre égarée de ce bon sens par lequel elle avoit créé et formé toutes choses, quand elle ha basti la* FEMME. (Rabelais.) *O* FEMME! FEMME! FEMME! *créature faible et décevante!... Nul animal créé ne peut manquer à son instinct; le tien est-il donc de tromper?* (Beaumarch.) *Dieu créa la* FEMME *pour l'amour.* (M^me Romieu.) *La* FEMME *est une fleur qui n'exhale de parfum qu'à l'ombre.* (Lamenn.) *La* FEMME *est la désolation du juste.* (Proudh.) *La* FEMME *est un monstre lorsqu'elle n'est pas un ange.* (Le P. Ventura.) *O* FEMME! FEMME! *tu es un abîme, un mystère, et celui qui croit te connaître est trois fois insensé.* (G. Sand.)

Rêver, puis s'en aller, c'est le sort de la *femme.*
V. HUGO.

La *femme* est un roseau que le moindre vent plie,
Et bientôt il lui faut un soutien qui l'appuie.
VOLTAIRE.

La *femme* ressemble à la vigne,
Elle s'appuie et elle enivre.
H. DE LA MADELÈNE.

O *femme!* étrange objet de joie et de supplice!
Mystérieux autel, où, dans le sacrifice,
On entend tour à tour blasphémer et prier!
A. DE MUSSET.

— Epouse, femme en puissance de mari : *Sa* FEMME *vient d'accoucher. Ma* FEMME *est allée à la campagne. Celui qui a trouvé une* FEMME *vertueuse a trouvé un trésor.* (Bible.) *Il vaut mieux demeurer avec un lion et avec un dragon que d'habiter avec une méchante* FEMME. (Bible.) *Il est ridicule et injuste que l'oisiveté de nos* FEMMES *soit entretenue de notre sueur et de notre travail.* (Montaigne.) *Vous bâillez, dit une* FEMME *à son mari? — Ma chère amie, dit celui-ci, le mari et la* FEMME *ne sont qu'un, et, quand je suis seul, je m'ennuie.* (Chamfort.) *C'est aussi une tête que celle de ma* FEMME, *et, depuis qu'elle est avec moi, je me trouve à la tête de deux têtes très-difficiles à gouverner.* (Chateaub.) *Le mari ne doit pas se familiariser avec sa* FEMME, *il doit familiariser sa* FEMME *avec lui.* (M^me A. Esquiros.)

A moins d'être du peuple on ne dit point : ma *femme.*
BOURSAULT.

C'est un grand ennemi qu'une méchante *femme*,
Que la rage domine et que la haine enflamme.
ROTROU.

Que le bon soit toujours camarade du beau,
Dès demain je chercherai *femme.*
LA FONTAINE.

Qui sait ce qu'une *femme*, au jour de nos tristesses,
Peut inventer de soins, d'amitiés, de caresses,
Pour alléger nos maux, pour calmer nos douleurs?
VIENNET.

Battre ta *femme* de la sorte,
Sous tes pieds la laisser pour morte,
Et d'un bruit scandaleux les voisins alarmer!
Tu vas passer pour un infâme.
Compère, l'on sait bien qu'il faut battre sa *femme*,
Mais il ne faut pas l'assommer.
LE CHEVALIER DE CAILLY.

‖ Celle qui est ou qui a été mariée, par opposition à fille :

Ou fille, ou *femme*, ou veuve, ou laide, ou belle,
Ou pauvre, ou riche, ou galante, ou cruelle,
La nuit, le jour, veut être, à mon avis,
Tant qu'elle peut, la maîtresse au logis.
VOLTAIRE.

‖ Celle qui est nubile, par opposition à jeune fille : *A vingt ans, la* FEMME *est une* FEMME; *à vingt ans, l'homme est un être sans nom, qui mue, qui se forme, qui fatigue, un être à la fois débile et fanfaron, égoïste souverainement.* (P. Féval.)

— Personne du sexe féminin attachée au service d'une autre personne : *Elle fit appeler ses* FEMMES.

Prends soin d'interroger les *femmes* de Lucrèce,
Pour savoir quelle chambre habite leur maîtresse.
PONSARD.

— *Femme de chambre*, Femme attachée à la personne et au service intérieur d'une personne du sexe féminin : *Tel prince, qui écrit comme une* FEMME DE CHAMBRE, *a été fort mal élevé.* (Volt.) ‖ *Femme de charge*, Femme de confiance attachée à une maison, pour avoir soin du linge, de l'argenterie et des autres effets dont la conservation exige de la vigilance et de la probité.

— *Femme de ménage*, Femme chargée du soin d'un ménage dans une famille en dehors de laquelle elle vit. ‖ Maîtresse de maison : *Il a épousé une bonne* FEMME DE MÉNAGE.

— *Femme de lettres*, Femme auteur : *La* FEMME DE LETTRES *est quelquefois veuve ou séparée.* (M^me Romieu.) *C'était une* FEMME DE LETTRES, *on pourrait dire une savante, élevée par son père, membre de l'Académie des inscriptions.* (Michelet.)

— *La femme*, Suivi d'un nom propre, Terme dont on se sert familièrement pour désigner une femme mariée, de basse condition :

Cet ami pourra-t-il trouver *la femme* Armand?
C. D'HARLEVILLE.

— *Femme publique* ou simplement *Femme*, Prostituée : *Aller chez les* FEMMES. *Charlemagne avait tâché de bannir absolument de Paris les* FEMMES PUBLIQUES; *il avait ordonné qu'elles seraient condamnées au fouet, et que ceux qui les auraient logées, ou chez qui on les aurait trouvées, les porteraient sur leur cou jusqu'au lieu de l'exécution.* (St-Foix.) ‖ *Femme de mauvaise vie*, *Femme perdue*, Femme qui se livre à la débauche : *L'imbécile Claude, espèce de femme abandonnée à des* FEMMES PERDUES, *est un prince détestable.* (Roubaud.)

— *Bonne femme*, Femme qui a bon cœur; femme simple et sans prétention : *J'ai vu hier M^me X...; c'est une bien* BONNE FEMME. ‖ Vieille femme, femme d'un âge très-avancé : *Nous avons rencontré sur la route une* BONNE FEMME, *qui nous a enseigné le chemin.* ‖ Femme du peuple, de la campagne, quel que soit son âge : *Allons,* BONNE FEMME, *tâchez de nous trouver quelque chose pour déjeuner.* ‖ *Conte de bonne femme*, Conte dépourvu de toute vraisemblance, et semblable à ceux que raconte une vieille femme ignorante. ‖ *Remède de bonne femme*, Remède populaire tel que ceux que connaissent et conseillent les vieilles femmes.

— *Envie de femme grosse*, Caprice, fantaisie, désir subit, très-souvent bizarre, que manifestent certaines femmes enceintes. ‖ Fam. Goût plus ou moins extravagant qui naît inopinément.

— *Prendre femme*, Se marier :

Ma foi, de quelque sens que vous tourniez l'affaire,
Prendre femme est à vous un coup bien téméraire.
MOLIÈRE.

Amis, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose;
Mais, toutefois, ne pressons rien,
Prendre femme est étrange chose,
Il faut y penser mûrement;
Gens sages, en qui je me fie,
M'ont dit : « C'est faire prudemment
Que d'y penser toute sa vie. »
MAUCROIX.

— Loc. pop. *Le diable bat sa femme et marie sa fille*, Se dit lorsqu'il fait du soleil et qu'il pleut en même temps.

— Prov. *Qui femme a guerre a*, La paix est impossible dans un ménage.

— Mamm. *Femme marine*, Nom donné vulgairement à quelques phoques ou lamantins, dans lesquels le peuple avait cru voir des sirènes.

— Adjectiv. Qui possède à un haut degré le caractère, les habitudes, les mœurs de la femme : *La femme qui cesse d'être* FEMME *perd tout droit à l'estime.* (Bonnin.) *Quand la femme vraiment* FEMME *avance dans la vie, toutes ses grâces émigrent du corps à l'esprit.* (G. Sand.)

Mon père, je suis *femme* et je sais ma faiblesse.
CORNEILLE.

Elle flotte, elle hésite, en un mot, elle est *femme.*
RACINE.

‖ Se dit d'un homme sans vigueur, sans courage, qui a les faiblesses des femmes : *Un monarque inviolable peut être impunément enfant, décrépit,* FEMME *ou fou.* (Cormen.)

Rien ne pèse tant qu'un secret :
Le porter loin est difficile aux dames,
Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont *femmes.*
LA FONTAINE.

— Fig. Qui a les attributs, les qualités ou les défauts du sexe féminin : *La fortune est* FEMME, *elle n'aime que les jeunes gens.* (J. de Maistre.) *L'Académie est* FEMME, *et, par conséquent, il ne faut pas avoir une confiance aveugle dans ses dispositions.* (T. Delord.)

— Encycl. Anat. et Physiol. L'homme et la *femme* ne diffèrent pas seulement l'un de l'autre par la conformation des organes génitaux. Sans doute, ces parties offrent les différences les plus essentielles; mais tous les autres organes, même les plus indifférents en apparence, présentent des modifications particulières. Ainsi la *femme* offre, en général, des cheveux longs, soyeux, fins et flexibles; sa peau est plus douce, plus blanche et plus sensible; sa chair est plus molle et ses formes sont plus arrondies à cause du plus grand développement des tissus cellulaire et adipeux. Le contour des membres, des épaules et des hanches est plus gracieux chez elle que chez l'homme; les cuisses sont plus grosses, plus arrondies, et les extrémités plus petites; le bassin et les hanches sont plus larges; la poitrine et les épaules sont plus étroites et plus resserrées. Chez l'homme, la taille est généralement plus élevée que chez la *femme;* le crâne est aussi plus développé et renferme une plus grande quantité de cervelle. Le système pileux de la *femme* consiste en un léger duvet, excepté à la tête, au pubis et aux aisselles, tandis que chez l'homme il prend un développement beaucoup plus considérable, non-seulement au visage, mais encore sur tout le reste du corps. Le corps de la *femme* peut être circonscrit par un ovale dont le plus grand diamètre est au bassin, tandis que chez l'homme il se trouve au niveau des épaules. Les hypocondres de la *femme* sont rentrés, plus serrés que ceux de l'homme, ce qui fait dire qu'elle a la taille mince. Une ligne tirée de l'extrémité inférieure du sternum à la symphyse pubienne est parallèle à l'axe du corps chez la *femme*, au lieu que, chez l'homme, elle converge en bas. Chez elle aussi l'ombilic se trouve plus éloigné du pubis que du sternum; le buste est proportionnellement plus long que celui de l'homme, les membres sont plus courts, et le milieu du corps est entre le pubis et l'ombilic. La cavité abdominale présente une hauteur de 0^m,02 à 0^m,03 de plus que chez l'homme, ce qui est dû surtout à une plus grande longueur de la colonne lombaire. Le bassin est plus ouvert et plus incliné, en sorte que la symphyse pubienne se trouve à 0^m,08 environ plus bas que l'angle sacro-vertébral. Le creux des gouttières dorsales est plus prononcé par suite d'une disposition particulière, de sorte que le creux de l'estomac est plus élevé, parce que le sternum est plus court; il répond à la septième vertèbre dorsale, tandis que chez l'homme il répond à la onzième. Le cartilage de la sixième côte s'articule avec l'extrémité inférieure du sternum, au lieu que chez l'homme il s'articule avec le bord inférieur de cette extrémité. Le diaphragme, plus petit, présente une convexité plus grande que chez l'homme. Le trou sous-pubien de celui-ci est ovalaire, tandis qu'il est triangulaire chez la *femme.* Chez elle aussi les cavités cotyloïdes sont plus écartées et situées un peu plus en avant par rapport à la crête du sacrum; le col du fémur forme avec le col du sacrum un angle plus droit, ce qui entraîne une plus grande saillie des trochanters : les fémurs sont par suite plus obliques de haut en bas et de dehors en dedans, de sorte que les genoux sont plus rentrés et plus rapprochés du plan médian. Cette disposition donne à la *femme* une plus grande largeur de hanches, une oscillation particulière du bassin pendant la marche, et fait que celle-ci a lieu à plus petits pas que chez un homme de même taille; elle est moins sûre et la course est plus difficile. Les cuisses et les jambes sont plus courtes; leurs muscles ont leur centre charnu plus rapproché de leur extrémité supérieure, ce qui rend les membres plus effilés en bas. (Nysten.) La voix de la femme diffère essentiellement de celle de l'homme; elle est d'un octave plus aiguë, parce que, chez elle, le larynx est plus étroit et l'os hyoïde plus petit (v. VOIX). Le corps de la *femme* atteint un bien moins grand développement que celui de l'homme : c'est ce qui fait qu'elle est plus précoce et que ses fonctions vitales sont beaucoup plus rapides. Sa constitution corporelle se rapproche de celle de l'enfant; c'est pourquoi elle est, comme celui-ci, d'une sensibilité très-vive, se laissant facilement impressionner par les divers sentiments de joie, de douleur, de crainte, etc.; et, comme ces impressions agissent sur l'imagination sans être accompagnées d'ordinaire par le raisonnement, il s'ensuit qu'elles sont moins durables, et que la *femme* est plus sujette à l'inconstance. La constitution de la *femme* pendant l'enfance diffère peu de celle de l'homme. Ce n'est qu'à l'époque de la puberté que la différence des sexes se dessine d'une manière remarquable (v. PUBERTÉ). Et ici l'influence des climats est manifeste. Ainsi, dans les pays chauds, non-seulement la *femme* est plus ardente en amour, mais elle est encore plus précoce, et les jouissances prématurées altèrent généralement sa constitution physique. Ses organes génitaux sont plus développés; mais sa taille est plus courte et plus svelte; le flux menstruel qui, dans nos climats, n'apparaît que vers l'âge de treize à quatorze ans, se montre chez les *femmes* de l'Asie et de l'Afrique à l'âge de huit à dix ans. Il est même assez ordinaire de les voir devenir mères à cette époque de la vie, et l'âge de onze à douze ans paraît y être le plus favorable pour le mariage. Dans la plupart des pays chauds, on excite de bonne heure le flux menstruel des jeunes filles par différents moyens. Ainsi, dans la Guinée, c'est par le coït; chez les négresses de Porto-Real et d'Ardée, en introduisant dans le vagin, à dif-

férentes reprises, un pessaire creux rempli de fourmis, qui, par le prurit qu'elles occasionnent, déterminent une congestion sanguine du côté des organes génitaux ; chez les Égyptiennes et la plupart des Asiatiques, c'est par l'usage des lotions stimulantes et aromatiques, qu'elles emploient dans le but d'enflammer les désirs et la volupté. Les négresses et les Mongoles, toutes choses égales d'ailleurs, sont plus précoces que les *femmes* blanches d'Europe, et cela quel que soit le climat qu'elles habitent; mais, par une sorte de compensation, leur vieillesse est toujours prématurée, et en Afrique comme en Asie, la plupart des *femmes* ne sont plus aptes à concevoir après l'âge de trente-cinq ans. Nos Européennes, au contraire, conservent souvent cette faculté jusqu'à quarante-cinq et même cinquante ans. Les Laponnes, les Samoyèdes et toutes ces races de myrmidons qui habitent les régions polaires présentent les mêmes phénomènes que les *femmes* des pays chauds. Cette disposition tient probablement à leur petite taille et à leur manière de vivre. En Angleterre et en Allemagne, le flux menstruel n'apparaît, en général, que vers l'âge de quinze à seize ans. La quantité de sang perdu pendant toute la durée de l'écoulement varie beaucoup selon les climats. Dans les contrées où la température est élevée, les *femmes* perdent plus que dans les pays froids (v. MENSTRUATION). Quant aux propriétés physiques du sang menstruel, c'est à tort que les anciens le croyaient altéré. Le sang des règles est aussi pur que celui du reste du corps; et si on le rencontre parfois fétide, c'est par suite de la malpropreté des *femmes* qui, négligeant de se laver, laissent accumuler dans le vagin différentes humeurs devenues fétides par leur mélange avec le sang. Cette fétidité est encore augmentée par la chaleur. La sécrétion du lait semble être en rapport avec celle des règles. Ainsi, en Islande, où les *femmes* ont un flux menstruel très-peu abondant, elles ont aussi très-peu de lait et sont obligées de sevrer leurs enfants de bonne heure et de les nourrir avec du bouillon. Le contraire a lieu en Egypte et dans le midi de la France. V. FÉCONDITÉ.

Considérée par rapport à l'usage des organes génitaux dans la copulation, la *femme*, par sa constitution même, peut soutenir plus d'assauts que l'homme ne peut en fournir, quoiqu'on cite des exemples remarquables de virilité. Ainsi, Procus, général romain, déflora, en une seule nuit, dix prisonnières de guerre sarmates. L'absorption des cantharides peut augmenter un instant les forces du mâle; mais cet état n'est pas normal, et, d'ordinaire, les hommes les plus vigoureux ne dépassent pas sept ou huit actes en une nuit avec émission de sperme. Ceux qui veulent aller au delà n'éjaculent point ou rendent du sang après beaucoup d'efforts. La femme, au contraire, résiste plus longtemps. On cite des filles publiques livrées à la débauche qui ont supporté les attaques de vingt individus différents en une seule nuit. Les nymphomanes sont insatiables; et tout le monde connaît l'histoire de la célèbre Messaline qui, après avoir subi les embrassements de vingt-cinq hommes, était épuisée de fatigue, mais non rassasiée. Une *femme* vaut, en moyenne, dans cet exercice, deux hommes et demi. Son ardeur amoureuse, ainsi que la faculté de concevoir, augmente après les règles. La résistance inégale que présentent les deux sexes dans l'acte du coït dépend évidemment des pertes éprouvées par le mâle. Rien n'énerve, en effet, et n'épuise tant les forces qu'une éjaculation fréquente et l'excrétion d'une grande quantité de sperme. La *femme* laisse bien écouler un liquide par le vagin pendant le congrès; mais ce liquide, sécrété par les glandes de la vulve et du vagin, est principalement aqueux et n'a rien de commun avec le sperme. La sensibilité plus exquise de la *femme* et la disposition de ses organes génitaux portent à croire que la volupté est plus grande chez elle que chez l'homme. Il est pourtant des *femmes* qui n'éprouvent aucun plaisir, même pendant un coït fécondant. La température élevée des pays chauds accroît les désirs voluptueux du sexe féminin, et on rapporte qu'à Patani ces désirs sont si impérieux que les hommes sont obligés de porter certaines ceintures pour se défendre des entreprises audacieuses de l'autre sexe.

Le célibat paraît être bien plus contraire à la santé de la *femme* qu'à celle de l'homme. Observez des filles chlorotiques, langoureuses, semblables à les fleurs pâles qui attendent les rayons fécondants de l'astre du jour. On les voit couler de tristes journées loin des feux de l'amour. L'aménorrhée et les anomalies du flux menstruel, l'inertie générale de toutes leurs fonctions, les accidents innombrables de l'hystérie, le dégoût ou d'étranges désirs altèrent leur santé. Telles étaient les vestales chez les Romains; telles furent les vierges du Soleil dans le temple de Cusco ; telles sont encore, parmi nous, ces jeunes filles qui se consacrent, dans l'ombre des cloîtres, à des devoirs religieux, par des vœux éternels. C'est principalement parmi ces filles célibataires que se rencontrent diverses affections de l'utérus, des squirres, des cancers à cette partie ou aux seins. Il meurt plus de religieuses vers quarante-cinq ou cinquante ans qu'à tout autre âge, et leur vie est plus courte que celle des gens du monde; car le célibat est moins favorable, en général, à la longévité que le mariage (Virey, *Dict. des sciences méd.*).

Si l'on examine l'organisation de la *femme* dans les divers climats du globe et dans les diverses races, on trouve qu'elle est beaucoup plus sujette que l'homme aux influences de température et d'alimentation. Ainsi, les climats tempérés, un heureux état de liberté sociale, des habitudes douces, un air pur, une nourriture saine, une éducation soignée, contribuent au plus haut degré au développement des formes extérieures de la *femme* et en font la digne compagne de l'homme civilisé; tandis que, dans les régions polaires et dans les pays brûlés par les ardeurs du soleil, où la *femme* est réduite à l'état d'esclave et soumise presque toujours à une alimentation insuffisante, elle présente une dépravation physique et morale qu'on ne trouve jamais dans les contrées de l'Europe. La dégénération comme l'amélioration des races commence toujours par le sexe féminin; et les Turcs et les Persans, d'origine tartare, ne doivent d'avoir effacé leur laideur originelle qu'aux fréquentes unions qu'ils ont contractées avec les belles Géorgiennes. Celles-ci, en effet, avec les Circassiennes et toutes les *femmes*, en général, qui habitent les environs du Caucase, passent pour les plus ravissantes du globe, tant à cause de leurs formes que par l'éclat de leur teint, la délicatesse des contours, les grâces et l'air de volupté qui s'exhale de toute leur personne. Malheureusement pour ces infortunées, elles sont encore plus remarquables par leur corruption morale et l'état sauvage où elles vivent que par leur beauté. Le midi de la Grèce et les îles de l'Archipel ont donné de tout temps des *femmes* d'une beauté extraordinaire, et dont les charmes ont parfois allumé des guerres terribles. C'est là que les Phidias et les Praxitèle trouvaient les modèles vivants de leurs divinités; c'est là que Vénus possédait de nombreux autels. Un des traits les plus frappants de leur beauté était de grands yeux très-ouverts. Le Corrége, l'Albane et le Titien trouvèrent dans Rome et son territoire des *femmes* dignes de leur pinceau; Dante, le Tasse et l'Arioste avaient des maîtresses que chacun d'eux regardait comme une divinité, et, aujourd'hui encore, on voit à Florence, à Sienne et à Venise des beautés séduisantes. L'Andalousie et les environs de Cadix sont réputés pour donner le jour aux plus belles Espagnoles, tandis que la ville de Guimanarez est peuplée de charmantes Portugaises, remarquables par le développement de leur gorge et la violence de leurs passions amoureuses. En France, les plus belles *femmes* habitent la Provence et le Languedoc; brunes, en général, elles sont remarquables par l'expression du visage et la vivacité du regard. Plus actives et plus amoureuses que les *femmes* du Nord, elles ont moins de gorge et les extrémités bien moins développées que les Bretonnes et les Normandes. A Paris, on trouve des *femmes* de toutes les parties de la France, beaucoup plus nombreuses que les Parisiennes proprement dites. Celles-ci se distinguent par le moral plutôt que par le physique. D'une beauté très-ordinaire, qu'elles tiennent à conserver à tout prix, elles ont un caractère léger, plus lascif en apparence qu'en réalité; leur éducation paraît d'autant plus brillante qu'elles savent surtout en tirer parti; leur principal souci est celui de leur parure, qu'elles portent avec une grâce qu'on ne trouve point ailleurs. A tout prendre, on peut dire que la Parisienne est une *femme* d'agrément, cherchant toujours à plaire et rarement à s'attacher.

Les *femmes* anglaises sont blondes et rousses quelquefois; leur physionomie est touchante et langoureuse; moins passionnées que les Françaises, elles ont pour la plupart la gorge et l'élégant corsage des Normandes. Parmi les Allemandes, les Saxonnes sont les plus remarquables par leur beauté; mais presque toutes pèchent par un excès d'embonpoint, par le développement considérable de leurs extrémités et par une froideur souvent glaciale. D'une constitution forte et puissante, elles sont généralement douées d'une grande fécondité. Les Autrichiennes, sans être laides, sont bien moins belles que les Hongroises. En Pologne, les *femmes* ont la blancheur, mais aussi la froideur de la neige, et, selon l'expression d'un Italien compétent, « leur conversation est capable d'enrhumer. » Les *femmes* russes présentent des formes masculines et une énergie remarquable; mais leurs tissus sont flasques, à cause des bains de vapeur dont elles abusent; douées de passions violentes, elles préfèrent en amour le physique au moral. Les Danoises et les Suédoises ont les yeux bleuâtres et le teint d'un blond fade, mais elles sont d'une rare fécondité, principalement autour de la mer Baltique.

En Asie, dans toutes les contrées situées en deçà du Gange, la plupart des *femmes*, les Persanes surtout, sont douées d'une beauté que ne dédaigneraient pas les Européens. Les brunes, préférées par les Perses, sont aussi nombreuses que les rousses et les blondes, que les Turcs recherchent avec soin; mais les unes et les autres font tomber le poil de toutes les parties de leur corps, excepté les sourcils et les cheveux, avec un dépilatoire nommé *rusma*, tandis qu'elles teignent les ongles et les doigts en rouge avec le henné. Enfermées dans les harems, où elles n'ont d'autre occupation que celle de prendre des bains, de s'épiler et de se teindre, ces malheureuses *femmes* passent dans l'indolence une vie monotone et énervante, qui a pour résultat de leur rendre, selon l'expression des Turcs, le visage comme la pleine lune et les hanches comme des coussins; car telle est, pour eux, la parfaite beauté. Elevées dans une ignorance absolue et n'ayant d'autre empire que celui de leurs charmes, elles tiennent à les conserver le plus longtemps possible; aussi, dès qu'elles deviennent enceintes, elles n'ont rien de plus pressé que de se faire avorter. L'expression de la physionomie des musulmanes est tout à fait insignifiante; elles sont, d'ailleurs constamment voilées, et elles préféreraient laisser à découvert toute autre partie du corps que leur visage. Ce préjugé est poussé à un tel point que le sultan lui-même se croirait déshonoré si l'une de ses *femmes* laissait entrevoir seulement une partie de son visage lorsqu'il transporte son sérail d'un palais à un autre. Les *femmes* arabes ne sont pas désagréables dans leur jeunesse; mais elles ne tardent pas à se défigurer par le tatouage et par les anneaux qu'elles passent dans leurs narines. Dans l'Indoustan, chez les Arabes et les Indous, la peau des *femmes* est brunie et desséchée par les ardeurs du soleil. Au delà du Gange, les *femmes* ne sont pas, en général, dépourvues d'agréments; mais elles sont petites, grêles et se marient de très-bonne heure, vers l'âge de dix à douze ans. Leurs occupations consistent à s'épiler, à se baigner, à oindre leur peau et leur chevelure avec de l'huile de cacao parfumée. Presque toutes les *femmes* orientales ont le bassin fort large, ce qui leur épargne des douleurs dans le travail de l'enfantement. Cette disposition est due en grande partie à l'usage fréquent des bains chauds, et peut-être aussi à l'habitude qu'ont les peuples d'Orient de s'asseoir à terre les jambes croisées et les cuisses écartées. Cette position, souvent répétée, a pour résultat de relâcher les articulations du bassin déjà assouplies par les bains. Les *femmes* du Bengale, brunes, petites, très-vives, passent pour les plus lascives de l'Inde; il en est de même des danseuses égyptiennes, qui poussent la débauche à un degré inconnu dans nos froides contrées. Toutes ces *femmes* préfèrent les hommes blancs d'Europe aux indigènes de leur pays.

Les *femmes*, comme les hommes, de la race nègre sont portées à la lasciveté beaucoup plus que les *femmes* blanches. La nature semble avoir accordé aux fonctions physiques ce qu'elle a refusé aux fonctions intellectuelles de cette race. Les négresses, en effet, sont fortement constituées. Elles ont une gorge très-volumineuse, bientôt molle et pendante, et elles sont réputées meilleures nourrices que les *femmes* blanches. Leurs organes sexuels offrent, en outre, une disposition particulière qu'on ne rencontre qu'exceptionnellement ailleurs. Les petites lèvres et le clitoris présentent un tel développement que, dans plusieurs contrées, on en pratique l'excision. C'est également un caractère particulier, dit Sonnini (*Voyage en Egypte*), « aux *femmes* d'origine égyptienne ou copte, de porter au pubis une excroissance charnue, épaisse, flasque et pendante, recouverte de peau; on s'en formera une idée assez juste, si on la compare, pour la grosseur, et même pour la forme, à la caroncule pendante dont le bec du coq d'Inde est chargé. Cette caroncule allongée prend de l'accroissement avec l'âge; et je l'ai vue, ajoute l'auteur, longue d'un demi-pouce chez une fille de huit ans; elle aurait plus de quatre pouces chez une *femme* de vingt à vingt-cinq ans. C'est dans le retranchement de cette espèce de difformité gênante que consiste la circoncision des filles : on les circoncit de sept à huit ans, au commencement de la crue du Nil. Ce sont les *femmes* de la haute Egypte qui font cette opération; elles crient dans les rues du Caire : « A la bonne circon- » ciseuse. » Un rasoir et une pincée de cendres suffisent pour cela. » Le même usage se pratique chez les Syriennes et les Arabes; on se propose par là d'empêcher l'amas du smegma blanc et fétide qui se forme entre les nymphes de la *femme*, comme sous le prépuce de l'homme. Cette excroissance charnue a été prise quelquefois pour un pénis, et a fait croire à l'hermaphrodisme. Avicenne, qui connaissait fort bien ce développement considérable du clitoris, conseillait de l'exciser toutes les fois que les *femmes* pouvaient en abuser par sa longueur. Tout le monde connaît ce qu'on appelle le tablier des Hottentotes; c'est un prolongement considérable des nymphes, qui peuvent atteindre une longueur de six à huit pouces; chez quelques-unes même, les grandes lèvres acquièrent les mêmes dimensions. Outre cette particularité, les Houzouânasses présentent, au-dessus de chaque fesse, une boule graisseuse d'un volume considérable, qui trémousse en marchant et sur laquelle grimpent les enfants. Les *femmes* cafres, les mieux constituées de toutes les négresses, d'un caractère vif et ardent, ne sont pas désagréables dans leur jeunesse; mais elles sont d'un libertinage effréné, et leurs passions amoureuses entraînent souvent à leur perte les hommes blancs. Tout le monde sait avec quelle fureur les *femmes* d'Otahiti recherchent les Européens, et cette île n'est pas la seule où l'on trouve de tels exemples de débordement. On peut dire d'une manière générale que les *femmes* sont d'autant plus passionnées, plus lascives et plus débauchées, qu'elles vivent dans des pays plus chauds. Les *femmes* européennes n'échappent pas à cette règle générale. Ainsi, les Portugaises, les Italiennes, les Espagnoles, sont plus amoureuses que les Françaises; et celles qui habitent le midi de la France le sont aussi bien plus que celles qui habitent le nord. Presque toutes les Allemandes et les Anglaises sont froides; et si les *femmes* russes s'adonnent davantage aux voluptés, c'est parce qu'elles sont plus corrompues, et que l'habitude qu'elles ont de se couvrir de fourrures et de se chauffer constamment produit sur elles les effets d'un climat méridional. Au printemps et en été, les *femmes* sont plus ardentes qu'en hiver, et on en a vu de stériles dans les pays froids devenir fécondes sous les tropiques. Plus on approche des climats chauds, plus les *femmes* se livrent avec facilité; de là la jalousie des hommes, les sérails, les eunuques, les ceintures de chasteté, la suture même des parties sexuelles de la *femme*. Les Egyptiennes et les Coptes ont l'habitude, pour stimuler l'amour de l'homme, de frotter leurs organes génitaux avec de l'ambre, de la civette ou du musc, d'où ce proverbe des Turcs : « Prends une blanche pour les yeux, une Egyptienne ou une négresse pour les plaisirs. » Malgré leurs nombreux défauts, les Africaines et les Asiatiques ont une qualité qui manque à bien des Européennes : c'est l'amour de leurs enfants, qu'elles élèvent avec une sollicitude poussée quelquefois à l'excès, et que le père est souvent loin de partager.

La race mongole, qui s'étend dans tout le pays situé au delà du Gange en une multitude de tribus et de peuplades sauvages, présente un grand nombre de variétés; mais la presque totalité des *femmes* ont le teint olivâtre et des cheveux noirs lanugineux, les seins naturellement flasques et pendants avec un mamelon noir, une précocité plus grande que chez la race caucasique, quel que soit d'ailleurs le climat qu'elles habitent. C'est parmi quelques tribus de la race mongole qu'on voit les maris se faire un honneur d'offrir leurs femmes aux étrangers, et ceux-ci ne sauraient les refuser sans leur faire une grande injure. Ces habitudes existent au Pégu, à Siam, au Tonquin, au Cambodge, en Cochinchine, dans la terre d'Iesso, mais surtout chez les Tchutschis et les Koriaques sédentaires. On en dit autant des Lapons et des Samoyèdes. Chez tous ces peuples, d'ailleurs, la polygamie est permise et les *femmes* sont achetées comme esclaves. En Chine, toute la beauté des *femmes* consiste dans la petitesse de leurs pieds, et, pour obtenir ce résultat, on leur replie, dès l'enfance, les orteils sous la plante du pied, en les serrant fortement avec un bandage permanent; de sorte que les *femmes* en arrivent au point de ne pouvoir presque plus marcher. Au Japon, la prostitution est tellement grande qu'elle semble être devenue le premier besoin de la nation. Les Kamtschadales portent habituellement une espèce de pessaire en écorce de bouleau qui maintient constamment leur vagin dans un état de dilatation ; elles ne cèdent que difficilement aux désirs de leurs maris. La même résistance s'observe chez les femmes du Groënland et des îles Kouriles. Les rigueurs du climat, souvent mortelles pour la mère et l'enfant naissant, les encouragent peu, sans doute, à l'union sexuelle. Les Laponnes, rabougries par le froid glacial qui règne constamment dans les régions polaires, ne sont presque jamais réglées; les *femmes* samoyèdes, quoique menstruées, et même de bonne heure, ne le sont jamais abondamment. La rigueur du froid, le manque de nourriture, les agitations d'une vie sauvage développent en elles une extrême sensibilité des centres nerveux, au point que le moindre bruit inattendu, le seul mouvement d'une feuille suffit pour leur faire perdre la tête; mais leurs prêtres et leurs sorciers prétendent les guérir de cette folie par la jouissance. Dans la plupart des îles de l'océan Pacifique et en Océanie, les *femmes* ne sont remarquables que par les excès de leurs débauches; l'infanticide est pratiqué impunément et sans remords. Il existe même, à Formose, une loi d'après laquelle les *femmes* ne peuvent faire des enfants, malgré leurs débauches, avant l'âge de trente-cinq ans, et, lorsqu'elles deviennent enceintes avant cette époque, les prêtresses leur foulent le ventre pour les faire avorter. Dans la Nouvelle-Hollande, lorsqu'une *femme* accouche de deux enfants, on sacrifie le plus faible ou la femelle, qu'on écrase sous des pierres. On en fait autant pour les enfants qu'on ne peut pas nourrir. Tout le monde connaît l'exposition des enfants chez les Chinois; les Japonaises se font souvent avorter. Pour ces peuples, la pudeur, la chasteté, paraissent des conventions factices, raffinées, au-dessus de leur simplicité naturelle. L'amour est érigé en culte; ils ne vivent que pour les plaisirs de l'amour. Les Malaises ont pour toute parure leur peau ointe d'huile de coco et tatouée de diverses couleurs. Quelques feuilles légères, quelques lambeaux d'écorce dont elles essayent de se couvrir, ne cachent pas même leurs appas les plus secrets. Quelques-unes d'entre elles ne laissent pas de paraître passables à nos marins. C'est l'union de la

race malaise avec la race nègre des Papous qui a produit, dans quelques îles, les individus les plus difformes de l'espèce humaine : ils sont presque semblables aux grandes espèces de singes. Ainsi, à Mallicolo, à Tanna, dans la Nouvelle-Calédonie, les *femmes* sont couvertes de poil, ainsi que les hommes, absolument comme les singes. Pline rapporte que l'amiral carthaginois Hannon prit au cap Arguin, en Afrique, deux *femmes* sauvages, toutes velues, qui couraient plus vite que les hommes, et qui se défendirent énergiquement lorsqu'on voulut les saisir.

En Amérique, les plus belles *femmes* se trouvent dans les zones tempérées, et surtout dans l'Amérique du Nord. Dans plusieurs contrées, les *femmes*, comme les hommes, se déforment le visage en se perçant la lèvre inférieure pour y mettre un ornement de pierre ou de bois, ou bien encore une coquille. Dans quelques tribus, les *femmes* se serrent tellement la jambe au-dessous du mollet, avec une espèce de brodequin, que la partie supérieure du membre se gonfle et qu'il se forme un bourrelet au-dessus de la ligature. Chez les Caraïbes de la Guyane, il existe une coutume assez singulière. Dès qu'une *femme* est accouchée, elle se lève pour vaquer aux travaux domestiques, tandis que l'homme se met au lit pour recevoir les visites. Pison assure que le même usage existe au Brésil. Presque toutes les *femmes* des indigènes de l'Amérique sont tenues par leurs maris dans le plus dur esclavage, et on assure que les Orénoquoises font mourir très-souvent leurs filles, pour les soustraire à l'infortune qui les attend. Dans les zones tempérées, les mœurs sont un peu plus douces : on voit souvent un jeune guerrier de vingt ans pénétrer doucement la nuit sous la tente de celle qu'il aime, tenant à la main un flambeau allumé. Si la jeune fille éteint la flamme de son souffle, c'est une preuve qu'elle accepte les hommages de son amant; dans le cas contraire, celui-ci se retire avec discrétion et sans songer à jamais l'inquiéter. Presque tous les Américains indigènes sont polygames, et leur mariage est dissous dès que les conjoints cessent de se plaire. Les Patagons livrent volontiers leurs *femmes* aux étrangers; les Péruviens recherchent plutôt les filles déflorées que les vierges. Toutes les *femmes* sont nues en général, mais elles ont l'habitude de se soustraire aux regards du public pendant l'écoulement menstruel, circonstance qui a fait croire longtemps que les Américaines n'étaient point réglées.

— Hist. *Condition sociale des femmes, chez tous les peuples et dans tous les temps*. Rien de plus intéressant que de suivre, à travers toutes ses vicissitudes, ce long progrès des mœurs et des lois qui a fait sortir la *femme* du plus abject esclavage pour l'élever lentement jusqu'aux confins de l'égalité civile. Trois grands faits, avant la Révolution française, ont eu une influence décisive sur le développement de la condition des *femmes* : l'organisation de la famille, la création des Etats et l'avénement du christianisme. Lorsqu'on remonte au delà des temps historiques, on arrive à un moment où la famille n'est pas encore constituée. Hérodote nous apprend que, parmi les tribus nomades de l'Afrique, le mariage était inconnu; « les hommes et les *femmes* s'accouplaient au hasard, comme les bêtes d'un troupeau; quand un enfant était devenu grand, la peuplade réunie l'attribuait à l'homme avec les traits de qui il avait le plus de ressemblance et qui était présumé être son père. » Strabon (liv. VII, ch. III, §. 7) rapporte que ces mœurs sauvages des tribus d'Afrique se retrouvaient aux bords de l'Euxin et sur l'immense plateau de la Scythie. « Chez les Scythes, dit-il, les *femmes* et les enfants étaient possédés en commun, comme dans la république de Platon. » La Grèce et l'Italie conservèrent aussi dans leurs traditions le souvenir d'un état de promiscuité qui aurait précédé le mariage. « A Athènes, dit Cléarque dans Athénée (Athénée, liv. III, II), c'est Cécrops qui, le premier, unit l'homme à la *femme* en leur imposant une fidélité mutuelle; car jusque-là les rapports entre les deux sexes étaient sans règle et sans loi, et nul enfant ne pouvait reconnaître son père. » L'historien Théopompe (Athénée, XII, XIV) dit à peu près les mêmes choses des premiers habitants de l'Italie. « Chez les Tyrrhéniens, raconte-t-il, la loi voulait que toutes les *femmes* fussent communes; tous les enfants aussi étaient élevés en commun, car nul ne pouvait savoir de quel enfant il était le père. » Ce qui résulte de ces témoignages, c'est que, dans la croyance de l'antiquité, il y a eu une époque antérieure à toute civilisation, où les rapports entre les deux sexes n'étaient encore réglés ni par les lois ni par les mœurs. Cette croyance de l'antiquité est, du reste, confirmée par les récits des voyageurs modernes qui ont trouvé un semblable état de choses à Taïti, aux îles Marquises, chez les autochthones australiens, dans plusieurs tribus de la Nouvelle-Zélande. Du reste, le récit des auteurs anciens se rapporte parfaitement avec celui des voyageurs, relativement à la condition de la *femme*. Les textes anciens nous représentent la *femme* comme étant alors indépendante de l'homme et parfois même plus puissante que lui. Nulle autorité ne pèse sur elle; les enfants, n'ayant pas de père, lui appartiennent; c'est par elle que se comptent les généalogies. C'est probablement à ce renversement des rapports naturels des deux sexes que l'on doit rattacher les traditions des Amazones, d'autant plus que les documents anciens signalent l'existence des Amazones précisément dans le même pays où se trouvait la communauté des *femmes*. D'après les récits des voyageurs modernes, la *femme* jouit, dant les pays dont nous venons de parler, d'une grande indépendance, parfois même d'une certaine autorité. Aux îles Tonga, aux îles Mariannes, dans plusieurs tribus des Indes occidentales, c'est par les *femmes* que s'établissent les parentés et que se comptent les généalogies; les enfants appartiennent à leur mère et non à leur père; les *femmes* participent à tous les travaux des hommes, elles conduisent les pirogues, elles font la guerre, elles siégent dans les conseils. (Dumont-d'Urville, *Voyage autour du monde*, t. II.) Ainsi, il y a eu une époque où les lois de la famille étaient inconnues, et où la *femme*, libre de tout lien, se trouvait livrée à la plus complète indépendance, et aussi à la plus complète abjection.

Lorsque la famille fut constituée, la condition de la *femme* subit une transformation complète. En y entrant, la *femme* abdiqua son indépendance, et, en même temps, y acquit une dignité morale qu'elle n'avait pas encore eue. Mais, pour faire comprendre sa position dans la famille primitive, il faut montrer ce qu'était cette famille. La puissance du père était alors absolue. En l'absence de tout pouvoir public, il était le seul législateur, le seul juge, le seul prêtre, et les *femmes*, les enfants, les esclaves étaient tous de même condition; car ils étaient tous sans droits devant lui. Le mari acquérait sa *femme* comme on acquiert une esclave, en l'achetant : le mariage consistait en une vente, le prix était payé au père de la jeune fille. Le mari, ayant acheté sa *femme*, pouvait la vendre à son tour. En outre, il pouvait en acheter plusieurs, et le pouvoir absolu du mari sur la *femme* conduisait nécessairement à la polygamie. En outre, la procréation étant considérée comme un devoir sacré, la fidélité à une épouse stérile eût été un crime envers les dieux. Aussi la polygamie est-elle un fait général à l'origine des sociétés. Quant à la *femme*, elle est assimilée à l'enfant et à l'esclave. C'est encore ce que l'on retrouve de nos jours chez les tribus de l'Afrique centrale. « Chez les anciens Romains, dit le missionnaire Casalès (les *Bassoutos*, p. 191), la *femme* était la sœur des enfants du mari. On ne saurait mieux exprimer la position d'une *femme* mariée au sein des tribus de l'Afrique australe. Quand le Mossouto dit : « Moi et mes enfants, » il est bien entendu que la *femme* compte parmi ces derniers. » N'étant pas maîtresse de sa personne, la *femme*, pas plus que l'esclave, ne pouvait posséder aucun bien. Enfin, la *femme*, étant la propriété de son mari, devait, à la mort de celui-ci, faire partie de sa succession et tomber au pouvoir de ses héritiers. Le mari laissait-il des enfants, la veuve passait sous la puissance de l'aîné de ses fils; le mari était-il mort sans postérité, son père, son frère, son oncle pouvait, à son choix, ou vendre la veuve à un nouveau mari, afin de retrouver dans le prix de revente l'indemnité du prix d'achat qu'avait payé le défunt, ou la prendre lui-même pour *femme*, afin de donner ainsi à la famille une postérité. Ce pouvoir des héritiers du mari sur sa *femme* s'est transformé de bonne heure, chez les peuples d'Europe, en une simple tutelle; mais il s'est conservé dans sa rudesse primitive en Orient et parmi les tribus patriarcales de l'Afrique et du nouveau monde. Certes, la *femme*, dans la famille primitive, se trouvait dans une dépendance bien étroite, et cependant l'époque patriarcale est peut-être, dans l'histoire, une de celles où la *femme*, fille, épouse ou mère, a été le plus honorée. Dans tous les monuments de cette époque, dans la *Genèse* comme dans les *Védas*, comme dans les poëmes d'Homère, on voit l'influence toute morale de la *femme* balancer et parfois dominer la puissance matérielle du père de famille. Cela, du reste, peut s'expliquer. Le fondement de la famille était essentiellement religieux. Les premières maisons furent des temples, les premiers foyers, des autels; la *femme*, gardienne du foyer, partagea avec le mari le soin des sacrifices. Chaque famille avait ses dieux à elle; elle adorait ses lares, c'est-à-dire ses ancêtres qui, de la tombe voisine où ils étaient couchés, continuaient à veiller sur la maison où ils avaient vécu. Le mariage revêtait donc un caractère religieux et constituait un devoir sacré. Le premier devoir comme le premier intérêt de l'homme, c'était de laisser après lui un enfant qui pût venir chaque jour sacrifier à ses mânes et aux mânes de ses ancêtres, et adoucir par le culte funèbre leur triste séjour dans la tombe. « Malheur à l'homme qui laisse en mourant une maison déserte et des autels abandonnés! Son ombre inquiète ne trouvera jamais le repos dans la demeure des morts. » Telles sont les croyances qui se trouvent à l'origine de toutes les civilisations, en Grèce, à Rome, en Germanie, comme dans l'Inde et dans tout l'Orient. Partout le culte domestique a précédé le culte public, comme l'institution de la famille a précédé celle de l'Etat. On peut comprendre par là l'importance que la *femme* avait dans la famille primitive. Sans doute elle était soumise aux volontés d'un maître absolu; mais jamais aussi les affections de famille n'ont été plus puissantes pour tempérer ce pouvoir. En ce temps-là, la famille était tout pour l'homme; en dehors d'elle, il n'avait plus ni patrie, ni temple, ni dieux, et il était naturel que tous les membres d'une même famille fussent profondément attachés les uns aux autres. Ce qui le montre, c'est la position qu'avait l'esclave dans la famille qui le possédait. Une fois qu'il y était entré, il en devenait membre; il avait sa place à la table commune; il prenait part aux fêtes et aux sacrifices de la maison, et le maître partageait souvent avec lui les travaux les plus pénibles. Les dieux mêmes étendaient leur protection sur l'esclave; sa tombe était sacrée, et il pouvait assister ou même remplacer son maître dans les cérémonies religieuses. L'Eliézer de la *Genèse* et l'Eumée d'Homère n'ont, avec l'esclave des époques postérieures, que le nom de commun. Ce qui prouve l'affection profonde du père de famille pour sa compagne, c'est que, bien qu'il pût avoir plusieurs *femmes*, une seule partageait ses honneurs et était maîtresse à son foyer : c'était sa première *femme*, la *femme* de sa jeunesse, selon l'expression biblique. Les autres appartenaient à cette première épouse, bien plus qu'elles n'appartenaient au mari lui-même; c'est pour elle et à sa place qu'elles donnaient des enfants au mari, si bien qu'elle était parfois considérée comme la mère de ces enfants (*Genèse*, XVI, 1 et suiv.); c'est ce ce que l'on voit aussi par Hécube chez les Troyens. La *femme* trouvait dans son mari un protecteur plutôt qu'un maître, et, comme le père de famille était pontife et roi, la mère de l'époux était prêtresse et reine, et les lois inflexibles qui l'unissaient si étroitement au chef de la maison, en enchaînant sa liberté, l'associaient en même temps à tous les honneurs et à tous les pouvoirs. Telle était la famille primitive, qui apparaît dans tout son éclat aux époques héroïques.

— *Organisation des Etats*. Lorsque les familles commencèrent à se grouper en tribus, en cités, en Etats, le gouvernement domestique, le seul que l'on connût encore, dut servir de type au gouvernement politique qu'il s'agissait de fonder. C'est ce qui explique comment certaines sociétés passèrent immédiatement du régime patriarcal au régime despotique. Le fait se produisit en Orient. Dans les plaines sans bornes de l'Asie orientale, les populations agglomérées formèrent de bonne heure des Etats immenses et compactes, où, le poids de la tyrannie croissant toujours avec l'étendue de ces empires, les peuples, une fois asservis, ne purent plus se relever. L'Orient paraît être, du reste, la terre propre du despotisme. Il y règne maintenant comme il y régnait au commencement des sociétés. Aussi pouvons-nous trouver dans les Etats modernes d'Orient l'image des monarchies primitives, et, dans des faits contemporains, la confirmation des plus antiques documents. Il semble que, pour chaque forme des sociétés humaines, il y ait une place déterminée dans la géographie, comme une époque distincte dans l'histoire. De même que l'on rencontre dans l'Océanie les mœurs de l'ère primitive, dans l'Afrique et les Indes occidentales les institutions de l'ère patriarcale, ainsi on y retrouve, en plein XIX^e siècle, dans le despotisme absolu, une grossière ébauche de gouvernement des premiers temps historiques. Le despotisme n'est, en réalité, que le régime patriarcal transporté de la famille dans l'Etat. Le monarque est devenu ce qu'était le père de famille, seul législateur, juge suprême, souverain pontife, maître absolu de la personne et des biens de tous ses sujets. Mais cette puissance sans bornes, en passant du père au monarque, a perdu son contre-poids naturel : l'autorité du père était tempérée par les affections domestiques; la puissance royale n'a plus de frein. Il est bien admis, chez les Chinois, que l'empereur a pour ses sujets toute l'affection et tous les soins d'un père; mais il faut une singulière naïveté pour prendre au sérieux des maximes de cette sorte. Toutefois, la volonté du despote trouve un frein dans la religion. Une autorité existe au-dessus de lui, c'est la divinité, ce sont les livres saints où elle a révélé ses lois. La religion, chez les Orientaux, tient lieu de tout, puisque, en dehors d'elle, il n'y a plus que des volontés arbitraires. Le droit, en Orient, n'est qu'un droit religieux, et dans les codes qui le renferment et qui sont reçus par le peuple comme une révélation divine, tout est confondu, théologie, morale, droit pénal, public et privé. Aussi la loi s'étend-elle à tout : rien n'échappe à son omnipotence souveraine; elle pénètre jusqu'au foyer domestique, et il n'est pas de rapports si secrets entre le mari et la *femme*, entre la mère et la fille, qu'elle n'atteigne et ne réglemente. En présence de ces deux autorités toutes-puissantes, le despote et la loi religieuse, l'autorité du père de famille se trouve singulièrement amoindrie. La *femme* n'est pas dans la dépendance absolue de son mari ou de son père; elle se trouve sous la protection de la religion, et quiconque manque aux devoirs prescrits envers la *femme* attirera sur sa tête la colère des dieux. Le premier des devoirs prescrits vis-à-vis de la *femme*, c'est de la marier quand elle est nubile : dans les idées orientales, le mariage est une obligation légale, une dette envers l'Etat. Chez les Perses, les Indous, les Hébreux, le père qui négligeait de marier sa fille nubile était déchu de la puissance paternelle; de son côté, la fille pouvait elle-même se donner en mariage à l'homme de son choix. En Chine, dit-on, un officier public, préposé aux mariages, fait rassembler sur la place publique, à la lune du milieu du printemps, tous les hommes de trente ans et toutes les *femmes* de vingt qui ne sont pas encore mariés, et les fait punir s'ils ne se marient. Le père, en mariant sa fille, ne fait qu'accomplir un strict devoir. Une conséquence, c'est la disparition du mariage par vente. Manou, le premier, l'interdit dans l'Inde, et cette interdiction s'étendit peu à peu dans toute l'Asie. Dans le Talmud comme dans le Coran, ce n'est plus au père de la jeune fille que l'époux vient offrir ses présents; c'est à la jeune fille elle-même : le prix de l'épouse s'est transformé en une sorte de douaire à son profit. Une fois mariée, la *femme* passe sous le pouvoir du mari, mais reste sous la protection de la loi religieuse. « Le mari est maître de sa *femme*, dit le Coran; mais Dieu est puissant et a l'œil sur lui. » Comme dans les lois de notre Europe moderne, le mari doit à sa *femme* protection et fidélité; toutefois, la fidélité ne consiste pas, comme chez nous, à ne pas avoir de commerce avec une autre femme, mais à ne pas négliger la sienne propre et à lui rendre exactement les devoirs conjugaux. Du reste, la loi et la jurisprudence asiatiques prennent le soin de réglementer la manière dont le *debitum conjugale* doit être acquitté, et elles entrent à cet égard dans des détails qu'il est inutile de reproduire. Et ce ne sont point là de vains conseils donnés au mari par un législateur moraliste. Il paraît qu'en Turquie, par exemple, la *femme* négligée par le mari peut le traduire devant le cadi et le faire punir. En général, toutes les législations orientales sont peu favorables au divorce et, par diverses mesures, elles cherchent à opposer des obstacles à une injuste répudiation. Les lois de l'Inde et de la Chine déterminent et limitent les cas où la répudiation est permise. Chez les mahométans, l'obligation où se trouve le mari de laisser un douaire à la *femme* qu'il répudie met un frein aux répudiations. Lorsque le mariage est dissous par la mort du mari, les héritiers succèdent à l'obligation de protéger et d'entretenir la veuve. Mais la loi ne protége pas seulement la personne de la *femme*, elle protége aussi ses biens et lui assure une sorte de patrimoine, qui se compose des présents qu'elle reçoit en se mariant, de son trousseau, des esclaves attachées à sa personne, enfin des successions qui peuvent lui échoir; car la *femme*, exclue dans le principe par les héritiers mâles, a obtenu peu à peu, à côté d'eux, une part, minime à la vérité, dans le partage héréditaire. Mais, bien que la *femme* soit, en Orient, à demi affranchie par la loi, elle n'y gagne rien sous le rapport de la moralité et de la dignité; elle y subit, au contraire, une déchéance profonde. Dans toute l'Asie, la *femme* est considérée comme un être d'une nature inférieure. Selon les livres saints de l'Inde, Manou a donné en partage aux *femmes* l'amour de leur lit, de leur siége et de la paresse, la concupiscence, la colère, les mauvais penchants, les mauvais désirs, la perversité. Aussi doivent-elles être tenues jour et nuit dans la surveillance. Le plus illustre interprète de la loi juive, Maimonide, déclare qu'une *femme*, de même qu'un esclave ou un jeune enfant, est indigne d'étudier la loi sainte. Quant à Mahomet, il enseigne qu'un homme vaut deux *femmes*, de même qu'une *femme* vaut deux esclaves. Aussi les mahométans reconnaissent-ils qu'une *femme* a une âme; mais, ce qu'il leur est difficile d'admettre, c'est que cette âme puisse aller en paradis. Quant aux Chinois, nos missionnaires ne peuvent parvenir à leur faire comprendre qu'une *femme* a une âme immortelle comme l'homme. Ce qui marque parfaitement l'état d'infériorité où se trouve la *femme* en Orient, c'est la persistance de la polygamie. S'il est une institution qui, à travers toutes les différences de races, de siècles, de religions et de climats, se retrouve identique dans toutes ces contrées, c'est la pluralité des *femmes*. Les législateurs qui ont donné à l'Asie les lois les plus pures et les plus saintes, Zoroastre, Moïse même, se sont vus contraints de plier à cet usage immoral l'austère rigidité de leurs doctrines. On a prétendu que la polygamie était un effet du climat. Selon Montesquieu, il serait naturel d'avoir plusieurs *femmes* dans les pays chauds, et il en a indiqué plusieurs raisons (*Esprit des lois*, liv. XVI, ch. II, IV). On a dit aussi que la polygamie avait pour cause un excédant de population féminine, et on a donné pour preuve que, dans certaines contrées de l'Asie, à Batavia, par exemple, il naît cinq, huit, jusqu'à dix filles pour un garçon. Ce qui prouve que la polygamie n'est particulière à aucun climat, c'est qu'elle a existé et existe encore sous toutes les zones, comme sous tous les méridiens : on la rencontre chez les Indiens des deux Amériques, comme chez les Tartares des deux Russies, aux glaces du Kamtschatka comme sous les feux des tropiques, chez toutes les peuplades qui en sont restées au régime patriarcal comme dans tous les Etats qui n'ont pas dépassé le régime despotique. D'ailleurs, il est faux de s'imaginer que, partout où règne la polygamie, il doit y avoir un excédant de population féminine;

chez les divers peuples du Levant, la polygamie existe en principe bien plus qu'en fait, et chez ceux qui l'admettent avec le moins de réserve, chez les musulmans, on rencontre tout au plus un homme sur cent qui ait deux *femmes*, et un sur cinq cents qui en ait plus de deux. Ce n'est que dans les grandes capitales que l'on voit de riches harems, et les *femmes* qui les peuplent y ont été transportées de tous les points de l'Asie; d'où il résulte que la polygamie a pour effet d'engendrer la polyandrie. Chez les peuplades des steppes de la Tartarie ou des montagnes de l'Himalaya et du Caucase, qui fournissent les harems, il ne reste qu'un nombre de *femmes* si insuffisant, que tous les hommes de la même famille n'ont, le plus souvent, qu'une même *femme*, qu'ils se partagent entre eux. La polygamie n'est donc pas appropriée à certaines circonstances physiques, mais à un certain état de civilisation ou plutôt de barbarie. Si elle a persisté en Asie, c'est que, dans cette partie du monde, les peuples n'ont pu réussir à passer de l'état patriarcal à l'état de liberté politique; arrêtés ainsi dans leur développement, ils sont tombés dans une sorte de servilité qui est la cause de la persistance, chez eux, non-seulement de la polygamie, mais encore du despotisme et de l'infériorité de la *femme*, toutes choses qui se tiennent. Nous venons de voir, dans les traits généraux, ce que fut la condition des *femmes* en Orient et ce qu'elle est encore. Nous avons à examiner maintenant quelle position occupa la *femme* dans les cités grecques.

La Grèce échappa au despotisme et organisa chez elle la liberté; mais les *femmes* y demeurèrent dans une position secondaire. Dans les petites cités grecques, où toutes les affaires publiques et privées se débattaient devant le peuple assemblé, le citoyen passait sa vie sur la place publique. Si l'homme vivait toujours au dehors de sa maison, la *femme*, au contraire, ne pouvait en sortir. Tristement reléguée dans son gynécée, où les plus proches parents avaient seuls le droit de pénétrer, elle ne pouvait se laisser voir au dehors que dans des cas rares et déterminés par la loi. Toute vie domestique était supprimée, et le mariage, désormais sans attrait, n'était, aux yeux des Grecs, qu'un devoir que l'intérêt de l'Etat imposait à tout citoyen. « Nous ne sommes pas naturellement portés au mariage, dit Platon, dans le *Banquet;* il faut les lois pour nous y contraindre. » Quelle différence avec les temps héroïques! Jamais la *femme* n'a été plus vénérée, le mariage plus honoré que par les héros chantés par Homère. « Il n'est pas d'homme honnête et sensé, dit Achille, qui ne chérisse et n'honore sa *femme*. » — « Nul bien ici-bas, dit l'époux de Pénélope, n'est aussi précieux que l'union conjugale où règnent la concorde et un mutuel amour. » Arété, l'épouse d'Alcinoüs, partage les honneurs de son mari, toute sa puissance : « Quand elle sort dans la ville, tout le peuple la salue; les hommes l'honorent comme une déesse et lui soumettent leurs différends. »

Rien n'est plus curieux à étudier que les poëmes homériques lorsqu'on recherche quelle était la condition de la *femme* dans l'antiquité grecque. La chose n'est pas douteuse : la *femme* était tenue dans une condition d'infériorité, et pourtant, de quels respects n'était-elle pas entourée! C'est que ce petit peuple, amant de la beauté, trouvait incarnée dans la *femme* cette beauté, qu'il réalisait dans les statues de ses déesses. Dans l'*Iliade*, les vieillards troyens, dont les fils sont morts dans cette longue et cruelle guerre, déclarent naïvement, en voyant passer Hélène, la belle Grecque ravie par Pâris, qu'ils comprennent que, pour une telle *femme*, on ait entrepris et supporté cette lutte de dix ans. Admiration pour la beauté; respect à la *femme*.

Ce respect de la *femme*, Priam nous en donne deux beaux exemples. Au neuvième chant de l'*Iliade*, Pâris et Ménélas, rivaux d'amour et, pour un instant, adversaires dans les combats, vont engager une lutte dont Hélène sera le prix. Hélène accourt sur les remparts pour voir le beau Pâris, pour voir aussi son ancien époux, le blond Ménélas. Là elle rencontre Priam. Sa vue n'irrite pas le vieillard; et pourtant, c'est pour elle que les Grecs sont venus sur les rivages de Troie; c'est pour elle que, depuis neuf ans déjà, les Troyens endurent tous les maux de la guerre et voient périr la fleur de leur jeunesse, l'espoir de leur cité; c'est enfin pour elle qu'à ce moment même un des fils de Priam va risquer sa vie dans une lutte inégale. Tous ces motifs pourraient, à juste titre, mettre au cœur du vieillard un peu d'amertume et de colère contre cette *femme;* il n'en est rien. Priam n'adresse à Hélène aucune dure parole; il ne garde pas envers elle un silence plus accablant que tous les reproches; mais il l'interpelle avec douceur, et, loin de l'accuser, il accuse les dieux : « Viens ici, ma chère fille, t'asseoir près de moi, pour voir ton ancien époux et tes parents alliés; ce n'est pas toi que j'accuse de nos malheurs, mais les dieux, qui ont excité contre moi cette guerre, source de tant de larmes. » Quel respect de la *femme!*

Ouvrez maintenant le vingt-quatrième chant de l'*Iliade*. Priam, à la voix d'Iris, s'est résolu à partir pour le camp des Grecs demander le cadavre de son cher Hector. Mais, avant de quitter sa maison, il monte dans sa chambre et appelle Hécube; il pourrait dissimuler son départ et éviter ainsi les larmes de sa *femme;* mais ce serait lui témoigner peu de confiance et manquer aux devoirs de l'époux. Aussi préfère-t-il lui révéler son projet : « Infortunée, dit-il, la messagère de l'Olympe est venue de la part de Jupiter; elle m'a dit d'aller vers les vaisseaux des Grecs racheter mon fils, et de porter à Achille des présents capables de fléchir son courroux. Allons, dis-moi, qu'en penses-tu? Pour moi, les mouvements de mon âme et de mon cœur me poussent fortement à aller là-bas vers les vaisseaux, au milieu de la vaste armée des Grecs. » Tel est le langage de Priam; au fond, est-ce un conseil qu'il vient demander à Hécube? Non, puisque sa résolution est prise sans retour, et que sa *femme* lui représente vainement tous les dangers d'une pareille entreprise. Jupiter est avec lui; il ira; rien ne peut l'arrêter, pas même la prière d'Hécube. C'est donc par déférence, par respect pour elle qu'il l'a consultée.

Mais quand la vie patriarcale eut fait place à la vie démocratique des cités, que l'homme eut délaissé son foyer pour la place publique, la *femme* tomba dans un abaissement que le temps devait rendre chaque jour plus profond. Tandis que la vie publique développait dans l'homme toutes ses facultés, la *femme*, dans l'isolement et le silence du gynécée, restait vouée toute sa vie à l'inertie et à l'ignorance.

L'éducation des *femmes* était fort négligée en Grèce; elles naissaient, vivaient et mouraient dans le gynécée, et passaient leur vie aux travaux de leur sexe et à παιδοποιεῖν, c'est-à-dire à faire des enfants.

Le jeune Athénien recevait une éducation libérale : devenu homme, les délibérations de l'*agora*, les lectures et les représentations du théâtre, les discussions philosophiques et le commerce incessant avec les plus beaux génies de l'antiquité donnaient à son esprit tout son développement. Quant à la *femme*, ce qu'on lui enseignait dès son enfance, c'était « à ne parler, n'entendre, ne voir que le moins possible; » pour elle, la vertu se réduisait à garder la maison, à s'occuper du ménage, à obéir à ses parents ou à son mari. Il suffisait à la jeune fille, pour toute science, de savoir chanter et danser, afin de pouvoir figurer dans les chœurs, le jour où une fête religieuse la ferait pour la première fois sortir du gynécée. Ainsi les progrès de la civilisation, loin d'être favorables à la *femme*, se tournaient plutôt contre elle, puisqu'ils creusaient entre les deux sexes une séparation de plus en plus tranchée. Il était cependant une classe de *femmes* qui, libres de toutes contrainte domestique, pouvaient se mêler aux hommes et prendre part à leurs travaux comme à leurs divertissements : c'étaient les courtisanes. S'appliquant avec ardeur aux plus hautes études, elles offraient aux Grecs, dans leur société, ces jouissances intellectuelles dont ils étaient si avides, et qu'ils ne pouvaient trouver auprès de leurs *femmes* et de leurs sœurs. Aussi les courtisanes ont-elles joué un rôle brillant dans la société grecque, tandis que la *femme* était tenue dans une tutelle perpétuelle. Les Grecs la regardaient comme privée de capacité juridique par les faiblesses mêmes de sa nature. « L'esclave n'a pas de volonté, dit Aristote; l'enfant en a une, mais incomplète; la *femme* en a une, mais impuissante » (*Politique*, I, v, 13). Soumise toute sa vie à la puissance d'un tuteur qui agissait pour elle, la *femme* était réduite à un état purement passif. L'acte même qui l'intéressait le plus, le choix de son mari, se faisait sans elle : le tuteur disposait de sa main. Mais il ne faudrait pas assimiler le gynécée au harem, et le sort de la *femme* grecque à celui de l'Indienne ou de la Juive. En Grèce, l'incapacité de la *femme* était établie dans son intérêt même : elle était un privilége, comme chez nous celui du mineur. Loin d'effacer la personnalité, comme en Orient, elle ne faisait que la mieux consacrer, en garantissant contre toute atteinte l'intégrité de ses droits. Si la loi tenait toujours en puissance la *femme* grecque, toujours aussi elle lui assurait des droits et un patrimoine inviolable. Deux faits importants, la monogamie et la dot, attestent les progrès que la condition de la *femme* a faits au sein du monde hellénique.

Passons à Rome. Là, les *femmes* étaient laborieuses comme les hommes, et travaillaient dans les maisons, tandis que les maris et les pères étaient à la guerre. Après le soin du ménage, la grande occupation des *femmes* était de filer et de travailler la laine. Rien de si charmant que la peinture faite par Ovide, dans le IIe livre des *Fastes*, de Lucrèce, travaillant avec toutes les *femmes* de sa maison à une *lacerte*, sorte de manteau militaire, qu'elle faisait pour son mari Collatin, alors occupé au siége d'Ardée.

. . . . *Nebat;*
Ante torum calathi lanaque mollis erant.
Lumen ad exiguum famulæ data pensa trahebant:
Inter quas tenui sic ait ipsa sono:
Mittenda est domino, nunc, nunc properate, puellæ,
Quamprimum nostra facta lacerna manu.
Quid tamen audistis ?....

« ....Elle filait. Devant son lit étaient çà et là des corbeilles et des flocons de laine. A la lueur d'une petite lampe, ses *femmes* travaillaient à l'ouvrage qu'elle leur avait donné à faire. On entendait parmi elles la douce voix de Lucrèce : « C'est à votre maître que nous » enverrons ce manteau militaire, dès qu'il » sera fait. Mes filles, hâtez-vous. Mais qu'a- » vez-vous entendu dire ?... » Et, tout en travaillant, elle leur demande si elles savent quelque chose d'Ardée; elle songe aux périls que court au siége de la capitale des Rutules son cher Collatin, et de ses mains, attendrie et craintive, hâte avec amour le travail de ce manteau de guerre qu'il lui tarde de voir achevé pour l'envoyer à son mari.

C'était un devoir que s'imposaient les *femmes* qui tenaient à honneur le nom d'épouse et de mère, de faire elles-mêmes, outre leurs robes et leurs ajustements, des habits pour leurs maris, leurs enfants et les serviteurs de leur maison. Après avoir préparé et filé la laine et le lin, elles en fabriquaient des étoffes sur le métier, auquel, dans les premiers temps, elles travaillaient debout. Ce fut en Egypte que les *femmes* commencèrent à y travailler assises, d'où cet usage passa en Europe. Ces mœurs antiques ont prévalu longtemps chez les Romains, qui les avaient consacrées dans les épousailles par une cérémonie essentielle, consistant à faire porter devant la nouvelle mariée une quenouille et un fuseau. On voyait encore à Rome quelques restes de ces antiques vertus chez les plus grandes dames, dans un siècle fort corrompu, puisque Auguste portait d'ordinaire des habits faits par sa *femme*, sa sœur et ses filles.

Les matrones sortaient toujours accompagnées; au dehors, leur figure était soigneusement voilée. Une longue *stole* leur descendait jusque sur les talons, et un large manteau, les enveloppant, ne laissait pas voir leur taille. Une troupe de gardiens, nous apprend Valère Maxime, les entourait et empêchait la foule d'approcher d'elles. Presque toutes, au temps d'Auguste, portaient encore des voiles et se conformaient ainsi à la vieille loi qui défendait aux Romaines de sortir le visage découvert.

Lorsque la liberté de tester fut établie, l'abus que l'on en fit découvrit qu'elle était contraire à l'institution du partage des terres et à la conservation des fortunes, en ce sens que le legs dont on pouvait avantager les *femmes*, comme toute espèce d'individus, leur donnait par le fait un droit dont elles étaient exclues, puisque, inhabiles à devenir héritières, hors de leurs familles, elles devenaient légataires et contribuaient ainsi au déclassement de la fortune des familles. Ce fut pour remédier à ce mal qu'un tribun du peuple proposa, l'an 584, une loi qui déclara les *femmes* inhabiles à devenir légataires de toute somme dépassant cent mille sesterces.

Cette loi subsista jusqu'après Auguste; mais on trouva moyen de l'éluder à l'aide de fidéicommis : on instituait un héritier légalement capable de recevoir, et on le priait de remettre la succession à une personne que la loi empêchait de la recevoir.

Parlons du mariage. Il y avait à Rome trois sortes de mariages : par *confarréation*, par *usage* et par *coemption*. Le mariage par *confarréation* était le plus sacré de tous. Une *femme* ainsi mariée se trouvait de droit commune en biens avec son mari, et pouvait participer au culte religieux particulier à sa famille. Elle héritait de tous les biens de son époux, et, s'il restait des enfants, partageait avec eux par égale part. Quant au mariage par *usage*, une *femme* était regardée comme mariée avec un homme si elle avait passé une année entière avec lui, sans s'être absentée trois nuits dans cet espace de temps. Le mariage par *coemption* était une vente simulée entre les deux époux. La *femme* apportait trois as : elle en tenait un à la main pour le donner à son mari, en avait un autre dans sa chaussure pour l'offrir aux dieux Lares, et elle déposait le troisième dans une espèce d'abri fait à la hâte et nommé *compitum vicinale*. Les formalités de ce mariage étaient très-simples : « *Femme*, disait l'homme à sa future, veux-tu être ma mère de famille? — Je le veux, » répondait-elle. Puis, interrogeant l'homme à son tour : « Homme, veux-tu être mon père de famille? — Je le veux. » Dès lors le mariage était conclu, et la *femme* tombait au pouvoir de son mari. Empruntons au savant ouvrage de M. Dézobry, *Rome au siècle d'Auguste*, le récit d'un mariage : « En arrivant chez mon beau-père, je trouvai ma fiancée déjà prête et dans son costume de mariée. Elle portait une tunique blanche unie, ornée de bandelettes; une ceinture de laine de brebis lui serrait la taille; ses cheveux blonds se partagaient en six tresses, formant une coiffure élevée en forme de tour, traversée par un léger javelot et surmontée d'une couronne de marjolaine en fleur. Son gracieux visage ne se laissait voir qu'à travers la vaporeuse transparence d'un voile couleur de feu, que porte toute fiancée, et son pied si mignon était pressé dans un élégant et exigu brodequin couleur de safran..... Je remarquai que Marcia, en allant au-devant d'un de ses parents, laissa tomber de dessous sa robe une petite couronne tressée de verveine et de quelques autres fleurs, et qu'elle se hâta de ramasser. Je demandai à Cicéron si cette » couronne renfermait quelque symbole. « Chez » nous, me répondit-il, la fécondité est une » vertu : la verveine et les autres fleurs qui » composent cette couronne sont des plantes » hystériques. Leur emploi a pour but de forcer la nature, dans le cas où elle n'y serait » pas disposée, à se plier à nos lois, qui n'ont » établi le mariage que dans le but de la génération... » Cependant tout le monde était réuni, et l'on n'attendait plus que l'un des dix témoins exigés par la loi. Il arriva, et l'on passa dans le *sacrarium*. Nous nous plaçâmes, Marcia et moi, chacun sur un siége recouvert de la toison d'une brebis ayant autrefois servi de victime : nous nous voilâmes la tête, et le grand pontife, assisté du flamine de Jupiter, procéda à la cérémonie des noces. Il prit les vases des sacrifices, que l'on avait nettoyés et purifiés le matin même, offrit du lait et du vin miellé aux petits dieux du sanctuaire, puis nous présenta un *far*, gâteau de froment, nous en fit manger, et m'adressa les paroles suivantes : « Je vous » donne Marcia, soyez son époux, son ami, son » tuteur, son père. Je vous fais le maître de » tous ses biens; je les confie à votre bonne » foi. » En prononçant ces derniers mots, il unit nos mains en mettant celle de ma fiancée dans la mienne.

» On éteignit les flambeaux au moment où ma *femme* entra dans la maison, et mes amis s'emparèrent de la torche nuptiale qui avait éclairé notre marche, dans la crainte que l'on s'en servît pour quelque maléfice. Nous passâmes dans le triclinium, où j'avais fait préparer le souper de noce. Les dames, dont celles qui n'avaient été mariées qu'une fois portaient une couronne de fleurs blanches, prirent place sur les lits à côté des hommes.

» Le soir, des dames âgées, du nombre de celles qui n'avaient été mariées qu'une fois, vinrent prendre Marcia pour la conduire au lit nuptial, qu'elles commencèrent par couvrir d'une toge. L'une d'elles portait un phallus sur lequel ma femme dut s'asseoir un instant, comme pour offrir ses prémices à ce dieu. Toutes se retirèrent après avoir couché la mariée; on enleva les flambeaux, et il me fut alors permis de me précipiter, tremblant d'émotion et de plaisir, au milieu de cette obscurité calculée pour ménager la pudeur de la jeune vierge. »

Empruntons encore au même auteur quelques renseignements curieux sur ce qu'il appelle le *monde d'une femme romaine*. Nous allons voir que la coquetterie n'est pas d'origine moderne. « Approchez, me dit Napé (c'est l'esclave d'une vieille coquette, Paula), et connaissez le secret des éternels trente ans de ma maîtresse. » Ouvrant alors différentes boîtes, Napé en tira des dents, ou, pour mieux dire, des rangées complètes de dents d'or ou d'ivoire, qui s'ajustent dans la bouche et se relient sur les gencives au moyen de fils d'or; elle me fit voir une prodigieuse quantité de petits vases d'albâtre, renfermant, me dit la rieuse, le teint si frais de sa maîtresse et tout ce qu'on appelle les médicaments de la blancheur et de la rougeur. Ces médicaments se composent principalement de crocodilée, liniment tiré des excréments du crocodile, pour blanchir la peau; de céruse, résidu du plomb apprêté en pâte, et que l'on fait venir de Rhodes. Au moyen de ce cosmétique, une *femme* paraît d'une blancheur éclatante; mais il faut qu'elle évite le soleil, car son teint fondrait. Napé me fit encore voir des poudres astringentes pour réprimer la transpiration; une pommade de pâte de fèves, appelée *gomentum*, pour teindre la peau et en effacer les rides; une autre appelée *psilotrum*, qui est un remède épilatoire; des pastilles de myrte et de lentisques, pétries avec du vin vieux et des baies de lierre, de casse et de myrrhe, pour corriger la fétidité de l'haleine. Elle termina sa revue en étalant à mes yeux de légers coussins, pour dissimuler l'inégalité de la taille de Paula; de larges bandelettes de cuir de bœuf, pour comprimer son sein trop fort, attirail, du reste, qui, sous le nom de bandelette pectorale, est commun à toutes les *femmes*, et ne diffère que par les dimensions; et enfin des souliers de peau blanche, sa chaussure habituelle, qui lui serrent les pieds au point d'entrer dans les chairs. Elle n'ose, tant elle est mal partagée de ce côté, porter des cothurnes de pourpre, charmant ornement d'une jolie jambe et d'un pied mignon. »

Mais c'est surtout sous l'empire que cet amour effréné du luxe s'empara des dames romaines. Aux premiers temps de la république, la *femme* restait chez elle et filait la laine. Petit à petit, le luxe se glissa dans Rome, et le vieux Caton dénonça le fléau qui devait tout envahir. Bientôt le luxe ne connut plus de bornes; quelles garde-robes garnies que celles des dames d'alors! On comptait jusqu'à dix-huit sortes de robes et de manteaux : la *régille*, la *mendicule*, l'*impluviata*, la tunique *rolla*, la tunique *spissa*, le *linteolum cæsicum*, l'*intusiata*, la *patagiata*, la *caltha*, la *crotula*, le *subparum*, la *rica*, le *basilicus*, l'*exoticus*, le *cumatile*, le *plumatile*, le *cerinum*, le *melinum* et le *laconicum*.

Telles étaient les *femmes* romaines au siècle d'Auguste; l'empereur leur assigna, au théâtre, des places particulières; quelques critiques modernes ont prétendu qu'à cette époque seulement il leur fut permis d'assister aux représentations dramatiques. Rien n'est plus faux que cette assertion. Les *femmes* assistaient aux pièces de Plaute; on peut le

conclure de ce passage du prologue du *Pœnulus :* « Les nourrices devront soigner au logis les petits enfants qui tettent, au lieu de les apporter au spectacle. C'est le moyen qu'elles ne souffrent pas de la soif et que leurs poupons ne meurent pas de faim et ne crient pas comme des chevaux. Les dames regarderont sans bruit; elles riront sans bruit, modérant les éclats de leur voix flûtée. » Avant Plaute, un vieil auteur d'exodes s'était déjà plaint du bavardage des *femmes;* ce sexe, qu'on dit si capricieux et si mobile, n'avait pas changé depuis Novius : c'étaient toujours les mêmes cigales babillardes :

Quando ad ludos venit, aliquom tacet, at reliquom
Argutatur quasi cicada. [*diem,*

Lorsque Auguste leur assigna des places particulières, elles firent galerie; elles vinrent un peu pour voir, beaucoup pour être vues :

Spectatum veniunt; veniunt spectentur ut ipsæ.

Je ne doute pas qu'Auguste, en assignant aux *femmes* des places particulières, n'ait aboli une singulière coutume des anciens jours. Les *femmes* du demi-monde, plus audacieuses encore qu'aujourd'hui, venaient s'asseoir sur le proscenium, tout comme les marquis et les gens du bel air occupaient, au siècle de Louis XIV, deux rangs de banquettes sur la scène française. Plaute s'en indigne et veut faire table rase; à cet effet, il promulgue, dans le prologue du *Pœnulus*, un édit auquel le vieux Caton dut applaudir des deux mains. « Or çà, dit-il, qu'on observe mes décrets : aucune fille de joie ne s'assiéra désormais sur le proscenium. » Voilà qui est clair. Avant la représentation du *Pœnulus*, les courtisanes, sans doute pour être plus en vue, tenaient leur quartier général sur l'avant-scène, franchise singulière au temps du vieux Caton.

Nous pourrions multiplier les détails et les citations; mais nous en avons assez dit pour donner à nos lecteurs une idée de ce qu'était la *femme* dans l'antiquité grecque et romaine.

Le christianisme exerça la plus salutaire influence sur l'amélioration de la condition morale des *femmes*. Il leur donna une doctrine spirituelle dont jusqu'alors elles avaient été privées. En effet, dans les sociétés antiques, le progrès était l'œuvre, non pas de la religion, mais de la philosophie. Les hautes spéculations de la philosophie antique ne pouvaient s'adresser aux *femmes*, pour lesquelles toutes les voies du progrès se trouvaient ainsi fermées, et qui étaient par conséquent vouées aux superstitions et à l'ignorance. L'omnipotence de la *femme* rencontrait un obstacle tout-puissant dans les tendances matérialistes du paganisme. Dans toutes les législations de l'antiquité, sans en excepter celle des Hébreux, l'unique but du mariage, l'unique emploi de la *femme* ici-bas, c'est de donner à l'homme une postérité. Jésus, au contraire, proclamait l'égalité de la *femme* et de l'homme, et, d'un autre côté, en donnant pour but à la vie la réalisation d'un idéal moral, il sanctifiait le mariage. En imposant aux deux époux les mêmes devoirs, la loi chrétienne leur accordait aussi les mêmes droits, et le plus précieux des droits que donne le mariage, le droit sur la personne des enfants, se partageait également entre le mari et la *femme*. Partout, du reste, la *femme*, soit dans la société nouvelle, soit dans l'Eglise, est relevée de son ancien abaissement, placée à côté de l'homme, conviée à ses honneurs comme à ses travaux et à ses souffrances. Jésus avait lui-même consacré cette égalité; jamais il n'avait repoussé dédaigneusement la *femme* ignorante, et la *femme* avait su comprendre des enseignements qui se résumaient tous dans la charité. Aussi les *femmes* jouèrent-elles un grand rôle aux premiers temps du christianisme.

Cependant des doctrines d'un ascétisme exagéré menaçaient la haute position que la *femme* occupait dans le sein du christianisme. Pour plusieurs Pères, la *femme* n'est, depuis la première faute, qu'un instrument de tentation et une occasion de chute. La croyance à la supériorité morale de l'homme sur la *femme* est consacrée par les textes les plus décisifs du droit canon. Quant au mariage, c'est un mal nécessaire. La doctrine générale des Pères est que le mariage est une suite du péché originel, et que, sans la première faute, Dieu aurait pourvu autrement à la conservation de l'espèce humaine. Mais cette tendance exagérée à l'ascétisme ne put prévaloir, et empêcher l'action bienfaisante du christianisme sur le développement de la condition des *femmes*. Aussi, sous l'influence de la religion nouvelle, voit-on s'élargir les lois romaines, et les règles qui déterminent la capacité des *femmes* y recevoir leur complément et leurs formes diverses; elles ont passé dans les autres législations. A côté du christianisme, une autre cause contribua à donner à la *femme* la place élevée qu'elle occupe dans nos sociétés modernes : ce fut l'invasion des barbares. On connaît l'influence extraordinaire que la *femme* exerçait sur eux, et le sentiment respectueux et exalté qu'elle leur inspirait. Rien d'analogue à ce sentiment ne se rencontre dans les sociétés antiques. Les anciens, les Romains surtout, honoraient sans doute leurs épouses et leurs mères; mais ce respect et ces honneurs, la *femme* les devait à sa qualité d'épouse et de mère, et non à son sexe. Il n'en était pas de même chez les Germains : c'était à la *femme* elle-même que s'adressaient leurs respects et leurs hommages. Honneur à Dieu et aux *femmes!* telle est la devise traditionnelle qui, durant tout le moyen âge, a retenti, dans les combats comme dans les fêtes, chez tous les peuples de race germanique. Ce sentiment enthousiaste, cette espèce de culte pour les *femmes*, que Tacite signalait comme un des caractères particuliers de la Germanie primitive, est devenu l'un des traits les plus caractéristiques des sociétés modernes : il a créé une littérature, des mœurs, des habitudes sociales dont l'antiquité n'eut jamais l'idée. Mais les lois et les mœurs ne marchent pas toujours du même pas.

Si, avant la Révolution de 1789, les mœurs faisaient de la *femme* l'égale de l'homme et lui accordaient par surcroît toutes sortes de priviléges, les lois, fidèles surtout aux traditions romaines, la tenaient encore dans une sorte de dépendance, d'incapacité juridique, et, en outre, sacrifiaient les droits des filles à ceux des enfants mâles. Partout où les priviléges des héritiers mâles n'étaient pas inscrits dans le statut local, l'usage, suppléant à la loi, avait introduit les substitutions et les renonciations anticipées des filles à leur droit héréditaire. La Révolution seule, qui proclama l'égalité de tous les hommes, put faire cesser ces injustices et établir l'égalité entre l'homme et la *femme*, ce qui était la liberté pour cette dernière. Toutes les libertés sont sœurs, et la même Assemblée qui avait proclamé les droits de l'homme et mis à néant les priviléges féodaux devait aussi briser la servitude domestique qui avait pesé jusqu'alors sur la *femme* déshéritée. La loi des 8 et 15 avril 1791, supprimant du même coup les droits d'aînesse et de masculinité, assura à tous les enfants des droits égaux dans la famille. Enfin, la Convention et Napoléon complétèrent l'œuvre de l'Assemblée constituante. Le code civil ne se contenta pas d'égaliser les droits héréditaires des deux sexes; afin de mieux garantir les droits de la *femme*, il abolit l'usage des renonciations aux successions futures (code civil, art. 791, 1389) et prohiba toute substitution qui ferait revivre entre les enfants les distinctions d'âge ou de sexe de l'ancienne loi.

Examinons maintenant la condition faite aux *femmes* en France par notre droit actuel. L'égalité civile des deux sexes est un principe fondamental de notre loi moderne (code civil, art. 8). Si cette égalité cesse dans le mariage, si la *femme* y est soumise à une incapacité temporaire, cette incapacité a pour cause la puissance maritale et n'est pas inhérente au mariage. Jusqu'à quel point notre législateur a-t-il su concilier les libertés de la *femme* avec la puissance du mari? C'est une question que nous n'avons pas à examiner ici (v. aux mots MARIAGE, DOT). Mais, en dehors du mariage, la *femme*, devant la loi civile, est presque en tout point l'égale de l'homme : elle a la libre disposition de son bien; elle peut l'engager, faire le commerce, tenir une maison de banque, comparaître devant les tribunaux, soit comme témoin, soit comme partie, et au besoin exposer sa cause elle-même. La *femme* n'a pas seulement des droits pécuniaires; la loi moderne lui donne encore ce que lui avait refusé la loi romaine, des droits de puissance. La veuve a sur ses enfants légitimes la plénitude des droits de surveillance, d'éducation et de garde; elle peut s'opposer à leur mariage, leur donner un tuteur par son testament; elle a l'usufruit de leurs biens; enfin, elle peut exercer contre eux le droit de correction (code civil, art. 148, 149, 381, 386, 397). Le libre exercice du pouvoir maternel appartient aussi à celle qui devient mère sans être épouse. Lorsque le père et la mère d'un enfant naturel l'ont reconnu tous les deux, c'est aux tribunaux qu'il appartient de décider qui du père ou de la mère exercera la puissance sur l'enfant, et les tribunaux décideront d'après « le plus grand avantage de ce dernier. » Mais les *femmes* ne peuvent être tutrices, à moins qu'il ne s'agisse de leurs enfants ou de leur mari (code civil, art. 442, 3o), et la jurisprudence leur interdit par analogie les fonctions de curatrice et de conseil judiciaire. Elles ne peuvent non plus faire partie d'un conseil de famille; elles ne peuvent pas davantage être témoins intrumentaires dans un acte public, et la jurisprudence hésite encore à les admettre aux fonctions d'arbitres ou d'experts. Mais elles peuvent être tutrices officieuses (code civil, art. 362). Les *femmes* sont exclues des droits politiques; néanmoins, il y a certaines fonctions auxquelles elles sont admises, telles qu'une direction de postes ou un bureau de papier timbré. Les *femmes* peuvent aussi se livrer à l'enseignement. Il existe actuellement une tendance à élargir le cercle des occupations permises aux *femmes;* elle est surtout très-marquée aux Etats-Unis. Cette tendance n'a rien que de légitime, et la justice ainsi que l'utilité sociale ne permettent pas qu'on interdise à un être humain aucune des occupations honnêtes dont il est capable. Du reste, ce sont les mœurs qui doivent surtout décider en cette matière. Comme la *femme* reçoit la condition de son mari, il en résulte qu'elle a le même rang que lui et prend part à ses honneurs et à ses prérogatives. Ainsi, la *femme* roturière qui épouse un noble participe au titre de son mari et est appelée princesse, duchesse, marquise, comtesse, selon que le mari est prince, etc. La *femme* d'un maréchal de France prend le titre de maréchale. Les titres et qualités subsistent après la dissolution du mariage, tant que dure l'état de viduité.

Sous la loi du 23 germinal an III, lorsqu'il était reconnu qu'une *femme* se trouvait réellement enceinte au moment où elle avait été mise en jugement comme prévenue d'un crime emportant la peine de mort, la déclaration du jury et le jugement étaient nuls. D'après le code actuel, si une *femme* condamnée à mort se déclare enceinte et si le fait se trouve être vrai, elle ne doit subir sa peine qu'après sa délivrance (code pénal, art. 29). Enfin, nous rappellerons qu'en France les *femmes* ne succédaient pas au trône. Quant à la régence, v. ce mot.

Les développements qui suivent rentrent peut-être, à certains égards, dans ceux qui précèdent; mais ils s'en distinguent assez néanmoins par leur couleur humoristique pour que nous n'ayons pas à redouter le reproche de double emploi. Ils ont trait à la condition actuelle des *femmes* dans certaines contrées du globe que nous allons passer successivement en revue.

— *Cafrerie*. Le Cafre qui veut se marier guette la fille qu'il désire au détour d'un sentier des bois, l'étourdit d'un coup de massue et l'emporte évanouie dans sa demeure. Si elle en meurt, il la jette aux poissons du fleuve voisin; si elle en réchappe, il en fait sa *femme*.

— *Kabba* (Afrique). Les Kabbabisches disent : Les *femmes* ressemblent à la terre qu'il faut cultiver. C'est commettre une grave faute que de laisser son champ en friche. Nos compagnes doivent avant tout nous donner des enfants; que nous en soyons ou non les pères, peu importe. Celui qui récolte s'inquiète peu du semeur.

Les Kabbabisches sont tellement persuadés d'être dans le vrai qu'il leur arrive souvent de répudier leur *femme* pour cause de fidélité, et qu'ils n'hésiteraient pas à assassiner l'étranger qui refuserait de leur faire l'honneur de coucher avec leurs *femmes*. On voit souvent des *femmes* qui ont publiquement deux maris. Ainsi, l'un n'est pas assez riche pour payer aux parents la dot ou l'achat de la fille de ses rêves; mais un personnage plus riche paye le prix fixé et emmène la jeune *femme*. Le premier entre en pourparlers avec son rival plus fortuné, et bientôt tout s'arrange à la satisfaction des trois intéressés : il solde, selon sa fortune, la moitié, le quart ou le huitième du prix payé par l'épouseur en titre, et il participe alors pour la moitié, le quart ou le huitième dans les *bénéfices* de la communauté. Les enfants sont la richesse des familles; ils se vendent très-avantageusement; c'est la principale industrie du pays.

— *Indoustan*. Les *femmes* de l'Indoustan possèdent un code dans lequel les hommes sont classés en trois catégories : les *hommes*, les *demi-hommes* et les *hulpul-huplas*.

Les *hommes* sont ceux qui peuvent entretenir dignement leurs épouses. Les *demi-hommes* sont ceux à qui la fortune ne permet pas d'avoir des *femmes* oisives. Comme il faut que ces *femmes* travaillent comme eux, elles ne leur portent pas le respect qu'elles auraient naturellement pour un vrai *homme*. Aussi, quand une *femme* est battue par un *demi-homme*, elle a le droit de lui rendre ses coups et même de lui arracher la barbe, ce qui est le comble du désagrément. Quant aux *hulpul-huplas*, leurs *femmes* peuvent s'absenter jusqu'à dix jours de suite de la maison sans que les pauvres maris aient le droit de s'en plaindre.

— *Soudan*. Voici un portrait des *femmes* du Soudan tracé dans la *Revue de l'Orient*. Inutile de dire que c'est œuvre de poëte : « Leur corps est une mixture de la nuit; on le dirait plaqué d'ébène. Leurs seins sont des boules d'opium... Ces visages ressemblent à la flamme de mes soupirs; ces joues ont la noirceur de mon infortune. Peindrai-je leur chevelure? Fi! des ténèbres dans des ténèbres! Ces créatures sont indignes de partager la couche : elles ne doivent pas bouger de la cuisine, à moins qu'elles ne marchent à la suite des dames, car le contraste accuse les choses. Foin du sot ignare qui étreint cette nuit opaque! Son lendemain sera assombri avec ce noir visage pour flambeau. »

— *Négous, Tombouctou, Kano, Kachenah*, etc. Le prix des négresses varie suivant la pénurie ou l'abondance de ce produit sur les marchés.

Voici la cote du cours de 1865, en cauris (monnaie du pays) et en francs, valeur approximative :

Négresses.	Cauris.	Francs
De 6 à 12 ans. . .	25,000	environ 45
De 12 à 16 ans. . .	30,000	— 50
De 16 à 25 ans. . .	20,000	— 40
Au-dessus de 25 ans.	3,000 à 10,000	— 6 à 20

Cependant il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre cette conversion de cauris en francs; car l'argent monnayé n'a pas de cours dans l'Afrique centrale et méridionale. Une loque de drap rouge vaut quelquefois une esclave. Les étoffes, le sel sont des valeurs d'échange supérieures aux cauris. Ces valeurs subissent de grandes variations suivant les marchés, l'éloignement du littoral ou les besoins du moment; en un mot, la variation de la valeur des cauris est quelquefois portée au double du prix en francs que nous avons inscrit.

— *Mormons*. Au sujet d'une cargaison de jeunes filles venant du Danemark, débarquée à New-York et immédiatement dirigée vers le lac Salé, pour la plus grande gloire du mormonisme, un journal américain disait : « L'arrivée de ces jolies blondes de la *Faderland* a produit une grande sensation parmi les *fidèles* qui s'intitulent modestement les « saints du dernier jour. » Un lot de vieux dévots, pourvus déjà de six ou sept épouses en demi-solde, sont expressément venus à New-York pour passer en revue les nouvelles débarquées et s'assurer d'avance la possession d'une ou de plusieurs d'entre elles. » (An 1866.)

— *Russie*. Une habitude parmi les gens du peuple est de pendre un fouet à la tête du lit conjugal. On voit de temps en temps plus d'une *femme* porter plainte contre son mari près du gouverneur de la ville, accusant le pauvre homme de ne pas l'aimer, à preuve... qu'elle n'a pas encore été battue par lui et que le fouet n'a pas été décroché une seule fois depuis leur mariage.

— *Etats-Unis*. Un journal de New-York s'exprimait ainsi en 1867 : « La passion des liqueurs fortes est beaucoup plus commune et plus violente chez les *femmes* que chez les hommes. Ces mères de famille adonnées à cette hideuse passion font rougir leurs enfants et leurs maris. De jeunes personnes de dix-huit ans, filles de nos plus respectables marchands, s'enivrent dans les tavernes, et on les voit *tituber* dans les rues ou se coucher dans les ruisseaux. » C'est que, non-seulement les dames boivent en secret, cachant les bouteilles dans leurs armoires, mais elles fréquentent encore ce qu'on appelle les *restaurants de dames*, où elles boivent du matin au soir. Le mal a fait des progrès si rapides, que les modistes elles-mêmes tiennent dans leurs arrière-boutiques des paniers de vins et de liqueurs pour les dames qui viennent commander un bonnet ou une toilette de bal.

Nous avons trouvé dans un journal mexicain cette appréciation anthropo-ornithologique de la *femme :* « D'un à dix ans, la *femme* est un oiseau-mouche; de dix à quinze, une hirondelle; de quinze à vingt, un oiseau de paradis; de vingt à vingt-cinq, une tourterelle; de vingt-cinq à trente, une colombe; de trente à quarante, une perruche; de quarante à cinquante, une chouette; de cinquante à soixante, un vanneau. A partir de soixante, elle n'est plus ni oiseau, ni *femme*, ni rien. »

Un proverbe espagnol classe ainsi les *femmes :* « Les jeunes filles sont d'or; les *femmes* mariées d'argent; les veuves sont de cuivre, et les vieilles de fer-blanc. »

M. Taine porte ce jugement sur la *femme* en France : « Boutiquière, *femme* du monde ou lorette, voilà les trois emplois d'une Française; elles excellent en cela, et seulement en cela. »

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails ici sur la *femme* dans les Etats européens : le code civil, que tout le monde peut consulter, renseignera sur l'état social de la *femme* en France et dans les pays circonvoisins dont la législation se rapproche de la nôtre. Nous allons étudier la condition de la *femme* chez les peuples musulmans, en Afrique et en Orient.

— *Orient. La femme arabe*. Le mahométan achète sa *femme* comme du bétail, la traite comme une bête de somme, en tire tout le travail manuel possible à l'aide du bâton — seule raison en matière d'association conjugale — et la parque en compagnie de ses autres *femmes*, aussi abruties. Chez les Arabes et chez les Maures, il n'existe aucun établissement d'intruction publique ni d'éducation particulière pour les *femmes*. Abandonnées à la nature, à l'oisiveté, elles ne savent rien et ne font rien. Le rôle qui leur est dévolu en Orient est si passif qu'on pourrait dire qu'il se borne à faire des enfants. Aussi, les *femmes* sont tellement persuadées qu'elles ne sont bonnes qu'à un seul usage, qu'il leur paraît tout naturel — quand le mari ne les enferme pas, — de se prêter aux désirs des autres. Elles semblent n'avoir, en effet, de la *femme* que le sexe, et des animaux que la faculté de procréation commune à toutes les femelles.

L'Arabe n'a pas, ainsi qu'on le croit généralement en France, plusieurs *femmes* uniquement pour varier ses plaisirs. Ce qu'il faut à l'Arabe qui veut se marier et qui a amassé les douros nécessaires pour s'acheter une *femme*, ce n'est pas une houri, ce n'est pas la réalisation d'un rêve de jeunesse; c'est une créature qui lui fasse son pain, qui lui tisse son burnous. Pour les besoins du cœur, il y a la *femme* du voisin et les mystères des nuits sombres.

Lorsque l'Arabe a découvert la *femme*, ou plutôt l'affaire qu'il croit pouvoir lui convenir, il se présente chez son détenteur, père, oncle, cousin, l'un quelconque de l'avide série de ayants-droit, aux termes de la loi musulmane; et la scène se passe à peu près ainsi : « Sidi, je voudrais épouser ta fille. — Combien m'en donnes-tu? — Vingt douros (110 fr.). — Vingt douros, sidi! tu te moques? J'en ai refusé cinquante, et de la part d'un homme du gouvernement, encore! — Ça m'étonne. Elle n'est pas jeune, ta fille, et on dit avec ça qu'elle est laide. — Eh bien! après? qu'est-

ce que ça peut faire? Qu'on m'en montre une qui fasse aussi bien le couscoussou et qui soit aussi adroite dans la fabrication des kuïks à la mode du Sud ! — Je le sais bien, sans cela... Mais je n'ai que vingt douros. — Qu'à cela ne tienne. Donne-moi d'abord tes vingt douros; puis tu me feras devant le cadi une reconnaissance de trente autres douros. Entre gens comme nous, il y a toujours moyen de s'entendre. — A la bonne heure, sidi; du moment que tu n'exiges pas toute la somme comptant, c'est affaire conclue. — Dieu soit loué ! (*A part.*) Une fois que j'aurai dans la main ton billet de trente douros, mon gaillard, bon gré malgré, il faudra bien que tu t'exécutes. — Gloire à Dieu ! (*A part.*) Prends garde de le perdre; si jamais tu vois l'ombre de ces trente douros... Au fait, tu reprendras ta fille. »

A quelques jours de là, un grotesque barbouilleur de papier, dont les études n'ont jamais dépassé la première ligne du Coran, trace les conditions du mariage projeté, bases d'un interminable procès entre le beau-père et le gendre, qui se refusera obstinément à acquitter les trente douros pour lesquels il a fait une réserve mentale.

Le jeudi, jour fixé pour la consécration, la fiancée est transportée de la tente paternelle à celle de son époux, avec un accompagnement de coups de fusil, cris, vacarme, espèce d'avant-goût de l'harmonie qui l'attend dans son ménage. Le soir, il y a redoublement de sabbat, et après une ventrée gargantuesque de couscoussou et de viandes plus ou moins grillées, chaque convive se retire pour digérer du mieux qu'il pourra l'approvisionnement de victuailles dont il s'est repu.

Le lendemain du mariage commence le rôle de la *femme :* traire les vaches et les chèvres, battre le lait pour faire le beurre, aller au bois et à l'eau, quelquefois fort loin de la tente, et revenir chargée comme une bête de somme, moudre le grain, pétrir le pain, cuisiner le couscoussou, tisser ou rentraire le burnous, souvent panser le cheval, grelottant en hiver, les pieds nus, rôtie en été sous un soleil de feu.

Pendant ce temps, le mari passe la journée étendu à l'ombre d'un buisson, fumant sa pipe et ne pensant à rien. Quand il rentre dans sa tente, ce n'est qu'avec une mine altière et des mots de reproche même non motivés. Souvent il joint le geste à la parole et bat sa *femme* comme plâtre. Quelquefois, à bout de patience, la *femme* s'enfuit chez son père comme chez son protecteur naturel; celui-ci la reçoit à bras ouverts : il entrevoit une nouvelle occasion de palper quelques douros encore. En effet, le mari ne tarde pas à arriver; une altercation fort vive s'engage entre celui-ci et le beau-père, sur un diapason que chacun s'efforce d'exagérer comme s'ils voulaient s'intimider l'un l'autre; mais bientôt ils tombent d'accord : le mari débourse quelques douros, le beau-père les empoche, et la pauvre fille qu'on n'a pas consultée est rendue à son tyran... jusqu'à ce que la même scène recommence.

Aphorisme arabe : Un mari a d'autant plus le droit de battre sa *femme* qu'il donne plus d'argent à son beau-père.

Le dernier degré hiérarchique de la tente arabe, c'est : « Une *femme* maladive ou maladroite. » Le premier degré, c'est : « Quatre vigoureuses luronnes capables d'abattre beaucoup de travail en peu de temps. » On dit de celui-ci : « Tente de sultan; » de l'autre : « Tente de berger. » Les quatre *femmes* qui vivent sous la tente de l'Arabe n'ont, en tant qu'agrément, que trois choses à faire : Travailler, se battre entre elles, et être battues par leur époux commun.. Elles remplacent sous la tente les arts manuels qui manquent partout où il n'y a que des Arabes, et dont l'usage est pourtant indispensable à l'existence; elles font donc l'office du meunier, du boulanger, du cuisinier, du pâtissier-confiseur, du tisserand, du tailleur, du maçon, du jardinier, du palefrenier et de la bête de somme.

En temps de guerre, dans les razzias de tribus à tribus, elles passent généralement à l'état de bétail, et les vainqueurs se les partagent comme le butin et les bestiaux.

La pudeur est tout à fait inconnue à la *femme* arabe, et sans le moindre scrupule elle se livre volontiers au premier venu. Toute sa morale consiste à n'être pas vue. Si elle n'est pas découverte, par Allah ! c'est une honnête *femme;* dans le cas opposé, le mari joue du bâton, et tout est dit.

Le mari, d'ailleurs, lui donne l'exemple des débordements en rapportant à sa tente ce qu'il est allé chercher chez la voisine, ce que sa *femme* communiquera à un autre voisin, qui à son tour, etc., etc.; de sorte que cette maladie, que, du temps de François Ier, on appelait napolitaine à Paris et française à Naples, relie bientôt toute la tribu. Le cas est très-fréquent, et dans les climats africains détermine cet horrible empoisonnement qui se traduit par l'éléphantiasis. Sous les tentes règne la plus dégoûtante promiscuité : toute la famille couche pêle-mêle, et l'inceste y est pour ainsi dire passé en habitude. Les enfants de six à sept ans, frères et sœurs, commettent les actes les plus indécents sous les yeux de leurs parents, qui en rient et ne s'y opposent nullement, tant la chose leur semble naturelle. Chez les Arabes de l'intérieur et du désert, les filles vont complétement nues jusqu'à douze ou treize ans.

Le costume très-simple des *femmes* arabes consiste en une étoffe de laine qui pend devant et derrière à peu près jusqu'aux genoux, ouverte sur les côtés et rattachée au milieu du corps par une ceinture. Elles ont généralement de beaux traits. On ne pourrait guère critiquer que leurs seins, qui, soit défectuosité de costume, soit à cause de la chaleur du climat ou parce qu'elles se marient trop jeunes, paraissent mal placés et pendants. Quant à leurs dents, on s'aperçoit tout de suite que jamais la brosse n'y a passé. Elles ont pour la plupart l'habitude de se peindre les sourcils et de les réunir par un seul arc au-dessus du nez, ainsi que celle de se noircir, rougir ou jaunir les ongles; mais on s'y fait vite. Toutes portent le voile, à l'exception cependant des *femmes* pauvres et de celles qui appartiennent aux tribus nomades; elles n'ont, en vérité, rien à cacher, ou plutôt rien de beau à montrer. Les *femmes* de l'intérieur, celles qui se rapprochent des déserts et du Djérid, ont une réputation de grande beauté au point de vue européen. Au point de vue oriental, arabe, mauresque, turc, juif et berbère, la beauté de la *femme* s'estime au poids. Plus une fille à marier est grasse, plus cher elle vaut. Un embonpoint excessif l'emporte de beaucoup sur la plastique telle que nous la comprenons. A cet effet, lorsqu'une fille est à marier, ses parents, croyant par là relever et accroître ses charmes et ses attraits, la condamnent pendant quelque temps à un repos absolu et à une nourriture propre à atteindre le but qu'ils se proposent; c'est-à-dire qu'ils lui administrent pour l'engraisser rapidement une semoule épaisse fabriquée avec le *droh*, espèce de millet blanc qui sert aussi et principalement à engraisser les bestiaux.

Dans les conditions d'existence qui lui sont faites, la *femme* arabe, loin de redouter la polygamie, l'appelle de tous ses vœux comme un allégement aux rudes travaux qui lui incombent et que dès lors elle partage.

— *La femme mauresque.* D'après leur code religieux, les Maures, comme d'ailleurs tous les musulmans, à quelque secte qu'ils appartiennent (et les sectes sont nombreuses), peuvent avoir quatre *femmes* légitimes. Mais les Maures des grandes villes n'usent généralement plus de ce droit et se contentent d'une seule épouse légitime. Cela tient essentiellement à la multiplication des industries dans les cités : boulangerie, meunerie, tisseranderie, etc.

Les *femmes* mauresques ont un beau teint dont elles prennent grand soin. Leur peau est blanche et leur visage est légèrement rosé. Leurs yeux sont grands et animés, leurs sourcils noirs, bien arqués, leurs cils longs et recourbés en dehors, leurs traits réguliers; leur stature est petite, leur corps assez développé, potelé et presque gracieux. Comme par toutes les *femmes* de l'Orient, l'embonpoint est considéré par elles comme le dernier mot de la beauté; aussi font-elles tout ce qu'elles peuvent pour engraisser : pendant les quelques heures que chaque jour elles passent aux bains de vapeur, elles se bourrent de couscoussou, de riz au gras et de pâtisseries de droh.

Leur costume est fort joli, souvent magnifique : bras nus jusqu'à l'épaule, pieds nus jusqu'à la cheville; pantoufles brodées or, argent, soie et perles, qui couvrent à peine les orteils, sans quartiers, de sorte que, pour marcher, elles sont obligées de retenir la chaussure par la contraction du gros orteil; pantalons de soie unie ou brochée assez ajustés, descendant jusqu'aux malléoles, fixés et retenus par un bracelet d'or ciselé ou filigrané. Elles ne savent rien et ne font rien. N'étant pas admises dans la société des hommes, elles vivent entre elles et se visitent qnelquefois. Cependant, depuis quelques années, elles reçoivent, mais sans les leur rendre, les visites des dames européennes. Elles n'ont pas, comme on s'est toujours plu à le répéter, le visage toujours voilé, même chez elles. Elles sont presque toujours nu-pieds, la plante et les extrémités des doigts teints avec du henné, couleur jaunâtre assez semblable à celle du café brûlé blond. Les *femmes* d'une classe un peu au-dessus de la moyenne ne sortent jamais de chez elles, si ce n'est pour aller à la campagne, et dans des voitures hermétiquement fermées. Les *femmes* des basses classes mauresques et arabes vont dans les rues, enveloppées comme des paquets ambulants, avec des bas tombant en vis sur leurs talons, quoique retenus par des bandelettes.

Lorsqu'on les marie, l'épouseur ne les voit qu'après la cérémonie du mariage. Cet usage pourrait avoir plus d'un inconvénient; mais, chez les musulmans, le mariage n'est qu'un contrat civil qui peut toujours se rompre à la volonté du mari. L'usage est aussi que le mari ne puisse coucher avec sa *femme* que le troisième jour après le mariage; mais, la première nuit, on lui accorde un tête à tête d'une demi-heure, temps qui doit suffire à la prise de possession.

Nous avons dit que le code religieux des mahométans leur permettait d'avoir quatre *femmes* légitimes; mais la *femme*, en se mariant, a le droit de stipuler à son mari ces conditions : « Ne pas faire partager à une autre le lit conjugal; ne pas éloigner la *femme* de son pays; ne pas en prendre une seconde; ne pas lui associer de concubines et autres de ce genre. » Et celui qui s'est marié en acceptant de telles conditions est tenu de les remplir. Ainsi donc, la *femme* a la faculté de poser son ultimatum; elle peut établir la charte de ses libertés conjugales; la loi lui permet d'intervertir les rôles, et d'esclave de devenir maîtresse; mais l'ignorance dans laquelle on la laisse à dessein explique pourquoi elle ne saurait user de ses droits.

— *La femme juive.* En général, les juives sont belles; leurs traits sont réguliers, leurs yeux, leurs cheveux magnifiques. Leur teint est un peu plus brun que celui des mauresques, et elles prennent aussi très-vite cet embonpoint qui les rend lourdes et disgracieuses. Leur costume est très-pittoresque; la soie et le clinquant y jouent le principal rôle. Elles portent d'énormes anneaux d'argent et même d'or au-dessus du pied; une ceinture de même métal emprisonne leur taille, et leurs cheveux, nattés de fils d'or ou d'argent, pendent en longues tresses sur leurs épaules. Comme toutes les *femmes* de l'Orient, elles font grand usage de parfums; comme elles aussi, chose qui paraîtrait invraisemblable dans ces pays où l'essence de roses, de myrtes, d'œillets, de violettes, etc., se trouve à profusion, les odeurs qu'elles préfèrent sont le benjoin et le musc.

— *La femme publique en Orient.* Le nombre des filles de joie est considérable dans toutes les villes d'Afrique et de l'Orient. Elles occupent des rues entières; mais elles sont exclusivement réservées aux plaisirs des croyants. Une de ces *femmes* convaincue de commerce avec un chrétien payerait sa faute de sa vie, impitoyablement; un Franc qui se hasarderait de jour dans une de ces rues serait aussitôt en butte aux plus grossières injures; de nuit, il courrait risque d'être assommé.

Cependant, grâce aux courtiers en libertinage qui ne manquent nulle part où il y a des juifs, les Européens ne chôment pas de *femmes* complaisantes.

Indépendamment des malheureuses négresses qui occupent le dernier échelon de cette échelle de misère et d'avilissement, les juives des classes pauvres font toutes cet infâme métier. Elles commencent de très-bonne heure, à dix ans, souvent plus tôt encore, et finissent, le plus tard possible, par être proxénètes. Quand elles ne peuvent plus être marmite, elles se font couvercle.

— Philos. soc. I. LES DROITS DE LA FEMME SELON L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE. La doctrine de l'égalité morale et sociale des deux sexes est fondamentale dans le saint-simonisme. Nous la trouvons d'abord posée en principe dans la célèbre prophétie de Saint-Simon relative à la fondation d'une *nouvelle Eglise*, d'un *nouveau pouvoir spirituel*, appelé, sous le nom de *conseil de Newton*, à organiser la science et l'industrie et à rendre universelle l'obligation du travail. « Rome, se fait-il dire par une voix céleste, Rome renoncera à la prétention d'être le chef-lieu de mon Eglise; le pape, les cardinaux, les évêques, les prêtres cesseront de parler en mon nom... Apprends que j'ai placé Newton à mes côtés, que je lui ai confié la direction de la lumière et le commandement des habitants de toutes les planètes. La réunion des vingt et un élus de l'humanité prendra le nom de *conseil de Newton;* le conseil de Newton me représentera sur la terre; il partagera l'humanité en quatre divisions, qui s'appelleront anglaise, française, allemande, italienne; chacune de ces divisions aura un conseil composé de même que le conseil en chef. Tout homme, quelque partie du globe qu'il habite, s'attachera à une de ces divisions et souscrira pour le conseil en chef et pour celui de sa division; *les femmes seront admises à souscrire; elles pourront être nommées.* » Tout l'enseignement de Saint-Simon sur les droits et le rôle futur de la femme se réduit à cette dernière phrase, contenue dans un écrit qui date de 1802; ce n'est qu'un mot, et c'est le seul qu'il ait jamais prononcé sur cette question, qui devait passionner et diviser ses disciples.

Après la mort de Saint-Simon, l'école saint-simonienne se constitua sous la direction de Bazard et d'Enfantin, déclarés à égal titre chefs de la hiérarchie. Les deux Pères de l'Eglise nouvelle furent pleinement d'accord pour reconnaître et proclamer l'égalité religieuse, politique et morale des deux sexes. Ce principe de l'égalité des deux sexes, ils le faisaient dériver de deux théories maîtresses qu'ils élevaient à la hauteur de dogmes : la réhabilitation de la matière, c'est-à-dire des plaisirs sensibles, des jouissances esthétiques, des sciences physiques et des travaux matériels; la substitution désormais nécessaire et complète de l'activité pacifique et industrielle à l'activité militaire des anciens âges. Ils montraient la subalternité de la *femme* nécessairement liée, dans le passé, à la prépondérance de la force physique, alors que la société n'avait que des forces militaires, à la prépondérance de la force purement intellectuelle, alors que régnait la religion du Dieu pur esprit. En même temps que l'égalité de l'homme et de la femme, ils affirmaient la diversité essentielle des dons départis à l'un et à l'autre, et, de cette diversité, ils inféraient que la plénitude de la vie, de l'intelligence et de la puissance humaine ne pouvait se trouver que dans l'union de leurs attributs divers harmonisés dans chaque couple, selon les nuances et les prédominances individuelles. *L'homme et la femme*, c'est-à-dire *le couple, voilà l'être humain, l'individu social.* Telle fut la formule dans laquelle se trouva exprimée et résumée la conception saint-simonienne des rapports généraux des deux sexes.

Ce qui frappe tout d'abord, dans cette formule, c'est que l'égalité morale et sociale des deux sexes est déduite par le saint-simonisme non de la similitude, mais de l'équivalence de leurs attributs psychologiques. L'homme et la femme sont placés au même rang, non comme possédant les mêmes facultés, mais comme complémentaires l'un de l'autre, comme également nécessaires l'un à l'autre, comme également incapables d'atteindre l'un sans l'autre leur destination. La formule saint-simonienne du couple a une autre portée : elle ne place l'unité, la monade sociale, ni dans la personne réelle telle que la nature la donne, ni dans la famille hiérarchisée (père, mère, enfant), mais dans la dualité sexuelle, ce qui menace tout à la fois et la dignité et le droit des véritables individus, et la société familiale, en tant qu'instituée en vue de l'enfant, fondée sur les devoirs des parents envers l'enfant. La conséquence très-naturelle de la formule, c'est que l'autorité, dans toute hiérarchie, dans tout ordre de fonctions, doit être *bissexuelle*, en d'autres termes, qu'elle doit être exercée désormais, non plus par l'homme seul, comme dans le passé, mais par le *véritable individu social*, par *l'homme et la femme unis*, par le *couple.* Le but familial du mariage se trouve ainsi subordonné à un autre but, qui est l'accomplissement normal de toute œuvre sacerdotale, scientifique ou industrielle; il en résulte que le grand prêtre de l'Eglise nouvelle, le chef suprême de la société saint-simonienne, doit être un couple; de là une transformation profonde de l'autorité, transformation qui constitue le caractère essentiel du saint-simonisme et dont Enfantin se plaît à célébrer les bienfaits : « C'est par la femme, dit-il, que cessera toute discussion, je dirai même tout enseignement sur l'autorité, car l'autorité ne s'enseigne et ne se discute point; si jusqu'ici l'on a tant argumenté sur ce sujet, c'est que le chef ne s'est jamais manifesté pour tous d'une manière aimante et attrayante, et cette impuissance était naturelle, car tout homme est impuissant pour embrasser toutes les manifestations de la vie; or l'autorité, jusqu'ici, fut *mâle*, et pourtant la société est composée d'hommes et de femmes. Songez que ceux qui ne savent point, je ne dis point plier devant un homme, mais s'élever vers lui pour l'embrasser avec amour, se rapprocheront du chef, lorsque chaque fonction sera exercée par un couple. Voyez autour de vous combien d'hommes qui résistent obstinément à l'autorité d'un homme, et qui obéissent en aveugles à l'autorité d'une femme, et combien de femmes, surtout, qui rougiraient de reconnaître parmi les femmes une supérieure, une égale même, et qui s'abandonnent en esclaves aimantes aux caprices d'un maître qu'elles idolâtrent..... Cette forme nouvelle de l'autorité renferme une garantie toute-puissante contre le despotisme et contre la révolte. Lorsque le pouvoir sera exercé par un couple, rien de ce qui est humain n'échappera à son autorité; l'obéissance sera facile, parce que l'inférieur sera toujours senti par le supérieur. Dans tout le passé, au contraire, une portion considérable de ce qui est humain échappait à la vue du chef, puisqu'il était seul, et tout ce qui échappait à son amour était réprouvé et comprimé par lui. »

D'après ce principe de l'*individu-couple*, le mariage n'avait d'abord été considéré, dans la secte, qu'au point de vue social, comme une institution de l'ordre politique, comme un élément de la hiérarchie et de l'autorité nouvelles. Bientôt se présentèrent une foule de questions appartenant plus particulièrement à l'ordre moral. Après l'affranchissement complet de la femme, après son avénement social, quels devaient être les devoirs réciproques des époux dans leurs rapports les plus intimes? Que devait-il y avoir de réservé et d'exclusif entre eux? Que fallait-il penser de la valeur morale de la loi chrétienne sur la pudeur et la chasteté en général, et en particulier sur la fidélité dans le mariage? Ce fut sur ces problèmes qu'éclata une grave division dans l'école saint-simonienne. Deux doctrines opposées s'y produisirent : celle d'Enfantin et celle de Bazard. Nous exposerons d'abord celle d'Enfantin.

Les individus de chaque sexe se divisent, selon Enfantin, en deux classes : en *mobiles* et *immobiles.* Les uns, doués de la faculté des affections *vives* et *passagères*, éprouvent incessamment le besoin de changement, de variété, de multiplicité : ceux-là ne sauraient longtemps rester unis au même homme ou à la même femme; pour eux, le mariage est temporaire; ce n'est qu'à cette condition et sous cette loi qu'ils peuvent consentir à être liés et qu'ils doivent l'être. Les autres, doués de la faculté des affections *profondes* et *durables*, éprouvent, au contraire, le besoin de fixité et d'unité; leur amour est à l'abri des atteintes du temps et s'accroît même par la possession; pour eux, le mariage est définitif; ce n'est au moins que dans cet espoir qu'ils consentent à s'unir et que leur union doit être consacrée. Le divorce est particulièrement institué pour satisfaire au goût de changement des individus *mobiles;* il doit être glorifié et sanctifié, attendu que les êtres aux

affections vives et passagères sont tout aussi bien dans les desseins et dans les voies de Dieu que les êtres aux affections profondes et durables, et que l'inconstance des uns n'est pas moins féconde en heureux résultats pour la société que la constance des autres; cependant, abandonnées à elles-mêmes, ces deux classes d'individus devraient se méconnaître et se repousser; mais entre elles intervient le prêtre, qui a puissance de les lier, parce que, réunissant en lui leurs qualités diverses, il les aime également et peut se faire aimer également aussi de l'un et de l'autre. Le prêtre, homme ou femme, en qui se trouve l'unité de la vie, qui en comprend tous les aspects, est, en effet, à la fois *mobile* et *immobile* : immobile, en ce sens qu'il reste constamment uni au même individu au titre d'époux, et mobile, en cet autre sens qu'il ne borne pas à cette relation l'intimité exclusivement attribuée jusqu'ici à l'union conjugale. C'est dans ses rapports avec ceux qu'il dirige, c'est particulièrement dans les épanchements de la confession que le prêtre s'abandonne aux sentiments de la mobilité; en cela, il obéit à une double impulsion, au besoin de satisfaire le goût de changement, de variété, de multiplicité, qui est un des attributs de sa vie unitaire, et au désir, en exaltant pour sa personne l'amour de ses inférieurs, de les rendre plus semblables à lui-même, et de les diriger ainsi plus facilement dans les voies du progrès. Jésus et son Eglise n'ont aimé, n'ont connu, n'ont glorifié que l'esprit et son activité; ils ont réprouvé la chair et condamné ou subalternisé tous les appétits sensuels; c'est par suite de cet anathème que le clergé catholique tout entier a gardé le célibat et que, chez les laïques, il a honoré et recommandé la virginité comme l'état le plus agréable à Dieu. N'ayant pas pu faire une loi générale de cette abstinence, il n'a sanctifié, ou plutôt il n'a permis les satisfactions de la chair que dans le mariage, en les soumettant, dans cet état même, à une foule de restrictions et de règles austères. Sous l'empire de cette loi, les relations du prêtre avec le fidèle ont dû être toutes *spirituelles;* de là, la tristesse et la sévérité empreintes sur la figure du prêtre chrétien, dans ses paroles, dans son costume; de là, l'aspect ténébreux du confessionnal et l'obstacle qu'il apporte au contact *matériel* du confesseur et du pénitent. Quant au divorce, en tant qu'il aurait pu être sollicité par des répugnances physiques, l'Eglise, d'après son dogme sur la matière, ne pouvait l'admettre; mais il y a plus : appelant, exaltant sans cesse l'éternité et méprisant le temps, elle devait encore, dans le but de se rapprocher de la perfection divine et de la symboliser aux yeux des hommes, attacher le caractère de durée, d'indélébilité, d'indissolubilité à toutes ses consécrations.

Dans la doctrine saint-simonienne telle que la comprend Enfantin, disparaissent l'anathème de la chair, le mépris du temps, et, à leur suite, tout ce règlement du mariage, toute cette discipline de réserve, de chasteté, de pudeur, toutes ces idées d'éternité, d'indissolubilité des liens individuels, introduits par le christianisme. La matière étant de l'essence de Dieu, comme l'esprit, ses manifestations sont tout aussi pures, tout aussi glorieuses. S'il n'y a pas lieu de réprimer les appétits de l'esprit, de condamner les satisfactions intellectuelles et de borner leur carrière, il n'y a pas lieu davantage de réprimer les appétits de la chair, de condamner les satisfactions sensuelles ou de les renfermer dans les limites étroites du mariage, s'ils réclament une sphère plus étendue. La vie étant à la fois *matérielle* et *spirituelle*, aussi sainte dans l'une de ses manifestations que dans l'autre, n'atteignant à sa plénitude, à sa perfection que par leur équilibre, il s'ensuit que le prêtre saint-simonien, dont la mission est d'élever tous les individus à cette plénitude d'existence en les attirant à lui, ne doit pas seulement. comme le prêtre chrétien, agir sur leur *intelligence*, mais encore sur leurs *sens*, ou, autrement, ne doit pas seulement les lier à lui *spirituellement*, mais encore *charnellement*, puisque autrement, il laisserait en dehors de son influence une moitié de leur vie; aussi le prêtre saint-simonien doit-il se montrer sous des dehors attrayants, voluptueux même, dépouillant, dans l'œuvre de la confession, le sombre appareil de la pénitence chrétienne pour s'entourer au besoin de tous les objets propres à exalter, à enivrer les sens. Le temps et l'éternité étant également de Dieu, en lui, lui-même, il s'ensuit que la mobilité, l'instabilité, l'inconstance sont des modes de la vie tout aussi divins que l'immobilité, la stabilité, la constance; que, par conséquent, les mariages temporaires et successifs, fondés sur les affections passagères, sont tout aussi légitimes et saints que les mariages permanents, fondés sur les affections durables; que la loi qui dissout le lien conjugal est tout aussi normale, tout aussi religieuse que la loi qui le forme et le maintient, et qu'ainsi aucune idée d'imperfection et de douleur ne doit s'attacher au divorce. Ce qui rend odieuse la polygamie du passé, c'est le privilége qu'elle constitue pour l'homme, c'est l'exploitation à laquelle elle soumet la femme. Il ne s'agit point aujourd'hui d'attribuer à un sexe un privilége sur l'autre, mais de donner à tous deux des droits égaux; dès ce moment, l'exploitation disparaît de leurs rapports, et, avec elle, tout ce qu'il y a de légitime dans la réprobation qui s'attache aujourd'hui à l'Idée de pluralité dans l'intimité des sexes. La mobilité, le besoin de changement n'ont cessé de se témoigner dans le monde et de s'y faire une part, en dépit de tous les obstacles; cette part est aujourd'hui aussi large que possible. Pour quiconque a percé la surface des sociétés modernes, a vu de près leurs mœurs, a pénétré dans l'intimité des familles et surpris le secret des cœurs, il est facile de se convaincre que, par exemple, les devoirs également imposés à tous dans le mariage, et auxquels tous font extérieurement profession de se soumettre, ne sont cependant fidèlement observés dans la réalité que par le petit nombre. Cet état de choses est vicieux sans doute, car aucune règle, aucune autorité religieuse ne présidant aux relations particulières qui s'établissent ainsi, il en résulte, dans le plus grand nombre de cas, qu'au lieu de servir à l'élévation des individus et au progrès de la société, elles ne font que pervertir les uns et porter le trouble dans l'autre; c'est ce vice qu'il faut faire cesser. En introduisant aujourd'hui dans la loi morale le principe de la mobilité, en légitimant cet aspect de la vie, en lui donnant une règle, on n'aura rien changé aux sentiments, aux penchants qui existent dans les cœurs; seulement, on aura substitué l'ordre au désordre, la franchise à l'hypocrisie, la vérité au mensonge. Une seule difficulté s'élève contre ce règlement : c'est la confusion, l'incertitude qu'il pourrait jeter sur la paternité. Cette difficulté mérite d'être prise en considération; car il importe à l'ordre social que la paternité soit toujours connue, et au bonheur individuel que le sentiment qui s'attache à ce titre soit respecté. Il faut donc, de toute nécessité, que des limites soient posées ou des restrictions prescrites à l'intimité des relations qui doivent s'établir en dehors du mariage. C'est à la femme qu'il appartient de poser ces limites, de déterminer la nature de ces restrictions.

Bazard s'éleva vivement contre cette doctrine, qu'il appela « une *conception de promiscuité.* » Il soutint que la classification des hommes et des *femmes* en *mobiles* et *immobiles* formait une dualité vicieuse; qu'il ne pouvait y avoir pour tous les êtres humains qu'une seule et même loi morale; que cette loi, appliquée aux rapports des sexes, était une loi de fidélité et d'exclusivité; que l'égalité des deux sexes devait consister dans l'égale soumission à cette loi, et ne pouvait être réelle qu'à cette condition; que l'inviolabilité du mariage était postulée par la loi historique du progrès, qui nous montre la promiscuité régnant à l'origine et décroissant à chaque pas de la civilisation, à mesure que se dégage et se développe la personnalité humaine. Les objections qu'il opposait aux vues d'Enfantin étaient, selon nous, accablantes. Il commençait par faire remarquer la nature contradictoire des termes *mobilité* et *immobilité*, et l'incompatibilité des manières d'être qu'ils expriment. « Si l'on veut, disait-il, s'assurer de leur opposition essentielle, il suffit de se demander comment ces termes pourraient être associés, de manière à former une harmonie, dans la personne du prêtre, qui, étant le lien des individus, doit réunir en lui leurs attributs divers. La contradiction apparaîtra alors dans toute son évidence, puisqu'il est impossible, en effet. de concevoir comment un homme pourrait être à la fois mobile et immobile, constant et inconstant, si ce n'est dans une succession d'états alternatifs, qui, au point de vue de l'ensemble d'une même vie, constitueraient, non point une harmonie, une unité, mais une véritable anarchie; non point une continuité progressive, mais une discontinuité incessante.

» La classification morale d'Enfantin, ajoutait-il, conduit nécessairement à reconnaître dans le monde l'existence simultanée de trois lois morales. Alors disparaît l'unité humaine; ce ne sont plus trois classes d'hommes qui se trouvent en présence, mais trois espèces différentes, inassociables, et devant même naturellement se repousser, puisqu'il n'existe entre elles, dans l'ordre des affections individuelles, aucune notion commune sur le bien et le mal, et par conséquent aucun droit commun. Au surplus, l'impossibilité de la consistance de plusieurs lois morales dans une même société se montre avec évidence dans l'hypothèse même dont il s'agit. Et, en effet, le prêtre devant également agir sur tous les individus, sur les immobiles comme sur les mobiles, et cela aussi bien *matériellement* que spirituellement, parce que son but doit être d'élever les uns et les autres à la plénitude d'existence qui est en lui, il s'ensuit que, par son action, tous seraient rendus *mobiles*, et qu'ainsi, par le fait, il n'y aurait qu'une seule loi dans le rapport des sexes, la *promiscuité.*

» Si l'on pouvait admettre, continuait Bazard, qu'une relation intime, de la nature de celle que suppose Enfantin, dût s'établir entre le prêtre et ceux qu'il a mission de diriger, il faudrait en même temps, et de toute nécessité, reconnaître encore pour l'avenir le fait de l'exploitation. En effet, si l'on considère qu'une pareille relation ne saurait être déterminée, de la part du supérieur, seulement par un sentiment de dévouement; qu'il faut encore absolument qu'il y soit sollicité par un attrait personnel, par un désir de satisfaction pour lui-même, cette conséquence paraîtra inévitable; car, comment comprendre que l'inférieur, quelles que fussent ses répugnances, pût avoir toute liberté pour se refuser aux désirs et aux sollicitations de son supérieur, lorsque celui-ci peut disposer de son avenir? Vainement dira-t-on que l'exploitation, sous toutes les formes, est à jamais condamnée, et que le supérieur qui s'y livrerait serait, par cela seul, déchu de son rang. L'exploitation doit disparaître du monde, mais à une condition : c'est que, sous l'empire de la nouvelle loi religieuse et morale, les relations générales et individuelles seront combinées et réglées de telle façon qu'elles ne laisseront point de place au développement des sentiments qui pourraient y conduire. Invoquer les désordres, les trahisons, les fraudes, l'absence de foi, dont le mariage aujourd'hui présente le spectacle, pour justifier une théorie quelconque de promiscuité, c'est oublier qu'aucune sollicitude sociale ne préside à cette union et ne veille sur elle; que, dans la plupart des cas, elle est déterminée par des considérations plus ou moins étrangères à l'amour, aux convenances réelles qui devraient la former, et qu'enfin, en l'absence de toute foi sociale et religieuse, aucun engagement individuel, aucun devoir particulier ne saurait avoir de sanction. Autant vaudrait-il élever la prétention de consacrer et d'organiser l'égoïsme général, les haines nationales et les guerres qu'elles engendrent, la défiance entre les gouvernants et les gouvernés et les révolutions qui en sont la suite, la concurrence et la fraude dans l'industrie, la rivalité et le plagiat dans les arts et dans les sciences, parce que tous ces faits existent aujourd'hui. Les révélateurs et les apôtres ne viennent point pour sanctifier ce que la conscience de leurs contemporains proclame être le mal, mais pour le faire disparaître, en développant, par l'amour d'un bien nouveau, tous les sentiments progressifs dont le passé a déposé le germe dans leurs cœurs. »

Quant à la prétention de détruire toute objection contre la promiscuité sacerdotale, en concédant la nécessité de la soumettre à des limites ou à des restrictions, afin de sauver de l'incertitude le sentiment de la paternité, Bazard estime, avec raison, qu'elle est à la fois puérile et grossière. En effet, si le prêtre peut légitimement éprouver des désirs sensuels pour ceux qu'il dirige, s'il peut légitimement en provoquer en eux pour lui-même, comment la satisfaction de ces désirs pourrait-elle être illégitime? Et, si elle l'est, comment les désirs qui devraient y tendre invinciblement ne le seraient-ils point eux-mêmes? S'il n'y avait point d'autre obstacle à opposer à leur satisfaction complète que l'intérêt de conserver la trace de la paternité, il faudrait en conclure hardiment que tous les liens de la famille par le sang doivent disparaître, et, dans ce cas, se fonder sur la considération spécieuse de donner plus de développement aux sympathies sociales. — Vous attendez la *femme*, dites-vous, pour déterminer ces limites ou ces restrictions. — Mais s'il ne s'agissait, dans l'accomplissement de cette tâche, que de sauver la paternité, il n'y aurait là qu'une difficulté matérielle à résoudre par des procédés mécaniques, et l'on ne voit pas, dans ce cas, pourquoi il faudrait attendre la *femme* pour une pareille découverte. Le sentiment puissant et impérissable de la paternité s'élève avec force sans doute contre cette confusion, mais elle est réprouvée par un sentiment plus puissant encore : l'amour qui engendre; l'amour du couple, qui n'a cessé de tendre, en grandissant, à une élection de plus en plus individuelle et exclusive, et qui repousse d'une manière absolue et sans considération de limite toute promiscuité, aussi bien dans le désir lui-même que dans la satisfaction.

« Mais, disait Enfantin, il ne nous appartient pas de formuler le code de l'amour et de la pudeur avant que la *femme* ait fait entendre sur cette question une voix libre de toute tradition et de toute influence masculine. Aucune loi morale ne peut-être légitimement proclamée sans le concours de la *femme ;* autrement, la *femme* serait subalternisée. En attendant la révélation de la *femme*, les saints-simoniens doivent s'en tenir provisoirement à la loi chrétienne et l'observer strictement. » — « D'après quel critère, répond Bazard, reconnaîtrez-vous la *femme* libre, la *femme* de l'avenir, celle qui est vraiment dégagée de toute tradition, de toute influence masculine? Evidemment, d'après le type qui est en vous, et que vous avez si longuement médité, contemplé, admiré. Toute *femme* qui condamnera votre conception sera repoussée par vous comme une esclave du passé. La révélation de la *femme* ne vous paraîtra libre et légitime qu'à la condition d'être l'écho de votre pensée. Si nous devons attendre la *femme* pour annoncer la nouvelle loi morale, l'œuvre saint-simonienne tout entière est manquée; il nous faut la reprendre par la base avec le concours de la *femme*, qui seul peut la légitimer, et dont nous avons eu le tort de nous passer. Est-ce que nous avons attendu la *femme* pour proclamer la nouvelle loi religieuse et politique? Et cependant nous avons dit que, dans l'avenir, elle devait être l'égale de l'homme dans le temple et dans l'Etat : qui pourrait donc retenir l'expression de nos désirs et de notre amour, lorsqu'il s'agit de la loi morale, et rendre, sur ce point, notre foi incertaine? L'amour de la *femme* serait-il donc ici contradictoire à celui de l'homme? Mais il faudrait alors cesser de croire à l'harmonie dans le monde; il y a plus, il faudrait reconnaître qu'une pareille opposition ne pourrait se terminer que par l'esclavage de la *femme*. En attendant la révélation de la *femme*, vous entendez observer et faire observer par vos disciples la loi chrétienne, à titre de loi morale provisoire. Mais c'est là une étrange illusion : *loi morale* et *provisoire* sont des termes qui s'excluent mutuellement; une loi morale ne peut être respectée qu'à la condition d'être tenue pour définitive. Est-ce en vertu d'une convention que l'on observe une loi morale? On l'observe parce qu'on l'aime, parce qu'on croit à l'excellence et à la supériorité de ses préceptes. Or, vous déclarez que la loi chrétienne est déchue, qu'elle est oppressive et tyrannique : comment donc cette loi aurait-elle la puissance de régler vos actes et surtout de dominer en vous des penchants que vous regardez comme légitimes? »

Quant à la doctrine de Bazard sur l'égalité et les rapports des deux sexes, elle peut se résumer dans les propositions suivantes :

1° La *mobilité* dans les rapports des sexes est essentiellement immorale, comme contraire à la nature de l'amour, à la nature de la *femme*, à la loi du progrès. L'amour, en se développant, tend à devenir exclusif. Qui dit affection passagère dit affection faible. C'est se méprendre étrangement sur la nature de la *femme* que de prétendre obtenir son acclamation pour une doctrine de promiscuité. Tandis que l'homme, en général, a pu se livrer à toute *femme*, sans autre condition que certaines qualités propres au sexe entier, elle, pour se donner, a toujours plus ou moins éprouvé le besoin de faire un choix, une élection, reposant sur des qualités personnelles; et c'est ce qui la distingue encore dans l'état même de la dernière dégradation. La promiscuité ne doit pas être l'avenir, parce qu'elle est le passé. La confusion en toute chose est le premier état de l'humanité. C'est l'unité du chaos dont elle est graduellement sortie pour se rapprocher de plus en plus de l'unité d'harmonie. Peu à peu cette confusion s'affaiblit par le dégagement de la personnalité individuelle, qui, faisant rechercher à chacun, dans l'objet de ses affections, des qualités en harmonie avec celles qui constituent sa propre individualité, tend à donner à chaque nature particulière de relation un caractère de plus en plus personnel.

2° Il n'y a sur la terre, pour chaque homme, qu'une seule *femme*, et, pour chaque *femme*, qu'un seul homme, qui soient destinés à former dans le mariage l'union harmonique du couple.

3° Le christianisme, en faisant du consentement de la *femme* la condition nécessaire de son union avec l'homme, en détruisant la polygamie, en condamnant également l'adultère dans les deux parties du couple, en prononçant l'indissolubilité de leur union, a tiré la *femme* de la servitude, l'a associée à l'homme, en un mot a fondé le mariage. Mais le mariage chrétien lui-même n'était qu'une imparfaite ébauche du mariage de l'avenir, pour trois raisons principales : d'abord, parce qu'il était considéré comme un état inférieur au célibat; ensuite, parce qu'il consacrait la subalternité de la *femme;* enfin, parce que le christianisme ne tenait aucun compte des harmonies ou des désharmonies qui pouvaient exister entre les époux, et leur rendre cher ou odieux le lien qui devait les unir.

4° Dans l'avenir, le mariage sera la loi de tous, en vertu de ce principe saint-simonien, que le couple, l'union sympathique et harmonique de l'homme et de la *femme*, constitue l'*individu social*, véritable et complet.

5° Le saint-simonisme place l'homme et la *femme* sur le même rang; il les associe dans le mariage à titre égal; il les soumet à la même loi morale.

6° Le mariage saint-simonien a une double sanction : l'élection réciproque des époux et l'approbation du supérieur. Il est contracté dans la foi profonde de la part des époux et dans le ferme espoir de la part du prêtre qui le consacre, qu'il doit être indissoluble, puisque, si de part ou d'autre quelque lacune, quelque désharmonie était sentie, il ne devrait point se faire.

7° Le divorce est légitime lorsqu'il vient mettre fin à une douleur individuelle, à une désharmonie sociale, à un désordre dans le monde. Ce qui le justifie, c'est que les époux, dans leur élection réciproque, et le prêtre, dans l'approbation qu'il donne au mariage, sont trop exposés à l'erreur pour que les liens formés par eux ne doivent jamais être rompus. L'indissolubilité reste l'idéal vers lequel tous doivent tendre.

— II. Les droits de la femme selon l'école fouriériste. La pleine émancipation de la *femme*, l'égalité de droits des deux sexes, l'égale liberté des passions chez l'un et chez l'autre, sont des points essentiels de la doctrine sociale enseignée par Fourier. Dans presque tous ses ouvrages, le célèbre fondateur de l'école phalanstérienne s'élève contre les préjugés qui condamnent la *femme* à l'assujettissement, et qui ne lui permettent pas de développer librement et sincèrement ses facultés. Il reproche aux philosophes d'ou-

blier et de méconnaître, lorsqu'ils traitent de morale, « les droits du sexe faible dont l'oppression détruit la justice dans sa base. » Il pose en thèse générale « que les progrès sociaux et les changements de période s'opèrent en raison du progrès des *femmes* vers la liberté, et que les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des *femmes.* » Cette thèse, il la montre confirmée par l'expérience de tous les pays. « On a vu, remarque-t-il, que les nations les meilleures furent toujours celles qui accordèrent aux *femmes* le plus de liberté : on l'a vu chez les barbares et les sauvages, comme chez les civilisés. Les Japonais, qui sont les plus industrieux, les plus braves et les plus honorables d'entre les barbares, sont aussi les moins jaloux et les plus indulgents pour les *femmes;* à tel point, que les magots de la Chine font le voyage du Japon pour s'y livrer à l'amour, qui est interdit par leurs hypocrites coutumes. Les Otahitiens, pour la même raison, furent les meilleurs de tous les sauvages; aucune horde n'avait poussé si loin l'industrie, eu égard au peu de ressources qu'offrait leur pays. Les Français, qui sont les moins persécuteurs des *femmes*, sont aussi les meilleurs d'entre les civilisés, en ce qu'ils sont la nation la plus flexible, celle dont un souverain habile peut tirer en peu de temps le meilleur parti, dans tout emploi... On peut de même observer que les plus vicieuses nations ont toujours été celles qui asservissent davantage les *femmes;* témoin les Chinois, qui sont la lie du globe, le plus fourbe, le plus lâche, le plus affamé de tous les peuples industrieux; aussi sont-ils les plus jaloux et les plus intolérants sur l'amour. Parmi les civilisés modernes, les moins indulgents pour le sexe ont été les Espagnols; aussi sont-ils restés en arrière des autres Européens, et n'ont-ils eu aucun lustre dans les sciences ni dans les arts. Quant aux hordes sauvages, leur examen prouverait que les plus vicieuses sont encore celles qui ont le moins d'égards pour le sexe faible, et chez qui la condition des *femmes* est la plus malheureuse. »

On sait que Fourier admet huit périodes sociales : édénisme, sauvagerie, patriarcat, barbarie, civilisation, garantisme, sociantisme, harmonie. Le caractère fondamental de chacune de ces périodes est tiré des rapports des sexes et du degré de liberté que les coutumes amoureuses donnent à la *femme.* « Il y a, dans chaque période, un caractère qui forme *pivot de mécanique*, et dont l'absence ou la présence détermine le changement de période. Ce caractère est toujours tiré de l'amour : en quatrième période (barbarie), c'est la servitude absolue de la *femme;* en cinquième période (civilisation), c'est le mariage exclusif et les libertés civiles de l'épouse; en sixième période (garantisme), c'est la corporation amoureuse. Si les barbares adoptaient le mariage exclusif, ils deviendraient en peu de temps civilisés par cette seule innovation; si nous adoptions la reclusion et la vente des *femmes*, nous deviendrions en peu de temps barbares, par cette seule innovation; et si nous adoptions les garanties amoureuses, telles qu'elles s'établissent en sixième période, nous trouverions dans cette seule mesure une issue à la civilisation et une entrée en garantisme. En thèse générale, le caractère de pivot, qui est toujours tiré des coutumes amoureuses, entraîne la naissance de tous les autres; mais les caractères d'embranchement ne font pas naître le pivotal, et ne conduisent que très-lentement au changement de période; des barbares pourraient adopter jusqu'à douze des seize caractères civilisés, et rester encore barbares, s'ils ne prenaient pas le caractère pivotal, la liberté civile d'une épouse exclusive. » Pourquoi Dieu a-t-il donné aux coutumes amoureuses tant d'influence sur le mécanisme social, et sur les métamorphoses qu'il peut subir? C'est, répond l'auteur de la *Théorie des quatre mouvements*, une suite de son horreur pour l'oppression et la violence. Il voulut que le bonheur ou le malheur des sociétés humaines fût proportionné à la contrainte ou à la liberté qu'elles admettraient. Or, Dieu ne reconnaît pour liberté que celle qui s'étend aux deux sexes et non pas à un seul; aussi voulut-il que tous les germes des horreurs sociales, comme la sauvagerie, la barbarie, la civilisation, n'eussent d'autre pivot que l'asservissement des *femmes;* et que tous les germes du bien social, comme les sixième, septième, huitième périodes, n'eussent d'autre pivot, d'autre boussole que l'affranchissement progressif du sexe faible.

La civilisation n'est pas seulement caractérisée, elle est jugée et condamnée par la condition qu'elle fait à la *femme;* c'est une de ses hontes d'être obligée d'étouffer et de stériliser les passions et les facultés de la *femme*, parce qu'elle ne sait pas en tirer parti pour le bien général. « Quelle est aujourd'hui, s'écrie Fourier, l'existence des *femmes?* Elles ne vivent que de privations, même dans l'industrie où l'homme a tout envahi, jusqu'aux minutieuses occupations de la couture et de la plume, tandis qu'on voit des *femmes* s'escrimer aux pénibles travaux de la campagne. N'est-il pas scandaleux de voir des athlètes de trente ans accroupis devant un bureau, et voiturant avec des bras velus une tasse de café, comme s'il manquait de *femmes* et d'enfants pour vaquer aux vétilleuses occupations des bureaux et du ménage?... Quels sont donc les moyens de subsistance pour les *femmes* privées de fortune? La quenouille ou bien leurs charmes...., quand elles en ont. Oui, la prostitution plus ou moins gazée, voilà leur unique ressource, que la philosophie leur conteste encore; voilà le sort abject auquel les réduit cette civilisation, cet esclavage conjugal qu'elles n'ont pas même songé à attaquer... Peut-on voir une ombre de justice dans le sort dévolu aux *femmes?* La jeune fille n'est-elle pas une marchandise exposée en vente à qui veut en négocier l'acquisition et la propriété exclusive? Le consentement qu'elle donne au lien conjugal n'est-il pas dérisoire et forcé par la tyrannie des préjugés qui l'obsèdent dès son enfance?... Sur la question des droits des *femmes*, notre esprit public est-il plus avancé que dans ces siècles grossiers où certain concile de Mâcon, vrai concile de Vandales, mit en délibération si les *femmes* avaient une âme? La législation anglaise, tant vantée par les moralistes, accorde aux hommes divers droits déshonorants pour le sexe : tel est le droit qu'a l'époux de se faire adjuger un dédommagement pécuniaire aux dépens de l'amant reconnu de son épouse. Les formes sont moins grossières en France, mais l'esclavage est au fond toujours le même... D'où vient que les Français, empressés de changer de lois et de constitutions comme de parures, n'ont jamais été fidèles qu'à une seule loi, celle qui enlève le sceptre aux *femmes?* La loi salique s'est maintenue sous toutes les dynasties. Rien de plus constant, de plus unanime que les Français quand il s'agit de ravaler, par le fait, ce sexe qu'ils feignent d'indemniser en fumées d'encens... Les Turcs enseignent aux *femmes* qu'elles n'ont point d'âme et ne sont point dignes d'entrer en paradis. Les Français leur persuadent qu'elles n'ont point de génie, et ne sont pas faites pour prétendre aux fonctions éminentes, aux palmes scientifiques. C'est la même doctrine, sauf la différence des formes, grossières en Orient, polies en Occident, et s'affublant chez nous de galanterie pour masquer l'égoïsme du sexe fort, son monopole de génie et de pouvoir, pour le bien duquel il faut rapetisser les *femmes*, leur persuader que la nature veut les reléguer aux fonctions subalternes du ménage. »

La *femme* est inférieure à l'homme en force physique; cette infériorité naturelle devient, selon Fourier, la source d'infériorités intellectuelles et morales, qui sont le produit artificiel et pour ainsi dire pathologique de l'oppression que l'homme fait peser sur sa compagne, et qui doivent être mises sur le compte du milieu social. Les vices et les défauts que l'on reproche ordinairement aux *femmes* s'expliquent très-naturellement par la contrainte que leur imposent l'éducation qu'elles reçoivent et le rôle qui leur est assigné. « Lorsque la philosophie raille sur les vices des *femmes*, elle fait sa propre critique; c'est elle qui produit ces vices par un système social qui, comprimant leurs facultés dès l'enfance et pendant tout le cours de leur vie, les force à recourir à la fraude pour se livrer à la nature. Vouloir juger les *femmes* sur le caractère vicieux qu'elles déploient en civilisation, c'est comme si l'on voulait juger la nature de l'homme sur le caractère du paysan russe, qui n'a aucune idée d'honneur et de liberté, ou comme si l'on jugeait les castors sur l'hébétement qu'ils montrent dans l'état domestique, tandis que dans l'état de liberté et de travail combiné, ils deviennent les plus intelligents de tous les quadrupèdes. Même contraste régnera entre les *femmes* esclaves de la civilisation et les *femmes* libres de l'ordre combiné; elles surpasseront les hommes en dévouement industriel, en loyauté, en noblesse; mais hors de l'état libre et combiné, la *femme* devient comme le castor domestique ou le paysan russe, un être tellement inférieur à sa destinée et à ses moyens, qu'on incline à la mépriser quand on la juge superficiellement et sur les apparences. » Que l'on soumette l'homme à la même éducation que la *femme*, qu'on le place dans de semblables conditions de dépendance, et l'on verra ce qu'il faut penser de sa prétendue supériorité morale. « Et vous, sexe oppresseur, ne surpasseriez-vous pas les défauts reprochés aux *femmes*, si une éducation servile vous formait comme elles à vous croire des automates faits pour obéir aux préjugés, et pour ramper devant un maître que le hasard vous donnerait?... Il faudrait, pour confondre la tyrannie des hommes, qu'il existât, pendant un siècle, un troisième sexe mâle et femelle, et plus fort que l'homme. Ce nouveau sexe prouverait à coups de gaule que les hommes sont faits pour ses plaisirs aussi bien que les *femmes;* alors on entendrait les hommes réclamer contre la tyrannie du sexe hermaphrodite, et confesser que la force ne doit pas être l'unique règle du droit. Or, ces priviléges, cette indépendance qu'ils réclameraient contre le troisième sexe, pourquoi refusent-ils de les accorder aux *femmes?* »

Fourier invoque l'histoire à l'appui de sa thèse; il remarque que les *femmes* se sont montrées toujours supérieures aux hommes quand elles ont pu, grâce à l'autorité souveraine, déployer sur le trône leurs moyens naturels. « N'est-il pas certain, dit le célèbre penseur, que sur huit souveraines, libres et sans époux, il en est sept qui ont régné avec gloire, tandis que sur huit rois, on compte habituellement sept souverains faibles?... Les Elisabeth, les Catherine ne faisaient pas la guerre, mais elles savaient choisir leurs généraux, et c'est assez pour les avoir bons. Dans toute autre branche d'administration, les *femmes* n'ont-elles pas donné des leçons à l'homme? Nul prince n'a surpassé en fermeté Marie-Thérèse qui, dans un moment de désastre où la fidélité de ses sujets est chancelante, où ses ministres sont frappés de stupeur, entreprend à elle seule de retremper tous les courages? Elle sait intimider la diète de Hongrie mal disposée en sa faveur; elle harangue les magnats en langue latine, et amène ses propres ennemis à jurer sur leurs sabres de mourir pour elle. Voilà un indice des prodiges qu'opérerait l'émulation féminine dans un ordre social qui laisserait un libre essor à ses facultés... En signalant ces *femmes* qui ont su prendre leur essor, depuis la vierge, comme Marie-Thérèse, jusqu'à celles de nuances plus radoucies, comme les Ninon et les Sévigné, je suis fondé à dire que la *femme*, en état de liberté, surpassera l'homme dans toutes les fonctions de l'esprit ou du corps qui ne sont pas l'attribut de la force physique. Déjà l'homme semble le pressentir : il s'indigne et s'alarme, lorsque les *femmes* démentent le préjugé qui les accuse d'infériorité. La jalousie masculine a surtout éclaté contre les *femmes* auteurs; la philosophie les a écartées des honneurs académiques et renvoyées ignominieusement au ménage. »

Cet affront, d'après Fourier, était dû aux *femmes* savantes; elles ont manqué à leur mission d'affranchissement; elles se sont rendues dignes du mépris de l'homme par leur indifférence pour la condition de leur sexe. « L'esclave qui veut singer son maître ne mérite de lui qu'un regard de dédain. Qu'avaient-elles à faire de la banale gloire de composer un livre, d'ajouter quelques volumes à des millions de volumes inutiles? Les *femmes* avaient à produire non pas des écrivains, mais des libérateurs, des Spartacus politiques, des génies qui concertassent les moyens de tirer leur sexe d'avilissement. C'est sur les *femmes* que pèse la civilisation; c'était aux *femmes* à l'attaquer... La découverte d'Otahiti, dont les mœurs étaient un avertissement de la nature, devait suggérer l'idée d'un ordre social qui pût réunir la grande industrie avec la liberté amoureuse. C'était le seul problème digne d'exercer les *femmes* auteurs; leur indolence à cet égard est une des causes qui ont accru le mépris de l'homme. L'esclave n'est jamais plus méprisable que par une aveugle soumission qui persuade à l'oppresseur que sa victime est née pour l'esclavage. Les *femmes* savantes, loin d'aviser aux moyens de délivrer leur sexe, ont épousé l'égoïsme philosophique; elles ont fermé les yeux sur l'asservissement des compagnes dont elles avaient su éviter le triste sort; elles n'ont recherché aucun moyen de délivrance; c'est pour cela que les souveraines qui auraient pu servir leur sexe, et qui ont eu, comme Catherine, le bon sens de mépriser les préjugés, n'ont rien fait pour affranchir les *femmes*. Personne n'en avait suggéré l'idée; personne n'avait indiqué une méthode de liberté amoureuse. Or, si l'on eût publié quelques plans à cet égard, ils auraient été accueillis et mis à l'épreuve aussitôt qu'un prince ou une princesse équitables auraient paru sur les trônes. »

Loin de s'adoucir par le cours des temps, les rigueurs de la civilisation envers les *femmes* n'ont fait que s'accroître. Trois causes accidentelles ont contribué à éloigner les esprits de toute idée d'émancipation amoureuse et d'égalité des sexes : 1° l'introduction de la maladie vénérienne, dont les dangers transforment la volupté en débauche, et militent pour restreindre la liberté de liaisons entre les sexes; 2° l'influence du catholicisme, dont les dogmes, ennemis de la volupté, la privent de toute influence sur le système social, et ont ajouté le renfort des préjugés religieux à l'antique tyrannie du lien conjugal; 3° la naissance du mahométisme qui, aggravant l'infortune et la dégradation des *femmes* barbares, réfléchit une fausse teinte de bonheur sur la condition moins déplorable des *femmes* civilisées. « Ces trois incidents, dit Fourier, formaient un tissu de fatalités, qui fermait plus que jamais la voie à toute amélioration fondée sur le relâchement des chaînes imposées aux *femmes;* à moins que le hasard n'eût produit quelque prince ennemi des préjugés, et assez pénétrant pour faire sur une province l'essai de la liberté amoureuse. Cet acte de justice était le seul que la nature réclamait de notre raison, et c'est en punition de cette rébellion à ses vœux, que nous avons manqué le passage en sixième et en septième période, et que nous sommes restés vingt-trois siècles de trop dans les ténèbres philosophiques et les horreurs civilisées. »

En soutenant que la nature intellectuelle et morale de la *femme* est faussée par la civilisation, Fourier, notons-le, se garde bien de nier toute différence psychologique entre les deux sexes. Ce serait contredire l'esprit général d'une doctrine qui considère la diversité et le contraste comme les éléments et les conditions de toute harmonie, et qui repousse la pure et uniforme égalité, comme expression de la pauvreté et de la stérilité, comme négation du mouvement passionnel et de la vie sociale. Il reconnaît parfaitement que les passions et les facultés qui dominent naturellement dans l'homme ne sont pas celles qui dominent naturellement dans la *femme*, et *vice versa*, et que ce contraste de tendances et d'aptitudes, fort précieux en mécanique sociale, doit nécessairement se traduire par la spécialisation des destinées et des fonctions. Nous devons ajouter que ses observations et ses vues sur ce que nous appelons aujourd'hui la psychologie comparée des sexes s'accordent assez bien avec celles de la plupart des moralistes. On peut les résumer ainsi qu'il suit : 1° l'homme appartient au *mode majeur :* il l'emporte sur la *femme* en intellect, en logique, en grande industrie, en ambition, en amitié; à lui donc de créer les sciences positives, d'enchaîner les faits, de régir les relations commerciales, de relier tous les intérêts, d'organiser les groupes et les séries. La *femme* apporte à toutes ces choses son aide indispensable; mais, par le fait de ses aptitudes, elle n'y rend que des services secondaires. 2° La *femme* appartient au *mode mineur :* elle l'emporte sur l'homme dans l'intelligence qui applique, approprie; dans l'intuition qui met l'homme sur la piste des biens que doit atteindre la logique masculine; dans la sphère du familisme, où elle préside à l'éducation, car elle comprend mieux que l'homme les moyens à employer pour améliorer l'espèce sous tous les rapports; enfin, dans la sphère de l'amour, où elle a droit et pouvoir de policer, de raffiner les rapports des deux sexes, de stimuler les hommes aux conquêtes de l'intelligence, à l'amélioration des conditions physiques du globe, de l'industrie, de l'art, des relations sociales, etc. 3° Il y a des hommes qui appartiennent au mode mineur, c'est-à-dire qui sont *femmes* par le cœur et la tête; il y a des *femmes* qui appartiennent au mode majeur, c'est-à-dire qui sont hommes par la tête et le cœur; ces hommes-*femmes* et ces *femmes*-hommes forment, dans leur sexe respectif, un huitième d'exception.

On sait que la critique adressée par Fourier à la civilisation est surtout dirigée contre le commerce et contre le mariage. Fourier considère le commerce et le mariage comme les deux grands obstacles à l'organisation normale de la société et au bonheur de l'espèce humaine. Il les accuse de porter le mensonge et la déloyauté, le premier, dans les relations économiques, le second, dans les relations d'amour. Pour bien faire comprendre le sens et la portée que prend dans sa doctrine l'émancipation des *femmes*, nous rappellerons, en la résumant, l'analyse qu'il fait des *propriétés subversives* du mariage. Ces propriétés subversives sont au nombre de neuf : 1° dépravation simple masculine; 2° dépravation simple féminine; 3° dépravation collective antérieure; 4° dépravation collective postérieure; 5° dépravation collusoire; 6° dépravation conflictive; 7° dépravation répercutée; 8° déraison spéculative; 9° provocation à l'égoïsme.

— *Dépravation simple masculine.* Le monde se composant de dupes et de fripons, il semble que les institutions devraient favoriser la classe exposée aux duperies. Le mariage, au contraire, est tout au désavantage des gens confiants; il semble inventé pour récompenser les pervers. Plus un homme est astucieux et séducteur, plus il lui est facile d'arriver par le mariage à la fortune et à l'estime publique.

— *Dépravation simple féminine.* Même récompense aux libertines et aux rouées; le mariage n'a de belles chances que pour elles. Un riche et vieux garçon ne veut pas se marier; il a beaucoup de parents pauvres; son héritage leur est dévolu à juste titre; mais une sirène, une servante maîtresse vient à la traverse, et fascine si adroitement le barbon, qu'elle lui fait sauter le pas, signer contrat et donation de biens, aux dépens des pauvres parents. Voilà le vice féminin en sens actif : observons-le en sens passif, en influence du mariage pour vicier subitement les *femmes*. Rien de plus général que la docilité d'une épouse à adopter les défauts d'un mari, sans adopter ses bonnes qualités. Mariez une Agnès à un fripon, elle sera bientôt l'émule du mari en friponnerie, sa complice en recèlement. Mariez cette Agnès à Robespierre, elle sera, le mois suivant, sinon égale en férocité, au moins complice; elle le flattera dans tous ses crimes.

— *Dépravation collective antérieure.* Il est bien avéré que tous les hommes considèrent le mariage comme un piége qui leur est tendu. Ce sont les pères mêmes qui excitent les fils à envisager ainsi le nœud conjugal; et pourquoi? C'est que les pères, sachant par expérience que la duperie en ce genre est irréparable, s'efforcent de persuader à leurs enfants cette vérité, de les rendre cauteleux et cupides en négociation de mariage. Aussi les trentenaires ou candidats, avant de franchir ce pas, s'épuisent-ils en calculs. Rien de plus plaisant que les instructions qu'ils se donnent sur la manière de façonner l'épouse au joug, et de l'ensorceler de préjugés. Rien de plus curieux que ces conciliabules de garçons où l'on fait l'analyse critique des demoiselles à marier, et des embûches tendues par les pères qui cherchent à se défaire de leurs filles. Les *femmes* sont-elles moins perverses dans leurs comités consultatifs sur le mariage, sur la conduite à tenir pour ensorceler et maîtriser un homme, en faire un de ces niais qu'on appelle bons maris, voyant tout avec les yeux de la foi? En politique spécu-

lative, quelle considération mérite un lien dont les inconvénients notoires excitent les deux sexes à se défier l'un de l'autre avant de le contracter; s'endoctriner sur les moyens d'échapper au trébuchet et d'y prendre ses concurrents? Comment un nœud perpétuel, auquel on prélude par ces viles spéculations, n'a-t-il pas été suspecté par les écrivains qui se disent amis de l'auguste vérité?

— *Dépravation collective postérieure.* L'infidélité n'est que dépravation simple ou personnelle; ce même vice devient *composé* quand il est d'accord entre les époux; il est *collectif* quand il est soutenu par les deux sexes, à l'unanimité publique ou secrète, et c'est ce qui arrive en divers pays.

— *Dépravation collusoire.* Un effet bizarre du mariage est que les diverses classes de la société, quoique suffisamment éclairées sur le piége, s'y poussent à l'envi. Tout conspire à y entraîner les sages comme les fous. La morale prend l'initiative en prônant les charmes ineffables du doux ménage; et si on lui objecte les ennuis du ménage sans argent, elle répond en style de sermon, que nous sommes destinés en cette vie aux tribulations, et qu'il faut savoir se résigner. La religion insiste sur ce point, par esprit d'ascétisme, par haine de l'amour et du plaisir, et interdit ensuite la prudence dans la procréation. La politique réprouve le célibat, parce qu'elle sait que le célibataire incline à l'insouciance, et qu'il ne deviendra soucieux qu'à l'aspect d'enfants talonnés par la famine. L'économisme prouve qu'une fourmilière de populace est l'enseigne de la sagesse administrative. Le gouvernement adhère à ces fausses doctrines qui légitiment les spéculations ambitieuses d'un conquérant sur l'affluence de soldats.

— *Dépravation conflictive.* Elle consiste dans la protection qu'accordent l'opinion et la loi aux classes de contrevenants les plus audacieux. L'adultère est déclaré crime, et pourtant un homme jouit dans la bonne société d'une considération proportionnée au nombre de ses adultères connus, affichés et protégés de fait par la loi. On admire un Alcibiade, un Richelieu, qui ont suborné une infinité de *femmes* mariées, et on raille celui qui, obéissant aux lois et à la religion, évite la fornication avant le mariage, et conserve sa virginité pour une future épouse. En fait d'adultère, comme de duel, on voit la loi neutralisée par l'opinion, qui n'est favorable qu'aux supercheries amoureuses, et même au dévergondage. Il est à remarquer que, malgré le système oppressif qui pèse sur les *femmes*, elles ont obtenu le seul privilége qui devrait leur être refusé, celui de faire accepter à l'époux un enfant qui n'est pas le sien, et sur le front duquel la nature a écrit le nom du véritable père. Ainsi, dans le seul cas où la *femme* soit grièvement coupable, elle jouit de la haute protection des lois; et dans le seul cas où l'homme soit grièvement outragé, l'opinion et la loi sont d'accord pour aggraver son affront.

— *Dépravation répercutée.* Elle consiste dans un effet de représaille familiale et amoureuse née de la connaissance du piége où l'on est tombé. La *représaille familiale* engendre cet esprit de *molinisme conjugal* ou conscience accommodante et morale de circonstance fondée sur le besoin de subvenir aux frais du ménage et des enfants. A ce titre, les époux se croient tout permis en affaires d'intérêt. Le laboureur qui déplace les bornes du voisin, le marchand qui vend de fausses qualités, sont en plein repos de conscience quand ils ont dit: *il faut que je nourrisse ma femme et mes enfants.* L'esprit de rapine et de complicité frauduleuse est tellement inhérent au mariage, que les gens mariés sont remplis de défiance contre leurs semblables. Rien de plus difficile que d'assembler et de faire vivre en ménage deux couples d'époux. L'incompatibilité s'étend des maîtres aux serviteurs, et, dans tout ménage, on répugne fortement à prendre en domesticité un couple marié. C'est qu'on n'ignore pas que l'esprit conjugal établit entre les époux une ligue contre tout ce qui les entoure; qu'il étouffe les idées généreuses: de là vient que la classe des gens mariés est (sauf exception) la plus astucieuse, la plus indifférente pour les malheurs dont elle n'est pas atteinte, la plus disposée à la vénalité. Passons à la *représaille amoureuse.* Il est surprenant que les civilisés, qui se vantent de surpasser les *femmes* en raison, exigent d'elles, à seize ans, cette raison qu'ils n'acquièrent qu'à trente et quarante ans, après s'être vautrés dans la débauche pendant leur belle jeunesse. S'ils ne sont arrivés à la raison que par le sentier des plaisirs, doivent-ils s'étonner qu'une *femme* prenne la même voie pour y arriver? Pourquoi, en se retirant du monde, les hommes ne prennent-ils pas une épouse mûrie comme eux par l'expérience? Pourquoi veulent-ils trouver dans une jouvencelle des vertus plus précoces que les leurs, qui ont été si tardives? Ces détails seront connus de la jeune *femme;* un amant l'en instruira, et, selon la loi du talion, elle se montrera disposée à imiter dans sa jeunesse la conduite que le vertueux époux a tenue à pareil âge.

— *Déraison spéculative.* Elle se manifeste par la duplicité d'action. L'institution du mariage ne réalise qu'en mode subversif ces idées de *balance*, de *garantie*, de *contre-poids* et d'*équilibre* dont parlent sans cesse les civilisés. Il ne peut exister de balance que dans des institutions consenties par les deux sexes. Il y a oppression, si l'un des deux, et plus encore si tous deux résistent: quelle est l'opinion réelle de tous deux sur ce contrat et ses conditions? Supposons qu'on pût inventer un moyen de réduire toutes les *femmes*, sans exception, à cette chasteté qu'on exige d'elles, de manière que nulle *femme* ne pût se livrer à l'amour avant le mariage, ni posséder pendant le mariage d'autre homme que son mari. Cette disposition envelopperait les deux sexes dans la même servitude, et chaque homme ne pourrait avoir, dans le cours de sa vie, que la ménagère qu'il aurait épousée. Or, quelle serait l'opinion des hommes sur cette perspective d'être, toute leur vie, réduits à ne jouir que d'une épouse qui pourra leur devenir insipide au second mois du mariage? Certes, chaque homme opinerait à étouffer l'auteur d'une pareille invention qui menacerait d'anéantir la galanterie. D'où l'on voit que tous les hommes sont personnellement ennemis de leurs préceptes de chasteté antérieure et de fidélité postérieure au mariage. Les *femmes* n'y adhèrent pas davantage, et, en définitive, le bonheur de l'un et de l'autre sexe ne se fonde que sur la résistance balancée et réciproque de tous deux aux préceptes de l'institution conjugale.

La garantie donnée aux *femmes* par le mariage est également *subversive;* car elle est tout entière pour celles qui ont le plus commis d'infractions aux lois. En effet, toute garantie suppose progression, classement de degrés en vices et vertus, en protection et punition. Les lois civilisées ont adopté la méthode contraire en amour, où règne une confusion absolue. Par exemple, s'agit-il d'adultère, toute infidélité conjugale est également coupable aux yeux de la loi: elle appelle sur une *femme* les foudres du ciel et de la terre pour une faute grave ou légère indifféremment. Cependant, il est une gradation de délits dans l'adultère comme en tout vice. La copulation avec une *femme* stérile ou avec une *femme* déjà enceinte, enfin toute copulation dont il ne résulte pas grossesse, est un délit bien moindre que celui qui introduit dans les ménages des rejetons hétérogènes. En refusant d'admettre ces nombreuses distinctions, en voulant confondre et condamner en masse tous les genres d'adultère, on a amené l'opinion à les tous excuser, et à railler les plaignants les mieux fondés; on a fait porter sur tous l'indulgence due à quelques-uns. L'opinion révoltée a confondu les persécuteurs par le ridicule; et sous le nom de *cocuage*, on est parvenu à excuser et à favoriser des perfidies odieuses, que la loi confond avec des délits très-minimes.

— *Provocation à l'égoïsme.* Fourier montre que le mariage est une excitation à l'égoïsme en toutes relations affectives. D'abord il ne faut plus chercher la relation d'amitié chez les gens mariés. Si un homme de trente ans épouse une jeune et jolie *femme*, la noce est un brevet de congé pour les amis; ils deviendraient suspects dans le ménage. Quel brillant ressort en mécanique sociale, qu'un lien qui excite un homme à se défier de tous ses amis et à les fuir, hormis ceux que le grand âge met à l'abri du soupçon! L'*amour* prend dans le mariage une direction insidieuse, égoïste, qu'on ne connaissait pas avec les maîtresses. Un mari mène l'amour en spéculateur moral; aussi, quand la dame vient à lui adjoindre un amant, trouve-t-elle une prodigieuse différence quant à la gentillesse et à l'illusion; elle devient à son tour amante spéculative avec le mari, affectant la modération dans le plaisir, et prenant le masque de cette moralité qu'il a voulu lui inculquer. Le mariage altère et abaisse le *familisme.* Il suffit d'un mariage pour transformer en égoïste le meilleur des parents. Un homme n'a plus de parents dès qu'il a un enfant légitime. Quelque énorme que soit sa fortune, les parents et enfants naturels seront exclus d'y participer. Le mariage fait prédominer l'élément inférieur de l'ambition, la cupidité. C'est dans les spéculations qui président au mariage que l'égoïsme brille de tout son éclat, et que l'homme se joue des belles promesses faites aux maîtresses. On est amoureux, dit-on; mais un chiffre de plus ou de moins dans les débats fait d'un instant à l'autre évaporer l'amour. Les mariages d'amour sont, du reste, réputés les plus mauvais; tel est l'avis des gens rassis, gens de bon conseil; ils opinent tous pour les mariages de spéculation, et augurent mal de ceux d'inclination; tant il est vrai que l'égoïsme est l'essence du lien conjugal, même dans les préparatifs! De même qu'en grammaire deux négations valent une affirmation, l'on peut dire qu'en négoce conjugal *deux prostitutions valent une vertu.* En effet, la prostitution n'est que simple chez les courtisanes, qu'on traite de vénales en amour et qui le sont vraiment, puisqu'elles se vendent à beaux deniers; mais, en mariage, la prostitution est composée: le mari et la *femme* se vendent vertueusement l'un à l'autre.

Les disciples de Fourier paraissent avoir méconnu, ou voilé dans l'intérêt de leur propagande, l'antagonisme radical qui existe entre la conception de leur maître et l'institution conjugale; c'est précisément l'originalité de cette conception, qu'elle ne peut s'accommoder en aucune manière d'un lien semblable à celui du mariage. Fourier a très-bien compris que l'assujettissement civil des *femmes* à l'autorité masculine était impliqué par l'assujettissement domestique de l'épouse à l'autorité maritale, assujettissement lui-même impliqué par la nature même du mariage; en d'autres termes, que la pleine émancipation civile et politique du sexe féminin était impossible sans l'émancipation domestique de chaque *femme*, et que l'émancipation domestique de chaque *femme* était impossible sans la pleine liberté des amours. Il a très-bien compris que la demi-liberté des *femmes* en civilisation est une inconséquence de cet état social, et que la loi de l'autorité maritale, pour être exécutée et remplir son objet, exclut la réciprocité des obligations conjugales et conduit logiquement à l'oppression franche et complète, à la reclusion des *femmes.* « Les barbares, dit-il, tout haïssable qu'est leur gouvernement, sont plus réguliers, plus conséquents avec les principes. Ils font des lois étayées de violences très-odieuses, mais *exécutées.* Ils posent en principe l'assujettissement des *femmes* à la fidélité et la monogamie, puis la licence de polygamie et d'infidélité accordée aux hommes; injustice criante, assurément, mais qui ne met pas le système social en contradiction avec lui-même. Leurs lois sont vexatoires; mais elles s'exécutent. Celles des civilisés, iniques et absurdes, ont encore le tort d'être inexécutables et inexécutées. Ainsi, le vice est toujours simple en barbarie, et composé en civilisation, où les lois tendent à gêner l'essor de l'amour chez les deux sexes. Tous deux foulent aux pieds les lois; c'est une oppression composée qu'ils éludent par un vice composé. Les lois barbares ne gênent cet essor que chez un sexe, qui n'élude point, ne le pouvant pas: il ne reste que vice d'oppression simple. »

Ajoutons que Fourier était très-éloigné de considérer le couple conjugal ou la trinité familiale (père, mère, enfant) comme un groupe permanent, formant la véritable individualité, la véritable unité sociale. C'est à titre d'individus, c'est avec des droits purement individuels que l'homme, la *femme* et l'enfant doivent entrer dans ses séries progressives et y chercher la satisfaction de leurs passions et l'emploi de leurs aptitudes. « L'harmonie, dit-il, ne peut pas connaître de communauté ni de rétribution collective à des sociétés familiales ou conjugales; elle traite avec chacun individuellement. » Pour qui saisit l'esprit de son système, il n'est pas étonnant que le mariage ait été l'un des deux objets principaux de sa réprobation. En nulle autre institution, il ne pouvait voir plus clairement l'opposition du *devoir*, qui vient du contrat, de l'arbitraire humain, à l'*attraction* qui vient de Dieu. Il voyait le mariage bannir la sincérité des relations passionnelles, mettre obstacle au règne de la vérité; il le voyait condamner la *femme* à une condition subalterne, stériliser ses facultés, renfermer dans une sphère inférieure ses lumières, ses ambitions et ses travaux. Envisagé sous d'autres rapports, l'*odieux ménage* apparaissait au novateur comme la négation de toute la mécanique sociale qu'il rêvait, de l'économie dans la consommation, de la division du travail appliquée à l'activité féminine, des ressorts industriels qui peuvent rendre le travail attrayant et faire de l'enfant lui-même un producteur, des vraies méthodes naturelles d'éducation, de la transformation de la domesticité en fonction sociétaire, de la transformation de la propriété simple en propriété composée, de l'organisation du travail par séries engrenées, contractées, rivalisées, de l'association intégrale, du phalanstère. On remarquera que, selon Fourier, la société primitive, telle qu'elle sortit des mains de Dieu, jouit pendant trois siècles de la paix et du bonheur, grâce à l'absence du mariage et à l'existence des séries confuses qui s'y étaient organisées et qui permettaient le développement et assuraient l'harmonie des passions; que ce bel ordre primitif, appelé *édénisme*, ne put se maintenir, en raison tant de la multiplication des peuplades que de l'enfance nécessairement longue d'un art aussi difficile que l'agriculture; deux causes qui produisirent la pauvreté et amenèrent la désorganisation des séries; que de là naquirent le mariage, la division par ménages incohérents, puis le passage à l'ordre sauvage, patriarcal et barbare; que l'adoption du mariage exclusif et du ménage isolé, suggérée et imposée par la pauvreté croissante, est la véritable caractéristique de la chute de l'éden.

— III. Les droits et le rôle normal de la femme selon Auguste Comte et l'école positiviste. La doctrine d'Auguste Comte et de l'école positiviste sur les droits et le rôle normal de la *femme* est très-différente de celles que nous avons exposées jusqu'ici. Elle repose sur deux considérations également fondamentales en sociologie positiviste: celle de la prédominance des facultés actives chez le sexe masculin, et des facultés affectives chez le sexe féminin; celle de la distinction des deux pouvoirs, voués, le premier au gouvernement proprement dit, c'est-à-dire à la direction immédiate de l'activité publique; le second au conseil, à l'influence moralisatrice, à l'éducation. C'est précisément, suivant Auguste Comte, la différence mentale des deux sexes, qui, en leur imposant des destinations différentes, ne permet pas de leur reconnaître des devoirs et des droits égaux. Le sexe masculin est appelé au commandement, parce qu'il est le sexe *actif;* le sexe féminin est appelé à l'obéissance, parce qu'il est le sexe *affectif.* C'est la nature elle-même qui renferme la *femme* dans la vie domestique et l'éloigne de la vie publique, parce qu'elle n'est qu'une force morale. C'est la nature qui en fait un élément essentiel du pouvoir spirituel et lui interdit toute prétention et toute participation au pouvoir temporel. Mais laissons Auguste Comte exposer lui-même sa pensée sur la destination sociale des *femmes.*

« Ce sexe, dit-il, est certainement supérieur au nôtre, quant à l'attribut le plus fondamental de l'espèce humaine: la tendance à faire prévaloir la sociabilité sur la personnalité. A ce titre moral, indépendant de toute destination matérielle, il mérite toujours notre tendre vénération, comme le type le plus pur et le plus direct de l'humanité, qu'aucun emblème ne représentera dignement sous forme masculine. Mais une telle prééminence naturelle ne saurait procurer aux *femmes* l'ascendant social qu'on a quelquefois osé rêver pour elles, quoique sans leur aveu; car leur supériorité directe, quant au but réel de toute l'existence humaine, se combine avec une infériorité non moins certaine quant aux divers moyens de l'atteindre. Pour tous les genres de force, non-seulement de corps, mais aussi d'esprit et de caractère, l'homme surpasse évidemment la *femme*, suivant la loi ordinaire du règne animal. Or, la vie pratique est nécessairement dominée par la force, et non par l'affection, en tant qu'elle exige sans cesse une pénible activité. S'il ne fallait qu'aimer, comme dans l'utopie chrétienne sur une vie future affranchie de toute nécessité matérielle, la *femme* régnerait. Mais il faut surtout agir et penser pour lutter contre les rigueurs de notre vraie destinée; dès lors, l'homme doit commander, malgré sa moindre moralité. Dans toute grande opération, le succès dépend plus de l'énergie et du talent que du zèle, quoique cette troisième condition réagisse beaucoup sur les deux autres. Tel est le défaut naturel d'harmonie générale entre les trois parties de notre constitution morale, qui condamne les *femmes* à modifier par l'affection le règne spontané de la force. Le juste instinct de leur supériorité affective leur inspire ordinairement des désirs de domination, qu'une critique superficielle attribue trop souvent à des penchants égoïstes. Mais l'expérience leur rappelle toujours que, dans un monde où les biens indispensables sont rares et difficiles, l'empire appartient nécessairement au plus puissant, et non pas au plus aimant, qui pourtant en serait plus digne. Ce conflit continu aboutit seulement à une modification permanente de la prépondérance masculine. L'homme s'y prête d'autant mieux, indépendamment de toute sensualité, qu'une secrète appréciation lui indique la supériorité naturelle de la *femme*, quant au principal attribut de l'humanité. Il sent que son propre empire tient surtout aux exigences de notre situation, qui nous impose toujours des opérations difficiles, où l'égoïsme agit davantage que la sociabilité. C'est ainsi que, dans toutes les sociétés humaines, la vie publique appartient aux hommes, et l'existence des *femmes* est essentiellement domestique. »

L'auteur du *Système de politique positive* s'élève avec force contre les partisans de l'émancipation des *femmes* et de l'égalité des deux sexes, dont les vues anarchiques n'ont jamais pu et ne sauraient jamais prévaloir contre le sentiment général, surtout contre le sentiment féminin. « Tous les âges de transition ont suscité, comme le nôtre, des aberrations sophistiques sur la condition sociale des *femmes;* mais la loi naturelle, qui assigne au sexe affectif une existence essentielle-domestique, n'a jamais été gravement altérée. Cette loi est tellement réelle, qu'elle a toujours prévalu spontanément, quoique les sophismes contraires restassent sans réfutation suffisante. L'ordre domestique a résisté aux subtiles attaques de la métaphysique grecque, alors animée d'une verve juvénile, et agissant sur des esprits incapables d'aucune défense systématique. On ne peut donc concevoir aujourd'hui des craintes sérieuses, en voyant surgir, de notre profonde anarchie mentale, quelques vaines reproductions des utopies subversives contre lesquelles l'énergique satire d'Aristophane soulevait assez l'instinct public. Quoique l'absence de tous véritables principes socianx soit maintenant plus complète que pendant la transition du polythéisme ou monothéisme, la raison humaine est aussi beaucoup mieux développée, et surtout le sentiment l'est bien davantage. Les *femmes* étaient alors trop abaissées pour repousser dignement, même par leur silence, les doctorales aberrations de leurs prétendus défenseurs, qui n'avaient donc à lutter que contre la raison. Mais, chez les modernes, l'heureuse liberté des *femmes* occidentales leur permet de manifester des répugnances décisives, qui suffisent, à défaut de rectification rationnelle, pour neutraliser ces divagations de l'esprit, inspirées par les déréglements du cœur. C'est le sentiment féminin qui seul contient aujourd'hui les ravages pratiques que sembleraient devoir produire ces tendances anarchiques. L'oisiveté aggrave ce danger chez nos classes privilégiées, où la richesse exerce, d'ailleurs, une funeste influence sur la constitution morale des *femmes.* Néanmoins, même là, le mal est réellement peu profond ou très-restreint. On n'a

jamais séduit beaucoup les hommes, et encore moins les *femmes*, en caressant leurs mauvaises inclinations. Il n'y a de vraiment redoutables que les séductions qui s'adressent à nos bons penchants, pour en dénaturer la direction. Des rêveries qui choquent directement toutes les délicatesses féminines ne pouvaient donc obtenir aucun ascendant réel, même dans les rangs les mieux disposés à les accueillir. Mais, chez le peuple, où leurs ravages seraient si désastreux, la répulsion est beaucoup plus décisive, parce que l'existence prolétaire indique davantage aux deux sexes leur vraie situation respective. »

Comte montre ensuite que la théorie positiviste de la condition sociale des *femmes* découle du grand principe de la séparation normale des deux puissances, principe qui, selon lui, domine toutes les autres questions sociales. Les motifs, dit-il, qui concentrent l'existence féminine au sein de la famille, sans aucune participation au commandement même domestique, ne sont, au fond, qu'une plus complète application de ceux qui interdisent, en général, au pouvoir modérateur tout exercice du pouvoir directeur. Puisque les *femmes* constituent l'élément le plus pur et le plus spontané de la force morale, elles doivent mieux remplir les conditions qui lui sont propres. L'influence affective qui les caractérise exige, encore plus que l'aptitude spéculative, une stricte renonciation à l'activité habituelle du sexe dirigeant. Si donc les philosophes doivent s'abstenir des affaires pratiques, les *femmes* y devraient, à plus forte raison, renoncer, quand même l'ordre naturel de la société leur laisserait le choix ; car la délicatesse du sentiment, qui constitue leur mérite essentiel et la source de leur véritable ascendant, est encore plus altérable par la vie active que la netteté et la généralité des principes théoriques. L'exercice de l'autorité pratique ne peut se concilier avec l'essor habituel de l'esprit d'ensemble, parce qu'il préoccupe l'intelligence de questions spéciales; mais il nuit beaucoup plus à la pureté des affections, en développant les impulsions égoïstes. Ce danger serait d'autant moins évitable pour les *femmes*, que leur âme éminemment tendre manque ordinairement d'énergie, de manière à ne pouvoir lutter assez contre les influences corruptrices. Mieux on approfondira ce sujet fondamental, plus on sentira que, loin de nuire à leur vraie vocation, leur situation sociale est très-propre à développer, et même à perfectionner leurs qualités principales. L'ordre naturel des sociétés humaines est, à tous égards, beaucoup moins vicieux que ne l'indiquent aujourd'hui d'aveugles déclamations. Sans le règne spontané de la prépondérance matérielle, la force morale serait dénaturée, comme perdant sa destination caractéristique.

La théorie positiviste du rôle normal de la *femme* invoque l'histoire, qui constitue une véritable expérience propre à résoudre scientifiquement la question. Loin que la situation respective des deux sexes tende aucunement vers l'égalité qu'interdit leur nature, l'ensemble du passé confirme nettement la tendance constante de l'évolution humaine à caractériser davantage leurs différences essentielles. Malgré l'amélioration capitale que le moyen âge apporta dans la condition sociale des *femmes* occidentales, il leur ôta les fonctions sacerdotales qu'elles partageaient avec les hommes sous le régime polythéique où le sacerdoce était plutôt esthétique que scientifique. A mesure que le principe des castes a perdu, chez les modernes, son antique ascendant, les *femmes* ont été exclues de la royauté et de toute autre autorité politique. Les moindres fonctions pratiques manifestent une tendance équivalente à écarter de plus en plus les *femmes* des diverses professions industrielles, même de celles qui semblent devoir le mieux leur convenir. Ainsi, l'existence féminine se concentre davantage dans la famille, aú lieu de s'en dégager, en même temps qu'elle développe mieux un légitime ascendant moral. Loin de se contrarier, ces deux tendances sont, au contraire, nécessairement solidaires. La supériorité naturelle de notre espèce sur le reste de l'animalité est surtout prouvée par le fait de l'ascendant progressif qu'elle a obtenu. Il en est à peu près ainsi, selon Auguste Comte, dans la question des sexes, quoique à un degré beaucoup moindre ; car comment expliquer autrement la constante subalternité sociale du sexe féminin? Le mouvement organisé de nos jours, au profit des *femmes*, ne fera certainement que confirmer finalement cette universelle expérience. La masse de notre espèce a été longtemps plongée partout dans une condition sociale bien autrement inférieure que celle dont on plaint aujourd'hui les *femmes ;* mais elle a su, depuis le début du moyen âge, s'y soustraire graduellement chez les populations d'élite, parce que cette abjection collective, condition temporaire de l'antique sociabilité, ne se rattachait réellement à aucune différence organique entre les dominants et les dominés. Mais, au contraire, l'assujettissement social des *femmes* sera nécessairement indéfini, quoique de plus en plus conforme au type moral universel, parce qu'il repose directement sur une infériorité naturelle que rien ne saurait détruire.

Cette infériorité naturelle est établie, et par la comparaison biologique, et par l'observation sociale journalière. La biologie comparée démontre, à la fois anatomiquement et physiologiquement, que, dans presque toute la série animale et surtout chez notre espèce, le sexe femelle est constitué en une sorte d'état d'enfance radicale, qui le rend essentiellement inférieur au type organique correspondant. Il faudrait descendre jusque chez les invertébrés pour trouver, et encore très-rarement, de notables exceptions à cette grande règle organique qui présente, en outre, la diversité des sexes comme croissant avec le degré d'organisation. L'observation sociale journalière montre, dans le type féminin, une très-insuffisante aptitude à la généralisation des rapports et à la persistance des déductions, aussi bien qu'à la prépondérance de la raison sur la passion. Tous les cas de ce genre sont trop fréquents et trop prononcés pour qu'on puisse imputer surtout à la diversité des éducations la différence des résultats ; car on retrouve les mêmes attributs essentiels là où l'ensemble des influences avait certainement tendu à développer autant que possible de tout autres dispositions. A l'école sensualiste, qui tend à expliquer toutes les différences et les inégalités mentales par des diversités d'influences extérieures, Auguste Comte répond qu'après les travaux de Gall, la physiologie cérébrale ne permet pas d'admettre, comme le voulait l'école de Condillac et d'Helvétius, une complète passivité de l'organisme à l'égard du milieu, et qu'elle nous oblige de rendre à l'innéité organique, à l'activité prédéterminée du cerveau, en un mot à la nature, une grande partie des effets que les philosophes du XVIIIe siècle mettaient exclusivement sur le compte des habitudes acquises. A l'école saint-simonienne, qui montre l'égalité des sexes inévitablement amenée par la substitution de l'activité industrielle à l'activité militaire, il répond que « la vie moderne, caractérisée par l'activité industrielle et l'esprit positif, ne doit pas moins développer finalement, quoique d'une autre manière, ces diversités fondamentales de l'homme et de la femme, que la vie militaire et théologique des nations anciennes, bien que jusqu'ici la nouveauté de cette situation n'ait pas encore permis une suffisante manifestation de ces différences finales, tandis que les premières semblaient s'effacer, si bien que l'idée d'une *reine*, par exemple, même sans être papesse, est maintenant devenue presque ridicule, tant elle avait besoin de l'état théologique. »

Ce n'est pas tout : le positivisme prétend donner à la question de la condition sociale des *femmes* la solution la plus propre tout à la fois à développer les qualités et à sauvegarder les intérêts du sexe faible. Ce n'est pas dans une stérile et illusoire égalité de droits, qui ne saurait leur donner l'égalité de pouvoirs et de facultés, mais dans la protection spéciale qui leur est due par le sexe masculin que les *femmes* doivent chercher leurs meilleures garanties. *L'homme doit nourrir la femme; La principale force de la femme consiste à surmonter la difficulté d'obéir :* telles sont les formules positivistes des rapports des deux sexes. « Sans discuter de vaines utopies rétrogrades, dit Auguste Comte, il importe de sentir, pour mieux apprécier l'ordre réel, que, si les *femmes* obtenaient jamais cette égalité temporelle que demandent, sans leur aveu, leurs prétendus défenseurs, leurs garanties sociales en souffriraient autant que leur caractère moral ; car elles se trouveraient ainsi assujetties, dans la plupart des carrières, à une active concurrence journalière, qu'elles ne pourraient soutenir, en même temps que la rivalité pratique corromprait les principales sources de l'affection mutuelle. Au lieu de ces rêves subversifs, un principe naturel garantit pleinement l'existence féminine, en fixant les devoirs temporels du sexe actif envers le sexe affectif. Le positivisme peut seul, en vertu de sa réalité caractéristique, systématiser ce principe de manière à le faire dignement prévaloir. Mais la nouvelle philosophie n'a point créé la tendance universelle qu'elle proclame ainsi, d'après une juste appréciation de l'ensemble du mouvement humain. *L'homme doit nourrir la femme :* telle est la loi naturelle de notre espèce, en harmonie avec l'existence essentiellement domestique du sexe affectif. Cette règle, que manifeste même la plus grossière sociabilité, se développe et se perfectionne à mesure que l'évolution humaine s'accomplit. Tous les progrès matériels que réclame la situation actuelle des *femmes* se réduisent à mieux appliquer ce principe fondamental, dont les conséquences doivent réagir sur toutes les relations sociales, surtout quant aux salaires industriels. Conforme à une tendance spontanée, cette règle se lie à la noble destination des *femmes* comme élément affectif du pouvoir modérateur. L'obligation est alors analogue à celle qui prescrit à la classe active de nourrir la classe spéculative, afin que celle-ci puisse vaquer dignement à son office fondamental. Seulement les devoirs matériels du sexe actif envers le sexe affectif sont encore plus sacrés, par suite même de la concentration domestique qu'exige l'office féminin. A l'égard des penseurs, l'obligation des praticiens n'est guère que collective ; mais, envers les *femmes*, elle est surtout individuelle. Toutefois, cette responsabilité directe, qui pèse spécialement sur chaque homme pour la compagne qu'il a choisie, ne dispense point l'ensemble du sexe actif d'une pareille obligation indirecte à l'égard de tout le sexe affectif. A défaut de l'époux et des parents, la société doit garantir l'existence matérielle de chaque *femme*, soit en compensation d'une inévitable dépendance temporelle, soit surtout en vue d'un indispensable office moral. Tel est donc à ce sujet le vrai sens général de la progression humaine : rendre la vie féminine de plus en plus domestique, et la dégager davantage de tout travail extérieur, afin de mieux assurer sa destination affective. »

De ce principe que l'homme doit nourrir la *femme*, le positivisme fait découler la suppression de la dot, dont l'usage introduit la vénalité dans le mariage; et pour que la suppression de la dot ne soit pas illusoire, il va jusqu'à interdire aux *femmes* tout héritage. « Le principe positiviste sur les obligations matérielles de l'homme envers la *femme* écartera systématiquement ce reste de barbarie (la honteuse vénalité résultée de l'usage des dots). Pour y mieux parvenir, il suffira de réaliser une dernière conséquence de la théorie sociologique du sexe affectif, en interdisant aux *femmes* tout héritage. Sans cette suppression, celle des dots serait éludée par un escompte spontané. Dès que la *femme* est dispensée de toute production matérielle, c'est à l'homme seul que doivent revenir les instruments de travail que chaque génération prépare pour la suivante. Loin de constituer aucun vicieux privilége, un tel mode de transmission se lie naturellement à une grave responsabilité. »

Nous venons de voir le positivisme subordonner d'une manière générale la *femme* à l'homme, la vouer à l'obéissance et à la dépendance, et renfermer ses facultés dans le cercle de la vie domestique et privée. Exposons maintenant la théorie positiviste du lien spécial qui, sous le nom de mariage, constitue la famille. Nous remarquons d'abord qu'Auguste Comte place l'unité, la monade sociale, non dans l'individu réel, mais dans le groupe familial, et d'une manière spéciale, dans le couple générateur auquel la famille peut se réduire, ce qui reproduit en ses traits généraux la théorie saint-simonienne du couple. « La famille, lit-on dans le deuxième volume de la *Politique positive*, est l'élément immédiat de la société; car la décomposition de l'humanité en individus proprement dits ne constitue qu'une analyse anarchique, autant irrationnelle qu'immorale, qui tend à dissoudre l'existence sociale au lieu de l'expliquer, puisqu'elle ne devient applicable que quand l'association cesse. Elle est aussi vicieuse en sociologie que le serait, en biologie, la décomposition chimique de l'individu lui-même en molécules irréductibles, dont la séparation n'a jamais lieu pendant la vie. Un système quelconque ne peut être formé que d'éléments semblables à lui et seulement moindres. Une *société* n'est pas plus décomposable en *individus* qu'une surface géométrique ne l'est en lignes ou une ligne en points. La moindre société, savoir la famille, quelquefois réduite à son couple fondamental, constitue donc le véritable élément sociologique. De là dérivent ensuite les groupes plus composés, qui, sous les noms de classes et de cités, deviennent, pour le grand Etre, les équivalents des tissus et des organes biologiques. »

D'après la doctrine positiviste, le mariage n'est pas uniquement relatif à la propagation de l'espèce, comme le veut le pur théologien musulman ou même chrétien ; il est destiné surtout au perfectionnement mutuel des deux sexes ; il a pour but de compléter et de consolider l'éducation du cœur, en développant les plus pures et les plus vives de toutes les sympathies humaines ; il permet à la *femme* de remplir le grand office social qui lui est assigné par sa nature affective, et qui consiste à amener de plus en plus la prépondérance de l'altruisme et de la sociabilité sur la personnalité et l'égoïsme ; type de la véritable amitié qui ne peut être complète que d'un sexe à l'autre, parce que là seulement elle se trouve exempte de toute concurrence actuelle ou possible, il nous présente la seule source où nous puissions goûter entièrement le vrai bonheur humain, consistant surtout à vivre pour autrui ; première base indispensable de l'amour universel, il affranchit le cœur de l'égoïsme primitif, par l'action d'une intimité complète et durable, et l'élève graduellement à des affections et à des dévouements d'une sphère plus étendue.

De cette conception générale du mariage découlent plusieurs conséquences. D'abord le célibat, tenu en si haute estime par la théologie, apparaît aux positivistes comme un état d'imperfection et non de perfection morale ; ensuite l'indissolubilité du lien conjugal est fondée sur la nature de l'affection qu'il consacre et qu'il est destiné à développer. « L'union conjugale, dit Auguste Comte, ne peut atteindre son but essentiel qu'en étant à la fois exclusive et indissoluble. Ces deux caractères lui sont tellement propres, que les liaisons illégales tendent elles-mêmes à les manifester. L'absence actuelle de tous principes moraux et sociaux permet seule de comprendre qu'on ait osé ériger doctoralement l'inconstance et la frivolité des affections en garanties essentielles du bonheur humain. Aucune intimité ne peut être profonde sans perpétuité ; car la seule idée du changement provoque au changement. Entre deux êtres aussi divers que l'homme et la femme, est-ce trop de notre courte vie pour se bien connaître et s'aimer dignement? Pourtant, les cœurs sont, d'ordinaire, si versatiles que la société doit intervenir, afin d'éviter des irrésolutions ou des variations dont le libre cours tendrait à faire dégénérer l'existence humaine en une suite d'essais, sans issue comme sans dignité. » Le divorce doit être repoussé comme une aberration « heureusement contenue chez les populations protestantes par les saintes répugnances du sentiment féminin et de l'instinct prolétaire qui bornent ses ravages aux classes privilégiées. » Loin de céder sur la question du divorce aux tendances qu'il appelle anarchiques, le positivisme entend perfectionner l'unité fondamentale du mariage humain, en faisant consacrer par les mœurs le devoir du veuvage éternel, complément final de la vraie monogamie. Il nous montre dans le veuvage éternel la suite naturelle d'un lien dont le but principal est de perfectionner les sentiments. Il y trouve, pour l'esprit et pour le corps, autant que pour le cœur, tous les avantages essentiels de la chasteté, sans aucun des dangers moraux du célibat.

Une doctrine qui place le principal but du mariage en dehors de la fonction de reproduction et des instincts qui y président conduit naturellement à l'idée de mariages absolument chastes, refusant toute place à l'instinct sexuel et à l'instinct maternel. Auguste Comte déclare formellement que toute l'efficacité personnelle et sociale du mariage peut se réaliser dans une union qui, quoique plus tendre, resterait toujours aussi chaste que le lien fraternel ; que l'affection peut se développer sans que l'instinct sexuel se satisfasse ; qu'elle peut même être stimulée par le sacrifice de cette satisfaction. Ailleurs, il présente l'institution des mariages chastes comme la solution des problèmes que pose la nécessité de régler la procréation, et quant à la quantité, et quant à la nature de ses produits. Bien plus, il se montre tellement préoccupé du but prétendu supérieur qu'il assigne au mariage, qu'il rêve d'en voir absolument écartés, et l'instinct sexuel, dont les égoïstes exigences lui paraissent profondément méprisables, et, avec l'instinct sexuel, l'action fécondatrice de l'appareil masculin, la paternité physiologique. C'est ce qu'il appelle l'utopie de la *Vierge mère*.. Il faut voir comment il expose et développe cette dernière conséquence de la théorie positiviste du mariage, comment il conçoit la réalisation possible de ce *désideratum* biologique de la sociologie, et quelle immense portée il attribue à cette *institution* de la parthénogenèse dans l'espèce humaine.

« En surmontant les préjugés scientifiques, dit-il, on doit d'abord reconnaître l'harmonie continue d'une telle institution avec l'ensemble des lois réelles. Restreinte à l'espèce la plus modifiable et propre au sexe le mieux perfectible, elle y concerne la plus éminente des fonctions végétatives, celle où le cerveau peut davantage modifier le corps. La rationalité du problème est fondée sur la détermination du véritable office de l'appareil masculin, destiné surtout à fournir au sang un fluide excitateur capable de fortifier toutes les opérations vitales, tant animales qu'organiques. Comparativement à ce service général, la stimulation fécondante devient un cas particulier, de plus en plus secondaire, à mesure que l'organisme s'élève. On conçoit ainsi que, chez la plus noble espèce, ce liquide cesse d'être indispensable à l'éveil du germe, qui pourrait artificiellement résulter de plusieurs autres sources, même matérielles, et surtout d'une meilleure réaction du système nerveux sur le système vasculaire. Un tel perfectionnement se trouve annoncé par l'essor croissant de la chasteté, qui, propre à la race humaine, du moins parmi les mâles, y montre l'efficacité physique, intellectuelle et morale d'un bon emploi du fluide vivifiant. Mais cette indication se développe surtout chez la *femme*, vu le concours continu de trois symptômes spéciaux : la minime participation de ce liquide à la fécondation ; l'établissement du flux menstruel, et l'influence de la mère sur le fœtus. Cette induction objective peut être subjectivement fortifiée d'après le cours général des opinions relatives à la procréation humaine. En effet, ce résultat se trouve en rapport de plus en plus à l'ascendant féminin. Or, une telle progression ne tend pas seulement à faciliter et à manifester l'avénement de l'utopie qui la compléterait. Pour quiconque a bien apprécié l'harmonie générale entre le subjectif et l'objectif, cette marche des conceptions peut aussi représenter le cours des phénomènes, dans un ordre très-modifiable, dont les pas antérieurs nous sont inconnus, faute d'une théorie de l'hérédité. Dès lors, on conçoit que la civilisation, non-seulement dispose l'homme à mieux apprécier la *femme*, mais augmente la participation de ce sexe à la reproduction humaine, qui doit, à la limite, émaner uniquement de lui.

Maintenant, quels seront, pour l'individu, pour la famille et pour la société, les avantages d'une maternité affranchie du concours masculin et devenue compatible avec la virginité? Le fondateur du positivisme s'arrête à les contempler et à les célébrer avec une véritable complaisance. Personnellement envisagée, une telle modification doit améliorer la constitution cérébrale et corporelle, des deux sexes, en y développant la chasteté continue, dont l'importance fut de plus en plus pressentie par l'instinct universel, même

pendant les dérèglements. Cette conséquence résultera, chez la femme, de la faible énergie des appétits charnels, dont l'excitation y repose ordinairement sur le besoin de devenir mère. Quant à l'homme, où les dispositions sont inverses, tout prétexte d'abus sexuel ayant ainsi disparu, l'éducation et l'opinion feront aisément prévaloir le besoin de conserver le fluide vivifiant pour sa destination normale, alors plus développée et mieux appréciée. Domestiquement considérée, cette transformation rendrait la constitution de la famille humaine plus conforme à l'esprit général de la sociocratie, en complétant la juste émancipation de la *femme*, ainsi devenue indépendante de l'homme, même physiquement. L'ascendant normal du sexe affectif ne serait plus contestable envers des enfants exclusivement émanés de lui. Mais le principal résultat consisterait à perfectionner l'institution fondamentale du mariage, dont la théorie positive deviendrait alors irrécusable. Ainsi purifié, le lien conjugal éprouverait une amélioration aussi prononcée que quand la monogamie y remplace la polygamie, car on y réaliserait l'utopie du moyen âge, où la maternité se concilie avec la virginité. Appréciée civiquement, cette institution permet seule de régler la plus importante des productions, qui ne saurait devenir assez systématisable tant qu'elle s'accomplira dans le délire et sans responsabilité. Réservée à ses meilleurs organes, cette fonction perfectionnerait la race humaine en déterminant mieux la transmission héréditaire des améliorations dues à l'ensemble des influences continues, tant sociales que personnelles. Les principales lois de ce grand phénomène resteront probablement inconnues jusqu'à ce que son accomplissement se trouve ainsi simplifié. Mais la procréation systématique devant toujours demeurer plus ou moins concentrée chez les meilleurs types, la comparaison des deux cas susciterait, outre de précieuses lumières, une importante institution, qui procurerait à la sociocratie le principal avantage de la théocratie, car le développement du nouveau mode ferait bientôt surgir une caste sans hérédité, mieux adaptée que la population vulgaire au recrutement des chefs spirituels et même temporels.

— IV. Les droits et le rôle de la femme selon Proudhon et l'école mutuelliste. Les idées de Proudhon sur l'existence domestique et la condition sociale des femmes ne s'éloignent pas pour le fond de celles d'Auguste Comte. Comme le fondateur du positivisme, l'inventeur de la banque d'échange défend énergiquement, contre les émancipateurs et émancipatrices de la *femme*, les liens de famille et l'ordre domestique, tels qu'ils existent. Sur la question de l'autorité masculine et maritale, Proudhon se montre dans tous ses écrits conservateur et même rétrograde. Dans son premier mémoire sur la propriété, on lit ce paradoxe : « Entre la *femme* et l'homme il peut exister amour, passion, lien d'habitude et tout ce qu'on voudra; *il n'y a pas véritablement société. L'homme et la femme ne vont pas de compagnie.* La différence de sexe élève entre eux une séparation *de même nature que celle que la différence des races met entre les animaux.* Aussi, loin d'applaudir à ce qu'on appelle aujourd'hui émancipation de la *femme*, inclinerais-je bien plutôt, s'il fallait en venir à cette extrémité, *à mettre la femme en reclusion.* » — « Cela signifie, dit l'auteur, dans le troisième mémoire sur la propriété, que la *femme, par nature et par destination*, n'est ni *associée*, ni *citoyenne*, ni fonctionnaire public. »

Dans sa *Création de l'ordre*, Proudhon nous donne sur ce point quelques explications où se trouve le germe de sa théorie. « C'est en traitant de l'éducation, dit-il, qu'on aura à déterminer le rôle de la *femme* dans la société. La *femme*, jusqu'à ce qu'elle soit épouse, est *apprentie, tout au plus sous-maîtresse;* à l'atelier comme dans la famille, *elle reste mineure et ne fait point partie de la cité.* La *femme* n'est pas, comme on le dit vulgairement, *la moitié ni l'égale de l'homme, mais le complément vivant et sympathique qui achève de faire de lui une personne.* » Enfin, dans les *Contradictions économiques*, nous trouvons cette phrase : « Pour moi, plus j'y pense et moins je puis me rendre compte, hors de la famille et du ménage, de la destinée de la *femme ; courtisane* ou *ménagère* (ménagère, dis-je, et non pas servante), je n'y vois pas de milieu. »

En 1856, Proudhon fut amené à developper sa pensée sur la question de la *femme* et de l'égalité des sexes. A une lettre de Mme Jenny d'Héricourt, qui le mettait en demeure de déclarer s'il persistait dans une opinion jusqu'alors exprimée d'une manière incidente, il répondit « qu'il n'admettait pas que la *femme* eût le droit de séparer sa cause de celle de l'homme, et de réclamer pour elle-même une justice spéciale, comme si son premier ennemi et tyran était l'homme ; qu'il n'admettait pas davantage que la justice la plus rigoureuse pût jamais faire d'elle l'*égale* de l'homme ; qu'il n'admettait pas non plus que cette infériorité du sexe féminin constituât pour lui ni servage, ni humiliation, ni amoindrissement dans la dignité, la liberté et le bonheur; qu'il considérait, en conséquence, l'espèce de croisade faite par quelques dames de l'un et l'autre hémisphère, en faveur des prérogatives de leur sexe, comme un symptôme de la rénovation générale, mais comme un symptôme exagéré, comme *un affolement tenant précisément à l'infirmité du sexe, et à son incapacité de se connaître et de se régir lui-même.* » Dans une seconde lettre à Mme d'Héricourt, il maintint comme inébranlable aux objections de ses adversaires tout ce qu'il avait écrit antérieurement sur ce sujet. « J'ai constaté sur faits et pièces, dit-il, la vérité de toutes les assertions que vous me sommez de rétracter, à savoir : que la différence de sexe élève entre l'homme et la *femme* une séparation *analogue* (je n'ai pas dit égale) à celle que la différence des races et des espèces met entre les animaux ; qu'en raison de cette séparation ou différence, l'homme et la *femme* ne sont point *associés ;* je n'ai pas dit qu'ils ne pussent être autre chose ; que, par conséquent, la *femme* ne peut être dite *citoyenne* qu'en tant qu'elle est l'épouse du citoyen, comme on dit madame la présidente à l'épouse du président : ce qui n'implique pas qu'il n'existe point pour elle d'autre rôle. En deux mots, je suis en mesure d'établir par l'observation et le raisonnement que la *femme*, plus faible que l'homme quant à la force musculaire, ne lui est pas moins inférieure quant à la puissance industrielle, artistique, philosophique et morale ; en sorte que, si la condition de la *femme* dans la société doit être réglée, ainsi que vous le réclamez pour elles, par la même justice que la condition de l'homme, c'est fini d'elle : elle est esclave. A quoi j'ajoute aussitôt que c'est précisément le système que je repousse : le principe du droit pur, rigoureux, de ce droit terrible que le Romain comparait à une épée dégaînée, *jus strictum*, et qui régit entre eux les individus d'un même sexe, n'étant pas le même que celui qui gouverne les rapports entre individus de sexes différents. »

Par cette lettre, Proudhon se déclarait *en mesure d'établir* clairement la thèse contraire à l'émancipation féminine ; il promettait en quelque sorte au public une étude complète sur la question. Il la donna dans son important ouvrage *De la justice dans la révolution et dans l'Église.* C'est donc là surtout qu'il nous faut chercher les idées du célèbre socialiste sur les droits et le rôle normal de la *femme.*

L'auteur prend pour point de départ l'infériorité incontestée de la *femme*, sous le rapport de la force physique. Cette infériorité est, selon lui, un fait qui a sa signification et sa cause ; elle dépend du rôle que joue dans l'économie le fluide séminal, dont la plus forte part est employée à la production de la force. La *femme* ne produit pas, ne possède pas ce précieux fluide, source des énergies viriles, et voilà pourquoi elle est condamnée par la nature à la passivité; de sa *non-masculinité* provient sa faiblesse. Que faut-il maintenant conclure, au point de vue de la justice, de la faiblesse physique de la *femme?* Proudhon soutient que cette infériorité de force engendre nécessairement dans la société une infériorité de droits. « Sans doute, dit-il, dans la société comme dans la vie, la force physique n'est pas tout : il y a d'autres éléments, d'autres facultés, dont nous devrons tenir compte. Mais si la force n'est pas tout, elle compte pour quelque chose : or, pour si peu qu'on la compte dans l'établissement des droits de l'individu, dans la balance de son actif et de son passif, il est évident, sous ce premier rapport, que, de quelque façon qu'on s'y prenne, et, à moins que la *femme* ne se rachète par d'autres avantages, son infériorité sociale et sa subordination vis-à-vis de l'homme en seront la conséquence. Quelle que soit l'inégalité de vigueur, de souplesse, d'agilité, de constance, que l'on observe, d'un côté, entre les hommes, de l'autre, entre les *femmes*, on peut, sans risque d'erreur, dire qu'en moyenne la force physique de l'homme est à celle de la *femme* comme 3 est à 2. Le rapport numérique de 3 à 2 indique donc, à ce premier point de vue, le rapport de valeur entre les sexes. Admettant que chacun, soit dans la famille, soit dans l'atelier, fonctionne et travaille selon la puissance dont il est doué, l'effet produit sera dans la même proportion, 3 est à 2; conséquemment, la répartition des avantages, à moins qu'une influence d'une autre nature n'en modifie les termes, toujours dans cette proportion, 3 est à 2. Voilà ce que dit la justice, qui n'est autre que la reconnaissance des rapports, et qui nous commande à tous, hommes et *femmes*, de faire à autrui comme nous voudrions qu'il nous fît lui-même, si nous étions à sa place. Qu'on ne vienne donc plus nous parler du *droit du plus fort :* ce n'est là qu'une misérable équivoque à l'usage des émancipées et de leurs collaborateurs. Supposons dans un pays deux races d'hommes mêlées, dont l'une soit physiquement supérieure à l'autre, comme l'homme l'est à la *femme.* Admettant que la justice la plus sévère préside aux relations de cette société, la race forte, à nombre égal et toute balance faite, obtiendra dans la production collective trois parts sur cinq : voilà pour l'économie publique. Mais ce n'est pas tout : je dis que, par la même raison, la volonté de la race forte pèsera dans le gouvernement comme 3 contre 2, c'est-à-dire qu'à nombre égal elle commandera à l'autre, ainsi qu'il arrive dans les sociétés en commandite, où les décisions se prennent à la majorité des actions, non des suffrages : voilà pour la politique. Eh bien ! c'est ce qui est arrivé pour la *femme.* »

Passons à l'infériorité intellectuelle de la *femme.* Comme fait actuel, elle n'est pas contestée par les émancipateurs. Toute la question est de savoir si cette infériorité est accidentelle ou naturelle, si elle doit être attribuée à l'éducation et à la constitution sociale et peut disparaître par la réforme de l'éducation et des lois, ou si elle est le produit des causes organiques sur lesquelles le progrès social ne saurait avoir d'action. Proudhon soutient qu'elle est naturelle et fatale. Il n'admet pas que, par le développement de l'instruction, l'inégalité des deux sexes doive s'effacer jamais; car, dit-il, l'instruction, en théorie et application, doit être, pour tout individu, encyclopédique ; elle embrasse une suite d'études et de manœuvres dont la *femme*, par la faiblesse de son cerveau autant que par celle de ses muscles, est incapable. On invoque l'égalité des âmes ; mais, en dernière analyse, l'âme ne peut être jugée que sur ses actes ; cela est élémentaire en droit. Si donc les actes de l'âme masculine, obtenus par l'intermédiaire du cerveau et des muscles, valent plus que les actes de l'âme féminine, l'égalité entre elles se réduit à une fiction de l'autre monde; sur cette terre, elle est impossible. On allègue que le progrès social est à l'égalité ; mais c'est entre sujets de même ordre et de constitution équivalente que le progrès est à l'égalité : ce n'est pas de l'homme à la *femme;* car il faudrait pour cela que le premier cessât de progresser dans l'intégralité de son être, pendant que la seconde progresserait dans l'intégralité du sien, ce qui est inadmissible. L'égalité intellectuelle des deux sexes ne serait possible que par l'arrêt, l'abaissement systématique de l'homme. « Pour mettre les *femmes* au pair avec nous, il faudrait rendre en nous la force et l'intelligence inutiles, arrêter le progrès de la science, de l'industrie, du travail, empêcher l'humanité de développer virilement sa puissance, la mutiler dans son corps et dans son âme, mentir à la destinée, refouler la nature, le tout pour la plus grande gloire de cette pauvre petite âme de *femme*, qui ne peut ni rivaliser avec son compagnon, ni le suivre. »

En quoi consiste l'infériorité intellectuelle de la *femme?* Selon Proudhon, elle est à la fois quantitative et qualitative. Elle porte d'abord sur la quantité du produit, ce qui se comprend très-bien, si l'on considère « qu'en raison de l'influence réciproque, constante, intime, du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps, la force physique n'est pas moins nécessaire au travail de la pensée qu'à celui des muscles, et que, par conséquent, sauf le cas de maladie, la pensée, en tout être vivant, est proportionnelle à la force. » Elle devient ensuite qualitative, parce que, « comme l'a dit Kant, la qualité dans les choses est un aspect particulier de la quantité, résultant de la comparaison de deux quantités inégales. » Qu'est-ce que c'est que cette infériorité qualitative de la pensée féminine? Proudhon la rapproche de l'impuissance de la *femme* à produire le fluide séminal. « La *femme*, dit-il, a cinq sens, comme l'homme; elle est organisée comme l'homme ; elle voit, elle sent, elle se nourrit, elle marche, elle agit, comme l'homme ; il ne lui manque, au point de vue de la force physique, pour égaler l'homme, qu'une chose, qui est de produire des germes. De même, au point de vue de l'intelligence, la *femme* a des perceptions, de la mémoire, de l'imagination ; elle est capable d'attention, de réflexion, de jugement : que lui manque-t-il? De produire des germes, c'est-à-dire des idées ; ce que les Latins appelaient *genius*, le génie, comme, qui dirait la faculté génératrice de l'esprit. » Proudhon désigne ici sous le nom d'*idées*, les idées abstraites et générales, les universaux, les catégories ; c'est dans la faculté de produire ces idées abstraites et générales, ces catégories, qu'il fait consister le génie; et cette faculté il la refuse à la *femme.* « La *femme* ne forme, par elle-même, ni universaux ni catégories : capable, jusqu'à certain point, de recevoir l'idée et d'en suivre la déduction, elle l'attend d'ailleurs ; elle ne généralise point, ne synthétise pas. Son esprit est antimétaphysique... La *femme* a contribué largement pour sa part au vocabulaire des langues, je le crois; mais ce n'est pas elle qui a créé les mots qui servent aux idées abstraites, *substance, cause, temps, espace, quantité, rapport*, etc.; ce n'est pas elle, par conséquent, qui a créé les formes grammaticales et les particules, pas plus qu'elle n'a inventé l'arithmétique et l'algèbre... L'humanité ne doit aux *femmes* aucune idée morale, politique, philosophique ; elle a marché dans la science sans leur coopération ; elle n'en a tiré que des oracles... L'humanité ne doit aux *femmes* aucune découverte industrielle, pas la moindre mécanique. L'homme invente, perfectionne, travaille, produit, nourrit la *femme :* elle attend de lui, avec sa profession de foi, sa petite tâche, *mollia pensa;* elle n'a pas même inventé son fuseau et sa quenouille... Le rôle de la *femme*, dans les lettres, est le même que dans la manufacture : elle sert là où le génie n'est plus de service, comme une broche, comme une bobine. »

Conclusion : l'infériorité intellectuelle de la *femme* doit nécessairement, comme son infériorité physique, entraîner des conséquences sociales. Puisque l'intelligence est en raison de la force, nous retrouvons ici le rapport précédemment établi, savoir que la puissance intellectuelle étant chez l'homme comme 3, elle sera chez la *femme* comme 2. Et puisque, dans l'action économique, politique et sociale, la force du corps et celle de l'esprit concourent ensemble et se multiplient l'une par l'autre, la valeur physique et intellectuelle de l'homme sera à la valeur physique et intellectuelle de la *femme* comme 3×3 est à 2×2, soit 9 à 4. Sans doute, la *femme*, contribuant dans la mesure qui lui est propre à l'ordre social et à la production de la richesse, il est juste que sa voix soit entendue; tandis que, dans l'assemblée générale, le suffrage de l'homme comptera pour 9, celui de la *femme* comptera pour 4 : voilà ce que disent d'un commun accord l'arithmétique et la justice.

Inférieure à l'homme sous le double rapport physique et intellectuel, la *femme* s'élève-t-elle à l'égalité dans l'ordre moral? L'infirmité de son sexe, que nous avons reconnue dans son intelligence comme dans ses muscles, se retrouve-t-elle dans sa conscience? Proudhon soutient qu'à ce troisième point de vue, pas plus qu'aux deux précédents, la *femme* ne saurait être l'égale de l'homme. Sa conscience, dit-il, est plus débile de toute la différence qui sépare son esprit du nôtre ; sa moralité est d'une autre nature ; ce qu'elle conçoit comme bien et mal n'est pas identiquement le même que ce que l'homme conçoit lui-même comme bien et mal, en sorte que, relativement à nous, la *femme* peut être qualifiée un être *immoral.* Observez-la ; vous la trouvez toujours en deçà ou au delà de la justice ; l'inégalité est le propre de son âme ; chez elle, nulle tendance à cet équilibre de droits et de devoirs qui fait le tourment de l'homme, et hors duquel il se tient vis-à-vis de son semblable dans une lutte acharnée. Ce qu'elle rêve est d'être, ne fût-ce qu'un jour, une heure, dame, princesse, reine ou fée. Ce qu'elle aime par-dessus tout et adore, ce sont les distinctions, les préférences, les privilèges. La justice qui nivelle les rangs et ne fait aucune acception de personnes, lui est insupportable. Comme son esprit est antimétaphysique, sa conscience est antijuridique : elle le montre dans toutes les circonstances de sa vie. Et il n'est pas étonnant que cette infériorité morale de la *femme* s'ajoute à son infériorité physique et intellectuelle ; car elle en est une suite nécessaire. Nous avons vu l'intelligence se proportionner à la force : comment la vertu ne se proportionnerait-elle pas à son tour à l'une et à l'autre? Qui produit, chez l'homme, cette énergie de volonté, cette confiance en lui-même, cette franchise, cette audace, toutes ces qualités puissantes que l'on est convenu de désigner par un seul mot, le *moral?* Qui lui inspire, avec le sentiment de sa dignité, le dégoût du mensonge, la haine de l'injustice et l'horreur de toute domination? Rien autre que la conscience de sa force et de sa raison. C'est par la conscience qu'il a de sa propre valeur que l'homme arrive au respect de lui-même et des autres, et qu'il conçoit cette notion du droit, souveraine et prépondérante en toute âme virile. Toutes les langues consacrent cette analogie : la force est le point de départ de la vertu. Et d'un autre côté, c'est précisément la faiblesse de la *femme*, c'est la conscience qu'elle a de sa faiblesse, qui l'éloigne de la justice ; par là s'expliquent sa timidité naturelle, son instinct de résignation et de soumission, sa docilité, sa facilité à pleurer, son manque d'orgueil, qui la porte à s'humilier, à implorer, à demander grâce, sans qu'elle en éprouve honte ni déchéance. De même que, pour arriver à l'idée conçue par l'homme et produite spontanément, la *femme* a besoin d'une surexcitation de tout son être, de même il lui faut, pour arriver à la justice, le secours de l'amour et de l'idéal : elle ne comprend le devoir que comme imposé d'en haut, comme une religion. Sa conscience est comme celle de l'enfant, pour qui la justice n'est d'abord qu'un précepte reçu du dehors. La pudeur même naît dans la conscience virile, où elle est une forme de la dignité personnelle, et ne prend possession de la conscience féminine que grâce à l'initiative de l'homme. Pourquoi, indépendamment des causes économiques et politiques qui s'y ajoutent, la prostitution est-elle incomparablement plus grande chez les *femmes* que chez les hommes? Pourquoi, dans la vie générale des nations, la polygynie est-elle si fréquente, la polyandrie si rare? Pourquoi la *femme* répugne-t-elle moins que l'homme à la promiscuité, ainsi qu'en témoigne l'histoire des sectes gnostiques, si ce n'est que son moi est plus faible que le nôtre ; qu'elle est toujours plus près de la nature, c'est-à-dire de l'état de nature; qu'elle a, par conséquent, un sentiment beaucoup moins énergique de sa dignité; qu'autant son esprit reste, par lui-même, borné à l'aperception sensible, autant sa conscience reste dans la sphère des affections ; que, dans ces conditions intellectuelles et morales, sa fonction naturelle étant surtout l'enfantement, elle tend, de toutes les puissances de son être, à un but unique, qui est de vaquer aux œuvres de l'amour?

L'infériorité morale de la *femme* constatée, il va de soi que cette troisième infériorité doit produire les mêmes conséquences sociales et juridiques que les deux précédentes, c'est-à-dire, au point de vue moral, comme au point de vue physique et intellectuel, la valeur sociale comparative de la *femme* est à celle de l'homme comme 2 est à 3. Et puisque la société est constituée sur la combinaison de ces trois éléments, travail, science, justice, la valeur totale de l'homme et de la *femme*, leur apport et par conséquent leur part d'influence, comparés entre eux, seront comme 3×3×3 est à 2×2×2, soit 27 à 8. Dans ces conditions,

la *femme* ne peut prétendre à balancer la puissance virile; sa subordination est inévitable. De par la nature et devant la justice, elle ne pèse pas le tiers de l'homme; en sorte que l'émancipation qu'on revendique en son nom serait la consécration légale de sa misère, pour ne pas dire de sa servitude. La seule espérance qui lui reste est de trouver une combinaison qui la rachète : cette combinaison, c'est le mariage.

Il nous reste à exposer la théorie proudhonienne du mariage. Le mariage, selon Proudhon, n'est pas simplement un système de garanties juridiques, entre les trois termes de la famille naturelle, père, mère et enfant, l'institution légale, au profit de l'enfant, de la double responsabilité paternelle et maternelle. Cette donnée du sens commun est trop simple pour l'auteur des *Contradictions économiques*. Il veut à toute force trouver au lien conjugal une finalité plus élevée, plus profonde et plus mystérieuse. Comme les disciples de Saint-Simon et comme Auguste Comte, il entend que le mariage ait un but social, supérieur à celui que tout le monde connaît et qui concerne les conditions de la procréation, c'est-à-dire les devoirs acceptés, contractés en commun, de protection et d'éducation à l'égard des enfants. Quel est ce but supérieur du mariage? C'est la constitution d'un organisme qui permette à la justice de se réaliser dans l'humanité à titre de fonction, d'un organisme qui corresponde à la justice comme le cerveau correspond à l'intelligence. Et d'abord, Proudhon estime nécessaire que la justice ait un organe. « Au-dessus des trois règnes de la nature, dit-il, s'élève un quatrième règne, le règne de l'esprit libre, règne de l'idéal et du droit, en d'autres termes, le règne de l'humanité. Pour que ce règne subsiste, il faut que la loi qui le constitue, à savoir la *justice*, pénètre les âmes autrement que comme une simple notion, un rapport, une idée pure; il faut qu'elle existe dans le sujet humain à titre de sentiment, d'affection, de faculté, de fonction, la plus positive de toutes les fonctions et la plus impérieuse. Sans cette réalisation animique, la justice, se réduisant à une vue de l'esprit, ne commanderait pas à la volonté; ce serait une manière hypothétique de concilier les intérêts dont l'égoïsme pourrait, à l'occasion, reconnaître l'avantage, mais qui, par elle-même, ne l'obligerait point, et semblerait même ridicule, dès qu'elle entraînerait pour lui un sacrifice... La vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher, ont chacun leur organe; l'amour a le sien; la pensée a aussi le sien, qui est le cerveau, et, dans ce cerveau, chacune des facultés de la pensée a son petit appareil. Comment la justice, faculté souveraine, n'aurait-elle pas son organisme, proportionné à l'importance de sa fonction? Je l'avoue, pour ma part, quelque étrange que les habitudes de notre esprit nous fassent paraître cette idée d'un organisme correspondant à la justice, j'aurais peine à croire à la réalité d'une loi morale et à l'obligation qu'elle impose, si cette réalité ne devait avoir d'autre gage que le mot vague de *conscience*. C'est donc très-sérieusement, selon moi, qu'après avoir déterminé spéculativement, dans ses termes principaux, la justice comme loi ou rapport, et en avoir constaté le néant dans les systèmes religieux, nous devons en chercher encore la *condition physiologique* ou *fonctionnelle*, puisque, sans cela, elle reste pour nous comme un mythe, une hypothèse de notre sociabilité, un commandement étranger à notre âme. »

Il faut un organe à la justice; voilà qui est entendu; il faut que la justice se constitue, se fasse sentir comme une véritable fonction physiologique, sans quoi sa force impérative et obligatoire manquerait de certitude. Quel peut être cet organe? La liberté a pour organe la totalité du sujet humain. La justice exige plus que cette totalité. Elle dépasse la mesure de l'individu; c'est le pacte de la liberté, ce qui suppose au moins deux termes. *L'organe juridique se composera donc de deux personnes.* Ce n'est pas tout : il ne faut pas que ces deux personnes soient égales; car, entre individus de valeur égale et de prétentions pareilles, il y a naturellement antagonisme, joûte, loterie, agiotage, discorde, guerre; peu de respect, peu d'affection, point de dévouement. Proudhon n'admet pas que, dans ces conditions, la justice puisse vivre, se développer, devenir pour l'homme une religion et une gloire. Il faut, pour la justice, une dualité formée de deux individus de qualités dissemblables et inégales, d'inclinations différentes, de caractères opposés, tels enfin que les pose la nature dans le père et l'enfant, mieux encore dans le couple conjugal, sous la double figure de l'homme et de la *femme*. A la question posée ci-dessus, nous pouvons maintenant répondre : *L'organe donné par la nature à la justice est la dualité sexuelle.* Nous dirons de l'individu humain qu'il est une *liberté organisée*, et du couple conjugal, qu'il est une *justice organisée*. C'est en vue de cette production de la justice par le pacte conjugal; c'est pour la prophétiser, pour la préparer en quelque sorte, que la distinction des sexes a été établie par la nature dans tous les êtres vivants.

Rendons-nous compte maintenant de la nature de ce pacte qui s'appelle le mariage, de ce pacte sans lequel les autres seraient comme de plein droit résiliés. Quel est ici l'apport des parties? En d'autres termes, qu'est-ce qui fait la matière du contrat? Ce ne sont pas les services : de l'homme à la *femme*, l'échange de services se conçoit sans doute et peut exister; de là, le contrat de domesticité. Mais la servante n'est pas l'épouse. Le concubinat même et la maternité, joints au service du ménage, ne suffiraient pas à faire passer la *femme* du rang de domestique à celui de matrone : tout cela peut se liquider en argent, tandis que les honoraires de l'épouse ne peuvent s'estimer ni en marchandises ni en espèces. Le mariage est l'union de deux éléments hétérogènes, la *puissance* et la *grâce :* le premier représenté par l'homme, producteur, inventeur, savant, guerrier, administrateur, magistrat; le second, représenté par la *femme*, qui est, par nature et par destination, l'idéalité réalisée, vivante, de tout ce dont l'homme possède en lui, à un degré supérieur, la faculté, dans les trois ordres du travail, du savoir et du droit. Comment l'union de ces deux éléments produit-elle la justice? C'est par l'action de la grâce féminine sur la force virile. Cette dernière resterait inféconde dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral, n'était le stimulant précieux qu'elle reçoit de l'idéal représenté par la *femme*. « Sans cette excitation puissante, l'homme ne devient ni laborieux, ni intelligent, ni digne; il croupit dans la fainéantise, l'imbécillité et l'abjection. La grâce ou l'idéal est l'aliment dont se nourrit le courage de l'homme, qui développe son génie, fortifie sa conscience. » Il faut bien comprendre l'enchaînement des idées qui ont conduit Proudhon à sa théorie du couple conjugal. Selon lui, la justice découle du sentiment de la dignité personnelle; or, dit-il, sans l'idéal point de dignité; sans la *femme* et l'amour qu'elle inspire, point d'idéal. Il suit de là que l'union de l'homme et de la *femme* ne constitue pas un pacte synallagmatique, un tel pacte supposant les contractants ou échangistes respectivement complets dans leur être et relativement équivalents ou égaux : ils forment, au moral comme au physique, un tout organique, dont les parties sont complémentaires l'une de l'autre; c'est une personne composée de deux personnes, une âme douée de deux intelligences et de deux volontés.

Les deux individus liés par le mariage ne peuvent former une personne unique, un organisme unique qu'à une condition, c'est que chacun d'eux fasse abnégation complète de sa vie, de son moi particulier; d'où cette conséquence, que le mariage implique la loi d'un dévouement réciproque absolu. Cette loi de dévouement réciproque et de *justification* mutuelle établit entre les époux une entière communauté de fortune, d'honneur et de conscience; d'où naît le caractère exclusif et indissoluble, sans lequel, dans la théorie de Proudhon, le mariage ne saurait se comprendre. Le mariage, dit-il, est, des deux parts, monogame, parce que la conscience est commune entre les époux, et qu'elle ne peut, sans se dissoudre, admettre un tiers participant. Le mariage est indissoluble, parce que la conscience est immuable. « La *femme*, expression de l'idéal, peut bien, quant à l'amour, avoir dans une autre *femme* une doublure, et de son vivant être remplacée; l'homme, expression de la puissance, pareillement. Mais quant à la justification dont l'homme et la *femme* sont agents l'un pour l'autre, ils ne peuvent pas, hors le cas de mort, se quitter et se donner mutuellement un rechange, puisque ce serait avouer leur commune indignité, se *déjustifier*, si l'on peut ainsi dire, en d'autres termes, devenir sacriléges. L'homme qui change de *femme* fait conscience neuve : il ne s'amende pas, il se déprave. »

L'entière communauté que le mariage établit entre les époux n'efface pas leur inégalité mutuelle. En vertu de cette inégalité même, chacune des deux parties de l'organisme conjugal a sa fonction spéciale à remplir, et cette spécialité de fonctions fonde la hiérarchie domestique. Il est très-naturel que l'époux conserve le commandement et la responsabilité, parce qu'il représente la force, et que la *femme*, pour la puissance des facultés, ne saurait entrer en comparaison avec lui. Il est très-naturel que l'épouse obéisse, précisément parce qu'elle représente la grâce, l'idéal. « Par l'idéalité de son être, la *femme* est, pour ainsi dire, hors prix. Elle atteint plus haut que l'homme, mais à condition d'être portée par lui; pour qu'elle conserve cette grâce inestimable, qui n'est pas en elle une faculté positive, mais une qualité, un mode, un état, il faut qu'elle accepte la loi de la puissance maritale : l'égalité, la rendant odieuse et laide, serait la dissolution du mariage, la mort de l'amour, la perte du genre humain. »

— Mœurs. *La femme étudiée dans ses goûts et dans l'abus qu'elle peut faire du pouvoir de ses charmes.* Tout le monde sait que la *femme* a reçu de la nature même un goût très-vif pour tout ce qui brille, pour tout ce qui peut la parer et rehausser sa beauté. Ce goût, en lui-même, semble parfaitement légitime. Tout, chez elle, lui fait une nécessité de la parure, non-seulement sa constitution physique, mais encore la destination sociale qu'elle ne peut accomplir que par l'attrait qu'elle inspire. C'est dans cet attrait que gît toute sa force, et elle le sait. De là pour elle la nécessité de plaire, plaire toujours, et, par conséquent, de se parer; car « c'est par les yeux que l'amour pénètre dans l'âme, » dit Euripide. Aussi, tout ce qui peut servir à la parure exerce sur elle une attraction à laquelle elle résiste difficilement, et éveille toutes ses convoitises. Les plus sages, les plus pures n'y échappent pas.

MARGUERITE.

A peine mes genoux
Peuvent-ils me porter! Je viens, le croiriez-vous?
D'en trouver encore une, encore une cassette
D'ébène, magnifique et pleine de bijoux
Plus beaux que les premiers. J'en vais perdre la tête.
Regardez, admirez!

MARTHE, *lui ajustant la parure.*

Heureuse créature!

MARGUERITE.

Quel dommage, pourtant, de ne pouvoir, hélas!
Se montrer dans la rue avec, ou dans l'église.

(*Faust.*)

Combien aussi de malheureuses n'ont pu résister à l'attrait que tous les objets de cette nature exercent sur elles et l'ont cruellement expié! Il n'y a pas de jour où quelque pauvre créature ne vienne se briser à cet écueil et s'y perdre corps et âme. Ce qui montre, du reste, l'importance que les *femmes* donnent à la toilette, c'est le sérieux avec lequel elles traitent tout ce qui s'y rapporte. Quand elles délibèrent sur cette grave affaire, elles prennent leur air le plus grave; les petites filles mêmes ont le droit d'émettre leur opinion, tant on désire être éclairé. La facilité avec laquelle elles s'enlaidissent par des moyens artificiels, croyant se rendre plus attrayantes, la satisfaction naïve qu'elles tirent de leurs charmes empruntés, que, mieux que personne, elles savent ne pas exister en réalité, tout en attestant leur goût pour la parure, est en même temps, quoi qu'on en dise, un trait distinctif de leur nature.

A Rome, le goût de la parure chez les *femmes* commença à se développer vers la dernière guerre punique. Un de ses premiers effets fut, vingt ans après, une véritable sédition de *femmes*. Les plus exaltées allaient jusqu'à dire qu'il fallait faire comme jadis les plébéiens, c'est-à-dire se retirer sur le mont Aventin. Ces dames demandaient, voulaient, réclamaient, exigeaient l'abrogation de la loi Oppia, rendue vingt ans auparavant. Le jour où cette sédition eut lieu, les *femmes* étaient descendues dans les rues et occupaient toutes les avenues conduisant au Capitole, abordaient tous les citoyens qui passaient et leur faisaient part de leurs plaintes et de leurs réclamations contre cette affreuse loi qui les opprimait si cruellement. Ces plaintes, que Tite-Live met dans la bouche du tribun qui avait pris en main la cause du beau sexe, se résumaient ainsi : « Nous ne pouvons exercer ni magistrature ni sacerdoce; les honneurs du triomphe, les distinctions civiles et militaires, les récompenses de la valeur, les dépouilles enlevées aux ennemis, rien de tout cela n'est pour nous. La toilette, les ajustements, la parure : voilà le lot qui nous a été laissé. Que nous reste-t-il à nous, pauvres *femmes*, si vous nous les enlevez? Notre deuil consiste à quitter l'or et la pourpre; voulez-vous nous condamner à un deuil perpétuel? Que nous servira d'être riches, si l'on nous interdit l'or et la pourpre? Comment alors celles qui sont opulentes pourront-elles se distinguer de celles qui ne le sont pas, lorsque la simplicité de notre parure sera l'œuvre de la loi et non une conséquence de la pauvreté? » La nature féminine de tous ces arguments, surtout du dernier, où éclate si naïvement la vanité que la *femme* ressent de la richesse, est frappante. « La loi Oppia, ajoutaient-elles, n'a pas même pour elle le prétexte de l'économie, du moins à l'égard de l'or, car il n'éprouve aucun déchet et on ne risque que de perdre le prix de la façon : quel excès d'avarice! Les objets d'or sont bien moins un luxe coûteux qu'un excellent placement, une ressource pour les besoins particuliers ou publics. » Habile argument à faire valoir auprès des Romains. « Pourquoi donc, disaient-elles en se posant en victimes, quand tout le monde, quand l'Etat, quand tous les citoyens se ressentent des prospérités de la république, nous seules ne pourrions goûter tous les fruits de la paix et jouir de l'accroissement de la richesse publique? N'est-ce pas une honte que les *femmes* des Sabins puissent venir étaler parmi nous les parures et les ornements que vous nous interdisez? » Cependant l'affluence des *femmes* devenait toujours plus grande, incessamment grossie par l'arrivée de celles qui accouraient des villes et des bourgades voisines. Pas une n'avait voulu manquer au rendez-vous. Elles s'adressaient à tous les citoyens et poussaient même la hardiesse jusqu'à fatiguer de leurs sollicitations les consuls, les préteurs et les autres magistrats. C'était un véritable scandale, et Caton, qui eut beaucoup de peine à traverser toute cette foule pour arriver au Forum, en fut indigné. Aussi débute-t-il par une exorde *ab irato :* « Romains, s'écrie-t-il, si chacun de nous avait accoutumé sa *femme* à ne s'écarter jamais de la soumission que réclament les droits et l'autorité du mari, nous n'aurions pas à lutter aujourd'hui contre les exigences du sexe entier. Aussitôt que nos *femmes* ont su, par leur esprit de domination, triompher de notre liberté dans nos maisons, elles ne craignent pas de venir ici dans le Forum les terrasser et les fouler aux pieds, et, pour n'avoir pas eu le courage de résister à chacune d'elles en particulier, nous sommes réduits à la honte de les craindre toutes ensemble. Assurément, ce n'a pas été sans rougir que j'ai traversé, il y a quelques moments, cette multitude de *femmes* pour arriver au Forum. Si je n'eusse été retenu par le sentiment de considération et de respect que j'ai pour chacune en particulier plus que pour toutes en général, et si je n'eusse voulu leur épargner la honte de se voir apostropher par un consul, je les aurais interpellées en ces termes : « D'où vous vient donc l'effronterie » de courir ainsi les rues, d'assiéger les passages, et d'adresser vos sollicitations à des » hommes qui vous sont étrangers? Chacune » de vous n'a-t-elle pu faire la même prière » à son mari dans sa maison? Etes-vous donc » plus caressantes en public qu'en particulier, et avez-vous plus de pouvoir sur l'esprit des étrangers que sur celui de vos » époux? » On voit que Caton n'y va pas de main morte. C'est une curieuse figure que celle de ce Caton, véritable utilitaire, qui faisait tuer les vieux chevaux quand ils ne pouvaient plus travailler, et vendre les esclaves usés par les années et le travail, quand ils n'étaient plus bons à rien. Il n'était cependant pas insensible aux charmes du beau sexe, comme on dit vulgairement; ses servantes le savaient bien. Ainsi, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, il épousa une jeune esclave avec laquelle il entretenait déjà un commerce depuis plusieurs années; mais, à la différence des vieux barbons qui épousaient des jeunesses, il sut la faire rester à sa place. De pareils hommes, qui ont une méfiance des *femmes* d'autant plus grande qu'ils savent le vif attrait qu'elles exercent sur eux, les connaissent, en général, très-bien, surtout dans ce qu'elles ont de mauvais, et l'on s'en aperçoit au discours du consul Caton. « Quoi! continue Caton, si vous leur laissez rompre les liens qui enchaînent leur indépendance en les assujettissant à leurs maris, pensez-vous qu'il vous sera facile de les supporter? Vous voyez combien, avec toutes ces entraves légales, nous avons de peine à les contenir dans le devoir. Aussi ne seront-elles pas plutôt nos égales, que nous tomberons sous leur joug. De quel prétexte, au moins plausible, peuvent-elles couvrir leur séditieux rassemblement? Nous voulons être resplendissantes d'or et de pourpre, me répond une voix; nous voulons nous promener par la ville, les jours de fêtes et les autres jours, traînées dans de magnifiques chars, comme pour triompher de la loi vaincue et abrogée, et de la liberté de vos suffrages; nous voulons enfin qu'on ne mette plus de bornes à nos dépenses et à notre luxe. Vous m'avez souvent entendu, Romains, me plaindre de la prodigalité des hommes, des *femmes*, des particuliers et même des magistrats; vous m'avez souvent entendu dire que la république était travaillée des deux vices opposés : l'avarice et le luxe, plaies qui ont causé le renversement des grands empires. Du temps de nos pères, le roi Pyrrhus chargea son ambassadeur Cinéas de gagner, par des présents, non-seulement les hommes, mais encore les *femmes*. A cette époque, il n'y avait point encore de loi Oppia pour mettre un frein au luxe de celles-ci; cependant, aucune n'accepta les dons qui leur étaient offerts. En serait-il encore de même aujourd'hui? Voulez-vous donc, Romains, en abolissant la loi Oppia, exciter entre vos *femmes* une émulation de luxe, qui aura pour effet de porter les riches à se donner des ornements qu'aucune autre de condition inférieure ne pourra se procurer, et les pauvres à faire des efforts au-dessus de leurs moyens, pour se soustraire au mépris que leur attirerait une différence trop marquée? Certes, dès qu'elles auront commencé à regarder comme honteux ce qui ne l'est pas, on ne les verra plus rougir de ce qui doit inspirer de la honte. Celle à qui sa propre fortune le permettra fera elle-même les frais de sa parure; celle qui ne sera pas en état d'y suffire demandera à son mari les moyens d'y subvenir. Malheur au mari qui se laissera fléchir, et à celui qui demeurera inflexible! Bientôt il verra sa *femme* recevoir d'un autre ce qu'il aura lui-même refusé de lui donner. Ne croyez pas, Romains, que les choses en demeureront au point où elles étaient avant la promulgation de la loi Oppia. Vous verrez le luxe, semblable à une bête féroce, irritée de sa captivité, s'échapper de ses liens, plus furieux que jamais. » Il était impossible de mieux dire; cependant, tous les efforts de Caton furent inutiles. Les dames romaines ne voulaient plus de la loi Oppia et elles arrivèrent à leurs fins. L'affaire n'ayant pas été terminée le jour même, une multitude de *femmes*, encore plus considérable que la veille, se répandit le lendemain dans les lieux publics : elles allèrent toutes ensemble assiéger les portes des tribuns qui s'opposaient à la proposition de leur collègue, et ne cessèrent leurs instances qu'après les avoir amenés à se désister. La loi Oppia fut abrogée; mais l'avenir se chargera de donner raison à Caton, en justifiant toutes ses prédictions.

Dans les sociétés modernes, où la *femme* jouit d'une liberté peut-être excessive, la frivolité de ses goûts, l'instinct irrésistible qui la porte à s'occuper constamment de sa beauté et de tout ce qui peut en rehausser l'éclat, sont bien plus dangereux encore qu'ils ne l'étaient à Rome, au temps de Caton. Les *femmes* du demi-monde, comme on les appelle,

apportent chaque jour la ruine et le désespoir dans un grand nombre de familles. La beauté qu'elles ont reçue de la nature, et qui devrait leur servir à faire le bonheur d'un homme, devient entre leurs mains une arme fatale qu'elles emploient contre tous les jeunes gens appartenant à des familles riches. Elles commencent par tourner la tête à l'un d'eux, qu'elles ont bientôt ruiné par leurs exigences toujours croissantes; mais elles ont mené avec lui l'existence des plus grandes dames; elles ont, dans leur garde-robe, un choix varié des plus riches parures; elles peuvent se couvrir de diamants, elles ont d'habiles *femmes* de chambre qui savent faire ressortir la beauté de leurs formes, la finesse de leur taille, l'éclat de leurs couleurs naturelles ou fausses au besoin; elles se sont fait donner un beau huit-ressorts pour promener et montrer au Bois leur ravissante personne. Avec cela, elles sauront bien retrouver un autre pigeon qu'elles plumeront comme le premier; d'autres viendront ensuite, et cela durera tant qu'il leur restera quelque peu de jeunesse et de beauté, réelle ou empruntée. Que feront-elles alors? elles n'en savent rien; mais qu'importe? Au bout de fossé, la culbute, s'il le faut : leur vie sera courte peut-être, mais elles veulent du moins qu'elle soit bonne, c'est-à-dire bruyante, vertigineuse, marquée surtout par le nombre et la distinction de leurs victimes.

Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que l'exemple donné par ces *femmes* est si contagieux, qu'il pénètre même au sein des familles honnêtes. Le luxe affiché par les courtisanes excite l'envie des mères de famille, des jeunes filles bien élevées. Toutes veulent porter des robes à la mode, et ce sont les courtisanes qui presque toujours créent la mode; toutes s'empressent d'accrocher à leurs oreilles de lourdes et massives pendeloques, à l'imitation des Laïs et des Phryné modernes. Tant pis pour le père de famille s'il ne gagne pas assez pour suffire à toutes ces dépenses; qu'il travaille davantage, qu'il trouve de nouveaux moyens de gagner de l'argent; c'est lui que cela regarde. Quant à madame et à mademoiselle, il faut qu'elles soient mises comme tout le monde; et, si par hasard elles allaient quelque jour se rencontrer avec une de ces femmes à la mode, il ne faut pas qu'elles aient l'air d'être ses inférieures. Certes, nous ne sommes pas les premiers à remarquer cette funeste influence que le goût de la toilette chez les *femmes* exerce de plus en plus sur les mœurs. Nos auteurs dramatiques en renom n'ont pas négligé d'exploiter cette mine à succès, et plusieurs drames qu'ont accueillis des applaudissements unanimes, ont peint d'une manière saisissante les désastres qu'entraîne pour les familles le goût effréné des toilettes les plus étourdissantes. Comment sortirons-nous d'un mal qui ronge la civilisation actuelle, qui la menace d'une prompte et peut-être irrémédiable décadence? Cette question nous effrayerait peu, si nous pouvions compter sur la prochaine disparition des cours et de tous les abus qu'elles traînent avec elles. Oui, nous ne craignons pas d'affirmer que l'avénement d'un gouvernement vraiment démocratique, avec abolition des gros traitements, avec des réformes législatives tendant à rendre impossibles, avec les jeux de Bourse, les entreprises de nature à procurer subitement d'énormes bénéfices, suffirait pour couper le mal dans sa racine; mais, ce remède, précisément parce qu'il serait efficace, est inapplicable du jour au lendemain, et, s'il ne vient pas bientôt, il viendra peut-être trop tard.

— *Femme de chambre.* La *femme de chambre!...* Ce mot seul éveille dans l'imagination la plus obtuse tout un coquet petit monde de minois pimpants et délurés! Il a on ne sait quoi de mystérieux, de romanesque, d'intime, de jeune, de gai, de ravissant qui chatouille la curiosité et fait songer aux histoires d'amour, aux comédies du coin du feu, aux drames de la vie privée; qui rappelle les billets parfumés, les bouquets emblématiques et le bruit discret des baisers coupables. Ce mot sautille et caquette à l'oreille comme la jolie perruche qui porte si lestement ce nom, le rire aux lèvres, l'intrigue aux yeux, l'amourette au cœur. A peine l'a-t-on prononcé, que Lisette avance son petit museau rose, que Dorine fait saillir son gentil corsage si bien meublé; que Suzanne, un doigt levé sur sa lèvre mutine, entre-bâille la porte, et qu'on voit aussitôt défiler en jouant de l'éventail, dans leurs costumes éblouissants, tout le ban et l'arrière-ban des grandes coquettes et des petites ingénues. Venez, belles amoureuses de l'imbroglio espagnol, femmes aux pieds chaussés, j'allais dire gantés, de satin, à la basquine pailletée d'or, à la noire mantille; approchez Célimène, Cydalise, et vous, tremblante Agnès. Apparaissez, Léonore, Isabelle, Elmire, rayonnantes dans un nuage de poudre à la maréchale et dans des flots de rubans et de dentelles. Clitandre et Valère, bien rasés, bien musqués, bien enguirlandés, vous suivent, jarret tendu, nez au vent, le poing sur la hanche, et c'est tant pis pour Géronte, Georges Dandin et Sganarelle, qui, ce soir, « en auront » pour sûr.

Petits mystères et petites misères de la vie conjugale, qui vous connaît mieux que cette intrépide et triomphante complice de Frontin, de Mascarille et de Figaro? Autrefois, dans la comédie, c'était la suivante, la soubrette : aujourd'hui, elle est la *femme de chambre*, expression moins discrète, moins piquante, mais toute française, et que les bourgeoises, nos aïeules, employaient déjà.

Car, disons-le tout de suite, ce mot de *femme de chambre* n'est pas aussi nouveau qu'on l'a voulu prétendre, et il n'a pas succédé, comme certains l'ont écrit, à celui de chambrière, qu'il ne pouvait d'ailleurs remplacer. La chambrière était une servante attachée indifféremment à un maître ou à une maîtresse; on peut s'en convaincre en se reportant aux *Nouvelles récréations et joyeux devis*, de Bonaventure Des Périers (1558); il y est dit, nouvelle XXXIV : « Ledit curé avoit une chambrière de l'aage de vingt et cinq ans, laquelle le servoit jour et nuict, la povre garse! dont il estoit souvent mis à l'office, et en payoit l'amende; mais, pour cela, son evesque n'en pouvoit venir à bout. Il lui deffendit une fois d'avoir chambrières qui n'eussent cinquante ans pour le moins... » Le curé, paraît-il, en prit une de vingt ans et une autre de trente; mais cela n'est pas notre affaire : il nous suffit de savoir que chambrière était synonyme de servante, de *bonne à tout faire*, dirions-nous à présent; c'est ainsi que, dans la nouvelle XIV (*De l'advocat qui parloit latin à sa chambrière*), on voit cette fille servir à table. La *femme de chambre*, au contraire, est, aussi loin qu'on peut remonter dans l'emploi littéral du mot, exclusivement vouée au service intime des dames, de leur ajustement, de leur parure. Dans le registre des comptes des dépenses de l'hôtel d'Isabeau de Bavière, *femme* de Charles VI, pour les années 1408, 1409, qui se voit aux Archives nationales, on trouve la liste des *femmes de chambre*, dames d'honneur et autres gens et officiers de la reine et de ses enfants. On y voit figurer une certaine Mahaut de Maulyon, *femme de chambre* et lavandière de corps de la reine, Marion, Isabeau la Bourbonnaise et Catherine du Puis, autres *femmes de chambre* de mesdames de Guyenne, de Charrelois et d'un des enfants de la reine. Leurs fonctions, on le devine, sont celles qu'exerçaient déjà, nues jusqu'à la ceinture, pour faciliter les corrections, les esclaves grecques qui procédaient à la toilette des matrones romaines.

C'est ainsi que, dès les premiers âges de la civilisation, nous voyons de jeunes captives élevées avec les filles ou les *femmes* de leurs maîtres, prendre une sorte d'éducation au contact journalier de la grâce et de la civilisation, et cette finesse et cette souplesse que peuvent donner la faiblesse et la dépendance. Initiées à tous les secrets du cœur, comme à tous ceux de la toilette, par leur situation même, elles deviennent les confidentes de leurs jeunes maîtresses, et cherchent à se rendre utiles en les servant dans leurs intrigues. Nos soubrettes de théâtre n'ont pas d'autre origine; ce sont elles, — car elles sont filles de ressources, — qui trouvent les expédients, qui préparent un dénoûment et conduisent une affaire de sentiment, de concert avec toute cette race de valets fripons et libertins que les Grecs et les Romains connaissaient avant nous.

Mais qu'on ne s'y trompe pas pourtant : la soubrette, dont le type s'est incarné dans nos Lisettes, ne descend ni des anciens ni des étrangers; elle est française jusqu'au bout de ses ongles roses. La *femme de chambre* aux mains blanches, si pleine de vivacité, d'agacerie et qui, loin de mettre le poing sur la hanche, comme faisaient les servantes de Molière, — nous disons les Martine et autres fortes en gueule, — glisse ses jolis doigts dans les poches de son tablier court, aime les chiffons, les doux propos, tend la main aux galants et sa joue à Frontin, recherche l'antichambre où il pleut des baisers. Elle n'est ni basse ni triviale; elle est élégante et futée, parle à ravir et connaît à fond le cœur humain. C'est, en somme, un être très-composé, indéfinissable, dont le regard est profond, le coup d'œil sûr et la réflexion prompte. Grande enfant qui est le joujou de sa maîtresse et qui la joue fort bien.

« La *femme de chambre*, dit un auteur, — car on a écrit sur elle, et longuement, voyez-vous, — la *femme de chambre* est, par le fait même de sa position, en dehors, sinon au-dessus de la domesticité. Qui pourrait lutter avec elle d'autorité et de pouvoir? Serait-ce le valet de chambre lui-même? Fût-il Scapin en personne, Dorine le mettrait dans le sac, le pauvre garçon, plus vite qu'il n'y met son maître. N'a-t-elle pas pour elle, avec la même position, l'avantage incontestable de la finesse naturelle à son sexe? Le valet de chambre peut être changé sans que l'économie d'une maison en soit troublée. Ses rapports avec monsieur n'ont ni la même importance ni la même intimité (l'expression convenable m'échappe); les hommes sont moins expansifs; le maître a généralement moins besoin de raconter, et le valet, moins d'intérêt à recueillir. Son ministère a quelque chose de plus général, et ses attributions, même dans les meilleures maisons, ne sont pas toujours définies d'une manière assez rigoureuse; le cercle s'étend ou se resserre autour de lui, selon les circonstances et les besoins du moment; débordé quelquefois, il empiète souvent sur le domaine des autres, sans en devenir plus riche ou plus heureux. Il appartient dans l'occasion à madame, qui peut réclamer ses jambes ou ses bras pour un service quelconque. On a vu des valets de chambre métamorphosés momentanément en grooms, en cochers, en laquais; il n'y a pas d'exemple d'une *femme de chambre* changée tout à coup en cuisinière ou en bonne d'enfant. L'incompatibilité est évidente : la *femme de chambre* appartient exclusivement à la maîtresse de la maison; c'est sa propriété particulière, on ne peut y toucher sans sa permission : son bien-être, sa vie intérieure, son bonheur (et plus que cela peut-être) en dépendent. Cette fille, en effet, sait les secrets de son cœur et ceux de sa toilette; elle a surpris les uns et elle confectionne les autres. Sa maitresse à son tour lui appartient corps et âme. Voyez donc!... elle sait de qui est la lettre reçue ce matin, pourquoi madame sort seule et à pied aujourd'hui, et pourquoi elle a eu sa migraine avant-hier, au moment où monsieur a voulu la conduire au bal. Elle sait au juste le compte de la tailleuse et de la modiste. Elle sait la quantité de ouate qui entre dans la doublure du corsage d'une jolie *femme*, et la quantité de larmes que peut contenir l'œil d'une *femme* sensible. Elle sait (que ne sait-elle pas?) qu'il n'y a pas plus de *femme* irréprochable pour sa *femme de chambre* que de grand homme pour son valet. »

Aussi, voyez quel rang distingué elle occupe parmi la domesticité. Le cocher l'appelle *mademoiselle;* elle se lève plus tard que les autres serviteurs et déguste son café au lait tout à loisir. Tout le monde s'incline devant elle, Frontin le premier. C'est à peine s'il ose lui prendre la taille à deux mains et l'embrasser sans sa permission, tant cette petite majesté lui impose. C'est qu'elle est reine, en vérité! reine dans le boudoir comme dans l'office, reine de ses égaux, dont elle tient le sort entre ses mains. Elle a la confiance de madame, et madame est toute-puissante auprès de monsieur; qu'elle dise un mot à madame et madame à monsieur, et c'en est fait de celle-ci ou de celui-là. Elle est le bras qui frappe dans l'ombre, l'esprit qui inspire et dirige. Investie de la confiance de sa maîtresse, elle a la clef de la lingerie, celle de l'office, celle du vestiaire. En abuse-t-elle? Sans doute, plus d'une maîtresse de maison pourrait dire à sa *femme de chambre*, comme le cardinal Dubois à son intendant le premier jour de l'an : « Je vous fais cadeau de tout ce que vous m'avez volé cette année. » Les sucreries et les confitures baissent d'une façon mystérieuse : c'est la *femme de chambre* qui a fait fête à quelque garçon bien tourné du voisinage, à quelque beau chasseur bien droit et bien doré, à quelque petit valet mince et futé qui la courtise et l'appelle M^lle^ Célestine. Madame est-elle au bal, elle se pare des atours de sa maîtresse; elle s'essaye, *rien que pour voir*, ses parures, à la grande satisfaction de l'Antinoüs à livrée qui la conduit à Valentino ou ailleurs.

Rendons justice à la *femme de chambre*. Comme toutes les personnes douées d'un sens très-fin, elle observe beaucoup; elle voit les joies, les chagrins, les faiblesses et les travers de madame; mais elle n'en abuse pas pour trahir au dehors, comme la plupart des autres domestiques, car elle est indulgente. Elle est, il est vrai, la doublure de celle qu'elle sert, jeune première ou grande coquette. Comme madame, elle a ses jours d'abattement, ses nerfs; mais elle est sensible et aimante. Placée entre les licences de la livrée et les délicatesses de langage des maîtres, respirant tour à tour les parfums de l'alcôve et les miasmes de l'office, son imagination s'exalte, ses sens sont stimulés, et souvent elle chancelle. Le moyen qu'il en soit autrement, à vingt ans, quand on a l'oreille fine et l'œil clairvoyant? Plus d'un, parmi les plus huppés, qui ne s'en souvient guère, a cueilli le premier mot d'amour sur les lèvres de Dorine. Combien, parmi les jeunes hommes élevés sous le toit paternel, ont reçu d'elle la plus douce des initiations! Combien ont épelé avec Lisette le plus intéressant, le plus coloré chapitre des émotions du cœur! Aimable fille, quels heureux n'as-tu pas faits! Je sais des grands de la terre qui te revoient dans leurs souvenirs avec ta jambe fine et ronde, tes bas si blancs et si bien tendus, ta robe de jaconas, ton fichu appétissant, ton tablier si coquet et si fripon! Va, on a beau dire, tu n'a pas les vices inhérents aux laquais. Tu prends les manières des belles dames, et, quand tu te maries ensuite à quelque petit employé, tu as un air et un maintien qui en imposent même aux bourgeois, et qui, devant beaucoup de gens, te feraient prendre véritablement pour une femme du monde. M^lle^ Duchesnois avait débuté par l'état de *femme de chambre;* qui donc l'aurait dit? Et même, dans celles qui, parmi tes pareilles, sont méchantes, l'envie, la jalousie, la médisance, le mensonge, la fausseté, la flatterie, l'hypocrisie, percent plus difficilement que chez les valets. Ceux-ci sont taciturnes, et leurs vices parlent hautement. Toi, tu es fréquemment interrogée, et tes vices, quand tu en as, sont voilés. Que d'adresse il te faut pour faire valoir, embellir les charmes de ta maîtresse! Il faut faire son visage, retoucher les sourcils, le coin des yeux et le bord des lèvres, disposer l'édifice de sa chevelure, vraie ou fausse. Il faut la rendre jolie, ou du moins lui persuader qu'elle a des grâces infinies. Chaque matin, ta maîtresse te questionne sur son teint. Tu dois avoir une réponse prête, aller au-devant du caprice, corriger la mauvaise humeur, tromper l'amour-propre, enfin avoir l'air de la sincérité. Ce n'est donc rien cela? On te gronde facilement, mais il t'est permis de montrer un peu de dépit. Le triomphe de madame ne serait pas complet si tu étais impassible. Tu connais mieux ta maîtresse que le laquais ne connaît son maître. Aussi nombre de secrets particuliers ont été révélés par toi. Tu ne déroges pas en servant, comme l'homme; parce que la fille qui embrasse ton état paraît l'avoir préféré à la perte de sa vertu, ce qui est souvent vrai. Tu ne parles pas précisément comme les auteurs te font parler sur la scène; mais tu agis avec dextérité dans beaucoup d'occasions, et tu as encore sur les caractères une certaine influence que les valets ont perdue depuis longtemps. Au bout d'un certain temps, tu copies admirablement ta maîtresse, et, comme tu es bonne, tu t'attendris sur son sort, parce que tu vois de près les tourments que l'envie de briller et les caprices de l'imagination lui font subir chaque jour. Si ta maîtresse te traite avec indifférence, c'est que la paix est entre les deux époux; mais, si une sorte d'amitié naît entre elle et toi, et que la ligue s'établisse, le mari ne pourra jamais deviner d'où part la discorde qui trouble sa maison. C'est là-dessus que je voulais finir si je n'avais eu à parler que de toi, ô soubrette fançaise, qui n'as pas ta pareille au monde; mais on me dit qu'il faut bien parler un peu de ta concurrente à Paris, la *femme de chambre* étrangère.

Etrangère est le mot. Elle est Anglaise, peut-être Allemande. L'Anglaise domine dans les aristocratiques demeures du faubourg Saint-Germain et du faubourg Saint-Honoré; elle est, comme toutes les *femmes* de son pays, ou très-laide ou très-jolie; c'est, dans l'un comme dans l'autre cas, une fille gourmée, pudibonde, que tes libertés de langage, tes mots hardis, vivement cinglés, effarouchent et font rougir. L'Allemande, elle, aime beaucoup sa maîtresse; mais elle aime mieux encore la choucroute, la valse en deux temps et les militaires. Anglaise et Allemande ont un rêve qui ne te sera pas toujours étranger, c'est de passer demoiselle de compagnie... Il arrive qu'elles se trompent dans leurs calculs, et que Breda-Street les recueille un beau soir. La corporation des cocottes compte, tu le sais, pas mal de *femmes de chambre;* cela soit dit sans t'offenser.

Te parlerai-je de la jeune Amérique? Pourquoi pas? c'est la mode aujourd'hui. Là, tu sais que les *femmes de chambre* blanches ne souffrent pas qu'on leur parle de leurs maîtresses; ce sont des amoureuses qui attendent un mari; elles font leurs conditions avant d'entrer en place; elles dictent des articles de contrat, stipulant qu'elles recevront librement leur *sweetheart*. A la Jamaïque, les *femmes de chambre* daignent quelquefois ourler un mouchoir; c'est une suprême condescendance. Au Canada, les *femmes de chambre*, françaises pour la plupart, ne s'engagent que pour un mois; celles qui restent quatre ou cinq mois dans une maison passent pour des merveilles. Ainsi, te voilà renseignée; libre à toi de prendre le prochain paquebot; mais, crois-moi, il n'y a de gentils galants, de joyeux éclats de rire et de coquets rubans qu'en France. C'est là que tu es née; c'est là que tu dois vivre et régner. fille sans pareille, adorable soubrette de Marivaux et de Molière, *femme de chambre* de Scribe et de Balzac, discrète confidente et messagère des amours permises et des amours défendues.

— Hist. *Femmes guerrières.* On a souvent vu la *femme* disputer à l'homme le privilége du courage, revêtir l'armure de guerre, défendre une ville, commander une armée. Mais il est à remarquer que, si l'on trouve dans l'histoire de brillants traits individuels de la bravoure féminine, tels qu'en ont offert, dans l'antiquité, Harpulia, Zénobie, Artémise, et, bien postérieurement, Jeanne Darc et Jeanne Hachette, les corps de troupes composés de *femmes* sont loin d'avoir acquis la même illustration. Les peuples orientaux et certaines tribus nègres de l'Afrique ont seuls conservé la coutume, qui paraît ancienne, d'armer les *femmes;* chez les nations modernes, ce n'est qu'aux époques de perturbation, aux jours sinistres, que l'on voit apparaître ces bataillons d'héroïnes, offrant un spectacle tout au moins ridicule, quand il n'est pas répugnant.

Les Amazones, cette légendaire peuplade des bords du Thermodon, offrent l'exemple le plus ancien de ces troupes de guerrières; mais leur histoire est un peu trop entachée de mythologie pour qu'on s'y arrête. Les traditions scandinaves nous rapportent, sur le compte des *femmes*, des faits à peu près semblables et non moins légendaires. Les Vikings, ces pirates redoutés des mers septentrionales, eurent quelquefois à se mesurer contre les *Schioldmoër* ou vierges au bouclier, qui couraient l'Océan, défiant la tempête. Saxo Grammaticus raconte l'aventure touchante d'Alfhilde, chaste et vaillante fille de Sivard, qui, choisie par les pirates pour leur chef, à cause de sa beauté et de son courage, se battit contre Alf, jeune roi de la mer, fut vaincue par lui et se résigna seulement alors à l'épouser.

L'empereur Conrad, lorsqu'il se rendit en Syrie, avait à sa suite une troupe de *femmes* armées comme des chevaliers; les culottes de peau et les éperons dorés du chef de ces

amazones lui firent donner le surnom de la *dame aux jambes d'or*.

Les croisades virent combattre, à côté des chevaliers, une de ces troupes d'héroïnes, et c'est peut-être ce qui a donné au Tasse et à l'Arioste l'idée de ces Clorinde, de ces Armide, de ces Bradamante, si gracieuses sous le casque et la cuirasse, si vaillantes l'épée et la lance à la main. Les chroniqueurs rapportent que ce bataillon féminin se comporta bravement au siége d'Antioche.

Les rois d'Oude avaient une garde de *femmes*, spécialement attachée au service intérieur du harem. On en trouve également dans le palais du roi de Deccan (Golconde), et le prince Soltikoff nous a donné des renseignements curieux sur ce corps singulier. (*Illustration*, nov. 1857.)

Ces *femmes* sont armées de fusils à baïonnettes, et leur uniforme consiste en un shako rouge galonné, surmonté d'un plumet vert, un habit de drap rouge à galons blancs, dans le genre anglais, un pantalon vert, des buffleteries blanches et des pantoufles brodées à pointes recourbées, qu'elles ôtent quand elles sont de service dans l'intérieur du palais. Ces guerrières ont, à ce qu'il paraît, l'air le plus martial, et, sans les tresses abondantes de leur chevelure noire et leur poitrine proéminente, on prendrait leur bataillon pour une troupe de très-jeunes gens.

Une chose non moins curieuse, c'est la garde particulière du roi de Siam; elle n'est composée que de *femmes*, au nombre de 400, formant un bataillon et choisies parmi les filles les plus belles et les plus robustes du pays. On les admet à servir à l'âge de treize ans, et elles entrent dans la réserve à vingt-cinq ans; elles quittent alors le service personnel du souverain et sont employées jusqu'à leur mort à la garde des maisons royales ou des propriétés de la couronne. Elles font un vœu de chasteté, et ne peuvent le rompre qu'autant que le prince les appelle au nombre de ses *femmes* légitimes. Elles sont armées d'une lance, qu'elles manient avec une habileté remarquable. Le bataillon est formé de quatre compagnies de 100 *femmes* chacune et commandées par l'une d'elles, qu'elles élisent.

Le roi de Dahomey (Afrique occidentale) entretient un corps d'élite de 8,000 combattants, dont la moitié est composée de *femmes* jeunes et belles, à qui la chasteté est rigoureusement imposée. Elles sont armées de fusils et de sabres.

En France, nous avons eu, à diverses reprises, des légions du même genre : sous la première Révolution, la fameuse Théroigne de Méricourt, si jolie sous son chapeau à panache, avec ses pistolets à la ceinture, était à la tête d'un de ces bataillons de viragos que l'on voyait partout où il y avait du tumulte et du sang. En 1848, nous avons eu les Vésuviennes, et, en 1871, un bataillon féminin de volontaires, armées de carabines-chassepot, qui ne fut pas, le 22 mai, le moins ardent à défendre la Commune. C'est une institution qu'il faut laisser au roi de Dahomey. Sans doute, nous ne voulons diminuer en rien l'héroïsme des Jeanne Hachette, des Jeanne Darc, de ces femmes grecques d'Ipsara qui, pendant la guerre de l'indépendance, se firent tuer en défendant leur foyer; mais les vertus guerrières siéent mal à la femme : le foyer domestique est sa place véritable, et sa plus belle épitaphe est toujours cette épitaphe d'une matrone de Rome :

Elle resta chez elle et fila de la laine.

— *Les femmes à barbe.* La célébrité de la *femme* à barbe ne date pas de Thérésa et de sa chanson, que nous nous abstenons de citer par respect pour cette pauvre langue française. Aujourd'hui, *avoir de la barbe* est pour une *femme* la plus grande des mortifications. Les cheveux blancs, on les teint; les rides, on parvient à les faire disparaître; mais la barbe, ce poil bête, ridicule, qui apparaît sournoisement à la lèvre supérieure! Ce n'est d'abord qu'un léger duvet qui n'a vraiment rien de désagréable; mais peu à peu le duvet primitif se durcit, il se hérisse, et bientôt, hélas! il n'y a plus à s'y tromper, c'est une moustache réelle, une moustache de sapeur qui se pavane insolemment! Que faire? avoir recours au rasoir? L'ennemi reviendra plus odieux que jamais! Aller chez l'épileuse? mais ses services sont le plus souvent inutiles. Le mieux est donc de se rappeler les vaudevilles de Scribe, et, comme le vieux soldat qu'il met en scène (presque un confrère, madame à barbe) :

De savoir souffrir et se taire
Sans murmurer (*bis*).

Les anciens étaient moins difficiles que les modernes; ils souffraient très-volontiers que la plus belle moitié du genre humain eût de la barbe, et cet ornement était si commun chez les *femmes* que plus d'un de ces maris qui ne portent pas culotte affirment aujourd'hui que le fameux vers :

Du côté de la barbe est la toute-puissance,

date de cette époque, et a une signification tout autre que celle que nous voulons lui attribuer aujourd'hui. Les Grecs, en effet, représentaient leur Vénus Cyprienne avec une barbe épaisse au menton. Chez les Romains, les lois furent obligées d'intervenir pour mettre un terme à de singuliers abus. Cicéron nous apprend qu'une loi, tirée des Douze Tables, avait pour objet d'empêcher que les *femmes* ne parvinssent à se procurer cet objet de toilette. Le texte est ainsi conçu : *Mullieres genas ne radunto* (Que les *femmes* se gardent de raser leurs joues; *De legibus*, liber II). Suivant quelques auteurs, enfin, les *femmes* des Lombards, imitant en cela les Athéniennes, se formaient des barbes avec leurs chevelures, afin que les ennemis les prissent pour des hommes. On voit, dans le *Dictionnaire* de Trévoux, qu'il y a eu à Paris une femme « ayant non-seulement le visage hérissé d'une longue barbe, mais de plus tout le corps couvert de poils. » En 1424, suivant Pasquier, vint à Paris une nommée Margot, « qui jouoit à la peaume de l'avant et de l'arrière-main mieux qu'aucun homme; ce qui étoit d'autant plus étonnant qu'alors on jouoit seulement de la main nue ou avec un gant double. Mais elle étonnoit encore plus par son menton barbu. » On voyait au siècle dernier, dans le cabinet de curiosités de Stuttgard, le portrait d'une *femme* nommée Bartel Graetje, dont le menton était orné d'une barbe des plus belles. Pendant ses campagnes, Charles XII avait dans son armée un grenadier *femme*. Ce n'étaient, dit un auteur contemporain, ni le courage ni la barbe qui lui manquaient pour être un homme. Elle fut prise à la bataille de Pultawa et amenée ensuite à Saint-Pétersbourg, où on la présenta au czar en 1724. *Sa barbe mesurait* UNE AUNE ET DEMIE *de longueur...* Il y a là, pensons-nous, de quoi consoler nos élégantes des quelques poils qui peuvent déparer leur menton! Le *Dictionnaire des femmes célèbres* nous apprend « qu'Anne de Vaux, célèbre héroïne du XVII[e] siècle, native d'un village près de Lille, en Flandre, se déguisa en homme, poussée sans doute à cela par la barbe qu'elle avait au menton, et prit parti dans l'infanterie sous le nom de *Bonne Espérance*. Elle se distingua par sa valeur et obtint une lieutenance dans le régiment du baron de Merci... » La princesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, dit l'auteur de la *Pogonologie*, avait une *très-longue et très-forte barbe;* « elle s'en glorifiait, et, persuadée qu'elle contribuait à lui donner un air de majesté, elle se gardait bien d'en retrancher le moindre poil. » Ceux qui, en 1726, passèrent le carnaval à Venise y virent une danseuse dont le menton était couvert d'une barbe noire et touffue. Dulaure nous parle d'une héroïne « dont les dignités de guerrier, de jurisconsulte, de littérateur, d'homme d'Etat, ainsi que son menton barbu, dérobèrent longtemps le sexe à ses compatriotes. » Cette longue liste de *femmes* barbues serait incomplète si nous ne mentionnions aussi la chevalière d'Eon. Mais, généralement, le sexe est dépourvu de barbe, et l'on en a trouvé la raison :

Sais-tu pourquoi, cher camarade,
Le beau sexe n'est point barbu?
Babillard comme il l'est, on n'aurait jamais pu
Le raser sans estafilade.

Nous ne saurions mieux faire que de terminer par quelques anecdotes notre longue étude sur la *femme :*

On s'étonnait qu'un homme eût donné sa fille en mariage à son plus mortel ennemi. « C'est pour me venger, » dit-il.

* * *

Un prédicateur, prêchant sur l'évangile de la Samaritaine, acheva son sermon en disant : « Ne vous étonnez pas si cet évangile est si long; c'est une *femme* qui y parle. »

* * *

Pacuvius se plaignant un jour à son voisin Arius d'avoir un arbre où trois de ses *femmes* s'étaient pendues, Arius le pria de lui donner une greffe de cet arbre pour l'enter chez lui.

* * *

On demandait deux mille écus à un homme de distinction pour les funérailles de sa *femme*, qu'il était loin de regretter : « Deux mille écus! s'écria-t-il; j'aimerais autant qu'elle ne fût pas morte. »

* * *

L'hiver de 1608 fut excessivement rigoureux. Pierre Matthieu rapporte qu'il entendit dire à Henri IV, à son lever, que sa moustache s'était gelée au lit, et auprès de la reine. « Il est vrai, remarque Saint-Foix, que c'était sa *femme.* »

* * *

Johnson rapporte que Milton, à qui l'on demandait pourquoi, dans certain pays, un roi peut recevoir la couronne à quatorze ans, tandis qu'il ne peut prendre femme qu'à dix-huit, répondit : « C'est qu'il est plus facile de gouverner un royaume qu'une *femme.* »

* * *

Lorsque M[me] de Sévigné eut compté la dot de sa fille, elle s'écria : « Quoi! faut-il tant d'argent pour obliger M. de Grignan à coucher avec ma fille! » Puis, après avoir un peu réfléchi, elle se reprit en disant : « Il y couchera demain, après-demain, toutes les nuits; ce n'est pas trop d'argent pour cela. »

* * *

On s'étonnait qu'un mari dont la *femme* était d'une grande naissance, et passait pour avoir beaucoup de mérite, voulût s'en séparer. Il avance sa jambe et dit : « Vous voyez cette botte; elle est bien faite, et le cuir d'un beau grain; mais vous ne voyez pas où elle me blesse. »

* * *

Une jeune et jolie *femme*, maligne et un peu étourdie, venait de perdre un coup important au lansquenet chez une de ses amies, lorsque son mari, qui venait la chercher, se montra à la porte du salon. « Tiens! voilà mon mari, s'écria-t-elle; un malheur ne vient jamais seul. »

* * *

« Etes-vous heureuse? » demandait un jour Chamfort à une dame qui était, en réalité, très-heureuse. « Oui, monsieur, répondit-elle; je suis heureuse, mais je ne le sens pas. » Une *femme* seule était capable d'exprimer avec cette délicatesse la différence qu'il y a entre posséder et jouir.

* * *

Dans plusieurs églises de campagne, il est d'usage que les hommes soient d'un côté et les *femmes* de l'autre. Le prédicateur, entendant quelqu'un qui babillait, se trouva distrait et s'en plaignit. Une *femme* se lève aussitôt et, voulant venger son sexe, elle dit : « Au moins, cette fois, on ne dira pas que c'est de notre côté. — Tant mieux! ma bonne, dit le prédicateur, tant mieux! cela sera plus tôt fini. »

* * *

Voltaire, étant chez M[me] du Châtelet, jouait avec un jeune enfant qu'il tenait sur ses genoux. Il se mit à jaser avec lui et à lui donner des instructions. « Mon petit ami, lui disait-il, pour réussir avec les hommes, il faut avoir les *femmes* pour soi; pour avoir les *femmes* pour soi, il faut les connaître. Vous saurez donc que toutes les *femmes* sont fausses et... — Comment! toutes les *femmes!* s'écria M[me] du Châtelet en colère; que dites-vous donc là? — Madame, reprit Voltaire, il ne faut pas tromper l'enfance. »

* * *

M[me] du Châtelet avait quarante-cinq ans et ne couchait plus avec son mari depuis dix ans, lorsqu'elle devint enceinte. Ses amis intimes, Voltaire et d'Alembert, se donnèrent une peine infinie pour décider le bon M. du Châtelet à faire une réapparition dans le lit conjugal. Le fait fut bientôt connu, et la chose parut si plaisante, que chacun se demandait : « Quelle fantaisie a donc pris à M[me] du Châtelet de coucher avec son mari? — Vous verrez, dit le chevalier de Beauvau, que c'est une envie de *femme* grosse. »

* * *

Deux amants se promenaient sur les bords de la mer, et la jeune fille jurait à son Léandre un amour éternel, et, au même instant, elle traça ces mots sur le sable : « Plutôt mourir que de changer. » Quelques moments après, ils repassaient par le même endroit. Le jeune homme voulut repaître encore une fois ses yeux de cette promesse de bonheur; mais une vague avait effacé l'écriture. Le jeune homme comprit alors qu'il serait imprudent d'ajouter foi à des paroles dites par une *femme* et écrites sur le sable.

* * *

La *femme* est de fâcheuse humeur,
Et près d'elle on ne trouve guère
Que deux seuls instants de bonheur :
Quand on l'épouse, et... qu'on l'enterre.
(*Anthologie grecque.*)

* * *

Contre Job autrefois le démon révolté
Lui ravit ses enfants, ses biens et sa santé;
Mais, pour mieux l'éprouver et déchirer son âme,
Savez-vous ce qu'il fit? Il lui laissa sa *femme.*
M[lle] DE SCUDÉRY.

* * *

L'art de pleurer est un talent
Que la *femme* la plus novice
Possède à fond, et que souvent
Elle entretient par l'exercice.

* * *

L'homme juste, selon le sage,
Pèche sept fois et davantage;
— Mais la *femme* juste, combien?
— Ma foi, le sage n'en sait rien.

* * *

Ces jours passés, l'avocat Barbari,
Qui le beau sexe impudemment diffame,
Dans un grand cercle offrait preuve et pari,
En soutenant que l'esprit d'une *femme*
Ne lui servait qu'à tromper son mari.
« Monsieur, lui dit la sienne qui l'écoute,
Ajoutez donc au moins : « Sans qu'il s'en doute. »
NESTE.

* * *

Dans le temps que Maucroix exerçait la profession d'avocat, un ami lui proposa un assez bon mariage; il lui répondit par l'épigramme suivante :

Amis, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose;
Mais toutefois ne pressons rien;
Prendre *femme* est étrange chose!
Il faut y penser mûrement :
Gens sages, en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y songer toute sa vie.

* * *

Pour triompher de l'humaine nature,
Le vieux sepent, cauteleux et madré,
Tenta la *femme*, et la *femme* parjure
Fit parjurer l'homme inconsidéré.
Or, que nous a Moïse figuré
Par ce récit? Le sens en est palpable?
De tout temps l'homme à la *femme* est livré,
Et de tout temps la *femme* l'est au diable.
J.-B. ROUSSEAU.

* * *

Sur leur santé un bourgeois et sa *femme*
Interrogeaient l'opérateur Barri,
Lequel leur dit : « Pour vous guérir, madame,
Baume plus sûr n'est que votre mari. »
Puis, se tournant vers l'époux amaigri :
« Pour vous, dit-il, *femme* vous est mortelle.
— Las! dit alors l'époux à sa femelle,
Puisque autrement ne pouvons nous guérir,
Que faire donc? — Je n'en sais rien, dit-elle,
Mais, par saint Jean, je ne veux point mourir!
J.-B. ROUSSEAU.

* * *

Vous savez mieux plaire et séduire,
Vous savez mieux aimer que nous;
Vous avez un parler plus doux,
Vous avez un plus doux sourire;
Mais, pour compléter votre empire
Et nous mettre en tout après vous,
Femmes, il faut aussi le dire,
Vous savez mieux tromper que nous.
HOFFMANN.

* * *

« Ainsi, vous ne prenez jamais
En rien l'avis de votre *femme?*
— Non, et je fais bien sur mon âme;
Mais, vous faites comme je fais!
— Vous vous trompez : en toute affaire
Je consulte la mienne. — Éh bien?
— Ma foi, je m'en trouve fort bien.
— Cette réponse n'est pas claire.
— Comment, vous ne m'entendez point?
— Vous suivez de madame Claire
Le sentiment de point en point!
— Non pas... je fais tout le contraire.
KNAPEN.

* * *

Dorante, las du célibat,
Las de passer ses jours dans le libertinage,
Crut qu'il devait changer d'état
Et se soumettre enfin au joug du mariage.
On lui proposa deux partis :
Une *femme* grosse et dodue,
Une autre petite et menue;
C'est de quoi contenter les divers appétits.
Toutes deux étaient fort de mise;
Il choisit la petite et dit d'un ton railleur :
Ma foi, de telle marchandise,
Le moins qu'on en peut prendre est toujours le meilleur.
BARATON.

* * *

Sans dépenser, c'est en vain qu'on espère,
De s'avancer au pays de Cythère.
Mari jaloux,
Femme en courroux,
Ferment sur vous
Grille et verrous;
Le chien vous poursuit comme loups,
Le temps n'y peut rien faire;
Mais si Plutus entre dans le mystère,
Grille et ressort
S'ouvrent d'abord,
Le mari sort,
Le chien s'endort;
Femme et soubrette sont d'accord;
Un jour finit l'affaire.
PANARD.

* * *

Un anonyme du siècle dernier a fait sur la *femme* les vers suivants, dignes, il nous semble, de former la moralité de ce long article :

Lorsque le Créateur, finissant son ouvrage,
De ses rares beautés fit le portrait vivant,
L'homme était trop heureux, au sortir du néant,
De porter sur son front cette divine image;
Le monde tout entier était son apanage,
Sur tous les animaux son pouvoir était grand.
Le sort ne put souffrir qu'il vécût si content;
Il lui ravit bientôt un si doux avantage;
Sous ombre de calmer son chagrin, ses ennuis,
On lui fit une *femme;* on ne put faire pis;
Le malheureux dormait, il ne put s'en défendre.
Il vit en s'éveillant la cause de ses maux,
Il la prit; mais, hélas! il devait s'aller pendre,
Car son premier sommeil fut son dernier repos.

— Bibliogr. Une multitude d'ouvrages ont été écrits pour et contre les femmes, ou à propos d'elles. Voici la liste d'un certain nombre d'entre eux :

LIVRES DE PIÉTÉ POUR LES FEMMES; LIVRES MORAUX SUR LES FEMMES.

Manuel des dames (Paris, in-8°); le *Livre de la femme forte* (Paris, in-8° goth.); *Instruction et manière de vivre pour une femme séculière* (Paris, commencement du XVI[e] siècle, in-8°); *Mirouers et guydes pour les dames et damoiselles de France*, par Yves Magistri (Bourges, 1585, in-4°); le *Cabinet des dames*, par G. Gazet (Arras, 1602, in-8°); *Exhortation aux dames* (Paris, 1598, in-12); la *Nef des dames vertueuses*, par Symph. Champier; *De officio mariti, de institutione feminæ christianæ*, auct. J.-L. Vives (Hanov., 1614, in-8°); Fr. Barbari, *De re uxoria libri duo* (Paris, 1513, in-4°); le *Livre pour les femmes mariées*, ou-

vrage populaire, par la comtesse Agénor de Gasparin (Paris, 1846, in-18); *Histoire morale des femmes*, par E. Legouvé; *History of women from the earliest antiquity to the present time*, by Will. Alexander (London, 1783); *Recherches sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*, par Ed. Laboulaye (Paris, Durand, 1843, in-8o); la *Femme*, par Michelet (Paris, Hachette, 1860, gr. in-18); la *Femme au* XIXe *siècle*, par Paul Thouzery (Paris, 1866); C. Legentil, *Dissertation sur les droits des filles et des femmes en matière civile et commerciale* (1856, in-8o); Venant, *Code de la veuve, de la femme délaissée, de la femme de l'aliéné, etc.* (1854, in-8o); *Education des mères de famille* ou la *Civilisation du genre humain par les femmes*, par L. Aimé Martin (Paris, Charpentier, 1840, 3e édit., gr. in-8o); les *Femmes en France*, par Auguste Abadie (Berlin, 1864, in-16); les *Femmes, leur condition et leur influence dans l'ordre social*, par J.-A. de Ségur.

OUVRAGES POUR OU CONTRE LES FEMMES.

Sur la noblesse et l'excellence du sexe féminin, traduit du latin par H.-C. Agrippa (Leyde, 1726, 3 vol. pet. in-8o); le *Triomphe et exaltation des dames*, par J. Rodrigue de La Chambre (Paris, vers 1530, in-4o goth.); le *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, par Fr. de Billon (Paris, 1555, in-4o); *Traité de la bonté et mauvaistié des femmes*, par J. de Marconville (Paris, 1564, in-8o); la *Guerre des mâles contre les femelles*, par Cholière (Paris, 1588, in-12; le *Champion des femmes*, par le chevalier de L'Escale (Paris, 1618, in-12); *Alphabet de la perfection et de l'excellence des femmes*, par le chevalier de L'Escale (Paris, 1631, in-12); *Discours en faveur des femmes*, par L. Machon (Paris, 1641, in-8o); le *Mérite des dames*, par le sieur de Saint-Gabriel (Paris, 1657, in-8o); *Paradoxe apologétique où il est démontré que la femme est plus parfaite que l'homme*, par Alex. de Pont-Aymerie (Paris, 1594, in-12); le *Triomphe des dames*, par P. D. B. (Rouen, 1599, in-12); *La nobilità delle donne*, di L. Domenichi (Venezia, 1551, in-8o); *La bella et dotta difesa delle donne*, da L. Dardano (Vinegia, 1554, in-8o); *Difesa delle donne*, di Dom. Bruni (Firenze, 1552, in-8o); *Discours de la beauté des dames, prins de l'ital.* d'Ange Firenzuole, par J. Pallet (Paris, 1578, in-8o); *La nobilità delle donne*, di Lucr. Marinella (Vinegia, 1601, in-4o); *La vittoria delle donne*, di Lucr. Bursati (Venetia, 1621, in-8o); *Dialogo de mugeres* (Venetia, 1544, in-4o, en vers); *Dialogo en laude de las mugeres*, por J. de Spinosa (Milan, 1580, in-4o); *Trattado en l'onor de las mugeres*, por Chr. Acosta (Venetia, 1592, in-4o); *Défense du beau sexe* ou *Mémoire histor., philosoph. et crit., pour servir d'apologie aux femmes*, par D. Coffiaux, bénédictin (Amsterdam [Paris], 1753, 4 tom. en 2 vol. in-12); *Disputatio perjucunda qua anonymus probare conatur mulieres homines non esse* (1638, pet. in-8o); la *Malice des femmes* (vers 1530, in-8o); *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, par J. Olivier (Paris, 1617, in-12); *Défense des femmes contre l'Alphabet...*, par Vigoureux (Paris, 1617, in-12); *Réplique à l'anti-malice du sieur Vigoureux*, par de La Bruyère (Paris, 1617, in-12); *Cacogynie* ou *Méchanceté des femmes*, par le sieur de Fierville ou Ferville (Caen, 1617, in-12); *Recueil des exemples de la malice des femmes et des malheurs venus à leur occasion* (Lyon, 1596, in-8o); *Tableau historique des ruses des femmes* (Paris, 1623, in-8o); les *Singeries des femmes de ce temps descouvertes* (Paris, 1623, pet. in-8o); *Tableau des piperies des femmes mondaines* (Cologne, 1685, in-12); *Portrait de la coquette* (Paris, 1659, in-12); la *Coquette vengée* (s. d., in-12); *Entretiens curieux de Tartufe et de Rabelais sur les femmes*, par de La Dailhière (Middelbourg, 1688, in-12); l'*Art de rendre les femmes fidèles* (Paris, 1713, in-12); *Satyres sur les femmes bourgeoises qui se font appeler madame*, par Denisart (Paris, 1713, in-8o); l'*Art de connaître les femmes*, par le chevalier Plante-Amour (La Haye, 1730, pet. in-8o); *Dissertatio de aptitudine ingenii muliebris ad doctrinam, etc.*, par Schurman (Lugd.-Batav., 1641, pet. in-8o); *Dialogue apologétique excusant le sexe féminin* (Paris, 1516, in-4o); l'*Ami du beau sexe*, par V. Catalani, en italien et en français (Bourg-en-Bresse, 1805, 3 vol. in-8o); *The Gisborne's duties of the female sex* (London, 1813, in-12); la *Femme jugée par les grands écrivains des deux sexes* ou la *Femme devant Dieu, la nature, la loi et la société*, par L.-J. Larcher (Paris, Garnier frères, 1855, gr. in-8o, figures).

On trouvera, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une série d'articles intéressants : les *Femmes poëtes*, par Philarète Chasles (15 novembre 1840); les *Femmes philosophes*, par E. Lerminier (1er juin 1843); les *Femmes moralistes*, par P. Limayrac (1er octobre 1843); les *Femmes poëtes*, par G. de Molènes (1er juillet 1842); les *Femmes poëtes de l'Amérique du Nord*, par Em. Montégut (15 mai 1851); *Instruction des femmes*, revue des cours littéraires (confér. d'Evariste Thévenin), 1re année (1863-1864, p. 426).

JOURNAUX SUR LES FEMMES.

La *Femme*, organe de la Société-mère, protectrice de la femme; directrice, Mme Olivier de Rocourt (15 décembre 1860, gr. in-4o); la *Femme libre*, directrice, Marie Reine (1832, in-8o); la *Femme nouvelle* ou l'*Apostolat des femmes* (1832-1834, in-8o), plus tard publié sous le titre de *Tribune des femmes; Gazette des femmes*, journal de législation, de jurisprud., théâtral, littéraire (1836-1837, in-8o).

Nous faisons suivre la nomenclature qui précède, et qui est relative aux femmes d'une manière générale, d'une longue liste d'ouvrages sur les *femmes célèbres* de tous les pays. Cette liste est entièrement empruntée à l'excellente *Bibl. bibliogr.* d'Œttinger.

1o OUVRAGES GÉNÉRAUX.

Foresti (Jacopo-Filippo), *De feminis illustribus* (Ferrar., 1497, in-fol.; Venet., 1506, in-fol.; Paris, 1521, in-fol.); Textor (Jean-Ravisius), *De memorabilibus et claris mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera* (Paris., 1521, in-fol.); Pona (Francesco), *Galleria delle donne celebre* (Veron., 1641, in-12); Le Moyne (Pierre), *Galerie des femmes fortes* (Leyde, 1660, in-12); Smids (Lodewijk), *Gallerije der uitmuntende vrouwren* (Amst., 1690, in-8o); Ebert (Johann-Carpar), *Erœffnetes Cabinet dess Gelehrten Frauen-Zimmers, darinnen die Berühmtesten dieses Geschechtes umbstændlich vorgestellet werden* (Francf., 1706, in-8o); Platner (Johann-Andreas), *Tractatus de gynæceo docto*, d. i. von gelehrtem Frauenzimmer (Witteb., 1715, in-4o); Froes Perin (Damiao de), *Theatro heroino, abecedario historico e catalogo das mulheres illustres em armas, letras, accoes historicas e artes liberaes* (Lisb., 1736-1740, 2 vol. in-fol.); Finauer (Peter-Paul), *Allgemeines historisches Verzeichniss gelehrter Frauenzimmer* (Münch., 1761, in-4o); *Gallerie merkwürdiger Frauenzimmer aus der alteren und neueren Zeit* (Gœtting., 1764-1798, 2 vol. in-8o); La Croix (Jean-François de), *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres, contenant l'histoire des femmes savantes, actrices, et généralement des dames qui se sont rendues fameuses dans tous les siècles par leurs aventures, les talents, l'esprit et le courage* (Paris, 1769 et 1788, 2 vol. in-8o); *Biographium fœmineum. The female worthies, or memoirs of the most illustrious ladies of all ages and nations* (Lond., 1770, in-8o); *Geschichte berühmter Frauenzimmer nach alphabetischer Ordnung* (Leipz., 1772-1773, 3 vol. in-8o). Cet ouvrage ne va que jusqu'à la lettre M; *Lebensbeschreibungen einiger gelehrten Frauenzimmer* (Bresl. et Leipz., 1795, in-8o); *Gallerie der interessantesten Frauenzimmer der alten und neuen Welt, etc.* (Berl., 1802, in-8o); *Biographien berühmter Weiber des neuzehnten Jahrhunderts* (Pirna, 1804, in-8o); Vulpius (Christian-August), *Pantheon berühmter und merkwürdiger Frauen* (Leipz., 1809-1816, 5 parties en 2 vol.; plusieurs portraits); Dufrénoy (Adélaïde-Gillette Billet), *Biographie des jeunes demoiselles* ou *Vies des femmes célèbres depuis les Hébreux jusqu'à nos jours* (Paris, 1816, 2 vol. in-12, portraits; 1820, 4 vol. in-12); Levati (Ambrogio), *Dizionario biografico delle donne illustri, ecc.* (Milano, 1821, 3 vol. in-8o); Girard de Propriac (Catherine-Jean-Ferdinand), le *Plutarque des jeunes demoiselles* ou *Abrégé des vies des femmes illustres de tous les pays* (Paris, 1825, 2 vol. in-12); Prudhomme (Louis), *Répertoire universel, historique, biographique des femmes célèbres, mortes ou vivantes, qui se sont fait remarquer dans toutes les nations, etc.* (Paris, 1826-1827, 4 vol. in-8o); Canseco (Vicente-Diez), *Diccionario biografico universal de mujeres celebres, ecc.* (Madrid, 1844-1845, 5 vol. in-8o).

2o FEMMES CÉLÈBRES ALLEMANDES.

Paulini (Christian-Franz), *Hoch und wohlgelahrtes Teutsches Frauenzimmer* (Francf. et Leipz., 1712, in-16); Lehms (Georg-Christian), *Teutschlands galante Poetinnen, mit ihren sinnreichen und netten Proben* (Francf., 1715, in-8o, portrait de l'auteur); Ebert (Johann-Caspar), *Schlesisches gelehrtes Frauenzimmer und Poetinnen* (Bresl., 1727, in-16); *Deutschland's Schriftstellerinnen* (Mannheim [King-Tsching], 1790, in-8o); Schindel (Carl-Wilhelm-Otto-August von), *Die deutschen Schrifstslellerinnen des neunzehnten Jahrhunderts* (Leipz., 1823-1825) [Dictionnaire biographique des femmes auteurs de l'Allemagne]; Ramshorn (Carl), *Geschichte der merkwürdigsten deutschen Frauen* (Leipz., 1842-1843, 2 vol. in-16); Sternberg (August von), *Berühmte deutsche Frauen des achtzehnten Jahrhunderts in Bildern zusammengestellt* (Leipz., 1848, 2 vol. in-8o).

3o FEMMES CÉLÈBRES AMÉRICAINES.

Ellet (Elizabeth-F.), *The women of the American revolution* (New-York, 1848, 2 vol. in-12); May (Caroline), *American female poets, with biographical and critical notices* (New-York, 1853, in-8o).

4o FEMMES CÉLÈBRES ANGLAISES, ÉCOSSAISES ET IRLANDAISES.

Fuller (Thomas), *History of the worthies of England* (London, 1662, in-fol.); Ballard (George), *Memoirs of British ladies* (London, 1752, in-4o; 1775, in-8o); Griffet de La Beaume (Antoine-Gilbert), *Notice biographique et littéraire sur les femmes auteurs les plus distinguées de la Grande-Bretagne* (par ordre alphabétique). Cette notice est insérée dans le *Magasin encyclopédique* (VIIe année, tome III, pages 153 et suiv., et IXe année, tome Ier, page 203); Dyce (Alexander), *Specimens of british poetesses, selected and chronologically arranged* (London, 1828, in-8o); Elwood (Mistress), *Memoirs of the literary ladies of England, from the commencement of the last century* (London, 1843, 2 vol. in-8o, portraits); Knight (Charles), *Gallery of British worthies* (Lond., 1845, 12 tomes en 6 vol. in-12, 72 portraits); *Leben und Thaten derer berühmtesten Englischen Coquetten und Maitressen, oder curieuse Nachricht von denen geheimen Liebes-Hœndeln und Intriguen derer Brittischen Kœnige und anderer Standes oder vornehmen Personen, so solche mit denen ausbündigen Schœnheiten und berühmtesten Maitressen gehabt*, traduit de l'anglais (London [Hamb.], 1821, in-8o; gravure).

5o FEMMES CÉLÈBRES DANOISES.

Thura (Albert), *Gynæceum Daniæ litteratum fœminis Danorum eruditione et scriptis claris conspicuum* (Alton., 1732, in-8o); Schoenau (Friedrich-Christian), *Samling af Danske laerde Fruentimer, etc.* (Kjoebenh, 1753, 2 vol. in-12).

6o FEMMES CÉLÈBRES FRANÇAISES.

Brantôme (Pierre de Bourdeilles de), *Vie des dames illustres, Vie des dames galantes;* Aublet de Maubuy, *Vies des femmes illustres de la France* (Paris, 1762-1766, 6 vol. in-12); La Porte (Joseph de) et La Croix (Jean-François de), *Histoire littéraire des femmes françaises* (Paris, 1769, 5 vol. in-8o); Briquet (Marguerite-Ursule-Fortunée Bernier-), *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France* (Paris, 1804, in-8o; portrait de l'auteur); Lamésangère (Pierre de), *Galerie française des femmes célèbres par leurs talents, leur rang ou leur beauté*, avec des notices biographiques (Paris, 1827, in-4o, portraits); Boilly (J.), *Biographie des femmes auteurs contemporaines françaises, etc.*, publ. sous la direction d'Alfred de Montferrand (Paris, 1836-1838, 3 vol. in-8o. Non terminé); Le Roux de Lincy, les *Femmes célèbres de l'ancienne France, etc.* (Paris, 1848, in-12).

7o FEMMES CÉLÈBRES GRECQUES.

Durand (Catherine Bédacier), les *Belles grecques* ou *Histoire des plus fameuses courtisanes de la Grèce* (Paris, 1712, in-12; Amst., 1715, in-12); Chaussard (Jean-Baptiste-Publicola), *Fêtes et courtisanes de la Grèce* (Paris, 1801, 4 vol. in-8o; 1821, 4 vol. in-8o, 4e édition); Camboulin (François-Romain), *Etude sur les femmes d'Homère* (Toulouse, 1854, in-8o).

8o FEMMES CÉLÈBRES ITALIENNES.

Pietrucci (Napoleone), *Delle donne illustri di Padova* (Padova, 1840, in-12); Gamba (Bartolommeo), *Ritratti di donne illustre Veneziane, con illustrazioni* (Venezia, 1826, in-4o, portraits).

9o FEMMES CÉLÈBRES JUIVES.

Zeltner (Gustav-Georg), *Dissertatio de fœminis ex Hebræa gente eruditis* (Altorf, 1708, in-4o).

10o FEMMES DE LA BIBLE.

Garzoni (Tommaso), *Vite delle donne illustri della Scrittura sacra, con l' aggiunta delle donne oscure e laice dell' uno e dell' altro Testamento* (Venezia, 1588, in-4o); Carrillo (Martin), *Elogios de mugeres insignes del Viejo Testamento* (Huesca, 1636, in-4o); Petzholdt, *Bibliotheca bibliographica* (Berlin et Leipzig, 1864, in-8o).

— **Allus. littér. La femme de César ne doit pas même être soupçonnée,** Réponse que fit César dans une circonstance restée célèbre. Clodius, jeune patricien ambitieux et débauché, aimait Pompéia, femme de César. Une nuit que les femmes célébraient les mystères de la bonne déesse, interdits aux hommes, il s'introduisit sous des habillements de femme jusque dans les appartements de Pompeia. Mais il fut surpris par une esclave, qui n'était pas dans la confidence. « Le lendemain, dit Plutarque, toute la ville apprit que Clodius avait commis un sacrilége horrible. »

Mis en jugement comme profanateur des saints mystères, il corrompit ses juges et fut absous. César s'était contenté de répudier sa femme. Appelé en témoignage, il répondit qu'il n'avait aucune connaissance des faits qu'on imputait à l'accusé. Cette déclaration parut fort étrange, et l'accusateur lui demanda pourquoi alors il avait répudié sa femme. *C'est*, répondit-il, *que la femme de César ne doit pas même être soupçonnée.*

Le véritable motif de cette conduite, c'est qu'il voulait exploiter, dans l'intérêt de son ambition, l'audace, la popularité et la scélératesse de Clodius, qu'il fit peu de temps après nommer tribun, et qui remplit Rome de séditions et de crimes.

On fait à ces mots de fréquentes allusions, pour donner à entendre que certaines choses ne doivent pas être entachées du plus léger soupçon :

« Ah! madame la marquise, vous ne connaissez pas notre monde d'affaires; la probité, la solvabilité d'une maison de banque sont comme *la femme de César, elles ne doivent pas même être soupçonnées.* »

LE DOCTEUR VÉRON.

« Avant d'aller plus loin dans cette causeserie, dit le marquis de Montvert, je prierai M. le duc de Beuvron de vouloir bien me donner satisfaction de l'insulte qu'il vient de faire à Mme de Montvert. Cette satisfaction, je la demande immédiatement. Vous savez, messieurs, que je pars au point du jour pour la Flandre, où j'ai mission de porter des dépêches à M. le maréchal de Saxe, et, comme César, *je ne veux pas que ma femme soit même soupçonnée.* »

AMÉDÉE ACHARD.

« Il en est du langage d'un grand peuple comme de *la femme de ce Romain qui ne doit pas même être soupçonnée;* une langue déshonorée est bien près de sa ruine; d'abord elle perd l'attrait, l'énergie et la consistance dont l'avaient ornée, à force de génie et de bon sens, tant d'âmes justes et fermes, tant d'esprits droits et éclairés. »

J. JANIN.

« Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est inutile de prononcer ici le nom de Mme de Marmancourt; mes visites chez cette dame n'ont rien que de fort innocent; mais les actions les plus simples sont souvent mal interprétées... — Et *la femme de César ne doit pas être soupçonnée!* interrompit le substitut, avec la familiarité d'un confident en titre. »

CHARLES DE BERNARD.

— **Et je sais même sur ce fait, Bon nombre d'hommes qui sont femmes,** Vers de la fable de La Fontaine, la *Femme et le Secret :*

Rien ne pèse tant qu'un secret :
Le porter loin est difficile aux dames;
Et je sais même sur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Dans l'application, ces deux vers s'emploient pour faire allusion à certains défauts naturels chez la femme, mais dont beaucoup d'hommes ne sont pas exempts :

« Récemment une dame poëte, Mme Frayssinet, ayant envoyé au concours de l'Académie française une pièce de vers qui ne fut pas couronnée, l'a fait imprimer avec l'analyse critique de celle qui avait obtenu la palme. « C'est de la poésie de compliment, » dit-elle. Le mot est dur; mais il faut convenir qu'il s'applique le plus souvent avec justesse aux œuvres poétiques du beau sexe. Il s'applique aussi plus d'une fois à des poëtes du nôtre, et ce serait le cas de dire :

Et je sais même sur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

G. VAPEREAU.

— **Oh! n'insultez jamais une femme qui tombe!** Célèbre vers de V. Hugo, par lequel débute la quatorzième pièce des *Chants du crépuscule*. Ce morceau, justement admiré et très-populaire, *quoique* fort court, ou peut-être *parce qu'il* est court, est une des premières paroles de protestation que l'auteur des *Misérables* ait prononcées en faveur des femmes déchues. La pièce n'a donc pas seulement un intérêt littéraire, mais aussi et surtout un intérêt philosophique et moral. On nous saura gré de la citer ici.

Oh! n'insultez jamais une femme qui tombe!
Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe?
Qui sait combien de jours sa faim a combattu,
Quand le vent du malheur ébranlait leur vertu?
Qui de nous n'a pas vu de ces femmes brisées
S'y cramponner longtemps de leurs mains épuisées
Comme au bout d'une branche on voit étinceler
Une goutte de pluie où le ciel vient briller,
Q'on secoue avec l'arbre et qui tremble et qui lutte?
Perle avant de tomber, et fange après sa chute!
La faute en est à nous, à toi, riche! à ton or!
Cette fange d'ailleurs contient l'eau pure encor.
Pour que la goutte d'eau sorte de la poussière
Et redevienne perle en sa splendeur première,
Il suffit, c'est ainsi que tout remonte au jour,
D'un rayon de soleil ou d'un rayon d'amour!

(Septembre 1835.)

Qui ne songe en même temps aux beaux vers de Musset :

Vous ne la plaignez pas, vous! femmes de ce monde,
. . . .
Vous n'avez jamais vu le spectre de la faim
Soulever en chantant les draps de votre couche
Et, de sa lèvre blême effleurant votre bouche,
Demander un baiser pour un morceau de pain?

On le voit, l'auteur de *Madame Aubray* a eu d'illustres précurseurs dont il suit brillamment les traces.

Eh bien, dans cette protestation généreuse contre le mépris qu'on croit de bon ton de prodiguer aux femmes déchues, les deux grands poëtes et le célèbre auteur dramatique ont eu un précurseur, dont on s'étonnera bien de trouver le nom au bas de ces lignes qui ne manquent pas d'éloquence :

« A la vue de tant de piéges tendus sous les pieds de la jeunesse, de tant d'appâts offerts à l'innocence, de tant de violences faites à la faiblesse, quelle âme juste n'excuserait les fautes d'un sexe fragile que nous avons assujetti aux plus rudes devoirs? Et à la vue du sort affreux de tant de victimes de notre perfidie, quelle âme sensible ne serait touchée de pitié? Mais ce n'est pas la pitié, c'est l'indignation que je voudrais exciter dans les cœurs. Quoi! la duplicité, la fourberie, l'hypocrisie, le mensonge, le parjure ne seront point blâmables chez les hommes; et chez les

femmes la sensibilité, la crédulité, la faiblesse seraient à jamais flétrissantes? Au lieu d'être leurs soutiens, nous ne saurons que les tromper, et, après en avoir été les vils corrupteurs, il nous sera permis d'en être les lâches tyrans? De quel droit nous jouons-nous ainsi de leur fragilité? De quel droit nous arrogeons-nous sur elles une autorité tyrannique? »

MARAT.

On ne s'attendait guère
A voir *Marat* en cette affaire.

— **Souvent femme varie.** V. VARIUM ET MUTABILE SEMPER.

Femmes, leur caractère, etc. (ESSAI SUR LES), par Thomas (1772). Panégyriste perpétuel, Thomas quitte un monde réel pour un monde idéal, et le spectacle de la vérité pour le domaine de la fiction : il veut donner aux femmes toutes les vertus mâles et énergiques, toute la force du caractère, tous les dons du génie qui distinguent les hommes; mais il importe moins aux femmes d'être admirables qu'aimables. C'est leur faiblesse qui fait leur force, et ce sont leurs défauts qui leur donnent quelques-unes de leurs grâces. Ce rôle que leur a réservé la nature et que leur a confirmé la société, cette mission de tendresse, de dévouement, de concorde et de modération d'où elles doivent attendre le bonheur et l'estime publique, Thomas l'altère et le compromet en l'agrandissant. Il offre pour modèles les dames romaines des premiers siècles de la république et ces terribles héroïnes de Sparte, heureuses d'immoler la nature à la patrie, et préférant le nom de citoyenne au nom de mère. Son admiration redouble lorsqu'il voit des larmes de joie répandues sur le corps d'un fils percé de coups; des mains maternelles armées contre un fils coupable; des ordres de mourir, envoyés à un fils *soupçonné* d'un crime... Mais comment une femme peut-elle aimer et honorer sa patrie, si elle n'est pas avant tout fille, épouse, mère?

L'auteur a senti le vice de ces paradoxes, établis pour plaire à Mme Necker. Il règne dans les différentes parties de son livre une contrainte qui ne le préserve pas de la contradiction. Une foule d'aveux viennent compromettre la cause qu'il plaide. Dans l'ordre des talents, il en est qu'il refuse absolument aux femmes; il n'en est aucun qu'il leur accorde dans un degré égal aux hommes. Il les traite plus avantageusement sous le rapport des vertus; il en est toutefois de bien précieuses qu'il leur refuse, ou qu'il ne paraît leur accorder que par complaisance : tel est le sentiment de l'amitié.

L'auteur présente des rapprochements ingénieux; mais, à force de vouloir donner à ses idées ou de la finesse ou de la profondeur il les rend plus subtiles que justes; voulant sans cesse tout expliquer et remonter aux causes premières, tantôt il donne des explications entièrement fausses, tantôt il se jette dans la métaphysique la plus obscure, tantôt enfin il contredit dans une page ce qu'il a établi dans une autre. Son penchant à l'hyperbole et à l'exagération gâte ses peintures. Ainsi, Thomas commence son livre par le tableau le plus affreux de la malheureuse situation des femmes dans tous les siècles et dans tous les pays. Il les plaint de la longue tutelle où elles sont retenues, et, quelques pages après, il loue la tutelle, bien plus lourde encore, à laquelle elles étaient assujetties chez les Romains. En général, Thomas ne sait vanter un sexe qu'aux dépens de l'autre.

Cependant, les défauts si connus de Thomas sont moins sensibles dans l'*Essai sur les femmes* que dans ses *Éloges*. Le style en est moins boursouflé, moins tendu, moins guindé; il a même quelquefois de la grâce, des nuances délicates; citons, comme exemple, les quelques lignes où l'auteur veut prouver que les femmes ne sont pas propres à exercer les fonctions de juge : « Rarement les femmes sont-elles comme la loi, qui prononce sans aimer ni haïr; leur justice soulève toujours un coin du bandeau, pour voir ceux qu'elles ont à condamner ou à absoudre. »

Femmes de la Régence (LES), par M. Paul de Musset (1841, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, souvent réédité, passe pour le meilleur de l'auteur. C'est une galerie de portraits composée de charmantes et illustres pécheresses, aux chutes desquelles M. de Musset nous fait assister en dévoilant les secrets de l'alcôve avec une indiscrétion de bonne compagnie. Nous voyons passer tour à tour devant nos yeux la duchesse de Berry, la fille du régent, avec son amant, plus tard son mari, le chevalier de Riom; la fameuse comtesse de Verrue, poussée, malgré elle, à l'adultère par la sottise de la famille de son époux, paraît ensuite au bras de son royal amant, le souverain du Piémont. La spirituelle Claudine de Tencin vient nous raconter ses équipées amoureuses, en s'appuyant sur le secrétaire perpétuel de l'Académie, Fontenelle, qui reste aussi un perpétuel soupirant, non parce que ses hommages déplaisent, mais parce que la place est toujours occupée. Mme de Tencin est remplacée par la maligne Mlle Quinault, qui fait ses premières armes avec Jolly, l'auteur de l'*École des amants*, et prend sa retraite auprès de Sainte-Foix, l'auteur des *Grâces*. Enfin, la marche est close par Mlle Lespinasse et son fidèle d'Alembert, dans les bras duquel elle s'éteint, consumée par sa passion pour l'indigne comte de Guibert.

Toutes ces héroïnes des fastes de l'amour sous la Régence sont évoquées avec un charme inexprimable. Elles revivent devant nous, au milieu de leur entourage, dont les mœurs sont peintes avec une scrupuleuse exactitude. L'auteur a su les placer dans un jour si favorable, l'on excuse d'autant mieux leurs écarts, qu'on est près de devenir amoureux d'elles sur parole, et cependant chaque type a sa physionomie particulière : la duchesse de Berry, c'est l'amour passionné, prêt à sacrifier son rang et sa fortune pour se satisfaire; la comtesse de Verrue, elle, cette grande égoïste, s'est caractérisée elle-même, en composant son épitaphe :

Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette *dame de volupté*,
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis en ce monde.

Mme de Tencin, c'est l'amour ambitieux et servant de marchepied à la fortune; Mlle Quinault, c'est l'amour par boutades, puis bien vite abandonné, comme un trompeur qui ne tient pas ses promesses; Mlle Lespinasse, c'est l'amour profond, dévorant, dévoué jusqu'à la mort; un glaive qui use son fourreau. Toutes ces aventures galantes, plus ou moins sérieuses, sont racontées avec beaucoup de grâce, d'esprit et de convenance, et l'introducteur de ces héroïnes de Cythère les présente avec tant de charme, qu'on les admet volontiers, en fermant les yeux sur leurs fredaines, ou plutôt en les ouvrant avec une petite pointe d'envie pour ceux qui en ont été les complices. Le style de M. Paul de Musset est assez faible, un peu fade, mais il ne déplaît pas dans un semblable sujet. L'auteur conte agréablement l'anecdote, à la façon de Jules Janin dans ses bons moments. Celle de Mme de Tencin, surprise dans le lit du régent par ses compagnons de débauche, est lestement enlevée. Rien de joli comme l'histoire de la nièce de Mlle Quinault, une Agnès philosophique, demandant avec une naïveté délicieuse, à un jeune homme, de lui faire un enfant, pour remplir les devoirs de son sexe, mais à la condition qu'il ne lui imposera pas les chaînes dégradantes du mariage. Ce fruit des théories de Diderot était, certes, imprévu pour le philosophe et pour Mlle Quinault. Si la philosophie avait toujours de tels résultats de nos jours, elle serait plus en crédit auprès de la jeunesse.

Femmes de la Révolution (LES), par M. Michelet (1854). Ce livre contient les portraits des femmes que l'auteur avait primitivement esquissés dans son *Histoire de la Révolution*. Quelques-uns de ces portraits, nécessairement fort courts dans ce grand ouvrage, où ils ne figurent qu'accessoirement, ont reçu de nouveaux traits qui les ont complétés; d'autres sont entièrement neufs. L'auteur dédie son livre aux femmes, aux mères, aux filles. « La lutte, leur dit-il, est déclarée entre deux principes religieux et sociaux, entre l'ancienne foi et la foi révolutionnaire. Cette lutte va en grandissant tous les jours, demain elle atteindra la plus infinie fibre morale. Ce jour-là, peut-être, quelque hésitation régnera dans l'âme de nos mères et de nos femmes. S'il en était ainsi, qu'elles lisent l'histoire de nos mères de la Révolution; elles y trouveront leur ligne de conduite toute tracée. Elles se mettront à leur niveau et nous aideront dignement dans cette lutte souvent inique que nous avons à soutenir contre les anciens principes. » Après ce premier chapitre, à la fois l'introduction et la dédicace de son œuvre, M. Michelet arrive à la partie historique. Selon lui, l'influence des femmes au point de vue de l'humanité et de la maternité, ne commence guère qu'au XVIIIe siècle. « Ce qui, dit M. Michelet, dès le milieu du siècle, change toute la situation, c'est qu'en ces premières lueurs de l'aurore d'une nouvelle foi, au cœur des femmes, au sein des mères, se rencontrent deux étincelles, *humanité* et *maternité*. Depuis cette époque, l'étincelle s'est changée en brasier. Espérons que les cendres seront longues à venir. »

L'ouvrage de M. Michelet est à la fois très-agréable à lire et très-instructif. On aime à voir la femme rester, au milieu de la tourmente révolutionnaire, cet être résigné, charitable ou énergique que nous montrent toujours nos fastes historiques. La captivité de Latude, ses évasions sont populaires; ce qui l'est moins, c'est le dévouement qu'il inspira à une femme de la basse classe, Mme Legros, dévouement malheureusement inutile, car ce ne furent pas ses nombreuses démarches auprès des ministres, du roi et de la reine qui tirèrent Latude de la Bastille. La Bastille tomba, et avec elle la royauté, le 6 octobre 1789; date fatale pour Louis XVI et sa famille, que les femmes de Paris allèrent chercher à Versailles, d'où elles le ramenèrent, en infligeant à la majesté royale la première insulte qu'elle ait ressentie.

Si les femmes du peuple ont pu, dans certains moments, acquérir une telle influence, n'oublions pas combien grande aussi fut celle qu'exercèrent sur notre Révolution certaines femmes distinguées par leur esprit et leur caractère. Au premier rang nous devons placer Mme de Staël. Le fait capital de sa vie, c'est l'amour, l'affection enthousiaste qu'elle voua à son père, le célèbre Necker, qui l'a rendue forte; c'est son amour ridicule pour M. de Narbonne, et plus tard pour Benjamin Constant, qui a fait sa faiblesse. Qui ne connaît sa lutte avec Bonaparte; si l'on en croit ce dernier, l'amour aurait aussi joué son rôle dans cette aventure par une déclaration aussi grotesque qu'invraisemblable qui lui fut faite par Mme de Staël. Nous ne suivrons pas M. Michelet pas à pas dans sa galerie de portraits d'héroïnes révolutionnaires; ainsi, nous laisserons de côté des figures sympathiques, telles que Mme Roland et Charlotte Corday. Tout le monde les connaît; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que de farouches révolutionnaires et des philosophes austères inspirèrent des attachements pleins de charme et d'abnégation. Condorcet, le célèbre secrétaire de l'Académie des sciences, épousa dans un âge avancé une jeune fille d'un esprit distingué et d'une âme ardente. D'abord chanoinesse, elle avait, lorsqu'elle épousa Condorcet, donné son cœur à un autre. Son mari respecta ce sentiment, mais il ne put étouffer l'amour qu'il ressentait pour sa jeune compagne, et parvint à se faire aimer à son tour. Il avait trouvé en elle une âme digne de le comprendre, et c'est sa femme qui lui inspira son bel ouvrage, l'*Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*. Dans les jours de proscription, elle fut sa providence, et le nourrit longtemps du produit de son talent en peinture. Danton fut marié deux fois et fut deux fois heureux époux. Camille Desmoulins trouvait auprès d'une femme adorée un asile, quand il était fatigué de la vie orageuse de la tribune et de la place publique. Mais, d'après M. Michelet, l'influence exercée par les femmes sur les hommes de la Révolution n'aurait pas toujours eu pour eux d'heureux résultats. C'est ainsi qu'il attribue la chute des girondins à l'hésitation de Vergniaud, causée par sa passion pour une femme de théâtre, Mlle Candeille.

Quittons maintenant ces régions sereines pour arriver à un chapitre que l'auteur aurait pu intituler : les *Excentriques de la Révolution*. En tête s'avance Olympe de Gouges, cette femme énergique qui demanda à défendre le roi à la barre de la Convention, et qui a fondé le droit des femmes par ce mot sublime : « Elles ont bien le droit de monter à la tribune, puisqu'elles ont celui de monter à l'échafaud. » Ensuite vient Théroigne de Méricourt, la Ninon de la Révolution, cette infortunée Liégeoise qui, au 10 août, entra au château l'épée à la main, et reçut une couronne de la main des vainqueurs. Théroigne, séduite par un seigneur allemand, puis abandonnée, avait été actrice en Angleterre. Elle fut aimée de plusieurs hommes illustres, et fonda un salon révolutionnaire. Aussi violente dans ses inimitiés que dans ses amours, elle fit massacrer le journaliste Suleau, coupable de l'avoir chansonnée. Un jour, sur la terrasse des Feuillants, en plein midi, elle fut fouettée par ses ennemis; elle en mourut folle furieuse.

Tous ces détails sont fort intéressants, mais l'ouvrage pèche par un grand défaut (M. Michelet l'a indiqué d'ailleurs lui-même), c'est de ne pas être une étude sur les femmes de la Révolution, mais une série de biographies. Il est vrai que ces biographies sont admirablement choisies, et que, si les détails historiques sont rarement nouveaux, l'animation et la verve avec lesquels les faits sont présentés y suppléent largement. C'est le propre des maîtres en littérature et en histoire de donner aux faits historiques l'intérêt du roman et du drame. C'est cette qualité si rare qui a fait la gloire d'Augustin Thierry et de M. Michelet. Si l'on ajoute à ce don naturel les préférences bien connues de l'auteur de l'*Amour* et de la *Femme*, ses délicatesses exquises et nerveuses, enfin son style éclatant d'images, de couleur et d'animation, on comprendra facilement que les *Femmes de la Révolution* sont un de ses meilleurs ouvrages, parce que là il s'est complétement trouvé dans son élément.

Femme (LA), étude philosophique et scientifique, publiée en 1859, par M. Michelet. Ce livre est, en quelque sorte, un appendice à celui de l'*Amour*, ou plutôt une répétition affaiblie de ce traité; aussi offre-t-il les mêmes qualités et les mêmes défauts. Plein de grâce, de sensibilité et de poésie, il blesse parfois le sens commun par des excès d'imagination et des digressions déplacées de matière médicale, si bien que ceux qui ne se rendent pas compte du tempérament de l'auteur se figurent qu'il écrit ainsi par esprit de système. Le but de la *Femme* est toujours le rapprochement des époux, qui tendent sans cesse à s'éloigner l'un de l'autre, le salut de la famille, qui va se perdant, et le rétablissement du mariage, que toutes les exigences de la vie moderne rendent de jour en jour plus rare, enfin la promulgation, au nom de l'amour et de la science, d'une sorte de nouvelle loi Julia contre le célibat. Dans son culte pour la femme, M. Michelet va jusqu'à établir sa perfection. « Comme tous les amants, dit M. Vapereau, il en fait une idole; mais cette idole a des pieds d'argile, et, chose bizarre, son adorateur ne voit guère que ses pieds, et y arrête nos regards. » Dans l'*Amour*, en effet, M. Michelet a présenté la femme comme un être malade; dans ce nouveau volume, il insiste sur les devoirs qu'impose à son mari cet état de santé. Nous comprenons l'homme servant d'appui à la femme; mais le rôle d'infirmier du sexe faible nous semble lui convenir médiocrement, surtout avec les détails de clinique qu'ajoute l'auteur. Il est vrai qu'il a pris soin de nous prévenir qu'il se soucie peu de « faire gémir la pruderie, » et qu'il a brisé « la sotte barrière qui séparait la littérature de la liberté des sciences, sans s'informer de l'avis des pudibonds plus chastes que la nature et apparemment plus purs que Dieu. » Le résultat n'est pas heureux : la littérature y perd sa grâce, la science sa grandeur, et la femme, si on écoutait les conseils de l'auteur, y perdrait le charme de la pudeur. Cette introduction de la physiologie dans la littérature inspire encore à l'auteur de la *Femme* quelques-unes de ses imprudentes métaphores, qui rappellent la brutalité de langage de certains étudiants en médecine; mais le ton ordinaire est celui de la poésie mystique. La sensibilité de M. Michelet a de perpétuels épanchements, son imagination de continuels éclairs. La grâce s'épanouit de toutes parts; les objets prennent un incroyable relief. Parfois, tout un système se résume dans l'analyse d'un tableau. M. Michelet est lui-même peintre et grand coloriste; l'image se développe souvent en allégories, et l'allégorie est un vrai tableau où la poésie le dispute à l'éclat.

Pour le fond des idées, la *Femme* est bien la continuation de l'*Amour*. Dans l'*Amour*, l'auteur nous a montré comment on forme la femme; maintenant il nous montre comment on forme la fille. La question d'éducation l'a toujours préoccupé, et il la traite suivant l'esprit de J.-J. Rousseau. Il veut qu'avant tout, l'enfant soit heureux; il s'apitoie sur les douleurs du premier âge, comme sur les malheurs les plus réels de la vie. C'est qu'aussi les enfants de M. Michelet sont très-avancés dans le sentiment; ils ont de bonne heure leur premier roman. Un chapitre intitulé : l'*Amour à cinq ans*, en est la preuve. M. Michelet a le profond sentiment des épreuves qui attendent la femme dans la vie : il énumère les dangers qu'elle court dans les différentes positions sociales, le salaire insuffisant du travail manuel, l'avenir précaire de l'institutrice, les luttes de l'artiste, et, à tous les degrés, les ressources fatales que le vice vient offrir. A ce spectacle, son cœur saigne, sa raison s'effraye, et il cherche contre de tels maux un remède dans une éducation meilleure et plus favorable au mariage. Il ne considère pas ce dernier seulement comme un refuge pour la femme, mais plutôt comme la condition du développement complet et de la grandeur de l'homme. Pour réaliser ce programme, il est nécessaire qu'une parfaite harmonie règne entre ces deux associés d'une vie commune. Par l'effet de nos révolutions sociales ou religieuses, les deux sexes suivent des lignes divergentes qui les éloignent de plus en plus. Que le mouvement dure encore quelque temps, il y aura dans la nation deux nations étrangères l'une à l'autre. Il faut que la femme comprenne la vraie force; il faut qu'elle voie l'héroïsme là où les sociétés modernes l'ont placé. L'homme alors restera facilement amoureux et offrira à sa compagne « un bras et un cœur, un bras solide qui l'appuie et lui aplanisse la vie; un cœur riche, où elle puise, où elle n'ait qu'à toucher pour voir jaillir l'étincelle. »

M. Michelet ne se demande pas si ce qu'il pense est en harmonie avec ce que pense tout le monde. Il ne tient pas à se mettre au diapason général; on en est convaincu par l'excentricité de quelques-unes de ses opinions, témoin celle qu'il formule sur la suprématie de la race noire. Il s'érige en apologiste quand même de l'Afrique. Jusqu'ici on s'était contenté de nous prêcher la fraternité avec les descendants de Cham, au nom de la philanthropie; M. Michelet va plus loin encore. Il détrône toutes les Vénus grecques au profit de la Vénus abyssinienne. L'union des deux races doit régénérer et transformer le monde.

M. Michelet, on le voit, se préoccupe beaucoup des races et de leur amélioration par le croisement. Il fait de l'ethnologie comparée et propose d'appliquer à l'homme toutes les méthodes de perfectionnement expérimentées sur le cheval. Cette assimilation le conduit, lui, partisan des rapprochements des races éloignées, à une seconde conséquence : l'accouplement des individus les plus rapprochés d'une même famille, sans tenir compte des préjugés, des idées et des lois relatives aux unions entre parents. M. Michelet oublie que la science médicale signale ces mariages comme une cause de dégénérescence physique.

L'attrait de la nouveauté des théories a fait passer sur leur excentricité. Le relief de la forme, peut-être excessif, n'a pas été non plus sans influence sur le succès relatif de cet ouvrage, qui, du reste, a été sévèrement jugé par les femmes, à qui répugnent ce rôle de malade et ces prévenances excessives que conseille l'auteur.

Femme catholique (LA), par le P. Ventura de Raulica (1858, 2 vol.). La femme doit au vrai christianisme, à celui qui n'est pas dénaturé par les ergoteries de la scolastique, non-seulement sa régénération sociale, mais encore cet idéal de suave beauté, de perfection radieuse et de saint dévouement qui transfigure, en quelque sorte, sa faible nature. Le polythéisme ancien et l'islamisme de l'Orient avaient fait de la femme une esclave ou une

courtisane; entre ces deux termes, pas de milieu; entre ces deux perspectives, nul autre horizon. Seul, l'Evangile a relevé la fille d'Eve, mère et consolatrice du Christ, de son abaissement et de sa servitude; le Maître lui a dit : « Tu seras la compagne respectée de l'homme; » et aux vierges, aux veuves, aux pécheresses, ses disciples ont ouvert des asiles de paix, de prière et d'espérance. Affranchie et protégée par la loi et par les mœurs, la femme, celle du monde et de la société, a accepté et rempli le magnifique rôle que le christianisme lui a réservé dans le drame humain et divin qui, depuis deux mille ans, déroule ses scènes poignantes. Qu'il y a loin de ce type d'angélique vertu, de purifiante beauté et de sublime abnégation à cet idéal sensuel conçu par l'imagination de l'artiste et du poëte! Mais ce type de la grâce accomplie, de la Psyché chrétienne, s'est-il jamais réalisé sous une forme personnelle et vivante, de par la libre volonté d'un être faillible et responsable, de la plus fragile des créatures? Le Père Ventura répond à cette question par l'histoire; il y a puisé mille faits irrécusables qui, sous sa plume, sont devenus des esquisses de poëmes pleins d'intérêt et d'émotion.

Un profond sentiment de fraternité humaine pénètre toutes les femmes; les souvenirs de la crèche, du cénacle et du Calvaire les imprègnent d'une particulière tendresse. Les femmes juives, dit Chateaubriand, ont conservé une éclatante beauté que leurs frères sont loin d'avoir, par une grâce spéciale du Rédempteur, qu'elles ont aimé et enseveli. Partout l'héroïne catholique, en face des lions du cirque ou de l'épée du bourreau, sous le voile blanc des vierges ou la couronne de l'épouse, sur le trône ou dans les chaumières, au sein de la licence même des camps et sur les bûchers, a le même caractère de virginale réserve et de piété recueillie, d'ineffable modestie et de ferme héroïsme, de dévouement surtout et d'attendrissante beauté. Le Père Ventura raconte des traits admirables de piété patriotique, de sublime abnégation, de vertu touchante. Il parle avec attendrissement de cette pure et radieuse Jeanne Darc, cette émouvante poésie de notre histoire. La force mystérieuse de l'action du Christ est encore vivante. Est-ce une sensibilité nerveuse, l'influence d'un magnétisme occulte, qui dirige et nourrit le surnaturel dévouement, l'inappréciable sacrifice des petites sœurs des pauvres et des sœurs de la charité, ces fleurs et ces pierreries du monde idéal et réel, ces visions consolatrices du prolétaire agonisant? Quelle philosophie humaine inspire l'élan généreux de ces jeunes filles du monde, de ces femmes emportées par le courant d'une vie bruyante, et qui, tous les jours, sans autre témoin que le ciel, font le bien et réparent le mal? L'*éternel féminin* de Gœthe n'est que l'idéal entrevu de l'héroïne chrétienne. La femme, a dit Diderot, est le seul être qui aime l'homme pour lui-même, avec un absolu désintéressement. Pourquoi? C'est que le cœur de la femme est le foyer de l'humanité et que ses entrailles sont la matrice des générations à venir. C'est que le souffle divin remplit ces âmes de la charité du Christ. Que si la femme se montre trop légère pour accomplir sa noble mission, c'est, dit le Père Ventura, que son éducation frivole la fait frivole. Il conseille donc une éducation plus sérieuse, de concert avec le culte des chastes instincts et la pratique d'une foi vivante. Son livre, improvisé dans une langue étrangère, est écrit néanmoins avec une abondance et une élévation de style, une richesse d'érudition et une portée de vues dont un écrivain français peut être jaloux.

Femmes des Césars (LES), publié en 1863, par Benjamin Gastineau. « Ma fille, écrivait Mme de Sévigné à Mme de Grignan, il y a des femmes qu'il faudrait assommer à frais communs; entendez-vous bien ce que je vous dis là? Oui! il faudrait les assommer; la perfidie, la trahison, l'effronterie sont des qualités dont elles font l'usage le plus ordinaire, et l'infâme malhonnêteté est le moindre de leurs défauts. Au reste, pas le moindre sentiment, je ne dis pas d'amour, car on ne sait ce que c'est, mais je dis de la plus simple amitié, de charité naturelle, d'humanité; enfin, ce sont des monstres qui parlent, qui ont de l'esprit, qui ont un front d'airain, qui sont au-dessus de tout reproche, qui prennent plaisir de triompher et d'abuser de la faiblesse humaine, et qui étendent leur tyrannie sur tous les Etats. » C'est la biographie de ces femmes que M. Gastineau s'est plu à raconter, en mettant sous nos yeux les nombreuses chutes dans lesquelles elles ont entraîné l'homme depuis la mère du genre humain. Après Eve, la séduction, l'occasion de la chute ou de la perte de l'homme, s'appelle Dalila pour Samson, Hélène pour Pâris, Cléopâtre pour les Césars, Hérodiade pour Hérode, Théodora pour Justinien, Frédégonde pour Chilpéric, Isabeau de Bavière pour Charles VI, Catherine de Médicis pour Charles IX. Toujours la femme conduit l'homme, dès qu'il faiblit ou s'amollit, à sa perte; aussi l'auteur condamne-t-il son influence, fatale quand elle est absorbante. Dans ce livre, M. Gastineau se montre esclave de l'histoire. Ce n'est pas la faute de l'auteur si le miroir impitoyable de l'histoire ne nous montre pas toutes les femmes, belles comme Eve ou vertueuses comme Lucrèce; toutes les souveraines, grandes comme la reine Blanche de Castille, admirables comme Valentine de Milan. Ce n'est pas sa faute si les femmes des Césars n'ont pas eu la vertu de résister à leurs monstrueux désirs, ont ensanglanté et souillé leur règne, ont rendu leur gouvernement odieux et fatal à l'humanité. M. Gastineau ne flatte pas la femme; il la raconte, la déshabille, lui enlève toutes ses parures mensongères d'un jour, la livre nue comme la Vérité, avec ses vices et ses vertus, ses bonnes actions et ses crimes. Mais il se montre peu galant, glissant sur les vertus et appuyant sur les crimes. Il profite de l'occasion pour compléter le tableau en retraçant les portraits des maris de ces dames; aussi son livre a-t-il l'air d'un réquisitoire contre la royauté. Elargissant son cadre, il y fait figurer les héroïnes de l'empoisonnement et de l'adultère, qu'elles soient ou non placées sur un trône. Au point de vue historique, cet ouvrage, dont le ministère public s'est ému, est fort curieux; c'est le bilan des infamies féminines; au point de vue littéraire, il n'a d'autre mérite que le nombre et l'exactitude des recherches de l'auteur; le style est commun, ou plutôt il n'y a point de style.

Femme, le mari et l'amant (LA), roman par Paul de Kock (Paris, 1829). Jenneville, jeune homme de bonne famille, riche, mais n'ayant d'autre but dans la vie que le plaisir, s'est marié il y a deux ans à peine, et, déjà fatigué du ménage, il a quitté sa femme en lui rendant toute sa liberté, pour avoir le droit de reprendre la sienne. Mais il ne s'est pas si tôt débarrassé de ce qu'il appelle ses chaînes, qu'il s'empresse de voler à de nouvelles amours. Il vit avec une soi-disant femme du grand monde, une certaine Mme de Rémonde, qui, sous prétexte de procès engagés, finit peu à peu, à force de demandes d'argent, déguisées sous le nom d'emprunts, par ruiner presque totalement Jenneville. Celui-ci a un ami, Paul Deligny, tête folle aussi, mais doué d'un cœur plus sensible. Comme Jenneville, il passe sa vie à la poursuite de vertus peu farouches; il ne se plaît qu'aux conquêtes faciles. Un jour cependant, il s'est trouvé en face d'une femme dont la vue lui a fait éprouver un sentiment qu'il ne connaissait pas encore. Pendant longtemps, il cherche à la retrouver; mais il ne sait ni son nom ni son adresse, et pourtant il sent bien que son cœur est sérieusement pris cette fois, et il ne néglige rien pour se remettre sur la trace de la belle inconnue. Il la revoit enfin, et, sous un frivolo prétexte, se présente chez elle. Il est fort bien reçu et se croit autorisé à parler d'amour; mais, dès les premiers mots, on l'arrête, et on l'avertit que, si à l'avenir il veut encore trouver la porte ouverte, il devra s'abstenir d'engager la conversation sur un terrain où l'on n'est aucunement disposé à le suivre. Mais alors, pourquoi le recevoir? C'est que Mme Luceval (c'est le nom que porte cette personne) a beaucoup entendu parler dans le monde de M. Paul Deligny, et que, comme elle ne voit plus personne depuis quelque temps, elle sera bien aise de recevoir, de temps à autre, un aussi aimable causeur. En effet, celui-ci parle un peu de tout et de tous, de ses amis, de Jenneville surtout, qu'il voit presque chaque jour, et que Mme Luceval se rappelle également avoir rencontré dans le monde. Mais il est bien difficile à un jeune homme de causer toujours avec une jolie femme sans jamais se laisser aller à quelques mots d'amour, et plus Deligny voit Mme Luceval, plus il en devient amoureux. Aussi se garde-t-il de parler de sa passion, et surtout de nommer celle qu'il aime à ses amis, car l'attachement réel est peu communicatif : il se suffit à lui-même. Un jour, cependant, Deligny et Jenneville se promènent ensemble sur le boulevard. Une femme vient à passer : « Tiens, dit Jenneville à son ami, vois-tu cette femme? — Oui, répond en rougissant Deligny, car il a reconnu Mme Luceval. — Eh bien! continue Jenneville, c'est la mienne. » On comprend la stupeur de Deligny, qui, bientôt après, apprend toute la vérité de la bouche même de celle qu'il aime. Une fois séparée de son mari, elle a cru devoir reprendre son nom de demoiselle. Mais l'aveu que son cœur s'efforçait depuis si longtemps de contenir s'échappe enfin. Celui qu'elle aime maintenant, c'est Paul; elle le lui dit; mais elle restera fidèle à son mari, sinon par amour pour lui, du moins par respect pour elle-même. A quelque temps de là, elle apprend que Jenneville est en prison pour une dette de 80,000 fr. et qu'il est complétement ruiné. Elle sacrifie une partie de sa propre fortune pour rendre la liberté à son mari, qui vient lui demander en grâce de revenir à elle; et, désireuse de faire jusqu'au bout son devoir, elle consent à reprendre le nom de Jenneville. Mais ce n'est pas pour longtemps. Un duel met fin aux jours du mari, et Mme Jenneville, devenue libre, répond enfin à l'amour de Deligny en devenant sa femme. Ajoutez à cela le babil de deux ou trois grisettes chez lesquelles on va faire des crêpes, les mésaventures d'un monsieur qui s'assoit sur un plat de saindoux et d'un autre, obligé de sortir dans les rues de Paris sans pantalon, enfin quelques déchirures de culottes, accompagnement inévitable de tous les récits de l'auteur, et vous aurez une idée de cet excellent livre de la *Femme, le mari et l'amant*. En dépit des rigoristes et de messieurs les docteurs en bon goût et en morale, nous n'hésitons pas à dire que nous considérons ce roman comme une œuvre de pure et saine morale, pleine d'excellentes critiques et de bons enseignements, très-bien composée et d'un style presque toujours correct, sinon irréprochable de pureté. C'est, du reste, un des meilleurs romans de Paul de Kock.

Femme en blanc (LA), roman anglais de M. Wilkie Collins (1860). Dans une préface écrite pour les lecteurs de la traduction française de son livre, l'auteur explique comment il a été amené à l'écrire. Il assistait un jour aux débats d'une affaire criminelle à Londres, et, tandis qu'il écoutait, il fut frappé de la manière dramatique dont se déroulait l'histoire du crime alors soumis aux investigations de la magistrature. Grâce aux dépositions successives des témoins entendus à tour de rôle, à mesure que chacun d'eux se levait pour fournir son fragment de relation personnelle, à mesure que d'un bout à l'autre de l'instruction chaque anneau séparé venait former avec les autres une chaîne continue d'irréfragable évidence, il sentait que son attention était de plus en plus captivée, maîtrisée. « Certainement, pensa-t-il, une série d'événements romanesques se prêterait fort bien à une composition comme celle-ci; certainement, par les mêmes moyens employés devant le tribunal, on ferait passer dans l'esprit du lecteur cette conviction, cette foi qui se produit, grâce à la succession des témoignages individuels, si variés de forme et pourtant si strictement unifiés par leur marche constante vers le même but. » Plus il y réfléchissait, plus un essai de ce genre lui paraissait réunir de chances de réussite. Aussi, quand le procès fut terminé, il rentra chez lui bien déterminé à tenter l'aventure. Telle est l'origne de la *Femme en blanc*. Ce roman a été publié simultanément en feuilletons à Londres et à New-York. L'auteur s'est imposé la tâche de le faire raconter par les personnages eux-mêmes, comme il avait entendu les témoins faire au tribunal l'historique de la cause; c'est-à-dire que chacun des héros devait prendre successivement la parole, placé dans la situation que lui aurait faite la suite des événements, et conduire ainsi progressivement le récit au dénoûment. C'est une cause célèbre qui se déroule dans un long procès devant le tribunal de l'imagination en frappant tous ses auditeurs, hallucinés d'une émotion et d'une terreur croissantes. Il s'agit de crimes et d'actes de spoliation accomplis dans les circonstances les plus dramatiques, et il faut en découvrir les auteurs et les complices; il faut en arrêter les conséquences funestes pour des personnages dignes de toute sympathie. L'obscurité la plus profonde protége les coupables et semble leur assurer l'impunité. Que d'intrigues à déjouer! que de pistes à suivre! Cette chasse au crime est pleine de dangers : le coupable est riche, puissant et bien soutenu par ses complices; tandis que ses victimes sont obligées de se cacher sous peine de mort. Et cependant, grâce au génie inventif du romancier, on arrive, de complications en complications, à la découverte de la vérité, à la punition d'un spoliateur insolent et à la réhabilitation inespérée de l'innocence et du malheur. De telles scènes ne peuvent guère s'analyser; nous tenterons néanmoins d'en donner une idée.

Walter Harbright, sur le point de partir pour le Hampshire, où il doit enseigner le dessin à deux jeunes ladies, rencontre à Londres l'héroïne du roman, la *Femme en blanc*, une pauvre folle échappée d'un hospice où la retenait un riche persécuteur. Mais l'intérêt qu'il prend à son récit ne l'empêche pas de se rendre à son poste. A peine arrivé, il tombe amoureux d'une de ses élèves, Laura; mais il étouffe cet amour en apprenant que la jeune miss est sur le point de se marier. Son futur est précisément sir Glyde, l'homme que maudit comme son persécuteur Anna Catherick, la *Femme en blanc*, qui se trouve être un enfant naturel du père de Laura, et par conséquent la sœur de cette dernière. La haine que lui porte sir Glyde provient d'une menace qu'elle lui a faite. Il cache un secret terrible que la mère d'Anna connaissait, et, bien que la pauvre folle ne le sache que par ouï-dire, craignant ses paroles compromettantes, sir Glyde l'a fait enfermer. Ce n'est que pour satisfaire ses nombreux créanciers qu'il s'est marié; aussi son contrat de mariage est-il rédigé en conséquence. Cependant, une signature que Laura, qui a deviné sa bassesse, lui refuse, vient l'arrêter dans ses projets. C'est alors que s'ourdit entre lui et le comte Fosco, son complice, le complot qui va métamorphoser ce roman en une cause célèbre. La fortune de Laura est assurée à son mari si elle meurt avant lui; mais, comme la nature semble peu disposée à aider les deux associés, ils se décident à venir en aide à la nature. Anna Catherick vient de mourir; sir Glyde, profitant de son extrême ressemblance avec sa sœur Laura, la fait enterrer sous le nom de sa femme, tandis que Laura prend à l'hospice des fous, la place d'Anna. Alors commence une lutte acharnée entre Walter Harbright d'un côté, et de l'autre sir Glyde et le comte Fosco. Grâce à Walter, Laura parvient à sortir de l'hospice; mais elle ne pourra échapper aux recherches de son mari que si le secret de celui-ci est dévoilé. C'est l'œuvre que tente Walter. Il parvient à découvrir que sir Glyde n'est point le fils légitime de lord Glyde et qu'il n'a été mis en possession de ses biens que par suite d'un faux sur les registres de l'état civil. Pour parer à ce coup, sir Glyde, prend l'énergique résolution d'anéantir les registres, et n'hésite pas à mettre le feu au bâtiment; mais il est enseveli sous ses ruines. Laura, libre désormais, épousera son sauveur. Ce n'est pas tout; Walter veut lui rendre son titre, et le hasard le sert merveilleusement. Il découvre que le comte Fosco est affilié à une société secrète italienne et en même temps l'espion du gouvernement. En le menaçant de divulguer sa trahison, il le force à lui écrire une relation détaillée du complot. Cette lâcheté du comte ne lui est, d'ailleurs, pas d'une grande utilité; car, découvert par un de ses frères, il est mis à mort, comme traître, par les carbonari.

Ce livre est un des romans modernes qui ont eu le plus de vogue en Angleterre et en Amérique. La nouveauté du plan avait fixé l'attention; elle fut soutenue par l'ordre admirable et la lucidité qui préside à l'enchaînement des faits. Les personnages, quels que soient d'ailleurs les défauts qu'on puisse leur reprocher, ont la bonne fortune de produire sur le lecteur la même impression que de vivantes réalités. C'est ce qui a fait le succès du livre. Ainsi que l'auteur le raconte, non sans quelque vanité, Laura s'était fait de si chauds partisans que, si quelque crise du roman la mettait en péril, il était accablé de lettres le suppliant sérieusement de lui sauver la vie. On voulut aussi voir à toutes forces des modèles vivants derrière ces personnages odieux, et on alla jusqu'à engager des paris sur leurs noms véritables. Ce n'est cependant point sans une certaine appréhension que l'auteur présenta son livre en France, dans la patrie de Balzac, d'Eugène Sue, de Frédéric Soulié, de Georges Sand et d'Alexandre Dumas. Il ne doit plus avoir de craintes aujourd'hui, son succès a été très-vif chez nous. On a pu certainement reprocher à M. Wilkie Collins de manquer de cette richesse de couleur, de ces allures pittoresques qui distinguent les romanciers français; mais la *Femme en blanc* nous a vivement intéressés, et nous passons sur ses défauts de forme pour ne nous souvenir que de l'histoire en elle-même et remercier l'auteur d'avoir respecté notre bon sens en restant toujours dans la vraisemblance, et en nous épargnant des divagations sociales que certaines situations de ses personnages n'auraient pas manqué de faire éclore sous la plume d'un feuilletoniste parisien.

Femme abandonnée (LA), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Femme de trente ans (LA), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Femmes à l'assemblée du peuple (LES), comédie d'Aristophane, représentée l'an 393 av. J.-C. Après la prise d'Athènes par Lysandre, le gouvernement des Trente interdit aux poëtes comiques de désigner par son nom aucun personnage vivant et de faire usage de la parabole. La politique étant ainsi proscrite de la comédie, Aristophane dut s'en tenir à la satire générale, où il n'excellait pas moins que dans la personnalité scandaleuse. Les *Femmes à l'assemblée du peuple* peuvent être rangées parmi les pièces philosophiques de l'auteur. C'est au nom du bon sens et de la saine morale qu'il verse à flots le ridicule sur les dangereuses utopies que Protagoras et, après lui, Platon, dans sa *République*, avaient récemment développées. Le sujet de cette pièce est une conspiration féminine pour opérer une révolution sociale. Les Athéniennes, déguisées en hommes, s'introduisent dans l'assemblée, et, assurées par leur nombre d'avoir la majorité elles font adopter une nouvelle constitution, fondée sur la communauté des biens, des femmes et des enfants, et qui, de plus, investit le sexe féminin de la direction exclusive des affaires politiques. Sous ce dernier point de vue seulement, la parodie dépasse la république idéale imaginée par les philosophes. Nous n'entrerons pas dans le détail de la pièce, d'autant plus que ce n'est pas une action qui se développe et arrrive à un dénoûment; c'est plutôt une galerie de tableaux comiques, animés et souvent licencieux. Malgré l'obscénité de quelques scènes, on peut dire que cette comédie tend à un but essentiellement moral, puisqu'elle sape et renverse, en en démontrant l'absurdité, un système destructeur de toute société humaine, et qui, enveloppé de nuageuses théories et patronné par le génie, pouvait faire illusion à des esprits passionnés d'idéal. Aristophane nous fait toucher du doigt les obstacles matériels, mais invincibles, contre lesquels viendrait tout d'abord se heurter la décevante idée d'un communisme pour lequel l'humanité n'est point faite. Une des scènes les plus comiques et les plus vraies de cette satire si sensée est celle où le poëte oppose deux citoyens : l'un qui, de la meilleure foi du monde, s'empresse de mettre ses biens en commun; l'autre qui entend être admis au partage sans porter au trésor public une drachme de ce qu'il possède; l'un, honnête et soumis aux lois jusqu'à la duperie; l'autre, circonspect et rusé, n'acceptant du décret que ce qui lui est avanta-

geux ; deux types éternellement humains : le niais et l'habile, la dupe et le fripon. Quant à la communauté des femmes, les dernières scènes de la comédie nous en montrent l'application, et si le poëte aborde ce sujet scabreux avec la nudité de détails qui lui est habituelle, on ne peut nier que les turpitudes qu'il nous décrit ne soient encore un reflet effacé des désordres honteux qu'amènerait réellement la promiscuité des femmes, si ce système bestial venait jamais à passer de la théorie à la pratique.

L'*Assemblée des femmes* manque de suite et de gradation ; c'est là son grand défaut. L'exposition est excellente ; les scènes où le poëte peint les rassemblements secrets entre les femmes, la manière dont elles s'exercent à jouer leur rôle d'hommes, enfin la description de l'assemblée populaire, sont des morceaux tracés de main de maître ; mais bientôt tout s'arrête. Une fois le décret voté, il ne reste plus qu'à montrer la confusion qui résulte de la communauté des biens et des femmes, et de l'égalité du droit d'amour établi entre les laides et les jolies. Si gaie que soit la peinture de ce trouble social, si vrais que soient certains détails, la pièce ne roule plus que sur la répétition de la même idée. Par suite de la donnée même, les incidents les plus merveilleux s'étaient présentés les premiers, et la suite semble faible en comparaison des coups décisifs qu'avait portés d'abord la plaisanterie.

Femmes qui font écurer leurs chaudrons (LES), farce du XVIe siècle, à trois personnages, qui sont les deux commères et le maigrion (chaudronnier). C'est l'histoire de deux femmes qui se plaignent fort d'être délaissées par leurs maris et de ne point éprouver par eux l'agrément qu'elles espéraient trouver dans le mariage. Aussi prennent-elles la résolution de leur adjoindre, à leur insu, quelque coopérateur plus assidu et plus habile. « Jamais, je ne voulus forfaire, réplique la première, qui est la plus innocente, à sa commère, qui lui conseille de ne point refuser les offres et les cadeaux des galants,

> Jamais, je ne voulus forfaire ;
> Mais j'entends bien, par mon serment,
> Qu'il faut à tout commencement.

— Pourquoi, lui repart la seconde pour la fortifier dans son dessein, pourquoi ne ferions-nous pas bien ce que nos maris font eux-mêmes, qui vont porter chez autrui ce qu'ils doivent à la maison ? Pourquoi n'aurions-nous pas un ami, pour nous réconforter ? »

LA PREMIÈRE.

> A menteur, menteur et demi.

LA SECONDE.

> S'ils s'en doivent rompre la tête
> D'ennui, pardieu ! je le ferai
> Malgré eux. Je me gaudirai
> Chez mes voisins.

LA PREMIÈRE.

> Dieu l'a permis ;
> Pourquoi nous a-t-il ici mis,
> Sinon pour œuvre de nature ?
> Et puis, c'est la loi de droiture :
> Faire plaisir les uns aux autres.
> Si j'en devois aller en paultre
> Et battue, j'en ai juré,
> Si sera-ce que je ferai
> Plaisir à ceux qui m'en feront.

Tandis qu'elles sont en si bonnes dispositions, passe le chaudronnier, qui leur demande si elles n'ont pas besoin de ses services. On le fait entrer, et alors commence une scène fort drolatique, qui rappelle, par ses libertés d'allure, tels passages d'Aristophane dans *Lysistrata*. D'ailleurs, ni l'esprit ni la verve n'y manquent. Tout le comique de l'aventure roule sur les instruments et le labeur du chaudronnier pour rétamer et renclouer les chaudrons de ces dames, qui font eau. Elles se trouvent tellement satisfaites de cet ouvrier consciencieux, qu'après l'avoir dûment remercié et restauré de ses fatigues par un bon repas, elles lui font promettre de ne point les oublier et de venir encore travailler chez elles.

Cette petite pièce, d'un style preste, vif et allègre, est un chef-d'œuvre de notre ancien répertoire. La licence y est peut-être poussée un peu loin ; mais nos bons aïeux entendaient facilement plaisanterie, et se gaudissaient fort de ces gros mots bien salés qui paraissent si cuisants à notre pruderie moderne.

Femme juge et partie (LA), comédie en cinq actes et en vers, par de Montfleury ; représentée le 2 mars 1669, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Cette pièce fut faite sur une anecdote très-répandue à cette époque : un marquis du Fresne était accusé d'avoir vendu sa femme à un corsaire. Il paraît que les allusions donnèrent à la pièce un succès sans exemple. La vogue de la comédie de Montfleury balança celle du *Tartufe*, qu'on représentait alors. L'auteur se crut un grand homme et ajouta à sa pièce une critique de *Tartufe*, où l'on trouve ces vers que Voltaire nous a conservés :

> Molière plaît assez ; c'est un bouffon plaisant,
> Qui divertit le monde en le contrefaisant.
> Ses grimaces souvent causent quelques surprises ;
> Toutes ses pièces sont d'agréables sottises :
> Il est mauvais poëte et bon comédien ;
> Il fait rire, et de vrai c'est ce qu'il fait de bien.

Le sujet de la *Femme juge et partie* est assez comique. Bernadille, trompé par les faux rapports d'une servante, a abandonné sa femme Julie dans une île déserte. Deux ans après, il songe à se remarier,

> Bien loin de devenir plus sage à ses dépens.

Le nouvel objet de sa flamme est la jeune Constance, aimée de don Lope. Mais un troisième concurrent cause de l'inquiétude au nouveau Barbe-Bleue ; c'est un certain muscadin du nom de Frédéric, qui n'est autre que sa première femme Julie, bien déguisée en homme. Bernadille, en outre, craint toujours de voir Julie se présenter comme un revenant ; aussi, sollicite-t-il une place de juge, pour que cette position le mette à l'abri des poursuites qu'il redoute. Julie, prévenue à temps, demande et obtient la place, et, le jour même fixé pour le mariage de son mari avec Constance, elle fait arrêter le faux veuf. C'est là que va se justifier le titre de la *Femme juge et partie*. En effet, elle accuse son mari de l'avoir tuée, et le menace de la torture s'il ne prouve qu'elle a été infidèle. Singulière situation que celle de ce pauvre Bernadille obligé, pour éviter la mort, de prouver qu'il a été trompé ! Cette situation se complique encore, car il acquiert la preuve de l'innocence de sa femme, et, dans son désespoir, s'écrie :

> Et, pour comble de maux, je ne suis pas cocu !

Notons en passant la jolie définition qu'il donne du mot :

> Quand une femme prend un galant à son choix,
> Quand d'un lit fait pour deux elle en fait un pour [trois.

L'épreuve a duré assez longtemps. Constance et don Lope viennent implorer sa grâce ; et Julie, qui au fond a conservé un tendre sentiment pour l'ingrat, l'accorde en se faisant connaître. On peut répéter, avec Bernadille, le dernier vers de la pièce :

> Et le juge et partie a fait ce qu'il a dû.

L'aventure à laquelle cette comédie dut sa naissance causa, nous l'avons dit, son succès. La situation d'un mari obligé d'affaiblir l'horreur d'une action criminelle en cherchant des preuves de son déshonneur offrait, pour peu qu'on lui supposât de délicatesse sur cet article, une de ces alternatives qui, prises du côté comique, peuvent faire de l'effet au théâtre. Montfleury sut assez bien en tirer parti, en faisant de Bernadille un composé très-original d'avarice, de grossièreté, de passion et de poltronnerie. Le spectateur, averti dès le commencement de la pièce que sa femme existe et le surveille, voit avec plaisir ce personnage faire les apprêts d'un nouveau mariage. Son projet de solliciter une place de juge et ses motifs sont fort plaisants, et la curiosité s'éveille quand on voit que c'est sa femme, habillée en homme, qui, par des circonstances singulières, est revêtue de cette dignité. L'interrogatoire qu'elle lui fait subir, le choix qu'elle lui donne ou de prouver que sa première femme l'a trahi ou d'être pendu, le monologue dans lequel Bernadille parodie les stances du *Cid*, toutes ces scènes, animées par une gaieté vraie, produisent de l'effet au théâtre. Si l'on réunit à ces avantages celui de la circonstance, on s'étonnera moins de la vogue de cette pièce, qui, d'ailleurs, a été depuis reprise avec avantage, notamment en 1794. La *Femme juge et partie* présente cependant, dans son plan, des défauts essentiels. Il est impossible de se prêter à la supposition que Bernadille, époux de Julie, ne la reconnaît pas après une absence de trois ans. La nécessité où est l'auteur de voiler cette invraisemblance choquante le force à faire une exposition longue et triste. Les premiers actes sont froids ; l'amour que feint la femme déguisée en homme pour la future de son mari ne donne lieu à aucune situation bien comique, et ne produit que des méprises indécentes. La comédie ne commence, en réalité, qu'au quatrième acte, alors que Bernadille est amené devant sa femme, juge et partie.

Le style de cette pièce est vif et licencieux ; l'indécence de l'expression s'y fait plus remarquer que dans les pièces du même temps ; aussi est-il assez singulier que Montfleury ait insisté, dans cette comédie même, sur la décence qui doit régner à la scène en mettant ces vers dans la bouche de Julie :

> La scène a des appas que tout le monde approuve,
> Et c'est un rendez-vous où la vertu se trouve :
> On y traite l'amour, mais c'est d'une façon
> Moins propre à divertir qu'à servir de leçon ;
> Et ce dieu, qui n'y plaît que par son innocence,
> N'y règle ses transports que sur la bienséance.

Pourquoi démentir, quelques lignes plus loin, ces honnêtes principes ? On remarque dans la *Femme juge et partie* une grande facilité de versification, et quelques bons vers dans le genre familier :

> Le mérite est un sot, si l'argent ne l'escorte.

Femmes savantes (LES), comédie de Molière, en cinq actes, en vers, représentée sur le théâtre du Palais-Royal, le 11 mars 1672.

Avant de donner les *Femmes savantes* au théâtre, l'auteur, c'est Lagrange qui nous l'apprend, voulut « justifier ses intentions sur le sujet de sa comédie, » et sur les applications auxquelles semblaient prêter deux de ses personnages. L'usage était alors qu'à la fin des représentations, *l'orateur* de la troupe vînt remercier les spectateurs, annoncer les pièces nouvelles, et, par l'éloge qu'il en faisait, exciter la curiosité du public. Ce fut le cas pour les *Femmes savantes*. Molière prépara avec soin un petit discours qu'il fit débiter deux jours avant la représentation par Lagrange, par celui-là même qui, chargé du rôle de Clitandre, devait dire à Trissotin :

> Un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant ;

à Henriette :

> Je consens qu'une femme ait des clartés de tout.

Ce discours est perdu ; mais, après une étude approfondie de la pièce, et des documents contemporains, nous l'avons refait pour les lecteurs du *Grand Dictionnaire*. Voici à peu près ce que Lagrange dut dire :

« Je viens, messieurs, au nom de l'auteur et de la troupe, vous remercier de la bienveillante attention que vous avez prêtée aujourd'hui au *Tartufe*, et vous dire que j'espère avoir dans deux jours les mêmes remercîments à vous adresser. Depuis longtemps, en effet, l'écrivain que vous venez d'applaudir travaille avec le plus grand soin à une comédie qui aura pour titre : les *Femmes savantes*, et dans laquelle il tourne en ridicule certaine manie de pédantisme, certain amour du grec, qui ne laisse pas, surtout chez les femmes, que de prêter souvent à la raillerie.

» Je ne m'étendrai pas, messieurs, sur l'éloge de la pièce ; je ne vous dirai pas comment, chez notre auteur, le vers tantôt éloquent, tantôt spirituel, relève une pensée pleine d'un vigoureux bon sens et parfois d'une grande élévation. Vous connaissez Molière ; il n'a pas besoin qu'on le loue ; son nom seul, joint à une comédie, suffit à exciter en sa faveur la curiosité des gens de goût. Je désire seulement insister sur un point que l'auteur désire voir mis en pleine lumière ; je parle de ses intentions sur le sujet de sa comédie, qu'il tient à justifier une fois pour toutes, de peur des interprétations malignes. Nous ne sommes plus, messieurs, au siècle où Aristophane pouvait impunément mettre sur la scène le Paphlagonien Cléon, représenter le peuple comme un vieillard imbécile mené par un corroyeur, demander à Euripide des haillons pour en affubler un de ses personnages, et livrer Socrate lui-même à la risée de la multitude. Les temps sont changés, et personne ne s'en plaint. Les grands n'ont plus à craindre les injures des Névius, ni les poëtes la colère des Métellus. Aujourd'hui, le poëte comique ne touche plus aux individus : il peint les mœurs et non les personnes : il observe les hommes dans la société desquels il vit, et cherche à découvrir leurs vices, pour en faire, sans s'attaquer aux personnes en particulier, une satire éloquente et vive. Tel est son but, et c'est le seul qui soit digne de lui. Molière le sait, et il a voulu, en écrivant les *Femmes savantes*, vous faire rire avec lui, non de tel ou tel parmi les contemporains, mais d'un sot travers fort répandu autour de vous.

» Ceux d'entre vous, messieurs, qui ont lu Perse, se rappellent sans doute les plaisanteries d'un centurion sur ces stoïciens qui marchent la tête baissée, les yeux fixés à terre, la barbe longue et crasseuse. Est-ce à dire que les vrais stoïciens, les Thraséas, les Helvidius, Perse lui-même, méritassent ces sarcasmes ? Mais les stoïciens, au contraire, étaient dignes, et sont dignes encore du respect et de l'admiration des hommes. Aussi n'était-ce pas à eux que s'adressait la satire, mais bien au vil troupeau de leurs imitateurs. Il y a des gens qui ne savent que mal copier les meilleures choses, et qui ont le talent de les rendre ridicules ou odieuses. Voyez les faux dévots souiller ce qu'il y a au monde de plus sacré, la vraie religion, de même que les faux savants déshonorent la science. C'est à ceux-là que s'attaque Molière ; contre les faux dévots, il a fait le *Tartufe ;* contre les faux savants, il vient d'écrire sa pièce nouvelle. Est-il au monde chose plus ridicule et plus insupportable que de voir, au moment où l'on s'y attend le moins, un pédant qui vient vous débiter un petit morceau de sa façon, vide d'idées, et tout farci de souvenirs érudits ? Et quand c'est une femme qui admire, quand ce pédant lui-même est une femme, n'y a-t-il pas là matière à la plus mordante satire ? Quant aux savants véritables, aux femmes vraiment instruites, Molière les honore et les respecte, comme il respecte et honore ceux qui ne cherchent pas dans la religion un prétexte pour entrer dans la maison des autres, y jeter la désunion, et mettre bientôt les maîtres à la porte. Il ne considère point comme une femme savante celle qui, sous Richelieu, ouvrit son hôtel pour y réunir des hommes tels que Malherbe, Voiture, Balzac, Corneille et la meilleure société du temps ; ce n'est pas dans le salon bleu d'Arthénise que Trissotin et Vadius viendront réciter leurs vers et se lancer à la tête de grossières injures. Il ne concevait donc pas que sa pièce pût offenser personne ; il espère qu'on n'y verra aucune allusion méchante, et compte pour cela sur l'esprit et le bon goût de ceux qui, tout à l'heure encore, accueillaient *Tartufe* par des applaudissements.

» Un dernier mot, messieurs, et je m'arrête. En raillant le pédantisme chez les femmes, Molière n'a pas voulu leur prêcher l'ignorance et les condamner à ne jamais sortir du cercle étroit de leurs occupations domestiques. Une ignorante ne vaut certes pas mieux à ses yeux qu'une *savante* et une *spirituelle*. Ce n'est pas pour le plaisir d'entendre faire à sa femme des solécismes en parlant, que le bonhomme Chrysale lui ordonnera de jeter hors de chez lui tous les livres,

> Hormis un gros Plutarque à mettre *ses* rabats.

Il désire seulement qu'elle s'occupe un peu plus de son mari, de sa maison, et qu'elle ne chasse pas une servante, parce que la malheureuse ne sait pas ce que c'est que Vaugelas et la grammaire. Comme Mlle de Scudéry, l'auteur voudrait que les femmes eussent grand soin de parer leur esprit ; il consent, comme je vous le dirai bientôt moi-même

> Qu'une femme ait des clartés de tout ;

mais il voudrait leur apprendre à ne pas parler trop de ce qu'elles savent bien, à ne jamais parler de ce qu'elles ne savent pas du tout. Ne serait-il donc pas possible à une femme de ne pas prendre le Pyrée pour un nom d'homme, sans aller pour cela se pâmer d'aise à la lecture d'une page de grec qu'elle ne comprend pas ? »

Les *Femmes savantes*, mises par des juges compétents sur la même ligne que *Tartufe* et le *Misanthrope*, attaquaient un ridicule qui ne semblait propre à divertir ni le peuple ni la cour, à qui ce ridicule paraissait être également étranger. Elle fut reçue d'abord assez froidement ; mais les connaisseurs rendirent bientôt à Molière les suffrages de la ville ; et un mot du roi ceux de la cour. L'intrigue, qui, en effet, a quelque chose de plus plaisant que celle du *Misanthrope*, soutint la pièce longtemps.

Donnons maintenant l'analyse de la pièce : Clitandre est amoureux d'Henriette, fille simple et pleine de bon sens ; mais sa mère, Philaminte, veut la marier au pédant Trissotin. Le bonhomme Chrysale préfère pour sa fille le jeune Clitandre ; malheureusement, il a peur de sa femme, et, d'un autre côté, sa sœur Bélise, une vieille folle qui croit tout le monde amoureux d'elle, prétend être l'objet des soupirs de Clitandre. Heureusement, par contre, il trouve une alliée dans sa servante Martine, qui, en piquant son amour-propre, le force à porter pour une fois la culotte. Il demande un notaire et fait dresser le contrat de mariage d'Henriette et de Clitandre. Philaminte veut remplacer Clitandre par Trissotin.

> . . . . Deux époux
> C'est trop pour la coutume,

dit le notaire. Au milieu de la discussion survient Ariste, le frère de Chrysale, qui lui annonce sa ruine complète. Trissotin, qui n'en voulait qu'à l'argent, retire son épingle du jeu, et Clitandre épouse Henriette. Ariste leur apprend alors que la nouvelle était fausse et qu'ils n'ont rien perdu. Philaminte commence à trouver moins de charme au pédant.

Plus on relit cette pièce, plus on admire comment Molière a pu jeter tant de comique sur un sujet qui paraissait prêter à la pédanterie plus qu'à l'agrément.

Si d'un côté Philaminte, Armande et Bélise sont entichées du pédantisme que l'hôtel de Rambouillet avait introduit dans la littérature, et du platonisme de l'amour, qu'on avait aussi essayé de mettre à la mode, de l'autre, se présentent des contrastes multipliés sous différentes formes : la jeune Henriette, qui n'a que de l'esprit naturel et de la sensibilité ; la bonne Martine, la seule de tous les domestiques que la maladie de l'esprit n'ait pas gagnée ; Clitandre, homme de sens et d'esprit, qui sait se moquer des pédants ; enfin, par-dessus tout, Chrysale, ce personnage tout comique, et de caractère et de langage, qui a toujours raison, mais qui n'a jamais de volonté.

Tous ceux qui sont au fait de l'histoire littéraire de ce temps-là savent que Ménage y est joué sous le nom de Vadius, et que Trissotin est le fameux abbé Cotin, si connu par les satires de Boileau. Ces deux hommes étaient, pour leur malheur, ennemis de Molière ; ils avaient voulu persuader au duc de Montausier que le *Misanthrope* était fait contre lui ; quelque temps après, ils avaient eu chez Mlle de Montpensier la scène que Molière a si bien rendue dans les *Femmes savantes*. Le malheureux Cotin écrivait également contre Ménage, contre Molière, et contre Boileau. Les satires de Boileau l'avaient déjà couvert de ridicule ; mais Molière l'accabla. Trissotin était appelé aux premières représentations *Tricotin*. L'acteur qui le représentait avait affecté, autant qu'il avait pu, de ressembler à l'original par la voix et par les gestes. Enfin, pour comble de ridicule, les vers de Trissotin, sacrifiés sur le théâtre à la risée publique, étaient de l'abbé Cotin même.

Il est curieux de voir comment ce qu'on peut appeler la presse du temps parlait des œuvres du maître. On lit, dans le *Mercure galant* du mois de mars 1672, le compte rendu suivant de la pièce de Molière :

« Jamais, dans une seule année, l'on ne vit de plus belles pièces de théâtre, et le fameux Molière ne nous a point trompés dans l'espérance qu'il nous a donnée, il y a près de quatre ans, de faire représenter, au Palais-Royal, une pièce comique de sa façon qui fût tout à fait achevée. On y est bien diverti,

tantôt par ces précieuses ou femmes savantes, tantôt par les agréables railleries d'une certaine Henriette, et puis par les ridicules imaginations d'une visionnaire qui se veut persuader que tout le monde est amoureux d'elle. Je ne parle point du caractère d'un père qui veut faire croire qu'il est le maître dans sa maison, qui se fait fort de tout quand il est seul, et qui cède tout dès que sa femme paraît. Je ne dis rien aussi du caractère de M. Trissotin, qui, tout rempli de son savoir, et tout gonflé de la gloire qu'il croit avoir méritée, paraît si plein de la confiance de lui-même, qu'il croit tout le genre humain fort au-dessous de lui. Le ridicule entêtement qu'une mère, que la lecture a gâtée, fait voir pour ce M. Trissotin, n'est pas moins plaisant; et cet entêtement, aussi fort que celui du père dans *Tartufe*, durerait toujours, si par un artifice ingénieux de la fausse nouvelle d'un procès perdu et d'une banqueroute (qui n'est pas d'une moins belle invention que l'exempt dans l'*Imposteur*), un frère, qui, quoique jeune, paraît du meilleur sens, ne le venait faire cesser, en faisant le dénoûment de la pièce. Il y a, au troisième acte, une querelle entre ce M. Trissotin et un autre savant, qui divertit beaucoup; et il y a, au dernier, un retour d'une certaine Martine, servante de cuisine, qui avait été chassée au premier, qui fait extrêmement rire l'assemblée par un nombre infini de jolies choses qu'elle dit en son patois, pour prouver que les hommes doivent avoir la préséance sur les femmes. Voilà confusément ce qu'il y a de plus considérable dans cette comédie qui attire tout Paris. Il y a partout mille traits pleins d'esprit, beaucoup d'expressions heureuses et beaucoup de manières de parler nouvelles et hardies, dont l'invention ne peut être assez louée, et qui ne peuvent être assez imitées. »

« Henriette est la création de Molière la plus nettement posée peut-être, dit M. H. Lucas. Complétement sage au milieu d'un entourage à demi fou, honnête sans pruderie, spirituelle sans licence, ferme sans ostentation, elle offre toutes les séductions de son sexe. Elle a accepté les vœux de Clitandre, quoique Clitandre se soit d'abord adressé à sa sœur Armande; car elle connaît le monde : elle sait que les cœurs faits l'un pour l'autre ne se rencontrent pas du premier coup; mais, qu'une fois accrochés comme les atomes d'Épicure, ils ne se quittent plus. Les amours de Clitandre et d'Henriette respirent une douce poésie de l'âme : ces natures si franches, si fidèles, si sûres d'elles-mêmes, relèvent l'espèce humaine à nos yeux. Elles mettent en quelque sorte la réalité d'accord avec ces idées de convenance, de grâces et d'heureuses proportions, qui sont le point de départ de tout esprit bien fait. On peut regarder Henriette comme le modèle d'une fille accomplie. Toutes les qualités qu'un honnête homme souhaite de rencontrer dans la femme qu'il épouse se trouvent réunies, en effet, chez elle. Ajoutons quelques traits encore à son portrait. Un fonds admirable de bon sens l'a empêchée de se gâter au contact de sa sotte et précieuse famille; la raison, poussée jusqu'à l'idéal par le mélange d'une tendresse convenable et réfléchie, l'élève à la poésie, et en fait un type de perfection. Forcée de se marier avec un niais du genre d'Orgon, elle serait aussi noble, aussi chaste qu'Elmire; elle se résignerait à son sort; mais, épousant celui qu'elle a choisi entre tous et qui est si bien fait pour l'apprécier, elle semble destinée à mettre en relief ce qu'il peut y avoir de bonheur sur la terre dans une union assortie par l'amour et par la sympathie. Henriette a de vingt et un à vingt-quatre ans. Sa repartie est trop vive, elle sait trop de choses pour qu'on la considère comme une enfant. La liberté et l'aplomb avec lesquels elle parle du mariage prouvent qu'elle n'est ni ignorante ni prude; en outre, la fermeté qu'elle montre atteste une certaine maturité d'esprit, qu'une fille qui ne doit surtout qu'à elle seule son éducation ne peut guère posséder qu'après vingt ans. »

Molière joua d'abord les *Femmes savantes* à l'hôtel de Rambouillet, qui était le rendez-vous de tous les beaux esprits. Il y obtint un grand succès et y fut fort bien accueilli; mais, après qu'il lui eut été dit quelques railleries piquantes de la part de Cotin et de Ménage, il n'y mit plus le pied, et joua, comme nous l'avons dit, Cotin sous le nom de Trissotin, et Ménage sous le nom de Vadius. Cotin avait introduit Ménage chez Mme de Rambouillet : ce dernier, allant voir cette dame après la première représentation des *Femmes savantes*, où elle s'était trouvée, elle ne put s'empêcher de lui dire : « Quoi, monsieur, vous souffrirez que cet impertinent de Molière nous joue de la sorte? » Ménage ne lui fit pas d'autre réponse que celle-ci : « Madame, j'ai vu la pièce, elle est parfaitement belle; on n'y peut rien trouver à redire ni à critiquer. » Si ce récit est vrai, il fait honneur à Ménage.

Bayle a pris plaisir à peindre l'effet que la comédie des *Femmes savantes* produisit sur Cotin et sur ses admirateurs. Ce passage est curieux. Nous croyons devoir le transcrire en entier :

« Cotin, qui n'avait été déjà que trop exposé au mépris public par les satires de M. Despréaux, tomba entre les mains de Molière, qui acheva de le ruiner de réputation, en l'immolant sur le théâtre, à la risée de tout le monde. Je vous nommerais, si cela était nécessaire, deux ou trois personnes de poids, qui, à leur retour de Paris, après les premières représentations des *Femmes savantes*, racontèrent, en province, qu'il fut consterné de ce coup; qu'il se regarda et qu'on le considéra comme frappé de la foudre; qu'il n'osait plus se montrer; que ses amis l'abandonnèrent; qu'ils se firent une honte de convenir qu'ils eussent eu avec lui quelques liaisons; et, qu'à l'exemple des courtisans qui tournent le dos à un favori disgracié, ils firent semblant de ne pas connaître cet ancien ministre d'Apollon et des neuf sœurs, proclamé indigne de sa charge et livré au bras séculier des satiriques. Je veux croire que c'étaient des hyperboles; mais on n'a pas vu qu'il ait donné depuis ce temps-là nul signe de vie; et il y a toute apparence que le temps de sa mort serait inconnu, si la réception de M. l'abbé Dangeau, son successeur à l'Académie française, ne l'avait notifié. Cette réception fut cause que M. de Visé, qui l'a décrite avec beaucoup d'étendue, dit en passant que M. l'abbé Cotin était mort au mois de janvier 1682. Il ne joignit à cela aucun mot d'éloge, et vous savez que ce n'est pas sa coutume. Les extraits qu'il donna amplement de la harangue de M. l'abbé Dangeau nous font juger qu'on s'arrêta peu sur le mérite du prédécesseur, et qu'il semblait qu'on marchait sur la braise à cet endroit-là. Rien n'est plus contre l'usage que cette conduite. La réponse du directeur de l'Académie, si nous en jugeons par les extraits, fut entièrement muette par rapport au pauvre défunt. Autre inobservation de l'usage. Je suis sûr que vous voudriez que M. Despréaux eût succédé à Cotin? L'embarras qu'il aurait senti en composant sa harangue aurait produit une scène fort curieuse. Mais que direz-vous du sieur Richelet, qui a publié que l'on enterra l'abbé Cotin à Saint-Méry, l'an 1673. Il lui ôte huit ou neuf années de vie, et ils demeuraient l'un et l'autre dans Paris. M. Baillet le croyait encore vivant en 1684; voilà une grande marque d'abandon et d'obscurité. Quelle révolution dans la fortune d'un homme de lettres! Il avait été loué par des écrivains illustres. Il était de l'Académie française depuis quinze ans. Il s'était signalé à l'hôtel de Luxembourg et à l'hôtel de Rohan. Il y exerçait la charge de bel esprit juré, et comme en titre d'office; et personne n'ignore que les nymphes qui y présidaient n'étaient pas dupes. Ses *Œuvres galantes* avaient eu un si prompt débit, et il n'y avait pas fort longtemps qu'il avait fallu que la deuxième édition suivît de près la première : et voilà que, tout d'un coup, il devient l'objet de la risée publique et qu'il ne se peut jamais relever de cette funeste chute. » (*Réponse aux questions d'un provincial*, t. Ier, ch. XXIX, p. 245, 250.)

La comédie des *Femmes savantes* est une de celles qui renferment le plus de vers passés depuis en proverbe. En voici quelques-uns :

ARMANDE.

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.
(Acte I, scène I.)

MARTINE.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.
(Acte II, scène V.)

PHILAMINTE.

La grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois,
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois!
(Acte II, scène IV.)

CHRYSALE.

Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère.
(Acte II, scène VII.)

CHRYSALE.

Ne point aller chercher ce qu'on fait dans la lune,
Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous.
(Acte II, scène VII.)

CHRYSALE.

Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
(Acte II, scène VII.)

CHRYSALE.

Et le raisonnement en bannit la raison.
(Acte II, scène VII.)

PHILAMINTE.

. . . . Ah! permettez, de grâce,
Que pour l'amour du grec, monsieur, on vous em-
[brassè.
(Acte III, scène V.)

VADIUS.

On voit partout chez vous l'*ithos* et le *pathos*.
(Acte III, scène V.)

TRISSOTIN.

Vous donnez sottement vos qualités aux autres.
(Acte III, scène V.)

MARTINE.

La poule ne doit point chanter devant le coq.
(Acte V, scène III.)

CLITANDRE.

. . . . Je vous suis garant
Qu'un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.
(Acte IV, scène III.)

MARTINE.

L'esprit n'est point du tout ce qu'il faut en ménage.
(Acte V, scène IV.)

Femme d'esprit (LA) [*La Donna di garbo*], comédie de Goldoni. Parmi toutes ces études de femmes que Goldoni a faites, la *Femme forte*, la *Femme de tête* (*Donna di governo*), l'*Epouse pénétrante* (*Donna sagace*), la *Femme singulière* (*Donna bizarra*), il en est peu qui aient l'originalité, la vive allure, l'intérêt comique de sa *Donna di garbo*. Dans son œuvre, cette comédie marque un point de transition; le moment où, se passionnant pour Molière, Goldoni a passé de la farce italienne à la comédie de caractère. Ce fut la première, ainsi qu'il le raconte dans ses *Mémoires*, qu'il écrivit en entier, ne laissant à la discrétion des acteurs aucune invention personnelle, aucun de ces écarts de dialogue et de situation qu'on leur avait toujours permis jusqu'alors en Italie et qui font l'originalité de ce qu'on appelle la *commedia dell' arte*.

C'est un joli caractère, amusant et gai, que celui de sa *Femme d'esprit*, quoiqu'il soit un peu outré; cette pièce tient, du reste, encore quelque peu à la farce par Arlequin et Brighetto, les masques traditionnels du théâtre italien, et qui, sous la forme de valets absolument inutiles, viennent montrer par intervalles, l'un sa latte et son noir museau, l'autre sa mine enfarinée. La *Donna di garbo* est une soubrette, mais une soubrette comme on en voit peu. Goldoni aurait pu se contenter de la faire intelligente, rusée, « fine à dorer comme dague de plomb; » il lui a plu de lui faire connaître le grec et le latin, de la faire raisonner d'après les règles de la scolastique, citer Barthole et Cujas, et elle a beau dire qu'elle a appris tout cela en écoutant aux portes, son personnage est trop chargé. Malgré tout, elle a de l'esprit jusqu'au bout des ongles. Sa grande affaire est de se venger de son amoureux qui, étant étudiant à Pavie, l'a distinguée, elle, simple fille d'une blanchisseuse, en a fait sa maîtresse et puis l'a plantée là. Rosaura, c'est le nom de cette rusée coquine, vient s'établir comme soubrette dans la maison d'un docteur, le propre père de son amant, dont on attend le retour, et dresse ses batteries. C'est une singulière maison, que la maison du docteur; le bonhomme, très-fort en droit, a la tête à l'envers au milieu de ses procès. Rosaura le séduit par ses connaissances en jurisprudence; un fils aîné, qui habite la maison, Octavio, passe sa vie à chercher des quines, des ternes, des ambes, et dévore son patrimoine à la loterie; Rosaura est plus forte encore que lui; elle explique ses songes, déchiffre la cabale et l'aide dans ses opérations d'algèbre. La femme d'Octavio est une coquette; Rosaura lui donne sur la mode les conseils les plus précieux. La fille du docteur a un amoureux; Rosaura les fait se voir en cachette, corrige les billets doux de l'ingénue et se charge de les faire passer. Elle connaît tout : les ruses des jeunes filles, les fausses promesses des amants, les moyens de tromper les gérontes et de berner les imbéciles. Un gentilhomme vénitien, qui vient mugueter dans la maison pour l'une ou l'autre des femmes, veut l'épouser, parce qu'elle parle à ravir le patois des lagunes, et Arlequin lui offre sa main, parce qu'elle fait adorablement le macaroni. Quand, enfin, elle a tourné la tête à tout le monde, qu'on ne peut plus se passer d'elle, qu'elle connaît tous les secrets et toutes les intrigues; que le docteur, à moitié fou, veut à toute force l'épouser, son ancien amoureux, ce fils impatiemment attendu, revient, tout gonflé d'importance scolastique, et si imprudemment d'ailleurs, qu'il a amené avec lui, déguisée en homme, sa nouvelle maîtresse. Il trouve dans Rosaura, si solidement établie au foyer paternel, un rude adversaire; celle-ci a tout de suite deviné l'aventureuse amazone cachée sous les habits d'étudiant et va faire un éclat. Mais son but ne serait pas atteint : elle veut épouser son volage, et, pour cela, elle accepte la main du docteur; dans une scène du plus joli comique, lorsque le bonhomme déclare à son fils qu'il va lui donner sa soubrette pour belle-mère, celui-ci, à bout de raisons pour dissuader cet entêté vieillard et ayant de plus toute la maison contre lui, sœur et beau-frère, chambrières et valets, se voit contraint de déclarer l'empêchement véritable, à savoir que Rosaura a été sa maîtresse. Mais alors, le père, furieux, le force de l'épouser, et la *Donna di garbo* est si jolie, si enjouée, si spirituelle, qu'il s'y résigne sans trop de peine. Cette pièce est une des plus amusantes de Goldoni, quoique, par moment, comme les plus gaies de Molière, elle côtoie encore la farce; mais l'esprit en est fin, même dans le burlesque, et il y a des caractères vrais sous ces masques grimaçants.

Femme tuée par la bonté (LA), drame anglais en cinq actes, par Thomas Heywood. C'est l'adultère qui est en scène dans cette pièce, et le principal personnage, Frankford, est trompé par celui qu'il croit son meilleur ami. Jusque-là, il n'y a rien que de scrupuleusement conforme à nos mœurs sociales, et ce ne serait vraiment pas la peine de se mettre en frais de cinq actes pour constater un accident qui ne fait même plus scandale dans notre société, tant il est devenu banal. Mais où l'auteur s'écarte de la donnée vulgaire, c'est dans la vengeance exercée par le mari outragé; et c'est ici que commence le pathétique de la pièce. La femme adultère a compris toute l'énormité de son crime; elle vient se précipiter aux pieds de son mari; elle se rend justice à elle-même; elle n'ose demander un regard de pitié, elle n'espère point le pardon et s'en déclare indigne. C'est dans ce désespoir rempli de plaintes touchantes, c'est dans la conduite du malheureux mari que nous croyons reconnaître la source où ont puisé tous les auteurs qui ont mis depuis des femmes repentantes sur la scène, depuis Kotzebue jusqu'à M. Emile de Girardin. Frankford prononce contre sa femme le jugement suivant, dont la mansuétude devait paraître bien plus grande aux contemporains d'Heywood qu'elle ne le serait à notre époque devenue, avec raison, indulgente pour une faute dont les lois naturelles ou factices qui nous régissent sont les premières coupables : « Mes paroles, dit-il, à sa femme prosternée, sont déjà enregistrées au ciel. Ecoute-moi patiemment : je ne te martyriserai point; je ne te proclamerai point une prostituée; ce sera par une conduite plus retenue que je torturerai ton âme : je te tuerai par ma bonté. Femme, écoute ton jugement; va te parer de tes plus beaux habits, emporte avec toi tous tes joyaux, et ne laisse rien dont la vue puisse me rappeler ton existence. Choisis un mobilier à ton gré, prends tout ce qui porte ta marque, et rends-toi dans mon château, à sept milles d'ici : tu pourras y vivre; je te le donne. On va te préparer des chariots pour transporter tous tes bagages, de façon que, dans deux heures, tout soit parti; tu ne me verras plus : emmène ceux de mes domestiques qui te conviendront; ils seront à toi pour te servir..... Mais, par le ciel! dans lequel tu peux encore espérer, dès ce jour défense à toi de chercher à me revoir; ne compte pas ébranler mes résolutions, elles sont irrévocables. Renonce à réclamer ta part de mes deux enfants. Adieu donc, Anne; car de ce jour nous serons l'un et l'autre comme si nous ne nous étions jamais vus, et nous ne nous verrons plus. » Mistress Frankford est partie en proie au désespoir. Son mari, désolé, redoute qu'elle ait oublié quelque chose qui lui remette sous les yeux une image trop chère encore, et contre laquelle il ne se sent pas assez de colère. Tout à coup, Nicolas trouve son luth, et la vue de cet instrument ressuscite dans le cœur du malheureux Frankford tout un monde de souvenirs : il croit encore entendre non-seulement la musique du luth, mais la voix qui se mariait à ses sons. « Qu'on lui reporte bien vite ce luth oublié. » Mais la pauvre femme se meurt de douleur, et le poëte nous fait assister aux derniers soupirs de la femme adultère, qui expire entourée de sa famille et pardonnée de son mari. Ce dénoûment, d'une émouvante simplicité, ressemble peu à ces agonies convulsives des héroïnes dramatiques de nos jours. Il nous semble aussi que ce profond et sincère repentir, ce pardon généreux d'un homme qui a beaucoup souffert, mais qui a beaucoup aimé, n'ont rien de commun avec cette sensiblerie affectée de bien des auteurs dramatiques de tous les temps.

Femme colère (LA JEUNE), comédie en un acte et en prose, de C.-G. Etienne, représentée sur le théâtre Louvois le 20 octobre 1804, et reprise sur le Théâtre-Français le 26 septembre 1821. Le sujet de cette jolie comédie est tiré d'un fabliau du XIIe siècle. Une jeune femme, Rose, est affligée d'un naturel violent et emporté, bien qu'elle ait le cœur excellent. Pour la corriger, le frère et le mari en viennent à un duel simulé, amené par une de ces scènes de colère qui lui sont habituelles. C'est alors que Rose, qui chérit son frère et qui adore son mari, réfléchit aux suites terribles que vont peut-être entraîner ses emportements. On ne peut trop louer dans cette pièce les traits de caractère et de bon comique dont elle est enrichie, les pensées délicates et fines dont le dialogue est semé, sans cesser d'être naturel et vrai; enfin la vraisemblance du moyen qui amène le dénoûment. Le critique Geoffroy, qui nourrissait contre Etienne des rancunes d'abbé, ennemi juré de tous les disciples de Voltaire, a médit longuement de cette charmante comédie; mais la force de la vérité l'oblige à reconnaître que l'idée en est ingénieuse, comique, théâtrale et le dialogue spirituel et vif. Il est à observer aussi qu'Etienne a victorieusement surpassé Mme de Genlis, auteur d'un conte très-moral, mais froid et pédantesque, bâti sur la même situation. L'auteur s'est contenté d'une intrigue légère, mais vive, où se montrent des caractères naturels.

La comédie d'Etienne, dont quelques scènes furent mises en musique par Boieldieu, obtint également un grand succès sous forme d'opéra-comique.

Femme qui déteste son mari (UNE), pièce posthume, en un acte, en prose, par Mme de Girardin, représentée sur le théâtre du Gymnase le 18 octobre 1856, avec un immense succès, triomphe presque égal à celui de la *Joie fait peur*, et dont la mort a cruellement privé l'auteur. Cette pièce se trouvait dans les papiers de Mme de Girardin, morte, comme on sait, en 1855. La scène se passe à Rennes, en pleine Terreur. Sur la place publique est dressé l'échafaud, et M. de Langeais, un ci-devant, est inscrit sur la liste de ceux qui, ce jour-là, doivent mourir. Partout on le cherche, et sa femme, excellente patriote et qui déteste son mari, ne demande qu'à le trahir. Il n'est pas d'accusations, de calomnies

odieuses dont elle ne le poursuive; non-seulement elle le renie, mais elle va jusqu'à chasser son enfant, comme coupable d'être la fille d'un suspect... Ne jugez pas cependant la pauvre femme, ne maudissez pas Julie. Ce mari qu'elle déteste, il est là, caché derrière une cloison, et si le proconsul Rosette, le pourvoyeur de la guillotine, n'était présent, vous verriez comme elle irait embrasser son pauvre proscrit. Mais il faut le sauver à tout prix, et la citoyenne Langeais supporte les galanteries du citoyen Rosette, le dégoût au cœur, mais le sourire aux lèvres. Rosette sort pourtant, et aussitôt M. de Langeais quitte sa cachette. « Vite..., lui dit sa femme, une demande de divorce. Cela n'engage qu'à ce qu'on veut bien, et le proconsul l'exige. » Mais Langeais s'indigne. De tels moyens, pour sauver sa tête, lui répugnent, et il préfère cent fois la mort à la nécessité de recourir au mensonge. « Soit, lui répond Julie, mais si tu meurs, je mourrai aussi. Je t'aime trop pour te survivre. » Résistez donc à une pareille menace. Donc, on va rédiger la pétition... Mais quel motif alléguera Julie pour demander son divorce? Elle cherche; rien; et, pendant ce temps, le proscrit, oubliant que la hache est suspendue au-dessus de sa tête, ne songe plus qu'aux beaux yeux de sa femme et à son amour; il l'attire dans ses bras et lui demande un baiser. Mais elle refuse. C'est bien de cela qu'il s'agit maintenant! Le mari insiste et reçoit un soufflet... Eh! parbleu! le grief est trouvé: Julie demande son divorce pour cause de mauvais traitements. Cela va tout seul... Mais quelqu'un vient; le proscrit regagne sa cachette et Julie reprend son masque de républicaine farouche pour recevoir sa belle-mère qui, proscrite, elle aussi, vient implorer son fils et sa bru. Julie comprime son cœur, elle force sa bouche à mentir encore et à jouer le rôle qu'elle s'est appris; puis voici de nouveau Rosette qui a des soupçons et vient faire une perquisition dans le domicile de Langeais; on enfonce les armoires, on brise les portes; Julie, haletante, s'efforce pourtant de sourire encore, mais la fatale cloison vole en éclats, et... il n'y a personne derrière. Langeais a eu le temps de se glisser derrière un rideau. Le proconsul en est quitte pour sa peine; il s'en va à la recherche d'une autre proie pour le bourreau, tandis qu'enfin, levant le masque qui l'étouffe, Julie tombe dans les bras de son mari. Mais tout n'est pas fini; voilà encore Rosette, toujours Rosette, qui apparaît de nouveau au milieu de la famille, mais, cette fois, l'air humble et suppliant, suant de peur. Robespierre est mort, et le peuple de Rennes demande la tête du proconsul. Langeais lui offre asile chez lui...

Vous conviendrez qu'il devrait y avoir beaucoup de femmes qui détestent leur mari à la manière de Julie. Nous avons dit quels bravos enthousiastes ont accueilli cette comédie. Pourquoi n'a-t-il pas été donné à l'auteur d'ajouter, de son vivant, un si beau fleuron à sa couronne? « Quel surprenant et cruel chef-d'œuvre! dit M. Paul de Saint-Victor! Et le moyen de l'analyser? Il se compose, comme la *Joie fait peur*, d'accents, de soupirs, de frémissements intérieurs, qui passent à travers le silence, les voix, les regards et l'air même. Que de tact il fallait pour jouer, pendant une heure, avec ce couteau de la mort tragique, dont le froid éclair circule et brille à travers les jeux, les bouderies, les étreintes, les baisers même du couple proscrit? Par quelle devination du cœur Mme de Girardin a-t-elle pu ressaisir les traces effacées des pâleurs mortelles, des larmes brûlantes de ces temps sinistres? Il y a là telle scène, tel dialogue, j'allais dire tel nocturne d'amour, murmuré par deux voix émues, qu'on dirait écouté aux portes d'un parloir de prison révolutionnaire, la veille d'une *fournée*. Il règne d'un bout à l'autre de la pièce je ne sais quelle fièvre enthousiaste de sentiments généreux. Aucune trêve, aucun répit. Les émotions s'entre-choquent et se précipitent; on tremble, on espère, on s'inquiète, on a peur jusqu'au dénoûment. Répandez sur tout cela une gaieté nerveuse et qui, pourtant, fait du bien, quelque chose comme le rire maladif et brave d'une jeune victime, qui tantôt a peur et tantôt se moque de la mort. »

Femmes fortes (LES), comédie en trois actes, en prose, par M. Victorien Sardou, représentée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville le 31 décembre 1860. — La maison de M. Quentin est une maison où tout se fait à l'américaine; l'éducation des jeunes filles principalement, à qui est laissée toute liberté d'aller à la pêche, à la chasse, au bal, en promenade, seules ou avec leurs amoureux, la nuit ou le jour, peu importe. C'est ainsi que les choses se passent aux Etats-Unis, et il paraît que cela ne tire pas à conséquence. Donc la maison de M. Quentin « devient, dit M. Paul de Saint-Victor, un phalanstère enragé. On y mange sur le pouce, on y tient des *meetings*, on y prononce des *speechs*, on y donne des *shake-hands* à briser les doigts, on y écrit des articles de *review* et des traités d'économie politique. » Tandis que les duègnes déraisonnent, les ingénues s'émancipent. Claire, la filleule de M. Quentin, arrive heureusement à temps pour barrer à Gabrielle le chemin qui l'eût conduite à sa perte, c'est-à-dire dans les bras d'un séducteur à l'américaine; mais elle a bientôt un ennemi plus terrible encore à combattre. C'est Jonathan, un neveu de la maison, qui entre chez son oncle toujours à l'américaine, c'est-à-dire sans ôter son chapeau, et déploie un papier timbré qui lui donne le droit de mettre tout le monde, oncle, tante et cousines à la porte, car la maison est à lui, suivant une donation entre vifs en bonne et due forme. Le bon M. Quentin commence à trouver que si la mode américaine a du bon, elle n'est pas tout à fait sans inconvénients, et on ne sait trop si la comédie ne tournerait pas forcément au drame le plus lugubre si, une fois encore, Claire n'était là pour tout sauver. En effet, Jonathan, que rien ne peut émouvoir, ni les représentations de son oncle, ni les prières de sa tante, ni les théories de celle-ci, ni les discours de celle-là, ni la fureur de cette autre, se laisse attendrir par le gentil minois, les douces paroles et le ton affectueux de Claire, qui devient sa femme, et le fait renoncer à ses droits sur la maison du bonhomme Quentin. Celui-ci jure, mais un peu tard, qu'il ne se laissera plus prendre à la manie d'admirer les mœurs américaines. — Cette satire, assez vive et spirituelle, peut compter parmi les succès les moins contestés de M. Sardou.

Femmes vengées (LES), opéra-comique en un acte et en vers, paroles de Sedaine, musique de Philidor, représenté aux Italiens le 20 mars 1775. Le sujet de la pièce est tiré des *Rémois*, conte de La Fontaine. Quel que soit le mérite dont le musicien ait fait preuve dans cet ouvrage, il ne put être supporté à la scène. Lorsqu'il fut donné à Toulouse, un capitoul demanda une autre pièce, « afin, disait-il, que les dames pussent rire sans le secours de l'éventail. » La troupe n'étant pas préparée pour le satisfaire, le prude capitoul fit fermer le théâtre pour huit jours.

Femmes vengées (LES), opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique nouvelle de Blangini, représenté au théâtre Feydeau le 22 octobre 1811.

Femmes artistes (LES). Une gracieuse légende de l'antiquité veut que l'art du dessin ait été inventé par une femme désireuse de conserver l'image de celui qu'elle aimait. Une légende est chose sacrée : la démentir serait un grand péché. Il nous sera permis pourtant de faire remarquer qu'il eût été plus galant, et peut-être plus raisonnable, d'attribuer l'invention à un amoureux. Quoi qu'il en soit, les documents les plus authentiques nous apprennent que l'art fut cultivé par le beau sexe dès la plus haute antiquité. Pline cite, parmi les femmes grecques qui s'adonnèrent avec succès à la peinture : la fille du peintre Micon, Timarétê, dont le fameux temple d'Ephèse possédait un tableau représentant la chaste *Diane;* la fille du peintre Néarque, Aristarétê, qui peignit un *Esculape;* Lala, de Cyzique, qui florissait à Rome quatre-vingts ans environ avant J.-C. Cette dernière était surtout habile à peindre les portraits de femmes; elle exécuta le sien au miroir. Pline la nomme, on ne sait trop pourquoi, « la Vierge *perpétuelle.* » On cite encore : Irène, fille de Cratinus, qui cumulait le métier de peintre et celui de comédien; l'Egyptienne Hélène, qui florissait dans le Ier siècle de notre ère, et une certaine Calypso, dont on vantait une figure de vieillard et le portrait d'un charlatan.

Aucun nom de femme artiste n'a percé les ténèbres du moyen âge. Il est probable pourtant qu'à cette époque, dans les communautés de femmes, il se trouvait, comme dans les monastères d'hommes, des artistes habiles à enluminer, entre deux *Ave*, des livres d'heures, voire même des romans de chevalerie.

Au XVe siècle, à l'époque où l'illustre Fra Angelico joignait à des vertus qui l'ont fait béatifier un talent pour la peinture qui le range parmi les maîtres de l'art, une nonne italienne, Caterina Vigri, de Bologne, s'élevait aussi à la béatification par l'exercice des pratiques monacales et charmait ses contemporains par ses peintures; toutefois, si, comme bienheureuse, elle a conservé le respect des dévots, elle a perdu toute notoriété comme artiste; ses œuvres, consistant en quelques miniatures, sont demeurées enfermées dans les couvents italiens. Une autre religieuse, qui vivait à Florence au XVIe siècle, sœur Plautilla Nelli, fit preuve d'un talent très-réel; elle s'était formée d'ailleurs à une excellente école, celle du célèbre Fra Bartolommeo.

Il y eut en Italie, au XVIe siècle, plusieurs femmes peintres de grand mérite. Sofonisba Angusciola, de Crémone, fut célèbre comme portraitiste; elle fit le portrait du pape et ceux d'une foule de princes, fut appelée à Madrid par Philippe II, épousa en premières noces un Moncade, et en secondes noces un Lomellini, de Gênes, et alla achever ses jours dans cette dernière ville. Van Dyck, qui la connut très-âgée et ayant perdu la vue, disait qu'il avait reçu de cette vieille femme aveugle de meilleures leçons que de ceux qui y voyaient clair. Lavinia Fontana, de Bologne, fille d'un peintre distingué, fut aussi un habile portraitiste; elle était particulièrement goûtée par les dames dont elle reproduisait les parures avec une grande finesse de pinceau. Elle fut nommée peintre du pape Grégoire XIII et épousa le comte Zappi, d'Imola. D'autres filles de peintres firent preuve de talent à la même époque : Quintilia Amalteo cultiva avec succès la peinture et la sculpture; Diana Ghisi, de Mantoue, se distingua dans l'art de la gravure; Barbara Longhi, de Ravenne, et Cecilia Riccio, de Vérone, eurent de la réputation comme portraitistes, mais elles furent loin d'égaler en ce genre la fille du Tintoret, Marietta Robusti, plus connue sous le nom de Marietta Tintoretta. Celle-ci résista aux offres séduisantes que le roi d'Espagne et l'empereur Maximilien lui firent pour l'attacher à leur cour; elle préféra rester auprès de son vieux père, dont elle faisait la joie et l'orgueil; à son talent de peintre, elle joignait un talent non moins grand dans la musique. Elle mourut à l'âge de trente ans (1590), sous les yeux du Tintoret octogénaire. L'école vénitienne compta, dans le même siècle, une autre femme, Irène de Spilimborgo, que l'on croit élève du Titien et dont le mérite a été célébré par les poëtes du temps.

Au XVIIe siècle, les femmes artistes furent nombreuses en Italie : les deux plus célèbres, Artemisia Gentileschi et Elisabetta Sirani, étaient filles de peintres de mérite; toutes deux se distinguèrent par la variété de leurs talents, la grâce de leur esprit et l'élégance de leurs manières; toutes deux réussirent particulièrement dans le portrait. Artemisia suivit son père en Angleterre, et, de retour en Italie, vécut longtemps à Naples, où elle se maria. Elisabetta Sirani mourut à vingt-six ans, empoisonnée par sa servante : ce fut un deuil pour la ville de Bologne, qui la fit ensevelir dans le tombeau du Guide. Dans sa courte existence, elle trouva le temps d'exécuter un assez grand nombre d'ouvrages, et, bien qu'elle se soit représentée elle-même couronnée par un Amour, nous pensons que le culte de l'art dut lui faire négliger celui du petit dieu malin. Outre ses sœurs, Anna et Barbara, elle forma plusieurs élèves de son sexe.

Parmi les autres Italiennes qui cultivèrent la peinture au XVIIe siècle, nous citerons : Laura Bernasconi, de Rome, et Giovanna Garzoni, d'Ascoli, peintres de fleurs; Chiara Varotari, sœur du Padouan; Agnese Dolci, M. Maratta, Fede Galizia, Orsola et Francesca Caccia, Vittoria Cassana, les sœurs Ranieri, Teresa del Po, Chiara Salmeggia, Flaminia Triva, toutes filles ou sœurs de peintres plus ou moins réputés; Caterina Ginnasi, qui collabora avec Lanfranc, son maître; Dorotea Aromatori, de Venise; Ludovica Pellegrini, de Milan, et Arcangela Palladini, de Pise, qui furent surtout applaudies pour leur habileté dans l'art de la broderie, etc.

Au XVIIIe siècle, l'école italienne ne nous offre guère qu'une illustration féminine : Rosalba Carriera, de Venise (1675-1757), qui déploya le talent le plus fin et en même temps le plus vigoureux dans ses portraits au pastel, qui fut accablée de commandes par les diverses cours de l'Europe, et qui, devenue aveugle vers la fin de sa vie, comme Sofonisba Angusciola, obtint l'amour et le respect de tous par ses rares vertus.

Dans l'école espagnole, la plupart des femmes qui ont cultivé la peinture étaient filles de peintres ou grandes dames amateurs. Parmi les premières, nous citerons : Isabelle Coello (1564-1612), fille de Sanchez Coello, renommée en son temps pour son esprit et la variété de ses connaissances; Dorothée et Marguerite Joanès, filles de Juan de Joanès; Francisca y Velasco, sœur du peintre historien de ce nom, etc. Parmi les secondes : la marquise d'Aveiro, la duchesse Theresa de Sarmiento y Bejar, la duchesse Marianna de Silva Bazan y Sarmiento y Huescar, et, de notre temps, l'ex-reine Marie-Christine. Les Portugais ont, comme les Italiens, une artiste morte en odeur de sainteté, sœur Maria da Cruz, clairiste, qui orna de peintures son couvent de Las Chagas.

En Allemagne, au XVIIe siècle, Marie-Sibylle Merian se distingua par son habileté à peindre en miniature et surtout à graver les fleurs, les fruits, les insectes, elle eut pour maître Abraham Mignon, épousa, en 1605, Jean-André Graff, de Nuremberg, dont elle se sépara au bout de quelque temps, entra avec une de ses filles dans la secte des labbadistes, se rendit à Surinam, en 1699, pour y étudier l'histoire naturelle et en rapporta d'admirables dessins. Ses deux filles, Jeanne-Hélène et Dorothée Graff, se montrèrent ses dignes élèves; la première, qui avait accompagné sa mère à Surinam, y retourna seule en 1702, et y séjourna plusieurs années; elle envoya de ce pays des mémoires et des dessins qui furent publiés à Amsterdam par sa sœur Dorothée, sous le titre d'*Histoire des insectes d'Europe et de Surinam*. Dorothée joignait à son talent pour peindre en miniature une connaissance approfondie de la langue hébraïque. Le peintre hollandais, Jean Fischer, établi en Allemagne, eut pour élèves ses deux filles, Suzanne et Catherine, qui furent habiles à peindre les fleurs en miniature. Le même genre fut cultivé avec succès par Madeleine Furstin, de Nuremberg, élève de J. Fischer et de Sibylle Merian. Celle-ci eut pour émule, comme dessinateur et comme graveur, Marie-Claire Eimmart, qui prit part aux travaux de son père, George Eimmart, astronome, physicien, dessinateur et graveur; Claire Eimmart mourut, en 1707, à l'âge de trente et un ans; elle avait épousé le physicien J.-H. Muller.

L'école allemande nous offre, au XVIIIe siècle, plusieurs bons peintrres de fleurs, Barbe Murre et Amalia Pachelin, de Nuremberg; Catherine Treu, de Bamberg, et Thérèse Richter, de Dresde. Celle-ci peignit aussi les animaux. Dorothée Wagner cultiva le paysage. Louise Kugler peignit sur émail. Les trois filles du peintre George Lisiewski, Rosine, Dorothée et Julie, firent preuve de beaucoup de talent; Rosine, l'aînée, fut reçue membre de l'Académie de Dresde; Dorothée, plus connue sous le nom de Mme Therbousch, fut reçue à l'Académie de Paris, en 1767, et, de retour à Berlin, fut nommée peintre du roi; la troisième fut admise, en 1767, dans la société *Pictura* de La Haye.

La femme artiste la plus distinguée qu'ait produite la Suisse est Angelica Kauffmann (1742-1807). Angelica, fille d'un peintre médiocre, montra les dispositions les plus précoces pour la musique et surtout pour la peinture; elle suivit son père à Côme, à Constance, fit un séjour plus ou moins long dans les principales villes d'Italie, et se rendit à Londres, en 1766, à l'âge de vingt-quatre ans; ses talents, sa beauté et la distinction de ses manières lui valurent une foule d'admirateurs et d'adorateurs; elle fut recherchée par le grand peintre Reynolds, et se décida à épouser un soi-disant comte, Frédéric de Horn; ayant appris bientôt après que ce comte n'était qu'un aventurier, naguère domestique, elle obtint de s'en séparer et, déçue ainsi par l'amour, elle se livra tout entière à son art; elle exécuta en Angleterre un grand nombre de portraits et de figures de genre, qui ont été gravés par Bartolozzi, Clarke, Alton, etc. En 1781, son premier mari étant mort, elle se décida à en prendre un second; elle épousa cette fois un artiste, le peintre Antonio Zucchi, avec lequel elle retourna en Italie; elle se fixa à Rome et y obtint un grand succès. En 1795, elle perdit son mari Antonio et éprouva des revers de fortune; elle subit ces nouveaux malheurs avec courage et continua de travailler jusqu'à ses derniers jours. Son talent a été célébré par les poëtes Gessner et Klopstock, et par beaucoup d'autres écrivains.

Parmi les artistes suisses du XVIIIe siècle, on remarque encore : Marie Ellenrieder, de Constance, peintre et graveur à l'eau-forte, et Anne Waser, de Zurich, qui peignit en miniature pour diverses cours allemandes et fut un littérateur distingué.

En Angleterre, au XVIIe siècle, Marie Beale et Anne Killigrew firent les portraits de plusieurs hommes illustres de leur temps et cultivèrent aussi la poésie; Anne Carlisle fut leur émule dans la peinture de portrait. Au siècle suivant florirent Hélène-Marie Williams (1759-1827), peintre et littérateur; Anne Lee, qui a peint avec beaucoup de vérité les fleurs, les insectes et les coquilles; Marie Cosway, élève et épouse du miniaturiste Richard Cosway, qui a gravé à l'eau-forte divers tableaux du Louvre; miss Lawrence, qui a devancé Redouté par la publication d'un ouvrage sur les *Roses*, etc.

Marguerite van Eyck, sœur des célèbres artistes Hubert et Jean van Eyck, par qui fut retrouvé et perfectionné, au XVe siècle, le secret de la peinture à l'huile, fut elle-même une artiste de grand mérite, si l'on en croit les historiens. On pense qu'elle s'adonna spécialement à la miniature. Ce genre, alors fort en faveur, fut cultivé avec succès par plusieurs femmes artistes de Bruges, notamment par la femme de Jacques Lantsheere, par Berlinette Yweins, par la béguine Babet Boons, etc. Au XVIe siècle, Suzanne Horebout et Lievina Benyng, toutes deux filles de miniaturistes alors célèbres, furent appelées en Angleterre par Henri VIII, y produisirent de nombreux ouvrages et s'y marièrent richement. Clara de Keyser, Anne Segher et Anne Smyters furent aussi d'habiles miniaturistes; la première, citée par l'historien Guicciardini, travailla en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne; elle mourut vers 1560.

Au XVIIe siècle, Gertrude van Veen, Catherine Pepyn, Anne-Françoise de Bruyns, peignirent le portrait avec succès; les deux premières étaient filles de peintres renommés. Van Thielen, habile peintre de fleurs, eut pour élèves ses deux filles. Au XVIIIe siècle, Anne de Deyster imita son père de manière à tromper les connaisseurs; elle écrivit sa biographie et fut excellente musicienne. Marie Myin imita son frère, le fameux Balthasar Ommeganck, peintre d'animaux. Catherine Ykens, peignit les fleurs et les fruits; Gertrude de Pélichy, le portrait, le paysage et les animaux, etc.

De la Flandre, passons en Hollande. Au XVIe siècle, nous rencontrons Anne van Cronenburg, femme noble, qui se maria deux fois, la seconde à un bourgmestre de Leeuwarden, et qui cultiva la peinture de portraits. Dans le même temps, Catherine van Hemsen, fille du peintre d'histoire de ce nom, se distingua comme miniaturiste; elle fut en grande faveur auprès de Marie de Hongrie, qui l'emmena avec elle en Espagne. Au XVIIe siècle, Anne-Marie Schuurmans, d'Utrecht, fille d'un peintre d'Anvers, se distingua à la fois comme savante, comme poëte, comme musicienne, comme peintre, comme sculpteur et comme graveur; on l'appelait « la merveille de son siècle. » Comme Sibylle

Merian, elle embrassa l'hérésie des labbadistes. Marguerite Godewyck fut une autre Anne Schuurmans; elle fut surnommée « la Perle de la jeunesse de Dordrecht, la Fleur du paradis des arts et des sciences; » elle mourut en 1677. Maria van Oosterwyck (1630-1693) et Rachel Ruysch (1664-1750) brillent, entre toutes les artistes de la Hollande, par leur admirable talent dans la peinture des fleurs et des fruits; elles virent leurs œuvres recherchées par tous les souverains de l'époque. Rachel Ruysch, qui s'était mariée au peintre Juriaan Pool, eut dix enfants, ce qui ne l'empêcha pas de produire un très-grand nombre de peintures. Maria van Oosterwyck prit pour élève sa servante Gertrude Pieters, qui peignit avec succès à Delft. Marguerite de Grebber peignit la perspective, l'histoire, les fleurs et les fruits; Gezina Terburg, sœur du célèbre peintre Gerard Terburg, fit de beaux dessins à la sépia; Marguerite de Heere, sœur du graveur Guillaume de Heere, peignit les oiseaux et les insectes; Jacquemine Metzu fut la mère de Gabriel Metzu, qui l'a représentée le pinceau et la palette à la main; Diane Glauber suivit en Italie son frère Polydore, paysagiste en renom, se fixa ensuite à Hambourg et devint aveugle dans sa vieillesse. Marie Verelst, peintre de portraits et miniaturiste, et Alida Withoos, peintre de fleurs, de fruits et d'insectes, furent élèves de leur père; la première avait de grandes connaissances en linguistique. Marie Schalken eut pour maître son frère Godfried, qu'elle imita fort habilement. Catherine Knibberger fut admise dans la société *Pictura* de La Haye, en 1656. Au XVIII^e^ siècle, Alida Carré, fille du paysagiste de ce nom, peignit à la détrempe, sur ivoire et surtout sur évantails; Pétronille van Cuyck, fille de Pierre van Cuyck, fit des miniatures et des paysages, et fut reçue, en 1777, membre de la société *Pictura;* Anne Folkema, de Dordrecht, aida son frère Jacques dans ses travaux de gravure; Marguerite Haverman, élève préférée du célèbre Van Huysum, fut reçue à l'Académie de Paris, en 1722; Cornélie et Agathe van der Myn, élèves de leur père; Georgina Hogenhuyzen, Marie van Nikkelen, femme du peintre Guillaume Troost, et Adrienne Verbruggen, élève de Verkolie, se distinguèrent dans la peinture des fleurs et des fruits. Sarah Troost, Elisabeth Wassenberg, Henriette Wolters et Marguerite Wulpaat, s'adonnèrent au portrait; Henriette Wolters, fille et élève de Van Pée, fut particulièrement estimée; elle reçut la visite de Pierre le Grand et du roi de Prusse, et fut célébrée par les poëtes de son temps; ceux qui voulaient être peints par elle devaient se résigner à lui accorder vingt séances de deux heures chacune. Cornélie Lamme, mariée à J.-B. Scheffer, peintre allemand établi à Dordrecht, exécuta des dessins, des miniatures et des gravures de mérite; mais ses plus beaux ouvrages sont ses fils, Ary et Henry Scheffer, que l'école française a ravis à l'école hollandaise.

Arrivons en France. Les deux femmes artistes qui s'offrent à nous les premières sont Suzanne Courtois ou Corteys, qui peignit sur émail avec un mérite presque égal à celui de ses frères, Pierre et Jean, et Laurence Fauconnier, de Bourges, qui peignit sur verre; elles florirent toutes deux au XVI^e^ siècle. Le XVII^e^ siècle vit naître Geneviève et Madeleine Boullongne, filles du peintre de ce nom, qui toutes deux furent reçues à l'Académie de Paris, en 1669, et peignirent les fleurs et les fruits. Madeleine épousa le statuaire J. Clérion; Valérie Laudin, que l'on croit sœur de Jean et de Nicolas Laudin, de Limoges, peignit sur émail; Charlotte Vignon, fille de Claude Vignon, peignit les fleurs et les fruits; Catherine Duchemin, femme du célèbre sculpteur Girardon, cultiva le même genre, et fut la première femme qui, en France, eut l'honneur de faire partie de l'Académie; elle fut admise en 1663; Antoinette Stella, de Lyon, s'adonna à la gravure; Catherine Perrot peignit en miniature et fut reçue à l'Académie en 1682; Elisabeth-Sophie Chéron, qui y fut reçue en 1672, fut une artiste des plus distinguées; elle exécuta beaucoup de tableaux, de dessins, de gravures, et reçut de Louis XIV une pension de 500 livres; elle était excellente musicienne, et publia plusieurs poésies, entre autres une *Ode sur le Jugement dernier* et un *Essài sur les psaumes;* née calviniste, elle embrassa le catholicisme et épousa, à l'âge de soixante ans, M. Lehag, un ami dont ce mariage assurait la position. Au XVIII^e^ siècle, nous trouvons : Gabrielle Bertrand, pastelliste de talent, qui travailla à Bruxelles et à Naples; Madeleine Basseporte, élève d'Aubriet, peintre de fleurs et d'insectes; la marquise de Belloy, graveur à l'eau-forte; Marguerite Girard, qui collabora avec son maître, Honoré Fragonard; Anna Greuze, fille du célèbre artiste de ce nom; Pauline Gauffier, femme et élève de Louis Gauffier, qui mourut à Florence; Elisabeth Chaudet, femme du sculpteur; M^me^ Cadet, peintre sur émail, nommée peintre de la reine en 1787; Catherine Lusurier, élève de Drouais, dont elle a peint le portrait; Marie-Thérèse Vien, femme du peintre d'histoire, qui peignit avec beaucoup de talent les fleurs et la nature morte, et fut membre des Académies de Paris et de Rome; Suzanne Roslin, admise à l'Académie de Paris, en 1771.

Marie-Elisabeth Vigée-Lebrun appartient à la fois au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle. C'est une des artistes les plus distinguées que compte l'école française. Douée du talent le plus précoce, elle fit, à l'âge de seize ans, des portraits pour la cour. Reçue de l'Académie de Saint-Luc à Rome, en 1774, et de celle de Paris, en 1784, elle visita les principales contrées de l'Europe et obtint partout les plus brillants succès. Ses portraits ont une grâce, une distinction qui charment. Elle a publié trois volumes de *Souvenirs* et est morte en 1842. Une autre artiste qui a obtenu une grande notoriété au commencement de ce siècle est M^lle^ Constance Mayer, dont les relations avec son maître Prudhon se terminèrent d'une façon si tragique.

Parmi les femmes artistes qui se sont produites depuis la Restauration jusqu'à notre époque, nous citerons : M^me^ Haudebourt-Lescot (1784-1845), élève de Léthière, qui a peint avec beaucoup de succès de petites scènes italiennes; M^mes^ Elisa Bruyère, Oct. Paigné, Adèle Delaporte, Emma Desportes, A. Lemarchand, Olympe Arson, Henriette de Longchamp, Girardin, Eléonore Escallier, Aline de Saint-Albin, etc., peintres de fleurs; M^mes^ Brune-Pagès, Cavé, Apoil, Laure de Châtillon, Nélie Jacquemart, Herbelin, Isbert, Jadelot, Sarazin de Belmont, Jeanne Belloc, Henriette Browne, Cécile Ferrère, Juliette de Bourge, Nina Bianchi, Rosalie Thévenin, qui ont obtenu, en divers genres, des récompenses aux Salons; M^mes^ Lefèvre-Deumier, L. Bertaux, Claude Vignon, la princesse Marie d'Orléans, sculpteurs; et enfin M^lle^ Rosa Bonheur, la plus illustre de toutes, l'émule de Troyon dans la peinture d'animaux.

Femme représentée par l'art (LA). La femme est, de tous les chefs-d'œuvre de la création, celui que l'art a le plus souvent reproduit. Empressons-nous d'ajouter qu'il n'en est pas de plus propre à éveiller l'inspiration. Les anciens n'ont guère vu dans la femme que la beauté matérielle, que les charmes plastiques. Mais avec quelle perfection n'ont-ils pas rendu ses formes délicates, souples, harmonieuses! Les déesses de la mythologie grecque offrent chacune une des faces particulières de la beauté : Cybèle et Cérès, déesses de la fécondité, personnifient la beauté robuste; Junon, la beauté majestueuse et fière; Diane, la beauté vierge; Minerve, la beauté grave; les bacchantes, la beauté voluptueuse et lascive; Vénus, la beauté des beautés, la beauté souveraine, la beauté par excellence.

Les peintres et les sculpteurs de la Grèce rivalisèrent dans l'expression de la beauté féminine ainsi divinisée. Phidias, Polyclète, Praxitèle taillèrent dans le marbre des figures de femmes d'une incomparable perfection de formes. Zeuxis, Parrhasius, Apelle, Pausias, Aétion, ajoutèrent à cette perfection l'illusion de la vie que donne la couleur. Les peuples modernes ne sauraient avoir une idée de ces splendeurs plastiques. Le nu, proscrit par le rigorisme de nos mœurs, est mal connu, mal interprété par nos artistes. Les Grecs, eux, avaient pour la beauté des formes un enthousiasme religieux; ils lui décernaient des prix, ils lui élevaient des autels. A Sparte, à Délos, à Ténédos, les plus belles femmes recevaient des couronnes. Les philosophes plaçaient la beauté au nombre des biens, la laideur au nombre des maux. Les politiques eux-mêmes recherchaient les moyens d'assurer des générations de beaux enfants : on créa même, à cet effet, un art spécial, qu'on appelait l'art de la callipédie. Et veut-on connaître de quelles perfections les anciens voulaient que la femme fût douée pour être vraiment belle? Qu'on en juge par ce portrait de la jeune Hélicê, qu'aimait Agathon, le disciple de Socrate. Agathon disait : « Hélicê paraît belle quand on la regarde, comme on regarde la fleur des champs; aux yeux avides de l'amour, elle est plus belle encore. Sa taille est haute, moins cependant que la mienne; car la nature m'a donné la force pour notre bonheur commun. Aimable pudeur, ne me dérobe pas ses belles épaules, ses épaules inclinées, mais sans mollesse, qu'une douce vallée partage également. Une chair compacte et polie, des os qu'on devine et qu'on n'aperçoit pas promettent au toucher une jouissance réciproque et moelleuse. Quand mon bras se presse autour de sa ceinture, ma main vient retrouver mon cœur. Son corps souple, en cédant à l'étreinte, se ploie comme le jonc que Zéphire caresse. Le fuseau ne tournait pas mieux sous la main de l'industrieuse Arachnê que sous les doigts allongés et rapides d'Hélicê. Les Grecs admirent voluptueusement l'élégance des pieds; que de vie, de grâce, d'esprit dans son pied charmant! Des malléoles fines et solides portent sans fatigue le poids du corps; son talon léger effleure à peine la terre; des doigts librement rapprochés concourent tous à l'élan de sa course. Non, je ne puis exprimer la perfection de ton visage! Ta tête, légère et presque ronde, est un doux fardeau pour ton cou droit, flexible et poli. Les boucles nombreuses de tes cheveux, se partageant au-dessus de tes sourcils faiblement arqués, me laissent voir la pureté de ton front et celle de tes regards. Tes sourcils ne sont pas joints, et ne sont pourtant pas séparés. Tes yeux, qu'ils animent, grands avec modération et bien enchâssés, sont encore protégés par de longues et pudiques paupières. Ton nez, droit et ferme, qui n'est point aquilin, mais qu'on croirait disposé à le devenir; le léger intervalle qui le sépare de ta bouche à peine ouverte; un menton doucement arrondi; des dents, fraîches et brillantes comme les perles de la rosée du matin; toutes ces parties forment l'ensemble le plus pur, le plus harmonieux. Tes lèvres élastiques remporteraient, à Mégare et à Phliasie, le prix du baiser. Ton haleine est suave comme le parfum du miel. Hélicê! Hélicê! ne m'arrête pas. Tes deux seins, élancés comme des boutons de rose, mais aussi délicats, furent écartés l'un de l'autre avec prudence : tel est l'oreiller de l'Amour, quand le duvet fléchit sous la tête du dieu. Etre accompli! j'aurais pu admirer tant de beauté et ne point t'aimer encore! Mais j'ai vu dans tes yeux les rayons prolongés d'un feu céleste, et la douceur, et la pitié, le sourire ingénu sur tes joues, une convenance exquise entre tes moindres mouvements, et j'ai senti mon existence attachée à la tienne. Tu as fixé dans mon âme l'idée de la beauté humaine et celle de la perfection divine. Si Zeuxis eût pu te connaître, il n'aurait pas cherché plusieurs modèles. » (Emeric David, *Recherches sur l'art statuaire.*)

On a dit que le christianisme avait émancipé la femme : nous ne le nierons pas. Mais ce qui est incontestable aussi, c'est qu'il a beaucoup amoindri, sinon détruit le culte de la beauté féminine. Loin de permettre qu'on rendît à cette beauté des honneurs publics, il a sévèrement proscrit les images qu'on pouvait en faire, comme étant contraires à la chasteté. Est-ce à dire que le monde moderne soit plus pudique que le monde ancien? Oui, s'il est vrai que pudibonderie soit synonyme de pudeur, et tartuferie de piété. Non, s'il est prouvé que la feuille de vigne, adoptée par certains statuaires, est plus obscène que la représentation même de la nature. V. FEUILLE DE VIGNE.

Dans les œuvres d'art du moyen âge, exécutées sous l'empire d'un rigorisme excessif, la femme n'apparaît point avec la supériorité plastique que Dieu lui a donnée sur l'homme. Les formes grêles, roides, étriquées, aplaties, que lui prêtent les peintres et les sculpteurs, ne se distinguent point de celles des mâles : n'étaient ses longs cheveux, son visage imberbe et la coupe de ses vêtements, on aurait grand'peine à reconnaître son sexe. Peu à peu pourtant, l'art reprit ses droits. Les *imagiers* de la période gothique, plus amoureux de la forme qu'on ne le croit généralement, donnèrent à leurs anges, et quelquefois même à leurs saintes une beauté de visage évidemment inspirée par le modèle vivant. Enfin, la Renaissance vint : les débris de l'art antique furent exhumés, étudiés, imités. Aux sujets chrétiens qui avaient absorbé les générations artistiques du moyen âge, peintres et sculpteurs associèrent la représentation des fables de l'antiquité. La femme redevint la grande inspiratrice de l'art. Et non-seulement elle servit de modèle pour les déesses païennes ressuscitées par le ciseau et par le pinceau des maîtres; mais on crut pouvoir, sans profanation, lui emprunter ses traits les plus purs, ses formes les plus suaves, pour les donner à la Vierge et aux saintes de la légende chrétienne. Comme dans l'Olympe païen, il y eut, dans le paradis des artistes chrétiens, divers types de beauté : sainte Madeleine, la beauté... repentante; sainte Agnès, la beauté naïve; sainte Geneviève, la beauté rustique; sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Ursule et sainte Hélène, la beauté aristocratique; sainte Thérèse et sainte Catherine de Sienne, la beauté extatique; la sainte Vierge, la beauté par excellence, la beauté pleine de grâce, la beauté modeste, la beauté adorable, la beauté céleste. Pour exprimer ces diverses sortes de beauté, les peintres et les sculpteurs de la Renaissance n'hésitèrent pas à s'inspirer des beautés vivantes qui les entouraient. Nous n'avons pas besoin de rappeler que Raphaël, entre autres, prit la Fornarina, sa maîtresse, pour modèle de ses admirables madones. La religion ne perdait rien de son empire à cette demi-apothéose de la femme; l'art y gagnait en séduction. Au reste, l'Evangile fournissait aux artistes chrétiens des sujets où la femme apparaissait sous les dehors les plus profanes; en la personne de Madeleine, la courtisane prit place dans les tableaux religieux; aucune figure du Nouveau Testament, après celles de la Vierge et du Christ, n'a été aussi souvent reproduite par la peinture. La *Femme adultère* elle-même, absoute par Jésus, inspira de nombreuses compositions. (V. l'article spécial que nous consacrons à la représentation de cette scène évangélique.) Un sujet tout à fait grave, qui a été retracé bien souvent aussi, c'est la venue au sépulcre des trois Marie : Marie-Madeleine, Marie-Marthe et Marie Cléophas. On intitule ordinairement cette scène : les *Saintes femmes au tombeau.*

Les artistes modernes ont incarné, personnifié, allégorisé, sous les traits de la femme, les sciences, les arts, les vertus et quelquefois aussi les vices. Ainsi, suivant les attributs et les emblèmes qui l'entourent, et aussi suivant son attitude et l'expression de sa physionomie, la femme représente tour à tour la Théologie, la Jurisprudence, la Médecine, la Peinture, la Musique, la Géométrie, la Force, la Tempérance, la Paix, la Guerre, l'Innocence, la Luxure, l'Avarice, la Religion, la Renommée, l'Agriculture, la Navigation, la Joie, la Douleur, etc.

La femme, envisagée dans la vie réelle, étudiée dans ses mœurs, dans ses passions, dans ses caprices, aux diverses époques de sa vie et dans les différentes conditions sociales, a fourni aux artistes le sujet d'innombrables tableaux. Elle a inspiré des satiriques, comme l'Allemand Hans Brosamer, dessinateur et graveur du XVI^e^ siècle, qui, dans une curieuse estampe, a représenté la domination de la femme sur son mari : le malheureux époux est à quatre pattes, bridé comme un âne ou comme une oie; la femme est montée sur lui et tient la bride. Un artiste français du XVII^e^ siècle, P. Brebiette, a poussé le sarcasme plus loin : on a de lui deux gravures représentant une *Femme fouettant son mari* et une *Femme coquette se faisant demander pardon par son mari.*

La femme joue un rôle important dans les comédies de mœurs peintes par les artistes flamands et hollandais, par Teniers, Ostade, Steen, Mieris, Metsu, G. Dov, Pieter de Hooch, Van der Meer (de Delft), R. Brakenburg, Verkolie, etc. Les peintures, comme les pièces de théâtre, donnent ordinairement le beau rôle aux amoureux et le rôle ridicule aux maris; mais les maris, les vieux maris se montrent parfois bien entreprenants, bien avides du fruit défendu, comme on peut le voir dans certains tableaux de Teniers, notamment dans celui qui est intitulé la *Femme jalouse* (gravé par Le Bas) et qui représente une femme surprenant son époux en conversation criminelle avec une jeune servante. Les femmes ont toujours une vengeance prête, nous disent deux gravures de L.-M. Bonnet, intitulées : la *Femme trompée* et la *Femme vengée.* Des scènes de mœurs bonnes encore à méditer par les maris sont la *Femme rusée,* gravée par Beauvarlet, d'après C. Bega; la *Femme coquette et le vieux jaloux,* gravure de Berey; la *Femme amoureuse,* gravure de N.-W. van Haeften (1701); la *Femme en courroux,* gravée par Basan, d'après J. Zick; les compositions d'Hogarth, connues sous le titre de *Mariage à la mode,* et une foule d'autres scènes qu'il serait trop long d'énumérer. Hogarth, que nous venons de citer, a gravé une série d'estampes célèbres représentant la *Vie d'une femme perdue.* Un peintre contemporain, M. E. de Beaumont, a exposé au Salon de 1870 un petit tableau finement peint, qui tient à la fois de la satire, de l'allégorie et de la réalité, et qu'il a intitulé : les *Femmes sont chères!* On y voit des femmes nues examinées et marchandées par des Turcs de contrebande.

Bon nombre de peintres ont représenté la femme livrée aux occupations les plus innocentes; ainsi P. de Laer a peint une *Femme lavant du linge* (musée des Offices); Fr. van Miéris, une *Femme à sa toilette* (musée du Louvre), une *Femme qui écrit une lettre* (musée d'Amsterdam), une *Femme tenant une bourse et une plume* (gravé par Blootelingh); F. Bol, une *Femme allaitant son enfant* (gravé par Bartsch); G. Metsu, une *Femme charitable* (gravé par Chataigner et Dambrun dans le *Musée Filhol*); G. Netscher, une *Jeune femme en prière* (musée de Florence); G. Schalcken, une *Femme tenant un éventail* (gravé par J. Gole); Sophonisbe Angusciola, une *Femme jouant aux échecs* (gravé par Denon); G. de Lairesse, une *Femme chantant* et une *Femme pinçant de la guitare* (gravés par P. van den Berge); Chardin, une *Femme qui revient du marché* (Salon de 1769); H. Leys, une *Femme pelant des fruits* (1841); Fr. Millet, une *Femme faisant paître sa vache* (Salon de 1859), une *Femme faisant manger son enfant* (Salon de 1861), une *Femme cardant de la laine* (Salon de 1863); F. Bonvin, une *Femme lisant* (Salon de 1853); Ch. Pécrus, une *Jeune femme cousant* (Salon de 1857); Jules Breton, des *Femmes récoltant des pommes de terre* (Salon de 1868); Tissot, des *Jeunes femmes regardant des objets japonais* (Salon de 1869), etc. Nous en passons et des meilleurs; car nous ne citons ici que les compositions dont les titres commencent par le mot *femme,* et nous renvoyons à d'autres articles pour les *Fileuses,* les *Dentellières,* les *Couseuses,* les *Joueuses de luth* ou de tout autre instrument, les *Courtisanes,* les *Paysanes,* les *Mères,* les *Nourrices,* les *Marchandes,* les *Cuisinières,* les *Servantes* et autres espèces de femmes représentées par l'art.

Depuis que la facilité avec laquelle on voyage a permis d'étudier les types et les costumes des pays les plus éloignés, beaucoup d'artistes nous ont offert des tableaux ou des statues représentant les femmes des diverses races. Nous avons eu, entre autres : une *Femme napolitaine pleurant sur les débris de sa maison,* une *Femme de Sora pleurant sa fille morte,* une *Femme de Procida,* une *Femme de Sonnino et son enfant endormi,* une *Femme d'Ischia au désespoir,* par L. Robert; les *Femmes d'Alger,* d'Eugène Delacroix; les *Femmes souliotes,* scène historique, par Ary Scheffer; une *Femme du pays des Esquimaux,* par L. Cogniet (Salon de 1827); une *Femme fellah et son enfant,* par Bonnat (Salon de 1870); une *Femme fellah du Caire,* par Al. Bida; des *Femmes fellahs sur les bords du Nil,* par Mouchot (Salon de 1868); les *Cervarolles,* des *Filles d'Alvito,* les *Fiénaroles,* par E. Hébert; une *Fellah de l'Asie Mineure,* par Ch. Landelle; une *Femme arabe pleurant sur la tombe de son mari,* par F.-A. Clément (Sa

lon de 1868); les *Femmes turques aux Eaux-Douces d'Asie*, par A. Pasini (Salon de 1870); des *Femmes de Picinisco tissant*, par A. de Curzon (Salon de 1857); une *Femme d'Albano*, buste par Clesinger; une *Femme des Basses-Pyrénées et son enfant*, par Eug. Devéria (Salon de 1848); une *Femme iroquoise*, par C. Mayer (Salon de 1869); les *Femmes des Ouled-Nayls à Boghari*, par V. Huguet (Salon de 1869), etc.

Beaucoup d'artistes ont peint ou scuplté la femme toute nue sans autre préoccupation que celle de rendre sa beauté; le prétexte ordinaire est de montrer la femme entrant au bain ou en sortant. Depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, l'art a enfanté une multitude de *Baigneuses*. A celles qui ont été décrites sous ce titre même, nous ajouterons : la *Femme sortant du bain et prête à se parfumer*, chef-d'œuvre du Titien, qui faisait autrefois partie de la célèbre galerie Giustiniani; les *Femmes au bain*, estampe licencieuse, de H.-S. Beham (XVIe siècle); la *Femme sortant du bain*, tableau de Vien qui a été exposé au Salon de 1763 et a figuré dans la galerie Choiseul; le même sujet gravé par Maurice Blot d'après Van Mol (1777); une *Femme au bain*, gravée par le comte de Caylus, d'après Ch. Coypel, etc. La *Femme couchée*, toute nue, endormie ou non, est un sujet que les peintres ont souvent traité; il y a en ce genre de superbes tableaux de Rubens, du Titien. Ingres a peint la même *Femme couchée et endormie*, une première fois vue de face, une seconde vue de dos; les deux peintures ont fait partie de la collection Khalil-Bey. La *Femme piquée par un serpent*, statue de Clésinger, que nous décrivons ci-après, est une belle étude de la réalité. Parmi les femmes nues qui ont obtenu le plus de succès aux derniers Salons, nous citerons : la *Femme au perroquet*, de G. Courbet; la *Femme couchée* sur un divan rouge, de M. Jules Lefebvre (Salon de 1868), et la *Femme couchée* sur un divan noir, de M. Henner (Salon de 1869).

Pour compléter cette étude, il nous resterait à parler des portraitistes qui ont le mieux réussi à rendre la beauté, la grâce et l'élégance de la femme. Il nous suffira de nommer le Titien, Andrea del Sarto, le Bronzino, le Parmesan, C. Maratte, Velazquez, Rubens, Van Dyck, P. Lely, Largillière, Nattier, Mignard, Rigaud, Netscher, Reynolds, Lawrence, Rosalba, Carriera, Mme Vigée-Lebrun, Angelica Kauffmann, Hippolyte Flandrin, Cabanel, etc.

Femme adultère (LA). — Iconogr. L'art, qui se propose avant tout d'exprimer la beauté, n'a jamais montré de bien grands scrupules dans le choix de ses héroïnes; on peut même dire qu'il a représenté de préférence et le plus fréquemment les illustres pécheresses. Les anciens n'étaient pas embarrassés! l'Olympe leur fournissait une collection de déesses, toutes plus belles et toutes plus nues les unes que les autres, depuis Vénus, l'épouse infidèle du forgeron Vulcain, jusqu'à la chaste Diane, l'amoureuse du berger Endymion. Les artistes chrétiens, même aux époques de foi, eurent l'adresse de découvrir dans la Bible des femmes plus ou moins décolletées qu'ils mirent en peinture, pour la plus grande édification des fidèles. La femme de Putiphar, les filles de Loth, Bethsabée et Suzanne au bain, dans l'Ancien Testament; la Madeleine et la *femme adultère*, dans le Nouveau, ont inspiré une multitude de peintres, de sculpteurs et de graveurs. Que celui qui ne reconnaît pas que rien n'est beau, — parmi les œuvres de Dieu, — comme un beau corps de femme, jette la première pierre aux artistes qui ont choisi ces héroïnes!

Parmi les nombreuses compositions consacrées à la *Femme adultère*, nous citerons celles du Bronzino (gravé par Ben. Eredi et par Masquelier), de Lorenzo Lotto (au Louvre), du Garofalo (musée de l'Ermitage), de Jules Romain (gravé par Diana Ghisi, en 1575, et par Ed. Kirkall), de Lod. Mazzolini (au palais Pitti), du Titien (au Belvédère), du Tintoret (galerie de Dresde), de Paul Véronèse (au Belvédère, au musée de Madrid et au musée de Munich), de C. Caliari (gravé par Desbois), d'Al. Turchi (au Louvre, gravé par Forster), de Schiavone (gravé par P.-A. Kilian), du Pordenone (gravé par G. Marchand), de Sébastien del Piombo (musée de Berlin), du Padouan (au Belvédère), d'Annibal Carrache (gravé par T. van Kessel), d'Augustin Carrache (gravé par Bartolozzi), du Caravage (gravé par J.-E. Haid), du Guerchin (gravé sur bois par Sotain, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*), de Manfredi (musée de Bruxelles), de Bartol. Biscaino (tableau au musée de Dresde et estampe), de Luca Giordano (estampe datée de 1638), du Maître à l'ancre (estampe du XVe siècle), de G. Pencz (estampe), de L. Cranach (musées de Naples, de Dresde et de Munich), de Füger (gravé par J. Fisher), d'Ambr. Franck (musée de Dresde), de Carel van Mander (gravé par Hondius le vieux), de Rubens (gravé par A. Cardon et par W. Broomley), de P. Brandel (au Belvédère), de Dietrich (au Louvre), de G. Metsu (au Louvre), de Rembrandt (à la National Gallery), de Poussin (au Louvre), de S. Bourdon (gravé par Louis Châtillon), de Subleyras (au musée de Florence), de Nic. Colombel (gravé par Cl. Duflos, en 1711), de Signol (Salon de 1840 et Salon de 1842), d'Alexis Pérignon (Salon de 1838), de Corbould (Exposition universelle de 1855), etc. Un sculpteur de talent, M. Cambos, a exposé au Salon de 1869 une statue que nous décrirons ci-après, ainsi que les compositions les plus remarquables des maîtres que nous venons de citer.

Femme adultère (LA), tableau du Tintoret; musée de Dresde. Le Christ est assis au bas d'un escalier qui conduit à un portique sous lequel sont groupés de nombreux personnages; il se retourne vers ses disciples et les exhorte à l'indulgence. Sur le pavé est écrite la sentence : *Qui sine peccato...* « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre! » La pécheresse, cherchant à rajuster sur sa poitrine ses vêtements en désordre, baisse la tête avec humilité et reconnaissance. Les spectateurs de cette scène témoignent plus de surprise que de satisfaction; la morale généreuse de Jésus les déconcerte. Seuls, les misérables, ceux qui souffrent, semblent comprendre ce qu'il y a de divin, de surnaturel, dans cette religion qui pardonne et qui réconforte; deux infirmes s'approchent du Nazaréen pour lui demander la guérison; ils seront guéris, car ils ont la foi. On admire dans ce tableau, comme dans la plupart des œuvres du Tintoret, un dessin énergique et savant, et quelques parties vigoureusement éclairées. Il a été gravé par Ph.-A. Kilian.

Femme adultère (LA), tableau de Paul Véronèse; musée de Munich. Une jolie blonde, à la tête fine, aux yeux pleins de douceur, est amenée les mains liées, le corsage en désordre. Elle est si charmante que nul des spectateurs n'aurait sans doute le courage de lui jeter la pierre. Le Christ, une main sur la poitrine et l'autre tendue en avant, lui parle avec bonté : « *Allez, et ne péchez plus!* » lui dit-il. Un soldat s'éloigne en regardant Jésus avec une sorte de stupéfaction.

Cette peinture, d'une fort belle couleur, n'est pas la seule que le Véronèse ait faite sur le même sujet. Nous citerons encore de lui un tableau au musée du Belvédère et un autre au musée de Madrid. Ces diverses compositions ont été gravées par P. Monaco, P. van Lisebetten, etc.

Femme adultère (LA), chef-d'œuvre de Varotari (le Padouan); musée du Belvédère, à Vienne. Les scribes et les pharisiens ont amené devant Jésus la femme adultère; l'un d'eux, tenant à la main un gros livre, une Bible, montre du doigt le texte de la loi mosaïque qui prescrit de lapider la coupable. Jésus, vu de profil, prononce les paroles mémorables qui expriment si bien les sentiments de charité et de pardon de la nouvelle loi. Ceux qui l'écoutent, et qui sans doute ne se sentent pas sans péché, baissent humblement la tête. Un vieillard chauve, les besicles sur le nez, continue à examiner la femme adultère. Celle-ci, jeune et jolie, les cheveux en désordre, les yeux noyés de larmes, appuie, d'un air contrit, ses deux mains sur sa poitrine demi-nue. Deux soldats, dont un porte une arbalète sur son épaule, la retiennent; mais, en entendant la sentence de Jésus, ils se consultent et paraissent comprendre qu'ils doivent rendre la liberté à la captive.

Les figures de ce tableau ne sont vues que jusqu'aux genoux. L'harmonie de la couleur, la vérité des caractères et des expressions font de cette peinture une œuvre tout à fait remarquable. Elle a été gravée au burin par J. Eissner et au trait par Réveil.

Femme adultère (LA), chef-d'œuvre de Lucas Cranach; musée de Munich. La coupable ici est une ravissante Gretchen, en riche costume allemand du XVIe siècle; une cornette transparente couvre son front et laisse échapper des boucles de cheveux frisés qui se jouent près des oreilles et sur le col; une guimpe de gaze laisse voir des épaules délicatement arrondies et la naissance de la gorge. Comment ne pas éprouver de la compassion, de la sympathie pour une femme aussi gracieuse? Bien certainement, — si elle a péché, — ce doit être la faute de son mari, quelque vieux barbon, aussi jaloux que laid, qui n'aura pas compris que les fleurs de beauté ont besoin de soleil, de chaleur, et se flétrissent sous le souffle glacé de l'hiver... Donc, comme une tourterelle poursuivie par un vautour, la jolie Gretchen s'est réfugiée près du Christ; elle se penche timidement, modestement, vers ce maître qui sait lire dans les cœurs et qui sait faire la part des faiblesses humaines; elle implore sa protection. Jésus, beau comme l'Apollon antique, avec ses longs cheveux blonds et sa barbe frisée, lève la main droite, comme pour absoudre la coupable, et incline légèrement la tête de côté avec une expression profonde de tristesse; la méchanceté des hommes lui cause sans doute cette amère douleur. A sa droite, se tiennent les Juifs qui réclament le châtiment de la coupable; ils sont vieux et horriblement laids pour la plupart, et, comme ils sont probablement mariés, on s'explique leur fureur. L'un d'eux, vrai sire de Framboisy, revêtu de son costume de guerre, cuirasse, cotte de mailles et hausse-col, a les mains pleines de pavés avec lesquels il voudrait bien lapider Gretchen. Il la regarde en contractant ses lèvres et montrant ses dents, comme un bouledogue, dont il a, du reste, la face camarde. A côté de lui, un pharisien, coiffé d'un bonnet garni de fourrure, semble faire à Jésus quelque objection tirée de la loi hébraïque. Du côté opposé, derrière la femme adultère, se tiennent les apôtres; l'un d'eux, qui a quelque ressemblance avec Socrate et qui représente Pierre, encourage la jeune femme à avoir confiance en Jésus.

Les anachronismes qui abondent dans cette composition ne font qu'ajouter à l'intérêt qu'offre le réalisme des figures. A défaut de la gravité évangélique et de la noblesse conventionnelle des types, on a sous les yeux des personnages du XVIe siècle, frappants de vérité et d'expression. La laideur de quelques-uns d'entre eux touche de près à la caricature; en revanche, la tête du Christ est fort belle, et celle de la femme est tout à fait séduisante. Ajoutons qu'au point de vue de la facture, ce tableau est d'une grande richesse de coloris et d'une exécution très-fine, très-soignée.

Lucas Cranach a traité plusieurs fois le même sujet. Le musée de Naples possède une composition qui offre des différences assez notables avec le tableau de Munich, et qui ne lui est, du reste, inférieure ni pour la variété et la vérité des expressions, ni pour la vigueur de l'exécution. La pécheresse, amenée par deux soldats cuirassés qui la tiennent avec leurs gantelets de fer, est peut-être moins jolie, mais elle a un costume de femme légère tout à fait provocant. Les maris qui veulent qu'elle soit lapidée ont des bouches édentées, des profils camards, des mentons de galoche, qui révèlent leurs mésaventures conjugales.

Le tableau du musée de Munich a été lithographié par Piloty, et gravé au trait par Réveil (IV, pl. 299).

Femme adultère (LA), chef-d'œuvre de Rembrandt; à la National Gallery, de Londres. La scène se passe sur les degrés d'un temple au fond duquel resplendit, dans un clair-obscur magique, un autel chargé d'ornements dorés et entouré de prêtres qui officient. La femme adultère est prosternée aux pieds de Jésus dans une attitude pleine d'humilité. Le geste et la physionomie du Sauveur sont pleins de sérénité et de noblesse, et contrastent avec les airs grossiers et méchants des gens acharnés contre la coupable. Parmi ces derniers, on remarque un homme de petite stature qui invoque les prescriptions de la loi de Moïse, pour que la malheureuse femme soit lapidée. Près de celle-ci, un soldat romain veille sur elle et tient le bout du manteau dont elle se couvre la tête.

Cet admirable tableau, dit Smith, est peint dans la manière la plus soignée de Rembrandt; la lumière et les ombres y sont distribuées avec une habileté consommée. L'artiste l'exécuta pour le bourgmestre Jan Six, son ami et son protecteur; il l'a signé et daté de 1644. Son chef-d'œuvre était encore en la possession des descendants du bourgmestre en 1734; il passa depuis dans les collections Lafontaine, Christie, Angerstein, et fut acheté, en 1824, pour la National Gallery. Il a été gravé par G.-H. Philips, par J. Burnet, par J. Fry.

Femme adultère (LA), tableau de G. Metsu; musée du Louvre (no 291). Le Christ écrit par terre les mots : *Qui sine peccato est vestrum*, etc. Un vieillard, les lunettes sur le nez, se penche pour lire cette inscription. Devant lui, la femme adultère verse des larmes; un scribe lui montre le texte de la loi mosaïque; un soldat la retient par la robe. A droite, un autre soldat s'appuie contre une colonne du temple; à gauche, un pharisien, vêtu de rouge, vu de dos et à mi-corps, monte les degrés, un livre sous le bras.

Cette peinture, signée : *G. Metsu ao* 1653, offre des traits finement traités, mais elle est une preuve de l'impuissance des maîtres réalistes de l'école hollandaise à rendre la gravité des scènes bibliques.

Femme adultère (LA), tableau de N. Poussin; musée du Louvre (no 427). Au milieu d'une place publique décorée de riches édifices, la femme adultère en pleurs est à genoux devant le Christ debout, entouré de scribes et de pharisiens. Parmi les cinq personnages placés à droite, trois se penchent et regardent les paroles que Jésus a tracées à terre. A un plan éloigné et au centre de la composition, une femme, portant un enfant dans ses bras, regarde avec curiosité. « La femme est à genoux, dit Camby dans son *Essai sur la vie et les travaux de Poussin;* le désordre de ses vêtements indique assez qu'elle a été surprise, puis amenée contre son gré; sa pose est remplie d'abandon sans indécence; on la voit humiliée, sans être avilie. La figure de Jésus-Christ n'est pas sublime comme on pourrait le désirer; le caractère de sa physionomie manque d'élévation, et sa figure est un peu courte; mais tous les autres personnages son animés de sentiments divers, rendus avec une vérité et un talent au-dessus de tout éloge. Une autre femme qui paraît dans le lointain semble inquiète, mais elle sent que sa présence serait inconvenante, et elle se tient éloignée. » Ce tableau fut peint vers 1653, par Poussin, « à l'époque où il pensait le plus profondément et où son talent avait atteint toute sa maturité, » dit M. Gence. Gérard Audran en fit alors pour le célèbre Le Nôtre une très-belle gravure, qui contribua certainement à étendre la réputation du tableau et celle du peintre. Le tableau passa ensuite dans la collection de Louis XIV, de laquelle il provient. Il a encore été gravé par Fonbonne en 1709, par Mariage et par Landon. De nos jours, M. Ary Scheffer a traité ce sujet avec une grande distinction.

Femme hydropique (LA), tableau de Gérard Dov, au musée du Louvre. Une femme souffrante, sa fille éplorée, une servante (ou une fille aînée moins sensible), un médecin impassible observant les progrès du mal et prononçant en lui-même un arrêt de mort, tel est ce petit drame à quatre personnages. Justement réputé comme l'un des chefs-d'œuvre de Gérard Dov, le tableau, toutefois, doit sa célébrité moins peut-être au pathétique de son sujet qu'au goût et à la richesse de la décoration. On peut détourner sa vue, l'impression reste. Infailliblement, cette immense et riche tenture, ce lustre de cuivre brillant, cette vaste fenêtre, d'où s'échappe cette lumière blanche et vive qui baigne, caresse les objets, glisse, serpente sur les personnages, sur le parquet, sur les meubles, se joue et scintille çà et là aux angles et au poli du métal et du bois, puis, peu à peu, se perd et s'éteint aux derniers plans avec une dégradation si harmonieuse et si artistement ménagée, voilà ce qui charme et qui saisit. Tous ces accessoires, d'ailleurs, prennent plus de place que la scène vivante dans le souvenir de quiconque a le véritable sentiment de l'art. C'est à peu près ainsi que, dans un paysage, la représentation de la nature est toujours l'objet principal, tandis que les personnages qui donnent le plus souvent le nom à l'œuvre, ne sont cependant que d'une importance secondaire. La *Femme hydropique* est donc surtout un tableau d'intérieur, et le musée du Louvre n'en possède aucun autre qui soit d'une perfection plus achevée, et qui attire davantage le regard. Ce diamant unique, cette merveille, ce chef-d'œuvre de son auteur, comme l'appellent les critiques les plus autorisés, que l'électeur palatin acheta du vivant du peintre 30,000 florins pour en faire don au prince Eugène de Savoie, fut donné au Louvre par un soldat sans fortune, le brave général Clausel, depuis maréchal de France, qui l'avait reçu en présent du roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel II, au moment de son abdication, comme témoignage de la délicatesse et de la loyauté que Clausel avait mises dans l'accomplissement de la mission difficile dont il avait été chargé (an VIII). « D'après l'inscription qu'elle porte, dit M. Viardot, cette merveilleuse *Femme hydropique* fut peinte par Gérard Dov lorsqu'il avait soixante-cinq ans. Voilà donc, même dans un genre qui exige toute l'adresse de la main et toute la finesse de la vue, une preuve ajoutée à celles que donnaient les œuvres de Michel-Ange, du Titien, de Murillo, de Poussin, qu'un artiste de génie n'atteint souvent sa toute-puissance qu'à son déclin, lorsqu'à l'imagination et à l'élan qu'il montrait dans sa jeunesse, il ajoute l'expérience, le goût et la sûreté de l'âge mûr. Si, pour le fini prodigieux des détails et l'harmonie plus prodigieuse encore de l'ensemble, on voulait trouver un égal à la *Femme hydropique* du Louvre, il faudrait d'abord le chercher dans les œuvres de Gérard Dov lui-même, et je ne sache guère que l'*Ecole du soir*, de la galerie d'Amsterdam, qui puisse prétendre à un tel honneur..... » Mais des autres ouvrages de Gérard Dov, même les plus célèbres, aucun ne peut tenter contre celui-ci une lutte sérieuse, et lui disputer le premier rang. Ce tableau a été délicatement gravé par Claessins et par Fossoyeux, dans le *Musée royal*.

Femmes souliotes (LES), tableau d'Ary Scheffer; musée du Louvre. Les habitants de la ville grecque de Souli ayant été vaincus par les troupes d'Ali, pacha de Janina, les femmes se précipitèrent du haut d'un rocher pour ne pas tomber entre les mains des vainqueurs. C'est ce trait héroïque qui a inspiré Ary Scheffer.

Sur la plate-forme d'un rocher qui surplombe un abîme, des femmes et des enfants sont groupés. Au loin, dans la plaine, à travers un nuage de fumée et de poussière, on entrevoit la déroute. Une immense douleur s'empare des femmes des vaincus. Les unes tordent leurs bras et leurs mains avec désespoir; les autres regardent avec une fixité farouche; d'autres font une suprême prière. Le groupe principal se compose de trois femmes jeunes et belles : l'une, vue de dos, les pieds et les épaules nus, sa chevelure blonde dénouée, s'appuie sur les genoux de sa voisine, plus âgée qu'elle, et dont la gorge est découverte; la troisième est à genoux et lève vers le ciel ses mains jointes; son visage, de profil, a une expression saisissante de douleur et d'angoisse; son enfant effrayé se réfugie près d'elle. Au premier plan, une mère, étreignant son nourrisson, est couchée la face contre le rocher et arrache, d'une main convulsive, ses cheveux noirs. A côté d'elle, un petit garçon se retourne, les poings serrés, vers le champ de bataille.

Ce tableau, dont les teintes se sont malheureusement beaucoup assombries, et que déparent de nombreuses craquelures, est une des œuvres les plus pathétiques d'Ary Scheffer. C'est aussi une des toiles les plus grandes que ce maître ait peintes. Les figures sont de grandeur naturelle. Quelques-unes sont modelées avec une fermeté et une vigueur rares; mais ce qu'il faut le plus admirer, c'est le caractère des têtes, la touchante vérité et la profondeur des expressions.

Les *Femmes souliotes* ont été gravées sur

bois par M. Verdeil, d'après un dessin de M. L. Parent, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, de M. Ch. Blanc.

Femmes d'Alger (LES), chef-d'œuvre d'Eugène Delacroix; musée du Luxembourg. De belles jeunes femmes, nonchalamment accoudées sur des piles de coussins, se livrent avec une sorte de volupté indolente au plaisir de fumer le narghilé ou de prendre le café, que vient de leur apporter une négresse.

Ce tableau, qu'Eugène Delacroix exposa au Salon de 1834, au retour de son premier voyage en Afrique, excita au plus haut point la curiosité du public : c'était une révélation du monde mahométan, en même temps qu'une des pages les plus éblouissantes du puissant coloriste. Les classiques ne manquèrent pas d'y relever des incorrections de dessin, de critiquer la bizarrerie des accessoires, le défaut de noblesse et de style des figures. Mais la verve capricieuse et spirituelle avec laquelle l'artiste avait traité les étoffes, les ornements et les divers détails de cet intérieur algérien, la richesse et l'harmonie de la couleur, le caractère original de la composition, trouvèrent aussi de nombreux admirateurs. Gustave Planche se fit l'interprète des enthousiastes; il déclara que les *Femmes d'Alger* étaient le plus éclatant triomphe que Delacroix eût encore remporté, et qu'elles méritaient d'autant plus l'admiration que « ce morceau capital n'intéresse que par la peinture, et n'a rien à faire avec la niaiserie littéraire des badauds ou la sentimentalité des femmes frivoles. » Et il ajoutait : « C'est de la peinture, et rien de plus; de la peinture franche, vigoureuse, vivement accusée, une hardiesse toute vénitienne, et qui pourtant n'a rien à rendre aux maîtres qu'elle rappelle... Les figures et le fond de ce tableau sont d'une richesse et d'une harmonie prodigieuses. La couleur est partout éclatante et pure, mais nulle part crue et heurtée. Les attitudes sont pleines de mollesse; les têtes sont fines et délicates. J'admire surtout celle de la femme placée à gauche, dans une pénombre mystérieuse... » Les *Femmes d'Alger* ont reparu à l'Exposition universelle de 1855.

Une variante de cette peinture a été exposée par Delacroix au Salon de 1849; elle fut achetée par un riche amateur, M. Bruyas, qui l'a donnée récemment (1868), avec les autres tableaux de sa galerie, au musée de Montpellier. Dans cette nouvelle composition, la figure principale, une jeune femme ayant la gorge nue, les mains chargées de bagues, des bracelets à chaque bras et d'énormes boucles d'oreilles, est accoudée sur des coussins, près d'une petite table sur laquelle sont posés des tasses et un flacon. Au fond de l'appartement, deux autres femmes sont accroupies, l'une tenant dans sa main son pied chaussé d'une babouche, l'autre fumant avec volupté son narghilé. Debout, à droite, une servante mauresque écarte une draperie. Cette peinture ne le cède en rien pour l'éclat et l'harmonie au tableau du Luxembourg.

Diaz a peint, sous le titre de *Femmes d'Alger*, deux tableaux qui ont été exposés, l'un au Salon de 1840, l'autre au Salon de 1847.

Femme sensible, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul. *Ariodant*, dont est extrait le *Chant du barde*, est une des œuvres saillantes de Méhul, qui n'obtint, grâce à la couleur sombre du poëme, qu'un succès contesté. Mais la fraîche inspiration : *Femme sensible*, a survécu au naufrage de la partition, et fera encore longtemps la joie des véritables musiciens.

1er COUPLET.

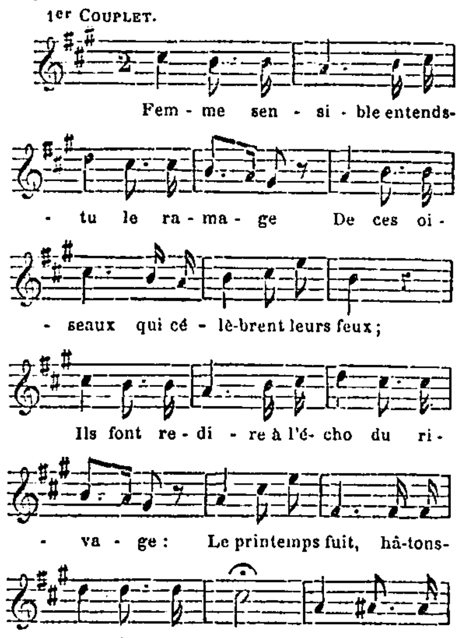

DEUXIÈME COUPLET.

Vois-tu ces fleurs, ces fleurs qu'un doux zéphire
Va caressant de son souffle amoureux;
En se fanant elles semblent te dire :
L'hiver accourt, hâtez-vous d'être heureux (*bis*).

TROISIÈME COUPLET.

Moments charmants d'amour et de tendresse,
Comme un éclair vous fuyez à nos yeux;
Et tous les jours perdus dans la tristesse
Nous sont comptés comme des jours heureux (*bis*).

FEMMELETTE s. f. (fa-me-lè-te — dim. de *femme*). Petite femme; faible femme; femme délicate, futile, s'attachant à des niaiseries : *Comment les stoïciens n'eussent-ils pas cru aux oracles? Ils croyaient bien aux songes; le grand Chrysippe ne retranchait de sa créance aucun des points qui entraient dans celle de la moindre* FEMMELETTE. (Fonten.) *Je suis une* FEMMELETTE, *et vous êtes un homme; il faut que, dans notre commerce, chacun mette son contingent : vous de la raison, moi de la confiance et de la docilité.* (Mme du Deffant.)

— Par ext. Homme sans énergie, mou, efféminé; homme qui a les goûts d'une petite-maîtresse : *Néron et Héliogabale, immondes* FEMMELETTES, *grotesques Adonis, furent prodigieusement ridicules.* (Michelet.)

FÉMORAL, ALE adj. (fé-mo-ral, a-le — rad. *fémur*). Anat. Qui tient au fémur, à la cuisse; qui a rapport à la cuisse : *Artère* FÉMORALE.

— Chirur. : *Hernie* FÉMORALE, Hernie qui se produit sous le ligament de Poupart.

— s. m. Entom. Partie de la patte des insectes.

— s. m. ou s. f. pl. Ancien vêtement qui ressemblait à nos caleçons : *Porter des* FÉMORAUX *ou des* FÉMORALES. ‖ On disait plus anciennement FEMORALIA.

— **Encycl.** Anat. V. CRURAL.

FÉMORO. Préfixe dérivé du latin *femur*, cuisse, et qui se met devant divers noms de muscles, de nerfs ou de vaisseaux communs à la cuisse ou au fémur et à une autre partie : *Muscles* FÉMORO-*calcanien*, FÉMORO-*phalangien*, FÉMORO-*poplité*, FÉMORO-*rotulien*, FÉMORO-*tibial. Nerf* FÉMORO-*cutané.*

FÉMUR s. m. (fé-mur — mot lat. qui signif. *cuisse*). Anat. Os de la cuisse : *Une fracture du* FÉMUR. *Le col du* FÉMUR. *Les muscles qui s'insèrent au* FÉMUR.

— Entom. Partie la plus voisine du corps dans la jambe des insectes.

— **Encycl.** Anat. Le *fémur* s'articule en haut avec l'os iliaque : c'est l'articulation *coxo-fémorale*, et en bas avec le tibia : c'est l'articulation *fémoro-tibiale*. Il présente un corps et deux extrémités : le corps est prismatique, triangulaire, à angles très-peu saillants, si ce n'est l'angle postérieur qui porte le nom de *ligne âpre*, et recouvert d'une épaisse couche musculaire. L'extrémité supérieure est formée par trois saillies osseuses, dont la plus considérable porte le nom de *tête du fémur;* les deux autres sont désignées sous les noms de *grand* et *petit trochanter*. La tête du *fémur*, qui s'articule avec l'os de la hanche, représente les deux tiers environ d'une sphère; la cavité qui la reçoit, *cavité cotyloïde*, est profonde et présente dans toute sa circonférence un bourrelet. A l'extrémité inférieure, l'articulation du *fémur* avec le genou est formée, du côté du *fémur*, par deux condyles, et, du côté du genou, par deux cavités que sépare l'épine du tibia. V. GENOU.

— Pathol. Le *fémur* peut être le siége de fractures et de luxations. La désarticulation du *fémur*, opération quelquefois nécessaire, est rarement pratiquée avec succès; elle a été tentée pour la première fois en 1773 par Perrault de Sainte-Marthe. Dans notre siècle, Delpech, Baudens, Sédillot l'ont quelquefois pratiquée avec succès; mais les cas de mort sont bien plus nombreux que les cas de guérison. La résection de la partie supérieure du *fémur* est au moins aussi dangereuse. Vidal de Cassis déclarait, qu'en face des résultats obtenus, elle devrait être proscrite; on la tente cependant encore quand il n'y a pas d'autre ressource.

Les luxations sont beaucoup plus faciles à réduire, et se présentent fréquemment. Elles sont produites par différentes causes. La tête du *fémur* sort de la cavité cotyloïde sous l'impulsion d'une force qui porte la cuisse dans le sens d'un de ses principaux mouvements, et qui lui fait dépasser les limites normales; le *fémur* agit, en ce cas, comme un levier, et son extrémité se déplace. Une chute opérée d'une certaine hauteur, un poids considérable reçu sur la cuisse ou sur le genou, un cheval qui se renverse sur son cavalier sont les causes les plus ordinaires de luxation du *fémur*. La luxation peut s'être opérée soit en arrière, soit en avant. Les luxations en arrière sont les plus fréquentes; Cooper en a rencontré dix-sept sur vingt. Elles sont produites par une chute sur le genou, alors que la cuisse est fléchie en avant, et que l'individu est chargé d'un lourd fardeau. La tête du *fémur* déchire la capsule et se porte dans la fosse iliaque ou contre la grande échancrure sciatique. Dans le premier des cas, c'est la luxation iliaque de Gerdy; dans le second, la luxation sacro-sciatique. Les luxations en avant sont produites par une chute ou par un coup, les deux cuisses étant écartées l'une de l'autre. On les divise en sous-pubiennes et sus-pubiennes, selon que la tête du *fémur* passe au-dessus ou au-dessous du pubis.

Quelles qu'elles soient, les luxations du *fémur* sont toujours graves, et cette gravité est basée moins sur les accidents qui en résultent que sur les difficultés de la réduction. Si l'opération a bien réussi, les malades peuvent marcher au bout de quelques jours. Les difficultés de la réduction viennent de l'étendue du déplacement et de la puissance des muscles qui entourent l'articulation. Les luxations en arrière sont les plus graves, parce que, si elles ne sont pas réduites, le membre est privé de la plus grande partie de ses mouvements et conserve toujours la position vicieuse qui caractérise la variété du déplacement.

Le traitement consiste à faire quitter à la tête du *fémur* la position qu'elle occupe pour la remettre à sa place naturelle. Cette manœuvre nécessite l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. Voici, d'après Vidal de Cassis, la pratique la plus usitée en France : « Le malade est couché sur un lit de sangle, ou mieux sur une table garnie d'un matelas; vers la tête est un poteau ou un morceau de fer scellé au mur pour fixer les deux bouts d'un drap plié en cravate; le plein est appliqué sur la partie supérieure et interne de la cuisse saine, les bouts passant devant et derrière le tronc. Avec du coton on garnit l'aine en rapport avec le drap pour éviter des pressions trop rudes; des aides saisissent les extrémités de ce lacs, ils tirent toujours dans le même sens; c'est la contre-extension. Mais, afin qu'elle soit efficace, il faut empêcher le bassin de s'incliner dans le sens de l'extension; un autre lacs sera donc appliqué par son plein entre la crête de l'os des îles et le trochanter du côté de la luxation; un bout passera devant, l'autre derrière le tronc; ramenés tous deux un peu au-dessus de la crête iliaque du côté sain, ces bouts seront confiés à des aides qui les fixeront invariablement. Le lacs à extension est appliqué au-dessus du talon, ses bouts sont ramenés et fixés en avant; c'est sur eux que tirent les aides pour exercer l'extension. Le nombre des aides doit être en rapport avec la résistance à vaincre. C'est pour les luxations du *fémur* qu'on les multiplie le plus. On en a employé jusqu'à six pour l'extension; il en faudrait même davantage pour la contre-extension, si on ne la rendait pas fixe. Le chirurgien est placé en dehors du côté luxé pour diriger la tête fémorale vers la cavité cotyloïde; ce temps de coaptation diffère suivant l'espèce de luxation. On explique aux aides la double manœuvre qu'ils ont à exécuter : 1° tirer d'abord dans la direction anomale du membre affecté; 2° le ramener à sa position naturelle en lui imprimant un mouvement de rotation. Le chirurgien doit être actif dans ce second temps; il doit le diriger et agir même directement et énergiquement sur la tête pour la pousser vers sa cavité naturelle. Le second temps est très-subordonné au premier. Il faut donc que l'extension soit puissante, qu'elle fasse flotter la tête, comme le disait Hippocrate : alors le dernier temps est un peu plus facile. Dans la luxation en arrière, celle *en haut et en dehors* des auteurs, les aides tireront en dedans dans la direction d'une ligne qui croiserait l'autre membre. Ces tractions obliques seront lentes, graduées, soutenues; il faut surtout fatiguer les muscles. Dès que le chirurgien sent la tête fémorale près de la cavité cotyloïde, il embrasse le genou avec le bras et comme pour le mettre dans son aisselle, il porte fortement la cuisse en dehors. Les aides obéissent à ce mouvement tout en abaissant l'extrémité inférieure de la jambe au-dessous du plan horizontal sur lequel repose le malade. Le chirurgien pousse alors, de sa main libre, la tête fémorale en avant. »

Passons maintenant aux fractures. Le *fémur* peut présenter quatre sortes de fractures : celles du corps du *fémur*, celles du col, celles du grand trochanter, celles des condyles. Nous ne nous occuperons que de la plus importante, la fracture du col du *fémur*. Les causes de cette fracture sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières, il faut placer l'âge avancé. Dupuytren disait n'avoir jamais rencontré cette fracture chez des sujets âgés de moins de cinquante ans, et, sur deux cent vingt-cinq cas, Cooper n'en a observé que deux en deçà de cet âge. Cette fréquence chez le vieillard dépend surtout de la raréfaction du tissu osseux. Une seconde cause très-importante, c'est l'insertion oblique du col sur le corps du *fémur*. Celui-ci forme avec le col un angle qui varie entre 121 et 144 degrés. Chez la femme, l'élargissement du bassin augmente encore la prédisposition en augmentant la saillie du grand trochanter. La principale cause occasionnelle est une chute sur le grand trochanter ou sur le genou. Chez les vieillards, cette fracture est quelquefois produite par une cause très-légère. Ainsi Cooper l'a vue souvent se produire lorsque, marchant sur le bord d'un trottoir, le pied glisse sur le pavé. Une vieille femme, étant à son comptoir, se tourna brusquement vers un tiroir placé derrière elle; son pied fut retenu par une saillie du plancher et ne put suivre le mouvement du corps; il en résulta une fracture du col du *fémur*.

Les fractures du col du *fémur* sont, en général, faciles à réduire; mais il est très-difficile de tenir les fragments en présence l'un de l'autre, à cause de la mobilité du fragment supérieur et du peu de prise des appareils pour le maintenir. Pott, Dupuytren, Delpech, Mayor, tenaient la cuisse en *demi-flexion* sur le bassin, et, pour cela, ils avaient imaginé un double plan incliné en forme de pupitre. La cuisse se trouvant relevée d'un côté, la jambe pendait de l'autre. Cette méthode, reconnue défectueuse, est aujourd'hui abandonnée. On préfère l'extension permanente que l'on obtient à l'aide des appareils de Desault et de Boyer, et mieux encore avec celui de Bonnet. Ce dernier consiste en une gouttière en fil de fer solide, qui embrasse les deux tiers de la partie postérieure du membre et les deux tiers postérieurs du bassin. L'intérieur de cette charpente en fil de fer est garni d'une couche épaisse de cuir et de coton; sur les parois latérales, sont adaptées des boucles dans lesquelles on fait passer des cordes qui vont se rendre à une moufle fixée au ciel du lit. Au moyen de cet appareil, on peut facilement soulever le malade sans que le bassin et la colonne vertébrale subissent le moindre mouvement.

— Bibliogr. Louis, *Observations sur les fractures du col du fémur* (*Mémoires de l'Acad. de chirurgie*, 1768); Richerand, *Dissertations sur les fractures du col du fémur* (Paris, an VII); Desault, *Œuvres chirurgic.*, par Bichat (1813, 3e édit.); Ribes, *Mémoire sur la fracture du tiers moyen du fémur produite par armes à feu*, dans la *Gazette médicale* (1831); Dupuytren, *Leçons de clinique chirurgicale* (*Fracture du fémur*) [1832, t. II]; Chassaignac, *Fracture du col du fémur* (*Thèse* de Paris, 1835); Nélaton, *Eléments de pathologie chirurgicale* (1844, t. Ier); Malgaigne, *Traité des fractures et des luxations* (Paris, 1847, t. Ier).

FEN s. m. (fèn). Métrol. Monnaie chinoise. ‖ Unité de poids usitée dans le même pays, et qui équivaut à 0gr,378. ‖ Unité de longueur et unité de surface également usitées en Chine.

FENAGE s. m. (fe-na-je — du lat. *fenum*, foin). Féod. Droit du seigneur sur les foins.

FENAGH, bourg d'Irlande, dans le Connaught, comté de Leitrim, à 4 kilom. S.-O. de Ballinamore; 3,500 hab. Autrefois siége d'un évêché; ruines d'une abbaye.

FENAISON s. f. (fe-nè-zon — du lat. *fenum*, foin, proprement le produit de la terre, de la racine sanscrite *bhû*, croître, exister, latin inusité *feo*). Agric. Récolte des foins; époque où se fait cette récolte : *Commencer la* FENAISON. *Vous serez payé à la* FENAISON. *On peut bien, à la vérité, faire une tragédie, une comédie ou deux ou trois chants d'un poëme dans une semaine d'hiver; mais vous m'avouerez que cela est impossible dans le temps de la* FENAISON *et des moissons.* (Volt.) ‖ Dessiccation sur le pré même des foins que l'on a coupés : *Pour que la* FENAISON *soit bonne et prompte, il faut un temps sec et chaud.* (Bosc.)

— **Encycl.** La *fenaison* comprend toutes les opérations de la récolte des foins; mais on restreint souvent le sens de ce mot, et on le fait synonyme de *fanage*. C'est le sens que nous adopterons ici, la fauchaison des foins ayant un article spécial.

La *fenaison* doit être faite promptement, ce qui exige un temps sec et chaud, et un nombre de bras suffisant pour retourner les foins le plus rapidement possible. Comme les travaux qu'elle comporte ne sont pas très-fatigants, on y fait souvent concourir les femmes. La *fenaison* doit suivre de près le fauchage. On doit y procéder dès que la surface des andains a été desséchée par le soleil. Si, lorsqu'on a fauché, le temps menace de se mettre à la pluie, il faut laisser l'herbe en andains; elle peut rester plusieurs jours en cet état sans se détériorer. Mais, dès que le beau temps apparaît, on éparpille l'herbe, soit avec des fourches, soit avec les faneuses mécaniques employées depuis quelques années. On la retourne ainsi plusieurs fois, et, avant que la rosée retombe, on la met en petits tas ou *chevrottes*. Ce qui est fauché depuis quatre heures reste en andains. Le lendemain, dès que la rosée est dissipée, on éparpille les chevrottes et les andains du soir précédent. Il faut éviter surtout de laisser le foin éparpillé sur le gazon à la rosée ou à la pluie. Le soir, on le met en *meules*, de plus en plus volumineuses, à mesure que la dessiccation s'avance. Quand celle-ci est complétement terminée, le foin mis en meules peut rester plusieurs jours dans cet état sans inconvénient, même exposé à la pluie. Mais si le temps est favorable, il peut être rentré dès le troisième jour. S'il est mis en meules avant d'être parfaitement sec, il prend une teinte brune et un goût particulier qui le rend plus appétissant pour les bestiaux et plus favorable à leur engraissement. C'est sur ce fait qu'est fondé le procédé de préparation du foin dit *méthode Klappmeyer*. La *fenaison* est beaucoup moins facile, même par un temps sec, dans les prés humides ou marécageux; c'est alors surtout qu'il convient d'employer cette méthode. Quand les foins ont été envasés, on les fane comme à l'ordinaire; mais il faut de plus, avant de les donner aux bestiaux, les battre au fléau ou à la machine, pour les débarrasser de la terre qui les couvre. Le fanage des regains présente plus de difficulté, parce que, d'une part, l'herbe est plus aqueuse, de l'autre, l'atmosphère moins chaude et plus humide. Aussi vaut-il mieux faire pâturer ces regains.

Afin de donner une idée de la diversité des procédés employés pour la récolte des

fourrages, nous citerons l'article suivant de M. Brassart : « Il est opportun, surtout par un temps pluvieux, de ne pas laisser le foin sur le sol et de le placer sur une pyramide mobile dont la hauteur est de 1m,50, et qui est composée de trois piquets réunis par le haut, espacés par le bas et formant trois pans. A l'angle de chaque pan, il y a des chevilles de 50 en 50 centimètres, pour y poser des barres transversales. On peut, au lieu de cette pyramide mobile, se servir d'un anneau en fer ou en osier, du diamètre d'environ 40 centimètres, et, ce qui serait mieux, d'une chaîne avec crochet qui permette d'agrandir ou de rétrécir l'anneau à volonté. On y passe cinq ou six bâtons d'une longueur de près de 1m,50, qu'on écarte ensuite en faisceau en forme d'X, en tous sens, pour les fixer. L'anneau se place au milieu ou vers le haut des bâtons, au gré des faneurs. C'est une base solide sur laquelle on pose le meulon de foin, qui séchera rapidement, sans que les couches inférieures pourrissent au contact de la terre. C'est simple, ingénieux et à la portée de tous les cultivateurs; c'est surtout utile pour les trèfles, qui ne doivent être remués que le moins possible, pour ne pas perdre leurs feuilles qui constituent le principal mérite de cette sorte de foin, et pour ne pas étouffer la seconde coupe à l'endroit des ramées.

» Dans le Tyrol, on se sert de perches de 15 à 20 centimètres de circonférence et de 1m,50 environ de longueur, qui portent vers leur extrémité supérieure trois ou quatre petites traverses en croix. On fiche ces perches dans la prairie; dès que l'herbe est coupée, on la réunit sur les perches en assez gros tas sans qu'elle touche à terre. La forme convexe que prend l'herbe la soutient et sert à rejeter la pluie; l'air circule de tous côtés et le foin peut ainsi rester plusieurs jours et même plusieurs semaines sans danger. Cette méthode n'exige qu'une minime dépense, qui, une fois faite, ne se renouvellera même plus.

» Lorsque le temps est pluvieux ou humide, il est difficile de faire sécher le trèfle convenablement pour le conserver. On peut se servir alors d'un moyen très-simple que nous avons vu employer avec succès : on alterne, lors de la rentrée de cette récolte, des couches de trèfle et des couches de paille très-sèche; cette paille absorbe une grande partie de l'humidité du trèfle, dont elle prend le goût et l'odeur. C'est, en outre, un moyen d'augmenter une nourriture très-saine et fort recherchée par les bestiaux. Si l'on ne peut rentrer bien secs les foins des prairies naturelles, le meilleur moyen de les employer avantageusement est de se servir de la même méthode que celle ci-dessus indiquée pour récolter les trèfles humides, de les saler par aspersion avec 1 kilogr. de sel par 100 kilogr. de foin pour les empêcher de fermenter et pour qu'ils deviennent une nourriture savoureuse et recherchée par les bestiaux. Quand le temps est beau, il est inutile de se presser, car les foins en grosses ramées complètent leur maturité, et sont alors de bonne garde. Le fanage des regains est, à cause de la saison où les nuits sont déjà longues et les rosées du matin abondantes, plus difficile que celui des foins. On emploie avec succès de la longue paille qu'on éparpille sur le pré entre les andains; le regain est jeté dessus aussitôt qu'il commence à subir un premier degré de dessiccation. Le même jour, et sans attendre les rosées de la nuit suivante, le regain, mélangé avec la paille, est mis en petites ramées. Ainsi préparé, il ne subit pas, comme celui mis en ramées sans mélange, une prompte fermentation, parce que la paille sèche absorbe une grande partie de son eau de végétation. La paille, en favorisant la dessiccation du regain et en empêchant sa fermentation, se sature de l'odeur des plantes, et les bestiaux mangent ce fourrage avec plus d'avidité. »

Fenaison en Auvergne (LA), tableau de Rosa Bonheur; musée du Luxembourg. Quatre bœufs, à l'encolure vigoureuse, sont attelés à un char sur lequel s'élève une montagne verdoyante; les braves bêtes se présentent presque de face; les paysans achèvent de charger le char; d'autres sont occupés, dans le fond de la prairie, à remuer les foins à coups de fourche.

Ce tableau, qui a paru à l'Exposition universelle de 1855, est une des œuvres les plus importantes de la célèbre artiste, qui s'est placée au premier rang de nos peintres d'animaux. Il est bien inferieur toutefois au *Labourage nivernais*. Le paysage a de la profondeur, mais le ciel, d'un bleu monotone, manque de lumière, et ne s'harmonise pas avec le vert vif du foin. En revanche, dit Th. Gautier, « les bœufs, avec leurs courtes cornes, leurs mufles lustrés, leur robe alezan brûlé qu'étoilent de brusques épis, sont dessinés et peints de main de maître. » La *Fenaison en Auvergne* a été lithographiée par M. Soulange-Teissier.

Le sujet de la *Fenaison* a été traité par plusieurs peintres, notamment par Ph. Wouwerman, par M. Adolphe Leleux (gravé par Metzmacher), par M. Jules Didier (Salon de 1870). Dans le tableau de ce dernier, la scène se passe dans la campagne de Rome.

FENAROLI (Fedele), célèbre contre-pointiste italien, né à Lanciano (Abruzzes) en 1732, mort 1818. Il a rendu son nom fameux par sa méthode de solfége; car sa vie privée est restée confinée dans les murs d'un couvent, et ses compositions religieuses brillent plus par la correction que par l'invention. Elevé au Conservatoire de Loreto, il y reçut les leçons de Durante; et, quand ses études monacales furent terminées, il entra comme maître au Conservatoire de la *Pietà de' Turchini*, fonction qu'il exerça sans interruption jusqu'à sa mort. Pendant cette longue période professorale, Fenaroli a formé un grand nombre d'élèves distingués par sa méthode claire et facile. Toute la science de Fenaroli consistait dans un petit nombre de règles qu'il a consignées dans un livre intitulé : *Regole per i principianti di cembalo* : et ces principes (peu nombreux et d'une clarté merveilleuse qui a fait la renommée de la méthode et du maître) sont suivis de basses chiffrées sur lesquelles le professeur faisait immédiatement appliquer ses principes; de sorte que la pratique constante de ces règles les gravait dans la mémoire des élèves d'une manière ineffaçable. L'ouvrage de Fenaroli a été gravé à Paris; et Choron a introduit un choix des *partimenti* (basses chiffrées) de cet auteur, dans ses *Principes de composition des écoles d'Italie* (1808). On connaît de ce même maître dix-neuf œuvres de musique religieuse.

FENARUOLO (Jérôme), poëte italien, né à Venise, mort à Rome vers 1570. Il acquit de la réputation par ses compositions poétiques et littéraires, puis entra dans les ordres, se rendit à Rome et reçut le titre de prélat. On a de lui des *Poésies* qui ont été publiées à Venise en 1574 (in-8o).

FENASSE s. f. (fe-na-se — du lat. *fenum*, foin). Bot. Nom vulgaire du sainfoin.

FENASSIER s. m. (fe-na-sié—rad. *fenasse*). Agric. Ouvrier qui fait les provisions des fourrages, et les dépose dans les écuries.

FEN-CHOU s. m. (fèn-chou — mot chinois). Mamm. Animal qu'on dit habiter la Chine, et qui est probablement fabuleux.

— **Encycl.** Le *fen-chou*, d'après les traditions chinoises, est un animal qui ressemble au rat par sa forme, mais dont la taille égale celle de l'éléphant. Il habite les côtes de la mer du Nord, fuit la lumière et vit dans les cavernes obscures. Sa chair est très-froide et excellente pour rafraîchir le sang. Il fournit un ivoire aussi blanc que celui de l'éléphant, mais plus aisé à travailler et point sujet à se fendre. On cite une seconde espèce, qui serait grande comme un buffle. On assure que le *fen-chou* mourrait s'il voyait la lumière du soleil, ou seulement celle de la lune. Un tel animal est évidemment fabuleux, et n'est probablement que la tradition mythologique d'un genre de mammifères aujourd'hui éteint.

FENDANT, ANTE adj. (fan-dan, an-te — rad. *fendre*). Fanfaron :

Je veux que l'on me voie avec des airs *fendants*
Dans un char magnifique.....

REGNARD.

Il n'est passe-volant, soldat ni capitaine,
Depuis les plus chétifs jusques aux plus *fendants*,
Qu'elle n'ait déconfits.....

RÉGNIER.

— s. m. Homme qui a des airs fendants : *Faire le* FENDANT.

— Hist. Nom donné à d'audacieux aventuriers qui faisaient partie de la garnison anglaise de Calais en 1524 : *Les* FENDANTS *furent exterminés par le comte de Dammartin.* (Complém. de l'Acad.)

— Escrime. Coup de tranchant donné de haut en bas : *Il fut blessé dangereusement d'un* FENDANT *qu'il reçut dans le combat.* (Acad.)

FENDERIE s. f. (fan-de-rî — rad. *fendre*). Techn. Action de fendre le fer en verge, le bois en baguettes. ‖ Mécanisme qui sert à façonner le fer de toutes les dimensions. ‖ Machine pour fendre le bois en baguettes. ‖ Atelier où l'on fend le fer ou le bois : *Les fers destinés à passer à la* FENDERIE *ou à la batterie ne demandent pas à être fabriqués avec autant de soin que ceux qu'on appelle fers marchands.* (Buff.)

FENDEUR s. m. (fan-deur — rad. *fendre*). Ouvrier qui fend le fer, le bois, l'ardoise, ou toute autre matière : *Le vizir Baltagi Mehemet avait été* FENDEUR *de bois dans le sérail.* (Volt.)

— Fam. *Fendeur de naseaux*, Bravache, fanfaron : *J'aimerais mieux un matelot ou un courtaud de boutique que tous ces* FENDEURS DE NASEAUX, *qui ont plutôt la main à l'épée qu'à la bourse.* (D'Ablanc.)

— **Encycl.** *Fendeurs de naseaux.* Au XVIe siècle, les jeunes seigneurs de la cour avaient, ainsi qu'on peut le voir dans Brantôme, l'habitude de menacer leurs ennemis de leur *fendre les naseaux*. Les quarante-cinq gentilshommes attachés à la personne de Henri III, et qui n'étaient, pour ainsi dire, que des assassins à gages, furent particulièrement désignés sous ce nom de *fendeurs de naseaux*. Le matamore, type amusant effacé de nos comédies comme le sont déjà les types des Scapins et des Lisettes, n'était réellement qu'un portrait, légèrement chargé de couleur castillane, des *fendeurs de naseaux*, de ces personnages un peu grotesques, à surface héroïque, qui, la moustache en croc, bien cambrés, l'œil provocateur, le manteau sur le coin de l'épaule, le feutre relevé, fendus comme des compas, armés d'une rapière aussi longue qu'un jour sans pain, se battaient avec ceux qui marchaient dans leur ombre, renversaient les escadrons au vent de leur tueuse, et envoyaient défendre au genre humain d'être vivant dans trois jours, sous peine d'avoir affaire à eux. M. Théophile Gautier a tracé un délicieux portrait du *fendeur de naseaux* au XVIIe siècle dans ses *Grotesques*, à propos de Cyrano de Bergerac, le modèle littéraire du genre, plus gai, ou, si on l'aime mieux, moins sombre que les assassins à gages de Henri III. Ecoutez le *fendeur de naseaux* passé à l'état de héros de théâtre : « Qui sont les canailles qui font du bruit là-bas? Si je descends, je lâcherai la bride aux Parques.... Eh! ne savez-vous qu'à ces heures muettes j'ordonne à toute chose de se taire, hormis à ma renommée? Ne savez-vous que mon épée est faite d'une branche des ciseaux d'Atropos? Ne savez-vous pas que si j'entre, c'est par la brèche; si je sors, c'est du combat; si je monte, c'est dans un trône; si je descends, c'est sur le pré; si je couche, c'est un homme par terre; si j'avance, ce sont mes conquêtes; si je recule, c'est pour mieux sauter; si je joue, c'est au roi dépouillé; si je gagne, c'est une bataille; si je perds, ce sont mes ennemis; si j'écris, c'est un cartel; si je lis, c'est un arrêt de mort; enfin, si je parle, c'est par la bouche d'un canon. » A l'heure qu'il est, le *fendeur de naseaux* n'existe plus guère, tout à fait dégénéré, qu'en la personne de quelques duellistes et brouillons incorrigibles à qui l'avenir réserve une balle dans la tête ou six pouces de fer dans la poitrine.

FENDEUSE s. f. (fan-deu-ze — rad. *fendre*). Techn. Ouvrière qui fend les roues de montres et de pendules.

FENDI (Pierre), peintre allemand, né à Vienne, de parents pauvres, en 1796, mort en 1842. Il avait appris le dessin à l'Académie de sa ville natale, lorsqu'il fut nommé, en 1818, dessinateur du cabinet des antiquités de la cour. Trois ans plus tard, Fendi se rendit avec le directeur Steinbüche à Venise, où il exécuta son tableau représentant la *Grotte de Corgnole*, qui lui valut la médaille d'or. Cette même année, une mosaïque antique figurant Thésée et Ariane ayant été découverte à Salzbourg, Fendi fut chargé de la reproduire et de la faire transporter à Vienne. Il dessina ensuite presque tous les objets d'art en or et en argent contenus dans le cabinet des monnaies et antiques de Vienne, exécuta les portraits des plus célèbres numismates de l'Europe, composa des tableaux d'histoire, dont les sujets sont empruntés, pour la plupart, à l'histoire allemande, et forma un assez grand nombre d'élèves. Ses tableaux les plus remarquables sont : l'*Archiduc Ferdinand et Philippine Welser* (1824); *Eginhard et Emma*; l'*Anneau de la fidélité*; la *Ville de Salzbourg*; la *Fille au bureau de poste*, etc. Il a laissé aussi des aquarelles qui ont pour sujets des poëmes de Schiller, des illustrations pour l'*Histoire de Vienne*, d'Hormayr; les *Voyages bibliographiques en France et en Allemagne*, de Dibdin, etc.

FENDILLE s. f. (fan-di-lle; *ll* mll. — rad. *fendiller*). Techn. Nom donné aux petites fentes qui se produisent dans le fer, quand on le forge.

FENDILLÉ, ÉE (fan-di-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Fendiller : *Le saule jette en avant son tronc noueux, difforme,* FENDILLÉ. (Th. Gaut.)

FENDILLEMENT s. m. (fan-di-lle-man; *ll* mll. — rad. *fendiller*). Action de fendiller ou de se fendiller : *Le* FENDILLEMENT *est toujours à craindre dans les bois nouvellement abattus.*

FENDILLER v. a. ou tr. (fan-di-llé; *ll* mll. — dimin. de *fendre*). Produire de petites fentes, des gerçures dans : *Le froid* FENDILLE *certains bois.*

Se fendiller v. pr. Se couvrir de gerçures, de petites fentes : *Le bois de ce meuble* S'EST FENDILLÉ.

FENDIS s. m. (fan-di — rad. *fendre*). Techn. Nom donné aux ardoises brutes : *Le* FENDIS *ne prend le nom d'ardoise que lorsqu'il a été terminé, c'est-à-dire quand il a reçu la forme et les dimensions demandées par le commerce.*

FENDOIR s. m. (fan-doir — rad. *fendre*). Techn. Nom commun à divers outils qui servent à fendre, et qui sont employés dans un grand nombre de professions : FENDOIR *de tonnelier*. FENDOIR *de vannier*.

FENDRE v. a. ou tr. (fan-dre — lat. *findere*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *bhid*, *bhind*, trancher, rompre, découper, d'où *bhidâ*, *bhid*, scission, filament, exactement le latin *fidis*, et *bhaittar*, trancheur). Diviser avec effort, dans le sens de la longueur . FENDRE *du bois*. FENDRE *un bloc d'ardoise. Vous écraserez contre terre leurs petits enfants, et vous* FENDREZ *le ventre aux femmes grosses.* (Bible.)

Vois-tu dans ces vallons, ces esclaves champêtres,
Qui creusent ces rochers, qui vont *fendre* ces hêtres?

VOLTAIRE.

‖ Produire des fentes, des crevasses dans : *L'ardeur du soleil a* FENDU *la terre. La gelée* FEND *les pierres.*

— Par ext. Se frayer un passage à travers quelque chose de compacte, de serré; pénétrer à travers, ouvrir en avançant : FENDRE *la foule.* FENDRE *les flots.* FENDRE *les airs.*

En quelque endroit que j'aille, il faut *fendre* la presse
D'un peuple d'importuns qui fourmillent sans cesse.

BOILEAU.

— *Fendre la tête à quelqu'un*, Lui faire une grande blessure longitudinale à la tête : *Il* LUI FENDIT LA TÊTE *d'un coup de bâton.* ‖ L'incommoder par un grand bruit : *Taisez-vous, vous* ME FENDEZ LA TÊTE *avec vos criailleries.*

Un affreux serrurier, laborieux Vulcain,
Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain,
Avec un fer maudit qu'à grand bruit il apprête,
De cent coups de marteau *me va fendre la tête.*

BOILEAU.

— *Fendre le cœur*, Exciter un sentiment très-vif de compassion : *Les cris et les pleurs de ces pauvres gens ont pensé* FENDRE LE CŒUR *de ceux qui ne l'ont pas de fer.* (Mme de Sév.) ‖ *Fendre la pierre, le marbre*, Exciter la pitié dans les cœurs les plus durs : *J'allai voir Mme de La Trousse, dont la douleur* FEND LES PIERRES. (Mme de Sév.)

— *Geler à pierre fendre*, Geler très-fort, ce qui fend réellement les pierres, quand l'eau les a pénétrées : *Il* GELAIT *la semaine dernière* À PIERRE FENDRE. (Mme de Sév.)

— Loc. prov. *Fendre un cheveu en quatre*, Se livrer à des distinctions extrêmement subtiles : *C'est un théologien qui* FENDRAIT UN CHEVEU EN QUATRE.

Se fendre v. pr. Etre fendu : *Ce bois* SE FEND *très-difficilement.* ‖ S'ouvrir, se couvrir de fentes, de crevasses : *Le mur* S'EST FENDU *en plusieurs endroits.*

Les enfers vont s'ouvrir et la terre *se fend.*

TRISTAN.

— Pop. Se faire un violent effort pour se livrer à quelque largesse : *Je suis allé demander mes étrennes à mon oncle; il* S'EST FENDU *d'une pièce de cinq francs. Puisque vous* VOUS FENDEZ *d'une bouteille, je paye un cent de marrons.* (Balz.)

— Escrime. Porter la jambe droite en avant, en laissant le pied gauche à sa place.

FENDU, UE (fan-du) part. passé du v. Fendre. Divisé dans le sens de la longueur : *Du bois* FENDU *avec la hache. Une manche* FENDUE *sur le côté. Rarement un arbre* FENDU *prospère, il végète d'une manière triste et languissante.* (Baudrillart.)

— Découpé, en parlant des yeux ou de la bouche : *Une bouche agréablement* FENDUE. *Pierre le Grand avait de beaux yeux noirs, vifs, perçants et bien* FENDUS. (Saint-Sim.) ‖ Se dit également des naseaux du cheval : *Cette jument a les naseaux bien* FENDUS.

— Par ext. Assourdi, extrêmement incommodé : *J'ai la tête* FENDUE *de tout ce bruit.*

— *Etre bien fendu*, Avoir les jambes et les cuisses longues et droites.

— Jeux. *Margot la fendue*, Situation d'un jan dans lequel toutes les flèches d'une couleur sont pleines, et toutes les autres vides. ‖ Table échancrée où l'on jouait autrefois à la bassette et au pharaon.

— s. f. Min. Galerie faite suivant la direction d'un gîte, d'un filon, d'une couche. Ce mot n'est guère usité que dans le bassin de la Loire; ailleurs, on se sert généralement de l'expression GALERIE D'ALLONGEMENT.

FÊNE s. f. (fè-ne). Syn. de FAÎNE.

FÈNE s. m. (fè-ne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des pupivores.

— **Encycl.** Ce genre d'hyménoptères est caractérisé par un corps de grandeur médiocre; des antennes droites, assez longues, filiformes, un peu épaisses; une languette entière; un abdomen conformé en massue, terminé par une tarière composée de trois soies de médiocre longueur; des tibias postérieurs en massue. Les mœurs des *fènes* sont semblables à celles des ichneumons. On trouve quelquefois ces insectes sur les fleurs, où ils relèvent leur abdomen; la nuit, ou quand le temps est couvert, ils se tiennent attachés par leurs mandibules aux tiges des plantes et y demeurent suspendus dans une direction presque perpendiculaire. L'espèce la plus commune est le *fène éjaculateur*, long de 2 centimètres au plus et dont la couleur est d'un noir grisâtre; on trouve assez souvent cet insecte aux environs de Paris.

FÉNEL (Jean-Baptiste-Pascal), érudit, né à Paris en 1695, mort en 1753. Il reçut, sous la direction de son père, avocat distingué, une éducation extrêmement soignée, à laquelle prit part le célèbre Ménage, ami de la famille, remporta un prix à l'Académie des inscriptions, qui l'admit au nombre de ses membres en 1744, entra dans les ordres et devint chanoine de Sens et prieur de Notre-Dame d'Andresy. On a de lui d'intéressantes dissertations, dont les plus remarquables sont : *Dissertation sur la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis Ier* (Paris, 1744); *Mémoire sur l'état des sciences en France depuis la mort de Philippe le Bel jusqu'à celle de Charles V; Plan systématique de la religion et des dogmes des anciens Gaulois*, dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions.

FENELLOSA Y PERU (Amalia), femme de lettres espagnole, née à Castellon-de-la-Plana en 1825. Elle débuta de bonne heure dans la littérature, et, encouragée par le suc-

cès qu'obtinrent ses premiers essais, elle écrivit un poëme lyrique : *Jésus-Christ sur le Golgotha*, qui lui valut le titre de membre des *Lycées* de Valladolid et de Valence, ainsi que de la Société philomatique de Barcelone. On a encore d'elle un recueil de *Poésies*, plusieurs romans et nouvelles, entre autres : le *Prix de la vertu* et *Maloina de Serhati;* enfin un grand nombre de pièces de vers insérées dans différents journaux.

FÉNELON (Bertrand DE SALIGNAC, ou DE SALAGNAC, comme on l'écrivait antérieurement, marquis DE LA MOTHE-), diplomate, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, chargé par Charles IX d'atténuer ce crime aux yeux d'Elisabeth, il aurait répondu : « Adressez-vous, sire, à ceux qui vous l'ont conseillé. » Outre une *Correspondance* fort curieuse pour l'histoire politique du temps, publiée par M. Teulet (Paris, 1838-1841), on a de lui plusieurs écrits intéressants : le *Siége de Metz en* 1552 (Paris, 1553); le *Voyage du roi* (Henri II) *aux Pays-Bas* (Paris, 1554); *Mémoires touchant l'Angleterre et la Suisse* (1659, in-fol.), etc.

FÉNELON (François DE SALIGNAC DE LA MOTHE-), illustre prélat, littérateur, moraliste, théologien et l'un des plus grands écrivains du XVIIe siècle, né au château de Fénelon, dans le Périgord, en 1651, d'une très-ancienne et très-noble famille seigneuriale qui était alliée aux Talleyrand, aux La Trémoille et aux Montmorency, mais qui n'avait guère fourni avant lui d'hommes distingués. Jusqu'à l'âge de douze ans, il fut élevé au foyer paternel, sous la direction d'un précepteur habile et savant qui, suivant l'excellente coutume du temps, le mit en présence des modèles classiques de l'antiquité; bien forte, en effet, est cette éducation privée qui n'ôte pas le cachet de la personnalité, inconvénient ordinaire de l'éducation commune. Après un court passage à l'université de Cahors, il vint terminer ses études à Paris, chez les jésuites, au collége du Plessis. Il n'avait pas encore achevé sa théologie, quand il fit, à l'âge de quinze ans, la première expérience de sa parole dans une prédication publique. Singulière coïncidence! c'était ainsi qu'avait débuté, seize ans auparavant, celui dont il devait être le rival, le grand Bossuet. L'enthousiasme des auditeurs ne fut pas moins grand, et le jeune Fénelon, en qui l'amour-propre le plus délicat s'alliait à la sensibilité du cœur, fut tellement enivré des applaudissements publics, que le marquis de Fénelon, son oncle, chrétien austère, se hâta de l'arracher aux séductions mondaines, en le faisant entrer dans la congrégation de Saint-Sulpice, un peu contre son gré. Il en sortit nourri des Pères de l'Eglise, surtout des Pères grecs, plein d'une dévotion ardente, mais dont la tendresse et l'exquise douceur semblaient s'alimenter de l'atticisme et des souvenirs littéraires de l'antiquité grecque. Il reçut les ordres vers 1675. Son premier projet fut de se consacrer aux missions étrangères. D'abord il voulait aller au Canada, catéchiser les peuplades sauvages; puis il sembla préférer le Levant, la Grèce surtout, qui l'attirait irrésistiblement; il souffrait dans sa piété littéraire, aussi bien que dans sa piété religieuse, de voir cette terre sacrée en proie aux barbares et aux infidèles, et il rêvait d'y ressusciter en même temps la liberté, les lettres et la foi. Les affections de famille le retinrent heureusement en France. Pendant trois ans, il partagea son temps entre les fonctions du ministère sacerdotal, la prédication et les devoirs de la charité. Nommé par l'archevêque de Paris superieur des *Nouvelles catholiques*, communauté de femmes vouées à l'instruction des protestantes nouvellement converties, il gouverna pendant dix années cette maison avec tout le succès d'édification qu'on pouvait attendre de son indulgente pieté et de son ineffable douceur. C'est vers cette époque qu'il écrivit son premier ouvrage : *De l'éducation des filles*, traité qui est resté pendant longtemps le guide des familles, et qui est encore consulté avec fruit. De ces années datent aussi et sa liaison avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, que le temps et le malheur ne firent que resserrer, celle qu'il noua passagèrement avec Bossuet, et qui devait se rompre avec tant d'éclat. Sur les traces du grand prélat dont il admirait les qualités, qui précisément tranchaient avec les siennes propres, la véhémence, l'énergie dialectique, l'éloquence impétueuse et forte, il entra dans la polémique et publia une *Réfutation du Traité de la nature et de la grâce du P. Malebranche*, où il démontrait que le socinianisme ressortait inévitablement de la nouvelle doctrine; un *Traité du ministère des pasteurs*, où il attaquait les ministres protestants, mais avec une modération et une urbanité qu'on trouve trop rarement dans les écrits de controverse théologique. La révocation de l'édit de Nantes venait d'être prononcée; des missions catholiques, appuyées par des soldats en armes, et que l'histoire a flétries du nom de *dragonnades*, s'organisaient par les soins du gouvernement pour *convertir* les hérétiques par la terreur. Sur la demande de Bossuet, Fénelon fut désigné par Louis XIV pour la mission du Poitou. Mais il ne voulut point partir sans avoir obtenu qu'on éloignât les troupes des lieux où il exercerait son ministère, ne voulant recourir à d'autres moyens que la persuasion et la charité. A son retour, il fut, sur la demande expresse du duc de Beauvilliers, nommé précepteur du duc de Bourgogne (1669).

« Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, dit M. Sainte-Beuve, a tellement rendu au vif cette entrée de Fénelon à la cour, cette initiation dans le petit monde particulier de Mme de Maintenon, des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, cette rapide fortune de l'heureux prélat, sitôt suivie de tant de vicissitudes et de disgrâces, tout ce naufrage d'espérances, qui est aujourd'hui une touchante partie de sa gloire, qu'on ne saurait que renvoyer à un tel peintre, et que ce serait profanation que de toucher à de pareils tableaux... Peu s'en faut qu'il n'ait fait aussi de Fénelon une de ses victimes; car, au milieu des charmantes et délicieuses qualités qu'il lui reconnaît, il insiste perpétuellement sur une veine secrète d'ambition, qui, au degré où il la suppose, ferait de Fénelon un tout autre homme que ce qu'on aime à le voir en réalité... Directement, il l'avait vu très-peu, et il nous en avertit en disant que, jeune encore au moment où il fut exilé, il ne le connaissait que de visage. » Voici le portrait physique qu'il en trace; il est excellent : « Ce prélat étoit un grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortoient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai point vue qui lui ressemblât, et qui ne se pourroit oublier quand on ne l'auroit vue qu'une fois. Elle rassembloit tout, et les contraires ne s'y combattoient point. Elle avoit de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté; elle sentoit également le docteur, l'évêque et le grand seigneur, et ce qui y surnageoit, ainsi que dans toute sa personne, c'étoient la finesse, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la noblesse. Il falloit effort pour cesser de le regarder... Plus coquet que toutes les femmes, mais en solide et non en misères, sa passion étoit de plaire, et il avoit autant de soin de captiver les valets que les maîtres, et les plus petites gens que les personnages. Il avoit pour cela des talents faits exprès, une douceur, une insinuation, des grâces naturelles et qui couloient de source, un esprit facile, ingénieux, agréable, dont il tenoit, pour ainsi dire, le robinet, pour en verser la qualité et la quantité exactement convenables à chaque chose et à chaque personne. Il se proportionnoit et se faisoit tout à tous; une figure fort singulière, mais noble, frappante, perçante, attirante; un abord facile à tous; une conversation aisée, légère et toujours décente; un commerce enchanteur; une piété facile, égale, qui n'effarouchoit point et se faisoit respecter; une libéralité bien entendue; une magnificence qui n'insultoit point... Ce merveilleux dehors n'étoit pourtant pas tout lui-même. Sans entreprendre de le sonder, on peut dire hardiment qu'il n'étoit pas sans soins et sans recherche de tout ce qui pouvoit le raccrocher et le conduire aux premières places. Intimement uni à cette partie des jésuites à la tête desquels étoit le P. Tellier, qui ne l'avoient jamais abandonné et qui l'avoient soutenu jusque par delà leurs forces, il occupa ses dernières années à faire des écrits qui, vivement relevés par le P. Quesnel et plusieurs autres, ne firent que serrer les nœuds d'une union utile par où il espéra d'émousser l'aigreur du roi... Il marcha vers son but sans se détourner ni à droite ni à gauche; il donna lieu à ses amis d'oser nommer son nom quelquefois; il flatta Rome, pour lui si ingrate; il se fit considérer par toute la société des jésuites comme un prélat d'un grand usage, en faveur duquel rien ne devoit être épargné. Il vint à bout de se concilier La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, directeur imbécile et même gouverneur de Mme de Maintenon. »

Malgré la malignité qui perce dans la dernière partie de ce portrait, la physionomie de Fénelon reste attrayante. On sait quels soins il mit à l'éducation du duc de Bourgogne, quels sentiments il s'efforça d'inspirer à ce jeune prince qui pouvait être appelé au trône. Entré fort avant dans le mouvement précurseur qui devait aboutir à la fermentation philosophique du XVIIIe siècle et à la Révolution, il poursuivait confusément, et à son insu peut-être, la limitation de la monarchie absolue et la réforme de l'Etat; mais il réprouvait toute rupture violente avec le régime établi, et son esprit était bien moins porté qu'on ne l'a cru aux utopies aventureuses. Certaines de ses idées particulières étaient même en retard sur le règne de Louis XIV. Issu d'une famille féodale et épiscopale, il en avait gardé l'orgueil de la race, l'amour de la hiérarchie et de la discipline, l'esprit d'indépendance à l'égard du pouvoir royal et un ensemble de maximes ultramontaines en religion, aristocratiques et libérales en matière de gouvernement, favorables, en économie politique, à l'agriculture, et hostiles à l'industrie de luxe. L'éducation avait plus ou moins modifié ce fonds de traditions domestiques, mais sans le détruire entièrement. Les inspirations de son grand cœur, nourri de la pure morale évangélique, lui avaient donné cette tendresse passionnée pour ses semblables, qui en fait une des plus belles figures de notre histoire. Mais si, d'un côté, sa foi de chrétien lui commandait de rechercher les moyens de soulager les classes souffrantes, de l'autre, ses préjugés nobiliaires le portaient à resserrer encore la dépendance étroite où elles étaient à l'égard des classes privilégiées. Et cependant, par une contradiction qui n'est pas sans exemple, son équité naturelle répugnait à admettre avec Boulainvilliers une infériorité de race; il qualifiait même cette opinion d'*erreur brutale.* Ajoutez à cela les inspirations les plus larges, les vues les plus nettes sur de grandes questions qui ne sont pas encore résolues, la réprobation de la guerre, l'affirmation de l'unité du genre humain, sentiments profonds qu'il a exprimés en traits ineffaçables dans cent passages de ses écrits; l'idéal d'une monarchie pondérée par des institutions nationales, limitée aussi bien que soutenue par une aristocratie puissante, et défendue contre ses propres écarts par des assemblées représentatives; une constitution écrite, une loi souveraine pour tous, une éducation publique donnée par l'Etat; l'indépendance réciproque des deux puissances temporelle et spirituelle; un ensemble des meilleures traditions de Sully et de Colbert, en matière d'économie politique : l'agriculture honorée, le commerce affranchi de ses entraves, les douanes supprimées, etc. Tel est le résumé des idées principales de ce grand homme, que sa double qualité de grand seigneur et de prélat catholique doit faire absoudre de ses erreurs et de ses contradictions, et qui n'en reste pas moins le précurseur de Montesquieu, de Turgot, des économistes, et même, à certains égards, de Rousseau. Son idée capitale était d'opérer la réforme de la monarchie par elle-même et de former à cet effet, suivant ses expressions, *un roi philosophe*, *un nouveau saint Louis.* Tous les détails de l'éducation du duc de Bourgogne tendaient à ce but, ainsi que les écrits qu'il composa pour lui, les *Fables*, les *Aventures d'Aristonoüs*, les *Dialogues des morts*, et cet admirable *Télémaque*, dont il sera question dans un moment. Le succès fut grand; on ne parlait de tous côtés que des heureux fruits de ce préceptorat, qui promettaient un règne heureux à la France. En même temps, Fénelon, non content de préparer l'avenir, cherchait encore à influer sur le présent, et prenait toutes les voies pour faire parvenir à Louis XIV des paroles de vérité sur les abus de son règne, telles que la fameuse lettre anonyme (dont l'authenticité a été définitivement établie en 1825, par la découverte du manuscrit autographe), où sont attaquées avec tant d'énergie les monstruosités du pouvoir absolu. On ne sait si Louis XIV eut jamais connaissance de ces pièces; il est vraisemblable, en tous cas, qu'il n'en soupçonna pas l'auteur; car Fénelon fut nommé, peu après, archevêque de Cambrai (1695), bien que le roi eût quelques préventions contre cet admirable esprit, qu'on qualifiait de *chimérique*. L'influence qu'il était parvenu à s'acquérir à la cour était sans exemple. Sa supériorité personnelle y effaçait toutes les autres; car il valait mieux encore de sa personne que ses écrits ne pourraient le laisser supposer. « On sent, dit La Bruyère, la force et l'ascendant de ce rare esprit, soit qu'il prêche de génie et sans préparation, soit qu'il prononce un discours étudié et oratoire, soit qu'il explique ses pensées dans la conversation; toujours maître de l'oreille et du cœur de ceux qui l'écoutent, il ne leur permet d'envier ni tant d'élévation, ni tant de faculté de délicatesse, de politesse. »

Tout cela avait séduit Mme de Maintenon, qui n'était cependant pas facile à séduire. Louis XIV ne fut point gagné; car, bien qu'il eût consenti à confier à Fénelon l'éducation de son petit-fils, et qu'il l'estimât intérieurement, sa personne et surtout sa supériorité le gênaient, et puis, le roi le savait hostile à ses idées sur le gouvernement et la royauté.

Ici vient se placer la fameuse dispute du *quiétisme*, commencement de ses disgrâces et de ses malheurs. Doué d'une âme rêveuse, tendre et contemplative, il n'était que trop porté aux subtilités du mysticisme. Une circonstance vint encore accroître cette disposition native. Ami et conseiller de Mme Guyon, il se crut obligé de défendre au moins ses intentions, alors qu'on l'accusait d'hérésie et qu'elle était persécutée. On accusa le défenseur de tomber dans les mêmes erreurs et de n'être qu'un quiétiste déguisé. On sait que le quiétisme, émané en partie des écrits mal interprétés de François de Sales, consistait à arriver, par la contemplation pure, jusqu'à l'anéantissement de soi-même, à absorber sa personnalité dans l'amour divin, sans mélange d'aucun motif intéressé, sans que le désir des récompenses et la crainte des châtiments aient aucune part à cet élan de l'âme vers son Dieu. Dans un temps où la peur de l'enfer devenait de plus en plus le mobile principal d'une dévotion surtout extérieure, cette doctrine, assimilée à celle de Molinos, parut si dangereuse que Bossuet s'en alarma et l'attaqua avec sa fougue ordinaire. Il somma impérieusement Fénelon de désavouer Mme Guyon; et en même temps il travaillait à le perdre dans l'esprit du roi et de Mme de Maintenon. Blessé des procédés violents de son illustre adversaire, l'archevêque de Cambrai se refusa à la rétractation qu'on lui demandait, et écrivit son *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, où les doctrines attaquées reparaissaient avec quelques atténuations. Il vit alors se former contre lui la plus terrible des tempêtes. Bossuet, poussé peut-être à son insu par la jalousie, accoutumé, d'ailleurs, à exercer sur toutes les âmes cette *dictature de l'épiscopat et de la doctrine* dont parle Saint-Simon, éclata avec une véhémence inouïe, agit sur la cour de France et sur le saint-siége, répondit, avec une violence de plus en plus indigne de son génie et de son caractère, aux réfutations plus habiles que décisives de son adversaire, et finit par obtenir son éloignement de la cour et sa condamnation à Rome (1699). Après l'arrêt de la cour pontificale, Fénelon fit sa soumission *entière et absolue* dans un mandement dont tout le monde admira l'humilité, mais où l'inexorable Bossuet ne voulut trouver que *beaucoup de sécheresse et une obéissance pompeusement étalée.* Une circonstance nouvelle vint encore aggraver la situation de l'archevêque de Cambrai et la haine de Louis XIV pour sa personne et ses idées. L'infidélité d'un secrétaire, à qui il avait confié la transcription du *Télémaque*, composé à l'époque de sa faveur, mais qu'il ne voulait pas faire paraître dans un tel moment, amena la publication de ce livre immortel. Le gouvernement en arrêta l'impression; mais les libraires étrangers étant parvenus à s'en procurer quelques exemplaires, le livre fut lu avidement par toute l'Europe, qui prétendit y voir la satire du grand roi et de son gouvernement, et même reconnaître les personnages contemporains à quelques-uns de ces traits que la réalité vivante communique toujours aux créations du génie. Fénelon attesta en vain la pureté de ses intentions; cette interprétation, aussi fausse que meurtrière, devint l'opinion commune, et sa disgrâce fut à jamais consommée, malgré les efforts persévérants de ses amis. La vérité est que, s'il est absurde de chercher dans le *Télémaque* une allégorie perpétuelle et des allusions politiques préméditées, on ne peut disconvenir que la satire perçait naturellement dans la peinture des mœurs antiques, opposées à la corruption du siècle présent, aux mœurs d'une cour à la fois dépravée et jésuitique. Louis XIV et sa politique sont d'ailleurs percés à jour à l'heure qu'il est. Lui et elle inspirent encore du respect aux fanatiques du XVIIe siècle, qui prennent des phrases et la grandeur qui consiste dans le faste et l'étiquette pour une chose sublime. Il est avéré aujourd'hui que Louis XIV fut un homme médiocre de sa personne, et son règne une époque essentiellement immorale; que cet homme a ruiné la France moralement et matériellement; qu'au moment de sa mort il ne restait, chez nous, ni un écu, ni une conscience pure, ni un homme de talent; que le despotisme effrayant du maître avait tout osé. Fénelon avait raison de voir les choses comme elles étaient, et c'est le calomnier que de le supposer indifférent au spectacle qu'il avait sous les yeux.

Le roi était exaspéré contre lui de manière à ne pouvoir plus pardonner. L'exil fut définitif. Ses diocésains n'eurent pas à s'en plaindre. En dehors de sa bienfaisance et de ses vertus d'évêque, il répandait autour de lui une animation qui était un bienfait dans une province éloignée. Il fonda un séminaire; il faisait lui-mêms le catéchisme aux enfants; il prêchait, écrivait, parcourait son diocèse en quête de bonnes œuvres à faire et de progrès moral à accomplir. Il n'en continua pas moins à diriger, de loin, par ses correspondances avec Beauvilliers et Chevreuse, les sentiments et les idées du duc de Bourgogne. En réalité, Cambrai fut toujours pour lui un lieu d'exil; mais il regrettait moins les pompes de Versailles que l'éducation qu'on avait arrachée à sa sollicitude, et peut-être aussi que le rôle politique qui lui était échappé. Un moment, il eut l'espoir d'être rappelé : le dauphin mourut, et le duc de Bourgogne se trouva ainsi rapproché du trône; mais ce prince mourut subitement à son tour, emportant dans sa tombe les espérances de ceux qui avaient compté sur son règne et les principes de réforme dont l'avait nourri son vertueux précepteur. Fénelon fut accablé de douleur; il perdit encore à de courts intervalles presque tous ceux qu'il aimait, et il écrivit à ce sujet : « Je ne vis plus que par l'amitié, et c'est l'amitié qui me tuera. » Il ne fit plus que languir, en effet, et, peu de temps après, il suivit ses amis dans la tombe (1715), au moment même où la haine commençait à se lasser de le poursuivre, et où les préventions s'évanouissaient devant le respect universel. Dans son diocèse, qui comptait cependant un assez grand nombre de jansénistes et de protestants, il était adoré pour sa douceur évangélique et son admirable charité. Qui ne connaît cet épisode si populaire du grand prélat ramenant à une pauvre paysanne sa vache égarée? Et ces tournées pastorales, pendant lesquelles il ne dédaignait pas d'entrer dans la chaumière et de s'asseoir à la table du plus pauvre paysan? Et son dévouement pendant les dernières guerres du règne de Louis XIV, alors que le Cambrésis était envahi par les troupes ennemies; ses richesses, sa vaisselle d'argent employées pour le service de la patrie et la subsistance des malheureux ruinés par l'invasion; son palais épiscopal transformé en hôpital pour les malades et les blessés, et lui-même séjournant au milieu de ces infortunés, adoucissant leurs souffrances, les exhortant, les consolant et pansant de ses mains leurs blessures? Il inspirait une telle vénération que les généraux

ennemis avaient donné l'ordre à leurs troupes de respecter les terres, les bourgs et les villages dépendants de l'archevêché de Cambrai. Son palais était le rendez-vous d'une foule de gens distingués de tous pays, de passage en France ou que leurs fonctions à l'armée attiraient en Flandre. Il entretenait une vaste correspondance avec dés membres du clergé, les amis qu'il avait conservés à la cour et divers personnages éminents dans les lettres avec lesquels son illustration littéraire lui avait créé des relations.

Quoi qu'on dise, il avait des vues politiques tout à fait différentes de celles qui avaient cours à Versailles, et Louis XIV avait raison de le craindre et de le détester. La splendeur superficielle de son règne n'imposait point à Fénelon, qui savait voir au delà des événements de chaque jour. Il faisait à peu près périodiquement part au duc de Beauvilliers, resté son ami dans la mauvaise fortune, des sentiments que lui inspiraient les affaires du temps. Ses vues sur la guerre de la Succession d'Espagne, sur Louis XIV, Philippe V, Guillaume d'Orange, les maux de la guerre et la nécessité d'une paix durable, en un mot, sur les grands intérets de la France et de la civilisation, montrent assez que la politique était une des préoccupations constantes de sa vie. Si, à la distance qui nous sépare de lui, on pouvait pénétrer dans les secrets intimes de sa conscience, on y découvrirait peut-être qu'à un moment il eut de l'ambition, comme l'en accuse Saint-Simon dans ses *Mémoires*, et qu'il rêva peut-être de jouer un rôle ministériel et pacifique, qui aurait été pour la France l'avénement d'une ère nouvelle. Qui sait si la mort de son élève, mort prématurée, n'a pas brisé ses espérances les plus chères et les plus secrètes? L'appellerons-nous ambitieux, parce qu''il avait au cœur l'ardent désir d'être le bienfaiteur de son pays? Dans tous les cas, ce n'est pas le duc de Bourgogne, s'il avait eu un Fénelon pour ministre, qui aurait effacé sa personnalité. Malgré l'éclát de l'éducation qu'il avait reçue et la richesse naturelle de son tempérament, il n'était pas devenu un homme supérieur. On le vit bien quand il se rapprocha de Fénelon et vint commander en Flandre les armées du roi. Sa défiance de lui-même et sa timidité ne furent pas un médiocre inconvénient pour le succès de nos armes, déjà compromis par les victoires de Marlborough. Il manquait d'initiative, d'audace, de personnalité. En voulant en faire un homme modèle, Fénelon en avait fait un être nul. C'est le défaut ordinaire d'une éducation dirigée par un grand esprit; il obtient un tel ascendant sur celui de son élève qu'il en paralyse le mouvement et tue chez lui les vertus natives d'un tempérament riche. A force de prêcher ce duc de Bourgogne, Fénelon en avait fait un dévot pusillanime. Pendant sa campagne de Flandre, le jeune duc écrit à son maître pour savoir s'il peut, décemment, habiter quelques heures dans l'enceinte d'un couvent de femmes. Il eût fait mieux de s'inquiéter de vaincre l'ennemi.

Comme écrivain, Fénelon est caractérisé par les mêmes qualités qui le distinguent comme homme : la grâce exquise, la sensibilité, l'élévation, la douceur, l'élégance, la pureté d'expression. Son génie, frère de celui de Racine, s'inspire des mêmes sentiments et parle la même langue, cette langue harmonieuse et limpide qui unit toutes les grâces du naturel à toutes les perfections de l'art. Comme prosateur, il est ce qu'est l'auteur d'*Athalie* comme poëte, la plus haute expression littéraire, en France, du mouvement de la Renaissance, de l'alliance du génie antique et de la pensée chrétienne. Ses principaux ouvrages sont, par ordre d'importance : les *Aventures de Télémaque*, une des plus ravissantes compositions de notre langue; le *Grand Dictionnaire* lui a consacré une longue et minutieuse notice. (V. AVENTURES); les *Dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince* (1712, 1 vol. in-12). La première édition ne contient que quarante-cinq dialogues; ceux qui sont intitulés : *Dialogue de Parrhasius et de Poussin* et *Dialogue de Léonard de Vinci et de Poussin* parurent en 1730. Dans leur état actuel, les *Dialogues des morts*, devenus classiques, comprennent soixante-douze dialogues; *Traité de l'éducation des filles* (Paris, 1687, 1 vol. in-12), dont il est parlé plus haut; *Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier, avec une lettre à l'Académie française* (Paris, 1718, 1 vol. in-12). Cette édition est la première pour les *Dialogues sur l éloquence* seulement; car la *Lettre à l'Académie*, qui est également classique, avait déjà paru en 1716 (Paris, 1 vol. in-12), et en 1717, en Hollande, dans un recueil qui contient quelques poésies de Voltaire et sa lettre à M. D...; *Examen de la conscience d'un roi*, composé pour le duc de Bourgogne, comme plusieurs ouvrages de Fénelon, parut en 1734, en Angleterre, à la suite d'une édition du *Télémaque*. Cet examen a été supprimé dans la plupart des exemplaires, à l'instigation du gouvernement français. On l'a réimprimé à part, pour la première fois, à Londres en 1747 (1 vol. in-12), et, la même année, à La Haye, à la suite d'un mémoire qui contient la liste détaillée des ouvrages imprimés ou inédits de l'auteur; *Lettres sur divers sujets concernant la religion et la métaphysique* (Paris, 1718, 1 vol. in-12), une des belles œuvres de Fénelon; ces lettres sont au nombre de cinq; *Traité de l'existence de Dieu, tirée de la connaissance de la nature et proportionnée à la faible intelligence des plus simples*, ouvrage classique, dont la première édition est de 1713 (1 vol. in-12), avec une préface du P. Tournemine; il fut réimprimé, en 1718, avec des additions considérables (v. au mot EXISTENCE DE DIEU); *Traité du ministère des pasteurs* (Paris, 1688, 1 vol. in-12); *Explication des maximes des saints* (Paris, 1697, 1 vol. in-12). Il en existe une contrefaçon faite à Lyon la même année, et une autre édition, considérée comme la meilleure, de Bruxelles (1698, 1 vol. in-12). Les *Maximes des saints* ne se trouvent pas dans la plupart des éditions collectives des œuvres de Fénelon.

Il existe, en outre, de Fénelon un grand nombre de mandements, sermons, lettres spirituelles et opuscules divers, publiés à différentes époques, et dont la nomenclature serait trop longue.

Les éditions collectives de ses œuvres sont aussi fort nombreuses. On distingue, parmi elles : 1° celle de MM. Gosselin et Caron, du séminaire de Saint-Sulpice (Paris, 1820 et années suivantes, 22 vol. in-8°); 2° celle de Le Clerc (Paris, 1827-1830, 38 vol. in-18).

Fénelon est un des plus grands écrivains de la langue française. Il représente, au XVIIe siècle, en France, la liberté de penser, contre Bossuet, qui représente l'esprit de la tradition dans le domaine religieux, et ce domaine est encore à peu près celui sur lequel vit la littérature. « La cause véritable de ces luttes si diverses, dit M. Nisard, c'est la guerre de la liberté contre la discipline, du particulier contre le général, de ce que Fénelon appelait le *sens propre* contre ce que Bossuet appelle *la tradition* et *l'universel*. Or, s'il a été bon que ces deux principes se disputassent à qui donnerait sa forme à l'esprit français, n'importait-il pas, néanmoins, que la discipline fût victorieuse de la liberté, le général du particulier, la tradition du sens propre? D'autant plus que ces victoires n'ont pas été meurtrières, et que le principe vaincu n'a pas péri. Seulement, il est resté au second rang. C'est l'image de cette lutte mystérieuse de nos facultés, dont parle Bossuet dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*. S'il est bon que l'imagination et les sens aient leur part, il faut que la raison domine. Cet équilibre même, qui paraît être le plus haut état de l'intelligence humaine, n'est que l'effet de la domination de la raison, c'est-à-dire de la seule faculté qui ne se trompe pas, sur les facultés qui se trompent. » On le voit, M. Nisard est autoritaire en littérature, comme M. Veuillot l'est en matière de religion. De fait, il condamne Fénelon, sans nier son importance littéraire. « D'ailleurs, dit-il, le trait distinctif de Fénelon n'est point d'avoir été inspiré le premier par l'esprit de liberté, mais d'avoir le premier rompu l'équilibre entre cet esprit et l'esprit de discipline. Chez lui, l'opposition n'est pas exempte d'animosité ni d'impatience, et le respect n'est, le plus souvent, que de la civilité et pour servir de couverture à l'opposition. L'invention est quelquefois hardie, ingénieuse; mais il n'invente que pour la délicatesse d'un petit troupeau. L'imagination, dans ses écrits, même sous la modestie et le laisser-aller du langage, domine la raison... Fénelon n'a, d'ailleurs, attaché son nom à aucune de ces erreurs fécondes où la poursuite acharnée de l'incompréhensible a fait tomber quelques esprits sublimes. Ces erreurs-là font une partie de la gloire de l'esprit humain, et provoquent incessamment la curiosité, ainsi que la recherche qui les engendre. Les imaginations de Fénelon n'ont pas l'attrait de celles de Descartes, de Leibnitz, de Malebranche même, qu'il a combattues dans un ouvrage subtil et oublié. » Soit. Fénelon ne fut ni un métaphysicien ni un génie philosophique de premier ordre; mais le jugement de M. Villemain, qui envisage surtout l'écrivain, nous semble plus équitable. « Quoique Fénelon ait beaucoup écrit, dit l'illustre critique, il ne parut jamais chercher la gloire d'auteur; tous ses ouvrages furent inspirés par les devoirs de son état, par ses malheurs ou ceux de la patrie. La plupart échappèrent à son insu de ses mains, et ne furent connus qu'après sa mort... Fénelon avait beaucoup réfléchi sur l'art oratoire et sur l'éloquence de la chaire, et ses études, à cet égard, se trouvent dans trois dialogues à la manière de Platon, remplis de raisonnements empruntés à ce philosophe et surtout écrits avec une grâce qui semble lui avoir été dérobée. Nous n'avons, dans notre langue, aucun traité de l'art oratoire qui renferme plus d'idées saines, ingénieuses et neuves, une impartialité plus sévère et plus hardie dans les jugements. » Les nombreux travaux entrepris sur la vie et les œuvres de Fénelon se résument dans l'histoire de cet homme célèbre, écrite par le cardinal de Beausset. Elle parut en 1808 (3 vol. in-8°), et, depuis, a souvent été réimprimée avec des corrections et des pièces nouvelles.

Fénelon ou les **Religieuses de Cambrai**, tragédie en cinq actes, de Marie-Joseph Chénier, représentée à Paris sur le théâtre de la République (Théâtre-Français), le 9 février 1793. La tragédie était une arme dans les mains de Chénier; ses œuvres théâtrales, que le temps a refroidies, sont là pour l'attester. La haine inspirée par le fanatisme religieux avait fait rechercher, dès les premiers jours de la Révolution, au fond des cloîtres et des couvents, toutes les souffrances ignorées. L'auteur de *Charles IX* ne pouvait manquer, lui aussi, de s'élever contre des abus dont nos pères ont rendu tout retour impossible. Il écrivit *Fénelon*, œuvre d'un homme de bien, habile dans l'art dramatique, et dont il avait trouvé le sujet dans une anecdote prêtée à Fléchier, évêque de Nîmes, et rapportée par d'Alembert. Cette anecdote avait déjà fourni à Pougens la matière d'un petit drame intéressant, intitulé la *Religieuse de Nîmes*. Un père s'est opposé aux amours de sa fille Héloïse, née princesse d'Arlemont, et de d'Elmance, jeune homme d'un mérite distingué, qu'il ne juge pas d'un rang assez élevé pour elle. Les deux amants, la jeune fille avec l'agrément et en présence de sa mère, qui depuis lors est morte, ont été mariés en secret dans la Provence, leur patrie; le père a repris sa fille enceinte, et, blessé dans son orgueil de prince beaucoup plus que dans ses affections de père, l'a amenée à Cambrai, l'y a enfermée dans un cloître et forcée à prononcer ses vœux. Elle est accouchée au couvent d'une fille nommée Amélie; puis les religieuses, pour la punir du crime d'avoir aimé, l'ont ensevelie dans un cachot souterrain, où elles ne lui donnent que du pain et de l'eau. Amélie est élevée au couvent même, sous les yeux d'une abbesse qui est dans le secret de sa naissance. Parvenue à l'âge de quinze ans, on lui impose le voile; elle va, bien à regret, prononcer ses premiers vœux, le jour même où Fénelon arrive à Cambrai pour prendre possession de son siége. Mais la jeune fille éprouve un secret effroi; elle a entendu sous une voûte obscure les lamentations d'un être souffrant. Elle se confie à la sœur Isaure, son amie, et celle-ci lui révèle les tristes aventures et le supplice de la captive. C'est Isaure qui, chaque jour, est chargée de porter à la malheureuse Héloïse le misérable repas que lui envoie l'abbesse, et qui tâche d'adoucir sa misère autant qu'elle le peut. Amélie veut voir la victime. Conduite par Isaure, elle descend à son cachot, et, par leur entretien, la mère et la fille se reconnaissent. Amélie, pleine de terreur, s'échappe du couvent avec l'intention d'aller se jeter aux pieds du nouveau prélat. Fénelon, en arrivant à Cambrai, retrouve précisément dans d'Elmance, commandant de la place, un des amis de son enfance. Ils ne se sont pas vus depuis longtemps; ils se racontent réciproquement les événements qui leur sont arrivés. D'Elmance, accablé de douleur par la perte d'Héloïse, a erré trois années en la cherchant inutilement; on lui a dit enfin qu'elle était morte à Cambrai, ainsi que sa fille. Il s'est fixé dans cette ville pour vivre auprès des restes de tout ce qui lui a été cher. Amélie vient interrompre l'entretien Fénelon l'écoute avec bienveillance, et quand il a, plein d'émotion, entendu son récit, il court au couvent, délivre la prisonnière, sa fille et Isaure, accable les religieuses des reproches qu'elles méritent, ou plutôt leur prêche l'humanité, l'indulgente vertu, avec cette douceur, cette tendre bonté qui caractérisent l'éminent prélat. Le nom d'Héloïse prononcé par mégarde lui fait reconnaître l'épouse de d'Elmance. Il la conduit dans son palais; il prépare les deux époux, secrètement unis autrefois, au bonheur inespéré de se retrouver; enfin, il les rend l'un à l'autre et leur remet l'enfant de leurs premières amours, qui désormais ne les quittera plus.

Ce sujet assez romanesque a été noblement traité par Chénier; l'ouvrage rencontra en son temps beaucoup de critiques et encore plus d'admirateurs. Il est peu de pièces où Chénier ait montré plus de talent. Les caractères y sont parfaitement tracés et toujours soutenus; celui de Fénelon surtout est fort beau, et il y avait un certain courage dans cette action de peindre, en 1793, un prélat sévère pour lui-même, mais indulgent pour les autres, religieux, mais tolérant, et dans le cœur de qui l'austérité de sa profession n'a pas éteint la flamme de l'amitié et de la bienfaisance. L'action est conduite avec art, le style est vigoureux et naturel, la versification est harmonieuse; enfin, le dialogue est à la fois plein de force et de mouvement. De singuliers reproches furent adressés à cette tragédie. « Dans ce drame astucieux, écrivait un contemporain quelque peu entraîné par sa haine pour d'épouvantables abus, on a pris adroitement le seul moyen qui pouvait retarder quelque temps la destruction du fanatisme religieux. On y voyait un riche prélat en rochet et en camail, ayant une cour dans son antichambre, des gardes à sa porte et se laissant *monseigneuriser*. L'auteur s'efforçait de représenter ce prélat comme un modele de toutes les vertus qui honorent l'humanité. Fénelon pouvait avoir ces vertus et en avait sans doute, mais c'était un courtisan. » Dans la préface de sa tragédie, Chénier dit ceci : « J'ai cru qu'en nos jours mêlés de sombres orages, lorsque les mauvais citoyens prêchent impunément le brigandage et l'assassinat, il était plus que temps de faire entendre au théâtre cette voix de l'humanité qui retentit toujours dans le cœur des hommes rassemblés. » *Fénelon* obtint un brillant succès. Après beaucoup de corrections successives, cette tragédie a été pour la derniere fois réimprimée avec une préface nouvelle en 1802. Elle est dédiée au citoyen Daunou, de l'Institut national, et figure dans les œuvres complètes de l'auteur, publiées en 1818. Une notice placée en tête du théâtre de Chénier, et rédigée par une plume qui nous paraît peu comprendre le caractère de l'auteur, veut que « la morale auguste et véritablement religieuse » qui règne dans *Fénelon* ait été « une sorte de protestation solennelle contre les crimes publics dont le cours avait commencé. » La *protestation solennelle*, il ne fallait pas l'oublier, même en 1818, sous la Restauration, était dirigée contre les crimes commis au nom de la religion; ces tombes vivantes qu'on appelait des cloîtres avaient été ouvertes par la Révolution, et Chénier, comme tant d'autres, avait reculé d'horreur. Il avait saisi sa plume et écrit sa tragédie. « Le pathétique puéril et romanesque de *Fénelon*, dit Ch. Labitte, ne saurait nous intéresser aujourd'hui : l'histoire d'une jeune fille détenue pendant quinze ans dans les cachots d'un cloître, et délivrée enfin par un prélat patriote, amène forcément le sourire. Ce mélange bâtard du drame larmoyant de La Chaussée, de l'idylle béate de Gessner et de la sentimentalité niaise de *Numa Pompilius* fait un singulier effet à distance. » Cette critique nous paraît excessive, et nous n'admettons pas que l'histoire d'une jeune fille détenue pendant quinze ans dans les cachots d'un cloître « amène forcément le sourire. » Que le lecteur se souvienne de la *Religieuse* de Diderot, et il partagera notre opinion. L'histoire de la religieuse de Cracovie, découverte en juillet 1869, et enfermée dans l'*in-pace* depuis quarante ans, nous fait penser que, s'il y a là quelque chose de puéril, c'est le caractère de ceux qui ont le courage de sourire en présence de semblables atrocités.

Fénelon (MONUMENT DE), par David d'Angers, dans la cathédrale de Cambrai. Ce monument, qui a été élevé en 1826, pour remplacer le tombeau de l'illustre archevêque, détruit pendant la Révolution, se compose d'une statue de marbre, représentant Fénelon à demi couché sur son lit de mort et prêt à rendre son âme à Dieu. Le devant du stylobate est orné de trois bas-reliefs de marbre, dont les sujets sont : *Fénelon instruisant le duc de Bourgogne*, *Fénelon ramenant à de pauvres paysans leur vache égarée*, *Fénelon pansant les prisonniers blessés, après la bataille de Malplaquet*. Ces trois compositions et la statue ont été lithographiées dans l'*Œuvre de David d'Angers*, par M. Marc (pl. 12 à 15).

Une statue en bronze de Fénelon, par M. Lanno, exposée au Salon de 1840, a été érigée à Périgueux. Le Louvre possède un beau buste en marbre de l'auteur de *Télémaque*, par Coysevox. Joseph Vivien a peint un portrait en buste du prélat, qui se voit aujourd'hui au musée de Munich, et qui a été gravé par Benoît Audran, l'aîné, en 1714, par Ét. Fiquet et par Grateloup. D'autres portraits de Fénelon ont été gravés par E.-J. Desrochers (1699), N. de Boubers, J.-A. Allais (d'après Beaume), P.-C. Baquoy (d'après Ev. Fragonard), P.-F. Bertonnier, etc. Un buste, commandé à M. Gely par le ministère de l'intérieur, a figuré au Salon de 1849; un autre, en marbre, par M. Debut, a été exposé au Salon de 1861.

Un tableau de M. Th. Maillot, représentant *Fénelon pendant la bataille de Malplaquet*, a été exposé au Salon de 1870.

Fénelon ramenant à un paysan sa vache égarée, tableau de L. Hersent. Ce tableau, exposé au Salon de 1810, a été ainsi jugé par M. Guizot : « La composition en est sage, simple, naturelle; les têtes ont de l'esprit, de la vérité; la figure du paysan, qui tombe à genoux pour baiser la main du digne archevêque, est pleine d'un abandon respectueux; les expressions sont variées et convenables; mais l'artiste ne paraît sûr ni de son crayon ni de son pinceau; aussi sa manière n'est-elle point ferme. » Cet ouvrage n'en était pas moins un des meilleurs tableaux de genre exécutés sous le premier empire; il fut acheté par l'impératrice Joséphine et figura dans la galerie de la Malmaison. Il a été gravé par Degnevauviller.

FÉNELON (Gabriel-Jacques DE SALIGNAC, marquis DE LA MOTHE-), homme de guerre et diplomate, neveu de l'archevêque de Cambrai, né en 1688, tué à la bataille de Raucoux en 1746. Il fut ambassadeur en Hollande en 1724 et représentant de la France au congrès de Soissons. On a de lui des *Mémoires* diplomatiques sur ses missions. C'est lui qui a publié la première édition complète du *Télémaque* (Paris, 1717, 2 vol. in-12; recherchée), dont on n'avait eu jusqu'alors que des contrefaçons étrangeres.

FÉNELON (François-Louis DE SALIGNAC, marquis DE LA MOTHE-), littérateur français, né en 1722, mort vers 1780, fils du précédent. Il fut capitaine de cavalerie et cultiva les lettres. On a de lui une tragédie, intitulée *Alexandre* (Paris, 1761), et une *Nouvelle histoire de messire F. de Salignac de La Mothe-Fénelon, archevêque de Cambrai* (1747, in-8°).

FÉNELON (l'abbé J.-B.-A. SALIGNAC DE), petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, né à Saint-Jean-d'Estissac (Périgord) en 1714, décapité en 1794. Il fut aumônier de Marie Leczinsca, prieur de Saint-Sernin, près d'Autun, fonda à Paris une institution pour les jeunes Savoyards, fut envoyé au tribunal ré-

volutionnaire comme royaliste et mourut sur l'échafaud, malgré une pétition touchante des ramoneurs de la capitale, qui réclamaient leur bienfaiteur.

FÉNELONIEN, IENNE adj. (fé-ne-lo-niain, iè-ne). Qui est propre à Fénelon ou digne de lui : *Style* FÉNELONIEN. *Charité* FÉNELONIENNE. *Cette poétique duchesse de Bourgogne, pour laquelle Saint-Simon lui-même rencontre des traits d'une grâce* FÉNELONIENNE... (A. de Pontmartin.)

FÉNELONISTE s. m. (fé-ne-lo-ni-ste — rad. *Fénelon*). Hist. relig. Partisan du quiétisme, doctrine de Fénelon.

FENESTELLA s. f. (fé-nè-stèl-la — mot. ital. qui signif. *petite fenêtre*). Archit. Petite niche pratiquée dans le mur d'enceinte d'un chœur d'église, pour recevoir la piscine.

FENESTELLA, historien romain, né en 49 av. J.-C., mort en 21 de notre ère. Il se rendit célèbre chez les anciens par une histoire de Rome, intitulée : *Annales*, dont il nous reste de rares fragments. On a publié sous son nom un traité : *De sacerdotibus et magistratibus Romanorum*, qui est l'œuvre du jurisconsulte Fiocco.

FENESTRAGE s. m. (fe-nè-stra-je — rad. *fenestrer*). Action de percer de fenêtres un bâtiment, ou de mettre des châssis aux fenêtres : *Au* XVI^e *siècle, les vitraux étaient réservés au* FENESTRAGE *des châteaux et des églises.* (Chateaub.) ‖ Ensemble des fenêtres d'un bâtiment. ‖ Disposition des fenêtres d'un bâtiment : *Le* FENESTRAGE *de cet hôtel est mal entendu.* ‖ On écrit aussi FENÊTRAGE.

FENESTRÉ, ÉE (fe-nè-stré) part. passé du v. Fenestrer. Percé de fenêtres : *Une maison bien* FENESTRÉE, *mal* FENESTRÉE.

— Hist. nat. Se dit d'un organe percé régulièrement ou parsemé de taches qui ressemblent à des trous.

FENESTRELLE s. f. (fe-nè-strè-le — dimin. du lat. *fenestra*, fenêtre). Bot. Nom vulgaire de la giroflée cocardeau, que l'on cultive fréquemment en pots, sur les fenêtres.

FENESTRELLE (*Finis terræ*), bourg du royaume d'Italie, prov. et à 32 kilom. N.-O. de Pignerol, à 25 kilom. S. de Suse et à 72 kilom. de Turin, sur le Clusone et près de la frontière de France, au pied du col de la Fenêtre, souvent traversé par les armées; 1,290 hab. Place forte. Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants allèrent se réfugier en grand nombre dans le bourg de Fenestrelle; mais Louis XIV les en fit chasser et construisit le *fort Mutin*, pour mettre fin à ce qu'il appelait les *mutineries des huguenots*. Ce fort était protégé par quatre redoutes. En 1727, Charles-Emmanuel III fit construire le fort de Saint-Charles et continuer les fortifications de la place. Le système de ces fortifications est assez remarquable. Il s'étend sur une crête qui se détache des monts quasi perpendiculairement au torrent comme pour fermer la vallée. Sur les étages principaux sont construits des batteries et de petits forts. C'est une sorte de merveille que l'escalier couvert qui, du bas de la plaine où est bâti le fort Saint-Charles, s'élève à la plaine dite des Vallées (*delle valli*), et qui a près de 4,000 marches. On a pratiqué, en outre, du petit fort des Trois-Dents (*Tre-Denti*) au petit fort de l'Elmo, une route montante, découverte, placée au-dessus de l'escalier couvert dont nous venons de parler et appelée la route Royale, parce que les princes de la maison de Savoie avaient coutume de la monter quand ils allaient visiter Fenestrelle pour y jouir de la magnifique vue qui se déroule jusqu'à l'horizon. Du fort des Vallées, on passe, sur un pont d'une prodigieuse hauteur, appelé le pont Rouge, à la plaine dite le Pré-Catinat, du nom du maréchal, qui y fit construire des tranchées dont on voit encore les traces et les ruines, et où il passa l'hiver de 1692 avec 10,000 hommes, pour être en mesure de porter de là de prompts secours, d'un côté, à la citadelle de Pignerol, et, de l'autre, à la forteresse de Suse. Ce pré, dans la saison d'été, attire beaucoup d'étrangers à cause des souvenirs historiques qu'il rappelle, et aussi par la fraîcheur de ses eaux, par l'agrément extraordinaire de son site, la quantité et la variété des fleurs odorantes qui lui sont propres, et dont on extrait de précieuses essences et même des liqueurs.

En 1836, fut démoli le fort Mutin, où Napoléon avait fait enfermer le cardinal Pacca pendant la captivité de Pie VII à Fontainebleau. Charles-Albert, dans le dessein de compléter le système des fortifications, fit construire la batterie qui porte son nom, fondée dans le lit même du torrent et placée à cheval sur la grande route et communiquant avec le fort Saint-Charles. Il fit établir, de plus, un hôpital militaire dans ce dernier fort, et ouvrir sur la pente du mont, au levant, un beau et commode chemin qui, du côté du Piémont, aboutit à la porte Royale du fort. Le bagne des forçats et la prison d'État qui y existaient auparavant furent peu après transportés ailleurs.

En face de Fenestrelle, à l'O. de la place, se voit le passage des *Assiettes*, célèbre par la défaite des Français, commandés par le maréchal de Bellisle, qui y perdit la vie, et où furent tués plus de 300 officiers. Parmi les prisonniers qui furent détenus dans Fenestrelle, nous citerons Xavier de Maistre, qui y composa son *Voyage autour de ma chambre*. M. Saintine a placé dans cette forteresse la scène de son roman de *Picciola*. Une inscription rappelle que l'église de Fenestrelle fut consacrée à saint Louis par Louis le Grand.

FENESTRER v. a. ou tr. (fe-nè-stré — du lat. *fenestra*, fenêtre). Percer de fenêtres : FENESTRER *un mur*.

— v. n. ou intr. Chevaler. Attacher son écu à une fenêtre, avant d'entrer en lice.

— **Encycl.** Chevaler. Quelques jours avant un tournoi, une proclamation publiée à son de trompe, au nom du président, et ordinairement rédigée en vers, convoquait les *tournoyants*, et annonçait les prix qui seraient décernés au vainqueur. Des jeunes filles de qualité accompagnaient le héraut d'armes et prêtaient à cette première formalité un caractère non moins gracieux que pittoresque. On faisait connaître, en outre, l'approche du jour du tournoi en arborant les bannières, les pennons au sommet des habitations placées dans le voisinage de la lice. On les attachait aux fenêtres, en ayant soin d'y ajouter les écus. C'est là ce qu'on appelait *fenestrer les bannières* ou *faire fenestre*.

FENESTRIER, IÈRE adj. (fe-ne-strié, iè-re — du lat. *fenestra*, fenêtre). Qui fait des fenêtres : *Ouvrier* FENESTRIER. ‖ Qui a des fenêtres : *Maison* FENESTRIÈRE. ‖ Qui aime à regarder par la fenêtre :

> Fille *fenestrière* et trottière,
> Rarement bonne ménagère.
> (*Vieux proverbe.*)

FENÊTRAGE s. m. Syn. de FENESTRAGE.

FÉNÉTRANGE, bourg de France (Meurthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N. de Sarrebourg, sur la rive gauche de la Sarre, près d'un étang très-poissonneux; pop. aggl., 1,337 hab. — pop. tot., 1,428 hab. Carrière de pierre; tannerie, brasserie, chanvre, moulin à écorces. Belle église classée parmi les monuments historiques; débris de deux châteaux forts et de fortifications.

FÉNÉTRANGE (Bernard DE), capitaine lorrain du XIV^e siècle. Il entra pendant la captivité du roi Jean au service du régent de France, moyennant une somme considérable, amena avec lui un corps de 50 chevaliers et de 500 hommes d'armes, battit les Anglais, qu'il expulsa de la Champagne, et réclama alors le reste de la somme qui lui avait été promise. Le régent Charles ayant cherché à éluder sa promesse, Fénétrange, indigné, s'empara de Bar-sur-Seine, mit la ville au pillage et menaçait de ravager la Champagne, lorsque le régent se décida à lui envoyer les 30,000 livres qu'il exigeait.

FENÊTRE s. f. (fe-nê-tre — lat. *fenestra*, gr. *phanistra*, peu usité, de *phainô*, briller, qui dérive, par l'addition de la terminaison *nô*, caractéristique de la cinquième conjugaison sanscrite, de *phaô*, aussi briller, venu de la racine sanscrite *bha*, même sens). Ouverture pratiquée dans le mur extérieur d'un bâtiment pour y laisser pénétrer l'air et le jour : *Une* FENÊTRE *basse. Regarder par la* FENÊTRE. *Se jeter par la* FENÊTRE. *Ceux qui font des antithèses en forçant les mots font comme ceux qui font de fausses* FENÊTRES *pour la symétrie : leur règle n'est pas de parler juste, mais de faire des figures justes.* (Pasc.)

> . . . Un captif doit fermer sa *fenêtre*,
> Et tâcher d'oublier, par folie ou raison,
> Que l'univers existe autour de sa prison.
> E. AUGIER.

— Châssis vitré qui ferme l'ouverture de la fenêtre : *Il manque un carreau à cette* FENÊTRE.

— *Jeter par la fenêtre*, Dissiper, dépenser follement : JETER *son argent* PAR LA FENÊTRE.

> Sage mortel, j'ai su *par la fenêtre*
> *Jeter* gaîment l'argent de mon tombeau.
> BÉRANGER.

‖ Se dit aussi par menace contre des personnes que l'on trouve insolentes : *Voulez-vous que je vous jette* PAR LA FENÊTRE? *Laissez-moi le* JETER PAR LA FENÊTRE.

— *Entrer, rentrer par la fenêtre*, Faire une chose malgré les obstacles opposés par la volonté de quelqu'un : *Quand on frappe inutilement à la porte de certaines vérités, il faut essayer d'y* ENTRER PAR LA FENÊTRE. (J. Joubert.)

> Qu'on lui ferme la porte au nez,
> Il *reviendra par les fenêtres.*
> LA FONTAINE.

> Le père ouvre la porte au matériel époux,
> Mais toujours l'idéal *entre par la fenêtre.*
> A. DE MUSSET.

— Loc. prov. *Il faut passer par là ou par la fenêtre*, C'est une chose absolument inévitable.

— Archit. *Fenêtre atticurgue*, Celle dont l'appui est plus large que le linteau. ‖ *Fenêtre dormante*, Celle qui ne s'ouvre point. ‖ *Fenêtre feinte*, Celle qui n'existe pas, mais qui est seulement figurée. ‖ *Fenêtre gisante* ou *mezzanine*, Celle qui est plus large que haute. ‖ *Fenêtre rampante*, Celle dont l'appui et la fermeture sont en pente. ‖ *Fenêtre rustique*, Celle dont les chambranles sont en pierres de refend. ‖ *Fenêtre à croisées*, Celle qui était divisée en quatre compartiments par une croix de pierre. ‖ *Fenêtre à l'italienne*, Celle qui est divisée dans sa largeur en trois compartiments, par des colonnettes qui supportent les retombées d'un cintre.

— Mar. *Fausses fenêtres*, Sortes de mantelets volants dont on se sert dans les gros temps.

— **Anat.** Nom donné à deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan : *La* FENÊTRE *ronde. La* FENÊTRE *ovale.*

— **Encycl.** Hist. Chez les Romains, les chambres destinées au coucher ne recevaient le plus souvent de jour que par la porte. Leurs grandes pièces de réception avaient des jours ou *fenêtres*, qui n'étaient fermés que par des claires-voies en bois, en métal ou en pierre. Les Romains ne fabriquaient pas le verre en assez grandes plaques pour pouvoir l'employer communément. Dans les habitations particulières, les *fenêtres* étaient de simples ouvertures étroites, garnies de châssis en bois où l'on posait du papier huilé, des toiles, ou des morceaux de verre enchâssés dans un treillis de bois ou de métal. Rarement, les édifices publics avaient du verre à leurs *fenêtres*. La période romane ne fit guère que continuer ces traditions. Ainsi, l'on ne voit point de vitraux aux églises qui furent élevées du VIII^e au XI^e siècle. Pour se garantir du vent, on les fermait avec des claires-voies en pierre ou en bois, d'un travail délicat et d'un joli dessin. Les *fenêtres* des sanctuaires seules étaient fermées de morceaux de verre enchâssés dans du plomb. L'usage des verrières, introduit dans l'architecture vers la fin du XII^e siècle, modifia beaucoup la forme des *fenêtres*. La plus grande richesse régna dans la découpure de ces arcs, de ces rosaces remplies de vitraux admirablement peints. C'est surtout à l'embellissement, à l'ornementation des édifices religieux que fut consacré le verre durant le moyen âge. La quantité de jour que devait laisser passer la *fenêtre* fut calculée par les architectes comme un puissant moyen d'augmenter l'effet décoratif, mystérieux ou éclatant, des chapelles et des nefs. Du moment aussi où l'on adopta les verrières colorées, les conditions de la peinture murale, anciennement fort employée, changèrent; et, en général, la peinture translucide prit complétement le dessus. Dans les habitations privées du moyen âge, le verre fut en usage avant d'être appliqué aux édifices publics; comme dans l'antiquité, on l'employait concurremment avec le parchemin, le papier huilé ou la toile. Les habitations urbaines garnirent leurs *fenêtres* de vitres ou de parchemin, bien avant les châteaux. Dans les maisons des villes, où s'exerçaient de nombreux métiers, on avait un besoin d'autant plus vif de faire pénétrer le jour, que les rues étaient étroites, et on établit, à partir du XII^e siècle, de grands fenestrages qui occupaient tout un côté de la pièce principale, au premier ou au second étage. Dans les châteaux, les *fenêtres* étaient simplement closes par des volets de bois où l'on perçait des ajours vitrés. Quelquefois on se bornait, pour se préserver des intempéries de l'air durant la nuit, à étendre des tapisseries devant le bois de la *fenêtre*.

Vers le milieu du XIII^e siècle, les progrès de la civilisation permirent de ne plus murer les maisons comme des forteresses, et de les ouvrir à l'air et à la lumière. A cette époque, on fit les *fenêtres* plus grandes. On imagina aussi d'y placer des châssis plus commodes à manœuvrer, s'ouvrant séparément. Quant à leur ornementation, elle devint une des œuvres les plus délicates de la décoration architecturale. V. VERRIÈRE, VITRAIL, GUILLOTINE, ESPAGNOLETTE.

— Techn. Les *fenêtres*, qui constituent l'un des principaux ouvrages de la menuiserie, remplissent et ferment les vides ou baies que l'on ménage sur la façade d'un bâtiment, pour donner du jour et de l'air aux pièces intérieures. Elles se composent généralement d'un ou de plusieurs châssis formés de deux traverses, l'une inférieure, l'autre supérieure, et de deux montants au moins, assemblés aux traverses avec tenons et mortaises et coupes en onglet. Les espaces rectangulaires compris entre les différentes pièces sont remplis par de petits montants et de petites traverses qui portent le nom de croisillons ou de petits bois, et qui divisent ces espaces en carreaux de diverses grandeurs, que l'on garnit avec des vitres ou des glaces de petite ou de grande dimension, selon l'importance et le but du local.

On distingue les *fenêtres dormantes* ou fixes, et les *fenêtres mobiles ;* ces dernières sont à un seul ou à deux ouvrants ou battants; basculantes, à tabatières, pivotantes, roulantes ou glissantes, soulevantes ou à guillotine. Leur forme n'est pas toujours rectangulaire; elles peuvent être cintrées par le haut, ovales ou rondes.

Les *fenêtres*, quel que soit le système auquel elles appartiennent, sont montées dans un embrasement en menuiserie, auquel elles sont attachées par des charnières ou fiches. Cet encadrement, relié par des pattes à la maçonnerie, porte sur les traverses supérieure et inférieure, ainsi que sur un des montants, une rainure qui forme battée, contre laquelle vient battre le battant lorsque la *fenêtre* a un seul ouvrant. Celui des *fenêtres* à deux ouvrants ne diffère du précédent qu'en ce que la battée est remplacée sur les montants par une gorge qui sert à enclaver les fiches. La traverse inférieure de cette pièce est taillée à l'extérieur de façon à faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Les *fenêtres* à deux ouvrants ont les battants disposés de manière que le vent et la pluie ne puissent pas s'introduire par le joint. A cet effet, on donne aux montants de rive plusieurs formes : tantôt ce sont de simples battées qui se recouvrent; tantôt l'un des montants porte un demi-cylindre saillant, qui entre dans le demi-cylindre creux de l'autre; ce dernier joint, que l'on emploie généralement pour les *fenêtres* d'appartement, a reçu le nom de fermeture en gueule de loup.

Les *fenêtres* basculantes se composent d'un encadrement et d'un battant mobile autour d'un axe horizontal. Les *fenêtres* à tabatières, que l'on emploie généralement sur les combles, ne sont autre chose que des *fenêtres* basculantes dont le battant mobile est fixé à une ou plusieurs charnières; elles se manœuvrent de bas en haut ou de haut en bas, au moyen de cordes ou de poulies qui constituent un mécanisme spécial. Les *fenêtres* pivotantes, qui peuvent rentrer dans le système à bascule, ont leur axe de rotation vertical au lieu de l'avoir horizontal; celui-ci, qui peut être placé sous le montant de rive ou en un point quelconque du battant, ne permet le plus souvent qu'un quart de révolution.

Les *fenêtres* roulantes ou glissantes se composent d'un encadrement, dans les coulisses horizontales duquel peut rouler ou glisser un châssis mobile. Ces *fenêtres* peuvent avoir plusieurs châssis mobiles, se recouvrant lorsqu'on les ouvre; l'encadrement porte alors plusieurs coulisses parallèles qui permettent le mouvement; ce système est souvent appliqué dans les endroits où le développement des fenêtres à ouvrants serait gênant, dans les magasins, par exemple.

Les *fenêtres* soulevantes ou à guillotine ne diffèrent des précédentes qu'en ce que les coulisses, au lieu d'être pratiquées dans les traverses horizontales de l'encadrement, le sont dans les montants verticaux, et que, par suite, pour ouvrir, il faut soulever le châssis mobile de bas en haut. Ce système, dans lequel on maintient la *fenêtre* à la hauteur que l'on désire, au moyen d'une broche fixée sur l'embrasement, présente des dangers très-réels; les accidents fréquents auxquels a donné lieu l'abaissement subit du châssis mobile, par suite de la rupture de la broche ou du mentonnet de retenue, en a fait à peu près abandonner l'usage.

Les ferrures ordinaires des fenêtres se composent : de quatre ou de huit équerres, selon qu'elles sont à un ou à deux ouvrants; de deux, quatre ou six fiches à nœuds, selon qu'elles ont moins ou plus de hauteur; d'une crémone ou d'une espagnolette fixée sur l'un des montants de rive, et disposée de façon à fermer à la fois les deux battants. Les autres systèmes de *fenêtres* se ferment au moyen de clanches, de crochets de retenue, ou plus généralement de verrous horizontaux ou verticaux à ressort.

Les *fenêtres* se font généralement en bois; on en exécute aussi en fer et en fonte; quelquefois même on applique le fer avec le bois, en établissant l'encadrement et le châssis avec la dernière matière, et se servant de la première pour les croisillons; ce système, qui permet, avec une moindre épaisseur, d'avoir des pièces beaucoup plus résistantes, facilite le emplacement des petites vitres par des glaces de grandes dimensions.

— Anat. *Fenêtres du tympan.* Trois compartiments distincts constituent par leur réunion l'appareil auditif chez l'homme et chez les mammifères; on les distingue sous les noms d'*oreille externe*, d'*oreille moyenne* et d'*oreille interne*. L'oreille externe réunit les ondes sonores, et l'oreille interne les perçoit. L'oreille moyenne, placée entre les deux précédentes, joue le rôle d'appareil de renforcement du son; c'est elle qu'on appelle caisse du tympan, ou simplement tympan. Le tympan doit donc communiquer avec l'une et avec l'autre, et les orifices qui servent à cette communication sont nommés *fenêtres du tympan*. L'oreille moyenne est en communication avec l'oreille externe au moyen d'une membrane susceptible de faire certains mouvements pour l'adaptation des sons : c'est la membrane du tympan. Cette membrane est obliquement dirigée par rapport à l'axe du conduit auditif externe, en sorte que les ondes sonores arrivent sous une incidence oblique, condition propre à tempérer l'acuité exagérée des sons. La membrane du tympan présente des mouvements de relâchement et de tension subordonnés aux mouvements d'un osselet de l'oreille moyenne, le marteau, dont le manche, enclavé dans la membrane moyenne, sert, aussi bien que l'air de la caisse, à assurer la transmission des ondes sonores. Les deux *fenêtres* qui mettent en communication la caisse tympanique et l'oreille interne, sont disposées de manière à satisfaire à ce double mode de transmission : l'une, la *fenêtre ovale*, fait passer les sons de la série des osselets dans le vestibule interne; l'autre, la *fenêtre ronde*, fait passer les vibrations de l'air de la caisse tympanique dans le liquide de la rampe du limaçon. Ces *fenêtres* sont garnies d'une membrane dont la structure n'offre, avec la membrane du tympan, qu'une lointaine analogie.

FENÊTRÉ, ÉE adj. (fe-nê-tré — rad. *fe-*

nêtre). Chir. Se dit des emplâtres, des compresses, dans lesquels on a pratiqué de petites ouvertures carrées.

FENEU, village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Briollay, arrond. et à 13 kilom. d'Angers, près du confluent de la Suine et de la Maine; 1,410 hab. Le château de Sautray est une charmante habitation, dont la façade O., appuyée sur une grosse tour, s'élève sur une terrasse portée par de gros murs de soutenement. Le manoir de Maurion offre une élégante chapelle du XVe et du XVIe siècle. Sur la rive droite de la Mayenne, vis-à-vis de Sautay, s'élève le château de Vauléard, avec chapelle, jardins, futaies.

FEN-HO, rivière de Chine, prov. de Chan-Si, prend sa source à 100 kilom. S. de la grande muraille, coule du N. au S. et traverse le centre de la province en arrosant Thaï-Youan, Ho-Tcheou, Phing-Yong, Fen-Tcheou, et se jette dans le Hoang-Ho après un cours de 800 kilom., dont 430 navigables.

FÉNIAN s. m. (fé-ni-an). Membre d'une secte politique et religieuse, qui s'agite en Angleterre, en Irlande, en Amérique, contre la domination anglaise.

—**Encycl.** Le nom de *fénians* fut adopté par les membres de la grande association politique formée en 1861 dans le but d'arracher l'Irlande au joug de l'Angleterre, et de la constituer en république indépendante. Depuis que la nationalité irlandaise s'est réveillée, armée et menaçante, sous le double aiguillon de la misère et du froissement religieux et politique, on s'est souvent demandé, dans les journaux et ailleurs, quelle est l'origine du nom que les insurgés ont inscrit sur leur drapeau. Bien qu'en de telles circonstances une question d'érudition pure devienne très-secondaire, et que bien certainement l'immense majorité des *fénians* eux-mêmes ignorent d'où vient leur nom et ne s'en mettent guère en peine, il n'est jamais sans intérêt d'être exactement fixé sur un point d'histoire, alors surtout que, de ce point d'histoire, est sorti le cri de ralliement de tout un peuple. Or, celui-ci a été depuis longtemps éclairci par les érudits irlandais qui ont fouillé les vieilles légendes de leur pays. Au sein des tribus celtiques qui ont formé, comme on sait, le fonds de la population aborigène de l'Irlande, il s'était formé très-anciennement une sorte de milice permanente, une caste de guerriers, dont le chef le plus célèbre fut Fionn ou Finn, qui vivait à la fin du IIe siècle de notre ère. Fionn accomplit une foule de hauts faits qui ont été célébrés dans les anciennes chroniques et dans les vieux chants nationaux. Comme la renommée de Fionn ne fut égalée par celle d'aucun de ses successeurs, on s'habitua à désigner les guerriers irlandais sous le nom de *fionna*, c'est-à-dire les hommes de Fionn. La tradition raconte que la *fionna*, la force armée des tribus celtes d'Erin, fut dissoute ou anéantie dans le IIIe siècle de notre ère, à la suite de dissentions soulevées par des rivalités intérieures. Ajoutons qu'un des noms appliqués aux Gaëls d'Irlande par les anciens documents est celui de *feinni*. Sans nous arrêter aux conjectures plus ou moins fondées dont ce nom a été l'objet, on peut admettre qu'il n'est pas sans liaison avec celui de *fionna*, et, dans tous les cas, il est indubitable que ce sont ces appellations antiques, célébrées par des bardes et conservées à travers les générations, qui se sont reproduites dans le nom actuel des *fénians*, qui n'est, du reste, que la traduction altérée que les Anglais ont faite du mot *fionna*.

On a surnommé l'Irlande la Pologne anglaise; et les soulèvements chroniques de ces deux contrées contre les gouvernements oppresseurs établissent entre elles certaines analogies qui semblent justifier cette comparaison. Mais il existe dans leur situation respective une différence radicale, qui devient évidente pour peu que l'on jette un coup d'œil sur les dernières tentatives de révolte des Irlandais et des Polonais. L'insurrection polonaise n'a pu être étouffée qu'en versant des flots de sang; en Irlande, il n'y a jamais eu, entre les opprimés et les oppresseurs, conflit à main armée, et, s'il faut en croire les apparences, la conspiration des *fénians* n'aura d'autres résultats que de provoquer l'achèvement de la réforme législative, entreprise en 1829, dans le but d'assimiler la situation sociale et politique du peuple irlandais à celle du peuple anglais. Aujourd'hui comme autrefois, la possession de cette île est pour l'Angleterre une impérieuse nécessité politique; mais le nombre de ceux qui voulaient maintenir cette possession par les violences du droit du plus fort diminue de jour en jour, et les hommes d'Etat anglais, à quelque parti qu'ils appartiennent, reconnaissent presque unanimement aujourd'hui que, pour l'Angleterre, le seul moyen de terminer d'une façon définitive la conquête de l'Irlande est de s'assurer les sympathies du peuple irlandais, en répandant l'aisance et le bien-être parmi des populations qui en ont été si longtemps déshéritées; et, bien que cette politique n'ait pas encore reçu une application générale, on a pu en constater les heureux effets partout où elle a été mise en usage.

Le fénianisme n'en est pas moins un fait historique d'une haute portée. Pour en pénétrer à fond les causes premières, il faut remonter bien loin dans le passé; il faut se rappeler la vieille haine nationale des Celtes contre les Saxons, et les sentiments d'amertume et de vengeance que des siècles d'oppression ont entretenus sans relâche dans l'âme d'un peuple au sang ardent et aux passions violentes. Du reste, le nom même des *fénians* est emprunté à l'époque la plus ancienne de l'histoire de l'Irlande, et cette circonstance semble nous engager à jeter un rapide coup d'œil sur cette histoire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Pour une pareille revue rétrospective, nous n'aurions qu'à suivre l'exemple des fanatiques patriotes de la *verte Erin*, qui trouvent une satisfaction mélancolique à s'absorber dans le passé glorieux de leur patrie, et à comparer l'époque de son indépendance et de sa liberté avec les siècles de souffrances que lui ont infligés la cupidité et la dureté impitoyable des Saxons oppresseurs. Nous nous bornerons cependant à rappeler les luttes du temps de la réformation; l'assujettissement de la catholique Irlande par les soldats de Cromwell; les confiscations de la propriété foncière, qui commencèrent à cette époque, et qui furent renouvelées bien souvent dans la suite; enfin le despotisme de la politique protestante, qui refusait aux catholiques l'égalité civile avec les protestants, et, lorsque nous aurons à parler de l'époque qui précède immédiatement la nôtre, nous y retrouverons la même tyrannie de la part des oppresseurs et la même soif de liberté du côté des opprimés. Il nous suffira de nous attacher à ces antécédents historiques pour exposer avec impartialité les causes et le but du fénianisme.

La grande conspiration qui forme le sujet de cette étude n'est que la dernière phase du développement progressif et incessant de la lutte entre l'Angleterre et l'Irlande. Son but, la forme particulière qu'elle a revêtue, les circonstances et les causes qui l'ont amenée à jouer un rôle différent des sociétés secrètes qui l'ont précédée, n'ont commencé à s'affirmer d'une manière précise que depuis l'époque de Daniel O'Connel; époque fertile, car c'est à elle que se rattachent la jeune Irlande, la grande famine et la réforme législative causée par cette dernière. Aussi, afin d'apprécier convenablement le phénomène du fénianisme dans ses causes et dans ses effets, devons-nous rappeler avec quelques détails les événements marquants des quarante années qui nous séparent du bill de l'émancipation catholique et du bill de réforme.

La réunion de l'Angleterre et de l'Irlande, ou pour mieux dire la suppression d'un parlement séparé pour cette dernière (1800), avait été la conséquence immédiate de la grande révolte de 1798. Cette injustice criante dura vingt-neuf ans, parce que la grande majorité catholique du peuple irlandais n'était représentée au parlement du Royaume-Uni que par des députés protestants. La mesure de l'émancipation (1829) ouvrit le parlement aux catholiques, et le bill de réforme (1832) introduisit dans cette assemblée des hommes indépendants, qui dénoncèrent avec éclat la déplorable administration de l'Irlande, et demandèrent qu'on apportât promptement remède aux plaies intérieures qui rongeaient ce malheureux pays. Parmi ces hommes, Daniel O'Connell brillait au premier rang par son ardent patriotisme, sa bouillante éloquence et l'indomptable énergie de son caractère. La misérable situation de l'Irlande avait deux causes principales : les anomalies du système économique qui y était appliqué, et qui laissait dans l'indigence et dans la misère la grande masse du peuple; puis les abus du clergé qui foulait aux pieds, au profit des protestants, les prétentions légitimes des catholiques. Ces deux sources premières de tout le mal remontaient à l'époque de la Réforme et de la révolution, qui avaient, l'une et l'autre, laissé derrière elles les germes de difficultés devenues de plus en plus difficiles à résoudre. En ce qui concerne la situation économique, voici quel était l'état des choses : la grande masse de la propriété foncière se trouvait entre les mains des puritains établis dans le pays sous le protectorat de Cromwell, lesquels avaient reçu les terres qu'on leur avait assignées, sous la promesse expresse qu'ils ne les aliéneraient jamais à des catholiques; cette condition avait été maintenue par les gouvernements postérieurs et avait eu la plus funeste influence sur l'agriculture, ainsi que sur les rapports de l'aristocratie foncière avec la classe moyenne et la basse classe de la population. Les grands propriétaires étaient donc considérés, non-seulement comme une caste de maîtres, mais encore comme des envahisseurs étrangers, comme les représensants d'une religion intolérante, et se trouvaient par suite, vis-à-vis du peuple, dans un état permanent d'hostilité, qui n'admettait aucun compromis. Les rapports entre le propriétaire et le fermier, désigné sous le nom de *tenancier* (*tenant*), se bornaient, pour celui-ci, au payement, et, pour celui-là, à l'encaissement du fermage. Le propriétaire manquait soit de l'argent, soit de la bonne volonté nécessaire pour aider le fermier dans l'amélioration de la ferme, et celui-ci, de son côté, était peu porté à faire les frais de quelque amélioration, car aucune loi ne lui garantissait le remboursement de ses avances. Aussi, la plupart des fermiers vivaient-ils dans l'indigence, et, des 70,000 fermes qui existaient en Irlande vers 1830, 50,000 au plus avaient sept hectares d'étendue. La situation de la grande masse des laboureurs était encore plus triste. Ceux-ci, que l'on désigne en Angleterre sous le nom de *cottiers* (de *cot*, chaumière), étaient au service des fermiers, et recevaient, en échange de leur travail, un lambeau de terre dont le produit suffisait bien rarement aux besoins les plus indispensables de leur famille, tandis que leurs huttes de terre, qu'ils bâtissaient eux-mêmes, ressemblaient plutôt à des repaires de bêtes fauves qu'à des habitations humaines. Uniquement préoccupés d'assurer la récolte de leur petit champ, rebelles ou inhabiles à tout autre genre de travail que le travail agricole, les cottiers devenaient la proie de la plus horrible famine, si la récolte des pommes de terre, leur principal, sinon leur unique aliment, venait à manquer.

La richesse agricole avait diminué dans les mêmes proportions que le bien-être de la population; des 5,100,000 hectares de terres arables que possède l'Irlande, 1,530,000 restaient en friche. L'ancienne législation défendait ou entravait la cession de la propriété foncière à des mains qui auraient pu contribuer au développement de sa fertilité, et l'industrie et le commerce étaient arriérés au dernier point, car nul capitaliste ne venait à leur aide.

A ces vices de la situation économique s'ajoutaient ceux de la constitution ecclésiastique. La population de l'Irlande, au commencement des quarante années qui nous précèdent, s'élevait à 8 millions d'habitants; sur ce nombre, 7 millions étaient catholiques, et catholiques ardents, inébranlables, restés fidèles à une religion conforme à leur civilisation et à leur caractère, en dépit de l'influence hostile exercée sur eux depuis trois siècles par les représentants d'un culte étranger. Toutes les anciennes propriétés de l'Eglise catholique d'Irlande étaient dans les mains du clergé anglican, qui, avant et après Cromwell, avait été enrichi, comme la noblesse anglaise, aux dépens du peuple vaincu. Et, pour combler la mesure de l'oppression, la population catholique payait une dîme aux ministres richement dotés de la minorité protestante, tandis que le clergé catholique, dépouillé des biens qu'il possédait jadis, n'avait d'autre ressource qu'une dérisoire rétribution accordée par l'Etat. Certes, c'était là un criant abus du droit du plus fort. Aussi, dans les débats qui eurent lieu à propos de l'émancipation catholique, un grand nombre de voix s'élevèrent-elles en faveur des droits si outrageusement lésés du clergé catholique d'Irlande; mais elles restèrent sans écho devant le cri fanatique de la bigote majorité anglicane : *No popery!* (Point de papisme!) et les concessions accordées par la loi de 1829, n'apportèrent aucune amélioration aux vices profondément enracinés de l'Etat social de l'Irlande.

Telle était la situation générale de cette contrée, lorsque O'Connell et ses partisans entrèrent au Parlement anglais. Le bill de réforme avait, en quelque sorte, démocratisé cette assemblée; mais la répugnance à prendre en sérieuse considération les justes griefs des Irlandais était si générale et si difficile à vaincre, qu'O'Connell se vit forcément appelé, dès le début, au rôle d'agitateur radical et poussa, en 1832, son fameux cri de guerre : *Repeal of the union!* (Révocation de l'union!), c'est-à-dire de la loi qui avait prononcé, en 1800, la réunion du parlement irlandais au Parlement anglais. Aussitôt la plus violente agitation se répandit en Irlande; de tous côtés se formèrent des associations de *Repeal;* on refusa la dîme ecclésiastique; partout où l'on employa la violence pour en obtenir le payement, la résistance à main armée s'organisa; les fermiers et les cottiers se soulevèrent contre leurs propriétaires; le clergé fit cause commune avec la révolte; la révolution et la guerre civile apparurent aux portes de l'Angleterre. En face de symptômes aussi menaçants, le gouvernement ne put persévérer plus longtemps dans son ancienne politique, le maintien du *statu quo*. Le discours du trône de 1833 annonça à la fois un *irish coercion bill* (bill de la contrainte irlandaise) et un *irish Church bill* (bill de l'Église irlandaise), et, dès lors, l'Irlande devint l'objet principal des débats parlementaires. L'*irish coercion bill* donnait au lord-lieutenant pouvoir de dissoudre par la force toutes les assemblées et toutes les sociétés qui paraîtraient dangereuses pour la tranquillité publique, ainsi que de mettre en état de siége tout district où se feraient jour des germes de révolte. L'*irish Church bill* affranchissait les fermiers du payement de la dîme ecclésiastique, qui était mise à la charge des propriétaires, et, dans une clause additionnelle, dite *clause d'appropriation*, proposait d'employer les fonds ainsi recueillis à l'amélioration de l'enseignement public et à l'établissement d'écoles pour les catholiques et pour les protestants. C'était là déjà un premier pas vers la réforme des abus, sous le poids desquels l'Irlande gémissait. Mais les concessions que faisait entrevoir le *Church bill* perdaient toute valeur en face des mesures violentes proposées par le *coercion bill*, et, tandis que ce dernier était adopté par le Parlement, malgré l'opposition d'O'Connell et des hommes de son parti, l'autre échouait devant la résistance fanatique des tories, qui refusaient d'autoriser l'emploi des dîmes pour tout autre but que pour un but purement ecclésiastique. Une nouvelle, mais inutile tentative pour faire passer, en 1834, le *Church bill* avec la clause d'appropriation, eut pour résultat l'arrivée au pouvoir d'un ministère tory, sous la présidence de sir Robert Peel. Mais, dès les premiers jours de la session de 1835, ce ministère succomba à un vote contre son *bill de la dîme irlandaise*, qui essayait d'établir un compromis entre les prétentions des deux partis, et les whigs revinrent au pouvoir avec lord Melbourne : la question irlandaise devint désormais la pierre d'achoppement et la pomme de discorde des grands partis parlementaires. Cependant O'Connell avait abandonné son idée première de faire de la violence l'instrument du succès de l'agitation du *Repeal*. Il crut pouvoir y parvenir en n'employant que la force morale, et lorsque les whigs, en prenant la direction des affaires, annoncèrent leur intention de mettre en pratique une politique libérale, on pressentit leur prochain rapprochement du parti d'O'Connell. Ce rapprochement s'effectua d'une façon définitive par ce qu'on a appelé le *Contrat de Lichfield-House*. O'Connell accepta de ses nouveaux alliés l'office d'avocat de la couronne, et l'agitation du *Repeal*, que les mesures prescrites par le bill de contrainte avaient déjà commencé à étouffer, se dissipa complétement devant la promesse du gouvernement de travailler de toutes ses forces à améliorer l'état de l'Irlande.

L'introduction en Irlande de l'organisation des indigents, telle qu'elle était appliquée en Angleterre par le *poor law act* de 1838, qui fut de beaucoup la mesure législative la plus importante de cette époque de transition, perdit la plus grande partie de son heureuse influence sur la situation des classes pauvres par l'indolence, la défiance et l'orgueil des Irlandais. Vers le même temps, l'agitation causée par la question de la liberté de commerce vint apporter au gouvernement des soucis d'une autre nature. Tous les éléments conservateurs se groupèrent de plus en plus les uns auprès des autres, et le ministère whig vit diminuer rapidement la majorité, sur les voix de laquelle il pouvait compter. Aussi, aucune amélioration radicale n'avait-elle encore été introduite dans la situation de l'Irlande, lorsque le cabinet de lord Melbourne dut se retirer, en 1841, devant un ministère tory présidé par sir Robert Peel.

L'entrée des tories au ministère marque une nouvelle phase dans la question irlandaise. Sir Robert Peel essaya, il est vrai, de se rapprocher d'O'Connell et du parti irlandais, dont ce dernier était le chef dans le Parlement, en annonçant que l'Irlande ne serait pas oubliée dans sa politique *du progrès conservateur;* mais la politique anti-irlandaise de la grande majorité tory l'emporta, et deux sessions se succédèrent sans qu'il eût été question des réformes promises à l'Irlande. Trompé dans ses espérances et lassé d'attendre, O'Connell se décida à avoir recours au puissant moyen qui avait déjà forcé le gouvernement à entrer en composition. Il poussa de nouveau son cri de ralliement, qui retentit d'un bout à l'autre de l'Irlande avec plus de force encore que la première fois (1843). Comparée avec le mouvement qui commençait alors, la première agitation de *Repeal* n'était qu'un jeu d'enfant. Des meetings monstres, dont les assistants se comptaient par centaines de mille, eurent lieu sur tous les points de l'Irlande; partout s'organisèrent des *Repeal societies;* en beaucoup d'endroits le peuple prit les armes, les fermiers refusèrent de payer les redevances et les impôts, et si ces meetings n'aboutirent qu'à des discours passionnés, qu'à d'impétueuses résolutions non suivies d'effet; si le mouvement populaire ne produisit que des actes de violence isolés, au lieu de devenir une grande révolution, comme on le craignait en Angleterre, on le dut à l'influence presque illimitée d'O'Connell, qui voulait faire triompher les droits de l'Irlande par la voie des moyens pacifiques et qui détournait ses compatriotes des violences révolutionnaires; mais il s'était trompé s'il avait espéré amener ainsi le gouvernement tory aux mesures de la modération; il n'avait fait qu'épouvanter ses ennemis. Aussi les principaux événements parlementaires de l'année suivante furent-ils le renouvellement du bill de contrainte, l'interdiction des assemblées populaires, l'accusation et l'emprisonnement d'O'Connell lui-même; mais la chambre des lords déclara cette arrestation illégale et le grand agitateur fut rendu à la liberté. Le désenchantement produit par les résultats de ce soulèvement fut des plus vifs en Irlande et se manifesta surtout parmi les membres fougueux de la *jeune Irlande*, qui venaient de s'organiser en société régulière. Du sein de ce parti, s'élevèrent des voix mécontentes, qui proclamèrent que la doctrine de l'influence morale, considérée comme moyen curatif des maux de la patrie, était complétement illusoire, et lui opposèrent celle de la *force matérielle*, qui seule pouvait conduire à un résultat certain. Le chef de ce parti était Smith O'Brien; ses théories trouvèrent bientôt, dans les basses classes de la population et parmi les prolétaires des villes, un si grand nombre de partisans qu'O'Connell se vit forcé de les combattre ouverte-

ment. Ce fut ainsi que la discorde s'introduisit dans le camp des *repealers*. Les deux factions tenaient l'une et l'autre leur quartier principal à Dublin, les partisans d'O'Connell dans le *Conciliation-Hall*, ceux de Smith O'Brien dans l'hôtel de la Confédération irlandaise. O'Connell, soutenu par le prestige de sa réputation et par l'influence du clergé catholique, qui, à peu d'exceptions près, se rangeait de son côté, l'emporta pour un temps sur ses adversaires. Mais ce que ces derniers perdirent en influence, ils le regagnèrent bientôt par le radicalisme de leurs opinions; et ce fut dès lors un fait avéré qu'il existait en Irlande un parti pour lequel l'unique remède aux maux de la patrie était non-seulement la dissolution de l'union, mais encore la séparation violente d'avec l'Angleterre et l'établissement d'une république irlandaise indépendante. L'origine historique de la grande association qui, pendant ces dernières années, a, sous le nom de *fénianisme*, si vivement attiré l'attention du monde entier, date donc, à proprement parler, du moment précis où la faction d'O'Brien se sépara des premiers *repealers* et se constitua en parti de la *force matérielle*.

Mais, pendant que ce parti se formait, il se préparait des événements dont les résultats devaient imprimer un caractère bien autrement remarquable à l'histoire du *fénianisme*. Par suite de la non-réussite, pendant plusieurs années, de la récolte des pommes de terre, la grande famine irlandaise était imminente, et les épouvantables effets que cette calamité devait avoir sur une population de plus en plus appauvrie et laissée à l'abandon, opéra un brusque revirement dans la politique d'insensibilité et d'inhumanité qu'avaient jusqu'alors suivie les tories. La perspective de la menaçante situation de l'Irlande détruisit en sir Robert Peel les derniers scrupules qui l'empêchaient encore de se ranger parmi les partisans de la liberté de commerce; sa conversion à cette doctrine, qu'il annonça publiquement dans la session de 1846, en assura le triomphe, et eut, en outre, pour résultats la chute du despotisme tory et le retour des whigs au pouvoir.

D'après l'opinion des législateurs anglais, la cause de la misère de l'Irlande gisait dans le système de morcellement infini de la propriété, qui avait fait de la grande masse de la population de petits propriétaires et des cottiers, vivant exclusivement du produit de leur travail; et la première mesure législative qui suivit le *temporary relief act* fut un *poor bill* (bill des pauvres), qui avait le double but de diminuer la misère générale et de donner du travail aux prolétaires *cottiers*. Ce nouveau bill étendait et confondait les ordonnances du bill de 1838, en ce qui concernait l'établissement de maisons publiques de travail, et stipulait, en outre, que les indigents pour lesquels il n'y aurait plus de place dans les maisons de travail recevraient des secours à l'extérieur; mais n'avait pas droit à ces secours quiconque possédait un champ d'une étendue de plus de 6 ares; en outre, la taxe des pauvres, qui grevait toutes les terres, ne devait plus être payée par le fermier, mais par le propriétaire. Le *poor bill* eut pour résultat de remplir outre mesure les maisons de travail et de décider les propriétaires à reprendre toutes les petites parcelles qu'ils affermaient auparavant, en sorte que la population en excès, qui ne trouvait d'occupation ni à l'intérieur ni à l'extérieur des maisons de travail, n'eut bientôt plus d'autre moyen d'améliorer son sort que d'émigrer. Dans l'année qui suivit la grande famine de 1846-1847, l'émigration du peuple irlandais atteignit un chiffre inouï. Dans aucune autre contrée on n'avait jusqu'alors vu rien de pareil; on eût dit l'émigration d'un peuple entier, et, comme elle rappelait la sortie des Israélites de l'Egypte, cette fièvre qui poussait les Irlandais loin de leur antique patrie, dans des contrées situées par delà les mers, reçut le nom aussi significatif que pathétique d'*Irish Exodus*. Le grand courant des émigrants se dirigea vers les Etats-Unis. Cette émigration, qui dura plusieurs années, forma graduellement dans ce pays une puissante colonie irlandaise, qui devint le second fauteur principal dans la formation du fénianisme, que nous avons montré plus haut naissant, avec le parti de la force matérielle, dans le camp de la jeune Irlande.

Tant que vécut O'Connell, aucun mouvement révolutionnaire n'eut lieu en Irlande. La mort du grand agitateur (1847) amena la rupture définitive entre les *repealers* de l'ancien et du nouveau style, et les violentes commotions de l'année 1848 mirent tous les esprits dans la plus vive agitation. Le souvenir du soulèvement de 1798 se ranima de nouveau. Une fois encore, on crut le moment arrivé où l'Irlande pouvait espérer son affranchissement, avec l'appui de la France, et la jeune Irlande se hâta de mettre à profit cet instant favorable. Une députation du parti de la force matérielle, composée de ses chefs les plus remarquables, Smith O'Brien, Meagher et Mitchell, partit pour Paris; un autre délégué, Doheny, se mit en rapport avec les chefs du chartisme anglais; enfin, un troisième émissaire fut envoyé dans l'Amérique du Nord. Cependant ils n'obtinrent de réponse encourageante que de la part des chartistes. Ceux-ci tentèrent de provoquer un soulèvement à Londres; mais le vieux duc de Wellington n'eut qu'à concentrer sur différents points stratégiques les troupes qui se trouvaient dans la capitale, pour étouffer la rébellion dans son germe. Il devint, par conséquent, évident que la jeune Irlande n'avait à compter sur aucun secours venu de l'extérieur. Dans une lutte pour l'indépendance, elle ne devait vaincre qu'avec ses propres forces. Le succès parut peu probable aux observateurs non prévenus; mais les ardents patriotes se laissèrent peu intimider par la perspective des risques et des dangers à courir. Les noms de *fénians* et de *fénianisme* ne parurent pas encore; mais les préparatifs de l'insurrection se firent au printemps et pendant l'été de 1848, absolument de la même manière que ceux de l'explosion du fénianisme au printemps et pendant l'été de 1865. L'*United Irishman* (l'*Irlandais uni*), organe du parti de la force matérielle, prêcha la haine et le soulèvement contre l'Angleterre en se servant des mêmes motifs d'excitation que ceux qu'a employés récemment l'*Irish People* (le *Peuple irlandais*), organe des *fénians*. Dans tous les comtés, on organisa des clubs, qui furent armés de piques et de fusils. En Irlande, les discours et les écrits révolutionnaires ne rentraient pas encore à cette époque dans la catégorie des crimes de haute trahison; aussi était-il difficile de rien entreprendre contre les chefs du mouvement, tant qu'un acte du Parlement n'aurait pas comblé ce vide la législation; mais à peine le projet de loi présenté à cet effet eut-il été adopté, que l'*United Irishman* fut suspendu; son rédacteur en chef, Mitchell, condamné comme coupable de haute trahison (*felon*, en anglais), fut exporté à Bermude. Ces mesures violentes ne firent qu'accroître l'agitation déjà universelle en Irlande. Un nouveau journal, le *Felon*, succéda à l'*United Irishman;* le mouvement s'étendit de plus en plus, et les préparatifs d'armements devinrent de jour en jour plus menaçants. Enfin, le gouvernement se décida à faire le dernier pas : l'île entière fut mise en état de siége, les journaux révolutionnaires furent supprimés, l'acte de l'*habeas corpus* suspendu, les chefs du mouvement dont on put s'emparer furent emprisonnés, et le soulèvement se trouva réprimé au moment où tout était prêt pour son explosion. Une tentative d'insurrection dans les comtés occidentaux échoua complétement et se termina par l'emprisonnement et la condamnation de Smith O'Brien et de ses complices (juillet 1848).

Le parti d'O'Connell, qui comprenait la classe moyenne et le clergé catholique, s'était tenu à l'écart de ce soulèvement. Les hommes qui l'avaient dirigé avaient en vue avant tout la conquête de leur indépendance et de leur liberté, l'humiliation de l'Angleterre et l'établissement d'une république irlandaise; pour eux, toutes les autres questions n'étaient temporairement qu'accessoires; celle de la réorganisation de la constitution ecclésiastique ne venait qu'en troisième ou quatrième ligne. Ils recrutaient leurs partisans les plus énergiques parmi les artisans et les ouvriers des fabriques des villes, bien qu'en cas de réussite ils dussent aussi compter sur la population des campagnes; mais, quelles que dussent être les circonstances qu'aurait pu traverser la révolte, si elle n'avait pas été étouffée dès son origine, on ne pouvait nier l'existence d'un parti conservateur auquel répugnait l'emploi des moyens violents, et la rapidité avec laquelle fut vaincu le parti de la force matérielle vint encore jeter plus d'obscurité que jamais sur le but final de ses plans.

Les événements de l'année 1848 étaient, pour le gouvernement anglais, une nouvelle invitation à persister dans la voie où il était entré et à conquérir les sympathies du peuple irlandais par les seuls moyens efficaces, c'est-à-dire par des concessions raisonnables et par de sages réformes. Dans le fait, ce fut à dater de cette époque que l'on reprit, avec plus d'énergie que jamais, la série de mesures législatives qui devaient conduire à ce but.

Ces mesures firent bientôt renaître partout la tranquillité et la confiance, en sorte que, dès l'automne de la même année, la reine Victoria put venir faire un long séjour en Irlande, circonstance qui ne fit que fortifier la bonne impression produite par la nouvelle législation, et qui ne laissa plus aucun doute sur le désir sérieux qu'avait le gouvernement anglais d'amener une réconciliation durable, basée sur des intérêts et sur une sympathie réciproques. L'année suivante, de nouvelles ordonnances vinrent compléter les bienfaits des mesures déjà adoptées. Toutefois, il restait encore infiniment à faire; les rapports entre les fermiers et les propriétaires réclamaient de plus en plus de nombreuses améliorations; les concessions faites au clergé irlandais étaient loin d'atteindre la mesure de celles qu'il était en droit d'attendre; le paupérisme de la basse classe était amoindri, mais nullement détruit; aucun ralentissement ne se manifestait dans l'émigration commencée à la suite de la grande famine; enfin il existait toujours un parti qui ne se lassait pas de déplorer la misérable situation de l'Irlande et l'incurie du gouvernement anglais à l'égard de cette contrée. Mais la voie de réformes dans laquelle ce dernier était entré, les résultats incontestables de ces réformes et la comparaison de l'ancien ordre de choses avec celui qu'on venait de créer diminuaient chaque jour les chances du parti de la force matérielle. Il en fut alors réduit à chercher plus que jamais ses moyens d'excitation dans la haine séculaire des Celtes contre les Saxons, dans la rancune indélébile des vaincus contre les vainqueurs, dont les incontestables bienfaits actuels étaient pour lui les perfides présents des Grecs.

La seule conspiration de la jeune Irlande qui mérite d'être mentionnée depuis la défaite de 1848 est celle qui, dans le cours de ces dernières années, a, sous le nom de *fénianisme*, répandu la plus vive agitation en Irlande et excité l'attention en même temps que les sympathies du monde entier.

Puisque nous sommes arrivé au moment où le nom des *fénians* apparaît pour la première fois dans l'histoire, avant d'entrer dans aucun détail à ce sujet, nous croyons devoir rappeler sommairement les éléments fondamentaux de cette association. Nous avons montré ci-dessus ces éléments en étroite liaison, dans le cours progressif de leur développement, avec l'agitation d'O'Connell et la grande famine. Ils étaient au nombre de deux, savoir : la doctrine du parti de la *force matérielle*, qui ne voyait, pour les maux de l'Irlande, d'autre remède que sa séparation d'avec l'Angleterre, au moyen d'une révolution, et l'*Irish Exodus*, qui avait conduit aux Etats-Unis une portion notable de la population irlandaise. Cette émigration avait créé en Amérique un peuple irlandais tout nouveau, qui s'était soustrait à l'influence des réformes opérées dans la mère patrie; qui ne conservait pour l'Angleterre qu'un unique sentiment, celui de la haine, et qui ne formait qu'un seul vœu, celui de la vengeance. Lorsque la guerre d'Amérique éclata, un grand nombre d'Irlandais s'engagèrent sous la bannière nord-américaine. L'attitude sympathique de l'Angleterre vis-à-vis des États du Sud aigrit les esprits, qui admirent bientôt la possibilité d'une guerre prochaine avec la Grande-Bretagne. Il ne manqua pas d'hommes qui crurent que cette circonstance était favorable à l'accomplissement de leurs vœux, et ce fut, appuyée sur la prévision de cette action combinée des forces irlandaises d'Europe et d'Amérique, que la conspiration des *fénians* vit le jour pendant l'hiver de 1861-1862. Le fondateur de l'association en Amérique était John O'Mahony; son chef en Irlande, James Stephens. On ne sait guère au juste dans laquelle des deux contrées elle commença à être organisée, ni quelle était primitivement la différence hiérarchique entre O'Mahony et Stephens. Il est vraisemblable que chacun de ces deux chefs possédait dans sa sphère une autorité illimitée et qu'ils travaillaient de concert. En mai 1863, nous trouvons comme émissaire en Amérique un certain Luby, qui était l'un des principaux chefs des *fénians* en Irlande. En compagnie de John O'Mahony, plus connu dans l'association sous le surnom de *Gros-Jean* (Big John), il visita plusieurs localités, entre autres le camp du général Corcoree, commandant de la légion irlandaise dans l'armée du Potomac. Il réunit, dans un meeting nocturne, les officiers de cette légion et adressa à Stephens un rapport des plus satisfaisants sur le succès de sa mission et sur la situation pleine d'espérance du fénianisme américain. Après le retour de Luby, on sentit vivement la nécessité d'établir en Irlande un organe du fénianisme; mais on manquait de fonds, et il était nécessaire que les frères des Etats-Unis envoyassent leur contribution pour parvenir à fonder un journal. Avant la fin même des préparatifs, il se passa en Amérique un des événements les plus importants de l'histoire du fénianisme. L'association avait fait des progrès si rapides dans les Etats du Nord et de l'Ouest de l'Union américaine, que les chefs des différents districts, qui portaient d'après leur rang, les titres de *centres* et d'*head-centres* (centres-chefs), furent convoqués en congrès par John O'Mahony, le plus élevé des *head-centres* d'Amérique. Ce congrès eut lieu en conséquence, le 3 novembre 1863, à Chicago, et ses séances publiques, où fut traitée la question principale, firent connaître à la fois au peuple américain, qui n'en avait nul soupçon, l'existence et le but du fénianisme.

Le 28 novembre, c'est-à-dire trois semaines et demie après le congrès de Chicago, parut à Dublin, édité par Luby et ayant pour rédacteur un nommé O'Leary, le premier numéro du journal hebdomadaire, *The Irish People* (le *Peuple irlandais*), organe, devenu depuis si célèbre, du fénianisme. Dès le début, cette feuille ne garda nullement le secret de la cause qu'elle défendait, et les bureaux de sa rédaction devinrent le rendez-vous des chefs de la conspiration irlandaise.

Dans l'intervalle, les *fénians* faisaient de nouveaux progrès dans le développement de leur association. Il ne suffisait pas d'être d'accord sur les moyens et le but, et d'accroître le nombre des frères par de nouveaux enrôlements : l'argent et les armes manquaient, et, pour être approvisionnés de ces indispensables instruments de succès, les *fénians* d'Irlande s'étaient adressés à leurs frères d'Amérique. L'*Irish People* avait déjà déclaré ouvertement, dans un de ses premiers numéros, que l'on ne devait compter, dans aucune des alternatives à traverser, ni sur le clergé ni sur la classe moyenne. Comme éléments révolutionnaires, il ne restait que les artisans, les ouvriers des fabriques et les laboureurs, classes auxquelles on ne demandait que de mettre en action leur ardeur patriotique. C'était tout autre chose en Amérique. La majorité des Irlandais qui s'y étaient établis étaient parvenus à une certaine aisance, et montraient partout le plus vif empressement à prouver leur dévouement à la patrie par des sacrifices de toute nature, surtout par des contributions en argent. Au congrès de Chicago succéda, en 1864, dans la même ville, une grande foire, dont le produit, ostensiblement destiné à venir en aide aux Irlandais indigents, devait en réalité former le fonds d'un trésor pour l'association des *fénians*. A la même époque, Stephens se rendit en Amérique, où il resta jusqu'à la fin de juillet 1864, faisant de tous côtés, sous le pseudonyme du capitaine Daly, la plus active propagande; il se mit, en outre, en relations personnelles avec O'Mahony et reçut des sommes importantes. Satisfait au plus au point des résultats de son voyage, il revint en Europe, au mois d'août de la même année, et travailla, avec plus d'ardeur que jamais, à donner à l'association irlandaise une forte organisation militaire. En ce qui concerne cette organisation, il nous suffira de dire que les associés étaient divisés en quatre classes : la classe A ou des colonels, qui devaient réunir chacun un bataillon de plusieurs centaines d'hommes; la classe B ou celle des capitaines, commandant chacun une compagnie de cent hommes au moins; la classe C ou celle des sergents, ayant sous leurs ordres de dix à vingt hommes; enfin la classe D ou celle des simples soldats, qui, en prêtant le serment des *fénians*, entraient, par ce fait même, dans l'armée de la république irlandaise. Une obéissance sans réserve aux supérieurs, une discrétion absolue et une propagande active en faveur de la cause *féniane* étaient les principes, les règles de la discipline. Jusqu'à la fin, la question de l'armement fut celle qui laissa le plus à désirer. Chacun prenait les armes qu'il possédait : les uns portaient des fusils, d'autres des sabres; mais le plus grand nombre étaient armés de piques, qu'un forgeron, nommé Michel Moore, l'un des membres les plus actifs de l'association, fabriquait en quantité considérable, à Dublin. Les exercices militaires, dans les villes, avaient ordinairement lieu la nuit, dans des caveaux secrets, et, à la campagne, dans des prairies, des landes ou des champs dont l'isolement assurait la sécurité des conjurés.

Ce fut dans ces préparatifs que s'écoula l'année 1864. Les *fénians* d'Amérique n'étaient pas non plus restés inactifs. Ils avaient, en automne, convoqué un second congrès à Chicago, et l'organisation s'était répandue d'Etat en Etat; en sorte qu'au commencement de la nouvelle année (1865), le fénianisme avait des ramifications dans toute l'étendue de l'Union américaine, depuis New-York jusqu'à la Californie; et les districts (*circles*), administrés par les *head-centres* et par les *centres*, se comptaient par centaines. La fin soudaine de la guerre d'Amérique, au printemps de 1865, vint encore activer puissamment la rapidité des préparatifs. L'heure avait sonné, l'heure que chacun attendait avec une impatience pleine d'espoir. Les armées américaines furent congédiées; des milliers de soldats irlandais, aguerris par les combats, rentrèrent dans leurs foyers. Aucune autre époque ne pouvait être plus favorable pour la lutte. Tel fut l'avis unanime des chefs *fénians*, et une proclamation de Stephens aux confédérés d'Irlande prouva jusqu'à l'évidence que l'explosion de l'insurrection ne pouvait pas être différée au delà des derniers mois de l'année 1865. Cette proclamation est datée du 8 septembre 1865 et se termine ainsi : « Il n'y a plus de temps à perdre; cette année, nul n'en doute maintenant, doit être l'année de l'action. Je parle avec une connaissance de cause et une autorité auxquelles nul autre ne peut prétendre; et, je le répète, la bannière de l'Irlande, la bannière de la république irlandaise doit être déployée avant la fin de cette année. Le temps presse; je n'ajouterai que quelques mots : elle sera déployée au milieu de rayons d'espérance, dont elle n'a jamais brillé jusqu'à ce jour. Ayez donc une confiance inébranlable et un cœur joyeux, et que chacun marche courageusement au combat. »

Quels étaient le lieu et le mode d'explosion du soulèvement? Devait-il commencer seulement à Dublin, ou bien à la fois dans toute l'Irlande? Quel était le rôle réservé aux conjurés d'Amérique? Devaient-ils tenter un débarquement à main armée sur les côtes de l'Irlande, ou bien envahir le Canada, ou bien encore mener de front ces deux entreprises? Des documents authentiques manquent pour répondre à toutes ces questions. Tous les bruits possibles, toutes les suppositions les plus contradictoires agitèrent les masses pendant cette première semaine de septembre, que Stephens avait choisie pour lancer sa proclamation. Mais la police secrète avait découvert les lieux de rendez-vous des *fénians;* des traîtres étaient en rapports actifs avec les autorités anglaises, et, avant que l'époque fixée par Stephens fût arrivée, le gouvernement recourut à une mesure qui ruina d'un seul coup les espérances des *fénians*, autant du moins que ces espérances reposaient sur le prompt succès d'une révolution en Irlande. La *Gazette officielle* du 16 septembre au soir publia une proclamation du vice-roi, lord

Wodehouse, annonçant que certaines personnes, prenant le nom de *fénians*, conspiraient contre l'autorité de la reine en Irlande. Elle désignait James Stephens comme un des chefs, promettait une récompense de 200 livres sterling à qui livrerait cet homme, et rappelait que quiconque le cacherait ou l'aiderait à s'échapper se rendrait coupable de haute trahison. Dès la veille, à l'entrée de la nuit, la police s'était rendue rue du Parlement, aux bureaux de l'*Irish People*, en avait brisé les portes dont l'ouverture lui était refusée et avait conduit prisonnières au château une douzaine de personnes qui déclarèrent ne pas être les compositeurs de l'imprimerie, et au nombre desquelles se trouvaient Luby, O'Leary, et autres chefs *fénians*, en ce moment à Dublin.

Le même soir, une autre proclamation de lord Wodehouse ordonnait, dans le comté de Cork, des mesures semblables à celles qu'entraîne l'état de siége sur le continent et investissait le lord-lieutenant du comté, lord Fermoy, de tous les pouvoirs nécessaires pour augmenter la force des constables, saisir toutes les armes et punir ceux qui en conserveraient chez eux. Une récompense de deux cent livres était offerte pour la capture du nommé Geary et de nombreuses arrestations étaient simultanément opérées à Clonmel, Claremorris, Nenagh, Cashel, Tipperary et divers autres lieux. Parmi les prisonniers, il y avait des paysans, des briquetiers, des tailleurs, des clercs de notaire, des commis marchands et des ouvriers de toutes professions. Des dépositions de certains témoins, il résulta que, sur plusieurs points, des prévenus avaient été surpris se livrant au maniement des armes.

Enfin, avant que la stupeur causée par ces événements eût été dissipée, tout espoir fut anéanti pour le succès de la révolution irlandaise. Dans les villes, les garnisons furent sur un qui-vive continuel ; des vaisseaux de ligne et des frégates restèrent à l'ancre dans les ports de Dublin, de Cork et de Galway, et les chaloupes canonnières de la flotte du canal croisèrent le long des côtes de l'île. James Stephens, l'*head-centre* irlandais, parvint, il est vrai, à s'échapper ; mais il dut rester caché, à cause des perquisitions de la police, et, au lieu de voir la bannière de l'Irlande flotter majestueusement, on n'eut pas même à constater la plus légère perturbation de l'ordre et de la tranquillité sur toute la surface de l'île.

A la fin d'octobre, on parvint à arrêter Stephens, qui, sous un de ses faux noms, habitait une villa meublée avec le plus grand luxe, dans les environs de Dublin. Privée de tous ses chefs, sans un centre autour duquel elle pût se rallier, ne trouvant dans le peuple l'appui d'aucune émotion sympathique, l'association des *fénians* se dissémina dans une foule d'éléments, sans consistance et sans force, une fois isolés les uns des autres.

Les saisies pratiquées dans les bureaux de l'*Irish People* et dans les demeures des prisonniers avaient mis le gouvernement en possession de documents précis sur le but, le développement progressif et l'extension du fénianisme ; aussi, indépendamment des dépositions des témoins de la couronne, anciens membres de l'association, il était facile de faire le procès des chefs *fénians*, rien qu'avec l'aide de ces documents. La procédure judiciaire s'appuya sur l'acte du Parlement de l'année 1848, dit *treason felony act*, et dont nous avons parlé ci-dessus. On sait que cet acte déclarait crime de haute trahison les discours et les écrits séditieux, ainsi que l'intention, prouvée par ces discours et par ces écrits, de provoquer un soulèvement et de faire la guerre à l'Etat. On nomma, pour diriger la procédure, une commission spéciale composée de deux grands juges irlandais. Un seul événement important marqua le commencement des séances de cette commission : ce fut l'évasion de Stephens, qui, aidé de son geôlier, s'échappa de Richmond-Bridewall, prison d'Etat de Dublin. Cet incident produisit en Angleterre une sensation doublement désagréable ; car cette fuite arrachait des mains du gouvernement le principal agitateur *fénian* et ouvrait une nouvelle issue bien peu satisfaisante à la question du fénianisme. L'évasion de Stephens n'eut cependant aucune influence sur la situation momentanée des prisonniers. La commission spéciale ouvrit ses séances à Dublin le 28 novembre, et les accusés, reconnus coupables, furent condamnés à une détention dont la durée varia de sept à vingt ans. Le procès des *fénians* arrêtés à Cork aboutit aux mêmes résultats.

Cependant la question du fénianisme aux Etats-Unis se présentait comme un problème qui n'était rien moins que facile à résoudre. L'organisatien des *fénians* américains est, sous tous les rapports, plus forte et plus riche que celle des *fénians* irlandais, et ils sont à l'abri du contrôle immédiat de l'Angleterre ; aussi leur influence croissante rendait-elle de jour en jour plus pénible et plus délicate l'attitude du gouvernement nord-américain, que l'Angleterre accablait de notes et de protestations diplomatiques. Le premier effet des événements d'Irlande fut l'adoption de mesures qui complétèrent l'organisation de la république irlandaise dans les Etats transatlantiques. Un congrès de *fénians*, composé d'un sénat et d'une chambre de députés, se réunit à New-York en octobre 1865, et John O'Mahony, élevé du rang de chef de la conspiration à la dignité de président de la république irlandaise, nomma des ministres de la guerre, de la marine et des finances, et s'installa, avec son ministère, dans un magnifique édifice de New-York, choisi pour être le siége provisoire du gouvernement. Le premier acte du nouveau président fut l'établissement d'un impôt général ; et le fait, contre léquel on ne peut élever aucun doute, que cet impôt fit rentrer en moins d'un mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de novembre 1865, dans la caisse des finances de la république irlandaise, une somme d'un million de dollars (5,300,000 fr.), prouve à n'en pas douter combien peu les *fénians* américains s'étaient laissé décourager par l'insuccès de leurs frères d'Europe, et combien était inébranlable leur résolution de poursuivre l'exécution du plan qu'ils avaient conçu.

Les événements semblèrent cependant démentir, dès le début, ces heureuses espérances. John O'Mahony fut mis en accusation et déposé par une fraction du sénat, qui élut pour président un nommé Roberts. Les deux présidents se mirent mutuellement hors la loi et en appelèrent aux citoyens de la république *féniane*, divisée en deux partis ; mais ceux-ci, avant de se prononcer, attendirent l'arrivée de Stephens, qui devait, croyaient-ils, devenir l'arbitre des deux compétiteurs et même prendre la direction suprême des affaires. Cependant l'arrivée de Stephens ne changea rien d'abord à la situation ; il se substitua sans obstacle, il est vrai, à John O'Mahony, mais ne parvint pas à rallier à lui les partisans de Roberts. Deux congrès de *fénians*, réunis à la même époque à New-York, s'accablèrent réciproquement d'injures et de malédictions, tandis que les deux présidents élus de la république irlandaise se traitaient à l'envi de traîtres et d'usurpateurs avec toute la fureur de deux véritables antipapes.

Disons cependant, avant de passer plus loin, que ces querelles s'apaisèrent dans la suite, et que Roberts demeura chargé de diriger l'invasion que l'on projetait dans le Canada, tandis que Stephens devait organiser le débarquement en Irlande et révolutionner cette contrée.

Les premiers mois de l'hiver de 1865 à 1866 se passèrent sans incidents remarquables. Ce ne fut qu'à la fin de février qu'une nouvelle agitation sembla se manifester en Irlande. On découvrit à cette époque les traces de préparatifs pour un second soulèvement. Des arrestations accidentelles, opérées par la police, firent connaître l'existence de dépôts d'armes, l'introduction de munitions de guerre, ainsi que l'engagement de nouvelles recrues, que l'on exerçait en secret ; et ce qui, plus que tout le reste, contribua à donner l'éveil, ce fut l'arrivée en Angleterre de personnes que l'on avait tout sujet de croire des émissaires des *fénians* d'Amérique, mais qu'on ne put ni arrêter ni mettre en accusation, faute de preuves suffisantes. Le nombre de ces étrangers suspects atteignit, dans les premières semaines de mars, de telles proportions dans les différentes villes de l'Irlande, leur attitude devint si arrogante et les premiers symptômes d'un soulèvement imminent furent si manifestes, que le gouvernement jugea nécessaire de prendre des mesures de précaution extraordinaires et demanda au Parlement la suspension de l'acte d'*habeas corpus*. Cette mesure supprima les obstacles qui s'opposaient à l'arrestation des émissaires *fénians*, et eut les résultats les plus décisifs. En peu de jours, les étrangers suspects disparurent comme par enchantement, et ceux, en petit nombre, qui avaient cru pouvoir rester furent arrêtés sans peine, en sorte que l'insurrection, privée de ses chefs, fut étouffée en germe.

Privés de tous leurs moyens d'action en Europe, les *fénians* tentèrent aussitôt de mettre à exécution leur programme américain. Nous avons dit plus haut que les émigrants du grand Exode irlandais y avaient trouvé, dans la guerre civile, une excellente école militaire ; que c'était de là que la conspiration avait été organisée en Irlande, de là qu'étaient partis l'argent et les armes nécessaires pour l'œuvre de délivrance. On pouvait, en outre, compter, sans être taxé d'exagération, que 60,000 à 100,000 hommes en armes se trouveraient, à un signal donné, prêts à envahir le Canada pour chasser du continent américain les derniers restes de l'odieuse domination anglaise. Le danger paraissait d'autant plus menaçant, que l'on croyait généralement qu'une entreprise des *fénians* contre le Canada obtiendrait les sympathies et la coopération active des Américains.

Après une foule de discours pour et contre, l'invasion du Canada par les *fénians* fut enfin décidée en mai 1866. Dans les premiers jours de juin, leurs forces commencèrent à se réunir sur la frontière, dans le voisinage du lac Erié, et, dans la seconde semaine du même mois, elles pénétrèrent dans le Canada, en longeant les bords de ce lac ; mais, au lieu de se trouver en masses imposantes, comme l'on s'y attendait, le nombre total des envahisseurs ne s'éleva pas à plus de 4,000 ou 5,000, et, au lieu de rencontrer la sympathie qu'ils espéraient de la part du gouvernement américain, ils se heurtèrent à une ligne de postes habilement distribués sous la direction du général Meade, qui, sur certains points, empêcha totalement, et, sur d'autres, entrava leur entrée sur le territoire de la colonie anglaise. En même temps, des volontaires canadiens et des troupes anglaises s'avancèrent de tous côtés pour repousser l'invasion. Les *fénians* réussirent, au début, à s'emparer d'un petit nombre de forts de la frontière, et, sur plusieurs points, ils en vinrent aux mains avec les Canadiens ; mais ils furent battus dans tous ces combats, et, après avoir perdu plusieurs centaines de morts, de blessés et de prisonniers, ils furent obligés de repasser la frontière en désordre. La campagne avait duré cinq jours en tout, et elle était terminée avant que l'on eût su en Europe qu'elle avait commencé.

L'avortement de la conspiration en Irlande et l'insuccès complet de l'invasion du Canada eurent nécessairement pour résultat de répandre le découragement dans les rangs de l'association. En réalité, tout demeura calme et tranquille pendant la seconde moitié de l'année 1866 ; les symptômes menaçants disparurent complétement, et, en décembre, le gouvernement anglais était convaincu, ainsi qu'il résulte d'une déclaration postérieure à cette époque, que la conspiration des *fénians* était complétement étouffée. On se félicitait de tous côtés de cet heureux résultat ; mais la satisfaction générale devait être de courte durée.

Le gouvernement s'était-il relâché de sa surveillance ou les *fénians* avaient-ils réussi mieux que d'habitude à dissimuler leurs plans ? C'est ce que l'on ignore ; toujours est-il que, d'après les révélations de Godfrey Massey, l'un des chefs les plus influents de l'association, qu'il trahit ensuite, on sut plus tard qu'à l'époque même où le gouvernement croyait la conspiration anéantie, en décembre 1866, un meeting de *centres fénians* avait eu lieu à New-York, sous la présidence de James Stephens, et qu'on y avait discuté sur l'avenir du fénianisme. Stephens, rapporta Massey, s'était déclaré contre une nouvelle entrée en campagne, parce qu'on n'y était pas suffisamment préparé, et il avait offert en même temps de se rendre en Angleterre et de s'y laisser prendre et exécuter, afin qu'on ne pût émettre aucun doute sur sa fidélité et sur son courage. Mais on ne voulut ni accepter ce sacrifice héroïque, ni se rendre aux sages observations de Stephens ; on résolut de recommencer la lutte en Irlande, et cinquante des membres les plus capables de l'association, entre autres Massey lui-même, Halpin, Burke, Mac-Afferty et les deux *centres* Kelly et Deasy, devenus célèbres depuis par le coup de main de Manchester, furent envoyés, en qualité de commissaires, en Angleterre, pour ranimer l'énergie éteinte de l'association et faire les préparatifs d'un nouveau soulèvement. Vers le milieu de janvier 1867, ils étaient tous parvenus sans accident en Angleterre, et, comme la situation exceptionnelle de l'Irlande leur imposait un redoublement de précautions, il fut résolu entre eux que, cette fois, l'impulsion première du soulèvement ne partirait pas de l'Irlande, mais bien de l'Angleterre. Quinze des cinquante commissaires, et, parmi eux, huit ex-officiers américains, se formèrent en directoire central à Londres, tandis que les autres se partageaient entre Birmingham, Liverpool, Manchester, Leeds et Glasgow. Les résultats d'un voyage d'inspection exécuté par Massey en Irlande furent loin d'être encourageants. Il rapporta que les deux principaux districts, Dublin et Cork, étaient en état de fournir, le premier 14,000 soldats *fénians*, mais 3,000 fusils seulement, et le second 20,000 soldats et 15,000 armes. Toutefois, cet état de choses parut satisfaisant aux commissaires de Londres, et, comme on le sut plus tard, ils ne perdirent pas un instant pour assurer l'exécution de leurs plans.

Six jours à peine s'étaient écoulés depuis l'ouverture du Parlement, et l'on se berçait encore d'illusions sur l'anéantissement du fénianisme et sur le rétablissement de l'*habeas corpus act* en Irlande, lorsqu'on apprit tout à coup que les *fénians* venaient de tenter un coup de main sur la forteresse de Chester. Cette nouvelle, qui mit toute l'Angleterre en agitation, était tellement inattendue et le danger fut si rapidement évité, que beaucoup de gens ne voulurent pas y croire ; mais les détails circonstanciés, que l'on connut peu après, et, plus tard, les aveux de traîtres *fénians* ne laissèrent aucun doute sur la réalité d'un événement, dont l'importance fut, en outre, mise en pleine lumière par la tentative de soulèvement dont l'Irlande fut le théâtre à la même époque.

A Chester passent toutes les lignes de chemin de fer, qui, du nord et du sud de l'Angleterre, de Londres et de Birmingham, de Liverpool et de Manchester, vont aboutir, en suivant la côte septentrionale du pays de Galles, à Holyhead, le port anglais qui se trouve le plus rapproché de la côte d'Irlande, et d'où la correspondance avec cette dernière contrée se continue au moyen d'un service régulier de bateaux à vapeur avec Dublin. Le train express, chargé des dépêches de la poste, ne s'arrête à aucune des nombreuses stations situées entre Chester et Holyhead, et, à son arrivée dans ce port, y trouve un vapeur prêt à partir pour Dublin. C'est sur ces circonstances universellement connues que reposait la partie la plus importante du nouveau plan de campagne des *fénians*. L'attaque de la citadelle de Chester en formait l'autre partie principale et devait même en être le point de départ. Cette citadelle avait, au commencement de février 1867, une garnison composée seulement de 54 soldats appartenant à un régiment irlandais et gagnés, paraît-il, à la cause des *fénians*. Elle servait de dépôt pour les armes des volontaires et de la milice locale, et renfermait, en outre, 9,000 fusils, 4,000 sabres et 900,000 cartouches. Il semblait donc facile de se rendre maître de cette citadelle, quand même sa faible garnison eût essayé de se défendre. En même temps, les lignes télégraphiques devaient être coupées, les voies ferrées venant du Nord et du Sud détruites, et le train-poste, chargé du butin fait dans la citadelle, aurait ensuite conduit les conjurés à Holyhead, où ils se seraient emparés du bateau à vapeur et auraient fait voile pour l'Irlande. Pour empêcher toute poursuite immédiate, la voie ferrée et les lignes télégraphiques, entre Chester et Holyhead, devaient être détruites aussitôt après le passage du train qui portait les *fénians*. C'était là un plan hardi, habilement conçu et qui eût probablement réussi sans la trahison d'un officier *fénian*. Le 10 février, on convint des dernières dispositions à prendre dans une réunion du directoire *fénian* de Liverpool, et la mise à exécution du complot fut fixée au lendemain 11 ; mais, à minuit, le même jour, la police de Liverpool était en possession du secret. Le 11, vers une heure du matin, le magistrat de Chester fut informé de l'attaque qui se préparait. On ne perdit pas un instant pour prendre les mesures de précaution nécessaires, on télégraphia à Manchester et à Londres pour avoir des renforts, la police se répandit dans les différentes gares, afin d'avoir l'œil sur les trains venant de Liverpool, et, au point du jour, une foule de volontaires s'enrôlèrent, comme constables spéciaux, dans les rangs des défenseurs de l'ordre public. Le premier train de Liverpool arriva à Chester vers deux heures et demie du matin, apportant la première troupe de passagers suspects. Les trains suivants amenèrent de nouvelles troupes de 50 à 60 hommes, qui ne cherchaient nullement à cacher l'entente qui régnait entre eux, et qui se répandirent dans diverses directions à travers la ville. Dans l'après-midi du 11, le nombre de ces voyageurs apportés par les trains de Manchester, de Halifax et de Leeds, s'élevait à 1,500 ; leur attitude devint alors menaçante ; ils se formèrent en colonnes et se mirent en mouvement dans la direction de la citadelle. Le moment décisif était proche ; mais le nombre des constables s'était accru considérablement, et, à l'instant le plus critique, parut une compagnie de soldats venus de Manchester. L'arrivée de ces troupes, la certitude indubitable d'une trahison, et, surtout, la nouvelle qui se répandit en un clin d'œil de l'arrivée de Londres d'un régiment des gardes découragèrent les *fénians ;* ils renoncèrent à attaquer la citadelle, et, pendant la nuit, se dispersèrent encore plus rapidement qu'ils ne s'étaient réunis. Lorsque le régiment des *horse-guards* arriva, il n'y avait plus rien à faire ; des sacs de poudre et de cartouches, épars çà et là, étaient les seules traces de la tentative des *fénians*.

Mais l'attaque sur Chester n'avait mis à découvert qu'une des faces du plan de campagne. A peine avait-on eu le temps de se remettre de la première alerte, que la nouvelle d'une levée de boucliers des *fénians* à Kerry, dans l'extrémité occidentale de l'Irlande, vint susciter de nouvelles craintes. Les deux tentatives devaient se trouver en étroite connexion l'une avec l'autre. Les conjurés avaient eu visiblement le dessein de diviser l'attention des autorités et de l'attirer sur l'ouest, pendant que les *fénians* de Holyhead débarqueraient sur un point quelconque de la côte méridionale ; selon toute vraisemblance, la nouvelle de l'échec de Chester était parvenue trop tard à ceux de Kerry pour qu'ils pussent renvoyer leur entreprise à plus tard. Là aussi, du reste, la trahison arrêta le soulèvement dans son premier essor. La prise de Killarney, dans la nuit du 12 au 13 février, devait servir de signal ; mais, dès l'après-midi du 12, le capitaine du poste de garde-côtes de Cahirciveen, situé à peu de distance de la ville, était informé de ce qui devait avoir lieu. Par son ordre, une compagnie de soldats de marine débarqua du bâtiment de guerre le *Gladiateur*, qui se trouvait à l'ancre dans la baie de Valentia, et arrêta le capitaine Moriarty, désigné pour diriger le soulèvement. Les *fénians* étaient déjà prêts à l'attaque, et s'avançaient, bien armés, au nombre de 800 environ, de la côte vers Killarney. En route, ils détruisirent les lignes télégraphiques, s'emparèrent d'un poste de garde-côtes, blessèrent un officier d'ordonnance qui s'était porté à leur rencontre, mais ne s'avancèrent pas plus loin et se dispersèrent sans combat. Les troupes appelées en toute hâte à Kerry cherchèrent en vain un adversaire ; elles ne purent que mettre la main sur quelques fuyards isolés.

Quelque opinion que l'on pût se faire sur ces événements, ils prouvaient du moins évidemment que le fénianisme n'était nullement anéanti et qu'il ne fallait pas songer à remettre en vigueur en Irlande l'acte d'*habeas corpus*. Le seul fait que les *fénians* avaient pu, en dépit de la politique de répression suivie depuis si longtemps par le

gouvernement anglais, paraître en armes sur un champ de bataille, donnait à l'affaire de Kerry tout le caractère du début d'une nouvelle et dangereuse phase de la conspiration, tandis que la tentative contre Chester apportait l'incontestable certitude que les *fénians* avaient franchi le canal d'Irlande et avaient maintenant pied en Angleterre. Un redoublement de surveillance devenait d'une impérieuse nécessité; ce n'était plus seulement à Dublin et à Cork, mais aussi à Londres et à Liverpool, qu'il fallait être sur ses gardes, et, à peine avait-on eu le temps de remonter jusqu'à l'origine des derniers mouvements, qu'une seconde insurrection *féniane* éclatait en Irlande.

Le jour fixé pour cette nouvelle tentative de soulèvement, la plus vaste de toutes celles que les conjurés avaient essayées jusqu'alors, était le 5 mars, parce que, s'il faut en croire les aveux de Godfrey Massey, l'on croyait généralement que ce jour-là devait avoir lieu au Canada l'exécution de plusieurs membres de l'association. Une semaine environ auparavant, le même Massey était arrivé en Irlande, avec le titre de général en chef de la république irlandaise, afin de donner aux centres les derniers ordres nécessaires; mais, le 3 mars, il fut arrêté à la gare de Limerick. C'était là un triste présage pour le succès de l'insurrection. Cependant, comme des mesures avaient été prises en prévision d'un pareil accident, l'entreprise ne souffrit aucun retard. Le mouvement commença à Dublin dans la nuit du 5 au 6 mars. Dès huit heures et demie du soir, on vit des groupes plus ou moins nombreux, composés en majeure partie de jeunes gens, quitter la ville et différents villages voisins, tels que Killmainham, Crumlin, Dundrum et Rothfarnham, et se diriger vers les hauteurs de Tallaght-Hill, à 6 kilomètres environ de Dublin. Ils s'armaient en route à certains endroits où les attendaient des chariots chargés de fusils, de piques, de revolvers, de poignards et de *bowie-knifes;* tout en allant au rendez-vous qui leur était assigné, ils se rendirent maîtres de plusieurs postes de police et s'emparèrent des armes qui s'y trouvaient; dans quelques-uns de ces postes, cependant, la police fit une énergique résistance, et, non loin de Tallahgt-Hill, une colonne féniane de 400 à 500 hommes fut dispersée, dans l'obscurité de la nuit, par 15 constables qui s'étaient postés en travers de la route. Cette escarmouche empêcha, paraît-il, là concentration des *fénians* de Dublin près de Tallahgt-Hill, et découragea les groupes qui y arrivaient de divers côtés. Lorsque, le 6 mars, au lever du jour, un nombreux corps de troupes arriva pour combattre les *fénians*, il ne trouva nulle part de résistance sérieusement organisée et ne rencontra guère que quelques groupes de fugitifs dispersés çà et là.

A la même heure à peu près, un autre mouvement avait lieu à Drogheda, au nord de Dublin. Les insurgés, au nombre de 1.000 environ, s'emparèrent de l'hôtel de ville, forcèrent de se rendre quelques constables qui se défendirent vaillamment dans leurs postes, et restèrent maîtres de la ville jusque dans l'après-midi du 6 mars; mais, comme la population ne leur avait donné aucune marque de sympathie, ils ne poussèrent pas plus loin leur entreprise et disparurent dans la soirée.

C'est ainsi que dans l'est de l'Irlande l'insurrection s'était, en quelque sorte, écroulée d'elle-même, sans combat, après avoir à peine donné signe d'existence. La situation paraissait plus grave au sud-ouest. Là, dans la province de Munster, la région la plus irlandaise de l'Irlande, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, s'était toujours manifestée le plus énergiquement la haine de la domination anglaise. Le premier soin des insurgés fut d'interrompre toute communication entre Munster et Dublin, en détruisant les voies ferrées et les lignes télégraphiques; mais, si cette nouvelle tentative excita au début de vives inquiétudes, on reconnut bientôt qu'elles avaient surtout leur source dans l'incertitude où l'on était sur ce qui s'était passé. Le soulèvement fut général dans la province de Munster et s'étendit à un grand nombre de localités; mais, en somme, le résultat fut partout le même qu'à Dublin et à Drogheda. Cork, Waterford, Clonmel, Limerick, toutes villes importantes, ne bougèrent pas, et tous les succès obtenus par les insurgés se bornèrent, on peut le dire, à la destruction des voies ferrées et des lignes télégraphiques, à la prise de quelques dépôts d'armes et à l'incendie de quelques postes de police et de garde-côtes. Il n'y eut aucun combat qui mérite d'être signalé. A la station de Killmallock, on vit 22 constables repousser 200 *fénians;* dans le voisinage de Clonmel, une des troupes les plus nombreuses de ces derniers fut mise en fuite par une demi-compagnie de soldats, et à Ballyhurst, dans le voisinage de Tipperary, où les *fénians* s'étaient emparés d'un vieux fort datant de la conquête danoise, il suffit pour les dissiper de quelques coups de fusil et de l'approche des troupes. Tous ces événements se passèrent dans les journées du 6 et du 7 mars, et marquèrent à la fois le début et la fin de l'insurrection. Les *fenians*, dispersés, se réfugièrent sur le plateau de Tipperary, où les monts Galtee atteignent à une altitude d'environ 1,000 mètres, dans l'espoir de faire de là une guerre de guérillas, qui aurait plus de succès que la lutte en rase campagne; mais les troupes qui les poursuivaient ne rencontrèrent devant elles aucun adversaire, et la rigueur croissante de l'hiver, ainsi que les flots de neige qui tombèrent sans interruption pendant plusieurs jours, anéantirent ce dernier espoir, que n'avaient, du reste, sérieusement conçu qu'un petit nombre des conjurés.

On ne pouvait espérer une défaite plus complète du fénianisme. Les vainqueurs eux-mêmes étaient surpris de la facilité de leur triomphe. Les symptômes les plus dangereux du soulèvement, c'est-à-dire la simultanéité de son explosion sur différents points et sa propagation sur une grande étendue du pays, perdirent toute importance lorsqu'on connut l'insuffisance des moyens mis en jeu pour atteindre le but. Il était, en outre, vraisemblable que les *fénians* avaient, dans ces deux jours, usé les derniers restes de leur matériel de guerre en Irlande. Le gouvernement, presque rassuré, ne voulut même pas mettre en état de siége les provinces qui avaient pris part à l'insurrection et se contenta de maintenir la suppression de l'acte d'*habeas corpus* et de nommer une commission spéciale pour procéder à l'instruction du procès des prisonniers *fénians.*

Cette commission, dans l'information dont elle fut chargée sur les événements de mars, avait déployé une grande activité, et c'est d'après les dépositions et les témoignages qu'elle avait recueillis que nous avons retracé la marche de l'insurrection. On redoutait surtout qu'à l'occasion de l'ouverture des séances de la commission, un coup de main ne fût tenté contre les juges qui en faisaient partie, et le train qui conduisait ces derniers de Dublin à Cork fut précédé d'une locomotive-pilote. La précaution n'était pas inutile, car la voie ferrée avait été rompue en plusieurs endroits; mais on eut bientôt réparé les dommages, et le train arriva à Cork sans accident. On redoubla de précautions dans cette ville : un corps nombreux de troupes fut chargé de garder la prison et le tribunal. Plusieurs jours s'écoulèrent avant la réunion d'un jury; mais, quelque grande qu'eût été l'agitation, quelque vives que dussent être les appréhensions, l'ordre public ne fut pas troublé un seul instant, et, une fois commencés, les débats suivirent leur cours régulier. Les prisonniers étaient accusés, les uns de haute trahison, les autres de *treason felony*, le plus grand nombre, enfin, d'un simple délit (*misdemeanour*). Ce qui produisit la plus triste impression dans ces débats, ce furent les dépositions faites contre les *fénians*, soit par des renégats de l'association, soit par des espions et des dénonciateurs aux gages du gouvernement anglais. Du reste, les formalités habituelles furent strictement observées, et aucune protestation fondée ne s'éleva contre l'équité et l'impartialité de l'instruction. Les prisonniers les plus importants étaient Mac-Afferty et Moriarty, qui avaient été pris les armes à la main; ils furent condamnés à mort pour crime de haute trahison. Cette peine n'avait jusqu'alors été édictée contre aucun des membres de l'association, et toute l'Angleterre fut en proie à une douloureuse émotion lorsque le bruit se répandit que le gouvernement était décidé à laisser la loi suivre son cours. On s'était habitué à l'idée que l'on ne verrait plus dresser en Angleterre l'échafaud politique, dont la presse anglaise avait, depuis une vingtaine d'années, si énergiquement blâmé la triste activité dans d'autres pays de l'Europe. On avait sous les yeux l'exemple des Etats-Unis, qui avaient vaincu une puissante rébellion sans recourir à une seule exécution. Les membres les plus influents de la presse, la majorité du Parlement, des adresses et des députations de toutes les grandes villes de l'Angleterre se prononcèrent contre l'exécution des prisonniers *fénians*, et la satisfaction fut universelle lorsque le gouvernement, cédant à cette pression énergique de l'opinion publique, commua la peine de mort en celle de la détention. On commença alors à espérer que les prisonniers, condamnés à des peines temporaires, seraient les dernières victimes de la rébellion irlandaise, et que le temps approchait où l'œuvre de la répression ferait place au travail de la conciliation. On avait, du reste, toute raison de croire, d'après les événements qui venaient de se passer, que les *fénians* eux-mêmes renonceraient à rêver une séparation violente de l'Angleterre et de l'Irlande. Ils avaient troublé l'Angleterre et attiré de nouvelles souffrances sur l'Irlande, sans faire un seul pas vers le but qu'ils se proposaient; la plupart de leurs chefs étaient arrêtés; leur matériel de guerre, dont ils avaient pu reconnaître l'insuffisance, même avant la lutte, était complétement épuisé; il semblait qu'un long intervalle devait s'écouler avant qu'ils pussent réparer leurs pertes et réorganiser leur association. Cependant une voie d'activité restait encore ouverte à la conspiration : au lieu de lutter directement contre la domination anglaise en Irlande, ils pouvaient saper les fondements de la société anglaise et attaquer ou menacer l'ennemi sur son propre sol; ils n'avaient pas à chercher bien loin les moyens nécessaires pour mettre en action une pareille politique. Une grande partie de la population ouvrière de l'Angleterre est composée d'Irlandais; il n'existe pas une seule ville manufacturière ou commerciale qui n'ait son quartier irlandais; et ces quartiers irlandais n'étaient pas seulement depuis longtemps en communication les uns avec les autres, mais encore, ainsi que l'avaient prouvé les événements de Chester, ils étaient remplis de recrues *féniane*s, et les directoires *fénians* exerçaient sur eux une influence immédiate. Utiliser de toute façon cet élément irlandais en Angleterre, l'organiser militairement, lui donner des armes et révolutionner par lui toute l'Angleterre, tel fut le plan pour l'exécution duquel les chefs de la conspiration s'associèrent après l'insuccès du soulèvement de l'Irlande. Le fénianisme entra ainsi dans une nouvelle phase, que devaient signaler deux catastrophes sanglantes, qui seront, on a tout lieu de l'espérer aujourd'hui, les dernières de cette lutte fratricide.

Jusqu'au commencement de septembre 1867, on n'entendit plus que fort peu parler des *fénians*. De temps en temps, on arrêtait un individu suspect, on découvrait un dépôt d'armes, on condamnait un prisonnier; mais ce n'était là, croyait-on, que les dernières étincelles d'un feu qui s'éteignait et non les présages d'un nouvel incendie : aussi la stupeur fut-elle sans bornes lorsque, le 19 septembre, se répandit la nouvelle d'un coup de main tenté par les *fénians* à Manchester, coup de main qui, non-seulement surpassait toutes leurs entreprises précédentes par sa hardiesse et par l'énergie de son exécution, mais qui fut, en outre, couronné d'un plein succès. Dans la nuit du 13 au 14 septembre, la police rencontra, dans les rues de Manchester, quatre hommes qui lui parurent suspects et à la poursuite desquels se lancèrent plusieurs constables; mais ils firent une énergique résistance; deux d'entre eux s'échappèrent, et l'on ne réussit à s'emparer des deux autres qu'après une lutte acharnée, pendant laquelle ils tirèrent plusieurs coups de revolver. Conduits, le lendemain, comme vagabonds devant le magistrat, ils déclarèrent qu'ils étaient citoyens américains, et cette circonstance, ainsi que leur accent étranger, fit soupçonner qu'ils étaient affiliés au *fénianisme*. On prit des informations en Irlande, et la police secrète reconnut dans les prisonniers le colonel Kelly et le capitaine Deasy, deux des plus intrépides chefs des *fénians;* ils avaient, l'un et l'autre, pris part au soulèvement de mars, et Kelly était, en outre, connu comme le ministre de la guerre de Stephens, qu'il avait aidé activement à s'évader de la prison de Dublin. A la suite de ces informations, les prisonniers furent reconduits devant le juge. La cour de police était pleine d'une foule innombrable d'auditeurs; une populace à mine suspecte se pressait, en outre, dans l'enceinte de l'édifice, et des groupes menaçants en gardaient l'entrée. On jugea alors prudent de renforcer l'escorte de la voiture cellulaire qui devait ramener les prisonniers du tribunal à la prison de la ville, située à une distance d'environ 5 kilomètres. Sept constables se placèrent sur le dessus de la voiture; un autre, le sergent Brett, qui avait la clef des cellules, se plaça à l'intérieur, derrière la porte fermée, et quatre autres agents suivirent dans un cabriolet. En revenant à la prison, la voiture avait à passer sous un pont du chemin de fer de Sheffield; elle venait d'atteindre ce point, lorsqu'elle fut assaillie par une troupe d'une quarantaine d'hommes, armés de revolvers, de haches, de marteaux et de grosses pierres; ils paraissaient obéir à un jeune homme de haute taille, qui, dirigeant son revolver sur le cocher, lui ordonna d'arrêter. Cette injonction n'ayant eu aucun résultat, le jeune homme fit feu sur la police, et donna ainsi le signal d'une décharge générale dirigée contre les chevaux et contre les constables. La police n'était armée que de bâtons, et l'attaque avait été si soudaine, que toute résistance était impossible. Les deux chevaux furent tués, le cocher renversé de son siége, et plusieurs constables atteints de coups de pistolet. La bande entoura ensuite la voiture en poussant de grands cris, et, tandis qu'une partie des assaillants faisait face au reste de la police et à la populace, qui accourait de tous côtés, les autres brisaient à coups de hache et de marteau les parois et le dessus de la voiture. Le chef de la bande, Allen, se précipita à la porte de cette dernière et ordonna au sergent Brett de lui remettre la clef des cellules; Brett s'y étant refusé, Allen ou un de ses compagnons lui tira un coup de revolver et brisa d'un second coup la serrure de la porte; Brett tomba aussitôt sur le sol, baigné dans son sang. Les prisonniers, qui avaient tous les deux les fers aux mains, sortirent de la voiture; une partie des assaillants les placèrent au milieu d'eux et les entraînèrent dans les champs voisins, tandis que les autres continuaient à tenir la police et le peuple en respect à coups de pierres et de revolver; puis le reste de la bande se dispersa dans toutes les directions.

Kelly et Deasy s'étaient échappés, et l'on ne put réussir à les découvrir et à les reprendre; mais Allen et deux de ses compagnons, Larkin et Gould, furent arrêtés dans leur fuite, et, avant la fin du même jour, plus de vingt des complices présumés de l'attentat étaient aux mains de la police.

L'impression produite dans toute l'Angleterre par la nouvelle de cet événement fut aussi vive que profonde; l'on reconnut, avec plus de douleur encore qu'auparavant, que le fénianisme n'était nullement écrasé, mais qu'il s'était implanté sur le sol anglais et qu'il ne reculerait devant aucune violence. La guerre civile venait de commencer à Manchester, et nul ne pouvait dire à quel endroit elle allait faire de nouveau explosion. La sécurité publique fut troublée partout, et l'association, visiblement encouragée par le succès qu'elle venait d'obtenir, fit tout ce qu'elle put pour profiter de l'opportunité du moment. Pendant les dernières semaines de septembre et pendant toute la durée d'octobre, les alarmes causées par les *fénians* se succédèrent presque sans interruption. Le revolver sembla prendre droit de cité dans les rues des villes anglaises, tout comme dans celles de l'Amérique. A Londres, surtout, la police fut, à différentes reprises, sur le point d'être attaquée avec cette arme, et, pour pouvoir répondre à ces attaques, qui se rattachaient, sans aucun doute, aux tentatives des *fénians*, les constables durent échanger leurs simples bâtons contre des sabres et des revolvers. Les *fénians* réussirent, en outre, à s'emparer, dans toute la contrée, d'un grand nombre de dépôts d'armes des volontaires; aussi l'on jugea nécessaire de prendre des mesures de prudence extraordinaires à la Tour de Londres, à l'arsenal de Woolwich, dans les Dock-yards de Portsmouth et de Plymouth et dans tous les grands établissements publics, dont aucun ne parut à l'abri des attaques des conjurés.

Dans l'intervalle était arrivé le jour fixé pour le procès des *fénians* arrêtés à Manchester. Le 28 octobre, la commission spéciale nommée à cet effet ouvrit les débats, sous la présidence de deux grands juges. Jamais on n'avait vu prendre pareilles mesures de précaution dans une cour de justice anglaise : les prisonniers furent escortés par de l'infanterie et de la cavalerie pendant leur marche de la prison au tribunal et du tribunal à la prison; ils étaient enchaînés deux à deux au moyen de menottes; la troupe et la police remplissaient la salle du tribunal; les avocats et les jurés eux-mêmes avaient beaucoup de peine à obtenir d'être introduits dans l'enceinte des débats.

Le jugement fut rendu le 12 novembre, et la peine de mort prononcée contre cinq des vingt-six accusés : Allen, Larkin, Gould, Shore et Maguire; six autres, reconnus coupables d'émeute (*riot*), furent cendamnés à quinze ans de travaux forcés; les quinze autres furent acquittés. Une nouvelle agitation se manifesta encore en faveur des *fénians* condamnés à mort, mais cependant avec moins d'unanimité que lors de la condamnation de Moriarty et de Mac-Afferty. Plusieurs personnages influents se prononcèrent même pour la nécessité d'une application rigoureuse de la loi, et un événement fâcheux vint donner plus de force encore à leur opinion : une députation alla, au nom d'un meeting des ouvriers de Londres, présenter au ministre de l'intérieur une demande de commutation de peine pour les condamnés; le ministre n'ayant pas voulu la recevoir et s'étant contenté de lui faire une réponse écrite, elle envahit l'antichambre de son bureau et y tint un meeting tumultueux (18 novembre). Le lendemain s'ouvrit la session extraordinaire du Parlement, convoquée à l'effet d'obtenir des subsides pour l'expédition de Cuba; un paragraphe du discours du trône disait que le fénianisme, après avoir été écrasé en Irlande, avait pris en Angleterre «la forme de la violence et du meurtre organisés,» et nulle protestation ne s'éleva contre cette déclaration. Le 21 novembre, une tentative eut lieu pour que l'exécution fût différée, afin de donner à la cour d'appel le temps de se prononcer sur une question de droit soulevée par l'avocat des accusés; mais cette tentative demeura encore inutile. Une députation envoyée directement à la reine par les ouvriers de Londres n'obtint pas plus de succès; on lui répondit que la reine ne pouvait recevoir sa demande que par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur. Cependant, deux des accusés, Shore et Maguire, furent graciés; le premier avait trouvé le moyen de prouver son innocence, et des circonstances atténuantes étaient admises en faveur du second. Les trois autres, Allen, Larkin et Gould, furent exécutés à Manchester le 23 novembre.

Ce fut là un jour de tristesse et de découragement pour l'Angleterre entière. On avait beau répéter que c'était seulement l'outrage fait à la majesté des lois que l'on avait voulu punir; ce raisonnement fait à plaisir ne suffisait pas pour ôter à l'exécution son caractère politique, et elle était regardée généralement comme un événement tragique. Ce qui le prouva, du reste, suffisamment, ce furent les mesures prises pour le maintien de la tranquillité publique.

Le lendemain de ce jour néfaste eut lieu, dans les rues de Manchester, une procession des Irlandais de cette ville, hommes, femmes, enfants, s'avançant au son d'une marche funèbre. Le même jour, une semblable procession se dirigea, en traversant les rues de Londres, vers Hyde-Park, où furent prononcées plusieurs oraisons funèbres en l'honneur «des patriotes et des martyrs irlandais.» Une semaine plus tard, le 1er décembre, les Irlandais de Dublin firent une manifestation encore plus imposante; car ils pro-

menèrent par toute la ville trois cercueils portant les noms des condamnés, et les déposèrent dans le cimetière qui se trouve aux portes de Dublin. De nouvelles processions devaient avoir lieu le 3 décembre à Liverpool, à Leeds, à Glasgow, à Cork, à Waterford et à Limerick; mais elles furent interdites par le gouvernement et n'eurent pas lieu par suite de cette défense, qui arrivait fort à propos. Le fait que ces démonstrations avaient pu se produire pendant si longtemps, sans que l'autorité y mît aucune opposition, montra une fois de plus et d'une manière éclatante quelle liberté la législation et les mœurs anglaises laissent à l'esprit populaire, même dans les temps des plus grandes agitations; et d'autre part l'obéissance, exempte de toute résistance, que rencontra partout l'interdiction, fut une preuve consolante que le respect de la loi et de l'ordre public n'était pas aussi complétement perdu qu'on avait généralement commencé à le craindre.

Mais, quelque puissantes qu'eussent été les impressions produites par ces événements, elles furent sinon entièrement détruites, du moins radicalement modifiées par une nouvelle tentative des *fénians*, la catastrophe du 13 décembre 1867.

Le 23 novembre, on avait arrêté à Londres deux individus nommés Burke et Casey; le premier parce qu'il était depuis longtemps dénoncé à la police comme l'un des chefs les plus marquants de la ligue des *fénians;* le second, parce qu'il avait, lors de l'arrestation de son compagnon, opposé aux constables la plus vive résistance et fait tous ses efforts pour le délivrer. On les enferma l'un et l'autre dans la prison de Clerkenwell, qui est située à peu près au milieu de Londres. Cette prison est entourée d'un espace vide dans lequel les prisonniers se promènent à une certaine heure de la journée; un mur, haut de 9 mètres, sépare cet espace de la petite rue de *Corporation-Lane*, dont l'autre côté est formé par une rangée de vieilles maisons, habitées, pour la plupart, par des ouvriers. Le 13 décembre, vers trois heures et demie de l'après-midi, la majeure partie de cette rue et le mur d'enceinte de la prison furent détruits par une explosion épouvantable. Un constable, habillé en civil, qui surveillait l'extérieur de la prison, avait vu deux hommes conduire, le long de la rue, une voiture à bras où se trouvait un tonneau, qu'ils déchargèrent et appuyèrent contre le mur de la prison; puis l'un d'eux alluma une mèche, fixée selon toute apparence après le tonneau, et quelques instants plus tard l'explosion eut lieu. Le gouverneur de la prison avait été informé, la veille au soir, qu'une tentative devait être faite pour la délivrance des prisonniers *fénians;* mais, comme il se trouvait parfaitement en mesure de repousser toute attaque, il se contenta de changer l'heure de la promenade des prisonniers, qui avait lieu d'ordinaire entre trois et quatre heures de l'après-midi; il la leur fit faire le matin. Au moment de l'explosion, ils étaient enfermés dans leurs cellules, et le but de cette nouvelle conspiration des poudres échoua, par suite, complétement. Elle n'en eut pas moins un autre résultat des plus affligeants. Plus de quarante personnes du voisinage, des enfants en majorité, furent ou tuées, ou couvertes de brûlures et de blessures horribles. A la nouvelle de cet attentat, un cri d'indignation s'éleva dans toute l'Angleterre. Ceux-là mêmes qui n'avaient pas cherché à dissimuler leurs sympathies pour les prisonniers de Manchester ou qui avaient cherché à faire valoir le côté politique du fénianisme pour obtenir un adoucissement aux rigueurs de la loi, sentirent que, par cet attentat, le fénianisme était entré dans une phase de développement où il cessait d'avoir aucune excuse politique, et que ses membres passaient, du rôle de défenseurs de la liberté de l'Irlande, à celui d'ennemis de tout ordre social. D'autres tentatives du même genre, dont on reçut la nouvelle pendant les jours qui suivirent le 13 décembre, tentatives d'incendies dans les différents quartiers de Londres, menaces de mettre le feu aux usines à gaz, aux magasins de poudre, aux établissements publics et aux bâtiments à l'ancre, non-seulement dans le port de Londres, mais encore dans les grandes villes de l'Angleterre, etc., toutes ces causes détruisirent complétement les sympathies que possédaient encore les *fénians*, et, dès lors, la loi de la défense légitime fut regardée généralement comme la seule qui dût leur être appliquée. Comme il arrive d'ordinaire en Angleterre, pendant les troubles civils, le gouvernement fit appel au peuple pour le maintien de la tranquillité publique, et chaque jour vit s'augmenter par milliers le nombre des constables volontaires qui, en cas de nécessité, étaient tout prêts à unir leurs efforts à ceux de l'armée et de la police contre l'ennemi commun.

La police de Londres commença par mettre toute son activité en jeu pour la découverte des auteurs de l'attentat. Il était évident qu'il fallait les chercher dans les rangs des *fénians*, et l'on eut bientôt arrêté un certain nombre d'individus suspects, que l'on emprisonna avec des *témoins de la couronne* (*crown witness*), nom honnête sous lequel on désigne une certaine catégorie de mouchards. Grâce aux renseignements recueillis par ces derniers, le jury d'instruction put mettre en accusation pour meurtre sept personnes, dont l'une cependant fut presque aussitôt reconnue innocente et relâchée. Les six accusés restants étaient : le cordonnier William Desmond, les tailleurs Timothy Desmond, English et O'Keeffe, le fermier Michel Barret, de Glasgow, et une femme nommée Anna Justice. Les débats s'ouvrirent le 21 avril 1868 devant la cour criminelle centrale de Londres, qui acquitta cinq des accusés, et condamna le sixième, Barret, à la peine de mort. Son exécution, fixée au 12 mai, fut retardée jusqu'au 26; mais elle eut lieu ce jour-là, malgré les protestations élevées par son défenseur et par l'illustre Bright lui-même, qui interpella, en plein Parlement, le ministère, à cause des doutes qui existaient sur la culpabilité de l'accusé. Ce dernier soutint jusqu'à la fin qu'il était innocent, et marcha courageusement au supplice. Il n'était âgé que de vingt-sept ans.

Vers la même époque, Burke fut condamné, pour crime de haute trahison, à quinze années de travaux forcés; il y eut aussi quelques autres condamnations de chefs *fénians* qui étaient depuis longtemps en prison; on mit encore sur le compte des conjurés une tentative d'assassinat sur un constable; mais, en somme, tout demeura tranquille, et le discours du trône, prononcé à la clôture des chambres, le 31 juillet 1868, renfermait le passage suivant : « La cessation des tentatives qui ont eu lieu pendant si longtemps pour provoquer un soulèvement en Irlande rend inutile l'emploi des mesures exceptionnelles qu'elles avaient d'abord exigées. Je suis heureuse d'apprendre que personne ne se trouve plus en prison par suite de la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, et qu'il n'y a plus en Irlande aucun prisonnier qui soit sous le coup d'une instruction pour attentat en rapport avec la conspiration *féniane.* »

Quelques semaines plus tard, cependant, on découvrit encore à Londres un dépôt d'armes assez considérable, et, à Cork, la collection d'armes d'un particulier fut pillée par une troupe de soixante hommes, bien armés et dirigés par un Américain. Plus récemment (avril 1869), le maire de Cork n'a pas craint de glorifier, dans un banquet public offert à deux chefs *fénians* qui partaient pour l'Amérique, la mémoire de Larkin, d'Allen, de Gould et de Barret. Mais ce ne sont là que des manifestations isolées et qui ne trouvent aucun écho; l'agitation provoquée un instant par le discours du maire de Cork, s'est bien vite calmée devant le honteux désaveu que ce dernier a fait publiquement des paroles qu'il avait prononcées.

Les deux derniers attentats des *fénians* ont, croyons-nous, porté un coup mortel à leur association. La catastrophe de Clerkenwell a provoqué une réaction dans l'opinion publique, même en Irlande. Privé de ses chefs les plus habiles et les plus énergiques, serré de plus en plus près par la surveillance des agents de la loi, placé en quelque sorte au ban moral de la société civilisée, le fénianisme doit nécessairement, à moins que des complications extérieures ne viennent le transformer de nouveau, dépérir graduellement et faire place à une agitation pacifique pour amener la renaissance de l'Irlande. Son rôle est fini; mais, du moins, ses violences n'auront pas été inutiles, car elles ont eu pour effet de secouer l'apathie des législateurs anglais. La conviction que la ligue des *fénians* n'est rien moins qu'une solution de la question irlandaise, et qu'il est nécessaire de rendre enfin à l'Irlande la justice qu'on lui refuse depuis si longtemps, n'a jamais été plus universellement répandue qu'aujourd'hui, et une transformation fondamentale de la situation politique et sociale de l'Irlande peut seule amener pour l'Angleterre la solution de ce difficile problème. Un pas immense a déjà été fait dans cette voie, et si le bill de l'Eglise irlandaise, adopté en 1869, grâce aux efforts de John Bright, par le Parlement et par la chambre des lords, n'a pas complétement satisfait aux vœux des Irlandais, qui désiraient voir leur Eglise nationale rétablie dans ses droits et ses priviléges passés, il a, du moins, mis sur le pied de l'égalité le clergé anglican et le clergé catholique en Irlande, et détruit l'une des causes principales de la ruine de cette contrée. Une grande transformation reste encore à opérer : c'est celle de la loi sur la propriété foncière. Il appartient aux jeunes hommes politiques de l'Angleterre de hâter l'accomplissement de cette réforme, par laquelle seule pourront disparaître les ferments de discorde qui, depuis plusieurs siècles, séparent les deux îles sœurs.

FÉNIANISME s. m. (fé-ni-a-ni-sme). Association des fénians; ensemble de leurs doctrines et de leurs principes.

— Encycl. V. FÉNIAN.

FENIÈRE s. f. (fe-niè-re — du lat. *fœnum*, foin). Grenier où l'on serre le foin : *A la campagne, la basse-cour est la partie la plus utile et la plus vivante; elle facilite le service des écuries, des* FENIÈRES, *des remises, des hangars, des greniers, etc.* (Morogues.)

FENIL s. m. (fe-nil — lat. *fœnile;* de *fœnum*, foin, proprement le produit de la terre, l'herbe verte, de la racine sanscrite *bhû*, croître, être, exister, naître. V. FOIN. La terminaison latine *ile* marque le lieu. *Fœnile* est donc proprement l'endroit où l'on serre les foins). Grenier à foin : *Il est nécessaire d'avoir dans le* FENIL *ou sur la meule un atelier suffisant pour que le déchargement du foin se fasse promptement.* (Math. de Dombasle.)

— **Encycl.** Bien que l'emploi des meules constitue le meilleur mode de conservation des foins, des usages locaux ou des circonstances particulières peuvent engager à renfermer les fourrages secs dans des greniers particuliers, appelés *fenils* ou *greniers à foin.* Par exemple, un fermier de grande culture n'ensemence ordinairement en fourrages artificiels qu'une étendue de terrain suffisante pour assurer la nourriture de ses bestiaux; et, pour économiser le temps dans leur distribution journalière, il place ces fourrages le plus près possible des étables, des écuries, etc., c'est-à-dire dans les greniers ou *fenils* situés au-dessus. Mais il peut arriver que la production des fourrages dépasse de beaucoup les besoins de la consommation; on ne renferme alors dans les *fenils* que la quantité jugée nécessaire; l'excédant est renfermé dans des magasins particuliers, appelés *granges à foin.* Quelquefois ces magasins sont construits en maçonnerie et fermés de tous côtés; méthode vicieuse, et d'ailleurs très-coûteuse, par laquelle le foin se dessèche mal, est sujet à s'échauffer et à être détérioré par les rats, les souris et autres petits mammifères auxquels il sert de refuge. Il vaut mieux ne construire en maçonnerie que les angles et les pilastres, et garnir les intervalles de planches de sapin, laissant entre elles des jours d'environ 0m,03 de largeur. On remplace avantageusement ces granges par des hangars couverts; en un mot, la condition essentielle à remplir est que les foins soient suffisamment aérés.

FENILLE (VARENNE DE), agronome français. V. VARENNE.

FÉNIN (Pierre DE), chroniqueur français, né dans l'Artois, mort en 1506. La chronique qui lui est attribuée contient l'abrégé de la lutte des factions de Bourgogne et d'Orléans, et complète Monstrelet sous plusieurs rapports. M. Vallet de Viriville pense que ce n'est qu'une compilation incomplète. Elle se compose de deux parties : l'une s'étend de 1407 à 1422; l'autre comprend les cinq premières années du règne de Charles VII. La *Chronique* de Fénin a été insérée dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France* (1837, in-8°).

FENN (John), antiquaire anglais, né à Norwich en 1739, mort en 1794. Il remplit les fonctions de shérif du comté de Norfolk et fut membre de la Société des antiquaires de Londres. Fenn a publié des *Tables chronologiques*, présentant l'état de la Société des antiquaires depuis son origine, en 1572 (1784, in-4°), et *Lettres originales écrites sous les règnes de Henri VI, d'Edouard IV et de Richard III*, par des personnes de distinction (1787, 2 vol. in-4°). Ces lettres, remplies de curieuses anecdotes, furent classées dans un ordre chronologique par Fenn, qui les enrichit de notes historiques et explicatives.

FENNEC s. m. (fain-nèk — de l'arabe *fennek*, même sens). Mamm. Carnassier du genre chien, voisin du renard et du chacal : *Le* FENNEC *vit dans le sable des déserts.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Le *fennec* n'est guère connu des naturalistes que depuis environ un siècle. Il a été vu pour la première fois, en 1767, par Bruce, qui en envoya à Buffon un dessin, accompagné d'une notice; Buffon donna à cette espèce le nom d'*anonyme*. L'année suivante, Brand publia une histoire assez détaillée de cet animal, qu'il appelle *zerda*. Enfin, Bruce, l'ayant revu, en publia une nouvelle description, et le désigna sous le nom de *fennec*, qu'il porte parmi les habitants du Sennaar, et sous lequel il est aujourd'hui généralement connu. Les données fort incomplètes que l'on avait sur ce mammifère expliquent les opinions très-diverses émises par les naturalistes sur la place qu'il doit occuper dans la classification. On l'a rangé à côté des mangoustes, puis parmi les galagos; on en a fait un genre particulier, qui a reçu les noms de *mégalote* et de *fennec*. Enfin, plusieurs individus ayant été apportés en Europe et étudiés avec soin, on a reconnu que le *fennec* était simplement une espèce du genre *chien* et de la section des *renards*. Ce petit carnassier ne mesure guère plus d'un demi-mètre de longueur totale. Son museau ressemble à celui du renard; ses oreilles, longues d'un décimètre et larges à proportion, ont leur orifice garni de nombreux poils entre-croisés. Ses jambes sont grêles, ses ongles courts et rétractiles et sa queue très-longue. Le pelage du *fennec* est très-doux au toucher; sa couleur est d'un fauve isabelle en dessus et blanchâtre en dessous; les poils qui le composent sont grisâtres à la base, blancs au milieu et fauves à l'extrémité; il a deux taches noires : l'une, au bout du nez, l'autre, au bout de la queue.

On a trouvé récemment une variété de *fennec* à pelage roux blanchâtre, brun et rayé de noir en dessus, plus pâle en dessous, avec le museau noir, la gorge et le ventre blancs, ainsi que les parties internes des cuisses et des jambes. Le *fennec* habite les déserts de l'Afrique, et particulièrement du Sennaar; il vit dans les sables et se creuse des terriers, où il se tient caché pendant la plus grande partie du jour. Ses grandes oreilles lui permettent de recueillir les moindre sons, et les poils entre-croisés qui en garnissent l'ouverture empêchent le sable d'y pénétrer. Il n'est pas bien certain que cet animal se trouve sur les côtes de la Barbarie, encore moins qu'il vive sur les palmiers. Néanmoins, il paraît se nourrir surtout de dattes. Ses mœurs sont, du reste, peu connues. Les Arabes utilisent sa peau comme fourrure.

FENNER DE FENNEBERG (Jean-Henri-Christophe-Matthieu), médecin allemand, né à Kirchhain (Hesse) en 1774, mort en 1849. Il se fit recevoir docteur à Magdebourg, où il fut quelque temps professeur agrégé, puis, après avoir exercé à Schwalbach, il devint médecin de la ville de Rastadt, et finit par retourner à Schwalbach, dont il mit en réputation les eaux minérales. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel des sources et bains minéraux* (1816-1818); *Fleurs d'hiver* (1819); *Annuaire des eaux minérales de l'Allemagne* (1821-1822); *Schwalbach et ses eaux minérales* (Darmstadt, 1834, 3e édit.); *Schwalbach et ses environs* (1836); *Sur l'histoire de Schwalbach* (1836); *Schlangenbad et son efficacité en médecine* (1840), etc.

FENNER DE FENNEBERG, homme politique allemand, né à Trente, dans le Tyrol, vers 1815, mort en 1863. Il était fils d'un général autrichien. Elève de l'école militaire de Vienne, il entra dans l'armée comme officier en 1837; mais, dès 1843, il donna sa démission et publia, en 1847, sous le titre de l'*Autriche et son armée*, un ouvrage dans lequel il signalait tous les abus qui s'étaient introduits dans l'administration militaire. Cet écrit, qui eut beaucoup de retentissement, suscita de puissants ennemis à Fenner. Obligé de quitter son pays, il se retira dans le sud de l'Allemagne; mais, après la révolution de 1848, il rentra à Vienne, où il prit part aux divers mouvements populaires, et fut un des principaux chefs des insurgés lors de la révolution d'octobre. La prise de Vienne par les Croates et le rétablissement du pouvoir absolu forcèrent pour la seconde fois Fenner à quitter Vienne. Il se réfugia en Bavière, devint quelque temps après commandant en chef des insurgés du Palatinat (1849), et se démit de son commandement après avoir attaqué sans succès la forteresse de Landau. Lorsqu'une armée prussienne eut comprimé l'insurrection, Fenner passa en Suisse; mais, sur les réclamations de la diplomatie autrichienne et prussienne, il se vit contraint de s'embarquer pour l'Amérique, se fixa à New-York et y fonda, sous le titre d'*Atlantide* (1851), un journal qui fut l'organe des révolutionnaires allemands. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : *Histoire des journées d'octobre à Vienne* (Leipzig, 1849); *Histoire de la révolution des provinces rhénanes* (Zurich, 1850).

FENNI, nom latin des Finnois.

FENNIZER ou **FENIZER** (Jean), philanthrope allemand, mort en 1629. Il exerça la profession de coutelier à Nuremberg et s'occupa de propager l'instruction dans les masses, fonda six bourses pour les étudiants en théologie, et légua, en 1624, par son testament, une rente annuelle destinée à créer une bibliothèque ecclésiastique qui fut enrichie par diverses donations particulières.

FENNONIA, nom latin de la FINLANDE.

FENOCCHIO, type ou masque de la comédie italienne, qui date de 1560. Fenocchio est une espèce de valet fripon qui s'emploie volontiers dans les intrigues amoureuses, et n'y joue pas toujours le beau rôle. Il est asez souvent amoureux d'Olivette, que la qualité de cuisinière lui rend doublement chère. Arlequin est le rival naturel de Fenocchio, et celui-ci est fécond en ruses et en vengeances. Il substitue un matou à demi enragé aux oiseaux charmants que l'homme à la batte présente à Olivette dans un panier. Le matou égratigne la belle, Arlequin pleure et Fenocchio rit. C'est Fenocchio qui persuade à Arlequin de faire le mort et de se laisser porter comme tel à maître Pantalon, lequel veut absolument faire l'autopsie du cadavre, malgré ses protestations. Cette mésaventure n'empêche pas Arlequin de se confier encore à Fenocchio, qui le déguise en porc, en porc savant, et le fait, à ce titre, enfermer, le grouin sur l'auge. Pendant ce temps, l'intrépide Fenocchio se précipite au logis d'Olivette avec une telle ardeur qu'il tombe tête baissée dans le lit de Pantalon, non sans avoir brisé préalablement quantité de vaisselle. Coup nul! Fenocchio, habile en ressources, imagine d'habiller en pendule le confiant Arlequin et de le vendre, un cadran sur le ventre, à Pantalon, grand amateur de curiosités. « Cela, dit Fenocchio au docteur, représente un homme, comme vous pouvez le voir, et cela marque les minutes, les heures, les jours, les mois, les années, les siècles, et cela prédit le passé; cela dit papa, maman, et cela sonne. » Et le rusé Fenocchio indique un moyen simple de provoquer la sonnerie. Il suffit, pour entendre immédiatement le timbre, d'un bon coup de marteau au sommet de l'appareil. Tout irait bien, si le valet de Pantalon n'apportait le potage; Arlequin n'y peut tenir, s'attable, et Pantalon, qui ne veut pas d'une pendule qui mange, refuse nettement cette curiosité.

Singulier personnage, espèce de Scapin, passablement méchant et prodigieusement drôle, Fenocchio paraît encore, à ses jours, dans les comédies improvisées de Naples et de Florence.

FENOLLAR (Bernard), poëte espagnol, né à Valence, où il obtint un canonicat, vivait au XV^e siècle. On a de lui : *Historia de la Pasio de Nostre Senyor Deu Jesu Christ* (Valence, 1494); *Lo proces de los olives e disputa del jovens y dell vells* (Valence, 1497, in-fol.), ouvrage extrêmement rare. Ce fut lui qui publia *Certamen poetich en lohor de la Concècio* (Valence, 1474), recueil de trente-six pièces de vers, pour la plupart en dialecte limousin, composées par différents auteurs à l'occasion d'un concours poétique. Cet ouvrage a surtout cela de remarquable qu'il est le premier livre imprimé en Espagne ayant un date certaine.

FENOUIL s. m. (fe-noull; *ll* mll. — du lat. *fœniculum*, même sens, proprement petite herbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées : *On tire des semences du* FENOUIL *une huile essentielle.* (C. d'Orbigny.) *On ne cultivait autrefois le* FENOUIL *qu'à Florence.* (V. de Bomare.) ‖ Nom donné à plusieurs autres plantes de la famille des ombellifères, ou même d'autres familles. ‖ *Fenouil annuel*, Nom vulgaire de l'ammi visnaga. ‖ *Fenouil commun* ou *puant*, Nom vulgaire de l'aneth odorant. ‖ *Fenouil d'eau*, Nom vulgaire du phellandre aquatique, de la renoncule flottante et du volant d'eau ou myriophyllum. ‖ *Fenouil de mer* ou *marin*, Nom vulgaire de la bacille ou criste marine. ‖ *Fenouil de montagne*, Nom vulgaire du pyrèthre du Levant. ‖ *Fenouil de porc*, Nom vulgaire du peucédan officinal. ‖ *Fenouil sauvage*, Nom vulgaire de la ciguë. ‖ *Fenouil tortu*, Nom vulgaire de quelques espèces de séséli.

— Graine du fenouil proprement dit : FENOUIL *confit. Le* FENOUIL *desséché est une des quatre grandes semences chaudes.*

— **Encycl.** Bien que les *fenouils*, car il y en a plusieurs variétés, soient connus de toute l'antiquité et qu'ils croissent en Europe, une certaine obscurité règne encore sur les différentes origines des semences que fournit le commerce. Une chose acquise, c'est que les *fenouils* font partie de la tribu des *sésélinées;* ils sont caractérisés par une fleur à petales jaunes, roulés, un fruit presque cylindrique formé de carpelles à cinq côtes proéminentes et à commissure marquée de deux bandelettes. Ce sont des plantes herbacées, d'un vert brillant, à feuilles profondément découpées et réduites, pour ainsi dire, à leurs nervures.

Le *fenouil commun* (*fœniculum vulgare*) est une plante de 2 mètres et plus, à tige ronde par le bas, grêle, à feuilles très-grandes, très-divisées, douces au toucher, munies de pétioles peu dilatées; ses ombelles ont 21 ou 22 rayons, ses ombellules 30 à 32 fleurs. Sa racine est vivace; elle est employée en pharmacie et fait partie des *cinq racines apéritives;* on lui substitue parfois celles du *fenouil doux majeur*. Son fruit se trouve dans le commerce; il est d'un gris foncé et exhale, lorsqu'on l'écrase, une odeur forte et agréable. Examiné à la loupe, il laisse voir 8 côtes linéaires blanchâtres et 8 vallécules noirâtres avec un seul canal à essence.

Le *fenouil doux majeur* (*fœniculum officinale*) est le *fenouil* ordinaire du commerce, le vrai *fenouil officinal*. On le nomme encore *fenouil de Florence*, bien qu'il soit récolté principalement dans les environs de Nîmes. Sa taille est moins haute que celle du précédent; elle dépasse rarement $1^{m},60$; ses feuilles sont glauques, grandes, molles, munies de pétioles très-larges. Les ombelles ont de 30 à 32 rayons; les ombellules de 42 à 45 fleurs. Les semences sont d'un vert pâle, à vallécules à peine visibles, et exhalent une odeur suave qui leur est propre.

Le *fenouil doux mineur d'Italie* (*fœniculum mediolanense*) est de plus petite taille encore; il atteint à peine 1 mètre. Ses feuilles, dures, courtes, exhalent une odeur de persil. Ses fruits portent des côtes blanches, carénées au sommet, ressemblant assez à celles du *fenouil* doux majeur; elles laissent cependant apercevoir les vallécules.

On connaît encore le *fenouil âcre d'Italie* (*fœniculum piperitum*), et le *fenouil amer de Nîmes* (*fœniculum sylvestre*). Enfin, on vend parfois dans le commerce, sous le nom de *fenouillet*, une semence qui paraît être celle d'un *séséli*.

Le *fenouil* avait autrefois une grande réputation en médecine; on le donnait, cuit dans du bouillon, à ceux qui avaient trop d'embonpoint, pour les faire maigrir. Il passait pour tonique et stomachique. La racine tient le premier rang parmi les cinq grandes racines apéritives; son suc, pris à jeun, est fébrifuge, sudorifique et carminatif. Les feuilles, prises en décoction, ont, dit-on, la propriété de fortifier la vue et d'augmenter la sécrétion du lait chez les nourrices. La graine est une des quatre semences chaudes majeures. Elle facilite la digestion et donne bonne bouche quand on la mâche; c'est un spécifique contre les fièvres putrides. On en a recommandé l'usage dans les coliques venteuses par en haut et par en bas; d'où cet adage de l'école de Salerne, qu'on ne peut guère citer qu'en latin :

Semen fœniculi reserat spiracula culi.

On retire de cette graine une huile essentielle d'un jaune clair, très-douce, congelable par le froid, plus légère que l'eau, d'une odeur très-aromatique; mêlée avec du sucre, cette huile facilite la digestion, guérit l'asthme et les coliques venteuses. Aujourd'hui le *fenouil* a beaucoup perdu de sa réputation médicale. On en fait une liqueur spiritueuse, et avec ses graines de petites dragées qui ressemblent à l'anis; on préfère, pour ces derniers usages, le *fenouil commun*. Cette plante est encore employée dans l'art culinaire, surtout dans les provinces méridionales; c'est un condiment assez répandu. On s'en sert pour assaisonner les ragoûts, et surtout le poisson, dont elle rend, assure-t-on, la chair plus ferme et plus savoureuse. On la mange aussi en salade. Ses graines servent à faire du ratafia. Enfin, on met souvent du *fenouil* dans le linge, pour le parfumer.

FENOUILLÈDES (*Fenolitensis Pagus*), ancien pays de France, dans le Languedoc, compris actuellement dans le département des Pyrénées-Orientales.

FENOUILLET s. m. (fe-nou-llè; *ll* mll. — dimin. de *fenouil*). Arboric. Variété de pomme dont le parfum rappelle celui du fenouil; arbre qui la produit. ‖ On dit aussi FENOUILLETTE.

— **Encycl.** On connaît sous ce nom plusieurs variétés de pommes. Le *fenouillet* jaune est très-rustique. On l'associe généralement avec le court-pendu, le gros api rose, la reinette d'Angleterre, la reinette de Canada et la reinette de Hollande. Le *fenouillet* gris, petit *fenouillet* ou *fenouillet* anisé, est un arbre d'une vigueur modérée que, par cette raison, on préfère à basse tige. Le fruit est petit, aplati, de couleur gris terne roussâtre, sans odeur, mais laissant au palais le parfum de l'anis; il mûrit à la fin de l'hiver. Le *fenouillet* rouge ou gros *fenouillet* est un arbre vigoureux. Le fruit, de moyenne grosseur, est d'un vert gris fouetté de rouge brun au soleil; il est de bonne qualité et mûrit dans le courant de l'hiver. Le *fenouillet* de Chine est un arbre très-fertile; il produit un fruit gris et vert, de bonne qualité. Ces arbres réussissent en verger. Le *fenouillet* rouge et le *fenouillet* jaune se distinguent parmi les variétés gardées pour haute tige. Le *fenouillet* gris est préféré pour buisson. Dans le jardin fruitier, le *fenouillet* anisé se dispose généralement en palmette ou en corbeille.

FENOUILLET ou **FENOILLET** ou **FENOLLIET** (Pierre DE), prélat français, né à Annecy (Savoie), mort à Paris en 1652. Prédicateur ordinaire de Henri IV, puis évêque de Montpellier, il se signala par son zèle religieux, jeta dans cette ville les fondations d'une nouvelle cathédrale, se vit contraint de quitter son diocèse pendant les troubles qui y éclatèrent en 1621, et rentra, l'année suivante, à Montpellier. Par la suite, Fenouillet fut chargé d'une mission près de la cour de Rome. On a de lui des *Oraisons funèbres*, notamment celles de Henri IV et de Louis XIII, une *Remonstrance au roy contre les duels* (Paris, 1615), etc.

FENOUILLETTE s. f. (fe-nou-llè-te; *ll* mll. rad. *fenouil*). Comm. Eau-de-vie rectifiée et distillée avec de la graine de fenouil.

— Arboric. Syn. de FENOUILLET.

FENOUILLOT (Jean), publiciste français, né à Salins en 1748, mort à Besançon en 1826, frère de l'auteur dramatique Fenouillot de Falbaire. Lorsque la Révolution éclata, Jean Fenouillot, alors avocat du roi au bureau des finances et inspecteur de la librairie pour la Franche-Comté, se prononça avec la plus grande vivacité contre les idées nouvelles, puis émigra, se lia avec Fauche-Borel, prit part à toutes les intrigues des royalistes, rédigea en style populaire des brochures antirépublicaines et revint en France en 1802. Il se fixa alors à Lyon, où il exerça avec succès la profession d'avocat, et devint par la suite conseiller à la cour impériale de Besançon. On a de lui, entre autres écrits : les *Pourquoi du peuple à ses représentants* (Paris, 1791); le *Dîner du grenadier à Brest* (Paris, 1792); *Précis historique de la vie de Louis XVI et de son martyre* (1793); les *Fruits de l'arbre de la liberté française en Suisse* (1798, in-8°); le *Cri de la vérité sur les causes de la révolution de* 1815 (1815), etc.

FENOUILLOT DE FALBAIRE, auteur dramatique français. V. FALBAIRE.

FENRIS, le grand loup de la mythologie scandinave. Il naquit en même temps que Hel, la déesse de l'enfer, et le serpent Jormoungandour, de l'union de Loke et de la géante Angourbada. Les Ases, qui savaient combien ces trois créatures devaient leur être funestes, précipitèrent Hel dans le pays des brouillards, *niflheim*, et le serpent dans les abîmes de la mer. Quant au petit loup Fenris ou Oulfr, ils le gardèrent dans le Walhalla, pour l'avoir toujours sous les yeux. Tout petit encore, il était déjà si féroce que le dieu Tyr seul osait lui donner à manger. Comme il croissait prodigieusement, les Ases résolurent de l'enchaîner. On fabriqua donc des fers extrêmement solides, et, sous le prétexte d'essayer ses forces, ils décidèrent Fenris à se laisser lier. Le loup, qui avait vu qu'il lui serait facile de rompre ces chaînes, se laissa faire, puis brisa ses liens sans le moindre effort. Les dieux, terrifiés, firent recommencer le travail, et cette fois augmentèrent de moitié la force des fers. Le loup commençait à soupçonner leur projet; mais, par amour-propre, il consentit encore à tenter l'aventure. Il lui fut plus difficile de se délivrer : il se roula par terre, tendit ses muscles de toutes ses forces et ne parvint qu'avec peine à reprendre sa liberté. Les dieux désespéraient déjà de venir à bout de lui quand Odin eut l'idée d'envoyer Skirner, le messager du dieu Freyr, dans le pays des Alfes noirs, pour faire fabriquer un nouveau lien. Les génies tressèrent ensemble six choses : le pas d'un chat, la barbe d'une femme, la racine d'un rocher, un soupir d'ours, une âme de poisson, des excréments d'oiseau, et en formèrent un simple cordon qu'ils appelèrent *Gleipner*. Les dieux emmenèrent alors le loup dans l'île Amswartner, sous prétexte de se livrer à toutes sortes d'exercices et de jeux. Chacun, à son tour, prit le câble dans sa main, essayant de le rompre, mais y renonçant chaque fois. Seul Fenris, disaient-ils, était assez puissant pour en venir à bout. Le loup, qui craignait, avec raison, quelque artifice, ne consentit à se laisser lier que si l'un des dieux mettait la main dans sa gueule, en gage de leur bonne foi. Tyr se dévoua et lui donna sa main droite. Le loup fut lié; mais plus il faisait d'efforts pour se dégager, plus le lien se serrait étroitement autour de lui. Tous les dieux, excepté Tyr, auquel le loup dans sa rage coupa net la main, éclataient de rire. Ils prirent un bout du lien, le firent passer par le milieu du grand rocher Gelgia, puis enfoncèrent la roche bien avant dans la terre, et fixèrent, pour plus de sécurité, le bout qui restait à une autre pierre plus profondément encore enfouie dans les entrailles du globe. Fenris se débattait avec furie, et se roulant avec une violence extrême, cherchait à mordre les dieux. Ceux-ci lancèrent dans sa gueule ouverte une épée qui, lui prenant la mâchoire inférieure, s'enfonça jusqu'à la garde, de sorte que la pointe atteignit jusqu'au palais. Ses hurlements furent horribles; et, depuis ce temps, l'écume sort sans cesse de sa bouche avec tant d'abondance, qu'elle forme un fleuve qu'on nomme *Vam* (les vices). Fenris restera dans cette position jusqu'au crépuscule des dieux; alors, par un effort terrible, il brisera sa chaîne et attaquera les Ases dans la plaine de Wigrid. Odin, armé de son casque d'or, de sa magnifique cuirasse et de sa lance Gungnir, se présentera le premier à lui; mais la lutte lui sera fatale, et le père des dieux sera avalé par le monstre. Le fils d'Odin, Vidar, vengera son père en saisissant d'une main puissante les deux mâchoires du loup et en le déchirant jusqu'à la queue. Ce loup est évidemment l'emblème du mauvais principe ou de quelque puissance ennemie de la nature. Ce fleuve de venin, formé de son écume, est un de ces traits qui indiquent d'une façon manifeste une allégorie. Fenris, avec la géante Gyge, engendre deux loups, Skol et Hate; le premier poursuit le soleil, le second la lune, et, au dernier jour, ils avaleront les deux astres. Les éclipses sont expliquées par des tentatives non réussies que font ces deux monstres pour exécuter leur projet avant le moment fixé par le destin.

FEN-TCHÉOU-FOU, ville de Chine, prov. de Chan-Si, sur le Fen-Ho, chef-lieu du départ. du même nom. Bains chauds; fabrication de vin de riz connu sous le nom de *yan-tsieou*.

FENTE s. f. (fan-te — rad. *fendre*). Ouverture longue et peu large : *Regarder par la* FENTE *de la porte.*

Le biquet soupçonneux par la *fente* regarde.
LA FONTAINE.

— Anc. jurispr. Division de la succession entre la ligne paternelle et la ligne maternelle.

— Comm. *Bois de fente*, Celui qu'on débite en le fendant, pour faire des échalas, des lattes ou autres ouvrages semblables.

— Art vétér. Gerçure située dans les plis des paturons du cheval.

— Chir. Fracture légère et incomplète du crâne.

— Anat. Ouverture étroite et profonde dans l'épaisseur d'un os : *La* FENTE *sphénoïdale.*

— Min. Intervalle vide qu'on rencontre souvent à côté des filons métalliques.

— Arboric. *Greffe en fente*, Manière de greffer qui consiste à introduire et à fixer la greffe dans une fente pratiquée sur l'arbre ou l'arbuste qu'on veut greffer.

— **Encycl.** Anc. Jurispr. La *fente* et la refente étaient deux termes très-usités dans l'ancien droit.

La *fente* exprimait la division de la succession entre la ligne paternelle et la ligne maternelle; la refente, la subdivision qui était ensuite opérée dans chaque ligne entre les deux branches paternelle et maternelle qui la composaient.

Un grand nombre de nos anciennes coutumes admettaient le système de la refente; mais ce système était inconnu sous la législation romaine. Il n'a point été non plus admis par le code civil, qui veut qu'après la division effectuée entre les deux lignes, il ne s'opère plus d'autre division. Le parent le plus proche dans sa ligne, soit de son chef, soit par représentation, prend seul la moitié de la succession, à l'exclusion de tous les autres. Le code civil a donc aboli la refente; mais il a conservé le système de la *fente*.

— Arboric. *Greffe en fente.* V. GREFFE.

FENTOIR s. m. (fan-toir — rad. *fente*). Techn. Espèce de couperet dont se servent les bouchers.

FENTON ou **FANTON** s. m. (fan-ton). Constr. Ferrure de forme variable, qui sert à relier ensemble certaines parties de maçonnerie.

— Comm. Tringle de fer qui se vend en bottes de 25 à 50 kilogrammes.

— Techn. Baguette carrée qui sert à faire des clefs et autres menus objets de serrurerie. ‖ Bois coupé et préparé pour faire des chevilles.

FENTON (Edouard), navigateur anglais, né dans le comté de Nottingham, mort à Deptford en 1603. Il avait servi avec distinction en Irlande lorsqu'il fit, en 1578, avec Martin Frobischer, un voyage d'exploration ayant pour but de découvrir dans les mers du nord un passage pour aller aux Indes. Pendant cette expédition, Fenton eut le commandement d'un navire, le *Gabriel*, qu'il ramena à Bristol, après avoir atteint le détroit auquel Frobischer donna son nom. En 1582, il partit avec 4 bâtiments pour une expédition dans les mers du sud, se dirigea vers le Brésil, prit et brûla 3 vaisseaux de guerre espagnols et reçut par la suite le commandement du vaisseau l'*Antilope*, avec lequel il contribua à la destruction de la flotte espagnole, connue sous le nom de l'*invincible Armada*.

FENTON (Geoffroi), homme politique et écrivain anglais, frère du précédent, mort à Dublin en 1608. Il fut conseiller privé, puis secrétaire d'Etat pour l'Irlande, jouit de la confiance d'Elisabeth, de celle de Jacques I^er et usa de son crédit pour obtenir qu'on appliquât aux Irlandais une politique équitable et juste. On a de lui la traduction de l'*Histoire des guerres d'Italie*, de Guicciardini (1579), et divers autres écrits.

FENTON (Elijah), poëte anglais, né à Shelton (Staffordshire) en 1683, mort en 1730. Etudiant en théologie, il ne voulut pas prêter serment de fidélité au roi Guillaume et à la reine Anne, ce qui l'empêcha d'exercer les fonctions ecclesiastiques. Dès lors il se livra à l'enseignement, devint maître d'étude au collége de Headley et instituteur du fils du comte Orrery (lord Boyle), tout en remplissant auprès du père les fonctions de secrétaire intime. En dernier lieu, il fut secrétaire de lady Trumball. Pope était un de ses meilleurs amis. On a de lui : *Poésies* (Londres, 1717); *Marianna* (1723), tragédie qui eut un immense succès et rapporta à son auteur plus de 25,000 fr., somme alors considérable; traduction des I^er, IV^e, XIX^e et XX^e livres de l'*Odyssée*, dédiée à Pope; *Vie de Milton;* une édition de luxe des œuvres de Waller avec notes. En 1739, on a publié à Londres une édition complète des œuvres d'Elijah Fenton. Nous n'avons indiqué que les principaux ouvrages dont cette édition se compose.

FENUGREC s. m. (fe-nu-grèk — lat. *fœnum grœcum*, même sens, proprement *herbe grecque*). Bot. Nom d'une légumineuse, du genre trigonelle : *La graine du* FENUGREC *entre dans les farines résolutives.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *fenugrec* est une plante annuelle, à tige droite, portant des feuilles trifoliolées et des fleurs d'un blanc jaunâtre, auxquelles succèdent des gousses longues de $0^{m},10$, renfermant chacune douze à quinze graines d'un brun jaunâtre. Cette plante, originaire de l'Orient, est connue de toute antiquité. Les Egyptiens nourrissaient leurs esclaves avec ses graines et les bestiaux avec ses fanes. Les Grecs la cultivaient comme plante fourragère, et les Romains l'admirent dans leurs jardins potagers. Les auteurs géoponiques anciens l'ont vivement recommandée. Les écrivains grecs, comparant ses gousses à des cornes de bœuf ou de chèvre, la nommaient *bucéras* ou *ægocéras*. Le nom de *fenugrec*, qui veut dire *foin grec*, et dont on a fait par corruption *sénegré, sénegrain*, lui a été donné par les Latins. En Orient, où on la connaît encore sous le nom de *helbeh*, on a tant d'estime pour elle, que les habitants de ce pays emploient entre eux une formule de politesse dont le sens est : « Puissiez-vous fouler en paix la terre où croît le *helbeh!* » ou bien : « Heureux sont les pieds qui pressent la terre sur laquelle croît le *helbeh!* » Le *fenugrec* est depuis longtemps cultivé et naturalisé dans le midi de la France. Il aime les terres légères et meubles, mais substantielles et bien fumées. On le sème de préférence à l'automne. Dans le nord, on doit au contraire semer au printemps, la plante étant sensible aux gelées, et on risque alors de ne pas voir ses graines arriver à maturité si l'été est froid et pluvieux et que les gelées d'automne arrivent de bonne

leure. Aussi cette culture, précaire sous le climat de Paris, s'y fait-elle sur une échelle fort restreinte, et à peu près exclusivement pour fournir aux besoins de la médecine. Toutefois, quand la plante a pris possession du sol, elle n'exige d'autres soins que quelques sarclages pour détruire les mauvaises herbes.

Les graines du *fenugrec* sont mucilagineuses; leur odeur est forte et aromatique; elles peuvent se conserver dans l'eau pendant plusieurs jours. On les mange en Syrie, après les avoir fait germer; on en fait des sauces ou des ragoûts, en y ajoutant du miel. On en prépare aussi une boisson, en les torréfiant comme le café, et y ajoutant de l'eau, du miel et du suc de citron. En France, on les consomme quelquefois en purée. Les Indiens en font une purée vineuse et douce. On peut encore en extraire une huile comestible. En Egypte, dès que le Nil est rentré dans son lit, on récolte ses tiges, qu'on vend en bottes sur les marchés; on les mange crues quand on veut engraisser.

Le *fenugrec* est surtout intéressant comme plante fourragère; quand on le destine à cet usage, on doit le faucher au moment de la floraison; c'est pour les bestiaux, et surtout pour les bœufs, un aliment salutaire et très-nourrissant, au moyen duquel ils conservent leur santé, leurs forces et leur embonpoint. Les graines, concassées et mêlées avec l'avoine, augmentent la vigueur des chevaux et réparent promptement l'altération causée à la santé de ces animaux par des fatigues excessives.

Ces graines mucilagineuses ont été jadis très-préconisées en médecine; elles entraient dans plusieurs préparations officinales; la farine était employée en cataplasme. La décoction de ces mêmes graines était administrée, à l'intérieur et à l'extérieur, en boissons, en lavements, en lotions, etc. Le *fenugrec* est surtout émollient et résolutif, de plus légèrement astringent. On l'emploie pour résoudre les tumeurs inflammatoires, telles que clous, phlegmons, panaris, etc.; quand l'inflammation n'est pas ou n'est plus très-violente. La farine a été vantée contre certaines ophthalmies, les ecchymoses des yeux, les aphthes, les gerçures, les tumeurs hémorrhoïdales, et, en lavement, contre la dyssenterie, le dévoiement, les coliques bilieuses et inflammatoires, etc. Elle entre encore dans les farines résolutives. Toutefois, le *fenugrec* n'est plus de nos jours que rarement employé. La plante renferme une très-belle couleur d'un rouge incarnat, qu'on pourrait utiliser pour la teinture.

FENUSE s. f. (fe-nu-ze — du gr. *phenax*, trompeur). Entom. Syn. de DOLÈRE, genre d'insectes hyménoptères.

FÉNYES (Alexis), géographe et statisticien hongrois, né à Csok-Aly en 1807. Il embrassa la profession d'avocat en 1829, devint député de la diète de Presbourg en 1830, puis s'occupa d'une façon toute particulière d'étudier la géographie, la statistique, l'économie politique, et parcourut pendant plusieurs années son pays, afin d'en bien connaître la situation matérielle. En 1836, Fényes s'établit à Pesth, où il devint directeur de la Société de l'industrie. Il collabora aux principales revues agricoles et industrielles de cette ville, remporta, en 1841, un prix décerné par l'Académie nationale à son exposé de l'état de la Hongrie, fut nommé, en 1848, chef du bureau de statistique au ministère de l'intérieur hongrois, et présida, pendant quelque temps, le tribunal militaire de Pesth (1849); mais, comme il chercha toujours à employer son influence de la manière la plus humaine, il n'eut à subir, après l'échec de la révolution, aucune poursuite de la part des cours militaires autrichiennes. Il est rentré depuis lors dans la vie privée. Fényes peut être regardé comme le fondateur de la statistique en Hongrie et même en Autriche; car c'est grâce à lui qu'après 1848 un bureau de statistique fut établi dans ce dernier pays. On a de lui : *Etat de la Hongrie et des pays circonvoisins sous le double rapport géographique et statistique* (Pesth, 1839-1840, 6 vol.); *Statistique de la Hongrie* (Pesth, 1842-1843, 3 vol.); *Atlas manuel et général des écoles* (Pesth, 1845); le *Royaume de Hongrie au point de vue statistique, géographique et historique*, son principal ouvrage, dont il n'a cependant publié jusqu'à ce jour que le premier volume, qui contient le comitat de Komorn (Pesth, 1848).

FENZLIE s. f. (fain-zlî — de *Fenzl*, botan. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des oliniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Australie. ‖ Syn. de GILIE, autre genre de plantes.

FENZONI (Ferrau), peintre italien. V. FANZONI.

FEO (Francesco), compositeur italien, né à Naples en 1699, mort dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il étudia le chant et la composition dans sa ville natale sous la direction de Domenico Gizzi, et se rendit ensuite à Rome, où il reçut de Pitoni les premieres leçons de contre-point. Ce fut dans cette ville qu'il écrivit son opéra d'*Ipermnestra*, qui fut accueilli avec le plus vif enthousiasme, et auquel succédèrent, de 1728 à 1731, ceux d'*Arianna*, d'*Andromaca* et d'*Arsace*. En 1740, Feo revint à Naples et y prit la direction de la célèbre école de chant que Gizzi avait fondée dans cette ville. Il faut encore citer, parmi ses compositions, des *psaumes* et des *messes*, dont une a dix voix; un oratorio : la *Distruzione dell' esercito de' Cananei*, des *litanies* et un *Requiem*. Le style de ce maître est élevé, sévère, plein de feu, d'expression et de vérité, et le classe à un rang éminent parmi les artistes de son époque.

FÉODAL, ALE adj. (fé-o-dal, a-le — du bas latin *feudum*, *feodum*, fief. V. ce dernier mot). Qui appartient, qui a rapport à un fief, aux fiefs, à la féodalité : *Droit* FÉODAL. *Législation* FÉODALE. *Château* FÉODAL. *Seigneur* FÉODAL. *Régime* FÉODAL. *Droits* FÉODAUX. *L'hérédité des fiefs et l'établissement des arrière-fiefs formèrent le gouvernement* FÉODAL. (Montesq.) *C'est à l'empire de Charles le Chauve que commence le grand gouvernement* FÉODAL *et la décadence de toutes choses.* (Volt.)

Et toi, peuple animal,
Porte encor le bât *féodal*.
BÉRANGER.

— **Encycl.** *Droits féodaux* ou *du seigneur.* V. DROIT. V. aussi FÉODALITÉ.

FÉODALEMENT adv. (fé-o-da-le-man — rad. *féodal*). En vertu de la loi féodale : *Vassal signifie celui qui est subordonné* FÉODALEMENT. (E. Littré.)

FÉODALISÉ, ÉE (fé-o-da-li-zé) part. passé du v. Féodaliser : *Les affranchissements de Louis le Gros améliorent le sort de l'humanité* FÉODALISÉE. (Dupin.)

FÉODALISER v. a. ou tr. (fé-o-da-li-zé — rad. *féodal*). Soumettre au régime féodal : FÉODALISER *un peuple*.

FÉODALISME s. m. (fé-o-da-li-sme — rad. *féodal*). Système de la féodalité.

FÉODALISTE adj. (fé-o-da-li-ste — rad. *féodal*). Qui est partisan du régime féodal; qui appartient aux partisans de ce régime : *Ecrivain* FÉODALISTE. *Doctrines* FÉODALISTES. *En économie, la démocratie est communiste et* FÉODALISTE. (Proudh.)

FÉODALITÉ s. f. (fé-o-da-li-té — rad. *féodal*). Qualité de fief : *La* FÉODALITÉ *d'un domaine.* ‖ Foi et hommage que le vassal devait à son successeur : *La* FÉODALITÉ *ne se prescrit point.* (Acad.)

— Ensemble des lois et coutumes qui régissaient l'ordre politique et social pendant le moyen âge, et qui étaient basées sur la constitution du fief : *Le fief constitue la* FÉODALITÉ. (Chateaub.) *Le canon a tué la* FÉODALITÉ. (De Lévis.)

— Par ext. Organisation, institution entachée des vices du régime féodal : *La* FÉODALITÉ *industrielle que chante l'école saint-simonienne, cette* FÉODALITÉ *existe.* (Proudh.)

— **Encycl.** La *féodalité* s'établit définitivement en France et dans les principales contrées de l'Europe à partir du IXe siècle; mais elle existait déjà en germe depuis les invasions barbares. L'un des éléments principaux de la société germanique était la *truste* ou clientèle, association volontaire d'un certain nombre de guerriers autour d'un chef qui les nourrit et qu'ils suivent à la chasse et à la guerre. C'est dans ce groupe primitif, suivant quelques auteurs, qu'il faudrait voir l'origine de la hiérarchie féodale, de cette aristocratie militaire qui emprunta aux Romains vaincus et dépouillés le principe de la propriété individuelle. Lorsque les Francs eurent envahi la Gaule, outre les dons ordinaires d'armes, de chevaux, etc., les chefs distribuèrent à leurs *anstrustions* (hommes de leur truste) des lots de la terre conquise, des *bénéfices*, suivant l'expression romaine, des *fe-ods* (d'où *féodalité*), suivant l'appellation barbare, des *fiefs*, suivant l'expression plus moderne. Ces dons obligeaient le bénéficiaire ou *vassal* au service militaire et même à l'accomplissement, dans les jours solennels, des fonctions domestiques qu'il remplissait autrefois quotidiennement auprès de son chef. Les bénéficiaires royaux, les *leudes*, étaient tenus aux mêmes obligations envers le roi. Cette sorte de propriété était conditionnelle, donnée à temps ou à vie; c'était une concession qui pouvait, à la rigueur, être révoquée. Après la conquête franque, il existait en effet une autre nature de propriété foncière, l'*alleu* ou toute propriété, qui donnait au possesseur tous les droits de la souveraineté dans sa terre, sans qu'il fût tenu à aucune obligation, sauf quelques services, comme d'héberger le roi ou ses envoyés, d'entretenir les routes, etc. « Tenir en alleu, dit la *Somme rurale*, si est tenir terre de Dieu tant seulement, et ne doivent cens, rente, ne relief, ne aultre redevance à vie ne à mort. » Cette définition relativement moderne paraît exacte. Il est vraisemblable que, dans l'origine, les alleux avaient été le partage des chefs et des Francs non engagés dans une truste. Un certain nombre de guerriers avaient sans doute aussi reçu comme un privilége leurs terres en franc-alleu. A côté de l'alleu et du fief, on vit subsister quelques restes de la propriété gallo-romaine. Cette distinction entre les diverses sortes de propriété ne conserva pas longtemps son caractère tranché, au milieu de l'anarchie et du chaos de la société barbare. Du Ve au IXe siècle, on vit se produire les faits suivants. Les *feudataires* ou bénéficiaires s'efforcèrent d'attribuer à leurs fiefs viagers ou temporaires l'hérédité qui appartenait aux alleux en s'affranchissant même des obligations envers leurs seigneurs, tandis que ceux-ci s'efforçaient de leur côté de reprendre leurs concessions, soit pour acquérir de nouveaux compagnons, soit pour tout autre motif. Les leudes tendaient également à transformer en fiefs héréditaires les fonctions et les dignités politiques qu'ils avaient reçues des rois. D'un autre côté, une multitude d'alleux se transformèrent en fiefs par l'impossibilité où se trouvaient leurs possesseurs de les défendre. Des milliers de propriétaires indépendants tombèrent ainsi dans le vasselage de chefs puissants à qui ils recommandaient leur terre en leur faisant hommage d'un brandon de leur bois ou d'une motte de gazon de leur pré. Par ce rite, le seigneur devenait en quelque sorte maître et protecteur de la terre; il la restituait à son propriétaire, mais en fief, c'est-à-dire à la condition du service militaire, d'une redevance en argent ou d'un service corporel. De son côté, il s'engageait à secourir cette espèce de sujet volontaire, dont la condition devint, dans la suite, peu différente de celle des serfs, au moins pour ceux qui ne portaient pas les armes. Dans son développement progressif, le régime féodal suivit donc une marche à peu près régulière et dont la tendance caractéristique fut de transformer toute propriété en fief héréditaire, et de rendre les ducs et les comtes, jusque-là officiers royaux et magistrats amovibles, souverains héréditaires chacun dans le pays qu'il administrait. Quand cette lente évolution fut consommée, la *féodalité* et la noblesse furent définitivement constituées. Le capitulaire de Kiersy, imposé à Charles le Chauve par les seigneurs, en 877, est considéré chez nous comme le point de séparation du régime barbare et du régime féodal. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, ce régime était depuis plusieurs siècles en voie de formation. Par cet édit, le roi reconnaissait l'hérédité des comtés et consacrait en principe celle des fiefs, qui existait déjà en fait. La royauté franque, après de vaines tentatives pour restaurer à son profit l'empire latin, abandonnait ainsi la souveraineté et s'effaçait devant l'ordre nobiliaire, qui allait bientôt morceler le royaume en une infinité de monarchies indépendantes du pouvoir central. Cette concession, au reste, était amenée par la force des choses, et c'est bien vainement que Charles avait essayé précédemment d'interdire aux seigneurs de bâtir des forteresses. Les ravages des Normands rendaient d'ailleurs cette défense impolitique et même coupable. Désormais, tout se fixe et s'immobilise; les familles nobles prennent racine dans la terre, à l'abri de leurs innombrables donjons; la forteresse devient à la fois le symbole et le fondement de l'ordre nouveau, et bientôt l'art héraldique va donner à cette caste de soldats propriétaires une formule scientifique, une sorte de rituel et de langue sacrée comme en avait eu jadis le patriciat romain. Deux principes règnent sur le monde: la terre et l'épée, la richesse et la force. Cet ordre social, d'un matérialisme si exclusif, n'est autre chose qu'une hiérarchie de terres possédées par des guerriers relevant les uns des autres à divers degrés, et formant une chaîne de souverains plus ou moins puissants, depuis le gentilhomme jusqu'au roi. Le donjon royal, en principe du moins, est le fief dominant. Les grands fiefs relèvent de lui comme les fiefs du second ordre et les arrière-fiefs relèvent de ces derniers, et ainsi de suite jusqu'aux simples châteaux. La propriété féodale avait conservé le caractère conquérant de son possesseur; elle asservissait les propriétés voisines. « Les champs autour desquels le seigneur avait pu tracer un cercle avec son épée relevaient de son propre champ. » (Chateaubriand.) Quant aux titres, les nobles prirent simplement ceux qui leur étaient donnés par la qualité de leurs fiefs. C'étaient les noms des anciens officiers royaux, et tous étaient d'origine romaine, à l'exception de ceux de baron et de marquis. Ils furent ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, etc., suivant qu'ils possédaient des duchés, des baronnies, des marquisats, des comtés, etc. En dehors des obligations qu'il doit à son suzerain, le seigneur est maître dans sa terre; la propriété implique la souveraineté; c'est là un des caractères les plus saillants du régime féodal. Ni le roi ni les autres suzerains n'ont à s'occuper des masses d'esclaves, de serfs et de vilains que les vassaux exploitent et dominent. A la guerre, au conseil, à la cour des pairs de son suzerain, il a certains devoirs à remplir, il obéit conditionnellement : chez lui, il est autocrate et roi; il exerce les pouvoirs législatif, judiciaire, militaire; il bat monnaie, il lève des impôts, il gouverne absolument ses sujets; or, le sujet, c'est quiconque n'appartient pas à la hiérarchie militaire ou ecclésiastique; c'est quiconque travaille : laboureurs, artisans, marchands, serfs et gens de poeste, taillables à merci de la tête jusqu'aux pieds. Non-seulement les anciens esclaves étaient restés dans leur abjection, mais encore la plupart des hommes libres étaient tombés dans cette servitude, qui, par compensation, contribua à éteindre successivement l'esclavage antique, plus dur et plus avilissant sous certains rapports. Les relations des nobles entre eux, comme suzerains ou vassaux, formaient un système fort compliqué qui variait suivant les contrées et les coutumes particulières, suivant l'importance du fief et celle du manoir duquel il relevait. Du Cange, dans son *Glossaire*, compte jusqu'à quatre-vingt-huit espèces de fiefs. Le principe essentiel du lien féodal était le contrat d'assistance et de fidélité réciproques. Dans l'origine, le vassal s'engageait pour la défense de son seigneur envers et contre tous. Ce fut seulement plus tard, lors de la décadence du système féodal, que le vassal, en rendant hommage, se réserva de ne faire la guerre ni contre le roi, ni contre l'Eglise, ni contre tel seigneur qu'il désignait. Le service militaire, seul ou avec un nombre plus ou moins grand de chevaliers et de suivants d'armes, était une des principales obligations du vassal; mais il avait aussi d'autres obligations, judiciaires, pécuniaires, etc. De son côté, le suzerain devait protection et justice à son vassal : « Le seigneur est tenu à son homme comme l'homme à son seigneur. » La trahison de l'un ou le déni de justice de l'autre pouvaient seuls rompre ce lien. En recevant un fief, soit par investiture, soit par héritage, le bénéficiaire jurait foi et hommage au suzerain. L'hommage était *franc* ou *lige;* ce dernier avait des formes beaucoup plus humbles : le bénéficiaire jurait tête nue, sans épée ni éperons, à genoux et les mains dans celles du seigneur. Par une conséquence bizarre, mais logique de ce système, il arrivait souvent qu'un seigneur était vassal d'un noble d'un rang moins élevé quand il possédait quelque fief dans une de ses terres. Le roi même n'était pas affranchi de cette obligation, et il devenait vassal du possesseur d'une seigneurie dans la mouvance de laquelle il acquérait un fief, soit par héritage, soit de toute autre manière. Mais alors il se faisait représenter pour rendre l'hommage. C'est ainsi qu'en 1284 Philippe III rendit hommage à l'abbaye de Moissac, et qu'en 1350 le roi Jean se soumit à la même cérémonie envers l'évêque de Paris.

Non-seulement par le droit de guerre privée les seigneurs pouvaient combattre les uns contre les autres, mais encore il était admis qu'un feudataire pouvait s'armer contre son seigneur pour déni de justice ou même pour une vengeance de famille.

La *féodalité*, non moins oppressive que les puissantes oligarchies de Rome et de Venise, n'avait cependant point leur force, parce qu'elle n'avait point leur puissante organisation; elle n'a jamais formé qu'une aristocratie incomplète, facilement attaquable et qui devait, dans un temps donné, succomber sous les efforts combinés de la monarchie et du peuple, ses deux ennemis naturels. Née des excès de l'individualisme, elle devait aboutir à l'isolement, c'est-à-dire à la faiblesse. Il n'est pas possible de prendre pour une association réelle les relations des possesseurs de fiefs entre eux : l'antagonisme permanent, les guerres, les continuels appels à la force, montrent assez l'impuissance de cette organisation hiérarchique à fonder un ordre politique. Jamais la *féodalité* ne put tirer de son sein un principe d'ordre et d'unité pour former une société générale et régulièrement constituée. Ne reconnaissant d'autre droit, d'autre supériorité, d'autre légitimité que la force, avouant, proclamant même avec orgueil qu'elle en était issue, elle admettait par cela même le principe qui devait la détruire au nom du droit naturel et du droit social. On veut, et c'est le sentiment de l'école moderne, qu'à côté des effroyables maux qu'elle a enfantés, la *féodalité* ait apporté des éléments utiles à la civilisation de l'Occident : le sentiment de la liberté individuelle et de la dignité humaine, le respect des femmes, la loyauté, la fidélité à la parole et toutes les fières vertus qui naissent et fleurissent à l'abri de l'épée. En supposant ces appréciations exactes, ce qu'il est difficile de constater avec certitude, il resterait à décider si ces résultats abstraits peuvent légitimement compenser des siècles d'anarchie, de tyrannie brutale et sanguinaire et cet anéantissement presque absolu de toute culture intellectuelle, qui caractérisent cette époque du moyen âge.

Diverses causes contribuèrent à l'extinction graduelle de la *féodalité* en France. Il faut signaler surtout comme les plus considérables les efforts persévérants des classes inférieures pour s'élever à la dignité d'hommes et de citoyens, les luttes de la royauté pour augmenter ses prérogatives et la constitution progressive de la nationalité. Dès le XIIe siècle, les insurrections de serfs campagnards et la révolte des villes avaient témoigné que le peuple protestait sous le joug de fer des barons. Les paysans furent écrasés; mais les villes triomphèrent à la suite d'héroïques efforts, et se formèrent successivement en communes par une multitude de petites révolutions et de transactions locales. Un certain nombre de bourgs s'élevèrent même jusqu'au régime de la charte communale. D'un autre côté, la royauté asservie par les grands feudataires s'éveille de sa longue inertie et commence, avec Philippe-Auguste, une lutte que reprend saint Louis par ses *Establissements*, et que continue Philippe le Bel avec son armée de légistes, ennemis nés du droit issu de l'épée. Désormais le régime féodal est systématiquement battu en brèche par l'intervention des magistrats royaux dans les justices seigneuriales, par les restrictions apportées au droit de guerre privée et au combat judiciaire, par les cas royaux, qui arrachent tant de causes aux juges des seigneurs, par le droit

que s'arroge la royauté de conférer la noblesse, par la faculté accordée aux roturiers d'acquérir des fiefs, etc. Louis XI enfin, en frappant les grands feudataires, porta un coup funeste à l'institution, au moins sous le rapport militaire et politique. Elle tenta de se relever pendant les guerres de religion ; mais elle fut définitivement abattue par Richelieu, qui jeta au milieu de ses ruines les bases de la monarchie absolue de Louis XIV. Pendant cette longue guerre, la royauté avait été constamment soutenue par le peuple, qui s'affranchissait successivement de toutes les conquêtes faites sur l'ennemi commun. Cependant, restait encore la *féodalité* civile et sociale ; cette indestructible institution avait conservé dans la constitution de la propriété une partie de ses caractères originaux ; elle semblait même être devenue, en fait d'exactions, plus savamment avide qu'autrefois. L'exploitation du sujet par le seigneur, moins violente, était tout aussi impitoyable, et les procès-verbaux officiels ont constaté qu'en 1789 il y avait encore en France 1 million 500,000 serfs mainmortables. La propriété féodale disparut définitivement à la Révolution, avec la noblesse et l'ancienne monarchie elle-même.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur la *féodalité* et les droits seigneuriaux : *Dictionnaire des fiefs et autres droits seigneuriaux*, par Me A. Laplace (1757, in-8o; Paris, 1767, in-8o; la première édit., intitulée : *Introduction aux droits seigneuriaux*, est de 1749, in-12); les *Vrais principes des fiefs en forme de dictionnaire*, par Edme de la Poix de Fréminville (Paris, 1769, 2 vol. in-4o); *Dictionnaire de l'ancien régime et des abus féodaux*, etc., par Paul D*** de P*** (Paris, 1819, in-8; le *Disc. prélim.* et les articles signés R.-W. sont de M. Régnault-Warin); *Dictionnaire féodal*, par J.-A.-S. Collin de Plancy (Paris, 1819, 2 vol. in-8o; 2e édit., corr. et augm., 1820, 2 vol. in-8o); *Discours pour la subvention des affaires du roy et rétablissement des fiefs nobles de la France en leur première nature* (s. l., 1504, in-8o; Paris, 1562, in-8o); Francisci Duareni, jurisc., *Tractatus de feudis* (Paris, 1558, in-8o; Spire, 1595, in-8o); Joa. Aurelianus, *De feudis* (Lyon, 1663, in-8o); Jac. Cujacii, jurisc., *Commentarii de feudis* (Montregeau, 1563, in-8o; Lyon, 1566, in-fol.; Cologne, 1592, in-8o); *Des fiefs, hommages et vassaux*, par Gilles Le Maître (Paris, 1566, in-12; réimpr. dans les *Décisions notables*, du même, Paris, 1566, in-4o); Francisci Hotomanni, jurisc., *De feudis commentatio tripartita* (Lyon, 1573, in-fol.); *Sommaire discours des fiefs et rièrefiefs*, par Jean de Basmaison Pougnet (Paris, 1579, in-8o; réimpr. en 1611, in-8o, sous le titre : *De l'origine des fiefs et rièrefiefs*); *Tractatus novus de feudis*, Nicolai Intriglioli (Cologne, 1596, in-8o); *De la source du fief, et que, coulée du droict divin, elle s'est esparse par toutes nations*, par Cl. Vaillant (Paris, 1604, in-8o); *De l'estat ancien de la France, déclaré par le service personnel deu par le vassal à son seigneur, à cause de son fief tant profitable que guerrier, public et privé*, etc., par le même (Paris, 1605, in-12); *Traité des seigneuries*, par Ch. Loyseau (Paris, 1608, in-4o); *Du franc-alleu et origine des droits seigneuriaux*, par Aug. Galland (Paris, 1637, in-4o; la première édit., intitulée : *Contre le franc-aleu sans tiltre prétendu par quelques provinces au préjudice du roy*, est de 1629); la *France seigneuriale*, ou les *Principautez, duchez, marquisats, comtez et autres seigneuries considérables de France*, par ordre alphabétique, par P. Du Val (Paris, 1650, in-8o); *Traité du plait seigneurial et de son usage en Dauphiné*, etc., par Denys de Salvaing de Boissieu (Grenoble, 1652, in-8o); *Traité des fiefs et de leur origine*, etc., par Louis Chantereau Le Febvre (Paris, 1662, in-fol.); *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux en Dauphiné*, par Den. de Salvaing de Boissieu (Grenoble, 1668, 2e édit., in-fol.; Avignon, 1731, 3e édit., in-fol.; Grenoble, 1731, dern. édit. rev., corr. et augm., in-fol.); *Traité du franc-alleu de Berry*, par Gasp. de La Thaumassière (Bourges, 1701, in-fol.; impr. pour la première fois, Bourges, 1667, in-4o); *Traité des fiefs suivant les coutumes et l'usage des provinces du droit écrit*, par Cl. de Ferrière (Paris, 1680, in-4o); les *Huit barons ou fieffez de l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne*, par Louis de Gaya de Treville (Noyon, 1686, in-12); *Nouvel examen de l'usage des fiefs en France pendant le* XIe, *le* XIIe, *le* XIIIe *et le* XIVe *siècle*, par Me Brussel (Paris, 1725, 2 vol. in-4o; 1727, et avec un titre réimpr., 1750, 2 vol. in-4o); *Traité des fiefs*, par Billecocq; nouv. édit., revue par M*** [Boucher d'Argis] (Paris, 1749, in-4o; la 1re édit. est de 1729, in-12); *Traité des fiefs*, par Cl. Pocquet de Livonière (Paris, 1729, 1756, 1771, in-4o; s. l., 1781, 5e édit., in-4o); *Traité ou dissertations sur plusieurs matières féodales*, par Germ.-Ant. Guyot (Paris, 1738 et 1739, 7 vol. in-4o; 1767, 7 vol. in-4o); *Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales*, par Fr. de Boutaric (Toulouse, 1741, in-4o); *Institutes féodales*, ou *Manuel des fiefs*, par Me G.-A. Guyot (Paris, 1753, in-12); le *Droit public de France éclairci par les monuments de l'antiquité*, par Bouquet (Paris, 1756, in-4o, tome Ier); *Dissertation sur les biens nobles*, par Le Franc de Pompignan (s. l., 1758, in-12); *Code des terriers* (Paris, 1761, in-12); *Code des seigneurs hauts justiciers et féodaux*, par Henriquez (Senlis, 1771, nouv. édit. in-12; Paris, 1780, 3e édit. in-12; la 1re édit., s. n. d'auteur, est de 1761, in-12); *Traité des fiefs*, par Jacquet (Paris, 1762, in-12); *Traité des droits féodaux ou seigneuriaux*, par Me Dumées, formant la seconde partie de son *Traité des juridictions* (Douai, 1762, 2 vol. in-12); *Traité historique et pratique des droits seigneuriaux*, par Me J. Renauldon (Paris, 1765, in-4o); *Traité de la seigneurie féodale universelle et du franc-alleu*, par Furgole (Paris, 1767, in-12); *Traité du droit commun des fiefs, contenant les principes de droit féodal, avec la jurisprudence, etc.*, par de Gœtzmann (Paris, 1768, 2 vol. in-12); *Traité des fiefs de Dumoulin, analysé et conféré avec les autres feudistes*, par Henrion de Pansey (Paris, 1773, in-4o); *Méthode des terriers*, par Jollivet (Paris, 1776, in-8o); le *Livre des seigneurs*, par Clément de Boissi (Paris, 1776, in-4o); *Système nouveau sur l'origine des fiefs*, par Marchand (Chartres, 1776, in-8o); les *Inconvénients des droits féodaux*, par P.-F. Boncerf (Paris, 1776, in-8o, plusieurs édit. Cet ouvrage, par arrêt du parlement du 23 février 1776, fut condamné à être lacéré de la main du bourreau); *Recherches et observations sur les lois féodales, etc.*, par Doyen (Paris, 1779-1780, in-8o); *Traités des droits appartenant aux seigneurs sur les biens possédés en roture*, par Preudhomme (Paris, 1781, in-4o); *Théorie des matières féodales et censuelles*, par Hervé (Paris, 1785, 8 vol. in-12); *Dissertations féodales*, par Henrion de Pansey (Paris, 1789, 2 vol. in-4o); *Recherches sur l'origine et la nature des droits connus anciennement sous les noms de droits des premières nuits, de markette, d'afforage, de marchetta, de maritagium et de bumede*, par J.-J. Raepsaet (Gand, 1817, in-8o); la *Féodalité comparée à la liberté*, par F.-A. Harel (Paris, 1818, in-8o); *Précis historique sur la féodalité et l'origine de la noblesse, etc.*, par Séb. Séguin (Paris, 1822, in-8o; Vesoul, 1822, in-8o); *De la féodalité, des Institutions de saint Louis, etc.*, par F.-A. Mignet (Paris, 1822, in-8o); *Histoire du gouvernement féodal*, par A. Barginet, de Grenoble (Paris, 1825, in-12); *Noms féodaux*, ou *Noms de ceux qui ont tenu fiefs en France, depuis le* XIIe *siècle jusque vers le* XVIIIe *siècle*, par Betencourt (Paris, 1826, 2 vol. in-8o); *Théorie des prestations seigneuriales au moyen âge*, par A. Bouthors (Amiens, 1843, in-4o); *Mémoire sur l'origine des institutions féodales chez les Bretons et les Germains*, par Aur. de Courson (Paris, 1847, in-8o); la *Féodalité*, ou les *Droits du seigneur*, par Ch. Fellens, édit. illustrée par MM. Ed. Frère et A. Pouget (Paris, 1852, 2 vol. in-8o); le *Droit du seigneur au moyen âge*, par M. Veuillot (Paris, 1854, in-12); le *Moyen âge* ou *Aperçu de la condition des populations, principalement dans le* XIe, *le* XIIe *et le* XIIIe *siècle*, par V. Vallein (Saintes, 1855, in-8o); *Réponse d'un campagnard à un Parisien*, ou *Réfutation du livre de M. Veuillot sur le droit du seigneur*, par Jul. Delpit (Paris, 1857, in-4o).

Féodalité (DE LA), des Institutions de saint Louis, etc., par M. Mignet, ouvrage couronné en 1821 par l'Académie des inscriptions, réimprimé avec de nouveaux développements en 1822. Le travail de M. Mignet se divise en deux parties : l'une est un tableau de l'état de la France avant le pieux monarque ; l'autre, une analyse historique de ses institutions. L'auteur commence par rechercher jusque dans les premiers temps de la monarchie l'histoire de l'établissement et des progrès du régime féodal. Il retrace et discute rapidement les divers systèmes d'interprétation de Boulainvilliers, de Dubos, de Montesquieu, de Mably. Selon M. Mignet, l'ouvrage de Mably est ce que nous avons de plus complet sur les révolutions législatives de la France.

Déterminer la part qu'eut saint Louis au rétablissement de l'ordre et de l'unité, en ramenant la puissance des extrémités au centre, en contribuant à fonder cette centralisation si vivement attaquée aujourd'hui, tel est l'objet de l'ouvrage de M. Mignet. Après avoir retracé les progrès généraux du régime féodal, il observe particulièrement l'état des personnes, des terres, des justices seigneuriales, des procédures et des combats judiciaires. Il passe ensuite à la décadence de la féodalité à la mort de Charlemagne. Après avoir donné le tableau historique de la puissance royale, du régime féodal et de l'état des personnes depuis l'origine de la monarchie jusqu'en 1226, M. Mignet expose en quelques lignes la situation intérieure de la France à l'avénement de Louis IX. Cette première partie de l'ouvrage présente un très-grand nombre d'aperçus généraux inspirés par une étude approfondie de l'histoire de France. La deuxième partie s'ouvre par un tableau du règne de Louis IX. Le pouvoir royal est fortifié, le domaine de la couronne agrandi, les grands vassaux sont soumis au trône et même réconciliés avec lui ; des obstacles apportés à des alliances dangereuses diminuent l'influence des cours étrangères ; la noblesse est préservée des tentatives du clergé, le clergé, de celles de Rome. Pour bien prouver que la politique est indépendante des idées religieuses, saint Louis, le plus pieux des monarques, se déclare pour un excommunié contre un pape, et s'efforce de mettre un terme aux abus de toute nature qui se commettent dans son royaume.

Tous les aperçus de M. Mignet n'ont pas un caractère de certitude absolue, et, quant aux détails particuliers, leur examen ferait relever plus d'une erreur. Ce n'est point par ce petit côté de la critique qu'il convient d'apprécier son travail. Les inexactitudes peuvent se redresser facilement, et les hypothèses ont pour contrôle les nouvelles recherches faites sur le sujet. Dans un travail ultérieur (la *Formation territoriale et politique de la France*), M. Mignet a rectifié lui-même plusieurs des idées principales de son premier ouvrage. Il est préférable de s'attacher au point de vue élevé où il s'est placé ; coup d'œil philosophique, vue supérieure qui lui a permis de saisir, dans une longue suite d'événements et d'accidents, la connexion des causes et des effets. Il a discerné dans les changements du passé, dans le progrès du système monarchique, la préparation lointaine de la Révolution. C'est cette même idée qui a présidé à son ouvrage sur la *Révolution*. Il la résume en ces termes : « Ainsi, depuis l'origine de la monarchie, ce sont moins les hommes qui ont mené les choses que les choses qui ont mené les hommes. Trois tendances générales se sont tour à tour déclarées et accomplies : sous les deux premières races, tendance générale vers l'indépendance, qui finit par l'anarchie féodale ; sous la troisième, tendance générale vers l'ordre, qui finit par le pouvoir absolu, et, après le retour de l'ordre, tendance générale vers la liberté, qui finit par la Révolution. »

Dom Brial, le dernier des bénédictins, s'était montré, au sein de l'Institut, l'un des plus favorables au travail de M. Mignet. Daunou, le plus scrupuleux des critiques, et l'un des juges du concours où le travail de M. Beugnot partagea le prix, déclare, dans un article critique, que, « en général, l'ouvrage de M. Mignet se recommande moins par l'exactitude rigoureuse du détail que par l'importance et la justesse des considérations générales ; » mais il ajoute que « l'importance des résultats généraux, la profondeur et quelquefois la hardiesse des pensées, la précision et souvent l'énergie du style, ont dû fixer l'attention de l'Académie, et qu'elles obtiendront sans doute aussi les suffrages des lecteurs éclairés. »

M. Mignet n'a pas donné d'édition nouvelle de cette étude intéressante sur la *Féodalité*. Nous le regrettons.

FÉODATAIRE s. m. (fé-o-da-tè-re). Hist. Possesseur d'un fief.

FÉODOR Ier, II, III, czars de Russie. V. FÉDOR.

FER s. m. (fèr — lat. *ferrum*. V. la partie encycl.). Métal d'un gris bleuâtre, ductile, malléable, très-répandu dans la nature, et servant à des usages très-variés dans l'industrie humaine : *Une barre de* FER. *Du* FER *forgé. Du* FER *galvanisé. Une marmite en* FER. *Une plaque de* FER. *Une grille en* FER. *Le* FER, *un des métaux les plus répandus dans la nature, se trouve à la surface du sol à l'état natif* (A. Maury.)

— Par ext. Instrument en fer :

Le *fer* mieux employé cultivera la terre.
MALHERBE.

Là, le cep obéit au *fer* qui le façonne.
DELILLE.

Quel barbare mortel reforgea pour la guerre
Le *fer* qui dans nos mains fertilisait la terre?
LEMIERRE.

‖ Pointe en fer qui est au bout de certains objets; arme meurtrière, épée, poignard : FER *de lance.* FER *de flèche. Le* FER *des piques ne produit que du sang ; il n'y a que le* FER *des charrues qui produise du pain.* (Ficquelmont.) *Les despotes savent que le* FER *les tue quelquefois, et que la vérité les tue toujours.* (A. Martin.)

On vit avec le *fer* naître les injustices.
BOILEAU.

Seigneur, quand par le *fer* les choses sont vidées,
La justice et le droit sont de vaines idées.
CORNEILLE.

— Chaînes, menottes : *Mettre les* FERS *aux mains, aux pieds, à un condamné, à un criminel. Un homme accusé injustement et chargé de* FERS *ne perd rien de sa gloire dans l'obscurité d'un cachot.* (Le P. Bouhours.)

Libre malgré les *fers*, la probité suprême
Commande à ses tyrans et les juge elle-même.
GRESSET.

‖ Se dit particulièrement d'une condamnation particulière aux soldats et aux marins : *Etre condamné à cinq ans de* FERS. ‖ Esclavage, état d'oppression : *Il n'y a de liberté durable que pour ceux dont le temps a usé les* FERS. (Chateaub.)

Grand dans la liberté, l'homme est vil dans les *fers*.
LA HARPE.

Ces despotes altiers, partageant l'univers,
Se disputent l'honneur de nous donner des *fers*.
VOLTAIRE.

— *De fer*, Robuste, vigoureux, solide : *Une main* DE FER. *Un bras* DE FER. *Un corps* DE FER. *Un tempérament* DE FER. *Il faut bien se porter pour être un héros ; tous ceux de l'antiquité avaient une santé* DE FER. (Volt.) ‖ Dur, impitoyable : *Une volonté* DE FER. *Le joug du monde est un joug* DE FER. (Mass.) *Lycurgue imposa à Sparte un joug* DE FER, *tel qu'aucun peuple n'en porta jamais de semblable.* (J.-J. Rouss.)

Sous ce sceptre *de fer* tout un peuple abattu,
A force de malheurs, a repris sa vertu.
VOLTAIRE.

— *Fer de lacet, fer d'aiguillettes*, Petite pièce de métal fixée au bout d'un lacet, d'une aiguillette, pour aider à les passer.

— *Fer à cheval* ou simplement *Fer*, Sorte de semelle en fer, qu'on fixe avec des clous sous le sabot des solipèdes, pour en empêcher l'usure : *Un cheval qui a perdu ses* FERS. ‖ Forme demi-circulaire ; objet qui a cette forme : *Une baie, une crique découpée en* FER À CHEVAL. *Une table en* FER À CHEVAL. ‖ Ouvrage extérieur de fortification ayant la forme d'un demi-cercle. ‖ Petite pièce de toile qui sert de doublure aux épaulettes d'une chemise d'homme.

— *Chemin de fer*, Route garnie de rails en fer, sur lesquels tournent les roues de voitures construites pour cet usage : *Le* CHEMIN DE FER *de Paris à Lyon. Etablir un* CHEMIN DE FER. *La gare du* CHEMIN DE FER. *Voyager en* CHEMIN DE FER. *Le gouvernement s'est fait concesseur de mines, de canaux, de* CHEMINS DE FER. (Proudh.) ‖ *Chemin de fer américain*, Chemin de fer où les voitures sont traînées par des chevaux.

— *Age de fer, siècle de fer*, Epoque mythologique où les hommes devinrent extrêmement méchants, la nature extrêmement ingrate ; époque très-malheureuse en général : *Quand l'or ne valait rien, c'était le siècle d'or; quand l'or vaut tout, c'est le* SIÈCLE DE FER. (J. Raymond.) *L'*ÂGE DE FER, *l'âge des gouvernements finit ; l'âge d'or, l'âge des peuples commence.* (E. de Gir.) ‖ *Age de fer*, Epoque historique où l'on commença à se servir d'ustensiles de fer, après s'être servi du cuivre et de la pierre, même pour la fabrication des armes.

— *Battre le fer*, Faire des armes :

Et j'ai *battu le fer* en mainte et mainte salle.
MOLIÈRE.

‖ Fig. Se livrer assidûment à quelque occupation : *C'est à force de* BATTRE LE FER *qu'il est parvenu à ce degré d'habileté.* (Acad.) ‖ *Battre, forger le fer quand il est chaud*, Profiter de l'occasion propice, ne pas négliger de poursuivre une affaire qui se présente sous des auspices favorables : *A l'ouvrage! messieurs, à l'ouvrage!* BATTONS LE FER PENDANT QU'IL EST CHAUD*; surtout ne laissons pas le roi réfléchir, je crains toujours les changements de temps.* (Vitet.)

— *Croiser le fer*, Se battre en duel :

Noble ou non, pour *croiser le fer*
Tout homme qui m'outrage est assez gentilhomme.
V. HUGO.

— *Employer le fer et le feu*, Employer à la fois les instruments tranchants et les caustiques dans une opération chirurgicale. ‖ Fig. Employer toute espèce de moyens violents pour arriver à un but.

— *Porter le fer et la flamme dans un pays*, Le ravager par le meurtre et l'incendie.

— *Tomber, rouler les quatre fers en l'air*, Se dit d'un cheval qui tombe sur le dos, les quatre pieds lui ayant manqué à la fois, et, par ext. d'une personne qui tombe à la renverse : *Une barrière à franchir a déjà vu plus d'une catastrophe, et les marmots* ROULENT LES QUATRE FERS EN L'AIR. (Th. Gaut.)

— *Ne valoir pas les quatre fers d'un chien*, Ne valoir absolument rien, les chiens ne portant pas de fers.

— Hist. *Ordre du fer d'or et du fer d'argent*, Nom que plusieurs historiens donnent improprement à une association de gentilshommes formée à Paris en 1414, par Jean, duc de Bourbon, et dont les membres s'engageaient à combattre à outrance pour l'honneur des dames. Ce prétendu ordre de chevalerie s'éteignit, en 1434, à la mort de son fondateur. Son nom venait de ce que les associés portaient pour insignes, à la jambe gauche, un fer de prisonnier, qui était d'or pour les chevaliers et d'argent pour les écuyers.

— Jurispr. *Cheptel de fer*, Concession à bail des bestiaux d'une métairie, à la charge d'en restituer une quantité ou une valeur égale, à l'expiration du bail. ‖ *Fer ardent* ou *fer chaud*, Epreuve judiciaire qu'on employait pour reconnaître l'innocence de l'accusé, et qui consistait à lui faire saisir une barre de fer rougie au feu, ou à lui faire mettre la main dans un gantelet également chauffé au rouge : *La main de l'accusé qui avait subi l'épreuve du* FER CHAUD *était enfermée dans un sac ; le juge et la partie adverse y apposaient leurs sceaux, qu'on levait trois jours après; si la main ne portait aucune trace de brûlure, l'accusé était renvoyé absous ; dans le cas contraire, il était condamné.*

— Mar. *Fer à calfat*, Instrument dont se servent les calfats pour enfoncer les étoupes dans les joints des bordages. On dit aussi CISEAU, CLAVET et CALFAIT. ‖ *Fer de gaffe*, Croc surmonté d'une pointe aiguë, qui garnit l'extrémité de la gaffe : *Le* FER DE GAFFE *accroche et défend l'embarcation dans un abordage.* ‖ *Fer de girouette*, Pointe aiguë qui termine le mât de cacatois, et autour de laquelle tourne la girouette : *La tige du paratonnerre tient lieu maintenant de* FER DE GIROUETTE. ‖ *Fer d'arc-boutant*, Pièce de fer en pointe ou en cosse, qui sert à fixer un arc-boutant. ‖ *Fer à lattes*, Bande de fer entourant la vergue à son extrémité, et servant à fixer le cercle du bout-dehors. ‖ *Fer d'audriveau*, Petite ancre

ou grappin des anciennes galères. ‖ *Fer de chandelier*, Tige en fer percée à sa partie supérieure d'un trou qui reçoit le pivot du chandelier d'un pierrier, d'une espingole, et lui permet de tourner dans tous les sens. ‖ *Fer à chanvre*, Crampe fixe sur laquelle on passait autrefois le chanvre pour l'assouplir : *La machine à préparer a remplacé les* FERS À CHANVRE. ‖ *Etre sur le fer*, Etre amarré au moyen d'une ou de plusieurs ancres.

— Pêche. *Fer à croc*, Nom de l'hameçon dans quelques provinces.

— Métallurg. *Fer aigre*, Fer très-cassant à froid. ‖ *Fer azuré*, Variété de phosphate de fer. ‖ *Fer cendré*, Fer qui a des taches de couleur cendrée, et qui prend mal le poli.

— Techn. Expression générique par laquelle on désigne les fils de laiton qui servent à former le poil des velours coupés ou frisés. ‖ Pivot qui soutient la meule courante, dans un moulin à farine. ‖ Nom donné par les mineurs à des coins de fer employés pour l'extraction de certaines roches, surtout pour détacher les blocs d'ardoise. ‖ Outil en forme de pince, de dimensions variables, qui sert à travailler les menus objets de verre : *C'est avec des* FERS *que le souffleur à la lampe et le fabricant de verres filigranés et de verres mosaïques mettent en œuvre les tubes, baguettes, etc.* ‖ Nom donné à un grand nombre d'outils en fer servant à divers usages : FERS *à fileter, à friser, à gaufrer, à racler, à repasser, à souder.* ‖ *Fers découpés*, Tiges de laiton en forme de cœur, employées dans la fabrication du velours. ‖ *Fers de frisé*, Broches de laiton employées dans la fabrication des velours. ‖ *Fer embouté*, Tôle relevée en bosse pour figurer divers ornements. ‖ *Fers plats, fers ronds*, Outils dont les luthiers se servent pour recoller les fentes des instruments, après les avoir fait chauffer. ‖ *Fer à glace*, Fer à cheval garni de clous qui mordent sur la glace, et empêchent l'animal de glisser. ‖ *Fer à l'anglaise*, Fer à cheval qui couvre beaucoup le pied de l'animal. ‖ *Fer à pantoufle*, Fer à cheval qui a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors, et qui s'amincit du côté de la corne.

— Monn. *Pièce à mi-fer*, Pièce qui ne trébuche pas quand on la pèse.

— Constr. *Fer d'amortissement*, Aiguille de fer entée sur un poinçon pour tenir certains objets servant de couronnement.

— Chir. Instrument dont on se sert dans les accouchements laborieux : *On l'a accouchée avec les* FERS. *J'ai coûté la vie à ma mère en venant au monde ; j'ai été tiré de son sein avec le* FER. (Chateaub.)

— Chasse. *Fer à cheval*, Plumes rouges qui forment un demi-cerclé sur le ventre du perdreau.

— Jeux. Passe sous laquelle on faisait autrefois rouler la bille du billard. ‖ *Avoir du fer, Donner du fer*, Se disait du joueur qui était gêné par une des branches de la passe. ‖ *Fer !* ou *Barre de fer !* Cri par lequel, dans certains jeux, les joueurs avertissent celui qui a les yeux bandés qu'il approche d'un obstacle où il pourrait se blesser.

— Mamm. *Fer à cheval*, Espèce de grande chauve-souris. ‖ *Fer de lance*, Nom vulgaire d'une chauve-souris du genre phyllostome.

— Erpét. *Fer à cheval*, Nom vulgaire d'un serpent venimeux d'Amérique. ‖ *Fer de lance*, Nom vulgaire du bothrops lancéolé des Antilles.

— Ornith. *Fer à cheval*, Nom vulgaire du merle à collier d'Amérique.

— Bot. *Fer à cheval*, Nom vulgaire du genre hippocrépide. ‖ *Bois de fer*, Nom donné dans le commerce à divers bois très-durs.

— **Syn. Fers, chaînes, liens.** V. CHAÎNES.

— **Encycl.** Linguist. L'histoire du *fer* contient les faits les plus intéressants au point de vue archéologique et est intimement liée à l'histoire de l'humanité. La méthode étymologique et les données linguistiques sont appelées à nous rendre de grands services en cette occasion. L'origine du mot latin *ferrum*, d'où dérive directement notre *fer*, a donné lieu à plusieurs hypothèses souvent contradictoires et inconciliables. Au premier abord, *ferrum* a évidemment l'apparence d'une forme contractée, et c'est justement pour rétablir la forme primitive qu'on a émis les opinions dont nous parlons plus haut. Pott, supposant un thème primitif *fertum*, le rattache à une racine sanscrite *dhri*, tenir, tenace, *dhriti*, fermeté, dureté, qui, par suite du changement justifié par de nombreux exemples de *th* en *f*, a donné naissance à *firmus ;* Benary lit *fersum* et pense au radical sanscrit *dhrish*, blesser, vaincre ; Grimm rapproche la forme hypothétique *fesrum* et, par interversion, *fersum*, du gothique *eisarn ;* M. Pictet, avec plus de vraisemblance, croit que *ferrum* est pour *fedrum*, comme *pierre* pour *petra*, *verre* pour *vitrum*, *larron* pour *latro*, par suite d'une assimilation de l'*r*. Dès lors, *fedrum* correspondrait rigoureusement au mot sanscrit *bhadram*, excellent (les deux labiales *bh* et *f* permutent sans la moindre difficulté) ; en effet, plusieurs métaux, particulièrement des métaux précieux, ont en sanscrit une appellation qualificative, laudative, comme l'*excellent*, le *noble*, le *pur*. V. MÉTAL, OR, ARGENT, etc.

Quant au mot grec *sidéros*, Benfey, dans son *Dictionnaire étymologique des racines grecques*, veut y voir un dérivé de la racine *svid*, qu'on retrouve dans les différents sens de fondre, liquéfier, suer (*sudare*), souder, etc. Mais, comme le fait très-justement remarquer M. Pictet, il est difficile d'admettre que le plus réfractaire des métaux usuels ait précisément tiré son nom de la notion de fusibilité. M. Pictet propose, à son tour, une étymologie assez douteuse, d'après laquelle *sidéros* serait pour *siléros* et proviendrait de la racine sanscrite *çilâ*, roche, par analogie avec l'un des noms sanscrits du *fer*, *çiladja* (né de la pierre). Pott compare *sidéros* au latin *sidus*, *sideris*, astre, et au lithuanien *swidus*, blanc, parce que le *fer* aurait été considéré comme le métal brillant.

En sanscrit, le mot *ayas* veut dire métal en général et en particulier airain, or, et surtout *fer ;* de là viennent les termes du persan *ayan*, *fer*, du latin *æs*, *æris* (pour *æsis*, de même que *aurora* pour *ausosa*), airain, *ahenus*, d'airain, du gothique *aiz* ou *ais*, même sens, etc. *Ayas* veut dire littéralement en sanscrit ce qu'on a acquis, obtenu, de même qu'en latin *frumentum*, froment, ce dont on a acquis le droit de jouir (*frui*) par son travail. Nous ajouterons, avec M. Pictet, qu'on peut conclure de tout cela que les anciens Aryas ont connu et employé le *fer ;* mais rien n'indique qu'ils aient su déjà le transformer en acier. Les noms de l'acier, en effet, diffèrent entièrement dans l'Orient et dans l'Occident, ou du moins n'offrent, ici et là, que des ressemblances si problématiques que l'on ne peut rien en inférer. Cette constatation de la haute antiquité à laquelle remonte l'emploi du *fer* est de la dernière importance pour l'histoire primitive de la civilisation de notre race, puisqu'elle nous prouve que, de bonne heure, les nations européennes entrèrent dans cette voie de progrès matériel intimement lié au progrès moral, et où le *fer*, depuis le simple couteau jusqu'au rail-way, occupe une place si considérable.

— Chim. I. Le *fer*, quoique le plus abondant des métaux pesants et le plus employé dans l'industrie, est peu connu à l'état de pureté chimique absolue. Le *fer* que l'on rencontre dans le commerce contient toujours du carbone, et généralement aussi d'autres substances étrangères dans la proportion de 0,05 à 0.10 pour 100. Il est probable que les substances diverses mélangées au *fer* exercent sur les propriétés de ce métal une certaine influence ; mais il paraît certain que c'est la dose de carbone renfermée dans le *fer* qui détermine les différences considérables que présentent les diverses variétés de *fer* métallique connues sous les noms de *fer* doux, fonte et acier.

Le *fer* pur est semblable à l'argent comme blancheur, capable de recevoir un poli très-brillant, extrêmement tenace ; il est plus souple que le *fer* doux ordinaire, présente une coupe écailleuse, conchoïdale, quelquefois même cristalline. Son poids spécifique après la fusion est de 7,8439 en feuilles, et en fils métalliques de 7,60 à 7,75.

Le *fer* obtenu par l'électricité a un poids spécifique de 8,1393. Sa malléabilité n'est pas diminuée si on le chauffe au rouge et si on le refroidit rapidement ; mais ce procédé ne le durcit pas non plus. C'est à peine si les acides, à la température ordinaire, exercent quelque influence sur le *fer* ainsi préparé ; mais, quand on le dissout à l'aide de la chaleur, l'hydrogène qui s'en dégage n'a pas cette odeur particulière que l'on a observée dans l'hydrogène qui s'exhale d'une solution de *fer* ordinaire.

Les formes de cristallisation du *fer* sont le cube, l'octaèdre et quelques autres formes appartenant au système régulier.

Les différentes espèces de *fer* employées dans l'industrie peuvent se diviser en trois grandes catégories : le *fer* doux, la fonte et l'acier.

Ce dernier peut, en quelque sorte, être considéré comme tenant le milieu entre les deux autres ; il réunit, d'ailleurs, quelques-unes des propriétés de la fonte et du *fer* doux.

La différence qui existe entre ces trois catégories de *fer* n'est cependant pas absolue, même en ce qui concerne leurs propriétés spéciales ; mais ces propriétés elle-mêmes se rencontrent, à des degrés différents, dans les trois variétés.

Ce n'est qu'à l'aide d'une température très-élevée que l'on parvient à fondre du *fer* presqu'à l'état pur, tandis que la fonte, au contraire, entre en fusion sous l'influence d'une chaleur comparativement peu considérable. Seulement, comme la fonte n'est pas suffisamment malléable, on ne peut pas la travailler ni la façonner.

Le *fer* doux est plus tenace que la fonte, qui, d'un autre côté, est plus dure. L'acier peut être fondu et forgé, rendu dur ou mou à volonté, ou, comme on dit techniquement, être « trempé, » en le refroidissant graduellement ou tout à coup.

Si on laisse de côté, pour le moment, les autres substances étrangères mélangées au *fer*, pour ne s'occuper que du carbone, on reconnaît que des différences relativement faibles dans la proportion du carbone peuvent en entraîner de considérables dans les propriétés du *fer*.

Il résulte des expériences de Karsten que le *fer* contenant 0,65 pour 100 de carbone et dégagé de toute autre substance étrangère, devient si dur quand on le plonge dans l'eau après l'avoir chauffé au rouge, qu'il peut être pris pour de l'acier. La combinaison qui renferme 1,4 ou 1,5 pour 100 de carbone est celle qui présente le maximum de ténacité unie à la propriété d'être durcie par la trempe. Si l'on dépasse cette limite, le *fer* gagne en dureté, mais il perd en ténacité et en malléabilité. Avec 1,75 pour 100 de carbone, la malléabilité du métal est très-faible ; avec 1,9 pour 100, c'est à peine si on peut le travailler. Le *fer*, avec 2,3 de carbone, présente, quand il est fondu et refroidi graduellement, des indices de graphite qui se sont séparés pendant le refroidissement, et les autres caractères de la fonte, qui peut contenir une quantité de carbone variant de 2,3 à 5,75 pour 100.

Les proportions, cependant, sont quelquefois différentes quand le *fer* contient aussi d'autres substances, comme cela arrive généralement.

Enfin, la capacité d'acquérir par le refroidissement subit un tel degré de dureté, que le métal étincelle si on le frappe avec le silex, résulte de la présence dans le métal de 0,5 pour 100 de carbone et aussi de petites quantités de silicium, de soufre, de phosphore, etc.

Si nous portons notre attention sur les propriétés qui distinguent la fonte de l'acier, telles que le dépôt de graphite qui se forme pendant le refroidissement lent du métal fondu et l'absence de malléabilité à froid, nous trouvons qu'il n'y a pas une relation constante entre ces caractères et la proportion de carbone. La nature et la quantité des autres substances exercent aussi une influence considérable, en rendant le métal malléable, et favorisent la tendance du carbone à se séparer.

— *Fer doux*. Le *fer* doux ordinaire est gris ; sa nuance varie suivant le caractère du *fer ;* il a quelquefois une teinte bleuâtre.

Son poids spécifique varie entre 7,3 et 7,9. Celui de première qualité tient généralement le milieu entre ces deux chiffres. Le poids spécifique est modifié dans une certaine mesure par l'altération produite mécaniquement dans la texture interne du métal. Ainsi, un morceau de *fer* de 9 centimètres de large sur 2 centimètres et demi d'épaisseur, ayant un poids spécifique de 7,8010, acquiert un poids spécifique de 7,8621 quand il est séparé par une machine en feuilles très-légères ; et le *fer* dont le poids spécifique est de 7,7938 acquiert un poids spécifique de 7,8425 quand il est converti en fils très-minces.

La chaleur spécifique du *fer* doux est 0,113795, et quelquefois plus élevée quand le métal renferme beaucoup de carbone. La conductibilité du *fer* pour la chaleur est de 374,3, et, comparée à celle de l'or, de 1000.

La dilatation linéaire et cubique est moins grande que celle des autres métaux. Le coefficient de dilatation égale $\frac{1}{68,100}$ à 100 et 300 degrés.

Un morceau de *fer* se dilate de $\frac{3}{560}$ quand il est chauffé de rouge à blanc, et de $\frac{7}{360}$ chauffé de 20° à blanc.

Le degré de fusion du *fer* doux n'a pas été déterminé avec certitude. On le trouve entre le degré de fusion de la fonte et celui du platine ; il est évalué à 1,550° par Pouillet, et à 2,000° par Schurer. Il est hors de doute que ce degré s'élève davantage à mesure que le fer contient moins de carbone.

Le *fer* pur est attiré par l'aimant plus puissamment que le *fer* qui contient du carbone ; on peut facilement l'aimanter, mais il ne conserve pas cette propriété aussi longtemps que le *fer* mélangé au carbone. Un barreau de *fer* ordinaire est attiré par l'aimant plus fortement qu'un barreau d'acier ; mais si l'on aimante ces deux barreaux, l'acier conserve la propriété aimantée beaucoup plus longtemps que le *fer* ordinaire. Il résulte de ce qui précède que la présence du carbone est, en quelque sorte, une condition indispensable de durée pour l'aimantation du *fer*. Des barreaux de *fer* placés verticalement, ou à peu près, s'aimantent au bout d'un certain temps. Cette propriété est grandement diminuée si l'on chauffe le *fer* au rouge, et elle est complétement détruite par le chauffage à blanc.

La conductibilité électrique du *fer* est moins grande que celle du cuivre. Prenant cette dernière comme égale à 100, celle du *fer* égale 20 d'après Harris, 15,8 suivant Becquerel, 17,74 suivant Levęz. Matthiessen considère la conductibilité électrique du *fer* électrolithique comme plus considérable que celle du *fer* doux ordinaire.

La dureté du *fer* doux varie considérablement suivant les substances qui lui sont mélangées et la température à laquelle on le soumet. La chaleur diminue cette dureté et, d'autre part, on l'augmente très-peu par le refroidissement rapide du métal chauffé au rouge. Moins le métal est dur, moins il renferme de carbone. Une certaine dose de carbone paraît nécessaire à la trempe du *fer* doux. Absolument pur, le *fer* est si mou qu'il n'offre que peu de résistance au frottement.

La ténacité du *fer* est aussi très-variable. Elle peut être modifiée par la nature et la proportion des substances étrangères mélangées au métal, ainsi que par sa texture interne, par la température et par toutes les autres conditions. La ténacité d'une lame de *fer* soumise à une température de 146° n'est pas sensiblement diminuée ; si l'on chauffe au rouge, cette ténacité est réduite d'un quart. La ténacité d'un bon *fer* rivé, à 190°, est d'un tiers plus grande qu'à la température ordinaire ; mais, au rouge, elle est réduite de près de moitié.

La malléabilité du *fer* est très-considérable, quoique moins grande que celle de l'argent ou de l'or. Elle est influencée par la présence des substances étrangères, qui modifient la dureté et la ténacité du *fer*, le degré de malléabilité paraissant être déterminé par la dureté et la ténacité relative, et par la texture interne du métal. La malléabilité du *fer* s'accroît à mesure qu'on le soumet à une température plus élevée ; il devient alors plus doux, sans que sa ténacité soit diminuée proportionnellement. Chauffé au rouge, le *fer* devient suffisamment malléable pour prendre toutes les formes voulues, soit en le martelant, soit en le laminant ; chauffé à blanc, il devient pâteux, en sorte que plusieurs morceaux séparés peuvent être réunis en une masse, ou, comme on dit, *rivés*. Cette propriété de pouvoir être forgé et rivé, si importante relativement aux différentes méthodes de travailler le *fer* selon les usages auxquels on le destine, est due d'abord à la différence considérable qui existe entre la température à laquelle le métal présente son degré de dureté ordinaire et la température exigée pour le mettre en fusion, et ensuite à ce fait qu'à une température bien au-dessous de celle qui le met en fusion, ce métal acquiert une mollesse plastique qui peut être augmentée et diminuée à l'aide d'une chaleur plus ou moins considérable.

Parmi les substances étrangères mélangées au *fer*, celles qui nuisent le plus à sa malléabilité sont le soufre, le phosphore et le silicium. Le soufre le rend fragile lorsqu'il est chauffé au rouge ; le phosphore le rend fragile à la température ordinaire ; le silicium a une influence semblable, à un degré plus élevé. La manganèse paraît être plutôt utile que nuisible à la malléabilité du *fer*. Cette malléabilité est considérablement réduite si l'on plonge du *fer* rouge dans de l'eau froide, si on le martelle ou si on le lamine longtemps ; mais on lui rend sa malléabilité en le chauffant de nouveau au rouge et en le laissant refroidir graduellement.

La texture ou structure moléculaire du *fer* varie considérablement suivant le traitement auquel ce métal a été soumis. Après la fusion, le *fer* a une apparence cristalline ou granulaire bien évidente, et sa cassure présente les indications certaines de cet état. Le *fer* chaux laminé et martelé acquiert une texture fibreuse flexible et devient plus tenace. Il faut, pour le casser, le séparer violemment.

Dans la méthode ordinairement employée pour produire le *fer* doux, ce métal n'est pas fondu, mais travaillé à l'aide de machines pendant qu'il est dans cet état pâteux dont nous avons parlé plus haut, et la texture uniforme, serrée, fibreuse, qui détermine la qualité du *fer* doux, dépend en grande partie de la nature du travail des machines et du degré auquel ce travail a été conduit. Si on le martelle à froid, le *fer* fibreux devient plus dur et plus fragile ; sa cassure est granulaire ou cristalline. Cette condition est-elle réellement le résultat du martellement ? Les opinions sont partagées à ce sujet. L'influence d'une pression longtemps continue, les vibrations ou les secousses, en affectant la texture du *fer*, détruisent, d'après quelques auteurs, la texture fibreuse ; la structure de ce métal devient cristalline et, par conséquent, il est moins tenace.

Le *fer* doux ne subit aucune altération dans l'air sec et dans l'eau privée d'air ; mais, dans l'air humide ou dans l'eau, il s'oxyde ou se rouille à la surface, et, si on le laissait longtemps dans ces conditions, la masse entière se convertirait en oxyde. L'acide carbonique contenu dans l'air atmosphérique paraît contribuer largement à ce changement d'état du *fer* doux. Les substances salines contenues dans l'eau exercent une influence analogue, tandis que l'alcali, l'huile et les substances résineuses retardent l'oxydation du *fer*.

Le contact avec les métaux fortement électro-positifs, tels que le zinc, empêche aussi le *fer* de s'oxyder sur une certaine surface autour du point de contact.

A la température de 230° environ, le *fer* devient capable de se combiner directement avec l'oxygène atmosphérique : la surface polie se couvre d'abord d'une couche extrêmement légère d'oxyde magnétique d'une nuance jaunâtre qui devient successivement rouge, bleue et grise. Chauffée au rouge, cette enveloppe d'oxyde (*oxyde des battitures*) devient plus épaisse et se convertit, à la surface extérieure, en oxyde ordinaire. Chauffé à blanc, le *fer* brûle dans l'air avec production d'oxyde magnétique, et cette combustion peut être prolongée quelque temps en dirigeant un courant d'air sur le métal.

A une température d'environ 360°, le *fer* décompose la vapeur d'eau en formant de l'oxyde magnétique et en mettant de l'hydrogène en liberté.

Le *fer* pur se dissout complétement dans des acides modérément étendus d'eau. Le *fer* doux ordinaire se dissout complétement dans de l'acide chlorhydrique concentré; mais, avec de l'acide étendu d'eau, un résidu carbonacé reste sans se dissoudre. Dans les deux cas, l'hydrogène dégagé emporte avec lui un composé gazeux carburé, qui lui communique une odeur particulière.

Le *fer* doux contient généralement de 0,25 à 0,5 pour 100 de carbone; quelquefois la quantité est moins élevée. Plus la proportion de carbone est petite, plus le *fer* est doux; et plus elle est élevée, plus le *fer* se rapproche des propriétés de l'acier. Il existe une variété de *fer* presque complétement dépourvue de carbone. Cette espèce de *fer* ne peut pas être solidement corroyée. De là on a supposé que la propriété d'être corroyé est due, dans le *fer*, à la présence du carbone. Cette opinion ne paraît pas suffisamment justifiée; il est plus probable que cette particularité est due à la présence d'une certaine quantité d'oxyde qui ne peut s'introduire dans le métal qu'en présence du carbone.

Parmi les substances étrangères autres que le carbone que renferme le *fer* doux, les plus communes sont, nous l'avons dit, le soufre, le phosphore et le silicium.

Le soufre occupe généralement une place importante dans le *fer* doux, même lorsqu'il n'y entre qu'à une dose de 0,034 pour 100; il dispose le métal à se fondre aux extrémités quand on le forge. On dit que du *fer* utile ne doit pas renfermer plus de 0,01 pour 100 de soufre. (Karsten, 423.)

Le phosphore se trouve fréquemment dans le *fer*, et quand sa proportion s'élève à 0,75 pour 100, il rend le *fer* faible et fragile à la température ordinaire. A plus petite dose, il est regardé comme utile en rendant le *fer* plus susceptible d'être soudé.

Le silicium rend le *fer* plus dur et amoindrit sa ténacité, même quand on le trouve à la dose de 0,37 pour 100.

Le manganèse est considéré comme rendant le *fer* plus dur, mais non semblable à l'acier.

Le cuivre détruit la facilité du *fer* à être soudé, sans affecter toutefois sa ténacité.

Il faut ajouter que les preuves sur lesquelles se fondent les opinions précitées, au sujet de l'influence qu'exercent les substances étrangères sur le *fer* doux, manquent de bases sérieuses, et il serait à désirer que ce sujet fût soumis à de nouvelles investigations.

Nous renvoyons au mot FONTE les détails qui se rapportent à cette forme spéciale du *fer*.

— II. COMPOSÉS DE FER. Le *fer* est tétratomique; il forme deux séries de composés, dont les uns ont reçu le nom de composés ferreux, et les autres celui de composés ferriques. Dans les premiers, le *fer* n'est pas saturé; il fonctionne comme diatomique seulement. Dans les seconds, le *fer* est saturé. Toutefois, ce n'est plus un seul atome du métal qui entre en combinaison, ce sont deux atomes, lesquels, en échangeant entre eux deux affinités, forment le groupe Fe^2 hexatomique, comme le montre la figure

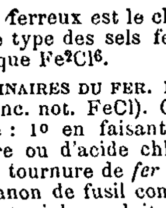

Le type des sels ferreux est le chlorure ferreux $FeCl^2$, et le type des sels ferriques est le chlorure ferrique Fe^2Cl^6.

— COMPOSÉS BINAIRES DU FER. 1° *Chlorure ferreux* $FeCl^2$ (anc. not. FeCl). On l'obtient à l'état anhydre : 1° en faisant passer un courant de chlore ou d'acide chlorhydrique gazeux sur de la tournure de *fer* chauffée au rouge dans un canon de fusil communiquant avec un récipient où le produit se sublime; 2° en chauffant du *fer* avec du sel ammoniac; 3° en chauffant du *fer* dans de l'acide chlorhydrique à l'abri du contact de l'air et évaporant à siccité.

Le chlorure ferreux cristallise en écailles blanches ou d'un blanc jaunâtre; d'après Senarmont, ces écailles sont à six faces et à un seul axe optique. Le poids spécifique du chlorure ferreux est de 2,528; il fond à la chaleur rouge; si l'on élève la température en tenant le chlorure de *fer* dans un vase bien fermé, il se sublime. Chauffé dans une atmosphère d'hydrogène, il se réduit facilement en acide chlorhydrique et en *fer* pur cristallisé en cubes. Chauffé dans l'air sec ou dans le gaz oxygène, il se transforme en un mélange d'oxyde ferrique et de chlorure ferrique. Ce dernier corps se volatilise.

Le chlorure de *fer* absorbe le gaz ammoniac à la température ordinaire; il se gonfle et se convertit en une poudre blanche, laquelle, exposée à l'air, absorbe rapidement l'eau et l'oxygène, et se convertit en oxychlorure ferrique et en chlorure ferrico-ammoniacal. Le chlorure ferreux, chauffé au rouge dans du gaz ammoniac sec, se convertit en azoture de *fer* Fe^5Az^2, contenant 9,3 pour 100 d'azote. Quand on le mélange avec un peu de poudre de charbon, il est réduit, par la vapeur de zinc, à la chaleur rouge, en donnant une masse cristalline de *fer* métallique qui se présente quelquefois en dendrites, quelquefois en tétraèdres d'une densité spécifique de 7,84.

2° *Chlorure de fer hydraté.* Pour obtenir ce composé, le procédé le plus simple est de dissoudre du *fer* dans de l'acide chlorhydrique aqueux, de chauffer cette solution et de la filtrer à 100°. La solution, une fois refroidie, dépose des cristaux bleuâtres de chlorure hydraté. Poids spécifique, 1,937.

Le sel peut s'obtenir sous la forme d'une poudre cristallisée, en concentrant la solution et en la faisant évaporer au bain-marie jusqu'à consistance de pâte. Chauffés peu à peu, les cristaux abandonnent leur eau; chauffés rapidement, ils entrent en fusion; ils se dissolvent dans 0,68 parties d'eau, plus facilement dans l'alcool, et, suivant quelques auteurs, dans de l'éther. A la température ordinaire, sous l'influence de l'acide sulfurique, ils entrent en efflorescence. Par l'électrolyse, les solutions aqueuses cèdent de l'hydrogène au pôle négatif, du chlore et de l'oxygène au pôle positif. Le chlorure de *fer* donne des sels doubles avec les chlorures des métaux alcalins.

3° *Chlorure ferrique* Fe^2Cl^6 (anc. not. Fe^2Cl^3), appelé aussi perchlorure de *fer* et *fer* sublimé. Ce composé se trouve quelquefois dans les cratères des volcans et peut être obtenu artificiellement en introduisant dans du gaz chlore du fil de *fer* chauffé au rouge à l'aide d'un morceau d'amadou enflammé et attaché à son extrémité. Le métal brûle avec une flamme rouge, et le chlorure ferrique se forme et se sublime. On peut obtenir le même résultat en faisant passer du gaz chlore sur du *fer* chauffé.

Le chlorure ferrique forme des plaques d'un noir irisé qui ont un grand éclat métallique et se volatilisent à environ 100°. Quand il est chauffé en contact avec le gaz oxygène, il donne de l'oxyde ferrique et du chlore; chauffé avec de la vapeur d'eau, il forme de l'oxyde de *fer* et de l'acide chlorhydrique gazeux. Avec de l'acide sulfurique et du soufre, il se comporte comme le protochlorure.

4° *Chlorure ferrique hydraté.* Le chlorure ferrique se dissout dans l'eau avec un développement considérable de chaleur et tombe en déliquescence dans l'air. Le liquide ainsi obtenu est appelé *oleum Martis*.

5° *Oxychlorure ferrique.* On obtient un sel basique composé de chlorure ferrique et de plus ou moins d'hydrate ferrique en faisant évaporer une solution de chlorure ferrique concentré. Cette masse ne peut plus se dissoudre dans l'eau, à moins qu'on n'y ajoute de l'acide chlorhydrique pour convertir l'hydrate ferrique en chlorure. Une solution de chlorure ferrique chauffée à 300°, dans un tube cacheté, dépose de l'oxyde ferrique.

6° *Bromures de fer.* Le *fer* s'unit en deux proportions avec le brome, en formant le bromure ferreux $FeBr^2$ (anc. not. FeBr) et le bromure ferrique Fe^2Br^6 (anc. not. Fe^2Br^3). Le bromure ferreux s'obtient en faisant passer du brome en vapeur sur du *fer*, et le bromure ferrique en soumettant le bromure ferreux à l'action du brome. Le bromure ferreux cristallise facilement.

7° *Fluorures de fer.* Il y en a deux, le fluorure ferreux $FeFl^2$ et le fluorure ferrique Fe^2Fl^6. Le fluorure ferreux $FeFl^2$ (anc. not. FeFl) est obtenu par la dissolution du *fer* dans de l'acide fluorhydrique; il cristallise par l'évaporation en petites lames incolores et rectangulaires. Ces plaques contiennent de l'eau, qui s'évapore sans décomposition à une chaleur modérée.

Le fluorure ferrique Fe^2Fl^6 (anc. not. Fe^2Fl^3) s'obtient en dissolvant de l'oxyde ou de l'hydrate ferrique dans de l'acide fluorique aqueux et se sépare, pendant l'évaporation, en cristaux d'un rose pâle. Chauffé dans un creuset de platine, sur une lampe activée par un soufflet, ce composé entre en fusion et laisse quelquefois monter à la surface de petits cristaux cubiques de fluorure, pendant que la masse en fusion a une couleur rose foncé, due peut-être à la formation d'une petite quantité d'oxyde ferrique. Le fluorure ferrique est isomorphe avec le fluorure d'aluminium, un peu plus fusible que ce composé et également volatil.

Le fluorure ferrique se dissout lentement, mais complétement, dans l'eau; il forme un liquide astringent incolore et douceâtre. Cette solution, mêlée avec de l'ammoniaque, dépose un oxyfluorure qui, quand il est sec, forme une poudre jaune.

8° *Hydrure de fer.* La flamme de l'hydrogène, qui se dégage pendant que l'on dissout du *fer* dans des acides étendus d'eau, dépose quelquefois des taches noires si on la coupe avec un morceau de porcelaine. On a conclu de là que cette flamme contenait un composé gazeux de *fer* et d'hydrogène; mais Fresenius, Schlossberger et d'autres chimistes ont démontré que ces taches étaient produites par du phosphore, et que le gaz, lorsqu'il est dégagé de toute impureté entraînée mécaniquement, ne les produit pas. Cameron a prouvé qu'il ne se formait pas d'hydrogène ferré pendant la dissolution d'un alliage de *fer* et de sodium dans les acides.

9° *Iodures de fer.* Il y en a deux, l'iodure ferreux FeI^2, et l'iodure ferrique Fe^2I^6.

α. *Iodure ferreux* FeI^2. L'iodure ferreux s'obtient en chauffant ou triturant de l'iode avec un léger excès de limaille de *fer*. C'est un composé d'une couleur brune, qui fond à la chaleur rouge, forme, en se refroidissant, une masse grise composée de lames, et se volatilise à une température plus élevée. Ce composé se dissout aisément dans l'eau; une solution d'un vert pâle s'obtient immédiatement en faisant digérer 1 partie de *fer* et 2 ou 4 parties d'iode dans de l'eau. Cette solution, évaporée en contact avec le *fer* et à l'abri de l'air, cède des cristaux verts déliquescents qui contiennent $FeI^2\,5H^2O$ (anc. not. $FeI_5\,HO$).

β. *Iodure ferrique* Fe^2I^6 (anc. not. Fe^2I^3). Ce composé n'est pas complétement connu; mais il paraît se former quand le *fer* est chauffé avec un excès de vapeur d'iode. Le composé qui en résulte, dissous dans de l'eau, cède une solution d'un brun rouge qui réagit comme la solution obtenue, en dissolvant de l'iode dans de l'iodure de *fer*, ou en dissolvant du *fer* hydraté dans de l'acide iodhydrique. Toutes ces solutions, exposées à l'air, perdent l'iode et déposent de l'hydrate ferrique.

10° *Oxydes de fer.* Le *fer* forme deux oxydes, correspondant aux deux chlorures : le protoxyde ou oxyde ferreux FeO (anc. not. FeO), et le sesquioxyde ou oxyde ferrique Fe^2O^3 (anc. not. Fe^2O^3). Il forme, en outre, plusieurs oxydes de composition intermédiaire, appelés oxydes ferroso-ferriques, qui peuvent être regardés comme des composés des deux autres. Le plus important d'entre ces derniers est l'oxyde magnétique Fe^3O^4 (anc. not. Fe^3O^4); on admet, en outre, l'existence d'un anhydride ferrique hypothétique FeO^3, correspondant aux ferrates M^2FeO^4 (anc. not. $MOFeO^3$); mais cet oxyde n'a pas été isolé.

Oxyde ferreux FeO (anc. not. FeO). L'oxyde ferreux n'existe pas dans la nature, du moins à l'état libre; mais on peut supposer qu'il existe à l'état de combinaison avec l'anhydride carbonique, comme carbonate ferreux, dans le *fer* spathique, et à l'état de solution dans les eaux ferrugineuses. On le trouve aussi combiné avec l'oxyde ferrique dans le minerai de *fer* magnétique. Il est difficile de l'obtenir à l'état pur, à cause de son avidité pour l'oxygène. Suivant Debray, on peut l'obtenir en faisant passer un mélange d'anhydride carbonique et d'oxyde de carbone par parties égales sur de l'oxyde ferrique chauffé au rouge; d'après Liebig, on l'obtient mélangé d'un peu de *fer* métallique en chauffant de l'oxalate ferreux en vase clos. L'oxyde ferreux impur que l'on obtient par ce procédé est une poudre noire pyrophorique qui, en brûlant, se convertit en oxyde ferrique.

— *Sels ferreux.* Les sels ferreux solubles se produisent en dissolvant du *fer* dans des acides étendus d'eau; les sels insolubles, comme le carbonate et le phosphate, s'obtiennent par précipitation. Le carbonate se rencontre souvent comme minerai naturel.

La plupart des sels ferreux sont solubles et peuvent cristalliser. Ils sont blancs à l'état anhydre, et d'un bleu verdâtre à l'état hydraté. Les solutions, vertes ou d'un bleu verdâtre, ont un goût fade et un arrière-goût d'encre; elles absorbent rapidement l'oxygène de l'air et abandonnent un dépôt jaune brun de sel ferrique basique, parce que la quantité d'acide renfermée dans la solution ne suffit pas pour former un sel ferrique normal.

Oxyde ferrique $Fe^2\Theta^3$, *sesquioxyde* ou *peroxyde de fer*. Cet oxyde se trouve très-abondamment dans la nature. Les minéralogistes le connaissent sous les noms de *fer* spéculaire et d'hématite rouge. Il fait partie de plusieurs variétés de *fer* argileux. L'oxyde ferrique peut être obtenu en petits cristaux, en décomposant avec de la chaux du chlorure de fer chauffé au rouge; en lames micacées, en chauffant l'oxyde ferrique amorphe avec du borax et en soumettant la masse ainsi obtenue à l'action de l'acide chlorhydrique, ou en mélangeant l'oxyde avec du chlorure de calcium. Des cristaux lamineux ou rhomboédriques d'oxyde ferrique s'obtiennent aussi par la calcination de l'oxyde amorphe dans un courant faible d'acide chlorhydrique gazeux.

— *Sels ferriques.* Dans ces sels fonctionne le groupe Fe^2, qui est hexatomique, chacun des deux atomes Fe tétratomiques ayant eu une de ses affinités saturée par une affinité pareille de l'autre Fe. Ils dérivent de l'hydrate

$$\left.\begin{matrix}Fe^{2vi}\\ H^6\end{matrix}\right\}\Theta^6$$

par la substitution de radicaux acides à l'hydrogène. Dans l'ancienne notation, on écrivait l'hydrate ferrique Fe^2O^33HO, et l'on considérait les sels ferriques comme résultant de la substitution de trois acides anhydres aux trois HO.

Les sels ferriques normaux sont pour la plupart solubles dans l'eau et difficilement cristallisables; quelques-uns d'entre eux sont déliquescents. Ils sont le plus souvent analogues, comme composition, aux sels d'aluminium et souvent isomorphes avec eux. Cette analogie de forme et de composition est plus remarquable dans les aluns. Ainsi, le sulfate ferrico-potassique

$$\left.\begin{matrix}Fe^{2vi}\\ S\Theta^{2''3}\end{matrix}\right\}\Theta^6,\ \left.\begin{matrix}SO^{2''}\\ K^2\end{matrix}\right\}\Theta^2 + 24Aq$$

est isomorphe avec l'alun ordinaire

$$\left.\begin{matrix}Al^{2vi}\\ S\Theta^{2''3}\end{matrix}\right\}\Theta^6,\ \left.\begin{matrix}S\Theta^{2''}\\ K^2\end{matrix}\right\}\Theta^2 + 24\ Aq.$$

On obtient les sels ferriques solubles en dissolvant de l'oxyde ferrique ou ses hydrates dans des acides étendus d'eau, ou en faisant oxyder des sels ferreux avec de l'acide nitrique et ajoutant la quantité d'acide nécessaire pour former un sel ferrique normal.

FORMULES ATOMIQUES.

$$2\left(\left.\begin{matrix}S\Theta^{2''}\\ Fe''\end{matrix}\right\}\Theta^2\right) + \left.\begin{matrix}SO^{2''}\\ H^2\end{matrix}\right\}\Theta^2 + \left.\begin{matrix}Cl\\ Cl\end{matrix}\right\}$$

Sulfate ferreux. Acide sulfurique. Chlore.

$$= 2\left(\left.\begin{matrix}H\\ Cl\end{matrix}\right\}\right) + \left.\begin{matrix}Fe^{2vi}\\ (S\Theta^{2''})^3\end{matrix}\right\}\Theta^6.$$

Acide chlorhydrique. Sulfate ferrique.

FORMULES ÉQUIVALENTES.

$$2FeO,SO^3 \quad + \quad SO^3,HO \quad + \quad Cl.$$

Sulfate ferreux. Acide sulfurique. Chlore.

$$= HCl \quad + \quad Fe^2O^3,3SO^3.$$

Acide chlorhydrique. Sulfate ferrique.

Les sels insolubles sont obtenus par double décomposition.

11° *Sulfures de fer.* Le *fer* et le soufre s'unissent directement dans des proportions différentes. Outre les deux sulfures qui contiennent moins d'un atome de soufre pour un atome de *fer*, il y a, comme composés différents : le *protosulfure* ou *sulfure ferreux* FeS; le *sesquisulfure* ou *sulfure ferrique* Fe^2S^3; le *disulfure* FeS^2, et enfin le *sulfure magnétique*, qui, par sa composition, tient le milieu entre le *protosulfure* et le *sesquisulfure*. Le *fer* métallique chauffé avec un excès de soufre donne l'un de ces quatre composés, suivant le degré de chaleur auquel il a été soumis. Plus la température est élevée, moins le composé contient de soufre.

12° *Séléniure de fer.* Si l'on fait passer de la vapeur de sélénium sur de la limaille de *fer*, la combinaison se produit avec un développement considérable de chaleur et de lumière. Le produit obtenu est une substance d'un gris jaunâtre, qui possède l'éclat métallique; fondue par la flamme du chalumeau, elle laisse évaporer l'oxyde de sélénium et forme un globule noir et brillant, composé probablement de sélénite ferreux. Mélangée avec du borax, elle donne un composé facile à pulvériser, dont le poids spécifique est de 6,38.

— *Phosphores de fer.* Le phosphore s'unit très-rapidement au *fer* et forme un composé gris, très-fusible, très-dur et qui se polit très-bien.

On peut l'obtenir en chauffant un mélange de phosphate de *fer* et de charbon de bois dans un creuset placé à un feu de forge.

— *Fer titané.* Il existe dans la nature un corps que l'on nomme *fer* titané et qui renferme du *fer*, du titane et de l'oxygène. Ce corps est isomorphe avec le sesquioxyde de *fer* naturel. Pour expliquer cet isomorphisme, on est obligé de considérer le *fer* titané comme un mélange de sesquioxyde de *fer* et de *fer* Fe^2O^3 et d'un oxyde $TiFeO^3$, qui ne serait autre que l'oxyde précédent, où un atome de *fer* serait remplacé par du titane.

Si cette interprétation est exacte, la substitution d'un atome de titane tétratomique à un atome de *fer* et l'isomorphisme de ce produit de substitution avec l'oxyde de *fer* ordinaire sont une preuve de plus en faveur de la tétratomicité du *fer*.

— ANALYSE QUALITATIVE ET DOSAGE DU FER. *Réactions à la flamme du chalumeau.* Les sels ferreux chauffés à la flamme extérieure, avec du borax ou des fils de platine, donnent des globules jaunes dont la couleur s'efface à mesure qu'ils refroidissent; avec une plus grande quantité de *fer*, les globules seront rouges et deviendront jaunes si on les chauffe à la flamme intérieure, on obtient une glace d'un vert bouteille. Chauffés à la flamme extérieure du chalumeau avec du sel phosphoreux, les globules sont d'abord d'un jaune rouge, et passent successivement par le jaune et le vert pour se décolorer. Les réactions sont communes aux sels, aux composés ferriques et ferreux. On peut distinguer l'oxyde ferreux dans les minerais, en chauffant la substance à la flamme intérieure avec un globule de borax coloré par une petite quantité d'oxyde de cuivre. Si l'oxyde ferreux est présent, il se forme sur le globule de petites taches rouges.

— *Réactions dans les solutions.* Quelques composés de *fer* sont solubles dans l'eau; presque tous sont solubles dans les acides. Cependant, quelques-uns d'entre eux, et particulièrement l'oxyde ferrique naturel et artificiel, ne peuvent se dissoudre, quand ils ont été fortement chauffés, qu'en bouillant longtemps dans de l'acide chlorhydrique. La dissolution de plusieurs minerais de *fer* et de l'oxyde ferrique est facilitée par l'addition du zinc ou du chlorure stanneux, qui réduisent l'oxyde ferrique en oxyde ferreux. Le carbonate alcalin, l'acide de potassium ou de sodium peuvent aussi aider à la dissolution des minerais de *fer*.

Les sels au minimum sont généralement

verts, et les sels au maximum jaunâtres. Ils se distinguent par les caractères suivants :

1° Le cyanoferrure de potassium précipite en bleu les sels de *fer* au maximum, et en blanc les sels au minimum ;

2° Le cyanoferride de potassium précipite en bleu les sels de fer au minimum, et ne précipite pas les sels au maximum ;

3° Les alcalis donnent avec les sels au minimum un précipité vert qui jaunit à l'air, et avec les sels au maximum un précipité jaune dont la teinte ne change pas ;

4° L'acide sulfhydrique n'agit pas sur les sels au minimum ; il réduit les sels au maximum, et du soufre se dépose ;

5° Les sulfures alcalins donnent avec les deux classes de sels un précipité noir très-soluble dans les acides étendus.

— *Dosage du fer*. Le *fer* est toujours dosé sous la forme d'oxyde ferrique. Si la solution examinée contient de l'oxyde ferreux, il faut la faire bouillir avec de l'acide nitrique en quantité suffisante pour convertir le tout en oxyde ferrique, puis employer un excès d'ammoniaque pour le précipiter. Le précipité, après avoir été réuni sur un filtre, lavé et séché, est chauffé jusqu'au rouge modéré. Une température plus élevée expulserait une partie de l'oxygène. 10 parties d'oxyde ferrique pur correspondent à 7 parties de *fer* métallique. On est quelquefois obligé d'employer la potasse comme précipitant ; d'autres fois, quand la solution contient des matières organiques, le *fer* doit être précipité par le succinate d'ammonium.

Si le fer est combiné ou mélangé avec des substances volatiles ou inflammables, il suffira de le faire chauffer au contact de l'air.

Il y a aussi une manière de doser le *fer* à l'aide du cuivre.

Une plaque de ce métal, ayant de 15 à 20 parties de cuivre pour 2 ou 3 parties d'oxyde ferrique, est plongée complétement dans une solution de chlorure ferrique et d'acide chlorhydrique étendu d'eau. Après que la solution a été chauffée et refroidie, on pèse le cuivre, précédemment lavé, soumis à des affusions répétées, et enfin séché. La perte de poids, multipliée par 0,894, donne le chiffre de la quantité de *fer* renfermée dans la solution ; car chaque atome de cuivre, égal à 63,0, représente l'atome de *fer*, égal à 56 dans la solution et $\frac{56}{63} = 0,894$; c'est-à-dire que la perte de poids, multipliée par $\frac{80}{63,5} = 1,252$, donnera la quantité d'oxyde ferrique renfermée dans la solution.

L'argent, à l'état spongieux, peut aussi être employé pour réduire le chlorure ferrique. Les produits de la réaction sont du chlorure ferreux, qui reste en solution, et du chlorure d'argent, qui se mélange avec l'argent métallique et augmente son poids. Comme dans cette combinaison deux atomes de chlore entrant en combinaison avec l'argent correspondent à deux atomes de *fer*,

$$Fe^2Cl^6 + Ag^2 = Fe^2Cl^4 + 2AgCl,$$

l'augmentation du poids, multipliée par

$$\frac{2 \times 56}{35,5 \times 2} = 1,5774,$$

donne la quantité de *fer* renfermée dans la solution ; ou encore

$$\frac{80}{35,5} = 2,2535$$

donne la quantité d'oxyde ferrique.

Le mode de réduction par le cuivre et l'argent peut être employé pour déterminer les quantités d'oxydes ferrique et ferreux, lorsqu'ils se rencontrent ensemble dans une solution.

— *Séparation du fer d'avec les autres éléments*. Le *fer* se sépare facilement de tous les métaux du premier goupe à l'aide de l'acide sulfhydrique, qui détruit ces métaux pour ne laisser que le *fer* à l'état de solution.

Il est plus difficile de séparer le *fer* des métaux du second groupe, ceux-ci n'étant pas précipités par l'acide sulfhydrique. Il faut précipiter le tout à l'aide du sulfure d'ammoniaque et de solutions neutres ou alcalines pour arriver à séparer le *fer*.

Le *fer* se sépare mieux du manganèse et du zinc par le succinate ou benzoate d'ammonium. Cette séparation se produit en traitant la solution avec du sel ammoniac, et en ayant soin de la neutraliser. On ajoute alors le benzoate ou succinate d'ammonium qui sépare le *fer* à l'état de succinate ou benzoate ferreux, tandis que le zinc ou le manganèse restent en solution.

La séparation du *fer* d'avec le zinc et le manganèse peut aussi se produire, si l'on agite la solution avec du carbonate de baryum, qui précipite le *fer* sous forme d'oxyde ferrique, en laissant les autres métaux en solution.

Pour séparer le *fer* du cobalt, on peut, quand les deux métaux sont précipités ensemble par le sulfure d'ammonium, faire digérer les sulfures avec l'acide acétique ou l'acide chlorhydrique dilué ; le *fer* se dissout alors comme acétate, tandis que le cobalt n'est pas altéré. Le *fer* peut être séparé du nickel par le procédé employé pour le cobalt ; seulement, on se servira de nitrite de potassium. Le *fer* et le nickel peuvent aussi être séparés en précipitant le *fer* comme oxyde ferrique avec du carbonate de baryum. Ce mode de préparation ne peut s'employer pour le cobalt, car il serait à craindre qu'une partie de ce métal ne fût précipitée avec le *fer*.

L'uranium peut être séparé du *fer*, tous deux étant à l'état de sesquioxyde, en traitant la solution avec un excès de carbonate d'ammonium, qui précipite l'oxyde ferrique et conserve l'uranium à l'état de solution.

Il y a plusieurs manières de séparer le *fer* de l'aluminium. On peut d'abord séparer le *fer*, sous la forme de sel ferrique, par un excès de potasse qui, bouilli avec une solution concentrée des deux sels, précipite le *fer* comme oxyde ferrique et retient l'aluminium en solution. Le *fer* et l'aluminium se séparent plus facilement à l'aide de l'hyposulfure de sodium, qui précipite l'aluminium avec le soufre et laisse le *fer* en solution.

Un autre mode de séparation consiste à mélanger à la solution une quantité suffisante d'acide tartrique pour empêcher la précipitation des acides quand le métal est rendu alcalin. On ajoute alors un excès d'ammoniaque, et l'on précipite le *fer* comme sulfure par le sulfure d'ammonium. Ce procédé peut être employé avec avantage pour séparer le *fer* des métaux suivants : cérium, glucinium, magnésium, thorium, yttrium et zirconium. Le *fer* peut être séparé de la glucine et de plusieurs autres protoxydes, sous la forme de sesquioxyde, par précipitation avec le carbonate de baryum. L'oxyde ferrique peut être séparé de la magnésie en le précipitant avec de l'ammoniaque, après addition de sel ammoniac, ou mieux encore avec le succinate ou benzoate d'ammoniaque employé comme pour le manganèse.

L'oxyde ferrique est séparé des alcalins et des terres alcalines par l'ammoniaque. Si la solution contient des substances organiques, le *fer* doit être précipité par le sulfure d'ammonium.

La précipitation par l'ammoniaque sert à séparer le *fer*, à l'état ferrique, de la plupart de sels inorganiques, tels que le nitrate, le sulfate, etc. On le sépare de l'acide phosphorique ou borique en dissolvant le sel dans l'acide chlorhydrique ; on ajoute de l'acide tartrique et un excès d'ammoniaque, et on précipite le *fer* pas le sulfure d'ammonium.

On sépare le *fer* de l'arsenic, en précipitant avec de l'acide sulfhydrique l'arsenic ou arséniate de *fer* dissous dans l'acide chlorhydrique. Ces sels peuvent aussi être décomposés à sec en les calcinant dans une vapeur d'acide sulfhydrique gazeux. Le sulfure d'arsenic s'évapore et le sulfure de *fer* reste.

— Essais des minerais de fer. *Par voie humide*. Avec la plupart des minéraux ferrugineux employés pour l'extraction du *fer*, les oxydes et les carbonates, par exemple, le *fer* peut être séparé en bouillant avec de l'acide chlorhydrique. Le résidu insoluble, qui est composé de quartz, d'argile, etc., peut s'analyser par la fusion avec un carbonate alcalin.

La solution acide contient généralement, outre le *fer*, du manganèse, de l'aluminium, du calcium, du magnésium, des métaux alcalins et de petites quantités de soufre, de phosphore, d'arsenic, de silicium, de titane, et moins fréquemment du cuivre, du zinc, du plomb, du vanadium, du chromium, du molybdénium et du tungstène. Ces éléments peuvent être reconnus et séparés par les procédés déjà décrits. Les quatre derniers, avec le titane, peuvent être séparés en fondant le minerai pulvérisé avec un mélange de carbonate et de nitrate alcalin, et traitant la masse fondue avec de l'eau.

Si le *fer* ne peut pas être complétement extrait à l'aide de l'acide chlorhydrique, il faudra pulvériser le minerai et le faire fondre avec du carbonate ou du sulfate acide de métal alcalin (bisulfate de potasse). La masse fondue sera ensuite dissoute dans de l'eau ou de l'acide aqueux ; on fera évaporer la silice et on examinera les éléments constitutifs.

Dans les analyses complètes et qualicatives des minerais de *fer*, il est nécessaire de déterminer la quantité d'eau et d'acide carbonique.

— *Poids atomique du fer*. Le poids atomique du *fer* a été déterminé de plusieurs manières différentes :

1° Par le poids de l'oxyde ferrique obtenu en dissolvant une quantité connue de *fer* pur dans de l'acide nitrique, en le précipitant avec de l'ammoniaque, etc. ; 2° par la quantité de *fer* obtenue en réduisant un poids connu d'oxyde ferrique avec de l'hydrogène ; 3° en mesurant le volume d'hydrogène dégagé dans la solution de *fer* et d'acide chlorhydrique ; 4° par la quantité de chlorure d'argent obtenue en précipitant une quantité connue de perchlorure ferrique ou ferreux avec du nitrate d'argent.

Le nombre 27,12, déduit des premières expériences de Berzélius, fut longtemps adopté comme poids atomique du *fer*, quoique Bucholz ait déterminé, quelques années avant, la composition de l'oxyde ferrique d'une manière qui se trouve plus près de la vérité. Berzélius fut plus tard conduit à conclure que ses premières expériences avaient été erronées ; et, après de nouveaux essais, il adopta le nombre 28,03. Le nombre 28 est maintenant universellement adopté comme le véritable poids atomique du *fer*, en supposant le métal monatomique dans les sels ferreux et sesquiatomique dans les sels ferriques : chlorure ferreux, FeCl, et chlorure ferrique, Fe^2Cl^3. Si cependant le *fer* est considéré comme tétratomique, fonctionnant comme diatomique dans les composés ferreux, et comme triatomique dans les composés ferriques, ce qui est plus en rapport avec les recherches récentes :

Chlorure ferreux, $FeCl^2$;
Oxyde ferreux, FeO ;
Chlorure ferrique, Fe^2Cl^6 ;
Oxyde ferrique, $Fe^2\Theta^3$;

le poids atomique du *fer* devient Fe = 56.

L'équivalent du *fer*, c'est-à-dire la quantité de métal qui remplace un atome d'hydrogène, dans les composés ferreux, est toujours égal à 28, et, dans les composés ferriques, Fe^2Cl^6 (anc. not. Fe^2Cl^3), il est de $\frac{2}{3}$ de 28 ou 18 $\frac{2}{3}$.

— *Fer natif*. Le *fer*, répandu si abondamment dans les divers composés de la croûte terrestre, ne se trouve que rarement à l'état natif. Encore une grande partie des échantillons que l'on possède aujourd'hui est-elle d'origine étrangère à notre globe. Les aréolithes, en effet, ont fourni jusqu'ici la plupart des fragments de *fer* métallique naturel. Cette provenance a même souvent fait désigner le métal trouvé dans ces conditions, sous le nom de *fer météorique*.

Le *fer* météorique présente toujours un certain nombre de caractères, à l'aide desquels un chimiste pourra facilement reconnaître sa provenance et s'assurer de l'authenticité du minéral.

Le *fer* météorique n'est pas seul ; il est presque toujours accompagné de petits cristaux vert-olive. De place en place, on peut remarquer des taches d'un jaune de laiton. Les cristaux verdâtres sont des prismes rectangulaires ; ils ont la composition d'un silicate double ferro-magnésien. C'est la variété de Péridot, désignée sous le nom d'olivine. Quant aux cristaux jaune brillant, leur composition est celle de la pyrite de *fer* (FeS^2). Un second caractère du *fer* météorique est la présence fréquente d'un minéral décrit par les minéralogistes sous le nom de *schreibersite*. C'est un phosphure double de nickel et de *fer*. Il s'étend en lames flexibles d'un jaune métallique, surtout sur les surfaces oxydées. Quelques échantillons de *fer* natif sont passifs, c'est-à-dire que, plongés dans une dissolution neutre de sulfate de cuivre, ils n'en précipitent pas le cuivre comme le ferait le *fer* ordinaire. Il est encore un caractère peut-être plus décisif et plus sûr que ceux-ci. Si on lime et polit une surface de *fer* natif, et que l'on verse sur la surface bien lisse une certaine quantité d'acide nitrique étendu, le métal est attaqué. Si on enlève l'acide, on voit sur la surface attaquée se dessiner des figures régulières ayant, le plus souvent, la forme d'un triangle équilatéral. Ce sont ces dessins auxquels on a donné le nom de *figures de Widmann*. Jusqu'ici, on ne connaît pas un échantillon authentique de *fer* météorique n'ayant pas donné lieu à ce fait curieux. On peut donc le considérer comme caractéristique ; traité par l'acide chlorhydrique, le métal natif se dissout en laissant un résidu noir. L'examen microscopique de ces parcelles insolubles y montre deux sortes de cristaux : les uns, à aspect métallique, sont formés de phosphure double de nickel et de cobalt, de *fer* chromé et de graphite ; les autres sont vitreux et brillants ; on les a reconnus comme étant de l'olivine ou du quartz. Enfin, le dernier caractère distinctif auquel on puisse reconnaître ce minéral, c'est la composition chimique. Dans le *fer* météorique, on trouve presque toujours du nickel, du cobalt, du soufre, du phosphore, de la silice et de la magnésie. La quantité de nickel peut varier de 2 à 20 pour 100 ; celle du cobalt dépasse rarement 1 pour 100 ; quant au résidu insoluble dans l'acide chlorhydrique, il s'élève environ à 3 pour 100.

M. Stromeyer prétend avoir trouvé, dans un morceau de *fer* météorique, du molybdène et du cuivre. Ce fait, dans tous les cas, est peu fréquent.

Le *fer* météorique peut se présenter sous deux aspects, en masses compactes ou en grains disséminés dans les pierres météoriques. Les masses métalliques les plus remarquables sont les suivantes :

L'aérolithe, tombé en mai 1751 à Agram, en Croatie, présentait une masse de *fer* pesant 35 kilogr. et demi (Haidinger, *Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne*, 1859). Les masses pesant 15 et 20 kilogr., tombées en 1847 à Braunau, en Bohême. Une des plus intéressantes est la célèbre masse de *fer*, dit de Pallas, que ce naturaliste a trouvée sur le sommet d'une montagne, dans le gouvernement d'Iénisséisk, en Sibérie. Son poids était de 750 kilogr. Une masse tombée à Santa-Rosa, près de Santa-Fé-de-Bogota, a montré que le *fer* météorique était malléable et tenace ; une partie en a été employée à la fabrication d'une épée. Celle-ci fut offerte au fameux Bolivar, comme un hommage de ses concitoyens. MM. Rivero et Boussingault ont analysé ce *fer* et ont publié le résultat de leur travail.

Au Muséum de Paris, on peut voir une forte masse de *fer* nickélifère, découverte par Brard, à Caille, près de Grasse, dans le département du Var ; elle pèse 591 kilogr. : l'époque de sa chute est inconnue, mais remonte, sans aucun doute, fort loin ; elle servait autrefois à amarrer les bâtiments. On peut encore voir fixés, dans les trous dont elle est percée, les crochets de *fer* destinés à cet usage.

Dans l'Etat de la Louisiane, sur les bords de Red-River, on a trouvé une masse de *fer* pesant 1,500 kilogr. ; à Bahia, au Brésil, on en a trouvé une autre de 7,000 kilogr. ; à Ocumba, dans le Pérou, on a découvert une masse dont le poids est de 15,000 kilogr. De Humboldt a trouvé, près de Durango, au Mexique, la plus pesante de ces masses ; son poids, en effet, s'élève à 20,000 kilogr.

Le second aspect sous lequel se présente le *fer* météorique est celui de petits grains arrondis et disséminés dans une gangue terreuse, de nature analogue aux roches volcaniques, telles que les trachytes et les dolérites. La composition chimique est, du reste, la même que celle des masses ; le nickel s'y montre toujours comme un des éléments constitutifs ; tels sont les principaux faits relatifs au *fer* météorique.

La seconde espèce de *fer* natif est celle d'origine terrestre, que l'on désigne quelquefois sous le nom de *fer tellurique*. Son existence a longtemps été ignorée. Il paraît, cependant, qu'on l'a trouvé en concrétions modulaires ou en stalactites au milieu des minerais de *fer* oxydés, à Gros-Kamsdorf et à Eibenstock (Saxe), d'après Karsten. M. Schreider en a observé dans un filon à la montagne de l'Oulle, près d'Allemont, dans le département de l'Isère.

Il est probable que ces *fers* métalliques sont dus à la décomposition de certaines parties de la gangue. MM. Bourraut et Lée ont signalé, près de Chanaan (Connecticut), un filon de *fer* natif, large de 2 pouces et enclavé dans un schiste micacé. Des feuilles de graphite traversent le filon, borde de la même substance.

Le docteur Andreus a voulu montrer que les roches basaltiques contenaient des parcelles microscopiques de *fer* natif ; mais ce fait est fort douteux.

— Métall. *Fabrication du fer*. Le *fer* natif est trop rare pour pouvoir compter comme alliment de l'industrie métallurgique ; d'un autre côté, un grand nombre de composés dans lesquels entre le *fer* ne peuvent pas être traités pour la fabrication de ce métal. Tels sont les composés de *fer* et de soufre, de phosphore, d'arsenic, d'antimoine, de cuivre, d'étain. Non-seulement ces minerais ne peuvent pas être employés pour l'extraction du *fer*, mais encore une faible proportion de l'un d'eux dans un minerai exploitable le rend plus difficile à traiter et entraîne dans le produit des défauts plus ou moins considérables. Les seuls minerais de *fer* qui aient une valeur réelle sont les oxydes, les carbonates et quelques silicates.

Les principaux oxydes de *fer* sont :

1° Le *fer oxydulé magnétique*. Ce minerai renferme 71,8 pour 100 de *fer* pur ; il forme des couches épaisses dans les terrains anciens. On le trouve principalement en Suède et aux Etats-Unis ; on en a rencontré des gisements considérables aux environs de Bone (Algérie). Il en existe aussi dans les monts Ourals et en Sardaigne.

Ce minerai est le seul qui produise les *fers* propres à la fabrication des bons aciers de cémentation ; mélangé à d'autres minerais, il améliore les fontes et *fers* produits.

2° Le *fer peroxydé anhydre*, qui se présente sous les quatre états différents de *fer oligiste*, de *fer micacé*, d'*hématite rouge* et de *fer oxydé rouge*. Le *fer* oligiste, cristallisé sous la forme rhomboédrique, constitue à lui seul l'important gisement de l'île d'Elbe ; le *fer* micacé diffère du *fer* oligiste par la petitesse de ses cristaux ; l'hématite rouge n'est pas cristallisée ; elle contient souvent de l'oxyde de manganèse ; le *fer* oxydé rouge est ordinairement mélangé de substances terreuses.

3° Le *fer peroxydé hydraté*. Ce minerai est encore plus abondant que le précédent ; il est moins dense, et n'offre jamais l'éclat métallique. On distingue, parmi ses variétés, l'*hématite brune*, qui se présente en masses mamelonnées ; le *fer oxydé hydraté en roche*, habituellement terreux, et pouvant contenir du phosphate de *fer*, qui en diminue la qualité ; le *fer oxydé hydraté en grains*, ordinairement mélangé d'argile, et qui se rencontre en couches ou en amas dans les terrains tertiaires et d'alluvion ; enfin, le minerai oolithique, mélangé de substances calcaires, qui se rencontre quelquefois en couches très-épaisses. Les deux dernières variétés sont les plus répandues en France.

Le carbonate de *fer* se présente sous les deux aspects de *carbonaté spathique* et de *fer carbonaté lithoïde*. Le *fer* carbonaté spathique se trouve en filons dans les terrains primitifs et de transition ; il est soit blanc ou blond, soit jaunâtre ou brun, suivant la quantité d'oxyde en excès qu'il contient ; il renferme des carbonates de manganèse, de magnésie et de chaux ; il fournit les fontes blanches lamellaires les plus propres à être transformées directement en acier. On le trouve principalement en Styrie et en Carinthie, sur les bords du Rhin, en Savoie, en France.

Le *fer* carbonaté lithoïde se trouve principalement dans les terrains houillers, où il s'étale en couches minces, ou forme des ro-

gnons plus ou moins volumineux. Ce minerai est presque toujours mélangé de soufre et de phosphore; cependant, c'est le seul qu'on exploite en Angleterre; les mines de France en contiennent peu.

Les silicates de *fer* sont très-nombreux; mais on n'exploite guère que la *chamoisite*, qui contient 46 pour 100 de *fer* métallique; elle se trouve en couches épaisses dans le Valais et donne du *fer* de bonne qualité.

La loi, en France, divise les gîtes de minerai de *fer* en deux classes : les mines et les minières. Les mines sont les filons enfouis plus ou moins profondément dans le sol; elles ne sont pas considérées comme appartenant aux propriétaires des terrains; le gouvernement en fait la concession directe à des compagnies. Les minières sont les gîtes qui peuvent être exploités à ciel ouvert; elles sont considérées comme attenantes au fonds; le propriétaire a le droit de les exploiter librement; mais, s'il ne veut pas faire usage de ce droit, les maîtres de forges peuvent prendre du minerai sur ses terres, moyennant indemnité et redevance, réglées de gré à gré, ou par l'intermédiaire d'experts, avec le concours des ingénieurs des mines.

On comptait en France en 1846 :

1,473	minières	exploitées.
318	—	non exploitées.
98	mines	exploitées.
80	—	non exploitées.

12,870 ouvriers ont été cette année employés à l'extraction du minerai, et le produit brut a été de 30,078,129 quintaux métriques, ayant coûté 7,769,737 fr., dont 1,930,531 fr. payés aux propriétaires du sol.

— *Traitement préalable des minerais.* Les minerais peroxydés anhydres et les minerais peroxydés hydratés en roche sont fondus sans autre préparation que le cassage et le triage à la main, à moins qu'ils ne contiennent du sulfure de fer; dans ce cas, il convient de les griller pour transformer le sulfure en sulfate, et de les laisser le plus longtemps possible exposés aux eaux pluviales qui dissoudront le sulfate et l'entraîneront. Les minerais carbonatés lithoïdes des houillères sont toujours grillés; cette opération les transforme en peroxyde de *fer* et les débarrasse en partie du soufre qu'ils contiennent.

Les minerais en grains sont cassés et lavés dans des appareils appelés *bocards* et *patouillets*, où ils se séparent des argiles et des sables qui les accompagnent; ces opérations augmentent beaucoup en France le prix de revient des minerais. En 1846, les 30,078,129 quintaux métriques de minerai brut recueilli ont donné, après le lavage et le grillage, 14,724,360 quintaux métriques. Sur 1,000 kilogr. de minerais traités, 170 ont été seulement triés, 740 ont été lavés et 90 grillés.

— *Extraction du fer.* Jusqu'au XIVe siècle, on n'employait que les minerais les plus riches et de la meilleure qualité, et on en extrayait le *fer* par une seule opération, en brûlant à l'aide d'un courant d'air factice du charbon de bois mélangé à la matière à traiter; cette méthode est encore suivie dans les forges catalanes et corses; elle est généralement désignée sous le nom de *méthode catalane.* Dans la plus grande partie de l'Europe, on transforme aujourd'hui le minerai en fonte, d'où l'on extrait ensuite le *fer* et l'acier; c'est la méthode du haut fourneau.

— *Méthode catalane.* Cette méthode consomme plus de minerai et de combustible que l'autre, mais elle donne de meilleurs *fers;* elle suppose, d'ailleurs, l'abondance des matières premières. Les frais de premier établissement d'un foyer catalan ne dépassent guère 25 à 30 mille fr., et le produit annuel peut aller jusqu'à 150 tonnes de *fer*. La soufflerie est obtenue au moyen d'une trompe alimentée par une chute d'eau de 5 mètres au moins, produisant une pression de 3 à 7 centimètres de mercure.

Le foyer est bas; il a une hauteur totale de 1 mètre, une largeur et une longueur variables de 0m,65 à 0m,80. Le fond est formé par une plaque réfractaire, les parois par des lopins de *fer.*

L'opération se décompose en deux parties : après avoir rempli le foyer de charbon jusqu'à la tuyère, on le divise en deux, à l'aide d'une cloison; on place sur le derriere les lopins de l'opération précédente, et en avant du minerai neuf. Ce minerai se réduit en partie et donne au bout de deux à trois heures une loupe de *fer* carburé. On rapproche alors le *fer* carburé de la tuyère, de façon à brûler le carbone; au bout de cinq à six beures, on obtient une loupe de 150 kilogr., provenant de 470 kilogr. de minerai. On porte cette loupe au marteau et on la divise en parties, que l'on réchauffe pendant la première partie de l'opération suivante, pour les étirer en barres au marteau.

— *Méthode du haut fourneau.* Par cette méthode, on retire du minerai tout le *fer* qu'il peut renfermer. Un haut fourneau se compose de deux troncs de cône, réunis par leur grande base. Les parois, dont l'épaisseur est de 0m,80 dans le bas et de 0m,40 dans le haut, sont en matériaux très-réfractaires. Le fourneau proprement dit est enveloppé dans un massif pyramidal de maçonnerie en brique. Le bas présente quatre embrasures dont trois servent à placer des tuyères, et la quatrième aux diverses manipulations. Le bas, jusqu'aux tuyères, forme le creuset, dont l'ouverture est fermée par une pièce qu'on nomme *dame.* Le tronc de cône renversé s'appelle l'*étalage;* l'autre est la *cuve.* Les dimensions des hauts fourneaux varient beaucoup avec le minerai que l'on traite, le combustible et le produit qu'on veut obtenir. Les fourneaux au bois ont de 10 à 12 mètres de hauteur, et les fourneaux au coke de 13 à 16 mètres.

On charge le fourneau par le gueulard, on y verse incessamment un mélange convenable de minerai, de combustible et de fondant approprié, dont l'intervention a pour objet de rendre fusibles toutes les parties du minerai.

Dans le haut du fourneau, où la température ne dépasse guère 400°, les matières se dessèchent et perdent leur acide carbonique. Un peu plus bas, le minerai commence à se réduire, à donner du *fer*. Vers le ventre, les silicates se forment; puis, les matières continuant à descendre, le *fer* se carbure et les silicates fondent sous une température de 1,200° à 1,600°. Les matières arrivent alors près de la petite base du cône inférieur, où tout entre en fusion; enfin, en parvenant dans le creuset, ces matières se séparent par ordre de densité, la fonte en dessous et les laitiers à la surface. On écoule de temps en temps ces derniers.

Quant à l'air introduit par le bas, au moyen de la soufflerie, il se transforme d'abord en acide carbonique, puis passe à l'état d'oxyde de carbone, qui réduit l'oxyde de fer pour repasser à l'état d'acide carbonique, et en même temps carbure le *fer* qui coule à l'état de fonte.

Les forges catalanes, comme nous l'avons dit, produisent directement le *fer;* les hauts fourneaux donnent de la fonte, dont il s'agit d'extraire ensuite le *fer* par l'affinage, qui consiste à brûler, sous l'influence d'un courant d'air oxydant, l'excès de carbone et de silicium. Cette opération s'effectue, soit dans des foyers à tuyère alimentés par du charbon de bois, soit dans des fours à puddler chauffés à la houille.

Le *fer* affiné, en tout cas, sort du foyer sous forme de masse spongieuse imprégnée de scories. On le soumet alors à une forte compression, ce qui donne le massiau. On passe ensuite ces massiaux aux laminoirs, et l'on obtient ainsi du *fer* ébauché.

Le *fer* ébauché est ensuite recuit à blanc, puis martelé et passé de nouveau aux laminoirs. On obtient ainsi, suivant les procédés ou le degré de fini, les *fers* martelés, laminés ou fondus, et les tôles.

Les *fers* se divisent en *fers* forts et durs, forts et doux, demi-forts, tendres, rouverains, aigres, brûlés et métis.

Le *fer* fort et dur, ou aciéreux, provient de bons minerais et contient un excès de carbone. Ce *fer*, qui est dur et tenace, se forge et se soude parfaitement, et résiste au feu sans se détériorer. Il est employé pour la fabrication de l'acier, des tôles fortes, etc.

Le *fer* fort doux se casse plus difficilement à froid que le *fer* fort dur. Il convient à la fabrication des clous, des bandages de roues, des essieux, du fil de fer, des objets de serrurerie, etc.

Le *fer* demi-fort ne casse ni à chaud ni à froid; il sert à faire le gros fil de *fer*.

Les *fers* tendres cassent à froid, parce qu'ils contiennent un peu de phosphore; ils se travaillent très-aisément à chaud et se soudent à une température relativement basse.

Les *fers* rouverains sont cassants à chaud, parce qu'ils contiennent de petites quantités de soufre, d'arsenic et de cuivre; ils se soudent et se forgent difficilement. On les emploie pour les rails et pour les bâtiments.

Les *fers* aigres et les *fers* brûlés sont cassants à froid; ils renferment du silicium et peu de carbone.

Les *fers* métis sont de qualité tout à fait inférieure.

— *Fers affinés au bois.* L'affinage au bois ne convient qu'aux fontes de qualité supérieure. Par cette raison, il tend à se concentrer en France dans la Franche-Comté, le Berry et le Périgord. Les *fers* affinés au bois peuvent, d'ailleurs, être finis soit au marteau, soit au laminoir.

— *Fers affinés à la houille.* L'affinage à la houille s'applique aux fontes obtenues soit au bois, soit à la houille. Les *fers* de fonte au bois, puddlés à la houille, sont surtout fabriqués en Champagne et en Bourgogne, dans des forges anciennes, où l'on a seulement modifié les procédés d'affinage. Le martelage y a d'abord été conservé; mais on tend de plus en plus à l'abandonner.

Les *fers* de fonte au bois, puddlés et laminés, proviennent du Nivernais, de la Moselle et de quelques usines de la Champagne et de la Bourgogne.

— *Fers de fonte à la houille, puddlés et laminés.* Ce sont les *fers* les plus grossiers et de moins bonne qualité; ils sons façonnés en gros échantillons pour rails, grosses tôles à cuirasse, etc. Ils doivent toujours subir au moins un ou deux corroyages. Les usines qui les fabriquent ne peuvent prospérer qu'autant qu'elles sont établies sur une grande échelle et ont à portée le minerai et le combustible.

— *Fabrication du fer en France.* On divise ordinairement les fonderies de *fer* en France en douze groupes :

Groupe de l'est. Ce groupe comprend les usines de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, du Haut-Rhin, de la Meurthe, celles qui sont situées à l'est de la Côte-d'Or et des Vosges, enfin quelques usines situées à l'est de la Marne, près de sa source. Le minerai y est traité au bois, et la fonte est affinée au même combustible. Les produits sont excellents. Ce groupe comprend environ soixante-douze usines.

Groupe du nord-ouest. Ce groupe, qui comprend environ soixante-quinze usines, embrasse les départements de l'Eure, de l'Orne, de la Mayenne, du Morbihan, de la Sarthe, de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, d'Eure-et-Loir, de la Manche, de Maine-et-Loire et de Loir-et-Cher. Le minerai y est traité au bois, excepté dans quelques districts de la Loire-Inférieure. La conversion de la fonte en *fer* se fait en partie au bois, en partie à la houille.

Groupe de l'Indre. Ce groupe contient une trentaine d'établissements répandus dans les départements de la Vienne, d'Indre-et-Loire et des Deux-Sèvres. Le minerai y est traité exclusivement au charbon de bois, et la conversion de la fonte en *fer* est obtenue au moyen du même combustible. Les produits rivalisent avec ceux de la Franche Comté.

Groupe du Périgord. Il comprend de nombreuses usines, répandues dans la Dordogne, la Charente, le Tarn-et-Garonne, la Corrèze et le Lot. Le combustible est presque exclusivement le bois; les produits sont de première qualité.

Groupe du sud-est. Ce groupe comprend les usines de l'Isère, qui fabriquent principalement l'acier naturel.

Groupe du nord-est. Il comprend les départements des Ardennes, de la Moselle, du Bas-Rhin et de l'Aisne. Le combustible est tantôt le bois, tantôt le charbon de terre. C'est dans ce groupe que la production est la moins coûteuse. Le minerai ne revient qu'au prix de 1 fr. 40 la tonne et rend 33 pour 100 de fonte.

Groupe de Champagne et de Bourgogne. Il embrasse cent quatre-vingts établissements, répandus dans la Haute-Marne, la Côte-d'Or, le bassin de la Seine, la Meuse, les Vosges, l'Yonne et l'Aube. Toutes les méthodes y sont en usage.

Groupe du centre. Il comprend une centaine d'établissements, dont quelques-uns très-considérables, répandus dans la Nièvre, Saône-et-Loire, le Cher, l'Allier, Loir-et-Cher et l'Yonne. Les procédés de fabrication y sont aussi variés que dans le groupe précédent. Le minerai et le combusfible y abondent. Les *fers* sont de bonne qualité.

Groupe du sud-ouest. Il renferme trente-six établissements, situés dans les Landes, la Gironde, les Basses-Pyrénées, le Lot-et-Garonne. La fabrication de la fonte s'opère exclusivement au charbon de bois. Le minerai, trop siliceux donne des *fers* cassants.

Groupe des houillères du nord. Les usines de ce groupe, au nombre d'une quarantaine, sont d'origine récente; elles sont répandues dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Seine et de Seine-et-Oise. Le coke y est seul employé. On y affine, concurremment avec les fontes de production indigène, des fontes au bois importées du deuxième groupe et du neuvième, des fontes belges, enfin de vieilles fontes fournies principalement par la ville de Paris.

Groupe des houillères du sud. Il embrasse les importantes forges anglaises établies dans la Loire, l'Aveyron, le Gard, l'Ardèche, le nord-ouest de l'Isère, le Rhône et la Drôme. La méthode est la méthode anglaise. La fabrication a pour objet presque exclusif les rails des chemins de fer.

Groupe des Pyrénées et de la Corse. Ce groupe comprend cent dix-neuf établissements, situés dans l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, la Haute-Garonne, le Tarn et les Hautes-Pyrénées. Il diffère de tous les autres en ce que l'on y suit la méthode catalane. Le minerai et le combustible proviennent du pays même.

Nous terminerons ces explications par l'indication succincte d'un procédé de fabrication qui, certainement rationnel en théorie, est peut-être destiné à un grand succès : nous voulons parler d'une méthode pour donner aux *fers* et fontes au charbon de terre les qualités supérieures des *fers* et fontes au bois. MM. Girard et Poulain, ingénieurs civils, remarquant que les cendres des combustibles fossiles ne contiennent pas de sels alcalins, comme celles des végétaux modernes, ont pensé que les qualités du *fer* au bois pouvaient bien lui être communiquées par les éléments potassium et sodium qui manquent dans la houille, et des expériences en petit ont confirmé leur induction. Ces messieurs proposent, en conséquence, soit de faire passer dans le haut fourneau un courant de vapeur de sodium ou de potassium, soit d'arroser le minerai ou le combustible d'une dissolution alcaline en proportion convenable.

Il serait vraiment curieux qu'une question si importante pour notre industrie, qui divise depuis tant de temps nos législateurs, nos économistes et nos gouvernants, se trouvât résolue par un procédé si simple et si peu coûteux.

— Physiol. et Pharm. Le *fer*, associé à certains principes organiques, constitue l'une des parties les plus importantes du corps humain, les globules du sang, et, lorsque la proportion de ceux-ci descend au-dessous de certaines limites, il y a perturbation des fonctions, déperdition des forces, et bientôt maladie.

« Si le *fer* était exclu des aliments, dit M. Liebig, la vie organique serait évidemment impossible. » Cette affinité du *fer* pour l'organisme n'avait pas échappé aux grands observateurs des temps passés. En effet, on lit dans Boerhaave : « Le *fer* a aussi beaucoup d'affinité avec les corps des animaux et des végétaux, et peut-être même s'y digère-t-il en quelque façon. »

Fourcroy dans sa brillante exposition des qualités générales qui rendent le *fer* si éminemment utile à l'homme, remarque ceci : « Il jouit presque exclusivement, comparé aux autres métaux, de la propriété d'entrer comme partie constituante dans la nutrition des animaux, et de jouer un rôle dans la composition de leurs organes, avec lesquels il semble avoir de l'analogie. »

Ces deux savants font encore remarquer que le *fer* a moins de tendance que les autres métaux (alors connus) à agir comme poison sur le corps humain.

D'un autre côté, tout le monde reconnaît l'action bienfaisante des ferrugineux sur l'économie dans une foule de cas pathologiques et dans la chlorose en particulier.

Fr. Hoffmann plaçait le *fer* bien au-dessus de tous les autres métaux pour sa grande utilité dans le traitement des maladies.

Faucroy l'appelle « un remède précieux, héroïque même dans plusieurs affections. »

Suivant Mérat et Delens, « les martiaux sont incontestablement au nombre des agents les plus utiles et tout à la fois les plus sûrs dans leur emploi que possède la matière médicale. »

« Il est peu de médecins qui, de nos jours, n'emploient souvent le *fer*, disent MM. Trousseau et Pidoux, et qui ne le placent, dans l'ordre de son utilité, à côté du quinquina, du mercure, de l'opium, de la belladone, etc. »

Ainsi, le *fer* qui, par ses applications dans les arts et l'industrie, a été peut-être l'élément le plus puissant de la civilisation; qui nous rend, sous ce rapport, des services tels que, « si tout à coup il venait à manquer, l'édifice social serait menacé d'une destruction prochaine; » le *fer*, envisagé encore au point de vue biologique, offre une double utilité, puisqu'il contribue à entretenir la santé et à la rétablir.

L'expérience journalière montre que presque tous les composes ferrugineux sont aptes à produire ces heureux effets. Cependant il en est qui méritent la préférence, et le choix d'une préparation martiale pour la pratique, en général, ou pour certains cas particuliers n'est pas une chose indifférente.

Les motifs de préférence peuvent être de deux ordres : 1° qualité du médicament en dehors de son action propre, comme sa fixité, son état de pureté habituel, son défaut de saveur, etc.; 2° la nature du composé, envisagé par rapport aux réactions chimiques, à l'action physiologique et thérapeutique qu'il peut exercer sur l'économie.

Le peroxyde de fer, qui est l'un des composés les plus employés, produit des effets dont il est assez difficile de se rendre compte, lorsque l'on considère ses propriétés chimiques.

En effet, si l'on suppose pour un instant que le *fer* n'eût encore jamais été employé en thérapeutique, et que le médecin s'adressât aux chimistes pour savoir quelle est la préparation qui doit être choisie de préférence, ceux-ci pourraient varier d'opinion sur la prééminence à accorder à tel ou tel produit : les uns conseilleraient l'usage du lactate, du tartrate, du chlorure, comme étant solubles par eux-mêmes, et les deux premiers à cause de l'origine organique des acides qui les constituent; d'autres préféreraient le *fer* métallique ou le protocarbonate, comme étant très-facilement attaqués par les acides du suc gastrique, et en même temps dépourvus de la saveur atramentaire désagréable qui est commune à presque tous les sels de *fer* solubles; les uns opineraient pour les sels au maximum d'oxydation, les autres pour les sels au minimum. Mais il est un point sur lequel tous s'accorderaient, ce serait de bannir le peroxyde, comme un composé presque inattaquable par les acides affaiblis, ne devant présenter, dès lors, que peu de chances d'être dissous par les sucs de l'estomac, et introduit dans l'économie. Et cependant, chose bizarre, c'est ce même peroxyde qui, sous le nom de *safran de Mars* ou de *sous-carbonate de fer*, est la préparation la plus usitée en médecine, et l'une de celles qui produisent les meilleurs effets.

Sous l'influences de ces remarques touchant l'insolubilité du safran de Mars, MM. Quevenne et Miquelard ont proposé d'employer le *fer* réduit par l'hydrogène. Cette préparation a été accueillie avec faveur et est maintenant d'un emploi très-répandu. Les doses les plus convenables paraissent être de 20 à 30 centigrammes par jour. A doses moindres, comme 10 centigrammes, les progrès de la guérison sont lents; à dose plus forte, comme 40 ou 50 centigrammes, on n'a pas observé d'inconvénients; mais, d'autre part, il ne

semble pas qu'il y ait eu d'avantage pour les malades.

Voici quelles sont, en pharmacie, les principales préparations dont le *fer* est la base :

1° *Fer métallique.* On fait usage de la limaille de *fer* porphyrisée, du *fer* réduit par l'hydrogène et du *fer* électrolytique. La limaille porphyrisée s'obtient en limant du bon *fer* et porphyrisant ensuite le produit obtenu. Il est indispensable d'opérer la porphyrisation à sec, sans quoi le métal s'oxyderait. On prépare avec le *fer* en limaille les tablettes martiales ou chalybées et la mixture de *fer* aromatique. Cette dernière est peu usitée.

Tablettes martiales ou chalybées.

Pr. : Limaille de fer porphyrisée. . 17
Cannelle pulvérisée. 2
Sucre. 180
Gomme adraganthe. 1
Eau de canelle. 8
F. s. a. des tablettes de 0,60.

Le *fer* réduit par l'hydrogène est obtenu en dirigeant un courant de gaz hydrogène à travers un canon de fusil renfermant de l'hydrate ferrique. Quand l'air est complétement expulsé de l'appareil, on chauffe au rouge le canon de fusil. Dès qu'il ne se dégage plus de vapeurs d'eau par l'extrémité ouverte du tube, on retire le *fer* et on laisse refroidir, sans interrompre toutefois le courant gazeux tant que le refroidissement n'est pas complet. Sans cette précaution, le *fer* réduit serait pyrophorique. Une condition essentielle, si l'on veut avoir de bon *fer* réduit, est d'opérer sur de l'oxyde pur. Si l'oxyde employé renferme du sulfate, comme cela arrive toujours quand on le prépare au moyen de ce sel, le sulfate se transforme en sulfure pendant l'opération, et l'on obtient un *fer* qui, en se dissolvant dans l'estomac, dégage de l'hydrogène sulfuré et donne lieu à des éructations fétides.

Parmi les nombreuses préparations pharmaceutiques qui renferment du *fer* réduit, les plus employées sont, sans contredit, les dragées de *fer* réduit et le chocolat au *fer* réduit. On a souvent conseillé, en outre, des préparations connues sous les noms de poudre corroborante et de pilules de *fer* réduit à la pepsine.

Dragées de fer réduit.
(Queveune et Miquelard.)

Pr. : *Fer* réduit par l'hydrogène. 8 kilogr.
Chocolat fin. . . . . 12 —
Sucre . . . . 25 —

Transformez le sucre en sirop, et divisez le chocolat en 16,000 noyaux; humectez les noyaux avec le sirop; roulez-les dans la poudre de *fer* de manière à la répartir également entre eux, et employez le reste du sirop pour transformer les noyaux en dragées dont chacune contiendra 1 à 6 centigrammes de *fer* réduit.

Pastilles de chocolat au fer réduit.

Pr. : *Fer* réduit par l'hydrogène. 1 kilogr.
Chocolat fin à la vanille. . . 19 —

Incorporez le *fer* au chocolat, et divisez la masse en pastilles de 1 gramme contenant chacune 5 centigrammes de *fer*.

Le *fer* électrolytique est une nouvelle préparation imaginée par M. Collas. On le prépare en plongeant une lame d'acier en communication avec le pôle négatif d'une pile à forte tension, et une lame de *fer* en communication avec le pôle positif de la même pile dans un bain de chlorure ferreux marquant 350° à l'aréomètre Baumé. La lame de *fer* placée au pôle positif est destinée à maintenir constante la composition du bain. Le *fer* se dépose sur la lame d'acier. On l'en détache et on le porphyrise. Le *fer* électrolytique est très-oxydable et se dissout, par suite, rapidement dans les acides. Cette dissolution ne s'accompagne d'aucun dégagement d'hydrogène sulfuré. Pour en éviter l'oxydation, M. Collas le mêle avec un peu de sucre et le fait mettre dans des capsules gélatineuses qui en contiennent chacune 10 centigrammes.

— COMPOSÉS AU MINIMUM. 1° *Chlorure ferroso-ammoniacal.* Ce corps entre dans la composition de la teinture d'ammonio-chlorure de *fer* :

Pr. : Ammonio-chlorure de *fer*. 120 gr.
Alcool. . . . . 137 —
Eau distillée . . . . 414 —
Dissolvez et filtrez.

2° *Bromure ferreux.* Ce corps fait partie de la solution normale de bromure de *fer* de Porrisle, dans les pilules de bromure de *fer* de Magendie et dans la potion au bromure de *fer*.

Solution normale de bromure de fer.
(Porrisle.)

Pr. : Brome. 10,00
Fil de clavecin. 4,25
Eau distillée 140,00
Sucre 90,00

Chauffez dans une petite fiole le brome, le *fer* et une partie de l'eau, jusqu'à décoloration; filtrez, lavez le filtre avec l'eau restante et ajoutez-y le sucre.

3° *Proto-iodure de fer.* Le proto-iodure de *fer* entre dans un nombre considérable de préparations pharmaceutiques, la plupart très-bonnes. Nous citerons les plus usitées.

Sirop d'iodure de fer.

Pr. : Iode. . . . . 54 centigr.
Limaille de *fer*. . . . . 27 —

Chauffez dans une fiole avec un peu d'eau jusqu'à dissolution complète de l'iode; filtrez alors rapidement et ajoutez-y, pour compléter un poids de 100 grammes, une quantité de sirop faite avec

Sirop de gomme. . . . . . 8 part.
Sirop de fleurs d'oranger. 2 —

Ce sirop peut être conservé pendant un mois; on l'administre à la dose de deux ou trois cuillerées par jour.

Pilules d'iodure de fer de Blancard.

Pr. : Iodure de *fer* . . . . 4,10 gr.
Limaille de *fer* 2,00
Eau 8,00
Miel 5,00
Poudre absorbante, environ 7,50

On fait l'iodure comme à l'ordinaire, en faisant chauffer du *fer* avec de l'iode et de l'eau. On filtre dans une capsule lavée; on lave le filtre avec 8 nouveaux grammes d'eau légèrement miellée; on ajoute le miel aux liqueurs réunies et l'on évapore jusqu'à ce que le tout pèse 10 grammes. On ajoute alors un mélange de poudres de guimauve et de réglisse, fait par parties égales; on roule la masse dans du *fer* réduit; on la divise en 100 pilules, qu'on fait sécher à une douce chaleur et qu'on recouvre de deux couches d'un vernis au baume de tolu.

Pommade à l'iodure de fer.

Pr. : Iodure de *fer*. 1
Axonge. 7
Eau. 1
Mêlez.

4° *Sulfate ferreux.* Ce sel est peu employé en pharmacie, parce qu'il est très-astringent. Il entre dans l'eau ferrée, qui n'est autre chose qu'une solution contenant 25 à 50 milligrammes de ce sel par litre, et dans le sirop chalybé de Willis, qui renferme 10 centigrammes de sulfate ferreux, 20 parties d'eau et 80 grammes de sirop de gomme.

5° *Phosphate ferreux.* Le peu de stabilité de ce sel ne permettant pas de le préparer à l'avance, on fait des paquets qui contiennent un mélange en quantités équivalentes de sulfate ferreux et de phosphate de soude, tous deux pulvérisés. Ces paquets dissous dans l'eau produisent le phosphate ferreux au moment même où on les prend. On n'a ainsi aucune décomposition à redouter. La formule ordinaire de ce mélange est la suivante :

Pr. : Sulfate de fer cristallisé . . . 10
Phosphate de soude desséché. 12
Sucre aromatisé à la vanille. 180

Mêlez intimement les deux sels en les broyant dans un mortier et conservez la poudre dans un flacon fermé. 1 gramme de poudre donne 1 centigramme de *fer* à l'état de phosphate.

6° *Lactate ferreux.* C'est une bonne préparation. Le *fer* y affecte un état identique à celui sous lequel il est absorbé lorsqu'on administre des préparations insolubles. On obtient ce sel en précipitant le lactate de chaux par un poids équivalent de sulfate ferreux, filtrant et évaporant à siccité. Il entre dans les tablettes de lactate de *fer*, les pastilles à la goutte de lactate de *fer*, le sirop de lactacte de *fer* et les pilules de lactate de *fer*. Nous ne décrirons que les tablettes, la plus usitée de ces quatre préparations.

Tablettes de lactate de fer.

Pr. : Lactate de *fer* . . . . 1 gr.
Sucre. 12
Gomme . . . . 2 s.

F. s. a. des tablettes de 60 centigrammes qui renferment chacune 5 centigrammes de lactate.

7° *Tartrate ferreux.* Ce sel n'est jamais employé pur. Il entre dans le vin chalybé et dans la poudre ferrée sorifère, par suite du contact de l'acide tartrique et du *fer*.

Vin chalybé.

Pr. : Limaille de *fer*. . . . . . 32 gr.
Vin. 1,000
Faites macérer six jours et filtrez.

Le vin, ne contenant pas toujours la même quantité d'acides, ne dissout pas toujours la même quantité de *fer*. Par conséquent, cette préparation est mauvaise; il vaut mieux dissoudre une proportion connue et constante de sel de *fer* soluble dans un litre de vin.

8° *Carbonate ferreux.* C'est une excellente préparation, facilement soluble dans les acides de l'estomac; aussi est-elle fort employée. Elle fait partie des poudres de Meuzer, des pilules de Vallet et des pilules de Blaud.

Poudres de Meuzer.

Pr. : Sulfate de fer cristallisé . . 2 gr.
Sucre en poudre. 6

Mêlez et faites 12 paquets étiquetés n° 1. D'autre part,

Pr. : Bicarbonate de soude en poudre 2 gr.
Sucre blanc en poudre. 6

Mêlez et divisez en 12 paquets étiquetés n° 2.

On dissout séparément un paquet n° 1 et un paquet n° 2 dans quelques cuillerées d'eau; on mélange les liqueurs et on les avale aussitôt. Le carbonate ferreux se produisant au moment même où on le prendra n'a pas le temps de s'altérer.

Pilules de Vallet.

1° Dissolvez dans l'eau :
Sulfate ferreux . . . . . . 5 part
2° Ajoutez à chaud :
Carbonate de soude en poudre. . . . . 6 part.

3° Filtrez sur une toile et recouvrez le précipité avec du papier à filtrer imbibé de sirop.

4° Quand le précipité sera suffisamment sec, mêlez-le avec du miel préalablement évaporé en consistance de mellite et enfermez soigneusement la masse pilulaire.

5° Faites avec cette masse des pilules qui contiennent 0gr,03 de carbonate de *fer* et recouvrez-les de feuilles d'argent.

Pilules de Blaud (formule de Boudet).

Pr. : Sulfate de *fer* pur . . . . . 15 gr.
Carbonate de potasse sec. 15
Miel. . . . . 2 s.

Desséchez le sulfate à l'étuve à 40°, après l'avoir pulvérisé. Pulvérisez-le de nouveau; ajoutez-y le carbonate de potasse et une quantité suffisante de miel pour faire une pâte molle, prompte à durcir. Divisez enfin la pâte en 100 pilules contenant chacune 6 centigrammes de carbonate ferreux, correspondant à 3 centigrammes de *fer*.

9° *Malate de fer.* On le prépare en faisant digérer du *fer* dans du jus de pommes aigres, concentrant ensuite la liqueur à 25°, filtrant et évaporant au bain-marie à consistance d'extrait. M. Naumann, de Bonn, M. Rieken et plusieurs autres médecins allemands emploient la teinture de malate de *fer* contre la tuberculose pulmonaire.

10° *Citrate ferreux.* On l'obtient en dissolvant le *fer* dans une solution étendue d'acide citrique et précipitant par l'alcool. Il fait partie des pilules et des pastilles de citrate ferreux.

Pilules de citrate ferreux.

Pr. : Citrate ferreux. . . . . 5 gr.
Miel. 1
Poudre de guimauve . . . . 2 s.
F. s. a. 100 pilules. 1 à 10 par jour.

— COMPOSÉS DE FER AU MAXIMUM. 1° *Perchlorure de fer.* La solution officinale de perchlorure de fer doit marquer à froid 30° à l'aréomètre Baumé. On l'obtient en dissolvant 60 grammes de chlorure ferrique anhydre dans 160 grammes d'eau distillée. On peut aussi suivre la méthode de M. Adrian, qui consiste à dissoudre des pointes de Paris dans l'acide chlorhydrique, à concentrer la liqueur jusqu'à ce qu'elle marque 25° à l'aréomètre et y diriger un courant de chlore jusqu'à ce qu'elle ne précipite plus par le cyanoferride potassique. On évapore ensuite le liquide à la température de 400°, en le faisant traverser par un courant d'air. On s'arrête lorsqu'il marque 30° à l'aréomètre de Baumé.

Le perchlorure de *fer* fait partie de la teinture de Bestuchef et du sirop de perchlorure de *fer*. On l'administre aussi dans des potions antihémorrhagiques.

Teinture de Bestuchef.

Pr. : Perchlorure de *fer* cristallisé. . 1
Liqueur d'Hoffmann. 7

Faites dissoudre dans un flacon bouché à l'émeri.

Sirop de perchlorure de fer (Deleau).

Pr. : Solution normale de perchlorure de *fer* à 30° . . . . 10 gr.
Sirop de sucre. . . . . . . 490 —
Mêlez.

Potion antihémorrhagique (Piorry).

Pr. : Perchlorure de *fer* à 30°. 1 gr.
Eau. . . . . 150 —
Sirop de consoude. . . . . 50 —

Dissolvez. Par cuillerées à bouche toutes les 10 minutes.

2° *Acétate ferrique.* On obtient ce corps en dissolvant l'hydrate ferrique dans l'acide acétique, à 10° et filtrant pour séparer l'hydrate qu'on a eu soin de mettre en excès. Il est la base de la teinture de Klaproth.

Pr. : Acide acétique à 10°. 28
Hydrate ferrique. 2,5
Pour saturer, filtrez et prenez :
Liqueur précédente. 6
Ether acétique. 2
Alcool rectifié 1
Mêlez. Comme hémostatique interne.

3° *Sulfate ferrique.* Il fait partie du sirop ferrugineux, préparation peu usitée.

4° *Pyrophosphate ferrique.* Il est usité à l'état de pyrophosphate ferrico-sodique ou de pyrophosphate de *fer* citro-ammoniacal. Ce dernier corps n'est qu'une solution de pyrophosphate ferrique dans le citrate d'ammonium.

Pyrophosphate ferrico-sodique.

Pr. : Sulfate ferrique. . . . . . . 17 gr.
Pyrophosph. sodique cristallisé 60
Eau distillée . . . . 2 verres.

Dissolvez le sulfate dans 200 grammes d'eau et le pyrophosphate dans 750 grammes du même liquide, mêlez les solutions. Le précipité formé d'abord se redissoudra ensuite.

Sirop de pyrophosphate de fer citro-ammoniacal.

C'est une bonne préparation dont voici la formule :

Pr. : Pyrophosphate de *fer* ammoniacal . . . . 10 gr.
Sirop simple. 900
Sirop de fleurs d'oranger. 100
Teinture de cochenille. . 2 s. pr color.
F. s. a.

5° *Tartrate ferrico-potassique.*

Pr. : Crème de tartre en poudre . . . 1
Eau distillée. 6
Hydrate ferrique. . . . . 2 s.

Faites digérer le tout entre 50° et 60°, jusqu'à refus de dissolution de l'hydrate ferrique; filtrez et desséchez à l'étuve sur des assiettes.

Solution de tartrate ferrico-potassique.

Pr. : Tartrate ferrico-potassique . . . 1
Eau. 5

Faites dissoudre à froid. 1 à 2 cuillerées par jour contre les ulcérations syphilitiques phagédéniques.

Boules de Mars ou de Wauly.

Pr. : Limaille de *fer* 12
Espèces vulnéraires 2
Eau 12

Faites une décoction avec l'eau et les espèces; exprimez; ajoutez le *fer* au liquide, évaporez à sec et pulvérisez, puis

Pr. : Poudre ci-dessus. . . . . . toute.
Espèces vulnéraires 3
Tartre rouge en poudre. . . . 12
Eau 18

Faites une décoction avec le tartre, l'eau et les espèces; évaporez en consistance de pâte molle, que vous abandonnerez pendant un mois : elle deviendra alors friable. Pulvérisez-la, puis

Pr. : Poudre ci-dessus 25
Tartre rouge en poudre 25
Espèces vulnéraires. 5
Eau 35

Faites une décoction comme précédemment. Ajoutez-y la poudre; évaporez jusqu'à ce qu'il se dégage des fumées noires, et roulez alors en boules de 30 ou de 60 grammes que vous enduirez d'une couche d'huile. Ces boules sont un remède fort usité contre les contusions.

Outre les diverses préparations pharmaceutiques de *fer* que nous venons de décrire, il en existe une foule d'autres que nous passons sous silence, parce qu'elles ne sont que peu usitées.

— Bibliogr. Homberck, *Specimen inaugurale medicum de marte et remediis martialibus* (Marbourg, 1701, in-4°); Wepfer, *Dissertatio medico-pharmaceutica de medicamentis chalybeatis, earumque virtute contraria, aperiendi scilicet et obstruendi, observationibus et experimentis practicis illustrata* (Heidelberg, 1711, in-4°); Seyfferd, *Paradoxon medicum, quod sit in marte, quidquid quærunt medentes* (Erfurth, 1716, in-4°); Gourraigne, *Dissertatio de ferri usu et abusu in medicina* (Montpellier, 1736, in-8°); Fendeisen, *Dissertatio chimico-medica de ferro* (Halle, 1738, in-4°); Bose, *De marte conglaciante dissertatio* (Leipzig, 1742, in-4°); Dehn, *Dissertatio medica de ferro chymice et medice considerato* (Erfurth, 1742, in-4°); Weber, *De remediorum martialium interno usu* (Halle, 1748, in-4°); Lehmann, *Dissertatio medica de viribus et usu ferri in medicina* (Halle, 1749, in-4°); Loeber, *Dissertatio de præstantia martis in morbis chronicis* (Iéna, 1751, in-4°); Wright, *Dissertatio medica de ferri historia naturali, præparatis et usu medico* (Edimbourg, 1753, in-8°); Gmelin, *Dissertatio physico-medica : an adstringentia et roborantia stricte in dicto ferreo principio suam debeant efficaciam* (Tubingen, 1773, in-4°); Kheimb, *Diss. medica de ferro* (1776, in-8°); Bergmann, *Analyse du fer*, traduit par Grignon (Paris, 1783, in-8°); Prat, *Proposition sur l'usage médicinal du fer* (Paris, 1803, in-8°); Resat et Rol, *Détail des procédés pour faire les boules de mars* (Paris, 1811, in-8°); Rudrauff, *Procédé pour préparer les boules de mars* (Paris, 1812, in-8°); Renauldin, article FER, dans le *Dict. en 60 vol.*; Guibourg et Cruveilhier, article FER, dans le *Dict. en 15 vol.* (1831); Lecanu, *Cours complet de pharmacie* (Paris, 1842, 2 vol. in-8°); Millon, *Éléments de chimie organique* (Paris, 1842, 2 vol. in-8°); Baudrimont, *Traité de chimie médicale et spéciale* (1846, 2 vol. in-8°); Cap, *Principaux éléments de pharmaceutique* (Paris, 1837, in-8°); les *Traités de Chimie* de Baumé, Berzélius, Bouchardat, Despretz, Desroches, Fabulet, Fourcroy, Gay-Lussac, Gerhardt, Graham, Laugier, Lehman, Lhéritier, Low, Malagutti, Mitscherlich, Pelletier, Orfila, Pelouze et Frémy, Robin et Verdeil, Person, Raspail, Regnault, Robinet, Thomson, Wurtz; les *Dictionnaires de chimie* de Chevallier, Hoefer, Pelletan, Violette, Wurtz; les *Traités de pharmacie* de Baumé, Béral, Bouchardat, Boullay, Cap, Chevallier, Guibourg, Henry, Jahr, Laugier, Philippe, Soubeiran; les *Traités de pharmacologie* de Barbier, Cottereau, Fiévée, Foy, Galtier,

Martin, Perretti; les *Traités de thérapeutique* de Barbier, Bayle, Bégin, Bouchardat, Debreyne, Foy, Gibert, Guérard, Jaumes, Maire, Mérat et Dæns, Mottet, Moure et Martin, Plouviez, Tavernier, Trousseau et Pidoux, etc.

— Photogr. Le *fer* en sulfate dont on se sert en photographie est un sel qui précipite l'argent et l'or. On le prépare en mélangeant dans une capsule de porcelaine 10 parties d'eau et 1 partie d'acide sulfurique, et en jetant dans le mélange quelques pointes de Paris ou du fil de *fer* ordinaire. Au bout de quelques heures, on filtre le liquide que l'on fait bouillir pour faire évaporer l'eau. Après refroidissement, on obtient des cristaux verts de sulfate de *fer* pur, auquel on donne dans le commerce le nom de couperose verte.

Ce produit sert de *développateur* ou *révélateur*, c'est-à-dire que, mélangé avec de l'eau dans la proportion de 4 à 5 de sulfate pour 100 d'eau, et versé sur les plaques à leur sortie de l'appareil, il fait immédiatement ressortir l'image. En quelques instants, on voit apparaître la figure que l'on veut reproduire, et il faut avoir soin d'arrêter l'action du sulfate au moment convenable, c'est-à-dire lorsqu'on juge qu'il a produit son effet. L'emploi du sulfate de *fer* comme développateur est préférable à celui de l'acide pyrogallique, parce que les épreuves ont plus de douceur; mais on reproche au sulfate de *fer* de ne pas toujours donner une vigueur suffisante à l'image.

Pour bien réussir à l'aide du sulfate de *fer*, on verse rapidement le liquide sur la glace en quantité plus que suffisante pour la couvrir facilement; alors le sulfate de *fer* se mélange au nitrate d'argent dont la couche de collodion est imprégnée, et fait apparaître l'image formée par l'action de la lumière sur l'iodure d'argent. Il faut verser trop de sulfate et non trop peu, parce qu'alors le mélange avec le nitrate se ferait inégalement, et des taches nombreuses en seraient la conséquence. On opère en tenant la glace entre le pouce et l'index par le même angle que lorsqu'on y versait le collodion; le mélange réducteur noircissant fortement les doigts, il est préférable de se servir d'un support, dont l'emploi ne change rien à la méthode opératoire.

La plupart des opérateurs mélangent de l'alcool à leur sulfate de *fer* avant de s'en servir; mais d'autres préfèrent y ajouter de l'acide acétique, dans la proportion de 50 grammes pour un litre.

— Législ. crim. *Peine des fers.* La législation ancienne désignait sous ce nom la peine connue aujourd'hui sous celui de travaux forcés. La loi du 28 septembre 1791 avait conservé cette dénomination, que justifiait le mode d'exécution de la peine. Le condamné portait à la taille une ceinture de *fer* reliée par une chaîne à un anneau également en *fer* qui embrassait la cheville. En cas de punition disciplinaire, un carcan de *fer* scellé dans le mur prenait le cou du condamné à qui tout mouvement était alors interdit. Cette peine s'appliquait aux crimes et était susceptible d'être portée jusqu'à perpétuité. La loi du 28 septembre 1791 la réduisit, comme maximum, à vingt-quatre années, et celle du 6 octobre 1791 substitua au mot de *fers* celui de galères. Le code de 1810 vint apporter de nouvelles modifications à cet état de choses. La peine des galères devint la peine des travaux forcés; les condamnés (v. BAGNE) durent être assujettis à des travaux durs et pénibles, dit le texte de la loi, et dont le choix et la direction appartiendraient à l'administration. Ces travaux devaient s'exécuter dans les ports de Brest, de Rochefort et de Toulon, où des bagnes recevaient les forçats pendant la nuit. Plus tard, une loi de 1854 désigna nos colonies pour servir de lieu de détention aux condamnés aux travaux forcés. Le code de 1810 n'avait pas borné là ses modifications; il fit disparaître le maximum de vingt-quatre années. M. Target s'éleva avec force contre l'ancien système. « L'Assemblée constituante, disait l'éminent jurisconsulte, par un sentiment d'humanité digne de respect, sans doute, mais dont la sagesse n'a pas été prouvée par l'expérience, avait posé en règle que nulle peine ne serait perpétuelle. Tous les criminels qui n'étaient pas frappés de mort avaient en perspective un terme fixe, qui, pour les âmes profondément dépravées, annule presque entièrement l'effet de la peine. Il faut que les actions qui, dans l'ordre des crimes, suivent immédiatement ceux auxquels la mort est infligée ne laissent point de délivrance à prévoir; sans cela, les gradations ne seraient pas observées, l'échelle des peines ne serait plus correspondante à celle des crimes et la proportion serait rompue. » Un des plus grands criminalistes du commencement de ce siècle, Scipion-Jérôme Bexon, mort en 1822, disait, dans son *Code de la sûreté publique* (Introduction, p. lvij de l'édition in-fol.) : « .... On serait placé, en abolissant la perpétuité des peines, entre deux maux inévitables : celui de ne pas opposer aux crimes un frein assez puissant en leur appliquant des peines inférieures à leurs dangers et à leurs maux, ou celui d'excéder l'intensité dont ils ont besoin par une application criminelle et plus fréquente de la peine de mort. » Le code de 1810 établit donc le principe de la perpétuité pour les travaux forcés. Et ce principe, qu'avait repoussé l'Assemblée constituante, quand elle s'était occupée de la peine des *fers*, devait recevoir une éclatante consécration dans la loi de 1832. Divers amendements furent proposés tendant à fixer un maximum, comme dans la loi de 1791; mais le rapporteur à la Chambre des députés demanda leur rejet par des arguments d'une grande force. « La perpétuité des peines, disait-il, retranche du monde un être incorrigible; elle épargne à ses semblables et à lui-même les nouveaux forfaits auxquels d'indestructibles habitudes l'avaient en quelque sorte prédestiné; elle rassure la société en dissipant l'alarme que le crime avait causée et en prévenant celle que le retour du criminel ferait naître. Les peines perpétuelles ont aussi un puissant effet d'intimidation; elles sont une imitation de l'éternité des supplices, et l'idée de l'éternité des supplices saisit fortement les imaginations. Elles seront la transition entre la peine de mort et les peines temporaires. Retranchez-les, et l'échelle pénale présentera un intervalle immense, sans correspondance avec l'échelle des crimes. Combien de crimes, en effet, pour lesquels la peine de mort est trop sévère, et les peines temporaires trop indulgentes! Moins inquiétantes pour le jury qu'une peine irréparable, plus effrayantes pour les coupables qu'une peine dont ils espèrent voir la fin, les peines perpétuelles ont une efficacité préventive qui leur est propre et qui doit être conservée. » Tels sont les arguments que M. Dumon, comme rapporteur, fit prévaloir.

Le mot *peine des fers* a donc disparu de notre législation criminelle, par l'effet de la loi du 6 octobre 1791. Mais la loi du 19 octobre de la même année, en s'occupant spécialement des crimes et délits commis par des militaires ou assimilés, classe la peine des *fers* parmi les peines que peuvent infliger les commissions prévôtales, les commissions militaires, les cours martiales, les conseils de guerre, etc. Plusieurs lois postérieures, entre autres celles du 12 mai 1793 et du 21 brumaire an V, maintinrent cette peine dans la législation militaire. Les lois actuelles l'ont conservée. Elle est connue sous le nom de peine des *fers* ou du boulet, parce que les condamnés portaient un boulet attaché par une chaîne au pied. Ce n'est pas une simple peine disciplinaire; aussi ne peut-elle être prononcée que par un conseil de guerre régulièrement constitué. Elle est appliquée principalement au pillage, au dépouillement des morts sur le champ de bataille, au maraudage, au vol chez son hôte, à la vente d'effets militaires, au faux, à la violation d'une consigne, à l'insubordination grave, etc. Depuis la conquête de l'Algérie, depuis les immenses travaux de routes, d'installation et de fortification que l'administration militaire a dû faire exécuter, la peine des *fers* s'est souvent confondue avec celle des travaux publics, et c'est aux terrassements, aux creusements des routes, etc., que sont employés les condamnés militaires.

Enfin, la peine des *fers* est encore appliquée sous son vrai nom dans la marine. Elle est, suivant sa durée, peine purement disciplinaire ou peine afflictive. Comme peine disciplinaire, elle occupe le degré le plus élevé de l'échelle, et ne doit punir qu'une infraction d'une certaine gravité ou devenue plus grave par la récidive. Dans ce cas, elle ne peut être prononcée sur les vaisseaux de l'État que par le commandant du bâtiment ou, en son absence, par l'officier du grade immédiatement inférieur. Les matelots, novices et marins jusqu'au grade de sous-officier inclusivement, peuvent seuls en être atteints. Elle correspond, comme gravité, en tant que peine disciplinaire, à la peine de la prison (disciplinaire aussi), applicable à l'armée de terre, et que le chef de corps peut seul appliquer aux sous-officiers, caporaux et soldats placés sous ses ordres; avec cette différence, toutefois, qu'un colonel peut prononcer quinze jours de prison contre son subordonné qui n'est pas officier, tandis qu'un commandant maritime ne peut prononcer que trois jours de *fers*.

Quand la peine des *fers* dépasse trois jours, elle prend le caractère d'une peine afflictive. Elle ne peut alors être appliquée qu'à des délits inscrits au code maritime, et ne peut être prononcée que par un tribunal régulier. En rade, ce tribunal peut varier comme composition, en raison des congés ou permissions accordées à l'état-major; mais, en mer, il est toujours composé du commandant, président, et d'un officier de chaque grade. La création de ces conseils de guerre maritimes remonte à 1806.

Pour nous résumer, nous ferons observer que la peine des *fers*, appliquée généralement autrefois aux condamnés civils, ainsi qu'aux militaires et marins, est à peu près exclusivement réservée aujourd'hui aux délits maritimes, et spécialement aux délits commis en mer. Le soir, au branle-bas, après la prière, le capitaine d'armes donne lecture devant tout l'équipage du livre des punitions. Les hommes condamnés aux *fers* laissent leurs hamacs au bastingage et se rendent, sous la conduite du capitaine d'armes ou de l'un de ses aides, soit sous le gaillard d'avant, soit dans le faux-pont, selon l'endroit où est installée la barre de justice. Cet instrument se compose d'une longue tige de *fer* fixée à une boucle encastrée dans le pont par une de ses extrémités; l'autre passe dans un piton auquel on l'assujettit au moyen d'un cadenas. Un anneau en *fer*, appelé boucle, est passé au pied de chacun des condamnés, à la hauteur de la cheville; puis on les fait asseoir en rang en face de la barre de justice qu'on fait passer successivement dans chaque anneau et qu'on assure ensuite au piton. La peine des *fers* tient le milieu entre le retranchement d'eau-de-vie ou de vin et la prison; elle ne peut excéder trois jours consécutifs. Les matelots sont généralement assez peu sensibles à cette punition; ils redoutent beaucoup plus la privation de vin. En mer, les hommes qui sont aux *fers* sont chargés d'éplucher les fayols (prononcez *fayaux*) et les gourganes qui servent au dîner de l'équipage. Cette occupation est considérée par eux comme une aggravation de peine; elle les ravale à leurs propres yeux, en les assimilant au coq de l'équipage. Dans certains cas exceptionnels, quand on est forcé d'appliquer une peine collective, on installe dans les batteries des barres de justice volantes auxquelles on embroche (c'est le terme consacré) jusqu'à trente hommes. La barre ordinaire, longue de 2 mètres environ, peut contenir de six à huit hommes.

C'est évidemment le progrès des mœurs modernes qui a fait disparaître de nos codes la peine des *fers*, comme beaucoup d'autres châtiments corporels, si dégradants pour l'humanité; mais les hommes les plus compétents en droit maritime demandent avec instances le maintien de la peine des *fers* pour les marins; et, en présence des dangers que fait naître l'insubordination en pleine mer, en présence de la position exceptionnellement critique d'un faible état-major au milieu d'un équipage nombreux, on est contraint de reconnaître que les nécessités de la discipline, la sauvegarde du principe d'autorité, doivent être prises en très-sérieuse considération et, sans dominer les questions d'humanité, doivent venir en ligne de compte avec elles.

— Blas. Plusieurs sortes de *fers* figurent sur les écus, tels que les *fers* de lance, de javelot, de pique, de flèche. On y rencontre également des *fers* à cheval. Ceux-ci sont ordinairement représentés la pointe en haut, et lorsque les clous sont d'un émail différent, on les dit *cloués*.

Viton Saint-Allais fait observer que « ces dénominations de *fer* de flèche, *fer* de lance, *fer* de pique, *fer* de javelot, etc., que l'usage a consacrées, sont au fond très-vicieuses. Puisqu'on ne dit pas un *fer* de marteau, on ne devrait pas dire un *fer* de flèche, de lance, etc. Il semble, en disant *fer* de pique, qu'on entende que le bâton soit la pique, et que le *fer* n'en soit que l'accessoire. On peut facilement se convaincre du contraire en consultant les mots FLÈCHE, HALLEBARDE, JAVELOT, LANCE, PIQUE, etc. On se sert du terme *démanché* pour exprimer qu'un marteau n'a point de manche; on aurait dû trouver un terme pour les lances, les flèches, les piques, etc., qui sont dans le même cas. »

Quoi qu'il en soit, ces expressions ayant été sanctionnées par l'emploi qu'en ont fait les héraldistes, il faut bien s'en servir sous peine de n'être pas compris.

— Art vétér. *Fer à cheval.* V. FERRURE.

— Bot. *Bois de fer.* Le *bois de fer* ne constitue pas une espèce botanique; cette expression vague s'applique à un grand nombre de végétaux n'ayant pour caractère commun que l'extrême dureté de leur bois, et qu'il nous suffira d'énumérer ici, chacun étant décrit au nom du genre dont il fait partie : charme de New-York, chionanthe des Antilles, conolobe à grandes feuilles, cossignia pinnée, fagara de la Jamaïque, génipayer d'Amérique, mesua ou bois de Naghas, métrosidéros de la Malaisie, robinier panacoco, robinier tomenteux, sidérodendron triflorum, sidéroxylon cendré.

— Erpét. *Fer de lance.* On a longtemps regardé le serpent à sonnettes comme l'espèce la plus dangereuse parmi les ophidiens venimeux. Il paraît que ce rang revient de droit au bothrops lancéolé, vulgairement appelé *fer de lance*. Ce reptile, malheureusement trop répandu à la Martinique, à Sainte-Lucie et dans quelques îles voisines, est le plus grand fléau de ces belles colonies. Il présente la forme générale qui caractérise les serpents. Sa tête est aplatie et triangulaire, ce qui l'a fait rapporter d'abord au genre trigonocéphale. Les os maxillaires s'écartent latéralement du corps de l'animal; il en résulte cette forme ailée ou en *fer de lance* qui lui a valu ses différents noms scientifiques ou vulgaires. Cette disposition est plus visible encore lorsque la tête est dépouillée de sa peau. La longueur de cette espèce dépasse rarement 2 mètres. Les anciens historiens de la Martinique citent des individus beaucoup plus grands. Faut-il voir dans leur assertion un des effets de l'exagération que produit la peur, ou faut-il admettre que la dimension des serpents a diminué en même temps que leur nombre? C'est une question à laquelle il serait difficile de répondre. Le *fer de lance* présente de nombreuses variétés de couleur. Il change de peau plusieurs fois dans l'année. Quand ce moment approche, sa vue s'affaiblit momentanément, dit-on, à cause de l'épiderme qui se détache de devant la cornée et forme comme une taie. Pendant les deux ou trois jours qui suivent la mue, il est plus faible, plus craintif et, par conséquent, moins redoutable. Ce serpent s'enroule ou se *love* toujours dans le même sens, c'est-à-dire de droite à gauche. On dit que, saisi par la queue et tenu droit comme un bâton, la tête en bas, il ne peut se replier pour mordre celui qui le tient, pourvu que celui-ci ait la précaution de tourner de son côté la face inférieure ou ventrale de l'animal. Il est certain que la queue ne peut plus alors servir de point d'appui. La chair du *fer de lance* est généralement pâle; on assure qu'elle est bonne à manger; il est démontré qu'elle ne peut être nuisible. Nous ne décrirons pas ici l'appareil à venin, si curieux et si compliqué; il ressemble beaucoup à celui du crotale ou de la vipère. Quant au venin lui-même, c'est un fluide blanc, légèrement jaunâtre, ayant la consistance d'une solution de gomme arabique. C'est tout ce qu'on en sait; l'étude chimique de cette substance est encore à faire, et, suivant l'expression aussi juste que pittoresque de M. Rufz de Lavison, la vie humaine est le seul réactif de ce poison dont les effets soient connus.

Les organes des sens présentent, chez le *fer de lance*, des particularités remarquables; nous ne parlerons que de ce qui concerne l'ouïe. Une anatomie délicate fait voir chez cet animal un appareil rudimentaire d'audition, et l'observation semblerait démontrer qu'il est à peu près sourd. Les nègres de la Martinique assurent que, dans la coupe des cannes, malgré le bruit que produit ce travail, mêlé souvent de chants, de rires et de conversations, les serpents ne bougent que lorsqu'ils sont à portée de voir les travailleurs, et que, loin de fuir et de gagner les falaises, les bois et les halliers qui bordent la pièce de cannes et où ils seraient en toute sûreté, ils ne se lèvent que pour aller se lover à très-peu de distance, comme s'ils n'avaient aucun souci du danger, ce qui permet d'en tuer à la fin un assez bon nombre, en mettant le feu à un bouquet de cannes qu'on leur ménage pour dernier asile. Il paraîtrait néanmoins que, s'ils sont sourds à la voix de l'homme, ils peuvent entendre le bruit de ses pas.

Le serpent *fer de lance* pénètre partout et jusque dans les habitations. Nul ne peut se croire à l'abri de ses funestes atteintes. Tel est pourtant l'empire de l'habitude, de l'apathie naturelle à l'homme, qu'on ne fait rien, ou presque rien, pour se débarrasser de ce dangereux reptile. On semble s'être résigné à vivre avec son ennemi. On dit, il est vrai, qu'en général le bothrops n'attaque guère les autres êtres vivants; que, par une sage prévoyance de la nature, cet animal est d'un naturel timide, de mœurs nocturnes, et ne se jette sur l'homme que lorsqu'il est irrité; qu'on a probablement exagéré son naturel méchant et le nombre des victimes qu'il a faites, etc. L'étude des mœurs des serpents venimeux, et en particulier du *fer de lance*, présente, du reste, on le comprend sans peine, de nombreuses difficultés, malgré le secours que peuvent offrir les ménageries. « Les reptiles, dans l'état de captivité, dit Dugès, ont la plus grande répugnance à se livrer, surtout en présence de l'homme, aux actes qui leur sont le plus familiers. » — « En effet, ajoute M. Rufz de Lavison, placé sous la contrainte de nos regards, le *fer de lance* dissimule, se contient, se résigne. Il offre les deux grandeurs de la résignation : le silence et l'immobilité. » Il a été jusqu'à ce jour absolument impossible de faire arriver ces animaux vivants à la ménagerie du Muséum, à cause de l'horreur qu'ils inspirent. Aucun marin ne veut s'en charger.

Esquissons ici rapidement ce qu'on sait des mœurs des bothrops. De tous les serpents venimeux, c'est celui qui offrirait l'exemple de la plus effrayante fécondité. M. Huc a vu une portée de soixante-sept serpenteaux. Ceux-ci sont faibles à leur naissance et très-heureusement soumis à des causes nombreuses de mortalité. Tous les animaux domestiques, les poules mêmes, les détruisent. Une croyance assez répandue est que les serpenteaux sont quelquefois dévorés par leur mère. L'époque du part est peu connue; on ne sait pas non plus s'il a lieu une ou deux fois dans l'année. Ce point serait pourtant très-important à déterminer, dans le cas où l'on voudrait organiser des chasses ou battues. Le *fer de lance* se trouve partout, dans les grands bois comme dans les habitations. Les halliers, les broussailles, tous les lieux mal tenus, voilà ses domaines. Il se glisse assez souvent dans les jardins et les maisons de campagne, et se rencontre aussi, quoique rarement, dans l'intérieur des villes. « Une chose surprenante, dit encore M. Rufz de Lavison, c'est qu'avec la passion qu'on dit exister ici pour les maléfices, on ne se soit jamais servi du serpent comme instrument de vengeance. Il n'est pas difficile de se procurer cet animal vivant; mais je n'ai jamais entendu dire qu'il ait été introduit avec quelque dessein coupable dans les maisons. Il a fallu toute la noirceur du roman moderne pour imaginer l'horrible fable d'Atar-Gull, qui porte un serpent dans la chambre nuptiale de sa jeune maîtresse pour lui donner la mort. » Essentiellement nocturne, d'un naturel timide et nullement sociable, le bothrops est assez voyageur. Il se tient souvent sur les branches des arbres; mais il nage aussi avec la plus grande facilité. Cette diversité de stations contribue à le rendre plus dangereux. Il se nourrit surtout de rats, de grenouilles, d'insectes, de petits crustacés.

Il parait qu'il mange aussi des oiseaux; mais il faut rabattre beaucoup des contes merveilleux qu'on a faits sur son prétendu pouvoir de fascination. Presque tous les animaux ont peur de lui; quelques-uns néanmoins, parmi lesquels il faut surtout citer le chien, le combattent courageusement. Quant aux horribles sifflements de ce serpent ou des autres, on sait qu'ils n'ont jamais existé que dans l'imagination des poëtes. Le *fer de lance* n'en est pas moins avec l'homme dans un état d'hostilité continuelle. Sans doute, les effets de la peur contribuent beaucoup à donner aux blessures un caractère plus dangereux. Signalons aussi ce fait, observé chez d'autres espèces, que le venin s'épuise par les morsures, ce qui rend le danger d'autant plus grand qu'il y a plus longtemps que l'animal n'a piqué. Cette morsure produit souvent la mort, tantôt subite, instantanée, tantôt plus ou moins lente, quelquefois sans aucun symptôme préalable; d'autres fois, précédée de troubles nerveux, de congestion pulmonaire, de phlegmons ou de lésions aux intestins. Quand cette morsure n'est pas mortelle, elle peut néanmoins donner lieu à des abcès, à des gangrènes partielles, des fistules, des nécroses, des paralysies des sens ou du mouvement, à la névralgie, au trouble de l'intelligence, à l'hypochondrie, etc.

Il y a quelque chose de plus dangereux peut-être que la morsure du serpent : c'est le traitement, souvent inintelligent et barbare, par lequel on aggrave les accidents qu'on a la prétention de combattre; car, il faut bien en convenir, à la Martinique comme en Europe, la médecine doit plus d'une fois céder le pas aux remèdes de bonnes femmes. Ici, ce sont toujours les nègres qui, sous le nom de *panseurs*, jouissent du privilége de traiter ces accidents. Les jongleries et les paroles magiques forment, avec le tafia, la base de cette thérapeutique sauvage, qui appelle à son secours les substances les plus diverses, toutes les herbes de la Saint-Jean. Toutefois, parmi les spécifiques employés, quelques-uns ont une action réelle; tels sont notamment l'acacia, le clavalier, la liane à serpent, le tabac, le citron et la racine du citronnier, le sucre, le guaco; le cédron, l'ammoniaque, les injections iodurées, etc. Quant au traitement rationnel de la morsure du *fer de lance*, nous renverrons aux articles VENIN et VIPÈRE. Toujours est-il que les moyens curatifs ne doivent point faire négliger les moyens prophylactiques ou préventifs. Le meilleur de ceux-ci serait certainement la destruction des serpents. Dans l'enquête qu'il a faite à ce sujet, M. Rufz de Lavison recommande l'introduction à la Martinique d'un animal destructeur du *fer de lance*. Le hérisson, la cigogne et surtout le serpentaire paraissent appelés à rendre sous ce rapport d'éminents services; mais, tout en profitant de ces auxiliaires donnés par la nature, l'homme ne devrait pas s'endormir dans une fausse sécurité. Il saurait trouver dans son industrie bien d'autres défenses. Une chasse active, des battues générales, des primes distribuées d'une manière intelligente suffiraient pour débarrasser tôt ou tard le pays de ce fléau. « Pourquoi, dit Lacépède, un être aussi funeste existe-t-il encore dans les îles, où il serait possible d'éteindre son odieuse race? Pourquoi laisser vivre une espèce qu'on ne doit voir qu'avec horreur, et pourquoi chercher uniquement des remèdes trop souvent impuissants contre les maux qu'elle produit, lorsque, par une recherche obstinée et une guerre à toute outrance, l'on pourrait parvenir à purger de ces venimeux reptiles les contrées où ils ont été observés? »

FER (île de), en espagnol *Hierro*, en latin *Pluvialia* ou *Ombrios*, île de l'océan Atlantique, la plus occidentale et la plus méridionale des îles Canaries, par 27° 45′ de lat. N. et 20° 30′ de long. O.; superficie 213 kilom. carrés; 5,000 hab. Chef-lieu, Valverde. Les côtes sont escarpées; l'intérieur de l'île est montueuse et volcanique, mais fertile. Comme cette île passait jadis pour l'extrémité occidentale du monde connu des anciens, on y plaça le premier méridien, employé d'ordinaire pour calculer les degrés de longitude. Les Anglais se départirent les premiers de cet usage généralement adopté par les géographes et calculèrent les longitudes d'après un méridien établi à Greenwich; les Français comptent ces degrés du méridien de Paris. Les Allemands ont continué à faire usage du méridien de l'île de Fer.

FER (Nicolas DE), graveur et géographe français, né en 1646, mort en 1720. Il visita les principales contrées de l'Europe, reçut le titre de géographe du roi et exécuta plus de 600 cartes, peu remarquables au point de vue de l'exactitude, mais qui eurent néanmoins une grande vogue, grâce aux ornements dont il les enjolivait. Nous citerons de lui : les cartes des différentes provinces de France et de leurs principaux cours d'eau; les plans et descriptions de quelques villes de France; la *France triomphante sous le règne de Louis le Grand* (1693), en 6 feuilles ornées de plus de 200 cartouches; les *Côtes de France sur l'Océan et la Méditerranée* (1695); les *Postes de France et d'Italie* (1700); la *France divisée par généralités* (1718), etc. Citons encore son *Introduction à la géographie* (1708) et son *Histoire des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XV* (1722), collection de portraits.

FER DE LA NOUERRE (DE), hydrographe et économiste français, mort en 1790. D'abord capitaine d'artillerie, il devint ensuite inspecteur des ponts et chaussées et s'occupa particulièrement de rechercher les moyens propres à faciliter l'établissement d'un système général de circulation par terre et par eau dans le royaume; mais l'opposition qu'il rencontra dans le corps des ingénieurs et dans le gouvernement l'empêcha de réaliser ses vues. Outre divers Mémoires, on a de lui : la *Science des canaux navigables* ou *Théorie générale de leur construction* (Paris, 1786, 2 vol. in-8°).

FÉRA s. f. (fé-ra). Astron. Nom d'une constellation de l'hémisphère austral.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre corégone.

— **Encycl.** Ichthyol. La *féra* est une espèce de corégone qui ressemble beaucoup au lavaret. Sa taille ne dépasse guère 40 centimètres de longueur; le poisson continue à grossir en vieillissant. Sa couleur, très-variable, est ordinairement d'un gris brunâtre sur le dos, avec des reflets verdâtres et des points noirâtres disséminés sur les flancs. Les différences qu'on observe suivant la saison de l'année, l'âge des individus, les lieux où ils vivent, expliquent les dénominations de *féra blanche*, *verte* ou *noire*, en usage parmi les pêcheurs. La *féra* habite les lacs de la Suisse, de la Bavière et de l'Autriche; elle est surtout très-commune dans le lac de Genève. Elle se nourrit de débris organiques, et particulièrement de petits animaux; elle est très-avide des insectes qui voltigent à la surface de l'eau. Dans le courant de décembre, elle dépose son frai sur les herbes, à une grande profondeur; à ce moment, les nageoires de ce poisson prennent une coloration rose. En été et en automne, on en fait, dans le lac Léman, des pêches considérables; on voit alors tous les jours arriver à Genève de nombreux bateaux chargés de *féras*. Ce poisson est très-estimé des riverains du lac, qui en parlent avec orgueil aux étrangers. Bien qu'un peu inférieur, sous ce rapport, au lavaret, la *féra* a une chair fort délicate et d'une saveur très-agréable. On a essayé d'introduire cette espèce dans les eaux de France, et les essais tentés à Huningue ont assez bien réussi. On trouve aussi dans le Léman un autre poisson, qu'on a pris autrefois pour une variété de la *féra*, mais qui paraît être une espèce distincte, à laquelle on a donné le nom de *gravenche*.

FERÆ s. f. pl. (fé-ré — mot lat. qui signif. bêtes fauves). Mamm. Nom scientifique latin donné par Linné à l'ordre des carnassiers.

FÉRAL, ALE adj. (fé-ral, a-le — lat. *feralis*, même sens). Antiq. rom. Funèbre, qui se rapporte aux morts ou aux funérailles : *Les fêtes* FÉRALES.

— **Encycl.** Antiq. rom. *Fêtes férales.* Ces fêtes, qui avaient lieu dans le mois de février, consistaient en certains sacrifices obligatoires, et duraient onze jours, les derniers du mois; pendant ces onze jours, tout le peuple allait porter des viandes aux sépulcres, prier pour les trépassés et faire des offrandes aux tombeaux. Pour cela, on prenait un vase ou quelque terrine qu'on couvrait de fleurs et d'herbes funèbres, puis on mettait dedans un grain de sel avec de la farine; on y ajoutait du vin, dans lequel on avait fait tremper du pain, et le tout était répandu sur la sépulture. La fête se terminait en semant des violettes sur les tombes, tandis que des cierges et des lampes brûlaient autour. Les *férales* étaient célébrées dans toute l'étendue de l'empire romain et par les gens de toute condition.

FÉRALDO (Raymond), troubadour provençal. V. FERAUDI.

FÉRAMINE s. f. (fé-ra-mi-ne — de *fer à mine*). Minér. Nom donné anciennement, par les mineurs, à la pyrite commune ou pyrite jaune, dont ils se servaient, au lieu de silex, pour obtenir du feu : *Dans le principe, le briquet d'éclairage, en usage dans les mines, consistait en une petite roue d'acier cannelée qui, en frottant rapidement contre un morceau de* FÉRAMINE, *projetait une suite d'étincelles suffisantes pour éclairer les ouvriers, sans enflammer les mélanges explosibles.* (Maigne.)

FÉRANDIÈRE (Marie-Anne PETITEAU, marquise de LA), femme poëte française. V. LA FÉRANDIÈRE.

FÉRANDINE s. f. (fé-ran-di-ne). Comm. Espèce d'étoffe de soie dont la trame est de laine ou de coton. ‖ On l'appelle aussi BURAIL.

FERANDINI (Jean), compositeur italien, né à Venise, mort à Munich en 1793. Il fut maître de chapelle du prince-électeur Charles-Albert, qui devint empereur sous le nom de Charles VII. On a de lui des opéras, parmi lesquels nous citerons : *Bérénice* (1730); *Adriano in Siria* (1737); *Demofoonte* (1737); *Artaserse* (1739); *Catone in Utica* (1753); *Diana pacata* (1758), etc.

FERANDINIER s. m. (fé-ran-di-nié — rad. *férandine*). Comm. Celui qui fabrique la férandine.

— Anc. art milit. Espèce de coffre à l'usage des armées, qui était échancré en dessous et qu'on chargeait sur le dos d'un mulet.

FERAOUN, nom sous lequel les musulmans désignent le *Pharaon* de la Bible.

FÉRAUD (Jean-François), jésuite, savant lexicographe français, correspondant de l'Institut, né à Marseille en 1725, mort en 1807. Il a laissé, sur la langue française, des ouvrages peu connus, mais où l'on trouve d'excellentes choses. En voici les titres : *Nouveau dictionnaire des sciences et des arts* (1753, in-8°), livre qui a contribué à faire admettre plus tard les termes scientifiques dans les dictionnaires de notre langue; *Dictionnaire grammatical de la langue française* (1761, in-8°), où se trouvent résumées les observations des premiers grammairiens français; *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788, 3 vol. in-4°).

FÉRAUD ou **FERRAUD**, conventionnel, député des Hautes-Pyrénées, né dans la vallée d'Aure, en Armagnac, en 1764, assassiné le 1er prairial an III (20 mai 1795). Représentant des Hautes-Pyrénées à la Convention nationale, il vota la mort du roi sans appel ni sursis. C'était lui qui, en novembre 1792, avait présenté le rapport des adresses contre le monarque, envoyées à la Convention par les sociétés populaires. Il inclinait vers le parti des girondins, et fit même quelques efforts pour empêcher leur accusation. Envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il donna aux troupes l'exemple du courage en chargeant à la tête des colonnes, et fut blessé plusieurs fois. De retour à la Convention, il fut, au 9 thermidor, adjoint à Barras pour diriger la force armée contre Robespierre. Envoyé de nouveau en mission aux armées du Nord et de Rhin-et-Moselle, il y montra la même bravoure héroïque. Lors de l'envahissement de la Convention, au 1er prairial, il fut, entre les députés, un de ceux qui opposèrent le plus de résistance à l'émeute; il se jeta au-devant du peuple en le conjurant de respecter la représentation nationale : « Tuez-moi, disait-il, mais ne violez pas la liberté de l'assemblée! » Le courageux jeune homme se coucha même sur le seuil; mais la foule, exaspérée d'ailleurs par les excès de la réaction et par une effroyable misère, franchit cet obstacle vivant et pénétra dans la salle des séances, envahie également par toutes les autres issues. Féraud se jette de nouveau dans le torrent et cherche à escalader la tribune, aidé par un officier, qui, malheureusement, eut l'imprudence d'écarter par un coup de poing un insurgé qui résistait. Une folle qui se trouvait là, Aspasie Carlemigelli, riposte par un coup de pistolet, mais, au lieu de tirer sur l'officier, dirige son coup sur Féraud, qui tombe mort. Le malheureux jeune homme était estimé de tous; mais cette insensée, l'ayant entendu nommer, l'avait pris pour le fameux *Fréron*, l'enragé thermidorien et le chef de cette *jeunesse dorée* qui troublait Paris de ses violences réactionnaires. Quelques furieux s'emparent de ce cadavre; un marchand de vin, nommé Luc Boucher, coupe la tête avec son sabre; le sanglant trophée est placé au bout d'une pique, promené autour des Tuileries, puis rapporté dans la salle, et présenté à Boissy-d'Anglas, qui pour le moment présidait, et qui se découvrit, dit-on, devant la dépouille de son infortuné collègue. La tête, ainsi promenée par quelques scélérats, finit par être remise, le soir, à un commissaire de police, par les soins d'un huissier de la Convention, et réunie au cadavre.

Après l'émeute, un nommé Tinel fut condamné à mort comme étant l'assassin, délivré par la foule au moment où on le conduisait au supplice, puis arrêté quelques jours après, quand l'insurrection fut complétement étouffée, et enfin exécuté. En réalité, il n'avait fait que promener la tête. D'autres insurgés furent également condamnés à mort ou à la déportation pour le même fait. Nous renvoyons, pour ces détails, à l'article PRAIRIAL (journées de).

Le 14 prairial, dans une séance solennelle, la Convention rendit des honneurs funèbres à Féraud, et Louvet prononça son éloge à la tribune.

FERAUDI DE THOARD (baron Raymond), troubadour provençal, mort à Lérins vers 1324, appartenait à une des plus anciennes familles de la Provence. Il accompagna Charles d'Anjou, lorsque ce prince alla conquérir le royaume de Naples, en 1265, et fut choisi par lui pour figurer au nombre des cent chevaliers qui combattirent en champ clos Pierre d'Aragon. Attaché par la suite à Robert, duc de Calabre, il le suivit dans toutes ses guerres, chanta ses exploits, passa plusieurs années à la cour de Charles II, roi de Naples et comte de Provence, et obtint plus tard, de la reine Marie de Hongrie, un prieuré dans l'île Lérins, où il finit ses jours. Si l'on en croit Nostradamus, Feraudi de Thoard s'étant épris de la dame de Curban, une des présidentes de la cour d'amour de Provence, l'enleva et vécut avec elle jusqu'à ce que l'âge eut amorti ses passions; c'est alors qu'il embrassa la vie monastique, et que cette dame, suivant son exemple, prit le voile dans un couvent de Sisteron. A cette époque, il brûla toutes ses poésies mondaines. Il ne nous reste de Feraudi qu'une traduction manuscrite en vers provençaux de la *Vie de saint Andronic de Hongrie*. — Son fils, Bertrand FERAUDI, mort en 1345, s'adonna également à la poésie. Il ne nous est rien resté de ses écrits.

FÉRAUDY (Joseph-Barthélemi DE), officier français, né à Marseille en 1762. Il entra dans le corps des ponts et chaussées, puis dans le génie militaire, se distingua sous l'Empire en plusieurs circonstances, et obtint le grade de colonel. Outre des mémoires scientifiques et littéraires, on a de lui : *Quelques fables* ou *Mes loisirs* (Paris, 1820, in-12).

FÉRAULT adj. (fé-rô). Minér. *Liais férault*, Espèce de pierre poreuse et rougeâtre qui se trouve sous le liais.

FÉRAULT ou **FERRAULT** (Jean), jurisconsulte français, né à Angers, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il remplit les fonctions de conseiller du fisc et de procureur du roi au Mans. On a de lui : *Tractatus jura seu privilegia aliqua regni Franciæ continens.* Cet ouvrage, publié pour la première fois avant 1515, en lettres gothiques, sans date, a été plusieurs fois réédité.

FERBER (Jean-Jacques), théologien français, né à Strasbourg en 1673, mort en 1717. Ayant terminé ses études théologiques dans sa ville natale, Ferber visita, pour perfectionner ses connaissances, les universités de Tubingue et de Wittemberg. Il était professeur de philosophie dans cette ville, lorsqu'il fut appelé à occuper une chaire de théologie à Strasbourg. Il mourut peu de mois après son retour, laissant quelques ouvrages : *Disp. de insign. dialecticæ et philosoph. primæ usu in libris symbolicis et certitudine theologiæ naturalis* (Wittemberg, 1708, in-4°); *Examen succinctum artis recte cogitandi* (Wittemberg, 1708, in-4°); *De medicina mentis* (Wittemberg, 1709, in-4°); *De theologia experimentali* (Wittemberg, 1711, in-4°); *De fanaticis in rectam rationem injuriis* (Wittemberg, 1711, in-4°); *Cartesianæ in rationem et revelationem injuriæ* (Strasbourg, 1715, in-4°); *De principio Cartesii, de omnibus est dubitandum* (Strasbourg, 1716, in-4°).

FERBER (Jean-Jacques), minéralogiste suédois, né en 1743, mort en 1790. Les leçons d'Antoine Schwaab, puis celles de Wallerius et de Linné qu'il suivit à Upsal, changèrent en passion son goût pour la minéralogie. Il fut attaché quelque temps au collége des Mines de Stockholm, puis commença, en 1765, à voyager à travers l'Europe, pour y faire des observations physiques et minéralogiques. De retour en Suède, après avoir visité l'Allemagne, la Hongrie, la France, l'Angleterre, etc., Ferber accepta une chaire de physique et d'histoire naturelle à Mittau (1774). Il se rendit ensuite à Saint-Pétersbourg, où la rigueur du climat l'empêcha de se fixer, puis passa à Berlin et fut attaché à l'Académie de cette ville (1786). Ferber a composé un grand nombre d'ouvrages et de mémoires, qui ont contribué aux progrès de la géographie physique du globe, et où l'on trouve des observations précieuses et d'une remarquable sagacité. Nous citerons, parmi ses écrits : *Lettres écrites d'Italie sur les curiosités naturelles de ce pays* (Prague, 1773; trad. en français par Dietrich, 1776); *Mémoires sur l'histoire minéralogique de la Bohême* (1774, in-8°); *Oryctologie du Derbyshire* (1776); *Dissertations physico-métallurgiques sur les montagnes de la Hongrie* (1780, in-8°); *Essai sur l'hypothèse de la transmutation des corps* (1788); *Observations minéralogiques et métallurgiques faites à Neuchâtel, dans la Franche-Comté et en Bourgogne* (1789); *Observations minéralogiques et technologiques recueillies durant un voyage dans diverses contrées de l'Angleterre et de l'Ecosse* (1793), etc.

FER-BLANC s. m. Fer laminé en plaques minces, recouvert d'une couche d'étain : *Un seau en* FER-BLANC. *Une cafetière en* FER-BLANC.

— Théâtre. *Troupe de fer-blanc*, Nom que l'on donne aux doublures de l'Opéra, chargées de suppléer, à de certaines représentations, les chefs d'emploi.

— **Encycl.** Le nombre des objets qui se fabriquent avec la tôle de fer est considérable; cependant ce métal à l'inconvénient grave, dans une foule de cas, de s'oxyder rapidement au contact de l'air humide; aussi a-t-on cherché dès longtemps à remédier à ce mal et à rendre le *fer-blanc* aussi inaltérable que possible. Un des procédés les plus anciennement usités est l'étamage de la tôle, qui recouvre le fer d'une couche mince d'un métal inoxydable à l'air. Cette pratique n'est d'ailleurs appliquée qu'aux tôles minces qui, sans cela, n'auraient qu'une durée pour ainsi dire éphémère.

Le métal que l'on emploie pour fabriquer le *fer-blanc* doit être de très-bonne qualité; c'est ordinairement de la tôle provenant de fer au bois. On découpe cette tôle en morceaux rectangulaires de dimensions à peu près constantes dans chaque fabrique, et ayant au moins 0m,30 sur 0m,40. De plus grandes dimensions augmenteraient les difficultés de la fabrication.

La première opération qu'on fait subir aux feuilles est le *décapage :* on le pratique de différentes manières. D'ordinaire, on plie les feuilles par leur milieu sous un angle de 60° environ et on les plonge dans un bain d'acide chlorhydrique étendu de six fois son volume d'eau. Après quelques minutes d'immersion, on les enlève avec des crochets de

fer, on les égoutte rapidement et on les recuit au rouge sombre dans un four à réverbère. Parfois, lorsque la tôle est souillée de substances capables d'empêcher l'action de l'acide chlorhydrique, on doit commencer par la recuire une première fois, pour détruire ces substances. Dans certaines fabriques, on remplace le bain acide ci-dessus par un autre qui conduit au même résultat, et que l'on peut se procurer à meilleur marché, en employant, par exemple, des liqueurs acides provenant d'autres fabrications. Quoi qu'il en soit, au sortir du four, les feuilles sont battues sur une plaque de fonte pour briser et enlever la couche d'oxyde qui les recouvre, puis leur surface est rendue régulière par un laminage. On procède alors à un second décapage, en les plongeant dans une liqueur faiblement acide, obtenue par la fermentation d'une décoction de son ou d'une matière analogue; elles restent une demi-journée dans cette eau sure, au sortir de laquelle on les trempe dans de l'eau faiblement aiguisée d'acide sulfurique. Au bout d'une heure au plus, elles sont devenues parfaitement brillantes, et les quelques taches qui peuvent y rester sont enlevées par un décapage mécanique avec du sable. On les rince enfin à grande eau et elles sont alors propres à être étamées. Cependant, comme leur immersion immédiate dans un bain d'étain fondu ne serait pas sans danger pour l'opérateur, à cause de l'humidité qui les couvre et qui pourrait déterminer des projections, on commence par les sécher en les chauffant pendant une heure environ dans de la graisse fondue. Le bain d'étain dans lequel on les introduit ensuite doit être obtenu avec de l'étain de première qualité, auquel certains fabricants ajoutent quelquefois, mais à tort, une petite quantité de cuivre. Elles restent disposées verticalement et recouvertes d'étain fondu pendant une heure et demie environ. On verse d'ordinaire, à la surface du métal en fusion, une petite couche de graisse qui intercepte le contact de l'air, empêche l'oxydation et favorise ainsi l'alliage des deux métaux. Retirées de l'étain, les feuilles de *fer-blanc* sont mises à égoutter sur une grille en fer, au travers de laquelle s'écoule l'étain en excès; mais le refroidissement arrive rapidement, et le métal qui s'écoule finit par se solidifier et par former au bord inférieur de la feuille un bourrelet qu'il est utile de faire disparaître. Pour cela, on dispose sur le même fourneau une chaudière spéciale, nommée *laveur :* elle est plate, peu profonde et contient une couche mince d'étain fondu, recouverte de graisse. En trempant la feuille dans le laveur, le bourrelet fond rapidement, et une légère secousse donnée par l'ouvrier au moment convenable suffit pour détacher le métal excédant. On parfait ce résultat en maintenant le *fer-blanc* dans du suif fondu pendant plusieurs heures. Un ouvrier surveille d'ailleurs avec soin la marche de l'étamage, et si quelque place des feuilles reste dépouillée d'étain, il la frotte avec de l'étoupe et détermine une adhérence parfaite sur tous les points. Ceci fait, il ne reste plus qu'à dégraisser les feuilles en les chauffant légèrement et en les essuyant avec de la sciure de bois, puis à leur donner un dernier brillant en les frottant avec du blanc de Meudon pulvérisé.

Les couches qui se trouvent en contact avec le fer, dans le *fer-blanc*, sont un alliage de fer et d'étain; la surface est de l'étain pur. L'alliage de fer et d'étain est beaucoup plus dur que l'étain pur et résiste beaucoup mieux à l'usure; aussi, ajoute-t-on quelquefois des rognures de fer dans le bain d'étain fondu, que l'on chauffe ensuite au rouge; on obtient alors un *fer-blanc* qui, pour certains usages, est préférable à celui que donne l'étain pur, à cause de sa plus grande dureté.

Le *fer-blanc* a l'aspect de l'étain; bien fabriqué, il ne laisse apercevoir aucune tache, aucune parcelle de fer non étamé. Cette condition est fort importante au point de vue de sa durée. Le fer, en effet, lorsqu'il est étamé en une certaine partie de sa surface et mis ensuite au contact de l'air humide, s'oxyde beaucoup plus rapidement que lorsqu'il n'est pas en contact avec l'étain, les deux métaux formant un couple voltaïque dont l'action accélère singulièrement l'oxydation. C'est cette même action électrique qui rend nécessaire d'étamer de nouveau les bords d'une lame de *fer-blanc*, après qu'on l'a coupée; sans cette précaution l'oxydation s'étendrait rapidement des bords à toute la surface.

Les fabricants comptent, en général, qu'il faut de 130 à 140 grammes d'étain pour convertir en *fer-blanc* une surface de 1 mètre carré.

L'alliage de fer et d'étain, qui se produit dans la fabrication du *fer-blanc*, cristallise par le refroidissement en arborescences plus ou moins brillantes, qui se trouvent cachées par la couche d'étain superficielle. Cette cristallisation peut être rendue apparente, si on dissout dans un acide le métal qui la cache : on obtient ainsi ce que l'on a appelé le *moiré métallique.*

La fabrication du *fer-blanc* a une très-grande importance; cependant l'invention du *fer galvanisé*, c'est-à-dire recouvert d'une couche de zinc, l'a diminuée quelque peu.

FERBLANTERIE s. f. (fèr-blan-te-rî — rad. *fer-blanc*). Art, commerce de ferblantier : *Un habile ouvrier en* FERBLANTERIE. *Ouvrir une boutique de* FERBLANTERIE. ‖ Objets de fer-blanc : *Voici de la belle* FERBLANTERIE.

— Encycl. L'emploi du cuivre pour la préparation ou la conservation des aliments offre, dans un grand nombre de cas, de graves accidents, et les ustensiles fabriqués avec ce métal coûtent néanmoins un prix toujours élevé. Aussi, lui a-t-on substitué le fer-blanc ou le fer battu, qui sont très-propres aux usages culinaires, et que leur prix modique met à la portée des ménages les plus modestes. Ce n'est pas la fabrication du fer-blanc qui se nomme communément *ferblanterie*, mais seulement la fabrication des ustensiles en fer-blanc, et, par extension, celle des objets en fer battu.

Le fer-blanc est employé tantôt brut, tantôt poli; on l'appelle *brut* lorsqu'il arrive des manufactures et n'a encore subi aucune préparation. Pour le polir, l'ouvrier commence d'abord par tracer, à l'aide d'une pointe, le contour de la pièce qu'il doit confectionner et dont il a le patron; puis, avec des cisailles, il coupe la feuille suivant le contour tracé. Quand ce découpage est terminé, il pose chaque pièce sur une enclume d'acier trempé et parfaitement poli, de $0^m,10$ carrés; puis, à l'aide de divers marteaux à deux têtes, en acier trempé et bien poli, il frappe sur la pièce de fer-blanc, qui, laminée en quelque sorte, se polit et prend l'éclat de l'argent.

Quand le fer-blanc est ainsi poli, on *monte* l'ouvrage, c'est-à-dire qu'on assemble les pièces. Le procédé est à peu près le même pour tous les objets. Nous choisirons, comme exemple, un ustensile dont le fond ne soit pas agrafé, ce qui est le travail le plus simple, et nous supposerons que l'ouvrage à exécuter est une casserole. On trace sur le fer-blanc un cercle de deux lignes plus grand que ne doit être la casserole, afin d'y réserver un bord; on relève ce bord à angle droit avec le fond, en maintenant le morceau de fer-blanc à plat sur un petit bloc d'acier ou *tas*, et en rabattant le bord à petits coups de marteau; ensuite, on ajuste le contour après l'avoir *bordé*. On borde le fer-blanc dans les parties qui ne doivent pas être soudées et qu'on laisse isolées, comme les bords supérieurs d'une casserole, qui, sans cette précaution, seraient tranchants, risqueraient d'être facilement tordus et ne présenteraient aucune solidité. Avant de plier en rond le fer-blanc qui doit former le contour de la casserole, on en plie le bord avec un maillet de bois, sur une bigorne tranchante, et on enferme dans ce pli un fil de fer; puis on rabat parfaitement le bord de manière qu'il cache et enveloppe complétement le fil de fer, formant une sorte d'ourlet destiné à empêcher l'usure. On plie ensuite en rond cette bande de fer-blanc, ainsi ourlée, et, avant d'en souder les deux bouts l'un sur l'autre, on s'assure bien que le cercle qu'il décrit entre exactement dans le rebord qu'on a élevé sur le fond. Lorsque le cercle est ainsi disposé, on fait pénétrer le bout de fil de fer qu'on a laissé dépasser dans le tuyau ou ourlet du bord, qu'on a eu soin de ne pas remplir complétement. Ce procédé ajoute de la solidité à l'ourlet ou *bordure*. Ensuite, on soude à l'étain les deux bords qui sont réunis de cette façon, puis on applique le cercle dans le rebord du fond et on le soude de même. Enfin, on rive le manche qui est ordinairement en fer, mais que le ferblantier ne fabrique pas lui-même; il le fait faire par les serruriers. Quand, au lieu de manche, il doit adapter une anse à l'ustensile, il courbe d'abord un morceau de fil de fer étamé de la grosseur voulue, puis il perce à l'aide d'un poinçon deux trous de chaque côté de l'ustensile, après avoir doublé la pièce, à cet endroit, d'un morceau de fer-blanc; puis il entre le fil de fer dans ces trous, y forme une agrafe, dont il rive le bout et qu'il soude ensuite.

C'est ainsi que sont montés tous les ouvrages ordinaires; mais il en est, tels que les vases qui vont au feu et doivent supporter un certain degré de chaleur, qui ne seraient pas assez solides si le fond n'était pas agrafé, et qui se dessouderaient facilement à la chaleur à laquelle ils doivent être exposés. Pour éviter cet inconvénient, on agrafe les pièces. Pour les agrafer, on rabat un bord d'une ligne au cercle qui forme le haut du vase; on augmente de deux lignes le diamètre du fond; puis on place ce cercle, dont le bord est ainsi rabattu, sur le fond, qui, naturellement, dépasse ou déborde d'une ligne tout autour; alors, on rabat cette partie qui déborde sur le bord du cercle qui est déjà rabattu, ce qui forme une sorte d'agrafe et fait que les deux pièces se tiennent déjà. Enfin, on relève les deux bords ainsi assemblés, en les aplatissant sur le cercle ou partie supérieure de l'ustensile, et l'on soude le tout avec soin. Cette façon n'empêche pas la fonte de la soudure; mais elle empêche du moins que les deux pièces qui, dans le premier cas, ne sont maintenues que par la soudure et qui, dans le second, le sont par l'agrafe, ne s'abandonnent l'une l'autre.

Le grand art du ferblantier consiste à économiser beaucoup la matière, et pour cela, lorsqu'il entreprend une sorte d'ouvrage en fabrique, il découpe d'abord des patrons ou modèles de toutes les pièces, et, traçant ensuite très-exactement les contours de ces modèles sur la feuille de fer-blanc, il tâche d'utiliser les plus petits morceaux, puis il donne aux ouvriers les pièces toutes découpées, que ceux-ci n'ont plus qu'à assembler et à souder.

La *soudure* du ferblantier est formée de deux parties d'étain et une de plomb, fondues ensemble et moulées en plaques dans une lingotière. L'ouvrier répand, sur les pièces qu'il veut souder ensemble et qu'il a rapprochées, de la poix et de la résine en poudre; ensuite il prend le fer à souder chaud, il le frotte sur un morceau de feutre pour le nettoyer, le passe sur la résine, et prend avec lui un peu de soudure qu'il porte immédiatement dans la jointure des pièces, qu'il applique aussi exactement que possible l'une sur l'autre à l'aide d'un morceau de bois plat, de forme triangulaire, qu'on nomme l'*appuyoir*.

Quand le ferblantier veut fabriquer des râpes à sucre ou à légumes, des passoires, etc., il place la pièce sur une plaque de plomb, épaisse de $0^m,08$ et large de $0^m,30$ carrés; puis, s'il perce des râpes, il fait des trous avec un poinçon pointu en laissant les bavures; si ce sont des passoires qu'il confectionne, il emploie un emporte-pièce rond et quelque peu coupant, qui fait un trou qui serait trop large si on devait le laisser tel, mais qui se rapetisse lorsqu'on plane la pièce au marteau. Les jours qui peuvent être nécessités dans quelques ouvrages s'exécutent de la même façon; seulement, l'ouvrier doit avoir le soin d'aplanir avec le marteau de temps à autre la plaque de plomb sur laquelle il poinçonne, afin que le poinçon ne crève pas irrégulièrement le fer-blanc.

L'introduction du fer-blanc en France date du ministère Colbert; les premières fabriques de ce produit s'établirent en Franche-Comté. Cette industrie s'est considérablement accrue, et, outre les grandes usines où l'on travaille le fer-blanc, usines qui maintenant sont établies dans l'Alsace, dans la Franche-Comté et dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, un grand nombre de ferblantiers confectionnent dans les grandes villes des ustensiles de cuisine et de ménage.

Mais si le fer-blanc peut remplacer le cuivre dans un certain nombre de cas, il est souvent trop faible pour être rivé et agrafé; sa solidité est insuffisante pour certains usages, et enfin il ne peut, à cause des soudures, être soumis à l'action continue du feu. Pour éviter les inconvénients qui résultent de ces défauts, on emploie le fer battu étamé, qui jouit d'une grande solidité et dont la fabrication n'atteint qu'un prix modéré. Cette fabrication a lieu par l'emboutissage à froid; mais elle exige l'emploi de fer d'une qualité parfaite et d'une grande malléabilité.

On emboutit le fer sur une série de matrices, se rapprochant graduellement de la forme de l'objet qu'on veut obtenir; on soumet à l'action d'un puissant balancier à vis, assez semblable à ceux qui servent au monnayage, le fer en feuilles placé sur ces matrices diverses. Les molécules du fer subissent dans cette opération plusieurs fois répétée un écartement successif. On peut obtenir par ce moyen des ustensiles de toutes dimensions et de toutes formes, d'une seule pièce, sans soudure ni solution de continuité. Les autres parties de la fabrication, telles que le montage, l'agrafage, sont exécutées de la même manière que dans la *ferblanterie* proprement dite.

La fabrication du fer battu ne date guère en France que d'une vingtaine d'années; c'est une industrie nouvelle dont l'importance augmente chaque jour. La consommation du fer battu étamé s'élève en France au chiffre de 1,200,000 francs.

FERBLANTIER s. m. (fèr-blan-tié — rad. *fer-blanc*). Celui qui fabrique ou vend des objets en fer-blanc : *Dans nos guerres de* 1793, *un ouvrier wallon, un batteur de fer, le* FERBLANTIER *Meuri, sauva la ville de Nantes.* (Michelet.)

FER-CHAUD s. m. Pathol. Syn. de PYROSIS.

FERCHAULT DE RÉAUMUR (René-Antoine), physicien et naturaliste français. V. RÉAUMUR.

FERDINAND, personnage de la *Tempête* de Shakspeare, amant de la belle Miranda, et type charmant de l'amour ingénu. Une tempête a jeté le jeune prince ainsi que son père, qui n'est rien moins que le roi de Naples, sur le rivage d'une île sauvage habitée par le magicien Prospero. Celui-ci a chargé Ariel, le plus gracieux des bons génies qui lui obéissent, de séparer dans la tempête Ferdinand des autres naufragés et de l'amener dans l'endroit où Miranda est endormie. Ariel a exécuté l'ordre de Prospero, et Ferdinand, croyant avoir seul échappé au naufrage, entend tout à coup une douce harmonie dont il suit les sons invisibles.

C'est ainsi que, guidé à son insu par cette musique divine « qui charme la tempête et qui calme ses fatigues, » il arrive jusqu'aux lieux où dort Miranda. Elle s'éveille et s'écrie avec ravissement à la vue du beau jeune homme : « Est-ce un esprit, ô mon père? Comme il regarde autour de lui! comme il est beau! Mais c'est une apparition. » Ferdinand, à son tour, en voyant Miranda : « Voilà, dit-il, la déesse que suivent les chants mystérieux qui m'attiraient. O créature merveilleuse! réponds-moi, es-tu une vierge née sur la terre? — Moi, seigneur, je suis une simple fille qui n'ai jamais aperçu d'homme que mon père. »

L'amour doit naître tout naturellement dans le cœur de Ferdinand. Prospero ne s'en effarouche pas; il a choisi d'avance Ferdinand pour être le mari de sa fille; mais, en magicien qui connaît le cœur de l'homme, il veut que cet amour naissant rencontre des obstacles pour l'aiguillonner : il tempère le bonheur du jeune homme par quelques souffrances bienfaisantes. Ferdinand est traité en esclave. En vain celui-ci essaye de tirer son épée pour se défendre : il se sent engourdi par un pouvoir magique; il cède et se résigne à servir, « heureux, dit-il, et ne regrettant pas la liberté si seulement une fois par jour il peut apercevoir Miranda. » Il travaille donc; il coupe du bois et le porte comme un esclave. Mais sa consolation, c'est de voir sa douce maîtresse l'encourager par un sourire. Miranda veut l'aider dans sa tâche pénible, et Ferdinand lui exprime sa reconnaissance et son admiration en des termes qui ont toute la grâce et l'ardeur d'un premier amour; non que Ferdinand, élevé à Naples, ait la naïve innocence de Miranda; mais il n'a pas encore connu l'amour qu'inspire la beauté ingénue et virginale. Il a parfois contemplé des femmes qui étaient belles; mais elles ne remplissaient pas son âme d'un pareil enchantement; elles avaient toutes quelque défaut qui gâtait leur grâce. Miranda, au contraire, est pour lui une création divine, formée de tout ce qu'il y a de plus doux et de plus beau parmi toutes les créatures. C'est pour elle qu'il se soumet au vil emploi qu'il remplit, lui prince, et peut-être roi maintenant. Prospero ne tarde pas à abréger l'initiation et à couronner un amour si pur. Mais avouons qu'il n'avait pas besoin de son art pour former cette belle union, et le charme naturel qui attire l'un vers l'autre Ferdinand et Miranda se fût passé aisément de l'aide de la magie.

I. PRINCES SOUVERAINS.

FERDINAND Ier, empereur d'Allemagne, frère puîné de Charles-Quint, né à Alcala de Henarès en 1503, mort à Vienne en 1564. Il fut reconnu roi de Bohême et de Hongrie, en 1526, après la mort de son beau-frère Louis II, roi des Romains en 1531, et devint empereur d'Allemagne en 1558, après l'abdication de son frère. Le pape Paul V ayant refusé de le reconnaître, il établit qu'à l'avenir les empereurs s'abstiendraient de demander au saint-siége la confirmation de leur dignité. Persécuteur des calixtins et des luthériens, pendant qu'il n'était encore que roi de Hongrie, il se montra plus tolérant sur le trône impérial. Au reste, son règne ne présente rien de remarquable.

FERDINAND II, empereur d'Allemagne, petit-fils du précédent, né à Gratz en 1578, mort en 1637. Roi de Bohême en 1617, de Hongrie en 1618, il fut couronné empereur l'année suivante. Elève des jésuites et leur instrument dévoué, il poursuivit pendant toute la durée de son règne un double but, l'établissement du pouvoir absolu et l'extinction du protestantisme. Ses persécutions déterminèrent en Bohême un soulèvement qui fut le commencement de la guerre de Trente ans. Vainqueur de l'électeur palatin Frédéric V, que les Bohémiens avaient choisi pour roi, il exerça les plus sanglantes représailles contre les réformés, attaqua ensuite la ligue des princes protestants, dont le chef, Christian IV de Danemark, fut vaincu à Lutter (1626) par Tilly et Wallenstein, menaça les côtes de la Baltique et ne dissimula plus son projet d'extirper la Réforme en Allemagne. La publication de son fameux *Edit de restitution* (1629), qui dépouillait les protestants de leurs biens et de leurs droits (1629), lui suscita de nouveaux ennemis. Richelieu, alarmé de la puissance croissante de la maison d'Autriche, négocia secrètement avec les protestants; Gustave Adolphe se jeta en Allemagne pour appuyer ses coreligionnaires et écrasa les généraux de l'empereur à Leipzig (1631) et à Lutzen, où il perdit la vie. Toutefois, la mort de ce grand homme n'améliora que momentanément la position de Ferdinand, qui s'attira une déclaration de guerre de la France et mourut peu de temps après les victoires du général suédois Bauer, emportant dans la tombe la douleur d'avoir vu tous ses projets renversés.

FERDINAND III, empereur d'Allemagne, fils et successeur du précédent, né à Gratz en 1608, mort en 1657. Il avait été précédemment couronné roi de Bohême (1625) et de Hongrie (1627). Moins asservi aux jésuites que son père, il se montra aussi moins opiniâtre à poursuivre la guerre de Trente ans, surtout après les défaites que Bauer, Bernard de Saxe-Weimar, Condé, Turenne et Wrangel firent essuyer à ses troupes. La paix, dont les préliminaires avaient été posés à Hambourg, fut enfin arrêtée par le célèbre traité de Westphalie (1648), dont une des clauses garantissait la liberté religieuse. Ferdinand signala son règne par d'importants changements dans la constitution judiciaire de l'Allemagne.

FERDINAND Ier, empereur d'Autriche, né à Vienne le 19 avril 1793, du second mariage de l'empereur François Ier avec Marie-Thérèse, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-

Siciles. Enfant, il était sujet à des attaques d'épilesie; aussi son éducation première fut très-négligée, non-seulement à cause de sa mauvaise santé, mais à cause de l'insuffisance de ses gouverneurs. En effet, le premier dut être congédié, et le second fut atteint d'une maladie mentale avant d'avoir terminé l'éducation du jeune prince. Ce dernier gouverneur fut remplacé par le maréchal de Bellegarde, qui céda la place, en 1812, au comte de Hoyow-Sprinzenstein. Cependant, avec l'âge, la santé du jeune prince se raffermit, et, pour achever de le fortifier, on le fit voyager, vers 1815, en Italie, en Suisse et dans une partie de la France. Son père, François Ier, le fit couronner roi de Hongrie le 28 septembre 1830, en présence de la diète, cérémonie purement honorifique, qui ne lui conférait aucun pouvoir réel, mais qui avait pour but d'éviter des complications lors de son avénement au trône impérial. Ferdinand fut empereur à l'âge de quarante-deux ans. Le 27 février 1831, il avait épousé Marie-Anne-Caroline, fille du roi de Sardaigne, et plus jeune que lui de six ans. Il continua la politique de son père à l'intérieur, et confia le soin de la politique extérieure à M. de Metternich, en qui il avait autant de confiance que le feu roi. Successivement couronné roi de Bohême et de Lombardie, il promulgua, le 6 septembre 1838, une amnistie générale en faveur des condamnés politiques italiens. Ferdinand Ier a puissamment encouragé l'essor de l'industrie en Autriche, et développé le réseau des routes carrossables et des voies ferrées. En 1846, le soulèvement de la Gallicie amena l'anéantissement de la république de Cracovie au profit de l'Autriche, qui se l'annexa. L'année suivante commencèrent les agitations révolutionnaires, et l'empereur, pressé par des circonstances exceptionnelles, dut accepter la démission de M. de Metternich et la formation d'un ministère responsable. Néanmoins, ces concessions ne parurent pas suffisantes aux Viennois, qui se révoltèrent. Ferdinand dut alors s'éloigner de sa capitale et choisit Inspruck pour sa résidence et celle de la famille impériale. De retour à Vienne au mois d'août, il fut contraint de s'en éloigner encore au mois d'octobre, et se dirigea cette fois vers Olmutz, où il abdiqua, le 2 décembre 1848, en faveur de son neveu François-Joseph Ier. Depuis, l'ex-empereur vit dans la retraite à Prague, où il s'occupe de l'art héraldique. Il n'a pas eu d'enfant.

FERDINAND Ier, II, III, rois de Bohême. V. FERDINAND Ier, II, III, empereurs d'Allemagne.

FERDINAND Ier, dit le **Juste** et l'**Honnête**, roi d'Aragon et de Sicile, né en 1373, mort en 1416. Fils de Juan Ier, roi de Castille, et frère de *Henri III, il devint, à la mort de ce dernier*, régent de Castille pendant la minorité de son neveu Jean II, acquit une grande réputation par la sagesse de son gouvernement et par ses succès contre les Maures, et fut élu roi d'Aragon en 1412. Après avoir vaincu un compétiteur qui s'était révolté, Jayme II, comte d'Urgel, il se fit couronner à Saragosse (1414) et s'attacha à acquérir l'affection de ses sujets par son habileté et son esprit de justice. Ferdinand eut pour successeur son fils Alphonse V, dit le Sage.

FERDINAND II, roi d'Aragon. V. FERDINAND V, le Catholique, roi de Castille.

FERDINAND Ier, le **Grand**, roi de Castille, mort à Léon en 1065. Il était fils de Sanche III le Grand, roi de Navarre, qui érigea pour lui en royaume indépendant la Castille, arrachée à Bermude III, roi de Léon. Ferdinand s'empara lui-même plus tard de ce dernier royaume, après avoir vaincu et tué Bermude. Outre *ses droits de conquête*, il fit aussi valoir ceux de sa femme, doña Sancha, sœur de Bermude. Il s'assura la fidélité de ses nouveaux sujets par la confirmation des *fueros* nationaux et par la restauration des lois des Goths. Il battit et tua, à Pennalène, son frère Garcia, roi de Navarre, qui s'était révolté *contre lui, et il laissa à son neveu Sanche IV* la partie de la Navarre qui s'étend jusqu'à l'Èbre. Son premier acte après cette victoire fut de châtier les Maures qui, dans la guerre précédente, avaient fourni des secours à son *frère. Il prit Lamego*, Viseu, Coïmbre, San-Estevan de Gormas, et, traversant le royaume de Tolède, il parvint jusqu'à Madrid. L'émir Al-Mamoun, le roi de Saragosse et le roi de Séville, dans l'impossibilité de lui résister, se *soumirent à lui et se reconnurent* ses tributaires. Les trésors qu'il rapporta de toutes ces expéditions furent employés en œuvres pies: il fit bâtir des églises et des couvents, enrichit les monastères, et mourut comblé de gloire et d'honneur. Ferdinand ne mérite point les louanges excessives que lui décer*nent la plupart des historiens* : il était brave et valeureux; mais ses qualités guerrières ne sauraient faire oublier son ambition et les cruautés qui en furent la suite.

FERDINAND II, roi de Castille et de Léon, fils et successeur d'Alphonse VIII, mort en 1188. Il reçut en partage le royaume de Léon (1157), fit la guerre au roi de Portugal, son beau-père, lui enleva Salamanque, battit successivement les Maures et les Navarrais, réprima la révolte de deux puissantes familles, les Castro et les Osorio, et opposa l'ordre militaire de Saint-Jacques aux conquêtes des musulmans. A la mort de son frère Sanche III, il s'empara du gouvernement de Castille et dirigea les affaires de cet Etat pendant l'orageuse minorité d'Alonzo VIII.

FERDINAND III, le **Saint**, roi de Castille et de Léon, mort en 1252. Fils d'Alphonse IX, roi de Léon, et de Bérengère de Castille, il succéda à son oncle Henri Ier, comme roi de Castille, en 1217, et devint roi de Léon en 1230. Ce prince réprima la révolte des Lara, combattit les Maures avec succès, entreprit contre eux la conquête de l'Andalousie, emporta Cordoue (1236), Jaen (1245), Séville (1248) et menaça Murcie. Il est malheureux pour sa gloire qu'il ne doive son titre de *saint* qu'à la cruauté avec laquelle il fit brûler les Albigeois réfugiés. On le regarde comme le fondateur de l'université de Salamanque. Ce prince protégea les lettres et les arts, et, comme saint Louis, il rendait lui-même la justice à ceux qui venaient le prendre pour arbitre de leurs différends. Le pape Clément X l'a canonisé en 1671. On célèbre sa fête le 30 mai.

Ferdinand et du Mérite (ORDRE DE **Saint-**), créé à Naples, le 1er avril 1800, par le roi Ferdinand IV, pour récompenser ceux qui avaient rendu des services importants à l'État, et avaient donné des preuves de dévouement à la personne du souverain. Il n'était, primitivement, composé que de deux classes, les grands-croix et les commandeurs. Joseph-Napoléon abolit cet ordre en 1807; mais, en 1815, il fut rétabli, et on y ajouta une troisième classe, celle des chevaliers. Le roi est grand maître de l'ordre et nomme les membres; les grands-croix ne peuvent pas dépasser le nombre de vingt-quatre. Un général qui commande en chef et remporte une victoire obtient de droit la grand'croix; celui qui a défendu une place forte ou pris une ville devient commandeur. Le roi s'était réservé le droit de leur accorder des pensions. La décoration est une étoile formée de six faisceaux de rayons en or et de six fleurs de lis en argent placées entre les rayons. Au centre est un écusson où l'on voit l'image de saint Ferdinand revêtu de ses habits royaux, la couronne en tête, une épée nue à la main droite et une couronne de laurier à la gauche. Alentour sont placés les mots : *Fidei et merito.* Au revers on lit l'inscription : *Ferd. IV. inst. anno* 1800. L'étoile est surmontée d'une couronne royale, et se suspend à un ruban bleu liséré de rouge. Les grands-croix portent ce ruban en écharpe de droite à gauche, les commandeurs le portent en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière. Une plaque, placée pour les grands-croix sur la gauche de la poitrine, reproduit l'étoile. Dans les cérémonies, les membres de l'ordre portent un manteau bleu moiré, avec des broderies et des lis en or placés de distance en distance, doublé de taffetas blanc et à bordure d'hermine. Cet ordre, comme tous ceux du royaume de Naples, ne s'accorde plus depuis la conquête des Deux-Siciles par le roi Victor-Emmanuel.

Ferdinand (ORDRE MILITAIRE DE **Saint-**), institué par les cortès d'Espagne le 21 août 1811. Quatre années plus tard, le roi Ferdinand VII, par une ordonnance, le consacra spécialement à récompenser le courage, la bravoure et les services militaires. D'après les statuts, le roi en est le chef et le grand maître. Il nomme les chevaliers, qui se divisent en cinq classes. La première se compose des officiers, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de colonel inclusivement; la deuxième, des mêmes officiers qui se sont distingués par des actions héroïques; la troisième, des officiers généraux, sans distinction; la quatrième, des officiers généraux qui se sont rendus célèbres par une action d'éclat; la cinquième, des officiers généraux qui, ayant commandé en chef les armées, ont rempli leur mission d'une manière brillante. Ceux-ci sont grands-croix et prennent le titre d'Excellence. Des pensions sont attribuées aux membres de l'ordre, en raison de la classe dont ils font partie, quand ils se sont fait remarquer par de nouvelles actions de bravoure; pour une troisième action, leurs pensions passent, après leur mort, à leurs veuves, ou, s'ils ne sont pas mariés, à leur père pendant sa vie. Chaque année, le jour de Saint-Ferdinand, les membres de l'ordre doivent assister à une solennité religieuse, et le jour suivant au service célébré pour les chevaliers morts. Les sous-officiers et soldats qui se sont distingués à la guerre sont admis à la suite de l'ordre. La croix est en or pour les généraux et les officiers, et en argent pour les autres militaires. Elle a quatre branches, à huit rayons terminés par des boules d'or, émaillées de blanc; au milieu se trouve l'effigie de saint Ferdinand, et alentour du cercle cette devise : *Al merito militar* (au mérite militaire). Sur le revers on lit l'inscription : *El rey y la patria* (le roi et la patrie). Cette décoration se porte à un ruban rouge, avec un liséré jaune très-étroit. La croix de deuxième classe est ornée d'une couronne de laurier. Les chevaliers de la troisième classe portent la décoration de la première, plus, sur la gauche de la poitrine, une plaque semblable à la croix; ceux de la quatrième classe portent la croix de la seconde classe, plus la plaque. Les grands-croix, enfin, ont un large ruban passé de l'épaule droite au côté gauche.

FERDINAND IV, dit l'**Ajourné**, roi de Castille, né à Séville en 1285. Il succéda, en 1295, à son père, Sanche IV. Sa mère, Marie de Molina, protégea sa minorité contre les factions des Lara et des La Cerda, dont elle affaiblit les forces en les divisant. Une fois débarrassé de ses ennemis intérieurs, Ferdinand s'unit au roi d'Aragon et marcha contre les Maures, auxquels il enleva Gibraltar, Quesada et Bedmar. En passant à Martos, il commit un de ces actes dont aucune victoire ne peut effacer le souvenir.

Voici le fait. Le duc de Velasco, son favori, voyant ses vœux repoussés par une dame de qualité nommée doña Leonor Manriquez de Lara, tomba dans une sombre fureur, et résolut de s'en venger sur les personnes de don Pèdre Carvajal, son rival heureux, et de don Juan, frère de ce dernier. Dans ce but, il accusa ces deux jeunes gentilshommes d'avoir assassiné, une nuit, à la porte de son palais, le marquis de Bénavides, qui, en réalité, jaloux, lui aussi, des faveurs accordées à don Pèdre par doña Leonor, avait été tué loyalement dans un duel et en présence de témoins, par l'amant préféré. Cette accusation infâme, portée devant le roi à la suite d'un repas splendide qui avait un peu troublé sa raison, produisit l'effet que Velasco en attendait. Ferdinand ordonna que les Carvajal fussent immédiatement précipités du haut des murs du château; mais, avant d'aller à ce supplice, ils ajournèrent le roi à comparaître devant Dieu sous trente jours. Il mourut, en effet, au bout de ce terme, et c'est de là que lui vint le surnom d'*Ajourné*.

FERDINAND V, le **Catholique**, roi de Castille, d'Aragon, de Sicile et de Naples, né à Soz (frontières de la Navarre) en 1452, mort à Madrigalejo en 1516. Fils de Juan II, roi de Navarre et d'Aragon, il fut, en 1468, déclaré roi de Sicile et associé à la couronne d'Aragon, et devint roi de Castille (1474) par son mariage avec Isabelle. La mort de son père (1479) lui permit de réunir ces divers royaumes, et de fonder véritablement le royaume d'Espagne. Cette œuvre d'unité ne se fit pas sans trouble et sans déchirement; mais elle s'accomplit enfin, et, pour la première fois, les grandes forces de la Péninsule se trouvèrent concentrées en une seule main, et son peuple prit rang parmi les grandes nations. Organisateur de l'Inquisition, Ferdinand le fut encore de la *Sainte-Hermandad* (1476), regardée comme une dépendance de l'odieux tribunal. L'*hermandad*, dont le nom signifie *fraternité*, était une confrérie de bourgeois destinée à veiller à la sûreté des routes et à la destruction des bandes de brigands qui ravageaient la Castille. Ferdinand s'en fit, au reste, un appui contre les grands. Mais, en même temps qu'il combattait les barons pour augmenter les prérogatives royales, il détruisait les libertés publiques, faisait rentrer violemment les impôts arriérés et courbait la nation sous un joug dont le poids lui faisait presque regretter l'anarchie féodale. L'unité territoriale et l'unité politique n'étaient pas encore assurées, qu'il entreprenait d'établir l'unité religieuse. Il apporta dans cette œuvre le même esprit de violence et de cruauté. Un grand nombre de juifs et de Maures répandus dans ses Etats, et possesseurs d'immenses richesses, avaient en apparence embrassé la religion chrétienne, qui leur était imposée, mais pratiquaient secrètement leur religion. Par les conseils du cardinal de Mendoza, le roi fit agréer au pape Sixte IV le plan d'un tribunal chargé de poursuivre les relaps, avec un pouvoir absolu sur la vie et les propriétés des coupables. Les juges, au nombre de trois, devaient être nommés par le souverain, à qui revenait un tiers des confiscations. Les deux autres tiers étaient abandonnés au saint-siége et aux inquisiteurs. Par l'organisation formidable qu'il lui donna ultérieurement, Ferdinand put être considéré comme le vrai fondateur de l'inquisition en Espagne, bien qu'elle existât avant lui. Outre les motifs religieux, il était guidé par l'avarice et par le désir d'avoir à sa disposition un instrument pour frapper ceux de ses ennemis qu'il n'osait attaquer en face. Etablie en Castille (1480), en Andalousie (1481) et dans l'Aragon, l'institution du saint office y moissonna les victimes par milliers, non-seulement parmi les musulmans, mais parmi les Espagnols de toute condition. Le propre neveu de Ferdinand, l'infant de Navarre, fut plongé dans les cachots et n'évita la mort que pour subir une punition dégradante. Le dominicain Torquemada, premier grand inquisiteur, présidait à toutes ces horreurs, et les dépouilles des victimes enrichissaient le fisc royal et les bourreaux, c'est-à-dire les inquisiteurs. Assuré ainsi d'une source abondante de revenus, Ferdinand se prépara à la guerre contre les Maures, qui possédaient encore en Espagne le royaume de Grenade, et, après dix ans d'une lutte obstinée (1482-1492), pendant laquelle il avait habilement mêlé la ruse à la force ouverte, il eut la gloire de délivrer entièrement la Péninsule d'une domination qui durait depuis près de huit siècles. A peine maître de Grenade, il rendit un décret qui obligeait les juifs à sortir de ses Etats ou à recevoir le baptême. Cent vingt mille familles s'enfuirent, emportant leurs richesses à l'étranger. Les sources qui alimentaient les plus importantes branches de commerce furent ainsi taries par cette mesure aussi stupide qu'inique, et qui fut accompagnée de violentes persécutions et de confiscations. Sept ans plus tard (1499), elle fut étendue aux musulmans, malgré les traités qui leur garantissaient l'exercice de leur religion. En 1493, le Génois Christophe Colomb, qui avait précédemment obtenu de Ferdinand et d'Isabelle quelques navires pour tenter la découverte d'un nouveau monde, revint chargé d'or, et repartit bientôt pour continuer ces conquêtes à jamais fameuses qui ont fait la grandeur et le malheur de l'Espagne. Dans ses rapports avec les souverains étrangers, le monarque espagnol déploya une politique aussi habile que perfide. Après avoir obtenu du roi de France Charles VIII la restitution de la Cerdagne et du Roussillon et conclu avec lui une alliance offensive et défensive, il suscita contre lui la sainte ligue (1495), le combattit en Italie et s'empara de Naples. Il ne respecta pas mieux ses traités avec Louis XII, qu'il trahit plusieurs fois, suivant ses intérêts du moment. Outre le royaume de Naples, il ajouta aux possessions espagnoles une partie de la Navarre, enlevée à Jean d'Albret, et plusieurs villes de l'Afrique septentrionale, où le cardinal Ximénès, son ministre, avait tenté une expédition (1509-1511). Cruel, avare et perfide, ce prince fut cependant un des plus grands rois de l'Espagne, et il est justement considéré comme le fondateur de la grandeur de cette nation.

« Le véritable auteur de la puissance espagnole est Ferdinand le Catholique, dit Mignet. Roi sans éclat, mais non sans grandeur, politique astucieux et profond, doué d'une habileté extraordinaire trop entachée de perfidie, n'ayant d'autre règle de sa conduite que l'ambition, ne poursuivant jamais qu'un dessein à la fois, n'ayant éprouvé aucun revers, parce qu'il n'a commis aucune faute, Ferdinand, qui avait réuni définitivement la Castille et l'Aragon par son mariage avec la reine Isabelle, porta la monarchie ainsi étendue jusqu'à ses frontières naturelles par la conquête du royaume de Grenade, au sud, et celle du royaume de Navarre au nord de la Péninsule. Non content d'avoir achevé l'unité de l'Espagne, il lui donna au dehors son nouvel esprit de conquête et ses utiles alliances, en acquérant le royaume de Naples, en envahissant l'Afrique, en colonisant l'Amérique, en introduisant des infantes dans les maisons d'Autriche, d'Angleterre et de Portugal. De plus, il travailla fortement à l'unité politique du royaume. Ainsi, unité territoriale, colonisation lointaine, conquêtes extérieures, conversions ou exils systématiques des populations dissidentes et suspectes, immobilité appauvrissante des terres et inaction orgueilleuse des hommes, c'est-à-dire les moyens de puissance et les causes de faiblesse, parurent et agirent dès le règne de ce prince, qui ferma pour l'Espagne l'ère du moyen âge, et lui ouvrit avec succès, mais avec péril, ses nouvelles voies de domination et d'épuisement. »

FERDINAND VI roi d'Espagne, fils de Philippe V, né en 1713 mort en 1759. Il monta sur le trône en 1746, signa le traité d'Aix-la-Chapelle (1718), qui rendit la paix à l'Europe, s'attacha à rétablir la prospérité dans la Péninsule, releva la marine, encouragea, autant que le permettait la décadence séculaire de l'Espagne, l'agriculture, le commerce, l'industrie et les arts, établit le canal de Castille, créa des manufactures et fonda plusieurs universités. On sait que le chant du célèbre Farinelli pouvait seul le soulager dans les accès d'une mélancolie héréditaire qui finit par dégénérer en une véritable démence.

L'attentat commis contre la vie de Louis XV par Damiens (en 1757) et celui dont le roi de Portugal, Joseph II, avait failli être victime peu de temps après (1758), furent les causes qui amenèrent le dérangement complet des facultés intellectuelles du malheureux Ferdinand. Lorsqu'il reçut la nouvelle de ce dernier crime, il s'orienta dans sa chambre de manière à avoir la France à sa droite et le Portugal à sa gauche; puis, après avoir lu la dépêche qu'il tenait encore à la main, il s'écria après un long silence : « *Stilettata di quà, pistolettata di là; ed io in mezzo. Oimè!* (Coup de poignard par-ci, coup de pistolet par-là, et moi au milieu. Hélas! malheureux que je suis!). » Après quoi il se fourra sous le lit de la reine, qui était en face de lui, et l'on eut toutes les peines du monde à l'en tirer. Son état s'aggrava encore, lorsque la petite vérole dont sa femme fut prise lui imposa des privations par suite desquelles le *furor aphrodisiacus,* dont il était atteint, arriva à un tel degré qu'il faillit profaner cette pauvre malheureuse reine au milieu de son agonie. Lorsque Marie-Thérèse de Portugal, qu'il avait épousée en 1729, fut morte (1758), son aliénation mentale devint complète. Il fallut l'emporter à Casa del-Campo, où, étant arrivé, il se cramponna avec une telle violence au gentilhomme de la chambre qui l'accompagnait, qu'il le fit tomber à terre et y tomba avec lui; on dut user de force pour lui faire lâcher prise. Il fut ensuite moins furieux, mais refusa toute espèce de nourriture pendant plus d'une semaine; après quoi il mangea pendant huit jours démesurément, et s'efforça de ne rien rendre, s'asseyant à cet effet sur les pommettes des vieux fauteuils de sa chambre pour s'en servir comme de

tampons impuissants contre la nature. Ces pernicieuses intermittences de jeûne absolu et de goinfrerie entremêlées de furreurs durèrent plusieurs mois, et il mourut enfin, laissant son royaume dans un état d'anarchie auquel l'amour fraternel avait empêché son frère Charles III, roi des Deux-Siciles, de venir mettre un terme, celui-ci ayant refusé de prendre les rênes du gouvernement, malgré les pressantes sollicitations du ministère espagnol, tant que la mort de son frère ne l'y appellerait pas.

FERDINAND VII, roi d'Espagne, fils de Charles IV et de Marie-Louise de Parme, né en 1784, mort le 29 septembre 1833. Il fut proclamé prince des Asturies en 1789, eut pour gouverneur le duc de San-Carlos, et pour précepteur le chanoine Escoïquiz (v. ce nom). Dominé par ce prêtre intrigant, impatient d'occuper un trône auquel l'appelait sa naissance, il conçut une haine fort vive contre Godoï, qui régnait alors sur l'Espagne sous le nom du faible Charles IV. Renverser ce favori, c'était, pour Ferdinand, écarter le seul obstacle sérieux qui pût l'empêcher de saisir la couronne au moyen d'une abdication du vieux roi. Ses vues ambitieuses se montrèrent si bien qu'on dut le tenir soigneusement éloigné des affaires, en épiant ses démarches, ce qui augmenta encore son irritation. Marié, en 1802, à Marie-Antoinette-Thérèse de Naples, à la mort de cette princesse, en 1806, il insinua qu'elle avait été empoisonnée par Godoï. Plus tard, il refusa d'épouser sa cousine doña Maria-Luisa de Bourbon, parce qu'elle était la belle-sœur du ministre. En même temps, il demandait à Napoléon une fille de Lucien Bonaparte, espérant, par cette alliance, intéresser l'empereur à son élévation. Quelque secrète que fût cette démarche, on la découvrit. Une perquisition faite dans ses papiers en fournit la preuve; on y trouva, outre les minutes de ses lettres, celles de deux mémoires adressés à Napoléon sur les intrigues de sa mère avec Godoï. On l'arrête, on instruit son procès; il dénonce lâchement les amis qui l'ont aidé, et on le fait sortir de prison pendant qu'on les envoie en exil. Loin de lui nuire, ce scandale le servit, en jetant de l'odieux sur le principal ministre, qui l'avait produit au grand jour. A quelque temps de là (1808), Godoï est horriblement maltraité dans une émeute, Charles IV abdique : enfin voilà Ferdinand roi; mais Madrid est occupée par Murat, et l'empereur désire voir le nouveau souverain avant de le reconnaître. Il vient au-devant de lui jusqu'à Bayonne, en l'invitant à l'y joindre. Ferdinand eut l'imprudence de s'y rendre, malgré les avis de ses conseillers les plus clairvoyants. A peine est-il arrivé qu'il reconnaît le piége. On le force de rendre la couronne à son père, qui en fait ensuite présent à Napoléon, pour la placer sur la tête de Joseph Bonaparte. Après que Ferdinand eut signé sa renonciation absolue au trône d'Espagne (6 mai 1808), on le transporta dans le château de Valençay (Indre), où il vécut cinq années, d'une manière peu propre, il faut le dire, à honorer son infortune; sans qu'on le lui demandât, il faisait répandre parmi ces vaillants Espagnols qui défendaient sa cause, des proclamations où il les engageait à reconnaître la nouvelle dynastie; de plus, il félicitait Joseph sur son avénement, et il ne manquait jamais d'illuminer, de tirer des feux d'artifice à chaque victoire de l'empereur, même pour celles qu'il remportait en Espagne. Etait-ce stupidité, était-ce dissimulation? L'une et l'autre peut-être. Nos revers lui rendent sa liberté et son royaume. Il signe un traité avec la France, le 11 décembre 1813; le 3 mars suivant, il se met en route. L'enthousiasme de tout un peuple le salue à son arrivée sur le seuil de la patrie. Il fait d'abord les promesses les plus libérales; mais, dès ses premiers pas sur le sol espagnol, l'empire de Napoléon s'écroule. Alors tout change : il refuse d'accepter la constitution de 1812, dissout les cortès, proscrit en masse tous les libéraux, rétablit l'inquisition et les jésuites, encombre les prisons de suspects, dresse l'échafaud sur toutes les places publiques. Une terreur sans exemple glace le pays de stupeur. Les plus généreux citoyens sont envoyés à la mort par des tribunaux de sang, gémissent dans les bagnes ou traînent une vie misérable sur la terre d'exil. La nation, appauvrie, dépeuplée déjà par tant de luttes, semble ne plus devoir se relever de ce dernier coup. Ajoutez à ce tableau navrant la perte pour l'Espagne de toutes ses colonies. Ferdinand fait de vains efforts pour en conserver des lambeaux. C'est du sein de la dernière armée qu'il envoie en Amérique que s'élève le cri d'indépendance de la mère patrie. Dans l'île de Léon, le 5 janvier 1820, Riego proclame la constitution de 1812. Toute l'Espagne se lève, les cortès s'assemblent, les institutions libérales sont rétablies. Ferdinand cède à l'orage; il jure, la main sur l'Evangile; il règne en roi constitutionnel, mais travaille sourdement à la ruine du nouvel ordre de choses. Rétabli dans son pouvoir absolu par une armée française (1823), il remit tout sur l'ancien pied, et recommença le cours de ses saturnales sanglantes : tout ce qui put échapper à l'échafaud et à la prison reprit le chemin de l'exil; un silence de mort s'étendit de nouveau sur ce malheureux pays, interrompu quelquefois par des protestations héroïques, toujours étouffées dans les supplices; en 1826, la ville de Valence put jouir de l'horrible spectacle d'un auto-da-fé. Ferdinand, resté sans postérité après trois mariages, épousa, en 1829, Marie-Christine de Naples, dont il eut Isabelle, que son peuple a chassée, elle aussi, en 1868. De son autorité privée, il abolit, en 1830, en faveur de sa fille, la loi fondamentale de l'Etat, qui excluait les femmes du trône. Trois ans après il mourut, laissant la réputation du prince le plus dissimulé et le plus sanguinaire qui ait régné au XIXe siècle.

FERDINAND Ier, roi de Naples, fils naturel d'Alphonse le Magnanime, né en 1423, mort en 1494. Après la conquête du royaume de Naples, Alphonse d'Aragon, à la requête de son parlement, déclara Ferdinand prince héréditaire de la couronne de Naples, et il lui donna le titre de duc de Calabre. A la mort de son père, ce dernier fut immédiatement reconnu roi. Dès lors, son premier soin fut de se concilier l'attachement des barons et l'affection de ses sujets. Dans ce but, il diminua les impôts et fit pleuvoir les faveurs sur la tête des grands. Sa femme, Isabelle de Clermont, lui fut d'un grand secours dans les circonstances difficiles qu'il traversa. Jean d'Anjou, fils du roi René, comte de Provence, pénétra dans le royaume de Naples à la tête d'une armée considérable, et disputa la couronne à Ferdinand. La bataille de Sarno fut tout à l'avantage de Jean, et les troupes napolitaines essuyèrent une déroute telle, que Ferdinand rentra dans sa capitale avec vingt cavaliers seulement. Isabelle fit alors des prodiges de dévouement; pour avoir de l'argent, elle prit une bourse et s'en alla quêter dans les rues de Naples, tandis que son époux négociait un emprunt avec des marchands de Venise et de Florence. Pie II résista aux offres de Louis XI, qui s'engageait à abroger la pragmatique-sanction et à faire une croisade contre les infidèles, si le pape voulait prêter appui à Jean d'Anjou. Il s'unit, au contraire, à François Sforce, duc de Milan, et appela au secours de Ferdinand le fameux Scanderbeg. Jean d'Anjou fut battu le 18 août 1462, près de Troja, et, bientôt après, fut forcé de quitter le territoire napolitain. Ce fut alors que Ferdinand exerça de terribles représailles contre ceux qui avaient embrassé le parti de Jean : le duc de Sessa et ses fils expirèrent dans les prisons; Piccino, qui s'était rendu à sa cour sur la promesse formelle qu'on n'attenterait pas à ses jours, fut saisi et étranglé; le pape lui-même éprouva les effets de sa mauvaise foi et se vit enlever le duché de Sora. Après s'être déclaré pour les Pazzi contre les Médicis, Ferdinand vit qu'il était de son intérêt politique de faire la paix avec ces derniers, et il abandonna les Pazzi. Pendant ce temps-là, les Turcs pénétraient en Italie et s'emparaient d'Otrante, dont ils massacrèrent la moitié des habitants. L'Italie n'échappa à une invasion musulmane que grâce aux efforts héroïques et à la prodigieuse activité d'Alphonse II, duc de Calabre. Les Turcs chassés, les Français convoitèrent à leur tour le royaume de Naples; mais Ferdinand mourut avant que l'expédition de Charles VIII fût commencée. Ce prince, qui le premier porta le titre de roi de Naples, fut à la fin de sa vie détesté de ses sujets; néanmoins, on ne peut s'empêcher d'admirer l'habileté de sa politique.

FERDINAND II, roi de Naples, fils d'Alphonse II, mort en 1496. Il portait le titre de duc de Calabre, lorsque son père le mit à la tête d'une armée chargée de combattre le roi de France, Charles VIII, qui marchait sur Naples. A la suite d'un échec, il revint à Naples, succéda à son père qui venait d'abdiquer (23 janvier 1495), et prit des mesures pour défendre son royaume; mais les mauvaises dispositions des Napolitains et des revers essuyés par ses troupes le forcèrent à s'enfuir en Sicile avec sa femme Jeanne d'Aragon (1495); toutefois, lorsque les événements eurent contraint Charles VIII à quitter Naples, Ferdinand II, aidé par Gonzalve de Cordoue et par une flotte espagnole, prit plusieurs places de la Calabre, et rentra à Naples au mois de juillet 1496. Il mourut peu après sans laisser d'enfants.

FERDINAND III, roi de Naples. V. FERDINAND V le Catholique, roi d'Espagne, qui prit ce titre.

FERDINAND IV, roi de Naples. V. l'article suivant.

FERDINAND Ier, roi des Deux-Siciles, d'abord roi de Naples sous le nom de Ferdinand IV, né en 1751, mort en 1825. Il succéda, en 1759, à son père, qui allait prendre possession du trône d'Espagne sous le nom de Charles III. Par suite du traité d'Aix-la-Chapelle, Ferdinand épousa (1768) Marie-Caroline d'Autriche, qui, par une clause du contrat de mariage, devait avoir voix délibérative au conseil à la naissance de son premier fils. Cette femme ambitieuse et remuante prit sur son époux un empire absolu, et fut cause de toutes les vicissitudes qu'éprouva la monarchie des Deux-Siciles. Le faible Ferdinand, s'étant laissé entraîner dans la coalition de 1798 contre la France, se vit chassé l'année suivante par l'armée de Championnet, qui établit la république parthénopéenne. Rentré peu après dans ses Etats, une réaction sanglante s'exerça en son nom. En 1806, son royaume fut restreint à la Sicile jusqu'en 1815. Il abolit les institutions libérales après son retour à Naples, dut les rétablir en 1820, à la suite d'une révolution, se rendit ensuite au congrès de Leybach, où les souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse délibéraient sur le sort du royaume; mais, au lieu d'y défendre la constitution et l'indépendance nationale, comme il l'avait promis au parlement, il revint à la suite d'une armée autrichienne, qui le rétablit dans son pouvoir absolu. Il avait épousé en secondes noces (1815) la duchesse de Floridia.

FERDINAND II, roi des Deux-Siciles, fils de François Ier et d'Isabelle d'Espagne, né à Palerme le 12 janvier 1810, mort le 22 mai 1859. Avant la mort de son père, il s'était déjà montré sous un jour favorable; aussi son avénement, le 8 novembre 1830, eut-il lieu au milieu des acclamations populaires. La proclamation qu'il publia après son entrée solennelle à Naples, et qui était une critique du règne précédent, fit concevoir de belles espérances. « Nous nous attacherons surtout, disait le nouveau roi, à guérir les plaies du royaume. » Ses premiers actes répondirent à l'attente générale; car, après avoir nommé vice-roi de Sicile son frère, le comte de Syracuse, qui passait pour nourrir des idées libérales, il chassa les indignes favoris de son père, promulgua une amnistie et supprima quelques impôts. Poursuivant cette voie, il épousa, en 1832, Marie-Christine de Savoie, fille de Victor-Emmanuel, douce et vertueuse princesse, que les Napolitains chérirent et qu'ils regrettèrent lorsqu'elle mourut, au commencement de 1836, après avoir donné le jour au prince qui fut depuis François II.

L'heureux début de ce règne, mal vu par l'Autriche, interprété par les libéraux dans le sens d'une constitution prochaine, ne devait pas durer. Ferdinand, jaloux avant tout de son autorité, se défiait instinctivement des libéraux et des lettrés; dès les premiers jours de son règne, pressentant que son principal appui serait la force matérielle, il donna ses soins à l'organisation de l'armée, qu'il augmenta considérablement et auprès de laquelle il chercha à se rendre populaire. Lorsque l'insurrection des Romagnes eut été étouffée par l'Autriche et par la France, Ferdinand chargea Delcarretto du ministère de la police. Ce choix était significatif. Dès lors commença, entre le roi et le pays, cette scission qui devait rendre si déplorable la fin de ce règne, et qui débuta par la conjuration régicide de Rossarol en 1833, suivie des conspirations de 1836, de l'insurrection de Sicile qui vint accroître les horreurs du choléra en 1837, de celle des Abruzzes, du soulèvement des Calabres et du débarquement des frères Bandiera et de leurs compagnons en 1844. La répression impitoyable, sauvage et sanglante de ces mouvements, répression dirigée surtout par Delcarretto, ne fit qu'accroître le mécontentement.

Ferdinand, veuf depuis 1836, refusa d'épouser une des filles de Louis-Philippe, et rentra dans la voie fatale de ses prédécesseurs en épousant en secondes noces Marie-Thérèse d'Autriche (1837), femme d'un esprit vulgaire, d'un cœur étroit, et dont l'influence sur ce règne et sur le suivant fut détestable. Cependant Ferdinand, qui entendait rester le maître à Naples, se fit des ennemis au dehors et au dedans: Metternich, qui avait cru le dominer par ce mariage; l'Angleterre, à l'occasion de la question des soufres, et jusqu'à ses frères : le prince de Capoue, à qui son mariage avec une Irlandaise interdisait de rentrer dans le royaume, et le comte de Syracuse, éloigné de la Sicile à cause de sa trop grande popularité. *Ni révolution ni étranger* était sa devise. Après avoir commencé son règne par faire la guerre aux voleurs, Ferdinand finit par tolérer, comme l'avait fait son père, les dilapidations et les abus. Tandis que quelques-uns de ses ministres accumulaient des richesses énormes, son confesseur, monsignor Cocle, vendait les faveurs royales au plus offrant. Ferdinand avait pris pour système de donner aux nouveaux princes de tels apanages, que la fécondité de la reine devint presque une calamité publique.

Ferdinand, qui, pour prononcer quelques mots au congrès scientifique tenu à Naples en 1841, dut, malgré son incontestable intelligence, se les faire écrire par un secrétaire intime, n'était pas grand admirateur des lettres, du progrès et de la liberté. Aussi refusa-t-il de suivre les autres princes italiens dans la voie des réformes; il fallut la révolte des Calabres (1847), la formidable insurrection de Sicile et l'agitation de la capitale pour lui faire comprendre la nécessité de se raffermir sur son trône chancelant par l'octroi d'une constitution, promise le 29 janvier 1848 et promulguée le 10 février. En même temps l'insurrection, victorieuse en Sicile, faisait de rapides progrès, malgré le bombardement acharné que firent subir à Palerme et surtout à Messine les généraux de Ferdinand, auquel les Siciliens donnèrent le surnom de *Bomba*, qu'ils inscrivirent sur leurs monnaies frappées en 1848. Obligé de prendre part à la guerre de l'indépendance, pour répondre au parallèle injurieux que l'on établissait entre lui et Charles-Albert, Ferdinand dut laisser partir pour la Lombardie la première des trois divisions destinées à prendre part à la guerre; mais, avant même que ces troupes fussent arrivées à leur destination, Ferdinand les rappela à Naples. C'est qu'il avait tout à fait jeté le masque, et n'avait plus rien à craindre. Le 15 mai l'avait débarrassé de toutes ses appréhensions. Ce jour-là, l'ouverture des chambres devait avoir lieu. Dès la veille, des scrupules s'étaient élevés contre la formule du serment, au sein d'une réunion préparatoire des députés; des pourparlers s'engagèrent avec le roi. Cette discussion intempestive des députés et l'obstination du roi causèrent une grande agitation à Naples. Des barricades se formèrent, et Ferdinand, qui n'était pas fâché d'écraser la bourgeoisie constitutionnelle au moyen des lazzaroni, lança sur la ville sa garde et ses Suisses, qui firent dans les rues et les maisons une horrible boucherie, accompagnée de pillage et de viol; la populace, ivre de carnage, mit la ville à sac. Le roi profita de son odieuse victoire en dissolvant la Chambre des députés, qu'il remplaça d'abord par un comité de salut public. Il la rouvrit le 1er juillet, mais désormais il était le seul maître.

1849 fut pour le roi Bomba l'année des revanches; en mars, il prononçait définitivement la dissolution du parlement, tandis que la Sicile était reconquise à son autorité. Alors commença l'instruction de ces procès criminels qui furent jugés trois ans plus tard, le procès du 15 mai, celui de l'insurrection des Calabres, celui de l'Unité italienne (dans lequel Poërio était impliqué), etc. Tout ce que Naples renfermait de citoyens éminents était dans les fers ou en exil. Les périls et les triomphes de ces deux années 1848 et 1849 avaient fait de Ferdinand un Néron, sombre, renfermé, fuyant les fêtes, les foules et la ville, invisible et caché dans son palais de Caserte et à Gaëte. Le régime infâme de l'espionnage et l'arbitraire le plus effréné avaient remplacé à Naples la légalité et la justice. Ferdinand comprenait mieux que personne tout ce que ce régime avait d'odieux; mais il avait aussi le sentiment de la haine qui l'entourait, et, décidé à mourir sur le trône, il ne pouvait désormais se soutenir que par un abus aussi effroyable de la force. Nul mieux que lui ne se rendait justice; il jouait son rôle de tyran avec une férocité provocante et sarcastique. Se plaignait-on d'un abus? « C'est moi, dont vous ne voulez plus, » répliquait-il. Les éloquentes protestations de M. Gladstone (1851), les paroles sévères de lord Clarendon et du comte Walewski ne firent qu'amener la rupture des relations de Naples avec la France et l'Angleterre, sans rien changer à la politique de Ferdinand. Ce qui l'impressionna bien autrement, ce fut la tentative régicide de l'intrépide soldat albanais, Agésilas Milano (8 décembre 1856), qui, sorti des rangs dans une revue, porta au roi deux coups de baïonnette. La baïonnette plia, et le roi ne fut pas blessé, mais le jeune régicide, jugé et exécuté quatre jours après, eut le temps de faire un véhément appel à la conscience du tyran, non pour lui, mais pour son pays. Appel inutile! Depuis longtemps, le tyran s'était condamné lui-même. Depuis cette époque, la figure de ce jeune homme ne quitta plus l'imagination du roi, et il ne reparut plus en public.

En janvier 1859, il alla marier, en Bavière, son fils François, duc de Calabre; ce fut la dernière faute de son règne; mais il ne faut pas oublier celle, bien plus grave encore, d'avoir donné à ce fils, qui devait lui succéder, une éducation déplorable. Au retour du voyage, la maladie du roi empira; déjà inanimé lorsqu'il débarqua à Naples, il expira à Caserte le 22 mai 1859.

FERDINAND, duc de Parme et de Plaisance, petit-fils de Philippe V d'Espagne, né en 1751, mort en 1802. Il eut pour précepteurs Kéralio, Mably, et surtout Condillac, qui composa pour lui un remarquable *Cours d'études*. Se montrant le digne élève de tels maîtres, il travailla avec ardeur à réaliser les réformes réclamées par l'esprit du temps. D'abord, il défendit à ses sujets d'obéir à aucun bref de la cour de Rome dont il n'aurait pas autorisé lui-même la publication (1768). Excommunié par Clément XII, il répondit au pape en expulsant les jésuites, en abolissant l'inquisition. Cette lutte d'un petit prince contre la redoutable puissance du saint-siége eut un grand retentissement en Europe. Pendant la campagne de Bonaparte en Italie (1796), Ferdinand obtint de conserver ses Etats, moyennant une contribution de 2 millions de francs, 1,700 chevaux, 25,000 quintaux de blé ou d'avoine, vingt-deux des plus beaux tableaux de sa galerie. A sa mort, le duché de Parme fut réuni à la République française. Ferdinand avait refusé, l'année précédente, d'accepter en échange la Toscane, érigée pour lui en royaume d'Etrurie, et cette dernière couronne avait passé à don Louis, fils de Ferdinand III.

FERDINAND (dom), roi de Portugal, né à Coïmbre en 1340, mort à Lisbonne en 1383. A la mort de Pierre le Cruel, il revendiqua le trône de Castille, auquel sa qualité d'arrière-petit-fils de dom Sanche IV lui donnait droit; mais il avait pour compétiteur Henri de Transtamare, qui le vainquit deux fois, et s'avança jusque sous les murs de Lisbonne. Alors le pape intervint, et la paix fut conclue en 1371. Henri, comme pour prouver qu'il la voulait durable, offrit à Ferdinand la

main de sa fille, doña Eleonor; mais Ferdinand refusa, pour épouser, à Oporto, une certaine Leonor de Menezes, femme de João Lourenço da Cunha. L'indignation du mari se traduisit d'une façon singulière; il se réfugia en Castille, et porta jusqu'à la fin de sa vie deux cornes d'argent sur son chapeau. Bientôt Ferdinand, ayant élevé de nouvelles prétentions sur la Castille, la lutte se ralluma; mais, contrairement à toute prévision, le roi de Portugal fit à Jean Ier, roi de Castille, des offres tellement avantageuses, que celui-ci ne tarda pas à les accepter. Dans l'intervalle, entre ses guerres, Ferdinand ne perdait pas son temps : il s'occupait avec activité de réformes intérieures, de la construction des forteresses, de l'embellissement de sa capitale et des moyens d'améliorer l'instruction dans ses Etats. Sur la fin de sa vie, il se sentit dévoré de remords en pensant aux crimes qu'il avait laissé commettre à l'infâme Leonor Tellez.

FERDINAND Ier et FERDINAND II, grands-ducs de Toscane. V. MÉDICIS.

FERDINAND III, grand-duc de Toscane, archiduc d'Autriche, né à Florence le 6 mai 1769, mort dans la même ville, le 18 juin 1824. Il succéda à son père, Léopold, le 7 mai 1791, lorsque celui-ci monta sur le trône impérial d'Autriche. Les premières années du règne de Ferdinand furent assez agitées; on était alors au plus fort de la Révolution française. Le grand-duc, par instinct et dans l'intérêt de son peuple, penchait plutôt vers la République que vers les puissances coalisées; aussi gardait-il dans la lutte une neutralité qui déplaisait fort au gouvernement anglais. Malgré les instances et les menaces de celui-ci, il fut le premier souverain de l'Europe qui reconnut la République. Le chargé d'affaires de Russie adressa au grand-duc plusieurs notes, où il lui reprochait, en termes assez vifs, son système politique et l'interdiction portée par le gouvernement toscan contre la publication du manifeste de Catherine II. Lord Hervey, ministre d'Angleterre, accusa le marquis de Manfredini, ancien gouverneur de Ferdinand, à qui il supposait une influence considérable sur les résolutions et la conduite de ce dernier. Bien plus, le gouvernement anglais somma le grand-duc de chasser de ses États tous les Français qui témoignaient quelque sympathie pour les idées républicaines, en commençant par le ministre de la République, sous peine de voir la flotte, commandée par l'amiral Hood, bombarder la ville de Livourne et le territoire toscan envahi par un corps d'armée. Stupéfait d'une pareille menace, Ferdinand demanda que cette sommation lui fût transmise par écrit; lord Hervey n'hésita pas un instant, et le grand-duc, se voyant dans l'impossibilité d'offrir une résistance sérieuse aux troupes anglaises, céda aux exigences des ennemis de la Révolution; mais son secrétaire eut soin, dès le lendemain, d'informer le ministre français de ce qui s'était passé. « Son Altesse Royale, écrivait-il, m'ordonne de vous annoncer que, d'après les instances pressantes des puissances coalisées, elle se trouve obligée de vous déclarer que, pour la tranquillité publique, vous ayez à sortir des Etats de Toscane dans le plus bref délai. » Ferdinand n'en conserva pas moins toute sa sympathie pour les Français, et, au lieu de suivre le système de Pitt, qui, pour ruiner notre crédit, protégeait et favorisait les contrefacteurs d'assignats, il les expulsa impitoyablement de la Toscane. Un peu plus tard, quand les armées françaises, marchant de victoire en victoire, eurent fait la conquête du Piémont, le comte Carletti fut envoyé en France, en qualité de ministre du grand-duc, pour conclure une nouvelle alliance avec la République. Cependant les Anglais suscitaient de continuels embarras à Ferdinand III, qui se voyait dans l'impossibilité de garder plus longtemps la neutralité, lorsqu'au mois de juillet 1796, le général Bonaparte, à la tête d'une armée nombreuse, fit son entrée à Livourne, où il s'empara des propriétés anglaises et où il voulut châtier sévèrement le gouverneur Spanocchi, qu'il soupçonnait d'être attaché aux Anglais. Le grand-duc ne garda ses Etats qu'à la condition de payer à la France une somme de 2 millions de francs, sans compter quelques tableaux et quelques statues, que Fesch devait choisir dans les galeries de Florence; mais les républiques cisalpine et ligurienne étaient un danger permanent pour Ferdinand III; car elles fournissaient un grand nombre d'agents qui répandaient de tous côtés les principes révolutionnaires. La Toscane n'échappait pas à leur propagande, et la fermentation qui régnait dans ce pays en était la preuve. Ici l'on voit déjà combien Bonaparte haïssait les républicains; car le grand-duc, l'avertissant qu'il allait sévir contre eux, il répondit « qu'ennemi des perturbateurs de la paix publique, il ne les protégerait jamais. » Plusieurs Génois furent expulsés de la Toscane; mais ils se plaignirent au gouvernement provisoire ligurien, qui exigea et obtint pour les citoyens de la nouvelle république le droit de porter, en Toscane, leur cocarde nationale. Bien plus, Ferdinand III reconnut la république cisalpine; il n'en trouva pas moins, quelque temps après, un petit arbre de la liberté, planté sous les fenêtres de son palais, avec cet écriteau : *Il croîtra sous peu*. Une conspiration ayant été découverte à la même époque, plusieurs personnes pensèrent que le gouvernement autrichien était l'auteur de ces menées et de ces manifestations révolutionnaires, et qu'il avait pour but, en les provoquant, d'indisposer le grand-duc contre la France. C'est, en effet, ce qui arriva. Ferdinand réunit une armée de 16,000 hommes pour repousser toute tentative révolutionnaire, et bientôt les Napolitains vinrent se joindre à lui; le Directoire, mécontent de cette politique équivoque, chargea le général Sérurier de purger le pays de tous les Napolitains et de tous les ennemis de la France, qui engageaient le grand-duc dans une voie fatale à ses intérêts et aux nôtres. Au moment des négociations avec l'Autriche, les troupes françaises quittèrent le territoire toscan; mais elles y rentrèrent bientôt, sous la conduite des généraux Schérer, Miollis et Gautier. Alors Ferdinand partit pour Vienne, et, à la paix de Lunéville, il reçut le duché de Saltzbourg, qu'il ne garda pas longtemps, car les victoires remportées par les Français sur les Autrichiens, en 1805, le forcèrent de quitter ses Etats, en même temps que l'empereur François. Après le traité de Presbourg, il devint électeur du pays de Wurtzbourg, et, en 1810, on le vit, à Paris, assister au mariage de Bonaparte avec Marie-Louise. Il recouvra la Toscane en 1814; mais l'invasion de Murat vint l'en chasser au commencement du mois d'avril 1815. Rentré à Florence le 20 du même mois, il s'occupa jusqu'à sa mort de réformes utiles à son peuple.

II. PERSONNAGES DIVERS.

FERDINAND DE PORTUGAL, dit le **saint infant**, fils de Jean Ier, né à Santarem en 1402, mort à Fez le 5 juin 1443. Plein d'une ardeur belliqueuse, ce jeune prince montra, dès son adolescence, le goût des aventures et des expéditions militaires. Il partit, en 1437, avec son frère Henrique, qui s'embarquait pour l'Afrique à la tête d'une nombreuse escadre, et, au siége de Tanger, il fut cerné, ainsi que son frère, par 7,000 Maures, qui le firent prisonnier. Livré au roi de Fez, il refusa de lui céder la ville de Ceuta, et préféra mourir au milieu des souffrances les plus horribles. Cet acte d'héroïsme lui valut le surnom de *Saint*.

FERDINAND, duc de Bragance, marquis de Villa-Viçosa, né en 1403, mort en 1478. Il fit, en qualité de connétable, partie de l'expédition dirigée contre Tanger en 1437, prit part à diverses autres expéditions sur la côte d'Afrique, entreprises par le roi Alphonse V, et fut chargé de gouverner le royaume de Portugal en l'absence du roi, en 1471. Ferdinand de Bragance était aussi remarquable par la noblesse de son caractère que par son courage. On a de lui des lettres intéressantes, adressées au roi Alphonse V.

FERDINAND DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liége, né en 1577, mort en 1650. Fils de Guillaume V, duc de Bavière, il devint, en 1612, archevêque de Cologne, évêque de Liége et de Munster, prit part à l'élection de l'empereur Matthias, puis à celle de Ferdinand II, se mit, en 1630, à la tête de troupes qu'il conduisit contre les Suédois et les protestants, et chassa les Français d'Ehrenbreitstein (1637). Quatre ans plus tard, Ferdinand reçut Marie de Médicis et lui donna un asile. Ce prélat eut presque constamment des démêlés violents avec le peuple et la bourgeoisie de Liége. Ayant appelé les impériaux pour maîtriser la population, les bourgeois battirent ces derniers; toutefois, à la suite d'un accommodement, Ferdinand revint à Liége; mais le chef de la résistance à son autorité, le bourgmestre La Ruelle, ayant été assassiné (1637), le peuple se souleva de nouveau, massacra les partisans de l'évêque, qui se sauva, et expulsa les carmes et les jésuites. En 1641, Ferdinand put revenir à Liége; mais il se trouva bientôt en face d'une invasion de Hessois, de Français et de Suédois (1642-1648), dont il ne put se débarrasser que moyennant une forte indemnité.

FERDINAND D'ESPAGNE, cardinal, gouverneur des Pays-Bas, né en 1609, mort en 1641, fils de Philippe III, roi d'Espagne. Grâce à sa naissance, il fut nommé, tout jeune encore, archevêque de Tolède, cardinal, et fut chargé du gouvernement des Pays-Bas en 1633. Attaqué, l'année suivante, par les Français et les Hollandais, il perdit plusieurs places; mais, bientôt après, Piccolomini et Jean de Werth lui amenèrent des renforts, qui lui permirent de reprendre l'offensive. Il envahit la Picardie (1636), traversa la Somme, s'empara de Corbie et marcha sur Paris, qui, à cette nouvelle, fut frappé de consternation; mais, abandonné de sa cavalerie et de ses lansquenets, Ferdinand dut rétrograder, en laissant des garnisons dans les places qu'il avait prises. L'année suivante, les Français reportèrent la guerre en Flandre. En 1640, il marcha sur Arras pour défendre cette ville, assiégée par de Châtillon et de La Meilleraye; mais il éprouva un échec complet, fut également impuissant à empêcher Aire de tomber entre les mains des Français, devint gravement malade, et alla terminer ses jours à Bruxelles.

FERDINAND, archiduc d'Autriche, neveu des empereurs Joseph et Léopold, né en 1781, mort en 1850. Il reçut, en 1805, le commandement d'un corps de 80,000 hommes, avec lequel il envahit la Bavière; mais il se fit battre complétement à Ulm (9 octobre), et ne parvint à s'échapper qu'en se faisant jour à la tête de 12 escadrons. Poursuivi pendant huit jours par la cavalerie de Murat, c'est à peine s'il put ramener 1,500 hommes à Eger, où il se trouva enfin en sûreté, après avoir parcouru 80 milles d'un seul trait. Chargé, en 1809, de disputer la Gallicie à Poniatowski, il ne fut pas plus heureux. Il reçut, en 1830, le gouvernement de cette partie de la Pologne, et s'en démit lors des troubles qui y éclatèrent en 1846.

FERDINAND (Auguste-François-Antoine), régent de Portugal, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, né en 1816. Il est le fils aîné du duc Ferdinand-George-Auguste. Après avoir reçu une excellente instruction sous la direction du conseiller Dietz, il épousa, en 1836, la reine de Portugal, doña Maria, et reçut le titre de roi-époux à la naissance de son premier fils, qui devint dom Pedro V. Il avait eu de doña Maria cinq fils et deux filles. Cette princesse mourut en 1853. Ferdinand prit alors la régence du royaume, qu'il conserva pendant la minorité de son fils, dom Pedro VII, montra une remarquable aptitude pour les affaires, s'attacha à faire prévaloir une politique de conciliation, parvint à maintenir la plus profonde tranquillité dans le pays, et remit, en 1855, l'autorité royale entre les mains de son fils. Libéral autant que peut l'être un prince, Ferdinand s'était toujours refusé à prendre aucune mesure réactionnaire tendant à réduire la somme des libertés dont jouissent les Portugais. Ce prince, sage et éclairé, s'est efforcé d'élever ses enfants dans des sentiments véritablement constitutionnels. Dénué d'ambition, il s'est attaché, depuis sa sortie du pouvoir, à vivre de la vie de famille, sans se mêler jamais aux intrigues politiques. Après l'expulsion d'Isabelle II du trône d'Espagne (1868), Prim et Serrano, à la recherche d'un roi, jetèrent les yeux sur le prince Ferdinand, et entamèrent, à plusieurs reprises, des négociations pour amener l'ancien régent du Portugal à accepter la couronne; mais ce prince refusa de la façon la plus péremptoire cette offre d'un trône (1870) pour continuer à vivre comme un sage. Ferdinand est peintre et graveur distingué; il a exécuté de grandes peintures à fresque et des gravures à l'eau-forte, traitées avec une grande délicatesse.

FERDINAND (Albert-Amédée), duc de Gênes, frère de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. V. GÊNES.

FERDINAND-PHILIPPE, duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe. V. ORLÉANS.

FERDINAND (Charles), canoniste français. V. FERNAND.

FERDINAND, pseudonyme de plusieurs auteurs dramatiques. V. DUPEUTY, LALOUE, LANGLÉ, VILLENEUVE.

FERDINAND D'ARAGON, prélat et historien espagnol, mort en 1575. Il était fils d'un bâtard de Ferdinand V, roi d'Aragon et de Castille. Il fut nommé archevêque de Saragosse, puis vice-roi d'Aragon, par Philippe II, consacra ses loisirs à cultiver les lettres et composa des ouvrages restés manuscrits, mais où l'on a beaucoup puisé. Nous citerons : *la Historia de los reyes de Aragon; Nobiliario de las casas principales de España*.

FERDINAND DE CORDOUE, savant espagnol, né à Cordoue en 1420, mort au commencement du XVIe siècle. Il réunit une variété de connaissances si extraordinaire, qu'il fut regardé par ses contemporains comme un prodige et même comme un sorcier. A vingt-cinq ans, il était docteur de toutes les facultés, possédait l'hébreu, le chaldéen, le grec, le latin, les mathématiques, la médecine, la théologie, le droit civil, le droit canon et savait par cœur, grâce à son étonnante mémoire, la Bible et un grand nombre d'ouvrages des écrivains anciens et modernes. En même temps, Ferdinand de Cordoue connaissait la danse, la musique, le chant, la peinture, était habile à tous les exercices du corps et nul chevalier n'était plus expérimenté « en armes et en faits de guerre, » dit Théodore Godefroi. Comme il appartenait à une noble famille, il embrassa l'état militaire, servit avec distinction contre les Maures, sous Jean II de Castille, puis se livra à l'enseignement dans diverses universités d'Espagne, se rendit, en 1445, à Paris, où il étonna les savants par l'étendue de ses connaissances, et fut chargé, en 1469, d'une mission auprès du pape Alexandre VI, qui l'accueillit avec la plus grande distinction. On a de lui, entre autres ouvrages : *De pontificii pallii mysterio; De jure beneficiorum vacantium medios fructus annatasque exigendi; An sit licita pax cum Saracenis?* etc.

FERDINAND DE JÉSUS, théologien espagnol, né à Jaen en 1571, mort à Grenade en 1644. Il entra dans l'ordre des carmes réformés, acquit un vaste savoir, professa la théologie scolastique et la morale, parcourut l'Espagne en se livrant à la prédication, et se rendit tellement célèbre par son éloquence qu'il fut surnommé le *Chrysostome espagnol*. On a de lui, tant en espagnol qu'en latin, quarante-huit ouvrages consistant en traités, en commentaires, en introductions à l'étude de l'Ecriture sainte, en sermons, en grammaires, etc. Un grand nombre de ces ouvrages sont restés manuscrits.

FERDINAND MARTINEZ, dit de **Sainte-Marie**, général de l'ordre des carmes déchaussés, né près d'Astorga (Espagne) en 1554, mort en 1631. Elu, à trois reprises, général de l'ordre dans lequel il était entré, il contribua beaucoup à le propager, visita les monastères établis en France, en fonda plusieurs dans différentes villes de la Perse, devint confesseur du pape Urbain VIII, qui le chargea de diverses missions, et fut nommé commissaire des sept provinces réformées de l'ordre de Saint-François en Italie. On a de lui quelques écrits relatifs à sa congrégation.

FERDINAND DE SANTIAGO ou DE SAINT-JACQUES, prédicateur espagnol, né à Séville vers 1541, mort en 1593. Il entra dans l'ordre des frères de la Merci, devint préfet de cet ordre, à Grenade, acquit une grand réputation, comme prédicateur, et jouit de la faveur de Philippe II, de Philippe III et du pape Paul V. On a de lui : *Consideraciones sobre los Evangelios de los santos* (Madrid, 1593); *Consideraciones sobre los domingos y ferias de quaresma* (1597); des sermons, des traités, etc.

FERDINAND DE TALAVERA, théologien espagnol, né à Talavera-la-Reyna (Castille-Vieille) en 1445, mort à Grenade en 1507. Confesseur et conseiller de Ferdinand V le Catholique, il l'engagea à entreprendre contre les Maures l'expédition qui amena la chute de Grenade, et fut successivement évêque d'Avila et archevêque de Grenade. Ferdinand mourut en odeur de sainteté, laissant un assez grand nombre d'ouvrages de piété.

FERDINANDE s. f. (fèr-di-nan-de — de *Ferdinand IV*, roi d'Espagne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des hélianthées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent au Mexique.

FERDINANDEA (île). Au mois de juin 1831, il surgit tout à coup dans la mer Méditerranée, à environ 56 kilom. de Sciacca, sur la côte S.-O. de la Sicile, une île nouvelle, qui reçut différents noms, entre autres ceux d'île Ferdinandea, Julia et Graham. Son apparition fut précédée de tremblements de terre peu violents, qui durèrent cinq jours, du 28 juin au 2 juillet, et qui ne laissèrent pas cependant que de jeter la terreur parmi les habitants de Sciacca. Ce fut vraisemblablement après la dernière de ces secousses que commença l'éruption qui fit jaillir la nouvelle île du fond de la mer, à un point où celle-ci atteint, d'après des renseignements précis, une profondeur de 180 à 200 mètres. La présence de la nouvelle île fut signalée pour la première fois le 8 juillet, par un bâtiment qui naviguait dans ces parages; mais on n'en reconnut pas d'abord la véritable nature, et l'on crut que ce n'était autre chose qu'une trombe marine. Le 13 juillet, cependant, à l'aube du jour, les habitants des côtes de Sicile aperçurent à l'horizon, sur la surface de la mer, une colonne de fumée qui acquit bientôt en hauteur et en étendue des proportions considérables, et, le soir du même jour, une vive lueur, perçant cet immense rideau de fumée, ne permit plus de douter qu'une éruption volcanique n'eût lieu dans ces parages. Le géologue allemand Frédéric Hoffmann, qui se trouvait alors par hasard en Sicile, s'avança en mer, le 24 juillet, jusqu'à 2 kilomètres du lieu où se produisait ce phénomène, et donna une excellente description de l'aspect qu'il présentait. Après qu'un grand nombre d'éruptions se furent succédé sans intervalle, une dernière convulsion fit jaillir sur les flots une île, qui s'éleva rapidement à une hauteur de 60 mètres au dessus du niveau de la mer et à laquelle on put aborder sans danger vers le milieu du mois d'août. Les Anglais en prirent presque aussitôt possession; mais les vagues eurent un tel effet sur ce rocher de lave poreuse et de sable, qu'au mois de décembre de la même année, on n'en apercevait plus trace au-dessus des flots; puis, un beau jour, il n'en resta plus d'autre vestige qu'une élévation du fond de la mer, qui forme un écueil dangereux pour la navigation. Plus tard, toutefois, en mai 1833 notamment, il se produisit au même endroit de nouvelles éruptions volcaniques, mais elles n'eurent d'autre résultat que de troubler passagèrement la surface de la mer.

FERDINANDI (Epiphane), médecin italien, né à Messagna (Otrante) en 1569, mort en 1638. Après avoir passé son doctorat à Naples en 1594, il exerça la médecine dans son pays natal, accompagna, en 1616, Julie Farnèse à Rome et à Parme, et refusa les brillantes propositions qui lui furent faites par le duc de Parme et par les curateurs de Padoue, pour se fixer dans ces villes. Il a publié : *Theoremata medica et philosophica* (Venise, 1611, in-fol.); *De vita proroganda* (1612); *Centum historiæ, seu Observationes et casus medici* (1621, in-fol.).

FERDINANDUSE s. f. (fèr-di-nan-du-ze — dimin. de *ferdinande*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant trois espèces, qui croissent au Brésil. ‖ On dit aussi FERDINANDÉE.

FERDINE s. f. (fèr-di-ne). Echin. Genre d'astéries, comprenant deux espèces, qui habitent les mers tropicales.

FERDOUSI (Aboul-Cassem MANSOUR, dit), le plus grand poëte de la Perse, celui qui,

par son génie, sa fécondité, son imagination, sa profonde connaissance de l'antique histoire, des mœurs, de la religion, de la langue de son pays, peut être mis sans trop de désavantage en parallèle avec Homère, et qui, malgré quelques singularités particulières à une civilisation différente de la nôtre, choque le moins le goût, les habitudes, les idées d'un lecteur européen; né à Schadab, bourg dépendant de Thous, dans le Khorassan, ou bien à Rizan, autre bourg situé aux environs de la même ville, l'an de l'hégire 329 (940 de J.-C.), mort à Thous l'an 411 (1020-1021). Ces dates, quoique admissibles par approximation, n'offrent pourtant aucune certitude; on peut en dire autant des principaux traits de la biographie de ce personnage, demeurés tous sujets à controverse. Il n'est pas jusqu'à sa filiation sur laquelle les critiques n'hésitent à se prononcer. Le plus grand nombre lui donnent les noms d'Aboul-Cassem Mansour, fils d'Ahmed, fils de Fakhr-Eddin; d'autres, et parmi eux Doulet-Schah, le disent fils d'Hassan, fils d'Ishak-Scharf ou Schéref-Schah. Qu'importe! le glorieux surnom de *Ferdousi* (*Paradisiaque*), adopté par l'admiration des peuples, a rejeté dans l'oubli son propre nom, en éliminant même son premier surnom de Thousi, auquel se rattache l'origine de sa famille; composée d'agriculteurs établis depuis long emps sur le territoire de Thous. Quant à celui de Ferdousi, le poëte le dut à cette circonstance, que son père, jardinier d'un riche propriétaire de la ville, y cultivait, dans le faubourg, un domaine, consistant en un canal et quatre jardins, auquel l'agrément du lieu avait fait donner la qualification de Paradis (en arabe *Ferdous*). L'usage n'était pas nouveau en Perse. Nous savons par Strabon, Plutarque et Xénophon, que le grand roi, les satrapes eux-mêmes, possédaient dans les provinces méridionales de l'empire de charmantes maisons de plaisance, entourées de parcs magnifiques, qu'on appelait paradis; et, de nos jours encore, en Orient, tout site pittoresque où la fraîcheur de l'ombre et de l'eau tempère les ardeurs du soleil, tout jardin bien arrosé et bien boisé porte ce nom.

Il paraît que Ferdousi, tout en aidant son père à cultiver le jardin du faubourg de Thous, n'avait point négligé son éducation. L'histoire légendaire des rois et des héros de l'Iran et du Touran sollicita de bonne heure sa patriotique curiosité; il apprit même le pehlvi, sans renoncer pourtant à se perfectionner dans la langue arabe qu'il parlait, dit-on, avec tant de pureté, et dont il lisait les poëtes avec tant de grâce et d'énergie, que les plus instruits ne se lassaient point de l'entendre. Ce fut enfin, ajoute-t-on, de son compatriote, le fameux poëte Asadi, qu'il apprit la prosodie et l'art des vers.

Amoureux de l'étude, et la tête pleine déjà du plan de son vaste poëme, ce fut cependant, comme il arrive presque toujours, un incident des plus futiles qui décida de sa vocation et de son existence. Nous entrons ici dans la version de Doulet-Schah, la plus simple et la plus vraisemblable, à notre sens, de toutes les biographies qu'on ait écrites sur Ferdousi. Nous ne la quitterons plus, la suivant pas à pas jusqu'à la fin, nous bornant à y intercaler certains faits, certains détails qu'il a omis, non par ignorance sans doute, mais parce que l'importance lui en a échappé, ou qu'il n'en a point jugé l'authenticité assez bien établie.

Dégoûté du séjour de Thous par quelques vexations du gouverneur de cette ville, Ferdousi résolut de demander justice au roi lui-même. Il se rendit donc à Gazna, où Mahmoud-Sobokteghin tenait sa cour; mais l'extrême modicité de ses ressources ne lui permettait pas d'attendre que la cause fût évoquée. Alors il se mit à composer des vers pour toute sorte de gens, ce qui l'aida du moins à subsister. Son plus grand désir était de se lier avec le poëte Ansari, vœu d'autant plus difficile à réaliser pour un solliciteur pauvre et inconnu, que celui-ci occupait un rang considérable à la cour de Mahmoud. Soit adresse, soit hasard, Ferdousi réussit enfin à pénétrer chez lui, un jour que le poëte puissant et renommé se trouvait en compagnie de ses deux disciples Asdjédi et Ferrakhi. « Qui êtes-vous? dit Ansari, un peu étonné à l'aspect de cet homme vêtu comme un paysan; il ne convient, mon ami, qu'à des poëtes de se mêler à la conversation et à la société des poëtes. — Je ne suis point tout à fait novice dans l'art des vers, répondit modestement Ferdousi. — Voyons, reprit Ansari; » et aussitôt il improvisa le premier vers d'un quatrain : « L'éclat de tes joues efface celui de la lune. — La rose, au milieu d'un parterre, continua Asdjédi, n'a rien de comparable à tes charmes. — Les cils de tes yeux, dit Ferrakhi, percent la cuirasse, et s'enfoncent dans le cœur. — Comme la lance victorieuse de Kiou dans la journée de Peschen! » répliqua Ferdousi, pour terminer le quatrain. Ceci était une allusion à l'antique histoire des preux et des rois de Perse. Toute l'assistance fut enchantée de l'à-propos, et Ansari s'écria : « Vous avez donc lu les *Annales* de nos anciens rois? — Oui : je les porte avec moi, » répondit Ferdousi. Mais Ansari voulut l'éprouver encore, en lui proposant, comme exercice, quelques mètres des plus ardus. Ce ne fut qu'après avoir acquis les preuves de son talent, qu'il s'excusa de la façon brusque avec laquelle il l'avait accueilli, et lui accorda dorénavant un libre accès auprès de sa personne.

Mahmoud-Sobokteghin, soldat heureux, prince éclairé, libéral, et jaloux de tous les genres d'illustration, souhaitait depuis longtemps qu'un des poëtes de la cour rédigeât en vers les chroniques et les légendes héroïques de la Perse, conservées très-probablement dans ces *Diphthères royaux*, où étaient consignés les événements de chaque règne, source de renseignements que compila le médecin grec Ctésias, d'après Diodore de Sicile, et que n'avaient détruits ni la conquête d'Alexandre et les rivalités de ses successeurs, ni le fanatisme et l'intolérance des Arabes musulmans. Désigné d'abord pour ce travail, Ansari, qui ne se sentait peut-être pas la vigueur et la persévérance nécessaires à une tâche d'aussi longue haleine, lui parla de Ferdousi avec tant d'éloges, que Mahmoud fut curieux de le connaître. « Dites-lui qu'il fasse quelques vers en mon honneur, et nous verrons. » Amené en présence du roi, Ferdousi récita sur-le-champ ce distique : « Le premier mot que prononce l'enfant dans son berceau, lorsqu'il a les lèvres mouillées encore du lait de sa mère, c'est le nom de Mahmoud. » La louange, dans sa concision, avait un de ces tours délicats qui en relèvent l'originalité. Elle plut à Mahmoud. Il était sensible à la gloire : il n'hésita plus, et, après avoir ordonné qu'on remît au poëte un exemplaire du *Siyar-al-Molouk* (*Biographie des rois*), par Ibn-al-Mokaffa, il lui assigna un magnifique appartement dans son propre palais, chargea ses vizirs de pourvoir à son entretien, et lui promit, en outre, quand l'ouvrage serait terminé, une pièce d'or par chaque distique.

Ferdousi séjourna pendant quatre ans à Gazna, absorbé entièrement par la composition des premières parties de son vaste travail, le *Schah-Naméh* (*Livre royal* ou *Livre des rois*), trésor d'érudition et de poésie qui devait transmettre son nom à la postérité. Avec la permission expresse de Mahmoud, il revint ensuite à Thous, où il passa quatre autres années sans interrompre sa tâche; puis, étant retourné à Gazna, il présenta au monarque quatre parties du poëme complétement achevées. Le roi s'en montra très-satisfait, et, pour encourager le poëte, dont l'ardeur, du reste, ne s'était nullement refroidie, lui fit remettre de temps en temps quelques témoignages de l'excellent souvenir qu'il gardait de ses talents. Ferdousi ne s'accordait un moment de relâche que pour adresser de petites pièces de vers au vizir Khodja-Ahmed-ben-Hassan-Meïmendi, chargé par Mahmoud de fournir à ses besoins. Ce Meïmendi était le protecteur des gens de lettres à la cour de Gazna; d'Herbelot prétend même qu'il y avait introduit Ferdousi. Malheureusement, le poëte, trop confiant dans sa faveur, eut le tort de négliger les bonnes grâces d'un autre vizir plus influent encore : il se nommait Ayyar, et était le conseiller le plus intime du roi. Piqué de cet oubli inconsidéré, comme d'une offense très-vive, Ayyar ne tarda point à s'en venger. Il attaqua Ferdousi auprès de Mahmoud par de perfides insinuations, avant de porter contre la pureté de sa foi l'accusation la plus redoutable. Le roi, peu à peu, se laissa persuader que le *Schah-Naméh*, n'étant que l'histoire des monarques infidèles qui avaient précédé l'islamisme, le récit de leurs exploits ne devait pas être approuvé de Dieu; qu'il y était beaucoup trop question des mages et du magisme, cette abominable idolâtrie maudite du Prophète. Bref, quand il eut ajouté que Ferdousi, bien loin de reconnaître Aboubèkre et Othman comme califes légitimes, n'était au fond qu'un *schiite*, un *rafédithe*, un *carmathe*, un partisan secret de ces sectaires, pillards de la sainte Caaba, et dont les brigandages avaient fait cesser le pèlerinage de la Mecque, la fureur de Mahmoud, ardent *sunnite*, monta jusqu'au paroxysme le plus violent de l'indignation et de la rage. Il manda soudain le poëte, qu'il accabla des apostrophes les plus injurieuses, des plus amers reproches. « Tu m'as trompé, s'écria-t-il; je sais que tu es carmathe dans le cœur! mais tu périras, écrasé par les pieds de mes éléphants, afin que ton châtiment serve d'exemple à tous les carmathes! » Ferdousi eut beau protester que ses ennemis le calomniaient, qu'il était sunnite et orthodoxe. — Non! non! reprit le roi; tu es de Thous; c'est à Thous que sont nés les prosélytes les plus dangereux de cette doctrine impie. Je consens toutefois à te pardonner si tu abjures tes erreurs. »

Mahmoud, cependant, ne fut jamais bien désabusé des fatales préventions qu'il avait conçues contre Ferdousi. Sans le chasser publiquement du palais, il ne daigna plus recommander qu'on pourvût à ses besoins. Cet abandon, ce mépris réduisit le poëte à un tel état d'isolement et de gêne, que les rares amis ou admirateurs qui lui restaient encore furent obligés de venir plus d'une fois à son secours. L'histoire littéraire a enregistré avec reconnaissance, parmi les noms de ses bienfaiteurs, ceux d'Ali le Dilémète, de Hassan-ben-Khathib et de Roustem, fils de Fakhr-ed-Daoulet, prince de Dilem. Vers l'an 400 de l'hégire (1010 de J.-C.), après plus de trente années d'un labeur consécutif, Ferdousi, malgré les menaces de mort toujours suspendues sur sa tête, malgré les dégoûts et les privations qu'il avait endurées, sans perdre, à travers tant de tribulations, une étincelle de son génie, ayant conduit le *Schah-Naméh* jusqu'à l'invasion arabe, en présenta lui-même un élégant exemplaire à Mahmoud, dont il espérait désarmer ainsi la colère, et obtenir peut-être une récompense proportionnée à l'étendue et au mérite du poëme; mais, pour prix de tant de veilles, le roi se contenta d'ordonner froidement qu'on lui comptât 60,000 drachmes d'argent, d'autres disent seulement 30,000; 30 ou 15,000 fr., au plus, de notre monnaie. Le *Schah-Naméh* a soixante mille *beïts* ou distiques, c'est-à-dire cent vingt mille vers; c'était donc, par vers, une demi-drachme d'argent. Qu'on juge du désappointement et de la douleur du poëte, lui qui, dans sa juste fierté, visait à la dignité d'émir! Il prit les 60,000 drachmes, et, pour mieux prouver le peu de cas qu'il en faisait, étant allé au bain, il en donna 20,000 au baigneur, but quelques verres de *fakka*, espèce de bière composée d'eau, d'orge et de raisins secs, qu'il paya de la même somme, et distribua le surplus en aumônes. Puis, s'étant caché dans Gazna, il sut si bien se dérober aux recherches de Mahmoud, irrité de l'emploi dédaigneux de ses largesses, qu'il parvint jusqu'à ressaisir l'exemplaire royal de son poëme, et le rendit au bibliothécaire du palais, après y avoir inséré une mordante satire contre le sultan. Voici comment William Jones, moins bref que Doulet-Schah, raconte cette anecdote dans son *Traité de la poésie orientale*.

« Cet illustre infortuné qui, absorbé par son œuvre, avait totalement négligé le soin de sa fortune, essaya de rappeler à Mahmoud ses promesses, en plaçant adroitement quelques petites épigrammes sous ses yeux; mais, voyant tous ses efforts inutiles, et, décidé à s'éloigner de Gazna, il remit la nuit même, veille de son départ, au vizir qui l'avait desservi un papier cacheté, en l'assurant que c'était une fable destinée à l'amusement du prince, et le priant de ne la lui communiquer que lorsqu'une légère distraction pourrait le soulager du poids des affaires. L'occasion se présenta deux ou trois jours après. Mahmoud décacheta le papier, mais n'y trouva qu'une terrible invective. « Quelles vertus
« doit-on attendre de Mahmoud, cœur fermé
» à la libéralité?... Le fils de l'esclave, paré
» du diadème, découvre la bassesse de son
» origine... Prenez un hibou dans la forêt;
» transportez-le dans les charmants bosquets
» de votre jardin : qu'il y perche, durant la
» nuit, sur les rosiers, et se récrée parmi les
» jacinthes; dès que l'aurore déploiera ses
» rayonnantes ailes, l'oiseau lugubre étendra
» les siennes pour regagner son nid... Traver-
» sez l'atelier d'un forgeron : la vapeur du
» charbon souillera votre manteau... N'at-
» tendez aucune libéralité d'une âme vile :
» le visage d'un Ethiopien peut-il devenir
» blanc? etc. »

Transporté de fureur à cette lecture, Mahmoud dépêcha des émissaires sur la route, afin de s'emparer du fugitif. Mais déjà Ferdousi avait pu atteindre Hérat. Il y demeura quelque temps, dans la maison du marchand de livres Aboulmaâli; puis, craignant de le compromettre, car les gens du roi publièrent dans chaque ville le sujet de leur commission, il revint encore une fois à Thous, au sein de sa famille. Bientôt il ne s'y crut pas davantage en sûreté, et se réfugia avec des peines infinies à Rostamdar, dans le Giorgion, où commandait le lieutenant même de la province, au nom de son petit cousin Minotchehr, fils de l'illustre Schamsalmaala-Kabas. Le gouverneur de Rostamdar promit de le réconcilier avec Mahmoud, s'il consentait à supprimer, dans l'exemplaire royal du *Schah-Naméh*, ses vers injurieux contre le sultan. La récompense de cette rétractation indirecte devait être un cadeau de 160 *mithcals* d'or, c'est-à-dire 3 marcs 6 onces dans la plus forte évaluation du *mithcal*, suivant Sylvestre de Sacy. Le poëte proscrit n'eut garde de refuser : c'eût été désobliger son protecteur. Sa liberté, sa vie n'en restaient pas moins à la merci de Mahmoud. Aussi ne tarda-t-il point à partir de Rostamdar, pour demander asile au calife abasside Cader-Billah. Doulet-Schah ne mentionne point le séjour de Ferdousi à Bagdad, mais le fait est avéré. L'histoire nous a même conservé, à ce sujet, une réponse ingénieuse du calife au sultan Mahmoud, implacable dans ses rancunes, qui l'avait menacé d'une déclaration de guerre, s'il ne lui renvoyait pas en toute hâte le coupable. Cader-Biliah, peu en état de lui résister, ne lui répliqua que par cette laconique citation de la cent cinquième sourate du Coran : « Ne savez-vous pas comment Dieu a traité les maîtres de l'éléphant? » C'était inviter délicatement à plus de modération le monarque gaznévède, dont l'armée, depuis son expédition aux Indes, comptait de nombreuses troupes d'éléphants, en lui rappelant la défaite miraculeuse de ce roi d'Ethiopie qui, l'an 832 de l'ère d'Alexandre, avait envahi la Mecque à la tête d'un rassemblement formidable de soldats, accompagnés d'une multitude de ces animaux. Ferdousi pouvait avoir alors de quatre-vingts à quatre-vingt-un ans. La vieillesse, la misère, le chagrin n'avaient nullement glacé sa verve; et, sur les instances du calife, il travaillait à un nouveau poëme consacré aux héros et aux saints de l'islam; car la pruderie des dévots lui reprochait toujours de n'avoir chanté, dans le *Schah-Naméh*, que des prêtres et des princes infidèles. La malignité, l'envie, le fanatisme, la haine, la sottise se ressemblent partout. Quand le génie d'un homme est si manifeste, qu'il serait ridicule et honteux de le nier, on se rejette hypocritement sur l'usage qu'il en fait. Ferdousi jugea prudent de ne pas trop se fier à la magnanimité de Cader-Biliah; il prit congé du calife et se retira à Thous, où il mourut dans l'obscurité, quelques mois plus tard, en 411 de l'hégire, à moins que, suivant une autre version, il ne faille reculer la date de sa mort jusqu'en 416 (1026 de J.-C.). On lui éleva un tombeau dans la ville, près d'un lieu nommé *Mézar-Abbassia*. Ce coin de terre était encore un but de fréquents pèlerinages, à l'époque où écrivait Doulet-Schah (IXe siècle de l'hégire). Le même auteur ajoute que le scheik Aboul-Cassem-Korkani, sous prétexte que le poëte avait célébré les louanges des mages, refusa de réciter pour lui les prières accoutumées; mais que, la nuit suivante, l'ayant vu en songe, élevé à un grand degré de gloire, dans le paradis : « Comment as-tu mérité un rang si distingué? lui demanda-t-il. — A cause de ce vers où j'ai défini la grandeur et l'unité de Dieu, répondit Ferdousi : « Tu es ce qu'il y a de plus grand et
» de plus petit dans le monde; je ne sais pas
» au juste ce que tu es, mais tu es tout ce que
» tu es! » Un philosophe ne dirait pas mieux.

Quelques biographes accusent le vizir Meïmendi d'avoir imputé au poëte une préférence pour la doctrine des schiites, et ils prétendent que Mahmoud, ayant reconnu son erreur, le fit périr; le renseignement porte à faux : on ne doit évidemment l'appliquer qu'au vizir Ayyar, puisqu'on retrouve Meïmendi ministre sous le règne de Massoud, fils de Mahmoud-Sobokteghin. Ce fut, au contraire, Meïmendi qui, par un moyen détourné, ramena le sultan à de meilleurs sentiments envers le proscrit. Dans le cours d'une de ses expéditions aux Indes (411 ou 416), Mahmoud, adressant une lettre au roi de Dehli, interpella le vizir et lui dit : « Si cet Indien n'obéit pas à mes ordres, quel parti sera-t-il bon de prendre? — Si la réponse, répartit Meïmendi « n'est pas
» conforme à mes désirs, garde-toi, Afrasiab,
» de remuer ta massue et d'entrer dans la
» lice! » C'était un vers du *Schah-Naméh*; l'à-propos, suivant la superstition orientale, pouvait passer pour une inspiration du ciel. Le sultan se souvint ainsi de son injustice; et Meïmendi, profitant de l'occasion, lui apprit que le poëte, vieux et infirme, vivait à Thous dans la pauvreté et dans l'oubli. Mahmoud commanda sur-le-champ qu'on chargeât douze chameaux d'indigo, et qu'on les dirigeât sur Thous, pour les donner à Ferdousi; mais lorsque les douze chameaux furent arrivés à la porte de la ville, qui s'ouvre du côté de la rivière, le corps du vieillard, qu'on allait mettre en terre, sortait par cette même porte. Le présent royal fut offert à la fille du poëte : elle le refusa. « Qu'ai-je à faire des présents des rois? » s'écria-t-elle. Noble fierté! Nous la préférons à la condescendance, même pieuse, de sa sœur, qui accepta, dit-on, pour reconstruire en pierre la digue du canal au bord duquel son frère, encore enfant, aimait à s'asseoir dans le jardin de leur père. Cette digue, formée de fascines, était souvent entraînée par les grandes eaux; le pauvre fils du jardinier s'en attristait et ne désirait la fortune que pour leur opposer un obstacle plus solide et plus durable. Son vœu ne fut exaucé qu'après sa mort.

Le *Schah-Naméh* n'est point le seul ouvrage de Ferdousi; dans sa jeunesse, il en avait publié plusieurs autres sous son nom propre de Schéref-Schah; on lui doit, en outre, un divan intitulé : *Khamsa* (*Cinq*), dénomination générique de certains recueils de poésie. Doulet-Schah ne parle de ses productions que sur le ton de l'enthousiasme. « Personne, affirme-t-il, n'a jamais surpassé les récits et les descriptions de Ferdousi; l'éloquence et l'art des vers, comme l'a dit un poëte, rampaient à terre : il les prit par la main et les replaça sur le trône. » Et en tête de sa biographie, à la suite des deux surnoms du poëte, il écrit : le *Sahban de la Perse*, nom d'un Arabe de la tribu de Wayel, célèbre par son éloquence (Eichhorn, *Monumenta antiquiss. hist. Arab.* (Gotha, 1775, in-8o). Les compatriotes de Ferdousi, dans leur reconnaissance, lui avaient conféré déjà la qualification de *Dantschmend-Agem*, le Savant de Perse.

Le *Schah-Naméh*, malheureusement inachevé par Ferdousi, devait renfermer soixante mille distiques; quelques manuscrits n'en renferment pourtant que quarante mille; les plus complets n'en contiennent que de six à seize mille de plus. Taki-Eddin-Kaschi pense que les quatre mille derniers distiques, où est racontée l'invasion arabe, appartiennent au poëte Asudi, l'ami et le professeur de Ferdousi; celui-ci, de retour à Thous, et sentant sa mort prochaine, le pria de les composer, bien qu'Asudi fût de beaucoup plus âgé que lui. On trouve enfin dans les manuscrits de nombreux fragments étrangers à l'original; et Ferdousi lui-même, empruntant plusieurs milliers de vers au poëte Dasiki, les a textuellement intercalés dans son œuvre. Rien de plus grandiose, d'ailleurs, de plus émouvant et de plus varié que les scènes décrites dans cet immense poëme. Tous les caractères ont les proportions de l'épopée : *Roustem* et *Isfendiar*, le courage uni à la prudence et à

la justice; *Barzou*, la valeur téméraire; *Siawech*, chaste comme Hippolyte; *Sohrab*, moissonné dans sa fleur; *Iredjnéh*, pure victime qui ne recule point devant la mort, préférable à une guerre impie; *Féridoun*, *Minoutchéher*, *Kaï-Khosrou*, types des bons rois; *Afrasiab*, l'ambitieux qui intéresse par l'audace et la force du caractère, malgré sa scélératesse et ses crimes. Les figures de femmes, *Roudabah*, mère de *Roustem*, *Schiri*, *Féranguis*, *Soudavah*, une Phèdre persane, offrent aussi, et tour à tour, la touche la plus vigoureuse ou la plus délicate. Le poëme, qui va du règne de Kaïumarath ou Kaïomorz, à la conquête musulmane, embrasse une période de trois mille six cents ans. L'auteur suit, dans sa narration, l'ordre chronologique, et la divise en épisodes souvent indépendants et qui constituent un tout complet. Il ouvre chacun de ces épisodes par un préambule, où il expose les sources dans lesquelles il a puisé, et les clôt par un épilogue destiné à faire ressortir la morale des événements. Ce manque d'unité nuit nécessairement à l'intérêt du poëme, dont le sujet principal est la guerre de l'Iran et du Touran (Perse ou Turkestan, ou pays au delà de l'Oxus); tous les incidents s'y rattachent, tant qu'elle dure; mais, avant ou après la guerre, ils n'ont pas encore ou n'ont bientôt plus de liaison entre eux, ce qui affaiblit l'intérêt. Aussi les Persans ne lisent-ils que fort rarement l'ouvrage en entier. Ils se servent d'extraits ou d'abrégés, et récitent les différents épisodes qui plaisent le mieux aux auditeurs, comme les rapsodes faisaient jadis pour les poëmes d'Homère.

M. Mohl a commencé une traduction française de ce poëme (1838-1846), avec des notes savantes et des commentaires. Voici le jugement que Sainte-Beuve a porté sur le poëte, dans une de ses *Causeries du lundi* : « Ce Firdousi ou Ferdousi, ce grand poëte qui, à première vue, nous étonne, et dont nous ne savons pas *même très-bien prononcer le nom*, est populaire dans sa patrie. Si jamais vous allez en Perse, dans ce pays de vieille civilisation, qui a subi bien des conquêtes, bien des révolutions religieuses, mais qui n'a pas eu, à proprement parler, de moyen âge, et dans lequel certaines traditions se sont toujours conservées, prenez un homme d'une classe quelconque, et dites-lui quelques vers de Ferdousi; il y a chance, m'assure-t-on, pour qu'il vous récite de lui-même les vers suivants; car les musiciens et chanteurs vont en redisant à plein chant des épisodes entiers dans les réunions, dans les festins... On a vu, de nos jours, des troupes persanes marcher au combat contre des Turcomans en chantant des tirades de son épopée. On trouverait peu de poëtes, dans notre Occident, qui jouissent d'une pareille fortune. »

FÈRE (LA), ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrondissement et à 25 kilom. N.-O. de Laon; pop. aggl., 3,346 hab. — pop. tot., 4,984 hab. Place de guerre; école d'artillerie de deuxième classe; arsenal important. Savonneries, scieries, martinets, moulins à blé; produits chimiques. Commerce de grains, vins, laines, bestiaux, houille. La Fère, agréablement située sur l'Oise, un peu au-dessous du confluent de la Serre, était, dès le Xe siècle, une place forte qui fut prise par Thibaut, comte de Blois, en 958; par le prince de Condé, en 1519; par les ligueurs, en 1589, et par Henri IV, en 1595. Après le désastre de Waterloo, les habitants de La Fère opposèrent aux Prussiens une résistance si opiniâtre, que ceux-ci furent obligés de lever le siége de la ville. L'église de La Fère, en partie du XVe siècle, renferme le tombeau de Jeanne de Luxembourg. Vaste polygone; restes considérables d'un château du XIIIe siècle enclos dans les bâtiments de l'école d'artillerie.

FÈRE-CHAMPENOISE (LA), bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. S. d'Epernay, dans la Vaure; 2,042 hab. Manufacture de toiles pour tuyaux à incendie. Récolte et commerce de vins.

Les environs de ce bourg sont devenus célèbres par un douloureux épisode de la campagne de 1814. Les maréchaux Marmont et Mortier, qui cherchaient à rejoindre Napoléon, furent attaqués, séparés et contraints de reculer; mais l'ennemi tourna surtout ses attaques meurtrières contre une division de cinq mille hommes, composée de conscrits et de gardes nationaux. Ces braves, entourés d'une masse de 20,000 chevaux, criblés de mitraille, répondirent d'abord par un feu terrible, mais finirent par succomber sous le nombre toujours croissant des assaillants. « Cette cruelle journée de la Fère-Champenoise, que les coalisés ont décorée du nom de bataille, ne fut, dit M. Thiers, que la rencontre fortuite de 200,000 hommes avec quelques corps égarés, qui se battirent dans la proportion d'un contre dix. »

FÈRE-EN-TARDENOIS (LA), bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Château-Thierry, dans une large vallée; pop. aggl., 2,377 hab. — pop. tot., 2,393 hab. Fabrique de bas et de chaussures de laine, sabots, huile. Commerce de grains, vins, chanvre, laine, bois, chevaux. Ce bourg, ancienne place forte, conserve les restes d'un château flanqué de huit tours et précédé d'une belle galerie que supportent cinq arches de 20 mètres de hauteur.

FERÉ (Charles-Octave), littérateur français, né à Tours en 1815. Il débuta, vers 1834, par des articles insérés dans les journaux de Rouen, où il était maître d'étude, puis devint successivement directeur du *Phare de Rouen* et du *Messager de Rouen*. Ce dernier journal, qu'il avait fondé, ayant cessé de paraître en 1852, M. Féré vint se fixer à Paris. Depuis cette époque, ce fécond écrivain a collaboré à plusieurs publications littéraires illustrées, particulièrement au *Voleur*, qu'il a dirigé, et il a publié de nombreux romans écrits d'une plume facile, sinon brillante. Nous citerons entre autres : les *Chevaliers errants* (1856, in-4o), en collaboration avec Saint-Yves; la *Chanteuse de marbre* (1857, in-8o), avec le même; la *Vipère noire* (1858, in-18); les *Mystères du Louvre* (1859, 6 vol. in-8o); la *Cour des Miracles sous Charles VI* (1860, in-4o); les *Invisibles* (1861, in-4o); la *Rose d'Ivry* (1862, 2 vol.); les *Quatre femmes d'un pacha* (1864, 5 vol. in-8o); les *Buveurs d'absinthe* (1865, in-18); les *Agneaux et les loups* (1865, in-18), en collaboration avec J. Cauvain; le *Livre des Fiancés* (1866, in-12); les *Amours du comte Bonneval* (1866, in-12), avec Saint-Yves; le *Pacte du docteur* (1867, in-12); *Fualdès* (1857, in-12); les *Régions inconnues* (1869, in-8o), etc.

FÉREDJÉ s. m. (fé-rè-djé). Sorte de manteau dont s'enveloppent les Turcs, hommes et femmes : *Au pied de cette fontaine s'abritent des essaims de femmes en* FÉREDJÉS *blancs, roses, verts ou lilas.* (Th. Gaut.)

FEREDSCHIK ou **FERET**, ville de la Turquie d'Europe, à 70 kilom. N.-O. de Gallipoli et à 92 kilom. S.-O. d'Andrinople, sur la rive droite et près de l'embouchure de la Maritza; 3,000 hab. Petit port de commerce; sources thermales très-fréquentées. Les Turcs la prirent en 1353.

FÉREIRIE s. f. (fé-rè-rî — de *Féreira*, n. pr.) Bot. Syn. d'HILLIE.

FEREKHABAD, en anglais *Furrukhabad*, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, ch.-l. du district de son nom, à 158 kilom. E. d'Agra, près de la rive droite du Gange; 70,000 hab. Place forte, siége d'un tribunal civil, résidence d'un collecteur d'impôts. Hôtel des monnaies. Manufactures de soie et de coton. La ville, entourée d'un mur, est percée de rues larges et généralement plantées d'arbres; mais la plupart des maisons, à l'exception de celles qui bordent les grandes places, sont bâties avec de la terre.

FÉRENTAIRE s. m. (fé-ran-tè-re — lat. *ferentarius*, même sens). Antiq. rom. Soldat armé d'une fronde ou à la légère. ‖ Sorte de valet qui portait des armes à la suite de l'armée, pour en fournir à ceux qui venaient à perdre les leurs dans le combat.

FERENTINO, ville des Etats de l'Eglise, délégation et à 11 kilom. N.-O. de Frosinone, sur une montagne du haut de laquelle on découvre une belle vue; 7,900 hab. Evêché érigé en 487. Cette ville fut dans l'antiquité le centre de la confédération des villes du Latium. Murs pélasgiques.

FERENTUM, ville de l'Italie ancienne, dans l'Apulie, au S. de Venusia. Elle fut prise par les Romains l'an 319 av. J.-C. et colonisée en 118. C'est aujourd'hui la ville de Forenza, dans la Basilicate.

FÉRÉOL (Louis **Second**, connu au théâtre sous le nom de), chanteur et auteur dramatique français, né en 1795. Sa famille ne le destinait pas à l'état de comédien; mais on ne saurait triompher de cette influence secrète qui s'appelle la vocation, et les parents du jeune homme eurent le bon esprit de renoncer à leurs projets et de laisser toute liberté à Féréol. Après plusieurs essais peu significatifs pour l'avenir, il débuta à l'Opéra-Comique, le 9 juin 1818, par les rôles de Thomas du *Secret*, et d'Ali dans *Zémire et Azor*. Le nouveau venu avait un masque singulièrement expressif pour les rôles comiques, de la verve, de l'intelligence et une voix suffisante pour l'emploi qu'il voulait tenir. Le public comprit, de prime abord, qu'il avait affaire à un homme intelligent et capable, et ne lui marchanda pas les bravos. Féréol fut reçu d'emblée, et ne tarda pas à prouver qu'on avait eu raison d'agir ainsi. Il devint, en peu de temps, capable d'assurer au besoin le succès d'un ouvrage. Nul ne disait avec plus d'esprit. Il savait donner de la valeur aux moindres détails. Loin de s'enorgueillir de sa position, il travaillait sans cesse, afin de corriger des défauts dont le public bienveillant n'avait pas l'air de s'apercevoir. Il était rare que son entrée en scène ne fît pas sensation; l'auteur disparaissait; il ne restait que le personnage indiqué par la pièce. Féréol, dont l'esprit était cultivé, a composé les ouvrages suivants : le *Mort fiancé*, opéra-comique en un acte, avec Vial et d'Houdetot, musique de Prosper de Ginestet (Opéra-Comique, 16 janvier 1833), et *Cinq ans d'entr'acte*, opéra-comique en deux actes, musique de Leborne (Opéra-Comique, 15 juin 1833). Féréol s'est retiré du théâtre en 1836. Voici la liste de ses principales créations : Balachou, du *Paradis de Mahomet;* Flandrinos, du *Muletier* d'Hérold; le cocher, dans le *Pensionnat de jeunes demoiselles* (les *Visitandines*, revues et *sanctifiées* à l'intention des dévots); Dickson, de la *Dame blanche;* Arpayd, de *Fiorella* d'Auber; Matteo, de *Masaniello;* Richardet, de la *Violette;* Carill, des *Deux nuits;* lord Kokbourg, de *Fra Diavolo;* Daniel, de *Zampa;* Cantarelli, du *Pré aux clercs;* Tsing-Tsing, du *Cheval de bronze*, etc. M. Fétis n'accorde pas une ligne à cet artiste de mérite.

FERER (Jacques), navigateur français du XIVe siècle, découvrit le cap Bajador en 1346.

FÉRÈS s. m. (fé-rèss). Mamm. Espèce de dauphin, qu'on trouve dans la Méditerranée.

— **Encycl.** Le *férès* est une espèce de dauphin, que l'on regarde comme l'*orca* des anciens. Il atteint jusqu'à cinq mètres de longueur; sa tête est carrée, renflée au sommet, s'amincissant pour former le museau, qui est court et arrondi, assez semblable à un mufle de veau; ses mâchoires, égales, portent, de chaque côté, vingt dents inégales, ovoïdes, bilobées et arrondies au sommet. Les autres caractères sont : un évent sur le museau et un sur le dos; des nageoires latérales ovales; celle de la queue horizontale. La couleur de ce cétacé est noirâtre sur tout le corps. Le *férès* habite la Méditerranée, où il voyage par troupes nombreuses. Lorsqu'il est blessé, il fait entendre un mugissement très-fort. La pêche de ce cétacé a peu d'importance, et si on le prend, ce n'est guère qu'accidentellement. Sa chair n'est bonne qu'à faire de l'huile.

FÉRET s. m. (fé-rè—rad. *fer*). Techn. Verge de fer non percée, dont se servent les verriers pour lever de la matière, et ajouter des ornements à certains objets qu'ils sont en train de fabriquer. ‖ On dit aussi FERRET.

— Minér. Nom vulgaire de l'hématite rouge.

FERET, ville de la Turquie d'Europe. V. FEREDSCHIK.

FÉRET (Denys), littérateur français, né à Moret, près de Fontainebleau, en 1573, mort vers 1630. Il exerça la profession d'avocat, mais s'occupa surtout de littérature, et publia des écrits où l'on trouve plus de facilité que de talent. On a de lui un recueil, devenu rare, qui a pour titre : les *Prémices, dites le vrai françois, ou poëmes, advis et mémoires pour le bien du saint-père, du clergé*, etc. (1614, in-8o).

FÉRÈTE s. f. (fé-rè-te — dimin. de *fer*). Armurer. Nom donné par quelques auteurs à l'épée des Francs, parce que, dit-on, elle était de fer non trempé.

FÉRÉTRIEN adj. (fé-ré-tri-ain — lat. *feretrius;* de *ferire*, frapper). Mythol. lat. Qui frappe; surnom de Jupiter à qui l'on consacrait les dépouilles opimes.

— Rem. Le mot latin *feretrius* a beaucoup amusé nos pères, et, à ce titre, il doit trouver ici une petite place. Sous la Restauration, un inspecteur général des études, dont les idées libérales égalaient au moins les connaissances historiques, s'imagina un jour que *Feretrius* était un des sept rois de Rome, et raconta tout au long, en public, l'histoire de ce monarque. On en rit longtemps, et, comme les journaux de l'époque sont tous remplis des traits malins qui furent alors décochés contre le savant inspecteur, il était bon que nos lecteurs eussent le mot de ces piquantes allusions.

FERETRUM s. m. (fé-ré-tromm — mot lat. formé de *ferré*, porter). Antiq. rom. Lit sur lequel on portait les morts. ‖ Sorte de civière sur laquelle on portait les images des morts dans les funérailles, et les dépouilles dans les triomphes.

FERFAY, village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arrond. et à 18 kilom. de Béthune; 360 hab. Beau château moderne avec parc. Mines de houille produisant plus de 550,000 hectolitres de charbon par an.

FERG (François-de-Paula), peintre allemand, né à Vienne en 1689, mort à Londres en 1740. Il avait à peine achevé ses études littéraires, quand son père, Pancrace Ferg, peintre très-médiocre, le confia à un de ses amis, Baschneber, barbouilleur s'il en fut, et dont les absurdes conseils faillirent compromettre à jamais l'avenir du jeune élève. Après avoir perdu quatre années dans cet atelier bizarre, il rentra près de son père, qui tourna ses études vers la peinture d'histoire. Mais, admirateur de Callot et de Sébastien Leclerc, passionné pour l'eau-forte, Ferg n'avait nul goût pour ce genre sérieux; il finit par entrer chez Hanz Graf, un maître dont les scènes familières et les excellentes leçons développèrent toutes les facultés artistiques de Ferg. De là, il alla passer trois ans chez Joseph Orient, célèbre paysagiste allemand. Il peignit des figures dans les tableaux de son maître pendant que celui-ci lui apprenait, en retour, à choisir les fonds heureux qui encadrent ses figures spirituelles. A trente et un ans, Ferg entreprit un long voyage dans toute l'Allemagne. C'est à Leipzig qu'il fit la connaissance d'Alexandre Thiele, célèbre paysagiste, qui reproduisait, pour la cour de Dresde, les plus beaux sites de la Saxe. François suivit son nouvel ami, et vécut longtemps avec lui. Aussi trouve-t-on de nombreuses toiles de Thiele où Ferg a exécuté des animaux pleins de vie, des figures excellentes. Après avoir ainsi passé quelques années, il partit pour l'Angleterre, et fit, à Londres, un mariage malheureux. Sa vie devint alors triste et pénible. Ses tableaux n'eurent plus les succès brillants qui l'avaient rendu célèbre, qui l'avaient enrichi. De cupides marchands vinrent remplacer les amateurs généreux. Il tomba dans un profond découragement qui lui rendit tout travail impossible, et la misère vint, âpre, hideuse, terminer une douloureuse existence. « On raconte, dit M. Charles Blanc, qu'il fut trouvé mort, un matin, assis devant la porte de la maison qu'il habitait, y étant apparemment retourné la veille, si faible et si exténué, qu'il n'avait pas eu la force de frapper ou de crier assez haut pour se faire entendre... »

Hagedorn, dans sa *Lettre à un amateur de la peinture*, définit avec un rare bonheur le talent de Ferg : « Vous n'ignorez pas, monsieur, dit-il, les talents de ce fameux peintre pour représenter des figures en petit, des guinguettes flamandes ou une multitude de monde occupée à regarder un charlatan monté sur son théâtre. Tantôt le peintre vous représentait, comme vous l'aurez remarqué dans des morceaux de ce cabinet, quelque architecture en ruine, le marbre blanc et ses crevasses exprimées avec une finesse extrême; tantôt une pyramide et quelque mur qui l'environne, avec une porte percée en arcade; ici une fontaine entourée de muletiers qui y mènent leurs mulets et leurs chevaux à l'abreuvoir, l'un rétif ou ruant, l'autre avançant avec une villageoise montée dessus, qui serre son enfant entre les bras, et s'entretient familièrement avec ses compagnons de voyage... » Ce même écrivain, qui avait sérieusement étudié l'œuvre de Ferg, lui reproche avec raison de dessiner ses animaux moins bien que ses figures. Mais il termine en ajoutant que celui qui aurait, dans les grandes proportions, autant de qualités que Ferg en a montré dans les petites, serait au premier rang parmi les peintres d'histoire,

Ferg a laissé huit eaux-fortes, paysages avec ruines, fontaines et figures, qui sont d'un grand mérite. Ses peintures, rares et *précieuses, sont en partie dans les galeries* particulières. Les musées publics n'en possèdent pas. Seule, la galerie de Vienne en a deux; ce sont des *Foires de village*. Mais *Carl Conti et Vivarès ont gravé avec talent* ses meilleures œuvres, entre autres : les *Amusements des Hollandais en été et en hiver*, des *Foires* et des *Conversations en plein air*.

FERGET (Pierre), traducteur français. V. FARGET.

FERGOLA (Nicolas), géomètre italien, né à Naples en 1753, *mort en 1824. Il professa les* mathématiques à Naples, où l'Académie des sciences le reçut au nombre de ses membres. On a de lui plusieurs mémoires et autres écrits : *Prelezioni sui principii mathematici della filosofia naturale del Newton* (1792); l'*Arte euristica* (1811); *Trattato delle sezioni coniche* (1817), etc.

FERGUS Ier, roi d'Ecosse, mort en 356 ou 357 de notre ère. Il était fils d'un roi d'Irlande et fut reconnu roi par les Ecossais, qu'il avait aidés à repousser les Pictes. Il soutint des guerres continuelles contre les Romains et les Bretons, et mourut après un règne d'environ vingt-cinq ans. — FERGUS II, roi d'Ecosse, mort en 427. Il succéda, en 411, à son aïeul Eugène, et fut en guerre constante avec les Romains et les Bretons. — FERGUS III, roi d'Ecosse de 764 à 767. Il succéda à Eugène VIII, se livra à toutes sortes d'excès et de débauches, et périt empoisonné par sa femme.

FERGUSON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans la Pensylvanie, à 22 kilom. S.-O. de Bellefonte; 2,000 hab. Mines de fer et de houille.

FERGUSON (David), pasteur écossais, né à Dumferline, mort en 1598. Il est l'auteur d'un ouvrage curieux à plus d'un titre : c'est un recueil des proverbes en usage en Ecosse. Ferguson les arrangea par ordre alphabétique et obtint un grand succès. Son livre fut imprimé plusieurs fois, en 1641, en 1645, en 1706 et en 1785. Une collection beaucoup plus complète est celle de Kelly.

FERGUSON (Jacob), géomètre hollandais, contemporain de Descartes. On a de lui un ouvrage intitulé : *Labyrinthus algebræ* (La Haye, 1667), où il *traite longuement de la* préparation et de la résolution des équations algébriques. Une partie séparée roule sur les propriétés des nombres figurés, leur décom*position et leur sommation.*

FERGUSON (Samuel), poëte et prosateur irlandais, né à Belfast en 1810. Ses premières œuvres, parmi lesquelles on remarque un poëme intitulé *Willy Galiland.*, furent publiées dans l'*Ulster Magazine*. En 1832, il donna, dans le *Blackwood Magazine*, le meilleur peut-être de ses ouvrages : la ballade *Fabrication de l'ancre*. En 1834, il commença à fournir des articles au *Dublin University Magazine*, qu'il dirigea pendant quelque temps et auquel il n'a pas cessé depuis de collaborer. Le but qu'il s'est donné : relever le niveau de la littérature de sa patrie et réfuter les plaisanteries trop fréquemment formulées sur la vie privée des Irlandais, apparaît pleinement dans ses *Divertissements des nuits hiberniennes*, et dans les articles qu'il a donnés à la collection des ménestrels irlandais d'Hardiman (1834). Reçu au barreau en

1838, M. Ferguson jouit d'une assez grande réputation comme avocat.

FERGUSONITE s. f. (fèr-gu-so-ni-te — de *Ferguson*, naturaliste anglais). Minér. Tantalate d'yttria et de cérium naturel.

— **Encycl.** La *fergusonite* se trouve à Kirkentansak, près du cap Farewell, au Groënland. C'est une substance opaque, d'un brun noirâtre ou d'un noir de poix, à cassure conchoïde et à éclat métalloïde. Elle est cristallisée, et ses cristaux dérivent d'un prisme droit à base carrée, dont le rapport est comme 100 : 212. Sa dureté s'exprime par le nombre 6, et sa pesanteur spécifique par le nombre 5,9. La *fergusonite* ne fond pas au chalumeau : elle y perd seulement sa couleur, devenant d'abord d'un jaune foncé, puis d'un jaune pâle. D'après Hartwall, elle renferme 47,75 d'acide tantalique; 41,91 d'yttria; 4,68 de protoxyde de cérium; 3,02 de zircone; 1 d'oxyde d'étain; 0,95 d'oxyde d'urane et 0,34 de peroxyde de fer.

FERGUSSON (Adam), célèbre philosophe et historien écossais, né en Ecosse en 1724, dans la paroisse de Logierait, où son père était ministre, mort le 22 février 1816. Dès l'âge de quinze ans, le jeune Fergusson suivit les cours de l'université de Saint-André et y fit de rapides progrès, surtout dans les langues latine et grecque, dans les mathématiques, la physique et la philosophie morale. Il conquit le grade de docteur. Malheureusement, la médiocrité de sa fortune ne lui permettait pas de se livrer entièrement à ses études favorites. A Edimbourg, il se lia avec les hommes les plus distingués de son temps, entre autres David Hume et les docteurs Blair et Robertson, qui devaient être si célèbres plus tard. A vingt et un ans, Fergusson prit les ordres, et fut nommé chapelain en second au 42e régiment d'infanterie et envoyé avec lui sur le continent, d'Allemagne en Flandre, de Flandre en Hollande. Ce ne fut qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) qu'il put revenir dans ses foyers. Modeste dans ses goûts, il sollicita une petite cure qu'il n'obtint pas. Ses sermons étaient trop élevés pour l'intelligence des villageois, et ils convenaient beaucoup mieux à une réunion lettrée, à un public de choix; d'ailleurs, un véritable succès les attendait à Edimbourg. Lord Bute, puissant à la cour, jeta les yeux sur Fergusson et le donna comme précepteur à ses enfants, en 1757. En 1759, il fut nommé professeur de philosophie naturelle à l'université d'Edimbourg; en 1764, on l'appela à la chaire de philosophie morale, qui était sa véritable place, et son premier ouvrage : *Essai sur la société civile*, parut à Londres en 1767. Le succès en fut grand, et l'auteur fut admis au sein de l'université d'Edimbourg. Plusieurs traductions de son livre furent publiées en Allemagne, en Hollande et en France, et on le regarda dès lors comme un des plus profonds penseurs de son pays. Quelque temps après, Fergusson revint visiter sa patrie, et épousa une nièce du célèbre chimiste Joseph Black. En 1769, il fit paraître les *Institutions de philosophie morale*, à l'usage de sa classe, ouvrage de beaucoup de mérite, qui a eu également l'honneur d'être traduit en plusieurs langues. Comme il aimait les voyages, il demanda à lord Chesterfield la permission d'accompagner son neveu dans ses excursions, en qualité de gouverneur. A son retour, il reprit ses leçons de philosophie, et elles eurent encore plus de vogue que la première fois. Il avait accumulé pendant ses voyages des trésors d'observation qu'il livrait avec une éloquence aisée à un public composé des premières familles de l'Angleterre. Sa vaste érudition ne chargeait pas son récit, qui courait rapide et franc, et il donnait à son auditoire le double avantage de s'amuser (dans la bonne acception du mot) et de s'instruire. Et cependant il ne disait pas ses véritables opinions métaphysiques, et il éludait avec habileté certaines questions sur lesquelles il n'osait pas se prononcer. D'après toutes ces réticences, on a pensé qu'il avait un penchant réel pour le scepticisme de son ami Hume. En 1776, il réfuta quelques parties du traité du docteur Price sur la liberté civile, et reçut, en récompense de son ouvrage, dit-on, la charge de secrétaire de la légation envoyée en Amérique (1778) pour traiter avec le congrès et réconcilier les deux puissances. Cette mission fut, comme on le sait, sans résultat, et Fergusson revint en Ecosse pour s'occuper exclusivement d'un ouvrage qu'il préparait depuis longtemps; c'est l'*Histoire des progrès et de la chute de la république romaine*. Il se proposait de faire pour cette république ce que Gibbon avait fait pour l'empire romain, et son ouvrage est un des plus approfondis qui aient été publiés en Angleterre sur cette matière. Il parut en 1782, en trois volumes in-4o, avec six cartes géographiques. C'est un des écrits qui ont le plus contribué, avec ceux de Gibbon et de Niebuhr, à jeter la lumière dans les légendes romaines. L'auteur voit et juge les faits de haut, laissant de côté les détails, pour s'attacher aux grands événements et en tirer toutes les conséquences avec une puissante exactitude. La lutte si longue et si dramatique des plébéiens et des patriciens y est retracée de main de maître. C'est Polybe qu'il a pris pour modèle, et quand ce guide lui manque, il en imite parfaitement l'esprit et la manière. L'*Histoire des progrès et de la chute de la république romaine* fut traduite en plusieurs langues, en allemand, en italien, en français par Demeunier et Gibelin (Paris, 1784, 7 vol. in-8o).

Fergusson résigna, en 1784, sa place de professeur de philosophie morale, où il fut remplacé par son ami Dugald-Stewart. Il réunit plus tard ses leçons en 2 volumes, qu'il intitula : *Principes des sciences morales et politiques*, dont M. Pictet a donné d'amples extraits dans la *Bibliothèque britannique*. Toujours occupé d'apporter des perfectionnements à son *Histoire romaine*, Fergusson fit un voyage en Italie et recueillit, pour une seconde édition, une foule de faits intéressants et de jugements nouveaux ou complétés. Ce fut son dernier voyage. Sa santé, un peu ébranlée, lui commandait le repos; il avait une modeste fortune, fruit de ses travaux, et le gouvernement lui faisait une pension suffisante. Il mourut, ou plutôt il s'éteignit insensiblement à Saint-André (Ecosse), au milieu d'une nombreuse famille.

FERGUSSON (Robert), poëte écossais, né à Edimbourg en 1751, mort en 1774. Il étudia d'abord à Edimbourg, puis à Dundee, enfin à l'université de Saint-André, où le fit admettre un généreux gentilhomme. Un de ses professeurs, nommé Wilkie, encouragea sa muse naissante, et le jeune Robert conserva pour lui une vive gratitude. Quand le vieillard mourut, il lui fit, dans le dialecte écossais, une belle élégie. Dans ses premières années, Robert Fergusson était d'une étourderie impardonnable. Ses professeurs se plaignaient gravement de son inapplication, et il se fit expulser du collége, au désespoir de son père, qui voulait en faire un ecclésiastique. Quelqu'un lui conseilla d'essayer de la médecine. Le poëte prétendit qu'il lui suffirait d'ouvrir un livre pour se voir assaillir par toutes les maladies imaginables. Il était, en effet, d'un tempérament très-nerveux et d'une imagination excessivement mobile. Le droit, hérissé d'équivoques sèches et de subtilités puériles, le rebuta également. Que faire? Il avait près d'Aberdeen un oncle très-riche et qui, par sa position, pouvait trouver à son neveu une occupation très-convenable. Le jeune homme comptait bien sur cette ressource, et avec raison, car il fut très-bien accueilli. Six mois durant il vécut sans soucis, tout entier à sa muse et à ses plaisirs; mais la tendresse de l'oncle se refroidit un beau jour, et Fergusson fut obligé de quitter ces lieux, témoins de tant de bonheur et de tranquillité. Où ira-t-il? Pâle, frêle, il sent autour de lui se resserrer un cercle fatal; ses forces s'épuisent dans une lutte sans nom. Cependant, de toutes ces angoisses, il a sauvé sa gaieté, mais une gaieté factice, nerveuse, plus triste cent fois que les larmes. Fergusson est amusant, Fergusson a des amis. Il boit, il s'enivre, et la chaste muse s'enfuit épouvantée. De noires apparitions hantent le cerveau du malheureux; son ivresse ne peut plus l'arracher aux cauchemars qui le poursuivent; partout la mort se dresse devant lui comme un spectre dont il veut éviter l'étreinte fatale. Puis la nuit se fait; Fergusson, pris de démence, dans un accès de frayeur, et pour échapper à cette fatale mort qui le presse, se brise le crâne sur un pavé. Telle fut cette malheureuse existence, qui n'eut même pas les enivrements de celle de Chatterton. Burns, son ami et son émule, lui éleva un monument.

Les poésies de Fergusson se divisent en deux parties. La langue anglaise lui réussit médiocrement; mais ses ballades écossaises respirent une touchante simplicité, une mélancolie plaintive, comme Burns en a donné l'exemple dans sa charmante ballade : *A une fleur*.

Le recueil complet de ses œuvres a été publié à Glasgow (1813); il est précédé de sa vie, par D. Irving.

FERGUSSON (sir William), chirurgien et anatomiste anglais, né à Prestonpans (Ecosse) en 1808. Après avoir achevé ses études classiques à l'université d'Edimbourg, il étudia dans la même ville l'anatomie et la chirurgie sous la direction de Knox et de Turner, et, pendant neuf ans, il fut attaché, comme aide du premier de ces praticiens, au collége royal des chirurgiens. Fergusson se fit recevoir licencié en 1828, agrégé l'année suivante, et commença, deux ans plus tard, à professer la chirurgie. En 1836, il devint aide chirurgien à l'infirmerie royale, et la Société royale d'Edimbourg le reçut au nombre de ses membres en 1839. S'étant rendu à Londres en 1830, M. Fergusson y professa la chirurgie à King's College et la pratiqua à l'hôpital annexé à cet établissement. Son savoir lui acquit une grande réputation, qui lui valut d'être nommé successivement examinateur à l'université de Londres, professeur au Collége royal des chirurgiens d'Angleterre, chirurgien ordinaire du prince Albert, chirurgien extraordinaire de la reine, membre de la Société royale de Londres et de plusieurs autres sociétés savantes. En 1865, il reçut le titre de baronnet. Sir William Fergusson n'est pas seulement un savant théoricien, mais c'est aussi un praticien d'une rare habileté. Il a, en outre, inventé ou perfectionné plusieurs instruments chirugicaux. Indépendamment de nombreux articles sur l'anévrisme, la lithotritie, la lithotomie, etc., insérés dans divers journaux scientifiques, on lui doit un *Traité de chirurgie pratique*, qui jouit d'une réputation méritée.

FERGUSSON (James), voyageur et archéologue anglais, né à Ayr (Ecosse) en 1808. Après avoir étudié à l'école supérieure d'Edimbourg, il fut placé dans une maison de commerce en Hollande, d'où il revint à Londres. Il partit pour l'Inde en 1829 et y séjourna dix années, d'abord comme employé dans une fabrique d'indigo, puis comme associé d'une grande maison de commerce. Malgré ses occupations, il consacra dix années de sa vie à acquérir les connaissances qui devaient le rendre célèbre. En effet, ses heures de loisir étaient données tout entières à l'étude des beaux-arts et de l'archéologie, dans lesquels il fit des progrès d'autant plus rapides que son goût l'y portait irrésistiblement. Mais il ne voulait pas se borner à des lectures. Il voyagea beaucoup dans l'Inde et visita même la Chine, dessinant tous les monuments intéressants qui se trouvaient sur son passage. Lorsqu'il abandonna l'Inde, et en même temps le commerce, il se mit à visiter, en Europe, les principaux monuments, restes de civilisations disparues. Son premier ouvrage parut en 1845; il était intitulé : *Description des temples de l'Inde. L'Architecture ancienne de l'Indoustan* parut en 1847. La même année, il publia un *Essai sur la topographie de Jérusalem antique*, dans lequel il discute les différentes opinions des savants sur l'emplacement de la cité juive, et principalement du saint sépulcre. La publication suivante a trait à un autre ordre d'études; c'est un *Essai sur un nouveau système de fortification*, destiné surtout à prouver que tous les ouvrages actuels ne sauraient résister à l'artillerie, depuis les perfectionnements apportés aux engins de destruction. Les idées émises par l'auteur dans cet ouvrage lui avaient été suggérées par les fortifications en terre des Indiens. Cet essai fut vivement critiqué par les hommes du métier; mais M. Fergusson, peu impressionné par les attaques dont ses théories étaient l'objet, fit construire un modèle des fortifications proposées par lui, et chacun a pu le juger à l'Exposition universelle de 1851, où son œuvre fut admise. En 1859, M. Fergusson a publié le premier volume de ses *Recherches historiques sur les principes du beau dans l'art, et spécialement dans l'architecture*, qui renferme une histoire générale de l'architecture des Egyptiens, des Grecs et des Romains, et dont la suite sera consacrée au développement de l'art architectural dans l'Inde, en Chine, chez les Arabes et chez les peuples du moyen âge et des temps modernes. En 1855, M. Fergusson avait publié un *Manuel d'architecture*, qui est probablement de toutes ses œuvres la plus répandue et la mieux connue. En effet, ce livre a comblé une lacune dans une littérature spéciale, en Angleterre, et vulgarisé, pour ainsi dire, dans le public le goût et la connaissance des arts plastiques. A la liste des ouvrages que nous avons cités, il convient d'ajouter une brochure sur le *British Museum* et la *National Gallery* (1845), et un essai sur l'architecture assyrienne : *Restauration des palais de Ninive et de Persépolis*. M. Fergusson a été quelque temps directeur du *Crystal Palace*, mais il s'est démis de cet emploi lorsque cet édifice est devenu un lieu de plaisir. Il avait été précédemment chargé de décorer la salle de Ninive, lors de la reconstruction du *Crystal Palace*, à Sydenham.

FERHABAD, ville de la Perse moderne, dans le Mazenderam, à 53 kilom. N.-E. de Balfrousch. Cette ville, aujourd'hui bien déchue, eut jadis 16,000 hab. Ruines d'un château d'Abbas le Grand.

FERHAD-PACHA, célèbre grand vizir ottoman, mort en 1596. Il était cuisinier d'une oda des janissaires lorsque, s'étant rendu un matin au marché et n'ayant rien trouvé à acheter pour sa chambrée, il exhala, en présence d'un inconnu, les plaintes les plus vives contre le kiaïa, officier chargé d'approvisionner la ville. Cet inconnu n'était autre que le sultan Amurat III, qui, dès le lendemain, fit venir Ferhad à son palais et le chargea des fonctions de kiaïa. L'ancien cuisinier montra dans cet emploi autant d'habileté que d'intégrité. Appelé, en 1581, à remplacer Sinan-Pacha comme grand vizir, il gouverna l'empire en sage administrateur, fut destitué par un caprice d'Amurat, reçut ensuite le commandement de l'armée ottomane contre les Perses, redevint grand vizir, puis retomba une seconde fois dans une disgrâce, qui cette fois fut complète. Après avoir passé quinze ans dans les plus hautes fonctions, il se vit tout à coup privé de ses biens et réduit à un état plus misérable qu'à l'époque où il était cuisinier. Sous Mahomet III, successeur d'Amurat, Ferhad fut mis à la tête d'une armée chargée d'opérer sur le Danube; mais, ayant perdu une bataille, il reçut l'ordre de revenir à Constantinople, où il fut forcé de s'étrangler.

FERIA, ville d'Espagne, prov. et à 52 kilom. S.-E. de Badajoz, sur une élévation, près de la rive gauche de la Guadajera; 6,000 hab. Fabriques d'étoffes communes; moulins à farine et à huile. Commerce considérable de mulets et de bétail. Vieux château.

FÉRIABLE adj. (fé-ri-a-ble — rad. *férier*). Qui doit ou peut être fêté, chômé : *Jours* FÉRIABLES.

> On sait qui fut Richard de Quinzica,
> Qui mainte fête à sa femme allégua,
> Mainte vigile et maint jour *fériable*.
>
> LA FONTAINE.

FÉRIAL, ALE adj. (fé-ri-al, a-le — rad. *férie*). Liturg. Qui concerne la férie : *Office* FÉRIAL.

FERID-EDDIN, célèbre poëte persan. V. ATTAR.

FERIDJI s. m. (fé-ri-dji). Tissu assez souvent fabriqué en poil de chameau, que les Algériens nomades emploient pour leurs tentes : *Ce sont les femmes qui fabriquent les longs* FERIDJIS *tissés en laine, poil de chèvre et poil de chameau, qui, cousus ensemble, composent la tente.* ‖ On dit aussi FELIDJ.

FERIDOUN BEN-AHMED AT-TEWKI (Ahmed), écrivain turc, mort en 1583. Il fut secrétaire d'Etat du sultan, puis gouverneur de Belgrade. Outre quelques poésies en turc et en arabe, on a de lui : *Mounschiat-as-selathin* (*Lettres des sultans*), précieux recueil de pièces diplomatiques et d'itinéraires des armées ottomanes.

FÉRIE s. f. (fé-rî — lat. *feria*. Selon quelques auteurs, les Romains nommaient ainsi leurs fêtes à cause des victimes que l'on y immolait, *a feriendis victimis;* mais, comme le pense Delâtre, *feria* est sans doute pour *fesia*, le *r* remplaçant souvent le *s* entre deux voyelles. *Fesia* se rapporterait, suivant le même auteur, à la racine sanscrite *bhas*, briller, d'où les Romains ont aussi fait *festum*, fête. Voici comment *férie* en est venu à signifier, en liturgie, les différents jours de la semaine. Autrefois, toute la semaine de Pâques était fêtée, et l'on appela ces sept jours *féries*, c'est-à-dire *fêtes*. Le dimanche était la première *férie*, le lundi la seconde, etc.; et comme cette semaine était alors la première de l'année ecclésiastique, on s'accoutuma à appeler *féries* les jours des autres semaines. Un écrivain ecclésiastique, Isidore, s'est imaginé que ce nom venait de *fari*, parler, parce que ce sont des jours où il faut célébrer les louanges de Dieu). Antiq. rom. Jour pendant lequel le travail était interdit par la religion, bien qu'il n'y eût pas ce jour-là des sacrifices solennels comme dans les jours de fête.

— Par ext. Jour de vacances, de repos :

> Toute en *férie* il mettait la semaine.
>
> LA FONTAINE.

— Liturg. Chacun des jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du samedi, qui retiennent leur nom, en comptant le lundi pour la deuxième férie, le mardi pour la troisième, etc. ‖ *Féries majeures*, Nom donné aux trois derniers jours de la semaine sainte, aux deux jours qui suivent Pâques, aux deux qui suivent la Pentecôte, et au lundi des Rogations.

— Entom. Genre d'insectes diptères, de la division des coprobies, comprenant deux espèces, qui habitent la France.

— **Encycl.** Antiq. rom. Souvent les jours de *féries* étaient célébrés ou par des festins religieux, ou par des jeux en l'honneur des dieux. Il y avait quatre sortes de *féries* publiques : les statives, les conceptives, les impératives et les nundines. Les statives étaient communes à tout le peuple, placées à des jours et à des mois déterminés et invariables, et marquées dans les fastes par des observances définies. Les principales de ces *féries* étaient : les Agonales, les Carmentales, les Lupercales. Les *féries* conceptives étaient celles qui étaient promulguées chaque année par les magistrats ou par les prêtres, soit à des jours fixes, soit même à des jours indéterminés, comme les Latines, les Sémentives, les Paganales, les Compitales. Les *féries* impératives étaient celles que les consuls ou les préteurs établissaient au gré de leur autorité, Les nundines étaient consacrées aux habitants des villages et des campagnes, qui se rassemblaient durant ces *féries* pour traiter de leurs affaires privées ou de leur négoce. Il y avait des *féries* particulières à chaque famille, comme celles des familles Claudia, Æmilia, Julia, Cornelia. Il y avait aussi des *féries* particulières aux individus, comme les jours de naissance, des funérailles, des expiations. Celui qui avait prononcé certains mots mystiques et sacrés, tels que : *Salus*, *semonia*, etc., observait *férie*. La femme du flamine, chaque fois qu'elle entendait le tonnerre, était en *férie* jusqu'à ce qu'elle eût apaisé les dieux. Les prêtres enseignaient que les *féries* étaient profanées si on se livrait à quelque travail après leur promulgation et leur commencement. Bien plus, il n'était pas permis au roi des sacrifices et aux flamines de voir travailler pendant les *féries*. C'est pourquoi on faisait annoncer par un crieur public qu'on eût à s'abstenir du travail, et une amende était infligée à celui qui négligait de se conformer à cette prescription. Les prêtres enseignaient encore que celui qui, en ces jours, avait travaillé par mégarde, devait offrir, outre l'amende, un jour d'expiation, et le pontife Scévola soutenait qu'il n'y avait point d'expiation pour celui qui aurait travaillé sciemment. Cependant Umbro affirme que celui qui avait fait un travail relatif aux dieux ou aux choses sacrées, ou nécessité par quelque utilité pressante, ne contractait aucune souillure. Nous trouvons dans Virgile, qui était profondément versé dans toutes

ces doctrines, un curieux exemple de ce que nous pourrions appeler ce cas de conscience. Ainsi, sachant qu'on lave les brebis pour nettoyer leur laine ou pour les guérir de la gale, il prononce qu'il est licite de plonger les brebis dans l'eau durant les *féries*, lorsque c'est pour cause de maladie. « Nulle ordonnance des pontifes, dit-il, ne défend de plonger le troupeau bêlant dans l'eau *salubre* du fleuve. » En employant le mot salubre, il montre que la permission se rapporte seulement au motif de guérir une maladie, et non point à celui de faire du gain en nettoyant la laine. Pendant les *féries*, il n'était pas permis au préteur de prononcer (*fari*) les trois paroles sacramentelles : *Do, dico, addico* (je donne, je prononce, j'adjuge). On ne pouvait, pendant les *féries*, ni faire voter le peuple, ni actionner en vertu de la loi Varron nous dit, dans son *Traité des augures :* « Il ne faut point appeler les citoyens à l'armée pendant les *féries;* si on l'a fait, il y a lieu à expiation. » Remarquons, cependant, que les Romains pouvaient choisir le jour du combat lorsqu'ils étaient assaillants; mais, lorsqu'ils étaient attaqués, aucun jour ne les empêchait de défendre ou leur propre sûreté ou la dignité publique. Les anciens Romains avaient considéré le lendemain des *féries* comme impropice, et l'avaient appelé, pour ce motif, *ater*. Cette coutume finit, il est vrai, par tomber en désuétude. Toutefois, il était presque universellement admis qu'on ne pouvait offrir des sacrifices funéraires pour ses parents un jour *ater*, parce que, pour accomplir ces cérémonies, il fallait invoquer Jupiter ou Janus, dont les noms ne devaient pas être prononcés en de pareils jours. Quelques auteurs attribuent la classification des nundines parmi les *féries* à Romulus, qui, ayant associé le Sabin Tatius au gouvernement de Rome naissante, institua des sacrifices et le collége des prêtres *sodales* pour accompagner l'institution des nundines. L'opinion la plus raisonnable est que les Romains instituèrent les nundines afin que les habitants des campagnes, après s'être livrés dans les champs, pendant huit jours, aux travaux rustiques, quittassent les champs le neuvième jour et vinssent à Rome pour tenir les marchés et recevoir la notification des lois, afin que les actes du sénat et des magistrats fussent déférés à une plus nombreuse assemblée de peuple, et que, promulgués pendant trois nundines consécutives, ils fussent facilement connus de tous et de chacun. Cette promulgation des lois pendant trois nundines successives amena un peu plus tard l'usage que les candidats vinssent dans le lieu de la réunion des comices, pendant les nundines, et se plaçassent sur une éminence, d'où ils pussent être vus de tous. La loi Hortensia mit les nundines au nombre des *féries;* mais ces usages, ayant commencé à être négligés, finirent dans la suite par être abolis, lorsque, en raison de l'accroissement de la population, le concours du peuple fut tout aussi considérable un jour que l'autre. Ce fut Jules César qui, pour assurer l'exécution de ses projets ambitieux, décréta que, pendant les *féries* nundines, on ne pourrait ni convoquer ni faire voter le peuple. C'est à Numa, le roi religieux par excellence, que l'on attribue l'institution première des *féries*.

Une des fêtes les plus solennelles désignées sous le nom de *féries* était celle des *féries* latines; elles étaient d'origine politique plutôt que religieuse, et n'avaient pas lieu à Rome même, mais sur le mont Albain, à 20 kilom. de la ville. Elles étaient célébrées en mémoire de l'alliance, conclue sous Tarquin le Superbe, entre Rome et les cités du Latium. Cette alliance se renouvelait chaque année. Les Latins fédérés venaient à Rome, centre de la confédération, où avaient lieu un marché, des festins et des sacrifices communs. Jusque sous l'empire, la fête appelée *féries* latines fut conceptive ; quoique annuelle, elle n'était pas célébrée à jour fixe. On choisissait d'ordinaire la belle saison, le mois de mars, de mai ou de juin. Les consuls indiquaient le jour où elles commenceraient. On eût considéré la non-célébration des *féries* latines comme un sacrilége. Elles duraient trois jours. Tous les magistrats romains quittaient la ville pour se rendre sur le mont Albain. Comme il n'y avait plus d'autorité publique en leur absence, on nommait deux jeunes magistrats préfets des *féries* latines; ils étaient chargés d'expédier les affaires pressantes. Sous l'empire, il n'y eut plus qu'un préfet des *féries* latines, et il était, de droit, choisi dans l'ordre des patriciens. La veille ou l'avant-veille des *féries* latines, les riches se rendaient à leurs maisons de campagne. Dès le matin du jour où commençait la fête, la voie Latine était encombrée de monde. Un bois, dédié à Jupiter, couvrait le sommet et les versants du mont Albain ; c'était le rendez-vous général. On se réunissait dans les clairières, avec les offrandes destinées aux sacrifices. C'étaient des agneaux, du fromage, du lait, du beurre, du vin, des aliments. Chaque ville de la confédération devait, en outre, fournir son contingent de victuailles.

Dans la journée, une procession religieuse arrivait de Rome par une chaussée, appelée *Numinis via*, se dirigeant vers le temple de Jupiter Latiar, situé à l'extrémité méridionale du mont Albain, et dans lequel on entrait par un arc de triomphe. Là, le flamine venait recevoir la procession. A partir d'Auguste, la procession fut conduite par l'empereur lui-même, accompagné du collége des pontifes et de tous les dignitaires religieux de la capitale de l'empire. Le sénat romain, les magistrats urbains, les fonctionnaires civils et religieux des villes latines suivaient, chacun à son rang. Cela faisait cinq à six mille hommes, sans compter les curieux qui remplissaient la forêt et tous les endroits environnants. Le clergé de chaque ville accomplissait les petits sacrifices, et le chef du pontificat romain conduisait au sacrifice de l'alliance la grande victime, qui était un taureau blanc aux cornes dorées.

La procession faisait le tour du plateau qui couronne le mont Albain; puis l'empereur et les principaux magistrats pénétraient dans le temple de Jupiter Latiar et faisaient d'abord des libations de lait. Les magistrats des cités faisaient ensuite chacun leur sacrifice particulier en prononçant la formule : « C'est pour tel peuple et le peuple romain des Quirites. » Après avoir accompli les quarante-sept sacrifices, un pour chaque ville de la confédération, on partageait la chair des victimes entre les assistants. La cérémonie se terminait par un repas sur l'herbe et des courses de quadriges, sous la direction des édiles surintendants de la fête. Les courses avaient lieu dans un cirque, construit dans une petite plaine, au bas du mont Albain. Le peuple s'étageait sur les gradins de gazon qui couvraient le flanc de la montagne. Le prix décerné au vainqueur des courses consistait en une potion d'absinthe, remède salutaire, espèce d'élixir de longue vie, d'après les idées du temps.

Le sacrifice de l'alliance avait lieu le troisième jour, sous la présidence de l'empereur, mais au nom de l'un des consuls en exercice. Le consul faisait suivre le sacrifice d'une prière aux dieux et de la mention que le sacrifice était fait en l'honneur du peuple romain et des villes confédérées, qu'il nommait l'une après l'autre. Les dépouilles du taureau blanc étaient ensuite divisées entre les représentants des quarante-sept villes latines, puis on se dispersait pour se retrouver l'année suivante.

FÉRIÉ, ÉE adj. (fé-ri-é — rad. *férie*). Liturg. Se dit des jours pendant lesquels la cessation du travail est prescrite par la religion : *Noël et la Toussaint sont des jours* FÉRIÉS. *Rome païenne eut plus de jours* FÉRIÉS *que Rome chrétienne*. (Denne-Baron.) *Chez tous les peuples chrétiens, le dimanche est un jour* FÉRIÉ. (Arago.)

— **Antonymes.** Ouvrable, ouvrier.

FÉRIN, INE adj. (fé-rain, i-ne — lat. *ferinus;* de *fera*, bête sauvage). Qui est propre aux bêtes sauvages; qui a quelque chose de farouche : *Mœurs* FÉRINES. *Regards* FÉRINS.

— Méd. Se dit de quelques maladies qui ont un certain caractère de malignité : *Toux* FÉRINE.

FERINO (Pierre-Marie-Barthélemy, comte), général français, né à Caravaggio (Milanais) en 1747, mort à Paris en 1816. Il entra au service de la France en 1789, fut nommé lieutenant-colonel des chasseurs du Rhin en 1792, général de brigade à la fin de la même année, général de division en 1793, et se distingua particulièrement à Lindau, à Bregentz, à la défense du pont de Huningue. Appelé à siéger au sénat en 1805, il fut pourvu, en 1807, de la sénatorerie de Florence, reçut ensuite le gouvernement d'Anvers et le titre de comte, vota la déchéance de Napoléon et fut nommé membre de la chambre des pairs par Louis XVIII.

FÉRIOL (Charles, marquis D'ARGENTAL, comte DE), diplomate français. V. FERRIOL.

FÉRIOL (Antoine DE), littérateur français. V. PONT-DE-VEYLE.

FÉRIR v. a. ou tr. (fé-rir — du lat. *ferire*, frapper, qui se rapporte à la racine sanscrite *bharv*, heurter, rompre, d'où aussi le latin *foro*, percer, grec *pharô*, allemand *bohre*, anglais, *bore. Je fiers, tu fiers, il fiert, nous férons, vous férez, ils fièrent ; je férais, nous férions; je féris, nous férîmes ; je ferrai, nous ferrons; je ferrais, nous ferrions; fiers, férons, férez ; que je fière, que nous fiérions ; que je férisse, que nous férissions; férant; féru, ue*). Frapper : FÉRIR *de l'épée*.

Peut-être en *avez*-vous déjà *féru* quelqu'une.

MOLIÈRE.

‖ Vieux mot.

— *Sans coup férir*, Sans user de violence, sans se battre : *On s'empara de la ville* SANS COUP FÉRIR. ‖ Sans difficulté, sans encombre : *Je réussirai* SANS COUP FÉRIR.

— Mar. Se dit quelquefois pour Enverguer. ‖ S'est dit aussi pour Aborder, arriver, atterrir : *Si passèrent outre et s'en vinrent* FÉRIR *dans le havre de Saint-Malo de l'isle, et là ancrèrent et prirent terre*. (Froissart.) ‖ *Férir de proue à terre*, Echouer debout à la plage par l'avant.

FERISHTAH (Mohammed-Casim-Hindou-Schah), historien musulman de l'Inde, né à Asterabad, près de la mer Caspienne, en 1570, mort après 1626. Il était fort jeune encore quand son père émigra dans le Dekkan et y devint instituteur du fils du prince régnant. Plus tard, Ferishtah se retira à la cour d'Ibrahim-Adil-Schah, à Bejapore (Visapour), et y passa le reste de sa vie. C'est là qu'il composa son *Histoire de l'Inde*, publiée en 1606, la plus estimée des histoires de l'Orient, et qui contient des faits que l'auteur a recueillis dans plus de trente ouvrages historiques anciens. Dans l'introduction, Ferishtah donne un résumé de l'histoire de l'Inde avant la conquête mahométane; on trouve ensuite, en douze livres, l'histoire des rois des différentes provinces et des colonies européennes; enfin, la conclusion renferme la description géographique et physique du pays. Cet ouvrage, qui jouit encore de nos jours de la plus haute réputation, a été traduit en anglais par le colonel John Briggs (1829), sous le titre de : *Histoire de la naissance et des progrès de la puissance mahométane dans l'Inde depuis son origine, de l'an* 1000 *jusqu'en* 1620. Le colonel Briggs en a également publié une édition en persan, à Bombay, en 1831.

FERJEUX (saint), en latin **Ferrutius**, martyrisé en 211, avec son père, saint Ferréol. V. FERRÉOL.

FERLACH, bourg d'Autriche, dans la Carinthie, sur la Drave, régence et à 12 kilom. S. de Klagenfurt; 3,000 hab. Importante fabrique d'armes et d'objets en fer et en acier.

FERLAGE s. m. (fèr-la-je — rad. *ferler*). Mar. Action de ferler une voile, d'en serrer les plis contre la vergue après l'avoir carguée. ‖ *Rabans de ferlage*, Cordelettes qui servent à ferler une voile.

FERLÉ, ÉE (fèr-lé) part. passé du v. Ferler : *Voile* FERLÉE.

FERLER v. a. ou tr. (fèr-lé — Delâtre dérive ce mot de *fardeler*, de *farde*, ballot; de l'allemand *buerde*, de la racine sanscrite *bhar*, porter, ou de la racine *pratch*, étendre [v. FARDEAU]. On dit aussi en anglais *to furl*, dans le même sens). Mar. Relever une voile, la serrer et l'attacher pli par pli le long de la vergue, après l'avoir carguée. ‖ Ce mot s'emploie surtout pour les voiles carrées; pour les focs et les voiles auriques, on dit mieux SERRER.

— **Antonyme.** Déferler.

FERLET s. m. (fer-lè). Techn. Instrument de bois en forme de T, qui se compose d'une petite traverse horizontale fixée par le milieu au bout d'un long manche, et dont on fait usage dans plusieurs ateliers, notamment dans les papeteries, pour placer les feuilles humides sur les ficelles de l'étendoir.

FERLET (Edme), littérateur français, mort à Paris en 1821. Il entra dans les ordres, professa les belles-lettres à Nancy, puis devint chanoine de Saint-Louis-du-Louvre. Ses principaux écrits sont : *Sur le bien et le mal que le commerce des femmes à faits à la littérature* (Nancy, 1772); *De l'abus de la philosophie par rapport à la littérature* (Nancy, 1773); *Observations littéraires, critiques, politiques, militaires, etc., sur les* Histoires *de Tacite* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°).

FERLIN s. m. (fèr-lain). Comm. Ancienne étoffe de laine que l'on tirait d'Angleterre. ‖ Syn. de FALLIN.

— Métrol. Très-ancienne monnaie, dont la valeur courante était du quart d'un denier. ‖ Poids usité dans l'ancien duché de Modène, au dernier siècle, et qui valait 36 grains ou un seizième d'once du pays, soit 1gr,77135. ‖ Ancienne mesure agraire, équivalant à 33 ares environ.

FERLONI (Séverin-Antoine), savant ecclésiastique italien, né dans la Romagne en 1740, mort à Milan en 1813. La grande réputation qu'il acquit comme prédicateur le fit élever, par le pape Pie VI, à la dignité de grand prieur de l'ordre Constantinien. Ferloni fit alors une étude approfondie de l'histoire ecclésiastique et de la discipline de l'Eglise, fouilla les archives et les bibliothèques d'Italie et d'Allemagne, et composa, au bout de trente années de travaux et de recherches, une *Histoire des variations de la discipline de l'Eglise*. Il mettait la dernière main à cet ouvrage considérable lorsque les Français descendirent en Italie. Sa maison fut pillée et ses manuscrits brûlés; réduit alors à la plus profonde misère, il alla chercher un refuge à Milan. Pour s'attirer la bienveillance de Bonaparte, qui s'était créé président de la république italienne, Ferloni publia plusieurs homélies favorables à la politique française, aux principes de la Révolution, et, en récompense de son concours, le savant abbé reçut, après la création du royaume d'Italie, le titre de théologien du conseil particulier du vice-roi. Lorsque, en 1811, Napoléon résolut de convoquer un concile, il voulut que cette mesure parût être provoquée par l'Eglise elle-même. En conséquence, il ordonna indirectement aux prélats de lui envoyer des adresses en ce sens. Ferloni, devenu un instrument docile des vues de Napoléon, esquissa les termes dans lesquels ces adresses devaient être rédigées, et un grand nombre d'évêques signèrent, sans y rien changer, les modèles qui leur étaient envoyés par le conseil privé du vice-roi. En même temps, Ferloni composa dans le même but, *sur l'autorité de l'Eglise*, un savant ouvrage dans lequel il exposait les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise et la nécessité de les réformer; mais les censeurs ecclésiastiques refusèrent de donner leur approbation à ce travail, qui, pour ce motif, ne put être imprimé. Ferloni mourut, peu de temps après, dans la plus grande pauvreté.

FERLUS (François), bénédictin et littérateur français, né à Castelnaudary en 1748, mort à Sorrèze en 1812. Il adopta les principes de la Révolution, prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et fonda le collége de Sorrèze, qui acquit une grande réputation dans le Midi. Ferlus, lors de la création de l'Institut, fut nommé membre correspondant de la classe des sciences morales. Nous citerons, parmi ses écrits : *De l'influence que doit avoir la Révolution sur l'éducation de la jeunesse* (1790, in-8°); *Discours sur l'histoire naturelle*, suivi d'un *Discours sur la langue italienne* (1790, in-8°); *Projet d'éducation nationale présenté à l'Assemblée nationale* (1791, in-8°); *Casseno et Zame* ou l'*Affranchissement des nègres*, drame en trois actes (in-8°), etc. On a aussi de lui des libretti d'opéras qu'Azaïs a mis en musique.

FERLUS (Raymond-Dominique), littérateur français, frère du précédent, né à Castelnaudary en 1756, mort en 1840. Il professa l'éloquence à Bordeaux avant la Révolution; puis aida son frère à diriger l'école de Sorrèze, dont il eut seul la direction de 1812 à 1825. Ferlus cultivait avec succès la poésie. Il a fait paraître, dans l'*Almanach des Muses*, dans le *Mercure*, dans la *Décade*, des discours en vers, des épîtres, des élégies et des odes qui font honneur à son goût.

FERMAGE s. m. (fèr-ma-je — rad. *ferme*). Loyer du fermier; prix qu'un fermier paye au propriétaire, pour exploiter en son lieu et place un fonds de terre avec les accessoires : *Convenir du prix de* FERMAGE. *Payer ses* FERMAGES. *Le* FERMAGE *est un reste de la tyrannie quiritaire et de l'usurpation féodale*. (Proudh.) *Le plus bas* FERMAGE *et l'impôt le moins lourd sont, pour le paysan, les marques auxquelles il reconnaîtra le meilleur gouvernement*. (D. Sterne.)

— **Encycl.** V. FERME.

FERMAIL s. m. (fèr-mall; *ll* mll. — rad. *fermer*). Boucle, agrafe : *Un volume garni de* FERMAUX *d'argent*.

— **Encycl.** Archéol. et blas. Anciennement, le mot *fermail* désignait tout instrument propre à fermer un livre, une bourse, un coffret, ou bien servant à serrer un manteau, à joindre les bords opposés d'une chape, d'une ceinture, d'un ruban. Dans le premier cas, il est dit aujourd'hui *fermoir;* dans le second, *agrafe, boucle* ou *crochet*.

Le *fermail* était autrefois une marque de dignité et un présent qu'on ne faisait qu'aux personnes de qualité. Le livre Ier des *Macchabées* dit qu'Alexandre envoya à Jonathan un *fermail* qui ne se donnait qu'aux princes du sang : *Ut audivit Alexander rex sermones istos, addidit adhuc glorificare Jonathan, et misit ei fibulam auream, sicut consuetudo est dari cognatis regum*. Nous lisons également dans le roman de *Mélusine :* « Au départir donna Mélusine à la comtesse un si riche *fermail* d'or que ce fut sans nombre ; » et, dans un autre chapitre : « Amy, dit la damoiselle, saluerez les damoiseaux et donnerez à l'aisné ce *fermail*, et luy direz qu'il le porte pour l'amour de moi. A donc, il prit le *fermail* d'or où il y avait maintes pierres riches, et dit ainsi à Urian : « Sire, tenez ce *fermail* de par » Hermine, la fille nostre sire le roy, qui vous » prie le portiez pour l'amour d'elle. »

Le *fermail* était, non-seulement un objet d'utilité, mais encore un objet de parure. Le temps, en cela, n'a rien changé. Joinville, dans la *Vie de saint Louis*, (chap. XII), dit : « En une autre table, devant le roy, et à l'endroit du comte d'Evreux, estoit assis le roy de Navarre, qui estoit très-richement accoustré de drap d'or en cotte et mantel, la ceinture, *fermail* et le chapeau d'or fin. »

Et dans l'*Amadis de Gaule*, (liv. II) : « Et laissant pendre ses cheveux, qui estoient les plus beaux que nature produit, onc n'avoit sur son chef qu'un *fermaillet* d'or, enrichi de maintes pierres précieuses. »

Le roman de *Gérard de Nevers :* « Puis mist un chapeau sur son chief, et lui attachèrent un *fermail*, moult richement garnie de pierreries. »

En armoiries, les *fermaux* se présentent sous la forme circulaire, ovale ou rhomboïde (losange), ce qu'alors il faut spécifier en blasonnant. Dans l'écu, ils se posent ordinairement en fasce, la pointe de l'ardillon à dextre; s'il se trouve vertical, on le dit en pal. Le *fermail* en losange a pris le nom particulier de *fermail* antique. Les anciens auteurs se sont servis du mot *fermaillé* pour dire un écu rempli de fermaux.

FERMAILLÉ, ÉE adj. (fèr-ma-llé; *ll* mll. — rad. *fermail*). Blas. Se dit de l'écu ou des pièces chargées de fermaux sans nombre : *Stuart, comte de Bucham : De France à la bordure de gueules* FERMAILLÉE *d'or*.

FERMAILLER s. m. (fèr-ma-llé ; *ll* mll. — rad. *fermail*). Fabricant de chaînes, de fermoirs, d'agrafes, de colliers, de grelots, d'anneaux, de dés à coudre, etc. : *Les marchandises des* FERMAILLERS *étaient en plomb, en laiton, en étain, en fer et en cuivre comme on le voit par les statuts de cette ancienne communauté, qui se trouvent dans le* Livre des métiers *d'Estienne Boileau; quant aux fermaux*

d'or et d'argent enrichis de pierres précieuses, leur fabrication était réservée aux orfèvres.

FERMAILLET s. m. (fèr-ma-llè; *ll* mll. — dimin. de *fermail*). Petit fermail. ‖ Chaîne d'or à fermail que les dames portaient autrefois dans leur coiffure : *On voit des exemples nombreux de* FERMAILLETS *dans les verrières peintes au* XVe *et au* XVIe *siècle, ainsi que dans les manuscrits en miniatures; les statues en montrent également de beaux et curieux spécimens.*

FERMANAGH, comté de la partie N.-O. de l'Irlande, dans l'Ulster, entre ceux de Donegal et de Tyrone au N., de Monagham à l'E., de Cavan au S. et de Leitrim à l'O. Superficie, 190,896 hectares; environ 170,000 hab. Sol montagneux, pittoresque, assez fertile, et dont le lac Erne occupe la dixième partie. La partie septentrionale est généralement assez bien cultivée; mais partout ailleurs l'agriculture est très-arriérée. Les principales productions du sol sont l'avoine, l'orge, le blé, le chanvre et les pommes de terre. Elève de bestiaux; mines de fer, manufactures sans importance. Ch.-l., Enniskillen.

FERMANEL, voyageur français qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il était conseiller au parlement de Normandie lorsque, en 1630, il entreprit un long voyage d'outre-mer avec Fauvel de Doudeauville, maître des comptes à Rouen, Baudoin de Launay et Stochone, gentilhomme flamand. Les quatre voyageurs s'embarquèrent à Toulon, visitèrent une partie de l'Italie, touchèrent à Smyrne, puis à Constantinople, explorèrent l'archipel grec, les côtes de l'Anatolie, passèrent de là en Egypte et continuèrent leur route par Alep, Bagdad, le Liban, Balbek, Damas, Beyrouth, Acre, Nazareth, Tibériade, le mont Thabor, Jérusalem, la mer Morte, Jéricho, Jaffa, où ils s'embarquèrent pour l'Egypte. Après avoir visité ce pays, ils rentrèrent en Europe, parcourant pour la seconde fois l'Italie, cette terre dont on ne se lasse jamais, parce qu'elle réunit tous les genres d'attrait. Ils revinrent à Rouen en 1633.

La relation de ce beau voyage, si fertile en observations de tout genre, a été publiée sous le titre de : *Voyage d'Italie et du Levant de MM. Fermanel, Fauvel, etc.* (Rouen, 1664, in-4o). De son côté, Robert Fauvel a publié des *Observations curieuses* sur le même voyage (Rouen, 1668, in-4o).

FERMANT, ANTE adj. (fèr-man, an-te — rad. *fermer*). Q'on peut fermer à clef : *Meuble* FERMANT. *Armoire* FERMANTE.

— s. m. Volet disposé pour couvrir une peinture ou un miroir : *Tableau à* FERMANTS.

FERMAT (Pierre DE), célèbre géomètre, né à Beaumont-de-Romagne, près de Montauban, en 1601 (et non à Toulouse en 1595), mort en 1665. Sa vie, entièrement vouée à l'étude, offre peu d'incidents remarquables. Ses parents étaient marchands de cuir; il étudia le droit à Toulouse, et devint conseiller au parlement (1631). Au milieu des austères devoirs de sa charge, il sut, par un contraste singulier, se créer des occupations littéraires, composer des vers français, latins, italiens, espagnols, cultiver l'érudition grecque et se livrer aux mathématiques avec une telle supériorité, qu'il devint le second géomètre de son siècle, et qu'on a pu dire de lui qu'il eût suppléé Descartes, si ce dernier n'eût pas écrit sa géométrie. Pascal le nomme *le premier homme du monde*, et avoue qu'il ne peut pas toujours le suivre dans ses recherches. « Cherchez ailleurs, lui écrivait-il, qui vous suive dans vos inventions numériques; pour moi, je vous confesse que cela me passe de bien loin; je ne suis capable que de les admirer. » Plusieurs théorèmes découverts par Fermat ont, du reste, épuisé depuis les efforts de quatre ou cinq générations, sans que nous sachions encore par quels moyens il avait pu arriver à les poser et à les démontrer. Ces théorèmes ont successivement excité le zèle des Euler, des Legendre, des Lami, et le premier pas dans leur démonstration est encore à faire. Soit que la géométrie fût considérée alors plutôt comme un exercice de l'esprit que comme une science utile, soit insouciance naturelle, Fermat prenait rarement le soin de publier ses découvertes, et même d'en écrire les démonstrations. Il en résulte qu'un grand nombre de ses travaux ont été perdus et que d'autres sont dispersés dans une correspondance qui attend encore un éditeur. Les trois plus hautes autorités, d'Alembert, Lagrange et Laplace, lui font honneur de la première idée du calcul différentiel. « On doit à Fermat, dit d'Alembert, la première application du calcul aux quantités différentielles pour trouver les tangentes. » La géométrie nouvelle n'est que cette dernière méthode généralisée. Lagrange, dans ses leçons sur le calcul des fonctions, dit : « On peut regarder Fermat comme l'inventeur des nouveaux calculs. » Laplace, enfin, prononce le même jugement à peu près dans les mêmes termes. Des lettres de Fermat, de 1636, prouvent qu'il savait représenter les courbes par des équations, antérieurement à la publication de la géométrie de Descartes. Enfin, Laplace pense que Fermat doit partager avec Pascal l'honneur de l'invention du calcul des probabilités. Il aurait ainsi sa part dans toutes les grandes découvertes de son époque. Descartes méconnut d'abord la science profonde de Fermat et riposta avec aigreur aux objections qu'il avait présentées contre sa *Dioptrique;* mais la paix, fondée sur une mutuelle estime, se rétablit bientôt entre ces deux grands hommes. Les principaux écrits de Fermat ont été publiés par son neveu, à Toulouse, en 1679, sous le titre de : *Varia opera mathematica.* En 1843, le gouvernement obtint des Chambres un crédit pour la réimpression de ses œuvres; mais ce projet n'eut pas de suite. M. Brassine en a donné les parties les plus importantes dans le *Précis des œuvres mathématiques de Pierre Fermat* (Toulouse, 1853). Fermat avait laissé une réputation de profond savoir dans les questions de droit et d'une sévère intégrité. Il joignait la plus grande modestie à son immense mérite. Au milieu de ses plus vives discussions scientifiques, il écrivait à Mersenne : « M. Descartes ne saurait m'estimer si peu que je ne m'estime encore moins. » Il est assez singulier que Voltaire ne l'ait pas compris dans la liste des grands hommes qui ont illustré le siècle de Louis XIV.

Voici le jugement que M. Libri a porté sur ce grand génie : « Fermat doit partager avec Descartes la gloire d'avoir créé l'application de l'algèbre à la géométrie; il paraît même que, sur ce point, qui forme le principal titre mathématique de Descartes, Fermat avait devancé cet illustre philosophe. A une époque où la mécanique rationnelle venait à peine de naître entre les mains de Galilée, Fermat sut tirer d'un principe métaphysique une belle solution du problème de la réfraction de la lumière, et il dut, à cette occasion, soutenir une longue lutte avec Descartes et avec ses principaux adhérents. Egalement habile dans la synthèse et dans l'algèbre, il savait résoudre des problèmes de géométrie qui eussent embarrassé Apollonius, et proposer à Descartes des questions sur les quantités irrationnelles, que non-seulement celui-ci ne résolvait pas, mais dont il ne semblait même pas saisir toute la difficulté. Un homme qui a coopéré aux plus belles découvertes du XVIIe siècle, un mathématicien qui dispute à Descartes le mérite d'avoir créé la géométrie analytique et à Pascal l'invention du calcul des probabilités, un analyste qui, de l'avis des juges les plus compétents, aurait devancé Newton et Leibnitz dans leurs plus mémorables découvertes, mériterait, certes, l'hommage de la postérité; cependant Fermat a un autre titre à notre admiration. Il est le seul qui, dans une branche importante et difficile, ait su, à certains égards, aller plus loin que ses successeurs... Quoique fort intéressants, les travaux de tant de mathématiciens divers sur la théorie des nombres furent complétement éclipsés par les découvertes de Fermat, qui, à l'aide de méthodes aussi nouvelles que fécondes, changea complétement la face de cette branche si difficile des mathématiques. »

FERMAT (Samuel DE), fils du précédent, né à Toulouse en 1632, mort en 1690. Il se fit connaître comme jurisconsulte et comme poëte. Dès qu'il eut été reçu avocat, il se pourvut d'une charge de conseiller au parlement. Le succès avec lequel il cultiva les lettres et la poésie prouve que, s'il avait ambitionné la gloire littéraire, il serait devenu sans doute l'un des écrivains remarquables du XVIIe siècle. Mais il ne voyait dans la culture des lettres qu'un agréable passe-temps; il s'endormait d'ailleurs dans son amour pour la dame Antoinette de Salvan de Saliez, liaison attestée par une correspondance restée manuscrite.

Samuel de Fermat n'avait encore rien publié quand il perdit son père, qui n'avait fait paraître lui-même que quelques écrits sans suite. Le fils se devait d'abord à la tâche de recueillir les travaux de l'illustre mathématicien. Disons tout de suite qu'il mit de la négligence dans l'accomplissement de ce devoir. Toutefois, il a bien mérité de la science par deux publications importantes. La première a pour titre : *Diophanti Alexandrini quæstionum arithmeticarum libri sex, etc., græc.-lat., cum commentariis D. Bachet et observationibus P. de Fermat, etc.* (Toulouse, 1670, in-fol.). Cette rare et précieuse édition du *Diophante* de Bachet est précédée d'une nomenclature des découvertes arithmétiques de Fermat, rédigée par le P. de Billy, jésuite. La seconde publication à laquelle Samuel donna ses soins eut pour objet de réunir en un seul ouvrage les principaux écrits de son père; cet ouvrage, aujourd'hui fort rare, est intitulé : *Varia opera mathematica D. P. de Fermat, senatoris Tolosani, etc.* (Toulouse, 1679, in-fol.).

Un mot des œuvres personnelles de Samuel de Fermat. Le *Variorum carminum libri IV* (Toulouse, 1680, in-8o) est un volume de vers français et de vers latins; ces derniers ne sont pas sans mérite; quant aux vers français, leur faiblesse est loin d'en faire regretter le petit nombre. Viennent ensuite, réunis en un volume, trois traités : *Sur l'art militaire, Sur l'autorité d'Homère auprès des jurisconsultes, Sur l'histoire naturelle*, avec une courte étude sur les *Merveilles de la mer* (Toulouse, 1680, in-8o). Meermann inséra ces traités dans le supplément de son *Thesaurus novi juris civilis* (La Haye, 1680, in-fol.). Le nom d'Homère, s'il fallait en croire une allégation de Fermat dans son traité *De auctoritate Homeri*, figurerait dans les *Pandectes* et dans les *Institutes* plus souvent que celui de tous les autres poëtes ensemble; de là, toujours d'après Fermat, une grande autorité exercée sur la rédaction des lois justiniennes par le chantre immortel d'Achille et d'Ulysse. Un tel paradoxe était facile à réfuter; Ménage le fit, et prouva qu'Homère n'est cité que six fois dans le *Digeste* et trois fois dans les *Institutes.* Enfin, on a encore de Samuel Fermat : *Traités de la chasse*, traduits d'Arrien et d'Oppien, et suivis d'une *Lettre* de Synésius, évêque de Cyrène, et d'une *Homélie* de saint Basile, relatives à la chasse (Paris, 1680, in-12).

FERMATA s. f. (fèr-ma-ta). Mus. Point d'arrêt.

FERME adj. (fèr-me — lat. *firmus*, mot qui se rapporte au sanscrit *dhar*, *dhri*, tenir étroitement, soutenir, affermir. Le *dh* sanscrit est devenu souvent *f* en latin. A la racine sanscrite répond le grec *thraô*, même sens). Solide, fixe, stable : *Un plancher* FERME. *Ce terrain ne paraît pas bien* FERME. ‖ Compacte, résistant : *Un pain de pâte* FERME. *Ce poisson a la chair très-*FERME.

— Assuré, qui ne tremble, ne vacille, n'hésite pas; puissant, vigoureux : *Une main* FERME. *Répondre d'une voix* FERME. *Marcher d'un pas* FERME. *Avoir les reins* FERMES.

Crois-tu que, toujours *ferme* au bord du précipice,
Elle pourra marcher sans que le pied lui glisse?
BOILEAU.

— Fig. Solide; qui ne chancelle, qui ne faiblit pas; résolu, stable, décidé : *Etre* FERME *dans ses desseins. Faire une réponse* FERME *et courageuse. Il est bon d'être* FERME *par tempérament, et flexible par réflexion.* (Vauven.) *La promesse qu'il faut tenir sans cesse est celle d'être honnête homme et toujours* FERME *dans son devoir.* (J.-J. Rouss.) *L'homme de sens et d'esprit est* FERME; *le sot n'est qu'entêté.* (Mme Guibert.) *Un homme doux ne se montre* FERME *que dans les circonstances graves.* (Laténa.)

La vertu la plus *ferme* évite les hasards.
CORNEILLE.

Ferme en tes sentiments et simple dans ton cœur,
Aime la vérité, mais pardonne à l'erreur.
VOLTAIRE.

— Elliptiq. *Ferme!* Courage! agissez avec résolution : *Allons,* FERME! *mon garçon, empoignez-moi cela.*

Allons, *ferme!* poussez, mes bons amis de cour.
MOLIÈRE.

Allons, *ferme!* mon cœur, point de faiblesse humaine.
MOLIÈRE.

— *Terre ferme*, Continent : *Aborder en* TERRE FERME.

— *De pied ferme*, Sans reculer, sans bouger; résolûment, courageusement : *Attendre l'ennemi* DE PIED FERME.

— Art milit. *Conversion de pied ferme*, Celle qui se fait autour d'un pivot fixe.

— Bourse. Se dit de l'achat ou de la vente à terme fixe d'effets publics qu'il faut, le terme étant arrivé, payer ou livrer, quel que soit le cours : *L'achat* FERME *suivi de vente double ou triple à prime est dangereux pour qui n'est pas toujours sur le marché.* (Crampon.)

— s. m. Opération ferme : *A trois heures et demie la Bourse est dans tout le feu des reports, des fins-courants, des primes, des* FERMES. (Balz.) ‖ Adverbialem. Par achat ou vente ferme : *On appelle report sur prime une opération par laquelle on achète* FERME *fin courant des effets qu'on revend à prime fin prochain.* (Proudh.)

— Adv. Fermement, solidement : *Un clou qui tient* FERME *dans le mur.*

— Beaucoup, fortement, vigoureusement : *Criez* FERME, *pour qu'on vous entende. Frappez* FERME. *Les chambrières écorchent un peu le français et vous biglent* FERME. (Chateaub.)

— Fig. Hardiment, résolûment, énergiquement; avec assurance : *Soutenir* FERME *un gros mensonge. Croire fort et* FERME *aux magiciens.*

Je dois te parler *ferme* afin de te sauver.
E. AUGIER.

— **Syn. Ferme, constant, inébranlable,** etc. V. CONSTANT.

— **Antonymes.** Chancelant, ébranlé, flageolant, tremblant, vacillant. — Mou, souple. — Défaillant, faible, pusillanime.

FERME s. f. (fèr-me — Du bas latin *firma;* de l'adjectif latin *firmus*, ferme. La *ferme* signifie ainsi proprement chose ferme, établie, convenue. Ménage donnait à *firmus* le sens de lieu fermé, d'où l'emploi de *ferme* dans l'acception de métairie, de même qu'en Anjou on se sert de *closerie* dans le même sens; mais la signification de bail et de convention a précédé celle de métairie). Contrat par lequel un propriétaire abandonne à quelqu'un, moyennant une rente ou un loyer, la jouissance d'un bien immobilier : *Donner à* FERME. *Prendre à* FERME *un domaine. Prendre la* FERME *d'un domaine.* ‖ Domaine, exploitation rurale louée à ferme : *Le propriétaire d'une* FERME. *Exploiter une* FERME. *Un capital placé en bien-fonds est plus assuré que celui que l'on emploie à l'exploitation d'une* FERME. (Matth. de Domb.) ‖ Habitation d'un fermier : *Rentrer à la* FERME. *La cour de la* FERME.

N'allez pas ériger une *ferme* en palais.
BOILEAU.

. . . . La *ferme!*
Que l'orgueilleux château ne la dédaigne pas.
DELILLE.

— *Ferme modèle* ou *Ferme école*, Exploitation agricole dans laquelle on forme de jeunes agriculteurs à la pratique raisonnée de leur art.

— Fin. Perception de divers impôts, concédée autrefois par le gouvernement à certains individus, à certaines compagnies : *La* FERME *du tabac. La* FERME *du sel.*

Si le papier qui sert aux amoureux billets
Coûtait comme celui qu'on emploie au palais,
Cette *ferme* en un an produirait plus de rente
Que le papier timbré ne peut rendre en quarante.
REGNARD.

‖ *Ferme des jeux*, Droit concédé à quelqu'un par l'autorité, moyennant rétribution, d'ouvrir, de tenir des maisons de jeu : *La* FERME DES JEUX *de Bade, de Spa.*

— Constr. Assemblage des pièces de bois qui portent le faîte d'un comble. ‖ *Demi-ferme d'arêtier*, Moitié de la ferme d'un comble qui est placée dans le plan de l'arêtier. ‖ *Demi-ferme de croupe*, Moitié de la ferme d'un comble placée dans le milieu de la croupe. ‖ *Ferme brisée*, Ferme d'un comble en mansarde.

— Théâtre. Nom générique de toutes les décorations disposées transversalement sur la scène. ‖ Nom donné aux tréteaux au moyen desquels on figure des montagnes.

— Jeux. Sorte de jeu qui se joue avec six dés marqués d'un seul côté de un jusqu'à six points, et dans lequel le grand coup, qui est de vingt points, porte aussi le nom de *ferme.* ‖ Jeu de cartes qui se joue à dix ou à douze, avec un jeu dont on a retiré les six et les huit, moins le six de cœur.

— **Encycl.** Agric. Le mot *ferme*, en agriculture, sert à désigner tantôt l'ensemble des bâtiments nécessaires à une exploitation rurale, tantôt la réunion des terres sur lesquelles s'exerce cette exploitation. Quand un domaine comprend une très-grande étendue de terres labourables, on le divise ordinairement en plusieurs *fermes*. On a beaucoup discuté sur les avantages et les inconvénients de ce mode d'exploitation. Les uns ont soutenu que les grandes *fermes* étaient nuisibles à la société, parce qu'elles mettaient les moyens de subsistance du peuple entre les mains de quelques individus, et condamnaient ainsi le plus grand nombre des habitants des campagnes à n'être que de simples valets. Les autres ont prétendu, au contraire, que les travaux se faisant en grand dans les *fermes*, ils y étaient plus économiques et permettaient, par conséquent, de donner les produits à meilleur marché; que la nécessité de vendre s'y faisait plus impérieusement sentir par l'obligation de payer le prix du fermage, les impôts, les frais d'exploitation, etc.; enfin qu'on pouvait s'y occuper plus avantageusement de certaines industries, telles que l'élève des moutons, la fabrication des fromages, etc. Sans entrer dans de longs détails, qui maintenant offriraient peu d'intérêt, nous dirons seulement qu'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'utilité des grandes *fermes* dans les plaines et des petites cultures dans les pays montagneux. « Le mieux est peut-être, dit Bosc, que ces deux genres de culture soient entremêlés, comme cela a lieu dans beaucoup de localités, parce qu'il y a d'un côté population nombreuse, et de l'autre produits abondants, d'où s'ensuit concurrence dans le prix du travail et des denrées, et en conséquence l'équilibre naturel si désirable au bonheur de tous. » En général, une *ferme* est donnée à bail ou affermée moyennant une redevance fixe en argent ou en nature. Dans tous les cas, pour retirer de ce mode de culture tous les avantages possibles, il faut que l'exploitation rurale soit bien conduite, qu'elle procure au propriétaire et à l'exploitant un revenu rémunérateur, qu'elle fournisse aux ouvriers une existence heureuse, des logements convenables et le juste salaire des forces et du temps qu'ils emploient à son profit. Quant à l'étendue, l'opinion générale est que les *fermes* moyennes ou petites sont préférables aux grandes; elles sont mieux cultivées, l'œil du maître peut y exercer partout son action; là, point de place infertile, pas de petit coin qui ne trouve un utile emploi. Les petites *fermes* ont, en outre, l'avantage de répartir la propriété foncière en un plus grand nombre de mains, de favoriser la concurrence, d'attacher davantage les hommes au sol, d'établir plus d'équilibre dans les richesses. Une telle *ferme* peut présenter l'aspect le plus satisfaisant. Il faut pour cela qu'elle se suffise, autant que possible, à elle-même, de manière qu'on ne soit forcé d'acheter les choses nécessaires que dans des cas exceptionnels; l'assolement doit être tel, que tous les travaux puissent être faits, tous les produits récoltés en temps opportun; que l'approvisionnement de tous les services soit assuré; qu'un genre de culture ne soit pas sacrifié à un autre; qu'il y ait un cheptel et un matériel suffisants, etc. « Dans les provinces du Nord, dit T. de Berneaud, les *fermes* sont isolées, bâties près d'une route et au centre du domaine. Les bâtiments sont simples et solides, forment le carré, dont la cour, plus ou moins spacieuse, occupe le centre; ils ne s'élèvent guère au-dessus de l'étage supérieur qui règne sur le rez-de-chaussée; hommes, animaux, outils, récoltes de toutes les sortes, y trou-

vent un abri salutaire, commode; tout est logé convenablement; rien ne souffre, rien ne dépérit. Une haie épaisse, bien tenue, appuyée sur un fossé large, plein d'eau, qu'on ne laisse point stagnante, entoure la *ferme* et les terres qui en dépendent, en rend la garde facile et assure la conservation des bestiaux. Ainsi, là tout annonce l'ordre, l'aisance, l'amour du travail, le bonheur domestique. » Dans la distribution des bâtiments d'une *ferme*, on doit se proposer : 1° de procurer au fermier des bâtiments suffisants pour le bien loger, lui, ses gens, ses bestiaux, et pour serrer et conserver tous les produits de sa culture et de son industrie; 2° de disposer les différents bâtiments de manière que chacun soit à l'exposition la plus favorable pour sa destination, et dans l'ordre qui offrira au fermier le service le plus commode et la surveillance la plus facile et la plus immédiate; 3° de lui fournir encore, en cour, jardin, enclos, etc., toute l'aisance nécessaire pour ses besoins particuliers, l'aménagement des fumiers, les abreuvoirs, les communications, le pâturage des bestiaux convalescents, etc. Quant aux dispositions particulières, elles varient à l'infini, suivant les conditions locales.

— *Ferme école*, *ferme modèle.* Les divers établissements connus sous les noms de *fermes écoles*, *fermes modèles*, ont tous pour but l'enseignement professionnel de l'agriculture. Ils sont destinés à former des agriculteurs éclairés, des cultivateurs praticiens, instruits et habiles, des aides ruraux adroits et intelligents.

L'agriculture, qui est certainement l'industrie la plus ancienne de toutes, est aussi celle où la routine exerce encore son empire le plus absurde et le plus tyrannique. Là, pas d'amélioration, pas de progrès; nous ne parlons pas de l'agriculture des théoriciens; MM. Barral et Joigneaux, ces agronomes émérites, nous jetteraient immédiatement la pierre, et ils auraient raison. Ce n'est donc qu'une thèse générale que nous exposons ici : la routine est le péché mignon de l'agriculture. Un fermier est établi dans une propriété de 100 ou de 200 hectares; naturellement, il obéit à la règle des jachères (*jacere*, se reposer). En effet, il laisse reposer sa terre; son père suivait *cette méthode*, il la continue, ses fils la continueront, et ainsi de suite jusqu'à la septième ou huitième génération. Cependant, on ne peut pas admettre que, durant une chaîne de huit ou dix fermiers, il ne s'est pas rencontré un *anneau* intelligent. Cela ne fait rien : on fait ce que faisait le père; aucun n'a remarqué que la terre ne se repose point; seulement, elle produit des plantes inutiles ou même nuisibles, et, avec un système intelligent d'engrais, au moyen d'un assolement raisonné et bien entendu, la terre peut rapporter sans interruption.

Il faut bien l'avouer, le savoir agricole est encore bien rare parmi nous. La grande généralité des cultivateurs de notre belle France croupit dans une honteuse ignorance. Il semble que nous ayons pieusement conservé les traditions d'une époque barbare où le travail, le plus indépendant, le plus honorable, le plus noble, était considéré comme servile, et, comme tel, abandonné aux serfs. 1789 a détruit bien des préjugés; mais les préjugés, nous venons de le dire, ont la vie dure, et la condition du paysan ne s'est pas entièrement relevée du mépris absurde dont elle était l'objet. Cette émigration incessante des habitants des campagnes dans les grandes villes, qui inspire, à bon droit, de si grandes craintes aux économistes et aux politiques, à quoi tient-elle? N'est-ce pas, en grande partie, à ce dédain des hautes classes pour la vie des champs? C'est avec raison, avec justice qu'on se préoccupe de faire disparaître ces restes des anciens régimes, pour parler le langage du jour. Et le meilleur moyen d'y parvenir est, sans contredit, d'élever le niveau de l'instruction chez les populations rurales.

Cette question commença à préoccuper vivement les esprits vers la fin du XVIIIe siècle. En 1765, sur la demande du bureau d'agriculture d'Angoulême, le supérieur du petit séminaire de cette ville fonda, dans son établissement, l'un des premiers cours classiques d'agriculture qui aient existé en France. En 1769, le premier manuel d'agriculture français fut composé par M. Froget, curé du Mayet. En 1795, la Convention décida que des chaires d'agriculture seraient attachées à l'Ecole normale et aux écoles centrales. Les premiers titulaires de ces chaires furent M. Thouin, à l'Ecole normale, et M. Tessier, à l'Ecole centrale de Paris. En 1803, la Société centrale d'agriculture mit à l'étude la question de l'enseignement agricole. Un travail fort remarquable fut publié à cette occasion par M. François de Neufchâteau. L'auteur demandait : 1° la rédaction d'ouvrages classiques agricoles élémentaires; 2° la fondation d'écoles normales où les instituteurs pourraient être formés à l'enseignement de l'agriculture; 3° la création d'un enseignement agricole dans les colléges et les autres établissements d'instruction secondaire au moyen de bons commentaires des *Géorgiques* de Virgile; 4° la fondation de chaires d'agriculture dans les écoles centrales ou universités; 5° enfin, l'établissement de trois écoles spéciales d'agriculture dans trois régions différentes de la France. Le temps n'était guère propice à l'exécution de tels projets. D'autres préoccupations absorbaient les esprits et les détournaient violemment des paisibles travaux qui font vivre les générations humaines. Il nous faut arriver aux premières années de la Restauration pour voir la question agricole remise de nouveau et sérieusement sur le tapis. En 1818, un chimiste, déjà connu par divers travaux agricoles, Matthieu de Dombasle, conçut le projet de fonder en Lorraine une *ferme* modèle analogue à celle que l'illustre Thaër venait de créer à Mœgelin, en Prusse. Grâce au concours bienveillant de M. le vicomte de Villeneuve, alors préfet de la Meurthe, un fonds de 45,000 francs fut mis à la disposition de l'habile agronome. Matthieu de Dombasle loua pour vingt ans, moyennant 10,000 francs par an, le domaine de Roville, composé de 150 hectares de terres médiocres. Cette opération eût certainement et promptement échoué sous un homme moins habile. Matthieu de Dombasle y conquit la gloire, mais il usa pendant vingt ans ses forces et son génie. Il établit une fabrique d'instruments perfectionnés, commença la publication des *Annales de Roville*, qui devaient rendre le nom de Dombasle cher à tous les agronomes. Jusqu'en 1830, le pouvoir qui gouvernait la France laissa l'illustre fermier lutter seul contre des difficultés que tout autre eût considérées comme insurmontables. Enfin, au mois de février 1831, il obtint une subvention annuelle de 3,000 francs. Ce fut avec ce faible secours qu'il parvint à maintenir l'institut jusqu'à la fin de son bail : il avait alors formé trois cents élèves, et la vigoureuse impulsion donnée par lui à l'agriculture française persiste encore. Ce glorieux exemple ne pouvait manquer d'être suivi. En 1827, un institut analogue fut fondé à Grignon par M. Auguste Bella et par une société d'actionnaires. Ici au moins les choses furent grandement faites. Un domaine de 500 hectares, voisin de Paris, fut abandonné pour quarante ans par Charles X, moyennant un fermage très-réduit, payable tout entier en améliorations. Un capital de 600,000 francs fut mis à la disposition du directeur. L'allocation annuelle accordée par l'Etat, qui était primitivement de 8,000 francs, fut successivement portée à 17,000 et à 60,000 francs. Grignon, comme Roville, eut une fabrique d'instruments aratoires, publia des annales et fit de nombreuses expériences. Les landes de la Bretagne et les marais des Dombes furent témoins d'essais semblables qui donnèrent lieu à des établissements analogues. En Bretagne, M. Jules Rieffel, élève de Roville, défrichait, depuis 1830, pour le compte d'une société dont il était le gérant, les landes de Grand-Jouan, domaine d'environ 500 hectares, situé à quelque distance de Nantes. En 1833, une subvention de 5,000 francs fut accordée au directeur par le conseil général de la Loire-Inférieure, à condition que vingt élèves pauvres de quinze à dix-huit ans recevraient à Grand-Jouan, en même temps que l'instruction primaire, l'initiation aux saines pratiques de l'art agricole. M. Rieffel ne s'en tint pas là; il fonda, comme à Roville et à Grignon, une fabrique d'instruments aratoires et un institut supérieur d'agriculture; de plus, il publia, sous le titre d'*Agriculture de l'Ouest*, un recueil agricole justement estimé. Les Dombes, cette contrée de 67 lieues carrées, aux portes mêmes de Lyon, qui, de tout temps, avait été un foyer de mort, à cause de ses innombrables marais décorés bien à tort du nom d'étangs, durent leur régénération à à M. Nivière. Ce digne émule de MM. de Dombasle et Rieffel acheta, au cœur même des Dombes, le domaine de La Saulsaie, de la contenance de 340 hectares; il loua tout à l'entour 300 autres hectares et se mit à dessécher les étangs de ce vaste espace. L'opération réussit à merveille, et un institut semblable aux précédents fut fondé et contribua puissamment à l'heureuse transformation de la contrée. Aujourd'hui Roville a disparu, mais Grignon, Grand-Jouan, La Saulsaie prospèrent encore et continuent à être les foyers de lumière auxquels l'agriculture française devra tôt ou tard sa régénération. Les grands établissements dont nous venons de parler étaient dus à l'initiative privée. Bientôt le gouvernement crut de son devoir d'intervenir dans le mouvement pour le diriger et le rendre utile à tous. C'était en 1845. Reconnaissant l'utilité, ou, pour mieux dire, la nécessité d'un enseignement classique agricole, le gouvernement établit seize *fermes* écoles : à Besplas (Aude), à La Charmoise (Loir-et-Cher), au Mesnil-Saint-Firmin (Oise), à Blanchampagne (Ardennes), aux Preux (Allier), à Calcomiez (Aveyron), à Trévarez (Finistère), à Bazin (Gers), à Villechaise (Indre), à Chavaignac (Haute-Vienne), à l'Orme-du-Pont (Yonne), à Montberneaume (Loiret), à La Chauvinière (Sarthe), à Lespinasse (Vienne), à La Jarrige (Corrèze), à l'Aréna (Corse). En 1848, la perturbation apportée dans l'industrie et les dangers que cette perturbation fit courir à la société tout entière, formèrent un contraste si frappant avec le calme et la régularité dans lesquels se maintinrent les exploitations agricoles, que tout le monde en fut naturellement frappé. On comprit mieux l'imprudence qui avait provoqué et favorisé le développement de l'industrie manufacturière, sans accorder le même concours et les mêmes encouragements à l'industrie agricole. En conséquence, un plan détaillé d'enseignement agricole fut soumis, le 17 août 1848, à l'Assemblée constituante, qui l'adopta, sauf quelques légères modifications, le 3 octobre suivant. D'après ce plan, on distinguait trois degrés d'enseignement. L'enseignement élémentaire ou du premier degré devait être donné dans les *fermes* écoles, qui devenaient ainsi les véritables écoles primaires de l'agriculture. Chaque arrondissement devait avoir sa *ferme* école, dont l'exploitation était laissée aux risques et périls du propriétaire ou du fermier directeur. L'Etat prenait à sa charge le prix de la pension des élèves, accordait au directeur un traitement fixe et une subvention destinée à la rémunération du personnel. Toute *ferme* école qui cesserait de mériter ce titre, tant au point de vue du bon état des choses que sous celui du produit, devait cesser par cela même de participer aux libéralités du gouvernement. Le second degré d'enseignement agricole réunissait la théorie et la pratique; il devait être donné dans des écoles dites *régionales*. Ces écoles régionales d'agriculture devaient être administrées en régie aux frais de l'Etat; leur nombre ne pouvait s'élever à plus de vingt pour toute la France. Chacune d'elles était destinée à contenir en moyenne soixante élèves, les uns boursiers, choisis parmi les meilleurs élèves des *fermes* écoles, les autres payant une pension de 700 francs. L'enseignement agricole du degré supérieur devait être donné dans un institut national agronomique entretenu aux frais du Trésor dans un des domaines nationaux des environs de Paris. Cet institut, véritable école normale d'agriculture, devait spécialement former des professeurs. En exécution de cette loi, quarante-sept nouvelles *fermes* écoles furent créées; Grignon, Grand-Jouan, La Saulsaie furent convertis en écoles régionales. Le domaine de Saint-Angeau, dans le Cantal, forma une quatrième école du même genre; mais le manque d'élèves l'a fait supprimer depuis; on y entretient aujourd'hui une vacherie de l'Etat. L'institut national agronomique fut établi à Versailles et largement doté pour répondre au but qu'on s'était proposé. Il comprenait les trois fermes de Gallie, Satory, La Ménagerie, l'ancien haras de Versailles, le potager du roi, créé par La Quintinie, 450 hectares de bois, 400 têtes de gros bétail appartenant à trente-deux races différentes. Les grandes écuries du palais de Versailles furent également mises à la disposition du directeur. Le matériel d'enseignement se composait d'une bibliothèque importante, d'un laboratoire de chimie, d'un cabinet de physique, d'un observatoire de météorologie, d'un musée agricole. Le personnel enseignant comptait neuf professeurs et autant de répétiteurs. Un agronome illustre, M. de Gasparin, chargé de la complète organisation de l'œuvre, s'acquitta de cette tâche d'une manière très-remarquable. Déjà une première livraison d'annales avait été publiée, et tout faisait présager un succès complet, parfaitement en rapport avec les soins et les dépenses qu'on s'était imposés, lorsqu'un décret vint brusquement supprimer l'établissement tout entier. Grignon, Grand-Jouan, La Saulsaie continuèrent à subsister, mais sous le titre d'*écoles impériales d'agriculture*. Les *fermes* écoles furent en même temps réduites à cinquante et une. Evidemment, on s'était trop hâté. Le résultat de ces mesures fut une stagnation dont l'agriculture ne s'est pas entièrement relevée, malgré les efforts subséquents du gouvernement impérial. Aujourd'hui, le système suivi, si tant est qu'il y en ait un, paraît être celui de la spécialisation; citons, par exemple, une école d'irrigation créée chez M. Ducouëdic, au Lézardeau, près de Quimperlé. Grâce à l'initiative de simples particuliers, l'institut national de Versailles a trouvé un successeur moins splendide, il est vrai, mais non moins utile dans l'Institut normal agricole de Beauvais, habilement dirigé par les frères des Ecoles chrétiennes. Telle est, en résumé, l'histoire de l'enseignement agricole en France. On voit, en jetant un coup d'œil sur les faits qui se rapportent à l'époque actuelle, que, si cette question est encore à l'état de problème, cela tient à des causes de plusieurs sortes. Nous nous contenterons d'en signaler deux principales : chez le gouvernement, d'une part, le manque de plan arrêté, d'idées fixes et coordonnées. Nous ne voyons partout que des essais isolés, ne se rattachant à rien, ou bien des systèmes suivis un moment trop à la légère peut-être, abandonnés bientôt après avec une légèreté pour le moins aussi grande. Beaucoup d'argent dépensé et peu de résultats obtenus, voilà ce qui nous reste après trente années de recherches infructueuses, d'hésitations sans nombre et de tentatives avortées. Du côté du peuple, une inconcevable apathie causée en partie par l'ignorance, en partie par le peu de succès et de suite des essais tentés sous ses yeux. Ces deux causes suffiraient à elles seules pour expliquer les nombreux mécomptes dont nous avons été journellement les témoins. Il est hors de doute que l'agriculture française, malgré les améliorations partielles et beaucoup trop vantées dont elle se glorifie, est fort inférieure à celle des peuples voisins, si l'on en excepte les Italiens et les Espagnols. Et cependant, grâce à son heureuse et exceptionnelle situation, qui doute qu'elle eût pu conquérir le premier rang? Que faudrait-il encore pour voir en peu de temps ce résultat se produire? Une chose bien simple et qui est tout cependant : placer à la tête de l'administration de l'agriculture des hommes versés dans la matière, bons théoriciens, sans être étrangers à la pratique. Organiser d'une manière forte et uniforme un enseignement agricole qui s'adresse à tous, aussi bien à l'élève de nos colléges et de nos lycées qu'à celui de nos écoles primaires; introduire les questions d'agriculture dans les examens d'instituteurs et dans ceux du baccalauréat; fonder des écoles normales pour la formation de professeurs spéciaux et des écoles d'application. Plusieurs de ces éléments existent déjà, nous venons de le voir. Il serait facile d'utiliser nos *fermes* écoles, modèles, expérimentales; de faire que les bergeries et les vacheries de l'Etat fussent dignes de leur but, qui est de répandre la lumière jusque dans nos campagnes les plus reculées. Dépenser peu, mais dépenser bien, c'est là le difficile, et ce n'est pas là, on le sait, l'habitude de nos administrateurs. Il ne faut pas oublier que la France, envisagée dans son ensemble, est un pays de petite culture. Les grands et splendides établissements de l'Etat effarouchent les pauvres, et les pauvres ici sont les paysans. Que les *fermes* modèles soient moins somptueuses, qu'elles soient modestes, si l'on peut s'exprimer ainsi; plus abordables, elles seront mieux connues; peu à peu elles triompheront de la timidité du peuple qui ne les voit aujourd'hui qu'avec défiance ou comme de pures fantaisies sans aucun rapport avec l'économie agricole. C'est de cette façon, et de cette façon seulement, que les *fermes* écoles, les *fermes* modèles et tous les établissements du même genre, quelque nom qu'on leur donne, atteindront leur but, qui est avant tout de populariser la science de l'agriculture.

— Jeux. La *ferme* se joue avec un jeu entier dont on a ôté les huit et les six, à l'exception du six de cœur, qui se nomme le *brillant*. Chaque as vaut un point et chaque figure dix points. Le but du jeu est d'atteindre le nombre seize. Tous les joueurs ayant reçu un égal nombre de jetons auxquels on est convenu d'attribuer une certaine valeur, on met la *banque* ou la *ferme* aux enchères. Elle appartient à celui qui en offre le plus, et qui devient ainsi *banquier* ou *fermier*. Le banquier dépose sur la table, soit en jetons, soit en argent, le prix pour lequel la *ferme* lui a été adjugée, tandis que chaque joueur met devant lui un enjeu consistant en un ou plusieurs jetons, suivant les conventions. Les mises étant faites, le banquier mêle les cartes, fait couper à sa gauche, puis donne une carte à chaque joueur, en commençant par la droite, et ne s'en donne aucune à lui-même. Quand il a terminé sa distribution, il regarde celui qui est à sa droite, en tenant toujours le talon à la main. Si ce joueur demande *carte*, le banquier lui en donne une nouvelle. S'il n'est pas encore content, il répète : *carte, et il est servi de la même manière.* Quand il est satisfait, il dit : *Je m'y tiens*, et le banquier passe au joueur suivant. Lorsque tout *le monde a déclaré se tenir* à son jeu, chacun abat ses cartes. Alors, ceux qui ont plus de seize points payent au banquier *autant de jetons qu'ils ont de points* au-dessus de seize. Celui, au contraire, qui a juste seize, *gagne le prix de la ferme et tous* les enjeux; de plus, il prend la place du banquier. S'il arrive que plusieurs joueurs comptent seize, la *primauté appartient à celui qui* fait ce nombre avec le brillant, c'est-à-dire *avec le six de cœur. De même, celui qui a* seize en deux cartes, a l'avantage sur celui qui le possède en trois cartes. S'il y a égalité *pour le point et pour le nombre de cartes*, le gagnant est le joueur qui est le mieux placé, c'est-à-dire qui se trouve le plus près à la *droite du banquier. Quand personne n'a seize*, la partie est gagnée par celui qui approche *le plus de ce point, mais il ne prend que* les enjeux, et le prix de la *ferme*, ainsi que la *ferme* elle-même, reste au banquier. A égalité de points, au-dessous de seize, c'est, comme ci-dessus, le mieux placé qui l'emporte.

Fermes (HÔTEL DES). On désignait autrefois sous ce nom une vieille demeure historique, située entre la rue du Bouloi et la rue de Grenelle-Saint-Honoré, à l'endroit où s'ouvre aujourd'hui le passage des Fermes. L'ancien usage a conservé le nom d'hôtel des Fermes aux constructions bordant ce passage. L'hôtel des Fermes appartenait à Jean de La Ferrières, vidame de Chartres, l'un des lieutenants de l'amiral de Coligny. Ce fut dans cet hôtel que mourut, en 1572, peu de temps avant la Saint-Barthélemy, empoisonnée, dit-on, par Catherine de Médicis, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. L'hôtel des Fermes passa ensuite entre les mains de Françoise d'Orléans, veuve de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, puis entre celles du duc de Montpensier (Henri de Bourbon). En 1612, le duc de Bellegarde s'en rendit propriétaire et chargea le célèbre architecte Androuet du Cerceau de l'agrandir et de l'orner. Les nouvelles constructions, suivant la mode d'alors, se composaient de briques liées ensemble par des chaînes de pierre en bossage. Rappelons ici que le duc de Bellegarde dont nous parlons n'est autre que le célèbre grand écuyer, le courtisan renommé, l'amant de Gabrielle d'Estrées et de Mlle de Guise, qui mettait

Henri IV dans de si belles fureurs jalouses. L'hôtel, devenu en 1633 la propriété de Pierre Séguier, chancelier de France, prit dès lors le nom d'hôtel Séguier; ce nouvel acquéreur l'augmenta de deux vastes galeries construites l'une sur l'autre et régnant entre les deux jardins, depuis le grand corps de logis jusqu'à la rue du Bouloi. La galerie supérieure formait la bibliothèque. Le peintre Simon Vouët fut, en outre, chargé par le chancelier d'exécuter d'importantes peintures dans la chapelle de l'hôtel. On y voyait aussi deux statues de Sarrazin, saint Pierre et sainte Madeleine, patrons de Pierre Séguier et de son épouse. Ce fut dans cet hôtel que le célèbre chancelier sut grouper autour de lui les artistes et les savants de son temps. Sa protection éclairée et son zèle pour les arts décidèrent l'Académie à lui offrir la place laissée vacante par la mort du cardinal de Richelieu : le chancelier accepta ce glorieux héritage, et l'Académie tint jusqu'en 1673 (époque où le roi lui accorda une salle au vieux Louvre) ses séances dans l'hôtel Séguier. Le même hôtel reçut fréquemment la visite de Louis XIV, et ce fut là aussi que parut, en 1656, la reine Christine de Suède, lorsqu'elle vint rendre visite à l'Académie française. Enfin, vers la fin du XVII[e] siècle, plusieurs années après, les fermiers généraux firent l'acquisition de l'hôtel des Fermes et y tinrent leurs assemblées et leurs bureaux jusqu'à la Révolution. Après leur procès et leur exécution (1793), l'hôtel des Fermes, devenu propriété nationale, fut vendu le 19 fructidor an IV. Habité par divers particuliers, puis détruit, on a ouvert sur son emplacement le passage des Fermes, composé de deux passages et d'une cour. L'administration d'un des journaux les plus anciens de la capitale, le *Journal général d'affiches*, plus généralement connu sous le nom de *Petites affiches*, a encore aujourd'hui son siége dans une dépendance de l'ancien hôtel des Fermes. La plus grande partie du bâtiment est occupée par l'imprimerie de M. Paul Dupont.

FERME (SAINT-), village et comm. de France (Gironde), cant. de Pellegrue, arrond. et à 15 kilom. de La Réole; 822 hab. Ancienne église de bénédictins, classée parmi les monuments historiques.

FERMÉ, ÉE (fèr-mé) part. passé du v. Fermer. Qui n'est pas ouvert, dont l'accès ou l'ouverture n'est pas libre; qui est entouré d'une clôture : *Une porte, une fenêtre* FERMÉE. *Un port* FERMÉ *par une chaîne. Des yeux* FERMÉS *par le sommeil. Un livre* FERMÉ. *Un jardin* FERMÉ *d'une haie. Notre bouche, pour être vierge, doit être* FERMÉE *par la modestie du silence.* (Boss.) *En Angleterre, tout est* FERMÉ *le dimanche : les boulangers ne cuisent pas, les restaurants se barricadent.* (A. Vacquerie.)

On ouvre mal de force une bouche *fermée*.
V. Hugo.

.... Assez voisin de son cercueil,
Un jour certain octogénaire
Se trouva déferré d'un œil;
L'accident était ordinaire :
Aussi, sans en être alarmé,
Il dit : « Autant de moins à faire,
C'en est toujours un de *fermé*. »
***

— Contracté, serré : *Les mains* FERMÉES. *Frapper avec le poing* FERMÉ. *En criant ces mots, son poing* FERMÉ *s'abattait sur l'œil gauche de François.* (E. Souvestre.)

— Interdit, où l'on ne peut pénétrer : *La demeure d'un médecin ne peut être* FERMÉE *au malheur.* (Gardanne.)

— Fig. Inaccessible : *Le stupide et le bel esprit sont également* FERMÉS *à la vérité.* (Malebranche.)

— *Livre fermé*, Chose, science à laquelle on ne comprend rien : *La nature est pour l'homme un* LIVRE FERMÉ. (Mass.)

Mais le monde à l'orgueil est un *livre fermé*.
Lamartine.

— *Les yeux fermés*, Avec pleine confiance, sans examen : *Signer un acte* LES YEUX FERMÉS.

— *A la nuit fermée*, Lorsqu'il fait complétement nuit : *Nous marchâmes depuis la pointe du jour jusqu'*À LA NUIT FERMÉE. (M[me] de Sév.)

— Prov. *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, Il faut prendre un parti dans un sens ou dans un autre; il ne faut pas vouloir à la fois des choses contradictoires. ‖ Ce proverbe est emprunté au *Grondeur* de Brueys.

— Gramm. *É fermé*, Voyelle dont le son est à la fois net et doux, ce qui le distingue de l'*e* muet, qui est sourd, et de l'*è* ouvert qui est dur.

— Blas. *Couronne fermée*, Couronne surmontée d'ornements qui se réunissent audessus de la tête.

— Véner. *Pinces fermées*, Pinces que les gros cerfs tiennent serrées l'une contre l'autre, quand ils vont d'assurance.

— Jeux. Se dit du jeu, particulièrement au domino, lorsque les joueurs ne peuvent plus rien y poser.

— Mar. *Rade fermée*, Celle qui est entourée de côtes qui la protégent contre les vents et les lames. ‖ *Navire fermé*, Celui qui est construit de façon que les lames ne puissent y pénétrer.

— Techn. *Carde fermée*, Celle dont les dents sont trop rapprochées.

— s. m. Terrain compris entre des haies.

FERMELHUIS ou **FERMELUYS** (Jean), écrivain français du XVII[e] siècle. Il était maître d'école à Paris. On a de lui : *Histoire de la vie de saint Roch* (Paris, 1619), poëme religieux suivi de plusieurs autres poésies chrétiennes.

FERMEMENT adv. (fèr-me-man — rad. *ferme*). D'une manière ferme, solide : *S'appuyer* FERMEMENT.

— Fig. Avec assurance, énergie; avec une conviction profonde : *Soutenir une chose* FERMEMENT. *La seule ressource est de croire* FERMEMENT *le christianisme.* (Boss.) *La plupart des hommes croient* FERMEMENT *à l'existence de Dieu.* (J. Simon.)

. . . . Les miracles sont faits
Pour qui veut *fermement* la mort ou le succès.
Saurin.

FERMENT s. m. (fèr-man — lat. *fermentum;* de *fervere*, être chaud). Substance qui a la propriété de développer la fermentation dans le corps avec lequel on la mélange; levain : *La plupart des matières animales azotées sont des* FERMENTS. (Colins.)

— Fig. Ce qui fait naître sourdement, ce qui fomente, ce qui entretient des passions, des aspirations : *Un* FERMENT *de haines, de discordes. Depuis trois quarts de siècle, deux mots puissants, liberté, égalité, sont le* FERMENT *qui soulève et fait bouillonner notre société européenne.* (Guizot.) *La liberté de l'esprit est à la fois un* FERMENT *de décomposition et un* FERMENT *de vie.* (C. Dollfus.)

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *ferments* des agents particuliers, provoquant, dans certaines conditions, un mouvement moléculaire dans les substances fermentescibles. Ces agents sont de deux sortes : les uns de nature chimique et les autres organisés.

Les premiers, composés chimiques parfaitement définis, sont des produits animaux et végétaux; ils se développent durant la vie du végétal ou de l'animal, produisent instantanément les phénomènes de la fermentation à des températures où la manifestation de la vie est impossible, à 0° et à 100° centigrades. Ils ne reproduisent pas leur espèce. On range dans ce groupe la myrosine, la sinaptase, la diastase, la pectase.

Les seconds sont des infusoires; ils se développent après la mort des végétaux et des animaux; ils ne peuvent produire leurs phénomènes qu'à une température particulière. La plus favorable est celle de 20° à 40° centigrades. A 0° et à 100°, non-seulement les fermentations correspondantes ne se produisent pas, mais elles sont arrêtées par ces températures. Les phénomènes occasionnés par ces *ferments* n'ont jamais lieu instantanément. Il y a toujours une période de calme ou d'incubation. Ces *ferments* reproduisent leur espèce et la multiplient dans des proportions considérables. Si l'on tue ces infusoires, toute fermentation cesse brusquement.

D'après M. Pasteur, chaque fermentation a son *ferment* spécial. Pour ce savant, les diverses espèces de vibrions sont les *ferments* de la putréfaction. Les bactériums absorberaient l'oxygène, qui serait un poison pour les vibrions. Ces derniers n'auraient pas besoin d'air pour opérer la fermentation putride; comme les plantes, ils vivraient d'acide carbonique. Le *criptocœcus cervisiæ* serait le *ferment* de la fermentation alcoolique, et le *mycoderma aceti* serait celui qui forme l'acide acétique. Mais plusieurs naturalistes considèrent le bactérium *termo* et le vibrion *lineale* comme étant le même animal à un degré différent de développement; en outre, M. Lemaire a démontré que l'on peut faire de l'alcool et de l'acide acétique avec des bactériens, des vibrions, des spirilles et des monades. Il n'existerait donc pas de *ferment* spécial pour provoquer ces fermentations.

Dans toutes les fermentations, on remarque toujours une prodigieuse énergie d'action du côté du *ferment;* car une très-faible quantité de celui-ci suffit pour déterminer la transformation d'une quantité relativement considérable de matière fermentescible.

Les virus peuvent être aussi considérés, d'après leur histoire, comme des *ferments* vivants. V. FERMENTATION.

FERMENTATION s. f. (fèr-man-ta-si-on — rad. *fermenter*). Chim. Travail qui s'opère dans un corps organisé, et par suite duquel les parties qui le composent se combinent entre elles dans des proportions différentes de celles qui existaient auparavant : *On a cru pendant longtemps que la* FERMENTATION *du fumier était indispensable à sa bonne qualité.* (Matth. de Dombasle.) *Nulle* FERMENTATION *ne s'établit sans le véhicule de l'eau.* (Raspail.) *L'eau, l'humidité est une des conditions essentielles à toute* FERMENTATION *putride.* (F. Pillon.)

— Fig. Agitation intérieure des passions; sourde effervescence : *La* FERMENTATION *est si peu un malheur pour l'homme, que son premier besoin est d'être remué.* (Mirab.) *L'état social en* FERMENTATION *montre l'homme sous un singulier aspect.* (M[me] de Staël.) *La plupart des grands hommes apparaissent au milieu des grandes* FERMENTATIONS *populaires.* (V. Hugo.)

— **Syn. Fermentation, ébullition, effervescence.** V. ÉBULLITION.

— **Encycl.** On distingue plusieurs sortes de *fermentations :* 1° la *fermentation* vineuse ou alcoolique, dans laquelle les liquides, de sucrés, deviennent alcooliques, en laissant dégager de l'acide carbonique; 2° la *fermentation* acide, où les liquides spiritueux deviennent acides, en donnant naissance à l'acide acétique; 3° la *fermentation* putride, fournie par la plupart des substances organiques, qui se transforment lentement en humus, en subissant des altérations aussi variées que leur nature, et dégageant le plus souvent des gaz infects. La *fermentation* peut être encore lactique, butyrique, glucosique, visqueuse, colorante, panaire, etc., selon la nature des résultats.

La levûre de bière, qui fournit un des ferments les plus actifs, et qui a l'aspect d'une pâte ferme, fragile, d'un blanc grisâtre et d'une odeur particulière, un peu aigre, s'obtient en recueillant la partie écumeuse qui se forme pendant la *fermentation* de l'orge germée.

Gay-Lussac avait remarqué et constaté, à son point de vue, que la *fermentation* du moût de raisin ne pouvait avoir lieu qu'avec l'intervention directe de l'air; si, en effet, on écrase des grains de raisin dans deux éprouvettes remplies de mercure, en ne laissant pénétrer l'air que dans l'une d'elles, cette dernière donnera des signes de *fermentation* par un dégagement d'acide carbonique, tandis que l'autre n'éprouvera aucun trouble. De cette expérience, on avait déduit que, sous l'influence d'une faible dose d'oxygène, le principe albuminoïde des raisins se modifiait et devenait un ferment, qui dédoublait le sucre en alcool et en acide carbonique. On était généralement porté à admettre, avec Liebig, que l'action du ferment sur le sucre n'était qu'une simple action de contact, un phénomène de mouvement communiqué. Quelques chimistes et physiciens, parmi lesquels se trouvait Berzélius, supposaient que la matière azotée agit à la façon de l'oxyde d'argent, qui décompose l'eau oxygénée sans lui rien prendre, sans lui rien donner. Berzélius regardait, en outre, la levûre de bière comme un produit chimique, qui se précipitait dans la *fermentation* de la bière, et qui prenait la forme globuleuse des précipités non cristallins. Les expériences de M. Cagniard de Latour et de quelques autres savants avaient démontré que la levûre de bière était organisée, sans toutefois établir qu'elle dût se comporter autrement que les substances azotées mortes, en présence d'une matière fermentescible.

Un liquide, pour subir la *fermentation* alcoolique, est soumis à quatre conditions essentielles : 1° il faut qu'il contienne du sucre liquide, ou du glucose, ou des matières qui, par leurs transformations, peuvent en former; 2° que la solution soit suffisamment étendue d'eau; 3° que la température soit entre 10° et 30°; 4° que l'action soit excitée par la présence des ferments. Quand on exprime le suc d'une partie végétale sucrée, et qu'on l'abandonne à lui-même dans un vase légèrement couvert et à une température de 20° à 24°, il prend une teinte laiteuse et bleuâtre dans l'espace de quelques heures, et il s'y manifeste un faible dégagement de gaz, qui augmente à mesure que la liqueur se trouble, et prend une teinte argileuse. La masse liquide entre alors en effervescence permanente, et acquiert une température plus élevée que celle de l'air ambiant. Les bulles de gaz, partant de la matière qui se précipite, se fixent sur cette dernière et l'entraînent avec elles à la surface de la liqueur, qui se trouve ainsi couverte d'un précipité surnageant, dont les portions débarrassées des bulles tombent au fond, où elles développent de nouvelles bulles de gaz, qui recommencent et continuent le mouvement précédent pendant un espace de temps variant avec la température, la quantité et l'espèce de sucre contenues dans la liqueur, l'efficacité du ferment, etc. Lorsque tout dégagement de gaz a cessé, le précipité tombe au fond du vase, et le liquide, qui ne contient plus de sucre, est un des produits de la *fermentation*.

D'après les travaux intéressants de M. Pasteur sur ce phénomène, l'un des plus importants et des plus remarquables de la création, et qui relève à la fois de la chimie et de la physiologie, les matières organiques azotées ne sont jamais des ferments; dans leur contact avec les substances fermentescibles, et quelle qu'ait été leur altération à l'air, elles ne peuvent point le devenir. Elles ne sont que l'aliment du ferment, qui est un végétal mycodermique dont le germe est dans l'air ou dans les substances mises en présence, et qui se développe, se multiplie à l'infini, tant qu'il y a de la matière fermentescible : c'est corrélativement au développement de cet être organisé qu'il y a *fermentation*. Ainsi, quand on met du sucre en présence du gluten, ou du caséum, ou d'une membrane animale, le ferment n'est pas la matière azotée, mais bien un végétal microscopique, dont le germe est apporté par l'air, à l'origine, et qui se multiplie en empruntant son carbone au sucre, son azote et ses phosphates au gluten ou au caséum. Les choses se passent donc, comme pour la *fermentation* alcoolique par la levûre de bière, et bien que l'organisation de cette dernière, ainsi que son caractère de végétal mycodermique soient une exception et une anomalie gênante pour la théorie, c'est par ces propriétés que cette matière rentre dans la classe des ferments.

Les mycodermes sont les petits cryptogames qui se présentent à la surface des liquides fermentés, sous forme de pellicules ou de flocons, et appelés vulgairement *fleurs* de vin, *fleurs* de vinaigre, etc.

Pour démontrer que les ferments étaient organisés et que leur production ne tenait pas absolument à la matière albuminoïde, M. Pasteur supprima cette dernière dans la *fermentation* et la remplaça par des phosphates et un sel d'ammoniaque cristallisé. A du sucre candi dissous dans l'eau, il ajouta ces matières avec ou sans carbonate de chaux destiné à neutraliser les acides; la *fermentation* eut lieu presque aussi vivement que s'il avait employé du gluten ou du caséum, et il vit se déposer et se multiplier les mêmes végétaux qui se développent dans les conditions ordinaires de ce phénomène. Mais, après avoir établi que les matières albuminoïdes azotées n'étaient pas les agents de la *fermentation* proprement dite, il restait à caractériser le rôle de l'air.

« Puisque je découvrais des ferments organisés, dit M. Pasteur (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1860), il fallait de deux choses l'une : ou bien que ces ferments organisés eussent pris naissance par le seul fait du contact de l'oxygène agissant sur les matières albuminoïdes, auquel cas ils eussent été des générations spontanées; ou bien que l'action de l'oxygène, à l'origine, n'eût pour effet que d'apporter le germe du *végétal ferment* ou de provoquer sa germination. L'examen de la doctrine des générations spontanées se présentait donc à moi comme une étude incidente obligée dans mes recherches sur les ferments organisés. »

Par un moyen très-ingénieux, qui consiste à faire passer de l'air extérieur dans un tube ayant pour obturateur une bourre de cotonpoudre, à dissoudre celui-ci dans un mélange d'alcool et d'éther, et à recueillir sur un verre de montre les corpuscules mis à nu, tant par décantation que par évaporation, M. Pasteur a pu constater, à l'aide du microscope et de certains réactifs, « que l'air contient, à toutes les époques de l'année, des corpuscules organisés, sauf dans les lieux ou l'atmosphère est très-calme, comme, par exemple, dans les caves de l'Observatoire, où la température reste constante. » Il a constaté, en outre, que la condition première de l'apparition des êtres vivants dans les infusoires ou dans les liquides fermentescibles ne se trouve pas essentiellement dans l'air; mais qu'elle s'y rencontre par places et d'une manière variable. Les poussières qui existent disséminées dans l'air libre contiennent beaucoup de spores de mucédinées visibles au microscope; ceux-ci germent facilement quand on les sème dans des liqueurs appropriées; mais ils avortent s'ils ont subi préalablement une température de 125° à 130°.

En observant les phénomènes qui accompagnent la *fermentation* lactique, dans laquelle l'acide lactique, une gomme (la mannite), l'acide butyrique, l'alcool, l'acide carbonique et l'hydrogène apparaissent simultanément ou successivement, M. Pasteur a été amené à reconnaître que le végétal ferment, qui transforme le sucre en acide lactique, est différent de ceux qui déterminent la production de la matière gourmeuse, et, en outre, que ces divers végétaux ferments, s'ils sont bien purs, ne peuvent jamais donner naissance à l'acide butyrique. Ce savant observateur pense qu'il doit y avoir un ferment butyrique propre. « En effet, ajoute-t-il, les essais les plus multipliés m'ont convaincu que la transformation du sucre, de la mannite et de l'acide lactique en acide butyrique, est due exclusivement à des infusoires ayant l'aspect de baguettes cylindriques, d'une largeur moyenne de $0^{mm},002$, isolés ou réunis par chaînes de deux ou plusieurs articles, variant de $0^{mm},002$ à $0^{mm},02$ de longueur. Ces animalcules, qui sont du genre des vibrions, vivent et se multiplient à l'infini, sans qu'il soit nécessaire de leur fournir la plus petite quantité d'air ou d'oxygène libre. Non-seulement ils vivent sans air; mais celui-ci les tue. C'est le premier exemple connu de ferments animaux, et aussi d'animaux vivants sans gaz oxygène libre. »

De ces données et de travaux ultérieurs, M. Pasteur conclut « que la putréfaction est déterminée par des ferments organisés du genre vibrion, vivant sans oxygène libre; mais qui sont associés à des infusoires ou à des mucors, qui consomment de l'oxygène libre et qui remplissent le double rôle d'agents de combustion pour la matière organique, et d'agents préservateurs de l'action directe de l'oxygène de l'air pour les infusoires ferments. » Mais « les êtres organisés qui peuvent vivre en dehors de toute influence du gaz oxygène libre n'ont-ils pas la faculté de pouvoir passer au genre de vie des autres, et inversement? » Telle est la question épineuse que s'est posée M. Pasteur et qu'il se propose de résoudre. Les travaux de ce savant observateur sur la *fermentation* nous font admettre que ce phénomène est dû à l'intervention de germes d'êtres organisés qui, placés dans des conditions favorables,

naissent et se multiplient rapidement en faisant l'office d'agents de combustion à l'égard de la matière fermentescible, avec laquelle ils se trouvent en contact. Ce qui anéantit l'idée de l'intervention de l'air, telle qu'on la concevait d'après l'expérience de Gay-Lussac, c'est que ce fluide, élevé à une température suffisante, ne produit aucun effet, sans doute parce que la chaleur exagérée détruit le germe, ou bien parce qu'il agit ou n'agit pas selon les matières qu'il contient en suspension.

FERMENTÉ, ÉE (fèr-man-té) part. passé du v. Fermenter : *Une liqueur* FERMENTÉE. *Le vin est la meilleure des boissons* FERMENTÉES. (Maquel.)

FERMENTER v. n. ou intr. (fèr-man-té — rad. *ferment*). Être, entrer en fermentation : *La pâte* FERMENTE. *Le moût commence à* FERMENTER. *Je donnerais toutes les découvertes de Lavoisier pour celle de Noé, qui, le premier, fit* FERMENTER *le raisin.* (Proudh.)

Voyez comme en secret la nature *fermente*,
Quel besoin d'enfanter sans cesse la tourmente !
DELILLE.

— Fig. S'agiter, s'envenimer sourdement : *Un cœur languissant est tendre; la tristesse fait* FERMENTER *l'amour.* (J.-J. Rouss.) *C'est dans les grandes capitales que s'accumule et* FERMENTE *la lie d'une nation.* (Lamart.)

La honte, le remords, la rage, la douleur,
Mille poisons brûlants *fermentent* dans mon cœur.
DE BELLOY.

FERMENTESCIBLE adj. (fèr-man-tès-si-ble — rad. *fermenter*). Qui est susceptible d'entrer en fermentation : *Les matières* FERMENTESCIBLES. *Un liquide* FERMENTESCIBLE. *Presque tout ce qui est alimentaire est* FERMENTESCIBLE. (Brill.-Sav.)

FERME-PORTE s. m. Ressort que l'on tend en ouvrant une porte et qui la referme en se détendant.

— **Encycl.** Un ingénieux *ferme-porte* a été inventé, il y a quelques années, par un habile mécanicien, M. Rolland. Cet appareil se compose d'un fil de fer d'une grosseur proportionnée à la grandeur et au poids de la porte, placé verticalement sur le montant où la porte est attachée; ce fil de fer, aplati à ses extrémités, est fixé par ces deux points, puis tordu sur lui-même au moyen de crans; cette force de torsion sert de ressort et agit sur un petit bras de levier qui appuie horizontalement sur la porte et la ferme en la poussant. Le bras de levier est muni d'une articulation qui permet de le replier verticalement sur le ressort et de supprimer à volonté l'effet de ce dernier.

FERMER v. a. ou tr. (fèr-mé — du lat. *firmare*, proprement rendre fixe, raffermir, fixer, d'où le sens secondaire de fixer solidement la porte, la fermer. *Firmare* dérive de *firmus*, ferme). Boucher une ouverture; appliquer sur une ouverture : FERMER *un trou, une entrée, un robinet, une armoire.* FERMER *sa chambre à clef.* FERMER *sa maison à double tour.* FERMER *sa bourse, son porte-monnaie.* FERMER *un tiroir.* FERMER *un coffre, une malle.* FERMER *un volet.* FERMER *des rideaux.* FERMER *sa maison.* FERMER *sa boutique.*

T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est [erreur.
Couche-toi le dernier, et vois *fermer* ta porte.
LA FONTAINE.

La bique, allant remplir sa traînante mamelle
Et paître l'herbe nouvelle,
Ferme sa porte au loquet.
LA FONTAINE.

‖ Rapprocher jusqu'au contact les deux bords, les deux lèvres, les deux parties intérieures de : FERMER *une plaie.* FERMER *la bouche.* FERMER *la main.* FERMER *un livre.* ‖ Entourer d'une clôture : FERMER *un parc, un jardin au moyen de planches.* FERMER *une enceinte, une ville ouverte.*

Il *avait* de plant vif *fermé* cette étendue.
LA FONTAINE.

‖ Obstruer, empêcher le passage, l'accès de : *Des bancs de sable* FERMAIENT *l'entrée du port.* (Raynal.) *Le flot toujours montant des polypiers* FERMERA *un jour aux navigateurs l'accès d'une partie des mers de la région tropicale.* (J. Macé.)

— Plier et cacheter : FERMER *une lettre, un paquet, une dépêche.* FERMER *sa correspondance.*

— Clore, arrêter, terminer : FERMER *une liste de souscription.* FERMER *la discussion générale.* FERMER *la session.*

— *Fermer la porte à*, Empêcher l'accès, le développement de, l'influence ou la persistance de : FERMER *la porte* AUX *abus.* ‖ *Fermer sa porte*, Refuser de recevoir : FERMER SA PORTE *aux importuns, aux solliciteurs. Je lui* AI FERMÉ MA PORTE *depuis que j'ai su sa conduite indigne. La meilleure méthode pour s'instruire, c'est de* FERMER SA PORTE, *de faire dire qu'on n'y est pas, et de travailler.* (J. de Maistre.)

— *Fermer la porte au nez à quelqu'un*, Refuser brutalement de le recevoir.

Qu'on lui *ferme la porte au nez*,
Il reviendra par les fenêtres.
LA FONTAINE.

— *Fermer l'œil, les yeux, la paupière*, S'endormir : *Voilà trois nuits que je ne* FERME LES YEUX.

Mais en ma chambre, à peine ai-je éteint la lumière,
Qu'il ne m'est plus permis de *fermer la paupière !*
BOILEAU.

‖ Mourir : *Lorsque mon père* EUT FERMÉ LES YEUX, *je songeai à remplir fidèlement ses dernières volontés.* (Acad.) ‖ S'obstiner dans son ignorance, éviter de connaître ou de comprendre : *Quiconque est possédé de l'esprit de système* FERME LES YEUX *à la vérité.* (Chateaub.) *C'est parce que nous* FERMONS LES YEUX *aux bienfaits de la vie que nous redoutons la mort.* (A. Martin.) *Tous les peuples ont désigné sous le nom d'acte de foi l'opération d'un homme qui* FERME LES YEUX *pour mieux voir.* (E. About.)

— *Fermer les yeux de quelqu'un, à quelqu'un*, Lui donner les derniers soins au moment de sa mort, parce qu'un des premiers soins qu'on rend à une personne qui vient de mourir consiste à lui abaisser la paupière : *J'espère bien que ma femme* ME FERMERA LES YEUX. *Il y a un malheur plus grand que de* FERMER LES YEUX D'*un fils, c'est de le voir criminel.* (J. Simon.)

— *Fermer l'oreille*, Faire semblant de ne pas entendre, ne pas écouter, se montrer sourd : *Il* FERMAIT L'OREILLE *à toutes nos supplications.*

Fermons l'œil aux présents et *l'oreille* à la brigue.
RACINE.

— *Fermer la bouche à*, Réduire au silence, soit par autorité, soit par des moyens de persuasion ou de corruption : *L'arrivée de son père lui* FERMA LA BOUCHE. *Cet argument lui* FERMA LA BOUCHE.

Approuvez le respect qui me *ferme la bouche.*
RACINE.

— *Fermer le cœur, l'âme*, Rendre insensible, inaccessible à un sentiment sympathique : *L'égoïsme* FERME LE CŒUR *à tout sentiment actif et généreux.* (Théry.) *L'ambition remplit la tête et* FERME LE CŒUR. (De Lévis.)

— *Fermer boutique*, Cesser son commerce, soit volontairement, soit par suite de mauvaises affaires.

— *Fermer la parenthèse*, Mettre le signe qui indique qu'elle est terminée. ‖ Fig. Terminer une digression; revenir à son sujet.

— *Fermer la marche*, Marcher le dernier, les derniers : *L'artillerie* FERMAIT LA MARCHE.

— Hist. ecclés. *Fermer la bouche*, Se dit d'une cérémonie dans laquelle le pape pose les doigts sur la bouche d'un cardinal nouvellement préconisé, pour l'avertir qu'il n'a pas encore voix délibérative.

— Mar. *Fermer une voile*, Peser sur le bras du vent, quand on veut prendre une allure se rapprochant davantage du vent arrière, ou qu'on veut masquer la voile. ‖ *Fermer deux objets*, Faire route de manière à annuler l'angle sous lequel on les voit, c'est-à-dire manœuvrer de manière à amener la route dans la direction de la ligne droite qui joint les deux objets.

— Chem. de fer. *Fermer la voie*, Faire le signal qui indique que la voie n'est pas libre et qu'on doit s'abstenir d'y passer.

— Jeux. Aux dominos, *Fermer le jeu*, Poser des dés de telle sorte que l'adversaire ne puisse en mettre aucun des siens à la suite : *Quand on* FERME *le jeu du premier coup, cela s'appelle* faire le coup de culotte.

— Techn. Continuer d'étendre l'or ou l'argent sous le marteau.

— Intransitiv. Servir à fermer; être fermé : *Cette porte, cette serrure* FERME *bien. Les bureaux* FERMENT *à quatre heures.*

Se fermer v. pr. Être fermé : *Cette porte* SE FERME *difficilement. Cette fenêtre* SE FERME *du dehors en dedans.*

— Se cicatriser, au pr. et au fig. : *Je suis toujours très-ulcéré, et ma blessure ne* SE FERMERA *jamais.* (Volt.) *Je suis malheureusement né : le blessures qu'on me fait ne* SE FERMENT *jamais.* (Chateaub.)

— Devenir insensible; cesser d'être expansif : *Dans le malheur persévérant, le cœur* SE FERME *et s'endurcit. Mon âme tend incessamment à* SE FERMER. (Chateaub.)

— **Syn. Fermer, clore.** V. CLORE.

— **Antonymes.** Entre-bâiller, entr'ouvrir, ouvrir.

FERMETÉ s. f. (fèr-me-té — lat. *firmitas*; de *firmus*, ferme). Solidité, force de résistance; état de ce qui est ferme, dur, compacte : *La* FERMETÉ *des chairs. Les bras et les mains sont, en divers endroits, divisés par plusieurs articulations qui, jointes à la* FERMETÉ *des os, leur servent pour faciliter le mouvement et pour serrer les corps grands et petits.* (Boss.)

— Par ext. Force, vigueur : *La* FERMETÉ *de son bras, de ses reins.* ‖ Assurance, sûreté des mouvements : *Ce chirurgien a de la* FERMETÉ *dans la main.*

— Fig. Constance et énergie morale : *La* FERMETÉ *d'âme. La* FERMETÉ *d'une réponse. La puissance publique doit être menée avec* FERMETÉ. (Boss.) *Il n'y a que les personnes qui ont de la* FERMETÉ *qui puissent avoir de la douceur.* (La Rochef.) *Tous les maux de ce monde, excepté la mort, viennent du défaut de* FERMETÉ. (Mme Geoffrin.) *La* FERMETÉ *qui vient des principes est bien autrement roide que celle qui vient du tempérament et du caractère.* (De Bonald.)

On périt quelquefois par trop de *fermeté.*
VOLTAIRE.

— Littér. et B.-arts. Hardiesse, vigueur dans l'expression ou dans l'exécution : *La* FERMETÉ *du style. La* FERMETÉ *du dessin. La* FERMETÉ *du coloris.*

— Bourse et comm. Prix des marchandises ou des effets publics, lorsqu'il se soutient à un taux élevé sur le marché : *Il y avait de la* FERMETÉ *dans les prix des cafés.*

— **Antonymes.** Mollesse, souplesse, faiblesse, pusillanimité, défaillance.

FERMETÉ (LA), village et comm. de France (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arrond. et à 18 kilom. de Nevers, sur l'Ixeure; 828 hab. Monuments druidiques. Bois appelé Guy-l'An-Neuf, auquel se rattachent des souvenirs gaulois.

FERMETTE s. f. (fèr-mè-te — dimin. de *ferme*). Constr. Ferme de faux comble ou de lucarne.

— Archit. hydraul. *Barrage à fermettes mobiles*, Système d'écluse formé d'un grand nombre de fermettes.

— **Encycl.** Les barrages à *fermettes* mobiles, exécutés pour la première fois sur la Loire et sur la Seine, par M. Poirée, inspecteur général des ponts et chaussées, permettent de barrer une rivière, quelle que soit sa largeur, sans piles intermédiaires, et de lui rendre son cours naturel aussitôt que le besoin s'en fait sentir. Ces ouvrages se composent : d'un épaulement appuyé contre la berge du chemin de halage; d'un radier portant une suite de *fermettes* mobiles espacées de mètre en mètre, reliées entre elles par des entretoises, et contre lesquelles s'appuient des aiguilles en bois; d'un contre-épaulement ou pile sur lequel est situé le magasin pour les agrès du barrage; enfin d'un déversoir dont l'extrémité d'amont s'enracine dans l'autre berge de la rivière.

Les *fermettes* du barrage ont la forme d'un trapèze; elles sont en fer et reposent, par leur plus grande base, sur un grillage en bois placé dans une cavité ménagée dans le radier. Chaque *fermette*, disposée perpendiculairement au radier et parallèlement au fil de l'eau, se compose de deux montants, dont l'un, celui d'amont, est droit, et l'autre incliné sur la verticale, et de deux traverses, l'une, l'inférieure, terminée par deux tourillons, qui peuvent tourner dans des crapaudines fixées sur les longrines du grillage de bois; l'autre, la supérieure, reliée avec les montants par des quarts de rond, pour fortifier l'assemblage. Pour empêcher la déformation de ce cadre trapézoïdal sous la pression transmise par la hauteur d'eau en amont, un bracon y est placé diagonalement, en s'appuyant par son pied inférieur dans l'angle formé par le montant incliné d'aval et la traverse de base, et par son sommet dans l'angle d'amont, résultant de l'assemblage de la traverse supérieure avec le montant d'amont.

Les *fermettes* sont manœuvrées à l'aide de chaînes de traction passées dans des chapes fixées sur la traverse supérieure, près du montant d'amont. Chaque chaîne a 5 mètres de longueur et se termine par deux tourets qui la retiennent aux chapes des deux *fermettes* qu'elle réunit; elle porte un anneau particulier qui sert à reconnaître, par sa position, si les fermes sont complétement abattues.

Quand les *fermettes* sont levées, on les maintient dans la position verticale avec des barres de fer armées de talons échancrés, que l'on place en amont et en aval.

Tout ce système, parfaitement établi, est recouvert d'un pont de service, composé de planches mobiles que l'on peut enlever à volonté, et qui permet la pose facile des aiguilles à poignées, que l'on place en amont des *fermettes* pour fermer le barrage.

Pour ouvrir le barrage, on ôte les aiguilles en les tirant une à une, en ayant soin de les enlever de place en place, afin de desserrer les autres, et on les porte dans un bateau préparé pour les recevoir et attaché en aval à une des *fermettes*. On retire ensuite les autres, et on les charge de même sur le bateau, en ayant la précaution de reculer celui-ci à mesure que le débouchage a lieu, afin d'empêcher qu'il ne se trouve dans le courant rapide produit par ces enlèvements partiels. Cette opération terminée, on ôte le plancher sur deux *fermettes* et on procède à l'abaissement de celles-ci. On commence par retirer les barres à talons qui lient les deux premières fermes entre elles, et on les remplace par une barre à mains pour empêcher la première *fermette* de tomber et avoir le temps d'enlever les planches de la seconde travée. On détache ensuite cette barre à mains de la seconde *fermette*, et on pousse en avant la première, qui se couche dans le lit. On continue de même jusqu'à ce que tout le barrage soit abattu.

Le plus souvent on se contente de faire disparaître 20 à 30 mètres de barrage pour livrer une passe suffisante pour la descente ou la remonte. Sur l'Yonne, où l'on a établi un grand nombre de ces barrages, pour une éclusée de 18 à 20 mètres, on ouvre généralement 35 mètres de barrage.

L'opération de l'abattage des *fermettes* demande environ une minute quarante-trois secondes par largeur de 1 mètre. Dès qu'on ouvre le barrage, l'eau s'échappe avec violence; mais, à mesure que l'ouverture s'agrandit, la vitesse diminue, et en peu de temps elle est assez atténuée pour que la descente et la remonte des bateaux aient lieu avec la plus grande facilité. La descente peut se faire dès que 20 à 25 mètres sont ouverts, et la remonte, lorsque la passe a de 15 à 18 mètres.

Pour lever le barrage, on dispose et l'on met en ordre les barres et les planches du pont de service sur le trottoir de la pile ou sur la partie que l'on n'a pas abattue; puis on tire à soi la chaîne de traction, dont un touret est passé dans la chape de la dernière *fermette* levée, et l'autre dans celle de la première *fermette* couchée; on attache à l'une des mailles de cette chaîne une autre petite chaîne de 1^m à $1^m,30$ de longueur, sur laquelle on fait un effort qui met en mouvement la *fermette* et la redresse dans une position voisine de la verticale; on prend alors la barre à manche, on saisit avec les deux talons de son extrémité le côté d'aval de la tête de la *fermette* en mouvement, et on la rattache à la dernière de celles qui sont debout, en prenant la traverse supérieure de celle-ci entre les derniers talons de la barre; aussitôt après, on pose le plancher du pont de service, et on relie définitivement la *fermette* aux précédentes, au moyen des barres à talons échancrés; on termine l'opération en enlevant la barre à manche pour l'avoir disponible lors du levage de la *fermette* suivante, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que tout le barrage soit levé. Dès que les *fermettes* sont toutes debout et réunies entre elles, et que le plancher du pont de service est terminé, on procède à la pose des aiguilles. On les place en appuyant leur pied contre le heurtoir du barrage et leur partie supérieure contre les barres qui réunissent les fermes en amont. On commence généralement par poser les aiguilles de manière qu'il y ait autant de plein que de vide, puis on complète la fermeture en les serrant les unes contre les autres, pour qu'il y ait entre elles le moins d'intervalle possible. On arrive ainsi, en très-peu de temps, à rendre le barrage suffisamment étanche, car il est bon de remarquer qu'il ne s'agit pas ici de fermer hermétiquement et d'intercepter tout passage à l'eau, mais seulement de relever celle-ci dans la retenue autant qu'il est nécessaire au besoin de la navigation. Si le niveau de l'eau monte assez haut pour que celle-ci passe par-dessus les barres et le plancher du pont de service, on enlève quelques aiguilles pour produire un abaissement et maintenir la retenue à une hauteur constante.

Le temps nécessaire pour fermer le barrage est un peu plus long que celui que l'on met à l'ouvrir; mais cela importe fort peu, car la fermeture se commence pendant que l'éclusée achève de s'écouler, et se termine toujours assez tôt pour que la retenue puisse se remplir.

On ne débouche pas le barrage pour chaque bateau qui descend ou qui remonte la rivière, mais bien pour des convois de bateaux, dont le nombre est rarement inférieur à trente ou quarante, et dépasse souvent cent et cent cinquante. Les bateaux ne cessent de marcher en convois que quand les eaux sont bien navigables; mais alors le barrage est abattu. Celui-ci est toujours couché à l'époque des crues, de sorte que la rivière est ainsi rendue à son cours naturel; dans d'autres circonstances, les eaux sont telles, qu'il ne peut être fermé qu'en partie; dans ce cas, tantôt on laisse une passe, tantôt on se contente de poser les aiguilles, tant plein que vide.

Lorsqu'on pose les aiguilles du barrage, les eaux s'élèvent à l'amont et baissent à l'aval avec une rapidité qui dépend entièrement du débit de la rivière à l'état libre et de la promptitude avec laquelle la manœuvre se fait; en même temps les vitesses se ralentissent à l'amont. Cette action s'exerce jusqu'à une distance du barrage, qui, elle aussi, dépend du débit primitif de la rivière. L'effet contraire se produit quand on ôte les aiguilles : la vitesse croît progressivement dans la retenue, et les eaux s'abaissent à l'amont en même temps qu'elles s'élèvent à l'aval.

L'effort qu'il faut faire pour enlever une aiguille a été trouvé égal, sous une pression de 112 kilogr., le centre de pression étant placé à $0^m,533$ au-dessus du seuil, au dixième de la pression totale, augmenté du poids de l'aiguille, soit environ $17^k,20$.

L'effort qu'il faut faire pour lever une *fermette* varie avec la position qu'elle occupe, et diminue à mesure qu'elle se rapproche de la verticale. Des expériences dynamométriques ont été faites avant que les *fermettes* fussent recouvertes d'eau; on a trouvé qu'il fallait produire un effort de 92 kilogr. au maximum et de 90 kilogrammes en moyenne, pour mettre la *fermette* en mouvement; que, lorsque la tête était élevée au-dessus du busc de $0^m,50$, l'effort était réduit à 76 kilogr.; qu'à 1 mètre il n'était plus que de 60 kilogr., et se réduisait à 44 kilogr. lorsque la *fermette* faisait un angle de 45° avec l'horizontale. Lorsque les *fermettes* sont ensablées, il faut quelquefois produire des efforts beaucoup plus considérables.

Ce système de barrage, que M. Poirée estime ne pouvoir être appliqué lorsque le niveau des eaux retenues doit s'élever à plus de $2,^m$ ou $2^m,10$ au-dessus du radier, a été établi sur la rivière l'Yonne, où la navigation se fait au moyen de lâchures ou éclusées. Plusieurs barrages à *fermettes* mobiles y sont

échelonnés les uns à la suite des autres, en nombre suffisant et convenablement espacés pour produire la profondeur d'eau nécessaire au flottage des trains et des bateaux. Parmi les ouvrages de ce genre construits sur cette rivière, on peut citer les barrages d'Epineau, de Péchoir, de Joigny, de Villeneneuve-le-Roi, de Saint-Martin, d'Auxerre, etc.

FERMETURE s. f. (fèr-me-tu-re — rad. *fermer*). Action de fermer : *Nous sommes arrivés un instant avant la* FERMETURE *des portes. La police a ordonné la* FERMETURE *de cet établissement.* ‖ Ce qui sert à fermer : *Une* FERMETURE *solide. La* FERMETURE *d'une boutique. La grille qui sert de* FERMETURE *à une chapelle.*

— Mar. Bordages compris entre deux préceintes consécutives. Dans quelques ports, on se sert encore du vieux mot ESTRAQUE, qui avait le même sens. ‖ *Faire fermeture*, Boucher un grand trou laissé au flanc d'un navire, pendant la construction, pour faciliter le passage des pièces à l'intérieur.

— **Antonyme.** Ouverture.

— **Encycl.** *Fermeture des lieux publics.* V. LIEU.

FERMEUR adj. m. (fèr-meur — rad. *fermer*). Anat. Se dit d'un muscle qui sert à rapprocher le bord des deux paupières : *Muscle* FERMEUR.

FERMIER, IÈRE s. (fèr-mié, iè-re — rad. *ferme*). Celui, celle qui tient une ferme, qui exploite, moyennant une rente payée au propriétaire, un domaine, une propriété agricole : *Un riche* FERMIER. *La profession de* FERMIER *a constamment été regardée comme élevant dans l'ordre social les hommes qui s'y livrent.* (Matth. de Dombasle.)

Je sais ce qu'un *fermier* me doit rendre par an.
BOILEAU.

Tout ce qu'on boit est bon, tout ce qu'on mange est [sain,
La maison le fournit, la *fermière* l'ordonne.
BOILEAU.

— *Fermier partiaire*, Celui qui loue des terres, à condition d'abandonner au propriétaire une partie des fruits produits par le fonds pris à ferme.

— *Fermier général, fermier du roi*, ou simplement *Fermier*, Nom que l'on donnait autrefois à ceux qui prenaient à ferme le recouvrement des impôts : *Un jour que plusieurs dames étaient à dîner chez Voltaire, elles se mirent toutes, après le repas, à conter des histoires de voleurs. Chacune ayant dit la sienne, on engagea Voltaire à faire aussi son conte : « Mesdames, dit-il, il était un jour un* FERMIER GÉNÉRAL... *Un* FERMIER GÉNÉRAL... : *ma foi, j'ai oublié le reste.* »

Pour messieurs les *fermiers*, qui font des gains si [grands,
Qu'est-ce, de bonne foi, que deux cent mille francs?
BOURSAULT.

— *Fermier des monnaies*, Entrepreneur chargé de la fabrication des monnaies.

— *Fermier de jeux*, Celui qui a obtenu le droit d'ouvrir, de tenir une maison de jeu.

— Jeux. Nom du banquier, au jeu de la ferme. V. ce mot.

— **Encycl.** *Fermiers généraux.* Avant la Révolution française, la perception des diverses branches des revenus publics, tels que la taille, l'impôt du sel, l'impôt du tabac, les droits d'octroi, etc., etc., était l'objet d'une spéculation, et l'on appelait *fermiers généraux* ceux qui prenaient à ferme ou à bail le recouvrement de ces droits.

L'histoire des *fermiers généraux* en France au XVIII^e siècle ne peut s'écrire qu'avec des larmes et du sang. « Les lois sanguinaires existent dans les pays où le revenu est en ferme. » C'est à la France que s'appliquait, lorsqu'il l'émit, cette réflexion d'Adam Smith. « Ils ne rendent le sang, s'écrie le marquis de Mirabeau, que comme s'ils l'attiraient des vaisseaux capillaires, tandis qu'ils saignent le peuple à la gorge. » Voilà, en deux mots, les *fermiers généraux* jugés par deux de leurs contemporains, et des plus compétents. Quand nous aurons exposé le résultat du système des fermes, on verra si ces jugements sont empreints d'exagération. Mais d'abord, en quoi consistait le système? De quelle pensée est-il né? Quels étaient les principaux coryphées de la ferme? Quelle influence eurent-ils sur les mœurs et sur la fortune publique? C'est ce que nous allons dire brièvement.

L'exploitation des revenus d'une nation admet deux méthodes différentes : la régie et l'affermage. La régie est la plus simple, la moins couteuse, et elle fut pratiquée, en partie, dès les premiers temps de la monarchie. Mais les déficits du trésor forcèrent souvent les rois à avoir recours à l'affermage. Vers la fin du XVII^e siècle, il arriva un moment où le trésor public, épuisé par de folles prodigalités autant que par des guerres ruineuses, se trouva complétement à sec en face d'une dette publique consolidée au capital de 1,500 millions et d'une dette flottante exigible de 250 millions. C'était en 1697, peu d'années avant la guerre de la succession d'Espagne, qu'on voyait déjà poindre à l'horizon. Dans ces conjonctures extrêmes, les contrôleurs généraux Chamillard et Desmarets ne virent d'autres ressource que de concéder les principaux revenus, c'est-à-dire les cinq grosses fermes, gabelle, aides (droits réunis, douanes), tailles, domaines et tabac, à une seule compagnie, qui viendrait en aide à l'Etat dans les moments de crise. Le bail fut passé au prix de 37 millions; et, en effet, le jour même de la signature, les adjudicataires versèrent au trésor une année d'avance, dont une partie fut immédiatement employée à la construction des bassins de Versailles. Quel intelligent emploi d'un argent si chèrement acheté!

Il était impossible d'imaginer une mesure plus funeste tout à la fois à l'Etat et aux contribuables. D'abord le prix du bail était de beaucoup trop faible. Dans le désarroi des finances, et en l'absence de toute comptabilité régulière, il eût été difficile de se faire une idée juste du chiffre de l'impôt; mais le but principal était de se procurer des fonds à tout prix. Au moyen des anticipations, on dévorait souvent à l'avance trois ou quatre années de revenus. Dans la désastreuse année 1709, on anticipa sur les revenus jusqu'à 1717. La compagnie se prêtait d'autant plus complaisamment à ces avances, qui lui rapportaient jusqu'à 12 pour 100, que l'Etat se trouvait ainsi lié à son égard. Quant au peuple, qui était déjà très-misérable, il se vit littéralement livré, comme un troupeau de moutons, à une bande de loups affamés.

La ferme se mit à fonctionner incontinent sous la raison sociale assez obscure Tempier et C^ie; mais, derrière ce nom, se cachaient tous les traitants de l'Europe, et même bon nombre de grands seigneurs, aussi âpres à la curée que de simples bourgeois, et qui ne dédaignaient pas de repêcher leur fortune dans l'océan des malheurs publics. A l'expiration du bail, Law se rendit adjudicataire de la ferme, qui, jointe à la fabrication des monnaies, à la banque royale et à la compagnie des Indes, le mit, pour un moment, en possession de toutes les ressources publiques. A l'écroulement du fameux système, les quatre frères Pâris, appelés à contre cœur au secours de l'Etat par le régent, qui ne les aimait pas, procédèrent à une adjudication nouvelle, et l'on continua ainsi, sans interruption, jusqu'à la Révolution.

Qui pourrait énumérer toutes les maltôtes, toutes les exactions, toutes les dilapidations commises dans le cours du siècle par la ferme et ses croupiers? On appelait croupiers les gens de la noblesse qui se faisaient donner des assignations sur la ferme en échange de leur protection. Belle proie pour le favoritisme éhonté des reines Cotillon! Les *fermiers généraux* pouvaient, à peu de frais, se montrer généreux. Dans le chaos des lois qui régissaient l'impôt, leurs agents, sans entrailles, pressuraient impunément le contribuable jusqu'à la dernière goutte de sueur. La France était traitée comme un pays conquis. Les hommes y vivaient comme des troupeaux dont les bêtes fauves enlevaient tantôt l'un, tantôt l'autre. Les plaintes les plus légitimes n'avaient aucune chance d'être entendues. Le roi, ce pasteur universel, plongé dans de crapuleuses débauches, livrait ses brebis sans défense à une garde étrangère qui s'entendait avec la ferme pour les dévorer. Pour un Turgot, pour un Foulette, pour un Trudaine, combien d'intendants de province, croupiers de l'entreprise, fermaient les yeux sur les malversations qu'ils avaient mission de réprimer! L'impôt était-il exactement payé, on le doublait l'année suivante. La ponctualité des contribuables nuisait au petit commerce des huissiers, des recors, des porteurs de contraintes et des garnisaires. Et qui eût osé réclamer? Les tribunaux de 1^re instance, dits d'élection, et la cour des aides, tribunal d'appel, semblaient la doublure des agents du fisc. La législation, d'ailleurs, était si embrouillée, que c'est à peine, disait Necker, si un ou deux hommes par génération en possédaient la science.

De tous les impôts affermés, les plus lourds et les plus vexatoires étaient les aides et la gabelle, la gabelle, qui ne réveille que des souvenirs de galères et de potence. Peut-on se figurer aujourd'hui un régime où le peuple était obligé de payer le sel douze fois sa valeur, sans avoir même le droit de s'en priver, attendu que, par ordonnance royale, tout individu au-dessus de sept ans était tenu de consommer annuellement, sous le nom barbare de *sel du devoir*, 7 livres de sel pour pot et salière seulement? Nous avons dit le peuple, et le peuple seulement; car la noblesse se procurait, sous le nom de *franc salé*, des distributions de sel gratuites. Ce n'est pas tout. Les régimes divers sous lesquels vivaient les pays d'états, les pays d'élection, les anciennes provinces et les pays rédimés, faisaient que le sel valait, ici 4 livres le quintal, là 8 livres, plus loin 24 et même (à Amiens) jusqu'à 62 livres. Pour maintenir ces absurdes distinctions, veillait, pour le compte de la ferme, aux frontières de chaque province, une armée de douaniers qui, chaque jour, livrait bataille à d'innombrables contrebandiers. La misère et la monopolisation du travail par les maîtrises et les jurandes ne laissaient aux pauvres gens que la profession de *faux saunier*, que les bénéfices procurés par la différence des prix du sel rendaient assez lucrative. Malgré les ordonnances les plus sévères, le trafic de contrebande se pratiquait partout. « Voulons, disait l'ordonnance, que ceux qui se trouveront saisis de faux sel, ou qui en feront trafic, soient condamnés à neuf ans de galères et à 500 livres d'amende; en cas de récidive, pendus et étranglés. » Et l'ordonnance s'appliquait si bien que, bon an mal an, cinq à six cents faux sauniers étaient jetés aux galères, pour la plus grande gloire du roi et pour le profit de MM. les *fermiers généraux* et de leurs croupiers.

Les aides n'avaient rien à envier à la gabelle. De même que le sel, les boissons (vin, bière, etc.), traquées de toutes parts, ne circulaient que sous l'œil des deux cent cinquante mille commis de la ferme, dont une partie n'était occupée qu'à fouiller les maisons pour y surprendre le *faux débit*, le *débit clandestin*, le *gros manquant*, le *trop-plein* et le *trop bu*, barbares dénominations de délits qui entraînaient aussi des peines corporelles et la confiscation. Pour passer d'une province à une autre, les denrées payaient à la ferme tant de droits de circulation que le prix finissait par en être décuplé. On a calculé que le transport d'un tonneau de vin eût coûté moins cher alors de Chine en France que de Pontoise à Paris. Les mailles du filet de la douane étaient serrées et multipliées. Haut passage, trépas de Loire, comptablie, triple cloison d'Angers et mille autres coupe-gorge opposaient des entraves à la circulation. Sur le cours de la Loire seulement, de Saint-Rambert en Forez à Nantes, on ne comptait pas moins de vingt-sept péages à franchir. De ce beau pays de France, si riche par son sol, par la variété de ses productions et par l'intelligence de ses habitants, la ferme, si sa durée se fût prolongée quelque peu, n'eût fait qu'un désert et un lieu de malédiction.

Les résultats d'un pareil régime, la misère du temps et les travaux des économistes nous les ont révélés. On a vu vagabonder en France, en certaines années, jusqu'à douze cent mille mendiants, rejetés, repris et revomis par les prisons. Des contrées entières s'étaient dépeuplées. L'épidémie qui les avait ravagées, c'était l'inanition. Pour compléter le tableau et en faire ressortir le contraste, mettons en regard la vie que menaient dans leurs grands hôtels les *fermiers généraux*.

Les principaux *fermiers généraux* furent La Popelinière, Dupin, Bourret, Beaujon, Laborde, Crozat, Delaage Saint-James, Grimod de La Reynière, Paulze, Saint-Amand, de Bondi, Helvétius, Nantouillet, L'Epinay, Lavoisier, d'Arlincourt, etc. Tous appartenaient à la haute bourgeoisie et à la banque. Avides de titres, ils en achetaient avec les grandes terres, les fiefs, les marquisats, les vicomtés dont ils prenaient légalement le titre, comme il était de mode alors, même parmi les parlementaires, leurs rivaux et leurs ennemis. Sur les ruines de la fortune publique, il s'était élevé des fortunes colossales et scandaleuses, qui souvent allaient s'engloutir dans de folles profusions avec des filles telles que la Guimard, la Duthé, la Camargo et autres courtisanes du temps. Pour le luxe des hôtels, des ameublements, de la table et des maîtresses, les *fermiers généraux* luttaient avec les princes et les éclipsaient souvent. Saint-James faisait crever de dépit le comte d'Artois, en élevant, vis-à-vis de Bagatelle, un château près duquel Bagatelle n'était qu'une masure. Il est vrai que Saint-James fit banqueroute. Et le comte d'Artois!!!

De cette époque datent les grands hôtels du quartier Montmartre, de la Chaussée-d'Antin, du Roule et des Champs-Elysées. L'un des premiers traitants enrichis par la ferme, Crozat, eut la fantaisie de se créer, en plein Paris, un Versailles avec bassins, terrasse et orangerie. Il y consacra 9 arpents de terrain et 4 millions. Beaujon en dépensa plus du double à sa résidence de l'Elysée, devenue plus tard le séjour de plus d'un prince et même de plus d'un empereur. Bourret s'est vanté d'avoir gaspillé plus de 6 millions, en une seule année, en parures et bijoux pour des filles de théâtre. En une seule matinée, il avait dépensé 300,000 livres pour offrir un déjeuner de chasse à Louis XV. Voilà ce que devenait le produit des aides et de la gabelle, le sang même du pauvre peuple. Il s'ensuivit une effroyable corruption de mœurs, qui ne fut pas, aux yeux d'une bourgeoisie austère et laborieuse, l'une des moindres causes de la Révolution.

Le type éternel du financier, c'est Turcaret, ce traitant enrichi, trompé, mystifié et exploité par la multitude d'escrocs et de filles qui bourdonnent autour de lui. Jamais comédie n'a été mieux incrustée comme un plomb brûlant sur la réalité. Mais, pour être juste, nous devons convenir que, parmi les *fermiers généraux*, plusieurs firent de leur fortune un plus noble emploi. Généreux comme de grands seigneurs, comme de grands voleurs, eût ajouté Figaro, ils protégèrent souvent les arts et les lettres, ou rachetèrent leurs crimes par des créations charitables. Les folies de Beaujon nous ont laissé un hospice qui porte encore son nom. Helvétius était l'amphitryon des encyclopédistes, et Bourret lui-même avait dans ses antichambres, à sa table et jusque dans sa cuisine, comme autrefois Mécène, sa clientèle d'artistes et de poëtes. Greuze, Watteau, Grétry et tant d'autres reçurent les libéralités des financiers. Jean-Jacques Rousseau enfin fut recueilli dans la famille de L'Epinay.

De 37 millions, le prix du bail des fermes s'était élevé successivement à 64 millions (1743), à 90 millions (1763), puis, enfin, à 112 millions en 1786, date du dernier bail passé sous le nom de Mager, pour le compte d'une cinquantaine d'associés commanditaires. Mais ces sommes, très-insuffisantes, ne représentaient pas le tiers du produit brut que le pressoir de la ferme exprimait de la substance du peuple. D'abord le système était d'autant plus coûteux à pratiquer qu'il était plus odieux aux populations. Pour briser les résistances, la ferme entretenait toute une armée de commis et de douaniers : nous venons de voir où s'en allait le surplus des bénéfices. La corruption des fonctionnaires enfin et des courtisans coûtait cher. Il a été prouvé, par des calculs sans réplique, qu'en régissant lui-même l'impôt, l'Etat en eût retiré le double sans pressurer autant les contribuables. Nous avons cité le dernier bail, parce qu'il fut quelques années plus tard la base du procès intenté par la Convention aux *fermiers généraux*.

Le gouvernement des girondins ne les avait pas inquiétés; mais, sous la Convention, ils furent dénoncés par un de leurs anciens commis nommé Dupin, initié à leurs secrets, qui dévoila toutes leurs malversations : faux écrits, jusqu'à des pièces fausses pour tromper le gouvernement sur le produit réel des fermes et pour obtenir des baux avantageux; fausses écritures pour diminuer la petite part (1/2 sur les 2 premiers millions jusqu'à 1/10 sur les derniers millions) que l'État se réservait sur le produit des fermes; manœuvres déloyales dans le débit du sel vendu à faux poids, et dans la vente du tabac, que les commis détrempaient d'eau pour le rendre plus pesant, etc. Ces accusations étaient-elles fondées? Nous nous abstiendrons de prononcer. Dans le tumulte des passions du temps, la voix de la pure équité avait peine à se faire entendre. Ce qu'il y avait de plus certain et de plus clair, c'est que la fortune des *fermiers généraux*, provenant des trois derniers baux seulement, était, après enquête, évaluée à près de 200 millions. Y avait-il crime légal ou sage politique à faire rendre gorge aux sangsues? L'histoire impartiale n'a pas encore définitivement prononcé.

Trente-cinq *fermiers généraux* furent traduits, le 20 germinal an II, devant le tribunal révolutionnaire. Robespierre était parvenu à en faire rayer quelques-uns de la liste fatale. L'humanité doit lui en savoir gré. Elle lui serait plus reconnaissante encore si sa protection eût pu arracher à l'échafaud le plus illustre de ces infortunés, l'un des créateurs de la chimie moderne, Lavoisier. Le noble emploi qu'il avait fait de sa fortune, en la consacrant à des investigations scientifiques, devait lui valoir plus qu'une absolution.

Depuis que les *fermiers généraux* ont été supprimés par l'Assemblée constituante, le recouvrement des impôts appartient aux receveurs généraux.

— *Fermiers des monnaies.* V. MONNAIE.

FERMIN (Philippe), médecin et voyageur hollandais, né à Maëstricht, vivait au XVIII^e siècle. En 1754, il quitta sa ville natale, où il exerçait depuis plusieurs années la médecine, pour se rendre à Surinam, une des îles de la Sonde. Après y avoir séjourné dix ans, Fermin revint en Hollande et termina ses jours à Maëstricht. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Traité des maladies les plus fréquentes à Surinam* (Maëstricht, 1764, in-4°); *Histoire naturelle de la Hollande équinoxiale ou de Surinam* (Amsterdam, 1765, in-8°); *Description générale, historique, géographique et physique de la colonie de Surinam* (Maëstricht, 1769, 2 vol. in-8°, avec fig.), un des meilleurs ouvrages qu'on ait écrits sur les colonies; *Tableau historique et politique de l'état ancien et actuel de la colonie de Surinam* (1778, in-8°).

FERMO, autrefois *Firmum*, ville d'Italie, prov. d'Ascoli, près de l'Adriatique, à 60 kilom. S.-E. d'Ancône; 19,500 hab., avec la pop. des faubourgs. Archevêché, université; galerie de tableaux et de sculptures; restes du palais du tyran Olivetto. Industrie importante, fabriques de papier et de parchemins; commerce assez actif; exportation de grains, de lainages et de soie. Fermo fut bâtie par les Sabins et colonisée par les Romains en 264 av. J.-C.; elle subit plus tard le sort de toute l'Italie, lorsque cette belle contrée fut envahie par les barbares. Patrie de Galéas Sforza et de Lactance.

FERMOIR s. m. (fèr-moir — rad. *fermer*). Attache, agrafe en métal, qui sert à tenir fermé un livre ou un autre objet : *Un* FERMOIR *en or, en argent, en acier. Le* FERMOIR *d'une bourse, d'une chaîne d'or.*

— Techn. Outil de fer avec lequel les bourreliers tracent des raies pointées sur les bandes de cuir. ‖ Ciseau à deux biseaux avec lequel les charpentiers font des entailles et des mortaises. ‖ Ciseau de sculpteur à manche de bois. ‖ *Fermoir néron* ou *nez-rond*, Ciseau de menuisier dont le tranchant est en biais, afin qu'on puisse l'introduire plus facilement dans les angles rentrants.

— **Encycl.** Le *fermoir* était fort en usage au moyen âge pour les livres, le parchemin des manuscrits exigeant, pour être contenu entre les ais de la reliure, une pression continuelle. Les manuscrits en cahier se fermaient avec des lanières; quand une reliure leur avait été appliquée, on les fermait, soit avec des courroies qui, cousues sur une

des faces, se terminaient à l'autre extrémité par un morceau de métal troué, s'adaptant à un bouton fixé sur l'autre face, soit avec des *fermoirs* de métal à charnières; mais cet usage, tombé maintenant en désuétude, sauf pour les livres de piété et les albums, est moins ancien que celui des courroies. Dans la langue du moyen âge, le *fermoir* s'appelait aussi *crochet* et *fermail*, du même nom que les agrafes des vêtements.

FERMOR (Guillaume, comte DE), général russe, né à Pleskow en 1704, mort en 1771. Il se signala par son courage dans les guerres contre les Turcs, reçut, en 1758, le commandement de l'armée russe chargée d'opérer contre la Prusse, s'empara de Thorn, d'Elbing, fut attaqué à Zorndorf par Frédéric II, se battit avec tant d'acharnement qu'il put s'attribuer la victoire et reçut, en récompense de sa belle conduite, le titre de comte. Fermor servit ensuite, sous le comte Soltikow, comme simple divisionnaire.

FERMOSELLE, petite ville d'Espagne, prov. et à 72 kilom. S.-O. de Zamora, près du confluent du Tormès et du Duero, sur un rocher, à 2 ou 3 kilom. de la frontière du Portugal; 3,000 hab. Fabrication de toiles; moulins à huile; distilleries d'eau-de-vie. Commerce d'huile, vin, fruit, eau-de-vie, laine. Fermoselle est dans une situation pittoresque, entourée de petites collines plantées de vignes. Château démantelé où siégent un gouverneur et 2 compagnies d'invalides chargées de protéger la frontière. « Le cours du Duero, dit M. Germond de Lavigne, sur une étendue de 20 à 23 kilomètres, entre Fermoselle et le Portugal, est resserré dans une gorge excessivement étroite et profonde, un affreux chaos de rochers sauvages et de sombres cavernes sous lesquelles le fleuve disparaît. Cette immense déchirure n'est hantée que par des malfaiteurs et des contrebandiers; la contrebande s'y fait sur une large échelle Les fraudeurs jettent, d'une rive à l'autre, des cordes fortement assujetties, à l'aide desquelles ils traversent le précipice eux et leurs marchandises. »

FERMOY, ville d'Irlande, comté et à 31 kilom. N.-E. de Cork, à 163 kilom. S.-O. de Dublin, sur la Blackwater; 6,400 hab. Station militaire depuis 1797. Brasseries, papeteries, nombreux moulins à farine; grand commerce des produits de l'agriculture. Marchés hebdomadaires très-fréquentés. La ville, divisée en deux parties par la rivière, offre de belles rues, de vastes casernes, plusieurs écoles, plusieurs églises, des maisons élégantes et des magasins bien approvisionnés. Les environs de Fermoy sont couverts de maisons de campagne.

FERMURE s. f. (fèr-mu-re — rad. *fermer*). Navig. fluv. Perche qui sert à attacher un train de bois au rivage.

FERNAMBOUC s. m. (fèr-nan-bouk). Comm. Syn. de BRÉSILLET. ‖ On dit aussi BOIS DE FERNAMBOUC.

FERNAMBOUC, ville et province de Brésil. V. PERNAMBOUC.

FERNAN CABALLERO, romancière espagnole. V. CABALLERO.

FERNAND (Gonzales), premier comte de Castille, né à Burgos en 910, mort en 970. Il se montra, dans sa vie agitée, homme de guerre aussi intrépide qu'habile diplomate, et ne se rendit pas moins redoutable aux rois de Léon et de Navarre qu'aux musulmans. Il vainquit, à Osma, les Maures, qui avaient envahi la Castille (933), prit une part brillante à la bataille de Simancas, où Abd-el-Rhaman fut battu (938), défit de nouveau les musulmans à Dozio, acquit par ses actions d'éclat une grande popularité et agrandit par ses conquêtes le comté de Castille, qu'il avait constitué. Sa popularité, sa puissance toujours croissante, portèrent un tel ombrage à Garcia, roi de Léon, que ce monarque, de concert avec sa sœur, doña Teresa, reine de Navarre, résolut de s'en défaire. Fernand, s'étant rendu à la cour de cette princesse pour y épouser doña Sancha, fut fait prisonnier; mais celle-ci parvint à lui rendre la liberté. Bientôt après, Fernand força le roi de Léon à renoncer à tout droit de suzeraineté sur son comté, lui donna en mariage sa fille Uraca, et gouverna le royaume sous le nom de son gendre. Quelques années plus tard, Fernand battit, après une longue et sanglante lutte, Almanzor, qui était venu l'attaquer avec ses Maures, à l'appel des seigneurs que le comte de Castille avait exilés de Léon.

FERNAND (Charles), bénédictin et canoniste français, qui est aussi connu sous les noms de **Ferdinand**, **Ferrand**, **Frenaud** et **Phernandus**, né à Bourges vers 1450, mort en 1517. Il acquit un savoir aussi varié qu'étendu, fut chargé d'enseigner les belles-lettres à l'Université de Paris, se fit une grande réputation et fut attaché à la musique du roi Louis XI, qui lui donna une pension considérable. Vers l'âge de quarante ans, Fernand quitta le monde pour prendre l'habit de bénédictin dans le monastère de Chezal-Benoît, près de Bourges. Il se rendit ensuite à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, dont il devint bibliothécaire et où il termina ses jours. C'est à tort que quelques écrivains ont prétendu qu'il était aveugle de naissance. Fernand a laissé un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Epistola parænetica ad Sagienses monachos observationis benedictinæ* (Paris, 1512); *De animi tranquillitate* (1512); *Monasticorum confabulationum libri quatuor* (1515), etc. — Son frère, Jean FERNAND, en latin **Phernandus**, moine bénédictin à Chézal-Benoît, cultiva les lettres, composa des pièces de vers latins et écrivit une *Vie de saint Sulpice-Sévère*, évêque de Bourges, qui a été publiée dans le Recueil des bollandistes.

Fernand, roman publié en 1844, par M. Jules Sandeau. L'auteur est un de ces rares écrivains qui ne gaspillent pas leur talent au jour le jour; il ne laisse pas courir sa plume sur le papier, il la dirige, et c'est plutôt le pays du bon sens que celui de la fantaisie qu'il se plaît à visiter. *Fernand* n'est pas seulement un roman, c'est aussi une leçon de morale, et d'autant plus grave que les faits suffisent pour la donner, sans aucune réflexion de la part du romancier. Ce livre est un terrible réquisitoire contre l'adultère; les maris le placeraient volontiers dans leur corbeille de noce. Fernand de Pevency a noué une intrigue criminelle avec Mme de Rouèvres; mais, une fois les premiers feux de la passion apaisés, il a honte d'avoir trompé l'amitié de M. de Rouèvres et désire rompre une liaison qui lui pèse. Trop faible de caractère pour accepter la lutte en face, il fuit le danger et retourne dans ses propriétés en province. Là, il retrouve Alice de Mondeberre, la compagne de son enfance, pour laquelle il sent croître chaque jour son affection. Déjà il rêve un bonheur pur et sans mélange et se dispose à demander en mariage celle qu'il aime, lorsque Mme de Rouèvres tombe au milieu de ses projets, et le couvre de caresses: « Je suis venue, me voici! me voici désormais tout entière à toi seul. » Fernand a peur de cette félicité; il cherche à persuader à Arabelle de retourner chez son mari, lorsque M. de Rouèvres se présente. Il ne se battra pas avec Fernand; sa vengeance est plus savante: il lui abandonne sa femme et laisse les deux coupables chargés de honte, enfermés, elle et lui, dans un cercle de fer, scellés et soudés l'un à l'autre. Quel affreux supplice! De ces deux amants il a su faire deux forçats marqués par le mari comme par le bourreau! La haine a remplacé l'amour, et ces deux corps sans âme, rivés l'un à l'autre, font songer à ce supplice affreux qui liait vivante dans son tombeau l'épouse infidèle au cadavre de son amant. Arabelle succombe au châtiment, et meurt en maudissant Fernand. Vieilli, usé par la souffrance, celui-ci retourne dans son château, où il s'enferme seul avec son deuil. Il croyait avoir bu le calice jusqu'à la lie; la vengeance de M. de Rouèvres n'était qu'à moitié satisfaite. Le temps calme les douleurs de Fernand, il revoit Alice et recommence le rêve de sa jeunesse. Reçu comme l'enfant prodigue, il obtient enfin la main de celle qu'il aime et dont il est aimé, lorsque le mari d'Arabelle reparaît sombre, et implacable comme la vengeance. Fernand l'a privé de sa part de paradis sur terre, il ne lui laissera même pas porter à ses lèvres la coupe du bonheur; un coup de pistolet fait du fiancé d'Alice un cadavre.

Un tel drame n'est-il pas mille fois plus terrible que tous les sermons contre l'adultère? Mettez *Fernand* dans les mains d'une femme qui faiblit, et les spectres d'Arabelle et de Fernand, se dressant entre elle et son séducteur, la feront se rejeter avec effroi dans la route de l'honneur et de la vertu.

Fernand Cortez ou la **Conquête du Mexique**, opéra en trois actes, paroles de Jouy et Esménard, d'après une assez médiocre tragédie de Piron, musique de Spontini, représenté à l'Académie impériale de musique le 28 novembre 1809. Soit que l'intérêt du livret ne se soutienne pas assez, soit que le public eût voué à la *Vestale* un culte exclusif, l'opéra de *Fernand Cortez* réussit peu; on n'en compta que vingt-quatre représentations pendant les sept premières années. On y déployait un grand luxe de costumes, de décors, de chevaux, etc. La scène de la révolte est un chef-d'œuvre impérissable; nous citerons aussi l'air d'Amazili, chanté par Mme Branchu. Lainez et Lays jouèrent les rôles de Fernand Cortez et de Telasco. La reprise de cet opéra eut lieu le 28 mai 1817 avec plus de succès que la première fois. Spontini avait revu sa partition, et, depuis cette époque, *Fernand Cortez* a eu plusieurs brillantes représentations. Cet opéra a été représenté à Stockholm, en mai 1826, puis repris en 1838; à Vienne, en septembre 1853, il obtint un immense succès.

Fernande, pièce en cinq actes de M. Victorien Sardou, représentée sur le théâtre du Gymnase le 8 mars 1870. Avant d'analyser cette pièce, qui prouve une fois de plus que M. Sardou peut se permettre toutes les hardiesses, grâce à l'intelligence des ménagements qui les font réussir, rappelons en quelques mots la nouvelle de Diderot à laquelle le sujet de *Fernande* a été emprunté. C'est une des meilleures histoires que l'immortel écrivain ait contées dans ce *Jacques le Fataliste* où il y en a tant. Un marquis, M. des Arcis, est l'amant d'une honnête et vertueuse dame, Mme de Lapommeraye, qui est veuve. Celle-ci s'aperçoit bientôt que le marquis devient, près d'elle, ennuyé, distrait; elle le met à l'épreuve. Elle feint donc qu'elle commence à ne plus l'aimer et s'excuse près de lui de ce refroidissement qu'elle se reproche. L'autre prend la balle au bond et avoue que, lui-même, il se sent moins amoureux. Mme de Lapommeraye jure de se venger. Elle va chercher deux aventurières, la mère et la fille, qui, toutes deux, ont fait le plus ignoble des métiers; elle s'arrange pour que son ancien amant les voie, les prenne pour de bonnes petites bourgeoises qui vivent modestement dans la retraite, devienne passionnément amoureux de la fille, et, passant par-dessus toute considération de mésalliance, l'épouse. Le mariage fait, elle révèle la vérité, qui est un coup de foudre pour le marquis. Il veut chasser sa femme, qui se traîne à ses pieds et implore son pardon. A ce désespoir, dont l'accent est sincère, il se laisse toucher. « Relevez-vous, marquise, lui dit-il; embrassez-moi, ma femme. » Tel est le sujet de l'histoire contée, et admirablement contée, par Diderot. « Cette histoire est bien dramatique, écrivait, le 14 mars 1870, M. F. Sarcey dans son feuilleton du *Temps*. Il n'en est pas qui semble, au premier abord, mieux coupée pour le théâtre, et je crois bien que tout faiseur de pièce y a songé une fois au moins en sa vie. Il s'y trouve, en effet, deux scènes admirables: celle où Mme de Lapommeraye arrache à son amant, par un faux aveu, la confession de son inconstance, et celle encore où le marquis, apprenant le terrible secret, se laisse fléchir aux supplications de sa femme, et lui dit ce beau mot: « Relevez-vous, marquise; embrassez-moi, ma » femme. » Eh bien! la vérité est que, de tous les sujets propres à être portés au théâtre, il n'en est guère qui présente plus de difficultés que celui-là. » Diderot l'avait bien compris. Après avoir conté l'aventure du marquis des Arcis et de Mme de Lapommeraye sous forme de récit, il a ajouté: « Si vous voulez que cette jeune fille intéresse au théâtre, il faudra lui donner de la franchise, et nous la montrer victime innocente de sa mère et de Mme de Lapommeraye; il faudra que les traitements les plus cruels l'entraînent, malgré qu'elle en ait, à concourir à une suite de forfaits continus pendant une année; il faudra préparer ainsi le raccommodement de cette femme avec son mari. » C'est là ce qu'a fait M. Sardou, et il l'a fait avec autant d'habileté que de bonheur.

Au premier acte, nous sommes à Montmartre, rue des Acacias, dans un de ces repaires parisiens, moitié table d'hôte, moitié maison de jeu, que tiennent Mme Sénéchal et sa fille Fernande. Nous trouvons là le personnel ordinaire de ces sortes d'établissements qui pullulent à Paris, à la barbe de la police: « joueurs de profession, joueurs de passion, et, comme l'a si bien dit M. E. Blavet, ceux qui vivent du jeu et ceux qui en meurent, fils de famille, aventuriers, anciens militaires, repris de justice, banqueroutiers, anciens magistrats, étrangers suspects, provinciaux naïfs, rentières, entremetteuses, petites bourgeoises, filles perdues, tous les âges, tous les sexes, tous les métiers..., une purée de vicieux. Voilà le tableau. Passons maintenant aux personnages: Brascassin, un Michel-Ange incompris, qui depuis vingt ans cisèle, *dans son cerveau*, une Ariane idéale; Maresquier, provincial qui a des vices, et les mène de temps en temps prendre l'air à Paris; Thomasseau, un ancien notaire, qui a rasé de si près la cour d'assises qu'il lui en reste comme un parfum de galères; un commis de magasin, qui vole son patron et qui joue ce qu'il vole; le commandeur don Ramire de Guatemala, dont les diamants jettent de tels feux, qu'à sa dernière campagne, séparé de son corps d'armée, il put, à la faveur de leur éclat, retrouver son chemin dans les ténèbres; Roqueville, le maître du logis, qui établit domicile chez la femme Sénéchal, par laquelle il se fait héberger, en secouant sans cesse devant ses yeux le spectre noir de la police. Les femmes qui fréquentent ce tripot sont en tous points dignes des hommes. Aussi est-on surpris de trouver dans cet horrible milieu Pommerol, une des gloires du jeune barreau, l'époux modèle d'une femme charmante, et Mme de La Roseraie, une femme du monde et du meilleur. Le premier, qui jadis a passé par les tables d'hôte, s'est pris d'une pitié tendre pour Fernande, la fille de la Sénéchal, et, avant de partir pour la Corse, où il va plaider une affaire, il a voulu revoir sa protégée. La seconde passait en voiture sur le boulevard; les chevaux s'arrêtent brusquement au milieu des cris... C'est une jeune fille qu'on relève presque sous les roues. Cette jeune fille est Fernande, et Mme de La Roseraie n'a voulu laisser à personne le soin de reconduire à la mère, dont elle ignore le triste métier, une jeune fille assez désespérée pour avoir tenté d'en finir par un suicide. Pommerol et Mme de La Roseraie se connaissent de longue date. Après s'être dit mutuellement quel hasard les avait fait se rencontrer, l'avocat raconte la triste odyssée de Fernande, cette fleur poussée entre deux pavés, cet ange égaré dans un enfer. La Sénéchal vient ensuite réciter pour la millième fois peut-être l'éternelle histoire de la femme sacrifiée: un mari brutal, ivrogne et perdu de dettes, qu'on rapporte un beau matin au logis la cervelle fracassée; les huissiers, la saisie, une enfant de six mois sur les bras et 50 francs dans la poche; la misère, les privations, l'hôpital, la prostitution, puis, quand l'âge est venu, le tripot. Mme de La Roseraie prend immédiatement un parti. Elle arrachera la mère et la fille à cette honteuse existence; mais elle est femme, partant curieuse, et, avant de quitter la maison, elle veut, à la faveur de son voile, voir comment les choses s'y passent. Pommerol l'engage à sortir. Les jeux s'installent; le baccarat est dans toute sa fureur. Tout à coup les chiens aboient. La police! s'écrie Roqueville, et en un clin d'œil, les tables se replient, les cartes disparaissent. Les hommes tirent un journal de leur poche; les femmes font de la tapisserie ou roucoulent des romances au piano. Mais ce n'était qu'une fausse alerte à la faveur de laquelle don Ramire, d'accord, sans doute, avec Roqueville, empoche le magot. Pourtant la présence de Pommerol et de Mme de La Roseraie commence à inquiéter les hôtes de la Sénéchal. « Quelle est cette femme? demande impérieusement Roqueville à Fernande. — Que vous importe? — Il m'importe si bien que vous allez tout à l'heure me le dire chez vous. Allez... je vous rejoins! — Pardon, je n'irai pas! — Une révolte? Nous verrons bien... Vous irez de gré ou de force. » Et il la prend brutalement par le bras. Fernande pousse un cri. Pommerol saute à la gorge de Roqueville: « De quoi vous mêlez-vous? hurle ce damné. Je ne peux donc pas parler tranquillement à ma maîtresse? » Tableau. Fernande s'évanouit. La Sénéchal montre le poing à Roqueville. Les salons se vident et le rideau tombe sur ces mots de Mme de La Roseraie: « Pauvre fille! je comprends maintenant pourquoi elle voulait mourir. »

Voilà le premier acte, sur lequel nous avons longuement insisté parce qu'il appartient tout entier à Sardou. On reconnaîtra, d'ailleurs, qu'à lui seul il suffirait à assurer le succès d'une pièce. Rarement on a apporté à la scène plus de vérité, plus d'énergie. L'auteur a déchiré brusquement le voile qui cache certaines existences interlopes. Le seul tort qu'il ait eu peut-être, c'est de placer son tripôt à Montmartre. Il en existe aussi dans les riches faubourgs, et ceux-là ne sont pas les moins hideux. Ce que l'on est convenu d'appeler le monde compte des don Ramire et des Roqueville. L'habit diffère peut-être; l'ignominie est la même.

Mais revenons à la pièce, qui n'est plus dès à présent, sauf bien entendu la forme, que l'histoire de Mme La Pommeraye et du marquis des Arcis. Le lendemain du jour où Mme de La Roseraie et l'avocat Pommerol se sont rencontrés dans le tripot de la rue des Acacias, celui-ci amène chez Clotilde la Sénéchal et Fernande, et, avant de partir pour la Corse, il les recommande au bon cœur de leur protectrice. Le tripot est vendu. De ce passé honteux, il ne reste rien. La Sénéchal reprendra son nom véritable, et Fernande celui de Marguerite. La pauvre petite a failli, c'est vrai, mais par surprise, alors que sa mère était en prison et que, seule au logis, elle se trouvait à la merci d'un misérable. Puis il n'est pas de faute que n'expient le travail et le repentir. Fernande et sa mère travailleront, et, jusqu'à ce qu'elles aient pu trouver un gîte convenable, Clotilde leur offre, dans sa propre maison, un petit logement inoccupé, où les deux femmes s'installent sur l'heure.

Clotilde, on le voit, est indulgente pour les faiblesses des autres. Mais peut-être a-t-elle aussi besoin de se distraire d'un chagrin qui, peu à peu, l'envahit. Depuis trois ans, elle aime le marquis des Arcis, pour lequel elle s'est même un peu compromise. Longtemps elle a espéré qu'un jour ou l'autre un mariage arrangerait tout. Mais, depuis quelques jours, elle n'est pas sans éprouver certaines inquiétudes au sujet de la tendresse d'André. Ces craintes sont d'autant plus vives que celui-ci a prétexté un voyage dont Clotilde cherche en vain à reconnaître l'utilité. Tout semble lui présager une rupture, et elle n'attend qu'une occasion pour être fixée sur le point qui la préoccupe si fort. Cette occasion se présente bientôt. Le marquis revient. « Je ne vous aime plus comme autrefois, lui dit-elle; que ne remplaçons-nous l'amour par une bonne et franche amitié? » Le marquis tombe dans le piége; il accepte même avec tant de joie une solution qu'il n'avait osé proposer, que Mme de La Roseraie, offensée dans son amour et dans son orgueil, cherche une vengeance éclatante. Cette vengeance est toute prête. Le marquis rêve d'épouser une jeune fille pure et chaste. Son voyage n'était qu'un prétexte. Il voulait revoir une adorable fille qu'il avait entrevue un soir dans une loge au théâtre de Montmartre, puis à l'église, mais dont malheureusement il avait perdu la piste. Et comme il fait cet aveu à Clotilde, qui dissimule à peine sa rage, il aperçoit Fernande à la croisée. « La voilà, dit-il, et chez vous, dans votre maison. » Mme de La Roseraie a aussitôt conçu tout un plan qu'elle exécute avec une adresse machiavélique, et la voilà qui fait de Fernande le plus adorable portrait. C'est la fille d'un gentilhomme campagnard, mort d'un accident de chasse. En un mot, sans hésitation comme sans scrupule, elle jette dans les bras du marquis, comme une fiancée sainte, celle qui a vécu dans un tripot, qui a été la maîtresse d'un escroc et d'un chevalier d'industrie.

Six semaines après, la toile est si bien tendue que le marquis des Arcis est à la veille de son mariage. Pourtant, et c'est là que Sardou a montré une habileté remarquable, Fernande a conservé dans la boue où elle a été élevée des sentiments de délicatesse et, disons-le, des vertus qui la font hésiter. Elle ne peut croire à une si parfaite réhabilitation. Comme elle le dit, c'est le ciel qui s'ouvre pour elle, que cette union avec un honnête homme; mais elle ne veut épouser le marquis que s'il sait tout ce passé, et s'il lui pardonne. Mme de La Roseraie, chargée de remettre à M. des Arcis une lettre qui doit tout lui apprendre, se garde bien de remplir la mission que Fernande lui a confiée. Au lieu de lui avouer l'indignité de la fille Sénéchal, elle insiste, au contraire, sur les qualités que déjà elle lui a prêtées, et la montre à son ancien amant, M. des Arcis, plus pure et plus adorablement candide que celui-ci n'aurait espéré la trouver. Elle la pare de toutes les vertus, de toutes les séductions, en même temps qu'elle assure Fernande que le marquis connaît le passé et le considère comme non avenu.

Le mariage a donc lieu, en dépit de tous les efforts de Pommerol, qui revient trop tard pour l'empêcher. Alors, Mme de La Roseraie ne veut laisser à personne le soin de féliciter le marquis. Qu'on juge de la douleur qu'il éprouve lorsqu'elle vient lui dire: « Vous m'avez abandonnée pour une fille perdue; vous vouliez une innocente, vous n'avez qu'une aventurière; je me suis vengée. » La première pensée du marquis est de chasser celle qui déshonore son nom, qu'il regarde d'abord comme la complice de Mme de La Roseraie, et chez laquelle il ne veut voir qu'une pensée d'ignoble spéculation. Mais bientôt il apprend tout ce que la malheureuse enfant a tenté pour l'instruire de son passé; il a la preuve que sa femme lui avait écrit un aveu complet de ses fautes; il est certain que cet aveu a été intercepté par Clotilde, et, en présence du désespoir, de l'humiliation de Fernande, il la relève et pardonne.

Fernande a obtenu au Gymnase un très-grand succès, et nous nous plaisons à reconnaître que M. V. Sardou a mérité, par son habileté, les applaudissements qui ont salué sa nouvelle production. Nous ne reviendrons pas sur un thème déjà bien usé, et nous n'accuserons pas, après tant d'autres, l'auteur de *Nos intimes* d'être surtout un *démarqueur de linge*. Ancelot, qui, lui aussi, a refait la nouvelle de Diderot, a trop prouvé que la chose est moins facile qu'on ne le suppose. Seulement, nous pourrions demander à M. Sardou ce qu'il a voulu prouver, sinon qu'il est dangereux de rompre une chaîne, même illégitime, ou bien que le meilleur moyen de devenir marquise est de débuter dans les tripots et les lupanars. Mais nous ne voulons pas chercher querelle à l'heureux auteur de la *Famille Benoiton*. Nous aimons mieux donner de son talent et de sa manière une analyse faite par un des critiques les plus compétents, M. Francisque Sarcey. « M. Sardou, dit-il, a deux procédés qui semblent s'exclure, et qu'il emploie l'un après l'autre ou concurremment, avec une merveilleuse sûreté de main. Le premier est de disperser l'attention sur une foule de personnages ou d'objets accessoires, qu'il manœuvre avec une rapidité, un brio, un esprit incroyables. C'est, chez lui, tantôt un pêle-mêle de petits faits, tantôt un tourbillonnement de dialogues qui amusent sans cesse et les yeux et les oreilles; il ne vous laisse pas le temps de réfléchir; il va, il s'agite, il se démène. D'autres se mettent en quatre; il se met, lui, en dix et en vingt, pour occuper votre imagination et votre esprit. Il y a un peu d'ahurissement dans le plaisir que vous éprouvez à suivre cette allure de scènes si variées et si vives; mais vous ne vous êtes pas ennuyé une seconde : l'action vous a emporté dans son mouvement perpétuel, et vous n'avez point pris le temps de vous demander si c'était autre chose que du piétinement sur place. Le second artifice dont use Sardou, c'est de tout sacrifier à l'effet violent, brutal. Contraste bizarre et pourtant certain ! il joint à la spirituelle adresse de l'écureuil en cage la roideur de l'ours lançant un pavé. Il faut qu'il frappe dur et qu'il terrasse l'auditoire d'un seul coup, un fameux coup de massue, et, pour en venir là, tout lui est indifférent. Il sacrifie vraisemblance, observation de caractères, convenances, tout, en un mot, sans regret, sans souci, pour assurer le coup de théâtre sur lequel il compte pour enlever, à la force du poignet, le public éperdu. C'est la manière propre de Sardou. Je ne l'approuve ni ne la blâme, je la constate. Je crois qu'elle est d'un art inférieur; mais il est certain qu'elle est fertile en beaux effets, et qu'au théâtre, tout homme qui fait juste ce qu'il veut est un maître homme. Ceux même qui protestent contre ces violences sont bien obligés de reconnaître qu'elles les touchent ou les divertissent. Et n'est-ce donc rien que de s'amuser au théâtre? »

M. Fr. Béchard se montre plus sévère pour M. Sardou, qui, d'après lui, « ne saurait être rangé parmi les écrivains dramatiques de premier, ni même de second ordre. A la vérité, de Molière aux vaudevillistes les plus célèbres de ces dernières années, à Dumanoir et à Bayard, il y a de la marge, et l'on peut encore, tout en se tenant plus près de ces derniers que du premier, se faire une place agréable au théâtre. C'est à cette gloire modeste que M. Sardou semble aspirer désormais; il pouvait, croyons-nous, viser plus haut. La production à outrance a diminué sa considération littéraire en augmentant sa popularité et sa fortune. Impuissant à y suffire par sa seule imagination, il se voit forcé de porter maintenant des habits retournés. Il en use trop, et n'est pas assez riche de son propre fonds pour s'habiller toujours de neuf. Il s'est fait, dans le vaudeville sans couplets, une place analogue à celle que M. J. Barbier et M. Carré, ces deux infatigables *adaptateurs*, occupent dans l'opéra-comique. »

Nous avons voulu réunir l'éloge et le blâme. Nous allons maintenant dire impartialement notre avis sur M. Sardou. Il a les qualités maîtresses du théâtre, qui sont le mouvement et la vie. C'est un amuseur, dira-t-on; mais, outre qu'il n'est pas donné à tout le monde d'amuser le public, il y a peut-être injustice à perdre de vue que Sardou a écrit *Patrie*.

FERNANDÈS (Juan), voyageur portugais, le premier Européen qui ait pénétré dans l'intérieur de l'Afrique. Il vivait au XVe siècle. Il était écuyer de l'infant don Henrique, lorsqu'il partit, en 1446, avec Antonio Gonzalès, nommé commandant d'une expédition chargée de continuer les découvertes faites sur la côte d'Afrique. Désireux de recueillir des renseignements exacts sur la vie et les mœurs des indigènes, Fernandès se fit déposer à l'embouchure du Rio do Ouro, s'avança dans les terres, habita sept mois avec les Maures Assanhadji, mena leur vie nomade et revint en Portugal. En 1448, Jean Fernandès accompagna Diego Gil, envoyé par don Henrique pour établir des relations avec les Maures de Meça, au nord du cap Nam. Une tempête s'étant élevée pendant qu'il explorait le pays, l'expédition s'éloigna, et Fernandès demeura parmi les Maures. On ne sait rien des dernières années de sa vie. Les renseignements que ce hardi explorateur a laissés sur les peuples nomades qu'il avait vus offrent beaucoup d'analogie avec ceux de Mungo Park. Ils nous ont été transmis par Gomez Tanez de Azurara.

FERNANDÈS (Alvaro), navigateur portugais du XVe siècle, neveu de Gonçalvez Zarco, à qui l'on doit la découverte de Madère. D'après Barros, il fit partie de l'expédition chargée, en 1446, sous les ordres de Lançarote, d'explorer l'embouchure du Sénégal et les parages voisins du cap Vert; il s'avança, l'année suivante, bien au delà du Rio-Grande, au lieu qu'il appela *Cabo dos Mastos*, puis revint à Lagos. D'après l'historien Azurara, Alvaro Fernandès fut mis à la tête d'une expédition distincte de celle de Lançarote et toute scientifique. Il dépassa le cap Vert, aborda à une île que l'on croit être Gorée, poursuivit, l'année suivante, son voyage, entra, malgré l'opposition des naturels, dans l'embouchure du Tabié; mais, en présence de leur attitude belliqueuse, il dut renoncer à explorer l'intérieur du pays et fit voile pour le Portugal. Sa santé se trouvait gravement compromise par les suites d'une blessure faite par une flèche empoisonnée. Il fut parfaitement accueilli de l'infant dom Henrique et du roi dom Pedro, qui lui donnèrent chacun cent dobras d'or de gratification pour avoir poussé ses découvertes quarante lieues plus loin que ceux qui l'avaient précédé.

FERNANDÈS (Mattheus), architecte portugais, mort en 1515. Il éleva divers monuments à Santarem, fut un des architectes du beau monastère d'Alcobaça, et reçut la direction des travaux du magnifique couvent de dominicains fondé par Jean Ier à Batalha, près de Santarem, en mémoire de la bataille d'Aljubarrota. Fernandès ajouta au monument primitif d'admirables ornementations, qui font de ce monastère un des édifices gothiques les plus remarquables de la Péninsule.

FERNANDÈS ou **FERDINAND** (Valentin), typographe et traducteur allemand, né en Moravie, vivait à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Il alla s'établir à Lisbonne, où il exerça l'art de la typographie et devint écuyer de la reine doña Lianor. Il imprima *Vita Christi* (1495), ouvrage alors célèbre, les lettres de *Cataldus Siculus* (1500), chef-d'œuvre typographique, et traduisit en portugais la relation de Marco Polo sous le titre de *Marco Paulo. Ho liuro de Nycolao Veneto* (1502, in-fol. goth.).

FERNANDÈS (Alvaro), navigateur portugais du XVIe siècle. Il était embarqué sur le *Saint-Jean*, lorsque ce navire, assailli par une effroyable tempête, se brisa sur la côte du Natal (1552). Echappé à ce naufrage, dans lequel périrent Manoel de Souza, sa femme et ses enfants, Fernandès en écrivit l'émouvante relation sous le titre de *Historia da mui notavel perda do galeao grande S. Joao* (Lisbonne, 1554, in-4o). Ce drame maritime est devenu célèbre; il a inspiré le Camoens; le poëte Cortereal en a fait le sujet d'un poëme (1594), et Esménard l'a décrit dans un épisode de son poëme de la *Navigation*.

FERNANDÈS (Vasco), peintre portugais, né à Viseu en 1552, mort au commencement du XVIIe siècle. Il était fils d'un peintre. On ne sait rien de bien certain sur la vie de cet artiste de mérite, qui paraît ne pas avoir quitté sa ville natale et dont les ouvrages se trouvent à Viseu. Selon quelques auteurs, Fernandès serait le peintre connu sous le surnom de *Gran Vasco*. M. Raczynski dit à ce sujet : « Au fond, Gran Vasco n'est qu'un mythe; car, quoique nous ayons découvert Vasco Fernandès, peintre de Viseu, qu'un auteur contemporain l'ait jugé grand, cependant ce n'est pas à celui-là que ce surnom revient de droit; car aucun des auteurs qui ont écrit sur Gran Vasco n'a vu les ouvrages de Vasco Fernandès. On attribue à Gran Vasco, on ne sait pourquoi, l'immense quantité de tableaux gothiques peints sur bois qui se trouvent répandus dans tout le Portugal, et dont, excepté les tableaux de Viseu, pas un n'est de Vasco Fernandès. »

FERNANDÈS-THOMAS (Manoel), homme politique portugais, né à Beira vers 1770, mort en 1822. Il était juge à Porto lorsque éclata, en 1820, la révolution qui renversa le gouvernement arbitraire pour établir le régime constitutionnel. Il devint alors membre de la junte provisoire de gouvernement établie à Porto, fut bientôt après nommé député aux cortès constituantes, prit une part des plus actives aux travaux et aux discussions de cette assemblée, se prononça pour la liberté de la presse, pour l'institution du jury, pour l'abolition de l'inquisition, en un mot, pour toutes les mesures libérales, et présenta la nouvelle constitution à Jean VI en qualité de président des cortès. Fernandès-Thomas fut emporté peu de temps après par une courte maladie. Sa mort contribua à jeter le découragement dans le parti constitutionnel, qui devait bientôt voir crouler toutes ses espérances et s'établir un état de choses plus odieux encore que celui qui venait d'être renversé.

FERNANDÈS-VILLARÉAL (Manoel), écrivain portugais, né à Lisbonne, mort en 1652. Il se rendit, pendant sa jeunesse, en Espagne et en France, devint consul du Portugal à Paris, puis retourna dans sa ville natale, où, arrêté par l'inquisition sous l'inculpation de pratiquer le judaïsme, il fut étranglé. On a de lui : *El Politico christianismo* (Pampelune, 1641), ouvrage dans lequel il est surtout question du cardinal de Richelieu, et qui fut traduit en français par Chatonnière de Grenailles (1643, in-4o); *Anti-caramuel o defensa del manifiesto del reyno de Portugal* (Paris, 1643, in-8o); *El principe vendido o venta del innocente y libre principe D. Duarte infante de Portugal* (Paris, 1643, in-8o), ouvrage curieux dans lequel il a cherché à expliquer les raisons politiques et les trames odieuses qui firent retenir captif en Allemagne le frère du roi Jean IV.

FERNANDEZ (Lucas), auteur dramatique espagnol, né à Salamanque dans la seconde moitié du XVe siècle. On a de lui six compositions dramatiques, qui ont été publiées sous le titre de *Farsas y eglogas al modo y estilo pastoral y castellano* (1514, in-fol.).

FERDANDEZ (Juan), capitaine et navigateur espagnol, mort en 1538. Il quitta, en 1533, le service de Pizarre pour passer à celui d'Alvaredo, gouverneur d'une partie du Pérou, qui le nomma pilote et le chargea d'explorer la côte d'Amérique. Lorsque Alvaredo eut cédé à Pizarre tous ses droits sur le Pérou et sa petite flotte, Fernandez repassa sous l'autorité de son premier chef et prit le commandement d'un galion. En 1538, il partit avec don Antonio de Sedeño, qui avait reçu l'ordre de soumettre l'île de la Trinidad; mais ce dernier, au lieu d'exécuter cet ordre, résolut de conquérir la province de Meta, qui passait pour abonder en mines d'or et d'argent. Il débarqua sur le continent, périt dans cette expédition, et Fernandez, qui lui succéda dans le commandement de sa troupe, eut bientôt après le même sort.

FERNANDEZ (Juan), pilote et navigateur espagnol du XVIe siècle, mort en 1576. Jusqu'à lui, les marins avaient trouvé presque aussi difficile de longer du nord au sud la côte du Pérou que de naviguer entre les tropiques, de l'ouest à l'est, sur l'océan Pacifique. Mais Juan Fernandez découvrit qu'en s'écartant à l'ouest à une assez grande distance de la terre, on rencontrait les vents du sud qui, se prolongeant jusqu'à la latitude des vents variables ou vents d'ouest, permettaient aux marins d'aborder la terre au sud, ce qu'ils n'eussent pas fait en demeurant plus près du rivage. Durant un de ces voyages, notre entreprenant navigateur découvrit, à 110 lieues de la côte du Chili, plusieurs îles, parmi lesquelles l'*île de San Felice*, celle de *San Ambor* et celle qui prit de lui le nom de *Juan-Fernandez*, et qui a obtenu une célébrité littéraire à cause du séjour de quatre années qu'y fit Alexandre Selkirk, dont la simple relation fournit à de Foë le sujet de son roman de *Robinson Crusoé*. Juan Fernandez passe encore auprès de beaucoup de gens pour avoir découvert la Nouvelle-Zélande; mais la grande terre ou *tierra firma* qu'il observa, dit-on, n'était pas, ce semble, située aussi loin à l'ouest du Chili; d'un autre côté, la mer du Sud n'a pas été assez parfaitement explorée pour que nous soyons autorisés à refuser toute confiance à sa relation.

FERNANDEZ (don Juan-Navareto), dit **El Mudo**, peintre distingué de l'école espagnole, né à Logroño en 1526, mort à Ségovie en 1579. Fort jeune encore, il fit un voyage en Italie, la patrie de l'art, et entra comme élève dans l'atelier du Titien. En dépit de l'infirmité dont la nature l'avait affligé — il était sourd et muet, — ses merveilleux progrès étonnèrent le maître lui-même par leur rapidité. Le propre de ce talent était une prodigieuse spontanéité, et c'était merveille de voir ce peintre couvrir une toile de figures expressives, vivantes, chaudement colorées, animées enfin de ce feu que leur communique le génie. Il avait déjà une certaine célébrité quand Philippe II l'appela à sa cour et en fit son peintre ordinaire. Les commandes royales se succédaient avec une promptitude qui n'égalait pas encore celle du peintre à y répondre. Là naquirent ces pages superbes qui font aujourd'hui l'ornement du musée de Madrid. Puis notre peintre se mit à parcourir l'Espagne; partout il laissa des traces de son passage, et sur ses tableaux, même les plus hâtés, le génie a empreint sa marque immortelle. Si l'on veut avoir le catalogue des œuvres de ce prodigue, il faut consulter Céan Bermudes, qui a eu la patience de les noter une à une. Nous signalerons seulement : *Abraham parmi les bergers*, un véritable chef-d'œuvre; une *Nativité*; un *Saint Jérôme*, deux perles de l'écrin de Madrid; la fameuse *Cène* de l'Escurial, et bien d'autres encore, que l'on peut voir un peu partout en Espagne.

Fernandez compose en groupes serrés; sa manière, un peu cherchée, rappelle celle de Velazquez, mais avec moins de puissance. En revanche, quoique ceci puisse paraître un paradoxe, il n'y a dans ses toiles aucune de ces négligences que l'on rencontre jusque dans les Murillo. Ce qui étonne, c'est qu'on l'a surnommé le Titien espagnol. Pourquoi? Fernandez a une qualité rare : il est original; il n'a imité personne, pas même son maître, dont il adorait presque le génie. Il est coloriste, mais il a de l'originalité et des gammes de couleur qui ne rappellent en rien celles du Titien. D'ailleurs, il y a, entre le génie espagnol et le génie italien, une telle différence qu'on ne peut les confondre. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à faire le voyage de Madrid et celui de Florence.

FERNANDEZ (Diego), capitaine et historien espagnol, né à Palencia, dans le royaume de Léon, au XVIe siècle. Il se rendit au Pérou vers 1545, et combattit contre le capitaine espagnol Giron, qui était entré en révolte ouverte contre le capitaine général de Los Charcos; il fut nommé, en 1555, historiographe par don Hurtado de Mendosa, marquis de Cañete, vice-roi du Pérou, puis retourna en Espagne. On a de lui : *Primera y secunda parte de la historia del Peru* (Séville, 1571, in-fol.), ouvrage remarquable, estimé pour la véracité, l'esprit critique, le jugement solide de l'historien, et dans lequel on trouve le récit détaillé de tout ce qui s'est passé au Pérou depuis 1546. Le conseil des Indes interdit la publication de cette histoire dans les provinces soumises à sa juridiction.

FERNANDEZ (Antoine), missionnaire et jésuite portugais, né à Lisbonne en 1566, mort à Goa en 1622. Des Indes, il passa en Abyssinie (1604), acquit la confiance du roi de ce pays, Socinios, qui l'envoya en mission à Rome, traversa dans ce but les royaumes de Naréa, Zendero, Combate, fut arrêté dans l'Alaba et contraint de retourner en Abyssinie. Fernandez fut quelque temps chef de la mission sous le règne de Socinios; mais lorsque Fadillas monta sur le trône, il se vit expulsé, ainsi que les autres prêtres catholiques. Ses principaux écrits sont : *Traité des erreurs des Ethiopiens* (Goa, 1642), en éthiopien; *Voyage à Gingiro, etc.*, publié dans le recueil hollandais de Van der Aa (1707).

FERNANDEZ (Louis), peintre espagnol, né à Madrid en 1596, mort dans cette ville en 1654. Il suivit les leçons d'Eugenio Caxes, dont il adopta le style et la couleur. Il peignit avec un égal succès à l'huile et à fresque. On cite particulièrement, parmi ses ouvrages : la *Vie de la Vierge*, représentée dans l'église de Santa-Cruz, et la *Vie de saint Raimond*, dans le couvent de la Merceda, à Madrid.

FERNANDEZ (François), peintre et graveur espagnol, né à Madrid en 1605, mort en 1646. Il devint un habile artiste sous la direction de Vicente Carducho, s'adonna avec un égal talent à la peinture d'histoire et au portrait, et périt frappé d'un coup de poignard par un de ses amis, à la suite d'une dispute qui s'était élevée entre eux. On cite, parmi ses ouvrages : *Saint Joachim*, *Sainte Anne*, les *Obsèques de saint François de Paule*, tableaux qui se trouvent dans le couvent de la Victoria, à Madrid. Fernandez a exécuté un grand nombre d'eaux-fortes du *Dialogo de la Pintura* de Carducho (Madrid, 1633, in-4o).

FERNANDEZ-BAEZA (Pascal), fabuliste espagnol, né à Ponferrada en 1798. Il entra, à vingt-trois ans, dans la magistrature et devint successivement magistrat des audiences de Valladolid et de Madrid, président de cette dernière, ainsi que de la junte des prisons et des galères, député aux cortès à différentes reprises, sénateur électif et conseiller royal, et enfin sénateur à vie du royaume d'Espagne. Outre un grand nombre de pièces de vers, des *Elégies* en majeure partie, on a de lui : des *Fables morales et politiques*, qui ont eu plusieurs éditions, et un *Recueil de fables morales* (Madrid, 1858, 3e édit.), qu'une ordonnance royale de mai 1853 prescrivit

pour l'enseignement dans les écoles publiques. On doit aussi à Fernandez-Baeza une *Statistique criminelle du district de l'audience de Madrid* et divers travaux de jurisprudence insérés dans le *Boletin de jurisprudencia*.

FERNANDEZ DE GUADALUPE (Pierre), peintre espagnol du commencement du XVII[e] siècle. Il passa sa vie à Séville, où il décora plusieurs édifices de peintures à fresques. Ce fut lui qui coloria les vingt-deux statues de la coupole de la cathédrale de Séville (1509) et qui exécuta la *Cène* et les cinq statues en grisaille qu'on voit dans cette église.

FERNANDEZ DE LAREDO (Jean), peintre espagnol, né à Madrid en 1632, mort en 1692. Il apprit son art sous Fr. Rizzi, devint peintre de Charles II et acquit une grande réputation par ses fresques. Il prit part à la décoration du Retiro, puis fut chargé de diriger les travaux de peinture dans les palais royaux.

FERNANDEZ DE CORDOUE, célèbre général espagnol. V. GONSALVE.

FERNANDEZ-GUERRA (Aurélien), littérateur espagnol contemporain, né à Grenade vers 1810. Il fit ses études dans sa ville natale et y commença sa carrière littéraire par des pièces de poésies qui furent insérées dans le recueil intitulé l'*Alhambra*. Il se rendit plus tard à Madrid, y devint d'abord employé au ministère de la justice, puis secrétaire du conseil de l'instruction publique et premier *oficial* du ministère de l'enseignement. Il a pendant longtemps écrit la critique théâtrale dans le journal la *España*, et il est membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie d'histoire. Parmi ses œuvres dramatiques qui ont obtenu le plus de succès, nous citerons : la *Fille de Cervantès*, *Alonso Cano*, la *Grande dame* et l'*Enfant perdu*. Il a, en outre, donné une édition des *Œuvres* de Quevedo, que l'on regarde comme la plus complète et la plus correcte que l'on possède de ce célèbre écrivain. — Son frère, Louis FERNANDEZ-GUERRA, né comme lui à Grenade, a suivi la carrière du droit et a occupé pendant plusieurs années un emploi au ministère de la justice. Il s'est aussi fait connaître par différentes compositions dramatiques, parmi lesquelles il faut mentionner : *Un serment*, *Mériter pour obtenir*, le *Perruquier de Son Altesse*, la *Fiancée embarrassante*, etc. Il est membre de l'Académie des beaux-arts de Grenade.

FERNANDEZ NAVARRETE (Eustache), littérateur espagnol contemporain, originaire d'Avalos, dans la province de Logroño. Outre différents ouvrages bibliographiques et une édition des *Œuvres posthumes* de son parent, Martin Fernandez Navarrete, on a de lui : *Histoire littéraire espagnole; Lettres sur le cultéranisme; Biographie d'Antoine Herrera*, suivie d'une appréciation critique de son *Histoire des Indes*, etc.

FERNANDEZ PANEÑO (Ramon), mathématicien espagnol, né à Cadix en 1814. Après avoir fait ses études dans sa ville natale et y avoir occupé quelque temps un emploi dans l'administration militaire, il fut nommé professeur de commerce à l'institut de Séville, et joignit plus tard à cette chaire celle de géographie et de droit commercial à l'université de la même ville. Parmi ses ouvrages, dont plusieurs ont été couronnés par diverses sociétés scientifiques, desquelles il est membre, nous citerons : *Abrégé général de l'échange et de la banque* (Séville, 1849); *Nouveau système de poids, mesures et monnaies, et système métrique décimal* (1852); les *Arbitrages composés considérés par le système des permutations et des combinaisons* (1854); *Comptabilité générale théorique et pratique; Arithmétique commerciale*, etc.

FERNANDÉZIE s. f. (fèr-nan-dé-zî — de *Fernandez*, savant espagn.). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale.

FERNAND-NUÑES (comte DE), diplomate espagnol, né à Madrid en 1778, mort à Paris en 1821. Il était fils d'un ancien ambassadeur en France, qui lui fit donner une excellente éducation. Conduit de bonne heure à la cour, il se signala par l'indépendance de ses idées, se prononça vivement contre le prince de La Paix, alors ministre tout-puissant, et s'attacha à la cause de Ferdinand, prince des Asturies, lorsqu'il fut emprisonné et persécuté (1807). L'année suivante, Fernand-Nuñes s'efforça de dissuader ce dernier, devenu roi sous le nom de Ferdinand VII, de se rendre à l'entrevue de Bayonne, où il devait perdre son trône. Nommé grand veneur par le nouveau roi, Joseph Bonaparte, le comte de Fernand le suivit à Madrid, mais il arma secrètement ses vassaux, leva des troupes et donna 10,000 francs par mois aux armées insurgées contre le frère de l'empereur. Décrété d'arrestation pour cette conduite, il parvint à s'échapper, embrassa le parti des cortès de Cadix, puis abandonna les constitutionnels pour devenir un des plus actifs défenseurs du gouvernement absolu. Après la restauration de Ferdinand VII, il reçut, en récompense de son dévouement à la cause de ce souverain, le titre de duc de Casa-Fernand-Nuñes de Montelano et remplit successivement les fonctions d'ambassadeur d'Espagne à Londres (1815) et à Paris (1817).

Fernando ou Séville reconquise, poëme héroïque de l'Espagnol don Juan Antonio de Vera y Figueroa (XVII[e] siècle). Cette composition, qui n'est pas sans mérite, est le fruit d'une tentative bizarre et qui aura sans doute peu d'imitateurs. On a beaucoup ri, en France, sous la Restauration, de cette tragédie qui, originairement, se passait en Espagne, et qui, défendue par la censure comme touchant à des faits trop contemporains, est devenue *Ninus II*, grâce à quelques changements de noms. Il suffisait de mettre Ninive au lieu de Madrid, et Ninus II à la place du souverain espagnol. Il en est à peu près de même de la *Séville reconquise* d'Antonio de Vera; c'est peut-être même un peu plus fort. Originairement, c'était une traduction pure et simple de la *Jérusalem délivrée;* l'œuvre était achevée, le bon à tirer allait être donné à l'imprimeur, lorsque Antonio de Vera, brave Castillan, s'aperçut qu'il s'était donné bien du mal en l'honneur d'un poëme italien, qu'il ferait bien mieux de rapporter son labeur à sa propre patrie, à l'Espagne. Jérusalem devint Séville, Godefroy de Bouillon se métamorphosa en Ferdinand, et même les personnages épisodiques, Armide, Clorinde, devinrent des héroïnes espagnoles. L'histoire d'Olinde et de Sophronie devint l'histoire de Léocadie et de Galindo, sans qu'il y eût autre chose de changé que les noms. En acceptant cette bizarrerie, et comme traduction de la *Jérusalem*, *Séville reconquise* est une œuvre estimable. L'auteur, ambassadeur d'Espagne à Venise, n'était pas un homme sans talent. On lui doit encore un *Traité sur les droits et les devoirs d'un ambassadeur*.

Séville reconquise offre encore cette particularité, que le poëte a fait usage, non de la rime parfaite, mais de l'assonance (v. le mot ESPAGNOLE [versification]). C'était la première fois que l'assonance, usitée dans les romances et même au théâtre, apparaissait dans une composition épique. *Fernando o Sevilla restaurada* parut à Milan (1632, in-4°).

FERNANDO (SAN-) ou SAINT-FERDINAND, ville d'Espagne, prov. et à 16 kilom. E. de Madrid, près de la rive droite du Jarama; 2,000 hab. Château royal élevé par Ferdinand VI; un petit pavillon attenant aux jardins est seul réservé aujourd'hui comme habitation royale; le château a été donné, en 1829, pour servir à l'établissement d'une manufacture de toiles et de tissus de coton, qui, sous la protection de la couronne, est devenue très-florissante. ‖ Autre ville d'Espagne, prov. et à 9 kilom. S.-E. de Cadix, dans une petite plaine, à l'entrée de l'île de Léon; 17,500 hab. Place forte; observatoire; école de marine; port. Etablissement de la douane de Cadix. Arsenal. Salines importantes. La ville de San-Fernando est entourée de canaux et de marais salants formant une série de défenses naturelles. Le méridien de l'observatoire de San-Fernando sert de base à tous les calculs astronomiques espagnols. « San-Fernando, dit M. de Lavigne, n'a de ressources ni dans l'agriculture ni dans la vie commerciale; c'est surtout une cité administrative, habitée par les officiers de marine, par les employés et ouvriers de l'arsenal de la Carraca, qui représentent une population de 15,000 à 16,000 individus. » Cette ville s'appelait autrefois île de Léon; mais Ferdinand VII, pour la récompenser d'avoir, pendant l'invasion française, partagé avec Cadix les dangers de la résistance, lui donna son nom actuel. ‖ Ville de l'Amérique du Sud, dans la république du Chili, ch.-l. de la prov. de Cholcagua, sur le Tinguaririca, à 123 kilom. S. de Santiago; 7,500 hab. Elle fut fondée en 1741 par le comte de Superunda.

FERNANDO-DE-APURE (SAN-), ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela, département de l'Apure, à 264 kilom. E. de Varinos, sur la rive droite de l'Apure, près de son confluent avec la Portuguesa; 6,000 hab. Sol fertile; commerce important en produits agricoles.

FERNANDO-DE-CATAMARCA (SAN-). V. CATAMARCA.

FERNANDO-DE-NORONHA (SAN-), île du Brésil, par 3°48'52" de lat. S., 34°44'50" de long. occid., et à 338 kilom. N.-E. du cap Saint-Roque. Elle fut découverte par Fernando de Noronha, dont elle reçut le nom et à qui elle fut donnée par décision royale du 15 janvier 1504. Cette île a une longueur de 15 kilom. sur une largeur à peu près égale. Elle est entourée de hauts rochers peu accessibles et sur lesquels les Portugais bâtirent sept fortins, en 1738. Elle est peu propre à la culture, à cause de son sous-sol, formé de roches recouvertes d'une faible couche de terre végétale; en outre, il y règne parfois des sécheresses très-prolongées. Cependant, il y a de l'eau douce en abondance et de nombreuses forêts. On y trouve en quantité extraordinaire les œufs d'un oiseau nommé *viuva*, ainsi qu'une sorte de tourterelle d'une grosse espèce, très-estimée pour la suavité de son chant triste et plaintif. On peut y faire aussi une pêche abondante de poissons de mer laissés dans le creux des rochers par les marées. Du côté du N.-E. se trouve une petite île, appelée Ratos, séparée de la première par un bas-fond étroit qu'on franchit sur des canots. L'île de Fernando sert de lieu de déportation aux forçats et aux galériens, que l'on y occupe à l'agriculture pendant la durée de leur peine. Les œufs de la *viuva* et les poissons pêchés dans les rochers forment la partie importante de leur nourriture. L'île est sous la garde de la garnison de Fernambouc, qui ne permet l'entrée aux navires étrangers qu'en cas de détresse.

FERNANDO-PO, île d'Afrique, dans la mer de Guinée, golfe de Biafra, en face de trois grandes rivières qui y débouchent; par 3°48' et 3°13' de latit. N., et 6°4', 6°37' de longit. E.; environ 100 kilom. de périmètre; sol très-fertile, présentant un pic de 1,500 mètres d'altitude. Cette île, découverte à la fin du XV[e] siècle par un gentilhomme portugais nommé Fernao-do-Poo, fut cédée aux Espagnols, à qui elle appartient aujourd'hui, par le traité du 24 mars 1774, en échange de celle de la Trinidad, située près de la côte du Brésil. En 1827, le gouvernement espagnol autorisa les Anglais à y faire un établissement pour ravitailler la division navale des côtes d'Afrique; ils y fondèrent Clarence-Cove, qui compte aujourd'hui plus de 1,000 hab. En 1844, sur la réclamation des cortès, ils évacuèrent l'île sur laquelle flotte seul aujourd'hui le pavillon espagnol. Par son étendue et sa position géographique, cette île est la plus importante du golfe de Biafra, et le serait davantage si son climat était moins malsain pour les Européens. Le sol produit naturellement une grande variété d'arbres, dont plusieurs sont précieux pour le commerce et les constructions : tels sont, entre autres, le palmier, le chêne d'Afrique, l'ébénier, une sorte de campêche jaune, plusieurs espèces d'acajou et des bois très-durs. Les navires mouillent dans deux baies principales : celle de Clarence-Cove ou Santa-Isabel et celle de San-Carlos. On peut y faire facilement de l'eau et du bois et obtenir des vivres frais, tels que : ignames, légumes, fruits, volailles, cochons et cabris, en les échangeant contre des barres de fer, des couteaux, des sabres, etc. Dans les deux baies, le poisson est très-abondant et la tortue franche commune. Malheureusement, le climat est peu salubre, et la mortalité que subissent les Européens s'oppose à l'établissement de comptoirs qui pourraient devenir très-prospères. L'île compte une population d'environ 20,000 hab., qui comprend un certain nombre de métis issus du croisement des Portugais et des négresses, des nègres affranchis par les Anglais, quelques Européens, mais en majorité des nègres indigènes ou *Boubis*. Ces derniers ont le teint moins brun que les habitants du continent voisin, et leur physionomie s'éloigne du type des nègres; car ils ont la face plus arrondie, les os maxillaires moins saillants, le nez moins plat, les lèvres minces, la chevelure plus longue et moins rude. Ils sont vindicatifs, hostiles à l'étranger et d'une saleté excessive; ils vont nus et habitent des villages plus ou moins étendus, formés de huttes, ou, à plus proprement parler, de véritables tanières. Ce sont leurs révoltes continuelles, plus encore que la rigueur du climat, qui ont jusqu'à ce jour arrêté les progrès de la colonisation européenne. Quoique l'île soit relativement peu étendue, il y existe deux dialectes différents, et les indigènes qui habitent les régions du sud ne comprennent pas la langue de ceux qui sont fixés dans la partie septentrionale.

FERNAN-NUÑEZ, ville d'Espagne, prov. et à 17 kilom. S.-E. de Cordoue, au milieu d'une délicieuse campagne; 5,920 hab. Moulins à huile et à farine; métiers à tisser le lin et le chanvre; fabriques d'étoffes et de draps; commerce d'huile et de vin.

FERNAU (Sébastien-François DAXENBERGER, dit Charles), poëte et homme politique allemand, né à Munich en 1809, fils d'un forgeron de cette ville. Il étudia le droit à Gœttingue et à Berlin, entra, en qualité d'assesseur, au ministère de l'intérieur en 1833, puis fut successivement secrétaire du prince royal (1835), conseiller d'Etat (1843), censeur de la presse, conseiller ecclésiastique et de l'instruction publique (1847), conseiller au ministère d'Etat et au ministère des affaires étrangères. Ce fut lui qui rédigea, en mars 1848, la proclamation royale qui promettait au peuple les libertés constitutionnelles assises sur les bases les plus larges. Nommé, en 1849, membre de l'Assemblée de Francfort, Fernau vota avec le parti constitutionnel, auquel il avait toujours appartenu, et se prononça pour l'indépendance de la Bavière. Le roi lui conféra, en 1851, des titres de noblesse. Outre des *Contes*, des *Fables*, des *Légendes*, publiés dans le *Journal des dames* de 1830 à 1832, on a de lui plusieurs ouvrages : *Edgar* ou *Pages de la vie d'un poëte* (Munich, 1838); *Poésies mythiques* (1835); *Poésies* (1845), etc. Il a composé, en outre, des drames : *Beatrix Cenci*, *Bianca Capello*, *Ulrich Schwarz*, qui ont été joués sur les théâtres de l'Allemagne; une pièce lyrique, la *Fête des Muses*, etc.

FERNE (Henri), prélat anglais, né à York en 1602, mort en 1661. D'abord chapelain de Charles I[er], il devint, après la restauration des Stuarts, directeur du collége de la Trinité, à Cambridge, puis évêque de Chester. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *The resolving of conscience* (Cambridge, 1642); *Episcopacy and presbytery considered* (1647); *On the division between the english and romish Church* (1655).

FERNEL (Jean), médecin, surnommé le **Galien moderne**, né probablement à Clermont, en Beauvoisis, d'autres disent à Montdidier, en 1497, mort en 1558. Il vint achever ses études à Paris, et se distingua assez dans les mathématiques, la philosophie et les lettres pour qu'on lui offrît, jeune encore, une chaire importante dans un des colléges de la capitale. Il la refusa pour se livrer à l'étude de la médecine, tout en continuant de cultiver les autres sciences. Docteur en 1530, professeur en 1534, il se trouva bientôt à la tête de l'enseignement médical et acquit la réputation d'un des premiers praticiens de son temps. Il guérit Diane de Poitiers d'une maladie grave et devint médecin de Henri II. Il fut le représentant le plus brillant et le plus capable de la médecine galénique, modifiée par les doctrines arabes. On ne lit guère aujourd'hui ses ouvrages que pour connaître l'état de la science à cette époque. Le plus important est l'*Universa medicina* (1567), qui eut plus de trente éditions.

Fernel a publié aussi, sur les mathématiques, deux livres *De proportionibus*, et, sur l'astronomie, deux ouvrages intitulés : *Monalosphærium* et *Cosmotheoria*. Le *Monalosphærium* a pour objet l'exposition d'une méthode pour représenter la sphère entière au moyen d'un seul dessin plan. On y trouve malheureusement des digressions astrologico-médicales.

La *Cosmotheoria* ne vaut pas mieux comme doctrine; mais on y trouve la relation intéressante du voyage que l'auteur entreprit de Paris à Amiens pour arriver à la mesure du degré du méridien. Il observa, le 26 août, la hauteur méridienne du soleil, qui se trouva être de 49° 13', et calcula qu'elle devrait être, le 27, de 48° 26'; le 28, de 48° 5', et le 29, de 47° 41'; cela fait, il se mit en route, vérifiant chaque jour, à midi, la hauteur du soleil dans le lieu où il se trouvait, et cherchant à se rendre compte d'avance du chemin qu'il devrait faire pour atteindre le lendemain le point où la hauteur, comparée à celle de Paris, aurait diminué d'un degré. Le 29, il trouva 46° 41' et en conclut qu'il était à un degré de Paris. Il monta ensuite dans une voiture qui partait pour Paris et compta 17,024 tours de roues. La circonférence de la roue étant de 20 pieds, Fernel en conclut que le degré du méridien contient 56,746 toises, ce qui ne s'éloigne pas trop de la vérité, la vraie longueur étant 57,024 toises.

Fernel (MONSIEUR ET MADAME), comédie de MM. Louis Ulbach et Crisafulli, en quatre actes et un prologue, représentée au Vaudeville le 30 janvier 1864. Cette pièce est tirée d'un roman de M. Ulbach, et tous ceux qui le connaissent verront, en lisant notre analyse, combien l'auteur a dû réagir contre l'esprit même de son livre, où le drame naît des caractères bien plus que des événements, ainsi que le veut le théâtre. Un accident survenu à un train allant de Paris à Lyon a forcé M. Jules Renault, rédacteur de l'*Etoile de l'Aube*, à s'arrêter quelques heures dans une petite gare des environs de Troyes. Il va s'endormir d'ennui, lorsque survient une jeune femme fort impatientée de ce contretemps qui retarde son arrivée à Lyon. Au froufrou de la robe, Renault sort du fauteuil où il était plongé, rétablit vivement l'harmonie de son faux-col et de sa cravate, et entame avec la voyageuse une conversation d'abord banale, puis plus intime, si bien que M[me] de Saligny, s'étant rappelé qu'elle possédait à Troyes une ancienne amie de couvent, n'hésite pas à changer son itinéraire et à monter bravement dans le train en destination pour cette ville. Sans qu'elle se l'avoue, M. Renault a produit sur elle une certaine impression. Au premier coup d'œil, il lui a dit : « Vous êtes Parisienne, veuve et coquette, » et il a deviné juste. Laure, l'amie que M[me] de Saligny va voir à Troyes, était au couvent une jeune fille romanesque; aujourd'hui mariée à un notaire, M. Fernel, elle ne pense plus qu'à son ménage et à ses enfants. Ces vertus domestiques, son mari ne les apprécie que faiblement; son bonheur finit par lui sembler monotone. On devine l'effet que produit sur ce fougueux notaire l'arrivée d'une vraie Parisienne. A peine a-t-elle paru, que les hommes perdent la tête, les femmes pâlissent de jalousie devant ses toilettes. Des dîners, des bals s'organisent. Cependant, Jules Renault, si aimable au début, est devenu inquiet, triste et sombre. Toute la ville le croit amoureux de M[me] de Saligny, les malins ont même décidé qu'il devait l'épouser. Sa mère le désire ardemment; le docteur Bourgoin, un ami de la famille, est prêt à entamer les négociations; mais Jules n'aime point M[me] de Saligny. Il est tourmenté par un autre amour, terrible, contenu, dont lui seul a le secret. Il adore M[me] Fernel, et, tandis que le notaire, fasciné par les toilettes de la Parisienne, court la ville avec elle, Jules se jette aux genoux de Laure. L'honnête femme reste atterrée. Elle aussi aimait Jules; mais l'idée qu'il a pu deviner ce sentiment la remplit de terreur. Heureusement, le docteur Bourgoin est là. Il ignore ce qui s'est passé entre Jules et Laure; mais, témoin de la conduite de M. Fernel et de la coquetterie de la belle veuve, il juge qu'il est grandement temps que ce jeu s'arrête. En homme expérimenté, il sait que la vanité est le côté faible de M. Fernel; guidée par ses conseils, Laure deviendra plus coquette que M[me] de Saligny. Aussi, lors-

qu'elle apparaît dans sa robe blanche, parsemée de fleurs et de diamants, et qu'elle s'avance vers son mari avec un charmant embarras, comme surprise d'être si belle, Fernel oublie bien vite les grâces recherchées de la Parisienne et reprend fièrement le bras de sa femme. Les choses étant rentrées dans l'ordre de ce côté, le brave Bourgoin n'a plus, pour achever sa tâche, qu'à marier Jules. Il y réussira; car Mme de Saligny, bien qu'elle s'en défende, n'est pas éloignée d'aimer ce jeune homme; elle devine chez lui une honorable ambition à laquelle elle veut s'associer. Jules renoncera à un amour impossible et viendra poursuivre à Paris, sur un théâtre digne de son talent, ses rêves d'avenir.

Le rôle de Mme Fernel est tout rempli de sentiments contenus, de vertus négatives, d'élans étouffés; il ne manque cependant pas de pathétique, mais elle est plus vivante dans le roman. Quant au notaire papillonnant, M Fernel, ce Lovelace qui a passé la quarantaine, il est des plus naturels. Le style est spirituel, élégant, mais par moments manque de vivacité et de chaleur. On sent que la pièce a été taillée dans un roman, au lieu d'avoir été fondue d'un seul jet.

FERNÉLIE s. f. (fèr-né-lî — de *Fernel*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent l'île de France.

FERNEY (Paul), pseudonyme d'Alexandre Mesnier. V. MESNIER.

FERNEY ou **FERNEX**, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Gex, au pied du Jura; pop. aggl. 1,043 hab. — pop. tot. 1,288 hab. Ce bourg, bâti au pied de la chaîne du Jura, dans un charmant vallon entrecoupé de prairies, de bouquets de bois et de terrasses labourables entourées de haies vives, se compose de maisons bien bâties, d'un aspect agréable, précédées de cours et souvent accompagnées de jardins. En 1758, ce n'était qu'un hameau marécageux ayant 49 habitants. Voltaire, qui s'y retira en 1758, après s'être échappé de la cour de Frédéric, a été le véritable fondateur de Ferney, qui, à la mort du grand philosophe, comptait 80 maisons et 1,200 habitants. Le château a perdu presque toutes les traces du séjour de Voltaire; on y montre cependant encore aux visiteurs de vieux fauteuils et de vieux rideaux en tapisserie; le mausolée qui devait renfermer le cœur de Voltaire, etc.; un poêle en faïence, décoré de curieux ornements dorés; le portrait de son ramoneur et de sa blanchisseuse; un lit assez bien conservé; les portraits de Lekain, de l'impératrice Catherine, de Frédéric, de Mme du Châtelet; une tapisserie brodée par Catherine; des pastels représentant les hommes les plus célèbres du temps de Voltaire; un pastel qui le représente lui-même en buste, etc Dans le parc se voit un ormeau planté par le grand homme.

Nous ne pouvons résister au plaisir de placer ici une charmante étude d'E. Deschanel sur Ferney; on nous pardonnera la longueur de la citation en faveur de son intérêt.

« On va de Genève à Ferney en trois quarts d'heure, par des espèces de voiturins décorés du nom d'omnibus, qui vous descendent à l'entrée du pays.

» Ferney, lorsque Voltaire y arriva, se composait de sept ou huit cabanes; à sa mort, Ferney comptait 1,200 habitants et exportait pour 400,000 livres par an d'horlogerie. Aujourd'hui, la population est de 1,600 à 1,800 âmes.

» Ferney! Pour quiconque chérit la raison, la liberté et la justice, ce lieu est sacré..... Quelle émotion en y arrivant!

» Après avoir marché pendant dix minutes, nous vîmes, à gauche de la route, une avenue de tilleuls qui mène au château. Il est dans une situation admirable, au pied du Jura, en face des Alpes de Savoie et du mont Blanc, avec le lac de Genève dans l'intervalle. Il est d'ordre composite, à colonnes doriques, n'ayant qu'un étage sur perron, et couronné de mansardes en style de l'époque.

» Avant la grille d'entrée, à gauche, est la petite église élevée par Voltaire; elle porte encore l'inscription que M. Arsène Houssaye appelle « une impertinence, » et qui n'est qu'une profession de foi déiste :

DEO
EREXIT VOLTAIRE
MDCCLXI.

Lui-même, dans une de ses lettres, l'explique ainsi, très-simplement : « L'église que » j'ai fait bâtir est la seule de l'univers en » l'honneur de Dieu. L'Angletèrre a des églises bâties à saint Paul, la France à sainte » Geneviève, mais pas une à Dieu. »

» On laisse cette petite église à gauche, et on sonne à la grille du château. Le propriétaire actuel, M. David, qui l'habite une partie de l'année, permet aux voyageurs de visiter le parc et les deux pièces des appartements, qu'on appelle le salon et la chambre de Voltaire, et qui sont restées, dit-on, à peu près telles qu'elles se trouvaient lorsqu'en 1778 il quitta Ferney, sans savoir qu'il n'y reviendrait plus, et alla triompher à Paris jusqu'à en mourir.

» Dans le prétendu salon, qui pourrait bien avoir été la salle à manger, il y a, d'un côté, un énorme poêle de faïence, à moitié engagé dans le mur et décoré d'ornements dorés, un de ces poêles-monuments comme on en voit en Suisse et que rend nécessaires la rudesse du climat pendant les longs hivers; de l'autre côté, un petit cénotaphe de marbre, d'assez mauvais goût, construit par le marquis de Villette et destiné à contenir le cœur de Voltaire, ce cœur tant agité pendant sa vie, tant ballotté après sa mort. Ce mausolée porte deux inscriptions :

Son esprit est partout et son cœur est ici.

Le premier hémistiche seul est vrai. Puis, au-dessous : « Mes mânes sont consolées, puis» que mon cœur est au milieu de vous. »

» Dans la chambre à coucher, il reste un lit, capitonné en soie pompadour, du reste dégarni, sans rideaux et sans courte-pointe; plusieurs portraits, entre autres ceux de Frédéric II et de Catherine II, donnés au poëte philosophe par les deux souverains, ses admirateurs; celui de Lekain, celui de Mme du Châtelet, enfin celui de Voltaire lui-même, admirable pastel de La Tour : les yeux vifs, le nez gaulois, moins effilé qu'on ne croirait, un peu sensuel et un peu gros au bout, comme celui de Molière. C'est bien Voltaire, tel qu'on se le figure, d'ailleurs, et tel que nous le représentent les contemporains qui allèrent le voir à Ferney.

» On regrette de ne pouvoir visiter la chambre où travaillait Voltaire. Au reste, elle doit être entièrement changée, puisque toute sa bibliothèque se trouve en Russie, ayant été achetée, comme on sait, par l'impératrice Catherine II.

» Le jardin, derrière le château, est assez grand; moitié à la française et moitié à l'anglaise : d'abord un parterre, ensuite une sorte de parc irrégulier; à gauche, une longue allée de charmille, où il se promenait à l'abri du soleil en composant et déclamant ses vers. De distance en distance, il avait ménagé dans la charmille de petites ouvertures qui donnent vue sur le mont Blanc et la Savoie, le plus beau paysage du monde. Dans le petit bois, on vous montre un orme que Voltaire, dit-on, planta de ses mains, et qui est protégé par une clôture contre l'admiration des touristes.

» C'est dans cette heureuse retraite qu'il avait trouvé la sécurité pour continuer sa guerre incessante contre les abus et les injustices. « C'est à Ferney que je vais de» meurer dans quelques semaines, écrit-il à » d'Alembert... Il faut toujours que les philo» sophes aient deux ou trois trous sous terre » contre les chiens qui courent après eux. » Ces deux ou trois trous, c'étaient les Délices, le château de Tournay et celui de Ferney. Il y vivait en grand seigneur, mais en grand seigneur philosophe. Le nombre des domestiques, tels que jardiniers, valets de ferme, ouvriers, s'élevait, dans les deux maisons de Tournay et de Ferney seulement, à environ cent cinquante. Point de laquais! point de fainéants! Maître et vassaux, tout était voué au travail dans cette étrange seigneurie; et, l'exemple étant donné par M. de Voltaire, tout travaillait avec joie. Mais nul n'égalait l'activité du maître. Tout le monde l'aimait et l'adorait; par-dessus tous, sa vieille servante Baba. « Elle n'était pas bien sûre, dit » M. Eugène Noël, de ne pas être la ser» vante du bon Dieu en personne. Les bouil» lons de son maître étaient préparés avec » dévotion. »

» Voltaire trouvait du temps pour tout, même pour babiller avec les enfants. « Lors» que mes enfants, encore tout jeunes, dit » Wagnière, son secrétaire, l'importunaient » par leurs questions dans le temps même » qu'il me dictait quelque chose, et que je les » voulais faire taire, il me disait : « Laissez» les; il faut toujours répondre aux enfants » et leur rendre raison sur ce qu'ils deman» dent, suivant la portée de leur esprit, et ne » pas les tromper. » Il avait la bonté d'en » user ainsi avec eux. »

» Tout le monde sait par cœur les vers charmants : *O maison d'Aristippe! ô jardin d'Epicure!...* Aujourd'hui qu'on préfère les détails *réalistes*, je ferai mieux de citer les passages suivants : « Heureux qui vit chez soi, » avec ses nièces, ses livres, ses jardins, ses » vignes, ses chevaux, ses vaches, son aigle, » son renard et ses lapins qui se passent la » patte sur le nez! J'ai de tout cela, et des » Alpes par-dessus, qui font un effet admira» ble. » Ailleurs, il parle de ses bœufs, « qui » lui font des mines. » S'il s'absente, il ne perd pas de vue sa propriété. « Je recom» mande à Loup d'avoir soin de fermer la » grille... Je prie M. Colini de renvoyer les » maçons au reçu de ma lettre; ils n'ont plus » rien à faire. Mais je voudrais que les char» pentiers pussent se mettre tout de suite » après le berceau du côté de la Brandie. Il » faut que les domestiques aient grand soin » de remuer les marronniers, d'en faire tom» ber les hannetons et de les donner à man» ger aux poules. »

» Caton l'ancien n'eût pas mieux dit. Tout cela mêlé à la poésie, à la philosophie, à la science, à l'histoire, aux romans, aux pamphlets et aux luttes; car « il faut donner à » son âme toutes les formes possibles. C'est » un feu que Dieu nous a confié, nous devons » le nourrir de ce que nous trouvons de plus » précieux. Il faut faire entrer dans notre être » tous les modes imaginables, ouvrir toutes » les portes de son âme à toutes les sciences » et à tous les sentiments; pourvu que tout » cela n'entre pas pêle-mêle, il y a place pour » tout le monde. » Et ailleurs, en parlant des Muses : « Je les aime toutes neuf; et il faut » avoir le plus de bonnes fortunes qu'on peut, » sans être pourtant trop coquet. »

» Sa prodigieuse activité met le feu partout à la fois. « Je suis, dit-il encore gaiement, » comme un homme qui a des procès à tous » les tribunaux. »

» Et au fond de cette gaieté, que de sérieux! que d'ardeur! quelle succession de combats sans trêve, pour les Calas, pour les Sirven, pour Lally, pour La Barre, pour Montbailly...!

» Ces souvenirs nous revenaient en foule, pendant que nous parcourions plusieurs fois de suite, avec quel respect et quel attendrissement! cette longue allée de charmille où ce grand et charmant esprit médita tant de choses. Et, pour nous consoler des tristesses du temps présent, nous nous disions que, plus la liberté ira se dégageant, plus la raison se fera jour, plus aussi Voltaire sera reconnu comme un des plus grands bienfaiteurs et de la France et de l'humanité, plus son nom sera entouré d'admiration et de sympathies. »

FERNI (les sœurs Virginie et Caroline), violonistes italiennes, nées à Côme (Lombardie), la première en 1840, la seconde en 1841. Elles eurent pour père un professeur de violon distingué, avec lequel elles voyagèrent toutes jeunes dans les principales villes d'Italie, de Piémont et de Suisse. A Genève, elles entendirent les sœurs Milanolo; cette circonstance, en excitant leur émulation, décida de leur avenir. Formées rapidement par Bianchi et Gamba, elles voyagèrent à leur tour en Suisse, en Savoie, en Hollande et en Allemagne, ainsi que dans le midi de la France; puis elles vinrent recevoir à Paris la consécration de leur naissante renommée. A deux reprises différentes, en 1854 et en 1855, elles y obtinrent un succès d'admiration et de curiosité, justifié par leur force véritable et par le remarquable contraste qui existe entre le talent de ces deux jeunes artistes. En effet, si Mlle Virginie se distingue par la douceur mélancolique de son chant, sa sœur brille par l'éclat, l'ardeur et une énergie toute virile. On a dit des deux sœurs que l'une était l'ange de son instrument, et que l'autre en était le démon. A Paris, elles donnèrent des concerts à la salle Herz, dans de nombreux salons et théâtres, et furent spécialement engagées par la direction de la salle Ventadour.

Depuis quelques années, l'aînée a épousé à Turin M. Teia, l'un des plus spirituels caricaturistes du *Pasquino*.

FERNIG (Félicité et Théophile DE), héroïnes françaises, célèbres dans les fastes de la Révolution comme officiers d'état-major auprès de Dumouriez, de Beurnonville, du duc de Chartres (depuis Louis-Philippe), à Jemmapes, à Valmy, à Anderlecht, à Nerwinde, etc., nées au village de Mortagne (Nord), la première vers 1776, la seconde vers 1779. Elles étaient filles d'un ancien officier, dont les fils servaient, l'un à l'armée des Pyrénées, l'autre à l'armée du Rhin. Félicité et Théophile remplaçaient leur mère morte auprès de deux plus jeunes sœurs encore en bas âge. En 1792, Félicité avait seize ans, Théophile en avait treize. C'était l'époque où les frontières de la France étaient de toutes parts menacées d'invasion. Les uhlans légers de Clairfayt franchissaient souvent la limite du pays belge pour venir piller, incendier la contrée. M. de Fernig, qui commandait la garde nationale de Mortagne, avait communiqué son ardeur patriotique aux villageois de son canton. Sous ses efforts, le pays s'était transformé en un véritable camp, d'où partaient chaque nuit des patrouilles qu'il dirigeait presque toujours en personne et qui avaient de fréquentes rencontres avec les hussards autrichiens. Théophile et Félicité, émues des dangers que courait leur père, émues aussi sans doute des dangers de la patrie, résolurent de se mêler, à l'insu de M. de Fernig, dans les rangs des soldats improvisés par lui, de combattre avec eux, de veiller sur leur père. Quelques habitants du village, dont la complicité leur était nécessaire pour les dérober aux regards du chef, furent seuls instruits de leur résolution. Elles revêtirent des habits masculins que leurs frères avaient laissés à la maison en partant pour l'armée; elles s'armèrent de leurs fusils de chasse, et, suivant plusieurs nuits la petite colonne guidée par M. de Fernig, elles firent le coup de feu avec les maraudeurs autrichiens, s'aguerrirent au combat, à la fatigue, à la mort, et électrisèrent par leur courage les soldats citoyens. Leur secret fut bien gardé, si bien gardé que M. de Fernig, en rentrant le matin à son logis et en racontant à table les exploits de la nuit à ses enfants, ne soupçonnait pas que deux d'entre eux avaient combattu à ses côtés et peut-être préservé ses jours. « Cependant, dit Lamartine, Beurnonville, qui commandait le camp de Saint-Amand, à peu de distance de l'extrême frontière, ayant entendu parler de l'héroïsme des volontaires de Mortagne, monta à cheval à la tête d'un fort détachement de cavalerie et vint balayer le pays de ces fourrageurs de Clairfayt. En approchant de Mortagne, au point du jour, il rencontra la colonne de M. de Fernig. Cette troupe rentrait au village après une nuit de fatigue et de combat, où les coups de feu n'avaient cessé de retentir sur toute la ligne, et où M. de Fernig avait été délivré lui-même par ses filles des mains d'un groupe de hussards qui l'entraînaient prisonnier. La colonne harassée, et ramenant plusieurs hussards blessés et cinq prisonnirs, chantait la *Marseillaise* au son d'un seul tambour déchiré de balles. Beurnonville arrêta M. de Fernig, le remercia au nom de la France, et, pour honorer le courage et le patriotisme de ses paysans, voulut les passer en revue avec tous les honneurs de la guerre. Le jour commençait à poindre. Ces braves gens s'alignèrent sous les arbres, fiers d'être traités en soldats par le général français. Mais, descendu de cheval et passant devant le front de cette petite troupe, Beurnonville s'aperçut que deux des plus jeunes volontaires, cachés derrière les rangs, fuyaient ses regards et passaient furtivement d'un groupe à l'autre pour éviter d'être abordés par lui. Ne comprenant rien à cette timidité dans des hommes qui portaient le fusil, il pria M. de Fernig de faire approcher ces braves enfants. Les rangs s'ouvrirent et laissèrent à découvert les deux jeunes filles; mais leurs habits d'homme, leurs visages défigurés par la fumée de la poudre des coups de feu tirés pendant le combat, leurs lèvres noircies par les cartouches qu'elles avaient déchirées avec les dents les rendaient méconnaissables aux yeux mêmes de leur propre père. M. de Fernig fut surpris de ne pas connaître ces deux combattants de sa petite armée. « Qui êtes-vous? » leur demanda-t-il d'un ton sévère. A ces mots un chuchotement sourd, accompagné de sourires universels, courut dans les rangs. Théophile et Félicité, voyant leur secret découvert, tombèrent à genoux, rougirent, pleurèrent, sanglotèrent, se dénoncèrent et implorèrent, en entourant de leurs bras les jambes de leur père, le pardon de leur pieuse supercherie. M. de Fernig embrassa ses filles en pleurant lui-même. Il les présenta à Beurnonville, qui raconta cette scène dans sa dépêche à la Convention. La Convention cita les noms de ces deux jeunes filles à la France, et leur envoya des chevaux et des armes d'honneur au nom de la patrie. Les citoyennes Ferning (*sic*) furent encore signalées au pays dans une lettre des commissaires envoyés à Châlons, Carra, Sillery et Prieur, lettre adressée à la Convention nationale et lue par un des secrétaires à la séance du 3 octobre 1792 : « Ces deux jeunes enfants, aussi modestes que courageuses, sont sans cesse aux avant-gardes et dans les postes les plus périlleux, est-il dit dans cette pièce. Au milieu de l'armée, composée de jeunes citoyens, elles y sont respectées et honorées; c'est toujours le prix de la vertu. » Dumouriez, à l'époque de son premier commandement en Flandre, fixa sur elles l'admiration de ses soldats. Mais à nos premiers revers, les Autrichiens, dans un esprit de basse vengeance, incendièrent et rasèrent la maison des deux héroïnes. M. de Fernig n'eut plus alors d'autre patrie que l'armée. Dumouriez emmena le père, un des fils et les deux filles avec lui dans la campagne de l'Argonne. Il donna au père et au fils des grades dans l'état-major. Félicité et Théophile, toujours entre leur père et leurs frères, portaient l'habit, les armes et faisaient les fonctions d'officiers d'ordonnance. Elles combattirent à Valmy, puis à Jemmapes. L'aînée, Félicité, suivait à cheval le duc de Chartres, qu'elle ne voulait pas quitter pendant la bataille. Théophile, elle, portait les ordres du général en chef, et marchait avec lui à l'assaut des redoutes de l'aile gauche. Dumouriez montrait ces deux jeunes guerrières à ses soldats comme un modèle de patriotisme et un augure de la victoire. Leur exemple fut d'ailleurs suivi par plusieurs citoyennes de cette époque extraordinaire, que l'héroïsme des deux sœurs entraîna, elles aussi, à la frontière. Mais laissons encore la parole à Lamartine, qui a consacré quelques pages touchantes aux demoiselles de Fernig, dans les *Girondins*.

« Dans une de ces rencontres entre l'avant-garde française et l'arrière-garde autrichienne, une des jeunes amazones Fernig, Félicité, qui portait les ordres de Dumouriez à la tête des colonnes, entraînée par son ardeur, se trouva enveloppée avec une poignée de hussards français par un détachement de uhlans ennemis. Dégagée avec peine des sabres qui l'enveloppaient, elle tournait bride avec un groupe de hussards pour rejoindre la colonne, quand elle aperçoit un jeune officier de volontaires belges de son parti, renversé de cheval d'un coup de feu et se défendant avec son sabre contre les uhlans, qui cherchaient à l'achever. Bien que cet officier lui fût inconnu, à cet aspect Félicité s'élance au secours du blessé, tue de deux coups de pistolet deux des uhlans, met les autres en fuite, descend de cheval, relève le mourant, le confie à ses hussards, le fait porter, l'accompagne, le recommande elle-même à l'ambulance et revient rejoindre son général. Ce jeune officier belge s'appelait Vander Walen. Laissé, après le départ de l'armée française, dans les hôpitaux de Bruxelles, il oublia ses blessures, mais il ne pouvait jamais oublier la secourable apparition qu'il avait eue sur le champ de carnage. Ce visage de femme sous les habits d'un compagnon d'armes, se précipitant

dans la mêlée pour l'arracher à la mort, et penché ensuite à l'ambulance sur son lit sanglant, obsédait sans cesse son souvenir. Quand Dumouriez eut fui à l'étranger, et que l'armée eut perdu la trace des deux jeunes guerrières qu'il avait entraînées dans ses infortunes et dans son exil, Vander Walen quitta le service militaire, et voyagea en Allemagne à la recherche de sa libératrice. Il parcourut longtemps en vain les principales villes du Nord sans pouvoir obtenir aucun renseignement sur la famille de Fernig. Il la découvrit enfin réfugiée au fond du Danemark. Sa reconnaissance se changea en amour pour la jeune fille, qui avait repris les habits, les grâces, la modestie de son sexe. Il l'épousa et la ramena dans sa patrie. »

On croirait lire un roman. Deux lettres, écrites par les deux sœurs au secrétaire général de la préfecture de la Seine, Méjean, datées du 28 thermidor an VIII, et qui ont été conservées dans les collections d'autographes, montrent combien leur position était touchante et triste à cette époque. « Ainsi donc, y est-il dit, la misère nous chasse... d'une patrie pour qui nous avons tout sacrifié ! Nous partons en l'adorant toujours. Abattues par le chagrin le plus dévorant, nous retournons en Hollande, cette terre hospitalière, y consoler notre famille languissante. » En 1802, Félicité et Théophile rentrèrent en France. Théophile suivit ensuite Félicité, sa sœur et sa compagne de gloire, à Bruxelles. Elle y mourut, âgée seulement de trente-neuf ans, en 1818, sans avoir été mariée. Elle cultivait les arts. Musicienne et poëte, elle a laissé des poésies empreintes d'une mâle énergie et d'une sensibilité féminine. Félicité, devenue Mme Vander Walen, vivait encore à Bruxelles en 1831. Elle est morte depuis, et les deux sœurs, inséparables dans la vie, dans la mort, comme sur les champs de bataille, reposent ensemble sur la terre de Belgique. Quant à leur père, il avait été nommé greffier à Mortagne.

La Société d'agriculture de Valenciennes possède : 1° un portrait de Théophile et de Félicité de Fernig, d'après une toile du musée de Versailles ; 2° une esquisse : *Le capitaine Ferning reconnaissant ses deux filles enrôlées à son insu dans la compagnie de garde nationale qu'il commandait.* Théophile Fernig figure parmi les personnages d'un drame militaire, la *Révolution*. Outre les *Girondins*, on peut citer encore plusieurs ouvrages où il est question des charmantes aides de camp de Dumouriez, notamment les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, par MM. Dinaux, Leglay, etc., et le *Dictionnaire encyclopédique de la France*, de Philippe Lebas.

Le lieutenant général comte DE FERNIG (Louis-Joseph-César), né à Mortagne (Nord) en 1772, mort le 24 août 1847, était frère des précédentes. Une de leurs jeunes sœurs devint la femme du général Guilleminot. Un fils de Mme Vander Walen (Félicité) est conseiller à la cour d'appel de Douai ; un autre fils est directeur de la maison de force à Vilvorde (Belgique).

FERNO ou **FERNUS** (Michel), historien et biographe italien, mort en 1513. Il fut successivement avocat à Milan et à Rome, puis entra dans les ordres et obtint un canonicat. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Historia nova Alexandri VI* (Rome, 1493, in-4°) ; *De legationibus italicis ad Alexandrum VI* (1493) ; *Epitome de regno Siciliæ et Apuliæ* (1496, in-4°).

FERNOW (Charles-Louis), critique et archéologue allemand, né à Blumenhagen (Poméranie prussienne) en 1763, mort en 1808. Il était fils d'un domestique. Sa vive intelligence attira l'attention d'une personne bienfaisante, qui lui fit donner de l'éducation. Il devint ensuite clerc de notaire, puis entra dans l'officine d'un pharmacien. Là, il eut le malheur de tuer, par un acte d'imprudence, un chasseur qui lui avait confié son fusil ; mais, grâce à l'intervention de son patron, il ne fut point inquiété par la justice. Son apprentissage terminé, il se rendit à Lubeck, où il obtint un emploi, fit la connaissance du peintre Carstens, au contact duquel il développa son goût pour la peinture et la poésie, et finit par abandonner entièrement la pharmacie pour se livrer à ses études de prédilection. Il se fit professeur de dessin et se mit à composer des vers. S'étant épris d'une jeune fille, il la suivit à Weimar, demanda vainement sa main à ses parents et se retira alors à Iéna, où il entra en relations avec Reinhold et de Baggesen. Sur la proposition de ce dernier, il fit avec lui un voyage en Italie et en Suisse, rencontra à Rome son ancien ami Carstens, sous la direction duquel il étudia la théorie et l'histoire de l'art, et, de retour en Allemagne, en 1803, il obtint une chaire de littérature italienne à l'université d'Iéna. L'année suivante, la duchesse douairière de Weimar le nomma conservateur de sa bibliothèque, place qui lui fit des loisirs et lui permit de vivre à l'abri du besoin. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment : *Cours de langue italienne à l'usage des Allemands* (Tubingue, 1804, 2 vol.) ; *Études romaines* (1806-1808) ; *Vie de l'artiste Carstens* (1806) ; *Vie de l'Arioste* (1809), etc. On a publié ses œuvres complètes à Leipzig (1829).

FERNS, ville d'Irlande, dans le comté de Wexford, à 24 kilom. de cette ville, sur le Ban, siége d'un évêché catholique et d'un évêché anglican ; c'était autrefois la capitale du royaume de Leinster. La cathédrale, bâtie en 1816, n'a aucune valeur architecturale. Ruines pittoresques d'une abbaye dont la tradition fait remonter la fondation à un roi du nom de Dermod Mac-Morrog, dont le palais s'élevait au sommet de la colline qui domine la ville. Vestiges d'un vieux château démantelé en 1641.

FÉROCE adj. (fé-ro-se — lat. *ferocem*, accusatif de *ferox*, dérivé de *fera*, bête sauvage, en grec *thêr* et *phèr*, en allemand *thier*, suivant Eichhoff du sanscrit *bharas*, produit, de la racine *bhar*, porter, produire. D'autres ont recours à la racine *dhars*, oser, braver, le *dh* sanscrit et le *th* grec devenant très-souvent le *f* latin). Sauvage et sanguinaire, en parlant des animaux : *Un pays peuplé de bêtes* FÉROCES. *Dans presque tous les animaux sauvages, le mâle devient plus ou moins* FÉROCE *lorsqu'il cherche à s'accoupler.* (Buff.) *L'homme presque sauvage est un être plus méchant que les animaux les plus* FÉROCES. (La Peyrouse.)

— Par anal. Sanguinaire, barbare, en parlant des hommes : *Les hommes sensibles ne sauraient être* FÉROCES. (B.-Const.) *La femme sans pudeur est* FÉROCE *dans la même proportion qu'elle est débauchée.* (Le P. Ventura.) ‖ Qui annonce de la férocité, de la cruauté : *Un air* FÉROCE. *Des regards* FÉROCES.

— Par ext. Exagéré, déréglé, impitoyable, en parlant des passions, des sentiments :

Je hais l'honneur *féroce* et la vertu chagrine.
BOURSAULT.

— **Antonymes.** Apprivoisé, bénin, doux, inoffensif, timide.

Féroce chasseur, Ballade de Burger. V. BALLADE.

FÉROCEMENT adv. (fé-ro-se-man — rad. *féroce*). D'une manière féroce, sauvage : *Un homme* FÉROCEMENT *cruel.*

FÉROCITÉ s. f. (fé-ro-si-té — lat. *ferocitas* ; de *ferox*, féroce). Naturel d'un animal féroce : *Rien ne peut dompter la* FÉROCITÉ *de certains animaux. Les rois de féerie doivent joindre la* FÉROCITÉ *du tigre à la stupidité du dindon.* (P. de St-Victor.)

— Par anal. Caractère féroce, cruel, violent, sanguinaire, en parlant des hommes : *La* FÉROCITÉ *naturelle fait moins de cruels que l'amour.* (La Rochef.) *La* FÉROCITÉ *est le cynisme du cœur.* (Lamart.)

— **Syn. Férocité, barbarie, cruauté, inhumanité.** V. BARBARIE.

— **Antonymes.** Bénignité, douceur, innocuité, timidité.

FÉROCOSSE s. m. (fé-ro-ko-se). Bot. Espèce de chou palmiste de Madagascar.

FÉROË (les), en danois *Fær-Œerne*, c'est-à-dire *îles des brebis*, groupe d'îles appartenant au Danemark et formant un archipel situé dans l'océan Atlantique entre 61° 20′, 62° 21′ de lat. N., et 7° 55′, 10° 25′ de long. O. ; à 300 kilom. N.-O. de l'extrémité septentrionale de l'Ecosse, et à environ 512 kilom. des côtes de Norvége. On y compte vingt-deux ou, selon d'autres, trente-cinq îles, dont dix-sept seulement sont habitées. Celle de Stromoë est la plus grande : elle a 55 kilom. de longueur sur 20 kilom. de largeur ; les îles non habitées sont très-petites et apparaissent çà et là comme les points culminants de montagnes sous-marines. La surface de l'archipel est de 128,200 hectares.

— *Climat, aspect et état du sol. Productions dans les trois règnes.* Le climat des Féroë est plus tempéré que ne le comporte la latitude : il est à peu près semblable à celui du Danemark. Dans les deux mois d'été, juillet et août, les plus longs jours durent vingt heures ; en hiver, les plus courts n'en ont que quatre. Les brumes épaisses y sont fréquentes. Il n'y a qu'un mois de gelée, et les baies ne sont prises que dans les hivers les plus rigoureux ; mais il s'y déchaîne souvent de terribles ouragans, surtout quand le vent souffle de l'Islande, ouragans qui renversent les cabanes, les rochers, les arbustes ; des trombes enlèvent des masses d'eau de mer et les transportent, avec des poissons, à de grandes distances dans les terres.

Les côtes, en beaucoup d'endroits, présentent des falaises de rochers perpendiculaires ; aussi, sur certains points, les habitants, pour aller à la mer ou en revenir, sont forcés de monter et de descendre à l'aide de cordes. Les détroits entre les îles sont parsemés de rochers découpés ou percés à jour par les flots de la manière la plus variée. La mer est presque toujours tourmentée dans ces parages ; à l'O., les marées montent de 7 brasses environ (14 mètres), et de 3 seulement à l'E. Aussi la navigation est-elle rendue dangereuse dans ces détroits par des courants rapides ; on y trouve aussi plusieurs gouffres et tourbillons, entre autres le Suderoë, près de l'île de ce nom, d'une profondeur au centre de 61 brasses ; on y observe quatre tournants impétueux au milieu d'une spirale de roches. Dans les calmes, et par le reflux, les pêcheurs se hasardent sur les bords, attirés par l'abondance du poisson. On trouve cependant sur les rivages des grandes îles des baies et de bons mouillages, tels que les ports de Westmanshavn à l'O. de Stromoë et de Koningshavn dans Osteroë.

Les Féroë sont formées par un groupe de monticules, presque tous coniques et très-rapprochés. Le plus haut sommet est le Skolinsfield, au S. de Stromoë, qui s'élève à 683 mètres. On ne trouve dans l'archipel ni cratères ni traces volcaniques. La masse des montagnes y est formée de granit, de basaltes, de dolérite ; on y rencontre des plateaux étendus, mais stériles et dénudés de terre végétale par la violence des vents et la fonte des neiges. Le sol, dont un soixantième seulement est susceptible de culture, offre une terre sablonneuse noirâtre, plus convenable, en général, aux pâturages qu'aux céréales ; il est parsemé d'un grand nombre de lacs et arrosé de cours d'eau peu larges, mais très-rapides, formant des cascades très-nombreuses dont on tire parti pour établir des moulins. Il y a plusieurs sources d'eau chaude : la plus remarquable est celle de Varmakielde, en Osteroë. La terre renferme du fer, du cuivre, du jaspe, de la houille, de la tourbe. On y rencontre aussi des opales communes, dites opales de Féroë. Ces îles produisent de l'orge, du seigle, des légumes, un peu de blé qui mûrit difficilement dans les îles du sud, des plantes antiscorbutiques ; les arbres y font presque entièrement défaut : la violence des ouragans s'oppose à leur croissance, et laisse seulement çà et là quelques tiges rabougries s'élever à 5 ou 6 mètres. Les bêtes à cornes, de petite taille, y deviennent très-grasses ; les chevaux y sont également petits, mais forts et légers. De nombreux moutons blancs et noirs y sont répandus ; la laine des derniers est assez fine. Les chiens y sont d'une race estimée. Parmi les oiseaux, on y trouve l'aigle cendré, l'épervier, le corbeau, la corneille, une espèce de hibou, le pigeon ramier, l'étourneau, la bergeronnette, le roitelet ; l'hirondelle et l'ortolan y sont de passage. Le héron y apparaît quelquefois ; la spatule y est commune. Sur les côtes, une multitude innombrable d'oiseaux de mer et de rivage : puffins, pingouins, guillemots, le gerfaut à certaines époques de l'année, le grisard ou skua, le goëland, le bourgmestre, le pétrel, le plongeon du nord, le cygne, l'oie sauvage, l'eider ou canard à édredon, le canard à longue queue, le goëland bleu, le cormoran.

— *Population, gouvernement, industrie, mœurs et coutumes.* En 1801, ces îles comptaient 5,265 habitants, et 7,400 en 1850. Elles font partie, aux états, de la division politique des îles (*provincial Staender*), et nomment, avec l'Islande, trois députés. Elles sont subdivisées en six *syssels* ou districts, comprenant dix-sept paroisses. Ce sont : Stromoë, Norderoë, Osteroë, Sandoë, Vaaggoë, Suderoë. A leur tête est un gouverneur (*amtmand*) ; la justice y est rendue par un tribunal de huit juges, présidé par un magistrat ; les appels se portent à la chancellerie de Copenhague. Ce magistrat préside aussi le consistoire qui dépend de l'évêché de Seeland. Le gouvernement danois dépense pour ces îles plus qu'il n'en tire. Les autorités dont nous venons de parler résident à Thorshavn, capitale et seule ville de l'archipel, dans Stromoë. Frederiks-Vaag était autrefois une petite ville de commerce assez florissante, surtout pendant la guerre de l'indépendance américaine ; elle servait d'entrepôt aux marchandises danoises venant des Indes orientales et occidentales ; mais elle est complétement déchue. Dans la capitale de l'archipel, la plupart des maisons, excepté celles des fonctionnaires, ne sont que de pauvres cabanes de planches que l'on amarre l'hiver avec des cordes pour qu'elles ne soient pas emportées par le vent ; elles n'ont qu'un rez-de-chaussée et sont simplement partagées en deux par une cloison ; d'un côté est la cuisine, qui ne prend de jour que par la porte ou par la cheminée ; de l'autre la salle, garnie de quelques vitres et remplie de la fumée d'un feu de tourbe, où se tient et travaille la famille. Les habitations rurales valent mieux que celles de la ville : elles sont mi-parties de bois et de pierre ; auprès se voient l'étable, la grange, le four et de petites huttes à claire-voie, où l'on met sécher à l'air vif et froid du mois de novembre la chair de mouton ; elle peut ensuite se manger sans cuisson et sans sel. La plus belle de ces habitations est Kirkeboë, ancienne résidence de l'évêque catholique et d'une congrégation de moines. On voit auprès les ruines d'une église restée inachevée lors de l'introduction du luthéranisme, au XVIe siècle.

Les habitants des Féroë présentent le type norvégien ; ils sont vigoureux, et c'est en somme une belle population ; leur langue est un mélange d'islandais, de norvégien et de danois ; ils comprennent et parlent également cette dernière langue, qui est la seule employée dans les églises et pour la rédaction des actes publics et privés. Les hommes sont vêtus d'une veste bleue ou verte, d'un gilet de laine à boutons brillants, d'une culotte de peau de mouton. Quelques-uns tressent leurs cheveux, qu'ils laissent croître. Les femmes ont des mantelets de tricot à manches courtes, serrés à la taille. Autrefois, dans les grandes occasions, elles portaient des robes de damas, des manchettes de dentelles, des cheveux poudrés et des ornements d'or et d'argent, comme les Islandaises. « Les Féroë, dit un voyageur, sont habitées par des hommes doux, honnêtes et laborieux, qui ont conservé une innocence vraiment patriarcale. Il y a, dans les relations des deux sexes, une liberté si chaste, une confiance si pleine d'abandon et de réserve qu'elle rappelle les premiers âges du monde. Toutes les femmes assistent au déshabillé et à la toilette de leurs commensaux et les aident à se lever et à se coucher. On s'embrasse le soir en se quittant, le matin en se revoyant, avant et après chaque repas. Ces femmes, en apparence si faciles, sont cependant d'une vertu exemplaire. Les domestiques des deux sexes couchent dans la même chambre, dans le même lit, sans qu'il en résulte de naissances illégitimes. » Cette population est profondément religieuse : il n'y a que sept prêtres, qui se trouvent fort occupés, et, comme le médecin, doivent souvent exposer leurs jours pour remplir leur ministère. Autrefois, ces prêtres bénissaient des sources sur divers points des îles, où on allait baptiser les nouveaux nés ; mais maintenant il faut les leur amener, non sans risque pour les enfants, qui périssent quelquefois dans le trajet. Les habitants des Féroë ont un assez grand nombre de superstitions : ils croient aux esprits follets, protecteurs de la maison près de laquelle ils sont établis ; aux *huldefolk*, génies des montagnes qui ont des troupeaux invisibles et vivent de la vie des hommes, etc. Ils n'ont point d'instruments de musique ; leurs danses s'exécutent avec accompagnement de chants nationaux, transmis de bouche en bouche depuis des siècles. L'élève des bestiaux, surtout des moutons, est la grande industrie des Féroë. Les moutons restent en toute saison, la nuit comme le jour, en plein air ; lorsque la neige est durcie et qu'ils ne peuvent plus chercher leur nourriture, ils sont exposés à mourir de faim ; alors ils se réfugient dans des cavernes, où la neige poussée par le vent les enferme souvent pour des semaines ; on en a trouvé qui en étaient venus à se ronger la toison. Au mois de juin, le paysan se met à la recherche de son troupeau avec des chiens dressés exprès ; il reconnaît ses bêtes à sa marque ; puis il les tond en arrachant la laine à la main ; quelquefois l'animal se trouve tout en sang ; il les rend ensuite à la vie sauvage. Les plus riches fermiers, mais en petit nombre, ont des troupeaux de six cents têtes. Les chevaux errent également en liberté. On va les chercher deux fois par an pour porter les engrais dans les prairies et la tourbe dans les habitations. Les vaches seules ont des étables, grâce au produit journalier de leur lait.

La pêche et la chasse des oiseaux aquatiques sont une source non moins importante de produits ; cette dernière est des plus dangereuses : les chasseurs se font descendre du haut des falaises avec une corde, par leurs camarades, pour explorer les cavités où sont les nids, ou bien ils se hissent deux à deux et tour à tour de bas en haut ; ces chasses durent quelquefois une semaine. Rarement les baleines s'approchent maintenant de ces îles ; mais la chasse au phoque est assez fructueuse en septembre ; l'apparition d'une troupe de dauphins est surtout une bonne fortune. Sitôt qu'un pêcheur en a reconnu une dans les eaux, il hisse un pavillon particulier ; des signaux de feu se répètent à terre, et de toutes les îles se rassemblent les habitants, le gouverneur en tête, pour cerner les dauphins et les pousser vers le rivage. Le nombre de ceux que l'on parvient à tuer se compte quelquefois par centaines. On prélève la part du roi, de l'Église et des prêtres, et celle des fonctionnaires. La chair et le lard forment des provisions de bouche ; avec la graisse on fait de l'huile. Un dauphin moyen peut en donner une tonne, qui vaut de 30 à 40 fr. à Thorshavn.

En fait de fabrication, on ne connaît dans ces îles que celle des bas de laine à l'aiguille et d'assez bons bateaux de pêche. Un véritable fléau pour ces pauvres insulaires était le monopole de la navigation et du commerce, que s'étaient arrogé les rois de Danemark depuis Frédéric II. Les habitants étaient forcés de venir vendre leurs denrées à Obhorshavn ou à un des trois autres entrepôts, selon un tarif qui les estimait à 70 pour 100 au-dessous de leur valeur. En 1790, le roi promit l'abolition de ce tarif à la première occasion favorable ; il paraît qu'elle se fit longtemps attendre. Comme les vaisseaux danois n'arrivent qu'en mai, et que leur dernier voyage est en septembre, tout le reste de l'année les insulaires des Féroë étaient séparés du monde entier ; car ils n'avaient pas encore pu obtenir la permission de recevoir l'hiver des lettres ou journaux des îles Shetland. Ce malheureux système paralysait toute industrie. Une loi promulguée en avril 1855 a déclaré qu'à partir du 1er janvier 1856 que les navires de toute nation seront admis dans les ports des Féroë et auront le droit d'y faire tout genre de commerce avec les négociants établis et d'y créer des dépôts permanents. Pendant le mois qui suivra leur arrivée, ces bâtiments pourront même vendre leurs marchandises en détail à tous les habitants indistinctement, pourvu que ce débit se fasse à bord même des navires. Les navires étrangers seront tenus de relâcher à Thorshavn ou à Tangisvaeg avant de se rendre aux autres ports. Outre les papiers constatant leur nationalité, ils devront être munis d'un manifeste en règle et d'une carte de santé ; une visite faite par les médecins du port d'arrivée pourra suppléer à cette dernière pièce. Les étrangers seront même admis à faire le cabotage entre les îles Féroë, ainsi qu'entre ces îles et les autres parties de la monarchie danoise, mais avec des navires jaugeant plus de 15 tonneaux. Les navires étrangers qui entreront dans les

ports des Féroë, dans le seul but d'acheter des vivres ou des objets nécessaires pour leur navigation, seront exemptés de tout droit de tonnage et d'ancrage. Les droits à la sortie du Danemark des produits des Féroë ont été abolis. Enfin, dans le cas où des différends s'élèveraient entre les habitants et les étrangers non domiciliés, les tribunaux, si l'une des parties l'exige, devront les juger sur-le-champ, en audience extraordinaire et sommairement. L'exportation des Féroë se compose de laine brute, de bas de laine (environ 120,000 paires par an), de peaux, de suif, d'huile de poisson, beurre, plume, duvet, poisson sec et salé, etc.; l'importation consiste en toiles, chanvre, fer, plomb, chaux, poudre à tirer, quincaillerie, grains, légumes, pain, drèche, soufre, briques, bois, verreries, chaussures, vin, liqueurs, épices, sel, tabac, livres.

— *Histoire.* Ces îles furent découvertes par des aventuriers normands ou scandinaves, qui y transportèrent des moutons en grand nombre, dans le but d'y trouver des provisions de ravitaillement. Au IXe siècle, elles étaient habitées par quelques Norvégiens mécontents, qui vivaient de piraterie et faisaient des incursions dans leur propre patrie. Le roi Hagen Adelsten les avait soumis; mais ils secouèrent le joug et restèrent indépendants jusqu'à la fin du XIVe siècle. Magnus le Bon les soumit alors de nouveau. Les Féroë appartinrent au Danemark depuis sa réunion avec la Norvége sous le même sceptre. Elles embrassèrent le christianisme en 998, et le luthéranisme s'y introduisit à la fin du XVIe siècle. Vers cette époque, un prêtre norvégien, Magnus Heinessen, s'établit aux Féroë; il pourchassa longtemps les pirates anglais et allemands, qui infestaient ces parages. Le roi de Danemark Frédéric II lui avait donné en récompense le commandement d'une corvette; cependant il fut injustement mis à mort comme coupable lui-même de piraterie, sur la plainte de forbans anglais auxquels il avait repris les marchandises enlevées par eux dans les Féroë et qui prétendaient que leur chargement venait des îles Shetland. Mais sa mémoire fut bientôt réhabilitée, et son souvenir est resté cher comme celui d'un héros national. Ce fut lui qui bâtit le bastion de Thorshavn. En 1803, une frégate anglaise, venue sous pavillon français, encloua les quelques canons qui s'y trouvaient; en 1807, ces îles furent occupées par l'Angleterre jusqu'en 1814.

FEROLETO, bourg d'Italie, prov. de la Calabre Ultérieure deuxième, district et à 5 kilom. E. de Nicastro; 2,188 hab. Récolte et commerce de grains et de vins estimés.

FÉROLIE s. f. (fé-ro-lî — de *férole*, mot guyanais). Bot. Genre de végétaux peu connu, rapporté avec doute à la famille des rosacées, et comprenant un grand arbre, qui croît dans la Guyane, où son bois, appelé *bois de férole, bois satiné* ou *marbré*, est recherché pour l'ébénisterie.

FÉRON (Firmin-Eloi), peintre d'histoire français, né à Paris en 1802. Les instincts d'un véritable tempérament de peintre lui firent abandonner de bonne heure ses études littéraires pour s'enfermer dans l'atelier de Gros, où il travaillait, dit-on, avec rage. Suivant aussi les cours de l'Ecole des beaux-arts, il eut, à vingt et un ans, le second grand prix, et deux ans plus tard le premier. Son morceau de concours, *Pythias et Damon*, est remarquable; il est un des meilleurs de cette galerie si peu connue et si intéressante. A la villa Médicis, il continua ce même procédé de travailleur opiniâtre. *Labor improbus...* semblait être sa devise. Aussi fut-il bientôt un des dessinateurs les plus savants de son époque. Mais cette grande force, il l'appliquait à un genre peu sympathique à la génération de 1830, encore moins à la nôtre, et qui ne le sera pas du tout à celle qui se prépare. L'épopée en peinture ne va guère à notre époque de positivisme. M. Féron doit l'avoir d'ailleurs compris plus d'une fois dans le cours de sa carrière; car il semble avoir essayé de mettre un peu d'observation, d'humour, de fantaisie dans les sujets qui ne s'y refusaient pas absolument. Mais revenons à son point de départ. Rentré à Paris en 1833, M. Féron exposa son *Annibal aux Alpes*, page sérieuse, bien conçue; mais point de verve, point de jeunesse, peu de vie, en un mot, dans cette création savante. Aussi n'eut-elle qu'un succès d'estime. En pouvait-il être autrement, à l'heure où le romantisme en sa fleur enivrait jusqu'au délire cette génération tout enfiévrée d'idées nouvelles? Deux ans plus tard, la *Résurrection de Lazare* et la *Promenade du roi à Pierrefonds* vinrent mettre à jour ce que l'on avait soupçonné déjà d'ailleurs, à savoir, que le peintre traduisait, avec le même talent, ou mieux la même science, quel que fût le sujet; il y avait en lui un peintre véritable, mais non un artiste original. L'œuvre tout entier du peintre qui nous occupe, analysé morceau par morceau, ne pourrait que multiplier les preuves de l'observation que nous venons de faire. Le *Christ arrêté par Judas*, commandé par l'Etat; les *Funérailles de Kléber au Caire;* une *Embuscade d'Arabes*, etc., qui sont les toiles les plus saillantes parmi celles qu'il exécuta depuis 1835 jusqu'en 1855, n'ont pas la moindre nuance qui les distingue des premières; c'est toujours le même tableau sous une forme différente.

Le musée de Versailles est riche en tableaux de M. Féron. On y voit: la *Bataille d'Arsur;* la *Prise de Rhodes;* l'*Entrée de Charles VIII à Naples;* la *Bataille de Fornoue;* les *Combats de Gunstersdorf;* le *Duc d'Orléans à l'Hôtel de ville en juillet* 1830, et d'autres encore. Les princes d'Orléans, qui aimaient les arts et les artistes, et mettaient plus de générosité que de choix dans les encouragements qu'ils leur prodiguaient, avaient comblé M. Féron. C'est durant le règne de Louis-Philippe que l'artiste obtint une première médaille, en 1835, et la décoration en 1841.

FÉRONIE s. f. (fé-ro-nî — du nom de la déesse des bois et des vergers). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, et type de la tribu des féroniens.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des aurantiacées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Inde.

— **Encycl.** Entom. Ce genre est surtout caractérisé par des palpes à dernier article cylindrique; la lèvre supérieure rectangulaire, plus large que longue; des mandibules plus ou moins avancées, arquées et aiguës; le menton échancré; le corselet arrondi, carré ou trapézoïde; les élytres plus ou moins allongés, ovales ou parallèles; les jambes intermédiaires droites; les tarses antérieurs ayant leurs trois premiers articles dilatés et triangulaires chez les mâles. Il comprend environ trois cents espèces, réparties en dix sous-genres et répandues dans toutes les régions du globe. Les *féronies* sont des insectes carnassiers, peu agiles, de couleurs ordinairement foncées et métalliques; elles se tiennent habituellement sous les pierres. V., pour plus de détails, l'article FÉRONIENS.

FÉRONIE. Divinité des Sabins dont le culte fut introduit à Rome par les Falisques. Elle était la déesse des bois et des affranchis. Son temple principal était sur le mont Soracte. Strabon assure que ceux qu'elle remplissait de son esprit pouvaient marcher pieds nus sur des charbons ardents.

FÉRONIEN, IENNE adj. (fé-ro-ni-ain, i-è-ne). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre féronie. ‖ On dit aussi FÉRONIDE et FÉRONITE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, ayant pour type le genre féronie.

— **Encycl.** Les *féroniens* forment un groupe bien moins facile à caractériser par l'organisation que par les mœurs. Placé entre les harpaliens et les patellimanes, il comprend une quarantaine de genres, parmi lesquels on peut citer les féronies, les mormolyces, les agones, les catadromes, les microcéphales, les camptoscèles, les céphalotes, les zabres, les amares, les calathes, les doliques, les taphries, les omphrées, les mélanotes, les pogones, les sténomorphes, etc. La plupart des espèces sont de couleur noire; quelques-unes ont des couleurs métalliques assez belles. Les *féroniens* vivent à terre sous les pierres ou les décombres; beaucoup d'entre eux se trouvent dans les champs ou sur les chemins. Ils sont carnassiers et se livrent à la chasse des autres insectes. Leurs larves sont très-peu connues.

FÉROUER s. m. (fé-rou-èr). Mythol. parse. Nom donné, dans le *Zend-Avesta*, aux types à la ressemblance desquels Ormuz créa tous les êtres; génie qui s'unit au corps, à la naissance de chaque homme, et qui intercède pour l'homme au moment de sa mort: *Les amschaspands, les izeds, les* FÉROUERS, *sont donnés comme forts et redoutables, ainsi que Mithra, leur chef.* (A. Maury.) ‖ On écrit aussi FERVER.

FÉROUX (Christophe-Léon), moine bernardin et économiste français, né à Frévent (Artois) en 1730, mort à Paris en 1803. Il fut nommé, jeune encore, prieur de son ordre, administra plusieurs couvents riches en possessions territoriales et fut amené à s'occuper d'une façon particulière des questions agricoles et économiques. Il publia des écrits dans lesquels il se déclare partisan du système de l'association et de la division des grandes propriétés, pensant que plus on augmente le nombre des petits propriétaires, plus on a de citoyens intéressés à féconder le sol. Sous la Révolution, Féroux prit le titre de professeur de culture et devint membre de la Société académique des sciences. On a de lui: *Vues d'un solitaire patriote* (La Haye et Paris, 1784, 2 vol.); *Nouvelle institution nationale* (1788, 2 vol.); *Vues politiques sur la division légale des grandes propriétés* (1793).

FEROZABAD (la *Résidence victorieuse*), ville de l'Indoustan anglais, prov. et à 38 kilom. E. d'Agra; 3,600 hab. ‖ Ville de Perse, prov. de Fars, à 102 kilom. S. de Schiraz. Elle est entourée d'un mur très-ancien et renferme un temple magnifique, ainsi que des ruines qui remontent à la plus haute antiquité.

Ferozeshah (BATAILLE DE), gagnée par les Anglais sur les Sikhs, le 22 décembre 1845. Elle fut l'une des plus décisives de l'histoire moderne de l'Inde, et brisa la puissance de cette belliqueuse nation, que les généraux français (Allard, Court, Ventura, etc.) avaient formée à la guerre moderne. Depuis lors, elle a été une auxiliaire puissante de la domination anglaise. Attaquée au déclin du jour, le 21 décembre 1845, la position fortifiée des Sikhs, protégée par plus de 150 pièces de canon et une armée de 60,000 hommes, avait résisté à l'assaut des troupes anglaises, et celles-ci avaient énormément souffert; décimés par la mitraille, les braves régiments de la reine et de la compagnie étaient arrivés jusqu'à la ligne des retranchements; là, un feu formidable opposa à leurs efforts une barrière qu'ils ne purent franchir. Ils étaient commandés par sir Hugh Gough, et le gouverneur général, sir Henry Hardinge. L'obscurité vint mettre un terme à la lutte, et les deux armées bivouaquèrent en présence, sur le théâtre même du combat. Les soldats anglais, couchés dans la boue, grelottant sous une pluie glacée, sans nourriture depuis plus de vingt heures, passèrent la nuit dans une anxiété terrible; à la pointe du jour, sir Hugh Gough et sir Henry Hardinge, à trente pas en avant des rangs anglais, l'épée à la main, forcèrent la position des Sikhs, qui se retirèrent en pleine déroute, abandonnant 99 pièces de canon. La victoire fut chèrement achetée: l'armée anglaise, forte de 16,700 hommes, compta 2,721 hommes hors de combat; parmi ces derniers, 37 officiers tués et 78 blessés. Des 10 officiers attachés à l'état-major de sir Hardinge, un seul échappa, son fils. Parmi les morts de ce grand combat figura le major Sommerset, officier d'une bravoure chevaleresque et fils aîné de lord Raglan.

FEROZPOUR, ville de l'Indoustan anglais, dans l'ancienne province et à 220 kilom. N.-O. de Delhi, à 5 kilom. de la rive gauche du Setledje, à 127 kilom. O. de Ladiana, ch.-l. du district de son nom; 6,000 hab. Elle est ceinte d'un fossé et d'un mauvais mur de terre. Triste et sordide localité, c'est néanmoins une importante station militaire pour les Anglais, qui en ont considérablement amélioré l'apparence et y ont élevé une solide forteresse. Les ruines qui l'entourent prouvent que c'était autrefois une grande cité. En décembre 1845, les Anglais y remportèrent sur les Sikhs une victoire décisive. Le 13 mai 1857, quelques compagnies du 45e régiment d'infanterie indigène s'y mutinèrent et furent repoussées par une poignée d'Européens, après avoir pillé le fort et brûlé les hôtels, les hôpitaux et l'église. ‖ Autre ville de l'Indoustan, province d'Agra et à 8 kilom. S.-S.-O. de Dehli.

FERQUARD Ier, roi d'Ecosse, succéda à son père Eugène III en 622. Selon les uns, il eut un règne paisible qui dura dix ans; selon d'autres, ses sujets le déposèrent et le jetèrent dans une prison, où il se donna la mort. — FERQUARD II, roi d'Ecosse, fils du précédent, succéda à son oncle Donald en 641, et régna pendant dix-huit ans; c'était un prince juste et libéral.

FERQUES, village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arrond. et à 18 kilom. de Boulogne; 1,066 hab. Carrières de marbre blanc veiné de rouge. A 2 kilom. du village, dans un site charmant, restes de l'abbaye de Beaulieu, fondée en 1150, et détruite par les Anglais en 1544. La chapelle ogivale, quelques arcades du cloître, une tour servant de colombier et une tourelle sans couronnement s'élèvent encore dans l'enclos d'une ferme.

FERRA (QUARTIER), partie de l'ancienne Flandre, où étaient situées les villes de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. Il est compris actuellement dans le département du Nord, arrondissement de Lille.

FERRACINO (Barthélemy), ingénieur et mécanicien italien, né à Solagna, près de Bassano, en 1692, mort en 1777. Fils de pauvres artisans, il travaillait avec sa famille au sciage du bois, lorsqu'il imagina, pour abréger le travail, une machine à scier les planches qui était mise en activité par la seule impulsion du vent. Il inventa aussi un appareil pour fabriquer des tonneaux sans cercles, une machine hydraulique pour la confection des roues à engrenages; il exécuta l'horloge de Saint-Marc à Venise, et diverses autres machines fort ingénieuses, qui le firent connaître et lui méritèrent des protecteurs. Appelé à Bassano, puis à Padoue, il construisit dans la première de ces villes le fameux pont de bois sur la Brenta, et dans la seconde la voûte de la Grande Salle. On cite aussi, parmi ses travaux les plus remarquables, une machine hydraulique pour préserver la ville de Trente des inondations (1749). Cet artisan de génie ne put jamais apprendre à lire. La ville de Bassano a élevé un monument en son honneur. Un de ses compatriotes a laissé sur sa vie et ses travaux un mémoire, intitulé: *Vita e machine di Bartholomeo Ferracino, celebre ingeniero bassanese* (Venise, 1763).

FERRADE s. f. (fè-ra-de — rad. *fer*). Action de marquer les bœufs avec un fer rouge.

— **Encycl.** V. MARQUE.

FERRADO s. m. (fèr-ra-do). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans les provinces du nord de l'Espagne, et valant: à La Corogne, $16^{lit},746$; au Ferrol, $17^{lit},074$.

FERRAGE s. m. fè-ra-je — rad. *ferrer*). Action de garnir un objet avec du fer: *Le* FERRAGE *d'une roue.* ‖ Action de ferrer un cheval, de lui clouer des fers aux pieds. ‖ Action de mettre les fers à un condamné. On dit aujourd'hui FERREMENT.

— Par ext. Fer dont un objet est garni: *Les ouvriers du pays n'ont épargné ni le bois de chêne ni le* FERRAGE. (G. Sand.)

— Administr. milit. *Masse de ferrage*, Masse qu'on alloue, dans les régiments de cavalerie, pour le ferrement des chevaux.

— Monn. Droit perçu autrefois par les graveurs pour la fourniture des coins.

FERRAGE (Blaise), brigand anthropophage, exécuté à Toulouse le 13 décembre 1782. Il était né Ceseau, village du comté de Comminges. Quoique d'une très-petite stature, sa force athlétique le rendait redoutable dans tout le canton qu'il habitait. Dès sa plus tendre jeunesse, il s'était livré sans contrainte à son penchant pour la débauche et le libertinage. Il poursuivait, avec l'acharnement d'un satyre, les femmes et les filles qu'il pouvait rencontrer à l'écart, et ce n'était qu'avec peine que celles-ci se dérobaient à ses atteintes. A peine âgé de vingt-deux ans, Ferrage, se bannissant volontairement de la société, et se retranchant de l'espèce humaine, lui voua une haine implacable. Il se réfugia dans les montagnes d'Aure et vécut de vols et de brigandage. Il enlevait les femmes, les jeunes filles, les enfants même, les violait, les tuait, et, d'après la rumeur publique, se nourrissait de leurs cadavres.

Ce brigand inspirait une terreur telle que, lorsque son audace le portait à descendre aux marchés de Montugean, ville voisine de sa retraite, pour y renouveler sa provision de poudre et de balles, loin de chercher à se saisir de sa personne, la foule fuyait devant lui, épouvantée. La maréchaussée l'arrêta une fois; mais il trouva le moyen d'échapper à ses geôliers. Les paysans prétendaient qu'il portait habituellement dans sa chevelure une herbe dont la propriété était de ronger le fer. Malgré l'absurdité de cette opinion, elle s'était tellement accréditée, que la seconde fois qu'il fut pris, on lui sauta d'abord aux cheveux, afin de le priver de la ressource de cette herbe extraordinaire.

La tête du monstre fut mise à prix. Il parut pendant longtemps impossible de le saisir. Enfin, un individu qui se trouvait lui-même sous le coup de la loi, résolut de mériter sa grâce et la récompense promise, en le livrant aux autorités. Il gagna les montagnes, feignit d'être traqué par la justice, lia amitié avec Ferrage, et parvint à l'attirer dans un piége. Son procès ne fut pas long. Le parlement de Toulouse le condamna à être rompu vif. Ferrage avait vingt-cinq ans. Il marcha au supplice de l'air le plus tranquille. On avait triplé la garde autour de lui; mais, malgré les gardes et les échevins, les paysans ne le considéraient qu'avec effroi et tremblaient encore en le voyant sur la roue. On n'estimait pas à moins de quatre-vingts les filles et les femmes qui étaient devenues ses victimes et lui avaient, disait-on, servi de pâture, pendant les trois années qu'il avait vécu dans les montagnes.

Ferragus, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

FERRAH, ville de l'Afghanistan, sur la rive gauche du Ferrah-Roud, à 139 kilom. N. du lac Hamoun, dans le khanat et à 280 kilom. S. d'Hérat, ch.-l. de la prov. de son nom. Elle est vaste, populeuse et entourée de murs. Quelques auteurs pensent que c'est l'ancienne Farra des Parthes. ‖ La province de Ferrah est comprise entre la Perse à l'O., le Khoraçan au N.-O., le Kandahar à l'E. et le Sigistan au S. La partie septentrionale est couverte de montagnes, parmi lesquelles nous signalerons le pic Berchek, célèbre dans la religion des Guèbres. C'est une contrée généralement sablonneuse, stérile et presque complétement dépourvue de cours d'eau. La province se divise en quatre districts.

FERRAH-ROUD, rivière de l'Afghanistan. Elle prend sa source près du mont Berchek, dans la prov. de Fars, à 60 kilom. S.-E. d'Hérat, traverse le Sigistan et se jette dans le lac Hamoun, après un cours de 300 kilom. du N. au S.

FERRAILLE s. f. (fè-ra-lle; *ll* mll. — rad. *fer*). Vieux fers hors d'usage: *Marchand de* FERRAILLE. *Tous les ans, on achète pour mes forges une assez grande quantité de vieilles* FERRAILLES, *dont, avec un peu de soin, l'on fait d'excellent fer.* (Buff.)

FERRAILLER v. n. ou intr. (fè-ra-llé; *ll* mll. — rad. *fer*). Frapper l'une contre l'autre des lames de sabres ou d'épées; se battre au sabre ou à l'épée:

Tant mieux, c'est où je brille, et j'aime à *ferrailler*.
REGNARD.

— Fig. Disputer, s'escrimer en paroles: *La critique saisit quelques phrases au hasard, elle* FERRAILLE *avec l'auteur, et l'examen se réduit à une amplification injurieuse.* (Chateaub.) *C'est toujours un spectacle misérable que de voir* FERRAILLER *les amours-propres.* (V. Hugo.)

FERRAILLEUR, EUSE s. (fè-ra-lleur, euze; *ll* mll. — rad. *ferraille*). Marchand, marchande de ferraille, de vieux fers: *La corporation des* FERRAILLEURS *avait pour patrons saint Sébastien et saint Roch.*

— s. m. Bretteur, duelliste: *C'est un* FERRAILLEUR *de profession.* (Acad.) *Le point d'honneur qui se traduit par le duel est une chimère inventée par les* FERRAILLEURS. (Boitard.)

— Fig. Celui qui aime à disputer, qui cherche les contestations: *Beaumarchais était un*

FERRAILLEUR, *et souvent cherchait noise.* (P.-L. Courier.)

FERRAJUOLI ou **FERRAJUOLO** (*Munzio*), dit **Degli Affitti**, peintre italien, né Nocera près de Salerne, mort à Bologne en 1735. Il quitta Naples, où il reçut les leçons de Luca Giordano, pour se rendre à Bologne, où il étudia sous la direction de Jean Joseph del Sole. Ferrajuoli s'adonna au genre du paysage, et ses œuvres, remarquables par la beauté des sites, par la science profonde de la perspective, par l'harmonie du coloris, par les scènes intéressantes qu'ils représentent, obtinrent une vogue extrême. Sa manière rappelle tantôt celle de l'Albane, tantôt celle de Paul Brill.

FERRAMOLA (Fioravante), peintre italien, né à Brescia, mort en 1528. Ce fut un des plus habiles artistes de son temps. Lorsque Gaston de Foix s'empara de Brescia en 1512, il fit garantir de toute atteinte les propriétés de Ferramola, et lui envoya de riches présents. Parmi les tableaux de cet artiste, qui enrichissent son pays natal, on cite particulièrement son *Saint Jérôme* dans l'église des Grazie.

FERRAND (Jacques), médecin français, né à Agen vers la fin du XVIe siècle. Il a composé, sous le titre de : *Traité de la maladie de l'amour* ou *Mélancholie érotique* (Paris, 1623, in-8o), un ouvrage curieux qui révèle un homme d'une vaste érudition et d'un esprit fort original.

FERRAND (David), poëte normand, né à Rouen vers la fin du XVIe siècle, mort dans la même ville vers 1660. Il exerçait la profession d'imprimeur-libraire à Rouen. « Doué d'un esprit vif et enjoué, dit Lebreton, il composa, entre autres ouvrages, en patois normand rimé, un livre dont le titre seul suffit pour donner une idée de l'intérêt qu'il offre au point de vue de l'histoire locale, littéraire et biographique. » C'est l'*Inventaire général de la Muse normande*, divisé en vingt-huit parties (Rouen, 1655, in-8o), recueil de pièces de vers, pour la plupart composées en *gros normand*, selon l'expression de l'auteur. On y trouve, à défaut du respect des règles de la versification, de la verve, de la gaieté, des anecdotes racontées avec facilité et sans prétention. Cet ouvrage est aujourd'hui rare et recherché des bibliophiles. Citons encore de lui : les *Réjouissances de la Normandie sur le triomphe de la paix* (1616, in-12); les *Vérités plaisantes* ou le *Monde au naturel* (1641); les *Figures des Métamorphoses d'Ovide sommairement décrites* (Rouen, 1641); les *Evritins de la Muse normande* ou *Discours plaisants et récréatifs tenus les jours gras chez une nouvelle accouchée* (Rouen, D. Ferrand, 1657, in-8o), livre rarissime. On cite un exemplaire appartenant à M. E. Frère, de Rouen.

FERRAND (Jean), théologien français, né au Puy-en-Velay en 1586, mort à Lyon en 1672. Il entra dans la compagnie de Jésus, professa la rhétorique et la théologie et devint directeur du collége d'Embrun. Son principal ouvrage a pour titre : *Disquisitio reliquiaria, sive de suscipiendo et suspecto earumdem numero reliquiarum quæ in diversis ecclesiis servantur multitudine* (Lyon, 1647, in-4o).

FERRAND (Louis), orientaliste et controversiste français, né à Toulon en 1645, mort en 1699. Après avoir achevé ses études à Lyon, il se rendit à Paris, s'appliqua aux langues orientales et partit pour Mayence, dans l'intention de travailler à une traduction de la Bible. Cette entreprise ayant échoué, Ferrand revint à Paris et se fit recevoir avocat; mais ce changement de profession ne changea pas sa passion pour les études philologiques et théologiques. On a de lui : *Conspectus seu synopsis libri hebraïci qui inscribitur : Annales regum Franciæ et regum domus Othomanicæ* (Paris, 1670, in-8o); *Réflexions sur la religion chrétienne, contenant les prophéties de Jacob et de Daniel sur la venue du Messie, etc.* (Paris, 1679, 2 vol. in-12); *Liber psalmorum, cum argumentis, paraphrasi et annotationibus* (Paris, 1683, in-4o); *Traité de l'Eglise contre les hérétiques, et principalement contre les calvinistes* (Paris, 1685, in-12); *Réponse à l'apologie pour la réformation, pour les réformateurs et pour les réformés* (Paris, 1685, in-12); *Psaumes de David, en latin et en françois selon la Vulgate* (Paris, 1686, in-12); *Discours où l'on fait voir que saint Augustin a été moine* (Paris, 1689, in-12); *Summa biblica* (Paris, 1690, in-12).

FERRAND (Jacques-Philippe), peintre français, né à Joigny (Bourgogne) vers 1653, mort à Paris en 1732. Fils d'un médecin de Louis XIII, il reçut les leçons de Mignard et de Samuel Bernard, s'adonna particulièrement à la peinture sur émail, dans laquelle il excella, et fut nommé membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1690. Louis XIV lui donna le titre de son valet de chambre. De retour à Paris, après avoir voyagé en Italie, en Angleterre et en Allemagne, il publia l'*Art du feu* ou la *Manière de peindre en émail*, suivi d'un petit *Traité de miniature* (Paris, 1721, in-12).

FERRAND, voyageur et médecin français, né vers 1670. Il se rendit en Crimée, où il devint médecin du kan des Tartares, suivit, en 1702, le fils de ce prince dans une expédition en Circassie et ne cessa de jouir d'un grand crédit auprès des souverains qui se succédèrent en Crimée. En 1706, il fit venir de Constantinople dans ce pays des jésuites pour y propager le christianisme. On a de Ferrand : *Réponses à quelques questions faites au sujet des Tartares Circasses* et *Voyage de Crimée en Circassie*, publiés dans le *Recueil des voyages du Nord*. On trouve dans le quatrième volume de ce même recueil *Relation du sieur Ferrand touchant la Crimée*, les *Tartares Nogaïs, etc.*

FERRAND (Antoine), magistrat et poëte, né à Paris vers 1678, mort dans cette ville en 1719. Il remplit les fonctions de conseiller à la cour des aides de Paris. C'était un rimeur agréable et facile. Les recueils citent ordinairement de lui cette épigramme d'un tour heureux, et qui est devenue en quelque sorte classique :

> D'amour et de mélancolie
> Celemnus enfin consumé,
> En fontaine fut transformé,
> Et qui boit de ses eaux oublie
> Jusqu'au nom de l'objet aimé.
> Pour mieux oublier Egérie
> J'y courus hier vainement :
> A force de changer d'amant,
> L'infidèle l'avait tarie.

Ferrand luttait avec J.-B. Rousseau pour l'épigramme et le madrigal. Il avait plus de grâce et de délicatesse, mais moins de force. Nous avons trouvé un autre morceau de ce poëte qui nous paraît digne d'être cité. Il a pour titre : les *Quatre âges des femmes :*

> Philis, plus avare que tendre,
> Ne gagnant rien à refuser;
> Un jour exigea de Lysandre
> Trente moutons pour un baiser.
>
> Le lendemain, nouvelle affaire;
> Pour le berger le troc fut bon :
> Il exigea de sa bergère
> Trente baisers pour un mouton.
>
> Un autre jour, Philis, plus tendre,
> Craignant de déplaire au berger,
> Fut trop heureuse de lui rendre
> Tous les moutons pour un baiser.
>
> Le lendemain, Philis, peu sage,
> Auroit donné moutons et chien
> Pour un baiser que ce volage
> A Lisette donnoit pour rien.

Cette espèce de chanson fut attribuée à Dufresny. On lui avait adapté l'air si connu : *Réveillez-vous, belle endormie.*

On a d'Antoine Ferrand un volume de chansons, mises en musique par l'organiste P. Couperin (Pàris, in-8o); *Pièces libres de M. Ferrand*, etc. (Londres, 1738, réimp. en 1760 et 1762). Ce recueil contient des morceaux d'autres rimeurs. On attribue à Antoine Ferrand l'opéra des *Caractères de l'amour*, qui parut sous le nom de l'abbé Pellegrin, et on croit qu'il travailla, avec La Chapelle, à deux romans de Mme de Fontaine (*Aménophis* et la *Comtesse de Savoie*). On trouve dans l'*Elite des poésies fugitives* sept ou huit madrigaux de Ferrand, qui chante toujours sa belle sous le nom de Thémire. Voltaire a rendu justice au mérite de ce poëte. — Sa femme, Mme FERRAND, née Belizani, morte en 1740, a composé un roman, intitulé : *Histoire des amours de Cléante et de Belise* (Leyde, 1691, in-12).

FERRAND (Jacques), général français, né à Ormoy, près de Vesoul, en 1746, mort en 1804. Il embrassa la carrière des armes à vingt ans, devint colonel en 1791, se signala au siége de Lille (1792), et fut, peu après, nommé général de brigade, puis de division. Ferrand commanda en chef l'armée du Nord, s'empara de Mons (1794), reçut le commandement de Bruxelles, puis celui de Besançon. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents en 1797, il vota constamment comme Pichegru, pour qui il professait une grande admiration, vit son élection annulée après le 18 fructidor, et passa ses dernières années dans la retraite.

FERRAND (Antoine-François-Claude, comte), historien, publiciste et homme d'Etat ultra-royaliste, membre de l'Académie française, né à Paris en 1751, mort en 1825. Conseiller au parlement dès l'âge de dix-huit ans, il prit une part fort active aux luttes de ce corps contre le pouvoir et compta parmi les magistrats les plus hostiles au chancelier Maupeou. Envoyé en exil avec les membres des cours souveraines, il se consola de cette disgrâce en faisant des vers et des pièces de théâtre. En 1787, on lui confia la rédaction des remontrances du parlement de Paris au sujet de l'enregistrement forcé des édits royaux et de l'impôt du timbre. Cette rédaction, molle et timide, ne répondit point à l'attente des mandants; mais Ferrand s'efforça de dissiper cette fâcheuse impression, et le discours qu'il prononça devant le roi fut plein de hardiesse. Ferrand, toutefois, était loin d'avoir des idées libérales; il tenait à la monarchie, aux priviléges aristocratiques, en un mot à l'ancien régime; aussi se montra-t-il hostile à la convocation des états généraux, et, dès le début de la Révolution, effrayé de voir la nation affirmer hautement ses droits en face de l'absolutisme royal, il essaya de combattre les idées nouvelles dans des factums violents qui furent à peine lus. Dès 1789, Ferrand émigra. Admis successivement dans les conseils du prince de Condé et de Louis XVIII, il suivit l'armée des princes, puis se fixa à Ratisbonne et se décida à profiter de l'amnistie de 1801 pour rentrer en France. Pendant tout l'Empire, il ne s'occupa que de littérature et de travaux historiques. Dès que les événements de 1814 lui eurent permis de manifester ses opinions, il le fit avec une violence qui a été peu dépassée. A la fois ministre d'Etat (1814), directeur général des postes, membre d'une commission chargée d'examiner les demandes des émigrés, il présenta, en cette dernière qualité, un projet de loi qui, en alarmant les acquéreurs des biens nationaux, fut une des principales causes de l'éloignement de la bourgeoisie pour le gouvernement des Bourbons. Forcé de quitter la direction des postes au retour de l'empereur (1815), il la reprit à la deuxième Restauration. S'il faut en croire les mémoires du temps, il n'aurait point été étranger à la condamnation à mort de Lavalette, son prédécesseur. Quoi qu'il en soit, à la Chambre des pairs, dont il devint membre, il se prononça constamment pour les mesures violentes et rétrogrades : c'est sur son rapport que furent rétablies les cours prévôtales. Lors de la réorganisation de l'Académie (1816), il y entra en vertu d'une ordonnance royale. Les ouvrages du comte Ferrand sont fortement pensés et bien écrits. Ceux qui ont rapport à l'histoire doivent être lus avec précaution; car trop souvent l'auteur s'y montre aveuglé par l'esprit de parti. Comme publiciste, il est le théoricien du pouvoir absolu, et, sous ce rapport, il est digne de figurer à côté de de Bonald. Aussi, n'est-ce pas sans raison que Béranger les a réunis dans ces quatre vers de sa chanson la *Sainte-Alliance barbaresque :*

> Ces rois, par leur Sainte-Alliance,
> Nous forçant à l'obéissance,
> Veulent qu'on lise l'Alcoran,
> Et le Bonald et le Ferrand.

Parmi les œuvres du comte Ferrand, un des plus obstinés parmi les plus aveugles adversaires du libéralisme, nous citerons : *Philoctète*, tragédie en trois actes (1780); le *Siége de Rhodes*, tragédie en trois actes (1784); *Alfred*, tragédie en trois actes (1785); *Zoaré*, tragédie en cinq actes (1799); *Essai d'un bon citoyen*, pamphlet (1789); *Nullité et despotisme de l'Assemblée prétendue nationale* (1789), autre pamphlet; *Etat actuel de la France* (1790); les *Conspirateurs démasqués* (1790); les *Français à l'Assemblée nationale* ou *Réponse aux pamphlets de l'Assemblée nationale aux Français* (1790); *Réponse d'un citoyen actif aux questions présentées aux états généraux du Manége, vulgairement appelés Assemblée nationale* (1790); *Douze lettres d'un commerçant à un cultivateur sur les affaires du temps* (1790); le *Rétablissement de la monarchie française* (1792); *Lettres d'un ministre d'une cour étrangère sur l'état actuel de la France* (1793); *Considérations sur la révolution sociale* (1794); l'*Esprit de l'histoire* (1802, 4 vol. in-8o), livre qui valut à l'auteur les compliments les plus empressés de l'empereur de Russie et qui eut une grande vogue sous la Restauration, époque où on le donnait en prix dans les colléges; *Théorie des révolutions* (1817, 4 vol. in-8o); *Histoire des trois démembrements de la Pologne*, pour faire suite à l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rulhière (Paris, 1820, 3 vol.); *Vues d'un pair de France sur la session de* 1820 (Paris, 1821, in-8o); *Réflexions sur la question du renouvellement intégral de la Chambre des députés* (Paris, 1823); *Opinions et rapports prononcés à la Chambre des pairs.*

FERRAND (Jacques-Olivier-Claude), auteur dramatique français, né à Saint-Paul-sur-Rille, près de Pont-Audemer (Normandie), mort à Rouen en 1809. Il était marchand de coton à Rouen quand il se fit poëte, improvisateur populaire et acquit une grande réputation dans les carrefours. Il composa, dans ce genre prime-sautier, le *Savetier de Péronne* (an IX), espèce de pièce jouée sur deux théâtres de Rouen à l'époque de la Révolution. L'auteur met en scène, dans cette pièce, le célèbre abbé Maury, qui, comme on sait, était le fils d'un savetier, ce qui ne l'empêcha pas de devenir l'un des orateurs les plus éloquents de la Révolution, cardinal et archevêque de Paris. Ferrand qui, au besoin, montait sur son théâtre forain et se faisait acteur, s'appelait lui-même le *Favori d'Apollon*, le *Premier disciple de Molière*, l'*Ecuyer de Franconi*, etc. Le plus beau titre de gloire de Ferrand, c'est d'avoir diverti, pendant plusieurs années, le public des carrefours, lieu dont il avait fini par faire son théâtre habituel. Ferrand a laissé un très-grand nombre de pièces de théâtre d'un genre bas et trivial pour la plupart, sortes de parodies, qui, quoique ne datant que du commencement de ce siècle, sont devenues d'une excessive rareté. Ses cinquante-huit pièces de théâtre n'enrichirent pas le pauvre Ferrand, qui mourut dans la misère; cependant il y avait en lui l'étoffe, non pas d'un écrivain, mais d'un faiseur. Toutes ses pièces ont paru à Rouen, chez Berthelot, sauf trois ou quatre.

FERRAND (Marie-Louis), général français, gouverneur de Saint-Domingue, né à Besançon en 1753, mort par suicide en 1808. Il servit sous Rochambeau dans la guerre de l'indépendance américaine, fut emprisonné pendant la Terreur comme partisan de La Fayette, commanda une brigade dans les armées de l'Ouest, des Ardennes et de Sambre-et-Meuse, et fit partie de l'expédition de Saint-Domingue avec Leclerc, après la mort duquel il eut le gouvernement de la partie française de la colonie (1802). Investi, l'année suivante, dans Santo-Domingo, par Dessalines à la tête de 25,000 noirs, il parvint à lui faire lever le siége; mais, cinq ans plus tard, il fut moins heureux contre les insurgés de Barahonde : il se vit enveloppé par eux et la poignée de soldats qui lui restait fut taillée en pièces. Désespéré d'une défaite qui rendait sa position des plus critiques dans le pays, il se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

FERRAND (Charles), canoniste français. V. FERNAND.

FERRAND (Fulgence), théologien africain. V. FERRANDUS.

FERRAND DE LA CAUSSADE (Jean-Henri BÉCAYS), général français, né à Mont-Flanquin (Agenais) en 1756, mort en 1805. Il se distingua, comme lieutenant, au siége de Berg-op-Zoom, aux batailles de Lawfeld et de Clostercamp (1760), devint général de brigade en 1792, contribua au gain de la bataille de Jemmapes, où il commandait l'aile gauche, fut nommé général de division en 1793, et commandant de Condé et de Valenciennes, dont il refusa d'ouvrir les portes à Dumouriez lors de sa défection. Bientôt investi dans Valenciennes par 150,000 coalisés, il y soutint, avec 9,000 hommes seulement, un siége de trois mois, et ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Atteint par la loi contre les ex-nobles et mis en arrestation, il dut la liberté au 9 thermidor. Il remplit, de 1800 à 1801, les fonctions de préfet de la Meuse-Inférieure. On a de lui : *Précis de la défense de Valenciennes* (1805, in-8o).

FERRANDAIS, AISE s. et adj. (fè-ran-dè, è-ze). Géogr. Habitant de Mont-Ferrand; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* FERRANDAIS. *La population* FERRANDAISE.

FERRANDINA, ville d'Italie, prov. de Potenza, district et à 24 kilom. S.-O. de Matera, sur la Bassenta; 6,498 hab. Récolte et commerce de bons vins.

FERRANDO (Gonsalve), introducteur du gaïac en Europe, né à Oviedo dans la seconde moitié du XVe siècle. Pendant le siége de Nàples, en 1494, il contracta la maladie vénérienne, que les médecins se déclarèrent impuissants à guérir. Ferrando se rendit alors en Amérique pour y chercher des remèdes, rétablit sa santé en faisant usage du gaïac et revint en Espagne, apportant une grande quantité de ce bois, dont on vantait les vertus merveilleuses et avec lequel il gagna beaucoup d'argent. Il composa sur l'emploi de ce remède, qui est loin d'avoir l'efficacité qu'il lui attribue, un opuscule intitulé : *De guajacano ligno tractatus*, inséré dans le recueil *De morbo gallico* de Luisiani.

FERRANDUS ou **FERRAND** (Fulgentius), théologien africain, mort vers 550. Il suivit saint Fulgence, dans son exil de Sardaigne, et, à son retour en Afrique, devint diacre de l'Église de Carthage. Il jouit d'une autorité reconnue en matière de dogme et de discipline; les théologiens de Rome et de Constantinople le consultaient pour les questions délicates et controversées. On a de lui : *Breviatio canonum*, publiée dans le *Breviarium* de Cresconius; *Epistola ad sanctum Fulgentium de duabus quæstionibus super salute Æthiopis moribundi; Epistola ad eumdem de quinque quæstionibus; Epistola de Trinitate et de duobus Christi naturis; Vita sancti Fulgentii.* Ces ouvrages ont été insérés parmi les œuvres de saint Fulgence. Les œuvres complètes de Ferrandus furent publiées à Dijon (1649, in-4o), et réimprimées dans la *Bibliotheca Patrum.*

FERRANT adj. m. (fè-ran — rad. *ferrer*). Qui ferre les chevaux : *Maréchal* FERRANT.

FERRANTE (le chevalier Jean-François), peintre italien, né à Bologne, mort à Plaisance en 1652. Il reçut les leçons de Gessi, exécuta dans sa ville natale plusieurs tableaux, parmi lesquels on cite : l'*Apparition du Christ à saint Antoine; Saint Paul battu par la tempête; Sainte Lucie*, etc., puis alla se fixer à Plaisance, où il produisit de nombreuses œuvres à l'huile et à fresque.

FERRANTI (Decio), peintre italien de l'école milanaise, vivait au commencement du XVIe siècle. Il a acquis une réputation méritée pour la grande perfection avec laquelle il a peint la miniature. Son fils et son élève, Agosto, travailla avec lui et l'égala en talent. On voit de ces deux artistes, dans la cathédrale de Vigevano, un missel, un livre d'évangiles et un livre d'épîtres, enrichis de miniatures qui passent pour des chefs-d'œuvre.

FERRANTI (Jérôme), charlatan italien, né au XVIIe siècle à Orvieto, d'où il prit le surnom d'*Orviétan*, se rendit à Paris, s'établit sur le Pont-Neuf et y vendit, comme une panacée universelle, une drogue, devenue fameuse sous le nom d'orviétan, avec laquelle il fit sa fortune. Ferranti vendit son secret à un apothicaire nommé Blegny.

FERRANTI (Marc-Aurèle ZANI DE), poëte et guitariste italien, né à Bologne en 1802. Il avait montré, tout jeune encore, des dispositions pour la poésie italienne et latine lorsque, ayant entendu Paganini, il sentit

s'éveiller en lui la vocation artistique. Il étudia le violon avec le plus grand succès; néanmoins, il ne tarda pas à l'abandonner pour apprendre à jouer de la guitare. Ferranti devint bientôt de première force sur cet instrument délaissé. En 1820, il se rendit à Paris, où il se fit entendre, puis passa à Saint-Pétersbourg, où le prince Narischkin le prit pour secrétaire. Pendant ce temps, il continua à se perfectionner comme virtuose, et, résolu à relever et à propager l'usage de la guitare, il recommença, en 1824, ses voyages artistiques. Hambourg, Paris, Londres, Bruxelles, etc., applaudirent successivement Ferranti, qui acquit à la fois, dans ses concerts, la réputation et la fortune. Depuis quelques années, le régénérateur de la guitare s'est fixé dans son pays natal. On a de lui des pièces de vers, la traduction italienne des douze plus belles *Méditations* de Lamartine, une ode sur la *Mort de Marie Malibran* (1836), etc.

FERRANTINI (Gabriel), également connu sous le nom de **Gabriele degli occhiali** (des lunettes), peintre italien, né à Bologne vers 1580. Il était fils d'un ancien soldat qui mourut à l'âge de cent six ans. Elève de Denis Calvart, il s'adonna particulièrement à la peinture à fresque et y excella. Dessinateur correct, habile coloriste, il peignait avec une extrême facilité dans la manière des Carrache. Parmi ses œuvres, on estime particulièrement les *Quatre Évangélistes*, au porche de San-Domenico, à Bologne, et un *Saint François de Paule*, à l'église San-Benedetto, dans la même ville. — Son frère, Hippolyte FERRANTINI, fut, croit-on, l'élève des Carrache. L'église Saint-Mathias, à Bologne, possède de cet artiste, dont le talent était loin d'égaler celui de son frère, un tableau représentant la Sainte Trinité, la Vierge et l'archange Michel.

FERRAR (Nicolas), enthousiaste religieux anglais, né à Londres en 1592, mort en 1637. Il s'adonna avec ardeur à l'étude, se fit recevoir docteur à Cambridge, altéra sa santé par excès de travail et se mit à voyager par ordre des médecins (1613). Après avoir parcouru la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, il retourna en Angleterre (1618), administra pendant quelque temps les affaires de sa maison, devint membre du Parlement en 1624, et donna, l'année suivante, sa démission pour se livrer entièrement à son goût pour la vie religieuse et contemplative. On le vit alors se retirer avec ses parents dans sa propriété de Huntingdon (comté de Huntingdon). Là, au milieu d'une quarantaine de personnes, il devint un véritable directeur de monastère, fut le médecin, le pasteur de son petit troupeau, établit une école pour les enfants des deux sexes, apprit aux jeunes femmes à soigner les malades et les vieillards. D'une piété exaltée qui n'allait pas toutefois jusqu'à l'intolérance, il vivait dans la plus grande austérité, se levait à une heure du matin et passait parfois toute la nuit à prier. Ferrar a laissé des écrits religieux, des fables, des *Essais*, etc., qui sont restés manuscrits.

FERRARA (Gabriel), chirurgien italien du XVI^e siècle. Il pratiqua son art à Milan, puis se retira dans un monastère. D'après Friend, il conseilla, un des premiers, d'ouvrir la dure-mère pour donner issue à l'humeur épanchée entre cette membrane et la pie-mère. On a de lui : *Nuova selva di cirurgia* (Venise, 1596, in-8°), où l'on trouve, dit Haller, plusieurs observations qui montrent la crédulité et la superstition de Ferrara.

FERRARA (Michel), chimiste italien, né en 1763 dans la Terre de Labour, mort en 1817. Il s'attacha surtout à l'étude de la chimie appliquée, et, grâce à lui, d'utiles améliorations furent introduites dans diverses fabrications industrielles. Outre des *Mémoires* insérés dans les *Atti del regio Instituto*, on a de lui : *Instituzioni di farmacia chimica* (Naples, 1805-1811, 2 vol. in-8°).

FERRARA (l'abbé François), savant italien, né en 1767, à Trecastagni, au pied de l'Etna. Il étudia de bonne heure et avec ardeur l'antiquité, et les sciences physiques et mathématiques. Nommé, en 1803, professeur de physique et de mathématiques à l'université de Catane, il se faisait en même temps connaître dans le monde savant européen par les ouvrages suivants : une édition italienne des *Contemplations de la nature* de Bonnet (1794); *Storia generale dell' Etna* (*Histoire générale de l'Etna*, 1793); divers mémoires d'histoire naturelle et d'archéologie (1805); *Dei campi flegrei della Sicilia et delle isole vicine*, ou *Description physique et minéralogique de la Sicile et des îles voisines* (1810); *Mineralogia della Sicilia*, ou *Catalogue raisonné de tous les minéraux de la Sicile* (1813); *Edifizii antichi, etc.* [*Edifices antiques et autres monuments des beaux-arts existant en Sicile*] (1816); *Descrizione dell' Etna, etc.* [*Description, histoire des éruptions et catalogue des produits de l'Etna*] (1818); *Guida dei viaggiatori, etc.* [*Guide du voyageur en Sicile*] (1822); *Descrizione dei terremuoti, etc.* [*Description des tremblements de terre en Sicile, en mars* 1823], traduite en anglais; *Memoria sul sito di Palermo* [*Mémoire sur la situation de Palerme*] (1827); *Storia civile di Catani, etc.* (*Histoire de la ville de Catane jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, avec la description des anciens monuments encore existants et de l'état actuel de la ville*); *Introduzione alle scienze naturali* [*Introduction aux sciences naturelles*] (1829); *Storia generale della Sicilia* (*Histoire de la Sicile*, 10 vol.), que la mort l'empêcha d'achever. En 1816, l'abbé Ferrara était conservateur des antiquités siciliennes; en 1819, il alla occuper la chaire d'histoire naturelle à Palerme, et, après des difficultés survenues entre lui et le savant Scinà, il revint professer l'histoire naturelle à l'université de Catane.

FERRARA (Alfio), médecin italien, né à Trecastagni (Sicile), en 1777, mort à Paris en 1829. Médecin en chef de l'hôpital de Messine pendant l'occupation de la Sicile par l'armée anglaise, il fut attaché au service des Anglais malades comme chirurgien-major; se rendit, en cette qualité, en Angleterre, en Espagne, aux îles Ioniennes, visita la Grèce, puis alla se fixer à Paris. Son ouvrage capital a pour titre : *Coup d'œil sur les maladies les plus importantes qui règnent dans une des îles les plus célèbres de la Grèce*, ou *Topographie médicale de l'île de Leucade ou Sainte-Maure* (Paris, 1827, in-8°).

FERRARA (Francesco), économiste italien, né à Palerme en 1810. Il est le fondateur du *Journal de statistique de la Sicile*, dont l'importance fut promptement reconnue par le gouvernement napolitain, qui donna à son rédacteur l'emploi de directeur de la statistique en 1834. Ayant publié, en 1847, des articles contre la politique napolitaine, il fut incarcéré dans la citadelle de Palerme. Elu, l'année suivante, membre du gouvernement provisoire, il fut envoyé par les Siciliens au roi de Piémont Charles-Albert pour offrir la couronne de Sicile au duc de Gênes, son fils; mais le roi des Deux-Siciles ayant dompté l'insurrection, M. Ferrara dut rester en Piémont, où, en 1849, il fut nommé professeur d'économie politique à l'université de Turin, en remplacement de M. Scialoja. Il y professa avec éclat jusqu'en 1858; mais ayant, à cette époque, encouru une suspension d'une année à raison des attaques qu'il avait dirigées, du haut de sa chaire, contre l'enseignement officiel et contre les entraves mises à la liberté en général, M. Ferrara alla, en 1859, professer à Pavie, puis rentra en Sicile en 1860, pour occuper la chaire d'économie politique de Palerme. M. Ferrara a écrit un grand nombre d'ouvrages, brochures, etc., entre autres; sur le *Tarif protecteur*, les *Enfants trouvés*, *Malthus*, etc; l'*Economie politique chez les anciens; Importance de l'économie politique* (Turin, 1849-1850, in-8°); *Bibliothèque de l'économiste* (1852), collection choisie des productions modernes françaises, anglaises, italiennes, etc. Ses *Leçons* ont été réunies et publiées à Turin. M. Ferrara est un économiste de premier ordre; il a émis plusieurs théories aussi neuves et hardies que justes et profondes, par exemple, la théorie de la *Mesure de la valeur*. J.-B. Say la plaçait dans l'*utilité*, Ricardo dans le *coût de production;* Ferrara a modifié ces deux systèmes en la plaçant dans le *coût de reproduction*, ce qui est aussi ingénieux que vrai.

M. Ferrara reçut le portefeuille des finances dans le cabinet formé par M. Rattazzi le 14 avril 1867. Ce nouveau ministère eut le tort de ne pas démentir franchement les brillantes promesses que le ministère Ricasoli avait faites à la chambre, et de laisser ainsi subsister, à l'endroit des finances, des illusions dangereuses. M. Ferrara présenta successivement aux chambres les projets de loi sur la convention avec la France pour la répartition de la dette pontificale, sur l'établissement des impôts dans la Vénétie, sur la réorganisation de la Banque de Sicile. Tous furent adoptés; mais la loi la plus importante votée sous ce ministère fut celle de la liquidation des biens ecclésiastiques. Cette question épineuse, qui avait été posée comme le moyen de restaurer les finances, et qui avait déjà amené la chute de M. Scialoja, amena aussi celle de M. Ferrara, qui dut céder son portefeuille à M. Rattazzi. Le parlement, en votant cette loi, avait cru trouver 400 millions dans le produit de la vente de de ces biens; mais il arriva que les obligations émises ne furent recherchées que par les acquéreurs de ces biens, ce qui était insuffisant. Le principal mérite de cette loi fut de modifier la constitution de la propriété dans la péninsule, en amenant la formation d'une nouvelle classe de petits propriétaires. Redevenu simple député après quelques mois de ministère, M. Ferrara est choisi chaque année pour faire partie de la commission du budget.

FERRARAIS, AISE s. et adj. (fè-ra-rè — rad. *Ferrare*). Géogr. Habitant de Ferrare; qui concerne cette ville ou ses habitants : *Les* FERRARAIS. *Les mœurs* FERRARAISES. ‖ On dit aussi FERRAROIS, OISE.

FERRARE, autrefois *Forum Alieni*, ville du royaume d'Italie, chef-lieu de la province de son nom, sur un bras du Pô et sur le canal Panfilio, à 40 kilom. N.-E. de Bologne, à 125 kilom. N.-E. de Florence, par 44° 50′ de latitude N. et 9° 16′ de longitude E.; 28,000 hab., dont 2,000 juifs. Archevêché; résidence, avant 1834, du grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; université; écoles de génie, de peinture et de dessin; bibliothèque, une des plus riches de l'Italie; tribunal de commerce. Industrie peu active; fabriques de rubans de soie; cireries; tanneries; verreries; forge à chaudronnerie et poêlerie.

Ferrare, une des plus belles villes d'Italie, est située dans une plaine naturellement fertile, mais qui, n'étant pas assez élevée relativement au niveau de la mer, perd beaucoup de sa valeur et est entrecoupée de nombreux marécages. Cette ville, aujourd'hui bien déchue, présente un caractère de profonde tristesse, qui l'a fait à bon droit comparer à Versailles, ville avec laquelle elle présente des rapports de plus d'un genre. Elle a 12 kilom. de circonférence et est défendue à l'O. par une citadelle du XVII^e siècle, occupée par les Autrichiens de 1815 à 1859, et dont ils ont considérablement augmenté les fortifications. Elle a de grandes rues larges et droites. « La plus belle, dit M. Du Pays, est au centre; c'est la rue *della Giovecca*, allant du S.-E. au N.-O. Dans une direction à peu près parallèle et au N. de celle-ci, une grande rue traverse la ville depuis la porte du Pô jusqu'à la porte de la Mer, et prend successivement le nom de *Corso di porta Pò* et de *Corso di porta Mare*. Elle est coupée à angle droit, entre ces deux portions du Corso, par la rue large et droite *dei Piopponi*, qui va de l'ancien château des grands-ducs, situé au milieu de la ville, à la porte *degli Angeli*. La plus grande place de Ferrare est la *piazza Ariostea*, avec une statue élevée en 1833 au grand poëte italien. En 1810, cette place portait le nom de Napoléon et était décorée d'une statue du grand homme; les Autrichiens, ne pouvant supporter la vue d'un monument qui leur rappelait tant de défaites, firent enlever la statue du vainqueur de Marengo. »

Ferrare possède quelques monuments remarquables que nous allons décrire. La cathédrale, gothique à l'extérieur, offre une assez belle façade divisée en trois parties par des contre-forts ou petites tours couronnées de pinacles. Le chœur date de 1499; d'autres parties ont été construites de 1637 à 1735. « La façade, dit Valery, a des bas-reliefs du même siècle et du suivant, avec des emblèmes sacrés, profanes, grotesques et même quelque chose de plus. » La porte centrale est surmontée d'une madone en grande vénération et de la statue du duc d'Este. On remarque à l'intérieur de l'édifice de très-beaux tableaux de Garofalo : *Saint Pierre* et *Saint Paul*, une magnifique *Madone sur le trône*, une *Assomption;* un *Jugement dernier*, de Bastianino; une *Annonciation*, un *Saint Georges* et des miniatures de missels, de Cosimo Turra; le tombeau du pape Urbain III, et un ancien autel orné de cinq statues en bronze, de Bindelli et Marescotti, sculpteurs du XV^e siècle. L'église San-Benedetto, ancien couvent, aujourd'hui hôpital militaire, est remarquable par son architecture. On y admire des peintures de Dosso Dossi, le *Christ sur la croix;* de Giuseppe Galetti, les *Quatre Docteurs de l'Eglise* et *Saint Marc;* de Scarcellino, le *Martyre de sainte Catherine;* de Luca Longhi, la *Circoncision*. « Sur un plafond, dans le réfectoire du couvent, se voit, dit M. A.-J. Du Pays, le *Paradis avec chœur des anges*, où l'Arioste voulut être peint, afin de se trouver toujours dans ce paradis-là, n'étant pas, disait-il, très-sûr d'être dans l'autre. Quelques-uns attribuent cette tête à Dosso Dossi, et le tableau à Boniface Véronèse. » Une *Vierge*, de Scarcellino, et des tableaux de saints, par Bonone, attirent l'attention dans l'église des Capucines. La façade de l'église San-Domenico est ornée de statues sculptées par Ferreri. L'intérieur offre des peintures de Garofalo (*Invention de la croix*), de Carlo Bonone (*Saint Thomas d'Aquin*), et plusieurs tableaux de Sarcellino. L'église San-Francesco, fondée en 1494, par le duc Hercule I^er, contient d'intéressantes peintures de Garofalo (*Arrestation du Christ*, *Madone avec des saints*, *Sainte Famille*, *Résurrection de Lazare*, *Massacre des Innocents*); d'Ortolano (*Sainte Famille*); de Mona (*Résurrection et ascension du Christ*); de Scarcellino (la *Fuite en Egypte*); les tombeaux de plusieurs membres de la famille d'Este, ainsi que celui de Pigna, rival du Tasse. Il y a dans cette église un écho qui répète seize fois les sons. L'église Santa-Maria in vado, célèbre par le miracle de l'hostie saignante et reconstruite en partie au XV^e siècle, renferme des tableaux de Carlo Bonone (*Visite de la Vierge à sainte Elisabeth; Couronnement de la Vierge; Miracle de l'hostie*), de Dosso Dossi (*Saint Jean l'Evangéliste devant la prostituée de Babylone*, admirable d'expression), de Panetti (*Visitation*), de Palma Vecchio (*Rendez à César ce qui est à César*), de Marchesi da Cotignola (la *Justice et la Force*), de Carpi (*Miracle de saint Antoine*), et les tombeaux des poëtes Strozzi et de son fils Hercule. L'église San-Paolo, qui date du XVI^e siècle, est ornée de peintures de Scarcellino (*Descente du Saint-Esprit; Nativité*), ainsi que des tombeaux de J.-B. Dossi, du Bastaruolo et de Montecatino. Dans l'église des Théatins se voit une *Présentation au temple* du Guerchin. On remarque dans l'église du Campo-Santo des bas-reliefs en marbre, sculptés, dit-on, par Sansovino; des peintures de Rosselli (chapelles), de Bonone (*Saint Bruno*), de Bastianino (*Saint Christophe*), de Bastaruolo (*Ensevelissement du Christ*), de Scarcellino (*Saint Bruno*), de Cignaroli (*Cène*), et le tombeau de Garofalo.

Le palais ducal, auquel se rattachent de nombreux souvenirs, offre une masse carrée, flanquée de tours isolées par des fossés remplis d'eau. La pinacothèque est installée aujourd'hui dans un magnifique palais auquel son revêtement de marbres taillés à facettes a fait donner le nom de palais *dei diamanti*. On y remarque des peintures de Garofalo (*Triomphe du Nouveau Testament*), de Succi (*Adoration des mages*; *Christ au jardin des Oliviers*), de Dosso Dossi (*Résurrection*, *Madone* et *Saints*), de Scarcellino (*Cène*), de Carlo Bonone (*Cène*), de Carpaccio (*Mort de la Vierge*), de Cosimo Tura (*Martyre de saint Maurélius*), du Guerchin (*Saint Bruno*), de Caracci (la *Manne du désert*), d'Ortolano, de Bastianino, etc.

Le monument connu sous le nom de *Studio publico* contient des antiques et des inscriptions grecques et romaines. La bibliothèque, qui renferme les cendres et le monument funèbre de l'Arioste, compte 90,000 volumes et 900 manuscrits, entre autres des fragments du *Roland furieux* de l'Arioste, de la main même de l'auteur; la *Jérusalem délivrée* du Tasse avec des notes écrites par l'auteur durant sa captivité; le manuscrit du *Pastor fido* de Guarini, écrit de sa propre main, etc. On y voit aussi le fauteuil de l'Arioste et son écritoire en bronze.

Les palais Schifanoza, Mazza et Strozzi sont ornés de fresques et de peintures. La maison de l'Arioste porte l'inscription suivante :

Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida, parta meo sed tamen ære domus.

Arioste habita cette maison vers la fin de sa vie. La maison où il naquit se trouve dans la rue Santa-Maria delle Bocche. « La prison du Tasse, dit M. A.-J. Du Pays, est un but de pèlerinage obligé pour tous les touristes. Tous les grands poëtes de nos jours s'en sont émus. Gœthe a fait des recherches à cet égard. Lamartine y a écrit des vers. Lord Byron s'y est fait enfermer pendant deux heures, et en a rapporté le sujet des *Lamentations du Tasse*. La détention du Tasse n'est que trop réelle; mais c'est, en vérité, par trop compter sur la crédulité que de vouloir faire croire qu'un homme a pu vivre sept années dans le caveau humide de l'hôpital Sainte-Anne qu'on montre aux curieux. »

On prétend que lorsque Aquilée fut ruinée par Attila, quelques habitants du Frioul, qui prirent la fuite, se dirigèrent vers le Pô, et vinrent se mettre en sûreté parmi les marécages et les bois, où est actuellement la ville de Ferrare. Vers l'an 555, l'exarque de Ravenne, qui gouvernait pour l'empereur de Constantinople, la fit entourer de murailles; mais elle ne prit de l'importance que sous les princes de la famille d'Este, qui, dès le X^e siècle, se mêle aux affaires de la ville. En 1208, cette famille enleva Ferrare aux Torelli, qui la possédaient depuis 1080. Le pape Paul II, en 1471, érigea Ferrare en duché en faveur de Borso d'Este, duc de Modène et cardinal de la cour du pape. Durant le XV^e et le XVI^e siècle, les princes d'Este encouragèrent les lettres, et, par leur magnificence, firent de Ferrare une des cités les plus illustres de l'Italie, et de leur cour une des plus brillantes de l'Europe. Ferrare fut alors comme le berceau de la poésie épique parmi les modernes (le Boïardo, l'Arioste, le Tasse). En 1598, Clément VIII réunit Ferrare au domaine de l'Eglise, sous prétexte de l'illégitimité de César d'Este, prince d'un caractère faible, qui céda et se retira à Modène. Les papes possédèrent Ferrare jusqu'en 1796, époque où les Français s'en emparèrent. En 1805, elle fut incorporée au royaume d'Italie et fut rendue au saint-siége par le congrès de Vienne; mais les Autrichiens occupèrent la citadelle. En 1848, quand des troupes romaines se réunirent sur les bords du Pô, le prince Lichtenstein franchit ce fleuve le 14 juillet, et contraignit la ville à se rendre à merci. La citadelle et sa garnison autrichienne furent de la sorte secourues et ravitaillées, et les Autrichiens s'y maintinrent en dépit de toutes les menaces qu'on leur adressait de Rome. Cependant, en février 1849, le général autrichien Haynau évacua la ville peu de temps avant l'arrivée des troupes républicaines de Rome. Le 7 mai suivant, Ferrare fut de nouveau occupée par les Autrichiens, qui la gardèrent jusqu'à la guerre de 1859, après laquelle la ville et son territoire furent réunis au nouveau royaume d'Italie. La province de Ferrare, naguère légation des Etats de l'Eglise, formant autrefois un duché, sur la rive N.-O. de l'Adriatique, présente une superficie de 273,610 hectares et une population de 210,890 hab. Le sol est bas, fertile, mais généralement marécageux, ce qui rend le climat très-insalubre. L'industrie de cette province est presque nulle, mais le pays abonde en pâturages; on y récolte aussi du vin, des céréales et de la soie.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : G. Syméon, *Epitome de l'origine et succession de la duché de Ferrare* (Paris, 1553, in-8°); G. Sardi, *Delle storie ferraresi* (Ferrare, 1556, in-4°, contin. par Ag. Faustini, Ferrare, 1646-1655, in-4°, et par G. Baruffaldi, Ferrare, 1700, in-4°); A. Frizzi, *Memorie per la storia di Ferrara* (Ferrare, 1791-1809, 5 vol. in-4°, fig.; nouv. édit. Ferrare, 1847, 5 vol.); G. Manini Ferranti, *Compendio della storia sacra e politica di Ferrara* (Ferrare, 1805-1810, 6 vol.); M. Guarini, *Compendio storico delle chiese e luoghi pii della città e diocesi di Ferrara* (Ferrare, 1621, in-4°); Coatti, *Chiese di Ferrara*

(Ferrare, 1773, in-4°); A. Frizzi, *Guida de'forestieri per Ferrara* (Ferrare, 1787); A. Maresti, *Teatro genealogico e istorico delle famiglie di Ferrara* (Ferrare, 1678, 2 vol. in-fol.); Gir. Baruffaldi, *Dissertatio de poetis ferrariensibus* (Ferrare, 1698, in-4°); *Memorie istoriche de' letterati ferraresi*, da G.-A. Barotti (Ferrare, 1777, in-fol; continué par L. Barotti, Ferrare, 1787, in-8°); *Notizie storiche delle accademie letterarie ferraresi*, da Gir. Baruffaldi (Ferrare, 1787, in-8°); *Dizionario degli uomini illustri ferraresi*, da Lor. Ughi (Ferrare, 1814, in-8°); *Catalogo istorico de'pittori e scultori ferraresi e delle opere loro*, da Cesare Cittadella (Ferrare, 1782-1783, quatre parties en 2 vol. in-8°, fig.); *Vite de'pittori e scultori ferraresi*, da G. Baruffaldo (Ferrare, 1844-1846, 2 vol. in-8°); Simonde de Sismondi, *Histoire des républiques italiennes du moyen âge* (Paris, 10 vol. in-8°); H. Leo, *Histoire d'Italie pendant le moyen âge*, trad. de l'allemand par Dochez (Paris, 1839-1840, 3 vol. in-8°). V. ESTE (maison d').

Ferrare (CONCILE DE), convoqué en 1438 par le pape Eugène IV, pendant la durée même du concile de Bâle et par opposition à ce concile, dont les Pères finirent par déposer le pape. Par une bulle du 1er janvier 1438, Eugène déclarait transférer le concile de Bâle à Ferrare, et, le 18 du même mois, le cardinal de Sainte-Croix, Nicolas Albergasi, ouvrit la séance préliminaire. Il déclara que cette translation entachait de nullité tout ce qui avait été fait à Bâle depuis la bulle du 1er janvier et ce qui s'y ferait à l'avenir. Le cardinal Cesarini et quatre prélats seulement quittèrent Bâle pour se rendre à l'appel d'Eugène IV. Le roi de France, Charles VII, défendit à ses sujets de se rendre à Ferrare et quelques autres nations montrèrent la même hostilité. Cependant, au bout de quelques mois, le pape avait réuni soixante-douze évêques, et bientôt il en compta cent soixante. Les prélats grecs, accompagnant l'empereur d'Orient, Jean Paléologue, affluèrent; ils étaient plus de sept cents, en comptant les archimandrites et les autres dignitaires. Marc, archevêque d'Ephèse, devait porter la parole en leur nom. Après que le pape eut, dans une seconde séance préliminaire, excommunié les évêques et les docteurs de Bâle qui, sous trente jours, n'auraient pas quitté cette ville, on fixa d'un commun accord les points à discuter. On convint de faire porter la discussion sur cinq articles, touchant : 1° la procession du Saint-Esprit; 2° l'addition du *filioque* au Symbole de Nicée; 3° le purgatoire; 4° l'usage des azymes dans la célébration des offices; 5° l'autorité du saint-siége et la primauté du pape.

Le père Labbe nous a donné des détails circonstanciés sur la tenue de ce concile et sur son apparat. Il eut lieu dans la cathédrale de Saint-Georges. Devant l'autel, les Evangiles furent placés sur un trône avec les clefs de Saint-Pierre et de Saint-Paul, apportées tout exprès de Rome. A l'ouverture solennelle (9 avril), le pape s'assit sur un trône, au côté droit de l'autel; plus bas était le trône de l'empereur d'Occident, qui resta vide; vis-à-vis, du côté gauche de l'autel, était placé le trône de l'empereur de Constantinople; plus bas, on établit le siége du patriarche. Le long de l'église étaient disposés des siéges pour tous ceux qui devaient avoir rang au concile. Du côté des latins, outre les cardinaux, les archevêques et les évêques, il y avait des abbés, des généraux d'ordres, des docteurs et une foule d'ecclésiastiques. Après que les latins eurent chanté la messe du Saint-Esprit, l'empereur et les prélats grecs, qui avaient, de leur côté, célébré l'office suivant leur rit, arrivèrent dans l'église et s'y rangèrent à gauche de l'autel. Le même ordre fut observé pendant toutes les sessions. Les ambassadeurs de l'empereur de Trébizonde, ceux du grand-duc de Moscovie, du prince des Ibériens, des hospodars de Servie et de Valachie, et les principaux officiers de l'empereur lui-même, eurent leurs siéges au concile, auprès du trône de Jean Paléologue. L'ordre, en dehors des discussions théologiques fort animées, ne fut troublé qu'un moment, à la treizième session : les ambassadeurs du duc de Bourgogne, arrivés avec quatre évêques, ayant pris place parmi les latins sans saluer l'empereur grec, on en fit une affaire, et les Bourguignons durent se plier à l'étiquette.

Après la séance d'ouverture, le concile s'ajourna au 8 octobre. A cette date eut lieu la première session. Le sursis de quatre mois avait été employé, dans des conférences, à ergoter, sans arriver à une solution; sur trois des cinq articles, deux seulement, ceux qui concernent la procession du Saint-Esprit et l'addition du *filioque*, furent discutés longuement dans les seize sessions du concile de Ferrare. Marc d'Ephèse, Isidore de Kiow et Bessarion de Nicée, parmi les grecs; le cardinal Julien Cesarini, le cardinal de Sainte-Croix, l'archevêque de Rhodes, l'évêque de Forli et André de Rhodes, parmi les latins, furent les principaux orateurs. On n'arriva à aucun arrangement. Dans la dernière session, les Pères du concile en étaient exactement au même point qu'à la première, les latins demandant que l'on examinât la question au fond, et les grecs exigeant que l'on retranchât d'abord le *filioque*, sauf à examiner plus tard s'il y avait lieu de l'ajouter. Au cours de cette seizième session, ouverte le 10 janvier 1439, la peste se déclara dans Ferrare; le pape proposa de transférer le concile à Florence, ce qui fut agréé par l'empereur et par le patriarche grec; la bulle de translation fut lue en séance publique, et les Pères s'ajournèrent au 26 février. V. FLORENCE (concile de).

FERRARE ou **FERRERA** (en latin *Ferraria*), ville d'Italie, à 12 kilom. de Novare, près de l'Albogna ou Arbogna; 2,255 hab. Manufactures de soie. Commerce de soie, céréales et fruits. Climat excessivement humide, qui cause de nombreuses fièvres intermittentes.

FERRARE (ducs de). V. ESTE (maison d').

FERRARE (le cardinal de). V. ESTE (Hippolyte d').

FERRARE (Renée de France, duchesse DE). V. RENÉE.

FERRARE (Anne DE), fille d'Hercule II, duc de Ferrare et de Modène, et de Renée de France, née en 1531, morte en 1607. Elle fut mariée en premières noces à François de Lorraine, qui devint duc de Guise (1550), poursuivit juridiquement Poltrot, l'assassin de ce prince (1563), épousa, trois ans plus tard, Jacques de Savoie, duc de Nemours, et prit une part active à tous les troubles de son époque. De son premier mariage, elle eut plusieurs fils, entre autres Henri de Guise, surnommé le *Balafré*, et le duc de Mayenne; et du second, Charles-Emmanuel, duc de Nemours, fougueux ligueur, qui fut gouverneur de Paris pendant que cette ville était assiégée par Henri IV (1590).

FERRARE (Gelasio di Nicolo DE), le plus ancien peintre connu de l'école de Ferrare, vivait vers le milieu du XIIIe siècle. Il apprit son art à Venise, sous la direction du peintre grec Théophraste de Constantinople. Cet artiste fut chargé, en 1242, par Azzo d'Este, de représenter la *Chute de Phaéton*, le premier sujet païen qui ait été reproduit par la peinture au moyen âge Gelasio exécuta, en outre, pour l'évêque de Ferrare, Philippe, une *Madone* et une *Bannière de saint Georges*.

FERRARE (Stefano FALZAGALLONI, dit Stefano DE), peintre italien de l'école de Ferrare, vivait au XVIe siècle. Le musée de Ferrare possède deux tableaux de cet artiste estimable : les *Douze apôtres* et la *Vierge sur un trône entre saint Jérôme et un évêque*, peinture exécutée en 1531.

FERRARESINO, peintre et graveur italien. V. BERLINGHIERI (Camillo).

FERRARI, troubadour italien, né à Ferrare au XIIIe siècle. Il passa la plus grande partie de sa vie à la cour du marquis d'Este. Il se rendit célèbre par ses poésies et par la pureté avec laquelle il parlait le provençal. Ferrari improvisait des réponses à toutes les questions que lui posaient les troubadours; aussi était-il désigné par eux sous le titre de maître. Aucun de ses écrits n'est parvenu jusqu'à nous.

FERRARI (Jean-Matthieu), médecin italien du XVe siècle, né dans le Milanais, au château de Grado, d'où il prit le surnom de **de Gradibus**, mort à Padoue en 1472. Il quitta Milan, où il exerçait son art, pour aller occuper une chaire à Padoue. Ses ouvrages, complétement oubliés, consistent en commentaires sur Avicenne.

FERRARI (Antoine), dit **Galateo** ou **Galateus Leccensis**, archéologue et naturaliste italien, né à Galatina (terre d'Otrante) en 1444, mort en 1516. Après avoir passé son doctorat à Ferrare, il alla se fixer à Naples, où il acquit une grande réputation, devint médecin du roi Ferdinand, accompagna Alphonse, duc de Calabre, au siége d'Otrante, et fut envoyé en mission en France. Plus tard, il quitta Naples pour aller terminer sa vie à Lecce. Malgré la faveur dont il avait joui à la cour, il était sans fortune et mourut pauvre. Ferrari possédait une vaste instruction. Il a laissé plusieurs écrits, dont les plus remarquables sont : *De situ Iapygiæ; Descriptio urbis Gallipolis; De Villa Vallæ* (Bâle, 1558, in-8°); *De situ elementorum, de situ terrarum, de mari et aquis et fluviorum origine* (Bâle, 1558, in-8°).

FERRARI (Gaudenzio), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Valdugia-di-Valsesia (Milanais) en 1484, mort à Milan en 1549. L'un des plus célèbres peintres de son siècle et de l'école lombarde, élève de Léonard de Vinci, ami et collaborateur de Raphaël, Ferrari, dont l'immense talent mérite une grande place dans l'histoire de l'art, serait probablement demeuré inconnu aux critiques et aux biographes, sans l'excellent ouvrage de Gaudenzio Bordiga, publié à Milan en 1821.

Dès sa première jeunesse, Ferrari fut envoyé à Vercelli, à l'école de peinture de Girolamo Giovenone. Mais il ne fit que passer dans cet atelier de second ordre, et vint à Milan, chef-lieu de l'école lombarde, suivre les leçons de Cervio et de Bernardino Luini; il s'inspira des conseils de Stefano Scotto et entra enfin dans l'atelier de Léonard de Vinci, où il étudia surtout la sculpture et l'architecture. Il n'avait plus rien à apprendre des choses de sa profession lorsqu'il retourna dans son pays, en 1503. Ses essais, très-brillants, ne tardèrent pas à révéler ce qu'il serait un jour. Un de ses premiers tableaux fut peint pour l'un des autels de la cathédrale de Novare; il est, comme les tableaux du XVe siècle, dont il rappelle du reste la manière, divisé en plusieurs compartiments et enrichi de dorures. En 1504, on n'hésita point à lui confier, malgré son jeune âge (il n'avait que vingt ans), la décoration de la chapelle della Pietà del Sacro Monte di Varallo, décoration qui est, d'ailleurs, le plus beau monument de sa gloire. Dans ce travail considérable, il s'agissait d'abord de peindre à fresque l'histoire de Jésus-Christ tout entière, depuis l'Annonciation jusqu'à la Résurrection; puis il fallait modeler en ronde bosse des statues groupées, grandes comme nature, faisant partie des sujets peints sur le mur. Une telle entreprise demandait une intelligence capable de tout saisir, un tempérament à la Léonard de Vinci. Ferrari a eu cette intelligence et ce tempérament : il a fait de son travail un chef-d'œuvre unique. Du reste, il n'exécuta qu'à plusieurs reprises cette décoration, qui ne pouvait évidemment être achevée d'une seule haleine; il en fit l'œuvre de toute sa vie : il avait vingt ans quand elle lui fut confiée, et, l'année de sa mort, il y travaillait encore. Aussi trouve-t-on dans ces pages magnifiques toutes les phases de son talent, sans qu'on puisse y remarquer des modifications sensibles à l'idée première qui avait inspiré l'artiste. Tout n'est pas, évidemment, à la même hauteur dans les fresques et dans les sculptures qui composent ce colossal tableau; mais l'ensemble est une merveille, et certains détails sont splendides. Frédéric Zucchero disait, plus tard, devant un groupe des trois Marie : « Je ne sais quel sculpteur, parmi les plus grands, les eût mieux modelées et y eût mis plus de sentiment (*Non so qual scultore dei megliori meglio l'avresse fatto e meglio espresso*). »

Ferrari dut interrompre une première fois les travaux du Sacro Monte di Varallo pour aller d'abord à Florence (1506), puis à Rome, où il passa trois années. Quelques biographes prétendent, mais à tort, qu'il fut, à Rome, le disciple du Pérugin; la vérité est que Gaudenzio avait accompagné Raphaël, de Florence, où il l'avait connu, dans la ville éternelle. Le Sanzio y était venu pour peindre au Vatican deux chefs-d'œuvre : la *Dispute du Saint Sacrement* et le *Parnasse d'Athènes*. Il associa Ferrari à son travail et devint son ami. Cette liaison fut des plus profitables à Ferrari : il modifia sa manière dans ce qu'elle avait de défectueux, en se proposant celle de Raphaël pour modèle; dès lors, aucun autre peintre milanais ne lui fut égal pour la grandeur du style et l'attrait du coloris. En 1510, il revint à Milan, auprès de son maître, Léonard de Vinci. C'est vers cette époque qu'il peignit le tableau qu'on admire encore dans l'église d'Arona, et qui porte la date de 1511. La même année, il peignit à Varallo, dans l'église Sainte-Marguerite, une suite considérable de fresques tirées du Nouveau Testament, et pour les franciscains, à l'église du Sacro Monte, les belles fresques représentant le *Calvaire*, où il plaça son portrait ainsi que celui de son ami Pelagrino di Modena. Il travailla cinq années consécutives à cette décoration. Appelé de nouveau à Rome par Raphaël (1516), il l'aida à décorer les salons Borgia; puis il peignit avec lui, à la Farnesina, dans la rue de la Longara, les sublimes pages de l'*Histoire de Psyché*. Les salons Borgia et la Farnesina, où le pinceau de Ferrari aborda des sujets profanes, sont une glorieuse exception dans l'œuvre du peintre milanais, qui ne traitait ordinairement que des sujets sacrés. Hâtons-nous de dire que, dans un genre tout différent de celui de Pierino del Vaga et de Jules Romain, les deux illustres élèves de Raphaël, il eut une fécondité d'idées non moins grande. Nul autre pinceau n'égala le sien pour exprimer la majesté divine, les mystères de la religion et les sentiments de piété qui l'animèrent toujours lui-même. A la noblesse de son style, à la vérité de ses expressions, à la vivacité de son coloris, à la variété de ses carnations, à la grâce de ses attitudes, au choix et au brillant de ses étoffes, il a dû la gloire d'occuper, après Léonard de Vinci, la première place parmi les peintres de l'école lombarde, et d'être compté au nombre des sept plus grands peintres de l'Italie. Après la mort du Sanzio, il fut désigné, avec les deux élèves les plus aimés du maître, Pierino del Vaga et Jules Romain, pour terminer les décorations de la salle Constantin. Quand il eut achevé sa part de cette œuvre célèbre, il revint à Varallo, en 1523. Il inaugura dès lors, au sanctuaire du Sacro Monte, sa seconde manière, celle qui a fait croire à certains biographes qu'il avait suivi l'école du Pérugin, par une série admirable de statues moulées et de peintures à fresque; les chapelles qu'il peignit alors sont parfaitement conservées.

La réputation de Ferrari était à son apogée; une foule d'élèves vinrent se grouper autour de l'illustre maître; ainsi fut fondée la seconde école milanaise, presque digne de rivaliser avec celle de Léonard de Vinci. Parmi les élèves formés à cette seconde école, signalons Fermo Stella di Caravaggio, Bernardino Lanini, Cesare Luini, G.-B. della Cerra, le Lovini, Zanetti, Pazzi, dit le *Sodoma*, Paolo Lomazzo, qui, plus tard, devenu aveugle, se fit le biographe de son maître.

Rendu désormais à ses inspirations religieuses, à cette foi robuste, sincère, profonde que n'avait pas altérée le brillant paganisme de Rome, Ferrari retrouva ses qualités natives, son puissant réalisme surtout, si fort, si expressif, modifié cependant par les réminiscences involontaires des trois grands maîtres : Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël, dont le divin génie le dominait à son insu. Les têtes de femmes qu'il peignit alors rappellent les vierges de Raphaël, avec un peu moins d'élégance et de coquetterie mondaine. Ses vieillards accusent évidemment les enseignements, le style de L. de Vinci. Enfin, Michel-Ange lui a inspiré, sans nul doute, certaines figures campées si fièrement, d'une grandeur si austère, qu'elles semblent peintes ou sculptées par l'auteur du *Moïse* lui-même. Mais ce que nul autre n'a pu lui donner, c'est la verve inouïe de l'arrangement, qui ne révèle jamais de fatigue, jamais d'hésitation; c'est le sentiment profond des sensations les plus variées; c'est, enfin, l'instinct de la couleur au plus haut degré, instinct plus fort que celui du Titien lui-même, et dont Rubens et Delacroix ont seuls donné l'idée. Le seul reproche sérieux qu'on puisse adresser à l'artiste, c'est d'avoir traité le costume jusqu'à la puérilité des détails; c'est encore d'avoir abusé des portraits, d'avoir placé dans ses compositions les plus grands personnages du temps, Charles-Quint, par exemple, avec des intentions et des mouvements qui les rendent ridicules. Ses chevaux enfin, aussi faux que ceux de Raphaël, n'ont pas autant d'allure, autant de grandeur. « Et pourtant, dit M. Charles Blanc, cette immense décoration du Sacro Monte, moitié peinte, moitié sculptée, forme un ensemble imposant, un spectacle à la fois pompeux et passionné, qui frappe l'imagination, agite le cœur et fascine les yeux de la foule par l'illusion presque effrayante que produit le mélange de la plate peinture avec des statues coloriées... » Lomazzo, élève de Ferrari, nous apprend que François Ier, qui avait connu à Milan Léonard de Vinci et ses élèves, avait acheté une peinture à Gaudenzio, l'*Enlèvement de Proserpine*. Ce tableau a disparu. Le *Saint Paul en méditation*, apporté au musée du Louvre en 1797 (n° 1001 du Catalogue), fut peint par Ferrari en 1543, pour l'église Santa-Maria delle Grazie, à Milan. Devant le grand apôtre est un livre ouvert sur un pupitre; le vide de la fenêtre permet de voir sa conversion, représentée en miniature au milieu d'un paysage. Baldinucci et Scaramuccia regardent à tort ce travail comme l'un des meilleurs du maître; il ne donne qu'une idée très-imparfaite de ses grandes qualités. En revanche, un tableau qui les résume toutes, et que possède le musée Brera, à Milan, c'est le *Martyre de sainte Catherine*, tableau comprenant de nombreuses figures un peu plus grandes que nature.

Presque tous les morceaux qui forment l'œuvre de ce grand peintre sont en Italie. Outre le *Martyre de sainte Catherine*, la galerie Brera conserve encore plusieurs fragments des fresques colossales des églises Santa-Maria delle Grazie, Santa-Maria della Pace et Saint-Nazaire, qui représentent la légende de Joachim et de Marie. Malheureusement, ces belles peintures ont été fort endommagées. C'est en 1542 que le maître exécuta les fresques de l'église delle Grazie, à Milan; elles représentent la *Passion de Jésus-Christ;* sans accuser les muscles d'une manière exagérée, le peintre a su, au moyen d'attitudes à la fois imposantes et pathétiques, imprimer à ses personnages un étonnant caractère d'énergie. Milan possède également : à Santa-Maria di San-Celso, le *Baptême de Jésus-Christ;* à Santa-Maria, autrefois San-Giorgio-al-Palazzo, un magnifique *Saint Jérôme;* à San-Ambrosio, la *Vierge entre saint Barthélemy et saint Jean*, et les restes d'un *Christ mort*, d'une *Madeleine en pleurs* et de quelques autres figures; chez le comte San-Giuliani, une *Nativité de Marie;* au palais Andreani, une *Madone caressant l'Enfant Jésus*, et un *Saint Jérôme*, qui est l'un des chefs-d'œuvre du maître; chez Gianbatista Monti, toujours à Milan, se trouvaient, en 1821, trois peintures dont parle Bordiga : une *Vierge avec saint Joseph et saint Antoine abbé*, un *Saint Roch* et un *Saint Sébastien;* enfin on voit encore, à Santa-Maria della Passione de Milan, la *Cène*, une peinture où l'énergie des expressions et la chaleur du coloris promettaient de faire l'un des chefs-d'œuvre de Gaudenzio, lorsque la mort vint l'empêcher d'y mettre la dernière main. On connaît à Verceil, dans l'église Saint-Christophe, le *Crucifiement*, tableau dans lequel Ferrari a introduit les portraits de son premier maître Giovenone et son élève Lanino. Dans un autre tableau du même sanctuaire, Ferrari a figuré son propre portrait : toque noire sur la tête, cheveux rouges et longue barbe de même couleur, yeux petits, nez aigu, taille ordinaire. Le tableau du maître-autel, à Saint-Christophe, représente le saint, et l'œuvre de Ferrari se complète par divers traits de la vie de Jésus-Christ et de la Madeleine, peints sur les murs. Les travaux de Verceil, exécutés en 1531, sont ceux où Gaudenzio, pour la grâce et la beauté, se rapproche le plus de la manière de Raphaël; on reconnaît que l'artiste était plein encore des réminiscences des salons Borgia, de la Farnesina et de la salle Constantin; il a introduit dans ces compositions de petits anges, qui sont de vrais chefs-d'œuvre pour la grâce des formes et des mouvements.

Varallo possède de Ferrari : une *Sainte Pétronille*, dans l'oratoire du même nom; à l'é-

glise des Franciscains, dite le sanctuaire della Pietà del Sacro Monte, la *Vie de Jésus-Christ*, en vingt et un tableaux, et pour faire suite à ces peintures, le *Crucifiement*, ou représentation du Calvaire, sur le mur de façade du chœur, en vingt-six figures sculptées en ronde bosse, grandes comme nature. C'est l'immense décoration que nous avons déjà signalée. A Saronno, à la coupole de l'église Notre-Dame, on admire une fresque parfaitement conservée, un chef-d'œuvre, une merveille, le fameux *Concert des anges*, qui est de 1535. Dix ans plus tard, Gaudenzio dota la même église de quatre autres pages admirables, les quatre ovales des pendentifs, représentant : la *Formation d'Ève*, le *Premier péché*, *Adam et Eve chassés du paradis*, *Adam et Eve condamnés au travail*. A Rome, on trouve de Ferrari, au musée du Capitole : une *Femme adultère*, une *Madone*, une *Crèche*, esquisse ; au palais de la Sciarra, une *Vision*. La cathédrale de Côme a, du même peintre, la *Fuite en Egypte* et le *Mariage de la Vierge;* le palais della Rovere, de Venise, a une *Nativité;* l'église Saint-Jacques, de Gênes, une *Visitation;* Traona, un *Couronnement de la Vierge;* Morbagno, une *Nativité;* le musée de Bruxelles, une *Madone avec trois anges et un donataire agenouillé;* enfin, Berlin, une autre *Nativité* et un portrait d'homme.

Tel est l'œuvre de Gaudenzio Ferrari. S'il n'a pas eu le *nescio quid divinum* de ses maîtres, s'il n'est pas comme eux au rang suprême, il en approche de bien près.

FERRARI (Barthélemy), désigné parfois sous le nom de **Ferrera**, fondateur des barnabites, né à Milan en 1497, mort en 1544. Orphelin de bonne heure, il géra sa fortune avec sagesse, se fit remarquer par la pureté de ses mœurs, par son inépuisable charité, et, de concert avec Antoine-Marie Zaccharia et Jacques Morigia, il institua à Milan, en 1530, la congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul, communément appelés *barnabites*, dont il fut élu supérieur en 1542.

FERRARI (Jérôme), savant philologue italien, né en 1501, à Correggio (et non pas à Milan, comme le disent à tort quelques biographes). Il entra dans l'état ecclésiastique, et vint bientôt à Rome, où il s'acquit une grande réputation de savoir et se concilia la protection des plus grands dignitaires de l'Eglise, entre autres du cardinal Cesarini, qui se fit un honneur de le loger en son palais. Ferrari mourut à Rome, en 1542, l'année même où il venait de faire paraître en cette ville ses *Emendationes*, ou *Remarques sur les* Philippiques *de Cicéron*, ouvrage estimable, par lequel l'auteur inaugurait la publication d'une série de travaux de philologie, impatiemment attendus de ses amis, et que sa fin prématurée interrompit tout à coup.

FERRARI (Octavien), philosophe et archéologue italien, né à Milan en 1518, mort dans cette ville en 1586. Après avoir étudié les lettres, la philosophie et la médecine, il obtint une chaire au collége Canobio, à Milan, d'où il se rendit à Pavie, pour y professer la logique; mais, en 1554, il retourna dans sa ville natale et y enseigna avec beaucoup de succès la philosophie pendant dix-huit ans. On a de lui des ouvrages estimés : *De sermonibus exotericis* (Venise, 1575, in-8°), sur les doctrines d'Aristote; *De origine Romanorum* (Milan, 1607, in-8°), livre où l'auteur a fait preuve de beaucoup d'érudition et de sagacité.

FERRARI, FERREO ou **FERREI** (Louis), mathématicien italien, né à Bologne ou à Milan en 1522. D'une famille pauvre, il parvint, par la seule pénétration de son intelligence, à se faire dans la science une place remarquable. Cardan, qui avait deviné sa merveilleuse aptitude pour les mathématiques, lui donna des leçons et put bientôt se glorifier des progrès extraordinaires de son élève. A dix-huit ans, Ferrari était en état de professer les mathématiques et dè soutenir des thèses remarquables. Plusieurs cours se le disputèrent; Ferrari choisit celle du cardinal Hercule Gonzague, qui lui confia le soin de lever la carte de l'État de Milan. Le mathématicien y travailla pendant huit ans; mais il ne sut pas résister aux plaisirs qui s'offraient à lui de tous côtés, et une maladie dangereuse le força d'abandonner le travail qu'il avait commencé. On lui proposa une chaire de mathématiques à Bologne, et il mourut un an après, sans l'avoir occupée, à l'âge de quarante-trois ans (1562).

On connaît de Ferrari deux épigrammes; l'une en grec, qui précède le poëme des *Heures* de Noël Conti, et l'autre en latin, à la fin du IVe livre de l'*An*, du même auteur. Cardan, qui a raconté sa vie, ne ménage pas les couleurs; il l'appelle débauché, impie, colère, etc.

Ferrari trouva avec ce même Cardan, son maître, la démonstration de la formule de résolution des équations du troisième degré, que Tartaglia leur avait communiquée sous forme d'énigme. Il résolut, peu de temps après, l'équation du quatrième degré; Cardan, qui nous l'apprend dans son *Ars magna* (1545), nous a transmis la méthode de son disciple : c'est celle qui est connue sous le nom de *méthode italienne*.

FERRARI (Jean-François), poëte italien. On sait très-peu de chose sur sa vie; il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. On n'a de lui qu'un volume peu connu, intitulé : *Rime burlesche* (Venise, 1570, in-8°). C'est un recueil de paradoxes pleins de verve (louange de la gale, etc.), ou de gaies facéties contre les grands hommes de l'antiquité (contre Aristote, Cicéron, etc.). La Fontaine semble avoir traduit de Ferrari, mot pour mot, la fable de la *Cigale et la Fourmi*. Le poëte italien ne se fait pas scrupule de rimer, à l'occasion, des pièces entières en patois de Bergame, de Modène, des Romagnes, voire même en argot, et c'est en argot qu'il a travesti une épître d'Horace.

FERRARI (Philippe), géographe et religieux servite italien, né à Ovillo (Milanais), mort en 1626. Il fut, à deux reprises, général de son ordre. Ses principaux ouvrages sont : *Catalogus sanctorum qui in Martyrologio non sunt* (Venise, 1625), et *Lexicon geographicum* (Milan, 1627, in-4°), travail remarquable, contenant plus de 9,600 articles.

FERRARI (François-Bernardin), archéologue italien, né à Milan en 1576, mort dans cette ville en 1669. Il fut un des docteurs du collége Ambrosien, fondé par le cardinal Fréderic Borromée, archevêque de Milan, qui chargea Ferrari de voyager en Espagne et en Italie, et d'y recueillir des livres et des manuscrits pour en former la bibliothèque Ambrosienne. Ferrari devint par la suite directeur du collége des Nobles, de Padoue; mais il quitta bientôt ce poste pour retourner dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages, remplis d'érudition et de recherches curieuses, sont : *De antiquo ecclesiasticarum epistolarum genere* (Milan, 1612, in-8°); *De Ritu sacrarum Ecclesiæ catholicæ concionum* (Milan, 1618), souvent réédité; *De veterum acclamationibus et plausu* (Milan, 1627, in-4°).

FERRARI (Jean-Baptiste), en latin **Ferrarius**, savant jésuite italien, né à Sienne en 1584, mort dans cette ville en 1655. Il professa pendant près de trente ans l'hébreu au collége Romain. Il a composé plusieurs ouvrages, entre autres : *Orationes* (1625); *De Florum cultura* (1633, in-4°); *Hesperides, sive De malorum aureorum cultura et usu* (1646, in-fol.).

FERRARI (Léonard), dit le **Leonardino** ou **Lonardino**, peintre italien, mort vers 1648. Il était élève de Lucio Massari. Il peignit à l'huile et à fresque des sujets religieux, dont on trouve un certain nombre dans les églises de Bologne; mais il excella surtout dans la peinture de genre, dans les scènes familières et les caricatures.

FERRARI (Sigismond), bénédictin et controversiste italien, né à Vigevano (Milanais) en 1589, mort à Rome en 1646. Il fut procureur général de son ordre en Autriche, et commissaire des missions établies en Hongrie. Son principal ouvrage a pour titre : *De rebus Hungaricæ provinciæ sacri ordinis Prædicatorum* (Vienne, 1637, in-4°).

FERRARI (Jean-André DE), peintre italien, né à Gênes en 1599, mort en 1669. Il reçut les leçons de Bernard Castello, puis de Bernard Strozzi, prit l'habit ecclésiastique pour éviter les embarras d'un ménage, et travailla avec une ardeur infatigable. Tous les genres lui devinrent familiers. Il traita avec un égal succès l'histoire, le genre, le portrait, le paysage, les animaux, les fleurs, etc., et produisit tellement qu'il n'est peut-être pas d'église et de palais de l'ancien Etat de Gênes qui ne renferment des tableaux de lui. Parmi les ouvrages de ce remarquable artiste, nous citerons : la *Crèche*, de la cathédrale de Gênes; la *Nativité de la Vierge*, de l'église de Voltri, etc.

FERRARI (Luca), dit **Luca di Reggio**, peintre italien, né à Reggio (Modène) en 1603, mort à Padoue en 1654. Il reçut les leçons du Guide, puis vint enseigner son art à Padoue. Les compositions de cet artiste ont de la grâce, parfois un véritable caractère de grandeur, et le coloris en est fort beau. On cite parmi ses meilleures peintures : la *Descente de croix*, de Saint-Antoine de Padoue; la *Peste de* 1630, aux Dominicains de cette ville; *Saint Jean et Elie*, à la Madonna delle Lagrime, de Bologne.

FERRARI (Horace), peintre italien, né à Voltri, près de Gênes, en 1606, mort de la peste dans cette dernière ville en 1657. Il compta au nombre de ses protecteurs le prince de Monaco, qui le retint quelque temps à sa cour. Dans ses peintures, soit à fresque, soit à l'huile, il se montra bon coloriste et habile dessinateur. On cite, comme une de ses meilleures œuvres, la *Cène*, à l'oratoire de San-Siro, de Gênes.

FERRARI (Octave), archéologue italien, né à Milan en 1607, mort à Padoue en 1682. Il était neveu du savant Bernardin Ferrari, qui lui fit faire ses études au collége Ambrosien. Chargé, à vingt et un ans, de professer la rhétorique à ce même collége, Ferrari montra un talent qui lui valut d'être nommé, en 1634, professeur d'éloquence, puis de langue grecque, à l'université de Padoue. Il occupa cette chaire avec beaucoup d'éclat, vit ses appointements élevés de 500 à 2,000 ducats, reçut de Louis XIV, dont il avait prononcé le panégyrique, une pension annuelle de 500 écus, et succéda à Ripamonte en qualité d'historiographe de Milan. Ferrari était fort instruit, mais le style de ses ouvrages se ressent du mauvais goût du temps. Les principaux sont : *De re vestiaria* (Padoue, 1642); *Origines linguæ italicæ* (Padoue, 1676, in-fol.). On a publié après sa mort : *Opuscula* (Helmstædt, 1710, 2 vol. in-8°), recueil de plusieurs de ses petits écrits, et *Dissertationes duæ, altera de balneis, altera de gladiatoribus* (Helmstædt, 1720, in-8°).

FERRARI (François), peintre italien, né près de Rovigo en 1634, mort à Ferrare en 1708. Il eut pour maître de perspective et d'ornement Gabriel Rossi, peignit de nombreux décors pour les théâtres d'Italie, se rendit ensuite à Vienne, où il travailla pendant quelque temps pour l'empereur Léopold Ier, puis retourna dans sa patrie. Ferrari a exécuté quelques tableaux d'histoire pour les églises, mais ces ouvrages sont de moindre valeur.

FERRARI (Antoine-Félix), peintre italien, né à Ferrare en 1668, mort en 1719. Il était fils du précédent, dont il reçut les leçons et qu'il surpassa. Comme lui, il s'attacha à peindre l'ornement, la décoration, l'architecture, joignit à la délicatesse du style beaucoup d'imagination, et mit dans ses inventions un grand cachet de noblesse. Les nombreux travaux à fresque qu'il exécuta dans plusieurs villes d'Italie amenèrent une grave alération dans sa santé. Ferrari prit alors en telle aversion l'art auquel il devait sa célébrité que, par une clause de son testament, il déclara que son fils n'aurait plus droit à sa succession au cas où il suivrait la profession paternelle.

FERRARI (Giacomo), peintre italien, né à Mantoue, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il passa la plus grande partie de sa vie à Crémone, s'adonna, vers la fin de son existence, à l'alchimie, et mourut dans la misère. L'église Saint-Georges-et-Saint-Pierre de Crémone possède de cet artiste quatre tableaux exécutés de 1657 à 1664. Ils représentent les *Martyres de saint Alexandre et de saint Guarini* et des scènes de la légende de Pépin et Plectrude.

FERRARI (Grégoire), peintre italien, né à Port-Maurice en 1644, mort à Gênes en 1726. Elève du Sarzana, il se rendit à Parme pour se perfectionner par l'étude des œuvres du Corrége. Il copia avec un grand talent les tableaux de cet illustre maître, acquit un style large, un coloris vigoureux, mais resta un dessinateur médiocre et réussit peu dans la science du clair-obscur. Parmi ses ouvrages, nous citerons son *Saint Michel*, de l'église la Madonna delle Vigne, à Gênes.

FERRARI (Laurent), peintre italien, né en 1680, mort en 1744. Il était fils du précédent, dont il fut le meilleur élève. Il entra dans les ordres, mais n'en continua pas moins à se livrer entièrement à la peinture, se rendit à Rome, où il se perfectionna sous la direction de Carlo Maratta et se forma une manière qui tient à la fois du Corrége et de l'école romaine. L'abbé Ferrari dessinait avec correction, et son coloris est parfois très-vigoureux. On a de lui des fresques, des peintures à l'huile, des camaïeux, genre dans lequel il excellait. Nous citerons, parmi les œuvres de cet artiste, qui était à la fois peintre de talent, ecclésiastique respectable et homme du monde du plus charmant esprit, ses fresques du palais Carega, à Gênes, où sont figurées des scènes tirées de l'*Enéide*, et le tableau qui représente des saints de l'ordre des Augustins déchaussés, dans l'église de la Visitation.

FERRARI (Gui), littérateur et jésuite italien, né à Novare en 1717, mort en 1791. Il professa dans les colléges de son ordre, cultiva les genres les plus divers : la poésie, l'éloquence, l'histoire, la biographie, les inscriptions, et composa de nombreux ouvrages écrits en un latin élégant. Nous citerons, entre autres : *De rebus gestis Eugenii principis a Sabaudia, bello Pannonico* (Rome, 1747, in-4°); *De Politica arte oratio dicta* (1750); *De rebus gestis Eugenii principis, bello Italico* (1752); *De rebus gestis Eugenii principis, bello Germanico* (1773); *De Vita quinque imperatorum Germanorum* (Vienne, 1775, in-8°).

FERRARI (Jean-Baptiste), écrivain italien, né à Tresto, près d'Este, en 1732, mort à Padoue en 1806. Il devint préfet des études au collége de cette ville. On a de lui quelques ouvrages, pour la plupart biographiques, qui sont écrits en un latin excellent. Nous citerons notamment : *Vitæ illustrium virorum seminarii Patavinensis* (1799, in-8°), et *Vita Pii VI* (1802, in-4°).

FERRARI (Louis-Marie-Barthélemi), barnabite et savant italien, né à Milan en 1747, mort en 1820. Il professa les mathématiques et la physique de 1780 à 1810, et occupa, à partir de 1816, une chaire d'instruction religieuse. On a de lui, outre des ouvrages religieux, des dissertations sur différents points d'hydraulique, formant trois volumes, publiés en 1793, 1797 et 1811.

FERRARI (Pierre), ingénieur italien, né à Spolète en 1753, mort à Naples en 1825. Il fut d'abord architecte de la chambre apostolique. Nommé ingénieur en chef du département du Trasimène, pendant la domination française au commencement de ce siècle, il fut chargé d'exécuter plusieurs travaux d'utilité publique. Ferrari fit les plans et le tracé d'un canal destiné à joindre la Méditerranée à l'Adriatique, mais qui ne fut pas exécuté. Il a publié à ce sujet : *De l'ouverture d'un canal navigable qui, de la mer Adriatique, en traversant l'Italie, déboucherait par deux endroits dans la Méditerranée* (1825).

FERRARI (Luigi), sculpteur italien, né à Venise en 1810. Il eut pour maître son père Bartolomeo Ferrari, qui mourut en 1844, après avoir exécuté un grand nombre de statues, de monuments funèbres et de belles sculptures en bois. Le jeune Luigi débuta à dix-sept ans en exposant à l'Académie de Venise un buste de *Vierge*, qui fit bien augurer de son avenir. Après ce début, il continua à travailler, à se fortifier dans son art, et, dix ans plus tard, il mit au jour son groupe du *Laocoon* (1837), œuvre monumentale exécutée avec une grande habileté, et qu'on voit aujourd'hui dans le musée de Brescia. Depuis cette époque, M. Ferrari a exécuté beaucoup de groupes, de statues et de bas-reliefs de grande dimension. Il a été nommé, en 1851, professeur de sculpture à l'Académie de sa ville natale. Indépendamment de cette grande habileté pour tailler le marbre, qu'on trouve chez la plupart des sculpteurs italiens de notre temps, les œuvres de M. Ferrari se font remarquer par une vigueur beaucoup plus rare chez ses compatriotes, qui se bornent, pour la plupart, à imiter les œuvres du passé. On cite parmi ses meilleurs morceaux : *David triomphant de Goliath;* la *Résignation chrétienne*, bas-relief; la *Prière d'un mari sur le tombeau de sa femme; Jeune fille priant sur le tombeau de son père;* la *Résurrection du Christ;* l'*Ange de la résurrection;* l'*Ange de la charité;* la *Mélancolie; Endymion; David remerciant Dieu de sa victoire;* l'*Innocence;* l'*Occasion; Danseuse; Naïade*, etc.

FERRARI (Joseph), philosophe italien, né à Milan en 1812. Grâce à une fortune indépendante, il lui fut permis de s'adonner tout entier aux études philosophiques. Disciple de Romagnosi, M. Ferrari débuta dans les lettres par deux longs articles publiés dans la *Biblioteca italiana*, sous ce titre : l'*Esprit de Romagnosi*. L'auteur était tout jeune alors, et ce premier écrit révélait chez lui une âme en proie au doute, s'imaginant volontiers que l'erreur et la vérité sont également choses relatives et mobiles.

Souffrant péniblement la domination qui pesait sur toute l'Italie par l'occupation autrichienne, entravé dans sa liberté d'esprit et dans l'expansion de ses idées, M. Ferrari ne tarda pas à venir habiter la France, où l'horizon s'offrait plus large aux hommes de bonne volonté. Familiarisé de bonne heure avec notre langue, c'est en français qu'il a écrit la plupart de ses livres. Citons d'abord : *Vico et l'Italie* (1839), qui donne une idée très-nette et très-originale du mouvement dont Vico fut le précurseur, mouvement suivi par MM. Michelet et Quinet avec une incontestable autorité; puis, en 1840, deux opuscules académiques : *De l'erreur* et *De religiosis Campanellæ opinionibus*.

En 1842, M. Cousin le fit nommer professeur suppléant de philosophie à Strasbourg; mais c'est à peine s'il avait eu le temps d'ouvrir son cours que déjà il était révoqué, grâce à une calomnie de Basile, nous voulons dire des feuilles cléricales. Il publia ses leçons dans un livre intitulé : *Idées sur la politique de Platon et d'Aristote*, où il passe en revue tous les systèmes, inclinant plutôt vers la psychologie que vers l'ontologie, se gardant bien toutefois de prendre parti contre telle ou telle école. Son *Essai sur le principe et les limites de la philosophie* (1843), dans lequel il commence à esquisser son système, nous le montre se rapprochant du scepticisme de Kant.

M. Ferrari retourna à Milan en 1848; mais, peu satisfait de la tournure que prenaient les événements, il revint en France et reprit ses travaux philosophiques. En 1849, il donna en français les *Philosophes salariés*, œuvre de polémique où son système se précise et où le mot de « révélation naturelle » est prononcé pour la première fois; puis, bientôt après, en italien : la *Filosofia della Rivoluzione*, ouvrage important et qui mérite une place à part. Ensuite il donna successivement de nombreux articles à la *Revue des Deux-Mondes* et à la *Revue indépendante*, ainsi qu'un opuscule sur Machiavel. Ces articles ont été publiés en italien sous le titre de : *Opuscoli politici e letterarii*. Son œuvre capitale : *Histoire des révolutions d'Italie* (1856), écrite en français, est sans contredit l'histoire d'Italie la plus intéressante et la plus originale. L'auteur y renverse toutes les traditions et y peint sous un jour tout à fait nouveau la querelle des guelfes et des gibelins.

Après la guerre de 1859, M. Ferrari rentra dans son pays et put voir réalisé, au moins en partie, le rêve de sa vie. Revenu à Paris l'année suivante, pour faire imprimer son *Histoire de la raison d'Etat*, il se hâta d'aller prendre part aux discussions du parlement de Turin, où il venait d'être envoyé par la ville de Milan.

Ce dernier ouvrage du philosophe italien est aussi remarquable par la science, la profondeur et la sagacité des vues qu'il expose, que par le style; mais, il faut bien le reconnaître, c'est l'œuvre d'un esprit sceptique et découragé. L'auteur en est arrivé à ce point de ne compter que sur la France pour le succès de la cause italienne; mais, en même temps, il laisse deviner que l'amie peut de-

venir un jour le danger de son pays. Nous n'avons pas à examiner ici cette question délicate.

Depuis 1860, M. Ferrari a fait à Turin un cours libre sur les écrivains politiques de l'Italie, extrait en quelque sorte de son *Histoire de la raison d'Etat*. Enfin il a publié (Paris, 1867) un ouvrage curieux à plus d'un titre : la *Chine et l'Europe, leur histoire et leurs traditions comparées*. L'auteur a évidemment voulu prouver ceci : que les extrêmes se touchent et ont des affinités; ainsi, à l'en croire, toute révolution politique ou religieuse se produisant en Chine a eu son contre-coup immédiat en Europe, et *vice versa*. Cette thèse, on en conviendra, a au moins le mérite de l'originalité.

Quoique M. Ferrari se montre dans ses écrits républicain fédéraliste, il s'en faut que, dans la pratique, on le trouve aussi absolu, et, tout en souhaitant, à coup sûr, la fédération pour son pays, il accepte le régime constitutionnel et monarchique..., en attendant la république. Il est le seul député, néanmoins, qui ait osé combattre l'unité. Dans l'*Annexion des Deux-Siciles* (1860) et dans trois remarquables discours au parlement italien (1860-1861), il a dit que, tout en admettant la protection du roi Victor-Emmanuel et sans vouloir restaurer les princes déchus, haïs et méprisés, il regardait comme nécessaire le maintien de l'autonomie administrative des anciens Etats. Cette idée, fort juste en théorie et peut-être praticable, soutenue à la Chambre par MM. Matteucci et Minghetti, ne rallia qu'une faible minorité; le moment n'était pas encore venu.

C'est pour avoir mal compris les idées de M. Ferrari, son ami intime, que P.-J. Proudhon a écrit avec tant de violence et si peu de raison contre l'unité italienne. L'amour du paradoxe entraîne parfois, sans doute, un peu trop loin M. Ferrari; mais il est de ceux dont le caractère n'a rien à redouter du reproche de versatilité, et qui, par leur savoir et leur talent, honorent les lettres et sont la gloire d'une nation.

FERRARI (Gabriel DE), imprimeur italien. V. GIOLITO.

FERRARIE s. f. (fèr-ra-rî — de *Ferrari*, bot. ital.). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, dont les espèces peu nombreuses croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On dit aussi FERRAIRE.

— **Encycl.** Les *ferraries* sont des plantes à rhizome tubéreux; à feuilles ensiformes, épaisses; à tige simple ou rameuse; les fleurs sont très-belles, mais durent peu de temps. Ce genre ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, toutes exotiques. Plusieurs sont cultivées dans nos serres tempérées, où on les multiplie facilement de caïeux, qu'on détache quand les feuilles sont desséchées. La *ferrarie ondulée* croît au Cap de Bonne-Espérance; ses feuilles sont d'un beau vert, les feuilles inférieures ponctuées de rouge et de brun; les fleurs sont d'un pourpre foncé, bordées d'un cercle blanchâtre et marquées de points jaunes. La *ferrarie purgative*, qui croît au Brésil, possède la propriété que rappelle son nom spécifique.

FERRARIIS (Théophile DE), philosophe scolastique italien, né à Crémone vers 1431; on ignore l'époque de sa mort. Il entra dans l'ordre des frères prêcheurs, à Venise. L'étude d'Aristote et des péripatéticiens fit sa principale occupation. On a de lui : *Propositions recueillies dans les divers écrits d'Aristote*, en latin (1493, in-4o); une édition des *Commentaires de saint Thomas sur Aristote*.

FERRARINI (Michel-Fabrice), archéologue italien, né à Reggio, mort en 1492. Il devint prieur de l'ordre des carmes. Il parcourut les principales villes d'Italie, recueillit toutes les inscriptions qu'il put trouver, et dont il a composé un gros volume in-4o, resté manuscrit; la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. Ce fut lui qui publia pour la première fois : *Significatio litterarum antiquarum*, de Valerius Probus (1586).

FERRARIS (Joseph, comte DE), feld-maréchal autrichien, né à Lunéville en 1726, d'une famille piémontaise, mort en 1814. Jeune encore, il entra dans l'armée autrichienne, se distingua dans la guerre de Sept ans. Il devint, en 1767, directeur général de l'artillerie des Pays-Bas, et dressa une carte de Belgique, sur le modèle de celles de Cassini. Il commanda un corps d'armée dans la campagne de 1793 contre la France. En 1808, il fut élevé à la dignité de feld-maréchal, après avoir présidé le conseil aulique de guerre pendant plusieurs années.

FERRARIS (Amalia), danseuse italienne, née à Voghera (Piémont) en 1830. Elle prit les leçons du chorégraphe Charles Blasis, et débuta au théâtre de la Scala, à Milan, en 1844. Engagée peu après par l'administration de la scène de San-Carlo, à Naples, elle créa, dans une période de quatre années, divers rôles écrits à son intention, ceux entre autres de la *Regina delle Rose*, *Ondina*, *Fiorita*, *Nadilla*, *Armida*. Après avoir paru successivement à Gênes, à Turin, à Florence, à Sinigaglia, à Ravenne et sur les principaux théâtres de la Péninsule, elle figura à celui d'Apollo, à Rome, pendant les carnavals de 1854 et 1855, puis alla remplir les engagements d'une saison au théâtre de la Reine, à Londres. Elle passa ensuite à Vienne sur la scène de la Porta Carindia, et fut enfin attachée, en 1856, à notre Grand Opéra. Son triomphe, dans le ballet des *Elfes* et dans celui d'*Orfa*, fut des plus éclatants, et des admirateurs enthousiastes n'hésitèrent pas à la proclamer « la rivale d'Elssler. » Les louanges les plus passionnées furent adressées à cette artiste, dont la danse brillante et variée, légère et gracieuse, la pantomime expressive, le jeu hardi, représentaient l'école italienne dans ce qu'elle a de plus pur, de plus élevé, de plus savant. Parmi ses créations, nous citerons les ballets suivants : l'*Isola degli Amori*, *Raffaello e la Fornarina*, *Il Giucatore*, *Ileria*. A l'Académie de musique, elle a tenu le rôle principal dans le ballet de la *Sacountala*, et s'est surpassée dans celui de *Graziosa* (1861). Depuis qu'elle a quitté l'Opéra, Mlle Ferraris a fait de briliantes excursions à l'étranger, et l'écho de ses succès est souvent parvenu jusqu'à nous. Etant à Rome, en 1854, le sculpteur Gajazzi, à la suite d'une soirée d'adieux où elle fut l'objet de vingt-deux rappels, l'a représentée dans le rôle de *Ileria*, un de ses plus beaux.

FERRARO (Jean-Baptiste), médecin vétérinaire italien, né à Naples au XVIe siècle. Il fut écuyer du roi d'Espagne Philippe II. On a de lui : *Due anatomie, una delli membri et viscere, l'altra dell' ossa de' cavalli* (Bologne, 1573, in-12), et un traité sur l'art d'améliorer les différentes races de chevaux et de guérir les maladies auxquelles ils sont sujets (Naples, 1602). — Son fils, Pierre-Antoine FERRARO, écuyer du roi d'Espagne, a composé un savant traité intitulé : *Il cavallo frenato* (Naples, 1602, in-fol.), dans lequel il traite de tous les objets qui servent à l'équipement d'un cheval.

FERRARS (George), jurisconsulte, écrivain et poëte anglais, né près de Saint-Alban, dans le comté d'Hertfort, en 1512, mort à Flamstead en 1579. Les grands succès qu'il obtint au barreau attirèrent l'attention du ministre de Henri VIII, Thomas Cromwell, comte d'Essex, qui l'appela à la cour. Il conquit les bonnes grâces de Henri VIII, dont il reçut la terre de Flamstead; il jouit également de la faveur d'Edouard VI et de la reine Marie; cependant il n'occupa aucun poste important, et fut loin de s'enrichir. Ferrars a laissé trois tragédies et divers ouvrages en vers, qu'on trouve dans le *Mirror of magistrates*, de William Baldwin. On lui attribue, en outre, une *Histoire de la reine Marie*, publiée sous le nom de R. Grafton.

FERRARY (François), chimiste et naturaliste français, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) en 1780, mort dans cette ville en 1842. Il fut pendant quelques années chirurgien de marine. On a de lui : *Essai sur l'histoire naturelle du département des Côtes-du-Nord* (Saint-Brieuc, 1836 et suiv., in-18).

FERRASSE s. f. (fè-ra-se — rad. *fer*). Techn. Outil qui sert au dégrossissage mécanique des glaces, et qui consiste en un cadre de bois garni de lames de fer maintenues par des vis. ‖ Coffre en tôle où l'on fait recuire le verre.

FERRASSIÈRES, village et comm. de France (Drôme), cant. de Séderon, arrond. et à 71 kilom. de Nyons, au pied du mont Ventoux; 401 hab. Miel et vins renommés. Place publique plantée d'ormes gigantesques. Gouffres immenses de Monieux et de la vallée de la Ferrassières. Ruines du château de la Gabelle.

FERRAT s. m. (fè-ra). Ichthyol. Espèce de poisson du genre saumon.

FERRAT (cap), promontoire de la côte septentrionale d'Afrique, dans l'Algérie, province et à 30 kilom. N.-E. d'Oran, au N. d'Arzeu, par 35° 50′ de latit. N. et 2° 45′ de longit. O.

FERRAT ou **FERRATO**, cap de la côte S.-E. de l'île de Sardaigne, situé par 39° 17′ 30″ de latit. N. et 7° 19′ de long. E. Il est surmonté par la tour du Mont-Ferro, et, un peu plus loin, on rencontre dans l'intérieur sept pics isolés qui portent le nom des *Sept-Frères*, et ont une élévation moyenne de 760 mèt. au-dessus du niveau de la mer.

FERRATA (Hercule), sculpteur italien, né à Pelsotto, près du lac de Côme, mort à Rome en 1685. Il reçut les premières leçons d'un artiste médiocre, Orsolino, puis se rendit à Rome, où il obtint quelques travaux qui le mirent en relation avec des élèves de l'Algarde. Bientôt après, il entra dans l'atelier de ce sculpteur, qui exerça sur ses idées artistiques une grande influence, et dont il adopta le style. Ce fut sous la direction de ce maître que Ferrata exécuta la statue de la *Force* pour le tombeau de Léon XI, à Saint-Pierre, et la figure de saint Pierre dans le bas-relief d'Attila, de la même église. A partir de cette époque, Ferrata exécuta un grand nombre d'ouvrages en marbre et en stuc pour les principales églises de Rome. Sous le pontificat d'Alexandre VII, il composa, avec le Bernin, les modèles des statues colossales qui portent la fameuse chaire de Saint-Pierre, et des enfants qui la surmontent. En 1677, Côme III, grand-duc de Toscane, le chargea d'amener de Rome à Florence trois sculptures antiques célèbres : la *Vénus de Médicis*, les *Lutteurs* et le *Rémouleur*, et de procéder à leur restauration. La façon habile dont il s'en acquitta lui valut d'être prié par le grand-duc de restaurer d'autres antiques qui avaient été mal réparés. Après un assez long séjour à Florence, pendant lequel il exécuta divers ouvrages pour le gouvernement et pour des particuliers, Ferrata retourna à Rome, où il continua jusqu'à sa mort à produire des œuvres nouvelles avec une infatigable ardeur. Il était membre de l'Académie de Saint-Luc depuis 1657. Ferrata fut un des artistes les plus féconds de son temps. Pour gagner beaucoup d'argent, il exécutait ses travaux avec une rapidité qui a beaucoup nui à leur perfection; et, bien qu'il eût étudié les antiques, qu'il les copiât admirablement, il n'en sacrifia pas moins au goût de son époque pour la recherche et le maniéré. Parmi ses œuvres, dont le nombre est considérable, nous citerons : *Saint Joseph* et *Saint Nicolas de Tolentino;* les statues qui décorent les tombeaux des cardinaux *Bonelli* et *Pimentel*, dans l'église de la Minerva; les tombeaux d'*Ottaviano Acciajuoli* et du cardinal *Falconieri*, à Saint-Jean des Florentins; l'*Ange colossal* tenant la croix, pour le pont Saint-Ange; *Saint André apôtre* et *Saint André d'Avellin*, dans l'église de Saint-André della Valle; *Saint Bernard* et *Quatre enfants*, dans l'église della Pace; l'*Eléphant de marbre* qui porte l'obélisque de la place de la Minerva; le bas-relief de *Sainte Agnès*, dans l'église de ce nom; la statue de *Clément X*, pour son tombeau; la *Charité* qui orne le tombeau de Clément IX; un *Saint Antoine abbé*, etc. Tous ces ouvrages se trouvent à Rome. Ferrata a exécuté, en outre : une *Sainte Jeanne Chantal*, pour Reggio; *Saint Bernardin* et la statue d'*Alexandre VII*, pour Sienne; *Saint Romain avec sainte Sabine* et les *Anges*, pour Nepi; un *Christ bénissant*, pour la Sicile, etc.

FERRATE s. m. (fèr-ra-te — rad. *fer*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide ferrique avec une base : FERRATE *de potasse*.

FERRATUS MONS, nom latin du JURJURA, montagne d'Algérie.

FERRAULT (Jean), jurisconsulte français. V. FÉRAULT.

FERRAZ (Valentin), général et homme d'État espagnol, né dans la province de Huesca vers la fin du XVIIIe siècle. Il prit part, en 1808, à la guerre de l'indépendance, fut plus tard attaché à l'armée de la colonie de la Havane, et, à son retour en Espagne, devint successivement commandant des grenadiers de la garde royale, maréchal de camp et inspecteur général de cavalerie (1831). Il remplit dans la suite les charges les plus éminentes, telles que celles de capitaine général de la province de Castille, de ministre de la guerre, à trois reprises, de président du conseil des ministres, de député aux cortès, etc. A l'époque des événements de juillet 1856, il était premier alcade de Madrid et inspecteur général de la milice du royaume. Il est devenu depuis sénateur électif et sénateur à vie. Le général Ferraz a écrit plusieurs ouvrages relatifs à différentes questions militaires, et parmi lesquels il faut citer en première ligne son *Instruction des guérillas*.

FERRAZANO, bourg d'Italie, prov. de Molise, district et à 3 kilom. S.-E. de Campo-Basso; 2,600 hab. Source ferrugineuse et sulfureuse.

FERRE s. f. (fè-re). Techn. Espèce de pince qui sert à façonner le goulot des bouteilles de verre.

FERRÉ, ÉE (fè-ré) part. passé du v. Ferrer. Garni de fer; muni d'une pointe, d'un bout de fer : *Une porte* FERRÉE. *Une croisée* FERRÉE. *Un bâton* FERRÉ. ‖ Muni de clous : *De gros souliers* FERRÉS. *Il y a, comme cela, des hommes qui portent des souliers* FERRÉS *pour passer à la postérité.* (A. Karr.)

— Dont les sabots sont garnis de fers, en parlant d'une bête de somme : *Un cheval mal* FERRÉ. *Une mule* FERRÉE.

— Par ext. Muni de bouts en métal : *Des lacets* FERRÉS.

— Fig. Convaincu; solide, fort sur la matière : *Je suis* FERRÉ *sur cette question.* ‖ On dit aussi FERRÉ À GLACE dans le même sens : *On m'a mis en garde contre tout cela; oh! oh! je suis* FERRÉ À GLACE *maintenant; mes nouveaux amis m'ont donné de bons conseils.* (Th. Leclercq.)

— Loc. fam. *Avoir la bouche ferrée*, Avaler quelque chose de très-chaud, sans en souffrir. ‖ Signifie aussi Etre impudent dans ses discours.

— Mar. *Poulie ferrée*, Poulie dont l'estrope est en fer.

— Méd. *Eau ferrée*, Eau dans laquelle on a plongé un fer rouge, ou qu'on a versée bouillante sur du fer rouillé, ou dans laquelle on a fait dissoudre des substances ferrugineuses, ou laissé du fer pendant un temps plus ou moins long : *L'*EAU FERRÉE *est efficace contre les pâles couleurs.*

— P. et chauss. *Route, chemin ferré*, Route, chemin empierré : *A une époque où l'on voyageait fort peu, faute de bateaux à vapeur, de chemins de fer, de* CHEMINS FERRÉS, *et même de simples chemins.* (Gér. de Nerv.) ‖ *Voie ferrée*, Chemin de fer : *Depuis que la France est sillonnée de* VOIES FERRÉES, *la locomotion est devenue un besoin de chaque jour.* (J.-M. Cayla.)

FERRÉ, dit le **Grand Ferré**, chef de paysans du XIVe siècle, célèbre par sa haute taille, sa force herculéenne et son courage; né aux environs de Verberie (Picardie). Il fut quelque temps à la tête des paysans du Beauvoisis, révoltés contre les nobles (v. JACQUERIE, JACQUES); mais s'illustra surtout par sa résistance contre les bandes anglaises qui, depuis la bataille de Poitiers, dévastaient périodiquement le nord de la France. On connaît surtout sa belle défense du château de Longueil. En 1359, suivant le récit du continuateur de Nangis, 200 paysans des environs de Compiègne, serfs de l'abbé de Saint-Corneille, obtinrent de leur seigneur la permission de se retrancher dans le château de Longueil pour résister à l'ennemi. Les Anglais, qui campaient à Creil, méprisant de *telles gens*, mais voulant s'emparer de leur position, dirigèrent une attaque contre eux, les surprirent dans leur fort mal gardé et tuèrent leur capitaine, Guillaume aux Alouettes. La garnison, épouvantée, allait ployer, quand le Grand Ferré ranima ses compagnons et les entraîna contre les assaillants. Armé de sa lourde hache de fer, il renverse tout sur son passage, tue de sa main plus de quarante ennemis, se saisit de la bannière anglaise et la jette dans la boue du fossé. Encouragés par un tel exemple, les paysans-soldats, pauvres serfs de campagne accoutumés à trembler devant les gens de guerre, suivaient leur chef audacieux en frappant sur les Anglais *comme s'ils battaient le grain dans l'aire*, pour employer les expressions du vieux chroniqueur. Mis en déroute, les ennemis revinrent le lendemain en plus grand nombre, irrités autant qu'humiliés de leur défaite de la veille. Mais Ferré et les gens de Longueil, enhardis par le succès, ne craignirent par de sortir de leurs murs et d'aller combattre en plaine ces guerriers bardés de fer, qu'ils écrasèrent une seconde fois. Ainsi, pendant que les nobles s'enfermaient dans leurs châteaux et les bourgeois dans leurs villes murées, laissant le pays en proie aux dévastations de l'ennemi, l'exemple du patriotisme et de la résistance était donné par ces hommes des classes rurales si universellement méprisés, et dégradés d'ailleurs par une longue servitude. Le Grand Ferré devint la terreur des Anglais (qui précédemment déjà n'avaient osé passer l'Oise tant qu'il s'était tenu à Rivecourt), l'orgueil de ses compagnons et l'espoir des populations. Malheureusement, après le dernier combat, où il s'était fort échauffé à frapper sur l'ennemi, il but une énorme quantité d'eau froide pour étancher sa soif, fut saisi par la fièvre et obligé de rentrer dans sa misérable cabane et de se mettre au lit. Les Anglais, transportés de joie, se hâtèrent d'envoyer douze soldats pour le surprendre et le tuer. Averti par sa femme, ce Roland populaire oublia pour un moment ses souffrances, saisit à côté de son lit cette fameuse hache de fer qu'un homme ordinaire avait de la peine à soulever, s'élança en chemise dans la petite cour au-devant des assassins, s'adossa à un mur, en tua cinq et mit les autres en fuite. Après ce nouvel exploit, il but encore de l'eau froide; la fièvre redoubla, et il mourut peu de jours après, pleuré de ses compagnons et de tout le pays; car, lui vivant, dit le chroniqueur, les Anglais n'auraient jamais osé s'y établir.

FERRÉ (Charles-Théophile), membre de la Commune révolutionnaire qui mit Paris en état de révolte pendant deux mois en 1871, né dans cette ville en 1845, fusillé le 28 novembre 1871. Lors de la manifestation politique qui eut lieu, en 1868, devant la tombe du représentant du peuple Baudin, un homme de très-petite taille, au nez fort long, au visage presque entièrement recouvert par une barbe noire, s'élança tout à coup sur une tombe voisine et cria d'une voix perçante : « Vive la république! la Convention aux Tuileries! la Raison à Notre-Dame! » Ce jeune homme était Théophile Ferré, alors employé d'agent d'affaires, et qui commençait à se lancer dans l'arène politique. Il devint bientôt un des orateurs les plus assidus des réunions publiques, où il se fit remarquer par ses violences de langage, par ses apologies de la Terreur, et il subit pour ce fait plusieurs condamnations en police correctionnelle. Il était emprisonné à Sainte-Pélagie lorsque, le 15 mai 1869, de concert avec son ami Raoul Rigault et Napoléon Gaillard, il s'insurgea contre les gardiens, qu'il accabla d'injures, ce qui lui valut une aggravation de peine. Impliqué dans le procès de Blois, sous l'inculpation de complot contre la vie de Napoléon III, il s'écria, dès le début du procès : « Je suis socialiste, communiste, athée! quand je serai le plus fort, gare à vous! » et apostropha le président avec une telle violence (19 juillet 1870) qu'il fut exclu de l'audience et réintégré en prison. Néanmoins, comme aucune charge ne pesait contre lui, il se vit acquitté.

Après la révolution du 4 septembre 1870 et la chute de l'empire, Ferré fit partie des compagnies de marche du 152e bataillon de Montmartre, et rien de particulier n'attira sur lui l'attention publique jusqu'au 18 mars 1871. Ce jour-là, il prit une part active à l'insurrection, se rendit au siége du comité central de la garde nationale, rue des Rosiers, s'opposa au départ des gardes républicains prisonniers et obtint du commandant Dardelle

la révocation de l'ordre qui les mettait en liberté. Le 26 du même mois, 13,784 électeurs du XVIIIe arrondissement le nommaient membre de la Commune de Paris, et, lors de la formation des commissions, il était appelé à faire partie du comité de sûreté générale. Le général Duval ayant été fait prisonnier et fusillé lors de la sortie du 4 avril, Ferré le remplaça à la préfecture de police, où il fut adjoint à Raoul Rigault. Dans ces fonctions, il rivalisa de zèle avec ce dernier, en multipliant les ordres d'arrestations illégales et en supprimant les journaux selon son bon plaisir. Les membres de la Commune eux-mêmes s'émurent de ces façons d'agir par trop arbitraires; Cournet, qui était d'une modération relative, remplaça comme préfet de police Rigault, devenu procureur de la Commune (26 avril); quant à Ferré, il resta attaché à la préfecture, où pendant quelque temps son influence se fit moins sentir; cependant il continua à soutenir de ses votes les mesures les plus violentes que prit l'assemblée communaliste. Bientôt après, les esprits exaltés ayant complétement pris le dessus à l'Hôtel de ville, Cournet, accusé de tiédeur, dut donner sa démission et fut remplacé par Ferré (14 mai). Devenu maître absolu à la préfecture, ce dernier supprima presque tous les journaux, continua de plus belle le système des arrestations illégales, et bientôt signa l'arrêt de mort des malheureuses victimes entassées dans les prisons. Dès le 21 mai, jour où les troupes de l'Assemblée commencèrent à pénétrer dans Paris, il envoya à Collet, directeur de la Santé, l'ordre de faire procéder à l'exécution des sergents de ville et des gendarmes retenus comme otages dans cette prison, puis ordonna par un billet adressé au citoyen Luçay de « faire flamber » le ministère des finances, si toutefois on doit s'en rapporter au témoignage de l'expert qui a déclaré reconnaître dans ce billet l'écriture de Ferré. Il abandonna, le 24, la préfecture de police, après avoir fait mettre le feu à cet édifice; rejoignit Rigault, se rendit à la prison de la Roquette (26 mai), où il fut un des ordonnateurs du massacre de l'archevêque Darboy, du président Bonjean et des principaux otages, rendit la liberté aux condamnés pour crimes et leur fit remettre des armes, peut-être pour qu'ils s'en servissent contre les otages (27 mai). Après toutes ces horreurs, l'armée de Versailles étant devenue maîtresse de Paris tout entier, Ferré disparut et se cacha. Arrêté au mois de juin dans une mansarde de la rue Montorgueil, il fut compris, comme principal accusé, dans le procès intenté aux membres de la Commune qu'on avait pu saisir, et traduit, le 7 août, devant le 3e conseil de guerre siégeant à Versailles. Comme au procès de Blois, Ferré refusa de prendre un défenseur; de faire assigner des témoins à décharge, déclara au président qu'il ne répondrait point à l'interrogatoire et lut des considérants dans lesquels il fit l'apologie de la Commune. Bien qu'il eût affirmé ne pas vouloir répondre, il saisit toutes les occasions pour prendre la parole, se raccrochant à des faits sans importance et interrompant souvent les témoins. Vers la fin des débats, il fit publier une sorte de déclaration dans laquelle il célébrait les hauts faits de la Commune et qu'il terminait par ces mots : « La fortune est capricieuse. Je confie à l'avenir le soin de ma mémoire et de ma vengeance. » Le 2 septembre 1871, Ferré fut condamné à la peine de mort. Cette sentence ne fut exécutée que le 28 novembre, en même temps que celles qui avaient été prononcées contre Rossel et le sergent Bourgeois. Ferré mourut bravement, sans donner aucun signe de faiblesse, et le jour même il avait adressé à sa sœur une lettre dans laquelle il déclarait persister jusqu'au dernier moment dans ses opinions matérialistes et athées.

Parmi les papiers saisis au domicile de Ferré, lors de son arrestation, plusieurs journaux ont rapporté qu'on avait trouvé une note écrite par lui-même, le 8 octobre 1862. Dans cette curieuse note, après avoir parlé de sa petite taille, de son long nez, de sa figure « de polichinelle, » il ajoute : « Dans la rue, on se retourne pour bien m'observer, on sourit, les gamins se moquent de moi et me donnent des sobriquets. Aux écoles où j'ai été, j'ai toujours eu des surnoms, tels que : fée Carabosse, maréchal Nez, Sans-nez, etc. Je suis aussi chez mes parents la risée des personnes qui viennent me voir. Chez mon patron, mon physique n'étant pas favorable, on se figure que je suis sans capacité aucune... Outre cela, je suis mal vêtu, ce qui me donne l'air emprunté et gauche; je suis orgueilleux, je me redresse; alors j'ai tout à fait l'air d'une caricature... Allons, pauvre ami, sois fort. Dédaigne les mauvaises paroles qu'on te dira; aie du cœur et de l'énergie, tu parviendras et personne n'aura rien à réclamer. Il existe un proverbe à Paris où il est dit : Ceux qui réussissent ont toujours raison; ceux qui n'arrivent pas, toujours tort. Tâche que la première partie d'icelui soit vraie pour toi. » Nous n'affirmons pas que cette note ait réellement été écrite par Ferré : elle pourrait bien n'être qu'une de ces inventions dont certains journalistes ne se font pas faute, quand il s'agit de tourner en ridicule un ennemi.

Depuis la fin de l'insurrection communaliste, étouffée par l'autorité militaire avec une impitoyable, et trop souvent avec une aveugle rigueur, la famille de Théophile Ferré s'est vue frappée dans tous ses membres. Son père, l'ancien cocher Théophile Ferré, a été arrêté et enfermé à la citadelle de Fouras; sa mère est morte folle à l'hospice Sainte-Anne, le 14 juillet 1871; son frère Hippolyte, né en 1847, et qui n'avait exercé aucune fonction officielle sous la Commune, également arrêté, a dû être transporté à l'hopital de Versailles, atteint d'un transport au cerveau; enfin, sa jeune sœur elle-même, après huit jours de détention, s'est retrouvée, dans le foyer désert, restant seule debout et libre après la sombre catastrophe.

FERRE-ANAH ou **FERRIANA**, ville d'Afrique, régence et à 240 kilom. S.-O. de Tunis, à 140 kilom. N.-O. de Gabès, au pied du versant oriental de la chaîne de montagnes qui se prolonge au N.-E. jusqu'au cap Bon, ou Ras-Adar. On suppose que c'est l'ancienne ville dont parle Salluste sous le nom de *Thala*, où se réfugia Jugurtha, qui y fut poursuivi et pris par Métellus.

FERREIN (Antoine), médecin et anatomiste français, né en 1693, près d'Agen, mort en 1769. Il fit ses études médicales à Montpellier, enseigna l'anatomie et la chirurgie à Marseille et à Paris avec un grand succès, devint premier médecin de l'armée française en Italie, professeur au Collége de France, puis à la Faculté et au Jardin du Roi, et enfin membre de l'Académie des sciences. « Ferrein, dit la *Biographie médicale*, forma d'illustres élèves, et il passe, avec raison, pour un des plus grands anatomistes du siècle dernier. » Il n'a publié que quelques *Mémoires*, dont un sur la formation de la voix humaine, qui donna lieu à une polémique très-vive, et où il soutient que l'organe vocal est un instrument à cordes. C'est d'après ses leçons qu'ont été rédigés le *Cours de médecine pratique*, par Arnauld de Nobleville (Paris, 1769), et les *Eléments de chirurgie pratique*, par Gauthier (1771).

FERREIRA, ville de Portugal, prov. d'Alentejo, à 24 kilom. O. de Beja, près de la rive gauche du Safrins; 2,500 hab. Château fort. Cette ville donna son nom aux marquis de Ferreira, de la famille de Cadaval. ‖ Autre ville du Portugal, prov. de Beira-Baxa, à 65 kilom. S.-S.-E. de Coïmbre; 2,127 hab. ‖ Ville d'Espagne (Andalousie), prov. et à 58 kilom. E. de Grenade, au pied de la Sierra-Nevada et sur la rive gauche de la rivière du même nom; 2,000 hab. On y remarque une tour très-ancienne, construite par les Maures, et qui sert aujourd'hui de prison. Commerce de farines.

FERREIRA (Antoine), un des poëtes classiques du Portugal, né à Lisbonne en 1528, mort de la peste en 1569. Il occupa une chaire à l'université de Coïmbre et devint juge de la cour suprême de Lisbonne. C'est pendant les loisirs que lui laissait l'exercice de sa haute magistrature qu'il composa les poésies qui lui ont valu le titre un peu ambitieux d'*Horace portugais*, et qui l'ont fait ranger parmi les plus grands poëtes de sa nation, à côté de Sa de Miranda et de Camoëns, au-dessous, cependant, de ce dernier, malgré l'opinion des contemporains. Il s'inspirait surtout des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ses sonnets, ses élégies, ses odes sont extrêmement remarquables; mais c'est surtout à ses épîtres qu'il doit sa haute réputation littéraire. Il a conquis aussi une place distinguée comme poëte dramatique : on lui doit la seconde tragédie régulière qui ait paru en Europe (la première est la *Sophonisbe*, du Trissin), *Inez de Castro*, où il sut revêtir des formes de la tragédie grecque l'événement le plus tragique et le plus populaire des chroniques portugaises. Un critique moderne, M. Costa e Sylva, a vainement tenté de lui contester la composition de ce chef-d'œuvre. Cette opinion a été victorieusement réfutée par M. Martinez de la Rosa. On doit encore à Ferreira la première comédie de caractère qu'ait produite la Péninsule : le *Jaloux*. Il écrivit exclusivement en langue portugaise. Ses œuvres ont été réunies à Lisbonne (1771). M. Ferd. Denis a donné une traduction française d'*Inez* dans le *Théâtre européen* (Paris, 1835).

FERREIRA (Christophe), missionnaire et jésuite portugais, né à Torres-Vedras en 1580, mort au Japon en 1652. Il se rendit au Japon en 1609, au moment où les chrétiens y étaient l'objet de grandes persécutions et s'y livra avec ardeur à la prédication. Arrêté en 1633, il fut condamné à subir l'affreux supplice de la fosse, à moins qu'il ne préférât abandonner sa foi. Vaincu par l'horreur du supplice, il consentit à embrasser la religion des Japonais, et vécut ainsi au Japon pendant dix-neuf ans; mais, en 1652, après avoir longtemps déploré sa faiblesse, il résolut de laver sa honte et se livra volontairement au martyre à Nangasaki. On a de lui : *Relaçao da perseguiçao contra a fé levantada no reyno de Taicu, no anno de* 1627.

FERREIRA (Jozé-Martins), écrivain portugais, né à San-Pedro de Roriz, près de Porto, mort dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a composé plusieurs ouvrages, dont le plus recherché est un roman. Les événements qu'il y raconte se passent aux Indes. Cet ouvrage a pour titre : *Relaçao que contem os venturosos e prodigiosos successos de Joao Baptista Gallinato* (Lisbonne, 1607, in-4o).

FERREIRA (Antonio-Fialho), voyageur portugais, né à Macao vers 1600, mort vers 1658. Il remplit avec talent divers emplois civils et militaires, et reçut, en 1633, le commandement de la flotte de Macao. Un grave conflit s'étant élevé, dans la colonie de Macao, entre les indigènes et l'administration, Ferreira se rendit à Goa pour demander des secours au vice-roi, dom Pedro de Silva; mais celui-ci n'ayant pu lui en donner, Ferreira résolut de se rendre en Europe en prenant la voie de terre. Parti de Goa en 1639, il passa en Perse, traversa l'Arménie, l'Anatolie, Constantinople, l'Italie, visita Rome, puis arriva à Madrid et enfin à Lisbonne. Sur ces entrefaites éclata la révolution de Portugal, qui détacha ce royaume de l'Espagne et appela au trône Jean IV, de la maison de Bragance. Ce roi chargea Ferreira d'aller annoncer dans l'Inde son avénement, puis lui fit faire un voyage en Chine, le nomma gentilhomme du palais et le décora de l'ordre du Christ. On a de Ferreira : *Relaçao da viagem que... fez Antonio Fialho Ferreira deste reino a cidade de Macao na China* (Lisbonne, 1643, in-4o), et un ouvrage manuscrit, écrit en portugais et traduit en espagnol, sous le titre de : *Demandes et réponses sur la navigation nouvellement entreprise de la Chine à l'Inde*.

FERREIRA ou **FERREYRA** (Antonio), chirurgien portugais, né à Lisbonne en 1626, mort en 1679, fils d'un chirurgien. Lorsqu'il eut étudié son art à Coïmbre, il fut chargé de se rendre à Tanger, où régnait la peste, afin d'en arrêter les progrès. Ferreira faillit être victime de son zèle, puis retourna à Lisbonne et devint chirurgien de l'hôpital de Tous-les-Saints, chirurgien du roi, etc. On a de lui un ouvrage, longtemps fort recherché, et qui atteste ses connaissances étendues; il a pour titre : *Luz verdadeira e recopilado examene de toda a cirurgia* (Lisbonne, 1670, in-fol.).

FERREIRA (Manoel), missionnaire et jésuite portugais, né à Lisbonne en 1630, mort après 1694. Il remplit des missions apostoliques dans les Indes, dans l'Indo-Chine, et baptisa plus de 20,000 idolâtres dans le Tonkin. On a de lui : *Noticias summarias das perseguiçoes da missao de Cochinchina* (Lisbonne, 1700, in-fol.).

FERREIRA (Alexandre), jurisconsulte et historien portugais, né à Oporto en 1644, mort à Lisbonne en 1737. Il fut nommé magistrat suprême de sa ville natale en 1708, conseiller de la reine en 1715, devint secrétaire du marquis d'Abrantès, appelé à l'ambassade de Madrid en 1726, puis fut élu membre de l'Académie d'histoire de Lisbonne. Ses principaux ouvrages sont : *Alegacion juridica* (Lisbonne, 1704, in-fol.), ou preuves des droits de l'archiduc d'Autriche Charles III à la couronne d'Espagne, et *Memorias o Noticias da celebre ordem dos templarios, etc.* (1735, in-fol.), histoire des templiers, aussi remarquable par son exactitude que par la pureté du style.

FERREIRA (Diego-Fernandez), écrivain portugais, né vers 1646. Il s'occupa beaucoup de vénerie et devint chasseur en titre de dom Francisco de Mello. On a de lui un ouvrage, fort recherché aujourd'hui, qu'il publia sous le titre de : *Arte da caça de altenaria* (Lisbonne, 1616, in-4o).

FERREIRA (Alexandre-Rodriguez), voyageur et naturaliste, surnommé le **Humboldt brésilien**, né à Bahia en 1756, mort en 1815. Il fit ses études à Coïmbre, y professa quelque temps l'histoire naturelle, puis fut appelé à Lisbonne en 1778. De 1778 à 1783, il s'occupa de décrire les produits naturels du Muséum d'Ajuda, d'examiner les mines de houille de Buarcos, et écrivit d'importants *Mémoires*, qui lui valurent le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences de Lisbonne (1780). En même temps, il fit les préparatifs nécessaires à un voyage d'exploration scientifique dans les régions intérieures du Brésil, et partit en 1783 pour accomplir cette mission, dont l'avait chargé le gouvernement. Ferreira commença par explorer la grande île de Marajo, puis visita successivement des territoires alors presque entièrement inconnus, entre autres le Mato-Grosso, la Serra de Cannuru, le district de Guyaba, etc. Il suivit dans leurs détours les grands cours d'eau tributaires de l'Amazone, étudia les productions du sol, les races indigènes, leurs langues et leurs mœurs, passa neuf ans à se livrer à ces excursions parfois si périlleuses, et retourna en 1793 à Lisbonne, où il occupa, jusqu'à la fin de sa vie, la charge d'administrateur du Cabinet royal d'histoire naturelle et du Jardin botanique. Les nombreux manuscrits composés par Ferreira sur son voyage dans l'Amazone ont été perdus. Il ne reste de lui que quelques opuscules, insérés dans divers recueils.

FERREIRA DE VERA (Alvaro), généalogiste portugais, né à Lisbonne vers le commencement du XVIIe siècle. Il compulsa les cartulaires, les archives de Lisbonne, puis de Madrid, et passa plusieurs années à étudier la biographie et la généalogie des grandes maisons. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Origine de la noblesse politique, des blasons, charges et titres* (Lisbonne, 1631); *Orthographe, ou Méthode pour écrire correctement le portugais* (1631); *Vies abrégées du comte D. Henri de Bourgogne, du roi Alphonse Henriquez, de Sanche Ier, d'Alphonse II, etc.* (Saragosse, 1643), etc.

FERREIROS, ville de Portugal, prov. du Douro, à 20 kilom. d'Aveiro, sur la rive gauche du Vouga; 1,750 hab.

FERREIROS DE TENDAES, ville de Portugal, prov. de Beira-Alta, à 26 kilom. de Lamego; 2,076 hab.

FERRELO (Barthélemy), navigateur espagnol. V. FERRER.

FERREMENT s. m. (fè-re-man — rad. *ferrer*). Action de river les fers des forçats, avant leur départ pour le bagne.

— Objet en fer; garniture en fer : *Les* FERREMENTS *d'un coffre. Lorsqu'il fut arrêté, on trouva sur lui des crochets de fer, des fausses clefs et une foule d'autres* FERREMENTS.

FERREO ou **FERREI**, professeur de mathématiques. V. FERRARI (Louis).

FERRÉOL (saint), premier évêque de Besançon, martyrisé en 211. Il était originaire d'Athènes, et suivit, avec son frère Ferrutien, ou Ferjeux, ou Fargeau, saint Irénée, qui allait évangéliser les Gaules. Arrêté avec ce dernier, par ordre du préfet romain Claude, il fut décapité. L'Eglise célèbre leur fête le 16 juin. — Un autre saint FERRÉOL était tribun de l'armée romaine et fut martyrisé à Vienne, en Dauphiné. Il est honoré le 17 septembre.

FERRÉOL (saint), évêque de Limoges, né dans cette ville, mort en 597, succéda à saint Exotius comme évêque. Il était, dit-on, parent de saint Yrieix, abbé d'Attane. Il reconstruisit l'église de Saint-Martin de Brive, brûlée par les troupes de Gondebaud, et il assista aux conciles de Mâcon (585) et de Clermont (588).

FERRÉOL (Tonance), homme d'Etat gallo-romain, né vers 420 au château de Trevidon (Rouergue), mort vers 490. Il était fils d'un préfet des Gaules sous Honorius; lui-même fut revêtu de cette dignité et devint le gendre d'Avitus. A l'époque de l'invasion d'Attila, ce fut lui qui décida les Gaulois à joindre leurs forces à celles d'Aétius pour combattre les Huns. Peu après, il sauva la ville d'Arles de la dévastation, en persuadant à Thorismond, roi des Goths, d'en lever le siége. Il possédait, sur les rives du Gardon, entre Nîmes et Clermont, une magnifique habitation où il avait formé la plus riche bibliothèque des Gaules. Sidoine Apollinaire en donne la description dans son *Epître IX* (livre II).

FERRÉOLE s. f. (fè-ré-o-le — de *Ferréol*, n. pr.). Bot. Syn. de MABA, genre d'ébénacées.

FERRÉOLE (SAINTE-), bourg et commune de France (Corrèze), cant. de Donzenac, arrond. et à 12 kilom. N.-E. de Brive, sur une hauteur; pop. aggl., 519 hab. — pop. tot., 2,690 hab.

FERRER v. a. ou tr. (fè-ré — rad. *fer*). Garnir de fer, d'une pointe de fer, d'un bout de fer : FERRER *une porte*. FERRER *une pique*. FERRER *un bâton*.

— Fig. Dominer, conduire à sa guise, enjôler : *Il n'est pas facile à* FERRER. *Ne te laisse pas* FERRER.

— Loc. prov. *Ferrer la mule*, Se faire payer plus cher que le prix coûtant les objets qu'on a achetés, pour le compte d'un autre, et aussi Recevoir de l'argent pour procurer à quelqu'un l'accès auprès d'un grand :

> A montrer mes talents l'occasion est belle :
> Savoir *ferrer la mule* est un art où j'excelle.
> Secrétaire banal, je m'en vais essayer,
> Puisqu'il me met en œuvre, à m'en faire payer.
> BOURSAULT.

Cette locution vient, dit-on, de ce qu'un serviteur de Vespasien, pendant un voyage de son maître, fit ferrer sans nécessité une mule de l'empereur pour donner à un solliciteur, qui avait payé ce service, le temps de présenter un placet. L'histoire ajoute que l'empereur, informé de ce marché, voulut partager avec le muletier. D'autres prétendent que le proverbe *Ferrer la mule* vient de ce que, dans le temps que les magistrats allaient au palais montés sur des mules, leurs laquais, pendant l'audience, jouaient et buvaient, puis s'indemnisaient de leur perte ou de leur dépense en doublant celle des mules, qu'ils disaient avoir fait ferrer.

— Techn. Mettre des fers aux sabots d'une bête de somme : FERRER *un cheval, un âne. Les maréchaux s'enfuyaient des villages pour ne pas* FERRER *les chevaux*. (Guizot.)

> Que si le loup t'atteint, casse lui la mâchoire;
> On t'a *ferré* de neuf. . . . .
> LA FONTAINE.

‖ *Ferrer à glace*, Appliquer aux sabots d'un cheval des fers cramponnés, ou des clous à tête pointue, pour l'empêcher de glisser sur la glace. ‖ *Ferrer le chanvre*, Le frotter par poignées sur un fer obtus pour le nettoyer et l'assouplir.

— Comm. Appliquer une marque en plomb sur des marchandises, pour indiquer qu'elles ont été visitées à la douane.

— Pêche. *Ferrer le poisson*, Donner un coup sec avec la ligne, pour que le fer de l'hameçon s'engage dans les chairs du poisson qui mord.

— **Antonyme.** Déferrer.

FERRER (Jayme), cosmographe espagnol, né en Catalogne, florissait à la fin du XVe siècle. Il avait acquis une telle réputation comme cosmographe, qu'après la découverte du nouveau monde, lors du traité qui eut lieu entre Jean II de Portugal et Ferdinand et Isabelle d'Espagne, pour établir une ligne de démarcation partageant l'Océan entre les deux puissances (7 juin 1494), Ferrer fut appelé à la cour d'Espagne pour donner son avis. Ce fut lui qui, avec une remarquable habileté, et en employant les méthodes très-imparfaites alors en usage, traça la ligne de démarcation à 370 lieues à l'O. des îles du Cap-Vert.

FERRER (Bartholomeo) et non **Ferrelo**, comme on l'écrit souvent à tort, navigateur espagnol du XVIe siècle. Il fut attaché, en 1542, en qualité de premier pilote, à l'expédition que le vice-roi du Mexique, Antonio de Mendoza, envoya explorer la côte occidentale de la Californie. Cette expédition, composée de deux navires, partit, sous les ordres de Jean-Rodrigo Cabrillo, du port de la Navidad, le 27 juin. Les navigateurs relevèrent avec le plus grand soin tous les caps et tous les ports qu'ils trouvèrent sur la côte. Ils apprirent en plusieurs endroits qu'il se trouvait des Européens dans l'intérieur des terres, avancèrent jusqu'à 38° 40′, puis allèrent hiverner dans les îles San-Luca. Cabrillo y mourut le 3 janvier 1543, et laissa le commandement de l'expédition à B. Ferrer. Celui-ci leva l'ancre bientôt après, et, malgré les mauvais temps dont il fut assailli, il navigua jusqu'à 43° de latitude, où il vit les côtes du cap Blanc. Empêché, par le manque de vivres et par un froid excessif, de pousser plus avant ses explorations, Ferrer fit voile pour la Nouvelle-Grenade et toucha, le 14 avril, le port de la Navidad, d'où était partie l'expédition. Herrera et Navarette nous ont transmis les détails circonstanciés du voyage de Cabrillo et de Ferrer. On les trouve également dans l'*Histoire des Indes* de Jean de Laët.

FERRER (Rafael), jésuite et missionnaire espagnol, né à Valence, mort en 1611. Il fut le premier qui porta l'Evangile chez les Cofanes, peuplade nombreuse et redoutée qui occupait un vaste territoire dans la Cordillère, à 240 kilomètres environ de Quito (1602). Il y obtint un succès inespéré, puis pénétra chez les peuplades qui habitaient les rives du Napo, découvrit plus tard le fleuve Putumayo, fit un voyage à Quito pour demander qu'on étendît l'œuvre des missions, et, de retour chez les Cofanes, fut tué par un des chefs de la tribu, qu'il avait contraint de se séparer de ses concubines. Ferrer avait traduit le catéchisme en langue cofane et composé un traité sur cet idiome américain.

FERRERA (Bartholomeo), fondateur des barnabites. V. FERRARI (Bartholomeo).

FERRERAS (Jean DE), historien espagnol, né à Labañeza (Astorga) en 1652, mort en 1735. Il fit des études très-brillantes chez les jésuites, chez les dominicains et à l'université de Salamanque, entra dans les ordres, se fit une grande réputation comme prédicateur et devint bibliothécaire de Philippe, après avoir, par modestie, refusé plusieurs postes élevés. Nommé l'un des premiers membre de l'Académie de Madrid, il contribua à la composition du *Dictionnaire espagnol* (1739). Son ouvrage le plus important est une *Histoire espagnole*, jusqu'en 1589 (Madrid, 1700-1727, 16 vol. in-4°), traduite en français par Vaquette d'Hermilly (Paris, 1751). Cette histoire est assez estimée pour son exactitude et son impartialité; mais elle manque de méthode, et le style en est souvent languissant et décoloré.

FERRER DEL RIO (Antoine), littérateur espagnol contemporain. Il fit ses études au collége de San-Mateo à Madrid, sous la direction du célèbre Alberto Lista; se lia, dans cette ville, avec le poëte Quintana, et fut, pendant plusieurs années, bibliothécaire des ministères du commerce, de l'instruction et des travaux publics. Il est membre de l'Académie espagnole de Madrid et de celles des belles-lettres de Barcelone et de Séville. On a de lui : *Histoire du règne de Charles III* (4 vol. in-4°), ouvrage imprimé aux frais du gouvernement; *Galerie de la littérature espagnole* (1846); *Histoire du soulèvement des communes de Castille; Examen historique et critique du règne de don Pedro de Castille*, travail couronné en 1850 par l'Académie espagnole; le *Sentier d'épines*, drame; diverses pièces de poésie, entre autres une *Ode au général Cartaños*, qui fut imprimée en 1852, aux frais du roi d'Espagne; des traductions espagnoles de l'*Histoire universelle* de César Cantù et de l'*Histoire du Consulat et l'Empire* de M. Thiers, cette dernière en collaboration avec Perez Comoto, etc. Il a, en outre, fourni un grand nombre d'articles à divers journaux et recueils littéraires, tels que *El nuevo avisador*, *El Laberinto*, *La Revista española de ambos mundos*, *La America*, etc.

FERRÈRE, village et commune de France (Hautes-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arrond. et à 58 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur la rive gauche de l'Ourse-Occidentale; 447 hab. Source d'eau minérale froide, saline et gazeuse, efficace dans les maladies des nerfs, les douleurs rhumatismales et les affections de la peau. Petit établissement de bains. Les sources des Bains et de l'Ourse alimentent la rivière d'Ourse, qui se perd dans un gouffre souterrain. Cascade Vaqué. Bloc erratique de la Roche-Damnée.

FERRERE (en lat. *Ferraria Astensium*), ville d'Italie, prov. et à 13 kilom. O. d'Asti; 2,050 hab. On y remarque les ruines d'un ancien château, une belle église construite dans le style toscan et un château moderne, situé sur une hauteur qui domine la ville. Commerce en vin et en soie.

FERRÈRE (Philippe), jurisconsulte français, né à Tarbes en 1767, mort en 1815. Il débuta avec la plus grande distinction comme avocat au parlement de Bordeaux, reprit en 1795 sa carrière interrompue par la Terreur, refusa en 1804 de faire partie du Tribunat et ne sollicita des Bourbons, en 1814, aucune des faveurs auxquelles son attachement aux idées royalistes lui avaient permis d'aspirer. Tout entier à sa profession d'avocat, Ferrère se fit par elle une grande réputation. Il a laissé des plaidoyers remarquables par l'élévation des pensées, l'énergie du style et les mouvements oratoires dont ils sont animés. Les principaux ont été publiés dans le *Barreau français* de MM. Clair et Clapier (Paris, 1820 et suiv.).

FERRERI (Zacharie), poëte italien, né à Vicence en 1479, mort à Rome vers 1530. Il entra fort jeune chez les bénédictins du Mont-Cassin, où sa passion pour l'étude et les belles-lettres lui valurent de nombreuses tracasseries; puis il passa chez les chartreux, devint plus tard abbé de Subbachio, prit part, en 1511, au concile de Pise, dont il fut secrétaire et dans lequel il attaqua vivement la conduite du pape Jules II, et fut enfin nommé évêque de Guardia. Envoyé en Allemagne comme nonce apostolique par Léon X, en 1520, Ferreri réconcilia Sigismond de Hongrie avec son neveu Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique. On a de lui un grand nombre d'ouvrages imprimés ou manuscrits; le plus estimé, intitulé : *Hymni novi ecclesiastici juxta veram metri et latinitatis normam* (Rome, 1525, in-4°), est un recueil de poésies latines aussi remarquables par la grandeur des images que par la pureté du style.

FERRERI (Mathias), théologien et capucin italien, né à Casalmaggiore (Piémont) au XVIIe siècle. Il composa : *Jus regnandi apostolicum per missiones ecclesiasticas religiosorum totius ordinis hierarchici ab initio Ecclesiæ* (Turin, 1659, 2 vol. in-fol.).

FERRERI (Andrea), sculpteur et peintre italien, né à Milan en 1673, mort à Ferrare en 1744. Il se rendit fort jeune à Bologne, où il reçut les leçons de Giuseppe Mazza, puis il alla se fixer pour toujours à Ferrare (1722). Ferreri peignit des ornements à fresque; mais il est surtout connu comme sculpteur. Bien que son style soit froid et maniéré, on trouve dans ses ouvrages une certaine grâce qui les fait préférer à la plupart de ceux de ses contemporains. Nous citerons, entre autres : une statue de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, à Bologne; la *Vigilance*, une *Vierge* en marbre, *Deux enfants soutenant une lampe*, etc., à Ferrare.

FERRERIAS, bourg de l'île de Minorque, à 30 kilom. N.-O. de Mahon; 1,535 hab. Il est situé dans un district des plus malsains. Il fait un petit commerce en bétail, fromage et autres produits laiteux.

FERRERIE s. f. (fè-re-rî — rad. *fer*). Commerce des fers : *S'enrichir dans la* FERRERIE. ‖ Gros ouvrages de fer : *Acheter de la* FERRERIE.

FERRERO (Guido), cardinal et théologien italien, né à Bielle (Piémont) en 1537, mort à Rome en 1585. Il était fils du marquis de Romagnano et fut élevé par son oncle, le cardinal Ferrero. Il se fit recevoir docteur en droit civil et en droit canon, entra dans les ordres, devint évêque de Verceil, reçut le chapeau de cardinal en 1565, et remplit, sous Grégoire XIII, les fonctions de légat dans la Romagne. Son principal ouvrage est un *Sommario di decreti conciliari e diocesani spettanti al culto divino* (1572).

FERRERO (Edward), brigadier général de volontaires dans l'armée des Etats-Unis, né de parents italiens, à Grenade, en Espagne, le 10 janvier 1832. Il émigra tout jeune en Amérique, suivit la profession de son père, qui était maître de danse, et fut pendant quelques années professeur à l'école militaire de Westpoint. Est-ce à ce moment qu'il commença à acquérir ses connaissances militaires? Toujours est-il qu'en 1861 il leva le 54e régiment de volontaires new-yorkais (*shepard rifles*), à la tête duquel il se rendit à Annapolis. Il accompagna le général Burnside dans son expédition contre la Caroline du Nord et se distingua à la prise de l'île de Roanoke et à Newbern. Burnside lui confia le commandement d'une brigade, et il resta dans la Caroline du Nord jusqu'en juillet 1862, époque où il fut rappelé à l'armée du Potomac. Il assista aux batailles de South-Mountain et d'Antietam, et fut promu brigadier général pour sa belle conduite dans cette dernière affaire. Envoyé ensuite dans le Kentucky, il se trouvait dans Louisville lorsqu'elle fut assiégée par les confédérés de Longstreet, et une habile diversion qu'il exécuta spontanément fut en partie cause de la levée du siége. Lors de l'organisation de la division noire, Ferrero reçut le commandement d'une brigade de ces nouveaux affranchis et suivit Grant dans les mouvements qui conduisirent ce dernier devant Petersburg. Il prit part aux divers travaux du siége, et, à la fin de la guerre civile, rentra dans la vie privée.

FERRET s. m. (fè-rè — rad. *fer*). Techn. Outil de fer avec lequel on ôte et on met en place les tuiles qui servent à boucher les ouvreaux des fourneaux. ‖ Petit bout en métal dont on garnit un lacet, une aiguillette : FERRETS *d'argent*. FERRETS *de diamant*. ‖ Petit tube de fer-blanc dans lequel on introduit la tête des mèches de bougies, pour qu'elles ne prennent pas de cire. ‖ Outil de verrier servant à prendre et à appliquer le verre en fusion. V. FÉRET.

— Minér. Noyau dur dans les pierres. ‖ Nom vulgaire de l'hématite appelée aussi FERRET D'ESPAGNE.

FERRET (col), l'un des passages les plus connus des Alpes Pennines. Il conduit de la ville d'Orsières en Suisse à celle de Cormayeur en Italie. On y pénètre, au N., par la vallée d'Entremont, et il aboutit, au S., à celle de Ferret, qui n'est que le prolongement de l'Allée-Blanche. L'ascension des deux côtés n'offre rien de remarquable; mais lorsqu'on atteint le col proprement dit, qui sépare, tant au point de vue géographique qu'au point de vue géologique, le mont Blanc, à l'O., de la chaîne orientale dont le mont Velun est le point culminant, on découvre un panorama magnifique, quoique le mont Blanc soit lui-même voilé par les masses énormes du Jorasse et du Géant. De ce point, qui a une altitude de plus de 2,000 mètres, les regards du touriste parcourent un des plus beaux paysages de la Suisse, et, à travers une ligne de glaciers, aperçoivent, par le val d'Entrèves et l'Allée-Blanche, le col de Seigne, qui est situé à une distance de près de 70 kilom.

FERRET, célèbre chef de paysans du XIVe siècle. V. FERRÉ.

FERRETI (Nicolas), grammairien italien, mort en 1523. Il ouvrit à Venise une école de grammaire, qui acquit une grande célébrité, et composa plusieurs ouvrages grammaticaux réunis et publiés à Venise (1507, in-fol.). Le plus remarquable a pour titre : *Eloquentiæ linguæ latinæ servanda in epistolis et orationibus componendis præcepta* (Forli, 1495, in-4°). — Jules FERRETI, son fils, né à Ravenne en 1480, mort en 1547, suivit la carrière du droit et devint gouverneur de la Pouille sous Charles-Quint. Ses principaux ouvrages sont : *Concilia et tractatus varii* (Venise, 1562); *De re et disciplina militari* (1575, in-fol.); *De jure et re navali* (1579, in-4°). — Jean-Pierre FERRETI, frère du précédent, né à Ravenne en 1482, mort en 1557, fut successivement évêque de Milazzo, en Sicile, et de Lavello, dans le royaume de Naples. Il se livra à la composition de divers ouvrages historiques, de poëmes latins, etc., qui, pour la plupart, sont restés manuscrits.

FERRETI ou **FERRET** (Emile), jurisconsulte italien, né à Castelfranco (Toscane) en *1489, mort en 1552. Il commença à douze* ans l'étude du droit civil et du droit canon, se fit recevoir docteur à Rome, à dix-neuf ans, après avoir soutenu diverses thèses avec un grand éclat; changea alors son prénom de Dominique en celui d'Emile, puis devint secrétaire *du pape Léon X et professa quelque temps* le droit à Rome. Ferreti se retira plus tard dans sa ville natale, puis à Trente. En 1528, il accompagna le marquis de Montferrat dans l'expédition de Naples. Fait prisonnier par les Espagnols et rendu à la liberté moyennant une forte rançon, Ferreti passa en France, où il enseigna le droit à Valence, puis devint conseiller du parlement de Paris. François Ier le chargea de diverses négociations avec les Vénitiens et les Florentins, et le marquis de Montferrat l'envoya auprès de Charles-Quint. En 1538, Ferreti assista à l'entrevue qui eut lieu à Nice entre François Ier, Charles-Quint et le pape Paul III. Quelque temps après, il se démit de sa charge de conseiller au parlement, se rendit à Lyon, à Florence et alla mourir à Avignon, où il avait été appelé à professer le droit. Ses ouvrages sur la jurisprudence ont été publiés à Lyon (1553).

FERRETI (Jean-Baptiste), archéologue italien, *né à Vicence en 1639, mort en 1682.* Il appartenait à l'ordre des bénédictins du Mont-Cassin. Il a publié : *Musæ lapidariæ antiquorum in marmoribus carmina, etc.* (Vérone, 1672, in-fol.), recueil de toutes les inscriptions en vers contenues dans Gruter, ainsi que d'autres inédites, dont Ferreti a donné l'explication dans des notes très-savantes.

FERRETI (Giovanni-Domenico), peintre italien, né à Florence en 1692, mort vers 1750. Il apprit son art à Bologne sous la direction de Giuseppe del Sole, puis retourna en Toscane, où il passa le reste de sa vie. Ce peintre, qu'on désigne quelquefois sous le nom de **Domenico d'Imola**, a acquis une juste réputation par ses nombreuses peintures à l'huile et à la fresque, dans lesquelles on trouve un chaud coloris, un dessin pur et délicat, une composition habilement ordonnée et beaucoup d'imagination. Nous citerons, parmi ses tableaux à l'huile : le *Martyre de saint Barthélemy* et la *Translation du corps de saint Guide*, à Pise; la *Conception de la Vierge*, l'*Adoration des Mages*, une *Descente de croix*, la *Mort de saint Joseph*, etc., à Florence. Parmi ses fresques, genre dans lequel il a surtout excellé, nous mentionnerons : à Florence, le *Martyre de saint Etienne*, une *Assomption*, les *Douze apôtres*, la *Nativité*, la *Gloire du nom de Jésus*, *Sainte Catherine de Ricci en procession avec les anges*, *Moïse et Aaron*, l'*Arche de Noé*, le *Sacrifice d'Abraham*, *Saint Dominique délivrant une possédée*, etc.; à Pistoja, les belles peintures qui décorent la voûte de l'église Saint-Philippe; à Sienne, les *Travaux d'Hercule*, les *Saisons*, les *Arts libéraux*, etc., du palais Sansedoni, etc.

FERRETIER s. m. (fè-re-tié — rad. *fer*). Techn. Marteau à l'usage des maréchaux pour forger les fers des chevaux.

— Comm. Marchand de ferraille.

FERRETO, historien italien, né à Vicence, mort vers 1335. On ne possède aucun détail sur sa vie. On sait seulement qu'il se livra avec succès à la culture de la poésie latine et de l'histoire, et qu'il fut un des précurseurs de la Renaissance en Italie. Son principal ouvrage, intitulé : *Ferreti, poetæ Vicentini, suorum et paulo ante actorum temporum historia*, a été inséré dans les *Scriptores rerum italicarum* de Muratori. C'est une histoire intéressante, qui s'étend de 1250 à 1318. On a, en outre, de lui des opuscules poétiques qui ont été insérés dans le même recueil.

FERRETTE ou **FERRÈTE** s. f. (fè-rè-te). Anc. cout. Genre de communauté entre époux, qui était en usage en Alsace.

— **Encycl.** En vertu de cette coutume, le mari ou les héritiers prenaient les deux tiers, la femme et les siens l'autre tiers, avec environ 60 livres à titre de gain nuptial. A moins d'une stipulation contraire, énoncée dans le contrat de mariage, tout ce que les époux possédaient au temps de leur union, et même tout ce qui venait à échoir à l'un des conjoints par succession ou autrement, entrait dans cette communauté, et la masse de tous les biens connus constituait ce que l'on appelait *coutume de ferrette*.

Cette confusion ou société de tous biens avait lieu de plein droit et sans stipulation; elle était le résultat d'un usage introduit dans le comté de Ferrette, qui formait une partie du département du Haut-Rhin. Cet usage, qui remontait à des temps très-éloignés, avait force de loi dans ces contrées, bien qu'il ne fût pas écrit. Cette force de loi, attribuée à la coutume de Ferrette, a été expressément reconnue par un édit de la cour de cassation, du 6 juillet 1835 : la cour a jugé que la disposition de l'édit de 1560, d'après laquelle l'époux se remariant perdait les avantages qui lui avaient été faits par son conjoint, n'est point applicable aux avantages résultant d'un partage inégal de la communauté que la loi a établi elle-même.

FERRETTE, petit pays avec titre de comté, qui faisait partie primitivement du comté de Montbéliard. Il eut ses comtes héréditaires particuliers depuis le commencement du XIIe siècle. Vers la fin du XIIIe, il devint vassal des évêques de Bâle. Entré dans la maison d'Autriche, par le mariage de Jeanne, comtesse de Ferrette et héritière de sa maison, avec l'archiduc Albert, quatrième fils de l'empereur Albert Ier, il fut incorporé au landgraviat de haute Alsace, engagé à la maison de Bourgogne en 1469, retourna à la maison d'Autriche, fut compris dans les possessions autrichiennes lors du partage, en 1522, entre Charles-Quint et son frère Ferdinand, et fut cédé à la France par les traités de Westphalie et des Pyrénées en 1648 et 1660.

FERRETTE (en allemand *Pfirt*), bourg de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Mulhouse; pop. aggl., 645 hab. — pop. tot., 664 hab. Carrières de pierre à bâtir. Restes d'un ancien château fort. Ce bourg était autrefois la capitale du comté de même nom, qui comprenait les seigneuries de Rougemont, Belfort et Delle. En 1125, ce comté fut séparé de celui de Montbéliard; il devint vassal de l'église de Bâle en 1271, passa par mariage, en 1319, dans la maison d'Autriche et fut incorporé au margraviat de haute Alsace. Engagé à Charles le Téméraire en 1469, il fit retour à l'Autriche en 1474 et fut réuni à la France par le traité de Westphalie, en 1648. Louis XIV le donna, en 1699, en apanage à Mazarin. Il passa ensuite dans la famille de Valentinois, dans laquelle il resta jusqu'à la Révolution. Non loin de Ferrette, on voit dans une profonde solitude le vieux monastère de Luppach, où Delille vint chercher une retraite en 1793.

FERREUR s. m. (fè-reur — rad. *ferrer*). Ouvrier qui ferre les lacets, les aiguillettes. ‖ Ouvrier qui pose les serrures.

— Employé qui applique les plombs sur les étoffes.

FERREUX, EUSE adj. (fèr-reu, eu-ze — lat. *ferrosus*; de *ferrum*, fer). Minér. Qui contient du fer : *Minerais* FERREUX.

— Chim. Se dit de l'oxyde de fer qui contient la moindre proportion d'oxygène, et des sels formés avec cet oxyde : *Oxyde* FERREUX. *Sel* FERREUX.

FERREY (Benjamin), architecte anglais, né à Hants en 1810. Il fut élève du célèbre ar-

chitecte Auguste Pugin, et, fidèle aux traditions de son maître, seconda de tous ses efforts le retour qui s'opérait déjà vers l'architecture gothique. Parmi les travaux les plus remarquables dont il a dirigé la construction, nous citerons : l'église de Saint-Etienne, à Westminster; la restauration de la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Wells, les agrandissements ou les modifications qu'il a apportés aux palais épiscopaux de Wells, de Cuddesden (comté d'Oxford), etc. On lui doit, en outre, deux ouvrages : les *Antiquités de l'église du Christ à Oxford* (1834) et *Souvenirs sur Auguste Pugin* (1861).

FERREYRA (Judith), actrice française, née en 1837, morte à Paris le 21 mai 1868. Après avoir dansé dans les ballets d'enfants du Cirque, dans les pièces militaires et les féeries, elle était entrée au Gymnase, pour y jouer les rôles enfantins, vers 1849; elle joua ensuite les ingénues et partit, en 1856, pour le Brésil, où elle resta une année. A son retour, elle fut engagée au théâtre des Variétés et y débuta dans les *Princesses de la rampe* et le *Pays des amours*. Vers la fin de 1858, elle alla créer à la Porte-Saint-Martin un rôle important dans l'*Outrage*, et reprit, au même théâtre, Lucile dans la *Closerie des genêts*, et l'Amour dans les *Petites Danaïdes*. Ses succès se continuèrent à l'Ambigu, dans la *Mère et la fille*, et au Cirque, où elle créa le personnage de Rothomago, dans la féerie de ce nom. Enfin, elle rentra aux Variétés le 9 juin 1860, dans la *Fille du Diable;* elle y joua plusieurs rôles travestis. Sa dernière création a été un personnage de lorette dans la *Revue au cinquième étage*, à la fin de décembre 1863. Moins d'un mois après, elle tombait malade. Une tumeur à la cuisse la tint dès lors éloignée de la scène où elle s'était vue fêtée. Après quatre ans et demi de souffrances, pendant lesquels elle n'avait pu retrouver l'usage de ses jambes, elle avait enfin consenti à subir une terrible opération : l'extraction de l'os de la cuisse, dont la carie était presque complète. Elle n'y survécut que huit jours. Ainsi finit tristement et douloureusement cette jeune actrice blanche et rose, si applaudie, si heureuse, si brillante pendant son court passage au théâtre, et qui avait eu, quelques soirs durant, tous les succès, et comme artiste et comme femme. Que de camarades lui ont porté envie, qui ne prévoyaient guère une fin si misérable! Presque jusqu'à sa mort, Judith Ferreyra se fit porter à toutes les premières représentations, où ses beaux yeux, sa fine physionomie, sa main toute mignonne, attiraient l'attention. Quelques jours avant de se livrer au scalpel des chirurgiens, elle se montrait encore dans sa loge du Châtelet.

FERRI ou **FERRO** (Alphonse), en latin **Ferrus** ou **Ferrius**, médecin italien, né à Faenza vers 1510, mort à Rome vers 1595. Il exerça son art avec succès à Naples, puis à Rome, où il devint médecin de Paul III. Il a publié : *De ligni sancti multiplici medicina et vini exhibitione* (Rome, 1527, in-4°), sur les propriétés médicinales du gaïac, et *De sclopetorum sive archibusorum vulneribus libri tres, etc.* (Rome, 1552, in-4°), sur les plaies d'armes à feu.

FERRI (Balthasar), sopraniste italien, né à Pérouse en 1610, mort en 1680. Il entra, à l'âge de onze ans, en qualité d'enfant de chœur, au service du cardinal Crescenzio, évêque d'Orvieto, et resta attaché à la maison de ce prélat jusqu'en 1625. A cette époque, le fils de Sigismond III de Pologne, étant venu visiter Rome, entendit, chez le cardinal, le jeune Ferri, dont la voix l'émut à un tel point qu'il l'attacha à sa personne et l'emmena en Pologne, où il fut accueilli, on peut dire royalement. Les successeurs de Sigismond, Wladislas et Jean Casimir V, continuèrent au chanteur la même faveur sympathique; mais Gustave-Adolphe ayant forcé Casimir à chercher asile en Silésie, Ferri entra au service de Ferdinand III, empereur d'Autriche. Le successeur de Ferdinand, Léopold Ier, enthousiaste admirateur du talent de l'artiste, lui prodigua fortune et honneur pour le fixer à Vienne. En sus du traitement considérable qu'il lui assurait, il lui avait accordé une pension viagère importante; et même, on prétend qu'il avait fait placer dans sa chambre à coucher le portrait de Ferri, couronné de lauriers, avec cette inscription : *Baldassare Perugino, re dei musici!* Enfin, lorsqu'à l'âge de soixante-cinq ans, Ferri désira prendre sa retraite et retourner dans sa patrie, l'empereur lui accorda un passe-port conçu dans des termes qui indiquaient clairement l'estime qu'il professait pour l'artiste. L'illustre chanteur rentra en Italie en 1675, et termina ses jours au milieu de la considération générale. « On conserve encore, dit Ginguené, dans son *Encyclopédie méthodique*, des recueils entiers de vers dictés par l'enthousiasme qu'excitait ce chanteur divin. Cet enthousiasme était général et se manifestait souvent par les démonstrations les plus exagérées et les plus extraordinaires. Quelquefois, on faisait pleuvoir sur sa voiture un nuage de roses, quand il avait chanté seulement une cantate. A Florence, où il avait été appelé, une troupe nombreuse de personnages de distinction de l'un et de l'autre sexe alla le recevoir à trois milles de la ville, et lui servit de cortége. »

La citation de Ginguené nous prouve que la réception extraordinaire faite par les New-Yorkais à Jenny Lind n'est pas sans précédents dans l'histoire musicale.

Bontempi, contemporain de Ferri, a donné des détails précieux sur la nature du talent de cet artiste. « On ne peut, dit-il, se faire une idée de la limpidité de sa voix, de son agilité, de sa facilité merveilleuse dans l'exécution des traits les plus difficiles, de la parfaite justesse de son intonation, du brillant de son trille, ni de son inépuisable respiration. On lui entendait souvent exécuter des passages rapides et difficiles avec toutes les nuances du *crescendo* et du *decrescendo;* puis, lorsqu'il semblait devoir être épuisé, il recommençait un trille interminable sans reprendre haleine, et montait ou descendait, sur ce trille, par tous les degrés de l'échelle chromatique, l'espace de deux octaves, avec une inaltérable justesse. Tout cela n'était qu'un jeu pour lui, et les muscles de son visage n'indiquaient jamais la moindre contraction. D'ailleurs, doué de sentiment et d'imagination, il mettait dans son chant une expression touchante. Les sopranistes ont, en général, une mise de voix naturelle et une respiration longue et facile; mais ces qualités, chez Ferri, tenaient du prodige. Bref, il paraît avoir été le chanteur le plus extraordinaire qui ait jamais existé. »

FERRI (Ciro), peintre, architecte et graveur italien, né à Rome en 1634, mort en 1689. Il étudia la peinture sous Pierre de Cortone et s'appropria si bien le style de ce maître, qu'il est quelquefois difficile de distinguer leurs ouvrages. Toutefois, il a moins de grâce et son coloris est moins riche. Ses peintures sont dispersées dans les principales villes d'Italie. Nous citerons, parmi les plus remarquables : à Rome, *Sainte Martine*, *Saint Ambroise*, l'*Histoire de Cyrus*, une *Annonciation* et surtout sa coupole de Sainte-Agnès; à Florence, le *Christ sur la croix*, l'*Annonciation*, *Alexandre lisant Homère*, la *Sainte Famille;* à Milan, *Saint Augustin;* à Cortone, *Saint Louis évêque*, la *Conception*, *Saint Louis roi;* à Sienne, *Sainte Thérèse;* à Bergame, la belle fresque qui orne une voûte de l'église Sainte-Marie-Majeure, etc. On voit également de lui, à Munich, le *Repos en Egypte;* à Dresde, la *Mort de Didon;* à Vienne, le *Christ apparaissant à la Madeleine;* à Londres, le *Triomphe de Bacchus*, etc. Ce fut Ferri qui termina les peintures du palais Pitti, commencées par Pierre de Cortone. Comme architecte, il s'est moins illustré; on cite cependant, parmi ses œuvres les plus remarquables en ce genre, les autels de la Chiesa-Nuova et de plusieurs autres églises de Rome. Il a laissé aussi un grand nombre de gravures à l'eau-forte.

FERRI (Jérôme), archéologue et littérateur italien, né à Longiano (Romagnes) en 1713, mort à Ferrare en 1786. Il professa successivement la littérature à Massa, à Faenza, à Rimini, puis occupa pendant quatorze ans une chaire d'éloquence à l'université de Ferrare. Il fut un des meilleurs latinistes du XVIIIe siècle, et composa un assez grand nombre d'ouvrages en prose et en vers. Nous citerons, entre autres : *Epistolæ pro linguæ latinæ usu, adversus Alembertium* (Faenza, 1771, in-8°).

FERRI (Paul), théologien protestant. V. FERRY.

FERRI DE SAINT-CONSTANT, littérateur italien. V. FERRY.

FERRI-PISANI (comte DE SAINT-ANASTASE), administrateur français, né à Ajaccio (Corse) en 1770, mort à Paris en 1846. Il se rendit à Paris au commencement de ce siècle, obtint un emploi au ministère des affaires étrangères du royaume d'Italie, devint ensuite chef d'une division de la secrétairerie d'Etat, puis suivit à Naples Joseph Napoléon, qui le nomma conseiller d'Etat et surintendant des postes. De Naples, Ferri-Pisani passa à Madrid avec le roi Joseph, et y occupa le poste de président de la section des finances du conseil d'Etat. De retour en France, il reçut le titre de comte de Saint-Anastase, et fut pendant les Cent-Jours préfet de la Vendée. Pendant toute la Restauration, M. Ferri-Pisani vécut dans la retraite; mais, après la révolution de 1830, il fut appelé à entrer au conseil d'Etat.

FERRIANA. V. FERRE-ANAH.

FERRICALCITE s. f. (fèr-ri-kal-si-te — du lat. *ferrum*, *ferri*, fer, et de *calcite*, chaux). Minér. Carbonate de chaux, renfermant une certaine quantité de fer.

FERRICO (fèr-ri-ko — du lat. *ferrum*, fer). Chim. Préfixe qui indique la présence d'un sel ferrique dans certains composés : *Sel* FERRICO-*ammonique*, FERRICO-*bismuthique*, FERRICO-*manganique*, FERRICO-*phosphorique*, FERRICO-*stannique*.

FERRICUM s. m. (fèr-ri-komm). Chim. Nom donné au fer par quelques chimistes, pour rappeler certaines analogies, ou répondre à des exigences de nomenclature.

FERRIDES s. m. pl. (fèr-ri-de — du lat. *ferrum*, fer, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Famille de corps simples, ayant pour type le fer.

FERRIER (Boniface), théologien espagnol, né à Valence en 1355, mort en 1417, frère de saint Vincent. Il embrassa d'abord la carrière de la magistrature; mais, ayant perdu sa femme et neuf des onze enfants qu'il avait eus d'elle, il entra, en 1396, dans l'ordre des chartreux, dont il fut élu général en 1402. Le schisme qui désolait alors l'Eglise eut son contre-coup dans les couvents. Les chartreux d'Italie, qui relevaient de l'obédience d'Urbain VI, élurent pour général, vers 1410, Etienne de Sienne. Ferrier se démit de ses fonctions, qu'il reprit bientôt après à la demande de l'antipape Benoît XIII. On a de Boniface Ferrier plusieurs ouvrages restés manuscrits.

FERRIER (Arnaud DU), jurisconsulte français, né à Toulouse vers 1508, mort en 1585. Il fit ses études de droit en France et en Italie, se fit recevoir docteur à Padoue, à l'âge de vingt-deux ans. Bientôt après professeur de jurisprudence à Toulouse, puis conseiller au parlement de cette ville, il acquit une réputation qui lui valut d'être nommé par Henri II président de la chambre des enquêtes à Paris et maître des requêtes. Envoyé comme ambassadeur du roi près le concile de Trente (1562), il y prononça, contre les prétentions de la cour de Rome, une harangue si hardie, que les prélats demandèrent et obtinrent son éloignement. Ferrier occupa ensuite le poste d'ambassadeur à Venise. De retour en France, ce magistrat, qui avait embrassé les idées de la Réforme, tomba en disgrâce et se rendit auprès du roi de Navarre, qui en fit son garde des sceaux. On a de lui des *Mémoires et ambassades*, qui forment 3 vol. in-fol., et n'ont pas été publiés.

FERRIER (Auger), médecin français, né près de Toulouse en 1513, mort en 1588. Il fit à Toulouse ses études de médecine, s'occupa en même temps d'astrologie judiciaire, science fort en vogue à cette époque, se rendit à Paris, où il gagna les bonnes grâces du garde des sceaux, Jean Bertrand. Celui-ci lui fit donner le titre de médecin de la reine mère et l'emmena à Rome. De retour en France, Ferrier se fixa à Toulouse, où, vers la fin de sa vie, il eut une polémique des plus vives avec Jean Bodin, au sujet du traité de la *République* de ce dernier. Ferrier s'était acquis un grand renom et une grande vogue, surtout par sa conversation spirituelle et persuasive, et par sa prétendue habileté dans l'astrologie judiciaire. Il a laissé plusieurs ouvrages justement oubliés, entre autres : *Liber de somniis* (Leyde, 1549, in-16); *De pudendagra, lue hispanica, libri duo* (Toulouse, 1553), traité plus qu'insignifiant, dont J.-C. Scaliger a fait cependant le plus grand éloge; *Vera methodus medendi* (1557, in-8°), etc.

FERRIER (Jérémie), ministre protestant français, né à Nîmes dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort à Paris en 1626. En 1599, il fut nommé pasteur de l'Eglise d'Alais, où le P. Cotton vint le provoquer à une dispute publique, suivant la coutume de l'époque. La discussion devait avoir lieu à Nîmes; mais le sénéchal s'y opposa. Ferrier fut récompensé de son empressement à accepter le défi par une place de pasteur à Nîmes, en 1601, et, un peu plus tard, par une chaire de professeur dans l'Académie de cette ville. Il publia à cette occasion des thèses sur l'Antechrist, qui firent grand bruit et grand scandale parmi les catholiques; le parlement de Toulouse le décréta de prise de corps; mais, en même temps, le synode national de Gap épousa hautement sa cause et décida, pour lui montrer sa reconnaissance et son estime, que sa proposition que le pape était l'Antechrist serait insérée dans la confession de foi des Eglises réformées. Député, en 1605, à l'assemblée de Châtellerault, nommé pasteur de l'Eglise de Paris en 1607, Ferrier joua un rôle considérable dans les affaires du protestantisme; mais la seconde partie de sa vie est moins pure que la première. Ayant fait un voyage à la cour, il se laissa gagner et ne craignit pas de prendre parti pour le gouvernement contre ses coreligionnaires, qui, selon lui, devaient se contenter de l'édit de Nantes, tel qu'il avait été vérifié par les parlements. Aussi, dans l'assemblée qui eut lieu à Sommières, un de ses collègues l'accusa-t-il hautement de trahison. Le synode de Privas prit des mesures contre lui et, à son intention, défendit aux professeurs en théologie d'assister aux assemblées politiques. Quant à lui, il fut suspendu de ses fonctions pour six ans. Il montra peu de temps après, en acceptant une place d'assesseur criminel au présidial de Nîmes, que cette sentence n'était pas trop sévère. Les pasteurs de cette ville, ses collègues naguère, voulurent empêcher son installation et le firent sommer à plusieurs reprises de comparaître pour répondre à l'accusation d'avoir déserté sa charge. Sur son refus, il fut excommunié du haut de la chaire, le 14 juillet 1613.

Le lendemain, Ferrier, poursuivi par la populace qui lui jetait des pierres, fut obligé de prendre la fuite. Il se retira à Beaucaire, d'où il vint à Paris et passa au catholicisme, après s'être fait assurer une bonne pension. Tallemant des Réaux a tracé son portrait dans ses *Historiettes :* « Quoiqu'il ne fût ni docte ni éloquent, il passoit pourtant pour un grand personnage dans sa province; il étoit patelin, populaire, et pleuroit à volonté, de sorte qu'il avoit tellement charmé le peuple, qu'il le menoit comme il vouloit. » A cette appréciation, Tallemant ajoute ces détails : « Quand Ferrier étoit député à un synode, il vivoit si mesquinement, et recherchoit avec tant de soin les repues franches, qu'il épargnoit les deux tiers de ce qu'on lui donnoit pour sa dépense. » L'ambition et la cupidité pesèrent donc beaucoup dans la conversion de Ferrier; il ne tarda pas, du reste, à faire du zèle en combattant sa propre opinion sur l'Antechrist, dans un livre intitulé : *De l'Antechrist et de ses marques, contre les calomnies des ennemis de l'Eglise catholique* (Paris, 1615, in-4°). Il publia encore, mais sur un sujet tout différent : le *Catholique d'Etat* ou *Discours politique des alliances du roi Très-Chrestien, contre les calomnies des ennemis de son Etat* (Paris, 1625, in-8°). Il y prenait la défense de la politique de Richelieu et de l'alliance de la France avec les puissances protestantes. Richelieu l'en récompensa en le nommant conseiller d'Etat et conseiller privé, en 1626.

FERRIER (Louis), poëte français, né à Arles en 1652, mort en 1721. Il habita quelque temps Avignon; puis, ayant eu maille à partir avec l'inquisition, qui trouva hérétiques et mal sonnants quelques-uns de ses vers, entre autres, celui-ci :

L'amour, pour les mortels, est le souverain bien,

Ferrier se rendit à Paris, où il fut chargé d'élever les enfants du duc de Saint-Aignan, qui se fit son protecteur. Plus tard, il devint gouverneur de Charles-Louis d'Orléans, s'acquit l'estime du grand Condé et alla mourir près de Caudebec, dans une terre dont il avait hérité. On a de lui un recueil de morceaux poétiques, intitulé : *Préceptes galants* (Paris, 1678); des tragédies médiocres : *Anne de Bretagne*, en cinq actes, jouée en 1678, imprimée en 1679; *Adraste*, joué en 1680, imprimé en 1681; *Montézuma*, également en cinq actes, joué en 1702 et non imprimé. Il a publié, en outre, une traduction de l'*Histoire universelle* de Justin (1693, 2 vol. in-12).

FERRIER (miss), femme de lettres anglaise, née en 1782, morte en 1854. Elle était fille d'un employé à la chancellerie royale, qui avait été le collègue de Walter Scott, alors qu'il était commis au greffe de la cour; elle fut elle-même fort liée avec ce dernier et eut de bonne heure accès dans les meilleures sociétés littéraires de sa ville natale. On a d'elle trois romans, qui furent publiés sous le voile de l'anonyme : le *Mariage* (1818), l'*Héritage* (1824) et la *Destinée* ou la *Fille du chef* (1831). A la fin de la *Légende de Montrose*, Walter Scott dit que miss Ferrier faisait surtout preuve de talent dans la peinture des mœurs et des caractères écossais, « ainsi que le prouve, ajoute-t-il, son charmant ouvrage, intitulé : le *Mariage*. »

FERRIER (saint Vincent), théologien espagnol. V. VINCENT.

FERRIER DU CHÂTELET (Pierre-Joseph DE), général français, né au Châtelet, près de Béfort, en 1739, mort à Luxeuil en 1828. Il embrassa la carrière des armes en 1754, prit part à la guerre de Hanovre (1759-1763), à l'expédition de Corse (1769), obtint la protection du duc d'Orléans et reçut le grade de maréchal de camp en 1788. Lorsque la Révolution éclata, Ferrier en adopta les idées avec enthousiasme. En 1792, il fut chargé du commandement des troupes destinées à comprimer les troubles à Avignon et dans le Comtat-Venaissin; mais, n'ayant que 1,000 hommes en état de marcher, il ne crut pas pouvoir maîtriser une populace furieuse, refusa de compromettre ses soldats, et laissa s'accomplir les massacres de la Glacière. Ferrier reçut bientôt après le grade de général de division, remporta divers avantages sur les Autrichiens dans la campagne de 1793, et fut nommé général en chef de l'armée de la Moselle; mais il refusa ce commandement et prit sa retraite.

FERRIER DE TOURETTES (Alexandre), historien français, né à Draguignan (Var) en 1810. Il s'occupa longtemps d'appliquer la télégraphie aux relations civiles et commerciales, vit ses tentatives repoussées par le gouvernement et dut renoncer à ses projets après l'invention de la télégraphie électrique. On a de lui un assez grand nombre de guides et d'ouvrages historiques. Les principaux sont : des *Descriptions historiques et topographiques de Malines* (1831), *d'Anvers* (1835), *de Bruges* (1836), *de Liége* (1838), *de Louvain* (1840), *de Gand* (1841), etc.; *Géographie de la Belgique et de la Hollande* (1840); la *Russie* (1841); la *Belgique nouvelle*, *Guide pittoresque et artistique du voyageur à Bruxelles* (1844), etc.

FERRIÈRE s. f. (fè-riè-re — rad. *ferrer*). Techn. Sac de cuir dans lequel on place tous les objets nécessaires pour ferrer un cheval en cas d'accident. ‖ Sac de cuir dans lequel les serruriers mettent leurs outils.

FERRIÈRE (LA), village et commune de France (Isère), cant. d'Allevard, arrond. et à 51 kilom. N.-E. de Grenoble, près du Bréda; 1,005 hab. Mines de fer; commerce de fromages dits *Giennes*. Belle cascade du Pissou ou Fond-de-France, formée par le Bréda et divisée en deux chutes. La pittoresque vallée de Sept-Laux, qui s'étend aux environs de La Ferrière, doit son nom aux lacs qu'elle renferme. « Cette vallée, dit M. A. Joanne, est l'un des paysages les plus saisissants des hautes Alpes. » On n'y découvre, en effet, que

des blocs de rochers ébranlés, de l'eau à demi glacée, de la neige et des glaces éternelles.

FERRIÈRE (LA), village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant., arrond. et à 6 kilom. de Segré, sur un plateau entouré de landes et de bois, d'où s'échappe, en formant un étang, un affluent de l'Oudon; 540 hab. Dans le bois de Putifais, dolmen dont la pierre a 2m,30 de longueur sur 0m,64 de largeur. Autre dolmen dans le bois de La Ferrière.

FERRIÈRE (LA), village et comm. de France (Côtes-du-Nord), cant. de La Chèze, arrond. et à 15 kilom. de Loudéac; 691 hab. Eglise ornée de magnifiques verrières du XVIe siècle, représentant la *Vie de la Vierge.* Vestiges d'un camp romain dans la lande de la Verga.

FERRIÈRE-BEAULIEU (LA), village et comm. de France (Indre-et-Loire), cant., arrond. et à 4 kilom. de Loches; 272 hab. Restes d'un aqueduc gallo-romain et monuments celtiques.

FERRIÈRE-LA-GRANDE, bourg et comm. de France (Nord), cant. de Maubeuge, arrond. et à 14 kilom. N. d'Avesnes; pop. aggl., 2,421 hab. — pop. tot., 2,568 hab. Hauts fourneaux; usines de la manufacture de Maubeuge. Quincaillerie, brosseries.

FERRIÈRE (Claude DE), jurisconsulte français, né à Paris en 1639, mort à Reims en 1715. La vie de Claude de Ferrière a été consacrée tout entière à l'étude et à l'enseignement du droit. Après de sérieuses études qui lui permirent de se présenter comme candidat au professorat, il obtint une chaire, qui devint en peu de temps le point de réunion de la jeunesse studieuse. Son cours eut promptement un succès que justifiaient sa vaste érudition et son éloquence. La Faculté de Reims lui manifesta le désir de le placer à la tête de son école de droit. Malgré les avantages que lui présentait sa position de professeur à Paris, Claude de Ferrière alla s'établir à Reims, où ses leçons furent accueillies avec un vif enthousiasme. L'admiration dont ses élèves l'entourèrent, la sympathie et le respect qu'il rencontra chez ses nouveaux compatriotes le décidèrent à se fixer dans cette ville, qu'il habita jusqu'à sa mort. Le caractère distinctif du talent de Claude de Ferrière, c'est une connaissance très-approfondie, très-complète, du droit romain, qui est la base de tout le droit moderne, et du droit coutumier, qui était l'expression plus nette et plus vive de la civilisation et de l'état social à son époque. Au reste, ce jurisconsulte n'a pas borné à l'enseignement scolastique les services qu'il a rendus à la science du droit. Il a publié plusieurs ouvrages, où l'on retrouve les qualités si remarquables, si fécondes de son enseignement, un attachement réel aux principes, une science certaine des origines du droit moderne. Quelques écrivains ont reproché à Claude de Ferrière une témérité d'appréciation, une liberté de jugement qu'il faut considérer comme une qualité dans un temps où l'esprit d'analyse peu développé n'avait pas encore élevé la science du droit, cette admirable branche de la philosophie, à la hauteur qu'elle a atteinte de nos jours, grâce aux Troplong, aux Faustin Hélie, aux Merlin, aux Demolombe, aux Zachariæ, aux Marcadé, etc. Les travaux de Claude de Ferrière, bien qu'antérieurs à notre législation, ne sont pas même aujourd'hui sans utilité. Ses études sur les *Institutes*, les *Novelles* et le code de Justinien ont été mises à profit par les commentateurs modernes, qui se sont aidés des recherches du professeur de Reims. Quant aux commentaires sur le droit coutumier, ils présentent un intérêt historique dont il est inutile d'indiquer la valeur. Nous devons nous borner à donner la liste des œuvres qui ont assuré à leur auteur une place très-honorable parmi les jurisconsultes français : *Histoire du droit romain*, publiée pour la troisième fois en 1718 (après la mort de l'auteur, par les soins de son fils) [1 vol. in-12]; les *Institutes de l'empereur Justinien* (Paris, 1760 et 1787, 7 vol. in-12). C'est encore son fils qui a donné ces deux éditions d'un ouvrage qui seul aurait suffi à la réputation d'un jurisconsulte; *Nova et methodica juris civilis tractatio* (Paris, 1730-1734, 2 vol. in-12); *Nouvelle institution coutumière, qui contient les règles du droit coutumier fondées sur les dispositions des coutumes de France, et sur l'usage établi par les arrêts* (Paris, 1692; 2 vol. in-12, et 1702, nouv. édit., 3 vol. in-12); *Nouveau commentaire sur la coutume de Paris*, augmenté par Sauvan d'Aramon (Paris, 1762-1770, 2 vol. in-12); *Corps et compilation de tous les commentateurs sur la coutume de Paris* (Paris, 1685-1692, 3 vol. in-fol.; 2e édit., enrichie des observations de Le Camus, Paris, 1714, 4 vol. in-fol.); la *Jurisprudence du Digeste, conférée avec les ordonnances royales, les coutumes de France et les décisions des cours souveraines* (Paris, 1677-1688, 2 vol. in-4o); la *Jurisprudence du code* (Paris, 1684, 2 vol. in-4o); la *Jurisprudence des Novelles, etc.* (Paris, 1688, 2 vol. in-4o). Ces trois ouvrages ont été réunis et publiés en 6 vol. in-4o; le *Nouveau praticien civil et criminel* (1689, 1 vol. in-4o, 4e édit.); *Des droits de patronage, de présentation aux bénéfices, de présence des patrons, des droits honorifiques* (Paris, 1686, 1 vol. in-4o). — Son fils, Claude-Joseph DE FERRIÈRE, mort vers 1748, suivit la même carrière et fut nommé, en 1703, professeur à la Faculté de droit de Paris, dont il devint doyen. Il a réédité la plupart des œuvres de son père en les accompagnant presque toujours de notes et de commentaires. Nous citerons, parmi ses ouvrages, une *Histoire du droit romain* (Paris, 1718). On lui attribue l'édition des *Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations*, par Taisand (Paris, 1737, in-4o).

FERRIÈRE. V. LAFERRIÈRE.

FERRIÈRES, village et comm. de France (Tarn), cant. de Vabre, arrond. et à 30 kilom. de Castres; 800 hab. Une construction moderne a remplacé en partie l'ancien château de Ferrières, dont il subsiste encore quatre tours et une vaste salle ornée d'une belle cheminée de la Renaissance.

FERRIÈRES, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Montargis, dans une jolie vallée arrosée par le Bied, affluent du Loing; pop. aggl., 1,243 hab. — pop. tot., 1,967 hab. Fabriques de bonneterie; tannerie. C'est dans l'abbaye de Ferrières, fondée par Clovis et Clotilde, que furent sacrés Pépin le Bref, Louis III et Carloman. L'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, a été classée parmi les monuments historiques.

FERRIÈRES, bourg et comm. de France (Allier), cant. de Nayet, arrond. et à 28 kilom. S. de La Palisse, sur le Sichon; pop. aggl., 488 hab. — pop. tot., 3,233 hab. Carrières de porphyre rouge quartzifère, de marbre bleu turquin. Scieries mécaniques; fabriques de cordes, teintureries, tuileries, fours à chaux. L'église, du XVe siècle, défigurée par des restaurations maladroites, renferme un curieux bénitier. Le vieux château a été récemment agrandi.

Quand on a examiné, dans la principale auberge, les deux superbes chenets de fer forgé fleurdelisés et couronnés; quand on a traversé les ponceaux étroits sous lesquels passe, bouillonnante, l'eau qui alimente le moulin, il ne reste plus qu'à se faire conduire à la *Grotte des fées.*

Sur la rive gauche du Sichon, à mi-côte, au milieu des broussailles, serpente et descend un sentier humide. Au-dessus des arbres plane une buée chaude et transparente, un bruissement de cataracte bourdonne aux oreilles; nous sommes près du *Gourc des fées.*

Un bloc de rocs gris, parsemé d'herbes, surgit au milieu des vernes. Une porte basse est pratiquée dans la façade, et un filet d'eau filtre sur le seuil pourri : c'est la *Grotte des fées.* Le guide allume sa lampe et recommande aux visiteurs de marcher prudemment. Au fond d'une espèce d'antichambre taillée dans le granit suant, s'ouvre un couloir étroit, étranglé, pavé de laves, entre lesquelles glisse un courant glacé. Après soixante pas de parcours sombre et malaisé, on atteint une petite salle ronde voûtée en coupole, lézardée et crevassée, la salle de danse des fées qui devaient, suivant nous, se trouver fort mal à l'aise dans ce Mabille exigu. Ni écho ni rumeur dans cette cavité; la voix s'y étouffe, l'air est lourd, le séjour attristant. On a hâte de quitter ces boyaux visqueux pour retrouver l'atmosphère vivifiante et la clarté du bois.

FERRIÈRES, village et comm. de France (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Meaux, à 25 kilom. E. de Paris, dans un beau vallon; 767 hab. Ancien fief dépendant de la maison de Montmorency, la terre de Ferrières fut achetée vers la fin du XVIIe siècle par le procureur général de La Briffe et érigée en marquisat. Après avoir appartenu au duc d'Otrante, elle fut achetée 2,600,000 fr. par le baron de Rothschild. C'est aujourd'hui un des plus beaux domaines de France. Le château actuel, construit dans le style de la dernière époque de la Renaissance sur les plans de l'architecte anglais Paxton, forme un carré dont les angles sont flanqués de pavillons. « L'entrée, dit M. Joanne, présente un vaste porche, remarquable par des torchères en faïence italienne; un escalier à double révolution conduit dans les appartements de réception; la pièce la plus curieuse est une vaste salle de 40 mètres de côté, occupant le centre du bâtiment dans toute sa hauteur et qu'éclaire un plafond vitré. Dans cette salle, splendidement décorée, sont réunies une bibliothèque de 8,000 volumes, des collections de pierres fines et de médailles, d'antiquités, d'objets d'art, des toiles du plus grand prix, etc. A la partie supérieure règne une large galerie ornée de tapisseries des Gobelins, et à laquelle on arrive par un escalier en pierre à rampe d'ébène, décoré sur les côtés de peintures de Snyders. » Les autres curiosités du château de Ferrières sont : une galerie extérieure à colonnades, ornée de fresques et de bustes; la salle d'attente, tapissée de tentures en cuir à personnages représentant le *Triomphe de Mardochée;* la grande salle à manger, ornée de belles boiseries, et le fumoir, avec une fresque circulaire peinte par M. Eug. Lami (le *Carnaval de Venise*). Napoléon III et le roi de Prusse ont reçu dans cette demeure princière l'accueil le plus fastueux. Le jardin renferme une vaste pièce d'eau. Dans le parc se voient de magnifiques serres, de beaux arbres, des massifs de fleurs, de vastes pelouses, etc. Les écuries peuvent contenir 80 chevaux.

C'est dans le château de M. de Rothschild qu'eut lieu, le 18 et le 19 septembre 1870, la célèbre entrevue de M. Jules Favre, vice-président du gouvernement de la défense nationale, ministre des affaires étrangères, avec le comte de Bismark.

En ce moment, vingt-cinq de nos départements étaient envahis par le flot toujours croissant des hordes allemandes. L'homme de Sedan avait livré son armée au roi Guillaume; les 170,000 hommes commandés par Bazaine se trouvaient réduits à l'impuissance par l'incapacité ou par la trahison de leur chef; Paris était bloqué. L'Empire n'avait légué à la République naissante que la plus profonde désorganisation, et, ce qui est pis encore, il avait laissé la France démoralisée, avachie, en partie châtrée de sa virilité, si nous osons dire, par vingt ans de despotisme. La situation était terrible. Et cependant Jules Favre — nous le dirons à son honneur, lorsque tant d'autres depuis lui en ont fait presque un crime — Jules Favre, croyant que l'âme de la France de 1792 se réveillerait de son long sommeil au nom de la liberté rendue, en présence du sol de la patrie dévasté, n'avait point hésité à dire, dans sa belle circulaire du 6 septembre : « Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire ni une pierre de nos forteresses. » Toutefois, désireux, s'il était possible, de mettre promptement un terme à cette épouvantable guerre, espérant, d'un autre côté, que le roi Guillaume, qui avait déclaré prendre les armes non contre la France, mais contre Napoléon III, consentirait à traiter sur les bases d'une indemnité pécuniaire, le ministre des affaires étrangères de la République résolut de tenter auprès des vainqueurs une démarche suprême. A la suite d'un échange de dépêches, M. Jules Favre et le comte de Bismark se rencontrèrent, d'abord au château de la Haute-Maison, appartenant au comte de Rillac, où ils eurent un premier entretien, puis, le soir même et le lendemain matin, au château de Ferrières, où ils débattirent les questions si graves qui avaient provoqué leur entrevue. Dans son rapport du 21 septembre, le vice-président de la défense nationale a rendu compte de ces entretiens fameux et du résultat de ses efforts. Nous nous bornerons à en donner les conclusions. Le comte de Bismark déclara formellement, au nom de son maître, qu'il ne consentirait à faire la paix que moyennant une cession de territoire. « Comme je le pressais vivement sur ses conditions, dit M. Jules Favre, il m'a répondu nettement que la sécurité de son pays lui commandait de garder le territoire qui la garantissait. Il m'a répété plusieurs fois : « Strasbourg est la clef de la » maison, je dois l'avoir. » Je l'ai invité à être plus explicite encore... Il m'a répondu alors que les deux départements du Bas et du Haut-Rhin, une partie de le Moselle avec Metz, Château-Salins et Soissons, lui étaient indispensables, et qu'il ne pouvait y renoncer. » Après avoir protesté contre des conditions telles que la France ne pouvait les accepter sans déshonneur, M. Jules Favre déclara que le pays seul était compétent pour se prononcer sur une cession territoriale, et proposa un armistice pour convoquer une assemblée nationale, afin qu'elle pût traiter des conditions de la paix. Le comte de Bismark refusa d'abord d'accorder un armistice; toutefois, après avoir consulté le roi, il déclara qu'il consentirait à signer une suspension d'armes, mais à la condition qu'on lui livrerait pour gage Strasbourg, Toul, Phalsbourg; enfin, dans le cas où l'Assemblée se réunirait à Paris, un fort dominant la ville, celui du *Mont-Valérien*, par exemple. Devant de pareilles prétentions, toute discussion devenait impossible. « J'étais à bout de forces, dit Jules Favre, et je craignis un instant de défaillir. Je me retournai pour dévorer les larmes qui m'étouffaient, et, m'excusant de cette faiblesse involontaire, je pris congé. » A la suite de cette mémorable entrevue, le gouvernement de la défense nationale repoussa à l'unanimité les conditions humiliantes que le roi de Prusse imposait pour la signature d'un armistice, et déclara que, d'accord avec le pays, il poursuivrait à outrance la résistance. Nous savons comment fut tenue cette solennelle promesse.

FERRIÈRES (Charles-Elie, marquis DE), membre et historien de l'Assemblée constituante, né à Poitiers en 1741, mort en 1804. Il servit quelque temps dans les chevau-légers, se livra ensuite à son goût pour les lettres, et fut nommé, en 1789, député aux états généraux par la noblesse de Saumur. Il s'opposa à la réunion des trois ordres, prit part ensuite à toutes les protestations du côté droit, mais ne parut point à la tribune. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution de* 1789 (Paris, 1798, 3 vol. in-8o, réimprimés dans la collection Baudoin, 1821, 2 vol. in-8o). C'est un livre d'un grand intérêt, plus impartial que certains écrits sortis de la plume des constitutionnels. On le trouve difficilement dans le commerce; il manque souvent dans la collection où il a été reproduit. On a, en outre, du même écrivain : le *Théisme*, ou *Recherches sur la nature de l'homme et sur ses rapports avec les autres hommes dans l'ordre moral et dans l'ordre politique* (Paris, 1786); *Justine et Saint-Flour, précédé d'un entretien sur les femmes considérées dans l'ordre social* (Paris, 1792, 2 vol. in-12).

FERRIÈRES-SAUVEBŒUF (comte DE), agent politique français, né en Champagne vers 1750, mort assassiné en 1814. Il quitta la carrière militaire vers 1782, voyagea en Orient de 1782 à 1789, puis revint en France et embrassa avec chaleur la cause de la Révolution. Ferrières entra dans la société des Jacobins, se mêla aux intrigues politiques, fut dénoncé, en 1794, comme ayant fait rendre la liberté à plusieurs détenus, notamment à la comédienne Fleury, du Théâtre-Français, s'en tira par des plaisanteries, et fut néanmoins écroué quelque temps après au Luxembourg. Ferrières-Sauvebœuf ne fut jamais sérieusement inquiété, car il servit souvent d'espion ou de délateur contre ceux que le tribunal révolutionnaire envoyait à l'échafaud. Après le 9 thermidor, Lecointe de Versailles le dénonça publiquement à la tribune comme ayant joué le rôle odieux de *mouton* (espion); mais il n'en continua pas moins à rester à Paris et à prendre part à toutes sortes d'intrigues. Envoyé en mission secrète dans la république Cisalpine par le Directoire (1799), il fut arrêté par l'ordre de Scherer, s'évada et retourna à Paris. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il se retira en Champagne, où il vécut dans la retraite jusqu'en 1814. A cette époque, il fut assassiné en plein jour dans les rues de Montmort : il était tellement détesté dans la contrée que personne ne voulut désigner son assassin, bien qu'il fût parfaitement connu. On a de lui : *Mémoires historiques et politiques de mes voyages faits depuis* 1782 *jusqu'en* 1789, *etc.* (Maëstricht, 1790, 2 vol. in-8o), et *Précis des lettres écrites par le citoyen F. S. pendant sa détention au Temple* (1799, in-8o).

FERRIFÈRE adj. (fèr-ri-fè-re — du lat. *ferrum*, fer; *fero*, je porte). Minér. Qui contient du fer : *Roche* FERRIFÈRE. *Minerai* FERRIFÈRE.

FERRINI (Luc), biographe et hagiographe italien, né à Florence au XVIe siècle, appartenait à l'ordre des servites. Il a publié notamment le *Catalogus scriptorum florentinorum omnis generis* (Florence, 1589, in-4o), du P. Poccianti, auquel il a ajouté plus de deux cents noms nouveaux.

FERRINI (Vincenzo), dominicain italien, né à Castel-Nuovo de Garfagnana (Toscane), florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut vicaire général de l'inquisition à Parme, provincial de son ordre et prédicateur distingué. Nous citerons parmi ses écrits : *Lima universale de vitii* (Venise, 1596, in-4o), recueil de maximes extraites des ouvrages des plus célèbres prédicateurs du temps.

FERRIOL ou **FÉRIOL** (Charles, marquis D'ARGENTAL, comte DE), diplomate français, né en 1627, mort à Paris en 1722. Il fut envoyé à Constantinople en 1699, en qualité d'ambassadeur de la France; mais, s'étant présenté à l'audience du sultan avec une épée, et n'ayant pas voulu consentir à s'en dessaisir, il ne fut point admis en présence du Grand Seigneur. Ce diplomate, dont la tête était peu saine, et qui finit par perdre la raison, fit enlever, à l'instigation des jésuites, le patriarche arménien Avedikh, et revint en France, en 1710, amenant avec lui Mlle Aïssé. Le Hay a publié, d'après des dessins de Ferriol, un *Recueil* de cent estampes représentant différentes nations du Levant (Paris, 1714, in-fol.).

FERRIOL (Charles-Augustin, comte D'ARGENTAL). V. ARGENTAL.

FERRIQUE adj. (fèr-ri-ke — rad. *fer*). Chim. Se dit de l'oxyde de fer au deuxième degré d'oxydation, et des sels qu'il est susceptible de former : *Oxyde* FERRIQUE. *Sels* FERRIQUES.

FERRO (fèr-ro — du lat. *ferrum*, fer). Chim. Préfixe qui indique la présence du fer dans les corps désignés par les noms dont il fait partie.

FERRO (Jean-François), historien italien, né à Comacchio au XVIIe siècle. Il a publié un ouvrage rare et recherché : *Storia dell' antica città di Comacchio* (Ferrare, 1701, in-4o).

FERRO (Barthélemy), né à Comacchio vers la même époque que le précédent. Il entra dans la congrégation des théatins et composa *Storia dell emissioni dei clerici regolari teatini* (Rome, 1704, 2 vol. in-fol.). D'après quelques biographes, il serait l'auteur de l'*Histoire de Comacchio*, attribuée à Jean-François Ferro.

FERRO-ARSÉNIFÈRE adj. Chim. Qui contient du fer et de l'arsenic.

FERRO-CALCAIRE adj. (fèr-ro-kal-kè-re — du lat. *ferrum*, fer, et de *calcaire*). Mat. méd. Se dit d'un sirop au phosphate double de fer et de chaux, recommandé par son auteur, M. Chamouin, contre la chlorose, l'anémie, et la débilité générale.

FERRO-CYANATE s. m. Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide ferro-cyanique avec une base.

FERRO-CYANE s. m. Chim. Syn. de CYANURE DE FER SIMPLE.

FERRO-CYANIDE s. m. Chim. Syn. de SESQUICYANURE DE FER.

FERRO-CYANIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide appelé aussi CYANURE FERROSO-FERRIQUE.

FERRO-CYANOGÈNE s. m. Chim. Radical admis par Liebig pour représenter la constitution des composés de cyanogène découverts et analysés par L. Gmelin.

FERRO-CYANURE s. m. Chim. Cyanure de fer.

— **Encycl.** Photogr. *Ferro-cyanure de potassium.* Cette substance se trouve chez tous les marchands de produits chimiques, à l'état fondu et à l'état cristallisé. Elle est vénéneuse à un tel point que par la moindre égratignure elle inocule la mort. Il vaut donc mieux s'en procurer chez les marchands que de la préparer soi-même. On doit en restreindre l'usage dans les limites les plus étroites; les solutions concentrées surtout agissent avec une activité foudroyante.

Le *ferro-cyanure de potassium* sert au *fixage* des épreuves négatives; nous ne nous occuperons donc pas ici de ses effets; le lecteur les trouvera à notre mot FIXAGE.

Le *ferro-cyanure de potassium* est excessivement utile en photographie, parce que la dissolution de ce sel précipite un grand nombre de sels métalliques dont on veut reconnaître la présence. La couleur du précipité est caractéristique pour plusieurs d'entre eux : avec le zinc, il est blanc; avec le chrome, vert gris; avec l'urane, couleur de sang; avec le peroxyde de fer, bleu foncé, etc. La pratique seule apprend à l'opérateur à reconnaître, dans un bain, quelle est la substance dont il décèle la présence.

FERRO-FULMINIQUE adj. Se dit d'un acide présumé, qui serait composé de fer et d'acide fulminique.

FERROKHI, poëte persan du X[e] siècle de notre ère, vivait à la cour de Mahmoud le Ghaznewide. Son principal ouvrage, intitulé : *Terdjeman-al-Belaghet* (*Interprète de l'éloquence*), est le premier traité de versification qui ait été écrit en persan.

FERROL (LE), ville d'Espagne, prov. et à 48 kilom. N.-E. (par terre) de La Corogne (24 kilom. par mer), sur l'Atlantique, ch.-l. de juridiction civile et du départ. maritime de son nom; 21,000 hab. Ecole navale; consulats étrangers. Le port est un des meilleurs de l'Europe sous le rapport de la profondeur des eaux, de l'étendue et de la sûreté. « Sa position naturelle, dit M. Germond de Lavigne, est déjà des plus fortes, et l'art y a ajouté des travaux qui peuvent le rendre inexpugnable. Il faut, pour y arriver de la mer, s'introduire dans un goulet hérissé de batteries, qui a 6 kilomètres de longueur, et qui peut même être fermé par une estacade. Il est peu abordable du côté de la terre, en cas de débarquement vers le cap Priori, en raison de la nature du terrain très-accidenté qui s'étend entre ce cap et la ville. Le goulet franchi, on pénètre dans une baie magnifique, au fond de laquelle est la petite embouchure du Jubia, et, au milieu du rivage N., la ville du Ferrol, avec ses immenses bassins, ses magasins considérables, son arsenal, ses ateliers, ses fonderies, ses douze cales de construction en pierre de taille, ses chantiers, qui occupent un espace de près de 100,000 mèt. carrés. »Le Ferrol possède des manufactures de chapeaux, de papiers, de cuirs, de dentelles, etc. Les exportations consistent principalement en vin, blé, eau-de-vie et harengs. Les viandes salées, les laines, les fils, les indiennes et la soie sont les aliments les plus importants de l'importation.

Le Ferrol se divise en trois parties : le vieux Ferrol, la nouvelle ville et *Esteiro*. Seule, la nouvelle ville est bien bâtie et régulièrement percée.

L'église paroissiale, dédiée à saint Julien (*San-Julian*), est remarquable par son architecture. La promenade de l'Alameda, formée de sept allées de beaux arbres, est ornée d'une belle fontaine nommée la *Fuente del Dique.* Une autre fontaine, composée d'un obélisque terminé par une urne cinéraire, a été élevée au centre de la place Carmen, en l'honneur du capitaine de marine Churruca, qui commandait le *San-Juan Nepomuceno* à la bataille de Trafalgar.

Lorsque Ferdinand VI, en 1752, séduit par l'admirable situation du Ferrol, conçut le projet d'y faire creuser des bassins et construire des arsenaux, ce n'était qu'un petit bourg habité par des pêcheurs et fréquenté par le cabotage. Aujourd'hui, c'est la première station navale de l'Espagne. Les Anglais essayèrent vainement de s'en emparer en 1799; plus heureux, les Français, sous la conduite du maréchal Soult, s'en rendirent maîtres en 1809.

FERRO-MANGANÉSIEN, IENNE adj. Minér. Qui contient du fer et du manganèse. ‖ On dit aussi FERRO-MANGANÉSIFÈRE.

FERRO-MANGANIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide de fer et de manganèse.

FERRON (Arnoul LE), magistrat et historien français, né en 1515, mort en 1563. Il devint, à l'âge de vingt et un ans, conseiller du parlement de Bordeaux. On a de lui la continuation en neuf livres, de 1484 à 1547, de l'*Histoire de France* de Paul-Emile (Paris, 1554, in-fol.). Cette suite, traduite en français par Jean Regnart (1581, in-fol.), obtint le plus grand succès. Il a continué, en outre, l'*Histoire des rois de France* de du Haillan (Paris, 1615, 2 vol. in-fol.) et publié des *Observations sur la coutume de Bordeaux* (1565, in-fol.)

FERRONI (Girolamo), peintre et graveur italien, né à Milan en 1687. Il se rendit à Rome, où il étudia sous Charles Maratte. Comme peintre, il ne fit rien au-dessus du médiocre; mais, comme graveur, il montra un talent réel. On estime surtout ses estampes d'après *Débora chantant un hymne*, *Judith coupant la tête à Holopherne*, *Josué arrêtant le soleil*, la *Chasteté de Joseph*, etc., de son maître Ch. Maratte.

FERRONNAYS (Pierre-Louis FERON, comte DE LA), diplomate français. V. LA FERRONNAYS.

FERRONNERIE s. f. (fè-ro-ne-rî — rad. *ferron*). Endroit où l'on fabrique, où l'on vend les ouvrages de fer ou de cuivre. ‖ Menus objets de fer ou de cuivre, fabriqués par les cloutiers.

FERRONNIER, IÈRE s. (fè-ro-nié, iè-re — rad. *ferron*). Celui, celle qui vend des objets en fer neufs.

FERRONNIÈRE (LA BELLE). L'une des maîtresses de François I[er], et sur laquelle on n'a que des renseignements contradictoires. Suivant l'opinion commune, elle était Espagnole, et serait venue en France à la suite de la troupe de vagabonds et de charlatans qui accompagna le roi à son retour de captivité. Femme d'un riche *ferronnier* (marchand d'ouvrages en fer) ou d'un bourgeois nommé *Ferron*, elle aurait été séduite par François I[er]. Le mari, pour se venger, se serait inoculé à dessein le virus d'une maladie mortelle à cette époque, afin que son infidèle épouse la communiquât à son insu au roi. Telle serait l'origine de la maladie honteuse dont François I[er] fut frappé, et dont il souffrit jusqu'à sa mort. Quoi qu'il en soit, l'existence de cette favorite ne saurait être mise en doute; mais les détails qui la concernent, authentiques en partie, peut-être, n'ont pas un caractère assez respectable de certitude pour être acceptés par l'histoire. On ne lui en a pas moins fait cette épitaphe :

Ci-gît la belle *Ferronnière*,
Dont les dangereuses faveurs,
Par les soins d'un jaloux qu'aveuglaient ses fureurs,
Ont d'un galant monarque abrégé la carrière.

M. Albert Blanquet a composé un roman sur l'intrigue de François I[er] avec la *belle Ferronnière*.

Ferronnière (LA BELLE), chef-d'œuvre de Léonard de Vinci; musée du Louvre. Ce chef-d'œuvre est le portrait en buste d'une jeune femme vue de trois quarts, les cheveux en bandeaux, le front ceint d'une ganse noire retenue par une *ferronnière*, le cou orné d'une cordelière. Elle est vêtue d'une robe rouge échancrée aux épaules et à la poitrine et bordée de bandes d'or et de broderies. Ce portrait, d'une exécution ferme et précise et du caractère le plus séduisant, a été souvent désigné par erreur comme représentant la *belle Ferronnière*, maîtresse de François I[er]. On croit qu'il faisait partie de la collection de tableaux que ce prince avait formée à Fontainebleau. Le P. Dun, dans son *Trésor des merveilles de Fontainebleau* (1642), le cite comme étant le portrait d'une duchesse de Mantoue. L'opinion la plus accréditée veut qu'il représente Lucrezia Crivelli, maîtresse de Ludovic Sforce, et qu'il ait été exécuté par Léonard, vers 1497, lorsque, après la mort de la duchesse Béatrix, Ludovic eut de cette Lucrezia un fils naturel.

Ce superbe portrait a été gravé plusieurs fois, notamment dans les recueils de Filhol et de Landon.

FERRO-PRUSSIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide appelé aussi CYANURE FERROSO-FERRIQUE.

FERROSO (fèr-ro-zo — du lat. *ferrosus*, ferreux). Chim. Préfixe qui indique la présence de l'oxyde ferreux dans les corps désignés par les noms où il entre : FERROSO-*aluminique*. FERROSO-*barytique*. FERROSO-*calcique*. FERROSO-*ferrique*. FERROSO-*plombique*.

FERROTIER s. m. (fè-ro-ti-é). Garçon ou compagnon verrier.

FERROUX (Etienne-Joseph), homme politique français, né en 1751, mort à Salins en 1834. Il faisait partie de l'administration des finances lorsque commença la Révolution. Il en adopta les idées, fut élu député suppléant à la Constituante en 1789, représentant du Jura à la Convention en 1792, et vota avec les girondins. Lors du procès de Louis XVI, il se prononça pour la peine de mort avec sursis et appel au peuple; puis il signa la protestation des soixante-treize, après la journée du 31 mai, fut jeté en prison où il resta jusqu'à la fin de 1794, et il reprit alors son siége à la Convention. En 1795, Ferroux remplit diverses missions dans l'Ain, l'Isère, le Rhône, etc. Plus tard, il entra au conseil des Anciens, y vota constamment avec les modérés, devint commissaire des salines du Jura et fut nommé, après le 18 brumaire, directeur des contributions directes dans le Jura, puis dans le Doubs. Mis à la retraite par la Restauration et forcé de s'expatrier, il se retira à Nyons, en Suisse, qu'il quitta pour revenir en France après la révolution de Juillet. On a de lui : *Testament politique de M. Ferroux ex-conventionnel* (1829, in-8°).

FERRUCCI (Andrea), sculpteur italien, né à Fiesole, mort en 1525. Il fut un des artistes les plus habiles de son temps. Ses ouvrages, dont le style rappelle à la fois celui de Donatello et celui de Michel-Ange, sont également remarquables par la grâce et le charme des formes, par la morbidesse des chairs, par la simplicité et la vigueur du dessin, par la naïveté et la vérité de l'expression. Ses principales productions sont : *Saint Jérôme respecté par le lion;* la *Mule adorant le saint sacrement; Deux anges adorant la croix*, dans la villa Ricasoli, à Fiesole; les statuettes et les bas-reliefs d'un retable de marbre de la cathédrale de cette ville; le *Christ*, *saint Jean-Baptiste* et les fonts baptismaux, à Pistoja; *Saint André apôtre*, dans la cathédrale de Florence; le *Mausolée d'Antonio Strozzi*, à Sainte-Marie-Nouvelle, etc.

FERRUCCI (Francesco), sculpteur italien surnommé **del Tadda**, né à Fiesole, mort en 1585. Il passa la plus grande partie de sa vie à Florence, où il jouit de l'estime et de la faveur de Côme I[er] et de François I[er]. Il découvrit l'art de tremper les outils de manière à pouvoir tailler le porphyre. Il a exécuté en cette matière les bustes de *Côme I[er]* et de sa femme, une *Tête de Christ*, la grande *Coupe de la fontaine du palais Pitti*, la statue de la *Justice*, placée devant l'église de la Sainte-Trinité, en 1580. Parmi ses ouvrages en marbre, on remarque surtout le tombeau de *G.-F. Vogio*, dans le Campo-Santo de Pise.

FERRUCCI (Pompeo), sculpteur italien, né à Fiesole, mort vers 1625. Il se rendit à Rome, où il acquit une grande réputation et devint doyen de l'Académie de Saint-Luc. Ferrucci restaura des monuments antiques et exécuta de nombreux ouvrages dans le genre faux et maniéré qui était alors en vogue. On cite, parmi ses plus importants travaux : la *Vierge* de la grande porte du Quirinal; les *Deux Vertus* du tombeau de Paul V; la *Religion*, sur le tombeau du cardinal Alexandrin, neveu de Pie V; l'*Assomption*, grand bas-relief à l'église della Vittoria, etc.

FERRUCCI (Nicodemo), peintre italien, né à Fiesole, mort à Florence en 1650. Il reçut les leçons de Passignana, qu'il suivit à Rome et qu'il aida dans ses travaux. Cet artiste a exécuté, soit à l'huile, soit à la fresque, un grand nombre de compositions hardies et vivantes, brassées avec une grande franchise de touche. Nous citerons, dans le genre de la fresque, où il excellait surtout : deux *Apôtres*, à Saint-Simon-et-Saint-Jude; six sujets de la *Vie de saint François*, au cloître d'Ogni-Santi; *Sainte Catherine d'Alexandrie*, à l'hôpital San-Bonifazio, etc. Toutes ces œuvres se trouvent à Florence, où il a peint, avec les principaux artistes de cette ville, la *Façade du palais de' signori del Borgo*, sur la place de Santa-Croce. Parmi ses tableaux à l'huile, nous mentionnerons : la *Madone du Rosaire*, à l'hôpital San-Bonifazio; le *Christ au jardin des Olives*, à Sainte-Verdiane; les principaux peintres, sculpteurs et architectes qui se sont inspirés de Michel-Ange, au palais Buonarotti, etc.

FERRUCCI (Catherine), née FRANCHESCHI, femme auteur italienne, née en Toscane vers 1815. Elle a d'abord cultivé la poésie; son poëme l'*Exilé* (l'*Esule*) est honorablement connu dans la Péninsule; mais M[me] Ferrucci a surtout écrit sur l'éducation féminine : *Dell' educazione morale della donna italiana* (*De l'éducation morale de la femme en Italie*); *Des études qui conviennent aux femmes* (*Degli studj convenienti alle donne*). Profondément versée dans l'étude de la critique historique, philologique et esthétique, elle a publié en 1862 son plus important ouvrage : les *Quatre premiers siècles de la littérature italienne* (*I quatro primi secoli della letteratura italiana dal secolo* XIII *al* XVI).

M[me] Ferrucci a vu mourir, en 1857, sa fille, Rose FERRUCCI, qui donnait les plus belles espérances. Elle a publié, depuis, la vie et quelques-unes des œuvres de la jeune fille : *Rosa Ferrucci e alcuni suoi scritti, pubblicati per cura di Caterina Ferrucci, sua madre* (Florence, 1863, 3[e] édition). Ce volume des œuvres choisies de Rosa Ferrucci renferme plusieurs contes et nouvelles, et des lettres sur la charité.

FERRUGINEUX, EUSE adj. (fèr-ru-ji-neu, eu-ze — lat. *ferrugo*, rouille; de *ferrum*, fer). Qui contient du fer; qui tient de la nature du fer, de l'oxyde de fer ou rouille : *Des eaux* FERRUGINEUSES. *Couleur* FERRUGINEUSE. *On trouve parfois, dans les nodules de minerai de fer argileux, des feuilles, des branches et des fruits autour desquels la matière* FERRUGINEUSE *s'est concrétionnée.* (A. Maury.)

— s. m. Pharm. Médicament qui contient du fer : *Employer les* FERRUGINEUX.

— **Encycl.** Thérap. Sous le nom de *ferrugineux*, on comprend à la fois les médicaments à base de fer, préparés dans les laboratoires, et ceux que la nature nous offre d'elle-même, comme les eaux *ferrugineuses.* Les maladies pour lesquelles la médication *ferrugineuse* est recommandée sont, en première ligne, et tout spécialement, la chlorose, puis l'anémie compliquée des accidents nerveux qui l'accompagnent ordinairement, enfin quelques névroses. On a aussi employé le fer avec succès contre les fièvres paludéennes, les scrofules, le diabète, les leucorrhées, les cachexies, etc. Enfin, on l'ordonne à l'état de peroxyde hydraté dans les empoisonnements par l'arsenic; il se forme alors dans les organes un arsénite insoluble, et, s'ils n'ont pas été déjà profondément atteints, le malade peut guérir.

Le fer exerce sur l'ensemble de la constitution une influence caractéristique, qui se traduit par un accroissement de la pléthore sanguine et de la tonicité des organes. Mais ce remède héroïque, précisément en raison de l'énergie de son action, présente souvent de graves inconvénients. On conçoit, en effet, qu'une constitution affaiblie ne résiste généralement pas à des tentatives de changements brusques; d'un autre côté, la quantité de fer nécessaire à notre organisme se trouve dans nos aliments journaliers. Si l'estomac des uns l'en extrait, tandis que celui des autres ne s'en est pas laissé pénétrer, c'est que leur constitution est différente. Or, l'ingestion à haute dose d'un aliment déjà non assimilable à petite dose ne peut évidemment pas offrir de bien grandes garanties de succès, et peut entraîner de graves inconvénients. Le sang de l'enfant chlorotique ne contient pas assez de fer, mais cela tient à ce qu'il ne se l'est pas assimilé; la cause de la maladie n'est donc pas l'absence du fer, mais un défaut de constitution; or, l'ingestion du fer ne changera pas cette constitution et pourra en achever la ruine. Les exemples de résultats aussi déplorables ne se sont malheureusement que trop multipliés depuis l'origine de la mode irréfléchie qui a poussé tout le corps médical à abuser des préparations martiales. Il y a eu, assurément, plus d'estomacs délabrés depuis cette époque que de chloroses guéries, et une gastrite est un singulier présent à faire à une personne chlorotique. Combien de jeunes filles, qu'on trouvait un peu pâles, ont été fauchées par ce prétendu remède héroïque!

L'introduction du fer dans les organismes débilités sera, sans contredit, profitable, si elle a pu être effectuée sans danger; mais éviter le danger constitue précisément le problème, et un problème redoutable. Avant de se décider à employer le fer à une dose un peu forte, il faut donc que le médecin fasse des conditions particulières à son malade une étude très-attentive, toujours très-difficile. Il faut, au moins, qu'il essaye les différentes préparations martiales, pour en découvrir une qui permette l'assimilation du fer; car tout est là. Le fer non digéré est un bien plus mauvais aliment qu'une côtelette ou un bifteck qui, d'ailleurs, contiennent déjà du fer et le contiennent à l'état organique, par conséquent assimilable au plus haut point. Les parents des enfants traités au fer assument une grande responsabilité, et doivent surveiller attentivement les effets de la médication. L'apparition de tiraillements d'estomac, de battements de cœur, de douleurs de poitrine doivent faire suspendre la médication au plus vite; car elle a déjà produit des ravages. La simple apparition de clous indique aussi que l'assimilation ne se fait pas. Du reste, la plupart du temps, les doses sont follement exagérées; chacune d'elles contient, généralement, plus de fer qu'il n'en entre dans tout l'organisme d'un hercule.

Cela dit, nous n'en citerons pas moins les principales préparations *ferrugineuses*. Le fer métallique, réduit en limailles, se prend en tablettes, pilules ou électuaire. On le réduit quelquefois par l'hydrogène en poudre d'un noir mat. L'oxyde noir est aussi fréquemment ordonné. Le peroxyde est employé contre les hémorragies. On a beaucoup employé, autrefois, quelques variétés d'oxyde de fer, connues sous les noms de colcotar, de safran de Mars apéritif ou astringent. L'eau ferrée, obtenue en laissant séjourner des clous dans une carafe, a été, dans ces derniers temps, très-préconisée. On formule encore le protocarbonate, le lactate et le citrate de fer. Le tartrate de fer forme la base du tartre chalybé, de la teinture de Mars, des boules de Nancy, du baume de Dippel et du vin chalybé. Le tartrate ferrico-potassique paraît ne pas trop affecter l'estomac. Le perchlorure de fer s'emploie à l'extérieur dans le traitement des hémorragies. Le protoiodure de fer se donne à l'intérieur contre les scrofules.

L'art des pharmaciens s'est exercé à la fabrication de toutes sortes de bonbons *ferrugineux*. Nous citerons, entre autres : les dragées au pyrophosphate de fer; les pastilles *ferrugineuses* selon le Codex :

Tartrate ferrico-potassique.	50 p.
Sucre.	1,000
Sucre vanillé.	30
Mucilage de gomme adraganthe.	100

On fait des pastilles de 1 gramme. Citons aussi : les dragées *ferrugineuses* de Gelis et Conté au lactate de fer; les pilules de Blaud au carbonate ferreux :

Sulfate de fer. . . . . 30 p.
Carbonate de potasse. 30
Gomme arabique. 5
Eau. 30
Sirop simple. 15

On dissout au bain-marie la gomme dans l'eau; on ajoute le sirop et le sulfate; on agite. Le carbonate est projeté peu à peu en remuant, et l'on évapore jusqu'à consistance pilulaire. On retire du feu et l'on divise en 100 pilules. Cette préparation est très-efficace.

Nommons encore les pilules Blancard à l'iodure ferreux. Elles sont préparées en faisant réagir dans un ballon de l'eau, de l'iode et du fer. On filtre la solution et on l'évapore. On mélange ensuite le résidu avec du miel, et, à l'aide de poudre de guimauve ou de réglisse, on fait des pilules que l'on recouvre de limaille de fer. Chaque pilule contient $0^{gr},05$ d'iodure ferreux. Les pilules de Dupasquier sont analogues. Les pilules de Vallet, au carbonate ferreux, ont beaucoup d'analogie avec celles de Blaud; mais le sel y est mieux conservé, à l'aide du sucre. Le sirop *ferrugineux* de Dupasquier, à l'iodure de fer dissous dans du sirop de sucre aromatisé avec de l'eau de fleur d'oranger, est un précieux médicament contre la chlorose. 30 grammes de ce sirop contiennent $0^{gr},20$ de sel. Le sirop au tartrate ferrico-potassique se prépare de la même manière, mais en remplaçant l'eau de fleurs d'oranger par l'eau de cannelle. 30 grammes de ce sirop renferment $0^{gr},75$ de tartrate.

— *Eaux ferrugineuses.* Presque toutes les eaux minérales contiennent du fer. Les eaux dites *ferrugineuses* sont celles où le fer est à peu près le seul élément appréciable. Les eaux de Spa, les plus *ferrugineuses* de toutes, contiennent $0^{gr},092$ pour 1,000 grammes; celles de Schwalbach, $0^{gr},083$; celles d'Auteuil, $0^{gr},071$; celles de Pyrmont, $0^{gr},057$; celles de Forges-les-Eaux, $0^{gr},058$; enfin, celles de Passy, $0^{gr},045$. Les eaux *ferrugineuses* sont peu employées en bains, et elles s'altèrent lorsqu'on veut les conserver.

FERRURE s. f. (fè-ru-re — rad. *ferrer*). Action ou manière de ferrer les chevaux : FERRURE *à la française, à la hongroise, à la polonaise. Payer la* FERRURE *de son cheval.*

— Garniture de fer : FERRURE *d'une porte, d'une croisée.*

— Mar. Ensemble des aiguillots et des fémelots d'un gouvernail. ‖ *Ferrure à branches,* Celle qui sert à installer les gouvernails de rechange et de fortune.

— **Encycl.** La *ferrure* est une des opérations les plus importantes et les plus fréquentes auxquelles on soumette les animaux domestiques, et, malgré l'usage universellement reçu de la confier à de simples ouvriers, elle présente de sérieuses difficultés. Nous allons commencer cette étude par la description des fers qui servent à cette opération.

Le plus fréquemment usité est le fer à cheval. Il est formé d'une bande de métal plus large qu'épaisse, contournée sur elle-même dans le sens de son épaisseur et disposée de manière à se mouler sur la circonférence de la face inférieure du pied qu'elle doit protéger. Le fer à cheval comprend cinq régions : la pince, les mamelles, les quartiers, les talons et les éponges. On y reconnaît, en outre, deux branches, deux faces, deux bords, deux extrémités, les étampures, les contre-perçures, la garniture, l'ajusture et les appendices.

La pince est la partie médiane et antérieure du fer, elle correspond à la région du sabot de même nom; les mamelles sont situées, comme dans le sabot, de chaque côté de la pince; les quartiers font suite aux mamelles; les talons sont placés après les quartiers et se terminent par les éponges; les branches s'étendent des mamelles aux éponges inclusivement; elles sont distinguées en branche externe et en branche interne, suivant la position qu'elles occupent sous le pied. La face inférieure repose sur le sol et porte les étampures; la face supérieure est appliquée sur la face plantaire du sabot. Les bords ou rives sont au nombre de deux : une rive externe, plus longue, qui circonscrit le fer; une rive interne, inscrite dans la circonférence de l'autre. La portion centrale de la rive interne qui correspond à la pince est appelée la voûte. La couverture du fer est la distance d'un bord à l'autre. Les extrémités du fer correspondent aux éponges. On désigne sous le nom d'étampures les ouvertures de forme pyramidale, creusées dans l'épaisseur du fer, de sa face inférieure à la face supérieure, et destinées à donner passage aux clous et à loger en partie leur tête dans leur excavation. Elles sont, en général, au nombre de huit. On dit que le fer est étampé à gras, quand il existe une grande distance entre la rive externe du fer et l'étampure; qu'il est étampé à maigre, quand, au contraire, cette distance est petite. La contre-perçure est l'orifice supérieur de l'étampure; elle affecte une forme quadrangulaire, comme le clou qui doit la traverser. On appelle garniture la partie du fer qui dépasse la circonférence de la paroi. L'ajusture est une cavité que l'on donne à la face supérieure du fer, dans le but de l'empêcher de porter sur la sole. Les crampons sont des prolongements du fer situés le plus souvent aux éponges des branches des fers de derrière. On emploie les crampons quand on veut empêcher les glissades, relever les régions du pied auxquelles ils correspondent. La mouche est un reploiement de l'éponge interne, qui se rapproche, par sa forme, de la tête d'un clou à ferrer. On appelle pinçons des prolongements étirés aux dépens de la substance même du fer; ils sont le plus souvent conformés en pince ou en mamelles, et s'élèvent sur la rive externe à la face supérieure du fer. Ils donnent au fer plus de solidité et protégent la paroi.

Le fer de devant est de forme arrondie; sa branche interne est plus droite que la branche externe; ses étampures sont espacées également et placées loin des éponges, celles de la branche interne plus rapprochées de la rive externe que celles de la branche externe. L'épaisseur est généralement égale dans toute l'étendue du fer. La couverture varie suivant les sujets, leur taille, leur poids, la configuration de leurs pieds et la nature de leur service.

Le fer de derrière est ovalaire; ses étampures, distribuées également sur les deux branches, laissent dans le milieu du fer un espace qui permet d'y placer un pinçon; la branche interne est plus étroite et plus mince que la branche externe, et l'épaisseur de chacune de ces branches diminue de la pince aux éponges.

Nous venons de décrire le fer ordinaire; il en est un grand nombre d'autres, de formes très-variées, et qui ne s'emploient que dans des cas exceptionnels. Nous en décrirons quelques-uns.

1° Le fer couvert, dont les branches ont plus de largeur sur toute leur étendue que dans le fer ordinaire. Les fers sont d'ailleurs couverts à différents degrés; de là, la distinction qu'on en fait en fers demi-couverts, couverts, très-couverts. Tous sont employées pour protéger la sole, dans le cas de pied plat, comble, atteint de bleimes, d'oignons, etc.

2° Le fer à la turque a une de ses branches plus courte, plus épaisse, taillée en biseau, arrondie et percée de moins d'étampures que le fer ordinaire. La branche externe porte souvent six étampures, et la mamelle interne deux. On emploie ce fer pour les chevaux ponards ou qui se coupent au talon.

3° Le fer à planche ou à éponges réunies a les branches recourbées en dedans et soudées. On l'emploie pour relever et soulager les talons, comme aussi pour protéger la fourchette, dans le cas d'encastelure.

4° Le fer à éponges tronquées n'est autre chose qu'un fer de devant ordinaire, dont on a supprimé les éponges, et dans lequel les extrémités des branches sont taillées en biseau, de dessous en dessus. On se sert de ce fer pour les chevaux qui forgent ou qui sont encastelés.

5° Le fer pinçard est plus épais et plus couvert à la pince que partout ailleurs; ses étampures sont rapprochées des talons. On en fait usage quand les chevaux s'appuient presque exclusivement sur la pince et usent plus dans cette région qu'ailleurs.

6° Le fer à éponges épaisses, ainsi que l'indique son nom, a les éponges plus épaisses que celles du fer ordinaire; il est employé quand les talons sont bas.

7° Comme son nom l'indique, le fer à pince prolongée a la pince plus longue que le fer ordinaire et déborde de beaucoup la pince du pied. Ses éponges sont moins fortes que la pince; ses étampures sont placées en talons, et souvent il porte des crampons. On en fait usage, seulement pour les membres postérieurs, quand les chevaux sont rampins.

8° Le fer à pince tronquée est un fer de derrière ordinaire, d'une largeur moindre à la pince, qui est carrée et taillée en biseau, de dessous en dessus, de manière à rendre le bord inférieur parfaitement arrondi. On en fait usage lorsque les chevaux forgent.

9° Le fer à mamelle tronquée a la mamelle interne plus ou moins rétrécie. Il ne porte pas d'étampures. On s'en sert pour les chevaux cagneux et pour tous ceux qui se coupent avec la mamelle interne.

10° Le fer à étampures unilatérales porte six étampures sur la branche externe, et deux sur la branche interne. On l'emploie pour combattre le resserrement des talons et l'encastelure.

11° Le fer à dessolure est plus mince, plus étroit, a plus d'ajusture que le fer ordinaire et ne porte que quatre étampures. On s'en sert dans le cas de plaie de la sole, pour maintenir un pansement que son peu de couverture permet de renouveler en laissant la sole à découvert.

12° Le fer à branche tronquée est un fer ordinaire dont on a enlevé une branche en totalité ou en partie. On l'emploie à la suite de l'opération du javart, et quand le cheval se couche en vache.

13° Le fer à plaque est un fer ordinaire auquel on adapte une plaque de fer battu ou de tôle sur la face supérieure, au moyen de clous rivés. Il est employé pour maintenir le pansement dans le cas de plaie de la face plantaire du sabot.

14° Le fer à oignons a les branches très-couvertes dans leurs deux tiers postérieurs et très-ajustées dans les mêmes parties.

15° Le fer à éclisses est un fer ordinaire auquel on fixe deux petites plaques de fer battu ou de tôle, placées l'une à côté de l'autre, et maintenues en place à l'aide d'une traverse du même métal.

16° Le fer désencasteleur est un fer ordinaire qui porte un pinçon sur la rive interne des éponges et six étampures éloignées des éponges. Ses branches sont dépourvues d'ajusture. Le nom en indique l'usage.

17° Le fer à fourchette artificielle est un fer désencasteleur ou un fer à planche auquel on adapte un ressort en acier, ayant la forme de la fourchette et agissant en permanence sur les arcs-boutants, qu'il écarte sans cesse par une pression douce et constante.

L'appareil étant suffisamment décrit, nous allons passer à l'étude de ses divers emplois.

La *ferrure* est l'une des parties les plus importantes de l'hygiène des grands animaux domestiques; car elle est tout à la fois un moyen de les conserver et de les utiliser. « C'est par l'art de ferrer, dit M. Bouley, que le cheval, notamment, a pu être transformé, si l'on peut ainsi dire, en machine motrice, et qu'il a été possible d'utiliser ses forces si puissantes au transport des fardeaux à longues distances. Sans le fer dont sa corne est revêtue, le cheval n'eût pas été capable de remplir cet office; car, lorsque ses sabots sont immédiatement en rapport avec le sol, les frottements de la marche, pour peu qu'elle se prolonge, et surtout les efforts qui aboutissent à ses pieds, point d'appui des leviers locomoteurs, ont pour conséquence d'affaiblir tellement l'enveloppe cornée par l'usure et d'en faire si vite éclater le contour, que bientôt les parties vives, destituées de l'égide qui les protége, s'endolorissent à l'excès et mettent les animaux dans l'impossibilité absolue de se tenir sur leurs membres, et à plus forte raison de déployer leurs forces. » Mais la *ferrure* n'est pas seulement un moyen conservateur des pieds des animaux; par elle, on parvient encore à obvier aux aplombs défectueux du cheval, à en prévenir les conséquences, ou tout au moins à les atténuer et quelquefois même à y remédier complétement. Enfin, par une *ferrure* appropriée, on peut arriver directement ou indirectement à la guérison de certaines maladies des pieds qui, sans elle, seraient incurables.

Les règles de la *ferrure* reposent sur la connaissance de la structure du sabot du cheval et de son élasticité; mais, avant de faire l'exposé de ces règles, disons quelques mots de l'histoire de l'art de ferrer.

On a cru pendant longtemps que la *ferrure* était un art connu des anciens, et l'on se fondait, pour soutenir cette opinion, sur ce que Homère, en décrivant le char de Neptune, y attelle des chevaux aux pieds d'airain. La même épithète revient lorsqu'il parle du char de Jupiter. Mais Bracy-Clark a fait observer avec une grande justesse de critique, qu'il ne fallait pas prendre au pied de la lettre les expressions de l'*Iliade;* que, dans la bouche du poëte, le mot χαλκόπους n'était qu'une métaphore par laquelle il voulait dépeindre la qualité par excellence des pieds du cheval, la grande dureté, qui est la condition de leur résistance à l'usure, et que cette expression, loin d'impliquer qu'aux temps homériques les sabots du cheval étaient garnis d'airain, devait, au contraire, faire admettre une conclusion tout opposée. « Et, en effet, n'était-il pas naturel, dit Bracy-Clark, qu'une nation qui ne connaissait pas la *ferrure* et qui se trouvait si fort sous la dépendance de la puissance du cheval et de l'aptitude de ses sabots à résister à l'usure des frottements, estimât au plus haut degré cette dernière qualité et l'élevât au-dessus de toutes les autres, puisque, sans elle, le cheval était réduit à une incapacité absolue? » Des expressions correspondantes ne se retrouvent-elles pas dans Virgile? Quand le poëte veut qualifier le cheval par un de ses plus précieux attributs, c'est la dureté du sabot qui se présente à sa pensée. (*Géorgiques*, III, 87).

. . . . Cavatque
Tellurem, et solido graviter sonat ungula cornu.

Dans l'*Enéide*, le cheval est appelé *sonipes*, l'animal aux pieds sonores :

Stat sonipes, *ac frena ferox spumantia mandit.*

Horace, aussi bien que Virgile, se sert des expressions *sonans ungula :*

. . . . Et urbem
Èques sonante verberabit ungula.

Des expressions poétiques analogues se retrouvent dans les livres saints. Lorsque le prophète Isaïe prédit la ruine de Jérusalem, il dit, en faisant allusion aux armées romaines qui doivent accomplir cette prédiction : « Leurs flèches sont aiguisées, leurs arcs sont déjà tendus; la corne des pieds de leurs chevaux est *dure comme le diamant*, etc. » Bracy-Clark invoque encore contre l'antiquité de la *ferrure* l'opinion des écrivains qui ont laissé des ouvrages sur le cheval de guerre. « Si, dit-il, l'art de la *ferrure* eût été connu du temps d'Homère, on ne voit pas pourquoi il ne se serait pas conservé dans les âges suivants, puisque tous les arts se perfectionnèrent dans les Etats de la Grèce, longtemps après cette époque, et jusqu'au moment où ce pays subit le joug de Rome. Il n'est pas admissible qu'une nation aussi intelligente que celle des Grecs ait laissé se perdre un art d'une si grande utilité pour elle dans les guerres presque continuelles qu'elle avait à soutenir. »

Les auteurs latins rapportent, du reste, que leurs contemporains, pour mettre les pieds de leurs chevaux à l'abri d'une usure trop prompte, recouraient quelquefois à l'usage de certains appareils qui n'avaient avec la *ferrure* actuelle aucune ressemblance : c'étaient des chaussures analogues à celles dont l'homme lui-même se servait à cette époque, faites de la même substance et s'attachant de la même manière. L'invention de la *ferrure* paraît donc être postérieure à la chute de l'empire romain. Mais on ignore à quelle époque précise elle remonte; aucune trace n'est restée des origines de la *ferrure*. Le premier fer à clous qui ait un certain caractère d'authenticité, dit Bracy-Clark, est celui que l'on a découvert à Tournai, en Flandre, dans le tombeau de Childéric, roi des Francs, mort en 481. Cette découverte donne à penser que la *ferrure* est une invention des peuples barbares qui renversèrent l'empire romain, et cette conjecture revêt un plus haut caractère de probabilité, quand on considère que les derniers écrivains vétérinaires byzantins, qui vivaient au IVe siècle, sous Constantin, ne font aucune mention de cet art dans leurs ouvrages, bien que ces ouvrages aient trait aux maladies des animaux, aux accidents auxquels ils sont exposés et à leur hygiène. En tout cas, l'invention de la *ferrure* a si bien passé inaperçue, qu'il faut arriver jusqu'au Xe siècle pour en trouver l'indication précise dans la *Tactique militaire* de l'empereur Léon VI. Au XIe siècle, la *ferrure* devait avoir pour les armées une grande importance, si l'on en juge par la rémunération qui était attachée à ce travail dans l'armée de Guillaume le Conquérant. Au rapport de Bracy-Clark, qui extrait ce fait d'un mémoire d'archéologie du docteur Pegge (1775), « Guillaume donna à Simon Saint-Liz, un Normand de sa suite, la ville de Northampton et le district de Falkley, à la condition qu'il pourvût à la *ferrure* de ses chevaux; et Henri de Ferrers, qui faisait aussi partie de sa suite, fut nommé surintendant des *ferreurs*. Les comtes de Ferrers, descendants de ce Henri, portaient dans leurs armoiries six fers à cheval. A Bakham, dans le comté de Rutland, où résidait cette famille des Ferrers, un usage singulier a longtemps persisté. Lorsqu'un baron du royaume traversait la ville, on lui confisquait un des fers de son cheval, s'il n'aimait mieux le racheter par une amende; et le fer ainsi saisi était cloué aux portes du château avec l'indication du nom de son propriétaire. Par suite de cette coutume, ces portes, avec le temps, se couvrirent d'un très-grand nombre de fers, dont quelques-uns étaient d'une grandeur inusitée et d'autres dorés. »

L'auteur anonyme d'une curieuse dissertation publiée dans un journal vétérinaire anglais attribue aux Perses l'invention de l'art de la *ferrure;* on trouve, dit-il, un fer de cheval parfaitement marqué, sous le sabot d'un cheval de guerre de satrape, dans une peinture mosaïque de Pompéi, qui est supposée représenter la défaite de Darius par Alexandre. De plus, les Mongols orientaux auraient, assure-t-il, leurs chevaux ferrés depuis l'antiquité la plus reculée, et, aujourd'hui encore, lorsque le métal leur manque, ils emploient, pour le remplacer, la partie élargie de la corne du renne. Il se peut, après tout, que l'art de ferrer fût depuis longtemps pratiqué par les peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe orientale, alors qu'il était ignoré des Romains; il n'est même pas impossible que cet art, dont les peuples que les Romains appelaient barbares étaient seuls en possession, ait contribué pour une large part à faciliter leur migration vers l'ouest et le sud de l'Europe, pendant les premiers siècles de notre ère. Cette conjecture n'est pas invraisemblable quand on considère que c'est aux peuples barbares que l'on doit l'invention des premiers procédés à l'aide desquels le fer a été extrait de son minerai, et que déjà l'usage de ce métal leur était familier, alors que les Romains ne se servaient encore que de l'airain, ou tout au moins n'employaient le fer que très-exceptionnellement. En résumé, il est un fait incontestable, c'est que l'art de la *ferrure* n'a été introduit dans l'Europe occidentale qu'après l'invasion des barbares. Et pourtant, cette invention si simple devait avoir un rôle important dans les progrès de la civilisation.

Avant la *ferrure*, le cheval ne pouvait être utilisé qu'à l'usage du cavalier, à l'attelage des chars de luxe ou aux transports à dos; car la corne de ses pieds n'a pas assez de dureté pour résister longtemps aux frottements énergiques que déterminent les efforts d'un lourd tirage. L'invention de la *ferrure* équivaut donc à celle d'une machine très-puissante, peu coûteuse, à l'aide de laquelle l'homme a pu lutter avec plus d'avantage que par le passé contre les forces de la nature. L'homme s'est ainsi affranchi d'une partie des travaux les plus pénibles qui lui incombaient, quand il se trouvait seul en présence des résistances inertes à surmonter. Autrefois, les voyages étaient nécessairement lents, fatigants et dispendieux; car, en dehors des voies militaires, dallées à grands frais, ils ne pouvaient être exécutés qu'à cheval et à petites journées. L'application du fer sous le sabot du cheval permit de faire parcourir de

grandes distances aux chariots et aux voitures; de nouvelles voies furent ouvertes, il s'établit une plus grande activité de relations commerciales, et il en résulta une augmentation de la fortune publique.

Mais la *ferrure* a eu des conséquences plus inattendues. Autrefois, le cheval n'étant utilisé qu'au service de la selle et des attelages légers, ses proportions se trouvaient à peu de chose près les mêmes dans tous les pays. Après l'invention de la *ferrure*, l'idée vint de rendre le cheval capable d'une plus grande somme d'effets utiles, en agrandissant ses leviers et en grossissant ses muscles, afin de produire avec un seul les résultats que deux ou même plusieurs pouvaient donner jusque-là. Ainsi a été créé le cheval que l'on appelle limonier, ce moteur puissant, si bien approprié au service de la traction pour les lourds charrois. C'est encore grâce à la *ferrure* que le cheval a pu être adapté, si l'on peut ainsi dire, au service du transport accéléré des voyageurs et des marchandises, mode d'utilisation qui implique dans la construction de sa machine des conditions différentes de celles que doit réunir le limonier. L'éleveur, en effet, *a construit* un cheval qui tient le milieu, par son volume, sa taille et sa membrure, entre le cheval léger, propre à la selle et aux attelages de luxe, et le gros limonier, qui ne peut être employé qu'à la traction lente des pesants fardeaux.

Si maintenant on envisage la *ferrure* au point de vue de la mobilité des armées et de la rapidité des expéditions militaires, nous voyons qu'ici encore l'influence qu'elle a exercée a dû être considérable. Autrefois les expéditions militaires étaient fort souvent empêchées ou arrêtées dans leur marche par l'impossibilité où se trouvaient les chevaux de continuer leur route. Ainsi, Alexandre le Grand et Mithridate furent tous les deux entravés dans l'exécution de leurs projets par le même obstacle. Mais dès que, par la *ferrure*, le pied du cheval ne fut plus exposé à l'usure excessive de sa corne, les armées devinrent plus libres de leurs mouvements; les chefs n'eurent plus tant à compter avec la longueur de l'espace à parcourir. On comprend combien a dû être grande ici l'influence de la *ferrure*, qui, en faisant du cheval une machine de guerre plus parfaite, a dû produire dans la tactique militaire une révolution de même ordre que celle qu'elle a déterminée dans le commerce et dans l'industrie.

En résumé, il ressort des considérations peut-être un peu longues dans lesquelles nous venons d'entrer, que la *ferrure* a sa place parmi les arts utiles, étroitement liés aux intérêts et aux nécessités de la vie humaine, telle que la civilisation moderne l'a constituée.

Il est temps, après cette dissertation historique, d'aborder les procédés pratiques de la *ferrure*. Nous commençons par le procédé français.

Les instruments que l'on emploie dans ce procédé, pour pratiquer la *ferrure* d'un cheval, sont le brochoir ou la mailloche, le boutoir, le rogne-pied, les tricoises, la râpe et le repoussoir.

La première condition pour ferrer par le procédé français est que le pied soit maintenu levé par un aide vigoureux et agile, qui est désigné, dans les ateliers, sous le nom de teneur de pieds. Lorsque le pied est levé et que les précautions sont prises pour que le cheval reste dans un repos aussi complet que possible, le maréchal procède au déferrement du pied qu'il veut ferrer à nouveau. Le pied une fois dégarni de son vieux fer et tous les clous extirpés, le maréchal raccourcit l'ongle qui, dans l'intervalle d'une *ferrure* à l'autre, a acquis un excès de longueur. On dit, en terme technique, que l'on pare le pied quand on procède à cette opération difficile. Quand le pied est paré, le maréchal forge, séance tenante, le fer qui peut lui convenir, ou bien, comme il arrive le plus ordinairement, le choisit dans le magasin de l'atelier. Dans ce cas, il lui donne par le martelage la forme et la disposition que réclame la configuration spéciale du pied auquel il est destiné. C'est ce que l'on appelle donner au fer la tournure et l'ajusture. Pour fixer le fer sous le sabot, on se sert de clous, grands, moyens ou petits, suivant les dimensions des pieds et l'épaisseur de leur paroi. On dit brocher un clou pour désigner l'action de le faire pénétrer dans la corne. Tous les clous doivent sortir sur la paroi à la même hauteur. S'il arrive qu'il en soit autrement, on dit que les clous sont brochés en musique. Lorsque tous ces clous sont implantés dans la corne, toutes leurs tiges sont successivement tranchées net, entre les mors des tricoises, au ras de la paroi, et ces mors étant appliqués de nouveau sous l'extrémité tronquée du clou, l'opérateur frappe sur sa tête avec le brochoir et le fait ainsi pénétrer dans la cavité de l'étampure, tandis que la résistance opposée par les tricoises à l'extrémité de la lame la refoule sur elle-même et la replie en crochet vers le bord plantaire du sabot. C'est à ce crochet que l'on donne le nom de rivet.

Le maréchal place ensuite le pied du cheval, par sa face plantaire, sur un support en bois, désigné dans les ateliers sous le nom de chien ou de chèvre, et fait disparaître avec la râpe les inégalités de corne ou de fer qui pourraient exister à la face externe du sabot. Tel est le manuel de la *ferrure* par le procédé français.

On n'a pas besoin d'aide pour exécuter la *ferrure* anglaise. Pour maintenir levé le pied du cheval, si c'est un pied antérieur, l'ouvrier tourne le dos à l'animal et engage le pied entre ses cuisses, de manière à enserrer la région métacarpienne. Quant au pied de derrière, l'ouvrier le place et le supporte dans le pli de l'aine, du côté droit ou du côté gauche, suivant qu'il s'agit d'un membre droit ou gauche. Les attitudes données aux membres du cheval par cette manière de tenir les pieds sont moins fatigantes pour les animaux, paraît-il, que celles que nécessite le procédé français, parce que les sabots ne sont pas levés à une aussi grande hauteur. On a observé, en effet, que les sujets irritables, comme les chevaux de sang, supportent d'ordinaire plus patiemment les manœuvres de la *ferrure* anglaise.

Le maréchal anglais se sert, pour parer le pied, d'un couteau particulier appelé *drawing-knife*, sorte de plane à une seule poignée, dont la lame, de largeur égale dans toute son étendue, est légèrement courbée sur plat et terminée, à son extrémité opposée au manche, par une petite gorge analogue à celle de la rainette.

La *ferrure* anglaise se distingue encore de la *ferrure* française par une disposition toute spéciale que présente le fer, et par la manière dont l'ouvrier l'adapte et le rive au sabot. L'ajusture du fer anglais consiste dans un biseau creusé, aux dépens de l'épaisseur du fer, sur sa face supérieure, dans toute son étendue, à l'exception des éponges, qui sont conservées planes dans toute leur largeur. Les étampures de ce fer sont percées au moyen d'un pinçon, au fond d'une rainure qui est pratiquée sur toute la courbe antérieure du fer, depuis la pince jusqu'au milieu des branches.

L'ouvrier exécute seul l'opération du brochage, comme les autres manœuvres de la *ferrure*. Les clous dont il se sert pour cet usage diffèrent des clous français par la forme de leur tête, qui est moins massive, aplatie d'un côté à l'autre, plane à son sommet. Enfin le maréchal rive les clous comme dans le procédé français.

Il n'existe pas de différence essentielle entre les procédés français et anglais, et les nombreuses discussions qui se sont élevées à ce sujet résultent de ce que, pour juger ces procédés, on s'est placé plutôt au point de vue de la manière dont ils étaient exécutés, qu'au point de vue des règles qui auraient dû présider à leur exécution. Les ouvriers anglais, comme les ouvriers français, s'affranchissent souvent des règles d'une bonne méthode, et naturellement ne produisent alors qu'un travail défectueux. Quand ils opèrent avec soin, il n'y a pas de différence appréciable entre les résultats obtenus par l'un ou l'autre procédé.

Que l'on opère à l'anglaise ou à la française, il existe plusieurs méthodes, parmi lesquelles on devra choisir suivant les cas. Nous distinguerons la *ferrure* à chaud, la *ferrure* à froid et la *ferrure* podométrique.

1° *Ferrure à chaud*. Dans ce système, le fer chaud est mis en contact avec le pied pour arriver à lui donner la forme la plus convenable et à le mettre en contact aussi immédiat que possible avec le bord inférieur de la paroi. Le manuel opératoire de la *ferrure* à chaud comprend une nombreuse série d'opérations. Mais, avant d'y procéder, il importe de savoir quels sont les signes auxquels on reconnaît qu'un pied a besoin d'être ferré. Un cheval a besoin d'être ferré lorsque ses pieds ont pris trop de longueur et ne s'appuient plus régulièrement sur le sol; quand les fers se sont amincis et sont débordés par la paroi; quand les clous sont usés et ne sont plus assez forts pour tenir le fer. C'est, en général, après six semaines ou deux mois que ces changements surviennent; mais il est bon de ne pas attendre aussi longtemps pour renouveler la *ferrure* et de ferrer les chevaux tous les trente ou quarante jours, lors même que les fers ne seraient pas usés et qu'une partie des signes indiqués ne se présenterait pas.

La *ferrure* à chaud ne paraît pas être très-ancienne; car les premières mentions qu'on en fait ne remontent pas au delà de 1736. Aujourd'hui, elle est à peu près la seule employée en Europe, et les hommes les plus compétents s'accordent à la considérer comme bien supérieure aux deux autres systèmes. En effet, par elle, on parvient à mettre le fer en contact plus immédiat avec le pied, ce qui fait qu'il est moins susceptible de faire ressort et de produire des bleimes; elle est d'une exécution plus rapide et plus facile que la *ferrure* à froid, et moins fatigante pour celui qui la pratique. On a reproché à la *ferrure* à chaud de produire des brûlures de la sole; mais un bon maréchal ne laisse le fer chaud en contact avec le sabot que pendant quelques secondes, et il est très-rare alors que le fer brûle la sole.

2° *Ferrure à froid*. La *ferrure* à froid, la plus ancienne de toutes, a été employée en Europe jusqu'en 1736. Les avantages de ce système de *ferrure* sont : de pouvoir être pratiquée partout; de dispenser de conduire à la forge les chevaux irritables; d'éviter les brûlures de la sole; de mieux convenir pour les pieds plats, combles, gras, à sole mince. Mais ces avantages sont contre-balancés par des inconvénients très-sérieux que nous avons relatés en parlant de la *ferrure* à chaud.

3° *Ferrure podométrique*. La *ferrure* podométrique est d'invention récente; elle est due à M. Riquet, vétérinaire principal. Ce système nécessite l'emploi d'un instrument appelé podomètre, qui se compose d'une série de pièces métalliques elliptiques, de même dimension, articulées et mobiles à la suite les unes des autres. Ce podomètre a l'inconvénient de s'oxyder vite, et, dès qu'il est oxydé, les charnières se brisent, l'instrument est bientôt hors de service. Un podomètre plus simple et plus commode consiste en une feuille de papier, que le maréchal applique sur la face plantaire convenablement parée, et sur laquelle il exerce une pression circulaire avec la main. C'est sur ce patron qu'il confectionne le fer.

Ce système de *ferrure* a peu de partisans aujourd'hui. Une décision ministérielle, en date du 30 juillet 1845, en prescrivit l'usage dans l'armée, et elle y fut pratiquée jusqu'en 1854. Elle est réservée aujourd'hui pour un certain nombre de chevaux, désignés par le vétérinaire, en raison de leur provenance et de la conformation de leurs pieds.

Ferrure (ESSAI THÉORIQUE ET PRATIQUE SUR LA), par Bourgelat. Cet ouvrage, sorti des presses de l'Imprimerie royale, parut en 1771. Dès le début, Bourgelat cherche à établir la prodigieuse antiquité de la ferrure. Il prétend qu'on a eu tort de conclure de plusieurs passages de Xénophon que cette opération n'était point en usage chez les Grecs, et cite, en preuve de l'antiquité de la ferrure, Appien, Catulle et Suétone. Après cet aperçu historique, Bourgelat établit des proportions géométriques du fer, dans lesquelles les éponges sont très-prolongées, et l'ajusture est très-grande, comme si le sabot était inférieurement convexe. Il admet la méthode de lever des crampons aux fers. Quant à l'application du fer sous le pied, Bourgelat dit, avec une très-grande raison, que le fer présenté à l'ongle ne doit pas être trop chaud, et que le maréchal doit se hâter d'enlever la portion de ce même ongle sur laquelle la chaleur du fer aura agi. Bourgelat fait ensuite une observation importante sur la manière la plus convenable de parer les pieds. « Un des défauts les plus fréquents dans l'action de parer vient, dit-il, du plus de difficulté que l'on a dans le maniement du boutoir, quand il est question du quartier de dehors du pied du montoir; aussi voit-on fréquemment ces quartiers plus hauts que les autres, et rencontre-t-on, par cette raison, un nombre infini de pieds de travers, difformités qu'il serait aisé de prévenir, dès que la cause est due à la paresse de l'opérateur. Après qu'il a paré le pied, il importe qu'il l'examine dans son repos sur le sol, à l'effet de s'assurer que, relativement à cette disproportion dans la hauteur de ces mêmes quartiers, il n'est pas tombé dans cette erreur commune. » Toutes ses règles sur la ferrure sont en général justes et clairement énoncées. L'auteur donne avec précision les moyens de maîtriser les chevaux difficiles à ferrer; il décrit avec détail tous les instruments nécessaires au maréchal, après avoir, au préalable, donné les dimensions d'un atelier de forge. Il explique scientifiquement la manière d'agir des soufflets; mais il ne s'étend pas assez sur les moyens de connaître la nature du fer et du charbon que le maréchal doit acheter pour son usage. Le chapitre le plus important, et en même temps le mieux fait de l'*Essai sur la ferrure*, est celui qui traite de l'ongle, de son tissu, de sa formation, de son accroissement, de sa reproduction. Bourgelat distingue dans l'ongle trois parties : une vive, une moyenne et une morte. La circulation a lieu dans la première de ces parties; dens la seconde, il ne s'opère qu'une sorte de transsudation; la troisième est totalement sèche. C'est toujours dans la partie vive que le travail de l'accroissement s'accomplit; les autres parties sont poussées, pour ainsi dire, mécaniquement. Le fondateur des écoles vétérinaires décrit ensuite la ferrure qui convient aux pieds trop volumineux, trop petits, trop longs ou trop courts, etc.; à ceux qui sont affectés de bleimes, de seimes ou de soies; aux pieds encastelés. En résumé, l'*Essai sur la ferrure* de Bourgelat est éminemment pratique; il n'appartient pas à un homme ordinaire d'écrire comme il l'a fait sur un art tout mécanique, sans l'avoir pratiqué. Cet ouvrage contient d'excellents préceptes.

FERRUS (Guillaume-Marie-André), médecin français, né au Château-Queyras, près de Briançon (Hautes-Alpes), en 1784. Fils d'un député à l'Assemblée législative, il se rendit à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1804; puis entra, comme chirurgien militaire, dans la garde impériale, qu'il ne quitta qu'à l'époque de son licenciement, en 1814. Le docteur Ferrus retourna alors à Paris, fut adjoint, en 1818, à Pinel pour le service de la Salpêtrière, et nommé, en 1826, médecin en chef de l'hospice des aliénés de Bicêtre. M. Ferrus s'empressa d'introduire dans le traitement des aliénés d'utiles réformes, dont il avait apprécié l'efficacité dans un voyage fait par lui en Angleterre. Il soumit notamment ses malades au travail corporel, surtout aux travaux agricoles, et obtint la création de la ferme de Sainte-Anne. Ce fut également lui qui introduisit à Bicêtre l'enseignement clinique des maladies mentales. Nommé, en 1830, médecin consultant du roi, puis membre du conseil supérieur de santé, il combattit vivement dans ce conseil le système des prohibitions, des quarantaines et des cordons sanitaires pour cause d'insalubrité. En 1835, M. Ferrus fut appelé aux fonctions d'inspecteur général des établissements d'aliénés. Il visita la plupart des maisons de ce genre existant en France, et, à la suite de ses remarquables rapports et d'une enquête, la loi du 30 juillet 1838 sur les aliénés fut promulguée. Le docteur Ferrus est membre de l'Académie de médecine et commandeur de la Légion d'honneur. Outre de nombreux articles dans le *Dictionnaire de médecine*, des mémoires, des rapports, des notices, etc., on a de lui : *Rapport médico-légal sur quelques cas douteux de folie* (1831, in-8°); *Sur quelques questions de médecine légale et de législation relatives à l'état civil* (1834, in-8°); *Des aliénés, considérations sur l'état des maisons qui leur sont destinées, sur leur régime hygiénique et moral* (1834, in-8°); *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons* (1849, in-8°); *De l'expatriation pénitentiaire* (1855, in-8°), etc.

FERRY ou **FERRI** (Paul), théologien protestant, d'une famille notable de Metz, né dans cette ville en 1591, mort en 1669. Après avoir fait sa philosophie à La Rochelle et sa théologie à Montauban, Ferry reçut l'imposition des mains en 1612 et desservit depuis lors l'Eglise de Metz. Sa vie s'écoula sans événements saillants, ce qui n'empêcha pas le modeste pasteur de jouir d'une réputation très-étendue, ainsi que nous allons le voir. « On n'a peut-être guère vu d'homme plus généralement regretté que celuy-là, dit Ancillon dans ses *Mélanges*. Il estoit considéré comme le père aussi bien que comme le pasteur de son troupeau. Il s'en estoit acquis l'amitié et l'estime d'une façon toute particulière. » — « Le jour de sa mort et le lendemain, toute la ville fut si triste et si abattue, qu'il sembloit que ce fût un deuil public. » Dom Calmet dit que Ferry était l'homme le plus éloquent de la province. Les habitants de Metz lui avaient donné le surnom de *Bouche d'or*. « Ce n'est point, disent MM. Haag, dans le seul mérite personnel de Ferry qu'il faut chercher la cause de l'immense autorité morale qu'il paraît avoir exercée de très-bonne heure. Sa vaste correspondance prouve qu'on le consultait de tous les points de la France, et que les théologiens les plus éminents, les pasteurs les plus distingués lui montraient beaucoup de déférence. Son influence était donc très-grande. » Cette influence ne vint assurément pas à Ferry de ses écrits, qui n'ont pas une grande importance, mais bien de ce qu'il avait su, dit Ancillon, « se mettre en crédit chez les puissances qui le considéroient beaucoup, ce qui ne pouvoit estre que très-avantageux à son troupeau. » Ferry avait un grand esprit de conciliation et une bonne foi qui lui acquit l'estime des hommes de tous les partis. Il s'occupa avec beaucoup d'activité d'abord de la réunion de toutes les communions protestantes, ensuite de la fusion des protestants et des catholiques. Il eut, au sujet de ce dernier projet, une longue correspondance avec Bossuet. La réfutation que fit ce dernier du *Catéchisme général de la réformation*, de Ferry, loin de les diviser, leur inspira, au contraire, une estime réciproque. Au reste, le zèle du pasteur protestant pour la réunion des deux Eglises était stimulé par une pension que lui faisait à cet effet le cardinal de Richelieu. Ce fait, avancé par Guy Patin et longtemps mis en doute, a été prouvé par une quittance de la main de Ferry trouvée à la Bibliothèque nationale. Ferry ne fit imprimer qu'une faible partie de ses ouvrages. Nous citerons : les *Premières œuvres poétiques où, sous la douce diversité des conceptions, se rencontrent les honnestes libertez d'une jeunesse* (Montauban, 1610, in-8°); *Scholastici orthodoxi specimen, hoc est, salutis nostræ methodus analytica* (Genève, 1616, in-8°), trad. en français; le *Dernier désespoir de la tradition contre l'Ecriture, où est amplement réfuté le livre du P. François Véron, jésuite* (Sedan, 1618, in-8°); *Quatre sermons prononcés en divers lieux et sur différents sujets* (La Ferté-au-Col, 1646, in-12); *Catéchisme général de la réformation de la religion* (Sedan, 1654, in-8°). Ferry démontre : 1° qu'il n'y a de salut à espérer que dans l'Eglise chrétienne; 2° que l'Eglise réformée est la véritable Eglise de Jésus et des apôtres; 3° que la réformation était nécessaire; 4° que si l'on a pu autrefois faire son salut dans l'Eglise romaine, il serait impossible d'y mourir maintenant en se fixant aux seuls mérites de Jésus. Bossuet répondit à Ferry, mais seulement au sujet de cette dernière partie. Quant aux trois premiers points, on ignore pourquoi le grand évêque n'essaya pas de les réfuter. Paul Ferry a laissé aussi un très-grand nombre de manuscrits, des *Sermons*, une *Histoire de Metz*, des *Ecrits théologiques*, des *Poésies* et des *Mélanges*.

FERRY (Marcelin), religieux et écrivain ascétique, né à Angerville-en-Caux en 1610, mort à Argenteuil en 1652. Après avoir fait ses études chez les jésuites de Rouen, il s'associa à la petite congrégation de l'Enfant-Jésus, établie à la Bonne-Nouvelle, prit l'ha-

bit de bénédictin à l'abbaye du Bec, en 1631, et écrivit, en latin, beaucoup d'ouvrages ascétiques, tous restés inédits. Voici la liste des principaux : *Eloges sacrés de Jésus-Christ; Mille noms de Notre Seigneur Jésus-Christ, tirés des saintes Ecritures et des Pères de l'Eglise, tant d'Orient que d'Occident; Explication de l'ineffable nom de Jéhovah, image de la sainte Trinité; Miroir des perfections et des processions divines; Abrégé des mystères de la foi; Traité de la monarchie de Jésus-Christ, dans lequel on fait voir la grandeur de sa majesté, etc.*; la *Triple couronne du Verbe incarné; Grandeur de la sainte Vierge Marie; Comparaison de la sainte Vierge et du soleil; Couronne impériale de la sainte Vierge;* la *Gloire renaissante de saint Rémy.* Ces titres suffisent à donner une juste idée des conceptions du dévot bénédictin.

Dom Ferry, par esprit de pénitence, se tenait toujours debout pendant les exercices religieux, et même lorsqu'il écrivait. Il est question de cet écrivain dans l'*Histoire littéraire* des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

FERRY (Claude-Joseph), homme politique et écrivain français, né à Raon-l'Etape (Vosges) en 1756, mort à Liancourt (Oise) en 1845. Il compléta ses études sous la direction de d'Alembert et fut nommé, vers 1786, professeur à l'Ecole du génie. Nommé par les Ardennes membre de la Convention, Ferry y vota la mort de Louis XVI, fut chargé de diverses missions, et prit une part active à la défense nationale en surveillant la fonte des canons et la fabrication des armes. Après l'expiration de son mandat, il reprit ses fonctions de professeur à l'Ecole du génie, puis, lors de la création de l'Ecole polytechnique, il en fut nommé examinateur. Pour ne pas prêter serment au gouvernement issu du 18 brumaire, Ferry se démit de ses fonctions, et fit de longs voyages scientifiques dans le nord de l'Europe. De retour en France, il accepta une chaire à l'Ecole du génie, et succéda, en 1812, à Malus comme examinateur à l'Ecole polytechnique. Destitué comme régicide en 1814, il ne fut pas exilé néanmoins après la seconde Restauration. On a de lui de nombreux articles dans la *Revue encyclopédique* et dans le *Dictionnaire de la conversation*, et des traductions d'ouvrages anglais : *Notice sur l'organisation, l'administration et l'état présent des colonies militaires en Russie*, du docteur Lyall (1825, in-8°), et *Nouvelles idées sur la population, avec des remarques sur les théories de Malthus et Godwin*, d'Alexandre Everett (Paris, 1826, in-8°).

FERRY (Jules), avocat, journaliste et homme politique français, né à Saint-Dié (Vosges) le 5 avril 1832. Il a surtout joué un rôle considérable comme maire de Paris pendant le siége. Reçu avocat en 1851, et inscrit la même année au barreau de Paris, il y marqua peu et n'obtint guère que des succès d'estime; l'idée lui vint d'essayer de percer à l'aide du journalisme, ce qui lui réussit à merveille. Il donna d'abord des articles de jurisprudence à la *Gazette des Tribunaux*, puis des articles politiques au *Courrier de Paris*, à la *Presse*, et enfin au *Temps* (1865), dont il devint un des collaborateurs assidus. Un esprit essentiellement pratique et raisonneur, l'amour des affaires positives, de la discussion, du libre examen et de l'indépendance, perçait à chaque ligne dans ses articles, fort appréciés et écrits à une époque où la presse libérale était en butte à des poursuites incessantes. Un de ses articles, inséré dans l'*Electeur*, dont il devint le collaborateur dans le dernier mois de l'Empire, et intitulé : les *Grandes manœuvres électorales*, lui valut une amende de 12,000 francs.

Non content de la lutte quotidienne du journalisme, M. Jules Ferry publia deux brochures à sensation, pleines de faits, de chiffres, d'aperçus spirituels et de conclusions accablantes pour le gouvernement impérial et l'administration de la Ville: la *Lutte électorale de* 1863, ouvrage excellent où l'on trouve le résumé et comme la synthèse de tous les agissements de l'Empire en matière d'élections, puis la fameuse brochure intitulée : *Comptes fantastiques d'Haussmann*, qui, sous un titre fort spirituel, et rencontré bien à propos, est une œuvre éminemment sérieuse, très-bonne à consulter, même aujourd'hui, si l'on veut se rendre compte des procédés financiers du haut et puissant baron, qui fut pendant quinze ans le roi de Paris. Cette brochure, qui eut un très-grand et très-légitime succès (1868), mit décidément hors de pair le nom de M. Jules Ferry. Lors des élections pour la législature de 1863, il s'était présenté dans la cinquième circonscription et avait retiré sa candidature devant celle de Garnier-Pagès. Il fut, à cette occasion, impliqué dans le procès connu sous le nom de *Procès des treize*. En 1869, fort de sa notoriété acquise, il se présenta dans la sixième circonscription, contre MM. Guéroult et Cochin, et fut élu par 15,629 voix, à un second tour de scrutin.

Le nouveau député de la Seine siégea avec la gauche, et, à diverses reprises, se fit remarquer par sa parole nette, lumineuse, sa science pratique des affaires, en même temps que par ses idées d'un libéralisme élevé.

« Grand et fort, dit un de ses biographes, M. Jules Ferry est taillé en athlète. Il possède la grâce et la vigueur. Son front large et puissant est couronné de cheveux très-noirs. Cette robuste face semble agrandie encore par de longs favoris taillés en éventail. Les yeux, aussi noirs que la barbe, sont doux et rayonnants, légèrement bridés. Le nez un peu fort, oblique et gonflé comme s'il venait de recevoir un coup de poing dans quelque émeute gâterait ce mâle visage, s'il ne lui donnait encore du caractère. La bouche, expressive et grande, sourit franchement; de la finesse dans le regard et de la malice sur les lèvres. Une sorte de verve et d'entrain, et une grande bonté dans l'ensemble de la physionomie. De la distinction dans les manières; de l'autorité dans le maintien, beaucoup d'expansion et une rare modestie dans le langage. M. Jules Ferry est né élégant, et s'il y avait plusieurs distinctions, je pourrais dire que la sienne est tout anglaise. C'est le gentleman de la démocratie parisienne.

» Il est et reste avocat depuis les bottines jusqu'aux cheveux. Dans la boîte aux clichés, il est classé sous la rubrique : « Vigoureux polémiste. » Qu'il écrive ou qu'il parle, il plaide. Son style est oratoire, ses articles sont éloquents, ses alinéas marquent l'exorde (par insinuation), la discussion et la péroraison. La prosopopée est sa muse; le chœur des tropes danse autour de sa pensée. Mais sous cette redondance, il y a une logique pressante et serrée, et cette prudence particulière de ne parler que de ce qu'il sait bien : d'où une autorité particulière et une certaine manière d'argument pointu, incisif, à double tranchant, dont la blessure est difficile à panser. » Ce qui caractérise son talent, c'est l'art de rendre claires les questions obscures, et attrayants les sujets arides. La lucidité est la première qualité de sa phrase, de sa parole.

Lors de la révolution du 4 septembre 1870, M. Jules Ferry devint, comme député de Paris, membre du gouvernement de la défense nationale, où il remplit les fonctions de secrétaire jusqu'au 31 octobre. A cette époque éclata contre le gouvernement le mouvement insurrectionnel dirigé par Félix Pyat et par les chefs d'un parti qui devait, quelques mois plus tard, se rendre à jamais odieux. L'Hôtel de ville et la plupart des membres de la défense étaient au pouvoir des insurgés, lorsque M. Ferry, qui était parvenu à s'échapper, réunit le 106e bataillon de la garde nationale, bientôt suivi de plusieurs régiments de mobiles, et délivra ses collègues prisonniers. En cette circonstance, M. Ferry fit preuve d'autant d'énergie que de sang-froid. Peu après, M. Etienne Arago ayant donné sa démission de maire de Paris, le secrétaire du gouvernement de la défense fut désigné pour lui succéder en qualité de délégué à la préfecture de la Seine. Il remplit ces fonctions dans les circonstances les plus pénibles, alors que la population parisienne avait à souffrir à la fois de la famine et du bombardement prussien. Lors des élections du 8 février 1871, après la conclusion de l'armistice avec la Prusse et la reddition de Paris, M. Ferry fut nommé député à l'Assemblée nationale dans les Vosges par 23,000 voix; mais, retenu par ses fonctions à Paris, il n'alla point siéger à l'Assemblée, réunie à cette époque à Bordeaux. Sur les entrefaites éclata la formidable insurrection du 18 mars. M. Ferry resta jusqu'à neuf heures du soir à l'Hôtel de ville, alors évacué par les troupes. N'ayant plus aucun moyen de tenir contre les envahisseurs, il s'échappa à grand'peine et se rendit à la mairie du Ier arrondissement, où il essaya de réunir les maires pour leur confier le soin de veiller à la sûreté des personnes et des biens dans la capitale. Quelques-uns vinrent, la plupart furent empêchés ou s'abstinrent volontairement. Vers minuit, la place de Saint-Germain-l'Auxerrois, où se trouve la mairie du Ier arrondissement, étant devenue le rendez-vous d'une foule armée et menaçante, M. Ferry échappa à ce nouveau danger en allant chercher un refuge chez un de ses amis, et, le lendemain, il alla rejoindre à Versailles le gouvernement, qui venait de s'y transporter. Après l'entrée à Paris des troupes de l'Assemblée, M. Thiers réintégra M. Ferry à la préfecture de la Seine (26 mai 1871). Interpellé au sujet de cette nomination par un des membres de la Chambre, le chef du pouvoir exécutif saisit cette occasion pour vanter publiquement l'énergie et les services rendus à la cause de l'ordre et de la liberté par l'ancien membre du gouvernement de la défense nationale. Néanmoins, poussé par une juste susceptibilité, M. Ferry donna sa démission de préfet de la Seine, dont il continua à exercer les fonctions jusqu'à la nomination de son successeur, M. Léon Say (juin 1871).

FERRY (Nicolas), nom véritable du nain de Stanislas, roi de Pologne, plus connu sous le nom de BÉBÉ.

FERRY DE SAINT-CONSTANT (le comte Jean-L.), littérateur italien, né à Fano en 1755, mort en 1830. Il se rendit fort jeune en France, s'y maria avec une Mme de Saint-Constant, dont il ajouta le nom au sien, et devint secrétaire de l'ambassadeur français en Hollande. Pendant la Révolution, il se retira en Angleterre. Il revint en France après le 18 brumaire, fut nommé proviseur d'Angers en 1807, puis reçut la mission d'organiser l'instruction publique à Rome en 1811. Après la chute de Napoléon, il se retira dans sa ville natale. Ses principaux écrits sont : le *Génie de Buffon* (1778, in-12); les *Portraits, caractères et mœurs du* XVIIIe *siècle* (1780); *Considérations sur les révolutions des Provinces-Unies* (1788); *De l'éloquence et des orateurs anciens et modernes* (Paris, 1789); *Londres et les Anglais* (1804, 4 vol. in-8°); les *Rudiments de la traduction* ou l'*Art de traduire le latin en français* (1808); *Spettatore italiano* (Milan, 1824, 4 vol. in-8°), recueil d'articles piquants et variés.

FERSE s. f. (fèr-se). Mar. Lé de toile d'une largeur fixe, qui sert à déterminer la largeur d'une voile : *Cette voile a tant de* FERSES.

FERSEN (Axel, comte DE), sénateur suédois, maréchal de la diète, issu d'une ancienne famille de Livonie, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Il fut un des plus ardents défenseurs des priviléges de la noblesse contre les empiétements du pouvoir royal. En 1756, il contribua à la condamnation à mort du comte Brahé et du baron de Horn, auteurs d'une conspiration qui devait donner au roi le pouvoir absolu. Malgré ses efforts, le patriciat se vit successivement dépouillé de ses antiques prérogatives. Comme il essayait d'en disputer les derniers lambeaux dans la diète de 1789, Gustave III lui dit, irrité : « Vous avez plus d'une fois ébranlé le trône de mon père : gardez-vous de toucher au sceptre de mon fils! » Mis en arrestation, il ne recouvra la liberté que pour assister au triomphe de Gustave, vainqueur de l'aristocratie féodale.

FERSEN (Axel, comte DE), maréchal de Suède, fils du précédent, né à Stockholm en 1750, tué dans la même ville le 5 juin 1810. Il entra au service de la France, fit la campagne d'Amérique en qualité de colonel du régiment de Royal-Suédois, assista, comme aide de camp du général Rochambeau, à la prise de Yorktown, et reçut des mains de Washington le ruban de Cincinnatus. A son retour en France, il s'attacha à la famille royale; l'affection que lui portait Marie-Antoinette prêta même beaucoup à la médisance. Le 20 juin 1791, il se chargea de procurer au roi une voiture pour sortir de Paris; déguisé en cocher, il monta sur le siége et dirigea la berline royale jusqu'à la porte de Bondy, où il remit les augustes voyageurs aux soins de trois gardes du corps qui devaient les conduire à Montmédy. Après l'arrestation de Varennes, de Fersen fut chargé par Louis XVI de diverses missions auprès de Gustave III de Suède, de l'empereur Léopold et du roi de Prusse. A la suite du 10 août 1792, et après d'inutiles tentatives pour sauver les prisonniers du Temple, il retourna dans sa patrie, où il fut bientôt en grande faveur à la cour. Charles XIII le prit en grande affection et le fit grand maréchal de Suède; sa sœur occupait, auprès de la reine, une situation également enviée; mais tous deux étaient haïs par le peuple. La mort subite du prince héréditaire, Christian-Auguste d'Augustenbourg, augmenta cette impopularité. Fersen fut accusé de l'avoir empoisonné et, le jour des funérailles du prince, le peuple se souleva et mit en pièces le favori. Sa sœur, poursuivie comme sa complice, réussit à grand'peine à s'enfuir en traversant la Baltique, cachée sous les habits d'une paysanne dalécarlienne.

FERTÉ-ALAIS ou **ALEPS** (LA), bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N.-E. d'Etampes, sur la rive droite de l'Essonne; pop. aggl., 843 hab. — pop. tot.. 860 hab. Carrières de grès; filatures hydrauliques de coton, fabriques de bas de soie; éducation d'abeilles. Commerce de chevaux et de bestiaux. Eglise du XIIe siècle, monument historique. Vestiges d'une forteresse qui appartenait aux Montmorency au XIIe siècle et que Louis VI assiégea en 1108. Les Russes s'emparèrent de ce bourg en 1814.

FERTÉ-BEAUHARNAIS (LA), village et comm. de France (Loir-et-Cher), cant. de Neung-sur-Beuvron, arrond. et à 22 kilom. de Romorantin; 531 hab. L'église, ancienne collégiale, se compose d'une nef dont la voûte en bois, du XVe siècle, est parfaitement conservée. Les fenêtres du sanctuaire sont ornées de grisailles dans le goût du XIIIe siècle. Château moderne du prince Eugène de Beauharnais.

FERTÉ-BERNARD (LA), petite ville de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. S.-E. de Mamers, dans une situation agréable, près de l'Huisne; pop. aggl., 2,643 hab. — pop. tot., 2,719 hab. Fabriques de toiles et de tissus de coton; blanchiment et teinture de fil; cirerie; tannerie, corroierie, chamoiserie; moulins à tan et à trèfle; élève et engrais de bestiaux; tuileries. L'église de la Ferté-Bernard, monument historique, « est, dit un écrivain, un précieux spécimen du style flamboyant, sur lequel l'art de la Renaissance est venu enter ce qu'il pouvait créer de plus élégant et de plus gracieux. La nef, le transept et la tour ont été construits de 1450 à 1500; le chœur et les chapelles absidales ont été élevés de 1500 à 1596. Les voûtes du chœur portent cette dernière date. » A l'extérieur, les galeries basses de la façade du sud sont décorées de curieuses statuettes figurant le roi de France et ses pairs, sept planètes, etc. Le reste de la balustrade est découpé de manière à reproduire le *Regina Cœli;* les galeries hautes du chœur forment l'antienne *Ave, regina cœlorum*. On remarque à l'intérieur : les belles verrières du chœur (XVIe siècle); le cul-de-lampe qui supporte l'orgue, merveilleuse sculpture de 1501, exécutée par Evrard Baudot; les riches pendentifs des chapelles; les verrières du pourtour et des chapelles, peintes par François Delalande et Jean Courtois, et le beau plafond de chêne sculpté de la sacristie. L'hôtel de ville est établi dans une des anciennes portes de la ville. « Cette porte, dont la construction ne paraît pas antérieure au XVe siècle, s'ouvre, dit M. A. Moutié, sous un grand arc en ogive, dans un pavillon carré flanqué de deux grosses tours avec galerie crénelée et armée de mâchicoulis. » La salle de la Municipalité est ornée du portrait équestre de la duchesse de Villars, « de cette femme à l'humeur cavalière, qui, dans le corps d'une grande dame, montrait toutes les allures d'un soldat. »

On admire aussi dans cette petite ville quelques maisons particulières de différentes époques; l'une d'elles est décorée de grandes figures en bois, sculptées sur les poteaux ou montants, représentant des monstres, des saints et des grotesques. On y trouve aussi quelques vestiges d'anciens remparts et aux environs les restes de l'ancienne abbaye de la Pelice.

La Ferté-Bernard, qui doit son nom à la famille des Bernard, ses anciens seigneurs, était, dès le XIe siècle, une place importante dont Philippe-Auguste s'empara en 1189. Au XIIIe siècle, elle obtint de ses seigneurs des franchises communales et joua un rôle important dans les guerres que la France soutint contre l'Angleterre. Le siége mémorable que la Ferté soutint contre les troupes de Henri IV mérite une mention spéciale. Le prince de Conti commandait les assiégeants; la place était défendue par Dragues de Comnène. Deux assauts consécutifs furent repoussés par les assiégés. « Comnène, dit M. Ad. Joanne, ayant mis hors des murs, comme bouches inutiles, quelques femmes de la campagne qui s'étaient réfugiées dans la ville, les assiégeants voulurent s'émanciper avec elles; le gouverneur s'en aperçut du haut des remparts, fit déguiser 200 soldats en paysannes et leur ordonna de s'approcher, sous ce travestissement, d'un poste commandé par René de Bouillé, l'un des capitaines de l'armée royale. Ces prétendues paysannes, bien armées, tombèrent rudement sur les galants assiégeants, d'où est venue cette locution proverbiale : « Des agnelles de la Ferté, il n'en faut que deux pour étrangler un loup. » La ville tomba néanmoins au pouvoir de l'armée royale.

FERTÉ-FRESNEL (LA), bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. N.-E. d'Argentan; pop. aggl., 371 hab. — pop. tot., 507 hab. Restes d'un château bâti par Guillaume le Conquérant. Aux environs, vestiges de monuments druidiques.

FERTÉ-GAUCHER (LA), bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. E. de Coulommiers, sur le Grand-Morin; pop. aggl., 1,911 hab. — pop. tot., 2,251 hab. Fabrique de serge, tourneries de métaux, tanneries, papeteries, moulins à tan et à l'huile, fours à chaux. Commerce de grains et de farines. Les anciennes fortifications du bourg ont complétement disparu. L'église Saint-Martin, la seule que la Révolution ait épargnée, est une lourde construction du XVe ou du XVIe siècle.

FERTÉ-LANGERON ou **FERTÉ-CHAUDRON** (LA), bourg de France (Nièvre), comm. de Chantenay, cant. de Saint-Pierre-le-Moutier, arrond. de Nevers, sur la rive droite de l'Allier; 1,200 hab.

Ce bourg, après avoir appartenu successivement aux maisons de Bourbon, de Jaligny, de *Château-Vilain*, de *Guichard-Dauphin*, de Montagu, etc., puis aux ducs de Bourgogne et d'Auvergne, passa dans les mains du célèbre maréchal de Tavannes, dont les héritiers le conservèrent jusqu'au XVIIe siècle. A cette époque, les seigneurs d'Andrault, en étant devenus *propriétaires, changèrent* le nom de Chaudron, qu'il avait porté jusqu'alors, en celui de Langeron, qu'il a conservé et qui provenait d'un fief appartenant à cette maison. La Ferté-Langeron était alors une place de guerre de quelque importance; car on voit, à l'époque de la Fronde, Bussy-Rabutin s'en emparer au nom du roi. Jusqu'à la Révolution, elle eut le rang de première baronnie du Nivernais, et son titulaire avait même le droit de battre monnaie. Lors de l'assemblée des états, il marchait après le comte, et, en temps de guerre, il avait sa place marquée à l'avant-garde. La baronnie de la Ferté-Langeron paraît être, d'ailleurs, un des fiefs où se sont perpétuées le plus longtemps les anciennes et bizarres coutumes féodales. La suivante, citée par M. Eugène Maron, dans ses curieuses notices sur les villes du Nivernais, mérite, par sa singularité, d'être mentionnée ici : « Un des vassaux du baron de La Ferté, le sire de Beaumont, devait venir chaque année baiser le perron de son château et lui offrir un œuf qu'il avait amené sur un char chargé de foin et traîné par quatre bœufs blancs; le bailli du baron recevait l'œuf sur un plat d'argent, et le char et son attelage s'en retournaient. » Il serait inutile de rechercher l'origine de cet hommage hétéroclite, dont les derniers ba-

rons de La Ferté eux-mêmes auraient sans doute été fort embarrassés de donner l'explication.

FERTÉ-LOUPIÈRE (LA), bourg et comm. de France (Yonne), cant. de Charny, arrond. et à 16 kilom. de Joigny; 1,352 hab. De ses anciennes fortifications, il subsiste encore une partie des murs, deux tours et les fossés, qui ont plus de 13 mètres de profondeur. Château très-ancien.

La Ferté-Loupière appartenait à la maison de Courtenay; c'était l'apanage d'une branche qui a pour auteur Philippe de Courtenay, second fils de Jean de Courtenay, seigneur de Champignelles, et de Jeanne de Sancerre, vivant dans la première moitié du XIVe siècle. Il fut l'aïeul de Jean de Courtenay, à qui Charles VI confisqua ses biens, parce qu'il avait pris parti pour le Dauphin, depuis Charles VII, lequel Charles VII les lui rendit après son avénement au trône. Jean de Courtenay ne laissa que deux filles, qui vendirent la Ferté-Loupière à leur parent Jean de Courtenay, seigneur de Bleneau, dont le troisième fils, Pierre de Courtenay, fut l'auteur d'une branche qui s'est éteinte dans les mâles pendant la seconde moitié du XVIe siècle, après avoir fourni le rameau des seigneurs de Chevillon, qui ont porté le titre de princes de Courtenay depuis le règne de Louis XIII.

FERTÉ-MACÉ (LA), ville de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. E. de Domfront; pop. aggl., 4,275 hab. — pop. tot., 7,332. Petit séminaire. Chambre consultative des arts et manufactures. Apprêts d'étoffes, blanchisseries de fil et de toiles, brasseries, mèches à quinquets, passementerie, teintureries, fabriques de toile et de calicot, tuileries. Commerce de grains, de chevaux, de bestiaux, de laine, de chanvre et de bois. Sur la place principale, maison en granit ornée de riches sculptures du XVIe siècle. Il n'existe pas de trace d'un château fort et d'une abbaye qui s'élevaient jadis à la Ferté-Macé. La ville tomba, en 1514, au pouvoir des protestants, qui en furent chassés par Matignon.

FERTÉ-MILON (LA), bourg et commune de France (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arrond. et à 31 kilom. N.-O. de Château-Thierry, en amphithéâtre sur un coteau dont la base est baignée par l'Ourcq; pop. aggl. 1,864 hab. — pop. tot. 2,018 hab. Patrie de Jean Racine.

La Ferté-Milon doit son origine à une forteresse élevée au IXe siècle par Homogald, pour opposer une barrière aux invasions multipliées des Normands. Cette forteresse, qui occupait, dit-on, l'emplacement du château actuel, se composait de deux enceintes : la plus petite formait le château proprement dit; la plus grande servait d'abri aux paysans des environs en temps de guerre. Cette dernière ne tarda pas à se couvrir d'habitations et devint le berceau de la ville actuelle. D'autres habitations, en s'installant dans la vallée, donnèrent naissance à la ville basse et au faubourg de la Chaussée. A cette époque, la ville portait le nom de Ferté-en-Ourxois ou de Ferté-sur-Ourcq; c'est au Xe siècle qu'elle prit celui de Ferté-Milon, en mémoire d'un de ses seigneurs auquel elle devait d'assez considérables agrandissements. Dès 1214, les habitants de la Ferté-Milon obtinrent plusieurs franchises importantes. Un siècle plus tard, le château de la Ferté-Milon devint le but d'attaques nombreuses de la part des divers partis qui déchiraient alors la France. Il fut occupé, en 1411, par les Orléanais, qui furent bientôt obligés de le rendre aux troupes royales. Celles-ci s'en virent expulsées au bout d'un an, mais y rentrèrent, rappelées par les habitants, las de subir les exactions sans nombre de leurs vainqueurs. Vers 1423, les Bourguignons pénétrèrent par surprise dans la ville et la livrèrent au pillage et à l'incendie. Elle eut aussi beaucoup à souffrir des guerres de religion. La place tomba, en 1588, au pouvoir des ligueurs, qui l'évacuèrent presque aussitôt, et les bourgeois s'engagèrent à garder une stricte neutralité, qui fut, en effet, rigoureusement observée. En 1594, lorsque l'armée de Henri IV se présenta devant la Ferté-Milon, les habitants, las d'être rançonnés par les ligueurs, lui ouvrirent sur-le-champ les portes de leur ville. Le premier soin du roi fut de faire démanteler la forteresse. La Ferté-Milon conserva cependant ses remparts, qui, en 1652, lui furent d'un grand secours pour repousser l'attaque des Espagnols. Avant la Révolution, cette ville dépendait de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterets, élection de Crespy, diocèse de Soissons; elle était le chef-lieu d'une châtellenie dont relevaient 76 feux des environs, le siége d'une prévôté royale; elle possédait un grenier à sel et une compagnie d'arquebusiers.

La plupart des anciens monuments de la Ferté-Milon n'existent plus aujourd'hui qu'à l'état de souvenirs. Les seules curiosités de cette petite ville sont les églises Saint-Nicolas et Notre-Dame, ornées de magnifiques vitraux du XVe siècle; les ruines de la forteresse, et, sur la place, la statue de Jean Racine, par David d'Angers.

FERTÉ-SAINT-AUBIN (LA), bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S. d'Orléans, sur le chemin de fer du Centre et sur la rive gauche du Cosson; pop. aggl., 1,676 hab. — pop. tot., 2,503 hab. Le château, construit au XIIe et au XVIIe siècle, est entouré de fossés qu'alimentent les eaux du Cosson.

FERTÉ-SAINT-CYR (LA), village et comm. de France (Loir-et-Cher), cant. de Neung-sur-Beuvron, arrond. et à 34 kilom. de Romorantin; 1,086 hab. Eglise du XIVe siècle, avec un curieux tableau représentant un miracle de saint Sulpice. Château du XVIIIe siècle.

FERTÉ-SAINT-SAMSON (LA), village et comm. de France (Seine-Inférieure), cant. de Forges-les-Eaux, arrond. et à 24 kilom. de Neufchâtel, sur une éminence boisée; 693 hab. Belle vue du petit cimetière ombragé qui entoure l'église paroissiale. Vestiges d'une antique forteresse. Au hameau de Saint-Samson, on voit une butte appelée le *Mont-aux-Fourches*, où se dressaient jadis les fourches patibulaires de la Ferté, et une petite église du XIIIe siècle, bâtie sur le bord d'un ruisseau et renfermant de curieux fonts baptismaux et plusieurs vieilles statues.

FERTÉ-SOUS-JOUARRE (LA), ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. E. de Meaux, sur la Marne, qui la divise en deux parties; pop. aggl., 3,570 hab. — pop. tot., 4,804 hab. Carrières de pierres meulières considérées comme les meilleures de France. Papeterie mécanique, tanneries, corroieries, mégisseries; fabrication de cordes façon anglaise, de poteries, serrures, pois à cautères, chaises, chapeaux et parapluies. Commerce de grains, de fer, de laine, de bois et de charbon; meules de moulin (1,200 paires par an), dont une grande partie s'exporte pour l'Angleterre et jusqu'en Amérique. La partie la plus importante de la ville s'étend sur la rive droite de la Marne. Il ne reste que des débris insignifiants de l'ancien château de la Barre, et la ville n'offre plus aucun monument curieux; mais ses environs sont très-agréables et abondent en buts de promenades : ce sont de charmantes prairies arrosées par la Marne et de délicieux coteaux couverts de bois, de maisons de campagnes, de jardins et de vergers. Parmi les monuments, nous nous bornerons à mentionner : l'église paroissiale, construction du XVIe siècle; l'hôtel de ville, appuyé à une tour carrée; le nouveau pont et le château de l'Ille, décoré dans le goût du XVIIIe siècle. Louis XVI, Marie-Antoinette et le Dauphin s'y arrêtèrent plusieurs heures, lorsque, après la fuite de Varennes, ils furent ramenés à Paris.

La Ferté, dont le nom primitif paraît avoir été Condé ou Condet, fut plusieurs fois prise et reprise par les ligueurs et par les royalistes et eut beaucoup à souffrir des guerres de la Ligue. Elle se soumit à Henri IV en 1590.

La Ferté-sous-Jouarre a vu naître : Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV; Charles de Bourbon, que les ligueurs firent un instant roi sous le nom de Charles X; Henri de Bourbon, prince de Condé; le ministre protestant Lesueur; Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour.

FERTÉ-SUR-AMANCE (LA), bourg et comm. de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. de Langres, sur un coteau qui baigne sa base dans les eaux limpides de l'Amance; pop. aggl., 572 hab. — pop. tot., 639 hab.

FERTÉ-VIDAME (LA), bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. S.-O. de Dreux, près de la forêt de ce nom, à 244 mètres au-dessus de la mer; pop. 985 hab. L'église, bâtie de 1558 à 1660, par le duc et la duchesse de Saint-Simon, renferme un bon tableau représentant la *Cène* et un caveau où se trouvent encore les armes de la famille de Saint-Simon, dont les sépultures furent violées pendant la Révolution. Le château, dont on voit aujourd'hui les ruines, fut construit, en 1767, par le marquis de Laborde, sur l'emplacement d'un château du moyen âge et de la Renaissance, où le duc de Saint-Simon, qui s'y était retiré en 1723, avait écrit ses *Mémoires*. Après avoir appartenu au duc de Penthièvre, puis à la famille d'Orléans, le domaine de la Ferté fut vendu à l'encan pendant la Révolution. En 1845, Louis-Philippe consacra un million à la reconstruction du petit château et à l'amélioration du parc, bien percé et arrosé par des eaux très-abondantes. Le domaine de la Ferté a été acquis, en 1855, par une société au prix de 864,000 fr.

La forêt de la Ferté-Vidame couvre une superficie de 3,715 hectares. Le chêne et le hêtre en sont les essences dominantes.

FERTÉ (Henri DE SENNETERRE, duc DE LA), maréchal de France. V. LA FERTÉ.

FERTEL (Henri-Dominique), imprimeur français, né à Saint-Omer vers 1672, mort en 1752. Il parcourut diverses villes de France et d'Italie pour étudier à fond les procédés de l'art typographique, et publia le résultat de ses recherches sous le titre de : *Science pratique de l'imprimeur, contenant des instructions faites pour se perfectionner dans cet art* (Saint-Omer, 1723, in-4°). Cet ouvrage intéressant et curieux a été réédité à Bruxelles en 1822.

FERTIAULT (François), né à Verdun-sur-Doubs (Saône-et-Loire) en 1814, auteur contemporain. Au sortir du collége de Chalon-sur-Saône, où il n'avait fait qu'une partie de ses classes, on le plaça dans le commerce, carrière qui, probablement, n'avait pour lui aucun attrait. Par bonheur, quelques vers qu'il donna à la presse chalonnaise ouvrirent les yeux à ses parents, qui lui permirent de reprendre ses études malencontreusement interrompues. M. Fertiault vint à Paris en 1855, où il se délassa par la culture des lettres de l'ennui que lui causait son emploi de caissier d'une maison de banque.

Ses ouvrages sont les suivants, sans compter les pièces de vers et les nouvelles disséminées dans la petite presse : la *Nuit du génie*, poëme (Chalon-sur-Saône, 1835, in-8°); *Arthur*, ou le *Dîner des sept châtelains*, poëme (Paris, 1837, 1 vol. in-8°); le *Dix-neuvième siècle* (Paris, 1840, in-8°), recueil de satires faites de concert avec Eug. Nus; *Pâquerettes et boutons d'or*, nouvelles (1844); les *Noëls bourguignons*, de La Monnoye, avec traduction; les *Rimes de Dante* (1848, in-12), première traduction des sonnets, canzoni et ballades, etc.; *Histoire pittoresque et anecdotique de la danse* (Paris, 1854); *Mon étoile d'or, cri de deuil* (1856).

Cet auteur a publié, conjointement avec sa femme (Mme Julie Fertiault), des volumes de vers intitulés : le *Poëme des larmes* (1860, 2e édit.); les *Voix aimées* (1864, in-18).

M. Fertiault est un des promoteurs de la société dite l'Alliance des poëtes, qui convie tous les rimeurs à la solidarité de l'association. C'est là une excellente idée; mais, dans la pratique, il nous semble qu'on n'en tire pas tout le parti possible. Comment associer des poëtes, race susceptible, jalouse et prétentieuse, *genus irritabile vatum?* Voilà, certes, la plus difficile des tâches; mais elle n'en est pas moins louable.

FERTIER s. m. (fèr-tié — rad. *fer*). Techn. Marteau dont se servent les maréchaux ferrants pour forger et ajuster les fers des chevaux. ‖ On écrit aussi FERRETIER.

FERTILE adj. (fèr-ti-le — lat. *fertilis;* de *fero*, je porte, le même que le grec *pherô*, gothique *baira*, allemand *bære*, anglais *bear*, lithuanien *peru*, russe *beru*, gaélique *beir;* de la racine sanscrite *bhar*, porter, produire, d'où *bhartas*, porté, exactement le grec *phertos* et le latin *fertilis*). Qui produit abondamment; fécond : *Un pays* FERTILE. *Une contrée* FERTILE. *Des terres* FERTILES. *Il est peu de contrées sur le globe aussi* FERTILES *que l'Egypte*. (Raynal.)

Un champ, bien que *fertile*, a besoin de culture.
GOMBAUD.

Il fallut qu'au travail son corps, rendu docile,
Forçât la terre avare à devenir *fertile*.
BOILEAU.

— Par ext. Se dit d'une période de temps pendant laquelle la terre produit beaucoup : *Une année* FERTILE.

— Fig. Qui abonde, qui possède en grande quantité : *Un homme* FERTILE *en ressources. L'Etat romain est le plus* FERTILE *en crimes de toute espèce, et surtout en crimes violents.* (E. About.) *Montaigne est l'écrivain le plus riche en comparaisons vives, hardies, le plus naturellement* FERTILE *en métaphores.* (Sainte-Beuve.) *Ce qui fait l'intelligence* FERTILE, *ce n'est par le savoir, c'est le travail.* (Mme E. de Gir.)

. . . . Ainsi qu'en sots auteurs,
Notre siècle est *fertile* en sots admirateurs.
BOILEAU.

Qu'en savantes leçons votre muse *fertile*
Partout joigne au plaisant l'agréable et l'utile.
BOILEAU.

— **Syn. Fertile, fécond.** V. FÉCOND.

— **Antonymes.** Aride, improductif, inculte, infécond, infertile, infructueux, ingrat, stérile.

FERTILISABLE adj. (fer-ti-li-za-ble — rad. *fertiliser*). Qui peut être fertilisé : *Le sable même est* FERTILISABLE.

— **Antonymes.** Infertilisable, stérilisable.

FERTILISANT, ANTE adj. (fèr-ti-li-zan, an-te — rad. *fertiliser*). Qui fertilise, qui rend fertile : *Le fumier peut perdre, dans sa fermentation, beaucoup de principes* FERTILISANTS *qu'il contient.* (Matth. de Dombasle.)

FERTILISÉ, ÉE (fèr-ti-li-zé) part. passé du v. Fertiliser. Rendu fertile : *Terre* FERTILISÉE. *Champ* FERTILISÉ.

De la céleste rosée
La terre *fertilisée*,
Quand les frimas ont cessé,
Fait également éclore
Et les doux parfums de Flore,
Et les poisons de Circé.
***

FERTILISER v. a. ou tr. (fèr-ti-li-zé — rendre *fertile*). Rendre productif, fertile : FERTILISER *le sol. Celui qui* FERTILISE *un coin de terre est bien au-dessus de ceux qui cherchent des formules pour l'humanité.* (Balz.)

Quel barbare mortel reforgea pour la guerre
Le fer qui dans nos mains *fertilisait* la terre?
LEMIERRE.

— **Antonyme.** Stériliser.

FERTILITÉ s. f. (fèr-ti-li-té — rad. *fertile*). Rendement considérable, production abondante; aptitude à produire abondamment : *Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur* FERTILITÉ, *mais en raison de leur liberté.* (Montesq.) *Nulle portion de l'Europe ne surpasse la* FERTILITÉ *de la Belgique.* (Mich. Chev.)

— Fig. Fécondité morale : *La* FERTILITÉ *de l'imagination.*

— **Antonymes.** Aridité, inculture, infécondité, infertilité, infructuosité, stérilité.

— **Encycl.** Ce mot, qu'on applique à la terre, pourrait également s'appliquer aux végétaux. La *fertilité* du sol, c'est-à-dire sa disposition à produire des récoltes abondantes aussi constamment que possible, dépend de la richesse de ce sol, qu'elle lui soit naturelle ou qu'il l'ait acquise par l'addition des amendements et des engrais. Elle se soutient ou s'augmente par un heureux concours de conditions atmosphériques, par des labours fréquents et profonds, des assainissements ou des irrigations, et surtout par un bon assolement. Les labours ont pour objet d'ameublir et de renverser la couche supérieure du sol, afin de ramener en dessus l'humus qui était en dessous, pour en faire profiter les plantes dès le moment de leur germination. Les amendements rendent, au besoin, la terre plus meuble ou plus compacte, augmentent ou diminuent sa propension à retenir l'humidité, et les engrais ajoutent de nouveaux éléments aux matières assimilables. Les abris, en s'opposant à l'action des vents nuisibles, peuvent aussi rendre une terre plus fertile. Toutes choses égales d'ailleurs, la *fertilité* varie suivant les années; on dit ainsi qu'une année est plus ou moins fertile, suivant que la répartition des phénomènes atmosphériques, dans les diverses saisons, est plus ou moins conforme aux intérêts de l'agriculture.

La fécondité des arbres est aussi une sorte de *fertilité*. Poussée à l'excès, elle est un mal, parce que l'arbre étant épuisé par cette production, une année d'abondance est, en général, suivie d'une ou de deux années de stérilité. On cite des exemples de fécondité extraordinaire, même dans les plantes annuelles, où l'inconvénient cité plus haut n'existe plus. Tels sont : le grain de froment qui, d'après Pline, produisit trois cent quarante tiges portant des épis; le grain d'orge qui, chez Duhamel du Monceau, produisit, en 1720, cent cinquante-cinq épis, contenant ensemble trois mille trois cents grains; mis en terre l'année suivante, ils donnèrent 13 litres, lesquels semés de nouveau, rendirent, en 1722, près de 6 hectolitres. D'un tubercule de pomme de terre hâtive, à peau violette et à chair jaunâtre, Girod-Chantrans vit sortir vingt tiges, qui avaient au moins 1m,50 de longueur; à l'époque de la récolte, on obtint deux cents tubercules, dont plus de cent vingt pesaient chacun 1 kilogramme.

FERTIT ou **FERTYT**, contrée encore peu connue de l'Afrique centrale, dans le Soudan oriental, au S.-O. du Darfour, au N. des Nyam-nyam et à l'E. du Baguermi. Une grande rivière, le Misslad, qui vient de l'O., traverse cette contrée et se jette dans le Balve-Ghazal. Le pays renferme quelques montagnes isolées, granitiques ou argileuses, mais pas de massif central comme en Abyssinie. La longue durée des pluies (de mai à octobre ou novembre) fait que le pays est très-humide. La végétation est très-riche en arbres à beurre, en bananiers, etc. Un palmier, qui appartient au genre phœnix, avec d'immenses éventails, porte un fruit doré long de 2 à 5 pouces, tout à fait semblable aux dattes et très-riche en huile. « Les habitants, dit M. de Heuglin, dans une lettre écrite sur les lieux le 10 janvier 1864, ne présentent pas la moindre trace d'une race vraiment nègre. Ils sont de stature moyenne, robustes et bien proportionnés, avec des mollets bien accusés et les talons un peu saillants. Les cheveux, un peu frisés, mais longs, sont, chez la plupart d'entre eux, disposés en tresses nombreuses; la barbe est beaucoup plus forte que chez les nègres, et la couleur de leur peau n'arrive jamais au noir de corbeau. Elle est d'un brun olivâtre, et souvent plus claire que chez les Arabes du Soudan. » Au dire de quelques voyageurs, les naturels du pays sont cannibales; ils se divisent en plusieurs tribus, qui sont souvent en butte aux attaques des sultans du Darfour et du Waday. Les dents d'éléphants, l'ébène et la poudre d'or sont jusqu'ici les seuls produits fournis par le Fertit.

FERTOIS, OISE s. et adj. (fèr-toi, oi-ze). Géogr. Habitant d'une des villes qui portent le nom de La Ferté; qui a rapport à l'une de ces villes ou à ses habitants : *Les* FERTOIS *s'honorent d'être les compatriotes de Racine.*

FERTOIS (le), ancien petit pays de France, dans le Maine, compris aujourd'hui dans le département de la Sarthe, arrond. de Mamers, et occupé par les quatorze communes du canton de La Ferté-Bernard. Un large vallon arrosé par l'Huisne partage ce pays en deux plateaux peu élevés, qui sont la partie la plus fertile et la plus pittoresque du département de la Sarthe.

FERTUNZ, dieu des vents, dans la mythologie slave. C'était une divinité bienfaisante, qui avait pour mission d'écarter les nuages nuisibles et de rassembler les nuées qui devaient féconder la terre. On le représentait avec des ailes immenses, qu'il prêtait aux dieux infernaux Trzybek et Marzanna, lorsque ceux-ci se rendaient sur la terre pour punir les méchants. Dans quelques pays sla-

ves, ce dieu portait le nom de *Pogwizd* ou *Pochwist*, c'est-à-dire le *Vent qui siffle*. Le nom de Fertunz était celui qu'il avait chez les anciens Sarmates.

FÉRU, UE (*fé-ru*) part. passé du v. Férir. Frappé, blessé, lésé : *Ce cheval a le tendon* FÉRU. *Si Desroches est si* FÉRU, *que ne s'adresse-t-il aux lois et que ne met-il cette femme à la raison?* (Dider.) ‖ N'est plus usité que dans l'art vétérinaire.

— Fig. Qui a reçu une atteinte, une blessure morale; qui est piqué, qui est épris :

Je suis *féru*, j'en ai dans l'aile.
SAINT-AMAND.

FÉRULE s. f. (fé-ru-le — lat. *ferula*, qui vient de *ferire*, battre, dérivé de la racine sanscrite *bharv*, heurter, rompre, d'où aussi le latin *foro*, je perce, grec *phorô*, allemand *bohren*, anglais *to bore*, etc.). Palette de bois ou de cuir, au bout aplati et élargi, avec laquelle on frappait dans la main des écoliers, lorsqu'ils avaient commis une faute; coup appliqué avec le même instrument : *Donner la* FÉRULE *à un écolier. J'ai quelque idée que lorsque je faisais mes humanités au collége du Plessis, si je fusse tombé dans ce solécisme, le bon M. Jacquin, qui aime qu'on parle français, m'aurait fait donner une* FÉRULE. (Volt.)

— Fig. Critique, réprimande : *Nous aimons à voir ceux qui jugent composer à leur tour et venir tendre aux* FÉRULES *ces doigts qui ont cinglé de si bons coups.* (Th. Gaut.) ‖ Autorité, pouvoir discrétionnaire, moyen de correction :

Où donc est de Boileau l'implacable *férule?*
Où sont ces traits sanglants, effroi du ridicule?
MILLEVOYE.

Notre empereur portait longue *férule*,
Puis est venu le martinet royal.
BÉRANGER.

Ah! comme tu nous tiens, lâche respect humain!
Comme on courbe les reins sous ta rude *férule!*
ROLLAND et DU BOYS.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées : *La Fable dit que ce fut dans une tige de* FÉRULE *que Prométhée déroba le feu du ciel.* (F. Gérard.)

— **Encycl.** Nous l'avons connu, cet instrument d'éducation, ou plutôt de supplice; il nous a été donné de vivre au temps où le magister se promenait dans sa classe, les lunettes sur le front et la *férule* sous le bras; nos doigts gardent encore le cruel souvenir de ces coups secs et nerveux dont il châtia plus d'une fois notre paresse ou notre indiscipline. Notre maître cependant (que Dieu ait son âme!) possédait de véritables sentiments d'humanité! Que de sermons touchants il nous a faits sur les tourments que notre âge sans pitié faisait endurer à de malheureux hannetons!... Oui, il était humain, notre maître... hélas! et vigoureux aussi. Eh bien! là, maintenant que notre opinion ne peut plus être influencée par la crainte du châtiment, maintenant que la question de la *férule* est dégagée pour nous de tout intérêt personnel, nous pouvons en dire notre sentiment tout entier. La main sur la conscience : les coups terribles qui ont si souvent endolori nos jeunes doigts, et qui auraient pu arracher des cris à des hommes faits, n'ont eu aucune influence heureuse sur notre éducation. Les coups de *férule* sur la main, les tapes sur la joue, les coups de pied... autre part, ne nous ont nullement appris à placer une virgule en son lieu, ni à distinguer un adjectif verbal d'un participe présent. Plus d'une fois nous avons vu ou cru voir jaillir sous la violence du choc des millions d'étincelles électriques; mais jamais ces lumières soudaines n'ont éclairé pour nous la moindre question de grammaire ou d'arithmétique. Tout ce qui résulta de ces châtiments plus sévères que justes, ce fut une haine implacable contre nos maîtres, haine d'enfant dont nous nous effrayons, en écrivant ces lignes, de trouver des traces dans le cœur de l'homme fait.

N'en parlons plus : la *férule* est morte, nos enfants ne la connaîtront plus que de nom. La *férule* est une arme des temps passés, dont vous ne trouveriez pas aujourd'hui un seul spécimen dans les collections des musées d'artillerie, ni dans les panoplies des amateurs. La *férule* n'est plus; aucuns osent la regretter, ce qui n'est pas bien grave; mais plusieurs essayent de la remplacer, et ceci est autrement sérieux. Il n'est pas rare de voir des maîtres appelés sur les bancs de la police correctionnelle, pour y répondre de sévices exercés contre de pauvres enfants; il est moins rare encore d'entendre une malheureuse mère se plaindre tout bas des mauvais traitements infligés à son enfant par un frère ignorantin ou... faut-il le dire? par une religieuse!... « De quel pays parlez-vous? va-t-on nous demander avec un étonnement mêlé d'incrédulité et de colère. — De Paris, s'il vous plaît. — De Paris! mais il y a à Paris des inspecteurs des écoles! » Oui, et des inspectrices aussi, et Paris est la capitale du monde civilisé. Jugez donc de ce qui se passe ailleurs! Toutes les *férules* ont été brûlées, mais la race des frères fesseurs est loin encore d'être anéantie.

— Bot. La *férule* est originaire de l'Europe méditerranéenne et des contrées orientales. Racine éparse, tige remplie d'une moelle abondante parsemée de longues fibres, ses autres caractères essentiels sont : corolle à cinq pétales étalés, égaux et en forme de cœur; akènes ovoïdes, comprimés, relevés de trois côtes peu saillantes sur chacune de leurs moitiés. Les fleurs de la *férule* sont jaunes et groupées en larges ombelles terminales. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées, surtout de l'ancien continent. La plus connue est la *férule* commune, célèbre dans l'antiquité. Elle croît abondamment sur les bords de la Méditerranée, en Sicile, à Malte, dans les îles de l'Archipel et en Egypte. C'est une grande graminée, dont la tige grosse et forte, longue d'environ 5 pieds, est nouée de 10 en 10 pouces. Cette tige donne un suc laiteux qui a une certaine qualité vineuse. Les anciens en connaissaient deux espèces, l'une inférieure appelée *thapsia*, servait à grand nombre d'usages ruraux et domestiques et à des préparations culinaires. On faisait des ruches avec les tiges de cette *férule;* on en tirait aussi des éclisses pour maintenir les appareils qu'on appliquait aux brebis qui s'étaient cassé la patte; on préparait un mets avec sa tige et son corymbe. L'autre espèce, plus grande, est remarquable par la dureté de son enveloppe et l'élévation de sa tige, qui atteint jusqu'à 10 pieds; elle est remplie d'une moelle fongueuse. Les habitants des pays méridionaux en emploient la tige comme bâton, et la moelle en guise d'amadou. Etant très-sèche, elle prend feu et ne se consume que peu à peu sans endommager l'écorce; on se sert donc de la *férule* pour transporter du feu d'un endroit à un autre. La légende de Prométhée, qui a donné à la *férule* une si grande célébrité, n'a probablement pas d'autre origine. A en croire Hésiode (*Œuvres et Jours*, I), c'est dans le creux d'une tige de *férule* que Prométhée apporta le feu aux mortels. Pline le Naturaliste (*Hist. nat.*, liv. VIII, ch. XLIII) dit que le feu se conserve très-bien dans la tige de la *férule;* il ajoute que la meilleure espèce de cette plante croît en Egypte.

Bacchus, un des plus grands législateurs de l'antiquité, ordonna sagement aux premiers hommes qui burent du vin de se servir en guise de bâtons de tiges de *férules*, parce que, souvent, dans les fureurs de l'ivresse, ils se cassaient la tête avec des bâtons ordinaires. C'était sur des tiges de *férule* que s'appuyaient les prêtres de ce dieu; la *férule* était encore, sous le Bas-Empire, le symbole de l'autorité suprême, qui, de même que l'autorité paternelle, doit frapper pour avertir ou pour corriger, et non pour blesser. Cette sorte de sceptre innocent pouvait figurer aussi la fragilité de cet empire. C'était encore dans le creux d'une tige de *férule* débarrassée de sa moelle, qu'Alexandre conservait précieusement les œuvres d'Homère, avant de posséder la célèbre cassette qu'il trouva parmi les dépouilles de Darius. Malgré sa légèreté, la *férule* est assez solide; on en faisait autrefois des meubles; de nos jours, on l'emploie encore, en Grèce, pour fabriquer des tabourets; pour cela, on applique alternativement en long et en large les tiges sèches de cette plante, et on en forme des cubes arrêtés aux quatre coins par des chevilles de bois. Chez nous, on l'emploie quelquefois en guise de bâton ou de perche, et on en fait aussi des échalas. Dans les pays où cette plante est abondante, on la fait servir de combustible.

La plupart des auteurs ont regardé cette espèce comme étant la *férule* des anciens; mais, pour quelques-uns, celle-ci serait, soit la *férule* glauque, soit une autre espèce qui croît en Orient, et que les Grecs appellent *narthêkia*. Les Grecs du Bas-Empire appelaient leurs souverains *narthécophores*, c'est-à-dire *porte-férule*. On distingue encore, parmi les autres espèces, les *férules* de Tanger, *férulago* et *nodiflore*. Toutes ces plantes peuvent être avantageusement introduites dans les jardins paysagers. Plantées isolément sur les pelouses, elles produisent un effet des plus pittoresques par leur grande dimension, leurs larges feuilles et leur port tout particulier. Elles demandent une terre forte, meuble et profonde. On regarde comme produites par des espèces de ce genre les substances appelées *assa-fetida*, *galbanum* et *sagapenum*.

Les tiges de la *férule* furent employées dans l'antiquité à châtier les enfants; de là son nom a passé à tous les bâtons destinés à frapper. On nommait encore ainsi des bâtons sonores qui résonnaient en les heurtant l'un contre l'autre et avec lesquels on appelait les moines à l'office; cela s'appelait : *Se rendre au son de la férule*. Le bâton pastoral a porté le nom de *férule*, et c'était un des châtiments des moines, d'être frappés de la *férule*.

FÉRUS (Georges), jésuite et philologue bohême, né à Teyn en 1585, mort à Brezniz en 1655. Il professa au collége de Prague pendant de longues années. Le seul de ses ouvrages qui ait survécu à l'oubli est sa *Grammatica linguæ bohemicæ* (Prague, 1642, in-8°).

FÉRUSSAC (Jean-Baptiste-Louis D'AUDEBARD, baron DE), naturaliste français, né à Clérac (Lot-et-Garonne) en 1745, mort en 1815. Tour à tour officier d'artillerie et de marine, il émigra en 1791, eut le commandement de l'artillerie de l'avant-garde du corps de Condé, rentra en France après l'amnistie de 1801, et consacra le reste de sa vie à des travaux d'histoire naturelle. Il s'est occupé principalement de botanique et de conchyliologie. On a de lui sur cette dernière science : *Essai d'une méthode conchyliologique* (1802, in-8°); *Histoire générale et particulière des mollusques terrestres et fluviatiles*, ouvrage important, continué et publié par son fils (1819-1832, 4 vol. in-4°).

FÉRUSSAC (André-Etienne-Just-Pascal-Joseph-François D'AUDEBARD, baron DE), naturaliste français, fils du précédent, né au Chartron, près de Lauzerte (Tarn-et-Garonne) en 1786, mort à Paris en 1836. Son père, le chevalier de Férussac, qui allait quitter la France pour rejoindre l'armée de Condé, l'avait placé en 1791 dans le Jura, chez son aïeule maternelle. C'est là que le jeune Férussac conçut pour les sciences naturelles le goût qui a décidé de sa carrière. A quinze ans, il commença à lier des relations suivies avec plusieurs naturalistes distingués. Admis dans le corps des vélites de la garde, il profita de son séjour à Paris pour suivre les leçons de Cuvier, de Lamarck et de Latreille, et communiqua à l'Académie des sciences un mémoire qui fut inséré dans les *Annales du Muséum*. Il fit les campagnes d'Iéna et d'Austerlitz, passa officier et fut envoyé en Espagne, où il reçut une blessure grave à la suite de laquelle il quitta le service. Divers mémoires qu'il publia à son retour à Paris le firent remarquer des savants, et l'empereur le nomma sous-préfet d'Oloron. Il perdit cette place à la Restauration; mais le duc d'Angoulême le fit nommer chef de bataillon dans l'état-major de la garde nationale de Paris. Il occupa pendant les Cent-Jours la sous-préfecture de Compiègne, qu'il remit en 1816 à son prédécesseur pour prendre les fonctions de chef d'état-major de la 2e division militaire. Il fut chargé, en 1818, du cours de géographie et de statique militaire à l'Ecole d'application d'état-major; mais il donna peu après sa démission pour reprendre ses travaux qu'il n'avait jamais complétement abandonnés, même au milieu des camps. Il fonda, en 1823, le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, qui a joui d'une grande réputation et a reçu les communications de tous les savants distingués de l'époque. En 1830, M. de Férussac fut élu député par le département de Tarn-et-Garonne; il siégea jusqu'en 1832. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles* (Paris, 1817), et *Tableau systématique des animaux mollusques* (1822).

FÉRUSSACIE s. f. (fé-ru-sa-sî — de *Férussac*, natur. franç.). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des agathines, et dont l'espèce type habite le midi de la France.

FÉRUSSINE s. f. (fé-ru-si-ne). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des cyclostomes, et dont l'espèce type se trouve à l'état fossile dans les calcaires secondaires du midi de la France.

FERVACQUES, village et comm. de France (Calvados), cant. de Livarot, arrond. et à 13 kilom. de Lisieux, dans la riante et fertile vallée de la Touques; 787 hab. Fabriques de draps et tanneries. Le château, bâti au XVIIe siècle, par Guillaume de Hautemer, maréchal de France, est entouré de douves et offre un aspect imposant. La chambre où Henri IV passa une nuit renferme des tapisseries bien conservées, un lit en bois de chêne avec quatre colonnes, et de magnifiques rideaux. « J'assistai à la prise de possession de Fervacques par la marquise de Custine, dit Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-tombe*), et j'eus l'honneur de coucher dans le lit du Béarnais. »

FERVENT, ENTE adj. (fèr-van, an-te — lat. *fervens*. V. FERVEUR). Qui a de la ferveur : *Chrétien* FERVENT. *Dévote* FERVENTE. *Prière* FERVENTE. *Le riche peut n'être pas incrédule, mais il n'est pas* FERVENT. (Raspail.)

Ce cœur si pur, cet esprit si *fervent*,
Vous le dirai-je? il n'est plus qu'un brigand,
Lâche apostât, blasphémateur indigne.
GRESSET.

— Par ext. Ardent, enthousiaste : *Républicain* FERVENT. *Adorateurs* FERVENTS *d'une femme. Disciples* FERVENTS *d'un philosophe.*

— **Antonymes.** Froid, tiède.

FERVER s. m. (fèr-vèr). Mythol. parse. Syn. de FEROUER.

FERVERDYN s. m. (fèr-vèr-dinn). Chronol. Mois persan correspondant à notre mois de mars : *Le mois adzer, qui répond au mois de novembre, occupait autrefois la place du* FERVERDYN *ou mars.* (M.-Br.)

FERVET OPUS (*Le travail marche activement*), Expression employée par Virgile (*Géorg.*, liv. IV, v. 169) pour peindre le travail empressé des abeilles :

Fervet opus, redolentque thymo fragrantia mella.

« Nous marchons à grandes guides, écrivait de Lisbonne un conspirateur en haute vente, et chaque jour nous incorporons de nouveaux et fervents néophytes dans le complot : *Fervet opus;* toutefois, le plus difficile reste encore non-seulement à faire, mais même à ébaucher. »
CRÉTINEAU-JOLY.

« Encore à cette heure M. de Lacretelle est aussi laborieux que son voisin M. de Lamartine : *Fervet opus.* La fournaise est allumée, et, de cette lave, à chaque instant, vous voyez sortir des œuvres puissantes, des œuvres glorieuses. »
JULES JANIN.

FERVEUR s. f. (fèr-veur — lat. *fervorem;* accusatif de *fervor*, chaleur, qu'Eichhoff rapporte à une racine sanscrite *bhar*, chauffer, brûler, d'où aussi, selon lui, le gothique *brinnan*, l'allemand *brauen*, *brennen* et l'anglais *to brewe*, *to barn*. Mais il vaut mieux comparer l'ancien latin *formus*, chaud; le grec *thermos* et le sanscrit *gharma*, chaleur, de la racine *ghar*, brûler. Comparez aussi : l'arménien *wararan*, foyer, *war*, feu; le persan *war*, chaleur, *warazm*, feu, *waragh*, flamme, etc.; l'ancien slave *povariia*, cuisine, *povaru*, cuisinier, de *variti*, cuire et *vrieti*, être chaud, d'où *varu*, chaleur; le lithuanien *wirti*, cuire, *wirturwe*, cuisine, *wirrejas*, cuisinier; le germanique *warm*, chaud. Sans doute, il faut identifier les trois formes *var*, *ghar* et *dhar;* grec *ter*, les aspirations étant souvent vagues et indéfinies dans les premières époques d'une langue). Piété, dévotion ardente : *La résignation dans la souffrance est un effort plus difficile et plus rare que la* FERVEUR *dans la dévotion.* (B. Const.) *L'homme devient bon quand il prie avec* FERVEUR. (Laténa.)

Du Christ avec *ferveur* Jeanne baisait l'image.
C. DELAVIGNE.

Madeleine, ravie et pleine de *ferveur*,
Dénouait ses cheveux, et de leurs nappes blondes
Elle essuyait les pieds de son divin Sauveur.
TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Extrême ardeur, zèle enthousiaste : *En politique comme en religion, les nouveaux convertis ont quelquefois une* FERVEUR *indiscrète et veulent un peu trop prouver leur changement.* (De Bonald.)

FERVILLE (Louis-Basile VEAUCORBEILLE, dit), artiste dramatique français, né à Rochefort en février 1783, mort à Paris le 13 août 1864. Fils d'un directeur de province, il avait débuté dans la troupe de son père à Brest et parcouru la province avec lui. Peu d'artistes ont eu une carrière aussi longue et mieux remplie; il a tenu successivement tous les emplois au théâtre : les Colins dans l'opéra-comique, les jeunes premiers et les premiers rôles. Enfant, il était violon à l'orchestre de l'Odéon. Un des plus glorieux soutiens du théâtre de Madame, devenu le théâtre du Gymnase, c'est là qu'il a fait sa réputation, c'est là qu'il a fini sa vie. Il avait débuté sur cette scène en 1823, en était sorti en 1830 pour entrer à l'Odéon, était revenu au Gymnase en 1832, s'en était éloigné de nouveau en 1840 pour aller au Vaudeville, y avait reparu en 1846 pour le quitter encore une fois en 1850, date de son voyage en Belgique, et s'y était fixé définitivement en 1855. En 1863 seulement, il avait pris sa retraite. Ferville avait conservé dans sa vieillesse les rares qualités qui ont fait de lui le meilleur père noble peut-être que le Gymnase ait possédé. Il joignait à une belle et expressive physionomie une distinction de manières qui le rendait merveilleusement propre à l'interprétation des rôles de tenue. Nul ne portait mieux que lui la redingote bleue du vieux militaire. On n'a pas oublié les rôles du général Morin, dans le *Gamin de Paris*, du général Bourgachard, dans la *Chanoinesse*, qu'il créa avec tant de succès. Longtemps camarade de Potier, il a figuré dans presque toutes les pièces de Scribe au Gymnase. Enfin, après avoir joué la comédie pendant soixante ans, dont vingt en province et quarante à Paris, ce Nestor des comédiens parisiens a fait, en mars 1863, ses adieux au public, dans une représentation extraordinaire à laquelle tous nos premiers artistes se sont fait un devoir de concourir; en même temps, M. le ministre d'Etat lui allouait une indemnité annuelle de 1,000 sur son ministère, et cela comme témoignage de sa sympathie pour le doyen des artistes dramatiques. Après avoir quitté la scène, Ferville s'était retiré à La Rochelle, chez son frère. Mais la nostalgie de Paris le prit bien vite. Il revint au pays de ses succès et se logea à Belleville; pendant les beaux jours, il venait s'asseoir devant le théâtre, où les bravos qu'il avait reçus se faisaient entendre pour d'autres. Il causait, donnait des conseils, souriait à ses anciens camarades. Un soir, en rentrant chez lui, il mourut d'une attaque d'apoplexie.

FERYD, roi de Béhâr, dans l'Inde. V. CHYR-SCHAH.

FERYD EDDYN ou **FERID EDDIN**, célèbre poëte persan. V. ATTAR.

FERZAH, ville de l'Afghanistan, à 48 kilom. N.-O. de Caboul; 6,000 hab. environ. Elle est située au milieu d'un fertile district, dont elle est le ch.-l., et renferme douze villages et quatre forteresses. Les habitants, à demi sauvages, n'ont de relations commerciales qu'avec les caravanes qui vont à Caboul ou qui en reviennent.

FERZAIE s. f. (fèr-zè). Ornith. Nom vulgaire de l'effraie.

FERZE s. f. (fèr-ze). Mar. Syn. de FERSE.

FÉSA, l'ancienne *Pasargade*, ville de Perse, dans le Farsistan, à 135 kilom. S.-E. de Schiraz; 20,000 hab. Cette ville, autrefois très-considérable et presque aussi grande que Schiraz, est bien déchue aujourd'hui. On y fabrique cependant des étoffes de soie, de laine et de coton; l'on y montre un cyprès

qui doit avoir plus de mille ans d'existence. Les mines d'argent situées près de la ville ne sont plus exploitées.

FESAYE (Philibert), religieux carme, né à Avignon. Il professa la philosophie à Aix et eut pour disciple Pierre Gassendi (1604-1607). Forcé maintes fois de quitter sa classe, à cause de ses infirmités, c'est à Gassendi qu'il confiait ses cahiers et le soin de le remplacer. Il professait la doctrine d'Aristote. On a de lui un *Traité sur l'Incarnation*.

FESCA (Frédéric-Ernest), compositeur allemand, né à Magdebourg en 1789, mort dans la même ville en 1826. Fils d'un artiste distingué sur le piano et sur le violoncelle, et d'une ancienne cantatrice de la chambre de la duchesse de Courlande, Fesca se trouva, dès sa naissance, enveloppé d'une sorte d'atmosphère musicale qui devait déterminer sa vocation. A l'âge de quatre ans, il exécutait de petits morceaux de piano, et répétait note pour note, après une seule audition, les chants que fredonnait sa mère. A neuf ans, il reçut des leçons de violon de Lohse, premier violon du théâtre de Magdebourg. Zaccharia fut son premier maître d'harmonie; Pitterlin, directeur de musique du théâtre de Magdebourg, lui apprit le contre-point et la composition; enfin, Eberhard Müller, directeur de musique à Weimar, termina son éducation et surveilla ses premières compositions. En 1806, attaché à la chapelle du duc d'Oldenbourg, ensuite violon solo à la chapelle royale de Cassel, il quitta, lors de la dissolution du royaume de Westphalie, cette dernière ville, où il avait écrit ses premiers quatuors, pour aller rejoindre son frère à Vienne. Quelques mois après son arrivée dans cette ville, il fut nommé premier violon du grand-duc de Bade; il devint ensuite maître de concerts de ce prince, position qu'il occupa pendant onze ans. C'est à la cour du duc de Bade qu'il composa ses quatorze quintettes pour violon et flûte, deux ouvertures et les opéras de *Cantemir* et *Leila*. Fesca écrivit également des chorals à quatre voix, des psaumes et d'autres compositions religieuses. Au milieu de ses travaux, la maladie de poitrine dont il était atteint acquit une gravité qui ne laissa plus d'espoir et l'enleva le 24 mai 1826.

Il y a divergence d'opinions sur la valeur des compositions de Fesca. Les uns les ont exaltées outre mesure; les autres les ont dépréciées au delà de toute raison. Il y a exagération de part et d'autre. On ne trouve certainement dans ses quators ni la lucidité et la transparence de Haydn, ni le calme mélancolique de Mozart, ni la passion de Beethoven; mais l'œuvre de Fesca n'en possède pas moins son cachet d'originalité propre. C'est une musique intime, l'expansion d'un cœur aimant, plus platonique qu'ardent, plus amical qu'amoureux, le développement d'une sensibilité naïve et vraie; enfin les qualités affectives d'un homme bon et honnête. L'œuvre de Fesca, tant vocale qu'instrumentale, mondaine ou religieuse, se compose de quarante-trois numéros.

FESCELLE ou **FESSELLE** s. f. (fè-sè-le — du lat. *fiscella*, corbeille). Techn. Petite boîte cylindrique à rebord évasé, qui sert pour la fabrication du fromage.

FESCENNIE, petite ville de l'ancienne Etrurie, au N. de Falèries.

FESCENNIN, INE s. et adj. (fèss-sèn-nain, i-ne). Géogr. Habitant de Fescennie; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* FESCENNINS. *Les mœurs* FESCENNINES.

— Antiq. rom. *Vers fescennins*, Poésie grossière et licencieuse que les Romains avaient empruntée aux habitants de Fescennie.

— **Encycl.** *Vers fescennins*. Ces poésies licencieuses, presque toujours dialoguées, se chantaient à Rome dans les fêtes privées, spécialement à la cérémonie des noces, lors du coucher de la mariée, et dans les Saturnales. Ces vers tiraient leur nom de *Fescennia*, ville étrusque, où, suivant la tradition, ils prirent naissance, et peut être du Priape (*fascinum*) que l'on avait coutume de porter en grande pompe dans certaines fêtes dérivées des phallophories grecques.

Les vers *fescennins*, qui n'avaient ni rhythme ni mesure et dont tout le sel était dans l'obscénité, ne furent d'abord que des divertissements rustiques; improvisés dans l'ivresse, accompagnés de gestes et de danses, ils ne se composaient ordinairement que d'un distique cadencé tant bien que mal et de la réponse, sur la même mesure. Une épigramme adressée à celui que l'on voulait chansonner, une gravelure aux fêtes nuptiales, en faisaient le fond :

Fescennina per hunc inventa licentia morem,
Versibus alternis opprobria, rustica fudit.
HORACE.

Peu à peu la licence ne connut plus de bornes; introduits à Rome, les *vers fescennins* n'épargnèrent ni magistrats ni consulaires; la loi des Douze Tables fut obligée d'édicter des pénalités.

Horace a spirituellement raconté les développements de cette poésie tout à fait nationale qui, en agrandissant son objet et en brisant son moule, devint la satire : « Les laboureurs d'autrefois, dit-il, ces hommes robustes et heureux à peu de frais, quand ils avaient serré leurs blés, délassaient par des fêtes leur corps et leur esprit, que l'espérance avait soutenus pendant les épreuves. Entourés des compagnons de leurs travaux, des enfants, des femmes, ils offraient un porc à la Terre, à Sylvain du lait, des fleurs et du vin au génie qui nous avertit de la brièveté de notre existence. La licence *fescennine*, née dans ces fêtes, répandit en vers dialogués ses sarcasmes rustiques, et cet usage se perpétua d'année en année. Ce ne fut d'abord qu'un joyeux passe-temps; mais bientôt le badinage devint cruel, se tourna en fureur, et assaillit, menaçant, impuni, les plus honorables maisons. Ceux qu'avait atteints la dent cruelle éclatèrent en plaintes; ceux qu'elle respectait encore s'émurent du danger commun. Enfin une loi fut portée, qui défendait sous peine de châtiment d'attaquer personne par des chants diffamatoires. On changea de manière, de peur du bâton; on dut se borner à bien dire ou à se taire. » La loi qui réduisit au silence les audacieux poëtes figurait dans les Douze Tables et était ainsi conçue : *Si quis malum carmen occentassit fuste ferito*. « Si quelqu'un a dit de mauvaises paroles, qu'il soit frappé du bâton. » Lucrèce parle, lui aussi, de ces fêtes des paysans romains, et des danses qui accompagnaient le chant, danses grossières et sans mesure :

Extra numerum... membra moventes.

Les vers *fescennins*, tolérés seulement pendant les Saturnales, perdirent leur caractère de divertissement populaire. Cependant Suétone nous a transmis ceux que les soldats de César chantaient à son entrée à Rome, derrière son char de triomphe. Ce sont d'obscènes épigrammes. Des lettrés en composèrent pour l'amusement de leurs amis; Auguste lui-même en écrivit contre Asinius Pollion, qui garda le silence, regardant comme dangereux de répondre à un homme qui pouvait proscrire. Catulle a relevé ce genre et l'a poétisé en introduisant des vers *fescennins* dans ses épithalames; dans l'épithalame de Julie et de Manlius, tout le fragment dont les strophes ont pour refrain : « Enfants, jetez des noix, » est en vers *fescennins;* mais le charme et la pureté du langage ne parviennent pas à sauver l'immoralité de la pensée.

FESCH ou **FAESCH**, famille de Bâle qui, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, a produit plusieurs personnages distingués. Les principaux sont les suivants : FESCH (Remi), jurisconsulte et antiquaire, né à Bâle en 1595, mort dans la même ville en mars 1667, professa le droit dans sa ville natale, mais s'occupa plus spécialement d'antiquités, avec son frère Rodolphe Fesch. Ils se formèrent une bibliothèque très-riche en manuscrits rares, et un cabinet où l'on trouvait un magnifique vase d'albâtre antique d'une dimension extraordinaire, des antiquités de l'Amérique et des Indes, une collection remarquable de monnaies et médailles anciennes et modernes. Cette collection, léguée à l'Académie de Bâle et connue sous la dénomination de cabinet Fesch, fait de nos jours encore l'admiration des antiquaires. — Sébastien FESCH, jurisconsulte et antiquaire, neveu du précédent, né à Bâle en 1647, mort en 1712. Il visita la France, où il se lia d'amitié, à Lyon, avec le célèbre Spon, puis passa en Angleterre, où il travailla à l'édition de *Jamblique*, que préparait Thomas Gale. En 1678, il se fit recevoir à l'Académie des *Ricovati*, à Padoue, retrouva, à Rome, la médaille de Pylœmon Evergète, roi de Paphlagonie, et en publia une dissertation : *De nummo Pylæmonis Evergetæ* (Bâle, 1680), qui se trouve dans l'œuvre de Gronovius. A Florence, il se lia avec Jacques Cinelli et travailla à la *Bibliotheca volante* de ce dernier; à Milan, il collabora à l'œuvre du comte Mezzobarba : *Numismata imperatorum romanorum*. De retour dans sa ville natale, il fut nommé successivement professeur de droit civil et canon, syndic, secrétaire de la ville (1706) et scholarque, position qu'il conserva jusqu'à sa mort. Outre les œuvres citées plus haut et éparpillées un peu partout, Fesch a laissé de nombreuses dissertations sur des questions de droit et de philosophie. — Le frère du précédent, Boniface FESCH, jurisconsulte, né à Bâle en 1651, mort dans la même ville en 1713, voyagea en France, en Allemagne et en Italie, pour étendre le cercle de ses connaissances, et se livra plus particulièrement aux études philosophiques et juridiques. De retour à Bâle, il se voua à l'enseignement et occupa successivement les chaires de rhétorique, de morale et de droit. Le conseil de la ville se l'attacha et lui donna la place de syndic, lorsque son frère devint secrétaire. Boniface Fesch a laissé de nombreuses dissertations sur différents sujets de philosophie et de jurisprudence. — Jean-Rodolphe FESCH, né à Bâle en 1669, mort en 1751, étudia également la jurisprudence. Le margrave de Baden se l'attacha en 1698 à titre de conseiller. Nommé résident de son souverain à Paris, il y obtint aussi de représenter l'électeur de Trèves et le duc de Wurtemberg. Il demanda, sa mission accomplie, à rentrer dans son pays, où il revint en ajoutant à son titre celui de résident auprès de la République helvétique. — Jean-Rodolphe FESCH, né à Bâle en 1664, mort à Dresde en 1742, passa au service de l'électeur de Saxe, comme ingénieur et architecte. Chargé d'instruire le corps des cadets, il publia : *Principes élémentaires des fortifications* (Dresde, in-fol.) et *Architectura civilis* (Dresde, in-fol.). Ses autres ouvrages sont : *Plan d'après lequel un prince pourrait faire instruire ses enfants dans toutes les branches des sciences mathématiques* (Dresde, 1713, in-4°); *Des moyens de rendre les fleuves navigables* (Dresde, 1728, in-8°); *Dictionnaire de l'ingénieur de la guerre, de l'artillerie et de la marine* (Dresde, 1735, in-8°). — Georges-Rodolphe FESCH, fils du précédent, né en 1710, mort à Dresde en 1787. Il succéda aux titres de son père et devint major-général du corps des ingénieurs de l'électorat de Saxe et directeur des fortifications de Dresde. Il a, comme son père, beaucoup écrit. Il a traduit en allemand plusieurs ouvrages français, entre autres : l'*Art de la guerre* de Puységur (Leipzig, 1753, in-4°) et les *Rêveries du maréchal de Saxe* (Leipzig, 1757, in-fol.); de l'allemand en français : *Instructions militaires du roi de Prusse pour ses généraux* (Francfort [Paris], 1761, in-8°) et les *Journaux des siéges de la campagne de* 1746 *dans les Pays-Bas* (Amsterdam, 1761, in-12). Ses ouvrages personnels sont : le *Théâtre universel des machines* ou *Recueil d'ouvrages construits dans l'eau et sur terre* (Amsterdam, 1737); *Règles et principes de l'art de la guerre* (Leipzig, 1771, 4 vol. in-8°), écrits en français et en allemand; l'*Histoire de la guerre de succession d'Autriche de* 1740 *à* 1748 (Dresde, 1787, gr. in-8°). — Jean-Louis FESCH, oncle du précédent, né à Bâle en 1697, mort à Paris en 1778. Il a laissé plus de souvenirs comme peintre que comme jurisconsulte, quoiqu'il eût fait de sérieuses études de droit. Ses premiers portraits obtinrent à Paris une grande faveur, qui devint presque de l'engouement quand il s'appliqua à la caricature. Sa collection des grimaces et attitudes théâtrales du célèbre acteur Garrick eut un grand succès dans toute l'Europe.

FESCH (Joseph, cardinal), né à Ajaccio le 3 janvier 1763, mort à Rome le 13 mai 1839. Il était oncle de Napoléon I^er^, voici par quel concours de circonstances : Charles Bonaparte, père de Napoléon, avait épousé Lætitia Ramolino, dont la mère, Angela-Maria Pietra-Santa, veuve du patriote Ramolino, s'était remariée avec le brave François Fesch, de Bâle, premier lieutenant dans le régiment suisse de Boccart, au service de la France depuis 1672, et non, comme on l'a dit fréquemment, capitaine dans un des régiments suisses que la république de Gênes entretenait dans la Corse au temps de sa domination; car il n'est pas vrai que les Génois aient entretenu des régiments suisses en Corse.

De ce second mariage de M^me^ veuve Ramolino est né Joseph Fesch, d'origine suisse par son père et de sang corse par sa mère, ce qui explique la physionomie germanique de son nom. Peu de temps après son avénement au trône, Louis XVI avait ordonné que l'école royale militaire de Brienne et la maison de Saint-Louis à Saint-Cyr recevraient, à ses frais, un certain nombre de jeunes gens de la noblesse corse. C'est à ce titre que Napoléon avait été élevé dans la première de ces maisons. D'autres bourses furent créées dans le collége des Quatre-Nations, à Paris, pour des jeunes gens roturiers de l'île. Enfin, on admettait, toujours aux frais du roi, dans le séminaire d'Aix, vingt insulaires choisis par les états généraux de la Corse, concurremment avec les cinq évêques de l'île. C'est dans ce dernier établissement que Joseph Fesch fut admis à l'âge de treize ans. Avant d'entrer au séminaire d'Aix, il avait fait quelques études préparatoires à Ajaccio, dans une maison d'éducation tenue par des jésuites réfugiés en Corse, et c'est là qu'il faut aller chercher le secret de cette sympathie que l'élève eut pour ses maîtres et que le cardinal prouva plus tard avec une trop affectueuse insistance. Il était d'une intelligence assez médiocre, et assurément, s'il n'eût pas été l'oncle de Napoléon, il ne serait jamais arrivé à une dignité éminente dans l'ordre ecclésiastique : *Summa imis miscuit fortuna*. Il suivit sans éclat, mais avec une louable persévérance, les cours de philosophie et de théologie au séminaire d'Aix, et c'est là qu'il connut le jeune d'Isoard, depuis cardinal, archevêque d'Auch, et par la grâce du cardinal Fesch, président de la Rota en 1804. Après sept ans de séminaire, le jeune Corse rentre à Ajaccio, où M^gr^ Doria l'ordonne prêtre, se voit pourvu d'un bénéfice fort important au chapitre de la même ville et, à la mort de Lucien Bonaparte, prend le titre d'archidiacre. A l'époque de la Révolution, il protesta de toutes ses forces contre la constitution civile du clergé, et, les chapitres ayant été supprimés, il rentra dans sa famille. Quand Paoli se donna aux Anglais pour empêcher les progrès de la Révolution en Corse, la famille Bonaparte resta fidèle à la France et lutta énergiquement contre l'insurrection envahissante. Fesch changea tout à coup de principes : il adopta pleinement ceux de la Révolution, et peut-être même son enthousiasme de néophyte eut-il une certaine influence sur les brillantes destinées de cette famille. Le conseil supérieur de l'île ayant déclaré infâmes ceux qui se faisaient l'écho de la France, et les ayant chassés de leur demeure, les Bonaparte errèrent plusieurs jours sans pain, sans asile, dans les environs de Calvi; enfin, ils trouvèrent une barque qui les conduisit à Toulon. Il y avait là cinq fils, trois filles, la mère et l'oncle Fesch, tous pauvres, tous obligés de gagner leur vie en travaillant. L'archidiacre renonça à son costume ecclésiastique, et le général Brunet lui fit obtenir un emploi de garde-magasin dans sa division de l'armée des Alpes; plus tard, Bonaparte, devenu général en chef de l'armée d'Italie, le nomma commissaire des guerres, poste où nous le retrouvons encore le 18 brumaire. Tout en s'occupant des innombrables détails matériels que comporte l'entretien d'une armée, Joseph Fesch se livrait à un genre d'occupations qui ne paraît pas un titre bien recommandable à nos yeux : il collectionnait des tableaux. Bonaparte, quand il avait conquis une ville, s'arrogeait le droit de la priver de ses plus beaux objets d'art, surtout de ses tableaux. Deux savants, Monge et Berthollet, l'accompagnaient dans ces pirateries artistiques, et étaient chargés de composer le butin. On choisissait les meilleures toiles, et les autres étaient partagées entre les officiers. Fesch conçut l'idée d'ouvrir un asile à tous les *refusés*, et se mit en quête de tableaux. Son neveu, favorisant ses goûts, lui en réservait toujours quelques-uns; mais, comme ce petit nombre ne suffisait pas à l'avidité du futur cardinal, lui-même il achetait aux officiers, à un prix généralement très-modique, tous ceux qu'il pouvait trouver. Il s'était ainsi formé une magnifique collection, dont il laissa en mourant une bonne partie au musée de Lyon. Le grand-duc de Toscane, connaissant la passion de l'oncle du général Bonaparte, lui fit cadeau de quelques échantillons de sa fameuse galerie du palais Pitti.

La fortune de Bonaparte allait toujours croissant. Pendant la campagne d'Egypte, Fesch se fit le tuteur et le gardien de sa famille, et remplit ces fonctions avec un zèle et un dévouement qu'on ne saurait trop louer. Après le traité de Campo-Formio, il part pour la Corse et y rachète deux propriétés de la famille Bonaparte; l'une d'elles avait été acquise par Volney. Peu de temps après, sous le consulat, nous voyons reparaître Joseph Fesch; mais cette fois revêtu de son habit ecclésiastique. Il prend part au concordat et, le 15 août 1802, il est sacré archevêque de Lyon par le cardinal légat. Le 25 février, nommé cardinal au titre de Saint-Laurent *in Lucina*, il devint successivement grand aumônier de l'empire, grand-aigle de la Légion d'honneur, sénateur, et fut décoré, en juillet 1805, par le roi d'Espagne, Charles IV, de l'ordre de la Toison-d'Or.

Il avait été, au commencement de l'année 1804, nommé ministre plénipotentiaire de la République française auprès du pape, en remplacement de Cacault, l'un des plus francs et des plus habiles diplomates de la République. Bonaparte estimait Cacault; mais il le savait trop sincèrement attaché à ses principes politiques pour compter sur son aide dans une négociation qui devait aboutir au couronnement de Napoléon empereur, par le pape. Cacault, Breton entêté et républicain sincère, n'était pas l'homme de la circonstance. Fesch, au contraire, semblait avoir toutes les qualités nécessaires pour une telle mission. Le cardinal fit son entrée à Rome le 2 juillet, ayant pour secrétaire de légation M. de Chateaubriand; l'inférieur par l'esprit et le cœur était ici, comme il arrive trop souvent, le supérieur à titre officiel. Plus d'un dissentiment marqua dès lors les tendances de ces deux hommes, d'un caractère et d'un génie si différents. On a beaucoup exagéré les difficultés que le cardinal rencontra dans cette délicate mission. Pie VII était très-naturellement disposé à couronner le nouvel empereur; il espérait, en effet, tirer de cet acte pontifical de grands avantages pour la puissance ecclésiastique. Plus tard, Fesch fut assez embarrassé lorsque éclatèrent les dissentiments entre l'empereur et le pape; à la fois prince français et prince romain, il se trouva dans une situation équivoque, et ne satisfit, à proprement parler, ni le pape ni l'empereur; mais en ce moment tout le monde était à genoux devant Napoléon I^er^. Son Eminence le cardinal Maury, évêque de Montefiascone et de Borneto, lui écrivait : « Sire, c'est par sentiment autant que par devoir, que je me réunis loyalement à tous les membres du sacré collége pour supplier Votre Majesté Impériale d'agréer avec bonté et confiance mes sincères félicitations sur son avénement au trône... Un diadème d'empereur orne justement et dignement, à nos yeux, le front d'un héros qui, après avoir été si souvent couronné par la victoire, a su se soutenir, par son rare génie dans la législation, dans l'administration et la politique, à la hauteur de sa renommée toujours croissante, en rétablissant la religion dans son empire, en illustrant le nom français dans tous les genres de gloire, et en terrassant cet esprit de faction et de trouble qui perpétuait les fléaux de la Révolution en la recommençant toujours. »

C'étaient là, comme le dit Maury, les sentiments de « tous les membres du sacré collége. » Le pape vint à Paris, sans se faire trop prier, quoi qu'on en ait dit, et il garda de son voyage un bon souvenir. Le cardinal Fesch le reçut dans sa ville archiépiscopale avec une telle distinction, que le saint-père crut devoir en parler de la manière suivante, dans le consistoire secret du 26 juin 1805 : « Nous avons été reçu avec une généreuse magnificence par N. V. F. le cardinal Fesch, dont les bons offices et les soins affectueux

envers nous sont au-dessus de toute expression. Nous nous réjouissons de trouver ici l'occasion de le publier et de lui témoigner notre gratitude. »

Dès ce moment, le cardinal Fesch jouit sans trouble des faveurs impériale et pontificale, sans songer qu'il aurait bientôt à opter entre l'une ou l'autre.

Un des actes les plus singuliers du cardinal Fesch, comme archevêque de Lyon, fut le rappel, sous un nom déguisé, de la compagnie de Jésus, habile à se couvrir de tous les masques pour arriver à ses fins. Sous le nom de *pacanaristes*, on vit un vrai bataillon de jésuites infester le diocèse de Lyon. La première société, fondée par un religieux italien nommé Pacanari, d'où le nom de *pacanaristes*, devint peu après la compagnie des Pères de la foi; mais bientôt il n'y eut plus, aux yeux de Rome, ni pacanaristes, ni pères de la foi : il y eut tout bonnement des jésuites. La bulle qui les rétablit est datée du 7 août 1814. Directement ou indirectement, le nom du cardinal Fesch reste attaché à l'introduction illégale, en France, de cet ordre fameux. A la chute de l'empereur, Lyon était menacé par les Autrichiens. Le cardinal suivit les autorités jusqu'à Roanne, et, peu après, il se retira dans une communauté de religieuses, fondée à Pradines. Forcé bientôt de s'en éloigner, il se rendit à Rome, où Pie VII lui fit le meilleur accueil. Il y resta dans le silence et l'inaction jusqu'au 20 mars 1815. Il revint alors à Paris, et fut promu, par son neveu, à la dignité de pair, le 4 juin 1815.

Après les Cent-Jours, forcé encore une fois de quitter la France, il fut escorté par un général autrichien. Arrivé à Sienne, il fut prié de donner sa démission d'archevêque de Lyon; mais il s'y refusa. On lut un jour cette étrange phrase dans le journal l'*Ami de la religion et du roi*, de cette époque : « Quelques personnes se demandent si *on lui a fait* donner sa démission de Lyon, siége qu'il ne saurait plus occuper sans doute sous le règne de Sa Majesté. »

Par mandement du chapitre de son diocèse, un *Te Deum* fut chanté à la Saint-Jean en l'honneur de la Restauration et des lis, sans nul souci de l'archevêque absent. « Le chapire, dit sur ce fait un des biographes du cardinal, a plus consulté, en cette occasion, son zèle pour le prince, que les règles de l'Eglise. »

L'*Ami de la religion et du roi* de 1815 fait les réflexions suivantes au sujet de l'entrée du cardinal à Rome : « Le 15 août, dit-il, le cardinal Fesch est arrivé à Rome avec sa sœur. On a été surpris de le voir faire une espèce d'entrée dans une belle voiture, avec quatre autres de suite. Peut-être un peu de modestie eût-il été mieux à sa place. Les membres de cette famille devraient, sur toutes choses, faire en sorte qu'on oubliât ce qu'ils ont été. »

De la loi du 12 janvier 1816, qui bannissait à perpétuité tous les membres de la famille Bonaparte, il résultait que le diocèse de Lyon n'aurait pas d'archevêque résidant, tant que le cardinal Fesch ne donnerait pas sa démission. Naturellement, le diocèse de Lyon se trouva alors divisé en deux camps : l'un dévoué au cardinal et soutenant ses prérogatives épiscopales; l'autre, au contraire, prétendant qu'un évêque banni est tenu de résigner son titre. L'*Ami de la religion et du roi* devait se prononcer dans la question; il n'y manqua pas. Il se mit du côté des *démissionistes*, et défendit leur cause si chaudement, qu'il indigna le vicaire général administrateur de Lyon, M. Bochard, qui, dans une très-vive réponse, prit la défense de son archevêque absent.

Cette lettre fut insérée dans l'*Ami de la religion et du roi*, sous la date du 3 janvier 1824; mais le pieux rédacteur de la benoîte feuille n'eut garde de s'avouer définitivement et canoniquement vaincu par l'honorable vicaire général de Lyon. « De quoi se plaint-il? disait le même journal. On lui a laissé ses propriétés; il touche son revenu et ses honoraires; il est libre. Dans une circonstance à peu près semblable, le cardinal de Retz fut mis en prison, et sa juridiction entravée avec éclat; il finit par donner sa démission. »

A toutes ces menées, le cardinal opposait une vive résistance. En vain Consalvi essaya d'intervenir dans cette affaire délicate; son habileté échoua comme la violence avait échoué. Pour en finir, Pie VII se détermina à préconiser M. de Bernis comme administrateur spirituel du diocèse de Lyon. Fesch protesta de nouveau; mais il sentit bientôt que son neveu n'était plus là, et il dut se soumettre. Le reste de sa vie se passa dans la retraite, et il ne mourut qu'après avoir vu s'éteindre autour de lui tous les êtres qui pouvaient consoler ses derniers instants.

FÈSE s. f. (fè-ze). Pathol. Espèce d'éléphantiasis particulière aux habitants des îles du sud de l'océan Pacifique.

FESLE s. f. V. FÊLE.

FESLE, ville de la république d'Haïti, dans le départ. du Sud, sur la baie du Gros-Gravier; à 29 kilom. S.-E. de Port-au-Prince; 2,500 hab. Commerce des productions agricoles de l'île.

FESOUR s. m. (fe-zour). Techn. Espèce de pelle ou de bêche, à l'usage des sauniers.

FESSARD (Etienne), graveur, né à Paris en 1714, mort en 1774. Il reçut des leçons de Jeaurat et devint membre de l'Académie. Parmi ses estampes, dont le dessin est correct, mais qui sont gravées d'un burin sec et sans grâce, nous citerons : la *Fête flamande*, d'après Rubens; *Jupiter et Antiope*, d'après Vanloo, et *Herminie cachée sous les armes de Clorinde*, le meilleur de ses ouvrages.

FESSARD (Pierre-Alphonse), statuaire, né à Paris en 1798, mort dans cette ville en 1844, étudia son art sous Bridan et Bosio. Il obtint quelques succès, notamment une médaille d'or à l'exposition de 1824, puis mourut délaissé dans un état voisin de la misère. Nous citerons parmi ses statues : *Adonis mourant changé en fleur* (1824); *Daphnis suppliante à l'autel de Diane* (1827); la *Ville de Mâcon*, pour l'hôtel de ville de Mâcon; l'*Abbé Grégoire demandant l'abolition de l'esclavage*, à Haïti. On lui doit les bustes de S. Vouet, de Valentin, de Fourier, de Boyer, etc.

FESSE s. f. (fè-se — du lat. *fissus*, fendu, féminin *fissa*, de *findere*, fendre; de la racine sanscrite *bhid*, *bhind*, trancher, rompre, briser, découper. Les *fesses* sont ainsi nommées parce qu'elles sont séparées l'une de l'autre par une fente. Un mot plus ancien était *naches* ou *nages*, du bas latin *naticæ*, qui vient du latin *nates*, fesse. Modus, toutefois, distingue les *naches*, masses charnues, des *fesses*, qui seraient simplement la fente entre les deux *naches*. Un vieil et naïf étymologiste, Charles de Bouvelles, dérivait *fesse* du latin *fessus*, fatigué, parce que, disait-il, ceux qui sont fatigués d'une longue marche se reposent en s'asseyant sur cette partie du corps). Partie charnue placée de chaque côté au bas des reins, chez l'homme et les animaux : *Un singe assis sur ses* FESSES. *Recevoir des coups sur les* FESSES.

— Mar. Chacune des parties arrondies de l'arrière d'un navire, au-dessus de la flottaison.

— **Encycl.** Anat. V. FESSIER.

— Art vét. On nomme *fesses* ou *extérieur* toute la région intermédiaire entre la croupe et la jambe, et située en arrière de la cuisse, dont elle n'est séparée antérieurement que par un sillon musculaire souvent peu marqué. Au point de vue anatomique, la *fesse* a pour base osseuse la saillie postérieure ou tubérosité de l'ischion, et pour base musculaire les ischio-tibiaux, remarquables par leur volume et leur grande étendue en longueur. Ces muscles ont des fonctions différentes, suivant que leur point fixe, au moment de leur contraction, est supérieur ou inférieur. Quand ils agissent de haut en bas, comme cela a lieu dans l'acte de la locomotion, ils fléchissent la jambe sur la cuisse et étendent cette dernière sur le bassin; mais lorsque ces muscles agissent de bas en haut, leur rôle change, et ils deviennent de puissants agents du cabrer et du saut. Ils concourent, dans ce cas, à enlever et à maintenir l'avant-corps redressé sur les colonnes postérieures qui doivent supporter dans cette attitude la masse tout entière.

Considérée extérieurement, la *fesse* n'est, à proprement parler, dans les quadrupèdes, que la partie postérieure de la cuisse; car les muscles qui forment la base de ces deux régions sont groupés en avant et en arrière du fémur, et les faisceaux qu'ils constituent respectivement se font antagonisme l'un à l'autre, dans leurs actions sur cet os et sur celui de la jambe. Vue de profil, la *fesse* est délimitée en arrière par la ligne terminale du corps, qui décrit une courbe à grand rayon, convexe en arrière, depuis l'origine de la queue jusqu'au jarret. Cette courbe de la *fesse* est plus ou moins accusée suivant les races. Ainsi, il est des sujets chez lesquels la tubérosité de l'ischion forme une saillie très-marquée, saillie qui porte le nom d'*angle de la fesse;* c'est de ce point à l'angle de l'épaule que se mesure la longueur de l'animal. Chez d'autres animaux, au contraire, cette saillie ne s'accuse pas à l'œil dans l'attitude de la station; il faut, pour qu'elle apparaisse, que le membre soit porté en avant.

Vue de face, en arrière, la forme de la *fesse* se rapproche de celle d'un demi-cône renversé et un peu aplati d'un côté à l'autre; mais ici encore on observe de grandes variations individuelles. Chez certains animaux, les *fesses* sont tellement aplaties d'un côté à l'autre qu'elles sont presque tranchantes; tandis que, chez d'autres, elles sont tout à fait arrondies, et la ligne de leur contour, d'un côté à l'autre, est celle du cône. Enfin, la beauté de la *fesse* réside dans la longueur, le développement en volume et la fermeté des muscles qui la constituent. Lorsque ces trois conditions sont réunies, on dit que le cheval est bien *culotté;* qu'il a les *fesses* bien *fournies*, bien *descendues*.

La *fesse* doit être bien fournie, même chez les chevaux fins, destinés aux allures rapides. Chez ceux-ci, elle est séparée de la cuisse par un sillon assez bien marqué. Les maquignons ont toujours le soin de trousser la queue aux chevaux qu'ils exposent en vente, afin de donner plus d'apparence aux *fesses*.

La *fesse* peut descendre plus ou moins bas; elle est courte chez la plupart des chevaux espagnols; lorsqu'elle est bien descendue sur la jambe, elle indique beaucoup de force dans le train postérieur, en accusant une grande longueur dans les muscles qui la forment; mais la longueur des muscles n'est pas la condition exclusive d'une belle conformation de cette région : il faut encore que ces muscles soient bien développés; car, si l'étendue de leur contraction est en rapport avec les dimensions qu'ils mesurent en longueur, leur puissance et la continuité de leur action sont proportionnelles au développement de leur masse. Il faut, en outre, que la chair soit ferme, élastique, résistante à la pression, et non pas molle, flasque et ballante d'un côté à l'autre quand on la percute.

La *fesse* est longue et très-développée dans le bœuf bien conformé; elle présente surtout cette conformation dans les races perfectionnées pour la boucherie, telles que celle de Durham, où elle descend très-près du jarret. C'est cette partie que le boucher désigne sous le nom de *culotte*, et qui constitue une viande de choix. La réunion de la *fesse* à la croupe, à la base de la queue, est un des points de *maniement* que l'on consulte pour s'assurer de l'état d'embonpoint des animaux de boucherie.

Les maladies de la *fesse* n'ont rien de spécial. La seule particularité qui doive être notée ici, c'est qu'on peut rencontrer sur les *fesses* des traces de séton, qui doivent mettre en garde contre les suites de quelque maladie interne, ou de quelque affection du membre sur lequel les sétons ont été placés.

FESSÉ, ÉE (fè-sé) part. passé du v. Fesser : *Candide fut* FESSÉ *en cadence pendant qu'on chantait.* (Volt.)

> Le son qu'un coup de fouet produit
> Vient beaucoup moins de l'air froissé
> Que de quelque sylphe *fessé*.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

FESSÉE s. f. (fè-sé — rad. *fesse*). Coups sur les fesses : *Recevoir une* FESSÉE. *Il faut donner la* FESSÉE *à cet enfant.*

FESSE-MATHIEU s. m. (V. l'étymol. à la partie encycl.). Avare; usurier :

> Je sais que pour un sou, d'une ardeur héroïque,
> Vous vous feriez fesser dans la place publique ;
> Vous avez, dit-on, même acquis en plus d'un lieu
> Le titre d'usurier et de *fesse-mathieu*.
>
> REGNARD.

— **Encycl.** Linguist. Nos vieux auteurs comiques, et après eux Molière, se sont servis de ce sobriquet, dont l'origine, diversement racontée par les étymologistes, est d'une grande ancienneté. « Ma foi, monsieur, dit La Flèche, scène Ire, acte II de l'*Avare*, ceux qui empruntent sont bien malheureux; et il faut essuyer d'étranges choses, lorsqu'on est réduit à passer, comme eux, par les mains des *fesse-mathieux*. » Plus loin, à l'acte III, scène VI de de la même pièce, maître Jacques dit à Harpagon : « Vous êtes la fable et la risée de tout le monde, et jamais on ne parle de vous que sous les noms de ladre, de vilain et de *fesse-mathieu*. » Déjà, dans un ouvrage du XVIe siècle, les *Contes et discours d'Eutrapel*, du gentilhomme breton Noël Du Fail, nous trouvons cette expression employée : « Et fut bruit commun que ce pauvre misérable avaricieux de père, usurier tout le soûl et tant qu'il pouvoit (à Rennes, on l'eût appelé *fesse-matthieu*, comme qui diroit batteur de saint Matthieu, qu'on croit avoir été changeur), en mourut de dépit, de rage, et tout forcené d'avoir perdu ce monceau d'argent et trompé par ses propres entrailles. » On le voit, notre vieux conteur breton ne se borne pas à se servir d'une expression usitée chez nos malins aïeux, il essaye en quelques mots d'en expliquer le sens et d'en indiquer la source. Son témoignage nous est précieux; mais faut-il l'admettre sans contrôle? Les étymologistes varient à l'infini sur l'origine de cette expression *fesse-matthieu* ou *fesse-mathieu*. La plupart ont raconté, et ceux-ci se rapprochent de la version donnée par Noël Du Fail, qu'avant sa conversion saint Matthieu était receveur de tributs, et que la malignité publique lui attribuait des prêts usuraires. D'où l'ancienne locution proverbiale *fester saint Matthieu*, pour prêter à usure, et par corruption *fesse-mathieu*. Notons que, dès le XIVe siècle, les huissiers de Paris, dont la parcimonie et la frugalité étaient proverbiales dans le peuple, ne sacrifiaient guère au dieu de la bonne chère et du bon vin que le jour de la Saint-Mathieu et le jour de la calvacade annuelle du lendemain de la Trinité. Ne serait-ce pas pour peindre cette frugalité et cette double bombance qu'on aurait enrichi notre langue du mot *fête-mathieu*, dont par corruption le peuple aurait fait ensuite *fesse-mathieu*, qui se rapportait si bien avec l'âpreté au gain et la ladrerie des huissiers et sergents d'autrefois? Ce serait là une véritable métamorphose et une création pittoresque devant laquelle ne recule pas le moins du monde M. Amédée de Bast, dans ses *Origines judiciaires*, mais que nous signalons sous toutes réserves. On a fait aussi venir *fesse-mathieu* de *face de Mathieu*, mine d'usurier, toujours en mémoire de l'apôtre et évangéliste galiléen, publicain de profession. Enfin Béroalde lui donne une autre origine, qui est peut-être la véritable, s'il faut en croire Aimé Martin : « Il n'y a rien, dit-il, qui sangle si fort et qui donne de plus vilaines fessées que d'emprunter de l'argent à gros intérêts. » Voilà comment les usuriers fessent les autres, et de là l'expression de *fesse-mathieu*. (*Palais des Curieux*, p. 456.)

FESSENDEN (William-Pitt), homme politique américain, né à Boscawen (Etat de New-Hampshire) en 1806, mort en 1869. Après avoir étudié le droit, il s'établit comme avocat d'abord à Brighton, dans l'Etat du Maine, puis à Portland, qui devint sa résidence habituelle. En 1831, il commença sa carrière politique, et, à dater de cette époque, il fut presque sans interruption membre de la législature de l'Union à Washington. Jusqu'au jour où le célèbre différend sur la question du Kansas et de la Nebraska transforma les anciens partis, il siégea parmi les whigs. En 1852, il soutint le général W. Scots, que les whigs présentaient comme candidat à la présidence contre Franklin Pierce. Il avait également voté, en 1840, pour le général William Harrison et, en 1848, pour le général Zacharias Taylor, l'un et l'autre candidats du même parti. Ce fut pendant la période qui précéda l'explosion de la guerre entre l'ancien parti whig, devenu le parti républicain, et le parti démocratique esclavagiste, partisan de la sécession, que Fessenden se mit au premier plan parmi les hommes politiques de son pays. Il possédait de réels talents politiques, une rare présence d'esprit, un caractère des plus consciencieux et beaucoup de prudence, ce qui le porta à accepter des compromis, des demi-mesures, qui, dans la situation où se trouvaient les partis, ne pouvaient satisfaire personne et n'avaient pour résultat que d'affaiblir son parti, le parti républicain de l'Union. Il joua néanmoins pendant de longues années un rôle éminent dans le sénat des Etats-Unis. Le discours qu'il prononça, le 3 mars 1854, contre le Nebraska-bill produisit une grande sensation dans son pays. Il en fut de même de la vive critique qu'il fit du message lancé par le président Buchanan au sujet de la question du Kansas. En 1861, il fit partie de la conférence de paix (*peace conference*), qui avait été réunie dans le but d'empêcher, s'il était possible, une guerre civile imminente. Il exerçait aussi une influence considérable dans toutes les questions de finance, de douanes et d'impôts, et c'était presque toujours à son opinion en pareille matière que se ralliaient ses collègues. Aussi lorsque, sous la première administration d'Abraham Lincoln, Salmon P. Chase eut résigné ses fonctions de ministre des finances (30 juin 1864), ce fut à lui que le président confia ce portefeuille. Mais les circonstances étaient peu favorables à cette époque pour les Etats du Nord et surtout pour l'administration de leurs finances, et il devint bientôt évident que Fessenden ne possédait ni le génie ni l'énergique hardiesse nécessaires alors pour trouver les ressources pécuniaires que réclamait la conduite de la guerre et, par suite, pour maintenir le crédit de l'Union. Aussi renonça-t-il à son portefeuille le 4 mars 1865. Plus tard, sous l'administration de Johnson, il fut un des sept républicains qui, remplissant les fonctions de juges dans le procès d'*empeachment* fait au président, déclarèrent ce dernier non coupable. Une des particularités les plus marquantes du caractère de Fessenden, c'est qu'il consentait rarement à suivre le courant de l'opinion publique, que celle-ci fût dans le vrai ou dans le faux; il était presque toujours en discussion au sénat avec un de ses collègues les plus influents, Charles Sumner, et plus ses idées étaient combattues, plus il y persévérait. Si la mort n'eût mis un terme à sa carrière politique, il aurait, à cause de son caractère et de son passé, joué un rôle important dans les affaires sous l'administration de Grant, car une partie de la démocratie américaine le regardait comme un des chefs futurs du nouveau parti conservateur. Il s'était acquis, comme jurisconsulte, une grande réputation, et avait reçu du Lowdoin-college et de l'université de Harvard le diplôme honoraire de docteur en philosophie.

FESSER v. a. ou tr. (fè-sé — Ce mot vient sans doute de *fesse*. Cependant Grandgagnage, citant le wallon *fesi*, entrelacer de l'osier, et l'ancien wallon *fesse*, latte, incline à penser avec Diez que ce mot vient, non de *fesse*, mais du germanique : Aix-la-Chapelle *fitse*, baguette; bavarois *fitzen*, frapper avec une verge. C'est pousser un peu loin la passion des explications forcées). Frapper sur les fesses, châtier : *Il faudra* FESSER *cet enfant, s'il n'est pas sage.*

> *Fessez*, *fessez*, me dit la mère;
> La peau du cul revient toujours.
>
> (*Chansons de Gautier Garguille.*)
>
> Messieurs les sots, je dois, en bon chrétien,
> Vous *fesser* tous, car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.
>
> Et puis nous *fessons*
> Et nous refessons
> Les jolis petits, les jolis garçons.
>
> BÉRANGER.

— Pop. *Fesser bien son vin*, En boire beaucoup, sans en être incommodé : *Elle* FESSE SON VIN *de Champagne à merveille, et sur la fin du repas elle devient fort tendre.* (Regnard.)

— Techn. Battre à tour de bras sur un billot des paquets de fils de laiton destinés à la fabrication des épingles.

FESSEUR, EUSE s. (fè-seur, eu-ze — rad. *fesser*). Celui, celle qui fesse, qui aime à fesser : *C'est un abominable* FESSEUR.

— Techn. Ouvrier qui tourne les têtes d'épingles.

— Adjectiv. *Frère fesseur*, Frère qui, dans les anciens établissements des jésuites, était

chargé de fesser publiquement les écoliers qui s'étaient mal conduits.

FESSIER adj. (fè-sié — rad. *fesse*). Anat. Qui appartient aux fesses, qui se rapporte aux fesses : *Muscle* FESSIER. *Artère* FESSIÈRE.

— s. m. Muscle fessier : *Le grand* FESSIER. *Petit* FESSIER. ‖ Fesses, dans le langage populaire : *Tapez donc sur son* FESSIER.

— **Encycl.** Anat. Ce mot s'applique aux muscles, aux artères et aux nerfs de la région de la fesse.

— *Muscles fessiers.* Ils sont au nombre de trois de chaque côté, connus sous les noms de : grand, moyen et petit *fessiers*. Leur ensemble forme la fesse, ainsi que la partie postérieure et supérieure de la cuisse.

Le *grand fessier* (*sacro-fémoral* de Chaussier), le plus superficiel de la région postérieure du bassin, est large, épais, quadrilatère et le plus volumineux des muscles du corps humain. Il s'insère à toute la portion de la face interne de l'os iliaque située derrière la ligne demi-circulaire postérieure, au ligament sacro-iliaque vertical, à la crête sacrée, à la face postérieure du grand ligament sciatique et à la face postérieure de l'aponévrose du muscle moyen *fessier*. Ce sont là ses insertions fixes. Son attache mobile est à cette série de rugosités qui du grand trochanter vont à la ligne âpre du fémur. Le *moyen fessier*, situé au-dessous du précédent qu'il déborde en haut et en avant, s'insère supérieurement aux trois quarts antérieurs de la crête iliaque, à l'épine iliaque antérieure et supérieure ainsi qu'à l'échancrure sous-jacente, enfin à toute la portion de la fosse iliaque externe comprise entre la ligne demi-circulaire postérieure et la ligne demi-circulaire antérieure. Son insertion mobile se fait à la face externe du grand trochanter. Chaussier l'appelait muscle *grand ilio-trochantérien*. Il est en partie recouvert par le grand *fessier*, et il recouvre le petit avec lequel son bord externe se trouve souvent confondu. Le *petit fessier* (*petit ilio-trochantérien* de Chaussier) s'attache à la partie antérieure de la crête iliaque, à la partie externe de l'échancrure sciatique et à toute la portion de la fosse iliaque externe, qui est au-dessous et en avant de la ligne demi-circulaire antérieure. De là ses fibres vont se fixer, après avoir convergé les unes vers les autres, au bord supérieur du grand trochanter.

Les muscles *fessiers* ont chez l'homme un développement considérable en rapport avec la station bipède. Le grand *fessier* est à la fois extenseur de la cuisse sur le bassin, abducteur et rotateur du fémur en dehors. On doit aussi le considérer comme un des tenseurs principaux de l'aponévrose fémorale. Le moyen *fessier* est également à la fois extenseur et abducteur de la cuisse; mais il est rotateur de ce membre en dedans et se trouve sous ce rapport l'antagoniste du grand *fessier*. Le petit *fessier* est surtout un muscle abducteur de la cuisse. Ces trois muscles jouent un rôle très-important dans la station. Ce sont eux qui, prenant leur point fixe sur le fémur, retiennent fortement le bassin en arrière et l'empêchent de se projeter en avant sous l'influence du poids du tronc.

Bien qu'ils soient nettement distincts dans leurs insertions et dans leurs gaînes, on pourrait, au point de vue de la locomotion, les envisager comme une masse unique dont l'insertion fixe se ferait sur toute l'étendue de la fosse externe de l'os iliaque sur trois lignes courbes et presque concentriques, et dont l'insertion mobile aurait lieu sur la partie inférieure du fémur, du sommet du grand trochanter au bord postérieur de la ligne âpre du fémur. Tous ces muscles sont disposés en éventail et leur forme est caractéristique. Le méplat latéral correspond à la partie moyenne du grand *fessier* dont la contraction attire à lui la peau, tandis que la graisse la distend en arrière; le point d'insertion inférieure de la masse des muscles est généralement bien indiqué par un pli presque transversal. Ce sillon, que les sculpteurs grecs ont reproduit avec une scrupuleuse fidélité, répond si bien à des adhérences profondes de la peau que l'augmentation du tissu adipeux dans la région, en soulevant les bords, a pour résultat d'en exagérer la profondeur. C'est ce qu'on voit chez les enfants et chez les adultes énormément gras.

— *Artère fessière.* C'est la branche la plus volumineuse de l'hypogastrique. Elle sort du bassin par la partie supérieure de l'échancrure sciatique, au-dessus du muscle pyramidal, se réfléchit sur cette échancrure et se divise en deux branches, l'une superficielle et l'autre profonde. La première se porte entre le moyen et le grand *fessier*, et se distribue à la partie supérieure du grand *fessier* et à la peau de la région correspondante. La seconde fournit des rameaux musculaires aux muscles *fessiers*, quelques branches articulaires et aussi quelques artérioles nourricières de l'os iliaque.

— *Nerfs fessiers.* Ils sont au nombre de deux. Le supérieur, fourni par le nerf lombo-sacré avant sa réunion au plexus sciatique, sort par l'échancrure sciatique et se ramifie dans les muscles petit et moyen *fessiers*. L'inférieur, appelé par Boyer *petit nerf sciatique*, vient des deuxième et troisième paires sacrées, sort par la même échancrure et se divise aussitôt en un grand nombre de rameaux pour le grand *fessier*. Il donne, en outre, un rameau sciatique et un rameau crural.

FESSIN (Pierre-Joseph), écrivain, né à Paris en 1774, mort en 1852. Il fut, pendant de longues années, économe du tribunal civil de première instance. Il inventa, sous le nom de *filets mixtes*, une nouvelle espèce de filets d'imprimerie et créa une fonderie en caractères. Il a publié : le *Petit portefeuille d'un anonyme ouvert à ses amis* (Paris, 1828, in-8°); *Lettre à M. Dartley* (Paris, 1841, in-fol.), sur l'immortalité de l'âme.

FESSLER (Ignace-Aurélien), historien hongrois, né à Czurendorf (basse Hongrie) en 1756, mort à Saint-Pétersbourg en 1839. Il entra dans l'ordre des capucins en 1773, à l'instigation de sa mère, ardente catholique; mais, ayant trouvé de nombreux abus dans la vie du cloître, il les signala à l'empereur Joseph, qui le nomma son lecteur, puis professeur de langues orientales et d'herméneutique à l'université de Lemberg. Quelque temps après, Fessler quitta l'ordre des capucins, se fit franc-maçon et se vit en butte à la haine de ses anciens frères en religion, qui, à l'occasion d'une tragédie, *Sidney*, donnée par lui au théâtre de Lemberg, en 1787, l'accusèrent avec la dernière violence d'athéisme et d'idées révolutionnaires. Pour échapper aux persécutions de ses ennemis, Fessler se retira en Silésie, où il fit l'éducation des fils du prince de Carolath. En 1791, il se convertit au protestantisme, puis il habita la Prusse de 1796 à 1809, fut appelé à Saint-Pétersbourg (1809) comme conseiller aulique et professeur de langues orientales et de philosophie, devint plus tard membre de la commission de législation, et alla s'établir en 1817 à Sarepta, principal siége des Hernutes dans cette contrée. Depuis lors, Fessler fut successivement nommé surintendant (évêque) de la communauté évangélique de Saratow (1820) et surintendant général (archevêque) de la communauté luthérienne de Saint-Pétersbourg. Ses principaux ouvrages sont des romans historiques : *Marc-Aurèle* (1790-1793, 3 vol.); *Aristide et Thémistocle* (1792); *Mathias Corvin* (1793); *Attila* (1794); *Histoire des Hongrois et de leurs États* (Leipzig, 1812-1825, 10 vol.), et une intéressante autobiographie intitulée : *Coup d'œil sur mes soixante-dix années de pèlerinage* (Breslau, 1826).

FESSOIR s. m. (fè-soir). Agric. Houe servant à soulever le gazon des terres qu'on veut écobuer.

FESSONIE s. f. (fé-so-nî). Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des trombidions.

FESSONS-SOUS-BRIANÇON, village et comm. de France (Savoie), cant., arrond. et à 10 kilom. de Moûtiers, dans une vallée étroite et sauvage; 513 hab. Ruines de deux châteaux forts qui défendaient autrefois l'étroit passage dit le *Pas de Briançon*, où l'Isère se brise avec fracas contre des rochers. Pont hardi d'une seule arche. Belle cascade de la Glaise. Chapelle dédiée à Notre-Dame, but de pèlerinage.

FESSOU s. m. (fè-sou). Agric. Houe triangulaire qui sert à biner la vigne dans le Berry. ‖ On dit aussi FESSOUET.

FESSOUR s. m. (fè-sour). Techn. Espèce de pelle ou de bêche à l'usage des sauniers. ‖ On écrit aussi FESOUR.

FESSU, UE adj. (fè-su — rad. *fesse*). Qui a de grosses fesses : *Un homme* FESSU.

FESTA (Constant), compositeur italien, mort en 1545. Il fit partie des chapelains chantres de la chapelle pontificale. Ce musicien distingué est l'auteur d'un assez grand nombre de compositions remarquables, particulièrement d'un *Te Deum*, qu'on chante encore à Rome dans les occasions solennelles, et qui a été publié dans cette ville en 1596. Plusieurs de ses ouvrages ont été imprimés dans divers recueils, notamment dans la *Collection des motets de la couronne à quatre et cinq voix*, de Petrucci (1519) et dans *Motetta trium vocum a pluribus auctoribus composita*, de Jérôme Scoto (Venise, 1543), etc.

FESTA-MAFFEI (Francesca), cantatrice italienne, née à Naples en 1778, morte à Saint-Pétersbourg en 1836. Elle était sœur de Joseph Festa, violoniste distingué. Elle se rendit à Paris en 1809 et parut à l'Odéon, où elle obtint un grand succès. Elle devint aussitôt la rivale de Mme Barilli, qui l'emportait sur elle par la grâce et la douceur de son chant, mais qui, en revanche, avait moins de sensibilité, de passion, de force et d'étendue dans la voix. Mlle Festa brilla surtout dans la Zerlina de *Don Giovanni*, dans la *Molinara* de Paisiello, dans Nina et dans la Zingarella d'*I Zingari in fiera*, du même compositeur. De retour en Italie, elle épousa M. Maffei et quitta le théâtre, où elle ne reparut qu'en 1828, pour aller se fixer bientôt à Saint-Pétersbourg.

FESTARI (Jérôme), médecin italien, né à Valdagno, près de Vicence, en 1738, mort en 1801. Il fut nommé, en 1776, par le gouvernement de Venise, médecin en chef et directeur de l'établissement des eaux minérales de Recoaro, qui durent en partie à ses soins la réputation dont elles jouissent encore en Italie. Plus tard il fit, avec son ami Querini, un voyage en Suisse, dont il étudia la minéralogie, la culture, etc., et rédigea un journal qui a été publié pour la première fois par Emmanuel Cicogna (Venise, 1835). Festari a laissé, en outre, divers ouvrages manuscrits et divers mémoires, entre autres : *Description d'une butte basaltique qui s'élève presque vis-à-vis de celle d'Altissimo*, insérée dans les *Mémoires* de l'abbé Fortis.

FESTENBERG, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 40 kilom. N.-E. de Breslau, cercle de Wartenberg; 2,500 hab. Filature de laine, tissage de draps, brasseries, distilleries.

FESTIN s. m. (fè-stain — du lat. *festum*, fête, jour de repos ou de réjouissance; de la racine sanscrite *bhas*, briller. « Je crois, dit Caseneuve, que ce mot a pris son origine de la coutume des anciens moines auxquels on donnait, à de certains jours de fête, un repas extraordinaire, c'est-à-dire au delà de leur pitance accoutumée »). Repas solennel, somptueux : *Un* FESTIN *splendide. Un* FESTIN *de noces. Heureux ceux qui n'ont pas vu la fumée des fêtes de l'étranger, et qui ne se sont assis qu'aux* FESTINS *de leurs pères!* (Chateaub.)

Les fous font les *festins*, et les sages les mangent.
DANCOURT.

Parlez-moi d'un *festin* où l'amitié s'épanche,
Où l'on cause, où l'on rit d'une amitié bien franche.
ETIENNE.

Franc ami de la goguette,
Ma chambre est une guinguette,
Où je tiens *festin* et bal.
DÉSAUGIERS.

Malheur à vous, qui, dès l'aurore,
Respirez les parfums du vin,
Et que le soir retrouve encore
Chancelants autour du *festin!*
LAMARTINE.

— Fig. Ensemble d'objets considérés par métaphore comme les mets d'un festin : *Jamais on ne pourra trop élargir le* FESTIN *où le peuple devra recevoir la nourriture intellectuelle.* (Mme Bachellery.) *Le grand* FESTIN *intellectuel de la vie parisienne a ses victimes qui disparaissent de temps à autre.* (Prévost-Paradol.)

— **Encycl.** Hist. Bien que le mot *festin* puisse s'appliquer à tout grand repas donné avec cérémonie, l'usage a prévalu de ne donner ce nom qu'aux agapes antiques ou à celles du moyen âge. C'est par un souvenir du vieux temps que l'on peint encore, au-dessus de quelques restaurants de la banlieue, la célèbre enseigne gastronomique : *Noces et festins*. Les *festins* d'à présent sont tout simplement des *repas*, ou, dans quelques cas spéciaux, des *banquets*. Les peuples chez qui se sont conservées les mœurs patriarcales, comme les Arabes, ont encore des *festins* qu'ils célèbrent dans certaines circonstances. (V. DIFFAH.) Il en est de même des tribus, de plus en plus rares, du nouveau monde, dont les chefs se réunissent, à des époques fixes, dans un *festin*.

L'ère antique nous a l'aissé le souvenir de nombreux *festins;* c'était une coutume générale, appartenant à tous les peuples, et provenant du besoin de solenniser certains actes ou certaines époques par de grands repas pris en commun, et où l'on déployait le plus de magnificence. Quelques-unes de ces agapes : le *festin de Balthazar*, le *festin de l'Enfant prodigue*, le *festin de Trimalcion*, sont des faits pour ainsi dire historiques.

Chez les Hébreux, des *festins* avaient lieu, soit à l'occasion de grandes cérémonies religieuses, et, dans ce cas, on devait y inviter les pauvres et les esclaves, soit à l'occasion de certaines fêtes de famille, de quelque événement saillant de la vie domestique, tel que la naissance ou le sevrage d'un enfant, un mariage, l'anniversaire d'une naissance, l'arrivée ou le départ d'un ami intime, d'un parent ou d'une personne chère, la tonte des brebis, la vendange, les funérailles. Un esclave était chargé spécialement d'aller faire les invitations à domicile (*Proverbes*, IX, 3; saint Matthieu, XXII, 3), et remplissait exactement les mêmes fonctions que les *vocatores* et les *invitatores* romains. A son arrivée, l'invité était embrassé par l'amphitryon; on versait sur ses cheveux, sa barbe, ses vêtements et ses pieds des essences précieuses, et souvent il portait une couronne de fleurs (Isaïe, XXVIII, 1; Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIX, 9); une place lui était indiquée, suivant le rang qu'il occupait ou l'âge qu'il avait (Samuel, IX, 22; saint Luc, XIV, 8). Quand on voulait honorer tout particulièrement un hôte on lui servait une portion double et même quelquefois quintuple (*Genèse*, XLIII, 34. Samuel, 9, 22). La magnificence du *festin* était en raison du nombre des convives, du choix des vins et autres boissons, de l'abondance et de la qualité des mets. Pour égayer les convives, on faisait pendant le repas, ou jouer de la musique (Isaïe, V, 12), ou exécuter des danses (Matthieu, XIV, 6). Après le *festin*, lorsque les invités prenaient congé du maître de la maison, on lui parfumait de nouveau la barbe. Les femmes ne prenaient point part à ces grands *festins* et se retiraient dans une chambre particulière (*Esther*, I, 9); cependant, dans les classes moyennes, on s'était un peu relâché de cette sévérité, et les femmes avaient le droit de se mêler aux hommes (Jean, XII, 3). Il était interdit aux Hébreux de prendre part aux *festins* qui suivaient les sacrifices des idolâtres, d'abord parce que c'eût été en quelque sorte prendre indirectement part à leur culte impie, et ensuite parce qu'il leur eût fallu manger la chair d'animaux réputés impurs par les lois mosaïques. On peut consulter à ce sujet l'article *De conviviis Hebræorum*, par Buntorf, dans le *Thesaurus* d'Ugolinus; Geyer, *De veterum Hebræorum ratione cœnandi;* Walch, *De unctionibus veterum Hebræorum convivalibus* et *De architriclino*, etc.

Les Romains avaient deux sortes de *festins;* c'étaient : le *prandium festivum* ou *festin* honnête, où ils élisaient un roi par le sort des dés; ce roi le présidait et en réglait la tenue; et le *dies liberæ cœnæ* (jour du repas libre), qui était plutôt une orgie qu'un *festin*. Les premiers finissaient rarement sans licences; mais, dans les seconds, la débauche était non-seulement inévitable, mais convenue. Les mets les plus délicats et les plus recherchés, les vins de prix, les coupes ciselées, les luxueuses étoffes rehaussaient l'éclat de ces *festins*, dont les services, fort nombreux, étaient séparés par des danses de femmes, des jeux et des lazzis de nains et de bouffons ou des exercices de baladins.

Le vin était, chez les anciens, le principal élément de ce genre de fêtes; le plus souvent ils buvaient à la ronde dans la même coupe, qui fut, à l'origine, une corne de bœuf, et plus tard un objet d'orfévrerie du travail le plus précieux. Les premiers coups se buvaient en l'honneur des dieux et des héros, les autres à la santé des convives ou des amis absents. Les Egyptiens buvaient le dernier coup en l'honneur d'Hermès, dans un vase sur lequel était l'image de la Mort. De l'Egypte, cet usage passa en Grèce, où il fut bientôt abandonné comme trop funèbre. Les Grecs aimaient mieux boire à Dionysos, le dieu bienfaisant qui révéla le vin aux hommes. Les Romains réglaient d'ordinaire le nombre de coups à boire; le plus souvent c'était douze, en l'honneur des douze parties dont l'as était composé; quand on buvait en l'honneur d'un convive, c'était autant de coups qu'il y avait de lettres dans son nom. Et cependant un Romain sortait rarement ivre de ces *festins* honnêtes. Suétone rapporte qu'Auguste, dans les *festins* publics, ne buvait jamais que six coups, et que sa coupe était de la mesure du *sextans*, c'est-à-dire un peu plus que nos verres à boire ordinaires. Il n'en était pas de même dans les *liberæ cœnæ*, ces orgies où l'on buvait dans de vastes coupes, telles que le *déonce*, d'une capacité d'environ onze de nos verres, qui étaient remplies plusieurs fois, et où celui qui buvait le plus était le plus honoré. Le *festin de Trimalcion* est une de ces *liberæ cœnæ*.

Possidonius nous a laissé sur les *festins* des Gaulois, nos ancêtres, de curieux détails. « On range, dit-il, autour d'une table fort basse des bottes de foin ou de paille; là s'asseyent les convives : du pain en petite quantité, des viandes fort abondantes constituent le dîner. Les mets sont servis proprement dans des plats d'argent ou de cuivre chez les riches, de terre ou de bois chez les pauvres. Chacun prend un membre complet et mord à belles dents : c'est le repas du lion. Le morceau est-il trop dur ou trop volumineux, on emploie pour le couper un petit couteau dont la gaîne est liée à la ceinture. Un vase unique, soit en terre, soit en métal, rempli de vin, est offert par les esclaves et fait la ronde. On y revient le plus qu'on peut, mais en buvant peu à la fois. Sur les tables splendides paraissent les vins d'Italie. Aux jours de magnificence, on élève une table ronde; à l'entour se pressent les convives, disposés en cercle; c'est à l'homme qui est puissant par sa noblesse, sa vaillance ou sa fortune qu'est donnée la place du milieu : il est comme le coryphée. A côté de lui s'assied le maître du logis, puis chaque convive, suivant sa dignité ou sa classe. Derrière est le cercle des clients qui accompagnent le maître dans les combats; les uns portent les boucliers, les autres les lances; ils sont nourris comme tous les autres convives. A la suite des repas de ce genre, les Gaulois s'appelaient, pour plaisanter, à des duels; mais, s'animant bientôt, la lutte devenait si vive qu'il fallait séparer les combattants. Une ancienne coutume voulait que la cuisse des animaux qui avaient paru sur la table devînt la propriété du plus brave : c'était alors à qui serait déclaré tel; de là des querelles, et souvent des combats à mort. »

Le même auteur raconte que, pour amuser leurs convives, les riches leur donnaient quelquefois le spectacle de combats de gladiateurs. Mais les gens qui se dévouaient à ce métier se battaient seulement du bout de l'épée et avaient soin de se ménager; cependant ils se blessaient parfois sans le vouloir; alors ils entraient en fureur, s'acharnaient l'un sur l'autre et allaient jusqu'à s'égorger si on ne les séparait pas.

Les articles de la loi salique, qui fixent les diverses amendes à payer pour les meurtres commis pendant un *festin*, nous prouvent que les repas de fêtes des Francs avaient aussi de sanglants dénoûments. Mais, une fois établis dans la Gaule, ces peuples se façonnèrent bien vite au luxe dont les Gallo-Romains leur donnaient l'exemple. Ainsi, dès les premiers temps, ils adoptèrent l'élégant usage de décorer de fleurs la salle et la table du *festin*. C'est ce que nous ap-

prend une pièce du poëte Fortunat : « Les murs, dit-il, au lieu de montrer des pierres enduites de chaux, étaient tapissés de lierre; sur le sol, on avait semé tant de fleurs, qu'on croyait marcher sur une prairie; les lis argentés y contrastaient avec le pavot de pourpre, et la salle était embaumée des odeurs les plus agréables. La table offrait à elle seule plus de roses qu'un champ tout entier. Ce n'était point une nappe qui la couvrait comme à l'ordinaire, c'étaient des roses; à un tissu de lin on avait préféré ce qui flatte l'odorat. » A côté du luxe de la nature, ils savaient aussi étaler le luxe des arts. Parmi les divers objets légués par saint Remi à ses héritiers figure une table d'argent avec ornements. Fortunat parle aussi d'une table sur laquelle l'artiste avait représenté une vigne. « De sorte qu'en voyant le raisin, ajoute le poëte, les convives buvaient la liqueur. » Quand vint l'usage de se servir de nappes, on les fit d'abord peluchées et velues,

Candida præponunt niveis mantilia villis.

Il en était de même des serviettes, *lintea ad manus tergendas villosa*. L'usage d'étaler avec ostentation une vaisselle précieuse remonte pareillement aux premiers âges de la monarchie. Parmi les richesses saisies chez le patrice Mummol, après sa mort, on trouva, outre une immense quantité d'ustensiles de table en or et en argent, quinze grands bassins de ce dernier métal, dont un, entre autres, pesait 170 livres; un plat aussi grand, aussi lourd, ne pouvait servir que comme preuve de la magnificence du maître. Tel était encore ce plat d'or massif enrichi de pierreries que Chilpéric, roi de Soissons, fit faire pour honorer, disait-il, la nation franque, et ce plat d'argent de 72 livres pesant, que possédait saint Arnould, évêque de Metz. Quand Lothaire pilla le trésor de l'empereur son père, à Aix-la-Chapelle, il brisa, disent les *Annales* de Saint Bertin, et distribua à ses troupes un immense bassin d'argent représentant, en ronde bosse, l'univers avec le cours des astres. On plaçait sans doute les pièces de ce genre dans le lieu le plus apparent de la salle du *festin*; de là sont venus les dressoirs à gradins.

Voici, empruntée à Ermold le Noir, la description d'un *festin* donné par Louis le Débonnaire : « Après la chasse, César et ses jeunes compagnons, chargés de gibier, s'apprêtèrent à retourner au palais. Cependant, la prévoyante Judith a fait construire et couvrir, dans le milieu de la forêt, une salle de verdure; des branches d'osier et de buis dépouillées de leurs feuilles en forment l'enceinte et des toiles la recouvrent. L'impératrice prépare elle-même, sur le vert gazon, un siége pour le religieux monarque, et fait apporter tout ce qui peut assouvir la faim. Après avoir lavé leurs mains dans l'eau d'une aiguière qu'on leur présente, César (l'empereur) et sa belle compagne s'étendent ensemble sur un lit d'or, et, par l'ordre de cet excellent roi, le beau Lothaire et leur hôte chéri, Hérbld, prennent place à la même table; le reste de la jeunesse s'assoit sur l'herbe et se repose sous l'ombrage de la forêt. On apporte, après les avoir fait rôtir, les grasses entrailles des animaux tués à la chasse, et la venaison se mêle aux mets apprêtés pour César. La faim, satisfaite, disparaît bientôt; la soif, à son tour, est chassée par une agréable boisson, qui fait renaître la gaieté dans tous les cœurs; enfin, chacun regagne d'un pas plus hardi le toit impérial. A peine y est-on arrivé que l'on puise de nouveau dans les dons de Bacchus une chaleur vivifiante, après quoi tous se rendent aux saints offices du soir. » Le moine de Saint-Gall décrit aussi un *festin* : « Le pavé, dit-il, était couvert d'un tapis précieux; des coussins de plume servaient de siéges aux prélats. Cuisiniers, pâtissiers, chefs d'office, avaient tâché de se surpasser à l'envi pour l'apprêt des mets. Tout fut servi dans de la vaisselle d'or ou d'argent et dans des vases garnis de pierreries; enfin, la table fut égayée par des musiciens qui jouèrent de divers instruments et chantèrent. » Les historiens de saint Louis nous ont conservé les détails du repas que donna ce prince pendant la fête célèbre surnommée la *Non-pareille de Saumur* (1241). « Et là je fus, dit Joinville; je vous asseure que ce fut la mieux ordonnée que je visse oncques; je tranchois devant le roi de Navarre; devant le roi Louis, le comte d'Artois, son frère, servoit du manger; le bon comte Jean de Soissons tranchoit du coutel. Pour garder la table estoient messeigneurs Imbert de Beaujeu, Enguerrand de Couci et Archambault de Bourbon. Derrière ces huit barons il y avoit bien trente de leurs chevaliers, en cotte de drap de soie, pour les garder, et derrière ces chevaliers grand nombre de sergents. A la paroy du cloître des halles où mangeoit le roi avec les comtes, mangeoient à une table vingt évêques et archevêques, et après eux mangeoit la reine Blanche, au haut du cloître, et servoient la reine les comtes de Boulogne et de Saint-Pol; et, dans les autres ailes et au préau du milieu, mangeoient tant de chevaliers que je n'en sais le nombre. » Villeneuve de Trans, dans son *Histoire de saint Louis*, raconte en ces termes le même *festin* :

« Une profusion incroyable de mets signala ce *festin* splendide. On y vit surtout en abondance le *plat d'honneur*, la *viande des preux*, le paon royal, servi avec ses plumes chatoyantes. Des pages munis de larges coupes versèrent le clairet, le piment, l'hypocras, la cervoise aux convives, qui avoient devant eux des carafes d'eau et des verres couronnés de fleurs. Louis seul buvoit dans un hanap d'or, posé sur une aiguière richement ciselée. Chaque service apparut, précédé d'hommes d'armes, annoncé par les flûtes et les hautbois; enfin, le son du cor ayant appelé l'*eau rose à laver*, vingt hérauts à cotte fleurdelisée, tenant à la main des coupes pleines de pièces d'or et d'argent, crièrent : *Largesse du plus puissant des rois!* Puis, s'approchant du perron des halles, ils lancèrent au peuple une nuée d'agnels d'or, de besants, d'oboles, de marabotins, de gros tournois et de deniers parisis. Au banquet royal succédèrent les intermèdes, ou *entremets*, et les jeux partis. On y vit des ours contrefaisant le mort à merveille; des chèvres jouant de la harpe à trois cordes; un corbeau dialoguant avec un perroquet; des baladins, avec un ours, chiens, singes, experts en l'art de la pantomime, jouant au mieux leur rôle ez mystères et comédies. La soirée se termina par l'arrivée de force plaisantins, farceurs et diseurs d'histoires grotesques, jongleurs de Gascogne, chanteurs de Sens et sauteurs du Poitou. C'est ainsi que finissoient ordinairement les *festins* royaux, en grandes joyeusetez, esbats et magnificences, de façon à ne plus mettre en oubli telles solennites honnestes, recreatives et notables. » Les plaisirs de la table étaient alors, plus que de nos jours, une affaire d'ostentation. Les chevaliers, les châtelains faisaient assaut de folles dépenses. Pendant le XIe et le XIIe siècle, la haute noblesse se faisait apporter les plats sur la table par des gens à cheval et armés. Cet appareil de pompe militaire, mêlé aux plaisirs tranquilles de la table, flattait une nation guerrière qui plaçait dans l'exercice des armes son principal délassement.

Cette prodigalité, qui forme un des traits du caractère des nobles du moyen âge, s'explique, si l'on songe qu'un seigneur, renfermé dans son manoir, n'avait guère d'autres moyens de montrer ses richesses que d'exposer aux regards une table somptueusement servie, une nombreuse vaisselle d'or et d'argent, à l'occasion d'un *festin* que l'on annonçait toujours longtemps à l'avance. Dans ces grands repas solennels, une tourbe de *potagers*, *hasteurs*, *porte-tables*, *saulciers*, *garde-vaisselle*, *sommiers de bouteille*, *verduriers*, *paneliers*, *eschansons*, *queux*, manœuvraient aux cris de l'*huissier de cuisine*. Une nombreuse suite de varlets, pages et écuyers formaient le cercle, portant à la main des torches dans des candélabres d'or et d'argent. Les services étaient apportés et les santés proposées au son des instruments de musique; les convives entonnaient des chansons de table, dont les refrains se répétaient en chœur, ou bien chacun disait son conte badin. Après le *donner à laver*, cérémonie qui précédait et terminait le repas, les ménétriers jouaient des instruments, chantaient ou récitaient leurs romans ou fabliaux; les jongleurs faisaient des tours, jouaient des gobelets, représentaient des scènes d'hommes ivres ou niais, des querelles de femmes, ou bien des *entremets*, grandes pantomimes ou actions théâtrales à machines, venaient récréer les yeux. Enfin, on apportait les vins aromatisés et les épices, qui se prenaient debout et achevaient le *festin*.

Le *maître-queux* Taillevent nous donne les détails suivants sur la décoration d'un *festin* qu'il ordonna lui-même, en 1455, pour Charles d'Anjou, beau-frère de Charles VII et troisième fils de Louis II, roi de Sicile. « La table étoit garnie, dit-il, d'un dormant qui représentoit une pelouse verte, et qui, sur les bords de son pourtour offrait de grandes plumes de paon et des rameaux verts fleuris, auxquels on avoit attaché des violettes et d'autres fleurs odorantes. Du milieu de la pelouse s'élevoit une tour argentée avec ses créneaux. Elle étoit creuse et formoit une volière où l'on avoit enfermé différents oiseaux vivants, dont la huppe et les pieds étoient dorés. Son donjon, doré aussi, portoit trois bannières : l'une aux armes du comte, et les deux autres à celles de Mlles Châteaubrun et de Villeguier, pour lesquelles se donnoit la fête. »

C'était, en effet, une galanterie du temps, lorsqu'on festoyait quelqu'un, de figurer sur une table ses armoiries par quelque ingénieuse invention, ordinairement avec ces confitures ou ces pâtes colorées qui servaient aussi à représenter en relief des animaux, des hommes ou d'autres objets. Ce n'étaient plus des serviteurs à cheval qui, aux jours solennels, apportaient les mets sur la table. A cette mode on en avait substitué une autre moins imposante, moins chevaleresque, mais qui avait quelque chose de plus merveilleux. Des machines descendaient du plafond entr'ouvert et apportaient dans la salle les plats, ou même la table entièrement servie. On en voit un exemple dans la description du *festin* extraordinaire que donna, en 1453, le duc de Bourgogne. Les différents services, de quarante-quatre plats chacun, arrivèrent ainsi, portés sur des chariots peints en or et en azur. Brantôme décrit un *festin* pareil donné par le vidame de Chartres, et dans lequel le même spectacle eut lieu. « Le plafond étoit peint en ciel. Tout à coup il donna passage à des nuées qui apportèrent le service, qu'elles emportèrent ensuite lorsqu'il fallut desservir. Au dessert, il y eut un orage artificiel, qui, pendant une demi-heure entière, fit tomber une pluie d'eau odorante et une pluie de dragées. »

On vit, au XVe siècle, dans un *festin* donné à Tours au roi de France et à toute la cour par Gaston V, de Foix, prince de Viane (1457), douze tables, chacune de sept aunes de long sur deux et demie de large, dressées dans la grande salle de Saint-Julien; il y eut 140 plats à chaque table, et tous les plats étaient en argent. Le comte de Foix, les comtes de Dunois et de la Marche et le sénéchal de Normandie remplirent le rôle de maîtres d'hôtel.

Le goût de la Renaissance influa aussi sur l'ordonnance des *festins*, et surtout sur la décoration de la salle et de la table. Au lieu des cerfs ou des cygnes en pâte, qui, auparavant étaient fort à la mode, on y représenta des sujets allégoriques, tirés de l'histoire ou de la mythologie. Tels furent les ornements imaginés pour une collation que donna la ville de Paris à Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Ils étaient composés de six grands morceaux séparés, tous en relief et en pâte de sucre, dont la suite offrait une partie de l'histoire de Minerve et des allusions flatteuses pour la nouvelle reine, pour son époux et pour la reine mère. Ainsi, le cinquième groupe représentait Minerve entrant dans Athènes en triomphe. A sa suite était Persée monté sur un Pégase. Le héros était entouré d'hommes pétrifiés, « ce qui dénotoit, dit un auteur contemporain, l'épouvantement qu'auront et qu'ont déjà les ennemis du roi, étonnés de sa gloire, magnificence et prospérité en toutes affaires qu'il conduira par le bon conseil de sa Minerve. » Enfin la sixième pièce représentait Minerve et Neptune se disputant à qui donnerait son nom à la cité d'Athènes. Un Asiatique, monté sur un chameau, venait féliciter Pallas de sa victoire, et il lui faisait hommage d'un vaisseau chargé de toutes sortes d'animaux et d'oiseaux étrangers. « Or signifioit ce navire, venant de Barbarie, que l'Asie un jour viendra se soumettre à nostre Persée et Minerve, qui sont le roy et la royne, ou aux enfants qui sortiront de leur très-heureux mariage, comme tesmoignent plusieurs prophéties, disant que du sang des François et des Allemands, rejoincts ensemble, doit naistre un prince qui dominera sur tout le monde. »

Les registres de l'Hôtel de ville nous ont conservé l'ordonnance d'un grand repas offert par les prévôts des marchands et les échevins à François II (1569); il y eut vingt-six dames de Paris invitées. Le roi, la reine et les princes du sang y assistèrent; le service de la table fut fait par les fils des principaux marchands de Paris, et Jodelle composa une comédie pour la circonstance.

Dès cette époque, il n'y a plus, à proprement parler, de *festins*. Quelques grands repas de la cour, donnés dans des circonstances solennelles, peuvent seuls prétendre à ce titre. Tel est le grand repas que l'ambassadeur de Venise donna, en 1685, au corps diplomatique — on en trouve la description dans le *Mercure galant*, — ou celui qui fut donné à Versailles à l'occasion du mariage de Mlle de Blois, fille légitimée de Louis XIV, avec le prince de Conti. Il y eut à ce repas trois services de 160 plats chacun. Les ortolans seulement avaient coûté 16,000 livres. La mode d'empiler sur un même plat des amas de viandes se maintint jusqu'au temps de la Régence. On construisait aussi de ces sortes de pyramides pour le dessert; on mettait en piles, tantôt les fruits eux-mêmes, tantôt les assiettes sur lesquelles ils étaient servis. Toutes les relations de *festins* ou de collations du XVIIe siècle parlent de ces édifices culinaires comme de décorations *admirables* et d'un *goût exquis*. La construction de ces pyramides regardait les chefs d'office, et c'était pour ces officiers un objet d'émulation. Ils cherchaient à se surpasser les uns les autres par la hauteur de leurs piles, et ils en vinrent au point qu'il *fallut hausser les portes*; c'est l'expression de Mme de Sévigné. « Nos pères, dit-elle, ne prévoyaient pas ces sortes de machines, puisque même ils ne comprenaient pas qu'une porte fût plus haute qu'eux. » Des constructions si peu solides devaient souvent se renverser; c'est, en effet, ce qui arrivait. La marquise décrit un de ces accidents dont elle fut témoin au grand repas des Etats de Bretagne. « Une pyramide veut entrer, une de ces pyramides si hautes qu'on est obligé de s'écrier d'un bout de la table à l'autre; mais bien loin que cela blesse ici, on est souvent fort aise de ne plus voir, au contraire, ce qu'elles cachent. Cette pyramide donc, avec vingt ou trente porcelaines, fut si parfaitement renversée à la porte que le bruit en fit taire les violons, les hautbois et les trompettes. » Vers le milieu du XVIIIe siècle, le célèbre confiseur Travers substitua des décorations de meilleur goût à ces pyramides de fruits, qu'on ne semblait montrer aux convives que pour leur faire sans doute endurer le supplice de Tantale. Dans le même temps, la cuisine nouvelle, plus simple, plus naturelle, vit disparaître les pyramides de viandes. Mais ce que la cour conserva en partie jusqu'à la Révolution, ce fut le cérémonial de table pompeux et ridicule, tel qu'on le trouve décrit dans un état de la maison de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Expilly, dans son *Dictionnaire de la Gaule et de la France*, décrit ainsi le *festin* royal célébré à Reims le 25 octobre 1722, après le sacre : « Dans une des salles du palais archiépiscopal avaient été dressées cinq tables. Celle du roi était sur une estrade élevée de quatre marches et sous un dais de velours violet orné de fleurs de lis d'or. Tout étant prêt, le duc de Brissac, grand panetier de France, fit mettre le couvert du roi et apporta le *cadenas* de Sa Majesté, accompagné du grand échanson, portant la soucoupe, les verres et les carafes, et du grand écuyer tranchant, portant la grande cuiller, la fourchette et le grand couteau. Ils étaient vêtus d'habits et de manteaux de velours noir et de drap d'or. Le premier service fut apporté dans l'ordre suivant : les hautbois, les trompettes et les flûtes de la chambre, jouant des fanfares, marchaient à la tête; ils étaient suivis des hérauts d'armes, du grand maître des cérémonies, des douze maîtres d'hôtel du roi, tenant leurs bâtons, et du premier maître d'hôtel. Le prince de Rohan faisait les fonctions de grand maître, son bâton à la main. Le premier plat était porté par le duc de Brissac, et les autres par les gentilshommes servants de Sa Majesté. Le marquis de La Chenaye, grand écuyer tranchant, rangea les plats sur la table royale, les découvrit, en fit l'essai et les recouvrit en attendant l'arrivée de Sa Majesté. Ensuite le duc de Rohan, précédé du même cortége, alla prévenir le roi, qui se rendit dans la salle du *festin* dans cet ordre : les hautbois, les trompettes et les flûtes de la chambre, les six hérauts, les maîtres et aides des cérémonies, puis les gentilshommes qui avaient porté les *honneurs* et les offrandes. L'archevêque de Reims dit le *bénédicité*. Alors la couronne de Charlemagne, le sceptre, la main de justice furent placés sur des carreaux de velours au coin de la table, sous la garde des maréchaux qui les avaient portés et qui restèrent debout pendant tout le dîner. Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer, se tint derrière le fauteuil de Sa Majesté, aux deux côtés duquel se placèrent les deux ducs capitaines des gardes. Debout, à la droite du roi, était le prince de Rohan, et ce fut lui qui présenta la serviette au roi. Le grand panetier, le grand échanson et le grand écuyer tranchant étaient devant la table, vis-à-vis du roi, remplissant leurs fonctions. La nef avait été mise au coin le plus éloigné de Sa Majesté. Tous les services de la table du roi furent servis par ses officiers, avec le même cortége que le premier. Les quatre autres tables furent servies par les notables et les officiers de la ville de Reims, qui avaient fait toute la dépense. »

Le luxe de la table se perpétua jusqu'aux derniers jours de la monarchie. V. les mots REPAS et MENU.

— **Allus. hist. Festin de Balthazar,** Nom donné à toute orgie bruyante, à tout repas copieux et prolongé, par allusion au *festin* que donnait Balthazar, dernier roi de Babylone, quand il fut surpris et mis à mort par Cyrus.

« Un morceau de poisson salé, une poignée de piment ou d'olives, une tranche de gâteau de sésame au miel, composent, pour la somme de trois sous, un *festin de Balthazar*. »

EDMOND ABOUT.

« Qu'est-ce que tout cela, sinon la Réforme elle-même, s'agitant; se montrant, s'annonçant sous les formes de l'art? Mais on ne la reconnaît pas. L'Eglise elle-même s'amuse de ces signes; assise à son *banquet de Balthazar*, elle ne s'inquiète pas de ce qui s'écrit sur la muraille. »

EDGAR QUINET.

« Pendant toute la durée de la société grecque et romaine, des populations celtiques s'étaient insinuées en silence dans l'Europe, au nord des Pyrénées et des Alpes. Là, elles croissaient librement avec les herbes des forêts sacrées; par intervalles, elles sortaient de ce silence; elles apparaissaient au milieu de la pompe de la civilisation païenne, comme la main mystérieuse dans le *banquet de Balthazar*. Un jour, elles accoururent pour étouffer Rome dans son berceau. »

EDGAR QUINET.

— **Festin d'Atrée.** V. ATRÉE.

— **Festin des Lapithes.** V. LAPITHES.

Festins (LES) [*Le Cene*], contes et nouvelles de l'Italien Francesco Grazzini, plus connu sous le pseudonyme du *Lasca*, un des meilleurs imitateurs de Boccace. Ecrivain original, plein de sel et d'humour, spirituel, satirique, vivant de sa plume comme un épicier, dit-il lui-même, vit de sa boutique, emprisonné pour sa mauvaise langue, il trouva pourtant moyen, au milieu des hasards singuliers de sa vie, de ne pas gaspiller les heureux dons qu'il avait reçus du ciel. Il fut un des fondateurs de la célèbre Académie *della Crusca*, dont tous les membres prenaient un sobriquet; le sien, *Lasca*, est le nom d'un petit poisson de rivière, le *dard*. Renommé comme poëte, c'est surtout par ses nouvelles,

réunies sous le titre de *Cene*, qu'il est arrivé à la postérité. Il en avait composé trente, divisées en trois parties et devant servir à trois *Cene* (festins, soupers); mais on ne possède que les vingt récits des deux premiers et un du troisième. Comme cadre, c'est une imitation visible du *Décaméron*; il était de mode alors de copier Boccace et de donner, comme lui, un lien à des récits divers. Une joyeuse société de gentilhommes et de dames élégantes se trouve à dîner chez une jeune veuve de Florence; la neige les surprend et, après s'être amusés quelque temps en jouant à la pelote, ils conviennent, pour laisser passer la bourrasque, de raconter, chacun à son tour, une historiette, et ils y trouvent tant de plaisir que, la semaine suivante, ils conviennent de se retrouver tous au lieu de réunion. Malheureusement, ces neuf derniers contes sont perdus, et l'ouvrage se trouve manquer de cette symétrie que l'auteur avait voulu lui donner.

Malgré cette imitation du dessin général du *Décaméron*, il ne faudrait pas prendre le Lasca pour un de ces copistes serviles qui, au XVI^e siècle, ont inondé l'Italie de décalques sans valeur. Doué d'un merveilleux talent d'observation, du don de peindre et d'animer ses productions, il est un de ceux qui se rapprochent le plus de Boccace par l'élégance et la pureté du style, aussi bien que par l'invention. Il sait donner la vie à ses personnages, et ses contes ont une animation, une réalité singulières. Malheureusement, il se rapproche aussi beaucoup trop du maître par la licence du récit; il le dépasse même quelquefois. C'était une des tendances de l'époque, moins puritaine que la nôtre, et où l'anecdote scabreuse ne faisait peur à personne. Comme dans Boccace, on y trouve aussi d'irrévérencieuses satires contre les mœurs peu régulières du clergé; mais, s'il nous fallait aujourd'hui passer sous silence ces productions légères et nous en détourner en rougissant, on serait obligé de sacrifier tout un côté, le plus original peut-être, des anciennes littératures.

Un raffinement des *novellieri* de cette époque, de Boccace lui-même, consiste à placer les histoires les plus crues dans la bouche de quelque jeune et jolie dame. Le Lasca s'est gardé de négliger cet assaisonnement; mais il faut lui savoir gré de l'esprit avec lequel il sait faire tourner les difficultés par la narratrice. Pour donner le ton aux autres et enlever toute contrainte à la joyeuse société, les premiers contes sont généralement « assez folâtres, » comme le dit l'auteur; mais on y trouve pourtant, çà et là, quelque histoire sentimentale et tragique. Tel est le récit de la mort d'un mari, causée par la jalousie de sa femme, qui, après l'avoir accusé, le tue avec ses enfants (v^e de la *Cena I*); ou encore l'histoire d'un tyran de Fiesole massacré par le peuple (v^e de la *Cena II*). Mais, généralement, ce sont les prêtres et les moines qui viennent, comme d'eux-mêmes, s'offrir aux traits malins du satirique, et il faut convenir que le dévergondage du clergé à cette époque y prêtait singulièrement. Si plaisantes que soient ces nouvelles, il nous est impossible d'en donner même un bref aperçu; elles perdraient même à être traduites, car leur grand mérite est dans la langue elle-même, dans les idiotismes dont elles fourmillent et qui caractérisent parfaitement les interlocuteurs. Combien plus encore perdraient-elles par un sec résumé de quelques lignes! Nous indiquerons seulement, comme chef-d'œuvre du genre, la nouvelle de la première *Cena*, où le prêtre San-Felice, après avoir trompé une jeune fille, La Mea, est dupé à son tour, perd un oison, deux chapons et est obligé de s'évader par une fenêtre. C'est la contre-partie du conte de Boccace où un prêtre, après avoir laissé sa soutane en gage chez une de ses paroissiennes, parvient à se la faire rendre sans bourse délier. Dans une autre nouvelle (VIII^e de la *Cena II*), un saint homme qui a voulu séduire une jeune fille est exposé par elle, en public, dans la situation la plus ridicule et la plus embarrassante pour lui; mais il s'en tire fort bien. Il persuade au peuple que c'est un tour que lui ont joué les esprits malins, toujours ligués contre la vertu, et on le vénère dès lors comme un saint.

La première édition des *Cene* du Lasca est de 1503. On l'imprima à Florence, sous la rubrique : Stamboul, 1743.

Festin de Balthazar (LE) [la *Cena de Baltazar*], *auto sacramental* de Calderon. Le *Grand Dictionnaire* a déjà résumé quelques-unes de ces magnifiques compositions du grand poëte, le *Divin Orphée*, entre autres, qui causait tant d'admiration à Schlegel. Le *Festin de Balthazar* peut être placé sur la même ligne, tant pour la grandeur de la conception que pour la poésie étincelante du style. La donnée, comme celle de tous les *autos* de Calderon, est originale et saisissante; elle vous transporte dans le monde des fictions, dans le surnaturel. Seuls, deux personnages vivants s'agitent dans cette pièce, Balthazar et le prophète Daniel; les autres sont des ombres, des fantômes, la Pensée humaine, la Vanité, l'Idolâtrie, la Mort. Mais ces allégories sont admirablement mêlées à l'action, au point de paraître aussi vivantes que les hommes mêmes. La Pensée humaine, habillée en folle, avec un vêtement rayé de toutes les couleurs, est admirable dans la définition qu'elle vient faire d'elle-même sur la scène : « Je suis l'étincelle qui distingue l'homme de la bête. Je n'ai pas de lieu fixe pour naître ou pour mourir, et je marche toujours, sans savoir où je m'arrêterai. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, je suis toujours là. Il n'y a pas d'homme en qui je n'aie été, pas de femme en qui je ne vive. Dans le roi, je suis le guide de son gouvernement et de ses Etats; dans son conseiller, je suis la vigilance et la prévoyance; dans le riche, je suis la justice; dans le criminel, je suis le crime! C'est moi qui suis la beauté de la femme, la grâce du galant, la valeur du soldat, la chance du joueur. Pour l'avare, je suis Richesse; pour le misérable, Agonie; pour le rieur, je suis la Gaieté; pour le mélancolique, je suis la Tristesse. Enfin, partout, inquiète ou violente, n'importe où je sois, je suis tout et je ne suis rien, puisque je suis la Pensée humaine! »

Une fois familiarisé avec ce monde fictif où vous transporte le poëte, en se plaçant à son point de vue austère et catholique, on est surpris et comme émerveillé de l'intérêt du drame, des grandes pensées et des grandes images à travers lesquelles il conduit son action mystique. On va célébrer les noces de Balthazar; mais ce sont des noces symboliques. L'épouse, toute couverte qu'elle est de perles et de diamants, n'est qu'une fiction; c'est l'Idolâtrie. Balthazar est déjà marié à la Vanité; mais sa loi « lui permet bien deux femmes et mille, s'il le veut. » Le voici qui se présente, renversé dans les bras de ses deux épouses, qui n'ont pour lui que des caresses et des paroles mielleuses. Balthazar ne se sent pas de joie d'être le souverain du grand empire, le descendant de Nemrod, le fils de Nabuchodonosor. Il énumère ses richesses, ses trésors, les conquêtes de ses prédécesseurs, le sac de Jérusalem. Il se voit l'égal des dieux. Il se livre aux caresses de ces deux fantômes féminins : « Donnez-moi la main, toutes les deux, dit-il; de ces doux embrassements, qui pourrait rompre les chaînes? — La main de Dieu! » répond Daniel. Et toujours, à chaque phrase du monarque superbe, la voix sombre répond, comme un écho : « La main de Dieu! la main de Dieu! » Toutes ces scènes ont une grande expression, et la poésie en est d'une richesse inouïe. Mais un interlocuteur bien plus sombre encore vient se mêler aux personnages, c'est la Mort, l'épée et la dague au côté, son riche manteau semé de têtes de mort et d'ossements en croix. Elle appelle la Pensée humaine :

LA PENSÉE. Qui m'appelle?

LA MORT. Moi.

LA PENSÉE. Et moi, je pensais être la seule que tu n'appellerais jamais!

LA MORT. Qu'as-tu?

LA PENSÉE. J'ai peur!

LA MORT. Peur? Je ne sais ce que c'est; je n'ai jamais éprouvé cela.

LA PENSÉE. Alors tu donnes ce que tu n'as pas!

LA MORT. Oui. Où est Balthazar?

LA PENSÉE. Dans le jardin, avec les deux divinités qu'il aime.

LA MORT. Mène-moi vers lui; vite!

LA PENSÉE. Certes! Je n'ai pas qualité pour te refuser.

LA MORT. J'accomplis strictement les ordres de Dieu, puisque je vais trouver l'homme en compagnie de sa pensée!

Balthazar recule d'étonnement : « Que vois-je, ô ciel! Ombre, vision, fantôme, qui me parais avoir un corps et une voix, sans avoir ni voix ni corps, comment es-tu entré ici?

» LA MORT. Le soleil est la lumière; moi, je suis l'ombre; il est la vie du monde, moi, j'en suis la mort; ainsi, partout où il entre, j'entre aussi; l'ombre et le soleil se font du monde entier un partage égal. »

Cependant, sur les supplications de Daniel, la Mort consent à ne point exécuter immédiatement Balthazar; elle déchire un feuillet de son livre sibyllin, le feuillet fatal qui contient pour le roi l'heure du funèbre rendez-vous, et le lui donne. Mais la Vanité le déchire en morceaux, et bientôt Balthazar se persuade qu'il est le jouet d'un songe triste, d'une illusion nocturne. Les festins, les plaisirs, les chœurs de musiciens reprennent; la Pensée elle-même replonge le prince indolent dans son apathie : « Ce jardin vous convie au plaisir avec la douce rivalité de ses fleurs et de ses fontaines. Sur le lit, que le printemps lui-même a tapissé, venez vous étendre. C'est un plaisir d'écouter les rossignols et les colombes, et le doux bruit qu'ils font à travers les feuilles! Au lieu d'aromates enfermés dans du cristal et de pastilles d'ambre, vous aurez les ruisseaux au gai murmure et les champs pleins de parfums! » Balthazar s'endort au milieu de ce concert aérien; son sommeil est troublé par des visions énigmatiques, visibles pour le spectateur sous la figure d'une statue équestre, qui le menace, et d'une tour, du haut de laquelle la Vanité et l'Idolâtrie lui prédisent sa fin. La Mort tire son épée et va mettre l'ordre d'en haut à exécution; une seconde fois son bras est retenu par Daniel. Le monarque endurci n'a pas tenu compte de tous ces avertissements; il fait dresser la table du festin; les plats d'argent circulent, les musiciens chantent; mais la Mort aussi est là, déguisée en échanson; c'est elle qui verse à boire au roi, et voici les trois mots magiques, *Mane*, *Thecel*, *Pharès*, qui, au plus beau moment, quand l'ivresse commence à échauffer les têtes, viennent s'inscrire sur la muraille. Daniel, appelé sur-le-champ, lui en explique la signification. Il va mourir; son crime est d'avoir profané les vases du temple de Jérusalem. La Mort se dresse devant lui, l'épée nue; Balthazar appelle à son secours ses femmes; la Vanité et l'Idolâtrie détournent la tête; la Pensée se voile le visage; Daniel lui répond que son heure est venue; la Mort frappe! Et aussitôt, comme dans une apothéose, la table du festin se change en un autel, où il n'y a plus qu'un saint sacrement avec l'hostie, entre deux cierges allumés.

Certes un poëte *romantique*, dans le sens qu'on donnait à ce mot en 1830, aurait probablement compris le sujet d'une façon tout autre. C'était le cas de dérouler quelque grande toile à la Martin ou à la Delacroix, d'évoquer des débauches fameuses, de peindre tout le luxe étrange de l'Orient. Calderon, sobre et grand, est resté dans l'austère simplicité catholique.

Cette pièce fait partie du petit nombre d'*Autos sacramentales* que la maison Baudry a imprimés à la suite des drames de Calderon (3^e vol. du *Tesoro del teatro español*).

Festin de Pierre (LE), sous-titre d'une comédie de Molière : *Don Juan* ou le *Festin de Pierre*, traduite en vers par Thomas Corneille. V. DON JUAN.

Festin de Balthazar (LE), chef-d'œuvre de Rembrandt; galerie du comte de Derby, à Knowlesley (Angleterre). Dans une salle d'une riche architecture, la table du festin est dressée. Tout autour sont groupés les convives vêtus de costumes somptueux, dont la bizarrerie n'a rien d'oriental. Balthazar, coiffé d'un grand bonnet hollandais de l'effet le plus pittoresque, se retourne pour lire sur la muraille les mots menaçants qu'y trace une main sortie d'un nuage et visible seulement pour le roi. « Ce tableau n'est pas sans défauts, dit M. de Calonne; plusieurs parties en sont faiblement dessinées; mais le mouvement de toutes les figures, et surtout l'expression de terreur inexpliquée qui s'empare de la femme placée au bout de la table à gauche, tous ces visages pâles, tous ces regards tendus vers le personnage principal dont ils voient le mouvement sans en comprendre la cause, donnent à ce morceau une grande importance dans l'œuvre du maître et rachètent amplement les parties faibles. » Smith, dans son catalogue de l'œuvre de Rembrandt, signale ce tableau comme une des plus admirables productions du grand artiste. Il faisait partie, en 1725, de la collection de T. Fulwood et fut gravé à cette époque, en *mezzo tinto*, par H. Hudson.

F. Bol, élève de Rembrandt, a fait, sur le même sujet, une composition qui a été gravée par A.-L. Krueger.

Le *Festin de Balthazar* a été représenté encore par le Tintoret, par Giov. Martinelli (musée des Offices), par Giov. Fei (même musée), par Benjamin West (gravé en 1777 par Valentin Green), etc.

Festin de Balthazar (LE), célèbre tableau de John Martin; collection Naylor (Angleterre). La scène se passe la nuit, dans une sorte d'atrium immense, bordé de galeries soutenues par d'énormes colonnes. Des candélabres à plusieurs branches, des torchères de bronze, des cassolettes où brûlent des parfums, des statues bizarres décorent ce lieu de plaisir et de folles orgies, où sont dressées, sur de longues files, les tables du festin. Au fond s'ouvrent trois galeries dont les voûtes, de l'aspect le plus étrange, sont formées de blocs cyclopéens. Au-dessus de ces voûtes règnent des terrasses ornées de statues et que dominent au loin deux tours énormes, l'une carrée, l'autre circulaire, dont les étages diminuent successivement d'étendue et dont le faîte se perd dans les nuages, déchirés par la foudre. A gauche, sur la frise d'une des galeries latérales, flamboie l'inscription prophétique. Jamais décor théâtral ne fut plus fantastique.

Une épouvante indicible s'est emparée des convives. Les uns demeurent comme pétrifiés, les autres se prosternent la face contre terre, d'autres fuient éperdus. Au premier plan, la table royale est entourée de groupes qui se contorsionnent à qui mieux mieux. Les femmes surtout sont agitées par une terreur folle. Seul, au milieu de cette confusion, un homme garde sa gravité et son sang-froid : c'est le prophète Daniel, se présentant pour interpréter les trois mots menaçants.

Cette composition, conçue et ordonnée comme le tableau final d'un grand opéra ou d'une féerie, obtint, lors de son apparition, en 1821, un succès immense. Les Anglais la proclamèrent la merveille du siècle, et l'Institut britannique décerna à l'auteur un prix de 200 livres sterling. Elle a reparu à l'Exposition universelle de Londres, en 1862; mais, soit qu'alors la peinture, écaillée et ayant poussé au noir, produisît moins d'effet, soit que le goût ne fût plus aux effets fantastiques, elle ne fit qu'une médiocre sensation. Elle a été gravée par Jazet, par T. Lupon, par Lucas (1834), par Delangle (sur bois) et par John Martin lui-même.

FESTINA LENTE (*Hâtez-vous lentement*), Précepte que l'on attribue à l'empereur Auguste. Cette pensée se retrouve dans ce vers d'un sens profond

Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui.

Boileau a dit :

Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

. . . Il laisse la tortue
Aller son train de sénateur;
Elle part, elle s'évertue,
Elle se hâte avec lenteur.

LA FONTAINE.

« Vous autres, habitants des Délices, vous croyez donc que ceux qui marchent sur les traces des Amadis et des Roland doivent se battre tous les jours pour vous divertir? Apprenez, ne vous en déplaise, que nous avons donné de ces tragédies au public; il y aura certainement encore quelque héroïque boucherie, mais nous suivons le proverbe de l'empereur Auguste : *Festina lente.* »

FRÉDÉRIC II.

« Quelle que soit la cause de votre visite, mistress Dods, vous êtes la bienvenue chez moi, et nous avons toute la journée pour parler d'affaires : *Festina lente;* c'est un axiome auquel se conforment tous les hommes de loi. A loisir, et prudemment, comme on pourrait le dire; il ne faut pas parler d'affaires l'estomac vide. »

WALTER SCOTT.

FESTINER v. a. ou intr. (fè-sti-né — rad. *festin*). Faire un festin : FESTINONS *lentement, mêlons la majesté à la ripaille.* (V. Hugo.)

Venez souper chez moi, nous ferons bonne vie.
Il vient, l'on *festine*, l'on mange.

LA FONTAINE.

FESTINIOG, ville d'Angleterre, principauté de Galles, comté de Merioneth, à 25 kilom. O.-N.-O. de Bala; 3,460 hab. Carrières d'ardoises et mines de cuivre. La vallée au centre de laquelle est située Festiniog est des plus pittoresques. A environ un kilomètre de la ville, on trouve les deux belles chutes d'eau de Cynfael, qui attirent de nombreux touristes.

FESTINO (fè-sti-no). Logiq. Mot barbare qui, dans certains vers techniques, désignait autrefois un syllogisme dont la majeure est générale et négative, la mineure particulière et affirmative, la conclusion particulière et négative. V. BARBARA.

FESTIVAL, ALE adj. (fè-sti-val, a-le — lat. *festivalis;* de *festivus*, dérivé de *festum*, fête. Ce mot, importé en Angleterre par les Normands, s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la langue anglaise, à laquelle nous l'avons repris, comme *fashion*, *confortable*, et tant d'autres mots originaires de notre ancienne langue). *Lettres festivales*, Lettres que les évêques de la primitive Eglise s'écrivaient à l'occasion des fêtes.

— s. m. Grande fête musicale allemande; grande fête musicale quelconque, par imitation de celles qui se sont données d'abord en Allemagne. ‖ A signifié Fête, solennité, réjouissance.

— **Encycl.** Les *festivals* sont nés en Allemagne; ils doivent leur origine aux bonnes relations qui ont toujours existé entre les diverses sociétés chorales, *Liedertafeln* et *Liederkraenze*, désireuses de se réunir et de lutter ensemble. (V. ORPHÉON.) C'est toujours pour la jeunesse allemande une occasion de témoigner de son enthousiasme des beautés de l'art et des beautés de la nature; car les voyages se font la plupart du temps à pied. Dans les *festivals* auxquels concourent un grand nombre de sociétés, venues des points les plus éloignés, s'exécutent les principaux ouvrages des maîtres allemands, et la solennité attire d'ordinaire une foule immense. Un *festival* dure trois jours. La première journée est consacrée à l'exécution d'une grande symphonie, d'un oratorio; l'audition a lieu dans la plus vaste église de l'endroit. Le second jour, on fait entendre, soit dans l'église, soit ailleurs, selon le caractère des morceaux, différentes œuvres vocales et instrumentales, ouvertures, symphonies, psaumes. Le troisième jour est plus particulièrement consacré à la musique de concert : quatuors, quintetti, airs d'opéra, soli d'instrumentistes célèbres, harmonie vocale et instrumentale.

Les *festivals* allemands, organisés par les sociétés des *Sængerbund*, ne doivent pas être confondus avec les *Landparthien*, ou parties de campagne que chaque société organise isolément au commencement de la belle saison. Les fêtes des *Sængerbund* ont lieu ordinairement vers la Pentecôte; les associations qui y concourent sont les *Liedertafeln*, les sociétés de chant religieux pour des chœurs d'hommes, les *Liederkraenze*, en général toutes les sociétés philharmoniques. La plus ancienne est celle de Rostock, Weimar et Stralund, qui inaugura les grandes auditions musicales il y a plus de quarante ans, selon l'auteur du *Cycle choral*, M. Kastner. Chaque ville de l'association est à son tour, par ordre alphabétique, désignée pour la réunion, le *festival;* elle envoie ses invitations à Pâques, et chaque société nomme un *Riesemarshal* (ordonnateur) chargé de réunir les fonds.

Ces solennités, d'abord restreintes et assez rares, ont pris un grand développement. Leur histoire peut se diviser en plusieurs périodes: 1° de 1786 au commencement de ce siècle, fêtes tout à fait locales et restreintes à la société ou aux sociétés d'une seule ville; 2° depuis 1802, fêtes avec le concours des localités voisines; 3° depuis 1813, fêtes célébrées avec la participation des *Liedertafeln;* 4° de 1826 jusqu'à nos jours, fêtes musicales formées par la réunion des sociétés de chant, des *Liedertafeln* et autres cercles de musique vocale. Ce genre de réunion comprend : 1° les fêtes de chant choral avec le concours et la réunion générale des sociétés étrangères; 2° les fêtes avec distribution de prix (v. ORPHÉON); 3° les fêtes accompagnées d'exercices gymnastiques; 4° les fêtes données par les choristes d'une localité avec simple invitation aux sociétés voisines d'y assister. Souvent ces réunions sont organisées en vue d'une solennité populaire ou nationale. C'est surtout depuis 1820 et 1826 que les *festivals* se sont multipliés en Suisse et en Allemagne. La fête des chanteurs du lac de Zurich, depuis cette époque, se célèbre périodiquement dans chaque centre. La plus importante fut celle de Zurich, le 25 juillet 1843, qui réunit 1,200 chanteurs venus de onze cantons.

Une autre grande fête musicale à citer est celle qui fut célébrée en 1829, à Baden, dans le canton d'Argovie (Suisse), sous les auspices de Pestalozzi, par les instituteurs primaires. Ce qu'elle eut de particulier, c'est que, sur les neuf cantons convoqués, cinq appartenaient au culte réformé et quatre au culte catholique. Les chanteurs entrèrent en ville se donnant le bras, deux à deux, un protestant et un catholique.

Citons encore les *festivals* suivants :

1832, 5 mars. Meiningen. Dirigé par Hummet et Elster; 500 chanteurs.

1835, 4 octobre. Munich. Jubilé pour le 25e anniversaire de l'avénement du roi de Bavière; 800 chanteurs, Stunz directeur.

1837, 28 juin. Mayence. Inauguration de la statue de Gutenberg; 1,200 chanteurs.

1839, 8 mai. Inauguration du monument de Schiller par le *Liederkraenz ;* 1,000 choristes.

1841, mai. Ludwisburg. 13e fête du Wurtemberg; 74 sociétés, 2,300 chanteurs.

1842, 25 juin. Aarau. 1re fête de l'Union helvétique; 1,500 chanteurs.

1845, août. Wurzbourg. 1re fête générale des chanteurs allemands; 1,900 chanteurs.

1851, 9 juin. Heilbrun. 2e fête de l'association des chanteurs souabes; 60 sociétés.

1853, 24 et 25 juillet. Gœrlitz. 1,100 chanteurs.

Les fêtes chorales du Wurtemberg, avec le concours des sociétés étrangères, ont commencé en 1827, à Plochingen; elles sont annuelles et ont lieu ordinairement en juin. Celles de Ludwigsbourg (mai 1840) et d'Essling (juin 1842) réunirent chacune 2,000 chanteurs. De 1826 à 1846, il y eut 355 *festivals*, suivant une marche progressive continue : en 1826, on n'en a compté que 2; en 1846, il y en eut 74. La progression a toujours augmenté depuis.

Les *festivals* se sont tardivement installés en France. Les premières réunions méritant ce nom ne datent que de 1846. Elles eurent lieu à Paris, au Cirque des Champs-Elysées, et comptèrent en moyenne 1,000 chanteurs. Le premier grand *festival* français eut lieu à Auxerre en 1849; puis vinrent successivement ceux d'Asnières (15 août 1850), de Fontainebleau, de Melun (25 octobre), de Strasbourg (27 novembre), le congrès musical de Troyes (1er, 2 et 3 juin 1851), avec le concours de sociétés belges; les *fastes* de Lille (20 juin 1852); le grand *festival* français et belge donné à Paris le 25 novembre 1855; la première réunion générale des orphéonistes de France en 1857; on y compta 172 sociétés et 3,000 chanteurs; elle se tint au Palais de l'industrie à Paris; l'empereur Napoléon III y assista; le *festival* de Londres au Palais de cristal, en 1860; celui du Palais de l'industrie, 18, 20 et 22 octobre 1861, et enfin, pour clore cette nomenclature, celui de 1867, organisé lors de l'Exposition universelle par les soins de MM. Ambroise Thomas, Kastner, Laurent de Billé, Jonas, Paulus, de Lyden, etc. Ce *festival* concours était divisé en deux sections, les orphéons et les fanfares; les fêtes durèrent huit jours.

Les Anglais et les Américains, dont les aptitudes musicales sont à peu près nulles, n'ont pas voulu pourtant rester au-dessous de l'Allemagne et de la France. Ils ont voulu avoir aussi leurs *festivals;* mais ces réunions n'ont rien de commun avec les fêtes des associations allemandes. Ce sont des concerts monstres dans lesquels le but est atteint si l'on est parvenu à réunir, dans une salle immense, de véritables armées de chanteurs, d'instrumentistes — et d'auditeurs. Il s'en organise annuellement un certain nombre à Londres, à Birmingham, à Liverpool, à Manchester. Pour les Anglais, remarque spirituellement M. Fétis, l'immensité de la salle, le nombre prodigieux des exécutants et le programme le plus bourré de morceaux, réalisent l'idéal. « Ce qui a été fait en ce genre de plus colossal, dit ce critique, est le *Haendel-festival*, qui a eu lieu au Cristal-Palace de Sydenham. Les choristes étaient au nombre de 2,600, l'orchestre comptait 1,200 instrumentistes; il y avait 22,000 auditeurs. Il va sans dire que pour les solos on avait engagé les virtuoses les plus renommés. La dépense a été à la hauteur du reste; si les chiffres publiés sont exacts, elle s'est élevée à 400,000 fr. Voilà ce qu'on peut appeler faire magnifiquement les choses. Un tel concert est digne d'un grand peuple; ceux qui y ont assisté ont été fiers de l'entreprise réalisée chez eux et pour eux. Les personnes aptes à juger le résultat musical ont trouvé que l'ensemble avait laissé à désirer; qu'il n'y avait pas de proportion entre les solos et les masses chorales et instrumentales, attendu qu'il n'est pas au pouvoir d'un soprano, d'un ténor, d'une basse-taille, d'augmenter à volonté le volume de sa voix; que, pour le rendu des nuances, l'exécution allemande des *festivals* du Rhin était fort supérieure; mais le gros du public n'y regarde pas de si près; et la grandeur du *Haendel-festival*, constatée par des chiffres, a été hautement proclamée.

» Pour ce qui concerne l'étendue démesurée de ces *festivals* anglais et la longueur du programme, nous sommes bien dépassés, heureusement. Dans une de ces réunions, organisée à Londres par M. Benedict, il y avait au programme 54 morceaux inscrits et 43 virtuoses à entendre, parmi lesquels Mlles Patti et Nillson, et un grand nombre d'étoiles de seconde grandeur. Ce n'était pas une *matinée*, c'était une *journée musicale!* et quelle organisation devaient posséder les auditeurs! On est étonné de ce qu'un Anglais peut avaler de musique et de rosbif sans conséquences fâcheuses.

» Pourtant, dit encore M. Fétis, sur le terrain de la grandeur mesurable et chiffrable, l'avantage ne restera pas à l'Angleterre; c'est l'Amérique qui l'emportera. Son ambition est de dépasser les nations européennes dans les proportions de tout ce qu'elle entreprend. Elle a les plus grands canons, les plus grands navires; elle a eu les plus grandes armées le jour où elle s'est mise à faire la guerre; elle aura les plus grands *festivals* quand l'envie lui en prendra. Déjà, à New-York et à Baltimore, on a pu assister à d'immenses concerts, où les chœurs comptaient des milliers de voix. Attendons-nous à en voir organiser d'autres plus monstrueux encore où mugiront, tonneront, éclateront des masses prodigieuses de chanteurs et d'instrumentistes. On construira des salles exprès, on fabriquera au besoin, pour remplacer les orchestres, des instruments gigantesques, mis en vibration par des machines à vapeur, et l'Amérique se vantera encore une fois d'avoir vaincu l'Europe. »

FESTIVIEN, IENNE adj. (fè-sti-viain, iè-ne — du lat. *festivus*, gai, joyeux). Entom. Se dit de certains papillons diurnes qui voltigent sans cesse autour des fleurs.

FESTON s. m. (fè-ston — Il est probable que *feston* dérive du latin *festum*, fête, à cause de l'emploi de ces sortes de guirlandes dans les fêtes). Branches d'arbres, feuilles, fleurs, réunies en faisceau et formant décoration : *Les montagnes voisines étaient couvertes de pampre vert qui tombait en* FESTONS. (Fén.)

De *festons* odieux ma fille est couronnée.
RACINE.

Du temple, orné partout de *festons* magnifiques,
Le peuple saint en foule inondait les portiques.
RACINE.

Quand septembre moins chaud commence sa carrière,
Partout se pend la vigne en gracieux *festons*.
A. BARBIER.

— Pop. Zigzags que fait un ivrogne en marchant : *Il est gris, il fait des* FESTONS.

— Archit. Ornement en forme de feston : *Une corniche ornée de* FESTONS.

Ce ne sont que *festons*, ce ne sont qu'astragales.
BOILEAU.

— Techn. Draperie retroussée en petits flots croisés, pour cacher le haut d'un rideau ou d'une tenture. ‖ Broderie imitant des festons; découpure à dents aiguës ou courbes sur les bords d'un vêtement ou d'une pièce de lingerie : *Faire des* FESTONS *à un jupon, à un mouchoir.* ‖ *Feston de rose*, Feston qui figure non pas le contour d'une dent, mais une dent pleine.

— **Epithètes.** Long, léger, flottant, ondoyant, gai, riant, joyeux, élégant, charmant, délicat, riche, superbe, magnifique, pompeux, somptueux, splendide, éclatant, grossier, odieux.

— **Encycl.** C'était l'usage, à Rome, dans les fêtes et dans les circonstances solennelles, de décorer les maisons et les édifices de guirlandes de feuillage. On en ornait la tête des victimes destinées aux sacrifices. Les amoureux en suspendaient à la porte de leurs maîtresses, et Properce se plaint de ce que la sienne, pour lui être infidèle, n'avait même pas attendu que les fleurs de ses *festons* fussent fanées. Les chrétiens couronnaient de *festons* de fleurs les portes des églises et les tombeaux. C'est encore l'usage d'en disposer dans les églises, les chapelles, lors de certaines fêtes, principalement au mois de mai. Dans les villes où se pratique encore la procession de la Fête-Dieu, les maisons sont d'ordinaire tendues de tapisseries ou de draps blancs, sur lesquels on coud des *festons* de roses. En poésie, *feston* est synonyme de guirlande; mais, à proprement parler, le *feston* est de dimensions moindres. Chez les Romains, ce n'était qu'un gros cordon, tissé de verdure, qu'on ornait dans sa longueur de bandes d'étoffe enroulées en spirales. Ils appelaient *corymbus* le *feston* composé seulement de feuilles et de fleurs, et *encarpus* celui qui portait des fruits. Les Italiens ont des décorateurs spéciaux, *festaroli*, chargés de confectionner et de disposer dans les fêtes publiques ce genre gracieux d'ornements.

L'idée vint ensuite de sculpter des *festons*, et de les faire concourir à l'ornementation architecturale. On sculpta, non-seulement des *festons* de feuilles, de fleurs, de fruits, de bandelettes, mais des *festons* composés avec des attributs de chasse et de pêche. Dans les décorations intérieures, les *festons* sont, le plus souvent, moulés en plâtre ou en carton-pierre; on se contente aussi quelquefois de les peindre.

Feston se dit encore d'une sorte de broderie, qui a la forme arrondie particulière à ce genre d'ornement, et qui s'applique spécialement au bas des jupons et des robes, aux corsages, à l'ourlet des mouchoirs, aux cols et aux manchettes de femmes.

— **Allus. littér. Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales,** Vers de l'*Art poétique* de Boileau, chant Ier. V. ASTRAGALE.

FESTONNÉ, ÉE (fè-sto-né) part. passé du v. Festonner. Disposé ou découpé en festons; orné de festons : *Guimpe* FESTONNÉE. *Jupon* FESTONNÉ.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'arachnides, formant une section du genre épeire, et comprenant les espèces qui ont l'abdomen comme festonné.

FESTONNER v. a. ou tr. (fè-sto-né — rad. *feston*). Orner de festons; découper en festons : FESTONNER *des mouchoirs.*

La nature, en ce lieu plus amie et plus douce,
Festonne les rochers d'arbustes et de mousse.
LAMARTINE.

— Intransitiv. Fam. Aller de travers, décrire des zigzags en marchant : *Quoique un peu gris, il est encore, ma foi, très-droit; c'est à peine s'il* FESTONNE. (E. Sue.)

FESTOYÉ, ÉE (fè-stoi-ié) part. passé du v. Festoyer : *Nos amis,* FESTOYÉS *gaiement pendant huit jours, ne pouvaient se décider à nous quitter.*

FESTOYER v. a. ou tr. (fè-stoi-ié — du lat. *festum*, fête. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je festoie, tu festoieras*). Recevoir amicalement et avec empressement; faire fête à : FESTOYER *un parent qui arrive de province. Pendant tout le temps que durèrent ces négociations, le roi ne cessa de* FESTOYER *son oncle tout au mieux et de regagner son amitié.* (De Barante.)

— v. n. ou intr. Faire bombance, bonne chère : *Le vin coula, les mets tombèrent comme la pluie, et toute la bande* FESTOYA *ensemble.* (G. Sand.)

FESTUCA s. f. (fè-stu-ka). Bot. Nom scientifique du genre fétuque.

FESTUCAIRE s. f. (fè-stu-kè-re — du lat. *festuca*, paille). Helminth. Genre d'helminthes, connu aujourd'hui sous le nom de MONOSTOME.

FESTUCÉ, ÉE adj. (fè-stu-sé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fétuque. ‖ On dit aussi FESTUCACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre fétuque.

FESTUS (Sextus Pompeius), grammairien latin, qui vivait à une époque incertaine (on flotte entre le IIe et le IVe siècle de notre ère). Il donna un abrégé du volumineux traité de Flaccus Verrius : *De significatu verborum*, en le modifiant de diverses manières. Cet *epitome*, qu'on publie ordinairement sous le titre de : *Sexti Pompei Festi de significatione verborum*, est une sorte de dictionnaire précieux pour la connaissance des antiquités romaines, de la langue latine et de la mythologie. Il ne nous est parvenu que mutilé. De même que Festus avait fait oublier le grand travail de Verrius Flaccus, de même Paul Diacre fit, plus tard, de cet abrégé un nouvel abrégé qui faillit faire oublier l'autre, bien qu'il lui fût tout à fait inférieur. La meilleure édition de Festus est celle d'Ottfried Müller (Leipzig, 1839), avec une préface extrêmement remarquable. A. Savagner a donné une traduction française de l'auteur latin, dans la deuxième collection Panckoucke.

FESTUS RUFUS, historien latin. V. RUFUS.

FÉSULES, ville de l'Italie ancienne, aujourd'hui FIESOLE.

FÊTE s. f. (fê-te — lat. *festum*, mot que Delâtre rapporte, ainsi que *fastus*, ostentation, vanité, faste, à la racine sanscrite *bhas*, briller). Solennité religieuse ou civile, instituée en commémoration d'un fait jugé important : FÊTE *annuelle.* FÊTE *séculaire. Il se célébrait dans les différentes villes de la Grèce, et surtout à Athènes, un nombre infini de* FÊTES. (Rollin.) *On recherche l'origine des* FÊTES; *la plus ancienne et la plus belle est celle des empereurs de la Chine, qui labourent et qui sèment avec les premiers mandarins.* (Volt.) *La cour papale jugea à propos d'instituer une* FÊTE *pour conserver à la postérité le souvenir du massacre de la Saint-Barthélemy.* (Toussenel.)

Vivez, solennisez vos *fêtes* sans ombrage.
RACINE.

Sion, repaire affreux de reptiles impurs,
Voit de son temple saint les pierres dispersées,
Et du Dieu d'Israël les *fêtes* sont cessées.
RACINE.

‖ Chacun des jours de l'année que l'Eglise consacre par des prières ou des pratiques religieuses spéciales : *La* FÊTE *de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, de l'Ascension. La* FÊTE *de saint Laurent, de saint Jean-Baptiste.* ‖ Jour consacré à la mémoire d'un saint considéré comme le patron d'une personne ou d'une association; réjouissances auxquelles on se livre à l'occasion de ce jour, ou même à toute autre occasion : *Une* FÊTE *de village. La* FÊTE *des charpentiers. Donner une grande* FÊTE. *Faire des* FÊTES *à l'occasion du passage d'un prince. Célébrer une* FÊTE *de famille. Les petites* FÊTES *représentent de petites dépenses qui deviennent de grosses sommes.* (J. Janin.)

. . . . . Au courant du monde et de ses *fêtes*
Emporté, j'ai suivi les pas des faux prophètes.
HÉG. MOREAU.

Le roi des animaux se mit un jour en tête
De giboyer; il célébrait sa *fête*.
LA FONTAINE.

— Fig. Joie, plaisir : *La vie n'est pas une* FÊTE *dont on jouit, mais un concours où l'on rivalise.* (Ste-Beuve.) *La peinture donne à l'âme les* FÊTES *les plus royales.* (E. Montégut.)

Je ris, et j'ai dans l'âme une *fête* éternelle.
V. HUGO.

— *Fête carillonnée*, Chacune des grandes fêtes de l'Eglise, annoncée la veille par le son des cloches. ‖ *Fête fériée* ou *chômée*, Celle qui entraîne suspension de travail, d'après les lois de l'Eglise. ‖ *Fêtes mobiles*, Fêtes chrétiennes qui ne reviennent pas tous les ans au même jour, étant fixées d'après Pâques, dont l'époque varie. ‖ *Fête double*, Celle où les antiennes se chantent en entier avant et après chaque psaume.

— *Fête-Dieu*, Fête en l'honneur de l'eucharistie : *Nos maréchaux de France, nos ducs et autres personnes considérables qui demeurent sur une paroisse n'assistent pas personnellement à la procession de la* FÊTE-DIEU, *mais y envoient leurs laquais en livrée, et avec un flambeau où est attaché l'écusson de leurs armoiries.* (Saint-Foix.) ‖ *Fête des Morts*, Solennité que l'on célèbre le 2 novembre de chaque année, pour le repos des âmes du purgatoire.

— *Habits de fête*, Habits plus somptueux, que l'on ne met d'ordinaire que les jours des fêtes solennelles : *Mettre ses* HABITS DE FÊTE.

— *Air de fête*, Air gai, joyeux; visage riant, enjoué :

. . . Lorsque le bonheur de votre sœur s'apprête,
Il faut vous résigner à prendre un *air de fête*.
E. AUGIER.

— *Faire fête à quelqu'un*, Lui faire une réception gracieuse, l'accueillir avec un grand empressement : *Lucien compare les passions à des hôtes aimables qui attendent le voyageur au passage et* LUI FONT *grande* FÊTE. (J. Janin.)

Ces deux veuves, en badinant,
En riant, en *lui faisant fête*,
L'allaient quelquefois testonnant.
LA FONTAINE.

‖ *Se faire une fête de quelque chose*, Se promettre beaucoup de plaisir, se réjouir à l'avance à l'idée de faire une chose : *Il* SE FAIT UNE FÊTE DE *venir passer huit jours à la campagne.*

— Loc. fam. *Ne s'être jamais vu, n'avoir jamais été à telle fête*, Ne jamais avoir rien vu de si beau, de si curieux ou de si étrange :

Allez donc, et cessez de nous rompre la tête.
Que de fous! Je *ne fus jamais à telle fête*.
RACINE.

— Loc. prov. *Il n'est pas tous les jours fête*, On ne peut tous les jours se donner du bon temps, avoir le même bonheur : *Il voudrait bien se reposer encore aujourd'hui, mais* IL N'EST PAS TOUS LES JOURS FÊTE; *il faut travailler. Il n'a pas eu de chance au jeu aujourd'hui; il est vrai qu'*IL N'EST PAS TOUS LES JOURS FÊTE.

— **Épithètes.** Animée, gaie, joyeuse, charmante, brillante, attrayante, splendide, pompeuse, magnifique, éblouissante, étincelante, éclatante, superbe, galante, solennelle, auguste, sacrée, pieuse, sainte, religieuse, païenne, publique, chômée, bocagère, champêtre, rustique, villageoise, fastueuse, triste, lugubre, impie, profane.

— **Encycl.** Hist. On trouve des *fêtes* politiques ou religieuses chez tous les peuples de la terre, à toutes les époques de leur histoire. Sans remonter jusqu'aux nations de l'Orient, qui toutes avaient des *fêtes* solennelles empreintes d'un caractère profondément religieux, nous trouvons, chez les Grecs : les Bacchanales ou Dionysiaques, en l'honneur de Bacchus; les Eleusinies ou *fêtes* de Cérès; les Panathénées, instituées par Thésée, pour honorer Minerve, protectrice d'Athènes, et pour resserrer le lien politique entre les tribus de l'Attique; les jeux Olympiques, solennité nationale qui rassemblait toute la race hellénique; les Euménidies, pour apaiser les Furies; les Thesmophories, les Théophanies, les Adonies, les Hécatomphonies, les Panhel-

lénies, les Corybantiques, etc. Les Hébreux avaient aussi un grand nombre de *fêtes* religieuses ou destinées à rappeler quelque événement mémorable de leur histoire, le sabbat, la pâque, les Tabernacles, etc. A ces *fêtes* primitives, établies par Dieu même, suivant les traditions, la Synagogue en ajouta d'autres dans la suite, telles que la célébration de la victoire sur Holopherne, de celle que Judas Macchabée remporta sur Nicanor, la dédicace de l'autel des holocaustes, etc.

Les *fêtes* les plus solennelles des Romains étaient les Ambarvales, en l'honneur de Cérès; les Lupercales, en celui du dieu Pan; les Bacchanales, en mémoire de Bacchus; les Fébruales ou *fêtes* des morts; les Terminales, en l'honneur du dieu Terme; les Saturnales, les Lémuries, les Matronales, les Quirinales, les Vertumnales, etc. Il faut rappeler encore les féries latines, qui avaient à la fois un caractère religieux et politique, et qui étaient la commémoration de la fédération des peuples du Latium.

Les *fêtes* du christianisme rappellent également la mémoire des faits sur lesquels repose la religion elle-même. Les plus solennelles sont : la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification de la Vierge, l'Annonciation, la Visitation, l'Assomption, la Nativité, la Toussaint, la Conception, Noël, Pâques, la Passion, les Rameaux, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu, etc. Des *fêtes* ont également été établies en l'honneur des saints, et l'année tout entière est devenue un cadre bien insuffisant pour contenir tous les noms de cette légion sacrée, qui commence aux apôtres et aux premiers martyrs. Quelques-unes des *fêtes* chrétiennes sont de tradition apostolique; d'autres ont été instituées par l'Eglise dès les premiers jours de son existence; un grand nombre ont été fondées ou rétablies sucessivement de siècle en siècle, soit par une coutume générale, soit par décrets des papes ou des conciles généraux, soit par décision des évêques ou des conciles nationaux. Les *fêtes* annuelles des villes, bourgs et villages sont ordinairement celles des saints considérés comme les patrons de chaque localité. Avant la Révolution, on chômait en France quatre-vingt-deux *fêtes* par an. Ce nombre considérable de jours de repos fut un allégement aux labeurs pénibles des classes serves; mais il faut reconnaître que, dans une société où le travail est libre, ce correctif devient un abus funeste à l'industrie et à l'agriculture, funeste à la pauvreté laborieuse et favorable à la fainéantise. Cet abus a certainement une bonne part dans la misère, la langueur et l'inertie des nations méridionales, où le catholicisme s'est conservé intact et où le nombre des jours consacrés au repos et aux *fêtes* religieuses s'est multiplié dans une proportion si considérable. En vertu de l'espèce de traité de paix conclu en France, sous le nom de concordat, entre l'ancien régime religieux et l'état de choses créé par la Révolution, l'observance légale des *fêtes* autres que les dimanches a été restreinte à quatre: Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Au reste, le chômage de ces jours, consacré par l'usage, est purement facultatif pour les citoyens.

Après ce coup d'œil général jeté sur les *fêtes* dans l'antiquité et dans les temps modernes, nous allons les considérer à des points de vue particuliers.

— *Fêtes publiques chez les Grecs.* Les réjouissances publiques ont, en général, un caractère essentiellement religieux chez les nations primitives, et, en particulier, chez les Grecs.

En Grèce, dès les âges héroïques, la communauté des sentiments religieux avait donné un aspect uniforme à la plupart des *fêtes* publiques, dans les nombreuses cités indépendantes de la confédération hellénique. Hérodote considère cette uniformité comme le troisième lien d'union entre les Grecs; les deux premiers étaient la race et le langage. Les jeux Olympiques, Pythiens, Néméens, Isthmiques, qui sont les plus remarquables entre un grand nombre de jeux analogues, étaient en réalité de grandes *fêtes* religieuses. Les dieux présidaient à ces réunions de plaisir.

« Pour Hérodote et ses contemporains, dit Grote (*Histoire de la Grèce*), ces grandes *fêtes*, fréquentées par une multitude d'hommes venus de toutes les parties de la Grèce, avaient une importance et un intérêt qui l'emportaient sur tout; cependant elles avaient été jadis purement locales, n'attirant de visiteurs que d'un voisinage très-peu étendu. Dans les poëmes homériques, il est beaucoup question des dieux communs et des lieux spéciaux qui leur sont consacrés, et que quelques-uns d'entre eux occupent. Les chefs célèbrent en l'honneur d'un père, après sa mort, des jeux funèbres qui sont visités par des compétiteurs accourus des différentes parties de la Grèce; mais rien ne paraît indiquer des *fêtes* publiques ou municipales ouvertes aux visiteurs grecs en général. Et quoique le temple de Pytho figure dans l'*Iliade* comme un endroit vénéré, les jeux Pythiens, sous la surveillance des amphictyons, avec un enregistrement continu de vainqueurs dont les noms sont célébrés dans toute la Grèce, ne commencent qu'après la guerre sacrée, dans la XLVIIIe olympiade, c'est-à-dire 586 ans avant Jésus-Christ. » Nous ne nous étendrons pas davantage ici sur les grandes solennités de la Grèce antique, auxquelles nous consacrons des articles spéciaux dans ce *Dictionnaire*.

« L'habitude des sacrifices en commun sur une petite échelle et entre voisins rapprochés, dit encore Grote, fait partie des plus anciennes coutumes de la Grèce. Le sentiment de fraternité qui existait entre deux tribus ou villages se manifesta d'abord par l'envoi d'une ambassade sacrée ou *theoria*, chargée d'offrir des sacrifices aux *fêtes* l'une de l'autre et de prendre part aux divertissements qui les suivaient; ainsi était établie une trêve avec garantie solennelle, et chacune des tribus se mettait en rapport direct avec le dieu de l'autre en l'invoquant par son surnom local approprié. L'union pacifique cimentée ainsi et les progrès de la sécurité dans les relations réciproques, à mesure que la Grèce sortit de la turbulence et des instincts belliqueux qui caractérisaient l'époque héroïque, agirent spécialement en étendant la sphère de cette ancienne habitude. Les *fêtes* de village devinrent des *fêtes* de ville très-fréquentées par les citoyens d'autres villes, et quelquefois avec des invitations spéciales envoyées à la ronde pour attirer des *théores* de toutes les communautés helléniques; et c'est ainsi que ces assemblées, humbles dans l'origine, parvinrent insensiblement à la pompe et à l'immense affluence des jeux Olympiques et Pythiens. La ville qui administrait ces cérémonies sacrées jouissait d'inviolabilité pour son territoire pendant le mois où elles avaient lieu, obligée elle-même, pendant ce temps, de s'abstenir de toute agression, aussi bien que de notifier par des hérauts le commencement de la trêve à toutes les autres cités qui n'étaient pas en hostilité déclarée avec elle. Elis imposa de lourdes amendes à d'autres villes, même à la puissante Lacédémone, pour avoir violé la trêve olympique, sous peine d'exclusion de la *fête* en cas de non-payement. »

Cette tendance menait souvent à une sorte de fraternité religieuse appelée *amphictyonie*. Les villes s'associaient en vue de sacrifices offerts périodiquement au dieu d'un temple particulier, que l'on supposait être le protecteur commun des cités faisant partie de l'association. Une des villes de l'association était chargée de l'administration du temple. Il y eut, sans doute, une foule de ces associations maintenant inconnues de la postérité, mais dont le terme *amphictyons*, qui signifie : habitants des alentours associés au point de vue religieux, atteste l'existence. Il y avait, par exemple, une amphictyonie de sept cités dans l'île de Calaurie. Hermione, Epidaure, Egine, Athènes, Nauplie, Orchomène et quelques autres villes entretenaient un temple à frais communs dans la même île de Calaurie. On s'y assemblait à des époques fixées d'avance pour y offrir des sacrifices communs. L'unité hellénique s'est formée de cette manière.

Les *fêtes* publiques de la Grèce n'eurent à aucune époque le grand développement extérieur des *fêtes* romaines de la décadence. Il y a à cela plusieurs raisons. La première est le fractionnement du monde grec en une foule de petits Etats indépendants. Les *fêtes* locales de chaque cité n'avaient naturellement que peu d'ampleur. Une seconde raison est que la Grèce fut toujours relativement pauvre, et que la joie publique ne se manifeste par un si grand déploiement de luxe que dans les Etats riches. D'autre part, les Grecs avaient plus de goût que les Romains pour les plaisirs de l'esprit et moins pour les réjouissances pompeuses qui amusaient le peuple-roi. Enfin, les *fêtes* grecques étaient surtout religieuses, tandis que les *fêtes* romaines étaient surtout politiques.

On peut, du reste, en suivre le développement avec certitude. A l'origine, quand la race hellénique est exclusivement guerrière et agricole, il n'y a que des *fêtes* guerrières et agricoles ordonnées et réglées par la religion. Les *fêtes* guerrières se résument dans l'apothéose et le culte des héros. Les *fêtes* agricoles sont innombrables et diffèrent entre elles dans chaque canton. A Athènes, c'étaient surtout les Dionysies champêtres, en l'honneur de Bacchus, les Lénées et les Anthestéries. On distinguait les grandes Dionysies, qui se célébraient à Athènes au mois d'élaphébolion, des petites Dionysies, qui se célébraient dans les bourgs de l'Attique. Elles duraient trois jours. Les petites Dionysies étaient les *fêtes* de la vendange et furent l'origine des grandes Dionysies.

Les Lénées ou *fêtes* de Bacchus Lénéen avaient lieu en automne; elles comprenaient deux solennités, celle dans laquelle on portait les raisins au pressoir et celle où l'on mettait le vin dans les tonneaux. Il est difficile, d'après les quelques obscurs renseignements que les auteurs ont laissés, de savoir en quoi les Lénées différaient des Dionysies.

Les Anthestéries, ainsi nommées du mois anthestérion où elles tombaient, étaient antérieures à Thésée, au témoignage de Thucydide. Dans cette solennité, on perçait une tonne de vin et on le goûtait. A une époque avancée, les deux *fêtes* des Lénées et des Anthestéries se célébraient dans le même temple consacré à Bacchus et situé aux Limnæ. Bacchus (*Dionysos*) était, chez les Grecs, le principal dieu des campagnes. C'était lui qui présidait à la récolte, aux moissons, aux vendanges, à la production des biens de la terre. Il se présente avec ce caractère dans toutes les *fêtes* célébrées en son honneur. « Autrefois, dit Plutarque, on célébrait les *fêtes* de Dionysos avec des formes simples qui n'excluaient pas la gaieté; on portait en tête du cortége une cruche pleine de vin et couronnée de pampres; puis venait un bouc chargé d'un panier de figues, et enfin le phallus, symbole de la fertilité. »

Aux *Alôa*, *fêtes* qui tiraient leur nom de l'aire à battre le grain, les habitants des campagnes se réunissaient autour d'une grange et tiraient les présages de la récolte dont ils allaient offrir aux dieux les prémices. Aux Anthestéries, on remplissait des marmites de grain auquel il était défendu de toucher. A la *fête* des Thalysies, on rendait des actions de grâces à tous les dieux, surtout à Bacchus et à Cérès, inventeurs de l'agriculture.

En définitive, plus de quatre-vingts jours par an étaient enlevés à l'industrie et au travail des champs par les *fêtes* célébrées dans les campagnes.

Les *fêtes* publiques revenaient tous les ans. Quelques-unes ne revenaient néanmoins qu'après un certain nombre d'années, comme les jeux dont il a été question plus haut; d'autres n'étaient pas périodiques, par exemple, les *fêtes* des particuliers quand il leur naissait des enfants ou quand ces enfants étaient inscrits au nombre des citoyens.

Les *fêtes* privées avaient pour caractère d'être célébrées uniformément par des festins ou des sacrifices. Tous les moyens étaient employés dans les *fêtes* publiques. Barthélemy (*Vogage d'Anacharsis*) énumère ainsi ces moyens : « Ce sont des sacrifices qui inspirent le respect par l'appareil pompeux des cérémonies; des processions où la jeunesse de l'un et de l'autre sexe étale tous ses attraits; des pièces de théâtre, fruits des plus beaux génies de la Grèce; des danses, des chants, des combats, où brillent tour à tour l'adresse et les talents.

» Ces combats sont de deux espèces : les gymniques, qui se donnent au stade, et les scéniques, qui se livrent au théâtre. Dans les premiers, on se dispute le prix de la course, de la lutte et des autres exercices du gymnase; dans les derniers, celui du chant et de la danse; les uns et les autres font l'ornement des principales *fêtes*. »

On trouvera à leur nom respectif la description des luttes du gymnase. Les jeux scéniques, tels qu'ils se pratiquaient à Athènes, sont moins célèbres et peut-être plus intéressants. Chacune des dix tribus fournissait un chœur et le chef de ce chœur, appelé *chorége*, qui devait être âgé au moins de quarante ans. Il choisissait ses acteurs dans la classe des enfants et des adolescents. Un des premiers magistrats de la république présidait à la distribution des récompenses.

« Quelques mois avant les *fêtes*, dit encore Barthélemy, on commence à exercer les acteurs. Souvent le chorége, pour ne les pas perdre de vue, les retire chez lui et fournit à leur entretien; il paraît ensuite à la *fête*, ainsi que ceux qui le suivent, avec une couronne dorée et une robe magnifique. Ces fonctions, consacrées par la religion, se trouvent encore ennoblies par l'exemple d'Aristide, d'Epaminondas et des plus grands hommes, qui se sont fait un honneur de les remplir; mais elles sont si dispendieuses, qu'on voit plusieurs citoyens refuser le dangereux honneur de sacrifier une partie de leurs biens à l'espérance incertaine de s'élever par ce moyen aux premières magistratures. »

Quand une tribu ne trouvait point de chorége, l'Etat se chargeait des frais ou ordonnait à deux citoyens de s'associer pour les supporter en commun. Les tribus faisaient, en outre, la chasse aux poëtes, afin de leur faire composer des cantiques sacrés qu'on chantait dans les *fêtes* publiques.

Les processions, en Grèce, s'appelaient des *pompes*, et quand l'Eglise catholique engage les fidèles à fuir les pompes de Satan, elle les invite à s'abstenir de prendre part aux *fêtes* publiques et aux plaisirs qui les accompagnent. Dans les pompes, les chœurs dirigeaient naturellement le cortége. Durant les sacrifices qui terminaient les pompes, ils se rangeaient autour des autels et chantaient des hymnes, puis on se rendait au théâtre, où chaque chœur était chargé de soutenir l'honneur de sa tribu.

Mais quelle est l'origine de ces divers usages, de ces pratiques qu'on trouve déjà traditionnelles chez les Grecs de l'époque de Solon? Elle se perd dans la nuit des temps. « Que signifiait, dit Voltaire, notre gui de chêne? Qui le premier a consacré un chat? C'est apparemment celui qui était le plus incommodé des souris. Quelle nation a dansé la première sous des rameaux d'arbres en l'honneur des dieux? Qui la première a fait des processions et mis des fous avec des grelots à la tête de ces processions? Qui promena un priape par les rues et en plaça aux portes en guise de marteaux? Quel Arabe imagina de pendre le caleçon de sa femme à la fenêtre le lendemain de ses noces?

» Toutes les nations ont dansé autrefois à la nouvelle lune : s'étaient-elles donné le mot? Non, pas plus que pour se réjouir à la naissance d'un fils, et pour pleurer ou faire semblant de pleurer à la mort d'un père. »

Les *fêtes* religieuses chez les anciens Grecs ont toutes quelque chose de grave et de solennel qui ne ressemble pas aux *fêtes* publiques de l'âge suivant. L'homme primitif était ployé sous le joug de la nature physique. Les révolutions innombrables du globe, le manque de sécurité et de bien-être, l'incertitude de l'avenir l'avaient profondément attristé. A l'origine, « toute *fête* fut un jour d'horreur institué pour rappeler aux hommes que leurs pères avaient été décimés par les feux échappés des volcans, par des rochers tombés des montagnes, par l'irruption des mers, par les dents et les griffes des bêtes sauvages, par la famine, la peste et les guerres. » La gaieté publique et les réjouissances continuelles annoncent en Grèce que l'homme est émancipé, qu'il est tranquille désormais du côté des révolutions terrestres, qu'il a conquis du bien-être par le travail et de la sécurité par l'association. A cet égard, l'établissement de *fêtes* publiques où la joie préside, chez une nation quelconque, témoigne de sa prospérité autant que de la nature de son tempérament.

— *Fêtes publiques chez les Romains.* Les Romains célébraient trois sortes de *fêtes* : les statives, celles qui revenaient à jour fixe; les inspiratives, c'est-à-dire obligatoires, et les conceptives, celles qui avaient lieu à intervalles irréguliers en l'honneur d'un grand citoyen ou d'un fait intéressant toutes les classes de la société romaine.

On sait que le peuple-roi fut toujours ennemi du travail manuel et de l'industrie, qu'il ne sut jamais que se battre ou s'amuser. Ses chefs, qui n'ignoraient pas combien il était utile de l'occuper, avaient institué à son usage plus de cinquante *fêtes* annuelles.

Les deux *fêtes* romaines les plus remarquables, au point de vue social et traditionnel, étaient les *fêtes* Latines et les Saturnales. On en trouvera la description à leur place alphabétique.

Nous ne parlerons ici ni des spectacles ni des festins qui, à certains égards, étaient des *fêtes* publiques. Durant la décadence, les *fêtes* politiques, qui avaient fait l'honneur de Rome républicaine, furent abandonnées insensiblement pour faire place à d'autres plus conformes aux mœurs dégénérées des Romains, et dont la débauche faisait presque tous les frais. La débauche intervenait même dans les spectacles de gladiateurs, comme pour déshonorer la mort elle-même. On sait que Néron institua des *fêtes* de la jeunesse romaine, dites *fêtes juvénales*. « A cette occasion, les chevaliers, dit Chateaubriand (*Génie du christianisme*), les sénateurs, les femmes du premier rang, étaient obligés de monter sur le théâtre à l'exemple de l'empereur et de chanter des chansons dissolues en copiant les gestes des histrions. Pour le repas de Tigellinus sur l'étang d'Agrippa, on avait bâti des maisons sur le bord du lac où les plus illustres Romaines étaient placées vis-à-vis des courtisanes toutes nues. A l'entrée de la nuit, tout fut illuminé, afin que les débauches eussent un sens de plus et un voile de moins.

» La mort faisait une partie essentielle de ces divertissements antiques. Elle était là pour contraste et pour rehaussement des plaisirs de la vie. Afin d'égayer les repas, on faisait venir des gladiateurs avec des courtisanes et des joueurs de flûtes. En sortant des bras d'une infâme, on allait voir une bête féroce boire du sang humain; de la vue d'une prostitution, on passait au spectacle des convulsions d'un homme expirant.

» Quel peuple que celui-là, qui avait placé l'opprobre à la naissance et à la mort et élevé sur un théâtre les deux grands mystères de la nature, pour déshonorer d'un seul coup tout l'ouvrage de Dieu! »

On trouvera dans Dézobry (*Rome au siècle d'Auguste*), et dans Chateaubriand (*Génie du christianisme*), d'intéressants détails sur les *fêtes* publiques chez les Romains.

— *Fêtes publiques en France.* Sous l'ancien régime, il y en avait de deux sortes : les *fêtes* populaires et les *fêtes* royales ou aristocratiques. Durant la plus grande partie du moyen âge, ces dernières consistaient dans des combats simulés, des tournois, par exemple, de grandes chasses, des festins de Gargantua. Il y avait aussi, surtout dans le Midi, des combats d'animaux, qui avaient lieu dans les anciens cirques romains dont plusieurs avaient survécu à la chute de l'empire. Ces combats se livraient, en général, les jours de *fêtes* religieuses, ou à l'occasion des grandes réunions nationales, à l'époque mérovingienne. Lorsque la féodalité et la chevalerie furent constituées, il n'y eut plus que des tournois et des festins dont les premiers trouvères furent probablement les ordonnateurs. Ce sont les trouvères qui inventèrent les mystères et les *entremets* pour donner un peu de variété aux réjouissances seigneuriales. En 1237, aux noces de Robert, frère du roi saint Louis, on vit, pour la première fois, des ménétriers montés sur des bœufs caparaçonnés d'écarlate, et un homme à cheval monter sur une corde tendue. Telle est l'origine des féeries du XVe siècle.

Le peuple n'avait aucune part à l'existence féodale et n'assistait point aux réjouissances célébrées dans les châteaux. On le dédommageait lors des foires par des jeux, des représentations théâtrales, des pantomimes burlesques, où il assistait en plein air et debout. En 1313, Philippe le Bel, ayant fait conférer à ses fils le grade de chevalier, en profita pour offrir

à ses sujets une *fête* publique qui dura quatre jours. On y remarquait des ribauds dansant en chemise, un roi de la fève, un tournoi d'enfants, Adam et Eve dans leur plus simple appareil, les rois mages, le massacre des Innocents, Jésus-Christ mangeant des pommes, les apôtres récitant leurs patenôtres, Hérode et Hérodiade, la décollation de saint Jean-Baptiste. On donnait des jeux du même genre à toutes les entrées solennelles des rois et des reines dans la bonne ville de Paris. Naturellement, la bonne ville de Paris, sous une forme ou sous une autre, payait la dépense. Elle avait un tel goût pour les *fêtes* publiques que, sous Charles VI comme aujourd'hui, elle était le centre des plaisirs de l'Europe, de même que celui du luxe. Les princes du sang avaient dès lors une cour fort nombreuse, composée de jeunes gens des meilleures familles, tous avides de plaisir et d'éclat extérieur où « s'esbattoient » tous les jours. Les principaux « esbattements » du temps étaient de belles musiques, des bals, des festins, des mascarades, des représentations scéniques. Aussi les rois de Sicile et de Navarre régnaient-ils habituellement à Paris; il en était de même des ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, qui n'allaient que rarement et pour quelques jours seulement dans leurs terres. Sismondi donne même cette particularité pour une des causes qui empêchèrent la France d'être démembrée au XVe siècle. Les historiens constatent à Paris, dès le XIVe siècle, l'influence des plaisirs sur la politique.

On se doute bien que les finances n'étaient guère en bon état; mais on fêtait à crédit. Le jour où le roi Charles VI conféra au fils du duc d'Anjou l'ordre de chevalerie, il y eut à Saint-Denis une solennité comme on n'en avait pas encore vu : « Toute la noblesse de France, d'Angleterre, d'Allemagne était invitée; il fallut que la vénérable et silencieuse abbaye, l'église des tombeaux, s'ouvrît à ces pompes mondaines, que les cloîtres retentissent sous les éperons dorés, que les pauvres moines accueillissent les belles dames. Elles logèrent dans l'abbaye même. » Le récit du moine chroniqueur en est encore tout ému. Aucune salle n'était assez vaste pour le banquet royal; on en fit une dans la grande cour : elle était décorée comme une église, et n'avait pas moins de 32 toises de long. L'intérieur était tendu d'une toile immense, rayée de blanc et de vert. Au bout s'élevait un haut et large pavillon de tapisseries précieusement et bizarrement historiées; on eût dit l'autel de cette église, mais c'était le trône.

Hors des murs de l'abbaye, on aplanit, on ferma de barrières des lices longues de cent vingt pas. Sur un côté s'élevaient des galeries et des tours où devaient siéger les dames pour juger les coups.

Il y eut trois jours de *fête :* d'abord les messes, les cérémonies de l'Eglise, puis les banquets et les joutes, puis le bal de nuit; un dernier bal, enfin, mais celui-ci masqué pour dispenser de rougir. La présence du roi, la sainteté du lieu, n'imposèrent aucun frein. Ce fut un véritable *pervigilium Veneris.* On était aux premiers jours du mois de mai.

« J'aurois abandonné, dit le religieux de Saint-Denis, le récit de ces faits aux déclamations de la scène, plutôt que de l'exposer dans cette histoire, n'étoit l'avis d'un grand nombre de gens sages qui m'ont conseillé de ne point passer sous silence tout ce qui peut servir d'exemple à l'avenir, soit en bien, soit en mal. J'engage donc la postérité à éviter de pareils désordres; car, il faut le dire, les seigneurs, en faisant de la nuit le jour, en se livrant à tous les excès de la table, furent poussés par l'ivresse à de tels dérèglements que, sans respect pour la présence du roi, plusieurs d'entre eux souillèrent la sainteté de la maison religieuse et s'abandonnèrent au libertinage et à l'adultère. »

Le lendemain, au sortir de table, le roi, voulant laisser pour longtemps dans tous les cœurs un agréable souvenir de ces *fêtes*, récompensa dignement les chevaliers et les écuyers, en les comblant de riches présents. Il prodigua aussi aux dames et aux damoiselles les marques de sa royale munificence, leur offrit des bracelets, des joyaux d'or et d'argent et des étoffes de soie, donna, avant de partir, le baiser de paix aux plus illustres d'entre elles et congédia sa cour.

« Mais estoit commune renommée que desdites joutes estoient provenues des choses deshonnestes en matière d'amourettes et dont depuis beaucoup de maux sont venus, » dit Juvénal des Ursins. Serait-ce, par hasard, dans ces nuits d'orgie que le jeune duc d'Orléans aurait plu pour son malheur à la femme de Jean sans Peur, comme il osa ensuite s'en vanter?

La journée suivante fut très-bizarre. Le roi, pour faire contraste aux plaisirs de la veille, voulut faire célébrer les funérailles de Duguesclin. Quelques jours plus tard, il ordonnait aux bourgeois de Paris de préparer une fastueuse entrée à sa femme Isabeau de Bavière. Le prince se mêla même aux joutes... « Sa conduite fut jugée diversement, dit le religieux de Saint-Denis. Bien des gens y trouvèrent à redire, pensant que de tels divertissements n'étoient pas dignes de la majesté royale. » Les Parisiens payèrent comme à l'ordinaire, et le pauvre Charles VI, qui était fou, se mit à parcourir les provinces du royaume, donnant partout des *fêtes* splendides. A Avignon, le roi et ses gens, « quoiqu'ils fussent logés chez le pape et les cardinaux, si ne se pouvoient-ils tenir que toute nuit ils fussent en danses, en caroles et en esbattements avec les dames et les damoiselles d'Avignon; et leur administroit leur reviaux (*fêtes*) le comte de Genève, lequel estoit frère du pape, » dit Froissart. Dans le Midi, Gaston de Foix ruina sa principauté pour bien recevoir le roi. Ce train de vie n'était pas étranger au ressentiment des Parisiens contre le vieil ordre de choses politique et à la naissance des partis qui se disputaient le pouvoir. Les cabochiens entreprirent de réformer le roi et surtout le Dauphin, dont les continuelles débauches soulevaient l'indignation générale. Les remontrances furent inutiles : le Dauphin continua de donner des bals toutes les nuits à son hôtel Saint-Paul, dansant jusqu'au matin avec des femmes de mauvaise vie pendant qu'on se battait dans les rues.

Un soir, Jacqueville, gouverneur de Paris, passait devant l'hôtel Saint-Paul avec un détachement de sa milice bourgeoise; il entend les bruits du bal et monte voir. Arrivé en présence du Dauphin, il l'accuse de déshonorer la maison de France, la nation et surtout sa personne par une conduite aussi désordonnée. Le prince, exaspéré, se jeta sur Jacqueville et lui donna trois coups de poignard qui s'émoussèrent sur sa cotte de mailles.

Les malheurs de la guerre civile et étrangère ne parvinrent pas à éteindre le goût des *fêtes* publiques. Le règne de Charles VII n'est qu'un « festoiement, » comme dit un historien.

Le faste de la maison de Bourgogne effaçait de beaucoup celui de Charles VII. Le palais des ducs était surnommé « l'hôtel de toute gentillesse. » — « Ces grandes *fêtes* flamandes, dit M. Michelet (*Histoire de France*), ne ressemblaient guère à nos froides solennités modernes. On ne savait pas encore ce que c'était que de cacher les préparatifs, les moyens de jouissances, pour ne montrer que les résultats; on montrait tout, nature et art. On jouissait moins de la petite part que chacun prend en une *fête*, que de l'abondance étalée, du superflu, du trop-plein. Ostentation, sans doute, lourde pompe, sensualité barbare et par trop naïve...; les sens ne s'en plaignaient pas. »

On sent bientôt qu'on est entré dans une nouvelle ère, celle de la civilisation raffinée et de la pompe à huis clos. La noblesse, hors certaines circonstances rares, mange et danse chez elle. Les tournois s'en vont; les jeux publics perdent de leur caractère brutal et matériel pour faire place aux joies de l'esprit, c'est-à-dire que le théâtre, le chant et la musique succèdent peu à peu aux démonstrations extérieures de la période précédente.

Louis XI n'était pas homme à s'amuser; il n'y eut pas de *fêtes* publiques sous son règne; mais il y en eut sous Charles VIII. « Son voyage en Italie, dit un *Mémoire* contemporain, ne fut qu'une pompe continuelle et une *fête* solennisée avec toutes les réjouissances imaginables. Ce n'étoit partout, comme en pleine paix, que festins, que tables mises par les chemins et par les rues, que concerts de musique, poésies, représentations et mille gentillesses; de sorte qu'on pouvoit dire qu'il alloit à la conqueste d'un royaume au son des violons et marchant sur la jonchée et les fleurs. Les dames principalement estaloient tout ce qu'elles avoient de riche et de beau, et luy tesmoignoient par mille démonstrances le plaisir qu'elles avoient de le voir. »

Désormais la joie publique, il faut le répéter, prend un aspect plus délicat. On ne verra plus, comme aux noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, une baleine de soixante pieds de long et d'une hauteur proportionnée, amenée au milieu d'une salle par deux géants, vomissant deux sirènes et douze chevaliers et s'en allant comme elle était venue, après la cérémonie.

Louis XII ne donna qu'une fois des *fêtes* remarquables; ce fut à l'occasion de son mariage avec Marie Tudor. François Ier opéra une révolution dans le goût. C'est le moment de la renaissance païenne, et les divertissements publics, comme tant d'autres choses, s'apprêtent à reprendre une taille presque césarienne. « Et s'en estonnoit-on fort, dit Brantôme, parlant des réjouissances les plus *gorgiases* et triomphantes qu'on eût encore vues en France, données par François Ier lors de son avénement, et s'en estonnoit-on fort, comment il pouvoit fournir à tant de pompes, somptuosités et magnificences. Il n'y avoit nopces grandes qui se fissent en sa cour qui ne fussent solennisées, ou de tournois ou de combats, ou de masquarades ou d'habillements fort riches tant d'hommes que de dames, lesquelles en avoient de lui de grandes livrées. J'ay vu des coffres et garde-robes d'aucunes dames de ce temps-là si pleines de robes que le roy leur avoit données en telles magnificences et *fêtes*, que c'estoit une très-grande richesse. »

François Ier était, en effet, fort dépensier. On lit, dans un compte de dépenses faites par lui : « A Nicolas de Troyes, argentier du roi, pour délivrer à Galliot d'Allebraucque, marchand florentin, pour son payement des draps, toilles d'or et d'argent et de soye, etc., qu'il a fournies pour les robes et cottes à Mesdames les Daulphines et Marguerite de France, et autres dames et damoiselles de leur maison, auxquelles le roy en a fait don, à ce qu'elles fussent plus honorablement vestues à cause de l'entrevue qui s'est faicte auxdits moys de juing et de juillet (1538), entre notre sainct père le pape, l'empereur et notre seigneur le roy, ci : 11,610 livres. »

Du reste, François Ier ne donnait pas seulement aux grandes dames de sa cour. On lit dans un autre compte de dépenses : « Aux filles de joie suivant la court, en don, tant à cause du boucquet qu'elles ont présenté au roy le premier jour de may dernier passé, et de leurs estraynes du premier jour de ce présent moys de janvier 1538, ainsi qu'il est acoustumé, à prendre sur les deniers ordonnez estre distribuez autour de la personne du roy, ci : 90 livres. »

Les dépenses effrayantes faites à propos de l'entrevue dite le *Camp du drap d'or* avaient épuisé le budget de l'État. La dépense faite en réjouissances publiques ou privées était un vice habituel chez ce prince. « Les menus plaisirs, dit, en 1535, un ambassadeur vénitien dans son rapport, coûtent au roy cent mille et même cent cinquante mille escus par an, car Sa Majesté, dans ces choses-là, n'est pas ménagère; mais elle peut augmenter les tailles à plaisir, et plus ses peuples sont grevés, plus ils payent gayement. »

Ces habitudes royales durèrent jusqu'à la Révolution française et allèrent toujours en augmentant. Ainsi, en 1549, Henri II, à propos du couronnement de sa femme à Saint-Denis, fit une entrée à Paris suivie d'un tournoi qui dura quinze jours. Il y eut des combats en champ clos, des combats sur la scène. Durant six semaines, Paris fut en liesse. La *fête* se termina par le spectacle du supplice de quatre luthériens, supplice auquel le roi assista des fenêtres des Tournelles. Toutes les *fêtes* publiques du XVIe siècle se ressemblent, et on peut prendre pour modèle celles que Charles IX donna à Fontainebleau en 1564. Voici ce qu'en dit, dans ses *Mémoires*, Michel de Castelnau : « Je parlerai, en passant, des festins magnifiques, courses de bagues et combats de barrière qui s'y firent. Le roi et le duc d'Anjou, son frère, depuis roi, tirent plusieurs parties auxquelles le prince de Condé fut des tenants.

» La reine, mère du roi, qui n'en voulut pas être exempte, fit aussi de très-rares et excellents festins accompagnés par une parfaite musique, par des syrènes fort bien représentées ès canaux du jardin avec plusieurs autres gentilles et agréables inventions pour l'amour et pour les armes.

» On avoit dressé un champ clos de barrières et de fossés, aux côtés duquel estoient élevés de grands théâtres richement ornés et destinés pour les seigneurs et les dames de la cour. Au bout de ce camp paraissoit un ermitage et estoit ce lieu par où les chevaliers entroient en lice pour combattre.

» Près de là se voyoit un beau bâtiment dressé exprès, que l'on appelloit le Château enchanté, duquel l'entrée étoit gardée par des diables et par un géant et un nain qui repoussoient ensemble les chevaliers... Dans le château enchanté, il y avoit six chevaliers dont le prince de Condé étoit le chef; ils combattoient pour lesdites dames (six dames à cheval habillées, plus ou moins, que le narrateur a mentionnées dans une partie de sa description que nous ne reproduisons pas), et sitôt qu'il paraissoit un des chevaliers du dehors, l'ermite sonnoit sa cloche pour avertir ceux du château, l'un desquels sortoit promptement et venoit au combat. Ils couroient l'un contre l'autre, et, après avoir rompu leurs lances, mettant chacun l'épée à la main, ils se portoient trois coups si adroitement et avec tant de bonne grâce qu'il ne se pouvoit mieux; et ainsi tous les chevaliers ayant combattu, le tournois finit et l'on alla au souper que le roi avoit fait préparer en la salle du bal.

» Il y eut aussi un fort beau combat de douze Grecs et de douze Troyens, lesquels avoient de longtemps une grande dispute pour l'amour et sur la beauté d'une dame. J'étois de ce combat sous le nom d'un chevalier nommé Glaucus, comme aussi des autres tournois et parties qui se firent à Fontainebleau, et semblablement d'une tragi-comédie que la reine, mère du roi, fit jouer en son festin; c'étoit la plus belle pièce et aussi bien et artistement représentée que l'on pourroit imaginer, et de laquelle le duc d'Anjou voulut être et avec lui Marguerite de France, sa sœur, et plusieurs princes et princesses. Le lendemain, pour clore le pas à tous ces plaisirs, le roi et le duc son frère, se promenant au jardin, aperçurent une grande tour enchantée en laquelle étoient détenues plusieurs belles dames, gardées par des furies infernales. Deux géants, d'admirable grandeur, étoient les portiers de cette tour; ils ne pouvoient être vaincus ni les enchantements défaits que par deux grands princes de la plus noble maison du monde. Lors le roi et le duc son frère, après s'être armés secrètement, allèrent combattre les deux géants qu'ils vainquirent, et, de là, ils entrèrent dans la tour où ils firent quelques autres combats dont ils remportèrent aussi la victoire et mirent fin aux enchantements; au moyen de quoi ils délivrèrent les dames et les tirèrent de là, et au même temps la tour artificiellement faite devint tout en feu. »

La guerre civile n'interrompit point les *fêtes* publiques à la cour : « Le dimanche 17 août (1572), après les fiançailles, on soupa et balla au Louvre (à l'occasion du mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de France). Le lendemain au soir, après le mariage à Notre-Dame et le dîner à l'évêché, le roi festoya, en la grand'salle du palais, les princes et princesses, les cours de parlement, les aydes, chambres des comptes et des monnaies. Après souper, fut commencé le bal par le roy; cela dura peu à cause de la mascarade où le roi étoit. Premièrement se présentoient trois grands chariots qui estoient trois rochers ou écueils de mer tout argentés, et sur chacun avoit cinq musiciens jouant de diverses sortes d'instruments. Sur l'un d'eux étoit ce chantre si renommé, Etienne Leroy, qui faisoit retentir toute la salle de sa voix harmonieuse. Après venoient sept autres chariots aussi argentés, dont trois étoient des rochers couverts de coquilles et d'une infinité de petits animaux de mer; à la cime y avoit une loge faite avec quatre colonnes et dedans un dieu marin assis. Les autres quatre étoient des lyons marins aussi argentés, ayant le derrière comme un poisson, la queue entrelacée, haut élevée et à la cime d'ycelle une coquille d'argent dans laquelle étoit pareillement un dieu marin, et étoient ces dieux tous vêtus de longues robes de drap d'or de diverses couleurs. Après cela venoit un autre grand chariot doré qui étoit un cheval marin avec sa grande queue de poisson, aussi entrelacée, et à la cime une coquille d'or sur laquelle étoit assis Neptune, guidant les autres dieux ses sujets. Sur ce chariot étoit le roy de France; sur les autres étoient les frères du roy, le roy de Navarre, le prince de Condé, le prince Dauphin, le duc de Guise et le chevalier d'Angoulême. » (*Etat de la France sous Charles IX.*)

Tout cela se passait huit jours avant la Saint-Barthélemy. Le 20 août, il y eut, aux Tuileries, un simulacre de combat entre les habitants du paradis et ceux de l'enfer. C'était une répétition de la Saint-Barthélemy. On en peut voir le détail dans l'ouvrage que nous venons de citer.

Henri IV eut autre chose à faire que donner des *fêtes;* on n'en fut prodigue ni sous Louis XIII ni sous le ministère de Mazarin. Le règne de Louis XIV ouvrit une nouvelle ère dans l'histoire des *fêtes* publiques. Cela commença par Fouquet. Ses *fêtes* de Vaux furent célèbres durant un siècle. Une d'entre elles le perdit. La période des *fêtes*, sous le règne de Louis XIV, commence en 1664 et va jusqu'à la mort de Madame, duchesse d'Orléans. Versailles, Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord, en étaient le théâtre ordinaire. En 1664, on inaugura le nouveau palais de Versailles par un divertissement divisé en sept journées, comme les Saturnales romaines. Déjà le carrousel de 1662 avait étonné l'Europe. Le divertissement de Versailles, qui reçut le nom de *plaisir de l'île enchantée*, éclipsa tout ce qu'on avait vu jusque-là. Molière avait composé pour la circonstance sa comédie-ballet la *Princesse d'Elide;* il représenta, en outre, les trois premiers actes de *Tartufe.* Décorations, musiciens, artistes, comédiens rivalisaient d'inventions fastueuses ou bizarres. La *fête* s'ouvrit le 7 mai; la cour était composée de huit cents personnes. On commença par des courses de bagues où l'on avait fait intervenir tous les personnages de l'Arioste. A six heures du soir, un héraut, des pages, des trompettes, des timbaliers, M. de Saint-Aignan, vêtu à la grecque, entrèrent en lice en présence de toute la cour. Le roi, vêtu à la grecque avec tous ceux de son quadrille, représentait Roger. Ses compagnons étaient Oger le Danois, Aquilant le Noir, Griffon le Blanc, Renaut, Dudon, Astolphe, Brandimart, etc. C'étaient les plus grands personnages de France, couverts de broderies et de pierres précieuses. Derrière eux était traîné le char d'Apollon, sur lequel était assis le dieu ayant à ses pieds les quatre âges du monde. Le Temps conduisait, assisté des Heures et des signes du Zodiaque. Suivent des récitations de vers fades, une course dans l'enceinte des quatre Saisons, des concertants, des jardiniers, des moissonneurs, des vendangeurs, des *vieillards gelés*, portant leur tête dans une corbeille, puis Pan et Diane apparaissent sur une montagne artificielle, ombragée d'un bosquet. Leurs satellites sont chargés de viandes et de victuailles. Après eux on remarque le Printemps sur un cheval d'Espagne, l'Été sur un éléphant, l'automne sur un chameau, l'hiver sur un ours. Pan et Diane parlent en vers à la reine. Derrière eux, l'Abondance, la Joie, l'Elégance, la Bonne chère se font servir à souper par les Plaisirs, les Jeux, les Ris et les Délices. Tout cela faisait cercle autour de la famille royale et des courtisans...., « ce qui rendoit ce rond une chose enchantée, duquel, après la collation, Leurs Majestés et toute la cour sortirent et dans un grand nombre de calèches fort ajustées reprirent le chemin du château. »

Ce n'est là qu'une des sept journées. Le second jour, on entendit Molière; le troisième, la cour prit place sur les bords du grand rond d'eau qui représentait le lac sur lequel était bâti le palais d'Alcine. Mlle du Parc, la magicienne, et ses nymphes, Mlles de Brie et Molière, portés par des monstres marins, parurent d'abord, dialoguant fort agréable-

ment en vers. Puis, au milieu du concert des violons, aussi placés dans une île, on vit s'avancer des géants, des nains, des Maures, des démons chargés de la défense du palais enchanté et de la garde des chevaliers prisonniers. Enfin, le brave Roger, ayant reçu la fameuse bague qui détruit les enchantements, un coup de tonnerre se fit entendre et un feu d'artifice, en réduisant en cendres le palais d'Alcine, mit fin au ballet et aux divertissements de cette journée.

La magnificence et la galanterie du roi avaient réservé pour les autres jours des plaisirs qui n'étaient pas moins agréables. Le samedi 10, le roi voulut courre des têtes..... Il se fit plusieurs belles courses; « mais l'adresse du roi lui fit emporter hautement, en suite du prix de la course des dames, encore celui que donnait la reine. »

Le cinquième jour, il y eut une promenade à la Ménagerie, suivie d'une collation et des *Fâcheux* de Molière.

Le sixième jour fut consacré à une lotèrie, « où le sort s'accommoda avec le désir de Sa Majesté quand il fit tomber le gros lot entre les mains de la reine. » Toujours Molière termine la journée.

Le septième jour, courses de têtes. « Ce ne fut pas sans un étonnement, duquel on ne se pouvoit défendre, qu'on vit encore Sa Majesté gagner tous les prix. » On finit par le *Mariage forcé* de Molière.

Toutes les *fêtes* de Louis XIV se ressemblent. Celles de Louis XV se distinguent par la profusion et le mauvais goût. En 1770, lors du mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette, le bouquet du feu d'artifice coûta 4,000 louis, et la moitié de la France n'avait pas de pain; cette année-là, 4,000 personnes moururent de faim dans la seule province de Limousin. On en fit un pamphlet intitulé : *Idée singulière d'un bon citoyen concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris et à la cour à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.* L'auteur, après avoir établi que ces *fêtes* coûteraient 20 millions, conclut en ces termes : « Je propose de ne rien faire de tout cela, mais de remettre ces 20 millions sur les impôts de l'année et surtout sur la taille. C'est ainsi qu'au lieu d'amuser les oisifs de la cour et de la ville par des divertissements vains et momentanés, on répandra la joie dans l'âme du triste cultivateur. On fera participer la ville entière à cet heureux événement et l'on s'écriera jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume : *Vive Louis le Bien-Aimé!* Un genre de *fête* aussi nouveau couvrirait le roi d'une gloire plus solide et plus durable que toute la pompe et tout le faste des *fêtes* asiatiques, et l'histoire conserverait ce trait à la postérité avec plus de complaisance que les détails frivoles d'une magnificence onéreuse au peuple, et bien éloignée de la grandeur véritable d'un monarque père de ses sujets. »

Ce fut l'oraison funèbre des *fêtes* publiques de la monarchie. Néanmoins, la *fête* eut lieu. Il est vrai qu'on avait en quelque sorte associé le peuple aux réjouissances, qui jadis étaient à l'usage exclusif de la cour.

A dater de 1789, les *fêtes* publiques prirent le nom de *fêtes* nationales, et quelques-unes d'entre elles furent remarquables par l'enthousiasme extraordinaire avec lequel elles furent célébrées. La *fête* de la Fédération (v. ce mot) fut votée par la Constituante et fixée au 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Le 15 avril 1792, la *fête* de la Liberté inaugura le règne de la constitution dite de 91. En 1793, ce fut la *fête* de la Fraternité et celle de l'Hospitalité en l'honneur des réfugiés de la révolution de Brabant. On avait inscrit sur des bannières ces paroles de circonstance :

> Les tyrans passeront,
> Les peuples sont éternels.

Il y eut un hymne qui devint alors célèbre et dans lequel on lisait :

> Partagez donc avec vos frères
> Le pain de la fraternité;
> Dans le sein de l'égalité,
> Attendez des jours plus prospères.
> Amis, rassurez-vous : les rois n'auront qu'un temps.
> Paris sera toujours le tombeau des tyrans.

La même année 1793, quelques jours avant l'assassinat de Marat, la Convention avait décrété la célébration, au 14 juillet, de la *fête* de l'acceptation de l'acte constitutionnel, fête que la mort de Marat empêcha. David d'Angers en avait ainsi tracé le programme : « Un détachement de cavalerie, tambours; un détachement d'infanterie; la statue de la Liberté, posée sur un brancard, drapée aux couleurs nationales et portée par des hommes robustes vêtus à la grecque; chaque section sera représentée par des députés choisis dans l'assemblée générale; en avant de chaque groupe, sera portée une enseigne marquée du nom et du numéro de la section; à la suite de la 24e section, sera porté un faisceau de piques, réunies au sommet par un cercle tricolore bordé de feuilles de chêne; on lira sur ce cercle les mots : « Ville de Paris; » quarante-huit rubans tricolores, portant chacun le nom d'une section, y seront attachés. Un groupe de femmes prises dans toutes les sections; elles seront vêtues de blanc et porteront une ceinture aux couleurs nationales. Devant elles figurera une bannière avec ces mots : « Citoyennes, donnez des enfants à la » patrie; leur bonheur est assuré. » L'acte constitutionnel sera soutenu par une Minerve portée par des hommes vêtus suivant le nouveau costume français; le brancard sera entouré de vieillards, tenant des enfants par la main. Corps de musique; groupe de peuple manifestant sa joie par des danses. Le conseil général; au milieu seront portés, sur un brancard drapé aux couleurs nationales, les procès-verbaux constatant les vœux des quarante-huit sections sur la constitution. Des hommes, vêtus selon le costume proposé par David, porteront le brancard; ils seront précédés d'une bannière avec cette inscription : « Procès-verbaux des quarante-huit sec» tions. » La marche sera fermée par un détachement de cavalerie. »

On ne remarque rien dans ces programmes de la fastueuse niaiserie des *fêtes* de l'ancien régime, rien non plus de l'attirail libidineux des *fêtes* de Louis XIV. L'assassinat de Marat fit remettre la *fête* au 10 août, jour d'affranchissement, suivant le décret de la Convention. « La régénération de la France, dit le procès-verbal de la cérémonie, est ainsi associée au lever de l'astre du jour (la *fête* commença à l'aube) qui fait tressaillir de joie la nature entière. » Elle eut lieu suivant le programme dressé par David. Seulement on avait élevé sur la place de la Révolution (place de la Concorde) une statue de la Liberté, et, à côté, un immense bûcher sur lequel on avait entassé toute la défroque de l'ancien régime, le trône, la couronne, le sceptre, les fleurs de lis, le manteau royal, les armoiries de la noblesse. Quand on mit le feu au bûcher, il en partit des milliers d'oiseaux ornés de banderoles aux couleurs nationales. « Deux colombes, dit le procès-verbal, se sont réfugiées dans les plis du manteau de la statue de la Liberté et, depuis ce jour, elles y ont fixé leur domicile : fidèles à ce monument sacré, on les voit s'y retirer tous les soirs. La superstitieuse antiquité eût été jalouse d'un pareil augure. »

Ce fut aussi cette année-là qu'eut lieu la *fête* de la Raison. Elle fut ordonnée par le département et la commune, où dominaient Hébert, Chaumette et Anacharsis Clootz. Elle eut lieu le 10 novembre (20 brumaire an II). V. RAISON.

Quelque temps après, la *fête* de la Victoire fut une magnifique démonstration en l'honneur « de la bravoure des quatorze armées de la République naissante. » Chaque armée fut représentée par un char plein de blessés et d'invalides.

La *fête* de l'Etre suprême fut célébrée avec une grande pompe le 20 prairial an II (9 juin 1794). Nous ne la décrirons pas ici, parce qu'elle est l'objet d'un article spécial. V. ÊTRE SUPRÊME.

En 1798, on institua, pour le 20 mars de chaque année, la *fête* de la Souveraineté du peuple, qu'on surnomma plaisamment la *fête des saints innocents*. La plupart des *fêtes* républicaines restèrent en honneur sous le consulat et ne furent abrogées que sous l'empire. On mit à la place ce que nous avons encore aujourd'hui, c'est-à-dire des distributions de vivres aux indigents, des bals publics, des jeux forains, des spectacles gratuits, des feux d'artifice, des mâts de cocagne lors de la *fête* de l'empereur et, plus tard, de celle du roi. C'est une triste chose qu'une société qui n'a pas d'autre amusement à fournir à un peuple. « Il est beau, dit Blanqui (l'économiste), dans un temps d'égoïsme et d'intérêts matériels, de réveiller au cœur des peuples le feu sacré de l'enthousiasme et de la reconnaissance; il est beau de tourner le front des hommes vers les cieux et de leur rappeler par un noble symbole leurs droits et leurs devoirs. »

— *Fêtes indoues.* Ces *fêtes* sont très-nombreuses; néanmoins, au milieu d'un cérémonial des plus compliqués et de détails fort bizarres, on ne distingue rien qui revête un caractère piquant ou instructif. Pour en donner cependant une idée à nos lecteurs, nous allons décrire tout naïvement une de celles qui, à un certain point de vue, nous ont paru offrir quelque intérêt; c'est la *fête* de *Gokul-Ashtumi*. Elle tombe le 17 août et a été instituée en commémoration de la naissance de Krishna, arrivée à minuit dans la ville de Mathoura. Krishna, qui a beaucoup de rapports avec l'Apollon des Grecs, est la huitième incarnation de Vishnou et celle où ce dieu s'est manifesté avec le plus de puissance. Son oncle Kowsu, auquel on avait prédit qu'il serait tué par quelqu'un de sa famille, essaya d'assurer la destruction du dieu enfant dès sa naissance, en plaçant des gardes auprès de sa mère pendant qu'elle etait grosse de lui; mais Krishna échappa à cette tentative ainsi qu'à celles qui furent faites ensuite par ses parents, lesquels ordonnèrent un massacre général de tous les enfants nouveau-nés. Cette fête est regardée comme l'une des plus grandes des Indous, et elle est observée par toutes leurs communautés religieuses. Les adorateurs de Krishna se partagent eux-mêmes en deux sectes, qui célèbrent la fête du dieu à des jours différents; ceux qui appartiennent à la première fêtent le jour de sa naissance, tandis que les autres ne fêtent que le second jour, celui où il fut transporté à Gokul dans la maison de Nanda, afin d'échapper aux poursuites de son oncle maternel, qui cherchait à le faire périr; un certain nombre d'Indous fêtent également ces deux jours. Ils passent la journée tout entière dans des réjouissances, et, à la nuit, lavent, puis adorent une statue de Krishna enfant, qu'ils parent de tulsie, la plante favorite de Vishnou, et d'autres fleurs, en se conformant aux prescriptions des *shastras*. Vers dix ou onze heures du soir, ils font un repas particulier appelé *plahar*, qui ne se compose que de fruits et de certaines plantes; car en ce jour il est défendu de manger du riz, du blé ou toute autre espèce de grain. Le jour de Gokul-Ashtumi, les *gowlies*, ou gardiens de troupeaux, célèbrent aussi un grand jubilé, en mémoire de ce que Krishna fut élevé parmi eux. Mais l'épisode le plus remarquable de cette fête se passe dans la nuit du Djumma-Ashtumi. Des troupes nombreuses de gens, appartenant en général aux plus basses classes de la société, se rendent au temple de Canoba, en poussant des acclamations et en faisant un vacarme infernal, qui dure jusqu'à l'apparition du *bhugat* ou grand prêtre de ce temple. Ce dernier, qui appartient ordinairement à la caste des soudras, et qui est regardé comme un personnage surnaturel, s'avance en grande pompe au milieu de la foule, s'arrête devant le reliquaire de Canoba et adresse ses prières à l'idole qui le surmonte, et qui est ornée pour cette circonstance des vêtements les plus riches; il est entouré de ses disciples, qui font résonner leurs tam-tams et poussent des hurlements de joie. Bientôt le bughat, qui jusqu'alors est resté très-calme, donne les signes d'une vive agitation : c'est l'inspiration qui commence à se manifester en lui. Il arrache d'abord son *shendy*, sorte de perruque dont il est affublé, puis remue lentement ses membres; bientôt ce mouvement devient plus vif et se communique à toutes les parties de son corps, qui ne tarde pas à être agité de violentes contorsions; en même temps, il se livre à une danse étrange et laisse échapper des sons sauvages, inarticulés, que nul ne peut comprendre. Il saisit alors son fouet, qui est placé près du reliquaire et se flagelle lui-même jusqu'à ce que le sang coule, sans paraître éprouver la moindre douleur. Ceux qui l'entourent ne le voient pas plus tôt dans cet état, que, croyant que l'esprit du dieu est entré en lui, ils lui brûlent de l'encens sous le nez et tombent prosternés, en le priant d'être miséricordieux pour eux. Lorsqu'il a reçu leur hommage, il se rassied tranquillement, sans toutefois cesser de trembler d'une façon convulsive. Ses disciples, qui sont toujours à ses côtés, commencent alors, l'un après l'autre, à trembler et à danser de la même façon, et on les croit aussi en proie à l'inspiration du dieu. Ce jour-là, le grand bughat peut créer de nouveaux disciples et leur donner le pouvoir d'introduire l'esprit du dieu dans leur corps. Les personnes malades, impotentes ou que l'on croit possédées d'un mauvais génie, etc., sont conduites au temple pour y recevoir la bénédiction du bhugat et de ses disciples. Il répand un peu de cendres sur leur front, marmotte quelques paroles inintelligibles, et leur donne l'assurance qu'avant peu ils recouvreront la santé sans prendre aucun remède. Les pauvres diables s'en retournent chez eux, attendant avec la plus grande confiance l'accomplissement des promesses du bhugat, promesses qui ne se réalisent presque jamais. Eh bien! malgré de pareilles déceptions, nul n'oserait mettre en doute le pouvoir de cet imposteur, qui reçoit à cette occasion des présents considérables de ses sectateurs, et qui jouit du plus grand respect parmi les Indous orthodoxes et même parmi les membres de quelques autres tribus. Dans la matinée du jour suivant, il rassemble ses disciples en cercle devant le temple, et leur ordonne de s'oindre tout le corps avec du lait caillé. Ils commencent alors à danser tous ensemble, en se tenant par la main et en se jetant par instants sur le sol, où ils se roulent dans la poussière. Pendant ce temps, le bhugat, son fouet à la main, se tient au milieu du cercle, regardant d'un air solennel dans toutes les directions; puis il lève son fouet et le laisse retomber sur l'épaule d'un de ses disciples, qui, à ce signal, s'avance devant lui en tremblant d'abord un peu; bientôt il se tient immobile, les yeux fermés et les mains levées vers le ciel. Dès que le bhugat le voit dans cet état, il le frappe deux ou trois fois de son fouet, avec une telle adresse qu'il ne lui fait aucun mal, tandis que les spectateurs sont stupéfaits en voyant que le flagellé n'éprouve aucune douleur. Le grand prêtre répète cette cérémonie jusqu'à ce qu'il ait donné le même témoignage de satisfaction à chacun de ses disciples. Il s'arrête alors, et des confitures sont distribuées à tous les assistants. C'est ainsi que se termine la *fête* du Gokul-Ashtumi parmi les Indous de la caste soudra.

Hâtons-nous maintenant de revenir en Europe, pour y assister à une *fête* bien autrement drolatique que celle du Gokul-Ashtumi.

— Mœurs et cout. *Fête des Fous*, appelée aussi *fête des Sots*, *fête des Innocents*, *fête de l'Ane*. Cette *fête*, populaire au moyen âge, l'une des plus célèbres de celles qui se sont conservées dans nos provinces, résista d'autant plus longtemps aux modifications des goûts et des idées publiques, que l'on y trouvait un souvenir des Saturnales, rappelant aux puissants de la terre que leur supériorité ne serait pas éternelle. La *fête des Fous* se célébrait à Sens plus particulièrement : elle était très-ancienne, selon les termes mêmes d'une ordonnance de 1245 qui voulut la proscrire. Mais le premier monument qui en constate l'existence est le *Missel* attribué à l'archevêque Pierre de Corbeil, lequel siégea de 1199 à 1221. Ce manuscrit, qui contient l'office de la Circoncision, est bien différent de ce qu'on avait longtemps supposé. Il a été publié par la Société archéologique de Sens, et il offre une suite de morceaux religieux fort graves, dont la mélodie remarquable a attiré l'attention de M. Félix Clément, chargé de diriger la musique de la Sainte-Chapelle, lors de la prestation de serment de la magistrature en 1849. Quelques chants seulement sont appropriés à la circonstance, c'est-à-dire à la *fête de l'Ane*.

M. Chérest, qui a fait une *Histoire de la fête des Fous* à Sens, en déduit fort minutieusement toutes les vicissitudes depuis sa réforme par Pierre de Corbeil, jusqu'à sa suppression en 1547. On voit qu'au XVe siècle elle avait dégénéré en extravagances. Ainsi, le jour de la fête (12 janvier), le préchantre des fous devait recevoir sur le dos, à l'heure des vêpres, une aspersion de trois seaux d'eau. Les vicaires de la cathédrale de Sens érigeaient un théâtre sur la place Saint-Etienne, et y jouaient des mystères qu'ils assaisonnaient de farces et de scènes bizarres. Ils faisaient la barbe à leur préchantre et à d'autres gens de bonne volonté. On conserve précieusement à la bibliothèque de Sens le *Missel de la fête des Fous ou de l'Ane*, attribué à l'archevêque Pierre de Corbeil : ce *Missel* a pour couverture un diptyque, ou double plaque en ivoire sculpté, représentant un *Triomphe de Bacchus Hélios;* le travail en est merveilleux.

Il y a peu de villes en France qui n'aient possédé, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et même jusqu'au milieu du XVIIIe, des sociétés ou confréries extravagantes, connues sous les noms de *cours des Sots* ou *des Fous*, etc. Une des plus célèbres était l'*infanterie dijonnaise*, établie au XIVe siècle dans la capitale de la Bourgogne, par Adolphe, comte de Clèves, et approuvée, en 1454, par le duc Philippe le Bon. Ses membres s'assemblaient tous les ans au temps des vendanges et mangeaient tous ensemble au nombre de 500. Ils faisaient une promenade dans la ville, montés sur des chariots et des chevaux, et déguisés de toutes manières, haranguant le peuple et faisant la satire des mœurs du siècle. Les sociétaires portaient des habits bigarrés de jaune, de rouge, de vert, un bonnet à deux pointes avec des sonnettes. Ils tenaient à la main des marottes. Leur chef électif, la *Mère folle*, s'avançait sur une haquenée blanche, ou dans un chariot magnifique. Elle avait une cour comme un souverain, une garde suisse, une garde à cheval, des officiers de justice, un chancelier, un écuyer, etc. Les jugements qu'elle rendait s'exécutaient nonobstant appel, qui se portait au parlement. L'infanterie, qui se composait de plus de 200 hommes, avait un guidon et un drapeau sur lesquels était peinte une femme assise, vêtue de trois couleurs, avec un chaperon à deux cornes et une infinité de petits fous qui sortaient de dessous ses jupons et des fentes de ses habits. Autour était écrit : *Stultis plena sunt omnia*, ou bien : *Stultorum infinitus est numerus*. En 1626, cette société fit graver un sceau ayant pour devise : *Sapientes stulti aliquando;* et pour exergue : *Stultitiam simulare summa prudentia est*. L'*infanterie dijonnaise* a compté parmi ses membres beaucoup de personnages illustres, entre autres un comte d'Harcourt, un évêque de Langres, etc. Bien plus, voici l'acte de réception de Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, admis en la compagnie de la *Mère folle* de Dijon, l'an 1626 : « Les superlatifs, mirelefiques et scientifiques loppinans de l'infanterie dijonnoise, régens d'Appollon et des Muses; nous, légitimes enfans figuratifs du vénérable pere Bon-temps et de la Marotte, ses petits-fils, neveux et arrière-neveux, rouges, jaunes, verts, couverts et découverts et forts en gueules : à tous fous, archifous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poëtes de nature, bizarres, durs et bien mols, almanachs vieux et nouveaux, passés, présens et à venir, *salut :* dont les pistoles, ducas et autres espèces forgées à la portugaise, vin nouveau sans aucun malaise; savoir faisons, et cholme qui ne le voudra croire, que haut et puissant seigneur Henri de Bourbon, à toute outrance auroit S. A. honoré de sa présence les feslus et goquelus mignons de la *Mère folle*, et daigné requérir en pleine assemblée d'infanterie, être immatriculé et recepturé, comme il a été reçu et a été couvert du chaperon sans pareil, et pris en main la marotte, et juré par elle et pour elle ligue offensive et défensive, soutenir inviolablement, garder et maintenir folie en tous ses points, s'en aider et servir à toute fin, requérant lettres à ce convenables. A quoi inclinant, de l'avis de notre très-redoutable dame et mère, de notre certaine science, connaissance, puissance et autorité, sans autre information précédente, à plein confiant S. A., avons icelle, avec allégresse par ses présentes *Hurelu*, *berelu*, à bras ouverts et découverts, reçu et impatronisé, le recevons et impatronisons en notre infan-

terie dijonnoise, en telle sorte et manière, qu'elle demeure incorporée au cabinet de Linteste, et généralement tant que folie durera, pour, par elle y être, tenir et exercer à son choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité et puissance, que le ciel, sa naissance, son épée lui ont acquis. Prêtant S. A. mainforte à ce que folie s'éternise et ne soit empêchée, ains ait cours et decours, débit de sa marchandise, trafic et commerce en tout pays, soit libre partout et en tout priviléqiée. Moyennant quoi, il est permis à S. A. ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc sur franc, *ante*, *subante*, *perante*, sans interruption, diminution ou interlocutoire que le branle de la mâchoire; et ce aux gages et prix de sa valeur, qu'avons assignés et assignons sur nos champs de Mars, et dépouilles des ennemis de la France, qu'elle le verra par ses mains sans en être comptable, donné et souhaité à S. A.

> A Dijon où elle a été,
> Et où l'on boit à la santé;
> L'an six cent mil avec vingt-six,
> Que tous les fous étoient assis.

Signé par ordonnance des redoutables seigneurs, buvans et folatiques, et contre-signé DESCHAMPS, *maire*; et plus bas, LE GRIFFONVERD. »

S'il arrivait dans la ville quelque événement singulier, comme larcins, meurtres, mariages bizarres, séduction, etc., alors les chariots et l'infanterie étaient sur pied, et l'on habillait une personne de la troupe de manière à imiter en charge les héros de l'aventure : c'est ce que l'on appelait *faire marcher la mère folle* ou l'*infanterie dijonnoise*. Les poésies et satires se récitaient devant le logis du gouverneur, ensuite devant la maison du premier président du parlement, et enfin devant celle du maire. Cette licence dépassa, à ce qu'il paraît, les bornes qu'on devait respecter sous une monarchie absolue. Richelieu n'entendit pas plaisanterie à ce sujet. Par édit donné à Lyon, le 21 juin 1630, l'infanterie dijonnaise fut supprimée. Cet édit porte : « Considérant aussi les plaintes qui nous ont été faites de la coutume scandaleuse observée en ladite ville de Dijon, d'une assemblée d'infanterie et mère folie, qui est vraiment une mère et pure folie, des désordres et débauches qu'elle a produits et produit encore contre les bonnes mœurs, repos et tranquillité de la ville, avec mauvais exemples. Voulant déraciner ce mal et empêcher qu'il ne renaisse si vite à l'avenir, nous avons, de notre pleine puissance et autorité royale, abrogé, révoqué et aboli, etc., ladite compagnie. Défendons à tous nos sujets de s'associer sous le nom d'*infanterie* ou *Mère folie*, ni faire ensemble festins à ce sujet, à peine d'être declarés indignes de toutes charges de ville, dont dès à présent nous les avons déclarés indignes et incapables d'y être jamais appelés; et, outre ce, à peine d'être punis comme perturbateurs du repos public. »

Depuis, la joyeuse confrérie ne s'assembla plus de son autorité privée, mais avec la permission des gouverneurs, comme en 1638, en 1650, etc. La même société existait sous le nom de *Gaillardon* dans d'autres villes de Bourgogne, à Châlons, par exemple, où elle fut supprimée vers le même temps. A Bouchain, régnait, de par Momus, un *prévôt des Etourdis;* à Lille, un *prince d'Amour*, un roi de l'*Epinette;* à Ham, un *prince des Fous*, qui a fait passer à l'état de sobriquet les mots de *fous de Ham.* Valenciennes avait la *fête* du *prince de l'Etrille;* Cambrai, celle du *roi des Ribauds;* Arras, celle de l'*abbé de Liesse;* Douai, la *fête aux Anes;* Auxonne, la *Société des Ménétriers;* Avallon, le *Papegai;* Langres, la *danse aux Sabots;* Dôle, le *roi de la Pie;* Durenque, l'*empereur des Gaillards;* Harfleur, la *fête de la Scie;* Paris, les *Enfants sans-souci*, le *régiment de la Calotte*, la *confrérie de Naloyau.* A Rouen, à Evreux, les *fous* reconnaissaient pour chef un *abbé* qu'ils élisaient annuellement sous le titre d'*abbé des Coqueluchiers*, plus tard sous celui d'*abbé des Cornards* ou *Conards.* La famillé de Buzot, le député, fut longtemps en possession de fournir des abbés à cette confrérie. La dignité suprême y donnait lieu, du reste, à beaucoup de brigues et changeait assez de titulaire.

> *Cornards* sont les Buzot et non les Rabylliś.
> *O fortuna potens, quam variabilis!*

dit une espèce de poëme macaronique du XVIe siècle, où figurent des noms de famille que l'on connaît encore aujourd'hui dans l'Eure. Le cérémonial usité pour l'*abbé des Cornards* ne différait des autres divertissements du même genre que par le *libretto*, qui variait nécessairement en raison des personnalités toutes locales, qu'il était, avant tout, destiné à célébrer. Aujourd'hui même, il se chante encore à Evreux, parmi le peuple, des espèces de *noëls* qui ont fait, évidemment, partie de ce rituel grotesque. Le dignitaire se promenait par la ville monté sur un âne, et autour de lui on chantait cette hymne *farcie*, conservée par le *Mercure* d'avril 1725 :

> *De animo bono nostro,*
> *Meliori et optimo,*
> *Debemus* faire feste.
> En revenant de *Gravinaria*
> Un gros chardon *reperit in via*
> Il lui coupa la teste.
> *Vir monachus in mense Julio*
> *Egressus est e monasterio;*
> C'est dom de la Bucaille
> *Egressus est sine licentia,*
> Pour aller voir *dona Venissia,*
> Et faire la ripaille.

En 1540, le cortége de l'*abbé des Cornards* fut composé de 2,500 personnes richement vêtues et masquées, figurant divers personnages allégoriques, tels que l'Avarice, l'Infidélité, le Désespoir; les acteurs jouaient publiquement l'Eglise, la justice, la noblesse, le pape, le roi, l'empereur; ils récitaient des satires et se moquaient de toutes les institutions. L'abbé, crossé et mitré, était traîné sur un char superbe au milieu d'un groupe de musiciens montés sur des chevaux; d'autres chars le suivaient, et le cortége s'avançait en distribuant aux dames des dragées et en chantant des couplets. Au pont de Robec était dressé un théâtre, où un orchestre nombreux attendait l'abbé; on y jouait encore des allégories satiriques, et la journée se terminait par des festins, des danses et des illuminations.

Quelques savants du dernier siècle se sont fort escrimés pour trouver une étymologie docte et pudique au titre de l'*abbé des Cornards;* mais ils n'ont pas réussi à détruire l'autorité, à amoindrir les prérogatives de ce terrible abbé, qui prenait pour but les infortunes conjugales. C'était le jour de la Saint-Barnabé qu'il exerçait sa redoutable royauté, et, par une singulière coïncidence, ce jour était le même où se faisait à Lisieux une cavalcade ecclésiastique, dont le programme n'offrait rien de bien édifiant. Plusieurs chapitres de France avaient, en outre, leur *abbé des Fous*, dont les fonctions consistaient à signaler certaines inadvertances cléricales. Rodez avait son *prieur de la mal-gouverne*, dont le titre indique les abus qu'il était appelé à châtier; Le Quesnoy, son *prieur du plat d'argent;* Viviers, son *abbé du clergé*, élu par les membres du bas chœur. Le récipiendiaire était porté sur les épaules de ses mandataires, dans une salle où tout le chapitre, y compris l'évêque, était rassemblé, et devait se lever à son arrivée. Une collation copieuse y était disposée. Lorsqu'elle avait mis en gaieté les assistants, ils se divisaient en deux bandes, le haut chœur d'un côté, le bas chœur de l'autre, et s'apostrophaient de chansons, de paroles et de lazzi, jusqu'à ce que la victoire restât, comme cela arrive souvent encore, à ceux qui criaient le plus fort et le plus longtemps. Le jour de la Saint-Etienne paraissait un jeune clerc sous le titre d'*évêque fou* (*episcopus stultus*), et qui, pendant les trois jours de Saint-Etienne, de Saint-Jean et des Innocents, occupait le siége épiscopal, revêtu des ornements pontificaux, excepté que la mitre était remplacée par une sorte de bourrelet. A la fin de l'office, où il recevait les mêmes honneurs que le véritable prélat, son aumônier disait à haute voix : *Silete! silete! silentium habete.* Le chœur répondait : *Deo gratias.* L'évêque, peu après avoir dit l'*adjutorium*, donnait sa bénédiction, suivie de ces grotesques indulgences que prononçait gravement son aumônier : « De par Moussenhor l'évesque, que Dieu vous donne mal au *bescle* (foie), avec une plene *banasta* (banne) de pardons, et *dos dès de roycha dessos lo mento* (et deux doigts de teigne sous le menton), ou bien encore :

> *Moussenhor quel ayssi pressenz.*
> *Vos dona XIX banastas de mal de denz*
> *E à vos autras donas a tressi*
> *Donna una coa de rossi.*

« La *fête des Fous*, dit Millin, donnait lieu à des cérémonies extrêmement bizarres. On élisait un *évêque*, et même, dans quelques églises, un *pape des Fous.* Les prêtres étaient barbouillés de lie, masqués ou travestis de la manière la plus folle et la plus ridicule; ils dansaient en entrant dans le chœur, et y chantaient des chansons obscènes; les diacres et les sous-diacres mangeaient des boudins et des saucisses sur l'autel devant le célébrant, jouaient sous ses yeux aux cartes et aux dés, mettaient dans l'encensoir des morceaux de vieilles savates pour lui en faire respirer l'odeur. On les traînait ensuite tous par les rues dans des tombéreaux pleins d'ordures, où ils prenaient des postures lascives et faisaient des gestes impudiques. Plusieurs monuments rappellent encore ces bouffonneries dégoûtantes. Il existe des crédences de stalles sur lesquelles on voit des moines avec une marotte et des oreilles d'âne : on a voulu y représenter, sans doute, des personnages de la *fête des Fous* ainsi travestis. Cette farce impie recevait des modifications dans les divers pays où on la célébrait; elle a eu différents noms, à cause de quelques cérémonies bizarres qui y furent ajoutées : ainsi on l'appelait la *fête des Sous-diacres*, c'est-à-dire des *diacres saoûls*, la *fête des Cornards*, la *fête des Innocents.* »

Le chant de la *prose de l'Ane* était une des principales cérémonies de la *fête des Fous* qui avait lieu le jour de la Circoncision, et dont l'objet était d'honorer l'humble et utile animal qui avait assisté à la naissance de Jésus-Christ et l'avait porté sur son dos lors de son entrée à Jérusalem. L'église de Sens était une de celles où cette solennité se faisait avec le plus d'appareil. Avant le commencement des vêpres, le clergé se rendait processionnellement à la porte principale de l'église, et deux chantres à grosse voix chantaient dans le ton mineur ces trois vers, avant lesquels on lit cette rubrique : *Circumcisio Domini in januis ecclesiæ :*

> *Lux hodie, lux lætitiæ! me judice, tristis*
> *Quisquis erit, revomendus erit solemnibus istis.*
> *Læta volunt, quicunque colunt asinaria festa.*

« Ce jour est un jour de joie! Croyez-moi, qu'on éloigne de ces solennités quiconque sera triste! Ceux qui célèbrent la *fête de l'Ane* ne veulent que de la gaieté. »

Ils continuaient sur le même ton les vers suivants :

> *Sunt hodie procul invidiæ, procul omnia mæsta.*

« Loin d'ici le sentiment d'envie, loin d'ici tout ce qui est triste. »

Ici on lit en rubrique : *Conductus ad tabulam.*

Deux chanoines, députés, se rendaient alors auprès de l'âne, pour le conduire à la table, qui était le lieu où le préchantre lisait l'ordre des cérémonies et proclamait le nom de ceux qui devaient y prendre part. A Beauvais, l'âne portait sur son dos, jusqu'à la porte, une jeune fille qui figurait la Vierge Marie tenant le petit Jésus entre ses bras. On couvrait le modeste animal d'une belle chape, et on le mettait au lutrin, en entonnant la célèbre prose qui a été publiée tant de fois, et toujours avec des variantes, parce qu'elle se chantait différemment dans les diverses églises de France; car ces différences sont trop considérables et trop nombreuses pour qu'il soit possible de les attribuer, comme on l'a fait, à des fautes de copistes. Cette prose se chantait sur un ton majeur. Voici celle de Sens :

> *Orientis partibus*
> *Adventavit asinus,*
> *Pulcher et fortissimus,*
> *Sarcinis aptissimus.*
> Hez, sire âne, hez!
>
> *Hic in collibus Sichen,*
> *Enutritus sub Ruben,*
> *Transiit per Jordanem,*
> *Saliit in Bethleem.*
> Hez, sire âne, hez!
>
> *Saltu vincit hinnulos,*
> *Damas et capreolos*
> *Super dromedarios*
> *Velox madianeos.*
> Hez, sire âne, hez!
>
> *Aurum de Arabia,*
> *Thus et myrrham de Saba*
> *Tulit in ecclesia*
> *Virtus asinaria.*
> Hez, sire âne, hez!
>
> *Dum trahit vehicula*
> *Multa cum sarcinula*
> *Illius mandibula*
> *Dura terit pabula.*
> Hez, sire âne, hez!
>
> *Cum aristis hordeum*
> *Comedit et carduum*
> *Triticum a palea*
> *Segregat in area.*
> Hez, sire âne, hez!
>
> *Amen dicas, asine,*
> *Jam satur ex gramine,*
> *Amen, amen itera,*
> *Aspernare vetera.*
> Hez, sire âne, hez!

« Des contrées de l'Orient, il est arrivé un âne beau et fort, et propre à porter des fardeaux. Hez, sire âne, hez! »

« Cet âne a été nourri par Ruben, sur les collines de Sichen; il a traversé le Jourdain et sauté dans Béthléem. Hez, sire âne, hez! »

« Il peut vaincre à la course les faons, les daims et les chevreuils; il est plus rapide que les dromadaires de Madian. Hez, sire âne, hez! »

« La vertu de cet âne a porté dans l'église l'or de l'Arabie, l'encens et la myrrhe du pays de Saba. Hez, sire âne, hez! »

« Pendant qu'il traîne les chariots remplis de bagage, sa mâchoire broie un dur fourrage. Hez, sire âne, hez! »

« Il mange l'orge avec sa tige; il se repaît de chardons, et dans l'aire il sépare le froment de la paille. Hez, sire âne, hez! »

« Ane déjà soûl de grain, dites *amen*, dites *amen*, *amen* derechef, et méprisez les vieilleries. Hez, sire âne, hez! »

Après la première strophe, on trouve dans les copies de cette prose le couplet suivant, qui se chantait dans quelques églises :

> *Lentus erat pedibus*
> *Nisi foret baculus,*
> *Et eum clunibus*
> *Pungeret.*
> Hez, sire âne, hez!

« Sa marche était lente, si l'on ne faisait usage du bâton, et si on ne lui en faisait sentir l'aiguillon sur les fesses. Hez, sire âne, hez! »

Après la seconde strophe, on trouve encore dans les mêmes copies cet autre couplet :

> *Ecce magnis auribus*
> *Subjugalis filius,*
> *Asinus egregius*
> *Asinorum dominus.*
> Hez, sire âne, hez!

« Voici ce beau fils aux grandes oreilles, qui porte le joug, âne superbe et seigneur des ânes. Hez, sire âne, hez! »

Du Cange donne ainsi le refrain :

> Hez, sire âne, cor chantez,
> Belle bouche rechignez.
> On aura du foin assez
> Et de l'avoine à planter.

Ce refrain paraît plus moderne que celui de Sens, qui est bien plus simple. Voici encore, suivant Du Cange, le refrain du dernier couplet :

> Hez va! hez va! hez va hez!
> Bialz sire âne, cor allez
> Belle bouche, cor chantez.

Cette prose était suivie d'une antienne composée de commencements de psaumes où, de deux en deux vers, on répétait l'exclamation bachique et profane : *Evoe*, qui revenait plusieurs fois dans le cours de l'office. Ensuite le célébrant lisait les tables et entonnait les vêpres. Il chantait le *Deus in adjutorium*, et le chœur le terminait par un *Alleluia* coupé de la manière suivante :

> ALLE — *resonent omnes ecclesiæ,*
> *Cum dulci melo symphoniæ, etc.*
> *Unde Deo dicamus* — LUYA.

« *Alle* — que toutes les églises chantent, au son d'une douce symphonie..., afin que nous puissions dire à Dieu — *Luia.* »

Deux chantres à grosse voix annonçaient ensuite le commencement de l'office par ces trois vers :

> *Hæc est clara dies, clararum clara dierum,*
> *Hæc est festa dies, festarum festa dierum,*
> *Nobile nobilium, rutilans diadema dierum.*

Les trois vers, selon la rubrique, devaient être chantés *in falso.* Si la rubrique était bien observée, cela devait faire un terrible charivari; mais ces mots pourraient aussi indiquer ce que nous appelons faux-bourdon. Nous verrons toutefois, par l'intimation faite au clergé, lors de la suppression de la *fête des Fous*, de chanter mélodieusement et sans dissonance, que le chœur devait s'étudier à fausser réellement le plus qu'il était possible, et profitait de la permission. Ce jour-là, l'office entier était une véritable rapsodie de tout ce qui se chantait pendant le cours de l'année. On y retrouve des fragments des autres offices : les morceaux tristes sont mêlés avec les morceaux joyeux; c'est l'assemblage le plus bizarre qu'on puisse imaginer. Cet office devait durer deux fois plus longtemps que ceux des plus grandes *fêtes;* il était donc nécessaire que les chantres et les assistants se désaltérassent de temps en temps; aussi n'y manquaient-ils pas. Tout l'office était entremêlé de morceaux en prose et d'autres en vers léonins, au milieu et à la fin. Dans les intervalles des leçons, on faisait manger et boire l'âne; enfin on le menait dans la nef, où tout le peuple mêlé au clergé dansait autour de lui; on tâchait d'imiter son chant. Lorsque la danse était finie, on le reconduisait au chœur, où le clergé terminait la *fête.* Pendant que l'on conduisait l'âne, on chantait le morceau suivant, qui, dans le *Missel*, a pour titre : *Conductus ad Eudos :*

> *Natus est, natus est, natus est hodie Dominus,*
> *Qui mundi diluit facinus,*
> *Quem pater factor omnium*
> *In hoc misit exilium,*
> *Ut facturam redimeret*
> *Et paradiso redderet.*
> *Nec, nec, nec minuit quod erat,*
> *Assumens quod non erat;*
> *Sed, carnis sumpto pallio*
> *In Virginis palatio, O,*
> *Ut sponsus e thalamo, O,*
> *Processit ex utero, O;*
> *Flos de Jesse virgula*
> *A fructu replet sæcula, A.*
> *Hunc prædixit prophetia*
> *Nasciturum ex Maria;*
> *Quando flos iste nascitur,*
> *Diabolus confunditur,*
> *Et moritur mors, et moritur mors, et moritur mors.*
> *Te Deum laudamus.*

« Il est né, il est né, il est né aujourd'hui, le Seigneur qui efface les péchés du monde, que le Père, créateur de tout, a envoyé dans ce lieu d'exil pour racheter sa créature et la rendre au paradis. Il n'a pas, il n'a pas, il n'a pas diminué ce qu'il était, en devenant ce qu'il n'était pas; mais, en prenant l'enveloppe de chair dans le palais (le sein) de la Vierge comme l'époux sort de la chambre nuptiale, il est sorti du sein de sa mère; la fleur de la branche de Jessé remplit les siècles de son fruit. C'est lui que la prophétie a prédit devoir naître de Marie; quand cette fleur naît, le diable est confondu, et la mort meurt, et la mort meurt, et la mort meurt. Nous te louons, Seigneur. »

Après les premières vêpres et les complies, le préchantre de Sens conduisait dans les rues la bande joyeuse, précédée d'une énorme lanterne : on allait au grand théâtre dressé devant l'église; on y représentait les farces les plus indécentes. Le chant et la danse étaient terminés par des seaux d'eau que l'on jetait sur la tête du préchantre. On rentrait pour les matines, où quelques hommes nus recevaient plusieurs seaux d'eau sur le corps. L'office de la messe est du même genre que celui de la veille de Noël; le prêtre disait à

l'introït : ***Puer natus est; cantate Evoe!*** La rubrique *Ad prandium*, qui termine tout cet office, prouve qu'après vêpres on allait se mettre à table. Le répons contient une invocation à Jésus-Christ et à la sainte Vierge, pour exciter à la bonne chère et inspirer des propos joyeux. Si l'on invitait à bien manger, les libations n'étaient pas non plus oubliées, ainsi que le montre cette autre rubrique : *Conductus ad poculum*. Le répons était dans le même sens que le précédent. Maurice, évêque de Paris, qui mourut vers 1196, avait travaillé à détruire ces folles superstitions; mais il n'y put réussir, puisque, après lui, on en trouve encore des traces. Un acte de 1245, tiré des archives du chapitre de Sens, fait voir qu'à cette époque Odon, évêque de cette Eglise, prohiba les travestissements, et réprima quelques-unes des dissolutions qui accompagnaient toujours cette *fête;* mais elle ne fut pas tout à fait défendue; elle dura encore plusieurs siècles. On voit qu'en 1444, la Faculté de théologie, à la requête de quelques évêques, écrivit une lettre à tous les prélats et chapitres pour condamner cette *fête* et l'abolir. Cependant les actes des conciles qui furent publiés en 1460, selon d'autres en 1485, ne parlent encore que des abus qu'il fallait en retrancher. Il est dit seulement que, pour éviter le scandale, tous ceux à qui il est prescrit d'assister à l'office de la Circoncision doivent être vêtus d'une manière convenable à leur dignité ecclésiastique, et chanter le plus mélodieusement qu'ils pourront, sans dissonance; que chacun doit remplir son devoir avec décence, surtout dans l'église; qu'aux vêpres on ne jettera sur le préchantre des fous que trois seaux d'eau au plus; qu'on ne doit point conduire des hommes nus le lendemain de Noël; mais qu'il faut seulement les mener au puits du cloître et ne jeter sur eux qu'un seau d'eau, sans leur faire du mal; que tous les contrevenants encourront la peine de la suspense. Cependant il est permis aux fous de faire, hors de l'église, toutes les autres cérémonies d'usage, pourvu qu'il n'en arrive aucune injure ni aucun dommage à personne. Malgré la censure de la Sorbonne, la *fête des Fous* subsista donc encore longtemps. Des actes du chapitre de Sens, des années 1514 et 1517, donnent la permission de la célébrer. Il paraît seulement qu'en 1511 un préchantre des fous, appelé Bissard, s'étant permis de se faire tondre la barbe à la manière des comédiens, et de jouer quelque personnage à la *fête* de la Circoncision, la *fête des Fous* n'eut pas lieu cette année. On trouve encore, à différentes dates, des discussions relatives à la *fête des Fous*, tantôt défendue et tantôt permise, avec des modifications qui tendaient toujours à en diminuer l'indécence et l'obscénité; mais elle ne cessa tout à fait que vers la fin du XVIe siècle. Ce n'était pas, d'ailleurs, seulement dans les cathédrales et dans les collégiales que se célébrait cette *fête*. Cette impiété avait aussi pénétré dans les monastères des deux sexes. Il existe une lettre curieuse que Neuré écrivit à Gassendi en 1645, pour se plaindre de ces désordres. Voici comment il parle de la *fête des Innocents* chez les cordeliers d'Antibes : « Ni les religieux prêtres, ni les gardiens ne vont au chœur ce jour-là. Les frères lais, les frères coupe-chou qui vont à la quête, ceux qui travaillent à la cuisine, les marmitons, les jardiniers occupent leur place dans l'église. Ils se revêtent d'ornements sacerdotaux, mais tout déchirés s'ils en trouvent, et tournés à l'envers. Ils tiennent dans leurs mains des livres renversés et à rebours, où ils font semblant de lire avec des lunettes dont ils ont ôté les verres, et où ils ont agencé des écorces d'orange, ce qui les rend si difformes et si épouvantables, qu'il faut l'avoir vu pour le croire, surtout après qu'avoir soufflé dans leurs encensoirs, qu'ils remuent par dérision, ils se font voler de la cendre au visage et s'en couvrent la tête les uns des autres. Ils ne chantent ni psaumes ni cantiques, mais ils poussent des cris semblables à ceux des pourceaux, de sorte que les bêtes brutes feraient aussi bien qu'eux l'office de ce jour. » Le même jour, dans plusieurs couvents de femmes, les religieuses étaient habillées en pensionnaires, travesties en professes. Ces processions bizarres, ces grotesques mascarades, avaient sans doute été instituées pour faire diversion à la monotonie du cloître, à l'époque de confusion, de désordre et d'abrutissement qui suivit la mort de Charlemagne. Dans ces *fêtes*, qu'on eût dit un souvenir outré des Saturnales, des Calendes et des Lupercales, on se montrait quelquefois demi-nu ou couvert de peaux de cerfs, d'ours ou de loups, de costumes de femmes ou de baladins. Comme les saliens, les diacres dansaient dans l'église le jour de Noël, les enfants de chœur à la Saint-Jean, et les sous-diacres à la Circoncision. Un écrivain du XIIe siècle fait mention de ces danses, et ajoute qu'il y avait certaines églises où les évêques et les archevêques jouaient aux dés, à la paume, à la boule et autres jeux, et dansaient avec leur clergé dans les monastères et dans les maisons épiscopales. Ces divertissements, où les rangs ecclésiastiques étaient confondus pour quelques heures, s'appelaient la *liberté de décembre*. Les jeunes clercs, les sous-diacres officiaient publiquement et solennellement. Ils s'emparaient des hautes stalles, et les chanoines descendaient au bas chœur. La veille des Innocents, les jeunes clercs élisaient parmi eux un évêque, l'amenaient en triomphe dans l'église avec la mitre, la chape, les gants, la crosse et les autres ornements épiscopaux; il donnait la bénédiction au peuple, après quoi on le conduisait en procession à travers la ville. On lit dans l'*Histoire d'Autun* qu'à la *fête des Innocents*, supprimée en 1695, on conduisait à l'abbaye de Saint-Martin, qui était obligée de recevoir ce cortége avec les cérémonies d'usage, un enfant de chœur crossé et mitré, qui contrefaisait l'évêque des Innocents, ainsi qu'un chapelain représentant le roi Hérode, et plusieurs autres suppôts de l'Eglise, tous habillés cléricalement; ils montaient sur un théâtre élevé à cet effet dans la nef, et y représentaient le massacre des Innocents, le martyre de saint Sébastien ou quelque autre sujet de cette espèce. Les mêmes *fêtes*, désignées sous les divers noms de *fête des Innocents*, des *Fous*, des *Sous-diacres*, de l'*Ane*, etc., subsistèrent à Provins jusqu'au XVIIe siècle, à Châlons-sur-Marne jusqu'en 1583, à Nancy jusqu'en 1445, etc., et dans le Midi, au moins jusqu'à l'apparition du protestantisme. La persistance de semblables abus contribua même puissamment à provoquer une terrible réaction et à frayer la route aux nouvelles doctrines religieuses. Mais ces plaisirs de courte durée étaient vivement sentis et prodigieusement chers au peuple et au clergé, par cela même qu'ils étaient entremêlés de longues et périodiques douleurs : la peste, la famine, les subsides, la guerre, etc. Toutes les fois que le pouvoir séculier entreprit de les supprimer, il éprouva une énergique résistance de la part des habitants et des chanoines.

— Liturg. *Fêtes mobiles*. Suivant les décisions de l'Église catholique, la *fête* de Pâques doit être célébrée le 1er dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps. V. PÂQUES.

Il résulte de cette règle que Pâques ne peut pas arriver plus tôt que le 22 mars, ce qui n'a lieu qu'autant que la pleine lune tombe le 21 mars et que le lendemain se trouve être un dimanche. 1818 est la seule année du XIXe siècle où se rencontre ce concours de circonstances. Le carnaval, qui s'étend d'habitude depuis l'Epiphanie jusqu'au mercredi des Cendres, se trouve alors considérablement réduit par l'avance du carême. En 1818, par exemple, sa durée ne fut que de vingt-neuf jours, et Béranger se fit l'interprète des regrets que cette brièveté inspirait aux amis des réjouissances de cette saison :

> Carnaval, dont chacun pâtit,
> Dis-nous qui t'a fait si petit...

D'un autre côté, Pâques ne peut pas arriver plus tard que le 25 avril, ce qui a lieu lorsqu'une pleine lune tombe la veille de l'équinoxe et que la suivante, qui alors correspond au 18 avril, arrive un dimanche; il faut alors ajouter encore sept jours, ce qui conduit au 25 avril.

Quand on connaît la date du jour de Pâques pour une année, on peut en déduire celles de toutes les *fêtes* appelées *mobiles*, qui avancent ou reculent avec Pâques.

Voici la distribution de ces *fêtes :*

La Septuagésime est le 63e jour avant Pâques; Sexagésime, le 56e jour; Quinquagésime ou *dimanche gras*, le 49e; dimanche de la Passion, le 14e; celui des Rameaux, le 7e; Quasimodo est le premier dimanche après Pâques; l'Ascension est le jeudi, 40e jour après Pâques; la Pentecôte est le 10e jour après l'Ascension; la Trinité est le dimanche après la Pentecôte; la *Fête-Dieu* est le jeudi qui suit la Trinité; elle tombe deux mois plus tard que le samedi saint.

— *Fête-Dieu* ou *Fête du Saint Sacrement*. Cette solennité de l'Eglise catholique fut instituée par le pape Urbain IV, en 1264, pour honorer le corps du Christ présent dans l'eucharistie; aussi porte-t-elle, dans les anciens sacramentaires, le nom de *Festum corporis Christi;* en Espagne, le peuple l'appelle encore *fête du Corpus*. Elle se célébrait déjà dès les premiers temps de l'Eglise, mais sans grande solennité, le jeudi de la semaine sainte; Urbain IV la recula, à cause des nombreux offices empreints d'une tristesse particulière dont cette semaine est chargée, jusqu'au jeudi après l'octave de la Pentecôte; depuis le concordat, elle est reportée au dimanche suivant.

Urbain IV, dans la bulle qu'il publia à cet effet, exposa le but de la *fête*. « Quoique nous renouvelions, dit-il, chaque jour, à la messe, la mémoire de l'institution de ce sacrement, nous croyons néanmoins devoir la célébrer solennellement au moins une fois l'année, quand elle ne devrait servir qu'à confondre l'impiété et la folie des hérétiques; car le jeudi saint l'Eglise est occupée à la réconciliation des pénitents, à la consécration du saint chrême, au lavement des pieds et à plusieurs autres fonctions qui l'empêchent de s'occuper uniquement de ce mystère. » Il y fut encore invité, d'après la tradition ecclésiastique, par les sollicitations des religieuses de Liége, où il avait été diacre, et par un miracle que rapporte Antonin : quelques gouttes de vin, tombées du calice par la négligence d'un prêtre, avaient produit des gouttes de sang sur le corporal.

L'établissement de cette *fête* ne s'opéra pas d'une manière uniforme. Le diocèse de Troyes, dont le pape Urbain était originaire, l'accueillit le premier; on l'y célébrait déjà comme *fête* chômée, sous le nom de *Jour des mystères*, avant que ce pontife reçût la tiare, et c'est probablement en souvenir des coutumes de son pays qu'il en ordonna la célébration dans toute l'Eglise. Sur sa prière, Thomas d'Aquin composa pour la *fête* du Saint Sacrement un office spécial. En 1313, l'institution de cette *fête* fut reconnue régulière par le concile de Vienne, qui en rendit l'observation obligatoire; les rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, présents au concile, en ratifièrent les dispositions. Cinq ans plus tard, Jean XXII donna à la *Fête-Dieu* un octave pour la rendre plus solennelle; c'est de lui que date la *procession du saint sacrement*, partie essentielle de la solennité depuis cette époque.

Cette procession du saint sacrement a inspiré bien des descriptions poétiques aux écrivains religieux. Le catholicisme y déployait autrefois toutes ses pompes. Diderot, en plein XVIIIe siècle, disait qu'il n'avait jamais vu l'enthousiasme de la multitude à la procession de la *Fête-Dieu* sans être ému lui-même. « Je n'ai jamais vu, dit-il, cette longue suite de prêtres en habits sacerdotaux, ces jeunes acolytes vêtus de leurs aubes blanches, ceints de larges ceintures bleues et jetant des fleurs devant le saint sacrement, cette foule qui les précède et qui les suit dans un silence religieux, tant d'hommes le front prosterné contre terre; je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique entonné par les prêtres et répondu affectivement par une infinité de voix d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles ne s'en soient émues et que les larmes ne m'en soient venues aux yeux. » (*Essais sur la peinture.*) Le catholicisme, en effet, a toujours été un habile metteur en scène et s'est efforcé de frapper vivement les yeux et les imaginations.

Supprimée par la Révolution, la procession de la *Fête-Dieu* reparut timidement sous l'Empire. La Restauration en fit une *fête* publique; Louis XVIII et toute la famille royale assistèrent, en 1815, à cette procession, qui partit de Notre-Dame et traversa tout le centre de Paris, pavoisé de drapeaux et jonché de feuillage. Les feuilles religieuses d'alors, la *Quotidienne* entre autres, furent dans l'enthousiasme; une nouvelle ère datait, pour la France, de cette cérémonie. Ce fut, au contraire, une des lourdes fautes de la Restauration que cette importance donnée à de simples pratiques religieuses. Ces magnifiques processions, étalées par les rues des villes à grand renfort de troupes, au milieu d'une population forcée de chômer ce jour-là, quoi qu'elle en eût, et de tendre de tapisseries ses portes et ses murs, durèrent à Paris jusqu'en 1831. Le gouvernement de Louis-Philippe, dans un but de concorde facile à saisir, crut devoir interdire, dans les villes où se trouve un temple protestant, toute manifestation extérieure du culte. Dans quelques villes, cependant, la cérémonie s'effectue comme autrefois, d'un commun accord entre les autorités civiles et religieuses.

La *Fête-Dieu* se célébrait à Aix en Provence d'une façon singulière. Le roi René en régla lui-même le cérémonial vers l'an 1462. Elle durait cinq jours. Le lundi de la Pentecôte, le conseil de la ville élisait un *prince d'amour*, un *abbé de la jeunesse* et un *roi de la bazoche*. Le dimanche de la Trinité, les trois élus choisissaient leurs officiers; puis l'on faisait le *prélude du grand tournoi* dans la salle des pas-perdus du palais, et la *maître éprouve* (ce que nous nommerions *répétition générale*) dans les rues de la ville. La veille de la *Fête-Dieu*, nouvelle *éprouve* dans les rues; marche aux flambeaux du guet de la ville. Le jour de la *Fête-Dieu*, grande procession, messe solennelle, passades (passes d'armes), jeux divers. Le samedi, après la *Fête-Dieu*, plantation des *mais*. Les jeux étaient : le grand et le petit jeu des *diables*, le jeu du *chat*, la *reine de Saba*, la *belle étoile*, les *Tirassouns* (qui se traînent par terre), les *apôtres*, les *chevaux frux* (fringants), les *danseurs*, les *rascassetos* (les teigneux), le jeu de saint *Christophe*, le jeu de la *mort*. Cette *fête*, dans laquelle on représentait d'une façon naïve des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, mêlant le profane aux cérémonies de la religion, dégénéra peu à peu; elle menaçait de se changer en licencieuse saturnale, quand le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, vint à bout d'abolir ce qu'elle avait de plus profane. La procession subsistait encore dans la dernière moitié du XVIIIe siècle avec une partie des cérémonies introduites par le roi René. A la Révolution, elle disparut.

Fêtes des Gastines. V. GASTINES (fêtes des).

Fête des lanternes, fête célèbre en Chine. V. LANTERNE.

Fête des Loges V. LOGES.

Fête des moissons. V. MOISSON.

Fête des Rois. V. EPIPHANIE.

Fête des vignerons, à Vevey, fête célèbre qui a lieu annuellement à Vevey, dans le canton de Vaud, et qui est renommée dans toute l'Europe. V. VEVEY.

Fête des Fous de Sens (OFFICE DE LA), livre très-curieux, publié en 1857 par M. Bourquelot, et qui donne pour la première fois l'édition complète d'un précieux manuscrit du XIIIe siècle. Jusqu'à la publication de ce manuscrit, on avait pu prétendre que les couplets de *sire Asne*, donnés par Dulaure et Michelet, étaient d'invention voltairienne. M. F. Clément n'avait point hésité à soutenir cette thèse; mais voici que ces couplets apparaissent dans cet office, dont la rédaction est attribuée à Pierre de Corbeil, évêque de Sens, lequel mourut en 1222. Il faut donc bien reconnaître que les obscénités, qu'on disait jusque-là inventées par l'école de Voltaire, faisaient partie des cérémonies bouffonnes célébrées en pleine église. Avant même que cette justification fût acquise aux historiens modernes, il semblerait qu'on n'eût dû nier ces excès de la liberté populaire pendant la *fête des Fous*, pas plus qu'on ne niait les bas-reliefs obscènes qui se trouvent sculptés sur les murs des cathédrales. On ne se fût même pas étonné de ces licences, si l'on avait compris l'esprit et la politique de l'Eglise. Tout ce que l'Eglise n'a pu détruire, elle a mis ses soins à le transformer. Elle a béni et s'est approprié les temples païens qui ont échappé à la destruction; de même, elle a transformé en légendes chrétiennes un bon nombre de traditions païennes qui avaient résisté à ses attaques et s'étaient trop profondément enracinées dans l'imagination populaire. De là est venu le culte de tant de saints dont la science moderne a déterminé la provenance toute païenne. Or, ce qu'elle a fait pour les saints et pour les temples, l'Eglise l'a fait pour les *fêtes;* car il est impossible de méconnaître dans les *fêtes des Fous*, des *Sots*, des *Sous-diacres*, etc., la continuation des *fêtes* antiques.

M. Bourquelot cite de Guillaume d'Auxerre quelques lignes qui prouvent que l'Eglise avait parfaitement conscience du travail de transformation qu'elle accomplissait à l'égard de toutes ces traditions persistantes du paganisme : « L'Eglise voulut supprimer cette fête, dit Guillaume d'Auxerre; mais, ne pouvant l'extirper, elle la remplaça par une autre qui l'efface. L'Eglise a converti ces réjouissances contraires à la foi en réjouissances qui ne sont plus contraires à la foi. » C'est pourquoi elle daignait, en ces jours de fête, s'associer à la folie populaire pour la diriger et la restreindre. M. Bourquelot a certainement raison quand il dit que « les *Fêtes des Innocents*, des *Fous*, de l'*Ane*, des *Sous-diacres*, lui paraissent de joyeuses représailles du peuple contre les grands, et du clergé contre les dignitaires de l'Eglise. » Le texte de l'*Office de la fête des Fous*, dont tant de fragments avaient été cités, souvent d'une façon inexacte, est tout en latin. M. Bourquelot s'est attaché, dans des notes nombreuses, à désigner les variantes qu'apportaient aux différentes cérémonies de la fête les habitudes et les traditions des localités particulières. Ces variantes, d'ailleurs, ne dénaturent point du tout l'ordre général de la fête, tel qu'il est décrit dans le manuscrit de Pierre de Corbeil. Elles ne concernent que quelques détails de l'exécution et quelques vers. L'auteur donne la traduction notée de certains airs sur lesquels étaient entonnés quelques chants populaires de cette fête.

Fête d'Alexandre (LA), ou la *Puissance de la musique*, ode célèbre de Dryden (1697), composée pour le jour de sainte Cécile. Cette ode, regardée comme la plus belle de la poésie anglaise, est un produit de l'extrême vieillesse de Dryden, qui paraît ne pas s'être douté de tout le génie qu'il a su mettre dans ce morceau lyrique. Il ne faut pas confondre cette ode avec une autre écrite sur le même sujet par Dryden. Pour être moins vantée, cette dernière, la première en date, n'est pas dépourvue de beautés d'un ordre supérieur. Le début n'offre pas un tableau aussi dramatique que la *Fête d'Alexandre ;* mais la conception du poëte a peut-être quelque chose de plus profond; on pourrait citer des vers d'une sublime énergie.

« Dryden, dit M. Taine, est au besoin musicien et peintre; il écrit des airs de bravoure qui ébranlent tous les sens, s'ils ne descendent pas jusqu'au cœur. Telle est cette ode pour la fête de sainte Cécile, admirable fanfare où le mètre et le son impriment dans les nerfs les émotions de l'esprit, chef-d'œuvre d'entraînement et d'art que Victor Hugo seul a renouvelé. Alexandre est sur son trône, dans le palais de Persépolis; à côté de lui, Thaïs, florissante de beauté; devant lui, dans l'immense salle, tous ses glorieux capitaines. Et Timothée chante; il chante Bacchus, « Bacchus, toujours beau, Bacchus, toujours » jeune; le joyeux dieu vient en triomphe; » sonnez les trompettes! battez les tambours! » Il vient la face empourprée, les yeux riants; » que les hautbois résonnent! Il vient, il vient, » Bacchus, toujours beau, toujours jeune; Bac» chus a le premier établi les joies du vin; les » dons de Bacchus sont un trésor; le vin est le » plaisir du soldat; riche est le trésor, doux est » le plaisir; doux est le plaisir après la peine. » Et sous les sons vibrants, le roi se trouble; ses joues s'enflamment, ses combats lui reviennent en mémoire; il défie les hommes et les dieux. Alors un chant triste l'apaise : Timothée pleure la mort de Darius trahi. Puis un chant tendre l'amollit : Timothée célèbre l'amour et la rayonnante beauté de Thaïs. Tout à coup les sons de la lyre grondent comme un tonnerre; le roi, assoupi, se redresse égaré, les yeux fixes. « Vengeance !

» vengeance! regarde les Furies qui se lèvent; » regarde les serpents qu'elles brandissent, » comme ils sifflent dans l'air! et ces étincelles » qui jaillissent de leurs yeux! Vois cette bande » de spectres, chacun une torche à la main : » ce sont les spectres des Grecs immolés dans » les batailles, laissés sur la plaine sans sépul- » ture, sans honneurs! Regarde comme ils se- » couent leurs torches, comme ils les lèvent, » comme ils montrent les palais persans, les » temples étincelants des dieux leurs ennemis!» Les princes applaudissent, ils saisissent des flambeaux, ils courent, Thaïs les conduit, et la nouvelle Hélène brûle la nouvelle Troie! Ainsi, jadis la musique attendrissait, exaltait, maîtrisait les hommes; les vers de Dryden, en décrivant son pouvoir, l'ont retrouvé.

Ce qui frappe dans cette composition, outre le mouvement et la conception, outre la noblesse du style et la majesté des images, c'est son caractère dramatique; c'est en même temps un dithyrambe et une ode en action. « De toutes les odes modernes, dit Voltaire, celle où il règne le plus grand enthousiasme, qui ne s'affaiblit jamais, et qui ne tombe ni dans le faux ni dans l'ampoulé, est le *Timothée* ou la *Fête d'Alexandre*, par Dryden. Elle est encore regardée, en Angleterre, comme un chef-d'œuvre inimitable, dont Pope n'a pu approcher quand il a voulu s'exercer dans le même genre. Cette ode fut chantée, et si on avait eu un musicien digne du poëte, ce serait le chef-d'œuvre de la poésie lyrique. »

Un critique anglais d'une grande autorité, l'historien Hallam, n'hésite pas à soutenir que la *Fête d'Alexandre* a été trop vantée; elle ne serait ni le chef-d'œuvre de Dryden, ni la plus belle ode du Parnasse anglais. « Le mérite de cette pièce est incontestable, dit-il; elle a cette saveur de terroir, cet entraînement, cette puissance de langage qui appartiennent à Dryden; les transitions en sont vives, les contrastes habilement ménagés. Mais on y remarque peu de vers d'une grande beauté poétique; et il en est qui tombent au niveau d'une simple chanson bachique. En un mot, la *Fête d'Alexandre* a les défauts, comme les qualités, de la poésie destinée à être soutenue par un accompagnement musical. »

La *Fête d'Alexandre* a été mise en musique par différents compositeurs; en 1735, elle fut exécutée orchestrée par Hændel, sur le théâtre de Covent-Garden. On lit dans l'*Essai sur le génie de Pope*, par Warton, l'anecdote suivante sur cette ode célèbre : « Lord Bolingbroke, étant allé un matin rendre visite à Dryden, le trouva dans une extrême agitation d'esprit, au point qu'il tremblait. Il lui en demanda la cause. « J'ai été sur pied toute la » nuit, répondit le vieux poëte; mes amis les » musiciens m'ont fait promettre de leur don- » ner une ode pour leur fête de sainte Cécile. » Le sujet qui se présentait m'a tellement » frappé, que je n'ai pu le quitter avant de » l'avoir tout à fait rempli. » Et il lui montra aussitôt cette ode, qui place la poésie lyrique anglaise au-dessus de celle de toutes les autres nations. » On a vu plus haut que l'historien Hallam est en désaccord avec Warton, qu'aveugle l'esprit de patriotisme. On cite même deux ou trois odes anglaises qui rivalisent avec celle de Dryden; depuis l'avénement de l'école romantique, la France n'a rien à envier à l'Angleterre en fait de poésie lyrique. Pope eut aussi l'idée de faire une ode à sainte Cécile, mais la copie est loin de valoir l'original.

Fêtes et courtisanes de la Grèce, par Chaussard. A la biographie de Chaussard, nous avons négligé de parler de cet ouvrage; nous ne l'avons même pas cité. C'est un oubli que nous réparons ici, et, pour que ce *mea culpa* soit complet, nous allons donner à ce compte rendu une étendue double de celle qu'il mérite réellement. Cet ouvrage, publié sans nom d'auteur, en 1803, et dont la quatrième édition, parue en 1821 (4 vol. in-8°, Paris, Barba), offre des modifications considérables de la rédaction primitive, est présenté comme un supplément aux *Voyages d'Anacharsis* et d'*Anténor*. L'auteur reproche assez vivement au premier de ces ouvrages les omissions volontaires par lesquelles l'abbé Barthélemy a cru devoir obscurcir et fausser jusqu'à un certain point le caractère de l'antiquité. « Sage mentor, il n'a pas osé conduire le jeune Anacharsis dans le temple des voluptés. Resserré par le cercle même qu'il avait tracé, il n'a pu embrasser le système complet des fêtes, et il n'a point dû publier l'histoire des courtisanes. Le caractère, la profession de l'auteur, le sentiment des convenances, celui de ses rapports, et peut-être sa faiblesse physique et morale..., tout lui fit une loi d'épaissir le voile que la pudeur a laissé retomber sur la piquante nudité de ces objets. » Chaussard n'avait pas les mêmes motifs de réserve, et l'on s'en aperçoit aisément en lisant son ouvrage, où la sincérité de l'érudition ne le cède pas, d'ailleurs, à la sincérité de l'expression. Malgré la liberté excessive qu'il a laissée à sa plume, il ne craint pas d'ambitionner pour ses recherches une place scientifique que la rigueur des travaux de la critique moderne leur refuse. « Cet opuscule, qui, dans l'origine, fut, dit-il, destiné à répandre parmi les gens du monde des notions exactes et saines sur le système des institutions de l'antiquité, en déguisant l'instruction sous le voile de la frivolité, en jetant au milieu des salons et des boudoirs les découvertes et les résultats ensevelis dans la poussière des cabinets, pourra peut-être, grâce à l'exactitude, à l'étendue des citations et au nombre des autorités philosophiques qu'il rassemble, s'élever par la suite au rang de manuel classique ou de dictionnaire, sur une des parties les plus importantes du culte et des mœurs de l'antiquité. » Elève du célèbre Dupuis, l'auteur se vante d'avoir dû aux leçons d'un tel maître, « sinon des talents, du moins une raison ferme, indépendante et affranchie des préjugés; » il donne partout la preuve de son affranchissement des préjugés en ce qui touche les mœurs, et professe à cet égard la même opinion que les anciens, qui, dit-il, « n'avaient point notre fausse pudeur. » Il professe, avec de graves autorités, que « moins il y avait de pudeur dans les écrits, et plus il régnait d'honnêteté dans les mœurs. » Aussi n'hésite-t-il pas à nous avertir, dès le titre du livre, que cet ouvrage comprend, à côté de la chronique religieuse des anciens Grecs, la chronique « qu'aucuns nomment scandaleuse; » à côté du tableau de leurs mœurs publiques, le tableau non moins fidèle de leurs mœurs privées.

La quatrième édition est présentée sous une forme dramatique qui donne un attrait particulier à la lecture; elle contient des notes piquantes sur la mythologie comparée. Divers *chants anacréontiques* sont accompagnés de planches de musique signées du nom de Méhul. On trouve dans les gravures, exécutées sur des dessins de Garnery, les détails exacts du costume et de la toilette des courtisanes.

Les trois premiers volumes sont consacrés aux fêtes, avec les divisions suivantes : 1re partie, *fêtes de la nature;* 2e partie, *fêtes politiques;* 3e partie, *almanach grec;* 4e partie, *danses des Grecs.*

La première partie comprend les deux premiers volumes; elle est subdivisée en quatre livres, embrassant les sujets suivants : livre I, la *Création*, fêtes des éléments (fêtes de l'amour, du feu et de la lumière); livre II, la *Rénovation*, fètes équinoxiales du printemps; livre III, l'*Exaltation*, fêtes solsticiales de l'été; livre IV, la *Dégradation*, fêtes d'automne et d'hiver.

Le quatrième volume traite des courtisanes grecques, dont il offre le dictionnaire. Il est terminé par un *appendice* intitulé : les *Aventures de Sapho.*

Fêtes de Cérès (LES), comédie d'Aristophane représentée l'an 412 avant J.-C. C'est un virulent pamphlet dirigé contre Euripide. En voici le scénario. Les femmes sont réunies dans le temple pour les fêtes de Cérès, et méditent de se venger cruellement d'Euripide, leur contempteur acharné; les femmes étant seules admises à l'assemblée, le poëte décide son beau-père à s'habiller en femme, pour voir ce qui s'y passe et prendre sa défense. Mnésiloque fait aussitôt une toilette dont les détails rappellent le *Pourceaugnac* de Molière, et se rend au temple. Les femmes sont en train de médire, et le pauvre homme, pensant bien faire, reproche à ce sexe, dont il oublie qu'il porte le costume, une foule de méfaits, dont la satire VI de Juvénal ne donne même qu'une faible idée. Ce langage éveille les soupçons, il est reconnu pour un homme et va être massacré, comme Orphée par les bacchantes; il saisit alors l'enfant d'une des assistantes et menace de représailles terribles; mais le nourrisson se trouve être une outre de vin emmaillottée, à laquelle la tendre mère avait déjà donné les plus fréquentes caresses, de sorte que Mnésiloque n'a entre les mains qu'un otage insuffisant. Dans ce pressant péril, Euripide se décide à intervenir en pesonne, sous toutes sortes de travestissements empruntés aux personnages de ses tragédies, dont il récite des lambeaux de rôles; il est tour à tour Ménélas, la nymphe Echo, Persée, tandis que le grotesque Mnésiloque singe Andromède ou la belle Hélène. Enfin Euripide obtient son pardon en promettant de ne plus médire des femmes. Le sel de ces parodies nous échappe nécessairement, et ne fut peut-être pas plus goûté des Athéniens, car les *Fêtes de Cérès* n'eurent pas grand succès. Cependant Aristophane a rarement eu plus d'esprit, plus de verve et de force comique; on doit regretter, il est vrai, qu'il ait employé son talent à bafouer une des gloires d'Athènes, et déparé sa pièce par tant d'obscénités.

Fête de Néron (UNE), tragédie en cinq actes, en vers, par MM. Soumet et Belmontet, représentée à Paris, sur le théâtre de l'Odéon, le 28 janvier 1830. Le parricide de Néron, comme l'assassinat du duc de Guise par ordre de Henri III, fut en partie l'œuvre de la peur. Près de s'aliéner mortellement sa mère par la répudiation d'Octavie, il crut que les choses en étaient venues au point que l'un ou l'autre devait périr. Plus cruel, parce qu'il était plus craintif, Néron prévint Agrippine, comme Henri prévint le Balafré. C'est surtout quand il apprit que sa mère s'était sauvée du naufrage que ses craintes furent extrêmes. Il perdit la tête au point d'appeler au conseil Sénèque et Burrhus, et il leur communiqua assez de ses frayeurs pour qu'on ne délibérât que des moyens d'exécution. Qu'il y ait, dans ces événements, le sujet d'une tragédie de crise, aucun doute; mais que ce sujet convienne en même temps au développement d'un caractère, nullement. C'est poutant là le but que se sont proposé les auteurs d'une *Fête de Néron*. Nous ne ferons que passer en revue les principales scènes de cette tragédie, dont force nous est de constater le succès à son apparition, ainsi que lors de sa reprise, il y a quelques années, sur le théâtre de l'Odéon. Néron, voyant que sa mère s'oppose à la répudiation d'Octavie, et croyant avoir en même temps beaucoup à craindre de sa colère, imagine de lui donner un cruel avis, en déclamant devant elle une scène d'Oreste et de Clytemnestre. Les auteurs ont remplacé par cette réminiscence d'*Hamlet* les soins, les cajoleries, les confidences par lesquels, si l'on en croit l'histoire, Néron trompa réellement sa mère; mais, revenant bientôt à la dissimulation, et résolu au parricide, Néron conduit Agrippine au milieu des danses, jusqu'à la galère préparée pour sa perte. Dès que la galère a quitté le rivage, les courtisans, qui remarquent quelque trouble sur le front de Néron, le pressent de continuer cette scène d'Oreste, qu'il avait commencé à déclamer. Il en est cette fois aux remords; mais les fictions deviennent des réalités; d'horribles visions le font pâlir et lui arrachent des cris véritables. Tandis que les spectateurs les plus éloignés battent des mains, Néron tombe dans les bras de ses amis, vaincu par de vraies douleurs. Cette scène, où l'on sent trop le calcul et l'apprêt, produit cependant une impression tragique. Quant aux deux derniers actes, ils sont tout au rebours de la vérité, et, qui pis est, de la vraisemblance. Beaucoup trop adroite pour venir se mettre entre les mains de son fils, Agrippine, après son naufrage, sentit bien qu'elle devait paraître ignorer l'attentat. Dans la tragédie, au contraire, on la voit lui reprocher publiquement son crime, et soulever contre lui le sénat, le peuple et l'armée. Le lendemain, dit-elle, doit décider de la victoire. Pourquoi ce retard? Sans doute pour donner à Néron le temps de répondre bas à Poppée qui s'effraye le mot du *Tibère* de Chénier : « La nuit me reste. » Que fera Néron pendant la nuit? Enverra-t-il poignarder Agrippine? Il fera mieux, il ira lui-même placer les assassins, et soutiendra, pendant toute une longue scène, les cris, les sanglots, les supplications de sa mère. Ainsi, dans un sujet dont l'atrocité était l'écueil, les auteurs ont trouvé moyen de renchérir sur la vérité et de prêter des barbaries à Néron. Le style n'a guère plus de vérité que la conception. Plein d'antithèses et de clinquant, il brille et reluit, résonne comme des cymbales, mais n'a ni charme ni véritable énergie. La *Fête de Néron* a eu pourtant des admirateurs, et c'est, en résumé, le meilleur titre littéraire que possède, jusqu'à ce jour, l'un des auteurs, M. Belmontet.

Fêtes de l'Amour et de Bacchus (LES), pastorale de Quinault, musique de Lulli, jouée au jeu de paume du Bel-Air, le 15 novembre 1672. Cette pièce insignifiante, composée de morceaux pris çà et là dans les opéras antérieurs des deux auteurs, ne mérite d'être mentionnée que parce que Louis XIV joua un rôle dans les divertissements. S'impatientant de ce que l'on ne commençait pas, le monarque dépêcha d'abord des valets de pied, puis un valet de la garde-robe au compositeur, avec ordre de le faire hâter. Lulli, qui avait encore quelques préparatifs à diriger, répondit froidement : « Le roi est le maître; il peut attendre tant qu'il lui plaira. »

Fête du village voisin (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Sewrin, musique de Boieldieu, représenté à Feydeau le 5 mars 1816.

La conception du livret n'était pas heureuse, mais le compositeur sut interpréter avec un goût exquis et la grâce qui lui était familière d'assez fades épisodes. Les rôles de femmes sont remarquablement traités dans cet ouvrage. Nous remarquerons qu'il en est de même, en général, pour tous les opéras du compositeur. Aucun n'a mieux que lui exprimé en musique la galanterie, la douce et fine gaieté, la coquetterie et la frivolité gracieuse et insouciante du sexe faible. C'est chez Boieldieu un art exquis. En revanche, à l'exception des trois rôles de Georges, de Gaveston et de Dickson, dans la *Dame blanche*, pourrait-on citer d'autres rôles d'hommes étudiés et fortement caractérisés? Nous ne le croyons pas. Prenons donc la *Fête du village voisin* pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une gracieuse fantaisie. L'ouverture est peu saillante. Dans le premier acte, le boléro chanté par Mme de Ligneul est un hors d'œuvre peu réussi. Ce genre de composition, d'ailleurs fort difficile à traiter, n'aurait pas dû tenter Boieldieu, qui excellait dans le rondeau, témoin celui que chante Rose : *La gaîté sied à notre âge.* Le trio qui suit, dans lequel Geneviève apprend à Mme de Ligneul à s'exprimer et à agir en paysanne, n'est qu'ingénieux. Il n'en est pas de même des couplets à boire, que nous reproduisons ci-après, et dont l'air, devenu populaire, a défrayé bien des vaudevilles. Si la franchise de la mélodie plaît aux esprits gaulois, la finesse de l'instrumentation délecte les connaisseurs. Le trio d'hommes a l'inconvénient d'être la reproduction de la leçon de paysannerie donnée précédemment aux femmes par Geneviève. Il est traité d'ailleurs avec esprit. La phrase charmante : *O ma tendre musette*, entendue seule, puis répétée à trois voix, est d'un à-propos ingénieux. Au second acte, à partir du quintette, la mélodie petille et abonde. C'est l'air de la petite marchande :

> Je suis la petite marchande,
> Tout c' que j'ai, c'est de bon aloi.

C'est le quintette final : *Quand la mémoire est infidèle.* Dans le troisième acte, c'est la cavatine délicieuse chantée par Henri :

> Simple, innocente et joliette,
> N'emprunte pas d'autres secours,
> Rose, pour me plaire toujours.
> Sois toujours, sois toujours Perrette.

C'est enfin le duo de Renneville et de Mme de Ligneul : *Attraits divins, simple parure.* Ce dernier morceau est d'une facture un peu maniérée; mais, quoiqu'elle soit bien démodée, son archaïsme même la rend intéressante en nous faisant connaître les habitudes de goût et d'esprit de la société française au commencement de la Restauration.

DEUXIÈME COUPLET.

> Lorsque l' plaisir, dès l' matin vous réveille,
> Mesdames, zest! vous n'y résistez pas!
> Vous ne cherchez que le bruit et l' fracas,
> Tout c' qui brise l' tympan d' l'oreille.
> Mais le doux tintin
> D'un verre tout plein,
> Tout plein, tout plein, plein, plein, plein, plein
> Du jus de la treille,
> Me plaît cent fois plus, etc.

Fête à Vénus (LA), chef-d'œuvre de Rubens; musée du Belvédère, à Vienne. Au milieu d'un splendide paysage, à l'ombre de grands arbres, s'élève, sur un piédestal, la statue de Vénus, debout, dans une attitude qui n'est pas précisement celle de la Pudeur. Trois belles nymphes entourent l'image de la déesse de la beauté, couvrent ses épaules d'un riche

manteau, lui présentent un miroir et de riches ornements. Une matrone est agenouillée devant le piédestal, près d'un trépied d'où s'exhalent des vapeurs parfumées. De délicieux petits Amours dansent en rond autour de la statue; d'autres se poursuivent ou se caressent; quelques-uns entraînent vers la déesse de belles dames costumées à la moderne et apportant des présents; plusieurs voltigent à travers les branches des grands arbres et arrivent chargés de fruits et de de fleurs; l'un d'eux, placé sur une sorte *velarium* jeté d'une branche à l'autre, fait descendre une couronne sur la tête de Vénus. A gauche, devant le temple de la déesse, des satyres, des faunes et des bacchantes se livrent à une danse violente, effrénée, lascive, et font assaut de lubricité en l'honneur de la déesse. Les danseuses, nues ou peu s'en faut, nous montrent des formes amples, des appas robustes, comme les aime le maître flamand. Il y a dans cette peinture, — dont la mère ne recommandera certainement pas la vue à sa fille, — une exubérance de vie, de mouvement, une chaleur et une puissance de coloris, qui en font une œuvre capitale. Elle a été gravée au burin par Prenner, et au trait par Réveil.

Des fêtes mythologiques ont été peintes par beaucoup d'artistes. Nous avons cité et décrit au mot BACCHANALE quelques-unes des innombrables *Fêtes à Bacchus* que l'art a produites. Deux belles pages de Poussin ont été gravées par Girardet sous ce titre : *Fête à Bacchus*, *Fête à Cérès*. Le Louvre possède une suite des *Quatre Saisons*, par Callet: l'Automne y est figuré par les *Fêtes de Bacchus*, l'Eté, par les *Fêtes de Cérès*. Claude Gillot a gravé une *Fête de Bacchus*, la *Fête de Faune, dieu des forêts*, la *Fête de Pan* et une *Fête de Diane troublée par des satyres*. Cochin, le fils, a gravé, d'après Denis de Niert, une *Fête en l'honneur de Bacchus*. Le même sujet a été peint par Giulio Carpioni (musée du Belvédère). J. Meyreau a gravé une *Fête bachique*, d'après Watteau; Michel Aubert, une *Fête au dieu Pan*, d'après le même. Ce dernier sujet a été traité aussi par Benedetto Castiglione, dans une jolie estampe de sa composition (1648). Le comte de Caylus a gravé, d'après Bouchardon, les *Fêtes de Palès* et les *Fêtes Lupercales*. J.-V. Bertin, enfin, a représenté une *Fête à Flore* dans un paysage alpestre (Salon de 1801).

Fête de village (LA) ou **Fête flamande**, chef-d'œuvre de David Teniers; musée du Louvre (nº 515). La cour d'une auberge a été transformée en salle de festin et de danse, au moyen d'une cloison de planches qui la ferme au fond. Au premier plan, à droite, on voit attablés deux paysans et une paysanne qui donne le sein à son enfant; derrière eux, quatre hommes sont debout, et, un peu plus loin, un jeune ménétrier est perché sur un tonneau qu'entoure un groupe de curieux. Au milieu, quatre couples villageois se livrent au plaisir de la danse. Vers la gauche, un seigneur et une dame, qu'on croit être Teniers lui-même et sa femme, s'avancent vers la fête, accompagnés de deux suivantes et d'un page qui tient un chien en laisse. Tout à fait à gauche, une paysanne entraîne son mari ivre, qui trébuche et qui crie. Au second plan, derrière les danseurs, est dressée une longue table entourée de convives. Dans le fond, on aperçoit le village et son église, à travers les arbres. Ce tableau, d'une exécution légère, spirituelle, d'une couleur fine et harmonieuse, est signé et daté de 1652. Il a fait partie de la célèbre collection de la comtesse de Verrue et de celle de La Live de Jully.

Teniers a traité très-fréquemment le même sujet. Ph. Lebas a gravé, d'après lui, une suite de dix compositions, sous le titre de : *Première, Deuxième,... Dixième Fête de village* ou *Fête flamande*. Des tableaux de Teniers, sur ce sujet, se voient dans les principales galeries de l'Europe, notamment au Belvédère de Vienne, au musée de Dresde, dans la galerie de la reine d'Angleterre, etc. Plusieurs ont été gravés par Daullé, Collyer, Q. Boel, J. Outhwaithe, T. Major (1752), Truchy, etc.

Rubens a peint une *Fête de village* ou *Kermesse*, qui est une de ses œuvres les plus étonnantes.

Des *Fêtes de village* ont été gravées ou peintes par un grand nombre d'autres artistes. Parmi les estampes anciennes les plus curieuses, nous citerons celle de H.-S. Beham (1535), qui a été reproduite par J.-T. de Bry; celle de Daniel Hopfer, composée de deux pièces se réunissant; celle de Van der Borcht (1560), d'après B. de Momper; celle de B. Dolendo, deux compositions différentes de Breughel le vieux. Nic. Clock (1593) et P. Bertrand ont gravé aussi des *Fêtes de village* d'après Breughel; Nic. de Bruyn en a gravé trois, d'après D. Vinckbooms. Le musée du Belvédère, à Vienne, possède des *Fêtes de village* peintes par Breughel le vieux, par Fréd. van Valkenburg (1595), par Martin van Valkenburg, par D. Ryckaert (1648), par Ch. Aigen, etc. On voit une *Fête de village* de C. Bega, au musée de l'Ermitage; de D. Calvaert, au musée de Naples; d'Is. van Ostade, au musée de Besançon; de David Wilkie, à la National Gallery; de Claude Lorrain et de Bonaventure de Bar, au Louvre. Ce dernier musée possède aussi une *Fête champêtre*, par Pater, charmante peinture où l'on voit des femmes dansant et folâtrant avec des militaires.

Jean Steen a peint une *Fête flamande dans l'intérieur d'une auberge;* ce tableau appartient aussi au Louvre.

Des *Fêtes champêtres* ont été gravées par J.-J. de Boissieu (1773) et par Moreau le jeune (1777). Une estampe de P. Brebiette représente une *Fête sur l'eau*.

Parmi les compositions plus récentes, nous citerons : une *Fête champêtre*, tableau de M. Ten Kate (Expos. univ. de 1855); une *Fête flamande*, de M. Venneman (exposée à Bruxelles en 1848); la *Fête du village*, de M. Dansaert (Salon de 1864); une *Fête villageoise*, composition pleine de détails comiques, par Biard (Salon de 1857); une *Fête de village aux environs de Paris*, par M. Demay (Salon de 1846); la *Fête des Loges*, par M. Gabriel Prieur (Salon de 1850); un *Jour de fête en Bretagne*, par Amédée Guérard (Salon de 1857); la *Fête des mendiants*, scène de mœurs bretonnes, par P.-C. Poussin (Expos. univ. de 1855); la *Fête au village voisin*, scène de mœurs alsaciennes, par M. Gust. Jundt (Salon de 1857); une *Fête de village en Belgique*, par H. Dillens (Salon de 1836); la *Fête au château*, par J.-B. Madou (Expos. univ. de 1855); une *Fête champêtre en Suède*, par M. Ekman (Expos. univ. de 1855); une *Fête de lutteurs suisses*, par Bachelin (Expos. univ. de 1867); une *Fête champêtre en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau*, par L. Grosclaude père (expos. univ. de 1855), etc. Pour les fêtes italiennes et les fêtes orientales, voir les articles suivants.

Fête de la madone de l'Arc (LA), tableau de Léopold Robert; musée du Louvre. Des paysans napolitains sont allés en pèlerinage à la chapelle de la *madonna dell' Arco*, pour appeler sur leurs champs labourés la bénédiction de la Vierge; ils reviennent joyeux, persuadés que leurs souhaits seront exaucés. Sur un char traîné par deux grands bœufs aux cornes dorées, au joug orné de feuillage et de blé en herbe, deux jeunes filles et trois jeunes garçons sont groupés. L'une des jeunes filles s'appuie sur une sorte de thyrse orné de fleurs, d'amulettes, d'images de dévotion; derrière elle, un jeune homme, dont le chapeau pointu est couvert de fleurs et de feuilles, la soutient par la taille. L'autre jeune fille détache une fleur du thyrse que tient un jeune garçon. Le cinquième personnage, un enfant demi-nu, souffle dans un sifflet de fer-blanc. A l'arrière du char est assis un improvisateur qui chante en s'accompagnant d'une mandoline. Près de la roue du véhicule, parée de bouquets de lavande et de genêt, deux femmes dansent, l'une frappant sur un tambour de basque, l'autre déployant son tablier. Près des bœufs, un lazzarone danse également et fait résonner ses castagnettes. A droite, deux enfants ouvrent la marche, le plus jeune presque nu, portant un thyrse sur l'épaule, l'autre faisant mouvoir en cadence une espèce de crécelle de bois. Au fond du tableau, on aperçoit les montagnes baignées dans une atmosphère lumineuse, des terrasses, des villas, des couvents qui dominent la mer, et le Vésuve avec un léger panache de fumée.

Ce tableau, qui est de la même dimension que les *Moissonneurs*, est une des œuvres les plus importantes, les plus célèbres de L. Robert. Il a été exposé au Salon de 1827, sous le titre de : *Retour de la fête de la madone de l'Arc*. Un des critiques les plus autorisés de l'époque, Jal, y signala les qualités suivantes : « De la grâce sans afféterie, du naturel sans trivialité, des caractères de tête nobles et vrais, des poses charmantes, l'observation des mœurs du pays, une touche ferme, un coloris vigoureux, un effet franc. » Jal ne trouva à critiquer « qu'un peu de dureté dans la manière dont les silhouettes se détachent sur le ciel. » La dureté, la sécheresse est, en effet, le défaut principal de cette peinture en particulier, et de la plupart des tableaux de L. Robert en général; mais la composition, le balancement harmonieux des lignes, le style des figures méritent l'admiration. « En véritable artiste, dit M. Ch. Blanc, L. Robert a écarté de la scène les détails qui l'eussent encombrée, les épisodes qui auraient pu l'avilir. Il n'a rien créé, sans doute, mais il a imité avec une intelligence rare, avec ce genre d'intuition profonde qui, à travers les surfaces de la nature, en pénètre l'essence. Au lieu d'une multitude d'hommes et de femmes, il n'a représenté qu'une douzaine de personnages; mais chacun de ces personnages est typique. L'enfance, l'adolescence, la jeunesse, la virilité, la majesté dans la grâce, l'élégance dans la force, l'ardeur du plaisir, la silencieuse émotion de l'amour, la beauté calme, la vieillesse souriante sont personnifiés là par autant de figures... Ainsi, par un petit nombre de personnages choisis, Robert a prétendu représenter la foule, exprimer les sentiments, les habitudes, la manière d'être d'un peuple entier. Il a fait en peinture le travail qu'aurait dû faire un sculpteur. Loin de précipiter le mouvement, il l'a mesuré, comme s'il avait dû composer un bas-relief. »

La *Fête de la madone de l'Arc* a été gravée par Zachée Prévost et par E.-P. Pichard; elle a été lithographiée par L.-P. Lasnier. Elle a été achetée, en 1828, au prix très-minime de 4,000 fr., pour le compte de la Liste civile. Après avoir figuré pendant quelques années au Luxembourg, elle a pris place au Louvre. Le catalogue de ce musée l'intitule : le *Retour du pèlerinage à la madone de l'Arc*. Ajoutons, comme dernier renseignement, que la chapelle de cette madone est située dans un petit village des environs de Naples, et que le pèlerinage a lieu tous les ans aux fêtes de la Pentecôte.

Fête de saint Luc, à Venise (LA), tableau de M. Henri Baron. Au coin d'une lagune s'ouvre le cabaret joyeux, l'*osteria di San-Luca*, où les grands peintres de Venise, du temps du Titien, viennent fêter saint Luc, leur patron. Sur un balcon, soutenu par de gros piliers et tout enguirlandé de verdure, sont groupés de beaux jeunes gens et de belles jeunes femmes en habits de gala. D'autres montent les degrés de l'escalier. Quelques retardataires arrivent dans une gondole.

Il y a une animation et une gaieté tout à fait séduisantes dans cette petite toile, qui est certainement une des meilleures qu'ait peintes M. Henri Baron. Les détails sont touchés avec esprit; la couleur est délicieuse.

Ce tableau a été exposé au Salon de 1859, sous le titre de : *Osteria di San-Luca* (*Hôtellerie de Saint-Luc*), et à l'Exposition universelle de 1867, sous le titre qui est en tête de cet article. A cette dernière date, il faisait partie de la collection particulière de l'impératrice Eugénie.

Watteau a peint une *Fête vénitienne*, dont les figures sont pleines de coquetterie et de gentillesse, comme on peut en juger par la gravure que Laurent Cars a faite de ce tableau.

Une peinture de Gudin, exposée au Salon de 1834, et qui appartenait, à cette époque, au général Atthalin, représente le *Départ pour la fête du Lido*. G. Planche en a fait cette critique sévère : « Les vagues de l'Adriatique semblent illuminées par des verres de couleux ; le quai de Venise chancelle comme un homme aviné. Je ne parle pas des figures placées sur les barques; nous sommes habitués depuis longtemps à ne pas exiger de M. Gudin un dessin pur et correct. » Ce n'est pas non plus par une grande fermeté de lignes que brille la *Fête à Venise*, de M. Ziem, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855 et a fait partie de la galerie du duc de Morny; mais le coloris en est vif et chatoyant.

Deux tableaux plus anciens, et certainement plus remarquables que ceux que nous venons de citer, se voient au Louvre; nous voulons parler de la *Fête du jeudi gras à Venise* et de la *Fête de Corpus Domini à Venise*, qui, après avoir été attribuées à Canaletti, sont regardées aujourd'hui comme étant de la main de Guardi.

Les solennités de tout genre, surtout les solennités religieuses, donnent lieu, en Italie, à un mouvement, à une expansion, à une exhibition de costumes, de bannières, des plus pittoresques. Parmi les tableaux consacrés à cette sorte de sujets, nous citerons encore : une *Fête populaire aux environs de Rome*, par Mme Haudebourt-Lescot (Salon de 1831); une *Fête religieuse à Palestrina, près de Rome*, par M. Oswald Achenbach (Salon de 1861); la *Fête de la Vierge dans les monts Sabins*, par M. E. Stuckelberg (musée de Bâle).

Fête des arbalétriers (LA), chef-d'œuvre de David Teniers; musée du Belvédère, à Vienne. La scène se passe sur la place des Sablons, à Bruxelles, en 1652. Sur une tribune érigée devant l'église de Sainte-Gudule, les députés de la guilde des arbalétriers remettent une arbalète à l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur général des Pays-Bas, nommé membre honoraire de cette compagnie. Une foule considérable de curieux assiste à cette solennité; dans le nombre figurent plusieurs portraits, entre autres ceux de Teniers lui-même et de sa famille. Des gamins se sont perchés sur les arbres pour mieux voir. Au milieu, un jeune seigneur est monté sur un cheval. A droite, un carrosse est arrêté, tandis qu'un autre s'éloigne à gauche. Ce tableau, signé et daté de 1652, est un des plus grands que Teniers ait peints : il mesure environ 1m,50 de haut sur 2m,65 de large. « La délicatesse de la composition, dit Waagen, le nombre des figures, la distribution des lumières et des ombres, l'animation des portraits et le soin de l'exécution provoquent l'admiration la plus vive. »

Teniers a peint plusieurs compositions analogues, entre autres, une grande toile, qui est au musée de l'Ermitage, et qui représente la *Fête des arquebusiers d'Anvers*. Nous en avons donné la description au mot ARQUEBUSIER. Avant Teniers, P. Breughel le vieux avait représenté, dans une curieuse estampe, une *Fête de tireurs flamands*. Une composition du même genre a été gravée aussi par P. van der Borcht, contemporain de Breughel le vieux.

FÊTÉ, ÉE (fê-té) part. passé du v. Féter. Qui est l'objet d'une fête; que l'on célèbre avec pompe : *Saint* FÊTÉ. *Anniversaire* FÊTÉ. *Sa victoire fut* FÊTÉE *dignement*. ‖ A qui l'on fait fête, que l'on accueille avec empressement : *Être* FÊTÉ *à son retour d'un voyage. Tout ce qui devient commun est peu* FÊTÉ. (Volt.)

Est toujours bien *fêté* celui chez qui l'on mange.
La Motte.

Il n'est que deux maux dans la vie :
Défaut d'argent et de santé;
Sans l'une, on fête mal sa mie,
Sans l'autre, on en est mal *fêté*.
De Laplace.

FÊTER v. a. ou tr. (fê-té — rad. *fête*). Solenniser, célébrer la fête de : FÊTER *un saint*. FÊTER *Pâques, Noël, la Pentecôte*. ‖ Accueillir avec empressement, faire fête à : *Mon père était fort aimé, et son fils se sentait de cette bienveillance; pendant le peu de séjour que je faisais près de lui, c'était à qui me* FÊTERAIT. (J.-J. Rouss.)

FETFA s. m. (fè-tfa). Relig. ottom. Décision dogmatique du mufti, qui devient article de foi, et à laquelle se soumet le Grand Seigneur lui-même : *Mahmoud lançait un* FETFA *solennel contre le pacha d'Egypte et son fils*. (J.-J. Marcel.)

Fetfa! ce mot arabe est bien dur à l'oreille.
On ne le trouve point chez Racine et Corneille;
Du dieu de l'harmonie il fait frémir l'archet;
On l'exprime en français par lettre de cachet.
Voltaire.

‖ On dit aussi FETSAH et FETVA.

— **Encycl.** Il y a deux sortes de *fetfas:* les *fetfas* de droit public et les *fetfas* de droit privé. Les premiers sont provoqués directement par le gouvernement; tels sont ceux de paix, de guerre, de punition d'un vizir ou autre fonctionnaire supérieur, etc. En ce cas, le *fetfa* est contradictoire, c'est-à-dire que le mufti admet la discussion. Le sultan lui-même, quoique souverain absolu, manque rarement de recourir à un *fetfa*, lorsqu'il se propose de promulguer quelque réforme, quelque innovation importante : on peut assimiler, dans ce cas, le *fetfa* ottoman à la mesure dite *plébiscite* en France, le respect des Turcs pour la décision du mufti étant aussi profond que celui des Français pour l'expression du suffrage universel. Il est vrai que la médaille a son revers, et que plus d'une fois un simple *fetfa* a entraîné la déposition d'un sultan. Quant aux *fetfas* de droit particulier, ils peuvent être provoqués par le premier venu, désireux de s'éclairer sur un point de droit, sur une difficulté légale, sur une lacune de la législation, etc. Dans ce cas, il suffit d'une pétition ou consultation, déposée au bureau du *fetfa-emini*. Ajoutons que, grâce à la routine qui règne aujourd'hui dans l'ordre législatif des Turcs, il est absolument superflu d'appeler l'attention du mufti sur des matières neuves, sans analogie avec les principes de l'islamisme : le mufti, en effet, dans ce cas, se borne à répondre que les livres canoniques ne contiennent rien sur ce sujet.

La condition essentielle du *fetfa* est sa concision, la brièveté des sentences étant une des règles fondamentales de l'islamisme. Ces sentences, placées ordinairement à la suite des requêtes écrites par les demandeurs, sont, par exemple, les suivantes : « Oui, cela se peut; non, cela ne se peut; cela est nécessaire; cela n'est pas permis, etc. » Très-rarement, le *fetfa* est motivé par des considérants. Une collection de *fetfas*, véritable répertoire de législation, existe en langue turque, et sert aujourd'hui de *vade-mecum* à tout mufti en fonctions. Les *fetfas* contenus dans ce recueil embrassent la totalité des matières renfermées dans le *Multeka* (code universel). Sa publication a donc singulièrement simplifié la besogne des muftis, tout en la rendant de plus en plus routinière.

FETH-ALI-SCHAH, roi de Perse, né en 1762, mort en 1834. Il porta d'abord le nom de **Baba-Khan**, succéda à son oncle, Agha-Mohammed, en 1797, et eut aussitôt à combattre plusieurs compétiteurs, ses parents. Les Russes lui enlevèrent la Géorgie en 1803. Il tourna les yeux vers Napoléon pour en obtenir des secours propres à le remettre en possession de cette province. Il reçut deux envoyés français, M. Jaubert, en 1805, et le général Gardanne, en 1807; mais des tentatives d'organisation de l'armée persane furent les seuls résultats de ces missions. Feth-Ali se vit d'ailleurs livré de nouveau à la Russie par le traité de Tilsitt (1807). Il se jeta alors dans les bras de l'Angleterre, qui lui fit également défaut en faisant sa paix avec la Russie, en 1813. Il se trouvait ainsi sans défense devant ses redoutables voisins. Dès l'année suivante, il dut leur céder le Daghestan. De 1821 à 1823. il eut avec la Porte, à propos de pèlerins insultés, une guerre sans conséquence, terminée par un traité, où l'on se rendit les conquêtes faites de part et d'autres. A la mort d'Alexandre (1825), il crut follement l'occasion opportune pour ressaisir la Géorgie. Il attaqua. Une armée russe, conduite par Paskiéwitch, envahit ses Etats, et il n'obtint la paix qu'en cédant encore l'Arménie persane, avec l'Araxe pour frontière des deux empires (1827). Feth-Ali, enfin désillusionné, mit tous ses soins à faire oublier les maux de la guerre aux provinces qui lui restaient. La Bibliothèque nationale de Paris possède de ce prince un *Divan* ou recueil de poésies. Il eut pour successeur Mohammed, son petit-fils.

FETHARD, ville d'Irlande, comté de Tipperary, à 15 kilom. N.-E. de Clonmel; 4,810 hab. Belle église gothique, dont la construction remonte à une époque fort ancienne. Quatre foires annuelles pour le bétail. C'était autrefois une forteresse très-importante, ainsi qu'on en peut juger par ses fortes murailles et plusieurs de ses portes, qui sont dans un état parfait de conservation. ‖ Petit port de

mer de l'Irlande, comté et à 34 kilom. S.-O. de Wexford ; 800 hab. Commerce de houille et de bois de construction ; exportation de bétail. Le port, où ne peuvent entrer que des bâtiments d'un faible tonnage, forme l'une des stations les plus fréquentées pendant la saison des bains de mer.

FETH-ISLAM, ville de Servie. V. GLADOVA.

FETI (Dominique), peintre de l'école romaine, né à Rome en 1589, mort à Venise en 1624. Il fut d'abord élève de Cigoli, mais se passionna ensuite pour le style de Jules Romain et s'efforça de l'imiter. Il égala quelquefois ce maître pour l'expression et la vigueur ; mais il lui fut toujours inférieur sous le rapport de la correction et de la sévérité du dessin. Ses tableaux les plus remarquables sont : la *Multiplication réelle* (à Mantoue) ; l'*Apôtre saint Paul* (à Munich) ; une *Madeleine* (à Rome) ; la *Fuite en Egypte* (à Vienne) ; *Néron*, l'*Ange gardien* et la *Mélancolie* (au Louvre). Feti mourut à trente-cinq ans, usé par ses débauches. Cet artiste, qui promettait d'être un des meilleurs peintres de son siècle, n'a guère composé que des tableaux de chevalet, fort recherchés dans les ventes. Ses dessins, extrêmement rares, atteignent également des prix élevés. Feti avait une sœur qui, après sa mort, se fit religieuse. Elle peignait avec talent et orna de nombreuses peintures les couvents de Mantoue.

FÉTICHE s. m. (fé-ti-che — du portugais *fetisso*, objet féé, enchanté ; de *feitiço*, mauvaise action, maléfice, que les uns rapportent au latin *fata*, fée, et les autres au portugais *feito*, action, du latin *factum*, fait). Objet matériel que les nègres et les sauvages vénèrent comme une idole : *Adorer des* FÉTICHES. *Les Syriens s'abstenaient de poisson, parce que les poissons avaient été leurs* FÉTICHES. (B. Const.) *Les sauvages disent que le monde est un* FÉTICHE *gardé par un grand Manitou.* (Proudh.)

— Zool. Nom donné à un serpent et à un poisson d'Afrique, auxquels les nègres rendent une sorte de culte.

— Adjectivem. : *Les dieux* FÉTICHES. *Les divinités* FÉTICHES.

— **Encycl.** Hist. relig. Dans le Dahomey, on fait visiter aux voyageurs les cases *fétiches ;* ce sont de petites cases en terre, dans lesquelles on ne peut entrer qu'en rampant. Là se trouve un *fétiche* ou dieu du pays. Ce *fétiche* est le plus souvent un morceau de bois grossièrement sculpté, ayant la prétention de représenter une forme humaine. Sur la poitrine du *fétiche* se trouve un morceau de miroir enchâssé dans le bois, par lequel il est censé voir tout ce qui se passe sur la terre ; autour du cou se trouvent des colliers d'os, de morceaux d'ivoire. Après les cases *fétiches*, on fait voir l'arbre des chauves-souris. Les chauves-souris sont regardées comme *fétiches ;* elles ont élu domicile dans deux grands arbres situés près de la case aux serpents. La case aux serpents est une case bien bâtie, bien propre, dans laquelle se trouvent une trentaine de serpents de différentes tailles, mais d'une espèce inoffensive. Près de la case veille, nuit et jour, un prêtre. Lui seul a le droit de toucher les reptiles, de leur donner la nourriture. Quand un habitant veut se rendre les dieux favorables, il leur envoie de la volaille, des œufs, etc., et paye ensuite le prêtre pour qu'il dise des prières. Le prêtre servant interroge les entrailles du volatile et en tire pour le suppliant un bon ou un mauvais augure. Après la case aux serpents, on se rend à 2 kilomètres de la ville de Whydah pour admirer l'arbre *fétiche*. C'est une espèce de fromager, arbre épineux des Antilles, qui produit une sorte de coton, et peut avoir près de 40 mètres de circonférence. Deux ou trois fois par an, la population de Whydah se rend à l'arbre *fétiche*, et, sous son ombrage, on installe des boutiques, on danse au son du tam-tam et des instruments du pays.

— Ichthyol. On donne le nom de *fétiche* à un poisson assez peu connu, qui se pêche en Afrique, à l'embouchure du Niger. Il atteint la longueur de 2 à 3 mètres. Sa peau, qui est brune sur le dos, devient plus claire et plus brillante près de l'estomac et du ventre. Son museau est droit et terminé par une espèce de corne dure et pointue, de près d'un décimètre de longueur ; ses yeux sont grands et vifs. Aux deux côtés du corps, dans le voisinage des ouïes, on remarque quatre ouvertures longues, dont l'usage n'est pas bien connu. Ce poisson doit son nom vulgaire à l'espèce de culte que les nègres lui rendent, comme au représentant de leurs divinités. On donne encore le même nom à un serpent. V. DABOIE.

FÉTICHISME s. m. (fé-ti-chi-sme — rad. *fétiche*). Culte, adoration des fétiches : *Le* FÉTICHISME *a été antérieur à toute loi positive.* (B. Const.) *Le* FÉTICHISME *règne chez la plupart des Africains de race nègre.* (Bouillet.)

— Par ext. Vénération profonde, outrée, superstitieuse : *Malheur à qui n'a pas, à un degré quelconque, le* FÉTICHISME *de la femme, la religion de la femme, le culte d'amour dû à la femme!* (L. Jourdan.) *Quand finira donc ce* FÉTICHISME *du passé? Le présent est à nous, l'avenir est à Dieu, mais le passé est au néant.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Le *fétichisme* est la religion des sauvages qui adorent certains objets naturels, certains êtres physiques, comme un arbre, une pierre, ou bien quelque animal, ou encore quelque idole. On est convenu tacitement, dans le langage usuel, de donner exclusivement le nom de *fétichisme* à l'adoration que professent les sauvages pour des objets matériels ; mais, à aller au fond des choses et à s'exprimer philosophiquement, il faut étendre ce mot à l'adoration des objets matériels, chez quelque peuple et en quelque lieu qu'elle se présente. Le *fétichisme*, pris en ce sens, constitue un état de l'humanité, un degré inférieur qui a toujours été et est encore partout le partage d'un grand nombre d'hommes. « Il est pour l'homme, dit Alfred Maury, un état d'ignorance et de superstition tel, que la notion plus ou moins imparfaite qu'il a d'êtres supérieurs s'efface constamment pour faire place à des croyances ridicules et puériles. Cet état ne saurait être regardé comme particulier à une race. » Loin de là, il faut dire que le *fétichisme* est une tendance générale de l'humanité. Dans toute religion, soit ancienne, soit moderne, on voit que les fondateurs, les premiers sectateurs du dogme adressent leur respect, leur âmour et leurs prières à des êtres imaginaires, à des esprits ou à un esprit. Ces hommes sont déistes ou polythéistes ; pour eux, les idoles ne sont que des représentations de la divinité ou des divinités, de simples symboles ; ils ne s'y trompent pas ; mais ceux qui viennent à la suite, peu à peu, oublient le dieu, l'esprit qui plane au-dessus de l'idole, et en arrivent à adresser réellement leur culte à l'idole seule ; ils sont fétichistes. Plus le peuple est inculte, plus cette décadence est rapide. Il faut dire que, même chez les peuples les plus intelligents, il y a toujours des personnes bornées, incapables de s'élever au-dessus du signe, de la représentation matérielle, jusqu'à l'idée dont cette représentation est le symbole. Chez les mages, dans l'ancienne Perse, le soleil ne fut en principe que l'image du dieu bon, Ormuzd ; mais, en réalité, l'immense majorité des Persans voyaient dans le soleil Ormuzd lui-même ; et c'était positivement le globe lumineux qu'ils adoraient. Les Indous aussi, après avoir adoré dans le soleil l'image d'un esprit, divinisèrent le corps même du soleil sous le nom d'Indra. Le culte des fleuves, des sources des montagnes et des rochers constitua, avec le culte du feu, un *fétichisme*, qui paraît avoir été la religion de l'humanité primitive, presque sans exception. Aux honneurs que les Egyptiens rendaient au fleuve du Nil, à la vénération des Indous pour le Gange, répondaient en Afrique les offrandes des Aschantis pour leurs fleuves, et, en Europe, le culte des Germains pour le Rhin. Encore aujourd'hui, du reste, les Indous révèrent le Gange et les nègres du Soudan leurs divers cours d'eau. Le culte des fontaines ne fut pas moins général. Quant aux rochers et aux montagnes, sans aller en chercher bien loin d'autre témoignage, disons que l'Apennin et les Vosges furent des dieux pour les Pélasges. Il en fut de même de la forêt des Ardennes et des chênes de Dodone. Nous avons dit, et cela est vrai, que toutes les religions finissent à la longue par n'être qu'un *fétichisme* dans l'esprit de la plupart de leurs sectateurs. Un phénomène inverse et curieux, à ce titre, a eu lieu pour le culte des premiers Européens, des Pélasges. Quand, sous l'influence de la civilisation grecque, l'esprit humain se releva dans l'Europe méridionale, il reconnut la grossièreté de ses superstitions ; il plaça alors dans les montagnes, dans les sources, dans les forêts, des divinités à forme humaine ; les sources furent habitées par des nymphes, des naïades ; l'Apennin, les Vosges, devinrent le séjour de Jupiter Penninus, de Jupiter Vosegus ; l'Ardenne, celui de Diana Arduinna. Par cette conception nouvelle, la religion de ces contrées remonta du *fétichisme* au polythéisme, du moins pour les hommes les plus intelligents ; car il est à penser que la masse resta fétichiste. Quand on parle de culte rendu aux animaux, on ne pense généralement qu'aux Egyptiens, dont le *fétichisme* est bien connu ; mais le culte des animaux fut très-général. Cela apparaîtrait avec évidence, si nous avions pour les Grecs, les Gaulois, les Germains, etc., des monuments assez anciens, remontant, comme les monuments de l'Egypte, à l'époque reculée où le *fétichisme* des animaux était répandu parmi les peuples ; mais il reste du moins des traces nombreuses de ce culte primitif dans le polythéisme. Les Grecs adoraient le serpent d'Epidaure comme un animal divin ; les Slaves avaient des chevaux sacrés ; les Syriens des colombes sacrées ; il paraît hors de doute que les Gaulois eurent un culte pour le coq et pour le sanglier. Le veau d'or et le serpent d'airain, auxquels les Hébreux rendirent des hommages, sont assez connus.

Ceux qui adoraient, ceux qui adorent des pierres, des morceaux de bois façonnés avec plus ou moins d'art, paraissent livrés à un *fétichisme* plus grossier ; mais, en réalité, leur culte est fort peu différent de celui dont nous venons de parler. Comme les sectateurs du feu ou de la lumière, ceux-ci ont perdu le sens primitif des honneurs rendus à leurs idoles, à leurs amulettes ; d'ailleurs, il importe peu, ce nous semble, dans cette dégradation commune, que l'objet du culte soit pour les uns un agent naturel, un météore, et pour les autres un produit de l'industrie humaine.

Le *fétichisme* des idoles, des images, des statues de la divinité, nous amène à une question intéressante. Les premiers Pères de l'Eglise, et, à leur suite, tous les docteurs catholiques, ont prétendu que l'antiquité tout entière avait été plongée dans cette abjection du *fétichisme ;* c'est une injustice, qui pourrait motiver des représailles. On pourrait répondre que, dans les religions anciennes, les esprits cultivés ne se méprenaient pas sur la nature réelle des dieux de bois ou de pierre qui ornaient le temple ; qu'ils ne prenaient pas plus les simulacres de Jupiter, de Cérès, d'Isis ou de Teutatès pour les dieux mêmes, que les théologiens d'aujourd'hui ne prennent pour le Père Eternel la figure à grande barbe qui est chargée de le représenter dans nos églises ; on pourrait ajouter que, si le peuple tombait dans ces basses erreurs, ce n'était pas la faute de la religion, du dogme en soi, et que les foules actuelles n'entendent pas autrement la religion présente, et on pourrait citer à l'appui la dévotion du Sacré-Cœur, la dévotion aux scapulaires, aux os des saints, aux médailles bénites, le culte et la piété particulière attachés aux diverses images de Notre-Dame. Nous avons, en effet, en France, pour n'en citer que quelques-unes, Notre-Dame des Victoires, Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Rocamadour, qui sont l'objet de dévotions spéciales, ce qui implique (puisqu'il n'y a au ciel qu'une Marie) attribution de puissance, de divinité aux images mêmes, et, par conséquent, *fétichisme*.

En résumé, si l'on met à part les tribus sauvages, restées complétement en dehors de toute civilisation même ébauchée, jamais, en aucun temps, aucune religion n'a commencé par le *fétichisme ;* toutes ont eu pour principe, à l'origine, l'adoration d'un esprit, d'un être supérieur et invisible ; mais toutes aussi, au moins dans le plus grand nombre de leurs sectateurs, aboutissent au culte grossier des objets matériels.

FÉTICHISTE adj. (fé-ti-chi-ste — rad. *fétiche*). Qui pratique le fétichisme, qui est voué au culte des fétiches ; qui a rapport au fétichisme : *Peuple* FÉTICHISTE. *Culte* FÉTICHISTE. *En leur qualité de chasseurs, les Arabes étaient* FÉTICHISTES. (B. Const.) *L'homme a été* FÉTICHISTE *d'abord.* (L. Jourdan.) *L'humanité a été tour à tour* FÉTICHISTE, *idolâtre, chrétienne et bouddhiste.* (Proudh.)

— Substantiv. Adorateur des fétiches : *Les sauvages ont plusieurs fétiches : si c'est un animal, le* FÉTICHISTE *ne mange jamais de la chair de cet animal.* (Tissot.)

FÉTIDE adj. (fé-ti-de — lat. *fœtidus ;* de *fœteo*, *fœtor*, puer, exhaler une mauvaise odeur ; de la racine sanscrite *puy*, puer, d'où *pûta*, puant, *pûti*, puanteur. Cette racine imitative du souffle que l'on émet pour repousser une mauvaise odeur se retrouve dans le grec *puô*, *puthô*, *puthomai*, pourrir, le lithuanien *puti*, même sens, le gothique *fuls*, anglo-saxon et ancien allemand *ful*, pourri, le scandinave *fûi*, *fûki*, puanteur, l'irlandais *putar*, puant, le kymrique *pwdr*, pourri, latin *puteo*, *putreo*, puer, pourrir, *putis*, infect, et aussi dans le sanscrit *puya*, humeur, grec *puion* et *puon*, pus. C'est sans doute directement de *puya* que les Latins ont fait *fœtor*. Cette même racine a fourni le nom du *putois*. Elle a également donné au lapon *puotck*, belette, et au finlandais *putti*, bouc. En sanscrit *pûti*, *pûtika*, désigne la civette, ainsi que plusieurs plantes de mauvaise odeur). Puant, dont l'odeur est très-désagréable et répugnante : *Odeur* FÉTIDE. *Emanation, exhalaisons* FÉTIDES. *Ce sont ceux qui meurent ignorés dans des ténèbres* FÉTIDES *qui ont besoin de consolation.* (E. Sue.)

— **Antonymes. Fragrant, odorant, odoriférant,** suave.

FÉTIDIE s. f. (fé-ti-dî — du lat. *fœtidus*, fétide). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, tribu des barringtoniées, dont l'espèce type croît à l'île de France. ‖ On dit aussi FÉTIDIER s. m.

— **Encycl.** La *fétidie*, appelée aussi *fetidia*, *fétidier*, *bois puant*, etc., est un arbre, dont le port rappelle celui du noyer. Il a des feuilles ovales, entières, coriaces, beaucoup plus rapprochées à l'extrémité des rameaux ; ses fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles supérieures, ont un calice monosépale, adhérant, campanulé, persistant, à quatre divisions ovales aiguës ; une corolle à quatre pétales, souvent nulle ; des étamines très-nombreuses ; un ovaire infère, à quatre loges ; le fruit est une capsule coriace, tétragone, à quatre loges, dont chacune contient une ou deux graines. Cet arbre croît aux îles Maurice et de la Réunion ; toutes ses parties exhalent une odeur fétide, d'où son nom. Son bois est rougeâtre et veiné ; il sert à faire des meubles.

FÉTIDITÉ s. f. (fé-ti-di-té — rad. *fétide*). Puanteur, odeur fétide, caractère de ce qui est fétide : *La* FÉTIDITÉ *d'une odeur.*

— **Syn. Fétidité, infection, puanteur.** Le premier de ces mots, ainsi que l'adjectif correspondant *fétide*, appartient presque exclusivement à l'histoire naturelle et à la chimie ; il marque la *puanteur* comme tenant à la constitution même des substances. *Infection* ajoute à l'idée de *puanteur* celle de contagion, d'insalubrité : des miasmes *infects* sont des exhalaisons qui, non-seulement, blessent l'odorat, mais encore engendrent des maladies funestes et souvent des épidémies. *Puanteur* est le terme simple et vulgaire ; on lui préfère quelquefois *infection*, pour le seul besoin de relever l'expression de la pensée.

FÉTIS (François-Joseph), compositeur et musicographe belge, directeur du conservatoire de Bruxelles, né à Mons en 1784, mort à Bruxelles en 1871. La gloire de M. Fétis, c'est d'avoir, avec Castil-Blaze, fondé en France la véritable littérature musicale. Fils d'un organiste professeur de musique et directeur de concerts à Mons, il apprit de bonne heure les éléments de la musique, pratiqua, en jeune virtuose, le violon et le piano, au point d'écrire, étant encore tout enfant, un concerto pour le violon, qui fut joué par son père dans une réunion d'amateurs et applaudi en raison de la précocité de l'auteur. A neuf ans, il tenait l'orgue dans la chapelle du chapitre noble de sa ville natale. L'invasion française interrompit quelque peu ses études ; toutefois, un vieux prote d'imprimerie lui enseigna le latin, et la formation d'une société d'artistes lui permit d'entendre, puis d'interpréter à son tour les œuvres instrumentales d'Haydn et de Mozart. Son père l'envoya au Conservatoire de Paris ; il y eut pour professeurs Rey, Boieldieu, Pradher, et obtint au concours le premier prix d'harmonie. En 1803, il partit pour l'Allemagne et s'initia aux règles du contre-point et de la fugue, d'après les plus fameux théoriciens germaniques ; puis, de retour à Paris, il fit une première tentative de littérature musicale, en fondant un journal spécial, qui disparut faute d'abonnés. La présence, à cette époque, d'une troupe italienne, composée d'artistes distingués, et leur fréquentation assidue, le portèrent à étudier à fond les systèmes des maîtres d'Italie, systèmes qu'il s'assimila complétement et dont il formula plus tard les règles dans un ouvrage capital : le *Traité du contre-point et de la fugue.* En 1806, il se chargea de la révision du chant de l'Eglise romaine, et entreprit dans ce but de grands travaux ; mais il dut renoncer à vulgariser son œuvre en présence de l'indifférence avec laquelle le clergé supporte les monstruosités vocales qui se commettent journellement dans les églises. A cette époque, M. Fétis s'était marié et avait reçu de sa femme une fortune considérable, qui disparut dans la banqueroute d'un des principaux commerçants parisiens. A la suite de ce désastre, il fut obligé de quitter Paris et d'accepter les fonctions d'organiste à la collégiale de Douai. Ce ne fut pas précisément du temps perdu ; car il utilisa ses études spéciales dans son traité de la *Science de l'organiste ;* il jeta en même temps les bases d'un de ses grands ouvrages : *Solféges progressifs*, précédés de l'*Exposé des principes de musique*, et commença à réunir, à l'aide des nombreux manuscrits que possèdent les bibliothèques du Nord, les matériaux de sa *Biographie universelle des musiciens.* Persuadé que le moment était venu de se créer une position et un nom à Paris, il y revint en 1818, écrivit pour le théâtre quelques opéras sérieux et comiques, qui eurent des chances diverses, et, en 1821, fut nommé professeur de composition au Conservatoire, en remplacement d'Eter. En 1827, il fondait la *Revue musicale*, recueil fait avec beaucoup de soin, sur le modèle des *Magazines* anglais, et qui donna l'idée de plusieurs autres publications du même genre ; il y abordait les problèmes les plus ardus de la théorie et de l'histoire de l'art, et y donnait de nombreux articles de critique et de biographie musicales. En 1830, deux ouvrages : la *Musique mise à la portée de tout le monde* et les *Curiosités historiques de la musique*, attestaient l'activité non moins que la science de l'habile professeur. Ce dernier livre, dont l'ensemble ne répond pas tout à fait au titre, peut être considéré comme un résumé de l'histoire de l'art en Italie, en France et en Allemagne. Enfin, il publiait, peu de temps après, la première édition de son grand ouvrage : *Biographie universelle des musiciens* (1834-1844, 8 vol. in-8° ; 2e édit., 1866, 10 vol. in-8°).

C'est par sa *Revue musicale* et par sa *Biographie universelle des musiciens*, que M. Fétis s'est placé à la tête des musicographes français. « Dans cette dernière œuvre, dit M. Arthur Pougin, M. Fétis essaya d'accomplir seul cette tâche immense, consistant à retracer la vie et les travaux de tous les hommes qui, depuis la création du monde jusqu'à la période contemporaine, se sont activement ou incidemment occupés de musique : philosophes, mathématiciens, compositeurs, virtuoses, inventeurs de systèmes, luthiers, facteurs, historiens, critiques. On conçoit le labeur qu'exigeait un travail de cette nature et les innombrables difficultés qu'il présentait. M. Fétis a négligé de se souvenir du sage dicton de nos pères : « Qui trop embrasse » mal étreint, » ou bien il l'a dédaigné. Aussi la *Biographie universelle des musiciens* fourmille-t-elle d'erreurs de tout genre, de non-sens, d'omissions, de confusions, qu'il était impossible de ne pas rencontrer dans un travail ainsi entrepris à la légère, et qui ne pouvait être mené à bonne fin que par la réunion des efforts de plusieurs hommes énergiques et persévérants. Le public, néanmoins, s'est montré indulgent lors de l'apparition de cet

ouvrage colossal, reconnaissant que, malgré ses défauts, la publication d'un tel livre était un véritable service rendu à l'art. » Donnons donc de justes éloges à cet ouvrage, unique en son genre, et qui rend les plus sérieux services à l'artiste aussi bien qu'au simple amateur; mais reconnaissons qu'il y a trop d'inconnus, trop de musiciens belges, trop d'organistes bohêmes, de rapsodes grecs, de moines contre-pointistes. Que viennent faire parmi les musiciens Descartes, Bacon et un certain nombre de chimistes, qui s'étonnent sans doute eux-mêmes de se trouver côte à côte avec Beethoven? Il y a encore trop de science déployée, à bras tendus, pour certains événements qui ne pèsent pas plus que l'aile d'une mouche dans l'histoire de la musique. A quoi bon toutes ces dissertations sur le lieu ou la date de la naissance de Josquin Després ou de tout autre musicien, aujourd'hui profondément et justement oublié? Pourquoi ces citations interminables de textes et d'autorités? Pourquoi ces controverses à propos, par exemple, du professeur de telle ou telle illustration musicale, ou sacrée telle par M. Fétis? Et, d'autre part, M. Fétis est-il toujours bien sûr de son impartialité? Nous avons rencontré certain article CRUVELLI, qui nous semble entaché d'une petite rancune personnelle; un lamentable article sur Chopin, article écourté à plaisir, terminé par une de ces encourageantes péroraisons qu'un professeur laisse tomber de sa bouche souveraine, avec réserve, sur le front d'un élève qui a mérité un bon point. M. Fétis a-t-il jamais pu étudier Chopin et le comprendre?

Entre autres travers, M. Fétis poussait le culte de sa personne, le respect de ses observations propres et le dédain de la critique, jusqu'à ne vouloir pas effacer des erreurs palpables, qu'on lui faisait toucher du doigt, ni convenir des omissions ou des confusions les plus manifestes. Très-personnel, et généralement on ne peut plus malheureux et maladroit dans la polémique, il eut l'art de déchaîner contre lui beaucoup d'orages, et de soulever, à son grand désavantage, des questions où il fut constamment battu. L'une de ses plus bruyantes polémiques est celle où il s'efforça de faire attribuer la *Marseillaise* à un obscur croque-notes belge, Navoigille, pour en déposséder Rouget de l'Isle. M. Fétis succomba sous le ridicule.

Ce qui caractérise M. Fétis d'une façon générale, soit comme compositeur, soit comme critique et historiographe, c'est l'amour de la règle et l'horreur de tout ce qui s'en écarte. Nature classique, timide et rangée, ce que l'on pourrait appeler un bon rentier musical, M. Fétis était incapable de comprendre et, par conséquent, de juger les génies excentriques; compositeur correct, dont les notes semblent calligraphiées par Brard et Saint-Omer, chef de bureau de la grande école solennelle, il éprouve un insurmontable éloignement pour Wagner, Schumann, Liszt, ces vagabonds de la fugue et du contre-point, ces bohêmes musicaux, ces révolutionnaires endiablés, ennemis des alignements harmoniques, du trottoir instrumental, et qui enfourchent, à grand galop, par les sentiers tordus du rêve, l'hippogriffe de la fantaisie. M. Fétis n'a-t-il pas senti trembler sa main et se crisper sa plume, quand il a tracé ces mots : « La doctrine du progrès n'a rien à faire dans les arts d'imagination, *et moins dans la musique que dans tout autre?* » Et, pourtant, l'humanité crie toujours : En avant! Beethoven, est-il le dernier mot de la musique? Non! Haydn passait de son temps pour le *summum* du génie, ce qui n'a pas empêché Mozart de détrôner Haydn. Après Mozart, pouvait-on concevoir un génie nouveau? Beethoven n'en a pas moins projeté ses rayons. D'autres viendront encore. Nous ne parlons ni de Wagner, ni de Schumann, ni de Berlioz, ni d'aucun des coryphées de ce qu'on appelle l'école romantique. Pour nous, ils ne remplissent en ce moment que le rôle de simples pionniers, ils préparent les voies. M. Fétis prétend que la musique des novateurs fatigue les purs esprits classiques nourris de la moelle des saines traditions, et exige une pénible attention. Tant mieux. Comme Berlioz, nous n'aimons pas la musique qui fait plaisir, nous voulons de la musique qui nous fasse penser; ceux qui font de la musique pour s'amuser, comment exprimeront-ils les souffrances d'un cœur brisé, et les jalousies, et les rages féroces, et les sombres envies, et tous les orages des passions? Oui, certainement, il y a encore quelque chose à faire en musique. Ce quelque chose, nous ne le connaissons pas plus que M. Fétis; mais il faut que ce quelque chose soit, et il sera. La science n'a pas dit sa dernière parole, l'art n'a point prononcé non plus son *non longius ibis;* et science et art ont toujours marché, à travers les siècles, d'un pas égal et la main dans la main. Si M. Fétis croit avoir assez exploré les routes de l'imagination, pourquoi ne permettrait-il pas à d'autres, plus jeunes ou plus solides de cœur et de reins, de pousser l'excursion plus loin? Qu'on nous permette un simple rapprochement. En littérature, on commence par la grammaire de MM. Noël et Chapsal, et on finit à Bossuet, Pascal et Proudhon; d'autres poussent jusqu'aux mystiques allemands, aux contes d'Hoffmann, aux griseries du rêve et de l'hallucination. Il en est de même en musique.

M. Fétis n'en tient pas moins une place considérable comme professeur, comme critique et comme historiographe, dans l'art contemporain. Il a rendu de grands services dans les jurys des expositions d'industrie par ses vastes connaissances dans l'histoire de la facture instrumentale. En 1856, lors du jubilé de la cinquantième année de son mariage, son buste en bronze, exécuté par Guillaume Geefs, fut placé sur un socle au milieu de la cour du Conservatoire de Bruxelles. « Il y a quelques années, dit J. Weber, il a fait exécuter, dans la salle Pleyel, des œuvres de musique de chambre, où l'on pouvait ne point trouver une grande abondance d'idées, mais dont la facture était magistrale. » Il regardait son *Traité de contre-point* et son *Traité d'harmonie* comme ses plus grands titres de gloire; cependant, on accorde généralement plus d'importance à ses travaux historiques, malgré les défauts qu'on leur reproche. Craignant, avec trop de raison, que la mort ne le surprît, il ne voulut pas tarder davantage à publier son *Histoire générale de la musique*, à laquelle il travaillait depuis de longues années et qui devait former huit volumes. Les deux premiers volumes ont paru, un ou deux autres doivent être prêts à l'imprimerie Didot. Il est à souhaiter que son fils aîné se charge de mettre en ordre et de publier les matériaux recueillis pour compléter l'ouvrage. Depuis 1833, M. Fétis vivait à Bruxelles avec le titre de maître de chapelle du roi et de directeur du Conservatoire; il s'est éteint entouré du respect et de la considération universels.

Travailleur infatigable, écrivain fécond, il a énormement produit. Nous donnons, d'après sa propre liste, l'énumération de ses œuvres principales :

Opéras : l'*Amant et le mari* (1820); les *Sœurs jumelles* (1823); *Marie Stuart en Écosse* (1823); le *Bourgeois de Reims* (1824); la *Vieille* (1826); le *Mannequin de Bergame* (1832); *Phidias*, non représenté.

Musique de chant : Deux nocturnes et une canzonette.

Musique religieuse : *Miserere* pour trois voix d'hommes sans accompagnement; *Messe* à cinq voix et chœurs, avec orgue, violoncelle obligé et contre-basse; *Messe de Requiem* pour cinq voix et chœurs, avec accompagnement de six cors, quatre trompettes, trois trombones, cor à clef, serpent, ophicléide et orgue, composée pour le service des patriotes belges et exécutée à Bruxelles, le 23 septembre 1833; plusieurs *messes*, *motets*, *litanies*, *hymnes* et *antiennes*, pour trois, quatre et cinq voix, avec orgue, écrits pour la chapelle de la reine des Belges; *Lamentations de Jérémie*, à six voix et orgue.

Musique instrumentale : Pièces d'harmonie à huit parties, sonates, fantaisies et variations pour le piano; un grand duo pour piano et violon, un sextuor pour piano à quatre mains, deux violons, alto et basse, et un grand nombre de morceaux restés inédits.

Ouvrages didactiques, historiques et critiques : *Méthode élémentaire et abrégée d'harmonie et d'accompagnement* (1834); *Traité de la fugue et du contre-point* (1825); *Traité de l'accompagnement de la partition* (1829); *Solféges progressifs*, avec accompagnement de piano, précédés de l'*Exposition raisonnée des principes de la musique* (1827); *Revue musicale*, huit années (1827 à 1834); la *Musique mise à la portée de tout le monde* (1830); *Curiosités historiques de la musique* (1830); *Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique* (2e édit. 1866, 8 vol. in-8o); *Manuel des principes de musique à l'usage des professeurs et des élèves de toutes les écoles, particulièrement des écoles primaires* (1837); *Traité du chant en chœur à l'usage des directeurs des écoles de chant et des chefs de chœurs des théâtres* (1837); *Manuel des jeunes compositeurs, des chefs de musique militaire et des directeurs d'orchestre* (1837); *Méthode des méthodes de piano; Méthode des méthodes de chant; Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie; Notice historique sur N. Paganini*, précédée d'une esquisse de l'histoire du violon (1851); enfin Fétis avait annoncé depuis plusieurs années une *Philosophie de la musique*, une *Histoire générale de la musique* et le *Plain-chant grégorien ramené et restitué à ses véritables sources*, qui n'ont point encore paru.

Exécuteur testamentaire de Meyerbeer, Fétis a eu une grande part au succès de l'*Africaine*, suprême et magnifique adieu du grand musicien mourant à l'art et à la vie. — Sa femme a publié une traduction française de l'*Histoire de la musique*, par Strafford, avec des notes et des additions de son mari.

FÉTIS (Edouard-Louis-François), fils aîné du précédent, né à Bouvignes en 1812, musicographe, comme son père, débuta dans la carrière en 1829, et fut un des collaborateurs de M. Fétis à la *Revue musicale*. Il en prit même un moment la direction, pendant un voyage en Angleterre que fit son père vers 1830, puis, lorsque celui-ci, trois ans plus tard, fut appelé à Bruxelles. Etant allé rejoindre M. Fétis, il fut nommé professeur d'esthétique, et rédigea, dans l'*Indépendance belge*, le feuilleton musical, auquel il adjoignit plus tard des causeries artistiques fort estimées, signées des deux lettres X. X. Les principaux ouvrages de cet écrivain publiés jusqu'à ce jour sont : les *Musiciens belges*, les *Artistes belges à l'étranger*, *Description des richesses artistiques de Bruxelles*. — Son frère, FÉTIS (Adolphe-Louis-Eugène), né à Paris en 1820, apprit, au conservatoire de Bruxelles, le solfége, le piano et l'harmonie, puis alla continuer ses études à Paris, sous la direction de Henri Herz, pour le piano, et de Halévy, pour la composition. Il enseigna le piano, pendant plusieurs années, à Bruxelles et à Anvers, et se fixa, en 1856, à Paris, où il fit représenter, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, une opérette ayant pour titre : le *Major Schlagmann* (1859). On a, de plus, de cet artiste, la *Légende des siècles*, morceaux pour le piano, dédiés à Mme Pleyel, des mélodies à une et deux voix, et diverses compositions pour piano.

FÉTIZON (Daniel), théologien protestant français du XVIIe siècle. Il assista, en 1679, au synode provincial de Charenton, et quitta la France aux approches de la révocation de l'édit de Nantes. Arrivé dans le Brandebourg, il composa une défense des protestants, accusés de tous les désastres des guerres civiles, et dédia son livre à Bayle, qui le fit imprimer sous ce titre : *Apologie pour les réformés, où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France et les vrais fondements de l'édit de Nantes. Entretiens curieux entre un protestant et un catholique* (La Haye, 1683, in-12). « Patrice, l'interlocuteur catholique, renouvelle toutes les accusations les plus odieuses qui aient jamais été portées contre les protestants, sans oublier naturellement celle d'être animés d'un esprit factieux et de nourrir des sentiments républicains. Eusèbe, le protestant, les justifie, en répondant qu'ils ne se sont jamais armés que pour la défense de leur religion, de leur vie et des droits de la maison de Bourbon; quant au reproche de républicanisme, il ne se contente pas de le repousser par le témoignage de Louis XIII, qui avait proclamé la fidélité des protestants à leurs princes légitimes, mais, opposant la conduite des réformés à celle des catholiques durant la Ligue, il prouve que les premiers, loin de s'opposer à l'exercice de l'autorité des rois, avaient contribué à l'affermir, tandis que les seconds tendaient à la soumettre au peuple ou au pape. » Telle est l'analyse de cet écrit remarquable, d'après la *France protestante*. Appelé à desservir l'Eglise française de Berlin, en 1693, Fétizon mourut peu de temps après. Il a laissé des ouvrages inédits.

FETLAR, l'une des îles Shetland, séparée d'Unst au N. et de Nord-Yell à l'O. par un détroit d'une largeur considérable; par 60° 36′ 12″ de lat. N. (pointe orientale de l'île), et 3° 6′ 1″ de long. O.; 950 hab. De forme très-irrégulière, elle a environ 11 kilom. de longueur sur 6 kilom. de largeur, et ses rives sont découpées par un grand nombre de baies, dont neuf offrent des ancrages très-sûrs. L'agriculture et la pêche forment l'unique occupation des habitants.

FETOUAH, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, district et à 39 kilom. N.-O. de Bahar, sur le Gange, à son confluent avec le Pompon. Manufacture de linge de table renommé. Théâtre d'une victoire de l'empereur Akbar sur les Afghans.

FÉTOYER v. a. ou tr. (fé-toi-ié). V. FESTOYER.

FETSAH s. m. (fè-tsa). V. FETFA.

FETTAHI-NISCHABOURI (Jahya-ben-Semak, surnommé **Asrari, Komari** et), poëte persan, mort l'an 1448 de notre ère. Il a composé les poëmes suivants : l'*Appartement de nuit de l'imagination* (*Schebistan-i-Khial*); la *Beauté et le Cœur* (*Hosn we Dil*), traduit en anglais par Arthur Browne (Dublin, 1801); les *Mystères de l'ivresse* (*Asrar-i-Khomar*).

FETTAN, bourg de la Suisse, canton des Grisons, à 54 kilom. E.-S.-E. de Coire; 790 hab. Il est situé au centre d'un magnifique panorama, à près de 1,500 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, et possède une source d'eaux acidulées. 13 maisons et 32 habitants de ce village furent emportés par une avalanche, en 1720. Dans la gorge de Valpuzza, belle grotte remplie de stalactites.

FETTBOL s. m. (fè-tbol). Minér. Silicate de peroxyde de fer, qui provient de Saxe, et a été décrit pour la première fois par Freisleben.

FETTEGHOR, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'ancienne province d'Agra, et à 4 kilom. E. de Férékhabad, sur la rive gauche du Gange. Station militaire; arsenal. Résidence des autorités civiles du district de Férékhabad. A l'époque de la sécheresse, le Gange n'y forme plus que deux ou trois ruisseaux étroits, et la ville devient inhabitable par suite de la chaleur. On y fabrique, sur une large échelle, des tentes de voyage.

FETTEHPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'ancienne province et à 96 kilom. N.-O. d'Allahabad, ch.-l. du district de son nom. Vaste seraï, hospice gratuit des voyageurs. ‖ Bourg du Beloutchistan, province de Cutch-Gundava, à 8 kilom. S. de Gundava, par 28° 25′ de lat. N., et 65° 15′ de long. E. ‖ Ville de l'Indoustan, Etat du Sindh, à 64 kilom. S.-O. de Bukkur, par 26° 20′ de lat. N., et 65° 49′ de long. E. On la regarde comme l'une des villes les plus salubres du Sindh. ‖ Ville de l'Indoustan, dans le Pundjaub, à 60 kilom. du confluent de l'Indus avec le Pundjaub, par 29° 24′ de lat. N., et 70° 49′ de long. E.

FETTERCAIRN, ville d'Ecosse, comté de Kincardine, à 22 kilom. S.-O. Stonehaven; 4,500 hab. Commerce de laines et de céréales.

FETTIPOUR-SIKRA, ville de l'Indoustan, province et à 30 kilom. O.-S.-O. d'Agra, par 26° 6′ de lat. N., et 77° 34′ de long. E. Elle fut entourée de murs et fortifiée par l'empereur Akbar, dont elle était la résidence favorite; mais il ne paraît pas que l'espace enclos par ces murailles ait jamais été complétement garni d'édifices. On y voit encore les ruines du palais habité par ce souverain; la partie qui renfermait les appartements d'Abou-Fazel, son premier ministre, est dans un meilleur état de conservation que le reste de l'édifice; les murs en sont d'une force et d'une solidité remarquables; toutes les chambres sont voûtées et devaient renfermer de nombreuses ornementations en marbre, à en juger par les débris qu'on y a trouvés. A l'extérieur, l'édifice est construit dans le beau style oriental, en grès d'un rouge sombre, et présente, au premier et au dernier étage, des toitures d'une saillie très-hardie, se détachant en quelque sorte de la masse de la construction et reposant sur des corniches énormes et artistement sculptées, que supportent des piliers massifs. De riches décorations ornent également la frise et les autres parties de l'édifice, dont l'ensemble a un aspect imposant. Comme l'architecte n'a pu, en raison des usages mahométans, y faire un grand nombre de fenêtres, les espaces compris entre les piliers ne sont que des enfoncements sans ouvertures; mais ils sont partout ornés de sculptures et de moulures, qui ajoutent encore à la magnificence de la façade. Devant celle-ci, s'étend une belle place, couverte d'une voûte, et qui renferme le tombeau de plusieurs membres de la famille royale, construit dans des proportions gigantesques.

FÉTU s. m. (fé-tu — lat. *festuca*, sans doute pour *fistuca*, baguette, brin, fétu, dérivé, comme *fistula*, chalumeau, pipeau, du supin *fissum*, de *findo*, fendre, qui se rapporte à la racine sanscrite *bhid*, *bhind*, trancher, rompre, briser, découper. D'autres étymologistes rapprochent *festuca* de *fustis*, bâton). Brin de paille : *Pour un condamné à mort, le moindre* FÉTU *de paille qu'il aperçoit dans sa cellule semble être de quelque chose à son cœur.* (V. Cherbuliez.)

— Fam. Chose de nulle valeur : *Quant à ces bagatelles brillantes qui ornent la tête des reines, je m'en soucie comme d'un* FÉTU. (G. Sand.)

— Anc. législ. Barre de fer avec laquelle l'exécuteur rouait les criminels.

— Pop. *Cogne-fétu*, Homme qui se remue beaucoup, qui se donne beaucoup de mal pour n'obtenir aucun résultat : *Il ressemble à un* COGNE-FÉTU; *il se tue et ne fait rien.* (Acad.)

FÉTU-EN-CUL s. m. Ornith. Syn. de PAILLE-EN-QUEUE.

FÉTUQUE s. f. (fé-tu-ke — du lat. *festuca*, fétu, brin de paille). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, et type de la tribu des festucées : *La* FÉTUQUE *traçante croît à la fois dans les prairies sèches et dans les prairies humides.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Le genre *fétuque*, voisin des bromes et des pâturins, renferme des plantes généralement vivaces, formant des touffes cespiteuses, à feuilles radicales très-fines, à tige presque nue, terminée par une panicule étalée de petites fleurs verdâtres. Etudié dans son acception la plus large, il comprend une centaine d'espèces, disséminées dans toutes les régions du globe, et surtout dans les régions tempérées. Elles semblent affectionner particulièrement le séjour des pelouses, des coteaux arides et secs, des pâturages ou des bois montagneux. Elles sont plus rares dans les prairies basses ou au bord des eaux. Les *fétuques* jouent un rôle considérable en agriculture; elles forment, en quelque sorte, la base des pâturages naturels, et quelques-unes servent, mélangées, il est vrai, à d'autres plantes, à établir des prairies artificielles. La *fétuque ovine* habite de préférence les montagnes, les lieux arides, secs et découverts; elle devient de plus en plus abondante à mesure qu'on s'avance vers le nord. C'est presque la seule espèce de ce genre qui croisse en Scandinavie, où on la trouve jusque sur les toits. On rencontre dans les montagnes une variété vivipare, c'est-à-dire se reproduisant par graines qui germent sur la plante même. Elle végète, d'ailleurs, toute l'année, excepté dans la saison des neiges. Ses touffes, peu élevées, mais bien fournies, produisent en abondance un foin succulent, quoique un peu dur. Dans les bons terrains, elle pousse d'abord avec vigueur; mais, plus tard, elle est étouffée par les autres herbes. Trop courte pour être fauchée avec avantage, elle est surtout bonne à être pâturée sur place. Les moutons recherchent beaucoup cette espèce, qui les nourrit bien et les maintient en bonne santé. Il serait utile de la semer dans les sols arides, sablonneux, privés d'eau, ou dans les terres à seigle qu'on laisse en jachère pendant plusieurs années.

On a essayé d'en faire des gazons, car elle a un feuillage très-fin et d'un beau vert; mais elle a l'inconvénient de produire des vides, par sa disposition à se mettre en touffes, qui, d'ailleurs, sont toujours salies par les feuilles mortes de l'année précédente; aussi ne la plante-t-on guère qu'en bordure et dans les jardins paysagers situés sur un sol aride. La *fétuque glauque*, qui n'est peut-être qu'une variété de la précédente, possède les mêmes propriétés; on en fait aussi des bordures dans les jardins. La *fétuque bleue* ou *améthyste* s'en rapproche aussi beaucoup; sa couleur caractéristique est bien plus intense dans les régions méridionales; ses touffes produisent un charmant effet dans les jardins paysagers; du reste, elle est excellente comme fourrage. La *fétuque durette* ou *duriuscule* abonde surtout dans le Midi, où elle croît dans les lieux arides et sablonneux et dans les prés secs des montagnes; comme valeur alimentaire, elle est un peu inférieure aux précédentes. *La fétuque rouge* ou *traçante* affecte des stations analogues, bien qu'on la trouve aussi dans les prairies humides. La *fétuque à feuilles variables* préfère les bois, les lieux couverts et ombragés. La *fétuque des prés*, haute d'environ 1 mètre, un peu tardive, mais donnant un produit abondant et de bonne qualité, est une des meilleures que l'on puisse employer pour ensemencer les prairies basses. La *fétuque élevée* ou *gigantesque* est plus élevée, plus vivace, mais aussi plus tardive que la précédente. Ces deux espèces, dont l'aspect rappelle un peu celui des bromes, contribuent beaucoup à la bonté des pâturages, et l'on recherche ceux où elles sont abondantes; il y aurait avantage à les multiplier. La *fétuque à feuilles menues*, qui réussit très-bien dans les sables secs et arides, est pâturée en vert par les vaches, et fournit pendant l'hiver aux animaux un bon fourrage sec. La *fétuque queue-de-rat* croît aussi dans les terrains secs, et habite surtout les contrées tempérées ou chaudes, où elle couvre, parfois, des espaces considérables; sa fane est bonne, mais si dure et si piquante que les bestiaux ne la broutent que dans sa première jeunesse. La *fétuque inclinée*, que plusieurs auteurs rapportent aux pâturins, et dont on a fait aussi le type du nouveau genre *danthonie*, est une plante vivace, à tiges couchées, qui végète dans les sols les plus ingrats. Elle a aussi l'avantage de *croître* sous les arbres, dans les grands bois sablonneux, et, par conséquent, de rendre pâturables des lieux qui ne le seraient pas sans elle. Il y aurait avantage à la multiplier, mais non à former des prairies avec cette seule espèce. Son fourrage est bon, mais peu productif; les feuilles étant très-courtes et peu nombreuses, les tiges seules servent à la nourriture du bétail. On peut citer encore: la *fétuque pennée*, qui croît dans les bois et au bord des chemins; la *fétuque dorée*, propre aux régions montagneuses; la *fétuque ciliée*, du midi de la France, etc. Toutes ces plantes fournissent aux animaux domestiques une herbe délicate et très-succulente. Les *fétuques flottantes* et *aquatiques* appartiennent aujourd'hui au genre glycérie.

FETVA s. m. (fè-tva). V. FETFA.

FEU s. m. (feu — lat. *focus*, foyer, mot que Eichhoff compare au grec *phengos* et au sanscrit *bhâsas*, éclat; de la racine *bhâ* ou *bhâs*, briller, brûler. Nous le rapporterions plutôt à la racine *bhag*, manger, dévorer, et aussi cuire, ces deux acceptions convenant parfaitement au foyer, qui dévore le combustible et sert à faire cuire les aliments). Agent inconnu dans son essence, qui produit une combustion accompagnée de chaleur et de lumière : *Les anciens prétendaient que les hommes avaient dérobé le* FEU *du ciel. Traite les grands comme le* FEU; *n'en sois ni trop près ni trop loin.* (Diogène.) *Les Indiens allument du* FEU *en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.* (A. Rion.) *Nulle part l'homme n'a été rencontré assez ignorant pour ignorer l'emploi du* FEU. (A. Maury.)

Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même in-
Il fait jaillir un *feu* qui petille en sortant. [stant.
BOILEAU.

L'absence est à l'amour ce qu'est au *feu* le vent;
Il éteint le petit, il allume le grand.
BUSSY-RABUTIN.

‖ Matières combustibles en ignition : *Faire du* FEU. *Allumer un grand* FEU. *Entretenir un* FEU.

Quand on se brûle au *feu* que soi-même on attise,
Ce n'est pas accident, mais c'est pure sottise.
RÉGNIER.

Combien le *feu* tient douce compagnie
Au prisonnier, dans les longs soirs d'hiver!
BÉRANGER.

‖ Incendie : *Le* FEU *prit à la maison pendant la nuit. Les pompiers ne purent se rendre maîtres du* FEU. *Si on annonçait au public qu'une souris se noie dans une mare, il y courrait comme au* FEU. (Th. Gaut.)

— Par ext. Cheminée, foyer : *Ce logement n'a pas de chambre à* FEU. *Il n'y a qu'un* FEU *dans cet appartement.* (Acad.)

— Ménage, famille habitant un village, une commune : *Ce village contient cent* FEUX. *La population de Clamart s'élevait en* 1709 *à deux cent cinquante-quatre* FEUX. (Dulaure.)

— Par anal. Météore lumineux; étoile, astre quelconque : *Les* FEUX *du firmament.*

— Décharge d'une ou de plusieurs armes, dans lesquelles un projectile est lancé par la combustion de la poudre : FEU *croisé. Faire* FEU. *Le rhinocéros ne craint ni le fer ni le* FEU *du chasseur.* (Buffon.) *Tel qui affronte le* FEU *du canon hésite à traverser un fleuve à la nage.* (E. de Gir.)

— Inflammation; sentiment de chaleur extrême dans quelque partie du corps : *Le* FEU *de la fièvre. Avoir la bouche en* FEU.

— Poétiq. Chaleur extrême : *Les* FEUX *de l'été. Les* FEUX *de la canicule.*

O vigne! nourris-toi des parfums de la terre,
Et bois avidement les *feux* brûlants du jour.
A. BARBIER.

‖ Vif éclat : *Le* FEU *de ses regards. Le* FEU *d'un diamant.*

Son turban disparaît sous les *feux* des rubis.
VOLTAIRE.

— Fig. Fougue, ardeur, véhémence des passions, des sentiments; chaleur, verve, vivacité de l'esprit : *Le* FEU *des désirs, de la colère. Le* FEU *de l'imagination. Travailler avec* FEU. *On a dit que les poëtes étaient animés d'un* FEU *divin; on n'a point de génie sans* FEU, *mais on peut avoir du* FEU *sans génie.* (Volt.) *La poésie française est un* FEU *qui petille, l'italienne est un* FEU *qui brille, et l'anglaise un* FEU *qui noircit.* (Clément XIV.) *Pensez modérément et parlez avec* FEU; *cela vaut mieux que de penser avec* FEU *et de parler modérément.* (E. Bersot.) *Les gens qui passent le* FEU *de la jeunesse à étudier au lieu de sentir ne peuvent être artistes.* (H. Beyle.)

Les *feux* d'une haine coupable
N'ont que trop embrasé nos cœurs.
J.-B. ROUSSEAU.

Désir de fille est un *feu* qui dévore;
Désir de nonne est cent fois pis encore.
GRESSET.

‖ Amour ardent :

Le *feu* d'amour ressemble aux pailles allumées.
RONSARD.

. . . . . A quelque point qu'on aime,
Quand le *feu* diminue, il s'éteint de lui-même.
CORNEILLE.

— Cause de destruction progressive; objet qui se détruit progressivement : *La langue du détracteur est un* FEU *dévorant qui exerce sa fureur sur le sacré comme sur le profane.* (Mass.) *La luxure est un* FEU *qui brûle jusqu'à la moelle des os.* (Laténa.)

S'occuper, c'est savoir jouir :
L'oisiveté pèse et tourmente;
L'âme est un *feu* qu'il faut nourrir,
Et qui s'éteint s'il ne s'augmente.
VOLTAIRE.

— *Feux de joie*, Feux qu'on allume en plein air, en signe de réjouissance : *On a fait à Vienne, à Londres, à Versailles, des* FEUX DE JOIE *pour des batailles que personne n'avait gagnées.* (Volt.) *Feu de la Saint-Jean*, Feu de joie qu'on allume le jour de la fête de saint Jean, dans certains pays : *Il est probable que les* FEUX DE LA SAINT-JEAN *sont un vestige de l'adoration des éléments.* (B. Const.)

— *Feu de paille*, Objet ou sentiment qui a plus de vivacité que de consistance et de durée : *Sa colère n'est pas à craindre; c'est un* FEU DE PAILLE.

Mon amour est un *feu de paille*
Qui luit et meurt en un instant.
SCARRON.

— *Feu de file*, Décharges successives faites par chacune des rangées de soldats d'une compagnie, d'un bataillon. ‖ Suite d'attaques ou de manifestations qui se produisent successivement et sans interruption : *Les sarcasmes tombaient sur nous comme la grêle; c'était un* FEU DE FILE. On dit FEU ROULANT dans le même sens. ‖ Expression horriblement caractéristique employée, dit-on, par Fouquier-Tinville, lorsqu'il voulait faire entendre aux jurés du tribunal révolutionnaire que pas un des accusés d'une *fournée* ne devait échapper à la mort.

— *Feu d'artifice*, Pièces d'artifice que l'on tire dans certaines fêtes :

Puis vous aurez baisemains et parades,
Discours et vers, *feux d'artifice* et fleurs;
Puis force gens qui se disent malades
Dès qu'un bobo cause au roi des douleurs.
BÉRANGER.

‖ Saillies, verve étincelante, succession rapide de mots, d'idées, de phrases, d'expressions brillantes : *Une fois la verve de Rivarol excitée, le* FEU D'ARTIFICE *ne cessait pas.* (Ste-Beuve.)

— *Feu sacré*, Enthousiasme ou ardeur qui a quelque chose d'inspiré : *Pour être poëte, il faut avoir le* FEU SACRÉ.

— *Feu du ciel*, Foudre : *Le* FEU DU CIEL *est tombé sur cette maison.*

— *Feu de l'enfer*, Tourments éternels des damnés, qui sont causés par des feux inextinguibles, selon la doctrine catholique. ‖ *Feu du purgatoire*, Peines temporaires des âmes du purgatoire.

— *Feu d'enfer*, Feu très-ardent : *On fit un* FEU D'ENFER *pour nous réchauffer et sécher nos vêtements.*

— *Feu du rasoir*, Sensation de chaleur que l'on éprouve au visage après avoir été rasé peu légèrement.

— *Couleur de feu*, Nuance particulière de rouge ardent : *Un ruban* COULEUR DE FEU.

— *Arme à feu*, Arme portative, telle que fusil, carabine, pistolet, avec laquelle on lance des projectiles au moyen de la poudre. ‖ *Bouche à feu*, Canon, obusier, pièce d'artillerie servant à lancer de gros projectiles au moyen de la poudre.

— *Coup de feu*, Décharge d'une arme à feu : *Il reçut un* COUP DE FEU *qui le renversa.* ‖ Détérioration des tôles d'une chaudière à vapeur, par suite d'un échauffement subit et exagéré.

— *Au feu!* Exclamation poussée par les premières personnes qui s'aperçoivent d'un incendie, pour appeler au secours : *Nous ressemblons à ces spectateurs qui, dès qu'ils entendent crier* AU FEU *dans la salle, se précipitent tous ensemble aux portes et y périssent étouffés.* (E. de Gir.)

— *Couper le feu, Faire la part du feu*, Faire un vide, un abattis autour d'un incendie, pour empêcher le feu de se communiquer de proche en proche : *Voyant que la maison était perdue sans ressources, on ne s'occupa plus que de* COUPER LE FEU.

— *Souffler le feu*, L'activer en y amenant de l'air, en soufflant dessus. ‖ Fig. Activer une conflagration morale : *Danton et Lacroix* SOUFFLAIENT LE FEU *du jacobinisme à Bruxelles.* (Lamart.)

— *Voir le feu, Aller au feu*, Assister à une bataille, à un combat livré avec des armes à feu : *Plus d'une victoire mémorable a été gagnée par des recrues qui n'*AVAIENT *jamais* VU LE FEU. (E. de Gir.) ‖ *Recevoir le baptême du feu*, Aller au feu pour la première fois, prendre part pour la première fois à un combat.

— *N'y voir que du feu*, N'y rien comprendre; être ébloui, abasourdi : *Nous sentîmes un choc accompagné d'un grand bruit; nous tombâmes, et tout cela si rapidement que nous* N'Y VÎMES QUE DU FEU. *Avez-vous compris ce tour d'escamotage? — Je* N'Y AI VU QUE DU FEU.

— *Faire feu*, Produire des étincelles par le choc : *La porcelaine* FAIT FEU *comme le silex.* ‖ *Faire long feu*, Se dit d'une arme dont la charge brûle lentement et lance mollement le projectile. ‖ *Faire faux feu*, Se dit d'une arme à feu lorsque l'amorce brûle sans communiquer le feu à la charge : *Ma carabine* FIT FAUX FEU.

— *Prendre feu*, S'enflammer : *Elle s'approcha trop du gaz, et sa robe* PRIT FEU. *La vapeur d'alcool* PREND FEU *au voisinage de la flamme.* (Raspail.) ‖ Fig. S'emporter, s'émouvoir, se mettre subitement en colère à propos de quelque chose : *C'est un homme qui* PREND FEU *sur les moindres choses.* (Acad.)

— *Jeter son feu, tout son feu*, Obéir aveuglément à son premier mouvement de colère, et s'apaiser ensuite subitement : *Il n'y a plus rien à craindre de lui; il* A JETÉ TOUT SON FEU. ‖ Donner dans un premier ouvrage tout ce dont on est capable, et ne plus rien faire de bon ensuite : *Cet auteur* A JETÉ SON FEU *dans son premier roman; aujourd'hui, il ne fait plus rien qui vaille.*

— *Jeter feu et flamme*, Se démener, s'irriter, s'emporter violemment : *Le baron* JETTE FEU ET FLAMME *de ce qu'on ne me voit point.* (Dider.) ‖ *Jeter de l'huile sur le feu*, Exciter, par ses paroles ou par ses actes, un sentiment déjà très-violent.

— *Mettre sa main au feu*, Soutenir quelque chose par tous les moyens et avec une entière conviction : *Croyez-vous qu'il dise vrai? — J'en* METTRAIS MA MAIN AU FEU.

— *Mettre à feu et à sang*, Saccager, ravager complétement : METTRE *le pays* À FEU ET À SANG.

— *Craindre comme le feu*, Redouter extrêmement : *Cet enfant me* CRAINT COMME LE FEU. *Le maréchal de N... passait pour être d'une bravoure équivoque, et sa conduite à la guerre en avait donné maintes fois la preuve. Un jour qu'il paraissait effrayé en traversant une rivière, son frère, le duc de ***, qui était dans la même barque, dit avec un grand sang-froid : « C'est étonnant, mon frère* CRAINT *l'eau* COMME LE FEU. »

— *Jouer avec le feu*, Traiter légèrement des choses dangereuses : *Prenez garde, vous* JOUEZ AVEC LE FEU.

— *N'avoir ni feu ni lieu*, Vivre en vagabond, n'avoir pas de domicile, de résidence : *C'est un artiste qui* N'A NI FEU NI LIEU.

Mais moi, grâce au destin, qui *n'ai ni feu ni lieu*,
Je me loge où je puis, et comme il plaît à Dieu.
BOILEAU.

— *Faire feu qui dure*, Se ménager pour vivre plus longtemps ou pour continuer longtemps à faire ce qu'on fait :

Qui veut voyager loin ménage sa monture;
Buvez, mangez, dormez, et *faisons feu qui dure.*
RACINE.

— *Etre tout feu, Etre de feu, tout de feu*, Etre bouillant, plein d'ardeur; être rempli de zèle, d'activité pour quelque chose : *Les Français* SONT TOUT FEU *pour entreprendre.* (J.-J. Rouss.)

L'homme est de glace aux vérités;
Il *est de feu* pour les mensonges.
LA FONTAINE.

— *C'est le feu et l'eau*, Se dit de deux personnes ou de deux choses diamétralement opposées : *Ces deux frères ne se ressemblent en rien;* C'EST LE FEU ET L'EAU.

— Prov. *Il n'y a pas de fumée sans feu*, Un indice a toujours une cause, un bruit qui circule n'est jamais sans quelque fondement : *Je vous affirme que les propos qui courent sur cette femme sont faux. — Bah!* IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS FEU. ‖ *Le feu purifie tout*, Se dit par allusion à l'action du feu sur les métaux, dans les opérations métallurgiques : *Un grand coupable ayant obtenu sa grâce de Louis XIV, Voisin refusa de sceller les lettres. Le roi demanda les sceaux, et les rendit au chancelier, après en avoir fait usage. « Ils sont pollués, dit Voisin, en les repoussant sur la table, je ne les reprends plus. — Quel homme! s'écrie le monarque, et il jette aussitôt les lettres au feu. — Je puis maintenant reprendre les sceaux, dit le chancelier,* LE FEU PURIFIE TOUT. »

— Pyrotechn. Nom générique des diverses compositions employées par les artificiers : FEU *blanc.* FEU *vert.* FEU *de Bengale.* ‖ *Feux pyriques*, Pièces fixes combinées avec des pièces tournantes. ‖ *Feu grégeois*, Composition de guerre employée, au moyen âge, par les Grecs (Grégeois), et qui avait la propriété de brûler dans l'eau. ‖ *Feux de terre*, Pièces d'artifice qui brûlent fixées près du sol. ‖ *Feu chinois*, Imitation des feux d'artifice à l'aide de transparents. On appelle de même une composition de pulvérin, de salpêtre, de soufre, de charbon et de fonte de fer. ‖ *Lance à feu*, Fusée dont on se sert pour allumer une pièce d'artifice. ‖ *Pot à feu*, Vase rempli de matières combustibles, et que l'on place sur les places publiques, dans les fêtes. ‖ *Coupe de feu*, Ensemble des pièces que l'on brûle en même temps.

— Mar. Phare, fanal allumé sur une côte pour guider les vaisseaux : *Nous aperçûmes enfin les* FEUX *de Cherbourg.* ‖ Foyer de chaudière à vapeur : *Chaudière à six* FEUX. ‖ *Porter le feu*, Se dit du vaisseau amiral, qui, la nuit, porte tous ses fanaux allumés, pour guider le reste de la flotte. ‖ *Donner le feu à un bâtiment*, En chauffer les parties sur lesquelles on veut appliquer du goudron. ‖ *Bas le feu!* Commandement de cesser de tirer le canon. ‖ *Faux feu*, Signal fait avec des amorces de poudre. ‖ *Feux de conserve*, Artifice pour signaux, qui brûle lentement. On l'appelle aussi MOINE.

— Art mil. *Feu!* Commandement de l'officier à ses soldats de faire feu, de tirer : *Est-ce que, lorsque je dis à mes canonniers :* FEU! *mes boulets arrivent moins lourds et moins rapides dans le bâtiment ennemi que si c'était un gentilhomme qui eût commandé?* (E. Sue.) ‖ *Place au feu et à la chandelle*, Formule par laquelle on exprimait, sur les anciens billets de logement, le droit qu'avaient les soldats logés chez l'habitant, d'être éclairés et de faire cuire leurs aliments.

— Chir. Fer chauffé, qu'on applique sur une partie du corps pour y produire une escarre : *Appliquer le* FEU *sur une plaie.* ‖ *Bouton de feu*, Fer en forme de bouton, qui sert à certaines cautérisations.

— Pathol. *Feu volage*, Rougeur à la face et au cou, qui se montre chez les enfants et chez les femmes hystériques ou mal réglées. ‖ *Feu Saint-Antoine*, Erysipèle; charbon pestilentiel. ‖ On a dit aussi FEU SACRÉ. ‖ *Feu de dents*, Eruption de la face, qui se produit chez les enfants durant leur première dentition.

— Art vétér. Syn. de RAFLE. ‖ *Feu Saint-Antoine*, Maladie des brebis, caractérisée par une éruption de boutons. ‖ *Feu* ou *mal rouge*, Maladie des brebis, caractérisée par une rougeur répandue sur toute la surface de la peau. ‖ *Taches de feu*, Taches roussâtres qui se produisent sur la peau de certains animaux. ‖ *Donner le feu à un cheval*, Lui appliquer, sur une tumeur, un couteau rougi au feu.

— Agric. Maladie que contractent les plantes pendant la sécheresse.

— Chim. *Feu de sable, de cendres, de limaille de fer*, Bain-marie dans lequel le vaisseau contenant les substances à chauffer est entouré complétement de tous côtés de sable, de cendres, de limaille de fer. ‖ *Feu de fusion*, Manière de chauffer un creuset, dans laquelle le creuset est entouré de charbons incandescents. ‖ *Feu de réverbère*, Celui qu'on allume dans un fourneau recouvert d'un chapiteau, dit fourneau à réverbère. ‖ *Feu de roue*, Celui qu'on dispose autour du creuset que l'on veut chauffer. ‖ *Feu de suppression*, Charbons enflammés dont on couvre entièrement le creuset ou le vaisseau que l'on veut chauffer. ‖ *Feu de digestion*, Chaleur que l'on produit à l'aide de fumier dont on entoure l'objet à chauffer. On dit aussi VENTRE DE CHEVAL. ‖ *Feu nu*, Celui qui est en contact direct avec le récipient que l'on veut chauffer.

— Art culin. *Coup de feu*, Feu ardent que l'on ménage pour achever une cuisson. ‖ Fig. Moment où l'on est très-occupé : *Au jour de l'an les petits marchands sont dans leur* COUP DE FEU.

— Min. *Coup de feu*, Explosion de grisou.

— Argot. *Coup de feu*, Commencement d'ivresse.

— Techn. *Donner le premier, le second feu à une étoffe*, La tremper pour la première, pour la seconde fois dans une cuve de teinture bouillante. ‖ *Feu d'atteinte*, Feu ardent

que l'on produit dans le four dès le commencement de la cuisson du verre peint.

— Métallurg. Bas fourneau où s'opère la réduction du métal. ‖ *Feu catalan*, Bas fourneau en forme de renardière.

— Théâtre. Allocation que reçoivent certains acteurs, sans préjudice de leurs appointements fixes, chaque fois qu'ils paraissent en public : *Les* FEUX *rapportent quelquefois plus à un comédien que ses appointements.* (Morel.) ‖ Gratification que les directeurs de théâtre donnent aux artistes et même aux employés pour tout service extraordinaire. Cette dénomination vient d'une ancienne allocation faite aux acteurs en pain et en viande, puis en bougies, et enfin en numéraire.

— Jeux. *Faire feu*, Faire gagner ou perdre quelque grand coup ; se dit surtout au lansquenet : *Le premier roi* FERA FEU. (Acad.)

— Anc. législ. *Supplice du feu*, ou simplement *Feu*, Supplice qui consistait à livrer les condamnés aux flammes : *On reprochera toujours à la mémoire du cardinal de Richelieu la mort de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au* FEU *comme magicien par la commission du conseil.* (Volt.) ‖ *Epreuve du feu*, Epreuve judiciaire qui consistait à faire porter au prévenu une barre de fer rouge, et à le condamner si le feu produisait une plaie dont il restât des traces après un certain nombre de jours.

— Anc. cout. *Feu croissant* ou *feu vacant*, Droit d'une gerbe de blé due à certains seigneurs par les hommes de mainmorte et les affranchis. ‖ L'origine de ces expressions *feu croissant* et *feu vacant* est tout à fait incertaine. Le sentiment de Philibert Chollet, dans son commentaire sur les statuts de Savoie, est que ces mots signifient la vie d'un homme qui est sujet à cette redevance depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Il dit encore que, par les mots *feu croissant*, on marque que ceux qui demeurent dans le pays et qui augmentent le nombre des habitants et des *feux* sont sujets à cette redevance, et que ceux qui vont demeurer ailleurs, et par là font *feu vacant*, n'en sont pas exempts.

— Eaux et for. *A feux croissants*, Se dit d'un mode de prélèvement de bois par les usagers, dans lequel ce prélèvement s'accroît avec le nombre des usagers : *Le droit d'usage en bois prélève directement une part importante des produits forestiers, et lorsqu'il est constitué* À FEUX CROISSANTS, *c'est-à-dire susceptible de s'accroître avec la population usagère, il finit souvent par absorber la totalité de ces produits.* (De Forcade.)

— Pratiq. Bougies de très-petite dimension que l'on allume aux audiences des criées, et qui servent à déterminer la durée du temps pendant lequel on peut surenchérir : *On prononce l'adjudication après l'extinction de trois* FEUX.

— Liturg. *Feu nouveau*, Feu qu'on allume et qu'on bénit le samedi saint, pour être conservé le reste de l'année.

— Météorol. *Feu Saint-Elme*, Météore igné qui se manifeste parfois en mer, par un temps d'orage, sous forme de petites langues de feu qui semblent suivre les bâtiments et voltigent entre les mâts et les vergues. ‖ *Feu follet*, Exhalaison enflammée qui se produit le soir, dans les endroits marécageux ou contenant des matières organiques en décomposition : *Les* FEUX FOLLETS *des cimetières ont effrayé toutes les générations.*

> Par une nuit d'été, quand le ciel est d'azur,
> Souvent un *feu follet* sort du marais impur.
>
> TH. GAUTIER.

‖ Fig. Lueur passagère, sentiment ou mouvement vif d'abord, mais qui ne dure pas : *Ce goût si vif cessera bientôt; ce n'est qu'un* FEU FOLLET. (Acad.)

— Superst. *Feu fée*, Ancien nom des feux follets, auxquels on attribuait des causes mystérieuses, et qui passaient, notamment, pour être les âmes des enfants morts sans baptême.

— Géol. *Feu central*, Feu qui, dans le système actuel des géologues, occuperait le centre de la terre, et qui tendrait à se refroidir de plus en plus : *Le* FEU CENTRAL *est une hypothèse fort ancienne.* (L. Figuier.) *Les eaux thermales qui sourdent du sol, et dont la chaleur s'élève jusqu'à* 100°, *sont une preuve du* FEU CENTRAL. (L. Figuier.)

— Mines. *Feu grisou*, Combustion subite, et presque toujours suivie d'explosion, de certains gaz inflammables qui se produisent dans les mines.

— Bot. *Feu ardent*, Nom vulgaire de la bryone.

— Loc. adv. *En feu*, Incendié, embrasé, livré aux flammes : *La grange était* EN FEU *lorsqu'on arriva avec les pompes.* ‖ Brûlant, échauffé : *Avoir l'estomac* EN FEU.

> Certes on vit un triste jeu
> Quand à Paris dame Justice
> Se mit le palais tout *en feu*
> Pour avoir trop mangé d'épice.
>
> SAINT-AMAND.

‖ Fig. Ardent, animé, enflammé : *Il arriva tout* EN FEU *demander des explications.*

> ... L'oiseau tout *en feu*, d'arbre en arbre élancé,
> Poursuit, atteint, saisit, relâche sa femelle.
>
> GILBERT.

— *Mettre en feu*, Incendier : METTRE *sa maison* EN FEU. ‖ Fig. Agiter, mettre dans le trouble, dans le désordre :

> Sa muse en arrivant ne *met* pas tout *en feu*.
>
> BOILEAU.

— *A petit feu*, Sur un feu très-doux, peu actif : *Ces légumes demandent à être cuits* À PETIT FEU. ‖ Fig. Lentement, petit à petit, peu à peu : *Il me fait mourir* À PETIT FEU. (E. Sue.) *Point de nouvelles d'Allemagne; c'est à brûler* À PETIT FEU. (Mme de Sév.)

> . . . . Un diable de neveu
> Me fait par ses écarts mourir *à petit feu*.
>
> PIRON.

— **Epithètes.** Vif, actif, petillant, clair, ardent, brûlant, dévorant, dévastateur, éclatant, éblouissant, étincelant, intense, inextinguible, immense, redoutable, terrible, épouvantable, cruel, âpre, impitoyable, naturel, artificiel, caché, secret, intérieur, invisible, léger, subtil, puissant, prompt, captif, assoupi, endormi, mourant, ralenti, éteint, réveillé, ranimé, nourri, entretenu, alimenté, excité, irrité, furieux, déchaîné, sacré, pur, purificateur.

Pl. (Ardeur, flamme). Constants, durables, éternels, sincères, fidèles, vifs, dévorants, ardents, brûlants, aimables, tendres, amoureux, coupables, criminels, adultères, incestueux, impurs, honteux, infâmes, innocents, importuns, inconstants, passagers, trompeurs, assoupis, amortis, éteints, glacés, allumés, nourris, alimentés.

— **Encycl.** Hist. relig. La nature mystérieuse du *feu*, sa liaison avec la chaleur et la lumière du soleil, le rôle important qu'il joue dans le phénomène de la foudre, ont dû frapper vivement l'imagination des premiers hommes, tandis que ses applications utiles, on peut dire nécessaires, à l'existence humaine leur inspiraient un sentiment de reconnaissance pour cet élément bienfaisant. De là à le considérer comme un être divin, la transition était facile et naturelle aux premiers âges et, comme le fait observer M. Pictet, auquel nous allons emprunter tous ces détails, les anciens Aryas l'honoraient déjà sans doute d'une sorte de culte. Il est certain, du moins, qu'ils ont rattaché au *feu* tout un ensemble de mythes reliés à leurs croyances religieuses, pour se rendre compte de son origine et de ses manifestations diverses; mais il est beaucoup moins sûr qu'ils soient allés jusqu'à en faire un dieu particulier, et surtout un dieu aussi haut placé que l'était l'*Agni* védique.

Ce dernier, en effet, est probablement une création purement indienne, car son nom, dérivé de la racine de mouvement *ag*, ne désigne proprement que le *feu* matériel en tant qu'essentiellement mobile, et cette acception est aussi celle de ses corrélatifs européens, latin *ignis*, lithuanien *ugnis*, ancien slave *ogni*, russe *ogoni*, etc. L'*Avesta* ne connaît point d'*Agni*, et le *feu*, *atare*, n'y figure qu'au rang des Yasates ou divinités secondaires, avec le titre de *Ahuramazdâo puthrô*, ou fils d'Ormuzd. Le Vulcain gréco-romain a un tout autre caractère que l'*Agni* indien, et le scandinave *Logi*, flamme, fils du géant *Forniotz*, n'occupe qu'un rang très-inférieur. Chaque peuple a donc suivi sa voie particulière à dater de la dispersion, et, au temps de l'unité, la personnification du *feu* ne s'était sans doute pas encore accomplie; car elle serait restée dans toutes les branches de la famille.

Probablement le *feu* n'a été vénéré, dans le principe, qu'en sa qualité d'élément utile et bienfaisant; d'abord simplement comme *feu* domestique, puis avec un caractère plus élevé, comme *feu* du sacrifice. C'est en cette dernière qualité surtout que l'*Agni* védique personnifié a pris sa haute importance. Il est devenu le dieu spécial du sacrifice, qu'il a institué parmi les hommes, et dont il est l'agent et le prêtre, *purôhita*, *artvig*, *hôtar*. C'est lui qui sert de médiateur entre les dieux et les mortels; car il amène les premiers aux cérémonies sacrées sur son char traîné par des chevaux rouges, et il leur porte l'offrande des hommes, dont il est le messager. On conçoit, d'après cela, qu'il soit si souvent invoqué dans les hymnes qui accompagnent les sacrifices. Le caractère sacré du *feu* chez les Iraniens se liait sans doute au même emploi, au moins dans l'origine; car c'est du zend *atare*, *feu*, qu'est venu le nom du prêtre officiant, *âtharvan*, nominatif *âthrava* ou *atarvan*, conservé dans le sanscrit *atharvan*, prêtre du *feu*, dont le sens propre s'est obscurci.

Mais, à côté de ce rôle élevé, l'*Agni* védique en a un autre moins solennel, et sûrement plus ancien, comme protecteur de la maison, de la famille et du clan, *garhapati*, *vicpati*, d'où l'épithète de *damûnas*, *domesticus*, ami de la maison, et celle de *sabhya* ou *sabhêya*, qui appartient à la *sabhâ*, ou assemblée du clan. C'est là le *feu* du foyer tenu pour sacré chez tous les peuples aryens et dont la *Estia* grecque et la Vesta romaine sont des personnifications féminines. Les attributs du dieu *Agni* se trouvent ici divisés, d'une part entre *Estia* et *Hêphaistos*, et de l'autre entre Vesta et Vulcain. Les deux déesses représentent également le *feu* du foyer et celui de l'autel, tandis que les dieux sont le *feu* au point de vue plus général de puissance bienfaisante et redoutable. Le latin *Volcanus* ou *Vulcanus* n'a désigné primitivement que la flamme, comme le prouve la comparaison du sanscrit *ulkâ*, pour *valkâ*, la flamme qui enveloppe, de *val* pour *var*, entourer, couvrir. Le grec *Hêphaistos* a pris le caractère plus spécial du *feu* métallurgique, et cela par suite du développement de la métallurgie elle-même. Son nom, toutefois, semble indiquer que, dans l'origine, il ne représentait, comme l'*Agni* des premiers temps, que le *feu* domestique.

Ce nom, en effet, qui n'offre en grec aucune étymologie satisfaisante, se rattache probablement, ainsi que le pensent Kuhn et Pictet, au sanscrit *sabhâ*, comme le *sabhya* ou *sabhêya*, cité plus haut.

L'origine céleste du *feu* et sa transmission aux hommes ont été, chez les anciens Aryas déjà, une source abondante de traditions mythiques. Nous ne pouvons, avec Pictet, que renvoyer le lecteur au beau travail de Kuhn, qui a traité cette question de main de maître dans son livre de la *Descente du feu et du breuvage des dieux*. On y voit comment ces mythes se rattachaient dans l'origine au procédé de friction rotatoire par lequel on obtenait le *feu* et qui se retrouve, d'ailleurs, chez les peuples les plus divers. On se figurait naïvement que les phénomènes du *feu* céleste, l'éclair, la foudre, et même le *feu* solaire, étaient produits dans le ciel par un procédé semblable. Le *feu* ainsi produit descendait alors sur la terre, tantôt dérobé et apporté comme un bienfait par un oiseau ou par un personnage mythique ami des hommes, tantôt lancé sous forme de foudre par la main d'un dieu. Une foule d'analogies curieuses, signalées par Kuhn, relient entre elles les traditions mythiques conservées à ce sujet par les principaux peuples aryens.

Les phénomènes de l'éclair et du tonnerre, si propres à frapper les hommes d'une terreur religieuse, ont sans doute été, comme le pense Pictet, attribués dès le principe à l'action immédiate d'un pouvoir céleste, comme cela se voit dans toutes les religions. Plus tard, ils ont été assignés aux dieux supérieurs de chaque mythologie, à l'Indra indien comme au Jupiter classique. Le Thôrr des Scandinaves, le Douar des Germains, le Perun slave, le Taranis gaulois ont même reçu leurs noms de ceux du tonnerre.

— La religion des Chaldéens était un rite particulier du culte de la lumière; ils adoraient le soleil, la lune et les astres. Tous les peuples de la haute Asie qui embrassèrent la religion de Zoroastre, les Bactriens, les Perses, les Mèdes, etc., adorèrent le *feu*, symbole d'Ormuzd, le bon principe et le créateur de toutes choses. Aujourd'hui encore, les derniers croyants de cette antique religion, les Parsis et les Guèbres, conservent les traditions sacrées du magisme et continuent d'entretenir et d'adorer le *feu* sacré dans leurs sanctuaires du Kerman et du Goudjérate. Les tribus pélasgiques répandirent le culte du *feu*, plus ou moins modifié, en Grèce et en Italie. On sait que, dans les temples d'Apollon, à Athènes et à Delphes, comme dans celui de Cérès, à Mantinée, on entretenait un *feu* sacré qui devait, en cas d'extinction, être rallumé par les rayons du soleil. A Rome, Numa avait fondé le collége des vestales pour l'entretien du *feu* sacré, qui brûlait en l'honneur de Vesta, déesse qui n'était elle-même que la personnification du *feu*. Quelques pratiques de ce culte s'étaient même introduites chez les Hébreux. Quand le grand prêtre Aaron accomplit pour la première fois le sacrifice, Dieu fit descendre un *feu* miraculeux qui consuma l'holocauste, et ce *feu* dut être entretenu soigneusement dans le foyer de l'autel pour servir au même usage. Les fils du grand prêtre, Nadab et Abiu, ayant pris du *feu* commun pour brûler de l'encens, furent frappés de mort par la colère divine. Un usage qui est ancien dans l'Eglise catholique, puisque le poëte chrétien Prudence en parle, c'est de tirer du choc d'un silex et de bénir le *feu* dont on allume, le samedi saint, le cierge pascal, le luminaire et les encensoirs. Les conquérants espagnols ont retrouvé le culte du soleil et du *feu* chez divers peuples de l'Amérique : les Péruviens, les Mexicains, etc.

— *Miracle de feu sacré*. Ce miracle se produisit sous le règne de Baudouin, baron du Saint-Sépulcre. Le *feu* sacré devait descendre le samedi saint; toute la journée se passa sans qu'on vît rien apparaître. La ville de Jérusalem était dans la désolation, le clergé ne cessait pas ses prières, les fidèles restaient assemblés dans les églises. Le lendemain, le *feu* sacré ne se montre ni sur le saint tombeau ni sur le Calvaire. C'est alors que tout le peuple, le roi et ses barons, se rendent processionnellement au temple; au retour de la procession, le *feu* sacré était descendu, on allume des cierges à la divine flamme : toute la ville est dans la joie. Ce miracle excite le courage d'une armée superstitieuse. Il nous reste des descriptions très-curieuses de ce fait par Foulcher de Chartres et par Caffaro, tous deux témoins oculaires.

— Iconogr. Les anciens avaient divinisé le *feu* en la personne de Vulcain, l'époux de Vénus, la volage (v. VULCAIN). Les modernes, dans les représentations allégoriques qu'ils ont faites des éléments, ont souvent adopté ce même dieu comme personnification du *feu*; c'est ainsi qu'au Louvre, dans la coupole qui précède la galerie d'Apollon, Couder a peint, comme allégorie de cet élément, *Vulcain remettant à Vénus les armes qu'il a forgées pour Enée.* Un artiste italien, Arcimboldi, dans un tableau qui est au Belvédère, à Vienne, a représenté le *feu* par une figure des plus bizarres, ayant des flammes en guise de chevelure et les diverses parties du visage formées d'ustensiles à faire du *feu*. Des allégories du *feu* ont été gravées par Benoît Audran, d'après Lanfranc, Ph. Bontrois (*Musée Filhol*), d'après Annibal Carrache, etc. Une des plus célèbres compositions de ce genre est celle qui fait partie de la suite des *Quatre Eléments* que l'Albane peignit pour le cardinal de Savoie et qui figurent aujourd'hui au musée de Turin; l'artiste y a représenté trois sortes de *feux* : le *Feu céleste*, personnifié par Jupiter; le *Feu terrestre*, personnifié par Vulcain, et le *Feu de la passion*, personnifié par Vénus. Il aurait pu ajouter Vesta, comme personnification du *Feu domestique*, transmis aux hommes par les dieux.

Il n'est pas rare de voir le *feu* représenté par une vestale. Comme emblème de cet élément, les artistes du moyen âge avaient adopté la salamandre.

— Phys. V. CHALEUR et COMBUSTION.

— Géol. *Feu central.* Nous allons résumer, d'après Beudant, l'exposé des principaux faits sur lesquels repose l'hypothèse d'un *feu* central au sein de la terre, ou de la fluidité de l'intérieur du globe terrestre.

L'observation démontre qu'à une petite profondeur dans l'intérieur de la terre, variable suivant les lieux, la température est stationnaire et égale à la température moyenne de la localité. Au-dessous de ce dernier point, la température s'accroît successivement à mesure qu'on descend, et cet accroissement est d'environ 1 degré par 33 mètres de profondeur. « De là résulte que, vers 3 kilomètres au-dessous du point de température stationnaire, on doit trouver déjà 100°, température de l'eau bouillante, et que, si la loi se continue régulièrement, on aurait, à 20 kilomètres, 666°, température à laquelle la plupart des sulfures ainsi qu'un grand nombre de corps sont en pleine fusion. Vers le centre, à 6,366 kilomètres, en supposant le même accroissement, on aurait une température de 200,000°, dont nous ne pouvons nous faire une idée... De ces *observations* (qui, par parenthèse, n'ont jamais été faites), il résulte, non-seulement que la terre aurait été fluide à une certaine époque, mais même qu'elle le serait encore, et que sa surface seule se serait consolidée, en perdant dans l'espace sa chaleur primitive, sur une épaisseur de 20 à 40 kilomètres, suivant la fusibilité des substances. Cette croûte consolidée est fort peu de chose relativement au globe terrestre, qui est de plus de 6,000 kilomètres. Sur un globe artificiel de 1 mètre de rayon, elle serait proportionnellement de 0m,003 à 0m,006; elle ne ferait pas l'épaisseur d'une feuille de papier sur nos globes ordinaires... Si l'on peut être étonné de quelque chose, c'est que cette disproportion entre l'épaisseur de la croûte solide et le diamètre de la matière liquide ne donne pas lieu à plus de catastrophes qu'on n'en éprouve aujourd'hui à la surface de notre planète. » (Beudant.)

La chaleur du globe s'est peu à peu dissipée dans l'espace et la masse s'est refroidie. On conçoit aisément ce qui a dû se passer dans les premiers temps de la consolidation et aux époques successives. La première pellicule solide qui s'est formée à la surface fondue, en un certain moment, peut-être à une température de 600 ou 800°, ou même plus, suivant la nature des matières, a dû se contracter ou se dilater au moment de la consolidation, suivant qu'elle a pris une structure compacte ou une structure cristalline. Dans un cas comme dans l'autre, il a dû se former, à la surface du globe, des rides plus ou moins élevées.

Les matières, qui se sont successivement consolidées au-dessous de la première pellicule solide, étant soumises aussi aux lois de contraction ou d'expansion, ont dû de même ou se briser, ou se plisser, en soulevant alors et disloquant les couches déjà formées. De là il suit que, tout en augmentant d'épaisseur, la croûte terrestre n'a pu acquérir le degré de solidité et, par conséquent, de résistance qu'on aurait peut-être imaginée. Elle s'est trouvée criblée de fentes, et, dès lors, n'a pu et ne peut encore s'opposer aux actions intérieures qui se manifestent sous forme de tremblements de terre et de volcans.

L'action du *feu* central, jointe à celle des eaux, explique encore la formation et le caractère des premiers sédiments.

Les sources thermales, à différents degrés, qu'on rencontre en tant de lieux sur la terre, aussi bien que les jets de vapeurs ou *fumerolles*, s'expliquent avec la plus grande facilité par cette température propre et croissante du globe terrestre et par les fissures qui pénètrent jusqu'à une profondeur plus ou moins considérable. Les eaux arrivent à la surface avec la température qui correspond au point d'où elles proviennent, et l'on sait qu'il ne faut que 3 kilomètres de profondeur pour qu'elles soient bouillantes.

La fluidité complète du globe, effet de sa température primitive, passe pour avoir donné lieu à la forme ellipsoïde actuelle de la terre. Avant d'arriver à l'état où nous la voyons,

la surface terrestre a dû passer par tous les degrés de température pour arriver de l'état de fusion, où la matière se trouve encore au centre, au degré de refroidissement actuel. Par conséquent, il fut un temps où elle avait une température propre capable d'effacer complétement la différence des climats, ou une atmosphère vaporeuse qui, en annulant le rayonnement, diminuait la rigueur des hivers. Dès lors la végétation, la vie en général, pouvait être indifféremment entretenue à toutes les latitudes, comme dans une serre chaude. Les plantes et les animaux qu'on ne trouve aujourd'hui qu'entre les tropiques pouvaient vivre partout, et même vers les pôles, qui ne pouvaient être encombrés de glace. Voilà pourquoi nous trouvons les restes de ces différent êtres, ensevelis à peu près sur place, dans les contrées qui sont aujourd'hui les plus froides du monde, et où il serait impossible qu'ils vécussent à l'époque actuelle.

L'hypothèse d'un *feu* central, reste du globe embrasé, explique, comme on voit, au premier abord, un assez grand nombre de phénomènes dont nous n'avons rappelé que les plus saillants. Par suite, les révolutions passées, les déchirements, les soulèvements, lents ou subits, peuvent se renouveler. Le globe peut même, — et M. Beudant s'étonne que la chose n'ait pas eu lieu déjà, — éclater comme une bombe.

L'énorme disproportion qui existe entre l'épaisseur de la croûte terrestre et celle de la masse ignée sous-jacente est précisément ce qui a servi de point de départ pour rejeter l'hypothèse dont il s'agit. Depuis quelques années, en effet, on enseigne, dans les écoles d'Angleterre et d'Allemagne, la *théorie de la solidité intérieure du globe terrestre*.

D'abord il résulte de l'aplatissement terrestre que les forces attractives du soleil et de la lune ne s'exercent pas d'une manière rigoureusement symétrique sur notre globe. Ce défaut de symétrie détermine deux déplacements progressifs de l'axe polaire dans l'espace, déplacements très-petits, il est vrai, mais parfaitement constatés par les observations, et désignés sous les noms de *précession* et de *nutation*. Or, ces changements, périodiques d'ailleurs, s'accordent avec les valeurs qu'ils devraient avoir dans le cas d'une solidité complète de l'intérieur de la terre. Un géomètre anglais, W. Hopkins, a démontré que, si le globe terrestre cessait d'être solide à une profondeur moindre que le quart de son rayon, c'est-à-dire que si son écorce solide avait moins de 1,600 kilomètres d'épaisseur, les phénomènes de la précession et de la nutation deviendraient différents de ceux qu'on observe. Ainsi, *il est mathématiquement certain que l'intérieur du globe terrestre est solide*, au moins jusqu'à 1,600 kilomètres à partir de la surface. Par conséquent, on ne peut pas attribuer les phénomènes volcaniques aux restes d'une chaleur centrale primitive; car, aucun gaz comprimé ne pourrait équilibrer une colonne liquide de 1,600 kilomètres de haut, et ayant la densité de la lave.

Il faut donc attribuer les phénomènes volcaniques à des actions chimiques s'opérant à peu de distance au-dessous de la surface terrestre, telles que les décompositions de masses de sulfures et les combinaisons diverses effectuées sous l'influence même des eaux s'infiltrant dans le sol. Les volcans sont constamment dans le voisinage de la mer ou dans le voisinage de grands lacs, comme dans l'Asie centrale. Cette position est inexplicable dans l'hypothèse où ces volcans seraient des soupiraux du *feu* central, tandis qu'elle se comprend naturellement dans la supposition des actions chimiques.

D'un côté, la croûte terrestre est très-peu conductrice de la chaleur; d'un autre côté, partout, dans son intérieur, s'opèrent des actions chimiques de décomposition et de formation de nouveaux produits, surtout sous l'influence de l'infiltration des eaux pluviales. De ces deux causes combinées, il résulte, au-dessous de la surface du globe, un développement incessant de chaleur qui reste concentrée à cause du peu de déperdition qu'elle éprouve. Ces phénomènes chimiques sont nettement accusés par l'existence des courants telluriques d'électricité. Le galvanomètre a même pu démontrer nettement l'influence de certains sols sur les autres. Sans ces réactions mutuelles, nous ne pourrions expliquer l'électricité de notre atmosphère.

Lors donc que la chaleur se développe dans l'intérieur de la terre, en quantité considérable, elle ne peut s'échapper que d'une manière insuffisante par le rayonnement; elle ne peut se dépenser qu'en se transformant en travail par l'effet des forces expansives qu'elle développe. De là les soulèvements et les affaissements, les tremblements de terre et tous les phénomènes dynamiques de ce genre que nous constatons.

Mais ce n'est pas tout : l'ensemble des forces sidérales qui déterminent la précession et la nutation, en n'agissant pas avec la même énergie sur tous les points du globe, développent des vibrations moléculaires, à cause de la transmission des forces d'un point à un autre par l'effet de la liaison du système en vertu de laquelle le globe se meut en masse. Il en résulte qu'une petite partie de ces forces se trouve toujours perdue par l'effet de précession ou de nutation, parce qu'elle est transformée en mouvements vibratoires, et passe ensuite à l'état de chaleur. Hopkins n'a pas tenu compte de ce fait dans ses formules; s'il l'y avait introduit, il aurait vu que la précession théorique devait être plus faible encore que celle qu'il a trouvée, et, comme conséquence, la formule lui aurait appris que la solidité nécessaire pour l'accord de la théorie et du calcul devait s'étendre non pas seulement jusqu'au quart du rayon au moins, mais même jusqu'au centre de la terre, de sorte que la précession démontre que la *terre est entièrement solide*.

Le phénomène des marées établit, d'une façon non moins probante, la solidité complète de notre globe. En effet, c'est parce que la partie solide ne se déforme pas, tandis que la mer se boursoufle du côté de l'astre attirant et du côté opposé, que le niveau des eaux, par rapport aux rivages, offre les variations périodiques qui déterminent le flux et le reflux. Mais il est évident que la partie interne du globe est soumise aux mêmes forces que la partie extérieure, l'océan. Cette partie interne se soulèverait donc comme l'océan, si elle n'était pas solide. Dans ce cas, les rivages seraient soulevés en même temps que le niveau de la mer, et alors les marées, bien qu'existantes, ne seraient pas perceptibles pour nous.

A l'appui de l'hypothèse d'un *feu* central, on a invoqué, ainsi que nous l'avons vu, l'existence, aux temps antérieurs, dans les zones tempérées ou glaciales, d'espèces animales et végétales qui ne peuvent vivre aujourd'hui que sous les tropiques. Ce fait ne prouve rien en faveur du *feu* central. Nous voyons la forme des terres et des continents se modifier tous les jours, et, par suite de ces modifications, les climats et les températures changer, la chaleur augmenter ou diminuer. Les régions aujourd'hui froides peuvent donc très-bien avoir été chaudes, si elles ont été entourées de mers. De plus, les phénomènes *erratiques*, dont on a encore des exemples si nombreux, nous montrent comment des populations entières ont pu être transportées d'un climat sous un autre, à des distances énormes.

Ajoutons que beaucoup d'espèces tropicales peuvent vivre dans nos latitudes, au moins sur les rivages océaniques; et il est probable que les lions, les tigres, les éléphants vivraient très-bien dans nos pays, s'ils n'étaient gênés par la présence de l'homme.

En résumé, les considérations géologiques présentées en faveur de la fluidité centrale du globe sont de peu de valeur, et il reste contre cette hypothèse les preuves mathématiques fournies par l'astronomie.

— *Accidents causés par le feu.* Les hommes du métier distinguent huit sortes de *feux* ou incendies, savoir : les *feux* de cheminées, les *feux* de caves, les *feux* de rez-de-chaussée, les *feux* de chambres, les *feux* de planchers et de cloisons, les *feux* de combles, les *feux* de bâtiments ou grands *feux*, et les *feux* de bateaux. Nous allons exposer très-sommairement les règles que l'on doit suivre pour les attaquer.

Feux de cheminées. On sait qu'ils ont lieu quand il s'est formé une grande accumulation de suie dans le tuyau. Ces *feux* n'inspirent pas, en général, des craintes bien sérieuses. Néanmoins, la prudence exige qu'on les attaque promptement, parce qu'ils pourraient déterminer des incendies considérables, si les parois du tuyau présentaient des fentes ou fissures capables de permettre aux flammes et aux étincelles de pénétrer dans les chambres qu'il traverse. Il existe plusieurs moyens d'éteidre les *feux* de cheminée. Dans les campagnes, et même dans les villes, on tire dans le tuyau des coups de fusil à poudre, afin d'ébranler la colonne d'air et faire, par suite, tomber la suie embrasée. Ce procédé réussit assez souvent. Toutefois, il présente un inconvénient : l'ébranlement occasionné par l'explosion peut crever le tuyau et donner au *feu* communication avec les greniers, où sont habituellement emmagasinées des matières combustibles. Un autre moyen consiste à boucher hermétiquement, avec des éponges mouillées, la gorge du manteau et le haut de la cheminée, afin d'amener l'extinction du *feu* en lui interceptant toute communication avec l'air extérieur. Ce procédé serait bon, s'il n'avait l'inconvénient de retenir dans le tuyau l'air en contact avec la suie en ignition, lequel, s'échauffant beaucoup et se dilatant en proportion, peut exercer sur les parois une pression assez forte pour y produire des crevasses. Un troisième moyen consiste à jeter dans le *feu* une certaine quantité de soufre et à fermer immédiatement, avec un drap mouillé, la partie antérieure de la cheminée. Le soufre, en brûlant, absorbe l'oxygène de l'air, que le drap mouillé empêche de se renouveler, et forme de l'acide sulfureux, gaz impropre à la combustion. Ce moyen est d'une efficacité certaine; mais il doit être appliqué avec précaution, sans quoi il pourrait être plus dangereux qu'utile, en raison surtout de l'action délétère des vapeurs sulfureuses sur les opérateurs. Un quatrième procédé, d'une extrême simplicité et d'un effet non moins certain, est celui qu'emploient les sapeurs-pompiers de Paris. On commence par fermer toutes les portes et fenêtres de la chambre. Cela fait, on bouche hermétiquement l'ouverture de la cheminée avec un drap mouillé, dont quelques-unes des personnes présentes maintiennent les bords avec force sur les jambages et la tablette. Une autre personne saisit ce drap au milieu, l'enfonce profondément et le retire avec vivacité. Ce double mouvement produit un vide momentané dans le bas de la cheminée, et la colonne d'air qui pèse sur le tuyau, se précipitant aussitôt dans ce dernier pour remplir le vide, détache et entraîne avec lui des parties de suie embrasée. On éteint aussitôt cette suie, et l'on recommence la manœuvre du drap mouillé autant de fois que cela est nécessaire. Assez souvent, principalement dans les villes, la construction des cheminées permet d'éteindre le *feu* sans avoir recours à l'emploi du drap mouillé. C'est ce qui arrive toutes les fois que la gorge du manteau a été munie d'une trappe, soit pour empêcher que l'air extérieur n'entre dans la chambre quand il n'y a point de *feu* dans l'âtre, soit pour s'opposer à ce que la fumée des cheminées voisines ne soit refoulée dans la pièce, soit, enfin, pour augmenter ou diminuer le tirage lorsque le *feu* est allumé. Quelle que soit la destination de cette trappe, on comprend, en effet, que, si elle ferme hermétiquement, il suffit de l'abattre pour que l'air ne puisse se renouveler dans le tuyau de la cheminée, ce qui amène nécessairement l'extinction de la suie enflammée. Le même résultat est produit, dans les cheminées dites à la Désarmaud, par la plaque mobile ou rideau qui occupe tout le devant de l'âtre, et que l'on fait monter ou descendre à volonté à l'aide d'une manivelle placée sur l'un des côtés, ou de contre-poids attachés à l'extrémité d'une chaîne qui passe sur des poulies fixées dans l'intérieur du tuyau. Malgré la promptitude des secours et le soin qu'on a mis à attaquer le *feu* de cheminée, il peut arriver quelquefois que le *feu* continue; c'est qu'alors le tuyau reçoit de l'air par d'autres ouvertures que celles dont on est maître. Dans ce cas, il faut chercher ces ouvertures afin de les boucher. Enfin, si, après avoir exécuté cette opération, le *feu* dure encore, il n'y a plus, pour en venir à bout, qu'à monter sur le toit pour briser la mitre de la cheminée et en faire tomber les débris dans le tuyau. Entraînés avec force par leur propre pesanteur, ces débris battent les parois du tuyau, en arrachent une partie de la suie et occasionnent un déplacement d'air qui diminue l'intensité du *feu*. Cet effet obtenu, on achève d'éteindre la suie embrasée au moyen de quelques sceaux d'eau que l'on jette par la tête de la cheminée ou par le trou du ramoneur.

Feux de cave. La première opération à effectuer pour attaquer un *feu* de ce genre consiste à pénétrer dans la cave, pour prendre connaissance de la disposition des lieux et de la nature des matières en combustion. Cette opération exige le concours d'au moins deux hommes, un chef et un servant. Le chef s'arme d'un flambeau allumé, attache au haut de l'escalier, où doit se tenir le servant, l'extrémité d'une corde dont l'autre bout est fixé à sa ceinture, puis, après s'être couvert le nez et la bouche avec un linge mouillé, descend à reculons en faisant glisser la corde entre les doigts et en se baissant le plus possible, afin de ne pas être incommodé par la fumée et par la chaleur. Si les gaz dégagés par le *feu* sont irrespirables, il remonte aussitôt pour venir endosser la blouse contre l'asphyxie du colonel Laulin ou l'un des appareils respiratoires usités en pareille circonstance. Dans tous les cas, quand il est arrivé dans la cave, l'opérateur fait tous ses efforts pour découvrir la position, l'étendue, etc., du foyer de l'incendie, et ce n'est qu'après avoir recueilli ces renseignements qu'il va rejoindre son camarade. Il fait alors boucher toutes les ouvertures qui pourraient produire des courants d'air, assigne à la pompe l'emplacement qu'il juge le plus convenable, puis, saisissant la lance, redescend dans la cave et couvre d'eau les substances en combustion. Toutefois, si ces substances étaient des alcools, des essences, des huiles minérales, etc., ce n'est pas de l'eau qu'il faudrait jeter dessus, mais des couvertures mouillées, du fumier ou de la terre. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on a enfin réussi à se rendre maître du *feu*, on débouche les ouvertures qu'on avait fermées, ce qui, en permettant la sortie de la fumée et la rentrée du jour, rend plus facile l'achèvement de l'extinction.

Feux de rez-de-chaussée. On comprend sous ce nom les *feux* qui se déclarent dans les boutiques, les magasins, les laboratoires, les écuries, les remises, etc. La manière de les éteindre peut présenter d'assez nombreuses différences suivant la disposition des lieux; mais il est de règle de les attaquer toujours par les issues qui, en livrant passage aux flammes, pourraient communiquer l'incendie aux bâtiments ou aux appartements voisins. Ainsi, par exemple, quand il s'agit d'une boutique ou d'un magasin, si le *feu* gagne l'arrière-boutique ou l'arrière-magasin, c'est de ce côté qu'il faut agir, afin de le repousser dans son foyer. Si, au contraire, la flamme sort par le devant de la boutique, gagne l'enseigne et pénètre, par les croisées, dans l'étage supérieur, c'est de front qu'on doit attaquer, mais en ayant soin de noircir, c'est-à-dire de mouiller les portes latérales et celles qui se trouvent sur le derrière. Les laboratoires et, en général, toutes les pièces qui renferment des essences, des huiles, etc., exigent les mêmes précautions dont nous avons parlé à propos des caves. De plus, ils réclament la plus grande diligence dans l'application des moyens d'extinction, en raison de l'extrême inflammabilité de ces substances et des dangers qui en résultent pour les autres parties des édifices et pour les bâtimens voisins. Même observation pour les *feux* d'écuries, de remises et de hangars.

Feux de chambres. Ces *feux* ne s'attaquent jamais par le rez-de-chaussée, parce que, en agissant ainsi, l'eau lancée par les pompes atteindrait seulement la façade et ne produirait aucun effet. Pour s'en rendre maître, il est indispensable de se placer sur le même plan que la pièce où l'incendie a son foyer, et l'on y parvient, soit au moyen des escaliers, soit, si ces derniers sont impraticables, en pénétrant du dehors, à l'aide d'une échelle, dans la chambre elle-même ou dans une chambre contiguë. Dans tous les cas, la personne qui porte la lance doit éviter d'en diriger le jet sur les vitres des croisées afin de ne pas établir de courants d'air.

Feux de planchers et *de cloisons.* Les *feux* de planchers proviennent, tantôt de ce que l'âtre des cheminées repose sur des solives et non sur une bande de trémie, comme cela doit être; tantôt de ce que les parquets sont traversés par des tuyaux de calorifères qui n'ont pas été suffisamment isolés des lambourdes et des autres pièces. Ils se manifestent quelquefois par la fumée qui sort des interstices du parquet ou du carrelage, mais le plus souvent par la chaleur qu'ils développent. Pour les éteindre, on commence par fermer les portes et les fenêtres, afin d'éviter les courants d'air, puis on enlève assez de parquet ou de carrelage pour mettre à découvert les parties embrasées, et l'on termine en jetant de l'eau sur celles-ci. Il faut avoir soin de préserver d'abord les poutres, les solives d'enchevêtrure et les chevêtres, parce que, comme ils soutiennent les autres pièces, leur chute aurait les plus graves conséquences. Les *feux* de cloisons sont occasionnés par des tuyaux de poêles, de calorifères ou de cheminées qu'on n'a pas assez isolés des montants de bois. On les éteint d'une manière très-simple; car il suffit de jeter de l'eau en abondance sur les parties qui brûlent. Quand le *feu* n'existe que sur quelques points isolés, on se contente de mouiller chacun de ces points, puis on découvre avec un instrument quelconque les boiseries embrasées et on les éteint à mesure.

Feux de combles. Après les avoir reconnus avec soin, on les attaques en dirigeant le jet de l'eau de manière à frapper obliquement la couverture. Autrement, on s'exposerait à déranger ou à faire tomber des tuiles ou des ardoises, ce qui aurait pour effet d'activer la violence du *feu*, en établissant des courants d'air. Une autre précaution non moins importante, c'est de s'efforcer de garantir ou d'éteindre surtout les pièces qui en soutiennent ou en réunissent d'autres, plus particulièrement l'entrait, le poinçon et l'arbalétrier. Enfin, lorsque le vent dirige les flammes du côté des combles des maisons voisines, il faut, pour sauver celles-ci, détruire les fermes du comble incendié qui en sont les plus rapprochées; mais il ne convient de recourir à ce moyen que dans le cas d'absolue nécessité.

Feux de bâtiments. Les incendies de cette classe réclament, à cause de leur importance et des désastres qui peuvent en résulter, toutes les ressources et toute la science de l'art de l'ingénieur. On les combat en réunissant et combinant tous les moyens usités pour attaquer les *feux* ordinaires; mais, et c'est ici une nécessité absolue, une seule personne prend la direction des secours et empêche ainsi les efforts individuels de se contrarier entre eux ou de se dépenser en pure perte. C'est ici encore que trouvent leur application les divers engins de sauvetage; mais, beaucoup trop souvent, on n'en retire que peu de bons services, faute de personnes bien exercées à leur manœuvre.

Feux de bateaux. Ils ne sont soumis à aucune règle spéciale. On les attaque avec un nombre suffisant de pompes, et, au besoin, on les isole des autres bateaux ou des dépôts de matières combustibles auxquels ils pourraient communiquer l'incendie. V. INCENDIE, INCOMBUSTIBLE et SAUVETAGE.

— Navig. On désigne sous le nom de *feux* les appareils servant à l'éclairage des côtes pour faciliter l'atterrissement. L'idée de guider les navigateurs au moyen de lumières visibles du large est fort ancienne. Ptolémée, roi d'Egypte, établit le premier, en 470, sur le mont Pharos, d'où est venu le mot *phare*, une tour élevée, au sommet de laquelle un grand *feu* brûlait toute la nuit. Le colosse de Rhodes portait, dans une de ses mains, une lumière servant de point de repère aux nautoniers. Depuis le commencement du siècle surtout, on s'est attaché à multiplier sur nos côtes ces *feux* qui donnent une si grande sécurité aux marins et leur permettent d'entrer dans les rades la nuit comme le jour. Chaque navire possède une liste complète de tous les *feux*, avec toutes les indications qui servent à constater leur position exacte. En France, ces appareils sont confectionnés à Paris dans

un atelier central, sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées, à l'administration desquels appartient ce service. Les *feux* sont divisés en quatre classes, suivant leur importance. Ceux de la première ont quatre mèches, brûlent 750 grammes d'huile par heure; leur flamme a 0m,09 de hauteur, sur 0m,09 de diamètre; ils ont une portée de 9 à 15 lieues marines (de 50 à 85 kilomètres). Les *feux* de la deuxième classe n'ont que trois mèches, et brûlent 460 grammes d'huile par heure; la hauteur de la flamme est de 0m,08, son diamètre de 0m,07. Ceux de la troisième ont deux mèches, brûlant 195 grammes d'huile à l'heure; leur flamme a 0m,07 de hauteur sur 0m,045 de diamètre; leur portée n'est que de 5 à 7 lieues marines, tandis que celle des *feux* de deuxième classe est de 7 à 9 (de 40 à 50 kilomètres). Enfin, ceux de la quatrième n'ont qu'une seule mèche, brûlent 45 grammes d'huile à l'heure; la flamme n'a plus que 0m,05 de hauteur, et 0m,02 de diamètre; ils ne portent qu'à 3 ou 5 lieues (15 à 25 kilomètres). La lumière est fournie par une lampe d'Argant, à cheminée et à double courant d'air; l'huile est ramenée en abondance vers les becs, par des ressorts, des mouvements d'horlogerie qui alimentent des mèches concentriques les unes par rapport aux autres, quand il y en a plusieurs.

La lumière d'un *feu* de première classe, équivaut à celle de 4,000 becs de gaz. Dans ces dernières années, on a cherché à remplacer les lampes à huile par le gaz : des expériences ont été faites en Angleterre, et on a construit le *feu* de Shartlepool. Le succès a été complet, malgré toutes les difficultés que présentait cette substitution. On a ainsi évité le danger que présente l'emploi des mèches concentriques, tout en réduisant de beaucoup les dépenses. Partout où une usine à gaz se trouve dans le voisinage, on l'utilise pour les *feux;* malheureusement, cette condition ne se trouve pas toujours remplie. Depuis que l'emploi de la lumière électrique s'est régularisé, on a songé à l'employer à son tour; malgré son pouvoir éclairant supérieur, peu de *feux* ont été construits sur ces données. Le prix de l'électricité est trop élevé, et la manipulation des appareils exige des mains habiles, exercées. Autrefois, on distinguait les *feux* par leur coloration qu'on obtenait aisément au moyen de verres; Fresnel, qui a perfectionné les lentilles, démontra qu'on affaiblissait ainsi beaucoup la lumière, et proposa de remplacer ce signe distinctif par des éclipses se succédant à intervalles réguliers variant d'un *feu* à l'autre. Reconnu infiniment supérieur, ce nouveau procédé a été adopté partout, et on ne construit plus aujourd'hui de *feux* colorés. L'intervalle entre deux éclipses ou deux éclats varie d'une demi-minute à deux minutes trois quarts. L'éclat acquiert en quelques secondes son maximum d'intensité, il décroît ensuite par les mêmes gradations. Les travaux de l'éminent physicien ne se sont pas bornés là. L'intensité et la concentration de la lumière fournie par la lampe s'obtenaient au moyen de lentilles et de miroirs prismatiques, les premiers composant l'appareil réfringent ou dioptrique, les seconds l'appareil réflecteur ou catoptrique. Or, les rayons qui tombent sur une lentille ne vont converger au même point que si l'on écarte les rayons périphériques; d'un autre côté, la quantité de lumière envoyée sur un point croît avec l'ouverture de la lentille, qui est l'angle sous lequel elle est vue du foyer principal. Si donc on cherche à annuler les rayons périphériques en diminuant le diamètre, on diminue en même temps le pouvoir éclairant. L'intensité de la lumière est, d'ailleurs, d'autant plus grande en un point de l'horizon, qu'elle est plus considérable à l'unité de distance, et que les rayons réfractés sont moins dispersés. On se trouvait donc en présence de deux conditions contradictoires qui paralysaient les constructeurs de phares. S'ils augmentaient l'ouverture de la lentille, ils dispersaient les rayons; s'ils la diminuaient, ils avaient moins de lumière, moins d'intensité. Fresnel chercha et réussit à éviter ces inconvénients. Les lentilles ordinaires ne pouvant avoir une ouverture de plus de 10° à 15°, sans avoir en même temps une aberration longitudinale considérable, il imagina des lentilles qu'il nomma à échelons, qui supportent une ouverture de 40° et reçoivent, par suite, environ neuf fois plus de lumière. Il donna à ces nouvelles lentilles une épaisseur réduite, pour éviter l'absorption. Cette invention fut un trait de génie; on appliqua immédiatement l'idée, qui donna des résultats inespérés. Les lentilles à échelons que l'on construit aujourd'hui se composent d'une partie centrale qui est un segment de sphère à une base; autour d'elle sont plusieurs anneaux concentriques dont la face d'émergence est entaillée de façon que leur foyer principal coïncide avec celui du segment central.

Les rayons lumineux partis du foyer sont alors tous parallèles après leur réfraction, à la sortie de la lentille; il n'y a pas de dispersion, pas d'affaiblissement, pas de perte de lumière. Ce premier problème résolu, il restait à combiner le système réflecteur de manière à ramener tous les rayons émanés de la lampe vers le point de l'horizon qu'il s'agissait d'éclairer. Nous avons décrit, au mot FANAL, l'ensemble de ces appareils pour les *feux* de troisième et de quatrième ordre. Nous n'y reviendrons pas, et nous nous contenterons de donner ici une idée des phares de premier et de deuxième ordre. Dans les fanaux, le système réfringent se compose d'une série d'anneaux travaillés d'une seule pièce, disposés les uns au-dessus des autres, et dont l'ensemble constitue une vraie lentille cylindrique à échelons; dans les *feux* d'un ordre supérieur, les distances focales étant beaucoup plus grandes, cette disposition est impraticable, à cause des dimensions trop considérables du système fait d'une seule pièce. Il est composé de huit lentilles à échelons, formant un prisme à huit pans, mobile autour de son axe. Le système réflecteur, au contraire, est fixe. Il est formé de treize rangs de miroirs prismatiques étamés sur une de leurs faces; huit se trouvent à la partie supérieure des lentilles, et cinq au-dessous. Chaque rang est tangent au paraboloïde de révolution dont la lumière serait le foyer et dont l'axe se confondrait avec l'horizon. De la sorte, tous les rayons réfléchis sont parallèles entre eux, et ils le sont, en outre, aux rayons émergents des lentilles.

Dans les *feux* tournants, les éclats sont produits à l'aide d'un appareil indépendant, commun à toutes les classes, et, par conséquent, identique à celui qui se trouve décrit au mot FANAL. Tels sont, en quelques mots, les principes sur lesquels repose la construction des *feux*, qui constituent une des applications les plus ingénieuses des phénomènes de réfraction, et certainement la plus utile.

Depuis l'immense extension prise dans le monde entier par la navigation à vapeur, depuis que toutes les mers du globe sont incessamment sillonnées par ces rapides steamers qui unissent entre eux les continents, les abordages en mer, surtout de nuit, étaient devenus très-nombreux. On se souvient de l'émotion que ces récits navrants avaient jetée dans le public, de l'effroi qu'inspirait aux voyageurs la possibilité de pareilles catastrophes. Les Américains surtout s'étaient fait une réputation par le peu de soins qu'ils mettaient à prévenir, à éviter les abordages, par leur inhumanité, leur inqualifiable conduite envers les victimes de désastres dont ils étaient souvent la seule cause. On s'est enfin ému de cet état de choses : aujourd'hui, grâce au système d'éclairage adopté, ces sortes d'accidents deviennent de plus en plus rares.

L'ensemble des fanaux qui servent à déterminer la position, la direction d'un navire en pleine mer, pendant la nuit, est ce qu'on nomme les *feux du navire.* Les bâtiments à voiles portent un fanal sur le beaupré ou sous la hune de misaine, et deux fanaux au mât d'artimon. Ces *feux*, allumés depuis le crépuscule jusqu'au jour, ont une portée de deux ou trois milles. Selon la position dans laquelle on aperçoit ces *feux*, on peut juger si le bâtiment en vue court sur vous ou s'en éloigne. Les vapeurs, en raison de la rapidité ordinaire de leur sillage, ont un système de *feux* plus compliqué : il importe, en effet, d'être plus vite fixé sur leur position. Tout vapeur à roues ou à hélice, outre les *feux* de misaine et d'artimon, communs à tous les navires, porte, à la hauteur des bastingages, un *feu* vert à tribord, un *feu* rouge à bâbord. Ces deux derniers fanaux sont munis de deux écrans, dont l'un est parallèle au plan vertical passant par la quille, l'autre oblique à ce même plan, et qui limitent le champ du rayonnement. Ces écrans forment entre eux un angle de 120° environ, et ne laissent éclairée que la partie de l'horizon comprise dans cette zone. Ceci posé, il est facile de comprendre comment on pourra être fixé, d'après ses *feux*, sur la position d'un bâtiment aperçu de nuit, au large. Supposons qu'un navire à voiles découvre tous les *feux* d'un vapeur; c'est évidemment que ce dernier se dirige droit sur lui. Si la lueur vient de l'arrière, le vapeur chasse le navire à voiles; si elle vient de la hanche, il va couper sa route perpendiculairement; si elle vient de l'avant, les deux navires suivent la même route dans des directions opposées et doivent infailliblement s'aborder. Dans ce dernier cas, chacun d'eux doit venir sur tribord. La conséquence naturelle de cette manœuvre sera la disparition progressive du *feu* vert; et, quand les deux navires seront à peu près par le travers l'un de l'autre, suivant des routes opposées, mais parallèles, le *feu* rouge sera seul visible pour le navire à voiles, jusqu'au moment où il disparaîtra à son tour, lorsque les deux parallèles se confondront dans l'éloignement. Si les deux navires suivent des directions obliques l'une à l'autre, le grand point est de ne pas se rencontrer en même temps au sommet de l'angle qu'elles forment. Remarquons que, dans ce cas, le navire à voiles n'apercevra que l'un des deux *feux* du vapeur, le rouge ou le vert, selon que la lueur viendra de la hanche de tribord ou de bâbord. Les *feux* de misaine et d'artimon serviront à reconnaître si le vapeur s'éloigne ou se rapproche, s'il a déjà coupé la route du voilier ou s'il va la couper, s'il y a quelque danger ou s'il n'y en a pas. Ainsi fixé sur la position exacte du bâtiment en vue, il est très-facile, à moins de circonstances exceptionnelles, de pouvoir manœuvrer de manière à éviter l'abordage. Le vapeur lui-même, par les *feux* du voilier, connaît sa position et guide sa marche sur ces indications.

Outre ces *feux*, communs aux navires du commerce et aux navires de guerre, ces derniers portent d'autres fanaux particuliers qui servent à les distinguer entre eux. Dans une flotte, l'amiral porte trois fanaux de poupe, plus un quatrième sur l'arrière de la hune d'artimon ou de la grande hune; le vice-amiral n'a que trois fanaux de poupe, le contre-amiral deux, les capitaines de vaisseau ou les autres commandants un seul.

Du reste, nous devons ajouter qu'il n'existe pas de règle invariable à ce sujet; et généralement, avant le départ, le commandant en chef indique le port des fanaux distinctifs que doivent avoir les navires sous ses ordres.

— *Feux flottants.* Aux monuments qui élèvent orgueilleusement le front au-dessus du niveau des mers, et qui ont pour mission de guider les navigateurs, ne s'arrête pas la liste des édifices qui servent à cet usage d'humanité. Il y a telles parties du littoral maritime qui se refusent absolument à l'établissement de constructions en maçonnerie, et qu'il est pourtant nécessaire d'éclairer. En Angleterre surtout ces points sont nombreux. Nous citerons, entre autres, sur les côtes de Kent, ce qu'on appelle les sables de Goodwin, sables qu'a rendus célèbres leur funeste propriété de dévorer les navires. C'est vainement que phare et balises y ont été élevés, ces sables les ont engloutis, si bien qu'on avait renoncé à les éclairer, lorsque l'idée vint de remplacer ces constructions par des bateaux sur lesquels on plaçait un fanal. D'après M. Esquiros, cette idée appartiendrait à un nommé Robert Hamblin, qui vivait au siècle dernier. Ancien barbier de Lynn, il avait épousé, dans cette ville, la fille d'un patron de navire, et, à la suite de cette union, était devenu maître d'équipage. Il s'occupait de transports de charbon de terre sur les côtes, et, par cela même, était mieux que personne apte à juger de l'insuffisance de leur éclairage, quand le hasard le mit en rapport avec un homme à grands projets et assez pauvre, David Avery. Agissant de concert, ils établirent à Nore (embouchure de la Tamise), une lumière flottante à bord d'un vaisseau, puis ils prirent sur eux de lever des droits destinés à entretenir ce fanal d'un nouveau genre. Cette dernière circonstance parut, à la Trinity-House, une infraction à ses priviléges d'autant plus inquiétante que le vaisseau-lumière, *light-vessel*, avait réussi et était fort apprécié des marins. Encouragé par ce succès, David Avery, qui semble avoir joué le principal rôle dans l'exécution du projet, annonça hautement l'intention d'établir un navire tout semblable dans les mers des îles Scilly. Les membres de la Trinity-House, en leur qualité de gardiens de la navigation, portèrent plainte devant les lords de l'Amirauté, qui ne purent ou ne voulurent point agir. La Société maritime s'adressa alors au roi, et lui représenta combien il était illégal qu'un particulier frappât un impôt sur la marine marchande. Elle fit si bien que, le 4 mai 1732, le *feu* de Nore fut interdit. Avery, dont les projets de fortune se trouvaient renversés par ce coup de foudre, se présenta devant la compagnie et proposa de traiter avec elle en ce qui regardait la lumière du Nore-Sand. Il prétendit avoir déboursé 2,000 liv. sterl. (50,000 fr.). On capitula : le brevet et la propriété du fanal passèrent à perpétuité dans les mains de Trinity-House; mais Avery obtint d'en retenir le bail durant soixante et un ans, à la condition de payer annuellement 100 livres sterl. (2,500 fr.). Telle est l'origine des lumières flottantes. Quoique cette histoire soit fort ancienne, ses héros, Hamblin et Avery sont peu vénérés parmi les membres de la Trinity. Pourquoi? L'invention était vraiment utile; et la preuve, c'est qu'elle a survécu. On prétend, il est vrai, que cette même idée avait été proposée cinquante ans auparavant par sir John Clayton. Toujours est-il que la maison de la Trinité avait repoussé le projet, tandis que les deux aventuriers, si l'on tient à les appeler ainsi, eurent, du moins, l'honneur et le mérite de le mettre à exécution.

A première vue et de loin, un *light-vessel* ressemble beaucoup, pendant la journée, à un vaisseau ordinaire. Si l'on y regarde de plus près, on trouve entre eux une bien grande différence. Le vaisseau-lumière flotte, mais il ne remue point : ses mâts épais et courts sont dénués de voiles et couronnés de grosses boules. Les autres navires représentent le mouvement, celui-ci représente l'immobilité. Ce qu'on demande d'ordinaire à un bâtiment est d'être sensible au vent, à la mer; ce qu'on exige du *light-ship* est de résister aux éléments. Qu'arriverait-il, en effet, si, chassé par la tempête, il venait à dériver? Pareil à un météore, ce fanal errant tromperait les pilotes, au lieu de les avertir. Un navire qui ne navigue point, un vaisseau-borne, tel est donc l'idéal que se propose le constructeur d'un *light-vessel*, et cet idéal a naturellement exercé dans plus d'un sens l'imagination des architectes nautiques. Les formes varient selon les localités; mais, dans tous les cas, on s'est proposé le même but : la résistance à la force des vents et des vagues. On a voulu que, par les plus violentes marées, au milieu des eaux les plus bouleversées et dans les situations les plus exposées à la puissance des courants, il chassât sur son ancre en s'agitant le moins possible. Pour qu'il restât par tous les temps dans la même situation maritime, il a été nécessaire de l'attacher. Galérien rivé à une chaîne et à des câbles de fer, il ne peut s'éloigner ni à droite ni à gauche; l'étendue de cette chaîne varie selon les localités. Il y a très-peu d'exemples, en Angleterre, d'un *light-vessel* ayant rompu ses liens, et il n'y en a point jusqu'ici qui ait fait naufrage. On n'a jamais vu non plus les marins de l'équipage changer volontairement de position, quelle que fût la fureur de la tempête. Si pourtant le vaisseau se trouve déplacé par l'irrésistible force des éléments, au point que sa lumière puisse devenir une source d'erreurs pour la navigation, on arbore un signal, on tire le canon, et généralement il se trouve bientôt réintégré dans sa situation normale. Les *light-vessels* de la Trinity-House sont peints en rouge; ceux d'Irlande sont noirs. On a reconnu que le rouge et le noir étaient les deux couleurs qui contrastaient le mieux avec la nuance générale de la mer. Sur les flancs du vaisseau est écrit son nom en grosses lettres. Un drapeau portant la croix écartelée de quatre navires flotte contrarié et tordu par la brise : ce sont les armes de la maison de la Trinité. Les *feux flottants* du Royaume-Uni sont au nombre de quarante-sept aujourd'hui. Tous ont été soumis à la loi qui impose à chaque phare du continent une physionomie qui lui soit bien propre, et permette au navigateur de le reconnaître et de suivre ses silencieux et pourtant éloquents conseils. Ainsi ils sont à un *feu*, à deux *feux*, à trois *feux;* ceux-ci sont fixes, les autres tournent, ou sont colorés, etc. La construction et l'équipement d'un de ces vaisseaux coûtent de 90,550 fr. à 155,600 fr. L'entretien de chaque bâtiment, en comptant la consommation de l'huile, le salaire, l'habillement et la nourriture des hommes, entraîne, pour Trinity-House, une dépense annuelle de 27,575 fr. Après la carte des phares anglais, celle qui nous montre le plus grand nombre de *feux flottants* est la carte des Etats-Unis. Elle en compte un nombre presque égal à celui de la carte anglaise. Mais, jusque dans ces derniers temps, ils étaient restés dans un assez triste état. On a copié depuis, et peut-être amélioré le système suivi en Angleterre. Les navires américains sont peints en bandes longitudinales de couleurs variées; il paraît qu'ils quittent souvent leur poste et rentrent au port dans les gros temps. La France, dont les côtes n'ont pas les mêmes exigences que les côtes anglaises et américaines, a moins de *feux flottants* que ses rivales. Nous n'en comptons que cinq, dont le tonnage varie entre 70 et 350 tonneaux. Nous en aurions un de plus, si celui de Rochebonne (à l'entrée du golfe de Gascogne) avait pu se maintenir sur ce plateau; mais, jusqu'à présent, il n'a pas été possible de l'y fixer.

Disons un mot des gardiens. En Angleterre, l'équipage d'un *light-vessel* se compose d'un maître ou capitaine (*master*), d'un aide (*mate*), et de neuf hommes. Parmi ces neuf hommes, trois sont chargés du service des lampes, tandis que les six autres, parmi lesquels est un habile charpentier, entretiennent l'ordre et la propreté dans le vaisseau-fanal. Il ne faudrait, d'ailleurs, point s'attendre à trouver l'équipage au complet; deux tiers seulement des marins sont à bord, tandis que leurs camarades vivent pour un temps sur le rivage. L'expérience a démontré que le séjour perpétuel sur un tel vaisseau était au-dessus des forces morales et physiques de la nature humaine. L'écrasante monotonie des mêmes scènes, la vue des mêmes eaux toutes blanches d'écume aussi loin que s'étend le regard, le bruit du sifflement éternel de la brise et le tonnerre des vagues, si retentissant que parfois les hommes ne s'entendent point parler entre eux, tout cela doit exercer sur l'esprit une influence sinistre. Quelque chose étonne : c'est qu'il se rencontre des hommes pour braver une existence entourée de conditions si sévères; les Anglais eux-mêmes ont rangé les équipages des *light-vessels* parmi les curiosités de la civilisation. Afin d'adoucir les rigueurs d'une profession si étrange, on a décidé que les marins passeraient deux mois sur le vaisseau et un mois à terre. Le capitaine et l'aide alternent de mois en mois entre la mer et le rivage. Encore faut-il que l'océan permette aux hommes de se relever ainsi à tour de rôle, et tel n'est pas toujours son bon plaisir. Il arrive assez souvent, pendant l'hiver, que la tempête et la marée s'opposent à toute espèce de débarquement, et que des semaines s'écoulent sans que les communications puissent être rétablies entre le *light-ship* et le continent. Les marins à terre sont occupés par l'administration à nettoyer les chaînes, à peindre les bouées, à remplir d'huile les canules, ou à d'autres ouvrages du même genre. « Une observation assez intéressante, pour quiconque s'occupe de la physiologie des songes, m'a été communiquée par un de ces derniers, dit M. Esquiros. Tout le temps, me disait-il, qu'il était sur terre, il rêvait de la mer; tout le temps qu'il était en mer, il rêvait de la terre. A bord, j'admirai la belle tenue des hommes et du vaisseau. Combien leur visage, hâlé par la brise de mer, respirait un air de franchise et d'assurance! Assez contents de leur sort, ils se plaignent seulement de la quantité et de la qualité des vivres. La ration de pain (sept livres par semaine) n'est point, selon eux, suffisante pour des hommes en bonne santé; et j'avoue par expérience que l'air vif auquel ils sont exposés est bien fait pour aiguiser l'appétit. » Quand ils sont en mer, la nourriture leur est fournie par

Trinity-House ; à terre, ils reçoivent 1 fr. 50 par jour, au lieu de provisions. L'un des deux marins qui se trouvent en même temps à bord chargés du soin des lampes (le troisième est à terre), remplit pendant un mois les fonctions de cuisinier. Autrefois, s'il faut en croire la rumeur publique, les équipages des *light-vessels*, isolés par de continuelles tempêtes qui rendaient la mer impraticable, auraient été réduits à la cruelle nécessité de mourir de faim. Aujourd'hui, un bateau à vapeur ou un vaisseau bon voilier fait assez régulièrement le service tous les mois. Par les mauvais temps, les communications ne se trouvent, en tout cas, jamais suspendues pendant plus de six semaines, et les équipages ont des provisions qui leur permettraient au besoin d'attendre au delà de ce terme. Les lanternes dans lesquelles se trouvent fixées les lampes entourent le mât ; on les descend pendant la journée sur le pont, pour les nettoyer et les alimenter d'huile ; la nuit, on élève, au moyen d'une corde, cette couronne de lumières. Le vaisseau est, en outre, pourvu de canons et d'un *gong*. Malheureusement, les navires étrangers ne comprennent pas toujours les signaux. La vie des hommes de l'équipage est à peu près la même sur tous les *light-vessels*. Le dimanche, au lever du soleil, on abaisse la lanterne ; l'allumeur nettoie et prépare les lampes pour le soir. A huit heures, tout le monde doit être levé ; on suspend les hamacs, et l'on sert le déjeuner. Après cela, les marins font leur toilette et revêtent leur uniforme, dont ils sont fiers ; car sur les boutons figurent les armes de Trinity-House. A dix heures et demie, ils se rassemblent dans une cabine pour célébrer le service religieux. Au coucher du soleil, on hisse et l'on arbore la lanterne allumée, véritable étendard du vaisseau, puis on se réunit encore pour prier Dieu et lire la Bible. A part les services du matin et du soir, les autres jours de la semaine ressemblent beaucoup au dimanche. Le mercredi et le vendredi sont les grands jours de nettoyage ; il faut que le vaisseau reluise de propreté. Surveiller et entretenir les appareils d'éclairage, faire le guet sur le pont, noter sept fois toutes les vingt-quatre heures les conditions du vent et de l'atmosphère, s'assurer, aux changements de lune, que les chaînes du vaisseau sont en bon état, tel est à peu près le cercle invariable des occupations. Ces travaux, bien que nombreux, laissent des moments de loisir, que l'on occupe par la lecture. Il y a toujours à bord une bibliothèque, et les ouvrages circulent de main en main. Qui ne plaindrait, dans de pareilles circonstances, l'homme ne sachant ni lire ni écrire ? Telle est pourtant la condition de quelques-uns d'entre ces marins à leur entrée dans le service ; mais, soit par la force de l'exemple, soit besoin de tromper l'accablant ennui des heures désœuvrées, il arrive assez souvent qu'aidés par les soins obligeants du capitaine ou du second maître, ils réparent plus ou moins ce défaut absolu d'instruction. Les marins se livrent, en outre, à toutes sortes d'ouvrages de patience et de fantaisie ; quelques-uns exercent un état, tel que celui de cordonnier ou de menuisier.

On remarque peu de différence entre le régime auquel est soumis l'équipage des *light-vessels* anglais, et celui des *feux flottants* des nations maritimes qui les ont adoptés. Chez nous, ce personnel varie avec la force du navire et les conditions dans lesquelles le bâtiment se trouve placé ; ici, l'on n'a rien oublié de ce qui pouvait en rendre le séjour supportable, sinon agréable. Voici la disposition intérieure d'un bateau-phare : à l'arrière est le salon, qu'accompagnent quatre cabines, une pour le capitaine, une autre pour le second et deux pour les ingénieurs et conducteurs que diverses circonstances peuvent obliger à coucher à bord. A l'avant est le poste de l'équipage, sur lequel s'ouvrent les cabines des matelots. Au centre sont distribués les divers magasins. Sur le pont, au pied du mât qui porte la lanterne, est une cabine qui la reçoit pendant le jour et permet de faire à couvert le service de l'appareil. Les gardiens du bateau reçoivent une paye proportionnée à leur grade et à leurs fonctions. Ils sont presque tous mariés et pères de famille. A terre, ils soignent volontiers un petit jardin plein de fleurs et de légumes ; sur mer, ils ont le sentiment d'être utiles, et cette conviction n'est point étrangère à l'espèce de courage stoïque avec lequel ils supportent la solitude de l'Océan. « Leur destinée, dit ingénieusement M. Esquiros, ressemble à celle du vaisseau qu'ils habitent durant la plus grande partie de l'année : enchaîné, obligé de résister aux tentations de la vague et de la brise, mordant en quelque sorte son frein, il souffre, mais il éclaire ! »

— Mœurs et cout. *Feux de joie*. L'usage d'allumer de grands *feux* en signe de réjouissance, dans certaines circonstances solennelles, est très-ancien. Dans l'antiquité, toutes les fêtes publiques avaient un caractère religieux ; aussi les illuminations, les *feux de joie* coïncidaient-ils avec la célébration de quelque mystère ou de quelque solennité. Les Grecs, à la fête qu'ils appelaient *Lampos*, allumaient, en l'honneur de Mercure, de Vulcain, de Prométhée, une infinité de lampes en souvenir de la tradition d'après laquelle Minerve leur avait donné l'huile, Vulcain était le premier inventeur des lampes, Prométhée les avait rendues utiles par le *feu* qu'il avait dérobé dans le ciel. Ce jour-là, ils célébraient des jeux dans lesquels des hommes, un flambeau à la main, se disputaient le prix de la cause. Une autre fête, consacrée à Bacchus, et qui venait immédiatement après la vendange, consistait en une grande illumination nocturne et dans une grande profusion de vin que l'on versait aux passants. A celles de Cérès, instituées chez les Romains, il se consommait une quantité infinie de torches, en mémoire de ce que cette déesse avait si longtemps cherché sa fille Proserpine, enlevée par Pluton, qui en fit son épouse et la reine des enfers. Servius Tullius voulut qu'au temps des semailles chaque ville d'Italie consacrât au repos un jour, pendant lequel on allumerait sur la place publique de grands *feux* de paille : cette fête s'appelait *Sementina* ou *Paganalia*. A celle qui était célébrée en l'honneur de Palès, on avait coutume de sauter trois fois par-dessus les *feux* de paille qu'on allumait :

Moxque per ardentes stipulæ crepitantis acervos
Trajicias celeri strenua membra pede.

Cet usage fut conservé, et nous allons le voir passer de l'antiquité païenne au monde chrétien. De toutes ces fêtes où figuraient les *feux de joie*, la plus renommée était celle des jeux séculaires, qui se célébraient avec une pompe incroyable. Dans les sacrifices qu'on offrait aux dieux pour la conservation de la république, on avait coutume d'allumer des *feux* immenses au milieu desquels on jetait des taureaux, qui servaient de victimes. La pompe de la marche des triomphes se terminait toujours par un sacrifice au Capitole, où l'on allumait de grands *feux* pour consumer la victime. Le *feu* le plus remarquable en ce genre est celui que Paul-Emile, après la conquête de la Macédoine, alluma lui-même à Amphipolis, en présence de tous les princes de la Grèce qu'il y avait invités, et dont la décoration lui avait coûté une année de préparatifs ; toutes les matières qui le composaient n'étaient autres que des dépouilles prises sur l'ennemi.

Le christianisme, succédant au paganisme, n'essaya pas de faire perdre aux peuples le goût des fêtes populaires ; il les adopta, substituant ses cérémonies à celles de l'ancien culte. Parmi les *feux de joie* les plus célèbres, il faut citer celui de la Saint-Pierre, que les clercs de la Sainte-Chapelle allumaient dans la cour du palais, et surtout celui de la Saint-Jean, qui était allumé en grande pompe par les échevins.

Lorsque l'usage de la poudre fut devenu général, le *feu* de la Saint-Jean fut changé en *feu* d'artifice, à Paris spécialement ; néanmoins, on conserva un reste de l'ancienne coutume, puisque tous les ans, à pareil jour, on faisait sur la place de Grève un *feu* de bois que les magistrats de la ville allumaient en cérémonie avant de tirer le *feu* d'artifice. Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, décrit la manière dont on préparait ce *feu* et les réjouissances dont il était accompagné. Il parle des instruments qui y jouaient, des bouquets et des chapeaux de rose qu'on y portait, de la collation qu'on prenait au retour et qui consistait en dragées musquées, confitures sèches, massepains, etc. On s'avisa par la suite d'y ajouter un divertissement assez barbare : outre le bruit des pièces d'artillerie, boîtes et arquebuses à crocs que l'on déchargeait sur la place de Grève, la coutume s'introduisit d'y brûler des chats tout vivants, dont les cris formaient une musique singulière. Voici une quittance citée par Sauval à l'appui de ce fait : « A Lucas Pommereux, l'un des commissaires de la ville, cent sols parisis pour avoir fourni durant trois années, finies à la Saint-Jean 1573, tous les chats qu'il fallait audit *feu*, comme de coutume, même pour avoir fourni, il y a un an, où le roi y assista, un renard pour donner plaisir à Sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile où étaient lesdits chats... »

Les *feux* appelés *bures* ou *brandons* se rattachaient également au paganisme. Le premier dimanche de carême, les paysans parcouraient les campagnes avec des torches. Cette coutume rappelait une cérémonie des païens, qui, armés de torches, parcouraient les champs, afin d'en écarter les mauvais génies. Le christianisme, ne pouvant déraciner ces mauvaises habitudes, les consacra ; il bénit les *feux* et les torches avec lesquels ces paysans parcouraient les campagnes. Ces fêtes étaient ordinairement accompagnées de danses. L'usage du brandon s'est conservé dans quelques provinces de la France ; en tous cas, le nom en est resté à ce dimanche.

Quelquefois, les *feux de joie* servaient à perpétuer le souvenir d'un événement mémorable ; tel était, à Paris, le *feu de la rue aux Ours*. Un soldat suisse ayant été brûlé dans cette rue, le 3 juillet 1418, pour avoir commis un sacrilége, on établit l'usage, qui se conserva jusqu'en 1743, d'allumer un grand *feu* chaque année à l'anniversaire de cet événement. Une confrérie spéciale, appelée *Société de la Vierge de la rue aux Ours*, promenait à travers Paris un mannequin d'osier qui représentait le soldat sacrilége. La cérémonie du *feu* avait lieu ensuite au milieu d'un immense concours de peuple ; le roi de la confrérie mettait le *feu* à un bûcher qui consumait le mannequin d'osier. Cette cérémonie fut plus tard suivie d'un *feu* d'artifice, qui s'ajouta au *feu* primitif. C'est dans cette fête populaire que l'aventure suivante arriva à Dumarsais. Il passait justement dans la rue aux Ours au moment où l'on brûlait l'effigie devant l'image de la Vierge ; il s'arrêta pour voir cette cérémonie. Une bonne femme pressait la foule afin d'arriver plus vite devant la Vierge et d'y faire sa prière ; elle coudoya rudement une autre femme, qui se fâcha et lui dit, en lui barrant le passage : « Si vous voulez prier, mettez-vous à genoux où vous êtes ; est-ce que la bonne Vierge n'est pas partout ? » Dumarsais, qui était à côté d'elle, voulut charitablement la reprendre et lui dit : « Ma bonne, vous venez de proférer une hérésie ; c'est le bon Dieu seul qui est partout, et non pas la Vierge. — Voyez donc, s'écria la femme en s'adressant au peuple, voyez ce vieux coquin, ce huguenot, ce parpaillot, qui prétend que la bonne Vierge n'est pas partout ! » Ces mots furent le signal du soulèvement général du peuple. On quitta la Vierge et le mannequin pour courir après Dumarsais, qui eut heureusement le temps de se sauver dans une allée. Le peuple bloqua la maison et voulut absolument qu'on lui livrât le blasphémateur. La garde vint le délivrer ; mais, pour le mettre en sûreté, on fut forcé de le conduire chez le commissaire du quartier, qui n'osa pas le laisser sortir avant la nuit.

En Perse, l'usage des *feux de joie* est très-ancien ; des *feux* dits d'artifice leur ont succédé aujourd'hui ; mais ce ne sont pas nos *feux* d'artifice réguliers et pompeux ; c'est plutôt le vrai *feu de joie* de l'époque populaire. On en peut juger par la description suivante qu'en fait le comte de Gobineau : « En Europe, un *feu* d'artifice est une espèce de représentation théâtrale que l'on trouve plus ou moins jolie, mais qui ne produit pas des émotions bien vives. En Perse, un *feu* d'artifice passionne autant le public que les courses de taureaux en Espagne. On ne se tient pas à distance respectueuse ; la foule veut être au beau milieu. Chacun s'empresse de prendre en main un pétard, une chandelle romaine ou un soleil ; j'ai vu des personnages graves, avec l'air d'hommes sages, et les plus larges barbes au milieu du visage, se jeter avec frénésie dans l'entraînement universel et courir de côté et d'autre en secouant une pluie de *feu* qui les ravissait en extase. Il y a bien des moustaches roussies, des robes brûlées dans ces délicieuses parties ; mais on n'y prend pas garde, et le souverain bonheur est là. Je ne sais pas comment se fit l'affaire ; mais il est certain qu'entraînés par l'enthousiasme universel, nous oubliâmes tout principe de prudence et courûmes au travers du *feu* comme tout le monde, sans nous apercevoir que les baguettes enflammées pleuvaient de toutes parts et que les fusées nous partaient dans les jambes. C'était, de la part de nos gens et du peuple de Komu, un délire, des éclats de rire, des sauts de satisfaction qui nous gagnaient. Il y a surtout une figure de cette danse ignée qui se reproduit dans toutes les occasions, et porte à son comble la joie des assistants. Deux hommes, revêtus des pieds à la tête d'une toile mouillée et portant des espèces de paniers simulant des chevaux, se présentent tout couverts d'artifices. On y met le *feu*, et les deux personnages caracolent, se choquent, se heurtent comme des guerriers qui se battent. Pendant ce temps, la foule trépigne de joie. Cette magnificence termine toujours la fête. »

— Anc. cout. Le mot *feux* était souvent employé autrefois dans le sens de maisons et de familles. Certaines provinces payaient un impôt nommé *fouage*, qui se percevait par *feu* ou maison. On a prétendu que l'établissement de cette taxe date du règne de Charles V ; *mais on trouve plusieurs exemples de* fouage avant cette époque ; seulement, on peut dire que Charles V multiplia les fouages *et tenta de les rendre permanents : en* 1369, il ordonna de lever 4 livres par *feu* dans les villes, et 30 dans les campagnes ; en 1374, il imposa un fouage de 6 livres dans les villes et de 2 livres dans le plat pays ; en 1377, il ordonna que le fouage serait payé à trois époques de l'année, et il fixa les termes. Ces impôts provoquèrent des révoltes, principalement en Languedoc ; aussi Charles V ordonna-t-il, sur son lit de mort, que les fouages fussent abolis. En Normandie, on appelait fouage un impôt qui se percevait de trois ans en trois ans, et dont parle la *Vieille coutume de Normandie*, au chapitre XV : « Il est appelé *fouage*, dit cette coutume, parce que ceux qui le payent tiennent *feu et lieu*. » A cette occasion, Pasquier, dans ses *Recherches* (liv. VIII, ch. XLVIII), fait remarquer que l'expression proverbiale être *sans feu ni lieu* vient aussi de la signification de *domicile* donnée au mot *feu*. « Ainsi dismes-nous estre *sans feu ni lieu*, quand nous voulusmes représenter un homme qui n'avait aucun domicile asseuré. »

— Anc. pén. *Supplice par le feu*. V. SUPPLICE.

— Pyrotech. *Feu d'artifice*. Au mot ARTIFICE, nous avons donné la composition des divers *feux* préparés par les artificiers ; mais nous avons omis de rappeler les dispositions administratives qui régissent la matière ; c'est cette lacune que nous allons combler ici.

Les administrations locales doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents que peuvent occasionner les *feux d'artifice*.

L'ordonnance du 30 juin 1842, rendue pour la ville de Paris par le préfet de police, peut servir de base aux dispositions que les autorités municipales doivent adopter à ce sujet.

Les artificiers chargés de tirer les *feux d'artifice* à l'occasion des fêtes publiques doivent faire connaître, trois jours à l'avance, à Paris, au préfet de police, et, dans les communes rurales, aux maires, l'emplacement des *feux d'artifice* qu'ils doivent tirer, afin que l'on puisse s'assurer de l'exécution des obligations imposées aux artificiers concernant la confection des pièces d'artifice, désigner les distances auxquelles les barrières devront être placées pour garantir le public, et prescrire toutes autres mesures qui seraient jugées nécessaires. (Ordonnance du 30 juin 1842, art. 5.)

Toute personne qui veut faire tirer un *feu d'artifice* est tenue d'en faire la déclaration vingt-quatre heures à l'avance, à Paris, aux commissaires de police, et, dans les communes rurales, aux maires ; ces fonctionnaires peuvent s'y opposer si, après examen des lieux, il peut en résulter du danger (art. 6).

Il est défendu de tirer des armes à *feu*, pétards, fusées et pièces d'artifice quelconques sur la voie publique ou dans l'intérieur des maisons (art. 7).

Les ateliers d'artificiers sont rangés parmi les établissements dangereux ; ils ont toujours fait l'objet de mesures de précaution toutes particulières.

En outre des conditions imposées pour l'établissement d'un atelier d'artifices, celui qui veut en ouvrir un doit obtenir l'autorisation préalable, à peine de 500 fr. d'amende.

Bien qu'ils ne fussent pas explicitement compris dans le tableau des patentables annexé à la loi du 1er brumaire an VII, les artificiers étaient néanmoins soumis à la patente. La nouvelle loi du 23 avril 1844 les a rangés nominativement dans la sixième classe. Ils sont, dès lors, assujettis à un droit proportionnel du vingtième de la valeur locative de la maison d'habitation et des locaux servant à l'exercice de leur profession, ainsi qu'à un droit fixe basé sur le chiffre de la population de la localité où leur établissement est situé.

A Paris, aux termes de l'ordonnance de police du 12 juin 1811, les artificiers ne doivent point se servir, dans la composition des fusées volantes, de baguettes de bois ou d'autres corps durs qui, par leur chute, pourraient occasionner des incendies ou blesser des personnes.

Il est défendu à tous marchands, autres que les artificiers patentés et autorisés, notamment aux merciers, épiciers, marchands de poudre, de vendre des pièces d'artifice, même de la plus petite dimension. (Ordonnance du 3 février 1821, art. 4.)

Les artificiers sont obligés de tenir un registre coté et parafé par le commissaire de leur quartier ; ils doivent insérer sur ce registre les nom, prénoms, qualités et demeure, dûment justifiés, de toute personne à laquelle ils vendent des pièces d'artifice.

Les contrevenants aux règlements qui défendent de tirer en certains lieux des pièces d'artifice sont passibles d'une amende de 1 à 5 francs (art. 471 du code pénal). Les pièces d'artifice saisies sont confisquées (art. 472), et les juges peuvent prononcer contre les coupables la peine de l'emprisonnement pendant trois jours au plus (art. 473). En cas de récidive, cette dernière peine doit toujours être prononcée (art. 474).

Enfin, si, par imprudence ou par suite de l'inobservation des règlements prescrits, des personnes ont, en employant des pièces d'artifice, occasionné un homicide ou des blessures, elles peuvent être poursuivies, conformément aux dispositions des articles 319 et 320 du code pénal, relatifs aux coups et blessures et à l'homicide par imprudence.

— Mines. *Emploi du feu*. Dans l'exploitation des mines, le *feu* est un des moyens dont on se sert pour entamer les roches ; il est toujours employé concurremment avec la poudre et sert de travail préparatoire à l'action de cette dernière, dans le cas d'une roche excessivement dure. L'action du *feu* rompt l'adhérence des masses et les fendille, par suite de la force élastique qu'acquièrent l'eau et les autres substances volatiles qu'elles peuvent contenir. Pour faire ce genre de travail, on établit en avant de la galerie un foyer que l'on entoure de matériaux du côté opposé au point d'attaque, de façon que la flamme, en léchant le fond de la galerie, vienne désagréger et *étonner* la matière. On continue ensuite le travail par la poudre ou le pic, suivant les cas. Dans le Hartz, on forme de grandes chambres, sur le sol desquelles on fait du *feu* ; celui-ci désagrége la voûte, de sorte que, la hauteur des chambres s'élevant, le sol s'élève en même temps par les débris des matières triées ; les chambres ont la largeur du gîte.

— *Feu grisou*. V. GRISOU.

— Hist. *Feu grégeois*. La plupart des historiens modernes des croisades racontent que, pendant ces expéditions célèbres, les artilleurs musulmans employèrent, pour combattre les chrétiens, un mélange incendiaire, appelé *feu grégeois*, qui, suivant Lebeau, « embrasoit, avec une horrible explosion, des bataillons, des édifices entiers, des navires. » Ce *feu* était d'autant plus redoutable que, dit Michaud, « les flots de la mer, loin de l'éteindre, ne faisaient que redoubler son activité. » En-

fin, ajoute César Cantù, « une fois qu'il s'était attaché au bois, à la chair des hommes ou des animaux, l'eau ne servait à autre chose qu'à l'aviver; aucun secours humain ne pouvait l'éteindre; les chevaux s'enfuyaient épouvantés, les hommes périssaient dans des tortures atroces, les vaisseaux étaient consumés sans ressource. »

On sait aujourd'hui, grâce aux travaux du commandant Favé, de l'orientaliste Reinaud, des archéologues Ludovic Lalanne et W. Maigne, à quoi s'en tenir sur la nature et les propriétés véritables du *feu grégeois*. En premier lieu, il résulte de l'étude des traités de pyrotechnie byzantine et arabe parvenus jusqu'à nous, que ce nom servait à désigner, non pas une préparation unique, mais une multitude de mélanges formés, suivant les temps et les lieux, soit de matières grasses, bitumineuses ou résineuses, soit de charbon, de salpêtre et de soufre. En second lieu, les mêmes textes nous apprennent que ces compositions servaient uniquement à incendier, et qu'on arrêtait leurs effets par les moyens usités contre les incendies ordinaires. L'histoire du *feu grégeois* est des plus simples. Il est, en effet, établi que, dès la plus haute antiquité, les préparations incendiaires ont été employées par les peuples de l'Inde et de l'Asie centrale, sur les champs de bataille, pour effrayer et blesser les hommes et les chevaux; dans l'attaque des places, pour détruire les constructions en bois. Elles étaient encore inconnues des Européens, lorsque, dans le courant de 673, pendant le siége de Byzance par le calife Moaviah, elles furent apportées aux Grecs par un transfuge de l'armée arabe, l'ingénieur syrien Callinicos, qui s'en attribua l'invention, mais qui ne fit probablement que transmettre ce qu'il avait appris de quelque artificier indien. Quoi qu'il en soit, les assiégés adoptèrent aussitôt le nouveau moyen de destruction qui leur était offert, et ils lui durent l'anéantissement de la flotte ennemie. Dès ce moment, le *feu grégeois* devint, surtout pour la guerre maritime, leur principal moyen d'attaque et de défense, et, afin de s'en réserver le monopole, ils érigèrent sa fabrication en secret d'État. Les Grecs l'appelaient *feu mède*, sans doute à cause de son origine orientale, *feu maritime*, à cause de l'emploi qu'ils en faisaient, *feu énergique*, à cause des effets qu'ils lui attribuaient, et, enfin, *feu liquide*, à cause de l'état dans lequel ils l'employaient. Ils le lançaient d'une infinité de manières, le plus souvent avec des pompes ou des fusées volantes, ou bien enfermé dans des vases de terre ou de verre qui se brisaient en tombant et le projetaient de toutes parts. Ils réussirent à en cacher la préparation aux autres peuples jusque dans les premières années du XIIIe siècle, où elle vint, on ignore comment, à la connaissance des musulmans. Une fois en possession du *feu grégeois*, les Arabes multiplièrent à l'infini les moyens de le projeter, et leurs artificiers imaginèrent, pour le fabriquer, une multitude de recettes nouvelles, dans plusieurs desquelles figuraient exclusivement le charbon, le salpêtre et le soufre, c'est-à-dire les éléments de la poudre à canon. De plus, à la différence des Grecs, qui l'avaient presque exclusivement appliqué aux combats de mer, ils s'en servirent plus particulièrement sur terre. Ce fut en 1218, quand ils assiégeaient Damiette, en Egypte, que les chrétiens occidentaux eurent, pour la première fois, l'occasion de voir lancer le *feu grégeois*. Cet agent de destruction, qui était nouveau pour eux, leur inspira d'abord une grande terreur.

Joinville, qui accompagna saint Louis en Egypte, fut témoin des effets du *feu grégeois* et de la terreur qu'il causait aux chrétiens. « Un soir, dit-il, avint là où nous guietions les chas-chastiaux de nuit, que ils nous avièrent un engin que l'on appelle perrière, ce que ils n'avoient encore faist... et mistrent le *feu grégeois* en la fonte de l'engin. Le premier cop que ils getèrent vint entre nos deux chas-chastels, et cheï en la place devant nous que l'ost avoit fait pour boucher le fleuve. Nos estreigneurs furent appareillés pour estraindre le feu... La manière du *feu grégeois* étoit tele, que il venoit bien devant aussi gros comme un tonnel de verjus, et la queue du *feu*, qui partoit de li, estoit bien aussi grant comme un grant glaive; il fesoit tele noise au venir que il sembloit un dragon qui volast par l'air, tant getoit grande clarté que l'on veoit parmi l'ost comme se il feust jour, pour la grant foison de *feu* qui getoit la grant clarté. Trois fois nous getèrent le *feu grégeois* celi soir et le nous lancèrent quatre fois à l'arbalètre à tour... L'une de fois que ils nous getèrent, si cheï encoste le chas-chastel que les gens monseigneur de Courcenay gardoient... Nous saillismes sur et allasmes là... et nous esteignismes le *feu*. »

Quelques jours après, « les Sarrasins amenèrent la perrière de grant jour, ce que ils n'avoient encore fet que de nuit, et getèrent le *feu grégeois* à nos chas-chastiaux dont il avint que nos deux chastiaux furent ars... Au darrien (en dernier lieu), ils amenèrent un vilain à pié qui leur geta trois fois le *feu grégeois*, l'une des fois requeillit Guillaume de Boon le pot de *feu grégeois* à sa roelle (bouclier), car se il se feust pris à rien sur li, il eust esté ars. »

Une autre fois, dans un engagement avec le roi de Sicile, les ennemis « li firent courre sus à leur gent à pié en tel manière que ceulz à pié li getoient le *feu grégeois*... Et quand le roi (saint Louis) oy ce, il feri des esperons parmi les batailles son frère, l'espée au poing, et se feri entre les Turcs si avant que il li empristent la colière de son cheval de *feu grégeois*. »

Plus loin : « Ils getèrent le *feu grégeois* au hordis (palissade) que il y avoient fait faire, et le *feu* s'i prist de legier, car les templiers y avoient fait mettre grans planches de sapin. »

Ce fut dans cette même bataille que « il avint ainsi que les Turcs couvrirent monseigneur Guion Malvoisin de *feu grégeois* que à grant peinne le porent estreindre sa gent. »

Enfin, il est dit ailleurs que les Sarrasins « trayoient si grant foison de pyles à tout le *feu grégeois* que il sembloit que les estoiles cheïssoient. »

On lit ailleurs : « Ils lancèrent le *feu grégeois* qui se prist en la tour qui estoit faite de planches de sapin et de telle de coton. »

Voilà tous les passages où Joinville prononce le nom du *feu gregeois*. Entre sa description et celles des chroniqueurs latins antérieurs à 1218, il n'y a aucun point de ressemblance; au contraire, dans ces images « du grant glaive, de la foudre du ciel, du dragon qui sembloit voler par l'air tant getoit grande clarté, des étoiles tombant du ciel, » on reconnaît le *feu* qui, accompagné de tonnerre et de fumée, s'élevait dans les airs comme un météore brûlant, etc., comme disent des chroniqueurs plus récents.

Enfin, on parvint à découvrir la préparation du *feu grégeois*, et les croisés ne manquèrent pas de l'apporter en Europe à leur retour d'Orient. A partir du commencement du XIVe siècle, les compositions incendiaires des Arabes furent très-souvent employées, sous le nom générique de *feu grégeois* ou *grigeois*, pour l'attaque des places, tant en France qu'en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Dès 1418, on les voit figurer sous cette désignation dans une foule de comptes et d'inventaires, ainsi que dans la plupart des traités de pyrotechnie. Il en est même encore question dans le *Livre de canonnerye* imprimé à Paris en 1561. Plus tard, les progrès de la chimie ayant fait découvrir des agents plus destructeurs, on renonça peu à peu à se servir du *feu grégeois*; on finit même par ne plus en parler, et cette circonstance, mal interprétée par des auteurs superficiels, donna lieu à la croyance, encore répandue de nos jours, que le secret du *feu grégeois* s'était perdu. De là les recherches entreprises, au dernier siècle, par les artificiers Paoli (1702), Dupré (1757), Coste (1793), Chevallier (1797), et une foule d'autres, pour retrouver ce prétendu secret, et qui toutes aboutirent à la découverte de compositions incendiaires, auxquelles on donna le nom de *feu grégeois*, et qui n'avaient rien de commun avec celles des Byzantins et des Arabes. Du reste, la pyrotechnie militaire moderne connaît et emploie des préparations auprès desquelles celles des anciens ne sont que des jeux d'enfant, et qui possèdent réellement la propriété de brûler dans l'eau. V. FUSÉE et POUDRE À CANON.

— Pêche. La pêche au *feu* est prohibée; mais puisque, interdite ou non, elle se pratique encore en certains endroits, il est permis de décrire la manière dont opèrent les maraudeurs.

Rien n'est plus facile que ce genre de pêche, pourvu qu'on ne se laisse pas prendre par les surveillants de la rivière. On se met à l'eau, et, sur le bord, un compagnon porte un ample approvisionnement de mèches de glins ou chènevottes, que le pêcheur prend par poignées. Il allume cette torche improvisée et secoue vivement la flamme jusqu'à fleur d'eau. Les poissons, éveillés au fond par cette lueur inattendue, montent à la surface et se meuvent, encore endormis, dans la circonférence lumineuse; le maraudeur les saisit à la main et les interne dans le bissac qui pend à son côté.

Les ravageurs de la haute Yonne emploient avec un déplorable succès ce mode de pêche si simple et se mettent par bandes, aux époques des fêtes patronales, pour dévaster la rivière. Il ne fait pas bon essayer de les arrêter dans leur opération illicite. Plusieurs garde-rivière ont succombé dans les luttes engagées contre ces braconniers aquatiques, qui ne se mettent à l'œuvre qu'en nombre imposant.

— Art milit. Nous n'entrerons pas dans toutes les distinctions que l'on peut faire entre les différentes acceptions militaires du mot *feu*. L'ordre que nous voudrions mettre en divisant le sujet serait un véritable désordre. Le passage suivant de Bardin donne une idée des développements dans lesquels on pourrait s'engager bien inutilement, nous devons l'avouer, si l'on voulait pénétrer toutes les significations de ce mot dans l'art de la guerre.

« Ce mot s'emploie en plusieurs circonstances au pluriel absolu; tel est le cas quand on parle des *feux* de l'armée, d'un camp, d'une caserne, des *feux* et lumières, etc. Au singulier, il donne idée du mot combat à la moderne; c'est en ce sens qu'on dit *aller au feu*, *avoir vu le feu*. Quelquefois il est synonyme des mots *action du feu*, *agent de pyrotechnie*, *arme à feu*, *artifice pyrobologique*, *blessure par le feu*, *cuisine*, *décharge d'arme pyrobalistique*, *foyer*, *incendie*, *luminaire*. Quelquefois il se prend par opposition au mot *choc*. S'il s'agit du *feu* qui bat ou qui *flanque*, et qu'on pourrait appeler *feu de guerre* ou *de bataille*, il se divise en *feu péribologique* et en *feu tactique*, qui sont l'un et l'autre réglés conformément aux lois de la balistique; c'est en parlant de ce genre de *feu* qu'on dit *dégarnir* une troupe, faire *taire l'ennemi*, *éteindre son feu*, c'est-à-dire prendre sur lui la supériorité du *feu*, soit en démontant ses batteries, soit en en imposant à son infanterie. » (*Dictionnaire de l'armée de terre.*)

Nous traiterons d'abord du *feu* en général, du *feu* considéré comme moyen de guerre. L'usage du *feu* a précédé de beaucoup l'usage des armes à *feu* dans l'Occident. La Chine se servait du *feu* bien avant les armées byzantines. Les phalariques grecques, les malléoles romaines étaient des projectiles incendiaires: les premières étaient d'énormes corps d'arbres enflammés, lancés par des machines; les secondes, des flèches à *feu*, projetées par une arbalète. Mais ce que nous entendons, « ce qu'il faut entendre ici par *feu tactique* ou *feu de guerre* est cette découverte des effets de la détonation, ce résultat d'explosion, cette action meurtrière qui a influé sur toutes les méthodes des armées, changé la destinée des peuples, rendu inutiles, dangereux même le bouclier, les bardes, le costume de fer. » (*Encyclopédie des gens du monde.*)

Il y a deux sortes de *feux :* celui de l'artillerie et ceux de l'infanterie et de la cavalerie.

Une grande division pour les *feux* de l'infanterie est celle des *feux d'ensemble* et des *feux ajustés*. Les *feux d'ensemble* sont les *feux* des troupes en ligne, et les *feux ajustés* les *feux* de tirailleurs, d'hommes détachés, abrités par un arbre, un monticule, visant à loisir. Les *feux* de la cavalerie ne sont jamais à commandement, excepté parfois dans les régiments de dragons. Les cavaliers se servent rarement de leurs armes à *feu*, et c'est toujours quand ils sont en vedettes, déployés en tirailleurs; alors leur *feu* est naturellement un *feu à volonté*.

« Le *feu* de l'infanterie a eu les mécanismes les plus divers. Il n'y a pas un siècle et demi qu'il s'est exécuté comme *feu* d'ensemble; car il n'a été autre chose que tiraillerie ou mousquetade aussi longtemps que le nombre des piques a dépassé celui des mousquets. Les troupes du Nord nous ont donné le premier exemple du *feu* d'ensemble vers la fin du XVIIe siècle; notre cavalerie du champ de bataille en resta muette et immobile d'étonnement. Depuis l'amincissement de l'infanterie française, réduite à six rangs, les *feux* d'ensemble lui devinrent familiers; mais elle les exécutait suivant des principes dont la complication allait jusqu'au ridicule. Ainsi, les officiers qui, suivant l'usage, se tenaient en avant du premier rang, se couchaient ventre à terre; les trois premiers rangs s'agenouillaient; les trois derniers rangs, se serrant le plus possible, faisaient *feu* à la fois, au risque de s'estropier et de s'aveugler; puis les trois premiers rangs se relevaient et faisaient debout un *feu* d'ensemble. Cette alternative se continuait, s'il y avait possibilité qu'elle se continuât. Les dangers, l'absurdité d'un pareil mécanisme amenèrent les *feux* successifs ou *de chaussée*, c'est-à-dire que le premier rang, ayant tiré, s'en allait en arrière du dernier; la complication n'était pas moindre, et le décousu, l'agitation d'une pareille manœuvre donnaient trop beau jeu à la cavalerie ennemie. Ce sont ces tâtonnements, ces aberrations qui ont amené l'amincissement à trois rangs, les *feux à génuflexion*, les *feux de rangs*, les *feux de deux rangs*, le placement des officiers en arrière de la troupe pendant le *feu*. » (*Encyclopédie des gens du monde*, sous la signature du général Bardin.)

Les *feux à génuflexion* ont été abandonnés de fait. Dans ces *feux*, tous les rangs chargeaient debout; le premier rang s'agenouillait pour tirer et se relevait après avoir tiré. Maintenant que l'ordonnance sur deux rangs est réglementaire, aucun des deux rangs n'a besoin de s'agenouiller. Quand on formait l'infanterie sur trois rangs, le premier rang s'agenouillait encore. De nos jours, on distingue les *feux* de l'infanterie en *feux directs* et en *feux obliques*. En supposant le front d'une troupe qui fait *feu*, le *feu* est direct lorsque la direction du fusil est perpendiculaire au front de cette troupe, lorsqu'on vise perpendiculairement à ce front; si le fusil est incliné soit à gauche, soit à droite de cette direction perpendiculaire, si l'on vise obliquement à gauche ou à droite, on a les *feux obliques à gauche* ou les *feux obliques à droite*.

« Les *feux* obliques d'infanterie ont été imaginés en grande partie comme moyen de résistance aux attaques en échelons, comme l'observe Schultz d'Ascheraden. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

Selon le nombre d'hommes qui tirent à la fois, suivant le mode du tir, on divise aussi les *feux* en *feu de deux rangs*, *feu par rang*, *feu de peloton*, *feu de demi-bataillon* et *feu de bataillon*.

Le *feu de deux rangs* est un *feu* par files; chaque file tire l'une après l'autre et charge après avoir tiré. On commence toujours par la droite, soit du bataillon, soit de chaque peloton du bataillon. Dans le *feu* de deux rangs, comme dans tous les autres, les chefs de peloton sont derrière le centre de leur peloton respectif, à quatre pas derrière les serre-file.

Dans le *feu par rang*, les rangs tirent l'un après l'autre, aux commandements : Premier rang, *feu!* deuxième rang, *feu!* Le deuxième rang, suivant la théorie, tire toujours le premier, et, pendant qu'il charge ses armes, on fait apprêter les armes au premier rang, qui tire lorsque le deuxième a fini de charger.

Le *feu de peloton* est celui dans lequel tout un peloton tire à la fois. D'après cette définition, il est facile de donner les définitions des *feux* de bataillon et de demi-bataillon.

« Les *feux* de bataillon et de demi-bataillon sont seuls obliques, s'il y a lieu; ceux de deux rangs et de peloton sont toujours directs. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*) Les *feux* par rangs peuvent aussi être obliques.

Quand une ligne d'infanterie exécute des *feux* de peloton ou des *feux* de bataillon, les bataillons impairs commencent le *feu*, et les bataillons pairs tirent quand les autres ont chargé leurs armes.

On a longtemps discuté l'efficacité des *feux* de l'infanterie. « La balle est folle et la baïonnette est sage, » disait Souvaroff. « On ne pourra pas plus aujourd'hui qu'autrefois décider la victoire en se fusillant de loin. Les batailles ne seront pas davantage que par le passé des duels à la carabine. » (Général Jomini, *Précis de l'art de la guerre.*)

Les belles charges à la baïonnette de l'armée française, pendant les guerres de la Révolution, ont fait mépriser les *feux* par bien des militaires; on ne voulait du moins que des *feux* de tirailleurs. D'autres soutenaient les principes adoptés de tout temps par l'armée prussienne, et préconisaient, au contraire, les *feux*. Que dire? De quel parti se ranger? Celui-là aura toujours raison à la guerre qui sera vainqueur. On peut vaincre par les *feux* ou du moins continuer à vaincre; on peut vaincre aussi baïonnette en main.

Pour être complet, nous donnerons le sens qu'on ajoute à certaines locutions dont les unes ont vieilli, dont les autres sont encore en usage, et dans lesquelles entre le mot *feu*.

On appelait anciennement *feux doubles* des *feux* proposés par Deligne, pour donner des *feux* en avant et des *feux* en arrière. Les pelotons pairs faisaient demi-tour, les pelotons impairs ne bougeaient pas. La formation en carré est préférable à cette manœuvre. Le *feu roulant* est un *feu* de mousqueterie continu. On dit *feu croisé* quand l'ennemi est pris entre deux *feux*. Autrefois, on se servait de l'expression *feu de billebaude*, lorsqu'on voulait indiquer le *feu* dans lequel chaque soldat tire à volonté. C'était la charge à volonté de nos jours.

— Artill. nav. A bord de la flotte française, il y a huit espèces de *feux* réglementaires. Le *Canonnier marin* contient les instructions et les détails de l'exercice de ces divers *feux*. Le premier, le plus usité, est le *feu de salut;* mais celui-là, du moins, est peu dangereux. Les bâtiments de guerre des différentes nations mettent un amour-propre extrême dans l'exécution des saluts; on a vu un amiral faire recommencer un *feu* mal fait. Autrefois, cet honneur était dû par certaines puissances maritimes à d'autres dont elles étaient censées reconnaître ainsi la suprématie. Dans ce cas, au moment où le premier coup de canon était tiré, on amenait le pavillon national. Cette coutume donna lieu à des difficultés quelquefois regrettables; il en résulta des rixes, des contestations et même des combats. En 1688, l'amiral espagnol Papachin ayant refusé à Tourville le salut exigé, ce dernier se mit à canonner l'obstiné Espagnol, qui, après une bataille fort rude, fut obligé de se soumettre. Peu à peu, cette idée de servage, de domination a disparu, et les saluts ne constituent plus aujourd'hui qu'un échange de politesses courtoises. Deux bâtiments de guerre qui se rencontrent en pleine mer hissent leurs couleurs nationales, et déploient ensuite le pavillon distinctif du grade du commandant. L'inférieur en rang fait le salut, qui est immédiatement rendu. En arrivant sur une rade étrangère, un bâtiment de guerre, avant d'être amarré, salue d'abord le commandant de la rade, puis la terre lorsqu'il a jeté l'ancre. Avant le premier coup de canon, on hisse au grand mât le pavillon de la nation ou du personnage à qui on veut faire honneur. Le *feu* de salut est un *feu* de file, chaque pièce tire à son tour, chaque coup étant séparé par un intervalle régulier qui varie de deux à dix secondes. Pour un souverain, on tire une ou trois salves de cent un coups; pour les autres saluts, ce nombre varie de trois à vingt et un. Dans la marine française, on considère les saluts les plus rapides comme étant les plus beaux, en raison de la difficulté qu'il y a à bien observer l'intervalle entre chaque détonation.

Les sept espèces de *feux* employées dans un combat répondent aux péripéties diverses qui peuvent survenir pendant la lutte de deux bâtiments de guerre.

Le *feu de bordée*, c'est-à-dire la détonation simultanée de toutes les pièces d'un seul bord, est rarement employé, excepté cependant au début d'une bataille navale ou lorsqu'il s'agit de porter à l'ennemi un coup décisif. Pour l'exécution de ce *feu*, les pièces étant pointées, les chefs de pièce au recul, le cordon du percuteur à la main, le commandant

transmet le signal dans chaque batterie en tirant un cordon qui correspond aux battants des cloches de toutes les batteries. Le *feu* de bordée a l'inconvénient capital d'ébranler trop fortement la muraille par la formidable secousse de toutes les pièces arrivant ensemble à longueur de brague. Quand on renonce au *feu* de bordée, on engage la lutte par un *feu de batterie.* Les pièces de la batterie basse font *feu* les premières et toutes ensemble au commandement du lieutenant de vaisseau, chef de batterie ; la deuxième, la troisième batterie et celle des gaillards lancent ensuite tour à tour leur volée. Le *feu de division*, qui n'est qu'un *feu* de demi-batterie, s'exécute au commandement de l'enseigne chef de division, et le *feu de section* est ordonné par un aspirant. Ces *feux* d'ensemble ont l'avantage de porter le trouble et la confusion dans les bâtiments ennemis, qui reçoivent ainsi à la fois une grande masse de fer ; mais, quand l'action est vigoureusement entamée, ils sont presque impossibles à exécuter. On a recours alors au *feu de file*, où chaque pièce tire sans aucun commandement dès que celle qui la précède immédiatement vers l'avant a fait *feu.* Ce tir est très-rapide et, avec un équipage exercé, donne de très-bons résultats ; il a l'avantage de ne pas laisser à l'ennemi un seul instant de répit, les boulets se succédant sans intervalle appréciable. Si le combat s'échauffe, il devient bien difficile de maintenir un ordre quelconque dans le tir ; c'est alors que commence le *feu à volonté*, chaque chef de pièce faisant *feu* dès que son canon est chargé. La rapidité est alors un des meilleurs éléments de succès, et la supériorité de l'instruction des canonniers le plus sûr garant de la victoire. Quand on est près de l'ennemi, que le pointage est toujours le même et que les approvisionnements sont bien servis, une pièce qui a un bon équipage peut arriver à tirer trois coups par minute. Généralement, dans une bataille navale, chaque bâtiment choisissant son adversaire, un seul bord est armé ; mais il peut fort bien arriver qu'on soit attaqué des deux côtés à la fois ; pour répondre à ces deux ennemis, on ordonne le *feu des deux bords.* Le premier servant de droite d'une pièce de tribord passe à la pièce correspondante de bâbord comme chef, la moitié des hommes le suit ; mais, sauf les chargeurs des deux bords qui restent toujours à leur poste, tous les autres servants vont successivement de l'une à l'autre pièce pour les mettre en batterie dès qu'elles sont chargées. Le *feu des deux bords* a presque toujours lieu à volonté ; il est naturellement très-pénible, très-fatigant, surtout lorsque, après un combat prolongé, on a déjà un certain nombre d'hommes hors de combat. Nos marins, en de telles circonstances, et surtout à Trafalgar, ont montré ce dont ils étaient capables. Pris entre deux *feux*, certains de nos vaisseaux ont résisté vaillamment, combattu avec courage jusqu'au moment où, criblés de boulets, ils coulaient bas, entraînant avec eux dans l'abîme leurs héroïques équipages.

Il nous reste à parler d'un *feu* introduit depuis peu d'années à bord de notre flotte, et qui, croyons-nous, est destiné à produire des effets terribles : nous voulons parler du *feu convergent* ou *feu concentré.* Ce tir exige une préparation expérimentale préalable. Le bâtiment, par un temps calme, est embossé devant une cible fixe, de petite dimension (4 mètres carrés au plus). Chaque pièce tire à son tour jusqu'à ce qu'elle ait atteint le but. Ce résultat obtenu, on marque sur le pont la direction exacte de l'affût et, par un trait, la quantité dont le coin de mire se trouve enfoncé sous la culasse. On fait prendre au bâtiment, relativement à la cible, toutes les positions qui permettent à toutes les pièces de la viser, et l'on répète pour chacune d'elles l'expérience décrite plus haut. On numérote les traits faits sur les coins de mire, et on encastre dans le pont des bandelettes de cuivre indiquant les diverses directions des affûts. Pendant cette expérience, un officier, placé dans la hune d'artimon, vise la cible avec une lunette reposant sur un cercle gradué et note la position de l'alidade pour chaque changement de cap. Supposons maintenant deux bâtiments de guerre en vue l'un de l'autre . ils se cherchent, ils sont encore hors de portée ; mais dans un moment le combat va s'engager. On fait pointer toutes les pièces suivant les indications correspondant à une même position fournies par les coins de mire et les bandelettes de cuivre du pont ; les chefs de pièce se portent au recul, l'enseigne de vaisseau monte dans la hune d'artimon, place sa lunette au point du cercle qui cadre avec le pointage ordonné, et, sur ses indications, on manœuvre le bâtiment de manière que la ligne de mire de la lunette porte sur un point central du navire ennemi. A cet instant, l'officier donne le signal comme pour un *feu* de bordée ; toutes les pièces éclatent à la fois et tous les boulets, arrivant au même point, tombant sur une surface limitée, ouvrent dans le flanc de l'ennemi une voie d'eau impossible à aveugler. Un seul coup a suffi pour le mettre hors de combat. Contre un fort, ce tir offre les mêmes avantages ; il n'est pas de murailles capables de résister au *feu* convergent d'un vaisseau. Il est à remarquer que les chefs de pièce n'ont aucun besoin de voir le but ; le pointage, toujours sûr, est invariable ; il est, par conséquent, plus rapide. Un seul homme, l'officier qui se trouve dans la hune, a un rôle intelligent ; c'est sur lui que repose le *feu*, et, d'après ses indications, le bâtiment avance, recule, tourne jusqu'au moment où il se trouve vis-à-vis de l'ennemi dans une des positions expérimentées. A bord de quelques bâtiments, pour arriver à une exactitude plus grande encore, on a songé à appliquer l'électricité au *feu* convergent. Le fil d'une pile électrique communique avec la lumière de tous les canons d'un même bord, et, au moment de faire *feu*, l'enseigne de vaisseau de la hune d'artimon pèse sur un cordon qui fait communiquer le fil avec la pile électrique. La détonation est instantanée, et le tir d'autant plus efficace. Terminons en disant que la transformation des bâtiments de guerre du globe entier a changé toutes les conditions de la guerre navale. On ne s'attache plus à avoir à bord un grand nombre de pièces, mais on veut avoir des pièces de très-gros calibre, d'une grande portée et d'une pénétration aussi forte que possible. Contre les épaisses cuirasses des nouvelles machines navales, il est indispensable d'user, pour obtenir un résultat, de ces formidables engins qui lancent des projectiles pesant 300 kil., avec des charges de poudre de 39kil,689. Un seul de ces boulets peut mettre un navire hors de combat, et les anciens *feux* seront abandonnés pour faire place au tir de précision. Un seul, le *feu* convergent, subsistera encore. Il est aisé de comprendre que, si un boulet est incapable de percer l'armure des nouveaux bâtiments blindés, vingt boulets arrivant au même instant sur un même point l'entameront fortement, s'ils ne réussissent pas à l'effondrer. Leur masse seule suffirait à renverser les plus solides obstacles.

— Météorol. *Feux follets.* Les *feux follets* sont des exhalaisons enflammées qui s'élèvent pendant l'obscurité, dans les endroits marécageux ou au-dessus des terrains où se trouvent enfouis des corps en putréfaction, comme dans les cimetières. Voici plusieurs faits que nous avons recueillis sur cette question intéressante à plusieurs titres.

Le 2 décembre 1807, par une nuit brumeuse, dont aucun vent ne troublait le calme, au milieu d'ondées intermittentes, M. Bessel remarqua, dans la partie marécageuse du pays de Brême, entrecoupée de tourbières et de mares d'eau, des flammes bleuâtres, d'une clarté assez faible, qui brillaient pendant environ quinze secondes, se mouvaient dans le sens horizontal, puis disparaissaient. M. Bessel se trouvait alors dans une nacelle ; les bateliers qui l'accompagnaient lui déclarèrent que les apparitions de ces météores étaient assez fréquentes dans le pays de Brême.

Le 22 décembre 1839, à Fontainebleau, par un temps mou et humide, on vit, entre cinq et neuf heures du soir, des flammettes petillantes s'élever dans certaines rues de la ville, où se trouvaient des mares infectes, et remplir l'air d'une forte odeur de phosphore.

Durant l'automne de 1841, M. Filoparti vit, dans l'enceinte et aux alentours de Bologne, à trois reprises différentes, un *feu follet* qui ressemblait à une poutre, produisant de la fumée et une chaleur assez intense, à ce point qu'elle alluma une poignée d'étoupe mise au bout d'une longue perche.

En septembre 1849, entre Camenz et Kœnigsbrück, puis encore en novembre, près de Leipzig, M. Vogel vit des flammes s'élever au-dessus de fossés bourbeux, s'éteindre, puis reparaître plus loin, au point que l'on eût pu croire qu'elles gambadaient comme une troupe de lutins.

Généralement, le *feu follet*, par l'effet de l'air mis en mouvement, s'éloigne de la personne qui veut en approcher, ou la poursuit quand elle marche en sens contraire. De là, sans aucun doute, toutes ces terreurs, toutes ces superstitions qui naissent dans l'esprit des gens simples ; de là, toutes ces mystérieuses légendes qui nous viennent des pays où se remarquent ces phénomènes.

La croyance au merveilleux est encore très-répandue dans les campagnes ; l'y entretenir a été de tout temps le privilége facile des simples phénomènes de la nature. Comme il faut absolument que l'ignorance transforme les choses les plus naturelles, de combien d'hallucinations et de quels prestiges n'a-t-elle pas entouré les *feux follets?* C'est ainsi qu'on leur a souvent attribué une mystérieuse influence, non pas seulement sur la température et sur les fruits de la terre, mais encore sur les faits mêmes de la vie humaine. Aux yeux de nos populations des campagnes, le *feu follet* est une *lumière qui marche*, et cette lumière elle-même n'est autre chose qu'une âme en peine accomplissant de nocturnes pérégrinations. Dès que l'un de ces météores a été vu quelque part, l'étrange nouvelle court le pays, commentée de mille manières et grossie de bouche en bouche, pour la plus grande frayeur des crédules.

Le thème habituel de ces légendes a trait à une lutte d'un homme contre la *lumière qui marche.* Le héros est en route, la nuit, et il est obligé de passer à côté d'un cimetière. Tout à coup, à quelques pas de lui, des hautes herbes qui couvrent les tombes, un globe lumineux jaillit, monte, descend, s'arrête, se balance. A cette vue, le délire de la peur s'empare de l'homme ; il se prend à courir comme un insensé, et le météore de s'élancer à sa suite. Après quelques minutes d'une course effrénée, l'homme, par un mouvement de subite exaspération, s'arrête, se retourne : la lumière s'est arrêtée comme lui, à quatre pas ; lui, dans sa terreur, se prend à jeter les hauts cris, menace le globe lumineux et accompagne ses paroles de gestes désordonnés. Le météore se rapproche davantage. L'homme, pour repousser son agresseur, ferme les yeux, frappe de droite et de gauche, se déchire de ses propres mains jusqu'à ce que, d'épuisement, il tombe sur le sol. Quand il se relève, la lumière a disparu. Tout cela est amplifié de mille manières et se transforme en une histoire effrayante.

Quand donc une instruction suffisante viendra-t-elle délivrer le peuple des campagnes de ces malheureuses superstitions? N'est-il pas assez longtemps resté dans les langes de l'ignorance, ce dernier né du progrès? et le moment n'est-il pas venu de guider ses premiers pas sur le sol de la vérité? Répétons-le bien haut · le *feu follet* est le résultat d'une exhalaison marécageuse ou putride. Sa marche s'effectue dans toutes les directions, et s'il paraît suivre les pas d'un homme, cela vient de l'action qu'exerce sur lui le courant d'air produit par le mouvement de locomotion du marcheur.

— *Feu Saint-Elme.* V. ELME (feu Saint-).

— Théâtre. On appelle *feux*, dans le langage des coulisses, la somme plus ou moins importante allouée à certains acteurs, outre leurs appointements fixes, chaque fois qu'ils se produisent devant le public. Les *feux* ont été imaginés par les directeurs de spectacle dans le but de stimuler leurs pensionnaires, enclins assez souvent à abuser, pour ne pas jouer tel ou tel soir, de tous les prétextes connus ou inconnus, bons ou mauvais. Constituant dans l'origine une exception en faveur des sujets que l'on voulait favoriser ou encourager particulièrement, ils ont servi depuis à récompenser aussi certains services rendus à l'administration théâtrale. Ainsi, on donne des *feux* pour aller jouer sur une autre scène, dans une autre ville, pour accepter des rôles qui ne sont pas dans l'emploi de l'artiste, pour répéter pendant la nuit, pour donner une suite de représentations sans engagement. Seulement, dans plusieurs de ces cas, les *feux* s'appellent alors plus généralement *cachets.* Mais la dénomination seule est changée ; la chose reste la même. On a tiré de l'usage des *feux* une combinaison dont on a parfois abusé. Il n'y a, dans une ville comme Paris, par exemple, qu'un nombre restreint de comédiens dont le nom ait assez d'influence pour attirer quand même la foule ; ceux-là sont d'ordinaire fort exigeants, et on les comble au besoin, tandis qu'on ne fait rien pour ceux qui, appelés à les seconder, composent l'ensemble de la troupe. La grande affaire, pour un directeur, consiste donc à enlever aux théâtres voisins les artistes qui ont le don de captiver les applaudissements et d'attirer le public. Les *feux* permettent d'obtenir ce résultat, sans recourir à des sacrifices trop ruineux. Le procédé est simple : il consiste à engager un sujet moyennant des appointements très-forts, mais dont la majeure partie se paye en *feux ;* puis on accorde à ce sujet, par son traité, trois mois ou six mois de congé qu'il ne peut employer qu'en province ou à l'étranger. Les acteurs aiment, en général, à aller ainsi exploiter d'une manière fructueuse la réputation que la capitale leur a faite, et de cette façon un théâtre parvient à pouvoir offrir à ses habitués plusieurs talents d'un ordre supérieur, dont un seul serait déjà une charge trop lourde pour qui voudrait en avoir le monopole exclusif. Quelquefois un nom célèbre s'impose, et l'on sait par quelles exigences sans cesse renouvelées Mlle Rachel fit passer autrefois la Comédie-Française. Dès 1840, engagée à raison de 27,000 fr. de traitement fixe, elle stipulait soixante-quatre *feux* de 281 fr. 25 chacun, ensemble 18,000 fr., une représentation à bénéfice, estimée 15,000 fr., et trois mois de congé. Plus tard, on alla plus loin avec elle, et nous ne donnons ces chiffres que pour montrer quelle importance peuvent avoir, au point de vue de la rémunération de certains acteurs, les *feux*, si insignifiants quand il s'agit d'artistes obscurs.

L'usage des *feux* paraît remonter assez loin ; car de tous temps les comédiens ont dû être stimulés par l'appât de ces jetons de présence déguisés, qui les empêchaient de se dire malades ou de déployer peu de zèle et peu d'exactitude dans l'accomplissement de leurs engagements. Toutefois, il n'est pas démontré que les héros du *Roman comique* aient connu les *feux*, si ce n'est ceux de l'amour, pour la partie féminine du moins ; quant à la partie masculine, il est à supposer que le culte de l'art leur était une récompense suffisante, puisqu'ils ne dînaient pas toujours.

S'il faut en croire Alexandre Dumas, l'étymologie du mot *feux* remonterait à Molière. Placé à la tête d'une troupe de comédiens de société, qui devinrent bientôt des comédiens de profession et qui s'intitulèrent : l'*Illustre théâtre*, Molière assigna des appointements à tout le monde, et se contenta des bénéfices, s'il y en avait. Tout alla bien pendant l'été ; mais, l'hiver venu, les comédiens de l'*Illustre théâtre* vinrent dire à leur directeur qu'il faisait froid dans leur loge, et qu'il fallait un supplément d'appointements pour faire du *feu.* Molière trouva la demande juste, et leur accorda 2 fr. par soirée pour acheter du bois. De là vient le mot *feux*, ajoute Alexandre Dumas. Quoi qu'il en soit, la coutume de payer 2 fr. aux comédiens français a duré jusqu'en 1830. On a vu Mlle Mars, dans le total de ses appointements, comprendre les 2 fr. de *feux* qu'elle recevait tous les soirs.

— Pathol. *Feu Saint-Antoine.* Cette expression ne désigne pas aujourd'hui une affection définie ; il est même probable que les diverses épidémies auxquelles le peuple avait donné ce nom n'étaient pas des maladies complétement identiques. Nous allons les énumérer, avec les symptômes dont l'histoire nous a conservé la description.

954. Le mal enlève un tiers de la population de Paris. Pas de détails sur les symptômes.

993-994. Douleurs d'entrailles au début, avec sentiment de chaleur insupportable. Horrible décomposition de certaines parties du corps, qui ne sont pas toujours les mêmes pour les divers malades. Le mal sévit dans l'Aquitaine, le Périgord et le Limousin.

1089. Les membres, noirs comme des charbons, se détachent du corps. Grands ravages en Lorraine.

1130. Mêmes symptômes. Grande mortalité à Paris.

Des maladies analogues désolent, au siècle suivant, la France, l'Espagne et Majorque ; mais il est difficile d'établir l'identité de ces diverses épidémies.

— Chir. *Cautérisation par le feu.* V. CAUTÉRISATION.

— Art vétér. Les chevaux sont atteints fréquemment d'une affection particulière, qui consiste en des dilatations synoviales considérables, se produisant aux extrémités des membres. Les vétérinaires traitent, le plus souvent, ces affections par des cautérisations au fer rouge, qui ont l'inconvénient de laisser des marques indélébiles et de déprécier ainsi l'animal qui les a subies. On emploie depuis quelques années des médicaments qui, sans avoir les mêmes inconvénients, conduisent au même résultat, et que, pour cette raison, on a désignés sous le nom de *feux.* Le *feu anglais* est composé de 620 grammes d'essence de lavande, de 300 grammes d'huile rosat, de 30 grammes de poudre de cantharides et de 30 grammes de poudre d'euphorbe. Les dernières substances sont mises en digestion quelques heures, puis l'essence est ajoutée. Le *feu français* d'Olivier, la *liqueur ignée* de Cabaret, ainsi qu'un certain nombre de préparations réservées au même usage, sont des liqueurs alcooliques tenant en suspension une poudre vésicante. On les applique simplement sur la peau.

— **Allus. hist. Feu sacré,** que les vestales étaient chargées d'entretenir à Rome sur l'autel de la déesse Vesta. V. VESTALES.

— **Allus. littér. L'homme est de glace aux vérités ; il est de feu pour les mensonges,** Vers de La Fontaine. V. GLACE.

Feu-Follet (LE), roman maritime, par Fenimore Cooper (1829). L'auteur excelle à peindre la vie de mer ; il emploie avec une rare habileté les plus riches couleurs, et son talent pittoresque arrive à produire la même impression profonde que le talent dramatique de Walter Scott. Dans le *Feu-Follet*, l'intérêt se porte surtout sur le contraste entre une croyance profonde et une infidélité à la religion provenant de la légèreté du cœur, et sur la sympathie naturelle qui unit deux caractères si opposés. Le *Feu-Follet* est un corsaire commandé par Raoul Yvard, un jeune Français plein de courage, qui déjoue toutes les tentatives des Anglais pour s'emparer de son lougre ; son adversaire n'est autre cependant que le fameux Nelson. Brave comme son épée, Raoul accomplit des traits d'audace incroyables ; avec de faux papiers, il se fait héberger par un podestat d'Italie comme un capitaine anglais ; il se glisse sous divers déguisements au milieu de l'escadre même de Nelson et échappe toujours aux ennemis qui le cherchent. Ce n'est pas, d'ailleurs, pour espionner qu'il risque aussi insoucieusement sa vie ; c'est dans le but d'aller voir celle qu'il aime, Ghita Carraccioli, une fille naturelle du célèbre marin dont la mort infamante souillera à jamais la mémoire de Nelson. Ghita reproche continuellement à Yvard son impiété, défaut des marins de la République française à cette époque, et Raoul essaye de l'apaiser en lui répétant avec passion que son paradis, c'est l'éclat de ses deux yeux, sa religion son amour pour elle, et la jeune fille, à la fois triste et heureuse, prie avec ferveur le Tout-Puissant de convertir l'élu de son cœur.

Le lendemain du jour où l'amiral Carraccioli fut pendu, comme un malfaiteur, au haut d'une vergue, sur l'ordre de Nelson, égaré par sa folle passion pour la duchesse Hamilton, Raoul Yvard fut arrêté, déguisé en pêcheur, jugé par un conseil de guerre anglais et condamné à mort. Il parvint à s'échapper et à regagner son bâtiment ; mais le *Feu-Follet* donne contre un écueil, et, tandis que son équipage s'occupe à le dégager, les Anglais à la poursuite de Raoul le cernent. Il est obligé d'accepter le combat sur terre, et malgré des prodiges de valeur, accablé par le nombre, il tombe mortellement blessé à la tête des siens. Ghita, qui ne l'a pas quitté durant tout le combat, a, dans sa douleur, la consolation de voir son amant expirer en prononçant avec

ferveur le nom de Dieu. L'amour a opéré sa conversion. Ghita se retire dans un couvent, où elle achève ses jours en soignant les malades et en priant pour Raoul.

Tel est dans sa simplicité, dégagé de tous les épisodes, le fond intéressant du *Feu-Follet*. Ce que l'analyse ne peut reproduire, c'est l'éclat des tableaux, la vivacité du dialogue, les émotions de Ghita, partagée entre la religion et l'amour, le caractère chevaleresque et léger de Raoul Yvard. Un fait digne d'être noté, c'est la différence des sentiments de Cooper et de Walter Scott à l'égard de la France. Tandis que l'auteur de la *Vie de Napoléon* ne néglige aucune occasion d'exhaler sa haine aveugle contre nous, Cooper, plus équitable, convient à plusieurs reprises que, si les Anglais connaissaient mieux les Français, ils apprendraient à les estimer, sinon à les aimer.

Feu et flamme, par Philothée O'Neddy (Paris, librairie orientale de Dondey-Dupré, 1833, 1 vol. in-8°. Frontispice à l'eau-forte de Célestin Nanteuil, représentant des groupes d'anges et de femmes encadrant le titre écrit en lettres fantaisistes). Ce livre, un des plus rares de la période romantique (il n'a été tiré qu'à trois cents exemplaires), est un de ceux dont le caractère tranché servira à l'historien futur de cette époque brillante, pour en reconstruire la physionomie. L'auteur, qui n'est autre que M. Théophile Dondey-Dupré, O'Neddy étant un simple anagramme, et le prénom lui-même ayant été transformé pour éviter toute confusion avec Théophile Gautier, l'auteur, disons-nous, appartient au groupe des *romantiques bousingots*. On appelait ainsi les jeunes gens qui voulaient la liberté non-seulement dans l'art, mais en politique; en un mot, les républicains. Pétrus Borel était le chef du groupe. Auguste Maquet (qui se faisait appeler alors Augustus Mac-Keat) en était également; de même Alphonse Brot, Joseph Bouchardy et *tutti quanti, qui depuis... Rome alors honorait leurs vertus*. Donnons en passant la définition de ce mot de *bousingot* d'après une récente lettre de l'auteur de *Feu et flamme* à l'un de ses biographes. C'était à l'époque du complot de la rue des Prouvaires; plusieurs romantiques furent arrêtés chantant une chanson joyeuse qui avait pour refrain : « Nous ferons du *bousingot* (du bruit). » On les engloba dans les poursuites, puis on les relâcha. *Feu et flamme* commence par une préface flamboyante, qui ne fait pas mentir le titre. L'auteur semble s'avancer le poing sur la hanche et l'air provocateur. La haine du bourgeois, de l'épicier, du tyran s'y exhale en quasi-provocations. Mais que de jeunesse! que de rêves! et quelle foi dans l'avenir! « Chaque jour, dit le poëte, nombre de jeunes gens à convictions patriotiques viennent à s'apercevoir que si l'œuvre politique a une nature de Caliban, il faut directement s'en prendre à l'œuvre sociale, sa mère; alors ils mettent bas le fanatisme républicain et accourent s'enrôler dans les phalanges de notre Babel. Certes, quoique naissante, elle est déjà bien miraculeuse et bien grandiose, cette Babel!... La poésie possède enfin une cité, un royaume où elle peut déployer à l'aise ses deux natures : sa nature humaine, qui est l'art; sa nature divine, qui est la passion. Ouvriers musculeux et forts, gardez-vous de mépriser ma faible coopération... Comme vous, je méprise de toute la hauteur de mon âme l'ordre social, et surtout l'ordre politique, qui en est l'excrément; comme vous, je me moque des *anciennistes* et de l'Académie; comme vous, je me pose incrédule et froid devant la magniloquence et les oripeaux des religions de la terre; comme vous, je n'ai de pieux élancements que vers la poésie, cette sœur jumelle de Dieu. » O'Neddy termine par une apostrophe fulminante, dans laquelle il déclare aux lecteurs qui le trouveraient bien osé de se mettre ainsi en dehors de la société, que deux espèces de gens ont le droit d'agir de la sorte : ceux qui valent moins, ceux qui valent plus : « Je me range dans une de ces deux catégories. » Une pareille préface nous dispense d'entrer dans une longue analyse du volume : une pièce achèvera d'en donner le ton; elle est intitulée : *Pandæmonium*, et nous offre le tableau d'une orgie jeune-France, la fameuse orgie *jeune-France* que M. Th. Gautier a plus tard et si gaiement parodiée :

Vingt jeunes hommes, tous artistes dans le cœur,
La pipe ou le cigare aux lèvres, l'air moqueur,
Le temporal orné du bonnet de Phrygie,
En barbe jeune-France, en costume d'orgie,
Sont pachalesquement jetés sur un amas
De coussins dont le siècle a troué le damas,
Et le sombre atelier n'a pour tout éclairage
Que la gerbe du punch, spiritueux mirage.

Chacun fait son discours : l'un, Reblo, vante les anciens jours, le temps passé, le moyen âge; l'autre, à la *pâleur pittoresque*, se répand en invectives contre une société qui n'a pour répondre aux rêveurs que des sergents de ville et un bourreau : « A nous la guillotine! » s'écrie-t-il, puis il s'assied. Alors Noël, l'architecte, se lève à son tour et porte un toast à l'adultère : « Battons le mariage en brèche! » Enfin le dernier, don José, propose d'ériger le duel en Société mutuelle pour l'extinction du *bourgeois glabre*.

. . . . Et quand ces paroles cessèrent,
Les acclamations partirent. . . . .
Et jusques au matin les damnés jeune-France
Nagèrent dans un flux d'indicible démence,
Echangeant leurs poignards, promettant de percer
L'abdomen des chiffreurs. . . . .
Pareils à des chevaux sans mors ni cavalier,
Tous hurlant et dansant dans le fauve atelier,
Ainsi que des pensers d'audace et d'ironie
Dans le crâne orageux d'un homme de génie.

Une autre pièce d'un ton mélancolique commence par ces mots :

Voici ce qu'un jeune squelette
Me dit. . . . . . drapé dans son linceul...

Feu et flamme, on le voit, ne ment pas à sa date. Il s'y rencontre néanmoins de fort beaux vers. M. Théophile Gautier, qui s'y connaît, appelle quelque part l'auteur un *forgeur d'alexandrins*. Le mot est des plus justes.

Ce livre est devenu depuis longtemps une rareté bibliographique, plus qu'une rareté. Il sera très-probablement réédité dans la *Bibliothèque romantique*, que s'occupe en ce moment de publier l'éditeur Lemerre, et que le *Livre de Jade* et les *Poëmes* en prose de M. de Lyvron ont brillamment inaugurée.

Feu au couvent (LE), comédie en un acte, en prose, par M. Théodore Barrière, représentée sur le Théâtre-Français le 15 mars 1860. Le comte d'Avenay est veuf depuis quinze ans, et il en a quarante. Aussitôt après la mort de sa femme, il a mis au couvent sa petite fille Adrienne, et a recommencé la vie de jeune homme. Cette nuit encore, il revient d'un bal, où il a provoqué un Brésilien qui lui dispute les faveurs de Mlle Antonia, une danseuse de l'Opéra. En attendant le jour, qui ne va pas tarder à paraître, il s'est jeté sur un sofa et s'y est endormi, quand la porte s'ouvre, une jeune fille entre et vient déposer sur sa joue un gros baiser. D'Avenay s'éveille et se trouve devant sa fille Adrienne, qu'il a oubliée et négligée depuis bien longtemps. Elle lui raconte que le feu a pris au couvent pendant la nuit et que ç'a été parmi les jeunes pensionnaires un sauve-qui-peut général, dont elle a profité pour accourir l'embrasser. La vue de sa fille fait vite oublier à d'Avenay ses préoccupations galantes et son duel pour le lendemain matin. Il fait des projets avec Adrienne, tout en s'inquiétant de faire disparaître, à la dérobée, ce qui pourrait dans la maison offusquer ses regards : tableaux un peu lestes, romans illicites, statuettes décolletées, et tout ce que peut renfermer en ce genre une chambre de garçon. C'est entendu : Adrienne ne quittera plus son père; il se mariera, d'ailleurs, non pas avec Mme d'Alisy; c'est une coquette qu'Adrienne ne pourrait pas souffrir, mais avec Hélène, la sous-maîtresse du couvent qui lui a servi de mère. Le comte écoute les caquets de sa fille, sans même songer à lui demander de quoi elle se mêle; mais voilà que Mériel, son ami, vient l'avertir que ses témoins l'attendent. Dès lors sa gaieté disparaît, il s'effraye maintenant : s'il allait faire d'Adrienne une orpheline! A tout hasard, il écrit ses dernières volontés, et apprend à Mériel qu'il compte sur lui pour le remplacer, comme tuteur, auprès de sa fille, en cas de malheur; puis il part et laisse Adrienne en tête-à-tête avec Mériel. Cependant celle-ci a vaguement pressenti quelque secret funeste; elle veut savoir le motif du départ de son père et de la pâleur qu'elle a remarquée sur son visage; mais Mériel est muet, ou du moins il balbutie, et l'amour se glisse à la dérobée entre les pressentiments et les réticences de cette causerie à demi funèbre. Enfin le comte arrive sain et sauf; le duel n'a pas eu lieu, et pour consoler Mériel, qui n'a pas joué longtemps son rôle de tuteur, le père lui met la main dans celle de sa fille. Quant à lui, il pourrait bien se faire qu'il épousât la sous-maîtresse si fort protégée par Adrienne. On imaginerait difficilement plus de grâce, de fraîcheur, d'élégance et d'esprit que dans cette pièce. Le rire y est adouci par les larmes; le mot va droit au cœur, et les meilleurs sentiments y sont exprimés avec une finesse de touche qu'on voudrait toujours trouver chez M. Barrière.

Le *Feu au couvent* fait partie du répertoire du Théâtre-Français.

FEU (TERRE DE). V. TERRE-DE-FEU.

FEU, FEUE adj. (feu, feû — Ménage dérivait ce mot du latin *felix*, heureux, à l'aide des formes intermédiaires suivantes : *felix, felicis, felice, felce, feu*. Notre *feu*, pour défunt, serait ainsi le *makaritês* des Grecs et le *felicis memoriæ* des Latins; mais les dérivations indiquées par Ménage sont toutes de fantaisie. D'autres ont indiqué le latin *fuit*, il fut, d'où l'italien *fu*, qui est employé avec la signification de notre mot *feu : La fu madama*. *Feu* est certainement la contraction du vieux français *feü* ou *fahu*, qui s'employait dans le même sens, et il est probable que *feü* ou *fahu* représente une forme barbare *fadutus* ou *fatutus*, qui peut se rapporter à *fatum*, destin). Défunt, décédé, qui est mort naguère : FEU *mon père*. *Ma* FEUE *mère*. FEU *ma mère*. *Le* FEU *roi*. *J'ai connu dans mon enfance un chanoine de Péronne âgé de quatre-vingt-douze ans, qui avait été élevé par un des plus furieux bourgeois de la Ligue; il disait toujours* : FEU *monsieur de de Ravaillac*. (Volt.)

... J'ai toujours été nourri par *feu* mon père,
Dans la crainte de Dieu, monsieur, et des sergents.
RACINE.

— Gramm. Selon l'Académie, lorsque cet adjectif est placé après l'article, il signifie *mort le dernier*, il prend un *e* muet devant un nom féminin, et il ne peut être employé au pluriel, d'où il résulte qu'on doit écrire : *Le feu roi, la feue reine*, et qu'on ne pourrait pas dire : *Les feus princes*. Placé avant l'article ou un déterminatif quelconque, *feu* est toujours invariable : *Feu mon père; feu ma tante*. Il l'est aussi devant un nom propre; par exemple on dirait : *feu Marie Dumont*.

Feu Bressier, roman publié en 1844 par Alphonse Karr. Ce livre, s'il n'est pas l'effet d'une gageure (et certes nous le saurions, car l'auteur a trop bien l'habitude d'interrompre son histoire et de se mettre en scène pour ne pas nous en avoir avertis, si cela était); ce roman semble avoir été écrit exprès pour faire voir jusqu'où peut s'égarer le talent d'un homme qui gaspille de gaieté de cœur l'esprit le plus fin et le plus original. « Lorsqu'une âme se trouve subitement libre par suite de la mort violente ou seulement prématurée de son corps, elle a droit d'en animer un autre; mais il faut qu'elle se soit décidée à entreprendre ce nouveau labeur ou à aller se confondre dans l'océan de vie et de lumière, dans l'espace d'une année à partir du jour de sa délivrance de la chaîne de chair qui vient d'être brisée. » Parti de cette idée excentrique, M. Alphonse Karr nous fait faire, en compagnie de l'âme de feu Bressier en quête d'un corps à animer, un voyage qui semble une parodie de celui du *Diable boiteux*. Nous voyons « une prostituée, l'objet du mépris et de l'horreur universels, se vendre, parce qu'elle n'a pas mangé, à un homme qui l'achetait parce qu'il avait trop bu; un mari qui attend que sa femme dorme pour quitter clandestinement le lit conjugal et monter un étage plus haut, tandis que sa femme attend qu'il soit parti pour descendre un étage plus bas; un mari qui s'est caché dans une armoire pour surprendre son rival, puis qui a peur, en le voyant, et retient son haleine de peur d'être découvert par lui; un joli garçon qui se prostitue honteusement à une femme vieille et laide, et vient à l'amour comme d'autres vont à leur bureau. » Remplissez deux volumes de tous les spectacles du même genre que vous pourrez imaginer, et vous comprendrez facilement que l'âme de feu Bressier soit allée se perdre dans l'océan de vie et de lumière au bout de l'année. Ce n'était guère tentant, en effet!

Pour terminer cette monstrueuse débauche d'esprit par un mot atrocement plaisant, l'auteur fait le récit suivant : une jeune femme perd son premier enfant par une fausse-couche; elle le pleure, le conserve dans un bocal d'esprit-de-vin pour ne jamais s'en séparer, puis peu à peu finit si bien par s'y habituer et par considérer ce fœtus, qu'elle a surnommé *Théodore*, comme un baromètre, qu'un jour elle dit sérieusement à son mari qui allait sortir : « Prends un parapluie, Théodore monte! »

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

Ces citations nous dispensent, croyons-nous, de toute appréciation, et nous jugeons que de la part du *Grand Dictionnaire*, qui professe une haute estime pour le talent de M. Alphonse Karr, c'est le punir déjà bien assez cruellement que de les avoir faites. Heureusement pour lui qu'il nous a fourni d'autres occasions de faire connaître son esprit et son imagination.

Feu Lionel ou Qui vivra verra, comédie en trois actes et en prose, par MM. Scribe et Ch. Potron, représentée aux Français le 23 janvier 1858. Cette pièce est un de ces imbroglios comme l'auteur d'*Une chaîne* et du *Verre d'eau* sait les mêler et les démêler. Lionel d'Aubray, arrivé à Paris avec une centaine de mille francs, les dévore en six mois par amour pour la baronne d'Erlac, qui lui croit cent mille livres de rente. Au moment de l'épouser, comme il est aux trois quarts ruiné, il écrit à tous ses amis pour leur annoncer son suicide et se jette à l'eau. Sauvé par un pêcheur, il n'ose affronter le ridicule de sa position de ressuscité et fuit par le premier train venu sous le nom de Rigaut. En route, il arrache à une mort certaine un notaire de Rouen, M. Brémontier, qui l'oblige à venir passer quelques jours chez lui. Les grâces d'Alice, la fille du notaire, font une vive impression sur lui; mais, apprenant que le premier clerc de l'étude, M. Montgiron, son ami d'enfance, doit l'épouser, il se résout noblement à renfermer ses sentiments dans son cœur. Sur ces entrefaites, la baronne d'Erlac, un véritable homme d'affaires en robe de soie, arrive pour acheter le château de Dennebière, et Lionel est obligé à chaque instant de fuir par une porte, tandis qu'elle entre par l'autre. Durant les pourparlers, on apprend la mort subite du châtelain de Dennebière, qui laisse quatre millions à Lionel. Mais voici une singulière complication : un neveu du défunt, Robertin, type achevé du lion de province, à qui l'héritage revient de droit par le décès de Lionel, veut forcer ce dernier, sans le connaître, à constater par acte sa propre mort, dont il a eu l'imprudence de dire devant ce gentillâtre qu'il avait été témoin. Lionel, qui ne veut plus se suicider, même sur le papier, refuse, et Robertin convoque tous les amis du prétendu mort pour faire constater qu'il n'existe plus. Au jour de la réunion, il présente un acte mortuaire signé d'un maire qui a retrouvé le cadavre du noyé, et étend déjà la main pour saisir l'héritage, lorsqu'un cri de surprise l'arrête. Lionel vient d'entrer, et tous ses amis, la baronne en tête, l'ont reconnu. Montgiron, le complice du singulier tour joué à Robertin par Lionel, reçoit de son ami 200,000 fr. pour acheter la charge de Me Brémontier. En retour, il lui cède la main d'Alice d'autant plus volontiers qu'il tenait surtout à l'étude, et qu'il s'est aperçu qu'Alice répondait à l'amour de Lionel. La surprise que cause au dénoûment le double personnage, représenté par feu Lionel, se traduit par ce dernier mot de la pièce : *Qui vivra verra*, d'où est venu le second titre.

Feu Lionel est une petite comédie sans prétention ni pédantisme, sans affectation de moralité, mais facile, vive, pleine de gaieté, remplie d'incidents naturels et comiques, écrite d'une manière légère et donnant pour conclusion, puisque la comédie doit en avoir une, la condamnation du suicide. Les caractères sont, selon l'habitude de M. Scribe, plutôt esquissés que dessinés; le seul qui forme un type, c'est celui de la baronne d'Erlac, cette aimable muse de la Bourse.

FEU (Jean), magistrat français, né à Orléans en 1477, mort en 1549. Il professa avec le plus grand éclat dans sa ville natale, puis fut nommé sénateur de Milan, en 1518, et second président du parlement de Rouen. Feu fut un des juges de l'amiral Chabot, accusé de malversation en 1541, et prit part à l'arrêt qui proclama son innocence. Ses ouvrages ont été publiés sous le titre de *Joannis Ignei opera* (Lyon, 1509, 3 vol. in-fol.).

FEU-ARDENT s. m. Bot. Nom vulgaire de la bryone. ‖ On écrit aussi en deux mots FEU ARDENT.

FEUARDENT (François), controversiste renommé, bien digne de son nom bizarre, né à Coutances en 1539, mort le 1er janvier 1610. Après avoir terminé ses études à Bayeux, il entra dans l'ordre des cordeliers, abandonnant une belle fortune, et fut envoyé à Paris, où il prit le grade de docteur en théologie, en 1576. Il ne tarda pas à se distinguer par ses prédications passionnées contre les doctrines nouvelles du protestantisme, et à se jeter à corps perdu dans la Ligue, dont il fut un des plus bruyants hérauts; il déclama d'une manière outrageante contre Henri III et Henri IV. On dit cependant qu'à la fin de sa vie, cette ardeur inconsidérée s'éteignit complétement, et qu'il recherchait autant la paix qu'il avait fomenté la guerre à l'époque où le zèle de la maison des cordeliers le dévorait. D'autres ajoutent que Henri IV, après son triomphe, adoucit par une pension l'humeur acrimonieuse du véhément théologien. Ses écrits, qui eurent, en leur temps, un succès de scandale, et qui ne se distinguent que par le luxe des invectives et des calomnies, sont justement tombés dans l'oubli. On en compte une trentaine, parmi lesquels nous citerons : *Sancti Irenæi, lugdunensis episcopi, adversus Valentini et similium gnosticorum hæreses libri V* (Paris, 1576); *Divins opuscules*, ou *Exercices spirituels de saint Ephrem, avec un sermon de saint Cyrille d'Alexandrie, plus une réponse aux questions d'un calviniste touchant la virginité de la mère de Dieu* (Paris, 1579); *Censura orientalis Ecclesiæ de præcipuis nostri seculi hæreticorum dogmatibus* (Paris, 1584); *Semaine première des dialogues auxquels sont examinées et confutées cent soixante-quatorze erreurs des calvinistes* (Paris, 1585); *Seconde semaine de dialogues auxquels, entre un docteur catholique et un ministre calviniste, sont paisiblement examinées et confutées quatre cent soixante-cinq erreurs des hérétiques* (Paris, 1598, 2 vol. in-8°); *Examen des confessions, prières, sacrements et catéchisme des calvinistes, etc.* (Paris, 1599, in-8°; nouv. édit., Paris, 1601, in-8°); *Entremangeries ministrales, c'est-à-dire contradictions, injures, condamnations et exécutions mutuelles des ministres et prédicants de ce siècle* (Caen, 1601); *Theomachia calvinista* (Paris, 1604, in-4°).

FEUCHÈRES (Sophie DAW ou DAWES, baronne DE), intrigante fameuse, née dans l'île de Wight (Angleterre) en 1795, morte le 2 janvier 1841, fille d'un pêcheur que ses désordres et son ivrognerie conduisirent à une misère abjecte, et dont les enfants furent élevés par la charité publique.

Comme si tout, dans l'existence de cette femme, devait être mystère, le nom de sa famille est encore incertain. Dans le premier éclat de sa jeunesse et de sa beauté, elle avait paru sur les planches du théâtre de Covent-Garden; ensuite elle avait vécu dans les liens dorés d'un attachement plus ou moins passager, à Turham-Green. Cette union de hasard lui permit plus tard de faire croire qu'elle avait été mariée, qu'elle était veuve avant sa liaison avec le duc de Bourbon, dernier prince de Condé. Cette liaison commença vers 1817. Douée de beaucoup d'esprit et de beauté; possédant au plus haut degré tout ce qui charme et tout ce qui séduit, mais aussi volontaire et impérieuse que tendre et insinuante; souple et altière tout à la fois, il suffisait de la voir et de l'entendre pour comprendre l'influence sans limites qu'elle exerçait sur l'esprit affaibli de ce prince frivole et dénué de caractère. En peu de temps elle l'avait conquis sans réserve, dominé de la façon la plus absolue. Son royal amant la mit

à même de cultiver son incontestable intelligence et sa supériorité d'esprit; elle eut à son service un professeur de langues, l'abbé Briant, qui s'attachait à combattre les incorrections de sa prononciation étrangère, tout en remplissant auprès de sa galante personne les fonctions de secrétaire particulier. Nous ne parlons pas des autres ecclésiastiques chargés d'élever son éducation au niveau du rang qu'elle occupait dans la maison du prince de Condé.

Cependant, dit M. Alfred Deberle, à qui nous empruntons ces détails (l'*Héritage du prince de Condé*, 1872), sa position au palais Bourbon était plus qu'équivoque. Elle le sentait bien; aussi, dès le premier jour, elle s'était tracé un plan, et l'avenir devait démontrer que ce plan, bien réfléchi, elle le suivrait jusqu'au bout avec la ténacité de son caractère inflexible; tout d'abord, elle jugea qu'il lui fallait un nom respecté et un état honorable dans le monde. En conséquence, elle épousa, en 1818, un loyal soldat, le baron de Feuchères, officier dans la garde royale, qu'elle introduisit dans la maison de Condé, et qui devint aide de camp du prince.

La bonne foi trompée de M. de Feuchères allait donc servir à couvrir le scandale d'une liaison criminelle. Cet honnête homme, plein de respect pour le prince, croyait bonnement épouser une fille naturelle de celui-ci; il ne sut qu'au bout de quatre années la triste et honteuse vérité. L'acte de ce mariage donne à la future les noms de Sophie Clarck, *veuve* de William Dawes. Ce nom de Clarck ne se retrouve pas dans l'acte de célébration de mariage, laquelle eut lieu à Londres le 6 août 1818. Enfin, ce nom reparaît, légèrement modifié, dans l'acte de transcription, signé : *S. Clarcke, veuve Dawes.* D'autre part, celle qui se disait veuve Dawes avait près d'elle un neveu et une nièce, James et Mathilde Dawes; on va croire, d'après ces noms, que c'étaient la nièce et le neveu de son prétendu premier mari. Non. Ils sont de sa propre famille à elle. Nous le voyons quand Mathilde Dawes, dotée d'un million par le prince, épouse, en 1827, le marquis de Chabannes : le père, qui réside dans l'île de Wight, donne pouvoir à *sa sœur*, Mme la baronne de Feuchères, et *à son fils* James de le représenter à ce mariage. Autre chose : dans le consentement et dans le contrat de mariage, les membres de la famille ne prennent plus le nom de *Dawes;* leur nom est maintenant *Daw*, dit *Dawes.* Dernier détail : la mère de Mme de Feuchères, fixée depuis quelques années à Paris, ne paraît pas au contrat de mariage de sa petite-fille. On le voit, tout est douteux, tout est équivoque, tout est mystère dans l'existence orageuse de la jolie et astucieuse Anglaise. Elle ne s'est pas plus expliquée jamais sur son vrai nom d'origine que sur ce premier mariage, qui n'avait pas même pour lui la succincte consécration des unions pittoresques du forgeron de Gretna-Green. Disons tout de suite que le jeune Dawes ne fut pas moins bien traité que sa sœur Mathilde. On le maria. On le dota d'abord d'une somme de 200,000 francs, puis de la terre de Flassans; on fit de lui un baron de Flassans. Il occupait, auprès de sa tante, la charge d'écuyer commandant dans la maison du prince, et il était son confident, l'exécuteur de ses volontés en toutes choses. Quant à la nouvelle baronne de Feuchères, c'était aussi, bien entendu, le prince de Condé qui avait fourni sa dot. En attendant mieux, un titre de 72,000 francs de rente fut déposé dans la corbeille de la future épouse.

Cependant le ménage de Mme de Feuchères ne tarda pas à être troublé profondément. On croyait avoir mis la main sur un de ces maris complaisants, prêts à s'effacer devant une Altesse royale disposée à bien payer les hontes du foyer domestique. On se heurtait à un homme qui, loin de se laisser mettre un bandeau devant les yeux, les ouvrait tout grands, au contraire, et cherchait à voir clair dans ce labyrinthe d'intrigues où l'avait jeté sa vénération sans bornes pour le sang royal. Une imprudence, commise par un ami, fit naître certains soupçons dans l'esprit de M. de Feuchères. Il s'ensuivit une situation des plus pénibles. Cependant M. de Feuchères croyait encore à l'innocence des relations qui existaient entre sa femme et le prince. C'était en 1822; mais, en 1824, une rupture éclatante eut lieu. M. de Feuchères signifie au prince qu'il va s'éloigner de cette maison, « dans laquelle, pour l'honneur et le repos de tous, il n'aurait jamais dû entrer, » lui écrit-il. Il sait tout alors, comme le prouve ce passage d'une lettre au ministre de la guerre : « Plusieurs années s'étaient écoulées quand, par suite d'une querelle survenue dans mon ménage, j'apprends de la bouche même de Mme de Feuchères qu'elle n'était point la fille de monseigneur le duc de Bourbon, comme elle s'était plu à le faire croire, mais qu'elle en avait été la maîtresse. »

Devant le scandale provoqué par cette séparation, Mme de Feuchères s'éloigna pendant quelques jours du palais Bourbon. Mais, dès les premières heures de son retour, elle accepta le don testamentaire des riches domaines de Saint-Leu et de Boissy, et, bientôt après, diverses sommes s'élevant au chiffre de un million. Puis, pour mieux marquer son ascendant toujours croissant sur le duc de Bourbon, elle souhaita plus encore. Au revenu de Boissy et de Saint-Leu, dont on lui avait abandonné la jouissance anticipée, il fallut bientôt ajouter celui de la forêt d'Enghien. Là même ne devaient pas se borner les désirs insatiables de la baronne. Il est certain qu'elle eût pu alors dicter les dernières volontés du prince et obtenir pour elle ce qu'elle obtint, par la suite, après tant de luttes et d'efforts, en faveur du jeune prince d'Aumale; mais elle avait trop de jugement pour se faire illusion sur les dangers qu'elle eût courus et le cri qui se fût élevé si l'immense fortune de Condé, point de mire de tant d'ambitions, fût passée sur sa tête. Une inquiétude secrète la dévorait dans l'exercice de son pouvoir souverain. Elle avait à craindre que la mort du testateur la laissât exposée aux attaques des héritiers légitimes, dépouillés par elle, aux procès que la captation provoque, aux clameurs de l'opinion; situation délicate, qui lui donna à penser qu'en faisant adopter le duc d'Aumale par le prince de Condé, elle se ménagerait le patronage d'une famille puissante.

Dans notre article sur le prince de Condé, nous avons raconté les détails, les progrès, l'issue de cette combinaison. Nous avons dit comment la fille du pêcheur ivrogne de l'île de Wight, devenue toute-puissante sur ce Bourbon caduc, s'aboucha et s'entendit avec les d'Orléans, et aussi par quelle succession de manœuvres, de luttes et de péripéties il lui fallut passer pour amener enfin son vieil esclave à signer, dans les termes qu'il lui était présenté, le testament du 30 août 1829, resté fameux dans les annales criminelles. Nous savons déjà que si Mme de Feuchères gagna son procès devant les tribunaux, elle le perdit devant l'opinion publique. Quant à Louis-Philippe, en acceptant pour un de ses fils un héritage entaché de captation et sur lequel planaient des soupçons tragiques, en protégeant une femme jugée capable de tout, en la recevant à la cour, en la récompensant de son zèle à servir la cause du duc d'Aumale, alors que le cri public accusait ce zèle d'avoir été poussé jusqu'au crime, ne donnait-il aucune prise sur lui? « Et quand il souffrait, dit M. Louis Blanc, qu'on laissât dans l'ombre un drame dont, plus que personne, il aurait dû chercher à éclaircir le mystère, n'immolait-il pas hautement à un intérêt matériel son intérêt moral? »

Ce qu'il faut dire, c'est que, dans les premiers moments de la mort du prince de Condé, un grand trouble était survenu dans les esprits de la baronne; elle avait quitté Saint-Leu en grande hâte et s'était réfugiée au palais Bourbon; pendant quinze jours, elle fut en proie à toutes les terreurs d'une imagination tourmentée. Mais elle voulut bientôt imposer à l'opinion et aux clameurs par l'éclat de sa faveur, dont la maison du nouveau roi lui prodigua les témoignages. L'opinion s'irrita d'autant plus. Les brochures, les appels à la justice se déchaînèrent de toutes parts. Nous ne reviendrons pas sur les incidents judiciaires dont nous avons parlé à l'article CONDÉ. La France entière prit part à ces débats qui ne la satisfirent point. D'autre part, cette terrible et pénible lutte ne tarda pas à jeter la froideur dans les relations de la famille d'Orléans avec la baronne de Feuchères. A propos d'un legs du prince, où il s'agissait du château d'Ecouen et de ses dépendances, consacrés, avec une rente de 100,000 francs, à recevoir et à faire élever les enfants des anciens officiers du corps de Condé, une sorte de rupture eut lieu. Chargée de l'exécution de la volonté du testateur, Mme de Feuchères plaida contre la famille royale, qui poursuivait l'annulation de ce vœu comme contraire à la morale et à l'ordre public.

A partir de ce moment, Mme de Feuchères essaya de se faire oublier. Elle fit, dit-on, du bien autour d'elle. On raconte qu'elle tira d'une position délicate une jeune personne de noble extraction, qu'elle dota et maria avec un personnage important. Mais telle était la force des préventions qui pesaient sur elle, qu'elle dut se résigner à ne pas signer au contrat des époux dont elle faisait le bonheur. Elle institua pour légataire universelle sa nièce, Sophie Tanceron. MM. Ganneron, Odilon Barrot et Lavaux furent nommés ses exécuteurs testamentaires. Méprisée de tous, elle s'était réfugiée en Angleterre; elle y mourut en 1841, d'une maladie aiguë de la gorge. Une part revenait à M. de Feuchères dans son immense fortune. Cet honnête homme abandonna aux hospices la totalité de ses droits, et fit don à l'armée de 100,000 francs, répudiant ainsi toute prétention à ces richesses, sorties d'une source impure. Quelques années avant sa mort, Mme de Feuchères voulut faire don à M. Odilon Barrot de toute sa correspondance avec la famille d'Orléans. M. Barrot refusa ces curieux documents, qui furent plus tard remis à Louis-Philippe par M. Tanceron, père de la légataire universelle instituée par Mme de Feuchères.

FEUCHÈRES (Jean-Jacques), statuaire, né à Paris le 10 mars 1807, mort le 25 juillet 1852. Tout enfant, Feuchères montrait pour la sculpture un goût décidé; on le voyait, armé d'un petit bâton de cire, sculpter des figurines assez bizarres, d'une inexpérience charmante et naïve, mais pleine de promesses fécondes. L'enfant était né sculpteur. Cortot, juge de ces premiers essais, emmena le jeune Feuchères dans son atelier et vit se dessiner tout à coup la vocation de son protégé. Il l'anima, le réchauffa pour ainsi dire de son propre talent, et lui conseilla, avant de produire pour le public, d'étudier pendant plusieurs années, d'approfondir sérieusement le côté scientifique de la statuaire. Initié à ces arcanes, où il coûte tant de pénétrer, mais qui, plus tard, récompensent si largement l'artiste courageux, Feuchères prit le ciseau et fit la *Nymphe à la coquille*, morceau plein de grâce et de gentillesse, véritable stance d'un poëme qui chanterait le soleil d'été, les fleurs des champs, la fraîcheur des ruisseaux et le murmure du feuillage. Mais le sculpteur ne devait pas rester dans cette gamme gracieuse seulement; il comprenait que la sculpture avait de plus hautes destinées. Sa *Judith en prières*, son *David montrant aux Israélites la tête de Goliath*, vinrent révéler au public charmé une autre face de son talent. Dans ces dernières compositions, perce la grandeur austère du sentiment religieux, la connaissance des lignes pures et calmes, que sa nature impressionnable fait palpiter dans ces nobles têtes bibliques; son âme est partout, âme de feu, que le marbre gêne et qui voudrait, rompant tout obstacle, librement prendre son essor. Bientôt apparut *Satan*. Toutes les qualités de la statuaire sont là : ce morceau vous étonne, vous saisit, vous frappe par une puissante originalité. Après l'avoir contemplé, on s'en va songeur, et l'on pense malgré soi à l'auteur de l'œuvre, que l'on voit si faible et pourtant si fort quand il faut fouiller le marbre ou imprimer au bronze une marque éternelle. Le bronze du marquis de Strafford fut encore acclamé, bien qu'il ne s'élève pas à la hauteur du *Satan*. On comprend que le nom de Feuchères fut bien vite dans toutes les bouches; mais les commandes, qui devaient suivre la gloire, ne vinrent pas à l'artiste. Et pourtant une femme qu'il aimait, de beaux enfants sur lesquels reposait toute son affection, attendaient de lui l'aisance de la vie, le confortable si nécessaire aux femmes et aux enfants. Malheureusement (car c'est un malheur pour l'artiste), Feuchères avait une fierté native et des convictions politiques qui lui fermaient la bouche. Il ne voulait rien demander au gouvernement. Une autre carrière s'ouvrait devant ses pas : l'industrie. Il y entra courageusement, et apporta à cette marâtre toute la force de ses bras, toutes les ardeurs de son âme, toutes les inspirations de son génie. Une foule de chefs-d'œuvre se suivirent, qui donnèrent à leur créateur une aisance relative; le public admira comme toujours. Un groupe d'argent surtout nous donne la mesure du talent de Feuchères : c'est la *Terre soulevée par les Titans*. Rude eût signé ce morceau, d'étroites proportions il est vrai, mais où, malgré l'exiguïté de formes, l'artiste a su déployer une force, une puissance dignes de nos applaudissements.

Les ministres, enfin, s'émurent de voir un maître dépenser ainsi, en petites choses, une organisation faite pour de plus grands efforts. On lui donna des travaux à exécuter : d'abord un bas-relief pour l'Arc de Triomphe de l'Etoile, le *Passage du pont d'Arcole*, si connu qu'il suffit de le nommer; une statue en ronde bosse, en pierre, placée dans une des niches de la fontaine Saint-Sulpice (c'est Bossuet); enfin, la *Sainte Thérèse* du péristyle de la Madeleine. La fontaine Saint-Victor, les décorations de la coupole à l'église Saint-Paul, le plafond de l'Odéon sont aussi de Feuchères.

On lui doit encore le groupe du pont d'Iéna, un chef-d'œuvre comparable aux plus belles œuvres, non-seulement de la statuaire moderne, mais de la statuaire antique, de la statuaire du siècle de Périclès.

Il laissait en mourant un atelier plein de projets, d'esquisses, de morceaux inachevés, que des amis, des élèves exécutèrent, en respectant de leur mieux les convictions, les partis pris de l'éminent statuaire. Ainsi le Salon de 1855 offrait à l'admiration de tous la *Coupe du travail*, terre cuite excellente, achevée par Dieterle. Le talent de Feuchères était moins païen et moins sensuel que celui de Pradier. Il y avait dans toutes ses œuvres un coin pour la mélancolie, la tristesse même et la plus exquise sensibilité. Des éclairs de génie l'enlevaient parfois aux plus sublimes régions de la sculpture, et son ciseau faisait des prodiges... Mais vint le moment où l'âme s'usa dans ce corps débile, où l'inspiration languit, où l'artiste sacré fit place au malade qui compte les heures et qui s'écoute mourir.

FEUCHTERSLEBEN (Edouard, baron DE), né à Vienne en 1806, mort en 1849. Sa famille, originaire de Saxe, était depuis longtemps en Autriche; son père occupait de hautes fonctions dans le gouvernement. Après avoir passé toute son enfance à la campagne et y avoir fortifié sa constitution maladive, en même temps qu'il y avait pris le goût du beau et de la réflexion, le jeune Feuchtersleben fut placé à Vienne, pour faire ses études dans l'Institut impérial de Marie-Thérèse, collége où n'étaient admis que les jeunes nobles. Son amour de la nature y fit place à l'amour des lettres, et l'adolescent, se livrant tout entier à l'étude des classiques anciens, oublia bientôt la rude discipline qui lui avait d'abord paru si insupportable. Le manque d'amis assez sérieux pour le comprendre lui fit prendre l'habitude d'écrire ses réflexions, les impressions que lui faisaient ses lectures. Ce journal de sa pensée, il le continua toute sa vie, autant comme satisfaction intellectuelle que comme frein moral; il fait connaître sous son vrai jour cet homme intègre, qui mit, toute sa vie, son devoir et ses convictions au-dessus de ses intérêts personnels.

Après de solides et brillantes études, Edouard de Feuchtersleben refusa d'entrer dans la carrière administrative comme presque tous les jeunes gens de son rang. Malgré les instances de son père, il s'obstina à faire des études de médecine, ses goûts indépendants et philanthropiques pouvant se donner librement essor dans cette profession. Mais à peine était-il docteur qu'il fut obligé de se servir de sa science comme gagne-pain. Son père s'était ruiné, et, de désespoir, s'était donné la mort.

Au lieu de se laisser abattre par ce brusque changement de position, Feuchtersleben brava la destinée : il épousa une femme pauvre et sans naissance, mais estimable sous tous les rapports, et, n'étant plus seul à lutter, il entreprit courageusement de se former une clientèle; mais, comme elle ne suffit pas tout d'abord à ses besoins, il se remit à la littérature. Il publia d'abord, en 1835 et en 1836, des poésies qui, bien que n'ayant pas eu un grand retentissement, furent pourtant estimées du public lettré. Bientôt après parut un travail critique sur le premier livre de la *Diététique d'Hippocrate*, puis un *Traité de la certitude et de la dignité de l'art médical;* enfin, en 1839, son ouvrage capital, l'*Hygiène de l'âme*, qui a eu en Allemagne seulement vingt-quatre éditions, et plusieurs en anglais et en français.

Depuis cette dernière publication, M. de Feuchtersleben fut à l'abri du besoin. Il était connu, sa clientèle était nombreuse; il était devenu membre de la Société médicale de Vienne et professeur de médecine. Son enseignement eut un grand succès; une série de leçons sur la science de l'âme, envisagée au point de vue de la médecine, attira à ses cours tous les élèves de l'université. Sa réputation se répandit, ses leçons furent imprimées; traduites en Angleterre par Lloyd et Babington, elles y ont encore, comme en Allemagne, une autorité classique. En 1848, il était doyen de la Faculté de médecine de Vienne et vice-directeur des études chirurgicales, quand la révolution éclata. Il n'occupa pas longtemps la place de sous-secrétaire d'Etat qui lui avait été offerte; il voulait réformer les institutions existantes et non les détruire, et le vent était au renversement. Il donna donc sa démission et se retira à la campagne, séjour dont sa santé avait d'ailleurs extrêmement besoin. Plus tard, quand il voulut reprendre ses fonctions de médecin et de professeur, ses collègues firent une pétition pour obtenir sa destitution. Il s'était probablement fait des ennemis pendant son court passage au pouvoir, où il s'était plutôt occupé des affaires de l'Etat que des susceptibilités privées. Ce coup le brisa. Méconnu, en butte à l'animosité de ses anciens amis, il n'attendit pas qu'on le démît de ses fonctions et quitta volontairement sa charge. Après une maladie de quatre mois, il mourut, âgé de quarante-trois ans, le 3 septembre 1849. Sa mort apaisa tous les ressentiments, et les Viennois rendirent les plus grands honneurs à la mémoire de leur vertueux concitoyen.

FEUCHTWANG, ville de Bavière, dans la Franconie moyenne, chef-lieu du district de son nom, à 20 kilom. S.-O. d'Anspach, sur la Sulz; 3,000 hab. Tanneries, tissage de toiles et de lainages. Aux environs, forges d'Eichenzell.

FEUDATAIRE s. (feu-da-tè-re — du bas lat. *feodum*, fief). Féod. Possesseur d'un fief, qui doit foi et hommage au suzerain : *Les grands* FEUDATAIRES *de l'empire. Le comte de Flandre était* FEUDATAIRE *de la couronne.*

— **Antonymes**. Seigneur, suzerain.

FEUDIMARCO, nom latin du petit pays de France appelé FIMARCON.

FEUDISTE s. m. (feu-di-ste — du bas lat. *feodum*, fief). Féod. Homme versé dans l'étude du droit féodal : *Il y avait auprès de Castres un honnête homme de cette religion protestante, exerçant dans la province la profession de* FEUDISTE. (Volt.)

— **Encycl.** Les *feudistes* constituent, parmi nos anciens jurisconsultes, un groupe distinct, une école à part, à laquelle on donne habituellement le nom d'*école feudiste et coutumière.* C'est cette école que nous nous proposons de caractériser. Cherchons d'abord à nous rendre compte du reproche que l'on fait ordinairement aux *feudistes* de n'avoir pas su porter la lumière dans les matières dont ils se sont occupés. « Un grand nombre d'écrivains, dit Merlin dans son *Répertoire*, en parlant des *feudistes*, ont entrepris de porter la lumière dans ce chaos, et malheureusement aucun d'eux n'a les mêmes opinions; chacun a bâti son système sur des faits et des raisonnements qui ont été combattus par des faits et des raisonnements capables de décourager ceux qui veulent approfondir la législation et la jurisprudence féodale. » Selon nous, Merlin se montre trop sévère, et le

reproche qu'il fait aux *feudistes* porte à faux. Si ces derniers n'ont pas réussi à donner une exposition complète et lumineuse des institutions féodales, c'est que cela était impossible. Sans doute, la féodalité a eu dans l'ordre des faits historiques ou contingents sa raison d'être. C'est ce qui permet à l'historien d'en fixer la cause et d'en déterminer le caractère; mais, en elle-même, elle n'est, en réalité, que l'anarchie organisée et la négation du droit véritable, et, sous le rapport juridique, un fait entièrement anomal. Il était donc tout à fait impossible aux *feudistes* d'établir un corps de doctrines sur ce qui était irrationnel de son essence. Ils ont, du reste, fait à cet égard tout ce qui se pouvait faire. Mais ce n'est pas sous ce rapport seulement que l'on doit examiner l'œuvre des *feudistes*, c'est aussi relativement à l'influence qu'elle a exercée sur le développement de notre droit national qu'elle doit être envisagée. Son influence fut décisive, car ce sont les *feudistes* qui, s'inspirant des grands principes de la législation romaine, ont les premiers appelé à la lumière notre droit français, qui était encore enfoui sous le chaos des institutions féodales et sous l'incohérente diversité des coutumes. Ils avaient, du reste, été tous formés à la science par l'étude du droit romain, tous, même d'Argentré; seulement ce dernier se servit du droit romain pour le combattre. On voit par là le rôle important que l'école *feudiste* et coutumière joua au XVIe siècle dans le développement de notre droit national, et c'est avec raison que l'on a dit qu'elle fut, surtout à cette époque, une des branches les plus fécondes de l'école française. L'école *feudiste* et coutumière eut pour fondateur Charles Dumoulin, que les contemporains appelèrent le *prince des jurisconsultes*. « Le premier, comme on l'a très-bien dit, il pénétra dans les profondeurs de la société féodale; il montra et les racines des fiefs et leurs ramifications sans nombre; le premier, il jeta sur les coutumes un coup d'œil général, marquant de ses réprobations les dispositions inconciliables avec tout principe de droit; le premier, il chercha le lien d'harmonie qui pourrait se cacher sous cette multiplicité d'usages, et il proclama le principe de l'unité en présence de ces diversités infinies. Chef de l'école française, il était le disciple et l'admirateur du droit romain : plusieurs de ses grands traités sont des monuments élevés à la doctrine romaine. » Dumoulin eut pour rival d'Argentré, qui fut l'honneur de la science du droit dans la Bretagne, si fertile en jurisconsultes. D'Argentré lui fit une opposition constante, non, sans doute, comme on l'a supposé, par suite d'une basse jalousie, mais à cause de l'opposition de leurs points de vue. Loin de chercher à dégager le droit nouveau des institutions coutumières et féodales, il fit tous ses efforts pour donner au droit féodal et coutumier la prédominance sur le droit romain. Doué d'un esprit vigoureux, mais étroit, noble breton, tout féodal, tout coutumier, il est bien le représentant de la Bretagne, ce pays de toutes les résistances. Commentateur et réformateur de la coutume, au lieu d'affaiblir les droits féodaux, il emploie tous ses efforts pour leur donner plus de force et d'âpreté contre les vassaux et les roturiers. Il fit donner, dans la coutume réformée, la préférence aux seigneurs de fiefs sur les parents d'une autre ligne (*Coutume de Bretagne*, art. 295); afin d'accroître le droit de déshérence des seigneurs, il voulait restreindre la représentation au neuvième degré, mais il ne put triompher de l'opposition des autres commissaires. Le premier ouvrage en faveur du partage des nobles fut publié en 1570; il est intitulé : *Avis sur le partage des nobles*. On considère aussi comme un de ses chefs-d'œuvre son *Commentaire sur le titre* Des donations *de l'ancienne coutume*. Mais là où il se montre tout entier, c'est dans son *Traité des appropriances, bannies et prescriptions;* renfermé dans le droit coutumier, il y déploie toute la vigueur de son esprit, et, en creusant jusqu'aux fondements de la société féodale, il montre toute la profondeur de son érudition. Chose digne de remarque, d'Argentré, comme aussi Cujas, lorsqu'il quitte le terrain juridique, semble perdre tout son génie. C'est ce que l'on voit par son *Histoire de Bretagne*, publiée en 1582, et qui est une œuvre fort médiocre. Indépendamment de ces deux grands jurisconsultes, l'école *feudiste* et coutumière eut de nombreuses illustrations, parmi lesquelles nous citerons : Guy Coquille, René Choppin, Antoine Loysel, Loyseau, Ricard, Basnage, Duplessis, Lebrun, le président Bouhier et Chabrol. Parmi ceux qui ont rattaché plus particulièrement au droit des coutumes l'histoire et la théorie des matières féodales, nous citerons Pasquier (1529-1615) et de Laurière (1600-1683), dont les recherches des origines du droit de la France sont si instructives. De Laurière surtout offre des trésors d'observation, de recherches et de résultats, et l'on doit regretter, qu'au lieu de disséminer toutes ces richesses dans les *Annotations* de Loysel et des ordonnances, dans ses préfaces, son *Commentaire* de la coutume de Paris, son *Glossaire du droit français*, il ne les ait pas réunies et disposées par ordre dans un ouvrage; car cet ouvrage aurait mérité, bien mieux que celui de Loysel, d'être appelé les *Institutions du droit français*. Citons encore Salvaing (1600-1683), *Traité de l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux;* Brussel, dont l'ouvrage est intitulé : *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France, pendant le* XIe, *le* XIIe, *le* XIIIe *et le* XIVe *siècle;* David Houard, Hervé, Caseneuve, etc. Enfin, pour clore la liste, nous citerons le savant président Henrion de Pansey, qui, nourri à l'école de Dumoulin, a supérieurement résumé le grand ouvrage de ce dernier sur les fiefs, en le conférant avec les autres *feudistes*, et qui, dans ses *Dissertations féodales*, a traité très-habilement les points les plus obscurs de cette matière.

FEUDRIX, historien et antiquaire français. V. BRÉQUIGNY.

FEUERBACH, bourg du Wurtemberg, dans le cercle du Neckar, bailliage et à 3 kilom. N.-O. de Stuttgard; 2,585 hab. Vins, filatures de coton, carrières de pierres.

FEUERBACH (Paul-Jean-Anselme DE), juriste allemand, né à Iéna en 1775, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1833. Père du célèbre auteur de la *Religion* et de l'*Essence du christianisme*, il commença ses études à Francfort, où ses parents étaient allés demeurer, puis il les termina à l'université d'Iéna (1792). Ses succès et l'activité naturelle de son esprit l'engagèrent d'abord dans plusieurs directions. Mais, comme en Allemagne l'instruction supérieure est loin d'être gratuite, le jeune Feuerbach fut contraint par la nécessité de borner ses efforts à l'étude de la philosophie, et de donner, pour vivre, des leçons au cachet. Ce fut par les encouragements de Tennemann qu'à vingt ans il débuta comme publiciste. Ses premiers essais furent remarqués. Cependant, ses études sur la philosophie du droit et les leçons de quelques professeurs tels que Schaubert et Hufeland l'entraînèrent bientôt dans une autre voie, celle de la législation. Ayant la charge d'une nombreuse famille, il se condamna pendant quelque temps à un travail ingrat et à des privations de toute sorte. Reçu successivement docteur en philosophie (1795) et docteur en droit (1799), il obtint l'autorisation d'ouvrir des cours publics, puis il fonda, de concert avec Grollmann et d'Almendingen, la *Bibliothèque du droit pénal* (journal périodique), qui l'éleva au rang de chef d'école et lui procura quelque fortune. En 1801, il fut nommé professeur extraordinaire de droit à l'université d'Iéna, puis assesseur au tribunal du maire, enfin professeur titulaire de droit. A partir de cette époque, les offres d'emplois lui vinrent de toutes parts, et il n'eut que l'embarras du choix. Il finit par accepter une chaire à l'université de Kiel, où il professa successivement le droit naturel, le droit criminel, les Institutes, les Pandectes et l'herméneutique, et où il trouva encore le temps de publier de nombreux écrits sur la législation comparée et la jurisprudence orientale. Obligé de remplir les fonctions de syndic de l'université, il n'y resta que deux ans, au bout desquels il fut appelé à Landsuht, en Bavière, comme conseiller aulique et professeur. Sa qualité de protestant ne l'empêcha pas de conquérir l'estime générale : ses adversaires religieux eux-mêmes se sentirent gagnés par sa modération et le caractère élevé de son enseignement. Cependant, la jalousie lui suscita des ennemis qui, à force de persécutions et de tracasseries, le contraignirent à résigner ses fonctions (1805). Ce fut alors que Maximilien-Joseph, roi de Bavière, qui, l'année précédente, lui avait demandé un projet de code pénal pour son royaume, le nomma membre extraordinaire du département ministériel secret de justice et de police, et le fit venir à Munich. L'année suivante, Feuerbach devint membre ordinaire au même département, puis, en 1808, conseiller secret. Déjà, à son instigation, la torture avait été abolie en Bavière, et diverses autres réformes judiciaires s'étaient accomplies, grâce à son initiative. Le code pénal préparé par lui fut adopté quelque temps après avec de légères modifications. Il en fut de même du code de procédure criminelle. Les deux sections connues sous le nom de *Code pénal bavarois* reçurent la sanction royale le 16 mai 1813. Feuerbach fut encore chargé par le roi de Bavière de libeller un projet de code civil en rapport avec le code Napoléon. Ce projet souleva de nombreuses objections; enfin l'idée de prendre comme modèle le code français fut abandonnée, et on revint aux vieux errements germaniques. En 1812, deux collaborateurs, le baron d'Arétin et le conseiller d'Etat Gœnner, furent adjoints à Feuerbach. L'affaire traîna en longueur et les événements politiques de 1813 et de 1814 n'étaient pas faits pour en hâter la solution.

L'Allemagne était dans un état de surexcitation extraordinaire; Feuerbach se mêla au mouvement général, publia des brochures et s'acquit parmi les hommes d'Etat bavarois une importance qui le fit nommer d'abord président de la cour d'appel à Bamberg, puis premier président de la cour d'appel d'Anspach. Il continua ses travaux sur la législation, et, en 1821, il obtint de venir en France, aux frais du roi de Bavière, étudier les institutions judiciaires de notre pays. A partir de cette époque jusqu'à sa mort, il n'a produit aucune œuvre remarquable. Comme criminaliste, Feuerbach a fait école; ses disciples se sont partagés en deux camps : 1o les *préventistes*, dont le nom indique suffisamment les tendances; 2o les *rigoristes*, qui s'occupent moins de prévenir un crime ou un délit que d'assurer l'exécution littérale des lois. Feuerbach penchait de ce dernier côté, et il se montra constamment hostile à l'institution nouvelle du jury. Feuerbach est une des lumières de la jurisprudence moderne, et son code pénal est digne de toutes nos louanges.

Les principaux ouvrages de Feuerbach sont, outre son *Code pénal* et son *Code civil d'après le code Napoléon :* les *Seules preuves qu'il soit possible d'alléguer contre l'existence et la valeur du droit naturel* (Leipzig, 1795); *Critique du droit naturel comme introduction à l'étude du droit écrit* (Altona, 1796); l'*Anti-Hobbes* ou *Limites du droit du plus fort* (Erfurt, 1798); *Révision des axiomes fondamentaux et des idées fondamentales du droit pénal* (Giessen, 1799-1800, 2 vol. in-8o); *Recherches philosophiques et de jurisprudence sur le crime de haute trahison* (Erfurt, 1798); *De la peine en tant que garantie contre les infractions futures à la loi de la part du coupable* (Chemnitz, 1800); *Manuel du droit pénal en usage en Allemagne pour les crimes privés* (Giessen, 1801); *Essai de droit civil* (Giessen, 1803); *Examen critique de code pénal rédigé par Kleinschrod pour l'électorat palatin* (Giessen, 1804, 3 vol. in-8o); *Remarques de droit criminel* (Giessen, 1808-1841, 2 vol. in-8o); *Thémis* ou *Documents de législation* (Landshut, 1812); *Considérations sur le jugement par jurés* (Landshut, 1812); *Considérations sur la publicité de l'instruction criminelle et la nécessité des débats oraux* (Giessen, 1821-1825, 2 vol. in-8o).

FEUERBACH (Anselme), philologue et archéologue allemand, fils aîné du précédent, né en 1798, mort en 1851, fut professeur à l'université de Fribourg. Il s'est acquis une grande réputation par son ouvrage sur l'*Apollon du Vatican* (Nuremberg, 1833; 2e édit., Stuttgard, 1855). La plus grande partie de ses œuvres a été publiée après sa mort sous le titre d'*Œuvres posthumes* (Brunswick, 1853, 4 vol. in-8o). Le premier volume contient sa biographie, sa correspondance et ses poésies; le second et le troisième, une *Histoire de la sculpture grecque;* le quatrième, des *Dissertations sur l'histoire de l'art*.

FEUERBACH (Charles-Guillaume), mathématicien allemand, frère du précédent, né en 1800, mort en 1834. Il fut professeur de mathématiques à Erlangen et a publié : *Propriété de quelques points remarquables du triangle équilatéral* (Nuremberg, 1822); *Principes de la recherche analytique des pyramides triangulaires* (Nuremberg, 1827).

FEUERBACH (Edouard-Auguste), frère des deux précédents, né en 1803, mort en 1843, professeur de droit à l'université d'Erlangen. Il s'est fait connaître avantageusement par son livre intitulé : la *Loi salique* (Erlangen, 1831).

FEUERBACH (Louis-Marie), philosophe contemporain, frère des trois précédents et chef avoué de l'école connue en Allemagne sous le nom d'école de Strauss, né à Anspach, en Bavière, le 28 juillet 1804. Le jeune Feuerbach commença son éducation littéraire au gymnase de sa ville natale. Les grandes guerres de l'Empire venaient de finir. On se croyait à l'avénement d'une ère nouvelle où les lettres et la philosophie tiendraient le premier rang. Feuerbach, entraîné par le courant des idées du jour sur le terrain de la critique religieuse, résolut de se vouer à la théologie (on appelle ainsi, en Allemagne, l'étude des moyens propres à détruire le sens de la tradition en matière d'idées religieuses). Les professeurs Paulus et Daub, tous deux disciples de Hégel, attiraient alors à leurs cours de l'université d'Heidelberg une jeunesse avide de nouveauté. Feuerbach s'y rendit. La doctrine de Hégel, telle qu'il l'entendit exposer, lui inspira tant d'enthousiasme pour le maître, qu'il résolut d'aller l'entendre à Berlin (1824). Feuerbach avait alors vingt ans. Il était doué de ce genre d'imagination propre à la jeunesse, qui consiste à confondre l'audace avec l'énergie de la pensée et à considérer comme des doctrines positives ce qui n'est en réalité que du nihilisme caché sous des fleurs de rhétorique. La parole puissante et originale de Hégel le transporta donc d'admiration. On doit à cette fièvre du disciple la thèse de Feuerbach intitulée : *De ratione una, universali, infinita* (*De la raison une, universelle et infinie*). Elle était écrite avec une telle chaleur d'expression, qu'elle valut immédiatement à l'auteur une chaire à l'université d'Erlangen. Il était trop jeune pour savoir contenir sa pensée dans les bornes qu'exige l'enseignement officiel. Les clameurs suscitées par quelques-unes de ses théories le forcèrent bientôt de se démettre de sa chaire, et il renonça définitivement à l'enseignement comme n'offrant point à son esprit une liberté d'action suffisante. De cette époque (1830) date son premier ouvrage important : *Pensées sur la mort et l'immortalité de l'âme* (*Gedanken üeber tod und unsterblichkeit*, Nuremberg, 1 vol. in-8o). Il ne fut pas signé, mais l'auteur était déjà assez connu pour qu'on sût que le livre était de lui. C'était une charge à fond contre la théorie de l'immortalité de l'âme suivant la tradition chrétienne et même la tradition philosophique. Feuerbach fut désavoué par la plupart des hégéliens eux-mêmes. Ils étaient bien de son avis, mais n'osaient l'avouer et craignaient de se compromettre vis-à-vis du pouvoir.

A partir de ce moment, Feuerbach était assez fort pour n'avoir besoin de l'autorisation de personne quand il s'agirait de penser autrement que tout le monde. Une série d'ouvrages publiés coup sur coup avec un étonnant succès de style et quelquefois de scandale mit tout de suite le nom de l'auteur au premier rang parmi les publicistes de l'Allemagne moderne. Les principaux sont : *Histoire de la philosophie moderne depuis Bacon de Verulam jusqu'à Spinoza* (Anspach, 1833); *Exposé, développement et critique de la philosophie de Leibnitz* (*Darstellung, Entwickelung und Critik der Leibnischen Philosophie* (Anspach, 1837); *Pierre Bayle à ses moments les plus intéressants pour l'histoire de la philosophie et de l'humanité* (Anspach, 1838); la *Philosophie et le christianisme* (*Ueber philosophie und Christenthum*, Manheim, 1839); la *Philosophie de l'avenir* (Zurich, 1843); l'*Essence de la foi dans l'esprit de Luther* (*Das Wesen des Glaubens im sinne Luther's*, Leipzig, 1844); *Héloïse et Abeilard* ou l'*Homme écrivain* (Anpach, 1834), sorte d'étude psychologique qui est une des meilleures œuvres de Feuerbach. Outre un grand nombre d'articles publiés dans des recueils périodiques, on possède encore de lui deux ouvrages qui l'ont surtout fait connaître en France: Ce sont d'abord : l'*Essence du christianisme* (*Das Wesen des Christenthums*, Leipzig, 1841, 1 vol. in-8o), qui a eu plusieurs éditions en Allemagne et a été traduite récemment en français (Paris, 1864, 1 vol. in-8o, chez Lacroix et Verboeckhoven) par M. Joseph Roy; ensuite : l'*Essence de la religion* (*Das Wesen der Religion*, Leipzig, 1845, 1 vol. in-8o), également traduite en français par M. Joseph Roy (Paris, Lacroix, 1864, 1 vol. in-8o). Ce dernier livre est considéré à peu près comme le résumé des doctrines de Feuerbach, et comme l'œuvre la plus formidable qui soit encore sortie de sa plume. Il y nie non-seulement l'existence de Dieu et de l'esprit au profit du panthéisme et de la matière, mais il dissèque à fond la religion, la théorie de la vie future, les croyances, toutes choses qu'il dit être l'œuvre de l'imagination. Il se défend, du reste, de vouloir faire du mal aux gens qu'il prive de leurs convictions religieuses. « Ne suis-je pas, au contraire, leur bienfaiteur, dit-il, leur sauveur même, si je combats leur folie avec l'arme de l'ironie la plus amère pour les ramener à la raison et à l'emploi de leurs véritables talents? » Il ajoute ceci : « Je ne refuse à l'individu que son *talent imaginaire* pour la vie immortelle, afin qu'il fasse valoir son talent pour cette vie et ne le sacrifie pas à une illusion; car partout où la croyance à la vie future est un fait et une vérité, partout où une certaine prudence ne vient pas s'interposer entre cette croyance et ses conséquenses, partout elle ôte à l'homme ses moyens et ses facultés pour la vie présente... Mon but est, je le répète, de faire en sorte que l'homme ne laisse pas échapper les biens de ce monde en attendant ceux du ciel, et qu'il préfère un bonheur limité, mais réel, à une félicité infinie, mais qui n'a d'existence que dans l'imagination. » Est-ce clair, au moins? Feuerbach sait ce qu'il veut, et il le dit. On n'est pas obligé, pour saisir sa pensée, de le suivre, comme les adeptes du positivisme, à travers tout un volume. Il a, de plus, une façon énergique de résumer en deux mots tout un système ou une donnée religieuse, et puis une intelligence si profonde de la tradition que ses adversaires mêmes le lisent avec fruit. « La vérité, dit-il, n'est ni le matérialisme, ni l'idéalisme, ni la physiologie, ni la psychologie : la vérité, c'est l'anthropologie. » Il n'y a qu'une chose à examiner pour l'homme : la nature humaine. « Qu'est-ce que l'esprit? qu'est-il par rapport aux sens? Ce que le genre est aux espèces. » Quoique Feuerbach soit un partisan décidé de la civilisation moderne, il comprend parfaitement par où elle pèche. « L'époque moderne, dit-il, est considérée par les catholiques comme un nouveau *péché originel*... Et la nouvelle Eve, qui a fait perdre à l'homme le paradis de la simplicité catholique en l'entraînant à cueillir le fruit défendu de l'arbre de la science, n'est pas autre chose que la *matière*. L'époque moderne diffère du moyen âge en ce qu'elle a élevé la *matière*, la nature, au rang de réalité ou de vérité divine; en ce qu'elle a compris l'être absolu, non pas comme un être extrasensible, distinct du monde, mais comme un être identique au monde, comme un être réel. » Cela peut s'appeler ne point y aller par quatre chemins. Du reste, la science est désormais la reine de notre univers. Feuerbach se moque à ce propos du ciel et de saint Jérôme, qu'il cite d'une façon assez ironique : « On a coutume de demander si deux saints, dont l'un est savant et l'autre ignorant, recevront dans le ciel la même récompense. Suivant l'opinion de Théodotian, les savants seront brillants comme le ciel, et les autres justes sans instruction brilleront seulement comme les étoiles. »

On a publié à Leipzig, de 1846 à 1851, sous le titre d'*Œuvres complètes* de Louis Feuerbach, un recueil de 8 volumes in-8o, qui n'est qu'un choix fait parmi les ouvrages cités plus haut. Divers morceaux de ce recueil ont été traduits en français (Paris, 1850, 1 vol. in-8o) par le docteur H. Ewerbeck, de Dantzig. Ces

extraits sont intitulés : *Qu'est-ce que la religion?*

FEUERBACH (Frédéric-Henri), orientaliste et savant allemand, frère des quatre précédents, né à Munich en 1806. Il vint, après avoir terminé ses études classiques, apprendre à Paris les langues orientales et plusieurs langues modernes, notamment l'espagnol et l'italien. On ne possède de lui, en dehors de ses travaux d'érudit, c'est-à-dire de quelques traductions en vers, d'extraits du sanscrit, de l'italien et de l'espagnol, que les ouvrages suivants : *Theanthropos* ou *l'Homme-Dieu* (Zurich, 1838); la *Religion de l'avenir* (Nuremberg et Berne, 1843-1847); *Pensées et faits* (Hambourg, 1862).

FEUERBLENDE s. f. (feu-èr-blan-de — de l'allem. *feuer*, flamme; *blenden*, briller). Minér. Nom donné par Breithaupt, à cause de sa couleur et de son éclat, à un minéral qu'on trouve à la mine de Kurprinz, près de Freyberg, et à Andreasberg, dans le Harz.

FEUERLEIN (Conrad), surnommé **l'Ancien**, théologien allemand, né à Schwabach en 1629, mort en 1704. Il étudia la théologie, la musique et la littérature à Nuremberg, à Ratisbonne, à Leipzig et à Wittemberg. Consacré au ministère évangélique, il fut appelé à desservir successivement plusieurs églises et devint pasteur à Nuremberg, où il mourut. On a de lui des *Dissertations* sur divers sujets théologiques. — Jean-Conrad FEUERLEIN, théologien, fils du précédent, né en 1656, mort en 1718. Après avoir voyagé en Hollande et en Angleterre, il exerça les fonctions du ministère évangélique à Nuremberg, et, en 1709, fut nommé surintendant général (archevêque protestant) à Nordlingen. Ses ouvrages sont : *De immaterialitate mentis humanæ; Sermons.* — Jacques-Guillaume FEUERLEIN, fils du précédent, savant théologien, né à Nuremberg en 1689, mort en 1776, fut nommé professeur d'histoire et de métaphysique à Altorf (1715), professeur de langues orientales et de théologie (1730), et intendant général de l'école supérieure de Gœttingue, où il finit sa carrière On a de lui cent six ouvrages, parmi lesquels nous indiquerons les suivants : *Dissertatio de dubitatione cartesiana perniciosa* (Iéna, 1711, in-4°); *Dissertatio ostendens in quantum cartesio-atheismus ac scepticismus possint imputari* (1712, in-4°); *De logica hieroglyphica* (1712, in-4°); *Cursus philosophiæ eclecticæ* (Altorf et Nuremberg, 1727, in-fol.); *Compendium theologiæ symbolicæ* (1744); *Bibliotheca symbolica, evangelica, lutherana* (Gœttingue, 1732, in-4°); *Disputatio de errore Augustini solos fideles esse legitimos possessores rerum* (1739, in-4°); *Notice sur la maison des orphelins de Gœttingue* (1748-1755), etc. — Frédéric FEUERLEIN, second fils de Conrad l'Ancien, né à Nuremberg en 1664, mort en 1716, étudia à Altorf et à Iéna, et devint, en 1693, diacre de l'hôpital du Saint-Esprit à Nuremberg. On a de lui une dissertation curieuse : *De strenis Romanorum* (Altorf, 1687, in-4°). — Conrad-Frédéric FEUERLEIN, fils du précédent, jurisconsulte et théologien, né à Nuremberg en 1694, mort en 1742, se consacra au ministère évangélique. En 1720, on le nomma ministre à Regelsbach, puis prédicateur à l'église de Sainte-Marie à Nuremberg (1732), et professeur de langues orientales en 1739. On a de lui quelques sermons et un discours intitulé : *De Noriberga orientali, seu de meritis Noribergensium in philologiam orientalem et linguam cum primis hebræam* (Schwabach, 1760, in-4°). — Jean-Jacques FEUERLEIN, troisième fils de Conrad l'Ancien, théologien allemand, né à Nuremberg en 1670, mort dans cette ville en 1716, fut appelé à remplir des fonctions ecclésiastiques à Nuremberg. On cite de lui : *An principi christiano adversus christianos arma noxia cum Turcis consociare liceat* (1691); *De christianorum migratione in oppidum Pellam imminente Hierosolymorum excidio* (1692). — George-Christophe FEUERLEIN, médecin, né à Nuremberg en 1694, mort en 1756, étudia la médecine à Halle sous la direction d'Hoffmann et exerça successivement son art à Nordlingen, à Feuchtwangen (1723) et à Anspach, où il reçut le titre de conseiller aulique. On a de lui plusieurs dissertations et un ouvrage intitulé : *Témoignage de la bonté et de la providence divine, etc.* (Nuremberg, 1730, in-4°). — Jean Conrad FEUERLEIN, fils de Conrad-Frédéric, né à Woehrd en 1725, mort à Nuremberg en 1788, se fit recevoir docteur en droit, et devint successivement avocat à Nuremberg (1750), conseiller palatin et vice-chevalier de l'université à Altorf. Jean-Conrad possédait une érudition aussi variée qu'étendue. Il a publié divers écrits dont le plus curieux, intitulé : *Supellex litteraria* (Nuremberg, 1768, 2 vol. in-8°), est un catalogue raisonné de sa bibliothèque, contenant 5,482 articles.

FEUGÈRE (Pierre), marchand protestant de Bordeaux, mort en 1559. La *France protestante* raconte en peu de mots son histoire : « Une croix de pierre ayant été brisée par une main inconnue dans le bourg de Saint-Séverin, les soupçons s'arrêtèrent sur Feugère. L'abbé de Sainte-Croix se chargea de les éclaircir. Il attira chez lui le prétendu coupable, fit tomber la conversation sur le brisement de cette croix et lui donna à entendre qu'on le soupçonnait de ce sacrilége. Le malheureux marchand laissa échapper quelques paroles contre l'idolâtrie; c'en fut assez, et, sur la dénonciation de l'abbé, Feugère fut saisi dans son lit le lendemain et brûlé vif le jour même devant le palais. On découvrit plus tard que la croix avait été brisée par des marins anglais. »

FEUGÈRE (Guillaume), pasteur et théologien protestant, né à Rouen vers le milieu du xvie siècle, mort dans la même ville vers 1613. Il professa la théologie d'abord dans sa ville natale, puis à l'université de Leyde. Feugère a écrit un ouvrage en latin : *Réponses aux inquisiteurs de Zélande touchant la perpétuité de l'Eglise* (imprimé à La Rochelle en 1579). Il fit paraître l'ouvrage de Ratramne : *De corpore et sanguine Domini*, et paracheva le livre du ministre Marlorat : le *Trésor des lieux communs de l'Ecriture sainte.*

FEUGÈRE (Léon-Jacques), littérateur français, né à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) en 1810, mort à Paris en 1858. Fils d'un ancien armateur, il fut admis en qualité de maître d'étude au collége Henri IV en 1828, passa par toutes les classes et devint professeur de rhétorique. Appelé au même titre, trois ans plus tard, au collége Louis-le-Grand, il fut nommé, en 1854, censeur des études au lycée Bonaparte. En même temps, il se livrait à des études historiques et littéraires qui attirèrent l'attention sur lui. Un *Eloge de Montyon*, écrit par lui en 1834, avait remporté au concours de l'Académie française le prix d'éloquence. Son *Etienne de La Boëtie* (1845, in-8°) ajouta à ce premier succès, et lui fit une certaine réputation, que confirmèrent d'autres travaux publiés à part ou répandus dans divers recueils spéciaux. Nous citerons ses *Etudes* sur Etienne Pasquier, Henri Estienne, Mlle de Gournay, « la fille d'alliance » de Montaigne, et Agrippa d'Aubigné (1848-1855); *Étude sur la vie et les travaux de Du Cange* (1852, in-8°); *Caractères et portraits littéraires du* xvie *siècle* (1858, 2 vol. in-8°); enfin, les *Femmes poëtes du* xvie *siècle*, dont il a été fait une seconde édition en 1860, précédée d'une notice sur l'auteur (in-12). Il a fourni, en outre, des articles nombreux à l'*Athæneum*, à la *Revue contemporaine*, au *Correspondant* et surtout au *Journal de l'instruction publique.* Léon Feugère, qui avait été décoré de la Légion d'honneur le 6 mai 1846, a de plus édité, avec introduction et notes, les *Œuvres complètes de La Boëtie* (1846, in-12); les *Œuvres choisies d'Etienne Pasquier* (1849, 2 vol. in-12); la *Précellence du langage françois* de Henri Estienne (1850, in-12), et la *Conformité du langage françois avec le grec*, par le même (1853, in-12); deux recueils de *Morceaux choisis des classiques français*, qui ont eu un très-grand nombre d'éditions. Au moment où la famille de Léon Feugère lui rendait les derniers devoirs, elle recevait sa nomination de chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique. Cette distinction était due à l'initiative de M. le duc de Montpensier, ancien élève de l'écrivain professeur.

FEUGUERAY (Guillaume), théologien protestant français, né à Rouen dans la seconde moitié du xvie siècle, mort vers 1613. A la Saint-Barthélemy, il passa en Angleterre et fut appelé à Leyde comme professeur de théologie en 1575. Son enseignement y eut le plus grand éclat. Revenu en France en 1579, il devint pasteur à Rouen en 1583, et pasteur à Dieppe en 1590. On a de lui : *Propheticæ et apostolicæ, id est, totius divinæ ac canonicæ Scripturæ thesaurus* (Londres, 1574, in-fol.); *Bertrami* (Ratramni) *presbyteri, de corpore et sanguine Domini liber, ad Carolum magnum imperatorem, G. Feugueræi opera emendatus et commentario illustratus* (Lyon, 1579, in-8°); *Responsa ad quæstiones cujusdam obscuri inquisitoris* (Lyon, 1579, in-8°); *Novum Testamentum latine* (Londres, 1587, in-8°).

FEUILHADE-CHAUVIN (André), magistrat et homme politique français, né à Libourne (Gironde) en 1797, mort à Paris en 1861. Reçu avocat en 1815, il plaida avec distinction à Bordeaux jusqu'en 1819, puis fut appelé successivement aux fonctions de substitut du procureur du roi, de substitut du procureur général et d'avocat général devant la cour de Bordeaux. Ses talents oratoires fixèrent bientôt sur lui l'attention du ministère, et il fut nommé, à l'âge de trente ans seulement, procureur général en Corse. Fatigué des luttes que son libéralisme lui faisait soutenir contre les ultra-royalistes, il rentra en France au mois de juillet 1830, et, en apprenant les fameuses ordonnances, il envoya sa démission. Peu de temps après, il fut nommé procureur général à Bordeaux, passa à Lyon avec le même titre en 1838, et, en 1842, fut envoyé à la Chambre par l'arrondissement de Libourne. A la fin de cette même année, il entra à la cour de cassation en qualité de conseiller. Comme député, il fit preuve d'une grande indépendance et ne craignit pas, un jour, de rappeler le garde des sceaux au respect de la loi. Après la révolution de 1848, son département l'envoya à l'Assemblée nationale, où il fit partie de toutes les commissions importantes. Obligé ensuite d'opter entre son mandat au Corps législatif et son siége à la cour de cassation, par suite du décret d'incompatibilité, il ne put renoncer à ses vieilles traditions de magistrat et resta à cette cour suprême, où il comptait autant d'amis que de collègues.

FEUILLADE (LA), branche de la famille d'Aubusson, qui s'est séparée du tronc au commencement du xve siècle, et qui a pour auteur Guillaume d'Aubusson, troisième fils de Jean d'Aubusson et de Guyonne de Monteruc. Cette branche avait pour chef, au commencement du siècle suivant, Georges d'Aubusson, comte de La Feuillade, lieutenant des chevau-légers de la garde de la reine Marie de Médicis, père de François d'Aubusson, comte de La Feuillade, premier chambellan du duc d'Orléans, tué au combat de Castelnaudary, en 1632. Celui-ci eut pour fils : Léon d'Aubusson, comte de La Feuillade, lieutenant général, tué à la bataille de Lens en 1647; Georges d'Aubusson, évêque de Metz; Gabriel et Paul d'Aubusson, tués, l'un au siége de Saint-Omer, en 1638, et l'autre au siége de Mardick, en 1646, et enfin François d'Aubusson, maréchal de France, créé duc et pair par Louis XIV, et qui fit élever à ses frais une statue pédestre en bronze de Louis XIV, au milieu de la place des Victoires. François d'Aubusson, duc de La Feuillade, ne laissa qu'un fils, Louis, vicomte d'Aubusson, duc de Roannès La Feuillade, pair et maréchal de France, qui mourut en 1725, sans enfants de ses deux mariages avec Charlotte-Thérèse Phelippeaux et Marie-Thérèse Chamillart. Par sa mort, le titre de duché et pairie de La Feuillade, qui avait été transféré à l'ancien duché de Roannès, s'est trouvé éteint.

FEUILLADE (Georges d'AUBUSSON DE LA), prélat et diplomate français, de la famille de d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en 1612, mort à Metz en 1697. Etant entré dans les ordres, il devint successivement abbé de Solignac, dans le Limousin, député à l'assemblée du clergé, évêque de Gap (1648), archevêque d'Embrun (1649), président de l'assemblée du clergé, abbé de Saint-Jean à Laon, et de Saint-Loup à Troyes. Après avoir été envoyé en ambassade à Venise (1651), La Feuillade se rendit à Madrid en qualité d'ambassadeur extraordinaire (1661), et décida Philippe IV à réparer l'offense faite par Batteville, son agent à Londres, à l'ambassadeur de France, le comte d'Estrades. De retour en France, La Feuillade devint conseiller d'Etat et évêque de Metz. Il fut un des plus ardents adversaires de Port-Royal. On a de lui quelques écrits, entre autres : *Oraison funèbre du cardinal Mazarin* (1661); *Requête de Mgr l'archevêque d'Embrun contre Messieurs de Port-Royal* (1668, in-4°); *Défense de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, à la succession des couronnes d'Espagne* (1674); *l'Orateur françois* ou *Harangues de Mgr l'archevêque d'Embrun à Liége* (1674); *Ambassade de Mgr l'archevêque d'Embrun à Venise en* 1659 *et* 1660, en manuscrit, etc.

FEUILLADE (François, vicomte d'AUBUSSON, duc DE LA), maréchal de France, frère du précédent, né vers 1625, mort à Paris en 1691. Tout jeune encore, il entra dans la carrière des armes, donna des preuves de la plus brillante valeur à Rethel (1650), au siége de Mouzon (1653), à l'attaque d'Arras, au siége de Landrecies, où il fut blessé grièvement et fait prisonnier (1655), puis il assista aux siéges de Valenciennes et d'Ypres. Nommé maréchal de camp en 1664, La Feuillade reçut le commandement des troupes de secours envoyées par Louis XIV à l'empereur Léopold, et prit part au combat de Saint-Gothard (1664), où il força, avec 2,500 hommes, 10,000 Turcs à battre en retraite. Le bruit de sa mort dans ce combat s'était répandu en France, lorsqu'il arriva tout à coup à Versailles. Louis XIV, en récompense de sa belle conduite, le nomma lieutenant général et érigea en duché sa terre de Roannès. Après le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), La Feuillade équipa à ses frais 500 gentilshommes français pour aller au secours de Candie, assiégée par les Turcs; mais, malgré la bravoure de sa troupe, il ne parvint qu'à retarder de quelque temps la prise de cette ville. De retour en France, il devint colonel des gardes françaises (1672), prit part à la guerre contre les Hollandais, assista au siége de Maëstricht (1673), suivit, en 1674, Louis XIV en Franche-Comté, emporta le fort Saint-Etienne l'épée à la main et reçut, en récompense des grands services qu'il avait rendus dans cette campagne, le bâton de maréchal de France (1675). Depuis lors, La Feuillade fut successivement commandant en chef de l'armée de Flandre, gouverneur de Messine, vice-roi de Sicile à la place du duc de Vivonne (1677), gouverneur du Dauphiné (1681), et devint enfin, en 1688, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Le maréchal La Feuillade avait pour Louis XIV un véritable culte, et nul, parmi les innombrables courtisans du roi-soleil, ne poussa plus loin l'enthousiasme et l'adulation. On raconte que, pendant un court armistice, il quitta l'armée, courut à Versailles à franc-étrier, monta chez le roi et lui dit : « Sire, il y en a qui viennent voir leurs femmes, leurs pères, leurs fils, d'autres leurs maîtresses; moi, je suis venu pour voir Votre Majesté, et je repars à l'instant. » Après avoir prononcé ces paroles, La Feuillade quitta le roi, remonta à cheval et regagna l'armée. Ce fut lui qui acheta et fit abattre l'hôtel de Senneterre pour former la place des Victoires, au milieu de laquelle il érigea à ses frais une statue pédestre de Louis XIV, en bronze doré, dont le piédestal était orné de quatre esclaves enchaînés, et qui portait cette inscription : *Viro immortali.* Pour élever ce monument, qui a été détruit en 1793, La Feuillade, dit Voltaire, « dépensa cinq cent mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui, et y en ajouta autant pour rendre la place régulière. » Le maréchal joignait à un esprit chevaleresque et à une bravoure à toute épreuve, une forte dose de vanité nobiliaire. Il prétendait tenir de Dieu et de son épée le titre de vicomte d'Aubusson, ce qui fit dire un jour à Louis XIV : « Pourvu que La Feuillade m'accorde d'être tout aussi bon gentilhomme que lui, c'est tout ce que je lui demande. »

FEUILLADE (Louis D'AUBUSSON, comte DE LA), maréchal de France, fils du précédent, né en 1673, mort à Marly en 1725. Colonel de cavalerie en 1689, gouverneur du Dauphiné à la mort de son père, il devint brigadier en 1702, puis maréchal de camp (1703), lieutenant général (1704), et reçut alors, grâce à la protection de Chamillart, dont il était le gendre, le commandement de l'armée d'Italie chargée de combattre le duc de Savoie. La Feuillade était un des hommes les plus aimables et les plus brillants de la cour. Il avait du courage, de l'activité, mais encore plus de présomption, et manquait des qualités nécessaires pour commander une armée, surtout une armée de siége. Etant entré dans le Piémont, il obtint d'abord du succès, prit Suse, Villefranche, Nice, et alla établir son camp devant Turin, où s'était réfugié le duc de Savoie (1706); mais il ne sut point investir la ville, attaqua infructueusement les positions les plus fortes, vit le duc lui échapper et fut contraint de lever honteusement le siége. Quelques historiens ont prétendu qu'il avait promis à la duchesse de Bourgogne de respecter la capitale de son père et qu'il n'eut jamais sérieusement l'intention de prendre Turin. Quoi qu'il en soit de sa conduite en cette circonstance, La Feuillade fut créé pair de France en 1716 et maréchal en 1724.

FEUILLAGE s. m. (feu-lla-je; *ll* mll. — rad. *feuille*). Feuilles qui garnissent les branches d'un ou de plusieurs arbres; amas de feuilles détachées des arbres : FEUILLAGE *épais, touffu.* FEUILLAGE *vert. Un lit de* FEUILLAGE. *Se mettre à couvert sous le* FEUILLAGE. *Au mois de décembre, les arbres perdent successivement leur* FEUILLAGE. (Malte-Brun.) *Le cyprès élève son* FEULLAGE *noir comme une pyramide.* (A. Karr.)

Du rameau sans *feuillage* aucun nid n'est jaloux.
SAINTE-BEUVE.

Le même suc, changeant de parfum, de saveur,
Forme le bois, le fruit, le *feuillage* et la fleur.
DELILLE.

— **Epithètes.** Jeune, naissant, vert, verdoyant, fleuri, agréable, tendre, doux, aimable, gracieux, charmant, délicieux, superbe, magnifique, éclatant, frais, épais, touffu, sombre, muet, discret, hospitalier, odorant, parfumé, embaumé, poétique, mobile, flexible, mouvant, vacillant, agité, tourmenté, tremblant, frémissant, ravagé, dispersé, flétri, jaune, jauni, jaunissant, pâle, terne, stérile, sec, desséché, triste.

— **Encycl.** Mœurs et cout. La fraîcheur du *feuillage*, son odeur généralement saine et agréable, sa couleur verte, fort douce à la vue, ont frappé l'homme dès la plus haute antiquité. Le *feuillage* coupé, répandu par terre ou tressé en guirlandes, a été, presque de tout temps, employé dans les fêtes et les circonstances solennelles. On en répandait dans les rues des villes, comme une litière, sous les pieds des souverains et des triomphateurs; on en portait des rameaux à la main dans certaines circonstances. La Bible fait mention de plusieurs fêtes, entre autres celle des Tabernacles, où le *feuillage* jouait un rôle obligé. Dans les jeux solennels, en Grèce et à Rome, les spectateurs portaient des couronnes de *feuillage.* Si les jeux étaient donnés en l'honneur d'une divinité, le *feuillage* devait être celui de l'arbre qui lui était consacré. Ainsi, nous voyons, au VIIIe livre de l'*Enéide*, dans la fête célébrée par Evandre en l'honneur d'Hercule, les assistants parés du *feuillage* du peuplier; dans les sacrifices et les jeux célébrés en l'honneur d'Anchise, c'est le myrte, consacré à Vénus, qui fournit son *feuillage*, Anchise ayant été aimé de Vénus. Enée, en divers endroits du poëme, ne manque pas de se couronner du *feuillage* cher à sa mère :

Sic fatus, velat materna tempora myrto.

Les jonchées de *feuillage*, dans les rues des villes et dans les églises, lors des solennités civiles et religieuses, les arcs de triomphe de *feuillage* sont encore usités aujourd'hui. Autrefois, et jusqu'au xvie ou xviie siècle, le *feuillage* avait encore un usage domestique très-rationnel : on en remplissait, par énormes brassées, les vastes cheminées des châteaux, oisives généralement à l'époque des feuilles. Le *feuillage* répandait dans les salles une fraîche odeur de verdure, en même temps que, contrairement aux fleurs, il exhalait, la nuit, les grandes quantités d'oxygène absorbées par lui pendant le jour. Nos pères, qui ne connaissaient qu'imparfaitement, ou même pas du tout, le mécanisme de la respiration des plantes, avaient fort bien deviné sur ce point-là. Ces hautes cheminées remplies de *feuillage* pouvaient, à l'occasion,

servir de cachettes. Brantôme raconte que l'amiral Bonnivet, surpris par François Ier dans la chambre à coucher d'une dame de la cour qui les recevait l'un et l'autre, n'eut que le temps de se blottir, vêtu du plus simple appareil, derrière ce *feuillage*, assez touffu pour le dissimuler. Par malheur, l'abri n'était impénétrable qu'aux regards; le roi, qui se doutait peut-être de quelque chose, sans en laisser rien paraître, s'approcha de la cheminée, et fit comme Gulliver lorsqu'il éteignit l'incendie du palais. Le pauvre amiral, qui n'osa bouger ni souffler mot, dut rester quelques heures dans une situation bien déplaisante.

— Archit. L'architecture emploie les *feuillages* dans les chapiteaux, les entablements, les moulures des piédestaux et dans une multitude de membres et de parties, où ils figurent, soit sculptés dans la masse, soit rapportés en bronze, en stuc, en plâtre, en bois, etc.

Les colonnes et les chapiteaux de l'Egypte nous montrent l'emploi des feuilles dans les ornements de l'architecture, non-seulement comme consacré par l'usage, mais encore comme fondement de l'imitation propre à cet art. Les feuilles n'y sont pas de simples accessoires sculptés sur une forme préexistante; elles constituent quelquefois la forme elle-même, et font, non l'ornement d'un chapiteau, mais le chapiteau lui-même. On en voit qui représentent une tête de palmier, les feuilles de cet arbre en constituant la masse et l'ornement. D'autres chapiteaux, de forme bombée, sont façonnés à l'instar d'une fleur, d'une tulipe non éclose, par exemple, et sur certains, dont le fond est une cloche, comme dans le chapiteau corinthien, on voit trois rangs de feuilles superposés.

Les *feuillages* et les plantes ont dû entrer dans la décoration de l'architecture chez tous les peuples, soit parce que plusieurs de ces productions naturelles étaient consacrées à la religion, soit parce que, dans les fêtes, l'usage était d'embellir de feuilles et de verdure les édifices, les autels, soit enfin parce que l'homme a besoin de se donner, dans tous ses ouvrages, un modèle qui en fixe le goût et en régularise l'emploi.

Or, l'application des formes que présentent les feuilles et les plantes aux formes de l'architecture est si naturelle, que l'instinct seul de l'imitation a dû y conduire l'artiste.

On ne veut pas nier toutefois que plus d'un hasard n'ait pu servir l'imitateur dans quelques combinaisons d'ornements tirées ou empruntées des feuilles. Comme Callimaque a pu être inspiré par les feuilles d'acanthe, que le hasard avait fait pousser autour du vase d'un tombeau, mille accidents ont pu suggérer aussi aux dessinateurs des motifs de *feuillages* variés dans les membres d'architecture. Il suffit de considérer des bâtiments ruinés et abandonnés à la destruction, pour y trouver une foule de sujets d'ornementation dans l'entrelacement des plantes qui grimpent et poussent sur les différentes pièces d'architecture.

Mais cette origine avouée comme possible, il n'en faut pas moins reconnaître que l'emploi des *feuillages* et des plantes, tel que l'art les modifie, doit se mettre au nombre de ces conventions qui reposent en partie sur la nature et en partie sur l'imagination libre et indépendante.

Les feuilles qui entrent dans la composition des ornements sont ou naturelles ou imaginaires. Au nombre des feuilles naturelles sont celles du chêne, du laurier, de l'olivier, du palmier et une multitude d'autres que l'art modifie plus ou moins, comme celles de l'acanthe.

Les feuilles imaginaires sont celles que le caprice de la décoration imagine et façonne, selon les formes variées qui les reçoivent, et celles aussi qui ont reçu de certaines conventions une manière d'être qui participe en même temps du vrai et du factice.

Les feuilles qu'on ajuste à la décoration du chapiteau corinthien sont de quatre sortes, savoir : les feuilles d'acanthe et de persil, qui sont découpées; celles de laurier, qui sont répandues par bouquets de trois feuilles, et celles d'olivier, qui sont rassemblées par bouquets de cinq.

L'imitation que l'art doit ambitionner dans les *feuillages*, dépend de l'objet auquel on les applique et de la distance d'où on les voit. Il est des parties voisines de l'œil, où les anciens ont visé à imiter chaque espèce de feuilles avec un tel soin, qu'on les reconnaît du premier coup; mais, dans les membres éloignés de la vue, ils ont eu recours aux conventions, et, pour obtenir certain effet d'ensemble, ils ont sacrifié des vérités de détail. Tels doivent être, par exemple, les *feuillages* qu'on emploie dans les enroulements des frises. Le motif seul de ces *feuillages* est emprunté à la nature. La composition de leurs détails, la flexion de leurs contours, l'exécution de leurs parties, sont subordonnées à une convention particulière, qui est celle de l'ornement dans ses rapports avec les nécessités de l'architecture. Or, la sculpture, dès qu'elle est au service de l'architecte, ne doit plus considérer chacun des objets de son imitation sous le seul rapport de l'objet imité avec son modèle, comme si cet objet devait lui être comparé. Elle est destinée à concourir à un effet général, et l'intérêt particulier de chaque effet doit céder à l'intérêt du tout. De là procèdent les modifications que subissent les *feuillages*, tant dans leur composition que dans leur travail.

En examinant attentivement l'ornementation végétale usitée dans les édifices du moyen âge, on reconnaît aisément que les artistes imitaient les feuilles qu'ils trouvaient dans nos campagnes, dans nos prairies et dans nos forêts. Ce n'est pas à dire toutefois que leur imitation fût toujours servile, et qu'ils ne se permissent jamais des changements, des modifications et un arrangement de fantaisie. L'imitation générale est évidente, l'intention est visible, mais l'exécution est variée, plus ou moins heureuse, exacte ou capricieuse. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer la difficulté que les antiquaires ont rencontrée dans la détermination des espèces qui constituent la flore murale du moyen âge. Si plusieurs espèces sont difficiles à reconnaître, il y en a beaucoup dont les caractères sont accusés de façon que l'erreur devient impossible. Il ne faudrait donc pas faire comme certains auteurs, qui, dans un moment de dépit, ont prétendu que l'on pouvait donner dix noms à la plupart des *feuillages* d'ornementation, sans que le botaniste le plus scrupuleux puisse y contredire.

Les monuments de la période romano-byzantine sont ornés de feuilles et de guirlandes. Lorsqu'ils appartiennent au style primordial, ils présentent des *feuillages* imités de l'antique et grossièrement exécutés; si les *feuillages* sont de l'invention des artistes de cette période architectonique, ils sont d'une forme et d'une exécution plus barbare encore. Cela tient à l'état de décadence où les arts étaient tombés; on dirait que le ciseau était alors rebelle entre les mains du sculpteur, et que la pierre résistait à ses efforts. Au XIIe siècle, la décoration végétale est déjà riche et variée. Les chapiteaux des colonnes sont formés de feuilles fantastiques assez élégamment agencées, de feuilles imitées naïvement de la nature, de fleurons entremêlés de bandelettes chargées de perles. Les voussures du portail principal des églises sont embellies de feuilles nombreuses, distribuées régulièrement et d'un style assez correct. On a observé à ce sujet que l'ornementation végétale et fantastique des monuments romano-byzantins du XIIe siècle est de beaucoup supérieure à la satuaire et à la sculpture en bas-relief représentant des figures hmaines. On serait même tenté d'attribuer ces deux systèmes de décoration à deux époques distinctes et éloignées. On peut faire cette remarque en présence de beaucoup d'édifices, où la sculpture sur pierre a laissé de nombreux restes, comme à la curieuse galerie de l'ancienne abbaye de Saint-Aubin, à Angers. Nulle part la décoration murale n'a rien exécuté de plus compliqué; nulle part peut-être, l'observation précédente ne se justifie mieux. Les chapiteaux des colonnettes, les archivoltes des arcades à plein cintre, les bandes qui se prolongent du tailloir des chapiteaux dans toute l'épaisseur de l'arcade, sont couverts de *feuillages* bien dessinés et bien taillés; les tympans, au contraire, sont remplis de bas-reliefs représentant divers sujets empruntés à la Bible, comme David tuant le géant Goliath, et ces bas-reliefs indiquent la complète décadence de l'art et les derniers tâtonnements de la sculpture. Dans un grand nombre de monuments du centre de la France, érigés au XIIe siècle, l'ornementation végétale a fait des progrès qu'on ne retrouve pas dans les édifices du Nord. La cause en doit être attribuée, et à l'imitation des modèles antiques, et surtout à un mouvement artistique qui fut plus animé dans le centre et le midi de la France que dans le nord, durant la période romano-byzantine. Ce même mouvement fut, au contraire, beaucoup plus grand dans le nord que dans le midi, pendant tout le règne du style ogival. Déjà l'on voit apparaître des enroulements de *feuillages*, des palmettes, des ornements flabelliformes, des guirlandes, qui annoncent un goût épuré et une certaine habileté d'exécution.

Au XIIIe siècle, on voit germer, monter et s'épanouir une végétation riche et variée, qui peut le disputer en originalité et en élégance à tout ce que l'art de la sculpture décorative a produit de plus parfait.

Dans l'architecture ogivale, on distingue particulièrement les feuilles de lierre, de vigne, de chêne, de quintefeuille, de fraisier, de pommier, de roseau, de bouton-d'or, de houx, de chicorée, de mauve, de renoncule, de marronnier, d'iris, de néflier, d'œillet, de châtaignier, de pin, de sycomore, d'armoise, de rosier, etc., etc.

Ces *feuillages* sont disposés de mille manières. Tantôt les feuilles sont isolées; tantôt réunies en guirlandes, en bouquets, en touffes, en panaches; tantôt elles grimpent le long du rampant des pignons; tantôt elles se cachent dans des gorges profondes; tantôt elles courent le long des plates-bandes; tantôt enfin elles s'accrochent à toutes les saillies et se serrent sous les encorbellements, les pendentifs et les culs-de-lampe. Vouloir décrire toutes les formes sous lesquelles se montrent les feuilles dans nos grands édifices, ce serait tenter de décrire la disposition pittoresque et capricieuse de mille arbrisseaux différents.

On nomme *feuilles de refend* celles dont les bords sont découpés comme l'acanthe et le persil. Quant aux feuilles grasses et aux feuilles d'eau, dont il est si fréquemment question dans les descriptions, il n'est pas toujours aisé de les caractériser d'une manière bien positive.

On a appelé *feuilles de fougère* le dessin que présentent un grand nombre de balustrades de la fin du XVe siècle.

Le comité historique des arts et monuments dit, dans ses instructions, que les feuilles peuvent être incisées (découpées par des incisions aiguës et étroites), laciniées (allongées en lanières étroites et découpées irrégulièrement), lyrées (dont la partie supérieure du disque est entière, tandis que l'inférieure se divise en lobes qui vont en décroissant), runcinées (bordées de dents semblables à une longue scie), lobées (divisées en plusieurs lobes par des sinus profonds), frisées (crépues, recourbées aux extrémités), pinnatifides (divisées en segments semblables à des ailes). Ces distinctions pourraient être poussées plus loin; mais alors on sortirait du domaine de l'architecture pour entrer dans celui de la botanique.

FEUILLAGISTE s. (feu-lla-ji-ste; *ll* mll. — rad. *feuillage*). Ouvrier, ouvrière qui fait le feuillage dans les fleurs artificielles.

FEUILLAISON s. f. (feu-llè-zon; *ll* mll. — rad. *feuille*). Phénomène par lequel un végétal se couvre de nouvelles feuilles; époque à laquelle a lieu ce phénomène : *La* FEUILLAISON *est avancée ou retardée selon le degré de chaleur*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** La *feuillaison* est due surtout à l'accroissement de la température. C'est au printemps que les bourgeons commencent à se gonfler et à se dégager de leurs enveloppes. Les feuilles rudimentaires qu'ils renfermaient s'accroissent, se développent, passent du vert tendre à une teinte de plus en plus foncée. L'époque précise varie d'ailleurs suivant que le printemps est plus ou moins précoce ou tardif, que l'atmosphère est plus ou moins sèche ou humide. Le marronnier du 20 mars lui-même, si connu des Parisiens, est loin d'être constant à cet égard. Enfin, on observe des différences très-grandes, suivant les espèces végétales. C'est ainsi que les sureaux, les chèvrefeuilles, le safran, la tulipe sauvage, etc., commencent, dans le cours de février, à émettre de nouvelles feuilles, tandis que, pour le chêne, le même phénomène ne se produit guère avant le mois de mai. On a imaginé d'évaluer le nombre moyen de degrés de chaleur qu'exige la *feuillaison* de chaque végétal; mais les résultats auxquels on est arrivé jusqu'à ce jour laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la précision. Dans chaque espèce même, il existe de notables différences entre les variétés, souvent entre les individus. Ces différences sont dues quelquefois à des circonstances extérieures, telles que la nature du sol, l'exposition, le degré d'humidité, etc.; souvent aussi elles proviennent de causes inhérentes au végétal lui-même. On a cherché à appliquer ce fait à l'agriculture; les variétés qui se feuillent plus tard, étant naturellement plus tardives, échappent plus facilement par cela même aux gelées printanières. C'est ainsi que le noyer de la Saint-Jean, dont la *feuillaison* est tardive, convient particulièrement aux pays exposés à ces gelées. Cette observation paraît pouvoir être étendue aux autres arbres fruitiers. Linné a cherché aussi à fixer, d'après la *feuillaison* des diverses essences, l'époque à laquelle on doit opérer les travaux agricoles. Ainsi la *feuillaison* du bouleau blanc indique, en Suède, le moment où l'on doit semer l'orge; mais, cette idée, très-ingénieuse en elle-même, présente des difficultés dans son application à la pratique. Une des lois les plus remarquables de la *feuillaison*, c'est qu'en général les bourgeons supérieurs de chaque branche se développent les premiers, et que leur développement se continue de haut en bas. V. FEUILLE.

FEUILLANT s. m. (feu-llan; *ll* mll. — de *Notre-Dame-des-Feuillants*, abbaye du Languedoc). Religieux de l'étroite observance de saint Bernard : *L'ordre des* FEUILLANTS.

— Hist. Nom donné aux membres d'un club de 1792, parce que leurs réunions avaient lieu dans l'ancien couvent des feuillants : *Les constitutionnels, qu'on appelait* FEUILLANTS, *étaient loin d'avoir une majorité certaine dans l'assemblée*. (Salvandy.) ‖ On disait aussi FEUILLANTIN.

— **Encycl.** Hist. relig. Les *feuillants* étaient une congrégation particulière de l'ordre de Cîteaux, instituée en 1577 par Jean de La Barrière, abbé de l'abbaye de *Feuillants*, en Languedoc, diocèse de Rieux. En 1562, Charles de Crussol, fils du comte de Crussol, grand panetier de France, ayant embrassé la religion réformée, résigna l'abbaye des *Feuillants* à Jean de La Barrière, qui la tint pendant onze ans en bénéfice; en 1573, il embrassa la profession monastique et vint résider dans son abbaye dont il entreprit la réforme. Le caractère d'austérité extraordinaire qu'il y introduisit décida la plupart des religieux à la quitter; plusieurs même attentèrent à sa vie, et il fut déféré au chapitre général de Cîteaux comme un innovateur qui troublait l'ordre établi depuis longtemps. Jean de La Barrière ne se laissa pas décourager, et il eut bientôt un grand nombre d'adhérents. La rigidité de sa réforme était extrême. Les religieux de *Feuillants*, ou, comme on les appela bientôt, les *feuillants*, faisaient un usage continuel des haires, des cilices et des disciplines; ils marchaient pieds nus, sans sandales, avaient toujours la tête nue, dormaient tout vêtus sur des planches et mangeaient à genoux par terre; les plus fervents, par esprit de mortification, buvaient dans des crânes humains. Ils ne mangeaient ni œufs, ni poissons, ni beurre, et ne se servaient ni d'huile ni de sel. Leur nourriture ordinaire se composait de potages, d'herbes cuites seulement à l'eau, et de pain d'orge pétri avec le son; ce pain était si grossier que les animaux le refusaient; bientôt l'usage du vin fut interdit. L'abbé de *Feuillants* rétablit en outre le travail manuel d'abord en usage à Cîteaux, où il avait été abandonné depuis. Le costume était la robe blanche avec le capuce blanc.

Malgré l'opposition des religieux de Cîteaux, la réforme de *Feuillants* fut approuvée, en 1586, par le pape Sixte-Quint, et, l'année suivante, elle s'établit en Italie. Henri III se complut au récit des austérités auxquelles se soumettaient les *feuillants;* il voulut attirer ces religieux à Paris. Après avoir résisté d'abord aux désirs du roi, Jean de La Barrière céda et se mit en route à la tête de soixante-deux religieux, escortés par cinquante hommes d'armes que Henri III avait envoyés pour les protéger; ils firent ce long voyage nu-pieds, et sans rien retrancher de leurs longues prières, de leurs jeûnes et de leurs macérations. Le roi alla à leur rencontre en grande cérémonie, et, le 11 juillet 1588, il les installa dans un prieuré de l'ordre de Grammont, à Vincennes, occupé dans la suite par les minimes. Deux mois plus tard, le couvent magnifique que Henri III leur avait fait construire, rue Saint-Honoré, étant terminé, les *feuillants* firent une entrée solennelle dans la capitale.

Malgré les bienfaits de Henri III, les *feuillants* embrassèrent avec ardeur le parti de la Ligue. L'un d'eux, dom Bernard de Percin de Montgaillard, gentilhomme gascon, que La Barrière avait amené avec lui à Paris, et qui se faisait remarquer par son éloquence virulente et populacière, joua, dans les désordres de cette époque, un rôle qui lui a fait donner une place dans la *Satire Ménipée;* ce religieux, qui était boiteux et difforme, y figure sous le nom de *Petit-Feuillant*. Le 14 mai 1590, lors de la fameuse procession ou revue, où figurèrent en armes treize cents prêtres, moines ou écoliers, « on distinguoit toujours hors du rang, dit la fameuse satire, le Petit-Feuillant boiteux, armé tout à cru, se faisant faire place avec une épée qu'il brandissoit à deux mains, une hache d'armes à sa ceinture, son bréviaire pendu par derrière, et le faisoit beau voir sur un pied faisant le moulinet devant les dames. »

Le Petit-Feuillant se compromit à un tel point par ses emportements, qu'à la rentrée de Henri IV, désespérant d'obtenir son pardon, il sortit de Paris avec la garnison espagnole et se retira auprès de l'archiduc Albert, qui lui donna l'abbaye d'Orval, dans la province de Luxembourg, où il acquit, par la suite, un grand renom de sainteté.

Jean de La Barrière n'ayant pas suivi ses religieux dans leurs excès et dans leurs extravagances, ceux-ci surprirent la bonne foi du saint-siége et obtinrent sa déposition. Toutefois, avant sa mort, qui arriva en 1600, le pape reconnut la fausseté des accusations portées contre lui, et il rentra complétement en faveur. En 1592, la congrégation des *feuillants* fut exemptée de la juridiction des supérieurs de Cîteaux, soumise immédiatement au saint-siége, et autorisée à établir de nouvelles constitutions, approuvées en 1595. La règle était toujours aussi rigoureuse. Le pape Clément VIII, ému de ce que quatorze religieux étaient morts en une semaine, par suite de leurs macérations extraordinaires, ordonna quelques adoucissements. Il fut permis aux *feuillants* de se couvrir la tête, de porter des sandales de bois, de manger des œufs, du poisson, de l'huile, du beurre, du sel, de boire du vin, de coucher sur des paillasses. Ce régime fut encore adouci dans un chapitre général tenu à Saint-Mesmin, près d'Orléans, en 1715.

En 1630, le pape Urbain VIII sépara la congrégation de France, sous le titre de *Notre-Dame-de-Feuillants*, de la congrégation d'Italie, à laquelle on donna le nom de *réformés de Saint-Bernard*. Chacune de ces deux congrégations fut gouvernée par un général de sa nation. En 1789, les *feuillants* de France comptaient vingt-quatre maisons. La plus célèbre était la maison conventuelle de Paris, placée sous le vocable de *Saint-Bernard de la Pénitence*, et bâtie sur l'emplacement actuel de la rue de Castiglione et de la partie de la rue de Rivoli qui longe le jardin des Tuileries. Henri IV posa, en 1601, la première pierre de l'église, achevée en 1608, et la dédicace fut célébrée par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Cette église fut un des premiers ouvrages du célèbre architecte François Mansart; Marie de Médicis lui fit présent de riches ornements. Le continuateur de Sainte-Foix raconte que le maréchal de Bassompierre avait fait graver sur la porte ce passage des livres sacrés : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* Au dire de l'annaliste, le matin du jour où il fut assassiné, Henri IV alla entendre la messe aux *Feuillants*. En revenant, il rencontra le duc de Guise et lui dit : « Je

viens de voir l'inscription de Bassompierre, et moi, j'ai répondu pour lui qu'il fallait ajouter . *Calicem salutaris accipiam.* » Henri IV faisait allusion, par ce calice, à la capacité prodigieuse de Bassompierre, le plus intrépide buveur de son temps. Le duc de Guise répartit en riant : « Sire, vous êtes un des plus agréables hommes du monde. » La porte sur laquelle se trouvait l'inscription fut remplacée, en 1624, par un portail dont Louis XIII fit les frais. On voyait dans l'église des *Feuillants* plusieurs tableaux de Simon Vouet, et une *Assomption de la Vierge*, due au pinceau d'un calviniste, Jacques Bunel, qui, après avoir fait entrer, avec un rare talent, les figures des douze apôtres, de grandeur naturelle, sur une toile de quatre pieds de large, ne voulut jamais peindre la tête de la Vierge; on fut obligé de la confier à un autre peintre. L'église des *Feuillants* renfermait un grand nombre de tombeaux remarquables disposés dans les chapelles latérales; parmi eux se trouvaient les cénotaphes des familles Lepelletier et de Vendôme; celui de Louis de Marillac, maréchal de France, l'une des victimes de la haine de Richelieu, décapité en place de Grève, le 10 mai 1631; les tombeaux de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et d'Alphonse de Lorraine, son fils; les sépultures de la famille de Rostaing et de la famille de Béringhem.

Le grand portail du monastère, construit en 1673, était décoré d'un bas-relief qui représentait le roi Henri III recevant Jean de La Barrière et ses religieux. La bibliothèque était fort curieuse; elle renfermait une suite de portraits représentant tous les généraux de la congrégation. Les religieux avaient relégué, dans une sorte de galetas appelé l'*enfer*, les livres hérétiques tombés en leur possession.

Quand les nonces du saint-siége arrivaient à Paris, ils logeaient au couvent des *Feuillants*. La pharmacie de cette maison était décorée de bas-reliefs sculptés par Sarrazin le jeune et représentant les guérisons miraculeuses du Nouveau Testament. Un passage fut établi entre les Tuileries et les *Feuillants*, par les soins d'Anne d'Autriche, pour faciliter au roi le moyen de venir entendre l'office au monastère.

Les *feuillants* possédaient à Paris, rue d'Enfer, une seconde maison, qui servit d'abord de noviciat, puis de retraite pour les religieux âgés ou infirmes.

Au commencement de la Révolution, le décret qui supprima tous les ordres religieux établis en France atteignit l'ordre des *feuillants*. Le monastère de Paris cessa d'exister comme maison religieuse; l'Assemblée constituante, puis l'Assemblée législative et la Convention vinrent siéger dans ses bâtiments, jusqu'à la translation de cette dernière Assemblée aux Tuileries. Le couvent devint alors le lieu des séances du club des Amis de la constitution, qui prit ensuite le nom de *club des feuillants*, et dont nous allons parler plus loin. L'église et le monastère furent démolis en 1804, et firent place à la rue de Rivoli. L'enclos du couvent occupait l'espace compris entre la rue Saint-Honoré et la terrasse septentrionale du jardin des Tuileries, qui a conservé le nom de terrasse des *Feuillants*. L'ordre des *feuillants* a donné à l'Église des cardinaux et plusieurs autres prélats; il a produit aussi des prédicateurs assez célèbres.

Feuillants (ORDRE DES CHEVALIERS) et des dames philéides, Société de plaisir, bien différente des véritables feuillants. Elle fut instituée en Bretagne, dans le courant du siècle dernier, et avait pris pour devise ce vers :

Avez-vous *effeuillé* les roses? — Et les pampres.

Ce qui démontre assez le double culte de Vénus et de Bacchus.

— Hist. politiq. *Club des feuillants.* C'était un ancien club, fondé à l'époque de la Révolution, opposé au célèbre club des Jacobins, et qui prit son nom de l'ancien couvent des religieux *feuillants*, dans les bâtiments duquel il tint ses séances en dernier lieu. Il fut un de ceux qu'on vit s'ouvrir dès le début de la Révolution, et, sous le nom de *club breton*, il réunit d'abord exclusivement les députés de la Bretagne aux états généraux; il ne tarda pas à admettre les représentants d'autres provinces : Lanjuinais, Sieyès, Barnave et Lameth, tous à cette époque royalistes constitutionnels, figurèrent parmi ses membres. Installé d'abord à Versailles, le club breton suivit à Paris l'Assemblée dans son émigration, et devint alors la société des Amis de la constitution, qui s'installa dans l'ancien couvent des jacobins. Une scission devint bientôt inévitable. Les La Fayette, les Bailly, les Duport, les Lameth, les La Rochefoucauld-Liancourt, tous fondateurs de la société des Amis, demeurés royalistes constitutionnels, se séparèrent de ceux qui dès lors furent appelés *jacobins*, et fondèrent un club au Palais Royal. Ce club, bientôt transféré dans les anciens bâtiments du couvent des *Feuillants*, non loin des Tuileries, prit définitivement le nom de *club des feuillants.* Malgré les efforts des fondateurs, il fut aisé de prévoir, dès le principe, que le club des *feuillants* serait impuissant à soutenir la lutte contre les jacobins, devenus un véritable pouvoir de l'État. Il comptait cependant parmi ses chefs le grand orateur de l'époque. « Mirabeau, dit M^me de Staël (*Considérations sur la Révolution française*), quoiqu'il eût d'autres vues personnelles, venait à ce raisonnable club, qui pourtant fut désert en peu de temps, parce qu'aucun intérêt actif n'y appelait personne. On était là pour conserver, pour réprimer, pour arrêter; mais ce sont les fonctions d'un gouvernement et non pas celles d'un club. Les monarchistes, c'est-à-dire les partisans d'un roi et d'une constitution, auraient dû naturellement se rattacher au club de 1789 (c'est le nom sous lequel les *feuillants* furent désignés à l'origine); mais Sieyès et Mirabeau, qui en étaient, n'auraient consenti pour rien au monde à se dépopulariser en se rapprochant de Malouet, de Clermont-Tonnerre, fort opposés à l'impulsion du moment, quoique d'accord avec l'esprit du siècle. Les modérés se trouvaient donc divisés en deux ou trois sections différentes, tandis que les attaquants étaient presque toujours réunis. » Un autre malheur fut que le club des *feuillants* devint peu à peu le refuge d'un certain nombre de réactionnaires qui regrettaient les institutions et les privilèges abattus, et achevèrent de le dépopulariser. M. de Clermont-Tonnerre ayant été élu président, la foule se porta à son hôtel et le mit au pillage (17 janvier 1791). Deux mois plus tard (28 mars), le club lui-même était assiégé par le peuple et ses membres chassés à coups de pierres. La mort de Mirabeau fut pour les *feuillants* le désastre suprême, et, dès ce jour, le peu d'influence qu'ils étaient parvenus à conserver déclina de jour en jour. Le 23 février 1792, une sorte d'émeute s'éleva au sein de l'Assemblée constituante, à propos d'une motion tendant à défendre aux députés l'accès du club des *feuillants ;* mais la protestation porta surtout contre les conséquences de la mention, qui tendait, par un détour, à interdire aux membres de l'Assemblée l'entrée de tous les clubs. Après la journée du 10 août, le club des *feuillants* disparut. Il avait été, dit un historien de l'époque, « très-nuisible à la cause du roi, par cela même qu'il l'avait faiblement défendue. » Comme on l'a vu plus haut, la rue de Rivoli a fait disparaître l'emplacement du club, et une terrasse du jardin des Tuileries, dite *Terrasse des feuillants*, en conserve seule aujourd'hui le souvenir.

FEUILLANTINE s. f. (feu-llan-ti-ne; *ll* mll. — fém. de *feuillant*). Religieuse bernardine de l'étroite observance.

— Art culin. Nom d'une sorte de pâtisserie feuilletée, que l'on garnit de blancs de chapon, de macarons, etc.

— **Encycl.** La congrégation des *feuillantines* fut instituée par Jean de La Barrière, auteur de la réforme des feuillants. Le premier couvent de *feuillantines* fut établi à Montesquiou, dans le diocèse de Rieux (Languedoc). Ces religieuses étaient placées sous la direction immédiate des feuillants, dont elles imitaient les austérités. Leur première supérieure fut Marguerite de Polastron de La Hillière, veuve d'Anne de Dieupantale, qui fit profession en même temps que sa fille, Jacqueline de Dieupantale. En 1599, malgré la rigidité de la règle, le nombre des *feuillantines* s'était tellement accru que le couvent de Montesquiou devint trop petit, et qu'on dut transférer les religieuses à Toulouse. Cette même année, Antoinette d'Orléans, fille de Marie de Bourbon et d'Éléonore d'Orléans, duc de Longueville, veuve de Charles de Gondi, y prit l'habit. Un grand nombre de personnes de distinction suivirent l'exemple de cette princesse, de sorte que le couvent des *feuillantines* devint, encore une fois, trop étroit; cependant les feuillants s'opposèrent à la création de nouveaux monastères de cette congrégation, et résistèrent pendant longtemps à toutes les instances qui leur furent faites à ce sujet par les personnages les plus éminents. Enfin, Anne Gobelin, de la famille des célèbres teinturiers de ce nom, veuve d'Estournel de Plainville, capitaine des gardes du corps, inspira à Anne d'Autriche le désir de fonder à Paris une maison de *feuillantines.* Cette princesse pria les supérieurs des feuillants d'envoyer à Paris des religieuses de leur congrégation; une semblable demande était un ordre auquel il fallait obéir. Le 28 novembre 1622, six *feuillantines* arrivèrent de Toulouse et se logèrent d'abord dans la maison des carmélites du faubourg Saint-Jacques. L'année suivante, elles furent conduites en procession, par les feuillants, dans la maison de la rue Saint-Jacques que la reine leur avait achetée. La première supérieure du couvent des *feuillantines* de Paris fut Marguerite de Clausse de Marchaumont, veuve pour la seconde fois à l'âge de vingt-deux ans, jeune femme d'une beauté accomplie, qui avait refusé la main du maréchal de Marillac pour embrasser la vie religieuse. La chapelle de la maison des *feuillantines* du faubourg Saint-Jacques fut remplacée, en 1719, par une église peu remarquable, construite au moyen d'une loterie autorisée par arrêt du conseil, en date du 29 mars 1713. La rue des Feuillantines a été ouverte sur l'emplacement de ce couvent.

FEUILLANTISME s. m. (feu-llan-ti-sme; *ll* mll. — rad. *feuillant*). Hist. Parti ou système politique des membres du club des feuillants.

FEUILLARD s. m. (feu-llard ; *ll* mll. — rad. *feuille*). Écon. rur. Branches d'arbres, encore garnies de leurs feuilles, que l'on fait sécher pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver.

— Mar. Bordages très-minces, qui servent à fermer un navire bas sur l'eau.

— Techn. Branches d'arbres, et principalement de saule et de châtaignier, qui, fendues en deux, servent aux tonneliers pour faire des cercles. ‖ *Feuillard de fer*, Bande de fer servant au même usage que les feuillards proprement dits.

— Adjectiv. *Fer feuillard*, Fer que l'on vend en lames larges et plates, et qui sert à la confection des lames de scies et autres ouvrages semblables.

FEUILLE s. f. (feu-lle; *ll* mll. — lat. *folium ;* de la racine sanscrite *phull*, fleurir. De *phull* vient *phulla*, fleuri, *phulli*, *phullati*, floraison. Dans les langues alliées de la famille indo-européenne, on rencontre toute une série de termes qui se lient évidemment à cette racine, mais avec des divergences qui semblent provenir de certaines variations du radical primitif, ou de ce que le *ph* aspiré sanscrit n'a pas ailleurs de représentant exact. Ainsi, à *phulla* répondent sans doute le grec *phullon* et le latin *folium*, qui, régulièrement, indiqueraient une racine *bhull*). Bot. Partie terminale des végétaux, ordinairement mince et plate, et, le plus souvent, de couleur verte : FEUILLE *de chêne.* FEUILLE *de noyer.* FEUILLE *de salade. Avec le temps et la patience, la* FEUILLE *du mûrier devient satin.* (Prov. persan.) *On ne voit jamais deux* FEUILLES *qui se ressemblent parfaitement.* (De Ségur.)

L'aquilon siffle, et la *feuille* des bois
A flots bruyants dans les airs tourbillonne.
MILLEVOYE.

Le jour succède au jour, et l'année à l'année,
Comme la *feuille* verte à la *feuille* fanée.
A. BARBIER.

Je vois mes rapides années
S'accumuler derrière moi,
Comme le chêne autour de soi
Voit tomber les *feuilles* fanées.
LAMARTINE.

‖ *Feuille carpellaire*, Nom donné aux feuilles modifiées qui composent l'ovaire. Syn. de CARPELLE. ‖ *Feuille du ciel*, Trémelle. ‖ *Feuille composée*, Celle qui comprend plusieurs folioles réunies à un pétiole commun : *Les* FEUILLES *du marronnier sont composées.* (Acad.) ‖ *Feuilles florales*, Bractées ayant acquis un développement exceptionnel, qui leur donne l'apparence des feuilles proprement dites. ‖ *Feuille grasse*, Orpin. ‖ *Feuille indienne*, Feuille sèche du cannellier sauvage. ‖ *Feuille orientale*, Nom que l'on donne quelquefois au séné. ‖ *Feuilles primordiales*, Premières feuilles qui existent déjà dans la gemmule de l'embryon, et dont la forme diffère souvent de celle des feuilles qui doivent succéder à celles-ci. ‖ *Feuilles séminales*, Syn. de COTYLÉDONS. ‖ *Feuille simple*, Celle qui n'est formée que d'une foliole : *Les* FEUILLES *du chêne sont* SIMPLES. (Acad.) ‖ *Feuilles supplémentaires*, Syn. de STIPULES.

— Par ext. Pétale, chacune des divisions de la corolle d'une fleur : *Une* FEUILLE *de rose.*

Je vais où va toute chose,
Où va la *feuille* de rose
Et la feuille de laurier.
ARNAULT.

— Par anal. Objet large, plat et mince : *Une* FEUILLE *de papier. Une* FEUILLE *de bois d'acajou. Une* FEUILLE *de tôle. Une* FEUILLE *d'or. Une* FEUILLE *d'argent. Une* FEUILLE *d'étain. Des* FEUILLES *de parquet.*

— Par ext. Journal, gazette périodique : *Lire assidûment les* FEUILLES *politiques. Quand on écrit habituellement dans une* FEUILLE *périodique, on se trouve souvent conduit à des matières sur lesquelles on n'est pas assez préparé.* (Boissonade.) ‖ Papier sur lequel sont consignées des notes, des observations : *La* FEUILLE *d'audience doit énoncer les noms et qualités des juges qui siégent à chaque audience.*

— *Feuille-morte.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Feuille volante* ou simplement *Feuille*, Feuille qui est détachée, qui ne tient pas à un livre ou à un cahier : *Écrire sa dépense sur une* FEUILLE VOLANTE. *Un ouvrage satirique ou qui contient des faits, qui est donné en* FEUILLES, *sous le manteau, aux conditions d'être rendu de même, passe pour merveilleux; l'impression est l'écueil.* (La Bruy.) ‖ Écrit imprimé sur une feuille détachée : *Les* FEUILLES VOLANTES *sont la perte de la littérature.* (Volt.) *Le Français léger ne fait cas que des lourds volumes; le gros Anglais veut mettre tout en* FEULLES VOLANTES. (P.-L. Courier.)

— *Feuille de chou*, Mauvais tabac : *Fumer de la* FEUILLE DE CHOU. ‖ Journal sans valeur, sans importance : *S'abonner à une* FEUILLE DE CHOU.

— *Feuille de présence*, Liste comprenant les noms des membres d'une société ou des employés d'une administration, et que chacun doit signer à jour et à heure fixe pour constater sa présence.

— *Feuille de vigne*, Feuille dont on couvre certaines nudités, par respect pour la pudeur : *Pourquoi, dans nos expositions, expose-t-on des bacchantes qui, de la vigne, n'aiment que le raisin et méprisent la* FEUILLE? (A. Karr.)

— *Chute des feuilles*, Phénomène qui a généralement lieu en automne, et qui consiste en ce que les arbres se dépouillent de leurs feuilles; époque où ce phénomène a lieu.

— *Trembler comme la feuille*, Avoir grand'peur; frissonner : *Je le pris par la main; il* TREMBLAIT COMME LA FEUILLE. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Voir la feuille à l'envers*, Être couché sur le dos, sous les arbres, dans une intention tout autre que celle de regarder le revers des feuilles : *Faire* VOIR *à une femme* LA FEUILLE À L'ENVERS.

Sitôt, par un doux badinage,
Il la jeta sur le gazon.
Ne fais pas, dit-il, la sauvage;
Jouis de la belle saison.
. . . .
Ne faut-il pas, dans le bel âge,
Voir un peu la feuille à l'envers ?
(*Couplet d'une vieille chanson citée par Rétif de La Bretonne dans les* Contemporains.)

Vive le bois de Boulogne!
Vivent tous ses tapis verts,
Où l'on va rougir sa trogne
Et *voir la feuille à l'envers!*
C'est dans ce lieu délectable,
C'est dans ce charmant séjour,
Que les plaisirs de la table
Font venir ceux de l'amour.
***

— Hist. *Feuille des bénéfices*, Sous l'ancienne monarchie, Liste des bénéfices ecclésiastiques, abbayes, évêchés, etc. : *Le roi avait à sa disposition la* FEUILLE DES BÉNÉFICES *et en nommait les titulaires; le grand aumônier de France en avait l'administration.*

— Blas. *Feuillé de scie*, Meuble d'armoiries qui représente une bande ou une fasce qui n'est dentelée que d'un côté : *La Fayette : D'or, à une* FEUILLE DE SCIE *de gueules en bande, les dents vers le chef.*

— Administr. milit. *Feuille de route*, Papier indiquant les différentes étapes d'une troupe en voyage ou d'un militaire faisant route isolément : *Une* FEUILLE DE ROUTE *signée de l'inspecteur aux revues. Faire viser sa* FEUILLE DE ROUTE.

— Mar. *Feuille de panneau*, Chacun des deux battants du panneau qui ferme l'écoutille. ‖ *Feuille bretonne*, Bordage intérieur dans un grand bâtiment.

— Pêche. Nom que l'on donne à de petits poissons d'étang grands comme des feuilles de saule.

— Archit. *Feuilles d'acanthe*, Ornement en forme de feuilles d'acanthe, usité dans le chapiteau corinthien et le composite. ‖ *Feuilles d'angles*, Celles qui sont sculptées aux coins des cadres et des plafonds. ‖ *Feuilles d'eau*, Celles qui sont simples et ondées, et qui sont surtout usitées dans les ouvrages de serrurerie, comme les balcons, les rampes d'escalier, les grilles, etc. ‖ *Feuilles de laurier*, Ornement du chapiteau corinthien partagé par bouquets de trois feuilles, et imitant les feuilles du laurier. ‖ *Feuille d'olivier*, Ornement du chapiteau corinthien partagé par bouquets de cinq feuilles, et imitant les feuilles de l'olivier. ‖ *Feuilles de persil*, Ornement du chapiteau corinthien, découpé plus menu que les feuilles d'acanthe.

— Techn. Bande d'étoffe, de parchemin ou de papier, qui est fixée sur les brins de l'éventail : *Les* FEUILLES *des éventails riches sont peintes à la gouache sur vélin. Dans les éventails d'hiver, la* FEUILLE *est supprimée et remplacée par la réunion des prolongements des brins, lesquels ont les mêmes dimensions que les panaches, et sont liés entre eux et avec ces derniers par un ou plusieurs rubans.* ‖ Carreau de verre, que l'on place dans un cadre ou un châssis. ‖ Extrémité d'une cuiller ou d'une fourchette où l'on grave les armes ou le nom du propriétaire. ‖ Petite lame de métal qu'on place sous une pierre précieuse pour la faire ressortir. ‖ *Feuille de saule*, Petite lime mi-plate et coupant sur ses deux longs côtés, qui sert à fendre la tête des vis et à travailler les parties creuses peu ouverts. ‖ *Feuille de sauge*, Nom de l'une des pièces d'une serrure. ‖ *Feuille d'étain*, Couche métallique que l'on applique derrière une glace pour l'étamer. ‖ *Feuilles de foie*, Nom que les bouchers donnent aux lobes du foie des animaux. ‖ *Feuilles à dos*, Feuilles représentées demi-pliées dans un ouvrage de broderie.

— Comm. Extrait ou duplicata des registres de voiture. ‖ *Décharger la feuille*, Y mentionner à chaque article la remise au destinataire.

— Typogr. Papier d'une dimension déterminée, sur lequel on imprime toutes les pages qui se tirent à la fois : *La* FEUILLE *in-8° contient* 16 *pages, la* FEUILLE *in*-12, 24 *pages, etc. Cet ouvrage contient plus de cent* FEUILLES *d'impression.* ‖ *Feuille de mise en train*, Une des premières feuilles tirées, sur laquelle on vérifie la marge, la pointure, etc. ‖ *Feuille en train*, Feuille tirée après la première vérification. ‖ *Feuille en blanc*, Celle qui sort de la presse imprimée d'un seul côté. ‖ *Feuille en retiration*, Feuille imprimée des deux côtés. ‖ *Bonne feuille*, Feuille tirée définitivement, et non pour servir d'épreuve.

— Chir. *Feuille de myrte*, Instrument dont on se sert pour nettoyer le bord des plaies et des ulcères.

— Art vétér. *Feuille de sauge*, Espèce de bistouri.

— Anat. *Feuille de figuier*, Sillons profonds creusés à la surface de l'os pariétal.

— Sylvic. Chacune des années de croissance du bois depuis la dernière coupe : *Ce taillis est à sa dixième* FEUILLE.

— Mamm. *Feuille morte*, Nom vulgaire d'une espèce de chauve-souris.

— Entom. *Feuille ambulante*, Nom vulgaire d'un insecte névroptère, du genre phyllie. ‖ *Feuille de chêne*, Nom vulgaire d'une espèce de bombyx. ‖ *Feuille morte*, Nom vulgaire d'une autre espèce de bombyx. ‖ *Feuille de peuplier*, Nom vulgaire d'une troisième espèce de bombyx. ‖ *Feuille sèche*, Nom vulgaire d'un névroptère du genre phyllie.

— Moll. *Feuille de chou*, Nom vulgaire de la came pied-de-cheval. ‖ *Feuille huître*, Nom vulgaire d'une espèce de moule. ‖ *Feuille de laurier*, Nom vulgaire d'une espèce d'huître. ‖ *Feuille de tulipe*, Nom vulgaire d'une espèce de modiole.

— **Epithètes**. Longue, large, courte, mince, effilée, étroite, fraîche, verte, verdoyante, argentée, dorée, veloutée, jeune, nouvelle, légère, pâle, jaune, jaunie, jaunissante, flétrie, séchée, desséchée, agitée, tremblante, frémissante, frissonnante, arrachée, emportée, dispersée, volante, tourbillonnante.

— **Encycl.** Bot. La *feuille* est un appendice, une sorte d'expansion latérale de la tige ou du rameau, généralement de couleur verte et de forme aplatie. Elle est formée de faisceaux fibro-vasculaires, plus ou moins étalés, et dont les intervalles sont remplis de tissu cellulaire ou parenchyme, le tout recouvert par l'épiderme; elle présente, d'ailleurs, de dessus en dessous, la même structure que la tige de dedans en dehors, c'est-à-dire qu'on observe à la face supérieure des trachées déroulables, au milieu des vaisseaux rayés ou ponctués, et à la face inférieure des vaisseaux laticifères. Quant à sa forme extérieure, une *feuille* complète se compose de trois parties : 1° le *limbe*, partie élargie, qui constitue la *feuille* proprement dite; 2° le *pétiole*, partie amincie, vulgairement *queue* de la *feuille;* 3° les *stipules*, expansions membraneuses situées à la base du pétiole, ordinairement au nombre de deux, mais pouvant se souder en une seule pièce, qui prend alors le nom de *gaîne*. Le développement relatif de ces diverses parties est susceptible de varier, pour ainsi dire, à l'infini; souvent même une ou deux d'entre elles peuvent manquer complétement. Le limbe est la partie dont l'existence est la plus constante; le pétiole vient ensuite; les stipules manquent dans le plus grand nombre des cas.

Examinées dans les différents points de la hauteur de la tige, les *feuilles* présentent des différences très-notables. A la partie la plus inférieure de la tige, elles sont simples et entières, assez petites; vers le milieu, elles prennent plus de développement, s'élargissent, se découpent souvent en dents ou en lanières; à mesure qu'on s'élève vers les sommités des branches, elles diminuent graduellement d'étendue, perdent leur support, leurs lobes, et, au sommet des tiges, arrivent insensiblement à l'état d'écailles.

Quand le pétiole manque, la *feuille* est dite *sessile*. Quand il existe, il se compose d'un faisceau de fibres et de vaisseaux, qui sort de la tige ou du rameau. Il est ordinairement cylindrique, souvent *canaliculé* ou creusé en gouttière à la face supérieure, quelquefois comprimé latéralement. Il peut, du reste, présenter de nombreuses modifications. Souvent le pétiole est *bordé*, c'est-à-dire aplati et accompagné des deux côtés d'une expansion foliacée analogue au limbe, comme on le voit dans quelques espèces de genêt et de gesse; cette portion dilatée peut s'enrouler des deux côtés ou même se souder par les bords, en formant une gaîne à fibres parallèles, comme dans les *feuilles* des graminées et des cypéracées. Il peut être *engaînant* ou *embrassant* à la base, comme dans les ombellifères et la plupart des monocotylédones, et même, dans ce cas, former à lui seul la *feuille*, qui est dépourvue de limbe, comme dans le buplèvre perfolié. Cette absence du limbe se montre aussi dans les *feuilles* à pétioles bordés ou élargis en lames, qu'on appelle *phyllodes*, et qui souvent alors sont placés verticalement, comme on l'observe dans quelques acacias de l'Australie. Souvent, dans les *feuilles* composées, la foliole terminale ne se développe pas, et le pétiole se termine en épine ou en vrille; dans la gesse sans *feuilles*, toutes les folioles avortent.

Dans ce cas, l'organe foliacé est réduit au pétiole et aux stipules, qui sont alors très-développées et simulent de véritables *feuilles*. Les stipules sont aussi très-visibles dans le pois commun. La présence de ces organes caractérise, du reste, des familles entières, entre autres, celles des légumineuses et des rosacées; mais souvent les stipules sont si petites qu'elles échappent à la vue. Elles se transforment en épines dans le robinier faux-acacia; en vrilles, dans le smilax; en glandes, dans le pêcher, etc. Sous quelque forme qu'elles existent, elles vont toujours par paires; ce caractère permet de les distinguer des *stipelles*, qui naissent solitaires à la base des folioles latérales, la foliole terminale seule en possédant deux.

Venons maintenant au limbe, qui est la partie la plus importante de la *feuille*. Quelquefois il est nul ou rudimentaire; le pétiole restant cylindrique et allongé, les rameaux de la plante présentent l'aspect de joncs; tel est le cas qu'on observe dans le genêt d'Espagne. Dans le limbe même, les faisceaux peuvent rester indécis; les *feuilles* affectent alors la forme d'un fil, et on leur donne le nom de *feuilles* linéaires; tel est le cas des *feuilles* des pins. Mais, le plus souvent, le pétiole, à son entrée dans le limbe, se divise en plusieurs faisceaux, désignés sous le nom de *nervures*, qui, se ramifiant à leur tour à plusieurs degrés, constituent les nervures primaires, secondaires, tertiaires, etc. L'ensemble de ces nervures forme, en quelque sorte, le squelette de la *feuille*, et la manière dont elles sont disposées s'appelle *nervation*.

Les personnes même les plus étrangères à l'étude de la botanique savent combien est grande la variété de formes que présentent les *feuilles;* pour exprimer ces formes, les auteurs anciens avaient surchargé la langue scientifique d'une foule de termes, souvent assez vagues. De Candolle a le premier introduit dans cette partie de la science des dénominations claires et précises. Il rattache surtout la forme des *feuilles* à la disposition de leurs nervures principales. Il distingue d'abord, à ce point de vue, les *feuilles angulinerves* et les *feuilles curvinerves*. Les premières sont propres aux dicotylédones et ne se trouvent qu'exceptionnellement parmi les monocotylédones. Dans ces *feuilles*, on observe une nervure primaire centrale, ou plusieurs nervures primaires qui divergent en ligne droite de la base du limbe, puis des nervures secondaires et autres, partant aussi en ligne droite, de manière à former entre elles des angles variables. Ces *feuilles* peuvent présenter quatre dispositions principales des nervures primaires : 1° les *feuilles penninerves* ou *pennées* ont une nervure médiane, qui n'est que la continuation du pétiole dans le limbe, et de laquelle partent les nervures secondaires. Ces *feuilles* sont de beaucoup les plus communes. Suivant que l'angle formé par les nervures est plus ou moins aigu, et que les nervures secondaires se prolongent davantage vers le bas, le milieu ou le haut du limbe, la *feuille* affecte une forme plus ou moins allongée, ovale, elliptique, lancéolée, arrondie, obovale, etc. Quand la nervure principale n'occupe pas le milieu de la *feuille*, celle-ci est dite *oblique* ou *inéquilatérale*, comme dans l'orme. 2° Les *feuilles palminerves* ou *palmées* ont, outre la nervure centrale, plusieurs autres nervures primaires, qui divergent à partir de la base du limbe, comme les doigts de la main, ou mieux comme les divisions d'un éventail; le nombre de ces nervures est toujours impair; de leur longueur et de leur écartement dépend la forme de la *feuille*. Plus rares que les précédentes, les *feuilles* palminerves sont néanmoins encore assez communes; on peut citer le platane comme un exemple bien connu. 3° Les *feuilles peltinerves* ou *peltées* ont des nervures qui partent en rayonnant sur un seul plan oblique par rapport au pétiole; suivant leur longueur relative, le limbe est plus ou moins arrondi, et le pétiole plus ou moins voisin du centre du limbe, dont on a comparé l'aspect à celui d'un bouclier; on peut en voir un exemple dans la capucine. 4° Enfin, les *feuilles pédalinerves* ou *pédalées*, qui sont les plus rares, ont une nervure centrale fort courte ou presque nulle, tandis que deux nervures latérales se développent beaucoup et portent des nervures secondaires très-faibles du côté extérieur, très-longues du côté intérieur, de manière à imiter la forme de deux pédales de piano; c'est ce qu'on observe dans la fabagelle et dans les ellébores.

Les *feuilles curvinerves*, rares dans les dicotylédones, appartiennent surtout aux monocotylédones. Dans ces *feuilles*, un grand nombre de nervures, ordinairement moins saillantes que dans les précédentes, partent de la base en formant des lignes courbes. Ce genre de nervation caractérise surtout les pétioles dilatés; aussi M. A. de Candolle pense que certaines *feuilles* curvinerves pourraient bien être des phyllodes, sans cependant que les botanistes aient encore pu le démontrer. Les nervures courbes peuvent être *convergentes*, comme dans les graminées, les glaïeuls, etc., ou *divergentes*, comme dans les palmiers du genre *caryota*. Quand les nervures sont très-rapprochées entre elles, on ne voit point de nervures secondaires; mais lorsque le limbe est épanoui, il y en a de petites (sagittaires, smilax, ignames, etc.), et ces nervures ressemblent tout à fait alors à celles des *feuilles* angulinerves. Quelquefois aussi ce mode paraît se combiner avec le précédent. Dans les bananiers, on remarque au milieu de la *feuille* une grosse nervure médiane, de laquelle partent un très-grand nombre de nervures secondaires très-fines, parallèles et sans ramifications. Enfin, il est des végétaux, tels que les plantes grasses, dans lesquels les nervures sont nulles ou vagues et peu apparentes; on dit alors que les *feuilles* sont *vaginerves* ou *énerves*. Telle est, en résumé, la nervation, première cause des formes diverses des *feuilles*.

Il en est une seconde, c'est le développement inégal du parenchyme entre les nervures. Si ce développement est complet, et que le parenchyme unisse les nervures jusqu'aux extrémités, les bords du limbe présentent une ligne continue; la *feuille* est dite *entière*, comme dans les magnolias. Si le parenchyme se développe en excès, le limbe se boursoufle; la *feuille* est alors *crépue* ou *crispée*, comme dans certaines variétés de choux, de laitues, de mauves, etc. Mais si le parenchyme ne se développe pas assez pour rattacher entre elles les nervures dans toute leur étendue, il se produit des découpures diverses au pourtour de la *feuille*, ou même des perforations, des lacunes, sur divers points de sa surface. Ce dernier cas, de beaucoup le plus rare, s'observe dans quelques aroïdées des genres *dracontion* et *philodendron*. Ici, le limbe présente, entre les nervures, des trous irrégulièrement arrondis, d'autant plus grands que le développement de la *feuille* a été plus faible, par suite d'une végétation dans un mauvais terrain. Quelquefois ils s'étendent jusqu'au bord de la *feuille*, qui alors est lobée.

Les solutions de continuité de la circonférence sont beaucoup plus fréquentes; elles varient, d'ailleurs, suivant le degré de vigueur propre à l'espèce, ou à l'individu, ou même aux diverses parties de celui-ci. Pour des végétaux de même nature, ces découpures sont d'autant plus nombreuses et plus profondes que la végétation a été moins favorisée par l'humidité ou par la richesse du sol. En combinant avec la disposition des nervures le degré inégal de soudure des parenchymes qui les entourent, on arrive à établir une bonne nomenclature des *feuilles*. Nous avons dit que si les bords sont continus, la *feuille* est *entière*. Présentent-ils de très-légères découpures sur les bords, la *feuille* est *crénelée* ou *dentée*, suivant que les portions de parenchyme qui entourent l'extrémité des nervures sont arrondies ou aiguës. Les découpures sont-elles un peu plus profondes, les divisions de la *feuille* apparaissent déjà nettement. Elle est dite *lobée*, si ces divisions sont arrondies, *fendue* (*fide* dans les mots composés) si elles sont anguleuses et aiguës. Ces découpures pénètrent elles jusque vers le milieu de la distance qui sépare le centre du bord du limbe, la *feuille* est *partagée* ou *partite*. Vont-elles, enfin, jusque près de la base, la *feuille* sera *disséquée* (*séquée* dans les mots composés). Voilà donc des termes qui indiquent d'une manière précise les subdivisions les plus naturelles et les plus apparentes du limbe. En les combinant avec ceux qui indiquent la nervation, on a des *feuilles pennatifides*, *pennatiséquées*, *palmatipartites*, *peltilobées*, etc. Les lobes mêmes sont quelquefois subdivisés d'une manière analogue à l'ensemble de la *feuille*, ce qu'on exprime en disant *bipinnatiséquées*, *tripinnatifides*, etc., suivant les différents degrés de subdivision des lobes. Quand cette division est poussée très-loin, on ne l'exprime plus d'une manière aussi rigoureuse, et on dit simplement que la *feuille* est *décomposée*, *multifide*, *laciniée* ou *déchiquetée*. Ainsi, l'on voit qu'avec un petit nombre de mots, il est possible d'exprimer clairement à peu près toutes les formes des *feuilles*. L'usage a conservé encore quelques termes assez simples, tels que *lancéolé*, *sagitté* (en forme de flèche), *hasté* (en hallebarde), *réniforme*, *cordiforme* (en forme de rein, de cœur), etc. Ces termes sont assez clairs pour n'avoir pas besoin d'autre définition.

Les *feuilles* sont *simples* quand tous les faisceaux vasculaires qui composent le pétiole se répandent dans le même limbe, comme dans celles du lilas, du poirier, etc. On dit qu'elles sont *composées*, si les faisceaux vasculaires de leur pétiole vont se terminer dans plusieurs limbes distincts appelés *folioles*, et dont l'ensemble constitue la *feuille* composée.

Il y a différents degrés de composition dans les *feuilles* composées : tantôt leur pétiole est simple et porte les folioles; ce sont les *feuilles simplement composées*, comme celles du frêne, de l'acacia, du marronnier d'Inde. Tantôt le pétiole commun porte des pétioles secondaires, sur lesquels sont situées les folioles : les *feuilles* sont alors *décomposées ;* celles du mimosa julibrizin, par exemple. Enfin, les pétioles secondaires peuvent aussi se subdiviser en pétioles tertiaires et constituer les *feuilles surdécomposées*, comme celles de l'épimédium alpinum. Parmi les premières, on trouve les *feuilles pennées* ou *pinnées*, dont les folioles naissent des parties latérales du pétiole commun, comme celles du rosier, du frêne; les *feuilles digitées*, dont les folioles naissent toutes en divergeant du sommet du pétiole commun. Les *feuilles* décomposées contiennent les *feuilles digitées-pennées*, dont les pétioles secondaires représentent des *feuilles* pennées; les *bipennées*, dont les pétioles secondaires sont autant de *feuilles* pennées partant du pétiole commun. Les *feuilles* pennées se composent d'un certain nombre de paires de folioles et se terminent par une foliole impaire, ou bien par une épine, ou par une vrille; on a donc, dans ce dernier cas, des *feuilles paripennées*, comme dans la vesce; dans l'autre, des *feuilles imparipennées*, comme dans le robinier faux-acacia. Les *feuilles* composées présentent les mêmes dispositions de nervures que les *feuilles* simples. Quant aux folioles considérées en particulier, elle sont toujours penninerves. Le parenchyme de ces folioles a beaucoup de disposition à se souder de l'une à l'autre, ce qui fait que bien des *feuilles* composées paraissent simples.

— STRUCTURE ANATOMIQUE. Les *feuilles* se composent de trois éléments anatomiques : 1° des faisceaux vasculaires provenant de la tige; 2° du parenchyme; 3° de deux lames d'épiderme recouvrant la face supérieure et la face inférieure de la *feuille*.

Les vaisseaux qui entrent dans le limbe de la *feuille* se détachent du jeune rameau sous la forme de faisceaux distincts, ordinairement en nombre impair. Comme les faisceaux de la tige, ils sont formés de trachées, de fausses trachées, de vaisseaux laticifères et de tubes fibreux. Ces éléments offrent la même situation respective que celle qu'ils avaient dans la tige. Quand ces faisceaux vasculaires marchent parallèlement entre eux, ils forment le pétiole; s'ils marchent en s'écartant les uns des autres à leur sommet et ordinairement en se ramifiant, ils forment les nervures et leurs nombreuses divisions, qui sont en quelque sorte le squelette de la *feuille*.

Le *parenchyme* est le tissu utriculaire qui remplit les intervalles existant entre les faisceaux vasculaires et leurs nombreuses ramifications. La forme de ces utricules est très-variable. La couleur verte du parenchyme des *feuilles* est due, comme celle du tissu cellulaire en général, aux granules verts qui existent dans l'intérieur des utricules; la face supérieure est presque toujours plus foncée que l'inférieure, ce qui tient à deux causes : le nombre des stomates plus considérable sur celle-ci, par conséquent la matière verte moins abondante, et les poils qui sont aussi plus nombreux. Dans certains végétaux, la différence est très-marquée, par exemple dans le peuplier blanc, l'ortie de Chine, etc., où la face supérieure est d'un vert très-foncé, tandis que l'inférieure est à peu près blanche. Quelquefois les *feuilles* sont colorées en rouge, ce qui tient à la présence d'un acide, comme dans les bégonias, l'arroche rouge, etc. Dans la pérille de Nankin, la teinte se rapproche même du noir. D'autres fois, par suite de l'absence complète ou locale de la chlorophylle, les *feuilles* sont, en tout ou en partie, colorées de jaune ou de blanc; en d'autres termes, elles sont *chlorotiques*. Cette couleur blanchâtre peut tenir aussi à l'introduction de l'air sous l'épiderme, comme dans le chardon-Marie. Les *feuilles* de certaines aroïdées, des passiflores, etc., présentent des reflets métalliques. Souvent deux, trois, quatre couleurs se trouvent sur la même *feuille*, qui est dite alors panachée; on en trouve des exemples dans l'amarante tricolore, le cissus marbré, la variété de pélargonium dite *mistress Pollock*, etc. Depuis quelque temps, on recherche beaucoup dans l'horticulture d'ornement les plantes à *feuilles* colorées, c'est-à-dire d'une couleur autre que la verte, que cette couleur tienne à leur nature ou à un état maladif, que l'on cherche et qu'on réussit souvent à rendre fixe et héréditaire. Quand les plantes sont longtemps soustraites à l'action directe de la lumière solaire, leurs *feuilles* et les autres parties vertes s'étiolent, c'est-à-dire qu'elles prennent une couleur jaune pâle par la disparition de la matière verte des granules de la chlorophylle. Ce phénomène produit aussi un autre changement : les sucs contenus dans ces parties perdent leur âcreté et leur amertume, et deviennent doux et sucrés. La matière verte des *feuilles* contient un peu de fer, comme le sang des animaux. Une *feuille* étiolée n'en donne plus aucune trace, et, quand elle a été de nouveau exposée à l'action de la lumière, elle récupère son fer, qui entre de nouveau dans sa constitution. Les huiles essentielles et les résines que contiennent les *feuilles* sont sécrétées par des groupes de cellules spéciales et versées dans des réservoirs particuliers. Les réservoirs des orangers et des citronniers ont la même structure que ceux qui contiennent la résine dans les conifères : sphérique dans les uns, cylindrique dans les autres.

L'*épiderme* des *feuilles* présente un nombre considérable de *stomates*. Ces organes existent indifféremment aux deux faces de la *feuille;* dans les *feuilles* étalées à la surface des eaux, on ne les trouve qu'à la face en contact avec l'air. L'épiderme de beaucoup de graminées est tellement pénétré de silice qu'en les brûlant on obtient le squelette de la *feuille* avec ses stomates.

— COMPARAISON DES FEUILLES DANS LES TROIS GRANDES CLASSES DE VÉGÉTAUX. *Feuilles des monocotylédones*. Leur limbe ne présente pas de nervures en réseau; quelquefois elles marchent toutes parallèlement; d'autres fois, il y en a de secondaires qui se détachent d'une ou de plusieurs principales en marchant dans une autre direction. Ces *feuilles* sont, le plus souvent, entières, la partie vaginale est souvent très-développée. Ce sont même plusieurs de ces gaînes, emboîtées les unes dans les autres, qui fortifient la tige et semblent la constituer en grande partie dans beaucoup de plantes, comme dans les bananiers, par exemple.

— *Feuilles des dicotylédones*. C'est parmi elles qu'on trouve les *feuilles* articulées et composées. Les nervures, en naissant les unes des autres, forment un angle le plus souvent aigu; elles se divisent et se confondent par leurs dernières ramifications.

— *Feuilles des acotylédones.* Dans cette classe, ce sont les *feuilles* des fougères qui prennent le plus grand développement. Leur division peut être portée à un degré très-remarquable. Les nervures présentent des ramifications et des réseaux encore plus variés que dans les *feuilles* des cotylédones. Les pétioles sont parcourus par des faisceaux fibro-vasculaires, semblables par leur composition à ceux de la tige. Les *feuilles* des autres acotylédones sont très-simples. Dans les lycopodiacées, elles se réduisent à une lame cellulaire parcourue dans sa largeur par un seul petit faisceau vasculaire.

— FONCTIONS DES FEUILLES. Les *feuilles*, étant les organes dans lesquels la séve est modifiée par l'atmosphère, sont, par suite, les organes essentiels de la respiration des plantes. Cette respiration consiste : 1° dans l'absorption de l'acide carbonique contenu dans l'air; 2° dans l'absorption de l'oxygène par toutes les parties de la plante, et ses combinaisons avec le carbone, qu'elle lui fournit pour former de l'acide carbonique; 3° dans la décomposition par la lumière solaire de cet acide carbonique ainsi formé, et de celui que la plante a absorbé dans l'atmosphère et dans le sol, et dans la fixation du carbone et l'expiration de l'oxygène.

Des *feuilles* d'arbres, posées sur l'eau de manière que la face inférieure soit en contact avec le liquide, peuvent se conserver fraîches pendant plusieurs jours; la durée de cette conservation est moins longue, si c'est la face supérieure qui pose sur l'eau. Les *feuilles* de plantes herbacées se conservent, en général, également bien dans l'un et l'autre cas. Les *feuilles* influent beaucoup, par leur rayonnement, sur la température atmosphérique, sur l'humidité de l'air et l'action de la rosée. Enfin les *feuilles* peuvent servir à multiplier, par le bouturage, un certain nombre de végétaux, tels que l'oranger, la cardamine, les plantes grasses, etc.

La durée des *feuilles* est très-variable. Tantôt elles persistent plusieurs années sur l'arbre, et ne tombent que lorsque de nouvelles *feuilles* les ont déjà remplacées; on les appelle alors *persistantes*, et les végétaux qui affectent cette particularité sont dits *toujours verts;* tels sont le houx, le chêne vert, le laurier et presque tous les conifères ou arbres résineux. Tantôt elles tombent dès la première année, et ordinairement d'autant plus tôt qu'elles ont paru de meilleure heure, de telle sorte que l'arbre en reste dépouillé pendant une partie de l'année, qui correspond à la saison d'hiver; dans ce cas, les *feuilles* sont dites *caduques.* Sur quelques espèces, telles que le chêne, le hêtre, etc., les *feuilles*, quoique séchées et flétries, persistent pendant un certain temps. En mourant, les *feuilles* changent de teinte; souvent la transition est graduelle, et l'arbre passe par plusieurs nuances successives d'une grande richesse de tons, qui produisent un bel effet à l'automne dans les forêts ou dans les jardins paysagers. Nous citerons surtout les vignes, les cissus, le cyprès chauve, le sumac de Virginie, etc.

Les *feuilles* ont une direction bien déterminée; leur face la plus foncée regarde toujours le ciel; si on les retourne, elles reviennent presque toujours spontanément à leur première position, ou meurent si elles sont dans l'impossibilité de se retourner. Quelques-unes sont sujettes au *sommeil;* ce sont surtout les *feuilles* composées, comme celles des légumineuses; les folioles se replient alors l'une contre l'autre, mais toujours dans une position déterminée et rigide, qui ne ressemble en rien à l'état de flaccidité observé dans le sommeil des animaux. D'autres présentent des mouvements plus ou moins remarquables, comme ceux qu'on a observés dans la sensitive ou le sainfoin oscillant.

— DISPOSITION DES FEUILLES SUR LE VÉGÉTAL. Quand elles se trouvent réunies en une sorte de rosette au collet de la plante, ce qui arrive forcément quand la tige est presque nulle, on les nomme *feuilles radicales*, bien qu'elles ne dependent nullement de la racine. Elles sont dites *caulinaires* ou *raméales*, si elles naissent sur la tige ou sur les rameaux. Le point où naît une *feuille* s'appelle *nœud;* les intervalles qui séparent ces points sont dits *entre-nœuds* ou *mérithalles.* Un nœud peut porter une, deux ou plusieurs *feuilles;* on les appelle, dans le premier cas, *alternes* ou *éparses;* dans le second, *opposées* ou *décussées;* dans le troisième, *verticillées.* Dans tous les cas, la disposition des *feuilles* n'est point arbitraire, comme on pourrait souvent le croire à première vue; elle est soumise à des lois fixes et assez simples, dont l'ensemble constitue une branche toute moderne de la science des végétaux, désignée sous le nom de *phyllotaxie.* Elle a, du reste, des applications pratiques assez intéressantes. Elle sert souvent à caractériser des espèces ou des groupes plus ou moins étendus. Les principes de la taille des arbres reposent sur la disposition des bourgeons, qui n'est elle-même qu'une conséquence de l'arrangement des *feuilles.*

— COMPOSITION ET PROPRIÉTÉS. Les *feuilles* renferment du ligneux, sous forme de fibres; de l'albumine ou principe azoté; du sucre et de la gomme; de la chlorophylle, matière colorante verte; de la cire; des substances grasses et résineuses; des acides libres ou combinés; des huiles essentielles. Suivant que l'un ou l'autre de ces principes prédomine, les *feuilles* peuvent servir d'aliment, de fourrage, de condiment, d'excitant, d'aromate, de médicament, etc. Un grand nombre de végétaux sont cultivés dans nos potagers à cause de leurs *feuilles*, qui constituent des aliments plus ou moins recherchés. C'est ainsi qu'on utilise fréquemment les choux, les épinards, l'oseille, le céleri, les cardons, les salades diverses, etc. Les *feuilles* fournissent aussi à la médecine un grand nombre de médicaments utiles, et, sous ce rapport, on les classe en *feuilles* émollientes, amères ou toniques, excitantes, purgatives et vireuses. Les arts industriels, la teinture, la tannerie, l'économie domestique emploient avantageusement les *feuilles* de beaucoup d'espèces végétales, parmi lesquelles il suffira de citer le pastel, le tabac, le thé, le sumac, l'épine-vinette, la sparte, les palmiers, le maïs, etc.

— B.-arts. L'architecture emploie les *feuilles* comme ornement dans les chapiteaux, dans les entablements, dans les moulures des piédestaux et dans une multitude de parties des monuments. « Les colonnes et les chapiteaux de l'Egypte, dit Quatremère de Quincy, nous montrent l'emploi des *feuilles* dans les ornements de l'architecture, non-seulement comme consacré par l'usage, mais comme fondement de l'imitation propre de la nature. Les *feuilles* n'y sont pas de simples accessoires sculptés sur une forme préexistante; elles constituent souvent la forme même; elles font, non l'ornement d'un chapiteau, mais le chapiteau. On raconte que Callimaque imagina d'appliquer la *feuille* d'acanthe à l'ornement, en voyant l'heureux effet des courbes de cette plante autour d'une urne. Les *feuilles* qui entrent dans la composition des ornements sont ou naturelles ou imaginaires. Parmi les premières, on compte celles du chêne, du laurier, de l'olivier, du palmier et d'autres plantes que l'art modifie plus ou moins, comme celles de l'acanthe. Quant aux *feuilles* imaginaires, elles peuvent être innombrables. L'antiquité n'ornait de la sorte que le chapiteau corinthien. Les *feuilles*, pour ce chapiteau, n'étaient strictement que de quatre sortes : d'acanthe et de persil, décomposées; de laurier, refendues à chaque bouquet par trois *feuilles;* d'olivier, refendues par cinq *feuilles.* Les *feuilles refendues* sont celles dont les bords sont découpés. Les *feuilles d'eau* sont simples, ondées, entremêlées avec les *feuilles* refendues. Les *feuilles galbées* ne sont qu'ébauchées pour être refendues. Les *feuilles d'angle* sont celles qui se trouvent aux coins des cadres et aux retours des plafonds de larmier. Les *feuilles tournantes*, comme l'indique leur nom, tournent autour d'une partie circulaire. Le moyen âge a décoré ses chapiteaux avec une profusion d'ornements et, entre autres, de feuillages, soit chimériques, soit empruntés à la flore européenne, qui laisse bien loin en arrière le parti que l'architecture grecque et romaine a tiré de cette décoration. L'Asie a également beaucoup employé la *feuille* dans tous ses ornements, mais avec un sentiment capricieux et fantaisiste qui, le plus souvent, s'écarte beaucoup de la nature.

— *Feuille de vigne.* Tartufe peut se cacher la face; ce qui suit ne s'adresse qu'aux honnêtes gens qui ne font pas consister la décence dans de ridicules momeries.

De toutes les inventions du cagotisme, il n'en est pas de plus indécente que la *feuille de vigne*, appendice de plâtre, de marbre ou de métal, sous lequel, à de certaines époques et en certains pays, on a cru nécessaire de dissimuler les parties viriles des statues. Avant de le démontrer, il ne sera pas sans intérêt de rechercher l'origine de cette singularité.

La Bible nous apprend qu'Adam et Eve, après avoir mangé la pomme, s'aperçurent qu'ils étaient nus... Et ils s'empressèrent de cacher ce qu'ils avaient montré jusqu'alors sans rougir. Faute de caleçon et de maillots, ils durent se contenter d'une ceinture de feuillage. La *Genèse* nous fait connaître de quelle espèce de feuilles était formé ce vêtement primitif; c'étaient des feuilles de figuier, mais feuille de figuier ou *feuille de vigne*, c'est tout un, et nous pourrions raisonnablement attribuer à nos premiers parents l'invention de l'usage qui nous préoccupe.

Passons néanmoins au déluge, et même au temps qui suivit ce cataclysme. Notre bisaïeul Noé, comme dit Pierre Dupont, fut le premier homme qui eut le bon esprit de cultiver la vigne et de faire du vin. Tous les buveurs lui pardonneront de s'être complu dans sa découverte au point de noyer un beau jour sa raison dans le succulent nectar. Et la Bible ajoute que l'honnête patriarche s'oublia si bien, après boire, qu'il découvrit ce qu'Adam avait caché après avoir mangé. Cham eut l'impertinence de se moquer de son père. Pour le punir de cette noirceur, Jéhovah le condamna à procréer la race nègre. Ce fut bien fait. Un autre fils de Noé, mieux avisé, voila la nudité du patriarche. Avec quoi? Le livre saint parle d'un manteau; mais une autre tradition rapporte que la scène se passait dans les vignes et que le fils vertueux détacha quelques pampres pour accomplir sa bonne action.

Serait-ce en commémoration de ce trait biblique que la *feuille de vigne* a été élevée au rôle de cache-nudité dans les arts? Nous livrons cette conjecture à la discussion des archéologues. Nous nous garderions bien de prononcer nous-même sur un aussi grave sujet; il nous suffira d'avoir attaché le grelot.

Ce que nous pouvons constater d'ailleurs, c'est qu'il n'est pas fait mention de la moindre *feuille de vigne* dans les peintures et récits bibliques des époques ultérieures, notamment dans les histoires de Loth et de ses filles, de David et de Bethsabée, de David et d'Abisaïg, etc. Le peintre de la fiancée du *Cantique des Cantiques* ne connaissait pas ce voile végétal. Si la pudique Suzanne en avait un, nous ne savons; mais, en tout cas, elle l'aurait certainement déposé pour entrer au bain, où la surprirent les vieillards. Quant à Joseph, ce parangon de chasteté masculine, il portait plus qu'une feuille : il avait un manteau qui lui servit de bouclier contre la femme de Putiphar. Celle ci, qui était de mœurs tout opposées à celles de la vertueuse Suzanne, était née en Egypte; or, il est à remarquer qu'en ce pays, où les prêtres étaient rois, les statues étaient toutes vêtues.

La Grèce, cette terre sacrée des arts, poussait trop loin le culte de la beauté humaine pour songer à en dérober aux regards la moindre partie. De même que dans les palestres, dans les luttes et dans les jeux solennels, les hommes les plus beaux, les plus vigoureux se montraient entièrement nus, de même les figures produites par la peinture et la statuaire étaient représentées sans aucun voile. Alors même, d'ailleurs, que l'usage n'eût pas consacré l'exhibition publique de nudités vivantes, les Grecs se seraient bien gardés d'interdire aux artistes la représentation du nu. A leurs yeux, l'art purifiait, idéalisait, sanctifiait tout. Les femmes étaient fières de servir de modèles aux peintres et aux sculpteurs. Elpinice, sœur de Cimon, ne se contenta pas, malgré l'illustration de sa famille, de poser pour le peintre Polygnote, elle s'honora publiquement d'être sa maîtresse. Zeuxis, chargé de peindre une *Hélène* pour un temple de Crotone, reçut des habitants de cette ville la liberté de choisir son modèle parmi les plus belles d'entre leurs filles : elles lui furent présentées toutes nues par les parents eux-mêmes. Phryné, que l'Aréopage acquitta par égard pour sa beauté, servit de modèle à Apelle et à Praxitèle : le premier la représenta en Vénus Anadyomène; le second fit, d'après elle, la célèbre Vénus de Cnide. Phryné, dit Athénée, était la mieux faite des femmes de la Grèce, surtout dans les parties du corps que la pudeur féminine veut qu'on tienne cachées. Dans les jours de fêtes consacrées à Neptune, elle se rendait à Eleusis, au bord de la mer; là, déposant ses vêtements et dénouant ses beaux cheveux, elle entrait dans l'eau aux yeux des Grecs, qui se réunissaient pour la contempler.

Inutile donc de chercher dans l'art grec la trace de la *feuille de vigne.*

Les Romains eurent de grands défauts, sans doute, mais ils eurent, moins encore que les Grecs, celui de la pudibonderie. Ils poussèrent même à un point extrême la tolérance pour les nudités artistiques, comme les peintures de Pompéi et d'Herculanum en font foi. La pornographie ou représentation de sujets obscènes fut encouragée par ces maîtres du monde et produisit de véritables horreurs. Sans être bigot, il est permis, quand on visite le musée secret de Naples, de regretter que certains objets soient dépourvus de *feuille de vigne.* J'imagine que c'étaient des représentations de ce genre, et non les belles statues des Praxitèle et des Polyclète, qui excitaient l'indignation des Pères de l'Eglise et méritaient les épithètes d'infâmes, de scandaleuses, que leur décernait, par exemple, l'évêque Théodoret.

Au moyen âge, la *feuille de vigne* apparaît sous forme de robe et de caleçon, dans les monuments de l'art chrétien. A cette époque, où la confiance de l'époux dans la vertu de sa femme faisait inventer la ceinture de chasteté, on eût cru offenser la pudeur en montrant à découvert, dans la figure humaine, autre chose que le visage. On poussa le ridicule jusqu'à habiller le Christ sur la croix! Le vêtement qu'on lui donna fut écourté de plus en plus, jusqu'à devenir un simple caleçon. De ce caleçon, les artistes de la Renaissance ont fait la ceinture flottante, dont l'usage s'est conservé. En certaines villes d'Espagne et d'Italie, on voit encore, dans les églises, des christs en cire qu'on change de vêtements suivant les solennités.

La Renaissance ne fut pas bigote. Dans les sujets chrétiens, elle montra tout ce qu'elle put en fait de nu chez le Christ, chez la Vierge, chez les anges, chez les martyrs. Fra Bartolomeo peignit un *Saint Sébastien* dépouillé de ses vêtements et si beau de formes, que jamais saint n'attira plus de dévotes. Michel-Ange prodigua les nudités dans son *Jugement dernier :* bien qu'elles n'eussent rien de provoquant, un pape, Paul IV, en fut scandalisé, et chargea Daniel de Volterre de les couvrir de draperies. Daniel accepta cette mission, mais il en fut puni par le surnom de *braghettone* (faiseur de brayettes), que lui donnèrent ses contemporains. Ce fut surtout dans les sujets mythologiques que les artistes de la Renaissance usèrent et abusèrent du nu. Le doux et tendre Raphaël exécuta des peintures d'un décolleté à rendre jaloux les anciens : ses décorations de la salle de bains du cardinal Bibbiena sont des chefs-d'œuvre de grâce voluptueuse. Il est peu probable que le siècle où de pareilles compositions furent exécutées pour un cardinal eût pu avoir l'idée de la *feuille de vigne.*

Poursuivons nos recherches.

Au XVII[e] siècle, en France comme en Italie, on eut le goût des larges draperies, des vêtements somptueux, mais on ne recula pas, à l'occasion, devant les nudités. Le parc de Versailles, les jardins de Trianon, de Marly se peuplèrent de statues dont plusieurs étaient nues, nues comme le héros d'Alfred de Musset. L'austère M[me] de Maintenon ne lança contre elles aucun décret de proscription.

Ce fut au XVIII[e] siècle, sous le règne du plus corrompu des monarques, que nous voyons enfin s'épanouir la *feuille de vigne.* La femme légitime de l'amant de la Dubarry, cédant aux instances de son confesseur, ordonna d'employer cet ingénieux appendice pour couvrir les statues du parc de Versailles. Une dame de la cour, les voyant ainsi habillées pour la première fois, manifesta son étonnement par un mot licencieux qui eut un grand succès. Cette répartie prouva qu'avec la *feuille de vigne* on obtient précisément le contraire de ce qu'on cherche, c'est-à-dire qu'on attire l'attention, qu'on éveille la curiosité et qu'on amène les pensées et les paroles qu'on voulait éviter.

La Révolution balaya les *feuilles de vigne*, comme tant d'autres arlequinades et tant d'autres inepties. La Restauration voulut la rétablir, mais elle en fut empêchée par les railleries du public. Sous Louis-Philippe, nouvelle tentative : on mit des *feuilles de vigne* au *Spartacus* de Foyatier, au *Laboureur* de Lemaire et à d'autres statues du jardin des Tuileries. Cette fois, ce fut le journalisme qui fit justice de cette malencontreuse innovation. Le *Journal des artistes* traita la question avec une verve spirituelle. « Quoi! s'écria-t-il, appliquer un cataplasme sur les parties viriles des statues pour soustraire honnêtement ces parties à la vue du public; les empaqueter dans du plâtre gâché, afin de satisfaire la pudibonde sollicitude qui doit veiller, dit-on, sur les jeunes regards! quelle bévue! Et en ridiculisant ainsi les beaux-arts, les rénovateurs de cette vieillerie monastique, de cette momerie de pensionnat, se ridiculisent eux-mêmes. Il y a cent ans, une bigote faisait son signe de croix lorsqu'elle passait près d'une comédienne; en ce temps-là, cette bigote jouait aussi sa petite comédie de bon ton. Mais aujourd'hui, faire de la chasteté à l'aide d'un emplâtre! Dire niaisement : cachez-moi ceci et cela! tout ce marbre est trop nu; couvrez-en l'indécence!... Quelle ignorance des idées publiques! quelle prétention à imposer des routines qui font pitié et qu'on méprise soi-même! Dieu, dans sa sagesse, a créé toutes nos facultés. Ne pas comprendre cette sagesse est littéralement un péché; mais cacher, comme par dédain, les images qui retracent l'œuvre de la divinité, c'est un délit, une insulte à sa majesté, car tout ce qu'elle a fait est bon; l'œuvre de l'homme seule est mauvaise. La pensée d'une *feuille* adhérente comme un polype au sexe d'une statue est plus indécente que toutes les pensées des grivois et des rieurs cyniques. Ceux-ci, pour faire de l'esprit, disaient bien quelques mots en passant devant certaines statues; mais ce nu même, cette simple nature leur imposent et abrégent leurs plates gentillesses. Aujourd'hui, en présence des feuilles de plâtre, en face de ces dégoûtants contre-sens, que des enfants peuvent même prendre pour quelque horreur anatomique, bien d'autres mots se répètent. La plus simple des questions qu'on entend faire à tout instant est celle-ci : « Maman, qu'est-ce qu'il a donc?... — Taisez-vous, mademoiselle, cela ne vous regarde pas... » Et voilà la maman et la petite fille bien avancées. »

Le second Empire — cela n'étonnera personne, car la pudeur de ces gens-là est bien connue — fit emplâtrer de nouveau les statues du jardin des Tuileries.

— Art milit. *Feuille de route.* La *feuille de route* est aux militaires ce qu'était autrefois le passe-port pour les civils. Elle contient un état signalétique du porteur et a pour objet, tout en le maintenant sous la surveillance de l'autorité compétente, de lui faciliter l'exercice des droits qu'il tient de son grade ou de sa position. Les militaires en voyage ne sont pas les seuls porteurs de *feuilles de route.* Certains fonctionnaires *assimilés* jouissent des prérogatives attachées à cette espèce de passe-port. Ajoutons que le nombre en est restreint, et que cette assimilation est tout à fait rationnelle. Ce seront, suivant les cas, des médecins civils ou des ouvriers civils requis, des employés attachés à un corps expéditionnaire, etc. Les avantages attachés à la *feuille de route* consistent en réduction de certains tarifs et en indemnités proportionnées au grade. Les militaires, et les marins, que nous ne devons pas omettre, puisqu'ils ont droit aussi à la *feuille de route*, ne payent que quart de place dans les chemins de fer. Certains services publics leur ont accordé la même réduction. Il faut, pour que l'ayant droit jouisse de cette réduction, qu'il présente sa *feuille de route* en règle et dûment visée, et qu'il soit en uniforme. Mais cette dernière obligation est purement théorique, et les administrations ferment volontiers les yeux à cet égard. La régularité de la *feuille de route* est seule

réellement indispensable. Au premier avantage, nous l'avons dit, s'en joint un autre, le droit aux indemnités de route. Tout militaire qui voyage dans des conditions normales de service a droit à des frais de déplacement proportionnés à son grade, et qu'il peut toucher dans les villes où est établie une intendance ou une sous-intendance, à l'aide de sa *feuille de route.* Cette pièce devient donc, entre ses mains, la preuve de son identité, la justification de ses droits. Sur la simple présentation, et tant que la régularité n'est pas mise en doute, les comptables militaires ne peuvent se refuser au payement des sommes indiquées par les énonciations de la *feuille de route.*

On voit déjà quels sont les avantages qui résultent, pour l'administration et pour le porteur, de cette pièce importante. Pour l'administration, surveillance facile des militaires isolés, constatation simple et commode de leur identité, comptabilité toute tracée d'avance, sans erreurs possibles, économie pour le transport et l'entretien, dans les villes de passage, des militaires en voyage; — pour le porteur, sécurité de la route, certitude de trouver gîte et nourriture, économie de frais de transport, si le transport est à sa charge (en permission, par exemple), enfin assurance de toucher, sans être connu, sans avoir à justifier de son identité, les frais de voyage qui lui sont alloués.

On comprend facilement que tous ces avantages n'ont pas été sans éveiller la cupidité et sans ouvrir une voie nouvelle à la fraude. Sans être bien fréquentes, les altérations des énonciations contenues dans une *feuille de route*, les falsifications étaient trop faciles pour ne pas attirer l'attention du législateur. Le code pénal a donc dû prévoir cette variété de faux et formuler une pénalité assez sévère pour prévenir un crime qui, non-seulement contenait une grave infraction à la loi, mais encore pouvait léser, dans une proportion indéterminée, les intérêts du Trésor. De cette double conséquence dérive la distinction établie par le législateur. Il s'est, en effet, demandé quel mobile pouvait guider le coupable. Est-ce le désir de se soustraire à la surveillance de l'autorité? Il y a là, certainement, une infraction punissable. Un déserteur, poursuivi par la gendarmerie, fabrique une fausse *feuille de route*, et, à l'aide de ce document, en apparence authentique et légal, se soustrait aux recherches. Sans doute aucun, il a commis un faux, et la loi ne saurait excuser sa faute. Mais le motif qui l'a déterminé à commettre ce faux n'a rien de criminel. On sait, en effet, que les efforts d'un accusé reconnu coupable plus tard, pour éviter les poursuites dont il est l'objet, n'aggravent en rien sa position. Par un sentiment d'humanité dont on ne saurait le blâmer, le législateur n'a pas voulu que cette fuite, due au sentiment, inné chez l'homme, de la conservation, devînt une circonstance aggravante. Certes, la société a été plus gravement atteinte, le péril a augmenté pour elle; car n'est-on pas en droit de tout appréhender d'un individu traqué comme une fête fauve, et qui peut voir un moyen de salut dans un nouveau crime, la suppression d'un témoin, par exemple? Les recherches, toujours onéreuses pour la justice, accroissent le dommage causé par le fait inculpé; et cependant, le législateur n'a pas voulu incriminer cette fuite. Tout en armant la justice d'un pouvoir formidable pour la découverte de l'accusé, il semble avoir voulu équilibrer les chances de lutte en lui disant : « Cachez-vous bien; qu'on vous trouve aujourd'hui ou dans un an, je ne serai pas plus sévère, » et en ajoutant, ce qui est une prime à l'adresse : « Cachez-vous longtemps, dix ans, par exemple, et, à moins qu'un arrêt définitif n'ait été rendu contre vous et n'augmente le temps de votre retraite, vous pouvez vous montrer au grand jour et invoquer à votre bénéfice, à défaut de votre innocence, la prescription, qui est l'innocence à longue échéance. » Donc la falsification d'une *feuille de route*, quand elle n'a pour but que de soustraire le coupable à la surveillance de l'autorité, constitue une infraction punissable, mais relativement légère.

Il n'en est pas de même si le coupable a voulu se faire attribuer, à l'aide de ce faux passe-port, des sommes auxquelles il n'avait aucun droit, ou une somme plus élevée que celle que comportait son grade veritable. Dans ce cas, la manœuvre frauduleuse s'aggrave par la criminalité même du but à atteindre. Le faux a eu pour mobile un vol, et de simple délit, l'article 156 en fait un crime justiciable d'une cour d'assises et passible d'une peine afflictive et infamante.

Il résulte, de tout ce que nous venons de dire, que la falsification d'une *feuille de route* comporte deux incriminations distinctes, et dont le véritable caractère tient au mobile qui a dirigé le coupable.

En admettant que le faux ait eu pour but de soustraire l'agent à la surveillance de l'autorité, trois conditions sont nécessaires pour établir la culpabilité : 1° altération matérielle de la *feuille;* 2° intention de tromper la surveillance; 3° possibilité d'atteindre ce but à l'aide de l'altération. Ces trois conditions sont essentielles. Il faut cependant établir nettement ce qui constitue l'altération matérielle. Ce fait peut se produire de plusieurs manières : une rature, un chiffre surchargé, un faux nom pour le porteur, la fausse signature de l'autorité, toutes les circonstances enfin qui peuvent altérer la sincérité de l'acte, constituent l'altération matérielle. La cour de cassation a été plus loin, et, par arrêt du 15 décembre 1849, elle a jugé que le fait d'avoir déchiré le coin d'une *feuille de route* qui portait une indication destinée à faciliter la surveillance dont est chargée l'autorité militaire, constituait l'*altération matérielle*, prévue et punie par l'article 156 du code pénal. La seconde condition (intention de tromper la surveillance) s'appuie sur des motifs non moins graves. Il ne faut pas, en effet, qu'un fait accidentel ou dénué d'intention coupable puisse donner lieu à une condamnalion que rien ne pourrait justifier. Les *feuilles de route* sont délivrées à des gens parfois illettrés, et, sans blesser l'amour-propre de notre armée, il est permis de dire que tous les militaires ne se font pas une idée bien nette de ce que représente une *feuille de route.* Une déchirure inoffensive, une addition de mots inutiles, mais sans portée possible, et surtout faite sans intention coupable, ne pourront jamais constituer le délit dont nous nous occupons. Enfin, la troisième condition, qui veut que l'altération ait pu soustraire le coupable à la surveillance de l'autorité, n'est pas moins essentielle que les deux premières. En effet, que punit la loi, dans ce cas? Ce n'est pas l'intention d'éviter les recherches et les poursuites, c'est le fait de les avoir déjouées à l'aide d'une fraude qui devait forcément tromper l'autorité et paralyser son action. Mais si le moyen frauduleux employé est tellement grossier que l'autorité ne puisse pas s'y tromper; si la nature de l'altération est telle que le but soit impossible à atteindre, bien que l'intention de tromper soit bien établie, le fait ne constituera lui-même aucune infraction punissable. Supposez un soldat dont le congé est expiré depuis plusieurs jours, et qui, pour échapper aux investigations de la gendarmerie, ajouterait de sa main, sur sa *feuille de route*, signée de la main du général commandant la division, de l'intendant, de son colonel, du capitaine-trésorier, une prolongation de congé signée du caporal qui commande son escouade. Certes, nulle autorité, en France, nul gendarme ne s'arrêterait une seconde à cette « prolongation de congé. » Il n'y aurait, dans cette addition, rien qui pût tromper la surveillance. Il n'y aurait pas cette *possibilité* de tromper qu'exige l'article 156. Le soldat ne pourrait être recherché pour falsification d'une *feuille de route*, parce que, bien qu'il y eût, 1° altération de la *feuille de route;* 2° intention de tromper la surveillance, il manquerait la troisième condition, sans laquelle les deux autres restent impuissantes à atteindre le but. Est-ce à dire que ce fait, qui indique, en somme, une intention de mal faire, une sorte de perversité maladroite, mais évidente, restera complétement impuni? Non pas. Et, comme exemple, prenons le soldat dont nous venons de parler. Il est en désertion. Arrêté, il ne sera pas accusé de falsification de *feuille de route*, mais les manœuvres dont il aura entouré le délit principal aggraveront sa situation et deviendront, aux yeux des juges, de nouveaux éléments de culpabilité.

Il nous reste à examiner le cas où la falsification a eu pour but de se faire déliver une somme par l'État. Il importe de remarquer d'abord que, pour qu'il y ait crime, il faut, outre les conditions constitutives dont nous venons de parler, que les sommes perçues l'aient été indûment. En effet, la falsification qui aurait eu pour but de faire attribuer au coupable une somme qui lui appartenait effectivement et qui lui était actuellement due, ne serait pas punissable, aux termes du paragraphe 3 de l'article 156. Il est donc nécessaire que la falsification ait eu pour but et pour résultat d'obtenir de l'Etat une somme qui n'était pas due. L'article 157 du code pénal complète la théorie de l'article 156, en comprenant dans la même qualification le fait de s'être fait délivrer par l'officier public (c'est-à-dire l'autorité compétente) une *feuille de route* sous un nom supposé. Il n'était pas inutile de déterminer cette infraction. Il n'y a là, en effet, aucune altération matérielle; l'acte est parfaitement régulier, sauf la base même de l'acte, c'est-à-dire l'identité de l'impétrant. Mais, en parlant du *nom*, le législateur n'a pas parlé de la *qualité.* Faut-il en conclure qu'un individu qui se fait délivrer par l'autorité compétente, sous son vrai nom, mais en se donnant la qualité d'officier, qu'il n'a pas, une *feuille de route* qui lui donne droit à certains frais de route ou indemnités, ne commet pas le crime de faux? Non. Et la cour de cassation, par un arrêt très-bien motivé, du 21 avril 1808, a nettement résolu cette question, en décidant, avant la promulgation du code, que le fait de prendre devant un officier public une qualité fausse pour se faire attribuer des émoluments indus entraînait les peines applicables au faux. Une dernière question résolue par la pratique : l'usage d'une *feuille de route* régulière appartenant à un tiers ne constitue de délit que si le porteur s'en est servi pour s'approprier des sommes qui ne lui étaient pas dues. Ce fait rentre alors dans les cas d'escroquerie.

Le législateur a varié les peines suivant les degrés de culpabilité que nous avons indiqués. Ainsi, tandis que le faux qui n'a pour but que d'échapper à la surveillance est puni d'un an à cinq ans d'emprisonnement, le même faux est puni du bannissement, si le Trésor a payé au porteur une somme qui n'était pas due ou qui excédait celle qui était due, dans le cas où cette somme est inférieure à 100 francs, et du bannissement, si elle est de 100 francs ou au-dessus.

L'article 158 du code pénal prévoit le cas de complicité de la part de l'autorité qui a délivré une fausse *feuille de route.* Mais cette complicité doit réunir les conditions suivantes : 1° compétence du fonctionnaire qui délivre la *feuille.* Il faut, en effet, que son acte ait été valable et ait pu produire un effet. 2° Conscience du délit qu'il commet; ce qui revient à dire que si la *feuille* a été donnée sous un nom supposé, le fonctionnaire devait savoir, au moment de la délivrance, qu'il y avait supposition de nom. Il ne suffirait pas qu'il y ait eu de sa part négligence de s'assurer de l'identité de l'impétrant; il est nécessaire qu'il ait eu conscience de la criminalité de l'acte. La peine qui frappe le fonctionnaire complice varie comme celle qui atteint le porteur. Si la *feuille de route* n'a été falsifiée que pour tromper la surveillance, le fonctionnaire sera puni du bannissement, de la reclusion, s'il a été délivré, à l'aide de cette *feuille* falsifiée, des sommes inférieures à 100 francs, et des travaux forcés à temps, si cette somme est atteinte ou excédée. On remarquera que la peine est, à culpabilité égale, toujours plus élevée d'un degré pour le fonctionnaire. C'est l'application du principe qui veut que les crimes commis par les dépositaires de la puissance publique revêtent un caractère de gravité plus grande en raison de la confiance dont ils sont forcément investis.

— Jurispr. *Feuilles volantes.* La loi défend de rédiger certains actes sur des *feuilles volantes.* Ainsi, d'après l'article 52 du code Napoléon, toute inscription des actes de l'état civil faite sur une *feuille volante* et autrement que sur des registres à ce destinés donne lieu à dommages-intérêts pour les parties, sans préjudice des peines portées au code pénal. Ce fait est considéré comme un délit puni d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus, et d'une amende de 16 francs à 200 francs.

Il est également défendu d'inscrire sur une *feuille volante* la reconnaissance d'un enfant naturel. Toutefois, par arrêt du 19 août 1824, la cour de Metz a décidé que cette reconnaissance est valable, quoiqu'elle n'ait été inscrite sur aucun registre, mais consignée seulement sur une simple *feuille*, en un seul original remis depuis à la mère de l'enfant, alors surtout que cet acte a été déposé chez un notaire et qu'aucune altération n'est alléguée.

D'autres actes, au contraire, ne peuvent être consignés sur un registre et sont rédigés sur des *feuilles volantes*, les actes de notaire, par exemple.

Les écritures non signées qui se trouvent sur une *feuille volante*, sans être ni à la suite, ni en marge, ni au dos d'un acte authentique, ne font aucune foi par elles-mêmes; elles peuvent servir cependant de commencement de preuve par écrit.

Les écritures tendent à libérer ou à obliger. Celles qui tendent à libération, telles que des quittances écrites de la main du créancier, non signées, qui se trouvent entre les mains du débiteur, ne prouvent point le payement; car, dans l'usage, le créancier signe la quittance qu'il donne à son débiteur. Pothier et Toullier disent avec raison que, lorsque cette quittance n'est pas signée, on doit supposer qu'elle a été donnée au débiteur avant le payement, par exemple comme un simple modèle, afin que le débiteur examinât s'il approuverait la forme dans laquelle elle est conçue, et que le créancier a attendu d'être desintéressé pour la signer. Si cependant la quittance est datée de manière que la signature seule y manque, si elle est toute simple, s'il n'y a pas eu besoin de faire un modèle, si enfin il paraît n'exister aucun motif pour lequel cette quittance ait pu parvenir au débiteur avant le payement, on doit supposer que la signature a été omise par un simple oubli; elle doit donc alors faire preuve du payement, surtout si on y ajoute le serment supplétoire du débiteur. Néanmoins, cette décision de Pothier ne doit être admise par les juges que lorsqu'il existe, conformément à l'article 1353 du code civil, des présomptions graves, précises et concordantes.

La cour de cassation a jugé (arrêt du 9 novembre 1842) qu'une note sur une *feuille volante* trouvée lors de l'inventaire après le décès du créancier, et de laquelle il résulterait que celui-ci a reçu un à-compte sur sa créance, ne pourrait, quand elle n'a point été écrite de sa main, mais de celle de l'un des débiteurs, avoir la force de preuve que l'article 1331 du code civil attache aux registres et papiers domestiques, alors même qu'il en aurait été fait mention dans l'inventaire sur le demande du débiteur et sans opposition. Le même arrêt a décidé également qu'une pareille note ne peut non plus être opposée par l'un ou l'autre des débiteurs comme commencement de preuve par écrit du payement; que, dès lors, si chacun des payements qu'elle mentionne s'élève au-dessus de 150 francs, on ne saurait admettre que des présomptions légales pour en justifier l'existence.

Quant aux écritures non signées sur des *feuilles volantes* qui tendent à obliger la personne qui les a écrites, par exemple une promesse, un acte de vente, bien qu'elles se trouvent entre les mains de celui envers qui l'obligation devait être contractée, elles ne prouvent néanmoins nullement, contre la personne qui les a écrites, que l'obligation a été réellement contractée; elles ne passent que pour de simples projets qui n'ont point eu d'exécution.

Suivant Pothier et Toullier, on ne comprend point dans l'expression de *registres* et *papiers domestiques* les *feuilles volantes* signées ou non signées trouvées à la mort du défunt, celles-ci n'ayant point la même stabilité que les registres ou livres sur lesquels une personne inscrit ses affaires domestiques.

— Art vétér. *Feuille de sauge.* Cet instrument, employé seulement dans la chirurgie des animaux, est une espèce de bistouri à lame fixe, servant surtout à inciser les tissus qui offrent de la résistance, comme la corne, les cartilages, les os, etc., d'où son emploi particulier pour les opérations de pied. Il est toutefois utilisé dans un assez grand nombre de circonstances pour être placé parmi les instruments d'un usage général. La lame de cet instrument est toujours courbée sur plat, et peut affecter, suivant la disposition de la partie tranchante, trois formes principales, savoir : la *feuille de sauge* double et les deux *feuilles de sauge* simples à droite et à gauche. La *feuille de sauge* double ou à double tranchant porte une lame de 5 à 6 centimètres de long sur environ 2 de large à sa partie moyenne. Elle présente dans son milieu, et sur chaque face, une arête qui se continue du talon à la pointe et sépare la lame en deux tranchants égaux. La courbure des tranchants forme un arc de cercle presque régulier. La *feuille de sauge* simple ou à un seul tranchant a une lame qui ressemble beaucoup, par la courbure du tranchant, à la lame d'un bistouri convexe; elle se termine seulement un peu plus en pointe vers l'extrémité; le dos est arrondi. Vers sa partie la plus large, cette lame mesure environ 10 à 12 millimètres d'un bord à l'autre. A cause de la courbure sur plat et de l'immobilité de la lame, cet instrument ne peut pas indistinctement agir dans tous les sens; il faut l'avoir en double, l'un avec le tranchant d'un côté, l'autre avec le tranchant sur le bord opposé, ce qui constitue la *feuille de sauge* à droite et la *feuille de sauge* à gauche. La courbure sur plat est à peu près la même pour les diverses *feuilles de sauge;* pour la *feuille de sauge* double, la pointe est moins relevée et la courbe est plus douce que pour les simples. Le manche est semblable pour les trois variétés; il a 10 à 12 centimètres de long, est légèrement aplati dans le sens du plat de la lame et est taillé à huit pans. On le fait en buis, en corne, en ivoire, etc. L'essentiel est que l'on emploie une substance lisse, facile à polir et à nettoyer. Les trois *feuilles de sauge* sont presque toujours réunies ensemble, afin de pouvoir, suivant les circonstances, opérer dans toutes les directions; car souvent la même opération en réclame l'emploi successif.

Feuilles d'automne (LES), recueil de poésies lyriques, par Victor Hugo. Ce livre, qui parut en 1831, au lendemain d'une révolution, ne se ressent nullement de l'époque à laquelle il a vu le jour. Le poëte des *Feuilles d'automne* est le poëte de la famille, des joies et des douleurs domestiques, des souvenirs du foyer paternel. C'est certainement l'ouvrage où l'auteur s'est montré le plus vrai et le plus lui-même. Il faudrait citer tous les morceaux de ce recueil : *Souvenirs d'enfance*, la *Prière pour tous*, etc. Transcrivons ici quelques vers du *Dédain :*

Qui peut savoir combien de jalouses pensées,
De haines, par l'envie en tout lieu ramassées,
De sourds ressentiments, d'inimitiés sans frein,
D'orages à courber les plus sublimes têtes,
Combien de passions, de fureurs, de tempêtes
Grondent autour de toi, jeune homme au front [serein?

. . . .

Quand il veut, vos flambeaux, sublimes auréoles
Dont vous illuminez vos temples, vos idoles,
Vos dieux, votre foyer,
Phares éblouissants, clartés universelles,
Pâlissent à l'éclat des moindres étincelles
Du pied de son coursier!

Voici ce que Victor Hugo lui-même a écrit à propos des *Feuilles d'automne.* Mieux que nous il va vous dire quels sentiments ont inspiré son livre. « Qu'est-ce, d'ailleurs, que ces pages qu'il livre ainsi, au hasard, au premier vent qui en voudra? Des feuilles tombées, des feuilles mortes, comme toutes feuilles d'automne. Ce n'est point là de la poésie de tumulte et de bruit; ce sont des vers sereins et paisibles comme tout le monde en fait ou en rêve, des vers de famille, du foyer domestique, de la vie privée; des vers de l'intérieur de l'âme... Ce sont enfin, sur la vanité des projets et des espérances, sur l'amour à vingt ans, sur l'amour à trente ans, sur ce qu'il y a de triste dans le bonheur, sur cette infinité de choses douloureuses dont se composent nos années, ce sont de ces élégies comme le cœur du poëte en laisse sans cesse écouler par toutes les fêlures que lui font les secousses de la vie. »

« Noble tentative avortée, a écrit G. Planche avec une sévérité outrée, à propos des *Feuilles d'automne;* réhabiliter la pensée et réduire le vocabulaire à son rôle... Louons son

courage et son espérance, quoiqu'il n'ait pas atteint le but... Les pensées sont traduites dans une langue obscure dont on cherche vainement la clef. C'est un châtiment; il avait négligé les idées : elles n'ont plus voulu l'accueillir. Intention vraie, exécution incomplète. Impuissant à recueillir les révélations de sa conscience, comment deviendrait-il l'écho du passé? Ce volume explique les romans et les drames de Victor Hugo. »

Nous empruntons à M. Nettement l'appréciation sympathique qu'il a faite de ce recueil dans son *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*. « M. Victor Hugo, dit-il, dont la langue poétique avait revêtu, dans les *Orientales*, sa forme la plus parfaite, venait d'atteindre cette époque de la vie où, arrivé au faîte de la montée des années, l'homme s'arrête un moment avant de redescendre la pente opposée; il a encore trop à regarder autour de lui et derrière lui, pour regarder déjà devant lui ce triste but de toute vie humaine. Sans doute il ne remplit pas le programme un peu fastueux écrit au frontispice de son œuvre, destinée à chanter les joies de la famille et à enseigner à l'humanité les lois qui la régissent et la destinée qui lui est assignée; mais il y a cependant un accent de vérité dans cette poésie, parce que le poëte chante ce qu'il a senti, ce qu'il a vu, ce qu'il aime : sa femme, cher et doux ornement de son foyer, ses enfants à la tête blonde, les frais paysages dont les horizons fuient devant son regard, les sentiers embaumés des fleurs qu'il a cueillies, les arbres à l'ombre desquels il a rêvé, la montagne derrière laquelle il a vu se coucher le soleil. Le charme de ce volume des *Feuilles d'automne*, c'est d'avoir été écrit par un mari, par un père, par un amant de la nature, qui est un grand poëte, avec la vivacité de ses impressions réelles, l'énergie vivante de ses souvenirs. Le poëte l'a dit lui-même : le cœur humain est comme la terre; on peut semer, on peut planter, on peut bâtir ce qu'on veut à sa surface; mais il n'en continuera pas moins à produire ses verdures, ses fleurs, ses fruits naturels; jamais pioches ni sondes ne le troubleront à certaines profondeurs; de même qu'elle est toujours la terre, il sera toujours le cœur humain. Ce qu'il y a de plus poétique dans les *Feuilles d'automne*, c'est donc ce qu'il y a de plus vrai, ce qui sort le plus directement du cœur humain, l'accent du père de famille chantant les joies du foyer, l'extase du jeune homme devant la beauté chaste et pure, le sentiment reconnaissant du fils, le recueillement d'un cœur qui oublie un moment qu'il n'est plus chrétien devant les œuvres de Dieu, où brille un reflet de sa bonté et de sa grandeur. »

Feuille (LA). Une infinité de journaux ont été publiés sous ce titre, et naturellement avec un complément indiquant leur spécialité, ou littéraire, ou politique, ou simplement locale. Nous avons eu des feuilles de toutes les espèces, sans compter, bien entendu, les feuilles-de chou, qui ne sont pas les moins nombreuses; nous n'indiquerons ici que celles qui offrent quelque intérêt.

La *Feuille du bureau d'adresses*, commencée en 1633, deux années après la *Gazette* de Renaudot, est intéressante à mentionner, parce que c'est un des premiers journaux français, et que, pour le fond, c'était absolument nos *Petites affiches*.

La *Feuille nécessaire*, par Boudier de Villemest et Soret (1759), parut pendant une année. C'était un bulletin fort intéressant des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie. On y voit naître ce que nous nommons *aujourd'hui la réclame. En effet, sous pré*texte d'industrie, on y préconise chaleureusement certains bonnets à la canadienne, des mouches, des pâtés, des poulardes farcies, des dindons à la gâtinaise, etc.

La *Feuille sans titre* (Liége, 1777, 334 numéros), journal quotidien et littéraire, calqué sur le *Journal de Paris*, dont il reproduisait les principaux articles.

La *Feuille politique*, par Le Scène Desmaisons (juin-juillet 1789, 22 numéros in-8o).

La *Feuille du jour*, par Parisot (1er décembre 1790-10 août 1792, 11 vol. in-8o). C'était un journal royaliste, mais mal vu des royalistes purs, parce qu'il était modéré et plutôt constitutionnel qu'absolutiste.

La *Feuille villageoise* (30 septembre 1790-23 thermidor an III), journal hebdomadaire, rédigé par Cerutti, Rabaut Saint-Étienne, Grouvelle et Ginguené. Cette publication avait pour but d'éclairer les habitants des campagnes, de faire leur éducation politique et de les initier aux principes de la Révolution. Elle était d'ailleurs fort modérée, et dans la nuance du royalisme constitutionnel. C'était une sorte d'encyclopédie ou plutôt de *magazine* dans le genre anglais, contenant, avec des généralités politiques et le résumé des faits, tout ce qui pouvait intéresser les classes agricoles. Son succès fut très-brillant et se maintint pendant toute la durée de son existence. Mme de Genlis y collabora, ainsi que Kersaint, Lanthénas, Lequinio, François de Neufchâteau, etc. Après la mort de Cerutti (3 février 1792), la direction passa à Grouvelle, puis, quand celui-ci eut été nommé ambassadeur à Copenhague, à Ginguené, qui tous deux donnèrent à la *Feuille villageoise* un caractère plus tranché et une couleur décidément républicaine, mais dans l'esprit girondin.

La *Feuille villageoise* jouit bientôt d'un grand crédit auprès du peuple. Elle paraissait toutes les semaines en fascicules de 18 pages in-12, et l'abonnement était de 7 livres 14 sous par an. Le ton de ce journal contraste heureusement avec celui de la plupart des publications périodiques de l'époque; il s'en exhale nous ne savons quel parfum rustique qui justifie bien le titre de la publication. Cette bonhomie, pleine de distinction et de finesse, se retrouva plus tard dans les pamphlets de Paul-Louis Courier.

La *Feuille de Paris* (18 août 1792) prit, à partir du 29 frimaire an II, le titre du *Sans-culotte observateur*, et parut encore quelques mois.

La *Feuille du matin* (novembre 1792-avril 1793), journal royaliste.

La *Feuille du salut public*, par Rousselin (juillet 1793-ventôse an III, 609 numéros in-4o), parut sous le titre de *Feuille de la République* à partir du 14 germinal an II. C'était un journal révolutionnaire.

La *Feuille parisienne*, politique et littéraire (1815-1817), fut absorbée par le *Journal des villes et des campagnes*, puis reparut pendant un mois en 1828.

La *Feuille du peuple* (janvier 1849-novembre 1851), comptait au nombre de ses rédacteurs Félix Pyat, Babaud-Laribière et plusieurs autres représentants du peuple appartenant à la Montagne.

La *Feuille du village* (25 octobre 1849-5 décembre 1851), rédacteur en chef P. Joigneaux, qui s'efforça de mettre ses idées démocratiques et son langage à la portée des paysans, au milieu desquels il avait d'ailleurs presque constamment vécu. Ce journal, qui paraissait chaque semaine et qui propageait les idées républicaines les plus saines et les plus pures, fut un des plus intéressants et des plus originaux parmi tous ceux que la République de février fit éclore. Il fut supprimé lors du coup d'État du 2 décembre. Il a reparu sous le même titre depuis la chute du second Empire, et ses opinions n'ont pas varié.

On trouve encore, dans l'excellente *Bibliographie de la presse*, de M. Eug. Hatin, un grand nombre d'autres *Feuilles*, mais qui n'ont qu'un intérêt purement bibliographique, et que nous ne jugeons pas utile de mentionner ici.

Feuille et le serment (LA), romance, paroles de P. Rosem, musique de Léopold Amat. Cette romance obtint un grand succès dans les salons, où le compositeur, chanteur agréable, l'interprétait avec infiniment de goût. Amat, dont le nom est presque ignoré de la génération musicale actuelle, a écrit quantité de pages remarquables, notamment la *Légende du grand étang*, et a borné son ambition à noter des compositions agréables et seulement jolies, quand il aurait pu aspirer aux honneurs d'un libretto sur une de nos scènes lyriques. Il n'est pas de recueil de romances qui ne contienne la gracieuse mélodie que nous transcrivons, et cette vogue persistante n'est que justice.

1er COUPLET. *Allegretto.*

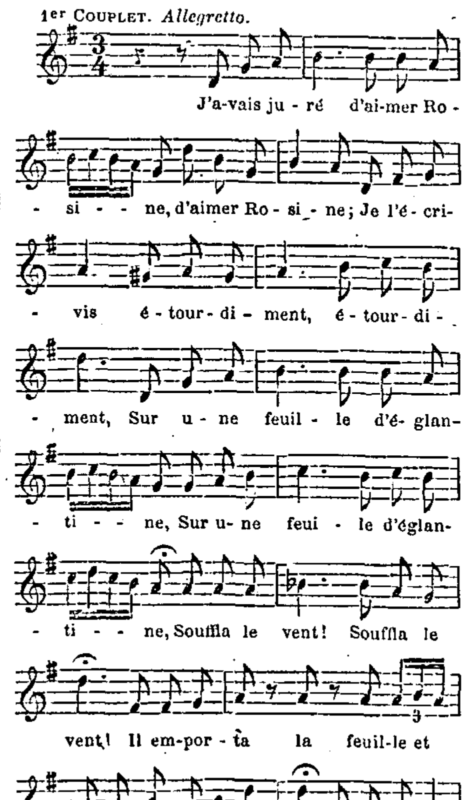

DEUXIÈME COUPLET.

J'étais aimé de Madeleine,
De Madeleine,
Qui le jurait en m'écrivant,
En m'écrivant,
Sur une feuille de verveine (*bis*).
Souffla le vent! (*bis*).
Il emporta la feuille et le serment,
Et le serment!
Il emporta la feuille et le serment.

TROISIÈME COUPLET.

Rosine à moi revint, fidèle,
Revint, fidèle,
Me consoler tout doucement,
Tout doucement.
Je n'avais plus d'espoir en elle (*bis*).
Souffla le vent! (*bis*).
Il rapporta la feuille et mon serment,
Et mon serment.
Il rapporta la feuille et mon serment.

QUATRIÈME COUPLET.

Pour que jamais il ne s'envole,
Il ne s'envole,
Je l'ai gravé profondément,
Profondément,
Et dans mon cœur, et sur un saule (*bis*).
Souffla le vent! (*bis*).
A lui la feuille, et pour moi le serment!
Oui, le serment!
A lui la feuille, et pour moi le serment!

FEUILLÉ, ÉE adj. (feu-llé; *ll* mll. — rad. *feuille*). Fourni, garni de feuilles : *Branches* FEUILLÉES. *Bosquet* FEUILLÉ. *La hulotte se fourre dans le taillis le plus épais ou sur les arbres les plus* FEUILLÉS. (Buff.) *Diverses plantes, qui conservent toujours leur verdure, dédommagent le Norvégien de la rareté des arbres* FEUILLÉS. (Ph. Lebas.)

— Blas. Se dit des plantes dont les feuilles sont d'un émail particulier, des fleurs et des fruits qui ont des feuilles contre leur ordinaire : *De Thumery : D'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre tulipes* FEUILLÉES *et tigées de sinople.*

— Archit. *Colonne feuillée*, Colonne ornée de feuilles sculptées.

— B.-arts. s. m. Manière de rendre, dans les arts du dessin, le feuillage des arbres, selon leur essence : *Le* FEUILLÉ *est un objet important de l'art du paysagiste.* (Boutard.) *L'étude de la botanique me semble utile au paysagiste, quand ce ne serait que pour apprendre le* FEUILLÉ. (Chateaub.)

FEUILLÉE s. f. (feu-llé; *ll* mll. — rad. *feuille*). Feuillage d'un ou de plusieurs arbres; abri, couvert de feuillage : *La verte* FEUILLÉE. *Danser sous la* FEUILLÉE.

— Agric. Récolte des feuilles des arbres ou des plantes : *Faire la* FEUILLÉE *pour les vers à soie, pour les bestiaux.*

— Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des nandhirobées ou de celle des cucurbitacées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Amérique équatoriale, et dédié au P. Feuillée, voyageur du XVIIe siècle.

— **Épithètes.** Verte, verdoyante, fraîche, tendre, douce, épaisse, touffue, sombre, obscure, tranquille, silencieuse, agréable, charmante, hospitalière, discrète, odorante, embaumée, parfumée, mobile, agitée.

— **Encycl.** Bot. V. NANDHIROBE.

FEUILLÉE, bourg et commune de France (Finistère), cant. de Huelgoat, arrond. et à 34 kilom. N.-O. de Châteaulin, sur des pentes arides ou couvertes de bruyères; pop. aggl., 474 hab. — pop. tot., 2,063 hab. Mines de plomb; tourbières. Commerce de moutons.

FEUILLÉE (Louis). V. FEUILLET.

FEUILLE-MORTE adj. Qui est de la couleur jaune brun des feuilles sèches : *Une robe* FEUILLE-MORTE. *Des passements* FEUILLE-MORTE. *Les feuilles qui tombent sont* FEUILLE-MORTE; *mais celles qui tiennent encore sont vertes.* (Mme de Sév.)

— s. m. Couleur feuille-morte : *Comment diable faire? dans l'état où le voilà maintenant, il ne saurait plus prendre que le* FEUILLE-MORTE. — *Comment? le* FEUILLE-MORTE? *C'est une couleur bien triste.* (Dancourt.)

FEUILLER v. n. ou intr. (feu-llé; *ll* mll. — rad. *feuille*). Pousser des feuilles : *Vos arbres n'ont pas encore commencé à* FEUILLER.

— Peint. Représenter, imiter le feuillage en peinture : *C'est un rare talent que celui de bien* FEUILLER. (Acad.)

— v. a. ou tr. Techn. *Feuiller le fourneau*, Couvrir d'une couche de feuilles vertes le fourneau où l'on fabrique le charbon dans les bois. ‖ *Feuiller une planche*, Y pratiquer une feuillure.

FEUILLÈRE s. f. (feu-llère; *ll* mll. — rad. *feuille*). Min. Veine de terre dans une mine.

FEUILLET s. m. (feu-llè; *ll* mll. — dimin. de *feuille*). Chacune des parties d'une feuille de papier qui a été pliée une ou plusieurs fois sur elle-même : *Ce registre est de cent* FEUILLETS. *Tourner le* FEUILLET. *Sauter un* FEUILLET.

— Par anal. Expansion plane et membraneuse : *La marmotte a, comme le loir, deux* FEUILLETS *graisseux.* (Buff.)

— Mar. Planche mince qu'on fixe en travers des courbes pour construire ou réparer un bateau. ‖ *Feuillet de sabord*, Planche endentée du sabord.

— Typogr. Réglette dont on fait usage dans les imprimeries pour égaliser les blancs. ‖ *Feuillet de réclame*, Feuillet de copie qui appartient à deux feuilles, c'est-à-dire qui en termine une et en commence une autre.

— Techn. Rouleau de laine préparée pour être filée. ‖ Peau de veau dont on se sert, dans les machines à carder, pour fixer les pointes des cardes. ‖ Sorte de scie tournante à l'usage des tonneliers. ‖ Planchette pour les panneaux de menuiserie.

— Mamm. Troisième cavité de l'estomac des ruminants.

— Bot. Nom donné par quelques auteurs au liber. V. ÉCORCE. ‖ Chacune des lames qui garnissent le dessous du chapeau des agarics.

FEUILLET (Nicolas), théologien français, né en 1622, mort à Paris en 1693. Il était chanoine de Saint-Cloud. Il se fit surtout connaître par son zèle pour les conversions et par la hardiesse de son langage en s'adressant aux personnes du plus haut rang. On a de lui : *Histoire de la conversion de Chanteau*, cousin de Caumartin, qui n'a été publiée que plusieurs années après sa mort, en 1712 (in-12). Il a également laissé une *Oraison funèbre de Mme Henriette d'Angleterre*, à la mort de laquelle il avait assisté. — Sa nièce, Madeleine FEUILLET, reçut une excellente éducation et se livra à la composition d'ouvrages de piété, entre autres : *Sentiments chrétiens sur les principaux mystères de Notre-Seigneur* (1689); les *Quatre fins de l'homme* (1694); l'*Ame chrétienne soumise à l'esprit de Dieu* (1701), etc.

FEUILLET (Louis), et non **FEUILLÉE**, astronome et botaniste, né à Mane, près de Forcalquier (Provence), en 1660, mort à Marseille en 1732. Il entra, en 1680, dans l'ordre des minimes, étudia avec ardeur l'astronomie, les sciences physiques et la botanique, fit avec Jacques Cassini un voyage d'exploration dans l'archipel grec et sur les côtes de l'Asie Mineure, et en fit seul trois autres sur les côtes de l'Amérique et aux îles Canaries, pour déterminer la position astronomique des différents lieux, étudier la faune et la flore de ces contrées, relever la position précise de l'île de Fer, afin d'en déterminer rigoureusement le méridien et de marquer la différence en longitude qui se trouve entre cette île et l'Observatoire de Paris. Il a laissé : *Journal des observations physiques, mathématiques et botaniques, faites sur les côtes orientales de l'Amérique méridionale de* 1707 *à* 1712 (Paris, 1714, 2 vol. in-4o); *Suite du journal*, etc. (Paris, 1725); ce journal et son complément sont aussi exacts que curieux. On a encore de Feuillet une *Histoire des plantes médicinales du Pérou et du Chili* (Paris, 1714-1725, 3 vol. in-4o), ainsi qu'un certain nombre de *Mémoires* dans le *Recueil* de l'Académie des sciences.

FEUILLET (Raoul-Auger), chorégraphe français et danseur de l'Opéra. Il a brillé vers la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe. Il prétendit au titre d'inventeur d'une méthode pour noter les pas et les figures de ballet. Beauchamp, fameux danseur et maître de danse du roi Louis XIV, lui contesta ce titre, réclamant l'honneur d'avoir eu le premier l'idée d'une méthode analogue. Il avait lui-même puisé cette idée, en lui faisant subir d'importantes modifications, dans l'*Orchésographie*, traité publié en 1588, par un chanoine de Langres, Jehan Tabourot, qui prenait le nom anagrammatique de Thoinet Arbeau. Il y eut procès entre les deux danseurs, et le parlement, saisi de l'affaire, se prononça en faveur de Beauchamp, dont le royal élève avait patronné les essais; mais le temps a revisé l'arrêt de la justice, et les préceptes savamment formulés par Feuillet ont prévalu. Ces préceptes sont contenus dans un livre curieux, publié en 1701, sous le titre de la *Chorégraphie*, ou l'*Art d'écrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs;* ils ont été adoptés par Dupré et Noverre. Sauf certaines modifications imaginées par ces deux célèbres chorégraphes, ce sont encore les seuls employés aujourd'hui, tandis que rien de ce qu'écrivit Beauchamp sur cette matière ne nous est parvenu. Feuillet a, en outre, composé une foule de divertissements et de ballets, dont les titres sont maintenant oubliés, mais qui ont fait les délices de la belle société d'autrefois. Comme danseur, il a obtenu des succès; mais il ne s'est jamais élevé au premier rang, ayant d'ailleurs eu à lutter contre des artistes d'un mérite hors ligne, entre autres, le fameux Pécoure.

FEUILLET (Laurent-François), bibliographe français, bibliothécaire de l'Institut, né à Paris en 1771, mort dans la même ville en 1843. Il commença ses études à Paris et les termina à Versailles, où sa famille était venue s'établir. Cette circonstance a induit en erreur quelques biographes, qui font de Versailles le lieu de sa naissance. Destiné par son père à la carrière des armes, il fut officier dans le génie; mais, n'ayant aucun goût pour cette profession, il ne tarda pas à se démettre de son grade, et fut, dès la formation de l'Institut, nommé sous-bibliothécaire de ce corps savant; il en devint ensuite bibliothécaire en chef et occupa cette position jusqu'à sa mort. Il a été l'un de nos plus savants bibliographes. On a de lui : l'*Emulation est-elle un bon moyen d'éducation?* mémoire couronné par l'Institut, qui avait proposé cette question (Paris, 1801); une édition des *Antiquités*

d'Athènes, mesurées et dessinées par J. Stuart et N. Revett, traduit de l'anglais par C.-P. Landon, peintre (Paris, 1806-1812, 3 vol. in-fol.); les *Amours de Psyché et de Cupidon*, d'Apulée, traduction nouvelle, ornée de figures de Raphaël (Paris, 1809, in-fol.). Feuillet était membre libre de l'Académie des sciences morales.

FEUILLET (Octave), romancier et auteur dramatique, né à Saint-Lô (Manche) le 11 août 1821. Son père était secrétaire général de la préfecture. M. O. Feuillet fit ses études à Paris, au collége Louis-le-Grand, et obtint de brillants succès universitaires. Dès sa jeunesse, il révéla sa nature délicate et rêveuse, une grande aménité de caractère et le charme naissant de son esprit. Il aimait l'étude, le calme, goûtait fort peu les mœurs tapageuses des étudiants, et, plein d'un profond respect pour la femme digne de ce nom, s'éloignait volontiers des amours faciles. Si nous touchons, quoique discrètement, à ce côté de la vie privée de M. O. Feuillet, c'est qu'il explique la nature de son talent et de ses succès. Celui que l'on a appelé, un peu ironiquement, le *Musset des familles*, s'est, en effet, appliqué à faire dominer dans ses œuvres l'élément sain et honnête, à créer soit des types de femmes d'une vertu idéale, soit des pécheresses qui viennent au bien par l'effet de leur conscience, de leurs remords ou d'événements providentiels.

Les débuts de M. Feuillet dans les lettres remontent à 1845 et s'éloignent assez considérablement du genre qu'il a ensuite adopté et dans lequel il est resté maître; aussi ne mentionnerons-nous que pour mémoire sa collaboration, sous le pseudonyme de Désiré Hazard, à un long roman, le *Grand vieillard*, qui parut dans les colonnes du *National*. Les autres auteurs étaient MM. P. Bocage et A. Aubert. Ce roman avait les qualités et les défauts de la jeunesse; on y trouve de l'imagination, du stylé, de l'esprit; mais l'unité manque, et l'intérêt est excité par des invraisemblances trop fortes. Se tournant vers le théâtre, M. O. Feuillet collabora avec Varin et Xavier à un vaudeville, *Une nuit terrible* (Palais-Royal, février 1845); ensuite il fit représenter à l'Odéon (15 novembre 1845) une petite comédie en un acte, *Un bourgeois de Rome*, et donna l'année suivante au même théâtre, en collaboration avec P. Bocage, *Echec et mat*, drame en cinq actes (25 mai 1846), qui eut assez de succès. L'idée est originale : le duc d'Albuquerque parvient à défendre sa femme contre les entreprises du roi d'Espagne, tandis que le comte de Villa-Mediana, amoureux de la reine, engage contre le monarque une autre partie, et la gagne, de sorte que le roi se trouve échec et mat. La pièce est intéressante et bien conduite. *Palma*, drame en cinq actes, avec P. Bocage, et la *Vieillesse de Richelieu*, également en cinq actes (Comédie-Française, 2 novembre 1848), complètent ces premières tentatives théâtrales de M. Feuillet, qui cherchait alors sa voie. L'auteur ne fait pas figurer ces essais dans ses œuvres complètes. Il se révéla enfin dans la *Revue des Deux-Mondes* tel qu'il devait rester, en subissant les modifications nécessaires de tout talent qui mûrit, par une série de *Scènes et proverbes*, visiblement imités des fantaisies d'Alfred de Musset, mais qui en prenaient, pour ainsi dire, le contre-pied. Autant le poëte qui écrivait, d'une plume légère, *Fantasio*, les *Caprices de Marianne*, et surtout le *Chandelier*, se souciait peu de la pruderie moderne, pourvu qu'il rencontrât la passion ou le sentiment, autant M. O. Feuillet s'appliqua, dans *Rédemption*, la *Crise*, la *Partie de dames*, le *Village*, *Dalila*, le *Cheveu blanc*, à trouver les mêmes sources d'émotion et d'intérêt, mais avec un but plus moral, quoique ses données soient parfois bien scabreuses, et une tendance visible à prêcher, d'une manière aimable, la conversion des pécheurs. « La muse de M. Feuillet est raisonneuse, dit M. Hippolyte Lucas. Elle emprunte volontiers le secours de la rhétorique; sa solennité prend quelquefois des airs de sermon... Cet auteur excelle a revêtir des pensées morales d'un vernis élégant. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'employer quelquefois ce beau langage et ces vertueuses apparences à colorer des sujets que l'exacte bienséance des mœurs ne sanctionne pas. Alfred de Musset a du moins cet avantage qu'il ne prend pas de détours et n'affecte pas de principes. On sait avec lui à quoi s'en tenir. Il subordonne tout à la passion. » Ce dernier reproche ne doit s'appliquer qu'à quelques-unes des productions de M. Feuillet, telles que la *Crise* et une ou deux autres. Cette crise est celle qu'éprouve une honnête femme, qui va dépasser la trentaine, et ne sait trop si elle ne regrette pas d'être restée honnête. Heureusement pour le mari, celui qui pourrait troubler son bonheur est un ami galant homme, et le danger n'a rien de sérieux. M. Feuillet a repris et étendu la même idée dans *Tentation*. La *Crise*, publiée dès 1848, prouve plus que toute autre chose l'habileté de son auteur; il a su faire accepter un sujet scabreux et ingrat, qui relève plus de la pathologie que du roman. La plupart des *Scènes et proverbes* de M. O. Feuillet reposent sur le fil le plus léger : le *Cheveu blanc*, le *Pour et le contre*, ne sont que des conversations de salon, à l'imitation du *Caprice* d'Alfred de Musset; le *Village* se joue entre trois personnages; c'est un petit chef-d'œuvre, dont le sujet, d'une ténuité extrême, sert de prétexte à une délicieuse peinture du cœur humain. La *Fée*, variation sur le thème connu de la *Fée Urgèle* et de *Mademoiselle Bernard*, mais pleine de détails charmants; l'*Urne*, pastiche du XVIII^e siècle; *Alix*, légende moyen âge; la *Clef d'or*, étude mondaine, complètent la série de ces gracieuses ébauches. Ses deux principales compositions sont : *Rédemption* (1849) et *Dalila* (1855). Dans la première de ces deux œuvres émouvantes, l'auteur traite, à sa manière et avec des procédés nouveaux, le sujet, souvent étudié, du rachat de la courtisane par l'amour; dans la seconde, il montre, au contraire, une courtisane — car c'est bien une courtisane, toute princesse qu'elle est — étouffant le génie d'un artiste qui a préféré ces amours violentes au mariage, au foyer domestique; thèse discutable, il est vrai, mais que mettent en relief des personnages et des caractères vivement tracés. Presque toutes ces études dramatiques, un peu remaniées de formes, et perdant, par cela même, ce qu'elles avaient de la manière shakspearienne dans leur première rédaction, ont été mises à la scène peu après leur publication : la *Crise* (Gymnase, 7 mars 1854); *Péril en la demeure*, deux actes (Comédie-Française, 19 avril 1855); le *Village* (Comédie-Française, 2 juin 1856); *Dalila* (Vaudeville, 1857). Toutes ces études sont réunies en volume, sous le titre de *Scènes et proverbes* et *Scènes et comédies* (1854-1860, 2 vol. in-18).

En même temps, M. O. Feuillet s'essayait, avec un égal succès, dans le roman; il écrivait dans la *Revue nouvelle* (1848) une histoire italienne, *Onesta*, pleine de souffle et de passion, qui fait regretter que l'auteur ait abandonné ce genre, où l'émotion, et non pas la conversion du lecteur, est le but que l'écrivain se propose, et, dans la *Revue des Deux Mondes* : *Bellah*, long roman vendéen, qui a de l'intérêt (1855). La *Petite comtesse*, étude mondaine, qui parut en 1856, est, après la dernière œuvre de M. Octave Feuillet, *Monsieur de Camors*, celle qui met le mieux en relief ses plus précieuses qualités.

Entre ces deux œuvres, nous ne trouvons que des productions d'une valeur moindre, soit dans le roman, soit au théâtre : le *Roman d'un jeune homme pauvre* (1857), où se trouvent néanmoins de jolis détails et dont l'auteur a fait, l'année suivante, un drame en cinq actes et sept tableaux (Vaudeville, 22 novembre 1858); *Sibylle*, plaidoyer quelque peu clérical, qui a inspiré à George Sand une éloquente réfutation (*Mademoiselle de la Quintinie*); la *Tentation*, comédie en cinq actes (Vaudeville, 1860). « La pièce renferme d'excellentes scènes et une idée capable d'être exploitée, dit M. Hippolyte Lucas; mais le manque de vraisemblance et des ressorts usés soutiennent mal l'intérêt; malgré cela, par le seul charme de pensées délicates et finement exprimées, M. Octave Feuillet sait captiver l'attention. La morale de l'auteur est cependant un peu trop accommodante. Le lien du mariage est un lien sacré, et l'un des conjoints est mal venu d'être tenté de le dénouer, parce qu'il s'y trouve un peu gêné. Une honnête femme n'a pas de ces tentations; car, pour quelques vers trouvés dans sa corbeille à ouvrage, elle n'oublie pas qu'elle a une fille, et n'est pas prête à sacrifier son bonheur domestique à des rêveries insensées; » *Rédemption* (Vaudeville, 1860), une mise en scène, avec quelques modifications, de la brillante fantaisie dramatique des *Scènes et proverbes*; *Montjoie*, comédie en cinq actes (Gymnase, 24 octobre 1863), grand succès et certainement bien mérité, quoique l'auteur ait un peu forcé sa manière, à la recherche de la vigueur et de l'énergie du drame romantique; la *Belle au bois dormant*, comédie en cinq actes (Vaudeville, 1865), chute à peine déguisée sous le nom de succès d'estime. En 1867 parut *Monsieur de Camors* (1 vol. in-18), œuvre remarquable, dans laquelle se rencontrent, habilement alliées, les délicates études de la vie mondaine, si familières à l'auteur, et une vigueur, une richesse de ton à laquelle il ne nous avait pas habitués. Quelques scènes, franchement conduites, ont presque la brutalité du réalisme, et deux grands caractères, celui du héros et un type de femme coupable, sont d'une beauté et d'un cynisme étranges, et assurent à ce livre une des meilleures places dans la littérature contemporaine. On dirait que M. Octave Feuillet s'est plu, dans cette conception dernière, à démentir les jugements jusque-là prononcés sur son talent, et que résume très-bien cette page de M. G. Vattier : « M. Octave Feuillet est un esprit délicat, fin, aimable, dont l'observation est plus ingénieuse que profonde; il saisit les nuances les plus subtiles, mais il ne peint pas la passion, et il ne cherche pas à rendre les grands mouvements de l'âme humaine. Ses compositions ont le don de plaire, d'émouvoir, mais elles ne laissent qu'une impression fugitive; ses personnages manquent d'originalité, comme les conceptions qu'ils animent. Ils ne sont pas frappés dans ce moule souverain dont les empreintes demeurent ineffaçables; ce sont des ombres élégantes et gracieuses, vivant dans l'atmosphère raréfiée des Champs Elysées antiques. Chez lui dominent le joli, la distinction, le goût (non pas le grand, mais celui dont se contentent les salons), l'habileté, le soin du détail, la toilette du style (avec des négligences cherchées, des grâces affectées et du jargon par-ci par-là), toutes les qualités de l'ordre secondaire. L'invention, la puissance, le grand souffle, les élans vigoureux, ne les demandez pas plus à lui qu'à la génération dont il représente le tempérament littéraire. »

C'est aussi l'opinion de M. Ch. Monselet, qui, de plus, a vertement reproché à l'auteur de *Dalila* ses préventions contre les artistes et la vie d'artistes, ses plaidoyers scabreux visant à la morale et la teinte un peu monotone que répandent, sur la plupart de ses œuvres, cette tendance à la prédication. « Comme écrivain, dit M. Charles Monselet, c'est une aimable réduction des esprits élégants et des poëtes du dernier règne. Son talent, toutefois, est incontestable; et voilà ce qui donne de l'autorité à ses funestes paradoxes. Sa phrase exercée, quoique un peu molle, sait s'élever, par intervalles, à des hauteurs prudemment calculées, et emporter avec elle le spectateur sans lui donner le vertige. On dirait qu'il mesure, comme un thermomètre, le degré de lyrisme qui convient aux intelligences moyennes. Son charme principal est l'égalité et le souci perpétuel du bon goût; c'en est assez pour légitimer la faveur qui accueille ses livres. Les mêmes motifs expliquent l'intérêt attaché à ses tentatives dramatiques. » Après *Monsieur de Camors*, on ne peut lui reprocher ni le manque d'invention, ni la vigueur des conceptions et des peintures.

M. O. Feuillet a été élu membre de l'Académie française le 3 avril 1862, en remplacement de Scribe; il a été promu officier de la Légion d'honneur en 1863. Nommé bibliothécaire des résidences impériales, avec d'assez gros appointements (15,000 fr.), il se considéra comme démissionnaire, à la suite de la révolution du 4 septembre. Invité par M. Jules Simon, en octobre 1871, à continuer de toucher son traitement, comme homme de lettres étranger à la politique, M. O. Feuillet a refusé, avec un désintéressement qui l'honore, de conserver une place désormais sans objet.

FEUILLET DE CONCHES (baron Félix-Sébastien), écrivain français, né à Paris en 1798. En 1820, il entra au ministère des affaires étrangères comme sous-directeur du protocole, dont il devint plus tard le chef. Le second empire le nomma maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, et le fit commandeur de la Légion d'honneur le 2 avril 1856. Comme journaliste, M. Feuillet de Conches a écrit à la *Revue des Deux-Mondes* et à la *Revue contemporaine*, à la *Biographie universelle*, à l'*Encyclopédie des gens du monde*, au *Plutarque français*, etc. Il a aussi publié plusieurs livres : *Méditations métaphysiques et correspondance de Malebranche avec de Mairan* (1848, in-8°); *Léopold Robert, sa vie, ses œuvres et sa correspondance* (1845, in-12); *Réponse à une incroyable attaque de la Bibliothèque nationale touchant une lettre de Montaigne* (1851, in-8°); *Contes d'un vieil enfant* (1859, in-8°); *Causeries d'un curieux, variétés d'histoire et d'art tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins* (1861-1864, t. I^er à III); *Lettres inédites de Michel Montaigne et de quelques autres personnages, etc.* (1863, in-8°), extraites du t. III de l'ouvrage précédent; *Louis XVI, Marie-Antoinette et M^me Élisabeth, lettres et documents inédits* (1864, 2 vol. in-8°). M. Feuillet de Conches a aussi donné, en collaboration avec M. Armand Barthez, un ouvrage curieux : les *Femmes blondes*.

FEUILLETAGE s. m. (feu-lle-ta-je; *ll* mll. — rad. *feuilleter*). Action de feuilleter de la pâte : *Le* FEUILLETAGE *est une partie très-difficile de la pâtisserie.* (Cussy.) ‖ Pâtisserie feuilletée : *Aimer, ne pas aimer le* FEUILLETAGE.

— **Encycl.** Le *feuilletage* est l'art de préparer une pâte, de telle sorte qu'à la cuisson elle se lève par feuilles minces. Le *feuilletage* s'emploie pour les vol-au-vent, les tourtes de fruits ou de confitures, et pour toutes sortes de pâtisseries légères, qui prennent alors le nom de *feuilletés*.

Ce qui distingue particulièrement les pâtes feuilletées de toutes les autres, c'est qu'à peine mises au four, elles s'accroissent subitement et prennent un volume extraordinaire; ainsi, une abaisse réussie de *feuilletage*, épaisse à peine de 0^m,015, peut s'élever, à la chaleur, jusqu'à 0^m,130 de haut; effet dû à la manière dont on a abaissé plusieurs fois la pâte, avant de la mettre au four.

Pour obtenir le *feuilletage*, on commence par étendre sur une table 360 grammes de farine de première qualité et tamisée; on établit ce qu'on appelle une *fontaine* au milieu; cette fontaine s'obtient en plaçant le bout des doigts au milieu de la farine, pour y creuser une petite cavité qui contiendra l'eau nécessaire à la détrempe. On y jette 8 grammes de sel, deux jaunes d'œufs, gros comme une noix de beurre et un verre d'eau. On remue le mélange avec le bout des doigts, en tenant les doigts écartés; on mêle la farine peu à peu et l'on ajoute de l'eau, s'il est nécessaire; la pâte doit être un peu ferme, douce au toucher et lisse comme du satin.

Cette opération, des plus simples en apparence, est assez difficile à réussir; il faut de l'habitude pour obtenir une détrempe parfaite; on doit agir avec lenteur et légèreté, de façon que la pâte ne contienne pas de parties dures ou molles, ce qui la rendrait coriace. Lorsqu'on s'aperçoit que la détrempe n'est pas réussie, on doit la recommencer, en étendant la pâte et en plaçant dessus, çà et là, cinq ou six petits morceaux de beurre gros comme une noix muscade; on la travaille de nouveau, avec plus de soin.

Pendant cette opération, on a laissé les 360 grammes de beurre dans un seau d'eau avec quelques livres de glace lavée et concassée, si l'on opère en été. On l'éponge ensuite et on le manie dans une serviette, afin d'en séparer l'eau et de le rendre liant et égal. On le place sur le milieu de la pâte et on relève les bords de celle-ci par-dessus, de façon qu'il se trouve à peu près partout entouré de la même épaisseur de pâte; puis on abaisse celle-ci à l'aide d'un rouleau de bois très-dur et à ce destiné. Lorsque cette abaisse atteint environ 1 mètre de longueur sur 0^m,33 de largeur, on la plie en trois parties d'égale longueur; on abaisse de nouveau jusqu'à atteindre les mêmes dimensions; l'abaisse se fait en long sur sa largeur première. On reploie de la même façon, on abaisse encore et on pose immédiatement la pâte sur une plaque saupoudrée de farine. Si on opère en été, on met sous la plaque 1 kilogramme de glace pilée. On recouvre le tout d'une feuille de papier, et le papier d'une plaque sur laquelle on a mis 500 grammes de glace pilée. On laisse le *feuilletage* se glacer trois ou quatre minutes, on le retourne sens dessus dessous, on le couvre de nouveau, on donne deux tours en repliant et rabaissant deux fois la pâte, comme précédemment, on le remet à la glace, on le retourne et on lui donne encore deux tours. On aura soin, à chaque tour, de saupoudrer le dessus et le dessous de la pâte, afin qu'elle ne devienne pas grise à la cuisson. Le dernier tour donné, le *feuilletage* sera mis au four sans retard, sous peine d'être terne ou compacte; on prendra seulement le temps de le dorer légèrement avec des œufs battus, que l'on étend à l'aide d'un petit pinceau de plumes appelé *doroir*. Si l'on veut obtenir un *feuilletage* rond, comme pour un vol-au-vent, par exemple, on place sur le milieu de la pâte, au moment de mettre au four, un couvercle d'un diamètre convenable; puis, avec la pointe d'un couteau, on coupe le *feuilletage* en suivant le pourtour du couvercle. Le *feuilletage* se place au four gai, où il reste jusqu'à ce qu'il soit bien levé et ait acquis une belle teinte d'un brun doré.

L'opération du *feuilletage* est la première que le patron confie à ses apprentis, parce que c'est la plus simple de la pâtisserie; mais il la surveille attentivement, crainte de maladresse; d'ailleurs, elle varie quelque peu dans ses détails, suivant que l'on se trouve en hiver ou en été; la première de ces saisons est celle où l'opération réussit le plus facilement; l'été réclame des soins et des attentions qu'on ne peut attendre que d'un ouvrier expérimenté.

Dans l'économie domestique, on ne prend pas autant de précautions, et, par conséquent, on ne réussit pas aussi bien les feuilletés. Ainsi, à défaut de glace, on se contente de faire raffermir son beurre dans un seau d'eau fraîche, ce qui est insuffisant pendant les chaleurs de l'été. Pour la même cause, on néglige de passer la pâte dans de la glace, en la tournant. On comprend que le *feuilletage* ne saurait être alors aussi bien réussi.

On a remarqué que lorsqu'on donne ses tours immédiatement les uns après les autres, sans laisser reposer la pâte, celle-ci lève moins; on agit donc de cette manière, lorsqu'on veut obtenir des gâteaux peu feuilletés, tels que ceux dans lesquels on met une fève, pour la fête des Rois. On obtient aussi un demi-*feuilletage* en donnant moins de tours.

Dans les pays où il est difficile et même impossible de se procurer du beurre, il a semblé, pendant longtemps, que l'on ne pouvait produire de feuilletés; mais les artistes français qui voyageaient dans ces pays et pour lesquels les pâtes feuilletées ont toujours été de première nécessité, ont résolu la question, en employant des graisses ou de l'huile. C'est ainsi que le fameux Laguipière, qui fit, en 1773, un voyage en Amérique avec le comte de Lestaing, affirme que toute sa pâtisserie était faite avec de la graisse de bœuf.

— *Feuilletage à la graisse de bœuf.* La graisse de bœuf, débarrassée de sa peau et de ses nerfs, doit être hachée et passée au mortier avec une cuillerée de bonne huile d'olive; on y ajoute quelques cuillerées d'huile, au fur et à mesure qu'on la pile, afin de l'amollir; pilée convenablement, cette graisse devient douce et aussi facile à travailler que le beurre d'hiver.

— *Feuilletage à la tetine ou à la graisse de rognon de veau.* On fait cuire dans une marmite trois belles tetines de veau; lorsqu'elles sont refroidies, on les pare et on les pile, en y ajoutant quelques cuillerées de bonne huile; à défaut de tetines, on emploiera de la graisse de rognons de veau, que l'on préparera comme la graisse de bœuf.

FEUILLETÉ, ÉE (feu-lle-té; *ll* mll.) part. passé du v. Feuilleter. Parcouru en feuilletant : *Livre* FEUILLETÉ.

Que leurs doctes écrits, par les Grâces dictés,
Ne quittent point vos mains, jour et nuit *feuilletés*.
BOILEAU.

— Qui se sépare par lames minces : *Pierre* FEUILLETÉE. *Ardoise* FEUILLETÉE.

— Techn. *Pâte feuilletée*, Celle qui se soulève en feuilles très-minces : *La pâte* FEUILLETÉE *se pétrit à l'eau froide; on n'y met le beurre qu'à mesure, sans y ajouter de jaunes d'œufs.* (P. Vinçard.)

— Entom. Se dit des antennes des insectes, quand chaque article présente une lame latérale mince et allongée.

— Moll. Se dit des coquilles analogues à celles des huîtres, qui se composent de feuillets réunis dont les extrémités font saillie au dehors.

FEUILLETER v. a. ou tr. (feu-lle-té ; *ll* mll. — rad. *feuillet*. Double le *t* devant un *e* muet : *Je feuillette, tu feuilletteras*). Lire çà et là, tourner au hasard les feuillets : *Le pamphlet s'adresse aux gens laborieux dont les mains n'ont pas le loisir de* FEUILLETER *une centaine de pages.* (P.-L. Courier.)

— Techn. *Feuilleter de la pâte*, La pétrir avec du beurre, à l'eau froide, de façon qu'elle se lève et se sépare en petites feuilles très-minces.

Se feuilleter, v. pr. Etre feuilleté : *Ces livres sont tout neufs; il paraît qu'ils ne se* FEUILLETTENT *pas souvent.*

— Techn. Se lever par plaques minces : *Cette pâte* SE FEUILLETTE *mal.*

FEUILLETIS s. m. (feu-lle-tî; *ll* mll. — rad. *feuille*). Techn. Endroit où l'ardoise est tendre et facile à diviser. ‖ Angle du pourtour d'un diamant ou d'une autre pierre. ‖ *Serrer le feuilletis*, Frapper au poinçon la partie d'argent ou d'or qui enveloppe la pierre vers son feuilletis.

FEUILLETON s. m. (feu-lle-ton; *ll* mll. — rad. *feuillet*). Article de littérature, de science ou de critique, qui s'imprime ordinairement dans les journaux à une place réservée au bas des pages : *Lire un* FEUILLETON. *Pour les jeunes filles, la lecture des* FEUILLETONS *crée un immense danger.* (Mme Monmarson.) *Les* FEUILLETONS *sont la monnaie de billon des livres.* (Lamart.) *Le* FEUILLETON *n'est plus qu'un prétexte pour écrire un certain nombre de lignes plus ou moins spirituelles.* (A. Karr.)

> Je demande au docteur Pinton,
> Dût-il me trouver indiscrète,
> Si *feuilleton* vient de feuillette
> Ou feuillette de *feuilleton*.
> (*Epigramme contre un feuilletoniste ivrogne.*)

— Typogr. Petit cahier format in-12, composé du tiers de la feuille imprimée.

— Politiq. *Feuilleton de pétitions*, Note imprimée qu'on distribue aux membres de l'Assemblée et qui contient les noms des pétitionnaires et l'objet de leur demande.

— **Encycl.** Litt. On appelle *feuilleton*, c'est-à-dire petite feuille, la partie littéraire, formant comme une sorte de feuille à part dans les journaux, et qui se trouve encadrée dans la portion inférieure de leurs colonnes, au rez-de-chaussée, pour nous servir d'une expression consacrée par l'usage. Pendant que la politique s'étale orgueilleusement à tous les étages, que les nouvelles étrangères, les dépêches télégraphiques, les comptes rendus des chambres, les chroniques, les correspondances, les faits divers meublent et emplissent les coins et les recoins, que les annonces s'étalent envahissantes sur le derrière, le *feuilleton*, balancé par la fantaisie aux ailes de pourpre et d'or, s'avance sur le seuil et, souriant, babillard, un peu folâtre, habille de petites phrases éclatantes les drames et les vaudevilles du jour, les ouvrages de littérature, de science et d'art, et le plus souvent entreprend de longues histoires de cape et d'épée, des nouvelles amoureuses, des contes à faire dresser les cheveux sur la tête... ou à dormir debout. Cette association des œuvres d'imagination et de critique avec les faits et les discussions politiques dans une même feuille quotidienne date à peine de la fin du siècle dernier; elle coïncide avec des changements d'un ordre bien plus élevé : jusque-là, les gazettes étaient affectées exclusivement, soit à la politique, soit aux discussions littéraires et scientifiques, soit aux nouvelles du monde frivole, aux petits commérages, aux scandales des salons, aux galanteries, aux énigmes, aux charades, aux fadeurs poétiques. Le *feuilleton* dramatique fut la première innovation; mais, dans l'origine, il n'avait pas encore la place à part qu'il occupe aujourd'hui. Dans les journaux de la Révolution, au format exigu, et dans le *Moniteur* lui-même, il figure à la suite ou au milieu des graves événements du moment. La critique des œuvres dramatiques courantes, qui passionnaient alors le public, entra ainsi, sans trop d'éclat, dans les habitudes du journalisme politique. L'usage en fut, un peu plus tard, consacré et rendu à peu près indestructible, grâce à l'influence extraordinaire acquise à ce genre attrayant par le talent et l'habileté de l'écrivain qui se chargea, non pas absolument le premier, comme on le prétend d'ordinaire, mais un des premiers, de manier l'arme redoutée de la critique hebdomadaire. Nous voulons parler de l'abbé Geoffroy, choisi, après le 18 brumaire, pour rendre compte des théâtres dans le *Journal des Débats*, et qui, d'un simple département fit aussitôt tout un royaume. A Geoffroy commence le seul vrai *feuilleton*. La littérature ancienne et moderne, l'histoire, la philosophie, la morale, la politique, tout lui fut bon, et la liberté dont Bonaparte avait eu soin de se défaire par mesure de précaution, la liberté, qui n'existait plus au premier étage du journal, pouvait trouver encore un abri au rez-de-chaussée. Là elle dit à peu près tout ce qu'elle voulait dire. Les plus pressantes questions de la politique d'alors s'y agitaient, à peine voilées, en dépit même du pouvoir, sous la forme d'*éphémérides politiques et littéraires*, ou à propos d'une tragédie plus ou moins ennuyeuse.

Ainsi armé du *feuilleton*, Geoffroy commença une guerre sans trêve, sans merci, une guerre à mort, une guerre impossible en tout autre temps qu'en ce temps de réaction et de lourde oppression, contre tout ce qui, de près ou de loin, se rattachait à l'esprit révolutionnaire et à la philosophie. Comme à tous les rois, il lui fallait pour inaugurer son règne, qui ressemblait à une usurpation, semer autour de lui ruines et proscriptions; comme à tous les cuistres, il lui fallait au moins un homme de génie à salir, à injurier; il en prit deux : Voltaire, le plus illustre écrivain de tous les temps, et Talma, le plus grand comédien du monde. Prompt au paradoxe et habile à la discussion, il voulut, pour piédestal de sa réputation, Voltaire mort et Talma vivant. Aussi le *feuilleton* a-t-il cette tache ineffaçable d'avoir servi, dès qu'il fut souverain, non pas l'avenir, mais le passé, toutes les réactions, la réaction politique et la réaction littéraire, la réaction philosophique et la réaction artistique. Il y eut une France pour applaudir à Geoffroy mordant Voltaire au talon. Voltaire vivant avait eu Fréron, mort il eut Geoffroy. Talma voulut un jour venger Voltaire et se venger. Talma, dont Geoffroy fut le perpétuel tourment, en vint, poussé à bout par d'incessantes agressions, à souffleter l'aristarque en plein foyer de la Comédie-Française. Et c'est le cas d'ajouter que Geoffroy se montra souvent partial et injuste dans ses attaques, et que ses louanges furent très-souvent suspectes de vénalité. Il a donné, par ses complaisances ou ses colères, fondées sur des motifs peu honorables, par ses jugements trop peu consciencieux et par le peu d'importance qu'il mettait à les porter en connaissance de cause, des exemples d'autant plus fâcheux, qu'ils ont été plus d'une fois imités depuis lors. On a encore reproché au feuilletoniste redouté sa continuelle adulation pour Napoléon; peut-être l'homme qui attaquait tant de personnes et tant de choses voulait-il mettre ses attaques sous la haute protection du maître; peut-être ne fut-ce qu'à cette condition, fait observer M. Hatin, dans son *Histoire du journal en France*, peut-être ne fut-ce qu'à cette condition que le *Journal des Débats* put tout penser et tout dire contre les hommes et les idées de l'école révolutionnaire. Quoi qu'il en soit, le *feuilleton* de Geoffroy, ce compte rendu sans façon, vif, alerte, moqueur, ingénieux, savant — quand il ne s'agissait pas de musique toutefois — eut un immense succès, et contribua largement à donner trente-deux mille abonnés aux *Débats*. Quand il ne s'agissait pas de musique, avons-nous dit : en effet, ce critique, justement célèbre en beaucoup de choses, était d'une stupidité rare en musique. Geoffroy, butor, plus butor que La Harpe, comme le dit quelque part Castil-Blaze, qui fut plus tard critique musical aux *Débats*, avait dit que les *Nozze di Figaro* renfermaient seulement un petit air digne de l'attention des amateurs. Le même porc-épic, ayant à signaler l'apparition de *Don Giovanni* sur notre scène, appelle ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre un *charivari* germanique. Le *Journal de l'Empire* régentait, gouvernait alors notre capitale, et nul ne réclama contre ces blasphèmes, contre l'avanie faite à Mozart; nul ne réclama contre l'injure qu'on faisait au goût de la nation, en imprimant ces turpitudes dont le temps, fort heureusement, a fait justice.

La critique théâtrale était devenue un besoin pour les lecteurs de journaux. A Geoffroy succédèrent aux *Débats* Duviquet, Hoffmann, Dussault, Féletz et Jules Janin. Dans d'autres journaux, Rolle, Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor, de Biéville, Etienne Arago, Francisque Sarcey, Fiorentino, Louis Ulbach, ont eu ou ont encore une importance méritée. Adolphe Adam, Berlioz, Castil-Blaze ont su donner beaucoup d'intérêt au *feuilleton* musical. La peinture, la sculpture, l'architecture ont trouvé de brillants intéprètes dans Delécluze, Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor, Charles Blanc, Thoré. Dans le *feuilleton* scientifique, se sont distingués l'abbé Moigno, Babinet, Louis Figuier, Victor Meunier, et dans le *feuilleton* bibliographique, Sainte-Beuve, Pontmartin, Gustave Planche, etc.

Cependant le *feuilleton*, de plus en plus goûté, de plus en plus envahissant, au lieu d'apparaître dans le journal de distance en distance, voulut briguer tous les jours l'attention du public. On imagina alors de publier de courtes histoires, des nouvelles, qui, pour une semaine ou deux, tinrent en suspens la curiosité des lecteurs. Puis, cette pratique prit une extension plus grande : les auteurs comprirent qu'en allongeant leur œuvre, ainsi coupée en morceaux d'égale longueur, ils occuperaient plus longtemps les colonnes lucratives du *feuilleton*. Le roman s'y étala, dès lors, avec tous ses développements. Il eut surtout pour but d'amuser l'abonné et de l'attacher à son journal : à cet effet, on prôna comme le dernier mot de l'art en ce genre de savoir couper un ouvrage en fragments également attachants, à porter chaque jour le récit au plus haut degré possible d'intérêt, à l'arrêter au moment où la curiosité se trouve vivement excitée, de manière à faire désirer impatiemment le numéro suivant. Ce manége, qui pousse au renouvellement des abonnements, s'est prolongé de plus en plus, quelquefois pendant des années entières, grâce à la fécondité de ceux qui occupaient le *feuilleton* et à la vogue de leurs productions. La plupart des romans d'Alexandre Dumas, tels que, par exemple, les *Mousquetaires*, le *Comte de Monte-Christo*, ont été faits en vue de ce mode alléchant de publicité. Ces œuvres ont passionné les lecteurs de Paris et des départements, ainsi que les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue dans le *Journal des Débats*, et le *Juif errant*, du même auteur, dans le *Constitutionnel.*

Cette forme nouvelle du *feuilleton* eut un plein succès. Jusque-là, la critique littéraire et artistique en avait fait à peu près tous les frais; il devint bientôt la branche la plus considérable de notre littérature. Au lieu de n'être plus que l'accompagnement futile, la broderie élégante des matières politiques, ce fut lui qui, nouvel Atlas, porta celles-ci sur ses puissantes épaules. On lui doit d'avoir fait pénétrer le journal au foyer des plus indifférents; il a créé tout un monde nouveau de lecteurs; en ouvrant à la presse des débouchés immenses et jusqu'alors inexplorés, il a facilité cette alliance de la publicité industrielle qui lui assurait une nouvelle source de revenus et, par cela même, rendait possible le bon marché de l'abonnement. Le rapide et prodigieux développement de la presse doit donc son origine à la puissance expansive du *feuilleton* littéraire. Pour donner une idée de la frénésie du lecteur, auquel on émiettait chaque matin une becquée d'intrigue amoureuse, M. Hatin cite cet exemple d'un roman fort court d'Alexandre Dumas, le *Capitaine Paul*, qui procura au *Siècle* cinq mille abonnés en moins de trois semaines. Dans la banlieue, on accourait en foule au-devant des porteurs. Alexandre Dumas a été la pierre angulaire du *Siècle*, la providence du roman-*feuilleton*. « La sensation produite à Paris par la publication des *Trois Mousquetaires* et de *Vingt ans après*, fut immense, dit l'auteur de l'*Histoire du journal*. La vie publique, les affaires et jusqu'aux joies et aux douleurs de la famille, tout cela était suspendu par la péripétie d'un chapitre. Vous dire le nombre de femmes qui se sont passionnées pour ces héros chimériques, cela ferait tout un roman aussi volumineux que les deux autres. » Mais ce succès, c'était à prix d'or que les journaux devaient l'acheter. Dans ces beaux temps du roman-*feuilleton*, les faiseurs en vogue rançonnaient les directeurs de journaux, comme les artistes en renom les directeurs de théâtre. Le *Juif errant*, disputé à la fois par la *Presse*, les *Débats* et le *Constitutionnel*, demeura à ce dernier pour 100,000 francs, et l'engouement pour Eugène Sue était tel, que vingt mille abonnés s'étaient déjà fait inscrire lors de l'apparition du premier *feuilleton*. Le plus maigre *feuilleton* coûtait à la *Presse* 300 francs. Alexandre Dumas faisait avec ce journal et avec le *Constitutionnel* un traité qui lui assurait 64,000 francs par an. Au *Siècle*, il s'engageait à fournir cent mille lignes par an, à raison de *un franc cinquante centimes* la ligne. L'indifférence croissante du public pour une politique sans vigueur, pour des débats législatifs sans portée, pour des luttes mesquines de portefeuilles, suscita et entretint, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, la vogue des romans-*feuilletons*. Cette vogue est aujourd'hui sensiblement diminuée. Quelques écrivains sont cependant encore assez goûtés du public pour entraîner à leur suite les abonnés et les lecteurs. Il faut ajouter, d'ailleurs, que la presse ajoute de jour en jour à son domaine de nouvelles richesses. Elle a étendu de plus en plus son cercle d'action sur les esprits. Si l'extension donnée au roman-*feuilleton* a propagé dans toutes les régions et chez tous les hommes un besoin de lire, qui devra, en fin de compte, tourner au profit de l'éducation générale du peuple, n'est-ce pas beaucoup pour sa gloire, et ne doit-on pas lui pardonner d'avoir eu pour effet immédiat de réduire quelques maîtres à se gaspiller et de ruiner le livre durable et qu'on aimait à relire? Il a aussi aidé, disons-le encore, puisque nous en sommes aux récriminations, à livrer à la spéculation des annonces la place que réclamaient la philosophie, les arts, la littérature, la science et l'histoire, tout ce qui élève, en le charmant, l'esprit des hommes; mais peut-être y a-t-il eu, en somme, compensation suffisante, puisque le nombre et la diversité des journaux sont devenus tels que chacun peut aller, en définitive, à celui qui réunit les éléments les plus propres à le satisfaire. Nous pourrions parler d'un autre genre de *feuilleton* qui, dans ces dernières années, a fortement pénétré dans le goût du public, le *feuilleton*-causerie ou *chronique*, qui compte à son service plus d'une plume fine et spirituelle; mais ce serait faire double emploi, sans doute, avec nos articles CAUSERIE et CHRONIQUE, auxquels nous renvoyons le lecteur.

FEUILLETONISTE s. m. (feu-lle-to-ni-ste; *ll* mll. — rad. *feuilleton*). Ecrivain qui fait des feuilletons dans les journaux : *Les* FEUILLETONISTES *sont presque tous des poëtes découragés.* (Mme E. de Gir.)

FEUILLETTE s. f. (feu-llè-te; *ll* mll. — du bas latin *folietta*. Du Cange conjecture que c'est une altération pour *fialette* ou *fiolette*, diminutif du latin *phiala*, vase. Cela est d'autant plus probable, fait observer M. Littré, que *feuillette* ou *fillette* a aussi le sens de petite mesure pour les liquides. *Fillette* s'est dit aussi pour *clocheton*, ainsi que nous le voyons dans ce passage du *Journal d'un bourgeois de Caen* : « Deux *fillettes* de la pyramide du côté du midi de l'abbaye royale de Saint-Etienne ont été renversées »). Métrol. Petite mesure pour les liqueurs qui était usitée dans certaines provinces, et qui valait environ 0lit,466. ‖ Mesure de capacité pour les liquides qui valait, suivant les pays, de 100 à 140 litres :

> Il fondait là-dessus l'achat d'une *feuillette*
> Du meilleur vin des environs.
> LA FONTAINE.

— Techn. Nom que l'on donne aux parcelles des feuilles du cotonnier qui se trouvent mélangées à la laine telle qu'elle arrive des lieux de production, et que l'on en sépare par le battage : *La* FEUILLETTE *persiste jusque dans le filé, quand le battage est mal fait, et elle constitue les points noirs.*

FEUILLIE ou **FEULIE**, acteur comique, né à Paris en 1736, mort en 1774, fils d'un marchand tailleur. Il débuta en 1764 à la Comédie-Française, où il doubla Préville dans les rôles comiques, et fut reçu en 1766. Cet excellent comédien, qui fut prématurément enlevé par la petite vérole, avait toutes les qualités qui conviennent aux valets de comédie : une physionomie expressive, des allures dégagées, de l'agilité et de la souplesse, de l'esprit, un jeu franc et naturel, enfin l'art de saisir et de rendre les côtes ridicules des personnages qu'il représentait. Il excellait dans le rôle de Tartufe, et jouait également bien les rôles de Frontin dans le *Muet*, de Labranche dans *Crispin rival de son maître*, etc.

FEUILLISTE s. m. (feu-lli-ste; *ll* mll. — rad. *feuille*). Techn. Ouvrier qui peint les feuilles des éventails : *Pour les pièces de prix, le travail du* FEULLISLE *est confié à des peintres de talent : Boucher et Watteau, Camille Roqueplan, Gavarni, Clément Boulanger et Dupré ont signé des éventails.* (N. Rondot.)

FEUILLU, UE adj. (feui-llu; *ll* mll. — rad. *feuille*). Garni, fourni de feuilles : *Arbre* FEUILLU. *Tige* FEUILLUE.

— Sylvic. Se dit des arbres à feuilles caduques, tels que le chêne, l'orme, le frêne, etc., par opposition aux arbres résineux, dont les feuilles sont persistantes.

— **Encycl.** Sylvic. Les arbres dits *feuillus* appartiennent généralement aux diverses familles de l'embranchement des dicotylédones, à l'exclusion des conifères. Ils ont ordinairement des feuilles caduques, c'est-à-dire naissant au printemps et tombant à l'automne. Leurs sucs sont généralement aqueux, quelquefois gommeux ou gommo-résineux, jamais résineux. Leur bois se distingue de celui des conifères, en ce qu'il renferme des vaisseaux rayés et ponctués. Les bois *feuillus* correspondent aux *angiospermes* des botanistes, c'est-à-dire à ceux dont les ovules sont renfermés dans un ovaire et ne reçoivent l'action du pollen que par l'intermédiaire du stigmate, par opposition aux conifères ou *gymnospermes*, dont l'ovule nu reçoit directement la poussière fécondante. Ils croissent en hauteur à l'état de massif; mais, s'ils sont isolés ou peu serrés, ils ont une tendance marquée à s'étendre latéralement en branches et à former, la plupart du moins, une cime arrondie. Mais ce qui caractérise particulièrement les bois *feuillus*, c'est qu'ils possèdent à peu près exclusivement la propriété de reproduire de nouveaux rejets, soit sur la tige quand on a coupé les rameaux, soit sur la souche même quand la tige a été abattue; aussi peut-on les exploiter indifféremment en futaie, en taillis, en arbres de ligne, en têtards, en émondes, etc. On les divise en deux groupes : 1° *Bois durs* : chêne, hêtre, châtaignier, orme, frêne, érable, alisier, sorbier, micocoulier, platane, noyer, robinier, merisier, ailante, etc.; 2° *Bois blancs* : bouleau, aune, tilleul, saule, peuplier, marronnier, etc.

FEUILLURE s. f. (feu-llu-re; *ll* mll. — rad. *feuille*) Techn. Entaille pratiquée dans le sens de la longueur, pour recevoir une saillie : *La* FEUILLURE *d'un volet, d'une porte, d'une plaque de marbre, d'un panneau.* ‖ Nom donné par les parcheminiers au parchemin troué. On l'appelle aussi CAFU.

— Mar. Partie creusée autour du sabord pour recevoir le mantelet quand le sabord est baissé.

FEUQUIÈRE s. f. (feu-kiè-re). Sorte d'étrier de bois placé à la selle des bêtes de somme.

FEUQUIÈRES (Isaac-Manassès DE PAS, marquis DE), général et diplomate français, né à Saumur en 1590, mort à Thionville en

1640. Il était fils posthume de François de Pas, premier chambellan de Henri IV, tué à la bataille d'Ivry en 1590. Le jeune de Feuquières prit du service à l'âge de treize ans, arriva rapidement aux premiers grades de l'armée, fit huit campagnes comme maréchal de camp, prit part, en qualité de lieutenant général, au siége de La Rochelle en 1628, et contribua beaucoup à la reddition de cette place. Après la mort de Gustave-Adolphe (1632), de Feuquières, nommé ambassadeur en Allemagne, parvint à relever le courage des Suédois et des princes de la ligue protestante, forma avec eux une alliance et conclut avec Wallenstein un traité que la mort de cet illustre homme de guerre mit à néant. De retour en France, il fut nommé lieutenant général de Verdun (1636). L'année suivante, il reçut, conjointement avec le duc de Saxe-Weimar, le commandement d'une armée d'Allemands dans la guerre contre l'Autriche, puis fut chargé par Louis XIII de faire le siége de Thionville (1639) avec un corps d'armée qui ne dépassait pas 8,000 hommes. Attaqué par Piccolomini, général des impériaux, il eut le bras cassé et tomba entre les mains de l'ennemi après avoir vaillamment soutenu deux attaques dans la même journée. Louis XIII négocia sa rançon. Au bout de neuf mois, il allait être rendu à la liberté, lorsqu'il mourut à Thionville. De Feuquières a laissé : *Lettres et négociations du marquis de Feuquières, ambassadeur du roi en Allemagne en* 1633 *et* 1634 (Amsterdam [Paris], 1753, 3 vol. in-12), ouvrage intéressant surtout en ce qui concerne les idées de Richelieu contre la puissance de l'Autriche et l'alliance de la France avec la ligue protestante en Allemagne. — FEUQUIÈRES (Isaac de *Pas de*), fils aîné du précédent, fut lieutenant général, gouverneur de Toul et Verdun, puis ambassadeur en Suède, en Allemagne et enfin à Madrid, où il mourut en 1688. — FEUQUIÈRES (Antoine de *Pas*, marquis *de*), fils du précédent, né à Paris en 1648, mort en 1711, entra au service à dix-huit ans et se signala par sa valeur et ses hautes capacités militaires. Il fit la campagne de Franche-Comté, assista à la bataille de Senef (1674), se distingua comme colonel sous Turenne, puis sous le maréchal de Créquy, notamment à Bouchain. Lors de la bataille de Saint-Denis (1678), de Feuquières fut chargé de couvrir le quartier du roi et opéra une brillante retraite. Nommé brigadier des armées du roi en 1688, il prit part au siége de Philipsbourg, puis fit en Franconie et jusqu'aux portes de Nuremberg une course audacieuse pendant laquelle il livra indignement aux flammes plusieurs villes, leva des contributions de guerre considérables et en garda une partie pour lui. Louvois, qui approuva complétement sa conduite, lui donna le grade de maréchal de camp en 1689. De Feuquières combattit ensuite en Piémont, commanda à Pignerol, s'empara de Carmagnole (1693) et fut nommé lieutenant général en 1693. Il prit ensuite la plus glorieuse part à la bataille de Nerwinde, puis fit la guerre en Flandre sous Villeroi jusqu'à la paix de Ryswick (1697), qui mit fin à sa carrière militaire. De Feuquières qui, au dire de Voltaire, était un militaire consommé, ne reçut plus de commandement à partir de cette époque. La liberté avec laquelle il s'était exprimé sur plusieurs généraux en crédit fut, paraît-il, la cause de sa disgrâce. Pour occuper ses loisirs forcés, de Feuquières assembla des matériaux sur les opérations des guerres de son temps et écrivit pour l'instruction de son fils, sous le titre de *Mémoires sur la guerre*, un ouvrage qui fut publié pour la première fois à Amsterdam (1731, in-12). Ces *Mémoires*, un des meilleurs livres qui aient paru sur l'art militaire et sur la tactique, abondent en renseignements précieux, en jugements pleins de sagacité et en appréciations sur les opérations militaires du temps faites avec une grande liberté de langage. La meilleure édition de cet ouvrage est celle de Paris (1770, 4 vol. in-4°).

FEURRE s. m. (feu-re — anc. haut allem. *fuotar*, même sens). Paille de toute sorte de blé : *Une gerbe de* FEURRE. (Acad.) *Ne pourrissez pas comme un âne illettré sur le* FEURRE *de l'école*. (V. Hugo.) ‖ Paille longue servant à empailler les chaises.

— Anc. prov. *Faire la barbe de feurre à Dieu*, Frauder dans le payement de la dîme, en donnant une gerbe de paille sans grain, ou une chose quelconque sans valeur :

L'on trompa son prochain, la médisance eut lieu,
Et l'hypocrite *fit barbe de feurre à Dieu.*
RÉGNIER.

FEURS, en latin *Forum Segusianorum*, ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Montbrison, près de la rive droite de la Loire; pop. aggl., 2,524 hab. — pop. tot., 3,060 hab. Source ferrugineuse dite *fontaine des Quatre* (17° centigr.). Commerce de grains et de toiles. Cette petite ville portait, sous la domination romaine, le nom de *Forum Segusianorum*. Au moyen âge, elle fut entourée de remparts flanqués de tours, dont on voit encore quelques débris. Jusqu'en 1789, Feurs resta la capitale du haut Forez. Un joli pont suspendu relie la ville à la rive gauche de la Loire. On y a découvert de nombreuses antiquités romaines, notamment une magnifique mosaïque. On remarque à Feurs une chapelle expiatoire élevée par ordre de Louis XVIII en mémoire des victimes de la Révolution et la statue du colonel Combes, par Foyatier.

FEUTIER s. m. (feu-tié — rad. *feu*). Celui qui, dans une grande maison, dans un château, est chargé de veiller au chauffage : *Le* FEUTIER *d'un ministère. Le* FEUTIER *du palais.*

FEUTRABLE adj. (feu-tra-ble — rad. *feutrer*). Qui peut être feutré : *Laine* FEUTRABLE.

FEUTRAGE s. m. (feu-tra-je — rad. *feutrer*). Techn. Action de feutrer des poils, de de la laine : *Le poil du castor est propre au* FEUTRAGE.

— **Encycl.** Le *feutrage* est l'opération que l'on fait subir à l'étoffe légère et vaporeuse que l'on obtient par le bastissage. Il consiste à soumettre à l'action de rouleaux l'espèce de galette plate ou conique qui a été préalablement bastie; ceux-ci, par leur mouvement continu, entraînent l'étoffe, en même temps qu'ils exercent sur ses deux faces une friction latérale et alternative.

Cette opération, qui ne peut s'exécuter qu'avec une chaleur humide et suffisamment élevée, se renouvelle plusieurs fois, afin de resserrer de plus en plus les fibres de l'étoffe et de lui donner ainsi plus d'épaisseur et de consistance.

Le *feutrage* s'opère au moyen de machines très-ingénieuses, qui se composent de deux séries de rouleaux de bois, animés de deux mouvements très-distincts, l'un rotatif et continu, constamment dans le même sens pour chaque série, et l'autre, au contraire, rectiligne et alternatif, toujours en sens opposé pour les deux séries; de cette façon, l'étoffe à feutrer est toujours soumise, pendant qu'elle chemine, à deux pressions énergiques et simultanées, l'une dans le sens longitudinal, l'autre dans le sens transversal.

Pour les chapeaux que l'on bastit sur une forme conique, on les feutre inégalement, c'est-à-dire qu'on les fait plus épais sur les bords que sur le fond. Pour obtenir ce résultat, on plie préalablement les bords extérieurs de la pièce plusieurs fois sur eux-mêmes, afin qu'en passant entre les rouleaux, ils se feutrent davantage que le milieu, et acquièrent, par suite, un peu plus d'épaisseur.

FEUTRE s. m. (feu-tre — bas lat. *feltrum* ou *filtrum*, mot qui dérive du germanique : ancien haut allem. *felz*, anglo-saxon *felt*, de *fel*, *fell*, peau d'animal avec la laine, avec le poil, toison. Ces mots sont les corrélatifs exacts du latin *pilus* et du grec *pilos*, même sens, et se rapportent comme eux à la racine sanscrite *pul*, *phull*, *pal phall*, croître, être grand). Étoffe de laine ou de poils non filés, mais foulés et agglutinés à l'aide de certaines préparations : FEUTRE *de poil de lapin, de castor, de lièvre. Chapeau de* FEUTRE. *Semelle de* FEUTRE. *Le lapin a pris, en Sibérie, du poil touffu et pelotonné comme du* FEUTRE. (Buff.)

— Par ext. Chapeau de feutre : *Oh! oh! l'ami, tu oublies ton vieux* FEUTRE *noir.* (Balz.)

Avec un *feutre* gris, longue brette au côté,
Mon air de Bas-Normand vous aurait enchanté.
REGNARD.

— Mar. Étoffe grossière, matelas d'étoupes enduites de goudron, qu'on place sur les surfaces de jonction de deux pièces réunies par un écart.

— Techn. Nom des morceaux de drap sur lesquels, dans la fabrication à la main, l'ouvrier coucheur place les feuilles de papier au fur et à mesure que l'ouvreur les produit. On les appelle aussi, par corruption, FLÔTRES ou FLOUTRES. ‖ Bourre qu'emploient les selliers pour rembourrer les selles.

— Mamm. Sorte de poil très-serré et enchevêtré qu'on observe chez certains mammifères.

— **Encycl.** Suivant l'espèce d'animal dont on a employé le poil, le *feutre* est d'une qualité différente. Ainsi les *feutres* de poil de castor sont les plus estimés; les *feutres* de lièvre et de lapin viennent ensuite. On utilise la laine d'agneau et de chameau pour fabriquer des *feutres* d'une qualité inférieure. Pour faire servir le poil à la fabrication du *feutre*, il faut lui faire subir une certaine préparation que l'on nomme *sécrétage*. La laine de mouton ou de vigogne n'a pas besoin de cette préparation; aussi, pour former la trame des *feutres*, même les plus fins, emploie-t-on la laine. Pour fabriquer le *feutre*, on commence par nettoyer à fond la peau avec une petite carde, que l'on nomme *carlet*, et que l'on promène sur le poil. Lorsqu'on a terminé cette opération, que l'on nomme *dégalage*, on bat la peau avec des baguettes, afin d'enlever toute la poussière. Cela fait, au moyen de grands ciseaux on coupe toute la *jarre*, c'est-à-dire le poil long qui croît au milieu du duvet. Le poil étant ainsi nettoyé, on lui fait subir un lavage qui lui donne de la souplesse et le rend plus propre à se tortiller et à se coller. Ce lavage se fait au moyen d'une brosse dure, faite en soies de sanglier, et que l'on promène sur deux tiers de la peau, après l'avoir préalablement trempée dans une solution formée de 64 parties d'acide azotique, 8 parties de mercure, 4 parties d'arsenic blanc et 2 ou 3 parties de bichlorure de mercure; on ajoute au tout trois fois son volume d'eau distillée. Lorsque le poil est suffisamment mouillé, on réunit les peaux deux par deux, poil contre poil, et on fait sécher promptement à l'étuve; puis, pour assouplir le cuir, on le mouille avec de l'eau de chaux très-étendue, on réunit de nouveau les peaux cuir contre cuir, on les empile les unes sur les autres, et, après les avoir chargées de poids, on les laisse sécher pendant un jour ou deux; on arrache ensuite le poil. Un procédé qui est meilleur que l'arrachage est celui de l'abrasion, qui consiste à raser, au moyen d'un couteau à tranchant très-fin, le poil au ras du cuir. Ce procédé, que l'on emploie pour les peaux fines, comme celles du castor, a l'avantage de ne pas enlever le bulbe du poil. On procède alors au classement des poils par qualité. Le castor est le plus estimé; puis vient le lièvre, du poil duquel on fait trois catégories : 1° le poil du dos; 2° celui du cou; 3° celui du ventre. On passe ensuite séparément à la carde chacune de ces qualités, afin de diviser exactement le poil, avant de les passer à l'*arçon* qui doit mélanger la laine que l'on mêle au poil. Cet instrument se compose d'un arc d'acier qui, par sa partie médiane, est fixé au sol; aux deux extrémités de cet arc s'attache une corde de boyaux qui est très-tendue, et qui passe à travers une claie d'osier sur laquelle on dispose le poil en tas. La corde, mise en vibration par le *coche*, espèce de fuseau terminé en bouton, agite et mélange intimement le poil. Au bout de quelques minutes de mélange, on imprime un mouvement violent à la corde de l'arçon, de sorte que les poils sont projetés en l'air et retombent très-divisés sur la claie. On répète cet exercice plusieurs fois et on procède au *bastissage*. On divise le poil en plusieurs paquets ou *capades;* puis, sur la *feutrière*, toile forte que l'on humecte préalablement, on étend un premier paquet, on place dessus une feuille de papier mouillé, puis on met par-dessus le second paquet, et on plie la feutrière. On plie et replie la tale, en ayant soin de mouiller l'étoffe, afin d'empêcher l'adhérence du poil à la feutrière, jusqu'à ce que le poil ait pris assez de consistance pour ne point s'étendre, mais cependant soit assez élastique pour être réuni. Lorsque le poil est suffisamment feutré, on le passe à la foule. Cette opération consiste à tremper la pièce dans une chaudière contenant un mélange d'eau et d'acide sulfurique ou d'eau et de tartrate de potasse; cette solution doit toujours être maintenue à une température de 80 degrés. Lorsqu'on a trempé le *feutre*, on le fait égoutter sur un banc de bois, et là un ouvrier le foule avec un rouleau de bois, tout en l'arrosant d'eau froide. Cette opération dure quatre heures environ. On commence par fouler le *feutre* avec les mains, puis avec des *manicles*, espèces de semelles en cuir que l'on adapte aux mains, puis on le brosse, afin de lui enlever la jarre, ce qui lui donne du lustre. Lorsque la pièce a été ainsi foulée, on lui donne la forme voulue, selon l'usage auquel le *feutre* est destiné; puis on le polit, d'abord avec de la pierre ponce, puis avec de la peau de chien.

On nomme *feutre verni* le *feutre* que l'on a imprégné d'une certaine quantité d'huile siccative. On s'en sert pour la fabrication des visières et pour faire des chapeaux qui présentent un grand avantage, celui d'être imperméables. Le *feutre*, pour être verni, n'exige pas une préparation particulière; seulement il doit être de très-bonne qualité. Le liquide dont on l'enduit est composé de 100 parties d'huile, 2 parties de céruse, 2 parties de litharge et autant de terre d'ombre. Pour fabriquer des chapeaux de *feutre* verni, on place le *feutre* ordinaire sur une forme, on l'imprègne d'huile siccative et on le sèche à l'étuve, puis il est poli au tour. Cette opération est répétée plusieurs fois; ensuite on le vernit avec une brosse en queue de morue. Pour les visières, on procède un peu différemment : on enduit d'abord le *feutre* de colle de farine, et, après l'avoir fait sécher au four, on l'enduit d'huile siccative à plusieurs reprises, puis on place la visière dans un moule ou une presse la comprime.

Le nettoyage de ce genre de chapeaux est très-simple : il suffit de laver le *feutre*, et, après l'avoir bien essuyé on le frotte avec de l'huile, ce qui lui rend son premier lustre.

FEUTRÉ, ÉE (feu-tré) part. passé du v. Feutrer : *Laine* FEUTRÉE. *Poils* FEUTRÉS.

FEUTREMENT s. m. feu-tre-man — rad. *feutre*). Techn. Action ou manière de feutrer : *Le* FEUTREMENT *des poils.*

FEUTRER v. a. ou tr. (feu-tré — rad. *feutre*). Techn. Mettre en feutre, changer en feutre : FEUTRER *des poils de castor*. FEUTRER *de la laine*. ‖ Rembourrer avec du feutre, de la bourre : FEUTRER *une selle.*

FEUTRIER, IÈRE adj. (feu-trié, iè-re — rad. *feutre*). Techn. Se dit de certains poils ou laines propres à la fabrication du feutre : *La laine* FEUTRIÈRE *est composée de deux espèces de poils, les uns grossiers, longs et lisses comme le poil de chèvre, les autres plus ou moins fins, courts, doux, frisés irrégulièrement, ou mêlés entre eux ou à ceux de la première espèce.* ‖ Qui fabrique le feutre : *Ouvrier* FEUTRIER.

— s. m. Ouvrier qui fabrique le feutre.

— s. f. Morceau de toile forte sur laquelle le chapelier étale les poils dont il veut faire un chapeau.

FEUTRIER (Jean-François-Hyacinthe), prélat français, pair de France et ministre, né à Paris en 1785, mort en 1830. Par l'influence de sa famille, en grande faveur à la cour, le cardinal Fesch se l'attacha comme secrétaire et le plaça dans les bureaux de la grande aumônerie. Il y conserva son emploi après la chute de l'Empire, et ne tarda pas à se faire remarquer par son talent comme prédicateur et par son zèle pour la dynastie restaurée. La faveur dont il jouit à la cour lui valut d'être nommé successivement curé de la Madeleine à Paris (1823), grand vicaire de ce diocèse et évêque de Beauvais (1826). Au commencement de 1828, lorsque le ministère de Villèle fut remplacé par le cabinet Martignac, l'évêque de Beauvais fut nommé ministre des affaires ecclésiastiques. Dans ces hautes fonctions, il se montra un des hommes les plus éclairés du nouveau ministère; il y apporta même des idées si libérales qu'il souleva autour de lui les plaintes de tout le clergé routinier ou réactionnaire. Il soumit les petits séminaires à l'autorisation universitaire (16 juin), fit fermer les établissements d'éducation dirigés par les jésuites, et s'acquit, par ces mesures, une grande popularité; mais, en butte à la haine des ultramontains, il dut quitter le cabinet avec M. de Martignac (1829), et retourna à Beauvais après avoir reçu le titre de comte et un siége à la Chambre des pairs. Une sorte de tristesse s'empara de lui. Enlevé par une mort subite, peu de jours avant la révolution de 1830, sa fin inattendue donna lieu à des bruits d'empoisonnement. On a de lui : plusieurs oraisons funèbres; un *Panégyrique de saint Louis*, prononcé en 1822 devant l'Académie française; un *Éloge historique et religieux de Jeanne Darc* (1823), etc. Feutrier était doué d'un esprit fin et actif, d'une grande douceur et d'une physionomie remarquablement belle.

FEUTRIER (Alexis, baron), administrateur et pair de France, frère du précédent, né à Paris en 1787, mort en 1861. Auditeur au conseil d'État en 1810, puis sous-intendant militaire en Espagne, il devint, sous la Restauration, maître des requêtes, préfet de Saône-et-Loire et ensuite de Lot-et-Garonne. Il était à Agen, lorsque tomba le ministère Martignac (1829), dont son frère, évêque de Beauvais, faisait partie. Il partageait les tendances libérales de son frère et se montrait très-fermement attaché à la politique de M. de Martignac. Quand il vit le ministère Polignac inaugurer une réaction qui devait être si fatale, il fit un acte d'indépendance aussi rare qu'honorable : il répondit à la circulaire de M. de Polignac que « tout l'avenir dépendait pour le trône et pour la France de l'accomplissement des promesses faites par le roi et le cabinet précédent. » Une ordonnance de destitution fut la seule réponse qu'il reçut; la disgrâce et la mort de son frère, sa propre révocation le séparaient du gouvernement. Il se trouva l'un des partisans les plus sincères du gouvernement de Juillet, qui, en 1831 lui donna la préfecture de l'Oise, et, en 1835, l'envoya siéger à la Chambre des pairs, où il soutint constamment la politique du ministère. Depuis 1848 jusqu'à sa mort, il vécut dans une profonde retraite.

FEUTRY (Amé-Ambroise-Joseph), poëte français, né à Lille en 1720, mort à Douai en 1789. Ce littérateur de talent, bien moins connu qu'il ne le mérite, fut d'abord avocat à Douai, puis renonça au barreau pour les lettres, auxquelles il se voua exclusivement. Il devint conseiller du roi, maire de Châtillon-sur-Loing, et se pendit dans un accès de démence. Les meilleurs ouvrages de Feutry sont : le *Temple de la Mort*, dont on cite ce vers assez heureux :

Le temps qui détruit tout en affermit les murs,

et l'*Ode aux nations*, couronnée par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. On a trouvé de l'analogie entre la manière de cet auteur et celle de Thomas, membre de l'Académie française. Indépendamment des sujets sérieux, notre auteur cultivait la poésie légère. Reproduisons son *Épitaphe d'un bossu* et une petite *Fable :*

Après une peine infinie,
Cinna goûte un juste repos;
Car il porta toute sa vie
Un poids énorme sur le dos.

Ce quatrain est imité de don Juan de Yriarte :

Cinna jacet : fessum par est requiescere Cinnam,
Vivus enim tergo non leve gessit onus.

Une autre épitaphe épigrammatique plus moderne a imité cette imitation :

Sous ce tombeau gît le bossu Panglose;
Il vécut quatre-vingt-dix ans.
Comme il porta sa bosse tout ce temps,
Il est juste qu'il se repose.

L'apologue est également une épigramme qui a pour titre : *Un financier, son valet de chambre et un protégé* :

— Un jeune homme, monsieur, vous apporte une [lettre.
— Qu'il attende! — Il est là dès la pointe du jour,

Et midi sonne. — Eh bien? — Il ne veut la remettre
Qu'en mains propres. — Qu'il entre. — Entrez. Mon- [sieur Danjour,
Monsieur, me charge de...— Voyons donc la missive...
— Vous me feriez plaisir... — Comment diable! elle [est vive!
Il paroît vous aimer, lui qui n'aime que soi;
Il vante vos vertus. — Je crois être honnête homme,
Monsieur; si vos bontés m'accordoient cet emploi,
Pour remplir mes devoirs je prendrois sur mon [somme,
Et j'empêcherois bien qu'on ne volât le roi.
(A part.)
— Honnête homme!... le sot!... empêcher qu'on ne [vole!...
(Haut.)
— Repassez... Oh! Dumont, va consigner ce drôle
A ma porte, et si bien qu'il ne rentre chez moi.

Ceci est mieux que de l'épigramme, c'est de la satire.

Les principales productions de Feutry sont les suivantes : *Epître d'Héloïse à Abailard*, en vers, imitation de Pope (1751); *Choix d'histoires*, tirées de Bandel, Belleforest et autres (1779-1783); le *Temple de la Mort*, poëme (1753); *Ode aux nations* (1754); les *Tombeaux*, poëme (1755); *Mémoires de la cour d'Auguste*, tirés de Blackwell et de Milss (1754-1759); *Recueil de poésies fugitives* (1760); les *Jeux d'enfants*, poëme en prose, trad. du hollandais de Cats; *Dieu*, ode (1765); *Robinson Crusoé*, nouv. imitat. de l'anglais (1766; 4e édit. (1788); les *Ruines*, poëme (Londres, 1767); *Opuscules poétiques et philosophiques* (La Haye [Paris], 1771); *Manuel tironien*, ou *Recueil d'abréviations faciles, etc.* (1775) : c'est un travail de sténographie; *Nouveaux opuscules* (Dijon, 1779). Cet ouvrage contient un *Traité de l'origine de la poésie castillane* et des *Recherches historiques sur la poésie toscane; Supplément aux nouveaux opuscules* (1779); le *Livre des enfants et des jeunes gens sans étude* (1781); *Essai sur la construction des voitures à transporter les lourds fardeaux* (1781); *Supplément à l'art du serrurier*, trad. du hollandais de Jos. Botterman (Paris, 1781, in-fol. avec fig.). On prétend que le véritable auteur de ce *Supplément* n'est autre que le malheureux Louis XVI, qui, comme on sait, était passionné pour la serrurerie. Enfin Feutry a collaboré à l'*Almanach des Muses*.

FÉVAL (Paul-Henri-Corentin), romancier et auteur dramatique français, né à Rennes le 28 novembre 1817. Il descend d'une ancienne famille de robe. Son aïeul, le baron de Létang, remplissait les hautes fonctions de procureur général près la cour de Rennes, et son père, savant jurisconsulte, était conseiller au même tribunal. Ses parents le placèrent au lycée de Rennes, où il fit d'assez bonnes études jusqu'à l'époque de la révolution de Juillet. Lorsque le vent de l'émeute eut balayé la branche aînée avec le trône de Charles X, la mode vint de s'affubler de cocardes aux trois couleurs; le jeune Féval, royaliste dans l'âme, orna son chapeau d'une immense cocarde blanche. Grand émoi dans le petit monde des collégiens, grande colère contre l'auteur de cette protestation. Plusieurs batailles eurent lieu, et, pour mettre un terme à ces scènes de pugilat, le jeune homme dut rentrer dans sa famille. Là, ses instincts se trahirent d'une manière encore plus vive; la maison paternelle était devenue un foyer d'insurrection, le centre des mécontents, un asile ouvert à tous les ennemis de la branche cadette. Paul Féval trouva très-amusant de jouer au conspirateur; il prit son rôle au sérieux et se laissa emporter jusqu'à insulter la maréchaussée. Le gendarme se montra bon prince, et c'est au tribunal de sa mère qu'il traduisit le coupable. Celle-ci jugea qu'il convenait d'assouplir encore ce caractère emporté et reconduisit son fils au lycée, où il resta de 1831 à 1833.

Ses études terminées, la famille voulant conserver ses traditions, fit faire son droit à Paul Feval, qui conquit le grade d'avocat à l'âge de dix-neuf ans. Plus d'un homme se sert de sa plume avec talent, qui ne sait pas manier la parole; le jeune avocat échoua au barreau. Il est vrai qu'il négligeait Cujas et Barthole pour Racine et Corneille, et surtout pour une littérature beaucoup moins classique.

Entraîné par ses goûts et attiré par cet aimant qui entraîne à Paris tout jeune homme de province qui se sent du talent, Paul Féval y vint occuper une place de commis dans une maison de banque. Les chiffres semblèrent bien arides à cette imagination si ardente et si mobile, et, plus d'une fois, opérant une habile soustraction sur ses heures de travail, le futur romancier, avant d'entrer lui-même dans la carrière, passait son temps à lire les œuvres de ses devanciers. Un matin le banquier, en guise de compte courant, trouva entre les mains de son commis un roman de Balzac; il lui dit poliment que, n'ayant nullement l'intention de contrecarrer ses instincts, afin qu'il pût se consacrer entièrement aux lettres, il lui rendait la libre disposition de son temps. Mais, comme on ne vit pas que de l'air du temps, Paul Féval entra, en qualité d'inspecteur, dans une compagnie d'affichage, qu'il abandonna pour un journal, sans perdre ni gagner au change, car il ne fut ni plus ni moins payé par le directeur de la feuille publique que par celui des affiches.

Dans ses heures de loisir, Paul Féval avait composé plusieurs romans; mais il ne pouvait parvenir à escompter cette fortune en portefeuille, sans cesse accueilli par cet éternel refrain des éditeurs : « Vous n'êtes pas connu! » qu'on répète à tous ceux qui cherchent à se faire connaître. Ne possédant plus que dix louis, mais riche de cœur et d'espérance, il prêta sa bourse à un ami. Dès le lendemain, il fut payé en railleries, et donna, l'épée à la main, une leçon de probité à son créancier infidèle.

Si la vengeance est le plaisir des dieux, la nourriture est le besoin des hommes, et, pour vivre, Paul Féval accepta au *Nouvelliste* les modestes fonctions de correcteur d'épreuves. Il en profita pour glisser dans le journal quelques articles pleins d'originalité. Ils plurent au directeur de la *Revue de Paris*, qui donna asile dans sa publication périodique à cette spirituelle fantaisie, intitulée le *Club des phoques*. Cette nouvelle fut remarquée, et le *Commerce*, la *Quotidienne* et l'*Epoque* se hâtèrent d'ouvrir leurs colonnes au débutant. En 1843, Paul Féval se plaça tout d'un coup au rang de nos bons romanciers par la publication du *Loup blanc*, scènes de la vie bretonne. Le livre était très-intéressant, écrit vigoureusement et ressemblait un peu à une de ces légendes de la vieille Armorique, que les anciens du village racontent à la veillée pour réchauffer les sentiments d'honneur et de patriotisme de la jeunesse.

Un homme habile et plein de sagacité, M. Anténor Joly, directeur du *Courrier français*, devina la valeur du jeune romancier, qui, d'ailleurs, venait de faire ses preuves, et lui commanda un ouvrage intitulé les *Mystères de Londres*. Eugène Sue, avec ses *Mystères de Paris*, remplissait alors les cent bouches de la Renommée; il s'agissait de lui faire concurrence. M. Joly avait traité avec un Anglais pour le livre dont il avait conçu l'idée; mais il ne reçut qu'un paquet de notes lourdes et insipides. Paul Féval lui parut l'homme propre à l'exécution de son dessein, et, bien qu'il voulût s'en excuser, alléguant qu'il ne connaissait pas l'Angleterre, il finit par se laisser persuader. Il écrivit donc le premier volume des *Mystères de Londres* en tâtonnant et presque au hasard; ce qu'il y avait de plus anglais dans son œuvre, c'était la signature : sir Francis Trolopp. L'imagination avait réussi à couvrir le défaut de renseignements exacts, et cet essai hardi eut un succès fabuleux. Le romancier partit alors pour l'Angleterre, afin de puiser ses notes à la meilleure source; il y séjourna quelque temps, et, en sachant répandre l'or à propos, il ramassa une moisson de détails de mœurs fort précieuse. De retour à Paris, il acheva son œuvre, cette fois en connaissance de cause. Le roman était bien conduit, bien soutenu; l'imagination y petillait vive, colorée, puissante, et révélait un conteur habile, chatoyant, intarissable, maître de tous les fils de sa trame et enchaînant le lecteur dans l'inextricable réseau de l'intérêt. On pouvait reprocher à cette improvisation, pleine de passion et d'événements, des peintures exagérées, des négligences et un défaut à peu près complet d'élégance; mais, avec ses qualités et ses défauts, elle attachait et émouvait fortement. Ce roman, qui parut en 1844 (11 vol.), a eu plus de vingt éditions.

A cette époque, Paul Féval collaborait à la fois à la *Chronique*, à la *Mode*, à la *France maritime*, et publiait ses *Compagnons du silence* et son *Fils du Diable* (1847), tandis que ses *Mystères de Londres* étaient traduits dans plusieurs langues et perpétuaient à l'étranger la réputation de l'esprit français.

La révolution de 1848 éclata. Ce fut un coup de foudre pour notre écrivain resté fidèle légitimiste. Il essaya de fonder un journal pour y soutenir ses opinions; mais l'insuccès le dégoûta du journalisme militant. C'est alors qu'il aborda le théâtre et mit à la scène le *Fils du Diable*, la *Bourgeoisie* et les *Mystères de Londres*. Cet écrivain, si dramatique dans ses romans, l'était fort peu au théâtre, où ses pièces n'eurent point de succès. Découragé d'ailleurs par le triomphe du parti politique auquel il avait jadis, comme Annibal à l'âge de neuf ans, voué une haine éternelle, il tomba gravement malade. Un médecin homœopathe, M. Pénoyée, se chargea de la cure, qu'il mena à bonne fin, et le docteur et son client s'entendirent si bien qu'un beau jour Mlle Pénoyée devint Mme Féval.

La fortune, lorsqu'elle a commencé à nous sourire, n'épargne plus rien; l'aisance vint à l'écrivain, en même temps que le bonheur. L'inépuisable fécondité de ce second Alexandre Dumas produisait de l'or et beaucoup d'or. Plus de deux cents volumes sortirent de sa plume, parmi lesquels les plus recommandables sont : le *Capitaine fantôme*, les *Amours de Paris*, la *Quittance de minuit*, *Jean Diable*, les *Errants de la nuit*, les *Parvenus*, les *Compagnons du silence*, le *Capitaine Simon* et *Mme Gil Blas*. On put bientôt comparer l'infatigable conteur à une locomotive littéraire chauffée à blanc par Anténor Joly avec le charbon du *Courrier français*.

En 1855, Paul Féval, qui avait déjà publié une *Histoire des tribunaux secrets* (1851, 8 vol.), parut vouloir aborder un genre plus sérieux et se livra à des études historiques; mais il ne persista pas longtemps dans cette nouvelle voie, où il avait déployé plus d'imagination que de science. En 1857, le *Siècle* publia le *Bossu*, roman de cape et d'épée si émouvant, si leste, un peu dans le goût espagnol. Mis au théâtre, il n'obtint pas un succès moindre qu'au rez-de-chaussée du journal de M. Havin, et c'était à juste titre, car il est difficile de lire une œuvre plus intéressante. C'était, en outre, une peinture exacte des mœurs de la Régence et des saturnales financières de l'Ecossais Law. Mentionnons encore : les *Couteaux d'or*, la *Louve*, *Bouche-de-fer*, les *Habits noirs*, *Annette Laïs*, la *Duchesse de Nemours*, *Cœur d'acier*, les *Drames de la mort*, l'*Homme de fer*, la *Reine des épées*, les *Nuits de Paris*, l'*Avaleur de sabres*, le *Château de velours*, les *Revenants*, etc. En 1867, il fut nommé président de la Société des gens de lettres, dans le sein de laquelle eurent lieu, à cette époque, des débats orageux au sujet d'une publication intitulée le *Trésor littéraire*. Il a été promu officier de la Légion d'honneur en 1867.

La vie de Paul Féval s'écoule heureuse et tranquille auprès de sa femme, dans sa charmante demeure, rue Saint-Maur-Popincourt. Il y travaille ordinairement jusqu'à midi, et sa facilité n'a nullement l'air de faiblir, ni sa veine de s'épuiser. Depuis 1852, le voilà délivré de son dernier ennui : sa bête noire, c'était la garde à monter, et il a fait de si nombreuses stations à la salle des haricots que, certes, il a dû y écrire plus d'un volume. En ce cas, nous nous félicitons de son peu de goût pour l'uniforme.

Paul Féval a dédié ses œuvres à Frédéric Soulié; le patronage était fort judicieusement choisi, car P. Féval tient beaucoup de l'auteur des *Mémoires du Diable*, pour la fécondité et l'art de rendre un sujet dramatique. Comme chez Soulié, l'imagination, la passion dominent chez lui; son style est vif, animé, mais il ne se donne pas le temps de le châtier et peut-être manque-t-il de distinction. La qualité principale, qu'on serait mal venu à lui contester, c'est l'intérêt; il amuse, émeut et passionne son lecteur. Avec un pareil don, on ne peut qu'être un bon romancier; aussi Paul Féval brille-t-il au premier rang des réputations littéraires de nos jours.

FÈVE s. f. (fè-ve — v. l'étym. à la partie encycl.). Bot. Plante de la famille des légumineuses, dont la semence est comestible; graine de la même plante : *Un champ de* FÈVES. *Un plat de* FÈVES. *Isidore prétend que les* FÈVES *ont été le premier légume dont les hommes ont fait usage.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire du cotylédon ombilic, des fruits du mimosa grimpant, de quelques autres plantes et d'un grand nombre de semences diverses. ‖ *Fève du Bengale*, Fruit du mirobolan citrin. ‖ *Fève du Calabar*, Plante légumineuse du Calabar, en Afrique, qui est un poison, mais qui est aussi un antidote contre la belladone. ‖ *Fève de Carthagène*, Fruit de l'hippocratée grimpante. ‖ *Fève à cochon*, Nom vulgaire du fruit de la jusquiame. ‖ *Fève du diable*, Graine du câprier à feuilles de laurier. ‖ *Fève douce*, Fruit de la cassie ailée et du tamarin. ‖ *Fève d'Egypte*, Nom vulgaire du lotus ou nélombo. ‖ *Fève épaisse*, Plante grasse du genre orpin. ‖ *Fève des jésuites* ou *de saint Ignace*, Graine du *strychnos ignatia*. ‖ *Fève de loup*, Nom vulgaire de l'ellébore fétide. ‖ *Fève de Malac*, Fruit de l'acajou à pomme. ‖ *Fève de marais*, Fève commune. ‖ *Fève du médicinier* ou *fève purgative*, Graine du médicinier et du ricin. ‖ *Fève pichurine*, Fruit d'une espèce de laurier. ‖ *Fève de senteur*, Nom vulgaire du lupin jaune. ‖ *Fève de Tonka*, Graine du coumarouna odorant. ‖ *Fève de trèfle*, Nom vulgaire de l'amagyris fétide. V. l'encycl.

— *Roi de la fève*, Titre de celui à qui échoit la fève cachée dans le gâteau que l'on a coutume de manger en famille ou entre amis, le jour ou la veille de l'Epiphanie :

J'aimerais assez être roi,
Mais seulement *roi de la fève;*
Ce gai métier, ce doux emploi
Donne au moins des moments de trêve.
MARÉCHAL.

— *Fête des fèves*, Fête que célèbrent chaque année les nègres d'Alger.

— Art vétér. Syn. de LAMPAS, Gonflement du palais chez le cheval. ‖ *Germe de fève*, Marque noire qui se montre au creux des coins, chez le cheval, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à sept ou huit ans.

— Entom. Nom donné à quelques chysalides, notamment à celle du ver à soie.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de buccin. ‖ *Fève marine*, Opercule d'une coquille du genre sabot, à laquelle on attribuait jadis des vertus médicinales.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *fève* vient du latin *faba*, que l'on rattache au persan *bachlah*, kourde *baklla*, dérivés de la racine sanscrite *bhag*, honorer, aimer, au désidératif *bhaksh*, manger, d'où *bhakta*, *bhaksya*, nourriture. Il est vrai que l'arabe *baglât*, feve, *bagl*, *bugûl*, légumes, est rapporté à un autre radical, *bagala*, il a crû, il a poussé, ce qui pourrait conduire à une autre étymologie. A la forme désidérative du sanscrit *bhaksh* se rattache également le grec *phasêlos*, pour *phascêlos*, fève, *phago*, je mange, exactement le sanscrit *bhag*, et de plus *phakos*, lentille, et *aphakê*, variété de la lentille; le nom du fruit du hêtre, la *faine*, dérive évidemment de ces radicaux, et *bacca*, baie, fruit, rappelle plus exactement encore le sanscrit *bagh*. La transformation du *bh* sanscrit en *phi* grec et *f* latin, pour dériver de *bhaksh* *phasêlos* et *faba* n'a rien d'inusité. Le kymrique *ffa*, fève, et l'armoricain *faô*, *fâ*, dérivés du même radical, présentent le même phénomène.

Un autre nom de la *fève* en sanscrit peut donner lieu à une observation curieuse. Le *phaseolus radiatus* est appelé *mâsha*, de *mash*, fendre, écosser; mais le mot sanscrit désigne de plus une éruption cutanée, de même que les mots persans, albanais et kymriques qui en dérivent, et *masha*, fève et éruption, se retrouve dans l'ancien allemand *meisa*, petite vérole; cette comparaison des maladies de la peau à des grains est fréquente : en arabe, *adas* signifie à la fois *lentille* et *pustules cutanées;* chez nous, on donne le nom de *lentilles* à des taches de rousseur.

Ces diverses racines indiquent pour la *fève* une culture de toute ancienneté chez les peuples de race aryenne. La *faba vulgaris* était cultivée par les Grecs, les Romains, les Hébreux et les Egyptiens près de 3,000 ans avant notre ère. Le sanscrit a une nomenclature très-riche de variétés pour plusieurs espèces analogues.

— Bot. et hist. La *fève*, que plusieurs auteurs réunissent comme simple section au genre vesce, est une plante de la grande famille des légumineuses, sous-famille des papilionacées et de la tribu des viciées; Linné le considérait comme faisant partie du genre *vicia* et l'appelait *vicia sativa;* mais les botanistes modernes en font un genre à part : c'est le *faba vulgaris* de de Candolle, *faba major*, *faba sativa* d'autres botanistes. C'est une plante herbacée, d'un couleur générale un peu glauque et s'élevant à 0m,80 et même à 1 mètre du sol. Elle a des feuilles composées, à quatre ou six folioles glauques, entières et munies de stipules dentelées. Ses fleurs, groupées en très-petit nombre sur un court pédoncule, blanches, tachées de noir à chaque aile et douées d'une odeur assez suave, ont un calice à cinq divisions, une corolle dans laquelle l'étendard est plus long que la carène et les ailes, et dix étamines, dont neuf soudées. Ses fruits sont des gousses, grosses, coriaces, renfermant des semences oblongues qui présentent cette particularité que leur ombilic est placé à une de leurs extrémités. On en connaît un grand nombre de variétés, parmi lesquelles la plus importante est la grosse *fève* de marais, qui est celle que l'on cultive le plus ordinairement. La *fève* des champs, que l'on nomme aussi *fève* de cheval, gourgane, féverole (*faba vulgaris equina*), se cultive également sur une grande échelle, mais elle est exclusivement réservée à la nourriture des bestiaux (v. FÉVEROLE). La *fève* de Windsor ou *fève* ronde d'Angleterre est assez répandue dans le midi de la France; elle donne des semences rondes et très-nombreuses dans chaque gousse; elle n'est pas d'une culture très-productive, aussi sert-elle souvent de plante fourragère. La *fève* naine rouge et la *fève* naine hâtive ou *fève* à châssis, dont la hauteur dépasse rarement 0m,30, produisent des fruits abondants. On connaît encore la *fève* à longues gousses, la *fève* Julienne ou petite *fève* de Portugal, et la *fève* verte, variété importée de la Chine et dont les gousses restent vertes à la maturité.

La culture des *fèves* demande une terre de bonne qualité, fraîche et un peu abritée. On les sème, en général, trois fois par an, au printemps, en été et en hiver. Les semis d'été sont souvent attaqués par les insectes, par les pucerons notamment; aussi ne réussissent-ils que lorsque la saison est un peu froide et pluvieuse. Les semis d'hiver sont destinés à donner une récolte hâtive. On sème les *fèves* en lignes ou en touffes espacées de 0m.30 environ, en déposant de deux à quatre semences dans le même trou. Dès qu'elles sont levées, on bine le plant, en rapprochant la terre des pieds, et, pour attendre la récolte, il ne reste plus qu'à façonner deux ou trois fois le sol, à des espaces de temps déterminés, pour en arracher les mauvaises herbes, en ayant soin chaque fois de butter un peu le pied de chaque plante. Quelques cultivateurs pincent le haut des tiges, après la floraison, pour donner de la force au fruit. Les *fèves* semées au printemps donnent seules des fruits capables de mûrir et de se conserver; celles qui proviennent des autres semis sont toujours mangées vertes. On parvient quelquefois à faire produire à un même carré de *fèves* deux récoltes, en semant tôt, coupant les gousses avant maturité et rasant la plante à une certaine distance du sol : on obtient alors une nouvelle pousse qui donne plus tard une seconde récolte. Les tiges coupées sont utilisées comme fourrage pour les bestiaux.

Les *fèves* sont une ressource précieuse pour l'alimentation; on doit même regretter que leur usage ne soit pas plus répandu; il pourrait être par moments d'un grand secours pour les classes peu aisées. Les *fèves* sont très-nourrissantes; de même que les haricots et les lentilles, elles renferment une proportion assez considérable d'une matière azotée, la légumine, qui a une grande analogie avec la caséine animale et qui contribue beaucoup à leur qualité nutritive. D'après M. Payen, 100 parties de *fèves* renferment 24,40 de légumine, 1,50 de matières grasses, 51,50 d'amidon, de dextrine et de sucre, 3 de cellulose, 3,60 de sels minéraux et 16 d'eau. Lorsqu'on

les récolte avant leur complète maturité, alors qu'elles sont encore vertes, et qu'on les fait sécher, on a un produit moins abondant, mais plus nourrissant encore : il renferme, sur 100 parties, 25,05 de légumine, 2 de matières grasses, 55,85 d'amidon, de dextrine et de sucre, 1,05 de cellulose, 3,65 de sels minéraux et 8,40 d'eau. A l'exception des féveroles, qui renferment 30,80 pour 100 de légumine, et qui, à vrai dire, sont des *fèves*, il n'est pas de semence de légumineuse qui soit plus riche en principe azoté.

La farine de *fèves* est quelquefois, pendant les disettes, ajoutée à la farine de blé. Cette fabrication est, à cause des propriétés nutritives de ce légume, une de celles qui présentent le moins d'inconvénients. Cependant, lorsque cette addition dépasse une certaine proportion, la panification devient impossible, le gluten n'étant plus en proportion suffisante pour lier la pâte. On trouvera, à l'article FARINE, l'indication des procédés à suivre pour déceler les fraudes.

Les *fèves* sèches sont fort employées par la marine. Décortiquées lorsqu'elles sont vertes, puis séchées, elles sont vendues dans le commerce sous le nom de *fèves dérobées* et constituent un aliment facile à digérer. Les *fèves* sèches mises en farine sont parfois employées en médecine pour faire des cataplasmes; mélangées avec des poids égaux de lupin, de vesce et d'orobe, et pulvérisées, elles constituent les quatre farines résolutives, très-usitées autrefois.

Dans le département du Bas-Rhin, les *fèves* sont surtout employées à l'alimentation des chevaux et remplacent l'avoine. L'analyse chimique prouve que 1 hectolitre de *fèves* équivaut, en richesse nutritive, à 2 hectolitres d'avoine. On les donne aussi mélangées à de l'avoine ou à des fourrages hachés, sans nulle autre préparation. Quant à la farine de *fèves*, elle peut faire partie des breuvages des animaux et être employée avec avantage pour engraisser tous les ruminants, les porcs et les animaux de basse-cour. M. Caujac dit avoir nourri ses chevaux, ses bœufs, ses veaux, ses porcs et surtout ses brebis pleines et nourrices avec des *fèves* concassées, ou en purée, ou en eau blanche un peu tiède. « Lorsque les veaux ont teté pendant une douzaine de jours, dit-il, on ne leur donne qu'une partie du lait de leur mère, mêlée avec trois parties de *fèves* délayées dans 2 ou 3 litres d'eau tiède, et cette boisson, qu'on leur distribue trois fois par jour, à des doses convenables, leur procure une excellente nourriture et un engrais suffisant pour être livrés à six semaines au boucher, à un prix élevé. Un veau engraissé suivant cette méthode ne coûte que le quart du prix de la vente, et on conserve pendant longtemps le lait des vaches, qui couvre infiniment au delà de ce qu'il en a coûté en farine de *fèves*. » Cette plante est aussi cultivée comme fourrage vert. Le fanage en est long, mais les feuilles tiennent solidement aux tiges. Ce fourrage, surtout lorsqu'il a été récolté en pleine fleur, est très-recherché par les vaches et les chevaux. Enfin, suivant de Dombasle, la paille de féveroles, bien récoltée, forme un excellent fourrage pour les chevaux, les vaches et les moutons. « Quand la récolte est épaisse, dit-il, le bétail mange presque toutes les tiges; si elle est plus claire, il laisse les plus fortes, et n'y trouve pas moins une nourriture abondante et égale en qualité au foin des prairies naturelles. » En Alsace, on ignore encore malheureusement la propriété nutritive de la tige de féveroles, et elle est employée à chauffer le four ou à faire de la litière. Mais en Belgique, on est plus avancé sur ce point; on fane les féveroles dans ces contrées, où l'on ne saurait toujours compter sur leur maturité, et on emploie les pailles comme fourrage partout où la maturité a lieu.

L'odeur suave des fleurs de la *fève* les a fait employer en parfumerie sous forme d'eau distillée. On se sert de cette eau comme de cosmétique, ainsi que de la farine des *fèves* à laquelle on a attribué la propriété de faire disparaître les taches de rousseur. On sait combien la femme est crédule quand il s'agit d'accroître, de conserver ou de retrouver sa beauté. En Angleterre, on fait cuire les *fèves* avec du miel, et on les emploie comme appât pour prendre le poisson.

La *fève*, originaire de la haute Asie, est connue de toute antiquité. Isidore de Séville prétend que c'est le premier légume dont les hommes aient fait usage. Les Egyptiens l'ont cultivée de très-bonne heure; ils paraissent l'avoir reçue des colonies éthiopiennes. Aux heures des repas, on vendait, chez eux, des *fèves* bouillies et chaudes sur les marchés et dans les rues des villes. On mêlait la farine de *fèves* au pain, dans les temps de disette, et l'on mangeait aussi les gousses vertes de cette plante. Il paraît, toutefois, que cet usage n'était pas général. Dans certaines provinces, on s'abstenait de semer des *fèves*, et même de manger celles qui croissaient naturellement. On les regardait comme impures et offrant l'emblème de la mort, sans doute à cause des taches noires que présentent les fleurs. Les prêtres, enchérissant sur ces idées, soutenaient que les âmes des morts résidaient dans ce légume, et évitaient même de le regarder. Cependant, les initiés aux grands mystères d'Eleusis ne partageaient pas ce scrupule, et les rigoristes sectateurs d'Harpocrate se nourrissaient exclusivement de *fèves*, aux jours de jeûne et de silence. Du reste, les auteurs anciens nous ont transmis à ce sujet les témoignages les plus contradictoires, et ces contradictions s'expliquent facilement, car, sous le nom générique de *fève*, on a confondu les graines de plantes très-diverses, notamment celles du caroubier, des dolics, des haricots et surtout du nélumbo, qu'on appelle vulgairement encore de nos jours *fève d'Egypte*.

Elevé à l'école des prêtres égyptiens, Pythagore défendit à ses disciples de manger des *fèves*. « Cicéron, dit Monger, insinue, au premier livre *De la divination*, que l'interdiction des *fèves* était fondée sur ce qu'elles empêchaient de faire des songes divinatoires, parce qu'elles échauffent trop, et que, par cette irritation des esprits, elles ne permettent pas à l'âme de posséder la quiétude qui est nécessaire pour la recherche de la vérité. Aristote donne plusieurs autres raisons de cette défense, dont la moins mauvaise est que c'était un précepte moral par lequel ce philosophe défendait à ses disciples de se mêler du gouvernement, ce qui est fondé sur ce qu'en certaines villes on donnait son suffrage avec des *fèves* pour l'élection des magistrats... D'autres pensent que la défense de manger des *fèves* n'était autre chose chez les anciens qu'un précepte de santé, dans l'idée où l'on était alors que ce légume était malsain. » Jaucourt explique d'une autre manière l'opinion de Pythagore. « Ce philosophe, dit-il, enseignait que la *fève* était née en même temps que l'homme et formée de la même corruption; or, comme il trouvait dans la *fève* je ne sais quelle ressemblance avec les corps animés, il ne doutait pas qu'elle n'eût aussi une âme sujette, comme les autres, aux vicissitudes de la transmigration, par conséquent, que quelques-uns de ses parents ne fussent devenus *fèves;* de là le respect qu'il avait pour ce légume. » Cette opinion de Pythagore est rapportée par Porphyre, son historiographe. Horace, dans une de ses satires, plaisante sur ces parents de Pythagore accommodés au lard. « Pour qu'on ne fasse point de doute, dit Paw, sur l'espèce de légume dont il est ici question, je dirai qu'elle est très-bien déterminée par un passage de Varron, qui assure que les flamines de Rome ne pouvaient manger de *fèves*, parce que leurs fleurs contiennent des *lettres infernales;* or ces lettres infernales sont les deux taches noires peintes sur l s ailes qui enveloppent immédiatement la carène de la *fève* de marais, dont le caractère se trouve par là très-bien fixé. Il en résulte toujours que c'était dans la fleur qu'existait la cause première de l'aversion que les prêtres avaient pour cette plante, dont ils connaissaient d'ailleurs très-bien le fruit. » Voici un fait qui confirme cette assertion. Denys, roi de Syracuse, voulait connaître les mystères des pythagoriciens; ceux qui se trouvaient dans ses Etats et qui étaient persécutés se cachant avec soin, il ordonna qu'on lui en amenât d'Italie. Un détachement de soldats en aperçut dix qui allaient tranquillement de Tarente à Métaponte; il leur donna la chasse comme à des bêtes fauves. Ceux-ci prirent la fuite; mais, à l'aspect d'un champ de *fèves* qui se trouvait sur leur passage, ils s'arrêtèrent, se mirent en état de défense et se laissèrent égorger plutôt que de se souiller par l'attouchement de ce légume.

L'usage alimentaire des *fèves* passa d'Egypte en Grèce et de là en Italie. Les Romains en faisaient une assez grande consommation et leur assignaient un rang distingué parmi les légumes. On les offrait quelquefois en sacrifice aux dieux, et elles n'étaient point oubliées dans les distributions de vivres que faisaient au peuple ceux qui briguaient ses suffrages. On cultivait aussi la plante pour la donner aux bestiaux, comme fourrage vert ou sec. Caton la regarde comme très-propre à engraisser les bœufs et à amender les terres.

Le nom de *fève* a été appliqué à un grand nombre de produits naturels d'origine végétale, très-différents de ceux que fournissent les plantes du genre *faba*. On l'a donné également à des matières d'origine animale. Dans le plus grand nombre des cas, la cause de cette dénomination n'est autre qu'une similitude de forme plus ou moins marquée qui s'observe entre ces produits et la *fève* ordinaire. Nous allons les passer en revue par ordre alphabétique, au risque de faire quelquefois double emploi avec les définitions données déjà ci-dessus.

— *Fève*. Les magnaniers désignent ainsi la chrysalide du ver à soie ou bombyx; par extension, le même nom a été donné aussi au cocon qui renferme cette chrysalide.

— *Fève du Bengale*. Samuel Dale et Geoffroy ont décrit, sous ce nom, une galle produite par le même arbre qui fournit le myrobalan citrin (V. MYROBALAN). On la trouve mélangée avec les myrobalans. « Dale pensait, dit M. Guibourt, que ce pouvait être le myrobalan citrin lui-même, devenu monstrueux par la piqûre d'un insecte; mais il paraît qu'elle croît sur les feuilles de l'arbre, et sa forme de vessie creuse, semblable à celle des galles de l'orme et du térébinthe, indique qu'elle est produite par des pucerons. Telle que nous la voyons, elle est simple ou didyme, longue de 0m,025 à 0m,035, généralement ovoïde, aplatie et ridée longitudinalement par la dessiccation; d'une couleur jaune verdâtre de myrobalan citrin à l'extérieur, tuberculeuse et brunâtre à l'intérieur, toujours vide et privée d'insectes. Elle est fortement astringente et aussi bonne que la noix de galle pour la teinture en noir. » (Roxb., *Histoire naturelle des drogues simples.*)

— *Fève du Calabar*. V. FÈVE DU KALABAR.

— *Fève de Carthagène*, Nom vulgaire du fruit de l'*hippocratea scandens*.

— *Fève à cochon* ou *fève de porc*, Nom donné parfois à la jusquiame.

— *Fève du diable*, Nom vulgaire du fruit du *capparis cynophallophora*, espèce de câprier appelé dans certaines contrées *bois maboula*.

— *Fève douce*, Nom vulgaire d'une légumineuse, *cassia alata* de Linné, *faba dulcis* de Mérian. On l'appelle encore *herbe aux dartres*, *dartrier des Indes*, à cause de l'emploi qu'on en fait aux Indes pour combattre certaines maladies de la peau.

— *Fève d'Egypte*, Nom vulgaire du *nelumbium speciosum* (Willd.) ou *nymphea nelumbo* de Linné, plante qui est analogue aux nénufars ou nymphéas, et constitue avec quelques autres une famille peu différente de celle des nymphéacées, la famille des nélumbiacées. Cette plante croissait autrefois dans le Nil; c'est elle que les anciens Egyptiens nommaient *lotos sacré;* ils l'avaient en grande vénération et la plaçaient sur la tête de leurs dieux. C'est cette plante encore qui, sous le nom de *tamarara*, sert, dans la mythologie indienne, de siége à Brahma et de conque flottante à Vichnou. Elle a disparu aujourd'hui des bords du Nil, et, jusqu'à ces dernières années, elle ne nous était connue que par l'admirable description qu'en a faite Théophraste, lorsque, dans un voyage dans l'Inde, Rheede trouva une plante qu'il reconnut identique avec celle des Egyptiens. Peu après, Rumphius la rencontra aux îles Moluques. C'est une plante magnifique, une des plus belles que nous connaissions. Ses fruits sont des askoses ovoïdes, de la grosseur d'une petite noisette : leur forme est telle que Théophraste a pu les comparer « à des rayons de miel circulaires, divisés en cellules contenant les *fèves*. » Les anciens les mangeaient frais ou séchés et mis en farine. Ils mangeaient également la racine après l'avoir fait cuire.

— *Fève épaisse*, Nom vulgaire du *sedum telephium* de Linné, ou orpin reprise.

— *Fève funéraire*, Nom donné autrefois à la *fève* ordinaire, les pythagoriciens croyant que ces fruits contenaient les âmes des morts. Nous avons discuté plus haut les questions extrêmement obscures qui se rattachent au fameux légume proscrit par Pythagore.

— *Fève de galérien*, Nom vulgaire d'une variété de *fèves* assez répandue dans le midi de la France et remarquable par sa grosseur.

— *Fève igasurique*. V. FÈVE DE SAINT-IGNACE.

— *Fève de l'Inde*, Nom donné par Forskaël au *dolicus faba indica*, plante de la famille des papilionacées, tribu des phaséolées.

— *Fèves des jésuites*. V. FÈVE DE SAINT-IGNACE.

— *Fève du Kalabar* ou *Calabar*. Depuis longtemps on sait en Europe que la plupart des populations noires de l'Afrique soumettent ceux qu'ils accusent de certains crimes à des épreuves par le poison, qui rappellent assez les jugements de Dieu du moyen âge; ils administrent au patient une quantité déterminée d'un poison très-énergique et observent l'effet produit : si l'accusé succombe, ils jugent qu'il était coupable, sinon, ils proclament son innocence. Les diverses tribus nègres adoptent, à cet effet, une des nombreuses substances végétales toxiques que fournissent les forêts africaines, ou composent des mélanges divers dont les recettes ne sont connues que de quelques-uns. Les récits, un peu vagues, à la vérité, des missionnaires anglais nous avaient depuis longtemps appris que l'un des plus terribles parmi ces poisons est celui dont se servent les habitants de la côte du Calabar, dans le golfe de Guinée, et qu'ils nomment *éséré*. Mais ce n'est que récemment que de rares échantillons de cette curieuse matière furent apportés en Europe, et que l'on put connaître ses propriétés remarquables. L'éséré, que l'on nomme ici *fève du Calabar*, est la semence d'une légumineuse, le *physostigma venenosum*. Cette semence a une fort belle apparence : plus grosse qu'une *fève* ordinaire, elle est droite et allongée, et renferme deux cotylédons charnus qui ressemblent à ceux des autres semences de légumineuses. L'épisperme est dur, coriace, épais, brillant et chagriné; il est d'une couleur marron foncé sur toute la surface, plus clair sur les bords d'une cicatrice noire et longitudinale qui se prolonge jusqu'aux extrémités de la graine, et marque les points par lesquels celle-ci adhérait à la gousse. C'est à M. Christison d'abord, puis à M. Fraser, que l'on doit la connaissance de ses propriétés. Voici dans quels termes le second de ces savants rend compte des symptômes qui accompagnent l'empoisonnement par l'éséré : « Lorsque l'épreuve se termine par la mort, les symptômes se succèdent dans l'ordre suivant, autant qu'on peut en juger par le rapport de témoins qui ne sont pas médecins. Le patient n'éprouve aucune sensation pendant dix minutes environ après le commencement de l'épreuve. Il devient alors altéré. Le symptôme s'accroît peu à peu et devient si pénible que le nègre perd son stoïcisme naturel au point de se débattre violemment et de supplier les assistants de lui donner de l'eau. Bientôt, il perd le pouvoir d'avaler; du mucus s'échappe de sa bouche, des convulsions et des secousses agitent ses muscles, surtout ceux du dos, et il meurt ordinairement trente minutes après le commencement de l'épreuve. Pendant toute sa durée, les victimes conservent leur connaissance complète, comme le démontrent le sens et la justesse de leurs remarques. Ils peuvent parler jusqu'au moment de leur mort, bien longtemps après que la déglutition est devenue impossible. Lorsque l'épreuve doit avoir une issue favorable, des nausées se produisent et sont bientôt suivies de vomissements; l'innocence de l'accusé est alors proclamée. Le malaise disparaît rapidement; la céphalalgie est l· seul symptôme qui persiste jusqu'à la fin de la journée. » Un accident terrible a permis, en 1864, de vérifier ces propriétés. Un navire venant des côtes orientales d'Afrique avait débarqué sa cargaison dans le port de Liverpool; la cale fut nettoyée et les détritus jetés sur le quai. Quarante-cinq enfants et une femme de trente-deux ans trouvèrent dans ces débris des semences fort belles, ils en mangèrent et ils furent empoisonnés : c'étaient des *fèves* du Calabar. Il y eut un seul cas de mort; mais tous les malades éprouvèrent des accidents extrêmement graves, bien que la plupart des enfants n'eussent avalé que des quantités minimes d'éséré. Ces propriétés toxiques si énergiques n'ont pas empêché la *fève* du Calabar d'être mise au nombre des médicaments actuellement employés, bien que leur étude soit encore peu avancée; ce fruit possède une action très-remarquable sur les yeux : il contracte énergiquement la pupille. Son action est donc exactement contraire à celle de la belladone : elle peut rendre, dans le traitement de certaines affections de l'œil, de très-grands services. C'est à M. Fraser qu'est due la découverte de cette propriété. MM. Jobst et Hesse ont retiré de la *fève* du Calabar un alcaloïde particulier qu'ils ont nommé *physostigmine*. C'est une matière amorphe, dont les solutions dans les acides sont rouges, quelquefois d'un bleu intense. D'après M. Vée, la physostigmine n'est qu'une matière altérée; en suivant d'autres procédés opératoires, ce chimiste a obtenu un alcaloïde cristallisé, l'ésérine, qui représente la partie active de la *fève* d'épreuve. L'ésérine est toxique au plus haut point : absorbée par la conjonctive de l'œil, elle peut amener la mort; 0gr,001 de cette substance injecté dans le tissu cellulaire, ou 0gr,004 introduits dans l'estomac, peuvent amener chez l'homme adulte des nausées énergiques; à dose plus élevée, elle produit des accidents sérieux.

— *Fève de loup*, Nom vulgaire de l'ellébore fétide ou ellébore pied-de-griffon (*helleborus fetidus*).

— *Fève lorine*, Nom usité dans le midi de la France pour désigner le lupin blanc.

Fève de Malac ou de *Malacca*, ou de *Maladon*, Noms donnés dans les colonies aux semences de l'anacardier à longues feuilles, *anacardium longifolium*, de Lammarck. On les nomme dans le commerce *anacardes orientales*. Bien que la plante qui les fournit soit originaire des Indes, on la cultive surtout aux Antilles. Comme la noix d'acajou, le péricarpe de la *fève* de Malac contient un suc caustique; l'amande est comestible.

— *Fève marine*, Nom vulgaire du *cotyledon umbilicus* de Linné, ou cotylet ombiliqué, plante qui croît sur le bord de la mer et fait partie de la famille des crassulacées. On donne aussi quelquefois ce nom aux fruits d'une légumineuse, le *mimosa scandens*.

— *Fève marine*. Les anciens nommaient ainsi l'opercule de la coquille d'un mollusque du genre sabot, à cause de sa forme analogue à celle d'une *fève*. Ils l'employaient pour guérir certaines maladies.

— *Fève du Mexique*, Nom donné quelquefois au cacao.

— *Fève naine*, Nom donné, à cause de sa forme, à une coquille, le *buccinum neriteum* de Linné.

— *Fève peinte*, Nom que l'on donne quelquefois au haricot commun.

— *Fève pichurim* ou *semence pichurim*, appelée aussi *péchurim*, *pichonin*, *pichola*, *pichora*, par corruption, Semence aromatique connue dans le commerce sous les noms de *noix du Para* ou même de *noix de sassafras*, bien que les arbres qui la produisent soient très-différents du sassafras véritable. On en distingue deux espèces : la semence pichurim vraie et la semence pichurim bâtarde. La semence pichurim vraie est aujourd'hui assez rare; elle est formée par deux gros cotylédons, toujours isolés et nus, elliptiques, longs de 0m,020 à 0m,040 et larges de 0m,015 à 0m,020. Ces lobes cotylédonaires sont convexes à l'extérieur et marqués à l'intérieur d'un sillon longitudinal et d'une petite cavité dans laquelle avait été logée la radicule. Leur extérieur est rugueux, brunâtre, mais quel-

quefois lisse; leur pulpe est marbrée, colorée en rose et renferme en abondance une graine aromatique analogue au beurre de muscade. L'odeur de ce fruit rappelle à la fois le sassafras et la muscade. Conservé, il se givre, comme la vanille, en se couvrant de petits cristaux d'un acide dont la nature est encore indéterminée. La semence pichurim bâtarde est presque toujours entière et formée par deux lobes cotylédonaires que réunit un épisperme rugueux et rougeâtre. Elle est plus courte et plus ramassée que la vraie. Lorsque l'épisperme a été enlevé, elle est noirâtre. Son odeur est peu prononcée et ne devient sensible que lorsqu'on la brise. Elle ne se givre pas. M. Martins attribue les deux sortes de *fèves* pichurim à deux espèces d'*ocotea*, l'*ocotea pichury major* et l'*ocotea pichury minor*. D'après M. Guibourt, la première proviendrait de l'*ocotea cymbarum* des forêts de l'Orénoque, et la seconde de l'*ocotea pichurim*, qui a été rencontré par MM. de Humboldt et Bonpland, dans la province de Venezuela, et qui, suivant ces voyageurs, peut fournir la *fève* pichurim.

— *Fève purgative*, Nom vulgaire de la semence du ricin commun.

— *Fève de Pythagore*. V. FÈVE FUNÉRAIRE.

— *Fève de Saint-Ignace*. On donne ce nom à deux semences très-différentes. L'une appartient à certaines cucurbitacées du genre *fevillea*; elle est très-recherchée au Brésil, soit pour en extraire une huile propre à l'éclairage, soit pour combattre les dangereux effets de la morsure des serpents et de l'empoisonnement par le mancenillier. On l'appelle aux Antilles *nandhirobe*. L'autre est la semence d'une plante de la famille des loganiacées : c'est un des poisons les plus violents que l'on connaisse. Cette dernière espèce nous occupera spécialement ici. On la nomme encore *fève igasurique*, *noix igasurique*, du mot malais *igasur*, sous lequel on la désigne dans l'Inde. Elle a porté autrefois le nom de *fève des jésuites*, son introduction en Europe ayant été faite, vers la fin du XVIIe siècle, par le P. Camedi, jésuite, le même qui rapporta la jolie fleur connue sous le nom de *camellia*. La plante qui fournit la *fève* des jésuites a été décrite, en 1699, par Ray et Petiver, elle a été appelée, par Linné fils, *ignatia amara*. Elle est originaire des Philippines; c'est une plante grimpante, qui monte de branche en branche jusqu'au sommet des arbres les plus élevés; son tronc ligueux atteint quelquefois 0m,15 de diamètre; ses feuilles sont opposées, ovales, entières et pourvues de cinq nervures longitudinales; ses fleurs, qui ressemblent à celles du grenadier, sont disposées en ombelles axillaires pédonculées; elles ont une corolle penchée, longue, blanche et agréablement parfumée d'une odeur rappelant le jasmin; ses fruits, couverts d'une écorce sèche et glabre, sont grands, arrondis, atténués en col, secs, uniloculaires et renfermant de vingt à vingt-quatre semences. Ces semences, dites de Saint-Ignace, sont abondantes dans le commerce; plus grosses que des olives, arrondies et convexes du côté qui, dans le fruit, regardait l'extérieur, anguleuses du côté opposé, elles sont souvent plus grosses à celle des deux extrémités qui porte la dépression embryonnaire, et presque toujours recouvertes d'un duvet argenté. Leur endosperme est dur, corné, translucide, inodore et d'une saveur amère insupportable. Elles ont des propriétés médicinales importantes, purgatives en même temps que fébrifuges, dans certains cas; elles constituent surtout un poison narcotico-âcre des plus actifs et ne doivent être employées qu'avec la plus grande réserve, une dose relativement faible pouvant donner lieu à des accidents terribles. Pelletier et Caventou ont fait l'étude chimique de la *fève* de Saint-Ignace. Ils ont découvert dans cette semence la strychnine, alcali organique cristallisé qui lui communique ses propriétés toxiques; cet alcaloïde s'y trouve combiné à un acide décrit sous le nom d'*acide igasurique*. La strychnine se rencontre aussi dans divers produits fournis par des plantes de la famille des loganiacées, notamment dans la noix vomique et dans le bois de couleuvre (v. STRYCHNINE). La *fève* de Saint-Ignace renferme encore de l'amidon et diverses matières grasses ou gommeuses.

— *Fève de senteur*, Nom vulgaire du lupin de Sicile.

— *Fève tête-de-nègre*, Nom donné à la *fève* de l'Inde.

— *Fève Tonka*, Semence du *coumarouna odorata* d'Aublet, arbre de la famille des légumineuses, tribu des geoffrées. Ce végétal croît à la Guyane, où il porte le nom de *bois de gaïac*, à cause de la dureté de son bois, qui ressemble assez à celui du gaïac véritable et est employé à des usages analogues. Le fruit, la *fève Tonka*, ressemble à une grosse amande recouverte de son brou. La semence, enveloppée d'un endocarpe semi-ligneux, a la forme d'un haricot allongé; son apparence est grasse et onctueuse; elle renferme un germe très-volumineux. Les cotylédons ont une saveur douce, huileuse, légèrement aromatique et une odeur analogue à celle du mélilot. Cette odeur a été attribuée longtemps à de l'acide benzoïque, mais M. Guibourt a montré qu'elle est due à une matière particulière, la coumarine. La *fève Tonka* est usitée pour parfumer le tabac à priser : on la mélange à celui-ci après l'avoir pulvérisée, ou bien on la met entière, soit dans le vase où on renferme le tabac, soit simplement dans la tabatière.

— *Fève de trèfle*, Nom vulgaire du fruit de l'anagyris fétide ou bois puant.

— *Fève à visage*, Nom vulgaire du haricot commun.

— *Fève de l'Yémen*, Nom que l'on a donné autrefois au café.

— Art culin. Cuites ou crues, les *fèves* constituent un aliment nourrissant, mais venteux et de difficile digestion; elles augmentent, dit-on, la difficulté de respirer, resserrent le ventre et produisent des obstructions.

Les petites *fèves* tendres ont de tout temps été du goût des Français; vers la fin du moyen âge, on ne donnait pas un régal, pendant la saison de ce légume, sans qu'il y parût avec honneur. Les Parisiens ne manquaient jamais de s'en faire servir à l'époque de la foire du Landit, ce qui avait fait donner aux petites *fèves* le nom de *fèves du Landit*.

Mais, alors comme aujourd'hui, les *fèves* sèches n'entraient qu'exceptionnellement dans la consommation; il n'y a guère que les équipages de navires qui en fassent un usage habituel. Il est probable que si, au lieu de les laisser sécher au soleil, on les cueillait à l'état vert et qu'on les conservât ensuite par la dessiccation, elles seraient bien meilleures, plus recherchées, plus tendres, plus faciles à cuire.

Les *fèves* destinées à la cuisine doivent être fraîchement cueillies; à Paris, on n'aime guère que les *fèves* de marais, récoltées en juin; elles sont d'une agréable amertume. On les fait cuire avec leur robe, en leur enlevant la tête, parce qu'elle est trop amère; on les préfère à demi-grosseur; plus grosses, elles doivent être vertes et tendres; alors on les débarrasse complétement de leur robe et on les met cuire à grande eau bouillante, avec du sel et une très-petite branche de sarriette. Dans certains pays du Midi, on les sert dans ce bouillon dans lequel a cuit en même temps du lard ou quelque autre viande; mais, à Paris, l'eau de cuisson sert à donner du goût à une soupe aux légumes. Les *fèves* sont ensuites égouttées et assaisonnées de l'une des manières suivantes :

— *A la bourgeoise*. Avec un morceau de beurre, une cuillerée de farine, de l'eau de cuisson, sel, poivre; on donne deux ou trois bouillons.

— *A la Béchamel*. Au lieu d'eau de cuisson, on emploie du lait.

— *Au lard*. On ajoute quelques petits morceaux de lard à l'eau de cuisson, et on donne deux ou trois bouillons.

— *A la macédoine*. Un hachis de persil, ciboules et champignons est passé à la casserole avec un morceau de beurre et une pincee de farine; au lieu de bouillon, on met sur les *fèves* un peu de vin blanc; on fait bouillir le tout à petit feu. On y ajoute ensuite quelques fonds d'artichauts blanchis et coupés en petits dés; on sale, on poivre et on sert à courte sauce.

— *A la poulette*. On sale peu, on sucre davantage, on mouille d'un peu d'eau de cuisson, avec sel, poivre; on lie de deux jaunes d'œufs.

— *Purée de fèves*. La purée de *fèves*, dont on fait des potages savoureux, s'obtient avec de grosses *fèves* que l'on débarrasse de leurs robes et que l'on jette dans de l'eau bouillante et salée. Au bout d'un quart d'heure, on les égoutte et on les jette dans de l'eau froide pour qu'elles restent vertes. Egouttées de nouveau, on les passe à la casserole avec beurre, sel, poivre et un peu de farine; on mouille d'un peu d'eau, on ajoute un bouquet de persil et de ciboules. Lorsque les *fèves* sont bien cuites, on les écrase et on les passe en purée.

Outre les potages, la purée de *fèves* peut faire un assez bon entremets, réchauffée avec un peu de beurre.

— *A la croque-au-sel*. Petites, tendres, fraîchement cueillies, les *fèves*, débarrassées de leurs robes, se mangent crues et sont délicates; on les assaisonne tout simplement d'un peu de sel; nous recommandons ce hors-d'œuvre inconnu aux Parisiens, ou, au moins, peu connu d'eux; les campagnards s'en montrent très-friands.

— Mœurs et cout. *Roi de la fève*. Cette coutume bizarre remonte vraisemblablement à la plus haute antiquité. Chez les Hébreux, on choisissait un roi du festin, comme le témoigne l'*Ecclésiaste*. Chez les Grecs, le sort désignait celui des convives qui devait exercer cette royauté éphémère autant qu'innocente. Le sort se tirait avec des *fèves*, par imitation sans doute des *fèves* noires et blanches qui servaient à l'élection des magistrats. Les Romains employaient souvent les dés. Ce roi du festin prescrivait des lois à table, réglait qui devait tour à tour chanter, déclamer, etc. Pendant les Saturnales, à la fin de décembre, les enfants tiraient au sort avec des *fèves* à qui serait roi. Les chrétiens ont gardé cette coutume, mais pour un seul jour de l'année, fixé par l'usage à la fête de l'Epiphanie, commémorative de l'adoration des mages. Ce jour-là, dans chaque famille, on tire le gâteau des rois, dans lequel se trouve une seule *fève*; les parts sont distribuées au hasard, et celui qui trouve la *fève* est proclamé roi de la *fève* et se choisit une reine. Cette dernière coutume existait aussi chez les Romains, comme le prouvent plusieurs passages des comédies de Plaute. La fixation de cette cérémonie païenne au jour de l'Epiphanie est entièrement arbitraire. V. EPIPHANIE.

— *Fête des fèves*. Cette fête populaire est célébrée chaque année par les nègres d'Alger sous le nom de *Aïd el Foul*; elle a toujours lieu un mercredi, à l'époque appelée *Nissam* par les indigènes, et qui est celle où les *fèves* commencent à noircir. Jusque-là les nègres s'abstiennent religieusement de manger de ce légume. L'endroit où les nègres se réunissent pour la célébration de cette fête est sur le bord de la mer, un peu au delà de la plaine de Mustapha, à côté de l'Oued-Kius. Là se trouvent deux petites constructions fort simples : l'une est une étroite enceinte de murailles à hauteur d'appui et crénelées à la moresque, au milieu de laquelle s'élèvent quelques aloès. C'est le lieu consacré à Sidi Balal, dont les nègres se sont fait un patron. Un peu plus loin, on remarque un bassin carré, rempli d'eau, consacré à Lella Haoua, sainte femme qui est également en grande vénération parmi les enfants du Soudan. Quant au Sidi Belal, si fort en honneur parmi les nègres, les traditions ne sont nullement d'accord; quelques-unes croient pouvoir le rattacher à Belal, esclave noir de Mohammed, qui fut un des premiers à embrasser l'islamisme. Cette version ne paraît guère admissible, malgré l'identité du nom de Belal, qui fut effectivement le premier noir musulman. Affranchi par Mohammed, il avait été chargé par lui de la surveillance des fontaines. Mais les sacrifices et les cérémonies de la fête s'accordent peu avec l'honneur que l'on veut lui faire. Les nègres, dans leur pays natal, sont encore tous adonnés à l'idolâtrie; ils ne reconnaissent en rien la religion de Mohammed, à laquelle ils ne sont initiés qu'après être tombés au pouvoir des musulmans. En reproduisant donc à Alger une fête qui leur rappelle le pays natal, il est peu probable qu'ils aient eu en vue de glorifier un souvenir des premiers jours de l'islamisme. Si l'on considère, en outre, que, sous le gouvernement turc, alors que toutes les fêtes musulmanes étaient célébrées avec une rigoureuse exactitude, jamais les nègres n'avaient évoqué la mémoire de leur patron, et qu'ils n'ont commencé à le faire qu'à l'abri de la tolérance que nous accordons à tous les cultes, on sera conduit à en chercher une autre origine. Le nom de Belal semble rappeler Belus, ou Baal, ou Bel, ce dieu importé en Afrique par les Phéniciens, et à qui l'on offrait des sacrifices d'animaux de toute espèce, et l'Aïd el Foul pourrait bien n'être autre chose qu'une trace persistante, à travers les siècles, du culte rendu à ce dieu. Du reste, le sacré est mêlé au profane dans le cérémonial de cette fête, qui consiste d'abord à réciter le *Fateha*, ou prière initiale du Coran, et à égorger ensuite un bœuf, des moutons et des poulets, au milieu de danses et de chants. Le bœuf destiné au sacrifice est préalablement couvert de fleurs; sa tête est ornée de foulards, et ce n'est qu'après que les sacrificateurs ont exécuté des danses, dans lesquelles ils tournent sept fois dans un sens et sept fois dans un autre, que la victime reçoit le coup mortel. La manière dont l'animal subit la mort, soit qu'il tombe subitement sous le couteau qui l'a frappé, soit qu'il s'agite dans une lente et pénible agonie, est le sujet de pronostics heureux ou malheureux qu'interprètent aussitôt les noirs aruspices. Après le sacrifice, commence la danse nègre. La troupe des enfants du Soudan se dirige vers le bassin de Lalla Haoua; dans ce moment, on voit des individus, que le trémoussement appelé *djedeb* a violemment impressionnés, se précipiter, ruisselants de sueur, dans les flots de la mer, d'où leurs compagnons ont souvent grand'peine à les retirer. D'un autre côté, et sous des tentes improvisées, les négresses s'occupent à faire cuire des *fèves*, les premières que les nègres doivent manger de l'année et qui servent d'assaisonnement au mouton et au *couscoussou*, base du festin. Tout le reste de la journée se passe en danses et en chants, auxquels la *dhordeba*, la musique, ou pour mieux dire l'horrible tapage si aimé des nègres, sert d'accompagnement. Les autres musulmans, habitants d'Alger, s'abstiennent, en général, d'assister à ce spectacle. Il n'en est pas de même des femmes, qui, probablement excitées par les récits de leurs négresses, y viennent en foule et s'y livrent à une gaieté folâtre, et raccourcissent quelque peu le long voile qui cache leurs traits. Il est juste de dire, cependant, que les femmes qui appartiennent aux principales familles ne figurent pas dans ces réunions.

FÈVE, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de l'Arkansas, se jette dans la rivière du même nom, après un cours de 350 kilom., dont 160 sont navigables.

FÉVÉDA, île du grand Océan, sur la côte N.-O. de l'Amérique du Nord, entre le continent et l'île de Quadra-et-Vancouver, baignée par les eaux du golfe de Géorgie; 58 kilom. sur 5. Découverte par les Espagnols en 1791.

FÉVEROLE s. f. (fé-ve-ro-le — dimin. de *fève*). Bot. Nom vulgaire d'une variété de fève : *Le hersage est très-utile aux* FÉVEROLES, *aux pois et aux vesces*. (Matth. de Dombasle.)

— Moll. Nom de plusieurs petites coquilles bivalves voisines des cames.

— **Encycl.** Agric. Parmi les différents modes de semailles en lignes, celui que l'on recommande pour la *féverole* n'exige aucun luxe d'instruments : on ne herse pas après le labour de semaille; un ouvrier, muni d'un plantoir, fait, au fond de la première raie, à 0m,1 de distance les uns des autres, des trous profonds de 0m,03 au plus. Un autre qui le suit dépose une seule fève dans chaque trou. On plante ainsi deux raies de suite, on laisse vide la troisième, et on continue de la sorte à planter deux raies séparées par un intervalle d'une seule. On enterre ensuite la semence par un seul coup de herse donné en long. Ce mode de semailles ou plutôt de plantation des *féveroles* n'exige pas plus de 120 litres de semence par hectare. Les *féveroles* se plaisent dans les terres fortes. Leur place est entre deux céréales. Leur plantation est précédée de trois labours, dont deux profonds; tous les trois doivent être exécutés à l'automne. La fumure abondante donnée au champ est destinée non-seulement aux *féveroles*, qui en profitent largement, mais encore au froment qui doit leur succéder invariablement. Comme le but de la culture des *féveroles* en lignes est de remplacer la jachère et de préparer la terre pour une céréale hivernale, on ne saurait jamais semer trop tôt cette précieuse légumineuse; car, mise tardivement au printemps, elle n'arriverait à maturité qu'en septembre, ce qui est un inconvénient, si l'on veut faire suivre du blé. Dans le Midi, on sème en automne la fève de printemps, et elle traverse sans avarie la plupart des hivers de ces climats; mais, dans le Nord, on ne peut la semer que lorsque les grands froids sont passés. Heureusement, on peut cultiver une variété plus rustique, la *féverole* d'hiver, qui, semée en septembre, a le grand avantage de donner ses produits en juillet. Sauf l'époque de la semaille, les procédés de la culture sont les mêmes que pour la *féverole* de printemps.

Les *féveroles* d'automne se binent dès le mois de mars; mais celles que l'on a semées en février ne reçoivent de binages qu'à la fin d'avril, si elles ont eu en mars un deuxième hersage énergique, qui équivaut à un binage, alors qu'elles ont atteint une hauteur de 0m,03 et qu'elles marquent leur race. Si l'herbe ne se montre pas encore, on peut même retarder ce binage jusqu'aux premiers jours de mai. Lorsque les fèves ont été semées en lignes doubles, telles que nous les avons décrites, la houe à cheval fait le plus fort de ce travail, qu'il n'y a plus qu'à compléter en passant avec la binette à bras dans le double rang de fèves. La maturité des *féveroles* se reconnaît à la teinte noirâtre que prennent les tiges et les gousses. La récolte s'en fait plutôt à la faucille qu'à la faux. On les laisse quelques jours en javelle, et on les lie ensuite en petites gerbes avec des liens que l'on fait d'une seule longueur de paille. On réunit les gerbes en les adossant debout par dizaines, et on ne les rentre que lorsque leurs tiges sont parfaitement séchées. Le produit moyen d'un hectare de fèves d'hiver bien fumées est de 26 hectolitres du poids de 80 kilogrammes; c'est un des grains les plus lourds. La paille, d'un poids égal à celle du grain, n'est guère moins estimée comme fourrage qu'une égale quantité de foin. Le rendement, dans des conditions favorables, peut s'élever jusqu'à 45 hectolitres. La *féverole* de printemps est un peu moins productive, mais sa paille est préférée par les bestiaux. Sa récolte, par suite des pluies d'automne, est plus chanceuse que celle de la fève d'hiver.

On cultive beaucoup la *féverole* sur les terres argileuses, rendues, par leur trop grande ténacité, impropres à la végétation des plantes que l'on doit intercaler aux récoltes de blé. Comme plante fourragère, elle est le meilleur des fourrages pour les chevaux qui supportent de rudes fatigues, et qui deviendraient promptement poussifs s'ils mangeaient trop de foin. On la fauche au moment où les sommités sont encore fleuries et où les cosses du bas de la tige sont déjà remplies de petites fèves à demi formées. On la lie en bottes qu'on laisse sécher debout, en moyettes, sur le champ qui les a produites, avant de les mettre en meules ou en grange pour les conserver. C'est un fourrage très-nourrissant, qu'il faut distribuer avec précaution aux bestiaux, en l'associant à d'autres moins substantiels. Il y a avantage à couper à la faucille le haut des tiges lorsque les fleurs sont passées : on a ainsi une nourriture verte très-riche, et les *féveroles* ont un plus grand nombre de belles gousses et des grains mieux nourris. Les grains ont une très-haute valeur nutritive : ils entrent pour une grande proportion dans l'alimentation; réduits en farine, ils entrent dans la composition du pain, qu'ils améliorent. Entiers, secs ou cuits, plus souvent concassés ou germés, ils sont donnés à tous les animaux domestiques, particulièrement aux chevaux.

La *féverole* n'est pas une plante épuisante pour le sol; cette légumineuse emprunte beaucoup à l'atmosphère et consomme peu de fumier. Bien binée, tenue proprement, c'est une

des meilleures recoltes préparatoires des céréales. La *féverole* d'hiver est souvent compromise par le froid. Cependant, M. Isidore Pierre en a fait connaître une belle variété, nommée *fève de Novaë*, qui, dans le funeste hiver de 1860, a su résister au froid et à l'inondation en Normandie.

FEVERSHAM ou **FAVERSHAM**, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 13 kilom. N.-O. de Cantorbéry, à 25 kilom. N.-E. de Maidstone, près de la mer du Nord; 5,891 hab. Commerce de laine, de blé et de houblon ; fabrique de poudre à canon. On y remarque une vaste et élégante église, un théâtre et une salle d'assemblée. En 811, Feversham était ville royale. En 1147, le roi Étienne y fonda une abbaye bénédictine, dont il ne subsiste qu'un bâtiment. L'Institut, construit en 1862, est le plus bel édifice moderne de la ville.

FÉVIER s. m. (fé-vié — rad. *fève*, par allusion à la forme du fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniees : *Le bois des* FÉVIERS *est dur et cassant.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Le genre *févier*, dont le nom scientifique est *gleditschia*, se compose d'arbres généralement épineux, à feuilles alternes et formées de nombreuses folioles, à fleurs petites et verdâtres, auxquelles succèdent des gousses longues, aplaties, brunes, pulpeuses à l'intérieur. Il comprend une dizaine d'espèces, qui croissent dans les contrées au sud du Caucase, en Chine et dans l'Amérique du Nord. La plupart sont cultivées en France, surtout dans les provinces méridionales. La plus commune est le *févier* à trois épines. Cet arbre, qui peut atteindre une hauteur de 15 à 18 mètres lorsqu'il est placé dans de bonnes conditions, est armé de fortes épines; ses fruits renferment une pulpe douceâtre. Originaire des Etats-Unis, il peut croître en pleine terre sur presque tous les points de notre territoire. Il aime les terres légères, substantielles, profondes, plutôt sèches qu'humides, et abritées contre les grands vents. On le multiplie de semis, de boutures ou de rejetons. Peu répandu en forêts, il se recommande surtout comme arbre de ligne; on en fait de belles avenues sur les grandes routes, car il ne craint pas la poussière. Dans le midi de la France, il sert à faire des haies de clôture, que leurs fortes épines rendent impénétrables, pourvu qu'on ait soin de les tailler souvent pour les empêcher de s'élever. Il produit aussi un très-bon effet dans les jardins paysagers, soit qu'on le plante à quelque distance en avant des massifs, soit qu'on l'isole au milieu des pelouses. Son bois, veiné de rouge, est dur, élastique, d'un grain fin et serré; il ressemble beaucoup à celui du robinier. Il a seulement le défaut d'être un peu cassant et de se fendre ou d'éclater avec facilité. Il est propre à des usages assez nombreux, notamment à la menuiserie et à l'ébénisterie. On assure qu'il se conserve longtemps sous l'eau sans s'altérer, ce qui le rend excellent pour faire des pilotis. On en fait encore des perches et des barreaux pour enclore les champs. Toutefois, en Amérique, où l'on possède d'autres arbres bien préférables pour les besoins de l'industrie, on n'emploie guère le *févier* que comme bois de chauffage, usage auquel il convient beaucoup d'ailleurs. La tige de cet arbre laisse exsuder un suc gras, légèrement rougeâtre, qui se solidifie facilement et possède quelques-unes des propriétés de la gomme arabique. On pourrait utiliser les fibres de son écorce pour la confection de cordes, de tissus souples et solides. La pulpe du fruit sert, en Amérique, à fabriquer une boisson fermentée, analogue à la bière.

Cette essence présente plusieurs variétés, entre autres le *févier* inerme, dépourvu d'épines, et portant des folioles plus petites et des gousses plus longues, et le *févier* de Bujot, à rameaux pleureurs et à folioles étroites, linéaires, réduites presque aux nervures. Des variétés analogues se retrouvent dans l'espèce dite *à grosses épines;* cette espece, originaire de la partie orientale de l'ancien continent, est plus rustique que la précédente, et mûrit plus souvent ses grains sous le climat de Paris; il convient encore particulièrement pour faire des haies défensives. Le *févier* de la Caspienne est peut-être la plus belle espèce du genre; c'est un grand arbre, à épines très-longues et à feuillage des plus élégants.

FÉVILLÉE s. f. (fé-vil-lé — de *Feuillée*, n. pr.). Bot. Syn. de FEUILLÉE, genre de plantes.

— **Encycl.** Bot. V. NANDHIROBE.

FÈVRE s. m. (fè-vre — du lat. *faber*, artisan). Techn. Ouvrier préposé à l'entretien des chaudières dans une saline.

FÈVRE, nom de différents personnages. V. FABER et LE FÈVRE.

FÈVRE (Michel), capucin et voyageur français. V. FÉBURE.

FEVRET (Charles), célèbre jurisconsulte français, né à Semur-en-Auxois en 1583, mort à Dijon en 1661. Il appartenait à une famille de magistrats, dont les membres s'élevèrent presque tous aux premiers rangs de l'ordre, mais dont il est le plus célèbre. Son *Traité des abus* suffirait à la gloire d'un jurisconsulte. Fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne, Charles Fevret debuta fort jeune comme avocat au barreau de Dijon, et ne tarda pas à se faire remarquer. Les succès qu'il dut à son éloquence, et qui eussent été dangereux pour un esprit moins élevé, lui firent, au contraire, apprécier toute la nécessité du travail et de l'étude, seuls capables de lui assurer une véritable supériorité. Fidèle aux traditions parlementaires. Fevret ne se servit de l'influence que lui donnait son talent, et de l'autorité qu'il s'était acquise, que pour soutenir et défendre au besoin les droits et priviléges d'un ordre auquel il s'honorait d'appartenir. Les vives sollicitations dont il fut l'objet ne parvinrent jamais à lui faire abandonner la robe d'avocat. Les luttes du barreau, les travaux constants que cette profession impose, mais aussi la considération, l'estime publique qui en sont la récompense, valaient plus à ses yeux que les honneurs attachés à la simarre du magistrat. Toute sa vie il resta fidèle à ces principes. Il refusa les siéges de conseiller, de président et de procureur général qui lui furent offerts, et se borna à accepter un office de secrétaire de la cour, aux appointements de 900 livres, ainsi que le titre de conseiller et d'intendant du prince de Condé.

« Mon fils, écrivait-il à Pierre Fevret, rappelez-vous qu'il ne faut souvent qu'un peu de faveur pour être magistrat; mais que notre profession exige de l'étude, du savoir, et une fermeté de conscience *qui ne se voit pas toujours chez ceux qui ne relèvent que du pouvoir et non du public.* » Et ailleurs, il dit encore : « Quoi de plus beau que la profession d'avocat! Ses travaux, ses difficultés, ses luttes de chaque jour, fortifient l'esprit et le maintiennent toujours en haleine. Croyez qu'un avocat conservera sa *vaillance* jusqu'au dernier soupir... N'ayez nulle inquiétude pour ma santé. Je travaille, et l'esprit soutient le corps... La mort n'aura pas encore raison de moi. J'en ai appelé et j'ai plaidé ma propre cause. Vous savez bien qu'un avocat ne meurt pas ainsi. Il a trop à faire pour les autres et pour lui-même. » C'est à soixante-quinze ans que Fevret écrivait avec cette liberté d'esprit et cette conscience de sa vigueur et de son intelligence. Il mourut trois ans après, à soixante-dix-huit ans, dans toute la possession de ses hautes facultés. Il avait, depuis peu, abandonné la partie active de ses travaux; mais, s'il ne plaidait plus, il donnait encore des consultations, rédigeait des mémoires et revoyait une nouvelle édition de son *Traité de l'abus*. Cet ouvrage est le plus remarquable qui ait été publié sur cette grave matière. C'est un traité complet des devoirs du clergé et des limites de la juridiction ecclésiastique dans les sociétés modernes. Il fallait tout le talent de Fevret, la considération dont il était entouré, l'influence et l'autorité qu'il avait acquises pour que ce livre n'attirât pas à son auteur de cruelles persécutions. Il fallait, enfin, qu'il fût publié sous ce soleil de Bourgogne, si chaud, si fécond et si peu favorable à la domination ecclésiastique. C'était, en effet, plus qu'un acte de courage : c'était une témérité. Le clergé s'inquiétait fort peu des querelles dogmatiques et des discussions de doctrine dont les écoles, les universités étaient chaque jour le théâtre. Cette petite guerre affirmait avant tout l'influence et le pouvoir ecclésiastiques; mais le *Traité de l'abus* déplaçait la question. Des régions purement théoriques, le *Traité de l'abus* passait au domaine des intérêts pratiques et réels. Il attaquait vivement les empiétements de la juridiction ecclésiastique. En étudiant ses origines et son développement, il lui assignait des limites; il restreignait dans des bornes justes, mais étroites, un pouvoir qui tendait à tout envahir; il élevait et fondait sur d'inébranlables bases le pouvoir civil, qui, chez les nations modernes, doit toujours prévaloir. Fevret établissait enfin la prédominance du souverain français, du souverain séculier, sur le chef de la religion, sur le pontife de Rome. C'était la ruine du pouvoir du pape; c'était la mort en France d'un ordre puissant, le clergé. Ce grand jurisconsulte, qui était un grand philosophe aussi, avait compris qu'il était inutile d'emprunter à Luther et à Calvin la forme violente d'un schisme religieux. Pourquoi chercher dans les replis de la conscience une arme pour lutter contre de dangereux adversaires, alors qu'il suffisait d'affirmer ce principe politique : le premier pouvoir dans l'Etat est le pouvoir civil; tous les autres relèvent de lui? Transportée des régions orageuses de la religion et de la politique dans le domaine plus calme du droit, la question prenait une gravité qui n'échappa point à l'ordre menacé. Le clergé voulut employer les moyens, si souvent couronnés de succès, de l'intimidation, et, au besoin, de la persécution; mais Fevret avait une âme au-dessus de toute crainte. Il avait écrit avec une conviction qui ne lui permettait pas de modifier ses assertions. L'intimidation échoua donc auprès d'un homme qui regardait comme un devoir sacré de dire la vérité. Quant aux persécutions, elles durent s'arrêter devant la vénération, l'estime, l'affection qu'inspiraient les hautes vertus, le talent et le caractère de Fevret. Vivement sollicités de condamner comme entache de fausseté et renfermant de dangereuses théories, le *Traité de l'abus*, les premiers magistrats des parlements de Paris et de Dijon répondirent qu'ils ne pouvaient blâmer comme mauvais et funeste un livre qui était comme le code du droit ecclésiastique. Battus sur ce terrain, les adversaires de Fevret essayèrent de la calomnie, qui ne put mordre sur cet homme, dont la vie pure et toujours utile devait servir d'exemple à tous les honnêtes gens, comme sa science et son talent étaient un modèle pour les avocats. C'est alors qu'on songea à réfuter dans un livre spécial des théories dont on sentait toute la puissance et tout le danger. Par ordre de quelques prélats, Hauteserre, dont le nom est ainsi venu jusqu'à nous, fut chargé de composer un traité qui devait être la contre-partie du livre de Fevret. Cette réponse a pour titre : *Ecclesiasticæ jurisdictionis vindiciæ, adversus Caroli Fevretti et aliorum tractatus De abusu* (1670). Cette réplique eut le résultat de toutes les répliques : elle donna plus de publicité au débat et grandit le succès du *Traité de l'abus*. Ce livre devint, en effet, comme l'Evangile des jurisconsultes dans toutes les questions de droit public et ecclésiastique. Il eut de nombreuses éditions. Il nous suffira de citer les principales. La première fut publiée à Dijon, en 1653, par Fevret lui-même, en 2 vol. in-fol. Réimprimé plusieurs fois par son auteur, il le fut aussi par Pierre Fevret. On possède encore une édition publiée à Lyon en 1736, en 2 vol. in-fol. On y a joint un *Eloge* de l'auteur et un *Dialogue* attribué à Fevret, et qu'il aurait écrit en 1654, sous le titre de : *De claris fori Burgundiensis oratoribus*. Citons également l'édition de Lausanne (1778, 2 vol. in-fol.). Enfin, on a encore de ce savant jurisconsulte : *De officiis vitæ humanæ, etc.* (Lyon, 1667, in-12), badinage poétique assez ingenieux, et *Carmen de vita sua*, poëme de 500 vers. Sa devise était : *Conscientia virtuti satis amplum theatrum est.* — FEVRET (Pierre), fils du précédent, né à Dijon en 1625, mort en 1706. Il fut conseiller-clerc et sous-doyen du parlement de Bourgogne. Il a la gloire d'avoir fondé la bibliothèque publique de Dijon, à laquelle il légua un capital destiné à l'entretenir et à l'augmenter.

FEVRET DE FONTETTE (Charles-Marie), magistrat et littérateur français, arrière-petit-fils de Charles Fevret, né à Dijon en 1710, mort dans la même ville en 1772. Issu d'une ancienne et illustre famille de magistrats, la carrière qu'il devait suivre lui était en quelque sorte indiquée par sa naissance. Conseiller au parlement de Bourgogne dès l'âge de vingt-six ans, il mit constamment en pratique dans cette charge, comme Charles, son aïeul, le célèbre auteur du *Traité de l'abus*, cette noble devise : *Conscientia virtuti satis amplum theatrum est.* Il se délassait des soins de sa charge et de son zèle pour le bien public en réunissant une riche bibliothèque qu'il enrichit d'une très-belle collection de gravures historiques et de curiosités diverses. D'abord membre, puis directeur de l'Académie de Dijon, il devint, sur ses vieux jours, membre associé de l'Academie des inscriptions et belles-lettres. En 1719, le P. Lelong avait publié un important ouvrage, sous ce titre : *Bibliothèque de la France*. Cette encyclopédie de notre histoire nationale contenait 17,487 articles; elle offrait néanmoins de regrettables lacunes. Fevret résolut et entreprit de donner une nouvelle édition et de combler ces lacunes; après quinze années de recherches patientes et tenaces, il fit paraître le premier volume, en 1770. L'accueil fut des plus encourageants; il se remit à l'œuvre, mais succomba à la tâche avant l'impression du second volume de son vaste répertoire, qui fut terminé par Barbeau-Labruyère, et contient près de 50,000 articles (Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.). Les précieuses gravures historiques (histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'au règne de Louis XV inclusivement), qu'avait réunies Fevret de Fontette sont aujourd'hui l'une des richesses de la Bibliothèque nationale.

FEVRET DE SAINT-MESMIN (Charles-Balthasar-Julien), dessinateur et antiquaire français, né à Dijon en 1770, mort dans la même ville en 1852. Entré comme officier dans le régiment des gardes-françaises, il émigra lors de la Révolution et devint lieutenant-colonel à l'armée des princes. Après le licenciement de cette armée, il résida successivement en Suisse, en Hollande, en Angleterre et en Amérique. Comme il avait cultivé les beaux-arts, il se fit, selon les circonstances, tour à tour sculpteur sur bois, graveur, peintre et même horloger. Il publia, soit par la gravure, soit au moyen du physionotrace, dont il avait perfectionné les procédés, les portraits des hommes d'Etat les plus distingués de l'Amérique, et même les vues et les sites de ce pays. Plus tard, il peignit des portraits et des paysages. Rentré en France après la Restauration, il fut nommé, en 1817, conservateur du musée de Dijon, fonctions qu'il remplit avec le plus entier dévouement pendant trente-cinq ans. « Il ne vivait pour ainsi dire qu'au musée et pour le musée, dit un de ses biographes, lui consacrant son temps, ses pensées, son travail, et bien souvent les modestes émoluments de sa place. » En 1819, il sauva de la destruction deux magnifiques retables de l'ancienne Chartreuse de Dijon, chefs-d'œuvre du Flamand Baerze (1391), et les fit restaurer par le sculpteur Buffet. Il recueillit et rétablit les débris du puits de Moïse, monument remarquable de ladite Chartreuse, et contribua à la restauration des tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, que l'on voit au musée de Dijon. Fevret de Saint-Mesmin est l'inventeur du pantographe perspectif, au moyen duquel on obtient la perspective d'un objet et d'un monument en promenant l'appareil sur le dessin; d'une tenaille à vis de rappel pour la tension des toiles de tableaux; d'un mécanisme pour joindre exactement les panneaux disjoints des tableaux peints sur bois; d'un pantographe d'un nouveau système, et de manequins perfectionnés de l'homme et du cheval, véritables chefs-d'œuvre de souplesse et de vérité. Nommé, en 1827, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts, Fevret de Saint-Mesmin devint, en 1838, membre non résidant du Comité des arts et monuments. On lui doit des *Notices* sur les restes de la Chartreuse de Dijon; des *Rapports* sur des cachets d'oculistes romains, insérés dans les mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, et des documents pleins d'intérêt sur les artistes, les antiquités et les monuments historiques, dans la *Notice des objets d'art exposés au musée de Dijon.*

FÉVRIER s. m. (fé-vrié — lat. *februarius ;* de *februare*, faire des expiations, mot sabin d'après Varron). Second mois de l'année : *C'est aux Romains que nous avons emprunté l'usage d'insérer dans le mois de* FÉVRIER *le jour intercalaire des années bissextiles.*

— **Encycl.** Le mois de *février* a ordinairement vingt-huit jours; il en a vingt-neuf dans les années bissextiles. D'après la regle etablie par Jules César, qui faisait l'année de trois cent soixante-cinq jours un quart, il devait y avoir une année bissextile sur quatre. Le concile de Nicée adopta cette règle en 325, et ordonna que les années bissextiles seraient celles dont le millésime serait divisible par 4. Mais l'annee tropique étant, en réalité, de 365j,242264, il se trouvait environ trois années bissextiles de trop par siècle, et par suite Pâques reculait vers le commencement de l'année. En 1582, il y avait dix jours d'intervalle entre l'équinoxe vrai et l'équinoxe fixé par le calendrier au 11 mars au lieu du 21. Grégoire XIII ordonna, en conséquence, que l'on supprimerait dix jours de l'année 1582, en donnant au lendemain du 4 octobre la date du 15, et que, dorénavant, les années de siècle dont le millésime ne serait pas divisible par 400 resteraient années communes. Ainsi les années où *fevrier* a vingt-neuf jours sont celles dont le millésime est divisible par 4, excepté les années de siècle dont le millésime est divisible par 400.

On sait que le calendrier républicain avait donné le nom de ventôse à une partie du mois de *février*, et de pluviôse à l'autre partie.

Dans de curieux couplets sur le calendrier républicain, rimés par un versificateur nommé Ducroisy, en 1794, le mois de *février* adresse à ceux de mars et de janvier les paroles suivantes :

> Messieurs de mars et de janvier,
> Vous vous moquiez de *février!*
> Près de trois fois six cents années,
> Entre vous je fus comprimé;
> Mais enfin des âmes bien nées
> Viennent secourir l'opprimé.
>
> Quand je n'avais que vingt-huit jours,
> Sur trente-un vous comptiez toujours;
> Avril, en me prêtant sa lune,
> Secondait votre lâcheté;
> Maintenant je ferai fortune
> A l'ombre de la liberté.
>
> Tous les quatre ans, un jour de plus
> Dans les miens se trouvait inclus.
> Par cet arrangement bizarre,
> Quelquefois je comptais vingt-neuf;
> Mais aujourd'hui tout se répare,
> La France ouvre un siècle tout neuf.
>
> Le temps reprenant son vrai cours,
> Chaque mois aura trente jours.
> Dans le calendrier de Rome
> Je fus déshérité par vous;
> Mais, grâce aux lumières de *Romme*,
> L'égalité règne entre nous.
>
> Dans le nouveau calendrier,
> Je perds le nom de *février*.
> Ce nom ne disait pas grand'chose,
> Les vôtres ne valaient pas mieux;
> Mais sous le titre de *ventôse*,
> J'épure la terre et les cieux.
>
> . . . .

Février 1848 (RÉVOLUTION DU 24). Aux articles BANQUETS RÉFORMISTES, LOUIS-PHILIPPE, et ailleurs, on trouvera résumée la situation dans laquelle se trouvait le gouvernement de Louis-Philippe à la veille de sa chute, sa marche rétrograde, ses actes odieux de corruption publique, ses refus obstinés de suivre l'opinion dans la voie des réformes et du progrès, toutes les causes enfin qui le constituaient en quelque sorte en état de révolte contre la nation. Nous n'avons donc à nous occuper ici que de l'événement qui précipita cette monarchie dans l'abîme, et jeta sur le chemin de l'exil cette famille, dont le peuple peuple jugea le chef infidèle à la mission qu'il avait reçue en juillet 1830.

On sait que, dans le dernier discours de la couronne, les banquets réformistes avaient été qualifiés « d'agitations fomentées par des *passions ennemies ou aveugles.* » Ce paragraphe, injurieux pour un si grand nombre de

députés, donna lieu aux débats les plus animés. Publiquement accusé d'avoir toléré les plus honteuses transactions, M. Guizot se défendit de manière à augmenter la haine dont il était l'objet.

On vit clairement dans ces discussions irritantes que le gouvernement se refusait avec opiniâtreté à donner la moindre satisfaction au sentiment public, et que, en outre, il était décidé à pousser les choses à toute extrémité en violant le droit de réunion par l'interdiction brutale des banquets politiques, attentat que Lamartine flétrit en accusant le ministère de *mettre la main de la police sur la bouche du pays.* Aveuglément appuyés par une majorité servile ou vendue, Guizot et ses collègues, déjà si impopulaires, sortirent de ces discussions mémorables entièrement déconsidérés aux yeux du pays.

Au dehors, l'agitation des esprits annonçait assez que de graves événements se préparaient. L'irritation était extrême. Les banquets avaient noué entre les grandes villes de France des rapports qui ressemblaient aux vieilles fédérations. Les faits si avérés et si nombreux de corruption avaient surabondamment démontré et l'impérieuse nécessité d'une réforme électorale, et le scandale des prétentions à maintenir le gouvernement du pays entre les mains d'une poignée de riches propriétaires ou contribuables, qui seuls avaient le droit de vote et composaient le *pays légal*. Ce progrès légitime, cette réforme eût sauvé peut-être l'établissement de Juillet, ou tout au moins eût ajourné sa chute, en faisant oublier à la nation ses autres griefs. Mais, comme tous les pouvoirs condamnés, finis, celui-ci courait lui-même à sa perte, et il repoussa avec un dédain méprisant toutes les transactions qui lui furent offertes par l'opposition.

La question révolutionnaire se posa, comme on le sait, à propos du fameux banquet du XIIe arrondissement.

Ces manifestations réformistes avaient été commencées par l'opposition dynastique ; mais bientôt le parti radical était entré dans le mouvement, en lui donnant un caractère plus accentué. Dans certains banquets, à Lille, à Mâcon, à Châlons, etc., le toast au roi avait été supprimé, et la démocratie avait parlé par la bouche de Ledru-Rollin, Louis Blanc et autres hommes ardents, qui sondaient l'opinion et commençaient à concevoir des espérances sérieuses sur l'avénement de leur parti.

Après avoir fait le tour de la France, l'agitation revint à son point de départ. Une commission fut formée pour organiser un grand banquet dans le XIIe arrondissement, qui se composait alors des quartiers Saint-Marcel, des Gobelins, etc. Alarmé d'une manifestation dans ces quartiers populaires, le préfet de police, Delessert, répondit à l'avis qui lui en fut donné par une défense formelle. La commission, qui avait pour président le député Boissel, et pour vice-président M. Poupinel, lieutenant-colonel de la 12e légion, décida, à l'unanimité, qu'elle regardait la sommation du préfet comme un acte de pur arbitraire et de nul effet. La question était ainsi nettement posée, et cette fois par des hommes appartenant au *pays légal*.

Interpellé à la Chambre des pairs par le comte d'Althon-Shée, le ministère approuva hautement la conduite du préfet, en se fondant sur la loi de 1790 (nullement applicable en cette circonstance), et en déclarant que la réunion serait dispersée par la force. La commission, forte de l'adhésion de cent députés et de trois pairs de France, décida qu'elle passerait outre.

De son côté, le gouvernement s'occupa bruyamment de rassembler des forces et de faire des préparatifs de défense.

Cependant, inquiète de la responsabilité qui pesait sur elle et de la gravité de la situation, la gauche dynastique commençait à faiblir, et elle communiquait ses hésitations à la commission du banquet. La réunion, fixée d'abord au 19 janvier, fut successivement reculée, et, en outre, il fut décidé qu'elle n'aurait pas lieu au centre de ce XIIe arrondissement, dont la population ardente paraissait fort à craindre à ceux qui avaient conservé le désir et l'illusion d'une démonstration pacifique.

Ces défaillances, cette indécision eurent pour effet de redoubler la sécurité du gouvernement et l'insolence folle des ministres, qui, dans les débats orageux de la Chambre, se répandirent en menaces de répression et soulevèrent de plus en plus contre eux le sentiment public.

Après bien des tergiversations, il fut enfin décidé que le banquet aurait lieu le 22 février. La révolution avait sa date.

On choisit pour emplacement un terrain vague, appartenant au général Thiars, et situé au haut des Champs-Elysées. Mais en même temps, pour faire avorter la manifestation, la faire dégénérer en une petite comédie de résistance légale, sans paraître reculer, M. Thiers, fertile en ressources, avait fait agréer à une partie de l'opposition dynastique le plan d'un banquet fictif où, dès le début, serait apparu, comme le *Deus ex machina*, un commissaire de police, sur l'injonction duquel M. Odilon Barrot et ses amis se seraient dispersés. Le cas eût été ensuite porté en police correctionnelle, puis devant une juridiction supérieure. Finalement, nul n'en pouvait douter, l'opposition eût été condamnée et, de plus, couverte de ridicule.

Au milieu de ces petites intrigues, et quand la campagne menaçait de se terminer misérablement, la partie la plus énergique de la commission du banquet, par une mesure hardie et décisive, pressa la solution de la crise qui pesait sur le pays. Elle publia dans les journaux du 21 février un manifeste dans lequel elle convoquait définitivement la garde nationale, le peuple et les écoles pour la manifestation du lendemain. Cette pièce était rédigée habilement, dans un ton très-ferme, quoique pacifique, avec les recommandations obligées pour le respect de l'ordre, etc. Les dynastiques furent atterrés. Le gouvernement sentit tout de suite qu'une grave décision venait d'être prise par ses adversaires. Il répondit en faisant afficher la loi contre les attroupements, un arrêté prohibitif du banquet, un ordre du jour défendant à la garde nationale de se réunir sans convocation, et une proclamation aux habitants de Paris, enfin, en déclarant de nouveau à la Chambre qu'il ne céderait pas et sévirait avec énergie.

Dès lors commença la déroute de la gauche dynastique. M. Thiers conseilla crûment à ses amis de rentrer sous terre; M. Odilon Barrot déclara qu'il n'y avait pas de question politique qui valût une goutte de sang; sur cent députés inscrits pour assister au banquet, quelques-uns seulement persistèrent, parmi lesquels Lamartine, et les pairs de France d'Alton-Shée et d'Harcourt. Enfin, le soir, le comité, obsédé de toutes parts, renonça à la manifestation et s'occupa de faire disparaître les préparatifs. Lamartine fut inébranlable, et il déclara qu'il irait à la place de la Concorde (lieu du rendez-vous) et au banquet, « dût-il être seul et n'avoir que son ombre derrière lui. » Parole retentissante, mais qu'il ne tint pas.

Quant au parti républicain, faible et divisé comme il l'était, il ne pouvait guère prendre une initiative et n'avait, pour ainsi dire, qu'à attendre le moment de frapper un coup décisif. Dans les diverses réunions, il fut assez généralement décidé qu'on ne provoquerait pas le combat, et qu'on se bornerait d'abord à observer l'attitude du peuple.

Ainsi, par un sentiment qu'on ne saurait blâmer, aucune des fractions de l'opposition ne désirait pousser les choses à l'extrême ni assumer la terrible responsabilité de la guerre civile.

Mais déjà il n'était plus au pouvoir de personne d'arrêter le mouvement. Le lendemain matin, Paris était debout; sans tenir compte des désaveux, des tergiversations, ni des reculades des hommes politiques, il arrivait fidèlement au rendez-vous donné. Le drame révolutionnaire allait commencer; la petite Fronde électorale et parlementaire avait dit son dernier mot.

— *Première journée* (22 février). Dès sept heures du matin (c'était le petit jour en cette saison), les rues, les boulevards commencent à se remplir d'une foule agitée, qui se dirige vers les environs de la Madeleine et de la place de la Concorde. Beaucoup ignoraient encore les dernières et définitives résolutions des meneurs réformistes. Quand on les connut, le désappointement tourna en aigreur, mais sans amener aucun découragement. Du sein de cette foule, éclate de moment en moment un cri de guerre qui n'avait rien de subversif : *Vive la réforme! A bas Guizot!* Sous ce mot de réforme, assez vague en lui-même, le peuple abritait ses espérances et ses griefs. *A bas Guizot!* c'était un cri de réprobation, non-seulement contre le ministre impopulaire, mais encore contre le système tout entier.

Vers dix heures, une colonne d'étudiants, entraînant des flots d'ouvriers à sa suite, descend des hauteurs du Panthéon en chantant la *Marseillaise*, vient faire le tour de la Madeleine et se dirige ensuite vers la Chambre des députés, pour manifester les vœux des citoyens. Le pont de la Concorde est occupé par des gardes municipaux, qui croisent la baïonnette; un jeune homme s'élance en découvrant sa poitrine : « Frappez! » Les fusils se relèvent, la colonne passe et envahit les abords de la Chambre et les couloirs. Mais les députés ne sont pas encore en séance. Ce premier flot se retire.

Cependant la troupe prenait ses positions. Sur le quai, un escadron de dragons charge la foule désarmée, qui attend avec calme et crie : *Vivent les dragons!* Les soldats remettent le sabre au fourreau. Symptôme significatif! A dater de cette heure, se conclut comme un pacte tacite d'alliance entre les troupes et le peuple. La force matérielle cédait à la force morale.

Le gouvernement avait sous la main près de 30,000 hommes, un matériel immense, et il se croyait dans la plus complète sécurité. Toutefois, on n'avait pas convoqué la garde nationale, dont on redoutait les dispositions.

Partout le peuple manifestait ses sympathies pour les soldats, mais laissait éclater sa haine contre les gardes municipaux, espèce de prétoriens du règne, qui s'étaient dès longtemps rendus odieux par la brutalité de leurs répressions. A cet instant, leurs escadrons et leurs compagnies chargeaient incessamment sur la place de la Concorde et faisaient plusieurs victimes. Aux Champs-Elysées, devant le ministère des affaires étrangères, à la Bourse, au Palais-Royal, à la Bastille, rue Saint-Honoré, de petites actions partielles avaient également lieu; quelques magasins d'armes étaient pillés, quelques postes isolés attaqués et pris, des barricades construites.

Dans l'après-midi, M. Berger, maire du IIe arrondissement, prenait sur lui de faire battre le rappel, et son exemple était suivi dans plusieurs arrondissements. Mais la garde nationale était en majorité réformiste, et elle ne répondit que mollement à l'appel du tambour. Encore, ceux qui se réunirent aux mairies étaient-ils surtout préoccupés d'empêcher un conflit entre le peuple et les troupes, et la plupart manifestaient leurs sentiments par des cris énergiques de : *Vive la réforme!*

Au milieu de ces événements, la Chambre discutait le projet de loi sur la banque de Bordeaux!

A la fin de la séance, M. Odilon Barrot, pour couvrir un peu la déroute de son parti, déposa sur le bureau une demande de mise en accusation du ministère, démonstration dont la puérilité arracha un sourire de mépris à M. Guizot. Ce fut le testament de la gauche dynastique. Après avoir convié le peuple à *souper chez les morts*, ces avocats n'avaient pas imaginé d'acte plus viril que cette comédie procédurière, absolument inutile en présence d'une majorité vendue.

Au dehors, l'agitation n'avait pas changé de caractère; l'opposition populaire ne donnait pas sa démission comme l'opposition officielle; les républicains, hommes d'action pour la plupart et vieux habitués des luttes révolutionnaires, avaient, dès les premières heures, apprécié la portée du mouvement et s'étaient résolûment jetés à sa tête pour l'activer et le diriger, sans espérer cependant encore un triomphe complet. Les uns agissaient dans la garde nationale, les autres parmi le peuple. Lagrange, Etienne Arago, Caussidière, Guinard, Sobrier, Rey, Thoré, Albert, les libraires Hetzel et Pagnerre, Louis Blanc, David (d'Angers), Félix Pyat, Recurt, Goudchaud, Martin (de Strasbourg), Flocon, enfin toutes les sommités du parti, entourées d'hommes énergiques, exerçaient, soit de concert, soit isolément et spontanément, une action dont les effets étaient visibles déjà dans cette première journée, qui se termina comme elle avait commencé, par des escarmouches et de petits combats dans les divers quartiers de Paris.

La nuit fut muette : le pouvoir crut qu'elle était calme. A tout événement, il prenait cependant ses mesures. Des renforts de troupes arrivaient de tous côtés; les soldats bivouaquaient sur les places, malgré une pluie fine et pénétrante; des canons étaient en batterie sur les principaux points. On avait adopté le plan stratégique étudié, préparé de longue main par le maréchal Gérard, et qu'on croyait infaillible. Le roi, les ministres, tous les hommes officiels s'endormirent avec la conviction qu'ils n'étaient en présence que d'une échauffourée.

— *Deuxième journée* (23 février). Aux premières lueurs du jour, la troupe, qui a bivouaqué les pieds dans la boue, voit affluer de toutes parts une multitude résolue; partout l'action s'engage par une foule d'escarmouches qui, à cause de leur peu d'importance, échappent à l'histoire. Privé de chefs, privé de munitions, le peuple employa d'instinct une tactique supérieure et habile, entretenant la lutte sans s'exposer aux chances décisives d'une véritable bataille. Des barricades étaient construites, puis prises et détruites après une défense faible ou nulle, enfin audacieusement reconstruites à vingt pas de la troupe. Chose grave et caractéristique, à peine le feu avait-il cessé sur un point, que soldats et ouvriers échangeaient des paroles amicales ou de joyeux quolibets. Des gamins, montés sur les pavés, criaient en goguenardant : « Ne tirez pas sans nous avertir! » C'était comme une parodie de Fontenoy.

La révolution de Février s'accomplit ainsi par une espèce de consentement universel et sans combat bien sérieux. Lamartine l'avait baptisée à l'avance : c'était bien la *Révolution du mépris.*

Cependant il y eut, dans cette matinée, quelques engagements énergiques contre la garde municipale, dans les quartiers Saint-Martin, Saint-Denis, du Temple, etc. Les ouvriers parisiens gardaient toutes leurs colères pour cette milice détestée.

Après de longues hésitations, le duc de Nemours, chargé du commandement en chef, le général Sébastiani, à qui appartenait le commandement effectif, et le général Jacqueminot, commandant de la garde nationale, se décident à faire battre le rappel pour convoquer la milice citoyenne à la défense des institutions de Juillet. Les légions, cette fois, obéissent à l'appel; mais elles s'ébranlent aux cris de : *Vive la réforme! A bas Guizot!*

La bourgeoisie parisienne, qui tant de fois avait marché contre l'émeute et soutenu le gouvernement de Louis-Philippe, retrouva ce jour-là son vieux tempérament révolutionnaire, excitée par les indignités gouvernementales, et elle joua un rôle aussi difficile que glorieux en faisant cause commune avec le peuple. Evidemment, elle ne voulait pas systématiquement le renversement du roi; mais elle réclamait énergiquement la réforme, le progrès et la liberté, et elle était arrivée à un tel degré de désaffection que la chute même de ce gouvernement avili, qui avait eu toutes ses sympathies, lui semblait encore préférable à l'abaissement dans lequel il maintenait la nation. Après tant d'années de sommeil, la France se réveillait dans un sentiment unanime et avec la conscience de son rôle et de ses destinées.

Les légions se lèvent; le mouvement prend un caractère formidable. La 8e écrit sur son drapeau : *Vive la réforme!* La 10e refuse de crier : *Vive le roi!* Son colonel l'invite à rétablir l'ordre; un officier, le savant Bixio, sort des rangs. « Il s'agit, dit-il, de chasser un ministère infâme! » Tous applaudissent, et le colonel dépose son commandement. Une compagnie de la 8e, dont le journaliste Altaroche (du *Charivari*) est capitaine, parcourt le quartier Montmartre en chantant la *Marseillaise.* D'autres détachements de la même légion et de la 9e, suivis d'une foule enthousiaste, font les mêmes démonstrations dans d'autres quartiers. La 5e arrête, sur le boulevard Saint-Martin, des charges de cavalerie, en expliquant aux soldats que le peuple est dans son droit, qu'il ne demande que des choses justes. A la place des Petits Pères, la 3e fait mieux : des gardes municipaux allaient charger la foule; des gardes nationaux, entraînés par un républicain, M. Degousée, chef de bataillon, croisent la baïonnette pour l'empêcher. A ce spectacle inattendu, les municipaux interdits se retirent. 500 hommes de la 4e vont à la Chambre demander la réforme et un ministère libéral. Partout, enfin, l'immense majorité de la garde nationale se pose comme médiatrice entre le peuple et les troupes, et beaucoup même appuient énergiquement le mouvement, tout en s'efforçant d'arrêter l'effusion du sang.

Instruite de ces faits, la famille royale en fut atterrée. Jusqu'alors on n'avait pas pris au sérieux toute cette agitation, et le roi s'était fort égayé aux dépens de l'émeute : « Vous appelez *barricade*, disait-il, un cabriolet de place renversé par deux polissons. » Et tous de ricaner sur la hauteur et la largeur de ces fameuses barricades. Mais la nouvelle de la défection de la garde nationale et de l'extension de l'*émeute* vint tout à coup refroidir cette gaieté. Il y eut une véritable panique aux Tuileries. La reine, épouvantée, se prononça contre Guizot. Après bien des indécisions, la peur et la prudence l'emportèrent; le roi se détermina à remercier, et même assez lestement, le ministre détesté, et à faire appeler M. Molé, pour l'inviter à former un cabinet conciliateur, en se représentant, avec sa duplicité habituelle, comme abandonné par le ministère Guizot-Duchâtel.

M. Molé, par lui-même, ne signifiait pas grand'chose, et l'idée de s'appuyer sur cette médiocrité septuagénaire pour faire face à la révolution semblerait bien pauvre, si, d'un autre côté, il n'eût pas été facile de prévoir que l'annonce seule de la chute du ministère Guizot allait être accueillie avec une immense satisfaction qui rendrait faciles tous les arrangements. M. Molé promit de s'employer à la formation d'un cabinet mixte, mais sans être bien convaincu lui-même de l'efficacité de ses démarches. Quant à la réforme, il n'en fut pas question.

Pendant ces pourparlers, la lutte continuait sur plusieurs points de Paris, surtout contre la garde municipale, principalement dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. Presque partout, d'ailleurs, le peuple avait le dessus.

La nouvelle du changement de ministère, qui provoqua à la Chambre l'irritation et le découragement des conservateurs, produisit sur une grande partie de la population l'effet attendu. La classe moyenne fit éclater une joie immodérée; le peuple se laissa en partie entraîner à cette réaction d'enthousiasme, bien que dans son bon sens il ne comprît pas trop quelles concessions réelles avaient été obtenues. Il est certain que, d'un côté, l'opinion accueillait ce changement de personnes (annoncé, mais non encore effectué) comme un engagement d'accomplir la réforme, et que, de l'autre, le gouvernement laissait la question indécise, manœuvre qui ressemblait tout à fait à un escamotage.

N'importe, on s'abandonna à la joie et à l'espérance; les troupes rentrèrent dans les casernes, la circulation se rétablit, et, la nuit venue, une illumination spontanée, une foule immense de promeneurs, donnèrent à la ville un air de fête qui trompa presque tout le monde. Contraste saisissant! le sang versé fumait encore; une heure plus tard, il allait couler de nouveau!

Cependant les républicains, qui n'avaient pas eu l'espérance d'une victoire complète, mais qui, du moins, comptaient sur des résultats plus sérieux, se montrèrent fort irrités de cette conclusion, qui ressemblait à un dénoûment de comédie. Les hommes d'action de ce parti restèrent donc en armes et se fortifièrent dans le centre des insurrections populaires, dans les rues Beaubourg, Transnonain, etc., peu touchés de l'arrivée de M. Molé aux affaires et se préparant au combat pour le lendemain.

Hors de ces sombres quartiers, sur les boulevards surtout, l'aspect de la ville était féerique. De longues guirlandes de lumières unissaient les maisons; hommes, femmes, enfants, circulaient librement; l'allégresse était dans l'air; des troupes nombreuses d'ouvriers et de gardes nationaux, fraternelle-

ment mêlés, passaient en chantant la *Marseillaise*, *Mourir pour la patrie* et autres chœurs patriotiques, salués par les acclamations de la foule.

Vers neuf heures et demie, une colonne, plus nombreuse que les précédentes, parut sur le boulevard, en se dirigeant, comme les premières, vers la Madeleine, vraisemblablement pour aller saluer Odilon Barrot, qui demeurait de ce côté. A la hauteur du ministère des affaires étrangères, cette colonne rencontra un détachement du 14e de ligne, commandé par le lieutenant-colonel Courant et le commandant de Brotonne, qui firent former leur troupe en carré, dans la crainte peut-être d'un désarmement. Le boulevard étant ainsi barré, la colonne populaire, au cri de : *Vive la ligne!* engage des pourparlers pour obtenir le passage. Le commandant s'y refuse, et, peu confiant dans la fraternisation populaire, ordonne à ses soldats, serrés de très-près, de croiser la baïonnette. C'est pendant que ce mouvement s'exécute qu'un coup de feu éclate et atteint un soldat.

De nombreuses versions ont circulé relativement à ce coup de feu, qui détermina une catastrophe et la chute d'une dynastie. Aussitôt après l'épouvantable fusillade qui suivit, le lieutenant-colonel, au désespoir, envoya en avant un officier, M. Baillet, pour expliquer cette décharge comme un funeste malentendu. L'officier entra au café Tortoni, où s'étaient réfugiées beaucoup de personnes, et d'après son récit, le commandant aurait seulement donné l'ordre de croiser la baïonnette; un fusil armé serait accidentellement parti, et les soldats, croyant qu'on avait commandé le feu, auraient alors tiré.

Suivant une autre version, un coup de pistolet aurait été tiré par un homme de la colonne et aurait ainsi provoqué la fusillade.

Des écrivains de parti et des pamphletaires de police, s'emparant de cette vague assertion, ont accusé, on le sait, Charles Lagrange d'avoir tiré ce coup de pistolet problématique, dans le but de provoquer des représailles et de rallumer le combat. Mais lui-même a nié énergiquement, et jamais la moindre preuve n'a été donnée qu'il fût l'auteur de cet infernal expédient, probablement chimérique. En outre, il a été établi qu'à cette heure même Lagrange était au quartier Latin, où il se présenta au *Journal des Ecoles* et à l'*Avant-Garde*, pour indiquer aux étudiants un rendez-vous de combat pour le lendemain. De plus, une circonstance qu'il n'est pas indifférent de rappeler, c'est que le chef intrépide de l'insurrection lyonnaise, par une habitude singulièrement chevaleresque et assez curieuse, essuyait le feu de ses adversaires, mais *ne tirait jamais*. Cela était bien connu dans son parti.

Il est bien plus probable que ce coup de feu mémorable fut le résultat ou d'une maladresse ou d'un hasard funeste. Peut-être même est-il entièrement fictif, et la décharge ne fut-elle que l'effet d'une panique.

Quoi qu'il en soit, à cet instant, sans sommation, sans roulement de tambours, sans même qu'on eût entendu aucun commandement, les fusils s'abaissèrent et de longs feux de file retentirent. Un cri terrible éclata dans la nuit, et quand la fumée se fut dissipée, les soldats consternés purent apercevoir leur œuvre : une centaine de victimes étendues sur le pavé, des ruisseaux de sang, une foule éperdue fuyant de tous côtés. Ils avaient tiré sur un peuple désarmé, enthousiaste et sympathique, des promeneurs, des femmes, des vieillards et des enfants !

La scène alors changea d'aspect. L'horreur et l'indignation se répandirent dans Paris comme une traînée de poudre enflammée. Un cri s'éleva : « On massacre le peuple désarmé ! » Partout les illuminations s'éteignent, et, dans les rues sombres, des voix font éclater la clameur qui fait pâlir les rois : *Aux armes!*

Bientôt des hommes du peuple et des gardes nationaux reviennent sur le théâtre du carnage, relèvent et portent dans les pharmacies voisines les victimes qui respirent encore; puis on charge une certaine quantité de morts sur un chariot qui passait par hasard rue Neuve-des-Augustins.

On a répété que, dans la prévision d'un massacre, les provocateurs de la colère du peuple avaient fait amener à l'avance ce chariot aux environs du ministère des affaires étrangères. C'est un mensonge de la haine. Cette voiture appartenait aux messageries Lafitte et Caillard, et transportait au chemin de fer trois émigrants et leurs bagages. Le charretier se nommait Junieau. D'après son témoignage (qui a été imprimé), il fut arrêté au passage, non par le peuple, mais par un officier de cavalerie, qui, à la tête de son escadron, lui commanda d'enlever les morts. Les émigrants durent descendre avec leurs malles. Des bourgeois et des gardes nationaux chargèrent les cadavres; bientôt la foule entoura le chariot et l'entraîna sur le boulevard dans la direction de la Bastille. Le funèbre cortége se présenta devant les bureaux du *National*, où Garnier-Pagès, placé à une fenêtre, prononça quelques paroles empreintes de tristesse et de découragement, qui étaient en contradiction avec la colère publique et excitèrent même quelques murmures. Le chariot s'éloigne, traverse les quartiers populaires, en semant sur son passage l'effroi, l'esprit de vengeance, et arrive aux bureaux de la *Réforme*, où les passions étaient plus ardentes. « Citoyens, s'écrie Flocon, la satisfaction sera terrible ! Faites voir à toutes les familles l'épouvantable ouvrage qui vient d'être fait, et que l'exécration publique anéantisse la tyrannie ! »

Le fourgon s'éloigne avec son fardeau sanglant, environné de torches et de citoyens poussant des cris de vengeance. Un homme est debout sur les brancards, soulevant de temps à autre le cadavre d'une femme assassinée et montrant à la lueur des torches les restes sanglants des victimes. Cette scène terrible soulève toutes les âmes; un seul cri jaillit de toutes les poitrines : *Vengeance! aux armes!*

« Quiconque a vu ce tableau, dit un historien, a reçu en quelque sorte le sacrement du mépris de la vie. »

Vers deux heures du matin, le chariot s'arrête à la mairie du IVe arrondissement, où les cadavres sont déposés.

Paris entier se soulève ; le tocsin sonne aux églises; les barricades se relèvent; on s'arme, on aiguise le fer, on coule du plomb, on fabrique des cartouches; le souffle enflammé de la Révolution a passé sur la grande cité : demain les rois pâliront sur leurs trônes et au milieu de leurs armées. Le spectre de la République se profile vaguement dans les ombres de la nuit...

— *Troisième journée* (24 février). Au bruit du tocsin le château se réveille; l'affreuse nouvelle, quoique atténuée par de lâches courtisans, vient frapper de stupeur la famille royale. En même temps, M. Molé fait savoir au roi qu'il lui est impossible de composer un ministère. Suivant les précédents parlementaires, le tour de M. Thiers était venu, car il fallait se rapprocher encore d'un degré de l'opposition parlementaire. Mais ce que les politiques de cour ne voyaient pas, et ce qui pourtant crevait les yeux, c'est que Odilon Barrot lui-même était dépassé et n'était plus à la hauteur des événements. Dans cette formidable comédie, brodée sur le canevas d'une révolution, ce malheureux Louis-Philippe, comme les gérontes de théâtre, était toujours en arrière de la situation.

Sur le conseil de M. Guizot, on donna le commandement de la force armée au maréchal Bugeaud, c'est-à-dire au chef militaire le plus impopulaire de France. L'ancien président du conseil ne voulait sans doute pas partir sans rendre un dernier service à la monarchie qu'il avait perdue. Cela ne ressemble-t-il pas au dard de l'abeille laissé dans la plaie?

Le maréchal, à ce qu'on assure, se flatta de « faire avaler aux Parisiens le sabre d'Isly jusqu'à la garde ! »

Ce qui est certain, c'est que, dans une allocution aux officiers, il assura brutalement qu'on n'avait à combattre que des bandits et des forçats, et recommanda de mettre deux balles dans les fusils.

M. Thiers sentit bien tout ce que la situation avait de contradictoire : d'un côté, lui, Barrot et leurs amis appelés, subis comme conciliateurs; de l'autre, Bugeaud, dont le nom significatif allait rendre impossible toute conciliation, et qui se préparait bravement à tout exterminer. Néanmoins, le chef du centre gauche accepta la mission qui lui était offerte, et l'on sait qu'il s'épuisa en efforts infructueux pour la remplir.

Pendant ce désarroi gouvernemental, le peuple de Paris organisait la résistance avec sa prodigieuse activité des grandes journées. Au jour, 1,600 barricades coupaient les communications, forteresses ingénieusement construites par les mains habiles de ce peuple qui fournit les premiers ouvriers du monde. Crénelées, ouvertes pour la sortie, fermées à l'assaillant, montant jusqu'au premier étage des maisons, quelques-unes même jusqu'au second, la plupart étaient de véritables ouvrages d'art. Vigoureusement appuyé par la garde nationale, par toutes les classes de la population, le prolétaire parisien était en mesure de faire face à son vieil ennemi, Bugeaud, et de prendre sa revanche de 1834.

A cette heure, tous les hommes clairvoyants purent présager d'une manière certaine la chute de Louis-Philippe, la fin d'un système et d'un règne. L'unanimité de la population, d'autres signes non moins certains, annonçaient assez que la France était en mal de révolution, qu'elle allait infailliblement rejeter un gouvernement, expulser une dynastie.

Dès ce moment, le dénoûment était prévu et les hommes officiels pouvaient s'agiter dans leur impuissance : les Parisiens, experts en révolutions, n'eurent pas une minute de doute. Du haut de leurs barricades, vaillants, résolus, exaspérés des événements de la nuit, ils se criaient avec leur jovialité terrible : « Louis-Philippe ne couchera pas aux Tuileries ce soir ! »

On sait à quoi aboutirent les rodomontades de Bugeaud. Son impuissance, d'ailleurs, tint à des causes multiples. Accolé à un ministère de conciliation, lui, l'homme de la répression implacable, il lui était extrêmement difficile d'agir. L'énergique attitude de la population, l'indécision des troupes, l'hostilité de la garde nationale, les ordres contradictoires, mille tiraillements de toute nature paralysaient la défense. De plus, ce ministère, qu'on jetait au cerbère populaire comme un gâteau pour l'apaiser, n'était pas même constitué et ne put l'être. Quand on criait à travers les barricades les noms de ces nouveaux ministres, le peuple répondait avec autant de méfiance que de dédain : *Il est trop tard!* Charles X avait entendu cet arrêt terrible; mais l'expérience du passé ne profita pas à son successeur.

Nous n'entrerons pas dans le détail fastidieux des petits combats isolés qui eurent lieu sur divers points de la capitale, des marches et contre-marches des troupes, des courses vaines d'Odilon Barrot, de Lamoricière et autres à travers Paris, pour annoncer les tardives concessions du roi et les espérances de réforme, ni des autres petits faits qui n'ont qu'un intérêt secondaire en présence de l'événement final. Rappelons seulement que les soldats, magnétisés par la passion publique, n'opposèrent le plus souvent qu'une molle résistance, mettant la crosse en l'air, fraternisant avec les citoyens et parfois même donnant volontairement leurs fusils. Cependant, comme les jours précédents, il y eut des engagements assez vifs avec la garde municipale.

En sentant le flot monter de minute en minute, le roi, tiraillé en tous sens, se laissait arracher successivement des concessions qui arrivaient toujours trop tard : nomination du cabinet Thiers-Barrot, de Lamoricière comme commandant de la garde nationale, ordre de cesser le feu, révocation de Bugeaud, enfin abdication en faveur de son petit-fils, résolution qu'il ne prit qu'après des luttes interminables et quand déjà les coups de fusil retentissaient autour des Tuileries, mais qui ne suffisait plus, car le mot de république commençait à circuler partout et n'effrayait personne. Des colonnes marchaient à cette heure contre le château et s'arrêtèrent à l'attaque du poste du Château-d'Eau, en face du Palais-Royal, occupé par des gardes municipaux. Ce fut là qu'eut lieu le combat le plus sérieux de la révolution de Février. Animés d'une haine mutuelle, assaillants et assiégés combattirent avec un acharnement égal. Il y avait là des républicains énergiques : Caussidière, Albert, Lagrange, Etienne Arago, Fargin-Fayolle, etc. Lorsque le peuple occupa enfin ce poste, longtemps et chèrement disputé, deux heures sonnaient à l'horloge du Palais-Royal. Louis-Philippe, après biens de hésitations; avait quitté le palais des Tuileries et s'enfuyait vers Saint-Cloud.

A peine la famille royale était-elle partie, que les colonnes insurrectionnelles arrivèrent successivement et envahirent les Tuileries, où la colère du peuple passa comme une trombe, en brisant tout. Au milieu de ces saturnales inévitables de la victoire, des hommes en haillons et pieds nus gardaient le trésor et les diamants de la couronne. La fameuse inscription : *Mort aux voleurs!* n'était pas une lettre morte. Un pauvre diable qui l'avait oublié fut impitoyablement fusillé.

Pendant ce temps, on préparait des listes de gouvernements provisoires aux bureaux du *National*, de la *Réforme* et dans plusieurs conciliabules d'hommes politiques.

La dernière scène de ce grand drame, qui allait inaugurer un régime nouveau, se passa à la Chambre des députés. La duchesse d'Orléans s'y était rendue avec ses enfants et accompagnée du duc de Nemours. Ce fut dans cette salle étroite que se concentrèrent les derniers efforts de la monarchie vaincue en face de la république naissante. En présence des centres éperdus de terreur, quelques politiques arriérés, Odilon Barrot (qui avait enfin failli être ministre), M. Dupin et autres fantômes, essayèrent de poser la question de la régence de la duchesse d'Orléans. Mais bientôt la Chambre elle-même fut envahie par les combattants, et l'on vit à leur attitude que la parole et le terrain étaient aux républicains. Ledru-Rollin, Lamartine lui-même, entraîné par les événements, proposèrent ce qui était dans le cœur de tous : un gouvernement provisoire. Parmi les listes qui avaient été élaborées un peu partout, on en passa une à Lamartine, qui la lut en présence du peuple. Après quelques débats orageux, cette assemblée insurrectionnelle acclama successivement Lamartine, Dupont (de l'Eure), Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Crémieux et Marie. Louis Blanc, Flocon, Marrast et Albert, présentés par d'autres groupes, ne furent d'abord acceptés que comme secrétaires par les hommes dont ils devinrent le lendemain les collègues.

La commission gouvernementale avait été nommée au cri de : *Vive la République!* C'est aux mêmes acclamations que ses membres furent conduits à l'Hôtel de ville, où tant de scènes orageuses et de labeurs les attendaient.

Nous devons arrêter ici ce récit succinct de la révolution proprement dite; la période qui s'ouvre par la proclamation de la République et qui aboutit à la réunion de l'Assemblée nationale appartient à l'histoire du gouvernement provisoire, et nous renvoyons à l'article de ce *Dictionnaire* qui lui est consacré. V. GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE 1848.

Terminons cette notice par un trait de mœurs qui est de tous les temps, mais qui n'en est pas moins piquant et instructif.

A peine le gouvernement provisoire était-il installé que les adhésions commencèrent à pleuvoir sur le tapis vert du conseil. Les chefs militaires ne furent pas les derniers à se montrer convertis. On vit défiler successivement les généraux Bedeau, Lamoricière, Duvivier, le maréchal Soult, etc., et enfin, parmi les plus pressés, les plus ardents, l'illustre Bugeaud, qui ne perdit pas une heure pour venir offrir d'enthousiasme aux *forçats* de la veille ce fameux sabre qu'il avait voulu leur *faire avaler*.

Février (LE VINGT-NEUF), drame de Mullner. V. VINGT-NEUF FÉVRIER (le).

Février (LE VINGT-QUATRE), drame de Werner. V. VINGT-QUATRE FÉVRIER (le).

FEW (William), homme d'Etat américain, colonel pendant la guerre de l'indépendance, né dans le Maryland en 1748, mort dans l'Etat de New-York en 1828. Il fit, en 1776, partie de la convention chargée de rédiger la constitution de la Géorgie, fut membre du congrès de 1780 à 1786 et participa à la rédaction de la constitution fédérale (1787). Pendant la guerre, il se distingua dans quelques combats contre les Anglais et les Indiens. De 1789 à 1793, il occupa un siége au sénat des Etats-Unis, s'établit, vers 1800, dans l'Etat de New-York, y remplit diverses fonctions publiques et fut pendant un certain temps maire de la métropole commerciale de la confédération.

FEYAZ-ALY, docteur de la secte musulmane des Nour-Bakhchya. V. FYAZ.

FEYDEAU (Matthieu), prêtre janséniste, docteur de Sorbonne, né à Paris en 1616, mort à Annonay, dans le Vivarais, en 1694. Il descendait de la famille des Feydeau de Brou, d'où sont sortis le président Feydeau, Mme d'Ormesson, Mme de Bagnols et M. de Brou, conseiller d'Etat. On ne sait rien de sa jeunesse. Il fut ordonné prêtre par le coadjuteur, depuis cardinal de Retz. Janséniste par son éducation, il le fut jusqu'au dernier moment, où il résumait ainsi ses croyances par oppositon à celles des jésuites : « Il ne faut leur opposer à tous que saint Augustin; c'est une face de Méduse qui arrête tous leurs mouvements. Ils ne peuvent rien alléguer qu'il n'ait réfuté par avance, ni porter de coup qu'il n'ait déjà paré. Mais saint Augustin ne défend pas saint Augustin; il ne fait que défendre saint Paul, ou plutôt c'est saint Paul qui défend saint Augustin et qui le couvre de la vérité comme d'un bouclier impénétrable à tous les traits que peut tirer la raison humaine. »

Vicaire de Belleville, qui dépendait de Saint-Merry, il y enseignait les doctrines jansénistes et faisait des recrues pour Port-Royal. On le fit bientôt venir à Saint-Merry, où ses instructions étaient fort suivies. « Cette fonction, dit-il, était tout à fait conforme à mon génie, et comme je m'y plaisais, j'y réussissais en quelque façon, et mes auditeurs croissant tous les jours, ma satisfaction augmentait. J'ai toujours continué cette fonction pendant que j'étais à Saint-Merry. Ce n'étaient pas des enfants seulement qui venaient au catéchisme, mais les pères et mères de famille et des magistrats; et, sur la fin, on y envoyait garder des places dès la prédication, qui se faisait à une heure; le catéchisme se faisait à quatre. »

C'était, du reste, un bonhomme de prêtre, à idées étroites et à dévotion encore plus étroite, de ceux comme il en faut pour honorer une secte et inspirer du respect à la foule. Il dirigeait les consciences — la direction fut inventée ou du moins perfectionnée par Saint-Cyran, le père du jansénisme — et convertissait les malades, s'entendant fort bien à tourmenter les gens sur leur lit de mort. « Il eût été un bon inquisiteur, » dit M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. VI), le tout simplement et de bonne foi, comme il appartenait à un homme borné. Il mourut comme un saint, épuisé de jeûnes et de mortifications. C'était une des plus solides colonnes du jansénisme, quoique dans une sphère inférieure. Son attachement à la personne d'Arnauld l'avait fait exiler à Annonay, où il mourut. On a de lui : *Méditations sur l'histoire et la concorde des Evangiles* (Lyon, 1689-1696, 3 vol. in-12); le *Catéchisme de la grâce* (in-12), ainsi que divers autres écrits de peu de valeur.

FEYDEAU (Ernest), écrivain français, né à Paris le 16 mars 1821. M. Feydeau fit ses débuts dans la littérature vers 1844, par un volume de vers qui chantait naturellement la gloire de la France, les douceurs de la patrie et la beauté des Parisiennes (car nous sommes galants). Ce petit volume, intitulé les *Nationales*, ne donne pas la moindre idée de M. Feydeau auteur de *Fanny;* aussi n'eut-il pas de succès, et l'auteur commença dès lors à soupçonner que le goût de son époque n'était ni au dithyrambe ni aux héroïdes. Il épousa d'abord, en 1847, une fille de l'économiste Blanqui, et, meurtri de l'accueil que lui avait fait la littérature, il se retourna vers les opérations de la Bourse, maîtresse inconstante aussi, mais dont les faveurs ont au moins de plus sérieux résultats. Ce n'était pas tout : déjà capitaliste, M. Feydeau, qui, dans ses classes, n'avait pas été précisément un aigle, se mit en tête de faire un ouvrage de poids, et il choisit un titre funèbre, lui auquel la vie souriait avec tant de promesses : c'est l'*Histoire générale des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens* (1858). Nous voyons déjà apparaître le goût de la mauvaise curiosité dans cet auteur, qui cher-

che sa voie et veut la trouver à tout prix. Un nom, il lui faut un nom. *Fanny* le lui donna. Cette jeune fille pimpante et légère, la jupe légèrement retroussée, le sourire épanoui sur ses lèvres vermeilles, la fossette à la joue, un nuage de poudre de riz sur la figure, le corsage agité par je ne sais quel frémissement voluptueux, parut à l'horizon de la galanterie en l'an de grâce 1858. Que de mains se tendirent vers elle, que de cœurs elle entraîna dans sa marche triomphante! Puis, quand le premier enivrement fut passé, quand le bondissement de la chair fut réprimé, on se demanda (et M. Sainte-Beuve se mit en tête de la reaction) ce que c'était que cette effrontée courtisane qui venait vous mendier une immorale admiration. M. Feydeau répondit avec une effrayante candeur : « C'est la fille du XIXe siècle. Elle a passé cent fois auprès de vous; moi, je lui ai jeté le mouchoir, elle est venue à moi; j'ai redoré son blason, et vous ne la reconnaissez plus quand je vous la rends! » Voulez-vous connaître plus au long les théories de M. Feydeau? Elles sont consolantes pour l'humanité, honorables pour la littérature et... productives pour ceux qui les cultivent. Elles se trouvent généralement dans ses préfaces, qui ont une certaine allure cavalière et dédaigneuse, copiées sur celle de leur sœur aînée, la trop célèbre préface de *Mademoiselle de Maupin*. « L'art est indifférent, étranger à la morale, » dit M. Feydeau. On voit avec terreur où peuvent vous pousser les conséquences d'un pareil principe. L'artiste, continue-t-il, n'est pas un professeur qui enseigne, un apôtre qui prêche; il a bien un devoir ici-bas, mais ce n'est pas celui d'inspirer des sentiments honnêtes. Ne donnez pas à cet artiste de thèses à soutenir, ne lui demandez pas non plus d'exercer sur qui que ce soit une bonne ou mauvaise influence. L'art est complétement étranger à ces sortes de choses. Il n'y a ni bons ni mauvais livres. Les romans les plus rigoureusement condamnés, les pièces de théâtre les plus immondes marquent le degré de moralité ou d'immoralité d'une époque, mais ne peuvent ni le relever ni l'abaisser. Laissons M. Feydeau parler lui-même : « Je nie absolument, conclut-il, l'influence des romans sur les mœurs. L'effet d'un livre, quel qu'il soit, ne va pas plus loin qu'à résumer certaines idées préexistantes dans le public, leur donner un corps, une forme. » Où M. Feydeau a-t-il donc pris de ses semblables une pareille opinion? M. Feydeau ferait des sermons, si tout le monde lisait des sermons; mais comme nous n'avons pas encore atteint ce degré de perfection, M. Feydeau nous envoie *Fanny* pour nous égayer. Vous pouvez prendre Fanny, elle est bonne fille, dit le père en souriant. Je sais bien qu'il y a sous cette couverture jaune un gouffre d'où s'exhale une certaine odeur de vice; derrière ce rideau une femme qui se peint et se poudre dans l'attente de votre visite; mais je vous connais, vous êtes un mauvais sujet, un hanteur de mauvais lieux, c'est pour vous que j'ai fait *Fanny!* Cela se dit à moi, à vous, au premier venu... N'est-ce pas monstrueux? Il est vrai qu'on peut fort bien ne pas lire *Fanny*. Que voulez-vous attendre d'un auteur qui écrit ceci : « Le danger des romans, dit M. Feydeau, *s'il existe*, consiste uniquement dans le parti pris de représenter l'humanité avec de flatteuses couleurs, de la montrer enfin meilleure qu'elle ne l'est. » L'auteur de *Fanny* croit-il que l'écrivain qui se borne à être un miroir, un écho, et qui a soin de ne refléter que les images immorales, de ne représenter que les sons discordants, ne se fasse pas le propagateur des influences qu'il croit simplement subir? Non, M. Feydeau le sait aussi bien que nous, l'écrivain qui se fait l'organe, l'instrument de doctrines dépravantes ou de peintures licencieuses ne saurait récuser sa responsabilité sous prétexte qu'il n'a rien inventé, rien imaginé, rien créé. Au reste, à toutes les critiques, M. Feydeau peut répondre victorieusement par quelques mots : Mes livres ont du succès, leurs éditions se comptent pas vingtaines! Le succès, mot magique auquel l'auteur de *Fanny* a tout sacrifié.

M. Feydeau est d'ailleurs d'une école très-prétentieuse : il est *réaliste*. Pauvres gens qui s'essoufflent à copier la nature et qui se trouvent si heureux quand ils ont bien décrit une tabatière, un coin de cheminée ou le battant d'une armoire, sans songer que, bien avant eux, Balzac aussi a décrit tout cela, mais comme des accessoires seulement, et sans leur donner la première place.

M. Feydeau n'a pas à être jugé comme moraliste, la morale n'ayant rien à faire chez lui; comme écrivain, il a des qualités que nous ne devons pas oublier. M. Montégut, après avoir cherché dans l'auteur de *Fanny* les lignes auxquelles se reconnaît l'écrivain de génie, déclare n'avoir trouvé que les traces d'une volonté appliquée, soutenue, rusée, patiente, mais rien de spontané, de naïf. « Çà et là, ajoute-t-il, on rencontre quelques pages ou certains mouvements et certaines ardeurs de l'âme sont rendues avec force. L'âme n'y parle pas, mais elle s'y meut, elle y tressaille, y bondit, atteste son existence par des cris et des interjections, comme si son mutisme lui pesait et qu'elle luttât pour s'en délivrer. Voilà les rares indices de spontanéité que nous ayons surpris chez M. Feydeau. Mais tout ce qui le distingue, sa fatigante manie descriptive, sa crudité pittoresque, son amour des couleurs voyantes, son mauvais goût lui-même, tout cela est l'œuvre de la volonté. Il imite, combine, ajuste et emploie le plus qu'il peut de procédés contraires. On voit qu'il a cherché avec patience à réduire en formules, pour son usage, les méthodes instinctives par lesquelles tel poëte ou tel artiste obtient ses effets poétiques. Pour peu que vous y regardiez de près, vous apercevrez aisément dans ses livres les résultats de cette étude, car vous y trouverez les descriptions minutieuses de Balzac, les adjectifs de M. Théophile Gautier, les intonations éloquentes de George Sand, parfois les épithètes caressantes de M. Sainte-Beuve... Si on remarque si aisément ces methodes et ces formules, c'est qu'entre les mains de M. Feydeau, elles perdent leur magie et leur puissance. D'instinctives qu'elles étaient, elles sont devenues artificielles. Le fouillis de Balzac est vivant, les descriptions de M. Feydeau sont inanimées; les adjectifs de M. Théophile Gautier colorent et peignent, ceux de M. Feydeau sont peints. Le romancier ne parvient pas à créer la vie, mais seulement l'illusion de la vie. »

M. Feydeau publia successivement : *Daniel*, *Catherine d'Overmeyre*, *Un début à l'Opéra*, *M. de Saint-Bertrand*, le *Mari de la danseuse* et le *Secret du bonheur*. En 1864, il obtint le privilege du journal l'*Epoque*, où tout d'abord il supprima le roman-feuilleton pour le remplacer par sept chroniqueurs. L'*Epoque* a paru au commencement du mois de mars 1865. On a encore de M. Feydeau : les *Quatre saisons* (études d'après nature); *Alger* (1862); *Du luxe des femmes, des mœurs, de la littérature et de la vertu* (1866, in-12); les *Amours tragiques* (1867); la *Comtesse de Châlis* ou les *Mœurs du jour* (1867, in-12), roman qui a obtenu un grand succès et où l'on a cru reconnaître des personnes appartenant à la plus haute société. En 1865, M. Feydeau a fait représenter, mais sans succès, au Vaudeville, une comédie en quatre actes, *M. de Saint-Bertrand*, dont le sujet est tire d'un de ses romans. Trois ans plus tard, il a composé une autre comedie, le *Coup de Bourse* qu'il ne jugea point pouvoir être représentée et qu'il a fait paraître d'abord dans le journal de M. de Girardin, puis en brochure (1868, in-18). M. Feydeau a fondé, en 1869, la *Revue internationale des arts et de la curiosité*.

FEYDEAU DE BROU (Henri), prélat français, *né en 1655, mort à Amiens en 1706*. Il était de la famille du prêtre janséniste Matthieu Feydeau. Prédicateur distingué, il devint un des aumôniers de Louis XIV, qui le nomma évêque d'Amiens en 1687; il fit partie de l'assemblée du clergé en 1705. On a de lui, entre autres écrits, une *Ordonnance pour la juridiction des évêques et des curés contre le P. des Imbrieux, jésuite*.

FEYDEAU DE BROU (Charles-Henri), de la famille du précédent, né à Paris en 1754, mort en 1802. Il fut successivement maître des requêtes (1775), intendant de Berry, de Bourgogne, de Caen, conseiller d'État (1787), et directeur général des économats. Il a laissé en manuscrit divers ouvrages sur les sciences exactes.

Feydeau (THÉÂTRE). On désigna longtemps sous le nom de théâtre Feydeau le théâtre de l'Opéra-Comique, à cause de son emplacement (il était alors rue Feydeau, nº 19). Le théâtre Feydeau fut construit en 1789 et 1790, par les architectes Legrand et Molinos, pour une troupe venue d'Italie, appelée par Monsieur, depuis Louis XVIII, et qui avait débuté dans l'ancienne salle des Tuileries, le 29 janvier 1789. Le nouveau théâtre prit, à raison du patronage du comte de Provence, le nom de théâtre de Monsieur, qu'il quitta pour celui de théâtre Feydeau, pendant la Révolution. L'ouverture en eut lieu le 6 janvier 1791, par un opéra-bouffe italien, *le Nozze di Dorina* (le *Mariage de Dorine*), sous la direction du célèbre violoniste Viotti. Outre l'opéra-bouffe italien, la troupe jouait encore la comédie française, l'opéra-comique et même le vaudeville. Néanmoins, le séjour des *bouffons* à Feydeau ne fut pas de longue durée, car nous voyons l'opéra-comique, forcé de quitter la salle Favart pour cause de réparations, s'y installer en 1797. Le théâtre Feydeau fit sa clôture en 1801, en même temps que le théâtre Favart; mais, le 16 septembre de la même année, les deux troupes fusionnèrent sous la raison sociale de *Théâtre de l'Opéra-Comique*, nom auquel le gouvernement impérial les autorisa à ajouter le sous-titre de *comédiens ordinaires de l'empereur*. Le théâtre Feydeau, en dépit de son nouveau baptême, garda son ancien nom pour les vieux amateurs d'opéras comiques; il fut fermé définitivement le 16 avril 1829. Cette mesure avait été nécessitée par le mauvais état de la salle, qui menaçait ruine (elle fut démolie l'année suivante). En même temps que la salle, a été supprimé le passage Feydeau, un des plus animés de Paris; c'est sur l'emplacement de ce passage que s'éleva bientôt le théâtre des Nouveautés, depuis théâtre du Vaudeville, qui lui-même a fait place à la rue Réaumur prolongée. Le théâtre Feydeau est en quelque sorte légendaire par ses nombreux souvenirs. Un spirituel article du livre des *Cent et un* en fait revivre la physionomie : « Aujourd'hui, Feydeau est mort; mais qui ne se rappelle les joyeuses soirées d'artistes de son foyer, dont Hoffmann était l'âme? Le foyer de Feydeau fut un des salons les plus agréables de Paris. Le bon ton y était de règle; non ce bon ton bégueule qui interdit à la causerie ses libertés, ses saillies, ses plaisanteries vives et mordantes, mais celui de quelques-uns des anciens bureaux d'esprit, moins la pédanterie. Hoffmann présidait ce petit club d'amis; Hoffmann, érudit, original, caustique, railleur, parlant de tout avec une grâce malicieuse. Auprès d'Hoffmann était Garat, grand conteur d'anecdotes de l'ancienne cour et de la Révolution. Venaient ensuite : Darcourt, vieux comédien du roi de Prusse, qui avait succédé au célèbre Carlin, celui qui appelait Elleviou l'empereur, parce qu'il était le despote de l'Opéra-Comique; le spirituel et cynique Perpignan; Bouvier, musicien d'orchestre, faiseur d'excellentes charges; le poëte Emmanuel Dupaty; la spirituelle Mme Gavaudan; Juillet, si naturel sur la scène, si honnête, si bourru, si brusquement bonhomme dans ses relations sociales; Chenard, gai à soixante ans comme il l'avait été à trente; Martin, qui hasardait rarement sa voix précieuse dans la discussion; Nicolo, mort jeune, épuisé d'amour et de melodie; le gai et spirituel Brazier; la mère Gontier, bonne, naturelle, faisant en scène le signe de la croix avant de chanter un air dont elle se défiait; Mme Belmont, spirituelle autant que Mme Gavaudan; enfin, Gontier, Ponchard, Cherubini, Elleviou, Darboville, Nanteuil, Etienne, Capelle, Berton, Carle Vernet, Talma, Bouilly, Boieldieu, Picard, Alexandre Duval, Picot, Auber, Hérold, Chollet, Vicentini, Planard, Panseron, Fétis, Scribe, etc., et Mmes Rigaud (Mlle Palar), Pradher (Mlle Marc), Régnaud, Boulanger, Duret, Jenny Colon, Desbrosses et tant d'autres... Jours de ces réunions délicieuses, qu'êtes-vous devenus? Mais où sont les neiges d'antan? » Ajoutons à ces souvenirs qu'un grand nombre d'habitués de la nouvelle salle de l'Opéra-Comique, reconstruite place Boieldieu, persistent à la désigner sous ce vieux nom de Feydeau, si cher à leur jeunesse.

FEYERABEND, famille allemande de Francfort-sur-le-Mein, qui a produit au XVIe siècle plusieurs hommes distingués. Le premier qu'on connaisse est Jean FEYERABEND, graveur sur bois, qui exécuta notamment les estampes sur bois d'un Nouveau Testament. — Jerôme FEYERABEND fut un imprimeur célèbre. Il marqua les ouvrages sortis de ses presses d'une Renommée portant en chaque main une trompette. — Christophe FEYERABEND publia une traduction allemande des *Commentaires de César* (1565, in-fol.). — Sigismond FEYERABEND, né dans la première *moitié du XVIe siècle, fut à la fois peintre*, graveur et libraire. Il publia de fort belles éditions, entre autres : *Tite Live* (1568, in-fol.); *Annales seu historiæ rerum Belgicarum a diversis auctoribus conscriptæ* (1560, 2 vol. in-fol.); *Monumenta illustrium eruditione et doctrina virorum figuris expressa* (1585, in-fol.), etc. Ces ouvrages contiennent de bonnes gravures de lui, signées du monogramme S. F. — Son fils, Charles-Sigismond FEYERABEND, lui succéda, vers 1590, comme libraire et publia plusieurs recueils de gravures.

FEY-HIANG, ville de Chine, prov. de Pé-Tchi-Li, ch.-l. du district de même nom, à 16 kilom. S.-O. de Kouang-Phing, à 36 kilom. N.-O. de Taming.

FEYJOO Y MONTENEGRO (François-Benoît-Jérôme), célèbre critique espagnol, prieur du monastère de Saint-Vincent d'Oviedo, né à Compostelle en 1701, mort en 1764. Il joignait à une mémoire prodigieuse une intelligence pénétrante et un esprit aussi judicieux que profond. Il a attaqué, avec les armes de l'érudition et de la science, les abus du gouvernement, les préjugés religieux, enfin les travers de toutes les classes de sa nation dans les deux ouvrages suivants, qui eurent un immense succès : *Teatro critico, sopra los errores comunes* (1738-1746, 16 vol. in-8º), traduit en partie en français par d'Hermilly (1742, 12 vol. in 12); *Cartas eruditas y curiosas* (1746-1748, 8 vol. in-8º). Campomanes a publié ses *Œuvres complètes* à Madrid (1780, 33 vol. in-8º).

FEYNES (Henri DE), voyageur français du XVIIe siècle, né en Provence. Il était gentilhomme de la *maison du roi et maréchal* de camp, lorsque, après avoir visité une partie de l'Europe, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, la *Hongrie*, la *Pologne*, *etc.*, il partit pour l'Orient. Il visita Alexandrette, Bagdad, Ispahan, Ormuz, parcourut les côtes de l'Inde, gagna Canton, puis visita Siam et *Goa, où il s'embarqua pour retourner en Europe*. Arrivé à Lisbonne, il fut jeté en prison par l'ordre du gouvernement, qui redoutait ses révélations sur l'état des établissements portugais dans les Indes. Ce ne fut qu'après quatre ans de captivité que Feynes obtint d'être relâché, à *la demande expresse* de Louis XIII. Il a écrit, sous le titre de : *Voyage fait par terre depuis Paris jusqu'à la Chine, avec le retour par mer* (*Paris, 1630, in-12*), une relation intéressante, l'une des premières qui aient été écrites en français sur les Indes orientales.

FEYRNET (Xavier), littérateur français. V. KAEMPFEN.

FEYROUZ, nom de deux rois persans. V. FYROUZ.

FEYTOU (Jean-Etienne), *musicographe* français, né à Saint-Martin-lès-Langres en 1742, mort en 1816. Il fut un des amis de Diderot, *qui le chargea de rédiger de nombreux* articles de musique pour l'*Encyclopédie*. Feytou avait cherché à fonder sur les mathématiques les règles de la musique et proposé *d'ajouter à la gamme une huitième note*, appelée *ta*, qu'il formait en prenant sur chaque note un huitième de ton. Il entra dans les *ordres l'année même de la Révolution, se ré*fugia en Angleterre pendant la Terreur, y collabora à divers journaux, puis revint en France et obtint une cure près de Langres.

FEYZABAD, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'ancienne province d'Aoude, à 118 kilom. E. de Laknau, sur la rive droite de la Gograh. Autrefois capitale de l'État d'Aoude jusqu'en 1775. Cette ville présente encore, au milieu de ses édifices en ruine, quelques belles constructions, entre autres l'ancien palais des nababs.

FEZ s. m. (fèz — nom d'une ville du Maroc). Bonnet rouge avec une grosse mèche de soie ou de laine bleue, que portent les hommes et les femmes chez les Turcs : *Tout sujet de l'empire a le droit d'endosser le costume presque européen de la réforme, et de se coiffer du* FEZ *rouge qui disparaît en partie sous un flot de soie bleue.* (Gér. de Nerval.) ‖ Aujourd'hui, on dit plutôt TARBOUCH.

FEZ ou **FÈS**, en arabe *Fâs*, ville de l'empire de Maroc, ch.-l. du sultanat ou prov. de son nom, à 374 kilom N.-E. de Maroc, à 206 kilom. S.-E. de Ceuta, à 149 kilom. de l'Atlantique, par 34° 6′ de latit. N. et 7° 21′ de long. O., sur un affluent du Sbou ou Sébou, l'Oued-el-Djouaha (*rivière aux perles*); 90,000 hab. Maures, Berbères, juifs et nègres. Les Arabes prononcent indifféremment *Face* ou *Fèce*. D'après l'orthographe que nous avons adoptée, il faut prononcer *Fez* comme *fèse;* cependant, la véritable prononciation serait comme pour la première syllabe de *feston*, car, pour ce mot arabe, comme pour tant d'autres, nous avons adopté la transcription espagnole; or en espagnol le *z* a un son dur, qui est à peu près identique à celui de notre *ç*.

Fez, la deuxième ville du Maroc, s'élève dans une charmante vallée dominée par de hautes montagnes et parsemée de délicieux jardins et de bosquets de citronniers et de grenadiers. L'Oued-el-Djouaha ou Rivière aux perles, affluent du Sébou, la divise en ancienne et nouvelle Fez. Les rues sont généralement étroites. Les juifs habitent un quartier séparé, fermé la nuit. Fez est la ville la plus importante du Maroc par son industrie et son commerce. « On y fabrique, dit le *Dictionnaire de la navigation*, des bonnets de feutre fort estimés, connus sous son nom et teints en couleur de pourpre; du taffetas, des tissus façon damas, des mouchoirs, des haïks aussi fins et transparents que la gaze, ainsi que des ceintures de soie fort belles, surtout celles tissues de fils d'or et de soie; des draps de soie dont les plus appreciés sont fabriqués avec de la soie grege qui vient du Levant et teinte en nuances fort belles; cependant les tissus, généralement peu serrés, ne sont pas partout également unis et forts, et reçoivent, en outre, un trop grand apprêt de gomme. A ces industries de tissus se rattachent les préparations de fils d'or d'une assez belle qualité, d'une toile de lin assez médiocre, de couvertures de laine et d'excellents tapis plus moelleux que ceux de la Turquie, quoique inférieurs par le dessin. La préparation des peaux est encore plus avancée à Fez que celle des étoffes; il n'y a peut-être rien en Europe qui puisse se comparer à l'importance et à la perfection de sa fabrication en ce genre. Là se préparent les beaux maroquins rouges qui ont rendu ce nom célèbre, et qui sont ouvrés en pantoufles ou babouches ou en ouvrages de sellerie réunissant l'élégance à la solidité; de là viennent ces belles peaux de lions, de panthères, aux couleurs inaltérables et d'une souplesse égale à celle des tissus de soie. La troisième branche principale de l'industrie de Fez est le travail des métaux précieux, réparti entre un grand nombre de batteurs d'or, orfèvres, lapidaires et joailliers, qui excellent dans l'art de les tailler, de les polir, de les monter en or et en argent, ainsi que les pierres précieuses. Les produits d'Europe parviennent à Fez par Tanger et Tétuan, sur la Méditerranée, et Rabat sur l'Océan; ceux de l'Algérie, de l'Afrique orientale et du Levant, par Tlemcen; ceux du Soudan, par Tafilet; l'Angleterre, en particulier, y envoie des tissus de coton et de laine, du sucre, du soufre, de l'acier, de l'etain, des articles de mercerie et de quincaillerie, etc. » A Fez se fabrique une poterie grossière revêtue d'un vernis multicolore qui ne manque pas d'originalité. Les briques de Fez sont à peu pres les seules employées dans les constructions des riches propriétaires. On remarque dans la ville de nombreux bains, des caravansérails, des bazars, plusieurs mosquées, dont la plus digne d'attention est celle du sultan Edris, où l'on voit le tombeau du fondateur; des écoles publiques très-fréquentées; l'ancien palais des sultans et un hospice d'aliénés richement doté. Fez est bien déchue de son ancienne splendeur depuis qu'elle a cessé d'être capitale d'un État indé

pendant. Elle a possédé des bibliothèques contenant de précieux manuscrits, mais qui sont aujourd'hui à peu près vides. En 1617, un Français, de Castellane, consul à Fez, put y soustraire jusqu'à 4,000 volumes rares; mais cette collection fut arrêtée en Espagne. La province où sultanat de Fez, comprise entre la Méditerranée au N., l'océan Atlantique à l'O., la province de Maroc et de Tafilet au S. et l'Algérie à l'E., a 540 kilom. de l'E. à l'O., sur une largeur de 400 kilom., une superficie de 3.865 myriamètres carrés et 3,200,000 hab. Ch.-l., Fez; villes principales : Méquinez, Tétuan, Tanger, El-Arisch ou Larache, Salé et Nouveau-Salé ou Rabat, Teza et Alkassan ou Alkâsir. Le cours d'eau le plus important de cette province est le Sébou, tributaire de l'Atlantique. Le climat est sain. Dans les vallées se trouvent d'excellents pâturages, qui nourrissent beaucoup de bœufs, de moutons et de chevaux. Les montagnes recèlent de l'étain et du cuivre. Le sol produit du vin, du blé, de l'huile, des dattes, du lin, du séné, du safran et de l'indigo. Cette province, qui faisait jadis partie de la Mauritanie Tingitane, forma sous les califes un royaume florissant.

FEZAN, ANE s. et adj. (fe-zan, a-ne). Géogr. Habitant de Fez; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* FEZANS. *L'industrie* FEZANE.

FEZARI (Mohammed-ben-Ibrahim-ben-Habib-al), astronome arabe du VIII^e siècle de notre ère. Il vivait à la cour du calife Mansour, qui le chargea de traduire en arabe le traité d'astronomie de l'Indien Katka, traité intitulé : le *Grand Sind Hind* (*Sind Hind al Kebir*). Fezari composa un ouvrage sur le mesurage du Nil et deux sur l'astrolabe.

FEZENSAC, ancien petit pays de France, avec titre de comté, qui, sous les rois de la seconde race, faisait partie du duché de Gascogne. Il a eu une série de comtes particuliers, dont le premier fut Guillaume Garcia, second fils de Sanche, dit le Courbé, duc de Gascogne, qui vivait dans la première moitié du X^e siècle. Ce Guillaume Garcia, comte de Fezensac, laissa plusieurs fils. Le puîné, Bernard, fut la souche des comtes d'Armagnac. L'aîné, Othon, continua la filiation des comtes de Fezensac et fut père de Bernard-Othon, qui eut pour fils Aimery I^{er}, comte de Fezensac, mort au commencement du XI^e siècle. Celui-ci laissa deux fils. Le puîné, Aimery, est considéré comme l'auteur de la maison de Montesquiou. L'aîné, Guillaume, fut comte de Fezensac et laissa pour successeur dans ce comté Aimery II, mort vers 1095, père d'Astanove, comte de Fezensac, qui prit part à la première croisade, en 1098. Celui-ci étant mort sans postérité mâle, le comté de Fezensac entra dans la maison d'Armagnac, dont il a depuis partagé les destinées.

Pour la biographie des membres de cette famille qui ont porté le nom de Montesquiou-Fezensac et qui ne se trouvent pas ici, V. MONTESQUIOU.

FEZENSAC (Raimond-Emery-Philippe-Joseph DE MONTESQUIOU, duc DE), général, pair de France, né à Paris en 1784, mort en 1867. Il était originaire du comté de Fezensac, en Gascogne. Le nom patronymique est Montesquiou. La famille des comtes de Fezensac étant éteinte, les Montesquiou furent autorisés par Louis XVI à s'appeler de Montesquiou-Fezensac. Raimond de Montesquiou-Fezensac s'engagea en 1804 et fit toutes les campagnes de l'Empire. En 1808, étant capitaine, il épousa la fille du général Clarke, plus tard duc de Feltre et ministre. En 1809, après la bataille de Wagram, où il montra une grande bravoure, il fut nommé chef d'escadron et créé baron. Il fit la rude campagne de 1812, reçut, après la bataille de la Moskowa, le grade de colonel, prit part à la campagne de Saxe et presque aussitôt fut nommé général. Il n'avait alors que trente ans, et il était baron de l'empire lorsque l'empire tomba. Sous les Bourbons, auxquels il s'empressa de se rallier, il fut bientôt l'objet d'une faveur toute particulière à la cour. Le roi lui en donna la preuve en l'attachant à sa personne, en le nommant d'abord aide-major général de la garde royale, puis écuyer cavalcadour du roi. Charles X le nomma lieutenant général et plus tard le fit grand officier de la Légion d'honneur. La révolution de 1830 arriva; le baron général de Montesquiou-Fezensac fut traité avec la même faveur par le gouvernement de Juillet que par la Restauration et par l'empire. Ayant hérité, à la mort de son oncle, l'abbé de Montesquiou, du titre de duc, il fut, en 1832, nommé pair de France par le roi, désireux de se rallier la vieille noblesse. En 1838, il fut nommé ambassadeur à Madrid, mais n'occupa que peu de temps ces fonctions et ne poursuivit pas la carrière diplomatique. A la Chambre des pairs, il ne fit rien qui mérite d'être signalé. En 1845, le roi l'éleva au rang de grand'croix de la Légion d'honneur. La révolution de 1848 mit fin à la carrière militaire et politique du duc de Fezensac. Il prit sa retraite, mais il employa ses loisirs à écrire les souvenirs des grandes guerres de sa jeunesse et publia un volume intitulé : *Journal de la campagne de Russie en 1812* (1850, in-8°). — Le comte Roger DE MONTESQUIOU-FEZENSAC, né en 1809, qui a été lieutenant colonel d'état-major, est l'aîné de ses fils.

FEZENZAGUET ou **FEZENZAGUEZ**, ancien petit pays de France, dans le bas Armagnac; ch.-l., Mauvezin. Il est aujourd'hui compris dans le département du Gers, arrond. de Lectoure, et fut autrefois une vicomté détachée de l'Armagnac, en 1163, comme apanage d'un cadet; il fit retour à l'Armagnac en 1403, et fut définitivement réuni à la couronne en 1589.

FEZZAN, la *Phazania* de Pline, pays des Garamantes, contrée de l'Afrique du Nord, formée de la plus grande oasis connue, à l'entrée du grand Désert, dans le pachalik de Tripoli, entre 29° 50' et 23° 30' de lat., et entre 9° et 17° de long. E. Capitale, Morzouk; villes principales : Bondjem, Djerma et Edri. Environ, 150,000 hab. Arabes. Tibbous et métis des deux races. La chaleur s'élève parfois dans le Fezzan jusqu'à 45° Réaumur. Cette chaleur accablante et le manque d'eau vouent le sol à une éternelle stérilité. Partout la contrée offre l'image d'un désert, sauf aux environs des villes, où croissent quelques dattiers. Pas de cours d'eau, mais seulement de rares sources d'eau saumâtre. C'est au prix de mille labeurs qu'on obtient de chétives récoltes de froment, d'orge et de sob ou sorgho. L'élève du bétail ne produit guère que des chèvres, des moutons et des ânes; les chevaux et les chameaux sont très-rares. On trouve, dans les parties désertes, des autruches, des gazelles, des hyènes et des chacals. La population se compose de deux races d'hommes : la race blanche et la race noire, et d'un mélange des deux. Les femmes y jouissent de plus de liberté que dans les autres pays mahométans; aussi leurs mœurs sont-elles très-relâchées. L'industrie du Fezzan est à peu près nulle. Les caravanes qui le traversent lui fournissent tous les objets manufacturés dont le pays a besoin.

Le Fezzan, où les Romains firent une expédition sous les ordres de Cornelius Balbus, tomba, au VII^e siècle, au pouvoir des Arabes. Il est gouverné par un sultan qui réside à Morzouk et paye, depuis le milieu du XVI^e siècle, un tribut au bey de Tripoli. Le pouvoir du sultan est absolu et héréditaire.

FHED s. m. (fèd — ar. *fahad*, même sens). Mamm. Un des noms de l'once dans le nord de l'Afrique.

FI interj. (fi — Charles de Bovelle dérive ce mot du latin *fœtor*, puer, ou de *fœx*, lie, et Nicot dit de son côté : « Le mot peut être imité de *fimus*, latin qui signifie *fiente*, par apocope; comme si le français, par cette diction réjective des choses qu'il veut abhorrer disait : *Otez au loin cela, car c'est ordure et chose puante comme fiente.* » Il vaut sans doute mieux rapporter cette interjection à l'interjection latine *phy*, *phi* ou *fi*, qui a un sens un peu différent, exprimant l'étonnement, la surprise. Cette interjection se trouve aussi dans Plaute avec le sens du latin *apage*, c'est-à-dire pour marquer l'horreur : *Phy, i in malam crucem.* Elle pourrait avoir été faite de l'interjection grecque *pheu*, qui s'emploie quelquefois pour marquer l'horreur, l'indignation. Pasquier dit qu'on a appelé maître Fifi celui qui fait métier de curer les latrines). Sert à exprimer le dédain, le mépris, la désapprobation, le dégoût : FI! *que c'est mauvais!* FI! *monsieur, c'est très-mal! Des médisants ont dit que je faisais de la vertu;* FI *donc! Je faisais de la paresse.* (Béranger.)

— *Fi de*, suivi d'un complément, s'emploie lorsqu'on veut exprimer l'objet pour lequel on affecte du dédain : FI DE *la célébrité, s'il faut courir après elle!* (Chateaub.)

> *Fi de* l'honneur! Vive la vie!
>
> CL. MAROT.

> . . . *Fi du* du plaisir
> Que la crainte peut corrompre.
>
> LA FONTAINE.

— Substantiv. *Faire fi de*, Dédaigner, mépriser : FAIRE FI DES *honneurs. On peut* FAIRE FI DU *sérieux et* DES *grandeurs de l'âme, mais il ne faut pas le dire.* (Chateaub.) *Les générations nouvelles ont toujours* FAIT FI DES *générations qui les précédaient.* (St-Marc Girard.)

FI ou **FY** s. m. (fi — altér. de *fic*). Art vétér. Sorte de lèpre qui vient aux bœufs.

FIABESQUE adj. (fia-bè-ske). Littér. Se dit de certaines pièces de théâtre satiriques, qui étaient en vogue en Italie au dernier siècle.

— **Encycl.** On a donné le nom de *fabiesques* à un genre de pièces satiriques qui jetèrent un vif éclat sur la scène vénitienne à la fin du dernier siècle, à des compositions très-originales où figurent les quatre masques de la comédie italienne : Tartaglia le Napolitain, Brighella le Bergamasque, Pantalon le Vénitien et Truffaldin. Les comédies *fiabesques* ont cela de particulier que les féeries populaires ou fables (*fiabe*) leur servent la plupart du temps de point de départ, et que pourtant, malgré l'invraisemblance du sujet et des moyens, malgré le merveilleux des détails, on arrive souvent à un intérêt réel. Carlo Gozzi est le père de ce genre dramatique, approprié aux idées de ceux parmi lesquels il vivait, c'est-à-dire aux idées de la Venise que nous a dépeinte dans ses mémoires le fameux aventurier Casanova. Venise, Venise la belle, la reine de l'Adriatique, était devenue la proie des croupiers, des courtisanes, des proxénètes et des libertins; son antique beauté s'était flétrie, et il ne lui restait plus que des vices. De sales comédies, des tragédies stupides, des critiques ineptes, des romans futiles, des dissertations frivoles; voila, si l'on en croit un écrivain du temps, Baretti, ce qui constituait sa littérature, servie par un idiome dont les molles inflexions trahissent le bégayement de l'enfance ou l'abandon de la volupté. Afin de mieux être compris d'un peuple redevenu enfant et désormais étranger aux virilités de la pensée, Carlo Gozzi appela l'illusion au secours de la vérité. Il puisa ses sujets dans les vieux récits, dans les légendes, dans les contes aimés du peuple, tels que *lo Cunto delli cunti*, ce *Cabinet des fées* de l'Italie. Ses propres souvenirs lui vinrent en aide également; nous parlons de ces souvenirs que son frère Gaspard a décrits, en parlant de « cet âge où, pressés autour du large foyer, près de la vieille nourrice conteuse, ils écoutaient, la bouche béante, des récits merveilleux, et croyaient voir de belles demoiselles sortir des tranches de l'orange enchantée. » Carlo Gozzi conserva d'ailleurs les vieux types des diverses nationalités italiennes : Pantalon, Tartaglia, Brighella et Truffaldin. Pour ces personnages, l'auteur comique traçait une esquisse de comédie, un rapide canevas. « Ses personnifications de caractères différents s'y donnaient rendez-vous, dit M. Philarète Chasles; malgré la stérilité apparente de la donnée, on pouvait faire jouer de mille manières ces rôles, toujours les mêmes, comme on se sert des pièces d'un jeu d'échecs dont la marche, invariable et déterminée, donne naissance à tant de combinaisons imprévues. » La langue italienne, dont la richesse se prête si bien à l'improvisation, la promptitude d'esprit et la verve de bouffonnerie naturelles à ce peuple, favorisèrent le développement de ce genre de comédie dont la parenté directe avec les anciens et burlesques canevas italiens est visible. Dans ce cadre dédaigné et méprisé même par la bonne compagnie, Carlo Gozzi exhala sa causticicité aristophanesque contre l'ennuyeux abbé Chiari, contre le pur, mais un peu pâle Goldoni, contre le goût français et les mœurs vénitiennes, le tout dans un langage plein de *desinvoltura*, et dont l'allure tout indigène explique comment ces œuvres si originales, qui firent tant de bruit à Venise lors de leur apparition, sont peu comprises et peu goûtées ailleurs. On sait pourtant l'admiration que professait le grand Gœthe pour Gozzi, que l'on regarde volontiers comme le père de l'école fantastique en Allemagne; mais il a fallu longtemps attendre un traducteur qui le vulgarisât en France et permît à chacun de l'apprécier. M. Alphonse Royer a donné en 1865 une version française de ces féeries vénitiennes dont nous avaient souvent parlé les voyageurs et les critiques. Sous le titre de : *Théâtre fiabesque de Carlo Gozzi* (in-18), M. Royer a rassemblé cinq pièces : le *Corbeau*, le *Roi cerf*, *Turandot*, la *Zobéide*, l'*Oiselet vert*. On cite encore : l'*Amour des trois oranges*, la *Dame serpent*, le *Monstre bleu turquin*, etc. Carlo Gozzi, quoiqu'un peu oublié aujourd'hui dans sa patrie même, est tenu en haute estime par la nouvelle école littéraire italienne. Génie véritablement original, il a immortalisé un genre amusant et qui n'a pas manqué d'imitateurs, mais d'imitateurs grossiers surtout, peu habiles à suivre les fines et ingénieuses traditions du maître élégant dont on a bien plutôt copié les défauts qu'imité les qualités.

FIACCHI (Louis), poëte et critique italien, né à Scarperi (Toscane) en 1754, mort à Florence en 1825. Il est également connu sous le nom de **Clasio**. Il embrassa la carrière ecclésiastique, se livra à l'enseignement, cultiva les lettres et la poésie et devint un des membres les plus laborieux de l'Académie de la Crusca. On a de lui : *Favole* (1807); *Sonetti pastorali e rusticali* (Milan, 1808, in-8°); *Dichiarazione di molti proverbi* (1820, in-8°); *Osservazioni sul Decamerone di Boccacio* (1821, in-8°), etc. Ces productions assignent à Fiacchi un rang distingué parmi les poëtes et les critiques italiens modernes.

FIACCO ou **FLACCO** (Orlando), peintre italien, né à Vérone. Il florissait vers le milieu du XVI^e siècle. Cet artiste, qui mourut prématurément après avoir donné de brillantes espérances, s'attacha surtout à l'étude des œuvres du Caravage, dont il adopta la manière. On a de lui de remarquables portraits et des tableaux, parmi lesquels on cite : la *Vierge avec saint Jean*, à l'église Saint-Nazaire de Vérone, et la *Madeleine*, à Saint-Celse, dans la même ville.

FIACRE s. m. (fia-kre — Ce nom vient de ce que les voitures de louage, établies en 1650, étaient d'abord remisées dans une grande maison nommée l'hôtel Saint-Fiacre, rue Saint-Martin. L'hôtel était ainsi nommé parce qu'une image de saint Fiacre y était suspendue. De l'hôtel, le nom passa aux voitures de louage, et a subsisté jusqu'à nos jours. Mais il est aujourd'hui absolument populaire, et l'administration ne se sert jamais de ce mot). Voiture de louage que l'on prend à la course ou à l'heure : *Monter en* FIACRE. *Prendre un* FIACRE. *Quittez-moi la règle et le pinceau; prenez un* FIACRE *et courez de porte en porte : c'est ainsi qu'on acquiert la célébrité.* (J.-J. Rouss.) *Un sot qui a un moment d'esprit étonne et scandalise, comme des chevaux de* FIACRE *au galop.* (Chamfort.)

> Un *fiacre*, me couvrant d'un déluge de boue,
> Contre le mur voisin m'écrase de sa roue.
>
> BOILEAU.

— Pathol. *Mal de Saint-Fiacre*, Ancien nom de divers maux, comme flux de ventre, hémorrhoïdes, etc., dont on guérissait, disait-on, par l'intercession de saint Fiacre.

— **Encycl.** L'idée des voitures de louage est très-ancienne; elles existaient notamment à Rome, si nous en croyons Suétone, qui les désigne sous les noms de *rheda meritoria* et de *meritoria vehicula* (*Vie de César*, chap. LVII, et *Vie de Caligula*, chap. XXXIX). La première apparition en France du *fiacre* proprement dit ne remonte pas au delà du XVII^e siècle. Au commencement du règne de Henri IV, on ne rencontrait dans Paris que trois voitures ou carrosses qui se fissent remarquer par leurs formes et leur commodité : le carrosse du roi, celui de la reine et la voiture de Bassompierre.

Les carrosses particuliers ne commencèrent à se multiplier dans Paris que dans les premières années du règne de Louis XIII. On n'en comptait cependant encore que 125 en 1615.

Plus tard, la riche bourgeoisie posséda ses carrosses particuliers. Puis, peu à peu, la population et les besoins de communication augmentant, on songea à des moyens de transport à la portée de tous : la chaise à porteurs fut créée, et la légende lui donne pour marraine la reine de Navarre, vulgairement *reine Margot*, première femme de Henri IV. L'histoire dit, au contraire, qu'en 1617, Louis XIII accorda, par lettres patentes, à un capitaine de ses gardes, la faculté de mettre en usage, dans Paris, des « chaises à bras » pour le terme de dix ans. Le parlement enregistra ces lettres patentes, avec cette réserve assez difficile à expliquer : « sans qu'aucun soit contrainct d'user de ces chaises. »

La chaise à porteurs régna sans rivale jusqu'en 1640, année où, suivant toute apparence, parurent les premiers *fiacres*. Cette date et l'étymologie du mot ayant été fortement contestées, nous ne pouvons mieux faire ici que de reproduire les documents sur lesquels nous croyons devoir nous appuyer. Laissons d'abord parler Sauval (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*) : « Il y a quelque quarante ans qu'un nommé Nicolas Sauvage, facteur du maître des coches d'Amiens, loua à la rue Saint-Martin, vis-à-vis celle de Montmorency, une grande maison appelée, dans quelques anciens papiers terriers, l'*hôtel Saint-Fiacre*, parce qu'à son enseigne étoit représenté un saint Fiacre qui y est encore. Or cet homme, fort entendu en fait de chevaux et de carrosses de louage, pour les bien ménager et les faire durer longtemps, s'avisa d'un nouveau trafic, qui fut d'entretenir à Paris des chevaux et des carrosses pour les louer au premier venu. D'abord il eut bonne pratique, quoiqu'il les louât bien cher et même, incontinent après, il eut des camarades qui s'établirent en divers quartiers et s'enrichirent. Mais parce que de la maison appelée l'*hôtel de Saint-Fiacre*, à cause de son enseigne, étoit venue l'invention de ces sortes de carrosses, non-seulement le nom de *fiacres* fut donné aux carrosses de louage et à leurs maîtres, mais aussi aux cochers qui les conduisoient, et même je pense que cette manière de gens a pris saint Fiacre pour patron. » Ce passage nous donne, d'une manière complète, l'origine du mot et de la chose. Sauval mourut en 1670; il parle d'environ quarante ans : c'est une date précise; son ouvrage, bien que posthume, ayant été écrit quelque dix ans avant sa mort. Un nouveau témoignage vient du reste confirmer celui de Sauval. On lit au chapitre V de la *Grande chronique du noble Vetturius* (Voiture), lettre de Sarrazin à Ménage (1648) : « Comme Vetturius entreprit la conduite de la royne de Sarmatie jusques au château des Pérounelles, et comme Lyounelle l'y suivit dans le char de l'enchanteur Fiacron. » Cette date de 1648, ce jeu de mots sur Voiture et Fiacron ne peuvent laisser de doute. Cependant, date et etymologie ont été, nous le répétons, fort discutées.

Dans un livre du P. Labat, ouvrage peu connu du reste (*Voyage d'Espagne et d'Italie*), on lit : « Je me souviens d'avoir vu le premier carrosse de louage qu'il y ait eu à Paris. On l'appeloit le *carrosse à 5 sols*, parce qu'on ne payoit que 5 sols par heure. Six personnes y pouvoient être, parce qu'il y avoit des portières qui se baissoient, comme on en voit encore aujourd'hui aux coches et carrosses, et comme il n'y avoit pas encore de lanternes dans les rues, ce carrosse en avoit une plantée sur une verge de fer au coin de l'impériale, à gauche du cocher. Cette lumière et le cliquetis que faisoient ses membres mal assemblés le faisoient voir et entendre de fort loin. Il logeoit à l'image de Saint-Fiacre, d'où il prit le nom en peu de temps, nom qu'il a ensuite communiqué à tous ceux qui l'ont suivi. » Mais le P. Labat, né en 1663, a évidemment confondu le *fiacre* avec l'omnibus, dont le premier, en effet, parut le 18 mars 1662. Tout ici, les mots *carrosses à 5 sols*, *impériale*, prouvent cette confusion. Ce n'est pas tout : Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, nous donne cette définition : « *Fiacre*. On appelle ainsi à Paris, depuis quelques années, un

carrosse de louage, à cause de l'image de saint Fiacre qui pendait pour enseigne à un logis de la rue Saint-Antoine et où on louait ces sortes de carrosses. » Enfin Richelet, dans son *Dictionnaire français* : « *Fiacre*, Carrosse de louage auquel on a donné ce nom à cause de l'enseigne d'un logis de la rue Saint-Antoine de Paris où l'on a premièrement loué ces sortes de carrosses : ce logis avait pour enseigne un Saint-Fiacre. » Un écrivain moderne, M. Edouard Fournier, dans ses *Enigmes des rues de Paris*, prend texte de ces deux définitions de Ménage et de Richelet, corroborées l'une par l'autre, pour battre en brèche celle qui est donnée dans l'historique de Sauval. Il ne faut voir là, selon nous, qu'un ingénieux paradoxe, comme M. E. Fournier sait les faire : il a confondu évidemment l'hôtel Saint-Fiacre primitif (Montmorency) avec l'enseigne de Saint-Fiacre de la rue Saint-Antoine. La coïncidence du nom de ce saint, prédestiné comme on voit à patronner les voitures de louage, est singulière ; mais il n'y a, selon nous, pas d'erreur possible, et la version de Sauval est la vraie. Nous citerons donc, seulement pour mémoire, une mazarinade de 1652, le *Souper royal de Pontoise fait à MM. les députés des six corps de marchands de cette ville de Paris*, où une troisième étymologie est donnée :

C'était pour avoir des carrosses
Où l'on attelle chevaux rosses
Dont les cuirs tout rapetassés,
Vilains, crasseux et mal passés,
Représentoient le simulacre
De l'ancienne voiture à Fiacre,
Qui fut le premier du métier
Qui louoit carrosse au quartier
De monsieur Saint-Thomas du Louvre, etc.

Un de nos chercheurs bibliographiques les plus distingués, M. Eugène d'Auriac (*Histoire anecdotique de l'industrie française*), fait avec raison ressortir le peu de poids que doit avoir cette mazarinade où le mot a pu être mis pour le besoin de la rime, auprès de l'explicite définition de Sauval. L'auteur du pamphlet ignorait profondément sans doute, en 1652, les commencements des *fiacres* en 1640. En 1652, ce genre de voiture s'était multiplié, et une station existait bien en effet rue Saint-Thomas du Louvre, ainsi que l'atteste une lettre de Mme du Noyer à propos de ces carrosses « qu'on prend, dit-elle, rue Saint-Thomas du Louvre et dans lesquels tout le monde peut entrer pour son argent. » De là l'erreur de la mazarinade.

Quoi qu'il en soit, l'idée de Sauvage fit fortune, et il eut bientôt à lutter contre une concurrence redoutable. Il y tint tête cependant, grâce à la faveur que conservait le public aux anciennes voitures de l'image de Saint-Fiacre, tout en étendant le nom à toutes les concurrentes. Les gens de cour surtout furent âpres à la curée. En mai 1657, Louis XIV accorda, par lettres patentes, à son écuyer Pierre Hugon, sieur de Givry, l'autorisation d'établir, dans la ville et les faubourgs de Paris, des « carrosses, calèches et chariots à deux chevaux, pour circuler de sept heures du matin à sept heures du soir. » En 1664, Hugon renouvelle son brevet pour voitures et calèches à deux et quatre roues, location à l'heure, à la journée, etc. Il s'associe, la même année, les frères Francini, fusionne son brevet avec un autre accordé au sieur de Sautour et à sa sœur Anne Piquet, fille d'honneur de la reine mère. En mai 1661, Mme de Beauvais, la même qui passe pour avoir été la première maîtresse de Louis XIV, obtient un brevet pour exploitation de *fiacres* dans Paris et organisation d'un service de Paris à Versailles et Saint-Germain. Son fils, le baron de Beauvais, hérita du droit à sa mort. En 1653, Charles Villarme obtient un brevet. Enfin le marquis de Crenan donne son nom à la chaise inventée par Dubois de la Grugère. Ce véhicule léger, gracieux, conquiert du premier coup la vogue, et fait une rude concurrence à l'entreprise des *fiacres*.

Cependant, l'organisation proprement dite des *fiacres* laissait beaucoup à désirer. En 1688 paraît la première ordonnance de police relative aux voitures publiques : elle fixe les lieux de stationnement.

1664. Ordonnance qui fixe la course à 10 sous pour les voitures à deux places et à 40 sous pour les voitures à quatre places.

1672. Nouveau règlement.

1673. Nouvelle fixation de stations.

1689. Défense aux cochers d'entraver la circulation, à peine de 200 livres d'amende.

1696. Le prix est fixé à 1 fr. 25 pour la première heure, 1 fr. pour les suivantes.

1703. On impose l'obligation du numéro apparent.

1774. Le prix est fixé à 1 fr. 25 la course, et l'ordonnance enjoint sévèrement la politesse aux cochers, dont Saint-Evremond dit, dans une lettre écrite en 1692 : « Les cochers sont si brutaux, ils ont la voix si enrouée, si effroyable, et le claquement continuel de leurs fouets augmente le bruit d'une manière si horrible, qu'il semble que toutes les furies soient en mouvement pour faire de Paris un enfer. » Les *fiacres*, institution essentiellement démocratique, devaient survivre à l'ancien régime.

1808. La ville obtient de faire payer à chaque entrepreneur de voiture un droit pour le stationnement sur la voie publique. Ce droit lui rapportait 25,857 livres par an.

1821. Une sorte de livrée uniforme est imposée aux cochers.

1829. Première expérimentation d'un système repris et abandonné depuis, fixant ainsi le tarif : 0 fr. 60 le premier quart d'heure, 0 fr. 02 1/2 chaque minute en sus.

1830. Ordonnance qui prescrit la remise d'un bulletin numéroté au voyageur.

1841. Organisation du service de surveillance : contrôleurs, surveillants surnuméraires, cantonniers.

En 1852, le privilége des *fiacres* a été monopolisé sous le nom de *Compagnie impériale*. Cette compagnie a été dissoute en 1865, à la suite de la grève générale de tous les cochers, qui a amené la liberté des voitures. Lors de la création de la Compagnie impériale, on comptait à Paris 912 *fiacres* et 2,798 remises. Ce nombre a doublé aujourd'hui.

Il existe des *fiacres* en Angleterre, en Amérique, en Belgique, etc. Les premiers *fiacres* (*cabs*) d'Angleterre parurent à Londres en 1625. On en comptait 700 en 1694, 800 en 1715. Edimbourg eut des *fiacres* dès 1673. Les *fiacres* d'Angleterre ressemblent beaucoup aux nôtres. Remarquons toutefois que les chevaux y sont, comme qualité, de beaucoup supérieurs à ceux que nous voyons employés chez nous.

FIACRE (saint), anachorète, patron des jardiniers, né en Irlande, d'une famille illustre, vers 600, mort à Breuil (Brie) vers 670. Il quitta de bonne heure sa patrie et voyagea sur le continent. A Meaux, dit la légende, il fut accueilli par saint Faron ; mais, ce que cherchait l'Irlandais, ce n'était pas la protection des hommes, c'était, au contraire, loin de tout commerce humain, une profonde solitude. Saint Faron lui permit de prendre, dans quelque lieu reculé, autant de terre qu'il en pourrait, en un jour, entourer d'un fossé. Saint Fiacre prit son bâton, et arrivé à un endroit qui lui plaisait, il posa le bâton à terre et marcha en le laissant traîner derrière lui. Des paysans avaient suivi le futur ermite. O prodige ! à leurs yeux s'ouvre, sous la pointe du bâton, un large fossé. On accourt, l'évêque est instruit ; une femme accuse le saint de magie ; l'évêque suit les paysans, et, à la vue de l'œuvre du saint, admire la grandeur de Dieu. Dès lors les femmes furent condamnées par le saint ; il les repoussa de sa présence à cause de la légèreté de leurs jugements et de leur penchant à la calomnie. Tant que subsista la chapelle de Saint-Fiacre, l'entrée en fut interdite aux personnes du sexe. Après la mort du saint, ses reliques furent dispersées entre une foule d'églises, et sa mémoire resta en si grande vénération, qu'Anne d'Autriche attribua à son intercession la guérison de Louis XIII et la naissance de Louis XIV. Le véritable nom de saint Fiacre était *Fèfre ;* ce ne fut que plusieurs siècles après sa mort que ce nom fut, on ne sait pourquoi, changé en celui de *Fiacre*. Ce saint est honoré le 30 août.

FIACRE (SAINT-), hameau de France (Morbihan), commune et cant. du Faouet, arrond. de Pontivy, au-dessus du confluent de l'Ellé et du Ster-Laer-Inan ; 135 hab. La chapelle Saint-Fiacre, du XVe siècle, est surmontée d'une élégante flèche autour de laquelle règne une galerie du style flamboyant. Les niches du porche méridional renfermaient jadis des statues dont une seule, celle de saint Christophe, a échappé à la destruction. A l'extérieur, le chevet offre les armes de Jean de Bouteville, baron du Faouet, qui vivait au XVe siècle. A l'intérieur, huit fenêtres sont garnies de magnifiques vitraux figurant : la Passion et la Résurrection du Christ, les Couches de la Vierge, la Circoncision, le Sermon sur la montagne, la Décollation de saint Jean-Baptiste, le Festin d'Hérode, le Crucifiement, les prophètes, les apôtres et divers personnages de l'Ecriture sainte, la Légende de saint Fiacre, un Concert d'anges, etc. La chapelle Saint-Fiacre renferme une véritable merveille : c'est un magnifique jubé en bois, du style ogival fleuri, qui sépare la nef du chœur et mérite une description détaillée. Les sculptures de la frise représentent un loup vêtu en moine, et prêchant dans une chaire au pied de laquelle se tient un renard qui engage des poules à venir écouter le loup. Plus loin, le renard est poursuivi par les poules, qui le tuent à coups de bec. Des objets obscènes se voient à côté des précédents. Au-dessus de la frise règne une galerie que domine un calvaire et qui se compose de dix panneaux à accolades découpés en sculptures flamboyantes. Du côté du chœur, les pendentifs sont des animaux à formes étranges et des hommes à postures bizarres, personnifiant le Vol, la Gourmandise, la Luxure et la Danse. La gourmandise est figurée par un homme assis, les poings sur les genoux et faisant d'affreuses contorsions pour rendre un porc tout entier dont la queue apparaît seule dans sa bouche. Un joueur de cornemuse personnifie la danse. Un homme cueille des fruits sur un arbre en regardant autour de lui d'un air inquiet ; c'est le vol. Un jeune homme et une jeune femme, vêtus de riches habits et se promenant langoureusement, personnifient la luxure.

FIALETTI (Odoard), peintre et graveur italien, né à Bologne en 1573, mort à Venise en 1638. Le père de Fialetti s'appelait Viallet et professait le droit à Bologne ; mais, quand il vint à Padoue, il se crut obligé d'italianiser son nom et fit de Viallet Fialetti. Des biographes italiens disent que cet artiste, élève du Tintoret, se distingua également comme peintre et comme graveur, et, pour appuyer cette assertion, ils montrent plusieurs tableaux dispersés dans les divers monuments de Venise. Nous avons lieu de croire que cette réputation est usurpée. Quant à celle du graveur, elle est, au contraire, parfaitement méritée.

Fialetti alla trouver un jour Tintoret et lui dit l'intention qu'il avait de graver une de ses plus belles œuvres. Le peintre désira que cette reproduction se fît sous ses yeux, pour en surveiller plus aisément tous les détails, en assurer la fidélité, et y travailler lui-même. Le graveur alla donc s'installer dans l'atelier du maître, et les relations des deux artistes devinrent de plus en plus amicales. Telle est la circonstance qui a fait dire aux biographes que Fialetti était élève du Tintoret. Ses eaux-fortes sont exécutées avec le plus grand soin et poussées jusqu'aux dernières limites du modelé. Au Vatican et à la Bibliothèque nationale, on trouve de belles épreuves des planches les plus importantes d'après Caravage, Tintoret, Bordone, et la plupart des maîtres de l'école de Bologne. Il a publié aussi un immense travail très-intéressant, et cependant peu connu : c'est une espèce d'album ou de recueil où l'on trouve des spécimens du costume de tous les ordres religieux de son temps. Il y a là une centaine de planches fort agréables, et les figures dénotent réellement un talent remarquable. Cet ouvrage parut à Venise en 1626, et fut publié plus tard à Paris, en 1680, par Dufresne-Trichet, éditeur distingué, qui avait su apprécier sans doute la valeur de ce recueil étrange. Fialetti est encore l'auteur d'un *Traité de dessin* avec planches, et de plusieurs autres opuscules brillamment illustrés de superbes eaux-fortes. Mais ses épreuves d'après les peintres de Bologne sont ses véritables titres au souvenir, à la reconnaissance de la postérité, qui lui gardera toujours une place parmi les graveurs les plus habiles dont s'honore l'histoire de l'art.

FIALHO (Manoel), historien portugais, né à Evora en 1659, mort en 1718. Il fit partie de l'ordre des jésuites et consacra de longues années à préparer une histoire de sa ville natale, qui a paru après sa mort sous le titre de : *Evora gloriosa, epilogo dos quatro tomos de Evora illustrada, que compozo R. P. M. Manoel Fialho* (Rome, 1728, in-fol.).

FIALHO FERREIRA (Antonio), voyageur portugais. V. FERREIRA.

FIAMA s. f. (fi-a-ma). Poison qu'on extrait d'un végétal de l'Amérique du Sud.

FIAMMA (Galvaneo), historien italien, né à Milan en 1283, mort vers 1372. Il entra dans l'ordre des dominicains et passa la plus grande partie de sa vie au couvent de Saint-Eustorg, où, le premier, dit-on, il enseigna la philosophie morale. Il composa plusieurs ouvrages, dont deux seulement ont été publiés. Ce sont : *Manipulus Florum, sive historia mediolanensis ab origine urbis ad annum* 1336, où l'on trouve des détails extrêmement curieux sur les événements dont l'auteur avait pu être témoin, et *De rebus gestis ab Azone, Luchino et Joanne vicecomitibus*. Ces deux ouvrages ont été insérés dans le recueil des *Rerum italicarum scriptores*.

Fiammetta, roman de Boccace qui renferme la description des joies et des peines de l'amour. Dans cet ouvrage, qui, chronologiquement, est le premier roman moderne connu, la Fiammetta raconte son amour pour Pamphile, les étranges effets de sa passion et de l'éloignement de son amant. Voici comment un juge compétent, Simonde de Sismondi, apprécie cette œuvre : « Les romans de chevalerie des Français avaient, il est vrai, des rapports avec le genre dont Boccace fut le créateur ; mais celui-ci, au lieu de recourir, pour flatter l'imagination, à des événements merveilleux, tira toutes ses ressources du cœur humain et de la passion. Fiammetta est une dame de la plus haute noblesse de Naples, qui raconte son amour et ses peines ; c'est toujours elle qui parle, et l'auteur ne paraît point. Les événements sont peu variés : au lieu de marcher vers la conclusion, ils se ralentissent ; mais l'amour est exprimé avec un feu, avec une langueur qu'aucun autre écrivain italien n'a su conserver. On sent que Fiammetta est dévorée par l'ardeur qu'elle exprime, et quoiqu'elle n'ait pas le moindre rapport avec Phèdre, celle-ci se présente au souvenir ; car, dans l'une et dans l'autre,

« C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

» Boccace était dans l'usage de représenter, sous le nom de Fiammetta, la princesse Marie, objet de ses amours. Le lieu de la scène, à Naples, le rang de l'amante, et plusieurs circonstances encore, feraient croire que, dans ce roman, Boccace a de nouveau voilé à demi ses propres aventures. Cependant il serait bien étrange, dans ce cas, qu'il donnât, comme il le fait, de beaucoup le meilleur rôle à la femme, qu'il peignît l'amour effréné de Fiammetta et l'infidélité de Pamphile dans un livre qu'il voulait dédier à sa maîtresse ; qu'enfin il révélât au public des aventures dont sa vie et son honneur dépendaient peut-être. Il y a beaucoup de discours dans *Fiammetta*, et souvent on peut leur reprocher des longueurs ; on se fatigue de la manière de raisonner scolastique des interlocuteurs, qui ne veulent jamais laisser aucun argument en arrière... Un autre défaut plus bizarre du roman de Boccace, c'est le mélange de l'ancienne mythologie et de la religion chrétienne. Fiammetta, qui avait vu pour la première fois son Pamphile à la messe dans une église catholique, est déterminée à l'écouter par une apparition de Vénus ; et, pendant tout le récit, les mœurs et les croyances anciennes et modernes sont constamment confondues. »

Fiammina (LA), drame de M. Mario Uchard, représenté au Théâtre-Français en mars 1857. Le succès de cette pièce fut éclatant ; elle fut prônée comme un chef-d'œuvre, surtout par la partie féminine du public, à laquelle elle arracha des pleurs. Aujourd'hui que l'enthousiasme du premier moment est passé, on reconnaît que la *Fiammina*, regardée dans le principe comme une inspiration originale, destinée à faire époque dans le mouvement littéraire, a été traitée en enfant gâté. C'est une pièce assurément pleine d'intérêt, et ce mérite vaut bien la peine qu'on s'y arrête ; mais cet intérêt repose sur la donnée plutôt que sur les développements, et on a le droit d'exiger plus qu'une donnée heureuse sur la scène où se représentent les œuvres de Racine, de Corneille et de Molière.

La donnée de la *Fiammina* est parfaitement vraie. Une comédienne qui abandonne son mari, son enfant au berceau, pour se livrer tout entière aux entraînements de la vie du théâtre, pour s'enivrer d'applaudissements et dominer les hommes qui vivent par la vanité bien plus que par le cœur, une comédienne qui oublie tous ses devoirs et toutes les joies de la famille pour n'écouter que les battements de mains et compter les couronnes que lui jette la foule idolâtre, s'expose à de rudes châtiments. Le monde, qui semble d'abord lui pardonner, se venge tôt ou tard du mépris des lois sociales. Si le monde se tait, elle trouve dans l'enfant qui a vécu loin d'elle la plus terrible expiation de sa faute ; car la mère qui abandonne son enfant pour courir les aventures n'a pas même le droit de se plaindre quand il détourne ses regards en passant devant elle et refuse de la reconnaître pour sa mère. Quel parti l'auteur a-t-il tiré de cette donnée ?

M. Mario Uchard ne s'est pas mis en frais d'imagination. Il a compté sur la puissance du sentiment maternel, et le succès a justifié son attente ; mais ses personnages et ses incidents ne témoignent pas en faveur de son originalité. Daniel Lambert, l'époux abandonné, est un personnage à la physionomie effacée, chez lequel l'enivrement de la gloire a dissipé les soucis domestiques. Il renouvelle avec son fils, auquel il ne pardonne sa renommée retentissante qu'à la condition d'étudier les grands modèles, la vieille querelle des classiques et des romantiques. Lord Dudley, attiré par la réputation de l'artiste, vient lui proposer de peindre le portrait de la Fiammina d'après une miniature qu'il tire de sa poche. L'amant et le mari se trouvent donc en présence sans se connaître. Lambert refuse naturellement la proposition, au grand étonnement de Dudley, disposé à couvrir d'or le tableau.

Pendant ce temps, la Fiammina se fait applaudir aux Italiens. Un hasard réunit Daniel, lord Dudley, la Fiammina et son fils chez un dilettante, Duchâteau, dont Henri Lambert doit épouser la fille, Laure. Instruit par son père, Henri voit et écoute sa mère, sans lui parler ; mais Duchâteau, qui de son côté a connu la vérité, refuse sa fille à Henri. La veille, le jeune homme avait provoqué au théâtre un spectateur pour une épithète offensante appliquée à sa mère, et s'était vu refuser satisfaction. Il comprend alors que, pour laver son déshonneur et celui de son père, c'est l'amant de sa mère qu'il doit provoquer. Lord Dudley, auquel il a demandé un rendez-vous, se figure que c'est pour visiter sa galerie de tableaux et charge la Fiammina de le recevoir en son absence. Ignorant que son fils la connaît, celle-ci le complimente sur ses succès et essaye de le faire parler en le comblant d'éloges ; peines inutiles ! Dudley rentre et elle les laisse ensemble. Sur le refus d'accepter son cartel, Henri menace Dudley d'une insulte publique. Mais la Fiammina a tout entendu, et elle court se jeter aux genoux de son mari pour conjurer cette tempête. Le père et le fils lui pardonnent à condition qu'elle ira cacher sa honte dans un couvent. Sa retraite permet à Henri d'épouser Laure.

Outre ces personnages, paraissent encore une dame qui s'étonne d'aimer son mari et ne parle de ses trois enfants que pour vanter sa fécondité ; un camarade de Henri qui traite son père avec une impertinente familiarité, fait de lui son plastron et rit le premier de ses prétendus traits d'esprit. Tels sont les acteurs qui concourent au développement vulgaire de ce sujet vraiment dramatique. Mais ce n'est pas là le principal défaut de la pièce. Le style n'est pas à la hauteur de l'idée ; il n'est même pas toujours correct ; par exemple « la Fiammina évoque le bruit sur

ses pas. » Ailleurs ce sont des naïvetés qui étonnent à l'égal d'un paradoxe : Daniel dit à sa femme « que, le jour où elle a repris sa liberté, elle est devenue maîtresse de ses actions, » et lord Dudley déclare « qu'il l'aurait épousée si d'autres liens ne se fussent opposés à leur union. » En vérité, la Fiammina aurait le cœur bien dur si elle ne se laissait attendrir par cet ingénieux aveu!

M. Paul de Saint-Victor a fait de cette pièce un éloge sans réserve. « Le drame, dit cet écrivain, est animé, d'un bout à l'autre, des sentiments les plus vrais, des plus honnêtes et des plus sincères émotions. Que de tact dans le maniement de cette situation si délicate et si hardiment fouillée jusque dans ses replis intimes! La passion y circule chaude et vivante comme le sang des veines. Situations, incidents, caractères, pensées, expressions même, tout y est vrai, senti, naturel, pénétrant. Ces scènes si variées et si neuves, qui découlent d'une idée unique, fécondée par l'imagination du cœur, s'engendrent et se succèdent avec une spontanéité entraînante; on dirait un courant de la vie réelle détourné sur la scène. L'esprit ne fait pas une objection à ce drame si plein de doutes et de cas de conscience; il a raison sur tous les points; il resplendit d'évidence, il juge, il résout, il prouve. Pas un artifice de métier; nulle convention de scène; aucun grossier repoussoir. L'art, ici, est tout entier dans le développement d'une idée vraie, franchement poussée à conclusion; l'effet ressort de la mesure parfaite dans laquelle les personnages et événements se maintiennent. »

FIANÇAILLES s. f. pl. (fi-an-sa-lle; *ll* mll. — rad. *fiancé*). Promesse mutuelle de mariage, faite avec certaine solennité, et ayant ou non un caractère légal ou religieux : *L'usage des* FIANÇAILLES *est presque perdu en France.*

— **Encycl.** On lit dans la *Genèse* que « Laban et Bathuel ayant consenti au mariage de Rébecca avec Isaac, le serviteur d'Abraham se prosterna et adora le Seigneur, fit présent à Rébecca de riches vases d'or et d'argent et de riches vêtements; il fit aussi des présents à sa mère et à ses frères, et ils firent un festin à cette occasion. » Dans le *Livre de Tobie*, on voit également que Raguel prit la main droite de sa fille, la mit dans celle de Tobie et leur dit : « Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob soit avec vous; que lui-même vous unisse et accomplisse en vous sa bénédiction; » et qu'ils dressèrent eux-mêmes le contrat de mariage et firent un festin en bénissant Dieu. La Grèce connut également cet usage des *fiançailles*. A Rome, les lois défendaient de contracter un mariage sans *fiançailles* préalables; on avait, d'ailleurs, beaucoup de latitude pour cette cérémonie, qui pouvait se faire par procuration ou même par lettres. Elle avait lieu ordinairement à la première ou à la deuxième heure du jour, qui était regardée comme plus favorable. La promesse était rédigée par écrit et signée de toutes les personnes présentes. Pour que les *fiançailles* fussent valides, on exigeait le consentement libre des deux parties. Le fiancé offrait à sa fiancée un anneau de fer tout uni, sans aucune pierreries, comme garantie de l'engagement qu'il prenait avec elle; la fiancée le mettait à l'avant-dernier doigt de sa main gauche, parce qu'on croyait alors qu'il existait un nerf correspondant de ce doigt au cœur. Pendant longtemps, les *fiançailles* furent contractées plusieurs années avant le mariage; un édit d'Auguste déclara nulles de plein droit celles qui l'auraient été deux ans d'avance : le délai ordinaire fut d'un an. A partir du jour des *fiançailles*, le fiancé faisait partie de la famille de sa fiancée; le père de famille l'appelait son gendre, et celui-ci lui donnait le titre de beau-père. L'engagement était définitif et donnait lieu à des dommages-intérêts lorsqu'il était rompu, sauf le cas de force majeure, de mort par exemple; alors la fiancée rendait les présents qu'elle avait reçus, excepté lorsque son fiancé l'avait déjà baisée au visage, cas où elle était autorisée à en garder la moitié. Un festin terminait la cérémonie des *fiançailles*.

Le monde chrétien hérita des coutumes du monde païen; il ne fit que les transformer à son point de vue religieux. Sous l'ancienne jurisprudence, on divisait les *fiançailles* en solennelles et en simples. Les premières se célébraient à l'église avec les cérémonies requises par l'usage du pays, c'est-à-dire, ordinairement, la bénédiction du prêtre et les prières qui l'accompagnaient. Les *fiançailles* simples étaient celles qui se faisaient sans aucune cérémonie religieuse et qui s'appelaient promesses de mariage. Dans certains endroits, l'Eglise avait été obligée de renoncer aux *fiançailles* solennelles à cause des abus qu'elles occasionnaient dans le peuple, qui, confondant les *fiançailles* avec le mariage, croyait qu'il suffisait d'être fiancé pour pouvoir user de tous les droits du mariage; aussi, à Paris et à Noyon, ne fiançait-on que la veille même du mariage, ce qui ôtait aux *fiançailles* leur caractère et leur raison d'être.

Au point de vue religieux, l'Eglise grecque et l'Eglise latine ont différé sur la nature des *fiançailles* et sur l'obligation qui en résultait. L'empereur Alexis Comnène donna par une loi la même force aux *fiançailles* qu'au mariage effectif, se fondant sur ce que les Pères du sixième concile avaient déclaré que celui qui épouserait une fille fiancée à un autre serait puni comme adultère si le fiancé vivait au moment du mariage. L'Eglise latine, au contraire, a toujours regardé les *fiançailles* comme une simple promesse; quand même elles ont été bénies par un prêtre, elles ne sont point indissolubles, elles ne rendent point nul le mariage contracté avec une autre personne, mais seulement illégitime lorsqu'il n'y a pas de raison de rompre les promesses. Au point de vue de la jurisprudence, les *fiançailles* produisaient un effet légal et donnaient lieu à une action judiciaire, d'autant plus qu'avec l'anneau, les futurs échangeaient des arrhes, soit réelles, soit fictives. Ainsi, Aurélien, messager de Clovis, allant trouver Clotilde à Genève pour lui proposer d'épouser son maître, lui porte un anneau et un denier. Dans Grégoire de Tours, un homme se présente au juge et demande qu'une fille à laquelle il a donné des arrhes lui soit livrée en mariage; il déclare ne pas vouloir se désister de la poursuite à moins d'une amende de 16,000 sous. On lit dans les *Etablissements* de saint Louis : « Si quelqu'un a un fils mineur et que le père dise à un de ses voisins : « Vous avez une fille qui est de » l'âge de mon fils; si vous vouliez qu'elle fût » à mon fils quand elle serait en âge, je le » voudrais bien, en telle manière que vous » me donneriez une pièce de votre terre, et » moi je vous donnerai 10 livres comme ar» rhes; les arrhes me demeureraient quand » votre fille serait en âge de se marier, si elle » ne voulait le mariage octroyer. » Dans le cas où le mariage n'a pas lieu par un empêchement quelconque, chacun doit conserver les arrhes qu'il avait baillées. S'il y a eu convention de donner 100 livres ou plus en cas de non-mariage, cette condition n'est pas tenable de droit. » La promesse de contracter mariage se résolvait, comme toutes les promesses de faire, en dommages-intérêts, que les tribunaux étaient chargés d'apprécier, et qui s'estimaient eu égard au préjudice réel éprouvé par l'autre partie et non pour l'avantage que cette partie pouvait perdre. Un second effet des *fiançailles*, c'était d'empêcher les fiancés de contracter mariage avec toute autre personne tant que les *fiançailles* subsistaient, c'est-à-dire tant qu'elles n'avaient pas été dissoutes par l'official. Du reste, cet empêchement n'était que prohibitif, et il ne rendait pas nul le mariage contracté au mépris de promesses antérieures. En outre, les *fiançailles* étaient considérées comme produisant entre les fiancés et leurs plus proches parents une sorte d'affinité, d'où l'on concluait que chacun des fiancés ne pouvait épouser les parents en ligne droite de l'autre ni même ceux du premier degré de la ligne collatérale. Cet empêchement au mariage subsistait même après la dissolution des *fiançailles*.

Vers la fin du XVII[e] siècle, les *fiançailles* n'étaient plus regardées que comme une pure cérémonie. Saint-Simon nous a dit avec quelle magnificence Louis XIV célébrait celles des enfants de France. La Révolution emporta les derniers vestiges de cette ancienne coutume. Aujourd'hui, ce qu'on appelle *fiançailles* n'est autre chose que la signature du contrat de mariage, qui se fait deux ou trois jours avant la noce. Cette signature n'engage en rien les parties, et, en cas de rupture, celle qui se croit lésée peut demander à être indemnisée de ses dépenses.

Fiançailles de Fanchon (LES) ou **Chan Heurlin**, poëme en patois messin, d'Albert Brondex (1785), petite composition d'un rare mérite, où les mœurs villageoises sont peintes avec une grande vérité. Jean, ou plutôt Chan Heurlin, est le père de la belle Fanchon, la plus jolie fille d'un village des environs de Metz, Vrémy (Vremin, en patois). Sa femme, la grand'Ginon, n'a eu que cet enfant :

Ma quel affant, grand Dieu, l'en vâleut beun un cent!
Car, depeu Maguelonne ou bien let belle Haleine,
On n'éveût jémà vu ni princesse ni reine
Qu'éveusse in sè bé vseige et lo rèche è l'evnant.
Bé maintien, douceur d'ange, esprit divertissant,
Bés œils et bien guernis, echtomèque aidmirabe,
Boche qu'in bé rousi n'e-me in boquet sembliabe,
Belles jambes, bés pieds, bé... quet que j'vos dira?
L'aw m'en vient et let boche et vlèt çou qu'j'en erà.

Un garçon du pays, Maurice, sergent aux gardes françaises, à la moustache en crocs et aux manières irrésistibles, revient justement au village à temps pour séduire la pauvre Fanchon. Maurice l'aperçoit par-dessus la haie du jardin; il la regarde en connaisseur, l'admire et cherche à lier conversation :

. . . . I teusse, et vlet Fanchon
Qué s'retonne et rogit d'veur in si bé gueuchon.
En effet, l'ateut bé; son hébit d'ourdonnance,
Son ar mâle et guarrier, set fière contenance,
Ont fâ, sur cette bèle, in effet surprenant.

Déclarations, baisers surpris, petites privautés s'en suivent. La scène finale de la séduction est trop jolie dans sa naïveté pour que nous la laissions à l'écart; d'ailleurs, le patois doit avoir les mêmes immunités que le latin. Le sergent se cache dans l'étable et guette le moment où Fanchon vient traire la vache :

. . . . Fanchon vient,
Charche après let sellate en ne songeant et rien....
Et rien, je sus mantou, l'éveut l'émour en têite.
Au moment qu'elle alleut s'essieutet dlez let bêite,
Marice let surprend : let vlet qui jette in cri;
Ce n'am in haut du moins, Ginon ne l'é-m ouI.
Ç'at met, li dit Marice; auss'vite i let rembresse.
Des brets de so galant elle so déberesse;
Mâ come elle sauveut on trèvé don bettu,
En trefchant dans don fouin let vlet chutte dessu.
Marice, en let chuvant, so lâ cheure évâ leye.
— Fouyeu-ve, li dit-elle, alleu-v'z'en, je v'en preye :
Se met meire alleut v'nin, qu'é qu'ç'at que j'devienreus?
Voleu-ve don mo peidè? et mâ qu'é que v'fayeus?
Teneus, tant qu'i v'pliaret, Marice, rembrasseu-m :
Mâ routeus vas dous mains. Mon Dieu! ve n'm'écouteu-m.
Weyant que ç'at d'tot boin, let bêle so défend
Tot come in vrà drégon... pendant in ptiat moment.
Elle flianque des coûs, elle moud, elle pince;
Ma l'â nante et let fin, elle péme, elle â prinse.

Fanchon reprend ses sens et Maurice redouble ses baisers et ses serments; mais voici tout à coup que la porte s'ouvre : juste ciel! c'est la mère! Maurice se sauve au grenier et Fanchon prétend que la vache lui a donné un coup de sabot :

Je n'sais, dit-elle, et met, je n'sais çou qu'et let vaiche;
Elle m'et d'né d'set pette, en gueuillant come in ch'vau,
Cinq ou six coûs dans l'vente... Ah! meir' que j'y â mau!
— J'let tourâ, dit Ginon, let maudite béreigne.
T'é don mou mau, met feille? el'ateu tems que j'veigne!
Tu n'eveus qu'et houiet : j'éreu v'nin su l'moment.
— Je n'poveu, dit Fanchon, çlet m'éveu coûpet l'vent.

Ce petit morceau est-il assez réussi? Cependant Maurice est forcé de quitter le pays et de rejoindre son régiment; on crie, on pleure, mais enfin il faut se séparer. Pour comble, Fanchon pense qu'elle est *embarrassée* : « Depeu cinq ou chix jôs l'â sentû des maux d'quieux. » Chan Heurlin, mis dans la confidence, jette son bonnet en l'air et déclare... qu'il va marier sa fille tout de suite, dût-il vendre du bien. « Ah! mon père, comme vous m'aimez, dit Fanchon, puisque vous parlez de dépenser de l'argent. » En cherchant bien, il trouve qu'un grand rousseau, bête et assez riche, Chalat Pouaré, fera l'affaire; le madré paysan a l'adresse de se faire demander Fanchon en mariage par ce nigaud. C'est au cabaret, entre deux bouteilles de vin d'Osreux. On trinque, on boit, on cause : le « grand Poil de carotte » est de la partie, avec son père. Chan amène la conversation sur sa fille en fait un tel éloge, — jolie, ménagère, et du bien! — que le père de Chalat se met à réfléchir et à penser que ce serait bien là la femme qu'il faudrait à son fils. Il risque une demande, en paysan, à mots couverts; Chan le laisse venir; le vieux Pouaré finit par s'expliquer nettement, et demande formellement à Heurlin la main de sa fille pour son fils. Chan le remercie de l'honneur grand; il réfléchira, il consultera Fanchon. Bref, les négociations du mariage s'entament; Fanchon donne son consentement :

Je n'vrame, dit-elle, dédire mes parents.

Les fiançailles ont lieu aussitôt, le contrat est dressé. Le jour des noces,

Tortus en rang d'ignions s'en allint au motin (à l'église),
Quand tot et coup in cri les érête au chemin!

C'était Maurice qui revenait. La mariée, saisie de surprise, tombe en pâmoison; on la transporte chez elle; « mais les cancans bientôt se répandent partout, on chuchote à l'oreille et les femmes se disent, sous le secret, que la belle mariée, en revenant de sa faiblesse, était tout de suite accouchée d'un gros gars bien dru, qui en valait quasi deux. » Heureusement le sergent épouse séance tenante. Quant à Chalat, il sera le parrain du poupon. Le reste ne pourrait se raconter qu'avec la plume de Beroalde de Verville ou de l'auteur des *Cent nouvelles*. On fait boire à Chalat un vin horriblement sophistiqué, et le pauvre diable passe dans des transes horribles la nuit qui devait être sa nuit de noces.

Ce petit poëme, qui a sept chants, est écrit avec une verve devenue bien rare. Quelques épisodes, comme la confession de Fanchon à son père, deux scènes de cabaret et surtout la discussion du contrat, sont des tableaux de mœurs d'une réalité surprenante. Les meilleurs auteurs comiques ne désavoueraient pas cette dernière scène où l'on persuade à un bonhomme de donner tout son bien à son fils « pour être plus riche. »

Le patois messin, dans lequel est écrite cette composition, donne une saveur gauloise encore plus prononcée à ces peintures de village. Il autorise des libertés que l'auteur n'aurait pu prendre avec la pruderie française et relève, par ses tours naïfs, par ses expressions pittoresques, ce que certains détails auraient pu avoir d'un peu trop familier. Les *Fiançailles de Fanchon*, très-populaires dans le pays messin, ont été plusieurs fois réimprimées; la dernière édition, qui est la sixième (Metz, 1865, in-8°), est suivie de *Lo Bétomme* (le *Baptême* du petit-fils de Chan Heurlin), et de *trimazos*, chansons patoises qui se chantaient autrefois à une fête locale appelée de ce nom et qu'on célébrait au printemps. C'était probablement une tradition venue du paganisme, un reste défiguré des anciennes fêtes de Flore.

Le poëme a pour titre, en patois, les *Bruilles*. Protestons à ce sujet contre un faux sens attribué à ce mot par le dernier éditeur, M. Terquem, qui donne le mot *Bruille* comme synonyme de *brouille*, tribulations. C'est une erreur. *Bruilles* veut dire fiançailles; c'est la cérémonie qui fait entrer la *bru* dans la famille. En patois, *bruille* a pour synonyme *accords*; c'est ce que le poëte a expliqué lui-même :

Je poureus ben igua prolonget mo discours,
Vos dire que pet *bruille* on entend les écours.

FIANCÉ, ÉE (fi-an-sé) part. passé du v. Fiancer. Promis sollennellement en mariage : *Deux jeunes gens* FIANCÉS. *Etre* FIANCÉS *l'un à l'autre. Aux Etats-Unis, pour donner le bras à une jeune personne, il faut lui être* FIANCÉ. (Rog. de Beauv.)

— Substantiv. Personne promise solennellement en mariage : *La* FIANCÉE. *Le* FIANCÉ. *Les* FIANCÉS. *Dans je ne sais quel pays, les femmes sont voilées, et c'est au flair qu'on choisit sa* FIANCÉE. (M[me] A. Esquiros.)

— **Encycl.** Chez les peuples divers, on observe des coutumes différentes, à propos tant de la cérémonie du mariage que des jours qui le précèdent, et du temps plus ou moins long pendant lequel les futurs époux doivent être simples *fiancés*. Dans la Bible, Jacob reste sept ans *fiancé* à Lia, sept ans à Rachel, et, pendant tout ce temps, il garde les troupeaux de son beau-père; cet usage devait être fréquent chez les peuples pasteurs. Il existait encore chez les Juifs une autre coutume assez singulière qu'il faut signaler en passant : c'était celle de ne pas toucher à leurs femmes pendant les trois premières nuits. Ce conseil donné par l'ange à Tobie devint une règle de conduite pour les Juifs, puis pour les catholiques, qui l'adoptèrent parce qu'elle se trouvait dans les livres saints. La cour de Rome, qui, de tout temps, a su faire argent de tout, s'imagina de vendre aux fidèles l'autorisation de coucher avec leur femme les trois premières nuits de leurs noces. Sur quoi Montesquieu remarque qu'elle fit bien de ne se réserver que ces trois nuits là, attendu qu'on n'aurait pas donné bien cher des autres. Cet usage subsiste encore dans beaucoup de familles catholiques, et même protestantes.

Dans la Troade, les *fiancées* se plongeaient dans le Scamandre pour faire hommage à ce dieu de leur virginité, et La Fontaine, dans un de ses plus jolis contes, nous a conservé le souvenir de cette belle jeune fille qui fut prise au mot par un franc luron déguisé en dieu marin. En Grèce, elles allaient offrir un sacrifice sur l'autel de Diane, et demander pardon à la déesse de ne plus suivre son cortége de vierges; quelques-unes même consacraient réellement leur virginité à Priape, comme nous l'attestent plusieurs monuments anciens. La chasteté était si fort en honneur chez les Grecs, qu'ils devaient enlever les jeunes mariées par force, pour montrer que c'était à leur corps défendant qu'elles avaient consenti à suivre leurs époux. On connaît l'aventure de Pénélope : Ulysse l'emmenait dans sa maison, lorsque Icarius, au désespoir de se voir enlever sa fille, les poursuivit, et les ayant atteints au milieu du chemin, les arrêta, et demanda à la jeune *fiancée* de déclarer qui elle voulait suivre, de son père ou de son mari. Pour toute réponse, Pénélope se voila le visage, et se tourna silencieusement du côté d'Ulysse. Alors Icarius les laissa partir, et, à cet endroit, éleva un autel à la Pudeur.

Cette espèce d'auréole qui s'attache à la jeune fille dès qu'elle est *fiancée*, et en fait un objet d'amour et de sympathie, était inconnue chez les peuples où le mariage, dépouillant son côté gracieux et poétique, empruntait tout son caractère aux jouissances sensuelles et grossières. Ce devaient être de singulières *fiancées* que ces filles de Babylone, qui ne pouvaient se marier qu'après s'être prostituées à un étranger; ou bien celles de Ninive, qui se vendaient à l'encan, et où l'argent qui avait payé les plus belles servait à doter les plus laides. A Sparte non plus on ne connaissait pas les préliminaires des fiançailles et les douceurs de l'amoureuse attente : garçons et filles étaient enfermés dans une chambre obscure, et le hasard se chargeait d'assortir les couples. Les fiançailles sont également inconnues dans les pays où la femme est réduite au rôle d'esclave, et dans ceux où elle est une marchandise qu'on achète, comme en Afrique et en Chine. Dans ce dernier pays, l'époux ne voit sa femme pour la première fois que le soir même des noces, et lorsque tous les rits matrimoniaux sont accomplis. Tous les mariages sont conclus par entremetteurs; là aussi ce n'est que la foi qui sauve, et il faut acheter chat en poche. Heureusement que la facilité du divorce sert de correctif à cette coutume : tout le monde gagne à la séparation, et le mari qui se défait d'une femme mal plaisante, et le père qui rentre en possession d'une fille qu'il pourra vendre une seconde fois. Encore de nos jours, un usage identique subsiste en Transylvanie. A Kalinyana, le 12 juillet de chaque année, a lieu la foire aux jeunes filles, conformément à une ancienne tradition. L'usage veut que les pères amènent au marché leurs filles, et avec elles toute leur dot chargée sur des voitures. Arrivés sur la place du marché, les pères s'écrient à haute et intelligible voix : « J'ai une fille à marier; qui a un fils désirant prendre femme? » Les acheteurs se présentent, discutent la valeur de la dot, la valeur de la fille,

et le marché se conclut *inter pocula*. En Perse, dit-on, il en est bien encore un peu comme cela. Voici ce que dit à ce sujet le comte de Gobineau : « Dans les familles aisées, le père exige ordinairement du *fiancé* 30 tomans pour le prix de l'épouse, c'est-à-dire 360 francs, ce qui n'est pas énorme, et, le plus souvent, cette somme est employée par les parents à l'usage de la jeune fille. Avant la cérémonie nuptiale, il s'écoule ordinairement plusieurs mois pendant lesquels le *fiancé* n'est pas censé être admis à voir sa future à visage découvert. Mais, pour concilier sur ce point l'attitude que la coutume impose au père de famille et la légitime impatience du jeune homme, il est à peu près convenu que la mère de la jeune fille veut à celui-ci tout le bien possible, et par faiblesse lui fournit des occasions d'aller et de venir dans la maison. Il en abuse, et se livre à ce qu'on appelle le *namçêd-bazy*, ou *la vie de fiancé*, *le jeu de fiancé*; c'est-à-dire qu'il pénètre dans l'enderoum, saute par-dessus les terrasses, entre et sort par les fenêtres, et souvente fois passe la nuit en tête à tête avec les jeunes personnes. On assure qu'il n'en résulte aucun inconvénient, attendu que la *fiancée*, qui n'ignore rien depuis son plus bas âge, suivant l'usage des femmes orientales, est suffisamment prémunie dès longtemps contre la mauvaise foi incontestable du sexe fort, et ne s'exposerait pas à être abandonnée avant les noces. »

Voici, d'après Regnard, ce qui se passe en Laponie en pareille circonstance : quand un jeune homme a jeté son dévolu sur quelque fille qu'il veut obtenir en mariage, il faut qu'il ait grand soin de se munir d'une copieuse quantité d'eau-de-vie, lorsqu'il vient faire la demande avec son père ou son plus proche parent. On ne fait point l'amour autrement en ce pays, et l'on n'y conclut de mariage qu'après avoir vidé force bouteilles d'eau-de-vie et fumé force paquets de tabac. Plus un homme est amoureux, plus il apporte d'eau-de-vie ; et il ne saurait prouver sa passion par un témoignage plus irrécusable. Aussi est-ce la coutume chez les Lapons de fiancer leurs filles longtemps avant de les marier. Ils agissent ainsi, afin que les présents de l'amoureux durent plus longtemps; s'il veut venir à bout de son entreprise, il faut qu'il ne cesse point d'arroser ses amours de ce breuvage si chéri. Enfin, lorsqu'il a fait les choses honnêtement, c'est-à-dire pendant un an ou deux, on conclut le mariage.

A Iviça, une des îles Baléares, existe un usage non moins singulier : un jeune homme désire-t-il épouser une jeune fille, il la demande au père; si celui-ci la lui accorde, il est regardé par tous les parents comme faisant déjà partie de la famille, mais il ne se marie qu'après plusieurs années d'attente. Pendant ce long intervalle, les garçons du voisinage viennent visiter la *fiancée* en présence de son père. Le premier qui se présente le soir jouit du droit de passer la nuit avec elle. Il essaye par tous les moyens possibles de rompre le mariage projeté; il énumère les défauts du *fiancé*, et la fille est obligée de l'écouter jusqu'au bout sans se plaindre. Le jour venu, il se retire; mais il revient quelquefois dès la nuit suivante recommencer ses séductions : s'il arrive le premier, il est de nouveau reçu par le père, qui, ainsi que l'amant, souffre ces vexations qu'ils ont eux-mêmes fait supporter aux autres. L'amour qui a résisté à tant de sollicitations doit être, ce semble, d'une solidité à toute épreuve.

En Suisse et en Allemagne fleurit une autre coutume : les deux *fiancés* se prennent, pour ainsi dire, à l'essai; ils ont entre eux toute sorte de privautés, voyagent ensemble, et il est rare qu'il en arrive malheur ou qu'un mariage vienne à se rompre. Ces procédés peuvent choquer les idées reçues en France, mais ils paraissent tout naturels en Angleterre et en Amérique, où les jeunes filles jouissent d'une liberté bien plus grande encore, où elles se fiancent, pour ainsi dire, elles-mêmes, et où ce sont elles qui prennent soin de leur honneur et de leur bonheur.

Chez nous, aujourd'hui, il n'y a plus, à proprement parler, de *fiancée* dans l'ancienne acception de ce mot. On bâcle une affaire de convenance; le jeune homme vient causer chaque soir avec une jeune fille qu'il ne connaît pas et dont il est inconnu, puis le mariage a lieu. Mais ce charme d'une passion contenue et pourtant légitime; mais les douceurs de l'attente d'un bonheur presque assuré, tous ces intéressants préliminaires du mariage ont disparu de nos conventions sociales. La seule des coutumes du temps passé qui ne soit pas à regretter, c'est celle qui consistait à fiancer les enfants dès le berceau. De semblables arrangements, soit de fortune, soit de famille, tournaient rarement à bien. Un des moindres désagréments qui pût résulter de ces unions forcées était une aventure dans le genre de la suivante, que Mme Vigée-Lebrun raconte dans ses *Souvenirs*. « La comtesse Kinska avait tous les charmes qu'on peut avoir; sa taille, sa figure, toute sa personne enfin était la perfection; aussi fus-je bien surprise quand on me raconta son histoire, qui vraiment ressemble à un roman. Les parents du comte Kinski et les siens avaient arrangé entre eux de marier leurs enfants, qui ne se connaissaient point. Le comte habitait je ne sais quelle ville d'Allemagne, et n'arriva que pour la célébration du mariage. Aussitôt après la messe, il dit à sa jeune et charmante épouse : « Madame, nous » avons obéi à nos parents; je vous quitte à » regret; mais je ne peux vous cacher que de» puis longtemps je suis attaché à une femme » sans laquelle je ne saurais vivre, et je vais » la rejoindre. » La chaise de poste était à la porte de l'église; cet adieu fait, le comte monta en voiture et alla rejoindre sa dulcinée. »

La poésie s'est emparée d'un sujet aussi romanesque, et qui prête à des développements si heureux; la fable, l'histoire et la légende lui ont également apporté leur concours. Parmi les figures de *fiancées* dont le souvenir s'est conservé, il faut placer celle de la belle Aude, la *fiancée* de Roland, dont les anciens poëmes chevaleresques parlent ainsi :

« L'empereur est revenu d'Espagne; il vient à Aix, la meilleure ville de France, monte au palais, entre en la salle. Une belle damoiselle vient à lui; c'est Aude. Elle dit au roi : « Où » est mon Roland le capitaine, qui m'a juré de » me prendre pour femme? » Charles en est plein de douleur et d'angoisses; il pleure de ses deux yeux, il tire sa barbe blanche. « Sœur, » chère amie, dit-il, tu me demandes nouvelles » d'un homme mort; mais, va, je saurai te » remplacer Roland, je ne puis te mieux dire; » je te donnerai Louis, Louis, mon fils, celui » qui tiendra mes marches. — Ce discours m'est » étrange, reprend la belle Aude; ne plaise » à Dieu ni à ses saints, ni à ses anges, qu'a» près Roland je vive encore. » Lors elle perd sa couleur et tombe aux pieds de Charles. Elle est morte à jamais : Dieu veuille avoir son âme. »

Dans le domaine de la légende, voici maintenant la *fiancée du vent*. « Greth, la jolie meunière, était courtisée par le fils du roi. Son père, le meunier, sachant que les fils de roi n'épousent guère, lui avait choisi pour mari un jeune marchand de farine de Rotterdam. Le Hollandais s'était déjà mis en route par le Rhin; le soir même, il devait arriver pour faire sa demande. Greth appela à son aide monsieur le vent, qui entra aussitôt par sa fenêtre, non sans briser quelques carreaux. « Que me veux-tu? — Un homme, malgré moi, » va venir pour être mon mari; il s'approche » dans sa barque à voiles, fais en sorte qu'il » ne puisse toucher à Bingen. » Le vent souffla, souffla si bien que la barque, au lieu de continuer à tenir le cap sur Bingen, navigua en arrière jusqu'à Rotterdam. A Rotterdam, elle ne put même jeter ses amarres; reculant, reculant toujours, elle s'engagea dans la mer du Nord, où peut être encore aujourd'hui le Hollandais est en train de courir des bordées. Mais, avant de souffler, le vent avait posé ses conditions, auxquelles la belle meunière souscrivit sans même les entendre, tant, sous l'influence de son visiteur, les meubles, les portes, les cloisons faisaient vacarme autour d'elle. Et c'est ainsi que la pauvre Greth se trouva être la *fiancée* du vent, ce qui la contrista fort, car plus d'espoir pour elle d'épouser le fils du roi. Cependant, avec sa belle *fiancée*, le vent se montrait galant à sa manière. Chaque matin, quand elle ouvrait sa fenêtre, il lui jetait de beaux bouquets arrachés par lui dans les jardins voisins. Quelque jeune garçon du village qu'elle avait dédaigné passait-il devant elle sans la saluer, monsieur le vent lui enlevait son chapeau qu'il faisait tournoyer à des hauteurs si considérables, que volontiers il n'apparaissait bientôt plus que de la grosseur d'une alouette. Trop heureux si du même coup, avec le chapeau, il ne lui enlevait pas la tête. Un jour (on peut supposer que ce jour-là monsieur le vent dormait), le fils du roi entra au moulin, pénétra sans obstacle dans la chambre de Greth, et tout d'abord voulut l'embrasser : Greth le laissa faire. Mais de nouveau, sans qu'au dehors rien ne bougeât, les portes et les cloisons se démenèrent, battant à qui mieux mieux; les meubles, les tables, les chaises exécutèrent une danse désordonnée. Greth elle-même se mit à tournoyer d'une manière effrayante; ses cheveux, tout à coup dénoués, épars, ruisselants, agités, tourbillonnaient comme elle avec des bruissements, des sifflements sinistres. Epouvanté à la vue de cette tempête à huis clos, le prince s'écria : « Ah! maudite, tu es la *fiancée* du vent! » Et au même instant une rafale épouvantable emporta le fils du roi, la meunière et le moulin, dont on n'entendit plus parler depuis. Peut-être avaient ils été rejoindre le Hollandais qui courait toujours ses bordées dans la mer du Nord, où le chapeau qui poursuivait sa route à travers les nuages. »

Citons aussi la *fiancée du Kinast*, qui mérite de prendre place dans cette galerie. Riche, jeune, belle et poursuivie par une foule de prétendants, elle ne s'avisa pas, pour les tenir en respect, de la ruse de Pénélope, mais imagina un autre moyen : elle se dit la *fiancée* du Kinast. « Or le Kinast était une vieille tour en ruines, située au sommet d'un roc ardu, perpendiculaire, presque à pic, et qu'un gouffre entourait de tous côtés. Elle déclara que quiconque aspirait à l'honneur de devenir son époux devait d'abord la disputer au Kinast, dont elle était la *fiancée*. Pour cela, il s'agissait simplement d'escalader le roc et la tour; parvenu aux créneaux, il fallait les parcourir dans tout leur circuit, non pas à pied et en s'aidant des bras, des genoux, des mains et des ongles, mais à cheval, sans autre soutien que la bride. Ces conditions firent envoler tous les soupirants, à l'exception de deux frères, rendus insensés à force d'amour. L'aîné tenta le premier l'ascension; après quelques assises franchies, sans qu'il eût même atteint le cime crénelée du vieil édifice, il fut pris de vertige et tomba précipité dans l'abîme. Le plus jeune escalada la pente avec succès, parvint même à franchir quelques créneaux; mais bientôt son cheval, sentant les pierres rouler derrière lui et la tour vaciller sous son poids, refusa d'aller plus avant. Reculer, se retourner était impossible. Le cavalier gourmandait le cheval de la voix et de l'éperon; celui-ci demeurait immobile et comme emboîté dans cette impasse de pierre; bientôt cheval et cavalier disparurent, l'abîme les reçut sanglants et défigurés. Aussi, pendant quelque temps, personne ne fut tenté de disputer à ce prix une main si bien défendue, et, malgré la satisfaction d'orgueil que lui avait procurée la mort de ces deux soupirants, la belle se sentait humiliée de se voir ainsi délaissée. Enfin, un troisième parut, demandant à son tour à subir l'épreuve. Ce nouveau venu était beau, bien fait; son air et son intelligence témoignaient de sa noblesse, sa suité nombreuse affirmait sa richesse. Il passa plusieurs jours au château, empêché par une brume épaisse de tenter l'aventure. Enfin, le brouillard se déchira; la *fiancée* du Kinast, qui avait éprouvé pour lui des sentiments qu'elle n'avait point encore ressentis, fut sur le point de lui déclarer qu'elle le dispensait de la périlleuse ascension; cependant l'amour-propre la retint, et elle le laissa partir. Mais se sentant défaillir, elle s'enferme chez elle et prie Dieu de faire un miracle en faveur de son chevalier. Elle y compte peu cependant, et, entendant une longue rumeur qui s'est élevée parmi les spectateurs, elle s'évanouit, croyant l'aventureux chevalier lancé dans le gouffre. Des cris de joie et de triomphe la rappellent à elle, le chevalier est sorti vainqueur de l'épreuve. Eperdue, elle court au-devant de lui, et, si grand est son trouble, si violent est son amour que, sans même songer que tous les regards sont fixés sur elle, elle lui crie : « Ma main est à vous! » Mais lui, se redressant, l'air dur et hautain, répond avec un sourire méprisant : « Votre main! vous l'ai-je demandée? Je ne suis venu ici que pour venger mes deux frères tués par vous, et j'ai réussi, car je ne vous aime pas, moi, tandis que vous m'aimez. C'est bien! Maintenant, mourez de votre amour, sinon de votre honte! Adieu; je retourne près de Marguerite, ma mie, ma femme! » Le même soir la malheureuse se fit hisser sur la vieille tour, d'où elle voulait, disait-elle, contempler le coucher du soleil. Avant que cet astre eût disparu sous l'horizon, elle avait été rejoindre ses deux victimes. C'est ainsi que le Kinast posséda sa *fiancée*.

Fiancée d'Abydos (LA), poëme anglais de lord Byron, divisé en deux chants, publié au commencement de décembre 1815. La situation d'esprit dans laquelle ce poëme fut composé est décrite dans ce passage d'une lettre adressée par lord Byron à M. Gifford : « Vous avez été assez bon pour jeter les yeux sur mes manuscrits.... Voici une histoire turque, et je vous serai vraiment bien obligé de lui faire l'honneur de revoir les épreuves. Elle n'a été écrite ni par plaisir, ni par le besoin de manger, ni pour plaire à mes amis; mais dans cette situation d'esprit si fréquente dans la jeunesse, et qui vous force à appliquer notre esprit à quelque chose en dehors de la réalité. C'est sous cette inspiration, qui n'a rien d'éclatant, que ce poëme a été écrit. Jetez-le au feu; il ne mérite peut-être pas un meilleur sort : c'est l'ouvrage d'une semaine, et je vous promets de ne plus jamais vous déranger, à moins d'un poëme en quarante chants, avec un voyage entre chacun. »

Sur les bords de l'Hellespont, « dans ce pays où croissent le cyprès et le myrte, » ont grandi deux enfants, Sélim et Zuleika, qui croient avoir pour père commun Giaffir, le pacha d'Abydos. Un esclave révèle à Sélim le mystère de sa naissance : il n'est pas le fils de Giaffir, mais son neveu; son père a été assassiné par le pacha, qui a consenti à laisser vivre le jeune Sélim à la condition que celui-ci passerait pour son fils. Ainsi Zuleika n'est pas sa sœur, et, pour la première fois, Sélim s'explique la nature de son amour pour la belle enfant. Plus d'hésitation : le pacha vient de l'insulter en l'appelant fils d'esclave, il veut donner sa Zuleika à Karasman Oglou, monstre enrichi par des rapines et dont il désire l'alliance; l'enlever est le seul moyen qui reste au jeune prince pour se venger de son oncle et conserver celle qu'il aime. Son bras, qu'on croit débile, saura la protéger, et les rivages de Candie vont leur offrir un refuge hospitalier. L'obscurité protégera leur fuite. Zuleika, instruite par son amant, consent à tout. La nuit a couvert de son ombre les flots d'Hellé, la lune ne paraîtra que tard pour favoriser l'évasion. Vêtue d'un feredgé noir, la jeune fille suit d'un pas timide Sélim, à travers les broussailles et les rochers. Ils arrivent à une grotte naturelle, où des matelots et des Klephtes candiotes viendront les prendre; après les premiers épanchements, un faible son frappe leurs oreilles; ce sont leurs libérateurs, on entend déjà le clapotement des vagues le long du léger esquif et le bruit cadencé des avirons; ils vont paraître, lorsqu'une clarté terrible envahit la caverne; les torches brillent d'un feu sinistre, éclairant les sicaires de Giaffir, qui s'est mis à la poursuite des fugitifs. Sélim, comme un lion, s'élance sur ses armes; ce n'est plus ce faible jeune homme qui tremblait à la voix du pacha, c'est un fils qui a son père à venger, un amant qui a son bonheur à conquérir. Ceux qui le poursuivent tombent sous ses coups comme des épis mûrs; il gagne enfin le bateau qui doit les sauver, il le touche, lorsqu'une balle le renverse; les flots s'entr'ouvrent pour recevoir son cadavre et se referment silencieux. Zuleika meurt de désespoir et Giaffir pleure trop tard le sang qu'il a versé.

Voici le jugement que ce poëme a inspiré à Walter Scott sur les poésies orientales de Byron : « Outre leurs beautés intrinsèques, ces poëmes reçoivent un nouveau charme du climat sous lequel ils nous transportent, et des costumes orientaux, si éblouissants et si exacts. La Grèce, le berceau de la poésie que nous connaissons, grâce aux études de notre enfance, nous fut présentée au milieu de ses ruines, et pliant sous la douleur. Ses ravissants paysages dédiés aux dieux, qui, pour être détrônés de leur Olympe, n'en conservent pas moins le prestige poétique, se reflètent et posent devant nous dans les vers de Byron. Puis, au-dessus, plane cette haute moralité qui ressort de la comparaison entre la Grèce antique et la Grèce moderne, entre les philosophes et les héros qui habitèrent jadis ce beau pays, et leurs descendants, réduits à obéir à des Scythes ou à cacher dans les âpres retraites de leurs montagnes classiques une indépendance sauvage et précaire. Le style et les descriptions orientales, si harmonieuses qu'elles jettent du charme jusque sur les absurdités de ces contes orientaux, servent à rehausser des beautés qui auraient pu se passer d'ornements si gracieux. L'impression merveilleuse produite par ce genre de poésie me confirme dans ma croyance à un principe que nul conteste, mais que presque personne n'applique, savoir que chaque auteur doit, à l'exemple de lord Byron, définir, avant tout, d'une façon nette et précise, le lieu de la scène, le personnage et le sujet qu'il veut représenter devant le lecteur. » Le poëme de la *Fiancée d'Abydos* fut payé à l'auteur, par Murray, 525 livres sterling.

Fiancés (LES) [*I promessi sposi*, *storia milanese del secolo* XVII], roman de Manzoni. Cet ouvrage, qui parut en 1827 (Milan, 3 vol. in-8°), produisit la plus vive et la plus durable impression, et enleva sur-le-champ les suffrages de l'Europe littéraire.

C'est à Lecco qu'est le point central de ce roman historique. Les événements qu'il retrace eurent lieu dans le Milanais, en 1629 et 1630, alors que ce pays était sous la domination des Espagnols et que la peste y fit pour la troisième fois de si affreux ravages. Un jeune homme, Laurent Tramaglino, fileur, et Lucie Mondella, d'une condition égale, sont fiancés et à la veille de leur mariage. Don Rodrigo, célèbre contumax, la terreur du district de Lecco, a remarqué Lucie et a gagé de la posséder. Il vit dans un château isolé, entouré de bandits comme lui. Par ses ordres, ses sicaires intimident le curé Abondio, qui doit bénir le lendemain l'union des deux jeunes gens, et ce pauvre ecclésiastique n'ose remplir son ministère. Exposés aux persécutions de Rodrigo, les fiancés se décident à quitter le pays. Lucie se retire dans un couvent et Laurent part pour Milan, où sévit une horrible famine. Là, il s'oppose à la violence de la foule révoltée contre ses magistrats; mais il est signalé comme un des provocateurs du mouvement et forcé de fuir. Rodrigo, qui a vainement tenté de faire sortir Lucie de son couvent, s'adresse à un autre bandit plus terrible que lui, désigné sous le nom de l'*Innomé*, et le prie d'enlever la jeune fille. L'Innomé fait tomber Lucie dans une embuscade, la conduit à son château, où elle fait vœu intérieurement de renoncer à son mariage et de se consacrer à la Vierge. A peine la jeune fiancée est-elle au pouvoir de l'Innomé, qu'il est tourmenté par l'idée de la violence qu'il exerce. Instruit de l'arrivée de l'archevêque de Milan, et déjà préparé intérieurement par ses remords, il renonce à tenir la promesse qu'il a faite à Rodrigo, et remet Lucie entre les mains du prélat, qui la confie à une dame de Milan. Bientôt la peste éclate dans cette ville, qu'elle remplit de morts et de mourants. Impatient de connaître le sort de sa fiancée, Laurent se rend à Milan, où il apprend que Lucie, malade, a été transférée au Lazaret. Non sans peine, il pénètre dans cet hôpital, où il trouve Rodrigo prêt à rendre le dernier soupir, et Lucie parfaitement guérie. La jeune fille est relevée de son vœu téméraire, et le curé Abondio, délivré de ses craintes par la mort de Rodrigo, ne fait plus difficulté de marier les deux fiancés.

L'action manque d'unité, et le but moral, quelquefois trop abstrait, nuit à la vraisemblance.

En déroulant les péripéties des amours contrariées de ses deux jeunes villageois milanais, Manzoni se livre à d'ingénieuses études sur l'homme; il montre une grande connaissance des temps, des caractères et des passions. Les personnages de ce roman sont pris dans toutes les positions sociales, depuis l'humble ouvrier de village jusqu'au grand seigneur qui représente à Milan le roi d'Espagne et des Indes; depuis le *bravo*, qui assassine pour le compte d'un autre, jusqu'à l'homme qui fait de sa vie un sacrifice per-

pétuel. Le tableau de Milan pendant la peste de 1630 forme un épisode extrêmement intéressant de cet ouvrage. Manzoni ne recule devant aucun détail; il montre toute chose dans sa nudité hideuse, sans ménagement. On admire les traits impérissables que Boccace a mis dans le tableau de la peste de Florence, dont il avait été le contemporain; Manzoni, par la force du génie, de la religion et de l'amour, a surpassé le grand conteur. Il peint admirablement les sombres douleurs du fléau, l'épouvante, l'égoïsme, mais, à côté de l'égoïsme, la charité avec son sublime héroïsme. On entend dans Milan dévasté des rires sinistres : ceux des *enterreurs* (les *monatti*), ces bouffons de la mort, vêtus de splendides dépouilles, assis sur des chars remplis de cadavres, et de là, comme des rois de carnaval, débitant des facéties. Un d'eux, en présence de cette population désolée, ose crier : Vive la peste! Quelle hideuse réalité! Le cœur le plus ferme en reste affecté. C'est une lutte de pitié, de dégoût, d'horreur; toutes les sensations sont confondues. Les sites pittoresques du lac de Côme, dans le voisinage duquel Manzoni a passé son enfance, sont décrits avec une vivacité et une vérité remarquables.

Une chose peu compréhensible pour les étrangers, ce sont les allusions politiques dont le livre est plein, et qui n'ont pas peu contribué à son succès en Italie. Manzoni a peint la domination espagnole à Milan; mais où l'auteur met *espagnol*, le lecteur lit *autrichien*, et l'ouvrage s'élève par là à un intérêt d'actualité. C'est ainsi que sa critique ou plutôt sa parodie de l'ordre judiciaire s'applique aussi bien aux sbires autrichiens du XIXe siècle qu'aux sbires espagnols du XVIIe siècle, époque où l'action se passe.

Les *Fiancés* appartiennent à l'école de Walter Scott; mais, en passant du Nord au Midi, le système écossais a subi une heureuse transformation. Inférieur à Walter Scott sous le rapport de l'intérêt dramatique et du paysage, Manzoni lui est supérieur par l'idée et surtout par l'amour. Quant à la forme, elle participe des qualités et des défauts du drame. A force d'exactitude, l'auteur tombe dans la minutie. Il décrit un peu trop à la manière de Delille. Son procédé général, et il y excelle, est d'exprimer les mouvements intérieurs de l'âme par les manifestations extérieures du corps; l'épisode de la *Signora* est un chef-d'œuvre en ce genre. Le dialogue manque de mouvement et de vivacité; mais ce défaut est racheté par une simplicité champêtre et une naïveté villageoise qui n'est pas sans charme. Malicieux, retors, subtil et un peu poltron, le paysan italien est pris sur nature et peint à merveille. Le style est le grand mérite de l'ouvrage; toutefois, la prose de Manzoni, si sobre, si pure qu'elle soit, a dans l'allure quelque chose d'irrésolu; son vers est plus net, plus concis, plus plein. Le roman, tel qu'il est, n'en est pas moins une excellente étude de langue. Il a été réédité bien souvent. L'édition illustrée de 1840 est un véritable monument à la gloire de Manzoni.

J. Rosini a publié l'*Histoire de la religieuse de Monza*, pour faire suite aux *Fiancés*, en 1830.

Fiancée de Lammermoor (LA), un des romans les plus populaires de Walter Scott. Les principales circonstances, suivant l'auteur, retracent un événement réel, arrivé autrefois dans la famille Dalrymple. Le sujet de la *Fiancée* est assez semblable, pour le fond, à celui de *Roméo et Juliette*. On y voit également une inclination fatale de deux jeunes amants, combattue par des haines héréditaires de famille. La scène se passe en Ecosse, vers le milieu du XVIIe siècle. L'exposition est simple, imposante et dramatique. On assiste à la solennité des funérailles du lord de Ravenswood. L'humeur hautaine et impétueuse du jeune Edgar éclate, dès le début, au milieu de ses malheurs domestiques. Le chapitre suivant nous transporte dans l'intérieur de la famille Ashton, rivale de la maison de Ravenswood. Le caractère timide, cauteleux et irrésolu de lord Ashton, contraste avec l'audace, la fierté et l'ambition de son épouse, tandis que leur fille Lucie, par sa beauté, sa douceur, ses idées exaltées et romanesques, s'empare puissamment de l'âme du lecteur. Son caractère complique naturellement le mélange de reconnaissance et de sympathie qu'elle éprouve pour son libérateur, quand Edgar la préserve tout à coup, ainsi que son père, d'une mort presque inévitable. Le récit de leur première entrevue excite un vif sentiment d'intérêt et de curiosité. La timide surprise et les alarmes filiales de Lucie; l'embarras du maître de Ravenswood, son hésitation entre ses projets de vengeance et sa compassion pour la fille de son ennemi, enfin ses brusques réponses à leurs témoignages de gratitude, peignent d'une manière frappante les émotions diverses des trois personnages. Dans le développement de l'action, l'art de l'écrivain sait relever l'indigence d'Edgar par sa générosité et la fierté de son caractère. La tristesse de ce tableau est égayée, d'ailleurs, par le rôle du vieux Caleb. Les mensonges officieux, les continuelles tribulations et l'originalité des expédients du digne sénéchal pour satisfaire aux devoirs de l'hospitalité, donnent lieu à une suite d'aventures et de stratagèmes fort divertissants. Son expédition au village de Wolf's-Hope surtout est un épisode d'un comique achevé. Une des scènes les plus dramatiques de cette touchante composition est celle où Edgar arrive tout à coup, au moment de la signature du contrat de mariage de son amante, et réclame la foi promise ou l'annulation de leur engagement. Enfin, le désespoir de Lucie, la fin tragique du héros, qui disparaît enseveli sous des sables mouvants, et dont la mort vérifie une ancienne prophétie sur sa famille, achèvent de porter l'intérêt à son plus haut degré, et font de la *Fiancée de Lammermoor* une des productions les plus pathétiques du grand romancier.

Fiancés du Spitsberg (LES), roman publié en 1857 par M. X. Marmier. L'auteur est un écrivain doublé d'un voyageur. Il connaît à fond le nord de l'Europe et manie assez cavalièrement la plume. Le littérateur et le voyageur se sont réunis dans cette nouvelle pour nous tracer dans un même cadre les peintures les plus instructives de la vie du Nord et le tableau des joies et des douleurs de la passion.

Nous n'entreprendrons pas ici l'analyse du livre de M. Marmier : c'est un roman d'amour honnête, pur, et qui ne se lance pas dans les péripéties aussi émouvantes qu'invraisemblables qui font trop souvent les frais de ce genre d'ouvrages. C'est une histoire simple, mais intéressante, un tableau touchant où abondent les peintures séduisantes. Ce qui nuit au succès et à l'impression générale du livre, malgré la science, la délicatesse et le talent de l'auteur, c'est que celui-ci a voulu réunir en un seul deux sujets de natures différentes. Un voyage dans un roman ou un roman dans un voyage ne sauraient se fondre assez intimement pour ne pas déplaire au lecteur. Quand on veut faire de la science, il faut tenir l'amour à l'écart, *et vice versa;* une description géographique ne saurait s'accorder avec un dialogue amoureux. Outre les dissertations de topographie et d'ethnographie, bien des digressions de philosophie, d'histoire, de poésie viennent remplir le cadre de ce livre, où M. Marmier a accumulé trop de choses diverses, descriptions, réflexions, souvenirs littéraires; trop de citations laissent poindre l'auteur sous ses personnages. De plus, l'exubérance des images gracieuses amortit l'expression des sentiments. « Dans les *Fiancés du Spitzberg*, dit M. de Pontmartin, dont l'opinion nous semble quelque peu optimiste, c'est tantôt une observation d'histoire naturelle, tantôt un trait de mœurs, tantôt une page de botanique, tantôt une citation de ces poëtes du Nord que nous connaissons à peine, et qui sont charmants, surtout quand M. Marmier les traduit et les cite. Les richesses de son album de voyage ont été pour lui, dans ce roman, ce que le sentiment et l'érudition historique ont été pour Walter Scott dans *Ivanhoë* et le *Château de Kenilworth*, ce que l'interprétation libre et fantastique de la vie d'artiste a été pour Gœthe dans *Wilhelm Meister;* les digressions y complètent l'œuvre du narrateur, au lieu de la ralentir. En dis-je assez pour faire comprendre tous les mérites de cette œuvre excellente, instructive, comme si elle voulait avoir le droit d'être ennuyeuse; intéressante et pathétique comme si elle prétendait ne rien apprendre? »

Fiancée du ministre (LA), roman de Mme Beecher-Stowe (1859), accommodé à cette sauce de morale et de théologie qui plaît tant aux Anglais et aux Américains, mais où se retrouve néanmoins l'incontestable talent du célèbre écrivain. L'auteur met en présence, comme rivaux, un ministre, qui est un modèle de foi et de vertu, et un homme sans dévotion, qu'elle fait triompher; dénoûment audacieux pour un public de puritains! La veuve Scudder a élevé dans les croyances les plus rigoureuses sa fille Mary, dont les aspirations aimantes sont en secrète révolte contre l'inexorabilité des principes maternels. Dans leur maison habite le ministre Hopkins, homme d'un âge mûr, qui, partagé entre l'étude et ses fonctions, vit comme un anachorète, sans se douter qu'il est amoureux de Mary. Mme Scudder, plus expérimentée, s'en aperçoit, et s'en réjouit; car le docteur est un gendre selon son cœur. Malheureusement pour ses projets, elle a compté sans cet être insupportable et fâcheux, la ressource des romanciers et le fléau des mères, un cousin. Celui de Mary est un petit libertin qui s'est échappé de chez ses parents pour se faire marin. Mme Scudder défend à sa fille de penser à ce garnement de James Marvyn. Nous savons ce qui arrive en pareil cas : Mary voit en James l'idéal de ses rêves. Son cœur achève de capituler dans une dernière entrevue entre elle et son cousin, qui va partir pour trois ans, et qui, en véritable Anglais, se laisse prêcher la conversion au lieu d'employer plus utilement pour lui l'heure du rendez-vous. L'amour de Mary se nourrit de lui-même pendant l'absence de James, malgré les tentatives de Mme Scudder, qui achève de perdre la cause du docteur en voulant là faire triompher quand même. Cependant on apprend la fausse nouvelle de la mort de James, et, après l'avoir pleuré, Mary consent à s'immoler au bonheur de sa mère en comblant les vœux du docteur. Trois jours avant le mariage, James revient. Esclave de sa parole, Mary va consommer le sacrifice, lorsque le ministre, éclairé par un tiers, s'immole à son tour en unissant les deux jeunes gens.

Le docteur a le beau rôle, et tout le monde est satisfait. Là devait s'arrêter le roman, et l'imagination du lecteur se serait figuré les douleurs secrètes d'Hopkins. Avec une cruauté toute féminine, l'auteur le dépouille de son auréole dans deux chapitres qui sont une faute de goût. Il se marie et a beaucoup d'enfants. Le voilà dépoétisé. Il lui arriverait des malheurs en ménage que nous ne le plaindrions pas.

« On retrouve à chaque page de ce roman, dit M. Cucheval-Clarigny, ce talent d'observation fine et délicate qui fait le fond du talent de Mme Beecher-Stowe. On rencontre des chapitres qui sont des chefs-d'œuvre d'analyse psychologique. Publiée dans un recueil hebdomadaire des Etats-Unis, la *Fiancée du ministre* a tous les défauts que ce mode de composition entraîne d'ordinaire. En face d'un chapitre isolé, un auteur perd aisément de vue l'ensemble de son œuvre; il se laisse entraîner à grossir démesurément les détails secondaires, à exagérer la part des personnages accessoires, et il détruit les proportions de son livre. Il faudrait émonder bien des épisodes inutiles, des discussions oiseuses; quelques coups de serpe suffiraient pour dégager de ces broussailles théologiques une des plus charmantes histoires d'amour qu'on puisse imaginer. »

Fiancée de Messine (LA) ou les **Frères ennemis**, tragédie mêlée de chœurs, par Schiller. Le sujet est identique à celui de la *Thébaïde* des anciens, comme l'indique son second titre. La princesse de Messine, veuve depuis peu, voit ses deux fils ensanglanter la ville de leurs luttes fratricides. La haine qui arme ces deux princes l'un contre l'autre existe depuis leur naissance; la fermeté de leur père en a réprimé les effets, mais sans parvenir à l'éteindre entièrement. Les prières de leur mère semblent avoir plus d'influence sur les deux frères, et, comme ils n'ont aucun motif sérieux de se haïr, à peine se sont-ils rencontrés qu'ils se réconcilient. Leur cœur doit d'autant plus facilement s'ouvrir aux sentiments affectueux, que chacun d'eux aime en secret et se trouve heureux de posséder un confident aussi intime. Tout concourt à rassurer la princesse de Messine. Les prédictions qui avaient effrayé son mari et lui avaient fait ordonner le trépas de leur fille — cachée par la mère dans un cloître — n'étaient que les vains oracles d'une religion trompeuse. Cette sœur, qui devait être pour sa famille une cause de ruine, est sur le point d'être un instrument de paix et de concorde; mais, par une singulière fatalité, cette sœur n'est autre que l'inconnue qu'ils ont choisie, à l'insu l'un de l'autre, pour leur fiancée, et qu'ils aiment, sans le savoir, d'un amour incestueux. L'erreur qui les pousse à cette criminelle passion, légitime à leurs yeux, leur fait voir la trahison d'un rival dans une intimité où la nature leur interdit d'être rivaux. Une préférence innocemment témoignée par la jeune fille, ignorant quels sont ses prétendants, cause la mort de don Manuel, que son frère, don César, poussé par la fatalité, assassine dans un transport de jalousie, et le meurtrier se fait justice en tournant contre lui-même son glaive fratricide. Schiller a introduit dans cette pièce des chœurs tragiques qui produisent, grâce au talent de l'auteur, un effet puissant. Voici en quels termes le chœur annonce à la reine la mort de son fils :

« De tout côté, le malheur parcourt les villes. Il erre en silence autour des habitations des hommes : aujourd'hui, c'est à celle-ci qu'il frappe; demain, c'est à celle-là; aucune n'est épargnée. Le messager douloureux et funeste tôt ou tard passera le seuil de la porte où demeure un vivant. Quand les feuilles tombent en la saison prescrite, quand les vieillards affaiblis descendent dans le tombeau, la nature obéit en paix à ses antiques lois, à son éternel usage : l'homme n'en est point effrayé; mais, sur cette terre, c'est le malheur imprévu qu'il faut craindre. Le meurtre, d'une main violente, brise les liens les plus sacrés, et la mort vient enlever dans la barque du Styx le jeune homme florissant. Quand les nuages amoncelés noircissent le ciel; quand le tonnerre retentit avec fracas, alors, alors, tous les cœurs se sentent en la puissance du terrible destin; mais la foudre enflammée peut partir des hauteurs sans nuages, et le malheur s'approche, comme un ennemi rusé, au milieu des jours de fête. N'attache donc point ton cœur à ces biens dont la vie passagère est ornée. Si tu jouis, apprends à perdre, et si la fortune est avec toi, songe à la douleur. »

La *Fiancée de Messine* fut représentée, en 1803, à Weimar, et, au mois de juin de la même année, à Berlin. Iffland, qui était à cette époque directeur du théâtre de Berlin, écrivit à ce propos à Schiller : « L'effet général a été le plus grand, le plus profond, le plus imposant qu'on puisse désirer. Les chœurs ont été déclamés magistralement, et sont descendus comme une tempête sur la contrée. Que Dieu vous bénisse et qu'il vous conserve, avec votre juvénile richesse, toujours florissant. » Schiller, dans sa correspondance avec sa femme, raconte un incident curieux qui vint, un soir qu'on jouait à Lauchstædt la *Fiancée de Messine*, ajouter à l'effet de la mise en scène de la façon la plus imposante. Pendant la pièce éclata un violent orage; les coups de tonnerre et les torrents de pluie se succédaient avec une violence telle que, pendant près d'une heure, il fut presque impossible de comprendre un seul mot du rôle des acteurs et qu'il fallut deviner l'action par leur pantomime. Mais l'effet fut à la fois plaisant et terrible lorsque, au dernier acte, les imprécations furieuses qu'Isabella adresse au ciel furent accompagnées d'un redoublement de la tempête. Au moment même où le chœur prononce ces paroles : « Quand les nuages amoncelés noircissent le ciel, — Quand le tonnerre retentit avec fracas, — Alors, alors tous les cœurs se sentent en la puissance du terrible destin, » un violent coup de tonnerre vint ébranler la salle, et l'acteur Graff improvisa un geste qui saisit tout le public.

Voici dans quels termes M. de Barante apprécie l'œuvre de Schiller : « Tout en imitant, Schiller a voulu rester original. Il a pensé rendre le chœur plus vivant en lui donnant une physionomie multiple et personnelle; mais, en lui ôtant son impersonnalité, il a détruit son caractère... Il faut louer dans cette pièce l'unité de temps, et son style si élevé à la fois et si sobre. »

Fiancée (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de M. Auber, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 10 janvier 1829. Ce poëme est mouvementé et offre de nombreuses situations musicales où la gaieté s'allie à la sensibilité la plus exquise. La partition est restée populaire; tout le monde a chanté l'air : *Que de mal, de tourments!* le duo : *Entendez-vous? c'est le tambour*, et les couplets : *Garde à vous*, dont les vaudevillistes ce sont emparés, et la romance : *Montagnard ou berger*. Scribe avait eu la singulière fantaisie d'amener sur le théâtre une berline à deux chevaux dans laquelle son héroïne montait au dénoûment : « Vous verrez, disait Auber, qu'on nous accusera de charlatanisme; ce genre d'exhibition ne convient qu'au Cirque ou à l'Ambigu. — Quelle fausse idée vous avez là! répondit Scribe. Mais cette voiture, mon cher, est tout un enseignement philosophique. — Bah! — Sans doute. Les compagnes de la fiancée l'abreuvent d'humiliations. Jugez de leur déconvenue quand elles l'aperçoivent riche, heureuse, emmenée dans un splendide équipage! — Vous croyez que le public saisira l'intention? — Parbleu! — Scribe se trompait. Il lui fallut, pour s'en convaincre, une tempête de six jours et des cris interminables de : « A bas la voiture! les chevaux à l'écurie! » — « Décidément, c'est la berline qu'on siffle, dit-il enfin; qu'elle ne reparaisse plus. »

La *Fiancée* fit, pendant de longues années, les délices de Paris et de la province. Cet opéra a été repris le 6 septembre 1847. Nous reproduisons ici quelques-unes des pages les plus remarquables de cette partition.

COUPLETS DE LA MODISTE.

1er COUPLET. *Allegro non troppo.*

DEUXIÈME COUPLET

L'une veut s'embellir:
L'autre veut rajeunir;
Et chacune a le dessein de plaire,
A l'amant, au mari
Par bonheur, celles-ci
Ne sont pas nombreuses d'ordinaire.
Que ce nœud séducteur
Me ramène son cœur;
Avec ces rubans bleus,
Il me trouvera mieux.
Le vert lui plaît beaucoup;
Le rose est de son goût.
Oui! le rose est de son goût!
Que de mal, de tourment!
Et qu'il faut de talent
Quand on veut satisfaire les femmes!
Il faudrait, pour toujours
Enchaînant les amours,
Conserver les amants de ces dames!
On a tant d'mal déjà, etc.

CHANSON DE LA FIANCÉE.

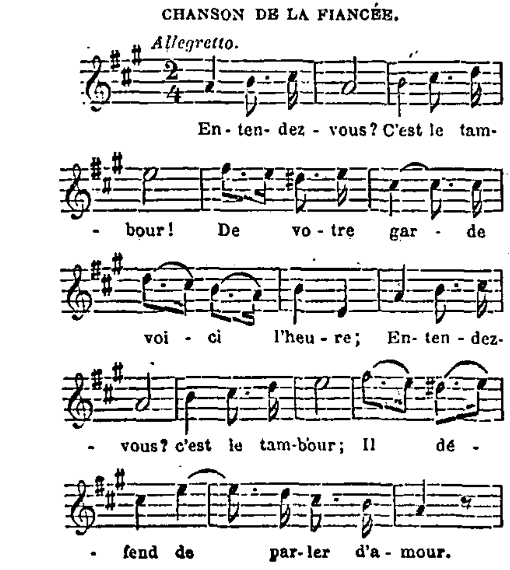

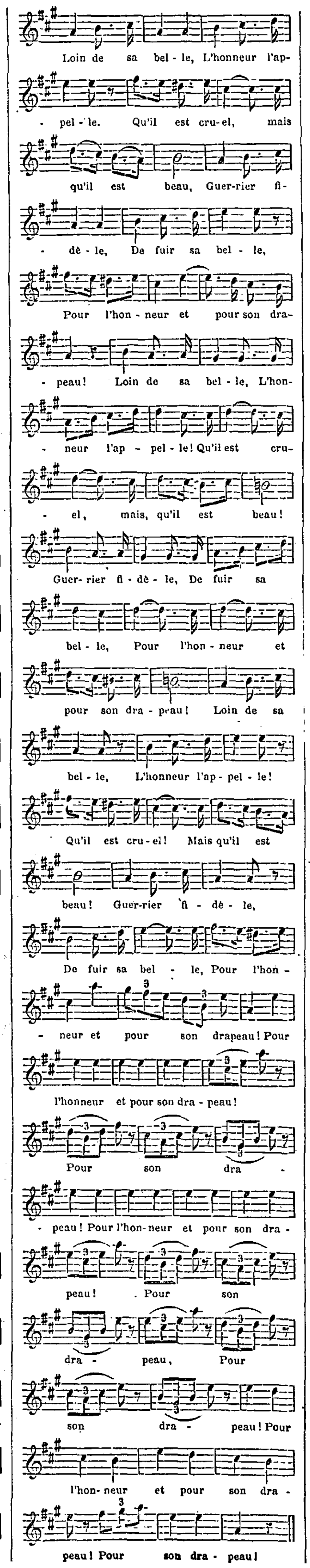

TYROLIENNE DE LA FIANCÉE.

1er COUPLET. *Allegretto.*

DEUXIÈME COUPLET.

Dans les champs de l'honneur
Brillera ta valeur.
Là, pour que l'on parvienne,
Il ne faut que du cœur.
On obtient le chevron,
Et de simple dragon
On devient capitaine,
Au doux son du canon!
— Non, j'aim'peu le fracas
Vous prendre en traître; allen jambes et bras!
Dans mon hameau, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Un soldat, franc luron,
Sans regrets, sans façon,
Est toujours sûr de plaire
Dans chaque garnison.
De séjour en séjour,
Et d'amour en amour,
Toujours un militaire
Est payé de retour.
— Dès qu'il part dans les camps
Gare les accidents!
On prend sa place, et malheur aux absents!
Dans mon hameau restons sans cesse;
C'est bien plus sûr et moins trompeur!
C'est là, etc....

Fiancée du diable (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Scribe et Hippolyte Romand, musique de M. Victor Massé, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 5 juin 1854. Le marquis de Langeac a propagé le bruit que Catherine a été fiancée au diable par son père, qui voulait échapper ainsi à la misère. Le but du marquis est de posséder Catherine; mais ses ruses sont déjouées et la jeune fille épouse, au dénoûment, l'armurier Andiol, qu'elle aime. Quant à Langeac, qui a signé une promesse de mariage à Gillette, sœur d'Andiol, il est obligé de faire honneur à sa signature. Poëme médiocre, musique travaillée avec effort : on eût dit que l'haleine manquait au compositeur pour remplir le cadre des trois actes. Nous citerons, néanmoins, l'air de Catherine : *Ah! qu'on a de peine à trouver un mari!* des couplets, avec accompagnement de clochette (bissés) et un duo entre le marquis et Gillette. Peut-être, après tout, le public s'est-il montré bien sévère pour cette partition, qui ne manque pas de valeur, témoin le morceau suivant, intitulé : la *Chanson du Forgeron;* c'est un chant très-carré, très-franc, et bien rhythmé.

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Il a fait pour le roi Henri
Casque et brassards en fer poli,
La cotte et la cuirasse aussi.
Le jour, la nuit, son marteau frappe, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Un beau jour, voilà qu'en sa main
Le marteau s'arrête soudain.
Plus de travail, plus de refrain;
C'est l'amour seul, l'amour qui frappe, frappe,
Cogne, cogne, tape à son cœur:
C'est l'amour qui frappe et refrappe
A son cœur,
C'est l'amour qui frappe et refrappe.

Fiancée du roi de Garbe (LA), opéra-comique en trois actes et six tableaux, paroles de MM. Scribe et Saint-Georges, musique de M. Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 11 janvier 1864. Le sujet, quoique emprunté à un conte de Boccace rimé par La Fontaine, n'eut aucun succès.

Fiancé (LE), paroles françaises d'A. des Essarts, musique de Moninsko. Voici la sombre et sanglante légende du Fiancé mort qui vient convier sa fiancée à de lugubres funérailles. Le compositeur nous semble avoir admirablement exprimé les chuchotements funèbres et les horribles caresses du fantôme.

1re STROPHE. *Allegro.*

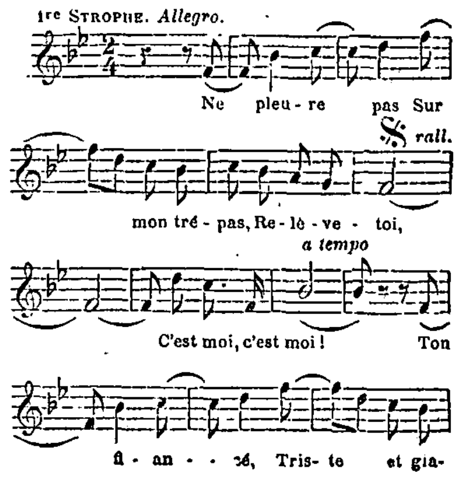

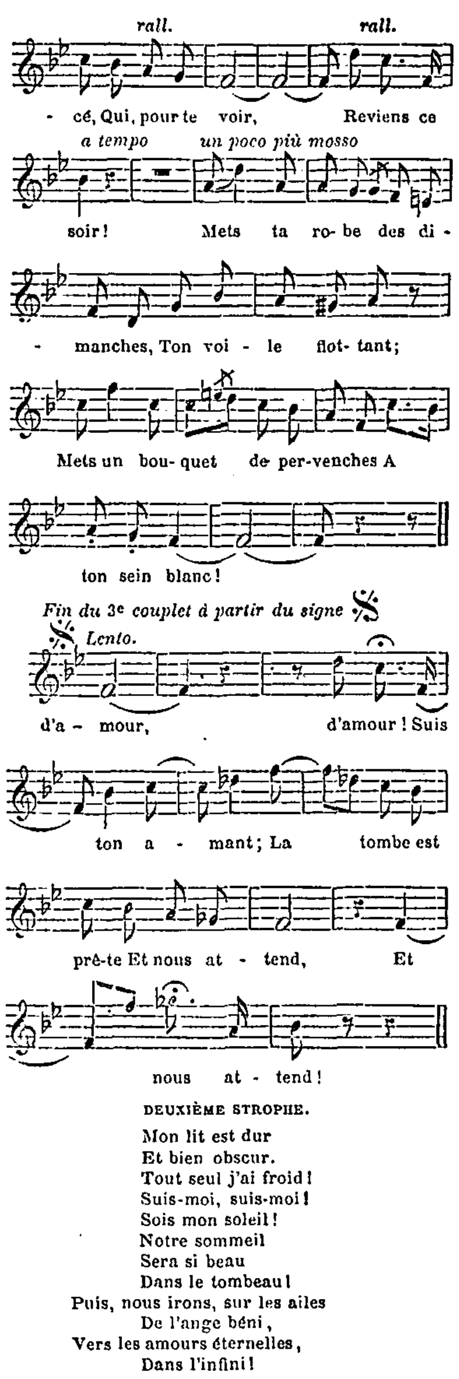

DEUXIÈME STROPHE.

Mon lit est dur
Et bien obscur.
Tout seul j'ai froid!
Suis-moi, suis-moi!
Sois mon soleil!
Notre sommeil
Sera si beau
Dans le tombeau!
Puis, nous irons, sur les ailes
De l'ange béni,
Vers les amours éternelles,
Dans l'infini!

TROISIÈME STROPHE.

Non, plus de pleurs!
C'est nuit de fête,
Nuit d'amour..., d'amour! Suis ton amant!
La tombe est prête,
Et nous attend! (*bis.*)

Fiancés (LES), chanson populaire polonaise, paroles françaises d'A. Larmande. Les Polonais sont les Italiens du Nord. Aussi, chez eux, le sentiment musical est-il presque aussi développé que chez leurs frères du Midi. De là, quantité de charmantes mélodies, parmi lesquelles le choix est difficile. Nous extrayons ce dialogue sentimental d'un recueil publié par le violoniste Lipinski en 1833, la chanson des *Fiancés* nous paraissant une des plus remarquables de la collection.

DEUXIÈME STROPHE.

LE CAVALIER.

Si loin de toi mon coursier noir
Doit m'emporter, laisse l'espoir
Sécher les larmes des adieux
Qui voilent tes beaux yeux!

LA JEUNE FILLE.

Rien ne peut calmer ma douleur!
Avec toi, l'avenir en fleur
Que notre amour ici rêva,
Hélas! hélas! s'en va!

TROISIÈME STROPHE.

LE CAVALIER.

Souris à mon heureux destin;
Car, bientôt, riche de butin,
Je reviendrai, charmante enfant,
Vainqueur et triomphant.

LA JEUNE FILLE.

Ah! que me font la gloire et l'or!
Ton cœur est mon plus cher trésor!
Et, pour me rendre ce doux bien,
Reviens! (*ter.*)

Fiancée juive (LA), tableau de Rembrandt, musée Van der Hoop, à Amsterdam. La fiancée, jeune et belle, est vêtue d'une robe rouge, avec pèlerine et manches blanches; des bijoux, enrichis de perles et de diamants, brillent à ses doigts, à ses bras, à son cou, dans sa coiffure. Elle a les traits bien modelés, le teint fleuri, d'abondants cheveux noirs, une physionomie radieuse. Un homme d'une cinquantaine d'années s'avance vers elle avec un air de tendresse, de bienveillance, de galanterie; il semble vouloir l'embrasser; il lui met une main sur l'épaule gauche, et, de l'autre main, touche une grande chaîne d'or qu'elle porte sur son sein. Ce barbon amoureux, coiffé d'une longue perruque et d'une grande toque noire, est tout de jaune habillé. Il fait songer, a dit W. Bürger, à l'Arnolphe de Molière dans l'*Ecole des femmes*. La figure entière de la fiancée et la tête de l'homme sont peintes avec une ampleur et, en même temps, avec une perfection admirables; mais le vêtement jaune et le fond du tableau sont à l'état d'ébauche. Cette peinture inachevée date de la dernière année de l'artiste. Le titre : la *Fiancée juive*, que lui donne le catalogue du musée Van der Hoop, n'est guère justifié par le caractère de la scène; d'un autre côté, la femme a un type assez éloigné du type juif. Il se pourrait que le tableau représentât simplement une scène de galanterie; Smith l'intitule : les *Compliments du jour de naissance*.

Le délicieux tableau de Greuze, si connu sous le titre de l'*Accordée de village*, a été gravé sous celui de la *Fiancée*, dans la *Galerie* de Réveil. Une estampe de Le Bas, d'après Le Nain, est intitulée : la *Fiancée normande*. M. Jobbé-Duval a peint la *Toilette d'une fiancée*, scène antique (Exposition universelle de 1855); M. Lagye, une *Fiancée flamande au* XVIe *siècle* (Salon de 1868); M. H. Burgers, les *Fiancés zélandais* (Salon de 1869). Un autre tableau, pour lequel M. Jobbé-Duval s'est inspiré de Gœthe, représente la *Fiancée de Corinthe;* ce tableau, commandé à l'artiste par le ministère de l'intérieur, a été exposé au Salon de 1852. M. Chassevent a peint la *Fiancée de Lammermoor* (Salon de 1846); M. J. Richomme, la *Fiancée du roi de Garbe* (Salon de 1849).

FIANCÉ (Antoine), médecin français, né à Fleuret, près de Besançon, en 1552, mort en 1581. Il se fit recevoir docteur à Avignon et exerça son art à Carpentras et à Arles. Une peste ayant sévi à Avignon en 1580, Fiancé fut appelé dans cette ville pour y donner ses soins et fut emporté lui-même par le fléau. On a de lui, sous le titre de *Platopodologie*, une satire en vers contre ses envieux.

FIANCER v. a. ou tr. (fi-an-sé — du vieux mot *fiance*, dérivé de *fier;* du latin *fidus*, qui se fie. Le sens propre et ancien de *fiancer* est simplement promettre, s'engager. Même au XVe siècle, Froissart l'emploie souvent dans ce sens : « Si fist le roy à Mgr Guy de Flandres, *fiancer* sa foy et obliger prison..... Et fut pris l'évesque de Noyon devers la barrière, et *fiança* prison. » De cette signification générale de promettre, s'engager, *fiancer* a pris ensuite le sens plus spécial de promettre en mariage. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o : Je fiançai, nous fiançons*). Promettre solennellement en mariage; procéder aux fiançailles de : FIANCER *sa fille.*

Fiando, nom d'un théâtre de Milan, célèbre par ses spectacles de marionnettes. Un correspondant du *Globe* parlait ainsi, en 1827, des *fantoccini* du théâtre Fiando : « Le corps, les bras, la tête de ces petits acteurs, tout marche avec tant de mesure et dans un si parfait accord avec les sentiments exprimés par la voix que, aux dimensions près, j'aurais pu me croire dans la rue de Richelieu. Outre *Nabuchodonosor*, tragédie classique, on représenta un ballet classique, dessiné à la Gardel. Je voudrais que les danseurs de l'Opéra, si fiers de leurs bras et de leurs jambes, pussent voir leurs gentils confrères copier toutes leurs attitudes et se donner leurs grâces. »

En 1834, M. Jal a vu jouer, dans la même salle, un mélodrame romantique en six tableaux, le *Prince Eugène de Savoie au siége de Temeswar*, avec autant d'aplomb et d'entrain que par nos acteurs du Cirque. Il dit, au sujet du ballet exécuté pendant les entr'actes : « La danse de ces Perrot et de ces Taglioni de bois est vraiment inimaginable : danse horizontale, danse de côté, danse verticale, toutes les danses possibles, toutes les *fioritures* des pieds et des jambes, que vous admirez à l'Opéra, vous les retrouverez au théâtre Fiando; et quand la poupée a dansé son pas, quand elle a été bien applaudie, et que le parterre la rappelle, elle sort de la coulisse, salue en se donnant des airs penchés, pose sa petite main sur son cœur, et ne se retire qu'après avoir complétement parodié les grandes cantatrices et les fiers danseurs de la Scala. »

FIANOMA, ville d'Autriche, dans l'Illyrie, gouvernement de Trieste, cercle et à 28 kilom. S.-O. de Fiume, avec un port de commerce sur le golfe de Quarnero; 1,800 hab. Exportation de châtaignes.

FIARD (Jean-Baptiste), écrivain et démonologue français, né à Dijon en 1736, mort en 1818. Il entra dans l'ordre des jésuites, puis, après la suppression de cette société, il retourna dans sa ville natale et y remplit diverses fonctions ecclésiastiques. Doué d'une vive imagination et profondément imbu d'idées qui ne tiennent nul compte de la raison, l'abbé Fiard finit par se persuader que la France était peuplée de magiciens et de sorciers, en communication avec les esprits infernaux, et qui sapaient sourdement le trône et l'autel. Il les dénonça à l'assemblée du clergé de France, en 1775, comme devant amener un déluge de maux sur la nation. Lorsque la Révolution éclata, Fiard n'eut garde de douter que ce ne fût l'œuvre du démon et s'en montra l'adversaire déclaré. Arrêté en 1792, il fut détenu pendant deux ans à Rochefort. A peine rendu à la liberté, il recommença, avec la même ardeur passionnée, à faire la guerre aux diables et aux sorciers, aux démonolâtres et aux magiciens. On a de lui : *Lettres magiques* ou *Lettres sur le diable* (1781, in-8°), rééditées sous le titre de : *Lettres philosophiques sur la magie* (1801, in-12); la *France trompée par les magiciens et les démonolâtres du* XVIIIe *siècle, fait démontré par des faits* (Paris, 1803, in-8°), etc.

FIAREYRE s. f. (fi-a-rè-re). Art vétér. Maladie intestinale des bêtes à laine.

FIARNAUD s. m. (fi-ar-nô). Hist. Nom donné, à l'époque des croisades, aux jeunes gens nés en Europe, qui entraient, comme chevaliers novices, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : *Le* FIARNAUD *avait droit de porter la croix d'or émaillée de blanc aussitôt qu'il était admis dans l'ordre; il ne pouvait être reçu sans une permission spéciale du grand maître.*

FIASCO s. m. (fia-sko — mot italien qui signifie bouteille; du bas latin *flaco*, d'où nous avons aussi fait *flacon*. Nous ne croyons pas que l'origine et le sens primitif de la locution *faire fiasco* aient été sérieusement expliqués. L'italien, fait observer M. Littré, ne paraît pas avoir *fare fiasco*, qui serait équivalent à notre *faire fiasco;* du moins, on ne trouve, dans la Crusca, que *appicare il fiasco*, attacher le grelot. Pour tout dire, nous devons ajouter qu'on a imaginé une anecdote, comme on en a une pour expliquer toutes les locutions dont l'origine est inconnue. Ici, c'est un Allemand qui regarde travailler des verriers vénitiens. « Rien n'est plus facile, » s'écrie-t-il. Et il demande à souffler à son tour. Il souffle, mais il ne sort de sa canne qu'une sorte de bulle informe, un *fiasco* grossier, au lieu du flacon élégant qu'il s'attendait à produire. De là l'expression italienne *fare fiasco*..., qu'on ne trouve nulle part). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, qui était employée dans certaines parties de l'Italie, notamment à Florence, où elle vallait 2lit,0809 pour l'huile, 2lit,2792 pour le vin.

— Fam. Echec complet en quelque genre que ce soit : *Un* FIASCO. *Des* FIASCO. *Faire* FIASCO.

FIASELLA (Domenico), dit **le Sarzana**, peintre italien, né à Sarzane en 1589, mort à Gênes en 1669. Il étudia d'abord sous la direction de Paggi, puis se rendit à Rome, où il passa dix ans à étudier les chefs-d'œuvre des maîtres, surtout de Raphaël, et à travailler avec le Passignano et le chevalier d'Arpino. Fiasella se fixa ensuite à Gênes, où il ouvrit une école et produisit un grand nombre de tableaux. Ses œuvres se font remarquer par la correction du dessin, l'éclat du coloris, la grâce des têtes; mais elles manquent trop souvent de fini. Les églises de Gênes renferment de nombreuses toiles de cet artiste, qui compta parmi ses élèves son neveu Giovanni-Battista FIASELLA, peintre distingué.

FIASQUE s. f. (fia-ske — de l'ital. *fiasco*, flacon). Flacon long et étroit, en usage en Italie : *On nous servit une* FIASQUE *de vin blanc d'Orvietto.* (A. Jal.) *A la tête de chaque lit, une tablette sculptée supportait le gobelet d'argent et la* FIASQUE *au long col, pleine de vin saturé d'hysope et de marjolaine.* (P. Féval.)

FIAT interj. (fi-att — mot lat. qui signifie *soit fait*, et qui est le subjonctif de *fio*, être fait, devenir, de la racine sanscrite *bhû*, être, exister, devenir, grec *phuô*, gothique *bauan*, allemand *bauen*, anglais *to be*, lithuanien *buwau*, gaélique *bha*, kymrique *bum*, etc.). Fam. Soit; j'y consens; que cela soit ainsi : *Vous le voulez?* FIAT!

FIAT LUX (*Que la lumière soit*). « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe; les ténèbres couvraient l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. Dieu dit alors : « Que la » lumière soit (*fiat lux*); » et la lumière fut. Alors il sépara la lumière d'avec les ténèbres, et il donna à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres le nom de nuit. Ce fut là le premier jour. »

Ces paroles sublimes, par lesquelles Moïse exprime l'acte d'une volonté toute-puissante qui est à l'instant obéie, sont devenues la devise de toute grande découverte. On représente généralement l'inventeur de l'imprimerie tenant un rouleau de papier à demi développé, sur lequel on lit ces mots : *Fiat lux.*

Le *Discours de la méthode* a été, au XVIIe siècle, le *fiat lux* de la philosophie.

Ce mot se dit indistinctement en français et en latin :

« Diderot fut un esprit d'intelligence, de hardiesse et de conjecture, alternant du fait à la rêverie, flottant de la majesté au cynisme, bon jusque dans son désordre, un peu mystique dans son incrédulité, et auquel il n'a manqué, comme à son siècle, pour avoir l'harmonie, qu'un rayon divin, qu'un *fiat lux*, une idée régulatrice, un Dieu. »

SAINTE-BEUVE

« La Constituante conçut et organisa du premier coup l'instruction publique dans toute sa grandeur; le *fiat lux* fut prononcé sur la tête du pauvre, et la lumière se fit. »

EUGÈNE NOEL.

« J'ai sur ma table un amas de liasses de papiers, griffonnés dans un style qui confond l'intelligence et avec une orthographe qui se moque parfaitement de la grammaire classique et du dictionnaire de l'Académie. Ce n'est pas une chose récréative, je vous assure, que de lire tous ces rouleaux d'assignations, d'enquêtes, de jugements, d'arbitrages, et d'essayer d'arriver, dans un tel chaos, au *fiat lux.* »

X. MARMIER.

« Où donc l'auteur a-t-il ou a-t-elle trouvé tant de beautés littéraires? Lui en a-t-il coûté beaucoup pour produire ces merveilles? Non, je ne puis le croire; non, les fleurs de ce magnifique jardin sont nées d'elles-mêmes. Il semble que Mme Sand n'ait eu qu'à dire : « *Qu'un chef-d'œuvre soit!* » et un chef-d'œuvre a été. »

CHARLES BRIFAUT.

« Ce qu'il y a d'étonnant dans le talent de Vernet, c'est que l'artiste se rappelle les effets de marine à deux cents lieues de la nature, et qu'il n'a de modèle présent que dans son imagination; c'est qu'il peint avec une vitesse incroyable; c'est qu'il dit : « *Que la lumière se fasse!* » et la lumière est faite; que la nuit succède au jour et le jour aux ténèbres, et il fait nuit, et il fait jour. »

DIDEROT.

« Bons ou mauvais, les jours de l'aristocratie sont passés. Le torrent populaire qui coule avec fureur depuis cinquante ans ne rebroussera pas chemin. Le temps a dit : « *Que la démocratie soit!* » et elle est. Acceptons-la comme une œuvre de Dieu; étudions-la pour la diriger, s'il est possible. »

SYLVESTRE DE SACY.

« Donc, c'est moi qui suis l'ogre et le bouc émissaire :
Dans ce chaos du siècle où votre cœur se serre,
J'ai foulé le bon goût et l'ancien vers françois
Sous mes pieds, et, hideux, j'ai dit à l'ombre : « *Sois!* »
Et l'ombre fut. — Voilà votre réquisitoire. »

V. HUGO.

FIAT VOLUNTAS TUA! (*Que votre volonté soit faite!*), Paroles tirées de l'*Oraison dominicale*, et qui sont comme la formule de la résignation chrétienne.

« Tandis qu'on le contemplait avec étonnement (Brian de Boisguilbert), ses yeux se rouvrirent, mais ils restèrent fixes et ternes. Le sang se retira tout à coup de ses joues, que couvrit la pâleur du trépas. La lance de son ennemi ne l'avait pas touché; il mourait victime de ses passions. « C'est véritablement » le jugement de Dieu, s'écria le grand maître » en levant les yeux au ciel : *Fiat voluntas* » *tua!* »

WALTER SCOTT.

FIATOLE s. m. (fia-to-le — dimin. de l'ital. *fiato*, souffle). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre stromatée : *Le* FIATOLE *a le museau obtus et la gueule très-petite.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *fiatole* ressemble au turbot

par sa forme à peu près carrée ou rhomboïdale, aplatie et comme tranchante sur les bords. Il a le museau obtus, la gueule très-petite ; chaque mâchoire garnie d'une rangée de très-petites dents; la langue large, obtuse et lisse; la peau écailleuse, mais fine et difficile à enlever; la nageoire dorsale épaisse, et la caudale fourchue. Sa couleur est d'un bleu clair sur le dos, avec des taches et des bandes d'un jaune obscur, argentée sur les flancs et sous le ventre, avec des taches jaune d'or. Ce poisson se trouve dans la Méditerranée et la mer Rouge. On le distingue aisément du turbot, en ce qu'il nage dans une position verticale. Sa chair, quoique molle, est très-bonne à manger. On le connaît, sur les côtes d'Italie, sous les noms de lampuge et de licette.

FIBER s. m. (fi-bèr — mot lat. qui signif. *castor*). Mamm. Nom donné quelquefois au castor et à l'ondatra.

— Ornith. Nom vulgaire du harle.

FIBIGIE s. f. (fi-bi-jî). Bot. Syn. de CHIENDENT ou CYNODON.

FIBONACCI, mathématicien italien. V. LÉONARD DE PISE.

FIBRAURÉE s. f. (fi-brô-ré — du lat. *fibra*, veine, nervure; *aurea*, d'or). Bot. Syn. de COCCULUS.

FIBRE s. f. (fi-bre — latin. *fibra*, mot que M. Littré fait dériver de *fiber*, qui est à l'extrémité. Mais ce mot est sans doute pour *fidbra*, et se rapporte directement à la racine sanscrite *badh*, *bandh*, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplacée et s'étant portée de la seconde syllabe à la première, comme cela arrive souvent). Anat. Nom donné à des filaments qui, disposés en faisceaux, constituent la substance des muscles, des tendons, des membranes, chez l'homme et les animaux supérieurs : FIBRE *charnue*, *musculaire*, *tendineuse*. *Relâchement*, *allongement*, *raccourcissement des* FIBRES. *A considérer la composition de toute la masse du cœur, les* FIBRES *et les filets dont il est tissu et la manière dont ils sont tors, on le reconnaît pour un muscle.* (Boss.)

Au moment du travail, chaque nerf, chaque *fibre*
Tressaille comme un luth que l'on vient d'accorder.
A. DE MUSSET.

— Fig. Cause morale ou métaphysique des sensations et des sentiments : *Cet homme a la* FIBRE *de la musique. Toutes les* FIBRES *de mon être frémissent à cette idée. Les femmes ont dans la tête une case de moins, et dans le cœur une* FIBRE *de plus.* (Chamfort.) *Les besoins de la civilisation ossifient certaines* FIBRES *du cœur.* (Balz.)

. . . . Une flasque atonie
A détendu partout la *fibre* du génie.
BARTHÉLEMY.

— Bot. Filament considéré aujourd'hui comme formé d'une cellule allongée et fusiforme : *Les* FIBRES *d'une racine, d'un bois, d'une plante.* FIBRES *ligneuses, corticales. Aux îles Pelaw, les hommes sont nus; les femmes portent deux petits tabliers ou plutôt des franges faites avec la* FIBRE *de l'enveloppe de la noix de coco.* (M.-Br.)

— **Encycl.** Anat. Les *fibres* sont des éléments anatomiques caractérisés par leur forme longue et grêle, distincte de la forme plus ou moins sphéroïde des cellules et de celle des éléments tubuleux. Les anatomistes comptent dans l'ensemble des tissus vivants : 1° les *fibres* lamineuses; 2° les *fibres* élastiques; 3° les *fibres*-cellules; 4° les *fibres* musculaires. Nous allons décrire ici les trois premières espèces, la quatrième devant être décrite à l'article MUSCLE.

1° Les *fibres* lamineuses, chez l'adulte et chez l'embryon, naissent des noyaux embryoplastiques, lesquels produisent, en effet, à leurs extrémités, une certaine quantité de substance organisée, qui donne naissance aux corps *fusiformes* ou *fibro-plastiques*, véritables *fibres* lamineuses à l'état embryonnaire. Ces *fibres* lamineuses se montrent au début sous forme de corpuscules allongés, fusiformes, renfermant un noyau central toujours placé dans la partie renflée de la *fibre*: Les extrémités de ce corps fusiforme varient d'aspect : tantôt elles sont longues et très-minces, soit d'un seul côté, soit des deux à la fois; quelquefois elles sont courtes et larges, à pointe obtuse ; quelquefois une extrémité entière manque d'un seul côté ; l'extrémité des *fibres* est aussi parfois bifurquée, trifurquée. La *fibre* dépasse rarement, en largeur, celle du noyau.

2° Les *fibres* élastiques sont, en général, un élément anatomique accessoire, qui sert à donner de l'élasticité au tissu de certains organes. C'est ainsi qu'elles sont mélangées aux *fibres* lamineuses dans la peau et dans le poumon. Elles constituent l'élément fondamental du tissu jaune élastique. Les *fibres* élastiques sont tantôt tortueuses et minces, peu ou point anastomosées (*fibres* élastiques de la peau), tantôt larges (ligaments jaunes), ou très-étroites (endocarde, paroi des artères), ramifiées ou anastomosées. Ces *fibres* sont caractérisées par une résistance considérable à l'action des agents chimiques qui exercent une influence sur les autres éléments anatomiques.

3° Les *fibres*-cellules sont des éléments anatomiques ayant la forme généralement étroite, allongée et aplatie des *fibres* et aussi quelque chose des cellules; car elles présentent un noyau central, et quelquefois deux, renfermés ou non dans un dépôt de granulations moléculaires. Leur longueur varie de 6 centièmes de millimètre à un demi-millimètre, et leur largeur de 5 à 10 millièmes de millimètre. Elles sont toutes fort minces, assez régulièrement fusiformes, terminées en pointe, peu granuleuses, si ce n'est dans l'utérus pendant la grossesse. Souvent elles offrent des nodosités ou renflements transverses. Souvent aussi leur noyau est dépourvu de nucléole. Ces *fibres* sont attaquées par l'acide acétique, qui les ramollit sans modifier leur noyau. Les *fibres*-cellules sont très-répandues dans l'organisme. On les trouve dans le tissu musculaire de la vie organique de l'intestin, dans les organes génito-urinaires, dans les conduits excréteurs, dans les culs-de-sac glandulaires, dans les glandes en grappe et dans les follicules, dans la muqueuse du vagin, de l'intestin, de la conjonctive, de l'utérus et de la trachée, dans le parenchyme du poumon, dans le parenchyme de la rate, dans la tunique cellulaire des veines et dans la tunique élastique des artères, etc.

Ces trois espèces de *fibres* sont, avec les *fibres* musculaires proprement dites, tous les éléments, ayant forme de *fibres*, qui concourent dans l'organisme à la formation des tissus, en commun avec les cellules et avec les tubes. Il ne faut pas confondre les parties formées de *fibres* avec les parties dites *fibreuses*.

— Bot. Les *fibres* végétales sont des organes voisins des utricules ou cellules, et présentant, comme celles-ci, sur leur surface, des ponctuations, des raies, des anneaux, etc. Elles en diffèrent, néanmoins, par leur forme plus allongée et par leurs parois plus épaisses; on les connaît aussi sous les noms de *cellules allongées* ou de *clostres* (fuseaux). Les *fibres* varient beaucoup pour la longueur; tantôt elles dépassent à peine les cellules et sont appelées, pour cette raison, *cellules allongées;* tantôt, au contraire, elles se rapprochent des vaisseaux, et sont désignées sous le nom de *tubes* ou *vaisseaux fibreux*. Ces organes se distinguent encore des cellules par l'épaisseur plus considérable de leurs parois; celles-ci sont formées d'abord d'une membrane unique et continue; mais, par l'addition de couches successives à l'intérieur, la cavité interne se rétrécit de plus en plus et disparaît presque entièrement, de telle sorte que la *fibre* peut paraître solide et presque pleine; mais elle ne l'est jamais complétement, ce qui la distingue des *fibres* animales. Quand on coupe transversalement le tissu fibreux, on observe donc une masse compacte présentant plus de parties pleines que de vides. Aussi ce tissu se partage bien plus facilement dans le sens de la longueur des *fibres* que dans celui de leur diamètre. Le tissu fibreux forme la masse du bois, ainsi que les matières textiles extraites des tiges ou des feuilles des végétaux, telles que le chanvre, l'agave, le lin, le phormium tenax, etc. Il constitue la trame ou le squelette de la plupart des organes, et surtout des organes foliacés.

— Techn. Toute substance filamenteuse susceptible de fournir des fils continus peut être appelée *fibre textile*. A ce point de vue, le nombre en est considérable; mais, en réalité, très-peu reçoivent des applications. Suivant leur origine, on divise les *fibres textiles* en trois classes, savoir : 1° les *fibres* d'origine minérale; 2° les *fibres* d'origine végétale; 3° les *fibres* d'origine animale. L'asbeste ou amiante est le seul représentant des *fibres* minérales. Les *fibres* végétales sont : le coton, le lin, le chanvre, le fil d'aloès Pitte ou de faux aloès, les filaments du phormium ténax ou lin de la Nouvelle-Zélande, du jute ou chanvre du Bengale, etc. Elles ont toutes pour base un seul et même principe, la cellulose. Enfin, les *fibres* d'origine animale sont la laine et la soie.

— Mécan. La théorie générale de la résistance des corps solides repose entièrement sur l'étude et la recherche de la manière dont les *fibres* se comportent lorsqu'on les soumet à des forces qui les tendent, les compriment, les fléchissent ou les tordent. On nomme *fibre moyenne* celle qui contient les centres d'élasticité de toutes les sections. Les autres *fibres* qui composent le corps sont appelées *fibres élémentaires*. Lorsqu'une *fibre* est soumise à un effort de traction ou de compression parallèle à sa longueur, elle s'allonge ou se raccourcit d'une certaine fraction de sa longueur. Pour allonger ou raccourcir deux *fibres* homogènes de la même quantité, il faudrait une force double; pour trois *fibres*, une force triple; pour quatre, quadruple, etc.; il en résulte que la résistance d'un prisme élastique quelconque à l'allongement ou à la compression est proportionnelle au nombre de *fibres* qui le composent, par conséquent à l'aire de sa section.

Dans le cas de la flexion plane, sous l'action d'une force quelconque, les *fibres* s'allongent ou se raccourcissent proportionnellement à leurs distances à l'axe d'équilibre ou à la *fibre moyenne*. La résistance totale d'un solide est égale à la somme des moments des résistances des *fibres* allongées, par rapport à la *fibre* moyenne, plus celle des moments, par rapport au même axe, des résistances des *fibres* comprimées.

FIBRE-CELLULE s. f. Anat. Elément anatomique ayant la structure des cellules et la forme allongée des fibres.

— **Encycl.** V. FIBRE.

FIBREUX, EUSE adj. (fi-breu, eu-ze — rad. *fibre*). Hist. nat. Qui est formé d'une réunion de fibres; qui est de la nature des fibres : *Tissu* FIBREUX. *Racine* FIBREUSE. *Les tiges* FIBREUSES *et velues de la pariétaire se couvrent de feuilles en forme de lance.* (H. Berthoud.)

— Minér. Dont la structure ou la cassure présentent des fibres longitudinales : *Quand le fer oligiste est concrétionné et d'une structure* FIBREUSE, *on l'appelle hématite.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Anat. *Tissu fibreux*. Ce tissu est formé de fibres serrées, très-fortes et d'un blanc mat. Ces fibres sont de même nature que celles qui forment le tissu cellulaire; seulement, elles sont autrement disposées et entre-croisées. On distingue à l'œil nu, dans le tissu *fibreux*, des faisceaux compactes de fibres, très-adhérents entre eux et entre-croisés en tous sens. Ce tissu forme, mélangé à de la matière amorphe compacte, les ménisques interarticulaires du genou, la périphérie de ceux des vertèbres, les capsules et les ligaments articulaires, les ligaments interosseux, le ligament obturateur, etc. Sous cette forme, il est très-peu vasculaire; il l'est, au contraire, beaucoup lorsqu'il est disposé en forme de membrane *fibreuse*. Les membranes *fibreuses* forment six catégories : 1° celles d'enveloppement, blanches, brillantes et qui servent, soit à entourer les viscères pour en protéger le parenchyme, soit pour l'attache des muscles. La sclérotique, la tunique albuginée du testicule, les enveloppes des reins, de l'ovaire, de la rate, de la prostate, des corps caverneux, de l'urètre, du clitoris, la dure-mère et le péricarde, etc., sont de ce nombre; 2° la membrane tendineuse, qui sépare la cavité abdominale de la cavité thoracique; 3° les membranes des deux tympans; 4° le tissu des valvules du cœur, des veines et des lymphatiques; 5° les aponévroses d'enveloppe, et 6° le périoste et le périchondre.

Le tissu *fibreux* peut, sous l'influence des causes morbifiques, se développer dans certains endroits, là où il n'existe pas normalement, et donner ainsi naissance à des tumeurs qu'on a appelées corps *fibreux*. Ce sont des masses arrondies, plus ou moins volumineuses, dures et peu adhérentes aux parties voisines. Il faut éviter de les confondre avec certaines tumeurs fibro-plastiques, rougeâtres et charnues. Les corps *fibreux* apparaissent fréquemment dans la paroi de l'utérus, dans les fosses nasales, dans le pharynx, etc. On distingue, la plupart du temps, dans leur masse, plusieurs corps primitivement distincts qui se sont réunis. Ils sont formés essentiellement de fibres bien distinctes, fort peu élastiques, enroulées autour d'une sorte de noyau central blanchâtre.

Les corps *fibreux* de l'utérus sont remarquables en ce qu'on y trouve des fibres-cellules hypertrophiées dans une proportion qui varie de un dixième à la moitié des autres élements, fibres-cellules entre lesquelles on remarque une substance amorphe, grisâtre, plus ou moins granuleuse, non sans analogie avec celle du tissu des fibro-cartilages intervertébraux.

Les corps *fibreux* de l'utérus ne déterminent point d'accidents graves, tant qu'ils n'ont pas atteint un certain volume; mais ils finissent toujours par troubler l'exercice normal de la menstruation, par amener des flueurs blanches; d'où un ensemble de symptômes généraux plus ou moins cachectiques.

Au début, le traitement se borne à des moyens hygiéniques et palliatifs; mais, lorsque la tumeur a acquis un certain volume, il faut se décider à l'enlever ou à pratiquer une ligature.

FIBRILLAIRE adj. (fi-bril-lè-re — rad. *fibrille*). Qui se compose de filaments très-déliés.

— s. f. Bot. Nom donné à des productions byssoïdes, filamenteuses, de la nature des champignons, qui croissent sur les végétaux décomposés.

— **Encycl.** Bot. Les *fibrillaires* ne constituent pas un genre particulier, mais un premier état de champignons très-divers. Ces productions, comme leur nom l'indique, se composent de fibrilles, dont la réunion se présente sous forme d'étoiles blanches sur le bois, de plaques membraneuses sur les murs des caves, de masses mamelonnées gris noir ou couleur de fumée sur les tonneaux de vin et de bière, de poudre roussâtre sur les pierres dans les endroits humides, de larges taches fibreuses en dessus et en dessous des écorces d'arbres. La *fibrillaire souterraine* fixe ses longs rameaux cotonneux et d'un blanc sale aux vieilles souches, et même aux végétaux vivants, à l'aide d'une membrane byssoïde. Ces filaments ou fibres rameuses s'étendent beaucoup. On les voit atteindre la longueur de 1 mètre, se croiser, s'enchevêtrer et affecter des formes très-diverses. T. de Berneaud a suivi cette végétation cryptogamique depuis l'instant où elle s'annonce par un point blanc, jusqu'à celui où elle forme un amas irrégulier de très-petits filaments. Elle lance, dit-il, plus ou moins loin des ramifications simples ou multiples, lisses, luisantes, tantôt d'un jaune sale, tantôt légèrement brunes, se rapprochant quelquefois, d'autres fois s'éloignant pour se faire jour sur les racines, à travers les déchirures des écorces, et se montrer au jour sous forme de petites éminences tuberculeuses. Le genre *fibrillaire*, comme d'autres analogues, a dû nécessairement être rayé de la nomenclature cryptogamique, puisqu'il n'est qu'un champignon sous ses premiers états.

FIBRILLE s. f. (fi-bri-le — dimin. de *fibre*). Anat. Petite fibre : *Les fibres les plus déliées peuvent se partager en* FIBRILLES. (Acad.) *Le suc d'orange amère fait sentir aux* FIBRILLES *nerveuses de la langue presque toute son acidité.* (Lémery.)

— Bot. Nom donné à certains organes d'une extrême ténuité, notamment aux dernières ramifications des racines et aux filaments déliés qui naissent de la fronde ou thalle des lichens.

FIBRILLEUX, EUSE adj. (fi-bri-leu, eu-ze — rad. *fibrille*). Hist. nat. Qui se compose de fibrilles : *Tissu* FIBRILLEUX. ‖ On dit aussi FIBRILLÉ, ÉE.

FIBRINE s. f. (fi-bri-ne — rad. *fibre*). Chim. Substance organique blanche, inodore, insipide, liquide, coagulable, que l'on trouve dans la plupart des composés organiques des animaux : *Les trois substances quaternaires les plus répandues et les plus importantes sont la* FIBRINE, *l'albumine et la caséine.* (F. Pillon.) ‖ *Fibrine végétale*, Partie du gluten du blé qui est insoluble dans l'alcool.

— **Encycl.** La *fibrine* est une substance organique naturellement liquide, mais pouvant se coaguler spontanément, et alors elle est plus ou moins élastique; sa couleur est d'un blanc grisâtre, si elle est pure. La *fibrine* existe dans le sang, le chyle et la lymphe, ainsi que dans les cavités morbides en communication avec le système circulatoire. On obtient la *fibrine* en fouettant vivement le sang avec un balai au sortir des vaisseaux. Bientôt la *fibrine* s'attache aux brins du balai, sous forme de filaments amorphes, tandis que le sang demeure désormais incoagulable. Récemment préparée, la *fibrine* perd dans le vide environ 80 pour 100 d'eau; à l'état sec, elle constitue une masse dure, cornée, diaphane, jaune ou grise, sans odeur ni saveur. Elle est entièrement insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther. La *fibrine* se putréfie facilement; si on l'abandonne au contact de l'air pendant les chaleurs de l'été, elle se liquéfie complétement au bout de huit jours. Les produits de la putréfaction sont l'acide carbonique, l'acide acétique, l'acide butyrique et une substance liquide coagulable par la chaleur, qui a été confondue à tort avec l'albumine. La composition de la *fibrine* a été l'objet d'un grand nombre de recherches. Les diverses analyses présentent de grandes divergences qui proviennent de ce que la *fibrine* n'est pas un principe homogène. Si on l'examine au microscope, on distingue des fibres blanc jaunâtre, parallèles, ainsi que des granulations très-nombreuses, disséminées à la surface des fibres. Ces deux corps se distinguent par leur solubilité dans l'acide acétique cristallisable. Parmi les chimistes qui se sont occupés de cette question, les uns trouvent que la *fibrine* est absolument semblable à la caséine ou à l'albumine, quant à sa composition élémentaire, et les autres, au contraire, ont trouvé un peu plus d'azote et un peu moins de carbone. Voici les analyses de Scherer, qui tiennent le milieu entre les deux opinions extrêmes :

Carbone.	54,571
Hydrogène.	6,895
Azote.	15,720
Oxygène. . . . . } Soufre. . . . . } Phosphore. . . . . . . }	22,814

La *fibrine* donne toujours à la combustion des quantités variables de cendres (de 0,8 à 2,5 pour 100) composées de phosphate de chaux et d'un peu de phosphate de magnésie.

Comme l'albumine, la *fibrine* joue le rôle d'un acide avec les bases faibles, et le rôle d'une base avec les acides forts. Traitée par une solution de potasse un peu étendue, elle se dissout; en traitant la liqueur par un acide, on régénère la *fibrine* sous la forme d'un précipité blanc. L'acide acétique concentré convertit la *fibrine* en une gelée incolore, soluble dans l'eau chaude; l'acide phosphorique tribasique jouit de la même propriété. Les sels neutres à base d'alcali dissolvent en partie la *fibrine*. Cette substance, non bouillie, dégage vivement de l'oxygène au contact de l'eau oxygénée; après avoir été bouillie ou mise en digestion avec l'alcool, elle perd cette propriété.

L'état normal de la *fibrine* du sang est l'état liquide; c'est aussi l'état ordinaire de celle de la sérosité de l'ascite, de l'hydrothorax et des vésicatoires, lorsqu'il y en a dans ces liquides. Hors de l'économie, la *fibrine* passe spontanément à l'état solide; on dit alors qu'elle se coagule. On a cru longtemps que cette coagulation est un effet de l'action de l'air; mais cette explication est inadmissible, puisque la coagulation a lieu également bien à l'abri du contact de l'atmosphère. Dans l'état de la science, on ne saurait ex-

pliquer le phénomène; mais les conditions dans lesquelles il se produit ont été l'objet d'un grand nombre de recherches; ces conditions sont, les unes de temps, les autres de température; d'autres enfin concernent la présence ou l'absence de tel ou tel agent. Chez les individus vigoureux, par exemple, le sang reste quinze ou vingt minutes à l'état liquide; chez les malades épuisés par les affections chroniques, il est pris en gelée en moins de cinq minutes. La *fibrine* paraît se coaguler d'une demi-minute à quatre minutes plus tôt dans le sang artériel que dans le sang veineux.

— *Fibrine des muscles.* La chair musculaire des animaux contient également une matière fibrineuse qui, suivant M. Liebig, diffère de la *fibrine* du sang. Si on arrose la *fibrine* du sang avec de l'eau contenant un dixième d'acide chlorhydrique, elle se gonfle et se transforme en matière gélatineuse, tandis que la *fibrine* musculaire se dissout immédiatement. On a désigné cette dernière sous le nom de *musculine.* Elle est plus abondante dans la chair de bœuf et de poulet que dans celle de mouton. Pour l'extraire, M. Liebig conseille de hacher la chair très-menu et de traiter le hachis par l'eau froide. Lorsqu'on neutralise par l'ammoniaque la liqueur filtrée, la musculine se précipite.

Il est à remarquer que la *fibrine* des muscles donne des cendres qui contiennent toujours un peu de fer, ce qui n'a pas lieu pour la *fibrine* du sang.

— *Fibrine végétale.* D'après M. Boussingault, on trouve la *fibrine* végétale en suspension dans le suc laiteux de plusieurs arbres des régions tropicales, notamment l'arbre de la vache (*galactodendron dulce*), l'ajuapar crépitant, etc. Pour l'extraire, MM. Dumas et Cahours traitent le gluten par l'alcool faible et bouillant, puis par l'alcool concentré et bouillant, enfin par l'éther bouillant. Ces digestions terminées, ils reprennent le produit par l'alcool concentré pour déplacer l'éther, puis par l'alcool faible et par l'eau. La matière est ensuite desséchée; pour la priver entièrement d'amidon, il convient de la traiter par une infusion de diastase à 70° ou 80°. Au contact de l'humidité, la *fibrine* végétale se transforme en diastase. V. DIASTASE et GLUTEN.

FIBRINEUX, EUSE adj. (fi-bri-neu, eu-ze — rad. *fibrine*). Anat. Qui a rapport à la fibrine, qui en est formé, qui en a les caractères : *Substance* FIBRINEUSE.

FIBRINOGÈNE s. m. (fi-bri-no-jè-ne — de *fibrine* et du gr. *genos*, production). Chim. Corps analogue à la fibrine : *Virchow, ayant exposé à l'air le liquide provenant d'un hydrothorax contenant de l'albumine et pas de fibrine, vit, au bout de quatorze jours, se former un caillot semblable à celui de la fibrine; il lui donna le nom de* FIBRINOGÈNE.

FIBRO-ALBUMINE s. f. Anat. Albumine mêlée à du tissu fibreux.

FIBRO-CARTILAGE s. m. Anat. Nom sous lequel on désigne des parties d'organes constituées par un tissu qui participe, ainsi que son nom l'indique, des propriétés et de la constitution du tissu fibreux et du tissu cartilagineux.

FIBRO-CARTILAGINEUX, EUSE adj. Anat. Qui a rapport au fibro-cartilage : *Tissu* FIBRO-CARTILAGINEUX.

FIBRO-CELLULAIRE adj. Anat. Qui participe des tissus fibreux et des tissus cellulaires : *Tissu* FIBRO-CELLULAIRE.

FIBRO-CHONDRITE s. f. Méd. et Art vétér. Inflammation des fibro-cartilages.

— **Encycl.** Art vétér. La *fibro-chondrite* plantaire constitue l'inflammation de la partie moyenne de l'appareil fibro-cartilagineux particulier au pied des monodactyles. Cette affection se développe surtout chez les chevaux de gros trait, et elle présente des caractères tout à fait spéciaux.

Au début de la maladie, la boiterie est intense, et la marche est pénible et laborieuse. Pendant la station, l'animal appuie légèrement le pied sur le sol par la pince seulement; la couronne et le sabot sont chauds; lorsqu'on percute ou que l'on pince avec les tricoises la face plantaire du pied, l'animal accuse une vive douleur. Plus tard, la cutidure de la fourchette se désunit de la substance cornée et laisse suinter un liquide purulent et grumeleux. Une sonde, introduite dans la solution de continuité, fait voir qu'elle s'étend dans la partie moyenne de la région plantaire du pied. Si, à cette période de la maladie, on enlève la fourchette, le coussinet plantaire apparaît rouge, tuméfié; à son centre existe un faisceau de fibres mollasses, insensibles, analogues au bourbillon du furoncle. Puis, la tuméfaction de la face plantaire augmente sensiblement; une matière purulente s'écoule et soulève la marge cornée qui entoure la plaie; le pied est très-douloureux; l'appui est presque impossible; l'animal reste toujours couché; la fièvre est intense; il y a de l'abattement, de l'anorexie, etc. Si, à ce moment, on découvre le point gangrené, un cercle inflammatoire se montre au pourtour, la suppuration se forme et détache l'escarre; mais ce n'est que lentement que s'opère ce travail éliminatoire. Enfin, lorsque l'escarre est bien délimitée, les symptômes décroissent; ils disparaissent complétement lorsque l'élimination est achevée. Dès ce moment, la cicatrisation marche rapidement. Une couche cornée se forme; la boiterie disparaît, ainsi que la tuméfaction de la région, mais pas complétement.

Dans certains cas, la *fibro-chondrite* peut se compliquer de javart cartilagineux, ou d'inflammation de la synoviale sésamoïdienne. Dans ce cas, les symptômes, au lieu de diminuer, s'aggravent; l'appui du membre sur le sol est excessivement douloureux; il y a violente fièvre de réaction, inappétence, profond abattement, décubitus prolongé, etc.

Certaines causes semblent prédisposer au développement de la *fibro-chondrite :* tels sont les vices de conformation désignés sous les noms de pieds plats, de fourchette grasse et molle. Le service du labour et des lourds charrois expose, plus que les autres services, les animaux à contracter cette maladie. Enfin cette affection apparaît surtout dans les mois d'août et de septembre, et elle est plus commune aux membres antérieurs qu'aux membres postérieurs. Il est aussi une cause prédisposante très-puissante, c'est l'état morbide appelé fourchette échauffée, fourchette pourrie.

Les causes occasionnelles sont toutes des causes physiques. Sur les chevaux labourant après l'abattage du blé à la sape, les chaumes taillés à pic s'enfoncent dans les vides latéraux de la fourchette, blessent le coussinet plantaire, et, sous cette influence traumatique, la *fibro-chondrite* se développe. Les petits cailloux, les morceaux de verre qui s'engagent dans les cavités de la fourchette produisent le même effet.

Au début de la maladie, le traitement consiste à amincir la sole, puis à placer le pied dans un bain émollient, et à faire ensuite de larges débridements pour donner passage au pus que sécrète le coussinet plantaire. Si ces débridements sont insuffisants, il faut se résoudre à pratiquer la dessolure. Après cette opération, on place le pied malade dans un cataplasme émollient, souvent renouvelé, et alternant avec des pédiluves mucilagineux d'une demi-heure à une heure environ. On continue ces moyens aussi longtemps que dure le travail éliminatoire de la partie mortifiée, et, après la chute de l'escarre, on applique un fer à dessolure, et on fait un pansement à sec, ou bien on imbibe les étoupes de substances stimulantes, et on a le soin d'exercer une compression méthodique. Le pansement est maintenu jusqu'à ce que la corne nouvelle soit assez résistante; on prévient la dessiccation de cette dernière par l'emploi de corps gras qui la rendent plus souple.

FIBRO-CYSTIQUE adj. Pathol. Se dit d'un tissu particulier à certaines tumeurs remarquables par de larges réseaux fibreux, dont les éléments sont déformés ou parsemés de cellules cartilagineuses à divers degrés de développement.

FIBRO-FERRITE s. f. Minér. Sous-sulfate de fer qui se présente en masses fibreuses.

FIBRO-GRAISSEUX adj. m. Anat. Qui participe du tissu fibreux et du tissu graisseux : *Tissu* FIBRO-GRAISSEUX.

FIBRO-GRANULAIRE adj. Minér. Qui offre un tissu fibreux et granulaire.

FIBROÏDE adj. (fi-bro-i-de — de *fibre*, et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a l'apparence ou la constitution des fibres.

— Anat. Se dit des tissus qui sont striés comme les tissus fibreux, mais ne peuvent, comme eux, se diviser en fibres : *Tissus* FIBROÏDES.

— s. m. Substance organisée, homogène, à stries droites ou onduleuses, parallèles ou entre-croisées : *Le fibro-cartilage de l'oreille est un* FIBROÏDE.

FIBROÏNE s. m. (fi-bro-i-ne — rad. *fibre*). Chim. Espèce de fibrine contenue dans la soie et l'éponge, et qui a pour formule

$$C^{89}H^{31}Az^{6}O^{17}.$$

FIBRO-LAMINAIRE adj. Minér. Qui est fibreux dans un sens et laminaire dans l'autre.

FIBROLITHE s. f. (fi-bro-li-te — de *fibre*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Variété de tillimanite qui se présente en masses fibreuses, et que l'on trouve dans le Tyrol, en Bavière et aux Etats-Unis.

FIBROME s. m. (fi-bro-me — rad. *fibre*). Méd. Tumeur fibreuse.

FIBRO-MUQUEUX, EUSE adj. Anat. Qui joint les caractères des membranes fibreuses à ceux des membranes muqueuses : *Membrane* FIBRO-MUQUEUSE.

FIBRO-PLASTIQUE adj. Méd. Se dit d'un tissu qui se présente sous forme de tumeurs composées surtout de corps fusiformes et de matière amorphe.

FIBRO-SCHISTEUX, EUSE adj. Minér. Qui se compose de plaques composées de fibres entre-croisées.

FIBRO-SÉREUX, EUSE adj. Anat. Qui offre tout à la fois le caractère des membranes fibreuses et des membranes séreuses; qui est formé de membranes séreuses superposées à des membranes fibreuses : *Membranes* FIBRO-SÉREUSES.

FIBRO-VASCULAIRE adj. Hist. nat. Qui est composé de fibres et de vaisseaux : *Tissu* FIBRO-VASCULAIRE.

FIBULAIRE s. f. (fi-bu-lè-re — du lat. *fibula*, boucle). Zooph. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des oursins, et comprenant une douzaine d'espèces très-petites, répandues dans toutes les mers. ‖ On les appelle vulgairement OURSINS-BOUTONS.

FIBULATION s. f. (fi-bu-la-si-on — du lat. *fibula*, agrafe). Chir. Ancienne opération qui consistait à réunir, à l'aide d'une agrafe, les deux lèvres d'une plaie. ‖ Syn. d'INFIBULATION.

FIBULE s. f. (fi-bu-le — lat. *fibula*, mot qui, suivant quelques-uns, est pour *ficbula* ou *figibula;* de *figere*, percer, attacher; de la racine sanscrite *paç*, lier, joindre, d'où le grec *pagô*, *pêgnumi*, latin *pango*, gothique *fahan*, allemand *fahen* et *ficken*, ce dernier correspondant exactement au latin *figere*, lithuanien *paszau;* mais il est possible aussi que *fibula* soit un diminutif de *fibra*, fibre, pour *fidbra*, de la racine sanscrite *badh*, *bandh*, lier, attacher. Le sens véritable de *fibula* serait ainsi cheville, ardillon, puis boucle, agrafe). Archéol. Agrafe de métal qui servait à attacher ensemble les deux extrémités de la chlamyde, chez les Grecs et les Romains. ‖ Sorte d'anneau d'infibulation que portaient les comédiens et les athlètes.

— **Encycl.** Archéol. Les *fibules* étaient des espèces de broches ou d'agrafes qui, dans l'antiquité, figuraient dans l'ajustement des hommes et des femmes. Les hommes s'en servaient pour retenir sur le haut de la poitrine les extrémités de la chlamyde ou du pallium, ou bien pour fixer sur l'épaule droite les coins du manteau italique (*paludamentum*) ou du *sagum* ou sayon gaulois. Les *fibules* jouaient naturellement un rôle très-important et très-compliqué dans les toilettes féminines. Les femmes se servaient de ces bijoux, soit pour attacher sur la poitrine les bouts du long voile dont elles se couvraient, soit pour retenir sur chaque épaule le bord supérieur du *peplos*, soit enfin pour maintenir de place en place les manches fendues de la tunique. La *fibule* antique, comme la broche moderne, se composait d'une épingle de longueur variable selon son usage, fixée par une charnière à une pièce métallique diversement ornée. La forme ronde et la forme ovale sont les plus fréquemment employées. Toutefois, les Etrusques, dit un archéologue contemporain, « donnaient la préférence à la forme d'un arc renflé vers le milieu. L'épingle est alors recouverte en grande partie par une sorte de long étui à surface rectangulaire, qui aboutit à l'une des deux extrémités de l'arc, » celle qui sert de fermoir. Nous donnons, comme échantillon curieux, la description d'une très-remarquable *fibule* du musée Napoléon III. Cette pièce est en or et d'une longueur de 0m,115. La tête de l'épingle se termine par une boule qui porte quatre cornes d'abondance recourbées en arc dont l'extrémité aboutit à un cylindre transversal. Ce dernier se relie au fermoir par une pièce intermédiaire ornée de deux boules, de quatre pointes latérales et d'une palmette. La surface de toutes ces parties est ornée de dessins dentelés, à doubles rangées de grains d'or. Le fermoir, qui mesure 0m,0775 de long sur 0m,06 de large, porte à la surface supérieure un méandre et au milieu une inscription que le père Secchi traduit ainsi : « Je suis à Aratus Velavesna, composée de six (ou sept) bandes à quatre têtes; » et que le marquis Campanari entend de la façon que voici : « Je suis à Aratia Vela, femme de Vinius, fille de Samatia; Mauritius m'a faite, le fils de Trosia Cepia. » Il faut avouer qu'une de ces deux traductions au moins manque quelque peu d'exactitude. On a des *fibules* celtiques en argent et ornées d'émail.

On faisait des *fibules* avec les matières les plus diverses : en or, en argent, en ivoire; elles étaient souvent ornées d'un camée représentant une divinité ou une personne aimée; il y en avait qui étaient ornées de perles ou de pierres précieuses; d'autres étaient ciselées avec soin; d'autres étaient formées de matières assez communes, telles que le bronze et le fer. Parfois, le mot *fibule* s'appliquait au fermoir d'un ceinturon ou d'autres objets du même genre. On a trouvé à Herculanum, dit M. Antony Rich, une *fibule* richement travaillée, en argent, dont la partie carrée était attachée au ceinturon avec des clous qui passaient par quatre petits trous; l'autre partie formait la boucle avec un ardillon jouant sur une brochette qui traversait le centre de l'ornement. Les boucles de cette nature étaient employées pour attacher des ceintures, des ceinturons militaires, des courroies, des harnais et autres choses de ce genre. On donnait encore le nom de *fibule* à une sorte d'agrafe employée pour attacher le bandeau que les jeunes femmes portaient sur la tête pour retenir leur chevelure. Dans une statue de bronze trouvée à Herculanum, on voit le bout du bandeau passé sous une garde au delà de la boucle, comme on le fait encore aujourd'hui. Souvent la *fibule* n'était qu'une sorte de grande épingle.

FIC s. m. (fik — du lat. *ficus*, figue). Chir. et Art vétér. Excroissance charnue qui se produit sur diverses parties du corps.

— **Encycl.** Art vétér. On donne le nom de *fic*, chez les animaux, à une excroissance charnue, ordinairement vasculaire, rougeâtre et molle, quelquefois dure, comme cartilagineuse, dont la forme approche de celle d'une figue, c'est-à-dire dont la base est déprimée, étroite, pédiculée, et dont le sommet est renflé. On lui donne encore les noms de *verrue*, *poireau*, *fibroïde de l'espace interdigité et des talons.*

Plus ou moins volumineuses, élevées et multipliées, ces tumeurs, dont le sommet est granuleux, surviennent le plus ordinairement aux paupières, au menton, aux lèvres, aux organes génitaux, aux environs de l'anus, dans l'espace interdigité et aux talons des ruminants, surtout chez les bœufs. Elles peuvent aussi se montrer sur tous les autres points de la surface du corps des animaux. Quelquefois elles sont disposées en tas et forment une masse charnue et bourgeonnée. Souvent aussi il en suinte une humeur âcre et fétide; elles saignent au moindre frottement. Les *fics* qui se manifestent à la surface du paturon et de la couronne, soit dans une partie seulement, soit dans toute l'étendue de ces régions, sont très-fréquents chez l'âne et le mulet; ils indiquent constamment une désorganisation plus ou moins avancée de la peau, et sont ordinairement une suite du séjournement des jambes dans les eaux; dans ce dernier cas, ils constituent une affection très-rebelle et rarement curable.

Le traitement consiste à exciser jusqu'à la racine et à modifier les tissus avoisinants, en cautérisant avec l'acide azotique; ou bien à étrangler la tumeur avec des ligatures dont on augmente chaque jour la compression. D'autres fois, on excise les *fics* à fleur de peau, on panse la plaie avec l'eau saturnée, alunée, ou avec tout autre astringent, et l'on applique une étoupade que l'on maintient avec une ligature fixée aux parties environnantes. Le lendemain, on cautérise la plaie avec la poudre de Rousselot ou celle du frère Côme, avec le chlorure de zinc, et l'étoupade est réappliquée. On la laisse en place jusqu'à la chute de l'escarre. Les plaies qui suivent la cautérisation sont pansées avec des caustiques légers, jusqu'à ce qu'elles offrent une tendance manifeste à se cicatriser; alors l'eau-de-vie, la teinture d'aloès, l'égyptiac suffisent.

FICAIRE s. f. (fi-kè-re — du lat. *ficus*, figue). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des renonculées, qui croît en Europe et en Afrique.

— **Encycl.** Ce genre, formé aux dépens des renoncules, se réduit à une seule espèce. La *ficaire*, appelée aussi *éclairette*, *petite chélidoine*, *herbe du siége*, *grenouillette*, *pissenlit doux*, etc., est une petite plante vivace, à racines tubéreuses, granuleuses; à feuilles cordiformes, glabres, d'un beau vert; à fleurs terminales solitaires, d'un beau jaune d'or. Répandue dans presque toutes les régions tempérées de l'ancien continent, depuis le nord de l'Afrique jusqu'à la Scandinavie, elle croît de préférence dans les prés humides, les lieux couverts, sur la lisière des bois. Elle fleurit de très-bonne heure, au printemps, et produit un effet agréable. Beaucoup moins âcre que la plupart des renoncules, elle a cependant une saveur poivrée; ses feuilles contuses exhalent une odeur analogue à celle des crucifères. On peut les manger, cuites à l'eau, en salade, en guise d'épinards ou de pissenlits. Les boutons à fleurs se confisent au vinaigre comme les câpres. Les racines sont assez riches en fécule, et peuvent servir d'aliment après la floraison, époque à laquelle elles ont perdu toute leur âcreté. La présence de la *ficaire* dans les prairies est un indice de leur appauvrissement. Les chèvres et les moutons mangent volontiers cette plante; les vaches et les chevaux la broutent, mais sans la rechercher. Les cochons sont très-avides de ses racines, et ses fleurs sont recherchées par les abeilles. En médecine, la *ficaire* est réputée purgative, diurétique et antiscorbutique. Les racines fraîches sont rubéfiantes. Leur forme, qui rappelle assez celle des tumeurs hémorroïdales, leur avait fait attribuer autrefois la propriété de guérir cette affection; on croyait même qu'il suffisait d'en porter dans sa poche pour se préserver des hémorrhoïdes. De là un des noms vulgaires de la plante, *herbe aux hémorrhoïdes.* Aujourd'hui encore, on emploie dans ce but son suc mêlé avec du beurre frais. Le fait est qu'elle n'a pas de propriétés spécifiques, mais une action tonique qui peut faire disparaître les engorgements hémorrhoïdaux, souvent au détriment de la santé du malade. On a préconisé aussi la *ficaire* contre le fic, espèce de tumeur indolente, et les ulcères invétérés. Cette plante peut être introduite avec avantage dans les jardins paysagers; on en connaît une fort jolie variété à fleurs doubles.

FICAROLO, bourg d'Italie (Vénétie), prov. et à 27 kilom. S.-O. de Rovigo, sur la rive gauche du Pô; 3,751 hab. Commerce de bestiaux, grains, soie, poisson, vin, etc.

FICCHETO, type de valet dans la comédie italienne. Ce type, qui date du XVIe siècle, est celui d'un niais, harcelant de ses balourdises le cabaretier, son maître, et les chalands. Une des manies de Ficcheto, qui n'est pas peu poltron, c'est de ne jamais coucher deux fois de suite au même endroit de la maison. Son maître, fatigué de ces déménagements conti-

nuels, lui en demande la raison. « C'est à cause des voleurs, lui dit Ficcheto : ils seront bien attrapés de ne pas me trouver. « Charogne qui roule n'amasse pas de mouches, » comme disait mon père : et puis j'aime mieux coucher loin de vous, car, comme dit le proverbe : « Qui couche avec les chiens se lève » avec les puces... » Ficcheto débiterait un chapelet d'adages plus long que jamais n'en dit Sancho dans toute sa vie ; mais il lui arrive toujours, comme de raison, un soufflet qui lui renfonce ses proverbes dans le gosier. Ce type a été abandonné de bonne heure : le répertoire italien, si riche en valets, en présentait mille pour le remplacer.

FICÉ, ÉE adj. (fi-sé — du lat. *ficus*, figue). Bot. Qui ressemble au figuier.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des urticées, comprenant le genre figuier.

FICÉDULE s. f. (fi-sé-du-le — du lat. *ficus*, figue ; *edo*, je mange). Ornith. Syn. de RUBIETTE.

FICÉDULINÉ, ÉE adj. (fi-sé-du-li-né — rad. *ficédule*). Ornith. Qui appartient, qui a rapport au genre ficédule ou rubiette.

— s. m. pl. Famille de passereaux qui a pour type le genre ficédule.

FICELAGE s. m. (fi-se-la-je — rad. *ficeler*). Action de ficeler ; manière dont une chose est ficelée : *Procéder au* FICELAGE. *Un* FICELAGE *bien fait.*

FICELÉ, ÉE (fi-se-lé) part. passé du v. Ficeler. Attaché avec des ficelles : *Paquet bien* FICELÉ, *mal* FICELÉ.

— Fam. Habillé, vêtu : *Comme vous voilà* FICELÉ !

FICELER v. a. ou tr. (fi-se-lé — rad. *ficelle*. Double la consonne *l* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je ficelle ; tu ficelleras*). Attacher avec des ficelles : FICELER *un paquet, une malle, un carton.*

— Fam. Habiller, vêtir : *C'est ta femme de chambre qui t'*A *si bien* FICELÉE ?

— **Antonyme.** Déficeler.

FICELEUR, EUSE s. (fi-se-leur, eu-ze — rad. *ficeler*). Comm. Celui, celle qui ficelle les ballots, les caisses, les paquets, les envois quelconques.

FICELIER s. m. (fi-se-lié — rad. *ficelle*). Dévidoir pour la ficelle.

FICELLE s. f. (fi-sè-le — Ménage, et, après lui, Diez, rapportent ce mot à une forme *filicellum*, de *filum*, fil, pour *fidlum*, de la racine sanscrite *badh*, lier, attacher. Ménage indique aussi le bas latin *funicellus*, du latin *funis*, corde, câble, de la forme gounée *fœd*, de la racine sanscrite *badh*, lier, attacher. Enfin Huet indique le bas latin *fidicella*, petite corde, du latin *fides*, corde, mot qui se rapporte également à la racine *badh*. On voit que, dans ces trois hypothèses, la racine primitive est absolument la même). Petite corde en fils de chanvre, qui sert à lier : *Bout de* FICELLE. *Paquet de* FICELLE. *La lyre d'Apollon était une écaille de tortue sur laquelle étaient tendues trois ficelles.* (A. Karr.)

— Fig. Moyen artificiel et plus ou moins secret, ruse de métier ; se dit par allusion aux ficelles cachées avec lesquelles on manœuvre les marionnettes : *Grandes marionnettes, prenez exemple sur les petites, et cachez un peu mieux les* FICELLES. (A. d'Houdetot.) *Il n'y a que les* FICELLES *qui réussissent en amour comme en littérature.* (Ch. Monselet.)

— Théâtre. Moyen usé et rebattu dont on se sert pour faire une scène, pour amener un effet.

— Techn. Marque faite au bas de la forme d'un chapeau par la ficelle qui a servi à l'enficeler.

FICELLERIE s. f. (fi-sè-le-rî — rad. *ficelle*). Fabrique de ficelle : *La* FICELLERIE *d'Abbeville, dont il existe à Paris de nombreux dépôts, est un article de commerce important.* (Dict. de géogr. univ.)

FICHAISE s. f. (fi-chè-ze — rad. *ficher*). Pop. Pauvre objet, chose sans valeur ; niaiserie : *Laissez toutes ces* FICHAISES. *Quelles* FICHAISES *me comptez-vous là ?* ‖ Les personnes moins timorées disent FOUTAISE.

FICHANT (fi-chan) part. prés. du v. Ficher : *Des écoliers* FICHANT *des tapes à leurs camarades. Nos législateurs ne savaient compter leurs années qu'en* FICHANT *des clous dans une muraille par la main de leur grand pontife.* (Volt.)

FICHANT, ANTE adj. (fi-chan, an-te — rad. *ficher*). Fortif. Se dit de la ligne de feu qui, partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion voisin : *Le feu* FICHANT *rencontre un point et s'y arrête ; le feu rasant insulte plusieurs points successivement.* (Acad.)

— Pop. Ennuyeux, désagréable, contrariant : *Voilà un contre-temps* FICHANT. *C'est bien* FICHANT *tout de même.*

FICHARD (Jean), jurisconsulte allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1512, mort en 1591. Docteur en droit à dix-neuf ans, il devint avocat près la chambre impériale de Spire, puis voyagea en Italie et se fixa dans sa ville natale, dont il fut nommé syndic. On a de lui : *Virorum qui superiore nostroque seculo eruditione et doctrina illustres fuerunt...* (Francfort, 1536, in-4°) ; *Vitæ recentiorum jurisconsultorum* (1537, in-4°) ; *Tractatus cautelarum* (1572, in-fol.), etc.

FICHE s. f. (fi-che — rad. *ficher*). Cheville, objet taillé en pointe et destiné à être enfoncé : *Une* FICHE *en fer, en bois.* ‖ Quantité dont un objet a été enfoncé en terre : *Ce pieu a plus de* 1 *mètre de* FICHE.

— Feuillet isolé, le plus souvent collé sur carton, et sur lequel on inscrit, soit un nom, soit un document susceptible de classement ultérieur, alphabétique ou autre : *Les* FICHES *des membres d'un cercle, d'une Académie. La composition d'un dictionnaire se fait à l'aide de* FICHES.

— Bourse. Petite feuille de carton sur laquelle le spéculateur écrit les ordres qu'il veut donner à son agent de change, pendant la bourse : *La* FICHE *est transmise à l'agent par l'intermédiaire d'un de ses commis, et l'opération demandée n'est réputée faite que lorsque l'agent l'a renvoyée à son commis, qui en informe le client.*

— Jeux. Petite lame d'ivoire, diversement coloriée, qui sert de monnaie pendant la partie et que l'on solde à la fin : *Jouer au boston à un franc la* FICHE. ‖ *Fiche de consolation*, Fiche qu'on donne, dans certains jeux, aux gagnants, comme surcroît de bénéfice, et Fig., Ce qui sert de dédommagement à une perte, d'adoucissement à un malheur : *Il était presque ruiné, mais il vient de recueillir un petit héritage : c'est une* FICHE DE CONSOLATION. (Acad.) *La conscience est une* FICHE DE CONSOLATION *que le temps, tout habile joueur qu'il est, ne peut nous gagner.* (M^me^ de Lambert.)

— Artill. Baguette de fusil hors de service et dont le gros bout a été taillé en pointe, pour servir au pointage des mortiers.

— Techn. Pièce de cuivre ou de bois dont les menuisiers se servent pour leurs assemblages, et qui est formée de deux ailes unies par une rivure. ‖ Petit morceau de métal servant de penture : FICHES *de portes, de fenêtres, d'armoires.* FICHES *à gonds.* ‖ *Fiche à nœud*, Celle qui se désaccouple en retirant la broche. ‖ *Fiche à vase*, Celle qui se désaccouple en soulevant le vantail. ‖ *Fiche à hélice*, La même que la précédente, mais qui s'élève en ouvrant pour éviter les tapis.

— Constr. Lame de fer longue, mince et armée de dents sur les côtés, dont se servent les maçons pour faire pénétrer le mortier dans les joints des pierres.

— Arpentage. Sorte de grosse aiguille à anneau dont on se sert dans les opérations d'arpentage.

— Physiq. Petite bande de métal, de bois, d'ivoire, de verre ou d'autre matière, sur laquelle on dispose les objets que l'on veut examiner au microscope.

— Mus. Cheville de fer autour de laquelle on enroule une corde d'instrument.

FICHÉ, ÉE (fi-ché) part. passé du v. Ficher. Enfoncé comme une fiche : *Cheville* FICHÉE *dans un mur. Pieu* FICHÉ *en terre. Il est essentiel de distinguer le siècle de Cicéron de ceux où les Romains ne savaient ni lire ni écrire, et ne comptaient les années que par des clous* FICHÉS *dans le Capitole.* (Volt.)

— Par ext. Fixé dans une direction, dirigé d'une manière permanente : *Avoir les yeux* FICHÉS *en terre.*

Frère, voilà pourquoi les poëtes, souvent,
Buttent à chaque pas sur les chemins du monde :
Les yeux *fichés* au ciel, il s'en vont en rêvant.

TH. GAUTIER.

— Blas. Se dit de la croix et de toute pièce de longueur dont l'extrémité inférieure est taillée en pointe, comme si la partie ainsi amincie était destinée à être plantée en terre : *De Saligny : D'or, à trois pals alésés, au pied* FICHÉ *de sable.*

FICHER v. a. ou tr. (fi-ché — Diez tire ce mot d'une forme *figicare* ou *fixicare*, développée du latin *figo*, attacher, enfoncer, planter, qui correspond exactement au grec *pêgo*, au gothique *fahan*, à l'allemand *fahen*, et à la racine sanscrite *paç*, lier, joindre. Cependant Delâtre rapporte *ficher* au germanique *ficken*, d'où *fiche*, crochet, cheville, et qui a, du reste, la même racine que le latin *figo*). Planter, clouer, enfoncer, faire pénétrer comme une fiche : FICHER *un clou dans un mur.* FICHER *des pieux en terre.*

— Pop. Mettre, jeter négligemment : FICHEZ-*moi cela dans un coin. Il* A FICHÉ *son livre par la fenêtre.* ‖ Donner, administrer, appliquer : FICHER *des coups à quelqu'un. Madame, si je ne me respectais pas, je vous* FICHERAIS *une drôle de trempée, comme il n'y a qu'un Dieu.* (Gavarni.)

— *Ficher dedans*, Tromper : *Elle t'*A FICHÉ DEDANS.

— *Ficher le camp*, S'échapper, se sauver, s'en aller.

— *Je t'en fiche*, Allons donc ! tu te trompes étrangement ; ce n'est pas cela du tout : *Vous causez avec eux, ils partagent vos opinions... Tu crois qu'ils s'abonnent ? Ah bien ! oui*, JE T'EN FICHE ! (Balz.)

— Constr. Introduire, au moyen de la fiche, du mortier dans les joints des pierres.

Se ficher v. pr. Etre enfoncé, s'enfoncer, pénétrer comme une fiche : *Une épine aiguë* SE FICHE *dans son pied.* (Fén.) *Le vireton empenné vint* SE FICHER *dans son bras gauche.* (V. Hugo.)

— Pop. Se mettre : *Ne va pas* TE FICHER *cela dans la cervelle.* ‖ Se moquer : *Il* SE FICHE *de toi. Je* M'EN FICHE *comme de Colin-Tampon. C'est* SE FICHER *du monde.*

A tout jeu le sort nous triche,
Mais enfin est-on gris,
On s'en *fiche.*

BÉRANGER.

‖ Se jeter, tomber : SE FICHER *par terre.* SE FICHER *les quatre fers en l'air. Il* S'EST FICHÉ *dans la boue.*

— Se lancer, s'appliquer, se donner mutuellement : SE FICHER *des coups de poing, des soufflets, des coups de fusil.*

— Rem. Le peuple conjugue parfois ce verbe d'une façon très-irrégulière. Il existe un infinitif populaire *fiche*, au lieu de *ficher* : *Va te faire* FICHE. *Tu vas te* FICHE *dedans.* Le participe passé est souvent *fichu* et non *fiché*.

FICHERELLI ou **FICARELLI** (Felice), peintre italen, né à San-Gemignano (Toscane) vers 1605, mort en 1660. Il reçut des leçons de l'Empoli et se lia d'une vive amitié avec C. Allori, dont il adopta le style et la manière. Cet artiste, à qui son caractère calme, paisible, ami du repos, avait fait donner le surnom de *Felice Riposo*, exécutait ses ouvrages avec une extrême lenteur, mais leur donnait le plus grand fini. Parmi ses tableaux, dont les têtes sont gracieuses, les attitudes naturelles et dont le coloris est délicat et moelleux, nous citerons : la *Vierge offrant l'Enfant Jésus à l'adoration de saint Antoine de Padoue*, à Florence ; *Adam et Eve dans le paradis terrestre*, à la galerie Rinuccini ; *Lucrèce et Tarquin*, au musée de Dresde, etc.

FICHERON s. m. (fi-che-ron — rad. *fiche*). Techn. Cheville de fer carrée et dentée, dont la tête est percée d'un trou.

FICHET s. m. (fi-chè — rad. *fiche*). Techn. Pointe crochue des cardes : *Casser un* FICHET.

— Jeux. Petit bâton d'ivoire ou d'os qu'on plante dans les troux du trictrac à chaque partie gagnée.

FICHET (Guillaume), docteur et professeur de Sorbonne, recteur de l'Université de Paris, camérier de Sixte IV, né au Petit-Bornand (Haute-Savoie) vers le milieu du XV^e^ siècle. Le *Dictionnaire* de Grillet, dans l'article consacré à ce savant, débute par une erreur en le faisant naître au village du Crêt (Savoie) ; mais cette erreur est rectifiée plus loin, grâce à une autorité qu'invoque l'auteur de l'article. Quelques biographes ont placé le lieu de sa naissance à Aunay, près de Paris ; d'autres à Anet. Ils ont été trompés les uns et les autres par le surnom d'*Alnetanus* que prenait Fichet ; mais il est incontestable qu'il adoptait ce titre à l'occasion d'un bénéfice qu'il possédait à Anet et dont l'avait gratifié Guillaume Chartier, évêque de Paris. Fichet était d'une ancienne famille de robe, dont plusieurs membres s'étaient fait connaître honorablement, et il est à présumer que ses parents le destinèrent d'abord à la magistrature. Il commença ses études aux écoles de La Roche, où il apprit les éléments de la grammaire, et vint les terminer à l'Université de Paris, où il fut reçu docteur de Sorbonne. Pendant vingt ans, il fit, au collége de Sorbonne, des cours très-suivis, le matin de théologie et de philosophie, l'après-dîner d'humanités et de rhétorique. Gaguin, disciple de Fichet, a fait en latin l'éloge du maître : « Homme d'un grand esprit, dit-il, puissant par le savoir et l'éloquence, il releva les études dans l'Université, y apporta la lumière et excita nombre d'écoliers à posséder le latin et à le parler avec élégance. » En 1467, il fut nommé recteur de l'Université de Paris. C'était pendant la guerre du Bien public, et Louis XI venait d'ordonner l'enrôlement par brigades de tous les habitants de la capitale, depuis seize ans jusqu'à soixante ; les écoliers étaient donc compris dans cette mesure et tenus de prendre les armes. Mais le recteur Fichet assembla toutes les facultés en présence du roi, et « prononça, dit Grillet, un discours si énergique contre le projet, en ce qui concernait les écoliers, que le monarque se laissa persuader, sans jamais lui en témoigner aucun ressentiment. » Bien plus, l'éloquence du docteur charma Louis XI à ce point, qu'il l'employa dans diverses négociations. Notamment, c'est à notre docteur que fut due la conclusion de la paix avec le duc de Bourgogne. Le nom de Fichet mérite d'être sauvé de l'oubli, surtout parce qu'il fut un des hommes éclairés qui favorisèrent à cette époque l'établissement de l'imprimerie à Paris. Il appela d'Allemagne Ulrich Géring, Martin Crantz et Michel Friburger, installa leur imprimerie en Sorbonne même et leur fit imprimer ses propres écrits (1471). Il fut puissamment secondé dans cette patriotique entreprise par son ami Lapierre. Sur la fin de cette même année 1471, le cardinal Bessarion, l'honneur des évêques grecs au concile de Florence, charmé des talents et du savoir de Fichet, lui dédia les discours où il excitait les puissances catholiques à faire la guerre aux Turcs, et le conduisit à Rome, où Sixte IV le fit son camérier secret et son pénitencier. Outre les revenus de son bénéfice d'Anet, le recteur de l'Université de Paris touchait une pension servie par Jean Rolin, cardinal d'Autun. Sixte IV le combla de faveurs, et le camérier allait être élevé au cardinalat, lorsque la mort vint le prendre. Près de deux siècles après la mort de Fichet, en 1663, dans les décorations faites à Chambéry pour le mariage de Charles-Emmanuel II, on plaça le buste du célèbre docteur avec ceux des autres savants que la Savoie se glorifiait d'avoir produits. Gibert va jusqu'à le comparer à Isocrate, et Naudé dit de son principal ouvrage : « La *Rhétorique* de Fichet, qui contribua tant à régénérer la vraie éloquence, mérite d'être conservée dans toutes les bibliothèques, comme la première qui ait paru, après une si longue barbarie, pour rétablir en France et pendant le règne de Louis XI les bonnes lettres et les humanités. » On a de lui : *Guillelmi Ficheti Alnetani, artium et theologiæ doctoris, Rhetoricorum libri III ; accidit ejusdem Ficheti panegyricus a Roberto Gaguino versibus compositus ; in Parisiorum Sorbona, per Ulricum Gering, Martinum Crantz et Michaelem Friburger, anno* 1471 (in-4°, vélin), édition très-rare et très-précieuse, dont un exemplaire existe dans la bibliothèque de M. de Prié, à Turin. C'est le premier livre qu'on ait imprimé et édité à Paris. « Il présente aussi cette particularité, dit Chevillier, d'avoir été composé, dicté et imprimé en Sorbonne ; voilà pourquoi l'auteur a mis à la fin : *In Parisiorum Sorbona conditæ Ficheteæ rhetoricæ finis.* » On a encore : *Guillelmi Ficheti, doctoris theologiæ Parisiensis, Epistolæ V* (in Sorbona, in-4°) ; enfin une lettre commençant par ces mots : *Illustrissimis principibus Amedæo Sabaudiæ duci ejusque fratribus, Guillelmus Fichetus, Parisiensis theologus doctor, patria vero Sabaudus, salutem plurimam plurimoque cum honore mittit*, manuscrit (bibliothèque de l'université de Turin, n° 1,047). Cette lettre est un abrégé de l'histoire de Savoie et une exhortation que Fichet adresse à ses princes de s'unir aux autres princes d'Italie contre les Turcs. — On connaît un FICHET (Mamert), parent de Guillaume. Il fut docteur de Sorbonne, évêque d'Ebron et suffragant de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève (1470). On ne sait pas autre chose de lui.

FICHET (Alexandre), célèbre jésuite, prédicateur, hagiographe et humaniste français, né au Petit-Bornand (Haute-Savoie) en 1589, mort à Chambéry vers 1661. Il était le petit-neveu de Guillaume Fichet. Théologien du cardinal Richelieu, il se fit jésuite en 1607 et professa la rhétorique, puis la philosophie au collége de la Trinité de Lyon, où, pendant sept ans, par sa parole et par ses livres, il déploya un zèle infatigable pour l'enseignement, et acquit une réputation méritée de profond savoir. Il fut, pendant trente ans, l'un des prédicateurs les plus suivis de cette époque. On le trouve quelque temps recteur du collége de Nîmes. Les ouvrages du P. Fichet sont : *Favus mellis, ex variis sanctis Patribus* (Lyon, 1615, 1617, in-24) ; c'est un choix des plus beaux passages oratoires de saint Cyprien, de Lactance, de saint Basile, de saint Ambroise, de saint Eucher, de saint Hilaire d'Arles, de saint Jérôme et de Salvien ; la correction des textes a été l'objet de soins minutieux ; *Corpus omnium poetarum latinorum* (Genève, 1603, 1611, 1627), collection recherchée par les amateurs, qui veulent avant tout des ouvrages complets ; *Chorus poetarum classicorum duplex, sacrorum et profanorum* (Lyon, 1616, in-4°) ; c'est le *Corpus poetarum*, rigoureusement purgé, afin qu'il puisse être mis entre les mains des élèves sans le moindre danger pour leurs mœurs ; *Vie de la mère de Chantal, fondatrice des religieuses de la Visitation* (Lyon, 1642, in-8°) ; *Arcana studiorum omnium, methodus scientiarum, librorumque earum ordine tributorum bibliotheca universalis* (Lyon, 1649, in-8°), réimprimé par les soins de J.-Alb. Fabricius, à la suite du *Prodromus historiæ litterariæ* de Lambecius (Hambourg, 1710, in-fol.), mauvaise édition qui fourmille de *coquilles* dans les noms propres. L'*Arcana studiorum* est l'ouvrage de Fichet écrit avec le plus d'élégance ; la seconde partie, *Bibliothèque universelle des livres de science classés par ordre*, est encore précieuse de nos jours au point de vue bibliographique, et l'auteur y a fait preuve d'une érudition immense en cette matière ; *Vita sancti Bernardi a Menthone* ; la *Victoire de l'Eglise sur les prétendus réformés* (Lyon, 1638), ouvrage de controverse religieuse ; *Preuves de la réalité du corps de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel*, autre écrit destiné à réfuter les erreurs des protestants ; enfin un ouvrage en vers, l'*Amphion sacré* ou *Recueil de poésies dévotes*. On trouva, après la mort du P. Fichet, arrivée à Chambéry après 1660, les manuscrits suivants, qu'il se proposait de faire imprimer : la *Vie de la mère de Blonay, supérieure de la Visitation*, un *Commentaire sur l'Ecriture sainte* ; la *Chaire de Jésus-Christ couronné, soit Sermons pour l'Avent et le Carême* (3 vol.). Ce jésuite fut d'un grand secours à Guichenon dans les recherches de celui-ci sur l'histoire de la Savoie. L'historiographe de la maison ducale s'est bien gardé de le dire.

FICHET DE FLÉCHY (Philippe), médecin français du XVIII^e^ siècle. Il fut chirurgien dans l'armée, puis passa au service de l'électeur palatin, qui le nomma inspecteur général de ses hôpitaux. On a de lui un ouvrage intitulé : *Observations sur différents cas singuliers relatifs à la médecine* (Paris, 1745, in-12).

FICHEUR s. m. (fi-cheur — rad. *ficher*)

Constr. Ouvrier chargé de ficher, d'introduire le mortier dans les joints des pierres.

FICHOIR s. m. (fi-choir — rad. *ficher*). Techn. Petit morceau de bois fendu qui sert à fixer sur une corde tendue du linge ou des papiers : *Les* FICHOIRS *des marchands d'estampes.*

FICHON s. m. (fi-chon — rad. *ficher*). Sorte de stylet.

FICHTE (Jean-Théophile), illustre philosophe allemand, né à Rammenau, village de la Lusace, en 1762, mort en 1814. Il descendait d'une famille suédoise, établie en Allemagne pendant la guerre de Trente ans. Son père, simple mercier et fabricant de rubans, n'aurait pu lui donner une bien haute éducation, si un voisin, qui avait remarqué chez l'enfant d'heureuses dispositions, n'eût pris soin de le faire instruire à ses frais. Les débuts du jeune Fichte accusaient un grand amour de la liberté : son humeur indépendante et son esprit avide d'aventures supportaient avec impatience la discipline du collége; d'un autre côté, les pédants lui inspiraient un si vif dégoût, qu'un jour, n'y pouvant plus tenir, il s'échappa de l'école. On le trouva quelque temps après sur les bords de la Saale, étudiant une carte de l'Amérique, et s'apprêtant à partir pour ce pays. Envoyé aussitôt à l'université de Wittemberg et à celle de Leipzig, il ne montrait pas une très-grande assiduité à suivre les cours; il négligeait même ceux de théologie, quoiqu'il eût une prédilection assez décidée pour cette science. Dès cette époque, un grain de mysticisme, joint à l'amour précoce de la solitude, avait donné à son caractère une forme originale et parfois singulière. A dix-huit ans, la lecture de l'*Ethique* de Spinoza détermina sa vocation philosophique ; mais la mort inopinée du baron de Miltitz, son protecteur, en le livrant à ses propres ressources, interrompit un moment ses travaux intellectuels. Il eut, comme tant de grands hommes à leurs débuts, à lutter d'abord contre la misère, qui ne tue pas les caractères bien trempés, mais au contraire les fortifie, et, en 1788, il fut forcé d'entrer en qualité de précepteur dans une famille de Zurich. Ce fut là qu'il connut Mlle Rahn, nièce du poëte Klopstock, jeune personne du plus rare mérite, qu'il épousa plus tard. Après divers efforts, tous également infructueux, pour se créer une carrière active, il revint à Leipzig, en 1790, avec l'intention de poursuivre ses études philosophiques; mais la misère continuant de paralyser ses efforts, il dut accepter une seconde fois un emploi de précepteur à Varsovie, chez un seigneur polonais, qui ne tarda point à le renvoyer, à cause de sa brusquerie, du peu de distinction de ses manières et de son mauvais accent, qualités peu propres à séduire un hobereau du Nord. Pendant son séjour à Varsovie, il avait eu le temps de se familiariser avec les livres de Kant. Enthousiaste du philosophe de Kœnigsberg, il alla le voir en passant dans cette dernière ville. Kant le reçut froidement d'abord; mais, pour conquérir son estime, Fichte lui ayant lu le manuscrit d'un livre qu'il publia depuis : l'*Essai de critique de toutes les révélations*, Kant émerveillé le recommanda comme précepteur au comte de Krokow, et, quelque temps après, le succès de son livre, imprimé sans nom d'auteur et attribué d'abord à Kant lui-même, vint le mettre en évidence et lui préparer un brillant avenir dans le monde de la pensée. Il était en train d'élaborer le plan d'un système destiné à compléter les principes exposés dans la *Critique de la raison pure*, quand, en 1794, la démission du professeur Reinhold lui valut une chaire à l'université d'Iéna. Le succès de son cours ne se fit pas attendre. Mais Fichte, voyant la Révolution française mal jugée en Allemagne, essaya de réformer l'opinion erronée de son pays touchant ce grand événement, et il publia son ouvrage intitulé : *Matériaux pour rectifier le jugement du public sur la Révolution française, première partie : Sa légitimité.* Le bruit causé par ce pamphlet fut immense. L'auteur y abordait tous les sujets, ce qui permettait à sa verve de se déployer à l'aise et à l'originalité de son génie de se faire jour librement. Ses idées sur la souveraineté et une violente sortie contre les juifs lui suscitèrent des embarras qui le décidèrent à ne pas continuer son œuvre. Il n'en est pas moins vrai que les clameurs soulevées par l'ouvrage dont nous venons de parler appelèrent l'attention sur Fichte et ne contribuèrent pas peu aux succès du professeur. Il ouvrit son cours par l'exposé d'un programme où il énonçait ses principes. Ce programme, intitulé : *Idée de la théorie de la science,* fut bientôt suivi d'un commentaire plus large sous ce titre : *Fondement de la théorie de la science.* Fichte se hâtait de produire, comme s'il n'avait pas confiance dans l'avenir. Le dimanche était consacré à un cours spécial : *Sur la mission du savant.* L'homme de lettres, suivant Fichte, est l'homme le plus complet qui existe dans la société. Il a le devoir constant de travailler à se perfectionner lui-même, afin de contribuer par là au perfectionnement d'autrui. Le but de sa vie est la pensée libre et l'activité désintéressée, deux vertus que Fichte possédait à un très-haut degré. Pour exprimer ses idées philosophiques en toute liberté, il avait besoin de l'appui de l'opinion publique et de la sympathie de la jeunesse. Les étudiants qui se pressaient à ses leçons ne demandaient pas mieux que de lui prêter leur concours. Du reste, la théorie de Fichte sur la mission de l'homme de lettres devait être bien accueillie en Allemagne, pays du rêve mystique et de l'intelligence pure. Mais les vœux de Fichte n'étaient de nature à plaire ni à l'autorité politique ni à l'autorité religieuse. Le gouvernement vit, dans l'agitation intellectuelle provoquée par le philosophe, un danger pour les institutions du pays et surtout pour les privilèges consacrés par le temps; d'un autre côté, le clergé luthérien accusa le professeur de vouloir substituer à la religion le culte impie de la raison. Les leçons du dimanche furent interdites, et Fichte dut se renfermer dans la spéculation idéale. Là même, il ne fut pas à l'abri de la malveillance; car on parvint à le rendre suspect même à ses auditeurs, en insinuant qu'il avait essayé de surprendre la bonne foi de la jeunesse au profit de sa renommée. Fichte se confina pour quelque temps dans une retraite absolue, où il écrivit la seconde partie de sa *Doctrine de la science.* Il élaborait à la même époque les rudiments de sa *Philosophie du droit*. Reinhold, qui avait abandonné sa chaire d'Iéna pour aller professer à Kiel, se déclara publiquement son disciple; Schelling et Frédéric de Schlegel l'imitèrent. Reinhold était un des plus fervents adeptes des principes de Kant; mais il comprenait qu'il manquait quelque chose à son maître. En effet, Kant s'était borné à l'analyse de l'entendement, de la raison pratique et du jugement, sans s'occuper des faits de conscience et de la légitimité de leur influence sur les données de la raison. Reinhold, au contraire, avait un sentiment profond de leur importance, et Fichte partageait son avis; mais, tout en reconnaissant que l'étude de la conscience agrandissait le système de Kant, Fichte entendait aller au delà, et arriver à des faits plus généraux que la conscience elle-même. Cependant, sa tendance à descendre de la théorie à la réalité fit éclater sur lui, en 1798, un orage inattendu. C'était à l'occasion d'un article publié dans le *Journal philosophique* (t. VIII), et intitulé : *Base de notre croyance au gouvernement du monde par la Providence.* Les idées exprimées dans cet opuscule ne manquaient pas d'une certaine hardiesse. Au dire de Fichte, Dieu n'est que l'ordre moral dans l'univers, et, par conséquent, il n'a aucune personnalité : « Le moi, en cherchant à remplir ses devoirs, aspire à un ordre moral de l'univers; par là, il se rapproche de Dieu et il a la vie qui vient de Dieu. Remercier Dieu comme substance qui ne peut se représenter que dans le temps et dans l'espace, serait une idolâtrie. » En d'autres termes, l'opinion de Fichte était que ceux qui font de Dieu un être concret, ayant une physionomie quelconque et des attributs déterminés et permanents, sont des insensés. Un collègue de Fichte, irrité peut-être de ne pouvoir le réfuter, le dénonça à l'électeur de Saxe, qui partageait avec celui de Weimar le patronage de l'université d'Iéna. Fichte, accusé d'athéisme, fut contraint de donner sa démission et de quitter l'électorat (1799). Il s'enfuit à Berlin, où il se mit à donner des leçons particulières, sans pour cela cesser d'écrire. Outre les *Appels au public* et les *Apologies* rédigées par lui et son ami Jorberg pour se défendre du reproche d'athéisme, Fichte profita de ce répit de quelques années pour mettre au jour ses œuvres les plus remarquables, parmi lesquelles nous citerons : le *Traité de la destination de l'homme*, et un *Rapport au public sur le vrai caractère de la philosophie nouvelle.* Depuis ses démêlés avec le gouvernement électoral de Saxe, le moindre de ses actes et le plus mince de ses écrits faisaient sensation en Allemagne. Herder, malgré son caractère si modéré, était intervenu contre lui d'une manière si violente que les ennemis même de Fichte, comme Eberhardt et divers autres, prirent la plume pour le défendre. A Berlin, malgré l'insuccès de ses tentatives pour se mêler à la politique, il jouissait de la considération générale. Une brochure, intitulée : *Der Geschlossene Handelstaat* (l'*Etat commercial fermé*), dans laquelle il professe les doctrines industrielles qui ont obtenu depuis gain de cause sous le nom de doctrines du libre-échange, révéla son désir de participer aux affaires de son pays. Nommé professeur à Erlangen, au moment de l'invasion française (1806), il fut forcé de se réfugier à Riga, d'où il revint à Kœnigsberg après la paix de Tilsitt; mais il ne remonta plus dans sa chaire d'Erlangen, qui avait cessé d'appartenir à la Prusse. Depuis deux ans qu'il en était titulaire, elle lui avait, d'ailleurs, suscité bien des embarras. M. de Hardenberg, qui la lui avait procurée, lui avait aussi obtenu la permission d'aller passer l'hiver à Berlin, où il continuait de professer à huis clos dans des cercles ouverts à un petit nombre d'élus. Ses collègues l'appelaient le professeur *amphibie.* C'est à l'époque de son passage à Erlangen qu'il convient de rapporter le *Discours sur l'état de l'homme de lettres et sur ses travaux dans l'empire de la liberté.* Le *Guide de la vie bienheureuse* précéda de quelques mois l'entrée des Français à Berlin (1806). La guerre terminée, il revint à Berlin, où il prononça ses *Discours à la nation allemande*, qui lui ouvrirent la carrière politique. Eprouvé par des revers mérités, le gouvernement prussien avait besoin de conquérir les sympathies de l'opinion ; mais, pour cela, il fallait lui donner des gages, c'est-à-dire faire une place aux hommes et aux idées qu'aime la partie influente et éclairée de la nation. On résolut de créer un fort enseignement supérieur et de renouveler l'éducation publique à tous les degrés. Une université fut établie à Berlin, et Fichte reçut la mission d'en rédiger les statuts. Il obtint une chaire ; puis, pendant deux ans, il y exerça les fonctions de recteur. Après la campagne de Russie, quand l'Allemagne tout entière se leva contre la France, Fichte offrit de prendre du service dans l'armée comme aumônier, mais sa demande n'eut pas de suite. Il eut en même temps l'honneur d'accomplir un des plus grands actes de sa vie. La jeunesse universitaire avait formé le projet de massacrer dans une seule nuit toute la garnison française de Berlin, c'est-à-dire de faire à son tour des *vêpres prussiennes.* Un élève de Fichte, obéissant à la voix de sa conscience, alla dénoncer le complot à son ancien maître, et Fichte, malgré sa haine invétérée contre les Français, crut de son devoir d'avertir le chef de la police prussienne, et de prévenir ainsi cette odieuse lâcheté. Mais l'assassinat n'était pas nécessaire à l'affranchissement de l'Allemagne. Fichte vit cet affranchissement, et ne lui survécut pas. A leur départ, les Français laissèrent à Berlin une fièvre nerveuse dont la femme de Fichte fut atteinte, et qui, se communiquant à son mari, le fit mourir. Ce fut un deuil général. L'homme, chez Fichte, était aussi recommandable que le philosophe était grand. L'énergie de son caractère et la droiture de ses intentions étaient connues de toute l'Allemagne, qui admirait en lui le patriote et l'honnête citoyen encore plus que le penseur. Cependant, la plupart de ceux qui tenaient à la publicité par quelque côté que ce fût ne l'aimaient pas : ils lui reprochaient son obstination et sa roideur; mais le motif de leur aversion était ailleurs, quoiqu'ils n'osassent pas l'avouer. Dans l'*Essai sur Machiavel considéré comme écrivain*, Fichte se plaint des éditeurs en général, et, en particulier, des « interprètes sans mission. » Il flétrit ceux qui n'entrent dans le domaine de la pensée que pour l'exploiter pécuniairement, et comme c'est le cas de la majorité des libraires et des traducteurs, leur mauvaise humeur est tout expliquée. Les journalistes ne l'aimaient pas davantage, pour des raisons analogues : il leur reprochait d'avoir toujours une opinion à vendre au plus offrant. Dans la bouche de Fichte, cette accusation avait un grand poids, et c'est pour cela que les folliculaires se déchaînaient contre lui avec tant d'acharnement.

Au temps de Fichte, c'était la philosophie du XVIIIe siècle qui dominait. Dans cette lutte qui dura vingt ans, et où Fichte eut contre lui les hommes religieux et les philosophes spiritualistes, dont il défendait la cause, aussi bien que les politiques timorés, il n'eut d'autre but que de détruire cette suprématie intellectuelle. Sa philosophie à lui, qu'on peut résumer en deux mots : l'*activité du moi* et la *la liberté morale*, ne se mettait à la remorque ni des institutions religieuses ni des systèmes de gouvernement. Ses premières méditations ont eu la *science* pour objet. Suivant lui, Kant n'a pas eu la force ou plutôt le bon sens de s'élever jusqu'à la *critique pure.* Au lieu d'analyser la pensée naturelle, il ne considère que la pensée philosophique, c'est-à-dire abstraite. L'analyse de la pensée naturelle, au contraire, constitue la *théorie de la science.* Pour être exacte, l'idée de la science doit être *une* et être aussi un *tout.* Il faut donc qu'elle soit conçue d'après un principe un et absolu, duquel on puisse déduire la substance et la certitude. Il s'agit de chercher ce principe, d'en établir l'autorité de manière qu'il puisse servir de contrôle en même temps que de preuve à toute espèce de vérité. La recherche de ce principe est l'objet de la théorie de la science. Si on ne le trouve pas, la science manque de fondement; car toute science particulière n'a rien en elle-même qui en établisse la légitimité : ou bien il n'y a ni certitude ni science, ou bien il y a un principe unique qui les engendre. « Ce dont on dit quelque chose est la *matière* de la proposition, et ce qu'on en dit en est la *forme.* » Le principe général en question doit, au contraire, contenir en lui-même sa matière et sa forme, de telle façon que la forme résulte de la matière, et la matière de la forme. Pour que la thèse de Fichte soit vraie, il importe d'ailleurs que le savoir humain tout entier forme un système complet dont toutes les parties s'enchaînent. Si ce système est une chimère de l'esprit, de deux choses l'une : ou il n'y a rien de certain, et en voulant démontrer la certitude d'une chose on fait une pétition de principe, ou bien il y a plusieurs systèmes ayant chacun leur principe. Dans cette dernière hypothèse, on aurait une variété de choses simples, et l'unité ferait défaut dans notre esprit. Il ne faut pas perdre de vue que Fichte est un disciple de Kant et s'exprime toujours au point de vue subjectif, en d'autres termes ne s'occupe de la vérité qu'en tant qu'elle réside dans notre esprit : la vérité du dehors est pour lui comme si elle n'existait pas. Il est nécessaire qu'il y ait un principe unique qui soit à notre esprit ce que la gravitation est à notre globe. C'est à la réflexion, guidée par les règles de la logique, à découvrir ce principe. Par exemple, on prend un fait de conscience quelconque, on en retranche tout ce qu'on peut, tout ce qui vient de l'expérience; le reste est du fait de l'esprit. Comme ceci est assez abstrait, Fichte traduit son dire en une formule géométrique. a, dit-il, égale a ou $a=a$. On ne dit rien du sujet; on affirme seulement que si a est, il est ce qu'il est. On ne dit pas ce qu'il est, mais on *juge*, on *pense*, on se pose soi-même. Il reste la personnalité de celui qui juge. C'est le *Cogito, ergo sum* de Descartes rajeuni. Il est inutile d'insister. C'est un sentiment; on ne peut pas le chasser, mais on ne peut pas non plus en démontrer la légitimité. Quoi qu'on fasse, on est juge et partie dans la même cause. Il valait autant se contenter d'une simple affirmation ; seulement, on a l'avantage de fixer l'attention sur un point primitif, par où on commence toujours, et qui est l'artisan de chacune de nos pensées comme de chacun de nos actes : le moi. Fichte prétend qu'en se posant, le *moi* se fait, *devient*, est son propre produit, sa cause et son effet. Cela est faux à un certain point de vue : le *moi* sait tout au plus qu'il est autonome ; c'est être cause, si l'on veut, mais d'une façon secondaire et impropre. On voit qu'il abuse d'une argutie d'école : parce que le *moi* se pose, il ne se crée pas. Fichte lui applique la définition que Spinoza fait de l'Etre, c'est-à-dire de Dieu considéré comme substance absolue : le *moi* pose primitivement son propre être. Par un acte également primitif, le *moi* oppose au *moi* absolu un *non-moi* tout aussi absolu. L'esprit et la nature ainsi mis face à face, il importe de les limiter, de leur assigner des frontières. C'est l'objet d'un troisième principe : celui de la détermination réciproque de l'un par l'autre. On pourrait désirer plus de clarté ; mais on sait qu'il faut lire deux cents pages d'un livre allemand avant d'arriver à soupçonner où veut en venir l'auteur. Les trois principes de Fichte répondent donc aux trois formes du jugement : l'affirmation, la négation et la limitation ; ce que, dans les chaires d'outre-Rhin, on nomme prétentieusement la thèse, l'antithèse et la synthèse. En examinant de près ses trois principes, Fichte en a vu deux côtés nouveaux : 1° que le *non-moi* détermine le *moi*, 2° que le *moi* détermine le *non-moi*. Le principe de la philosophie spéculative est la première de ces deux propositions; la philosophie pratique ou expérimentale a la seconde proposition pour principe.

Pour Fichte, il n'y a de réalité effective que dans le *moi;* rien n'existe qu'en lui et par lui. Là est la véritable originalité de la philosophie dont Kant est le père et Fichte un des interprètes les plus éminents : l'homme est une lampe qui luit dans le vide universel; la lumière émanée de cette lampe crée des êtres dans tous les milieux qu'elle traverse. La nature extérieure n'est que le fruit de l'activité de l'esprit ou du *moi.* L'homme intérieur se sent limité de toutes parts; il suppose hors de lui une cause de cette limitation et lui donne une existence conforme à la sienne. En réalité, cette existence réside en lui-même ; il n'est amené à supposer des êtres différents de son propre être que pour s'expliquer à lui-même le côté passif de son âme. Mais ses sensations, ses sentiments, ses idées sont produites par lui, sont l'effet de son activité personnelle : le monde extérieur, c'est l'*idéal réalisé.* « Comment, dit Fichte, l'idéalité et la réalité peuvent-elles être une seule et même chose? Comment toutes deux ne sont-elles différentes que par la manière dont on les considère? Les termes absolument opposés (l'infini subjectif et l'infini objectif) sont, avant la synthèse, quelque chose de purement pensé et, comme nous nous sommes exprimé jusqu'à présent, quelque chose de purement idéal. Devant être réunis par la faculté de penser et ne le pouvant pas, ils reçoivent de la réalité par la fluctuation de l'esprit, nommé dans cette fonction *imagination*, parce qu'ils deviennent par là capables d'être perçus par l'intuition, c'est-à-dire qu'ils reçoivent de la réalité en général; car il n'y a et ne peut y avoir de réalité que par le moyen de l'intuition. Si on fait abstraction de cette intuition, ce que l'on peut pour la simple faculté de penser, mais non pour la conscience en général, cette réalité redevient quelque chose de purement idéal. Elle n'a d'existence qu'en vertu de la loi de la représentation. »

Nous apprenons donc ici que toute réalité n'est produite que par l'imagination. Un des plus grands penseurs de notre temps, qui, autant que nous pouvons en juger, enseigne la même chose, appelle la réalité une illusion de l'imagination. Mais toute erreur est opposée à la vérité, toute erreur doit pouvoir être évitée. Or, s'il est démontré, comme cela le sera dans le système actuel, que sur cette action de l'imagination est fondée pour nous notre conscience, notre vie, notre être, c'est-à-dire toute existence en tant que *moi*, cette action ne doit pas cesser d'être, si nous ne devons pas faire abstraction du moi. Or, il est impossible que nous le fassions, car ce qui fait abstraction ne peut pas faire abstraction de soi-même. Par conséquent, l'imagination ne trompe pas ; elle donne la vérité, et la seule vérité possible. En admettant qu'elle se trompe, on est conduit nécessairement à douter de sa propre existence. Ainsi l'imagination est la faculté mère de l'âme humaine ; c'est elle qui crée non-seulement le monde extérieur, mais qui est l'activité même du *moi* agissant sur lui-même.

Fichte applique cette théorie aux faits matériels et à la morale. C'est la liberté qui est

le code naturel, et l'individualité est le juge absolu. Cependant le *moi*, ce n'est pas l'individu; l'individu n'en est que la forme. Le respect de la liberté d'autrui qui limite la sienne est, pour l'individu, le droit naturel. La vie commune a pour but d'assurer cette liberté, et l'Etat n'en est que le gardien. Ici, Fichte entre dans le domaine de la politique. Théoriquement, il est républicain, et, en pratique, il admet l'influence des mœurs et le respect dû aux institutions établies. La république n'est possible que là où chacun a appris à respecter la loi pour elle-même. Mais, en fait, toute forme sociale est légitime; il suffit qu'elle aide au progrès de l'espèce et qu'elle favorise le développement de l'individu. Aussi admet-il moins le droit de punir que le devoir de prévenir. Il suit de là que la peine de mort est illégitime; en effet, il s'agit d'empêcher le méchant de nuire, et la reclusion est faite pour cela. Nul n'a droit sur la vie de l'homme, pas même l'Etat.

Quant à la morale de Fichte (*System der sittenlehre* 1798), c'est celle du philosophe de Kœnigsberg, son maître et son protecteur. Elle a pourtant, chez lui, une physionomie particulière. Le principe de la morale consiste, dit-il, en ce que l'intelligence doit régler l'exercice de la liberté conformément à la notion de la personnalité. En morale, il suppose la réalité du monde objectif. Il admet, comme tout le monde, des droits et des devoirs. Il y a des actes prescrits, et ces actes sont obligatoires. Fichte distingue à ce sujet le *monde intelligible* du *monde phénoménal*. Le premier est celui de la pensée : il n'y a là ni droits ni devoirs; l'intelligence y fait ce qu'elle veut. Il n'en est pas ainsi du monde phénoménal : c'est la sphère de nos actions, l'endroit où notre volonté agit d'une manière pratique. La liberté est le but proposé; elle implique des devoirs envers soi et envers autrui. La raison est une force individuelle; elle n'a besoin de personne; elle n'a de mesure à garder avec personne. Quand il s'agit de la vie pratique, on ne peut être heureux que les uns par les autres. L'idéal en ce genre, suivant Fichte, consisterait dans l'accord de toutes les volontés individuelles, coalisées dans un but commun, celui d'assurer le salut général : il appelle cela *la communion des saints;* il pourrait aussi bien dire le communisme. Du reste, il n'est question dans sa morale ni de Dieu ni d'une autre vie. Elle se borne au bonheur terrestre de l'humanité : l'homme est *une fin en soi;* la vertu n'est que l'oubli de soi-même dans l'intérêt de tous, le culte de l'humanité substitué à celui du bien. C'est cette morale qui fit accuser Fichte d'athéisme et souleva contre lui les clameurs théologiques du piétisme luthérien comme du catholicisme.

La philosophie de Fichte est tout entière dans sa *Théorie de la science*. Son *Traité de la destination de l'homme* (V. au mot DESTINATION) est une exposition plus accessible au vulgaire des principes déjà émis par lui. Néanmoins, il prête moins au reproche d'irréligion et affiche des tendances mystiques plus prononcées dans les *Traits caractéristiques du siècle présent*, et surtout dans la *Méthode pour arriver à la vie bienheureuse* (1806), où le panthéisme, sous sa plume, revêt une forme presque bouddhique : « Voulez-vous voir Dieu face à face, ne le cherchez pas au delà des nues : vous le voyez dans la vie de ceux qui se sont donnés à lui. Dieu est ce que fait celui qui s'inspire de sa pensée, qui ne vit que par lui. Donnez-vous à lui, et vous le trouverez en vous-même. La vraie piété est nécessairement active; elle consiste dans l'intime conviction que Dieu est en nous et qu'il accomplit son œuvre par nous. Pour s'unir ainsi à Dieu, il faut renoncer entièrement à sa propre individualité. Le comble de la perfection et de la félicité, ce n'est plus seulement l'accord parfait de tous sous la loi suprême de la raison, une entière abnégation de soi dans l'intérêt de la communauté, mais l'union avec l'Etre divin par un renoncement sans réserve à sa propre personnalité. » A la place du *moi* absolu est venu se mettre Dieu; la *Théorie de la science* s'est changée en une théorie de Dieu. Il a les mêmes idées sur l'histoire de l'humanité que sur l'homme moderne qu'il vient de décrire tout à l'heure. Dieu se révèle constamment dans les événements. Leur récit est une biographie de l'Eternel. L'instinct et la foi traditionnelle sont les deux grands interprètes de la pensée divine. Les considérations de Fichte sur l'histoire de l'homme forment peut-être le côté le plus grandiose de son génie; elles sont l'âme même de la poésie. L'humanité a eu trois âges; le quatrième commence : ce sera l'âge de la science, et l'Allemand sera le ministre de la science. Quelques années après la mort de Fichte, Hégel, reprenant cette idée, dit que le peuple allemand est « le peuple élu de la philosophie. » Fichte rêvait un cinquième âge du monde, qui sera l'âge d'or, et qu'il décrit dans un ouvrage posthume : la *Politique* (*Staatslehre*, Berlin, 1820, 1 vol. in-8°). Il n'y aura plus de souverain que la raison aidée de ses trois filles : le droit, la vérité et la liberté. Fichte, qui était le disciple de Kant, mais qui parvint à donner au kantisme une direction nouvelle, n'a lui-même pas fait école. Cependant Schelling et Hégel, ses deux principaux disciples, relèvent de lui à divers titres et le continuent sans le faire oublier.

FICHTE (Emmanuel-Hermann), philosophe allemand, fils de l'illustre auteur considéré de l'autre côté du Rhin comme un des fondateurs de la philosophie moderne, né à Iéna le 18 juillet 1797. Après avoir terminé ses humanités, il suivit les cours de l'université de Berlin, où il étudia en même temps la philologie et la philosophie, sciences qu'il professa successivement à Saarbruck et à Dusseldorf, dans la Prusse rhénane, de 1822 à 1836. Nommé suppléant d'une chaire de philosophie à Bonn en 1836, il en devint titulaire en 1839, et l'échangea trois ans plus tard contre une autre à l'université de Tubingue.

On a de lui : *Principes préparatoires à la théologie* (Stuttgard, 1826); *Du caractère de la philosophie moderne* (Salzbach, 1829); c'est un exposé de la doctrine du père de l'auteur; *Rapport de la religion avec la philosophie* (Heidelberg, 1834); l'*Idée de la personnalité et de l'existence individuelle après la mort* (Elberfeld, 1834); *Des conditions d'un théisme spéculatif* (Elberfeld, 1835); *Principes d'un système de philosophie comprenant l'ontologie* (Heidelberg, 1836); la *Connaissance subjective* (Heidelberg, 1839); *Théologie spéculative* ou *Traité général de religion* (Heidelberg, 1846-1847, 3 vol.); la *Philosophie de l'avenir* (Stuttgard, 1847); *Doctrines philosophiques sur le droit, sur l'État et les mœurs en France, en Allemagne et en Angleterre, depuis le milieu du* XVIII^e^ *siècle jusqu'à l'époque actuelle* (Leipzig, 1850); les *Idées universelles, la vertu et les devoirs* (Leipzig, 1851); *Traité de la communauté légitime, morale et religieuse* ou la *Science sociale* (Leipzig, 1853); *Anthropologie* ou *Doctrine de l'âme humaine d'après les nouveaux principes scientifiques* (Leipzig, 1856); cette œuvre considérable comprend : 1° l'*Histoire critique de la psychologie jusqu'à l'époque actuelle;* 2° l'*Essence de l'âme;* 3° l'*Âme et l'esprit;* le *Principe psychologique de Herbart et son importance pour la philosophie* (Halle, 1856); la *Psychologie considérée comme la doctrine de l'esprit conscient de l'homme* ou *Histoire du développement de la conscience* (Leipzig, 1864, 1^re^ partie); la *République dans le monarchisme* (Halle, 1848), et *Principes d'une constitution allemande future* (Tubingue, 1848). Il a aussi publié une édition de ses *Œuvres complètes* (Berlin, 1845-1847, 8 vol.).

M. Hermann Fichte a participé à la rédaction de la *Revue de théologie et de philosophie spéculative*, organe spécial de l'école qu'il a fondée en Allemagne. Comme son père, il s'efforce de concilier la foi et la science; il est un des représentants les plus distingués de la réaction contre le panthéisme hégélien. Rajeunissant l'animisme de Stahl, il cherche à appuyer le spiritualisme sur les principes de la physiologie moderne. Sa haute valeur personnelle, la fécondité de sa plume et l'éclat de son enseignement ont, du reste, valu à M. Hermann Fichte une grande notoriété et suffisamment d'autorité pour fonder une école qui compte dans son sein une foule d'hommes distingués plutôt par leur caractère que par l'élévation de leur talent, — il est nécessaire de l'avouer, — mais enfin une école qui exerce de l'influence dans le monde philosophique contemporain.

FICHTÉE s. f. (fi-chté — de *Fichte*, savant allem.). Bot. Syn. de MICROSÉRIDE.

FICHTEL (Jean-Ehrenreich), naturaliste hongrois, né à Presbourg en 1732, mort dans la Transylvanie en 1795. D'abord avocat dans sa ville natale, il passa en Transylvanie, y fut, pendant trois ans (1759-1762), notaire de l'intendance de la navigation à Hermanstadt, jusqu'à la suppression de cette intendance, alla chercher alors fortune à Vienne, où on l'occupa cinq ans, jusqu'en 1768, dans la chambre des comptes, rentra ensuite en Transylvanie comme chef de bureau de la trésorerie, devint, en 1785, directeur de la régie du domaine et des douanes, position où, par son activité, il accrut considérablement le produit des mines de sel gemme, enfin fut nommé, en 1787, quelques années avant sa mort, subitement arrivée, conseiller du gouvernement en Transylvanie. On a de Fichtel : *Mémoire pour servir à l'histoire minérale de la Transylvanie* (Nuremberg, 1780, in-8°); l'ouvrage est divisé en deux parties : 1° *Pétrifications, fossiles, etc.*, avec six planches et une carte de la province; 2° *Discription des mines de sel gemme*, avec quatre planches; *Observations minéralogiques faites dans les Carpathes* (Vienne, 1791, 2 parties, in-8°, avec une carte); *Notices minéralogiques* (Vienne, 1794, in-8°); *Notice sur un volcan brûlant en Hongrie* (Berlin, 1799), dans le recueil des *Mémoires* de la Société des *naturforschender* (amateurs d'histoire naturelle). Ces quatre ouvrages de Fichtel, écrits en allemand, sont le fruit des nombreuses observations que ses fonctions en Transylvanie l'avaient mis à même de faire par tout le pays, qu'il connaissait particulièrement. Ces fréquentes excersions lui permirent de recueillir une grande quantité de curiosités minéralogiques et d'histoire naturelle, et, après vingt-sept ans de recherches, il possédait le cabinet minéralogique le plus riche des Etats autrichiens; il en avait dressé lui-même, en latin, un catalogue qui ne formait pas moins de deux grands volumes in-folio.

FICHTELBERG, montagne d'Allemagne, dans l'Erzgebirge saxon, près d'Oberwisenthal (1,266 mètres), forme le plateau le plus élevé du royaume de Saxe.

FICHTELGEBIRGE (littéralement *montagnes aux pins*), important massif montagneux de la Bavière, dans le cercle de la haute Franconie, relié à l'O. au Spessart, au N.-O. au Rhœn, au N. au Thurengerwald, et à l'E. à l'Erzgebirge et au Bœhmerwald. Quatre rivières importantes descendent de ses vallées : le Mein à l'O., la Saale au N., l'Eger à l'E. et la Naal au S. Le noyau du massif est formé de granit; cette roche primitive constitue les plus hautes cimes : le *Schneeberg* (1,088 mètres), l'*Ochsenkopf* (1,068 mètres), le *Kœssein* (1,020 mètres), etc. L'Ochsenkopf est traversé par un puissant filon de diabase, qui a donné naissance à une industrie spéciale : cette roche étant très-fusible, on en a fait un verre noir qui sert à fabriquer des boutons de chemise et des grains de chapelet. Comme ces grains se nomment *batterle* dans le pays, la roche a été appelée *batterlestein*. Cette fabrication, d'abord très-simple, s'est développée depuis, et aujourd'hui on fait toutes sortes de verroteries destinées aux échanges avec les peuples sauvages. On trouve aussi dans le Fichtelgebirge du gneiss, du schiste argileux et micacé, du grès bigarré, du fer, du cuivre, et, en très-petite quantité, de l'or, de l'argent, de l'étain et de l'antimoine.

La principale curiosité du Fichtelgebirge est le *Luchsberg* (la montagne du lynx). « Le Luchsberg, dit Murray, présente le singulier phénomène d'une montagne en ruine. La route, après avoir traversé un petit bois, monte sur une colline parsemée de massifs de granit qui augmentent en nombre et en grosseur à mesure qu'on s'avance, jusqu'à ce que la montagne ne semble plus qu'un amas confus de fragments de rochers entassés pêle-mêle l'un au-dessus de l'autre. Le résultat de ce singulier caprice de la nature est une sorte de labyrinthe qui a été rendu parfaitement accessible à l'aide de sentiers, d'échelles de bois, de degrés taillés dans la pierre. On peut errer longtemps au-dessus et au-dessous de ces débris, jusqu'à ce qu'on atteigne le sommet, bloc isolé sur lequel on a planté une croix et d'où l'on aperçoit toute la chaîne du Fichtelgebirge, l'Erzgebirge et les montagnes du Bœhmerwald. Les endroits les plus remarquables du Luchsberg sont la Grosse-Grotte, le Münster Denkmal et le point culminant. Mais ce qu'il offre de plus merveilleux, c'est la phosphorescence qui se remarque dans les fentes des rochers et qui paraît et disparaît tour à tour, selon la position du spectateur. Ce singulier phénomène a donné naissance à de nombreuses légendes, auxquelles les paysans n'ont jamais cessé de croire et qui représentent ces montagnes comme remplies d'or et de pierres précieuses. Cette lumière ressemble à celle que pourraient produire des milliers de vers luisants. En prend-on dans sa main pour la porter à la lumière, on ne voit plus rien que de la boue. » Un grand nombre d'arbres et d'arbustes ont poussé à travers tous les interstices des rochers.

FICHTÉLITE s. f. (fi-chté-li-te — de *Fichtelgebirge*, nom de montagne). Minér. Substance analogue à la branchite, et découverte dans le bois bitumineux d'Uznach, près de Redwitz, dans le Fichtelgebirge.

— **Encycl.** La *fichtélite* appartient à la classe des minéraux désignés vulgairement sous le nom de *suifs de montagne*. C'est une substance molle, d'un aspect gras, de couleur blanche et d'un éclat généralement nacré, qui fond à 45° et se dissout à 92°. D'après Broméis, elle se compose de 89,30 de carbone et de 10,70 d'hydrogène. La *fichtélite* a beaucoup d'analogie avec l'ozokérite.

FICHTNER (Charles-Albert), acteur allemand, né à Cobourg en 1805. Fils d'un acteur, il parut sur la scène dès l'âge le plus tendre dans les rôles d'enfants, parcourut avec la troupe de Kohler la plus grande partie de l'Allemagne et fut engagé, en 1824, au théâtre de Vienne, où il débuta dans la pièce d'Iffland, intitulée : *Un jour d'automne*. Depuis lors jusqu'en 1865, il n'a cessé d'appartenir à cette scène; il excellait surtout dans les jeunes premiers et dans les héros, et paraissait avec une égale assurance dans la tragédie et dans la comédie; même, dans les dernières années de sa carrière théâtrale, il jouait encore avec une rare fraîcheur les rôles des jeunes niais, des bons vivants et des jeunes maris. Sa femme, Elisabeth Koberwein, née en 1809, et qu'il épousa en 1830, a été également, depuis 1822, une des actrices les plus estimées du théâtre de la Cour, à Vienne.

FICHTRE interj. (fi-chtre). Fam. Sert à exprimer l'étonnement, l'admiration, l'éloignement de ce qui est dit ou proposé : FICHTRE! *je ne l'aurais pas cru.* FICHTRE! *que cela est beau!* FICHTRE! *je me suis fait mal.* FICHTRE! *gardez-vous en bien. Belle dame, vous êtes joliment jolie ce soir!... Je souperais fièrement avec vous... — Tu n'es* FICHTRE *pas dégoûté!* (Gavarni.) ‖ On se sert de ce mot pour éviter d'employer le mot FOUTRE.

FICHU, UE (fi-chu) part. passé du v. Ficher. Jeté, tombé : *Des papiers* FICHUS *dans un coin.* ‖ Mis, poussé : *Un valet* FICHU *à la porte.*

— Mis, vêtu : *Que tu es mal* FICHUE! *Comme c'est* FICHU!

— Ruiné; perdu sans ressource : *En un an toute sa fortune sera* FICHUE. *Ce pauvre malade est* FICHU.

— Fâcheux, détestable, insupportable : *Un* FICHU *caractère. Une* FICHUE *colique. Une* FICHUE *position. Tais-toi*, FICHUE *bête. C'est à un bal officiel. M*^me^ ***, *adorablement jolie, mais très-connue pour les audaces* benoîtonnes *de son langage, est au milieu du grand salon, toilette splendide . quelques centimètres de corsage seulement, et les plus admirables épaules; en revanche, un jupon avec une traîne qui n'en finit pas. Un monsieur marche sur la traîne :* « FICHU *animal! dit la dame en se retournant. — Ah! madame, voilà un* fichu *qui serait mieux placé sur vos épaules que dans votre bouche.* »

— *Fichu de*, Capable de : *Je suis* FICHU DE *ne pas m'en consoler de ma vie.* (El. Jourdain.)

FICHU s. m. (fi-chu — pour l'étym., v. la partie encycl.). Pointe d'étoffe dont les femmes s'entourent le cou, la gorge et les épaules : FICHU *de soie, de mousseline. Le* FICHU *qu'il a plu aux commentateurs et aux imitateurs d'appeler la ceinture de Vénus est une image charmante.* (Volt.) *Etre franches, pour les femmes, serait comme sortir sans* FICHU. (H. Beyle.)

— **Encycl.** L'origine de ce mot singulier est toute une histoire; la voici telle que la raconte le chroniqueur parisien du *Messager du Midi* du 20 avril 1869 : « Le mot *fichu* a été créé et mis au monde sous le règne de Louis XV, à une époque, par conséquent, où la toilette des grandes dames laissait au décolleté les licences les plus hardies. Un jour, le monarque que l'on avait commencé par appeler *le bien-aimé*, donnait dans les galeries de Versailles une fête resplendissante. Les dames de la cour, suivant leur habitude, étaient décolletées un peu plus que de raison. Il y avait sur les gradins de la grande galerie un triple rang de duchesses, de marquises, de comtesses, de baronnes aussi élégantes... que peu vêtues. Derrière cet écrin de beautés luxuriantes, se tenaient les gardes du roi, en brillant uniforme. Un courtisan, en levant les yeux, aperçoit un officier, œil fixe, immobile, qui dévore ce spectacle des yeux. Le courtisan va droit à l'officier : « Eh bien, » chevalier, lui dit-il, que penses-tu du spec» tacle? — Je pense, dit l'officier, que voilà » des rangées d'épaules qui sont un peu bien » *fichues.* » Le mot fit du bruit, et, en circulant, fit comprendre aux nobles dames qu'elles auraient peut-être besoin d'un mouchoir. Le mouchoir fut inventé et baptisé. On lui donna le nom de *fichu;* mais je ne crois pas qu'il ait jamais servi à gazer dans un salon ce que Tartufe reproche à Dorine de montrer si effrontément. »

FICHÛRE s. f. (fi-chû-re — rad. *ficher*). Pêche. Harpon à trois dents dont se servent les pêcheurs pour darder le poisson. ‖ Pêche à la fouine ou au harpon, chez les Provençaux.

FICIFORME adj. (fi-si-for-me — du lat. *ficus*, figue, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une figue : *Fruits* FICIFORMES. *Excroissance* FICIFORME.

FICIN (Marsile), en italien **Marsiglio Ficini**, savant humaniste italien, philosophe, traducteur et médecin, né à Florence le 19 octobre 1433, mort en 1499. Fils du médecin de Côme de Médicis, il fut destiné à l'état ecclésiastique, auquel il joignit toutefois, comme c'était l'habitude au moyen âge, la profession de médecin. Il fut aussi l'un des premiers professeurs de l'Académie de Florence, où il occupa la chaire de philosophie. Pendant trois générations, il servit fidèlement la famille des Médicis. Côme, qui connaissait son goût pour la solitude, lui avait fait don d'une maison de campagne à Monte-Vecchio. Sous Laurent, il fut souvent l'un des hôtes de la résidence de Careggio. D'autres cours encore lui témoignaient une grande estime. Il reçut des témoignages de l'admiration d'Innocent VIII, du cardinal Bessarion, de Rainald Orsini, archevêque de Florence, et même de Matthias Corvin, roi de Hongrie. Ce dernier, grand ami des lettres, l'appela auprès de lui; mais Ficin refusa : il n'aimait point la vie du grand monde; d'une santé délicate, il avait besoin de ménagement et de repos, et ne pouvait prévenir les infirmités qui le menaçaient sans cesse qu'à force de régularité et de tempérance. Or la santé, conservée au prix de soins continuels, lui permit seule de suffire aux nombreuses occupations que lui imposaient ses fonctions, et aux travaux scientifiques qu'il s'imposait lui-même. D'un tempérament mélancolique, il ne parvenait à chasser la tristesse qu'en faisant de la musique; le luth et le chant étaient ses distractions favorites. D'ailleurs, sans ambition, il se laissait enlever les meilleurs bénéfices par des collègues plus intrigants. Jamais il n'apporta la moindre aigreur dans la discussion, jamais il ne chercha, autrement que par des leçons et par des écrits, à gagner des prosélytes à ses idées sur la philosophie de Platon. S'il n'eût pas eu des élèves enthousiastes, sa réputation ne se serait pas ainsi répandue. Modeste à l'excès, il ne parut pas se douter de sa célébrité européenne. Mais il eut le bonheur de naître dans une époque admirable, où la renaissance italienne jetait son plus vif éclat; alors que la philosophie et l'art chrétien semblaient tendre une main amie à la philosophie et à l'art de la Grèce, et que de cette union naissait une sorte de culte moitié chrétien, moitien païen, le culte du

beau et de l'idéal, dont Gémiste Pléthon était l'apôtre le plus fervent. Ficin lui-même reconnaît la grandeur de son siècle dans une lettre dont nous citerons un passage : « Notre siècle est véritablement l'âge d'or ; il nous a ramené les sciences et les arts qu'on eût pu croire à jamais disparus : la grammaire, l'éloquence, la poésie, la peinture, l'architecture, la sculpture, la musique, les anciens chants de la lyre d'Orphée. Tout cela à Florence. En Allemagne, on a inventé de nos jours l'imprimerie et les tables astronomiques, grâce auxquelles on peut, en une heure, calculer un siècle à l'avance les phénomènes célestes. C'est ensuite la maison des Médicis, Cosme, Pierre et Laurent, sous lesquels on a fait venir de Grèce et de tout pays les trésors de la littérature pour les entasser à Florence. »

Lorsque Côme de Médicis eut entendu quelques leçons de Gémiste Pléthon sur Platon et sa philosophie, il ressentit pour le maître grec un enthousiasme si grand qu'il résolut de faire traduire ses œuvres en latin. Il jeta les yeux sur Ficin Ce dernier, alors assez jeune, n'avait encore reçu d'autres leçons que celles de son père et de Geminianus ; mais ses études et ses goûts personnels l'avaient déjà initié à la philosophie. Grand amateur de musique, il en avait dressé une théorie d'après les idées de Pythagore. Il avait traduit les *Argonautica* et les *Hymnes* orphiques, ceux d'Homère, ceux de Proclus et la *Théogonie* d'Hésiode. A vingt-quatre ans, il avait composé un livre *De voluptate*. Toutefois, il ne connaissait le grec que bien imparfaitement et il ne s'exprimait pas toujours en latin avec assez de pureté. Après plusieurs essais pénibles, après une laborieuse préparation, il parvint cependant à donner de Platon une traduction admirable qui, malgré les défauts qu'on ne pouvait presque pas éviter il y a quatre cents ans, est restée celle qu'on ajoute de préférence au texte. Elle a paru d'abord à part, alors que le *Platon* grec n'avait point encore été imprimé (Florence, sans date), et depuis on l'a souvent reproduite dans les éditions de cet auteur (entre autres, Venise, 1491). Quand Côme de Médicis chargea Ficin de traduire Platon, il sembla à l'heureux élu, c'est lui-même qui nous l'apprend, que Platon en personne l'appelait à devenir son interprète. Il voua dès lors au philosophe grec un véritable culte. Aussi les partisans d'Aristote lui en ont-ils presque fait un crime et l'ont-ils accusé de paganisme. Il est vrai qu'il poussait l'adoration à ce point d'avoir toujours dans sa chambre un buste de Platon, devant lequel brûlait une lampe. Il prétendait encore faire lire dans l'église les œuvres du savant disciple de Socrate, par cette raison, disait-il, que Socrate était le précurseur du Christ, et que, s'il n'enseignait pas nettement le mystère de la Trinité, il était du moins d'accord avec Moïse. Laissons les orthodoxes de nos jours se révolter contre ces hardiesses qu'ils taxent d'impiété. Il faut voir dans cette idolâtrie plus qu'une opinion isolée : il faut y reconnaître l'esprit de la renaissance, savourant avec naïveté ce que des chrétiens trop exclusifs ont proclamé le fruit défendu de l'arbre de *sapience*. Ficin n'eut-il pas, d'ailleurs, l'approbation du pape, du cardinal Bessarion et de bien d'autres dignitaires de l'Eglise? Le culte qu'il rendait à Platon rejaillit aussi sur les principaux élèves et interprètes de ce philosophe, et il traduisit également leurs œuvres, entre autres celles de Plotin et de Hermias.

Les détracteurs de Ficin avouent qu'il contribua plus que tout autre à répandre le goût et la connaissance de la philosophie patonicienne ; mais, disent-ils, c'est là tout son mérite, et, comme philologue, il n'avait aucune notion de critique. Cette opinion est absolument fausse. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner de près les écrits de Ficin ; on y voit que, sans faire de phrases, sans discuter les textes, il a corrigé bien des fautes et des erreurs de copistes. Du reste, ses lettres, ses préfaces et ses notes sont également une preuve de son érudition. Enfin, il a en sa faveur le témoignage des premiers savants de l'époque. Il était en correspondance active avec plusieurs d'entre eux, avec Uranius Prœninger de Constance, par exemple, avec lequel il entretint une liaison toute philosophique ; ils échangeaient des présents et célébraient l'anniversaire de leur naissance. L'influence que Ficin exerça sur l'Allemagne et sur l'école des humanistes, en particulier, est incontestable. Reuchlin lui envoyait des élèves, et, de toutes les universités allemandes, on accourait à Florence pour suivre ses cours. Ajoutons encore qu'Ange Politien fut son disciple. Parmi ses œuvres, outre la traduction de Platon, dont il a été question plus haut, il faut encore mentionner celle de Plotin (Florence, 1492 ; le texte ne fut publié que plus tard), et de divers autres auteurs grecs, profanes et chrétiens, souvent avec des introductions, des arguments et des commentaires : *De theologia platonica ; De immortalitate animorum et æterna felicitate libri XVIII ; De religione christiana et fidei pietate ; In epistolas Pauli commentaria ; De vita ;* des lettres (*Marsili Ficini epistolæ*, Venise, 1491, et Florence, 1497). Ses œuvres ont été aussi réunies (*Opera*, Florence, 1491 ; Bâle, 1561) et souvent réimprimées.

Ange Politien fit, en l'honneur de Ficin, le distique suivant :

Mores, ingenium, musas sophiamque supremam
Vis uno dicam nomine ? Marsilius.

FICINIE s. f. (fi-si-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

FICINITE s. f. (fi-si-ni-te — de *Ficinus*, n. pr.). Minér. Phosphate de protoxyde de fer hydraté.

FICK ou **FICKE** (Jean-Jacques), médecin allemand, né à Iéna en 1662, mort dans cette ville en 1730. Il professa successivement la botanique, la chirurgie, l'anatomie et la médecine à l'université de sa ville natale, et composa, outre de nombreuses dissertations, *Manuductio ad formularum compositionem* (Iéna, 1713, in-4°).

FICKLER (Joseph), révolutionnaire badois, né à Constance en 1808, mort en 1865. Il embrassa la carrière du commerce dans sa ville natale, où il fit paraître, dès 1830, une feuille hebdomadaire rédigée dans le sens de l'opposition libérale, et devint bientôt l'un des chefs du parti populaire dans le grand-duché de Bade. En 1832, il fut nommé directeur de l'entrepôt de Constance et fut élu peu après président du Comité bourgeois. En 1836, il fut appelé à la rédaction en chef des *Feuilles du lac*, journal qui paraissait à Constance et dont il fit bientôt l'organe de l'opposition libérale, déjà puissante dans le grand-duché de Bade, et dans les rangs de laquelle se rangeaient entre autres Struve, Hecker, Charles Blind, etc. Plus tard, la même feuille devint entre ses mains l'organe du parti démocratique. Lorsque éclata la révolution de Février, Fickler fut l'un des premiers qui mirent en avant aux yeux du peuple l'idée de se constituer en république, gouvernement qu'il mit tous ses efforts à représenter comme le meilleur de tous, soit à ses lecteurs dans les *Feuilles du lac*, soit à ses auditeurs dans les nombreuses réunions populaires où, grâce à sa virulente éloquence et à l'énergie de son caractère, il jouait un rôle actif. Soupçonné de relations avec le gouvernement provisoire, il fut emprisonné par l'ordre de Mathy ; mais, rendu un peu plus tard à la liberté et élu peu après au Comité national par l'assemblée populaire d'Offenbourg, il se montra bientôt l'un des membres les plus remarquables et les plus énergiques de cette assemblée, et y fut l'adversaire opiniâtre à la fois du terrorisme de Struve et du modérantisme du parti de Brentano. Le 1er juin 1849, il fut appelé à faire partie du gouvernement provisoire badois, et, muni d'une grosse somme d'argent, partit pour Stuttgard où les autorités wurtembergeoises, prévenues à l'avance, le firent arrêter pour avoir voulu corrompre les troupes en garnison dans cette ville. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, la république de Bade, succombant sous les coups de la Prusse, avait terminé son existence éphémère, et Fickler, ne pouvant rentrer dans sa patrie, partit pour l'Amérique du Nord, où de démocrate européen il devint tout à coup un des plus chauds partisans de l'esclavage. On ne sait rien d'exact sur la part qu'il prit aux événements, mais il est probable que ce fut la défaite des esclavagistes qui le détermina à profiter de l'amnistie accordée par le grand-duc de Bade et à rentrer dans sa patrie, où il mourut deux mois à peine après son retour.

FICOÏDE adj. (fi-ko-i-de — du lat. *ficus*, figue, et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à une figue.

— s. f. Moll. Section du genre pyrule, comprenant les espèces dont la coquille rappelle plus ou moins la forme d'une figue.

— Zooph. Espèce d'alcyon, appelé aussi FIGUE DE MER.

— Bot. Genre de plantes grasses, type de la famille des ficoïdées : *Les usages des* FICOÏDES *sont peu nombreux.* (Boitard.) ‖ Pl. Syn. de FICOÏDÉES et de MÉSEMBRYANTHÉMÉES.

— **Encycl.** Bot. Les *ficoïdes* sont des végétaux herbacés ou frutescents, à feuilles opposées ou alternes, charnues, offrant du reste les formes les plus variables ; à fleurs axillaires ou terminales, généralement solitaires, plus rarement groupées en cymes ou en panicules. Ces fleurs sont très-élégantes et présentent toutes les nuances du violet, du rouge, du rose, du jaune et du blanc. Plusieurs d'entre elles répandent une odeur très-agréable. En général, elles ne s'épanouissent bien qu'en plein soleil ; celles d'un certain nombre d'espèces s'ouvrent à midi, ou du moins au milieu de la journée ; de là le nom scientifique de *mésembryanthème*, qui est inexact, si on veut l'appliquer à la généralité des espèces, car il en est plusieurs dont les fleurs ne s'épanouissent que le soir ou même dans la nuit. Quant au nom plus usité de *ficoïde*, il vient de la ressemblance du fruit de certaines espèces avec une figue. On connaît aujourd'hui plus de deux cents *ficoïdes*, la plupart originaires du Cap de Bonne-Espérance. L'étrangeté de leur port, les formes souvent bizarres de leurs feuilles et surtout la beauté de leurs fleurs éphémères les ont fait admettre depuis longtemps dans nos cultures d'agrément. On les cultive comme les cactées et on les tient en hiver dans la serre tempérée ; quelques-unes peuvent croître en plein air dans le midi de la France. On les propage de graines, mais plus facilement de boutures, comme la généralité des plantes grasses. Les *ficoïdes* se cultivent surtout en pots et sont très-recherchées pour la décoration des fenêtres, des balcons ou des appartements. Plusieurs se recommandent, en outre, par leurs applications économiques, industrielles ou médicinales. Les *ficoïdes* coptique et nodiflore fournissent une soude estimée. La dernière de ces deux espèces sert aux Marocains pour préparer leurs cuirs. Dans les déserts de l'Afrique, on emploie la *ficoïde* à fleurs genouillées comme plante potagère, et ses graines pulvérisées donnent une farine de bonne qualité. Les fruits de la *ficoïde* comestible sont de la grosseur d'une figue et d'une saveur agréable ; les Hottentots en font une grande consommation. Dans les mêmes régions, on mâche les feuilles de quelques autres espèces, auxquelles on attribue des propriétés narcotiques. On connaît dans le commerce, sous le nom de *fleurs de Candie*, les capsules hygroscopiques de la *ficoïde* de Tripoli. Une autre espèce très-curieuse est la glaciale ; elle offre des particularités qui seront exposées dans un article spécial.

FICOÏDÉ, ÉE adj. (fi-co-i-dé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ficoïde.

— s. f. Syn. d'AIZOON, genre de plantes. ‖ Pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ficoïde, et appelées aussi MÉSEMBRYANTHÉMÉES.

FICOÏTE s. f. (fi-co-i-te — du lat. *ficus*, figue). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à des polypiers fossiles dont la forme rappelle celle d'une figue.

— **Encycl.** Les auteurs anciens ont désigné sous ce nom, ou sous celui de *caricoïdes*, des corps organisés fossiles, qu'on avait pris d'abord pour des figues pétrifiées. Ils présentent, en effet, une forme analogue à celle de ces fruits, et de plus une ouverture ronde placée au sommet, ce qui complète la ressemblance extérieure ; mais là s'arrête l'analogie. Un examen plus approfondi de l'organisation de ces prétendus fruits a démontré que c'étaient des polypiers fossiles, appartenant au genre alcyon ou à d'autres genres voisins. On trouve encore dans ces genres des espèces actuellement vivantes et dont la forme extérieure rappelle celle de la figue ; leur substance fongueuse et comme subéreuse, leur couleur vert olive ou violacée, leur pédicule aminci leur ont fait souvent donner le nom vulgaire de *figues de mer*.

FICORONI (François), antiquaire italien, né à Lugano en 1664, mort à Rome en 1747. Il a publié un grand nombre d'ouvrages estimés sur les antiquités romaines et l'archéologie. En voici les principaux : *Sur la bulle d'or des nobles enfants romains* (1732, in-4°, en italien) ; *Description de trois statues découvertes à Rome* (1739, in-4°, en italien) ; l'*Arc de Trajan* (1749, in-fol., en latin) ; les *Masques de théâtre et les figures comiques des anciens Romains* (1736, in-4°, en italien) ; *Pierres antiques* (1757, in-4°, en latin), etc. Le savant Ficoroni, membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris et de la Société royale de Londres, fut le fondateur de la Société littéraire *Degl' inculti* à Rome.

FICQUELMONT (Charles-Louis, comte DE), homme d'Etat et général autrichien, né à Dieuze (Lorraine) en 1777, mort à Venise le 7 avril 1857. Fils d'un émigré tué dans les rangs autrichiens à la bataille de Magnano (1799), il porta les armes contre la France, et parvint au grade de major général de cavalerie. Plus tard, il représenta l'Autriche dans diverses cours étrangères, en Suède (1813), à Florence (1820), à Naples (1821), à Pétersbourg (1829), et entra au cabinet comme ministre de la guerre, en 1840. Pendant la révolution de 1848, il fut, un moment, ministre des affaires étrangères, puis premier ministre provisoire ; mais il dut se retirer à la suite d'une manifestation hostile des Viennois, qui le considéraient comme un disciple de Metternich. Après avoir quitté les affaires, il écrivit plusieurs brochures politiques, qui produisirent une grande sensation, entre autres : *Eclaircissements sur l'intervalle du* 20 *mars au* 4 *mai* 1848 (1850, 2e édit.) ; *Lord Palmerston, l'Angleterre et le continent* (1852) ; la *Paix dans un avenir prochain* (1850) ; l'*Allemagne, l'Autriche et la Prusse* (1851) ; la *Politique et les principautés de la Russie* (1854). Les *Pensées et réflexions morales et politiques du comte de Ficquelmont* ont été publiées à Paris en 1859, avec une *Notice biographique* par M. de Barante.

FICQUET (Etienne), graveur de portraits, né à Paris en 1731, mort en 1794, élève de Lebas. Il s'est fait une réputation méritée par le moelleux de son dessin, l'incomparable finesse de son trait, le fini et le charme de ses compositions, toutes de petit format. Il s'est attaché surtout à reproduire les célébrités littéraires, et il a donné son nom à la collection célèbre de portraits des personnages du siècle de Louis XIV, la *Collection Ficquet*, qui comprend aussi les illustrations du XVIIIe siècle. On y rencontre Molière, Corneille, La Fontaine (deux épreuves), Louis XIV, Mme de Maintenon, d'après Mignard, estampe qui passe pour son chef-d'œuvre, Montaigne, J.-J. Rousseau, J.-B. Rousseau, Regnard, La Mothe Le Vayer, Vadé, Crébillon, Chenevières. On a aussi de lui le portrait de Newton et celui de quelques peintres illustres, qu'on rencontre dans la *Vie des peintres* de Descamps, etc. Bien qu'il eût toujours recueilli de ses travaux des récompenses fort honorables et des sommes assez fortes, Ficquet mourut pauvre, comme il avait vécu. Les portraits de Ficquet sont fort recherchés des amateurs.

FICTIF, IVE adj. (fi-ktiff, i-ve — lat. *fictus*, même sens). Feint, imaginaire ; qui n'a rien de réel : *Valeur* FICTIVE. *Une misère réelle commençait à succéder à tant de richesses* FICTIVES. (Volt.)

— **Antonymes.** Historique, réel.

FICTION s. f. (fi-ksi-on — lat. *fictio ;* de *figere*, feindre). Fable, invention faite à plaisir ; allégorie due à l'imagination : *Un poëme rempli de belles* FICTIONS. *Toute* FICTION *qui ne peint pas la nature est insipide.* (Vauven.) *La* FICTION *n'embellit que l'histoire des hommes, elle dégrade celle de la nature.* (B. de St-P.)

De toute *fiction* l'adroite fausseté
Ne tend qu'à faire aux yeux briller la vérité.
BOILEAU.

— Par ext. Objet dont l'existence ou la valeur sont purement conventionnelles et n'ont pas de fondement réel : *Le prince est une* FICTION *de la loi, la nation une réalité.* (Pythagore.) *La mort finit la scène et la représentation ; chacun dépouille la pompe du personnage et la* FICTION *des titres.* (Mass.) *Toute* FICTION *qui disparaît est un danger qui s'éloigne.* (E. de Gir.)

— Jurispr. *Fiction légale*, *fiction de droit*, Droit qui repose sur la loi positive, au lieu d'être un droit naturel ; fait qui n'a aucune réalité, mais dont la loi suppose l'existence : *Le droit de prescription est une* FICTION LÉGALE. *C'est par une* FICTION LÉGALE *que l'enfant conçu est, dans certains cas, regardé comme né.* (Acad.)

— **Antonyme.** Réalité.

Fiction et vérité ou **Souvenirs de ma vie**, par Gœthe. L'écrivain tourne ses idées vers sa propre biographie, alors seulement qu'il sent que le point culminant de son activité est atteint et même dépassé. C'est en descendant la montagne, quand, selon l'heureuse expression des poëtes du XVIe siècle, on va *dévaller*, qu'on cherche à fixer sur le papier les fugitifs souvenirs du versant opposé. Après *Wilhelm Meister*, Gœthe ne s'occupa plus que d'études scientifiques ; de temps en temps, il composait, dans un moment de loisir, quelque *Xénie* qu'il adressait à Schiller ; mais ses occupations de conseiller du grand-duc de Saxe-Weimar, les nombreuses visites de tous les curieux de l'Europe qui voulaient voir le grand homme, ne lui laissaient que peu d'instants. Ce regard jeté en arrière annonçait la transition de l'homme mûr qui devient vieillard. Il a intitulé son livre *Fiction et vérité*, non pas pour indiquer qu'il s'y trouve une certaine partie qui est du domaine de la fantaisie, — tous les faits rapportés sont, au contraire, d'une authenticité parfaite, — mais pour spécifier qu'il racontait la vie d'un poëte et pour expliquer ainsi les couleurs vives qu'il employait pour peindre des événements historiques. Tout en admirant Gœthe, on ne se rend pas toujours compte de l'immense influence qu'il exerça par son initiative, par son génie créateur, sur la littérature allemande. Dans le cas spécial, c'est encore lui qui a popularisé en Allemagne les Mémoires, si importants pour l'histoire intime d'un peuple. La France, dès le moyen âge, possédait des historiens autobiographiques, tels que Joinville et Froissart. Gœthe ouvrit donc une nouvelle voie à l'esprit national de sa patrie. Cette autobiographie ne comprend que les premières années de sa vie, celles qui, chez un poëte, pour le développement de la pensée, les aspirations de son cœur et les inspirations de sa muse, sont les plus intéressantes. Il n'en aurait pas été de même pour un homme d'Etat ou un capitaine ; mais la vraie vie d'un poëte, n'est-ce pas sa jeunesse ? Son journal quotidien, écrit pendant la campagne de France et le siége de Mayence, sa volumineuse correspondance avec Lavater, Schiller, Jacobi, Bettina, Zeller et Mayer, nous donnent sur l'homme mûr des détails qu'on recueille avec avidité.

FICTIONNAIRE adj. (fi-ksi-o-nè-re — rad. *fiction*). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit* FICTIONNAIRE.

FICTIVEMENT adv. (fi-kti-ve-man — rad. *fictif*). D'une manière fictive, par fiction : *Les grands du monde ne sont tels que* FICTIVEMENT.

FICULE s. f. (fi-ku-le — dimin. du lat. *ficus*, figue). Moll. Syn. de FICUS.

FICUS s. m. (fi-kuss — lat. *ficus*, figue, figuier). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des pyrules.

— Bot. Nom scientifique latin du genre figuier.

FIDA, province du Japon, dans la partie centrale de l'île de Niphon, bornée au N. par la province de Yetsiou, à l'E. par celle de Sinamo, au S. par celle de Miao, et à l'O. par celle de Yetsisen et de Kaga. Elle est couverte de collines boisées qui fournissent d'excellents bois de chauffage et de construction ; elle se divise en quatre districts et a pour chef-lieu Taka-Yama.

FIDALA, ville maritime de l'empire du Ma-

roc, sur la côte de l'océan Atlantique, dans la province de Fez, à 48 kilom. S.-O. de Salé. Ville forte. Elle faisait autrefois un commerce considérable de grains, dont l'exportation est maintenant prohibée. Fidala possède un bon port et une excellente rade en face de la petite île de son nom.

FIDANI (Orazio), peintre italien de l'école florentine, né vers 1610, mort vers 1642. Il adopta la manière de son maître Giovanni Biliverti et exécuta un assez grand nombre de tableaux. Son dessin est pur; les attitudes de ses figures sont gracieuses; mais son coloris pèche par excès de sécheresse. On cite, parmi ses productions, les *Quatre docteurs* et les *Quatre évangélistes* de l'église de la Chartreuse de Florence.

FIDANZA (Francesco), peintre italien, né en 1747, mort à Milan en 1819. Il était fils d'un peintre, Filippo Fidanza, qui mourut à Rome en 1790, après avoir exécuté, dans cette ville, de nombreux ouvrages à l'huile et à fresque. Francesco apprit son art sous la direction de son père, puis de Lacroix, artiste français, et devint un bon peintre de marines et de paysages. Eugène, vice-roi d'Italie, le chargea de reproduire les principaux ports de la Péninsule; mais il ne put achever cette entreprise. Nous citerons, parmi ses œuvres : un *Effet de neige*, au musée de Milan; les *Ports de Rimini*, *d'Ancône*, *du Lido*, *de Chiozza*, etc. — Son frère, Gregorio FIDANZA, mort vers 1821, reçut également des leçons de Lacroix et se perfectionna par l'étude des œuvres de Salvator Rosa et de Claude Lorrain, dont il s'assimila la manière. Parmi ses œuvres, nous citerons la *Tempête*, qu'il exécuta pour le grand maître de Malte, et une fort belle copie du fameux *Moulin* de Claude Lorrain.

FIDARIS ou **FIDARI**, l'*Evenus* des anciens, fleuve de la Grèce moderne, prend sa source au mont Axiros, à 14 kilom. S.-E. de Karpenision; coule du N.-E. au S.-O. et se jette dans le golfe de Patras, à 20 kilom. O. de Lépante, après un cours de 75 kilom.

FIDDES (Richard), théologien anglais, né à Hunmanby (comté d'York) en 1671, mort à Putney en 1725. Il obtint, en 1694, le rectorat de Hailsham, pays insalubre, où il perdit la voix, ou à peu près. Il *ne pouvait en recouvrer* l'usage qu'en buvant plusieurs verres de vin. Ne pouvant plus exercer les fonctions de son ministère, il partit pour Londres afin de s'y consacrer exclusivement à la littérature. Il se lia avec Swift et les plus distingués d'entre les tories, qui étaient alors les maîtres du pouvoir et auxquels il dut d'être nommé chapelain du comte d'Oxford. La chute des tories le plongea dans le dénûment. Malgré ses nombreuses publications, malgré des succès réels, Fiddes traîna son existence dans la misère et le chagrin, et laissa sa famille sans ressources. On distingue, parmi ses ouvrages : *Theologia speculativa* (1718, in-fol.); c'est un cours où sont exposés les principes de la religion naturelle et de la religion révélée; *Theologia practica* (1720, in-fol.); c'est la suite du précédent; cinquante-deux *Discours pratiques sur divers sujets* (1720, in-fol.); *Vie du cardinal Wolsey* (1724, in-fol.), ouvrage qui le fit accuser de papisme, parce qu'il y avait fait preuve d'impartialité en jugeant la papauté; *Traité de morale universelle, composé sur les seuls principes de la raison naturelle* (1724, in-8°), avec des remarques sur la *Recherche concernant la vertu*, par le comte de Shaftesbury.

FIDDICHOW, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 31 kilom. S.-O. de Stettin, cercle de Greiffenhagen, sur la rive droite de l'Oder; 2,400 hab. Industrie agricole; pêche.

FIDÉICOMMIS s. m. (fi-dé-i-ko-mi — du lat. *fidei*, à la foi, et de *commis*). Jurispr. Acte par lequel un testateur laisse fictivement quelque chose à une personne désignée, avec un ordre exprès ou secret de livrer le legs à une autre personne qu'on n'a pas pu ou voulu faire figurer au testament : *Faire un* FIDÉICOMMIS.

N'aurais-je point encor quelqu'un de mes amis,
A qui je pourrais faire un *fidéicommis?*
REGNARD.

— **Encycl.** Voyons d'abord ce qu'étaient les *fidéicommis* en droit romain. Les lois romaines avaient établi de très-nombreuses incapacités de recevoir par testament. Ainsi, l'habitant des provinces qui ne jouissait pas des droits de cité, les femmes, même citoyennes, dans certains cas, les célibataires, ceux qui n'avaient pas d'enfants, les personnes incertaines, comme les posthumes externes, les municipalités, les colléges, les pauvres, les affranchis déditices, les affranchis latins *juniores* ne pouvaient être l'objet de dispositions testamentaires. Ce fut pour échapper à la rigueur de ces prohibitions que l'on inventa les *fidéicommis*. Un testateur, après avoir institué un héritier légalement capable de recevoir, le priait, soit par lettres, soit par paroles, soit en latin, soit en grec, de remettre tout ou partie de l'hérédité à telle personne qu'il désignait. Ce n'était pas un ordre, c'était une prière pour laquelle on s'en remettait à la bonne foi de celui à qui elle était adressée. C'est pourquoi les dispositions ainsi faites portaient le nom de *fidéicommis* (*fideicommissa*). Du reste, quelquefois cette prière était adressée non à l'héritier institué, mais à un légataire ou même à un héritier *ab intestat*. Pour donner plus de force au *fidéicommis*, pour mieux en assurer l'exécution, on faisait jurer la personne qui en était chargée d'accomplir fidèlement la volonté du testateur; mais les *fidéicommis* n'étaient pas toujours employés à l'effet d'éluder les prohibitions. Il arrivait quelquefois qu'un citoyen, se trouvant dans un pays éloigné où il n'avait pas la possibilité de tester suivant les formes exigées par les lois romaines, écrivait à son héritier *ab intestat* pour le prier de remettre tout ou partie de l'hérédité à telle personne qu'il lui désignait. L'usage des *fidéicommis*, qui avaient pour eux l'assentiment public, s'étendit peu à peu. Ceux qui manquaient à les exécuter étaient flétris par l'opinion. L'empereur Justinien nous apprend (*Instit.*, lib. II, tit. XXIII, 201) qu'à plusieurs reprises, « Auguste, soit par faveur pour certaines personnes, soit parce que certains héritiers avaient été priés au nom du salut de l'empereur lui-même, soit enfin en raison de l'insigne perfidie de quelques-uns, ordonna aux consuls d'intervenir. Comme cette intervention paraissait juste, ajoute Justinien, et que la chose était populaire, peu à peu s'établit une juridiction permanente; et la faveur des *fidéicommis* devint telle qu'on créa un préteur particulier, le *prætor fideicommissarius*, pour rendre la justice en matière de *fidéicommis*. » Mais, du moment où les *fidéicommis* devinrent une institution juridique régulière, ils perdirent de leur liberté première et ils cessèrent d'être un moyen employé pour échapper aux dispositions de la loi qui défendaient de donner à certaines personnes. Toutes les personnes déclarées inhabiles à recevoir par testament furent reconnues incapables de recevoir par *fidéicommis*. On chercha, en outre, à intéresser l'héritier institué à accepter l'hérédité fidéicommissaire qui lui était déférée; car il était arrivé plusieurs fois que l'héritier grevé d'un *fidéicommis* refusait de faire adition d'hérédité, et cela pour deux motifs : parce que, non-seulement, l'acceptation de cette hérédité ne lui offrait aucun avantage, puisqu'il devait la rendre, et qu'en outre elle pouvait compromettre ses intérêts en engageant sa responsabilité vis-à-vis des créanciers de cette hérédité. Il en résultait que le *fidéicommis* tombait de lui-même et restait sans exécution. On mit jusqu'à un certain point l'héritier institué à l'abri du recours des créanciers; en outre, on lui accorda le droit de prélever une quote-part de l'hérédité, le quart. Les deux dispositions légales qui furent prises à cet égard furent le sénatus-consulte rendu sous le consulat de Tribellius Maximus et Annæus Sénèque (l'an de Rome 815) et appelé sénatus-consulte Tribellien, et le sénatus-consulte Pégasien, rendu sous le consulat de Pégase et de Priscien (l'an de Rome 823). Ces deux sénatus-consultes, qui étaient encore insuffisants et dont l'application offrait des difficultés, furent, jusqu'à un certain point, fondus ensemble par Justinien. Le système établi par cet empereur peut se résumer ainsi : quand le *fidéicommis* dépasse les trois quarts de l'hérédité, l'héritier peut toujours lui faire subir une réduction, de manière à retenir par devers lui le quart. Dans ce cas, il est tenu vis-à-vis des créanciers en proportion de la part qu'il prend. Si, au contraire, il restitue toute l'hérédité, les créanciers n'ont aucun recours contre lui. En outre, l'héritier qui se refuse à faire adition, peut y être contraint sur la demande du fidéicommissaire; mais son adition est, à son égard, tout à fait sans effet : *Nullo nec damno nec commodo apud heredem remanente*. Nous ferons remarquer que, pour faire un *fidéicommis*, il n'était pas indispensable de rédiger un testament. On pouvait très-bien, lorsqu'on mourait intestat, grever par un codicille son héritier légitime d'un *fidéicommis*. Ce fut l'empereur Antonin le Pieux, qui permit aux successeurs *ab intestat* de retenir le quart de l'hérédité, comme pouvaient le faire les héritiers testamentaires. Du reste, pour pouvoir faire un *fidéicommis*, il fallait être capable d'instituer un héritier. On pouvait disposer à titre de *fidéicommis*, non-seulement de tout ou partie de son hérédité, mais aussi d'un objet particulier.

Jusqu'à présent, nous avons envisagé le *fidéicommis* sous sa forme la plus simple; mais il n'est pas toujours ainsi fait. Il pouvait arriver que le testateur, en imposant à son héritier l'obligation de restituer ses biens à une personne désignée, lui en laissât la jouissance, soit pendant un certain temps, soit même pendant sa vie. Ainsi, par exemple, il était permis de disposer de la manière suivante : *J'institue un tel mon héritier; mais je lui défends d'aliéner ma maison, afin qu'elle reste dans la famille*. Dans ce cas, si l'héritier aliénait la maison ou la laissait à sa mort à un héritier étranger, les héritiers naturels avaient le droit de la réclamer. De même, si le testateur imposait à son héritier l'obligation de faire un tel son héritier, cette clause avait pour effet de forcer l'héritier à restituer l'hérédité à la personne désignée. Les *fidéicommis* devinrent ensuite graduels. On s'en servit pour perpétuer les biens dans les familles, en les transmettant d'un premier successeur à un second, d'un second à un troisième, et ainsi de degré en degré, de génération en génération, sans que les possesseurs pussent les aliéner ou hypothéquer. L'usage finit donc par s'établir de donner aux *fidéicommis* une durée indéfinie; mais Justinien reconnut que cet usage portait une grave atteinte à l'intérêt social, et il limita à quatre degrés le droit qu'avait le testateur d'immobiliser ses biens, soit dans sa famille, soit dans une famille étrangère. Tel était, dans son dernier état, le système du droit romain en matière de *fidéicommis*. En passant dans la législation des divers peuples de l'Europe, il donna naissance au régime des substitutions, qui occupe une place si importante dans notre ancienne jurisprudence française. V. SUBSTITUTION.

— *Droit français*. Les *fidéicommis* sont-ils admis sous l'empire du code civil? Sans aucun doute. Ce que la loi prohibe, ce n'est pas le *fidéicommis* lui-même, c'est la substitution fidéicommissaire. Quant au *fidéicommis*, soit pur, soit à terme, soit même conditionnel, il ne tombe pas sous le coup de la prohibition, à moins cependant, dans ce dernier cas, que la condition ne soit la survivance de l'appelé au grevé. Ainsi, c'est avec raison que l'on décide que la disposition par laquelle un testateur lègue à Pierre tel fonds, à la charge de rendre ce fonds à Paul, ne tombe pas sous la prohibition de l'article 896 du code civil qui défend les substitutions. En effet, le disposant ne déclare point ici que le grevé conservera les biens qu'il doit restituer, qu'il en sera propriétaire pendant sa vie. Il n'y a pas d'ordre successif résultant d'une double transmission, tel que le second institué ne jouisse des biens qu'après qu'ils auront été recueillis par le premier. Cette disposition constitue un *fidéicommis* pur, et le droit qui en résulte pour l'appelé s'ouvre au moment même du décès du testateur. Le grevé, comme on l'a très-bien dit, n'est qu'une sorte d'exécuteur testamentaire; il ne fait que prêter son ministère. Il a été décidé dans ce sens que la clause par laquelle un testateur charge un légataire universel de partager la succession entre ses héritiers n'est point prohibée par la loi. De même, la disposition est encore valable si un terme a été mis à la restitution; si, par exemple, le testateur a dit : « Je veux que le fonds légué à Pierre soit remis à Paul dans vingt ans. » En effet, il ne résulte pas encore de là que la propriété doive reposer sur la tête du grevé. La disposition dont il s'agit constitue un *fidéicommis* à terme; quant au droit du fidéicommissaire, il est acquis au même instant et aussi invariablement que celui du grevé; la délivrance seule est retardée par le terme. Selon les circonstances et les expressions de l'acte, l'héritier institué doit être considéré comme grevé de *fiducie* ou comme légataire d'un usufruit à temps; mais il en serait autrement si le terme fixé pour la remise était le décès du grevé; la disposition n'aurait pas le caractère d'un legs sans condition suspensive, mais d'une substitution véritable. V. SUBSTITUTION.

— *Fidéicommis tacite*. On appelle ainsi toute disposition entre vifs ou testamentaire, faite en apparence au profit de quelqu'un, mais avec la condition secrète d'en transmettre le bénéfice à une autre personne qui n'est point nommée. Lorsqu'un *fidéicommis* tacite est fait au profit de personnes capables de recevoir, il est parfaitement valable. C'est là un point qui ne peut faire l'objet du moindre doute. La loi ne proscrit les simulations que lorsqu'elles ont pour objet d'éluder les prohibitions légales; mais, dans ce cas, il est certain que ceux qui prétendraient qu'un *fidéicommis* tacite a été fait à leur profit, doivent s'en rapporter à la foi de celui qui a été nommé par le disposant, et ne peuvent être admis à faire preuve de l'existence du *fidéicommis*. En effet, lorsqu'il s'agit de dispositions testamentaires, la loi ne reconnaît que celles qui ont été consignées dans un acte revêtu des formes qu'elle exige pour en assurer l'exécution. Prétendre qu'un testateur a chargé en secret celui qu'il a nommé son héritier de remettre la chose à un autre, et demander à faire la preuve de ce fait, c'est vouloir mettre à la place d'une disposition écrite et revêtue des formalités exigées par la loi, une disposition non écrite. Or, c'est ce que prohibe notre loi civile, qui dispose que les testaments ne peuvent être révoqués en tout ou en partie que par un testament postérieur ou par un acte devant notaire, portant déclaration de changement de volonté. C'est ainsi qu'il a été décidé que la preuve testimoniale est inadmissible en matière de testament ou de donation, soit pour établir l'existence de dispositions qui ne sont pas écrites, soit pour expliquer celles qui sont obscures. Mais si les *fidéicommis* tacites sont licites lorsqu'ils sont faits au profit de personnes capables de recevoir, il n'en est plus de même lorsqu'ils ont pour objet d'échapper aux prohibitions de la loi. Toute disposition au profit d'un incapable sera nulle, dit l'article 911 du code civil, soit qu'on la déguise sous la forme d'un contrat onéreux, soit qu'on la fasse sous le nom de personnes interposées. Aux termes de cet article, sont réputées personnes interposées, les père et mère, les enfants et descendants et l'époux de la personne incapable. Ainsi, la personne réputée interposée par cet article 911 ne pourrait faire maintenir la libéralité, en prouvant que c'est bien réellement en sa faveur et non pour la remettre à l'incapable que la disposition a été faite. Il s'agit ici d'une présomption légale, *juris et de jure*, qui dispense de toute preuve, et contre laquelle aucune preuve ne peut être reçue (code civil, art. 1352). Toutefois, il est généralement admis que lorsqu'il s'agit d'un simple don rémunératoire qui n'a rien d'excessif, le donataire doit être admis à prouver les services qu'il aurait rendus au donateur et qui lui auraient mérité cette récompense. L'article 911, en réputant personnes interposées les enfants de l'incapable, ne distingue pas entre les enfants légitimes et les enfants naturels. D'où l'on a conclu que l'enfant naturel reconnu est, de plein droit, personne interposée à l'égard de ses père et mère. Il doit en être de même du père et de la mère vis-à-vis de leur enfant naturel reconnu. Il en est de même à l'égard des enfants adultérins, et il a été décidé, en ce sens, qu'il suffit qu'un enfant adultérin ait été reconnu dans un acte authentique par ses père et mère, pour que les libéralités faites par le père en faveur de la mère doivent être annulées comme étant faites à une personne interposée au profit d'un incapable. Du reste, la présomption d'interposition ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, être étendue à des personnes autres que celles que désigne la loi. Ainsi, elle ne s'applique pas aux alliés, tels que beau-père et belle-mère, gendre et bru, beau-fils et belle-fille de l'incapable; elle ne s'applique pas non plus aux autres parents non mentionnés par l'article 911. Les personnes désignées par l'article 911 sont seules, de plein droit et sans aucune preuve, réputées interposées; mais il peut arriver que des personnes autres que celles que désigne la loi figurent dans un testament ou dans une donation pour y masquer la personne d'un incapable, légataire ou donataire réel. Dans ce cas, on est admis à faire la preuve de l'interposition et c'est aux juges qu'il appartient de décider s'il y a eu ou non interposition. Lorsqu'une donation est annulée pour cause d'interposition de personne, elle est anéantie à l'égard de la personne interposée comme du donataire réel.

FIDÉICOMMISSAIRE s. m. (fi-dé-i-ko-mi-sè-re — rad. *fidéicommis*). Jurispr. Héritier réel auquel doit être livré le legs laissé à un autre par fidéicommis.

— Adjectiv. : *Héritier* FIDÉICOMMISSAIRE. ‖ Dans la législation romaine, *Préteur fidéicommissaire*, Magistrat chargé de veiller à la loyale exécution des fidéicommis.

FIDÉ-JOSI, empereur civil ou *koubo* du Japon, surnommé **Taïko-Sama**, mort en 1598. Il était fils d'un simple paysan. Il parvint à gagner les bonnes grâces du Ookimatz, *daïro* ou empereur civil et religieux du Japon, qui lui conféra, en 1583, le titre de *Kouanboukou*, c'est-à-dire de lieutenant général de l'empire, avec le commandement des armées et l'administration du pays. Fidé-Josi réprima la piraterie, maintint par la force les grands vassaux dans le devoir, se gagna le peuple par des largesses, et devint un véritable empereur séculier indépendant du daïro, qu'il réduisit à ne plus être qu'un chef purement religieux. Il prit alors le titre de souverain seigneur (*taïko*) et établit sa cour à Yédo. Fidé-Josi résolut d'extirper le christianisme de ses États et d'en chasser tous les étrangers, mais il mourut avant d'avoir pu mettre ces projets à exécution. Un temple fut élevé en son honneur à Miaco, résidence des daïros, et il y fut honore comme un dieu.

FIDE-JOSI, empereur civil du Japon, né en 1592, mort en 1612, fils du précédent, auquel il succéda en 1598. Comme il était fort jeune, son père lui avait choisi pour tuteur Ongoskio, l'un de ses conseillers. Celui-ci, qui était en même temps son beau-père, le servit d'abord fidèlement; puis, entraîné par l'envie de s'emparer du pouvoir, il se révolta et assiégea, dans la forteresse d'Osacca, en Corée, Fidè-Josi, qui s'y défendit pendant quatre ans et qui, réduit à la dernière extrémité, aima mieux mettre le feu à son palais et trouver la mort dans les flammes que de se rendre à son beau-pere. Ongoskio s'empara alors du pouvoir, chassa les etrangers et ordonna de massacrer les chrétiens qui se trouvaient au Japon.

FIDÉJUSSEUR s. m. (fi-dé-ju-seur — lat. *fidejussor;* de *fides*, foi, *jussor*, celui qui ordonne). Jurispr. Celui qui se constitue caution pour un autre.

FIDÉJUSSION s. f. (fi-dé-ju-si-on — lat. *fidejussio;* de *fides*, foi, et *jussio*, jussion). Jurispr. Caution, garantie.

FIDÉJUSSOIRE adj. (fi-dé-ju-soi-re — du lat. *fides*, foi; *jussus*, ordonne). Jurispr. Qui a rapport à la fidéjussion : *Engagement* FIDÉJUSSOIRE.

FIDÈLE adj. (fi-dè-le — lat. *fidelis;* de *fides*, foi, proprement lien, engagement, sûreté; de la racine sanscrite *badh*, *bandh*, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplacée et transportée de la seconde consonne à la première, comme cela arrive souvent). Qui est exact à remplir ses engagements, ses promesses; qui garde la foi donnée : *Le plus lent à promettre est toujours le plus* FIDÈLE *à tenir*. (J.-J. Rouss.) ‖ Qui persévère dans ses sentiments, qui ne trahit pas : *Ami* FIDÈLE. FIDÈLE *amant*. FIDÈLE *serviteur*. *Il est plus difficile d'être* FIDÈLE *à sa maîtresse quand on est heureux que quand on est maltraité*. (La Rochef.) *Le chien*, FIDÈLE *à l'homme, conservera toujours une portion de l'empire, un degré*

de supériorité sur les autres animaux. (Buff.) *Le seul allié constamment* FIDÈLE *est un trésor bien rempli.* (De Bonald.)

Qu'il est peu de sujets *fidèles* à leurs maîtres!
CORNEILLE.

Tous les chagrins sont pour les cœurs *fidèles*,
Tous les plaisirs sont pour les inconstants.
PARNY.

Où peut-on trouver des amants
Qui nous soient à jamais *fidèles?*
Je n'en sais que dans les romans
Et dans les nids des tourterelles.
Mme P. BUISSON.

— Fig. Qui persévère; qui s'attache d'une façon permanente, qui n'enfreint pas : *Etre* FIDÈLE *à ses opinions. Quand un homme est* FIDÈLE *aux lois, il a satisfait à ce qu'il doit au prince.* (Montesq.) *Les hirondelles sont plus* FIDÈLES *à leur nid que l'homme à sa maison.* (Chateaub.)

L'homme est, dans ses écarts, un étrange problème;
Qui de nous en tout temps est *fidèle* à soi-même?
ANDRIEUX.

‖ Scrupuleux, exact, vrai, sincère : *Historien* FIDÈLE. *Narrateur* FIDÈLE. *Témoin* FIDÈLE. FIDÈLE *récit. Exposé* FIDÈLE. *Traduction* FIDÈLE. *Quelque* FIDÈLE, *quelque exact que soit un traducteur, il ne nous fait jamais voir la tapisserie qu'à l'envers.* (Dom Petit.)

— *Mémoire fidèle*, Mémoire qui retient exactement les choses : *Quelques* MÉMOIRES *sont puissamment* FIDÈLES *à l'endroit des injures, mais tout à fait oublieuses des bienfaits.* (Mme de Blessington.)

Sa *mémoire* est *fidèle*, et, dans tout ce qu'il dit,
De vous et de Joad je reconnais l'esprit.
RACINE.

— Hist. *Très-Fidèle*, Titre porté par les rois de Portugal, depuis Jean V, à qui il fut accordé par le pape : *Sa Majesté* TRÈS-FIDÈLE. ‖ Titre que les rois de Naples donnaient à leur capitale, depuis 1558 : *Notre ville* TRÈS-FIDÈLE.

— Relig. Qui a la foi, la vraie foi; qui appartient à l'Église : *Pour être* FIDÈLE, *il ne suffit pas de connaître, mais encore il faut aimer.* (Le P. Lacolombière.)

— Substantiv. Personne qui a la foi, la vraie foi ou celle qui est supposée telle : *L'assemblée des* FIDÈLES. *La grâce de Jésus-Christ qui enfanta les premiers* FIDÈLES *n'en fit qu'un cœur et qu'une âme.* (Mass.) *C'est mon droit d'adorer Dieu à ma guise et de faire mon salut comme je l'entends; l'Etat ne connaît pas le* FIDÈLE, *il ne connaît que le citoyen.* (Éd. Laboulaye.)

L'impie heureux insulte au *fidèle* souffrant.
V. HUGO.

— Par ext. Personne pleine de dévouement, d'attachement à une autre : *C'est mon* FIDÈLE. *Venez, mes* FIDÈLES. (Acad.)

— **Antonymes.** Déloyal, félon, inconstant, infidèle, parjure, perfide, prévaricateur, traître.

Fidèle berger (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 11 janvier 1838. Un confiseur, une parfumeuse, des poissardes, voilà un personnel bien peu lyrique. L'opéra-comique s'accommode mieux des bergers avec des rubans roses, fussent-ils moins fidèles que le confiseur Coquerel; il préfère aussi l'*Epreuve villageoise*, de Grétry, aux trivialités parisiennes de ce compositeur facile. Cette partition d'Adam, qui ne s'est point maintenue au répertoire, contient cependant des parties bouffes très-réussies et beaucoup plus soignées que ne le sont, en général, les pages de ce genre dans l'œuvre du musicien, témoin les couplets ci-dessous, pleins d'un comique de bon aloi.

1er COUPLET. *Allegro.*

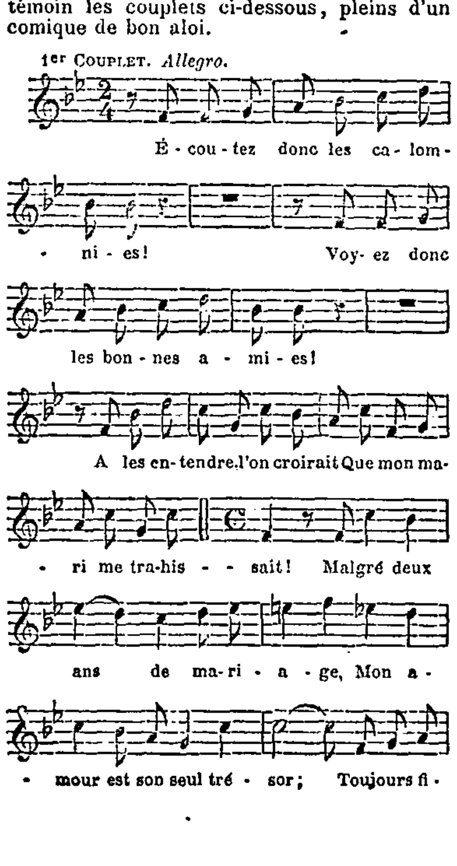

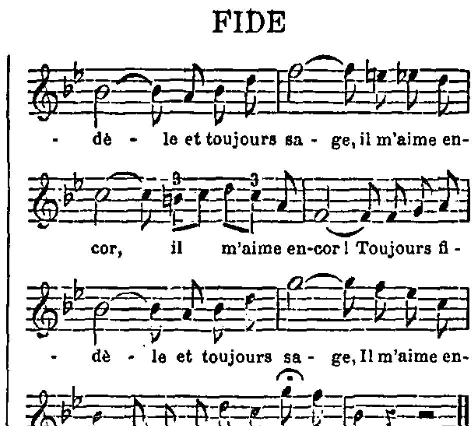

DEUXIÈME COUPLET.

Je sais qu'en leurs volages flammes,
Souvent les maris de ces dames,
Au lieu d'un amour, en ont deux!
Mais mon mari n'est pas comme eux.
Toujours fidèle et toujours sage,
De l'accuser j'avais grand tort!
Malgré l'hymen qui nous engage,
Il m'aime encor (*bis*), etc.

FIDELE (Horatio), poëte italien du XVIIe siècle, n'est connu que par un petit poëme, intitulé : *L. R. Sbandito sopra la potenza d'amore, nella quale si leggono mille e setto cento versi senza la lettera R* (Turin, 1633, in-12). Cet ouvrage, fort rare, est écrit sans l'emploi de la lettre *r*. C'est une œuvre de patience, un véritable tour de force, surtout dans une langue où cette lettre est d'un très-fréquent usage. Un dominicain, Vincent Cardone, a publié, à peu près sous le même titre, un ouvrage de ce genre en 1614, et Jacques Arago, un *Voyage autour du monde*, sans la lettre *a*.

FIDÈLE (saint). V. SIGMARINGEN.

FIDÈLEMENT adv. (fi-dè-le-man — rad. *fidèle*). Avec fidélité; d'une manière fidèle : *Garder* FIDÈLEMENT *un secret. Rendez* FIDÈLEMENT *le dépôt qu'on vous aura confié.* (Fén.)

Au culte des autels nos vierges destinées
Gardent *fidèlement* le dépôt précieux.
RACINE.

Bienheureuse la cloche au gosier vigoureux,
Qui, malgré sa vieillesse, alerte et bien portante,
Jette *fidèlement* son cri religieux.
BAUDELAIRE.

‖ Exactement; sans changement propre à dénaturer : *Traduire* FIDÈLEMENT *un texte. Interpréter* FIDÈLEMENT *un rôle. Un jésuite ne peut écrire* FIDÈLEMENT *l'histoire.* (Volt.) *Le style est un miroir où se reflètent* FIDÈLEMENT *la pensée et le cœur.* (Aubert.)

Fidelio, opéra allemand, connu primitivement sous le nom de *Léonore*, musique de Beethoven, représenté pour la première fois à Vienne en 1805. Souleithner, conseiller de régence, arrangea pour le théâtre de Vienne, en trois actes, la pièce française intitulée *Léonore*. Les principales situations de l'œuvre originale de Bouilly, mise en musique par Gaveaux, ont été conservées. On a seulement élevé le rang des personnages et déplacé le lieu de l'action. Plus tard, on réduisit l'opéra en deux actes et on lui donna le titre de *Fidelio*, qui lui est demeuré. Beethoven était dans toute la plénitude de son talent lorsqu'il composa *Fidelio*. Cependant cet opéra eut peu de succès à Vienne. Peu à peu les grandes beautés qu'il renferme furent comprises; le public y fut initié par l'audition fréquente des immortelles symphonies du maître, et *Fidelio* fut considéré comme le chef-d'œuvre du théâtre lyrique allemand. La scène dans laquelle Léonore défend son époux, lorsque le gouverneur vient pour l'assassiner, est la plus belle de toutes. Le finale du dernier acte est d'un effet puissant; les chœurs et l'orchestre font entendre une des plus belles inspirations du grand symphoniste. Cependant, sans manquer de respect envers le génie de Beethoven, on peut dire que si on se place au point de vue de la musique vocale et du genre dramatique, *Fidelio* ne réunit pas les conditions de l'œuvre lyrique telle que Gluck, Mozart, Rossini et Meyerbeer nous l'ont fait concevoir. L'instrumentation domine les parties essentielles de l'œuvre, et les formes mélodiques ne sont pas assez faciles à saisir. C'est pourquoi, lorsque la troupe allemande représenta *Fidelio* dans la salle Favart, en 1829 et en 1830, il eut peu de succès, malgré le talent du ténor Haitzinger, le jeu dramatique et la belle méthode de Mme Schrœder-Devrient. Il fut représenté en 1852 aux Italiens, et Mlle Sophie Cruvelli y fit admirer sa belle voix.

Fidelio, traduit par MM. Jules Barbier et Michel Carré, et mis en trois actes, fut représenté au Théâtre-Lyrique le 5 mai 1860. L'interprétation intelligente de Mme Viardot, l'exécution remarquable de la scène du cachot et du chœur magnifique en *ut* majeur n'ont pu suffire pour maintenir cet opéra au répertoire. Bataille a chanté le rôle du geôlier Rocco, rôle dont nous allons reproduire un passage; Serène, celui de Ludovic le More; Guardi et Mlle Faivre, ceux de Jean Galéas et de Marceline.

Allegro moderato.

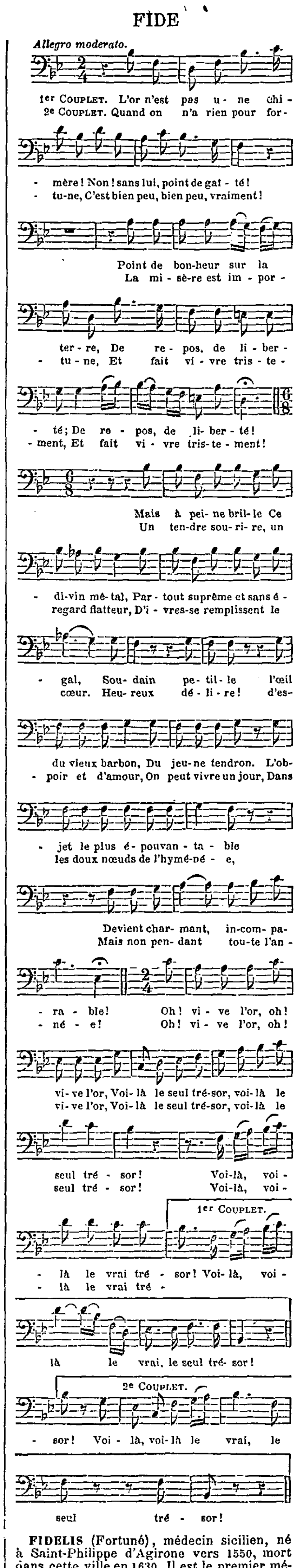

FIDELIS (Fortuné), médecin sicilien, né à Saint-Philippe d'Agirone vers 1550, mort dans cette ville en 1630. Il est le premier médecin italien qui ait écrit sur la médecine légale. Son principal ouvrage a pour titre : *De relationibus medicorum libri quatuor, in quibus ea omnia quæ in forensibus ac publicis causis medici referre solent, plenissime traduntur* (Palerme, 1602, in-4°).

FIDÉLITÉ s. f. (fi-dé-li-té — lat. *fidelitas;* de *fides*, foi). Bonne foi, exactitude à remplir ses engagements, à tenir ses promesses : *La bonne foi est une* FIDÉLITÉ *sans défiance et sans artifice.* (Vauven.) ‖ Attachement constant qui éloigne de la trahison; persévérance dans un sentiment, une opinion : *La* FIDÉLITÉ *d'un ami. Le chien est le symbole de la* FIDÉLITÉ. *Le chien est le seul animal dont la* FIDÉLITÉ *soit à l'épreuve.* (Buff.) *Oh! ce n'est point légèrement qu'on a donné tant d'importance à la* FIDÉLITÉ *des femmes.* (Beaumarch.) *La vertu est la* FIDÉLITÉ *à la loi du bien.* (De Gérando.)

Sombre *fidélité* pour les choses tombées,
Sois ma force, et ma joie, et mon pilier d'airain!
V. HUGO.

— Fig. Scrupuleuse exactitude, rigoureuse conformité à la vérité : *La* FIDÉLITÉ *d'un récit. La* FIDÉLITÉ *d'une traduction. Ce peintre met beaucoup de* FIDÉLITÉ *dans les détails.* (Acad.) *Le principal mérite d'un éditeur, c'est la* FIDÉLITÉ. (E. de Sacy.)

— *Fidélité de la mémoire*, Exactitude du souvenir : *Je m'en rapporte à la* FIDÉLITÉ DE *votre* MÉMOIRE. *La* FIDÉLITÉ DE LA MÉMOIRE *est l'un des gages les plus assurés de ce que vaut le cœur.* (Guizot.)

— **Syn. Fidélité, constance.** V. CONSTANCE.

— **Antonymes.** Déloyauté, félonie, forfaiture, inconstance, infidélité, parjure, perfidie, prévarication, trahison.

— **Encycl.** Mythol. Les anciens ont fait de la *Fidélité* une divinité allégorique, dont les auteurs confondent souvent les attributs avec ceux de la Bonne-Foi. Numa lui éleva un temple près du Capitole. Elle était ordinairement figurée par une matrone couronnée d'olivier ou de laurier, avec une corbeille de fruits ou des épis. Elle avait les mains jointes, tenant une clef suspendue, et quelquefois un cœur et un cachet. Elle était vêtue d'une longue draperie blanche, et c'est, sans doute, pour cette raison que Virgile l'appelle *cana Fides;* d'autres prétendent que le poëte a voulu, par cette épithète, désigner la vieillesse de la *Fidélité*, blanchie par son grand âge. Demoustier (*Lettres à Emilie*) prétend que cette interprétation ne saurait être admise aujourd'hui :

Elle dure si peu, qu'on n'a pas le temps même
De la nommer *Fidélité;*
Si bien que c'est, en vérité,
Un enfant qui meurt sans baptême.

Assez généralement, un chien est couché aux côtés de cette déesse, symbole qui lui est commun avec l'Amitié, et qui doit l'être en effet, puisque cet animal réunit l'attachement et la *fidélité*. Les prêtres de cette divinité, dont les adorateurs sont si rares, étaient vêtus, à son exemple, d'un long manteau blanc qui leur couvrait la tête et leur enveloppait les mains. Ils lui présentaient des offrandes consistant en fleurs, en fruits, en vin et en encens; mais ils ne lui sacrifiaient point de victimes. Sur le frontispice du temple bâti par Numa, on voyait deux mains droites qui se serraient étroitement. « C'est encore ainsi, continue le spirituel auteur des *Lettres à Emilie*, que nos marchands peignent au-dessus de leur porte l'enseigne de la Bonne-Foi, comme pour offrir au public le portrait au lieu de l'original.

» Les monuments érigés en l'honneur de la *Fidélité* ont été détruits par le Temps et oubliés par l'Indifférence. Son nom même a été rayé du style moderne par l'Inconstance, divinité fugitive, à laquelle nos contemporains rendent, par orgueil, un froid et stérile hommage. Ainsi, c'est moins la légèreté que la vanité française qui a ridiculisé le bonheur en reléguant la *Fidélité* dans les siècles. »

— Iconogr. Deux mains l'une dans l'autre sont le symbole ordinaire de la *Fidélité* sur les médailles antiques et dans un grand nombre de monuments modernes. Un caducée et deux épis de blé accompagnent les deux mains sur une médaille de Titus; mais c'est la Confiance publique (*Fides publica*) et non la *Fidélité*, dans le sens que nous attachons ordinairement à ce mot, que désigne cette réunion de symboles. Quelques iconographes, néanmoins, confondent la *Fidélité* avec la divinité nommée *Fides* par les Romains. Celle-ci est représentée tantôt tenant d'une main un panier de fruits et de l'autre des épis de blé, tantôt portant une patère et une corne d'abondance. La tourterelle est donnée pour attribut à la *Fidélité* dans quelques représentations antiques et dans beaucoup de représentations modernes; mais c'est le chien qui est, par excellence, l'animal symbolique de la *Fidélité;* les artistes du moyen âge avaient coutume de le représenter couché aux pieds des époux des deux sexes, sur les tombeaux, pour faire allusion à la *fidélité* conjugale. Quelques artistes modernes ont placé une clef, emblème de la discrétion, dans la main des figures allégoriques de la *Fidélité;* d'autres lui ont donné pour attribut un sceau ou encore un cœur. En peinture, les figures de ce genre sont ordinairement vêtues de blanc. Une statuette de terre cuite, par Berruer, qui appartient au musée de Besançon, représente la *Fidélité* portant une cigogne et tenant un chien en laisse.

FIDÉLITÉ (ORDRE DE LA), fondé par le

margrave Charles-Guillaume de Bade-Durlach, le 17 juin 1715, jour où fut posée la première pierre du château de Carlsruhe. Cet ordre conserva son organisation primitive jusqu'en 1803, époque à laquelle la maison de Bade devint grand-ducale. Charles-Frédéric lui donna de nouveaux statuts qui créèrent des grands-croix et des commandeurs. Le souverain en est grand maître, et les princes de sa maison en sont chevaliers nés. A sa réception, chaque membre doit payer 20 ducats. Les officiers séculiers de l'ordre sont : un secrétaire, un trésorier et un archiviste. Une nouvelle modification fut apportée en 1840. L'ordre n'est plus composé que d'une seule classe et ne peut être conféré qu'aux souverains étrangers, aux membres des maisons régnantes, aux princes ou sujets du grand-duc, portant le titre d'Excellence et déjà grands-croix de l'ordre du lion de Zæhringen. La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes, terminées par des boules d'or, émaillée de rouge à chaque branche et anglée de deux *C* d'or accolés en sautoir; au milieu est un écusson supportant le chiffre des deux *C* sur des rochers et surmonté de l'inscription *Fidelitas*, sur un champ émaillé. Le revers de l'écusson porte les armoiries du grand-duché, surmontées de la couronne grand-ducale. On met, en outre, sur la gauche de la poitrine une plaque d'argent à huit rayons, au milieu de laquelle se trouvent les insignes de l'ordre sur un fond orange.

FIDENAS, surnom dérivé de la ville de Fidènes et donné à plusieurs personnages consulaires de la famille Sergia et de la famille Servilia.

FIDÉNATE s. et adj. (fi-dé-na-te). Géogr. anc. Habitant de Fidènes; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* FIDÉNATES. *La population* FIDÉNATE.

FIDÈNES, en latin *Fidenæ*, ville de l'Italie ancienne, dans le pays des Sabins, près du confluent du Tibre et de l'Anio, à 7 kilom. N. de Rome, sur la voie Salaria. D'après toutes les indications historiques que nous avons, il est à peu près certain que la ferme qui porte actuellement le nom de Castel-Giubileo occupe l'endroit où était le fort de Fidènes, et que cette ville célèbre s'étendait jusqu'au Tibre et sur les collines adjacentes. D'abord colonie étrusque sous les Véiens, puis devenue colonie albaine sous Latinus Silvius, roi d'Albe, elle fut plusieurs fois conquise et punie sévèrement par les Romains, à cause de son esprit de révolte ou plutôt de son amour pour l'indépendance; cependant elle ne disparut entièrement du sol qu'à la chute de l'empire romain, par le fait sans doute des barbares, qui, en allant détruire le centre de cet empire, rasèrent les villes et les monuments qui se rencontraient sur leur route. Il ne reste de Fidènes aucun débris; tout a disparu, ou bien tout est enseveli sous des décombres et sous la terre végétale que le temps a accumulée.

FIDENTIA, nom ancien de BORGO-SAN-DONNINO.

FIDENTIACUS PAGUS, nom latin de FEZENSAC.

FIDENZA (Jean DE). V. BONAVENTURE (saint).

FIDERIS, village et paroisse de Suisse, cant. des Grisons, à 16 kilom. N.-E. de Coire, près de la rive gauche du Landquart; 550 hab. Sources minérales et bains très-fréquentés, les plus renommés du Prattigau. Les eaux de Fideris contiennent du fer, de la magnésie et du gaz acide carbonique. Ces eaux, que l'on prend en boisson et en bains, sont très-efficaces, surtout dans les fièvres intermittentes et les obstructions. Le village de Fideris occupe le sommet d'une éminence couverte de pâturages et couronnée par une forêt. Dans les environs se dressent les ruines du château de Strahleck, du château de Stadion et du château de Castels, qui a servi pendant longtemps de résidence à des baillis autrichiens.

FIDES s. f. (fi-dèss — nom mythol.). Astron. Trente-septième des petites planètes découvertes entre Mars et Jupiter.

FIDÉ-TADA ou **TAÏTOKONNI** et **TAÏTO-KWIN-SAMA**, empereur du Japon, mort en 1648, succéda à son père Ongoskio vers 1630. Son règne fut marqué par l'expulsion des étrangers, notamment des Hollandais, qui avaient établi des comptoirs au Japon, et par l'extermination complète des chrétiens, commencée sous son père. En 1638, il fit prendre d'assaut la forteresse de Sinabaro, dans l'île de Xico, et 37,000 chrétiens, qui s'y étaient réfugiés, y furent exterminés.

FIDICINE s. f. (fi-di-si-ne — du lat. *fidicina*, joueuse de lyre). Entom. Nom donné à une section du genre cigale.

FIDICULE s. f. (fi-di-ku-le — du lat. *fidicula*, petite lyre). Astron. Nom de l'une des étoiles de la constellation de la Lyre.

FIDIE s. f. (fi-dî — de *Fidia*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomèles, comprenant deux espèces, qui habitent l'Amérique. ‖ Espèce de papillon.

FIDJI ou **VITI** (archipel), en anglais *Fejee*, groupe d'îles de la Polynésie, dans le Grand Océan, entre les nouvelles Hébrides à l'O. et l'archipel de Tonga à l'E., entre 15° 47'-19° 47' de lat. S. et 174° 29'-177° 47' de longit. E. Ce groupe est composé de quelques grandes îles et d'environ 200 îlots. Les premières, *Viti-Levou* (de 110 à 120 kilom. de longueur sur moitié de largeur, avec 50,000 habitants), *Vanoua-Levou* (150 kilom. sur 40, 40,000 habitants), *Meivoulla*, etc., sont fort élevées et entourées de bancs de corail; les petites sont basses et semblent reposer toutes sur un fond de corail. Mais les unes et les autres sont d'un accès difficile, à cause du grand nombre de rochers et d'écueils qui les avoisinent; aussi cet archipel est-il peu fréquenté. Tout le groupe est d'origine volcanique, mais il n'y existe aucun cratère en activité. Les tremblements de terre y sont fréquents, les ouragans périodiques et d'une violence excessive. Viti-Levou contient les plus hautes montagnes, qui atteignent une altitude de 4,000 à 5,000 pieds. Sur Vanoua-Levou, il y a cinq sources chaudes dont la température varie de 93° à 98° centigrades. Les indigènes y font cuire leurs ignames en 15 minutes. Le climat n'est pas si pernicieux aux blancs que le ferait supposer le voisinage de l'équateur; il est débilitant, mais non mortel. Les mois de février et de mars sont les plus redoutés des marins, qui les nomment « mois d'ouragans. » Le sol est composé d'un humus jaunâtre très-profond. Grâce au climat tropical et à l'abondance de l'eau, ces îles sont couvertes d'un tapis de verdure qui s'étend jusque sur le sommet des montagnes. Les navets, les radis, la moutarde sortent de terre vingt-quatre heures après avoir été semés, et peuvent être récoltés au bout de quatre semaines. Il existe sur les îles neuf variétés de l'arbre à pain, six de la banane, trois du plantain et trois du cacaoïer. Le châtaignier d'Haïti, la pomme paw-paw, la pomme malaise, les pamplemousses rouges et noires, l'orange amère et diverses sortes de pommes y poussent spontanément, ainsi que le coton. On y a naturalisé le thé de Chine, le carvi, la muscade, le piment, l'arrow-root, la salsepareille et l'ananas. Les indigènes cultivent avec le plus grand soin le *yangoua* (kava), qui leur fournit une boisson enivrante. L'une des curiosités végétales des îles Fidji est le *pandanus*, dont la racine a quelquefois tout à fait quitté le sol et repose sur un fouillis d'étais supplémentaires. Les côtes abondent en poissons et en tortues. Les autres représentants du règne animal sont des cochons, quelques gallinacés, des perroquets et des serpents dont les montagnards font leur nourriture. Les Fidjiens se font remarquer parmi tous les Polynésiens par leur aptitude industrielle, comme l'avait reconnu le capitaine Cook. Ils fabriquent leurs étoffes (*masi*) avec les fibres de l'arbre malo; leurs voiles et leurs nattes avec la feuille du pandanus nain et une sorte de roseau; leurs paniers avec de l'osier; leurs filets avec les fibres du cacaoïer; leur poterie avec de l'argile bleue et rouge mêlée de sable. Ils confectionnent des canots d'écorce fort élégants et dont la longueur moyenne est de 100 pieds. Les relations commerciales des Fidjiens avec les Européens n'ont commencé qu'en 1806; en échange d'instruments en fer, de grains de rassades, de teinture rouge et autres bagatelles, ils donnent du bois de sandal (très-rare aujourd'hui, par suite de l'incurie des insulaires), du tripang, des carapaces de tortues et de l'arrow-root. Les Fidjiens sont de taille moyenne, corpulents, solidement charpentés et ont le cou très-court. Pour la couleur, ils tiennent le milieu entre les races cuivrées et les races noires. Leurs cheveux sont noirs, longs, frisés; ils portent des favoris, une barbe en pointe et des moustaches. Les femmes seules se tatouent, sur les parties du corps que les vêtements dérobent aux regards. Mais les deux sexes se couvrent de peintures, pour lesquelles ils emploient surtout la couleur rouge, et s'enduisent largement d'huile. La coquetterie des Fidjiens se déploie avant tout dans leur coiffure; leurs cheveux laineux arrivent de bonne heure, grâce à l'art du coiffeur, à atteindre de remarquables proportions. Passionnés pour la musique, ils ont inventé un flageolet dans lequel on souffle avec les narines, la flûte de Pan, une lyre faite avec du bambou et diverses sortes de tambours. Ils aiment la danse et la poésie, et composent des vers rimés, mais sans mesure. Les filles sont fiancées dès leur bas âge et souvent à des vieillards. Il est interdit aux frères et aux sœurs, aux cousins germains, aux pères et aux gendres, aux mères et aux brus de converser l'un avec l'autre ou de manger dans le même plat. Cette dernière prohibition s'étend aux époux eux-mêmes. Comme ils ont en horreur de boire l'un après l'autre dans le même vase, ils tiennent ce dernier à quelque distance de la bouche et boivent, comme nous dirions, à la régalade. Ils ignorent ou dédaignent l'usage des cuillers, fourchettes et couteaux et mangent avec leurs doigts. Les rhumatismes sont fort communs parmi eux; ils soulagent le patient au moyen d'incisions pratiquées sur le membre malade. Les insulaires sont divisés en un grand nombre de tribus gouvernées chacune par un chef indigène. Parmi ces tribus, il en est huit principales qui tiennent toutes les autres dans un état de vasselage plus ou moins complet. Le gouvernement du chef est absolu et patriarcal; mais un système de douanes très-bien défini règle la subordination d'un district à un autre. Le roi est pourvu d'un conseil composé de vieillards et de personnages de distinction. Le successeur du roi est son frère le plus proche, et, à son défaut, le fils aîné du roi ou celui de son frère aîné. La personne du chef est *tabou* ou sacrée. Il reçoit en dîme les meilleurs produits des jardins, les meilleurs animaux et les plus beaux poissons, des dents de baleine, des canots et des femmes. D'après les idées de justice indigènes, la criminalité d'un acte est en proportion du rang de celui qui l'a perpétré. Un meurtre commis par un chef est plus pardonnable que le plus petit larcin commis par un individu de bas étage. Le vol est puni par une amende, la perte d'un doigt ou la bastonnade; les autres crimes sont punis de mort. Parmi les crimes, l'adultère est le moins pardonné. Le coupable peut être mis à mort, ou on l'oblige à donner sa propre femme à celui qu'il a outragé, et tout ce qu'il possède lui est enlevé. Le principe d'expiation par procuration est parfaitement admis chez les Fidjiens; un homme condamné à mort peut offrir son père, qui est supplicié à sa place. La société est divisée en six classes : 1° les rois et reines; 2° les chefs d'îles ou grands districts; 3° les chefs de villes, les prêtres et les ambassadeurs; 4° les guerriers illustres de basse naissance, les chefs de charpentiers et les chefs de pêcheurs de tortues; 5° la populace; 6° les esclaves (prisonniers de guerre). Le rang est héréditaire par la ligne féminine, et la dignité d'un grand chef s'estime d'après le nombre de ses femmes. Les Fidjiens pratiquent le cannibalisme, et plus d'une fois les navires naufragés sur les côtes dangereuses de l'archipel ont eu leurs cargaisons pillées et leurs équipages dévorés. Ces faits odieux ont attiré aux Fidjiens de rudes châtiments, en particulier de la part de la France (1834) et des Etats-Unis (1858). Non-seulement les Fidjiens ne prennent aucun soin de leurs malades et de leurs vieillards, mais encore si ces malheureux deviennent par trop gênants, ils sont ou étranglés ou enterrés tout vifs. En signe de deuil, les indigènes se coupent les cheveux et une phalange du petit doigt. Une autre coutume remarquable est le *lolokou*, ou étranglement des femmes et des amis intimes du défunt. L'avortement se pratique sur une grande échelle, soit au moyen de boissons préparées, soit par des procédés mécaniques. Les garçons sont circoncis dès qu'ils atteignent l'âge de la puberté. Chacune des îles de l'archipel a sa mythologie qui lui est propre, ses dieux, ses traditions et ses superstitions. Tous les systèmes appartiennent à la classe la plus grossière du polythéisme. Le trait commun de ces mythologies est la croyance aux *dii majores* et *dii minores*, aux dieux et demi-dieux. Ces derniers sont surtout composés de chefs morts et d'ancêtres vénérés. Chaque commerce, chaque industrie a sa divinité spéciale. Les Fidjiens n'ont pas d'idoles; mais ils révèrent certaines pierres, et considèrent comme sacrés certains oiseaux et certains poissons. Chaque chef a son *ambati* ou prêtre, qui agit de concert avec lui et l'assiste dans son administration. La croyance aux apparitions, aux esprits, aux sorcières, au mauvais œil, aux fées qui dansent en chantant au clair de la lune, sur le sommet des montagnes, est répandue dans tout l'archipel. Dans un grand nombre d'îles, une des villes de Vanoua-Levou passe pour l'entrée du monde des esprits. Aussi, dans cette ville, les portes des cabanes sont-elles opposées l'une à l'autre, afin que les ombres puissent les traverser sans obstacle. L'éternuement est d'un heureux présage; le degré de chance se calcule d'après la narine, gauche ou droite, d'où le son s'échappe.

— Hist. L'archipel de Fidji fut découvert, en 1643, par Tasman, qui n'explora que quelques-unes des îles auxquelles il donna le nom d'*Iles du Prince William*. En 1773, Cook y aborda de nouveau, mais il n'en visita également qu'une partie. On n'eut sur ces îles des renseignements exacts qu'à la suite des expéditions de Dumont d'Urville (1827), du capitaine américain Wilkes, et surtout du capitaine anglais Denham (aujourd'hui vice-amiral), qui a fait sur le *Herald* une croisière de dix ans dans l'océan Pacifique du Sud.

Les premiers colons européens qui s'y établirent furent un certain nombre de condamnés qui s'étaient enfuis de la Nouvelle-Galles du Sud et qui, en 1804, réussirent à atteindre cet archipel, où les chefs leur assignèrent pour séjour les îles de *Mbaou* et de *Rewa*; à la condition expresse qu'ils aideraient de leurs conseils et de leurs services les naturels dans leurs expéditions guerrières. Ces réfugiés, qui appartenaient à la lie du peuple anglais, furent loin de profiter, comme on aurait dû s'y attendre, de l'occasion qui s'offrait à eux pour se défaire de leurs habitudes perverses. Ils surpassèrent les cannibales de Fidji en brutalité et en méchanceté, à tel point que ceux-ci les regardèrent bientôt comme des monstres; mais l'effroi qu'inspiraient leurs armes à feu et leurs connaissances extraordinaires leur permit de se maintenir, jusqu'à ce que leurs débauches les eussent réduits à un très-petit nombre. Les naturels laissèrent alors éclater leur haine contre les blancs. En 1813, Savage, qu'ils regardaient comme le chef de ces derniers, fut attaqué, noyé et mangé par eux. En 1840, il ne restait plus qu'un survivant de la bande : c'était un Irlandais nommé Patrick Connor, qui était premier ministre du prince de Rewa. D'un caractère sauvage et de mœurs débauchées, il montrait contre ses ennemis autant de cruauté et de férocité que les naturels eux-mêmes. Le missionnaire Williams, qui habita plusieurs années aux îles Fidji, raconte qu'un insulaire, qui avait offensé Connor, fut conduit devant le chef de Rewa, qui le força à construire et à chauffer un four, dans lequel il le fit ensuite jeter. Une fois cuit, le malheureux fut mangé par ses compatriotes.

Les premiers chrétiens résidant dans les îles Fidji furent quelques commerçants tongains convertis et émigrés des îles des Amis. En 1835, deux missionnaires protestants wesleyens (William Cross et David Cargill) s'établirent à Lakemba, l'une des îles de l'archipel. Ils traduisirent les Evangiles dans le dialecte du pays, le firent imprimer à Tonga, et commencèrent un dictionnaire et une grammaire. En 1838 et 1839 arrivèrent cinq autres pasteurs protestants. Les catholiques entreprirent leurs travaux apostoliques en 1843.

Le roi actuel des îles Viti, *Thakombaou*, prince de Viti-Levou, dont la suzeraineté est reconnue par les princes des autres îles, est vraiment une personnalité remarquable. Il est le fils de *Tanoa*, guerrier renommé, qui régnait avant lui sur Viti-Levou, et qui, chassé par des rebelles, fut rétabli dans sa souveraineté par le courage de son fils. Il mourut en 1852, après un règne de vingt-trois ans, troublé par des révoltes continuelles. Tanoa était un cannibale endurci. Mothelotou, un de ses parents, l'ayant offensé, chercha vainement à apaiser sa colère; il tomba aux mains de son ennemi, qui lui coupa le bras au-dessus du coude, et qui, après en avoir bu le sang, le fit rôtir et le mangea sous les yeux mêmes du malheureux. Celui-ci fut ensuite mis en pièces, rôti et dévoré. Dans une autre occasion, Tanoa força un de ses propres fils à tuer lui-même un de ses frères. Après la mort de son père, Thakombaou, qui prit le surnom de *Vounivalou* (la racine de la guerre), porté depuis de longues années par les chefs de sa race, soumit toutes les îles à sa domination. Il sembla d'abord décidé à égaler son père en énergie et en cruauté. Le siége de son gouvernement était à Mbaou, petite île située sur la côte S.-E. de Viti-Levou. Là avaient lieu de sanglantes orgies; les prisonniers de guerre étaient mis à mort après un long et cruel martyre, et leurs cadavres rôtis servaient de pâture aux bourreaux. Le capitaine Erskine, qui visita les îles Fidji en 1849, fait le portrait suivant de Thakombaou : « ...Nous aperçûmes le chef, qui est probablement l'un des plus puissants, et, à coup sûr, le plus énergique de tous les princes de l'océan Pacifique, assis sur son trône et prêt à nous recevoir. Il se leva quand nous entrâmes..., et nous ne pûmes nous empêcher d'admirer sa taille élevée, presque gigantesque, ses membres d'une rare proportion, et sa figure intelligente, presque avenante, dans laquelle le type nègre domine bien moins que dans celles de ses sujets. Sa chevelure, épaisse et tirant sur le brun foncé, était recouverte d'une sorte de turban de gaze qui lui donnait tout à fait l'air d'un sultan oriental. Nul vêtement ne voilait la puissance du buste, ni la couleur naturelle de la peau, qui est d'un noir clair, mais nettement accusé. En voyant les objets précieux qui l'entouraient, on comprenait que l'insuffisance de ce costume n'était pas un effet de la nécessité, mais bien du goût naturel de Thakombaou qui, pour paraître roi, n'avait pas besoin de vains ornements. » A cette occasion, le capitaine Erskine exprima toute l'horreur que lui faisaient éprouver les usages cannibales des Fidjiens, et engagea le roi, puisqu'il désirait se concilier la bienveillance des Européens, à ne pas faire exécuter les sacrifices humains qui devaient avoir lieu quelques jours plus tard, à l'occasion de la visite de quelques chefs des îles voisines. Thakombaou ne répondit, à ce moment, rien à cette prière; mais, quelques jours plus tard, il eut l'air fort satisfait d'avoir été reçu, avec les autres chefs, à bord du *Havannah*; il parut surtout fortement impressionné de la puissance que possédaient les grands canons et les autres armes à feu des blancs, et n'eut plus d'autre souci que de tenir éloignés de lui des canons qui avaient une si longue portée. Ce fut, du reste, à cette impression que fut due la protection dont il couvrit dès lors les missionnaires, bien que ceux-ci ne lui inspirassent ni crainte ni respect, et qu'il restât inébranlablement attaché à la foi de ses ancêtres. Un fait pourtant exerça sur lui une grande influence : ce fut la conversion de Verani, l'un de ses amis les plus fidèles. Verani avait été jusqu'alors un défenseur zélé des divinités de sa patrie, un guerrier intrépide et cruel après la victoire. Dès qu'il eut été *lotou* (converti), il s'abstint non-seulement de manger de la chair humaine, mais encore de maltraiter les prisonniers et de prendre part aux expéditions contre les pacifiques habitants des îles voisines. Il n'en conserva pas moins sa dignité de prince, et, comme sa réputation de guerrier et de chef militaire était établie bien avant sa conversion, il put utiliser sa puissante influence au profit de la propagation du christianisme.

Verani demeura le bras droit du roi jusqu'au jour où éclata un grand soulèvement, qui fut provoqué et soutenu par un grand nombre de blancs, surtout par les négociants américains. Mis à la tête des guerriers du roi, il fut battu et tué dans une rencontre. Après la mort de ce fidèle ami, la position de Thakombaou devint de plus en plus critique. Les rebelles, auxquels les Américains fournissaient des armes, prirent d'autant plus l'avantage, qu'ils trouvèrent un allié dans le chef de Rewa, ennemi mortel de Thakombaou. Sur ces entrefaites, Georges, roi de Tonga, adressa à ce chef, en avril 1834, une lettre dans laquelle il l'engageait à embrasser la religion des blancs, et qui eut un plein succès. Au mois de mai suivant, Thakombaou célébra en grande pompe dans sa capitale la cérémonie du *lotou* ou de la conversion au christianisme; mais, comme la guerre continuait toujours avec le même acharnement, il en revint bientôt à ses habitudes de cannibalisme. Battu à diverses reprises, il ne se maintenait plus qu'à Mbaou, et encore avec beaucoup de difficultés, lorsque la mort du chef de Rewa vint rompre la ligue des insurgés. Le capitaine Danham, qui arriva bientôt après sur le *Herald*, s'entremit comme médiateur; la paix fut conclue à bord de ce bâtiment et le roi complétement rétabli dans son autorité. Depuis lors, Thakombaou semble avoir été rendu réellement plus sage par les coups de la fortune. Après s'être fait baptiser avec sa première épouse en 1857, sous les noms d'Ebenezer et de Lydia, il congédia toutes ses autres femmes et abolit le cannibalisme. Mais, redoutant toujours l'ambition des Etats-Unis, et voulant lui opposer une barrière sérieuse, il offrit, en 1858, sa souveraineté à la couronne d'Angleterre; de leur côté, les missionnaires et les négociants désiraient depuis longtemps le protectorat de l'Angleterre pour contre-balancer l'influence exercée par la France à Taïti et dans la Nouvelle-Calédonie. Le 24 décembre 1859, Thakombaou et les autres chefs remirent leur autorité aux mains du consul anglais, William-Thomas Pritchard; mais, d'après les conseils du gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud et du colonel Smythe, qui fut envoyé en 1861 pour explorer l'archipel, le gouvernement de la Grande-Bretagne refusa l'offre qui lui était faite, parce qu'il prévoyait des dépenses énormes, une guerre probable avec les insulaires et des complications avec les autres puissances maritimes.

Depuis la conversion de Thakombaou, un gouvernement réellement régulier et presque conforme à nos lois européennes s'est substitué à une domination tyrannique et sanguinaire; les Fidjiens ont appris depuis lors à apprécier les bienfaits de l'ordre et de la paix; le cannibalisme a disparu à peu près partout. Cependant, les instincts féroces des naturels ne sont pas encore si bien anéantis en eux que l'on puisse affirmer qu'ils ne se réveilleront plus à l'avenir. Un exemple tout récent vient à l'appui de notre assertion. Au mois de juillet 1867, le missionnaire anglais Baker, qui se rendait de sa station, située dans l'est de l'île de Viti-Levou, à Badu, dans l'ouest de la même île, a été tué par des naturels de la tribu des Navoras. Des sept chrétiens indigènes qui l'accompagnaient, cinq ont éprouvé le même sort; les deux autres ont réussi à s'échapper et à regagner, au prix de mille dangers, la principale station des missionnaires. A cette nouvelle, Thakombaou a dirigé lui-même une campagne contre les Navoras et a tiré une vengeance éclatante de ce meurtre. Il faut espérer que lorsqu'une génération nouvelle, élevée dans d'autres conditions que celles dont nous venons de parler, aura remplacé la génération qui existe actuellement, les îles Fidji seront définitivement acquises à la civilisation. Les relations de voyages les plus récentes qui aient été publiées sur cet archipel sont celles de Rowe (1858), de Seemann (1862) et de Smythe (1864).

L'idiome fidji comprend au moins quinze dialectes. Les missionnaires en connaissent sept et des livres ont été imprimés en quatre d'entre eux. La langue fidji se distingue des autres idiomes polynésiens par l'usage des consonnes *mb* et *ng*. Dans leurs vocabulaires, les missionnaires ont employé pour les voyelles le son latin. En 1844, il fut résolu de faire, du dialecte parlé à Mbaou, la langue générale des Fidjis, et, sauf quelques insignifiantes exceptions, tous les ouvrages imprimés depuis l'ont été dans ce dialecte. En 1850, le révérend David Hazlewood a publié une grammaire et un dictionnaire fidjien-anglais et anglais-fidjien.

FIDJIEN, IENNE s. m. (fi-djiain, iè-ne). Géogr. Habitant des îles Fidji ou Viti; qui appartiennent à ces îles ou à leurs habitants : *Les* FIDJIENS. *Les anthropophages* FIDJIENS. ‖ On dit aussi VITIEN, IENNE.

— s. m. Langue parlée par les naturels des îles Fidji.

FIDONIE s. f. (fi-do-nî — de *Fidonia*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes : *Quelques* FIDONIES *n'habitent que les contrées méridionales de l'Europe.* (Desmarets.)

— **Encycl.** Les *fidonies* se distinguent aisément des autres phalénides par leurs ailes arrondies, à fond clair et pulvérulent, parsemé de points foncés et plus ou moins gros, isolés ou réunis en bandes sinueuses. Les mâles de quelques espèces ont des antennes pectinées ou en forme de plumet. Les chenilles ont le corps svelte, cylindrique, lisse, marqué de raies longitudinales de couleurs variées. Elles vivent sur les végétaux ligneux ou herbacés et se transforment en nymphes, tantôt dans une coque légère, entre les feuilles, tantôt à la surface ou dans l'intérieur du sol. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses. L'Europe en possède à elle seule une trentaine. Quelques-unes sont répandues à peu près partout; d'autres, les plus remarquables par leurs formes et leurs couleurs, sont propres aux régions méridionales. Les *fidonies* se trouvent en plus grand nombre dans les lieux secs et arides, dans les clairières des bois, au milieu des genêts et des bruyères; quelques espèces néanmoins recherchent de préférence les localités humides. Bien qu'appartenant à la famille des nocturnes, ces lépidoptères volent presque tous pendant le jour; la plupart se montrent deux fois par an, au printemps et à la fin de l'été. Une des espèces les plus remarquables et les mieux connues est la *fidonie plumet*, commune dans le midi de la France et surtout dans le bas Languedoc; on la rencontre dans les lieux incultes appelés *garigues*, en mars et en septembre; elle a 4 à 5 centimètres d'envergure, et ses ailes jaunes sont marquées de bandes et de points noirs. La *fidonie atomaire*, plus petite que la précédente, à laquelle elle ressemble assez, se trouve plus particulièrement dans le nord de la France et en Allemagne.

FIDUCIAIRE adj. (fi-du-si-è-re — du lat. *fiducia*, confiance). Jurispr. Qui est chargé d'un fidéicommis; qui est de la nature du fidéicommis : *Héritier* FIDUCIAIRE. *Legs* FIDUCIAIRE.

— Comm. Se dit des valeurs fictives, fondées seulement sur la confiance accordée à celui qui les émet : *La monnaie* FIDUCIAIRE, *pour n'être pas un fléau, doit jouir d'une confiance illimitée.* (Le Siècle.) *Le crédit a donné lieu à la création de divers titres, dits* FIDUCIAIRES, *qui rendent au commerce d'éminents services.* (Du Mesnil-Marigny.)

— Antiq. rom. *Père fiduciaire*, Citoyen auquel un père faisait une vente fictive de son fils, afin de pouvoir le racheter ensuite et l'émanciper.

FIDUCIAIREMENT adv. (fi-du-si-è-re-man — rad. *fiduciaire*). A titre de fidéicommis : *Léguer* FIDUCIAIREMENT *une somme d'argent.*

FIDUCIE s. f. (fi-du-sî — du lat. *fiducia*, confiance). Jurispr. Vente simulée par laquelle on cède un objet qui est payé comptant, mais qui doit être rétrocédé au vendeur après un temps convenu et à des conditions déterminées : *La* FIDUCIE *est un emprunt déguisé.* ‖ Sorte de substitution par laquelle on charge quelqu'un de l'administration d'un héritage, à charge de le remettre, dans un temps donné, au véritable héritier.

— **Encycl.** Le mot *fiducie* vient du droit romain, où il existait une clause dite *clause de fiducie*, par laquelle celui qui recevait une chose s'engageait à la restituer. Cette clause fut notamment longtemps en usage dans l'émancipation. Il résulte de la définition que nous venons de donner que l'héritier fiduciaire n'est héritier que de nom; qu'il n'est pas, en réalité, saisi de la succession; que ce n'est pas sur sa tête que repose la propriété des biens du défunt et qu'il n'est que l'administrateur de ces biens. La *fiducie* ne peut donc être assimilée à une substitution; aussi ce genre de disposition, qui était connu dans le droit romain et dans notre ancienne jurisprudence, est-il encore parfaitement licite sous l'empire du code civil. On ne comprendrait pas, en effet, pourquoi on empêcherait un testateur de charger un tiers, pendant un certain temps, de l'administration des biens dont il a disposé en faveur de quelqu'un.

Quant à la question de savoir si une institution est ou non fiduciaire, c'est là une question de fait laissée à l'appréciation du juge. Comme l'institution fiduciaire est toute conjecturale et qu'elle dépend des termes du testament, c'est à la prudence du juge qu'il appartient de décider quelle a été l'intention du testateur et si, en différant la remise, il n'a consulté que les intérêts de l'appelé, ou s'il a institué le grevé pour son propre avantage. Toutefois, les lois romaines et les auteurs se sont occupés de déterminer les caractères auxquels on doit reconnaître qu'une institution n'est pas fiduciaire. Il est généralement admis que, pour qu'une institution soit réputée fiduciaire, il n'est pas nécessaire que celui auquel l'hérédité doit être rendue soit l'enfant du testateur, ni même que l'institué ou grevé soit parent du testateur, ni que celui auquel l'hérédité doit être rendue soit un enfant en bas âge et tel qu'il ait besoin d'un tuteur, ni que l'institué soit chargé de rendre l'hérédité entière — il peut être autorisé à retenir un fonds — ni, enfin, que la restitution soit faite avant la majorité, quoique cette circonstance forme seule une présomption de *fiducie*. Mais il n'y aurait pas de *fiducie* si le délai de la remise était porté jusqu'à la mort de l'institué. Ce serait là une substitution prohibée. Voyons maintenant quelle est la position de l'héritier fiduciaire. D'abord, n'étant héritier que de nom et simple administrateur, il ne fait pas siens les fruits de l'hérédité, et il doit la rendre à l'époque réglée par la disposition. Toutefois, il ne doit pas être traité aussi rigoureusement qu'un tuteur, et, par exemple, il n'est pas responsable des intérêts des intérêts. De ce que l'héritier fiduciaire n'a pas la propriété des biens, il suit qu'en cas de prédécès de la personne à qui la remise en devait être faite, c'est l'héritier du disposant qui les recouvre. Il résulte aussi de ce même principe qu'il ne doit pas les droits d'enregistrement pour la mutation opérée par le décès de l'instituant; il en fait seulement l'avance, qui doit lui être remboursée. On s'est demandé si la *fiducie* est révocable par la personne au profit de laquelle les biens doivent être gérés. Nous ne le pensons pas : l'héritier fiduciaire n'a pas reçu son mandat de celui auquel il doit rendre l'hérédité; par conséquent, ce dernier ne peut avoir le droit de le lui enlever. Du reste, l'héritier fiduciaire, n'étant qu'un simple administrateur, doit rendre compte des biens et de leur produit, à moins que le testateur ne l'en ait dispensé.

FIDUCIEL, ELLE adj. (fi-du-si-èl, è-le — du lat. *fiducia*, confiance). Techn. Se dit, dans certains arts, des lignes ou points d'après lesquels on se guide pour déterminer les autres : *La verticale qui passe par le point de suspension du pendule est la ligne* FIDUCIELLE *de ses oscillations.*

FIDUS ACHATES, mots latins qui signifient *le fidèle Achate*. C'était le compagnon assidu et inséparable d'Enée, et ces deux mots : *Fidus Achates*, *fidèle Achate*, ont passé dans la langue pour désigner un ami très-intime. Cette allusion, le plus souvent familière et plaisante, se fait indistinctement sous la forme latine et sous la forme française.

« Je crains que ce pauvre jeune homme ne suive un bien mauvais guide. — Il est assez âgé pour pouvoir se diriger lui-même. — Assez âgé peut-être, mais je doute qu'il soit assez prudent, s'il a choisi ce drôle pour son *fidus Achates.* »

WALTER SCOTT.

« A Paris, Racine avait laissé un ami de son âge, un *fidus Achates*, avec qui il avait souvent mis tout en tout en commun, joies et chagrins, bien-être et privations, idées, sensations, espérances, folies, toute la vie d'un jeune cœur. »

JULES DE SAINT-FÉLIX.

« C'est bien là l'homme qui fut aimé de tous ceux qui l'approchèrent, qui mêlait un fonds de bienveillance à la joie, un fonds de simplicité à la malice, qui avait écrit sur le collier de sa chienne : « Beaumarchais m'appar» tient; je m'appelle *Florette;* nous demeurons » rue Vieille-du-Temple; » et de qui son biographe et son *fidèle Achate*, Gudin, a écrit naïvement : « Il fut aimé avec passion de ses » maîtresses et de ses trois femmes. »

SAINTE-BEUVE.

« Le père Pierre de Saint-Louis, suivi de son *fidèle Achate*, le père Groslier, qui ne le quittait non plus que son ombre, s'en vint le lendemain, pâle et tremblant, savoir le mot de sa destinée. »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Et tu viens, reprenant tes plaintes suspendues,
Achate malheureux des royautés perdues,
Apôtre du cercueil, défenseur du néant,
Tu viens jeter aux nains ton manteau de géant!
Tu veux galvaniser des cadaves putrides,
Nous demander pardon pour le fils des Atrides,
Offrir Oreste enfant à cet autre Ilion! »

BARTHÉLEMY.

FIÉ, ÉE (fi-é) part. passé du v. Fier : *Secret* FIÉ *à un ami.* ‖ Peu usité.

FIEDLER (Robert), littérateur polonais contemporain, pasteur de l'Eglise évangélique de Miedzyborz, en Silésie. Il s'est fait connaître par les ouvrages suivants : *Remarques sur le dialecte des Polonais de la basse Silésie* (Breslau, 1840); *Documents pour la connaissance des dialectes de la langue polonaise; Sermons pour toutes les fêtes de l'année ecclésiastique; Discours de circonstance* (1850), etc.

FIEF s. m. (fièf — du bas latin *feodum*, *feudum*, l'*u* ayant été changé en *f* dans *fief* de *feodum*, comme dans *Juif* de *Judæus*, *veuf* de *viduus*. Le bas latin dérive lui-même du germanique : gothique *foihu*, biens, avoir, richesse; lombard *fader-fio*, bien paternel, patrimoine; ancien saxon *fehu*, troupeau, bétail; anglo-saxon *feoh*, même sens; ancien allemand *fihu*, *fehu*, même sens; ancien frison *fia*, biens, richesse, avoir, bétail et troupeau; allemand moderne *vieh*, bétail. V., pour plus de détails, à la partie encycl.). Féod. Terre, domaine qu'un vassal tenait d'un seigneur à charge de lui prêter foi et hommage, et de lui fournir certaines redevances : *Les biens réservés pour les leudes furent appelés des biens fiscaux, des bénéfices, des honneurs, des* FIEFS, *dans les divers auteurs et dans les divers temps.* (Montesq.) *La loi qui donne tout le* FIEF *à l'aîné est fort bonne dans un temps d'anarchie et de pillage.* (Volt.) *L'hérédité des* FIEFS *porta au plus haut degré l'oppression des peuples.* (Bignon.) ‖ *Fief de corps* ou *Fief lige*, Celui qui imposait l'obligation du service militaire. ‖ *Fief dominant*, Celui qui relevait directement d'un suzerain. ‖ *Fief noble*, Celui auquel était attachée la haute, moyenne et basse justice, ou dont un autre fief était mouvant. ‖ *Fief noble et royal*, Celui dont la concession était réservée au roi, en raison d'une dignité qui y était attachée. ‖ *Fief roturier*, Fief qui n'était pas noble. ‖ *Fief simple*, Celui pour lequel on devait foi et hommage, mais non un service personnel. ‖ *Arrière-fief* ou *Fief servant*, Fief mouvant d'un autre fief : *L'hérédité des fiefs et l'établissement des* ARRIÈRE-FIEFS *formèrent le gouvernemunt féodal.* (Montesq.) ‖ *Franc-fief*, Celui qu'une personne de race noble pouvait seule posseder, mais qu'un privilége royal concédait à un roturier. On appelait de même le droit perçu par le roi sur les roturiers qui achetaient une terre seigneuriale. ‖ Voir à la partie encyclopédique pour la définition des différents *fiefs*.

— Par ext. Bien propre, possession exclusive : *Le* FIEF *de l'Église, c'est la conscience humaine.* (C. Dollfus.)

D'ailleurs, si par les biens on prise les personnes,
Le théâtre est un *fief* dont les rentes sont bonnes.

CORNEILLE.

— **Encycl.** En matière féodale, on entendait par *fief* des héritages ou droits réels que les seigneurs concédaient à leurs vassaux, à charge par ceux-ci de foi et hommage. Dans l'origine, ce n'était pas la terre même, mais la concession que l'on en faisait, qui prenait le nom de *fief*. Les anciens feudistes ont, du reste, nettement établi cette distinction. D'après Cujas, le *fief* était le droit d'user et de jouir en toute propriété de ce que le seigneur donnait en bénéfice, à la charge par le bénéficiaire de le servir et de le suivre à la guerre. Selon Dumoulin, c'était la concession gratuite, libre et perpétuelle d'une chose immobilière, avec translation de domaine utile, sous réserve de la propriété directe, à charge de fidélité et de service.

Le mot *fief*, *fié*, *feu*, en latin *fevum*, *feudum*, *feodum*, *feum*, a beaucoup exercé les savants. Les uns le font venir de *fædus*, alliance, les autres de *fides*, foi. Cujas était de cet avis. D'autres prétendent qu'il émane d'une expression franque, *feud*, qui signifiait solde ou possession d'héritage pour recompense militaire. Ceux-ci font dériver *fief* des mots teutoniques *feed* ou *fiad*, ou encore *vehd*, qui sont des formes diverses du mot guerre; ceux-là pensent qu'il provient du danois *faida*, qui a le même sens, ou du hongrois *fœld*, terre. Chantereau-Lefèvre a cru trouver l'origine de *fief* dans deux racines du dialecte saxon *feh* ou *féoh*, salaire, et *had* ou *hod*, règle. Lehueron, d'après le Suédois Stierhielm, estime que *feudum* vient de *fæden*, nourrir. Enfin, M. Henschel, le nouvel éditeur de Du Cange, semble ne regarder comme certain, dans l'explication du mot *feodum*, que la syllabe *ôd*, qui, chez les Germains, exprimait la possession. « Pour apprécier toutes ces étymologies germaniques, dit M. H. Bordier, il suffit de remarquer que *feudum* ou *fief*, dans le sens qu'il a chez nous, est étranger à la langue allemande, où il se rend par le mot *lehn*, dont la signification originaire est indiquée par le verbe *lehnen*, qui veut dire appuyer, adosser, ou emprunter, prêter. »

La même incertitude existe quant à l'origne des *fiefs*. Quelques auteurs attribuent leur institution aux Lombards, qui, sous le commandement d'Alboin, envahirent, en 558, cette partie de l'Italie qui a conservé leur nom. D'autres la tirent des anciens Francs. Il y en a qui veulent que les Romains en soient les véritables inventeurs. La divergence d'opinion à cet égard légitime cette pensée de Montesquieu : « C'est un beau spectacle que celui des lois féodales : un chêne antique s'élève; l'œil en voit de loin les feuillages : il approche, il en voit la tige; mais il n'en aperçoit point les racines : il faut percer la terre pour les trouver. »

Après la conquête, il y eut trois sortes de propriétés, trois états par lesquels passèrent toutes les terres des pays conquis : les terres *allodiales*, les terres *bénéficiaires* et les terres *tributaires*. Mais peu à peu il se fit d'importants changements dans les propriétés, et toutes les terres se transformèrent en *bénéfices*. Plusieurs circonstances amenèrent cette transformation. Les propriétaires d'*alleux*, c'est-à-dire de terres qui n'étaient chargées ni d'impôts ni de redevances, étaient d'abord peu nombreux; c'étaient des chefs de bandes particulières qui s'étaient établis dans un canton devenu la récompense de leur courage. Mais, à chaque instant, la force remplaçait alors le droit. Dans une pareille société, le faible n'avait de salut que dans son union avec le fort. Il devait abdiquer ses prétentions à l'indépendance pour venir se mettre sous la protection d'un chef capable de le défendre. Ainsi, le plus souvent, ou le propriétaire d'alleux était dépouillé, ou bien il venait se *recommander* à un patron; c'est-à-dire que, en échange de la protection promise, il s'engageait à de certaines obligations vis-à-vis de son protecteur; en un mot, d'allodiale sa terre devenait bénéficiaire. Il en fut de même pour les terres tributaires : quelques-uns des possesseurs finirent, au milieu des troubles et des guerres continuelles, par négliger de payer la redevance primitive et par devenir propriétaires allodiaux; d'autres

furent dépouillés, et leurs terres données en bénéfices. Le résultat de tous ces changements fut qu'au IXe siècle presque tous les propriétaires de terres avaient certaines obligations à remplir les uns à l'égard des autres : le donataire devait au donateur le service militaire et certains services civils ou domestiques ; le donateur, à son tour, lui devait protection et garantie. Toutes les terres ou à peu près étaient devenues bénéficiaires. Au commencement, les bénéfices n'étaient point héréditaires, mais leur tendance à le devenir se montra de bonne heure. Dès l'année 614, il est dit, dans le traité d'Andelot, que « ce que les leudes possèdent, ils le conserveront. » Au IXe siècle, cette révolution est consommée ; le fils succède au père dans ses *fiefs*, sauf à faire hommage à son seigneur suzerain, roi ou comte. De ces changements opérés dans la constitution de la propriété résulta le régime féodal et un remaniement complet des rapports sociaux et politiques des individus, des communautés et des Etats. « Quand les *fiefs* furent devenus héréditaires, dit Montesquieu, le droit d'aînesse s'établit dans la succession des *fiefs* et, par la même raison, dans celle de la couronne, qui était le grand *fief*. La loi ancienne qui formait les partages ne subsista plus. Les *fiefs* étaient chargés d'un service ; il fallait que le possesseur fût en état de le remplir. On établit un droit de primogéniture, et la raison de la loi féodale força celle de la loi politique ou civile. Les *fiefs* passant aux enfants du possesseur, les seigneurs perdaient la liberté d'en disposer, et, pour s'en dédommager, ils établirent un droit qu'on appela droit de rachat, dont parlent nos coutumes, qui se paya d'abord en ligne directe, et qui, par la suite, ne se paya plus qu'en ligne collatérale. Bientôt les *fiefs* purent être transportés aux étrangers comme un bien patrimonial ; cela fit naître le droit de lods et ventes, établi dans presque tout le royaume. Ces droits furent d'abord arbitraires ; mais, quand la pratique d'accorder ces permissions devint générale, on les fixa dans chaque contrée. Le droit de rachat devait se payer à chaque mutation d'héritier, et se paya même d'abord en ligne directe. La coutume la plus générale l'avait fixé à une année de revenu ; cela était onéreux et incommode au vassal et affectait pour ainsi dire le *fief*. Il obtint souvent dans l'acte d'hommage que le seigneur ne demanderait plus pour le rachat qu'une certaine somme d'argent, laquelle, par les changements arrivés aux monnaies, devint de nulle importance. Lorsque les *fiefs* étaient à vie, on ne pouvait pas donner une partie de son *fief* pour le tenir toujours en arrière-*fief ;* il eût été absurde qu'un simple usufruitier eût disposé de la propriété de la chose ; mais, lorsqu'ils devinrent perpétuels, cela fut permis, avec de certaines restrictions que mirent les coutumes, ce que l'on appela *se jouer de son fief*. La perpétuité des *fiefs* ayant fait établir le droit de rachat, les filles purent succéder à un *fief* au défaut des mâles ; car le seigneur donnant le *fief* à sa fille, il multiplia les cas de son droit de rachat, parce que le mari devait le payer comme la femme (c'est pour cela que le seigneur contraignait la veuve à se remarier). Cette disposition ne pouvait avoir lieu pour la couronne ; car, comme elle ne relevait de personne, il ne pouvait point y avoir de droit de rachat sur elle. La fille de Guillaume V, comte de Toulouse, ne succéda pas à la comté. Dans la suite, Aliénor succéda à l'Aquitaine et Mathilde à la Normandie, et le droit de la succession des filles parut dans ces temps-là si bien établi, que Louis le Jeune, après la dissolution de son mariage avec Aliénor, ne fit aucune difficulté de lui rendre la Guyenne. Comme ces deux derniers exemples suivirent de près le premier, il faut que la loi générale qui appelait les femmes à la succession se soit introduite dans la comté de Toulouse plus tard que dans les autres provinces du royaume. Quand les *fiefs* étaient amovibles, on les donnait à des gens qui étaient en état de les servir, et il n'était point question des mineurs ; mais, quand ils furent perpétuels, les seigneurs prirent le *fief* jusqu'à la majorité, soit pour augmenter leurs revenus, soit pour élever le pupille dans l'exercice des armes ; c'est ce que nos coutumes appellent la *garde noble*, laquelle est fondée sur d'autres principes que ceux de la tutelle et en est entièrement distincte. Quand les *fiefs* étaient à vie, on se recommandait pour un *fief*, et la tradition réelle qui se faisait par le sceptre constatait le *fief*, comme fait aujourd'hui l'hommage. Nous ne voyons pas que les comtes ni même les envoyés du roi reçussent les hommages dans les provinces, et cette fonction ne se trouve pas dans ces commissions d'officiers qui nous ont été conservées dans les capitulaires. Ils faisaient bien quelquefois prêter le serment de fidélité à tous les sujets ; mais ce serment n'était pas un hommage de la nature de ceux qu'on établit depuis. Lorsque les *fiefs* passèrent aux héritiers, la reconnaissance du vassal, qui n'était dans les premiers temps qu'une chose occasionnelle, devint une chose réglée ; elle fut faite d'une manière plus éclatante, et accompagnée de nouvelles formalités, parce qu'elle devait porter la mémoire des devoirs réciproques du seigneur et du vassal dans tous les âges. Quand les *fiefs* étaient amovibles ou à vie, ils n'appartenaient guère qu'aux lois politiques ; c'est pour cela que, dans les lois civiles de ce temps-là, il est si peu fait mention des *fiefs*. Mais lorsqu'ils devinrent héréditaires, qu'ils purent se donner, se vendre, se léguer, ils appartinrent et aux lois politiques et aux lois civiles. Le *fief*, considéré comme une obligation au service militaire, tenait au droit politique ; considéré comme un genre de bien qui était dans le commerce, il tenait au droit civil. Cela donna naissance aux droits civils sur les *fiefs*. Les *fiefs* étant devenus héréditaires, les lois concernant l'ordre des successions durent être relatives à la perpétuité des *fiefs*. Ainsi s'établit, malgré la disposition du droit romain et de la loi salique, cette règle du droit françois : *propres ne remontent point.* Il fallait que le *fief* fût servi ; mais un aïeul, un grand-oncle auraient été de mauvais vassaux à donner au seigneur ; les seigneurs, qui devaient veiller à ce que le *fief* fût servi, exigèrent que les filles qui devaient succéder aux *fiefs*, et quelquefois les mâles, ne pussent se marier sans leur consentement ; de sorte que les contrats de mariage devinrent pour les nobles une disposition féodale et une disposition civile. Dans un acte pareil, fait sous les yeux du seigneur, on introduisit des dispositions pour la succession future, afin que le *fief* pût être servi par les héritiers ; aussi les nobles seuls eurent-ils d'abord la liberté de disposer des successions futures par contrat de mariage. » Tous les possesseurs de *fiefs* n'exerçaient pas, à beaucoup près, les mêmes droits dans l'étendue de leurs domaines. Les possesseurs des grands *fiefs* de la couronne devaient au roi foi et hommage ; mais ces grands *fiefs* avaient, comme le royaume, leurs usages, leur administration particulière. La guerre, la justice, la police y étaient réglées d'une manière tout à fait indépendante. Le principe de la féodalité consistait dans le lien qui unissait le vassal au suzerain et le suzerain au vassal. Si le vassal avait des devoirs à remplir envers son seigneur, celui-ci, à son tour, devait au premier justice et protection. « Outre les *fiefs* consistant en propriétés territoriales, dit encore Montesquieu, le roi de France et plusieurs grands seigneurs avaient, pour acquérir des vasselages, assigné des pensions perpétuelles sur leur trésor aux seigneurs qu'ils voulaient avoir dans leur dépendance. De cette manière, vers le milieu du XIVe siècle, cent trente et un seigneurs, tant régnicoles qu'étrangers, étaient devenus vassaux de la couronne de France. »

— *Grands fiefs de la couronne.* D'après ce qui précède, on voit que le nombre des *fiefs* dut être immense, et ce serait en vain qu'on chercherait à en composer une liste générale. Cependant, en choisissant ceux qui, à différentes époques, ont relevé immédiatement de la couronne, et qu'on nomme les *grands fiefs*, on peut arriver à former un tableau assez intéressant et très-utile. C'est ce qu'ont fait les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, dans la partie de cet ouvrage qui a pour titre : *Chronologie historique des grands fiefs.* Il ne faudrait pourtant pas croire que ce tableau représente, pour une époque quelconque, la division féodale du territoire de la France. Cette division varia à l'infini, et il serait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de la saisir pour un moment donné. Le nombre des grands *fiefs*, très-restreint dans l'origine, lorsque quelques grands vassaux se partageaient le royaume, s'accrut ensuite progressivement avec les acquisitions de la couronne. Quand le roi réunissait à son domaine quelque province appartenant à l'un de ses grands vassaux, les *fiefs* qui s'y trouvaient et qui relevaient immédiatement de ce vassal devenaient, par le fait même de l'acquisition, des *fiefs* immédiats de la couronne, c'est-à-dire des grands *fiefs*. On conçoit dès lors avec quelle rapidité ces *fiefs* se seraient multipliés, si, d'ailleurs, la tendance qu'ils avaient à s'absorber les uns les autres n'eût continuellement diminué leur nombre et contre-balancé en quelque sorte les acquisitions de la couronne. La liste suivante, qui a été composée d'après l'*Art de vérifier les dates*, présente dans l'ordre géographique, en commençant par les provinces du Midi, les différents *fiefs* qui, aux diverses époques de la durée du régime féodal, ont été *fiefs* immédiats de la couronne. Ensuite viendra un tableau chronologique de leur réunion, soit au domaine royal, soit à d'autres *fiefs ;* enfin, on donnera la liste des différentes espèces de *fiefs*.

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DES GRANDS FIEFS.

— I. Sud-ouest de la France. *Fiefs de Navarre, Gascogne, Béarn, Foix, Languedoc, Roussillon, Guyenne, Poitou, Auvergne, Angoumois, Saintonge, Périgord, Marche, Limousin, Berry et Bourbonnais.*

Comté, puis royaume de Navarre, fondé en 860, réuni à la France en 1591 ; cap., Pampelune ; Saint-Jean-Pied-de-Port, cap. de la basse Navarre.

Duché de Gascogne, fondé vers 628, réuni au duché de Guyenne en 1052 ; cap., Bordeaux.

Vicomté de Béarn, fondée en 819, réunie aux comtés de Foix et d'Armagnac en 1290 ; cap., Morias, puis Bordeaux.

Seigneurie, puis duché d'Albret, fondée en 802, réunie au domaine royal en 1591 ; cap., Nérac.

Comté de Comminges, fondé vers 900, réuni au domaine royal en 1443 et 1540.

Comté de Bigorre, fondé vers 820, réuni à la vicomté de Béarn en 1425 ; cap., Tarbes.

Comté de Fézensac, fondé en 920, réuni au comté d'Armagnac en 1140 ; cap., Vic-Fézensac.

Comté d'Armagnac, fondé en 960, réuni au domaine en 1481 ; cap., Auch.

Vicomté de Fézenzaguet, fondée en 1163, réunie au comté d'Armagnac en 1404.

Comté de Lectoure, fondé vers le commencement du IXe siècle, réuni au domaine en 1591 ; cap., Lectoure.

Comté d'Astarac, fondé vers le commencement du Xe siècle ; subsista jusqu'au XVIIIe siècle ; cap., Mirande.

Comté de Pardiac, fondé vers 1020, réuni au domaine royal en 1477 ; cap., le château de Montlazien.

Comté ou duché de Toulouse, fondé en 778, réuni au domaine en 1361 ; cap., Toulouse.

Comté de Rouergue, fondé par Charlemagne, réuni en 1302 au comté d'Armagnac ; cap., Rodez.

Comté de Carcassonne et de Béziers, établi en 819, réuni au domaine en 1247 ; cap., Carcassonne.

Vicomté de Narbonne, établie vers 802, réunie au domaine en 1507.

Comté de la Marche d'Espagne, établi en 864, réuni en 1137 au royaume d'Aragon, mais resté jusqu'en 1258 dans la mouvance de la couronne de France ; cap., Barcelone.

Comté de Foix, fondé en 1012, réuni à la Navarre en 1471 ; cap., Orthez.

Comtés de Maguelone, de Substantion et de Melgueil ; le premier subsista jusqu'en 820 ; les deux autres furent réunis au comté de Toulouse en 1172.

Seigneurie de Montpellier, fondée en 975, réunie au domaine en 1349.

Comté de Roussillon, établi vers 800, réuni au domaine en 1659 ; cap., Perpignan.

Comté de Poitiers, établi en 778, conquis en 1205, réuni au domaine en 1422 ; cap., Poitiers.

Comté d'Auvergne, fondé en 780, réuni au domaine en 1693.

Comté d'Angoulême, établi en 839, réuni au comté de La Marche en 1218 ; cap., Angoulême.

Comté de Périgord, fondé en 778, réuni au domaine en 1399, donné la même année en apanage, réuni définitivement en 1589.

Comté de La Marche, fondé vers 968, réuni au domaine en 1308, puis en 1531 ; cap., Guéret et Bellac.

Vicomté de Limoges, fondée vers 778, réunie en 1522 à la Navarre et au domaine en 1589.

Vicomté de Turenne, fondée en 767, réunie au domaine en 1738.

Comté de Bourges, fondé avant 763, réuni au domaine de la couronne en 1100.

Comté de Sancerre, fondé en 1152, réuni au Dauphiné d'Auvergne en 1419.

Baronnie, puis duché de Bourbon, fondée avant 921, réunie au domaine royal en 1507 ; cap., Moulins.

— II. Sud-est de la France. *Fiefs de la Provence, du Comtat-Venaissin, du Dauphiné, du Lyonnais, du Nivernais, de la Bourgogne et de la Franche-Comté.*

Royaume de Bourgogne ou d'Arles, fondé en 855, éteint vers 1250.

Comté de Provence, fondé en 926, réuni au domaine en 1481.

Comté de Forcalquier, établi en 1054, réuni au comté de Provence en 1208.

Comté et principauté d'Orange, fondé vers 1050, réuni au domaine en 1702.

Comté et Dauphiné de Viennois, fondé en 1063, réuni au domaine en 1349.

Comtés de Valentinois et de Diois, fondés avant 950, réunis au Dauphiné en 1403 ; cap., Valence et Die.

Comtés de Lyonnais et de Forez ; le premier fut réuni à la couronne en 1313 ; le second le fut en 1531, et, depuis Charles IX, fut donné comme douaire à toutes les reines veuves ; cap., Roanne et Montbrizon.

Baronnie de Beaujolais, maintenue jusqu'au dernier siècle.

Seigneurie de Bresse, fondée avant 1100, réunie au domaine en 1601 ; cap., Baugé.

Comté de Mâcon, fondé vers 820, réuni au domaine vers 1239.

Duché de Bourgogne, établi en 877, réuni à la couronne en 1477 ; cap., Dijon.

Comté de Neufchâtel, formé vers 1034, réuni au royaume de Prusse en 1773.

Comté de Montbéliard, réuni à la France le 10 octobre 1793.

Comté de Bourgogne, et plus tard Franche-Comté, fondé en 915, administré par les rois de France de 1295 à 1322, réuni aux domaines de la seconde maison de Bourgogne en 1384, et à la couronne en 1678 ; cap., Besançon.

Comté de Chalon-sur-Saône, fondé vers 763, réuni au duché de Bourgogne en 1237.

Seigneurie de Salins, fondée en 941, réunie au comté de Bourgogne en 1267.

Comté de Ferrette, fondé en 1103, réuni au landgraviat d'Alsace en 1324 et à la France en 1648.

— III. Nord-est de la France. *Fiefs de Lorraine et d'Alsace.*

Royaume, puis duché de Lorraine, fondé en 843, réuni à la couronne en 1756.

Comté de Vaudemont, fondé vers 1071, réuni à la Lorraine en 1473.

Comté, puis duché de Bar, fondé vers 957, réuni à la Lorraine en 1431.

Duché d'Alsace, réuni à la France en 1648.

— IV. Nord de la France. *Fiefs de Flandre, d'Artois et de Picardie.*

Comté de Flandre, fondé vers 862. Ce comté passa de la maison de Bourgogne dans celle d'Espagne ; une partie en fut réunie à la France en 1680, par le traité de Nimègue.

Comté d'Artois, fondé en 863, réuni au domaine en 1224, donné en apanage en 1237, réuni à la Flandre en 1312 et à la France en 1659.

Comté d'Hesdin, fondé vers l'an 1000, réuni à la Flandre vers le milieu du XIIe siècle.

Comté de Saint-Pol, fondé vers le XIe siècle, appartenait, lors de la Révolution, à la famille de Rohan-Soubise.

Comté de Guines, fondé en 965, réuni au domaine en 1504.

Comté de Boulogne, fondé au IXe siècle, passé dans la maison d'Auvergne en 1260.

Comté de Ponthieu, fondé vers le VIIe siècle, réuni au domaine en 1369 ; cap., Abbeville.

— V. Nord-ouest de la France. *Fiefs de Normandie, Anjou, Maine et Bretagne.*

Duché de Normandie, fondé en 912, réuni à la couronne en 1204.

Comté d'Alençon, fondé vers le commencement du XIe siècle, réuni au domaine en 1219, donné à plusieurs reprises en apanage.

Comté du Perche, fondé au IXe siècle, réuni au domaine en 1226.

Comté, puis duché d'Aumale, fondé vers 1070, maintenu jusqu'au XVIIIe siècle.

Comté d'Eu, fondé en 996, maintenu jusqu'au XVIIIe siècle.

Comté d'Evreux, fondé en 989, réuni en 1200 au domaine, donné à plusieurs reprises en apanage et maintenu jusqu'au XVIIIe siècle.

Comté, puis duché de Vendôme, fondé vers 980, réuni au domaine en 1591.

Comté d'Anjou, fondé vers 850, réuni au domaine en 1481 ; cap., Angers.

Comté du Maine, fondé sous la première race, réuni à l'Anjou en 1110.

Seigneurie, puis comté de Laval, fondée vers l'an 1000, maintenue jusqu'au XVIIIe siècle.

Comté, puis duché de Bretagne, réuni à la France en 1532.

Comté de Penthièvre, réuni à la Bretagne en 1460.

— VI. Centre de la France. *Fiefs du Nivernais, Champagne, Orléanais et Ile-de-France.*

Comté d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre. Le comté d'Auxerre, fondé vers 780, fut réuni au domaine vers 1370 et démembré de nouveau en 1471 ; celui de Nevers, fondé vers 900, fut acheté par Mazarin en 1659 ; celui de Tonnerre, établi vers 800, se maintint jusqu'au XVIIIe siècle.

Baronnie de Donzi, fondée vers 1020, réunie au comté de Nevers en 1254.

Comté de Bar-sur-Seine, réuni à la Bourgogne en 1435.

Comté de Joigny, fondé en 996, maintenu jusqu'au XVIIIe siècle.

Comté de Sens, fondé au IXe siècle, réuni au domaine en 1055.

Seigneurie de Joinville, fondée vers 1050, réunie en 1693 au domaine de la maison d'Orléans.

Comtés de Champagne et de Blois. Le premier, fondé vers 940, fut réuni au domaine en 1361 ; les comtés de Blois et de Chartres, fondés vers 900, furent réunis au domaine en 1498 et 1346.

Comté de Rethel, fondé vers 974, réuni au duché de Nevers en 1540.

Comté de Grand-Pré, fondé vers 1008, maintenu jusqu'au XVIIIe siècle.

Comté de Rouci, maintenu jusqu'au XVIIIe siècle.

Seigneurie de Sédan, réunie au domaine en 1651.

Baronnie de Coucy, réunie au domaine en 1497.

Comté de Soissons, réuni en 1495 aux domaines de la maison de Bourbon.

Comtés de Valois et de Vermandois ; cap., Crespy et Saint-Quentin.

Comté de Dammartin, fondé vers le commencement du XIe siècle, passa successivement dans plusieurs maisons, et enfin dans celle de Condé en 1632.

Comté du Vexin, réuni au domaine en 1074.

Baronnie, puis comté de Montfort-l'Amaury, réunie au domaine en 1532.

Comté de Dreux, réuni d'abord en 1377, puis définitivement vers le milieu du XVe siècle.

Baronnie, puis comté d'Etampes, donnée par saint Louis à Blanche de Castille et réunie de nouveau à la couronne en 1712.

Seigneurie de Beaugency, réunie à la fin du XIIIe siècle.

Comté de Meulan, réuni à la fin du XIIe siècle.

Comté de Corbeil, fondé vers 940, réuni au domaine royal sous Louis le Gros.

Seigneurie de Montlhéri, réunie au domaine vers le milieu du XIIe siècle.

Baronnie de Montmorency, la première baronnie de l'Ile-de-France.

Duché de France, fondé en faveur de Robert le Fort en 861, et devenu le domaine royal à l'avénement au trône de Hugues Capet, en 987.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE LA RÉUNION DES GRANDS FIEFS À LA COURONNE.

ROIS.	ANNÉE de la RÉUNION.	GRANDS FIEFS.	RÉUNION.
Hugues Capet	987	Comté de Paris	A la couronne.
	987	Comté d'Orléans	
Robert	1017	Comté de Sens	Au comté de Blaisois.
	1019	Comté de Chartres	
	1019	Comté de Touraine	
	1019	Comté de Champagne	
	1019	Comté de Brie	
Henri Ier	1045	Comté de Touraine	Au comté d'Anjou.
	1052	Duché de Gascogne	Au duché de Guyenne.
Philippe Ier	1082	Comté de Dijon	Au comté de Bourgogne.
	1097	Comté de Valois	Au comté de Vermandois.
Louis VI, le Gros	1116	Comté de Diois	Au comté de Valentinois.
	1127	Comté du Maine	Au comté d'Anjou.
Louis VII, le Jeune	1140	Comté de Fézensac	Au comté d'Armagnac.
Philippe II, Auguste	1195	Comté d'Alençon	A la couronne.
	1198	Terre d'Auvergne	
	1199	Comté d'Artois	
	1200	Comté d'Evreux	
	1203	Comté de Touraine	
	1203	Comté du Maine	
	1203	Comté d'Anjou	
	1205	Duché de Normandie	
	1206	Comté de Poitou	
	1209	Comté de Forcalquier	Au comté de Provence.
	1215	Comté de Vermandois	A la couronne.
	1215	Comté de Valois	
Louis IX	1229	Comté de Carcassonne	A la couronne.
	1229	Comté de Béziers	
	1229	Comté de Nîmes	
	1230	Comté de Charolais	Au duché de Bourgogne.
	1240	Comté de Perche	A la couronne.
	1245	Comté de Mâcon	
	1247	Comté de Chalon	Au duché de Bourgogne.
	1254	Royaumes d'Arles et de Bourgogne	Eteints.
	1261	Comté de Boulogne	A la couronne.
	1261	Comté de Viennois	Au Dauphiné.
Philippe III, le Hardi	1272	Marquisat de Provence	A la couronne.
	1272	Comté de Toulouse	
	1280	Comté de Semur	Au duché de Bourgogne.
	1280	Comté d'Auxonne	
	1283	Comté d'Alençon	A la couronne.
	1284	Comté de Chartres	
Philippe IV, le Bel	1290	Vicomté de Béarn	Au comté de Foix.
	1302	Comté de Rouergue	Au comté d'Armagnac.
	1303	Comté de Lyon	A la couronne.
	1303	Comté de la Marche	
	1307	Comté d'Angoulême	
	1307	Comté de Bigorre	
Charles IV, le Bel	1327	Comté de Charolais	Au comté d'Armagnac.
Philippe VI, de Valois	1328	Baronnie de Champagne	A la couronne.
	1328	Comté de Brie	
	1328	Comté de Valois	
	1328	Comté d'Anjou	
	1328	Comté du Maine	
	1329	Comté de Chartres	
	1349	Dauphiné de Viennois	
	1350	Comté de Montpellier	
Charles V	1375	Comté d'Auxerre	A la couronne.
	1375	Duché de Valois	
	1375	Duché d'Orléans	
	1380	Comté de Ponthieu	
Charles VI	1382	Comté de Forez	Au duché de Bourbonnais.
	1382	Comté de Dunois	Au comté de Blaisois.
	1391	Comté de Blaisois	Au duché d'Orléans.
	1403	Comté de Fezenzaguet	Au comté d'Armagnac.
	1403	Comté de Pardiac	
	1406	Comté de Beaujolais	Au duché de Bourbonnais.
Charles VII	1424	Comté de Tonnerre	Au duché de Bourgogne.
	1434	Comté de Valentinois	A la couronne.
	1444	Comté de Comminges	
	1445	Comté de Penthièvre	Au duché de Bretagne.
	1460	Comté de Périgord	Au comté d'Albret.
	1460	Comté de Limoges	
Louis XI	1465	Duché de Berry	A la couronne.
	1468	Duché de Normandie	
	1474	Duché de Bourgogne	
	1477	Comté de Boulogne	
	1477	Comté de Pardiac	
	1477	Comté de la Marche	
	1480	Duché d'Anjou	
	1481	Comté du Maine	
	1481	Comté de Provence	
Louis XII	1498	Duché d'Orléans	A la couronne.
	1498	Duché de Valois	
	1501	Comté de Foix	Au comté d'Albret.
François Ier	1515	Comté d'Angoulême	A la couronne.
	1521	Comté d'Astarac	Au comté de Foix.
	1523	Duché de Bourbonnais	A la couronne.
	1523	Duché d'Auvergne	
	1523	Comté de Clermont	
	1523	Comté de Forez	
	1523	Comté de Beaujolais	
	1523	Comté de la Marche	
	1525	Duché d'Alençon	
	1525	Comté du Perche	
	1525	Comté d'Armagnac	
	1525	Comté de Rouergue	
	1531	Dauphiné d'Auvergne	
Henri II	1547	Duché de Bretagne	A la couronne.
	1555	Evêchés de Metz, Toul et Verdun	
	1558	Comté de Calais	
Henri III	1583	Comté d'Evreux	A la couronne.
Henri IV	1589	Vicomté de Béarn	A la couronne.
	1589	Royaume de Navarre	
	1589	Comté d'Armagnac	
	1589	Comté de Foix	
	1589	Comté d'Albret	
	1589	Comté de Bigorre	
	1589	Duché de Vendôme	
	1589	Comté de Périgord	
	1589	Comté de Limoges	
	1601	Comté de Bresse	Echangé contre le marquisat de Saluces.
Louis XIII	1615	Comté d'Auvergne	A la couronne.
	1642	Principauté de Sedan	
Louis XIV	1659	Comté d'Artois	A la couronne.
	1659	Comté de Flandre	
	1665	Comté de Nevers	
	1678	Franche-Comté	
	1702	Principauté d'Orange	
	1707	Comté de Dunois	
	1712	Duché de Vendôme	
Louis XV	1735	Duché de Lorraine	A la couronne.
	1735	Duché de Bar	
	1738	Vicomté de Turenne	

— DIFFÉRENTES ESPÈCES DE FIEFS. Les manières de posséder des *fiefs* étaient si variées, que Du Cange, dans son *Glossaire*, en compte quatre-vingt-huit espèces; on se bornera ici à mentionner les principales.

— *Fief abonné*. C'était le nom que l'on donnait à un *fief* quand les droits auxquels il était sujet, comme le relief ou le rachat, les droits de quint ou de requint, etc., et même le droit d'hommage, avaient été changés et convertis en rente ou redevances annuelles.

— *Fief abrégé*, *Fief restreint*, *Fief* pour lequel il était dû des services qui avaient été limités et restreints. « D'après les anciennes lois du royaume, dit E. de Laurière, un vassal ne peut point abréger, c'est-à-dire diminuer son *fief* ou en éteindre et amortir aucune partie, non-seulement sans le consentement de son seigneur féodal immédiat, mais encore sans le consentement de tous les seigneurs féodaux supérieurs, en remontant de seigneur en seigneur jusqu'au souverain. » — « Ils sont aucuns *fiés* que l'on appelle abrégiez, dit Beaumanoir, quant l'en est semons, pour service de tiex fiés, l'en doit offrir à son seigneur che qui est deü par le réson de l'abrégement, ne autre chose li sires ne puet demander, se li abrégement est prouvez ou connus, et il est fait souffisamment par l'otroi dou comte. Car je ne puis souffrir à abréger le plain serviche que l'on tient de moi, sans l'otroi dou comte, combien que il i ait les seigneurs dessous le comte l'un après l'autre, soit ainsint que il se soient tuit accordé à l'arbégement, et se il si soient tuit accordé, et li quens le seut, il gaigne l'oumage de celui qui tient la chose, et revient l'oumage en la nature dou plain serviche, et si le doit amender chil qui l'abréga à son houme, de soixante livres au comte. »

— *Fief d'acquêt*, *Fief* acquis pendant le mariage, par opposition aux *fiefs* patrimoniaux.

— *Fief ameté* (du latin *meta*, borne). C'était, sous un autre nom, le *fief* abonné.

— *Fief ample*, *Fief* pour lequel on devait donner au suzerain, après la mort du vassal, le cheval et quelques armes de celui-ci ou une somme de soixante sous.

— *Fief ancien* ou *paternel*, *Fief* concédé à une famille, de telle sorte qu'il ne pouvait être possédé que par les mâles. Ce *fief* était inaliénable de sa nature.

— *Fief annuel*, Jouissance d'un fonds donné en récompense ou en payement à titre de *fief*, mais pour une année seulement.

— *Fief en argent*, Somme d'argent qu'un seigneur assignait à titre de *fief* sur son trésor, jusqu'à ce qu'il pût l'assigner sur quelque terre. On doit ranger parmi ces *fiefs* en argent ceux que les anciens auteurs désignaient par les noms de *fief de la chambre* et *fief de revenu*. C'étaient des *fiefs* sans terre et sans titres d'offices, qui ne consistaient qu'en une rente, une pension donnée à charge d'hommage et assignée sur la chambre, c'est-à-dire sur le trésor du roi ou sur le fisc de quelque seigneur. On trouve encore ces *fiefs* désignés sous le nom de *fiefs de bourse*. *Bourse* se prenait alors quelquefois pour synonyme de *fisc*. Parmi ces sortes de *fiefs*, on doit ranger les six suivants :

— *Fiefs de garde*, Rente annuelle pour la garde d'un château ou d'une forteresse.

— *Fief de guastaldie*, Rente payée pour la charge d'agent ou d'intendant.

— *Fief de cavène*, Rente pour la charge de maître d'hôtel. Dans la basse latinité, le mot *cavena* ou *canava* signifie *cave, cellier*.

— *Fief d'advouerie*, Rente payée à celui qui défendait en justice les causes du seigneur.

— *Fief du procureur*, Rente payée à la charge de donner certains repas au seigneur.

— *Fief de pléjure*, Rente pour la caution du seigneur et de sa famille.

— *Fief aroturé*, Bien féodal mis en roture. C'était ce qu'on appelait commuer le *fief* en censive.

— *Fief-arrière* ou *arrière-fief*, *Fief* relevant d'un autre *fief* qui était lui-même mouvant d'un *fief* supérieur. Le vassal tenait l'arrière-*fief* en plein *fief* du seigneur féodal ou dominant dont il relevait immédiatement; il le tenait en arrière-*fief* du seigneur suzerain qui était le seigneur dominant de son seigneur féodal immédiat. Lorsque les vassaux immédiats de la couronne eurent été créés, ceux-ci voulurent à leur tour avoir des vassaux, et sous-inféodèrent une partie de leurs *fiefs* à ceux qui les accompagnaient à la guerre ou qui leur étaient attachés de quelque autre manière. Ces arrière-vassaux firent aussi des sous-inféodations, ce qui forma encore d'autres arrière-*fiefs* plus éloignés d'un degré que les premiers; enfin, d'autres inféodations successives multiplièrent presque à l'infini les arrière-*fiefs*.

— *Fief aumône* ou *aumône fieffée*, *Fief* donné à une église à titre d'aumône pour quelque fondation pieuse.

— *Fief banneret* ou *fief de bannière* (*feudum vexilli*), *Fief* de chevalier banneret, lequel devait rendre à son seigneur le service de la bannière, c'est-à-dire se rendre à son commandement, en armes, avec sa bannière et suffisamment accompagné.

— *Fief bourgeois*, Expression synonyme de *fief* rural, roturier ou non noble, et qui avait un sens différent suivant les localités. Dans la coutume d'Amiens, le *fief* non noble était la même chose que le *fief abrégé* ou *restreint*. En Artois, on nommait *fief* roturier le *fief* qui était sans mouvance, c'est-à-dire qui ne possédait ni justice ni seigneurie. En Bretagne, le *fief roturier* était la terre du *fief* donnée à cens ou à rente, ou moyennant toute autre redevance roturière.

— *Fief boursal*, *Fief* partagé entre des frères dont l'aîné restait seul l'homme du seigneur, à qui il prêtait foi et hommage pour ses puînés.

— *Fief censuel*, Héritage tenu à cens et appelé improprement du nom de *fief*. Ces *fiefs* étaient opposés aux *fiefs* francs, c'est-à-dire nobles et libres de toute redevance.

— *Fief de chevalier* ou *fief de haubert* (*feudum loricæ*), *Fief* qui ne pouvait être possédé que par un chevalier. Le possesseur devait à son seigneur dominant le service de cheva-

lier, c'est-à-dire qu'il devait le servir à cheval avec le haubert, l'écu, l'épée et le heaume. Cependant, le service personnel n'était pas toujours exigé; alors le vassal devait seulement fournir un homme à cheval. Il arrivait même quelquefois que, par suite du partage d'un *fief* de cette espèce, on ne devait qu'un demi-chevalier.

— *Fief chevant et levant.* C'est le nom que l'on donnait, en Bretagne, aux *fiefs* dont le teneur devait par an quatre boisseaux d'avoine, une poule et la corvée.

— *Fief chevel* ou *fief en chef*, Seigneurie qui était un titre de *fief* noble avec justice, comme les comtés-baronnies, les *fiefs* de haubert et autres *fiefs* non soumis au *fief* de haubert. Le *fief* chevel, suivant Du Cange, ne relevait pas toujours du roi.

— *Fief commis*, *Fief* tombé en commise, c'est-à-dire en confiscation pour cause de félonie de la part du vassal.

— *Fief conditionnel*, *Fief* temporaire, qui ne devait subsister que jusqu'à l'accomplissement de certains engagements mentionnés dans l'acte de concession.

— *Fief corporel*, *Fief* composé d'un domaine utile, c'est-à-dire de fonds de terre, maisons ou héritages tenus en *fief*, dont le seigneur jouissait par lui-même ou par son fermier, et d'un domaine direct consistant en *fiefs* mouvants, en censives, etc.

— *Fief de corps*, *Fief* lige dont le possesseur était obligé, entre autres devoirs personnels, d'aller lui-même à la guerre et de s'acquitter en personne des services militaires dus au seigneur féodal. Voici comment s'expriment à cet égard les *Establissements de la France*, au chapitre LIX du livre Ier : « Li baron et li home le roy doivent le roy suivre en son ost quand il les en semondra, et le doivent servir LX jours et LX nuits, et tant de chevaliers que chascun li doit... Et se li roy le voloit tenir plus de LX jours au leur, il ne remaindrient mie, s'il ne voloient par droit, et se li roy les voloit tenir au sien pour le royaume deffendre, ils devroient bien remaindre par droit; mais si le roy les voloit mener hors du royaume, il n'istroient mie, se il ne voloient, pusqu'il auroient fait LX jours et LX nuits. » On trouve dans notre histoire plusieurs exemples de refus faits par certains seigneurs au delà du terme fixé. Ainsi Thibaut, comte de Champagne, ayant servi Louis VIII pendant quarante jours au siége d'Avignon, en 1225, quitta le camp des croisés, malgré les instances du roi. Dans le commencement de la féodalité, le service de corps était toujours personnel; mais les principes se modifièrent lorsque les femmes et les ecclésiastiques furent admis à tenir des *fiefs*. Ceux-ci purent alors se faire remplacer par des hommes à gages. Quand les roturiers purent acheter et tenir des *fiefs*, on les dispensa du service militaire, auquel dès lors les *fiefs* de hautbert restèrent seuls soumis. Dans les pays conquis lors des expéditions d'outre-mer du XIe au XIVe siècle, le service militaire durait plus longtemps qu'en Europe. Ainsi, en Syrie, dans l'île de Chypre et en Morée, le service militaire était d'un an ou, pour mieux dire, perpétuel. « Pendant l'année composée de douze mois, dit la *Chronique de Morée*, chacun devait faire le service pendant quatre mois en garnison générale, dans l'endroit qu'il plairait au prince de lui désigner. Pendant quatre autres mois, chacun devait être à l'armée pour servir là où son seigneur particulier le voudrait. Et, enfin, le privilégié pouvait passer les quatre autres mois restants où bon lui semblait. Mais comme le prince pouvait désigner sur les douze mois de l'année ceux qui lui convenaient le mieux, et qu'il devait toujours avoir la préférence, on pouvait dire qu'un chevalier était tenu de servir toute l'année. Les évêques, l'Eglise, le Temple, les hospitaliers ne devaient être obligés à aucun service de garnison; seulement, dans une attaque contre l'ennemi, dans une excursion et dans toute guerre que le prince pouvait entreprendre ou qui était exigée par les besoins du pays, ils étaient tenus de faire partie de l'armée comme les autres privilégiés. »

— *Fief cottier.* Quelques coutumes désignaient ainsi des héritages roturiers.

— *Fief en la court du seigneur.* On se servait de cette expression lorsque le seigneur dominant donnait à titre d'inféodation une partie de son château, de son village, de son fisc ou de son revenu, et que la portion inféodée était moindre que celle qui restait au seigneur dominant. On l'employait aussi pour désigner le *fief* enclavé dans la justice du seigneur.

— *Fief couvert*, *Fief* pour lequel on avait prêté foi et hommage, payé les dettes de mutation et prévenu, par l'accomplissement de ces formalités, la saisie féodale.

— *Fief de danger.* Voici la définition qu'en donnent quelques coutumes : « Ce *fief* est de telle nature que quand il est ouvert, c'est-à-dire sans homme, l'héritier ou seigneur d'iceluy n'y doit entrer ou en prendre possession, sans premièrement en faire foy et hommage à son seigneur féodal, et si autrement le fait, le *fief* est acquis par commise ou confiscation au seigneur féodal. » En Bourgogne, le *fief* de danger tombait en commise s'il était aliéné sans le consentement du seigneur.

— *Fief demi-lige*, *Fief* pour lequel le vassal promettait fidélité contre tous, à l'exception des supérieurs. Pour le *fief* lige, on promettait fidélité envers et contre tous.

— *Fief de dévotion.* Ces *fiefs*, dont se composaient en grande partie les possessions du clergé, étaient assez difficiles à distinguer des *fiefs* primitifs, à cause de l'obscurité ou de la perte des titres qui les avaient constitués. Ils tiraient leur origine de l'hommage que des seigneurs, dans un but d'humilité et de dévotion, avaient fait à Dieu de leurs biens, en s'obligeant à payer à l'Eglise quelques redevances, telles que la cire, le pain, etc., et en conservant le patronage, la juridiction et la plus grande partie de leur domaine utile.

— *Fief dignitaire* ou *de dignité.* C'était le nom que l'on donnait aux *fiefs* auxquels étaient attachés les titres de princes, ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, etc. Ces *fiefs* étaient indivisibles de leur nature, et ils revenaient en entier à l'aîné de la famille, sauf à celui-ci à indemniser ses puînés. On cite cependant quelques exemples de divisions de *fiefs* dignitaires; mais il fallait, pour ces partages, obtenir une permission expresse du roi. On ne pouvait d'ailleurs disposer de ces *fiefs* de quelque manière que ce fût, sans une permission semblable. Le seigneur féodal ne perdait pas son droit de féodalité par l'érection en dignité de la terre de son vassal; aussi ne pouvait-il s'y opposer.

— *Fief dominant.* C'était le *fief* dont un autre relevait immédiatement. Il était opposé à *fief servant* et différait du *fief* suzerain en ce que le *fief* servant ne relevait que médiatement de celui-ci. Un même *fief* pouvait être dominant à l'égard d'un autre et servant à l'égard d'un troisième.

— *Fief de droit français*, *Fief* qui se réglait suivant le droit féodal de la France. Le savant allemand Schilter fait observer avec raison qu'il ne faut pas confondre les *fiefs* de droit français avec les *fiefs* de France. Il y avait, en effet, beaucoup de *fiefs* de droit français situés hors de France.

— *Fief d'écuyer*, *Fief* qui pouvait être possédé par un simple écuyer, et pour lequel il n'était dû au seigneur dominant qu'un service d'écuyer. L'écuyer, comme on sait, ne portait ni cotte d'armes ni casque, mais seulement un écu, une épée et un bonnet ou chapeau de fer. Ce *fief* était l'opposé du *fief* de haubert, pour lequel il fallait être chevalier.

— *Fief entier* ou *plein fief*, *Fief* non divisé, que le vassal, suivant l'expression reçue, devait desservir par pleines armes, tandis que les possesseurs en commun d'un *fief* de haubert ne devaient quelquefois qu'une portion de chevalier.

— *Fief épiscopal et presbytéral*, *Fief* qu'un vassal laïque tenait d'un évêque ou d'un prêtre, tel qu'un curé ou un archidiacre; quelquefois, c'était le *fief* même que tenait l'évêque ou que son vassal tenait de lui comme étant une portion du *fief* épiscopal. Les *fiefs* épiscopaux et presbytéraux commencèrent vers la fin de la seconde race, lorsque les seigneurs laïques s'emparèrent de la plupart des biens ecclésiastiques, des dîmes, offrandes, sépultures et bénéfices, etc., ou les prirent à foi et hommage des ecclésiastiques. Il arriva même très-souvent que les seigneurs rendaient aux prêtres les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés, à la charge par ces derniers de les tenir d'eux à titre de *fief*. Cette espèce de tenure s'appelait *fief* presbytéral. Mais, comme l'on trouvait qu'il n'était pas convenable qu'un clerc tînt en *fief* d'un laïque les revenus propres de l'Eglise et les offrandes qui lui étaient faites, ces *fiefs* presbytéraux furent défendus par un concile de Bourges, en 1031.

— *Fief féminin.* Ce mot avait plusieurs significations. Dans le sens le plus étroit, il désignait le *fief* dont la première investiture avait été accordée à une femme ou à une fille, et à la succession duquel les femmes et les filles étaient admises à défaut de mâles. Dans un sens plus étendu, on appelait *fiefs féminins* tous les *fiefs* à la succession desquels les femmes et les filles étaient admises à défaut de mâles, bien que la première investiture du *fief* n'eût pas été accordée à une femme ou à une fille. C'était encore le nom que l'on donnait aux *fiefs* qui pouvaient être possédés par des femmes ou des filles à quelque titre qu'ils fussent possédés, par succession, par donation, legs ou acquisition. Le *fief* féminin était opposé au *fief* masculin, qui ne pouvait être possédé que par un mâle, comme le royaume de France, les duchés de Bourgogne et de Normandie, qui ne tombaient point en quenouille. Il y avait pourtant en France quelques grands *fiefs* féminins, tels que le duché de Guyenne et le comté d'Artois. Mahaut, comtesse d'Artois, soutint, au sacre de Philippe le Long, la couronne du roi avec les autres pairs du royaume.

— *Fief ferme*, Terres concédées moyennant une redevance annuelle qui égalait le tiers ou au moins le quart du revenu, sans aucune autre charge que celles qui étaient exprimées dans la charge d'inféodation. En Normandie, ce mot désignait une concession d'héritage noble ou roturier, faite à perpétuité. Les *fiefs* fermes du roi se donnaient au plus offrant et dernier enchérisseur, aux membres de la chambre des comptes, à moins que le roi ne les accordât à titre de récompense.

— *Fief fini*, *Fief* dont le cas de réversion au seigneur était arrivé, de quelque manière que cela eût lieu.

— *Fief forain*, Pension annuelle assignée sur le fisc et que le trésorier du roi était chargé de payer.

— *Fief franc* ou *franc-fief*. « C'est ainsi, dit E. de Laurière dans son *Glossaire*, que tous les *fiefs* étaient autrefois appelés, à cause de la franchise ou des prérogatives qui y étaient annexées et dont jouissaient ceux qui les possédaient. Quelques-uns prétendent qu'anciennement les roturiers ne pouvaient pas posséder des *fiefs*, et que ceux qui en possédaient avec la permission du roi étaient nobles; mais il est très-certain que, longtemps avant le règne de Philippe le Hardi, les roturiers étaient en possession d'avoir des *fiefs*, ce qui s'introduisit à l'occasion des croisades, et il est encore certain que, depuis le règne de ce prince, ils en ont possédé, et qu'ils en ont même pu posséder à certain titre, comme l'explique Beaumanoir dans sa *Coutume de Clermont;* cependant, on ne voit point qu'en ces temps-là les roturiers qui possédaient des *fiefs* devinssent nobles. Anciennement, les *fiefs* n'anoblissaient point les roturiers ou les vilains, mais les *fiefs* les affranchissaient en leur communiquant leurs franchises tant qu'ils étaient levants ou couchants, c'est-à-dire que le roturier qui levait et couchait sur son *fief* était réputé franc homme, comme il se voit par plusieurs autorités. L'article 258 de l'ordonnance de Blois a statué que « les roturiers et non nobles, achetant *fiefs* » nobles, ne seront pour ce anoblis, de quel- » que revenu que soient les *fiefs* par eux ac- » quis. » Ce n'est que la confirmation de l'ancien droit. Au siècle dernier, on entendait par franc-*fief* une taxe que les roturiers payaient au roi tous les vingt ans pour les *fiefs* qu'ils possédaient.

— *Fief furcal* (*feudum furcale*), *Fief* auquel était attaché le droit de haute justice, et, par conséquent, celui d'avoir des fourches patibulaires, qui étaient la marque extérieure de ce droit.

— *Fief futur* (*feudum futurum* ou *de futuro*), *Fief* accordé par le seigneur dominant, mais dont l'investiture n'était donnée qu'après la mort de celui qui en était en possession au moment de la concession.

— *Fiefs gentils.* C'est ainsi qu'on désignait en Bretagne les baronnies, les chevaleries et autres *fiefs* de dignité.

— *Fief* (*Grand*) [*feudum magnum*]. Le mot de grand s'appliquait non pas à l'étendue, mais à la qualification du *fief*.

— *Fief d'habitation*, *Fief* concédé par la personne même du vassal.

— *Fief de haubert* ou *de hauberjon.* V. FIEF DE CHEVALIER.

— *Fief héréditaire.* Il y en avait de plusieurs sortes : la première était celle où l'investiture donnait au vassal le pouvoir de transmettre son *fief* par succession à qui bon lui semblerait et d'en disposer à sa volonté; la seconde était celle où les héritiers mâles du vassal pouvaient seuls lui succéder; enfin, l'investiture d'un *fief* héréditaire d'une autre sorte portait expressément la clause que les femmes seraient admises à la succession du *fief*, concurremment avec les mâles, comme dans la succession des alodes.

— *Fief d'honneur* ou *fief libre*, *Fief* qui ne consistait que dans la mouvance et la foi et hommage, sans aucun profit pécuniaire pour le seigneur dominant. Tels étaient ceux de plusieurs provinces de France, comme les deux Bourgognes, l'Armagnac, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, le Mâconnais et l'Auvergne.

— *Fief immédiat*, *Fief* relevant directement d'un seigneur, ainsi nommé par opposition aux *fiefs* médiats ou arrière-*fiefs*.

— *Fief incorporel* ou *fief en l'air*, *Fief* auquel n'était attaché ni un fonds ni un domaine, et qui ne consistait qu'en mouvances et censives, rentes ou autres droits. On l'appelait ainsi par opposition au *fief* corporel, qui consistait en domaines réels.

— *Fief inférieur*, *Fief* relevant médiatement ou immédiatement d'un autre. Un même *fief* pouvait être inférieur par rapport à un *fief* et supérieur par rapport à un autre.

— *Fief laïcal*, *Fief* ne relevant d'aucun ecclésiastique, mais dépendant d'un *fief* purement temporel.

— *Fief lige* ou *liege*, *Fief* pour lequel le vassal, en prêtant foi et hommage à son seigneur dominant, s'engageait à le servir envers et contre tous et obligeait tous ses biens. Le possesseur d'un pareil *fief* s'appelait *vassal lige* ou *homme lige*, et l'obligation spéciale qui attachait le vassal lige à son seigneur prenait le nom de *ligence* ou *ligéité*. Le *fief* lige était opposé au *fief* simple. L'hommage que le vassal rendait pour le *fief* simple était réel et nullement personnel, tandis que l'hommage lige, au contraire, affectait plus la personne que la terre du vassal, lequel ne pouvait jamais s'en affranchir, même en abandonnant son *fief*. Cet hommage avait d'ailleurs cela de particulier que chaque fois qu'il était rendu, le vassal devait être qualifié d'homme lige, et qu'en signe de sujétion il mettait ses mains jointes entre celles de son seigneur pour être ensuite admis par lui au baiser. Le mot *lige*, suivant l'étymologie la plus universellement adoptée, vient du mot latin *ligare*, lier. La dénomination de *fief* lige ne s'introduisit en France que sous le règne de Louis VI (1108-1137).

— *Fief de maître* ou *officier*, ou *fief d'office*, *Fief* qui consistait dans un office inféodé.

— *Fief masculin*, *Fief* affecté aux mâles à l'exclusion des femmes.

— *Fief médiat*, *Fief* formant un arrière-*fief* par rapport au seigneur suzerain.

— *Fief de meubles.* On donnait quelquefois ce nom à un *fief* abonné, c'est-à-dire à un *fief* dont les reliefs ou rachats, quints ou requints et quelquefois l'hommage même avaient été changés et convertis en rentes ou redevances annuelles payables en deniers ou en grains.

— *Fief militaire*, *Fief* qui ne pouvait être possédé que par des nobles. V. FIEF DE CHEVALIER.

— *Fief de miroir.* « Lorsqu'un *fief*, dit de Laurière dans son *Glossaire*, était tenu en parage, on nommait mirouer de *fief* la branche aînée de la famille qui faisoit la foi pour toutes les autres branches, et cette branche a été ainsi appelée parce qu'étant en apparence la seule à qui le *fief* appartenoit, le seigneur féodal, pour l'échéance de ses reliefs et autres droits, ne *miroit* qu'elle, pour ainsi dire, et n'avoit les yeux que sur elle, ou cette branche a peut-être été ainsi nommée parce qu'elle était comme une espèce de *mirouer* qui représentoit au seigneur féodal toutes les autres branches. »

— *Fief mort.* C'était un héritage tenu à rente sèche et non à cens ou à rente foncière.

— *Fief noble.* On a donné plusieurs définitions de ce *fief*. C'était, suivant les uns, celui qui anoblissait le possesseur; suivant d'autres, celui qui devait être concédé par le souverain, comme les duchés, marquisats et comtés. On nommait ainsi, en Normandie, tous les héritages possédés à charge de foi et hommage et de service militaire.

— *Fief oblat.* L'origine de ce *fief* remonte aux premiers temps de la féodalité, où chaque seigneur s'arrogeait le droit de se faire justice. Les possesseurs de terres, trop faibles pour s'opposer aux usurpations, offrirent alors leurs biens à quelques seigneurs puissants pour en obtenir protection; ces biens formaient ensuite, entre leurs mains, un *fief oblat*. Ces *fiefs*, qui n'étaient guère connus qu'en Alsace, étaient regardés comme *fiefs* féminins.

— *Fief oublial*, *Fief* dont le possesseur était tenu envers le seigneur dominant à une redevance annuelle de pains ronds appelés pains d'*hôtelage* ou *oublies*.

— *Fief ouvert*, *Fief* vacant et dont le possesseur ne remplissait pas envers le seigneur les devoirs auxquels il était assujetti. Un *fief* était ouvert, après mutation de vassal, jusqu'à ce que le nouveau possesseur eût prêté foi et hommage et payé les redevances. Tant que le *fief* était ouvert, le seigneur pouvait saisir féodalement; pour prévenir cette saisie ou pour en avoir main-levée lorsqu'elle était faite, il fallait couvrir le *fief*, c'est-à-dire prêter foi et hommage et payer les droits seigneuriaux.

— *Fief tenu en pairie*, *Fief* dont les possesseurs étaient tenus de juger ou d'être juges, à la semonce de leurs seigneurs. On comprenait aussi, sous cette dénomination, les grandes terres érigées par le roi en duchés-pairies.

— *Fief parager*, Portion d'un *fief* tenu en parage, c'est-à-dire chargée des mêmes droits que les autres parties du même *fief*.

— *Fief patrimonial*, *Fief* provenant de succession, donation ou legs de famille.

— *Fief perpétuel*, *Fief* concédé au vassal pour en jouir à perpétuité, lui, les siens et ses ayant cause.

— *Fief personnel*, *Fief* concédé seulement à celui que le seigneur dominant en avait investi et qui ne devait point passer aux héritiers.

— *Fief plain* ou *plein*, *Fief* mouvant d'un autre *fief* directement et sans intermédiaire. On appelait quelquefois ainsi, dans certaines provinces, un grand *fief* jouissant du droit de justice.

— *Fief de pléjure*, *Fief* obligeant le vassal à se rendre, dans certains cas, plége et caution de son seigneur.

— *Fief de procuration* (*feudum procurationis*), *Fief* dont le possesseur était tenu de payer annuellement un ou plusieurs repas au seigneur dominant ou à sa famille.

— *Fiefs de profit*, *Fiefs* dont les droits, en cas de mutation, revenaient au seigneur dominant. Ces *fiefs* étaient opposés aux *fiefs* d'honneur.

— *Fief propre* (*feudum ex pacto et providentia*), *Fief* dont la concession faite à un mâle ne renfermait aucune clause relative à l'ordre de la succession, de manière que la succession était réglée alors par les lois féodales, qui n'admettaient que les mâles descendus de l'investi.

— *Fief propriétaire*, *Fief* possédé par le vassal en toute propriété et passant à ses héritiers et à ses ayants cause.

— *Fief de protection*, Nom donné aux alleux et aux francs-alleux mis par leurs possesseurs sous la protection d'un seigneur puissant.

— *Fief recevable et non recevable*, *Fief* dans le château ou le manoir duquel le vassal était obligé de recevoir son seigneur dominant, lorsque celui-ci jugeait à propos d'y venir. Le vassal n'était cependant pas obligé pour cela de vider les lieux.

— *Fief rendable* (*feudum reddibile*), *Fief* que le vassal devait rendre à son seigneur en temps de guerre.

— *Fief de reprise*, Héritage allodial et noble remis à un seigneur, moyennant une somme convenue et quelques autres fonds de terre que ce seigneur donnait, puis pris en *fief* du seigneur acquéreur par le concessionnaire, à charge de foi et hommage.

— *Fief restreint*. V. FIEF ABRÉGÉ.

— *Fief de retour*, Terre, château ou seigneurie que le roi ou le seigneur suzerain donnait en *fief*, à condition qu'à défaut d'héritiers mâles ce *fief* lui reviendrait de plein droit. Les donations de ce genre n'avaient guère lieu que pour les *fiefs* de haute dignité, comme les duchés, comtés et marquisats.

— *Fief de retraite*, *Fief* que le vassal était tenu de rendre au seigneur à sa première demande.

— *Fief royal*, *Fief* concédé par le roi avec titre de dignité, comme les principautés, duchés, marquisats, comtés, baronnies; ces sortes de *fiefs* donnaient tous au possesseur le titre de chevalier.

— *Fief de sergenterie*, Office de sergenterie tenu en *fief*.

— *Fief servant*, *Fief* relevant d'un autre *fief* qu'on appelait alors *fief* dominant, et qui était lui-même *fief* servant à l'égard du *fief* suzerain. Le *fief* servant était, quant aux profits, régi par la coutume du lieu où il était assis, et, quant au service, par la coutume du lieu du *fief* dominant.

— *Fief servi*, *Fief* dont le possesseur avait acquitté les droits et les devoirs dus au seigneur dominant. Quand un *fief* était ouvert (v. FIEF OUVERT), on disait que le seigneur n'était pas *servi de son fief*.

— *Fief simple*, *Fief* auquel n'était attaché aucun titre de dignité. Il était opposé à *fief* lige. Dans quelques provinces, comme en Dauphiné, on entendait par ce mot le *fief* qui n'avait ni la haute ni la moyenne justice, mais seulement la justice foncière, laquelle ne donnait d'autre droit que celui de connaître des différends survenus à raison des terres qui en relevaient. Cette juridiction était fort limitée, car chacun des hommes liges du Dauphiné pouvait appeler à sa cour des jugements rendus par d'autres seigneurs.

— *Fief de soldoyer* ou *de solde*, Désigne, dans les *Assises de Jérusalem*, une certaine provision alimentaire et annuelle donnée à un noble à titre de *fief*, et qui, néanmoins, n'était assignée ni sur la chambre ou trésor ni sur les impositions publiques. Ce *fief* était viager.

— *Fief subalterne* (*subfeudum*, *retrofeudum*), *Fief* d'un ordre inférieur aux *fiefs* émanés directement du souverain. C'était la même chose qu'arrière-*fief*.

— *Fief supérieur*, *Fief* dont un autre *fief* relevait médiatement ou immédiatement.

— *Fief taillé* (*feudum taillatum*), Héritage concédé à titre de *fief*, avec certaines limitations ou conditions; *taillure* signifiait *limite*.

— *Fief temporaire*, *Fief* dont la concession n'était pas faite à perpétuité, mais seulement pour un temps fixe ou indéterminé. Tels étaient les *fiefs* concédés à vie ou pour un certain nombre de générations.

— *Fief tenu à plein lige*, *Fief* qui devait le service de *fief* lige en entier, au lieu que les *fiefs* demi-liges ne devaient que la moitié de ces services.

— *Fief tenu en quart degré du roi*, *Fief* concédé par un arrière-vassal du roi, de telle sorte qu'entre le roi et le possesseur du *fief*, il se trouvait trois seigneurs, c'est-à-dire trois degrés de seigneurie. Philippe le Long ayant, par une ordonnance de l'an 1320, taxé le premier les roturiers pour les *fiefs* qui se trouvaient entre leurs mains, exempta de cette taxe ceux qui possédaient des *fiefs* tenus en quart degré de lui. Cette exemption subsistait encore dans les premières années du XVe siècle.

— *Fiefs terriaux* ou *terriens*, *Fiefs* consistant en fonds de terre. Ils étaient opposés aux *fiefs* de revenu.

— *Fief en tierce foi*. Voici ce qu'on entendait par ces expressions dans les coutumes d'Anjou et du Maine : quand un roturier acquérait un *fief*, il faisait la foi; son fils, lui succédant, faisait aussi la foi. Ses petits-fils venaient-ils à lui succéder, on disait que le *fief* était *tombé en tierce foi*, et alors il se partageait noblement, quoique entre roturiers.

— *Fief vassalique*, *Fief* sujet au service ordinaire du vassal.

— *Fief à vie*, *Fief* concédé seulement pour la vie de celui qui en était investi.

— *Fief vif*, *Fief* qui, en cas de mutation, produisait des droits au seigneur dominant. Il était opposé au *fief* mort. Ce nom désignait quelquefois aussi une rente foncière, et d'autres fois on l'appliquait à un *fief* dont le possesseur était obligé d'entretenir un *feu vif*, c'est-à-dire de résider continuellement dans le *fief*.

— *Fief vilain*, *Fief* dont le possesseur, outre la foi et l'hommage, devait encore chaque année payer au seigneur quelque redevance en argent, grain, volaille ou autre objet du même genre, redevance qui, par sa nature, était de service vilain ou roturier.

— *Fief volant*, *Fief* dont les mouvances étaient éparses en différents endroits. Il était opposé au *fief* continu, dont le territoire était circonscrit ou limité.

— *Fief vrai*, *Fief* actuellement existant, par opposition au *fief* futur.

— Bibliogr. *Traité des fiefs*, de Dumoulin, *analysé et conféré avec les autres feudistes*, par Henrion de Pansey (Paris, 1773, in-4°); Jo. Raynaudi *Tractatus nobilitatis* (Paris, 1477, in-4°); *De l'usage des fiefs...*, par Salvagne de Boissieu (Grenoble, 1668 [aussi 1731], in-fol. [art. BŒSSIUS]); *Dissertations féodales*, par Henrion de Pansey (Paris, 1789, in-4°, t. Ier et II); *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant les* XIe, XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles*, par Brussel (Paris, 1727, 2 vol. in-4°). V. FÉODALITÉ.

FIEFFAL, ALE adj. (fiè-fal, a-le — rad. *fief*). Dr. cout. Qui concerne un fief; qui a rapport, qui appartient à un fief : *Juridiction* FIEFFALE.

FIEFFÉ, ÉE (fiè-fé) part. passé du v. Fieffer. Donné, tenu en fief : *Terre, ferme* FIEFFÉE. *Domaine* FIEFFÉ. ‖ Pourvu d'un fief : *Roturier* FIEFFÉ. *Il y avait au Châtelet de Paris quatre sergents* FIEFFÉS. (Acad.)

— Fam. Qui a atteint le dernier degré du défaut, du vice dont on parle : *Un ivrogne* FIEFFÉ. *Un insolent* FIEFFÉ. *Un* FIEFFÉ *menteur. Il a un père qui est un avaricieux* FIEFFÉ. (Mol.)

> On voit, parfois, certains savants
> Qui sont de *fieffés* ignorants.
> VOLTAIRE.

> Mais quoi ! si votre père est un bourru *fieffé*,
> Qui s'est de son Tartufe entièrement coiffé,
> La faute à votre amant doit-elle être imputée?
> MOLIÈRE.

FIEFFÉ (Eugène), écrivain, né à Paris en 1821. Il est attaché aux archives de la guerre. Outre des articles dans le *Moniteur de l'armée*, il a publié une *Histoire des troupes étrangères au service de la France* (1853, 2 vol. in-8°), et *Napoléon et la garde impériale* (1860, in-8°).

FIEFFER v. a. ou tr. (fiè-fé — rad. *fief*). Dr. féod. Donner en fief : FIEFFER *un domaine*. FIEFFER *des marais, des terres vaines et vagues*. (Acad.) ‖ Pourvoir d'un fief : FIEFFER *un noble, un roturier*.

FIEFMARCON. V. FIMARCON.

FIÉGARD s. m. (fi-é-ghar). Dr. cout. Chose commune à tous les habitants d'une même communauté, d'un même pays, comme place, chemin, rivière, etc. ‖ On disait aussi FLÉGARD.

FIEL s. m. (fièl — lat. *fel*, mot que quelques-uns rapprochent du grec *cholos*, bile, l'aspiration étant souvent, à l'origine, confuse et indéterminée. Du reste, il n'est pas rare de voir le *ch* du grec remplacé par le *f* latin. Si ce rapprochement était exact, la latin *fel* se rapporterait, comme le grec *cholos*, au sanscrit *hari*, jaune d'or, fauve, vert, rayon de lumière, soleil, lune, d'une racine *ghar*, *har*, briller). Humeur verdâtre sécrétée par le foie chez l'homme et les animaux, et qu'on appelle aussi bile : *Le* FIEL *de bœuf est employé dans les arts.*

— Fig. Amertume du cœur, des sentiments, des paroles : *Avoir le cœur plein de* FIEL. *Une satire pleine de* FIEL. *Il faut bien distinguer le sel d'avec le* FIEL *dans la conversation*. (F. Bacon.) *Un cœur vide de* FIEL *vaut mieux qu'une bourse pleine d'or*. (Petit-Senn.)

> Tant de *fiel* entre-t-il dans l'âme des dévots?
> BOILEAU.

> Des sottises du temps je compose mon *fiel*.
> BOILEAU.

> Le pauvre au cœur sans *fiel* est plus grand que les [anges.
> V. LAPRADE.

> Je connais le public; il est malin, cruel;
> Il aime à voir couler la bile avec le *fiel*.
> LA CHAUSSÉE.

> . . . . De ce monde éphémère
> Détachons-nous sans bruit, sans regret et sans *fiel*.
> A. BARBIER.

‖ Douleur amère, peine cruelle, impression pénible : *Etre abreuvé de* FIEL. *Il sait avaler le* FIEL *de la vérité, celui qui a beaucoup lutté et beaucoup souffert*. (G. Sand.)

> Il faut boire le *fiel* dont le calice est plein.
> V. HUGO.

> Mon Dieu ! chacun doit-il achever son calice
> Et rencontrer au fond le vinaigre et le *fiel* ?
> A. BARTHET.

— Techn. *Fiel de verre*, Ecume non vitrifiable qui se sépare des matières en fusion destinées à la fabrication du verre, et monte à la surface : *Le* FIEL DE VERRE *se compose ordinairement de chlorure de sodium et de sulfates de potasse et de soude; on l'a employé autrefois en médecine comme laxatif*.

— Bot. *Fiel de terre*, Nom vulgaire de la fumeterre et de la petite centaurée, à cause de la saveur amère de ces plantes.

— **Epithètes.** Amer, noir, bilieux, âcre. — Fig. Mélancolique, atrabilaire, versé, répandu, distillé, envieux, haineux, irrité, excité, enflammé, envenimé, âcre, mordant, redoutable, terrible, implacable, inépuisable, mortel.

— **Antonyme.** Miel.

— **Encycl. Anat.** V. BILE.

— Techn. Le *fiel* de bœuf est une substance qui se forme dans le corps de l'animal, et qu'on trouve dans une poche ou vésicule, sous forme d'une liqueur plus ou moins verte, plus ou moins liquide, et d'une odeur toujours désagréable. Cette substance, lorsqu'elle est purifiée et préparée, a l'avantage de se combiner très-facilement avec les couleurs, et de leur donner plus de solidité, soit lorsqu'elle est mêlée avec elles, soit lorsqu'on la passe sur le papier, après que les couleurs y ont été appliquées. Le *fiel* de bœuf augmente l'éclat et la durée de l'outre-mer, du carmin, du vert et généralement de toutes les couleurs fines; enfin il contribue à donner à la couleur la propriété de s'étendre plus facilement sur le papier, l'ivoire ou autres corps sur lesquels on l'applique. Combiné avec la gomme arabique, il épaissit les couleurs et forme une sorte de vernis mat, sans leur communiquer le brillant désagréable que leur donne la gomme employée seule; il empêche celle-ci de se gercer, et fixe les couleurs de telle façon qu'on peut en appliquer plusieurs couches l'une sur l'autre sans avoir à craindre qu'elles se fondent ou se combinent entre elles, et que celles de dessus se mêlent à celles de dessous.

Quand on mélange le *fiel* de bœuf avec du noir de fumée, on obtient une couleur qui peut facilement remplacer l'encre de Chine, et qui coûte infiniment moins cher que celle-ci. Enfin, lorsqu'on étend du *fiel* de bœuf sur les dessins faits au crayon ou à la plombagine. les traits ne s'effacent plus, et l'on peut ensuite les enluminer avec des couleurs dans la préparation desquelles entre une petite quantité de cette liqueur. Les peintres en miniature trouvent un grand avantage à l'employer, en la passant, avant de peindre, sur l'ivoire, auquel elle enlève complétement la matière onctueuse dont la surface est chargée, et qui ajoute aux difficultés d'une exécution délicate et fine. Mêlée aux couleurs préparées pour cet usage, elle les rend propres à s'étendre facilement, et fixe si solidement la peinture qu'il semblerait qu'elle a pénétré dans l'ivoire. On se sert aussi du *fiel* de bœuf pour la confection des transparents; on le passe sur le papier verni ou huilé qu'on laisse sécher ensuite; puis on peint, ou plutôt on colore les parties de ce papier devenu transparent avec des couleurs dont la préparation a reçu une petite addition de *fiel*, et qu'on étend comme pour un lavis. Ces couleurs s'appliquent sur le papier d'une façon égale, et résistent à tous les moyens dont on peut faire usage pour les enlever.

Enfin, on se sert du *fiel* de bœuf pour enlever les taches de graisse ou d'huile, sans altérer la teinte des étoffes sur lesquelles on l'applique. Pour que le *fiel* de bœuf puisse rendre tous les services qui viennent d'être énumérés, il faut qu'il ait subi une préparation préalable. Longtemps on l'avait employé à l'état brut; mais cet emploi n'était pas sans inconvénient. Plusieurs tentatives furent faites et plusieurs moyens de préparation proposés, qui, tout en diminuant ces inconvénients, en laissaient cependant subsister quelques-uns. Enfin un artiste anglais, graveur en taille-douce, M. Tomkins, trouva un procédé qui donne les résultats les plus satisfaisants, et que nous allons faire connaître.

A une pinte de *fiel* de bœuf frais, bouilli et écumé, ajoutez une once d'alun en poudre fine; laissez la liqueur sur le feu jusqu'à ce que la combinaison soit parfaite; lorsqu'elle est refroidie, versez dans une bouteille que vous boucherez légèrement. Prenez ensuite une pareille quantité de *fiel* de bœuf, bouilli et écumé, auquel vous ajouterez une once de sel commun, et que vous laisserez sur le feu jusqu'à ce que le tout soit combiné, après quoi vous mettrez le mélange refroidi dans une bouteille bouchée légèrement, comme la première. Cette préparation se conserve sans altération et sans danger de mauvaise odeur pendant plusieurs années. Lorsqu'on l'a laissée pendant trois mois environ dans une chambre où règne une température modérée, elle s'éclaircit en déposant un sédiment épais; elle est propre alors aux usages ordinaires, mais contient encore beaucoup d'une matière colorante jaune qui peut altérer les teintes, faire virer les bleus au vert et salir le carmin. Pour obvier à cet inconvénient, il faut décanter séparément chacun des deux liquides, après les avoir laissés reposer jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement clairs, puis les mêler ensemble par portions égales; la matière colorante que retient encore le mélange se coagule aussitôt. Pour rendre la liqueur plus claire encore, on peut la verser sur un filtre fait avec du papier joseph.

Cette préparation, facile, mais longue, donne les meilleurs résultats; elle s'éclaircit en vieillissant et ne conserve aucune odeur désagréable.

— Pharm. L'extrait de *fiel* de bœuf, employé en pharmacie, et désigné aussi sous le nom de *fiel* épaissi, est obtenu en perçant la vésicule biliaire récente du bœuf, recevant le liquide qui s'en découle sur une étamine et le faisant évaporer au bain-marie, en l'agitant sans cesse jusqu'à consistance d'extrait ferme, qui peut se conserver longtemps, même à l'air. Berzélius conseille, afin que l'altération produite par cette manipulation soit moins grande, de précipiter le mucus biliaire par dissolution de la bile dans l'alcool, filtration et évaporation au bain-marie. L'extrait de *fiel* de bœuf a été employé comme vermifuge, amer stomachique, fondant, incisif, contre les engorgements chroniques du foie, dans l'hypocondrie. Nous avons déjà parlé de cet extrait au mot BILE.

— **Allus. litt. Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots !** V. TANTÆNE ANIMIS...

FIELD (Richard), théologien anglais, né à Hampstead (comté de Herfort) le 15 octobre 1561, mort le 21 novembre 1616, suivant la *Biographie universelle*, en 1629, suivant la *Nouvelle biographie générale*. Il fit ses études à l'université d'Oxford, et s'acquit une rapide et brillante réputation comme prédicateur et controversiste. Field devint chapelain d'Elisabeth et de Jacques Ier, chanoine de Windsor en 1604, et doyen de Glocester en 1609. On a de lui un ouvrage estimé, sous ce titre : les *Quatre livres de l'Eglise* (Londres, 1606, in-fol.).

FIELD (Nathaniel), auteur dramatique anglais du XVIIe siècle, sur la vie duquel nous n'avons aucun détail. Il a composé des comédies, dont deux ont été imprimées. Ces pièces, qui ont pour titre : *A Woman is a weathercoke* (*Une femme est une girouette*) [1612], et *Amends for the ladies with the merry prankes of Moll Cut-Purse* (1639), se font remarquer par leur gaieté et par la vivacité du dialogue.

FIELD (John), habile pianiste et compositeur anglais, né à Dublin en 1782, mort à Moscou en 1837. Elève de Clementi, il accompagna son maître dans ses tournées en Europe, et se fit surtout admirer comme instrumentiste hors ligne. On lui doit de la musique de chambre, remarquable par la mélodie et le sentiment. Ses *Nocturnes* ont créé un nouveau genre de musique de salon.

FIELD (David DUDLEY), jurisconsulte américain, né à Haddam, dans le Connecticut, le 13 février 1805. Il fut admis au barreau en 1828, s'établit à New-York, et, pendant trente années, il occupa une place éminente parmi les membres de l'ordre des avocats de cette ville. Il doit surtout sa réputation à son dévouement à la cause de la réforme de la procédure civile, ainsi qu'à la révolution légale dont il fut l'auteur, non-seulement dans l'Etat de New-York, mais dans les Etats de Missouri, d'Ohio, du Kentucky, d'Indiana, de Minnesota, de Californie et d'Oregon. Bien plus, et c'est ici un de ses plus grands titres de gloire, ses idées furent adoptées par les réformateurs anglais, qui, lord Brougham à leur tête, réussirent à introduire une modification radicale dans la procédure de la Grande-Bretagne et de ses colonies. — Cyrus-West FIELD, frère du précédent, né à Stockbridge (Massachusets), le 30 novembre 1819, acquit dans le commerce une fortune considérable, puis se consacra exclusivement à l'établissement d'une communication télégraphique entre l'Europe et l'Amérique. Après des voyages et des démarches sans nombre, après avoir déjà uni télégraphiquement l'île de Terre-Neuve à l'île du Cap-Breton, M. Field réussit à fonder la fameuse *Compagnie du télégraphe atlantique* (1856), obtint de l'Angleterre et des Etats-Unis des subventions pécuniaires et des navires, et, depuis lors, il n'a cessé de prendre la part la plus active aux diverses tentatives qui ont été faites pour l'établissement du câble transatlantique. On sait qu'après plusieurs essais infructueux, le câble qui relie Valentia (en Irlande) à Terre-Neuve a été enfin posé avec un plein succès en 1866.

FIELDIE s. f. (fièl-dî). Bot. Syn. de VANDA, genre d'orchidées.

FIELDING (Henri), célèbre romancier, auteur dramatique et écrivain politique anglais, né à Sharpham-Park, dans le Somersetshire, le 22 avril 1707. Il appartenait à une famille ancienne et distinguée, issue des comtes de la maison de Hapsbourg, dont l'un des membres, Geoffroy, père de Rodolphe, empereur d'Allemagne, vint en Angleterre sous Henri III, fut un des favoris de ce monarque, reçut de lui d'immenses domaines, et prit le nom de Fielding. La nouvelle famille joua un rôle assez important dans la guerre des Deux-Roses, et obtint, en 1620, le comté de Denbeigh. Edmond Fielding se distingua dans les guerres de Marlborough et parvint au grade de lieutenant général. Il eut six enfants, parmi lesquels le grand romancier. Après avoir reçu les leçons du chapelain de sa famille, le jeune homme fut envoyé au collége d'Eton, où il fit de rapides progrès, et, ce qui n'était pas moins important, contracta d'étroites amitiés qu'il conserva toute sa vie. Parmi les compagnons de son enfance, nous citerons : George, troisième lord Lyttleton, le premier Pitt, Henri Fox et sir C.-H. Williams. Fielding quitta le collége d'Eton avec la réputation d'un excellent écolier, et, destiné par son père à embrasser la profession

de jurisconsulte, il alla à l'université de Leyde, pour y étudier les lois. Il se mit au travail avec ardeur, trouvant néanmoins le moyen de cultiver les lettres dans ses moments de loisir, et de composer même une comédie, *Don Quichotte en Angleterre*, qui témoigne de sa profonde admiration pour le génie de Cervantes, génie parent du sien. Le manque d'argent (car son père n'était pas riche) obligea le jeune homme à revenir à Londres, et, dès l'âge de vingt ans, à écrire pour gagner le pain de chaque jour. Il commença par tomber éperdument amoureux de sa belle cousine, Sarah Andrews. Des amis de la jeune fille s'opposèrent à leur union, et Fielding se disposait à enlever l'objet de ses feux, lorsqu'elle lui fut ravie par ses parents, et mariée sans retard à un estimable gentleman. Fielding éprouva un violent chagrin de cette déception amoureuse, et l'on prétend que le romancier a éternisé son amour dans le portrait de *Sophie Western*, qui ne serait autre que Sarah Andrews. Il se consola cependant, et publia une comédie intitulée : l'*Amour sous plusieurs masques*, qu'il avait composée en 1728, et qui obtint quelque succès, bien qu'elle vînt après les meilleures pièces de Congrève. Peu de temps après, il donna le *Temple du Beau*, pièce d'un genre plus élevé et écrite avec amour. La *Farce de l'auteur*, le *Café des politiques* et la pièce burlesque de *Tom Thumb* se succédèrent ensuite rapidement, et lui firent une réputation d'auteur dramatique distingué et d'homme d'esprit, en même temps qu'elles encourageaient, par leur produit, sa propension naturelle à la dissipation et à la prodigalité. Aussi, il continua d'écrire un certain nombre de pièces, la plupart composées sans souci de sa réputation, à la hâte, mais qui portent presque toutes l'empreinte caractéristique de son génie. Dans l'intervalle des années 1731 et 1734, il donna au théâtre : le *Mari moderne*, le *Faux docteur* et l'*Avare;* puis, à l'instar de plusieurs de ses confrères, il ouvrit à la foire de Barthélemy une baraque pour la représentation de ses pièces. Il donna alors la *Chambrière intrigante* et *Don Quichotte en Angleterre*, que nous avons déjà cité comme sa première création. Fielding était dans sa trente-septième année, lorsqu'il se décida à épouser une jeune personne de la ville de Salisbury, nommé Charlotte Cradock. Abandonnant Londres et ses dangereux plaisirs, il alla s'établir dans cette cité avec sa femme, après avoir recueilli les restes de son patrimoine, se montant environ à 1,500 livres sterling, et il commença une vie nouvelle. Mais la tranquillité de cette position ne put convenir longtemps à son esprit aventureux. Il prit bientôt un grand train de maison, tint table ouverte, monta son écurie ; bref, il dissipa en fort peu de temps sa fortune et celle de sa jeune femme. Enfin il se réveilla un jour de cette fiévreuse folie, criblé de dettes, chargé d'une femme et d'un enfant. Il revint, en conséquence, à Londres au printemps de 1736, accablé de chagrins, plein de repentir et de bonnes résolutions, mais la bourse complétement vide. Son esprit actif eut bientôt découvert le moyen de sortir de cette triste position, et, profitant des agitations politiques du moment, il rassembla une troupe de comédiens, qu'il intitula : *Troupe des comédiens du Grand-Mogol ;* puis il écrivit et fit représenter plusieurs pièces qui sont restées les plus heureuses satires de cette époque. *Pasquin*, la première de ces pièces, sanglante raillerie de la vénalité des élections et de divers abus, était rendue plus piquante encore par de transparentes allusions à plusieurs hommes politiques du jour. La pièce obtint un succès de vogue, fut jouée cinquante fois de suite et enrichit Fiedling. L'année suivante, il donna une seconde pièce du même genre, qui était intitulée : le *Registre historique;* mais l'autorité s'émut de ses tendances, et la troupe du Grand-Mogol fut brusquement sommée de se disperser. Forcé de renoncer, au moins momentanément, au théâtre, Fielding se retourna vers le journalisme (1737), et donna des articles à différentes publications périodiques, entre autres au *Champion*, dont il acheta une part en 1739, et qui publia les plus populaires de ses essais. Il atteignit de cette façon le mois de juin 1740, où il se fit inscrire comme avocat, et se lança résolûment dans l'étude du droit. Mais le démon littéraire l'avait marqué de son sceau indélébile. Tout en s'adonnant aux lois, il trouva moyen de donner le jour à quelques productions de peu d'importance, et de travailler activement au premier de ses romans, qui devait lui assurer une place honorable dans les lettres ; nous voulons parler des *Aventures de Joseph Andrews*, roman qui fut publié en 1742. Le but de l'auteur était de ridiculiser l'exagération du *sentimentalisme* de Richardson, dans son livre récent de *Paméla ;* le succès qu'obtint *Joseph Andrews* avertit Fielding qu'il avait atteint son but, et au delà. Ce roman est plein d'énergie, de gaieté et d'esprit, et le caractère de Parson Adams est un des plus heureux et des plus naturels qui soient au monde. Cet ouvrage décida de la vogue de l'auteur, à laquelle concourut encore l'amer dépit du pauvre Richardson. Il obtint, dans le cours de la première année, trois éditions successives, et les honneurs d'une contrefaçon. En outre, Fielding se mit à écrire des pamphlets politiques et des pièces de théâtre. Il avait fait la connaissance de Garrick, qui joua son *Faux docteur* et le *Jour des noces*, pièce que Fielding avait composée expressément pour le grand acteur anglais, sur le désir que celui-ci lui en avait exprimé. Une dangereuse maladie de sa femme et d'autres tracas domestiques l'empêchèrent de donner au *Jour des noces* tout le soin désirable, et, malgré le talent qu'y déploya Garrick, la pièce fut sifflée. En 1743, Fielding publia trois volumes de *Mélanges*, prose et vers, contenant des morceaux très-remarquables ; mais, il faut l'avouer, plusieurs pages médiocres. Parmi les mieux réussies, nous citerons, l'*Essai sur les caractères des hommes*, le *Voyage de ce monde à l'autre*, qui appartiennent au meilleur genre de la satire, et enfin, cet admirable portrait de l'homme tombant insensiblement dans la dégradation : *Jonathan Wilde*. Bientôt de nouveaux chagrins vinrent fondre sur lui. Sa femme, dont la santé s'altérait de plus en plus au milieu de cette lutte fiévreuse avec la fortune, mourut dans ses bras en 1743. Il l'aimait avec passion ; aussi sa douleur fut immense. Cette perte le plongea pendant quelque temps dans une prostration qui fit craindre pour sa raison. Il s'accusait d'avoir hâté la fin de sa Charlotte, et les remords le rongeaient. Jamais il n'oublia l'affection et les vertus de celle qui avait été sa compagne dévouée, et il a laissé d'elle un impérissable portrait dans celui d'Amélia Booth. Cependant, les nécessités de la vie l'obligèrent à secouer sa torpeur et à surmonter son chagrin. L'arrivée du prétendant et les troubles de 1745 venaient de mettre le pays en émoi ; Fielding reprit la plume de l'écrivain politique pour soutenir la cause de la dynastie des George. Le 5 novembre parut le premier numéro du *Vrai patriote*. Fielding y versa les trésors de son esprit, et y décocha à ses ennemis politiques les traits les plus acérés de la satire : force des arguments, raison, bon sens, raillerie fine et hardie, tout s'y rencontrait. Il n'eut pas de relâche tant que le danger fut menaçant, et ne s'arrêta que lorsqu'il eut entièrement disparu. Le gouvernement oublia de récompenser son zélé partisan ; mais, heureusement, le *Vrai patriote* avait rapporté à son auteur argent et réputation. Le monde fut bientôt surpris par le second mariage de Fielding. La femme qui avait été l'amie la plus fidèle de celle qu'il avait perdue, qui l'avait consolée et soutenue dans ses chagrins et assistée à ses derniers moments devait être celle qui la remplacerait autant qu'il était possible dans le cœur de son mari, sans pourtant la faire oublier. Il épousa Marie Macdaniel, et fut universellement blâmé pour un des actes les plus simples, les plus raisonnables et les plus honnêtes qu'il ait faits. Sa seconde entreprise politique fut le *Journal jacobite*, fondé en décembre 1747, dans le même but que le *Vrai patriote*. Il eut à subir un orage qu'il conjura avec son habileté et son esprit ordinaires, criblant de sarcasmes et de railleries le parti jacobite, qu'il cessa de harceler seulement au mois de novembre 1748. Fielding avait alors quarante ans. Sa santé s'affaiblissait ; ses ressources, dépendant uniquement de ses travaux littéraires, étaient fort précaires. Son ancien et fidèle ami George Lyttleton, devenu lord de la trésorerie, obtint enfin une récompense pour ses services, et une petite place fut donnée dans le Middlesex à l'un des hommes qui avaient le plus contribué à l'affermissement de la maison de Hanovre. Les devoirs de cet emploi étaient pénibles et difficiles à remplir, et les émoluments peu en rapport avec les obligations de l'employé. C'était une place de juge de paix. Fielding la remplit avec son habileté et son énergie habituelles, et parvint à produire une diminution notable dans les crimes qui désolaient le pays. Un biographe anglais fait, en outre, remarquer que, dans une place où la corruption était, pour ainsi dire, passée en habitude, Fielding, malgré ses fréquents besoins d'argent, sut demeurer intègre. « Les services qu'il rendit alors à l'Angleterre, dit ce biographe, furent de telle nature, qu'ils lui eussent encore mérité de passer à la postérité, n'eût-il pas écrit une ligne. » Il y avait plusieurs années qu'il préparait un ouvrage d'une grande importance ; enfin, en février 1749, il publia son roman de *Tom Jones*, son plus beau titre à l'immortalité. En mai 1749, Fielding fut nommé président de session par ses confrères, poste qu'il occupa avec autant de sagesse que de talent, donnant la preuve que, tout homme de lettres qu'il était, il pouvait également remplir l'office d'un bon jurisconsulte. Malgré les travaux de sa charge, il publia, en janvier 1751, des *Recherches sur l'accroissement des crimes contre la propriété, et des moyens à employer pour combattre cette tendance*, ouvrage fort estimé des légistes. Ses travaux augmentant à mesure que sa santé s'altérait, Fielding trouva cependant le moyen de composer un nouveau roman : *Amélia*, qui fut publié en 1751. C'est un tribut d'amour et de reconnaissance à sa première femme, dont il a tracé le portrait avec une pieuse complaisance. Les lecteurs de *Tom Jones* furent un peu désappointés ; mais quel auteur a jamais produit deux chefs-d'œuvre de la même taille? Ce n'est ni Homère, ni Milton, ni Cervantes, ni Le Sage, et Fielding pas plus qu'eux. Le roman d'*Amélia* est moins intéressant, moins incidenté, moins humoristique que les précédents ; c'est cependant un bon ouvrage., dans lequel on trouve de l'émotion vraie et des sentiments d'une irréprochable moralité. La même année, Fielding fonda un nouveau journal : le *Journal de Covent-Garden*, qui l'engagea dans une escarmouche littéraire avec Hill, le directeur de l'*Inspecteur*, et provoqua de violentes attaques de la part du romancier Smollett. La santé de Fielding ne s'améliorait pas, bien qu'il se fût allégé en partie du poids des affaires de sa charge. Enfin, vers 1754, il prit la résolution d'aller chercher un climat plus doux, et, le 26 juin, il s'embarquait à bord d'un vaisseau en partance pour Lisbonne ; il était accompagné de sa femme et de sa fille aînée. Les incidents de ce voyage ont été racontés par lui dans une œuvre posthume : le *Voyage à Lisbonne*. Il arriva dans cette ville au mois d'août et y mourut le 8 octobre 1754, à l'âge de quarante-huit ans. Il laissait une veuve et quatre enfants. « Fielding, dit l'académicien Suard, était d'une taille avantageuse et d'une constitution robuste, qui semblait lui promettre une plus longue vie. Ce qu'on sait de lui peut donner une idée suffisante de son caractère. Il joignait à un peu d'humeur et d'emportement, et à un goût effréné pour le plaisir, d'excellentes qualités sociales ; il était compatissant, désintéressé, bon époux et bon père, autant que peut l'être un dissipateur. On cite le trait suivant de son imprudente générosité. Ayant reçu un dernier avertissement pour payer certaine taxe paroissiale, il eut recours à son libraire, Jacob Tomson, qui lui avança les dix ou douze guinées dont il avait besoin, sur un ouvrage qui était encore presque en entier dans sa tête. Avant d'avoir regagné sa maison, ayant rencontré un ancien camarade de collége qu'il n'avait pas revu depuis un grand nombre d'années, ils entrèrent ensemble dans une taverne. Le vin rend expansif. Son ami lui ayant exposé la détresse où il se trouvait, Fielding lui donna tout l'argent qu'il avait sur lui. Heureusement qu'un nouveau recours au libraire le mit à même de s'acquitter envers le percepteur. »

Le docteur Murphy, Blair, Walter Scott, La Harpe, Mézières ont épuisé l'éloge et la critique sur les romans de Fielding, qui constituent son véritable titre à la gloire littéraire. Nous ne citerons que l'opinion de M. Taine, un jeune et profond critique, sur ses livres en général. « On les lit, dit M. Taine, comme on boit un vin franc, sain et rude, qui égaye, fortifie, et auquel il ne manque que le parfum. Un pareil homme devait prendre Richardson en déplaisance. Celui qui aime la nature tout expansive et abondante chasse loin de lui, comme des ennemis, la solennité, la tristesse et la pruderie des puritains. Pour commencer, il tourne Richardson en caricature. Ne ferons-nous que rire? Il y a bien des choses à voir en route ; le sentiment de la nature est un talent, comme la conception de la règle, et Fielding, le dos tourné à Richardson, s'ouvre un domaine aussi large que celui de Richardson. Ce qu'on appelle nature, c'est cette couvée de passions secrètes, souvent malfaisantes, ordinairement vulgaires, toujours aveugles, qui foisonnent et frétillent en nous, mal recouvertes par le manteau de décence et de raison sous lequel nous tâchons de les déguiser ; nous croyons les mener, elles nous mènent ; nous nous attribuons nos actions, elles les font. Il y en a tant, elles sont si fortes, si entrelacées les unes dans les autres, si promptes à s'éveiller, à s'élancer et à s'entraîner, que leur mouvement échappe à tous nos raisonnements et à toutes nos prises. Voilà le domaine de Fielding ; son art et son plaisir, comme celui de Molière, consistent à lever un coin du manteau ; ses personnages paradent d'un air raisonnable, et tout d'un coup, par une ouverture, le lecteur aperçoit le fourmillement intérieur des vanités, des folies, des concupiscences et des rancunes secrètes qui les font marcher. Par exemple, quand Tom Jones a le bras cassé, le philosophe Square vient le consoler par une application des maximes stoïciennes ; mais, en lui prouvant que la douleur est chose indifférente, il se mord la langue et lâche un ou deux jurons ; sur quoi le théologien Thwackum, son commensal et son rival, lui assure que sa mésaventure est un avertissement de la Providence, et tous deux manquent de se gourmer. Ainsi déshabillés, les instincts ont une tournure grotesque ; les gens s'avancent gravement, la canne à la main, et, pour nous, ils sont tout nus. Les dames feront sagement de ne pas entrer chez lui. Ce puissant génie, tout franc et réjoui, aime, comme Rubens, les kermesses ; les rouges trognes, reluisantes de bonne humeur, de sensualité et d'énergie, dansent chez lui, remuent et se choquent, et les instincts dévergondés y viennent accoupler leurs violences. C'est avec eux qu'il compose ses premiers personnages. Il n'y en a point, chez lui, de plus vivants que ceux-là, de plus largement tracés à grands traits, et d'un élan, d'une couleur plus saine. Voilà la pure nature, et personne ne l'a lâchée à travers champs plus débridée, plus impétueuse, plus ignorante de toute règle, plus abandonnée à l'afflux de la séve corporelle que Fielding. »

Les œuvres complètes de Fielding ont été publiées à Londres (1762), et plusieurs fois réimprimées depuis. Ses romans ont été traduits en français à diverses époques. Une des bonnes traductions du *Tom Jones* est celle de M. Léon Wailly (Paris, 1846), avec notice de Walter Scott. *Jonathan Wild* a été traduit en 1763, par Picquet, et l'*Histoire d'Amélie*, par Mme Riccoboni.

FIELDING (sir John), jurisconsulte anglais, mort en 1784. Il était fils du lieutenant général Fielding et frère du précédent, Henri Fielding, à qui il succéda sur son siége de justice, à Westminster. Il était d'une grande intelligence, dont il donna des preuves précoces. Sa haute moralité, sa bienveillance et sa droiture furent appréciées de tous ceux qui l'approchèrent, sauf peut-être des voleurs. John Fielding s'acquitta des devoirs de sa charge avec non moins de prudence et d'habileté que son illustre prédécesseur, et fut nommé chevalier en octobre 1761. Il faisait partie de plusieurs associations charitables, lorsque la mort le surprit. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages de législation, parmi lesquels nous citerons : *Un plan pour prévenir les vols dans un rayon de vingt milles autour de Londres, et sur l'établissement d'une attrape-voleurs* (1755) ; *Histoire de l'origine et des effets du système de police institué par le duc de Newcastle* (1758, in-8°) ; *Plan d'un asile pour les orphelins et les jeunes filles abandonnées* (1758, in-8°) ; *Extraits des codes de répression relatifs à la paix et à la sécurité de la métropole* (1768, in-8°) ; le *Mentor universel*, collection de sentences, d'exemples moraux et d'essais et mélanges, par les meilleurs écrivains (1762, in-12) ; la *Charge du grand juge* (1763, in-4°) ; *Description des villes de Londres et de Westminster* (1776, in-12).

FIELDING (Sarah), femme de lettres anglaise, sœur des précédents, née en 1714, morte en 1768. Elle a pris rang parmi les femmes auteurs de son époque. En 1732, elle publia un roman en deux volumes in-12, intitulé : les *Aventures de David Simple*, contenant le récit de ses voyages dans Londres et Westminster à la recherche d'un ami dévoué. Elle est aussi l'auteur du *Cri*, fable dramatique (1754, in-12) ; des *Mémoires de Socrate*, par Xénophon, traduits du grec (1762, in-8°) ; de *Lettres sur les caractères de David Simple;* de la *Gouvernante* ou l'*Académie féminine;* des *Vies de Cléopâtre et d'Octavie;* de l'*Histoire de la comtesse de Delwyn*, et de l'*Histoire d'Ophélia*. Elle mourut vieille fille, à Bath.

FIELDING (Henri-B.), botaniste anglais, mort en 1851. Il était possesseur de l'une des plus belles collections de plantes de l'Angleterre. Il se rendit, en outre, acquéreur de l'herbier de Prescott, qui contenait un grand nombre de plantes russes, et, plus tard, de la collection péruvienne de Ruiz et Pavon. En 1844, il publia, en collaboration avec le docteur Gardner, un volume intitulé : *Sertum plantarum*, qui contient les figures et la description de soixante espèces de plantes rares et nouvelles, provenant de son herbier. Il a laissé sa bibliothèque et son magnifique herbier à l'université d'Oxford. Henri Fielding était membre de la Société Linnéenne.

FIELDING (Copley-Vandyke), président de la Société des aquarellistes de Londres, né vers 1787, mort en 1855, appartenait à une famille de peintres. Il suivit la carrière artistique, et débuta, en 1810, en envoyant un tableau à l'exposition de Spring-Garden. Après s'être assuré une certaine aisance en donnant des leçons, il mena toute sa vie une existence calme et paisible. Il fut un des premiers membres de cette Société des aquarellistes, si importante et si nombreuse aujourd'hui, et l'un des coopérateurs les plus zélés de ses expositions ; enfin, pendant plusieurs années, il en fut le président. Les tableaux de lui qui obtinrent le plus de succès furent ses scènes du South-Downs et ses marines ou vues des côtes anglaises ; n'oublions pas les oiseaux et principalement les phénicoptères qu'il peignait avec une grande science d'observation et beaucoup d'effet. Bien qu'il y ait de nombreuses répétitions dans son œuvre un peu maniérée et de convention, ses tableaux se vendirent toujours bien. En effet, Fielding possédait le genre de talent qui plaît surtout aux masses : beaucoup d'adresse, de facilité, d'imagination et de faire. Il parvenait à rendre d'une manière saisissante les effets atmosphériques. Sa réputation était telle, qu'on s'arrachait ses ouvrages ; aussi fut-il obligé de travailler trop hâtivement, et ses dessins se ressentent, pour la plupart, de cette rapidité d'exécution. Fielding est néanmoins un des artistes qui ont le plus fait pour l'aquarelle, un des genres de peinture le plus en faveur aujourd'hui en Angleterre.

FIELDITE s. f. (fièl-di-te — de *Field*, nom d'homme). Minér. Sulfure multiple d'arsenic, d'antimoine, de cuivre et de zinc, renfermant du soufre, de l'argent, du fer, du zinc, du cuivre, de l'arsenic et de l'antimoine : *La* FIELDITE, *originaire du Chili, s'éloigne notablement du cuivre gris par sa composition chimique.*

FIELDS (James-T.), poëte et publiciste américain, associé de la fameuse librairie Ticknor, de Boston, né à Portsmouth, dans l'Etat de New-Hampshire, en 1820. Il a publié, personnellement, une édition des œuvres de de Quincey en 21 volumes, avec notes. Il est auteur d'un volume de poésies paru en 1849, et d'un autre ouvrage du même genre, intitulé : *Quelques poésies pour quelques amis* (1858).

FIENNES, nom d'une terre qui formait autrefois une des douze baronnies du comté de Guines. Elle a été le berceau d'une famille connue depuis le XIe siècle, et représentée, au commencement du XIIIe, par Guillaume, seigneur de Fiennes, baron de Tingry, marié à Agnès de Dammartin, sœur de Renaud, comte de Boulogne, et de Simon, comte de Ponthieu. De cette union vint Enguerrand, seigneur de Fiennes, baron de Tingry, mort vers 1264, père de Guillaume II, baron de Fiennes et de Tingry, qui épousa Blanche de Brienne. Il en eut Jean, baron de Fiennes et de Tingry, qui servit le roi de France dans les guerres de Flandres, en 1328, et qui épousa Isabelle de Flandre, fille de Gui de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg. De ce mariage vinrent, entre autres enfants, Robert, baron de Fiennes et de Tingry, connétable de France, mort sans postérité, vers 1385, et Jeanne de Fiennes, mariée en premières noces à Jean de Châtillon, comte de Saint-Paul, dont elle eut une fille, Mahaud de Châtillon, héritière du connétable de Fiennes, son oncle. Celle-ci porta la terre de Fiennes dans la maison de Luxembourg, par son mariage avec Gui de Luxembourg, comte de Ligny. Jean de Luxembourg, fils puîné de ceux-ci, fut l'auteur de la branche des comtes de Saint-Paul, de la maison de Luxembourg, et l'aïeul de Thibaud de Luxembourg, auteur d'une nouvelle maison de Fiennes, d'où est sorti le rameau des vicomtes de Martigues, et qui s'est éteinte dans les mâles, dans les premières années du XVIe siècle. Françoise de Luxembourg, sœur et héritière du dernier seigneur de Fiennes de cette maison, porta cette terre dans la maison d'Egmont. Vers la fin du même siècle, elle fut acquise par la maison d'Etampes-Valençay.

FIENNES (Robert, dit **Moreau** DE), connétable de France (1356), après Gauthier de Brienne, tué à la bataille de Poitiers. Il défendit le pays contre les Anglais, à qui il enleva Auxerre (1360), contre les tentatives du roi de Navarre Charles le Mauvais, qu'il dépouilla de Melun (1359), et contre les bandes de routiers, qu'il écrasa en Bourgogne et dans le Midi (1361-1364). Il couronna dignement sa longue carrière militaire en se démettant de sa charge de connétable, que son grand âge ne lui permettait plus d'exercer activement, en faveur de Bertrand Du Guesclin (1370), et mourut vers 1382 ou 1385.

FIENNES (Guillaume), lord SAY ET SELE, homme d'Etat anglais, né à Broughton (comté d'Oxford) en 1582, mort en 1662. Il contribua généreusement aux frais de la guerre que Jacques Ier fit dans le Palatinat, gagna la faveur de ce prince, qui le créa, en 1624, vicomte de Say et Sele, et se montra d'abord un des zélés défenseurs de la monarchie. Mais lorsque commença à éclater entre Charles Ier et le Parlement le conflit qui devait amener la chute de ce monarque, Fiennes se joignit à Hampden et à Pym, devint un des plus acharnés adversaires de la royauté, s'opposa à toute espèce de traité entre les deux partis, et fut un des commissaires du Parlement chargé, en 1648, de se rendre à l'île de Wight pour entamer des négociations. Apres la mort du roi, Fiennes embrassa le parti de Cromwell, qui le nomma membre de la Chambre haute. Lorsque Charles II prit possession du trône, il nomma lord du sceau privé et grand chambellan de la maison du roi Fiennes, qui n'était pourtant pas complétement étranger au meurtre juridique de son père. On a de lui, outre des discours prononcés au Parlement, des écrits dirigés surtout contre les quakers. Nous citerons, notamment : le *Dessein des Ecossais dévoilé* (1653, in-4o), la *Folie rendue manifeste, etc.* (1659, in-4o). Par ses grands talents, mais surtout par son air de gravité et par ses mœurs austères, Fiennes avait acquis dans le peuple un grand crédit, ce qui explique pourquoi il fut recherché et ménagé par tous les gouvernements.

FIENNES (Nathaniel), homme politique anglais, fils du précédent, né en 1608, mort en 1669. Il fut nommé membre du Parlement en 1640, se signala par son aversion contre le gouvernement monarchique, fut mis à la tête d'un régiment de cavalerie, puis reçut le commandement de la ville de Bristol. Ayant rendu au prince Rupert cette place qui se trouvait sans défense (1643), il passa en jugement, et ne parvint à sauver sa tête que grâce au crédit de son père. Plus tard, il prit parti pour Cromwell, qui le nomma membre du conseil, lord du sceau privé (1655), et membre de la Chambre haute. Après la restauration des Stuarts, il vécut dans la retraite. On a de lui quelques discours, quelques pamphlets et un écrit intitulé : la *Monarchie démontrée être la meilleure, la plus ancienne et la plus légale des formes de gouvernement, dans une conférence tenue entre Olivier, lord Protecteur, et un comité du Parlement* (1660).

FIENNES (Jean-Baptiste DE), orientaliste et diplomate français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1669, mort à Paris en 1744. Il suivit Petis de Lacroix dans le Levant en 1687, fut successivement drogman à Alexandrie (1692) et au Grand-Caire (1695), retourna en France en 1706, succéda à Petis de Lacroix comme professeur d'arabe au Collége de France (1714), et reçut, en 1716, le titre de secrétaire-interprète du roi. En 1729, il se rendit en Barbarie et négocia avec le gouvernement de Tripoli un traité avantageux pour la France. On a de lui plusieurs manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale. — Son fils, Jean-Baptiste Hélin de FIENNES, né à Saint-Germain-en-Laye en 1710, mort en 1767, fut envoyé en Orient avec une pension de l'Etat pour y apprendre les langues de cette région (1729). Il devint, à son retour, professeur de langues orientales au collége Louis-le-Grand, puis fut nommé secrétaire-interprète du roi (1746) et professeur d'arabe au Collége de France (1746). Fiennes fut chargé de deux missions, l'une à Tunis (1742), l'autre à Tripoli (1751), pour demander satisfaction d'insultes faites au pavillon du roi, et ramena en France des ambassadeurs chargés de donner les satisfactions exigées. On a de lui une traduction française manuscrite de l'*Histoire des Indes occidentales*, et une traduction de l'*Ambassade de Dourri-Efendi*.

FIENNES (MATHOREL DE), littérateur français. V. MATHOREL.

FIENTE s. f. (fian-te — du lat. *fimus*, fumier). Excrément de certains animaux : FIENTE *de poule.* FIENTE *de loup. La bouse ou* FIENTE *de vache est sacrée chez les Indiens.* (Sainte-Foix.) *Les* FIENTES *de pigeons et de poules forment un engrais très-actif.* (Matth. de Dombasle.)

FIENTÉ, ÉE adj. (fian-té — rad. *fiente*). Agric. Amendé par des engrais : *Terrain* FIENTÉ.

FIENTER v. n. ou tr. (fian-té — rad. *fiente*). En parlant des animaux, Faire ses excréments : *Cet animal est échauffé, il ne* FIENTE *pas. Il emmena son cheval dans le temple et l'y tint jusqu'à ce qu'il eût* FIENTÉ. (Sallentin.)

— Activ. *Fienter un cheval*, Oter le fumier de ses pieds.

FIENTEUX, EUSE adj. (fian-teu, eu-ze — rad. *fiente*). Qui est couvert de fiente : *Terre* FIENTEUSE. *Etable* FIENTEUSE. *Sol* FIENTEUX.

FIENUS, médecin belge. V. FYENS.

FIER v. a. ou tr. (fi-é — du lat. *fidus*, qui se fie ; de *fides*, foi, proprement lien, engagement, sûreté ; de la racine sanscrite *badh*, *bandh*, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplacée et transportée de la seconde consonne à la première, comme cela arrive souvent du reste. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fiions, que vous fiiez*). Confier, donner en garde, livrer avec confiance : FIER *sa vie, son honneur, son secret à son ami.* FIER *son argent à un dissipateur. Je lui* FIERAIS *volontiers tout ce que je possède.*

Ciel! à qui voulez-vous désormais que je *fie*
Les secrets de mon âme et le soin de ma vie?
CORNEILLE.

Se fier v. pr. Donner, mettre sa confiance : SE FIER *au hasard.* SE FIER *à un ami. Ne* TE FIE *pas à un homme de caractère changeant.* (Max. orientale.) *Il vaut mieux* SE FIER *au courage qu'à la fortune.* (Publius Syrus.) *Il ne faut jamais* SE FIER *à ceux qui manquent de probité, quels que soient leurs talents.* (Washington.)

Souvent qui trop *se fie* aussi trop se hasarde.
ROTROU.

Ma foi, sur l'avenir, bien fou qui *se fira.*
RACINE.

Fiez-vous à quiconque a répandu des larmes.
ARNAULT.

Ne *nous fions* qu'à nous, voyons tout par nos yeux.
VOLTAIRE.

Souvent femme varie;
Bien fol est qui *s'y fie.*
FRANÇOIS Ier.

— *Fiez-vous-y, Ne vous-y fiez pas*, Croyez-le ; comptez là-dessus ; ne vous figurez pas cela :

Fiez-vous-y, ce rimeur si sucré
Devient amer quand le cerveau lui tinte.
J.-B. ROUSSEAU.

. . . . *Ne vous y fiez pas,*
C'est un matois ; il fait le bon apôtre.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Syn. Fier (se), confier (se).** V. CONFIER (SE).

— **Antonymes.** Se défier, se méfier, suspecter.

FIER, FIÈRE adj. (fièr, fiè-re — lat. *ferus*, farouche ; de *fera*, bête sauvage, qui correspond au grec *phêr*, *thêr*, et à l'allemand *thier*, sans doute de la racine sanscrite *bhar*, porter, produire). Orgueilleux, altier, confiant dans son mérite, ou, en bonne part, Qui a des sentiments pleins de noblesse, de dignité : *C'est être faible et timide que d'être inaccessible et* FIER. (Mass.) *Les nuances sont si délicates qu'esprit* FIER *est un blâme, âme* FIÈRE *est une louange.* (Volt.) *Il en coûte moins à un homme* FIER *de quitter la vie, que de baiser la main à un tyran qui lui fait grâce.* (Volney.)

Peut-on n'être pas *fière* et savoir qu'on est belle?
DESTOUCHES.

L'homme *fier* est du moins incapable de feindre.
ARNAULT.

Ciel! que je hais ces créatures *fières*,
Soldats en jupe, hommasses chevalières!
VOLTAIRE.

‖ Qui est inspiré par la fierté du caractère ou qui la dénote : *Une réponse* FIÈRE *et hardie. Une démarche* FIÈRE. *Un regard* FIER.

— Qui tire vanité, qui s'enorgueillit de quelque chose : *Etre* FIER *de sa fortune, de sa naissance. Se montrer* FIER *de ses succès.* FIER *de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire parade de tous ses avantages.* (Buff.) *Il y a des malheurs si grands qu'on pourrait en être* FIER. (A. d'Houdetot.)

Le noble n'est plus *fier* du sang de ses ancêtres,
Mais il le prostitue au fond d'un mauvais lieu.
A. DE MUSSET.

— Fam. Fameux, grand, distingué, remarquable, considérable, important : *Quel* FIER *poëte! Voilà un* FIER *peintre! Il a reçu un* FIER *soufflet. Ce peintre a de* FIERS *coups de pinceau. Tu es un* FIER *menteur.*

— *Fier comme Artaban*, Plein de vanité, de morgue. V. ARTABAN, héros d'un roman de La Calprenède.

— Techn. Se dit du marbre et des pierres qui sont difficiles à travailler à cause de leur grande dureté : *Ce bloc est trop* FIER ; *il faut le mettre de côté.*

— Manége. Se dit d'un cheval, lorsqu'il est d'une allure dégagée, vive, gracieuse.

— Chasse. Farouche, difficile à approcher : *Perdrix* FIÈRE.

— Blas. Se dit du lion dont le poil est hérissé. Très-rare.

— Substantiv. : *Faire le fier*, Montrer de la fierté : *Il ne sied à personne de* FAIRE LE FIER, *encore moins à un homme qui n'a pas le sou et qui ne sait où donner de la tête.* (Le Sage.)

— **Syn. Fier, altier, dédaigneux, haut, hautain, impérieux.** V. ALTIER.

— **Antonymes.** Affable, familier, humble, modeste, rampant, simple.

FIER, rivière de France (Haute-Savoie). Elle descend du mont Charvin, traverse un défilé sauvage et se jette dans le Rhône, après un cours de 76 kilom.

FIER (DÉPARTEMENT DU), formé de deux arrondissements de l'ancien département du Mont-Blanc et d'une partie de celui du Léman (traité du 30 mars 1814). Ce département a cessé d'exister en 1815.

FIERA (Jean-Baptiste), médecin italien, né à Mantoue en 1469, mort en 1538. Il a composé quelques ouvrages qui eurent du succès : *Commentaria in artem medicinalem definitivam Galeni* (Mantoue, 1515, in-fol.); *Cœna, de herbarum virtutibus* (Mantoue, 1515, in-4o).

FIER-À-BRAS s. m. (fiè-ra-bra — L'étymologie de ce mot est fort controversée. Du Cange le dérive de *ferrea brachia*, bras de fer. Cette opinion s'appuie particulièrement sur Guillaume d'Apulée, qui explique le surnom de Guillaume, frère de Robert Guiscard, par *ferrea dictus habere brachia*, et ensuite sur le surnom de Guillaume IV, comte de Poitiers, qu'on appelait *brachii ferrei*, l'homme au bras de fer. D'autres, avec les éditeurs du poëme de *Fier-à-Bras*, voient dans ce mot *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *fierbras* et *fierebrache*. Fier-à-Bras était le nom d'un géant, célèbre dans les chansons de geste pour s'être battu avec Olivier). Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde ; matamore : *Parmi les querelleurs de profession, le* FIER-À-BRAS *est un peu au-dessous du brave de profession.* (St-Prosper.)

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le *fier-à-bras.*
TH. CORNEILLE.

Fier-à-bras, chanson de geste, composée vers le XIIe siècle. L'auteur en est inconnu. Elle a dû être écrite en langue d'oïl et traduite presque immédiatement en langue provençale. Elle raconte une fabuleuse croisade de Charlemagne en Orient, à la recherche du précieux baume, celui qui avait servi à la sépulture de Jésus-Christ et que détenait l'émir d'Egypte. Il y a de grands combats ; le plus fameux est celui qui ouvre le poëme et qui se livre entre Olivier, l'un des douze pairs, et Fier-à-Bras, fils de l'émir. Olivier est vainqueur ; mais, à la suite d'autres aventures, les douze pairs sont faits prisonniers, puis délivrés, avec l'aide de la belle Floripas, qui aime l'un d'eux, par Charlemagne en personne. Ce poëme a de l'intérêt ; il est écrit en vers alexandrins.

En 1829, Becker publia la version provençale dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* ; le texte en langue d'oïl, qui est probablement l'œuvre originale, a été édité, d'après des manuscrits de Paris et du Vatican, par MM. Krœber et Servois (Paris, 1860, 1 vol. in-12). Le nom de Fier-à-Bras, vulgarisé dès le XIIe siècle, atteste la popularité de cette composition. Rabelais n'a pas oublié ce géant dans sa généalogie de Pantagruel :

« ... Qui engendra Fierabras, lequel fut vaincu par Olivier, pair de France, compaignon de Roland ;

» Qui engendra Morgan, lequel, premier de ce monde, joua aux des avec des besicles. »

Fierabras, opéra en trois actes, paroles de Joseph Kupelwieser, musique de François Schubert, composé en 1823 et non représenté. Cet ouvrage passe pour le chef-d'œuvre dramatique du maître. Nous supposons qu'il renferme de grandes beautés ; car, à nos yeux, Schubert doit être mis sur le même rang que les plus illustres musiciens, et lorsqu'on connaîtra plus complétement ses œuvres, ce rang ne lui sera disputé par personne. En attendant, nous rapportons ce que ses compatriotes ont affirmé relativement à son opéra de *Fierabras*. Le sujet est emprunté à l'histoire des *Chevaliers de la Table-ronde*. Les amours d'Eginhart avec Emma, fille de Charlemagne, ceux de Roland avec Florinde, fille du roi des Maures, forment le tissu du poëme ; la figure principale est celle de Fierabras, frère de Florinde et l'honneur de la chevalerie de son temps. L'ouverture a un caractère énergique et sombre. La partition abonde en morceaux importants, chœurs, marches, airs et duos développés. Plusieurs fragments furent exécutés à Vienne par l'association des chanteurs viennois, sous la direction de M. Herbeck.

FIÉRASFER s. m. (fié-ra-sfèr). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, comprenant deux petites espèces, qui vivent dans la Méditerranée.

— **Encycl.** Ce genre de poissons malacoptérygiens, confondu autrefois avec les ophidions, s'en distingue par l'absence de barbillons et par la petitesse de la nageoire dorsale, ainsi que par la vessie natatoire, soutenue seulement par deux osselets. Le corps des *fiérasfers* est anguilliforme et revêtu de petites écailles irrégulièrement semées dans l'épaisseur de la peau. On ne connaît encore que deux espèces de ce genre. L'une est le *fiérasfer* imberbe, caractérisé par des dents en velours ; l'autre est le *fiérasfer* denté, qui porte à chaque mâchoire deux dents en crochet. Ces deux poissons sont assez répandus dans la Méditerranée ; mais comme ils sont de trop petite taille pour offrir une ressource alimentaire, on les pêche rarement. On les confond quelquefois avec les ophidions, sous le nom vulgaire de *donzelles*.

FIÈREMENT adv. (fi-è-re-man — rad. *fier*). Avec fierté : *Répondre* FIÈREMENT. *S'avancer* FIÈREMENT *à la rencontre de son adversaire. Rien n'est plus indécent et plus insensé que de décider* FIÈREMENT *de ce que l'on ignore.* (Mass.)

— Fam. Beaucoup, extrêmement, fortement : *Vous êtes* FIÈREMENT *menteur. Il est* FIÈREMENT *ignorant. Tu es* FIÈREMENT *habile. Il s'en est* FIÈREMENT *applaudi.*

Je suis contre l'amour *fièrement* révolté.
RACINE.

— Littér. et B.-arts. Avec hardiesse, vigoureusement : *Ce tableau est* FIÈREMENT *touché.* (Acad.) *Enée et Turnus ne sont beaux que dans deux ou trois moments ; Mézence seul est* FIÈREMENT *dessiné.* (Chateaub.)

Le Brun *fièrement* dessinait.
VOLTAIRE.

FIERLIAGE s. m. (fièr-li-a-je). Techn. Action, manière de remplir exactement les tonneaux, dans les salines.

FIÉROT adj. m. (fié-ro — dimin. de *fier*). Ridiculement fat et orgueilleux : *Il est bien* FIÉROT *à présent.*

— Substantiv. : *Faire le* FIÉROT.

FIERTABLE adj. (fièr-ta-ble — rad. *fierte*). Anc. cout. Se disait des crimes dont on pouvait obtenir la rémission en portant la fierte de saint Romain, à Rouen : *Les crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide prémédité n'étaient pas* FIERTABLES.

FIERTE s. f. (fièr-te — du lat. *feretrum*, civière à porter les morts ; de *fero*, porter, qui se rapporte à la racine sanscrite *bhar*, porter ; d'où aussi le grec *pherô*, le gothique *bairan*, l'allemand *bæren*, l'anglais *to bear*, le lithuanien *peru*, le russe *beru* et le gaélique *beir*). Cercueil ; châsse de saint : *La* FIERTE *de saint Romain.* ‖ Vieux mot.

— **Encycl.** Le vieux mot français *fierte* est exclusivement usité aujourd'hui pour désigner la châsse de saint Romain, archevêque de Rouen au VIIe siècle. Le chapitre de la cathédrale de Rouen eut, jusqu'en 1791, le droit de délivrer un condamné à mort désigné à l'avance, ainsi que ses complices, à la condition que le criminel porterait sur ses épaules la châsse du saint pendant une procession solennelle, le jour de l'Ascension. Voici comment Pasquier rapporte, dans ses *Recherches sur la France*, l'origine de cette curieuse coutume : « Vous entendrez doncques, s'il vous plaist, que les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen tiennent pour histoire très-véritable, qu'ils ont apprise de main en main, de tout temps immémorial, que, sous le règne de Clotaire II, il y eut un dragon, depuis appelé Gargouille, qui faisoit une infinité de dommages ès environs de la ville, aux hommes, femmes, petits enfants, ne pardonnant pas même aux vaisseaux et navires qui estoient sur la rivière de Seine, lesquels il bouleversoit ; que saint Romain, lors archevêque de Rouen, meu d'une charité très-ardente, se mit en prières et oraisons, et, armé d'un surplis et estole, mais beaucoup plus de la foi et assurance qu'il avoit en Dieu, ne doubta de s'acheminer vers la caverne où cette hideuse beste faisoit son repaire ; qu'en ce grand et mystérieux exploit, avant que partir, il se fit délivrer par la justice un prisonnier condamné à mort, comme il étoit sur le point d'être envoyé au gibet. Que là il dompta cette beste indomptable, lui mit son estole au col, et la

bailla à mener au prisonnier. A quoi elle, devenue douce comme un agneau, obéit, jusqu'à ce que, menée en laisse dedans la ville, elle fut arse et brûlée devant tout le peuple; victoire dont saint Romain ne voulut rapporter d'autre trophée que la pleine délivrance du prisonnier qui estoit condamné à mort, qui lui fut libéralement octroyée. Mais saint Ouen, son successeur, le voulant renvier sur lui pour immortaliser ce miracle, obtint du roi Dagobert, fils de Clotaire II, que de là en avant, les doyen, chanoines et chapitre pourroient tous les ans, au jour et feste de l'Ascension, faire congédier des prisons celui qui se trouveroit avoir commis le plus exécrable crime, à la charge de lever et porter la *fierte de saint Romain* en une procession solennelle qui se feroit tous les ans; en quel cas il obtiendroit une abolition générale, tant pour lui que pour ses complices, ores qu'ils ne fussent entrez aux prisons. »

Pendant longtemps le privilége des chanoines s'exerça sans difficulté. Le parlement était prévenu, par une missive, à l'époque des Rogations, de surseoir à l'exécution de tout criminel, jusqu'à l'Ascension. Dans ce délai, le condamné était choisi, et, le jour solennel arrivé, rémission de la peine lui était faite par le parlement assemblé, en robe rouge et tenant audience dans la grande salle du palais. La cérémonie religieuse suivait immédiatement. Le criminel était conduit, les fers aux bras, à la chapelle du saint, située dans l'ancien palais des ducs de Normandie; il levait la châsse et la portait processionnellement jusqu'à Notre-Dame. Là, ses fers lui étaient ôtés; après avoir reçu une semonce et avoir dit un *Confiteor*, il était renvoyé absous par l'archevêque. La procession, où était promenée la fameuse *Gargouille*, était, pour toute la ville de Rouen, une occasion de fêtes et de réjouissances.

Cependant, peu à peu, il arriva au parlement de résister, et, du XIIe au XIVe siècle, le privilége exorbitant de la *fierte* fut une source continuelle de dissensions entre l'Eglise et la magistrature. Lous XI essaya vainement de modifier cette coutume et de restreindre les cas *fiertables*, c'est-à-dire de créer des exceptions pour certains crimes. On parvint enfin, par un édit de 1512, à faire excepter les crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide prémédité. Mais le chapitre, fidèle à la tradition, s'obstinait à toujours faire gracier les crimes les plus odieux; et, de peur d'un soulèvement populaire, la ville de Rouen étant très-attachée à la vieille coutume, on en passait par où il voulait. Les grands seigneurs, les rois eux-mêmes favorisaient cette immunité, afin d'en faire profiter leurs créatures. Henri, dauphin, fils de François Ier, Charles, duc d'Orléans, le sollicitèrent maintes fois en faveur de gentilshommes coupables de meurtres, viols et brigandages. Charles IX lui-même en fit profiter plusieurs nobles convaincus de meurtres, mais que protégeait Antoine de Navarre. Toutefois, le parlement, sans avoir égard à la lettre du roi et avant l'élection du chapitre, fit exécuter le plus coupable d'entre eux, mais il lui fallut mettre les autres en liberté. Enhardie par la faiblesse de Henri III, l'Eglise de Rouen continua, sous son règne, à n'appliquer ce privilége qu'aux plus indignes, et ce fut en vain que le parlement de Paris intervint pour faire cesser un abus si considérable. Les publicistes et les historiens ne furent pas plus heureux. Bodin, dans sa *République*, et de Thou, dans son *Histoire universelle* (LXXVIII), se plaignent vivement de ce qu'on faisait servir ce privilége « à une impunité détestable et sans bornes pour tous les malfaiteurs du royaume, pour tous les crimes les plus abominables. » Etienne Pasquier disait aussi « qu'il ne se pouvoit bonnement résoudre comme il se pouvoit faire qu'un si homme de bien que saint Romain produisît un effect contraire à sa sainteté, fust comme une franchise des meurtres les plus détestables. » Cependant Henri IV, étant à Rouen pendant la tenue de l'assemblée des notables, signa, le 25 janvier 1597, une déclaration qui ajouta le viol aux cas non *fiertables*, et le criminel dut venir demander sa grâce lui-même, et non se faire représenter par des serviteurs ou complices; le privilége subsista tel quel sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. En 1790, un an après l'abolition des autres priviléges par l'Assemhlée nationale, il fut exercé pour la dernière fois. Le ministre Dupont notifia au tribunal de Rouen, le 30 avril 1791, la suppression de cet usage « illégal. »

FIERTÉ s. f. (fiè-r-té — rad. *fier*). Défaut de celui qui est fier; arrogance, audace inspirée par la bonne opinion de soi, ou, en bonne part. Elévation, noblesse de sentiments : *Homme plein de* FIERTÉ. *L'air de* FIERTÉ *et de brutalité est l'air d'un homme qui s'estime beaucoup et qui néglige assez l'estime des autres.* (Malebranche.) *La* FIERTÉ *a toujours été la faible ressource et la vaine décoration de la médiocrité.* (Mass.) *Je n'ai jamais vu d'homme ayant de la* FIERTÉ *dans l'âme en montrer dans son maintien.* (J.-J. Rouss.) *La* FIERTÉ *de l'âme fait les vrais républicains.* (St-Evrem.) *La* FIERTÉ *du cœur est l'attribut des honnêtes gens; la* FIERTÉ *des manières est celle des sots.* (Duclos.)

> Du nom de *fierté* noble on orna l'impudence.
> BOILEAU.

> Il n'est pas de bonheur qui vaille qu'on l'achète
> Au prix de sa *fierté*. . . . .
> E. AUGIER.

— B.-arts. Fermeté, hardiesse, vigueur d'exécution : *On a dit la* FIERTÉ *du pinceau pour signifier des touches libres et hardies.* (Volt.)

— Archit. Sorte d'ostentation de force et de solidité dans la construction d'un édifice : *Le dorique grec a de la* FIERTÉ. (Acad.)

— **Epithètes.** Hautaine, orgueilleuse, dédaigneuse, arrogante, insolente, insupportable, intolérante, intraitable, despotique, tyrannique, inflexible, menaçante, opiniâtre, obstinée, dure, sauvage, cruelle, rigoureuse, rebelle, révoltée, irritée, offensée, humiliée, rabaissée, désarmée, vaine, déplacée, présomptueuse, révoltante, ridicule, sotte, douce, tranquille, calme, modeste, aimable, courageuse, mâle, généreuse.

— **Antonymes.** Affabilité, familiarité, humilité, modestie, simplicité.

— **Anecdotes.** Sans être vain, l'abbé Maury était fier. « Vous croyez donc valoir beaucoup? lui dit, dans un moment d'humeur, Regnault de Saint-Jean-d'Angély. — Très-peu, quand je me considère; beaucoup, quand je me compare, » repartit Maury.

***

Le comte de Charolais, ayant surpris M. de Brissac chez sa maîtresse : « Sortez, monsieur, lui dit-il. — Monseigneur, répondit le duc, vos ancêtres auraient dit : Sortons. »

***

Diane de Poitiers répondit un jour à Henri II, qui voulait reconnaître une fille qu'il avait eue d'elle : « J'étais de naissance à avoir des enfants légitimes de vous; j'étais votre maîtresse, parce que je vous aimais; je ne souffrirai pas qu'un arrêt me déclare votre concubine. »

FIERTÉ, ÉE adj. (fièr-té — du lat. *ferus*, farouche). Blas. Se dit de la baleine qui a les dents d'un autre émail que le corps. ‖ Très-rare.

FIERTON s. m. (fièr-ton). Monn. Nom qu'on donnait autrefois au *dénéral* ou poids sur lequel se faisait la vérification des flans et celle des espèces. V. DÉNÉRAL.

FIERTONNEUR s. m. (fièr-to-neur — rad. *fierton*). Monn. Ancien officier des monnaies, institué par Philippe le Bel, en 1214, pour s'assurer du poids exact des flans et des espèces; officier qui devait visiter deux fois par jour, dans la matinée et dans l'après-midi, les ouvriers de chaque atelier, et, à l'aide de leurs balances et fiertons, ou poids-étalons des espèces, s'assurer que les prescriptions réglementaires relatives au poids des monnaies étaient bien observées. Cette vérification se fait aujourd'hui, pour les flans, par des ouvriers du directeur, et, pour les espèces, par des agents sous la surveillance du commissaire des monnaies.

FIERVENDE s. f. (fièr-van-de). Métall. Partie d'un four à cuve qu'on appelle plus généralement POITRINE.

FIERVILLE, hameau de France (Calvados), comm. de Vieux, canton d'Evrecy. L'église, en grande partie de la période romane (chœur ogival), renferme de curieuses pierres tombales couvertes d'inscriptions. Le château, du XVIe siècle, se compose d'un grand corps de logis dont les extrémités sont flanquées de tours. A peu de distance de ce château s'élève une maison qui doit dater de la fin du XVe siècle. « On a découvert un grand nombre de constructions gallo-romaines et de tuiles brisées, au S.-E. et à l'E. de l'église. M. Londe a fait démolir et extraire de ses terres une quantité considérable de fondations qui gênaient la charrue. Plusieurs de ces maisons avaient un *atrium* et un *impluvium;* elles étaient revêtues de peintures. En résumé, toute la campagne entre l'église de Fierville et le vallon de la Guine paraît avoir été couverte d'habitations romaines. C'était probablement un des faubourgs de Vieux. » (*Dictionnaire du département du Calvados*).

FIESCHI (Giuseppe), régicide, né à Murato (Corse) le 13 décembre 1790, décapité le 19 février 1836. Le crime de Fieschi, bien que se rapprochant, comme but et comme intention, des attentats de cette nature, s'en est distingué par l'absence complète de motif personnel ou de conscience. En effet, la plupart des régicides obéissent ou à une profonde conviction politique, ou aux suggestions du fanatisme religieux. Dans les deux hypothèses, ils sont les instruments d'une idée. Chez Fieschi l'on ne voit rien de semblable. Ses convictions politiques sont nulles. Ce n'est ni un légitimiste ni un républicain. Il a été espion, il se ferait volontiers agent de police si la police voulait de lui. Voilà sa moralité, ses croyances, sa foi. Aussi, Fieschi restera-t-il comme un singulier problème pour le philosophe et le jurisconsulte. Un rapide coup d'œil jeté sur sa vie et sur les débats qui eurent lieu devant la Chambre des pairs montrera cet homme affamé de bruit, de notoriété, et, dans cette absurde envie d'attirer l'attention sur sa personne, dans cette *pose* continuelle, peut-être verra-t-on le mobile de son crime.

La famille de Fieschi, d'origine génoise, était pauvre et faisait même partie de ce qu'en Corse on appelle les *abitatici*, vagabonds, nomades, aujourd'hui à Nessa, demain à Valle-Calle, un autre jour à Murato. C'est dans ces conditions que Fieschi vit le jour. Son père, condamné à une peine infamante, avait quitté le pays, alors que Giuseppe était encore enfant. Sa mère le fit entrer chez un propriétaire pour garder les chèvres. Mais, quand il eut atteint seize ans, il se lassa de cette existence et partit pour Naples. Engagé dans l'armée napolitaine, il se distingua par une intelligence assez vive, une audace peu commune. En quelques mois, il avait appris à lire et à écrire, et, à dix-huit ans, il était sergent. L'instruction révéla qu'à cette époque il profitait de la confiance qui s'était égarée sur lui pour trahir ses chefs et livrer aux Autrichiens d'importants secrets. Il entra cependant avec son grade dans la garde du roi de Naples (Murat), et fit avec un certain éclat les campagnes de 1812 et 1814. Il reçut même, en récompense de sa bravoure, la croix des Deux-Siciles. Les événements de 1815 précipitèrent Murat de la haute position qu'il devait à son beau-frère. Fieschi n'aimait pas les vaincus. Sentant s'écrouler la fortune du roi, il passa aux Autrichiens et leur livra, comme gage de sa trahison, ce qu'il savait des plans de Murat, plans dont la découverte permit à Bianchi et à Neipperg de battre complétement le roi à Tolentino. La trahison ne fut sans doute pas considérée comme assez complète par Fieschi, car l'instruction le retrouve quelques mois après en Corse, cherchant à se rapprocher de Murat. L'ancien roi de Naples avait dû fuir après Tolentino, et le dévouement simulé de Fieschi, dont il ignorait la désertion, le toucha profondément. Non content de l'accueillir comme un ancien compagnon d'armes, il le chargea d'une mission secrète pour ses partisans de Naples. Fieschi, quelques jours après, était de retour et annonçait au fugitif que tout était prêt pour sa réception et sa restauration. Le traître Fieschi était sur la même barque que Murat en partant d'Ajaccio, le 28 septembre 1815; mais, en arrivant en vue du Pizzo, il voulut précéder tout le monde pour éviter les rencontres fâcheuses. Il débarqua seul, on le perdit bientôt de vue. Il ne devait pas reparaître; et lorsque, deux heures après, Murat tentait à son tour un débarquement, ses amis, ses défenseurs tombaient autour de lui foudroyés par les balles autrichiennes, et lui-même devait payer bientôt de sa vie cette triste et folle aventure. Compris dans la capitulation du général Franceschetti, Fieschi avait été débarqué à Marseille. De là, il avait regagné la Corse et était arrivé sans argent, sans ressources d'aucune espèce dans le canton habité par son père et sa sœur. Il eut alors l'idée de leur réclamer sa part d'héritage, et, sur un premier refus, il s'empara d'une vache qu'il alla vendre au marché. Ne pouvant justifier par des pièces authentiques de la possession de cette vache, il se fabriqua des papiers revêtus des signatures obligées et conclut le marché. Sur la plainte de son beau-frère, il fut arrêté. Une première évasion ne fit que retarder son envoi en cour d'assises. Condamné par la cour d'assises d'Ajaccio, le 28 août 1819, à dix ans de reclusion et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie, il fut envoyé à Embrun pour y subir sa peine. Peut-être pourrait-on trouver que la peine était sévère en comparaison du crime, et que c'était peu tenir compte des circonstances, du caractère, de la position de l'accusé; mais, en 1816, ses antécédents d'ancien sous-officier, d'ancien défenseur de Murat, étaient une fâcheuse recommandation. C'est dans la prison d'Embrun que Fieschi fit connaissance d'une femme Laurence Petit, qu'il devait retrouver plus tard à Paris. Les règlements de la prison n'étaient pas favorables à la passion qu'il conçut pour cette femme. On raconte cependant que, la veille de sa libération, il trouva moyen de se cacher dans un corridor voisin du dortoir des femmes. Mais, surpris par un surveillant, il fut conduit au cachot, et c'est dans cet endroit qu'il passa sa dernière nuit de détention. Le lendemain, il se dirigea sur Lyon, où il était interné. Fieschi ne tarda pas à se soustraire à la surveillance qui pesait sur lui. Il se rendit d'abord à Lodève, puis à Villelousette, où il travailla, sous le nom de Gérard, à la manufacture royale de draps; de là, il parcourut le Midi, s'arrêtant à Vienne, Arles, Aix, Marseille, etc.

La révolution de 1830 devait lui permettre de sortir de sa position précaire. Il se présente d'abord au commandant de Lyon comme condamné politique, justifie de ses assertions à l'aide de papiers qu'il s'est fabriqués lui-même, et obtient des secours et des lettres de recommandation pour les autorités de Paris. Bientôt il arrive dans cette ville et se présente successivement chez M. Ladvocat, membre de la commission des récompenses nationales, chez M. Didier, secrétaire général du ministère de l'intérieur, chez le comte Gustave de Damas, son ancien commandant, en 1812; partout ses certificats, ses états de service, sa croix des Deux-Siciles lui ouvrent les portes et lui font obtenir des secours. Il entre d'abord comme employé subalterne au journal la *Révolution de* 1830, et s'y fait bien accueillir, grâce à ses opinions bonapartistes, tandis qu'il fait accepter ses services par M. Baude, préfet de police. Enfin, les protections qu'il a su se ménager lui font obtenir une place parmi les sous-officiers sédentaires, et c'est à ce titre qu'il est nommé gardien du moulin de Croulebarbe, sous le nom de Gérard. Cette position modeste devenait indispensable à Fieschi. Il avait retrouvé, à Paris, Laurence Petit, qu'il avait connue à Embrun, et il s'était mis en ménage avec elle. Mais Laurence avait avec elle sa fille, Nina Lassave, âgée de quinze ans, et la mère, après quelques mois d'une existence sans cesse troublée par les querelles, les menaces, les voies de fait, dut se retirer, laissant sa fille aux mains de Fieschi, qui n'avait pas même respecté sa jeunesse. C'est à ce moment que la position si habilement échafaudée par Fieschi vint à s'ébranler. Des rapports parvinrent à la préfecture de police sur les mœurs et la conduite de Fieschi. Des accusations d'abus de confiance furent portées contre lui. Enfin, le 24 octobre 1834, un mandat d'amener fut décerné contre le gardien du moulin de Croulebarbe, en même temps qu'une décision du préfet supprimait le poste de gardien. Fieschi, toujours caché sous le nom de Gérard, prit la fuite et parvint à se soustraire aux recherches de la police. On sut plus tard qu'il avait tour à tour habité chez Morey, chez Pépin, enfin, boulevard du Temple, no 50. C'est dans cette maison qu'il logeait à l'époque de l'attentat, c'est dans cette maison qu'il construisit sa machine infernale, c'est d'une fenêtre de son logement que partit l'effroyable décharge qui ensanglanta le boulevard du Temple. Nous connaissons maintenant l'homme. Passons au crime.

Le 28 juillet 1835, la France célébrait l'anniversaire commémoratif des trois journées glorieuses de la révolution de 1830, et Paris avait tout un programme de fêtes et de réjouissances. Le 28, le roi devait passer une revue de la garnison et de la garde nationale. Des bruits sinistres étaient parvenus jusqu'à Louis-Philippe. On parlait d'un attentat; telle était la crainte de l'entourage du roi, que le duc d'Orléans avait recommandé à ses officiers de ne pas quitter les côtés de son père, et que, le matin même, malgré son mauvais état de santé, le maréchal Mortier, duc de Trévise, avait résisté aux supplications de sa famille et avait déclaré sa résolution d'accompagner le roi à cette revue. « Je suis grand, dit-il, je couvrirai le roi de mon corps. » Le cortége se mit en marche. Louis-Philippe était accompagné d'un brillant état-major, dans les rangs duquel on comptait les ducs d'Orléans, de Joinville et de Nemours, le duc de Trévise (maréchal Mortier), le comte Lobau, le marquis Maison, le comte Molitor, les généraux Exelmans, Flahaut, Schramm, plusieurs ministres, M. de Rambuteau, etc., etc. La revue se passa fort bien jusqu'au moment où l'on aborda le boulevard du Temple, et l'on espérait en être quitte encore cette fois pour une fausse alerte, lorsqu'au moment où le roi passait devant le *Jardin Turc* une effroyable détonation se fit entendre. Au même instant, des cris de douleur s'élevèrent de tous côtés. Le roi jeta rapidement les yeux autour de lui. Près de cinquante personnes gisaient à terre, sanglantes, déchirées par la mitraille. Et, tandis que les chevaux, affolés de terreur, augmentaient encore le désordre de cette scène douloureuse, Louis-Philippe eut l'inexprimable chagrin de voir le maréchal Mortier, le général de Vérigny, le colonel Raffé, le lieutenant-colonel Rieussec et quelques autres personnes connues de lui étendus à ses pieds, morts ou mourants. Louis-Philippe donna un dernier regard aux infortunées victimes, et, le cœur profondément triste, continua cette funèbre promenade. Cependant, les yeux de la foule s'étaient dirigés sur la maison d'où la foudre était partie. Elle portait le no 50, et une épaisse fumée s'échappait d'une fenêtre du troisième étage dont la jalousie baissée arrêtait les regards. La maison fut rapidement envahie. Au troisième étage, la porte fut enfoncée, et quelques personnes pénétrèrent dans un logement composé de trois pièces. La troisième, celle dont la fenêtre donnait sur le boulevard, était remplie de fumée, et ce n'est qu'au bout de quelques instants qu'il fut permis de distinguer les objets. Devant la fenêtre, se trouvait une machine supportant vingt-quatre canons de fusil, dont la plupart avaient été brisés ou dérangés par l'explosion. A terre, gisait un chapeau; sur le mur, des taches de sang encore humide indiquaient la présence d'un être humain. Cependant on ne put découvrir personne. Mais, en regardant à une fenêtre de derrière, on aperçut une corde portant des taches de sang et qui descendait dans une cour intérieure. Au bout de quelques minutes, des agents avaient fait le tour de la maison et arrêtaient, dans cette même cour, un individu dont la tête était inondée de sang et qui, aveuglé par ce sang même, n'opposa aucune résistance. Il fut immédiatement conduit au poste du Château-d'Eau, et on trouva sur lui un paquet de poudre, un couteau et un casse-tête. Un poignard qu'il avait jeté en arrivant au poste fut plus tard reconnu par lui. Cet homme, que ses affreuses blessures désignaient évidemment comme ayant assisté à l'explosion de la machine, n'hésita pas à avouer sa culpabilité et se donna le nom de Gérard. Néanmoins, son état assez

grave suspendit l'instruction, et ce n'est que peu à peu, et après quelques tentatives inutiles, qu'on parvint à le faire parler.

Pendant ce temps, on avait relevé les victimes sur le boulevard. Dix-neuf personnes avaient été tuées ou blessées mortellement; vingt-trois avaient reçu des blessures plus ou moins graves. Le roi et les princes, objets de l'attentat, n'avaient pas été atteints. Le jour même il y eut conseil de ministres. On décida que les fêtes n'auraient pas lieu et que la Chambre des pairs se constituerait immédiatement en cour de justice. Le lendemain, cette assemblée se réunissait sous la présidence du baron Pasquier et recevait communication d'une ordonnance royale qui chargeait MM. Martin (du Nord), procureur général près la cour de Paris, et Franck-Carré, avocat général, des fonctions du ministère public devant la haute cour. L'instruction se fit avec une grande activité. En peu de jours, on obtint du prétendu Gérard d'importantes révélations. Il avait longtemps refusé de dire son nom, mais la présence de M. Ladvocat, qui l'avait plusieurs fois secouru et lui avait fait obtenir divers emplois, triompha de cette dernière résistance. Il reconnut s'appeler Giuseppe Fieschi. D'après ses aveux, on avait arrêté (mais seulement un mois après) deux individus qui avaient eu une part plus ou moins grande à l'attentat; c'étaient le nommé Morey, bourrelier-sellier, et le nommé Pépin, épicier, marié, père de famille. Enfin, un ouvrier relieur, du nom de Bescher, dont le passe-port et le livret étaient entre les mains de Fieschi pour faciliter son évasion, fut arrêté, ainsi qu'un ouvrier lampiste, nommé Boireau, qui avait fait à un jeune homme, Suireau, des confidences compromettantes. Ces quatre accusés nièrent avec énergie toute participation au crime. Ils finirent par avouer qu'ils avaient connu Fieschi, sous le nom de Gérard, comme ancien condamné politique, mais déclarèrent n'avoir jamais eu de relations avec lui. Sur ces entrefaites, on retrouva la trace d'une malle ayant contenu les canons de fusil, que Fieschi avait fait transporter, la veille de l'attentat, chez un tiers, et qu'un vieux monsieur vint réclamer deux jours après. Morey fut reconnu dans ce vieux monsieur. La découverte de la malle amena celle de Nina Lassave, qui avait été la maîtresse de Fieschi. Arrêtée, elle raconta que le lendemain de l'attentat, croyant Fieschi mort, elle avait été, suivant ses instructions, trouver Morey, et que ce dernier, dans un dîner à la barrière de Montreuil, lui avait déclaré qu'il avait chargé les canons de fusil, sauf trois, et que ces trois, mal chargés par Fieschi, avaient éclaté et avaient causé sa mort. Ce témoignage était accablant. A partir de ce moment, l'instruction suivait une route facile. On sut bientôt quelles étaient les relations de Morey, de Pépin et de Fieschi. Ce dernier facilitait le travail des magistrats par ses révélations nombreuses. Enfin, le 30 janvier, les débats s'ouvrirent sous la présidence du baron Pasquier. Les accusés étaient assistés de MMes Parquin, Chaix d'Est-Ange et Patorni, pour Fieschi; Dupont et Plocque, pour Morey et Boireau; Marie et Philippe Dupin, pour Pépin; Paul Fabre, pour Bescher. L'acte d'accusation suit pas à pas la vie des principaux accusés, et surtout leurs relations depuis la naissance du complot. Il les montre essayant près du Père-Lachaise l'effet d'une traînée de poudre; plus tard, se concertant pour arrêter la forme de la machine, puis les complices remettent à Fieschi, dénué de ressources, l'argent nécessaire à l'acquisition du bois et des canons de fusil. On faisait, l'avant-veille, sur le boulevard du Temple, la répétition de la terrible tragédie; Boireau passait à cheval devant la fenêtre de Fieschi, tandis que celui-ci, caché derrière la jalousie, prenait ses mesures pour pointer la machine. L'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins n'occupèrent pas moins de onze audiences. Fieschi y apporta sa faconde insupportable, ses affectations de grand criminel résigné à son sort; Morey, les négations les plus calmes, mais les plus formelles; Pépin, ses terreurs et ses angoisses. Boireau, pressé par sa mère, finit par avouer ses relations avec les principaux accusés, mais sa culpabilité, bien que grande, ne pouvait se comparer à celle de ses complices. Quant à Bescher, le ministère public abandonna l'accusation à son égard. Le réquisitoire de M. Martin (du Nord) cherchait sans résultat les motifs du crime. Sans vouloir accuser aucun parti, sans faire peser sur aucune classe la responsabilité de l'attentat, il signalait néanmoins l'exagération de certaines idées poussée jusqu'au paroxysme, certains systèmes qui pouvaient égarer les esprits faibles et armer le bras des hommes sans conscience et dénués de sens moral. Le discours du procureur général fut assez habile pour que le parti républicain ne pût répondre à cette attaque si vague. Les plaidoiries des avocats ne purent lutter contre l'évidence des faits. Le 14 février, les débats étaient clos et la cour prononçait son arrêt. Fieschi, Morey et Pépin étaient condamnés à mort, Boireau à vingt ans de détention, Bescher était acquitté. Jusqu'au dernier moment, Pépin avait conservé une lueur d'espoir. Sa douleur fut profonde. Cependant, quand il sut que son sort était irrévocablement fixé, il devint un autre homme. A sa douleur, à ses manifestations extérieures, succédèrent un calme et une résignation que l'on n'eût pas attendus de cette nature nerveuse et impressionnable. La jactance bruyante de Fieschi continuait après l'arrêt. Mieux traité que ses complices, il ne portait point de fers et avait même la permission de voir sa maîtresse en particulier, tandis que Pépin, garrotté, revêtu de la camisole de force, pouvait à peine voir sa femme pendant quelques instants en présence des gardiens. La famille de Pépin fit de nombreuses démarches pour obtenir une commutation de peine. Le duc d'Orléans avait dit : « Si l'un de nous avait été frappé, le roi pourrait faire grâce, mais la demande ne peut venir que des parents des victimes. » Toutes les démarches furent vaines, et, le 19 février, les trois condamnés furent conduits à la barrière Saint-Jacques. Morey, malade depuis longtemps, se soutenait à peine. « Le cœur va, disait-il, mais les jambes ne vont plus. » On ne remarquait, en effet, aucune altération sur ses traits et il garda jusqu'à la fin l'énergique impassibilité qu'il avait montrée dans le procès. Pépin était calme et digne. M. Vassal s'approcha de lui et lui dit : « Si vous avez des révélations à faire, je peux faire surseoir à votre exécution, » et, plus bas : « Si l'on démonte la machine, on ne la remontera pas pour vous. » Mais Pépin répondit avec fierté : « Je n'ai rien à dire, » et il se livra au bourreau. Morey mourut le second. Quant à Fieschi, fidèle à son caractère, il crut de son devoir de haranguer le peuple. Jusqu'au dernier moment, il conserva cette vanité, cette soif de bruit et de notoriété qui peut-être n'avaient pas été étrangères à son crime. Il avait cru que, pour prix de ses révélations, on lui laisserait la vie, et peut-être le lui avait-on promis; mais, quand il vit que tout espoir était perdu, il regarda la mort sans trouble et prit sa résolution avec le courage purement bestial du bandit vaincu.

En commençant cette notice, nous disions que la machine infernale resta comme un problème. Les journaux légitimistes et républicains s'en rejetèrent la responsabilité avec autant d'aigreur que d'injustice. Pépin et Morey étaient républicains, sans doute; mais, en supposant fondées toutes les accusations produites contre eux, il demeure évident qu'ils avaient agi comme individualités isolées, sans aucune participation de leur parti.

Quant à la fameuse légende que les canons avaient été disposés de manière à tuer Fieschi, elle s'évanouit devant ce fait bien établi qu'il était lui-même l'inventeur de la machine et qu'il avait présidé à tous les préparatifs. Ce fut là un artifice de l'accusation avidement saisi par Fieschi, comme pour justifier ses dénonciations.

— Bibliogr. *Relation de l'attentat du* 28 *juillet, suivi de détails historiques sur Fieschi* (Paris, s. d. [1835], in-8°); *Détail exact et officiel de l'horrible attentat du* 28 *juillet, etc.* (Lille, s. d. [1835], in-4°); *Notice historique, biographique et anecdotique sur Fieschi, etc.*, par A. Gameau (Paris, 1835, in-8°); *Notice biographique sur Fieschi, dit Gérard* (Paris, 1835, in-8°); *Histoire authentique et complète du Corse Fieschi, dit Gérard, etc.* (Paris, 1835, in-8°, portr. et dessin de la machine infernale); *Notice sur Fieschi*, par A. Belle (Paris, août 1835, in-8°); *Rapport fait à la cour par le procureur général des pairs, sur l'horrible attentat de Fieschi* (Nantes, s. d., in-4°); *Relation circonstanciée sur les nommés Fieschi, Pépin, etc.* (Paris, s. d., in-fol.); *Procès de Fieschi et de ses complices* (Paris, nov. 1835, 2 vol. in-12); A. Bouveiron, *Historical and biographical sketch of Fieschi, with anecdotes relating to his life, etc.* (Londres, 1835, in-8°); *Cour des pairs, attentat du* 28 *juillet* 1835 (Paris, Impr. roy., 1835-1836, 6 vol. in-4°, ainsi composés : *Rapport fait à la cour* par M. le comte de Portalis, 1 vol. avec plans; *Réquisitoire prononcé* par M. Martin [du Nord], procureur général, *à l'audience du* 10 *février* 1836, 1 vol.; *Arrêt du jeudi* 19 *novembre* 1835, *acte d'accusation*, 1 vol.; *Interrogatoire des accusés*, 1 vol.; *Procédure, dépositions des témoins*, 1 vol.; *Dépositions faites par Fieschi à M. Ladvocat, et transmises successivement par M. Ladvocat à M. le président de la Cour des pairs*, 1 vol.); *Procès Fieschi devant la Cour des pairs* (Paris, 1835-1836, 3 part. en 1 vol. in-8°); *Cour des pairs de France, attentat du* 28 *juillet* 1835, *Procès-verbal des séances relatives à cette affaire* (Paris, 1836, in-8°); *Attentat du* 28 *juillet* 1835, *procès de Fieschi, Morey, etc.* (Verdun, s. d. in-8°, lithogr.); *Débats du procès de Fieschi* (Montpellier, 1836, in-8°, avec dessins et portraits); *Procès de Fieschi et de ses complices, etc.* (Bordeaux, 1836, in-8°); *Procès de Fieschi et de ses complices devant la Cour des pairs, précédé des faits préliminaires et de l'acte d'accusation* (Paris, 1836, 3 vol. in-8°, trad. en ital., Foligno, 1836, 3 vol. in-12); *Procès de Fieschi à la Cour des pairs, contenant une notice sur chaque accusé, etc.* (Paris, 1836, in-8°, avec le portr. de Fieschi et un plan de la maison et de la machine infernale); *Fieschi, précédé de sa vie privée* (Paris, 1836, 2 vol. in-18); *Nouveaux détails concernant Fieschi, Pépin et Morey* (Paris, s. d. [1836], in-4°); *Complainte sur Fieschi le régicide* (Paris, s. d., in-fol. plano, grav. avec légende); *Grande complainte en* 73 *couplets sur l'attentat de juillet; Fieschi und seine Mitangeklagten* (Leipzig, 1836, in-8°, avec 5 portr.); *Levensbijzonderheden von Fieschi, etc.* (Utrecht, 1836, in-8°); Louis Blanc, *Histoire de dix ans*.

FIESCO. V. FIESQUE.

FIESOLE (*Fesulæ* ou *Fésules*), ville d'Italie, siége d'un évêché, à 5 kilom. N.-E. de Florence; 1,799 hab. Cette ville, la Fésules de l'Italie septentrionale, a succédé à une des grandes cités de cette contrée; elle est depuis longtemps démantelée et déserte. Les restes de ses anciens murs étrusques subsistent encore de trois côtés; on y remarque aussi des vestiges d'amphithéâtre; un couvent de franciscains s'élève sur l'emplacement de l'acropole. « C'est du côté du nord, dit M. A.-J. du Pays, en descendant derrière l'église, qu'on trouve les restes les mieux conservés. Les blocs, au lieu d'être irréguliers comme dans d'autres cités étrusques ou pélasgiques, sont de forme à peu près carrée et disposés horizontalement. Cette différence provient de la différence même des matériaux. Ici, la pierre fournie par les collines de Fiesole est dure et résistante; c'est du macigno, dit *pietra serena*, formé d'un calcaire argileux, de quartz et de mica. » La cathédrale, qui remonte au XIe siècle, renferme : le mausolée de l'évêque Salviati, qui vivait au XVe siècle; un tabernacle sculpté par Mino da Fiesole; des fresques de Ferrucci, etc. Des hauteurs qui dominent Fiesole, on découvre la vallée de l'Arno, Florence, la chaîne des Apennins et, dans le lointain, les montagnes de Carrare.

FIESOLE (Giovanni DA), peintre florentin, plus connu sous le nom d'**Angelico**. V. ce mot.

FIESQUE (en italien **Fiesco**, au pluriel **Fieschi**), famille génoise, une des quatre grandes maisons patriciennes de la république. Unis aux Grimaldi, les Fiesque soutinrent, pendant le XIIIe siècle, le parti aristocratique et gibelin contre les Spinola et les Doria, qui s'appuyaient sur les guelfes et le parti plébéien. Ils possédaient un nombre immense de fiefs dans la Ligurie, dans le Plaisantin, la Lombardie, le Piémont et jusque dans le royaume de Naples. Deux papes (Innocent IV et Adrien V), trente cardinaux, des archevêques, des évêques, quatre amiraux de Gênes, cinq lieutenants suprêmes perpétuels de la république, des généraux, des dignitaires civils, etc., sortirent de cette famille puissante, qui s'allia, en outre, à plusieurs maisons royales d'Europe. Au XVe siècle, elle commença à décroître, par suite de l'élévation des riches familles plébéiennes, les Adorni, les Fregosi, etc., et fut décimée et dispersée après le mauvais succès de la conspiration de Jean-Louis Fiesque. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : FIESQUE (Luca), cardinal, né à Gênes, mort en 1336, fut élevé au cardinalat par Boniface VIII, en 1298, et lui témoigna sa reconnaissance en le délivrant, en 1303, des mains de Guillaume de Nogaret et de Sciarra-Colonna. Fiesque fut successivement légat de Clément V à Aix-la-Chapelle, lors du couronnement de l'empereur Henri VII en 1309, et légat en Angleterre du pape Jean XXII. — FIESQUE (Louis), cardinal, mort à Rome en 1423, gagna les bonnes grâces d'Urbain VI, qui lui conféra la pourpre en 1385. Il fut un des cardinaux qui élurent Boniface IX en 1389. Nommé, par ce pontife, légat dans la Romagne, il obtint la soumission de plusieurs villes. En 1404, il se prononça pour Benoît XIII contre Innocent VII, devint gouverneur de Bologne sous Jean XXIII, prit part à l'élection de Martin V (1417), et remplit, sous ce pontife, les fonctions de légat en Sicile. — FIESQUE (Catherine), morte en 1510, se maria avec un gentilhomme, nommé Adorni, qui la laissa veuve fort jeune encore. Elle se voua alors à la vie religieuse et fonda deux couvents dont les membres avaient pour mission de secourir les pauvres et de soigner les malades. Elle écrivit deux livres de dialogues. — FIESQUE (Bartolomeo) fut, au commencement du XVIe siècle, la cause d'une insurrection qui changea le gouvernement de Gênes. Ayant un jour marchandé des champignons à un paysan, qui lui répondit grossièrement, il riposta par des coups. Le peuple, excité par un nommé Beccaïo, se mêla à cette querelle insignifiante, prit les armes et attaqua, pilla et brûla les maisons des nobles, dont un certain nombre furent massacrés. Le gouverneur de Gênes, Roccabertino, tenta vainement de rétablir l'ordre. Il invoqua alors, de concert avec les nobles, l'intervention de Louis XII, roi de France. Ce souverain envoya une armée à Gênes, et pendant plusieurs années cette ville resta au pouvoir des Français. — FIESQUE (Nicolas), cardinal, mort en 1524, fut successivement évêque de Fréjus et de Toulon, cardinal (1503), archevêque d'Embrun, puis de Ravenne. Il a laissé la réputation d'un prélat juste, libéral et éclairé.

FIESQUE (Jean-Louis), comte de Lavagna, patricien génois, conspirateur, né en 1523, mort noyé en 1547. Chef de sa race à vingt-trois ans, possesseur de fiefs considérables, doué de tous les avantages de la fortune et de tous les dons de l'esprit, il ambitionna de rendre à sa famille la suprématie politique qu'elle avait en partie perdue, et de dépouiller du pouvoir le vieil André Doria. Dès 1541, il avait essayé d'entrer dans ce but en relation avec la cour de France; mais ce ne fut que vers la fin de 1546 qu'il donna à ses projets quelque consistance, par l'organisation d'un complot resté célèbre dans les annales des conjurations. Appuyé secrètement par François Ier et par le duc de Parme Pierre-Louis Farnèse, il acheta à ce dernier quatre galères, sous le prétexte de courses contre les pirates barbaresques, se fit le chef secret des mécontents en même temps qu'il affectait un grand dévouement aux Doria, et groupa autour de lui un nombre assez imposant de conjurés pour lui permettre de tenter une révolution dont le but était de donner le pouvoir aux Fieschi et de replacer la république sous le protectorat du roi de France. Le complot éclata dans la nuit du 2 janvier 1547; déjà les conjurés étaient maîtres de plusieurs portes, de l'arsenal de mer et de la darse, lorsque Louis Fiesque, en montant sur sa galère, tomba à la mer, fut entraîné au fond par le poids de ses armes et se noya sans que ceux de son parti s'en aperçussent. Privé de leur chef, qu'ils cherchaient de tous côtés au milieu de la confusion dont la ville était pleine, les conjurés, un moment victorieux, finirent par se disperser. Les Doria signalèrent leur triomphe par des exécutions et des proscriptions, et la puissance des Fiesque fut à jamais anéantie dans Gênes. La meilleure relation de cet épisode des guerres civiles de Gênes, mais non la plus impartiale, est celle d'Aug. Mascardi (Anvers, 1629), médiocrement imitée par le cardinal de Retz (*Conjuration de Fiesque*). Schiller a composé sur ce sujet une admirable tragédie dont la couleur démocratique est un reflet de sa propre opinion plutôt que de la réalité historique. V. CONJURATION DE FIESQUE.

FIEUBET (Gaspard DE), magistrat et poëte français), né à Toulouse en 1626, mort en 1694. Il fut conseiller au parlement de Toulouse, chancelier de Marie-Thérèse et conseiller d'Etat. C'était, au dire de Voltaire, un des esprits les plus polis de son temps. Il se lia avec les gens de lettres, cultiva la poésie et composa des pièces où l'on trouve du naturel et de la délicatesse. On cite de lui l'*Epitaphe* de Saint-Pavin, celle de Descartes, une fable intitulée : *Ulysse et les sirènes*, etc. Ayant éprouvé quelques chagrins domestiques, il se retira, en 1686, chez les camaldules de Gros-Bois.

FIEUX s. m. (fieu). S'est dit, et se dit encore dans certaines contrées, pour Fils, enfant : *Mon* FIEUX. *Le père fit venir son* FIEUX.

Et ce dicton picard à l'entour fut écrit :
Biaux chires leups, n'écoutez mie
Mère tenchent chen *fieux* qui crie.
LA FONTAINE.

— Hist. relig. *Les bons fieux*, Nom d'une congrégation de pénitents qui se forma, en 1615, à Armentières.

FIEUX (Charles DE), littérateur français. V. MOUHY.

FIÉVÉE (Joseph), écrivain français, né à Paris le 9 avril 1767, mort dans la même ville le 7 mai 1839, fils d'un restaurateur qui mourut, jeune encore, laissant à sa femme seize enfants, dont six filles et dix garçons. La veuve se remaria bientôt avec le directeur des postes de Soissons, et c'est dans cette dernière ville que Fiévée commença son instruction. Quelle instruction! Jamais écolier plus indocile ne s'assit sur un banc de lycée et ne professa un plus souverain mépris pour les études classiques. L'antiquité n'eut même pas le talent de vaincre cette antipathie du travail; Homère, Virgile, Lucrèce restèrent complétement inconnus à notre héros, qui fut obligé plus tard de les reprendre et de s'en pénétrer tout seul. Bien mieux, il ne lisait pas encore une ligne de Voltaire, le dieu du jour, de Diderot, de Rousseau, de tous les encyclopédistes, ce qui paraîtra sans doute étonnant pour un homme prédestiné comme l'était Fiévée. Tous les grands hommes, poëtes ou politiques, annoncent dès le berceau, par différents prodiges, l'éclat dont ils brilleront plus tard : l'un étouffe des serpents; à l'autre des abeilles viennent porter leur miel; quelques-uns ont une auréole autour du front. Tout ceci n'est pas article de foi, bien entendu; mais ce que tout le monde doit croire, c'est que Fiévée naquit le même jour que l'*Homme aux quarante écus*. Est-ce assez significatif? Quand Fiévée atteignit l'âge de seize ans, il comprit combien il était à charge à sa mère et songea qu'il fallait se créer une position. Il obtint d'entrer dans la corporation des imprimeurs de Paris en qualité de typographe. C'était un pas dans la carrière littéraire. Le maniement continuel de livres, brochures, romans, pièces de théâtre, poésies, auquel l'astreignait son métier, lui fit prendre goût à la littérature, et sa vocation fut révélée bientôt par un heureux hasard. On le mit au nombre des ouvriers qui imprimaient la *Chronique de Paris*, journal rédigé par Condorcet et autres gens de bonne foi qui avaient peur de la Révolution et voulaient s'arrêter à la Constituante, c'est-à-dire à moitié chemin. Mirabeau allait y apparaître et se ranger dans ce petit nombre de timorés, qui ne craignaient rien tant que le bruit et l'explosion de la machine qu'ils avaient eux-mêmes préparée. Fiévée sentit cependant son enthousiasme s'allumer dans ce travail. Il rédigeait sournoisement quelques articles, où il était bien loin de désapprouver les idées nouvelles. Seulement, il ne

tranchait rien, retenant avec prudence ses tentations de dire tout et de bien dire, et se donnant bien de garde de se compromettre en quoi que ce soit. Mais la Révolution ne voulait que des gens « forts comme elle, » et Fiévée était, au fond, trop partisan de l'autorité pour rester longtemps fidèle à un système complétement opposé. La *Chronique de Paris* irritait par ses atermoiements l'impatience du parti révolutionnaire; une émeute en brisa les presses, et Condorcet fut mis hors la loi. Le jeune Fiévée, traîné en prison avec tous les rédacteurs, put méditer à l'aise l'opportunité de ce couplet final d'une comédie qu'il venait de faire jouer, les *Rigueurs du cloître :*

> O Liberté, déesse de la France,
> Plutôt mourir que de vivre sans toi !

Sorti de prison, Fiévée attendit, pour parler, des jours plus calmes et se tint pour très-heureux d'avoir sauvé sa tête de la bagarre. Il risqua cependant quelques articles dans le *Mercure* et la *Gazette de France*, et attira l'attention du premier consul, qui demanda le nom de cet écrivain exquis. On lui dit que c'était Fiévée, réactionnaire déjà puni pour une foule de fautes politiques, habitué de la Conciergerie et de la Force, et récemment surpris en flagrant délit de relations avec les agents des princes à Paris. Le premier consul pria Fouché de lui envoyer Fiévée, et le journaliste parut devant le conquérant. L'entrevue ne laissa rien à désirer; Fiévée fut mieux accueilli qu'il ne l'espérait, et Bonaparte, avec une charmante urbanité, le chargea d'une fonction très-délicate : « Puisque vous aimez tant les *correspondances anglaises*, lui dit-il, je veux que vous alliez en Angleterre à mon compte et que vous y voyiez pour moi ce qui s'y passe et ce qu'on y pense. Il me faut un homme qui sache voir et bien voir. Aussitôt que vous aurez quelque chose à m'apprendre, écrivez-moi; si j'attendais votre retour pour avoir votre rapport, je courrais le risque de n'avoir qu'un *joli roman.* » Ce « joli roman, » dont parle le premier consul, c'était la *Dot de Suzette*, « un de ces petits romans, dit M. de Sainte-Beuve, qui font, en France, la réputation d'un homme grave, plus vite que ne feraient vingt brochures sérieuses. » Fiévée l'avait écrit en Champagne, dans la maison d'un de ses amis. Mais un tempérament politique ne se nourrit pas de romans, et puis, des romans aux derniers jours du Consulat, des romans aux premiers jours de l'Empire ! En attendant autre chose, Fiévée partit pour l'Angleterre et s'acquitta de sa mission avec un talent au-dessus de tout éloge. Bonaparte se déclara satisfait et, de plus, il exigea que son correspondant, revenu de Londres, restât à Paris. « Ce que vous m'écriviez de Londres, vous me l'écrirez de Paris, dit Bonaparte; je ne vous demande qu'une chose, c'est d'être vrai. » De cet arrangement est résultée la *Correspondance politique et administrative de M. Fiévée*, écrite sans flatterie, avec une loyauté qui fait le plus grand honneur au correspondant.

Bientôt, lassé d'être premier consul, Bonaparte veut devenir empereur. Fiévée, approuvant la résolution, ne parle ni n'écrit plus. Mais l'empereur n'entend pas que la correspondance soit ainsi terminée. Fiévée reprend la plume et débat avec une finesse d'esprit remarquable et une franchise rare les questions les plus difficiles. C'est d'abord la noblesse qui l'occupe, et quand le nœud gordien est tranché, ce sont les lanternes, la police, les voleurs et les journaux. Les journaux surtout; car l'empereur s'occupait beaucoup de ces organes de l'opinion. Il s'intéressait surtout au *Journal des Débats*, qui avait le premier montré ce que pouvait être un journal en France. Ce pouvoir de la plume déplaisait au souverain, et il lui prenait assez fréquemment des colères en parcourant des articles qui ne parlaient de rien moins que d'obéissance et de soumission. Peu à peu la querelle s'envenima, et Fiévée ne put empêcher l'empereur de le faire directeur en chef de ce foyer de révolte. Fiévée prit son franc-parler, comme il était assez habitué à le faire, et prouva à Napoléon que là n'était pas sa place; aussi le souverain le destitua-t-il bien vite pour le remplacer par une de ses créatures dévouées. Le rôle de Fiévée n'était cependant pas fini. A chaque heure importante de ce règne, le journaliste arrive et conseille de manière à provoquer le mécontentement de l'empereur, qui le punit un jour en le faisant maître des requêtes. Plus tard, Fiévée devient conseiller d'Etat; l'enivrement des honneurs lui fait pour un moment oublier son indépendance. En 1811, Fiévée est envoyé à Anvers, d'Anvers à Hambourg, et, chemin faisant, il fait admirer, partout où il passe, sa généreuse éloquence. Puis, à son retour en France, Napoléon, peut-être pour se défaire de lui, lui donne la préfecture de Nevers. Là, Fiévée se livre avec liberté à son goût pour la causerie; il fait briller son esprit devant ses administrés et *pose* dans son salon du matin au soir. Sous la Restauration, Fiévée revint à ses premières amours et se rallia à la presse royaliste; mais il avait trop d'esprit pour ne pas s'en servir quelquefois contre ses propres amis, et un procès de presse lui valut, en 1818, quelques mois de prison. Depuis cette époque, il paraît s'être tenu à l'écart, et ce n'est guère que dans les années 1831-1832 qu'on voit de nouveau son nom dans les journaux de l'époque et particulièrement dans le *National*. Fiévée était de ceux qui prétendent qu'on doit souvent changer d'opinion pour rester de son parti. Si nous voulions résumer notre pensée sur Fiévée, nous dirions que c'était un charmant esprit, un aimable écrivain, une vive intelligence, un homme rempli d'idées, et à qui il n'a manqué que d'en avoir une, une seule, toute sa vie, pour qu'il méritât de n'être pas oublié par la postérité.

On a de Fiévée : les *Rigueurs du cloître*, opéra-comique (1792); *Sur la nécessité d'une religion* (1795, br.); la *Dot de Suzette* (1798), (v. DOT); *Frédéric* (1799), suivi de six nouvelles (v. FRÉDÉRIC); le *Dix-huit brumaire opposé au régime de la Terreur* (1802); *Lettres sur l'Angleterre* (1802); *Correspondance politique et administrative* (1814, 1815, 1819); *Des opinions et des intérêts pendant la Révolution* (1815); *Histoire de la session de* 1815; *Histoire de la session de* 1816; *Histoire de la session de* 1817; *Quelques réflexions sur les trois premiers mois de* 1820; *Examen des discussions relatives à la loi des élections pendant la session de* 1819; *Ce que tout le monde pense, ce que personne ne dit* (1821); *Examen du rapport pour l'organisation municipale* (1821); *Histoire de la session de* 1820; *Lettres sur le projet d'organisation municipale* présenté à la Chambre des députés le 21 février 1821; *De l'Espagne et des conséquences de l'intervention armée* (1823 et 1824); *Résumé de la conviction publique sur notre situation financière, et moyen pour en diminuer les dangers* (1825); *Causes et conséquences des événements de Juillet* (1830); *De la pairie, des libertés locales et de la liste civile* (1831); *Correspondance et relations avec Bonaparte* (1837); enfin, une infinité de notes et articles disséminés dans tous les journaux, revues et recueils de son temps.

FIÉVÉE DE JEUMONT (Fulgence), médecin, né à Givry (Belgique) en 1794. Il passa son doctorat à Leyde en 1816, puis alla se fixer à Paris, où, depuis 1820, il n'a cessé de se livrer à la pratique de son art. Ses principaux écrits sont : *Pharmacologie magistrale* (1822); *Considérations sur la rage* (1824); *Mémoires de médecine pratique* (1845, in-8°); *Des altérations de la luette et de l'angine couenneuse* (1855), etc.

FIÈVRE s. f. (fiè-vre — lat. *febris*, mot que certains étymologistes rapportent au grec *phebomai*, trembler, craindre, sans doute de la racine sanscrite *bhi*, même sens, d'où aussi le latin *paveo*. M. Delâtre regarde le latin *febris* comme une altération de *fervibris*, qui apporte de la chaleur, qui produit de la chaleur, de *fervor* et du suffixe *bris* ou *ber*, qui est aussi dans *celeber*, *celebris*, *saluber*, *salubris*, *faber*, *aurifaber*, *coluber*, *september*, etc., et qui n'est autre chose que le sanscrit *bhara*, qui porte, aussi employé comme suffixe, de la racine sanscrite *bhar*, porter. La *fièvre* serait ainsi désignée, selon Delâtre, à cause de l'espèce de feu qu'elle allume dans les veines du malade). Pathol. Etat maladif caractérisé par l'accélération du pouls et par une chaleur générale : *Avoir la* FIÈVRE. *Convertissez-vous de bonne heure, n'attendez pas que la maladie vous donne ce conseil salutaire; que la pensée en vienne de Dieu et non de la* FIÈVRE. (Boss.) *Il ne faut jamais dire : Une telle personne est morte d'une* FIÈVRE *et d'une fluxion sur la poitrine, mais : Elle est morte de quatre médecins et de deux apothicaires.* (Mol.) *L'amour est comme la* FIÈVRE; *il naît et s'éteint sans que la volonté y ait la moindre part.* (H. Beyle.) *Erasme avait la* FIÈVRE *rien qu'en sentant le poisson.* (Raspail.) *Le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, Voltaire avait la* FIÈVRE. (Quinet.) ‖ *Fièvre d'accès*, Fièvre dont les symptômes cessent et se reproduisent en s'exaspérant à des intervalles plus ou moins rapprochés. ‖ *Fièvre cérébrale*, Nom donné à diverses affections dans lesquelles prédominent les symptômes cérébraux. ‖ *Fièvres éruptives*, Fièvres qui précèdent les éruptions à la peau propres à certaines affections. ‖ *Fièvre hectique* ou *colliquative*, Etat fiévreux habituel, continu ou rémittent. ‖ *Fièvre inflammatoire*, Etat morbide caractérisé par la couleur rosée de la peau, la rougeur de la face, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur qui est halitueuse, et la pesanteur générale. ‖ *Fièvres intermittentes*, Fièvres dont les accès se reproduisent à des intervalles réguliers. ‖ *Fièvre jaune*, Maladie pestilentielle propre aux pays chauds. ‖ *Fièvre de lait*, Mouvements fébriles qui se produisent chez la femme quelques jours après l'accouchement. ‖ *Fièvre larvée*, Nom donné à diverses affections qui ressemblent aux fièvres intermittentes, sans en avoir les caractères essentiels. ‖ *Fièvre maligne*, Forme particulière de la fièvre typhoïde. ‖ *Fièvre miliaire*, Suette. ‖ *Fièvre muqueuse* ou *pituiteuse*, Etat fébrile accompagné de pâleur, de langueur, d'acidité des matières excrétées. ‖ *Fièvre paludéenne*, *Fièvre des marais*, ou simplement *Fièvre*, Maladie qui n'a pas d'autre caractère essentiel qu'une fièvre intermittente, et qui s'observe surtout dans les contrées marécageuses : *Un pays infesté par les* FIÈVRES. *Les longues* FIÈVRES *intermittentes laissent souvent après elles le germe d'une maladie de foie, de rate ou d'intestins.* (Maquel.) ‖ *Fièvre pernicieuse*, *Fièvre des prisons*, Fièvre intermittente d'un caractère très-grave. ‖ *Fièvre puerpérale*, Péritonite des femmes en couches. ‖ *Fièvre putride*, Variété de fièvre typhoïde. ‖ *Fièvre rouge*, Scarlatine.

— Art vétér. *Fièvre vitulaire*, Fièvre propre à la vache, et qui suit la parturition. ‖ *Fièvre charbonneuse*, Maladie épizootique qui a beaucoup d'analogie avec le charbon.

— Fig. Ardeur morale; mal ou trouble moral : *La* FIÈVRE *des passions. L'enthousiasme est une* FIÈVRE *morale.* (Larochef.-Doud.) *Les* FIÈVRES *de l'âme sont semblables à celles du corps : pour les guérir, il faut surtout changer de lieux.* (Chateaub.)

> Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la [*fièvre*.
> LA FONTAINE.

‖ Passion, manie : *La* FIÈVRE *des ballons continue toujours; chaque dimanche, l'air est étoilé d'aérostats, et toute la population a le nez en l'air de cinq à six heures du soir.* (Th. Gaut.)

— Loc. prov. *Tomber de fièvre en chaud mal*, Tomber d'un état mauvais dans un état pire.

— Fam. *Avoir une fièvre de cheval*, Avoir une fièvre violente. ‖ *Avoir la fièvre de Saint-Vallier*, Etre transi de peur. Cette locution populaire est tirée de l'accès de fièvre qu'éprouva, suivant la tradition, le sieur de Saint-Vallier lorsqu'il reçut sa grâce, sur l'échafaud même et au moment d'être exécuté. Tout est bien confus dans cette tradition, et en ce qui concerne la fièvre même du condamné, et en ce qui touche l'intervention de sa fille, la célèbre Diane de Poitiers, dans la grâce obtenue. D'anciens historiens attestent les deux faits. De Thou, après avoir parlé de la grâce reçue sur l'échafaud, ajoute qu'elle avait été obtenue par Diane, « qui par sa beauté s'était déjà aliéné la bienveillance de ses parents, et que Saint-Vallier, saisi de frayeur, ne recouvra la santé qu'après une saignée abondante; d'où l'on a tiré le proverbe fièvre de Saint-Vallier. *Unde Sanvaleriana febris in proverbium abiit.* » Pasquier raconte la même anecdote; mais il fait mourir Saint-Vallier peu de jours après, des suites du saisissement : « Le lendemain, dit-il, Me Nicolas Malon, greffier criminel, accompagné de Me Jean de Vignoles, l'un des quatre notaires et secrétaires de la cour, et de plusieurs huissiers, se transporta, à une heure de relevée, à la seconde chambre de la cour carrée, où il lui prononça son arrêt. Je vous laisse toutes les particularités qui se passèrent entre eux. Tant y a qu'une heure après, ou environ, de relevée, il est mené sur le perron des grands degrés du palais, où, après son cri fait, monté sur une mule, et derrière lui un huissier en croupe, fut conduit par les huissiers de la cour, sergents à verge, archers, arbalestriers et gens du guet de la ville, jusqu'à la place de Grève, où il monta sur l'échafaud, et, après s'être réconcilié à Dieu entre les mains de son confesseur, comme il étoit sur le point de s'agenouiller pour recevoir le coup de la mort par l'exécuteur de la haute justice, voici arriver un archer des gardes du roi, nommé François Bobé, qui présenta à Malon deux lettres, l'une missive, et l'autre patente, portant commutation de la mort en une prison perpétuelle. A cette nouvelle, Malon laisse le prisonnier et défend au bourreau de passer outre, et de ce pas se transporte, avec Vignoles et Bobé, et quelques huissiers, à la maison du seigneur de Selve, lequel ayant lu les lettres, commanda d'en faire lecture devant tout le peuple, et de ramener Saint-Vallier en prison, pour en être ordonné par la cour ce qu'elle verroit de raison. Ce commandement est exécuté. Toutefois, l'appréhension que ce pauvre seigneur avoit eue de sa mort le réduisit en telle *fièvre*, que, peu de jours après, il mourut. Et de là est venue la *fièvre de Saint-Vallier*, tant solennisée par nos communs propos. »

Pasquier commet ici une erreur évidente : c'est le 24 janvier 1524 que fut gracié Saint-Vallier, et il vivait encore en janvier 1526, lors du traité de Madrid, dont une des clauses stipule sa mise en liberté. D'autre part, il résulte d'un rapport du médecin Braillon que Saint-Vallier avait, au cours même de son incarcération, une fièvre invétérée assez intense pour que la question lui fût épargnée. Il n'est pas davantage certain que Diane ait obtenu de François I[er] la grâce de son père en se prostituant à lui; mais cette légende, que Buchanan a accueillie en appelant Diane de Poitiers la chasseresse des rois, *Diana, venatrix regum*, a inspiré à Victor Hugo la dramatique tirade de Saint-Vallier, dans le *Roi s'amuse*. Dans quelques auteurs, la *fièvre de Saint-Vallier* s'est transformée en *peur :* « Il en fut quitte pour une once de la *peur de Saint-Vallier.* » (*Contes d'Eutrapel.*)

— **Epithètes.** Apre, aiguë, violente, ardente, brûlante, dévorante, affreuse, terrible, redoutable, délirante, tremblante, froide, glacée, mortelle, pâle, blême, livide; à l'œil brillant, étincelant, hagard; longue, lente, intense, énervante, agitée, redoutable, calmée.

— **Encycl.** Pathol. I. DE LA FIÈVRE EN ELLE-MÊME. La *fièvre* est un état morbide caractérisé par une augmentation de la chaleur animale, par l'accélération du pouls, par un malaise général et par divers autres troubles dans certaines fonctions de l'économie. Le mot peint assez bien cet état, s'il rappelle celui d'un liquide en ébullition (*fervere*, bouillir).

La *fièvre* est tantôt symptomatique et tantôt essentielle. Dans le premier cas, elle disparaît en même temps que l'affection dont elle est le symptôme; dans le second, elle existe, non point comme une entité, selon l'expression de Broussais, indépendante des organes, mais comme l'expression d'une altération particulière des tissus ou des humeurs, altération que l'on n'a pu encore constater dans l'état actuel de la science. Broussais a combattu énergiquement l'existence de la *fièvre* essentielle, et, pour la faire rentrer dans son système de l'irritation, il l'a attribuée à une inflammation gastro-intestinale. Malheureusement, rien n'a confirmé son hypothèse, et il n'a pas jeté sur la question plus de jour qu'il n'y en avait avant lui.

Dès que l'état fébrile se déclare, le premier phénomène que l'on observe ordinairement est une augmentation de la température du corps. Ce signe, qui n'existe pas toujours, ne peut être constaté d'une manière certaine qu'à l'aide du thermomètre. Cet instrument doit être placé dans le creux de l'aisselle; l'expérience a démontré que cette région donne au thermomètre la température des cavités splanchniques où la chaleur se trouve à son maximum. On constate, par ce moyen, une élévation de température qui varie entre 1° et 3° au-dessus de la température normale. La sensation de chaud éprouvée par les malades n'est pas toujours en rapport avec les indications du thermomètre, ou même avec la sensation qu'éprouve une personne étrangère qui touche le malade. Ainsi, les fiévreux accusent quelquefois une chaleur brûlante, intolérable, tandis que le thermomètre et la main du médecin constatent à peine une légère augmentation de température. Dans d'autres cas, celle-ci est très-élevée sans que les malades s'en doutent, et parfois même ils éprouvent, au contraire, une sensation de froid. La chaleur fébrile est fugace ou continue. Fugace, elle revient ordinairement après des intervalles fixes ou irréguliers; continue, elle ne disparaît qu'avec l'état morbide. Très-souvent, elle alterne avec le froid; mais cette dernière impression n'est qu'une perversion des sensations du malade; car le thermomètre, placé dans le creux de l'aisselle, accuse rarement une diminution de température. Enfin, l'apparition de la chaleur fébrile est ordinairement précédée de frissons ou d'horripilation, avec tremblement du corps et claquement des dents.

Les phénomènes fournis par le pouls sont beaucoup plus constants que l'élévation de température. Quelques médecins même les regardent comme le signe essentiel du mouvement fébrile. Cependant, ils peuvent exister sans *fièvre*, par exemple, après de grandes pertes de sang, ou durant la convalescence des maladies graves; mais ce ne sont là que des cas exceptionnels. Le nombre des pulsations du pouls varie dans les différentes maladies fiévreuses. Il peut s'élever au double, au triple de ce qu'il était dans l'état normal, et devenir même tel qu'il est impossible de les compter.

Outre la fréquence du pouls et l'augmentation de la chaleur animale, qui sont les deux symptômes les plus importants de la *fièvre*, il existe encore d'autres troubles du côté du système nerveux, de l'appareil digestif et des organes de sécrétion. Les troubles du système nerveux se traduisent par de la céphalalgie, des douleurs contuses dans les membres, un malaise général et du délire. Les troubles des voies digestives sont une soif plus ou moins avide, une anorexie presque toujours complète, la sécheresse de la langue ordinairement couverte d'un enduit blanchâtre, la constipation ou la diarrhée. Les urines sont, en général, assez rares et plus ou moins modifiées dans leur composition. Enfin, pour qu'il y ait réellement état fébrile, il faut que tous ces troubles, ou au moins les deux plus importants, la fréquence du pouls et l'élévation de température, existent d'une manière permanente; car, s'il en était autrement, on pourrait dire qu'après une course ou un travail pénible, soutenu pendant quelques instants, il se développe un appareil fébrile dans l'économie.

La constatation de la *fièvre* chez un malade ne suffit pas pour préjuger l'état dans lequel il se trouve. « Cette constatation, dit Grisolle, abstraction faite de toute autre circonstance, ne fournit presque par elle-même aucune donnée diagnostique; elle ne peut prouver autre chose, si ce n'est qu'il existe un état maladif chez l'individu. Pour tirer du mouvement fébrile une valeur séméiotique plus précise, il faut avoir égard à quelques circonstances accessoires, comme l'intensité de la *fièvre*, sa marche, son type, sa durée et les lésions organiques qui l'accompagnent ou qui la compliquent. Le mot *fièvre* n'est pas, comme on l'a prétendu jadis, synonyme d'inflammation; cependant, il doit toujours éveiller dans l'esprit l'idée d'une maladie plus ou moins cachée, dont le mouvement fébrile ne serait, pour ainsi dire, qu'une ombre. Partant de cette idée, il faut, dès qu'on reconnaît la *fièvre*, analyser avec soin les symptômes concomitants; constater, par les méthodes d'exploration dont la science dispose, quel est l'état organique du sujet. Dans cette recherche, il faut, comme le dit avec raison Bouillaud, se rappeler que nos

organes étant composés de solides et de liquides, ce n'est pas l'altération isolée des uns et des autres qui doit être l'objet exclusif de nos recherches; mais il faut s'enquérir avec un soin égal de ce double élément des maladies. En procédant ainsi, on reconnaît que le plus souvent la *fièvre* est le reflet de la souffrance d'un organe. Dans nombre de cas pourtant, l'état fébrile semble constituer la maladie tout entière: c'est, du moins, le seul élément appréciable pour nous; car, quelque recherche qu'on fasse, on ne constate aucune altération locale primitive essentiellement liée à la *fièvre* qui existe. On n'établira donc l'existence d'une *fièvre* essentielle que par voie d'exclusion et dans les cas seulement où il n'aura pas été possible de trouver une lésion matérielle; s'il y en a une, il faut que, par l'époque tardive de son apparition ou par son peu d'intensité, elle ne puisse rendre compte de l'appareil fébrile qu'on observe. Plus exacts, plus sévères qu'on ne l'a été à une époque voisine de nous, nous n'admettrons la présence d'une phlegmasie locale que sur des signes certains. »

La *fièvre* qui n'a qu'une courte durée n'entraîne ordinairement après elle aucune espèce de danger; mais il n'en est plus ainsi lorsquelle se prolonge longtemps. Elle peut alors devenir la cause de lésions plus ou moins profondes du côté des viscères. Ainsi, Louis a observé que, dans la majorité des cas, la membrane muqueuse des organes digestifs était considérablement ramollie. On voit quelquefois aussi un mouvement fébrile aigu déterminer la guérison de maladies anciennes qui avaient jusque-là résisté à tous les modes de traitement. En général, le pronostic de la *fièvre* est d'autant plus fâcheux que la durée de celle-ci est plus longue et qu'elle se rattache à une lésion plus ou moins grave des organes. Toutes choses égales d'ailleurs, on peut dire que la *fièvre* continue est presque toujours plus dangereuse que la *fièvre* intermittente, parce que la première résulte ordinairement d'altérations graves et le plus souvent mortelles. La *fièvre* présente plus de danger aux deux extrêmes de la vie, mais chez le vieillard encore plus que chez l'enfant.

« Nous ne rappellerons point, dit Grisolle, toutes les rêveries enfantées par les anciens médecins pour expliquer les causes de la *fièvre;* ces causes sont inconnues dans un grand nombre de cas. Le plus souvent pourtant on trouve la raison du mouvement fébrile dans l'existence d'une phlegmasie, dans l'exagération fonctionnelle de quelque organe, dans une altération du sang par diverses substances, etc. Cependant on ignore encore, et l'on ignorera probablement toujours de quelle manière ces causes agissent pour exciter le mouvement fébrile. Nous ne pouvons, en un mot, savoir le lien qui unit la cause à l'effet; toutes les explications qu'on a proposées sont ridicules ou d'une démonstration impossible, et ne doivent point, par conséquent, occuper les esprits sérieux. »

La *fièvre*, n'étant que l'expression de la souffrance des organes, n'indique par elle-même aucune espèce de traitement. Ce sera donc à la cause de la *fièvre*, quand on pourra la découvrir, qu'il faudra s'attaquer. Dans le cas contraire, il existe presque toujours quelque symptôme prédominant qu'il faut combattre tout d'abord. Ainsi, on voit souvent l'appareil fébrile, quelle qu'en soit la cause, s'amender après l'administration d'un laxatif ou de l'émétique. Il en est de même lorsque, la vie étant près de s'éteindre par inanition, on donne les toniques: les forces reviennent peu à peu, le pouls devient moins fréquent et la température du corps diminue. La physionomie de la *fièvre* peut cependant indiquer l'emploi de telle médication ou de telle autre. Ainsi, une *fièvre* purement inflammatoire devra être combattue directement par les antiphlogistiques; une *fièvre* intermittente, par le sulfate de quinine; mais, dans tous les cas possibles, on doit toujours tenir compte des autres symptômes qui pourraient quelquefois donner des contre-indications. La *fièvre*, quelles que soient sa forme et sa nature, étant toujours un symptôme fâcheux, il faut se hâter de la guerir ou de l'atténuer autant qu'il sera possible de le faire.

— II. Des fièvres ou maladies fébriles. « Les maladies, dit Grisolle, dans lesquelles l'état fébrile forme l'élément essentiel ou le seul appréciable, les maladies fébriles qui ne reconnaissent aucune lésion locale, primitive, essentiellement liée à elles, constituent pour nous la classe des *fièvres*. Leur nombre, jadis considérable, s'est restreint de plus en plus, au fur et à mesure qu'on a su distinguer les mouvements fébriles qui étaient consécutifs ou symptomatiques de ceux qui étaient primitifs ou essentiels. Ce fut sans contredit une grande erreur, lorsque Broussais et son école, prétendant expliquer tous les états fébriles par des lésions déterminées de quelques organes, proposèrent de rayer les *fièvres* du cadre nosologique, et en firent des affections symptomatiques. Cette doctrine, pour la défense de laquelle Broussais déploya un talent prodigieux, séduisit la plupart des esprits, qui furent entraînés plutôt encore que convaincus: aussi vit-on, après quelques années, une réaction s'opérer en faveur des anciennes doctrines, et les médecins admettre de nouveau une classe de maladies fébriles sans altération locale, constante et primitive. Pour eux, comme pour les anciens, la *fièvre*, dans ces cas, était considérée comme essentielle. Ce mot *essentiel*, qui a suscité d'interminables querelles, ne doit pas signifier que la *fièvre* existe par elle-même, qu'elle ne constitue qu'une perversion ou une altération du principe vital; mais nous voulons dire par ce mot que la lésion quelconque, qui existe certainement comme point de départ d la maladie, nous est encore inconnue dans sa nature et dans son siége. Le mot *essentiel* exprime donc, si l'on veut, notre ignorance ou une lacune de la science, mais il ne préjuge rien sur la cause qui produit et entretient la *fièvre*. Les *fièvres*, telles que nous les comprenons, forment une classe importante de maladies, remarquables par quelques phénomènes particuliers qui les différencient des autres groupes de maladies fébriles, notamment des phlegmasies, avec lesquelles on les a longtemps confondues. Ainsi, les *fièvres* sont primitivement générales, comme le prouve l'impossibilité où l'on est de les rattacher à une lésion locale. Si, dans plusieurs d'entre elles, on trouve une lésion constante, celle-ci est presque toujours consécutive au mouvement fébrile, et ne peut expliquer, d'ailleurs, l'étendue, la gravité, la généralisation des symptômes. La plupart des *fièvres* sont encore remarquables par une période d'incubation, par la longueur des prodromes, par les causes qui les produisent et qui sont, pour la plupart, la contagion ou l'infection. Enfin, dans ces derniers temps, Andral et Gavarret ont trouvé dans l'analyse du sang de nouveaux caractères distinctifs: ainsi, l'analyse chimique a démontré à ces auteurs que, dans les *fièvres*, en les supposant dégagées de toute complication phlegmasique, la fibrine n'augmente jamais; que, souvent, elle reste en quantité normale, et que, parfois, elle diminue jusqu'à un point que l'on ne retrouve dans aucune autre maladie aiguë. Dans les phlegmasies, au contraire, il y a augmentation constante et souvent considérable de la fibrine; aussi le sang est-il habituellement couenneux, tandis que ce caractère manque dans les pyrexies, puisque dans ces maladies, supposées toujours sans complication phlegmasique, deux cas seuls, comme dit Andral, peuvent avoir lieu: ou bien la fibrine a gardé sa proportion normale, ou bien elle a subi une diminution plus ou moins notable. »

La classification des *fièvres* par les pyrétologistes a toujours été très-arbitraire. Elle est fondée sur les caractères généraux de ces maladies, sur leurs causes souvent hypothétiques, sur la marche, la durée, la généralité des symptômes et sur la nature des lésions. Tout le monde à peu près s'accorde pour reconnaître avec Listen que, les *fièvres* purement symptomatiques étant mises de côté, il reste trois groupes ou types principaux, qui sont: 1° les *fièvres* éphémères, courbatures, synoques, qui durent un ou plusieurs jours et se terminent ordinairement par quelque phénomène critique, mais d'une manière heureuse; 2° les *fièvres* intermittentes, rémittentes et pseudo-continues; 3° les *fièvres* continues, qui comprennent les *fièvres* éruptives (variole, rougeole, scarlatine, vaccine, clavelée, suette) et les *fièvres* pyohémiques et typhoïdes (*fièvre* typhoïde, typhus, *fièvre* jaune, peste, morve, *fièvre* puerpérale, etc.). Ces genres ont été ensuite subdivisés selon les symptômes et les lésions cadavériques observés.

Nous allons passer en revue les principales sortes de *fièvres* reconnues par les auteurs.

— *Fièvre éphémère.* Mouvement fébrile continu, mais de courte durée; affection légère, désignée souvent sous le nom de *courbature*, qui affecte généralement les enfants et les jeunes gens, elle se déclare après une vive émotion, après un travail pénible plus ou moins prolongé. Elle surgit quelquefois sous l'influence d'un refroidissement subit, d'une élévation subite de température, à la suite d'une vive insolation, d'un bain chaud, etc. Elle éclate aussi tout à coup après un écart de régime, surtout un excès de liqueurs spiritueuses. Le développement rapide du corps à la puberté, l'apparition des menstrues chaque mois, l'établissement de la sécrétion lactée, quarante-huit heures avant l'accouchement, sont autant de causes de la *fièvre* éphémère. Cette affection se montre à toutes les saisons, mais principalement au printemps. Elle débute généralement sans prodromes, par un frisson bientôt suivi de chaleur. « La face est rouge, animée, dit Grisolle, mais l'expression est naturelle; il y a de la céphalalgie, du lumbago et des douleurs contuses dans les membres; la peau est chaude, mais douce au toucher; le pouls est plus ou moins large et fréquent; la soif est vive, la langue blanche et large; il n'y a point d'appétit; le ventre est indolore et les selles sont rares; l'urine est rouge et sécrétée en petite quantité. L'exploration des cavités splanchniques et de la surface du corps ne fait découvrir nulle part de lésion capable d'expliquer la *fièvre*. Aucun symptôme grave. Cependant, chez les personnes irritables, chez les femmes et les enfants surtout, on peut observer un peu de délire ou d'agitation pendant la période la plus aiguë. » La durée de la *fièvre* éphémère dépasse rarement vingt-quatre, trente-six ou quarante-huit heures. Lorsqu'elle se prolonge au delà, ce qui n'arrive presque jamais, on la désigne sous le nom de *fièvre éphémère prolongée*. La terminaison de cette maladie est ordinairement marquée par la diminution progressive des symptômes. Quelquefois cependant, ceux-ci vont en augmentant peu à peu d'intensité, et la *fièvre* se termine brusquement par une sueur abondante ou par une hémorragie nasale. Le plus souvent, on observe encore une sécrétion considérable d'urine briquetée, trouble et fortement chargée d'urates. D'autres fois, ce sont des selles fétides, jaunes ou blanchâtres. Les malades présentent presque toujours sur les lèvres ou à l'entrée des fosses nasales une éruption d'herpès; le vulgaire dit alors que la *fièvre* sort. Cette *fièvre* n'a pas de convalescence; l'appareil fébrile disparaît et les forces reviennent avec l'appétit. « Cependant, dit Grisolle, il est des individus chez lesquels la diminution de l'embonpoint et des forces n'est pas en rapport avec la maladie qu'ils viennent d'éprouver; souvent alors le rétablissement complet exige encore plusieurs jours de repos et de régime; c'est ce qu'on voit spécialement chez les jeunes gens pubères, lorsque la *fièvre*, coïncidant avec un développement rapide du corps, mérite véritablement alors le nom de *fièvre de croissance.* » Cette affection se termine toujours d'une manière heureuse, mais elle est sujette à récidive. Le traitement est des plus simples: la diète et le repos; quelques boissons acidules; un léger laxatif, s'il y a de la constipation; des pédiluves contre la céphalalgie; enfin, dans les cas un peu intenses, on peut administrer quelques calmants et quelques antispasmodiques.

— *Fièvre continue simple.* Les causes sont à peu près les mêmes que celles de la *fièvre* éphémère. Ainsi, on l'observe plus fréquemment chez les enfants et les adultes de bonne constitution, au printemps et en automne plus qu'en aucune autre saison. Les grandes fatigues, les écarts de régime, la suppression des menstrues ou de hémorrhoïdes, les refroidissements brusques, sont autant de causes sous l'influence desquelles se développe la *fièvre* simple continue.

Les symptômes de cette affection, décrits par Davasse avec beaucoup de soin, ressemblent encore à ceux de la *fièvre* éphémère; ils n'en diffèrent que par un degré d'intensité de plus et par l'apparition de quelques symptômes propres. Elle débute le plus souvent sans prodromes. Quelquefois cependant on observe de la céphalalgie, de la courbature, de la chaleur ou de légers frissonnements erratiques. Une fois la maladie déclarée, les sympômes dominants sont: de grandes douleurs de tête, principalement à la partie antérieure; une prostration considérable avec brisement des membres; somnolence pendant la journée, agitation et rêvasseries pendant la nuit; rarement délire et insomnie. Du côté des voies digestives, on observe une anorexie complète; la bouche est pâteuse, souvent amère; la soif un peu augmentée; la langue est souple, humide, couverte d'un enduit blanc jaunâtre, parfois un peu rouge à la pointe. Il survient des vomissements, d'abord alimentaires, puis bilieux (Valleix). Le ventre présente quelquefois du gargouillement ou un peu de constipation. Les urines sont rouges et foncées; la chaleur de la peau, de plus en plus élevée, est sèche ou halitueuse. On observe des taches bleuâtres, ardoisées, peu foncées, généralement arrondies, d'un demi-centimètre ou d'un centimètre de diamètre. La face présente une coloration jaunâtre, un aspect bilieux. Le pouls varie entre 90 et 110 pulsations par minute.

La marche de cette maladie est aiguë et continue; mais elle offre, vers le soir, de deux à trois heures généralement, de légères exacerbations. La durée est de quatre jours à un septénaire; elle se termine toujours d'une manière heureuse, et le plus souvent par une sueur abondante, un flux sanguin ou des évacuations alvines. L'*herpès labialis* se montre fréquemment, mais bien moins souvent que dans la *fièvre* éphémère. D'après les observations de Davasse, la *fièvre* simple continue se produit plusieurs fois sur le même individu.

Les Anglais décrivent, sous le nom de *fièvre* à rechute, une maladie qui paraît n'être autre chose que la *fièvre* simple continue. Valleix la caractérise, d'après Jenner, ainsi qu'il suit: « Frissons soudains, céphalalgie, peau chaude et sèche, langue blanche, urine fortement colorée, selles régulières, vomissements rares ou fréquents, perte de l'appétit, aucun phénomène anomal du côté du ventre. Quand la maladie est plus violente: jaunisse, sueurs profuses vers le septième jour, suivies d'une apparente guérison; puis, au bout de cinq à huit jours, rechute, retour des premiers symptômes avec une intensité moindre ou plus grande; nouvelle terminaison par les sueurs, et alors convalescence définitive. »

Si la céphalalgie était très-intense, la chaleur très-élevée, le pouls très-fort, on pourrait pratiquer une saignée générale, ou appliquer quelques sangsues au siége ou derrière les oreilles; mais le plus souvent le repos, une boisson tempérée, de légers laxatifs et la diète suffisent. (Valleix.)

— *Fièvres intermittentes.* Ces *fièvres* sont des pyrexies caractérisées par un mouvement fébrile revenant par accès à des intervalles réguliers, séparés entre eux par une période d'apyrexie plus ou moins complète, et accompagnées d'une lésion spéciale de la rate. (Tardieu.) Chaque accès de *fièvre* intermittente se compose de trois périodes ou *stades*, qu'on désigne sous la dénomination de stades du *froid*, de la *chaleur* et de la *sueur*. Dans les accès de *fièvre* intermittente régulière, ces trois périodes se succèdent toujours dans le même ordre. On nomme *apyrexie* ou *intermission* l'intervalle qui sépare les accès. On appelle *type* l'ordre suivant lequel les accès se reproduisent. On admet plusieurs types; les plus fréquents sont: le type *quotidien*, *tierce* et *quarte*, selon que les accès reviennent tous les jours, tous les trois jours ou tous les quatre jours. Ils sont d'ailleurs tous semblables par la durée, la violence et les symptômes qui les accompagnent. Ces trois types présentent des variétés. Ainsi, on appelle *double-quotidienne* la *fièvre* qui offre deux accès par jour; *double-tierce*, celle qui présente un accès par jour, mais avec cette particularité que l'accès des jours impairs, le premier, le troisième, le cinquième, est toujours identique et différent de l'accès qui se montre les jours pairs, c'est-à-dire le deuxième, le quatrième et le sixième jour, etc. Le type *double-quarte* est caractérisé par un accès qui se présente deux jours de suite; puis vient un jour d'apyrexie, et l'accès qui reparaît le quatrième jour est semblable à celui du premier, tandis que l'accès du cinquième jour est semblable à celui du second.

Les *fièvres* intermittentes ont été connues par tous les médecins de l'antiquité. Hippocrate en parle dans ses ouvrages; Galien, Celse et plusieurs auteurs arabes les ont décrites; mais ce n'est qu'à partir du XVII^e siècle que ces affections ont été particulièrement étudiées. On peut distinguer les *fièvres* intermittentes simples, régulières, bénignes, qui constituent la *fièvre* intermittente proprement dite, et les *fièvres* intermittentes pernicieuses, qui sont des maladies redoutables, dont les premiers accès emportent souvent le malade. Etudions d'abord les premières.

— *Fièvre intermittente simple, régulière et bénigne.* Cet état fébrile, propre surtout aux pays marécageux, est caractérisé par des accès revenant à des intervalles égaux, sans complication d'accidents graves pouvant compromettre la vie. La nature et le siége de la *fièvre* intermittente sont encore à peu près inconnus. On rencontre souvent des altérations dans le tube digestif et dans les viscères, principalement dans la rate; aussi Audouard et Piorry ont-ils placé le siége des *fièvres* intermittentes dans les lésions de cet organe. D'après le premier, les miasmes marécageux produisent primitivement une altération du sang; cette altération détermine un engorgement de la rate, et la congestion de cet organe engendre les mouvements fébriles intermittents. Pour Piorry, ce n'est point l'altération du sang qui produit les lésions de la rate; celle-ci est directement infectée par le miasme marécageux, et de cette infection résulte la *fièvre* intermittente. D'autres médecins prétendent que cette affection est due à une perturbation du système nerveux. Toutes ces opinions ont été contestées, et aucune n'est acceptée par la majorité des médecins. « En résumé, dit Grisolle, dans l'histoire de la *fièvre* intermittente, il faut bien nous persuader que nous ignorons ce qui constitue le miasme, sur quel organe il exerce son action, et de quelle manière le quinquina agit pour le neutraliser. »

Les *fièvres* intermittentes s'observent dans presque tous les pays, au moins à l'état sporadique. L'expérience démontre cependant qu'au delà d'un certain degré de latitude élevée, nord ou sud, on ne rencontre jamais ces maladies, malgré la présence de nombreux marécages. La cause la plus fréquente et la plus incontestable des *fièvres* périodiques est, sans contredit, l'influence miasmatique des marais et de toutes les stagnations d'eau tenant en dissolution des matières végétales ou animales décomposées. Pour qu'un marécage puisse donner lieu à la *fièvre* intermittente, il faut qu'il se trouve sur un sol imperméable à l'eau, c'est-à-dire pierreux on argileux, lui servant de réceptacle. Certaines saisons de l'année sont plus favorables au développement des miasmes qui engendrent cette *fièvre*. Ainsi, on l'observe beaucoup plus fréquemment en été et en automne que pendant l'hiver ou le printemps. La différence tient probablement à ce que, sur la fin de l'été et pendant l'automne, les eaux se trouvant beaucoup plus basses et plus chargées de matières putrides, la chaleur du soleil favorise le dégagement du principe délétère qui se répand dans l'air. On peut dire, en général, que plus on s'avance du nord dans le midi, plus les émanations marécageuses présentent d'activité. On a reconnu aussi l'influence fâcheuse des eaux débordées qui se retirent, des marais salants abandonnés, des pluies torrentielles, du rouissage du chanvre ou du lin, des rizières et de toutes les circonstances dans lesquelles peut se développer une putréfaction végétale. Les marais situés sur les bords de la mer sont plus délétères que ceux qui sont dans l'intérieur des terres. Enfin, le mélange des eaux douces avec les eaux salées, dans les marais

salants, est encore une cause de *fièvre* intermittente. Celle-ci se développe, non-seulement dans les lieux où existent des marais, mais encore dans ceux où l'on opère des défrichements de terres vierges, de grands travaux d'atterrissements, et, en général, toutes les fois que l'on creuse profondément un sol humide contenant des matières végétales en putréfaction. Dans toutes ces circonstances, l'apparition des *fièvres* périodiques est due à certains principes désignés sous les noms d'*effluves*, de *miasmes*, d'*émanations*, d'*exhalaisons*, qui se répandent dans l'air, l'altèrent et l'infectent.

Les miasmes, étant d'une densité plus grande que celle de l'air atmosphérique, se condensent dans les régions les plus basses. Leur sphère d'activité a été calculée par Meunier durant sa mission médicale en Espagne. Dans nos climats, lorsque l'atmosphère est tranquille, les émanations paludéennes ne s'élèvent guère au-dessus de 4 ou 500 mètres de hauteur, tandis que, dans la direction horizontale, leur propagation ne s'étend pas au delà de 2 ou 300 mètres. Cependant, dans les pays chauds, leur action s'étend beaucoup plus loin. Lancisi a prouvé que l'activité miasmatique présentait son maximum après le coucher du soleil, alors que les vapeurs délétères, ayant été dilatées et s'étant élevées dans l'atmosphère pendant le jour, se condensent de nouveau et tombent dans les régions voisines de la terre. « Cette migration des effluves par l'air, dit Grisolle, explique quelques particularités dignes d'être mentionnées, telles que l'apparition des *fièvres* intermittentes sur les hautes montagnes, dans les lieux secs et salubres. On voit aussi les pays voisins des étangs être préservés de la *fièvre*, parce qu'une forêt ou une colline qui les sépare intercepte complétement la transmission des miasmes, tandis que ceux-ci vont agir dans des lieux plus éloignés. C'est, en effet, en raison de telle ou telle exposition, de tel ou tel obstacle à la propagation des miasmes, que, dans les pays marécageux, un quartier, une rue, une portion de maison peut éprouver la fâcheuse influence de l'infection, tandis que les endroits les plus voisins en sont à l'abri. Dès que l'infection marécageuse a eu lieu, les sujets qui y ont été exposés peuvent être frappés d'accidents subits, dont l'intensité varie depuis un simple mouvement fébrile jusqu'aux accès foudroyants, ou bien encore subir une période d'incubation dont la durée ne dépasse guère le septième jour. » D'après Lancisi, Lind et Maillot, l'habitude émousse l'action des miasmes paludéens. Certaines races y semblent plus exposées que d'autres; ainsi, on rapporte que, dans la Floride, la race blanche est décimée par les *fièvres* paludéennes, tandis que la race nègre résiste au principe délétère. Enfin, les étrangers qui arrivent dans un pays infecté sont beaucoup plus exposés que les indigènes à contracter les *fièvres* périodiques.

La *fièvre* intermittente débute ordinairement sans prodromes; mais chacun des accès est presque toujours précédé de quelques signes précurseurs, tels que céphalalgie, anxiété, pandiculations, somnolence, malaise général. Lorsque l'accès est régulier, complet, bien caractérisé, il se divise en trois périodes distinctes, désignées sous le nom de *stades*. La première période est le *stade de froid;* la deuxième, le *stade de chaleur;* la troisième, le *stade de sueur*.

Stade de froid. Dans la plupart des cas, le froid initial commence par un frisson qui, partant des lombes ou de la colonne vertébrale, s'irradie ensuite dans tout le corps, et surtout aux extrémités des membres. Ce premier frisson est quelquefois très-peu intense; plus souvent il est vif, et le froid va toujours en augmentant; il s'ensuit une horripilation avec une espèce de frémissement de la peau et saillie de bulbes (*chair de poule*). D'autres fois, le frisson est tellement intense que les dents claquent, les membres et le tronc se contractent, sont agités de mouvements rapides et font trembler le lit ou le siége sur lequel repose le malade. Les parties les plus éloignées du centre circulatoire, et plus particulièrement les doigts, le nez, les lèvres, les oreilles, deviennent froides, bleuâtres ou livides. La face est plombée, les yeux caves et cernés, le regard fixe, la peau parsemée de taches marbrées. Le corps semble diminuer de volume au point que les bagues peuvent tomber des doigts. Quelquefois le froid est si grand que les malades rapprochent les membres du tronc et se pelotonnent sous les couvertures pour se réchauffer. Cette sensation n'est qu'une perversion de sensibilité; car il résulte des expériences de Gavarret qu'un thermomètre placé dans le creux de l'aisselle marque une élévation de température de un à quatre degrés au-dessus de la chaleur normale du corps. La peau est sèche et aride, le pouls petit, fréquent et compressible. Les malades éprouvent ordinairement des douleurs vagues et des déchirements dans les lombes, particulièrement dans l'hypocondre gauche, où ils coïncident avec une intumescence de la rate. Quelquefois ces douleurs existent dans la région épigastrique et dans les membres. Une céphalalgie, généralement assez intense, est un des sympômes qui tourmentent le plus les malades. Il y a presque toujours cessation d'appétit, vomissements bilieux ou alimentaires, urines rares, incolores, soif ardente, langue humide, parfois bleuâtre. Il peut survenir durant cette période des convulsions funestes.

Stade de chaleur. Après le stade de froid, qui peut durer depuis moins d'un quart d'heure jusqu'à plusieurs heures, commence une chaleur plus ou moins vive. Celle-ci, partant des extrémités, devient peu à peu générale. Son intensité varie depuis une légère sensation de chaud jusqu'à une chaleur brûlante; mais cette sensation est encore une perversion de la sensibilité, car Gavarret a démontré que la température du corps ne s'élève qu'à un degré de plus que pendant le stade de froid. La soif et la céphalalgie persistent; mais les douleurs disparaissent peu à peu. La face devient rouge, animée; les yeux sont brillants; le visage et le reste du corps semblent tuméfiés. Le pouls se relève; il est large, plein et fréquent; la respiration est moins gênée; les urines sont rouges; leur émission est quelquefois difficile. L'anxiété persiste; les malades s'agitent et cherchent dans le lit les places fraîches, une position commode qu'ils ne sauraient trouver. « Ce deuxième stade dure d'une à douze heures, dit Grisolle; il est assez rare pourtant qu'il se prolonge au delà de quatre. La période de chaleur peut manquer, mais cela arrive beaucoup plus rarement que pour le stade de froid. »

Stade de sueur. Le stade de sueur commence par une sensation presque de bien-être. La céphalalgie et l'anxiété diminuent rapidement. La sueur commence ordinairement par la tête; elle envahit ensuite la poitrine, le tronc et bientôt tout le reste du corps. Elle peut se borner à une moiteur légère de la peau; mais, le plus souvent, elle est abondante, et quelquefois elle est telle qu'elle ruisselle de toutes parts et pénètre tous les linges, même le lit. Pendant que la sueur s'établit ainsi, tous les symptômes s'amendent; la céphalalgie disparaît; le pouls devient moins fréquent, souple et facile à déprimer; la soif diminue, et l'on voit souvent, durant cette période, les malades s'endormir d'un profond sommeil, pour se réveiller au bout d'un certain temps complétement délivrés de leur accès. En somme, la durée totale de l'accès n'est jamais moindre d'une heure et ne dépasse guère dix-huit. Sa durée ordinaire oscille entre quatre et douze heures. (Grisolle.)

Intervalle des accès. Dans quelques cas rares où les accès se reproduisent après un long intervalle, comme dans la *fièvre* tierce ou quarte, les malades reprennent un état de santé parfaite; c'est la période d'*apyrexie*. Cependant, la plupart du temps il n'en est pas ainsi. Il reste du malaise, de la langueur, de l'anorexie, de la céphalalgie; la langue est blanche, la bouche pâteuse; les digestions sont pénibles, les selles difficiles, et, après un certain nombre d'accès, la rate demeure tuméfiée et douloureuse.

La *fièvre* intermittente ne suit pas toujours la marche régulière caractérisée par les trois stades de froid, de chaleur et de sueur. Souvent l'une de ces périodes manque, surtout la période de chaleur. D'autres fois, la maladie se présente sous les formes *inflammatoire*, *bilieuse* et *muqueuse*. Enfin, elle revêt parfois le type *quotidien*, le type *tierce* et le type *quarte*. Il n'est pas rare non plus de la voir changer plusieurs fois de type avant sa terminaison. La durée des *fièvres* intermittentes est généralement longue, et elle se prolonge d'autant plus que les accès sont plus éloignés l'un de l'autre. Les *fièvres* d'automne sont plus opiniâtres que celles du printemps. Quelques-unes se terminent spontanément, d'autres persistent des mois et des années entières. Dans ces cas, on observe toujours des accidents consécutifs, tels que : couleur jaunâtre de la peau, engorgement de la rate et du foie, hydropisie.

Aucune maladie ne présente des rechutes aussi fréquentes que la *fièvre* intermittente. Ces rechutes peuvent avoir lieu lorsque les malades s'exposent au froid, à l'humidité, qu'ils commettent des excès, etc.; l'administration intempestive d'un purgatif peut avoir les mêmes résultats. D'après René Vannoye, il est un signe particulier qui annonce l'imminence de la récidive des *fièvres* intermittentes, c'est une coloration particulière de la muqueuse qui tapisse la paupière inférieure. Cette membrane, à l'état normal, offre une teinte rouge plus ou moins foncée et unie; mais lorsqu'on l'examine chez un individu atteint depuis quelque temps de *fièvre* intermittente, on observe, d'après ce praticien, une ligne pâle ou tout à fait blanche qui circonscrit l'arc inférieur du segment libre du globe oculaire. Si l'on renverse la paupière en bas et en dehors, tandis que le malade porte la cornée vers la voûte oculaire, cette raie se présente sous la forme d'un croissant dont chacune des cornes se dirige vers un des angles de l'œil. Le bord concave entoure la partie inférieure de la sclérotique, tandis que le bord convexe se dessine sur la conjonctive palpébrale. Les observations faites par Vannoye l'ont conduit aux conclusions suivantes : 1° que là où ce phénomène n'existe pas, ordinairement la *fièvre* n'a pas duré longtemps; qu'on la fait cesser facilement, et qu'elle n'est pas sujette à récidive; 2° que là où il existe, l'administration d'un fébrifuge le fait souvent disparaître, et qu'alors il n'y a pas lieu de craindre le retour des accès; 3° que la raie persistant après la disparition des accès fébriles, ceux-ci reparaissent dans l'immense majorité de cas, et que l'on ne peut espérer la guérison définitive qu'après que la raie s'est fondue avec la teinte du reste de la muqueuse. Cette raie dont parle Vannoye est due à l'état anémique des sujets.

Le pronostic de la *fièvre* intermittente simple n'est pas grave; mais cependant on ne doit jamais affirmer qu'elle marchera naturellement à la guérison. Il peut survenir un accès pernicieux qui emporte le malade. Les sujets débilités ont toujours plus à craindre. La cachexie des *fièvres* intermittentes est d'un fâcheux augure.

Le traitement des *fièvres* périodiques consiste dans les soins à donner au malade pendant l'accès et dans l'administration des remèdes propres à en prévenir le retour. Avant d'entreprendre toute espèce de médication, il est bon de soustraire les malades à l'influence des miasmes. Le changement de pays suffit quelquefois pour arrêter la maladie. S'il existe un état inflammatoire, bilieux ou saburral, il est indispensable d'en débarrasser les sujets avant l'administration des fébrifuges. Dans ces circonstances, on a recours aux saignées, aux vomitifs, aux purgatifs, aux délayants. Quant au traitement de l'accès, d'après Wilson Philips, il faut toujours combattre le stade présent en sollicitant celui qui doit lui succéder. Ainsi, pendant le stade de froid on excite la chaleur; pendant la chaleur, on provoque la sueur. Pour remplir la première de ces indications, on enveloppe le malade de linges chauds, on lui fait prendre des infusions aromatiques chaudes. Lind et Cullen conseillent d'administrer une légère quantité d'opium, qui a la propriété d'abréger la durée de l'accès, de calmer la céphalalgie, le malaise et l'agitation, en provoquant un paisible sommeil. Durant la période de chaleur, le malade peut boire frais; si les linges sont mouillés par la sueur, il faut les remplacer par d'autres secs et chauds; si les forces venaient à s'épuiser, il faudrait administrer quelques cuillerées de bouillon ou d'un vin généreux. On peut quelquefois, à l'aide de moyens perturbateurs, enrayer brusquement l'accès, et parfois on ne le voit pas reparaître. C'est ainsi que Gondret conseillait d'appliquer dix ou douze ventouses sèches le long de la colonne vertébrale.

Quant au traitement destiné à empêcher le retour de l'accès, il comprend des moyens indirects et des moyens directs. Parmi les premiers sont la saignée, les vomitifs et les purgatifs, lorsqu'ils sont indiqués par les complications de la *fièvre* intermittente. Le moyen direct le plus puissant, le fébrifuge par excellence, est le quinquina. On l'administre de plusieurs façons différentes, mais la meilleure préparation est, sans contredit, le sulfate de quinine. Ce sel se donne à la dose de trente centigrammes à un gramme, en poudre, en pilules, en sirop ou en lavements. La solution est préférable à toutes les autres préparations, parce qu'elle est plus facilement absorbée, et l'absorption est encore plus rapide si l'on y ajoute quelques gouttes d'acide sulfurique. Le sel est alors transformé en bisulfate, qui est beaucoup plus soluble. Le sulfate de quinine doit toujours être administré par la bouche, à moins de contre-indication. En lavements, il est plus vite absorbé, mais il est trop rapidement éliminé pour produire les résultats qu'on peut en obtenir. On a aussi essayé la méthode endermique, c'est même le moyen d'absorption le plus actif; mais on doit réserver ce mode d'administration pour les cas de *fièvre* pernicieuse à cause des accidents qui en résultent presque constamment, c'est-à-dire des escarres et des ulcérations souvent très-difficiles à guérir. « Le sulfate de quinine, dit Grisolle, donné pendant ou peu avant l'accès, ne modifie point celui-ci; il ne peut modérer ou empêcher que l'accès suivant. Pour agir convenablement sur celui-ci, il faut, autant que possible, administrer le fébrifuge pendant l'apyrexie; et, soit qu'on le donne par doses fractionnées, comme l'indique Sydenham et comme la chose est préférable, ou bien en une seule fois, comme le faisait Corti, il importe, si l'on veut prévenir sûrement l'accès, que la dernière dose du médicament soit prise de douze à seize heures au moins avant l'invasion probable de la fièvre. Il vaut mieux ici aller au delà que de rester en deçà, car il arrive parfois que, dans l'accès suivant, la *fièvre* avançant de plusieurs heures, on n'a plus un intervalle assez long pour que la quinine puisse agir. Il n'y a d'ailleurs aucun inconvénient à administrer le remède fort loin de l'accès; c'est ainsi que, dans des *fièvres* quartes, j'ai, dans un but d'expérimentation, donné, avec un succès complet, le fébrifuge soixante et même soixante-douze heures avant la *fièvre*. Lorsque le sulfate de quinine, administré comme il vient d'être dit, n'a fait que diminuer un peu l'accès, il faut soupçonner que la dose a été insuffisante; aussi devra-t-on l'augmenter. L'usage du fébrifuge devra être continué plusieurs jours de suite, afin de raffermir la guérison et de combattre ces accès incomplets qui persistent souvent après l'apparente guérison des individus. Dans les *fièvres* quotidiennes, on peut encore donner le remède deux ou trois jours de suite, durant quelques jours de plus dans les *fièvres* tierces et dans les quartes. Il faut prescrire toujours la même dose et n'imiter pas ceux qui, après avoir coupé l'accès, donnent pour les prévenir des doses successivement décroissantes, pratique mauvaise; car comment veut-on que l'économie, habituée à de fortes doses de quinine, soit ensuite influencée par des quantités plus minimes? Lorsqu'on a coupé la *fièvre* complétement et prévenu le retour immédiat des accès en donnant de la quinine pendant plusieurs jours de suite, on ne doit pas cependant renoncer pour toujours au remède; il faut seulement le suspendre. Cette suspension sera plus ou moins longue; elle sera de trois, quatre, cinq ou six jours, suivant que la *fièvre* aura été plus ou moins rebelle, et suivant que l'on supposera qu'une récidive est plus ou moins à craindre. On reprendra alors l'usage de la quinine comme plus haut, c'est-à-dire en donnant la dose qui a été nécessaire d'abord pour se rendre maître de la *fièvre*, en ayant soin, si l'on combat le retour d'une *fièvre* tierce ou quarte, de choisir pour l'administration de l'antipériodique le jour qui eût été celui de l'apyrexie, si les accès eussent continué... Si l'on manquait de sulfate de quinine, on prescrirait le kina en extrait, à la dose de huit à seize grammes, ou mieux encore en substance, sous forme d'opiat, à la dose de seize à soixante grammes, ou bien en teinture alcoolique, à la dose de dix à soixante grammes. Le sulfate de quinine, dont le mode d'action nous est inconnu, est absorbé et en partie éliminé par la sécrétion rénale. On le retrouve dans les urines, où sa présence est décelée par l'iodure de potassium ioduré, qui détermine un précipité jaune-orange, imitant la poudre de cannelle ou de quinquina jaune. »

Outre le sulfate de quinine, il existe, pour combattre la *fièvre* intermittente, d'autres médicaments qui jouissent d'une réputation plus ou moins méritée. Ainsi, le docteur Fleury a vanté les douches froides comme plus efficaces que la quinine, quand la *fièvre* est récente, et plus efficaces encore dans le traitement de la fièvre ancienne et rebelle. Comme les enfants éprouvent une grande répugnance pour le sel de quinine, on a l'habitude de le leur faire prendre dans une infusion de café torréfié, à laquelle on mélange du marc et même du lait. Petzold donne aux plus jeunes enfants le mélange suivant, à prendre par cuillerées à café toutes les deux heures :

Miel.	45 grammes.
Sulfate de quinine.	75 centigr.
Mixture d'acide sulfurique	4 grammes

Bouchardat, Delondre et Girault assurent que le sel de cinchonine peut marcher de pair avec le sulfate de quinine. L'administration en est la même. Barreswil a présenté à l'Académie de médecine le tannate de quinine comme ayant les mêmes effets que le sulfate. Ce sel est moins amer que le sulfate; il s'administre aux mêmes doses et de la même façon. Le chloroforme a paru enrayer quelquefois des *fièvres* rebelles au quinquina; Delioux le fait prendre à la dose de cinquante centigrammes dans dix grammes d'excipient. D'après Joret et Homalle, l'apiol guérit parfois des *fièvres* rebelles au quinquina; on le donne à la dose de vingt-cinq centigrammes à un gramme. Boudin, après de nombreuses expériences sur les militaires, prétend que l'acide arsénieux triomphe souvent de certaines *fièvres* rebelles au sulfate de quinine. D'après ce médecin, l'action de l'arsenic serait même beaucoup plus rapide que celle du quinquina. Boudin administre l'arsenic en poudre, en pilules ou en lavements, à la dose de un centigramme pour mille grammes d'eau distillée. Girbal résume ainsi qu'il suit l'action de l'arsenic : « L'acide arsénieux a une propriété fébrifuge réelle dans les *fièvres* intermittentes par intoxication paludéenne profonde. Il réussit plus dans les *fièvres* tierces que dans les quartes et dans les quotidiennes. Il n'exerce pas d'action spéciale sur l'engorgement splénique ni sur l'état général. La médication arsénicale a une action moins prompte et moins sûre que la médication quinique. Elle doit être bannie du traitement des accès pernicieux. » Enfin, on a vanté encore l'hydro-ferrocyanate de potasse et d'urée, le chlorure de sodium et l'hydrochlorate d'ammoniaque; mais ces médicaments, quoiqu'ils aient pu guérir quelques cas particuliers, ne doivent pas être généralisés.

Quel que soit le remède qu'on emploie contre les *fièvres* intermittentes, il est toujours quelques indications particulières qu'on ne doit pas négliger de remplir. Ainsi, il faut tenir les malades à l'abri du froid et de l'humidité, leur faire prendre des vêtements chauds, de la flanelle. S'ils sont anémiques, il faut leur donner des amers, des ferrugineux, une alimentation réparatrice, et si la maladie résiste, les envoyer à la campagne ou dans un pays sain.

Enfin, sur la question des moyens prophylactiques contre les *fièvres* intermittentes, nous citerons seulement ces quelques mots de Grisolle : « Il n'y a aucun moyen prophylactique contre les *fièvres* intermittentes lorsqu'on s'expose aux causes qui les engendrent; mais il est presque au pouvoir de l'homme d'empêcher leur développement, ou du moins d'empêcher qu'elles ne règnent épidémiquement : pour obtenir ces résultats, on doit dessécher les marais et assainir le pays. »

— *Fièvres intermittentes pernicieuses.* On désigne sous cette dénomination tous les accès fébriles accompagnés d'accidents graves et qui peuvent se terminer par la mort dans le cours d'un seul accès. « Si l'on voit, dit Valleix, chez un sujet peu de temps auparavant bien portant, survenir des symptômes très-graves, quels qu'ils soient, on doit déjà redouter d'avoir affaire à une *fièvre* intermittente pernicieuse. Si un examen attentif de tous les organes ne fait pas reconnaître une lésion profonde de l'un d'entre eux, la présomption devient plus forte. Si l'on se trouve à une époque où sévissent les *fièvres* intermittentes, quel que soit le lieu où l'on est, on a une raison de croire à une *fièvre* pernicieuse; et cette raison devient beaucoup plus forte lorsqu'on se trouve dans un pays marécageux où sévit la *fièvre* intermittente, ou si le pays est devenu accidentellement, par le curage des canaux, la mise à sec des étangs, etc., dans les conditions des pays marécageux. Si l'on apprenait que le malade a été, à une époque antérieure, atteint de *fièvre* intermittente, l'hésitation serait moins grande encore; et, enfin, si l'on savait que les accidents graves dont on est témoin ont été précédés d'accès à intervalles plus ou moins tranchés, on ne pourrait plus douter, dès le premier examen, qu'il s'agit d'une *fièvre* pernicieuse. »

On a établi un grand nombre de divisions des *fièvres* pernicieuses, fondées sur la prédominance de tel ou tel symptôme. C'est ainsi qu'on a distingué les *fièvres cardialgique* et *syncopale*, selon qu'il se manifeste des accidents du côté du cœur ou des syncopes plus ou moins fréquentes; des *fièvres cholérique, dysentérique, gastralgique, néphrétique, hépatique*, etc. On a surtout distingué certaines formes des accès, dont les principales sont la *fièvre algide*, la *fièvre comateuse* et la *fièvre diaphorétique.*

La *fièvre* algide est la plus dangereuse de toutes; les malades succombent du premier au troisième accès, avec tous les signes d'un refroidissement mortel. V. ALGIDE.

La *fièvre* comateuse est une des formes les plus fréquentes. Les malades n'éprouvent quelquefois qu'une simple somnolence, mais on les voit le plus souvent plongés dans le carus le plus profond. Celui-ci s'établit parfois dès le premier stade; presque toujours c'est pendant le second. Il est rare que le malade succombe dans le premier accès; mais il survit rarement au troisième ou au quatrième. La *fièvre* comateuse est, sans contredit, de toutes les formes pernicieuses, celle qu'on rencontre le plus souvent chez les enfants. (Grisolle.)

La *fièvre* diaphorétique, caractérisée par une sueur abondante et continue, est une des formes les plus perfides de la *fièvre* pernicieuse. Les deux premiers stades ne présentent point de différence avec les stades de froid et de chaud de la *fièvre* intermittente simple; dès que la sueur commence à sortir, les malades se croient soulagés, mais bientôt elle augmente tellement que les malades en sont inondés et qu'elle pénètre toutes les parties du lit. Le froid ne tarde pas à arriver, les forces se perdent, le pouls est faible, petit et très-fréquent; enfin, la mort survient, sinon dans le premier accès, au moins et presque inévitablement dans le second.

Quelle que soit, au reste, la forme sous laquelle la *fièvre* pernicieuse se déclare, sa marche est toujours rapide, et la mort en est la conséquence, si l'on n'apporte de prompts secours. Le traitement des accès pernicieux consiste à combattre immédiatement les symptômes dominants, quels qu'ils soient, et à recourir le plus promptement possible à l'administration du sulfate de quinine, qu'on donne à haute dose, c'est-à-dire à la dose de un et deux grammes à la fois.

— *Fièvres continues.* Nous les avons classées en deux catégories : les *fièvres* éruptives et les *fièvres* pyohémiques et typhoïdes. Pour les premières, v. leurs noms : VARIOLE, ROUGEOLE, SCARLATINE, SUETTE, etc. Parmi les secondes, il convient de distinguer d'abord toutes celles qui ne sont que des variétés de la *fièvre* typhoïde, ou qui n'en diffèrent que par la dénomination; telles sont : la *fièvre* adynamique, la *fièvre* ataxique, la *fièvre* bilieuse, la *fièvre* entéro-mésentérique, la *fièvre* gastro-entérique, la *fièvre* muqueuse, la *fièvre* putride, etc. Pour toutes ces *fièvres*, v. TYPHOÏDE et TYPHUS, BILIEUX, ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE, GASTRO-ENTÉRITE, etc. Quant à celles qui se font remarquer par des caractères particuliers, telles que la *fièvre* inflammatoire, la *fièvre* jaune, la *fièvre* puerpérale, la peste, la morve, etc., nous terminerons cet article, soit en leur consacrant l'étude qui leur convient, soit en renvoyant cette étude à leur nom propre.

— *Fièvre inflammatoire.* C'est une *fièvre* qui paraît résulter d'un excès de tonicité des vaisseaux sanguins. Pinel l'a nommée *fièvre angioténique*, après que Hoffman et Cullen l'avaient nommée *synoque*, et Boerhaave *fièvre continue non putride.* Huxham et Stoll lui avaient donné le nom qu'elle reprend aujourd'hui. Les causes de cette *fièvre* sont, en général, celles de la pléthore. Les individus robustes, à tempérament sanguin, y sont plus exposés que les autres. On l'a quelquefois désignée sous le nom de *fièvre des moines, des évêques.* Est-ce parce que les écarts de régime et les passions vives en sont parfois les causes occasionnelles?

Cette maladie est le plus souvent annoncée par de la somnolence, des vertiges, des tintements d'oreilles, des évanouissements, des bouffées de chaleur. Les malades ont la face animée, les conjonctives injectées, les muqueuses rouges, le corps et surtout la face et les paupières tuméfiés. Le cœur et les gros vaisseaux artériels battent avec violence; la peau est souvent le siége de taches rougeâtres. Les individus sont abattus, fatigués; leurs facultés intellectuelles affaiblies; ils sont tristes, rêveurs; le moindre bruit les inquiète. Ils ont une soif ardente, la bouche pâteuse, la langue blanchâtre ou enflammée, une constipation opiniâtre, la respiration gênée, une sueur halitueuse et puante, les urines rares et fortement colorées. On observe souvent des hémorragies, et le sang écoulé se coagule promptement sans couenne inflammatoire. Cette affection se montre rarement avec des paroxysmes manifestes. Cependant, on observe très-souvent, le soir, une exacerbation marquée par la rougeur plus vive de la face, l'accélération plus grande du pouls, l'augmentation de la chaleur, une soif plus pressante, la sécheresse de la gorge et quelquefois l'écoulement de larmes brûlantes, le délire, etc. (Chomel.) La durée moyenne de la *fièvre* inflammatoire est de huit à vingt jours; elle se termine quelquefois en vingt-quatre heures, et ordinairement d'une manière heureuse. Sa terminaison la plus fréquente se fait par une hémorragie nasale, rectale ou utérine.

La première indication dans le traitement de la *fièvre* inflammatoire, c'est le repos, la diète et l'éloignement de toutes les causes d'excitation. Les boissons rafraîchissantes et délayantes sont de la plus grande utilité. Si, malgré l'emploi de tous ces moyens, la *fièvre* persiste, il faut avoir recours à une ou à plusieurs saignées générales. Il vaudrait mieux pourtant s'en abstenir, si le malade avait une hémorragie abondante. La constipation sera combattue par des lavements ou de légers laxatifs; l'insomnie par l'extrait thébaïque; la toux par des potions gommées; la céphalalgie par des pédiluves et des sinapismes. Si la *fièvre* inflammatoire se déclarait chez une jeune fille au moment où le flux menstruel est près de s'établir, il faudrait favoriser l'apparition de celui-ci par des fumigations vers les parties génitales, ou bien encore par des applications de sangsues à la vulve et par la saignée du pied.

Pour la forme de la *fièvre* typhoïde dite *forme* ou *fièvre inflammatoire*, v. TYPHOÏDE.

— *Fièvre jaune.* Cette maladie célèbre, qu'on nomme aussi le *typhus d'Amérique* ou le *vomito negro*, mérite une étude sérieuse, dans laquelle nous la considérerons en premier lieu au point de vue historique, en second lieu au point de vue pathologique et thérapeutique.

Historique de la fièvre jaune. Le plus ancien traité sur cette sorte de typhus ou de peste est celui du médecin portugais Jean Ferreyra de Rosa. Il observa l'épidémie qui régna à Olinda, au Brésil, depuis 1687 jusqu'en 1694, peu de temps après qu'une armée portugaise eut fait la conquête de Fernambuco. En 1691, la *fièvre* jaune se manifestait à la Barbade, où on la désigna sous le nom de *fièvre kendal*, sans qu'il soit aucunement prouvé que cette maladie y eût été apportée par des vaisseaux venant de Fernambuco. Ulloa, en parlant des *chepetonadas* ou *fièvres* auxquelles les Européens sont exposés à leur arrivée aux Indes occidentales, rapporte que, d'après l'opinion des gens du pays, le *vomito prieto* était inconnu à Sainte-Marthe et à Carthagène avant 1730, à Guayaquil avant 1740. La première épidémie de Sainte-Marthe fut décrite par un médecin espagnol, Juan-José de Gastelbondo. Depuis cette époque, la *fièvre* jaune a régné, à plusieurs reprises, hors des Antilles et de l'Amérique espagnole, au Sénégal, aux Etats-Unis, à Malaga, à Cadix, à Livourne, et, d'après l'excellent ouvrage de Cleghorn, même à l'île Minorque. D'après Nougaret, elle n'apparut à Saint-Domingue que vers 1731. Longtemps avant l'arrivée de Cortez, il avait régné presque périodiquement au Mexique un mal épidémique que les naturels appellaient *matlazahualt*, et que quelques auteurs ont confondu avec la *fièvre* jaune. Cette peste, d'après de Humboldt, est probablement la même que celle qui, dans le XIe siècle, força les Toltèques à continuer leur migration vers le sud. Elle fit de grands ravages parmi les Mexicains en 1545, 1576, 1736, 1737, 1761 et 1776; mais elle offrit deux caractères par lesquels elle se distingue essentiellement du *vomito :* elle attaqua presque uniquement les indigènes de la race cuivrée, et elle sévit dans l'intérieur du pays, sur le plateau central, à douze ou treize cents toises de hauteur au-dessus du niveau de la mer. Les médecins américains, adoptant l'opinion que la *fièvre* jaune a pris son origine dans le pays même, ont cru reconnaître cette maladie dans les pestes qui régnèrent, en 1535 et 1612, parmi les hommes rouges du Canada et de la Nouvelle-Angleterre. Mais le savant de Humboldt pense que la *fièvre* jaune a été sporadique dans les deux continents, depuis que des hommes nés sous une température froide se sont exposés, dans les régions basses de la zone torride, à un air infecté par des miasmes. « Partout, dit-il, où les causes existantes et l'irritabilité des organes sont les mêmes, les maladies qui naissent d'un désordre dans les fonctions vitales doivent prendre les mêmes formes. » Cependant, les premiers conquérants et les premiers colons ne font aucune mention du *vomito*. Le moine Thomas Gage, d'ordinaire si prolixe, n'en dit pas un mot dans ses voyages, et Clavigero affirme que cette maladie était encore inconnue au Mexique en 1725. A cette objection, de Humboldt répond fort judicieusement : « On ne saurait être surpris qu'à une époque où les communications entre l'ancien et le nouveau continent étaient peu multipliées, et où le nombre des Européens qui fréquentaient annuellement les îles Antilles était encore très-petit, une *fièvre* qui n'attaque que les individus non acclimatés ait si peu fixé l'attention des médecins de l'Europe. Au XVIe et au XVIIe siècle, la mortalité devait être moindre, parce qu'à cette époque les régions équinoxiales de l'Amérique n'étaient visitées que par des Espagnols et des Portugais, deux peuples de l'Europe australe moins exposés, par leur constitution, à sentir les effets funestes d'un climat excessivement chaud, que les Anglais, les Danois et d'autres habitants de l'Europe boréale qui fréquentent aujourd'hui les îles Antilles; parce qu'à l'île de Cuba, à la Jamaïque et à Haïti, les colons n'étaient point réunis dans des villes aussi populeuses que celles qu'on a construites depuis; parce que, lors de la découverte de l'Amérique continentale, les Espagnols étaient moins attirés par le commerce vers le littoral, qui est généralement chaud et humide, et qu'ils se fixaient de préférence dans l'intérieur des terres, sur les plateaux élevés, où ils trouvaient une température analogue à celle de leur pays natal. On ne saurait nier, d'après les faits rapportés par Sydenham et d'autres excellents observateurs, que, sous de certaines circonstances, il ne puisse se développer des germes de nouvelles maladies; mais rien ne prouve que la *fièvre* jaune n'a pas existé depuis des siècles dans les régions équinoxiales. Il ne faut pas confondre l'époque à laquelle une maladie a été décrite pour la première fois, parce qu'elle a fait de grands ravages dans un cours espace de temps, avec l'époque de sa première apparition. »

Quoi qu'il en soit, nous dirons, avec Prescott, à propos de l'origine de la *fièvre* jaune : « Il semblerait vraiment que la civilisation européenne apporte avec elle le germe de ce poison; car il suffit de fonder une ville, un centre d'activité européen, pour faire éclater sa malignité jusqu'alors latente dans l'atmosphère. » Le terrible fléau règne entre l'embouchure du Rio-Antigua et le port actuel de la Vera-Cruz. On observe, sur les côtes, une liaison intime entre la marche des maladies et les variations de la température de l'atmosphère. A Vera-Cruz, on ne connaît que deux saisons, celle des tempêtes du nord (*los nortes*), depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à l'équinoxe du printemps, et celle des brises ou vents sud-est (*brizas*), qui soufflent assez régulièrement depuis mars jusqu'en septembre. Le mois de janvier est le plus froid de l'année, parce qu'il est le plus éloigné des deux époques auxquelles le soleil passe par le zénith de Vera-Cruz. Le *vomito* ne commence généralement à sévir dans cette ville que lorsque la température moyenne des mois atteint 24° au thermomètre centigrade; en décembre, en janvier et en février, les chaleurs restent au-dessous de cette limite; aussi est-il infiniment rare que la *fièvre* jaune ne disparaisse pas entièrement dans cette saison, où l'on éprouve souvent un froid assez sensible. Les fortes chaleurs commencent au mois de mars, et avec elles le fléau de l'épidémie. Quoique mai soit plus chaud que septembre et octobre, c'est cependant dans ces deux derniers mois que le *vomito* fait le plus de ravages. Les pluies, qui durent depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre, influent aussi sans doute sur la production des miasmes qui se forment dans les environs de Vera-Cruz. Il tombe dans cette ville, par an, plus de 1m,870 d'eau de pluie; dans le seul mois de juillet de l'année 1803, un observateur exact, M. de Constanzo, colonel du corps des ingénieurs, en a recueilli plus de 0m,380, ce qui n'est qu'un tiers de moins qu'on n'en recueille à Londres pendant une année entière. C'est peut-être dans l'évaporation de ces eaux de pluie qu'il faut chercher la cause du fléau. Les Européens qui craignent de succomber à l'épidémie du *vomito* considèrent comme très-heureuses les années où le vent du nord souffle avec force jusqu'au mois de mars, et où il se fait déjà sentir depuis le mois de septembre. Lorsque, à Vera-Cruz, le *vomito* débute pendant l'été avec beaucoup de violence, on le voit régner pendant tout l'hiver; l'abaissement de la température diminue alors le mal, mais il ne parvient pas à l'éteindre entièrement.

Une chaleur extrême est loin d'être la seule et véritable cause du *vomito;* mais on ne peut nier qu'il existe, dans les endroits où le mal est endémique, une liaison intime entre l'état de l'atmosphère et la marche de l'épidémie. Il est incontestable que le *vomito* n'est pas contagieux à Vera-Cruz. Dans la plupart des pays, le peuple regarde comme contagieuses des maladies qui n'ont point ce caractère; mais, au Mexique, aucune opinion populaire n'interdit à l'étranger non acclimaté l'approche du lit des malades attaqués du *vomito*. Sur le continent de l'Amérique équinoxiale, la *fièvre* jaune n'est pas plus contagieuse que ne le sont les *fièvres* intermittentes en Europe. Les individus nés et élevés à Vera-Cruz ne sont pas sujets à la *fièvre* jaune; mais les blancs et les métis qui habitent le plateau intérieur du Mexique, dont la température moyenne est de 16° ou 17°, et descend quelquefois jusqu'au-dessous du point de congélation, contractent plus facilement ce typhus que les Européens ou les habitants des États-Unis qui arrivent par mer, lorsqu'ils descendent de l'Encero au Plan del Rio, et de là à Antigua et au port de Vera-Cruz. Dans la saison où le *vomito* sévit avec le plus de violence, le plus court séjour à Vera-Cruz, ou dans l'atmosphère qui entoure la ville, suffit pour faire contracter le mal aux personnes non acclimatées. Des habitants de la ville de Mexico, qui se proposent de faire le voyage en Europe, et qui craignent l'insalubrité des côtes, séjournent ordinairement à Julapa jusqu'au moment du départ de leur navire; ils se mettent en route pendant la fraîcheur de la nuit et traversent Vera-Cruz en litière, pour s'embarquer dans la chaloupe qui les attend au môle. Ces précautions sont quelquefois inutiles, et il arrive que ces mêmes personnes sont les seuls passagers qui succombent au *vomito* pendant les premiers jours de la traversée. On pourrait admettre que, dans ce cas, la maladie a été contractée à bord du vaisseau, saturé des miasmes délétères, par suite de son mouillage dans le port de Vera-Cruz; mais la célérité de l'infection est plus incontestablement prouvée par les exemples fréquents d'Européens aisés, morts du *vomito*, quoiqu'ils eussent, en arrivant au môle de Vera-Cruz, trouvé des litières préparées pour entreprendre sur-le-champ le voyage de Perote. Les femmes qui débarquent sur les côtes du Mexique ou qui descendent du plateau central courent moins de risque que les hommes.

Comme le *vomito* n'attaque, dans la région équinoxiale, que des individus nés dans les pays froids, et jamais les indigènes, la mortalité de Vera-Cruz est moins grande qu'on ne pourrait le supposer, en considérant la chaleur du climat et l'extrême irritabilité des organes qui en est la suite. Les grandes épidémies, d'après de Humboldt, n'ont moissonné, dans l'enceinte de la ville, qu'à peu près 1,500 individus par an. La mortalité est pourtant extrêmement forte quand il arrive à la fois dans le port, pendant les mois d'été, plusieurs vaisseaux de guerre et un grand nombre de bâtiments marchands. Le nombre des morts s'élève alors jusqu'à 2,000. Les navires en rade sont également sous l'influence de la maladie. La brise de terre leur apporte des miasmes empoisonnés, et souvent un équipage entier, dormant sur le port par une belle nuit des tropiques, s'est senti au réveil en proie au fléau.

— *Pathologie et thérapeutique de la fièvre jaune.* Cette maladie, pestilentielle, endémique et épidémique, est caractérisée, dans les cas intenses, par la couleur jaune de la peau, des vomissements noirs, la rétention d'urine, etc.; elle se montre dans certaines régions entre le 48e degré de latitude boréale et le 8e degré de latitude australe. Suivant Chervin, elle est de nature paludéenne; les miasmes maritimes seraient à cette *fièvre* ce que sont à la *fièvre* intermittente les miasmes marécageux. Elle paraît originaire d'Amérique, d'où les Espagnols l'ont importée en Europe.

Parmi les causes de la *fièvre* jaune, nous venons de signaler la principale, l'action des effluves maritimes, rendue plus intense par un certain degré de chaleur et d'humidité, par les grandes émotions, les fatigues, les excès, l'encombrement. Suivant Louis, la maladie n'attaque généralement les sujets qu'une fois, ce qui établirait une distinction radicale entre elle et les affections paludéennes d'Europe, distinction qui ne ressort pas suffisamment des lésions anatomiques, lesquelles, incontestables d'ailleurs, consistent le plus souvent dans une altération de couleur du foie.

L'invasion de la *fièvre* jaune, souvent irrégulière, est ordinairement brusque. Une céphalalgie intense, du malaise et de l'agitation, de l'oppression avec une petite toux sèche, un refroidissement léger suivi d'une chaleur intérieure très-pénible, une douleur à l'épigastre suivie de nausées, rarement de vomissements muqueux, plus rarement encore et exceptionnellement des vomissements noirs, des douleurs lombaires, un brisement des membres, une expression d'étonnement dans les traits et un grand abattement des forces physiques et morales, se montrent dès le début. La peau est rouge et chaude; il est très-rare qu'à cette époque elle présente une teinte jaune; la face vultueuse, les conjonctives injectées, le regard brillant, les yeux larmoyants et douloureux, le pouls, en général, très-fréquent et fort, la soif assez vive, la langue humide et blanchâtre. Vers le troisième ou le quatrième jour, des vomissements bilieux ou muqueux se répètent plusieurs fois en une heure; la langue est légèrement chargée et rouge à la pointe et sur les bords; la soif est presque nulle, le pouls se ralentit et tombe quelquefois à quarante pulsations par

minute; la rougeur du visage et du reste du corps diminue et devient plus sombre; les yeux offrent une teinte jaune; on voit des plaques également jaunes se dessiner au cou, sur le corps et sur les membres, principalement sur le trajet des vaisseaux. Ces taches ne se réunissent pas toujours; l'ictère peut ne pas paraître encore, et la peau prend seulement une teinte livide. La respiration est gênée, petite et fréquente; le mal de tête persiste: il occupe le front, les tempes et la cavité orbitaire; des douleurs tantôt sourdes, tantôt aiguës et lancinantes, se font sentir dans les reins, dans les membres, dans les muscles du cou et dans ceux de la région vertébrale. La constipation, qui persiste en général, peut faire place à des selles liquides et muqueuses. Les yeux craignent la lumière; la parole est quelquefois difficile; rarement il y a du délire. Les jours suivants, les vomissements se rapprochent; la moindre cause, l'ingestion d'une gorgée de liquide les provoque; du reste, l'estomac se vide facilement, sans effort et sans angoisse; seulement, une chaleur quelquefois brûlante se fait sentir dans la gorge. Les matières rejetées sont de plus en plus foncées; elles contiennent des flocons noirâtres et laissent déposer une espèce de suie brune; l'ictère augmente et prend une teinte plus prononcée. L'enduit de la langue est plus épais et jaune; les bords eux-mêmes sont plus rouges. La diarrhée qui se montre alors est constituée par des déjections de même nature que les vomissements. En même temps, des hémorragies ont lieu par différentes voies; le sang s'écoule par les fosses nasales, par les gencives, par la langue, par les conjonctives mêmes, et quelquefois par la peau. Des plaques livides, des pétéchies, des phlyctènes, des anthrax se montrent dans certains cas sur diverses parties du corps. La langue est sèche, noire, fendillée, croûteuse, quelquefois elle est d'un rouge uniforme, lisse et douloureuse. La chaleur de la peau tombe, et un refroidissement général de plus en plus intense lui succède. Le visage est plombé et verdâtre; l'ictère ne se prononce quelquefois qu'à cette époque, et lorsque ce phénomène manque, la peau est couverte de plaques diversement colorées, brunes, livides ou verdâtres. Les urines, jaunes ou noires, peuvent être retenues dans la vessie; dans quelques cas assez rares, la suppression est complète, les douleurs musculaires augmentent, les membres, et surtout les membres supérieurs, se rétractent; la vue s'affaiblit et se perd quelquefois complétement. Les traits se décomposent; le pouls devient presque insensible, et un hoquet prolongé, du délire ou un assoupissement profond précèdent la mort, qui arrive du quatrième au septième jour. Elle peut terminer la maladie plus tôt et d'une manière inattendue, à la suite de vomissements noirs. Lorsque la terminaison ne doit pas être funeste, du quatrième au cinquième jour, les vomissements s'éloignent, ils ne prennent pas une teinte noire prononcée; des nausées qui persistent encore quelque temps leur succèdent; le pouls ne tombe pas et se maintient, au contraire, à une certaine fréquence; une chaleur douce s'accompagne de sueurs abondantes; des selles bilieuses et le retour régulier des diverses évacuations annoncent le rétablissement de la santé. Les rechutes sont à craindre tant que les symptômes n'ont pas complétement disparu, lorsque, par exemple, les nausées, la cardialgie et les douleurs musculaires persistent. On a vu la maladie, qui, dans son cours, offre quelquefois une véritable rémittence, prendre en se terminant une marche intermittente régulière. Elle peut aussi se montrer avec un certain caractère de bénignité tout à fait trompeur; dans ces cas, les malades, pris seulement de douleurs vagues, quelquefois de suppression d'urines, sans nausées ni vomissements, meurent sans avoir pris le lit. Enfin, elle s'offre encore sous une forme extrêmement légère: les symptômes sont moins nombreux et très-atténués; la maladie peut se borner à un mouvement fébrile de vingt-quatre ou trente-six heures. Cette forme bénigne paraît avoir été observée surtout chez les enfants.

Le diagnostic de la *fièvre* jaune ne présente généralement aucune difficulté. On ne pourra pas confondre la maladie avec une hépatite; car, dans celle-ci, le volume du foie est augmenté, et une douleur plus ou moins vive existe dans l'hypocondre. Dans cette dernière affection, les symptômes généraux sont, en outre, moins graves et la marche est moins rapide. On dit que la *fièvre* jaune a beaucoup de rapport avec la *fièvre* bilieuse des pays chauds; plusieurs auteurs même prétendent que ces deux maladies sont identiques et ne diffèrent entre elles que par le degré d'intensité; cependant, dans la *fièvre* bilieuse, l'ictère n'est jamais aussi marqué que dans la *fièvre* jaune; on n'observe jamais dans la première les vomissements noirs, qui sont un phénomène prédominant de la seconde. Toutefois, il paraît que, dans les pays où les deux maladies sont endémiques, les hommes les plus habiles sont souvent embarrassés pour établir une ligne de démarcation entre elles. Il serait impossible de confondre la *fièvre* jaune avec un accès de *fièvre* intermittente pernicieuse franche; cependant, il paraît que, dans quelques cas, il est difficile de distinguer la *fièvre* jaune de certaines *fièvres* rémittentes ou subcontinues des pays chauds. Cette distinction, d'ailleurs, est d'autant plus difficile que, dans beaucoup d'épidémies, ces deux affections coexistent manifestement ensemble; quelquefois même, on peut suivre aisément la transition ou la transformation des *fièvres* intermittentes en rémittentes, puis en continues, avec les symptômes ordinaires de la *fièvre* jaune. Disons toutefois que, dans la *fièvre* rémittente, il n'y a pas de coloration jaune des téguments, que les vomissements sont bilieux, mais jamais noirâtres. La douleur et la tension des hypocondres, le refroidissement et l'état cyanique des extrémités, la rapidité avec laquelle la langue se dessèche et brunit, sont des caractères qui n'appartiennent pas à la *fièvre* jaune, et qui, au contraire, accompagnent la *fièvre* rémittente. Enfin, on pourra s'aider, pour établir le diagnostic, de l'ouverture des cadavres.

Parmi les lésions anatomiques que l'on rencontre chez les individus morts de *fièvre* jaune, la plus remarquable est, sans contredit, l'altération de la couleur du foie. Louis a trouvé cet organe de couleur café au lait clair, gomme-gutte, moutarde, orange, olive. Dutrouleau a toujours rencontré la coloration morbide variant du jaune pâle au jaune safran, et, dans quelques cas, d'un gris clair. La cohésion du foie est aussi souvent augmentée que diminuée; rarement cet organe offre une augmentation de volume. Les autres lésions ne sont pas constantes. Cependant nous dirons que Dutrouleau a observé toujours, après la mort, la couleur jaune des téguments, alors même que cette coloration n'avait pas été appréciable pendant la vie. L'estomac et les intestins sont remplis d'un liquide qui varie du rouge clair au noirâtre; mais, dans les trois quarts des cas seulement, la muqueuse gastro-intestinale présente de nombreuses altérations de consistance, de couleur, d'épaisseur; parfois même elle est parfaitement saine. Des congestions, des infiltrations ou des épanchements sanguins dans le tissu cellulaire et dans le parenchyme de certains organes, chez quelques sujets, la coloration bleu verdâtre de l'albumine précipitée du sang par l'acide nitrique, la perte de la saveur salée de ce liquide, sa diffluence, sont les seules lésions qu'il importe encore d'indiquer, tout en faisant remarquer qu'elles sont loin d'être constantes.

Le pronostic de la *fièvre* jaune est très-grave. Le traitement présente les mêmes indications que celui des autres empoisonnements; mais les efforts éliminateurs étant très-bornés dans cette maladie, il n'y a, en général, que peu de chose à faire dans ce sens; d'ailleurs, l'inflammation des voies digestives ne permettrait guère l'emploi des moyens, tous plus ou moins excitants, que cette médication réclame; elle s'oppose aussi à l'usage des aliments. Il résulte de là que, dans le traitement de cette maladie, le médecin se trouve à peu près réduit à combattre les effets du miasme, c'est-à-dire l'inflammation et l'hémorragie qu'il provoque dans les voies digestives, et quelques accidents inflammatoires qui existent parfois dans d'autres organes. Or, la saignée générale pouvant seule atteindre toutes ces lésions à la fois, et étant, en outre, le meilleur moyen d'éliminer le miasme dont la présence altère le sang, doit nécessairement jouer le principal rôle dans le traitement de la *fièvre* jaune; et il faut toujours se hâter d'y avoir recours, car elle est d'autant plus efficace qu'elle est pratiquée plus près du début. Ainsi, la saignée pratiquée, dès le début, et plusieurs fois peut-être dans le cours de la maladie, les applications de sangsues à l'épigastre et aux lombes pour combattre l'inflammation de l'estomac et celle des reins, les cataplasmes et les lavements émollients, les bains tièdes, les boissons délayantes, mucilagineuses, gommeuses, froides et même glacées, ou l'eau pure, les lotions sur tout le corps, avec l'eau froide, l'eau vinaigrée ou l'eau acidulée avec le suc de citron, enfin la diète sévère, composent à peu près toute la thérapeutique de cette affection. On a regardé pendant quelque temps, à Vera-Cruz, les sorbets, le jus d'ananas et l'infusion du *palo-mulato*, végétal du genre amyris, comme des remèdes spécifiques contre le *vomito;* mais une longue et triste expérience a discrédité peu à peu ces remèdes, même chez le peuple mexicain. S'ils doivent être rangés parmi les meilleurs moyens prophylactiques, dit de Humboldt, ils ne sauraient être la base d'un traitement curatif. Les remèdes que l'on considère comme les plus efficaces sont l'huile de castor et le calomel. Le premier remède a l'inconvénient d'être nuisible à l'estomac, et le calomel, en faveur chez les Anglais, a celui d'engendrer dans la suite d'autres maladies. Quelques-uns vantent l'usage des bains chauds; d'autres appliquent la glace avec succès. Un remède en grande faveur à Vera-Cruz, c'est celui des nègres, qui consiste dans un demi-litre d'huile où l'on a mis du sel et du jus de citron.

Quant au traitement prophylactique, il consiste à fuir les foyers d'infection. Et si, par état ou par devoir, on est obligé de vivre dans le centre de l'épidémie, on ne doit pas s'écarter des règles d'une bonne hygiène. Enfin, pour préserver de la contagion et de l'importation de la *fièvre* jaune, on ordonnera des quarantaines et l'observance de toutes les lois de police médicale qui étaient jadis en vigueur contre la peste. V. PESTE.

— *Fièvre hectique.* V. HECTIQUE.

— *Fièvre miliaire.* V. MILIAIRE.

— *Fièvre puerpérale.* V. PUERPÉRAL.

— Art vétér. *Maladies fébriles.* Chez nos grands animaux, le début d'une maladie fébrile aiguë s'annonce par des phénomènes assez vagues, que l'on appelle *précurseurs* ou *prodromiques*. Les animaux sont abattus, nonchalants, peu ardents au travail; ils ont la tête lourde, les membres servant à l'appui sont peu solides. L'appétit est nul ou irrégulier, la rumination cesse, le pouls et la respiration sont accélérés; des frissons surviennent. Cet état prodromique a une durée qui peut varier de quelques heures à quelques jours; il peut aussi être assez peu prononcé pour échapper à l'observation. Les symptômes caractéristiques de la *fièvre* consistent, chez les animaux comme chez l'homme, en troubles de la calorification, de la circulation et des sécrétions. Les frissons, quelquefois nuls, d'autres fois plus ou moins prononcés, peuvent aller jusqu'au tremblement convulsif de la peau et des membres. Pendant la période de froid, la respiration et la circulation sont accélérées, les muqueuses apparentes pâles et anémiques, la bouche sèche, et l'urine s'échappe assez ordinairement claire et limpide. Cette période dure de quelques minutes à quelques heures. Chez le cheval, on ne l'aperçoit qu'au début; cette période dure bien plus longtemps chez les ruminants et notamment chez le bœuf. Le mufle est sec et plus froid qu'à l'état normal. Chez le chien et le porc, la queue est flasque et pendante, le nez sec, froid et livide. Dans la période de chaleur, le tronc, la base des oreilles et les cornes sont ordinairement le siége d'un accroissement de température; chez le bœuf, le porc et le chien, le nez est chaud et reste sec. Ce symptôme est si constant qu'il peut servir de critérium à une maladie fébrile. Dès que la chaleur augmente, les muqueuses s'injectent, la peau devient humide et se couvre de sueur, chez le cheval seulement, aux ars, aux flancs, entre les cuisses, à l'encolure et à la base des oreilles. La respiration et la circulation se régularisent. L'urine, peu abondante, est foncée. La soif est extrême; les animaux recherchent surtout l'eau pure; l'appétit ni la rumination ne reprennent; la sécrétion du lait diminue ou tarit, et l'abattement, l'affaissement, loin de diminuer, augmentent d'intensité. Ces symptômes disparaissent insensiblement, à mesure que la lésion qui leur donne lieu marche vers la guérison; ils cessent brusquement à la suite d'une crise.

Le traitement de la *fièvre*, chez les animaux, consiste, pendant la période de froid, à rétablir la circulation dans la peau anémiée, à l'aide de bouchonnements, de couvertures et en plaçant les animaux dans un lieu où la température soit plutôt chaude que froide. Dans les *fièvres* éphémères, on peut se borner à l'expectation; mais une intervention devient indispensable dès qu'elles gagnent en intensité. Il faut d'abord modérer la chaleur exagérée par l'eau froide en boisson et les sels alcalins neutres qui augmentent les sécrétions intestinales et urinaires. Les agents spéciaux fébrifuges trouvent leur indication dans les *fièvres* intermittentes. Les *fièvres* à forme adynamique réclament une médication tonique, nutritive et excitante, capable de contre-balancer la consomption, l'inanition et la dépression du système nerveux.

— *Fièvre intermittente.* Ce type fébrile a été contesté chez les animaux, et pour cela on a invoqué jusqu'à l'autorité de Pline, qui se borne à avancer que les cerfs ne sont pas sujets à la *fièvre*. Comme, avant tout, il s'agit de constater des faits, hâtons-nous de dire que ceux de *fièvre* intermittente ont été recueillis sur divers points du globe en nombre suffisant pour démontrer l'existence réelle de cette maladie chez le cheval, le bœuf, le chien et le singe. Comme chez l'homme, cette *fièvre* apparaît par accès; chaque accès se partage en trois stades: le refroidissement périphérique et le tremblement, la chaleur et la sueur, phénomène critique qui termine l'accès. L'activité des glandes de la sueur est exclusive au cheval; le bœuf et le chien ne suent pas. Au froid succède une chaleur qui se dissipe insensiblement et conduit à l'apyrexie. L'accès, chez ces deux espèces, se réduit donc à deux stades. Chez les animaux, comme chez l'homme, la *fièvre* peut revêtir le type quotidien, le type tierce et le type quarte. Le trouble digestif constitue le phénomène le plus constant; la perte de l'appétit, quand les accès approchent, l'enduit blanc ou brunâtre de la langue, sont les indices d'une hypérémie gastrique. Lorsque la langue chargée fait défaut chez le chien, la muqueuse de la bouche s'injecte et se colore d'une teinte rouge cerise, qui disparaît avec l'accès. Malgré les nombreuses analogies qu'offrent la *fièvre* intermittente des animaux et celle de l'homme, il paraît ressortir des faits que les émanations paludéennes ne sont point une cause de *fièvre* intermittente chez les animaux. Le quinquina et le sulfate de quinine sont presque interdits en médecine vétérinaire, en raison de leur prix trop élevé, dans le traitement des *fièvres* intermittentes. C'est pourquoi on a d'abord recours aux toniques amers, tels que le trèfle d'eau, l'écorce de saule, le café, l'absinthe, la centaurée, etc. Parmi les antipériodiques économiques, l'arsenic est digne d'attention; dans un cas où le quinquina avait échoué, cet agent a arrêté en peu de temps les accès. (Gros-Claude.) La convalescence exige une alimentation tonique.

— *Fièvre muqueuse*, nommée aussi *pituiteuse*, *catarrhale*, *adéno-méningée*. Elle se fait remarquer chez nos divers animaux domestiques; mais la brebis semble y être plus exposée que les autres. Elle serait caractérisée, chez cette dernière, par un état de langueur, joint au défaut d'appétit, à l'inertie des mouvements, avec pâleur de la conjonctive, flaccidité de la peau, irrégularité dans les excrétions alvines, que le vulgaire désigne sous le nom de *dépérissement*. Il est certain qu'il existe, chez les animaux, des signes non équivoques de gastro-entérite, dans cette affection dite *fièvre muqueuse*, comme dans la gastrite. Dans la première, outre les symptômes qui sont communs à l'une et à l'autre, tels que la tristesse, le dégoût pour les aliments solides, quelquefois même pour les liquides, d'autres fois la soif, etc., on remarque des mouvements moins libres et moins prompts, une marche plus lente, de la nonchalance, de la roideur dans les reins, des rots acides, la pâleur et l'enduit blanc de la langue. On observe, au commencement, le froid des oreilles, des cornes dans les bêtes bovines, et des extrémités; l'haleine est fétide, la bouche est remplie de boue visqueuse, et lorsqu'on l'examine intérieurement, on remarque quelquefois, sur toute l'étendue de la langue, des vésicules aphtheuses, des empoules nombreuses ou des ulcérations peu profondes et peu étendues, dont le diamètre ne dépasse pas quelquefois celui d'une tête d'épingle. Si, dans cette circonstance, l'on veut saisir la langue, il peut arriver qu'elle se dépouille, et que l'épiderme reste dans la main; cet épiderme, très-épais, tombe en lambeaux. Quelquefois les ulcérations sont en petit nombre et cantonnées à l'extrémité de la langue. Elles sont d'abord rouges, puis blanchissent; leurs bords s'affaissent et elles finissent par se cicatriser. Assez souvent il y a de semblables ulcérations à la membrane buccale, à la face interne des lèvres, dans les cavités nasales, sur les trayons, sur les parties inférieures des membres, à la couronne, et même jusque entre les onglons; alors il y boiterie, et, dans ce cas, il est rare que l'affection ne soit pas épizootique.

Cette *fièvre* muqueuse compliquée d'aphthes ne s'observe guère que sur les animaux de l'espèce bovine; mais elle règne presque toujours épizootiquement parmi eux. Plusieurs vétérinaires l'ont considérée comme contagieuse; mais il y a apparence qu'elle n'est qu'épidémique. D'autres symptômes se présentent encore: les excréments sont *coiffés*, c'est-à-dire recouverts de mucus visqueux; ordinairement, il y a constipation; d'autres fois, la diarrhée a lieu et elle provoque la sortie de matières alvines liquides, souvent accompagnées de vers. Les urines sont rares, d'un rouge foncé, et parfois rendues avec difficulté, ce qui annonce que la membrane muqueuse vésicale participe à l'irritation. D'autres phénomènes sympathiques se font aussi remarquer, notamment de la bronchite; alors il y a de la toux, et, s'il y a en même temps agitation des flancs, on entend dans la trachée une espèce de râlement. La peau est sèche et chaude par intervalle. Le pouls, ordinairement petit et faible, est assez souvent plus lent que dans l'état normal, et assez souvent aussi vite, mais jamais plus fréquent. Il y a encore de la somnolence, de l'engourdissement, des signes de mal de tête et de fatigue ou de douleurs dans les membres; les animaux malades se couchent rarement; le lait diminue ou se supprime chez les vaches, la rumination est suspendue chez les ruminants. Cette maladie dure ordinairement de huit à quinze jours, et, deux à quatre jours après l'éruption aphtheuse, il y a déjà un mieux sensible; l'appétit revient, la sécrétion du lait se rétablit; les animaux se creusent du flanc, mais maigrissent peu en raison du peu d'intensité de la maladie. La variété aphtheuse a régné épizootiquement, à différentes époques, dans plusieurs contrées de l'Europe, et notamment en France, en 1809 et en 1816. Quelques vétérinaires l'ont même confondue avec le glossanthrax, quoique ces deux affections soient bien différentes l'une de l'autre.

Les causes auxquelles on attribue le développement de la *fièvre* muqueuse sont rapportées aux vicissitudes des saisons, à la constitution froide et humide de l'atmosphère, aux pluies abondantes, aux brouillards fréquents, et, en général, à toutes les circonstances qui diminuent les fonctions de la peau. On accuse encore le séjour des animaux dans des lieux froids et humides, la malpropreté, les eaux impures pour boisson, l'usage des aliments altérés ou grossiers, de ceux qui, sous un grand volume, renferment peu de substance nutritive, etc. Or, toutes ces causes sont reconnues comme susceptibles de déterminer des phlegmasies du tube intestinal; la prostration, qui en accompagne les effets, n'est pas dans ce cas l'image fidèle de l'état des viscères; c'est plutôt le contraire, et il n'est pas permis d'en douter quand on

cherche des symptômes plus directs et des renseignements plus certains, quand on examine l'état de la langue, qu'on s'inquiète des digestions, qu'on explore le ventre et la poitrine.

Dans le traitement de cette maladie, il faut être réservé sur les émissions sanguines, et même n'y recourir que dans le cas de complication de bronchite ou d'encéphalite, ou lorsqu'on a lieu de craindre que la maladie ne parvienne à une grande intensité; mais il importe de chercher à solliciter l'action de la peau par des bouchonnements, des couvertures et des breuvages adoucissants et chauds. La diète a lieu d'elle-même, puisque les animaux ne mangent pas; s'il en est qui conservent de l'appétit, on ne doit leur donner que bien peu d'aliments très-sains et de facile digestion. L'eau blanche tiède et légèrement nitrée est très-convenable pour boisson. On doit, en outre, nettoyer la bouche avec des décoctions d'orge miellées ou acidulées, avant le développement des aphthes. Lorsqu'il n'y a encore que des vésicules, on peut les ouvrir avec le bistouri ou les ciseaux; mais on peut aussi s'en dispenser. Il importe de gargariser, dès qu'il y a des ulcérations. Si le boulet venait à s'enflammer et qu'il se développât des ulcérations au bas des membres, il faudrait y appliquer des cataplasmes émollients. Les bains de vapeur aqueuse, les fomentations mucilagineuses ou des onctions adoucissantes seraient indiquées pour hâter la cicatrisation des ulcérations situées sur les mamelles, s'il s'en trouvait qui y eussent établi leur siége. Le plus grand inconvénient qui puisse résulter de l'inflammation du bourrelet, c'est la chute de l'ongle, qui peut arriver quand la couronne est très-fortement enflammée.

— *Fièvre miliaire.* V. MILIAIRE.

— *Fièvre vitulaire.* V. VITULAIRE.

— Bibliogr. De Concorogio, *De febribus liber* (1485); de Bartiziis, *De febrium cognitione et cura* (1494); Astiarius, *De curandis febribus* (Lyon, 1506, in-4o); Marsilius, *Tractatus de febribus* (1507); Rustici *Canones pro curatione febrium* (1517); Tornamira, *Tractatus de febribus* (1521); Menapius, *Encomium febris* (1542); Fumanelli, *Febrium dignoscendarum et curandarum absolute methodus* (1542); Campegius, *De omnibus febrium generibus libellus* (1547); Florembeni, *Collectiones de febribus* (1550); Durand, *Methodus cognoscendi et curandi cum febrium differentia vera* (1554); Montui, *Halosis febrium, quæ omnium morborum gravissimæ sunt* (1558); Savonarola, *Practica canonica de febribus* (1560); Simon, *Synopsis novæ theoriæ de humoralium febrium natura* (1577); Vega, *Commentarius ad Galeni libros duos de febrium differentiis* (1578); Ducretus, *Commentarius de febribus cognoscendis et curandis* (1580); Rondelet, *De febribus* (1585); Liddelius, *De febribus libri tres* (1590); De Mercado, *De febrium differentiis* (1596); Bravi, *Commentarius in Galeni libros de differentiis febrium* (1596); Galleo, *De febribus* (1597, in-8o); Boccangelini, *De febribus, morbis malignis et pestilentia* (1604); Baroccius, *Lectiones de febribus* (1606); Bruno, *De febribus in genere et specie* (1613); Schalling, *Inquisitio febrium* (1614); Peucer, *Tractatus de febribus* (1614); Manelphus, *Theoria de febribus universis;* Grossi, *Lectiones de febribus* (1627); Sylvius, *Commentationes de febribus* (1630); Boutheron, *Pyrethologia* (1633); Poterius, *De febribus libri duo* (1643); Fontanus, *De febribus* (1644); Palladius, *Synopsis de febribus* (1646); Paschalis, *De febribus* (1647); Rivière, *Methodus curandarum febrium* (1648); Occhi, *De febribus libri tres* (1653); Primerosius, *De febribus* (1657); Arcæus, *De vera febrium curandarum ratione* (1658); Hopnann, *De febribus tractatus* (1660); Willis, *De febribus* (1663); Fernel, *Tractatus de febribus* (1664); Falconet, *Système des fièvres* (Paris, 1678); Sennert, *De febribus libri quatuor* (1679); Sanchez, *Libri duo de febribus* (1686); Patin, *Opiniones medicæ de febribus* (1687); Minot, *De la nature et des causes des fièvres* (1691); Besandon, *Nouveau traité des fièvres* (1698); Stahl, *Dissertatio. Febris in genere historia* (1701); Fracassini, *Tractatus theoretico-practicus de febribus* (1750); Santorini, *Instruzione intorno alle febri* (1750); Salat, *De dignoscentia et curatione febrium* (1752); Stevens, *Practical treatise on fevers* (1760); Huxham, *Liber de febribus* (1765); Gibson, *Treatise on continual, intermitting, eruptive and inflammatory fevers* (1769); Quarin, *Methodus medendarum febrium* (1772); Piquer, *Tratado de las fiebres* (1779); Grant, *Observations on the nature and cure of fever* (1779); Weiss, *Tentamen pyrethologiæ practicæ* (Vienne, 1783); Stoll, *Aphorismi de cognoscendis et curandis febribus* (1786); Selle, *Rudimenta pyretologiæ methodicæ* (1786); Sprengel, *Galens fieberlehre* (1788); Robertson, *Essays on fevers* (1791); Grimaud, *Cours complet des fièvres* (1791); Wilson, *A treatise on febrile diseases* (1799); Desbordeaux, *Sur la cause directe des fièvres primitives qui règnent épidémiquement en Europe* (1803); Regoli, *La natura delle febri* (1810); Caffin, *Traité analytique des fièvres essentielles* (Paris, 1811, 2 vol. in-8o); Fournier et Vaisy, Article FIÈVRES, dans le *Dic. de méd. en 60 vol.* (1816); Gianini, *De la nature des fièvres et de la manière de les traiter* (Paris, 1808, 2 vol. in-8o); Broussais, *Examen des doctrines médicales* (Paris, 1816, in-8o); Amoretti, *Nuova theoria delle febri e della loro cura* (Turin, 1816, in-8o); Caffin, *Traité analytique des fièvres essentielles* (Paris, 1819, 2 vol. in-8o); Fages, *Recherches pour servir à l'histoire critique de la fièvre* (Montpellier, 1820, in-8o); Chomel, *De l'existence des fievres* (Paris, 1820, in-8o); Ducamp, *Réflexions critiques sur l'ouvrage de Chomel* (Paris, 1820, in-8o); Roche, *Réfutation des objections faites à la nouvelle doctrine des fièvres* (Paris, 1821, in-8o); Boisseau, *Traité des fièvres considérées dans l'esprit de la nouvelle doctrine* (Paris, 1821, in-8o); Dugès, *Essai physiologico-pathologique sur la nature de la fièvre* (Paris, 1823, 2 vol. in-8o); Gendrin, *Recherches sur la nature et les causes prochaines de la fièvre* (Paris, 1823, 2 vol. in-8o); Andral, *Clinique médicale* (1823, in-8o); Bouillaud, *Traité clinique et expérimental des fièvres dites essentielles* (Paris, 1826, in-8o); Weitenweber, *Synopsis nosologica febrium et phlegmatium* (1830); Smith, *A systematic treatise on fever* (Londres, 1830); Dagoumer, *Précis historique de la fièvre, rattachée à l'histoire philosophique de la médecine* (Paris, 1831, in-8o); Bouillaud, Article FIÈVRES, dans le *Dic. de méd. et de chir. pratiq. en 15 vol.* (1834); Davasse, *Des fièvres* (Paris, 1847, in-4o); Leroy, *Considérations sur les affections fébriles* (Paris, 1846, in-8o). Voir, en outre, les traités classiques de médecine de Roche et Sanson, Piorry, Grisolle, Hardy et Béhier, Trousseau, Valleix, Jaccoud, Tardieu, Bossut, etc.

— Fièvres intermittentes : Perellus, *De febribus intermittentibus earumque causis* (1597); Sennert, *De febribus intermittentibus* (1628); Jones, *De febribus intermittentibus* (1684); Wedel, *De febribus intermittentibus* (1694); Torti, *Therapeutice specialis ad febres intermittentes atactas* (1709); Haller, *Dissertatio de præparatione olei animalis, ejusque in febribus intermittentibus usu* (1747); Juncker, *Dissertatio de febribus intermittentibus* (1759); Filder, *De febribus intermittentibus* (1784); Thomson, *Treatise on the febris intermittens* (Londres, 1787); Bouffey, *Essai sur les fièvres intermittentes* (Paris, 1798, in-8o); Froment, *Mémoires sur les fièvres intermittentes des marais* (Pavie, 1798, in-8o); Alibert, *Dissertation sur les fièvres intermittentes* (Paris, an VIII, in-8o); Pizeau, *Recherches et observations pour servir à l'histoire des fièvres intermittentes* (Paris, 1803, in-8o); Audouard, *Nouvelle thérapeutique des fièvres intermittentes* (Paris, 1812); Wilson Philipp, *Des fièvres intermittentes et rémittentes* (Paris, 1819, in-8o); Mongellaz, *Essai sur les irritations intermittentes* (Paris, 1821, 2 vol.); Bailly, *Traité anatomo-pathologique des fièvres intermittentes* (Paris, 1825, in-8o); Montfalcon, *Histoire médicale des marais*, ou *Traité des fièvres intermittentes* (Paris, 1826, in-8o); Nepple, *Essai sur les fièvres intermittentes* (Paris, 1828, in-8o); Guérin de Mamers, *Des fièvres intermittentes sous le rapport de la thérapeutique*, dans le *Journ. univ. hebdom. de méd.* (1831); Gasté, *Mémoire sur les épidémies des fièvres intermittentes qui règnent dans la garnison de La Rochelle*, dans le *Journ. univ. hebdom. de méd.* (1831); Bouillaud, article FIÈVRE, dans le *Dict. en 15 vol.* (1834); Maillot, *Traité des fièvres ou irritations cérébrales intermittentes* (Paris, 1836); Bretonneau, *Essai clinique sur les fièvres intermittentes*, dans le *Journ. des conn. méd. chir.* (1833); Alibert, *Traité des fièvres pernicieuses intermittentes* (Paris, 1820, 5e édit.); Baumes, *Traité des fièvres intermittentes* (Montpellier, 1821, 2 vol. in-8o); Mongellaz, *Monographie des irritations intermittentes* (1839, 2 vol. in-8o); Boudin, *Traité des fièvres intermittentes* (Paris, 1842, 1 vol. in-8o); Bonnet, *Traité des fièvres intermittentes* (1853, 1 vol. in-8o, 2e édit.); Colin, *Traité des fièvres intermittentes* (Paris, 1870, 1 vol. in-8o).

— Fièvre jaune : Moreau de Jonnès, *Monographie historique et médicale de la fièvre des Antilles et recherches philosophiques sur les lois de développement et de propagation de cette maladie pestilentielle* (Paris, 1820, in-8o); Bailly, François et Parizet, *Histoire de la fièvre jaune observée en Espagne et particulièrement en Catalogne en* 1821 (Paris, 1823, in-8o); Rochoux, *Recherches sur la fièvre jaune et preuves de sa non-contagion dans les Antilles* (Paris, 1822, in-8o); Rochoux, *Recherches sur les différentes maladies qu'on appelle fièvre jaune* (Paris, 1828, in-8o); Audouard, *Relation historique et médicale de la fièvre jaune qui a régné à Barcelone en* 1822 (Paris, 1822); Chervin, *Examen critique des prétendues preuves de contagion de la fièvre jaune en Espagne* (Paris, 1827, in-8o); du même Chervin, *Examen des principes de l'administration en matière sanitaire* (Paris, 1827, in-8o); *Rapport lu à l'Académie de médecine au nom d'une commission chargée d'examiner les documents de M. Chervin concernant la fièvre jaune, avec remarques* (Paris, 1828, in-8o); Chervin, les *Opinions des médecins américains sur la contagion ou la non-contagion de la fièvre jaune* (Paris, 1829, in-8o); Chervin, *De l'origine locale et de la non-contagion de la fièvre jaune qui a régné à Gibraltar en* 1828 (Paris, 1832, in-8o); Chervin, *De l'identité de nature des fièvres d'origine paludéenne de différents types* (Paris, 1843, in-8o); Trousseau et Louis, *Recherches sur la fièvre jaune de Gibraltar*, dans les *Mém. de la Société médicale d'observation* (1844); *Procès-verbaux de la conférence sanitaire internationale* (Paris, 1852); Mélier, *Relation de la fièvre jaune survenue à Saint-Nazaire en* 1861, dans les *Mém. de l'Acad. de chir.* (1863); Alvarenza, *Anatomia pathologica e symptomatologia der febre amarilla em Lisboa* (Lisbonne, 1861, in-8o); E. Velazquez, *De la fièvre jaune*, thèse (Paris, 1869).

— **Allus. litt. Allez vous coucher, vous avez la fièvre,** Conseil ironique que l'on donne à don Basile dans le *Barbier de Séville*, acte III, scène XI. V. TROMPER.

FIÈVRE, déesse allégorique chez les anciens Romains. Elle avait trois temples, suivant Cicéron et Valère Maxime : un sur le mont Palatin, le deuxième au Forum de Marius et le dernier au bout de la *via Longa.* On apportait dans ces temples des remèdes contre la fièvre, avant de les donner aux malades, et on les exposait sur l'autel de cette bizarre divinité, sans doute pour les rendre plus efficaces.

FIÉVREUSEMENT adv. (fié-vreu-ze-man — rad. *fievreux*). Avec fièvre; d'une manière agitée, ardente : *Il réitéra sa phrase d'un ton bref et* FIÉVREUSEMENT *saccadé.* (T. Gaut.)

FIÉVREUX, EUSE adj. (fié-vreu, eu-ze — rad. *fièvre*). Qui occasionne, qui cause la fièvre : *Climat* FIÉVREUX. *Le voisinage des rizières est* FIÉVREUX. *Le lac qui entoure Varna et les marais qui l'avoisinent répandaient déjà leurs miasmes* FIÉVREUX. (Baron de Bazancourt.) ‖ Causé par la fièvre : *Chaleur* FIÉVREUSE.

La langue se dessèche, et la bouche avec peine
Aspire en haletant une *fiévreuse* haleine.

DE SAINTANGE.

— Fig. Ardent, vif, violent; inquiet, tourmenté : *Une âme* FIÉVREUSE. *Une imagination* FIÉVREUSE.

— Substantiv. Personne qui a la fièvre : *Un* FIÉVREUX. *Une* FIÉVREUSE. *Oh! si l'on pouvait tenir registre des rêves d'un* FIÉVREUX, *que de grandes et sublimes choses on verrait sortir quelquefois de son délire!* (J.-J. Rouss.)

Fiévreux, buvez votre tisane;
Laissez-nous fêter notre ami.

BÉRANGER.

FIÉVROTTE s. f. (fié-vro-te — dimin. de *fièvre*). Fam. Petite fièvre bénigne : *Je dédaigne de m'amuser à ce même fatras de maladies ordinaires, à ces* FIÉVROTTES, *à ces vapeurs et à ces migraines.* (Mol.)

FIFE, comté maritime de l'Ecosse, sur la mer du Nord, borné au N. par le golfe de la Tay, à l'E. par la mer du Nord, au S. par le golfe de Forth et à l'O. par les comtés de Perth, de Kinross et de Clackmannan; 64 kilom. de l'O. à l'E., sur 30 kilom. du N. au S.; 136,636 hectares et 154,506 hab. Ce comté, l'un des mieux situés, des plus riches et des plus pittoresques de l'Ecosse, est hérissé, dans la partie N., de collines et de montagnes dont les plus élevées atteignent 550 mètres au-dessus du niveau de la mer. La partie S. est généralement plate et remarquable par sa fertilité. Au centre du comté s'étend la vallée de l'Eden, également très-fertile. En somme, les quatre cinquièmes du sol sont parfaitement bien cultivés et très-productifs. On y récolte du froment, de l'orge, de l'avoine, des navets, des pommes de terre, etc. On y élève aussi une grande quantité de bétail, notamment des bœufs, des chevaux et des moutons. Les produits minéraux les plus importants sont la houille, le plomb, le cuivre, le zinc et le marbre gris. Fabrication d'étoffes, de draps, de savons et de chandelles; brasseries, construction de navires. Exportation de produits manufacturés. Rivières : Tay, Eden, Leven, Forth. Capitale : Cupar; villes principales : Saint-Andrews, Elie, Dumferline, Dysart, etc.

FIFE-NESS, promontoire d'Ecosse, sur la mer du Nord, à l'extrémité orientale du comté de Fife, formant la pointe N. du golfe de Forth, par 56°17′ de latit. N. et 4°57′ de longit. O. Près de ce promontoire s'élève un village écossais qui porte le même nom.

FIFOUCHE s. m. (fi-fou-che). Bot. Arbre indéterminé de Madagascar.

FIFRE s. m. (fi-fre — de l'allemand *pfeife*, *pfeifer*, sifflet; de l'ancien haut allemand *pfifa*, gothique et suédois *pipa*, flûte, tuyau, hollandais *pijp*, sifflet et sorte de grande futaille, tous noms qui se rapportent au gothique *pipan*, siffler, d'où aussi l'anglais *to pipe*, allemand *pfeifen*, hollandais *piepen*, etc. Le gothique *pipan* est le similaire du latin *pipire*, *pipiare*, qui est formé par la répétition de la racine sanscrite *pû*, souffler). Petite flûte qui donne des sons très-aigus : *Jouer du* FIFRE. *Marcher au son du* FIFRE *et du tambour.*

L'air fait siffler le *fifre* et gronder le tambour.

DELILLE.

— Loc. prov. *Etre neuf comme un fifre*, Etre tout à fait novice, inexpérimenté.

— Par ext. Celui qui joue du même instrument : *Ce gouverneur était sourd; dans sa jeunesse, il avait été* FIFRE. (Volt.)

— Encycl. Le *fifre* est un instrument de musique militaire que nous avons emprunté aux Suisses, et dont on se servait jadis dans nos régiments, où il était connu sous le nom de *pifre.* Suivant quelques auteurs, les Suisses commencèrent à se servir du *fifre* à la bataille de Marignan, et ce nom de *fifre* vient de celui du colonel dont le régiment fut le premier à en faire usage. Nous voilà bien loin de notre étymologie scientifique. Le *fifre* était une petite flûte traversière, dont le son était aigu et retentissant, employée pour la partie nommée *dessus*, et qui a été en usage dans l'infanterie française à partir du règne de Louis XI. Plus tard, et à dater de leur création, les dragons et les mousquetaires ont adopté le *fifre* et ne l'ont délaissé que lorsqu'ils ont renoncé au tambour; c'est qu'en effet, le *fifre* servait à former le dessus du tambour, et tant que l'un battait, l'autre glapissait; quand le hautbois vint se joindre à eux, tous jouèrent ensemble; mais, lors de l'introduction de la clarinette, celle-ci prit l'habitude de jouer en *solo*, de manière à former une sorte de repos avec le jeu des instruments bruyants, qui alternaient alors avec elle, et, lorsqu'elle se taisait, *fifres* et tambours recommençaient à marcher de concert. A la bataille de Marignan, les *fifres* jouaient avec les tambourins; leur règne et celui des tambouriniers, continua sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Depuis les guerres de la Révolution, l'usage du *fifre* devint en quelque sorte intermittent et facultatif; on n'en voyait que dans certains régiments, et selon la volonté ou le caprice du colonel. Il y eut des *fifres* dans la garde du directoire et des consuls, dans la garde impériale, dans la garde de Paris, dans les cent-suisses, etc. Depuis lors, cet instrument avait été complétement abandonné, lorsque, tout récemment, on a créé une école de *fifres* pour la marine.

On nomme aussi *fifre* le musicien qui joue de cet instrument, et, comme nous avons remarqué qu'on disait anciennement *pifre*, et que cette appellation s'appliquait à l'instrument et à l'instrumentiste, il est facile de découvrir, vu l'intempérance habituelle des musiciens d'autrefois, l'origine du verbe populaire *s'empiffrer*, qui signifie : boire et manger gloutonnement, comme un *fifre.* Le même instrument s'appelait aussi *arigot*, et plus souvent *larigot*, et de là encore est venue la locution bien connue : « Boire à *tire-larigot.* » Quelques auteurs, il est vrai, prêtent à cette locution une autre étymologie; Kastner, qui maintient celle-ci, s'appuie sur l'explication donnée par un paysan jovial qui modifiait le dicton, et prononçait : *tire-laricot.* Il avait demandé à ce paysan ce qu'il entendait par « Boire à *tire-laricot.* » — « Parbleu, répondit celui-ci dans un langage pittoresque, c'est pas bien malin. La légume farineuse dessèche le gosier, tout le monde sait ça. Quand, sauf vot' respect, j'ons mangé d'z'aricots, j'boirions la mer et les poissons itout. L'z'aricots, ça n'coule pas volontiers dans l'estomac. Y en a toujours queuques-uns qui restent fichés dans la gorge, et pour les tirer de là, il faut boire un p'tit coup, deux p'tits coups, trois p'tits coups, sans compter les autres. C'est pourquoi qu'on dit boire à *tire-laricot.* » Quoi qu'il en soit de cette étymologie fantaisiste, celle que nous avons indiquée relativement à la locution : « Boire à *tire-larigot*, » paraît la plus certaine.

Dans la langue militaire, on donne parfois l'épithète de *fifre*, comme terme de raillerie, à une recrue, à un niais, à un novice. On dit alors : « Il est neuf comme un *fifre*, » et ceci est passé en dicton pour caractériser un imbécile. La raison en est que, depuis la fin du siècle dernier, les *fifres* de régiment étaient tous de très-jeunes gens, souvent des enfants, de la naïveté desquels on avait mainte occasion de se gausser; cela explique l'application qu'on a faite de ce terme au figuré. On lit, dans *Martin le Faucheur*, roman de M. Jules de Saint-Félix : « Il y a des gens qui disent, en parlant d'une recrue, d'un novice ou d'un jobard : « Il est neuf comme un *fifre.* » Mais l'écrivain rattache cette façon de parler à l'instrument même et non à l'exécutant, et, ne connaissant peut-être pas l'origine de la phrase, il en donne l'explication que voici : « J'ai eu une fois un duel pour avoir relevé ce mot-là qui m'avait écornifié le nez comme une chiquenaude. Depuis lors j'ai reconnu que le proverbe est bon. Il n'y a rien de si bête, en effet, qu'un *fifre* neuf, tout neuf. Il ne sait pas ce que vous lui voulez; vous soufflez dedans, il rend la note de travers, et quand vos doigts gesticulent sur les trous, le vent passe toujours, par des raisons que je ne vous dirai pas. Un *fifre* ne commence à être passable qu'après un mois de service, et quand il vous a mangé un quart de livre d'huile d'amandes douces. Par exemple, au bout de trois mois de campagne, s'il est d'un bois serré, il devient aussi doux qu'une flûte de dix napoléons. Le pauvre *fifre* que je laissai en quatre morceaux sur le champ de bataille de Wagram commençait à valoir son pesant d'or. »

FIFRÉ, ÉE (fi-fré) part. passé du v. Fifrer. Joué avec le fifre; annoncé au son du fifre : *Air habilement* FIFRÉ.

La guerre étant sonnée,
Et *fifrée*, et tambourinée...

SCARRON.

FIFRER v. a. ou tr. (fi-fré — rad. *fifre*). Jouer avec le fifre : FIFRER *un air.*

— Absol. Jouer du fifre : *Ne savoir pas* FIFRER.

FIGALE s. f. (fi-ga-le). Mar. Bâtiment des Indes orientales qui n'a qu'un seul mât placé au milieu, et qui va toujours à la rame, bien qu'il porte une voile.

FIGANIÈRE E MORAO (Joachim-César DE), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1798. Il

a été pendant plusieurs années ministre résidant à Rio-Janeiro. On a de lui : *Description géographique et historique de Sierra-Leone* (Lisbonne, 1822). — Un de ses parents, George-César DE FIGANIÈRE, né à Rio-de-Janeiro, occupe un emploi au secrétariat des affaires étrangères à Lisbonne. Il a publié une bonne *Bibliographie historique du Portugal* (Lisbonne, 1850, in-8°), comprenant les ouvrages qui traitent de l'histoire civile, politique et religieuse.

FIGARI, cap de la côte N.-E. de l'île de Sardaigne, formant la pointe septentrionale du golfe de Terra-Nova, par 41°2′ de latitude N. et 7°18′ de longitude E.

FIGARI (Jacques-Marie), religieux augustin, né dans les Etats de Venise au XVIIe siècle. Il était docteur en théologie et professeur dans l'art militaire. Il tenta d'introduire des réformes dans l'orthographe italienne, notamment de substituer le *k* au *ch*, et publia un ouvrage intitulé : *Trattato massimo delle Venete lagune* (Venise, 1714, in-4°).

FIGARO, type créé par Beaumarchais dans sa grande trilogie dramatique, composée du *Barbier de Séville*, du *Mariage de Figaro* et de la *Mère coupable;* c'est le principal personnage de la seconde pièce, et son activité, ses intrigues, son esprit net et décidé les animent toutes les trois. La création du personnage de Figaro, au moment où Beaumarchais le jeta sur la scène, c'est-à-dire un peu avant la Révolution, est un trait de génie. Figaro, entre Almaviva, Bartholo et Basile, représente admirablement le tiers état. « D'un côté, dit M. Saint-Marc Girardin, l'esprit, l'industrie, l'activité, et avec tout cela une condition inférieure, voilà le sort de Figaro; c'était aussi celui du peuple; de l'autre, la naissance, la richesse, sans avoir rien fait pour les obtenir, sans faire grand'chose pour les mériter, voilà quel est Almaviva; voilà aussi ce qu'étaient la noblesse et la cour. Almaviva est le moins habile, et c'est lui pourtant qui est le maître. Figaro est le plus spirituel, il fait et dit tout mieux que les autres; c'est pourtant lui qui est le valet. Voilà l'inégalité bizarre que Beaumarchais met sur la scène. Ce qui fera l'éternel à-propos de Figaro, c'est qu'il est une sorte de manifeste vivant contre les inégalités justes ou injustes de la société. Un homme se croit-il placé au-dessous de son mérite, un peuple a-t-il ou croit-il avoir plus d'esprit que ses ministres, il aime et applaudit Figaro. Quand Figaro se compare, lui qui n'est rien, au comte Almaviva, qui est tout; quand il s'écrie avec un orgueilleux dépit : *Tandis que moi, morbleu...!* que de gens se disent aussi : *Et nous, morbleu...!* Ce *moi, morbleu!* est la devise de la pauvreté contre la richesse, de l'esprit en disgrâce contre la fortune en faveur; c'est aussi la plainte de la vanité mécontente. A ce compte, puisque Figaro répond à tant de sentiments, bons ou mauvais, de notre nature, c'est un personnage qui cessera plutôt d'être joué que d'être applaudi. »

Considéré à un point de vue moins élevé, au point de vue seulement de son esprit, de son habileté, de l'adresse qu'il possède pour se tirer d'embarras et en faire sortir les autres, vrai Panurge dont le sac aux expédients n'est jamais vide, Figaro est resté, sur le théâtre et dans le monde, le type de tous ceux qui exploitent le domaine de l'intrigue; il est là dans son élément, mais ce n'est pas un intrigant vulgaire; Figaro est doué d'un esprit bien supérieur à son état; il est vif, sémillant, frondeur, fier, hardi; les ressources ne lui font jamais défaut. Les ennemis de Beaumarchais ont prétendu qu'il s'était peint lui-même dans ce personnage célèbre; c'était au moins rendre justice à son esprit et à son habileté.

On ne sait trop où Beaumarchais a puisé l'idée de ce nom original et fort bien choisi de Figaro. Les commentateurs, qui veulent que rien ne soit dû au hasard, ont émis les conjectures les plus diverses. Ce nom n'a rien d'espagnol, quoiqu'on en juge autrement au premier abord. M. Ph. Chasles propose de le dériver de *Picaro*, vaurien en espagnol; mais M. de Loménie répond que rien ne justifie cette hypothèse; que, d'ailleurs, Beaumarchais avait d'abord écrit *Figuaro*, ce qui éloigne beaucoup de *picaro*, et propose de rattacher ce nom à *figura*, personnage. C'est assez mal imaginé. On a encore été plus loin.

Il y avait à Gênes, au commencement du XVIIIe siècle, un certain père Figari, religieux de l'ordre des augustins, qui passait pour l'un des plus habiles mathématiciens de son temps. Ce personnage, d'un esprit assez excentrique, avait inventé, vers l'année 1712, de curieuses machines nautiques, conduites par une horloge de construction bizarre, auxquelles il rattachait d'étranges projets d'expéditions maritimes. Beaumarchais était, comme l'on sait, parfaitement initié à tout ce qui se rattachait aux progrès croissants de l'horlogerie; on a donc pensé que le nom de Figari avait excité sa verve railleuse et que le changement de la lettre finale lui avait fourni le nom immortel répété sur tous les théâtres. Mais n'est-il pas plus simple de croire que Beaumarchais a tout simplement inventé ce nom, ou qu'il s'est souvenu d'une ancienne pièce? Ce nom était déjà connu chez nous avant Beaumarchais. En 1712, on avait joué à Bordeaux une pièce de J.-B. Viallanes, les *Aventures de Figuereau*, comédie en deux actes, en prose, mise au théâtre par le sieur Desgranges, comédien italien, dans laquelle il semble qu'on reconnaisse déjà le type alerte du sémillant barbier.

Quoi qu'il en soit, le nom et le type de Figaro semblent destinés à vivre autant que la langue française. On fait de fréquentes allusions littéraires à ce personnage :

« Pourquoi prêterions-nous à Arétin des couleurs plus sombres que celles que Dieu lui avait données? C'était un joyeux et amusant personnage. La gaudriole de ce temps-là, brutale et de haut goût, dans le genre de Rabelais et de Brantôme, échappait de ses lèvres, naïve, facile, riante et salée. Soudards et gentilshommes, tout ce qui n'avait pas cette exquise élégance des cardinaux de Léon X, devait le trouver charmant et adorable. Il y avait en lui du *Figaro* et du Panurge; qui donc lui aurait su mauvais gré de sa mendiante audace, de son peu de principes, de son impudeur? »

PHILARÈTE CHASLES.

« L'auteur a fait de Henri IV un vrai Philinte et du duc de Guise un *Figaro*, ce qui est trop choquant en histoire. Le duc de Guise était un des plus grands personnages de son temps, avec des qualités et des talents supérieurs, et auquel il ne manqua que d'oser, pour commencer dès lors la quatrième dynastie. »

NAPOLÉON Ier.

Figaro (MARIAGE DE), comédie de Beaumarchais. V. MARIAGE.

Figaro (LE), journal satirique. L'ancien *Figaro*, publié sous la Restauration et dirigé par H. de Latouche et Nestor Roqueplan, fut un journal frondeur, batailleur, antiromantique, dépensant beaucoup d'esprit et de malice. Il fut tué par les procès. Le nouveau *Figaro*, fondé par M. de Villemessant, parut le 2 avril 1854.

Dès le premier jour, ce fut un journal de scandale, attaquant à tort et à travers, avec une méchanceté sans pareille, souvent avec esprit, toujours de parti pris, les grandes et les petites célébrités du moment. Nous ne formulerons pas notre jugement sur cette façon de procéder : le lecteur connaît nos opinions. Le menu hebdomadaire de cette feuille se composait de tout et de rien. D'abord l'inévitable chronique, l'éternelle chronique; puis les bruits et les galants scandales de coulisses; ensuite des articles de genre, études de mœurs parisiennes, livrant en bloc à la curiosité du public ce que les nouvelles à la main et les échos lui servaient à petites doses; parfois un article d'art; régulièrement, le compte rendu des œuvres dramatiques; enfin les nouvelles à la main, tel était le menu de ce restaurant littéraire du boulevard. Toujours en quête de l'imprévu, le *Figaro* ménageait de temps à autre une surprise à ses lecteurs, ce que la presse anglaise appelle une attraction ou un excitement : tantôt une lettre drolatique d'un correspondant réel ou imaginaire; tantôt une souscription ou un éreintement, ou un banquet littéraire, ou un bal philanthropique. Il ne dédaignait pas un duel, ni un procès au civil et à l'incivil. Un jour même, le *Figaro*, montrant un bout de cocarde légitimiste, se rendit coupable d'une mystification d'assez mauvais goût. On ne peut supposer, en effet, que des gens d'esprit, tels que MM. de Villemessant, Jouvin et Lespès, aient été mystifiés les premiers. Ils insérèrent dans le corps du journal, et firent autographier sur papier jaune une lettre signée Sanson, et adressée à M. le rédacteur en chef du journal le *Thermomètre*, dans laquelle est racontée l'exécution de Louis XVI. Un petit journal du temps lança contre les éditeurs de cette pièce plus ou moins historique une sanglante épigramme, que voici : « Le *Siècle* donne en prime à ses abonnés les moyennes œuvres d'Eug. Sue; la *Patrie* offre à ses lecteurs les basses œuvres de Ponson du Terrail; mais toi, *Figaro*, mon ami, tu prodigues les *hautes œuvres* de Sanson! » M. de Villemessant, qui avait acheté 300 francs le précieux autographe, se vit obligé, faute d'acquéreur, sans doute, de le donner au comte de Chambord. Le *Figaro* n'avait pas encore fait fortune. Réduit aux commérages, aux cancans, aux balivernes, aux indiscrétions du demi-monde, aux échos plus ou moins malicieux, mais plus malicieux que spirituels, il chercha un nouvel élément de curiosité et de succès tapageur dans la petite guerre des coulisses, ces forteresses de la vanité grotesque, et dans la polémique par lettres. Il organisa des *scies*, des avanies intermittentes contre un plaisant abonné, M. Ambroise Petit, de Chalon-sur-Saône, contre MM. Escudier, Verdi et Paul de Saint-Victor à la fois; et plus tard contre ses propres déserteurs : MM. About, Francisque Sarcey, etc. En l'année 1856, le *Figaro* devait cesser de paraître, en vertu de la loi sur la presse, quand il adressa au prince impérial, âgé de quatre jours, une pétition que chacun trouva charmante. L'empereur avait ri. Grâce entière fut accordée à l'aventureux journal. Avide de personnalités (et les personnalités ne rentrent dans aucun genre littéraire), il fit une guerre peu généreuse à M. de Lamartine. Ces sarcasmes prolongés s'égarèrent plus d'une fois, et atteignirent même des femmes : Mmes Alice Ozy, Doche et A. Brohan. Il est vrai que la première avait fourni secrètement les verges galantes dont elle désirait être fouettée en public; mais quant à Mmes Doche, Nelly et Brohan, celle-ci surtout, une collaboratrice de date récente, la guerre provoquée nous paraît peu courtoise. Le *Figaro* a nécessairement soutenu beaucoup de procès, et presque tous sont des procès en diffamation.

Le *Figaro* hebdomadaire et bi-hebdomadaire a vu passer dans ses colonnes des centaines de signatures, et assez souvent des pseudonymes destinés à intriguer le public des boulevards. Les noms les plus familiers à la mémoire sont ceux de MM. Villemot, Jouvin, Lespès, Monselet, de Pène, qui faillit avoir un duel avec tous les lieutenants et sous-lieutenants de l'armée française, et fut blessé dans des circonstances fâcheuses pour son adversaire; Albéric Second, Edmond About, auteur des *Lettres d'un bon jeune homme;* Aurélien Scholl, de Banville, Henri Rochefort, Albert Wolff, A. Delvau, Colombine, le marquis de Villemer, et, de plus, le fameux père Legendre, le caissier du journal, qui signait les articles à responsabilité collective.

Le *Figaro* était, alors comme aujourd'hui, le pourvoyeur attitré des plaisirs d'un certain public, et, à ce point de vue, on peut se demander s'il n'a pas été l'une des causes de la corruption du goût. Le *Français* se prononce hardiment pour l'affirmative. « L'Empire, dit-il, avait besoin, au lendemain du coup d'État, que le pays s'oubliât dans le plaisir et la frivolité, dût-il s'épuiser dans la corruption. La presse politique fut réduite au silence; une presse *tolérée* s'établit pour la démoralisation systématique de ce qu'il y avait d'honnête dans le pays. Complice du césarisme à qui elle devait son succès, elle eut l'habileté de distraire une génération de tout noble regret et de toute grande espérance; elle arracha nos jeunes hommes aux ambitions salutaires de la vie politique et les introduisit dans les boudoirs du demi-monde; elle railla le travail sérieux, plaisanta la pensée austère et prépara ainsi une race de jeunes vieillards et d'éphèbes impuissants. » S'il est un journal auquel les lignes qui précèdent peuvent justement s'appliquer, c'est à coup sûr le *Figaro*, feuille rédigée par les petits-crevés de la littérature et dont les prostitués de la politique et les prostituées de l'amour firent pour ainsi dire leur bréviaire. Le *Figaro* n'a jamais eu qu'un but : gagner de l'argent; il n'a jamais employé qu'un procédé : transformer toute nouvelle en bruit, en *réclame*. De parti pris, il a constamment sacrifié la littérature proprement dite et les hautes questions, les hautes idées qu'elle suppose, au commérage perpétuel, aux indiscrétions, aux personnalités, aux petits scandales et quelquefois aux gros. « Au début de l'Empire, dit le *Français*, M. de Villemessant imagina de faire, du petit et élégant *Figaro* des premiers jours, le grand nouvelliste officiel des scandales parisiens, écoutant aux portes, surprenant les secrets, chuchotant les indiscrétions, racontant le demi-monde aux gens du monde, donnant à la plus petite intrigue de coulisse l'importance d'un événement politique, et épuisant ainsi en misérables niaiseries tout effort sérieux de pensée. »

En 1866, le *Figaro* devint quotidien et remplaça l'*Événement*, supprimé pour avoir discuté le *droit des pauvres*, taxe prélevée par l'administration de l'Assistance publique sur les recettes de tous les spectacles. Ses chroniques alors furent goûtées. Elles étaient marquées au coin de l'esprit le plus fin et signées : Rochefort. Mais le futur rédacteur de la *Lanterne* ne pouvait se résoudre à aller, comme les gens de M. de Villemessant, quêter les nouvelles de boudoir auprès des femmes de chambre, et les bruits du monde auprès des valets. Rochefort savait que tous les comédiens ne sont pas au théâtre, et sa curiosité le porta bientôt à visiter les coulisses gouvernementales. C'était faire de la politique, et il fallut verser un cautionnement pour éviter une suppression. En 1867, malgré lui, le *Figaro* devint donc politique et fit d'abord de l'opposition. C'était le plus sûr moyen d'être acheté, non pas seulement par les lecteurs. L'autorité s'émut; bref, Rochefort se sépara de M. de Villemessant. Veut-on savoir, en même temps que le motif de cette rupture, ce que vaut la politique du *Figaro?* Le *Français* va nous l'apprendre. « L'Empire, dit ce dernier journal, s'inquiéta de cette fronde qui, des salons, descendait dans les cafés, et des cafés passait sur le boulevard. Il lui fut aisé d'y mettre un terme. Le *Figaro* était devenu une puissance. M. Rouher voulut en disposer et y mit, dit-on, M. Jules Richard. Immédiatement les hommes du parti libéral, ceux que le pays, quand il les vit apparaître, appela les honnêtes gens, furent chaque matin poursuivis par le *Figaro*, dénoncés, raillés, bafoués, calomniés, vilipendés. Le jour où M. Thiers eut le courage de protester contre la guerre de Prusse, il fut diffamé dans le journal de M. de Villemessant. On l'y accusait d'avoir mérité et reçu les remercîments du roi de Prusse. Aujourd'hui, le *Figaro* a encore changé : s'il n'est pas devenu austère, il s'est fait conservateur; à la fois moral et folâtre, dévot à la première page et léger à la troisième, il baise la main du prince et divertit les honnêtes gens aux dépens des honnêtes gens eux-mêmes. Il fait profession d'être légitimiste, comme un beau jour, sous l'Empire, il se déguisa en révolutionnaire pour le succès combiné d'une plaisanterie et d'un « coup de » vente. » Le déguisement trompa tout le monde. En tête de la première colonne, M. de Villemessant exposait qu'il avait vendu son journal aux radicaux pour un bon prix. On le crut, et M. de Villemessant, tout fier de ce beau tour, ne remarqua même pas que le succès de la surprise tenait à ce que tout Paris l'avait cru capable d'un étrange marché. »

Le *Figaro*, qui s'est fait dénonciateur après la Commune, est aujourd'hui rallié au drapeau blanc; soutien du trône et de l'autel, il va, le matin, assister au petit lever du comte de Chambord et le soir, à Notre-Dame, s'agenouiller au sermon. N'est-il pas capable de tout?

Figaro espagnol (LE), recueil d'articles et de lettres humoristiques, dus à la plume d'un des meilleurs écrivains espagnols contemporains, Mariano de Lara. Figaro lui a longtemps servi de pseudonyme, et le nom est resté à son œuvre. Ces articles de journaux, qui parurent à Madrid entre 1830 et 1837, ont, en effet, une grande valeur et composent maintenant la meilleure partie de son bagage littéraire. La forme en est nette, incisive, railleuse, paradoxale avec un bon sens et un esprit peu communs. Le *Pobrecito hablador*, la *Junte de Castelbranco*, les *Circonstances*, l'*Avantage de faire les choses à moitié*, les *Lettres d'un libéral*, *Figaro de retour*, tels sont les titres des plus curieuses inspirations du *Figaro espagnol*. Son *Hombre globo*, où il a fait une bizarre classification sociale et politique de l'homme, est peut-être celle où ses qualités d'écrivain humoristique percent davantage. Au premier abord, quel étrange paradoxe que d'affirmer qu'il y a l'*homme solide*, *l'homme liquide* et *l'homme gaz?* Vous le suivez dans ses définitions ingénieuses, et vous êtes étonné des analogies mises au jour. L'homme solide est l'homme obtus, compacte, ramassé, qui séjourne dans les régions inférieures de l'atmosphère humaine : il ne peut vivre qu'au contact de la terre. C'est l'Antée moderne, l'*homme racine;* il couvre la face du globe : c'est la base de l'humanité, le point d'appui des autres hommes... L'*homme liquide* fuit, court, change de position, se précipite pour remplir tous les vides; il a un degré plus élevé de calorique; il serpente continuellement autour de l'homme solide, l'entoure, le pénètre, l'enveloppe, le noie... L'*homme gaz* est celui qui se fraye un chemin dans l'air, un pied sur l'homme solide, l'autre sur l'homme liquide; il prend son essor, il dit : Je commande, je n'obéis pas. Enfermez ce gaz dans une enveloppe, vous aurez l'homme ballon, le génie dominateur qui plane au-dessus du monde. Ce paradoxe est original, imprévu. Lara poursuit ses analogies avec la plus amusante facilité, la verve la plus brillante.

La plupart des articles du *Figaro espagnol* sont politiques; quelques-uns sont purement fantaisistes; d'autres sont littéraires. Tels sont ceux où Lara apprécie à son point de vue la renaissance romantique de la France, analyse et commente *Antony*, trouvant malsaines les tendances de notre théâtre. Dans tous il a répandu le sel à pleines mains, et quoique ses travaux aient déjà trente ans de date, on les lit avec le même intérêt qu'à leur apparition.

FIGÉ, ÉE (fi-jé) part. passé du v. Figer. Durci, devenu compacte par le refroidissement : *Huile* FIGÉE. *Sauce* FIGÉE *dans l'assiette.*

FIGEAC, ville de France (Lot), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 67 kilom. N.-E. de Cahors, sur la rive droite du Célé; pop. aggl., 5,774 hab. — pop. tot., 7,610 hab. L'arrondissement comprend 8 cant., 112 communes, et 90,568 hab. Tribunal de première instance; collége communal; bibliothèque publique. Fabriques de toiles, teintureries, tanneries. Commerce de vins et de bestiaux.

La ville est agréablement située, mais mal bâtie; les maisons remontent, pour la plupart, au XIIIe et au XIVe siècle et s'ouvrent au rez-de-chaussée par de larges arcades ogivales. L'architecture de quelques-unes de ces maisons intéresse vivement les archéologues.

Figeac possède quelques édifices intéressants que nous allons décrire.

L'ancienne église abbatiale ou Saint-Sauveur, monument historique, date des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Un dôme moderne couronne le clocher central, qui a 40 mètres de hauteur. Un autre clocher surmonte la façade. Dans une des chapelles de la nef se voient des chapiteaux anciens qui ont peut-être appartenu à l'église primitive du monastère.

L'église Notre-Dame-du-Puy, monument historique du XIIe siècle, « consiste, dit M. A. Joanne, en une large nef entourée de toutes parts d'un bas-côté et comprenant sept travées. Les arcades ouvrant sur les collatéraux ont la même hauteur; mais, par suite de l'inégalité des travées, qui rend leur largeur fort diverse, les unes sont en plein cintre, les autres en ogive plus ou moins aiguë. L'extrémité de la nef est fermée par un retable en bois du XVIIe siècle, orné de

beaux frontons, de colonnes torses très-remarquables et de sculptures délicates. Derrière ce retable, les collatéraux, pourtournant la nef, forment trois petites travées terminées par des hémicycles qui servent de chapelles. La partie supérieure de l'édifice est éclairée par des fenêtres du XIIIe siècle, divisées en deux baies. La façade O. est du commencement du XIVe siècle. La porte principale présente quatre archivoltes, portées sur des colonnettes et encadrées par un cordon orné d'animaux et de crosses végétales. Autour de l'église Notre-Dame-du-Puy, qui domine toute la ville, s'étendent les vastes bâtiments du collége. »

Le palais de justice, bel édifice du XIVe siècle, offre plusieurs portes ogivales et des fenêtres curieuses, divisées pour la plupart par une croix de pierre.

Signalons, en outre, la maison où est né le célèbre égyptologue Champollion, la pyramide érigée en l'honneur de ce savant, la tour carrée qui s'élève dans la rue du Griffaul, les halles, etc.

Cette ville, qui doit son origine à un monastère fondé vers 820, par Pépin Ier, roi d'Aquitaine, posséda jusqu'en 1423 un hôtel des monnaies. Les protestants la pillèrent en 1576. Patrie des deux Champollion.

Sur les hauteurs voisines de la ville s'élevaient autrefois quatre aiguilles portant des fanaux destinés à guider les voyageurs. Deux de ces aiguilles existent encore, l'une à l'O., l'autre au sommet de la côte de Lissac.

FIGEAC (synode de). V. SYNODE.

FIGEAC (Mlle Bathilde-Augustine), actrice française, née à Paris en 1824, fille d'un modeste marchand de ferraille originaire d'Auvergne. Elevée par une de ses tantes, elle s'essaya d'abord à la salle Chantereine; engagée bientôt à la Renaissance, elle y débuta le 11 octobre 1839 dans *Revue et corrigée*, et passa ensuite à la Porte-Saint-Martin, ou son apparition fut remarquée dans un rôle d'esclave grecque dans *Bianca Contarini*. Moins heureuse dans celui d'Inès de Cristoval, de *Vautrin*, elle passa au Café-Spectacle du bazar Bonne-Nouvelle, y fit un court séjour et alla se fixer au Gymnase, où *Estelle*, la *Marraine*, la *Reine de seize ans* lui valurent d'assez beaux succès. Abandonnant tout à coup le théâtre, elle se réfugia dans un couvent, d'où elle s'échappa un beau matin. Après deux années passées loin de la scène, en Pologne, ellè revint en France, parut au Vaudeville et opéra ensuite sa rentrée au Gymnase, où elle eut l'occasion de créer un grand nombre de rôles charmants, dans lesquels elle a déployé les qualités les plus précieuses. Nous citerons particulièrement ceux de Julie, dans *Philiberte*, et de l'honnête Mme Delaunay, dans *Diane de Lys*. Engagée à titre de pensionnaire à la Comédie-Française, en 1855, elle n'a pas suffisamment répondu peut-être aux espérances qu'avaient fait naître chez de passionnés admirateurs ses succès au boulevard Bonne-Nouvelle. Parmi ses créations, peu nombreuses d'ailleurs, au Théâtre-Français, nous citerons Mme de Berni, dans la *Fiammina*. Elle compte plusieurs reprises dans le répertoire courant de la comédie moderne, entre autres celle de Mme de Nothan, dans le *Mari à la campagne*. Voici le curieux portrait que faisait de cette actrice, en 1852, dans ses *Foyers et coulisses*, Jacques Arago : « Elle est borgne, et vous ne vous en douteriez pas; elle est âcre, et vous ne le croiriez guère; elle a des ongles, et elle fait patte de velours; elle a un parler doucereux, et elle mord jusqu'au sang...; ses dents lui appartiennent. » Et plus loin, celui à qui nous empruntons, sous toutes réserves, ces lignes peu favorables, disait encore : « Mlle Figeac subjugue ou déplaît; on l'aime à la folie, ou on la déteste à la rage; on l'applaudit frénétiquement, ou on la trouve maniérée à l'excès. » Nous ne pourrions rien ajouter de mieux. Dans les premiers mois de l'année 1864, on a beaucoup parlé dans les feuilles de théâtres d'un projet de mariage de Mlle Figeac, et on s'est plu surtout à citer le chiffre élevé de son apport : une somme de 1,400,000 fr. La somme paraissait exagérée et peu en rapport avec les états de services dramatiques de Mlle Figeac. Elle s'est rétirée du théâtre et a épousé, vers 1865, le directeur des magasins du *Printemps*.

FIGEMENT s. m. (fi-je-man — rad. *figer*). Action d'un corps qui se fige; état de ce qui est figé : *Le* FIGEMENT *est toujours produit par un froid relatif.*

FIGER v. a. ou tr. (fi-gé — lat. *figere*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *pac*, lier, joindre, d'où le grec *pagô*, *pêgô*, *pêgnumi*, et aussi le latin *pago*, *pango*, le gothique *fahan*, l'allemand *fahen*, *fangen*, l'anglais *to fang*, et le lithuanien *parzau*, russe *pazu*. Prend un *e* après le *g* devant un *a* et un *o* : *Nous figeons, il figea*). Coaguler, congeler, épaissir, solidifier par le refroidissement; se dit surtout des liquides gras, qui ne prennent qu'une consistance pâteuse : *L'air froid* FIGE *la graisse des viandes.* (Acad.)

Se figer v. pr. Se coaguler, se congeler par l'action du froid : *Le beurre fondu* SE FIGE. (Acad.)

— Par exagér. Se dit du sang dont une émotion violente semble suspendre le cours dans les veines : *Je ne sais pourquoi mon sang* SE FIGE *dans mes veines.* (V. Hugo.)

Oh! vous me faites peur, et tout mon sang *se fige*.
MOLIÈRE.

— **Antonymes.** Fondre, liquéfier.

FIGHANI (Baba), poëte persan, né à Schiraz, mort à Mesched en 1509 ou 1519 de notre ère, vécut à la cour du sultan Yakoub, à Tauriz, puis se retira dans le Korassân. Fighani reçut le surnom de *Père des poëtes* (*Baba Schora*), et l'habileté qu'il montra dans la composition des ghazals le fit appeler le *petit Hasiz*. On a de lui un recueil de ghazals ou diwans dont M. Nath. Blaud a extrait dix pièces publiées dans *A century of persian ghazals from impublished diwans* (Londres, 1851, in-4°). — Un poëte turc du même nom a composé un *diwan* et un *iskender-named*. Il périt vers 1526, étranglé par l'ordre du grand vizir, qu'il avait attaqué dans ses vers.

FIGHIG, ville du Maroc, ch.-l. de district, prov. de Tafilet, au pied du versant méridional de l'Atlas, à 260 kilom. S.-E. de Fez, sur la route des caravanes qui vont de cette ville à Tombouctou et à La Mecque. Ville industrielle et commerçante; on y fabrique principalement des draps estimés.

FIGINO (Ambrogio), peintre italien, né à Milan vers 1550. Il étudia son art sous la direction de Jean-Paul Lomazzo, et devint un des artistes les plus distingués de l'école milanaise. Ses peintures à la fresque et à l'huile, ainsi que ses portraits, se font remarquer par l'expression et le beau caractère des lignes. Ses dessins, qui rappellent ceux de Michel-Ange, sont fort recherchés. Parmi les peintures de Figino qu'on voit à Milan, nous citerons : une *Conception*, la *Nativité de la Vierge*, *Saint Benoît accompagné de ses disciples saint Maur et saint Placide*, la *Vierge entre saint Jean l'Evangéliste et saint Michel*, etc.

FIGITE s. m. (fi-ji-te). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des cynips : *On a signalé un* FIGITE *qui attaque les insectes des oliviers.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Les *figites* sont des insectes caractérisés par un corps allongé; une lèvre, des mâchoires et des palpes très-distinctes; des antennes moniliformes ou en chapelet, de treize articles dans les femelles; le sommet de la tête de niveau avec la partie supérieure du corselet; l'abdomen ovale, finissant en pointe chez les femelles, et porté par un pédicule très-court. Bien qu'appartenant à une tribu dont les larves sont phytophages, les *figites*, sous ce premier état, vivent en parasites sur d'autres larves, et, sous ce rapport, ils ressemblent aux ichneumons. Le *figite des syrphes* vit sur ces diptères. D'autres attaquent les mouches ou les insectes de l'olivier. Une des espèces les plus connues est le *figite scutellaire*, long d'un demi-centimètre, à corps noir et luisant, à ailes blanches et à jambes rouges, qui est très-répandu en France.

FIGLINE, ville d'Italie, prov. et à 28 kilom. S.-E. de Florence, sur l'Arno; 3,700 hab. Cette petite ville, entourée de murailles, possède une école latine supérieure; elle était naguère le centre assez important de la fabrication des chapeaux de paille. Abondante récolte et commerce de vin et d'huile.

Figlio per azzardo (IL), opéra-bouffe en un acte, de Rossini, représenté pour la première fois à Venise, sur le théâtre de San-Mosè en 1813, et à Paris, sous le titre de *Bruschino*, au théâtre des Bouffes-Parisiens, le 28 décembre 1857. V. BRUSCHINO.

FIGLIUCCI (Félix), philosophe et théologien italien, né à Sienne vers 1520, mort vers 1590, dans le couvent de Saint-Marc, à Florence. Il fut attaché dès sa première jeunesse au cardinal di Monte, qui fut appelé au souverain pontificat sous le nom de Jules III. Dès qu'il eut terminé ses études classiques à Sienne, il vint à l'université de Padoue pour y achever sa philosophie. Déjà, en 1544, il avait publié une traduction du *Phèdre* de Platon : *Il Fedro, ovvero del bello, tradotto in lingua toscana* (Rome, in 8°). Lorsqu'il vint à Padoue, il travaillait à sa traduction italienne des lettres latines de Marsile Ficin : *Delle divine lettere del gran Marsilio Ficino, tradotto in lingua toscana* (Venise, Gabriel Giolito de Ferrari, 1546-1548, t. I et II, in-8°). Figliucci dédia cette traduction au duc de Florence, Côme Ier. La même année 1548, il fit paraître : *Traduzione antica della retorica di Aristotele, nuovamente trovata* (Padoue, in-8°). Cette traduction est probablement de Figliucci, quoiqu'il la mette sur le compte d'un savant qui l'aurait faite plusieurs siècles auparavant, et n'aurait osé y attacher son nom parce qu'il la trouvait trop imparfaite. La dédicace en est faite au cardinal di Monte, alors légat à Bologne. En 1550, Figliucci publia : *Le XI filippiche di Demosthene, con una lettera di Filippo a gli Atheniesi, dichiarate in lingua toscana* (Rome, Valgrisi, in-8°). C'est vers cette époque qu'il étudiait à Padoue; il suivait, avec la jeune noblesse de Venise, les cours alors célèbres de Claudio Tolommei; « il goûtait, comme nous l'apprend Echard, il goûtait à la manière des jeunes nobles des délices de la cour et des voluptés du monde. » Qu'on ne s'étonne donc pas s'il dédie sa traduction des *Philippiques* au laquais bouffon de Jules III, bouffon de dix-sept ans, auquel le nouveau pape venait de céder et son nom et son titre de cardinal di Monte; le cardinal de dix-sept ans et l'étudiant de Padoue, jeunes tous deux et avides de plaisirs, étaient faits pour s'entendre. Toutefois, Figliucci n'en poursuivit pas moins ses études avec succès; il publia bientôt : *Di Felice Figliucci senese, della filosofia morale libri dieci, sopra gli dieci libri delle Ethica d'Aristotele* (Rome, Valgrisi, 1551, in-4°). Puis, tout à coup, pris de dégoût pour les choses mondaines, Figliucci se fit dominicain au couvent de Saint-Marc, à Florence, et là, sous le nom de frère Alexis, il passa le reste de sa vie dans la retraite. Par ordre de Jules III, en 1556, il fit paraître la traduction italienne du catéchisme du concile de Trente : *Il Catechismo, cioè Istruzione secondo il decreto del concilio di Trente ai parochi, etc., tradotto in lingua volgare da Alessio Figliucci, dell' ordine de' predicatori* (Rome, Paul Manuce, in-8°). Lorsqu'il était étudiant à Padoue, Figliucci avait traduit la *Politique* d'Aristote; cette traduction ne fut publiée qu'en 1583, par les soins de son neveu, Flavio Figliucci, à qui il en avait fait présent : *Della Politica, ovvero scienza civile, secondo la dottrina d'Aristotele, libri VIII, scritti in modo di dialogo* (Venise, in-4°). Cet ouvrage est dédié au comte Mario Bevilacqua.

FIGNOLÉ, ÉE (fi-gno-lé; *gn* mll.) part. passé du v. Fignoler. Achevé, parfaitement soigné : *J'en reviens toujours là; comme c'était* FIGNOLÉ ! (E. Sue.)

FIGNOLER v. a. ou tr. (fi-gno-lé; *gn* mll. — on disait autrefois *finioler*. Ce mot vient de *fin*, dans le sens d'excellent, exquis, recherché. Un homme qui *fignole* en quelque chose est un homme qui recherche avec affectation tout ce qu'il y a de plus *fin*, de plus exquis). Pop. Arranger avec grand soin, raffiner : FIGNOLER *sa coiffure, sa robe de bal.*

— v. n. ou intr. Raffiner en quelque chose, et particulièrement dans sa toilette : *On voit qu'elle* FIGNOLE, *qu'elle veut briller.*

FIGNOLEUR, EUSE s. (fi-gno-leur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *fignoler*). Celui, celle qui fignole, qui raffine : *Quelle* FIGNOLEUSE ! *Je n'aime pas tous ces* FIGNOLEURS.

FIGON (Jean), poëte français du XVIe siècle, né à Montélimart, obtint vers 1556 le prix de l'églantine aux Jeux floraux. Ayant embrassé la Réforme, de poëte il devint un des meilleurs et des plus ardents prédicateurs du Dauphiné, sans toutefois abandonner le culte des Muses, comme le prouvent ses publications, parmi lesquelles nous citerons : le *Poétique trophée de Jean Figon, Dauphinois* (1556, in-8°); *Amitié bannie du monde, œuvre faite en forme de dialogue par Cyre Théodore, poëte grec, et traduit depuis* (Lyon, 1559, in-8°); *Pérégrination de l'enfant vertueux*, prose et vers (Lyon, 1584, in-16).

FIGRETIUS (Edmond), historien suédois, mort en 1676, fut professeur à Upsal, puis précepteur du prince royal, qui, devenu roi sous le nom de Charles XI, lui conféra le titre de baron de *Griepenhielm* ou *Greiffenhelm* et le nomma chancelier de la cour. Ses principaux ouvrages sont : *Brevis reipublicæ cum Romana Sueciæ comparatio* (Upsal, 1642, in-4°); *De statuis illustrium Romanorum liber singularis* (Stockholm, 1656, in-8°), ouvrage rare et estimé, etc.

FIGUE s. f. (fi-ghe — lat. *ficus*, même sens). Bot. Fruit du figuier : *Les* FIGUES *sont l'aliment le plus commun en Grèce, en Morée et dans les îles de l'Archipel, comme les châtaignes dans quelques provinces de France et d'Italie.* (Buff.) ‖ *Figue banane*, Fruit du bananier des sages. V. BANANE. ‖ *Figue de Barbarie*, Fruit d'une espèce de cactus. ‖ *Figue caque*, Nom vulgaire du plaqueminier et de son fruit. ‖ *Figue fleur*, Figue récoltée au printemps, et qui naît sur le bois de l'année précédente : *La* FIGUE FLEUR *est toujours un peu plus grosse que la figue d'automne.* (Olivier.) ‖ *Figue grasse*, Variété de grosse figue jaune, que la médecine emploie de préférence.

— Fam. *Faire la figue à*, Railler, mépriser; se moquer de : FAIRE LA FIGUE À *tous ses ennemis* (Acad.)

Plusieurs se sont trouvés qui, d'écharpe changeant,
Aux dangers, ainsi qu'eux, *ont* souvent *fait la figue*.
LA FONTAINE.

‖ Les Milanais, s'étant révoltés contre l'empereur Frédéric Barberousse, avaient chassé ignominieusement hors de leur ville l'impératrice sa femme, montée à rebours sur une vieille mule nommée Tacor. Frédéric, les ayant subjugués, voulut tirer d'eux une vengeance éclatante : il fit mettre une *figue* au fondement de sa mule, et tous les Milanais prisonniers furent contraints d'arracher publiquement cette figue avec les dents et de la remettre au même lieu sans l'aide de leurs mains, à peine d'être pendus et étranglés sur-le-champ; et ils étaient obligés de dire au bourreau qui était présent : *Coco la fica.* C'est encore aujourd'hui la plus grande injure que l'on puisse faire aux Milanais que de leur *faire la figue*, c'est-à-dire de montrer le bout du pouce serré entre l'index et le médius.

— *Moitié raisin, moitié figue*, Moitié de gré, moitié de force : *Il y consentit enfin*, MOITIÉ RAISIN, MOITIÉ FIGUE. ‖ Moitié bien, moitié mal : *Ils vivent ensemble* MOITIÉ RAISIN, MOITIÉ FIGUE. (Acad.) ‖ On prétend que les Corinthiens s'avisèrent autrefois de mêler des figues aux raisins qu'ils expédiaient à Venise, ce qui aurait donné lieu à cette locution.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre pyrule.

— Zooph. *Figue de mer*, Nom vulgaire d'une espèce d'alcyon.

— **Encycl.** La *figue*, par son organisation, se distingue beaucoup des autres fruits; c'est, comme disent les botanistes, un *sycône*. Extérieurement, elle présente la forme d'une poire; mais l'intérieur est creux. La partie la plus importante du fruit (dans l'acception vulgaire de ce mot) consiste dans le réceptacle, dont le sommet est percé d'un trou appelé *œil de la figue*, et recouvert par de petites écailles. Dans la partie supérieure voisine de l'ouverture, se trouvent les fleurs mâles; au-dessous, sont les fleurs femelles, portées chacune sur un petit pédicule. Après la fécondation, ces pédicules deviennent charnus et pulpeux, ainsi que le réceptacle commun; chacun d'eux porte à son sommet un petit organe qu'on appelle vulgairement graine, et qui est le véritable fruit. Le développement de la *figue* présente aussi des particularités remarquables : les fruits qui n'ont pas mûri dans le courant de l'été se conservent sur l'arbre pendant l'hiver, du moins sous les climats doux, et poursuivent leur végétation dès les premiers beaux jours; ils mûrissent ainsi de très-bonne heure au printemps et sont connus sous le nom de *figues fleurs;* quant aux *figues* ordinaires, elles mûrissent à partir du milieu de l'été jusqu'en automne. On voit donc que les *figues* de printemps et les *figues* d'été ne constituent pas deux variétés distinctes, mais les produits de deux époques de fructification. On hâte la maturation des *figues*, soit par la caprification, soit en piquant le réceptacle avec une aiguille, soit en touchant simplement l'œil avec une paille dont l'extrémité a été plongée dans de l'huile d'olive fine. Ce fruit présente du reste, comme la plupart des autres, de nombreuses variétés dans la couleur, le volume, la saveur, l'époque de la maturité, etc. Leur nomenclature laisse assez à désirer. Voici les plus intéressantes, rangées en deux groupes principaux d'après la couleur.

— I. *Figues blanches.* 1° La *figue blanche* du Midi, connue à Argenteuil sous le nom de *grosse ronde*, a la forme d'une poire, la peau lisse et d'un vert pâle, un suc doux et agréable; elle est productive, succulente et très-parfumée, surtout si on l'a cueillie vers la fin de l'été.

2° La *figue de Marseille* est petite, arrondie, blanchâtre en dehors, à chair rouge; verte ou sèche, elle est regardée comme la meilleure et la plus parfumée.

3° La *figue de Lipari*, ronde, blanche, la plus petite de toutes celles que l'on cultive en France, a la douceur du miel et donne deux récoltes dans l'année.

4° La *figue courcourelle* se trouve par petits groupes de trois ou quatre à l'aisselle d'une même feuille; elle est presque ronde, striée, blanchâtre, à chair rouge, très-parfumée et très-agréable à manger quand elle est bien mûre.

5° La *figue angélique* ou *mélette*, blanche, marquée de côtes, donne une première récolte de fruits allongés, et une seconde, moins abondante, de fruits arrondis; sa pulpe, fauve rougeâtre, est très-agréable au goût quand elle a atteint sa parfaite matuturité; avant ce terme, elle renferme un suc laiteux qui en rend la qualité médiocre.

6° La *figue verte* ou *de Cuers*, d'un vert bleuâtre, longuement pédonculée, semble ne pas être mûre, alors qu'elle est excellente à manger; de là le surnom vulgaire de *trompe-chasseur;* sa chair est brun rougeâtre.

7° La *figue grosse jaune* ou *aubique blanche* dépasse en volume toutes les autres; elle est d'abord blanche, plus tard jaunâtre, et sa chair, d'un beau rouge, est sucrée et d'un goût très-fin.

8° La *figue de Salerne* est blanche, arrondie, hâtive, fondante quand elle est fraîche, excellente aussi quand elle est séchée.

9° La *figue velue*, très-productive, d'un vert clair ponctué de blanc, à peau épaisse et velue, est bonne, mais ne se mange guère que séchée.

— II. *Figues* violettes. 1° La *figue mouissonne*, abondante surtout dans le sud-est, mais qui ne mûrit pas toujours sous le climat de Paris, a la peau très-fine, d'un bleu violacé, souvent crevassée; les fruits de première saison sont plus gros et plus allongés; c'est la variété la meilleure et la plus délicate de ce groupe.

2° La *figue grosse violette longue* ou *aubique noire* a la peau transparente, d'un pourpre obscur, parsemée d'une poussière purpurine. C'est le fruit le plus gros de cette catégorie; mais sa chair, d'un beau rouge, n'a qu'une saveur douceâtre.

3° La *figue Bellone*, oblongue, aplatie au sommet, est excellente quand elle a crû dans un terrain frais; dans les sols secs, elle est sujette à couler ou à devenir d'un blanc mat en dedans.

4° La *figue Bargemont*, allongée, violacée sur un fond jaunâtre, est excellente fraiche ou séchée.

5° La *figue courcourelle brune* est surtout estimée pour sa grosseur et sa précocité.

6° La *figue servantine* ou *cordelière* est une des plus délicieuses.

Les *figues*, avons-nous dit, donnent deux récoltes dans l'année. On a remarqué que lorsque l'une de ces récoltes était trop abondante, pour certaines variétés, c'était toujours au détriment de l'autre; aussi plusieurs cultivateurs ont-ils soin, suivant les circonstances, de supprimer un certain nombre de fruits, soit au printemps, soit à l'automne. Cette opération doit toujours se faire lorsque l'arbre est trop chargé. Pour une même variété, la maturité est plus précoce et le fruit plus savoureux sur les vieux arbres que sur les jeunes, dans les terrains secs que dans les sols humides. La récolte, dans le midi de l'Europe, a une certaine importance. La cueillette est longue, parce que les *figues* mûrissent successivement. Cueillies avant leur maturité, elles peuvent achever de mûrir dans le fruitier; mais alors elles n'ont jamais la saveur de celles qu'on a laissées sur l'arbre. On ne doit donc, qu'on veuille les manger fraîches ou les faire sécher, les cueillir que quand elles sont très-mûres et même un peu fanées. On reconnaît, du reste, que le moment opportun est arrivé lorsque la peau du fruit se ride, se gerce, s'affaisse, s'amollit et qu'on en voit sortir des gouttelettes sucrées. Cette cueillette doit se faire par un temps sec, et lorsque la rosée a disparu. Les *figues* ne sont guère susceptibles de supporter de longs voyages, à moins de grandes précautions; on choisira autant que possible, pour les emballer, des feuilles de chou à petites côtes.

Les *figues* sèches sont les seules dont le transport donne lieu à un commerce avantageux. Pour les amener à cet état, on les place les unes à côté des autres, sur des claies ou des planches qu'on expose à la plus grande chaleur du soleil dans un lieu abrité, et qu'on rentre la nuit dans une pièce aérée. Il faut avoir soin de les retourner fréquemment, et même de les aplatir un peu, pour hâter la dessiccation. De la rapidité de celle-ci dépendent, en effet, la forme du fruit sec et sa conservation. De plus, toutes les *figues* n'ayant pas la même qualité et ne se desséchant pas dans le même temps, il est bon de sécher à part les diverses variétés, afin de simplifier le travail et d'obtenir un meilleur résultat. Si la pluie survient pendant l'opération, on est forcé d'achever celle-ci au four ou à l'étuve; mais, quelque bien graduée que soit la chaleur, les *figues* ainsi préparées sont bien inférieures, et comme qualité et comme prix de vente. Il est à peine besoin de dire qu'on doit soigneusement éviter de mêler des *figues* altérées sur l'arbre avec celles qu'on destine à la dessiccation, et que, pendant le cours de cette opération, il faut successivement enlever tous les fruits qui s'altèrent, ce qu'on reconnaît sans peine à leur changement de couleur. Lorsque les *figues* sont arrivées au degré convenable de dessiccation, on les met dans des sacs qu'on laisse exposés dans les greniers à un courant d'air, ou mieux on les empile dans des caisses, par lits alternatifs, avec de la paille longue ou des feuilles de laurier. En général, le commerce préfère les *figues* blanches sèches, parce qu'elles ont un aspect plus agréable; aussi ce sont à peu près les seules, la *figue de Marseille* exceptée, qu'on expédie à Paris ou à l'étranger. Les *figues* violettes restent dans le pays, pour la consommation; il en est néanmoins dont la qualité est supérieure.

La *figue*, quand elle n'est pas mûre, est indigeste, venteuse, et cause la dyssenterie; de plus, le suc laiteux dont elle est imprégnée corrode les lèvres et la langue, et y fait naître des boutons dont on souffre pendant plusieurs jours. Quand elle est bien mûrie, c'est, au contraire, un aliment très-sain et très-agréable, dont on fait une très-grande consommation sur les bords de la Méditerranée; elle est surtout bonne à manger sur l'arbre ou quand on vient de la cueillir. Elle convient aux malades, même à ceux qui sont dégoûtés; si on lui a attribué la propriété d'engendrer les fièvres, c'est parce que sa maturité coïncide avec l'époque des maladies périodiques. Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'on doit éviter les excès. Les femmes enceintes mangent quelquefois beaucoup de *figues* aux approches de leur terme, parce qu'on attribue à ce fruit la propriété de hâter et de faciliter l'accouchement; si c'est un préjugé, il n'a, dans tous les cas, rien de dangereux. Les médecins grecs recommandaient l'usage des *figues* à ceux qui voulaient se bien porter ou retrouver leur santé perdue. La *figue* sèche forme une branche de commerce assez considérable; on en distingue trois sortes principales : la *figue grasse*, réservée pour les usages médicaux, la *violette* et la *petite*, qui est la meilleure. A cet état, la *figue* est bien plus nourrissante que lorsqu'elle est fraîche; mais, par suite, elle est plus difficile à digérer. Elle était dans l'antiquité, et forme encore de nos jours une précieuse ressource pour l'alimentation des classes rurales ou populaires dans le midi de l'Europe. On sait que les *figues* ont quelquefois joué un rôle dans l'histoire; ce fut en montrant de superbes *figues* venant de Carthage que Caton fit décréter au Sénat la troisième guerre punique.

En médecine, on emploie peu la *figue* fraîche, bien qu'elle soit adoucissante et légèrement laxative; on se sert surtout de grosses *figues* blanches séchées, appelées *figues grasses*. On en fait des tisanes adoucissantes et agréables, en les unissant aux autres fruits béchiques, tels que les dattes, les jujubes et les raisins secs. On les administre dans les maladies des organes respiratoires, les catarrhes pulmonaires aigus, les toux accompagnées d'irritation, les inflammations de la plèvre et des poumons, les irritations des voies urinaires, etc. On les donne aux enfants dans les exanthèmes fébriles, la petite vérole, la rougeole, etc. La *figue* sert aussi à adoucir les tisanes ordinaires; on la fait bouillir dans le lait qu'on emploie ensuite en gargarismes contre les inflammations de la gorge et les fluxions de la bouche. On l'emploie aussi à l'extérieur; dans le dernier cas indiqué, on applique la *figue* cuite sur l'endroit des gencives qui est le siége d'un abcès. On prépare encore avec les *figues* fraîches ou sèches des cataplasmes émollients, que l'on pose sur les tumeurs douloureuses et enflammées.

Le suc de la *figue*, au moment où elle vient d'être cueillie, sert à préparer un sirop délicieux. Les anciens estimaient beaucoup la saveur sucrée de ce fruit, au point que l'expression *vivre de figues* était passée en proverbe, pour désigner l'homme qui vivait dans la mollesse et se nourrissait de mets délicats. On en préparait une liqueur fermentée, appelée *sycite*. Pour cela, on mettait le fruit dans l'eau, et, quand la fermentation vineuse avait eu lieu, on décantait. Avec cette liqueur on pouvait encore obtenir un vinaigre excellent, surtout si les *figues* employées venaient de l'Egypte ou de l'île de Chypre. C'est par ces procédés, transmis d'âge en âge, que les Grecs actuels retirent de leurs *figues* du vinaigre et de l'eau-de-vie.

En Orient, quelques variétés de *figues*, très-productives, mais de qualité inférieure, sont cultivées uniquement pour servir à la nourriture des animaux domestiques. On donne souvent des *figues* aux chevaux, aux mulets, aux bœufs, dans le but de les engraisser ou de les rétablir après quelque indisposition. Ils en sont très-friands. On leur destine surtout une petite *figue* noire à chair blanche, appelée *briasque*. En France, on n'emploie à cet usage que les fruits altérés sur l'arbre ou pendant la dessiccation. Les poules aiment aussi beaucoup les *figues*, au point qu'il est souvent difficile de garantir les figueries de leurs ravages. Enfin, on sait que ce fruit est le mets favori du becfigue, un de nos gibiers les plus estimés.

Les *figues* sèches, avons-nous dit, forment pour les contrées méridionales l'objet d'un commerce d'exportation assez considérable. En Orient, on les emballe dans des boîtes cylindriques appelées *bustes;* en Italie, dans des paniers ou *couffes;* en Provence et dans d'autres pays, on les empile fortement dans des caisses plus ou moins grandes. Celles de Marseille, qui sont petites et presque rondes, sont les plus estimées. On doit, dans tous les cas, choisir les *figues* petites, récentes et bien sèches, les conserver dans un lieu sec et aéré, et consommer sa provision avant le mois de mai. Ces fruits s'altèrent, en effet, par la chaleur; de plus, ils sont sujets aux attaques des chenilles de deux espèces de teignes qui les dévorent et en font perdre de grandes quantités dans certaines années. La chaleur du four, longtemps prolongée, peut seule faire périr ces larves.

FIGUEIRA (Louis), jésuite et missionnaire portugais, né à Almodavar, mort en 1643. Envoyé en mission au Brésil en 1607, il se rendit dans la province de Maranham avec le P. Pinto, qui fut tué par les Indiens. Figueira, leur échappa à grand'peine, gagna Pernambuco, et devint supérieur du collége de cette ville. Quelques années après, il fut mis à la tête des missions de Maranham et périt massacré avec treize de ses compagnons par les Arouans, peuplade sauvage qui habitait près de l'embouchure de l'Amazone. On a de Figueira une grammaire fort estimée de la langue brésilienne, publiée sous le titre de *Arte da gramatica da lingua brasilica* (1621 et 1687, in-8°).

FIGUEIRA DURAM, poëte portugais. V. DURAM.

FIGUEIRA-DA-FOZ, ville de Portugal, prov. de Bas-Beira, à 35 kilom. O.-S.-O. de Coïmbre, avec un port de commerce à l'embouchure du Mondego, dans l'Atlantique; 8,000 hab., presque tous pêcheurs. Exportation de sel, huile, vins, fruits secs, oranges, etc. La navigation est difficile à l'embouchure du Mondego et les navires qui ont un tirant d'eau de plus de 3 mètres et demi ne peuvent pas franchir la barre.

FIGUEIREDO (Manoel DE), mathématicien portugais, né à Torres-Novas, près de Lisbonne, vers 1568, mort vers 1630. Il se livra à l'enseignement des sciences et composa des ouvrages estimés. Les principaux sont : *Chronographie* (Lisbonne, 1603, in-4°); *Hydrographie* ou *Règles pour les pilotes* (1608, in-4°); *Route et navigation aux Indes occidentales et aux Antilles de l'océan Occidental* (1603, in-4°).

FIGUEIREDO (Antonio PEREIRA DE), savant écrivain portugais, né à Macao en 1725, mort en 1797. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, se livra à l'enseignement, et commença à se faire connaître par la publication d'ouvrages sur la langue et la grammaire. Des différends s'étant élevés entre la cour de Rome et celle de Portugal, Figueiredo se prononça en faveur du pouvoir des rois sur les personnes et les biens ecclésiastiques, et fit paraître sur ce sujet des écrits qui lui valurent d'être successivement nommé député ordinaire du tribunal de la censure, premier interprète dans les bureaux des affaires étrangères et de la guerre (1759), député de la junte du subside littéraire et de l'instruction publique (1772). Figueiredo devint membre, puis doyen (1792) de l'Académie des sciences de Lisbonne. Il fut un adversaire constant des jésuites, chez qui il avait été élevé et qu'il avait pu apprécier. Il ne composa pas moins de 169 ouvrages, dont 68 ont été imprimés et, pour la plupart, souvent réédités. Les principaux sont : *Exercicios da lingua latina et portugueza* (Lisbonne, 1751, in-8°); *Novo methodo da grammatica latina* (1752, in-8°); *Principios da historia ecclesiastica em forma de dialogo* (1765, 2 vol. in-8°); *Doctrina veteris Ecclesiæ de suprema regum etiam in clericos potestate* (1765, in-fol.), traduit en français (Paris, 1766); *Tentativa theologica* (1766, in-4°), traduite en français par Pinault (Lyon, 1772); *Demonstraçaon theologica, etc.* (1769, in-4°), sur le droit des métropolitains, en cas de rupture avec Rome, de sacrer les évêques nommés par le roi. Dans ces trois derniers ouvrages, écrits avec autant de logique et d'érudition que de force et d'éloquence, il défend les droits du pouvoir civil contre les usurpations de l'Eglise.

FIGUEIREDO (Pedro-Joze), biographe portugais, né au XVIII^e siècle, mort après 1820. Il a publié, avec l'abbé Agostinho de Macedo, un ouvrage intitulé : *Retratos e elogios dos varones e donas que illustraram a naçao portugueza, etc.* (Lisbonne, 1806-1817, in-4°).

FIGUEIRO-DOS-VINHOS, ville de Portugal, prov. d'Estramadure, à 105 kilom. N.-E. de Lisbonne, comarque et à 36 kilom. N. de Thomar, au milieu de hautes montagnes, sur la rive gauche de l'Aiso; 2,400 hab. Forges; récolte d'excellents vins dans les environs.

FIGUERAS (N.), homme politique espagnol, né en 1825. Issu d'une des plus anciennes familles d'Espagne, il suivit d'abord avec succès la carrière du barreau. Elu, en 1850, député aux cortès, il y fut, avec Orense, l'un des premiers membres de la vieille noblesse espagnole qui se placèrent à la tête du parti républicain. En 1854, il vota, avec dix-neuf autres députés, contre la monarchie, et, fidèle aux principes qu'il avait adoptés dès le début, il a été, en 1869, l'un des chefs de la minorité républicaine qui comptait plus de soixante-dix membres. Unissant à de profondes connaissances dans la science du droit une instruction générale qu'il est fort rare de rencontrer chez un Espagnol, il possède, en outre, grâce à sa longue carrière parlementaire, une remarquable sagacité politique et est doué de talents oratoires qui seraient admirés dans n'importe quel autre parlement de l'Europe. Il ne cherche jamais à donner de grands développements au sujet qu'il traite; quelques paroles acérées, quelques remarques mordantes lui suffisent pour produire tout l'effet auquel il tend; la plaisanterie et l'ironie sont plutôt ses armes que les phrases retentissantes et les déclamations tonnantes, et les nombreux amis personnels qu'il possède dans le camp de ses adversaires politiques ont grand'peine à ne pas céder à son influence lorsque, de sa voix mâle et avec le ton de la plus franche loyauté, il fait appel à leur conscience ou à l'entente qui existait auparavant entre eux. Dans les débats, il fait voir autant d'habileté que d'énergie, et est aussi prompt à l'attaque qu'adroit dans la défense. Mais où il parle le mieux, c'est lorsque quelque discussion sérieuse s'élève tout à coup et qu'il est provoqué à l'improviste; il commence alors à parler sur un ton très-bas, le sourire sur les lèvres; mais, ainsi que le disait son principal adversaire politique, Ruiz Zorilla, « tandis que l'on écoute charmé sa parole insinuante, on se sent tout à coup blessé mortellement. » Dans la session des cortès de 1869, il fut l'un de ceux qui prirent la part la plus active aux violents débats sur le projet de constitution et sur la nouvelle forme de gouvernement, et il attira sur lui l'attention générale par la persévérance qu'il mit à combattre toutes les propositions tendant au rétablissement de la forme monarchique. Tous les prétendants à la couronne furent tour à tour l'objet de ses vives attaques, et, dans l'orageuse séance du 20 juin, il s'éleva, avec la plus grande vigueur, contre la proposition faite par quelques républicains d'autoriser Montpensier à résider en Espagne; car, pour lui, cette mesure n'eût eu d'autre résultat que d'amener l'élection de ce prince au trône, élection qui eût été une véritable trahison contre la révolution de septembre.

FIGUERIE s. f. (fi-ghe-rî — rad. *figuier*). Arboric. Terre où l'on cultive les figuiers, verger de figuiers.

FIGUEROA (don Gomez SUAREZ DE), duc de Feria, favori de Philippe II, mort en 1571. Il fut attaché à ce prince lorsqu'il était encore infant d'Espagne. Devenu roi, Philippe II le nomma capitaine de sa garde, membre de ses conseils d'Etat et de guerre et lui conféra le titre de duc. C'est lui que le roi avait choisi pour garder dans sa prison le malheureux don Carlos.

FIGUEROA (Barthélemi CAYRASCO DE), poëte espagnol, né à Logroño (Vieille-Castille) vers 1510, mort en 1570. Il a introduit dans la poésie castillane les *esdrujulos*, vers de sept ou de onze syllabes, assez semblables aux dactyliques des Grecs et dont la cadence est très-harmonieuse. Il ne nous reste de ses poëmes qu'une seule pièce à rimes croisées, publiée dans le *Code de poésies choisies inédites et anciennes* de don Manuel de Ugarte.

FIGUEROA (don LOPEZ DE), général espagnol, né à Valladolid vers 1520, mort en 1595. Lorsqu'en 1562, sous Philippe II, les Maures d'Andalousie se soulevèrent, il prit une part active à la répression de cette insurrection et battit les révoltés en plusieurs rencontres. En 1571, il assista à la bataille de Lépante et contribua puissamment au gain de cette bataille en s'emparant de la galère-capitane que montait Ali, général des Maures d'Afrique.

FIGUEROA (François DE), poëte espagnol, né à Alcala de Henarès vers 1540, mort en 1620. Il suivit pendant une partie de sa vie la carrière militaire, et composa à la manière italienne des pastorales qui lui méritèrent, ou du moins lui firent obtenir le titre de *poëte divin*. Ses œuvres ont été publiées à Lisbonne (1626, in-8°).

FIGUEROA (don Lorenzo SUAREZ DE), duc de Feria, diplomate espagnol, né à Malines en 1559, mort à Naples en 1607. Ambassadeur en France de 1593 à 1598, il appuya la Ligue par des garnisons wallones et espagnoles et soutint dans les états de 1593, au nom de Philippe II, les prétentions de l'Espagne à la couronne de France. Eloigné momentanément après l'entrée de Henri IV à Paris, il reprit peu de temps après ses fonctions et fut nommé capitaine général de Catalogne et vice-roi de Naples.

FIGUEROA (don GARCIA Y SILVA), diplomate et voyageur espagnol, né à Badajoz vers 1574, mort vers 1628. Il suivit d'abord avec distinction la carrière des armes, puis entra dans l'administration et fut chargé de différentes missions diplomatiques sous Philippe II et sous Philippe III. Envoyé par ce dernier prince en Perse pour y conclure un traité de commerce, il arriva à Goa en 1614, resta plus de deux ans dans cette ville, sollicitant en vain du gouverneur et du conseil des Indes de l'argent et un vaisseau pour poursuivre son voyage, et finit par gagner Ormuz (1617), d'où il se rendit à Ispahan (1618). Il fut parfaitement accueilli par Schah-Abbas, qui refusa toutefois de souscrire aux conditions dont Figueroa faisait les bases d'un traité, entre autres de rendre le port de Bender aux Portugais et de leur donner le monopole du commerce de la Perse. Le diplomate espagnol quitta Ispahan en 1619, retourna à Goa, fut assailli par des tempêtes et ne put arriver en Espagne qu'en 1624. On a de lui : *De rebus Persarum epistola* (Anvers, 1620, in-8°); *Breviarium historiæ hispanicæ* (Lisbonne, 1828, in-8°). Enfin, d'après ses *Mémoires*, un des attachés de son ambassade a rédigé une relation de son voyage, qui a été traduite en français par Wicqfort, sous le titre de l'*Ambassade de don Garcia de Silva et Figueroa en Perse* (Paris, 1667, in-4°). C'est un des voyages les plus exacts, les plus intéressants et les plus judicieux que nous possédions sur la Perse.

FIGUEROA (Christophe SUAREZ DE), poëte et littérateur espagnol, né à Valladolid vers 1586, mort en 1650. Il se fit recevoir docteur en droit, remplit différentes fonctions dans les possessions de l'Espagne en Italie et se livra avec succès à la composition d'œuvres littéraires qui lui ont acquis une réputation méritée. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, dont les plus remarquables sont : *La constante Amaryllis* (Valence, 1609, in-8°), composition romanesque en vers et en prose, écrite en un style facile et pur, qui eut un grand succès et fut traduite en français par Lancelot (Lyon, 1614, in-8°); *España defendida*, poëme épique (Madrid, 1612); *El Pasagero, advertencias utilissimas á la vida humana* (Madrid, 1617, in-12), contenant dix dialogues sur divers sujets; *Varias noticias importantes á la humana comunicacion* (Madrid, 1621, in-4°), etc.

FIGUEROA (don GOMEZ SUAREZ DE), duc de Feria, diplomate espagnol, né à Guadalaxara en 1587, mort à Munich en 1634. Il devint vice-roi et capitaine général de Valence, ambassadeur à Rome, puis à Paris (1610) après la mort de Henri IV. Nommé gouverneur de Milan en 1618, il s'efforça de réunir la Valteline aux possessions de l'Espagne, se déclara pour Gênes contre le duc de Savoie, qu'appuyaient les Français, et leva dans le Milanais une armée de 12,000 hommes, à la tête de laquelle il passa en Allemagne et alla secourir Brissach (1633).

FIGUEROA (François), médecin espagnol, né à Séville, exerçait dans la première moitié du XVII^e siècle. Il acquit la réputation d'un excellent praticien; mais, par son humeur caustique, il se fit beaucoup d'ennemis parmi ses confrères. On a de lui : *Dos tratados, uno de las calidades y efectos de la aloja*,

y otro de una especie de garrotillo o esquinencia mortal (Lima, 1616, in-4°), et *Luxus in judicium vocatus et ad recta evocatus* (1633, in-4°).

FIGUEROA (Francisco ACUNA DE), littérateur hispano-américain, né à Montevideo le 20 septembre 1790, mort dans la même ville le 6 octobre 1862. La vie de cet écrivain délicat, de ce poëte distingué, est tout entière dans ses livres. Appartenant à un pays livré à la guerre civile pendant de si longues années, il ne chercha jamais à devenir un homme politique. La seule position officielle qu'il ait occupée est celle de bibliothécaire à Montevideo, en 1846. Un de ses biographes, M. Torres Caïcedo, lui reproche pourtant d'avoir tenu une conduite douteuse lors des massacres de Quinteros; non qu'il y ait pris part en aucune façon, mais parce qu'il ne sut trouver ni une malédiction pour les bourreaux, ni un mot éloquent en faveur des victimes. En tout cas, ce ne serait là qu'une défaillance poétique excusable au milieu des convulsions sociales d'un pays. Lors de la bataille de Monte-Caseros, Figueroa sut trouver une véritable énergie pour célébrer la déroute de Rosas.

Poëte éminent, Figueroa a cultivé presque tous les genres, l'ode, la satire, la petite épopée, l'épigramme; il va de Lucrèce et d'Horace à Juvénal et à Martial. C'était un écrivain érudit, très-versé dans l'étude des littératures classiques, et sachant s'en inspirer à propos. Aussi ses moindres productions portent-elles le cachet d'un esprit cultivé et délicat. En 1851, M. Xavier Marmier, dans ses *Lettres sur l'Amérique*, l'annonçait à l'Europe, où il était encore à peu près inconnu, dans les termes les plus chaleureux : « Il y a à Montivedeo, écrivait-il, un doux poëte des bons temps passés; comme notre poëte français Marot, Figueroa écrit des épigrammes acérées et traduit, avec piété et avec foi, les psaumes et hymnes sacrés. Il ne s'est pas limité à traduire les chants bibliques, il a composé lui-même des poésies religieuses, empreintes d'un charme ineffable. Son imagination se complaît à retracer les traditions païennes, mais son cœur appartient exclusivement à la pure doctrine de l'Evangile. » La poésie religieuse est, en effet, la corde la plus vibrante de Figueroa; en 1847, il dédia un de ses ouvrages au pape. On lui doit cinq volumes de poésies diverses, un d'épigrammes, recueil curieux qui en contient environ dix-huit cents, et deux de poésies religieuses ou épiques. Cette œuvre considérable, qui atteste la verve facile de Figueroa, renferme des morceaux d'une haute valeur. Nous y remarquerons *las Toraidas*, tableaux de mœurs de l'Urugay, où l'auteur s'est amusé à décrire avec beaucoup d'exactitude et de couleur les courses de taureaux. La *Négresse* est un de ces poëmes, empreints de tristesse et de sentiment, par lesquels il s'est efforcé, dans toutes les circonstances, de continuer le succès d'émotion de la *Case de l'oncle Tom* et l'œuvre d'affranchissement poursuivie par son auteur. Parmi ses poésies lyriques, les plus belles sont assurément ses paraphrases des *Lamentations de Jérémie*, le *Deuil de Montevideo*, où il se lamente à son tour sur sa propre patrie, désolée par le typhus et la fièvre jaune; l'*Hymne national de l'Urugay*, écrit après la défaite de Rosas, et où il retrouve, pour réveiller le courage de ses compatriotes, les accents du vieux Tyrtée. Mais Figueroa est aussi un maître dans la satire, dans la poésie humoristique; la *Exaltacion del bagre* (poisson de mer de ces parages), l'apologie des socques, la *Philippique à une dame à tête folle*, sont ses meilleurs morceaux en ce genre. Les Espagnols trouvent à ses épigrammes la malice et la cruauté de celles de Quevedo. Si, à cette étonnante facilité qui lui permettait d'aborder tous les genres, Figueroa eût pu joindre un peu de feu et de fougue, il fût devenu un poëte de premier ordre; mais, peut-être trop correct, trop imbu des littératures grecque et latine, il ne laisse pas assez sa pensée s'affranchir de leur tutelle. Son vers est toujours châtié, mélodieux; sauf dans quelques morceaux lyriques, la passion lui manque généralement. Une de ses œuvres que l'on dit curieuse n'a pas encore été éditée; c'est un *Journal historique du siége de Montevideo en* 1812, longue épopée nationale où il consigne jour par jour tous les faits du siége; le titre ferait plutôt croire à une œuvre d'érudition qu'à un poëme. Malgré les quelques défaillances que nous avons notées, Figueroa s'éteignit, en 1862, au milieu de l'estime et de l'admiration publiques; comme poëte, il est un de ces talents féconds et faciles dont peut s'enorgueillir toute littérature.

FIGUEROLA (Laureano), économiste espagnol, ne à Calas, près de Barcelone, en 1816. Il fut, de 1841 à 1847, directeur de l'école normale primaire de Barcelone, puis obtint une chaire d'économie politique à l'université de cette ville et devint un zélé propagateur des doctrines libre-échangistes. Envoyé comme député aux cortès de 1854, il y soutint en toute occasion ses doctrines économiques et obtint l'abolition des lois sur l'usure. Lors de l'expiration de son mandat, il fut nommé professeur de droit commercial à l'université de Madrid. Après la révolution de septembre 1868, qui renversa du trône Isabelle, le gouvernement provisoire confia à M. Figuerola le portefeuille des finances. Les finances espagnoles étaient alors dans un déplorable état, qu'aggravait encore le désarroi politique de tous les partis. Le savant économiste se mit aussitôt à l'œuvre, opéra des réformes urgentes, proposa, pour rétablir l'équilibre dans le budget, une réduction de 50 pour 100 sur l'effectif de l'armée, la réduction du nombre des évêchés, etc., et ouvrit un emprunt qui ne put être entièrement couvert. Après la réunion des cortès constituantes, dont il fit partie, M. Figuerola fut maintenu dans son ministère, vit ses actes vivement attaqués par des membres de l'assemblée appartenant au parti clérical, se défendit avec une égale vigueur, et présenta des projets de loi parmi lesquels nous citerons celui qui a pour objet la mise en vente des biens des corporations religieuses ou civiles et celui qui demande la suppression du traitement des employés et des fonctionnaires, soit en activité, soit en retraite, refusant de prêter serment à la constitution. Une crise ministérielle ayant eu lieu au mois de novembre 1869, M. Figuerola sortit du pouvoir en même temps que l'amiral Topete et fut remplacé par M. Ardanaz; mais, au commencement de 1870, il a repris le portefeuille des finances. Nous citerons, parmi ses écrits : *Statistique de Barcelone* (Barcelone, 1849-1854, 2 vol. in-8°).

FIGUIEIRA ou **FIGUEIRAS** (Guillem), troubadour provençal, né à Toulouse vers 1190. Il exerça d'abord, comme son père, le métier de tailleur; mais, né poëte, il ne résista pas longtemps à sa vocation et composa des sirventes qu'il chantait en travaillant. Les calamités dont sa ville natale eut à souffrir pendant la guerre des Albigeois excitèrent son indignation contre l'Eglise qui, au nom de la foi, faisait massacrer les populations schismatiques. Figuieira pouvait difficilement contenir ses sentiments; il jugea prudent de quitter sa terre natale et se retira en Lombardie, où il se fit troubadour et jongleur. C'est là qu'il composa, contre la cour de Rome et le clergé, un sirvente dans lequel il stigmatise leurs excès avec une entraînante éloquence : « C'est vous, trompeuse Rome, s'écrie-t-il, qui semez dans le monde le trouble et la guerre. Votre cupidité vous aveugle, et vous tondez de trop près la laine de vos moutons. Rome, tu traînes avec toi les aveugles dans le précipice; tu franchis les bornes que Dieu t'a données, car tu absous le péché à prix d'argent... Rome, tu fais peu de mal aux Sarrasins, mais tu fais un grand carnage de Grecs et de Latins. Que Dieu jamais ne te pardonne le pèlerinage que tu fis à Avignon, où sans sujet tu mis à mort un peuple, un peuple innombrable! Tu suis des voies tortueuses et règnes avec méchanceté. Rome de mauvaises mœurs et de mauvaise foi, mal se conduit qui suit tes traces; car la cupidité se cache sous ton manteau. Rome, tu te fais un jeu d'envoyer les chrétiens au martyre; mais dans quel livre as-tu lu que tu doives exterminer les chrétiens? Comme une bête enragée, tu as dévoré les grands et les petits; sous les dehors d'un agneau, avec un regard simple et modeste, Rome, tu es au dedans un loup ravisseur et un serpent couronné! Si ton pouvoir n'est détruit, ce monde est renversé. Rome, c'est à tes cardinaux qu'on doit imputer tes crimes; ils ne songent qu'à vendre Dieu et ses amis. La fausseté, l'opprobre et l'infamie règnent dans ton sein. Tes pasteurs sont faux; ils trompent, et leurs sectateurs sont privés de raison. S'ils vont passer la nuit avec une femme perdue, les faux prédicateurs, ils vont le lendemain avec des mains impures toucher le corps de Notre-Seigneur... Et si nous crions contre ce désordre, ils seront nos délateurs et nous feront excommunier, ne nous laissant point de repos que nous ne l'achetions à prix d'argent... » Une dame troubadour, Germonda de Montpellier, répondit a ce sirvente par une pièce dans laquelle elle prit la défense de Rome et qu'elle termina en émettant le vœu, digne des temps où commençait à fleurir l'inquisition, de voir « mourir dans les supplices ordonnés contre les hérétiques le fou enragé qui a débité tant de faussetés. » Il nous reste de Figuieira, l'ennemi déclaré des grands et des prêtres, plusieurs *Chansons galantes*, une *Pastourelle* pleine de grâce et de naïveté, dans laquelle un chevalier et une bergère, l'un et l'autre trompés dans leurs amours, se consolent en s'aimant et en transformant ainsi leurs chagrins en plaisirs, et deux morceaux intitulés : *Lou flagel mortel dels tyrans* et *Contra amour*, que Millot a insérés dans l'*Histoire littéraire des troubadours*.

FIGUIER s. m. (fi-ghié — rad. *figue*). Bot. Genre d'arbre, de la famille des morées, très-connu à cause de son fruit que l'on appelle figue : *Qu'est-ce qu'un* FIGUIER *sans fruits et un homme sans bonnes œuvres?* (Boss.) *Adam et Ève, pour se couvrir, prirent des feuilles de* FIGUIER. (De Sacy.) *Chacun, dans le pays d'Israël, avait son* FIGUIER *et sa vigne.* (Fleury.)

Ici, le noir *figuier* et son feuillage sombre
Protégent les amants étendus sous son ombre.
GILBERT.

‖ *Figuier d'Adam*, Nom vulgaire du bananier. ‖ *Figuier d'Amérique* ou *de Barbarie*, *Figuier d'Inde*, Noms vulgaires du cactus raquette. Un fait très-singulier, c'est que les Marocains appellent *figuier de chrétien*, *kermous-el-ensarra*, la plante que nous nommons *figuier de Barbarie*. ‖ *Figuier des Hottentots*, Nom vulgaire de la ficoïde comestible. ‖ *Figuier des Indes*, Nom vulgaire du papayer. ‖ *Figuier maudit*, Nom vulgaire d'un figuier indien. ‖ *Figuier maudit marron*, Nom vulgaire du clusier. ‖ *Figuier de Pharaon*, Nom vulgaire du sycomore.

— Ornith. Nom vulgaire de divers oiseaux appartenant, soit au genre bec-fin ou sylvie, soit au genre souï-manga : *Les* FIGUIERS *se nourrissent d'insectes et de fruits.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** **Bot.** Le genre *figuier* (*ficus*) renferme des arbres élevés ou des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, entières ou lobées, munies de stipules grandes et enroulées. Les fleurs sont diclines et réunies dans un réceptacle commun, charnu, creux, fermé à l'orifice (*œil*) par des écailles connivertes; les mâles sont au sommet, les femelles en dessous. Le fruit, qui est un sycône, porte le nom de *figue*. Ce genre comprend plus de cent espèces, répandues dans les régions les plus chaudes des deux continents et de l'Océanie. La plus remarquable est le *figuier* commun (*ficus carica*), dont le type sauvage est désigné par quelques auteurs sous le nom de *ficus sylvestris*. C'est un arbre de moyenne grandeur, originaire des régions chaudes de l'ancien continent et naturalisé aujourd'hui dans toute l'Europe méridionale. Il est souvent mentionné dans la Bible, à plus forte raison chez les auteurs grecs et latins. Pline nous apprend que les meilleures figues venaient de la Carie; de là le nom scientifique de l'espèce. Cet auteur en énumère plus de trente sortes, désignées par le nom du pays où elles étaient cultivées. « Il existait en Italie, dit M. Hœfer, bien avant la fondation de Rome, un *figuier* qu'on voyait dans cette ville du temps de Pline, sur la place où se tenaient les assemblées du peuple : il y était venu naturellement, et on le cultivait, disait-on, en mémoire de celui sous lequel on avait trouvé Rémus et Romulus avec la louve qui les allaitait. Quand cet arbre mourait, on le remplaçait par un autre de sa race. On conservait également un autre *figuier*, venu par hasard à l'endroit où était le gouffre dans lequel Curtius sacrifia sa vie pour le salut de la république. » Le *figuier* faisait déjà, avec l'olivier, la richesse de la Grèce, de l'Ionie et des îles de la Méditerranée. On en voyait de grandes quantités sur la côte d'Afrique, en Espagne, en Italie et aux environs de Marseille, d'où il s'est répandu dans les autres provinces de la Gaule, et jusqu'aux environs de Paris.

Le *figuier* aime les terres légères et profondes, les lieux frais situés au bord des eaux; c'est là qu'il donne, surtout pour les variétés à gros fruits, des récoltes abondantes. Des arrosements modérés favorisent sa végétation; mais il redoute les terrains marécageux. Il vient, d'ailleurs, parfaitement dans les sols arides, et jusque dans les fissures des rochers et les trous des vieux murs; et si ses fruits y sont moins gros et moins abondants, en revanche ils y sont plus sucrés, plus savoureux, plus parfumés. Mais les sécheresses trop longtemps prolongées empêchent les figues d'automne d'atteindre leur grosseur ordinaire, et les font même flétrir ou tomber avant leur maturité. Les expositions du midi et du levant sont les plus favorables à cet arbre; il produit peu au couchant et encore moins au nord. L'ombrage lui est nuisible. Les fruits sont d'autant plus délicats qu'ils ont été plus exposés au soleil.

On propage rarement le *figuier* de semence, et ce moyen n'est employé, comme pour la généralité des espèces, que lorsqu'on cherche à obtenir des variétés nouvelles. Presque toujours cet arbre produit autour de ses racines une grande quantité de rejetons, qui épuiseraient le pied si l'on n'avait soin de les supprimer. Souvent on les laisse pendant deux ou trois ans, et on ne les enlève que quand ils sont bien enracinés; mais il vaudrait mieux le faire dès la première année, et les repiquer en pépinière. Ils commencent à donner du fruit à l'âge de cinq ou six ans. A défaut de rejetons, on emploie les marcottes, faites avec une pousse de deux ou trois ans, que l'on couche en terre; dès l'année suivante, elle est enracinée et peut être mise en pépinière. Les boutures, faites avec du bois de l'année, et mieux de deux ou trois ans, réussissent aussi très-bien. Il en est de même de la multiplication par fragments de racines. En un mot, grâce à son bois mou, cet arbre est très-facile à propager de toutes les manières. On greffe rarement le *figuier*, et presque toujours en sifflet; la greffe en écusson présente plus de difficultés, et la greffe en fente encore davantage.

On cultive souvent les *figuiers* en massifs dans une terre qu'on leur consacre spécialement, et qu'on appelle *figuerie*. Dans les pays froids, la figuerie doit être close de murs, excepté du côté du midi. Il serait bon d'en défoncer le terrain à 1 mètre de profondeur et de lui donner une forte fumure. Mais le plus souvent, par motif d'économie, on plante le *figuier* dans des trous ou dans des tranchées. On recèpe les pieds au bout de deux ans, si l'on veut en faire des buissons, ou bien on les laisse monter en tige et on les rabat à la hauteur de 2 ou 3 mètres; mais il ne faut pas attendre pour cela qu'ils soient devenus trop gros. Les soins de culture se bornent à des labours annuels et à des fumures ou à des terreautages suivant le besoin. Non-seulement le *figuier* n'exige pas de taille, mais il redoute même le tranchant du fer; on ne doit y porter la serpette que pour le débarrasser du bois mort et des branches faibles ou gourmandes; il n'y a plus ensuite qu'à pincer le bourgeon terminal des branches fortes pour les faire ramifier.

Dans le nord de la France, notamment à Argenteuil, aux environs de Paris, les *figuiers* sont fréquemment atteints par les gelées, et exigent par conséquent des soins tout particuliers. « Là, dit Bosc, leur culture consiste à tenir leurs rameaux courts, écartés, et à les rapprocher le plus possible du sol, dans le but de les faire jouir du bénéfice des émanations chaudes de la terre et de sa chaleur réfléchie en même temps que de la chaleur directe du soleil. Les cultivateurs de cette commune emploient simultanément deux moyens pour les garantir des gelées de l'hiver, afin d'avoir plus de chances favorables. Ils enterrent les branches d'une partie de leurs pieds et empaillent celles des autres. Si l'hiver est froid et sec, ils sont assurés de conserver les branches enterrées. Ils les perdent lorsque l'hiver est pluvieux; mais ils conservent les autres. Les racines périssent rarement par l'effet des gelées. Elles repoussent de nouvelles tiges lorsqu'elles ont éprouvé cet accident, et ces nouvelles tiges donnent du fruit dès la seconde année. » Dans les jardins, on se contente de rapprocher les tiges, de les lier, de les empailler en masse et de les butter jusqu'à moitié de leur hauteur. Quelquefois, on tient les *figuiers* en caisse, afin de pouvoir les rentrer, pendant l'hiver, en orangerie ou sous châssis.

Le *figuier*, surtout dans les contrées méridionales, souffre d'une sécheresse excessive qui ne permet pas à la séve de monter assez abondamment pour compenser les pertes produites par la transpiration des feuilles, très-active dans cet arbre. Alors les feuilles tombent; les fruits avortent; les rameaux, et souvent même le tronc, finissent par succomber. Quand on n'a pas pu arroser à temps pour prévenir ou atténuer ces accidents, on doit rabattre les branches supérieures; ou même couper le tronc au niveau du sol et mettre de nouvelle terre sur les racines. La gelée produit des effets analogues, que l'on combat par les mêmes moyens. Les blessures et les plaies sont bien plus nuisibles au *figuier* qu'aux autres essences; il est bon de les recouvrir de l'un des engluements usités en pareil cas. Deux espèces d'insectes font aussi beaucoup de tort au *figuier*. Elles appartiennent, l'une au genre kermès, l'autre au genre psylle, et leur nom spécifique est celui de l'arbre qu'elles attaquent. Toutes deux, la première surtout, vulgairement nommée *pou*, épuisent la séve des rameaux, empêchent les figues de grossir, font tomber les feuilles, et quelquefois même, par leur abondance, périr le tronc. Le meilleur moyen de les détruire consiste à les écraser au commencement du printemps, en frottant rudement les branches qui en sont chargées, soit avec un linge grossier, soit avec un morceau de bois tranchant. Un ouvrier tant soit peu habile peut ainsi nettoyer en un jour plusieurs arbres; mais il faut que l'opération soit complète; quelques femelles échappées suffisent pour infecter l'arbre de nouveau.

Le bois du *figuier* est jaunâtre, avec l'aubier blanc; il est très-mou; aussi les ouvriers en fer le préfèrent-ils pour recevoir l'huile et l'émeri dont ils se servent pour polir leurs ouvrages. En se desséchant, il prend beaucoup de retrait et acquiert une force et une élasticité qui permettent d'en faire des vis de pressoir. Il donne, au feu, peu de chaleur; mais son charbon se consume lentement. Le suc laiteux de cet arbre est âcre et caustique; il produit des pustules sur la peau et sert à détruire les verrues. Il fait cailler le lait, mais en lui communiquant un mauvais goût. On s'en servait autrefois pour assaisonner les viandes. On en fait aussi quelquefois une encre sympathique. Enfin, il contient un dixième de caoutchouc. Le principal produit de cet arbre est son fruit ou *figue*.

Parmi les espèces exotiques, nous signalerons le *figuier* de l'Inde, plus connu sous le nom vulgaire de *banian*; les *figuiers* du Bengale et à feuilles de laurier, auxquels on donne aussi quelquefois les noms de *banian* ou de *figuier maudit*, et qui présentent une végétation analogue à celle du *figuier* de l'Inde; le *figuier* des pagodes, auquel les Indiens rendent une sorte de culte, et qu'il est défendu de couper, quels que soient son âge et ses dimensions, le dieu Vishnou étant né, dit-on, sous cet arbre, qui par là même est devenu sacré. Sa cime, horizontale, est garnie de feuilles acuminées portées sur des pédoncules grêles qui s'agitent au moindre vent; ses fruits sont petits et impropres à l'alimentation; on retire de cet arbre une sorte de laque. Le *figuier* sycomore croît en Egypte et acquiert de très-grandes dimensions; ses feuilles, d'un vert foncé et presque noir en dessus, sont cotonneuses et blanches en dessous. Le bois, qui passe pour incorruptible et qu'on a regardé à tort comme vénéneux, a fourni aux anciens Egyptiens les cercueils dans lesquels leurs momies sont parvenues jusqu'à nous. Ses fruits, petits,

d'un blanc jaunâtre, ont une saveur douce, mais peu délicate. Le *figuier* des marais croît à Java, où l'on en fait des haies de clôture; on en retire une résine, que l'on mêle à celle du badamier, pour la rendre plus brillante et plus solide. Le *figuier* élastique est un bel arbre du Népaul, fréquemment cultivé dans nos serres et même dans nos appartements, à cause de la beauté de son feuillage; c'est une des espèces qui produisent le caoutchouc. Plusieurs autres *figuiers* sont cultivés comme végétaux d'ornement.

Quelques théologiens ont cru que l'arbre dont Dieu défendit à nos premiers parents de manger les fruits dans le paradis terrestre était un *figuier*, ou plutôt une espèce de bananier appelé vulgairement *figuier* d'Adam. Ce serait, à ce compte, une *figue* plutôt qu'une *pomme* qu'Eve aurait mangée à l'instigation du serpent; ou plutôt encore ce serait une banane. On a beaucoup disputé, et longtemps, sur cet *arbre de la science*, et, à vrai dire, on ne comprend pas nettement, d'après le texte hébreu, de quelle espèce il était. On a cru que c'était un *figuier*, parce qu'Adam se couvrit de feuilles de *figuier*. Ce qui a donné lieu à l'opinion plus populaire que c'était un pommier, c'est que la version de la *Vulgate* appelle son fruit *pomum;* mais on sait que le latin *pomum* signifie fruit en général.

Origène considère comme une allégorie tout ce qui est dit du jardin d'Eden, et nous avouons que cette opinion nous paraît assez rationnelle.

— Ornith. Sous cette dénomination assez vague, on a désigné plusieurs oiseaux formant un groupe peu naturel, voisin des becfigues. Les espèces, assez nombreuses, vivent dans les deux continents, mais surtout en Amérique; toutes sont fort petites et ont le bec effilé. Les *figuiers* sont des oiseaux voyageurs qui passent d'une contrée à l'autre, suivant les saisons. Ils se nourrissent d'insectes, de baies, de fruits et surtout de figues, qu'ils piquent pour les sucer. Les espèces américaines sont généralement plus grandes. Le *figuier grasset*, ainsi nommé à cause de l'embonpoint qu'il acquiert, vit à la Louisiane et se perche de préférence sur les tulipiers. Le *figuier des sapins* doit son nom à l'habitude qu'il a de grimper le long de ces arbres. Le *figuier gris de fer* construit un nid cylindrique assez remarquable.

Figuier (RUE DU), vieille et célèbre rue historique de l'ancien Paris, située au quartier de l'Arsenal, entre la rue du Fauconnier et la rue Charlemagne. Elle porta, dès avant 1300, le nom de rue du Figuier, parce qu'il existait, au centre du carrefour formé par la jonction des rues du Fauconnier, de la Mortellerie et des Barrés, un très-beau figuier qui subsista jusqu'en 1605, grâce aux soins des habitants voisins. L'édilité parisienne le fit abattre à cette époque, sans doute *pour cause d'utilité publique* (on connaissait sinon le mot, au moins la chose). Le grand souvenir historique de la rue du Figuier est l'hôtel de Sens, construit au XVIe siècle par l'archevêque Tristan de Salazar, et qui a servi d'habitation à plusieurs prélats illustres : l'archevêque Antoine Duprat, Louis de Bourbon, le cardinal de Lorraine, etc. Nous ne voulons pas faire ici l'histoire architecturale de l'hôtel de Sens, qui sera traitée en son lieu. Bornons-nous à relater un souvenir à peu près inconnu : la reine Marguerite, sœur de Charles IX et première femme de Henri IV, vint habiter quelque temps l'hôtel de Sens. Elle avait alors, dit-on, pour amant un jeune page du nom de Julien, qu'elle avait préféré à un certain comte de Vermond, follement amoureux d'elle. Le 5 avril 1606, le page Julien revenait d'entendre la messe au couvent des célestins, et suivait à pied la litière de sa royale maîtresse, quand un coup de feu retentit, et le jeune homme tomba mort. L'assassin n'était autre que le comte de Vermond, aposté à l'angle de la rue de la Mortellerie (actuellement rue de l'Hotel-de-Ville). Le coup fait, il s'enfuit, bien monté; mais, rue Saint-Denis, son cheval s'abattit et il fut arrêté. La reine Marguerite demanda justice et l'obtint : le comte de Vermond, condamné à avoir la tête tranchée, subit son supplice devant la grande porte de l'hôtel de Sens. La reine voulut assister à l'exécution; mais, le soir même, elle quitta l'hôtel pour n'y plus rentrer. L'hôtel de Sens est aujourd'hui livré à l'industrie. C'est un monument curieux et d'un caractère architectural fort rare.

FIGUIER (Guillaume-Louis), savant et littérateur français, né à Montpellier le 15 février 1819. Il fit d'excellentes études au collége de cette ville, et s'adonna aux sciences médicales et chimiques sous la direction d'un de ses oncles, qui était professeur à l'école de pharmacie. Reçu docteur en médecine dans le courant du mois de janvier 1841, M. Figuier a obtenu depuis, à différentes époques, et devant différentes facultés, les grades d'agrégé ès sciences chimiques et pharmaceutiques et de docteur ès sciences. En 1846, il fut nommé professeur à l'Ecole de pharmacie de Montpellier; mais il y enseigna peu, et préféra une chaire d'agrégé à l'Ecole de Paris. C'est là qu'il entreprit une série d'expériences physiologiques en vue d'établir que le foie a pour rôle, dans l'organisme, de condenser le sucre qui *existe* dans le sang, expériences dont la tendance était de renverser les idées de Claude Bernard, qui niait, lui, la présence spontanée du sucre dans le sang et en attribuait la formation directe au foie. Entre les deux adversaires la lutte dura peu : les idées de Claude Bernard, fortifiées par des expériences ultérieures, forment une des plus belles théories de la physiologie moderne, et M. Figuier abandonna pour toujours le champ des expériences scientifiques. (V. GLUCOGÉNIE.) Si l'on songe au peu de place que les comptes rendus des travaux de Cl. Bernard occupent dans la collection de l'*Année scientifique*, on est tenté de croire que la retraite de M. Louis Figuier ne fut pas exempte de tout souvenir rancuneux.

Déjà connu des savants par de nombreux mémoires, fournis, de 1847 à 1854, aux *Annales des sciences*, au *Journal de pharmacie* et à la *Revue scientifique*, M. Figuier s'est rendu populaire par des écrits de science et d'histoire qui, aux yeux de quelques juges, le placeraient, comme vulgarisateur, à côté d'Arago. Ces écrits ont pour titres : *Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes* (1851-1858), ouvrage qui en est à sa sixième édition et qui, par le style et l'intérêt des renseignements, mérite la faveur dont le public l'a honoré; l'*Alchimie et les alchimistes* (1860, 3e édit.); les *Grandes inventions anciennes et modernes* (1864, 3e édit.); le *Savant du foyer* (1864, 3e édit.); les *Eaux de Paris* (1862, 2e édit.); la *Terre avant le déluge* (1866, 5e édit.); la *Terre et les mers* (1866); *Histoire des plantes* (1864, in-8o, avec 415 fig.); la *Vie et les mœurs des animaux* (1865, in-8o); *Vie des savants illustres, depuis l'antiquité jusqu'au* XIXe *siècle* (1866, in-8o); *Histoire du merveilleux dans les temps modernes* (1860, 2e édit.), ouvrage plein d'intérêt; les *Merveilles de la science* (1866-1867, 2 vol. in-8o, avec fig.), etc.

En mai 1855, M. Figuier remplaça, comme rédacteur du feuilleton scientifique de la *Presse*, M. Victor Meunier, qui allait fonder l'*Ami des sciences*. Des articles qu'il publie chaque semaine, il compose annuellement, depuis 1856, un volume intitulé l'*Année scientifique et industrielle* ou *Exposé annuel des travaux, etc.* C'est un inventaire exact, mais un peu confus et souvent faible de critique, des productions scientifiques de l'année. Une hospitalité trop facile y est accordée à des travaux sans valeur, aussi vite oubliés que parus, à tout ce qui se décore d'un nom emprunté à la science; quelques *canards* même, de temps en temps, y trouvent place. En revanche, on regrette que certains articles ne soient pas traités avec une suffisante étendue, et que les descriptions de machines importantes ne soient pas accompagnées de dessins explicatifs. Quoi qu'il en soit, la publication annuelle de M. Figuier a été accueillie avec une faveur qui se continue, et qu'aucune autre revue de ce genre ne mérite au même degré.

Comme savant, M. Figuier est d'un *classique* et d'une orthodoxie irréprochables. Sa critique, toujours timide et indulgente à l'égard des doctrines, s'incline et disparaît humblement devant les dogmes établis, et ses ouvrages sont du petit nombre de ceux que la congrégation de l'Index n'éprouve pas le besoin de proscrire. On se refuserait à croire que M. Figuier pousse la prudence jusqu'à négliger de se tenir au courant des grandes théories modernes, s'il ne l'avouait lui-même le plus ingénument du monde. Ainsi, à propos du grand prix de 20,000 francs que M. Würtz reçut en 1865, l'*Année scientifique* ne craint pas de s'exprimer ainsi : « Quant à la *philosophie chimique* de M. Würtz, dont l'apparition marque, dit-on, une ère nouvelle, quoique chimiste nous-même, nous nous déclarons incompétent. *Ce sont là des théories trop subtiles pour un entendement ordinaire*... Nous nous inclinons toutefois devant le jugement de l'Académie... » Eh! monsieur, le rôle d'un vulgarisateur, le vôtre par conséquent, est précisément de mettre à la portée des intelligences ordinaires ces théories trop subtiles que l'Académie recommande, et qu'aujourd'hui toute l'Europe savante admire.

FIGUIER (Juliette BOUSCARET, dame), femme de lettres, épouse du précédent, née à Montpellier en 1829. Cette romancière se distingue au milieu de la pléiade féminine et lettrée contemporaine, sinon par des qualités transcendantes, du moins par des qualités aimables : la grâce du style, l'honnêteté des sentiments, quelque chose comme une atmosphère tempérée, douce, sereine, au milieu de laquelle on aime à se reposer quand on vient de vivre et de haleter avec les héros enfantés par nos dramaturges et nos romanciers à la mode. L'œuvre de début de Mme Louis Figuier est une simple nouvelle, *Mos de Lavène;* elle fut d'abord publiée par la *Revue des Deux Mondes*, en 1859, sous le pseudonyme de Claire Sénart, et, l'année d'après, en un volume, sous le véritable nom de son auteur (Hachette, in-18). Dans *Mos de Lavène*, Mme Louis Figuier a voulu peindre l'amour maternel à la fois dans tout ce qu'il a de simple, de touchant, de gracieux, et dans tout ce qu'il renferme, à un moment donné, de grandeur et d'héroïsme. La scène se passe dans le bas Languedoc, et l'auteur s'attache à nous décrire les mœurs et les usages de ce coin de la France où elle est née, qu'elle aime et qu'elle connaît bien.

Mme Louis Figuier a pris pour modèle et pour maître le maître incomparable et l'inimitable modèle, George Sand, non pas l'auteur de *Lélia* ou de *Spiridion*, mais l'auteur de la *Mare au diable* ou de la *Petite Fadette*. Elle s'attache à la réalité, tant aimée de nos jours, l'observe, l'étudie, puis nous la présente; mais après l'avoir transfigurée, idéalisée, en l'éclairant à la lumière chatoyante et miroitante d'un prisme.

Dans le second volume, qui suivit de près le premier (1861, in-18), et qui a pour titre : *Nouvelles languedociennes*, dans le troisième : les *Sœurs de lait* (1862), on remarque les mêmes qualités aimables et... tempérées : la grâce émue, la sensibilité, l'élégance quelquefois un peu recherchée du style. Le cadre est souvent trop grand pour le sujet; les héros sont quelquefois négligés pour la scène dans laquelle ils se meuvent; ils se perdent au milieu des populations où ils vivent; ils sont oubliés, délaissés pour une peinture de mœurs, pour un paysage. Mme Louis Figuier voudrait-elle faire pour le bas Languedoc ce qu'a fait George Sand pour le Berry? Outre les ouvrages précités, Mme Figuier a publié : le *Gardien de la Camargue* (1862, in-18); la *Prédicante des Cévennes* (1864, in-18); l'*Italie d'après nature* (1868, in-18); *Gutenberg* (1869, in-18), drame en cinq actes et en prose. Cette pièce, présentée à l'Odéon en même temps que le *Gutenberg* de M. Edouard Fournier, n'a pas été reçue et n'a point été représentée.

FIGUIER. V. FIGUEYRA.

FIGUIÈRES, en espagnol *Figueras*, ville d'Espagne, prov. et à 37 kilom. N.-E. de Girone, et à 44 kilom. S. de Perpignan, sur la route de cette ville à Barcelone; ch.-l. de juridiction civile; 10,082 hab. Collége, hôpital civil et militaire, théâtre. Fabriques de tissus de laine et de lin, distilleries, commerce d'étoffes et de liqueurs. Aux environs, mine de fer et carrière de marbre noir.

Les rues de Figuières sont larges, propres, bordées de maisons de belle apparence et aboutissant à une vaste place entourée d'arcades. « C'est à Figuières, dit M. Germond de Lavigne, que se fait, tous les ans, le dernier lundi de mai ou le premier lundi de juin, une procession nommée le *profaso* de la *Tramontana*, qui est l'une des fêtes les plus importantes de la contrée. Elle date de l'année 1612 : une grave épidémie désolait tout l'Ampurdan, et on se porta en foule vers le sanctuaire de Nuestra-Señora-de-Requesens, dans la montagne, à 5 kilom. au N. de Figuières, pour demander le vent du nord. L'alcade, le curé de la paroisse, la moitié des conseillers de la municipalité marchent en tête de la procession, qu'accompagnent les congrégations locales et presque tous les habitants. On se fait suivre de provisions de toute sorte; car la fête dure trois jours : un pour aller, l'autre pour séjourner dans la montagne, le troisième pour revenir. La procession arrive au sanctuaire vers le soir, à l'heure du salut, et on allume aussitôt un immense feu, à la vue duquel les cloches se mettent en branle dans toute la campagne. »

La citadelle de Figuières, bâtie sous le règne de Ferdinand VI, et dont les remparts, les casemates et les fossés ont été pratiqués dans le roc vif, renferme de beaux magasins, des logements pour environ 20,000 hommes, des écuries pour 500 chevaux et d'immenses souterrains à l'épreuve de la mine et de la bombe. Du haut du fort, on jouit d'une vue magnifique.

Figuières, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, était défendue au moyen âge par un château et des fortifications. Sa situation sur les frontières de France en fait un point stratégique très-important. Ses fortifications ne l'ont point empêchée de tomber plusieurs fois au pouvoir des Français, notamment sous l'Empire et pendant les guerres de l'indépendance.

FIGULE s. m. (fi-gu-le — du lat. *figulus*, potier). Ornith. Syn. de FOURNIER.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanes ou cerfs-volants, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent et de l'Australie.

FIGULIN, INE adj. (fi-gu-lain, i-ne — du lat. *figulinus*, de terre à potier). Techn. Se dit des terres que l'on peut pétrir et appliquer à la fabrication des poteries : *Argile* FIGULINE.

FIGULUS (C. Marcius), général romain. Il fut élu consul en 162 av. J.-C; mais son élection fut contestée et il résigna sa magistrature. Réélu en 156, il combattit les Dalmates en Illyrie et s'empara de leur capitale, Delminium. — C. Marcius FIGULUS, arrière-petit-fils du précédent, vivait au Ier siècle avant notre ère. Il appuya Cicéron dans les mesures qu'il prit lors de la conjuration de Catilina, fut porté au consulat et fit dissoudre par le sénat diverses associations illégales, contraires à la liberté des comices et à la paix publique.

FIGÚLUS (P. Nigidius), philosophe et homme politique romain, mort l'an 44 av. J.-C. Il acquit des connaissances extrêmement étendues en mathématiques, en physique, en astrologie, en philosophie, adopta les idées pythagoriciennes et eut la réputation d'un des hommes les plus savants qu'ait possédés Rome. Tout en se livrant à l'étude, Figúlus se mêla activement aux affaires publiques. Il fut membre du sénat, devint préteur en 59, se prononça pour Pompée, à l'époque de la guerre civile, et alla mourir dans l'exil. Figulus avait composé des traités : *De animalibus; De auguriis; De ventis; De sphæra barbarica et græcanica*, etc., dont il nous reste quelques fragments publiés par Rutgersius dans les *Variæ lectiones*.

FIGURABILITÉ s. f. (fi-gu-ra-bi-li-té — rad. *figure*). Philos. Propriété essentielle à la matière d'avoir une figure : *Les propriétés essentielles de la matière sont l'étendue, l'impénétrabilité, la* FIGURABILITÉ *et l'inertie.* (Virey.)

FIGURABLE adj. (fi-gu-ra-ble — rad. *figure*). Qui peut recevoir une figure, être figuré, représenté : *Qui nous a dit que les premiers éléments de la matière sont divisibles et* FIGURABLES?

FIGURANT (fi-gu-ran) part. prés. du v. Figurer : *Tableau* FIGURANT *la marche d'un corps d'armée. Il faut espérer qu'en* FIGURANT *des citoyens heureux bénissant leurs maîtres, jamais les artistes ne mentiront à la postérité.* (Volt.)

FIGURANT, ANTE s. (fi-gu-ran, an-te — rad. *figurer*). Théâtre. Artiste qui figure dans les corps de ballets ou qui remplit un rôle muet : *Il lorgnait, l'une après l'autre, toutes ces jeunes bayadères en sous-ordre que l'on nomme* FIGURANTES *de la danse.* (Scribe.) *Le rêve favori du* FIGURANT, *c'est de devenir acteur quelque jour.* (Ourry.) *Tout choriste ou tout* FIGURANT *se croit méconnu, et pense à part lui qu'il vaut bien le premier sujet.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Théâtre. On appelle *figurants*, au théâtre, tous les personnages qui paraissent dans les actions scéniques sous les divers habillements que le sujet exige, et qui ne contribuent à l'action que par leur présence ou quelques gestes et exclamations. S'ils se montrent en masses et accomplissent des manœuvres plus ou moins compliquées, on les nomme *comparses*. S'ils chantent en chœur, dans l'opéra et le vaudeville, s'ils mêlent leurs pas combinés et ajustés ensemble, dans le ballet, ils sont appelés *choristes*. Les *figurants* muets sont commandés par les *chefs des comparses*, dans la comédie, la tragédie ou le drame; les choristes du chant reçoivent le signal et sont dirigés par des *chefs d'attaque;* ceux de la danse sont conduits par des *coryphées*, qui tiennent la première place dans les danses exécutées en commun. Les *figurants* qui agissent isolément remplissent ce qu'on appelle les *rôles muets*. A l'Opéra, on a appelé *espaliers d'opéra* les *figurantes*. On appelle encore *marcheuses* ces grandes et belles filles dont l'unique mission est de revêtir le manteau, la robe de cour à queue traînante et de parader noblement dans les défilés et les cortéges souverains. Celles qui possèdent une paire de jambes séduisantes, affectionnent particulièrement les rôles muets de pages. Le rôle de marcheuse, le plus facile à remplir, est fort couru des jolies femmes qui aiment à se montrer en riche costume au milieu de la troupe brillante et légère des nymphes de la danse et des étoiles du chant. L'exhibition de leurs charmes, relevés par le prestige du théâtre et l'éclat de la parure, leur présence en si belle compagnie, posent ces demoiselles d'une manière avantageuse, dans le monde galant. Ce vernis d'artiste qu'elles se donnent porte à la hausse les actions de leur banque, et doit les pousser vivement dans le chemin de la fortune. La lorette se glorifie d'appartenir, ne fût-ce que de cette façon, à l'Académie de musique.

Au-dessus des divers chefs que nous venons de citer, il y a encore des instructeurs chargés d'enseigner leurs devoirs aux *figurants;* ce sont : le *régisseur* ou le *metteur en scène*, le *maître des chœurs* ou le *maître des ballets*. En général, les *figurants*, les comparses, sont des individus qui ne cherchent qu'un salaire quotidien dans ces apparitions sur les théâtres, et qui en font leur profession temporaire ou définitive, profession peu lucrative, il est vrai, mais offrant cet avantage de ne s'exercer qu'aux heures de la soirée, sans prendre beaucoup de temps et sans gêner presque les occupations du jour. Les théâtres où la mise en scène est importante ont presque tous des *figurants* attitrés qui perçoivent un traitement fixe. La Comédie-Française n'a point de choristes ni de *figurants* à l'année; le chef des comparses est seul engagé de la sorte par l'administration, et se charge de lui fournir, à la journée, les choristes et *figurants* qui lui sont utiles. L'Opéra occupe 42 *figurants* à traitement fixe et de 50 à 60 comparses et écuyers à traitement variable par jour, sans compter les choristes attachés au chant au nombre de 106, et ceux des ballets au nombre de 92. Au Cirque, dans ces grandes batailles où une centaine de soldats représentaient toutes les armées de l'Europe poussées les unes contre les autres, les comparses étaient, au moins en partie, de véritables soldats, fournis, moyennant une rémunération convenable, par les compagnies de vétérans, et recouverts d'uniformes variés. Aujourd'hui encore, dans les pièces

militaires ou à grand spectacle qui nécessitent des défilés de troupes ou des simulacres de combats, ce sont des militaires empruntés à la garnison de Paris que l'on emploie le plus souvent.

Il arrive parfois que les fonctions de *figurant* ne sont, dans la pensée de ceux qui les exercent, qu'un acheminement à une plus haute position. Les femmes surtout, celles qui sont jolies principalement, peuvent espérer s'élever, d'un jour à l'autre, au titre de sujet. Il suffit d'un caprice de la direction, d'une protection soudaine, pour passer du couloir où se tiennent les *figurants* au foyer des artistes. Un pareil changement n'est pas impossible, et il y en a des exemples, bien que cette obscure coopération aux représentations théâtrales ne soit guère propre à mettre en relief les qualités de ceux qui en sont chargés ou à développer en eux le sentiment artistique. Ces exemples, peu fréquents parmi les *figurants* proprement dits, le sont moins parmi les choristes, dont la profession exige certaines connaissances préalables, et dont les places se donnent au concours, moins encore dans les corps de ballets, où la beauté et le talent sont bien plus facilement remarqués et appréciés. Les *figurantes* ont cet avantage sur leurs camarades du sexe masculin de pouvoir percer plus aisément : il leur suffit d'un visage attrayant pour exciter l'attention et permettre à leurs moindres dispositions de se faire jour.

Dans les petits théâtres de genre, dans les théâtres des départements et de la banlieue, qui ne peuvent vivre et prospérer qu'à force d'économies, il n'y a pas de comparses; ce sont les acteurs mêmes de la troupe qui figurent alternativement dans les pièces où ils ne jouent pas de rôle. Dans certains théâtres de Paris, il arrive aussi parfois, pour les pièces montées avec soin, que la figuration est confiée aux artistes. La figuration n'est pas, d'ailleurs, ce que redoutent le plus les acteurs; ils la subissent à l'insu du public, en compagnie de leurs camarades, et la préfèrent au désagrément de jouer un rôle au-dessous de leur emploi habituel. Tel artiste s'habille en comparse sans murmurer, quand la nécessité l'exige, qui se refuserait obstinément à représenter un personnage isolé et muet, à se charger de ce qu'on appelle, dans la langue des coulisses, d'une annonce, c'est-à-dire à prononcer quelques mots en qualité de domestique, de messager, etc., ou enfin à interpréter un de ces personnages insignifiants qui ne donnent aucun relief. Parmi les *figurants*, soit à titre de comparses, soit à titre de choristes, qui sont devenus par la suite des célébrités, on peut citer, en première ligne : Larrivée, Lainez, Châteauneuf, Chéron, Gavaudan, Chollet, Rubini, Frédérick-Lemaître, Arnal. Plusieurs *figurantes* de l'Opéra sont devenues grandes ou riches dames : la Maugis, la d'Uzée, maîtresse de Philippe d'Orléans; la Souris aînée, la de l'Isle, la Deschamps, la d'Azincourt, la Desgranges, la Cartou, la Defresne, devenue marquise de Fleury; la Le Duc, devenue marquise de Tourvoy, mariée en secret au comte de Clermont, prince du sang royal; la Grandpré, que l'amiral anglais Knowles veut épouser et qui donne sa main au marquis de Senneville; la Liancourt, devenue baronne d'Augny; la Chouchou, présidente de Meinières; la Rem, qui épouse Le Normand d'Etioles, veuf de la Pompadour; la Mazarelli, marquise de Saint-Chamont; la Lolotte, comtesse d'Hérouville; la Grandi, millionnaire; la Marquise, marquise de Villemonble; la Prairie, millionnaire; la Beaupré, millionnaire; la Renard, millionnaire, entremetteuse des escroqueries ministérielles du prince de Montbarrey; Julie Careau, première femme de Talma, etc. Voilà pour le XVIII[e] siècle. Le XIX[e] siècle nous offrirait plus d'un exemple aussi; mais, par respect pour certains noms, laissons tomber prudemment le voile sur les singuliers écarts inspirés par la passion à tels grands personnages qui ne sont pas pressés de les publier à son de trompe. Il ne faudrait pas d'ailleurs monter la tête aux jeunes bestioles pourvues d'un torse complet, qui rêvent la fortune en traînant leur vertu facile sur le plancher dramatique; car c'est à ce propos surtout que l'on peut s'écrier : « Beaucoup d'appelées, peu d'élues. » Plus d'une qui avait rêvé une couronne de comtesse et un palais ne recueille qu'une hotte de chiffonnière et l'hôpital.

Figurante (LA), opéra-comique en cinq actes, paroles de Scribe et Dupin, musique de Clapisson, représenté à l'Opéra-Comique le 24 août 1838. Quoiqu'il ne fût connu alors que par des chansonnettes qui n'ont été que trop populaires, telles que le *Postillon de mam' Ablou*, etc., M. Clapisson fut assez heureux pour montrer, dès sa première œuvre au théâtre, qu'il était un excellent musicien. Le livret de la *Figurante* était mal conçu et encore plus mal exécuté; il présentait des trivialités choquantes; cependant, malgré d'aussi mauvaises conditions, M. Clapisson trouva des mélodies charmantes, conserva pendant toute la durée de l'ouvrage un style très-élégant et fit preuve d'une grande habileté d'instrumentation. Nous mentionnerons, au premier acte, l'air d'entrée de Judith; au second acte, un joli duo chanté par M[me] J. Coion et M[lle] Rossi : *Allons, ma chère, Point de mystère!* la romance chantée par Roger : *Elle m'aimait*. Nous citerons encore, dans la suite de l'opéra de la *Figurante*, les couplets de la quêteuse et le boléro final.

FIGURATIF, IVE adj. (fi-gu-ra-tiff, i-ve — du lat. *figuratus*, figuré). Qui est la représentation, le symbole d'une chose : *Tout était* FIGURATIF *dans l'ancienne loi.* (Acad.) *L'Ancien Testament n'est que* FIGURATIF. (Pasc.)

— *Carte figurative; plan, dessin figuratif*, Carte, plan, dessin qui représente une ville, une propriété, un endroit ou une chose quelconque avec leur forme réelle, et non pas seulement en plan ou par des lignes de convention.

— Gramm. *Syllabe*, *lettre figurative* ou substantiv. *Figurative*, Syllabe, lettre caractéristique d'une espèce de mot, d'un cas, d'un temps, d'un mode ou de toute autre circonstance particulière : Ment *est la* SYLLABE FIGURATIVE *des adverbes français.* S *est la* FIGURATIVE *du pluriel français.* Or *est la* SYLLABE FIGURATIVE *du comparatif latin.*

— *Poésies figuratives*, Pièces de vers figurant, par la disposition des mètres adoptés, divers objets matériels. ‖ On dit aussi POÉSIES FIGURÉES.

— Jurispr. *Confrontation figurative*, Acte qui a lieu quand le témoin ne pouvant se présenter, on fait usage de sa déposition, que l'on communique à l'accusé.

— **Encycl.** *Poésies figuratives.* Ce puéril amusement littéraire a fait perdre un temps précieux à nombre de poëtes, qui auraient pu employer leurs loisirs d'une manière plus utile. A notre article CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, nous avons fait l'historique de ce genre de poésies; nous avons nommé et décrit les principales, telles que les *Ailes*, l'*Œuf*, la *Hache*, l'*Autel*, la *Syrinx*, l'*Orgue;* nous avons même reproduit trois spécimens de ce genre frivole, un *verre*, une *bouteille* et une *croix*. V. CURIOSITÉ.

FIGURATIVEMENT adv. (fi-gu-ra-ti-ve-man — rad. *figuratif*). D'une manière figurative : *Plan représentant* FIGURATIVEMENT *une ville.*

— D'une façon allégorique, symbolique : *Tous les mystères de la nouvelle loi sont compris* FIGURATIVEMENT *dans l'ancienne.* (Acad.)

FIGURE s. f. (fi-gu-re — lat. *figura;* de *fingere*, former). Forme extérieure : FIGURE *ronde, carrée, ovale. Les pyramides, par leur* FIGURE, *autant que par leur grandeur, triomphent du temps et des barbares.* (Boss.)

— Particulièrem. Face humaine, visage humain : FIGURE *gracieuse, aimable, expressive.* FIGURE *laide, repoussante. Recevoir un coup en pleine* FIGURE. *Les* FIGURES *des conspirateurs sont des* FIGURES *pâles et allongées.* (Volt.) *Une* FIGURE *maussade et rechignée est toujours laide, même chez la plus jolie femme.* (Boitard.) *Une belle* FIGURE *n'est point un avantage indifférent pour les souverains, leur visage règne.* (Dupaty.)

L'habit change les mœurs ainsi que la *figure*.
VOLTAIRE.

Sans cesse on prend le masque, et, quittant la na- [ture,
On craint de se montrer sous sa propre *figure*.
BOILEAU.

— Par ext. Air, mine, maintien, expression du visage; rôle, apparence extérieure; manière d'être, de paraître, de se montrer : *Observez quelle* FIGURE *il fera. Faire* FIGURE *dans le monde. Faire bonne* FIGURE, *grande* FIGURE *à la cour. Il faut faire quelque* FIGURE *dans le monde, y devenir important, nécessaire.* (Boss.)

Chacun fait ici-bas la *figure* qu'il peut.
MOLIÈRE.

— Personnalité remarquable, type : *C'est une des grandes* FIGURES *de l'histoire. Le roi de Prusse et Voltaire sont deux* FIGURES *bizarrement groupées, qui vivront : le second détruisait une société avec la philosophie qui servait au premier à fonder un royaume.* (Chateaub.) *Les travaux de Képler et ses malheurs en ont fait une des plus grandes* FIGURES *du* XVII[e] *siècle.* (L. Figuier.) *Il faut aux grandes causes une* FIGURE *historique qui personnifie leurs intérêts et leurs tendances.* (Napol. III.)

— Symbole, image allégorique : *L'agneau pascal était une* FIGURE *de l'eucharistie.* (Acad.) *La manne est regardée comme la* FIGURE *de l'eucharistie.* (Boss.) *Job est la* FIGURE *de l'humanité souffrante.* (Chateaub.) *L'histoire ancienne est la* FIGURE *de l'humanité moderne.* (Proudh.)

— *Chevalier de la Triste Figure*, Titre que l'auteur de *Don Quichotte* a donné à son héros.

— B.-arts. Image, représentation de l'homme ou de la femme, quelquefois d'un animal : *Ce peintre ne sait pas faire la* FIGURE. ‖ *Demi-figure*, Celle qui ne représente le corps que jusqu'à la ceinture.

— Mar. Buste qui se trouve ordinairement en dessous du beaupré, au bout de la guibre.

— Techn. Nom que l'on donne, dans l'industrie des tissus, à tout effet complet produit par la disposition totale d'un croisement, soit sur la carte, soit sur l'étoffe. On dit aussi RÉPÉTITION. ‖ *Figure plate*, Chez les relieurs, Planche qui n'est pas plus grande que le texte du livre, et qui, par conséquent, n'a pas besoin d'être pliée.

— Chorégr. Se dit des diverses lignes décrites dans une danse. ‖ *Figure de ballet*, Position respective des danseurs dans les évolutions qu'ils exécutent.

— Escrime. Ensemble de différentes positions du corps, du bras ou de l'épée.

— Mus. Assemblage de notes résultant de la décomposition d'une note longue en plusieurs notes de moindre valeur. ‖ Notes qui forment, pour ainsi dire, un sens musical, mais moins complet que celui de la phrase.

— Jeux. Carte sur laquelle est représenté un personnage, le roi, la dame ou le valet : *Au mariage, les* FIGURES *se comptent pour quatre, trois ou deux.*

— Arithm. Chacun des chiffres dont l'ensemble représente un nombre : *Tout nombre de cinq* FIGURES *est compris entre* 10,000 *et* 100,000.

— Géom. et dessin. Espace borné par une ou plusieurs lignes; ligne ou réunion de lignes tracées sur une surface plane pour faire la démonstration d'un théorème, donner la solution d'un problème, faciliter l'explication d'un texte écrit : FIGURE *carrée, plane, triangulaire.* FIGURES *sur bois, sur cuivre. La* FIGURE *sert à fixer plus aisément, et d'une manière moins vague, les parties de l'espace.* (D'Alemb.)

— Gramm. et rhétor. Acception particulière et détournée qu'on donne aux mots; tournure de langage, construction de phrase sortant de l'ordre simple, naturel ou direct : *Une belle* FIGURE. *Une* FIGURE *hardie. Ceux qui font des antithèses en forçant les mots font comme ceux qui font de fausses fenêtres pour la symétrie : leur règle n'est pas de parler juste, mais de faire des* FIGURES *justes.* (Pasc.) *Il n'y a qu'un géomètre et un sot qui puissent parler sans* FIGURES. (J.-J. Rouss.)

De *figures* sans nombre égayez votre ouvrage.
BOILEAU.

‖ *Figures de mots*, Celles qui consistent à étendre ou à détourner le sens propre des mots, à intervertir l'ordre de construction, ou à grouper les mots d'une certaine façon pour produire un effet : *L'hyperbate, la syllepse, la métaphore, sont des* FIGURES DE MOTS. ‖ *Figures de pensées*, Celles qui consistent en certains tours de pensées indépendants de l'expression : *L'apostrophe, l'interrogation, la comparaison, sont des* FIGURES DE PENSÉES. ‖ *Figures de rhétorique*, Figures de pensées ou de mots qui ne résultent pas d'une construction particulière de la phrase : *Il est naturel à l'homme de faire des* FIGURES DE RHÉTORIQUE. (Perrault.)

— Anc. logiq. Combinaison de propositions affirmatives ou négatives, générales ou particulières, formant un syllogisme.

— **Épithètes.** Belle, jolie, charmante, gracieuse, aimable, séduisante, délicate, douce, angélique, noble, distinguée, aristocratique, fraîche, ouverte, spirituelle, gaie, joyeuse, animée, bizarre, originale, remarquable, hautaine, fière, dédaigneuse, noble, mâle, martiale, énergique, accentuée, froide, indifférente, insouciante, triste, mélancolique, soucieuse, souffrante, amaigrie, pâle, altérée, blême, livide, défaite, bouleversée, sournoise, sombre, irritée, courroucée, enflammée, aplatie, ignoble, repoussante, patibulaire.

(Trope). Vive, brillante, heureuse, admirable, magnifique, sublime, hardie, noble, audacieuse, naturelle, pathétique, touchante, naïve, ingénieuse, poétique, gracieuse, hyperbolique, allégorique, ironique, satirique, mesurée, compassée, forcée.

— **Syn. Figure, face, visage.** V. FACE.

— **Figure, effigie, image, portrait.** V. EFFIGIE.

— **Figure, configuration, conformation,** etc. V. CONFIGURATION.

— **Encycl.** Gramm. et rhétor. On désigne sous le nom de *figure* une manière de parler plus vive, quoique tout aussi naturelle que le langage ordinaire, et destinée, soit à rendre sensible l'idée au moyen d'une image, d'une comparaison, soit à frapper davantage l'attention par sa justesse ou son originalité.

Les *figures* se rapportent aux mots ou aux pensées; les *figures* de mots s'évanouissent dès que le mot change; les *figures* de pensées subsistent, au contraire, quels que soient les termes dont on se sert pour les rendre.

Dans l'origine, les *figures* ont dû leur naissance à la pauvreté du langage; on était obligé de se servir des mêmes mots pour exprimer des idées différentes, et l'image sensible expliquait ce qu'il restait d'obscur dans le langage articulé. Plus tard, l'usage des hiéroglyphes concourut à rendre le style de plus en plus figuré.

Le langage vulgaire est encore extraordinairement figuré; il recourt aux *figures* pour exprimer les idées les plus simples; c'est ainsi qu'il dit : *Une maison triste*, *une campagne riante, le froid d'un discours*, *le feu des yeux*, et, en parlant ainsi, il ne songe nullement à semer ses discours de métaphores.

Les poëtes et les orateurs, quand ils sont animés par une grande passion, en usent de même. Pourquoi les mêmes pensées nous semblent-elles beaucoup plus vives quand elles sont exprimées par une *figure?* Cela vient de ce que les expressions figurées ne désignent pas seulement la chose dont il est question, mais encore la passion de celui qui parle. Ainsi, les *figures* n'ont pas toujours été la conséquence directe du langage ou des idées; elles ont aussi contribué à l'ornement du discours, de même que les habits, employés d'abord pour nous couvrir, sont devenus plus tard une parure. Après avoir tiré un grand parti des *figures*, on crut trouver une source nouvelle de beautés en surchargeant le style d'ornements; mais on produisit l'effet contraire, et on amena la décadence de l'art. Cependant l'emploi modéré des *figures* décore le discours et l'anime, lui donne de l'élévation, touche le cœur, réveille l'esprit, l'ébranle et le frappe vivement. La poésie en fait un usage plus étendu que la prose.

Les *figures* se distinguent entre elles par un caractère propre qui en établit la différence; c'est ce qui a fait donner à chacune d'elles un nom particulier. Les grammairiens ont multiplié ces noms outre mesure; il ne semble guère nécessaire de surcharger la mémoire de la plupart de ces dénominations.

Parmi les *figures* de mots, on distingue celles qui se rapportent à la partie matérielle du mot, c'est-à-dire aux changements qui arrivent aux lettres dont les sons se composent. C'est ce qu'on appelle *figures de diction*.

Quand les *figures* de mots ont rapport à la construction grammaticale, on les désigne sous le nom de *figures de construction*.

On désigne sous le nom de *tropes* les *figures* de mots qui ont rapport au changement de signification d'un mot.

Il y a enfin des *figures* de mots qui ne sont pas tropes, c'est-à-dire dans lesquelles la signification du mot ne change pas.

Les altérations qui constituent les *figures* de diction se font par augmentation, par diminution d'une lettre ou d'un son, par transposition de lettres ou de syllabes, par séparation d'une syllabe en deux ou par la réunion de deux syllabes en une.

L'augmentation qui s'opère dans les mots, quand elle a lieu au commencement, s'appelle *prothèse;* si elle se fait au milieu, c'est une *épenthèse*, et, quand elle a lieu à la fin, c'est une *paragoge*. Le retranchement se pratique également au commencement, au milieu ou à la fin du mot. S'il a lieu au commencement, c'est une *aphérèse;* si c'est au milieu, c'est une *syncope*, et à la fin, c'est une *apocope*. La séparation des lettres ou des syllabes est nommée *métathèse*.

Quand une syllabe est séparée en deux, c'est une *diérèse;* si, au contraire, deux syllabes sont contractées de manière à n'en former qu'une seule, c'est une *synthèse*, et une *crâse*, si la réunion produit un nouveau son.

Les diverses altérations qui se produisent dans le corps des mots sont désignées sous le nom général de *métaplasmes*.

Les *figures* de construction consistent dans le déplacement des mots d'une phrase, dans leur omission, dans l'addition de mots inutiles au sens, dans des accords se rapportant plutôt aux mots qu'au sens qu'ils représentent, dans des constructions imitées des langues étrangères, etc.

Ces diverses *figures* sont désignées sous les noms d'*ellipse*, de *zeugme*, de *synthèse* ou *syllepse*, d'*hyperbate*, d'*imitation*, d'*attraction*.

Les *figures* de mots appelées tropes sont : la métaphore, l'allégorie, l'allusion, l'ironie, le sarcasme, la catachrèse, l'hyperbole, la synecdoque, la métonymie, l'euphémisme.

Les *figures* de pensées sont : l'antithèse, l'apostrophe, l'exclamation, l'épiphonème, l'interrogation, la communication, l'énumération, la concession, la gradation, la suspension, la répétition, la réticence, l'interrogation, l'interruption, l'obsécration, la périphrase, l'hyperbole, etc.

Chaque grammairien, chaque rhéteur admet un nombre plus ou moins grand de *figures* ou donne des noms différents à la même; nous n'entrerons pas dans ces menus détails.

Pour l'emploi des *figures*, il faut avoir égard au sujet qu'on traite; il en est qui les admettent plutôt que d'autres : ainsi, dans les matières de raisonnement, on en fait beaucoup moins usage que dans celles où l'imagination domine. Le goût seul peut indiquer l'emploi qu'il est permis de faire des *figures*. Le langage des Orientaux est beaucoup plus figuré que le nôtre. Dans l'usage des *figures*, certaines préparations sont nécessaires si l'on veut qu'elles produisent un bon résultat. Lavaux fait, à ce sujet, d'excellentes observations que nous lui emprunterons.

« Lorsqu'une *figure*, dit-il, se présente trop brusquement, elle étonne plutôt qu'elle ne plaît; lorsqu'elle n'est pas soutenue, elle ne produit pas tout son effet. Il faut donc avoir soin de préparer et de soutenir les *figures*.

» *Vous êtes bonne, quand vous dites que vous avez peur des esprits! Hélas! si vous saviez combien ils sont empêchés de leur personne, vous les mettriez bientôt à hauteur d'appui.* L'expression *à hauteur d'appui* est ici une *figure* trop brusque et qu'on a même de la peine à entendre. Mais si l'on dit, avec M[me] de Sévigné : *Hélas! si vous saviez combien ils sont empêchés de leur personne, et combien ils sont petits de près, vous les remettriez bientôt à hauteur d'appui.* Voilà ce qui s'appelle une *figure* préparée.

» En voici une qui ne l'est pas : *On voit peu d'esprits entièrement stupides, l'on en voit encore moins de sublimes et transcendants. Le*

commun des hommes nage entre deux extrémités. (La Bruyère.) Le mot *nage* vient mal après ces deux classes d'esprits; cette *figure* avait besoin d'être préparée.

» *Si Rome a plus porté de grands hommes qu'aucune autre ville qui eût été avant elle, ce n'a point été le hasard; mais c'est que l'État romain*, CONSTITUÉ *de la manière que nous avons vu*, *était*, *pour ainsi dire*, *du* TEMPÉRAMENT *qui devait être le plus fécond en héros.* (Boss.) *Constitué* prépare *tempérament.* Cependant, comme Bossuet n'a pas trouvé cette *figure* assez préparée, il sauva ce qu'elle a de brusque en y ajoutant *pour ainsi dire.* Il n'aurait pas eu besoin de cette précaution s'il eût représenté la république comme un corps, et s'il eût dit : *C'est que le* CORPS *de la république*, CONSTITUÉ *de la manière que nous avons vu*, *était du* TEMPÉRAMENT *qui devait être le plus fécond en héros.*

> Que sa *vérité* propice
> Soit contre leur *artifice*
> Son plus invincible *mur;*
> Que son aile tutélaire
> Contre leur âpre colère
> Soit son *rempart* le plus sûr.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

» Voilà une confusion de *figures* qui ne sont point préparées. Qu'est-ce, en effet, qu'une *vérité* qui est un *mur* contre l'*artifice*, et qu'une *aile* qui est un *rempart* contre la *colère?* »

Le comique naît souvent, au théâtre, d'une expression figurée ou métaphorique, prise au pied de la lettre, comme dans cet exemple célèbre de Molière :

LA FEMME DE SGANARELLE. J'ai quatre pauvres petits enfants sur les bras.

SGANARELLE. Mets-les à terre.

Victor Hugo s'est peut-être souvenu de ce passage dans *Ruy-Blas :*

> DON SALLUSTE.
> La sueur de la honte,
> Lorsque je pense à vous, à la face me monte.
>
> DON CÉSAR.
> Bon! laissez-la monter.

Marmontel, dans une curieuse page, a essayé de donner un exemple des diverses *figures*, en faisant parler un homme du peuple en colère contre sa femme. « Si je dis oui, elle dit non; soir et matin, nuit et jour elle gronde (*antithèse*); jamais, jamais de repos avec elle (*répétition*); c'est une furie, un démon (*hyperbole*); mais, malheureuse! (*apostrophe*), dis-moi donc, que t'ai-je fait? (*interrogation*). O ciel! (*exclamation*) quelle fut ma folie en t'épousant! Je ne te reproche ni ce que tu me coûtes, ni la peine que je me donne pour y suffire (*prétérition*); mais je t'en prie, je t'en conjure (*obsécration*), laisse-moi travailler en paix, ou que je meure, si... (*réticence*). Tremble de me pousser à bout! (*imprécation*). Elle pleure! ah! la bonne âme! vous allez voir que c'est moi qui ai tort (*ironie*). Eh bien! je suppose que cela soit. Oui, je suis trop vif, trop sensible (*concession*). J'ai souhaité cent fois que tu fusses laide; j'ai maudit, j'ai détesté ces yeux perfides, cette mine trompeuse qui m'avait affolé (*astéisme* ou louange en reproche). Mais dis-moi si, par la douceur, il ne vaudrait pas mieux me ramener (*communication*). Nos enfants, nos amis, nos voisins (*énumération*), tout le monde nous voit faire mauvais ménage. Ils entendent tes cris, tes plaintes, les injures dont tu m'accables (*accumulation*). Ils t'ont vue, le visage en feu, les yeux égarés, la tête échevelée, me poursuivre, me menacer (*description*). Ils en parlent avec frayeur; la voisine arrive, on le lui raconte; le passant écoute et va le répéter (*hypotypose*). Ils croiront que je suis un méchant, un brutal, que je te laisse manquer de tout, que je te bats, que je t'assomme (*gradation*). Mais non; ils savent bien que je t'aime, que j'ai bon cœur, que je désire te voir tranquille et contente (*correction*). Va, le monde n'est pas injuste; le tort reste à celui qui l'a (*épiphonème* ou sentence). Hélas! ta pauvre mère m'avait tant promis que tu lui ressemblerais! Que diraitelle? car elle voit tout ce qui se passe. Oui, j'espère qu'elle m'écoute, et je l'entends qui te reproche de me rendre si malheureux : Ah! mon pauvre gendre! dit-elle, tu méritais un meilleur sort (*prosopopée*).

— Logique. *Figure de syllogisme.* V. BARBARA.

— B.-arts. Le mot *figure*, qui, dans le langage usuel, ne désigne que l'ensemble des traits qui composent la face humaine, désigne dans les arts du dessin la représentation, non pas seulement du visage, mais de la personne humaine tout entière. Il en est ici à peu près comme en géométrie, où l'on nomme *figure* tout dessin représentant un ensemble de lignes géométriques, une surface, un solide, une projection, etc. Mais, dans les beaux-arts, on n'appelle pas indifféremment *figure* tout dessin quel qu'il soit; ce mot est réservé spécialement à la désignation du corps humain ou des êtres monstrueux de pure imagination, tels que les sphinx, les centaures, dans la représentation desquels on fait entrer généralement l'une des parties du corps humain. Quand la *figure* est seule représentée, comme, par exemple, dans les portraits, on la nomme plus ordinairement tête, tête d'étude, tête d'après nature; quand le haut du corps y est joint, cela devient un buste, et, dès que le dessin ou la sculpture dépasse la ceinture, sans même qu'il descende jusqu'aux pieds, il devient une *figure.* Les *figures* sont tantôt nues, tantôt drapées. Il est inutile d'expliquer ce qu'est une *figure* nue; par *figures* drapées, on entend celles qui sont recouvertes d'étoffes, de robes, de toges, de vêtements quelconques, ce qu'on appelle *draperie* dans la langue des beaux-arts. V. DRAPERIE.

La science de la composition consiste pour l'artiste à savoir donner aux *figures* l'attitude qui leur convient, qu'exige le sujet, et dont le mouvement est le plus avantageux au point de vue plastique, comme aussi de savoir les grouper, les placer chacune à leur place, et de les éclairer de telle sorte qu'elles soient bien distinctes, ne présentent aucune confusion, concourent à l'action, et cependant réservent l'attention pour les personnages principaux. Dans tout dessin ou toute composition picturale, sculpturale ou architecturale où l'on fait entrer une *figure* quelconque, celle-ci exige aussitôt des proportions déterminées pour tous les objets qui l'entourent et qui doivent être d'une dimension exacte s'ils lui sont comparés. Ainsi, dans un dessin comme dans une peinture, on peut donner à des maisons, à des monuments, à des arbres, une grandeur quelconque, qui ne sera appréciable que si l'on place ces trois choses, ou d'autres aussi dissemblables, les unes à côté des autres, auquel cas il faudra observer le rapport des proportions qui existent entre elles, sans qu'il devienne pourtant nécessaire que ce rapport soit rigoureusement exact, ou du moins sans que le manque d'exactitude rigoureuse soit immédiatement perceptible. Mais dès qu'on place une *figure* dans le tableau, il en est tout autrement : elle constitue une mesure et donne une échelle de proportion dont on ne peut plus s'écarter, sous peine de commettre des fautes grossières et de faire une œuvre enfantine. Il en est de même dans l'architecture, où cette règle est moins observée et où elle cause des effets moins défectueux, c'est-à-dire dont l'imperfection est moins visible à cause de la grandeur des dimensions. Mais les personnes de goût n'en sont pas moins choquées lorsqu'elles trouvent des *figures* servant à l'ornementation, placées près de baies trop petites pour elles ou paraissant supporter des saillies dont les dimensions supposent un poids trop lourd pour la grandeur ou la force de ces *figures*, qui semblent devoir être écrasées par leur fardeau. Le sculpteur n'a guère à s'inquiéter de la proportion des *figures* qu'il exécute, déterminée qu'elle doit être par l'architecte qui en a désigné la place, et qui doit à l'avance prévoir l'effet qu'elle est appelée à produire. Le sculpteur n'a plus qu'à proportionner les attributs qui peuvent entourer sa statue à la grandeur de la *figure.*

La grandeur d'une *figure* est toujours indiquée par les dimensions de la tête, auxquelles elle est proportionnée. La tête est donc l'unité qui sert à mesurer les *figures;* cette mesure, qui n'a rien d'arbitraire, et qui résulte de l'observation universelle, est donnée par la moyenne des proportions dans la structure humaine. Elle est de huit têtes pour l'homme, de sept pour la femme et de six pour l'enfant. Quelle que soit la grandeur réelle d'une *figure*, alors même qu'elle aurait, comme certaines *figures* monumentales, 2 ou 3 mètres de haut, elle semblera bien proportionnée si on lui a donné la mesure relative qui vient d'être indiquée. Lorsqu'une *figure* a une hauteur de beaucoup supérieure à la taille ordinaire, si on lui donne neuf fois la grandeur de la tête, elle simulera un géant. L'inverse serait vrai pour une *figure* plus grande que nature, mais qui n'aurait que six fois la hauteur de la tête et qui paraîtrait un énorme nain. L'effet est certain, et, ce qui prouve qu'il n'y a pas là une règle conventionnelle, c'est que tout le monde, l'amateur, le passant qui ignore les lois de l'art, aussi bien que le praticien qui les connaît, seront frappés de la disproportion, l'un sans savoir d'où elle provient, et l'autre en s'en rendant compte.

S'il arrive parfois que, dans l'architecture, les *figures* ne sont pas proportionnées à la place qu'elles occupent et aux baies, ornements ou moulures qui les entourent, cette faute est bien plus commune encore dans la décoration et surtout dans celle du mobilier, où les *figures* sont trop souvent placées comme une ornementation aussi inutile qu'irrationnelle. Cette faute se retrouve même dans les beaux meubles de luxe modernes envoyés aux expositions, qui devraient être des modèles de goût et de logique, aussi bien par la construction que par la décoration. On y sacrifie trop au luxe, et, sous prétexte de les enrichir et de leur donner un aspect artistique, on y applique en peinture, en bois sculpté ou en bronze, des *figures*, dans la plupart des cas empruntées à la statuaire monumentale, et dont le moindre défaut est de n'être ni à leur place ni proportionnées à celle qu'elles occupent. C'est ainsi qu'on perche le *Penseur* de Michel-Ange sur un entablement de buffet, les *figures* du tombeau des Médicis assises sur l'enroulement qui couronne une bibliothèque, et le reste à l'avenant. Encore ces *figures*, déjà si déplacées là où on les met, sont-elles ou trop grandes ou trop petites pour le reste des ornements et pour les saillies qui les supportent ou les entourent. Enfin, pour comble de faux goût, il arrive qu'entre deux *figures* de ce genre on place un médaillon dans lequel est sculptée une tête trois fois grande comme celle des *figures*, et qui, destiné à relier l'ornementation, ne fait que le rendre plus disparate.

La règle, pour la décoration, et pour celle du mobilier en particulier, est la même que pour l'architecture. Dès qu'on y introduit une *figure*, il faut tout soumettre à sa mesure et tout disposer selon sa grandeur. On peut certainement faire entrer des figurines dans l'ornementation des meubles, mais à la condition de le faire avec sobriété, avec goût, d'une façon rationnelle et en réglant le reste de l'ornementation sur leurs dimensions. Les imagiers et sculpteurs du XV[e] et du XVI[e] siècle se sont le plus souvent conformés à cette règle; quand ils ne l'ont pas fait, ils ont manqué de sens artistique, et ce n'est pas le cas de les prendre pour exemple.

La *figure* est la première des cinq catégories que comprennent les arts plastiques, et qui sont : la *figure*, les *animaux*, le *paysage*, la *nature morte* et l'*ornementation.* C'est celle dont l'étude est réputée la plus délicate et la plus difficile, quoiqu'en réalité elle ne le soit guère plus que celle des deux catégories suivantes, qui exigent une aussi longue expérience, d'aussi nombreuses observations, un talent tout aussi varié, un faire tout aussi habile. Cette étude comprend le dessin ou le modelé, et la coloration en plus pour le peintre.

Dans les cours de dessin, on commence tout d'abord par faire copier à l'élève des yeux, des nez, des oreilles et des bouches; ce qui ne lui apprend rien ou ce qui, tout au moins, est la plus mauvaise façon d'apprendre. Les sculpteurs, plus heureux, commencent par copier des motifs simples, mais du moins complets : une branche de chêne ou de laurier, un vase ou toute autre chose semblable; quand ils savent dessiner proprement un profil et modeler des plans d'une manière satisfaisante, on leur donne pour modèles des objets plus compliqués, tant par leurs détails que par leurs proportions; enfin on leur fait étudier l'antique et le corps humain d'après nature. Certaines personnes trouvent que l'antique tient trop de place dans cet enseignement; mais, à part cela, il est à peu près rationnel et tel qu'on peut le désirer. Pour le dessin, il n'en est pas de même : l'enseignement consiste à faire exécuter à l'élève des copies d'objets tronqués, qui ne présentent souvent aucun ensemble, n'ont ni commencement ni fin, ni queue ni tête, et, par cela même, aucune proportion, la chose la plus difficile à observer, à saisir et à représenter dans l'art du dessin. Cette manière si déplorable de copier pourrait se comprendre chez le sculpteur, qui n'a qu'à *imiter*, à rendre des formes statiques qu'il moule à distance, en quelque sorte. Il en est tout autrement pour le dessinateur, qui ne doit pas imiter, mais figurer, c'est-à-dire interpréter, traduire; qui représente la forme, non telle qu'elle est en réalité, mais telle qu'elle paraît. Lui faire copier des yeux et des nez isolés de tout visage, ne l'avance pas plus que de lui faire exécuter des *figures* géométriques, dont il retirerait du moins une autre sorte d'utilité. La *figure* est d'une exécution plus difficile, parce qu'elle présente une plus grande complexité de formes, de lignes et de plans que la plupart des autres objets; que ces lignes et ces plans, même quand le sujet est au repos, sont en mouvement, et qu'il faut représenter ce mouvement, c'est-à-dire la vie et le relief des plans à l'aide de simples traits et de tons étendus sur une surface plane. C'est justement à cause des difficultés que présente cette interprétation qu'il faudrait tout d'abord habituer l'élève à interpréter, à observer les proportions et la perspective, chose qu'il ne peut faire lorsqu'il copie un modèle graphique. Aussi faut-il tout d'abord lui donner à copier un modèle en ronde bosse, qui soit d'un contour simple, sobre de détails, et dont les plans soient bien visibles et bien arrêtés. Quand il aura appris, par l'étude d'une série de modèles de ce genre, à bien observer les proportions spéciales à chaque objet, à en bien comprendre la perspective et à en bien représenter les plans, on pourra passer à des modèles plus compliqués, plus irréguliers, puis à la nature morte, puis à la figure modelée, pour l'habituer aux proportions générales et aux détails principaux qui se retrouvent dans tous les sujets, et enfin, pour terminer cet enseignement, il ne restera plus qu'à le placer devant le modèle vivant, ce qui ne le troublera pas trop et ne le trouvera pas incapable d'en savoir saisir les proportions particulières, les signes caractéristiques, les formes spéciales. On peut être certain qu'en peu de temps il saura le représenter dans son originalité et sa réalité, d'une manière toute personnelle et avec discernement. C'est la seule façon pratique et rationnelle d'enseigner le dessin et de préparer à l'étude de la *figure.*

Quoique la meilleure règle pour dessiner la *figure* soit d'observer le modèle et de le représenter le plus fidèlement possible, il est cependant des principes généraux dont il est bon de tenir compte et qui servent à donner plus de sûreté à la main et à abréger le travail. Il faut d'abord établir l'axe de la *figure* de façon qu'elle pose bien d'aplomb; cet axe doit passer par le milieu du bassin, et, élevé verticalement, diviser l'espace compris entre les pieds en deux parties égales. Ce n'est que si l'on veut faire une *figure* perdant l'équilibre, prête à tomber, qu'il faut modifier cet axe et lui donner l'inclinaison nécessaire à l'action; ensuite on indique largement, à grands traits, la place qu'occupe la *figure* et le mouvement qu'elle affecte, en tenant bien compte des proportions des diverses parties et de leur rapport entre elles. C'est de l'exactitude de cet ensemble que dépend la réussite du dessin; il est inutile que les détails soient bien exécutés séparément si tout d'abord la *figure* manque de mouvement ou de proportions. Quand cet ensemble est indiqué sommairement d'abord, puis d'une façon de plus en plus précise, on s'attache à donner la plus grande justesse aux proportions, au contour des membres, à l'enveloppe générale, à accentuer le mouvement par l'étude des raccourcis, s'il y en a, et qui ne sont autre chose que des lignes vues en perspective. Lorsqu'on juge ce premier travail satisfaisant, on passe à l'indication des détails, en commençant toujours par les plus simples, les plus généraux, pour finir par les plus compliqués et les plus spéciaux. Enfin, quand ces indications sont tracées et qu'on s'est assuré par là de la justesse des rapports entre toutes les parties, on procède très-largement et avec simplicité à l'étude et à la représentation des blancs de la *figure*, qu'on dispose d'abord par grandes masses, sur lesquelles on revient pour indiquer les principaux détails, fondre et harmoniser le tout ou accentuer le relief. Telle est la méthode à suivre pour dessiner ou modeler la *figure;* mais ces préceptes ne suffisent pas; ils servent, comme tous les préceptes, à instruire l'élève, qui, loin de les suivre aveuglément, doit, par ses observations personnelles, par l'habitude et l'expérience, se créer une méthode particulière d'accord avec ses aptitudes et son tempérament.

— Chorégr. V. CONTREDANSE.

FIGURÉ, ÉE (fi-gu-ré) part. passé du v. Figurer. Représenté par des signes, par des figures : *L'écriture n'est qu'une parole* FIGURÉE. (Lamenn.)

— Symbolisé, représenté allégoriquement : *La patience est souvent* FIGURÉE *par l'indolence.* (De Retz.) *Toutes les vertus chrétiennes étaient* FIGURÉES *par des jeunes filles vêtues de blanc.* (Villem.)

— Diplom. *Copie figurée*, Reproduction complète, absolue d'un manuscrit, non-seulement pour le fond, mais pour la forme.

— Gramm. Se dit d'un mot détourné du sens propre; du style, du discours, du langage dans lequel il entre des figures de mots ou de pensées : *L'usage de mots pris dans un sens* FIGURÉ *est commun dans toutes les langues.* (D'Alemb.) *Le langage* FIGURÉ *fut le premier à naître; le sens propre fut trouvé le dernier.* (J.-J. Rouss.)

> Ce style *figuré*, dont on fait vanité,
> Sort du bon caractère et de la vérité.
>
> MOLIÈRE.

— Mus. *Trait figuré*, Trait dans lequel on fait passer, pour une marche diatonique, d'autres notes que celles de l'accord actuel. ‖ *Harmonie figurée*, Celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord. ‖ *Basse figurée*, Basse dont les notes portant accord sont subdivisées en plusieurs autres notes de moindre valeur. ‖ *Contre-point figuré*, Syn. de CONTRE-POINT FLEURI.

— Chorégr. *Danse figurée*, Celle qui est composée d'un certain nombre de figures. ‖ Danse où l'on quitte la main.

— Blas. Se dit de tout meuble sur lequel on voit une figure humaine : *De Laleu : D'azur, au croissant tourné*, FIGURÉ *d'argent, accosté de deux étoiles du même et surmonté d'une couronne ducale d'or.*

— Arithm. *Nombres figurés*, Suite de nombres formés suivant une certaine loi.

— Anat. *Élément figuré*, Élément qui affecte une forme propre, par opposition aux éléments amorphes.

— Minér. *Pierres figurées*, Pierres sur lesquelles se trouvent empreintes naturellement des figures de plantes, d'animaux ou autres.

— Substantiv. Sens, style, langage figuré, métaphorique : *Le propre et le* FIGURÉ. *Parler au* FIGURÉ. *Le* FIGURÉ *s'emploie souvent pour adoucir une idée dont l'expression propre serait choquante ou trop dure.* (Acad.)

— **Antonyme.** Propre (en parlant du sens).

— **Encycl.** Arithm. On nomme nombres *figurés* du premier, du second, du troisième ordre, etc., les nombres de combinaisons deux à deux, trois à trois, etc., d'objets en nombre variable. Ils sont contenus dans le triangle arithmétique que Pascal avait imaginé pour obtenir le tableau des coefficients des termes du développement d'une puissance quelconque d'un binôme.

La formule

$$\frac{m(m-1)(m-2)\ldots(m-n+1)}{1.2.\quad 3.\ldots\quad n}$$

du nombre des combinaisons de m objets n à n n'était pas encore connue, et l'invention du triangle arithmétique venait compléter la théorie laissée par Viète, de la formation des puissances successives d'un binôme $(x+a)$. V. TRIANGLE ARITHMÉTIQUE.

FIGURÉMENT adv. (fi-gu-ré-man — rad. *figure*). D'une manière figurée, métaphorique : *Prendre, employer un mot* FIGURÉMENT.

FIGURER v. a. ou tr. (fi-gu-ré — rad. *figure*). Donner, représenter la forme, la figure, l'image de : *Ces bas-reliefs sont si effacés, qu'on ne peut pas démêler ce que le sculpteur a voulu* FIGURER. (Acad.)

> Bientôt ils défendront de peindre la prudence,
> De donner à Thémis ni bandeau ni balance,
> De *figurer* aux yeux la guerre au front d'airain.
> BOILEAU.

‖ Représenter, offrir l'image, la figure de : *Le cou élevé du cygne et sa poitrine relevée et arrondie semblent* FIGURER *la proue du navire fendant l'onde.* (Buff.)

— Fig. Offrir, présenter à l'esprit, à l'imagination :

> Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
> N'est point tel que l'erreur le *figure* à vos yeux.
> RACINE.

‖ Symboliser, représenter allégoriquement : *L'immolation de l'agneau pascal de l'Ancien Testament* FIGURAIT *l'immolation de Jésus-Christ sur l'arbre de la croix.* (Acad.) *Les Egyptiens* FIGURAIENT *l'année par un serpent qui se mord la queue.* (Acad.)

— v. n. ou intr. Paraître, se montrer, avoir une certaine apparence : *Cette statue* FIGURE *bien au fond de l'allée. Ces deux vases* FIGURERONT *bien ensemble sur cette cheminée.* ‖ Jouer son rôle, se montrer, être pour sa part : FIGURER *sur une liste. Le roi* FIGURA *dans le premier quadrille. Dans toutes les conquêtes célèbres du christianisme, faites tant sur les individus que sur les nations, toujours on voit* FIGURER *une femme.* (J. de Maistre.) ‖ Faire figure, se montrer à son avantage : *Pour* FIGURER *dans le monde, il faut un nom et de la fortune.*

— Théâtre. Faire le métier de figurant : *Plusieurs de nos célébrités théâtrales ont commencé par* FIGURER *sur des scènes de dernier ordre.*

Se figurer v. pr. Etre figuré, représenté : *Ce renvoi* SE FIGURE *par une croix.*

— Se représenter par la pensée quelqu'un ou quelque chose : *C'est se faire une fausse idée de la piété que de* SE *la* FIGURER *toujours timide, faible, indécise.* (Mass.) *On ne* SE FIGURE *pas un moraliste gros, gras et bien portant.* (Rigault.) ‖ S'imaginer, se mettre dans la tête, croire, penser : FIGUREZ-VOUS *que voilà plus de deux heures que je l'attends. Je* M'ÉTAIS FIGURÉ *qu'il me rendrait ce service.* (Acad.) *N'allez pas* VOUS FIGURER *qu'en étendant vos facultés, vous étendez vos forces.* (J.-J. Rouss.) *Pour bien connaître le prix de ce que vous possédez,* FIGUREZ-VOUS *que vous l'avez perdu.* (Delille.)

— **Syn. Figurer (se), s'imaginer, imaginer.** *Se figurer* veut dire se représenter d'une certaine manière ce qui existe réellement, mais sous une forme différente peut-être de la réalité ; il laisse entendre au moins qu'il y a des indices réels, que tout n'est pas imaginaire dans l'idée qu'on se forme. *S'imaginer*, au contraire, indique que l'on crée entièrement dans son esprit une chose dont rien de sérieux n'annonce l'existence, et que pourtant on y ajoute foi ; on veut se persuader à soi-même qu'elle est réelle. *Imaginer*, sans pronom, marque simplement l'action de l'imagination qui invente ou qui suppose, mais sans faire entendre qu'elle prenne faussement l'illusion pour la réalité.

FIGURINE s. f. (fi-gu-ri-ne — dimin. de *figure*). B.-arts. Figure de très-petite dimension : *Les* FIGURINES *d'un paysage. Des* FIGURINES *en terre cuite.*

— **Encycl.** *Figurines égyptiennes.* On en rencontre en très-grand nombre dans les tombeaux. « Elles sont en bois et peintes, en pierre ou en terre émaillée, avec des inscriptions en creux. On retrouve le même nom du défunt dans toutes celles qui sont dans la même sépulture, et jetées sur le sol autour du cercueil. » (Champollion.) Ces figures, dont les Egyptiens faisaient une grande consommation, se fabriquaient avec les inscriptions ou prieres funéraires tracées d'avance. Les parents ou les amis du mort n'avaient plus qu'à faire tracer son nom sur l'espace ménagé à cet effet. Champollion nous apprend que ces offrandes funebres se faisaient en telle quantité, devant un seul cercueil, que parfois on les entassait dans des caisses divisées en petites cases. Ces caisses étaient peintes ; elles avaient deux pieds environ de longueur et la moitié de hauteur ; un couvercle à coulisse fermait l'ouverture de chaque case. V. MOMIE.

FIGURISME s. m. (fi-gu-ri-sme — rad. *figure*). Théol. Opinion de ceux qui considèrent les événements de l'Ancien Testament comme des figures du Nouveau.

FIGURISTE s. m. (fi-gu-ri-ste — rad. *figure*). Techn. Celui qui coule des figures en plâtre.

FIL s. m. (fil — lat. *filum*, pour *fidulum*, de la racine sanscrite *badh*, lier, attacher, l'aspiration s'étant détachée et transportée de la seconde consonne à la première). Brin long et délié de matières textiles ; réunion de ces brins tordus et filés : FIL *de laine, de coton.* FILS *de soie.* FIL *de chanvre, de lin.* FILS *de la chaîne, de la trame. Les* FILS *d'une toile d'araignée. Un* FIL *de soie d'araignée, quoique prodigieusement fin, est formé de la réunion de plusieurs milliers de* FILS *qui passent par différentes filières.* (Bonnet.)

> L'araignée étendait ses *fils* dans les sentiers
> Et ses toiles d'argent au-dessus des landiers.
> A. BRIZEUX.

— Par anal. Métal ou autre matière étirée en forme de fil : FIL *de fer.* FIL *d'or, d'argent.* FIL *d'acier.* FIL *de laiton.* FIL *de caoutchouc. Agrippine, mère de Néron, lorsque l'empereur Claude, son époux, donna au peuple un combat naval, y parut habillée d'une longue robe toute de* FIL *d'or, sans aucune autre matière.* (Rollin.)

— Nom donné aux fibres allongées et réunies en faisceaux : *Suivre les* FILS *du bois en le coupant. Il faut trancher la viande en travers du* FIL, *sans quoi elle est filandreuse.*

— Courant, direction de l'eau courante : *Suivre le* FIL *de la rivière. Remonter le* FIL *de l'eau.*

> Ce mari donc leur demandant
> S'ils n'avaient de sa femme aperçu nulle trace,
> —Nulle, reprit l'un d'eux, mais cherchez-la plus bas ;
> Suivez le *fil* de la rivière.
> LA FONTAINE.

— Tranchant d'un instrument coupant : *Le* FIL *d'un rasoir, d'un couteau, d'un canif.*

— *Passer au fil de l'épée*, Tuer avec l'épée ou une arme analogue : *Les Romains faisaient* PASSER AU FIL DE L'ÉPÉE *des villes et des armées entières.* (De Bonald.) *A Préneste, tous les sénateurs partisans de Marius furent égorgés et les habitants* PASSÉS AU FIL DE L'ÉPÉE. (Napol. III.)

— Fig. Série, succession continue, dont l'interruption met fin à une existence physique ou morale ; se dit par allusion à la Fable qui mettait dans la main des Parques le fil de la vie des hommes pour le dévider et le couper : *La Parque a tranché le* FIL *de ses jours.* (Acad.) *Le* FIL *de la vie se relâcherait, s'il n'était mouillé de quelques larmes.* (Pythagore.) *La vie de l'homme est une trame tissue de bons et de mauvais* FILS. (Shakspeare.) *Le* FIL *général de la vie que nous suivons se tisse de vingt* FILS *réunis, qu'on n'isole qu'en les arrachant.* (Michelet.) ‖ Courant, suite, liaison, enchaînement : *Perdre le* FIL *d'une affaire. Suivre le* FIL *des idées. Interrompre le* FIL *du discours.* ‖ Moyen secret d'action ou d'influence ; se dit par allusion aux fils cachés qui servent à manœuvrer les marionnettes : *Tenir tous les* FILS *d'une conspiration.*

> Près des femmes que sommes-nous ?
> Des pantins qu'on ballotte.
> Messieurs, sautez, faites les fous
> Au gré de leur marotte.
> Le plus lourd et le plus subtil
> Font la danse complète,
> Et Dieu pourtant n'a mis qu'un *fil*
> A chaque marionnette.
> BÉRANGER.

— *Droit fil*, Sens des fils d'une étoffe : *Couper en* DROIT FIL. *Aller en* DROIT FIL. ‖ *De droit fil*, Directement, sans hésiter, sans s'écarter de son chemin : *Les hommes et surtout les grands ne sont pas si heureux que la vérité aille à eux d'elle-même, ni* DE DROIT FIL, *ni d'un seul endroit.* (Boss.) *Il m'apprit d'abord à piler avec grâce des drogues dans un mortier, et à mettre en place un lavement* DE DROIT FIL. (Le Sage.)

— *Fil de la Vierge*, ou *Fil Notre-Dame*, Fil blanc et léger qui voltige dans les airs, et dont on attribue la formation à des arachnides appartenant à des genres divers : *Il n'y a pas longtemps qu'on sait dans les villes que le* FIL DE LA VIERGE, *qu'on trouve souvent dans la campagne, est un fil de toile d'araignée.* (Volt.)

— *Fil en quatre* ou *en trois*, Eau-de-vie très-spiritueuse : *Allons, Auguste, un petit verre de* FIL EN QUATRE, *histoire de se velouter.* (Th. Gaut.)

— *De fil en aiguille*, Insensiblement, petit à petit, de propos en propos : DE FIL EN AIGUILLE, *ils en vinrent à se quereller.* (Acad.)

— *Finesse cousue de fil blanc*, Plaisanterie, farce grossièrement combinée, à laquelle il est comme impossible de se laisser prendre, dont on voit le secret comme on verrait le fil blanc avec lequel on aurait cousu une étoffe noire.

— *Avoir le fil*, Etre très-fin, très-rusé : *Oh ! c'est un cadet qui* A LE FIL, *et qui met joliment les gabeleurs dedans.* ‖ *Langue qui a le fil*, Langue bien aiguisée, surtout pour la médisance.

— *Ne tenir qu'à un fil*, Se dit d'une chose qu'un rien peut faire manquer, dont le succès ou la durée dépendent de la moindre des choses : *Notre vie* NE TIENT QU'À UN FIL.

— *Donner du fil à retordre*, Susciter des tribulations, tourmenter, causer des embarras : *S'il m'attaque, je lui* DONNERAI DU FIL À RETORDRE. (Acad.)

— Mar. *Fil à voile*, Fil de très-bon brin, servant à coudre les voiles. ‖ *Fil à toile*, Fil servant à la fabrication du tissu des voiles et à celle de tous les menus cordages connus sous les noms de *lusins* et de *merlins*. ‖ *Fil blanc*, Celui qui n'est pas goudronné. ‖ *Fil noir*, Fil passé au goudron. ‖ *Fil de caret*, Premier élément des cordages : *Le* FIL DE CARET *a de sept à treize millimètres de circonférence ; il est enduit d'une légère couche de goudron, qui ajoute à sa durée.* ‖ *Fil de marque*, Fil blanc introduit dans chaque toron d'un cordage goudronné, ou fil noir introduit dans chaque toron d'un cordage non goudronné, pour reconnaître les filins appartenant au gouvernement. ‖ *Voile sur les fils*, Voile encore serrée, mais dont on a largué les rabans de ferlage pour les remplacer par des fils de caret : *Dans un appareillage qu'on veut rendre brillant, on met les* VOILES SUR LES FILS ; *l'ancre dérapée, on largue les cargues ; on pèse sur les écoutes ; les fils de caret cassent, et la voilure est établie sans qu'on ait besoin de faire monter les hommes dans la mâture.* (Dubreuil.) ‖ *Passer un fil de goudron*, Enduire avec un pinceau les dormants du gréement détériorés par l'eau de mer.

— Pêche. *Fil de pitte*, Fil que l'on fait avec des fibres d'aloès, d'yucca ou avec d'autres matières, et dont se servent les pêcheurs.

— Techn. Nom donné à des filets plus ou moins opaques qui se montrent quelquefois dans le verre, et qui proviennent de la vitrification de parcelles d'argile détachées de la voûte du fourneau et tombées dans le creuset : *Le verre parsemé de* FILS *est beaucoup plus fragile que celui qui n'en a point.* ‖ Jet de métal en fusion. ‖ *Faux fil.* V. FAUFIL. ‖ *Fil droit* ou *Fil fixe*, Fil qui, dans le tissage des gazes, n'exécute aucun mouvement et se trouve toujours en dessous de la trame. ‖ *Fil d'Ecosse*, Fil de coton rond, imitant le grain du cordonnet et le brillant de la soie. ‖ *Fil à gants*, Fil très-fort, qui sert à coudre les gants. ‖ *Fil de lacs*, Fil très-fort, à trois brins, servant à arrêter les cordes que la liseuse a retenues. ‖ *Fil à lier*, Nom du fil d'archal avec lequel on tient réunies les pièces que l'on veut braser. ‖ *Fil à moule*, Fil de laiton avec lequel on fait le corps des épingles. ‖ *Fil de pennes*, Fil qui reste attaché aux ensuples des tisserands, après qu'ils ont levé la toile. ‖ *Fil pers* ou *à marquer*, Fil teint avec l'indigo. ‖ *Fil de pignon*, Dans l'horlogerie, Fil d'acier cannelé en forme de pignon. ‖ *Fil de plain*, Fil provenant du chanvre le plus fort, dans les fabriques de lacets. ‖ *Fil sans poids*, Fil très-léger employé dans la fabrication de la batiste. ‖ *Fil à pointe* ou *Fil normand*, Fil de fer non recuit, chez les treillageurs. ‖ *Fil à coudre*, Fil de fer recuit. ‖ *Fil de remise*, Fil très-fin, à trois brins, avec lequel on fait les mailles des lisses dans lesquelles sont passés les fils de la chaîne. ‖ *Fil de tour*, Fil de chaîne qui, dans la confection des mêmes tissus, exécute un croisement alternatif de droite à gauche et de gauche à droite, en passant en dessous du fil droit. ‖ *Fil de Turquie*, Poil de chèvre filé. On l'appelle aussi LAINE DE CHEVRON.

— Constr. *Fil à plomb*, Masse pesante, ordinairement de plomb, attachée à l'extrémité d'un fil, et servant à vérifier l'aplomb de certains objets ou ouvrages de charpente ou de maçonnerie.

— Théâtre. Nom donné aux cordes qui servent à la manœuvre des machines.

— Blas. Nom donné au lambel par quelques auteurs, et seulement à la traverse de cette pièce par quelques autres.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre de l'Inde, dont le corps est extrêmement grêle et allongé.

— Helminth. *Fil de serpent*, Nom vulgaire du dragonneau.

— Bot. *Fil d'araignée*, Joubarbe des Alpes. ‖ *Fil de mer*, Nom vulgaire du varech filamenteux.

— Minér. Direction qu'ont suivie les molécules d'un cristal pendant sa formation, et qui se trahit par une apparence fibreuse : *Le* FIL *et le contre-*FIL *se reconnaissent, dans le cristal de roche, non-seulement par la plus ou moins grande facilité à l'entamer, mais encore par la double réfraction qui s'exerce constamment dans le sens du* FIL. (Buff.)

— **Épithètes.** Léger, délié, délicat, frêle, mince, fragile, fin, subtil, ténu, imperceptible, invisible, ourdi, précieux, soyeux, brillant.

— **Encycl.** Techn. *Fils textiles.* V. FILATURE.

— *Fil de fer.* Le *fil* de fer est fabriqué dans des usines appelées *tréfileries*, par l'étirage à froid de petits fers cylindriques provenant du laminoir, à travers des trous de dimensions décroissantes percés dans des plaques d'acier très-dur appelées *filières*. Au moyen du passage dans les divers trous de la filière, on fait acquérir au *fil* de fer divers diamètres qui varient de 0m,013 à une épaisseur moindre que celle d'un cheveu ou d'un brin de chanvre. Le *fil* de fer le plus mince, connu dans le commerce sous le nom de *manicordion*, est employé pour les cardes fines à carder la laine, la soie et le coton. Il est encore très-usité dans la fabrication des cordes d'instruments de musique. Les tréfileries les plus renommées sont, en France : Laigle, Limoges, Lyon, Ornans, Rambervilliers et Béfort ; à l'étranger, on cite les tréfileries de Cologne, Hambourg, Liége, Aix-la-Chapelle, Lubeck, Amsterdam et Neuchâtel.

Le *fil* de fer est quelquefois appelé *fil d'archal.*

— Constr. *Fil à plomb.* Cet instrument, dont l'emploi est continuel dans les arts et dans les constructions, sert à vérifier si un objet, une pièce, un mur, etc., suit exactement la ligne verticale. Il est ordinairement composé d'un cône ou d'un tronc de cône en plomb, en fer ou en cuivre, dans l'axe duquel est fixé un cordeau ou *fouet ;* d'une plaque carrée, de même métal que le cône, que l'on nomme *chat*, et qui est percée d'un trou dans lequel passe le cordeau, et enfin d'une bobine en métal ou en bois sur laquelle on enroule le fouet.

Pour vérifier si un mur est bien vertical, on tient le chat dans une position horizontale, en appliquant une de ses arêtes contre le haut du mur, puis on laisse pendre le poids avec une certaine longueur de cordeau : si le bord inférieur du cône touche le mur sans s'y appuyer, ce mur est vertical ; car le côté du chat est égal au grand diamètre du tronc de cône ; si, au contraire, le contact n'a pas lieu, le haut du mur surplombe de la distance qui existe entre celui-ci et le cône, et si on mesure la longueur de fouet pendante, on peut obtenir la pente par mètre, suivant laquelle la construction est exécutée. Enfin si la grande base du tronc touche encore le mur lorsqu'on éloigne le chat du sommet, l'éloignement fera connaître le fruit de ce mur incliné.

Dans certains cas, les *fils* à plomb n'ont pas de chat ; ce sont ceux qu'on emploie dans les opérations géodésiques, quand il s'agit de plomber un jalon, une équerre, ou encore pour reporter sur une planchette le point de rencontre de deux lignes tracées sur le terrain que l'on veut relever. Les circonstances dans lesquelles le *fil* à plomb trouve son emploi sont tellement fréquentes, que cet outil est le *vade-mecum* de tout ouvrier sérieux ; parmi ceux-ci, on peut remarquer que les charpentiers le manient avec une habileté hors ligne, qui tient à l'habitude qu'ils ont de dresser des pièces de bois généralement séparées de toute espèce de constructions.

— Entom. *Fil de la Vierge.* Au printemps et à l'automne, les jours surtout où il y a eu du brouillard, on voit voltiger dans l'air des *fils* ou des flocons blancs et soyeux, qu'on nomme vulgairement *fils de la Vierge* ou *fils de Notre-Dame*, et auxquels la légende a rattaché les idées les plus poétiques. On sait aujourd'hui que ces *fils* sont produits par de jeunes aranéides, appartenant surtout aux genres épeire et thomie ; on s'en est assuré en suivant leur point de départ. Ce sont principalement, d'après Latreille, les grands *fils* qui doivent servir d'attache aux rayons de la toile, ou ceux qui en composent la chaîne, et qui, devenant plus pesants à raison de l'humidité, s'affaissent, se rapprochent les uns des autres, et finissent par se former en pelotons ; on les voit souvent se réunir près de la toile qu'a commencée l'animal et où il se tient. Il est d'ailleurs probable que beaucoup de ces aranéides, n'ayant pas encore une provision assez abondante de soie, se bornent à en jeter au loin de simples *fils*. C'est à de jeunes lycoses qu'il faut attribuer ceux que l'on voit en grande abondance, croisant les sillons des terres labourées, lorsqu'ils réfléchissent la lumière du soleil. Analysés chimiquement, ces *fils* de la Vierge offrent précisément les mêmes caractères que la soie des araignées ; ils ne se forment donc pas dans l'atmosphère, comme on l'a cru jadis. Du reste, des espèces assez nombreuses peuvent former ces *fils ;* tels sont, entre autres, les faucheux ; tels sont aussi les arachnides qu'on désigne sous le nom vulgaire de *tisserands d'automne*. On a essayé de tirer parti de ces *fils*, en les tissant ; mais ces essais sont plus curieux qu'utiles. On les emploie avec avantage, à cause de leur ténuité, pour faire des micromètres dans les instruments d'optique.

FILABLE adj. (fi-la-ble — rad. *filer*). Qui peut être filé : *Matières* FILABLES.

FILADELPHIA, ville d'Italie, prov. de Catanzaro, à 19 kilom. S. de Nicastro ; 5,501 hab. C'est à 4 kilom. N.-O. de cette ville que se trouve l'Osteria-di-Cicerone, lieu où se réfugia Cicéron poursuivi par Clodius.

FILADIÈRE s. f. (fi-la-diè-re). Navig. Bateau de petites dimensions, plat et allongé, qu'on rencontre principalement sur les rivières du Nord, et aussi sur la Garonne.

FILAGE s. m. (fi-la-je — rad. *filer*). Action ou manière de filer les matières textiles : FILAGE *du coton, de la soie. Le* FILAGE *de la laine destinée pour faire la chaîne d'une étoffe est différent de celui de la trame.* (Acad.) *En général, le* FILAGE *de la laine est moins pénible et moins pernicieux que celui du coton.* (J. Simon.)

— Jeux. Substitution frauduleuse d'une carte à une autre : *Cet escroc exécute les* FILAGES *avec une merveilleuse adresse. Au moyen d'un habile* FILAGE, *il s'est donné le roi d'atout.*

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des gnaphales ou cotonnières. ‖ Syn. d'ÉVAX, autre genre de composées. ‖ On dit aussi FILAGO.

— **Encycl.** V. FILATURE.

FILAGINÉ, ÉE adj. (fi-la-ji-né — rad. *filage*). Bot. Qui ressemble à un filage. ‖ On dit aussi FILAGINOÏDE.

— s. f. pl. Groupe de sénécionées, ayant pour type le genre filage.

FILAGORE s. m. (fi-la-go-re). Techn. Ficelle dont se servent les artificiers pour former la gorge des cartouches. ‖ On dit aussi FILAGOR.

FILAGRAMME s. m. (fi-la-gra-me). Techn. Syn. de FILIGRANE.

FILAIRE s. m. (fi-lè-re — rad. *fil*). Helminth. Genre de vers intestinaux grêles, fort allongés, semblables à des fils : *Le* FILAIRE *de Médine est un ver essentiellement sous-cutané.* (P. Gervais.) ‖ On fait souvent ce mot féminin.

— **Encycl.** Helminth. Les *filaires*, confondus avec les gordius sous le nom vulgaire de *dragonneaux*, sont des vers intestinaux à corps grêle, fort allongé, presque filiforme, plus ou moins atténués aux deux extrémités, et dont la couleur est blanche, jaunâtre ou rougeâtre. Leur bouche, située à la partie antérieure terminale du corps, est arrondie ou triangulaire, et diversement armée suivant les espèces; leur canal intestinal est complet, et se compose d'un œsophage court, tubuleux, plus étroit que l'intestin, qui est terminé par un anus situé à la partie postérieure du corps. L'appareil génital mâle est près de l'anus, et présente deux spicules, l'un très-long et plus ou moins tordu, l'autre court et comme accessoire. L'organe femelle est voisin de la bouche. Les œufs, qui sont ovoïdes ou globuleux, éclosent quelquefois dans le corps même de la mère; car les deux sexes sont portés sur des individus différents. D'après M. Leblond, l'organe génital du mâle s'ouvre antérieurement, comme celui de la femelle, et ce que l'on a pris pour un pénis paraît être un simple crochet, qui sert à la locomotion. La peau des *filaires*, fine et élastique, est, chez certaines espèces, marquée de plis transversaux semblables à des anneaux. On peut bien observer les organes intérieurs de ces animaux, après leur mort, en les laissant séjourner quelque temps dans l'eau; par suite de l'imbibition, leur peau se gonfle et se déchire. Les divers auteurs sont, du reste, bien loin d'être d'accord sur l'anatomie et la physiologie des *filaires*, dont l'étude est encore fort peu avancée.

Les *filaires* présentent de nombreuses variétés de formes; y a-t-il là autant d'espèces distinctes, ou bien seulement un ou plusieurs types modifiés par l'habitat? C'est ce que l'on ne saurait déterminer avec certitude, dans l'état actuel de nos connaissances; peut-être même a-t-on confondu avec les véritables *filaires* des vers de genres différents, ou même des débris organisés, de simples productions morbides. La taille exiguë, la ténuité extrême de presque tous ces helminthes viennent encore augmenter les difficultés à cet égard. On les a observés dans la majeure partie des classes du règne animal. Ils se développent indifféremment dans toutes les parties du corps; ils envahissent le tissu cellulaire sous-cutané, la cavité abdominale, les viscères, les muscles et même les yeux. Il en est qui percent de part en part les organes, soit les muqueuses, soit le cœur lui-même, sans que l'économie paraisse en souffrir; on en trouve aussi dans des kystes particuliers; d'autres, enfin, se rencontrent dans diverses régions, dans l'intestin et même dans le sang.

L'espèce la plus célèbre est le *filaire* de Médine, appelé aussi *ver cutané*, *ver de Guinée*, *ver* ou *veine de Médine*, et improprement *dragonneau*. Son corps est cylindrique et d'une longueur très-variable, depuis 1 décimètre jusqu'à 10 mètres, assurent quelques auteurs; sa grosseur, qui égale quelquefois celle d'un fil, atteint d'autres fois 3 ou 4 millimètres. Il a son siége dans le tissu cellulaire sous-tégumentaire des extrémités inférieures; on l'y trouve ordinairement autour des malléoles; on l'a rencontré aussi aux extrémités supérieures, plus fréquemment dans le scrotum et quelquefois dans d'autres parties du corps, telles que le cou, la tête, le tronc, etc. Clot-Bey l'a rencontré près du frein de la langue et dans l'orbite de l'œil d'une négresse, où sa présence n'avait pas déterminé une inflammation très-vive; de temps à autre, on le voyait s'avancer de l'angle interne de l'œil, en glissant entre la sclérotique et la conjonctive; arrivé à la cornée transparente, il la contournait en se dirigeant en haut. Peut-être cet individu appartenait-il à l'espèce que M. Guyon a nommée *filaire de l'œil*, et qu'il a trouvée dans les mêmes conditions. Une troisième espèce parasite de l'homme, le *filaire* bronchial, s'est rencontrée dans les bronches d'un homme mort de suites d'excès; quelques helminthologistes l'ont rapportée au genre trichosome, ou en ont fait le type d'un genre particulier sous le nom d'*hamulaire*. Nous signalerons encore le *filaire* grêle, qu'on trouve dans la cavité abdominale de quelques singes; le *filaire* papilleux, une des espèces les mieux connues, et qui attaque les chauves-souris, le hérisson, la martre, le putois, le chien, la souris, le lièvre, le cheval, l'âne, etc. D'autres ont été trouvés dans le cerf, le bœuf, le buffle, le rorqual. Le *filaire* atténué existe chez les oiseaux de proie et chez le corbeau; le *filaire* labieux chez la gelinotte, la cigogne noire, le grebbe huppé. Certaines especes attaquent la couleuvre lisse et la grenouille rousse.

Les auteurs sont peu d'accord sur les causes de la formation du dragonneau, et c'est surtout à l'occasion de ce ver que triomphent les partisans de l'opinion qui fait venir du dehors tous les entozoaires. Quelques auteurs ont même nié l'existence de ce ver, et Larrey à prétendu que ce n'était que du tissu cellulaire frappé de mort. Bremser a combattu ces opinions par des faits et des raisonnements qui ne permettent pas de douter que, comme les autres vers, le dragonneau se développe spontanément dans le corps humain. On ne l'a jamais observé en Europe que sur des individus venant des contrées où il se développe spontanément; ces contrées sont : l'Arabie Pétrée, les bords du golfe Persique, ceux de la mer Caspienne et du Gange, la haute Egypte, l'Abyssinie et la Guinée. Enfin, on ignore complétement les causes de son développement; on en a tour à tour accusé la mauvaise qualité de l'eau, l'usage du vin de palmier, de certains poissons, du froment de l'Inde, des sauterelles pour aliments, les excès vénériens, les vents et les rosées des pays où on l'observe; mais on a vu des individus soumis à ces influences sans en être atteints, et d'autres, qui les avaient soigneusement évitées, en être affectés. De tous ces faits, il résulte que les véritables causes du dragonneau sont encore à trouver.

— Méd. Le premier symptôme qui annonce la présence des *filaires* et autres dragonneaux est une démangeaison désagréable sur une partie, quelquefois accompagnée de la sensation d'un corps qui rampe sur la peau, et suivie de la formation d'une tumeur analogue au furoncle. Chez certains individus, ce ver reste pendant plusieurs mois et même plusieurs années sans manifester sa présence par aucune incommodité; chez d'autres, au contraire, outre les symptômes locaux que nous venons d'indiquer, il produit encore un dépérissement plus ou moins rapide, sans fièvre ni perte d'appétit; mais lorsque le ver veut sortir, des symptômes plus constants et plus marqués se manifestent. D'abord, il survient du malaise, des nausées, de la céphalalgie, des maux d'estomac; une douleur fixe se fait sentir dans le point où le ver doit sortir. Un à deux jours après l'invasion de cette douleur, et quelquefois trois jours après le début des premiers symptômes généraux, il se forme de petites vésicules qui causent de vives démangeaisons, surtout là où le ver perce la peau; la douleur ne laisse plus de relâche; un gonflement quelquefois considérable et de l'inflammation se déclarent, et la suppuration s'établit. Quelquefois une grosse pustule, remplie d'un liquide transparent, se développe au centre du point douloureux; d'autres fois, on n'y sent qu'un peu de dureté, sans inflammation; enfin, tantôt le ver se présente aussitôt que la suppuration est établie, et tantôt il ne se montre que lorsque celle-ci est près de tarir. D'ordinaire, à l'ouverture spontanée ou artificielle de la pustule ou de la tumeur, il s'écoule du pus sanieux et un liquide ichoreux, et la tête du ver sort avec quelques pouces du corps. Il faut alors éviter, avec le plus grand soin, de le rompre, en exerçant sur lui de trop fortes tractions. Pour que le ver soit complétement extrait, plusieurs jours sont nécessaires, et une fois le dragonneau sorti, la plaie se cicatrise assez vite. On doit instituer tout d'abord un traitement local aussitôt que la présence du *filaire* s'est manifestée par les symptômes que nous avons décrits. On applique d'abord des cataplasmes d'oignon blanc et de farine de graine de lin, pour favoriser l'ouverture de l'abcès; quelques médecins conseillent d'inciser la peau au-dessus de l'animal. Quel que soit le moyen employé, et dès que l'on se trouve à même d'apercevoir le ver, il faut immédiatement le saisir à l'aide d'une pince ou d'un morceau de bois fendu, et tirer doucement à soi. Quand le ver résiste, on arrête les tractions de peur de le déchirer et de donner lieu à des accidents. On renouvelle très-souvent les tractions, de façon à amener l'animal hors de la peau. Kœmpfer dit qu'après l'extraction d'une des extrémités de l'animal, le reste du corps continue à se reproduire. Le procédé le plus généralement employé pour l'extraction du *filaire* consiste à l'enrouler autour d'un morceau de bois. Quelquefois on enlève l'animal d'un seul coup; le plus souvent il faut huit ou dix jours pour l'amener complétement au dehors. Enfin, dans quelques cas, l'extraction dure trois ou quatre semaines. La durée de l'extraction est d'ailleurs subordonnée au siége même de l'affection, à la longueur du ver et au traitement que le malade subit. Pour faciliter la sortie du ver, on cherche, par des pressions répétées, à le déplacer; on fait des frictions avec l'onguent mercuriel, l'huile de palmier, d'*assa-fœtida*, de sésame, la teinture de myrrhe, d'aloès, l'infusion de graines de laurier; on applique sur la plaie du beurre, des oignons, des feuilles de riz bouillies dans du lait. Si les accidents inflammatoires se produisent, on les combat à l'aide des moyens qui sont généralement employés en pareil cas : cataplasmes opiacés, toniques et astringents. Des incisions sur le trajet du ver seront aussi un excellent moyen de hâter la guérison. On a vanté une foule de remèdes internes auxquels on a attribué le pouvoir de détruire le dragonneau. Tel est le mélange suivant : une bouteille de rhum dans laquelle on met : poivre noir en poudre, ail pilé, fleur de soufre, de chaque 31 grammes. On boira une petite tasse de ce liquide soir et matin. Certains médecins ont aussi conseillé des tisanes rafraîchissantes avec addition de nitrate de potasse, etc. Mais le moyen le plus sûr et le plus efficace sera toujours d'extraire le ver et de débarrasser ainsi l'économie d'une cause de souffrance et d'irritation.

FILAMENT s. m. (fi-la-man — rad. *fil*). Brin long et délié; fibre ou matière qui a la forme des fibres : *Les* FILAMENTS *d'une écorce. Les* FILAMENTS *des plantes. Les* FILAMENTS *de l'amiante.*

FILAMENTEUX, EUSE adj. (fi-la-man-teu, eu-ze — rad. *filament*). Qui est composé de filaments; qui est de la nature des filaments : *Plante* FILAMENTEUSE. *Ecorce* FILAMENTEUSE.

— Anat. *Tunique filamenteuse*, Membrane caduque expulsée.

FILAMONDO (Raphaël-Marie), historien italien, né à Naples en 1650, mort en 1716. Il fut un des conservateurs de la bibliothèque de Casanata à Rome, puis devint évêque de Suessa en 1705. On a de lui : *Il genio bellicoso di Napoli* (Naples, 1694, in-fol.); *Raguaglio del viaggio fatto da' padri dell'ordine dei predicatori nella Tartaria minore l'anno* 1662 (Naples, 1695), et *Theorhetoricæ idea* (1700, 2 vol. in-4°).

FILANDIER, ÈRE adj. et s. (fi-lan-dié, iè-re — rad. *filer*). Personne dont le métier est de filer, qui file ordinairement : *Un habile* FILANDIER. *C'était la meilleure* FILANDIÈRE *du pays.* (G. Sand.)

— Poétiq. *Sœurs filandières*, ou substantiv. *Filandières*, Nom donné au Parques qui, suivant la Fable, filaient, dévidaient et coupaient la vie des hommes : *Immortelles* FILANDIÈRES, *ouvrez la porte d'ivoire à ces songes qui reposent sur un sein de femme sans l'oppresser.* (Chateaub.)

On me montra les trois *sœurs filandières*
Qui font le sort des peuples et des rois.

VOLTAIRE.

Il était une vieille ayant deux chambrières :
Elles filaient si bien que les *sœurs filandières*
Ne faisaient que brouiller au prix de celles-ci.

LA FONTAINE.

FILANDRE s. f. (fi-lan-dre). Nom vulgaire des fils de la Vierge.

— Fibrille menue et longue qui se trouve dans une viande coriace. ‖ Long filet qui se détache des boyaux que l'on dégraisse, et qui sert à les coudre les uns aux autres. ‖ Fibre longue et déliée dans les végétaux : *Les* FILANDRES *d'une racine. Les* FILANDRES *des gousses de haricots.*

— Mar. Herbe marine de forme filamenteuse, qui s'attache en grandes masses à la carène des navires, et retarde leur marche.

— Techn. Partie mal vitrifiée dans une glace.

— Art vétér. Nom donné aux filets blancs qui se forment sur les plaies des chevaux et en empêchent la cicatrisation.

— Fauconn. Maladie des oiseaux de proie consistant dans le dessèchement du sang extravasé par quelque rupture, et figé en forme d'aiguille.

— Helminth. Sorte de ver intestinal qui attaque surtout les faucons.

— **Encycl.** Helminth. On donne le nom de *filandres* à de petits vers très-déliés, qui attaquent plusieurs oiseaux, notamment les faucons; ils se montrent à la gorge, autour du cœur, au foie, aux reins, aux poumons, etc. On reconnaît que les oiseaux sont atteints de ce mal, quand on les voit bâiller fréquemment, se frotter partout, et qu'on les entend crier très-fort pendant la nuit. Si alors on leur ouvre le bec, on peut voir ces vers monter et descendre dans la région du larynx. On pense que les *filandres*, dont on distingue plusieurs espèces, sont introduits avec les aliments. On dit que quelquefois ils font du bien à l'oiseau, en le débarrassant en quelque sorte du trop-plein. Mais le plus souvent ils l'incommodent beaucoup. Les oiseleurs ont l'habitude de faire avaler une gousse d'ail à l'animal attaqué, pour le débarrasser de ses parasites.

FILANDREUX, EUSE adj. (fi-lan-dreu, eu-ze — rad. *filandre*). Fibreux et coriace, rempli de filandres : *Viande* FILANDREUSE. *Ce morceau de bœuf est bien* FILANDREUX. *On dit qu'une racine se corde, quand sa chair devient coriace et* FILANDREUSE. (Raspail.)

— Fig. Dépourvu de facilité et de concision : *Discours* FILANDREUX. *Poésie filandreuse. Ecrivain, orateur* FILANDREUX.

— Archit. *Marbre filandreux, pierre filandreuse*, Marbre, pierre qui a des fils.

FILANGIERI (Gaetano), publiciste et jurisconsulte italien, né à Naples le 10 août 1752, mort dans la même ville le 21 juillet 1788. Il était d'une vieille famille italienne dont la noblesse remontait à l'invasion normande du XIe siècle. Son ancêtre Anger ou Angerio avait reçu de Roger plusieurs fiefs qu'il transmit à ses descendants, et ceux-ci s'honorèrent du nom de *Filangieri* (*filii Angerii*). Ils étaient néanmoins bien déchus de leur antique splendeur au XVIIIe siècle. Le prince d'Araniello, père de Gaetano, l destina dès l'enfance à la carrière des armes, où il entra effectivement à l'âge de quatorze ans; n'était-ce pas la seule carrière, pensait-on alors, qui pût convenir à un gentilhomme? Son éducation avait été négligée; mais une circonstance fortuite l'engagea, peu de temps après son entrée au service, à le quitter pour l'étude des mathématiques, du droit et de la philosophie. Il recommença ses études, malgré l'opposition de sa famille, et il les dirigea vers la carrière du droit. Cette vocation si décidée pour la science des lois fut la source de tous ses malheurs, eut une influence considérable sur toute sa vie et ne fut même pas étrangères à sa mort. Sa famille, en effet, ne voulut pas admettre qu'un homme de sang noble s'abaissât jusqu'à se faire le camarade, le rival, l'émule des fils de bourgeois et de vilains qui se préparaient à devenir tabellions, avocats ou procureurs. Elle repoussa de son sein Gaetano, le déclarant indigne. Mais il y avait chez le jeune étudiant une telle énergie, une telle hauteur d'esprit, un tel amour de la science, que cet abandon n'aboutit qu'à doubler son courage. Si bien qu'à vingt ans, il put être considéré comme un véritable savant dans un pays où l'instruction était rare. Toutefois il méritait cette réputation, car il avait entrepris dès lors deux ouvrages, dont l'objet témoigne d'une intelligence peu ordinaire; le premier avait trait à l'éducation publique et le second à la morale des princes. Ils ne virent point le jour, mais habituèrent le jeune auteur à réfléchir sur des sujets graves et préparèrent ses succès futurs. Après avoir conquis tous ses grades dans l'étude du droit, il débuta au barreau avec un éclat qui éveilla l'attention publique. C'était le moment où l'indolent Charles III laissait régner à Naples le célèbre Tanucci. Le tout-puissant ministre s'était appliqué à refaire les institutions judiciaires, qui alors, comme depuis, laissaient beaucoup à désirer dans le royaume de Naples. Les philosophes de France et d'Allemagne louèrent les efforts du ministre; mais les avocats de Naples n'en étaient pas aussi satisfaits. Cependant les idées n'en subissaient pas moins alors, même en Italie, une transformation notable. Les premiers souffles de cette tempête qui devait bouleverser la France et l'Europe commençaient à se faire sentir. Nous avions traduit déjà les livres de Beccaria et nous avions envoyé en échange à l'Italie le *Contrat social* de Rousseau. Les mots de liberté, de droit et d'égalité étaient répétés par une bourgeoisie intelligente et riche, par une jeunesse studieuse, ardente, rêvant déjà les grandeurs de l'indépendance et de l'unité italiennes. Cette transformation des idées fut favorable à Filangieri. Repoussé par sa famille, il fut regardé comme l'apôtre de cette religion nouvelle, le progrès soutenu par la liberté. La vivacité de son esprit, la chaleur de sa parole, sa conviction, son ardeur en firent le chef du mouvement qui commençait au delà des Alpes. Ses premiers succès devinrent donc un triomphe, et le jeune avocat se vit à la tête de ce que la Sicile et l'Italie comptaient d'hommes dévoués à l'avenir de leur pays. Ce succès rapide n'avait pas été sans faire revenir la famille de Filangieri sur beaucoup de préventions. Comprenant enfin que l'homme réellement supérieur ne saurait déchoir, elle tenta un rapprochement, auquel Filangieri s'empressa de donner les mains, avec cette grandeur simple, commune aux cœurs élevés, aux esprits généreux. Mais sa famille comprit que la démocratie était un obstacle à son influence; elle essaya de détacher Filangieri du parti populaire. Il venait de publier un opuscule substantiel, dédié à Tanucci lui-même, dans lequel il défendait les mesures adoptées pour réformer l'administration de la justice contre les récriminations des amis de l'ancien ordre de choses. Tanucci fut émerveillé de rencontrer tant de savoir et de sagacité dans un jeune homme qui débutait dans l'étude du droit civil. Cette publication servit de prétexte aux vues de la famille, et, par l'influence de l'archevêque de Palerme, oncle de Filangieri, celui-ci obtint à la cour la charge de majordome de semaine, puis celle non moins enviée de gentilhomme de la chambre du roi (1777). On lui conféra de plus un grade dans le corps des volontaires de la marine. Ces fonctions n'avaient pu arracher Filangieri à ses études habituelles, et le brillant avocat n'oubliait pas non plus ceux auxquels il devait ses premiers succès. Il n'avait accepté de servir le roi que pour défendre plus efficacement la cause du peuple, et, tandis que ses ennemis accusaient sa conduite et le taxaient de trahison, il écrivait son admirable traité, la *Science de la législation*, que la mort devait interrompre. Ce qui explique encore l'importance du grand ouvrage qu'il avait entrepris, c'est qu'il existait alors à Naples une école semi-philosophique et semi-juridique, créée par Vico et son livre : *De la science nouvelle* (*Della scienza nuova*), école continuée par Genovesi et par Mario Pagano, dont les *Considérations sur la procédure criminelle* et les *Essais politiques sur les principes, les progrès et la décadence des sociétés*, devaient contribuer si puissamment à faire renaître l'Italie à la vie civilisée. Beccaria, dans le nord de l'Italie, préconisait (*Dei delitti e delle pene*) les mêmes principes. L'œuvre de Filangieri n'était donc pas une tentative isolée. Mais il manquait au mouvement philosophique et juridique en voie de formation un traité qui embrassât les principes du droit dans toute leur étendue et en précisât les données nouvelles. C'est ce but que Filangieri devait se proposer et atteindre. Sa *Science de la législation* devait avoir sept livres. Le premier et le second parurent en 2 volumes in-8° (Naples, 1780). L'un traitait des règles générales de la législation, l'autre, des lois politiques et économiques. Le succès fut immense. Filangieri n'avait que vingt-huit ans, et néanmoins il était, du premier coup, considéré comme le meilleur publiciste

du continent. Pour comprendre aujourd'hui l'enthousiasme excité par l'apparition de ces deux volumes, il ne faut pas oublier que l'Italie et une grande partie des pays voisins continuaient à vivre sous l'empire de la législation féodale et aspiraient vivement à abjurer l'ancien droit. Ce fut une manifestation. On était satisfait de voir quelqu'un, qui avait en définitive une valeur considérable, abjurer les errements suivis par les plus grands publicistes des temps modernes, Machiavel, Vico et même Montesquieu, qui n'avaient osé ou pu, ni sortir de l'ancien droit, ni supposer qu'il y en eût un autre à créer, tout à fait indépendant du précédent. Aujourd'hui que les aspirations de Filangieri sont dépassées en Italie, comme dans le reste de l'Europe, sa renommée en a souffert; il n'en a pas moins justement ému l'opinion au moment où il écrivit.

Il ajouta, en 1783, deux volumes à son œuvre : ils ne comprennent que le troisième livre de ce qui devait s'appeler la *Science de la législation*. Il y est question du droit criminel. L'auteur, dans sa nouvelle publication, a beaucoup gagné en maturité, en modération et en sûreté de jugement. D'autre part, l'objet qu'il traite est considérable, et, depuis le livre de Beccaria *Sur les délits et les peines* (1764), la révision de la procédure en matière de crimes était à l'ordre du jour de la publicité. Beccaria avait proscrit la peine de mort; Filangieri ne fait pas difficulté de l'admettre, après Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot et d'autres. On sait combien, depuis vingt ans, l'idée de Beccaria a trouvé, particulièrement en France, de grands partisans. Filangieri est plus instruit que Beccaria. A propos de la peine de mort, il défend, il est vrai, la mauvaise cause; mais quoi d'étonnant qu'il ait eu cette opinion, à l'époque où il a vécu? Remarquons, du reste, que, dans cette circonstance, il se montre aussi érudit que convaincu. Il cite les anciens, le droit féodal; il sait l'histoire de la législation, des mœurs, des races; il comprend déjà l'influence du tempérament et des milieux, que les théoriciens négligent beaucoup trop souvent de consulter. Mais, à tous égards, il est inférieur à Beccaria comme écrivain, ce qui explique qu'il n'ait pas exercé un aussi grand empire sur l'imagination du public. Son style est terne, manque de précision et d'énergie. D'autre part, il fut attaqué violemment par les intérêts que son livre compromettait. Le noblesse répondit par des pamphlets et par des calomnies. Il avait aussi mis en question l'utilité sociale des biens de mainmorte appartenant à des ecclésiastiques; l'Eglise s'inquiéta et condamna la *Science de la législation*, par décret du 6 décembre 1784, ce qui n'empêcha pas l'auteur de continuer son entreprise, en publiant le troisième livre (1785), qui forme les tomes V, VI et VII de l'ouvrage. Il s'occupe, dans ce troisième livre, de l'éducation, des mœurs et de l'instruction publique. On pourrait ici relever quelques erreurs regrettables. L'auteur semble ne savoir pas suffisamment de quel poids l'éducation pèse sur les mœurs, ni que celles-ci sont héréditaires, c'est-à-dire le fruit du tempérament des peuples; il paraît ignorer que l'instruction est distincte des mœurs et leur est souvent hostile. Mais ce sont là des préjugés de son siècle, plutôt qu'un manque de jugement qui lui soit personnel.

Filangieri avait épousé depuis peu (1783), Caroline de Frendel, noble hongroise, gouvernante de l'infante, seconde fille du roi. C'était une personne distinguée, douée de qualités morales de premier ordre. Elle avait séduit Filangieri, qui se démit de toutes ses charges pour aller se cacher avec elle dans une campagne, la petite villa de Cava, à 25 milles de Naples. Il y écrivit le quatrième livre de la *Science de la législation*, et il avait entrepris, immédiatement après l'avoir publié, le cinquième, relatif aux lois qui règlent l'exercice des cultes. Mais sa santé n'était pas robuste, et, bien que jeune encore, il était incapable de rester désormais longtemps au travail. Sur ces entrefaites, il y eut un changement de règne à Naples, et le nouveau roi, Ferdinand IV, le chargea, en 1787, de la direction des finances du royaume. Ainsi, depuis 1777 (époque où il avait vingt-cinq ans), il occupait des fonctions publiques, qui absorbaient une grande partie de son temps. Le peu de loisir qui lui restait, il l'employait à l'étude des intérêts et des droits du peuple, ou à la rédaction de son livre. Ses longues querelles avec sa famille, la perte de plusieurs personnes qu'il chérissait, des travaux incessants avaient ruiné une constitution déjà faible et qui aurait exigé de grands ménagements. Il dut quitter une seconde fois la vie publique; il se retira dans une terre du nom de Vico-Equense, appartenant à sa sœur; il y succomba après une maladie de vingt jours (21 juillet 1788). Durant les derniers mois de sa vie, il s'était élevé de toute son énergie, dans le conseil de son souverain, contre le système commercial pratiqué par la Grande-Bretagne dans la Méditerranée, système qu'il accusait de ruiner les Deux-Siciles. Sa mort presque subite donna lieu de supposer qu'il avait été empoisonné par l'Irlandais Acton, alors tout-puissant à la cour et dévoué de corps et d'âme aux intérêts britanniques. Cette accusation est sans doute une calomnie. Filangieri, quand il mourut, venait d'achever le premier volume du Ve livre de la *Science de la législation*. Il y étudie les religions antérieures au christianisme et déploie dans cette étude une érudition saine et, la plupart du temps, impartiale. Ce dernier volume, avec quelques fragments inachevés du volume suivant, a été publié à la suite de la réimpression de l'ouvrage entier. Il laisse vivement regretter que Filangieri n'ait pas eu le temps d'achever son entreprise. Il succomba ainsi sous le fardeau, et mourut à trente-six ans, plein de talent, plein d'avenir, à la veille de cette Révolution qu'il appelait de tous ses vœux, et dont ses travaux, ses leçons, son œuvre devaient féconder les résultats. Il mourut, laissant à sa patrie, qu'il avait tant aimée, à ses concitoyens, pour qui il avait tant fait, le souvenir de son immense talent et de ses services, l'exemple d'une vie noblement dévouée au bien public, consacrée tout entière au droit et à la philosophie.

La *Science de la législation*, tout incomplet que l'ouvrage se trouve, eut, dans l'intervalle de quelques années, trois éditions à Naples et une dizaine dans le reste de l'Italie; on la traduisit dans la plupart des langues de l'Europe. Filangieri se proposait de publier, après l'achèvement de sa grande œuvre, un second ouvrage, qui aurait eu pour titre : *Nouvelle science des sciences* (*Nuova scienza delle scienze*), et qui aurait été une sorte de métaphysique des sciences, réduites à leurs principes généraux et coordonnées de manière à former un tout homogène. Il rêvait de plus à une sorte de traité de la philosphie de l'histoire, qu'il aurait appelée : *Histoire civile, universelle et perpétuelle*. La mort vint interrompre prématurément tous ces projets. « La mélancolie et la sensibilité, dit un de ses biographes, faisaient le fond de son caractère. » On peut se servir de cette remarque pour comprendre ses rares erreurs et avoir la clef de ses nombreuses qualités de penseur et d'écrivain.

En résumé, le livre qui a rendu Filangieri immortel est la synthèse de ses connaissances et de ses méditations. L'illustre écrivain a voulu composer une sorte de code social, et, après avoir étudié les sources et les origines, il expose les bases fondamentales, les règles générales de la législation. Toute cette partie, qui s'appuie sur une connaissance approfondie de l'histoire des anciens peuples, révèle une haute aptitude pour cette science nouvelle que le grand philosophe allemand, Hégel, a développée dans sa *Philosophie de l'histoire*. Filangieri passe ensuite à l'application des principes, à la politique, à la religion, à l'éducation des citoyens, à l'instruction publique, à l'économie sociale. On le voit, son système embrasse toute l'organisation politique et sociale d'une nation. Il a révélé dans chacune des parties de son travail une connaissance des hommes et des choses qu'on est étonné de rencontrer chez un homme si jeune. Mais certains esprits n'ont-ils pas une sorte d'intuition de ce qui exige chez d'autres de longues études, et n'est-ce pas ce qui constitue leur supériorité? Ces matières si graves sont presque toujours traitées par Filangieri avec une énergie, parfois une audace qui n'étonneraient pas de notre temps, après les conquêtes de la Révolution, mais qui surprenaient en 1785 et qui attirèrent à leur auteur les sévérités de Rome. Nous l'avons dit, la *Science de la législation* fut mise à l'index.

Cet ouvrage remarquable a été plusieurs fois traduit en français. Les meilleures éditions sont : d'abord celle que publia Gauvain-Gallois (Paris, 1780 et années suivantes, chez Cachet, 7 vol. in-8°; Gauvain-Gallois la réimprima en l'an VII, également en 7 vol. in-8°); puis celle que donna Benjamin Constant, avec commentaires et notes explicatives (Paris, 1822, 5 vol. in-8°). Quant aux éditions italiennes, il faut citer, parmi les plus modernes : *La scienza della legislatione, del cit. Gaetano Filangieri* (Genova, Gravier, 1798, 8 vol. in-8°; Livorno, 1799, 5 vol. in-8°; Livorno, 1807, 5 vol. in-8°).

FILANGIERI (Charles), prince de Satriano, général napolitain, né à Naples en 1783, mort à Portico en 1867, fils du célèbre auteur de la *Science de la législation*. Elevé par une mère distinguée, restée veuve de bonne heure, il dut s'expatrier en 1799, au milieu des troubles et de la sanglante réaction royaliste qui signalèrent la fin du siècle dernier à Naples. Presque dépourvu de toute ressource, il vint à Paris à pied avec son frère, et se présenta avec lui au premier consul, qui les fit admettre au Prytanée. Sorti deux ans plus tard de cette école avec le grade de sous-lieutenant, Charles fut fait capitaine à Austerlitz. Il entra ensuite dans l'armée napolitaine, et devint un des plus brillants officiers de Murat, qui avait pour lui une estime particulière. Il se distingua dans les guerres d'Espagne autant par sa valeur que par ses duels. Dans l'un d'eux, il tua le général Franceschi. Devenu maréchal de camp et aide de camp de Murat, il commanda une brigade sur le Pô, dans les campagnes de 1813, de 1814 et de 1815. Le 4 avril 1815, Filangieri, avec 24 cavaliers, força le pont du Tanaro, gardé par les Autrichiens. Il tomba blessé grièvement; mais ce brillant trait de bravoure lui valut la décoration et le grade de lieutenant général.

Pendant la courte période constitutionnelle de 1820, Filangieri, jaloux du rôle brillant que jouait le général Pepe, louvoya entre la cour et la constitution. Bien que la division de la garde royale eût refusé de se battre contre les Autrichiens en 1821, il n'en tomba pas moins en disgrâce aussitôt que le pouvoir absolu des Bourbons fut rétabli. Il ne rentra en faveur qu'en 1831, sous Ferdinand II, qui lui confia la direction de l'artillerie et du génie. Il sut rendre, dans ce poste, de grands services; il était pourtant resté à peu près étranger à ces deux branches importantes de l'art militaire. En 1848, ce fut encore le général Pepe qui lui fut préféré dans le commandement du corps d'armée envoyé en Lombardie. En revanche, il accepta le commandement de l'expédition destinée à soumettre la Sicile (août 1848). Il se rendit maître de Messine après un bombardement de quatre jours et une lutte désespérée. Alors les amiraux de France et d'Angleterre l'obligèrent à accorder un armistice. Mais les hostilités ayant été reprises six mois plus tard, Filangieri reprit son œuvre de destruction et de contre-révolution. Il compléta en peu de temps la soumission de la Sicile (mars 1849), et fut nommé vice-roi de l'île avec les pouvoirs les plus étendus.

Rentré, en 1855, dans la vie privée, Filangieri en sortit pour être appelé, peu après l'avénement de François II, au poste de premier ministre (mai 1859). Les espérances qu'on avait fondées sur lui pour sauver la monarchie des Bourbons de Naples ne se réalisèrent point. Très-intelligent, mais sans caractère, vieux, léger, avide de bien-être et de luxe avant tout, s'il comprenait la nécessité des réformes et s'il avait du goût pour un certain rôle à demi libéral aux yeux de l'Europe, il n'était pas homme à risquer dans des luttes de cour la position nouvelle qu'il venait de conquérir. Recherchant l'appui de la diplomatie, à laquelle il faisait des promesses qu'il ne tenait jamais, proposant au roi, d'autre part, des plans de gouvernement qui n'étaient pas acceptés, il joua constamment ce double jeu aussi périlleux pour lui-même que pour son pays et pour son souverain. Puis, quand il était dans l'embarras, il se retirait à Sorrente ou à Pozzuoli, affectant le découragement, gémissant sur l'aveuglement d'une cour réactionnaire et sur sa propre impuissance.

Le prince de Satriano joua, pour la premiere fois, cette comédie de démission, au mois de juillet 1859, à la suite d'une lettre où il proposait au roi un programme de gouvernement, qui n'était autre chose que l'exécution des lois et la suppression des effroyables abus qui les rendaient illusoires. Le roi ne fit rien, et le prince de Satriano resta au pouvoir. Bientôt après, celui-ci prépara un projet de constitution qu'il n'osa même pas présenter au roi. Cette politique singulière finit par ne plus tromper personne, et Filangieri arriva au bout de cette comédie, avec une ambition déjouée et un crédit perdu. La diplomatie était éclairée sur sa valeur réelle, sur sa consistance politique, et la cour, de son côté, ne lui pardonnait pas les plus timides velléités libérales. La reine mère surtout n'avait que de l'antipathie pour lui. Le général Filangieri, avec plus d'autorité morale et plus de vigueur de conseil, aurait pu, sans nul doute, conduire victorieusement son pays dans cette crise redoutable, et peut-être sauver la couronne de François II, tandis que lorsqu'il tomba du pouvoir, où il était remplacé par le prince de Cassero, la situation du royaume de Naples était désespérée.

FILANT, ANTE adj. (fi-lan, an-te — rad. *filer*). Qui coule, qui file sans se diviser en gouttes; se dit d'un liquide onctueux ou gluant : *Sirop bien* FILANT. *Liqueur* FILANTE. *Crachats* FILANTS.

—Météorol. *Etoile filante*, Météore lumineux qu'on attribue à l'inflammation d'un corps dans l'atmosphère : *Les* ÉTOILES FILANTES *ne se meuvent pas toujours en ligne droite*. (Coulvier-Gravier.) *Le grand nombre d'*ÉTOILES FILANTES *observées à certaines époques de l'année a montré que notre planète traversait alors de véritables couches d'aérolithes*. (A. Maury.)

FILAO s. m. (fi-la-o — rad. *fil*, par allus. aux rameaux grêles et filiformes). Bot. Syn. de CASUARINE.

FILARDEAU s. m. (fi-lar-dô). Pêche. Jeune brochet qui n'est bon à manger qu'en friture. ‖ Vieux mot.

— Sylvic. Jeune arbre bien droit et élancé.

FILARDEUX, EUSE adj. (fi-lar-deu, eu-ze — corrupt. de *filandreux*). Techn. Se dit des pierres et des marbres qui ont des fils : *Presque tous les marbres de couleur sont* FILARDEUX.

FILARET s. m. (fi-la-rè). Anc. mar. Nom que l'on donnait à des pièces de bois minces et lisses, qui, soutenues par des chandeliers ou montants de batayoles, formaient, autour de certains bâtiments, des espèces de galeries. ‖ Aujourd'hui, Arête aiguë d'une pièce de bois travaillée de droit fil.

FILARETE (Antonio), dit **Averulino**, architecte et sculpteur italien, né Florence, vivait au XVe siècle. On lui doit la construction du grand et magnifique hôpital de Milan, fondé en 1456, par François Sforce; les plans de la cathédrale de Bergame, etc. Comme sculpteur, il exécuta, avec Simon Donatello, vers 1450, la grande porte de bronze de l'ancienne église de Saint-Pierre, où des scènes de l'Ecriture se trouvent représentées auprès des fables les moins pudiques du paganisme. Filarete avait composé, vers 1464, un traité d'architecture resté manuscrit.

FILARETO, alchimiste italien du XVIe siècle, qui a écrit un ouvrage assez curieux sur les procédés mystérieux de l'alchimie : *Breve Raccolto di secreti delle donne* (Florence, 1573, in-8°). V. Lenglet du Fresnoy, *Histoire de la philosophie hermétique*; Hœfer, *Histoire de la chimie*.

FILARIA s. m. (fi-la-ri-a — du lat. *filum*, fil). Helminth. Nom scientifique latin du genre filaire.

— Bot. Par altération du mot lat. *phyllirea*, Genre d'arbrisseaux, de la famille des oléinées, voisin du genre olivier : *Le* FILARIA *croît abondamment dans les haies et dans les bois*. (V. de Bomare.)

FILARIEN, IENNE adj. (fi-la-riain, iè-ne — rad. *filaria*). Helminth. Qui ressemble ou qui se rapporte au filaire. ‖ On dit aussi FILARIDIEN.

— s. m. pl. Famille de vers intestinaux, ayant pour type le genre filaire.

FILASSE s. f. (fi-la-se — augmentat. de *fil*). Amas de filaments tirés des tiges des végétaux textiles : FILASSE *de chanvre, de lin. Charger une quenouille de* FILASSE. (Acad.) *La* FILASSE *ou étoupe est fort en usage dans la fabrication des cordages qui n'exigent pas, pour leur emploi, un grand degré de force et de ténacité*. (Pelouze.)

— Fam. Viande filandreuse, fibreuse et coriace : *C'est de la* FILASSE *que vous me faites manger là*.

— Minér. *Filasse de montagne*, Nom vulgaire de l'asbeste.

FILASSIER, IÈRE s. (fi-la-sié, iè-re — rad. *filasse*). Celui, celle qui façonne la filasse ou en fait commerce.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit râle d'eau.

FILASSIER (J.-Jacques), moraliste et agronome, né à Warwick-Sud (Flandre) vers 1736, mort à Clamart en 1806. Il adopta le système d'éducation de Rousseau, et en donna le développement pratique dans un livre intitulé : *Eraste* ou l'*Ami de la jeunesse* (1773, in-8°), composé avec Rose, ancien magistrat. Cet ouvrage, exposition simple et lucide des principes de la morale, des arts et des sciences, en forme de dialogue, eut un succès qui se soutint longtemps. Filassier avait d'abord fait paraître un intéressant *Dictionnaire d'éducation* (1771, 2 vol. in-8°). Il fut directeur de la pépinière de Clamart, député à l'Assemblée législative (1791-1792), puis juge de paix. Comme agronome, son ouvrage le plus estimé est un traité sur la *Culture de la grosse asperge* (1783, in-12).

FILASTRE ou **FILLASTRE** (Guillaume), prélat et savant français, né vers 1347 à la Suze (Maine), ou, selon d'autres, à Huillé (Anjou), mort à Rome en 1428. Il était doyen du chapitre de Reims lorsqu'il fut élu député aux assemblées du clergé tenues à Paris en 1406. Il s'y montra ardent défenseur des prétentions du saint-siége contre l'autorité civile et reçut, en récompense de son zèle, le prieuré de Saint-Ayoub, l'archevêché d'Aix et le chapeau de cardinal (1411). Filastre joua un rôle important dans les conciles de Pise et de Constance, et prit une grande part à l'élection de Martin V, qui le chargea d'une mission en France. C'est au retour de cette mission qu'il mourut à Rome. Filastre, ami du célèbre cardinal Pierre d'Ailly, était comme lui un des hommes les plus savants de son temps. Il possédait des connaissances extrêmement variées, en droit, en littérature, en cosmographie, etc., et connaissait parfaitement les langues anciennes et modernes. Parmi ses écrits, nous citerons ses commentaires sur le texte de Ptolémée, lesquels jettent une vive lumière sur les connaissances géographiques de cette époque, en ce qui concerne le nord de l'Europe. On les trouve dans un manuscrit que possède la bibliothèque de Nancy, sous le titre de : *Cl. Ptolomæi cosmographia*.

FILASTRE ou **FILLASTRE** (Guillaume), prélat et historien français, mort en 1473. Il était neveu du précédent. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint abbé de Saint-Thierry, puis fut employé par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui le chargea d'affaires et de missions importantes, et le nomma chancelier de la Toison d'or, lors de la création de cet ordre (1430). En 1437, Filastre fut promu à l'évêché de Verdun. Les violents démêlés qu'il eut avec la noblesse, la bourgeoisie et même le chapitre de cette ville le décidèrent à échanger, en 1449, son évêché contre celui de Toul; mais là il ne fut pas plus heureux et il se vit contraint de quitter son diocèse en 1451. Il prit, en 1452, celui de Tournay, où il vécut plus tranquille. On de lui : la *Toison d'or, auquel soubs les vertus de magnanimité et de justice sont contenus les hauts, vertueux et magnanimes faicts tant des très-chrétiennes maisons de France, de Bourgogne et de Flandre que d'autres rois et princes de l'Ancien et Nouveau Testament* (Paris, 1517, in-4°).

FILATEUR s. m. (fi-la-teur — rad. *filer*). Celui qui est à la tête d'une filature ou qui exploite une filature : *Un simple* FILATEUR *de coton accumule des richesses immenses*. (Thiers.) ‖ Celui qui file le fil de layette, dans les fabriques d'Amiens.

FILATRICE s. f. (fi-la-tri-se — rad. *filer*). Techn. Femme qui tire la soie de dessus les cocons. ‖ Etoffe tramée de fil en fond; espèce de satin : *Au moment de la guerre de* 1792, *on*

eut beaucoup de peine à obtenir le droit de fabriquer les petites étoffes, telles que FILATRICES, *popelines, etc.* (Vinçard.)

FILATURE s. f. (fi-la-tu-re — rad. *filer*). Action, art de filer en grand les matières textiles : *Appliquer les machines à vapeur à la* FILATURE. (Acad.) *Lorsqu'on introduisit la* FILATURE *du coton en France, on fabriqua d'abord mal et chèrement.* (Thiers.) *La* FILATURE *et le tissage du lin à la mécanique sont les plus grandes découvertes industrielles du* XIX[e] *siècle.* (H. Berthoud.) ‖ Etablissement où l'on file les matières textiles : *Cette* FILATURE *a été complétement incendiée.*

— **Encycl.** Pendant longtemps, le fuseau et le rouet furent les seuls procédés de *filature* connus. Le coton même, qui est maintenant travaillé à la machine et qui a donné lieu aux installations des *filatures* les plus perfectionnées, fut d'abord filé par ces procédés primitifs. Les Indiens, du reste, le filent encore à la quenouille et au fuseau, et cela avec une telle habileté, qu'il est à peine possible, même avec nos machines les plus perfectionnées, d'atteindre au même degré de finesse. C'est en Italie, à Venise, que le coton fut introduit d'abord. De cette ville, la fabrication des étoffes de coton passa dans les Pays-Bas; de là, les protestants exilés la portèrent en Angleterre, vers le commencement du XVII[e] siècle. A cette époque, on filait généralement au rouet. Ce n'est qu'en 1760, que James Hargreaves, fileur et tisserand à Stanhill, près de Church, dans le Lancashire, imagina d'abord des cardes perfectionnées, et en 1767 les premiers métiers à filer qu'il nomma Jenny. Enfin, en 1769, l'immortel Arkwrigt prit un brevet d'invention pour un nouveau métier muni de cylindres étireurs, organe absolument neuf, et vraiment admirable, sur lequel repose surtout la *filature* moderne. La machine d'Arkwrigt fut nommée throstle. De la combinaison de ces deux appareils, la jenny et le throstle, est née la mule-jenny, inventée en 1775 par Samuel Crampton, de Bolton-le-Moors. Mais ces machines ne purent être introduites dans les ateliers qu'en 1786, après l'expiration de la patente d'Arkwrigt.

Bien que l'invention de ce dernier semble très-simple aujourd'hui, elle n'en est pas moins l'une des créations modernes les plus fécondes en résultats, et qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Du reste, on constate avec plaisir que la fortune et ses concitoyens ne furent pas ingrats envers lui. Son industrie lui procura de grandes richesses, et, en l'année 1786, le roi le nomma chevalier. Pour se faire une idée des progrès de la *filature* du coton en Angleterre, il suffit d'examiner le prix payé aux ouvriers pour la façon d'une livre de coton n° 100, et le prix auquel elle se vendit successivement.

En 1786, après l'expiration de la patente d'Arkwrigt, la façon est de 10 shillings, et le prix de 38 shillings.

En 1790, la façon est de 4 shillings, et le prix de 30 shillings.

En 1792, la façon est de 3 shillings 1 pence, et le prix de 15 shillings.

En 1795, la façon est de 8 pence, et le prix 6 shillings, etc.

Dès 1785, Watt avait appliqué les machines à vapeur comme moteurs aux métiers à filer.

Ce ne fut qu'en 1800, que Lieven Zowans, de Liége, fit connaître en France les immenses progrès que la *filature* avait faits en Angleterre. De grandes manufactures s'élevèrent à Rouen, à Lille, à Mulhouse.

Un cours de *filature* fait par un Anglais, M. Ferguson, fut créé au Conservatoire des arts et métiers. Il en sortit quelques élèves instruits, qui ont rendu des services à cette industrie. Mais, ce n'est toutefois que depuis 1816, lorsqu'on a pu aller librement en Angleterre et en tirer des ouvriers, qu'on a obtenu des résultats à peu près comparables à ceux des Anglais, quoique encore inférieurs.

Le succès obtenu dans la *filature* du coton à la mécanique fit naturellement penser qu'il ne serait pas impossible d'obtenir le même résultat pour le chanvre et le lin. Un grand nombre de mécaniciens nationaux et étrangers furent vivement excités à s'occuper de cet objet par l'offre que fit Napoléon, en 1805, d'un million de récompense à celui qui trouverait le meilleur système de machines à filer le chanvre et le lin très-fins.

On n'est pas parvenu, il est vrai, à faire des fils aussi fins que les fils à dentelle filés au fuseau; mais on a inventé des machines qui ont rendu de grands services à l'industrie. Ces machines rappellent naturellement, à quelques modifications près, les machines à filer le coton. Il en est question aux articles LIN et CHANVRE. Quant à la laine, elle se filait comme le lin, au fuseau et au rouet. Ce n'est, en France, que vers 1802, lors de l'introduction des machines à filer le coton, qu'on eut l'idée de filer également la laine à la mécanique, ce que l'on fit en appliquant, à peu de chose près, les machines anglaises pour le coton.

L'historique de la *filature* du coton a été poursuivi jusqu'à l'invention de la mule-jenny. Le dernier terme de la perfection a été atteint par le self-acting automate ou renvideur; c'est une mule-jenny dans laquelle toutes les fonctions sont automatiques. Il serait trop long de dire ici par quels perfectionnements a passé ce métier pour arriver jusqu'à la supériorité qu'il possède aujourd'hui.

Parmi ces perfectionnements, le principal, et celui qui seul a pu permettre de faire les métiers qui donnent les cotons les plus fins, est celui à l'aide duquel on peut effectuer à la machine le peignage du coton qui, jusque-là, s'était fait à la main. Depuis lors les essais furent nombreux, mais la machine inventée par Josué Heilmann, laquelle parut à l'Exposition de Paris en 1855, est la seule vraiment complète et qui atteint le mieux au but désiré. Elle a cet avantage qu'elle s'applique à la fois au lin, au coton, à la laine, à la bourre de soie, aux matières filamenteuses, quelles qu'elles soient. L'invention de Heilmann est, en définitive, après la célèbre découverte de l'immortel Arkwrigt, la plus importante, au point de vue de ses résultats, dans l'art de la *filature*.

Si la France resta longtemps au-dessous de l'Angleterre, pour les produits de l'industrie cotonnière, en tant que bon marché de main-d'œuvre et production des qualités ordinaires, elle la surpassa par la qualité supérieure et par la finesse du fil. Dès 1851, ce résultat était atteint, et il est consigné dans le rapport du jury international de la première Exposition de Londres qui eut lieu cette même année :

« Les cotons filés, exposés par l'Angleterre et l'Ecosse, sont presque exclusivement de qualité secondaire, propres à mettre en évidence le caractère de la fabrication qui donne l'habillement à une partie si considérable de la population ouvrière du monde.

» Les cotons filés français et suisses sont généralement de qualités supérieures, convenables à la production qui réclame à la fois de la finesse dans le tissu, de l'éclat dans la couleur; la préparation dans les *filatures* a été conduite avec autant de talent que de succès. »

Cette différence entre la fabrication des deux grandes nations européennes s'est de plus en plus accusée aux Expositions de 1855, de 1862 et enfin de 1867. L'industrie cotonnière offre dans ces deux pays le type par excellence du travail automatique le plus avancé. Elle indique, dès à présent, le but vers lequel toutes les autres s'acheminent.

Il nous reste à parler de l'organisation générale d'une *filature*.

L'importance de ces sortes d'établissements se mesure au nombre de broches. Ce nombre est difficilement limitable; il est certain, néanmoins, qu'il y a un minimum de broches au-dessous duquel une *filature* cesse d'être possible; cela tient aux opérations préliminaires que le coton doit subir avant d'être filé. Quant à la limite supérieure, on ne peut guère la fixer. On a beaucoup discuté sur ce point dans ces derniers temps; on a même fixé ce maximum à 60,000 broches, et, néanmoins, la *filature* Négli, à Mulhouse, dite *filature* monstre, qui a été en partie détruite en 1867 par un incendie, avait 80,000 broches. A côté de cela, certains industriels ne peuvent même pas atteindre à 60,000. La solution d'une semblable question dépend évidemment des connaissances, de l'aptitude, de l'activité, en un mot, de la valeur personnelle du chef d'usine. Une fois le nombre de broches fixé, on a à résoudre plusieurs questions techniques : la fixation des machines, de l'assortiment, du personnel, des salaires, de la force motrice, etc.; en un mot, toutes les dépenses de la *filature*. Ces dépenses comprennent le terrain et les constructions. Les prix du premier varient, en général, de 40 centimes à 1 fr. 50 le mètre, suivant les localités. Dans les vallées de la Normandie, il est facile d'avoir des terrains à bâtir au prix de 400 fr. l'hectare. Dans les faubourgs des villes industrielles, comme à Mulhouse, par exemple, cette valeur va jusqu'à 15,000 fr. Or, pour connaître l'étendue de terrain nécessaire, il faut savoir la surface exigée par les bâtiments, et, pour cela, il faut être fixé sur le mode de construction que l'on veut adopter : une usine à étages ou en rez-de-chaussée. La dépense du terrain sera moindre, évidemment dans le premier cas; il en a été de même pendant longtemps pour les devis de construction; mais, aujourd'hui, l'on est arrivé à établir des usines au rez-de-chaussée à des conditions tout aussi avantageuses.

Malgré le surcroît de surface, il faut généralement donner la préférence aux *filatures* en rez-de-chaussée. En effet, la surveillance y est beaucoup plus facile; l'installation des machines y acquiert plus de fixité, les transmissions sont plus simples, et enfin, il est plus facile d'y maintenir une température constante d'environ 20 degrés, ainsi qu'une humidité suffisante. Comme dallages, les meilleurs, tant au point de vue de l'économie que de la durée, sont ceux qu'on fait en ciment de Portland. On évitera à tout prix la poussière, qui est pernicieuse à la fois aux ouvriers et aux machines. Le procédé le plus simple est d'humecter les passages avec les vieilles huiles de graissage. Les patins des machines seront fixés sur des pierres de taille solidement assises.

On a conseillé aussi, et en particulier pour les usines situées près d'un cours d'eau, et, par conséquent, exposées à une grande humidité, un dallage spécial de béton au ciment, superposé à une couche de goudron de gaz.

Pour les bâtiments en rez-de-chaussée, le prix d'établissement varie, en général, de 28 à 36 fr. le mètre carré, suivant les localités et les soins particuliers donnés aux travaux. En définitive, l'établissement d'une *filature* revient, en moyenne, de 33 à 35 fr. la broche, suivant le genre de métier employé.

Le moteur le meilleur pour une *filature* sera une bonne machine à vapeur à détente et à condensation. Un moteur hydraulique pourra être souvent plus économique; seulement, dans ce cas, il est difficile d'obtenir une force bien constante.

Naturellement les ateliers de *filature* seront convenablement ventilés et chauffés. La température doit être, autant que possible, constante, aux environs de 20 degrés. Une certaine humidité sera entretenue dans les ateliers. La lumière doit être égale, nette et diffuse. Elle ne doit être ni masquée ni éclatante. Le jour le plus favorable est celui qui vient d'en haut et du nord. V. QUENOUILLE, FUSEAU, CHANVRE, LIN, SOIE, LAINE, COTON, ROUET, JENNY, MULE-JENNY.)

Après cet aperçu général, nous allons décrire les procédés actuellement usités pour la production des fils de diverses matières textiles.

— *Fils de laines.* Les laines se classent en laines courtes et laines longues. Les premières, destinées à la fabrication des draps, des tapis et autres tissus feutrés et foulés, sont soumises au traitement de la carde, et par suite sont dites cardées. Les secondes, qui servent à la fabrication des étoffes légères, telles que les mérinos, les flanelles, et, en général, tous les tissus qui laissent apercevoir les fils de la trame et de la chaîne, sont soumises à l'action des peignes, et par suite sont appelées laines peignées.

Ces deux espèces de laines passent, avant d'arriver au métier à filer, par diverses préparations que l'on divise en deux degrés. Celles du premier degré, identiques pour les deux sortes de laines, comprennent : le triage, qui consiste à séparer les différentes qualités des toisons, en les classant suivant leur finesse, leur grosseur et leur longueur; le dégraissage, qui a pour but de les débarrasser du suint et des corps étrangers qu'elles peuvent contenir; le séchage, qui leur enlève l'humidité qu'elles renferment; le battage, le nettoyage et l'échardonnage, qui ont pour but de les nettoyer, de les ouvrir, et de les débarrasser des pailles, des herbes desséchées, glouterons ou chardons qui y adhèrent, avant de les soumettre aux machines à carder; le graissage, qui facilite le passage de la laine entre les dents des cardes; le cardage, qui a pour but d'ouvrir les filaments et de les redresser pour les préparer au peignage ou au filage. Après ces opérations commencent, pour la laine cardée, les préparations du second degré; ce sont : l'étirage, le doublage et le laminage. Le plus souvent, on se dispense de ces trois dernières opérations, et l'on porte directement au métier à filer les filaments qui sortent de la carde.

Pour les laines peignées, les préparations du premier degré continuent par l'étirage et le doublage, que l'on opère au moyen de petites machines spéciales, et qui ont pour but de préparer la laine à subir l'opération du peignage. Celui-ci range les filaments dans un état de parallélisme parfait, pour faciliter la conversion en fils. En sortant de la peigneuse, les laines sont dégraissées sur une machine appelée lisseuse, qui leur fait subir en même temps un certain étirage. Cette opération, qui constitue le lissage, se fait quelquefois avant le cardage, lorsque l'on peigne en maigre, c'est-à-dire sans avoir huilé préalablement les filaments; quand, au contraire, on lisse après le peignage, cette dernière préparation prend le nom de peignage en gras.

Les rubans peignés, lissés et enroulés en grosses bobines, sont livrés aux machines de préparations du second degré, pour les étirer et les amener à un degré de finesse assez avancée, avant qu'ils soient placés sur le métier à filer, qui les transforme en fils après les avoir étirés une dernière fois. Les laines préparées comme plus haut passent au défeutreur, qui continue, pour ainsi dire, l'effet de la peigneuse, redresse les filaments, les débourre, les étire et les enroule en bobines, que l'on place sur un second défeutreur-réunisseur formant deux étages successifs. Ces rubans alimentent une machine à laquelle on a donné le nom de *réduit*, parce qu'elle sert à leur donner un poids déterminé, afin que, lorsqu'ils sont arrivés au dernier bobinoir, on obtienne le numéro que l'on désire. Au sortir du réduit, les rubans passent sur un bobinoir-réunisseur, destiné à les réunir en un seul, et à leur faire subir un commencement de torsion, tout en les étirant. Enfin, les rubans, après avoir acquis une certaine consistance dans leur passage sur la machine précédente, sont soumis à une série plus ou moins grande de bobinoirs, qui les amènent insensiblement à la grosseur du numéro du fil, jusqu'au bobinoir en fin, qui précède immédiatement le métier à filer.

Le filage proprement dit s'opère au moyen de métiers continus, ou de métiers dits mull-jennys, self-acting et demi-self-acting. Tous ces appareils ont pour but de donner un dernier étirage, de tordre et de renvider les fils, afin d'en faire des cannettes pour trames, destinées à être placées dans les navettes des métiers à tisser, ou bien des bobines de fils pour chaînes. Ces métiers à filer fournissent des produits d'une finesse, d'une ténacité et d'une élasticité très-grande.

— *Fils de coton.* Le coton, avant d'être soumis au métier à filer, reçoit une certaine préparation en passant dans des machines à battre, à carder et à étirer. Le premier appareil dans lequel on place le coton est le *velow*, qui ouvre les cotons longs, nettoie ceux qui sont sales, ainsi que les déchets. A la sortie de cette machine, il est porté à un batteur-éplucheur, qui continue le travail précédent, ouvre le coton, enlève la poussière, ainsi que les boutons ou les graines et les feuilles qu'il renferme. Ensuite, la matière est soumise à un batteur-étaleur qui l'ouvre et la nettoie davantage, pour en former une nappe qui s'enveloppe sur un rouleau destiné à être placé sur les cardes en gros. Après ces opérations préliminaires, le coton est cardé au moyen de cardes à chapeaux plats, ou mieux circulaires, automates et à travailleurs, puis étiré et réuni par des machines spéciales, qui le préparent à passer dans les bancs à broches. Les fonctions de ces appareils sont au nombre de trois : l'étirage, la torsion et l'enroulement ou l'envidage sur une bobine. Ces machines remplacent les lanternes que l'on employait autrefois, elles continuent l'étirage avec une faible torsion. Celle-ci est déterminée en raison de la nature, des qualités, des caractères des matières filamenteuses et de la période à laquelle on opère; on établit que la torsion des cotons doit être proportionnelle à la racine carrée des numéros. Ce tors donne de la force aux filés, parce que les filaments, qui étaient d'abord en lignes droites parallèles, prennent la forme d'hélices. On entend par numero d'un fil le nombre d'écheveaux de 1,000 mètres nécessaires pour atteindre un poids d'un demi-kilogramme. Les fils tordus sont ensuite soumis aux métiers à filer, qui sont, comme pour la laine, les mull-jennys ordinaires, les self-actings, ou métiers automates, ou renvideurs, et, pour les filés fins, les demi-self-actings, dans lesquels le renvidage se fait à la main.

Parmi les fils obtenus avec ces métiers, on distingue ceux qui proviennent des cotons courte soie, des cotons longue soie, et les fils retors pour coudre.

— *Fils de lin et de chanvre.* La filature mécanique du lin, telle qu'elle est aujourd'hui, ne date que de 1810; c'est à un ingénieur français, M. Ph. de Girard, que l'on doit la découverte des principes fondamentaux qui ont amené l'industrie linière au point de perfection où elle est arrivée maintenant.

Le lin et le chanvre coupés sont soumis à l'action de peigneuses, d'où les étoupes sortent en masses plus ou moins mêlées de brins irréguliers, les uns courts, les autres plus longs, plus forts et encore bruts; on y rencontre même des nœuds. Pour démêler cette masse, briser les brins trop longs, les redresser, les courber les uns à côté des autres et les amener au parallélisme, on la porte sur un batteur-étaleur pour former des rubans; puis on la fait passer dans deux espèces de cardes : la première, qu'on appelle carde briseuse ou grosse carde, a pour objet de briser les filaments trop longs; la deuxième, dite carde fine, achève le travail commencé par la première et prépare la matière à entrer dans les machines d'étirage et dans les bancs à broches. En sortant de ces derniers, les fils, que l'on soumet à des étirages successifs, en ayant soin de les doubler, de les tripler et même de les quadrupler, sont portés aux machines à filer, après avoir été passés dans de l'eau chaude légèrement alcaline, pour que les fibres puissent glisser plus facilement les unes sur les autres.

— Bibliogr. Ouvrages à consulter : *Essai sur l'industrie des matières textiles, comprenant le travail du coton, du lin, etc.*, par Michel Alcan (Paris, 1847, in-8°, et atlas in-4° obl. de 35 pl.); *Dictionnaire général des tissus anciens et modernes*, par Bezon, 2e édition (Lyon, 1859-1863, 8 vol. in-8°); *Traité pratique sur la filature de la laine peignée, cardée*, par C. Leroux (Abbeville, 1860, in-8°, avec un atlas de 12 pl. et 34 gr.); *Traité élémentaire de filature de coton*, par Oger (Mulhouse et Paris, 1839, in-8°, et atlas in-fol.); *Nouveau système complet de filature de coton, usité en Angleterre et importé en France*, publié par Leblanc, précédé d'un texte explicatif par Molard jeune (Paris, 1828, in-4°, et 30 pl. in-fol.); *Nouveau traité complet de la filature du lin et du chanvre*, par Ch. Coquelin (Paris, 1846, in-8°, et atlas in-4° de 37 pl.); *Essai sur la filature mécanique du lin et du chanvre*, par Ch. Coquelin (Paris, 1840, 1 vol. in-8°).

FILAWI, peuplade de l'Afrique orientale, formant une des tribus des Falachas, et établie sous 8° de lat. N., entre 33° et 34° de longit. E., au N. des monts Himadou. Plus civilisés que leurs voisins, les Filawi cultivent la terre et récoltent du blé; ils sont une colonie de Juifs émigrés d'Abyssinie.

FILCHINS (Benoît), théologien anglais, né en 1560 d'une famille protestante, mort en 1630. Filchins mena une vie orageuse à Londres pendant sa jeunesse. Durant un voyage qu'il fit à Paris, il abjura le protestantisme (1599), et entra dans l'ordre des capucins. Retourné en Angleterre vers la même époque avec l'intention de ramener ses compatriotes au catholicisme, il fut jeté en prison et gardé trois ans captif. Rendu à la liberté, il revint en France, où Henri IV le reçut avec une extrême bienveillance. On a de lui : *Soliloquium pium et grave in quo exponit conversionis suæ primordia* (1602); *Liber variorum exercitiorum spi-*

ritualium (Viterbe, 1608); *Eques christianus* (Paris, 1609, 2 vol. in-12); *Regula perfectionis, continens breve ac lucidum compendium totius vitæ spiritualis* (Rome, 1625 et 1628). Cet ouvrage, écrit en anglais tout d'abord, fut traduit en flamand et en français, mis en latin par l'auteur lui-même, et imprimé à Rome par ordre du général des capucins.

FILE s. f. (fi-le — rad. *fil*). Rangée de personnes ou de choses sur une seule ligne : *Une* FILE *de voitures. Une* FILE *de promeneurs. Suivre la* FILE.

De mes quarante dents vois la *file* effroyable.
VOLTAIRE.

— Art milit. Soldats rangés sur une ligne, l'un derrière l'autre. ‖ *Feu de file*, Feu d'une file de soldats qui tirent l'un après l'autre sans interruption. ‖ *Serrer les files*, Rapprocher les soldats les uns des autres : *Il arrive tous les jours, dans les grandes villes, ce qui arrive en un champ de bataille au moment du combat : la mort enlève une file de soldats; on* SERRE LA FILE *et il n'y paraît plus.* (Mme de Sév.) ‖ *Serre-file*, Officier ou sous-officier placé derrière une troupe en bataille, parallèlement à la troupe, et à trois pas de distance. ‖ *Par file à droite, par file à gauche*, Commandement de marcher à droite ou à gauche dans le sens des files. ‖ *Chef de file*, Premier soldat d'une file, et par anal., dans le langage ordinaire, Personne qui est à la tête d'une réunion, d'une compagnie, qui la dirige : *Le* CHEF DE FILE *d'un parti. Dans un groupe d'enfants, il y a toujours un* CHEF DE FILE, *un meneur.* (Mme Monmarson.) ‖ On donne, dans la marine, le même nom au vaisseau qui tient la tête de l'escadre, de la flotte.

— Mar. Ordre de tactique suivant lequel naviguent les bâtiments d'une flotte, d'une escadre : *Ligne de* FILE. ‖ *File de bordages*, Suite de bordages se continuant les uns les autres depuis l'avant jusqu'à l'arrière. ‖ *Etre à la file*, Suivre un navire en marche dans une embarcation qu'il traîne après lui. On dit mieux ÊTRE À LA TRAÎNE.

— Silvic. Arbre droit et élancé, dans les Pyrénées : *On coupe dans les forêts d'Aran, chaque année,* 18,000 FILES *propres à faire des chevrons et des soliveaux.* (Dralet.)

— Loc. adv. *A la file*, A la suite les uns des autres; les uns après les autres :

Vingt carrosses bientôt arrivent *à la file.*
BOILEAU.

Les vertus devraient être sœurs,
Ainsi que les vices sont frères.
Dès que l'un de ceux-ci s'empare de nos cœurs,
Tous viennent *à la file*. . . . .
LA FONTAINE.

FILÉ, ÉE (fi-lé) part. passé du v. Filer. Mis en fil : *Coton* FILÉ. *Laine* FILÉE.

— Prolongé sans interruption et sans secousse, en parlant du son : *Des sons* FILÉS.

— Mar. Largué, lâché progressivement en parlant d'un câble.

— Techn. *Corde filée*, Corde d'instrument qui est entourée d'un fil de laiton.

— Jeux. Se dit des cartes que l'on a fait disparaître frauduleusement pour améliorer son jeu, et aussi de celles dont on s'est débarrassé en suivant les règles du jeu.

— s. m. Techn. Fil d'or ou d'argent appliqué sur un autre fil : FILÉ *d'or*. FILÉ *d'argent*. ‖ Premier apprêt ou tordage que subit l'organsin : *Dans l'exposition des soies françaises, comme dans les expositions étrangères, il y a trois ordres de produits en montre : les cocons, les* FILÉS *et les organsins, les déchets et les bourres.* (L. Reybaud.)

FILEHNE, en polonais *Wielen*, ville de Prusse, prov. et à 70 kilom. N.-O. de Posen, régence de Bromberg, cercle de Tcharnikow, sur une île formée par la Netze; 3,400 hab.

FILELFO, savant italien. V. PHILELPHE.

Filena (LA), roman italien du XVIe siècle, de Nicolo Franco. C'est une œuvre beaucoup moins légère qu'on ne serait en droit de l'attendre d'un homme qui fut le secrétaire de l'Arétin et qui finit par la potence. La donnée en est extrêmement originale, en ce que les aventures de ce long roman à incidents multiples se passent toutes dans l'imagination seule du héros et sans avoir la moindre réalité. Cette idée singulière de Nicolo Franco, et qui lui a suffi pour faire un livre, n'a certainement été mise en œuvre par personne, ni avant ni après lui. C'est naturellement une histoire d'amour; dans quel autre genre d'histoire l'imagination pourrait-elle jouer un si grand rôle? Si le narrateur y avait mis un peu moins de prolixité, il eût fait un chef-d'œuvre. Cela débute, comme la *Divine Comédie*, par un homme égaré dans une forêt; les ravins se creusent, les bois se hérissent, les bêtes sauvages hurlent, les sentiers serpentent à travers les orties et les ronces. L'Amour apparaît tenant par la main une femme, une déesse, que le rêveur Sannio prend tout naturellement pour Cythérée. Ce n'est là qu'un rêve; mais, à peine éveillé, il rencontre une femme qui offre, avec celle du songe, une si frappante ressemblance, qu'il se met à l'aimer profondément, comme par ordre d'en haut. Toute la bizarrerie de l'ouvrage consiste en ce que cette femme adorée ne saura jamais que Sannio l'aime, ni même que Sannio existe, et que, cependant, Sannio passera par toutes les phases de l'amour, jalousies, espérances, désespoirs, insomnies, luttes, suicide, exactement comme si son amour parcourait toutes les périodes normales de la passion. La Filena est un type de perfection; le Titien serait seul digne de la peindre et Buonarotti de la sculpter. Selon l'usage, Sannio est un pauvre clerc, placé trop bas pour que cette grande dame l'honore d'un regard; c'est le ver de terre amoureux d'une étoile. Aussi se garde-t-il bien de lui parler; il se contente de « boire la douceur de ses yeux, de l'admirer comme on admire les astres, » et il s'excite à l'amour idéal. Cependant il ne peut empêcher l'espoir de se glisser dans son cœur; son imagination bâtit des châteaux en Espagne, des retraites solitaires où il passerait avec la bien-aimée une vie si heureuse! On voit même poindre, dans ces longs monologues, la petite maison à volets verts rêvée par Jean-Jacques. Pour un disciple de l'Arétin, c'est assez singulier. C'est là la première période. La seconde est remplie par une jalousie intense; Sannio, dont Filena ne soupçonne pas même l'existence, est jaloux de tout, jaloux des ornements de ses cheveux, de ses couleurs préférées; va-t-elle à la promenade, c'est assurément pour voir des hommes; reste-t-elle à la maison, sans doute c'est parce qu'elle reçoit quelque amant. S'il la voit regarder un vieillard, il est riche, celui-là, pense-t-il, et elle en veut à son argent; si c'est un jeune homme, il est beau, elle l'aime. Elle ouvre son livre de messe à l'église, cadeau de l'amour, assurément, pense Sannio. La voici qui s'absente et part pour sa villa, c'est que son amant lui aura écrit qu'ils seraient plus heureux aux champs; il a dû lui écrire de telle manière, et Sannio invente la lettre. Pendant qu'il y est, il invente la réponse, une réponse tendre et amoureuse, et il souffre horriblement de voir Filena écrire ainsi, sans songer que ce morceau est de son invention. Il rôde autour de la maison; le chien n'aboie pas, c'est que l'amant, pour faciliter les rendez-vous, lui aura donné quelque drogue soporifique; le chien se met à aboyer, c'est après moi qu'il aboie, pense Sannio; il n'aboierait pas si c'était l'autre. Filena tombe malade; elle est en danger de mourir, puis elle se rétablit. Sannio s'imagine que l'amant a dû lui écrire que, si elle mourait, il se tuerait sur sa tombe; il compose la lettre, un chef-d'œuvre d'éloquence amoureuse, et aussi la réponse de Filena, qui se décide à vivre. Tout le roman se passe ainsi, en suppositions, en désespoirs chimériques, en inventions bizarres, en correspondances et en dialogues supposés. Mais ce que Sannio imagine est, pour lui, aussi vrai que la réalité, et il arrive à une intensité de passion aussi grande que si tout se passait dans sa vie normale. Cette femme, dont il n'essuie que des dédains entièrement imaginaires, le conduit à l'idée du suicide. Mais l'Amour, qui lui apparaît une seconde fois, l'arrête en se moquant de lui, tout en lui confessant qu'il a été aussi malheureux que si les jalousies, les espérances, les dédains étaient vrais et réels, car la passion n'existe que dans l'imagination de l'homme. Il est assez curieux de voir, à plus de deux siècles de distance, Franco, un cynique, devinant et présageant le système de Kant, affirmer comme lui que nous ne voyons que nos propres idées, que la réalité nous échappe, que nous créons nous-mêmes ces êtres, ces femmes à qui nous donnons notre amour, notre confiance, à qui nous sacrifions notre vie, et qui ne sont que des fantômes de notre imagination; car c'est là l'idée dominante de l'œuvre, qui serait parfaite, si le livre était moins long; c'est cette idée qui en fait l'extrême originalité.

La Filena est de 1547. La première édition, en trois volumes, imprimée en italiques, à Mantoue, est très-jolie. Au frontispice est un portrait de Franco, une de ces têtes à longue barbe, comme celle de l'Arétin, son maître, et tenant le milieu entre le philosophe et le satyre.

FILER v. a. ou tr. (fi-lé — rad. *fil*). Mettre en fil, tordre à l'aide des doigts ou d'un instrument : FILER *du chanvre, du lin, du coton. Les femmes de Tyr ne cessent jamais de* FILER *des laines, ou de faire des dessins de broderie, ou de ployer les riches étoffes.* (Fén.) ‖ Faire le fil destiné à la confection de : FILER *des chemises.* FILER *un habit. On peut trouver ridicule que les filles d'Auguste* AIENT FILÉ *les habits de leur père lorsqu'il était maître de la moitié de l'univers.* (Volt.)

Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
Et qui de leur toison voit *filer* ses habits.
RACAN.

— Par anal. Se dit des insectes qui secrètent des fils de leur corps : *Le ver à soie* FILE *son cocon. Un silence profond régnait dans l'auditoire : on aurait entendu une araignée* FILER *sa toile.* (J. Sandeau.)

— Poét. Préparer, en parlant du temps à venir; se dit par allusion aux Parques que l'on disait filer les destinées des hommes : *Les Parques me* FILAIENT, *au milieu de ma pauvreté, des jours d'or et de soie.* (Fén.)

Viens dans ce beau séjour
Passer le plus beau jour
Que la Parque te *file*.
SCARRON.

— Absol. : FILER *gros.* FILER *fin. Hercule fut contraint de* FILER *près d'Omphale.* (J.-J. Rouss.) *Madame de Maintenon aimait à* FILER *de ses propres mains, toute demi-reine qu'elle était : c'était une montre de simplicité et de modestie.* (Ste-Beuve.)

Coudre et *filer*, c'était son exercice;
Non pas le sien, mais celui de ses doigts.
LA FONTAINE.

— Loc. prov. *Du temps que Berthe filait*, Au bon temps des mœurs simples, où reines et grandes dames ne dédaignaient pas de s'appliquer à des travaux manuels; dans un temps reculé, et même fabuleux : *C'était ainsi autrefois. — Oui,* DU TEMPS QUE BERTHE FILAIT.

— Théâtre. *Filer une scène, une intrigue*, La développer progressivement.

— Mus. *Filer un son*, Le tenir longtemps en allant du piano au forté pour revenir au ton par lequel on a commencé; lier les notes au lieu de les saccader, de les frapper.

— Grav. *Filer les eaux*, Faire couler l'eau-forte dans les plus petits traits d'une gravure.

— Jeux. *Filer la carte*, Faire subtilement disparaître une de ses cartes, pour s'en donner ou en donner une autre : *C'est un grec de profession qui* FILE LA CARTE *et fait sauter la coupe.* ‖ *Filer les cartes*, Les découvrir une à une. ‖ *Filer une carte*, Saisir l'occasion de la jouer pour en débarrasser son jeu : FILER *ses basses* CARTES.

— Mar. *Filer le câble*, Le larguer, le lâcher : FILER DU CÂBLE *pour soulager l'ancre.* ‖ *Filer la ligne de sonde*, La laisser glisser lentement dans l'eau. ‖ *Filer en douceur, en garant*, Filer un cordage avec précaution, et en le tenant en retour. ‖ *Filer à réa*, Amener le plus vite possible. ‖ *Filer en bande* ou *en grand*, Tout larguer. ‖ *Filer en retour*, Ne lâcher le câble qu'en le retenant sur un point dont le frottement aide à modérer la vitesse. ‖ *Filer à la demande*, Diminuer la tension d'un câble, d'un grelin, d'une manœuvre. ‖ *Filer le loch*, Laisser aller la ligne du loch. ‖ *Filer des nœuds*, Parcourir dans un temps donné un nombre déterminé de distances égales à celle qui sépare deux nœuds de la ligne de loch : FILER *quatorze* NŒUDS *à l'heure.* ‖ *Filer son nœud*, Partir : *Enfin la coque ne fait pas le navire, comme on dit, et nous allons, d'ailleurs, le voir travailler; car on dit que c'est demain que nous* FILONS NOTRE NŒUD. (E. Sue.) *Allons! moussaillon du diable,* FILE TON NŒUD, *ou bien gare!* (La Landelle.) ‖ *Filer son câble par le bout*, Appareiller sans lever l'ancre, en la laissant au fond de l'eau avec sa chaîne, et fig. Mourir, en argot maritime : *Le pauvre diable a* FILÉ SON CÂBLE PAR LE BOUT.

— Techn. Passer à la fillère : FILER *de l'or, de l'argent.* ‖ Entourer d'un léger fil d'or ou d'argent le fil de chanvre ou de soie. ‖ *Filer le plomb*, Le tirer à la filière et y faire des rainures destinées à recevoir des vitres. ‖ *Filer la tête des épingles*, Former, avec un rouet qui dévide le laiton, de petits anneaux doubles dont on fait les têtes d'épingles. ‖ *Filer du vin*, Le descendre en barriques à la cave. ‖ *Filer la cire*, La dévider sur un rouet pour en faire de la petite bougie.

— v. n. ou intr. S'allonger en mince filet, sans se couper ni se diviser en gouttelettes, comme il arrive pour les liquides gras : *Votre sirop ne* FILE *pas bien. Ce vin tourne à la graisse, il* FILE. (Acad.) ‖ S'allonger et faire de la fumée, en parlant de la flamme : *Quelques-unes des lampes* FILAIENT, *et une odeur d'huile échauffée affectait désagréablement les narines.* (E. Feydeau.)

— Fam. Aller rapidement : *Hâtons-nous de* FILER. *Le tilbury* FILA *sans que personne pût voir un seul des traits de l'inconnu.* (Balz.)

Encore une étoile qui *file*,
Qui *file*, *file* et disparaît.
BÉRANGER.

— *Filer doux*, Se montrer doux, docile, soumis, patient, résigné : *Je le ferai* FILER DOUX.

Tu n'es pas où tu crois : en vain tu *files doux;*
Ton excuse n'est point une excuse de mise.
MOLIÈRE.

— Constr. Tracer des lignes sur un mur, pour y figurer des lits ou des joints de pierres.

— Chasse. Se dit du gibier que l'on chasse, lorsqu'il vole ou court sans faire de crochet.

— Chorégr. Décrire un cercle ou parcourir rapidement une ligne droite sur la pointe du pied.

— Jeux. A la bouillotte et à quelques autres jeux, Renoncer à jouer parce que les cartes qu'on a en main ne permettent pas d'agir autrement, et, par suite, Abandonner l'argent qu'on a engagé. ‖ Au brelan et à quelques autres jeux, Ne mettre précisément au jeu que ce qu'on est strictement obligé d'y mettre. ‖ Aux jeux où il y a des sortants et à ceux où il est permis de se retirer dans certains cas déterminés, Céder la place à un autre joueur et passer, sans saluer ni rien dire, devant les tables, afin de ne pas interrompre ou distraire ceux qui jouent.

— **Encycl.** Mus. En musique, on appelle *filer un son* le prolonger autant que possible, en observant de le commencer avec la plus grande douceur, de l'amener, en l'augmentant graduellement, jusqu'à sa plus grande intensité, et de le diminuer ensuite avec les mêmes gradations. « On doit s'accoutumer, dit Castil-Blaze, à tenir pendant vingt-deux secondes le son filé avec la voix. On soutient le son beaucoup plus longtemps sur les instruments à vent; on peut le prolonger à volonté sur les instruments à archet. » Il faut croire que Castil-Blaze était singulièrement distrait lorsqu'il a écrit cette phrase fantasque; car, quelque considérable qu'elle soit, la longueur de l'archet a des limites, et lorsque l'exécutant a atteint ces limites, il est bien obligé de reprendre l'archet, et, par conséquent, d'interrompre le son. Cependant, il faut constater que c'est avec l'archet qu'un son peut être tenu et filé pendant le plus longtemps.

Le premier exercice auquel doive se livrer un élève qui commence l'étude du chant ou d'un instrument, c'est de *filer* des sons; car la première qualité d'un virtuose, c'est de tirer de son instrument ou de son gosier un son plein, ferme, pur, limpide, et qu'il puisse modifier à sa volonté.

— Jeux. Pour *filer* la carte, pendant qu'on tient le jeu avec la main gauche, on avance dessus deux cartes débordant un peu les autres, après quoi, les saisissant à la fois entre le pouce et l'index de la main droite, on leur imprime un mouvement inverse de glissement, c'est-à-dire qu'on fait passer la carte inférieure de gauche à droite et la carte supérieure de droite à gauche. Alors la main droite abandonne la carte supérieure et entraîne l'autre. Cette double opération se fait en un seul temps et avec la rapidité de l'éclair. On peut la répéter autant qu'on le juge à propos. L'art de *filer* la carte n'est pas seulement cultivé par les prestidigitateurs; les grecs s'en servent aussi pour corriger la fortune, et certains d'entre eux y deviennent d'une habileté étonnante. Robert Houdin raconte à ce sujet qu'un de ces industriels, qui opérait devant lui, « après avoir placé, comme démonstration, le roi de pique sur le jeu, distribua toutes les cartes les unes après les autres, et, par trente et un filages successifs, fit que le roi de pique se trouva le dernier du jeu. » — « J'ai avoué, et j'avoue encore, ajoute-t-il, que, bien que connaissant l'artifice, je ne vis rien à ces substitutions, tant elles furent adroitement exécutées. »

FILERIE s. f. (fi-le-rî — rad. *filer*). Endroit où l'on file du chanvre, du lin ou d'autres matières textiles : *La ferme était pourvue d'une* FILERIE. ‖ Art ou action de filer les matières textiles : *Le capitaine Perré, qui suivit Pierre Ier de Londres en Russie, dit que, depuis la fonderie des canons jusqu'à la* FILERIE *des cordes, il n'y eut aucun métier qu'il n'observât et auquel il ne mît la main.* (Volt.)

— Techn. Bande de fer servant à passer le fil de fer.

FILESAC (Jean), théologien, né à Paris vers 1550, mort dans cette ville en 1638. Il fut recteur de l'Université (1586), puis devint doyen de la Faculté de théologie de Paris. On a de lui, sous le titre d'*Opera varia* (Paris, 1614, 2 vol. in-8o), plusieurs traités remplis d'érudition, entre autres un *Traité de l'autorité des évêques* et un autre *Sur l'origine de la Faculté de théologie de Paris et de ses anciens statuts.*

FILET s. m. (fi-lê — dimin. de *fil*). Petit fil, fil très-délié : *Cela n'était plus retenu que par un* FILET.

— Par anal. Objet long et délié : *Une reliure ornée de* FILETS *d'or.* ‖ Liquide peu abondant, mais formant un écoulement continu : *Verser un* FILET *de vinaigre dans une sauce. Diriger un* FILET *d'eau dans une prairie. Les eaux qui tombent sur les crêtes et les sommets des montagnes, ou les vapeurs qui s'y condensent, ou les neiges qui s'y liquéfient, descendent par une infinité de* FILETS *le long de leurs pentes.* (Cuv.)

Sous la haie embaumée un mince *filet* d'eau
Jase et fait frissonner le verdoyant rideau.
TH. GAUTIER.

‖ Très-petite quantité, émission peu abondante :

Je n'ai plus qu'un *filet* de voix,
Et ne chante que pour Sylvie.
SARRAZIN.

— Par ext. Rets à mailles, ouvrage fait de fils entre-croisés, qui sert à prendre les animaux : FILET *de pêcheur.* FILET *d'oiseleur.* FILET *pour prendre des papillons. Tendre ses* FILETS. *Jeter son* FILET *dans une rivière. Les hommes sont faits comme les oiseaux, qui se laissent toujours prendre dans les mêmes* FILETS *où l'on a déjà pris cent mille oiseaux de leur espèce; il n'y a personne qui n'entre tout neuf dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants.* (Fonten.) ‖ Ouvrage à mailles fait de la même façon, mais servant à d'autres usages : *Hamac en* FILET. *Carnassière en* FILET. *Bourse en* FILET. *Le* FILET *d'un ballon. Les femmes renferment leurs cheveux dans des* FILETS. *Jeter la balle dans le* FILET *d'un jeu de paume.*

— Fig. Piége, embûche, tout ce qui sert à attirer, à séduire, à prendre : *La loi est un* FILET *à larges mailles qui n'est bon que pour arrêter le crime et le désordre; elle laisse passer plus d'un abus.* (E. Laboulaye.)

— *Coup de filet*, Ce que l'on prend de poissons ou d'oiseaux en une seule fois avec le filet : *Voilà un beau* COUP DE FILET. ‖ Prise, capture : *La police a fait, dans cette maison de jeu, un beau* COUP DE FILET.

— *Monter un filet*, Le tendre, le placer dans l'endroit convenable pour prendre des oiseaux ou d'autres animaux terrestres. ‖ Le garnir

de ses cordes, de ses flottes, de ses plombs pour le mettre en état de servir à la pêche.

— Archit. Membre carré appelé aussi LISTEL. ‖ Moulure qui, dans les travaux d'ébénisterie, en sépare deux autres plus grandes et plus saillantes.

— Constr. *Filet de mur*, Bordure en saillie au haut d'un mur : *Si le* FILET DE MUR *se trouve des deux côtés, cela indique que le mur est mitoyen.* (Complém. de l'Acad.) ‖ Plâtre qu'on met au haut du comble qui porte contre un mur. ‖ Petite poutre que l'on place pour soutenir un plancher qui fléchit.

— Manége. Bridon léger à mors articulé, tenant lieu de bride ordinaire. ‖ *Scier du filet*, Tirer le filet alternativement de droite et de gauche dans la bouche du cheval ‖ *Mettre un cheval au filet*, Lui tourner la croupe du côté de la mangeoire pour l'empêcher de manger, après qu'on lui a mis le filet.

— Mar. Fil de couleur qui se trouve au bord des laizes des toiles à voiles, et qui sert de guide pour en assembler les coutures. ‖ *Filet de merlin*, Petit cordage qui sert à ferler les voiles dans les marticles. ‖ *Filets de bastingage*, Filets fixés aux garde-corps des bâtiments pour recevoir les hommes de l'équipage, et qui, doublés de toile, servaient, un jour de combat, à dérober à l'ennemi la vue des matelots des gaillards. ‖ *Filet d'abordage*, Rets à mailles suspendu en dehors du navire, entre les bas haubans, qu'on laisse tomber sur les ennemis qui essayent de monter à bord, pour les envelopper. ‖ *Filet de beaupré*, Rets à mailles tendu sous le beaupré pour empêcher les hommes envoyés sur ce mât de tomber à la mer : *Arrivé à l'extrémité du bâton de foc, Olivier se laissa tomber sur le* FILET DE BEAUPRÉ. (E. Sue.) ‖ *Filet casse-tête*, Rets à mailles fortement amarré horizontalement à 3 mètres au-dessus du pont, au-dessous des vergues, pour recevoir les hommes qui viendraient à tomber de la mâture : *Au Borda, un grand* FILET CASSE-TÊTE *garantit de tout accident sérieux les élèves qui s'essayent dans le gréement.* ‖ *Passer un filet de goudron*, Syn. de PASSER UN FIL DE GOUDRON. V. FIL.

— Pêche. Nom qu'on donne au petit brochet. ‖ Jeune sangsue médicinale.

— Techn. Réunion de plusieurs fils de chaîne ou de plusieurs duites formant une bande très-étroite dans le tissu, soit par effet de croisement, soit par effet de couleur. ‖ Soie mise en plusieurs brins. ‖ Trait d'or ou d'argent battu, dévidé sur de la soie. ‖ Cannelure formant la bordure des pièces d'argenterie : *Couvert à* FILETS. ‖ Partie saillante sur les pièces d'horlogerie. ‖ Petite bordure ménagée sur les violons, pour empêcher que les cordes n'appuient sur le manche. ‖ Saillie en spirale pratiquée autour de la surface d'une vis. ‖ *Mettre le filet dans le suif fondu*, Y jeter un peu d'eau pour l'épurer.

— Blas. Pièce qui n'a que le tiers de la cotice, et qui se place dans le même sens, c'est-à-dire de droite à gauche, quelquefois en barre, en sautoir, en pal, en croix : *De Quatrebarbes : De sable, à la bande d'argent, accostée de deux* FILETS *du même.* — *Chouart, en Bretagne : De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois chouettes de sable, becquées et membrées de gueules, et accostée de deux* FILETS *d'or.* — *Hallencourt de Dromesnil, en Picardie : D'azur, à la bande d'argent, accostée de deux* FILETS *du même.*

— Typogr. Nom donné à des lames métalliques d'une épaisseur très-variable, mais de la hauteur des caractères, dont on se sert soit pour former des encadrements, soit pour séparer différents titres consécutifs, isoler un titre de la matière qui le suit, marquer des fins de chapitres ou autres divisions d'un ouvrage. ‖ Trait que l'on obtient à l'impression, à l'aide d'une lame de ce genre.

— Art culin. Nom vulgaire du muscle psoas, partie qui, chez les animaux de boucherie, est située entre les rognons et les côtes, et qui est très-estimée : FILET *de bœuf, de mouton. Tenez, Manette, étudiez d'abord mon discours préliminaire sur les* FILETS *de mouton,* FILETS *sautés,* FILETS *piqués,* FILETS *marinés.* (Scribe.) ‖ Bande longitudinale que l'on détache de la chair de certains poissons : *Un* FILET *de sole, de merlan.* ‖ Chair qu'on lève le long de l'estomac des oiseaux, de part et d'autre du sternum : FILETS *de canard, de chapon.* ‖ *Faux filet*, Chez le bœuf, Partie estimée, mais moins que le filet, et qui se lève le long de l'échine, en dessus des os. ‖ *Filet mignon, Petit filet*, Chez le cerf, Filet qu'on lève en dedans : *Les* PETITS FILETS *doivent être au roi.* (Salnove.) ‖ *Grand filet*, Chez le cerf, Filet qu'on lève en dehors : *Les* GRANDS FILETS *doivent être aux lieutenants et sous-lieutenants de la vénerie.* (Salnove.)

— Anat. Nom donné aux dernières ramifications des nerfs : FILETS *nerveux* ‖ Se dit de certains replis membraneux qui brident divers organes : *Les* FILETS *des lèvres.* ‖ *Filet de la verge*, Membrane mince qui lie le prépuce à la verge, et qu'on appelle plus ordinairement FREIN. ‖ *Filet de la langue* ou simplement *Filet*, Membrane mince qui attache le dessous de la langue à la partie inférieure de la bouche, et qui se trouve quelquefois trop peu développée : *Il y a quelques enfants qui ont le* FILET DE LA LANGUE *si court que cette espèce de bride les empêche de teter, et l'on est obligé de couper le* FILET. (Buff.)

Tout charme en un enfant dont la langue sans fard,
A peine du *filet* encor débarrassée,
Sait d'un air innocent bégayer sa pensée.
BOILEAU.

— Fam. *Avoir le filet bien coupé, mal coupé ; n'avoir pas, avoir le filet*, Se dit d'une personne qui a ou n'a pas la langue déliée, la parole facile.

— Entom. Pièce formée de trois articulations, qui se trouve sur les antennes de certains insectes diptères.

— Bot. Partie grêle de l'étamine, qui supporte l'anthère.

— Hortic. Nom donné improprement aux coulants des fraisiers, aux œilletons des artichauts, etc.

— Géol. et minér. Filon sans épaisseur appréciable qui en croise un autre ; simple fente.

— **Syn. Filet, rets.** Au propre, ces deux mots signifient exactement la même chose, et ils ne diffèrent qu'en ce que *filet* est beaucoup plus usuel. Au figuré, *rets* ne s'emploie guère que pour désigner ce qui retient, ce qui arrête l'homme qui s'est laissé prendre, tandis que *filet* peut servir à désigner les ruses, les machinations au moment où on les prépare, ou pendant qu'on les met en œuvre : les *rets* sont les *filets* considérés après l'action.

— **Encycl.** Archit. Le nombre des *filets* varie avec la composition des profils, généralement chacun d'eux a autant de saillie que de hauteur. Dans le dorique grec, le *filet* de la corniche sépare le petit quart de rond du larmier ; sa hauteur est de 0,65 partie, et sa saillie sur le nu de l'entablement est de 22,75 parties. Les annelets du chapiteau sont composés de quatre *filets*, dont deux supérieurs et deux inférieurs ; leur hauteur est de 1,95 partie, et leur saillie de 2,6 parties pour les premiers, de 0,65 partie pour les seconds. Dans le dorique romain, on distingue dans la corniche de l'entablement : 1° le *filet* du couronnement dont la hauteur est de 2 parties, et la saillie sur le nu de 2 modules ; 2° le *filet* qui sépare la doucine du talon, ayant 1 partie de hauteur et 1,175 module de saillie ; 3° le *filet* horizontal extérieur des mutules, dont la largeur est de 1 partie ; le *filet* horizontal intérieur des mutules, dont la largeur est la même que celle du précédent ; 4° le *filet* de la base de la corniche, qui sépare le quart de rond des chapeaux des triglyphes, d'une hauteur de 1 partie et d'une saillie de 3 parties sur le nu de l'entablement, dans le chapiteau de la colonne ; 5° le *filet* placé à la partie inférieure, et qui sépare la baguette du gorgerin. Sa hauteur est de 1 partie et sa saillie de 2 parties sur le nu du chapiteau. Dans le fût et la base de la colonne : 1° le *filet* de l'astragale, dont la hauteur est de 1 partie et la saillie sur le nu de la colonne de 2 parties ; 2° le *filet* de la base qui sépare le congé inférieur du fût de la baguette, ayant 1,33 partie de hauteur sur 3,5 parties de saillie. Dans le piédestal : le *filet* de la corniche et le *filet* de la base, le premier a 1 partie de hauteur et 9,5 parties de saillie, et, le second, 1 partie de hauteur sur 3 parties de saillie sur le nu du dé. Dans l'ordre toscan, on trouve : 1° dans la corniche de l'entablement : le *filet* de la cimaise supérieure et celui du larmier ; leur hauteur est de 1 partie et leurs saillies sont de 1 module, 4 et de 9 parties ; 2° dans la colonne : les *filets* du tailloir et la cimaise du chapiteau ; leur hauteur est de 2 parties, sur 10 parties de saillie pour le premier, et 2 parties pour le second, le *filet* de l'astragale, qui a 1 partie de hauteur sur 2 de saillie, et le *filet* de la base, dont la hauteur est de 2 parties sur une saillie de 3 parties ; 3° dans le piédestal, le *filet* de la base, qui a 2 parties de hauteur sur 4 de saillie. Dans l'ordre ionique, on distingue : 1° dans la corniche de l'entablement : le *filet* du couronnement, d'une hauteur de 3 parties sur une saillie de 1,26 module ; le *filet* qui sépare la doucine supérieure du talon, de 1 partie de hauteur sur 1 module, 16 de saillie ; les *filets* horizontaux, extérieur et intérieur, qui bordent la mouchette, et dont la largeur est de 4 parties pour le premier, de 2 parties pour le second ; le *filet* qui sépare la baguette du cordon des denticules, de 3 parties de hauteur sur 19 parties de saillie ; le *filet* qui sépare les denticules du talon ou cimaise inférieure, et dont la hauteur est de 2 parties pour 10 de saillie ; 2° dans la colonne : le *filet* supérieur du chapiteau, de 2 parties de hauteur sur 10 de saillie ; le *filet* de l'astragale, de 2 parties de hauteur sur 4 de saillie ; le *filet* supérieur de la base, de 3 parties de hauteur sur 4 de saillie ; le *filet* qui sépare le tore de la scotie supérieure, de 0,5 partie sur 5 de saillie ; le *filet* qui sépare la scotie supérieure des deux baguettes, de 0,5 partie sur 8 de saillie ; le *filet* placé entre les deux baguettes et la scotie inférieure, de 0,5 partie sur 8 parties, et le *filet* qui joint la scotie inférieure au socle, de 0,5 partie de hauteur sur 12 parties de saillie ; 3° dans le piédestal : le *filet* supérieur de la corniche, de 1 partie de hauteur sur 20 de saillie, et le *filet* inférieur, de 2 parties en hauteur sur 2,5 parties de saillie, le *filet* supérieur de la base, dont la hauteur est de 2 parties et la saillie de 4 parties, et le *filet* inférieur, qui sépare le talon renversé du socle, d'une hauteur de 1,33 partie et de 14 parties de saillie. Dans l'ordre corinthien et dans l'ordre composite, les *filets* se succèdent en grand nombre, à cause de la variété des moulures. Dans ce qui va suivre, les premiers nombres représentent les hauteurs, et les seconds, les saillies comptées toujours à partir des nus de l'entablement, du chapiteau, du fût et du dé. Dans l'ordre corinthien, on trouve : 1° dans la corniche : le *filet* de couronnement, de 2 parties sur 2,4 modules ; le *filet* qui sépare la doucine du talon, de 10 parties sur 2,4 modules ; le *filet* qui joint le médaillon au quart de rond, de 1 partie sur 27 ; le *filet* placé entre la baguette et les denticules, de 1 partie sur 19, et le *filet* qui sépare les denticules du talon, de 1 partie sur 10 ; 2° dans la frise : le *filet* supérieur placé entre la baguette et le congé, de 1 partie sur 2,5, et le *filet* inférieur de 2 parties sur 10 Dans la colonne : 1° dans le chapiteau : le *filet* qui sépare le quart de rond du tailloir, hauteur 2 parties ; 2° dans le fût : le *filet* de l'astragale, de 4 parties sur 6, et le *filet* inférieur du fût, de 2 parties sur 3 ; 3° dans la base : le *filet* qui couronne la scotie supérieure, de 0,5 partie sur 4 ; le *filet* qui joint la scotie supérieure aux deux baguettes, de 0,5 partie sur 6,25 ; le *filet* qui sépare les deux baguettes de la scotie inférieure, de 0,5 partie sur 6,25, et le *filet* placé entre la scotie inférieure et le tore, de 0,5 partie de hauteur sur 9 parties de saillie. Dans le piédestal : 1° dans la corniche : le *filet* supérieur, de 1,33 partie sur 16, et le *filet* qui sépare la baguette de la frise, de 10 parties de hauteur sans saillie ; 2° dans le dé ; les *filets* supérieur et inférieur, de 2 parties de hauteur sur 3 de saillie ; 3° dans la base : le *filet* qui sépare le talon renversé du tore, de 2 parties sur 12. Dans l'ordre composite, on distingue : 1° dans la corniche : le *filet* de couronnement, de 3 parties sur 2 modules ; le *filet* qui sépare la doucine supérieure du premier talon, de 2 parties sur 1,26 module ; le *filet* qui couronne le second talon, de 2 parties sur 1 module, et le *filet* inférieur qui joint les denticules au quart de rond, de 2 parties sur 16 ; 2° dans la frise : le *filet* placé entre la baguette et le congé supérieur, de 2 parties sur 4 ; 3° dans l'architrave : le *filet* supérieur placé au-dessus du cavet, et dont la hauteur est de 2 parties et la saillie de 14 parties. Dans la colonne : 1° dans le chapiteau : le *filet* du tailloir, de 1 partie de hauteur ; 2° dans le fût : le *filet* de l'astragale, de 2 parties sur 4, et le *filet* inférieur du fût, de 3 parties sur 4 ; 3° dans la base : le *filet* placé entre le tore supérieur et la scotie supérieure, de 0,5 partie sur 5 ; le *filet* qui sépare la scotie supérieure de la baguette, de 0,5 partie sur 6,67 ; le *filet* qui joint la baguette à la scotie inférieure, de 0,5 partie sur 6,67, et le *filet* qui couronne le tore inférieur, de 0,5 partie sur 10. Dans le piédestal : 1° dans la corniche : le *filet* supérieur, de 1,33 partie sur 16, et le *filet* placé entre la doucine et le cavet, de 1 partie de hauteur sur 2,5 parties de saillie ; 2° dans le dé : les *filets* supérieur et inférieur, de 2 parties sur 2,5 pour le premier et sur 4 pour le second ; 3° dans la base : le *filet* qui sépare le talon renversé du tore, de 2 parties de hauteur sur 12,5 de saillie. Le *filet* qui accompagne une moulure, soit en dessus, soit en dessous, fait donner à cette dernière le nom de *membre couronné*.

On donne encore le nom de *filet* à une espèce de solin ou saillie de pierre destinée à empêcher les eaux pluviales de glisser le long de sparements et de s'introduire entre les couvertures et les maçonneries. Ces solins, que l'on établit de nos jours en calfeutrant la jonction avec du plâtre, ou avec une lame de zinc que l'on incruste dans la maçonnerie, s'exécutaient au moyen âge avec des pierres saillantes placées un peu au-dessus de la couverture, et taillées suivant un plan incliné, pour permettre à l'eau de s'écouler rapidement et d'être rejetée plus loin que le nu du *filet ;* le dessous de cet appendice était muni d'un larmier qui arrêtait l'eau entraînée par l'effet de la capillarité et l'empêchait de se reporter sur le parement du mur où la couverture prenait naissance. Dans les églises romanes du XI[e] siècle, on voit déjà que les architectes ont préservé la jonction du comble en appentis des bas côtés avec le mur de la nef centrale, au moyen de *filets* prononcés. Ces *filets* pourtournent les saillies des contreforts, horizontalement d'abord, puis bientôt suivant la pente donnée par le comble, afin de ne laisser partout, entre le *filet* et la couverture, qu'une distance suffisante pour introduire le plomb, l'ardoise ou la tuile. Plus tard, les *filets* ont été utilisés comme caniveaux pour donner écoulement à l'eau des combles supérieurs. Ces *filets* prirent le nom de *filets-caniveaux*.

— Techn. Par le mot *filet*, on désigne le plus souvent des tissus à claire-voie et à mailles nouées, fabriqués avec de la ficelle ou du fil retors et qui servent d'ordinaire à prendre des poissons, des oiseaux, etc. Les autres usages de ces ouvrages à mailles sont trop nombreux pour qu'il nous soit possible de les énumérer ici. Les mailles des *filets* doivent être égales et invariablement arrêtées. Les instruments dont on se sert pour la fabrication des *filets* consistent en ciseaux à lames arrondies, en moules en forme de cylindre rond d'un diamètre donné, et en aiguilles de 7 à 14 pouces de long sur 2 ou 3 lignes d'épaisseur. Ces aiguilles sont faites de bois léger ; un de leurs bouts est pointu et l'autre fourchu. On les garnit de fil ; puis, à l'aide de ces aiguilles, on roule le fil sur le moule, on le noue, on passe l'aiguille dans les premières mailles, on noue toujours, et ainsi de suite. Le haut ou tête du *filet* de pêche est garni d'une corde et de morceaux de liége nommés *flottes ;* au bas est fixée une corde garnie de bagues de plomb, dite plombée. La plupart des pêcheurs fabriquent eux-mêmes leurs *filets* et ils le font sans autres outils que les trois instruments dont nous venons de parler. Il existe cependant des métiers spécialement destinés à cette fabrication. L'un de ces métiers, que l'on peut voir aujourd'hui encore au Conservatoire, remonte à 1802. Il valut à son inventeur, M. Buron, un prix de 10,000 fr. accordé par le gouvernement. D'autres machines ont paru depuis. Nous citerons celle de MM. Escallon et Raillard, de Lyon ; mais la mieux conçue, et celle dont l'exécution laisse le moins à désirer, est due à M. Pecqueur, qui l'a fait fonctionner à l'exposition de 1849.

Parmi les *filets* destinés à la pêche, on distingue plus de soixante-douze espèces diverses, portant pour la plupart le nom des poissons à la prise desquels ils sont destinés. Nous les énumérons ci-après.

— Pêche. Le nombre des *filets* propres à la pêche du poisson, soit dans les fleuves, les étangs et les rivières, soit sur le littoral maritime, soit en pleine mer, est considérable ; mais l'usage de tous ces engins n'est pas autorisé. En France, on ne permet, sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, que l'emploi des *filets* et instruments que voici : les folles ou *filets* à raies, canières, pentières, rieux, picots, cibaudières, dix-doigts, mailles-royales, lesques, bretellières, haussières, flues, flottées, muletières, rets à crocs, rets entre rochers, traversières, maquereaulières, séchées, tressons, tressures, tramaux sédentaires, chaluts ou rets traversiers, seines claires, grandes seines à jet, petites seines dites halopins, pour la pêche aux lançons, aux sprats, aux esplottes, seines à prêtres, seines drues, nasses, rets à grados, à sardines, à harengs, à maquereaux ou aplets, carreaux ou huniers, casiers à vieilles, havenets ou havets, havenaux ou havaux, grenadières, bouteux, dards ou foënes, ciseaux, ravoirs, uves, chaudières, dragues, bouraques, verveux ou louves. Sur les côtes de la Méditerranée, nous trouvons, pour les poissons particuliers à cette mer, des *filets* différents. Ce sont, entre autres : les tramaux flottants et dérivants, les sadours, les bicharreyres, les peougues, les stoueyres, les tirolets, les jagudes, les bigareyres ou finettes, les aumaillades, les leyraous, les seines à abissot, à sauou, de risteou, les coules, etc.

— *Pêche au grand filet.* C'est au mois de septembre, au moment des basses eaux, pendant le chômage des écluses et des canaux, que se pratique, le plus généralement, la pêche au grand *filet ;* mais, il vaut mieux, pour la conservation du poisson et pour qu'il ait une chair ferme et délicate, attendre les mois d'octobre et de novembre, quand l'eau est rafraîchie. Par les grandes chaleurs, le poisson est mou, sans force ni vitalité, sa chair se gâte vite ou se détache à la cuisson ; par conséquent, ni goût pour le gastronome, ni profit pour le pêcheur.

La pêche des étangs, des pièces d'eau ou des viviers d'une certaine étendue peut, à l'aide du grand *filet*, s'opérer facilement en toute saison. On choisit cependant, comme de juste, les époques chaudes de l'année, parce que ces pêches, qui ne sont d'ordinaire que de véritables parties de plaisir, présentent à ces moments, plus d'agrément aux personnes conviées. On lâche la bonde des étangs ou on lève les pelles ; on fait écouler la majeure partie de l'eau, et, après avoir traîné deux ou trois fois le grand *filet* dans l'eau qui reste, on a entièrement dépeuplé le réservoir.

En fleuve ou en rivière, la pêche au grand *filet* présente plus de difficultés ou plutôt exige plus de peine et d'apprêt. Le pêcheur ou l'adjudicataire attend le moment où l'eau est au plus bas, où la rivière est presque à sec, par exemple, le lendemain d'une des éclusées de quinzaine qui ont lieu pendant le chômage de la rivière, en août et septembre. Nous avons déjà dit que les connaisseurs préféraient attendre les premières atteintes du froid, dans l'intérêt de la vente et de la conservation du poisson.

Les eaux abaissées à point, le poisson se réfugie dans les fonds, les trous, les fosses qui creusent çà et là le lit de la rivière ; le pêcheur fixe son jour, et prend aussitôt ses dispositions. Il s'agit de choisir l'endroit par lequel on commencera la pêche. Faut-il descendre le courant, ou faut-il, au contraire, débuter par le bas du cantonnement et remonter le courant ? C'est à ce dernier système qu'on s'arrête généralement. On peut plus sûrement, en faisant rebrousser le courant au poisson, le confiner dans un fond de choix, d'un abord aisé, laissant un large espace libre pour tirer le *filet*, et enfin séparé, par une partie de lit à sec, du reste de la rivière. On n'a plus, pour ainsi dire, que la peine de ramasser les carpes, les brochets et le reste.

Dès la veille du jour fixé, le pêcheur convoque ses aides, le pilote habile qui aura la tâche pénible de faire manœuvrer le bateau, et les journaliers qui tireront le *filet*, ordi-

nairement au nombre de six. On descend le grand *filet*, soit en bateau, soit en charrette, si l'eau est trop basse, jusqu'à l'endroit où la pêche commencera; crocs, perches, pelles, sesses, bottes à poisson, vêtements de rechange, sont également conduits au même lieu, afin que le matin, dès le lever du jour, on puisse se mettre à l'œuvre. Le pêcheur a dû visiter avec soin le grand *filet :* boucher et remailler les trous, remplacer les plombs détachés, compléter les liéges, rattacher les minces fils des bourses, et, surtout, ajuster entre les deux nappes, si un seul *filet* ne suffit pas, le fameux sac où les victimes s'empilent au fur et à mesure que le *filet* est tiré hors de l'eau, engin prohibé par la réglementation de la pêche, mais indispensable auxiliaire sans lequel la pêche au grand *filet* ne serait, la plupart du temps, qu'une duperie.

Dès le matin, *à la pique du jour*, suivant l'expression consacrée dans la campagne, munis de plusieurs blouses et pantalons superposés, chaussés de grosses bottes ou de sabots, les hommes de peine, précédés du conducteur de la pêche et du fermier de la rivière, se rendent à leur poste. Le fermier porte le pain et la goutte qui doivent réconforter les estomacs. La rivière fume : un petit brouillard transparent comme une fumée de pipe flotte sur la surface, se tordant, roulant, s'élevant en spirale, s'étendant, s'affaissant; des globules d'air montent du fond et éclatent avec un petit bruit sec. Les ablettes sautillent sur les bords, le long des digues ou des perrés, les poissons blancs, les gardons, rôdent, attendant l'insecte qui tombe de l'herbe, le papillon du peuplier, ou le cardinal rouge et noir. La perche éveillée quitte ses larges ombrelles de nénufar, son abri ordinaire pendant la chaleur du jour, et trace son rapide sillon en poursuivant le fretin. Dans les foncières, on entend des froissements et des craquements; le barbillon joue à travers les roseaux, la carpe se cache et le brochet troue l'herbe, filant comme une flèche. Derrière les vernées, dans l'ombre, jaillissent comme des perles tombant d'un fil dénoué, des bulles rapides et serrées dénonçant d'autres carpes qui fouillent de leur épais museau rebrousse le sable ou la bourbe. L'heure est propice; le soleil montre au-dessus de l'horizon, dans la nuée blanche et mince, son disque semblable à une roue de fer rougie : la pêche sera bonne.

Dans le bateau, on entasse, par brassées égales, le *filet* tendu avec soin et tiré de chaque côté sur toute sa largeur, les liéges correspondant à leur bordée de plombs. Les cordes sont attachées, tout le monde embarque. L'épervier est posé sur l'avant du bateau; il servira à dégager le grand *filet* s'il est trop chargé de poisson.

Doucement on laisse tomber à l'eau le *filet*, dont un journalier garde la corde à terre. Un homme tient les plombs, l'autre les liéges; il faut que la nappe tombe droite, régulière et sans secousse. Le demi-cercle est tracé. Un autre tireur est placé vers la berge sur laquelle s'effectuera l'arrivage du *filet;* la rivière est complétement barrée. Alors le conducteur et les autres hommes descendent à une assez grande distance et chassent devant eux le poisson. Les uns tapent avec le fer des crocs sur les rochers et les cailloux, les autres piquent le fond, ceux-ci battent l'eau avec toute la longueur de leurs perches, ceux-là jettent des pierres dont ils ont fait provision. Le battage fait, on retourne prendre à terre l'homme qui tient la tête du *filet;* et, lentement, on traverse la rivière, tirant la corde et amenant la tête du *filet*. Quand on a abordé, l'équipe se divise : trois hommes d'un côté du demi-cercle, trois hommes de l'autre. Le conducteur reste au milieu du *filet* ou circule tout autour en dehors, surveillant les mouvements des tireurs, interpellant ses hommes « Doucement!... Aux plombs! aux plombs!... Les liéges hors de l'eau!... Tirez également! » Petit à petit le centre se rétrécit, et les yeux sont rivés au *filet*. On voit déjà flotter, par groupes effarés, les goujons, les ablettes qui passent à travers les mailles. Le chevenne, les gardons se heurtent aux fils de leur prison. On voit des liéges plonger tout à coup sous une secousse soudaine : les hommes agenouillés, moitié dans l'eau, moitié dans la vase ou le sable, s'interrogent du regard : une carpe bondit, se courbe en arc et saute par-dessus les liéges; les coups sourds se multiplient secouant le *filet* aux mains des tireurs. « Attention! crie le fermier. Aux plombs! Rasez le fond. » Les hommes peinent et ne soufflent mot; la nappe s'étale, encombrée de cailloux, de rubans d'eau, piquetée çà et là comme par une lame d'argent, d'un poisson de menue taille pris par les ouïes ou par la queue. Le fond du *filet*, bombé, gonflé, touche terre. Il y a là un fourmillement de têtes, de queues entrelacées; les poissons bondissent et se ruent comme des béliers fous contre les mailles. Victoire! le sac est amené. Une masse confuse grouille et se débat à fleur d'eau. La carpe fouette de la queue et se tord convulsivement; le brochet ouvre sa gueule armée de dents acérées; la perche déploie sur son dos son piquant éventail; le barbillon cherche à se glisser sous le sac; la réussite fait vite oublier la fatigue; tout le monde crie et bat des mains. Aussitôt on apporte les bottes à poisson. Le garde-rivière apparaît et fait rejeter à l'eau tous les poissons qui n'ont pas la dimension légale. Les captifs de taille respectable sont insérés violemment, malgré leurs contorsions et leur résistance, dans les bottes que l'on cadenasse et que l'on abandonne au fil de l'eau.

Parfois, quand le grand *filet* est trop chargé, il est prudent de le soulager, en jetant l'épervier au beau milieu du demi-cercle. Le spectacle est alors un des plus curieux de la pêche au grand *filet*. Le lanceur a peine à retirer son épervier gonflé de poissons frétillants; et cette récolte préventive promet, pour le dénoûment, d'agréables surprises. On cherche, par ce moyen, à capturer les fortes pièces qui, dans un élan furieux, pourraient crever le *filet* et faire perdre tout le banc capturé.

Nous n'avons décrit que la réussite sans obstacle; mais combien de difficultés à surmonter le plus généralement! Tantôt un tronc d'arbre, de grosses branches même, noyés au fond, se prennent dans le *filet* qu'ils arrêtent et déchirent. Tantôt ce sont les grosses pierres qui s'embarrassent dans les plombs, les soulèvent et cassent les fils, et alors adieu le poisson! Il faut que le conducteur, à l'aide de son croc, soulève la partie arrêtée, redresse les bourses retournées, dégage les mailles. Que d'habileté et de prudence il lui faut déployer! il sait que, par la moindre issue, la bande entière s'esquivera. Il doit aussi connaître les habitudes et les ruses du poisson. Le barbillon et la perche se glissent derrière les pierres et s'y accolent; au pilote de les débusquer en fouillant le fond de l'eau avec l'extrémité de sa perche. La carpe se dresse toute droite, le museau fiché dans le sable, rigide comme un pieu, et souvent les plombs glissent sur son écaille gluante. Le coup est nul; il faut recommencer.

Avant de replacer le *filet*, il est indispensable de le laver, de le débarrasser des pierres, du sable, de la vase et des herbes qui l'obstruent. On le recharge ensuite dans le bateau avec les mêmes précautions qu'on a prises pour l'y descendre la première fois, et on remonte plus haut si la prise a été bonne et nombreuse.

La rivière donne appétit, et le patron sent aussi bien que ses journaliers que l'heure est venue de prendre une nourriture plus substantielle que le brouillard et la rosée qui perle les myosotis, la chicorée sauvage, les pointes des herbes, ou se roule dans la feuille repliée du cresson. On casse la croûte de pain, et chacun avale, à tour de rôle, et à même le bidon, une gorgée d'eau-de-vie de marc qui réchauffe le corps entier. Après cette courte réfection, on se remet plus gaiement à l'ouvrage.

Le soleil est clair et commence à frapper d'aplomb sur la rivière et à sécher les vêtements humides. C'est à ce moment qu'arrivent les invités mandés de la ville, car une pêche au grand *filet* est habituellement une occasion de réunion et de fête. Le fermier de la campagne convoque toujours ses amis pour la circonstance. Les hommes apparaissent en costume de pêche; ils ont pillé la garde-robe de l'hôte, et, pleins d'une ardeur qui s'éteindra bientôt, offrent hardiment leurs services. Les dames sont en négligé et babillent épanouies. Les enfants se promettent monts et merveilles. Derrière eux, à pas comptés, marche le domestique chargé du déjeuner. Vite, devant les curieux, on dispose un autre coup de *filet*. « Tout nouveau, tout beau, » dit le proverbe; les messieurs descendent résolûment sur la berge, revendiquant l'honneur de tenir la corde et de déployer la nappe. Leurs maladresses, leurs prétentions les font souvent rappeler à l'ordre par le patron; mais, avec de la bonne volonté, ils ont rapidement fait leur apprentissage. Les journaliers malins se regardent entre eux, et, d'un coup d'œil, se sont compris. Il s'agit de jouer quelque niche au bourgeois, de lui donner le baptême de la rivière : un des manœuvres feint de glisser, se raccroche à l'invité qu'il entraîne dans sa chute, et les voilà tous deux se débattant en pleine eau, au milieu des éclats de rire et des petits cris de frayeur poussés par les dames. Les enfants battent des mains et applaudissent. Le monsieur fait contre mauvaise fortune bon cœur, et se relève en se promettant de rendre la pareille à l'un de ses compagnons.

Quand, à la satisfaction des nouveaux venus, on a donné quelques coups, on s'installe pour le déjeuner, sous les vernées ou à l'ombre des peupliers. Tout le monde annonce une faim furieuse; le repas plantureux est dévoré à belles dents; les dames, en particulier, se distinguent par leur appétit. Alors, on rappelle les belles pêches du passé, on discute les divers procédés (de chasseurs à pêcheurs il n'y a, pour le verbiage, pas même l'épaisseur d'un doigt), et, quand on a bien mangé, bien gasconné, les journaliers et le patron, étendus à l'ombre, prennent une heure de repos. Les invités se groupent, causent, fument et jouent.

La journée se passe ainsi, émaillée de divers incidents. Si la pêche est fructueuse, tant mieux; si le succès est douteux, on s'en console gaiement. Le soir arrivé, on fait tous les préparatifs pour la rentrée. Les bottes à poisson, laissées à vau l'eau toute la journée, sont réunies et attachées à l'arrière du bateau; les engins sont entassés dans la barque qui, à l'aide d'une forte corde, est remontée par les journaliers placés sur le chemin de halage. Si la charge est trop lourde, quand on arrive aux baissiers, toute la troupe se met à l'eau et passe le bateau à force de bras par-dessus les fonds à sec. Aussitôt rentré au logis, on se hâte de porter le poisson au vivier ou de l'étendre dans une cave sur la paille fraîche; on lave le *filet* à grande eau, et on l'étend, soit sur le pont, soit sur les haies, soit sur l'herbe du pré. L'épervier est accroché à sa perche et maintenu écarté le long du mur. La maîtresse du logis, aidée des invités, prépare une succulente matelote, et, après un repas solide assaisonné de bon vin et de propos salés, on se sépare en se donnant rendez-vous pour la prochaine pêche.

Les pêcheurs, marchands de poisson, qu'ils pêchent un étang ou une rivière, font, le plus souvent, annoncer qu'ils pêcheront tel ou tel jour et qu'ils vendront leur poisson à raison de tant le kilogramme pris sur place. Les habitants des localités voisines viennent ainsi faire leur approvisionnement, et débarrassent le marchand du fretin qui ne supporterait point le transport. Le reliquat et les belles pièces sont mis dans des tonnes ouvertes par-dessus et transportés sur des voitures en ville, aux viviers du marchand, pour être vendus aux marchés suivants.

— Typogr. Les petites lames métalliques appelées *filets* sont employées pour la confection des tableaux dont elles forment les séparations, pour l'encadrement et l'ornementation des pages; elles servent aussi à indiquer les diverses coupures d'un ouvrage, et exigent alors dans leur choix une méthode et un goût dont nous exposerons plus loin les règles. Il s'ensuit que l'on peut diviser les *filets* en deux catégories. La première, qui comprend les *filets* fondus en lames, pouvant se couper suivant les besoins, renferme : le *filet* maigre, le plus usité de tous; le *filet* gras et le demi-gras, dont on se sert surtout pour les encadrements, ainsi que le double-maigre ou gouttière; le gras-maigre; le *filet* triple, composé d'un *filet* gras entre deux maigres; le *filet* azuré, employé pour l'impression des actions, des billets à ordre, des obligations, des lettres de change, des mandats, des quittances, en un mot pour toutes les impressions où il y a des sommes à inscrire. La seconde catégorie renferme les *filets* qui servent de séparations dans les titres ou dans le texte de l'ouvrage, et qui marquent les fins de chapitres, de sections, de chants, de livres ou de parties. Ces *filets*, ordinairement fondus d'une seule pièce et d'après une échelle progressive, comprennent, outre les *filets* gras et maigres-gras de diverses forces, les *filets* anglais, les *filets* ombrés et les *filets* ornés. Voici les règles posées par M. Théotiste Lefèvre pour le choix et l'emploi de ces sortes de *filets :* « Les *filets* que l'on emploie pour les diverses coupures d'un ouvrage doivent être uniformes et gradués dans leur valeur relative. Si l'ouvrage est divisé en parties, livres et chapitres (soit qu'ils tombent en pages ou non), le chapitre prendra le *filet* simple, le livre le *filet* double-maigre, et la partie un *filet* tremblé. Si l'ouvrage a des notes séparées par le *filet* maigre, le chapitre prend le double-maigre, le livre le tremblé, et la partie une vignette légère, mais supérieure en force d'œil au tremblé. Le titre général de la première page ne débute par aucun *filet*, mais il est séparé de la partie, du livre ou du chapitre par le *filet* adopté pour ces divisions. Si, comme cela arrive quelquefois, le second titre suit immédiatement le premier, il reçoit également le *filet* qui lui est propre, mais réduit alors à une petite dimension. Le sommaire d'une partie, d'un livre, etc., ne doit être séparé de ces mots par aucun *filet ;* c'est entre le sommaire et le texte qu'il convient souvent d'en mettre un petit, maigre ou anglais, très-léger. Lorsqu'un titre quelconque est séparé du texte par un petit *filet* maigre ou anglais, et que ce titre ne peut entrer à la fin d'une page, le *filet*, s'il n'est supprimé par défaut de place, doit figurer au bas de la page; mais on n'en met pas à la dernière page, lorsque le mot *Fin* ou tout autre s'y trouve exprimé. Le *filet* que l'on met à la fin d'un livre ou d'un chapitre doit être un peu supérieur en force d'œil à celui du sommaire de ce même livre ou chapitre. Les parties éventuelles d'un livre doivent, autant que possible, porter en tête des *filets* distincts de ceux des divisions du corps de l'ouvrage. Le *filet* anglais, ombré ou orné, employé isolément, doit avoir l'ombre ou le gras en dessous; mais lorsqu'il y en a deux renfermant une ou plusieurs lignes de titre, le premier a le gras ou l'ombre en dessus. Lorsque les divisions principales d'un ouvrage ne portent pas de *filet* en tête, on les baisse toutes régulièrement de la valeur exacte d'un même nombre de lignes de texte, afin de ne pas nuire à la rencontre des lignes l'une sur l'autre, lors de l'impression. Dans ce cas, les parties éventuelles n'en prennent pas non plus. »

La matière employée pour fondre les *filets*, surtout ceux de la première catégorie, est habituellement la même que celle dont sont faits les caractères d'imprimerie; leur force varie depuis le corps de deux points et même d'un point, jusqu'au corps de douze points. Quand on veut des *filets* plus fins, plus nets et d'une plus grande durée, on emploie les *filets* de cuivre ou plutôt de laiton. On a aussi fait usage des *filets* de zinc pour des travaux spéciaux; mais, jusqu'ici, cette matière a été peu employée, malgré son bas prix et la facilité avec laquelle on peut lui faire faire toutes sortes de tours et de contours. On a encore essayé de recouvrir d'une couche de cuivre, à l'aide de la galvanoplastie, les *filets* ordinaires, afin de leur donner une durée plus grande; mais l'expérience qu'on en a faite n'a pas produit de bons résultats.

Outre les divers usages auxquels répondent les *filets*, et que nous venons d'énumérer, on les a encore fait servir à des travaux d'un autre genre. Quelques compositeurs habiles, très-amoureux de leur art, artistes en même temps que typographes, ont fait, uniquement avec des *filets*, des ouvrages qui sont plutôt du ressort de la lithographie et de la taille-douce. En France, Rellivat et M. V. Moulinet ont exécuté en ce genre de vrais chefs-d'œuvre. Ce dernier surtout s'est acquis une véritable célébrité dans la typographie européenne par ses compositions en *filets*. Le jury de l'Exposition de 1867 a récompensé par une médaille d'argent ses portraits de Gutenberg et de Béranger, et sa reproduction de l'*Amour et Psyché*. On a obtenu, avec ses planches, des effets veloutés que le burin de la taille-douce avait seul produits jusqu'ici. En Italie, M. Luigi Raimondi, de Milan, a composé une planche en *filets* représentant le monument élevé à Panfilo Castaldi, de Feltre, auquel les typographes italiens attribuent à tort l'invention des caractères mobiles. En Allemagne, M. Ch. Fasol, de Vienne, a, lui aussi, composé en *filets* un portrait de Gutenberg. Ce sont là des tours de force, qui dénotent à coup sûr un grand mérite et une grande habileté de la part de leurs auteurs; mais ils n'ont pas une grande utilité, ils ne peuvent ni se généraliser ni s'appliquer à l'imprimerie, et sont, en outre, très-coûteux, par le temps qu'ils exigent. M. Castro Irmao a adressé, en 1867, à la Société typographique de Paris une planche composée de *filets* de zinc, dont l'application à la typographie peut avoir une utilité plus réelle, en lui permettant de se passer de la gravure sur bois ou sur cuivre pour les figures de géométrie. Le journal l'*Imprimerie* a publié cette planche dans son numéro de mai-juin 1868, sous la rubrique de : *Modèles de composition typographique*, avec des *filets* en lames de zinc, pouvant être employés avec profit dans la composition de beaucoup d'ouvrages, Abrégés, Traités de géométrie, architecture, mécanique, génie. La forme contient vingt-cinq figures d'une exécution parfaite, depuis le carré jusqu'à la spirale et l'ellipse, en passant par le parallélogramme, le cube, le cercle simple et les cercles concentriques. Cette innovation peut avoir de l'avenir entre les mains de compositeurs habiles.

— Art culin. Le *filet* est, en général, la partie la plus tendre de l'animal.

— *Filet de bœuf*. C'est un morceau de choix, placé dans l'intérieur de l'aloyau, le long de l'échine; on en fait des biftecks, et, dans les grands dîners, on le sert en entier et rôti à la broche. Le *filet* de bœuf se pare, se pique de lardons assez gros; on le fait mariner au moins douze heures dans de bonne huile, avec poivre, sel, persil, laurier, tranches d'oignon, etc. Après l'avoir embroché, on recouvre de papier beurré la partie lardée, et on ne retire le papier qu'au moment de servir; le *filet* doit être encore un peu saignant; on le sert comme rôt, sur son jus, ou accompagné d'une saucière contenant son jus, un *filet* de vinaigre, sel, poivre et échalotes. On peut le servir en entrée sur ragoût de chicorée ou sur sauce tomate; les restes s'accommodent en tournedos.

— *Filet de bœuf aux champignons*. Le *filet* se coupe par tranches que l'on saupoudre de sel et que l'on met, avec du beurre, sur un feu un peu ardent, pour leur faire prendre couleur des deux côtés; on les retire pour mettre dans la casserole une cuillerée de farine, mouiller de jus ou de bouillon, ajouter des champignons nouveaux, lavés et épluchés; apres quoi on remet les *filets* dans la casserole, on continue la cuisson et on sert la sauce sur les *filets*, les champignons autour.

— *Filet de bœuf à la polonaise*. On frotte de sel un *filet* de bœuf, et on le laisse quatre heures avant de le mettre dans une marinade de vinaigre et de vin, par parties égales, d'oignons piqués, de clous de girofle, de laurier, de basilic, de tranches de citron, de sariette, de thym, de genièvre, de gingembre, le tout bouilli quelques instants. On verse de cette marinade sur le *filet* deux ou trois fois par jour, pendant plusieurs jours, s'il fait froid; pendant les chaleurs, un jour suffit. On pique le bœuf de *filets* d'anchois; on le place sur le feu, dans une daubière garnie de tranches de lard et de marinade; on le recouvre de tranches de lard et on le mouille de temps en temps avec sa marinade et un peu de lait caillé; on passe la sauce; avant de servir, on y ajoute des câpres et on la met dans le plat sous le *filet*.

— *Filet de veau*. Dans le veau, le *filet* tient à la longe, comme il tient à l'aloyau dans le bœuf; il s'accommode de la même manière; mais, comme il est plus tendre, il sera inutile de l'attendrir avant la cuisson.

— *Filet de mouton*. Il appartient à la selle

du mouton, et se rôtit généralement avec elle, comme le gigot. Servi seul, il paraît ordinairement à la bourgeoise; on le fait revenir à la casserole et prendre couleur; on ajoute un verre d'eau, du vin blanc, persil, ciboules, gousse d'ail, deux clous de girofle, sel, poivre; on passe la sauce, on la dégraisse, on la fait réduire, on y ajoute un peu de beurre manié de farine et de persil haché; on la lie sur le feu, on y jette un *filet* de vinaigre ou un jus de citron et on la sert en entrée sur le morceau de mouton. Le *filet* peut encore se servir en entrée de la façon suivante : un beau morceau, piqué de menu lard et passé à la broche, est placé sur un ragoût de légumes, comme épinards, chicorée, oseille, choux-fleurs, haricots verts ou blancs, etc.

— *Filet de cochon*. Ce morceau appartient à l'échine de l'animal; il fait un excellent rôti; mais, avant de l'employer, on le laissera prendre le sel pendant vingt-quatre heures; deux heures de broche devant un feu modéré et soutenu lui suffiront; on le servira avec une sauce piquante préparée avec son jus dégraissé; avec les restes, on fera une bonne soupe aux choux.

— *Filets de chevreuil*. Deux au trois *filets* de chevreuil parés, piqués, sont mis dans une terrine avec une marinade de deux verres de vinaigre, un verre d'eau, du sel, du poivre, deux oignons, une échalote, du persil, du thym, quelques graines de genièvre, sept ou huit clous de girofle, quatre ou cinq feuilles de laurier; après douze heures de marinade, on les égoutte et on les met dans une casserole avec deux cuillerées de bouillon et autant de vin blanc, pour les laisser cuire feu dessus et feu dessous, pendant une heure. On les retire de leur cuisson, on fait réduire celle-ci, on y repasse les *filets* que l'on sert très-chauds, en versant dessous la cuisson à laquelle on aura ajouté une cuillerée de sauce poivrade.

— *Filets de lièvre*. Les *filets* du lièvre s'apprêtent de la façon suivante : on les partage en deux ou trois morceaux, que l'on pare en leur donnant une forme légèrement arrondie; on les pique de lard fin; on les met dans une casserole sur de minces bardes de lard, avec des tranches de carottes et d'oignons. On les assaisonne d'un peu de thym, d'une feuille de laurier, de deux clous de girofle, de poivre et de sel; on les mouille avec du bouillon; enfin, on les couvre d'une feuille de papier beurré, et on couvre la casserole; on les fait cuire doucement pendant trois quarts d'heure, feu dessus et dessous, et on les sert sur une sauce poivrade ou piquante, ou sur une garniture de champignons, de chicorée, etc.

On peut apprêter les *filets* de lièvre en les faisant mariner deux, trois ou quatre jours, et en les faisant ensuite sauter dans du beurre frais; on peut les paner de mie de pain très-fine. Ils se servent, comme les précédents, sur une sauce ou une garniture.

— Anat. *Filet de la langue*. Le frein exerce une grande influence sur les mouvements de la langue, et, plus il s'avance vers la pointe de cet organe, plus il en rend les fonctions difficiles. « Quand il arrive juisqu'à la pointe, dit Levret, la langue présente la forme d'un cœur de carte à jouer, et c'est alors que le frein prend le nom de *filet*. » Le *filet* empêche les enfants de teter; il nuit, chez les grandes personnes, à l'articulation des sons et à la déglutition. L'obstacle ne résulte pas seulement de l'insertion de ce repli membraneux à l'extrémité antérieure de la langue, il provient le plus souvent de sa brièveté. La langue se trouve alors, pour ainsi dire, consignée sur le plancher qu'elle recouvre. C'est surtout quand le *filet* est court de bas en haut, et qu'il se prolonge en même temps vers la pointe de la langue, qu'il empêche l'enfant de teter, parce que cet organe ne peut se porter en avant pour se placer sur les gencives inférieures, ni former la gouttière et embrasser convenablement le mamelon. Cependant, quand celui-ci est fort long, l'allaitement peut encore avoir lieu; la langue peut, malgré le *filet*, se porter assez en arrière pour opérer la déglutition (Vidal.) Il ne faut donc pas se hâter de faire la section du *filet*; mieux vaut attendre, pour donner plus tard toute liberté à la prononciation. Pour constater l'existence du *filet*, on présente le petit doigt à la bouche de l'enfant; s'il le prend avec la langue, s'il le saisit comme pour teter, il n'y a pas d'opération à faire. Dans le cas contraire, lorsque la langue reste tout à fait fixe, il faut la soulever par la pointe, pour s'assurer de la présence du *filet*, avant d'en venir à une opération. Celle-ci est des plus simples. « L'enfant est sur les genoux de sa nourrice, dit Vidal, la tête renversée; s'il ne veut pas ouvrir la bouche, un aide lui bouche le nez pour l'y forcer; le chirurgien soulève la langue avec un ou deux doigts de la main gauche; si le *filet* est court, si les doigts gênent dans la bouche, on soulève la langue avec la plaque de la sonde cannelée de J.-L. Petit; le *filet* s'engage dans la fente qui divise cette plaque, laquelle protége les artères ranines, en laissant ressortir le repli membraneux que l'on divise d'un sel coup de ciseaux. Pour plus de sûreté contre la lésion des vaisseaux qui rampent sous la langue, on dirige la pointe des ciseaux en bas. La plaie qu'on vient de produire n'exige aucun soin particulier. »

Filets de Saint-Cloud (LES). Ces fameux filets sont-ils, comme on l'a dit, la plus ancienne et la plus menteuse de toutes les mystifications du monde parisien? Et d'abord feuilletons le *Tableau de Paris*, de Mercier, dans lequel un chapitre est consacré à ces intéressants filets : « Les corps des malheureux qui se noient n'ont pas tous l'avantage d'avoir le superbe et vaste Océan pour tombeau, ainsi qu'ils s'en étaient flattés. Ils s'arrêtent; excepté pendant le temps des glaces, aux *Filets de Saint-Cloud*, et celui qui a cru pouvoir s'échapper de ce monde sans laisser aucune trace est reconnu; ses restes viennent attester à la Morgue son crime, son infortune et son erreur. Dans un fête publique que l'on donna il y a trente-deux ans environ, sur le bord de la Seine, gonflée par les grosses eaux, le désordre et l'intempérance ayant fait tomber dans la rivière plusieurs personnes, le nombre s'en trouva si considérable, qu'on leva les filets de Saint-Cloud, afin que rien n'attestât la multitude des malheureuses victimes. On trouve souvent dans ces filets les plus singuliers débris, que le hasard entasse pêle-mêle, et que la Seine a charriés de la capitale. On dit que cela ne laisse pas que de fournir un revenu pour ceux qui en ont l'administration et le bénéfice. » L'auteur du *Voyage à Saint-Cloud par mer et retour par terre* (1787) s'est bien gardé d'oublier les filets. Le *Dictionnaire historique, topographique et militaire de tous les environs de Paris*, par P. St-A., en fait aussi mention. Les *Curiosités de Saint-Cloud*, par J.-P. C*** (1815, in-12), constatent que, en 1810, le pont ayant été réparé, et le moulin, qui était situé sur l'extrémité voisine de la rive droite, démoli, les filets furent enlevés... Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris* (1829, in-8°), avance que « c'est à ce pont qu'on attachait autrefois ces fameux filets de Saint-Cloud, afin d'arrêter les objets et les cadavres que le courant de la Seine entraînait de Paris. » Saint-Edme, dans *Paris et ses environs*, reproduit ce que disent les *Curiosités de Saint-Cloud* et le *Dictionnaire* de P. St-A. Miss Trollope, de son côté, dans *Paris et les Parisiens en* 1835 (Paris, 1836, 3 vol. in-8°), parle des filets de Saint-Cloud comme si elle les avait vus : « ... Un grand filet, tendu en travers de la rivière, à Saint-Cloud, reçoit et retient tout ce que le courant entraîne; et tout ce qui, parmi les objets de cette affreuse pêche, offre la moindre trace d'une forme humaine est journellement envoyé à la Morgue. Je dis *journellement*, car il est rare que ses tristes niches demeurent vides pendant vingt-quatre heures. Huit, dix, douze corps arrivent souvent à la fois par la triste caravane des filets de Saint-Cloud. » Mais, en regard de ces exagérations, nous trouvons dans *Paris* ou le *Livre des cent et un* (1832), un article de M. Léon Gozlan, intitulé la *Morgue*, dans lequel l'existence des filets de Saint-Cloud est niée de la façon la plus absolue; M. Touchard-Lafosse, *Environs de Paris par l'élite de la littérature contemporaine* (1855, in-8°), est aussi d'avis qu'ils n'ont jamais existé. M. Jules Janin (*Débats*, février 1842) affirme, à propos d'un drame intitulé les *Filets de Saint-Cloud*, qu'il n'a vu à Saint-Cloud d'autres filets que ceux des pêcheurs de poissons, et M. Eugène Briffault, à cette même occasion, criait, dans le *Temps*, au mensonge et à la mystification.

Mais, assez de citations; résumons-nous en disant que les filets de Saint-Cloud (pardon pour cette illusion perdue) n'ont jamais existé administrativement; il n'y a aux archives de la préfecture de police aucun arrêté, aucune ordonnance les concernant; les archives de la mairie de Saint-Cloud se taisent également sur leur compte. M. F. Maillart, à qui nous devons cette affirmation, la fait suivre de ces quelques lignes : « Maintenant il y a, en effet des filets (*guideaux* ou *dideaux*) attachés au pont de Saint-Cloud; ces filets appartiennent à des pêcheurs qui ont obtenu l'autorisation de garnir le pont, à l'exception de l'arche marinière par laquelle passent les bateaux, les trains de bois, etc.; il est donc tout naturel que ce que la rivière charrie vienne s'y arrêter, et on a pu quelquefois y trouver des cadavres; je dis *quelquefois*, parce que j'ai toujours entendu exagérer ce fait : « Huit, dix, douze corps arrivent sou- » vent à la fois par la triste caravane des » filets de Saint-Cloud » (Miss Trollope), et qu'en réalité les filets n'envoient pas à la Morgue un cadavre par année. » (*Recherches hist. et crit. sur la Morgue*, par F. Maillard, Paris, 1860.)

Filets de Saint-Cloud (LES), drame en cinq actes, par MM. Benjamin Antier et Decomberousse, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 17 février 1842. Un enfant a été jeté par-dessus le pont de Saint-Cloud, et il s'est arrêté dans les filets; voilà le nœud de l'action. Il y a encore une pauvre femme séduite qui s'en vient par eau de Sèvres à Saint-Cloud, *en peignoir de lit*; c'est même à ce propos que les filets entrent en scène, au cinquième acte. « Le théâtre représente, dit la pièce, le pont et les filets de Saint-Cloud; à gauche, l'auberge du Point-du-Jour. En face, la cabane du gardien des filets. » On le voit, les auteurs croyaient fermement à l'existence des filets contestés; mais, à coup sûr, leur personnage, le criminel endurci qui jette l'enfant dans la Seine, n'y croyait pas, car il lui était bien facile de traverser le pont et de lancer l'enfant de l'autre côté, c'est-à-dire au delà des filets. Après tout, le théâtre est le pays des inventions, et le décor du cinquième acte fut fort goûté, car il était d'un très-joli effet.

Les *filets de Saint-Cloud* ont aussi fourni le sujet d'une chanson populaire.

FILETAGE s. m. (fi-le-ta-ge — rad. *filet*). Techn. Action de fileter, de former les filets des vis : *On appelle* FILETAGE *à la main, le* FILETAGE *qui se fait avec les filières à fileter, par opposition au* FILETAGE *mécanique, qui a lieu au moyen des machines.*

— Chasse. Braconnage exercé à l'aide de filets.

FILETÉ, ÉE (fi-le-té) part. passé de v. Fileter : *Une vis* FILETÉE.

FILETER v. a. ou tr. (fi-le-té — rad. *filet*. Change le premier *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je filète, tu filèteras*). Techn. Pousser des filets sur : FILETER *une moulure*. FILETER *une vis. Tour, machine à* FILETER. ‖ Passer à la filière : FILETER *du fer*.

FILETIER s. m. (fi-le-tié — rad. *fil*). Techn. Ouvrier qui travaille à la fabrication du fil.

FILEUR, EUSE s. (fi-leur, eu-ze — rad. *filer*). Techn. Personne qui file, qui fait du fil avec une matière textile : *Une* FILEUSE *au rouet, à la quenouille. Un* FILEUR *de coton, de laine, de soie. L'humble travail de la* FILEUSE *est tué par la machine à lin.* (Michelet.) *Il y avait autrefois, il y a encore, dans certains ateliers, le* FILEUR *à la quenouille et le* FILEUR *à la ceinture : dans le premier cas, l'ouvrier plaçait le chanvre sur une grande quenouille qu'il portait; dans le second, il s'en entourait la ceinture, ensuite il attachait une petite boucle de ce chanvre à une molette qu'une roue faisait tourner, et, s'en éloignant, il fournissait, aussi également que possible, du chanvre que le tortillement réduisait en fil de caret.* (Bonnefoux.) ‖ Industriel qui exploite une filature : *Les* FILEURS *de coton furent ruinés par la guerre d'Amérique. L'éducation du ver à soie et la récolte du coton sont terminées en six semaines, et le produit en est immédiatement acheté par le* FILEUR. (Blanqui.) ‖ *Fileur d'or*, Ouvrier qui dispose sur le fil de soie le fil d'or dont on veut l'envelopper, pour les ouvrages de passementerie.

— *Franc-fileur*, Nom donné par plaisanterie à ceux qui, lors du siége de Paris en 1870, avaient prudemment porté leurs pénates au fond de quelque province ou à l'étranger. Le *Tintamarre* les a persiflés dans une série d'articles signés : UN FRANC-FLÂNEUR.

— Constr. Ouvrier qui imite par des peintures les joints ou le travail des pierres.

— Argot. Individu qui suit les voleurs à la piste, et, le coup fait, les oblige à lui payer une certaine somme en les menaçant de les dénoncer. ‖ *Fileur de laine*, Ancien nom des filous.

— s. f. pl. Arachn. Nom d'une tribu d'aranéides.

— Adjectiv. Qui file : *Une ouvrière* FILEUSE. *Les insectes* FILEURS.

Fileuse (LA), paroles françaises d'E. Saint-Chaffray, musique de Mozart. Les *Fileuses* de Schubert et de Schumann nous semblent plus poétiques que l'œuvre de Mozart. Dans ces quelques gracieuses mesures, on rencontre une grande simplicité et une franche cordialité, mais rien d'élevé ni d'idéal. Les modernes, cette fois, ont fait oublier le vieux maître, dont la composition offrirait plutôt une certaine affinité avec la jolie *Fileuse* de Mendelssohn.

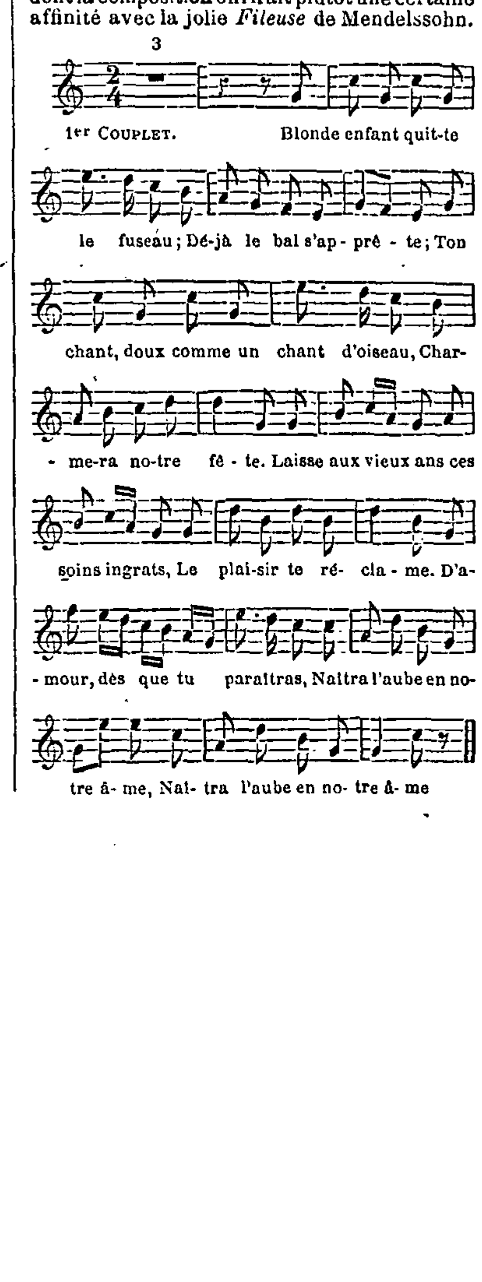

DEUXIÈME COUPLET.

Voisin, on connaît vos façons;
Dans nos pauvres familles,
Par de doux propos, les garçons
Gagnent les jeunes filles;
Mais notre amour est un jouet
Qui vous amuse une heure.
Ami, pour tourner mon rouet,
Je reste en ma demeure! (*bis.*)

Fileuse (LA), paroles françaises de Bélanger, musique de Schubert. Sept mesures... sept diamants! La *Fileuse* de Mendelssohn, si populaire et si complète, n'a pas ce charme exquis et cette étrange terminaison. Il est fâcheux que nous ne puissions donner l'accompagnement merveilleux de cette exquise romance.

1er COUPLET. *Moderato*.

DEUXIÈME COUPLET.

« Si mon fil soudain cassait,
Sous mon doigt rebelle,
C'est que lui me trahirait
Près d'une plus belle! »

TROISIÈME COUPLET.

Le bonheur avait passé,
Pour la pauvre amante;
Car le fil s'était cassé,
Dans sa main tremblante!

Fileuse (LA), romance du XVIIIe siècle. Mendelssohn, Schumann, Haydn, Wagner, Schubert, génies du passé, génies du présent et génies de l'avenir, veuillez admettre à vos côtés cette humble *Fileuse*, au fuseau un peu enrubané, comme les bergères de Watteau. Cette plaintive mélopée est une œuvre de bonne foi, de conviction, et l'on sent que le compositeur inconnu qui l'a écrite y a mis toute son âme.

1er COUPLET. *Un poco allegretto*.

DEUXIÈME COUPLET.

En filant, ma Chloris ressemble
A la déesse de l'Amour
Des cieux venue en ce séjour.
Je n'ose approcher et je tremble.
Filez, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Quand, sous quelque charmant feuillage,
Du soleil elle fuit l'ardeur,
Sûr que je possède son cœur,
Je lui tiens ce tendre langage :
Filez, etc.

Fileuses (LES) [*las Hilanderas*], chef-d'œuvre de Velazquez, au musée de Madrid. Ce tableau, que l'on a intitulé quelquefois la *Fabrique de tapisseries*, représente un vaste atelier où des ouvrières sont occupées aux divers travaux de leur état. Ces femmes ont les bras et les pieds nus, sans doute à cause de la chaleur de la saison, et aussi parce

qu'elles ne se doutent pas qu'on les regarde. La directrice des travaux, femme déjà âgée, est assise près de son rouet; tout en filant, elle se retourne pour parler à une jeune fille qui écarte un grand rideau rouge. Cette vieille femme a sa jupe noire relevée presque jusqu'au genou; sa tête est encapuchonnée dans un mouchoir blanc qui fait ressortir le ton basané de son visage. A droite, une jeune ouvrière, assise sur un escabeau, le dos tourné au spectateur, allonge son bras nu vers un dévidoir du tour duquel elle déroule un peloton de laine. Près d'elle se penche une autre ouvrière, les mains appuyées sur un panier. Une cinquième enfin, la plus jeune de toutes, est assise de face et s'occupe à carder. Un chat, couché au milieu de ce cercle de travailleuses, semble guetter un peloton qui a roulé par terre.

La partie de l'atelier où sont groupées ces cinq figures est éclairée par un demi-jour faisant contraste avec la vive lumière qui remplit tout le fond du tableau. Dans ce fond, s'ouvre une arrière-pièce où le soleil pénètre par une fenêtre que le spectateur ne voit pas. Dans cette pièce, deux femmes déploient une grande tapisserie à figures mythologiques devant une dame élégamment vêtue.

Raphaël Mengs a dit de cette composition qu'il semblait que la main n'y avait aucune part, et que c'était seulement l'œuvre de la pensée. Nous n'apercevons guère ce qui a pu motiver cette observation, qu'ont enregistrée la plupart des critiques. A nos yeux, ce qui fait le mérite de cette admirable peinture, c'est que l'exécution, le travail de la main y dénote un praticien incomparable. Le clair-obscur est d'une puissance, d'une beauté extraordinaire, et fait valoir l'éclat des derniers plans. Les figures des ouvrières, d'un caractère très-réaliste, paraissent vivantes. Aussi sommes-nous disposé à croire, avec W. Bürger, que c'est là « le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre » de Vélazquez. « La *Ronde de nuit* de Rembrandt, à Amsterdam, et ces *Hilanderas* de Madrid, a dit le critique éminent que nous venons de nommer, sont les deux tableaux qui m'ont fait le plus d'impression dans ma vie. Il y a d'ailleurs bien des rapports entre Velazquez et Rembrandt, malgré leurs divergences, aussi singulières que leurs analogies. Le fond des tapisseries et les figurines rappellent aussi Watteau. »

On voit, dans la galerie de MM. Péreire, une délicieuse répétition de cette merveille, avec beaucoup de variantes. Est-ce une première pensée ou une libre imitation par quelque artiste habile à pasticher Vélazquez, par Luca Giordano, par exemple?

Les *Fileuses* ont été gravées au burin par Muntaner, au trait dans les recueils de Duchesne et de Réveil.

Fileuse (LA VIEILLE), chef-d'œuvre de Nicolas Maes; musée Van der Hoop, à Amsterdam. Une vieille femme, ayant une coiffure noire, un corsage à manches rouges, est assise près de son rouet, devant un mur vivement éclairé par le soleil. Voilà tout le sujet du tableau. La bonne femme est très-vraie d'expression et d'attitude; mais ce qui est surtout digne d'admiration, c'est la beauté de l'exécution, qui est tout à fait rembranesque. « Si ce Maes du musée Van der Hoop était transporté au Louvre, a dit W. Bürger, ah! quel enthousiasme il exciterait parmi les artistes! Ce talent vigoureux, naïf et profond, cette accentuation du dessin et de la charpente des personnages avec une incomparable couleur, cette touche hardie et juste, l'adresse du pinceau dans les accessoires, la transparence des fonds et l'éclat des lumières, l'effet saisissant de l'ensemble, feraient placer tout de suite Maes à la droite de Rembrandt. » Le Louvre n'a pas de tableaux de Maes.

Beaucoup d'autres artistes des anciennes écoles ont représenté des femmes vieilles ou jeunes, occupées à filer, soit dans l'intérieur d'une maison, soit en plein air; nous citerons entre autres compositions de ce genre : une *Vieille fileuse*, par Cerquozzi, au musée des Offices, à Florence; une *Fileuse à son rouet*, dans une chambre éclairée par une chandelle, tableau de Gérard Honthorst, au musée de l'Ermitage; la *Fileuse au taureau blanc*, bergère entourée de son troupeau, au milieu d'un riant paysage éclairé par le soleil couchant, peinture exquise de Karl Dujardin, qui a figuré au Louvre sous le premier Empire, et qui a été gravée par G. Malbeste, dans le *Musée royal* et dans le *Musée Filhol;* la *Fileuse* ou le *Voyageur charitable*, autre tableau de Dujardin, qui se voit au Louvre et qui a été gravé par Schrœder et Leroux; diverses estampes d'Is. von Mechenen, Jacques de Barbary (le Maître au caducée), J. Hopfer, A.-L. Krüger (d'après G. Dov), J. Chollet (d'après Heilman), W. von Kobell (d'après Pynacker), Moitte (d'après Greuze), B. Audran (d'après Watteau), etc.

Fileuse (LA), tableau de Courbet, musée de Montpellier. Si le maître d'Ornans n'était pas si... réaliste, nous croirions que, pour peindre cette *Fileuse*, il s'est inspiré de la délicieuse pièce de vers où Ronsard compare l'alouette descendant rapidement du ciel, à la « fusée, »

> Qu'une jeune fillette, au soir,
> De sa quenouille laisse choir,
> Quand au foyer elle sommeille,
> Frappant son sein de son oreille,
> Et son tors fuseau délié,
> Loin de sa main roule à son pié.

La *Fileuse* de Courbet est une jeune et robuste paysanne qui s'est endormie, assise sur une chaise auprès de son rouet, et qui a laissé tomber sur ses genoux ses mains et sa quenouille. Ses épaules sont enveloppées dans un châle d'étoffe commune; sa tête s'incline de côté; son cou musculeux se gonfle doucement par l'effet de la respiration; son visage coloré a bien l'impassibilité qui dénote un sommeil profond. Proudhon a consacré à ce tableau plusieurs pages de son livre des *Principes de l'art;* il en a vanté la beauté physiologique, réaliste, qui lui paraît comparable à la beauté ideale des statues grecques; il loue surtout l'artiste d'avoir su créer une figure essentiellement honnête, décente, tandis que la plupart des autres peintres contemporains auraient saisi l'occasion de faire une dormeuse à l'attitude provocante. « La fileuse de Courbet, dit-il, est brune, bien assise, bien colletée; elle a la taille puissante, les bras robustes, les doigts nourris, la figure candide; au sein du sommeil, ses habitudes de modestie ne la trahiront pas... Le fil est tombé de sa main; on croit entendre sa respiration lente à la place du bourdonnement du rouet. Tous les jours, elle se lève de grand matin; elle se couche la dernière; ses fonctions sont multipliées, son action incessante, pénible : c'est aux instants perdus qu'elle prend la quenouille, travail minuscule, dont la ténuité et le petit bruit ne sauraient tenir éveillée la robuste campagnarde. » Ce qui est incontestable, c'est que cette *Fileuse* n'a rien de la délicatesse et de la miévrerie d'une petite bourgeoise; c'est une vigoureuse gaillarde qui dort de tout son cœur, sans se soucier de qui la regarde. Ce tableau a figuré au Salon de 1853, à l'Exposition universelle de 1855, et à l'exhibition particulière de l'artiste, en 1867.

Parmi les autres peintres de l'école contemporaine qui ont exposé des *Fileuses*, nous citerons Henri Leys (1842), Montfallet (Salon de 1850), Rod. Lehmann (Exposition universelle de 1855), Eugène Appert (Salon de 1857), Heullant (Salon de 1864), Ed. Frère (Salon de 1864), Adolphe Breton (Salon de 1870). A l'Exposition universelle de 1855 figuraient une *Fileuse grecque*, par Portaels et une *Fileuse d'Auvergne*, par Antigna. Ce dernier artiste a exposé, en 1857, une *Fileuse bretonne.* Des *Fileuses italiennes* ont été peintes par Sain (Salon de 1865), Navez (musée de Munich), Dehaussy et O. Weber (Salon de 1870), etc.

Fileuse (LA), statue de bronze par Mathurin Moreau. Une jeune femme, assise, fait tourner de la main droite le fil qui s'enroule autour du fuseau, et lève le bras droit pour soutenir la quenouille. Elle est vêtue d'une robe d'étoffe légère glissant sur la poitrine et mettant à nu l'épaule du côté où s'abaisse la main qui agite le fuseau; ses jambes sont recouvertes d'une draperie à la manière des statues antiques.

Cette figure est jolie sans mignardise, gracieuse sans afféterie. Les formes sont choisies, élégantes; la tête, sans être une copie servile des types consacrés, n'est pas non plus le simple portrait d'un modèle de rencontre. Il y a là, suivant la remarque d'un critique distingué (M. Delaborde), comme l'expression d'un éclectisme discret, d'une conciliation ingénieuse entre les exigences du goût actuel et certaines traditions, sinon plus sévères, au moins plus pures. La *Fileuse* a été exposée au Salon de 1859.

FILHOL (Antoine-Michel), graveur français, né en 1759, mort en 1812. Il fut marchand d'estampes, et publia, de 1801 à 1814, 120 livraisons, formant 10 vol. in-8°, d'un *Cours élémentaire de peinture* ou *Galerie complète du musée Napoléon*, avec un texte explicatif par Caraffe et J. Lavallée. Sa veuve y ajouta une suite, rédigée par Jal, sous le titre de : *Musée royal de France* ou *Collection gravée de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont il s'est enrichi depuis la Restauration* (1827). On a également de lui : *Concours décennal* ou *Collection gravée des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et médailles* (1812-1814).

FILHOL-CAMAS (Jean-Gilles), marin français, né à Fumel, près d'Agen, vers 1760, mort à la terrible journée de Trafalgar (21 octobre 1805). Né d'une famille pauvre, mais honorable, que la révocation de l'édit de Nantes avait d'abord forcée d'émigrer en Prusse, Filhol-Camas entra fort jeune dans la marine; il débuta, en qualité de volontaire, dans la Compagnie des Indes, et y arriva promptement au poste de commandant en second du vaisseau le *Duras.* Pendant la guerre d'Amérique, il entra, comme sous-lieutenant de frégate, dans la marine royale, et fit avec distinction les guerres de l'Inde, sous le bailli de Suffren, qui le nomma lieutenant de vaisseau. Lorsque la Révolution éclata, Filhol-Camas fut nommé capitaine de frégate, et fit plusieurs croisières, sur les côtes d'Irlande, avec le contre-amiral Nielly, assista aux affaires de prairial, au combat de Groix, et y fut grièvement blessé. En 1805, il reçut le grade de capitaine de vaisseau, et fut nommé au commandement du *Berwick*, de 74 canons, dans l'armée navale de l'amiral Villeneuve. A la trop fameuse bataille de Trafalgar, le *Berwick* fut placé en serre-file de l'armée franco-espagnole, dans l'escadre d'observation, commandée par les amiraux Magon et Gravina. Vivement attaqué par plusieurs bâtiments à la fin de la journée, le *Berwick* se défendit avec une vigueur merveilleuse. Totalement démâté, il était prêt à couler bas, lorsque son vaillant capitaine, le brave Filhol-Camas, qui avait juré de ne jamais amener ses couleurs, fut coupé en deux par un boulet sur son banc de quart; son second, nommé Guichard, fut également tué presque au même moment, et le *Berwick* se rendit. Mais ce vaisseau, ras comme un ponton, était dans un tel état de délabrement que les Anglais l'abandonnèrent; il alla se perdre, dans la nuit qui suivit la bataille, à San-Lucar, où il coula à fond.

FILIAL, ALE adj. (fi-li-al, a-le — du lat. *filius*, fils). Qui convient à un fils, qui fait partie des devoirs, des sentiments d'un fils : *Amour, respect* FILIAL. *Crainte* FILIALE. *Piété* FILIALE. *Devoirs* FILIAUX. *La base des vertus, c'est l'amour* FILIAL. (Cicéron.) *La piété* FILIALE *et la bienfaisance sont les plus suaves de toutes les vertus.* (Beauchêne.) *L'orgueil personnel est un vice, l'orgueil* FILIAL *est une vertu.* (Pontmartin.)

FILIALEMENT adv. (fi-li-a-le-man — rad. *filial*). D'une manière filiale, avec les sentiments d'un fils : *Aimer* FILIALEMENT *ses parents.*

FILIASI (Jacques), archéologue et physicien italien, né à Venise en 1750, mort en 1829. Il acquit une assez grande réputation par la publication de nombreux écrits, mémoires, opuscules, etc., dont les principaux sont : *Memorie storiche dei Veneti primi e secondi* (Venise, 1798, 8 vol. in-8°), ouvrage important et entièrement neuf; *Sull' antico commercio, arti e marina dei Veneziani* (Padoue, 1811); *Memorie sulle annuali vicende atmosferiche* (1801); *Lettere familiari astronomiche* (1818), etc.

FILIATION s. f. (fi-li-a-si-on — du lat. *filius*, fils). Descendance directe, qualité de descendant direct : *Prouver, établir sa* FILIATION. *Contester, attaquer la* FILIATION *de quelqu'un.* ‖ Suite d'individus directement issus les uns des autres, par voie de génération : *La* FILIATION *de cette maison comprend plus de deux cents noms connus.*

— Par anal. Fondation directe ou par des intermédiaires procédant directement les uns des autres : *Une abbaye de la* FILIATION *de Clairvaux. Les Académies de Soissons et de Marseille étaient unies par* FILIATION *à l'Académie française.* (Acad.) ‖ Origine, rapport d'un effet final à une cause principale : *Il s'en faut de beaucoup que l'étymologie ait tout ramené à la* FILIATION *indo-européenne.* (E. Littré.) ‖ Liaison d'objets successifs résultant de l'un par l'intermédiaire des autres : *La* FILIATION *des idées. La* FILIATION *des pensées. La* FILIATION *des souvenirs.*

— **Encycl.** V. PATERNITÉ.

Filiations et portraits (*Generaciones y semblanzas*), études politiques, historiques et morales d'un chroniqueur espagnol, Fernan Perez de Guzman (XVe siècle). C'est, avec sa *Chronique du roi Juan II*, la meilleure œuvre de cet écrivain de la vieille école. Neveu du célèbre historien de don Pèdre, Lopez de Ayala, le Froissart de l'Espagne, élevé par lui à la cour de Castille, il vécut tantôt l'épée, tantôt la plume à la main, prit part à tous les événements des règnes de Juan II et d'Enrique III, à la lutte contre les Maures, assista à la chute du grand connétable, Alvaro de Luna, et écrivit ainsi ses *Filiations et portraits* ayant en face de lui les hauts personnages qu'il voulait peindre. Cette recherche de la vérité est assez notable dans ce siècle, où l'Espagne manque encore de véritables historiens, où l'on aime mieux écrire, ainsi que le remarque Perez de Guzman lui-même, « des choses étranges et merveilleuses que des faits vrais. » Son style, un peu vieilli aujourd'hui, est concis et nerveux; ses tableaux, d'une grande sobriété de couleur, ont une énergie remarquable. Cette galerie de portraits, qui renferme ceux des rois, des princes d'Espagne et de tous les hommes marquants de son époque, qu'il lui fut permis de voir vivants, est le complément naturel de la *Chronique de Juan II;* elle la commente et l'explique. Aussi, lorsque la *Chronique* fut imprimée, en 1517, par l'ordre de Charles-Quint, les *Filiations et portraits* furent édités à la suite par les soins de Galendez de Carbajal. L'expression est vive, aisée, naturelle, et montre à quel point de maturité la langue espagnole était déjà parvenue. On reconnaît à certains traits, à une impartialité sévère, parfois dédaigneuse, que l'homme de cour et l'homme de guerre qui écrivit cette œuvre était un observateur un peu désabusé de la vie; il avait vu de trop près l'entourage des princes, les luttes de cour, les ambitions déçues, les bons services mal payés, l'insolence des favoris, pour avoir gardé sur la fin de sa vie beaucoup d'illusions. Cependant on trouve à peine chez lui, çà et là, quelque trace d'amertume. Pour faire apprécier sa manière, nous citerons un de ses portraits, celui de don Gonzalo Nuñez de Guzman, grand maître de Calatrava, mort en 1404. « Le roi de Perse avait un livre où étaient inscrits les services rendus et les récompenses obtenues par ces services. Sans doute c'était un acte notable et digne de louange que de garder la mémoire des nobles descendances, des services rendus au roi et à l'Etat. De cette mode on tient peu de compte en Castille. A dire vrai, ce livre serait peu nécessaire; car maintenant celui-là est le plus noble qui est le plus riche; et pourquoi tiendrions-nous un livre des races, puisque nous trouvons la noblesse dans l'argent? Quant aux services, est-il bien nécessaire de les écrire pour en perpétuer la mémoire? Les rois ne récompensent pas qui mieux les sert, ni qui travaille plus vertueusement, mais qui mieux suit leurs volontés et avec le plus de complaisance... Pour revenir à mon sujet, ce grand maître (de l'ordre de Calatrava) était d'une rare vigueur, fort bien sous les armes, mais de peu de jugement. Il était gai et d'une compagnie agréable; jamais il ne se trouvait mieux qu'avec ses amis, et il n'aimait pas être seul. Très-libéral sans ordre, à sa fantaisie, il pouvait passer pour prodigue, et, suivant moi, cette extrême prodigalité est meilleure et produit moins de mal que l'extrême avarice, parce que des bienfaits du prodigue beaucoup profitent et y gagnent du cœur. En matière de femmes, il était très-dissolu. Ainsi, réunissant de si grands défauts et de si grandes qualités, il mena un grand état, eut grand renom et grande gloire et s'entoura des plus hauts personnages. »

Les historiens s'accordent à louer la vérité, la netteté de ces portraits, qui nous expliquent la cour des rois de Castille, Enrique III et Juan II, jusque dans ses plus petits détails. Ceux d'Enrique III lui-même et de don Alvaro de Luna, de l'autre connétable de Castille, Ruy Lopez de Avalos, sont de véritables chefs-d'œuvre de style. Outre l'édition de 1517 (in-fol.), très-rare, dont nous avons parlé plus haut, les *Generaciones y semblanzas* de Perez de Guzman ont été réimprimées à part, en 1775 (Madrid, in-4°). Cet ouvrage n'a pas été traduit en français.

Filiation et migration des peuples (HISTOIRE DE LA), par M. F. de Brotonne (1837). C'est un des ouvrages les plus savants que l'on ait composés sur la matière. Sans parti pris, naturellement, par la force des choses, il conclut au progrès et à la fraternité des peuples, en combattant l'égoïsme national. Il est divisé en neuf livres, dans le détail desquels nous n'entrerons pas, nous contentant d'en faire ressortir la conclusion : « Il n'y a, en réalité, eu qu'une langue et qu'un peuple; l'histoire, la chronologie, les religions et les langues démontrent cette vérité. Nous avons suivi l'humanité dans son développement moral : nous l'avons trouvée soumise à une seule loi; nous l'avons suivie dans son développement matériel, et nous n'avons trouvé qu'un seul peuple; ainsi, ce n'est point une utopie que notre fraternité universelle, que les politiques de nos jours affectent de rejeter parmi les rêves du quiétisme philanthropique. Les hommes ont travaillé, depuis leur apparition sur le globe, au progrès d'une œuvre commune. Les termes du développement sont marqués; il a sa mesure comme le temps. Et maintenant, le passé doit-il demeurer stérile? L'avenir se traînera-t-il encore au milieu de luttes fratricides, non moins absurdes que criminelles? Les hommes n'effaceront-ils pas le signe, perpétué d'âge en âge, de la malédiction imprimée sur le front de Caïn? L'avenir répondra; il n'est pas douteux. Le monde ne peut contrevenir à sa loi sans être brisé; il marche. Hommes de travail et de solitude, à vous le devoir de reconnaître et d'éclairer la carrière; à vous, qui régentez les nations, de ne pas éteindre le flambeau, *Erudimini qui judicatis terram*, Comprenez, ô rois de la terre. » Malheureusement, il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et nous craignons que les gouvernements restent aussi sourds à la voix de la science qu'ils le sont trop souvent à la voix de l'équité.

FILICAIA (Vincenzo DA), poëte italien, né à Florence en 1642, mort dans la même ville en 1707. D'une famille sénatoriale, il fit de brillantes études à l'université de Pise, et s'adonna tour à tour à la philosophie, à la théologie, à la jurisprudence; mais la poésie, l'antiquité grecque et latine étaient surtout l'objet de ses travaux. Il chanta d'abord l'amour; puis celle qu'il aimait mourut, et il fit le serment de ne plus célébrer dans ses vers que Dieu et la patrie. Il tint parole. Vienne, assiégée par deux cent mille Turcs, venait d'être délivrée par Sobieski. Le péril qu'avait couru la chrétienté, et dont le héros polonais l'avait sauvée miraculeusement, excita l'enthousiasme de Filicaia, qui célébra, dans une *canzone*, la victoire de l'armée chrétienne. Retiré du monde, vivant à la campagne entouré d'un très-petit cercle d'amis, modeste et humble, il n'osait montrer qu'à de rares visiteurs ses compositions si pleines du souffle patriotique. Mais ses auditeurs comprirent toute la valeur de ces œuvres ignorées du public, et une heureuse indiscrétion les plaça sous les yeux du grand-duc de Toscane. Celui-ci en adressa des copies aux divers souverains de l'Europe dont le poëte florentin avait exalté le courage, et tous firent parvenir à l'auteur le témoignage de leur reconnaissance et de leur admiration. Cette même année 1684, le poëte, qu'avait enhardi ce premier succès, dédia à la reine Christine de Suède une ode restée célèbre. Elle ne

fit qu'ajouter à la réputation européenne de Filicaia, et la souveraine, instruite de la gêne dans laquelle il vivait, adopta ses deux fils, se chargea de leur éducation, ne mettant à ses faveurs qu'une condition, le silence. Elle ne voulait pas, disait-elle, avoir à rougir devant le public en faisant si peu pour un homme qui avait tant de droits à son estime. La bienveillance de la reine porta, du reste, bonheur au poëte. Le grand-duc le fit sénateur, l'admit dans son conseil et lui confia, à Florence, une des dignités les plus enviées. Il put alors, tout en donnant ses soins à ses fonctions, aussi nombreuses que difficiles, mettre en ordre ses poésies diverses. Il en commençait la publication quand il mourut. Heureusement, son fils devait recueillir ce précieux héritage et le sauver de l'oubli. Les œuvres de Filicaia parurent sous ce titre : *Poesie toscane di Vicenzo da Filicaia, senatore fiorentino e accademico della Crusca* (Florence, 1707). De nombreuses éditions ont été publiées depuis.

Les poésies de Filicaia ne sont pas exemptes de quelque recherche; mais on en trouve dans le nombre de très-remarquables. Nous citerons surtout un très-beau sonnet, que tous les Italiens savent par cœur, et auquel se rattache une anecdote assez plaisante. Ce sonnet ne respire pas un grand amour des Français, qui, à plusieurs époques et pour des ambitions diverses, ont envahi l'Italie. Quelqu'un s'étant avisé de le traduire un jour devant le roi de Naples, Murat, celui-ci, bien qu'on en eût nommé l'auteur, ne sachant ce que c'était que ce Filicaia, mort en 1707, crut entendre l'œuvre d'un poëte vivant, d'un séditieux, et il se mit dans une grande colère contre cet insolent qui appelait les troupes françaises *gallici armenti* (troupeaux de bestiaux gaulois); si bien qu'il ne parlait rien moins que de le faire fusiller. On eut grand'peine à calmer le rude fils de l'aubergiste de Cahors, en lui disant que Filicaia était mort depuis plus de cent ans.

Voici le texte même de ce sonnet.

ALL' ITALIA.

Sonneto 87.

Italia, Italia, o tu, cui feo la sorte
Dono infelice di bellezza, onde hai
Funesta dote d'infiniti guai,
Che in fronte scritti per gran doglia porte,

Deh! fossi tu men bella, o almen più forte,
Onde assai più ti paventasse, o assai
T'amasse men chi del tuo bel ai rai
Par che si struga, e pur ti sfida a morte.

Che or giù dall' Alpi non vedrei torrenti
Scender d'armati, nè di sangue tinta
Bever l'onda del Pò gallici armenti.

Nè te vedrei del non tuo ferro cinta
Pugnar col braccio di straniere genti
Per servir sempre o vincitrice o vinta.

Le sens poétique et patriotique de ce sonnet, les stances suivantes, qui en sont plutôt une imitation libre qu'une traduction, ont essayé de le rendre :

Italie! Italie! ô toi que le destin
Doua, pour ton malheur, d'une beauté funeste,
Source de tous les maux qui déchirent ton sein,
Et que ton front au monde atteste!

Que ne peux-tu, moins belle, inspirer moins d'amour,
Ou, plus forte, opposer de plus puissantes armes
A ceux qui, pour régner sur toi, fût-ce un seul jour,
T'inondent de sang et de larmes!

Alors, du haut des monts, des torrents d'ennemis
Ne viendraient plus couvrir tes plaines dévastées,
Ni l'avide Gaulois de l'Eridan soumis
Boire les eaux ensanglantées.

Alors, libre du joug qu'on t'apprit à subir,
Et de ton propre glaive et ceinte et défendue,
Je ne te verrais plus condamnée à servir,
Ou victorieuse ou vaincue.

Filicaia revient souvent sur cette triste alternative de l'Italie, d'être aussi humiliée, parfois même plus lourdement opprimée par celui qui prétend la défendre et la servir que par celui qui l'envahit :

Dov' è, Italia, il tuo braccio? e a che ti servi
Tu dell' altrui? Non è, s'io scorgo il vero,
Di chi t'offende il defensor men fero...

« Où est ton bras, Italie? et pourquoi te sers-tu du bras d'autrui? Si je sais voir le vrai, ton défenseur n'est pas moins cruel que celui qui t'offense. »

FILICÉES s. f. pl. (fi-li-sé). Bot. Syn. de FISSIDENTÉES.

FILICELLE s. f. (fi-li-sè-le — du lat. *filum*, fil; *cella*, cellule). Polyp. Genre de polypes bryozoaires, du groupe des cellulaires, dont l'espèce type se trouve à l'état fossile dans le calcaire corallien.

FILICERIENSIS AGER, nom latin du FOUGERAIS.

FILICETUM s. m. (fi-li-sé-tomm — du lat. *filix*, fougère). Hortic. Terme emprunté au latin moderne pour désigner un lieu spécialement consacré à la culture des fougères. ‖ V. FOUGERAIE.

FILICINÉ, ÉE adj. (fi-li-si-né — du lat. *filix*, fougère). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fougères. ‖ On dit aussi FILICIN, INE.

— s. f. pl. Classe de végétaux cryptogames, ayant pour type la famille des fougères.

FILICIQUE adj. (fi-li-si-ke — du lat. *filix*, fougère). Chim. Se dit d'un acide qu'on extrait de la fougère mâle commune.

FILICITE s. f. (fi-li-si-te — du lat. *filix*, *filicis*, fougère). Bot. Nom donné anciennement à toutes les fougères fossiles.

FILICOÏDÉES s. f. pl. (fi-li-ko-ï-dé — de *filicées*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Tribu de mousses, qui diffère peu des filicées ou fissidentées. ‖ On dit aussi FILICOÏDES.

FILICORNE adj. (fi-li-kor-ne — du lat. *filum*, *fili*, fil, et de *corne*). Entom. Qui a les antennes grêles, en forme de fil.

— s. m. pl. Nom donné à trois familles d'insectes, appartenant, l'une aux coléoptères, l'autre aux névroptères, et la troisième aux lépidoptères.

FILICUDI ou **FILICURI**, la *Phœnicussa* ou *Phœnicodes* des anciens, île d'Italie, dans l'archipel de Lipari, entre l'île d'Alicuri à l'O. et celle de Salina à l'E., par 38° 34′ de lat. N., et 12° 3′ de long. E.; 800 hab. Petit port; culture de blé, vigne, oliviers, arbres à fruits.

FILICULE s. f. (fi-li-ku-le — dimin. du lat. *filix*, fougère). Bot. Ancien nom donné aux capillaires et à quelques petites espèces de fougères qui leur ressemblent.

Filida (LE PASTEUR DE), roman pastoral de l'Espagnol Luis Galvez de Montalvo. La *Filida* est divisée en sept parties. Ce roman contient, comme cela se voit souvent dans de semblables œuvres, les aventures réelles de certains personnages contemporains, de Galvez de Montalvo lui-même, de Cervantes et du noble gentilhomme auquel il a dédié son *Don Quichotte*. Ce n'est une pastorale que de nom. La vie des bergers n'est pas plus naturelle dans ce roman que dans la plupart des fictions du même genre. La sixième partie est remplie par une discussion critique, placée de la façon la plus intempestive, sur les mérites des deux écoles de poésie espagnole qui se disputaient alors la suprématie. Dans la septième, il y a une fête avec des jeux de bagues, dans laquelle les bergers apparaissent, à cheval, avec des lances, et bariolés d'armoiries, comme des chevaliers. Le principal mérite de cette composition est dans son style pur et châtié; quant aux vers, on en trouve quelques-uns écrits dans le vieux mètre espagnol, qui valent presque les poésies semblables de Montemayor et de Gil Polo. Cet écrivain a mérité les éloges de Cervantes et de Lope de Vega. Le premier fait dire au curé qui passe en revue la célèbre bibliothèque de don Quichotte : « C'est un sage et ingénieux courtisan, qu'il faut garder comme une relique. » Et, quant à Lope de Vega, voici ce qu'il en dit dans son *Laurel de Apolo*, vaste composition où sont passées en revue toutes les gloires littéraires de l'Espagne : « Qu'il vive dans le temple de la Renommée, quoiqu'il soit mort au pont de Sicile, ce fameux pasteur de Filida, Galvez de Montalvo, que l'Envie elle-même acclame pour un fils d'Apollon, digne du laurier victorieux! » (*Silva IV.*)

Le *Pasteur de Filida* parut pour la première fois, à Madrid, en 1582; il eut bientôt plusieurs éditions, en 1590 et en 1600. La meilleure est la sixième (Madrid, 1792, in-8°). Elle est précédée d'une intéressante notice biographique, faite par le savant Mayans y Siscar.

FILIDOR (pseudonyme attribué vulgairement à **Jacob Schwieger**, mais sans grande probabilité), auteur de drames et comédies en allemand. On possède sous ce nom une série de pièces de théâtre, qui ont paru à Rudolstadt entre 1665 et 1667, et ont été jouées sur la scène de cette ville. Ces pièces sont très-intéressantes pour l'histoire de la littérature allemande. Elles se donnent pour traduites de langues étrangères; mais, en réalité, elles sont beaucoup plus originales que le titre ne l'indique. L'auteur a certainement connu le théâtre italien; car il sait fort bien mener une intrigue, chose jusque-là inconnue aux dramatistes allemands. En outre, il emploie souvent les noms de la comédie italienne. Le sujet du *Faux prince* (*Der veirmeinte Prinz*) est emprunté à un roman de Pellavicini. Il s'agit d'une princesse élevée comme garçon. La pièce à intermèdes musicaux qui a pour titre *Ernelinde*, et la comédie du *Trompeur trompé*, empruntée au *Roman comique* de Scarron, sont, avec le *Faux prince*, les meilleures pièces de Filidor; il y a beaucoup de verve et d'esprit, au milieu d'allégories assez déplacées, mais qui étaient dans le goût de l'époque. Son théâtre est surtout remarqué à cause des intermèdes musicaux, qui font de quelques-unes de ces pièces des comédies lyriques (*singsiele*), et lui donnent une place dans les commencements de l'opéra allemand.

FILIÈRE s. f. (fi-liè-re — rad. *fil*). Techn. Pièce d'acier épaisse, percée d'un trou ou de plusieurs, de grandeur successivement décroissante, par lesquels on fait passer un morceau de métal pour l'étirer en fil : *Passer de l'or à la* FILIÈRE. ‖ Morceau d'acier percé en écrou, dans lequel on fait entrer de force les pièces qu'on veut fileter en vis. ‖ Pièce de cuivre percée de trous, qu'on emploie pour calibrer les bougies. ‖ Outil pour tailler les dents des peignes. ‖ Jauge pour les fils de fer. ‖ Instrument percé de trous comme une filière ordinaire, et servant à mouler le vermicelle.

— Fig. Moyen d'élaboration successive : *Les sens sont les* FILIÈRES *spéciales des actions extérieures.* (Redern.) ‖ Suite de formalités à remplir avant d'arriver au résultat que l'on poursuit : *Les dépenses des villes ne sont autorisées qu'après avoir passé par toute la* FILIÈRE *administrative. La* FILIÈRE *des commis et des employés est une grande entrave pour les affaires locales. Le droit de choisir son représentant par soi-même diffère si essentiellement du droit de déléguer ce choix à un autre, qu'il importe de supprimer toutes les* FILIÈRES *qui permettent de détourner le choix des premiers mandants.* (Mirab.) ‖ Suite d'emplois successifs par lesquels on doit passer avant d'arriver à un certain emploi déterminé : *Les soldats sortis des écoles arrivent au grade d'officier sans passer par la* FILIÈRE.

— Blas. Bordure étroite qui entoure l'écu, et n'a que le tiers de la bordure ordinaire : *Palatin de Dio : Fascé d'or et d'azur, à la* FILIÈRE *de gueules.*

— Fauconn. Ficelle qu'on attache au pied de l'oiseau de proie qui n'est pas encore dressé, pour l'attirer quand on le réclame.

— Mar. Filin horizontal, soutenu de distance en distance, et servant de support ou de garde. ‖ *Filière de tente*, Chacune des filières tendues à tribord et à bâbord, et sur lesquelles on amarre les garcettes d'une tente qu'on développe. ‖ *Filière de bastingage*, Solide filin, courant de l'avant à l'arrière, soutenu par des chandeliers de fer enfoncés de distance en distance dans le plat-bord, et servant à fixer les filets de bastingage. ‖ *Filière d'envergure*, Cordage fortement tendu, qui va d'une extrémité de la vergue à l'autre, retenu de 20 en 20 centimètres par des crampons de fer, et sur lequel on amarre les rabans d'envergure de la voile. ‖ *Filière de beaupré*, Cordage dont les extrémités sont amarrées à la partie supérieure de deux pieds-droits placés, l'un sur le gaillard d'avant, l'autre au chouque de beaupré, et qui sert de main-courante, de garde-fou aux matelots qu'on envoie sur ce mât.

— Navig. fluv. Chacune des pièces de sapin, grossièrement équarries, qu'on place, de distance en distance, dans les trains de bois flotté, pour soutenir les bois plus lourds, le chêne par exemple.

— Constr. Pièce de bois qui porte les chevrons d'une toiture. ‖ Bois équarri de sapin de France.

— Min. Crevasse ou veine, dans une carrière ou une mine.

— Bourse. Ordre de livraison écrit, que le vendeur délivre quelquefois à l'acheteur, pour que celui-ci puisse en user avant même l'échéance du marché à terme : *La* FILIÈRE *est transmissible par voie d'endos.*

— Zool. Chacun des pores par lesquels les animaux fileurs font sortir les fils qu'ils produisent : *Les* FILIÈRES *d'une araignée, d'une chenille, d'un vers à soie.*

— **Encycl.** Techn. Les *filières* sont de plusieurs espèces et de formes différentes, selon qu'elles servent à fileter les tiges cylindriques et les boulons, à étirer les fils métalliques ou à fabriquer les tuyaux métalliques. Toutes reposent sur le même principe : l'action d'une force mécanique forçant une matière métallique ou autre à passer par une ouverture relativement étroite, ce qui opère une sorte de moulage progressif.

— *Filières à fileter*. Ces instruments, que l'on emploie pour former les filets des vis, peuvent se ranger en trois classes : 1° les *filières simples;* 2° les *filières doubles*, dites aussi *filières à coussinets;* 3° les *filières à bois.*

Les *filières simples* se composent d'une plaque d'acier trempé, dans laquelle sont percés des trous de calibres différents, taraudés avec un taraud cylindrique ou *mère*. Deux ou trois de ces trous forment une série décroissante, ont le même pas et servent à faire progressivement une vis, en passant la tige à fileter du plus grand au moyen, et de celui-ci au plus petit. Les *filières simples* portent ordinairement, pour chaque grosseur de vis, un trou non taraudé, qui sert de calibre à chacune de celles que l'on se propose de faire. Ces instruments sont armés d'un levier, à l'une de leurs extrémités, pour faciliter le filetage des tiges de gros diamètres, qui se font généralement avec les trous placés à peu près dans l'axe de ce levier et de la plaque d'acier; pour les petites vis, qui doivent passer dans les trous de moindres diamètres, on se contente de tourner la tige au moyen d'une petite pince, en tenant la *filière* immobile. Ces trous, dont les diamètres varient, et vont en diminuant du levier à l'extrémité opposée, n'ont quelquefois que $0^{mm},5$ de rayon; les *filières* qu'emploient les horlogers et les bijoutiers rentrent dans cette catégorie. Les *filières* d'un plus gros calibre, avec lesquelles on peut faire des vis à pas angulaire de $0^{m},015$ à $0^{m},02$, demandant, pour être manœuvrées, un effort beaucoup plus considérable, on les munit de deux manches, à l'aide desquels on les fait tourner sur le boulon à fileter, préalablement tenu serré entre les mordaches d'un étau. Pour éviter le grippage, et, par suite, réduire le frottement à sa valeur *minima*, on a soin, pendant tout le temps de l'opération, d'arroser les parties en contact avec de l'huile ou un corps gras quelconque.

La tige à fileter est préparée plus mince dans la partie qui doit recevoir le pas de vis, que dans celle qui reste à l'état cylindrique, parce que le creusement produit par les tranchants du taraud intérieur tend à produire un renflement à l'extérieur des filets. Pour donner issue aux déchets métalliques qui résultent du cisaillement de la matière, on pratique dans les *filières*, au droit des trous, deux ou trois petites échancrures, qui, en laissant le tranchant toujours libre, facilitent le mouvement et réduisent l'effort que l'ouvrier doit produire.

Les *filières simples* ont l'avantage de donner des vis du même calibre; mais il est difficile d'obtenir que le filet soit partout également incliné par rapport à la tige. Cette dernière condition est cependant bien nécessaire pour que le plan de l'écrou soit perpendiculaire à la vis.

Dans les ateliers où l'on consomme un grand nombre de boulons ou de vis, on rend la *filière* fixe sur une poupée de tour; puis, en plaçant la tige à fileter dans une pince à coulisse que porte la pointe de cet outil, on fait les vis en trois ou quatre allées et venues; ce dernier mode est, à vrai dire, le seul qui permette de les obtenir bien droites avec les *filières simples*. Pour les écrous, on emploie le même système, en fixant les écrous sur la poupée et en plaçant le taraud sur le tour, vis-à-vis du trou qu'il doit fileter.

— *Filières à coussinets*. Ces outils sont de plusieurs sortes : ils sont à deux, à trois et à quatre coussinets; dans les uns, ces dernières pièces sont fixes; dans les autres, elles sont mobiles.

Parmi les *filières à deux coussinets*, on remarque la *filière ordinaire*, la *filière anglaise ordinaire* et la *petite filière;* leur construction étant à peu près identique, nous nous contenterons de décrire une d'entre elles. Les *filières doubles* se composent de deux coussinets placés vis-à-vis l'un de l'autre, dans une ouverture ou coulisse pratiquée dans le corps d'une pièce de fer méplate, armée de deux bras, et forgée d'un seul bloc, et où des vis de pression les tiennent plus ou moins écartés l'un de l'autre, suivant la grosseur de la tige que l'on veut fileter et l'enfoncement du filet. Dans les ateliers bien organisés, on a une série de ces *filières*, avec leurs coussinets assortis, leurs tarauds et leurs mères, depuis $0^{m},005$ jusqu'à $0^{m},050$ de diamètre, pour faire les vis à gauche et à droite, à filets triangulaires et, au besoin, à filets carrés.

Pendant longtemps, on a fait usage de *filières* formées par la réunion de deux leviers coudés, que l'on assemblait au moyen de clavettes, après avoir intercalé, dans l'espace rectangulaire ménagé entre les coudes, deux coussinets en acier, que l'on pouvait rapprocher ou éloigner en les soumettant à la pression de deux vis à tête de violon. Cet outil, d'une construction facile, a le défaut de ne pas avoir une forme gracieuse, ainsi que celui d'être sujet à se disjoindre par l'usage; toutefois, il présente l'avantage, que d'autres plus compliqués ne possèdent pas, de pouvoir servir à fileter des embases d'arbres.

La *filière* à trois coussinets dont deux mobiles, due à M. Whitworth, de Manchester, se compose de trois coussinets, dont l'un est fixe et ajusté dans le corps de l'instrument, qui, comme les *filières* ordinaires, est forgé d'une seule pièce avec les deux leviers; les deux autres sont susceptibles de s'approcher ou de s'écarter du premier au moyen d'un double coin de fer, qui se termine par une partie filetée, traversant un écrou dont les faces sont numérotées, afin de montrer la quantité dont on le fait tourner quand on veut serrer le coin. Dès qu'on commence le filetage, le coussinet fixe sert de guide et d'appui pour les deux autres, qui coupent la matière sans la refouler. On fait encore des *filières* à trois coussinets mobiles, dans lesquelles l'effort employé pour tarauder des tiges de gros diamètre est considérablement réduit. Avec ces instruments, dus à M. Rives aîné, de Toulouse, on parvient à faire des vis à filets carrés de $0^{m},05$ à $0^{m},06$ de diamètre, en n'employant qu'un seul ouvrier, qui paraît moins fatigué que deux hommes appliqués à une *filière* ordinaire pour des dimensions analogues.

Les *filières* à quatre coussinets mobiles, de M. Jacquemart, de Paris, se composent d'une cage circulaire de fer, portant deux douilles cylindriques, dans lesquelles se rapportent et se fixent à clavettes les deux leviers ou bras. Les quatre coussinets sont entaillés dans le centre de la cage, et concourent tous au centre de la *filière;* leur coupe est telle, qu'ils peuvent tarauder dans les deux sens. Les coussinets portent, à leur extrémité opposée à la partie travaillante, un petit pignon commandé par une couronne dentée, de telle sorte que l'on peut changer leur position, par rapport au centre de la *filière*, d'une quantité égale pour chacun.

Dans les grands ateliers de construction, on remplace les *filières à main* par des machines à fileter, qui opèrent avec rapidité et économie; ce sont de véritables tours, sur lesquels la pièce, montée entre deux pointes, est peignée au moyen d'outils découpés suivant la hauteur du pas, la profondeur et l'épaisseur du filet; ce sont de véritables projections horizontales de la tige filetée qu'il s'agit de reproduire.

Les *filières à bois* sont, comme l'indique leur nom, spécialement destinées à faire des vis de bois; elles diffèrent peu des autres comme construction générale; toutefois, les coussinets sont moins serrés, et les échancrures de vidange plus ouvertes et plus nombreuses, afin de donner plus de voie aux tranchants, et d'éviter l'échauffement qui serait la suite inévitable d'un frottement trop dur.

La *filière* est encore une des parties principales du banc à tirer. Il en existe deux espèces : la *filière ordinaire*, qui consiste en une plaque d'acier, dans laquelle sont percés des trous de diamètres égaux à ceux des fils que l'on veut obtenir, et la *filière mécanique*, qui se compose, au lieu de plaques, de coussinets d'acier, maintenus dans un châssis, et qui peuvent se rapprocher ou s'éloigner au moyen d'un mécanisme particulier. Pour tirer les métaux précieux, dans les numéros les plus fins, on remplace la plaque et les coussinets d'acier par une autre plaque ou d'autres coussinets de rubis ou de saphir, et l'on a ainsi ce qu'on appelle des *filières en pierres fines.*

Les *filières* dont on se sert pour faire les tuyaux métalliques ou autres ont beaucoup d'analogie avec celles qui servent à transformer les métaux en fils; mais elles sont munies d'un mandrin cylindrique, qui, tout en produisant le vide intérieur, empêche toute déformation de la matière. Plusieurs des machines inventées pour fabriquer les tuyaux de drainage en poterie ou autres sont pourvues de *filières* de ce genre.

FILIFÈRE s. m. (fi-li-fè-re — du lat. *filum, fili*, fil; *fero*, je porte). Techn. Outil à enfiler les aiguilles.

FILIFORME adj. (fi-li-for-me — du lat. *filum*, *fili*, fil, et de *forme*). Hist. nat. Se dit de tout organe grêle et délié comme un fil : *Antennes* FILIFORMES. *Style* FILIFORME. *Feuilles* FILIFORMES.

— Pathol. *Pouls filiforme*, Pouls faible et vide, qui produit l'impression d'un fil en vibration.

— s. m. pl. Crust. Famille de crustacés lémodipodes, plus connue aujourd'hui sous le nom de famille des CAPRELLIENS.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, caractérisé par un abdomen très-allongé et très-étroit.

FILIGRANE s. m. (fi-li-gra-ne — ital. *filigrana;* du lat. *filum*, *fili*, fil; *granum*, grain). Techn. Ouvrage d'orfévrerie à jour, en filets déliés : *Chapelet de* FILIGRANE. *Boucles d'oreilles en* FILIGRANE. *Croix d'or en* FILIGRANE. ‖ Nom donné à des fils de cuivre contournés de diverses manières et fixés à la forme, qui figurent la marque du format ou celle du fabricant, souvent même l'une et l'autre; empreinte faite sur le papier par ces fils : *Pendant longtemps, le* FILIGRANE *a servi à distinguer le papier fabriqué à la main du papier mécanique; mais, aujourd'hui, on le trouve aussi sur ce dernier. Les* FILIGRANES *des billets de banque sont une de leurs principales garanties contre la contrefaçon.* ‖ On dit aussi FILIGRAMME dans les deux sens.

— Par ext. Ouvrage de sculpture ou autre délicatement ciselé : *C'est gigantesque comme une pyramide et délicat comme une boucle d'oreilles de femme, et l'on ne peut comprendre qu'un semblable* FILIGRANE *puisse se soutenir en l'air depuis des siècles.* (Th. Gaut.)

— Annél. Syn. de FILOGRANE.

— **Encycl.** Le *filigrane* consiste en de minces fils de métal entrelacés et soudés ; la soudure exige d'autant plus d'adresse qu'elle doit être presque invisible; mais ce tissu léger est apte à prendre toutes les formes, et la difficulté de la main-d'œuvre dépasse de beaucoup la valeur de la matière. Aussi ne recule-t-on pas devant l'emploi de fils d'or ou d'argent.

Le *filigrane* est très-ancien. Les musées contiennent des pièces d'orfévrerie byzantine où se voient des parties filigranées; telle est la croix donnée par l'empereur Lothaire au trésor d'Aix-la-Chapelle. Byzance tenait cet art de l'antiquité. L'orfévrerie occidentale, au IXe siècle, exécuta beaucoup de *filigranes* ou d'ornements filigranés. La couverture du livre de prières de Charles le Chauve en est un bel exemple. L'Allemagne et la France, au XIIe siècle, firent des ouvrages en *filigrane*, qu'on appela dès lors *opus veneticum*, ouvrage vénitien, parce qu'on trouva à Venise de nouveaux procédés d'exécution qui attirèrent une grande réputation aux orfèvres de cette ville en ce genre de travail. A Venise, les *filigranes* étaient appelés *opus entrecoseum*. On confectionnait avec ces fils soudés et entrelacés des ornements, des fleurs, des figures et des sujets. L'orfévrerie du XIIIe siècle employa beaucoup les *filigranes*, d'autant plus qu'elle aimait à imiter les formes architecturales, et que ce genre d'ouvrage, souple et fin, était très-apte à rendre les entrelacs, les festons, les crochets et les crêtes des églises. En Asie, soit par suite de traditions de la plus haute antiquité, soit parce que les Arabes en prirent l'art à Byzance et le répandirent partout où ils pénétrèrent, le travail en *filigrane* forme une des branches les plus importantes de l'orfévrerie : vases, ustensiles, coiffures, ceintures, montures de bijoux, etc., y sont très-souvent en *filigrane*. Au XVIIe siècle, l'Italie conservait encore sa supériorité et sa prédilection pour ce travail. Au siècle précédent, Venise avait inventé les verres filigranés, c'est-à-dire ornés de fils de verre blanc, opaque ou coloré, qui se contournaient en mille dessins. V. MURANO.

L'orfévrerie de tous les pays fabrique aujourd'hui, avec un talent presque égal, cette sorte de dentelle métallique. On en fait des diadèmes pour coiffures de bal ou de cérémonie, des imitations de nœuds de dentelle pour broches ou boucles de ceinture, des garnitures pour certains vases, des ornements de surtout, des corbeilles formant cassolettes, etc. Presque toujours ces ouvrages sont en or ou en argent; pourtant, dans ces derniers temps, la mode s'en est propagée dans la bijouterie, et l'on en a fabriqué en cuivre, tantôt à l'état naturel, tantôt argenté, et, à l'Exposition universelle de 1867, on a pu voir de fort jolies choses en ce genre.

Le fabricant de *filigrane* emploie le fil tiré à la filière. Il compose d'abord, suivant un dessin donné, son travail, et en assemble les parties sur un mandrin; puis il les soude délicatement pour donner plus de solidité à l'ensemble, mais en prenant le plus grand soin de ne pas former des masses de soudures. Depuis une trentaine d'années, on emploie, pour la fabrication du *filigrane*, un procédé imaginé par M. Michel, de Paris, et qui consiste à souder, sur une planche de fer-blanc, avec l'amalgame de d'Arcet, fusible à la température de l'eau bouillante, du fil de cuivre fin, argenté et contourné selon les traits du dessin qu'on veut exécuter, formant ainsi une sorte de bas-relief. On prend ensuite avec de la terre l'empreinte du *filigrane* fait de cette manière, et l'on coule dans le moule en terre du cuivre, de l'argent ou de l'or, suivant l'usage qui doit être fait du *filigrane* et le métal exigé par l'acheteur. On obtient ainsi une épreuve très-fine et très-délicate, qui reproduit jusqu'aux moindres grains du modèle de cuivre. Enfin, on découpe le fond ou on l'enlève à la lime, et, par ce dernier moyen, on évite le travail qu'il faudrait faire pour mettre à jour chaque pièce en la découpant. Suivant la destination du *filigrane*, on le laisse à jour ou on l'applique sur un nouveau fond pour lui donner plus de relief, quelquefois même on y enchâsse des pierreries.

Le *filigrane* employé dans la papeterie est semblable à celui des orfévres, mais seulement beaucoup plus simple. Il est fait de fils de laiton tendus et fixés aux deux bords latéraux d'un châssis de bois, qu'on appelle la *forme*, à peu près de la même façon que les fils de fer d'une cage, mais pourtant infiniment plus rapprochés les uns des autres. Des fils de laiton plus forts sont posés sous ceux-ci pour les soutenir, d'espace en espace et dans un sens différent, de telle manière que, lorsque la forme est placée debout, les premiers fils sont horizontaux, et les seconds verticaux. Au milieu de la forme, des figures ou des lettres quelconques, initiales du fabricant, marques de fabrique, couronne, armoiries, sont dessinées à l'aide de nouveaux fils de laiton, soudés délicatement aux fils les plus minces.

Quand l'ouvrier qui met la pâte de papier en forme plonge ce châssis ainsi façonné dans la pâte, il le tient horizontalement et l'enlève de la cuve en lui conservant la même position; puis il le secoue, afin d'égaliser la pâte et de la tasser, et laisse ensuite égoutter. L'eau qu'elle contient s'échappe par les jours du *filigrane*, tandis que la pâte, trop épaisse et trop homogène pour s'écouler, reste maintenue par les fils de laiton. Comme on la laisse se tasser et se sécher un peu dans la forme, il en résulte qu'elle prend l'empreinte des fils sur lesquels elle est maintenue, et elle la conserverait comme un moule si on ne l'enlevait, encore humide, pour la placer entre des morceaux de drap et la soumettre à une pression qui doit en extraire ce qu'elle contient encore d'humidité. Ces diverses opérations l'unissent complétement et effacent, à la surface du moins, la trace du *filigrane;* mais, comme la pâte a été amincie sur tous les points où portaient les fils de laiton, il en résulte une manière d'être dans la contexture du papier, et une suite alternative de lignes opaques et de lignes transparentes, visibles surtout quand on regarde au travers du papier, en le tenant en opposition au jour. Ce sont là les *vergeures* ou empreintes du *filigrane*. Le dessin que représentent les fils de laiton placés au milieu de la forme apparaît, comme les vergeures, en transparence. Dans les vieux papiers, fabriqués à la main et beaucoup plus épais et plus solides que les nôtres, la trace du *filigrane* était visible même à la surface, et les dessins ou marques en étaient aussi nettement perceptibles que le timbre l'est dans le papier timbré, fabriqué d'ailleurs comme les anciens papiers à la main.

Ces *filigranes*, véritables marques de fabrique, ont servi à faire connaître la date et le développement de la fabrication du papier en France. MM. Midoux et Matton, dans une *Etude sur les filigranes des papiers employés en France au* XIVe *et au* XVe *siècle*, n'ont pas réuni moins de 1,800 marques différentes. Plusieurs représentent des objets, armes, ustensiles de ménage ou de métier, blasons qui indiquent une date précise et même, parfois, la provenance. Les premiers papiers fabriqués en France ne furent pas tout d'abord marqués d'un signe particulier; du moins, on est porté à le croire, après avoir trouvé un certain nombre de papiers sans marques. Ce fut surtout lorsque les différentes dimensions des feuilles furent fixées par l'usage, et aussi lorsque certains fabricants eurent acquis de la notoriété, qu'on songea à distinguer les papiers par des marques ou *filigranes*, suivant leurs différents formats et leur provenance. Ces *filigranes*, qui représentaient une image commune, mais diversement exécutée, indiquaient, non pas seulement la qualité du papier, mais surtout les dimensions déterminées et invariables de chaque format. C'est ainsi que le *pot*, la *couronne*, la *coquille*, l'*écu*, la *cloche*, le *raisin*, le *jésus*, etc., qui tiraient leur nom du dessin qu'affectait le *filigrane*, désignèrent chacun un format différent, et cette désignation s'est conservée jusqu'à nos jours avec sa signification, quoique aujourd'hui, où la plupart des papiers sont fabriqués à la mécanique, ils ne portent plus la trace d'aucun *filigrane*. Les anciens fabricants n'avaient donc pas une seule marque soudée à leurs différentes *formes*, mais bien une marque pour chaque format, et, seule, la variete dans le dessin des objets représentés par les *filigranes* indique des fabriques différentes.

Nos papiers, nous l'avons dit, ne portent plus, pour la plupart, la trace du *filigrane*, parce qu'ils ne sont plus faits à la forme, mais à la mécanique. Il n'est plus guère que certains papiers d'un usage tout spécial, tels que le papier timbré, les imitations de papier de Hollande pour l'écriture ou l'impression, qui soient encore fabriqués selon l'ancien procédé. Dans la fabrication mécanique, la pâte n'est plus posée sur la forme à jour, où elle devait s'égoutter; elle est conduite sur un cylindre recouvert de drap, qui l'amène entre d'autres cylindres, chauffés à l'intérieur, qui la sèchent, l'étendent, la laminent en bandes continues. Le papier est, de cette façon, plus uni, mais aussi moins solide. Quand on veut obtenir, dans la fabrication à la mécanique, des vergeures ou imitations de *filigranes*, on adapte à l'un des premiers cylindres qui laminent la pâte des fils disposés comme ceux du *filigrane;* la pâte reçoit, en passant sous ce cylindre, cette première empreinte que les cylindres suivants atténuent sans les effacer.

FILIGRANÉ, ÉE (fi-li-gra-né) part. passé du v. Filigraner. Travaillé en filigrane : *Un bijou* FILIGRANÉ.

— *Verres filigranés*, Verres dans l'intérieur desquels s'enlacent des filets opaques, tantôt blancs, tantôt colorés, de manière à former des dessins plus ou moins symétriques et variables à l'infini.

— **Encycl.** *Verres filigranés*. Ces verres sont produits au moyen de baguettes fabriquées à part, juxtaposées à la main dans des moules, réunies par la chaleur du four, et, enfin, soufflées comme une masse unique de verre. Les musées renferment une foule de pièces qui prouvent que les anciens savaient faire parfaitement les verres *filigranés*. Dans les temps modernes, cette branche de l'art du verrier a été d'abord monopolisée par les Vénitiens et les Bohêmes, qui en tenaient les procédés secrets; mais, aujourd'hui, elle est pratiquée à peu près partout, principalement en France et en Angleterre, grâce aux travaux de M. Bontemps, directeur de la cristallerie de Choisy-le-Roi, près de Paris, qui est parvenu à deviner ce qu'on avait jusqu'alors tenu caché.

FILIGRANER v. a. ou tr. (fi-li-gra-né — rad. *filigrane*). Techn. Travailler en filigrane : FILIGRANER *des bijoux*.

FILIGRANEUR s. m. (fi-li-gra-neur — rad. *filigraner*). Techn. Ouvrier qui travaille en filigrane. ‖ On dit aussi FILIGRANISTE.

FILIN s. m. (fi-lain — rad. *fil*). Mar. Nom commun à tous les cordages qui ne sont pas commis en grelins, mais en haussières : *Les haubans, les écoutes, les amarres sont de* FILIN. (Acad.) ‖ *Filin blanc*, Filin non goudronné. ‖ *Filin noir*, Filin enduit de goudron. ‖ *Filin en deux, en trois*, Cordage composé de deux, de trois torons commis ensemble. ‖ *Franc filin*, Filin propre à faire des cordages de force.

— Comm. Serge qu'on fabriquait autrefois à Pithiviers.

FILIPÈDE adj. (fi-li-pè-de — du lat. *filum*, *fili*, fil; *pes*, *pedis*, pied). Arachn. Qui a les pieds grêles, filiformes.

— s. f. pl. Groupe d'aranéides, ayant pour type le genre philidrome.

FILIPÉLOSIQUE adj. (fi-li-pé-lo-zi-ke). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide filicique.

FILIPINA-NUEVA ou **PINOS** (île des Pins), nommée par Colomb *El Evangelista*, île de la mer des Antilles, à 80 kilom. S. de Cuba, dont elle dépend; ch.-l., Pinar del Rio.

FILIPENDULE adj. fi-li-pan-du-le — du lat. *filum*, *fili*, fil; *pendulus*, suspendu). Hist. nat. Qui est suspendu par un organe filiforme.

— Arachn. Se dit d'une araignée qui se tient suspendue au bout d'un des fils de sa toile, en attendant sa proie.

— Bot. Se dit d'une graine qui est suspendue par un long cordon ombilical.

— Bot. s. f. Plante du genre spirée, famille des rosacées : *Les racines et les feuilles de* FILIPENDULE *sont d'usage en médecine.* (V. de Bomare.) ‖ *Filipendule aquatique*. Syn. d'ŒNANTHE.

— **Encycl.** Bot. Cette espèce de spirée, assez commune dans les environs de Paris, doit son nom à ses gros tubercules, suspendus à des racines filamenteuses. Ces tubercules renferment en abondance une fécule qui pourrait, dit-on, être utilisée pour l'alimentation, après avoir été facilement débarrassée du principe astringent qu'elle renferme. Actuellement, cette plante est sans usage. On la cultive cependant pour l'élégance de ses fleurs, blanches en dedans, rougeâtres en dehors, que la culture fait doubler. Ces fleurs sont disposées en corymbes peu serrés. Les feuilles sont composées de segments oblongs, aigus, dentés, dont l'effet est très-agréable. Ce végétal est herbacé, vivace et atteint une hauteur de 0m,60.

FILIPEPI, peintre et graveur italien. V. BOTTICELLI.

FILIPO D'ARGIRO (SAN-), autrefois *Agyrium*, ville d'Italie (Sicile), province et à 48 kilom. N.-O. de Catane, district et à à 18 kilom. S. de Nicosia, près de la rive droite du Salso; 7,300 hab. Riches soufrières aux environs. Patrie de Diodore de Sicile.

FILIPORE s. m. (fi-li-po-re — du lat. *filum*, *fili*, fil, et de *pore*). Annél. Syn. de FILOGRANE.

FILIPPI (Camillo), peintre italien, né à Ferrare vers 1510, mort en 1574. Il adopta le style de Michel-Ange, peignit des fresques dans l'église de Santa-Maria-in-Vado avec le Dielaj et Dosso Dossi, et décora avec son fils, connu sous le nom de *Il Bastianino*, les arcs de triomphe élevés à Ferrare lors de l'avénement du duc Alphonse II, en 1559. Son meilleur ouvrage est une *Annonciation*, qui se voit dans sa ville natale. — Un autre de ses fils, Cesare FILIPPI, mort vers 1603, excella dans la peinture des ornements et des arabesques.

FILIPPI (Joseph DE), médecin italien, né à Varallo (Piémont) en 1781, mort en 1856. Il étudia la médecine et fut reçu docteur à l'université de Pavie; il entra comme chirurgien dans l'armée piémontaise, et, à partir de 1804, prit part, en cette qualité, à toutes les campagnes de l'Empire. Médecin en chef de l'armée italienne en 1814, il refusa, à la Restauration, de prendre du service en Autriche, et perdit ainsi sa pension de retraite. Il dut, à partir de cette époque, exercer la médecine. Fixé à Milan, il y a publié divers travaux scientifiques, tous écrits en italien : *Nouvel essai analytique sur les maladies inflammatoires* (Milan, 1821, in-8°); *De la science de la vie* (1830); des conseils sur l'exercice de la médecine, sous le titre de : *Galateo medico* (1814, in-8°, deux éditions); *Remarques sur la médecine pratique* (1845, in-8°), et un grand nombre de mémoires scientifiques. Elu, à raison de ses travaux, membre de l'Institut de Lombardie, il vit son élection trois fois annulée par le gouvernement, qui ne put jamais lui pardonner ses idées libérales. En 1848, il fut nommé, par le gouvernement provisoire de Milan, président du comité de salubrité publique; mais, après les revers de la cause nationale et le retour des Autrichiens, il se retira à Varèse où il est mort. — Son fils, Philippe DE FILIPPI, naturaliste italien, né à Milan le 20 avril 1814, fit, comme son père, ses études à l'université de Pavie, y fut reçu docteur et y professa l'histoire naturelle. A la suite des événements de 1848, il passa en Piémont et fut aussitôt nommé professeur de zoologie à l'université de Turin. Il y a publié, entre autres travaux : *Des fonctions reproductrices chez les animaux* (1850), complément de l'édition italienne du cours élémentaire de M. Milne Edwards; la *Création terrestre* (1854), série de lettres adressées à sa fille, et le *Déluge de Noé* (ces deux derniers ouvrages ont été traduits par M. Armand Pommier en 1858-1859); un grand ouvrage, les *Trois règnes de la nature*, dont la première partie, le règne animal, a paru en 1852, et, enfin, un grand nombre de Mémoires, insérés dans la *Bibliotheca italiana*, et dans le *Recueil* des actes de l'Académie des sciences de Turin, dont il est membre. M. de Filippi fait aussi partie du conseil supérieur de l'instruction publique.

FILIPPINI (Antoine-Pierre), historien corse, né à Vescovato-de-Casinca, près de Bastia, en 1529. On ne sait presque rien de sa vie, et on ignore la date de sa mort. Il a composé une *Istoria di Corsica* (Tournon, 1594, in-4°), qui contient beaucoup de détails curieux et inconnus, mais qui manque d'esprit critique et de style.

FILISTATE s. f. (fi-li-sta-te — du lat. *filum*, *fili*, fil; *sto*, je reste debout ou immobile). Entom. Genre d'aranéides, de la tribu des théraphores, qui se filent, sous les pierres, des sacs de soie dans lesquels elles se cachent pour guetter leur proie : *Les* FILISTATES *ont fort embarrassé les méthodistes, qui ont voulu en faire une coupe à part, avec les dysdères.* (Walckenaër.)

FILITÈLES s. f. pl. (fi-li-tè-le — du lat. *filum*, *fili*, fil; *tela*, toile). Arachn. Section du genre araignée, comprenant celles qui filent des toiles à fils lâches et écartés.

FILIXOLINIQUE adj. (fi-li-kso-li-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide extrait de la racine de fougère mâle.

FILLANS, village d'Ecosse, comté de Perth, à l'extrémité orientale du lac Earn, «l'un des villages les plus propres des Highlands,» dit M. Esquiros. Une société highlandaise y a fondé des jeux commémoratifs des anciennes mœurs montagnardes, qui se célèbrent le 30 août de chaque année, et attirent un grand nombre de curieux.

FILLANS (Jacques), sculpteur anglais, né à Wilsontown, comté de Lanark, en 1808, mort en 1852. Il fut successivement apprenti tisserand et apprenti maçon, et travailla même comme journalier, lorsqu'il eut fini son apprentissage. Mais depuis son enfance, il consacrait ses heures de loisir à l'étude du dessin et du modelage, et, à force de persévérance, il parvint à acquérir une véritable habileté. Encouragé par ses premiers essais et par l'appui de quelques hommes de cœur, du poëte Motherwell, entre autres, il résolut de se donner tout entier à la sculpture, et alla étudier quelque temps à Paris. A son retour, en 1836, il s'établit à Londres, où il se lia avec Allan Cunningham, qui lui fit faire son buste, et lui ouvrit ainsi la voie de la célébrité. Il débuta, en 1837, en exposant sept bustes, au nombre desquels se trouvait celui dont nous venons de parler, et qui attirèrent l'attention des connaisseurs. Dès lors le premier pas, le plus difficile, surtout dans la carrière des arts, était fait, et l'ancien maçon parvint rapidement à une brillante renommée. Parmi ses œuvres, on admire surtout la *Statue* colossale de sir James Shaw, pour la ville de Kilmarnock, et le *Buste* de John Wilson, le meilleur de tous ceux qui aient été faits de ce poëte; puis la *Naissance de Burns*, bas-relief; l'*Aveugle instruisant un aveugle*, et l'*Enfant et le faune*, groupes en marbre; enfin, une statue colossale de *Rachel pleurant sur ses enfants*, que la mort ne lui permit pas d'achever.

FILLASSE s. f. (fi-lla-se; *ll* mll. — augment. de *fille*). Bas et pop. Grosse fille : *Une énorme* FILLASSE. ‖ Ne se dit jamais qu'en mauvaise part, et le plus souvent avec quelque qualification injurieuse.

FILLASTRE. V. FILASTRE.

FILLÂTRE s. m. (fi-llâ-tre; *ll* mll.). Syn. de FILIÂTRE.

FILLE s. f. (fi-lle; *ll* mll. — lat. *filia*, même sens). Personne du sexe féminin considérée par rapport aux parents ou à l'un des parents dont elle est issue : *Une* FILLE *naturelle. Une* FILLE *légitime. N'avoir que des* FILLES. *Une* FILLE *obéissante. Ma* FILLE, *allez dire à votre* FILLE *que la* FILLE *de sa* FILLE *crie.* (Mme de Sévigné.) *Toute* FILLE *doit avoir la religion de sa mère, et toute femme celle de son mari.* (J.-J. Rouss.) *Les bourgeois, par une vanité ridicule, font de leurs* FILLES *un fumier pour les terres des gens de qualité.* (Chamfort.)

Le devoir d'une *fille* est dans l'obéissance.
CORNEILLE.

Une *fille* est au mieux sous l'aile de sa mère.
C. DELAVIGNE.

— Jeune personne non mariée, du sexe féminin : *Une* FILLE *timide, vertueuse. Une* FILLE *légère. Une* FILLE *d'honneur. Il faut faire comprendre aux* FILLES *qu'elles ne peuvent plaire et se faire respecter que par leur sagesse, leur pudeur et leur modestie.* (Epictète.) *Tant pis pour une* FILLE *si, au premier coup d'œil, on ne la distingue pas d'une femme!* (Sanial-Dubay.) *Il y a bien des nuances dans les baisers, même dans ceux d'une* FILLE *innocente.* (Balz.) *Les* FILLES *qui se sentent jolies se laissent malaisément faire religieuses.* (V. Hugo.)

La garde d'une *fille* est un trop lourd fardeau.
MOLIÈRE.

La contrainte est l'écueil de la pudeur des *filles*.
LA FONTAINE.

Que l'esprit d'une *fille* est changeant et bizarre!
REGNARD.

Fille se coiffe volontiers
D'amoureux à longue crinière.
LA FONTAINE.

Fille qui pense à son amant absent,
Toute la nuit, dit-on, a la puce à l'oreille.
LA FONTAINE.

Les contre-temps qui troublent les familles
Viennent toujours par la faute des *filles*.
VOLTAIRE.

Quand des *filles* naissent chez vous
Pour le plaisir de ce monde,
Dites-moi, messieurs les époux,
Pourquoi chacun de vous gronde.
BÉRANGER.

‖ Personne du sexe féminin qui ne s'est pas mariée encore : *Etre encore* FILLE. *Vouloir rester* FILLE. *Les institutions divines et sociales destinent les femmes aux trois états de* FILLE, *d'épouse et de mère.* (Mme de Rémusat.) *Le mot de vieille* FILLE *fait frémir les pères.* (E. Legouvé.)

Tant qu'on demeure *fille* on n'est point en repos.
BOURSAULT.

Chaque moment d'attente ôte de notre prix,
Et *fille* qui vieillit tombe dans le mépris;
C'est un nom glorieux que l'on garde avec honte.
CORNEILLE.

— Par ext. Descendante, femme considérée par rapport aux aïeux dont elle est issue : *La* FILLE *des Césars. Une* FILLE *de saint Louis.* ‖ Jeune personne du sexe féminin considérée par rapport au lieu de sa naissance ; *Les* FILLES *de Sion ou de Jérusalem. Les* FILLES *de la Grèce. Ces pauvres* FILLES *de Lyon, dont les doigts de fée tissent le satin et la popeline, n'ont pas de chemises.* (A. Blanqui.)

Les *filles* du hameau remplissent les corbeilles
Du fruit des cerisiers qui couvrent leurs guérets.
CASTEL.

— Nom de tendresse maternelle adressé à une jeune personne par une personne plus âgée :

Mes *filles*, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques
Où vos voix, si souvent, se mêlant à nos pleurs,
De la triste Sion célèbrent les malheurs.
RACINE.

Venez, venez, mes *filles*,
Compagnes autrefois de ma captivité,
De l'antique Jacob jeune postérité.
RACINE.

— Fig. Objet du genre féminin, qui résulte d'un autre; effet par rapport à la cause : *L'astronomie est* FILLE *de l'oisiveté.* (Fonten.) *La haine, chez les peuples, n'est* FILLE *que de la tyrannie.* (Bignon.) *L'amitié est* FILLE *de l'égalité.* (Proudh.) FILLE *du paupérisme, la guerre a la cupidité pour marraine, et son frère est le crime.* (Proudh.) *L'ingratitude est la* FILLE *du bienfait.* (H. Murger.) *Un particulier se présente un jour à Ferney, et se fait annoncer à Voltaire pour un homme de lettres. « J'ai l'honneur, dit-il, d'être de l'Académie de Châlons; elle est, comme vous savez, monsieur,* FILLE *de l'Académie française. — Oh! oui, monsieur, reprit Voltaire, et une brave* FILLE, *qui n'a jamais fait parler d'elle.* »

La vile oisiveté est *fille* de misère.
A. DE MUSSET.

La vie est de la mort la *fille* nécessaire.
A. BARBIER.

Fille aimable de la folie,
La chanson naquit parmi nous.
DE BERNIS.

— *La fille*, Terme très-familier ou méprisant par lequel on interpelle une fille que l'on ne connaît pas :

Passez votre chemin, *la fille*, et m'en croyez.
LA FONTAINE.

— *Fille adoptive*, Personne du sexe féminin à qui l'on a donné les droits de fille par un acte d'adoption.

— *Fille d'Eve*, Femme susceptible comme Eve, la mère commune, de pécher, de se laisser tenter : *Toutes les femmes sont* FILLES D'EVE.

— Le mot *fille* est souvent accompagné d'une qualification qui exprime l'âge approximatif de la personne. ‖ *Petite fille*, Jeune enfant du sexe féminin : *Les* PETITES FILLES, *presqu'en naissant, aiment la parure.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Grande fille*, Fille qui est sortie de l'âge de l'enfance, et aussi, pour se servir d'une expression honnête, Fille qui a commencé à avoir ses règles : *Est-elle déjà* GRANDE FILLE? ‖ *Jeune fille*, Personne du sexe féminin, non mariée, nubile et jeune encore : *La laideur est la meilleure gardienne d'une* JEUNE FILLE, *après sa vertu.* (Mme de Genlis.) *L'instruction de la* JEUNE FILLE *peut et doit être aussi solide que celle de l'homme.* (Mme Romieu.) *Le cœur d'une* JEUNE FILLE *est comme un nid où les petites hirondelles gazouillent, montrent la tête, essayent leurs ailes et guettent le moment de s'envoler.* (P. Limayrac.)

Hélas! que j'en ai vu mourir de *jeunes filles!*
C'est le destin; il faut une proie au trépas.
V. HUGO.

— Le mot *fille*, accompagné d'un qualificatif ou d'un déterminatif qui exprime des fonctions, désigne en général une personne du sexe féminin, avec la circonstance de l'emploi dont elle est chargée. ‖ *Fille d'honneur* ou simplement *Fille*, Fille de qualité qui vit auprès d'une reine, d'une princesse : *La reine était avec ses* FILLES.

A la cour, où le plus habile
N'a pas toujours un grand bonheur,
La charge la plus difficile
Est celle de *fille d'honneur*.
(Le *Pays*.)

On donne le même titre à la jeune fille qui accompagne la mariée le jour de ses noces. ‖ *Fille de service* ou simplement *Fille*, Servante, domestique du sexe féminin; le service spécial est souvent désigné par un autre déterminatif : FILLE *de ferme.* FILLE *d'auberge.* FILLE *de basse-cour, etc., etc. Les garçons et les* FILLES *de l'hôtellerie versaient plusieurs liqueurs faites de cannes de sucre.* (Volt.) ‖ *Fille de boutique, de magasin*, Fille chargée de servir les pratiques dans une boutique, un magasin.

— Le mot *fille* est souvent aussi accompagné d'un qualificatif ou d'un déterminatif toujours pris en mauvaise part, qui indiquent un état méprisable ou des habitudes crapuleuses : *Une* FILLE *de cabaret. Une* FILLE *de la rue. Et puis, qu'est-ce que je suis, moi? Une misérable* FILLE *du ruisseau.* (V. Hugo.)

Le peuple, c'est la *fille* de taverne,
La *fille* buvant du vin bleu,
Qui veut dans son amant un bras qui la gouverne.
A. BARBIER.

‖ *Fille publique, Fille de joie, Fille perdue, Fille folle de son corps* ou simplement *Fille*, Femme qui fait profession publique de débauche, qui tire un profit des faveurs qu'elle accorde à tous : *Parmi cent* FILLES, *il y en a trois qui le sont par tempérament, dix par fainéantise, le reste par calcul.* (Faber.) *Charles VI dispensa les* FILLES *de Toulouse de porter un vêtement particulier, hors une jarretière de drap au bras.* (Parent-Duchâtel.) *Quand les princes sortent de leurs misérables étiquettes, ce n'est jamais en faveur d'un homme de mérite, mais d'une* FILLE *ou d'un bouffon.* (Chamfort.) *De tout temps, la* FILLE, *héroïne de tant de vieux romans, fut la protectrice, la compagne, la consolation du grec, du voleur, du tire-laine, du filou, de l'escroc.* (Balz.)

Ta bouche, aux passions du peuple descendue,
S'est ouverte aux jurons de la *fille perdue*.
A. BARBIER.

On dit FILLE SOUMISE, dans le langage administratif. ‖ *Fille de marbre*, Lorette, femme sans cœur, qui feint d'aimer, par intérêt; mot créé par M. Barrière dans une pièce de ce titre. ‖ *Fille repentie*, Fille qui a mené une mauvaise vie, et qui est actuellement enfermée volontairement ou par voie d'autorité dans une maison de pénitence : *La reine mère voulait mettre Ninon aux* FILLES REPENTIES; *M. de Beautru dit : « Madame, elle n'est ni* FILLE *ni* REPENTIE. » (Menagiana.) ‖ *Fille-mère*, Femme qui a eu un enfant sans être mariée : *A Paris, le nombre des* FILLES-MÈRES *est presque égal à celui des mères mariées.*

— Poétiq. Les poëtes donnent fréquemment le nom de *fille* à des êtres animés ou non, en indiquant par un déterminatif le lieu, l'origine, les habitudes favorites ou d'autres circonstances qui suffisent pour déterminer la nature des objets; c'est ainsi qu'ils appellent les abeilles les *filles du ciel;* les fleurs, les *filles du printemps*, etc. : *La fleur est la* FILLE DU MATIN, *le charme du printemps, la source des parfums.* (Chateaub.)

... L'essaim bourdonnant de ces *filles du ciel*
Vole de feuille en feuille et ramasse le miel.
MALFILATRE.

‖ *Filles de Mémoire, Filles du Pinde*, Muses : *On a dit qu'Hésiode avait été nourri de miel par la main des* FILLES DU PINDE. (Ch. Nod.)

De l'esprit d'Apollon une vive étincelle
Des *filles de Mémoire* anime les concerts.
DANCHET.

Généreux favoris des *filles de Mémoire*,
Deux sentiers différents devant vous vont s'ouvrir :
L'un conduit au bonheur, l'autre mène à la gloire;
Mortels, il faut choisir.
LAMARTINE.

‖ *Filles d'enfer*, Furies :

Eh bien, *filles d'enfer*, vos mains sont-elles prêtes?
RACINE.

‖ *Filles de l'Achéron*, Parques :

Je vis *de l'Achéron* les *filles* inflexibles,
Les Parques, aux mortels si fières, si terribles.
LA GRANGE-CHANCEL.

‖ *Filles des eaux*, Néréides ou autres nymphes qui habitent les eaux :

Des îles tout à coup invitent ses regards,
Et ces *filles des eaux*, vierges encor naïves,
Etalent sous ses yeux leurs grâces primitives.
MILLEVOYE.

— Prov. *La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a*, Personne au monde ne peut donner ce qu'il n'a pas.

— Généal. *Petite-fille*, Fille du fils ou de la fille. ‖ *Arrière-petite-fille*, Fille du petit-fils ou de la petite-fille. ‖ *Belle-fille*, Bru, femme du fils par rapport au père ou à la mère de ce dernier. On nomme de même la fille du mari par rapport à la femme de celui-ci, quand il s'est remarié après avoir eu une fille ou *vice-versa*. On dit aussi simplement *fille*, dans ces deux acceptions.

— Hist. *Filles de France*, Nom qu'on donnait autrefois aux filles légitimes du roi de France. ‖ *Fille aînée du roi de France*, Nom que prenait autrefois l'Université de Paris. ‖ *Fille en Jésus-Christ*, Titre que le pape donnait autrefois à la reine de France.

— Hist. relig. Nom que portent les membres d'un grand nombre de communautés de femmes : *Les* FILLES *du Calvaire. Les* FILLES *de Saint-Thomas. Les* FILLES *de la Passion. Les* FILLES *de Sainte-Claire.* ‖ *Filles bleues*, Religieuses de Saint-Augustin appelées aussi ANNONCIADES CÉLESTES. ‖ *Filles-Dieu*, Sœurs hospitalières. ‖ *Filles de la charité*, Religieuses instituées pour le soin des pauvres et des malades, et que l'on appelle aussi SŒURS GRISES. ‖ *Filles des sept douleurs de la Sainte-Vierge*, Confrérie de filles, appelées aussi OBLATES DES SEPT DOULEURS, et qui ne prononcent pas de vœux.

— Hortic. *Fille d'artichaut*, Nom sous lequel les jardiniers désignent les œilletons des artichauts.

— **Epithètes.** Chère, chérie, aimée, idolâtrée, soumise, obéissante, respectueuse, dévouée, généreuse, tendre, pieuse, docile, adoptive, ingrate, rebelle, insoumise. — Belle, jolie, timide, craintive, douce, naïve, ingénue, chaste, innocente, aimable, charmante, gracieuse, séduisante, coquette, rusée, faible.

— **Encycl.** Linguist. La racine du mot grec *thugatêr*, qui signifie *fille*, et qui est reproduit exactement dans l'allemand *tochter* et l'anglais *daughter*, offre, dans les langues aryennes, un groupe de noms particulièrement curieux à étudier, parce qu'ils nous font remonter avec certitude aux temps de la vie pastorale. Le sanscrit *duhitar*, fille, persan *dôchtar* et *tôchtar*, ont pour racine commune *duh*, traire, et signifient proprement celle qui trait; c'est l'opinion de Lassen et de Max Müller. Grimm et Bopp ont donné de leur côté à *duh* l'acception de teter, ce qui modifierait le sens de *duhitar;* mais Pictet s'est rangé de l'avis des premiers en faisant observer que le nom de *duhitar*, dans les langues aryennes, *thugatêr* en grec, n'a été donné qu'à la *fille* et jamais au garçon, qui tette cependant tout aussi bien; qu'en second lieu, on n'aurait pu appeler ainsi que la petite *fille*, celle qui tette encore, et non la *fille* adulte, tandis que le contraire est constant. Lassen s'appuie, en outre, sur l'analogie du latin *mulier*, femme, avec *mulgere*, traire, et suppose qu'il en est dérivé; on trouve également en sanscrit *morg*, avec le même sens que *duh*, traire. *Mulier* serait alors un synonyme de *duhitar*. L'épithète de trayeuse convenait parfaitement, soit à la jeune *fille*, soit à la femme, dans cette période de la vie pastorale. Disons, toutefois, que les Latins ont dérivé les mots *filius* et *filia*, ancêtres de *fils* et *fille*, du verbe *fellare*, teter, ce qui se rapporte au sens que Bopp et Grimm ont voulu donner au sanscrit *duh*.

— Physiol. et hygiène. Dans la première période de la vie, les petites *filles* diffèrent peu des petits garçons, et l'on ne peut guère les distinguer les uns des autres que par l'observation des parties génitales. Cependant, dès que les enfants commencent à jouer, dès qu'ils peuvent se livrer à une grande variété de mouvements, on remarque dans le physique et dans le moral des caractères distinctifs du sexe. Ainsi, les petites *filles* sont généralement plus délicates, d'une constitution plus molle, d'un teint plus pâle ou plus blanc, d'une complexion plus humide. Leurs cheveux sont plus longs. La différence des tempéraments se manifeste jusque dans les jeux : la petite *fille* se contente d'une poupée; elle la coiffe, la décoiffe, l'habille de mille façons, lui donne parfois un petit ménage. Le jeune garçon, au contraire, aime les jeux bruyants; il s'éloigne, il court, il saute, il grimpe sur les arbres, il construit des maisonnettes, s'arme, bat de la caisse, etc., tous exercices qui semblent préluder à de plus périlleuses destinées. La petite *fille* est plus douce, plus tendre, plus affectueuse, plus vive, plus spirituelle, plus docile et plus précoce; son organisation, plus rapidement développée, lui donne déjà une sensibilité très-excitable. Elle aime la coquetterie, elle connaît déjà l'art de plaire; les brillantes parures l'éblouissent et exaltent son imagination; elle désire être grande et se montre jalouse d'être aimée. Comme elle a conscience de sa faiblesse, elle sait désarmer la colère par la prière et par les pleurs. Rarement on observe parmi les petites *filles* cette rivalité qui éclate presque toujours après la puberté; elles sont expansives, se caressent tendrement, même devant les hommes, avec cette pudeur qui caractérise l'innocence. A mesure que l'âge avance et que la constitution se forme, le caractère féminin se dessine franchement, et la jeune *fille* devient modeste, réservée, défiante. Le jeune homme, au contraire, se précipite dans la vie avec toute la fougue de son tempérament.

L'époque la plus critique pour les jeunes *filles* est celle qui précède et accompagne l'apparition du flux menstruel (v. FEMME et PUBERTÉ). « Vers l'âge de douze ans environ, dans nos climats, les jeunes *filles* n'ont plus cette gaieté folâtre et insouciante de leur enfance, ou, du moins, elles la perdent involontairement par instants. Naguère, vive et légère, la jeune *fille* dansait avec ses compagnes; maintenant, rêveuse, assise à son ouvrage, elle le laisse parfois échapper de ses mains. Elle cherche le silence et la solitude; devenue languissante et décolorée, elle a des caprices, des inégalités d'humeur inconnues jusque-là; on surprend des larmes involontaires qui roulent dans ses yeux; parfois elle soupire; elle veut et ne veut pas, sans objet fixe, sans désir assuré; elle s'ignore elle-même. Voyez-la calme, puis agitée, tour à tour rougir et pâlir; elle brûle, elle est glacée; elle nourrit en son âme un sentiment qu'elle ne connaît pas encore, qu'elle se déguise, qu'elle craint de s'avouer. » (Virey, *Dictionn. des sciences méd.*)

Tous ces changements qui s'opèrent dans le moral des *filles* pubères ne sont que le résultat du développement physique de leur constitution. Pendant l'enfance, toutes les forces vitales sont employées à l'accroissement général; mais à l'époque de la puberté, il s'opère dans l'économie un mouvement spécial qui influe sur toutes les fonctions animales et même sur les facultés intellectuelles. De là ces caprices, ces irrégularités de caractère, ces aberrations d'esprit, ces dépravations du goût, qui accompagnent souvent l'apparition des règles. Mais le fait le plus important, c'est l'impulsion nouvelle donnée aux organes de la génération. Ceux-ci se développent rapidement et deviennent en quelque sorte le centre des forces vitales. Un trouble confus se fait sentir dans tout le corps; il y a de la pesanteur dans les lombes; les mamelles se gonflent et restent fermes, le pubis se couvre de poils, les petites lèvres

augmentent de volume et deviennent rouges, le clitoris se prononce davantage, la membrane hymen se distend, le vagin se dilate et une sensibilité plus grande se manifeste dans toutes ces parties. L'utérus devient le centre d'un afflux sanguin qui s'écoule chaque mois (v. MENSTRUATION). Dès lors apparaissent les désirs voluptueux et, avec eux, l'érection, l'orgasme, le prurit, les sécrétions plus abondantes. En même temps, les membres acquièrent leur entier développement et l'élégance des contours, le larynx augmente de volume et la voix devient plus forte et plus éclatante. La jeune *fille* est alors apte à devenir mère, et si la condition de vierge lui est imposée par les circonstances ou par des motifs religieux, c'est un état de violence tout à fait contraire aux lois de la nature. La femme est essentiellement destinée à la reproduction de l'espèce, et l'empêcher d'y concourir, c'est l'empêcher d'atteindre son but naturel. Cette vérité est tellement incontestable, que la continence est, pour la plupart des *filles*, *une source de maladies*. En effet, on voit fréquemment des jeunes *filles* bien constituées, abondamment nourries dans le luxe et l'oisiveté, entourées de plaisirs, devenir tout à coup tristes, pensives, mélancoliques; quelques-unes, lorsqu'il s'opère une turgescence des ovaires, tombent dans la nymphomanie. Aussitôt, celle qui, naguère, était chaste, modeste, réservée, devient lascive, effrontée. Elle sera même d'autant plus débauchée qu'elle avait été plus chaste. N'avons-nous pas constamment sous les yeux le triste tableau de ces *filles* infortunées enfermées dans les cloîtres? La plupart d'entre elles, douées, dans le jeune âge, d'une forte constitution, auraient fait d'excellentes mères de famille, tandis qu'on les voit étiolées, malades, langoureuses, chlorotiques, frappées d'aménorrhée, d'accès d'hystérie, de spasmes nerveux, d'obsessions diaboliques, d'hallucinations, etc. Lorsqu'elles arrivent à l'âge critique, qu'elles ne dépassent guère, l'utérus et les mamelles, qui n'ont pas rempli les fonctions auxquelles la nature les avait destinés, conservent encore un certain degré d'excitabilité et deviennent fréquemment le siége de squirrhes, d'indurations, de cancers, de polypes, toutes affections qu'on rencontre plus communément chez les vieilles *filles* et les religieuses. Lorsqu'une jeune *fille* reste sage, sa beauté et sa fraîcheur se conservent plus longtemps; elle peut devenir anémique ou chlorotique, mais la régularité et la grâce de ses traits persistent néanmoins. Il n'en est pas de même de celles qui usent de l'onanisme. Ce dernier vice, plus commun chez les *filles* que chez les garçons, mine sourdement la constitution, relâche les organes sexuels, établit les fleurs blanches et énerve toute l'économie en affaiblissant les facultés intellectuelles (v. ONANISME). Le lait peut se montrer dans les glandes mammaires d'une jeune *fille*, sans que celle-ci ait enfanté ou même perdu sa virginité. Cette particularité se rencontre chez les jeunes personnes fortes, bien constituées, lorsque des enfants ont sucé leurs mamelles pendant quelque temps. Le lait est cependant plus séreux que dans l'ordre naturel. Le mariage transforme le physique aussi bien que le moral de la *fille*. Avant cette époque, elle était douce, timide, languissante; après le mariage, elle prend une mâle assurance et même de la hardiesse; sa voix devient plus pleine et parfois rauque; ses chairs offrent plus de consistance, et il se passe probablement en elle les mêmes phénomènes que chez les femelles des animaux, dont la chair n'a plus la même saveur après qu'avant le coït. Toutes ces transformations sont dues à l'imprégnation du sperme masculin (v. FEMME).

— *Hygiène des filles*. Les petites *filles*, jusqu'à l'âge de neuf et dix ans, dans nos climats, peuvent vivre de la vie des garçons, c'est-à-dire jouir de la liberté de courir et de se fortifier par des exercices corporels. Mais lorsque l'époque de la puberté approche, comme ce moment est d'une grande importance pour le sexe féminin, il est nécessaire de bien diriger la nature et de prévenir, autant que possible, les accidents qui pourraient se manifester. Les moyens hygiéniques sont les plus propres à obtenir ce double résultat; mais ils sont loin d'être employés avec discernement, même dans les familles riches ou aisées. Que l'on entre dans l'appartement d'une jeune *fille* à laquelle des parents dans l'opulence prodiguent leurs soins et leur tendresse, on verra combien sont négligées les plus simples précautions hygiéniques. Là, un lit ou une alcôve enfoncée dans un demi-jour, entourée de vastes rideaux, renferme un air étouffant et des vapeurs méphitiques exhalées par la transpiration et par la respiration; ici, des fleurs réunies dans des vases répandent, à la vérité, des aromes suaves, mais dont la continuité entête ou cause la migraine, sans compter les autres odeurs d'essences, d'eaux spiritueuses, parfumées, vinaigres de toilette, etc. Enfin, pour comble de mal, des fenêtres hermétiquement fermées à la moindre pluie, au moindre froid, encloses, par surcroît, de rideaux, de jalousies, défendent le libre accès à l'air pur, à la lumière chaude et bienfaisante du soleil. C'est dans cet asile d'indolence et de paresse, sur les coussins d'un divan ou d'un sofa, qu'étalée mollement et occupée à un léger travail des doigts, ou bien à des lectures, à des conversations futiles pendant de longues soirées, la jeune *fille* respire un air vicié par les bougies ou les lampes. Si quelquefois on la conduit à la promenade, dans un jardin ou à la campagne, elle évite le grand air et le moindre éclat du soleil, de peur de hâler son teint. A peine un léger zéphyr se joue-t-il autour de cette nymphe délicate, voilà sa transpiration supprimée, faute d'habitude de l'air frais; voilà un catarrhe, et, bien souvent, pour une poitrine si soigneusement ménagée, le prélude de la phthisie pulmonaire. Plus heureuse, sans doute, les bergères des hameaux, ces robustes villageoises dont le teint animé et bruni des feux de l'été annonce la vive et allègre santé, au milieu de leurs prairies et des verts bocages, où elles se livrent aux plaisirs de la danse et des jeux champêtres. Dès l'aurore, elles vont dans la campagne jouir, au printemps, de la fraîcheur matinale, et, quand le soleil darde ses feux, elles ne craignent pas de les affronter pour continuer leurs rudes travaux. Par cette activité constante, par ces exercices chaque jour répétés, elles s'endurcissent contre l'inégalité des saisons et des températures, tandis que la frêle citadine, chaudement enclose en son lit ou dans sa chambre, reste pâle, somnolente, langoureuse, ou même malade d'ennui et importunée de ce faux bonheur des richesses, qui la prive des biens les plus délicieux de la nature. Aussi, les jeunes villageoises ne sont presque jamais malades que par des accidents particuliers, même à cette époque critique où l'organe utérin se développe pour les premières menstruations, tant l'air pur, l'exposition au soleil, au chaud comme au froid, donnent du ton et du ressort à toute leur organisation (Virey, *Dict. des sciences méd.*). Une des causes de maladie les plus fréquentes chez les jeunes *filles*, comme, du reste, chez toutes les femmes, c'est la fureur de suivre les modes, alors que celles-ci imposent des vêtements trop étroits, trop légers ou trop décolletés. Ni les conseils du médecin, ni les sermons du prédicateur, ni les sages avis des parents, ne peuvent arrêter ici la jeune personne; il faut qu'elle suive la mode quand même. C'est ainsi qu'elle portera des vêtements trop légers en été, trop chauds en hiver et trop serrés à la taille en toute saison. L'abus de la chaufferette est aussi extrêmement dangereux, non-seulement à cause de l'influence fâcheuse qu'elle exerce sur la menstruation, mais encore parce qu'elle rend les parties inférieures du corps plus sensibles à l'action du froid. Les bains fréquemment usités ou pris à contre-temps sont également dangereux, parce qu'ils relâchent les organes et opèrent parfois des révulsions ou des suppressions nuisibles. On pourrait en dire autant des diverses pommades, des cosmétiques, des fards, des lotions secrètes, qui arrêtent la transpiration cutanée, obstruent les canaux excréteurs et surexcitent certains organes. L'eau pure est le meilleur de tous les cosmétiques pour entretenir la propreté du corps. L'alimentation est, en général, facile à régler chez les jeunes *filles*, excepté chez les chlorotiques qui mangent avec passion les fruits verts, les mets fortement épicés, excitants, et souvent même les substances les plus dégoûtantes. Le café au lait détermine des flueurs blanches chez la plupart des femmes; aussi faut-il presque toujours en empêcher l'usage. Le laitage, les pâtisseries friandes et sucrées, le thé et le café peuvent être nuisibles par l'abus qu'on en fait. En général, c'est sur la constitution des jeunes personnes qu'il faut se fixer pour établir le régime qu'elles doivent suivre. Aux premières époques de la menstruation, il faut éviter l'action d'un air froid sur les bras, sur les jambes, et surtout ne pas laver la vulve avec de l'eau froide pendant l'écoulement des règles, car cette excrétion peut être immédiatement suspendue et entraîner une foule de maux. L'abus du café, des liqueurs spiritueuses, des mets échauffants ou épicés, imprime, à la même époque, une vive secousse à l'utérus et peut occasionner une trop abondante menstruation (v. MÉNORRHAGIE). Il en est de même des plaisirs voluptueux immodérés, de la fréquentation des bals, des théâtres et de toutes les passions violentes. Ainsi, la première indication thérapeutique des maladies des *filles* consiste à régulariser l'écoulement du flux menstruel. Un des vices les plus communs au sexe féminin, et qui est une source fréquente de maladies, c'est l'excès de repos, l'oisiveté et l'indolence dans lesquelles se plongent nonchalamment les femmes douées d'une certaine fortune. Un sommeil trop prolongé rend la constitution molle, lymphatique, pâle, débile, étiolée; les veilles prolongées dans les bals, les spectacles, les fêtes et les plaisirs, énervent le tempérament et surexcitent le système nerveux. De là ces pâles couleurs, ces maux d'estomac, cette inertie des viscères, cette atonie des organes, ces dépravations de goût qui font rechercher aux femmes les aliments acerbes, âcres ou piquants. L'occupation, le travail manuel ou intellectuel est donc un excellent prophylactique, non-seulement pour la santé physique, mais encore pour la santé morale des jeunes *filles*. Pour les maladies des *filles*, V. ANÉMIE, AMÉNORRHÉE, CHLOROSE, DYSMÉNORRHÉE, HYSTÉRIE, NYMPHOMANIE.

— Morale. *Vieilles filles*. On s'est moqué et on se moquera toujours de la *vieille fille*; elle aura beau être le plus souvent sage, douce, incapable de méchanceté, on ne l'accablera pas moins sous l'éternel ridicule. Et pourquoi? Parce qu'elle est vieille.

Le Français, quoique né galant, ne réfléchira jamais que le mot *vieille* est l'injure la plus grande qu'on puisse adresser à une femme.

Pauvre *vieille fille!* Ce n'est pas étonnant si son caractère s'aigrit, si la bile lui monte au cerveau à mesure que ses attraits s'effacent un à un, devant cette insulte atroce et sans cesse renaissante.

> Furieuse du désordre
> Où se trouvent ses appas,
> Trouvant le désespoir et l'ennui sur ses pas,
> Toute vieille est méchante et ne cherche qu'à mordre.

***

Mais il convient de diviser en deux catégories bien distinctes la race des *vieilles filles :* celles qui n'ont pu trouver de mari, et celles qui n'ont pas voulu de mari.

Celles de la seconde catégorie, le clan des difficiles, ont attendu, pour nommer l'élu de leur cœur, qu'il ne restât plus auprès d'elles un seul prétendant. C'est alors qu'elles tendent leurs filets avec le plus d'astuce. Un fabuliste ingénieux les compare justement à l'araignée :

> Dans un obscur recoin,
> Une araignée avide
> Tisse avec un grand soin
> Une toile perfide.
> Dans un brillant salon,
> Une assez *vieille fille*,
> Dont je tairai le nom
> Ainsi que la famille,
> Etale adroitement
> Aux yeux de son amant
> Une robe qui brille.
> De tout cela qu'arrive-t-il?
> Chers lecteurs, vous pouvez m'en croire,
> Pas n'est besoin d'avoir un esprit bien subtil
> Pour pouvoir deviner la fin de cette histoire.
> La conclusion, la voici
> (Elle est déjà dans mainte bouche) :
> L'araignée attrape une mouche,
> La *fille* attrape un sot mari.

Elle ne l'attrape cependant pas toujours : l'auteur inconnu de cette fable devrait le savoir. Pour prendre un gibier quelconque, mouche ou mari, il faut un appât; et le meilleur de tous est une bonne dot. Archimède a dit : « Donnez-moi un point d'appui, et je soulèverai le monde. » La dot, c'est le point d'appui.

Il est vrai que certaines *filles*, malgré leur dot, ne sont guère appétissantes, et bien des candidats au mariage ont dû se faire les questions suivantes : Que ferai-je d'une coquette qui voudra vivre plutôt selon son humeur que selon la mienne, et ressusciter la coutume de Sparte, suivant laquelle les femmes commandaient à leurs maris? Quel contentement aurai-je d'être lié pour toujours à une querelleuse, grondant sans cesse et au visage renfrogné? Quelle satisfaction, si elle est une dissimulée, qui ne flatte que pour tromper, qui ne hante l'église que pour cacher sous des dehors religieux la perversité de ses instincts?

Il est des *vieilles filles* qui, pauvres cervelles troublées par la lecture des romans, jouent le rôle d'âmes incomprises. Lorsque, jeune *fille*, celle-ci était entourée de nombreux *prétendants qui caquetaient autour* d'elle, elle aurait voulu leur voir prendre le casque d'Amadis et l'épée du héros de Cervantès, afin de se disputer son cœur à grands coups d'estoc et de taille! Et, en effet, n'était-ce pas humiliant pour elle que l'on se disputât, avec des allures si pacifiques, la plus belle des conquêtes? Pourtant, se disait-elle : « Non, pas de sang versé! J'aime mieux un enlèvement! » Bien que cette manière d'aimer une femme soit moins romanesque, elle ne laisse *pas d'être très-aristocratique. Mais* l'enlèvement n'est pas venu : le siècle est si prosaïque! Une autre fois, elle eût souhaité d'être une autre Juliette, et, sans trop se laisser *prier, ses mains auraient tressé une échelle* de soie pour un Roméo digne d'elle; mais, de nos jours, on entre généralement par la porte, et l'adorateur le plus épris se défie du saut par la fenêtre.

Personne n'étant venu rompre une lance pour les beaux yeux de cette poétique créature, personne n'ayant fait atteler la berline des romans ni accroché l'échelle de corde, l'incomprise s'aperçoit un beau jour qu'elle a perdu dans des rêves impossibles les plus belles années de sa jeunesse, qu'une ride est venue ternir son front jadis si pur. Il n'est plus permis d'en douter : c'est un ami désintéressé, c'est son miroir qui le lui a dit. Ma jeunesse envolée! s'écriera-t-elle. Oh! comme La Fontaine avait raison dans son immortelle fable :

> Certaine *fille* un peu trop fière
> Prétendait trouver un mari
> Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière,
> Point froid et point jaloux : notez ces deux points-ci.
> Cette *fille* voulait aussi
> Qu'il eût du bien, de la naissance,
> De l'esprit, enfin tout. Mais qui peut tout avoir?
> Le Destin se montra soigneux de la pourvoir :
> Il vint des partis d'importance.
> La belle les trouva trop chétifs de moitié :
> « Qui? moi! quoi! ces gens-là! L'on radote, je pense.
> A moi les proposer! hélas! ils font pitié!
> Voyez un peu la belle espèce! »
> L'un n'avait en l'esprit nulle délicatesse;
> L'autre avait le nez fait de cette façon-là :
> C'était ceci, c'était cela,
> C'était tout, car les précieuses
> Font dessus tout les dédaigneuses.
> Après les bons partis, les médiocres gens
> Vinrent se mettre sur les rangs.
> Elle de se moquer. « Ah! vraiment, je suis bonne
> De leur ouvrir la porte! Ils pensent que je suis
> Fort en peine de ma personne;
> Grâce à Dieu, je passe les nuits
> Sans chagrin, quoique en solitude. »
> La belle se sut gré de tous ces sentiments.
> L'âge la fit déchoir : adieu tous les amants.
> Un an se passe, et deux, avec inquiétude;
> Le chagrin vient ensuite : elle sent chaque jour
> Déloger quelques ris, quelques jeux, puis l'Amour,
> Puis ses traits choquer et déplaire;
> Puis cent sortes de fards. Ses soins ne purent faire
> Qu'elle échappât au Temps, cet insigne larron.
> Les ruines d'une maison
> Se peuvent réparer : que n'est cet avantage
> Pour les ruines du visage!
> Sa préciosité changea lors de langage.
> Son miroir lui disait : Prenez vite un mari.
> Je ne sais quel désir le lui disait aussi;
> Le désir peut loger chez une précieuse.
> Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru,
> Se trouvant à la fin tout aise et tout heureuse
> De rencontrer un malotru.

Et encore toutes les *vieilles filles* ne trouvent pas de malotrus, bien que la race n'en soit certes pas éteinte!

Cette autre aussi était belle, vive, spirituelle, et elle en est réduite à coiffer sainte Catherine! Son amour effréné du luxe a éloigné un à un tous ses adorateurs, et la voilà qui court à grands pas vers la quarantaine, cette limite fatale après laquelle il n'est plus permis que de se souvenir. Elle aimait trop le luxe, le luxe, ce dieu du jour que tout le monde veut adorer, sans songer que cette idole dévorerait les mines de Golconde.

Dans un journal, le *Diable à quatre*, un jeune et robuste écrivain, M. Ivan de Wœstyne, publia, il y a quelques années, un pamphlet qui fit un peu de bruit. L'auteur nous représentait le luxe comme l'épouvantail qui empêche tout homme sensé de se jeter dans les liens du mariage. Bien d'autres avant lui ont tonné contre le luxe, sans remonter aux lois somptuaires dont M. Dupin demandait jadis le retour. Nous détacherons cette page d'un livre intitulé : l'*Honneste femme*, par le R. P. du Bosc, religieux cordelier, conseiller et prédicateur du roi (Paris, 1662): « Voici, ce semble, la plus ordinaire maladie de plusieurs femmes, sans même excepter celles qui sont de moindre condition et de plus petite naissance. Il faut, quoy qu'il arrive, qu'elles dépensent; il n'y a rien qu'elles ne fassent pour cela ou qu'elles n'endurent. Il ne leur importe pas d'exposer leur honneur et de faire comme Tarpéia, qui fut ensevelie sous la récompense qu'elle demanda, et qui fut étouffée sous les boucliers qu'elle reçut des Sabins... L'exemple les corrompt; elles deviennent somptueuses à l'envi l'une de l'autre, et le plus souvent sans avoir égard ni à leur fortune ni à leur extraction. Mais leur vanité va bien plus loin. Quelque mérite qu'on ait, on ne leur sauroit leur plaire, si on ne leur ressemble pour le luxe... N'est-ce pas un estrange jugement que celuy de ces coquettes? Ne faut-il pas croire qu'elles ont renoncé à la vertu, puisqu'elles estiment moins ses biens que ceux de la fortune? Si je voulois combattre cet aveuglement par des raisons générales, je me contenterois de dire que le luxe est contre la nature, qui se contente de peu durant que l'opinion ne se contente de rien; qu'il n'y a que celle-ci qui est insatiable... Que les *filles* regardent seulement la modestie de la femme de Phocion, qui fut souvent louée en plein théâtre avec une générale approbation des spectateurs et un applaudissement universel de tout le monde. Lorsqu'une de ses amies lui montroit ses bagues, ses colliers et ses joyaux, elle lui dit que ce n'étoit point de cela qu'elle se vouloit parer; que tout l'éclat des pierreries et des perles n'approchoit en rien de celui des vertus de Phocion, et qu'elle avoit plus de gloire d'être sa femme que d'être superbement habillée. »

C'est assurément le luxe qui, chez la femme, parle bien avant la voix des sens et entraîne d'abord la *fille* vers le mariage.

« La jeune *fille*, dit M. L. Jourdan dans les *Mauvais ménages*, aspire au *mariage*, qui signifie pour elle émancipation, liberté ou plutôt affranchissement des tutelles de la famille; parce que le mariage lui promet l'accès de certaines toilettes, de certains luxes, de certaines sociétés, de certains spectacles, que sais-je? »

> Un mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre,
> Le *luxe*, tel est son vrai nom,
> Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
> Cause plus de mal que la guerre.
> Oh! non, ce n'est plus dans notre ère
> Que la *fille*, en se mariant,
> N'apporte à l'époux souriant
> Pour dot que la croix de sa mère!

Autrefois, une *fille* qui avait en dot 40,000 fr. pouvait choisir entre de nombreux prétendants. Aujourd'hui, celle qui a 2,000 livres de

rente en dépense 4,000 pour sa toilette; ce n'est pas une dot qu'on épouse, c'est un déficit.

Il est une autre catégorie de *vieilles filles* — et c'est le plus petit nombre — qui le sont restées parce qu'elles n'ont pu trouver un mari. Elles ne sont ni belles ni riches, et cependant l'ardeur de leurs sens ou l'impérieux besoin d'affections les pousse vers le mariage. Elles ne l'atteindront jamais; il ne leur reste qu'à en médire.

Saint Paul a dit : « On fait bien de se marier, mais on fait bien mieux en ne se mariant pas. » Le comte de Nangis, quand il fut devenu dévot, citait à sa *fille* cette parole célèbre; celle-ci se contenta de répondre : « Faisons toujours le bien, fera le mieux qui pourra. » Mais on ne peut pas toujours faire ce bien-là. Les plus à plaindre des *vieilles filles* malgré elles, ce sont celles qui ont dans le cœur un amour inassouvi; elles ont vu, soit au bal, soit dans les soirées intimes, quelque jeune beau qui leur a fait la cour, qui leur a promis de les aimer éternellement. Le jeune beau se marie avec une autre. Que va devenir la pauvre délaissée? Un poëte a essayé d'exprimer dans ces strophes l'amertume qu'elle ressent :

> Ah! combien elles sont moins gauches,
> Celles qui, sans choix, sans pudeur,
> Viennent promener leur splendeur
> A travers toutes nos débauches!
>
> Leur cœur est un appartement
> Dont la porte est toujours ouverte,
> Et quand un amoureux déserte,
> On sonne, c'est un autre amant!
>
> Mais que je vous plains, âme pure,
> Ignorant qu'aimer c'est souffrir,
> Qui croyez qu'après un parjure,
> Il ne reste plus qu'à mourir!

La pauvre délaissée ne se mariera point. Elle avait regardé comme son fiancé celui qui l'a trahie, et elle n'en voudra jamais d'autre.

C'en est fait, elle mourra *vieille fille!*

Elle se plongera alors dans le mysticisme, et elle essayera d'étouffer dans son cœur la passion qui la tuera insensiblement, mais fatalement. Elle tâchera de ne plus penser qu'au ciel et de se donner tout entière à Dieu.

« On ne comprend pas d'abord, dans le premier élan de ferveur religieuse de la jeunesse, avant que les aiguillons les plus poignants de la chair se soient fait sentir, tout ce qu'il faudra de résistance au démon, et tous les tourments, disons mieux, les maladies que causera une abstinence absolue du mariage. Le sexe faible, dans le cloître, tombe en proie à des affections cruelles qui souvent l'emportent au tombeau prématurément. Le célibat perpétuel paraît être bien plus contraire à la santé de la femme qu'à celle de l'homme. Observez ces *filles* chlorotiques, langoureuses, semblables à ces fleurs pâles qui attendent les rayons fécondants de l'astre qui les anime : on les voit couler de tristes journées loin des feux de l'amour. L'aménorrhée et les anomalies du flux périodique, l'inertie générale de toutes les fonctions, les accidents innombrables de l'hystérie, le dégoût ou d'étranges désirs altèrent leur santé... Telles étaient les vestales chez les Romains, telles furent les vierges du Soleil dans les temples de Cusco, telles sont encore parmi nous ces saintes *filles* qui se consacrent dans l'ombre d'un monastère à de pieux devoirs par des vœux éternels. La religion chrétienne considère les privations imposées par la chasteté comme un état de perfection et d'empire du moral sur le physique, indispensable à tout être qui s'approche de la divinité... Le célibat paraît moins favorable à la longévité que le mariage, parce qu'une vieillesse pour ainsi dire abandonnée, sans enfants, sans époux, sans secours des proches, qui n'aspirent, au contraire, qu'à jouir des dépouilles d'un célibataire décrépit, loin d'entretenir la vie par des soins affectueux, ne tend qu'à en abréger le cours. L'inutilité de l'existence semble abréger celle-ci chez toutes les personnes isolées; elles languissent, elles se consument, parce que rien ne les soutient, ne leur rend affection pour affection. Aussi, toutes les *filles* âgées cherchent à se rattacher à la vie par les enfants dont elles aiment à prendre soin; elles aspirent au rôle des mères. Telle est la faiblesse organique de ce sexe; il se forge aussi des maux réels, et l'ennui de la solitude (fût-ce même avec le bien-être physique) amène un profond dégoût de vivre. Combien n'a-t-on pas vu de *filles* célibataires devenir folles, tantôt par des terreurs religieuses, tantôt par des vœux bizarres ou des amours fantastiques pour des êtres enfantés dans leur imagination! Si grand est le vide dans leur cœur, qu'elles s'attachent à des chimères lorsque la réalité manque à leur sensibilité. A la vierge qui vieillit tristement dans le célibat, ce vide semble être insupportable, encore plus qu'à l'homme; elle est plus faible, elle a besoin de plus de support. Comme son système nerveux, faute d'imprégnation, jouit d'une surabondance de vitalité, celle-ci erre sur mille choses diverses. Les organes qui n'ont pas rempli les fonctions auxquelles la nature les a destinés restent évidemment gorgés de fluides qui, faute d'être évacués, s'épaississent, obstruent les canaux où ils se trouvent engagés... L'homme dissipe par l'exercice ou le travail cette vigueur surabondante de son organisme; la femme, plus sédentaire, conserve en elle des éléments superflus de douleurs et de maladies que la pudeur même cherche à se dissimuler. La seule idée en semble être criminelle pour les âmes pieuses, et l'on ne peut que plaindre des personnes vouées au culte des plus pures vertus..... Il n'en résulte pas moins que tout le système nerveux se trouve intéressé dans ses sympathies avec l'appareil reproducteur, chez les vierges. On en voit des preuves manifestes dans l'épilepsie hystérique de plusieurs religieuses. La malade tombe alors en syncope; elle perd le sentiment, la voix et presque toute respiration. Quelques-unes se sont crues plongées dans un délire extatique. D'autres s'imaginent être ravies au sabbat par des démons; car il n'est pas de genre d'extravagance qui ne puisse entrer dans les esprits avec cette disposition du corps. De *vieilles filles* hystériques sont un instrument excellent pour tout fondateur de sectes; elles y portent un zèle impétueux qui ne craindrait pas de s'immoler en holocauste pour la propagation des nouvelles vérités... Telles sont les affections spéciales des *filles* dans l'état absolu du célibat. » (J. J. Virey.)

Enfin, plusieurs sont restées *vieilles filles* par devoir. Elles auraient pu, comme les autres, briller dans le monde, trouver un mari suivant leur cœur, être tendres épouses et heureuses mères. Mais non! elles ont renoncé à toutes ces joies, n'écoutant que la voix du devoir. Celles-là, les plus sceptiques seront forcés de les admirer : ce sont des martyres du dévouement. L'une n'a point voulu se marier, afin de ne pas quitter son père dont elle est le soutien, sa petite sœur dont elle remplace la mère, son petit frère dont elle est la providence. Une autre, qui aurait pu être convenablement dotée et avantageusement mariée, a préféré qu'on sacrifiât sa dot pour une sœur qu'elle aime, pour un frère qu'elle adore. Ces *vieilles filles*-là, qui sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit, ne prêtent pas le moins du monde à rire et nous feraient presque regretter le ton léger du commencement de notre article. Admirons-les donc franchement, ces saintes *filles*, ces sublimes martyres du devoir, qui ont tout sacrifié, jeunesse, beauté, amour, et qui se sont immolées vivantes.

Dans les *Scènes de la vie de province*, un maître dans la science du cœur humain, Balzac, nous a fait un admirable tableau de la *vieille fille*. Nous transcrirons les principaux traits de son étude. « Rose Cormon n'avait d'autre beauté que celle si improprement nommée *la beauté du diable*, et qui consiste dans une grosse fraîcheur de jeunesse que, théologalement parlant, le diable ne saurait avoir, à moins qu'il ne faille expliquer cette expression par la constante envie qu'il a de se rafraîchir. Les pieds de l'héritière étaient larges et plats; sa jambe, qu'elle laissait souvent voir par la manière dont, sans y entendre malice, elle relevait sa robe quand il avait plu et qu'elle sortait de chez elle ou de Saint-Léonard, ne pouvait être prise pour la jambe d'une femme. C'était une jambe nerveuse, à petit mollet saillant et dru comme celui d'un matelot. Une bonne grosse taille, un embonpoint de nourrice, des bras forts et potelés, des mains rouges, tout en elle s'harmonisait aux formes bombées, à la grasse blancheur des beautés normandes. Des yeux d'une couleur indécise, à fleur de tête, donnaient au visage, dont les contours arrondis n'avaient aucune noblesse, un air d'étonnement et de simplicité moutonnière qui seyait d'ailleurs à une *vieille fille;* si Rose n'avait pas été innocente, elle eût semblé l'être. Son nez aquilin contrastait avec la petitesse de son front; car il est rare que cette forme de nez n'implique pas un beau front. Malgré de grosses lèvres rouges, l'indice d'une grande bonté, ce front annonçait trop peu d'idées pour que le cœur fût dirigé par l'intelligence : elle devait être bienfaisante sans grâce. Or, l'on reproche sévèrement à la vertu ses défauts, tandis qu'on est plein d'indulgence pour les qualités du vice. Des cheveux châtains et d'une longueur extraordinaire prêtaient à la figure de Rose Cormon cette beauté qui résulte de la force et de l'abondance, les deux caractères principaux de sa personne. Au temps de ses prétentions, Rose affectait de mettre sa figure de trois quarts pour montrer une très-jolie oreille qui se détachait bien au milieu du blanc azuré de son col et de ses tempes, rehaussé par son énorme chevelure. Vue ainsi, en habit de bal, elle pouvait paraître belle. Ses formes protubérantes, sa taille, sa santé vigoureuse arrachaient aux officiers de l'Empire cette exclamation : « Quel beau brin de *fille!* »

Voyez-la maintenant se transformer en *vieille fille*. Voici le revers de la médaille : « Mais, avec les années, l'embonpoint élaboré par une vie tranquille et sage s'était insensiblement si mal réparti sur ce corps, qu'il en avait détruit les primitives proportions. En ce moment, aucun corset ne pouvait faire retrouver de hanches à la pauvre *fille*, qui semblait fondue d'une seule pièce. La jeune harmonie de son corsage n'existait plus, et son ampleur excessive faisait craindre qu'en se baissant elle ne fût emportée par ses masses supérieures; mais la nature l'avait douée d'un contre-poids naturel qui rendait inutile la mensongère précaution d'une tournure. Chez elle, tout était bien vrai. En se triplant, le menton avait diminué la longueur du col et gêné le port de la tête. Rose n'avait pas de rides, mais des plis, et les plaisants prétendaient que, pour ne pas se couper, elle mettait de la poudre aux articulations, ainsi qu'on en jette aux enfants. Cette grasse personne offrait à un jeune homme perdu de désirs, comme Athanase, la nature d'attraits qui devait le séduire. Les jeunes imaginations, essentiellement avides et courageuses, aiment à s'étendre sur ces belles nappes vives. C'était la perdrix dodue alléchant le couteau du gourmet. Beaucoup d'élégants Parisiens endettés se seraient très-bien résignés à faire exactement le bonheur de M^lle Cormon. Mais la pauvre *fille* avait déjà plus de quarante ans! En ce moment, après avoir pendant longtemps combattu pour mettre dans sa vie les intérêts qui font toute la femme, et néanmoins forcée d'être *fille*, elle se fortifiait dans sa vertu par les pratiques religieuses les plus sévères. Elle avait eu recours à la religion, cette grande consolatrice des virginités bien gardées; un confesseur dirigeait assez niaisement, depuis trois ans, M^lle Cormon dans la voie des macérations; il lui recommandait l'usage de la discipline, qui, s'il faut en croire la médecine moderne, produit un effet contraire à celui qu'en attendait ce pauvre prêtre de qui les connaissances hygiéniques n'étaient pas très-étendues. Ces pratiques absurdes commençaient à répandre une teinte monastique sur le visage de Rose Cormon, assez souvent au désespoir en voyant son teint blanc contracter des tons jaunes qui annonçaient la maturité. Le léger duvet dont sa lèvre supérieure était ornée vers les coins s'avisait de grandir et dessinait comme une fumée. Les tempes prenaient des tons miroitants! Enfin, la décroissance commençait. Il était authentique dans tout Alençon que le sang tourmentait M^lle Cormon; elle faisait subir ses confidences au chevalier de Valois, à qui elle nombrait ses bains de pieds, en combinant avec lui des réfrigérants. « Le vrai » calmant, disait le fin compère, serait un bel » et bon mari. — Mais à qui se fier? » répondait-elle. »

C'est dans les lignes suivantes que Balzac s'est montré surtout admirable d'observation :

« La violence de cette passion sans objet était si grande, que Rose n'osait regarder un homme en face tant elle craignait de laisser apercevoir dans son regard le sentiment qui la poignait. Par un caprice qui n'était peut-être que la continuation de ses anciens procédés, quoiqu'elle se sentît attirée vers les hommes qui pouvaient encore lui convenir, elle avait tant de peur d'être taxée de folie en ayant l'air de leur faire la cour, qu'elle les traitait peu gracieusement. La plupart des personnes de sa société, se trouvant incapables d'apprécier ses motifs, toujours si nobles, expliquaient sa manière d'être avec ses cocélibataires comme la vengeance d'un refus essuyé ou prévu. Quand commença l'année 1815, Rose atteignit à cet âge fatal qu'elle n'avouait pas, à quarante-deux ans. Son désir acquit alors une intensité qui avoisina la monomanie, car elle comprit que toute chance de progéniture finirait par se perdre, et ce que, dans sa céleste ignorance, elle désirait par-dessus tout, c'étaient des enfants. Il n'y avait pas une seule personne, dans tout Alençon, qui attribuât à cette vertueuse *fille* un seul désir des licences amoureuses; elle aimait en bloc sans rien imaginer de l'amour; c'était une Agnès catholique incapable d'inventer une seule des ruses de l'Agnès de Molière.

» ... M^lle Cormon avait beau prier Dieu de lui faire la grâce de lui envoyer un mari, afin qu'elle pût être chrétiennement heureuse, il était sans doute écrit qu'elle mourrait vierge et martyre, car il ne se présentait aucun homme qui eût tournure de mari.

» ... Sa rigide dévotion et les principes les plus sévères contenaient ses cruelles souffrances dans les mystères de la vie privée. Tous les soirs, en se retrouvant seule, elle songeait à sa jeunesse perdue, à sa fraîcheur fanée, aux vœux de la nature trompée; et, tout en immolant au pied de la croix ses passions, poésies condamnées à rester en portefeuille, elle se promettait bien, si par hasard un homme de bonne volonté se présentait, de ne le soumettre à aucune épreuve et de l'accepter tel qu'il serait. En sondant ses bonnes dispositions, par certaines soirées plus âpres que les autres, elle allait jusqu'à épouser en pensée un sous-lieutenant, un fumeur qu'elle se proposait de rendre, à force de soins, de complaisance et de douceur, le meilleur sujet de la terre; elle allait jusqu'à le prendre criblé de dettes. Mais il fallait le silence de la nuit pour ces mariages fantastiques où elle se plaisait à jouer le sublime rôle des anges gardiens. Le lendemain, si Pérotte trouvait le lit de sa maîtresse sens dessus dessous, mademoiselle avait repris sa dignité; le lendemain, après déjeuner, elle voulait un homme de quarante ans, un bon propriétaire, bien conservé, un quasi jeune homme.

» ... Quelques personnes pourraient croire que M^lle Cormon cherchait tous les moyens d'arriver à son but; que, parmi les légitimes artifices permis aux femmes, elle s'adressait à la toilette, qu'elle se décolletait, qu'elle déployait les coquetteries négatives d'un magnifique port d'armes. Mais point! Elle était héroïque et immobile dans ses guimpes comme un soldat dans sa guérite. Ses robes, ses chapeaux, ses chiffons, tout se confectionnait chez des marchandes de modes d'Alençon, deux sœurs bossues qui ne manquaient pas de goût. Malgré les instances de ces deux artistes, M^lle Cormon se refusait aux tromperies de l'élégance; elle voulait être cossue en tout, chair et plumes; mais peut-être les lourdes façons de ses robes allaient-elles bien à sa physionomie. Se moque qui voudra de la pauvre *fille!* vous la trouverez sublime, âmes généreuses qui ne vous inquiétez jamais de la forme que prend le sentiment et l'admirez là où il est!

» ... M^lle Cormon péchait aux yeux du monde par la divine ignorance des vierges. Elle n'était point observatrice, et sa conduite avec ses prétendus le prouvait assez. En ce moment même une jeune *fille* de seize ans, qui n'aurait pas encore ouvert un seul roman, aurait lu cent chapitres d'amour dans les regards d'Athanase, tandis que M^lle Cormon n'y voyait rien; elle ne reconnaissait pas dans les tremblements de sa parole la force d'un sentiment qui n'osait se produire. Honteuse elle-même, elle ne devinait pas la honte d'autrui. Capable d'inventer les raffinements de grandeur sentimentale qui l'avaient primitivement perdue, elle ne les reconnaissait pas chez Athanase. Ce phénomène moral ne paraîtra pas extraordinaire aux gens qui savent que les qualités du cœur sont aussi indépendantes de celles de l'esprit que les facultés du génie le sont des noblesses de l'âme.

» ... Enfin, nécessairement, M^lle Cormon avait fini par se contempler elle-même dans les infiniment petits de la vie. Elle et Dieu, son confesseur et ses lessives, ses confitures à faire, les offices à entendre, son oncle à soigner, avaient absorbé sa faible intelligence. Pour elle, les atomes de la vie se grossissaient en vertu d'une optique particulière aux gens égoïstes par nature ou par hasard. Sa santé si parfaite donnait une valeur effrayante au moindre embarras survenu dans les tubes digestifs. Elle vivait d'ailleurs sous la férule de la médecine de nos aïeux et prenait par an quatre médecines de précaution à faire crever Pénélope (une vieille jument normande), mais qui la ragaillardissaient. Si Josette, en l'habillant, trouvait un léger bouton épanoui sur les omoplates encore satinées de mademoiselle, c'était un sujet d'énormes perquisitions dans les différents bols alimentaires de la semaine. Quel triomphe, si Josette rappelait à sa maîtresse un certain lièvre trop ardent qui avait dû faire lever ce damné bouton! Avec quelle joie toutes deux disaient : « Il n'y a pas de doute, c'est le lièvre! »

— Législ. *Fille mère.* V. MÈRE.

— Hist. *Filles d'honneur*. L'usage, maintenant abandonné des cours, d'entretenir auprès des reines et des princesses un groupe de jeunes *filles*, appelées *filles d'honneur*, *filles* de la reine, avait son origine dans les coutumes féodales. De même que le châtelain gardait autour de lui des pages, des écuyers, choisis dans les meilleures familles et apprenant à ses côtés ce que l'on appelait la chevalerie, de même les jeunes *filles* nobles étaient placées auprès de la châtelaine, pour apprendre à bien vivre et se former aux bonnes mœurs. Dans tout château, on voit un essaim de gentes pucelles occupées à broder et dont la principale distraction est dans ces tensons, ces lais que les troubadours et les trouvères colportent de manoir en manoir; elles vont recevoir les chevaliers à leur arrivée, les déchargent de leurs armes et les entourent de soins et d'attentions, les servant à table, dirigées par la maîtresse du logis elle-même. Quand la royauté devient prépondérante et s'élève au-dessus des cours seigneuriales, les reines aiment à s'entourer des *filles* des plus nobles familles. Ainsi fait Anne de Bretagne, qui veille avec une touchante sollicitude sur celles qui sont confiées à ses soins maternels, et chasse impitoyablement toute *fille d'honneur* dont la conduite n'est pas exemplaire. Mais toutes les cours ne sont pas aussi morales que celle de Louis XII; avec François I^er, la corruption commence à se montrer ouvertement, et l'exemple donné par le roi et ses maîtresses n'est pas fait pour retenir dans le chemin de la vertu. Aussi la moralité des *filles d'honneur* devient de plus en plus problématique, et Catherine de Médicis trouve commode d'exploiter leurs faiblesses dans l'intérêt de son ambition et de sa politique peu scrupuleuse. Ses *filles d'honneur*, qu'elle appelait son escadron volant, lui servaient à gagner ou à retenir ceux dont elle redoutait le mauvais vouloir. Témoin ce passage de Mézeray : « Le prince de Condé étant devenu amoureux d'une des *filles* de la reine, nommée M^lle de Linceuil, lui en conta si bien qu'ils en vinrent à ce qu'on appelle la conclusion du roman. Elle en eut un fils dont elle accoucha sous le règne de Charles IX, dans le Louvre même; mais la reine, qui dans ce temps-là avait besoin du prince pour balancer la puissance de la maison de Guise, qui s'élevait trop, eut compassion de la fragilité humaine. Même aventure arriva à une autre *fille* de la reine au bout de deux ou trois ans. Catherine de Médicis s'étant aperçue que le prince aimait cette jeune demoiselle, se voulut servir de l'occasion pour pénétrer ses desseins. C'est pourquoi elle excita la jeune *fille*, qui apparemment ne se fit pas beaucoup prier, à ne point faire la prude. » Pour donner une idée de la réputation de ces *filles d'honneur*, qui justifiaient si peu leur titre, voici un extrait d'un pamphlet satirique

publié en 1587, sous le titre de : *Manifeste des dames de la cour*, et conservé dans le *Journal* de l'Estoile : « Les demoiselles Victri, Bourdeille, Sourdis, Birague, Surgères et tout le reste des *filles* de la reine mère disoient toutes d'une voix : « Ha, ha, ha, mon Dieu! que ferons- » nous si tu n'estens ta grande miséricorde sur » nous? Nous crions donc à haute voix que tu » nous veuilles pardonner tant de péchés de la » chair, commis avec rois, princes, cardinaux, » gentilshommes, évêques, abbés, prieurs, » poëtes et toute autre sorte de gens de tous » estats, métiers, qualités et conditions; et » disons avec M. de Villequier : Mon Dieu! » miséricorde, donne-nous la grande miséri- » corde, et si nous ne pouvons trouver maris, » nous nous rendrons aux *filles* repenties. » Donné à Charcheau, au voyage de Nérac. Signé : Péricart. » Ce n'est pas la cour de Henri IV, le vert-galant, qui pouvait être une école de vertu et de moralité. Sous le timide et réservé Louis XIII, les *filles d'honneur* ne valent guère mieux que sous ses prédécesseurs; si ce n'est pas le souverain qui les débauche, car il ne fut guère dangereux pour Mlle de La Fayette, ce sont ses courtisans qui s'en chargent. Les aventures de Bassompierre avec Mlle d'Entraigues sont restées célèbres, il lui avait fait un enfant à crédit, selon l'expression du temps, et elle mit tout en œuvre pour se faire épouser; n'y ayant pu parvenir et déboutée de sa demande par le parlement, un jour qu'elle rencontra son ancien amoureux : « Bassompierre, lui dit-elle, vous êtes un sot. — Mademoiselle, il n'a pas tenu à vous que je ne le fusse. » Tallemant raconte cette autre anecdote : « Mme de Simier avait eu, étant *fille* de la reine, une promesse de mariage du jeune Randau de La Rochefoucauld, et lui, pour s'en dégager, fut contraint de lui donner six mille écus. Après celà, elle s'en alla au Louvre avec une robe de plumes, et dit : « L'oiseau m'est échappé, mais » il y a laissé des plumes. » Mme Randau, mère du cavalier, qui était présente, répondit : « Ce ne sont que celles de la queue, cela » ne l'empêchera pas de voler. »

Ce n'était pas une sinécure que d'être grande maîtresse des *filles d'honneur*, de surveiller ces grandes pensionnaires galantes et espiègles, qui se vengeaient par toutes sortes de malices de cette surveillance incommode. « Car en ce temps-là, comme bien depuis encore, raconte Tallemant des Réaux, la reine laissait faire à ses *filles* tout ce qui leur plaisait, et on les cajolait tous les jours à ses yeux. Pour leur chambre, leur gouvernante, la pauvre Mme du Puys, n'y avait pas grand pouvoir; elles lui faisaient même des malices épouvantables; car, non contentes de lui avoir coupé des brins de vergette dans son lit pour l'empêcher de dormir, à Fontainebleau, une nuit d'été, qu'il fit un chaud étrange, elles lui mirent des réchauds de feu sous son lit. Elle crut que c'était l'air étouffé de Fontainebleau qui lui causait cette incommodité; elle se leva pour respirer à la fenêtre, pensant que son lit découvert se rafraîchirait, et elle le trouva encore plus chaud; elle fut longtemps avant de deviner ce que c'était. » Et ce n'était pas seulement les *filles d'honneur* qui tourmentaient ces grandes maîtresses lorsqu'elles voulaient trop scrupuleusement remplir leur devoir; témoin ce qui arriva à Mme de Navaille. Louis XIV, dans sa jeunesse, regardait la chambre des *filles d'honneur* comme un véritable harem; non-seulement La Vallière et la Montespan, maîtresses en titre, furent *filles d'honneur* de la duchesse d'Orléans; mais le monarque se permettait parfois des équipées plus secrètes, et la nuit se glissait, accompagné de quelques-uns de ses favoris, dans la chambre des *filles d'honneur*, lesquelles ne se plaignaient pas de ces visites nocturnes. Mme de Navaille le sut; elle fit murer la porte par laquelle entrait le jeune roi. Louis XIV n'y renonça pas pour cela : il escalada les toits et descendit par la cheminée; l'intraitable grande maîtresse fit mettre une grille en fer qui interceptait tout passage. La disgrâce et l'exil furent le prix de cette courageuse résistance. L'aventure malheureuse d'une des douze *filles d'honneur* de la reine mère fit, en 1673, un éclat qui amena la suppression de cette institution. Ce malheur est connu par le sonnet de l'*Avorton*, attribué au poëte Hesnault.

> Toi que l'amour fit par un crime
> Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
> Funeste ouvrage de l'amour,
> De l'honneur funeste victime....

La suppression des *filles d'honneur* fut, paraît-il, l'œuvre de Mme de Montespan, qui y fut peut-être excitée par un goût très-vif que le roi montrait alors pour la belle de Lude, l'une d'elles. « C'étoit, dit Mme de Sévigné, une caverne redoutable que cette chambre de *filles*, d'où sortoit une hydre à têtes renaissantes, qu'il falloit sans cesse combattre. Mme de Montespan préféra la sûreté qu'elle se procuroit en l'étouffant d'un coup, à l'honneur incertain d'en triompher souvent; car les armes sont journalières. » Les pauvres *filles d'honneur* furent dispersées, attachées à d'autres princesses, la plupart mariées, et remplacées par douze dames du palais. Celles-ci avaient l'avantage d'être mariées, et leurs faiblesses, non moins grandes, causaient moins de scandale.

La cour d'Angleterre, sous les derniers Stuarts, n'eut rien à envier à la cour de France, au point de vue des demoiselles d'honneur et de leur vie déréglée On peut voir, dans les *Mémoires* du comte de Grammont, de quelle manière les choses se passaient de l'autre côté du détroit.

Les *filles d'honneur* à la cour d'Espagne et les galanteries, le plus souvent toutes platoniques, dont elles étaient l'objet, méritent une mention spéciale. Le caractère espagnol s'y révèle singulièrement. Enfermées dans le palais, dont l'étiquette intérieure aurait eu peu de chose à envier à la discipline d'un couvent, jamais elles ne pouvaient entretenir leurs amants, si ce n'est en public, et cependant elles suscitaient les passions les plus vives parmi les gentilshommes de la cour. « Cette galanterie du palais, dit l'ambassadeur Villars, semble moins un plaisir qu'une maladie répandue parmi les courtisans. Le commerce en est fort imaginaire; il consiste à s'aller montrer dans une place devant le palais, et là, dedans un carrosse, parler par signes à une maîtresse qui répond de même d'une fenêtre fort haute. Les moments les plus heureux se trouvent dans quelques jours de cérémonies publiques, où l'on peut aborder sa dame et lui parler devant tout le monde. » Et ne les nouait pas qui voulait, ces innocentes intrigues! « Il faut avoir, dit Mme d'Aulnoy (*Mémoires sur la cour d'Espagne*), beaucoup de galanterie et d'esprit pour les entreprendre et pour qu'une dame veuille les accepter, car elles font fort les délicates. Quand la reine sort, toutes les dames vont avec elle, ou du moins la plus grande partie. Alors les amants, qui sont toujours alertes, vont à pied auprès de la portière du carrosse pour les entretenir. Il y a du plaisir à voir comme ils se crottent, car les rues sont horribles; mais aussi le plus crotté est le plus galant. Quand la reine revient tard, ils font porter devant le carrosse où sont leurs dames quarante ou cinquante flambeaux de cire blanche, et cela fait quelquefois une très-belle illumination, car il y a plusieurs carrosses, et dans chacun plusieurs dames; ainsi, l'on voit souvent plus de mille flambeaux sans ceux de la reine. Aux jours de cérémonie, quand les dames du palais sortent ou que la reine donne audience, chaque dame peut placer deux cavaliers à côté d'elle, et ils mettent leur chapeau devant Leurs Majestés, bien qu'ils ne soient pas grands d'Espagne. On les appelle *embevecidos*, c'est-à-dire enivrés d'amour, et si occupés de leur passion et du plaisir d'être auprès de leurs maîtresses, qu'ils sont incapables de songer à autre chose. Ainsi, il leur est permis de se couvrir, comme on permet à un homme qui a perdu l'esprit de manquer aux devoirs de la bienséance. Mais, pour paraître ainsi, il faut que leurs dames le leur permettent, autrement ils n'oseraient le faire. Il a toujours été permis de servir ainsi les *filles* de la reine que l'on recherchait en mariage; mais, dans le règne présent, les *filles* de la reine ont des galants mariés, en reçoivent des présents d'habits et de pierreries, des régals continuels, des plats qu'ils leur font servir, et quelques-unes ont été jusqu'à prendre des sommes considérables de ces amants. Au voyage d'Aranjuez, les ducs de Montalto et de Medina-Sidonia, tous deux mariés, portèrent leurs galanteries encore plus loin, car, n'ayant point de charges à la cour qui pussent leur donner prétexte d'y demeurer, ils y tinrent toujours deux gentilshommes avec des équipages, des cuisiniers, de la vaisselle d'or et d'argent, et tout ce qui pouvait contribuer à régaler leurs maîtresses et à les servir. Le roi, à différentes reprises, défendit ces sortes d'attachements, rodomontades espagnoles d'un genre à part; mais, malgré cette défense, on voyait les premiers seigneurs de la cour, mariés, âgés, et quelques-uns grands'pères, ruiner leurs maisons par ces amours bizarres, qui leur attiraient tout ce que la jalousie de leurs femmes et la division domestique pouvait avoir de plus fâcheux. » Les *filles d'honneur* ne quittaient le palais que pour se marier. Elles contractaient d'ordinaire de belles alliances et apportaient en supplément de dot à celui qu'elles épousaient une vice-royauté ou une autre charge considérable, qui était la récompense de leurs services.

Au commencement de ce siècle, on parlait à un puissant souverain de rétablir l'institution des *filles d'honneur*, sur lesquelles il devait être bien facile de veiller dans une cour décente. Pour toute réponse, il cita cet apologue conté par Rabelais : « Un gueux s'en allait, portant ses deux *filles* dans deux sacoches dont l'une était sur sa poitrine, l'autre derrière son dos. Un curieux s'avisa de lui demander si ses *filles* étaient pucelles : « Celle » qui est derrière, fit-il, je gagerais bien que » non; quant à celle-là, qui est continuellement sous mes yeux, pour rien au monde je n'en voudrais répondre. »

— Hist. relig. *Filles-Dieu*. Ancienne communauté consacrée aux *filles* repenties et dont les bâtiments s'élevaient en dernier lieu sur l'emplacement de la rue et du passage du Caire, la maison des *Filles-Dieu* fut fondée en 1226 par Guillaume III, évêque de Paris, pour recevoir (ainsi le dit la chronique du temps) *les pécheresses qui, pendant leur vie, avoient abusé de leur corps et à la fin étoient tombées dans la mendicité*. Cette maison s'éleva à l'origine dans une rue appelée encore aujourd'hui rue des *Filles-Dieu*, et qui, en souvenir sans doute de l'ancienne destination du couvent, est des plus mal famées. Joinville nous apprend que saint Louis accorda à l'institution de Guillaume III une rente de 400 livres. Mais cette somme devait être bien insuffisante, puisqu'au moyen âge les *Filles-Dieu* avaient l'habitude de mendier dans les rues de Paris avec nombre de moines et de religieuses exploitant la charité publique. Leur formule de quête était celle-ci : *Du pain pour Jésus, notre sire*. Cette vie errante était peu faite pour faire atteindre à la pieuse fondation de l'évêque de Paris le but qu'il s'était proposé, et, en effet, l'ordre des *Filles-Dieu* était le plus décrié de tout Paris pour la dissolution de ses mœurs. Les chroniques du temps nous les représentent s'enivrant et menant la vie facile, comme avant leur entrée en religion. Une réforme devint bientôt urgente : le nombre des récluses, qui était de deux cents, fut réduit à cent; la règle devint plus sévère, la surveillance des autorités ecclésiastiques plus rigoureuse, et les pénitentes commencèrent à se transformer en véritables religieuses. Mais, comme si une destinée fatale se fût attachée à cette fondation, elle commençait à peine à suivre la règle tracée, quand Paris fut en butte à ces invasions, à ces attaques continuelles de bandes indisciplinées qui inaugurèrent la guerre de Cent ans. C'étaient tantôt les compagnies, tantôt les Anglais, tantôt ces ramassis de brigrands qui n'appartenaient à aucun peuple, à aucun pays. Toutes ces bandes se ruèrent tant et tant sur la maison des *Filles-Dieu*, qui se trouvait tout proche de l'ancienne enceinte, que des scandales affreux, peut-être involontaires cette fois de la part du couvent, se produisirent. Le clergé allait aviser, quand une dernière attaque des Anglais amena un dénoûment imprévu : le couvent fut pris, pillé et réduit en cendres et les *Filles-Dieu* dispersées. Mais l'idée qui avait présidé à l'institution de cet ordre était trop sage pour qu'on ne songeât pas à le reconstituer bientôt. En conséquence, un nouveau couvent fut construit, beaucoup plus vaste que le couvent primitif, et, cette fois, on en comprit les bâtiments dans la nouvelle enceinte de Paris que venaient de tracer les états généraux, convoqués pendant la captivité du roi Jean en Angleterre. Le nouveau couvent, comme nous l'avons dit, s'élevait à l'endroit occupé par la rue et le passage du Caire, et il s'adossait à la muraille d'enceinte. Il était donc désormais à l'abri de toute invasion... étrangère. Ce n'est pas sans raison que nous ajoutons ce dernier mot. En effet, il était écrit que l'ordre ne pourrait jamais s'établir dans la maison des *Filles-Dieu*. A la suite de nouveaux scandales intérieurs, une nouvelle réforme devint bientôt indispensable. Mais, cette fois, les conseillers de Charles VIII, alors régnant, n'imaginèrent rien de mieux, pour arrêter les débordements des pénitentes, que de changer leur ancienne règle contre celle de Fontevrault, c'est-à-dire contre celle d'un ordre monastique dans lequel les hommes et les femmes vivent en communauté, sous la surveillance d'une abbesse. On juge si une pareille réforme, appliquée aux *Filles-Dieu*, pouvait amener de sérieux résultats. L'ordre continua ses scandales, un peu plus à huis clos, il est vrai, que par le passé, mais décrié partout et n'inspirant plus le moindre respect à la foule. On en vit la preuve lors des troubles de la Fronde et dans la manière dont le peuple de Paris, ordinairement réservé devant les religieuses, sut profiter de l'occasion que lui offraient les événements. Ce jour-là donc, ou plutôt cette nuit, la nuit qui suivit la *Journée des barricades* (1648), une foule d'hommes armés, quelques-uns masqués, se dirigea silencieusement vers le couvent des *Filles-Dieu*. En un instant, la maison et les jardins furent investis, les échelles apposées aux murailles et le couvent pris d'assaut. On ne pilla ni n'incendia comme avaient fait les Anglais jadis; mais quand, le lendemain, la ville apprit jusqu'où avait été poussé le sacrilége, l'aventure eut un véritable succès de scandale. « Une pareille aventure, dit l'historien qui nous fournit ces détails, eût suffi pour perdre entièrement de réputation une autre maison religieuse. Mais le couvent des *Filles-Dieu* n'avait jamais eu et ne pouvait avoir un bon renom. Aussi le fait avait-il moins de gravité que s'il se fût agi de telle ou telle abbaye aristocratique où les reines venaient faire leurs dévotions. A la cour, on trouva la chose fort plaisante et on en rit tout haut. » Disons néanmoins que, sous Louis XIV, une dernière réforme, cette fois décisive, eut lieu, et que le couvent des *Filles-Dieu*, amendé, cessa de faire parler de lui et, jusqu'à la Révolution, qui le supprima avec les autres, se maintint dans une réserve qui ne se démentit plus.

Nous devons, en terminant, mentionner un singulier privilége dont jouissait autrefois le couvent des *Filles-Dieu*. Lorsqu'un criminel partait du Châtelet pour se rendre au gibet de Montfaucon, escorté de son confesseur, du lieutenant criminel, du procureur du roi et des sergents, le sinistre cortége faisait halte devant la porte du monastère, et toutes les religieuses, la supérieure en tête, venaient, un cierge allumé à la main, recevoir le condamné processionnellement. On le conduisait ensuite, toujours processionnellement, devant un Christ qui était suspendu extérieurement au chevet de l'église; le condamné s'agenouillait, baisait le crucifix, après quoi il recevait solennellement des mains de la supérieure trois morceaux de pain et un verre de vin, et on se remettait en marche pour Montfaucon. Une ancienne chronique rapporte qu'un pauvre diable condamné au gibet et qui venait, suivant l'usage, faire la halte voulue au couvent des *Filles-Dieu*, avala le verre de vin que la supérieure lui offrait, mais mit le pain dans sa poche. Et comme son confesseur lui demandait avec surprise ce qu'il comptait faire de ce pain ainsi mis en réserve : « J'imagine, dit le malheureux, qu'on m'en a fait dispense pour le paradis, car en ce monde il ne saurait m'être d'aucun usage. » Ce mot est la meilleure critique de cette cérémonie.

Le couvent des *Filles-Dieu* s'étendait depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Bourbon-Villeneuve, dite jadis rue Saint-Côme du milieu des fossés, et depuis la vieille et éternelle rue des *Filles-Dieu*, jusqu'à la célèbre cour des Miracles. Le couvent se composait d'un vaste carré, dont l'église, de forme rectangulaire, couverte en plomb et surmontée d'un élégant clocher de pierre, formait une des faces vers la rue des *Filles-Dieu*. Les autres côtés contenaient les cloîtres et bâtiments d'habitation. De beaux jardins, qui plus tard furent bordés de maisons, et qui contenaient un parterre entretenu avec soin par les récluses et un bassin d'eau vive, en formaient les dépendances. Supprimé à la Révolution, le couvent des *Filles-Dieu* ne fut pas néanmoins immédiatement démoli. Mais bientôt une compagnie se forma, acquit les constructions et les terrains de l'ancienne communauté et se mit en mesure d'ouvrir sur leur emplacement une rue nouvelle qui irait de la rue Bourbon à la rue Saint-Denis et des passages vitrés, dont la mode commençait à se répandre dans Paris. Le projet suivit son cours et, les travaux ayant été terminés en 1798, l'inauguration du nouveau quartier eut lieu sous le nom de rue et passage du Caire, en l'honneur de la récente victoire de Bonaparte en Egypte. Des sculptures assez grossières, plaquées sur la façade principale de la place du Caire, et représentant des masques égyptiens, consacrent encore aujourd'hui ce souvenir.

Outre le couvent des *Filles-Dieu*, dont il vient d'être parlé, et dont la fondation remonte à 1226, il existait à Paris une autre maison ayant la même destination, qui fut fondée par un cordelier en 1497, sous le nom de couvent des *Filles-Pénitentes*. Lorsque, par l'article 101 de l'ordonnance des états tenus à Orléans en 1567, les lieux publics de prostitution eurent été abolis, le couvent des *Filles-Pénitentes* cessa de recevoir des femmes de mauvaise vie, et l'on n'y admit plus que des *filles* et des femmes de bonnes mœurs, qui avaient la vocation de se faire religieuses.

Toutefois, pour donner une idée des usages du temps, nous dirons un mot des statuts assez curieux que Jean-Simon de Champigny, évêque de Paris, voulut dresser lui-même, en latin, pour le couvent des *Filles-Pénitentes*, établi en concurrence de celui des *Filles-Dieu*. On se demande si le remède n'était pas pire que le mal. Voici ces statuts, très-fidèlement traduits :

« On ne recevra aucune religieuse malgré elle; aucune qui n'ait mené au moins pendant quelque temps une vie dissolue; et, pour que celles qui se présenteront ne puissent pas tromper à cet égard, elles seront visitées en présence des mères, sous-mères et discrètes, par des matrones nommées exprès, et qui prêteront serment, sur les saints Evangiles, de faire bon et loyal rapport.

» Afin d'empêcher les *filles* d'aller se prostituer pour être reçues, celles qu'on aura une fois visitées et refusées seront exclues pour toujours.

» Item. Les postulantes seront obligées de jurer, sous peine de leur damnation éternelle, entre les mains de leur confesseur et de six religieuses, qu'elles ne s'étaient pas prostituées à dessein d'entrer un jour dans cette congrégation, et on les avertira que, si l'on vient à découvrir qu'elles s'étaient laissé corrompre à cette intention, elles ne seront plus réputées religieuses de ce monastère, fussent-elles professes, et quelques vœux qu'elles aient faits.

» Pour que les femmes de mauvaise vie n'attendent pas trop longtemps à se convertir dans l'espérance que la porte leur sera toujours ouverte, on n'en recevra aucune au-dessus de l'âge de trente ans. »

Cette singulière communauté ou congrégation était quelquefois assez nombreuse, et l'histoire parle d'un saint personnage qui prêchait à cheval dans les carrefours et qui eut la satisfaction de voir quatre-vingts femmes de mauvaise vie et trois publicains se convertir à un de ses sermons.

— *Couvent des Filles-Saint-Thomas*. Ancien monastère dont une rue voisine de la Bourse consacre aujourd'hui le souvenir, et dont le portail faisait face à la rue Vivienne, non encore prolongée, venant du boulevard. L'emplacement du couvent occupait donc une partie de la place de la Bourse actuelle et du terrain sur lequel s'éleva depuis le théâtre du Vaudeville. Le couvent des *Filles-Saint-Thomas* fut fondé en 1626, par Anne de Caumont, épouse de François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul et duc de Fronsac, dont

le corps fut inhumé dans la chapelle du couvent vers 1642. Néanmoins, les premières constitutions du couvent ne remontent pas au delà de cette dernière année, époque où les religieuses prirent possession des bâtiments construits pour elle, le 7 mars. C'est à cause de cette date de prise de possession qu'elles adoptèrent le nom de *Filles-Saint-Thomas*, le 7 mars étant le jour de fête du saint apôtre. La première abbesse, Marguerite de Senaux, avait mis son ordre sur le pied le plus modeste et le plus paisible. Mais peu à peu, grâce aux dons nombreux dont on ne cessait de l'enrichir, grâce notamment aux sommes importantes qu'il tira, en 1715, d'une loterie qu'on lui avait permise, le couvent des Dames-Saint-Thomas prit une grande importance et sortit tout à fait de l'ombre où il était demeuré jusque-là. Les religieuses se firent construire une très-belle église avec clocher et cloches (nous reviendrons tout à l'heure à ces dernières), et, les statuts peu sévères de l'ordre le permettant, elles ouvrirent un *pensionnat d'éducation*, comme on disait alors; puis, afin de tirer parti de vastes appartements qui sans cela fussent restés déserts, elles consentirent à y admettre comme locataires des dames étrangères qui y jouissaient, bien que vivant côte à côte avec la communauté, d'une liberté d'action absolue. Les couvents, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, offrent de fréquents exemples d'arrangements analogues. Hâtons-nous de dire que les locataires admises étaient généralement des dames du meilleur monde et qui avaient déjà doublé le cap des tempêtes. Leurs salons devenaient rapidement le rendez-vous de la société lettrée et polie du temps. En 1774, le couvent des *Filles-Saint-Thomas* possédait vingt religieuses de chœur, deux nonnes et douze sœurs converses; une des femmes les plus aimables et les plus spirituelles du temps était leur pensionnaire. Les réceptions de M[me] du Deffant et de M[lle] de L'Espinasse avaient mis à la mode ce que les railleurs ont appelé les *bureaux d'esprit*. Rappelons en passant que ces deux dames avaient également leur appartement dans une communauté religieuse, chez les dames de Saint-Joseph de la rue Saint-Dominique. M[me] Doublet de Persan, pensionnaire et locataire des *Filles-Saint-Thomas*, avait, il est vrai, sur M[mes] du Deffant et de L'Espinasse, l'avantage de tenir quelque peu à l'Eglise par son frère, l'abbé Legendre. Mais ce dernier, si nous en croyons les mémoires du temps, y tenait peu lui-même, étant avant tout, dit le *Journal de Collé*, « le premier homme de table qu'il y ait eu, » et nous ajouterons: l'ami de Piron, ce qui complète la physionomie. M[me] Doublet de Persan, devenue veuve d'un ancien intendant de commerce, s'était donc décidée à la retraite, mais à une retraite entourée d'amis, telle qu'en effet elle sut s'en créer une. Le croirait-on? M[me] Doublet de Persan passa quarante ans parmi les *Filles-Saint-Thomas* sans franchir deux deux fois le seuil de leur monastère. Sa société ordinaire se composait de Bachaumont d'abord, puis de Coypel, Bougainville, Fréret, Largillière, Helvétius, Fagon, Mirabeau, Lacurne de Sainte-Palaye, Marivaux, Macrin, Falconet, Foncemagne, d'Argental, Piron, les abbés de Rothelin, Chanoclin, de Voisenon, M[me] Lemarchand et M[lle] Quinault. Cette société, quelque peu sceptique et railleuse, légèrement dépaysée dans cette demeure sanctifiée par la prière, commença par baptiser le salon de la maîtresse de céans: comme il était dans un couvent et tout proche de la chapelle, on l'appela *la Paroisse*, et le nom resta. Quant à ce qu'on y faisait, quant à ce qu'on y disait, les *Mémoires secrets* de ce même Bachaumont, l'âme de *la Paroisse*, nous l'apprennent: « Tous les jours, on élaborait chez elle les nouvelles courantes, on en rassemblait les circonstances, on en pesait les probabilités, on les passait autant qu'on pouvait à la filière du sens et de la raison; on les rédigeait ensuite, et elles acquéraient un caractère de vérité si connu, que, lorsqu'on voulait s'assurer de la certitude d'une narration, on se demandait: Cela sort-il de chez M[me] Doublet? » M[me] Doublet, après quarante ans de séjour, comme nous l'avons dit, au couvent des *Filles-Saint-Thomas*, mourut doucement, quinze jours après Bachaumont, comme si elle n'eût pas voulu lui survivre. Mais nous avons ouvert plus haut une parenthèse à propos du clocher et surtout des cloches de ce couvent; il est temps d'y revenir. Comme étonnées de leur opulence soudaine et pour se dédommager d'une longue contrainte, les dames de Saint-Thomas abusèrent du carillon des cloches. « Elles sonnaient, dit un document curieux dont nous allons dire quelques mots, elles sonnaient vingt-cinq ou vingt-six fois les jours ouvrables et vingt-huit à trente fois les dimanches et fêtes. » Le document que nous venons de citer, et qui a été retrouvé par miracle par un bénédictin littéraire, M. Edouard Fournier, est intitulé: le *Supplice des cloches* ou *Epître amicale écrite en* 1783 *à la dame supérieure des Filles-Saint-Thomas*, par M. de La Place. M. de La Place, vieux et goutteux, s'y plaint amèrement de ne pouvoir fermer l'œil, grâce à ce carillon insupportable, d'autant plus qu'il n'a pas plutôt cessé que les Petits-Pères, non loin de là, en commencent un autre. Néanmoins l'ouvrage est rimé, en vers assez gais même, ce qui prouve que l'auteur a pris son parti en philosophe. Nous citerons le passage suivant, qui donnera une idée du ton léger et facile de ce petit opuscule:

> Amateurs de la sonnerie,
> Venez tous chez moi, je vous prie.
> J'ai, grâce au bon Dieu, constamment,
> Pour me donner l'aubade entière,
> Les Thomatistes par devant,
> Les Petits-Pères par derrière.

Ajoutons que M. de La Place n'était pas le seul de son avis, et que les sonneries des *Filles-Saint-Thomas* devinrent bientôt tellement insupportables à tout le quartier environnant, que le lieutenant de police recevait sans cesse les plaintes les plus vives. Comme il essayait d'obtenir une *réduction* de l'abbesse et qu'après s'être heurté à un *non possumus*, il menaçait d'en appeler à l'archevêque de Paris, elle répondit « que ce prélat n'y pourrait rien, le monastère étant sous la protection immédiate du saint-siége. » Si bien donc que le carillon des *Filles-Saint-Thomas* continua à martyriser les oreilles voisines jusqu'au jour où la Révolution vint le supprimer avec les autres. Le couvent fut démoli, et la Bourse commença bientôt à s'élever sur une partie de son emplacement. Quant à l'église, elle survécut quelques années au monastère et devint une succursale de Saint-Roch. C'est à l'église des *Filles-Saint-Thomas* que fut porté, en 1802, le corps de M[lle] Chameroy, célèbre danseuse de l'Académie de musique, auquel le curé de Saint-Roch, homme du passé, avait refusé d'ouvrir les portes de son église. Le curé de l'église des *Filles-Saint-Thomas*, dans une louable intention de conciliation et d'apaisement, car la foule commençait à gronder, accueillit la morte et dit l'office. Il reçut à ce propos les félicitations de l'archevêque de Paris, tandis que le curé intolérant de Saint-Roch fut disgracié et condamné à une retraite de trois mois. Cet épisode, qui égaya beaucoup la verve spirituelle et mordante des poëtes du temps, est le dernier qui se rattache au nom des *Filles-Saint-Thomas*. L'église, peu après, disparut à son tour, et ce nom, comme nous le disions au début de cet article, n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir.

— Bibliogr. *Du devoir des filles* (Liége, 1597, in-8°); *De l'éducation des filles*, par Fénelon (Paris, 1687, in-12); *Conseils d'un homme de qualité à sa fille*, par le marquis d'Halifax (Londres, 1697, in-8°); *Legs d'un père à ses filles*, par Georgey, traduit de l'anglais par A. Morellet (Paris, 1782, in-12); *Essai satirique et amusant sur les vieilles filles*, traduit de l'anglais par Sibille (Paris, 1788); *A philosophical, historical and moral Essai on old maids* (London, 1785, 3 vol. pet. in-8°); *Jardin de los nobles donzellas*, por Martin de Cordova (Valladolid, 1542, in-4°). V. aussi *Revue des Deux-Mondes* (n° du 15 août 1864, art. de M. Jules Simon); *Revue de l'enseignement des femmes*, par Richomme (1845-1848); la *Sorbonne, écho de l'enseignement des filles* (1868).

— Allus. litt. **Voilà pourquoi votre fille est muette**, Un des mots les plus comiques du *Médecin malgré lui*. V. MUET.

— **La mère en permettra la lecture à sa fille**, Vers de Piron dans la *Métromanie*. V. LECTURE.

— **Que j'en ai vu mourir de jeunes filles!** Vers de V. Hugo. V. MOURIR.

Fille du capitaine (LA), roman historique, par Pouchkine (1832). Ce récit est un épisode de l'histoire de Pougatchef, cette narration de la dernière et de la plus terrible révolte des Cosaques des monts Ourals. L'auteur s'est appliqué à reproduire les mœurs et le génie intime de la vie russe. Un vieux *diadka*, qui devient le compagnon et le serviteur dévoué de son élève émancipé, suit un jeune homme que son père, major en retraite, envoie à Orembourg, chargé d'une lettre pour le commandant de cette ville, son vieux camarade, qui lui a promis de placer son fils. Les voyageurs sont surpris dans une forêt par un de ces ouragans, appelés chasse-neige, si dangereux dans ces froides et vastes plaines. La route a soudainement disparu sous des flots de neige. Le jeune homme et son compagnon se consultent, pleins de terreur, lorsqu'ils voient venir à eux une espèce de mendiant à l'aspect sinistre, qui leur offre de les conduire à une cabane voisine, où ils pourront attendre la fin de l'orage. Malgré les craintes du vieux *diadka* et du cocher lui-même, le fils du major se confie à cet étrange guide, qui les conduit effectivement à une *isba* de bûcheron. Là, le jeune homme, pour reconnaître ce bon office, fait présent à l'inconnu d'une pelisse, bienfait que celui-ci promet de n'oublier jamais. Après l'orage, les deux voyageurs poursuivent leur route et arrivent à Orembourg. Le gouverneur de cette ville, après avoir lu la lettre de son vieil ami, les envoie à Bélagorsk, petite forteresse à quelques lieues de là, où le fils du major obtiendra une lieutenance. Bélagorsk est sous le commandement d'un capitaine qui a une fille charmante, dont le nouveau venu ne tarde pas à tomber éperdument amoureux. Sa passion est partagée, et déjà les plus doux rêves de bonheur viennent bercer son esprit, quand un baskir se présente à la forteresse. Cet homme, auquel on a coupé la langue pour s'assurer de sa discrétion, est porteur d'une lettre de Pougatcheff, qui enjoint au capitaine de se préparer à le recevoir. Le capitaine se disposa à la défense. La place est enlevée, et les révoltés commencent par attacher le commandant au gibet; le même supplice attend toute la garnison. Quand le tour du lieutenant est arrivé, le chef qui préside à l'exécution le fait amener devant lui. « Rassure-toi, lui dit-il, tu ne mourras point. En te laissant la vie, je m'acquitte d'une promesse. Va. » Le fils du major lève les yeux sur cet étrange personnage et reconnaît le mendiant de la forêt. C'était Pougatcheff lui-même, qui accorde également à l'officier la vie de son amante. Le chef de la jacquerie moscovite épargne encore le jeune officier en plusieurs circonstances analogues. Cette impunité inexplicable fait qu'on accuse le lieutenant d'être un des partisans de la révolte. Le malheureux est plongé dans un cachot, d'où il ne sortirait que pour subir le supplice réservé aux criminels d'État, si la courageuse fille du capitaine n'allait se jeter aux pieds de l'impératrice, à qui elle fait connaître toute la vérité. Cette gracieuse figure de jeune fille, qui garde à l'officier un amour si dévoué, ressort avec bonheur au milieu de ces tableaux aux couleurs sombres et terribles. Ce roman est plein d'intérêt et fait de Pouchkine un prosateur égal au poëte.

Fille aux pieds nus (LA), célèbre roman allemand d'Auerbach. La *Fille aux pieds nus* (*Barfüßle*) parut en 1857 et a eu depuis plusieurs éditions. C'est, dans la littérature allemande contemporaine, l'ouvrage qu'on peut le plus naturellement rapprocher des chefs-d'œuvres de M[me] Sand: la *Petite Fadette* et la *Mare au diable*. L'héroïne du roman, figure qui a plus d'une analogie avec la petite Fadette, est une orpheline qui n'a pour toute protectrice qu'une vieille femme réputée un peu sorcière au village. Elle traverse de rudes années de souffrance, apprend de bonne heure à se suffire, se fait toute une petite philosophie pratique en gardant ses oies: c'est le métier par lequel elle débute. Puis elle entre en service, subit les dures nécessités de ce second état, entretient de ses pauvres économies un frère qui ne sait pas se tirer d'affaire sans elle, et, tout en restant la Cendrillon du village, finit par se faire estimer de tous. Un jour, sa maîtresse, dans un accès de bonté, décide tout à coup qu'elle va la mener à la noce: on l'habille, on la pare pour la première fois de sa vie; et il arrive naturellement qu'au bal elle est bientôt distinguée, invitée par un jeune cavalier qu'elle ne connaît pas, mais qui s'éprend d'elle. Malheureusement, elle, qui n'est pas moins éprise, a le courage de lui dire tout de suite qu'elle n'est qu'une servante. Il la quitte après avoir dansé avec elle une valse que ni l'un ni l'autre n'oublieront. De longues semaines se passent, puis des mois; enfin, un jour, arrive chez la maîtresse d'Amrei (Anne-Marie) le jeune cavalier en question, fils d'un des plus grands fermiers du pays. Il vient, ou plutôt on l'envoie faire la connaissance de la demoiselle du logis qu'on veut absolument lui faire épouser. Dire comment il reconnaît sa danseuse, comment il la met à l'épreuve, comment, enfin, irrésistiblement gagné, il déclare, au suprême ébahissement de tous, qu'il prend pour femme, non la demoiselle, mais la servante, ce serait raconter le roman. Ils partent sur-le-champ, fous d'amour et de joie; spirituelle, fine, forte, courageuse, pleine de toutes sortes de vertus et de qualités, Amrei méritait ce bonheur. Mais les parents du jeune homme? C'est toute une conquête à faire, et, à mesure qu'ils approchent du village, les amoureux se rendent compte de l'accueil qui les attend. A la fin, c'est Amrei qui se dévoue; elle laisse son fiancé dans un moulin et s'en va toute seule exposer les faits et la situation à ses futurs beaux-parents. C'étaient des richards de campagne qui jadis avaient promis protection à l'orpheline et à son frère, mais qui les avaient bien oubliés. A force de simplicité, de bon sens, de bonnes paroles et de charmants sentiments, elle les fait revenir bien vite du premier mouvement de stupeur et de colère qu'ils n'ont pas dissimulé à la nouvelle de l'équipée de leur fils; et le volume se termine au milieu des descriptions les plus gracieuses et les plus fines de ces mœurs villageoises où excelle Auerbach. Il y a des traits de caractère dans le portrait du vieux paysan et dans plusieurs figures du second plan qui méritent les plus grands éloges. Le roman d'Auerbach contient des scènes qui ressemblent assez à celles de M[me] Sand pour qu'on puisse y voir une intention de rivaliser — ô hardiesse! — avec le modèle.

Fille aux yeux d'or (LA), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

Fille d'Ève (UNE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Fille (LA VIEILLE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Fille de l'hôtesse (LA), ballade célèbre du poëte allemand Uhland. Voici la traduction de cette pièce:

> Trois étudiants passèrent le Rhin.
> Ils entrèrent chez une hôtesse.
> « Madame l'hôtesse, vous avez de bonne bière et de [bon vin?
> Où est donc votre jolie fille?
>
> — Ma bière et mon vin sont limpides et clairs,
> Ma fille, elle est couchée dans le cercueil. »
> Et lorsqu'ils entrèrent dans la petite chambre,
> Elle était là couchée sous un voile noir.
>
> Le premier souleva le voile en arrière
> Et la regarda tristement:
> « O si tu vivais encore, belle jeune fille,
> Je t'aimerais dès aujourd'hui. »
>
> Le second la recouvrit de son voile
> Et se détourna pour pleurer:
> « Oh! que tu sois couchée dans le cercueil!
> Moi qui t'ai aimée depuis mainte année! »
>
> Le troisième souleva de nouveau le voile
> Et la baisa sur sa bouche si pâle:
> « Je t'ai toujours aimée, je t'aime aujourd'hui,
> Et je t'aimerai éternellement. »

Fille d'Aristide (LA), comédie en cinq actes et en prose, par M[me] de Graffigny, représentée au Théâtre-Français en 1758. Cette pièce fut loin d'obtenir le même succès que *Cénie*, du même auteur, ce qui lui attira les vers suivants d'un railleur impitoyable:

> Bonne maman de la gente *Cénie*,
> A cinquante ans vous fîtes un poupon;
> On applaudit, on le trouva fort bon:
> On passe un miracle en la vie.
> Mais, d'un effort moins circonspect,
> Sept ans après tenter même aventure,
> Et travailler encor dans le goût grec!
> Pardon! maman, si la phrase est trop dure,
> Je le dis, sauf votre respect,
> C'est de tout point vouloir forcer nature.

Filles à marier (LES CINQ), comédie en trois actes, en prose, par Picard, représentée sur le théâtre de l'Impératrice, le 11 décembre 1805. Ce qui distingue essentiellement la manière de Picard, c'est le naturel et la vérité; il peint les mœurs domestiques et bourgeoises; il pénètre dans l'intérieur des familles. Si ses conceptions manquent de profondeur, on y trouve toujours de la gaieté, de la naïveté et une image fidèle des ridicules de la classe commune. Il n'est ni faux ni romanesque. Ses *Cinq filles à marier* sont un tableau de famille. M. Jacquemin est père et tuteur; il a deux filles et deux pupilles; c'est une grande charge. Quinault disait autrefois que l'opéra le plus difficile à faire pour lui était de pourvoir ses cinq filles. M. Jacquemin en a quatre; il paraît même, en quelque sorte, en avoir adopté une cinquième, une jeune voisine, qui passe sa vie avec les filles de Jacquemin, dont elle est l'intime amie. Les cinq demoiselles ouvrent la scène d'une manière vive et joyeuse. Elles tiennent conseil et peignent elles-mêmes leurs caractères: Agathe, la plus âgée, est vaine et bégueule; Pauline, sa sœur, est romanesque; ce sont les deux pupilles. Thérèse, fille cadette de M. Jacquemin, est enjouée, spirituelle et franche; Louise, l'aînée, est bonne, ingénue et sensible; Ursule, la voisine, est fausse, rusée, intrigante. Pour les cinq filles, il n'y a que trois amoureux: M. Ledoux, homme d'un âge mûr, plus vieux que son âge par son ton et ses manières, un tant soit peu Cassandre, mais très-comique, recherche Agathe, l'aînée des pupilles, et en est maltraité; Sainville, jeune homme riche et raisonnable, est entraîné par un doux penchant vers la bonne Louise; Corsignac, un Gascon, moins jeune, moins riche, fort original, à l'affût des bons mariages, est venu chez son ami M. Jacquemin, dans la même intention que Sainville: il s'adresse naturellement à la romanesque Pauline. Thérèse, la cadette, a aussi son amant; mais il ne paraît pas: il est encore sur les bancs du collége. La voisine Ursule est donc la seule délaissée; mais elle a du savoir-faire; son projet est d'enlever l'amant de Louise et de brouiller toute la maison. Elle écoute aux portes, surprend des secrets, fait de faux rapports, trompe tout le monde, brouille Louise avec Sainville, Sainville avec M. Jacquemin. Elle est près de conquérir Sainville, lorsque sa manœuvre est découverte. Par l'effet de sa curiosité, Ursule tombe elle-même dans le piége qu'elle tendait aux autres. La paix se rétablit dans la famille; l'intrigante démasquée reste sans mari: c'est sa punition. Les trois amants épousent leurs maîtresses, et la petite Thérèse attend que son écolier soit sorti du collége.

Les *Cinq filles à marier* comptent parmi les plus francs succès de Picard. C'est une comédie gaie, amusante, pleine de ces saillies originales, de ces mots heureux et naïfs dont Picard possédait le secret.

Fille naturelle (LA), drame en cinq actes de W. Gœthe. Le sujet de cette pièce est emprunté aux *Mémoires historiques de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti, écrits par elle-même*, et se rattache aux œuvres de Gœthe sur la Révolution française. On y voit une jeune fille, enfant illégitime du prince de Conti et de la duchesse de Mazarin, sacrifiée par cette duchesse et par le fils du prince à l'orgueil de l'une et à la cupidité de l'autre. Le jour même où elle allait être reconnue princesse du sang, elle est enlevée, conduite au fond de la province, où, tandis que son père la croit morte, on la force à épouser un procureur de Lons-le-Saunier. Séparée de son mari, elle cherche un refuge dans un couvent, puis, à la Révolution, elle revient à Paris, combat pour le roi au 10 août, se sauve en province, où elle est obligée, pour vivre, de se faire écrivain public, et enfin, en 1797, obtient du Directoire 3,000 livres de pension sur les biens de son frère, le comte de La Marche. Les *Mémoires* s'arrêtent dans le cours de l'année suivante. « Gœthe, dit M. Marmier, voulait faire de cette longue histoire, ou plutôt de

ce long roman, une trilogie. Il n'en a composé que la première partie, qui s'arrête à la mort de la princesse. A cette époque, l'idée dominante de Gœthe était la forme. Sans cesse occupé de nuancer son style, de draper ses personnages, de fixer l'harmonieuse symétrie de leur attitude, on eût dit qu'il eût mieux aimé effacer sur leur visage l'expression de la vie, du mouvement, de la chaleur d'âme, que d'altérer l'imposante régularité de leurs traits. La *Fille naturelle* est écrite d'après ce système : c'est une œuvre d'une forme tout idéale, dépouillée même de ce qui pourrait lui donner quelque apparence historique. Le drame se passe on ne sait où; les personnages qui y jouent un rôle s'appellent le roi, le duc, le comte, et ressemblent à des abstractions plutôt qu'à des êtres réels. Sous le rapport du style, c'est une des œuvres les plus remarquables de Gœthe. » La première impression produite en Allemagne par la pièce de Gœthe fut toute en sa faveur, et Fichte, qui avait assisté à la représentation de la pièce, écrivit à Schiller une lettre fort enthousiaste. Bientôt pourtant une réaction se produisit; tout en admirant la forme, on protesta contre la donnée. Il convient d'ajouter que ce n'était là qu'une œuvre inachevée; car la *Fille naturelle* ne devait être que l'exposition du drame, la première partie d'une trilogie inspirée sans doute par le *Wellenstein* de Schiller. Dans la deuxième pièce nous aurions vu le parti populaire s'organiser contre parti aristocratique, et dans la troisième nous aurions assisté à la Révolution et à toutes ses catastrophes dans les provinces et à Paris. Il est bien regrettable que Gœthe n'ait pas traité un sujet aussi dramatique.

Fille d'honneur (LA), comédie en cinq actes, en vers, par Alexandre Duval, représentée sur le Théâtre-Français le 30 décembre 1818. Cette fille d'honneur est une orpheline, fille d'un officier tué à la guerre, et qui a été élevée jusqu'à l'âge de dix-sept ans dans la maison d'un baron, son oncle paternel et son tuteur. Emma, douée de toutes les grâces de la jeunesse, de tous les avantages de la beauté, est devenue pour sa tante et pour plusieurs autres personnes de sa famille l'objet de la plus infâme spéculation. Cette tante, ainsi qu'une de ses belles-sœurs, conçoivent le projet d'introduire Emma chez un prince en qualité de fille d'honneur de la princesse. Un chevalier italien, qui est dans la faveur du prince, sert d'entremetteur dans cette intrigue honteuse. Son motif, à lui, est fort simple : il veut de l'argent. Le but de la baronne est le même : elle a dissipé sa fortune, celle de son mari, et jusqu'à la dot d'Emma dont le baron était dépositaire. Emma est la victime dévouée au rétablissement de sa fortune et de sa grandeur. Déjà une entrevue a été ménagée, par l'entremise du chevalier, entre le prince et Emma; un voyage aux eaux de Tœplitz a servi de prétexte à leur réunion; les charmes d'Emma ont produit l'effet désiré : le prince s'est enflammé. L'ordre est donné d'appeler Emma à la cour; de magnifiques présents, des parures de diamants sont venus flatter la vanité naissante de la pupille; elle s'apprête à partir : la baronne et sa belle-sœur croient déjà jouir des résultats brillants de leur crime. Mais soudain l'oncle d'Emma, celui même qui avait fourni la dot indignement dissipée par la baronne, arrive sous un nom supposé. Proscrit depuis longtemps, dépouillé de ses titres et de ses emplois, obligé de fuir son pays, il a trouvé dans l'industrie une ressource contre les coups du sort. C'est de Riga, où il a fixé son séjour, qu'Edmond de Rosenthal a, jusque-là, veillé sur sa malheureuse nièce. Déjà il a été précédé par son fils, qui, également sous un nom supposé, s'est introduit comme secrétaire dans le château du baron, et, averti du piége affreux tendu sous les pas de l'innocente Emma, il accourt en toute hâte. Un entretien avec sa nièce suffit pour lui dessiller les yeux. Emma a connu son péril; elle est sauvée. Edmond de Rosenthal fait plus : il pénètre auprès du prince, et, dans une audience, reprend son nom, justifie de ses droits à l'estime de son souverain, et fait entendre la voix de l'honneur. Le prince, rendu à lui-même, renonce à ses projets sur Emma, et ordonne la restitution de la dot; le chevalier reçoit l'ordre d'aller exercer hors du pays son infâme industrie, et Emma trouve dans son union avec son jeune cousin le dédommagement des périls auxquels elle vient d'échapper.

L'intrigue de cette comédie pouvait être plus simple; il y a trop d'imagination romanesque dans la situation respective des personnages, ce qui amène des redites et produit des invraisemblances. Quelques rôles sont inutiles. La marche du premier acte est pénible et embarrassée. En revanche, l'auteur a tiré un merveilleux parti des situations qu'il a créées. Le rôle d'Emma est tracé, conduit, développé avec le talent le plus remarquable. Cette transition de la confiance à l'inquiétude, de l'inquiétude à la terreur, cette métamorphose subite dans l'esprit d'une jeune personne qui ne prévoyait pas le danger et qui frémit en l'apercevant, est développe avec autant d'art que d'intérêt.

Le style de l'ouvrage est celui de la comédie : il est ferme et précis; quelquefois il fait désirer plus de soin et d'élégance, plus de finesse; mais, dans les scènes où la situation commande à l'auteur et l'entraîne, dans les morceaux de longue haleine, dans les tirades que lui dicte un sentiment énergique et vrai, son style s'élève sans enflure, et joint la correction à la vigueur. Cette comédie est digne de l'auteur du *Tyran domestique*.

Fille à la maison (LA) **et la mère au bal masqué**, comédie en trois actes, en vers, de M. Martinez de la Rosa, la plus renommée des compositions dramatiques de cet esprit ingénieux et délicat, mais peu hardi dans ses conceptions. Le travers assez commun d'une femme du monde, donnant à sa fille l'exemple de la dissipation, a été mis assez souvent sur la scène. Pour n'en citer que deux exemples, nous avons la *Mère coquette*, de Quinault, et chez les Espagnols, *De fuera vendrà*, de Moreto. M. Martinez de la Rosa a peut-être traité ce sujet d'une façon plus complète, plus particulière. Les personnages ne sont pas nouveaux, mais ils parlent en jolis vers; l'intrigue est peu de chose; elle est suffisante cependant pour servir de cadre, comme dans Molière (car l'auteur est de la bonne école), au développement des caractères. Outre la mère et la fille, une coquette surannée et une fraîche ingénue, qui sont naturellement les deux personnages principaux, il y a un oncle, don Pedro, qui remplit le rôle de l'homme sage, l'Arnolphe des *Femmes savantes*. On se trouve ainsi tout de suite en pays de connaissance. Ce grondeur a beau reprocher à sa sœur, presque aussi âgée que lui, ses atours de jeune fille, ses dissipations mondaines, ses mascarades, il perdrait haleine avant de l'y faire renoncer. Il lui dit pourtant de dures vérités. « Quand je vais au bal, comme je ne danse, ni ne joue, ni ne jette de fleurs aux dames, je m'empare d'un fauteuil, et il ne passe âme qui vive qui ne me solde le péage comme à une entrée gardée. Mais rien ne m'amuse comme de regarder les vieilles! Le chef d'orchestre crie : contredanse! Ah! c'est là que fut Troie! Les jeunes filles en un moment, chacune avec sa compagne, se placent à la tête; les chefs les plus habiles dressent le plan, les voix de commandement résonnent, les ordres circulent jusqu'au bataillon de renfort qui se tient à l'arrière-garde, composé de petites filles, jeunes recrues, et de de cadets inexpérimentés. A leur suite, c'est là que se rencontrent à leur poste les invalides illustres, qui, ayant gagné leurs chevrons en cent années de service, aspirent encore à remporter des victoires. C'est là qu'il faut les voir déplacer leurs corps pesants, manquer d'haleine au rapide galop d'attaque et s'appuyer du poids de tout un demi-siècle sur leur pauvre cavalier! » N'importe! ces reproches glissent sur l'épiderme endurci de doña Leoncia. Il doit y avoir, le soir même, un bal masqué chez un fastueux Andalou qui donne, sans les payer, des fêtes splendides, et depuis quelques jours ses couturières ne sont occupées qu'à confectionner le costume extravagant qu'elle doit porter. Pendant qu'elle fait une longue sieste au milieu du jour pour être plus fraîche le soir, sa fille, Inès, et la suivante Juaña, une soubrette fort éveillée, la Dorine de la pièce, cousent les broderies, les passementeries, les galons dorés du fameux costume. De quoi parleraient les deux jeunes filles, si ce n'est de maris et de galants? Doña Inès en a deux; un sage et un fou. Le premier est un ami de son oncle : c'est un jeune homme sérieux, don Luis; on l'appelle dans la maison « l'homme qui ne rit jamais. » Il est en ce moment évincé dans le cœur de la jeune fille par un cavalier beaucoup plus brillant, don Théodore, jeune fat, coureur de ruelles, joueur, libertin, qui d'ailleurs joue dans la maison un double jeu : il courtise la fille et il est l'amant de la mère. Dès qu'il arrive, avec son air important, son bavardage, il met en fuite les deux hommes sérieux, don Pedro et don Luis, et alors, restant avec les femmes, il s'amuse à leur raconter les commérages de la Puerta del Sol, les médisances des oisifs, les estocades de la nuit passée, l'argent perdu aux dés, la dernière aventure de la beauté à la mode. Pressé d'argent, il s'en fait donner un peu par doña Leoncia; à peine celle-ci tourne-t-elle les talons qu'il assure Inès de son profond amour. Mais il n'est pas assez fin pour jouer longtemps ce double rôle; il se laisse surprendre par Inès aux pieds de la mère, et essaye d'accommoder les choses en demandant tout haut la main de la jeune fille. Doña Leoncia veut le chasser; mais, dans l'explication qu'ils ont ensemble, il lui montre que cette demande en mariage n'était qu'une ruse vis-à-vis d'Inès pour expliquer sa position aux pieds de sa mère. Cet expédient le sauve pour ce jour-là; mais qui le garantira de nouvelles surprises? Il se décide à frapper un grand coup. Inès lui ayant été refusée, il va tenter l'enlèvement; criblé de dettes, poursuivi partout, ce mariage est son dernier enjeu. Il pénètre, à minuit, dans la maison. L'entrevue est très-dramatique : l'amour de la jeune fille, ses hésitations, ses craintes sont fortement rendues. Le langage passionné de don Théodore fait illusion complète; tout d'abord elle le repousse, et lui, peu à peu, l'amène à consentir à sa perte. Les préparatifs de l'enlèvement commencent; la soubrette fait les malles, Inès pleure, les chevaux de poste sont commandés. On se réfugiera chez un vieux chanoine qui ne refusera pas de servir d'intermédiaire avec la famille. Au moment où ils vont quitter la maison, la sonnette retentit avec fracas; c'est la mère qui rentre. La soubrette d'Inès et le laquais de Théodore restent interdits; personne n'ose ouvrir, et la sonnette continue à tinter de telle façon que l'oncle se lève et que don Luis, qui loge aussi dans la maison, survient l'épée à la main. Tout se découvre; Inès s'évanouit, don Luis veut pourfendre Théodore, mais don Pedro le retient au nom de l'honneur de la maison. L'entrée de la mère en costume de sultane, son masque à la main, a lieu pendant ce coup de théâtre; les visages renversés, la fille à peine remise, Théodore tout penaud dans un coin, son valet qui dégringole les escaliers quatre à quatre; elle demande l'explication de cette situation étrange. « Tu la veux, eh bien, écoute, lui dit son frère. Cette pauvre enfant, par disgrâce, a pour mère une vieille coquette à moitié folle. Elle s'est vue seule, abandonnée. Elle aimait un homme; elle eut foi en ses promesses et voulut se soustraire à ta tyrannie. Si tu avais tardé de rentrer un seul moment, tu la perdais et tu la déshonorais. » La mère, atterrée de ces événements, de la fausseté de Théodore, de la fragilité de sa fille, reconnaît ses torts et jure de rentrer dans la bonne voie. Don Pedro ramasse le masque tombé par terre et l'enferme dans un placard en disant à sa sœur : « Regarde-le bien; si tu y reviens, je te le montre sans te dire un mot! » Théodore est congédié; Inès, désabusée sur les qualités brillantes de son amant, promet d'être sage à l'avenir et d'épouser don Luis, l'homme qui ne rit jamais.

Cette jolie comédie, très-bien écrite, en vers élégants et spirituels, a été représentée à Madrid avec un grand succès en 1833. Elle fait partie des œuvres de Martinez de la Rosa éditées à Paris par Baudry (5 vol. in-8°).

Fille de l'avare (LA), comédie-vaudeville en deux actes, de Bayard et Paul Duport, représentée sur le théâtre du Gymnase-Dramatique, le 7 janvier 1835. C'est l'adaptation à la scène du roman de Balzac intitulé : *Eugénie Grandet*. Nous nous contenterons d'indiquer les changements que nécessita, au point de vue du théâtre, la mise en action de cette admirable analyse de l'avarice, la plus dévorante des passions humaines et la seule qu'on ne puisse assouvir. Dans la *Fille de l'avare*, Charles arrive, comme dans Balzac, à l'improviste chez Grandet, son oncle, avec une lettre de son père; celui-ci n'est pas encore mort (comme dans le roman), et il espère en la bonté de l'avare, dont il a épousé la sœur. Eugénie a pris connaissance de la lettre; elle supplie son père de venir au secours du banquier. Grandet refuse net. Alors, la jeune fille révoltée de la dureté paternelle, et surexcitée par son amour pour Charles, soustrait à son père une somme importante qu'elle envoie immédiatement à Paris. Le secours arrive à temps; Charles, reconnaissant, épouse Eugénie, et Grandet se console de l'argent qu'on lui a volé en pensant qu'il n'aura pas d'autre dot à donner à sa fille, ni de comptes à rendre à son neveu qui croit lui devoir l'honneur et la vie de son père. Les colères de Grandet sont aussi terribles et plus compréhensibles au théâtre que dans le roman, et le dénoûment de la pièce est plus consolant, sans que, cependant, les figures de Grandet et d'Eugénie soient trop altérées. Quoique l'ouvrage prouve, à chaque scène, l'habileté de MM. Bayard et Duport, il n'en est pas moins juste de reconnaître que le *seul* auteur du succès s'appelle Balzac. Son génie donne du souffle à ces petites tirades correctes et sentimentales; sa verve satirique anime ces personnages, qui, faute de secours, pourraient passer pour des marionnettes plus ou moins réussies. Le peintre de la *Comédie humaine* transfigure, en un mot, les automates mis en scène par les deux vaudevillistes.

Fille de l'air (LA) ou l'**Élévation de Sémiramis** (la *Figlia dell'aria, ossia l'innalzamento di Semiramide*), drame féerique et allégorique de Charles Gozzi, qui en a pris l'idée dans une pièce de Calderon. Née de furtives amours et renfermée depuis sa naissance dans une grotte, l'enfant a grandi jusqu'à quinze ans sans secours humain; elle est élevée et protégée par la belle déesse, qui lui envoie des vivres par ses colombes. Un grand seigneur assyrien, Memnon, ému des cris déchirants de la pauvre fille, enfonce les portes de fer de sa prison. La fille de l'air en sort resplendissante de beauté, respirant avidement la volupté, mais pleine d'un orgueil intraitable. A première vue, Memnon en devient éperdument amoureux. Elle l'aime aussi, non par reconnaissance, mais parce qu'elle le trouve beau; dépravée à l'école de Vénus, conseillée par son orgueil, elle dissimule ses sentiments et oblige son adorateur à se livrer aux plus serviles démonstrations de son amour. Elle corrompt par la licence de ses maximes les mœurs du village dont Memnon est le seigneur. Elle l'abandonne au moment de l'épouser, et cela pour devenir reine. Elle monte sur le trône d'Assyrie, et, à ce moment même, elle tue le roi son époux pour le punir d'avoir fait aveugler son amant. Memnon est ainsi élevé au trône et à la couche royale, et Vénus, par l'imposition des mains, lui rend la vue, afin qu'il puisse voir la belle Sémiramis et régner avec elle. Pour faire supporter à la scène l'abominable caractère de cette femme, dans laquelle le vice se personnifie avec tous ses dehors séduisants, Gozzi a fait de Memnon le champion de la vertu. Les malheurs de cet homme sont une punition de Minerve, qui avait fait défendre d'ouvrir la porte de la grotte. Memnon est le plus valeureux et le plus fidèle des capitaines de Ninus, et Gozzi le fait parler sur la scène (surtout lorsqu'il est appelé furtivement et la nuit par Sémiramis dans le palais de Ninus) comme un prédicateur. Quant à Ninus, il est violent, cruel, injuste, ingrat, tyran, superbe, en proie à toutes les passions. Voici comment Camille Ugoni termine l'analyse de cette pièce : « Sans vouloir admettre que le caractère de Sémiramis soit, comme on l'a soutenu, une création digne de Shakspeare, ce drame, en dehors même des emprunts que l'auteur a faits à Calderon, ne manque ni de belles conceptions ni de scènes vives qui attachent le lecteur. Mais quant au but moral, que l'auteur se flatte d'avoir atteint (dans sa préface), nous lui refuserons cette couronne que, semblable en cela à Charles XII et à Napoléon, il s'est placé lui-même sur la tête. Quel qu'ait été le but de l'auteur, nous sommes de ceux qui pensent que les séductions du vice brillamment exposées sur la scène ne sauraient avoir la prétention d'être utiles à la morale publique. »

Fille de l'air (LA), féerie en trois actes et cinq tableaux, précédée d'un prologue, de MM. Cogniard frères et Raymond, représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre des Folies-Dramatiques, le 3 août 1837. Cette féerie a fait jadis les beaux jours du théâtre des Folies-Dramatiques, où son titre est resté fameux. Elle n'est pas plus neuve par le fond que *Peau d'âne*, les *Pilules du Diable*, mais la forme en est brillante; un grain de philosophie saupoudre les détails, l'esprit y fait partir ses fusées, et la fée bienfaisante à qui reviennent de droit les nuages de carton, les soleils de fer-blanc et l'apothéose, gratifie du moins le spectateur d'un luxe inouï de mise en scène et de décoration. L'inévitable point de départ de toutes les féeries arrachait un jour à M. Théophile Gautier la réflexion suivante, à propos d'une charge de Deburau, le glorieux pierrot des Funambules : « Dans une pièce dont nous avons oublié le titre, dit le brillant feuilletoniste, Deburau, avec sa spirituelle figure de plâtre tachée de deux petits yeux noirs de malice et de réflexion, se promène, les mains dans les poches, sur ce chemin à double branche qui mène à la vertu ou au vice. Il s'agit de voler ou de ne pas voler un pâté. Tout à coup, une trappe s'ouvre, et, d'un tourbillon d'essence de térébenthine, jaillit une figure noire et monstrueuse. Deburau, un peu surpris, regarde le diablotin, qui lui dit d'un ton menaçant : « Je suis ton mauvais » génie! » Sans se déconcerter, il va prendre une hache dans un coin, retrousse ses manches, crache dans ses mains, et, avec cet air réfléchi et sournois qui lui est familier, coupe très-proprement en deux son mauvais génie et jette les morceaux dans la trappe encore ouverte. Le mauvais génie dépêché, voici qu'une fée étincelante de paillettes, un morceau de clinquant rouge dans les cheveux en guise d'étoile, sort d'un nuage et se présente au paillasse en lui disant : « Je suis » ton bon génie! » Deburau reprend sa hache, recrache dans ses mains et coupe le bon génie en trois; mais il mange son pâté et l'action continue comme s'il n'était rien arrivé. Cette scène devrait bien être placée au commencement de toutes les pièces à spectacle... » C'est bien là aussi notre avis, et nous ne connaissons pas, pour notre part, de meilleur prologue que cette farce, dont le côté instructif et profond ne saurait échapper à personne. MM. Cogniard et Raymond se sont bornés au prologue traditionnel. Le leur a pour titre : les *Enfants des génies*. On voit tout de suite de quoi il s'agit. Une fille de l'air, pour obéir à la loi commune, est forcée de venir habiter pendant un an le globe terrestre : c'est un temps d'épreuve, et malheur à elle si elle succombe à la tentation qui guette toute demoiselle mineure en ce bas monde! Si, par exemple, l'amour lui décoche ses doux regards, elle devra détourner la tête et penser à l'immortalité. Succomber aurait pour elle les conséquences les plus douloureuses : elle perdrait ses ailes et deviendrait mortelle, comme la première venue d'entre les filles d'Ève, qui n'a pas eu elle-même la force de se tenir tranquille. Azurine va donc sur la terre trois actes durant, et, de la première scène à la dernière, elle lutte contre les séductions... d'un simple paysan, qu'elle finit par aimer, bien qu'il n'ait pas la raie irréprochable, la cravate immaculée et le zézayement irrésistible de nos élégants. Disons à sa louange qu'elle se résigne de fort bonne grâce à devenir mortelle, à la condition toutefois que ce sera pour le bon motif, car elle a de la vertu et n'affiche nullement ces dehors légers qu'on ne s'étonnerait pas de trouver chez une fille de l'air, quand tant de filles de la terre.... Mais suffit. Elle épouse donc son rustique amoureux. Puisse l'officier municipal, chargé de consacrer sa défaite, lui souhaiter beaucoup d'enfants... de génie. « Il serait trop long, disait un des rédacteurs anonymes du *Monde dramatique* de 1837, d'entrer dans les détails de l'intrigue qui rend Azurine amoureuse; je me contenterai

de citer les principaux effets de la pièce : d'abord le prologue, aussi frais de dialogue que de décors, le tableau des willis et leur danse, enfin la dernière décoration, qui est d'un effet magique. »

En décembre 1864, la *Fille de l'air*, augmentée de deux actes et de quatre tableaux, a été l'objet d'une reprise importante, et, cette fois encore, les Folies-Dramatiques ont retrouvé un succès. Ce succès ne saurait cependant être comparé à celui qu'obtint la pièce dans sa nouveauté.

Fille du régent (UNE), comédie en cinq actes et en prose, de MM. Alexandre Dumas, de Leuven et Brunswick, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française, le 1er avril 1846. Le gouvernement de Louis-Philippe s'était ému du sujet et du titre de la pièce de M. Dumas; la censure exigea des modifications ridicules; elle fit plus : se rappelant les leçons de Basile, cette honorable institution donna carte blanche à ses affidés secrets, et, bien avant la représentation, un système de dénigrement fut organisé contre l'auteur d'*Antony*. M. Théophile Gautier s'écriait, dans un mouvement de généreuse indignation : « Le public de la Comédie-Française se montre, à l'égard de M. Alexandre Dumas, d'une exigence ou plutôt d'une injustice révoltante. Il ne peut lui pardonner ses succès dans le feuilleton, et surtout ses succès au boulevard. Un si constant bonheur, une si grande popularité lui semble quelque chose de monstrueux, d'intolérable, et, dans l'aveugle esprit de réaction qui le tourmente, il applaudit *Jean de Bourgogne* et s'en vient ensuite siffler *Une Fille du régent*. Nous ne pouvons accepter tranquillement de pareils faits... La mauvaise humeur du public ne saurait empêcher que la *Fille du régent* ne soit un drame plein d'intérêt, de mouvement et de situations neuves... Le lecteur va juger si nous avançons là un paradoxe. Le premier acte se passe sur le bord d'une petite rivière qui baigne les murs du couvent des ursulines de Clisson. Il fait nuit; la campagne est couverte de neige. Un homme arrive et franchit un pont de bois qui traverse un des bras de la rivière; deux autres personnages se dressent devant lui et l'arrêtent au passage. Ce ne sont point des voleurs; ce sont des conspirateurs, le baron de Montlouis et le marquis de Pontcalec. Ils se font reconnaître du survenant, qu'ils nomment le chevalier Gaston de Chanlay, et le somment de leur expliquer sa conduite. Les principaux gentilshommes de la Bretagne se sont conjurés contre le régent de France. Désigné par le sort comme l'exécuteur de la volonté de tous, Gaston, au sortir de Nantes, aurait dû se diriger tout droit sur Paris... Seriez-vous donc un traître? lui demandent Pontcalec et Montlouis. Gaston refuse de dire où il va : c'est un secret qui n'appartient pas à lui seul. « Il faut cependant parler ou mourir, » reprend Pontcalec en armant un pistolet. Gaston ne redoute pas la mort, mais il craint le déshonneur. Il avoue donc qu'avant de quitter la Bretagne, il a voulu faire ses adieux à une jeune fille qu'il aime, et qui habite le couvent voisin. Que les deux gentilshommes se cachent, et ils vont en avoir la preuve. Gaston s'avance sur la surface glacée de la rivière jusqu'aux pieds des murs du couvent. Il fait entendre un signal et appelle Hélène; une jeune fille paraît au balcon d'une fenêtre basse. Gaston apprend à son amante qu'il va s'éloigner pour quelque temps. Hélène est elle-même sur le point de quitter le couvent; ses parents, qu'elle ne connaît pas, veulent enfin se révéler à elle. Une vieille religieuse, Mlle Desroches, doit la conduire auprès d'eux, à Paris. « A Paris! s'écrie Gaston; c'est justement là que je vais! Au revoir. » Le deuxième acte nous transporte dans une auberge de Rambouillet. Un homme arrive en escaladant une fenêtre, et commence par examiner en détail la disposition des lieux. Il visite les chambres, ouvre les armoires et sonde les murs. La maîtresse du logis le surprend au milieu de cette opération et va pour se récrier; mais il lui glisse quelques mots à l'oreille, et aussitôt elle s'incline avec respect en le traitant de monseigneur. Quel est donc ce mystérieux personnage? c'est le premier ministre Dubois. Sa police a éventé la conspiration bretonne; il sait que Gaston est arrivé, le matin, à Rambouillet. Il apprend de l'hôtesse que le jeune homme loge à l'auberge voisine. Il sait aussi que Gaston a été rejoint en route par une femme qui sort du couvent des ursulines de Clisson. Il connaît Hélène, et, tandis qu'il réfléchit aux moyens de l'éloigner, une voiture entre dans la cour de l'auberge, et il en voit descendre le régent, qui vient, incognito, au-devant de la voyageuse. Le régent, introduit auprès d'Hélène, dans une chambre sans lumière, lui dévoile le mystère de sa naissance, tout en lui cachant le nom de ses parents; mais bientôt il s'attendrit à tel point, que la jeune fille ne doute pas que ce ne soit son père qui lui parle. Le régent s'échappe en promettant de la revoir à Paris et de se faire connaître d'elle. Gaston arrive au moment où la voiture s'éloigne. « Cet homme s'est dit votre père, s'écrie-t-il; prenez garde, Hélène! il appartient à la cour du régent; sa livrée me l'annonce. » Au troisième acte, nous sommes à Paris, dans une nouvelle auberge. C'est là que Gaston doit venir se loger. Il est attendu par un certain capitaine La Jonquière qui doit le conduire auprès du duc d'Olivarès, agent secret de la conspiration. Mais, avant l'arrivée de Gaston, Dubois s'introduit dans l'auberge avec quelques gardes françaises, qui bâillonnent La Jonquière, lui enlèvent ses papiers et le conduisent à la Bastille. Quand Gaston survient, c'est Dubois qui le reçoit sous l'uniforme du capitaine. « Dans un quart d'heure, lui dit-il, un homme se présentera muni d'un billet pareil à celui que j'écris sous vos yeux. Vous suivrez cet homme qui vous conduira chez le duc. » A peine Dubois est-il parti qu'Hélène accourt, demandant asile et protection à son amant. La maison où Mlle Desroches l'avait déposée a paru suspecte à la jeune fille, et elle s'en est échappée. Le chevalier lui propose de l'accompagner chez le duc d'Olivarès, qui ne refusera certainement pas de lui donner asile. Le quatrième acte se passe dans la petite maison du régent. Le prince a été prévenu par Dubois; il consent à jouer le rôle du duc d'Olivarès. Gaston arrive et lui déroule le plan des conjurés. Il s'agit de tuer le régent, et c'est lui, Gaston, que le sort a désigné pour remplir ce sanglant office. « Et que voulez-vous de moi? dit le duc. — Que vous me mettiez en présence du régent. — Vous serez satisfait. » Avant de sortir, Gaston réclame de lui un dernier service; il lui raconte ses amours avec Hélène et l'adjure de prendre cette jeune fille sous sa protection. Le régent, tout ému, lui répond qu'il veillera sur elle, et lui dit d'aller la chercher. Il semble vouloir user de clémence envers ce jeune homme, qui l'intéresse malgré ses torts. Mais Dubois vient apporter à sa signature un ordre d'arrestation. « N'enhardissez pas les mécontents par une indulgence coupable, lui dit-il. Faites un exemple, la politique vous l'ordonne! — Tu le veux? — Oui, monseigneur, je le veux! » reprend Dubois en lui présentant la plume et tombant à genoux. Un instant après, quand Gaston revient avec Hélène, des gardes se jettent sur lui et l'enlèvent, malgré les cris désespérés de son amante. Le cinquième acte se résume dans quelques scènes qui ne font pas longtemps attendre le dénoûment. Craignant sans doute que le régent ne lui reproche plus tard la mort de Gaston, Dubois a ménagé à celui-ci les moyens de s'évader de la Bastille. Il pense que l'imprudent conspirateur se hâtera de gagner la frontière; mais c'est compter sans l'entêtement breton. Le jeune chevalier n'est pas plus tôt libre qu'il court à l'hôtel de la rue du Bac, et somme le duc d'Orléans, qu'il prend toujours pour Olivarès, de placer le régent sous le coup de son poignard. « Eh bien, soit, lui dit le prince; tout à l'heure, il sera seul dans ce boudoir, assis devant cette table... Venez, et, si le courage ne vous manque pas, frappez-le! » Au bout d'un moment, après une scène un peu trop pénible, mais vraie, où le régent se fait reconnaître de sa fille, Gaston revient dans le boudoir. Il voit un homme seul, près de la table..., il s'approche de lui, lève le bras..., mais l'homme se retourne : l'assassin jette un cri de stupeur et laisse échapper le poignard de ses mains!... Le chevalier tombe à genoux; Hélène reparaît, s'écriant : « Mon père! » Le régent peut-il faire autrement que de pardonner? » Cette pièce fait le plus grand honneur à ses auteurs. On y trouve à la fois un intérêt puissant, qui se soutient jusqu'au dénoûment; un style tour à tour spirituel ou éloquent; des situations filées de main de maître, et une sobriété d'exclamations peu ordinaire chez l'auteur de tant de drames romantiques. M. Dumas avait pris le diapason de la Comédie-Française. La *Fille du régent* est tirée d'un roman du même nom.

Fille terrible (UNE), vaudeville en un acte, de M. Eugène Deligny, représenté sur le théâtre des Variétés au mois de décembre 1846. Cette pièce a l'importance d'une vraie comédie; on en jugera par l'analyse suivante, empruntée à M. Théophile Gautier : « Sur ce titre, on pouvait s'attendre à quelque mise en scène des spirituels dessins de Gavarni, le père des *enfants terribles;* mais la *Fille terrible* appartient à une autre famille. Si elle ne se rend pas insupportable par ces indiscrétions atrocement naïves, dont ces charmants petits monstres ont le secret, elle a un grand défaut pour une mère à prétentions, c'est d'avoir quinze ans... Aussi Anaïs est-elle déportée dans la Sibérie d'un pensionnat de Melun, et ne paraît-elle jamais dans la maison maternelle. Débarrassée de cet odieux extrait de naissance vivant, Mme Zénaïde Dumoulin, bien qu'elle soit ornée d'un nombre de lustres considérable, se livre à des toilettes folichonnes et à des grâces enfantines les plus ridicules du monde... Elle étudie (étudier, c'est tout jeune) toutes sortes d'arts d'agrément, la clarinette et la rédowa... Cette vieille folle a bien ses raisons pour vouloir être jeune, car elle est férue à l'endroit d'un joli garçon, M. Edgar, lequel, vous pensez bien, ne la paye pas de retour, quoiqu'il en fasse la simagrée. Anaïs, qui s'ennuie horriblement dans son pensionnat, trouve moyen de s'en faire chasser en excitant une révolte, et elle tombe subitement au milieu des bergeries et des rossignolades de sa maman... « Retournez vite à votre pensionnat, s'écrie celle-ci, si vous ne voulez pas que je vous maudisse! — On m'a renvoyée de celui-là, et je me ferai mettre à la porte d'un autre. Je suis assez instruite comme cela; je veux rester près de vous et vous entourer de ma tendresse respectueuse. — Allons, répond Zénaïde attendrie, je veux bien vous garder, mais à une condition, c'est que vous reprendrez la robe courte, le pantalon et le petit tablier. Il n'est pas bon, et pour cause, que les fillettes s'ajustent trop tôt en grandes personnes. — Moi, revêtir ces habillements enfantins? jamais! je suis grande. — Trop grande! murmure la mère. — J'ai seize ans. — Tais-toi, malheureuse! — Je resterai plutôt en corset et en jupon. — A ton aise. » La pauvre Anaïs sait qu'Edgar, qu'elle aime, va venir; comment recevoir un jeune amoureux qui vous parle de sa flamme en costume d'enfant ou sans costume? Terrible alternative! Un paravent tranche la difficulté. A travers les feuillets du meuble pudique, les amants se racontent leur martyre, comme Pyrame et Thisbé à travers les fentes de la muraille; Thisbé monte sur une chaise et tend sa main à baiser à Pyrame, qui se hausse sur la pointe du pied. La lionne de la fable est symbolisée par Mme Zénaïde Dumoulin, qui rugit de fureur en découvrant que son Edgar est l'Edgar de sa fille. Elle ne peut concevoir le goût qu'ont les hommes pour ces minces poupées, et elle forme le projet de se débarrasser au plus tôt de sa fille en la mariant avec quelque vieil imbécile. Un vieil imbécile est bientôt trouvé. Un M. Durocher, secrètement épris d'Anaïs, et qui avait déjà cherché à s'introduire dans la maison sous les apparences d'un professeur de clarinette, ruse aussitôt démasquée par la science de Zénaïde sur cet instrument, fera juste l'affaire... Dans sa fuite précipitée, il a oublié son chapeau... Il revient le chercher, et, cette fois, on accepte ses propositions. On lui ménage une entrevue avec Anaïs, qui apparaît coiffée à la chinoise, en pantalon, en robe courte, en tablier à dents de loup, et propose à son futur mari une partie de corde; elle fait des simples, des doubles, des triples avec l'aisance d'une pratique récente, et force le galant émérite à se jeter par terre en l'imitant. M. Durocher s'aperçoit qu'Anaïs est trop folâtre pour lui. Il voudrait bien une jeune fille, mais non une enfant à peine sevrée, et le mariage commence à lui apparaître sous des couleurs moins agréables. Comme il faut bien qu'un vaudeville finisse par l'union des deux amants, un incident quelconque fait découvrir que Durocher est le père d'Edgar et l'oncle d'Anaïs. Comment M. Durocher peut-il être le frère de feu M. Dumoulin? Quel étrange mystère! C'est que M. Durocher ne s'appelle pas Durocher, mais bien Cochonnet; c'est que Mme Dumoulin devrait se nommer la veuve Cochonnet, et qu'elle a substitué à ce nom horriblement prosaïque celui d'un fief qu'elle possède sur le penchant de la butte Montmartre. Cette circonstance les a empêchés de se reconnaître, et puis aussi il faut dire qu'ils ne s'étaient jamais vus. » On trouve dans ce vaudeville des caractères tracés avec un tel accent de vérité, que chaque spectateur y reconnaît les ridicules qu'il coudoie chaque jour. L'auteur a, sans doute, exagéré ces ridicules, suivant en cela la règle établie au théâtre; mais il est resté fidèle, dans l'ensemble, à la plus stricte réalité. Mlle Flore se montra d'un sublime grotesque sous les traits de Zénaïde. Son embonpoint ajoutait encore à l'effet : « C'est de la graisse comique, comme la graisse de Mlle Georges est de la graisse tragique, » disait M. Théophile Gautier.

Fille d'Eschyle (LA), étude antique, en cinq actes et en vers, par M. Joseph Autran, représentée au théâtre de l'Odéon en mars 1848. « La *Fille d'Eschyle*, dit M. Théophile Gautier, n'a rien d'historique que les noms. Tout le reste est d'invention pure et imaginé avec beaucoup d'art dans les probabilités grecques. Eschyle, le soldat et le poëte invaincu, l'initié aux suprêmes mystères d'Eleusis, a vu s'entasser sur son front les couronnes tragiques... Cependant, le pâle troupeau des envieux s'agite dans l'ombre des vallées inférieures. On explique la grandeur profonde et mystérieuse des œuvres d'Eschyle par la révélation des arcanes sacrés. Les prêtres de Cérès l'accusent d'impiété et de profanation. Un jeune homme combat avec éloquence ces imputations absurdes; c'est Sophocle, grand poëte lui-même, qui a pour le maître sublime une vénération religieuse. Les chaleureux discours de Sophocle font taire les calomniateurs. Sophocle, s'il admire beaucoup Eschyle, aime encore davantage Méganire, la fille du vieux poëte, et se trouve bientôt dans une position difficile, car il a envoyé une tétralogie au concours tragique, et il obtient le prix pour la première fois. Le titan poétique a subi l'outrage d'une défaite. Le vieillard ne peut se consoler de cet affront; il s'en va seul et triste par les chemins, où il est rencontré par de jeunes fous qui croient se donner un air d'élégance et de nouveauté en insultant au souverain déchu. Sophocle, qui survient, délivre le vieillard, chasse ces misérables, et s'excuse le mieux qu'il peut de sa gloire. Eschyle répond d'abord avec l'amertume superbe et la fière tristesse du génie méconnu; puis, touché par les louanges passionnées que lui donne le jeune poëte, il s'humanise un peu, et le souvenir de sa gloire passée lui fait oublier quelques instants sa honte présente. Sophocle avoue qu'il aime Méganire. Le grand vaincu souffre de voir sa fille éprise de celui qui a découronné le front paternel. Pour ne pas assister à cet hymen, il se condamne au bannissement. Moins heureux qu'Œdipe, il part sans Antigone. A cette idée, le cœur de Méganire se brise; elle jette un long adieu à Sophocle; la figure cachée, et les pleurs ruisselant à travers ses doigts, elle s'avance d'un pas chancelant et parcourt, le bras du vieillard sur l'épaule, la route douloureuse de l'exil. Sophocle avait l'amour, il aura la gloire et l'immortalité! Pauvre Sophocle! Ce sujet, simple et plein de grandeur, offre un genre dramatique particulier et d'un effet neuf. On s'intéresse à ce noble orgueil d'un immense génie qui ne peut accoutumer à l'ombre un front jusqu'alors illuminé par le succès; ce sublime égoïsme de la gloire, qui serait peut-être déplacé chez tout autre, est si naturel à cette âme guerrière, pour qui vaincre est un besoin, qu'on s'intéresse à cette douleur sauvage, à cet amour-propre implacable dont rien ne peut panser les blessures... Le poëte mourut en Sicile, et, sur sa tombe fut tracée cette fière inscription : « Ce monument couvre Eschyle, fils d'Euphorion. Né Athénien, il mourut dans les plaines fécondes de Géla. Le bois tant renommé de Marathon et le Mède à la longue chevelure diront s'il fut brave; ils l'ont bien vu! » Si quelque parcelle de ta cendre existe encore sous la pierre brisée, si ton âme qui flotte dans les aromes et les rayons des mondes supérieurs peut être sensible aux choses de la terre, sois relevé de ta défaite, ô grand Eschyle! Les Athéniens avaient mal jugé... Les siècles t'ont réhabilité. L'avis d'Aristophane a prévalu : l'auteur de *Prométhée enchaîné*, cette œuvre surhumaine, et de l'*Oreste*, cette trilogie colossale, n'a jamais eu de rival, pas même Sophocle... Tu domines encore l'art du fond de ton passé; ta grandeur démesurée, ta force cyclopéenne, ta majesté titanique sont toujours l'objet de l'étonnement des hommes. Shakspeare, Gœthe, Byron, Schiller, pour t'avoir dérobé quelques traits, en sont restés plus grands. Pour eux, tu fus toujours le premier; et nous, poëte au moins par la pure et sincère admiration du beau, nous replaçons la couronne sur ta tête. » Puis, passant à l'appréciation de la pièce de l'Odéon, M. Théophile Gautier ajoute : « Du premier coup, M. Autran a conquis l'escabeau d'ivoire sous le portique de marbre blanc où trônent les demi-dieux de la pensée. Ces Grecs de Marseille, qui habitent une rive dorée entre le double azur du ciel et de la mer, ont, de naissance, la familiarité de l'antique. Le rhythme, le nombre, l'harmonie leur sont naturels. D'une sensibilité athénienne à l'endroit du beau, ils ont un amour de la forme plastique rare en France, où l'on est plus penseur qu'artiste... Certes, s'il est une œuvre calme, reposée et sereine, taillée dans le pentélique de l'hexamètre par un ciseau amoureux, c'est la *Fille d'Eschyle*. Eh bien, malgré l'état de fiévreux enthousiasme et de préoccupation ardente dans lequel nous vivons, toutes ces qualités délicates et tranquilles ont été appréciées avec une justesse et une attention dont on eût cru le public incapable au milieu de ces événements inouïs, qui se succèdent avec une rapidité magique, et font de la vie un rêve éveillé. Le nom d'Autran, lancé dans un tonnerre d'applaudissements, n'a pas suffi à cette jeunesse enivrée de nectar; il a fallu que la personne même du poëte se prêtât à une ovation réclamée à grands cris. Nous aimons à constater ce pur succès littéraire, dans ce temps où la politique semble devoir absorber les intelligences. Les esprits s'élargissent avec la liberté, et le grand est le frère du beau. L'homme qui a pensé tout le jour aux destinées de la patrie doit vibrer, le soir, aux nobles idées exprimées dans une belle forme. » Cette pièce, dont le principal rôle devait, à l'origine, être créé par Rachel, partagea le grand prix Montyon avec la *Gabrielle* d'Emile Augier. Si la Comédie-Française était à la hauteur de sa mission, elle aurait depuis longtemps repris une œuvre dont les événements seuls entravèrent le succès.

Filles de marbre (LES), drame en cinq actes, mêlé de chant, par MM. Théodore Barrière et Lambert Thiboust, représenté sur le théâtre du Vaudeville, le 17 mai 1853. Ce drame est la réfutation de la *Dame aux camélias*. M. Dumas fils a montré une courtisane, une Aspasie, une Laïs qui, à un moment donné, sort de la fange où elle croupissait et redevient honnête au contact d'un cœur noble et loyal qui se donne à elle. MM. Barrière et Thiboust ont voulu prouver que les *dames aux camélias* présentes, passées et à venir sont incapables à tout jamais d'un sentiment quelconque, parce qu'elles n'ont pas de cœur. Pour nous, nous croyons qu'en tant que réfutation, les *Filles de marbre* n'ont pas leur raison d'être, car M. Dumas fils n'a rien voulu prouver; il a raconté l'histoire d'une femme qui a ou n'a pas existé, mais qu'il était permis à un poëte d'imaginer. Au contraire, ses contradicteurs ont posé en principe que les Phrynés de tous les temps et de tous les lieux sont de marbre, et que

leurs poitrines sont vides; là est, croyons-nous, l'exagération. Cela dit, nous n'hésitons pas à déclarer que la riposte, puisque riposte il y a, ne manque pas de mérite, sans être à la hauteur de la *Dame aux camélias*, et le succès des *Filles de marbre*, succédant presque immédiatement à celui de M. Dumas fils, a prouvé surabondamment que si le public s'était si volontiers laissé aller à un sentiment de pitié en faveur du vice repentant, il n'entendait nullement en laisser faire l'apologie et savait applaudir aussi aux clameurs poussées par des hommes honnêtes contre les hontes et les perversités de tous genres.

Les auteurs ont fait un prologue à leur drame, afin de pouvoir mettre en scène la courtisane de l'antiquité et nous la montrer plus tard, transformée au physique, mais identique au moral. Nous sommes dans l'atelier de Phidias, auquel un Athénien tout cousu d'or et gonflé d'orgueil a commandé les trois statues de Phryné, de Laïs et d'Aspasie. Mais une fois celles-ci achevées, l'artiste aime trop ces chefs-d'œuvre pour consentir à s'en séparer. Il veut rendre à Gorgias l'argent qu'il en a reçu et garder ses statues; Gorgias ne l'entend pas ainsi, et il prétend user de la violence pour se faire livrer sa commande, lorsque Diogène, sa lanterne à la main, déclare qu'il va décider la question. Pour cela, il s'adresse aux statues, et, leur montrant Phidias : « Voilà, leur dit-il, un grand artiste pauvre, mais plein de cœur et de génie; voilà Gorgias, un gros ventru bête, mais colossalement riche : tous deux veulent vous posséder; lequel choisissez-vous? » Et les statues de sourire à Gorgias. « Je vous reconnais bien là, dit tranquillement le cynique, ô filles de marbre! courtisanes du présent, courtisanes de l'avenir! »

D'Athènes nous passons à Paris, où nous retrouvons les Athéniens de la décadence : Laïs et Phryné ont disparu; il ne reste plus qu'Aspasie sous le nom de Marco; Diogène est devenu Desgenais, Phidias s'appelle Raphaël et est sculpteur; Gorgias est toujours riche et est devenu comte. Quant à Théa, qui figure également dans le prologue, elle s'appelle ici Marie et représente l'amour idéal, la pureté, le dévouement, l'abnégation.

Raphaël, malgré les sages conseils de Diogène, ou du moins de Desgenais, le raisonneur, le philosophe de la pièce, vient se brûler les ailes et émousser son génie d'artiste au contact impur de Marco, cette femme insensible à tout, qui n'aime rien que l'or, qui ne respecte et ne comprend que l'or. Raphaël aime Marco et devient son amant. A dater de ce jour, il quitte son ciseau et son marbre, sa vieille mère et Théa, c'est-à-dire Marie, que pourtant il avait déjà regardée souvent en amoureux autant qu'en artiste. En quelques semaines, Marco dévore le talent et l'or de Raphaël; puis l'ennui la prend, et il n'est pas de tortures qu'elle ne fasse subir à son malheureux amant, dont elle pétrit le cœur sans pitié entre ses doigts roses armés de griffes. Cependant Raphaël, toujours stimulé par Desgenais, finit par s'éloigner, le cœur meurtri et tout saignant de sa mortelle blessure. « Ah! s'écrie Marco en le voyant partir, Dieu soit loué, j'en suis débarrassée! » Mais elle apprend que c'est à Marie que Raphaël est allé reporter les débris de son âme échappés aux angoisses du martyre; alors l'amour-propre blessé de la courtisane se réveille et elle jure de se venger du dédain de Raphaël. La malheureuse n'a que faire de chercher une vengeance que le désespoir de Raphaël va bientôt lui apporter. De retour au foyer maternel, le fils a voulu boire à longs traits la coupe des tendresses pures et des chastes bonheurs qu'il avait dédaignés; il a voulu reprendre son ciseau et raviver par le travail la flamme de son génie; mais il n'a trouvé en son cœur que le vide, en son esprit que le néant, et il est mort dans les bras de Desgenais.

Ce drame est émouvant et habilement conduit; il est surtout honnête, raisonnable, moral, et c'est là son plus grand mérite. Le rôle de Desgenais, bien qu'un peu trop émaillé de *sacristi* et de *sacrebleu*, est plein de verve, d'esprit et de raison; aussi Desgenais est-il devenu un type dont les auteurs dramatiques ont, du reste, abusé depuis. Somme toute, c'est là, croyons-nous, une bonne pièce, méritant à tous les titres la vogue immense dont elle a joui, mais dont il ne faudrait pourtant pas s'exagérer l'importance.

Nous citons la *Ronde des pièces d'or*, qui est demeurée célèbre :

PREMIER COUPLET.

Aimes-tu, Marco, la belle,
Dans les salons tout en fleurs,
La joyeuse ritournelle
Qui fait bondir les danseurs?
Aimes-tu, dans la nuit sombre,
Le murmure frémissant,
Des peupliers, qui dans l'ombre } *bis.*
Chuchotent avec le vent?
Non, non, non, non.
Marco, qu'aimes-tu donc?
Ni le chant de la fauvette,
Ni le murmure de l'eau?
Ni le cri de l'alouette,
Ni la voix de Roméo?
(*Bruit de pièces d'or.*)
Non! voilà ce qu'aime Marco,
Oui! voilà ce qu'aime Marco.

DEUXIÈME COUPLET.

Aimes-tu les chants de joie,
De l'orgie ardent signal,
Lorsque la raison se noie
Dans des coupes de cristal?
Aimes-tu les orgues saintes
Jetant leurs divins accents,
Qui ressemblent à des plaintes } *bis.*
Et montent avec l'encens?
Non, non, non, non.
Marco, qu'aimes-tu donc?
Ni le chant, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Aimes-tu, quand tu t'égares
Dans les profondeurs des bois,
Les éclatantes fanfares
Suivant le cerf aux abois?
Aimes-tu, quand la nuit gagne,
La grande voix du clocher,
Aux troupeaux, dans la campagne, } *bis.*
Disant de se dépêcher?
Non, non, non, non.
Marco, qu'aimes-tu donc?
Ni le chant, etc.

Fille du millionnaire (LA), comédie en prose, par M. Emile de Girardin (Paris, 1858). M. de Girardin s'est trompé, s'il a cru que sa comédie était de nature à résoudre la question que la *Bourse*, la *Question d'argent* et vingt autres pièces venaient de soulever à l'époque où il écrivit la sienne. M. Adam, le millionnaire qu'il met en scène, est excellent mari, excellent père, ami obligeant, beau-père désintéressé; il refuse pour gendre le fils d'une marquise, et accorde la main de sa fille, Caroline, à un ingénieur sans fortune et sans nom. Tout cela est fort louable assurément, et d'un bon exemple pour les millionnaires présents et à venir; mais qu'est-ce que cela prouve? que M. Adam a su gagner des millions à la Bourse sans devenir pour cela un coquin? Mais où est la preuve qu'il a pu faire honnêtement des bénéfices aussi considérables? Nous le voyons honnête... après; mais avant? Qui nous empêche de lui dire le mot de Giboyer : « Ça ne lui est pas difficile d'être honnête, *il a de quoi!* » En résumé, la *Fille du millionnaire* est sans intérêt, comme sans utilité. Quant au style, c'est celui de M. de Girardin, mais ce n'est pas un style de comédie, et, comme l'a fort bien remarqué M. Hippolyte Rigault, « la première qualité d'un style de comédie, c'est la diversité. Chaque personnage doit avoir le sien. Or, M. de Girardin n'en a qu'un, on le sait, parfaitement reconnaissable, et il le prête aux personnages de tout âge, de toute condition, de tout sexe qu'il fait parler dans sa comédie. » M. de Girardin a, depuis, profondément modifié sa pièce, et la *Fille du millionnaire* a été représentée huit ans après sa publication dans le *Monde illustré*. Le succès a été médiocre.

Fille du Cid (LA), tragédie de Casimir Delavigne. V. CID (la *Fille du*).

Fille mal gardée (LA). Nous extrayons de la gentille opérette de Duni, intitulée la *Fille mal gardée*, ce petit couplet, qui donne une idée des intentions comiques du compositeur et de la façon dont il entendait la musique imitative. Il faut se rappeler que la *Fille mal gardée* fut représentée à la Comédie-Italienne en 1758, et fut l'une des premières « comédies à ariettes » données en France.

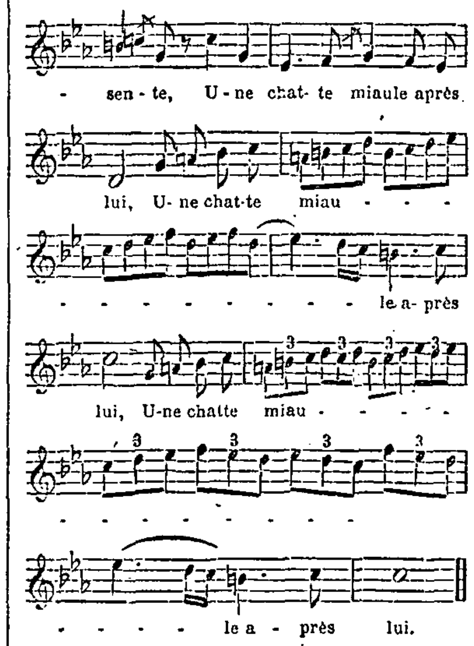

Fille du régiment (LA), opéra en deux actes, paroles de Bayard et Saint-Georges, musique de Donizetti, représenté à l'Opéra-Comique le 11 février 1840. Parmi les ouvrages de demi-caractère du compositeur de Bergame, celui-ci brille au premier rang par le nombre des motifs heureux, par la grâce touchante des mélodies. Le livret est intéressant. L'action se passe dans le Tyrol. Une pauvre enfant, abandonnée sur un champ de bataille, a été recueillie par un brave sergent nommé Sulpice, qui l'a fait adopter par son régiment. Marie a grandi, entourée de la tendresse et du respect des grenadiers du 21e. Elle est devenue une gentille vivandière. Elle est aimée d'un jeune Tyrolien qui lui a sauvé la vie dans une circonstance où elle était en péril. Mais le mystère de sa naissance se découvre, et sa mère, une marquise, l'enlève brusquement à la vie des camps, l'emmène dans son château, où elle l'élève avec soin en la faisant passer toutefois pour sa nièce. Au second acte, la fille du régiment, qui regrette ses habitudes martiales, se prête difficilement à l'éducation conforme à son rang, et encore moins au riche mariage qu'on veut lui faire contracter. Elle revoit son cher Tyrolien, devenu lieutenant dans le fameux 21e, son régiment adoptif. Après bien des traverses et des péripéties, sa mère ne résiste plus à une union à laquelle est attaché le bonheur de sa fille. L'ouverture est gracieuse et en rapport avec le ton général de l'ouvrage. Le duo entre Marie et Sulpice est original et bien écrit pour les voix. Les couplets sur le 21e et le finale du premier acte sont traités avec cette facilité mélodique particulière à Donizetti. On sait que, dans les villes de garnison, il arrivait souvent qu'on substituait au 21e le numéro du régiment présent. C'était une galanterie toujours bien accueillie par les abonnés du théâtre. La cantilène des *Adieux*, chantée par Marie, est d'une sensibilité vraie; la scène de la romance de Garat, trio entre la marquise, sa fille et le sergent, est d'un comique de bon goût; la valse exécutée dans la coulisse a une délicatesse de touche tout aristocratique. Nous signalerons aussi un petit trio d'un bon effet scénique et dans lequel l'agencement des voix produit un merveilleux ensemble. L'opéra de la *Fille du régiment*, traduit en italien, a été représenté à la salle Ventadour en 1850. Mme Sontag, après être restée éloignée de la scène par suite de son mariage avec le comte Rossi, a reparu avec éclat dans la *Figlia del reggimento*. A l'Opéra-Comique, Mlle Borghèse a créé le rôle de Marie; les autres rôles ont été interprétés par Marié, Henri et Mme Boulanger. Nous allons reproduire ici trois des plus charmants morceaux du gracieux opéra de Donizetti.

TYROLIENNE DE LA FILLE DU RÉGIMENT.

SALUT À LA FRANCE.

COUPLETS MILITAIRES.

1er COUPLET. *Marziale.*

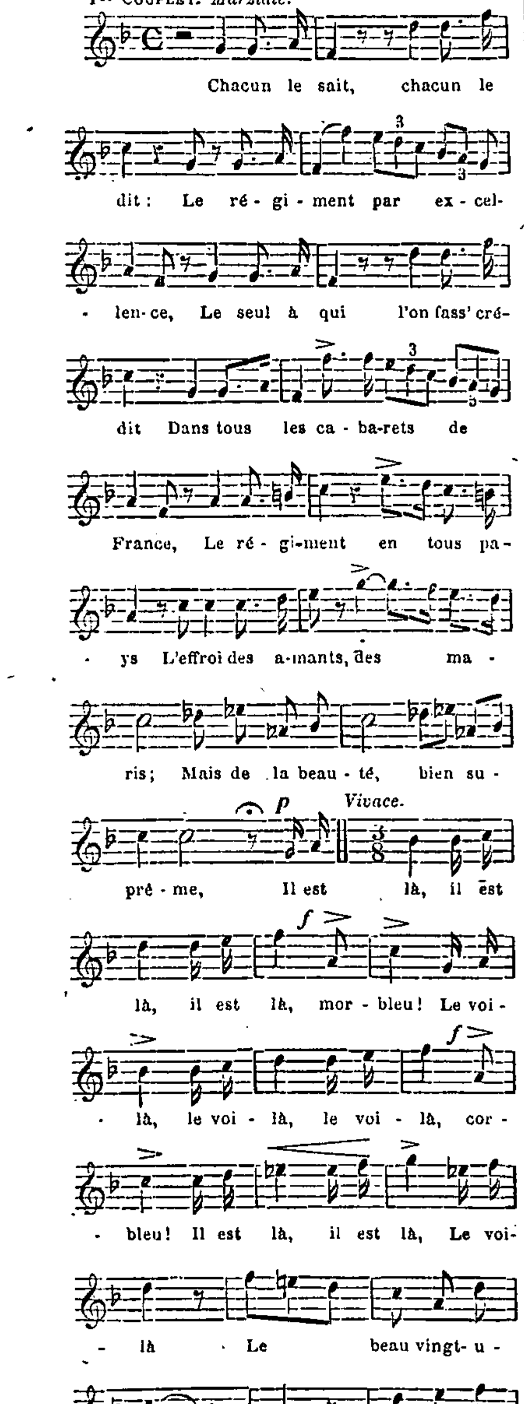

DEUXIÈME COUPLET.

Il a gagné tant de combats
Que notre empereur, on le pense,
Fera chacun de ses soldats,
A la paix, maréchal de France!
Car c'est connu : le régiment
Le plus vainqueur, le plus charmant,
Qu'un sexe craint et que l'autre aime,
Il est là, il est là, il est là, morbleu ! etc.

Fille invisible (LA), opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. de Saint-Georges et Dupin, musique de M. Adr. Boieldieu, représenté au Théâtre-Lyrique le 24 février 1854. Il s'agit dans la pièce d'une pauvre folle par amour, enfermée dans un vieux manoir et confiée à un docteur qui finit par lui rendre la raison, en lui faisant épouser celui qu'elle aime; mais les invraisemblances sont si fortes que l'ouvrage n'a pu fournir une longue carrière, malgré le mérite de la musique. On a applaudi un charmant duo bouffe, les couplets de Conrad : *C'est un ami*, et une jolie valse.

Fille d'Egypte (LA), opéra-comique en deux actes et trois tableaux, paroles de M. Jules Barbier, musique de M. Jules Beer, représenté au Théâtre-Lyrique le 23 avril 1862. Le livret n'a pas réussi, mais la musique du neveu de Meyerbeer ait été trouvée bien faite, surtout sous le rapport de l'instrumentation.

Fille de l'orfèvre (LA), opéra, paroles de MM. Foussier et Leroy, musique de M. Edmond Membrée, représenté à Bade le 27 juillet 1863. Le sujet a été tiré d'une ballade de Uhland. La fille d'un orfèvre de Nuremberg s'est laissé aimer par un jeune étudiant, qui a disparu et n'a plus donné signe de vie. Pendant plusieurs années, la jeune fille s'abandonne au chagrin, au désespoir. Voilà qu'un jour il n'est bruit dans la ville que du retour de la croisade du comte Hubert. Suivi d'un brillant cortége, il s'arrête devant la boutique de l'orfèvre. Il entre et choisit des bijoux et une parure pour sa fiancée. La jeune fille est frappée de stupeur en reconnaissant dans le comte l'étudiant à qui elle a donné son cœur, et cette surprise se change bientôt en humiliation profonde et douloureuse, lorsque le comte l'invite à essayer les parures destinées à une rivale. C'en est trop : elle s'évanouit. Mais le comte Hubert n'a point oublié son amour; il n'a voulu que s'assurer du constant souvenir et de la fidélité de sa bien-aimée; c'est pour elle-même qu'il a acheté ces joyaux. C'est elle qui doit les porter avec la couronne de comtesse. M. Membrée, l'auteur de la composition devenue populaire : *Page, écuyer, capitaine*, a traité cette ballade convenablement. Chaque morceau a son caractère propre. Les mélodies de M. Membrée ont de la couleur, mais il manque trop souvent d'inspiration. On a applaudi le chœur des ouvriers orfèvres, l'air de la *Paresse*, et le duo final entre Marie et le comte.

Fille à Jérôme (LA), chansonnette, paroles de Desforges de Vassens, musique d'Abadie. Nous ne sommes pas grand partisan de la chansonnette patoisée, des paysanneries au gros sel qui font la joie des cafés-concerts et que les célébrités mondaines du second empire ont voulu transplanter dans les soirées du grand monde. Nous donnons néanmoins accès à la chansonnette d'Abadie, dont le succès général ne saurait être contesté. On a autant chanté la *Fille à Jérôme* que les *Feuilles mortes* du même auteur.

REFRAIN. *Allegro.*

DEUXIÈME COUPLET

Ce que c'est pourtant qu'd'aimer un' fillette!
Moi qu'étais joufflu, j'tourne à l'échalas;
Moi qu'avais d'l'esprit, vrai, j'en d'viens si bête,
Q'si j'me rencontrais, j'me r'connaîtrais pas!
Nom d'un p'tit bonhomme, etc.

TROISIÈME COUPLET.

L'gros Simon m'disait : Picot, la recette,
Dans le gros lavoir, c'est d'te submerger.
T'attrap'ras son cœur en piquant un' tête
Avez-vous fini! je n'sais point nager!
Nom d'un p'tit bonhomme, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Dieu! j'en ai t'i fait d'ces tours et d'ces poses,
Qu' j'en sis tout moulu, qu' j'en sis tout transi.
On dit qu'en amour, Pichet, c'est tout roses!
C'est ben possibl'; mais ya d'zépines aussi!
Nom d'un p'tit bonhomme, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Par papa j'lons fait d'mânder à son père;
Ma foi, qu'il a dit, j'veux ben d'ton garçon.
A ma fille i n'a tant seul'ment qu'à plaire;
Si la p'tit' dit oui, j'y dirai pas non!
Nom d'un p'tit bonhomme, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Si Jeann' disait non! je m'brûl' la cervelle,
Je m'écorch' tout vif, j'aval' d'la poison!
Mais, si c'était oui, loin d'mourir pour elle,
Ell' sera ma nymphe et moi son nymphon!
Nom d'un p'tit bonhomme, etc.

Fille querellée par sa mère (LA), tableau de Baudoin. Cette composition, du genre pornographique, a inspiré à Diderot les lignes suivantes, qui montrent jusqu'à quelles limites le badinage peut aller avant de tomber dans l'obscénité : « La scène est dans une cave. La fille et son doux ami étaient sur un point, sur un point..., c'est dire assez que de ne le dire point..., lorsque la mère est arrivée justement, justement..., c'est dire encore ceci bien clairement. La mère est en grande colère; elle a les deux poings sur les côtés. Sa fille, debout, ayant derrière elle une belle botte de paille fraîchement foulée, pleure; elle n'a pas eu le temps de rajuster son corset et son fichu, et il y paraît bien. A côté d'elle, sur le milieu de l'escalier de la cave, on voit, par le dos, un gros garçon qui s'esquive. A la position de ses bras et de ses mains, on n'est aucunement en doute sur la partie de son vêtement qu'il relève. Nos amants étaient, du reste, gens avisés; au bas de l'escalier, il y a, sur un tonneau, un pain, des fruits, une serviette, avec une bouteille de vin. Cela est tout à fait libertin; mais on peut aller jusque-là. Je regarde, je souris et je passe. » Diderot ajoute que la *Fille querellée par sa mère* est un des meilleurs tableaux de Baudoin : « Il est mieux dessiné que les autres et d'une assez jolie couleur, toujours un peu grisâtre. » Ce tableau a été exposé au Salon de 1765; il a été gravé par Choffard.

Fille qui pleure son oiseau mort (LA jeune), tableau de Greuze. V. JEUNE FILLE.

Filles d'Alvito (LES), tableau de M. Ernest Hébert; Exposition universelle de 1855. Alvito est un petit village de la Terre du Labour (ancien royaume de Naples), situé sur le versant des Apennins, à égale distance à peu près d'Arpino et de Sora. La beauté sévère du paysage et la grâce simple et noble des femmes attirent les artistes en cet endroit. M. Hébert y a rencontré un des plus charmants motifs qu'ait traités son pinceau. Dans un sentier poudreux et rocailleux, qui tourne dans la gorge d'une montagne, deux jeunes filles de treize à quatorze ans cheminent, portant sur leur tête, semblables à des canéphores antiques, l'une un paquet de linge, l'autre une cruche pleine d'eau qu'elle soutient en élevant en l'air un bras qui commence à s'arrondir. Ces *Filles d'Alvito*, vêtues d'épaisses chemises de toile et de lourds jupons de laine, chaussées de grossières sandales maintenues par des cordelettes, ont une exquise élégance de formes et une sorte de majesté dans leur démarche. Leur visage, dont la blancheur est dorée par l'ardent soleil du midi, a une expression grave et passionnée; leurs grands yeux mélancoliques s'ouvrent, comme de mystérieuses fleurs noires, à l'ombre de sourcils fortement dessinés; leur bouche dédaigneuse est close par une moue adorable. Rien de moins compliqué, de moins étudié que cette composition; et pourtant peu de toiles attirent, charment et font rêver autant. C'est que M. Hébert est un véritable artiste, qu'il sait voir et traduire avec le sentiment d'un poëte les beautés de la nature. Les *Filles d'Alvito* comptent parmi ses meilleurs ouvrages. « Un dessin pur, une couleur sobre, une exécution qui se dissimule, quoique parfaite, telles sont les qualités matérielles du tableau, a dit M. Th. Gautier; mais ce que les mots ne peuvent faire comprendre, c'est le sentiment, la morbidesse, le charme de cette délicieuse peinture, où le genre se trouve élevé à la hauteur de l'histoire. »

Filles d'honneur (LES), tableau de Velazquez. V. INFANTE (l').

Fille du Tintoret (LA), tableau de M. Léon Coignet, qui se trouve au musée de Bordeaux. V. TINTORET PEIGNANT SA FILLE MORTE.

FILLEAU (Jean), sieur de La Bouchetterie, jurisconsulte français, né à Poitiers en 1600, mort dans la même ville en 1682. Il fut successivement avocat au parlement de Paris, professeur de droit à Poitiers (1632), avocat du roi au présidial de cette ville, conseiller d'État et conseiller privé en 1654. Ses principaux ouvrages sont : les *Arrêts notables du parlement de Paris* (1631, 2 vol. in-fol.); *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine des jansénistes* (Poitiers, 1654, in-8°), ouvrage qui fit beaucoup de bruit et dans lequel il accuse les jansénistes de vouloir renverser le catholicisme pour élever le déisme sur ses ruines. Cette imputation calomnieuse fut énergiquement repoussée par Pascal dans sa XVIe *Provinciale*. Filleau a également publié : *Décisions catholiques* ou *Recueil général des arrêts rendus en toutes les cours souveraines de France, en exécution des édits concernant l'exercice de la religion prétendue réformée* (Poitiers, 1668, in-8°).

FILLEAU DE LA CHAISE (Jean), précepteur du dauphin fils de Louis XIV (1684), né à Poitiers vers 1630, mort en 1693. Il vint chercher la fortune littéraire à Paris, s'attacha à Mme de Longueville et au duc de Roanez, entra en relations avec les principaux écrivains du temps et devint précepteur du dauphin. On a de lui : *Discours sur les* Pensées *de Pascal* (1672); *Discours sur les preuves des miracles de Moïse; Histoire de saint Louis* (1688, in-4°), ouvrage qui eut un très-grand succès et pour lequel il se servit des matériaux qu'avait préparés pour Lemaistre de Sacy Henain de Tillemont, et que la Société pour l'histoire de France a publiés dans leur forme originale. — Son frère, FILLEAU DE SAINT-MARTIN, mort vers 1695, est auteur d'une traduction française du *Don Quichotte* (1677, 4 vol. in-12), qui a eu une multitude d'éditions. — Un autre frère des précédents, FILLEAU DES BILLETTES (Gilles), né à Poitiers en 1634, mort en 1720, vint à Paris avec ses frères, et devint membre de l'Académie des sciences en 1699. On a de lui un certain nombre de *Descriptions d'arts* qui ont paru dans le recueil de l'Académie. Nous citerons seulement : le *Doreur de livres* (1706); le *Grabeur en taille-douce* (1703-1704); *Manière de faire des épingles* (1700), *de faire de la poudre à canon* (1705), *de faire du sucre* (1707); *De l'imprimerie* (1699-1704).

FILLEAU DE LA TOUCHE (Henri), magis-français, né à Poitiers en 1758, mort dans cette ville en 1832. Il fut procureur du roi au présidial de Poitiers jusqu'à la Révolution, époque où la noblesse de cette ville le nomma député suppléant aux états généraux. En 1791, il émigra, et se joignit à l'armée de Condé. De retour en France en 1801, il devint, quelque temps après, conseiller à la cour d'appel de Poitiers. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, ouvrage publié par son petit-fils (Poitiers, 1840-1854, 2 vol. in-8°).

FILLETTE s. f. (fi-llè-te; *ll* mll. — dimin. de *fille*). Petite fille, jeune enfant du sexe féminin : *Une jolie petite* FILLETTE. *Une ronde de* FILLETTES. || Très-jeune fille nubile : *Aimer les* FILLETTES. *Courir après les* FILLETTES.

Jeune *fillette* a toujours soin de plaire.
LA FONTAINE.

J'ai vu le temps qu'une jeune *fillette*
Pouvait sans peur aller au bois seulette.
LA FONTAINE.

Quand je vois une *fillette*,
Soudain mon cœur fait tic-tac.
DÉSAUGIERS.

. . . . Bah! ces *fillettes*,
Elles veulent toujours qu'on parle d'amourettes.
PONSARD.

— Cout. anc. *Droit de fillettes*, Obligation où étaient, dans le Dunois, les filles et veuves enceintes de déclarer leur état à la justice, sous peine d'amende. V. DROIT.

— Hist. *Fillettes du roi*, Nom qu'on avait donné à de lourdes chaînes dont Louis XI avait chargé des prisonniers politiques.

FILLEUL, EULLE adj. (fi-lleul, eu-le; *ll* mll. — du lat. *filiolus*, jeune fils, fils chéri, diminutif tendre du latin *filius*, fils. Le *filleul* est le fils spirituel de celui qui l'a tenu sur les fonts du baptême). Personne qui a été tenue sur les fonts, par rapport au parrain ou à la marraine qui l'y ont tenue : *Le* FILLEUL *contracte, par le baptême, une parenté mystique avec ceux qui le présentent aux fonts baptismaux.* (Teulet.)

— s. f. Hortic. Nom donné aux œilletons d'artichaut. || On dit aussi FILLE.

Filleul de Pompignac (LE), drame en quatre actes, par M. Alphonse de Jalin (pseudonyme qui désigne Alphonse Lefrançois et Alexandre Dumas fils), représenté au Gymnase le 8 mai 1869. M. A. Lefrançois a fait la pièce, M. A. Dumas fils l'a refaite; c'est pourquoi elle est signée du prénom de l'un et du nom d'un des personnages de l'autre. Que la pièce, d'ailleurs, soit d'Alphonse ou d'Alexandre, peu importe; elle contient de fort belles scènes et a réussi. Le fond n'en est pas nouveau : c'est toujours l'enfant adultérin à deux pères, comme dans la *Séraphine* de V. Sardou. Le filleul de Pompignac a pour nom Paul Dornan, et pour occupation de faire des dettes que Pompignac a payées jusqu'ici; mais, au début de la pièce, il faudrait à Paul 40,000 fr., que Pompignac n'a pas. Il s'agit d'un pari aux courses, et si Paul n'a pas payé à midi, il se voit obligé de se brûler la cervelle. Il est onze heures et demie, et le créancier doit attendre. Il n'attend pas : il vient relancer Paul jusque chez son parrain. On annonce M. de ***; au lieu d'un homme, c'est une femme qui entre, « une demoiselle! » Mme de Bussy, une ancienne conquête de Paul. La présence de Pompignac et d'un général qui se trouve là ne la gêne nullement pour raconter que M. de *** est son prête-nom; qu'elle a plusieurs hommes qu'elle emploie et qu'elle entretient; qu'elle fait jouer et parier pour elle, et que ces *commis aux finances* lui ont déjà rapporté cinq ou six millions. Quand elle a donné sur sa fortune et sur sa personne tous les renseignements qui ne lui étaient pas demandés et qui sont inutiles à la pièce, elle réclame ses 40,000 fr. Voyant que Paul ne les a pas, elle le traite

de haut et lui offre de lui en faire l'aumône. Pompignac s'était adressé au général, dont jadis il avait été le confident, et dont il est le meilleur ami, pour lui emprunter la somme; mais le général vient de demander la main d'une jeune fille pauvre, Marthe, et sa fortune, d'ailleurs médiocre, ne lui appartient plus. Quand il entend insulter Paul, il tire de sa poche un chèque de 40,000 fr. qu'il jette au nez de la drôlesse. Un tel service lui donne le droit de questionner Paul. Comment s'expose-t-il à de telles injures? Comment joue-t-il ce qu'il n'a pas? Paul convient de sa faute, ne déguise pas ses torts; mais il en accuse son père qui ne l'a jamais aimé. Sa mère étant morte quand il était enfant, tout l'a poussé en avant, et il n'a eu personne pour le retenir sur la pente dangereuse. Il a essayé de la remonter bravement. Il aimait une jeune fille dont la pureté l'avait purifié des souillures de sa vie déréglée; mais Marthe était pauvre, et son père lui a refusé la pension qui lui aurait permis de se marier. Alors, désespéré, il s'est replongé dans le désordre pour oublier. Pourquoi son père ne l'aime-t-il pas? Il l'ignore; mais c'est son aversion qui est cause de la vie misérable qu'il mène, et que, sans le général, il allait couronner dignement par le suicide. On est péniblement affecté de voir un fils excuser ses désordres en accusant son père; mais on lui pardonne, car, à l'acte suivant, on voit que, loin de l'avoir calomnié, Paul s'est plutôt montré indulgent pour la conduite de M. Dornan à son égard. Oui, le père hait ce brillant étourdi, dont tout père eût été fier, comme l'est son parrain Pompignac. On voit entrer chez Marthe M. Dornan, qui s'excuse d'avoir empêché le mariage de la jeune fille avec son fils en lui disant qu'elle eût été malheureuse avec un semblable gredin. Marthe nous semble, d'ailleurs, n'avoir pas trop besoin de consolations, car elle a vite accepté celles d'un autre fiancé, le général qui vient de sauver Paul, et auquel elle doit s'unir dans le mois. Le général arrive pour faire sa cour, et M. Dornan reconnaît en lui un capitaine avec lequel il s'était lié vingt-cinq années auparavant. Il lui demande alors un service, c'est « de le débarrasser de son fils. » Le général veut savoir ce qu'il entend par ces mots. Le père n'éprouve aucun embarras à lui confier qu'il en a assez de M. Paul, qu'il a exigé sa promesse de s'engager, et que ce qu'il attend du général, c'est de le prendre sous ses ordres et de l'expédier à quelque poste dangereux « où il restera!!! » Le général s'étonne de ce père qui sollicite froidement la mort de son enfant. M. Dornan hausse les épaules et lui dit alors que Paul n'est pas son fils. Au moment de mourir, sa mère a voulu décharger sa conscience et lui a fait la confession que Paul est le fruit d'une faute. Qui le lui demandait? « Mais les gens qui se repentent sont impitoyables! » mot aussi vrai que profond, marqué à l'effigie d'Alexandre Dumas fils. Dès lors, cet enfant qu'il aimait, il l'a pris en haine; il l'a rejeté de son cœur et de sa maison; il a été content de le voir s'endetter, se pervertir, se ruiner de toute façon. Cette mort morale ne suffit plus à sa vengeance, il veut la mort physique. On s'intéresse difficilement à cette fureur rétrospective, à ce ressentiment contre une morte, à cet acharnement de vingt-cinq ans contre un innocent. Mais le mari offensé dit, pour s'excuser, qu'il ne frapperait pas l'innocent s'il pouvait frapper le coupable. La mourante lui a tout avoué, excepté le nom de son amant; s'il savait ce nom, il laisserait Paul tranquille. C'est du père qu'il se venge sur le fils. Ce père, ce misérable, ce voleur de son bonheur et de son honneur, ce meurtrier de toute sa vie, ce lâche qui s'asseyait sans doute à sa table et qui lui serrait la main, qu'on le lui laisse deviner! C'est à lui qu'il s'en prendra, c'est lui qu'il souffletera, c'est à lui qu'il crachera à la figure, c'est lui qu'il tuera, quand il devrait l'assassiner. Il l'a cherché partout, il a soupçonné tous ses amis, toutes ses connaissances : « Vous-même, général, n'étiez-vous pas jeune, beau garçon, galant, aimé des femmes? Eh bien! j'ai été jusqu'à vous accuser, général, vous la loyauté, l'honneur même. Ce n'était pas vous, n'est-ce pas? Dites, dites-le-moi. » Le général se trouble, mais il répond : « Ce n'est pas moi. — Vous le jurez? — Je le jure. — Sur l'honneur? — Sur... » Le soldat n'ose achever. Dornan éclate; il peut donc enfin tuer ou mourir : « C'était vous! » mugit-il; il se rue sur le général la main levée. Un duel à mort est arrêté. La scène est dramatique et d'un effet saisissant.

Il y a un peu de confusion dans le quatrième acte. Paul apprend que son père va se battre avec le général, mais ne connaît pas la cause de leur querelle. Les mauvais traitements qu'il a reçus de son père ne l'empêchent pas d'aller provoquer le général. Ni Dornan ni le général ne veulent accepter cette substitution. Paul veut alors souffleter le général, ce qui nous semble excessif contre un homme qui lui a sauvé l'honneur et la vie. Pompignac, pour l'arrêter, en est réduit à lui crier : « Malheureux! tu vas frapper ton père! » Paul se retient alors, mais le digne enfant n'hésite pas entre ses deux pères : il se jette dans les bras du mari de sa mère, qui l'a élevé et qui eût toujours voulu le chérir, en disant : « C'est toi qui es le vrai! Ah! mon père, que tu as dû souffrir! » Le mari, vengé par ce cri, pardonne, même au général, qui a donné une grande preuve de courage : il s'est puni de sa faute en gardant l'offense qu'il a reçue de Dornan et en implorant son pardon. Naturellement il ne peut plus être le rival de son fils : il lui cède Marthe et ne conserve plus qu'un espoir sinistre... la guerre!

Un premier acte qu'on pourrait presque supprimer, et un peu d'obscurité dans le quatrième nuisent à la pièce. « De jolis détails dans le second, qui a bien son mérite, principalement les instructions d'un vieux garçon à sa cuisinière; la dernière scène du troisième acte, franchement et hardiment conçue, terminée avec éclat; un quatrième acte émouvant; là-dessus des phrases à coup droit, des mots charmants, pleins d'esprit, traits que signe leur netteté froide comme l'acier, la façon dont la fin de la pièce est traitée, l'art merveilleux de faire passer les difficultés, les impossibilités, c'est, dit A. Vacquerie, plus qu'on ne pouvait espérer de l'un des auteurs et moins qu'on ne devait exiger de l'autre. » La clarté manque à l'ensemble; des portions essentielles du sujet restent trop dans l'ombre; il faut une certaine attention pour s'apercevoir que le père et le fils aiment tous deux la même femme. L'action n'éclate pas par les faits, elle s'apprend par des conversations. Tous les personnages causent trop et à tout venant. Marthe raconte à une ennemie qu'elle a eu « une aventure. » « Moi aussi! » s'écrie une vieille femme qui traîne par là, et elle raconte. Paul raconte sa vie au général; Mme de Bussy vient raconter à des étrangers ses turpitudes; M. Dornan raconte au général ses infortunes conjugales; en un mot, tous les personnages *fuient*. On prêche également trop; le mari, et, ce qui est plus drôle, l'amant, tonnent contre la passion et implorent la pitié pour les maris dont les femmes « ont sacrifié aux grâces légères, » comme dit M. Octave Feuillet dans *Julie*.

La pièce pourrait s'appeler l'*Exécution de l'amant adultère*, car il est durement immolé au mari. Le mari n'a besoin ni d'être beau, ni d'être bon, ni d'être généreux; il peut frapper la mère dans l'enfant, torturer et dépraver pendant vingt-cinq ans un pauvre être innocent, le tuer; il est le mari, et cela suffit, et c'est devant lui que le fils de l'autre s'agenouille au dénoûment. Quant à la maîtresse et à l'amant, le théâtre ne leur accorde même pas de circonstances atténuantes; il est plus dur que le *Code pénal*. Ce n'est pas flatteur pour l'époque qui a besoin d'une morale aussi brutale et aussi peu évangélique. Elle amène d'ailleurs des invraisemblances qui, sans l'entraînement et la chaleur, la force dramatique de quelques scènes magnifiques, auraient compromis la pièce. En somme, c'est un succès honorable, où l'on reconnaît le cachet du maître; mais pourquoi diable, au lieu de se contenter de marquer avec, s'en sert-il pour assommer?

FILLEUL (Nicolas), poëte français, né à Rouen vers 1530. Il était professeur au collége d'Harcourt, où il fit représenter, en 1563, une tragédie intitulée *Achille*. Cette pièce et quelques autres productions, dit Lebreton, commencèrent si bien la réputation de ce poëte, qu'il fut choisi par le cardinal de Bourbon, alors archevêque de Rouen, pour composer les pièces et les scènes allégoriques que ce prélat avait imaginé de faire représenter devant Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, qu'il allait recevoir dans son château de Gaillon. Les pièces composées par Filleul à cette occasion furent représentées d'une manière tout à fait splendide (v. la notice de M. A. Deville sur ce magnifique château que fit édifier le cardinal Georges d'Amboise, et qui devint la maison de plaisance des archevêques de Rouen). Les tragédies et autres scènes représentées dans ce château, le 26 et le 29 septembre 1566, avaient pour titres : *Thétis; Francine;* les *Ombres*, comédie pastorale; les *Naïades* ou la *Naissance du roi Charlot*, allégorie; *Lucrèce*, tragédie avec des chœurs. Ces pièces furent imprimées la même année, par les soins du cardinal de Bourbon, à Rouen, chez G. Loyselet, sous ce titre collectif : les *Théâtres de Gaillon*, avec cette dédicace : *A la royne*. Les autres ouvrages publiés par Filleul sont : les *Discours* ou *Sonnets moraux* (Rouen, 1563, in-4°); la *Couronne de Henri le Victorieux, roi de Pologne* (Paris, 1573, in-4°). Au dire de Lacroix du Maine, Filleul était un homme fort docte et un très-excellent poëte latin et français. Il avait adopté cette devise : *Fatis contraria fata rependens*. V. *Biog. norm.* de Th. Lebreton, etc.

FILLEULER v. n. ou intr. (fi-lleu-lé; *ll* mll. — rad. *filleule*). Hortic. Donner des œilletons, des filleules : *L'artichaut rouge* FILLEULE *plus que les autres espèces*.

FILLIAS (Achille-Etienne), littérateur français, né à Aubusson en 1821. Il fut reçu à l'école de Saint-Cyr; mais, au lieu de suivre la carrière militaire, il entra dans le service des mines et s'occupa jusqu'en 1848 d'explorer l'Algérie. Il se rendit alors à Paris, où il devint un des rédacteurs de la *Semaine* et de la *Réforme*, et fonda le journal la *Révolution*. Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Fillias, qui s'était fait connaître par l'ardeur de ses idées démocratiques, se vit contraint de quitter la France. Depuis cette époque, il a obtenu un emploi dans l'administration civile de l'Algérie. Outre de nombreux articles publiés dans les journaux précités et dans l'*Estafette*, l'*Echo du commerce*, la *Science*, l'*Europe artiste*, etc., M. Achille Fillias a fait paraître : *Etudes sur l'Algérie* (1849); l'*Amiral Levacher* (1853, 2 vol.), en collaboration avec Eugène Sue, dont il a été le secrétaire; *Histoire de Suède et de Norvége* (1857, in-8°); le *Maroc* (1859); *Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie* (1860); *Nouveau guide de l'Algérie* (1864, in-4°).

FILLMORE, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale du territoire d'Utah et du comté de Millard, située à environ 240 kilom. du grand lac Salé; pop. blanche, de 7 à 800 hab. La ville et le comté ont été nommés en l'honneur du président Millard Fillmore, que les mormons tiennent en grande estime à cause de la bienveillance qu'il leur témoigna lors de l'organisation du territoire, en 1850. Dans le voisinage se trouve l'une des fermes indiennes du gouvernement, laquelle est le quartier général d'une bande d'Indiens Pahvant ou Paro-vant, branche de la grande nation Utah. Leur chef, Canosh, passe pour l'un des plus invétérés voleurs qui infestent les routes du continent nord-américain. La grande route carrossable de Californie, *via* Parowan, Mountain-Meadows, Santa-Clara et San-Bernardino, traverse la ville de Fillmore; aussi, pendant nombre d'années, Canosh et sa bande tirèrent-ils leurs principaux moyens de subsistance des déprédations exercées sur les voyageurs américains. Le seul bâtiment remarquable de Fillmore est le Capitole, qui affecte la forme d'une croix grecque. Fillmore est dans une magnifique situation, exactement au pied de la chaîne des monts Wahsatch, à 1,520 mètres au-dessus du niveau de la mer. A l'ouest de la ville se développe le grand bassin, qui présente un horizon d'au moins 250 kilom.

FILLMORE (Millard), homme d'Etat, président des Etats-Unis (1850-1853), né le 7 janvier 1800 à Summer-Hill, dans le comté de Cayuga, Etat de New-York. Son père, Nathaniel Fillmore, venait d'acquérir quelques acres de terre, qu'il cultivait lui-même. Il les vendit pour acheter, dans le comté d'Erié, une petite ferme qu'il exploita, et toutes les semaines on pouvait voir au marché le père du président des Etats-Unis. Fillmore, au sortir de l'école primaire, fut mis en apprentissage chez un tailleur. Il employait à lire et à s'instruire les loisirs de sa profession. Il avait dix-neuf ans quand un jurisconsulte distingué, le juge Wood, vint tenir les assises dans le comté de Cayuga. Il avait besoin de quelqu'un pour faire des écritures. Fillmore se présenta. M. Wood fut charmé de l'air vif et intelligent du jeune tailleur et de l'esprit naturel qui éclatait dans ses réponses, et, au moment de quitter Summer-Hill, il offrit à Fillmore de le prendre pour secrétaire et de le diriger dans l'étude du droit. Fillmore accepta et demeura deux ans dans la maison du juge. En 1821, il quitta son bienfaiteur pour se rendre à Buffalo et y compléter son instruction : il dut donner alors des leçons pour vivre. En 1823, ayant pris ses premiers grades, il put commencer à plaider devant les tribunaux inférieurs, et, en 1827, il fut reçu avocat à la cour suprême de New-York. Il avait déjà donné de telles preuves de sa capacité, que, aux élections suivantes, en 1829, le comté d'Erié le nomma son représentant à la législature de New-York, quoiqu'il n'eût encore que vingt-neuf ans. En 1832, il fut envoyé à la Chambre des représentants, et ses collègues ne tardèrent pas à le placer à la tête de la commission du budget, dont le président exerce aux Etats-Unis une partie des attributions que nous réservons au ministre des finances. Cette épreuve lui fut très-favorable, et l'opinion publique le mit aussitôt au nombre des hommes les plus capables et les plus distingués de l'Union. En 1844, le parti whig, dans l'Etat de New-York, le prit pour son candidat au poste de gouverneur. Fillmore échoua; mais lorsque, en 1847, le même parti prit le général Taylor, homme du Sud, pour candidat à la présidence, et qu'il parut nécessaire de réserver la vice-présidence à un homme du Nord, tous les suffrages se portèrent sur Millard Fillmore. La mort du général Taylor devait mettre le comble à sa fortune politique en l'appelant inopinément à la présidence. Fillmore, depuis longtemps mêlé aux luttes des partis, était l'un des chefs reconnus du parti whig. Les démocrates ne furent dont point obligés envers lui aux mêmes ménagements qu'envers le glorieux vétéran des guerres du Mexique. En outre, Fillmore, homme du Nord, n'avait point avec les propriétaires d'esclaves la même communauté d'intérêts que son prédécesseur. Son arrivée au pouvoir devait donc éveiller les défiances des Etats du Sud, toujours prompts à s'inquiéter. Les débuts du nouveau président furent heureux. Le général Taylor était tombé entre les mains d'une coterie exclusive, et il avait livré la composition de son ministère à M. Clayton, ancien sénateur du Delaware, orateur distingué et instruit, mais esprit chimérique et portant à l'excès les passions de parti. M. Clayton avait partagé toutes les hautes fonctions entre ses amis personnels; il avait systématiquement éloigné et blessé tous les hommes considérables qui faisaient la force des whigs, et le gouvernement s'était trouvé à peu près sans défenseurs dans les Chambres. Fillmore composa lui-même son ministère et y appela les hommes les plus distingués et les plus influents de son parti. La composition du nouveau cabinet, qui ne réunissait que des noms d'une grande notoriété, d'une probité et d'une capacité incontestables, rencontra l'approbation générale.

L'administration de M. Fillmore fut honnête, patriotique, utile au pays en général, sans toutefois être fort populaire, ce qui tient surtout à l'adoption de la loi relative à la restitution des esclaves fugitifs, acte qui fut considéré comme un démenti aux opinions anti-esclavagistes antérieurement professées par le président (1850). Aussi l'opposition traversa-t-elle toute cette administration avec une majorité imposante, qui empêcha l'adoption des mesures d'intérêt général recommandées, à l'ouverture de chaque session, par M. Fillmore. C'est sous sa présidence qu'eut lieu, en 1852, la fameuse expédition scientifique du commodore Perry dans les mers de Chine, expédition qui eut pour résultat politique la conclusion d'un traité d'alliance et de commerce entre les Etats-Unis et le Japon. Fidèle au système de non-intervention, M. Fillmore resta sourd aux sollicitations de Kossuth, et, dans son message de décembre 1852, déclara que l'incorporation de Cuba à l'Union constituait une mesure aussi hasardeuse qu'impolitique, et l'on sait combien, à cette époque, le peuple américain aspirait à la possession de la plus grande et de la plus riche des Antilles. « Il y avait alors dans les esprits, dit M. Cochut, une grande perplexité et de graves dissidences au sujet de la Californie, de Cuba et de la question brûlante de l'esclavage. En Europe, on attendait avec une certaine anxiété les paroles et les actes du nouveau président. La première mesure de Fillmore, le choix de ministres éclairés et estimés, rétablit la confiance à l'intérieur et au dehors. C'est sous son administration que la Californie fut admise dans l'Union comme nouvel Etat et que l'Angleterre et la France proposèrent aux Etats-Unis de s'associer à un traité dont l'objet était de protéger, pour le présent du moins, l'île de Cuba contre une révolution intérieure ou de nouvelles agressions du dehors, proposition qui ne fut pas accueillie, par suite des vues secrètes, que, pour flatter les passions nationales, nourrit le gouvernement fédéral. » En 1853, M. Fillmore remit le pouvoir entre les mains de M. Franklin Pierce, nouvellement élu, après avoir fait preuve, pendant le temps de sa présidence, de courage, de probité et de modération. En 1856, lorsque M. Franklin Pierce sortit des affaires, il se mit sur les rangs pour lui succéder; mais il n'obtint qu'une faible minorité contre Buchanan. Il était porté par le parti libéral. Rentré depuis dans la vie privée, M. Fillmore a voyagé en Europe, et il a été reçu en Angleterre et en France avec la distinction que méritaient ses talents et son caractère essentiellement honnête. Il s'est retiré à Buffalo, dans l'Etat de New-York, où, depuis cette époque, il consacre à l'étude tous ses instants et vit entouré du respect et de l'estime auxquels lui donnent droit les services qu'il a rendus à son pays et la façon aimable dont il sait pratiquer les vertus privées.

FILLON (la), célèbre entremetteuse, née à Paris, morte en Auvergne en 1727. Elle appartient à l'histoire par la part qu'elle eut à la découverte de la conspiration du prince de Cellamare. Elle était fille d'un honnête porteur de chaise. Dès l'âge de quinze ans, elle devint grosse chez une blanchisseuse où son père l'avait placée; il l'en retira, la fit entrer à l'hôpital pour ses couches, et voulut la marier à un porteur d'eau qu'elle refusa. Elle débaucha un clerc de procureur d'une bonne famille de Bretagne, et s'enfuit avec lui à Rennes, où ils vécurent quelque temps ensemble. Abandonnée par cet amant, elle s'amouracha d'un commis qu'elle décida à abandonner femme et enfants pour venir avec elle à Paris, où elle lui promit de lui faire faire fortune. Cependant les fonds lui manquèrent bientôt; et c'est alors qu'elle commença à aller débaucher des filles au palais pour les procurer aux jeunes seigneurs de la cour. M. d'Argenson, lieutenant de police, ayant été informé du métier qu'elle faisait, la manda près de lui; lui trouvant de l'esprit et de la fermeté, il lui accorda sa protection et en fit son espion. Une fois brouillée avec son commis, elle épousa le suisse de l'hôtel Mazarin, qui était un des plus beaux hommes qu'on pût voir. Les camarades du suisse lui firent si souvent honte de la conduite de sa femme, que, pour la corriger, il employa les menaces et les coups. Mais la Fillon trouva un protecteur dans le duc d'Orléans, qui l'appelait sa bonne amie, et qui allait souvent souper chez elle. Le régent ordonna au suisse de laisser sa femme en repos, et de se contenter de l'argent qu'elle lui donnait. Après la mort de ce premier mari, elle épousa le cocher de l'hôtel de Saxe. Celui-ci voulant aussi faire le récalcitrant, elle le fit prendre par un capitaine recruteur et incorporer dans un régiment, où elle lui envoyait de temps en temps de l'argent pour le consoler. Ce n'était pas seulement les courtisanes qui agissaient ainsi; à

cette époque de priviléges et de séquestrations arbitraires, on avait vu plus d'une bourgeoise faire embastiller ou embarquer pour les Indes un mari incommode. La Fillon jouissait d'un grand crédit auprès du cardinal Dubois, à qui elle procurait souvent des filles et chez qui elle avait ses entrées libres; ce crédit redoubla lorsqu'elle l'eut mis sur la voie de la conspiration de Cellamare.

Un des secrétaires de l'ambassadeur espagnol, nommé Porto-Carrero, avait un rendez-vous chez elle; il y vint fort tard et s'excusa sur ce qu'il avait été occupé à des expéditions de lettres dont on chargeait certaines personnes qui partaient pour l'Espagne. La Fillon, soupçonnant quelque chose, laissa le galant avec sa maîtresse et alla sur-le-champ rendre compte au cardinal Dubois, chez qui elle entrait à toute heure en sa qualité de fille et d'espion. Aussitôt on expédia un courrier qui arrêta les voyageurs à Poitiers, et on se saisit de leurs dépêches, où l'on trouva le plan complet de la conspiration. A la suite de cette aventure, et pour faire droit à quelques réclamations, le régent fut obligé d'avoir l'air de sacrifier la Fillon; elle eut ordre de passer pour morte, et reçut en récompense 12,000 livres de rente et 30,000 fr. d'argent. Elle se retira en Auvergne, où elle épousa un comte, avec lequel elle vécut très-décemment, en dame de qualité. Dans tout Paris, elle avait longtemps joui d'une réputation très-grande; tous les seigneurs qui voulaient faire une débauche ou une orgie choisissaient sa maison, très-confortablement meublée pour cet usage. On l'appelait généralement la présidente Fillon, à cause des deux aventures suivantes, qui égayèrent fort la cour et la ville. En 1710, le sieur Fillon, président de l'élection d'Alençon, vint à Paris pour entrer dans les sous-fermes; il y établit une bonne maison. Comme il ne s'était point encore défait de sa charge, on l'appelait le président Fillon, et sa femme, qui était jeune et aimable, la présidente Fillon. La présidente Baillet, femme extraordinaire et qui ne voulait voir que des femmes de présidents, n'eut pas plutôt appris que celle d'Alençon était à Paris qu'elle voulut lui aller faire sa visite; elle chargea son cocher de savoir sa demeure, et ceux à qui il s'adressa, trompés par le nom, lui ayant donné l'adresse de la Fillon, la présidente y alla et y fut reçue comme une femme qui venait chercher pratique. La surprise de la présidente fut extrême; elle n'était point accoutumée aux discours qu'on lui tenait; elle sortit en colère, quoique la Fillon l'assurât qu'elle ne devait point se fâcher, et qu'il venait bien d'autres présidentes qu'elle dans sa maison. Cette aventure fit du bruit dans Paris et fut sue du duc d'Orléans, qui la raconta à qui voulut l'entendre, et qui dit à la Fillon qu'il ne la connaîtrait plus que sous le nom de la présidente, nom qui lui resta en effet. Plusieurs femmes de présidents ayant été se plaindre à M. d'Argenson, celui-ci leur répondit : « Mesdames, ne troublez point cette présidente dans ses fonctions, elle ne vous troublera point dans les vôtres. » Voici la seconde aventure; elle n'est pas moins piquante. En 1716, quelques officiers revenus de l'armée firent le pari, à l'Opéra, d'aller, le lendemain, souper chez la présidente Fillon, qu'ils ne connaissaient que de nom, quoiqu'il y en eût un parmi eux qui se prétendît de ses amis. Ce dernier s'informa de sa demeure; on lui indiqua celle de la présidente d'Alençon. Ils y allèrent. Le suisse qui gardait la porte, les nombreux domestiques répandus dans les antichambres, les persuadèrent que la Fillon avait fait fortune; ils en usèrent sans cérémonie et n'attendirent pas qu'on les annonçât. Ils entrèrent, traversant plusieurs appartements pour parvenir dans un cabinet où était la maîtresse à sa toilette. Ils commencèrent par l'embrasser; elle fut surprise de leur abord autant que la présidente Baillet l'avait été de celui de la Fillon; elle sonna et ne cessa point que ses gens et son mari ne fussent arrivés. L'affaire se débrouilla, et le mari leur enseigna la demeure de celle qu'ils cherchaient. Cette aventure obligea le président Fillon à changer au plus tôt de nom et de quartier; il prit le nom de Villemure, sous lequel il devint fermier général.

FILLOT, OTTE s. (fi-llo, o-te; *ll* mll. — dimin. de *fils*). Pop. Fils, ou mon fils : *Où est ton* FILLOT? *Viens ici*, FILLOT. ‖ Barbarisme, pour FILLEUL.

FILMER (sir Robert), écrivain politique anglais, né à East-Sutton (Kent) en 1604, mort en 1688. Royaliste zélé, il publia une réponse au traité de Hunton sur la monarchie : *Anarchie d'une royauté limitée et mixte* (1646). On a encore de lui *Patriarcha*, traité dans lequel il essaye d'établir l'antériorité du gouvernement monarchique, qui puise son principe dans l'autorité patriarcale. Algernon Sidney et Locke l'ont victorieusement réfuté.

FILOCAPSULAIRE s. f. (fi-lo-ka-psu-lè-re — de *fil*, et de *capsulaire*). Helminth. Syn. de CAPSULAIRE, genre de vers.

FILOCHE s. f. (fi-lo-che — rad. *fil*). Sorte de tissu à larges mailles. ‖ Espèce de filet ou réseau employé comme partie des vêtements.

— Techn. Câble qui sert, dans un moulin, à lever la meule.

— Pêche. Aide qui tient le filet par les deux extrémités.

Filocopo, roman de Boccace. Ce sont les aventures de Flore et de Blanchefleur, héros d'un ancien roman de chevalerie, que Boccace a retracées. Le mélange des deux mythologies païenne et chrétienne donne à cette œuvre un caractère particulier qui suffit pour la distinguer. Boccace parle de la religion moderne, en employant toujours les noms de l'ancienne. Lorsqu'il fait allusion à la guerre entre Manfred de Sicile et Charles d'Anjou, il représente le pape comme grand prêtre de Junon; il le suppose excité par cette déesse, qui veut venger sur le dernier descendant des empereurs les anciennes offenses qu'Enée avait faites à Didon. Plus loin, il parle de l'incarnation du fils de Jupiter, envoyé sur la terre pour la réformer et la sauver. Il adresse à Jupiter lui-même sa prière; il semble enfin s'efforcer de confondre les deux religions et de montrer que, sous des noms différents, ce n'est qu'un seul et même culte.

« Je ne sais, dit à ce sujet M. de Sismondi, si un scrupule littéraire faisait croire à Boccace qu'il ne pouvait employer dans un ouvrage de goût des noms que n'avaient point employés les écrivains du siècle d'Auguste, ou si, au contraire, un scrupule religieux plus bizarre encore lui interdisait de mêler aux fables qu'il inventait à plaisir le nom de la divinité. Dans l'un et l'autre cas, sa religion poétique est bien étrange et paraît aujourd'hui une profanation. »

Il y a dans *Filocopo* plus d'aventures et plus de variété que de passion; la lecture en est quelquefois rendue fatigante par le soin extrême que Boccace a apporté à arrondir ses périodes. Cette prose poétique montre trop le travail de l'écrivain et quelquefois son affectation.

FILOGRANE s. m. (fi-lo-gra-ne — du lat. *filum*, fil; *granum*, grain). Annél. Genre d'annélides tubicoles, formé aux dépens des serpules, et dont l'espèce type habite les mers d'Europe.

FILOIR s. m. (fi-loir — rad. *filer*). Techn. Machine à filer à la main ou au pied : *Un* FILOIR *à double rang de broches.*

— Navig. Cylindre de bois placé horizontalement à l'arrière d'un bateau de rivière, et servant, dans les opérations de halage, à enrouler l'extrémité de la corde.

FILON s. m. (fi-lon — de *fil*, à cause de la disposition longitudinale, en forme de *fil*, des métaux ou des fossiles dans la terre). Min. Suite non interrompue d'une même matière, contenue entre des couches de nature différente : *Un* FILON *d'or, d'argent, de fer, de plomb. Un* FILON *d'argile, de plâtre, de marbre. Découvrir, exploiter, épuiser un* FILON. *Les schistes chloriteux sont traversés par un grand nombre de* FILONS. (L. Figuier.) *En général, la richesse des* FILONS *est indépendante de la nature des couches que ces* FILONS *traversent.* (De Humboldt.) *La dolomie se trouve dans les* FILONS, *sous des formes assez variées.* (A. Maury.) ‖ *Trace d'un filon*, Petite fente qui se conserve dans l'étranglement ou l'amincissement d'un filon, et qui sert à le retrouver.

— Fig. Veine, source : *L'Angleterre développe tous les genres d'industrie, exploite tous les* FILONS *de la prospérité humaine.* (Mirab.) *Une fois qu'elle a ouvert un* FILON *qui lui plaît, la tradition le creuse et le poursuit jusqu'à ce qu'elle l'ait épuisé.* (Aug. Thierry.)

> Dans un autre *filon*, Augier, Ponsard comique,
> Obtint pour la vertu la prime académique.
>
> L. VEUILLOT.

— **Encycl.** Min. Les *filons* sont des failles remplies, postérieurement à la formation des terrains où elles se trouvent, de matières étrangères dont la structure est essentiellement cristalline; ce qui prouve qu'elles n'ont pu se déposer que par sublimation ou par évaporation de leurs dissolutions. On trouve néanmoins, dans un *filon*, beaucoup de matières qui ne sont ni volatiles ni liquéfiables; mais les réactions se sont opérées dans des conditions différentes de celles d'un laboratoire, comme température et comme pression. La structure des *filons* est par zones superposées et assez souvent symétriques par rapport aux deux parois du *filon*, ce qui lui donne un aspect rubanné. On distingue, dans un *filon*, plusieurs parties : le *toit*, surface géométrique qui se termine à la partie supérieure, formant le banc qui est au-dessus; le *mur*, surface géométrique qui le limite à la partie inférieure, formant le banc qui est au-dessous. Le toit et le mur forment ce que l'on appelle les *épontes* du *filon*. On doit citer aussi la *puissance* ou épaisseur, la *direction*, l'*inclinaison* donnée par la ligne de plus grande pente; l'*affleurement*, intersection du *filon* avec la surface du sol; les *salbandes*, matières argileuses accompagnant sur les deux parois la matière utile; le *remplissage*, fragments de la roche encaissante intercalés dans le *filon;* les *gangues*, matières déposées dans le *filon*, mais qui sont sans valeur; le *minerai*, matière utile. La même matière peut être tantôt gangue, tantôt minerai : dans une exploitation de galène, la blende sera une gangue, tandis que, dans une exploitation de blende, elle sera le minerai. L'inégalité de puissance est la manière d'être naturelle d'un *filon*, eu égard à sa formation même, tandis que c'est une situation anomale pour une couche. Le *filon* présente des renflements et des étranglements successifs; ces variations surviennent surtout lorsqu'il traverse des roches de natures différentes : puissant dans les roches calcaires, simple filet dans les roches siliceuses. On distingue encore des variations de richesse, dont on n'a pu saisir la loi d'une manière absolue; on peut dire seulement que les matières métalliques tendent à être disposées par colonnes, suivant l'inclinaison. On rencontre aussi des changements de nature avec la profondeur, notamment au voisinage des affleurements. Ainsi le cuivre est surtout à de grandes profondeurs, l'étain près du sol. Souvent un *filon* est accusé au niveau du sol par des gangues et des matières oxydées par les eaux; c'est le *chapeau de fer* du *filon*. Quant à la direction, elle est généralement invariable; cependant, en passant des roches ignées dans les roches stratifiées, il y a une déviation dans le sens de la stratification : le *filon* s'appelle alors *filon-couche*. Le *filon de contact* est un *filon* placé à la jonction de deux terrains différents; si ces déviations se répètent plusieurs fois de suite, le *filon* est dit en *escalier*. Un *filon* peut se ramifier, c'est-à-dire présenter plusieurs fentes secondaires à côté de la fente principale, le *filon* principal étant ordinairement le plus près du mur. Un *filon* se termine de plusieurs manières : ou il finit en un simple point, ou il s'éparpille à son extrémité; quelquefois aussi le *filon* a rencontré une faille préexistante qu'il n'a pu traverser. Quant à la terminaison en profondeur, elle est très-éloignée, sans que pour cela on trouve le minerai au delà d'une certaine distance. En général, un *filon* n'est pas isolé; il y en a plusieurs parallèles, différant quelquefois par leur âge. Dans ce dernier cas, ils peuvent se couper et donner lieu à des croisements. On y distingue le *filon croiseur*, le plus récent, et le *filon croisé*, le plus ancien; les points de croisement sont, en général, des points riches. Ils sont accompagnés d'une dénivellation et d'une déviation d'une portion du gîte croisé, à moins que le croiseur ne coupe le croisé suivant la ligne de plus grande pente de ce dernier. Dans le cas d'un rejet, pour déterminer, à l'inspection de la faille, dans quelle direction on devra chercher le prolongement du gîte brusquement interrompu, on appliquera la règle de Schmidt. Les *filons* formés de quartz, de granits, de porphyres, de basaltes, ont reçu des Anglais le nom de *dikes*, mot qui signifie digue, chaussée, jetée.

FILON (Charles-Désiré-Auguste), historien français et inspecteur d'académie, né à Paris en 1800. Dès sa jeunesse, il se fit remarquer par une aptitude brillante pour les lettres. A sa sortie du collége Bourbon, il fit son droit à la Faculté de Paris. Cependant, il renonça au barreau avant même de l'aborder et se voua décidément à la carrière universitaire. En 1823, il fut admis comme agrégé des classes supérieures. Il était alors l'un des jeunes professeurs qui montraient le plus de talent pour les langues anciennes, très-cultivées sous la Restauration. Sa facilité pour les vers latins, remis à la mode par le roi Louis XVIII, était très-remarquée, et c'est lui, dit-on, qui a trouvé, pour définir le papillon, cette image élégante : *Flos aliger*, fleur ailée.

En 1826, il débuta par un petit volume : *Eléments de rhétorique française*, et, en 1828, il publia un livre de *Nouvelles narrations françaises* qui a été très-répandu dans les colléges. M. Filon, cependant, renonça aux travaux purement littéraires, choisit pour spécialité l'enseignement de l'histoire, et la professa aux colléges Louis-le-Grand, Bourbon, Charlemagne, Henri IV et Saint-Louis. Parallèlement au professorat, il s'adonna aussi à la publication d'ouvrages historiques. Dès 1832, il réunissait en volume les leçons faites par lui à l'Athénée de Paris sur l'*Histoire comparée de France et d'Angleterre*. En 1838, il publiait une *Histoire de l'Europe au* XVI[e] *siècle* (2 vol. in-8°). En 1840, il passa sa thèse pour le doctorat ès lettres et prit pour sujet la *Méthode historique*. Il fut nommé alors maître de conférences à l'Ecole normale. En 1843, il donna un autre ouvrage, en un volume, *De la diplomatie française sous Louis XV*, qui manque un peu de science politique, et, en 1844, un autre volume in-8°, *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'Etat*. Cette même année, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et eut son dernier ouvrage couronné par l'Académie française. En 1849, il publia une *Histoire de l'Italie méridionale jusqu'à la conquête romaine* (1 vol. in-8°); en 1850, une *Histoire du sénat romain* (1 vol. in-18); enfin, en 1853, une *Histoire de la démocratie athénienne* (1 vol. in-8°). Cette même année, il fut nommé professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Douai et doyen de la même Faculté. Il est actuellement (1871) inspecteur d'académie à Paris.

M. Filon est un spécialiste très-estimé; mais, en dehors du monde universitaire, ses livres sont peu répandus. Ses ouvrages sont beaucoup plustôt d'un professeur d'histoire que les écrits d'un historien, dans l'acception large et politique de ce mot.

Il a deux fils qui ont également suivi la carrière de l'enseignement. L'aîné, François-Gabriel FILON, né à Paris en 1835, est devenu professeur au lycée de Sens et a donné une *Histoire des Etats d'Artois depuis leur origine jusqu'à leur suppression, en* 1789 (1861, in-8°). — Le second, Pierre-Marie-Augustin FILON, né à Paris en 1841, a professé la rhétorique au lycée de Grenoble, puis a remplacé, en 1867, M. Monnier comme répétiteur du prince impérial. Il a fait paraître quelques travaux historiques. La dernière dépêche télégraphique envoyée des Tuileries, le 4 septembre 1870, est signée de son nom.

FILOSELLE s. f. (fi-lo-zè-le — M. Littré indique le bas latin *folasellum*, *firosellum*, filoselle; *folexellus*, coque de ver à soie. Delâtre rapporte directement le mot français à l'italien *filosella*, diminutif de *filoso*, plein de filets, de *filo*, fil). Bourre de soie, grosse soie irrégulière séparée de la soie fine au filage des cocons : *Des bas de* FILOSELLE. *La* FILOSELLE *est à la soie ce que la filassse ou étoupe est au chanvre et au lin peigné.* (Pelouze.) ‖ Fil tiré de la galette, savonné, cuit, prêt à être teint.

FILOTARSE s. m. (fi-lo-tar-se — du lat. *filum*, fil, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type habite le Chili.

FILOTIER, IÈRE s. (fi-lo-tié, i-ère — rad. *fil*). Marchand, marchande de fil au détail.

— s. f. Archit. Bordure d'un panneau de vitrail.

FILOU s. m. (fi-lou — On a attribué à ce mot des origines si diverses, si fantaisistes et si dépourvues d'intérêt et de vraisemblance, que nous croyons inutile de les rapporter ici. Nous ne ferons que mentionner l'explication de M. Delâtre, qui nous paraît la plus naturelle et la plus satisfaisante pour l'esprit. D'après cet auteur, *filou*, du bas latin *filutus*, désigne tout bonnement un homme fin comme un *fil*, d'où l'acception de fripon, voleur, et il cite à l'appui de son opinion quelques autres noms du voleur dans les autres langues : anglais *sharper*, fripon, de *sharp*, pointu, fin; espagnol *picaro*, fripon, voleur, de *picar*, piquer, etc. Le *t* du bas latin *filutus* aurait été conservé dans le verbe *filouter* et le substantif *filouterie*. Les Polonais ont conservé également le bas latin *filut*, dans le sens de malin, de rusé). Voleur subtil qui escamote avec adresse les objets qu'il dérobe : *Il y aura toujours dans une armée des officiers et des goujats, et, dans une grande ville, des magistrats et des* FILOUS. (Volt.) *Les* FILOUS *et les voleurs se réunissent par bandes, pour s'affranchir à leur profit de l'éternelle loi du tien et du mien.* (Viennet.) *A Londres, les* FILOUS *sont nombreux et très-dextres.* (F. Wey.) ‖ Escroc qui vole au jeu par des moyens subtils :

> Il faudrait abolir ces honteux rendez-vous
> Où l'on tient une école à dresser les *filous.*
>
> BOURSAULT.

— Par ext. Trompeur, personne qui cherche à en tromper d'autres à son profit : *Ah!* FILOU, *tu voudrais m'enjôler.*

— Ichthyol. Genre de poissons, formé aux dépens des spares, et appelé par les naturalistes ÉPIBULE INSIDIATEUR ou SPARE TROMPEUR.

— **Syn. Filou, escroc, fripon.** V. ESCROC.

— **Encycl.** Ichthyol. Ce genre de poissons renferme une seule espèce, qui vit dans la mer des Indes, dans les eaux de Sumatra. Sa longueur est d'environ 0m,35; sa couleur est rouge sur le dos, jaunâtre sous le ventre. Il a la ligne latérale interrompue; deux dents coniques plus longues au devant de chaque mâchoire, et de petites dents mousses. Le *filou* ne poursuit pas les petits poissons ou les autres animaux dont il se nourrit : immobile au fond des eaux, il attend que sa proie soit à sa portée, et alors, lançant tout à coup sur elle l'extrémité de son long museau allongé en tube, qu'il a la faculté d'étendre ou de ramener à son gré, il prend sa victime comme dans un piége, au moment où elle s'y attend le moins. C'est ce qui lui a fait donner les noms vulgaires de *filou* et de *trompeur*.

FILOUTAGE s. m. (fi-lou-ta-je — rad. *filouter*). Action de filouter; tromperie : *Mazarin porta le* FILOUTAGE *dans le ministère, ce qui n'était jamais arrivé jusqu'à lui.* (Card. de Retz.) *Le* FILOUTAGE, *le larcin, le vol, étant d'ordinaire le crime des pauvres, ne croyez-vous pas que tous les gouvernements, qui sont entre les mains des riches, doivent commencer par détruire la mendicité, au lieu de guetter les occasions de la livrer aux bourreaux?* (Volt.)

FILOUTÉ, ÉE (fi-lou-té) part. passé du v. Filouter. Dérobé subtilement; volé avec adresse, en parlant d'une personne : *Montre* FILOUTÉE. *Je suis* FILOUTÉ.

FILOUTER v. a. ou tr. (fi-lou-té — rad. *filou*). Dérober subtilement : FILOUTER *une montre, un mouchoir.* ‖ Voler avec adresse, en parlant d'une personne : *On m'*A FILOUTÉ *dans la rue.* ‖ Tromper au jeu : *Si vous jouez avec lui, il vous* FILOUTERA.

FILOUTERIE s. f. (fi-lou-te-rî — rad. *filouter*). Habitude ou adresse de filou : *La* FILOUTERIE *est un vice des villes. L'habileté est à la ruse ce que la dextérité est à la* FILOUTE-

RIE. (Chamfort.) ‖ Tour de filou, vol subtil : *Vivre de* FILOUTERIES. *Etre puni de ses* FILOUTERIES.

— **Encycl.** V. ESCROQUERIE.

FILS s. m. (fî ou fiss, et quelquefois fiz devant une voyelle. — Delâtre croit que le latin *filius* est pour *fidius*, qu'on trouve dans les Douze Tables, et qui signifie le plus attaché, le plus fidèle). Individu du sexe masculin, par rapport à son père ou à sa mère : FILS *légitime*. FILS *naturel*. FILS *soumis*. *Un bon* FILS. *Avoir des filles et point de* FILS. *Les vertus du* FILS *honorent toujours le père*. (Grimm.) *Le* FILS *d'un homme d'esprit est rarement homme d'esprit*. (J. Joubert.) *Il n'y a que l'âme d'un* FILS *pour comprendre l'âme d'une mère*. (J. Janin.)

Des sottises d'un père un *fils* n'est pas garant.
CORNEILLE.

Que ne peut point un *fils* sur le cœur d'une mère?
CORNEILLE.

Un *fils* ne s'arme point contre un coupable père.
VOLTAIRE.

Malheureux le mortel, en naissant isolé,
Que le doux nom de *fils* n'a jamais consolé.
MILLEVOYE.

‖ On fait souvent suivre le mot *fils* du nom du père, sans les joindre par la préposition *de* : *Le* FILS *Boulard*. *Les* FILS *Chevillon*.

— Par ext. Descendant en ligne directe : *Nous sommes les* FILS *des barbares qui ont renversé l'empire romain. Les pères ont semé dans l'affliction, les* FILS *moissonnent dans l'allégresse*. (Proudh.)

— Personne du sexe masculin, considérée par rapport à son pays natal : *Les* FILS *de la Grèce. Les* FILS *de Rome. Les* FILS *de la France. Les* FILS *de l'Helvétie*. ‖ Jeune individu du sexe masculin, que l'on aime d'une tendresse de père : *Cet enfant, que j'ai élevé, est pour moi un véritable* FILS.

Mon disciple, mon *fils*, viens réparer ma honte.
BOILEAU.

‖ Nom d'amitié que donnent fréquemment les personnes d'un certain âge aux personnes moins âgées : *Mon* FILS, *je vous aimerai comme j'ai aimé votre père*.

— Fig. Effet considéré par rapport à sa cause; ne se dit que des objets dont le nom est masculin : *Le goût, comme le talent, est* FILS *de la nature; l'art sert à le former, mais ne le donne point*. (Sanial-Dubay.) *Le désir est le* FILS *du besoin*. (V. Cousin.)

. . . Vieille Italie, où sont ces jours tranquilles,
Où sous le toit des cours Rome avait abrité
Les arts, ces dieux amis, *fils* de l'oisiveté?
A. DE MUSSET.

‖ Individu considéré par rapport aux causes qui l'ont formé, auxquelles il doit ses opinions, son caractère : *Gœthe*, FILS *du protestantisme, s'est trouvé inférieur à cette glorieuse ébauche*. (L. Veuillot.)

— Poétiq. Les poëtes font suivre souvent le mot *fils* d'un déterminatif qui forme avec lui une véritable périphrase. Ils disent ainsi : *Les fils de la lyre*, pour dire les poëtes; *Les fils de l'harmonie*, pour les musiciens; *Les fils de la nuit* ou *des ténèbres*, pour désigner les méchants et les sceptiques; *Les fils du siècle*, pour dire les hommes de nos jours; *Les fils de la mort*, pour dire les morts, etc. :

Laisse aux *fils de la nuit* le doute et le blasphème.
LAMARTINE.

‖ Ils disent encore de quelqu'un qu'il est le *fils* d'un dieu mythologique, pour indiquer qu'il possède les talents, les vertus, les vices ou les défauts auxquels ce dieu préside; ainsi, dans leur langage, *Les fils d'Apollon*, signifie les poëtes; *Les fils de Plutus*, les riches; *Les fils de Mars*, les guerriers; *Les fils de Mercure*, les voleurs ou les commerçants, etc. ‖ D'après un usage emprunté aux poëtes grecs, ils désignent souvent leurs personnages par le nom de leur père; ils disent donc : *Le fils de Pélée* pour Achille, *Le fils de Laërte* pour Ulysse, *Le fils de Latone* pour Apollon, *Le fils de Vénus* pour Cupidon, etc. :

Là le *fils de Thétis* rangeait ses bataillons.
DELILLE.

— *Petit-fils* ou quelquefois *Fils* simplement, Fils du fils ou de la fille : *Les grands-pères adorent leurs* PETITS-FILS. ‖ *Arrière-petit-fils*, Fils du petit-fils ou de la petite-fille : *Il a des petits-fils et des* ARRIÈRE-PETITS-FILS. ‖ *Beau-fils* ou quelquefois *Fils* simplement, Fils du mari par rapport à sa femme, ou de la femme par rapport à son mari, quand le fils provient d'un mariage précédent. Le même mot sert à désigner encore le mari de la fille par rapport aux parents de cette dernière.

— *Fils adoptif*, Individu du sexe masculin élevé aux droits des enfants par acte d'adoption.

— *Fils naturel*, Fils né de deux personnes non mariées l'une à l'autre : *François Pizarre était* FILS NATUREL *d'un gentilhomme d'Estramadure*. (Raynal.)

— *Fils de famille*, Fils non émancipé et qui vit sous l'autorité de ses parents ou d'un tuteur : *Il n'y a que des usuriers pour prêter aux* FILS DE FAMILLE. ‖ *Fils de maître*, Fils d'un patron, d'un chef de métier. Vieille locution qui s'emploie au fig., pour désigner un individu très-habile, comme est celui qui a été instruit dans l'art de son père par son père lui-même : *Il est maître et* FILS DE MAÎTRE *en l'art de bien dire*.

— *De père en fils*, Par transmission directe et non interrompue dans une même famille : *Nous sommes tous ainsi* DE PÈRE EN FILS.

— *Etre fils de ses œuvres*, Ne devoir qu'à soi-même sa fortune ou son état : *Il faut que le travailleur* SOIT *le* FILS DE SES ŒUVRES. (Corbon.) *C'est une idée généreuse et grande que d'*ÊTRE *le* FILS DE SES ŒUVRES. (G. Sand.) *Alexandre Dumas disait un jour à Louis-Philippe : « Sire, vous savez que je* SUIS *le* FILS DE MES ŒUVRES. *— On prétend, en effet, répondit le roi, que vous n'en êtes pas le père. »* (L.-J. Larcher.)

— *Etre fils de son père*, Avoir les qualités ou les vices de son père : *On n'*EST *point impunément* FILS DE SON PÈRE. (H. Taine.)

— Loc. prov. *Il n'est fils de bonne mère qui...*, Il n'est point d'homme un peu généreux ou un peu entreprenant qui... : IL N'EST FILS DE BONNE MÈRE QUI *n'abandonne tout pour être présenté, faire sa révérence, avec l'espoir fondé, si elle est agréée, d'emporter pied ou aile, comme on dit, du budget*. (P.-L. Courier.)

— Relig. *Fils de l'Homme, Fils de Dieu, Fils unique de Dieu*, Jésus-Christ : *Dieu a tant aimé ce monde qu'il lui a donné* SON FILS UNIQUE. (Boss.) *Le* FILS DE L'HOMME *n'avait pas une pierre pour reposer sa tête*. (Lamenn.)

Le verbe était en Dieu, *fils de Dieu*, Dieu lui-même;
Fils de Dieu, cependant *fils de l'Homme* à la fois.
L. RACINE.

— Hist. monast. Religieux considéré par rapport au fondateur de son ordre : *Les* FILS *de saint Benoît. Les* FILS *de saint Ignace*.

— Hist. *Fils de France*, Enfants mâles des rois de France. ‖ *Petit-fils de France*, Enfants mâles du fils du roi de France. ‖ *Fils aîné de l'Eglise*, Titre que l'on donnait autrefois aux rois de France.

— **Épithètes.** Cher, chéri, tendre, aimé, idolâtré, docile, soumis, obéissant, respectueux, pieux, dévoué, généreux, adoptif, supposé, timide, craintif, rebelle, téméraire, audacieux, débauché, dénaturé, coupable, criminel, illustre.

— **Allus. littér. Au demeurant, le meilleur fils du monde,** Vers de C. Marot dans son *Epître à François Ier*. V. DEMEURANT (*au*).

— **Allus. hist. Fils de saint Louis, montez au ciel!** V. EDGEWORTH DE FIRMONT.

Fils (NOS), étude philosophique de M. J. Michelet (Paris, 1869). Dans cet ouvrage, le célèbre penseur traite de l'éducation des enfants, dans laquelle, à bon droit, suivant nous, il fait reposer l'avenir de la société. Le livre de M. Michelet se résume en ceci : la nature humaine comme base de l'éducation, son développement comme objet de l'éducation. L'auteur établit d'abord qu'au moyen âge, alors que, d'après les idées répandues, l'homme, radicalement mauvais, ne pouvait être sauvé que par l'arbitraire de la grâce divine, il n'y avait pas d'éducation proprement dite. Écoutons-le, parlant du régime imposé à l'enfant, ce petit damné malgré lui : « Il a grandi à peine que déjà perce sa malice. Qu'a servi le baptême? Le démon, que ce sacrement adjurait de sortir, n'est pas sorti du tout. On le reconnaît à vingt signes. Le grand signe, c'est de voir pousser, monter en lui, cette chose dangereuse entre toutes, l'essence du démon, qu'on aura tant de mal à extirper, la liberté, cette force tenace de la libre volonté, mauvaise herbe qui trace. On arrache, il en reste autant. Ne perdons pas une minute pour combattre cela. Quelque petit qu'il soit, ne le ménageons pas, appliquons-y des remèdes héroïques. Si on le raisonnait? si on faisait appel à ses bons sentiments, à son intelligence? Pitoyable méthode! Ce serait justement le moyen d'éveiller ce que l'on veut éteindre, ce mauvais esprit, la raison. Aux maladies du corps, consultez-vous l'enfant? Non. Bon gré ou mal gré, vous lui ingérez les remèdes. Faire avaler le bien, faire expulser le mal; c'est tout. Eh bien! ici rien autre chose à faire. Qu'il avale, en formules, le dogme condensé, la divine parole. Mieux encore que sous parole, que Dieu lui soit sans cesse ingéré dans l'hostie, pendant qu'incessamment, par la verge et par le fouet, on expulsera le démon. Et cela toute la vie; car le démon, en dépit de cette éducation terrible, ne lâche pas prise; il faut continuer le supplice. Ce n'est pas à l'école seulement, mais partout. Le moyen âge n'est que cette guerre au diable. Du prêtre à vous, des parents à l'enfant, du pédagogue à l'écolier, par cataractes et cascades, tombe un torrent de coups. Des écoliers de trente ans (on le voit par l'histoire fameuse d'Ignace Loyola) n'en sont point exemptés. » Tel est le tableau de l'éducation au moyen âge tracé par Michelet dans le premier chapitre de son œuvre, auquel il donne ce titre trop justifié : *Mille ans d'inhumanité*. Et qu'on n'accuse pas le peintre d'avoir forcé les tons : tout ce qu'il a écrit est vrai. Une preuve suffira. Un certain abbé s'entretenait avec saint Anselme des enfants confiés à l'école de son monastère. « Ils sont méchants et incorrigibles, disait-il. Jour et nuit, nous ne cessons de les frapper et ils empirent toujours. — Eh quoi! répondit saint Anselme, vous ne cessez de les frapper? Et quand ils sont grands, que deviennent-ils? Idiots et stupides. Voilà une belle éducation, qui d'hommes fait des bêtes. — Et qu'y faire, répond le cuistre froqué. Nous les violentons par tous les moyens afin qu'ils profitent, et ils ne profitent pas. »

Après avoir étudié ce qu'a été l'éducation au moyen âge, Michelet la suit pendant la Renaissance, et constate que celle-ci, en retirant l'humanité du souterrain gothique, a rouvert les voies à la culture humaine, et qu'elle a fait de tous les hommes d'intelligence et de bonne volonté des éducateurs. Le chemin fait depuis trois siècles est immense. L'humanité s'est poussée tour à tour dans les arts, dans la science, dans la politique, dans la morale, dans la religion. Aujourd'hui, après ce réveil, elle ne peut plus se rendormir à l'ombre des bénitiers. Mais de quoi s'agit-il à présent pour nos fils et pour nous-mêmes? D'élever humainement des hommes pour l'humanité. Comment s'y prendra-t-on? « Une fois la donnée indiquée et la part faite à la famille dans l'œuvre éducatrice, M. Michelet parcourt, dit M. Charles Dollfus, les systèmes pédagogiques nés de l'Evangile moderne, de l'Evangile de l'humanité. Il consacre un chapitre aux pères de l'éducation laïque : Rabelais, Montaigne, Locke, Rousseau; en Allemagne, Comenius, Basedow, Pestalozzi, Frœbel. Ces instructeurs ont marqué leur passage et creusé leur sillon. Cependant ils furent plutôt un esprit qu'un système. Leurs méthodes ont dû s'amender à l'épreuve de la pratique; ils n'en ont pas moins laissé quelque chose de précieux : une direction vers l'avenir. A nous de les suivre, et de les compléter en les corrigeant. La difficulté, quand on y regarde bien, c'est de constituer une éducation publique, car il faut une éducation publique; de faire entrer dans les écoles générales l'esprit et les réformes que paraissent seules comporter les écoles restreintes; de les gouverner par un esprit de vie qui semble ne dépendre que de personnalités ingénieuses, fécondes, mais fortuites et passagères. Les écoles publiques ont contre elles l'encombrement des élèves. Comment tenir compte de la diversité d'aptitudes, de formes, de tempérament, dans des classes où le professeur se trouve en présence d'un tel amas? Mille difficultés naissent de là où les meilleurs échouent. L'uniformité n'est-elle pas ici la règle obligée? Or l'uniformité devient nécessairement le mécanisme. Il faut traiter la diversité humaine comme si elle était un corps simple, bois, fer, métal, laine ou coton. »

Du livre de M. Michelet, il ressort que, parmi les innovations indispensables qui devraient être introduites dans le système de l'enseignement public secondaire, la plus importante est la diminution du nombre des élèves dans les classes. M. Michelet propose un remède à l'entassement. « Après quelques essais insuffisants, on a brusquement délaissé, dit-il, la seule forme d'enseignement qui permît le mouvement, rendît l'enfant actif, l'*enseignement mutuel*, qui, vers 1820, avait eu pourtant d'heureux fruits. Il avait le tort grave de donner à l'élève un esprit moins timide, plus libre, une plus vive et rapide initiative : le tort de faire des hommes. L'enseignement *autoritaire*, où le maître est tout, a été rétabli dès la Restauration. En 1834. les résumés qu'on fit de la grande enquête d'alors montrent déjà certaines préférences pour les écoles les *plus autoritaires*, les écoles ecclésiastiques, les écoles du respect servile, qui, au règne suivant, devaient tout convertir. Un peuple calme et sage, de très-grand sens pratique, la Hollande, a donné un exemple déjà suivi par l'Angleterre : c'est d'employer, non pas des moniteurs quelconques, comme dans l'ancienne école mutuelle, un peu trouble et un peu bruyante, mais quelques moniteurs choisis avec le plus grand soin dans les plus sérieux élèves, et dans ceux qui se destinent à l'enseignement. Cela a réussi admirablement bien. Que ne l'essayons-nous aux écoles, aux colléges, dans les classes surtout trop nombreuses? »

M. Michelet, que nous regrettons de ne pouvoir suivre chapitre par chapitre, page par page, dit merveilleusement l'influence de l'enfant sur les parents, et il nous le montre communiquant à son tour l'éducation aux premiers éducateurs que lui donna son berceau. L'enfant raffermit le foyer, dit M. Michelet; c'est un fruit sur un arbre, la famille; et si cet arbre sèche, le fruit sèche à son tour, et peut-être meurt. M. Michelet sait que la famille est la santé des peuples.

Dans son chapitre ayant pour titre : *Principe héroïque de l'éducation moderne*, l'auteur de *Nos fils* montre combien est nécessaire l'énergie du bien; combien est beau le combat enthousiaste contre le mal. Point d'énervante tristesse, dit-il; en avant et la main à l'œuvre; agissons! Or, le seul moyen d'agir, c'est de veiller à l'éducation de la génération nouvelle, c'est-à-dire de la rendre forte, virile, citoyenne : tout est là.

« Le problème politique, dit M. Charles Dollfus à la fin de son analyse du livre de Michelet, est un problème d'éducation; c'est par l'éducation qu'il sera progressivement résolu. Ses données ont été posées dans le vote universel. Quel moyen le plus petit nombre a-t-il de ne pas être écrasé par le plus grand, ce qui est moins ignorant noyé par ce qui l'est davantage? Un seul : l'éducation; que la minorité devienne la lumière de la majorité, et si elle veut l'amener à la justice, à la liberté, qu'elle les lui enseigne d'abord par l'exemple. Si les hommes qui possèdent l'intelligence et le loisir emploient leur loisir à des œuvres d'ostentation, leur intelligence à des fins purement égoïstes; s'ils ne savent que s'épaissir dans la matière, recouvrir la corruption des cœurs du vernis d'une fausse élégance, d'un luxe de mauvais goût; s'ils s'enveloppent dans l'indifférence ou reculent dans la peur, il ne faut pas songer à fonder la démocratie : il n'y aura place que pour la démagogie et la dictature. Notre but doit être l'éducation du peuple. Le suffrage universel est une école ouverte aux fautes et aux erreurs aussi bien qu'aux inspirations et au retour du bon sens, aux avertissements de l'expérience. Tâchons que les erreurs et les fautes ne l'emportent pas; faisons pénétrer dans la force numérique le plus possible de force morale, en mettant au service du droit la raison, le bon sens, la bonne volonté. Que les classes bourgeoises comprennent leur rôle et qu'elles accomplissent leur tâche; si elles désertaient le terrain, elles auraient mérité de le perdre, et que deviendrait la France alors? Prenons garde à l'expiation. »

Avons-nous besoin de dire que, comme écrivain, M. Michelet s'est montré dans *Nos fils* ce qu'il a été dans toutes ses productions précédentes? On a dit de Platon qu'il fut un peintre d'idées; on peut dire de Michelet qu'il est un peintre d'émotions. Dans sa nouvelle œuvre, on le retrouve aussi artiste, aussi ému que jamais; il est de ceux qui ne peuvent pas vieillir. En tête de son livre l'*Oiseau*, Michelet a mis cette épigraphe : *Des ailes*. Son souhait a été entendu : un cœur ailé, voilà Michelet.

Fils du Titien (LE), nouvelle par Alfred de Musset. Il s'agit de Pomponio-Filippo Vecellio, second fils du Titien, jeune homme plein d'esprit et d'imagination, qui avait fait concevoir à son père les plus heureuses espérances, mais que sa passion pour le jeu entraînait dans un désordre continuel. Il passait ses journées à dormir, et ses nuits s'écoulaient rapides et insoucieuses entre de jolies femmes, des flacons de vin de Chypre et des dés. Et cependant, ce Tizianello avait, dit-on, une vigueur de pinceau presque égale à celle de son père; il avait fait un très-beau tableau, un seul, qui avait péri dans un incendie. C'est après avoir admiré cette toile que l'une des plus belles femmes de Venise, héritière de deux nobles familles, Beatrice Loredano, veuve du procurateur Donato, s'était éprise, pour le fils du Titien, d'un amour irrésistible. D'un autre côté, Monna Bianchina avait vu Vecellio dans un bal masqué et avait conçu pour lui une grande passion; mais Bianchina n'aimait qu'avec les sens, tandis que Beatrice avait conçu un projet qui élevait et ennoblissait sa passion : elle voulait faire du Tizianello plus que son amant; elle rêvait d'en faire un grand peintre. Elle connaissait la vie déréglée qu'il menait, et elle avait résolu de l'en arracher; car elle n'ignorait pas qu'en lui, malgré ses désordres, le feu sacré des arts n'était pas éteint, mais seulement couvert de cendres; l'amour, pensait-elle, fera un miracle; il ranimera la divine étincelle. Beatrice eut la préférence dans le cœur de l'artiste, et elle pria son amant de lui faire son portrait. Vecellio y consentit de grand cœur et se mit immédiatement à l'œuvre; mais le tableau n'avançait point, car le modèle était trop beau, et le peintre quittait bien souvent son chevalet pour se rapprocher de Beatrice, qui posait devant lui les bras et le sein nus, et le front couronné de perles. Un jour pourtant, comme il venait d'entrer en fureur contre un mauvais rapin qui se faisait appeler Tizianello, il rentra chez lui, et, trouvant Beatrice qui l'attendait, il prit sa palette, broya ses couleurs, et, une heure après, le portrait de Beatrice était achevé. C'était véritablement un chef-d'œuvre, et jamais les deux amants n'avaient été aussi heureux. Beatrice partit à la tombée de la nuit, et, le lendemain matin, elle n'eut rien de plus pressé que de revenir contempler son cher portrait. Dans un coin du tableau, en caractères gothiques très-fins, était écrit le sonnet suivant :

Béatrix Donato fut le doux nom de celle
Dont la forme terrestre eut ce divin contour.
Dans sa blanche poitrine était un cœur fidèle,
Et dans son corps sans tache un esprit sans détour.

Le fils du Titien, pour la rendre immortelle,
Fit ce portrait, témoin d'un mutuel amour;
Puis il cessa de peindre à compter de ce jour,
Ne voulant de sa main illustrer d'autre qu'elle.

Passant, qui que tu sois, si ton cœur sait aimer,
Regarde ma maîtresse avant de me blâmer,
Et dis si, par hasard, la tienne est aussi belle!

Vois donc combien c'est peu que la gloire ici-bas,
Puisque, tout beau qu'il est, ce portrait ne vaut pas
(Crois-m'en sur ma parole) un baiser du modèle!

Le fils du Titien resta jusqu'à la mort fidèle à sa promesse, et Beatrice, dit-on, le fut à son amour. Malheureusement, le portrait fut détruit par la famille des Lorédan; mais le sonnet vaut, à lui seul, tout un long poëme, et console de la perte du tableau. C'est le *rara avis*, irréprochable par la forme et déli-

cieux par l'idée. C'est, du reste, ce qu'on peut dire de la nouvelle elle-même, qui est un modèle de délicatesse et de désinvolture poétique.

Fils qui honore son père (LE) [*El honrador de su padre*], drame de Diamante, sur le sujet du *Cid*, déjà traité par Guilhem de Castro et par Corneille. *El honrador de su padre*, imprimé pour la première fois en 1659, est surtout célèbre par la méprise de Voltaire, qui en a fait un des originaux espagnols sur lesquels Corneille aurait composé le *Cid*. « Un secrétaire de Marie de Médicis, dit-il dans ses *Commentaires*, Châlons, retiré à Rouen dans sa vieillesse, conseilla à Corneille d'apprendre l'espagnol, et lui proposa d'abord le sujet du Cid. L'Espagne avait deux tragédies du Cid : l'une de Diamante, intitulée *El honrador de su padre*, et l'autre *El Cid*, de Guilhem de Castro, qui était la plus en vogue. On voyait dans toutes les deux une infante amoureuse du Cid, et un bouffon, appelé le valet gracieux, personnages également ridicules; mais tous les sentiments généreux et tendres dont Corneille a fait un si bel usage sont dans ces deux originaux. » Nous renvoyons le lecteur au mot CID (les *Jeunesses de l'excellent*), véritable titre de la pièce de Guilhem de Castro, qui a bien été, en effet, l'original espagnol dont Corneille s'est servi; mais quant à *El honrador de su padre*, Diamante étant né seulement en 1626, dix ans avant l'apparition du *Cid* français, et sa pièce n'ayant été imprimée qu'en 1659, la méprise de Voltaire est évidente. Elle a été propagée depuis par La Harpe, par Sismondi, et on la retrouve dans toutes les encyclopédies connues, depuis la *Biographie Michaud* jusqu'au *Dictionnaire de la conversation*.

Diamante, pour complaire au goût de son temps, qui commençait à s'engouer du théâtre français, élevé si haut par Corneille et Racine, écrivit sa pièce ayant sous les yeux, à la fois, *Las Mocedades del Cid* de son vieux compatriote, et le *Cid* de notre grand poëte; il prit à l'un et à l'autre, suivant son goût, supprima de la pièce espagnole les naïvetés trop robustes, traduisit de la pièce française ce qui lui sembla le plus s'accommoder aux tendances raffinées de ses contemporains, et fit une œuvre qui n'est pas sans valeur. Les scènes traduites littéralement de Corneille sont : celle entre don Diègue et Rodrigue, après le soufflet reçu du comte de Gormaz (*Rodrigue, as-tu du cœur?...* etc.); le monologue de Rodrigue (*Percé jusques au fond du cœur...*, etc.), et la scène de provocation entre Rodrigue et le comte. Dans beaucoup d'autres scènes, telles que les plaintes de Chimène au roi, l'entrevue des deux amants, si le dialogue n'est pas textuellement copié, Diamante a pris à l'auteur français ses vers les plus touchants, ses expressions les plus sublimes. Il importe d'y insister : Corneille, auparavant, en avait emprunté un certain nombre à Guilhem de Castro; mais, dans son *Commentaire*, après avoir si bien distingué d'abord deux originaux espagnols, Voltaire finit par les confondre, et reproduisant, sous le vers de Corneille, tantôt les passages que Corneille a imités de Guilhem de Castro, tantôt au contraire ceux que Diamante a imités de Corneille, il montre que notre grand poëte a copié vers pour vers celui qu'il appelle l'*auteur espagnol*.

L'erreur est aujourd'hui reconnue par tous les critiques, en France comme en Espagne. Cependant, un écrivain allemand, M. de Schack, même après les pages si judicieuses de M. Philarète Chasles sur cette question (*Etudes sur l'Espagne*), en est revenu, après mûr examen, à l'opinion de Voltaire. Suivant lui, la valeur du style, la couleur du vers, l'expression nette et accentuée du dialogue, dans la pièce de Diamante, décèlent un original et excluent l'imitation. « Elle porte trop, dit-il, l'empreinte du style national espagnol pour que l'on puisse penser que ce soit une imitation d'un modèle étranger; cette raison intrinsèque me paraît suffisante pour placer, même sans date fournie par des documents, la composition de cette œuvre avant l'année 1636, date du *Cid* de Corneille. Sans doute ce drame n'a pas le magique éclat ni la fraîcheur des *Mocedades del Cid;* mais, dans l'organisme vivant de la composition, dans l'arrangement plein d'art et profondément médité du sujet, où nulle part un épisode inutile ne trouble la marche rapide de l'action, il est supérieur à celui de Guilhem de Castro, et, d'un autre côté, il ne fait pas trop regretter l'absence du coloris. » Tout ceci prouve tout simplement que Diamante, écrivain de beaucoup de goût, ayant sous les yeux deux admirables pièces, peu préoccupé de l'invention d'ensemble, a su ne pas tomber dans les défauts de détail reprochés à ses devanciers, et qu'il a réussi à faire une bonne pièce avec les morceaux de deux chef-d'œuvres.

M. Hippolyte Lucas, dans ses *Documents relatifs à l'histoire du Cid* (Paris, 1866, 1 vol. in-12), a traduit d'un bout à l'autre, fidèlement et élégamment, le *Cid* de Diamante.

Fils ingrats (LES), ou l'**Ecole des pères**, comédie en cinq actes et en vers, de Piron, représentée sur le Théâtre-Français en 1728. Cette pièce offre à l'observation un sujet plus dramatique que comique : un père victime de sa tendresse pour trois fils ingrats et dénaturés. Géronte a distribué sa fortune à ses trois enfants, et n'a rien réservé pour lui : il ne lui reste qu'un petit bien; c'est sa dernière ressource, il va le leur abandonner. En vain Chrysalde, son frère, cherche à l'éclairer sur la conduite odieuse de ses fils : il ne peut les croire coupables; mais bientôt il sera cruellement détrompé sur leur compte. Angélique, fille d'Argante, ancien ami de Géronte et son bienfaiteur, a perdu son père et avec lui toute sa fortune; elle est venue demander un asile à Géronte, qui sacrifie l'amour qu'il sent naître en lui à sa tendresse pour ses fils. Il veut que l'un d'eux épouse la jeune personne, et qu'il répare ainsi les torts de la fortune; ils s'y refusent tous les trois. Dès lors, Géronte commence à s'apercevoir de son erreur; il ne tarde pas à en être pleinement convaincu. Nérine, suivante d'Angélique, Pasquin, valet de Géronte, et Grégoire, père de Pasquin, tendent un piége à l'avidité des fils de Géronte, et parviennent à leur faire rendre une partie de la fortune de leur père. Chrysalde, qui a feint d'approuver leur égarement pour mieux lire dans leur âme, indigné contre eux, a fait remettre une somme de 100,000 écus à Angélique. A l'aide de Pasquin, de Nérine et du père Grégoire, il persuade à ses neveux que cette fortune provient d'un vaisseau nouvellement arrivé, et dont la cargaison appartient par moitié à leur père. Angélique, qu'ils ne connaissent que comme une comtesse fort riche, leur a reproché leur ingratitude envers leur père. De plus ils ont promis de venir en aide à l'orpheline, aucun ne l'a fait; mais quand ils savent qu'Angélique a retrouvé sa fortune, c'est à qui lui offrira sa main. Il n'est plus temps; ils sont démasqués. Géronte leur fait reconnaître Angélique dans la comtesse; celle-ci, au lieu de l'un des fils, épouse le père, et Chrysalde assure sa fortune à Angélique.

Le dernier acte tourne trop au drame larmoyant. Le caractère du père et celui des fils sont invraisemblables. Qu'un père, aveuglé par sa tendresse, donne sa fortune à ses enfants, que des enfants ingrats méconnaissent de tels bienfaits, il n'y a rien là d'extraordinaire; on ne voit que trop d'exemples de ce genre. Mais que ces enfants l'accablent de mauvais traitements, lui ferment leurs portes, et qu'il persiste encore à les croire dignes de son affection, c'est chose contre le bon sens.

La pièce de Piron est assez bien intriguée. Elle renferme des scènes d'un vrai comique. Des vers heureux, des tirades brillantes, annoncent déjà l'auteur de la *Métromanie*.

Fils naturel (LE), ou les **Epreuves de la vertu**, drame en cinq actes, en prose, par Diderot; représenté aux Français en 1771. Le fond de cette pièce semble être tiré du *Véritable ami*, de Goldoni. Dorval veut partir de Saint-Germain; Constance ne peut ajouter foi à ce départ. Dorval suppose des lettres pressantes qui l'appellent à Paris; Constance lui fait alors l'aveu de son amour, aveu qu'il reçoit assez froidement, parce qu'il aime Rosalie, promise à Clairville. D'un autre côté, celui-ci, qui ignore cet attachement, prie Dorval de lui rendre un service. Il aime éperdument Rosalie; il a vu pendant quelque temps son amour assez bien reçu; mais, par un changement inopiné, il ne recueille plus maintenant qu'indifférence. Il prie son ami d'aller trouver Rosalie, pour découvrir ses véritables sentiments. Dorval s'acquitte de sa commission; et Rosalie, ne pouvant se dissimuler qu'elle n'aime plus Clairville et qu'elle en aime un autre, fait entendre assez clairement à Dorval qu'il est lui-même l'objet de sa tendresse. Dorval, en proie à la plus vive agitation, s'impute à lui-même les malheurs qu'il cause à son ami. Cependant, Constance se flatte toujours d'être aimée, et croit en voir la preuve dans une lettre qu'elle vient de surprendre. Mais Dorval veut éteindre la passion qu'elle a pour lui, et, dans ce but, il lui raconte ainsi l'histoire de sa vie, qui, dit-il, n'est qu'un tissu d'infortunes. Une jeune personne, trop tendre, trop sensible, lui donna le jour et mourut peu de temps après; ses parents, irrités et puissants, obligèrent son père à passer aux îles : ainsi, sa naissance est illégitime. A l'égard de sa fortune, elle vient d'être réduite de moitié; quant à son cœur, il est flétri par de longues souffrances; en un mot, depuis qu'il se connaît, il a été malheureux. Mais toutes ces raisons touchent fort peu Constance, qui ne voit que Dorval. Cependant, l'impatient Clairville le prie de ramener Rosalie à ses premiers sentiments. Enfin tout s'éclaircit : ces deux amants apprennent qu'ils sont frère et sœur; Clairville, au comble de ses vœux, épouse Rosalie, et Dorval devient le mari de Constance.

Le *Fils naturel* est une pièce médiocre; elle n'eut que deux représentations. Elle serait digne tout au plus d'une mention, si elle ne représentait pas un système dramatique préconisé par Diderot. Quelle que soit la valeur de ce système, l'auteur du *Fils naturel* n'a fait preuve ni de génie ni de talent dans l'application de ses règles. Tous les personnages du *drame* (cette dénomination est due à Diderot) ont un ton déclamateur. Les phrases ne sont point finies, et des points disent tout ce qu'on veut. M. Scribe, qui a imité ce procédé commode, s'est bien gardé d'en user à l'excès. Le style de Diderot, dans ses pièces de théâtre, manque de vraisemblance. En revanche, l'auteur détaille fort minutieusement les moindres parties de la pantomime et du jeu des acteurs. Le *Fils naturel* est universellement connu, au moins par ouï-dire; très-peu de personnes le lisent; il n'en restera pas moins, en compagnie du *Père de famille*, autre pièce plus intéressante de Diderot, comme une tentative de la réforme dramatique à laquelle nous devons le drame bourgeois, le drame moderne.

Fils perdu et retrouvé (LE) [*Il ritrovamento del figlio*], comédie du Florentin Gianbattista Zannoni, plus connu, comme érudit, par ses savants travaux sur les Etrusques et les langues des peuples primitifs de l'Italie, mais qui, pour se délasser de ces sévères études, a laissé une série de comédies, *scherzi comici*, publiées pour la première fois en 1819, et remarquables par un rare esprit d'observation. Zannoni est un des plus amusants créateurs de types populaires; il sait faire parler avec un art infini deux *facchini* qui se rencontrent sur le pavé, ou deux bonnes femmes qui se racontent des histoires par la fenêtre. « Rien que d'avoir vu si souvent, dit-il, les femmes des Camaldules se rencontrer dans la rue et se tenir là des heures entières à discourir; rien que d'avoir ri de si bon cœur à les écouter, debout, devant leurs boutiques, tout en feignant de faire autre chose, je conçus l'idée de les mettre sur la scène. » Tous ses *scherzi comici* sont écrits en patois florentin, dans la langue du Marché-Neuf, ce qui ajoute encore à leur physionomie originale. Dans le *Fils perdu et retrouvé*, deux bonnes femmes, la Nunzia et la Catarina, qui vont, l'une reporter son ouvrage et l'autre chercher un sou d'huile, se mettent à bavarder. Tout passe par le fil de leurs langues, spécialement le mari de Nunzia, qui revient tard, la nuit, criant : « Dépêche-toi, descends; j'apporte deux bouteilles de vin! » Nunzia descend et lui voit les mains vides : « Et les deux bouteilles? » Giacomo se frappe sur la panse et dit : « Elles sont là-dedans! » Et les voisines! Celle-ci, qui passe en baissant les yeux, a un galant place dell' *Arco delle carrozze;* cette autre jette par la fenêtre, à son amoureux, l'argent qu'elle vient de prendre dans la poche de son père. Puis elles se font des confidences. La Catarina ayant perdu, il y a vingt ans, un enfant qu'elle avait, a volé le fils d'un capitaine et le fait passer pour le sien. Ce fils supposé, devenu grand, est tombé amoureux de Teresa, la fille de Nunzia, la voisine; on la lui accorde. Ce n'est pas le compte de Catarina, qui avait rêvé pour lui d'autres destins plus élevés. Les deux bonnes femmes, si grandes amies tout à l'heure, se renvoient des injures à pleine bouche, l'œil allumé et le poing sur la hanche. Les soufflets se mettent de la partie; on les sépare; mais Nunzia, furieuse, crie à tous les voisins l'histoire de la supposition d'enfant, ce qui aide à retrouver le père, le capitaine, qui embrasse son fils et le marie à Teresa. L'intrigue n'est rien, dans cette pièce; ce n'est qu'un canevas; ce qui en fait le charme, c'est le dialogue et le naturel parfait des scènes. Il faut ajouter que cette comédie, comme toutes celles de Zannoni, si vives et si gaies, où les types populaires se profilent avec une netteté si grande, a été écrite, non pour un vrai théâtre, mais pour un théâtre de marionnettes.

Fils de Cromwell (LE), ou **Une restauration**, comédie en cinq actes et en prose de Scribe, représentée à la Comédie-Française, le 29 novembre 1843. Cette pièce, qui n'eut aucun succès, vaut à peine l'honneur d'être nommée. Les lignes suivantes de M. Th. Gautier, critique bienveillant, suffiront à nous fixer sur sa valeur. « Les têtes-rondes, caractérisées par vous dans le personnage d'Ephraïm, étaient d'austères et sombres fanatiques, tout imprégnés de la Bible, pleins de rudesse et d'exaltation, mais sincères, convaincus, souvent sublimes et toujours poétiques. Qu'en avez-vous fait? Cependant Walter Scott et Victor Hugo vous offraient des types tout tracés et que vous n'aviez qu'à suivre. Cette insipide et dégoûtante caricature, avec ses allures électorales, n'est-elle pas une calomnie contre l'histoire et contre la nature humaine? Monck, qui prépare la restauration de Charles II, et qui, d'ailleurs, avait dans les veines du sang des Plantagenets, était-il, ainsi que vous nous le représentez, un coquin hasardeux, signant des proclamations de toutes mains? Tout homme d'Etat est-il nécessairement un traître ou un lâche? Charles Stuart, dont on a écrit que, s'il avait fait bien des sottises, il n'en avait jamais dit une seule, a-t-il le moindre rapport avec ce gros garçon aviné, courant la brune et la blonde, comme un séducteur d'opéra-comique? Devait-il être si gai et si franc luron en remettant le pied à travers mille périls, sur le sol encore rougi du sang de Charles Ier? La figure de Penruddock, la plus réjouie de cette comédie un peu triste, tend à ridiculiser le dévouement et la fidélité au malheur. M. Scribe envisage tout au point de vue de l'intérêt personnel, et c'est un triste point de vue. Sa pièce n'est ni amusante ni consolante; qu'est-elle donc? »

Fils de famille (LE), comédie-vaudeville en trois actes, de MM. Bayard et de Biéville; représentée sur le théâtre du Gymnase-Dramatique en 1852. Un fils de famille, Armand d'Albert, s'est engagé dans un régiment de lanciers. Est-ce par goût, par ambition? Nullement. Une jeunesse dissipée, qui a partout semé les fredaines et les dettes, lui a fermé la maison et la caisse de monsieur son père, riche banquier. Une caserne de cavalerie servira de monastère à l'enfant prodigue. On peut dire d'Armand : mauvaise tête et bon cœur. Un fils de famille, si déshérité qu'il soit par l'indignation paternelle, a toujours des ressources extraordinaires : un ami de la maison, indulgent et secourable, ou bien une sœur compatissante qui pense à l'absent. Grâce à ces subsides, Armand est devenu l'amphitryon du régiment. Le militaire n'est pas riche, pas plus en France qu'en Autriche; les camarades acceptent donc volontiers des libations à la cantine ou à la guinguette, et le maréchal des logis ne refuse pas de se voir choyé par un Lucullus qui lui paye, à l'occasion, ses dettes de cabaret. C'est dans un tel lieu que la pièce commence : des lanciers trinquent à la santé d'un camarade dont le congé est contre-signé; l'un d'eux est l'amoureux de la belle cabaretière, Hébé de la banlieue de Nancy, qui aspire aux fonctions de cantinière; notre *fils de famille*, Armand vient de se lancer étourdiment dans une aventure qui peut avoir pour lui des conséquences redoutables. Un ami de sa famille, un peintre, lui prête un habit de ville, et l'introduit, sous le nom patronymique de sa mère, au château de Grandchamp, habité par la comtesse Emmeline, que le jeune soldat a déjà rencontrée sous un déguisement. Emmeline, recherchée en mariage par le colonel, ou plutôt promise par la sœur de ce dernier, avait voulu voir et juger son futur inconnu, du milieu de la foule. Il y a fête au château; la sœur du colonel en fait les honneurs, et le colonel s'y considère à peu près comme le maître du logis. Emmeline reconnaît Armand; Armand reconnaît Emmeline. Le fils de famille se constitue le rival de son chef, auquel il est inconnu. L'un provoque; l'autre raille. Celui-ci a conscience de ses avantages personnels auprès d'une jolie femme qui n'est pas aveugle; et celui-là, tranchant, emporté, moins habile en tactique amoureuse, s'irrite de plus en plus à mesure qu'il perd du terrain. On finit par se battre à l'épée; le jeune homme est blessé au bras. Le lendemain, le colonel, de retour au quartier, demande à voir Armand. Sa curiosité s'explique par divers motifs : l'intérêt que la comtesse a manifesté en demandant la grâce et la libération du mauvais sujet, et des doutes suscités par les indiscrétions maladroites de quelques subalternes mêlés à l'action. Armand ne peut manquer d'être reconnu, et son châtiment ne sera rien moins que la peine de mort. Un soldat a tiré l'épée contre son chef! La comtesse se dévoue pour le sauver, et le maréchal des logis en fait presque autant. Armand a besoin de recourir lui-même à la ruse pour seconder ses deux excellents complices : il feint l'ivresse, il joue mille jeux pour se dérober au regard soupçonneux de son colonel; mais, malgré son habileté, il est pris en flagrant délit. La partie semble perdue; le conseil de guerre s'assemble; mais le colonel pardonne héroïquement à Armand, lui sacrifie ses prétentions sur Emmeline, et remet à son rival un congé définitif qui lui rouvre la carrière du monde.

Tous ces personnages sont insignifiants; ils se démènent comme des convulsionnaires, et ils se tiennent à peine sur leurs jambes. Seul le colonel prend une attitude vraie dans les dernières scènes. La pièce ne manque pourtant pas d'une certaine ingéniosité ni d'un certain mouvement. Mais quelle pâleur, quelle pauvreté d'imagination, quelle absence d'esprit! que d'invraisemblances! Quel style surtout! Comment s'expliquer le succès de cette comédie, l'un des derniers produits de l'école de Scribe? A distance, on ne peut le fonder que sur les jeux de scène, qui permettaient à des acteurs brillants et aimés du public, Lafontaine, Lesueur, Bressant et Mme Rose-Chéri, de faire valoir leur talent de comédiens expérimentés.

Fils naturel (LE), comédie de M. Alexandre Dumas fils, représentée au Gymnase le 16 janvier 1858. Cette pièce n'est, pour ainsi dire, que la traduction dramatique de l'aventure de d'Alembert avec Mme de Tencin. C'est l'histoire d'un enfant abandonné et méconnu qui, devenu célèbre, par un juste retour, renie lui-même celui qui l'a renié. Charles Sternay, un riche désœuvré, a séduit une pauvre ouvrière, Clara Vignot, qui lui a donné un fils. C'est un de ces hommes qui croient trop honorer un fille du peuple en la déshonorant, et il abandonne Clara pour faire un riche mariage. Vingt-cinq ans plus tard, Jacques de Boiscenis, le fils de Clara Vignot, est sur le point d'épouser Hermine, une nièce de Sternay, lorsque arrive son tuteur, Aristide Fressard, un notaire de province, dans lequel M. Dumas a modernisé assez heureusement cet ancien type de convention du théâtre et du roman, l'homme bienveillant et sensible. Il déclare que le jeune homme doit recevoir de sa mère 25,000 livres de rente; mais il ajoute que le nom de Boiscenis n'est qu'un nom de terre et que son pupille n'est qu'un fils naturel non reconnu. La mère de M. Sternay s'écrie que

le jeune homme les a indignement trompés; mais le brave notaire affirme qu'il ignore encore le secret de sa naissance, secret qu'il révèle à Mme Sternay. Elle persiste dans son refus, et Jacques, à qui son parrain en explique le motif, demande à Sternay pourquoi il a abandonné sa mère et ne l'a pas reconnu. Sternay, pour toute réponse, avoue que c'est par intérêt, et propose à Jacques de le traiter en ami. Le jeune homme repousse cette reconnaissance clandestine, et, indigné du vil égoïsme de son père, lui demande compte du déshonneur de sa mère. Sternay riposte en élevant des doutes outrageants sur l'origine de la fortune de Clara. Alors celle-ci apparaît et n'a pas de peine à prouver son innocence; mais l'explication ne semble pas satisfaisante à Jacques, qui déclare à Sternay qu'il n'a plus rien à lui demander, et, quand celui-ci est sorti, il accable sa mère de reproches. Aristide survient, et le rappelle à d'autres sentiments.

Jacques, pour qui s'ouvre une existence nouvelle, reprend le nom de sa mère et travaille à l'illustrer. Il est nommé secrétaire d'un ministre, remplit avec autant de bonheur que d'habileté une mission importante, et devient un personnage influent. Sternay songe alors à le reconnaître; il se vante partout d'être son père; il le raconte au ministre, aux employés, aux huissiers, aux gens de l'antichambre. Ce bon père veut être député, et l'appui de Jacques Vignot lui devient précieux. Mais il a été prévenu par le marquis d'Orgebac, son oncle, qui veut, lui aussi, et par pure amitié, adopter le jeune homme. Tous les deux prennent le notaire pour juge de leurs prétentions, et, après une scène pleine d'effets comiques, il est décidé que le marquis adoptera Sternay et lui transmettra son titre, tandis que celui-ci reconnaîtra son fils et lui donnera son nom. Le mariage de Jacques avec Hermine dépend de ces arrangements, auxquels se prête toute la famille; mais on oublie, ou plutôt on écarte la mère du jeune homme, qui, se sacrifiant elle-même, acceptera la séparation, l'isolement. Jacques ne l'entend pas ainsi, et voyant trop bien les ressorts qui font mouvoir tous ces égoïstes, il ne veut pas d'autre nom que celui de sa mère, sous lequel Hermine l'accepte volontiers pour époux. Jacques, qui a fait manquer l'adoption de Sternay par le marquis d'Orgebac, a demandé au roi et obtenu pour lui le titre de comte; mais il refuse à son tour de le reconnaître et de l'appeler son père.

Le *Fils naturel* a réussi, grâce à sa supériorité sur les autres comédies de l'année, et cependant, il pèche par la conception, la composition et les caractères. Il dénote un très-grand talent dramatique; mais seulement dans les détails, dans certaines scènes et dans certains actes, notamment au troisième; l'ensemble, le plan, est défectueux. Son principal tort est de ne pas conclure. On pourrait croire que l'auteur a voulu flétrir cette coutume qui défend au père de légitimer le fils né hors du mariage et fait expier par l'enfant les fautes des parents. Ce qui fait le malheur des enfants illégitimes, c'est que, non-seulement ils ont à se plaindre de leur père, mais encore de la société. Or le fils naturel de M. Dumas n'est pas dans ce cas; il a tout le bonheur que n'ont pas souvent la plupart des enfants légitimes. Son titre de bâtard, loin de lui nuire, est le premier échelon de sa fortune. On ne peut guère s'intéresser aux malheurs d'un homme si heureux. Quelle est donc alors la morale de la pièce? « Si vous avez des enfants naturels, hâtez-vous de les reconnaître, dans la crainte qu'au moment où ils pourraient vous faire le plus grand honneur dans le monde ils ne refusent à leur tour de vous reconnaître. » *C'est roide*, comme dit ailleurs un des personnages de M. Dumas fils. La composition laisse aussi beaucoup à désirer. « Le ton des sentiments, fait observer M. Montégut, change sans transition d'acte en acte. L'émotion, au lieu d'aller en grandissant, vous saisit violemment à la gorge dès les premières scènes, fait un long temps d'arrêt au second acte, revient brusquement au troisième, et disparaît, dans les deux derniers, complétement. »

Au point de vue des caractères, le *Fils naturel* n'a pas été heureusement conçu. Ce ne sont pas les caractères qui éveillent l'intérêt du spectateur, ce sont les situations dans lesquelles ils se trouvent; en un mot, contrairement aux règles de l'art, les situations dominent les caractères et le réalisme triomphe sur toute la ligne. L'auteur veut prendre la nature sur le fait et en noter à la fois les bons et les mauvais mouvements; mais il croit les mauvais plus fréquents que les bons, et fait marcher volontiers de compagnie le vice, l'égoïsme, avec l'élégance des mœurs et de l'esprit, tandis que la droiture, le dévouement semblent le lot ordinaire des naturels vulgaires ou bornés. M. Sternay et Aristide Fressard sont les deux types les plus vrais, les plus vivants de la pièce, et représentent bien cette opposition. Le brave notaire est un cœur d'or sous une enveloppe commune. Sternay est aussi vrai et aussi parfait dans le genre opposé. Pas un éclair de sentiment, pas un battement de cœur; son égoïsme ne se dément pas un instant, et c'est si naturel chez lui, si naïf, qu'il dit à son fils, qui lui reproche sa conduite : « Vous auriez fait comme moi. » Dès son entrée, il inspire la répulsion. Ce personnage, qu'on pourrait définir l'*amant sans cœur*, a été bien photographié par l'auteur, qui excelle, d'ailleurs, à peindre ces types mondains, qui sont composés de sécheresse, d'égoïsme et de politesse, comme le mari dans *Diane de Lys*. On ne peut rien imaginer de plus lâche et de plus vil que la conduite de ce misérable, qui veut faire de son fils le marchepied de son ambition politique. Certes, l'âme humaine renferme des abîmes de platitude; mais, selon la remarque de M. Vapereau, « cet égoïsme et cette insensibilité du père, d'un bout à l'autre si transparents, que le gros bon sens de Fressard pénètre sans cesse, et dont le fils déjoue lui-même si froidement les calculs, voilà ce qui a particulièrement soulevé contre la pièce des accusations d'immoralité. Un père constamment odieux, un fils, homme supérieur, qui tient en échec la vanité paternelle, ou qui la traite, à la fin, avec une générosité railleuse, sans jamais ressentir rien qui ressemble à un sentiment filial, cela a paru contre la nature, contre les mœurs et d'un spectacle dangereux. » De là vient que le public a paru écouter les deux derniers actes avec un douloureux étonnement. Il avait accepté des invraisemblances telles que le mariage d'Hermine et de Jacques après une rencontre sur le grand chemin; mais, pour ce qui froisse ses sentiments, il s'est montré moins facile. Néanmoins, il a applaudi, parce que certaines scènes sont touchées de main de maître. Au premier acte, la scène de séparation entre Sternay et sa maîtresse est belle et poignante au possible. Il n'y a, dans le langage de Clara, rien qui s'élève comme élégance au-dessus du langage d'une grisette qui aime; mais tous les mots de cette douleur naïve portent coup et trouvent un écho dans le cœur du spectateur. On remarque quelques jolies notes dans le concert amoureux entre Jacques et Hermine; mais les deux amants détonnent visiblement lorsqu'ils parlent de la vieillesse et de la mort. On est peiné des reproches que Jacques adresse à sa mère lors de son explication avec Sternay; mais ces récriminations mêmes et les pleurs qu'il verse après ces scènes violentes composent un tableau émouvant qui a arraché de vifs applaudissements et cependant soulevé beaucoup de critiques. En dépit des faiseurs de morale, les sentiments tumultueux exprimés par ce jeune homme, loin de paraître choquants, sont dans la logique de la situation. On pourrait dire, comme M. Sternay à son fils, mais avec plus de raison : « A sa place, messieurs, nous en aurions tous fait autant... » C'est même là le meilleur acte de la pièce.

Il nous reste à parler du style. Il est, dans cette pièce, plein de verve et de rondeur. On retrouve toutes les qualités et tous les défauts de l'auteur. C'est bien le même talent ingénieux et vif, plus énergique que vif cependant, plus brutal encore qu'énergique. C'est bien la même sécheresse jointe à la même abondance de mots cherchés et heureusement trouvés, le même dédain de toute poésie. Le dialogue pétille de ces jolis mots. L'esprit remplace partout le cœur; le réalisme a si bien chassé l'idéal, qu'on oublie même qu'il existe. En résumé, le *Fils naturel* est une pièce ni bonne ni mauvaise, un tableau réaliste, mais non immoral. Où il n'y a aucune moralité, il serait difficile de dire si la morale est bonne ou mauvaise.

Fils de Giboyer (LE), comédie en cinq actes et en prose, par M. E. Augier; représentée sur le Théâtre-Français le 1er décembre 1862. Le *Fils de Giboyer* n'est que la suite des *Effrontés*, au sujet desquels nous nous sommes étendu assez longuement pour être dispensé d'accorder une aussi large place à une œuvre identiquement semblable par la forme et par les tendances. Aussi bien, nous ne pourrions que répéter ici ce que nous disions des *Effrontés*. Le malentendu qu'ils ont provoqué entre l'auteur et le public avait déjà fait surgir une sorte de mécontentement qui ne s'était manifesté que par quelques rumeurs; mais, à l'apparition du *Fils de Giboyer*, les rumeurs se changèrent bientôt en véritables clameurs. C'est qu'en effet, on s'acharnait de plus en plus à chercher dans l'œuvre de M. E. Augier ce qu'il n'avait eu nullement l'intention d'y mettre, ou tout au moins ce qu'il n'avait fait qu'indiquer. Du reste, M. E. Augier a tenté d'éclaircir lui-même le débat dans une lettre rendue publique, et nous ne saurions mieux faire que d'en citer les principaux passages : « Quoi qu'on en ait dit, écrit-il, cette comédie n'est pas une pièce politique, dans le sens courant du mot; c'est une pièce sociale. Elle n'attaque et ne défend que des idées, abstraction faite de toute forme de gouvernement... L'antagonisme du principe ancien et du principe moderne, voilà tout le sujet de ma pièce. Je défie qu'on y trouve un mot excédant cette question... » Cela est vrai, très-vrai; et c'est précisément là qu'il faut chercher la cause des critiques haineuses, des reproches amers auxquels M. E. Augier s'est trouvé en butte de toutes parts.

En effet, si l'on envisage l'*attaque* et la *défense*, ou, si on l'aime mieux, les conditions du combat établi entre le cléricalisme d'une part et la démocratie de l'autre, on verra qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de décider si ses sympathies sont pour les partisans du nouveau ou de l'ancien régime. En d'autres termes, et nous sommes amené, malgré nous, à répéter ce que nous disions en parlant des *Effrontés*, le grand tort de M. E. Augier, c'est de n'exprimer que des idées approximatives, et d'exposer des théories sociales pour et contre sans jamais conclure. Cela explique suffisamment pourquoi il a mis les cléricaux si fort en colère contre lui, sans avoir pu réussir à contenter les démocrates. Les uns et les autres, se croyant attaqués, ont regimbé sous la férule; d'autres, les plus modérés, se sont abstenus de siffler ou d'applaudir, et se sont promis d'attendre une nouvelle épreuve avant de condamner ou d'absoudre. Nous ferons comme eux; ce qui ne doit pas nous empêcher de passer rapidement en revue les différentes scènes du *Fils de Giboyer*. Commençons par renouer connaissance avec deux personnages que nous avons déjà vus figurer dans les *Effrontés*. L'un est le marquis d'Auberive, toujours aussi sceptique, aussi railleur; il est resté légitimiste, mais il est devenu veuf. L'autre est Giboyer, le bohême débraillé, le journaliste vénal; seulement il est devenu père, et la paternité a fait renaître en lui la conviction démocratique; non pas qu'il puisse jamais la confesser publiquement, car on rirait de lui; mais il la transmettra à son fils, et Maximilien sera ce que son père n'a pu être, un homme honorable et honoré. Aussi, s'est-il bien gardé de lui donner son nom. Pour Maximilien, Giboyer n'est qu'un tuteur, un ami dévoué qui s'est chargé de son instruction et qui l'a mis à même de devenir docteur ès lettres, docteur ès sciences, docteur en droit! En ce moment, Maximilien occupe le poste de secrétaire chez M. Maréchal, gros bourgeois clérical, sot à plaisir, d'une niaiserie colossale, et qui s'est laissé endoctriner par le parti légitimiste. Il est actuellement député et représente le cléricalisme bourgeois, opposé au cléricalisme aristocratique, personnifié dans le marquis d'Auberive.

Voici maintenant une grande dame, la baronne Pfeffers, une intrigante, une prude qui a tout ce qu'il faut pour réussir dans le monde, excepté un mari; car elle est veuve. Mais il lui faut un époux d'un grand nom et d'un petit esprit, un esclave et non un maître; un homme enfin « qu'elle puisse accrocher dans son salon comme un portrait de famille, rien de plus. » Le marquis intrigue auprès de la baronne pour obtenir d'elle que le discours catholique soit confié à Maréchal. « Fort bien, répond l'astucieuse baronne; je comprends l'intérêt que vous portez à notre député; le bruit court que vous n'avez pas été insensible aux charmes de la première Mme Maréchal. — Quelle sotte histoire, réplique le marquis; je suis parrain de Fernande, et il est tout naturel... » Mais on annonce M. le comte d'Outreville. C'est un petit cousin de province que le marquis a mandé à Paris pour lui proposer de l'instituer son légataire universel, à la condition qu'il ajoute à son nom celui d'Auberive et qu'il prenne pour femme la fille de Maréchal. Il peut paraître étrange que le marquis consente à une telle mésalliance dans sa famille; mais on se souvient du bruit qui court sur les charmes de la première femme de Maréchal et sur les galanteries de M. d'Auberive. C'est donc pour se rendre à l'invitation de son cousin que nous voyons arriver le jeune comte d'Outreville, sorte de sacristain aux cheveux plats, auquel il ne manque que le rabat et la soutane. Il a un beau nom du reste; il a l'air niais et il porte d'azur à trois besants d'or. C'est bien là le mari qu'il faudrait à la baronne; mais le marquis eût préféré trouver dans son cousin un gentilhomme et non un... naïf. N'importe, le principal est que le nom d'Auberive ne périsse pas, et le marquis se résigne à confier à son cousin, qui accepte, la mission de le perpétuer. Il s'agit maintenant de savoir qui *fera* le discours que Maréchal *prononcera;* car la baronne vient de promettre de faire tomber le choix du comité sur le protégé du marquis. Mais à qui s'adresser pour avoir une provision d'injures, de calomnies, de morsures, de perfidies et de mensonges à l'adresse du parti libéral? Déodat vient de mourir, et on ne lui a pas encore trouvé de successeur. Mais au fait, le marquis y songe : Giboyer n'a-t-il pas une plume endiablée, cynique, virulente, qui crache et éclabousse? Victoire! Déodat n'est pas mort tout entier; il revit dans ce famélique et vil journaliste, qui, pour un morceau de pain, met sa plume au service de toutes les opinions et de toutes les entreprises. En effet, Giboyer, prévenu, ne se fait pas attendre. « Bonjour, camarade, lui dit le marquis, qu'êtes-vous donc devenu depuis si longtemps? » Eh parbleu! il a fait tous les métiers, pour vivre et pour faire de Maximilien un homme instruit et bien élevé. Actuellement, il est ordonnateur des pompes funèbres pendant le jour et contrôleur d'un théâtre le soir. Mais ces deux métiers sont peu lucratifs, et il accepte la succession de Déodat. Il va donc se mettre sur l'heure « à rouler le libre penseur, à tomber le philosophe, en un mot, à tirer le bâton devant l'arche, » ce qui revient à dire qu'il va préparer le discours incendiaire avec lequel Maréchal doit foudroyer le parti libéral.

Mais il est temps que nous fassions connaissance avec les personnages qui gravitent autour de ceux dont nous venons de nous occuper. Pénétrons chez Mme Maréchal, la seconde bien entendu, et par conséquent la belle-mère de Fernande. Maximilien, en sa qualité de secrétaire du mari, et pour employer les loisirs de sa sinécure, est en train de lire à Mme Maréchal des poésies élégiaques. Il est bon de dire que la brave dame a la manie de croire tous les secrétaires de son mari amoureux d'elle. Aussi n'épargne-t-elle ni les mines ni les soupirs à l'adresse de Maximilien. Mais cela ne dure pas longtemps. Le fils de Giboyer est bientôt ennuyé des minauderies malséantes de la femme de son patron, et indigné de l'aversion profonde et du mépris que ne cesse de lui témoigner Fernande; il donne sa démission, et seulement alors Fernande s'aperçoit qu'elle s'est trompée en méprisant Maximilien à l'égal de ses prédécesseurs, dont la conduite envers sa belle-mère lui avait paru indigne. Dès lors, elle cherche l'occasion de faire excuser sa hauteur et ses dédains, et, à force de paroles caressantes, elle parvient à fermer la plaie qu'elle avait faite au cœur de Maximilien. Pardonner une offense à une femme, c'est être bien près de l'aimer; aussi Maximilien s'éprend-il de la jeune fille. Il va plus loin : lui qui jusqu'alors s'était franchement rallié aux principes démocratiques, il sent tout à coup sa conviction s'ébranler au contact des influences qu'il subit, et surtout à la lecture d'un discours qu'on lui a donné à mettre au net et que Maréchal doit prononcer le lendemain à la Chambre des députés. Franchement, si c'est là le fruit des leçons de Giboyer, il y a gros à parier que le fils ne rendra pas plus de services que le père à la cause libérale. Mais Giboyer apprend la volte-face de son fils et le motif de sa désertion. « Quoi, lui dit-il, un ramas de sophismes et de vieilles déclamations a-t-il pu t'abuser ainsi sur la vérité? — Et comment sais-tu ce que contient ce discours, demande Maximilien? — Parbleu! c'est moi qui l'ai fait. » Le mot est lâché; il n'y a plus à s'en dédire. Mais Giboyer redevient homme un instant à l'idée que son fils va le mépriser. Alors, avec l'éloquence vraie et simple du cœur, il raconte à son fils ce qu'il a fait pour lui : « Il fallait sauver ta jeunesse des épreuves où la mienne avait succombé; j'ai léché la boue sur ton chemin; mais ce n'est pas à toi de me le reprocher. » Maximilien, navré de cette douleur, reconnaît que le protecteur avoué cache un père; la force lui manque pour blâmer, il lui pardonne et se jette dans ses bras. Cependant l'amour de Maximilien pour Fernande n'échappe à personne, pas même au vicomte d'Outreville, qui est beaucoup moins naïf qu'on ne pense, ni surtout à la baronne Pfeffers, qui voit là un moyen de faire rompre un mariage qui contrarie ses projets sur le blason d'azur à trois besants d'or. Elle dresse aussitôt ses batteries et commence par faire retirer à Maréchal le discours *catholique* pour le faire prononcer par un *protestant*, sous prétexte qu'il en aura d'autant plus de poids et d'importance. Naturellement, fureur de Maréchal et mécontentement du marquis d'Auberive. Mais la baronne ne s'en tient pas là. Elle met perfidement Mme Maréchal au courant de prétendus bruits qui circulent sur le compte de Fernande et du jeune secrétaire. Celle-ci promet de se venger, et fait un affront public à Maximilien. Mais Fernande le répare à l'instant en traitant en égal celui que sa belle-mère vient de traiter en laquais. Néanmoins, le coup est porté; Fernande est désormais assez compromise pour que le comte d'Outreville essaye de dégager sa parole. Mais le marquis n'entend pas de cette oreille-là : son cousin épousera Fernande ou renoncera à l'héritage. Heureusement un nouveau prétexte de rupture se présente bientôt; car Maréchal a déserté le parti en prononçant à la Chambre un discours écrit par Maximilien, et dans lequel il a violemment réfuté celui qu'il devait primitivement débiter. Cette fois, le comte d'Outreville est dégagé, et il court déposer ses parchemins de noblesse aux pieds de la baronne. Au même moment, Giboyer vient annoncer à Maréchal qu'il part pour l'Amérique et qu'il emmène Maximilien. « Et mes discours, malheureux! qui les fera? » s'écrie le nouveau député libéral. Un moyen lui reste pour s'assurer le concours de son secrétaire, c'est de le marier avec Fernande. Maximilien, il est vrai, n'est ni riche ni noble; mais Maréchal n'est-il pas démocrate... depuis hier? Il accorde donc son consentement, et tout le monde serait satisfait, si ce cher marquis d'Auberive n'était là, sans le moindre espoir d'un héritier de son titre et de sa fortune. « Bah! se dit-il enfin, j'adopterai mon petit-fils! » Voilà cette comédie qui pendant six mois a absorbé l'attention publique, et au sujet de laquelle amis et ennemis de tous les rangs, de toutes les opinions, ont rompu tant de lances!

Fils (LE), comédie en quatre actes, par M. Auguste Vacquerie; représentée sur le Théâtre-Français en octobre 1866. En lisant ce titre, on s'attend à une étude de mœurs, mais les premières scènes font disparaître cette illusion. M. Louis Berteau est un jeune homme d'une probité farouche, avocat plein d'avenir, bien qu'il ne plaide que les bonnes causes, et qui, du chef paternel, est possesseur d'une jolie fortune. Le matin de son

mariage avec la fille du colonel Torelly, qu'il adore et dont il est adoré, il croit que sa naissance est le fruit d'une faute, et que probablement l'homme dont il porte le nom n'était pas son père. Aussitôt sa conscience s'alarme; il se demande s'il peut détenir plus longtemps un bien qui est une spoliation et garder la fortune de celui pour qui sa naissance fut un outrage. Après un mûr examen, il finit par donner tort à la loi et se dépouille, brisant ainsi du même coup son cœur et celui de sa fiancée. Mais la rupture du mariage, au dernier moment, est un scandale dont tout le monde cherche l'explication. Le père reçoit la visite d'un usurier, la cheville ouvrière de la pièce, car c'est lui qui a éclairé Louis Berteau sur l'illégitimité de sa naissance, afin qu'un cousin de Mlle Torelly, Armand de Bray, pût épouser sa cousine et lui solder une centaine de mille francs qu'il lui a prêtés. Le père, disions-nous, apprend qu'une lettre est cause de toute l'affaire, et l'usurier insinue adroitement qu'elle pourrait bien être compromettante pour sa fille. Dès lors, le père se croit le droit de vouloir aller au fond des choses; il faut que Berteau s'explique. Sommé par le père, par la fille, par le cousin, il faut qu'il choisisse entre l'honneur de sa mère et celui de sa fiancée. Cette scène, qui rappelle le cinquième acte de *Rodogune*, est dramatique; mais elle se termine par un coup de théâtre inadmissible. La mère de l'avocat, une femme qui a racheté par vingt années de dévouement, de larmes versées en secret, une faiblesse d'un instant, vient faire, en présence de son fils, la confession publique de sa honte, et l'on voit ce fils, qui tout à l'heure frémissait à l'idée de retenir une fortune dont le bon sens et la loi le déclarent possesseur légitime, assister à l'humiliation de sa mère sans frémir, sans lui fermer la bouche de la main, et accepter le bénéfice de ce dévouement, qui assure son mariage.

Disons-le tout net, le fils de M. Vacquerie nous semble un esprit faux et un fils imprudent. Cet avocat, si scrupuleux à l'endroit des lois sur l'héritage, devrait se souvenir que, si l'axiome : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant* doit être au-dessus de l'examen, c'est surtout pour le fils; car il ne peut le révoquer en doute sans porter atteinte à l'honneur maternel. Si la foi en cette matière est de prudence pour le père, elle est de stricte obligation pour le fils.

L'invraisemblance règne d'un bout à l'autre de ces quatre actes; personnages et incidents, tout sort de la nature, et cependant on sent que la pièce n'est pas d'un écrivain sans mérite; on rencontre des scènes attachantes, dramatiques, des situations neuves. Le style ne manque pas d'énergie; mais on y remarque trop de dissonances, et, il faut avoir le courage de le dire, M. Vacquerie n'a pas à craindre qu'on lui conteste la paternité de son *Fils*.

M. Théophile Gautier juge en ces termes par trop bienveillants la pièce de M. Vacquerie : « Tel est ce drame, vif, serré, poignant, qui pourrait s'appeler : *Un cas de conscience;* car il porte sur un point de subtile casuistique, ce qui ne l'empêche pas d'être plein de scènes émouvantes, pathétiques, palpitantes d'intérêt et d'anxiété, auxquelles s'entremêlent de gracieux tableaux d'amour écrits avec cette poésie qui fait la prose sœur du vers. La nouveauté de ce drame intérieur, répercuté au dehors en scènes violentes et d'un haut relief, a d'abord un peu étonné le public; mais le succès, contesté un instant, est bientôt devenu un triomphe. »

Fils du prince (LE), opéra-comique en deux actes, paroles de Scribe, musique du comte Alphonse de Feltre; représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 28 août 1834. Emmeline se croit trahie par son amant Albert (le fils du duc de Weimar), dont elle ignore le rang. Elle vient demander justice au souverain, qui a cédé pour un jour l'autorité à son fils, à l'occasion de la majorité de ce dernier. Néanmoins, c'est le duc qui prononce l'arrêt : le coupable sera puni de mort, s'il ne consent à épouser sa victime. Albert alors se précipite aux genoux d'Emmeline : « Mon fils, que faites-vous? — Mon père, j'exécute votre arrêt! » Là-dessus, le bonhomme de père chante :

Vous avez bravé ma colère,
Et je devrais punir.
Plus puissantes que moi, les lois, que je révère,
Me condamnent à vous unir.

On juge de l'effet produit sur le public par ce conte sentimental.

En donnant à un amateur titré un livret formé de mauvaises imitations de deux autres pièces, le *Précepteur dans l'embarras* et la *Fiancée*, Scribe a cru faire assez pour satisfaire une velléité d'homme du monde. Le vaudevilliste s'est trompé. La musique du *Fils du prince*, fort bien faite, était digne d'une collaboration sérieuse; les mélodies en sont fraîches et distinguées. Nous remarquons, au premier acte, les couplets chantés par Féréol : *Pour braver l'orage qui gronde;* au second, une romance qui a eu son jour de vogue : *Palais pompeux, riches demeures*, et un trio final. M. de Feltre était un des meilleurs élèves de Reicha.

Fils puni (LE), tableau de Greuze; au Louvre. Cette composition fait suite à celle qui est connue sous le titre de la *Malédiction paternelle*, et que possède le même musée. Elles ont été exposées toutes deux au Salon de 1765. Dans le tableau de la *Malédiction paternelle*, le père de famille, un vieillard, étend les mains avec colère vers son fils, qui s'est enrôlé et que la mère éplorée cherche vainement à retenir. Dans le second tableau, le mauvais fils revient de l'armée, au moment où son père vient d'expirer. Diderot a fait de cette seconde toile une description enthousiaste qui vaut à elle seule le cinquième acte du drame le plus émouvant, et mérite a ce titre d'être reproduite : « Tout a bien changé dans la maison. C'était la demeure de l'indigence; c'est celle de la douleur et de la misère. Le lit est mauvais et sans matelas. Le vieillard mort est étendu sur ce lit. Une lumière qui tombe d'une fenêtre n'éclaire que son visage; le reste est dans l'ombre. On voit, à ses pieds, sur une escabelle de paille, le cierge bénit qui brûle et le bénitier. La fille aînée, assise dans le vieux confessionnal de cuir (espèce de fauteuil), a le corps renversé en arrière, dans l'attitude du désespoir, une main portée à la tempe, et l'autre élevée et tenant encore le crucifix qu'elle a fait baiser à son père. Un des petits enfants, effrayé, s'est caché le visage dans son sein. L'autre, les bras en l'air et les doigts écartés, semble concevoir les premières idées de la mort. La cadette, placée entre la fenêtre et le lit, ne saurait se persuader qu'elle n'a plus de père : elle est penchée vers lui; elle semble chercher ses derniers regards, et sa bouche entr'ouverte crie : « Mon père, mon père, est-ce que vous ne » m'entendez plus? » La pauvre mère est debout, vers la porte, le dos contre le mur, désolée, et ses genoux se dérobant sous elle. Voilà le spectacle qui attend le fils ingrat. Il s'avance. Le voilà sur le pas de la porte. Il a perdu la jambe dont il a repoussé sa mère, et il est perclus du bras dont il a menacé son père. Il entre. C'est sa mère qui le reçoit. Elle se tait; mais ses bras tendus vers le cadavre lui disent : « Tiens, vois! regarde; » voilà l'état où tu l'as mis. » Le fils ingrat paraît consterné; la tête lui tombe en devant, et il se frappe le front avec le poing. Quelle leçon pour les pères et pour les enfants! Ce n'est pas tout; Greuze médite ses accessoires aussi sérieusement que le fond de son sujet. A ce livre placé sur une table, devant cette fille aînée, je devine qu'elle a été chargée, la pauvre malheureuse! de la fonction douloureuse de réciter la prière des agonisants. Cette fiole qui est à côté du livre contient, apparemment, les restes d'un cordial. Et cette bassinoire qui est à terre, on l'avait apportée pour réchauffer les pieds glacés du moribond. Et puis, voici le chien, qui est incertain s'il reconnaîtra cet écloppé pour le fils de la maison, ou s'il le prendra pour un gueux. »

Diderot ajoute : « Je ne sais quel effet cette courte et simple description d'une esquisse du tableau fera sur les autres; pour moi, j'avoue que je ne l'ai point faite sans émotion. Cela est beau, très-beau, sublime; tout, tout. Mais, comme il est dit que l'homme ne fera rien de parfait, je ne crois pas que la mère ait l'action vraie du moment; il me semble que, pour se dérober à elle-même la vue de son fils et celle du cadavre de son époux, elle aurait dû porter une de ses mains sur ses yeux, et de l'autre montrer à l'enfant ingrat le cadavre de son père. On n'en aurait pas moins aperçu sur le reste de son visage toute la violence de sa douleur, et la figure en eût été plus simple et plus pathétique encore... Du reste, ces deux morceaux (la *Malédiction* et le *Mauvais fils puni*) sont, à mon sens, des chefs-d'œuvre de composition : point d'attitudes tourmentées ni recherchées; les actions vraies qui conviennent à la peinture; et, dans ce dernier surtout, un intérêt violent, bien un et bien général. » Cette admiration de Diderot pour le caractère quelque peu mélodramatique de l'œuvre de Greuze a choqué un critique contemporain, M. Charles Blanc, qui met bien au-dessus ce que les classiques sont convenus d'appeler le style, l'idéal. Greuze, il est vrai, n'a pas cru devoir affecter les grands airs académiques; voué à la peinture des scènes de la vie familière, il s'est contenté de chercher le sentiment, et il l'a presque toujours trouvé.

Le *Fils puni*, payé 21,000 fr. à la vente du marquis de Verri, en 1785, et 15,000 fr. seulement à la vente de Laneuville, en 1813, a été acquis au prix de 10,000 fr., pour le compte de Louis XVIII, à M. de Ville-Serre, en 1820. Il a été gravé par Robert Gaillard.

La *Malédiction paternelle*, dont il est parlé ci-dessus, a été exposée, en 1765, sous le titre de : le *Fils ingrat*. Les deux tableaux sont exécutés en manière d'esquisses.

FILS, rivière d'Allemagne (Wurtemberg), prend sa source, près de Wiesensteig, dans le cercle du Danube, coule d'abord de l'O. à l'E., puis prend une direction N.-O., entre dans le cercle du Necker, baigne Gœppingen et se jette dans le Necker, près de Plochingen, après un cours de 75 kilom. dans une vallée très-pittoresque.

FILTERIE s. f. (fil-te-rî — rad. *fil*). Nom que donnent les Lillois aux fabriques où l'on retord le fil destiné au commerce.

FILTIER, IÈRE (fil-tié, iè-re — rad. *fil*). A Lille, Celui, celle qui retord le fil destiné au commerce.

FILTRAGE s. m. (fil-tra-je — rad. *filtrer*). Action de filtrer : *Le* FILTRAGE *des eaux destinées aux usages domestiques est important.* (Ratier.)

— **Encycl.** *Filtrage des eaux.* On distingue, pour les eaux, le *filtrage naturel* et le *filtrage artificiel*. Le *filtrage* naturel, dont M. d'Aubuisson a fait une application pleine de succès pour clarifier les eaux qui alimentent la ville de Toulouse, est produit par les couches de gravier ou de sable que déposent certains fleuves ou rivières. Les eaux de la Garonne, filtrées à travers un banc de sable, tombent dans un puisard d'où des pompes puissantes les élèvent pour les chasser dans les conduites. Tout le limon qu'elles contiennent est déposé dans les premières couches de ce filtre, que les fortes crues viennent nettoyer en créant une espèce de chasse qui empêche l'engorgement. Les eaux qui traversent présentent en fraîcheur, limpidité et composition chimique tout ce qu'il faut pour constituer une bonne eau potable.

La filtration naturelle n'est pas un phénomène simple, mais au contraire un fait très-complexe dans lequel la vitesse de la rivière et la nature de son lit jouent un rôle décisif et important. Ce système, très-avantageux sur les cours d'eau à pente rapide, roulant leurs eaux sur des couches de sable et de gravier, tels que la Garonne, le Rhône, le Danube, etc., ne peut réussir sur les rivières à pente faible, à lit boueux. Dans les premières, en effet, le dépôt peu épais que laissent les eaux à la surface extérieure de la masse filtrante est incessamment renouvelé et entraîné sans qu'il puisse en résulter le moindre encombrement extérieur, tandis que dans les secondes le renouvellement ne peut avoir lieu. Le *filtrage* naturel a été appliqué avec succès à Lyon, à Nottingham, etc., au moyen de galeries souterraines remplies de gravier et de sable déposés par la rivière.

— *Filtrage artificiel.* Les matières employées pour filtrer les liquides sont très-nombreuses. On peut placer en première ligne le charbon de bois, qui a la propriété d'absorber les gaz putrides, de décolorer certaines substances, telles que les sirops, le miel, la mélasse, les huiles végétales, les eaux-de-vie, etc., et d'enlever par suite le goût désagréable qu'elles contractent; viennent ensuite la laine, l'éponge, la sciure de bois, les pierres poreuses, les peaux, la pâte à papier, les sables gros, moyens et fins, le grès pilé, le noir animal, etc., etc.

Le premier appareil de *filtrage* qui ait été essayé avec succès date de 1800, et est dû à MM. Smith Cuchet et Montfort; il consistait en une espèce de fontaine renfermant, à 10 ou 12 centimètres du fond, un premier diaphragme en métal ou en grès, percé d'une grande quantité de trous. La plaque en était lutée avec la fontaine et couverte d'un tissu de laine, puis d'une couche de grès pilé, de 5 à 6 centimètres d'épaisseur, enfin d'une autre, beaucoup plus épaisse, de poudre grossière de charbon de bois et de grès pilé très-fin et bien lavé, ou de sable de rivière. La masse, qui composait le filtre proprement dit, était fortement comprimée pour que le charbon pût être longtemps en contact avec l'eau. Une troisième couche, formée, comme la première, de sable et de grès pilé, était placée au-dessus du charbon, et le tout était recouvert d'un couvercle en grès ou en pierre percé de trois à quatre trous surmontés de champignons en grès, dont la tête était enveloppée d'une éponge, afin que l'eau se débarrassât des matières qu'elle tient en suspension. Pour donner issue à l'air, dans les couches filtrantes comme dans la partie renfermée entre le fond et le dessous de la première plaque du filtre, on avait ajouté deux petits tubes qui allaient jusqu'à la partie supérieure de la fontaine. Ce système, qui a donné naissance aux appareils connus sous le nom de *fontaine domestique*, *tonneau-filtre*, *filtre portatif*, *filtre marin*, et enfin *bidon-filtre*, a été appliqué, en 1806, par la compagnie impériale des eaux de la Seine clarifiées et épurées, établie quai des Célestins, à Paris.

Depuis cette époque, on s'est beaucoup occupé de la question du *filtrage*, et l'on a amélioré le système précédent, soit en le simplifiant, soit en proscrivant certains matériaux de construction qui pouvaient présenter quelques dangers, tels que les tuyaux en plomb, le bois de chêne, qui infecte l'eau en vingt-quatre heures, et la pierre poreuse de Paris, qui donne un mauvais goût à l'eau.

Parmi les nombreux appareils de *filtrage*, on distingue : les *filtres bordelais*, de M. Alexandre, de Bordeaux, basés sur la capillarité, et qui consistent à faire passer l'eau, élevée par des mèches de coton, dans quatre caisses successives remplies de verre pilé et de charbon; — le *filtre forcé à pression directe et immédiate*, de M. le comte de Réal, composé d'un cylindre en étain muni de deux diaphragmes percés de trous capillaires et renfermant entre eux les matières que l'on veut soumettre à l'infusion. Cet appareil peut être appliqué au *filtrage* des végétaux aromatiques, tels que la cannelle, le café vert et torréfié; des matières végétales colorantes, telles que la garance, le bois de campêche, la noix de galle, le tan ou les cendres; il sert à purifier les huiles par le charbon; — les *filtres artificiels* pour clarifier les eaux des fleuves et des rivières, en les faisant passer au travers de cases remplies de cailloux plus ou moins gros, de grosse flanelle et de charbon pilé; — les *filtres clarificateurs à haute pression*, formés de plusieurs couches de feutre ou d'étoffes de laine, de coton ou de fil, que le liquide est forcé de traverser successivement; — le *filtre ascendant* ou fontaine à pression continue et à eau ascendante, filtrant par le charbon et la pierre poreuse; — le *filtre à charbon par pression*, de Ducommun; — l'*appareil mobile servant à la filtration des eaux*, de M. Fonvielle; — le *filtrage par rayonnement*, au moyen de tubes concentriques, par MM. Lanet de Limançay et Sornay, dans lequel de fortes toiles remplacent les plaques métalliques d'arrivée et de sortie de l'eau; — l'*appareil à filtrer par le vide*, de M. Chapelle; — le *filtre* de M. Souchon, qui était appliqué à l'ancienne pompe de Notre-Dame, à Paris, et dont le principe repose sur l'emploi de la laine provenant de la tonte des draps, dite *laine tontisse*, pressée entre deux plateaux; — les *appareils* de M. Poole, de Londres, qui consistent à faire le vide dans un corps de pompe, et par suite à forcer le liquide à traverser une toile portant la substance à filtrer; — l'*appareil double* de M. Fabre, dont la matière filtrante a pour base le coton; — ceux de M. Nérot, où le coton est mélangé à la soie; — le *filtre* de M. Ryton, composé de papier joseph, qu'on recouvre d'un tissu appelé *peau de taupe;* — les *appareils* de M. Tard, dans lesquels la matière filtrante est la pâte à papier, mélangée tantôt avec de la sciure de bois, tantôt avec du charbon pilé; ces filtres, propres à la filtration des eaux, des vins, des vinaigres, des bières, etc., sont rendus propres à clarifier les huiles en mélangeant du chanvre broyé à la sciure de bois.

La compagnie générale du *filtrage* des eaux de la ville de Paris a fait dernièrement établir des fontaines et des bornes filtrantes qui ont été employées avec succès dans un grand nombre d'hospices et d'hôpitaux civils et militaires, de casernes, de palais, etc., etc. Ces appareils sont formés d'une capacité conique dans laquelle on ménage, à la partie inférieure, un espace vide de 10 à 12 centimètres, fermé par une plaque en tôle percée d'une infinité de petits trous. Sur cette plaque s'élève la masse filtrante, composée de couches de gravier, de charbon, de grès pilé et de déchets d'éponges ou de laine préparés au tannate de fer et séparés par des plaques métalliques semblables à la première. L'eau arrive sur le filtre par la partie supérieure et sort limpide et claire par la partie inférieure. Une fontaine de ce genre, ayant $1^m,015$ de hauteur et $1^m,00$ de diamètre moyen, peut filtrer 4,000 litres environ à l'heure.

— *Filtrage artificiel des eaux d'alimentation.* Autrefois, les eaux qui arrivent dans les réservoirs d'alimentation des conduites de distribution n'étaient pas filtrées; on se contentait de les laisser reposer pendant un temps parfois très-long, afin de leur laisser déposer le limon qu'elles contiennent. Aujourd'hui, que l'on a reconnu les dangers qu'il y avait à laisser séjourner les eaux dans ces enceintes fermées, où elles s'échauffent, on établit au-dessus des réservoirs des bassins de filtration, que l'on construit en voûtes à claires-voies; sur celles-ci, on place un lit de coquilles de mer ou de cailloux ne pouvant pas passer par les orifices ménagés dans les voûtes; on met ensuite une couche de gros graviers, puis une autre de moins gros, et enfin une dernière de sable fin, de $0^m,60$ à $0^m,90$, qui forme réellement le filtre; car l'expérience démontre que le limon vaseux ne descend pas au delà de 1 à 2 centimètres dans cette dernière couche. Pour nettoyer ce filtre, on enlève au râteau la couche salie, de sorte que l'épaisseur du sable fin diminue à chaque nettoyage, et on ne lui rend sa première épaisseur que lorsqu'elle est réduite à 20 ou 25 centimètres. On fait encore usage d'un mode de nettoyage dit *nettoyage mécanique*, qui consiste à faire arriver l'eau par la partie inférieure et à la forcer, par pression, à traverser de bas en haut toute la masse filtrante; en réglant convenablement la pression, on enlève la vase qui se trouve sur la superficie du sable.

L'eau potable qui forme l'approvisionnement d'un navire en campagne est aujourd'hui généralement renfermée dans des caisses de fer d'un mètre cube de capacité. Avant l'adoption de ces vases, elle était contenue dans des futailles en bois qu'on emmagasinait dans la cale à eau; les émanations continuelles qui s'élèvent des fonds d'un navire ne tardaient pas à la corrompre; d'ailleurs, l'eau finissait, à la longue, par dissoudre les principes gommeux, mucilagineux, alcalins contenus dans le bois, et bientôt il s'y développait des gaz puants, nauséabonds, qui lui donnaient une odeur fétide, un goût repoussant. Pour lui rendre ses qualités, on était obligé de la filtrer, de la clarifier; et souvent, malgré tout le soin apporté à cette opération, il était impossible de la débarrasser complétement des principes délétères dont elle s'était chargée. Les filtres de bord se composaient d'un vase en chêne en forme de cône tronqué, d'une contenance de 500 litres environ. La partie inférieure de cette espèce de futaille était munie d'un double fond en bois, percé de petits trous comme une écumoire, et qui supportait plusieurs couches de ma-

tières désinfectantes et clarifiantes, charbon de bois, gravier, sable, etc. L'eau qu'il s'agissait de purifier était versée au-dessus du double fond, et elle arrivait à un robinet d'écoulement placé à la partie inférieure, après s'être débarrassée, dans son passage, de tout ou partie de ses mauvaises qualités. On employait aussi des appareils en terre poreuse; d'autres, dans lesquels la clarification se faisait par le passage de l'eau au travers d'une forme de feuilles de papier mêlées à du charbon de bois en poudre. Généralement, même après cette opération, on n'avait encore qu'un breuvage saumâtre, dénué de toute propriété nutritive ou alimentaire. Depuis l'emploi des caisses en fer, les filtres de bord sont devenus inutiles. L'eau dissout bien l'oxyde de fer qui se forme à l'intérieur; elle devient jaunâtre, mais le goût qu'elle prend n'est pas désagréable; on s'y habitue facilement, et, de plus, ainsi ferrée, elle est très-saine. Cependant, M. Zéni a inventé des filtres à double courant, au moyen desquels on peut rendre cette eau parfaitement pure. Ils se composent de deux tonneaux concentriques, dont l'un, défoncé complétement, repose à l'intérieur de l'autre sur des couches de sable de différentes finesses et de charbon; l'eau, versée dans son intérieur, est obligée de passer à travers ces diverses substances pour se rendre dans le vide concentrique qui sépare les deux tonneaux.

— *Filtrage* ou *Filtration industrielle.* V. FILTRE.

FILTRANT, ANTE adj. (fil-tran, an-te — rad. *filtrer*). Qui sert à filtrer : *Fontaine* FILTRANTE.

FILTRATION s. f. (fil-tra-si-on — rad. *filtrer*). Passage d'un liquide à travers un milieu qui le dépouille des matières étrangères qui altéraient sa pureté; opération par laquelle on dépouille un liquide des corps en suspension, en le faisant passer à travers un tissu ou un corps plus ou moins serré : *La* FILTRATION *a pour résultat de présenter les liquides dans un état de pureté et de fluidité recherché dans les arts industriels.* (Ratier.)

FILTRE s. m. (fil-tre — bas lat. *filtrum*, mot qui provient du germanique : ancien haut allemand *filz;* anglo-saxon *felt*, de *fel*, *fell*, *fil*, peau d'animal avec la laine, avec le poil, toison. Ces mots sont les corrélatifs exacts du latin *pilus* et du grec *pilos*, même sens, et se rapportent, comme eux, à la racine sanscrite *pul*, *phull*, *pal*, *phall*, croître, être grand. Le *r* final de *filtre* accuse l'influence normande, car les dialectes septentrionaux affectionnent particulièrement la terminaison *tr.* Ce *r* pourrait provenir d'un *l* bas-latin, comme dans *pupitre*, de *pulpitulum. Filtre* a désigné d'abord une étoffe de laine, un tissu de poil, et plus tard un corps quelconque au travers lequel on passe une liqueur que l'on veut clarifier). Matière ou appareil à travers lequel on fait passer un liquide pour le dépouiller des corps étrangers qui altèrent sa pureté : *Un* FILTRE *en toile, en papier. Le charbon est un* FILTRE *excellent. Le sable est un* FILTRE *assez imparfait. Le charbon est le plus sûr* FILTRE *et le plus énergique des désinfectants.* (L. Cruveilhier.)

— Breuvage magique destiné à inspirer quelque passion, et particulièrement l'amour :

Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérie
Employa *filtres* et brevets,
Eut recours aux regards remplis d'afféterie,
Enfin n'omit aucuns secrets.

LA FONTAINE.

‖ On écrit plutôt PHILTRE en ce sens.

— **Encycl.** Les *filtres* en papier sont d'un usage journalier dans tous les laboratoires de chimie; leur prix minime, la facilité avec laquelle on les prépare et les bons résultats qu'ils donnent, leur assurent encore un long usage. Depuis longtemps déjà les chimistes se servent de ce moyen pour clarifier les liquides tenant en suspension des particules trop fines pour se précipiter. Nicolas Lémery, dans son *Cours de chymie* (p. 72), définit ainsi le mot filtrer : « Filtrer, dit-il, est clarifier quelque liqueur en la *passant par un papier gris.* » Aujourd'hui, ce papier gris ne sert plus qu'à filtrer les substances pour lesquelles une grande pureté n'est pas nécessaire; généralement, on se sert de papier joseph blanc non collé; cette substance jouit de la propriété d'être perméable à l'eau, à l'alcool, aux acides, aux dissolutions salines, et de retenir en même temps les substances solides malgré leur grand état de division. On peut donc comparer rigoureusement l'action d'un *filtre* à celle d'un tamis, les pores du papier représentant les intervalles que laissent entre eux les fils du tamis.

D'après ce qui précède, on conçoit de quelle importance est dans la pratique le choix du papier destiné aux filtrations. Deux maîtres en fait d'analyses délicates, MM. Gerhardt et Chancel, ont indiqué les conditions que doit présenter un bon papier à *filtre.* « Examiné par transparence, disent-ils, il ne doit présenter ni solutions de continuité ni inégalités d'épaisseur; il est également indispensable de s'assurer, par des essais directs, qu'il ne fournit rien aux diverses liqueurs qu'on veut y faire passer, qu'il n'est attaqué ni corrodé par elles, et que ses pores sont assez petits pour retenir les particules les plus ténues qui se trouvent en suspension dans un liquide. Tout papier qui *filtre* lentement doit être rejeté, car non-seulement il occasionne une perte de temps, mais il peut compromettre le succès d'une opération. Le seul papier qui remplit à la fois toutes ces conditions est celui que l'on fabrique en Suède, d'après les indications de Berzélius. Le papier pour analyse, fabriqué en France, est également fort bon, mais il filtre sensiblement moins vite que le papier suédois. Le commerce livre également un papier gris coupé en cercles de différentes grandeurs, qui *filtre* avec une extrême rapidité; il est d'un excellent usage pour la plupart des opérations chimiques; il peut même être employé en analyse qualitative, si l'on a eu soin de le laver préalablement à l'acide chlorhydrique. » Les papiers que l'on emploie le plus souvent dans les laboratoires sont ceux de Pratt-Dumas, de Carré, de Berzélius, de Malapert. Les chimistes ont, d'après leur forme, partagé les *filtres* en deux espèces : le *filtre* uni, et le *filtre* à plis. Le *filtre* uni est excellent toutes les fois qu'on veut recueillir la liqueur tenant en suspension des particules solides. Sa forme permet, en effet, un lavage prompt et rapide du précipité rassemblé sur le *filtre.* Mais si l'on a seulement en vue l'élimination des substances solides, le *filtre* à plis est préférable, car la filtration se fait plus vite.

Nous indiquerons rapidement la marche à suivre pour faire ces deux *filtres.* Pour obtenir le *filtre* uni, on prend un carré de papier qu'on plie deux fois sur lui-même, parallèlement aux côtés, de manière à obtenir un carré quatre fois plus petit. Les quatre coins ainsi superposés sont abattus suivant le quart d'une circonférence, puis on sépare une des trois épaisseurs du papier des trois autres; on obtient ainsi une cavité en forme de cône régulier à angle d'environ 60 degrés. Quand les parois de l'entonnoir où doit être placé le *filtre* ne font pas le même angle, on donne au *filtre* l'angle voulu par un nouveau pli partant du centre. Quant au *filtre* à plis, on l'obtient tout aussi facilement.

Carré a inventé un instrument (*moule-filtre*) qui permet de confectionner en peu de temps une quantité considérable de *filtres* en papier. Cet appareil a assez d'analogie avec deux éventails de papier réunis de manière à former un disque complet. On place au milieu une feuille de papier *filtre* pliée en deux, et on rabat les deux parties du disque. On imprime ainsi les plis, et le *filtre* est constitué.

Il faut que le sommet du cône soit bien formé, de façon à venir s'appliquer exactement sur le fond de l'entonnoir, afin d'être soutenu par ses parois; autrement le papier céderait sous le poids du liquide à filtrer. Mais il faut éviter aussi de faire entrer la pointe trop avant dans la douille de l'entonnoir, car elle jouerait alors le rôle de bouchon et retarderait beaucoup la filtration. Ce mode de filtration, excellent pour les dissolutions salines, les acides étendus, les sucs végétaux, etc., ne peut servir à filtrer les acides ou les alcalis concentrés, car ces liquides perceraient le papier. On prend alors un entonnoir de verre dans lequel on met un tampon d'amiante, et on verse le liquide par-dessus. On peut remplacer l'amiante par une couche de verre pilé ou bien de charbon et de grès; ces deux dernières substances doivent être préalablement traitées par l'acide chlorhydrique, puis bien lavées.

— *Filtre de Dublanc.* C'est un *filtre* de papier; mais l'entonnoir en verre est remplacé par un entonnoir en fils métalliques ayant la forme de la feuille du papier plié. Il filtre rapidement.

— *Filtre dit chausse d'Hippocrate.* Les chausses dont on se sert dans les distilleries, et qui sont ainsi appelées à cause de leur ressemblance avec les chaperons de ce nom que portaient les docteurs de l'Université, sont des sortes de cônes ou de capuchons en feutre ou en drap serré, au fond desquels on a placé un anneau de ruban auquel est attachée une ficelle. Ce *filtre* est suspendu et tenu ouvert par sa partie supérieure. Quand la filtration languit, on soulève avec lenteur, au moyen de la ficelle, la partie basse, de manière à ramener le liquide vers les parties les plus hautes dont les parois n'ont pas été obstruées par le dépôt des matières étrangères. On ne doit pas employer la chausse d'Hippocrate pour la filtration des liquides chargés de potasse ou de soude, car ces alcalis auraient bientôt détruit le *filtre.*

— *Filtre-presse de Réal.* Cet appareil est surtout avantageux à cause de la rapidité avec laquelle la filtration s'y opère. Il est essentiellement formé de deux cylindres métalliques de même diamètre, se vissant l'un sur l'autre et séparés par un diaphragme métallique percé de trous. Au-dessus de ce diaphragme, on place des couches de coton, de charbon, de verre pilé, etc. Le cylindre inférieur sert de récipient au liquide filtré; il est muni d'un robinet d'écoulement. Le cylindre supérieur porte à son couvercle un tube de plomb de 10 à 12 mètres de hauteur, terminé par un réservoir. On remplit du liquide à filtrer le cylindre supérieur, le tube et le réservoir; la force de la pression fait filtrer le liquide avec une grande rapidité.

— *Filtre de Riouffe.* On l'emploie à la filtration des liquides volatils ou auxquels le contact de l'air est nuisible. Il se compose d'un entonnoir à couvercle, dans lequel on met un *filtre* en papier, ou, si l'on doit filtrer un alcali caustique, un tampon de coton, ou une couche de verre pilé, si l'on a à filtrer un acide. Le couvercle de l'entonnoir porte un tube en *S* qui sert à l'introduction du liquide sans qu'il soit nécessaire de déboucher l'appareil. Une petite tubulure, bouchée à l'émeri, permet de donner issue à la colonne d'air que déplace le liquide introduit.

— *Filtre Taylor.* C'est un sac en laine ou en étoffe de coton qui a environ 2 mètres de long et 32 centimètres de large. Il est fermé à un de ses bouts, et il porte à son extrémité inférieure un cordon plus long que le sac. On introduit ce sac dans un petit panier d'environ 80 centimètres à 1 mètre de longueur, ou dans un étui en toile solide de même dimension. On le replie en deux sur lui-même en tirant le cordon et forçant ainsi le fond du sac à remonter jusqu'à l'ouverture supérieure. On introduit ce *filtre* dans un tuyau en cuivre qui est destiné à rendre l'évaporation impossible et le refroidissement plus lent. Du reste, le sac filtrant est attaché à la partie supérieure du cylindre de cuivre, qui est fermé par un couvercle en forme d'entonnoir. La filtration marche avec une grande rapidité, parce que le *filtre* présente une grande surface, que le dépôt qui peut gêner la filtration est répandu sur une grande étendue, que la colonne du liquide étant assez haute, sa propre pression rend l'écoulement plus rapide, enfin parce que l'enveloppe métallique, en conservant la chaleur, s'oppose à l'augmentation de viscosité qui résulte du refroidissement du liquide. Le *filtre* Taylor sert dans les raffineries pour la clarification des sirops. La filtration s'opère du dedans au dehors. On remplace actuellement, et avec avantage, cet appareil par un autre *filtre* analogue qui opère du dehors au dedans. Il se compose d'une bâche rectangulaire dans laquelle on juxtapose des sacs de toile pelucheuse en coton, garnis à l'intérieur de claies en osier ou tressées en fil métallique, destinées à maintenir l'écartement des parois de chaque sac. Au milieu de la partie inférieure de chacun d'eux est adaptée une douille introduite à frottement dans un trou correspondant, pratiqué au fond de la bâche.

— *Filtre de Dumont.* Appareil très-usité dans la confiserie et les raffineries pour la filtration et le blanchiment des sirops de qualité inférieure. Il est formé d'une caisse en bois doublée intérieurement de cuivre étamé, qui peut être fermée par un couvercle également doublé en cuivre étamé. Ce *filtre* porte un robinet à la paroi latérale, au niveau du fond. Il comprend encore un petit diaphragme percé de trous, que quatre pieds soutiennent à quelques centimètres du fond du *filtre;* on place au-dessus une toile claire humectée, qui s'élève, sur les bords, de quelques millimètres au-dessus du diaphragme. Un second diaphragme, beaucoup plus grand, mais également percé, est placé à 10 centimètres au-dessous du bord supérieur. Le long de la caisse, en dedans, s'élève un petit tuyau en cuivre qui part du fond et arrive jusqu'à la partie supérieure. Il est destiné à permettre à l'air de s'écouler. Quand, à l'aide de ce *filtre*, on veut procéder à la filtration d'un sirop, on place le petit diaphragme au fond de la caisse et on dispose au-dessus du charbon animal en grains, préalablement humecté avec un sixième de son poids d'eau; on en garnit tout l'intérieur du *filtre* et l'on aplanit la surface, que l'on recouvre du second diaphragme. On verse alors le sirop par l'ouververture supérieure. Il pénètre successivement et chasse devant lui l'eau qui humecte la surface du charbon, en se mêlant cependant avec elle dans une certaine proportion; quand on s'aperçoit que le sirop passe pur, on entretient l'écoulement en un filet non interrompu, en versant à la surface de nouvelles doses de sirop. Le *filtre* Dumont décolore les sirops et ne leur donne point le goût désagréable qui résulte de l'emploi du noir animal.

Les photographes doivent filtrer, avant de s'en servir, le collodion, l'albumine, la gélatine, etc. La plupart des opérateurs se servent d'un *filtre* ordinaire, opération longue, et qui, lorsqu'il s'agit de collodion, cause une grande évaporation d'éther; on doit donc recouvrir l'entonnoir d'une glace pendant le filtrage.

M. Paul Gaillard a découvert, en 1858, un moyen bien plus rapide : c'est le *filtrage pneumatique.* On se sert d'une cloche à douille, rodée sur un plan de verre. La douille est hermétiquement fermée par un bouchon de liége percé de deux trous, dont l'un porte un entonnoir et l'autre un tube recourbé qui met l'intérieur de la cloche en communication avec la machine pneumatique. Un vase ou récipient est placé dans l'intérieur de la cloche, sous l'entonnoir qui contient le *filtre.* On comprend facilement que le liquide à filtrer se précipite rapidement à travers les pores du *filtre* aussitôt que l'air de la cloche étant raréfié, il y a inégalité entre la pression extérieure et la pression intérieure. V. FILTRAGE.

FILTRÉ, ÉE (fil-tré) part. passé du v. Filler : *De l'eau* FILTRÉE. *Un liquide* FILTRÉ. *L'eau,* FILTRÉE *par mille canaux insensibles, distribue aux productions de la terre leurs sucs nourriciers.* (Turgot.)

FILTRER v. a. ou tr. (fil-tré — rad. *filtre*). Faire passer à travers un filtre : FILTRER *de l'eau.* FILTRER *des sirops, une décoction. On a recours au verre pilé quand il s'agit de* FILTRER *les acides.* (Ratier.)

— *Pierre à filtrer*, Pierre spongieuse que l'on emploie quelquefois comme filtre.

— v. n. ou intr. Passer à travers un filtre : *Les sirops* FILTRENT *lentement.* ‖ Couler, en se divisant, à travers un corps quelconque : *Quelques ruisseaux* FILTRAIENT *à travers les rochers et roulaient sur la verdure en filets de cristal.* (Fén.)

— Par anal. Etre divisé en passant à travers un corps; être tamisé : *Combien de journées entières n'ai-je pas passées sous la petite tonnelle de pampres, à regarder les rayons du soir* FILTRER *à travers les feuilles de vigne jaunies par l'automne.* (Lamart.) *A dix-sept ans, les larmes sont comme les ondées de mai, à travers lesquelles* FILTRE *toujours un rayon de soleil.* (Galoppe d'Onquaire.)

FILURE s. f. (fi-lu-re — rad. *filer*). Techn. Maniere dont un objet est filé : *La* FILURE *de cette laine est défectueuse.* ‖ Sorte de moulure creuse formée de deux plans, l'un parallèle, et l'autre perpendiculaire à la surface.

FIMBRIA (C. Flavius), consul romain, l'an 105 avant J.-C. C'était un habile jurisconsulte et un orateur remarquable, qui dut à son seul mérite d'être appelé à la première magistrature. Il eut pour collègue Marius, fut accusé de concussion dans la province dont il eut le gouvernement, mais fut acquitté, et fit partie des personnages consulaires qui prirent les armes pendant la révolte de Saturnius.

FIMBRIA (C. Flavius), général romain, partisan de Marius, après la mort duquel il fut envoyé en Asie (86 av. J.-C.) comme lieutenant du consul Valerius Flaccus, en apparence contre Mithridate, mais en réalité contre Sylla, dont les restes du parti de Marius craignaient le retour à Rome. Flaccus était méprisé de l'armée pour son incapacité et son avarice; Fimbria excita une sédition de soldats contre lui, le fit mettre à mort et s'empara du commandement (85), qu'il exerça avec autant d'énergie que d'habileté. Après avoir vaincu les généraux de Mithridate et ce prince lui-même, il reconquit une partie de l'Asie Mineure, qu'il désola, au reste, par ses exactions et ses violences. Le roi de Pont, étonné de voir que les discordes des Romains ne les empêchaient pas de le poursuivre vigoureusement, entama des négociations, et signa un traité de paix avec Sylla qui lui parut devoir rester le maître. Ce dernier, débarrassé de l'ennemi étranger, put se tourner alors contre ses ennemis politiques, marcha contre Fimbria, l'attaqua dans son camp, près de Thyateira, débaucha une partie de ses troupes, et le réduisit à s'enfermer dans Pergame, où il se donna la mort (84).

FIMBRIAIRE adj. (fain-bri-è-re — du lat. *fimbria*, frange). Hist. nat. Qui est découpé en forme de frange.

— s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux voisin des ténias, et dont l'espèce type vit en parasite dans le corps des canards.

— Bot. Syn. de SCHWANNIE. ‖ Genre de végétaux cryptogames, de la famille des hépatiques, tribu des marchantiées, comprenant une quinzaine d'espèces, qui croissent sur les rochers et les montagnes. ‖ Genre d'algues réuni au genre odonthalie.

— **Encycl.** Helminth. Les *fimbriaires* sont caractérisées par un corps mou, allongé, très-aplati, ténioïde, composé d'un très-grand nombre d'articles peu distincts et de plis transverses à peu près égaux; la partie antérieure ne présente pas de tête distincte; celle-ci est en quelque sorte remplacée par une dilatation foliacée transverse, une sorte de membrane transparente, large, plissée ou frangée, qui se joint au corps en formant un angle bien marqué; la trompe est courte et armée de crochets. Ce genre, qu'on a réuni souvent aux ténias et que plusieurs auteurs considèrent même comme fondé sur une simple monstruosité de ces derniers, comprend deux espèces, qui vivent en parasites dans le corps des animaux : l'une est le *fimbriaire marteau*, qui se trouve chez les canards; l'autre est le *fimbriaire mitré.*

FIMBRIE s. f. (fain-brî — du lat. *fimbria*, frange). Moll. Genre de coquilles bivalves, plus connu sous le nom de CORBEILLE.

FIMBRILLE s. f. (fain-bri-lle; *ll* mll. — dimin. du lat. *fimbria*, frange). Bot. Appendice filiforme qu'on remarque sur le réceptacle des carduacées et de quelques corymbifères.

FIMBRISTYLE s. f. (fain-bri-sti-le — du lat. *fimbria*, frange, et de *style*). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des fuirénées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tropicales.

FIMÉTAIRE adj. (fi-mé-tè-re). Entom. Syn. de FIMICOLE.

FIMÉTIE s. f. (fi-mé-sî — du lat. *fimetum*, fumier). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des coprines, comprenant trois espèces, qui croissent sur les corps en putréfaction.

FIMICOLE adj. (fi-mi-ko-le — du lat. *fimus*, fumier; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans le fumier.

FIMPI s. m. (fain-pi). Bot. Arbre d'Afrique, à écorce aromatique et poivrée, appelé aussi BOIS D'AVILA.

FIN s. f. (fain — lat. *finis*, mot qu'Eichhoff rapporte à la racine sanscrite *phan*, flétrir, dissoudre ; d'où aussi le grec *phenô, phoneuô*, tuer. Suivant Delâtre, *finis* est pour *fidnis*, de la racine sanscrite *bhid*, *bhind*, trancher, rompre, briser, découper ; d'où aussi le latin *fido, findo*, fendre. *Finis* signifierait ainsi proprement l'endroit où une chose est coupée, où elle cesse, le bout, l'extrémité). Ce qui termine, ce qui est placé au bout : *La* FIN *d'une page, d'un livre, d'un discours. Entendre la* FIN *d'un sermon. Ecoutez-moi jusqu'à la* FIN. *Un bon moine, chargé de faire le catalogue d'une bibliothèque et rencontrant un livre hébreu, écrivit : Plus, un livre dont le commencement est à la* FIN. ‖ Dernier temps : *La* FIN *de l'année. La* FIN *du mois. Le jour est à sa* FIN. *Dès la* FIN *de novembre, les tulipes sortent de terre.* (E. About.) ‖ Terme, cessation, suppression ; mort : *La* FIN *de la vie. La* FIN *d'une dynastie. C'est bien peu de chose que l'homme, et tout ce qui a* FIN *est bien peu de chose.* (Boss.) *La liberté complète des opinions politiques sera la* FIN *des révolutions.* (Fr. Pillon.) *En souffrant tous les cultes et n'en salariant aucun, les gouvernements hâteraient singulièrement leur* FIN. (Thiers.)

> Nous avons en nos mains la *fin* de nos douleurs.
> CORNEILLE.

> Un riche laboureur, sentant sa *fin* prochaine,
> Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.
> LA FONTAINE.

— Fig. But, destination, raison d'être : *La* FIN *principale est la première loi d'un gouvernement et le bonheur des peuples.* (Fléch.) *Un être intelligent, c'est un être qui pense, qui veut, qui agit pour parvenir à une* FIN. (Helvét.) *La production de l'homme est la* FIN *du rapport des sexes.* (De Bonald.) *Notre* FIN *est la justice infinie.* (Proudh.)

> Parlez au diable, employez la magie,
> Vous ne détournerez nul être de sa *fin*.
> LA FONTAINE.

> Un atome se croit, dans son illusion,
> Le chef-d'œuvre et la *fin* de la création.
> DARU.

‖ Intentions : *Agir à bonne, à mauvaise* FIN. *Le Seigneur, par d'invisibles ressorts, conduit les hommes à ses* FINS. (Boss.) *La plupart des hommes, pour arriver à leurs* FINS, *sont plus capables d'un grand effort que d'une longue persévérance.* (La Bruy.)

> Pour venir à ses *fins*, l'amoureuse Nérie
> Employa filtres et brevets.
> LA FONTAINE.

> . . . . . . Le sage en ses desseins
> Se sert des fous pour aller à ses *fins*.
> VOLTAIRE.

‖ Issue, résultat : *Un homme d'imagination trouve ordinairement plus de moyens pour arriver à une* FIN ; *un homme d'entendement fait un meilleur choix et se soutient mieux.* (Boss.)

— *Fin du monde*, Suppression du genre humain qui, d'après l'Evangile, doit survenir à une époque indéterminée, et être suivie d'un jugement général et public de la conduite de tous les hommes : *En l'an* 1000, *on attendait la* FIN DU MONDE *qu'on avait cru voir annoncée dans l'Evangile. Les docteurs protestants ont, en général, un grand goût pour la* FIN DU MONDE. (J. de Maistre.)

— *Fin des fins*, *Fin finale*, Dernier terme : *La fin du monde sera la* FIN DES FINS, *la* FIN FINALE *du genre humain. A la* FIN FINALE, *la vérité est connue et honorée.* (Ramus.)

— *Faire une fin*, Changer de vie en prenant un parti décisif :

> . . . A cinquante ans, on est bien aise, enfin,
> De vivre un peu tranquille ; il faut *faire une fin.*
> C. D'HARLEVILLE.

‖ Mourir dans certaines conditions : *Il* A FAIT UNE FIN *de bienheureux. Quelle triste* FIN *il vient de* FAIRE !

> On doit craindre le ciel, et jamais libertin
> N'*a fait* encor, dit-on, qu'*une* mauvaise *fin.*
> CORNEILLE.

— *Mettre fin à*, Terminer, faire cesser, arrêter : METTEZ FIN À *vos querelles. La nuit* MIT FIN AU *combat. La mort ne* MET FIN *qu'*AUX *peines du corps.* (De Custine.) *L'invention des auberges, des cabarets et des gargotes* A MIS FIN AUX *mœurs hospitalières.* (Proudh.) ‖ *Mettre à fin*, Achever : *Quand j'*AURAI MIS À FIN *tout ce que j'ai à faire, je quitterai Paris.*

— *Prendre fin*, Se terminer, cesser : *Toutes les choses de ce monde* PRENNENT FIN. (Mme de Sév.)

— *Tirer à sa fin*, *Etre sur sa fin*, Etre sur le point de finir, de cesser, d'être consommé : *Le mois* TIRE À SA FIN. *Le jour* EST SUR SA FIN. *Notre argent* TIRAIT SUR SA FIN.

— *Voir la fin de*, Assister à la cessation, à la suppression, au terme de : *Je ne* VERRAI *pas* LA FIN DU *siècle. Nous* AVONS VU LA FIN DE *la royauté.* ‖ Terminer, achever : *Je ne* VERRAI *jamais* LA FIN DE *ce travail.* ‖ Consommer en entier : *Il* VERRA LA FIN DE *ses deux bouteilles. Il n'y a rien* DONT *on* VOIE *mieux* LA FIN *que d'une grande fortune.* (La Bruy.)

— Prov. *La fin couronne l'œuvre*, C'est la fin qui est le principal, et qui fait le vrai mérite de la vie ou d'une série d'actions, ou bien encore La mort d'une personne, ses derniers actes sont conformes au reste de sa vie : *Telle vie, telle mort ;* LA FIN COURONNE L'ŒUVRE. ‖ *La fin justifie les moyens*, Faux principe de morale admis par certains casuistes, et d'après lequel les actes seraient justifiés par leur résultat : *Les moralistes se sont révoltés contre cet adage :* LA FIN *ne* JUSTIFIE *pas* LES MOYENS. (J. Simon.) ‖ *En toute chose il faut considérer la fin*, Il faut en agissant prévoir le résultat probable de ses actes. Ce proverbe est tiré littéralement d'une fable de La Fontaine. ‖ *Qui veut la fin veut les moyens*, Celui qui poursuit un but doit se résigner aux actes qui doivent l'y amener.

— Relig. *Fins de l'homme* ou *Fins dernières*, Ce qui doit arriver à l'homme, à la fin de sa vie : *Les quatre* FINS DE L'HOMME *sont : la mort, le jugement, l'enfer et le paradis.*

— Procéd. *Fins civiles*, Demandes présentées par la partie civile, dans une affaire criminelle. ‖ *Fin de non-procéder*, Exception dilatoire ou déclinatoire, tendant à écarter, au moins momentanément, le jugement à intervenir. ‖ *Fin de non-recevoir*, Exception invoquée par une des parties, et qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande : *Opposer une* FIN DE NON-RECEVOIR. Cette expression est passée dans le langage vulgaire pour exprimer le refus, l'action de repousser : *Il venait me faire ses plaintes, je lui répondis par une* FIN DE NON-RECEVOIR. ‖ *Fin de non-payer*, Exception que l'on invoque pour s'exempter de payer une somme réclamée. ‖ *Etre renvoyé des fins de la plainte*, Etre absous des délits ou des obligations plaidées par la partie demanderesse.

— Pratiq. *A ces fins, à cette fin*, Formule qui précède l'exposé des conclusions de la demande : *Le légiste français discute jusqu'aux prémisses constitutifs des lois*, À CETTE FIN *qu'il plaise au tribunal reculer d'une toise la borne de l'héritage contesté.* (De Tocqueville.) ‖ *A telle fin que de raison*, Dans le but de prévenir les divers résultats possibles et d'y pourvoir : *Nous avons ordonné la susdite enquête*, À TELLE FIN QUE DE RAISON. Ces expressions ont passé dans le langage vulgaire : *Je commençai à exercer mon ministère*, À TELLE FIN QUE DE RAISON. (Le Sage.) Au lieu de *A cette fin*, le peuple dit À CELLE FIN, et quelquefois À SEULE FIN.

— Comm. *Fin de mois*, Etat de la fin du mois, résultat des opérations commerciales d'un mois entier. ‖ *Fin-courant*, A la fin du mois qui court : *Payable* FIN-COURANT. ‖ *Fin-prochain*, A la fin du mois prochain : *Effets payables* FIN-PROCHAIN. ‖ Ces deux dernières locutions sont elliptiques, et signifient *fin du mois courant, fin du mois prochain.*

— Mus. Mot que l'on met après une reprise, pour indiquer que c'est par elle qu'il faut terminer le morceau.

— Véner. *Etre sur ses fins*, Etre près de se rendre, en parlant de la bête : *Le cerf* EST SUR SES FINS.

— Manége. *Cheval à toute fin*, Cheval de selle et d'attelage à la fois.

— Loc. adject. ou adv. *Sans fin*, Eternel ou perpétuel, sans terme, sans borne ; toujours : *Une gloire* SANS FIN. *Un bonheur* SANS FIN. *Répéter* SANS FIN *la même chose. Dieu ne peut rien ajouter au bonheur de ceux qui s'aiment que de leur donner la durée* SANS FIN. (V. Hugo.) *Les premiers actes de l'amour sont toujours des serments de fidélité* SANS FIN. (P. Janet.) *L'amour avant l'hymen ressemble à une préface trop courte en tête d'un livre* SANS FIN. (Petit-Senn.)

> Malheur à vous qui, par l'usure,
> Etendez *sans fin* ni mesure
> La borne immense de vos champs !
> LAMARTINE.

— Loc. adv. *A la fin*, Enfin, après tout ce temps, après un temps si long : *Le mérite supérieur perce toujours et triomphe* À LA FIN *de tous les obstacles.* (Grimm.)

> Il faut que les méchants, dupes de leurs manéges,
> Se trouvent, *à la fin*, pris dans leurs propres piéges.
> C. D'HARLEVILLE.

> On a beau se farder aux yeux de l'univers,
> *A la fin*, sur quelqu'un de nos vices couverts,
> Le public malin jette un œil inévitable.
> BOILEAU.

‖ *En fin de compte*, Enfin, en résumé, finalement : EN FIN DE COMPTE, *vous êtes plus attrapé que moi.*

— **Syn. Fin, bout, extrémité.** V. BOUT.

— **Fin, décès, mort,** etc. V. DÉCÈS.

— **Antonymes.** Commencement, début, exorde, origine, principe. — Milieu, centre.

— **Encycl.** Philos. V. FINALITÉ.

— Superst. et astron. *Fin du monde.* C'est un grave problème, qui, de tout temps, a préoccupé les esprits, que celui de savoir comment le monde a commencé et comment il doit finir. Depuis la *fin* du siècle dernier, la science s'est emparée de cette question ; jusqu'alors les diverses mythologies avaient été seules à la résoudre à leur façon, c'est-à-dire à l'aide d'hypothèses plus ou moins plausibles. Une chose curieuse, c'est la ressemblance qui existe entre les descriptions données par les diverses religions des catastrophes qui doivent accompagner la *fin* de notre globe. Ecoutez l'*Evangile :* « Lorsque vous verrez l'abomination de la désolation, que celui qui lit comprenne, que ceux qui seront alors dans la Judée s'enfuient dans les montagnes, et que celui qui sera sur son toit ne descende pas dans sa maison, ou n'essaye pas d'y entrer pour prendre ses richesses ; que celui qui sera dans son champ ne revienne pas en arrière pour emporter ses vêtements. Malheur aux femmes qui seront enceintes ou qui nourriront dans ces jours-là. Priez alors pour que cela n'arrive pas pendant l'hiver ; car ces jours de tribulation seront tels que jamais on n'en aura vu de semblables depuis le commencement du monde. Et si Dieu n'eût abrégé ces jours de désolation, aucune chair n'eût échappé à la destruction ; mais il les abrégera à cause de ses élus. Alors on verra le soleil s'obscurcir, et la lune ne donnera plus sa lumière, et les étoiles du ciel tomberont, et les colonnes du firmament seront ébranlées. Alors on verra le Fils de l'Homme venir sur les nuées, dans toute sa force et toute sa gloire ; et il enverra ses anges pour rassembler les élus des quatre coins de l'horizon, depuis les profondeurs de la terre jusqu'aux hauteurs du ciel. »

Ecoutez à son tour le prophète qui parle dans l'*Apocalypse :* « Alors s'éleva du puits de l'abîme une fumée semblable à celle d'une grande fournaise. Un tremblement de terre eut lieu, et le soleil devint noir comme un sac fait de poil de chèvre ; la lune parut ensanglantée ; les étoiles du ciel tombèrent sur la terre ; le ciel se retira comme un tapis qu'on roule ; les montagnes et les îles changèrent de place, et il y eut une grande bataille au ciel. Michel et ses anges combattaient contre le dragon, le grand serpent. Ensuite, j'entendis une voix dans le ciel qui disait : « Maintenant est le salut, la force, le règne de notre Dieu ! » Ensuite, je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre. »

La peinture qui se trouve dans les livres sacrés des Scandinaves n'est pas moins effrayante : « Alors sur la terre tout ne sera plus déjà que désordre et égarements : les familles se méconnaîtront, les droits du sang seront oubliés, les frères combattront contre les frères : on ne verra plus qu'adultères, incestes, meurtres, rapines ; âge barbare, âge d'épée, âge de tempêtes, âge de loups ! Les loups, ils seront en train de dévorer le soleil. Trois longs hivers non suivis d'étés couvriront la terre de neiges et de glaces ; les branches des arbres se briseront sous leur amoncellement prolongé ; le soleil s'obscurcira de plus en plus ; la lune se dissoudra en vapeurs ; les étoiles s'évanouiront ; les montagnes, tremblantes sur leurs bases, seront agitées comme les roseaux du fleuve ; la terre rejettera de son sein les plantes, les arbres et les rochers ; les flots vomiront sur leurs rivages tous les poissons, toutes les algues, tous les coraux qu'ils recouvraient, et avec eux les cadavres des naufragés, hideux squelettes dont les os entre-choqués accompagneront de leur harmonie sinistre les bruits de la vague envahissante. Alors, sur la mer devenue ténébreuse, flottera ce monstrueux vaisseau fait des ongles des morts. Alors des contrées du Midi, de la région du feu, arrivera Surtur le Noir, avec tous ses génies malfaisants armés de torches et chargés d'incendier le ciel et la terre. Alors la pâle déesse de la mort, Héla, délivrera ses captifs, le loup Fenris le premier, et marchera à leur tête comme auxiliaire de toutes les puissances du mal. Alors les dieux s'armeront. Odin les rassemblera autour de lui, ainsi que les héros de la Walhalla, et tous engageront leur dernière bataille. »

Toutes ces traditions sont absolument semblables à celles qu'on retrouve dans la Perse et dans l'Inde. D'après la religion mazdéenne, la résurrection générale commencera quand aura fini la lutte d'Arhiman contre Ormuzd ; alors les bons et les méchants reprendront leurs corps, et tout reparaîtra comme au premier jour de la création. Les bons se rangeront avec le bon, les méchants avec le méchant. Arhiman sera précipité dans l'abîme des ténèbres et dévoré par l'airain fondu. Alors la terre chancellera comme un homme malade ; les montagnes décomposées s'écrouleront en torrents de feu ; la nature entière sera renouvelée ; la terre disparaîtra avec le règne d'Arhiman, et désormais Ormuzd régnera seul ; tout deviendra lumière.

Cette peinture n'est-elle pas absolument la même que celle de saint Jean nous montrant le diable précipité dans l'étang de feu et de soufre avec l'enfer et la mort, après son grand combat contre l'archange Michel ? D'après la doctrine des *Védas*, c'est le calkiavatara qui doit mettre *fin* à l'âge présent. Dans le mythe indien, Vischnou, la seconde personne de la Trinité, paraîtra pour exercer la vengeance, monté sur un coursier éclatant de blancheur, armé d'un glaive resplendissant à l'égal d'une comète. Alors paraîtra Calki, le destructeur ; alors le serpent Secha vomira des torrents de flamme qui consumeront tous les mondes et toutes les créatures ; puis viendra une création nouvelle.

Une parole de Jésus-Christ avait fait croire aux premiers chrétiens du premier siècle que la *fin du monde* était proche : « En vérité, avait-il dit à ses disciples en leur parlant des signes précurseurs de cette grande catastrophe, cette génération ne passera point que mes paroles ne soient accomplies. » Aussi s'attendaient-il à voir bientôt le monde finir, et le règne du messie arriver. L'événement trompa leurs prévisions ; mais ils ne cessèrent pas pour cela de croire à la prochaine réalisation de cette prédiction ; on en trouve des traces chez tous les écrivains de l'époque. Grégoire de Tours commence son histoire en ces termes : « Une autre raison, l'opinion de ceux qui se désolent de l'approche de la *fin du monde*, me décide à recueillir dans les chroniques et les histoires le nombre des années déjà passées, afin que l'on sache clairement combien il s'en est écoulé depuis le commencement du monde. » Cependant, comme les siècles se succédaient et que le monde vivait toujours, les théologiens, qui ne sont jamais embarrassés, prouvèrent qu'on s'était trompé dans l'interprétation des paroles du Christ ; que par génération il fallait entendre un espace de mille ans, et que ce cataclysme éclaterait certainement l'an 1000. Tout le monde dès lors vécut dans cette persuasion, et celui qui eût douté eût été regardé comme hérétique. La plupart des actes et des chartes du moyen âge commencent par ces mots : « A l'approche du soir du monde. » A mesure qu'on avançait vers la *fin* du Xe siècle, les craintes devenaient plus grandes. L'Europe fit, pour ainsi dire, son testament ; c'est de cette époque que datent la plupart des libéralités faites à l'Eglise ; on voulait expier ses péchés, on se débarrassait de biens qui allaient devenir inutiles. Les fidèles se dépouillèrent, et le le clergé devint possesseur d'une grande partie de la fortune publique. L'an 1000 passa, et la machine ronde continua à tourner. Dès lors il n'y eut plus que quelques illuminés qui osèrent prédire la *fin du monde ;* l'Eglise, rendue circonspecte par cette expérience, et désespérant sans doute de trouver créance pour de nouvelles affirmations de ce genre, garda un silence prudent, laissant à quelques sectes isolées le soin de faire de vaines prédictions.

De la religion passons à la science.

Le grand problème du commencement et de la *fin* de notre monde est, sans contredit, l'un des plus curieux que la science ait jamais agités, dit un savant moderne, et voici d'après lui les principales hypothèses sur ce sujet. La théorie la plus probable, la plus judicieusement établie de la formation de notre globe, est celle que Laplace a fondée sur l'état géométrique du système solaire, dans lequel on voit toutes les planètes circuler dans le même sens et à peu près dans le même plan, soutenues par l'attraction de l'immense globe solaire, qui tourne également sur lui-même dans le sens des révolutions planétaires. D'après ce système, toutes les planètes, y compris la terre, se seraient successivement détachées du soleil même, à commencer par la plus extérieure, Neptune. Depuis combien de temps cette formation planétaire aurait-elle eu lieu ? Assurément depuis plusieurs millions de siècles. D'après les travaux de Poisson, le mathématicien, il n'a pas fallu moins de 100 millions d'années pour que la température du globe ait pu descendre de 3,000 degrés, qu'il paraît avoir possédés primitivement, jusqu'à sa température actuelle. Aujourd'hui, le globe terrestre poursuit sa destinée mystérieuse avec l'homme pour souverain, après avoir vu bien souvent la mer prendre la place de la terre ferme, et des convulsions modifier la surface entière. Combien de temps portera-t-elle ainsi dans l'immensité les générations humaines ? Combien de fois les empires succéderont-ils aux empires, les déserts aux déserts ? Buffon avait calculé que la terre n'aurait mis que 74,832 ans pour se refroidir à sa température actuelle, et que l'humanité pourrait encore y résider pendant 93,291 ans avant que la surface soit assez refroidie pour que la vie arrive à s'y éteindre. Cette hypothèse n'est plus aujourd'hui qu'une curiosité historique, depuis qu'on sait que la chaleur intérieure du globe n'a aucune influence sur la surface, et que la vie terrestre dépend exclusivement du soleil.

Une seconde hypothèse, se basant également sur le refroidissement de la terre, suppose que, à l'époque où elle sera glacée, le sol se fendillera comme celui de la lune, que le dernier reste d'air et d'eau occupera ces profondeurs, et que les hommes se réfugieront là comme des taupes jusqu'à ce que l'air et l'eau aient entièrement disparu, fixés et solidifiés eux-mêmes. La terre étant quarante-neuf fois plus grosse que la lune, mettrait quarante-neuf fois plus de temps à mourir.

Une troisième hypothèse, la plus ancienne de toutes, c'est celle qui suppose que le monde finira par le feu. Elle vient de Zoroastre, des Hébreux et des Pères de l'Eglise, et n'est pas sans réalisation possible. Il est presque certain que la surface solide sur laquelle nous bâtissons nos cités et nos demeures n'a pas plus de 10 lieues d'épaisseur, et qu'à cette mince profondeur tous les métaux sont en fusion. On sait, d'autre part, au moyen d'observations faites, que cette surface est perpétuellement agitée, et qu'il ne se passe pas trente heures sans qu'un tremblement de terre plus ou moins intense vienne à s'y produire. Nous vivons sur un mince radeau qui peut sombrer d'un instant à l'autre. Une convulsion d'une minute suffit pour détruire des villes entières, comme on n'en a que trop d'exemples. Si les volcans, soupapes de sûreté de la chaudière terrestre, étaient bouchés, le globe ne pourrait-il éclater et envoyer dans l'espace les fragments de sa surface morcelée ? Dans tous les cas, une dépression du sol des continents pourrait facilement être suffisante pour amener toute l'eau des mers sur la terre habitée, et soulever, d'autre part, le sol qui forme actuellement le lit de l'Océan. Par une inondation partielle de cette nature, Paris pourrait facile-

ment se trouver immergé, et les bateaux à vapeur sillonneraient la mer à 300 ou 400 pieds au-dessus du niveau de Notre-Dame.

Une quatrième théorie de la *fin* de notre monde le fait mourir plus lentement, plus doucement, mais plus sûrement. Elle est ingénieuse; elle pourrait s'intituler le nivellement général de la surface terrestre. Par les vents et les pluies, le sommet des montagnes descend constamment dans les vallées, et la terre des continents est lentement emportée dans la mer par les ruisseaux, les rivières et les fleuves. Les irrégularités du sol s'aplanissent, le fond de la mer s'exhausse, et la mer empiète à mesure sur ses rivages. Si les montagnes finissaient par être entièrement unies; s'il n'y avait plus de soulèvements ni de tremblements de terre pour s'opposer à ce travail de nivellement; si enfin le globe arrivait au niveau parfait d'une sphère, l'océan finirait par couvrir la terre entière, et la couche d'eau aurait 200 mètres d'épaisseur; ce qui serait plus que suffisant pour éteindre la vie de l'humanité, et ne laisserait plus subsister que les organismes disposés pour vivre dans les eaux.

Signalons aussi la théorie d'Adhémar sur la périodicité des déluges. Cette théorie, comme on le sait, est fondée sur ce fait, que les saisons sont d'inégale longueur sur les deux hémisphères. Notre hiver et notre automne durent 179 jours; sur l'hémisphère austral, ils durent 186 jours. Ces 7 jours de différence agissent chaque année pour refroidir davantage un pôle; pendant 10,500 ans, les glaces s'accumulent sur un pôle, et dans le même temps se fondent autour de l'autre, ce qui naturellement déplace le centre de gravité de la terre. Or, il arriverait un moment où, après le maximum d'élévation de température d'un côté, une débâcle se produirait, et avec elle le centre de gravité retournerait au centre, ce qui produirait un déluge terrible qui ferait disparaître toute trace de créature vivante. Selon l'auteur, la débâcle du pôle boréal a eu lieu il y a 4,200 ans, et celle du pôle austral viendra dans 6,300 ans : nous avons le temps de la voir venir.

Parmi les autres hypothèses, il faut encore citer celle qui nous annonce la *fin du monde* par une comète; non par le choc, car il ne paraît plus guère dangereux, mais par la combinaison chimique des gaz délétères d'une queue de plusieurs millions de lieues avec l'oxygène de notre atmosphère, ce qui pourrait produire un magnifique feu de Bengale, où la vie terrestre s'abîmerait en un clin d'œil. Il y a aussi la chute progressive de la terre dans le soleil par suite de la résistance de l'éther. La comète d'Encke perd en 33 ans un millième de sa vitesse; en 80 millions d'années, Jupiter doit perdre également la millième partie de sa vitesse. On voit que nous avons encore du temps avant que la terre soit assez proche du soleil pour souffrir de sa chaleur. Mais aucune de ces hypothèses n'a chance de se réaliser; la seule admise aujourd'hui est celle qui fait dépendre du soleil les conditions de notre existence, et qui voit dans son refroidissement la seule *fin* probable de toute vie sur notre globe. Le soleil est une étoile variable; déjà des taches nombreuses se montrent à sa surface; de siècle en siècle elles deviendront plus nombreuses. Le soleil va se refroidissant; en emportant la terre et les planètes dans les espaces glacés, il perd peu à peu sa lumière et sa chaleur. Bien lentement toutefois; 350,000 fois plus lourd que la terre et 1 million 400,000 fois plus gros, il n'aura pas perdu une valeur sensible de sa chaleur avant 1 million d'années. Il est actuellement dans sa seconde phase, dans sa période photosphérique. Pourtant un jour viendra où, dans sa troisième phase, sa surface solidifiée ne projettera plus cette chaleur et cette lumière qui sont la vie de la nature; alors il n'entraînera plus avec lui que des planètes désertes d'où la vie et la pensée seront également exilées. « Mais cet événement, dit M. Flammarion, n'aura point l'importance qu'on lui attribuait jusqu'ici. L'univers étoilé ne subira à la *fin* de notre monde ni transformation ni cataclysme, et ne s'apercevra point d'un si mince détail. Si demain matin, par exemple, nul être humain ne se réveillait, si l'humanité était soudain couchée tout entière dans la tombe, nos voisins de Vénus et de Mars eux-mêmes ne s'en apercevraient pas. L'existence même de notre planète n'est connue que des habitants de Mercure, de Vénus, de Mars et de Jupiter. De Saturne, le petit globule terrestre est invisible sous le soleil. De toutes les étoiles aucune ne peut nous voir; et notre soleil lui-même n'est, vu de leur distance, qu'une petite étoile imperceptible. Après la *fin* de notre monde, les étoiles continueront de scintiller dans les cieux, la vie de rayonner dans l'espace infini, et l'univers marchera comme maintenant, sans même que nulle pierre mortuaire puisse être posée dans l'espace, pour indiquer la place où la terre aura vécu et pensé pendant des siècles. »

— Jurispr. *Fins civiles*. En procédure, on désigne, en général, sous le nom de *fins* l'objet d'une demande, le but auquel tendent les conclusions, parce que c'est la partie finale, après l'exposé des motifs ou moyens de fait et de droit. Quelquefois, en accordant un défaut, le président du tribunal se borne à dire : « Les *fins*. » Ces mots signifient alors que le magistrat adjuge les conclusions de la demande.

En cassation, on emploie souvent l'expression : « Il faut plaider à toutes *fins*, » pour indiquer qu'on ne doit point négliger les moyens subsidiaires, au cas où les moyens principaux seraient rejetés; car devant la cour souveraine ce rejet serait irréparable.

Les *fins civiles* sont les conclusions qui tendent à une condamnation purement civile.

En matière criminelle, quand il n'y a point de charges suffisantes pour prononcer la peine, il arrive quelquefois qu'on ordonne que, sur la question des dommages-intérêts, les parties se pourvoient à *fins civiles* : ces expressions signifient qu'elles doivent se présenter devant la juridiction ordinaire.

— *Fins de non-procéder*. Les exceptions *déclinatoires* et *dilatoires* sont des *fins de non-procéder*. Les exceptions déclinatoires sont celles qui ont pour objet de faire renvoyer la demande devant un autre tribunal. Une partie peut demander le renvoi de sa cause : 1º lorsqu'elle a été citée devant un juge incompétent; 2º lorsqu'il y a connexité avec une cause soumise à un tribunal différent; 3º quand il y a litispendance, c'est-à-dire lorsque la cause elle-même est déjà soumise à un autre tribunal. Les exceptions déclinatoires doivent être proposées avant toutes autres. En effet, avant de plaider, il faut savoir devant quel juge on plaidera : *Prius de judice*.

Les exceptions dilatoires sont celles qui tendent à différer le jugement de la demande contre laquelle elles sont proposées. Telles sont celles de la caution *judicatum solvi*, ou du jugé, de la garantie, de la communication des pièces, du terme ou délai, du bénéfice d'inventaire et droit de délibérer, etc.

— *Fins de non-recevoir*. La *fin de non-recevoir* se tire de la forme, ou du défaut de qualité, ou du laps de temps.

Une demande est recevable dans tous les cas où l'on n'a point de *fins de non-recevoir* à lui opposer. Or, on peut opposer la *fin de non-recevoir* dans les neuf cas suivants :

1º Si l'action n'est pas encore née. Toute action étant fondée sur l'intérêt qu'on a à l'exercer, il faut que l'intérêt soit né pour que l'action soit née, et que l'on puisse l'intenter. L'intérêt n'est point né, par exemple, si le terme apposé à l'obligation n'est pas échu, ou si la condition dont cette obligation dépend n'est pas réalisée.

2º Si l'action n'appartient pas à celui qui l'exerce. On ne peut, en son propre nom, stipuler pour autrui, parce qu'on est sans intérêt : on ne peut, en conséquence, intenter une action appartenant à un tiers. Toutefois, ce principe souffre des exceptions. Ainsi, si le demandeur était créancier de celui dont il exerce l'action, et s'il l'exerçait à ce titre, il n'y aurait pas lieu à la *fin de non-recevoir*, parce que les créanciers peuvent, en vertu de l'article 1166 du code civil, exercer tous les droits et toutes les actions de leurs débiteurs, à l'exception de ceux qui sont exclusivement attachés à leurs personnes. Les créanciers peuvent aussi, en leur nom personnel, attaquer les actes faits par leurs débiteurs en fraude de leurs droits (code civil, art. 1167).

3º Si, lorsqu'on prétend avoir l'action du chef d'un autre qui l'avait auparavant, on ne prouve pas lui avoir succédé. Que l'intérêt soit né dans la personne qui intente l'action ou qu'il lui ait été transmis, il est nécessaire d'en établir l'existence et la transmission; car c'est à celui qui réclame l'exécution d'une obligation à la prouver, et s'il ne le peut faire, il doit être déclaré non recevable dans sa demande (code civil, art. 1315). Quand l'intérêt est né dans la personne du demandeur, l'acte fait son titre. Quand l'intérêt est né dans un autre, comme si je réclame le payement d'une somme que vous a prêtée Pierre, à qui j'ai succédé, je dois non-seulement établir la preuve du prêt, mais encore prouver comment j'ai succédé au droit de Pierre en qui l'intérêt est né.

4º Si le demandeur n'est pas capable des effets du droit d'où procède l'action. Toute action reposant sur le droit, il faut que celui qui l'intente puisse réclamer les effets du droit sur lequel elle est basée, sinon il y a *fin de non-recevoir*.

5º S'il ne remplit pas les conditions requises par la loi ou le titre pour intenter l'action. Ainsi, la loi exige que, dans toute demande principale introductive d'instance, le demandeur, avant de former sa demande, épuise la tentative de conciliation, sinon la demande ne pourra être valablement introduite devant les tribunaux.

6º Si l'action est intentée contre un autre que celui contre qui elle doit être dirigée. Si, par exemple, légataire particulier d'un meuble, je forme, pour en obtenir la délivrance, ma demande contre le légataire à titre universel de tous les immeubles de la succession, celui-ci n'étant pas débiteur des legs mobiliers m'opposera, avec raison, une *fin de non-recevoir*.

7º S'il y a concours d'actions et que le demandeur ait déjà fait choix d'une des actions. Lorsque la loi nous présente, pour arriver au même but, diverses voies différentes, il est évident qu'on ne peut les suivre toutes; on a seulement le droit de choisir parmi elles celle qu'on juge la plus convenable, et cette option faite exclut l'usage des autres.

8º Si l'action est déjà en litispendance ou si elle a été jugée. On doit, avant de former une demande, examiner si elle n'est pas déjà pendante, soit devant le tribunal qu'on veut saisir, soit devant un autre, entre les mêmes parties, pour le même objet et pour la même cause que celle pour laquelle on veut l'introduire. A plus forte raison y a-t-il *fin de non-recevoir* lorsque le procès est déjà terminé par un jugement. Il y a alors lieu à l'exception de la chose jugée; mais il faudra toujours la réunion des trois circonstances exigées pour la litispendance, c'est-à-dire il faudra que la demande formée et celle qui est jugée soient entre les mêmes parties, qu'elles aient toutes deux le même objet et qu'elles soient fondées sur la même cause (code civil, art. 1351). V. LITISPENDANCE.

9º Enfin, si l'action est éteinte. Si, par exemple, il y a prescription, si les parties ont transigé, s'il y a désistement ou si l'affaire est à l'état de chose jugée.

Pigeau, dans la *Procédure civile des tribunaux de France*, expose d'une manière très-claire le cas de *fin de non-recevoir* résultant d'un défaut de qualité ou d'intérêt :

« Le sieur Jean, défendeur à la demande portée en l'exploit du... contre le sieur Pierre, légataire du mobilier de feu le sieur Paul, et et demandeur aux *fins* dudit exploit;

» Dit pour *fin de non-recevoir* contre la demande y portée, que le sieur Pierre est non recevable à la diriger.

» En effet, cette demande tend à obliger le sieur Jean à délaisser au sieur Pierre, à titre de réméré, une maison que feu le sieur Paul, par contrat du..., a vendue au sieur Jean avec faculté de réméré.

» L'action en réméré *tendit ad immobile*, elle est une action immobilière, et à ce titre elle appartient au sieur Louis, légataire des immeubles du feu sieur Paul.

» Mais le demandeur étant légataire du feu sieur Paul, quant au mobilier seulement, il est sans qualité ni intérêt pour diriger cette action; il n'y aurait, en la supposant bien fondée, que le légataire des immeubles qui le pût.

» Pour quoi, et dans ces circonstances, ledit sieur Jean soutient que ledit sieur Pierre doit être déclaré purement et simplement non recevable en sa demande, et condamné aux dépens : y conclut sous toutes réserves de droit. »

Celui que l'on soutient non recevable répond comme il le juge à propos.

« *Jugement qui admet la fin de non-recevoir*.

» Le tribunal déclare la partie d'A... non recevable en sa demande et la condamne aux dépens. »

« *Jugement qui rejette*.

» Le tribunal, sans s'arrêter à la prétendue *fin de non-recevoir* proposée par la partie de B... dont elle est déboutée, ordonne que les parties procéderont au fond. La condamne aux dépens de l'incident. »

« On peut, dit Pigeau, suivant les circonstances, lui enjoindre de plaider sur-le-champ au fond, et, faute de le faire, statuer sur le fond.

» Quand on dit que l'exception péremptoire résultant du défaut d'intérêt ou de qualité dans la demande doit être proposée dès l'entrée de la cause, on entend dire seulement que cela doit être pour suivre l'ordre dans lequel doivent être proposées les exceptions et ne pas compliquer l'affaire. Mais cela n'empêche pas qu'on puisse le faire même après avoir mal à propos opposé une exception ultérieure ou défendu au fond, parce que tout ce qu'a fait le défendeur qui devait opposer cette *fin de non-recevoir* ne peut effacer dans le demandeur son défaut de qualité et d'intérêt. »

— Allus. litt. **Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour,** Vers de La Fontaine dans le début de *Philémon et Baucis* :

L'humble toit est exempt d'un tribu si funeste.
Le sage y vit en paix, et méprise le reste :
Content de ses douceurs, errant parmi les bois,
Il regarde à ses pieds les favoris des rois;
Il lit au front de ceux qu'un vain luxe environne
Que la Fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.
Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour.

Ce beau vers a été appliqué à La Fontaine lui-même par M. Géruzez :

« Grâce à cette protection, à la vigilance de l'amitié et aux consolations de la religion, il sera vrai de dire, lorsqu'il fermera les yeux :

Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour. »

Dans l'application, ce vers caractérise la mort du sage.

— **En toute chose il faut considérer la fin,** Moralité de la fable de La Fontaine le *Renard et le Bouc*.

Le Bouc, en compagnie du Renard, descend dans un puits pour étancher sa soif. Le Renard sort du puits en s'aidant de l'échine et des cornes de son compagnon, qui reste ainsi victime de son imprévoyance.

Dans l'application, ce vers est un conseil à l'adresse de ceux qui s'embarquent dans une entreprise sans en prévoir l'issue :

« *En toute chose il faut considérer la fin.*

C'est pourquoi je pense qu'il serait fort inutile d'entamer un procès de ce genre, si l'on ne devait en attendre aucun succès. »

DUPIN.

— **Mais attendons la fin,** Hémistiche de La Fontaine dans la fable le *Chêne et le Roseau* V. ATTENDRE.

Fins des biens et des maux, ou **Traité des vrais biens et des vrais maux** (*De finibus bonorum et malorum*), ouvrage philosophique de Cicéron, en cinq livres. Le philosophe y examine à fond la grande question des moralistes anciens : *Qu'est-ce que le bien?* et, par conséquent : *Qu'est-ce que le mal?* Il présente les solutions des principales écoles, c'est-à-dire celle des épicuriens, celle des stoïciens et celle des académiciens. Celle des épicuriens occupe le premier livre; dans le second, Cicéron l'apprécie et la réfute. Les livres troisième et quatrième sont de même consacrés à exposer et à combattre l'opinion des stoïciens. Dans le cinquième, l'auteur développe celle des académiciens, à laquelle il se rattache jusqu'à un certain point.

Il emploie ici son procédé favori, le dialogue. La scène se passe, pour les deux premiers livres, dans sa maison de campagne, à Cumes; pour les deux suivants, à Tusculum, dans la bibliothèque de la villa de Lucullus; enfin, pour le cinquième, à Athènes, dans l'Académie. Les interlocuteurs sont d'abord L. Manlius Torquatus, C. Valerius Triarius et Cicéron; ensuite Cicéron et Caton; dans le livre cinquième, Cicéron, Quintus son frère, Lucius son cousin, Atticus et M. Puppius Pison. M. Leclerc conjecture que ces livres, écrits probablement à diverses époques, furent achevés et publiés vers le mois d'août de l'an de Rome 708 (51 av. J.-C.).

Comme dans les *Tusculanes* et dans les *Lois*, notre philosophe commence par exposer quelles considérations justifient et même nécessitent à ses yeux la résolution qu'il a prise d'écrire sur la philosophie, réfutant tour à tour et ceux qui enveloppent dédaigneusement dans une réprobation générale tous les ouvrages philosophiques, et ceux qui ne veulent lire sur ces matières que les ouvrages écrits en grec. Il ajoute qu'il croit se rendre utile à ses concitoyens en consacrant lui-même ses loisirs à un tel sujet, et surtout en approfondissant la grande question sur laquelle se fonde toute la morale, celle des vrais biens et des vrais maux.

Après ce début, il met en scène Torquatus, et raconte comment, par une sortie assez vive contre la métaphysique, la physique et la morale d'Epicure, il provoqua, de la part de Torquatus, une démonstration en règle de tout ce qu'a dit ce philosophe sur le plaisir, considéré comme mobile ou comme but de toutes les actions humaines. Tout être sentant, dit Torquatus, cherche le plaisir et fuit la douleur. Cela est vrai, comme il est vrai que le feu brûle, que la neige est blanche, etc. S'il est des hommes qui craignent l'un et recommandent de subir l'autre, c'est que l'un sera suivi de peines cruelles et que l'autre deviendra pour nous la source des plus douces jouissances. Les grandes actions des Manlius, ses aïeux, furent-elles faites pour la vertu même? Non, mais en vue des avantages qui devaient en résulter ou pour eux ou pour la patrie. Toutes les vertus produisent le plaisir, et, par conséquent, supposent le plaisir. Le plus vertueux et le plus heureux des hommes, voilà le sage d'Epicure. Vertueux par calcul; mais qu'est-ce qu'un bon calcul, si ce n'est la sagesse même? On reproche à Epicure son ignorance : elle n'est autre que le dédain des sciences inutiles. On reproche au principe d'égoïsme, qui est la base de son système, de détruire l'amitié : Torquatus s'efforce de prouver qu'il n'en est rien.

Tel est le premier livre. Dans le second, Cicéron, prenant la parole à son tour, commence par définir la volupté et par établir la nécessité de cette définition. Epicure se trompe quand, par ce mot, il refuse d'entendre les plaisirs sensuels, et souvent, au reste, ce sont bien les plaisirs sensuels qu'il semble désigner par ce mot. Il se trompe aussi quand il veut que ce même mot exprime l'absence de toute douleur, et qu'il déclare que là est le plus haut degré de la volupté. Il se trompe encore en croyant diriger la force morale de l'homme vers un noble but, quand il ne lui enseigne que l'art de modérer ses passions. Il se trompe, enfin, en appliquant à l'homme ce qu'il dit de la brute : car, si les autres animaux ne connaissent de loi que leur plaisir, en résulte-t-il que cette loi existe seule pour l'homme? N'avons-nous pas des facultés plus élevées que le cheval et le bœuf? Pourquoi, à des facultés supérieures, ne pas faire correspondre des lois supérieures? Notre auteur oppose ensuite au tableau des principes d'Epicure la définition de l'honnête et la classification de ses formes en quatre vertus principales, suivant la doctrine des stoïciens. Quant à ce que dit Torquatus de la crainte du châtiment et de la rigueur des lois pour réprimer le penchant aux mauvaises actions, pourquoi n'a-t-il parlé que d'un homme faible et timide? Qu'on imagine à sa place un fourbe habile, sachant tromper en secret, sans témoin, sans complice, que deviendra cette impuissante barrière? Suivent des exemples de dévouement et de courage qu'il est impossible d'attribuer à l'intérêt, sous quelque forme qu'il se cache. Cicéron ne craint pas de mettre en regard deux hommes dont l'un est enivré de tous les plaisirs et l'autre accablé de toutes les douleurs; mais il tire de ce parallèle une tout autre conséquence que les épicuriens. Il combat ce qui a été dit de l'amitié :

le système d'Epicure la détruit et ne fait que des hypocrites. Il s'applique ensuite à faire ressortir les diverses contradictions de ce système, et il oppose la conduite d'Epicure mourant à sa doctrine. Enfin, il exalte la dignité de l'âme humaine, à laquelle il n'y a rien de comparable, que la dignité de la vertu. Torquatus s'avoue battu par Cicéron, et se promet de recourir à ses amis pour trouver de nouveaux arguments.

Dans le préambule du troisième livre, Cicéron insiste sur les difficultés que présente une discussion avec les stoïciens, beaucoup plus profonds et plus sévères dans le choix de leurs arguments. Il se plaint surtout de la nécessité d'avoir souvent recours à des termes techniques, et il rapporte une conférence qui eut lieu entre Caton et lui dans la bibliothèque du jeune Lucullus, et qui est presque d'un bout à l'autre d'une extrême aridité. Caton commence par poser en principe que la loi de tout ce qui existe est la conservation de son être, en d'autres termes, que tout être doit rester fidèle à sa nature. Mais il ajoute aussitôt, comme principe non moins incontestable, que ce qui constitue la nature de l'homme n'est pas le penchant à la volupté, mais la raison. La seule loi, le seul bien de l'homme est donc la conformité à la raison. Tout ce que le vulgaire appelle du nom de biens, richesses, honneurs, considération, etc., ces avantages ne sont que d'un rang inférieur et à peine dignes d'être comptés pour quelque chose : ils ne méritent pas d'être mis en parallèle avec le vrai bien, la vertu. Une preuve que l'on se trompe, quand on joint à la vertu, comme élément du souverain bien, les avantages corporels et ceux de la fortune, c'est qu'on rend le souverain bien variable; or il ne doit jamais changer. Caton consent cependant à reconnaître, entre le bien et le mal, des choses mitoyennes, que le sage ne doit pas négliger; les stoïciens les appellent *devoirs*. La disposition naturelle de l'homme à les remplir prouve qu'il est né pour la société.

Dans le livre suivant, avant d'en venir à répondre à ces doctrines de Caton, Cicéron examine l'ensemble de la philosophie stoïcienne, et demande ce que les sages de cette école ont ajouté à la science. Sur les lois, la république, la rhétorique, la dialectique, la physique, ils ne disent que ce qu'ont découvert et publié les autres. Reste la question du souverain bien. Mais ici même il n'y a point de découverte : ils n'ont fait que changer le langage des péripatéticiens ; tout roule sur une dispute de mots. De là l'auteur passe à une réfutation directe de ce qui a été avancé par Caton. Il prouve que l'âme humaine, quoique intelligente et raisonnable, ne peut complétement oublier ou méconnaître le corps. Il s'attache à faire voir que, quelque faibles que soient les avantages extérieurs, ils entrent pourtant comme partie intégrante dans la somme du bonheur, de même qu'une obole contribue à former le trésor de Crésus. Il s'empare ensuite du grand principe des stoïciens : *Suivez la nature*, et montre combien ils l'ont faussé dans l'application, en restreignant la nature aux facultés intellectuelles. L'homme est corps et âme; sa nature est double : il faut être fidèle à l'un comme à l'autre. En vain l'on objecterait qu'établir en partie le bonheur sur ce qui est étranger à la vertu, c'est se mettre dans l'impossibilité d'établir la vertu elle-même. Rien ne sera plus facile, au contraire : qu'on ne rejette aucun des dons naturels qui appartiennent à l'homme et, par conséquent, aucun des éléments de bonheur. Il reprend ensuite ce qu'il a dit, que les stoïciens ne diffèrent des péripatéticiens que par les termes, et il indique comment ils ont été amenés à substituer aux termes clairs de Théophraste des dénominations nouvelles qui n'expriment rien de nouveau. Il consacre le reste du livre à développer les mêmes pensées en un détail assez subtil.

C'est Pison (L. Puppius Piso Calpurnius, consul l'an 61 av. J.-C.) qui est le principal personnage du cinquième livre. C'est lui qui développe devant Pomponius Atticus, Cicéron, Quintus son frère et le jeune Lucius son cousin, la doctrine des académiciens et des péripatéticiens sur le souverain bien, doctrine à laquelle il semble que Cicéron lui-même se rattache. Après quelques réflexions générales sur l'importance de cette question, Pison énumère et classe les diverses solutions données au problème par les écoles philosophiques, puis il les élimine toutes, sauf celle des académiciens, dont il commence enfin l'exposition. Il admet le principe commun à Epicure et à Zénon : *Suivez la nature.* Mais qu'elle est notre nature? Il remarque : 1° qu'il faut avoir égard à la nature tout entière et non à une seule de ses parties; 2° qu'au moins, si l'on n'envisage qu'une de ses parties, il faut considérer la plus importante, la plus noble. Entrant dans l'étude des qualités corporelles et des phénomènes de l'âme, il montre que l'intelligence a toujours besoin d'apprendre et la volonté d'agir; que les hommes ont une admiration naturelle pour la vertu. De ces principes un peu vagues, et surtout du penchant à agir, dérivent toutes les vertus, tous les devoirs, politiques et civils, personnels et relatifs à autrui. Il en donne le dénombrement et en fait une espèce de classification, après quoi il revient à dire un mot du système d'Hérille, qui place le souverain bien dans la science, et il le réfute. Il termine en répondant à une difficulté soulevée par Cicéron, qui, stoïcien pour un moment, prétend qu'il est impossible d'établir la vertu sur une base solide, inébranlable, si l'on admet que les avantages extérieurs concourent avec elle pour la formation du souverain bien. Cette objection, déjà réfutée par Cicéron lui-même dans le livre précédent, est ici réduite à sa juste valeur, de la même manière et par les mêmes arguments, mais avec plus de netteté et plus d'éloquence.

On le voit par le bel ouvrage dont nous venons de donner une analyse détaillée, la philosophie de Cicéron n'est pas un de ces systèmes complets et exclusifs qui ont la prétention de ne rien devoir à personne, et d'être seuls en mesure de résoudre toutes les questions métaphysiques et morales. On ne peut pas dire que ce soit un système. C'est la philosophie du sens commun associé à une vaste érudition; c'est la raison cherchant son bien partout où elle le trouve, choisissant la vérité, rejetant l'erreur; c'est une sorte d'éclectisme, mais un éclectisme délicat, qui ne tourne jamais au syncrétisme, parce qu'il ne tient compte que de l'excellent.

Cependant Cicéron a ses préférences : il est plus stoïcien qu'épicurien, et plus académicien que stoïcien. Dans l'ouvrage qui nous occupe, il tient visiblement pour la nouvelle Académie. On s'est demandé s'il fut attaché à ce système par une véritable conviction, ou seulement parce qu'il était favorable à l'orateur. Distinguons entre Cicéron jeune et ambitieux, et Cicéron vieillard, fatigué d'honneurs et dégoûté du monde. Ce qui pour l'un put n'être qu'un objet secondaire, subordonné aux plans qu'il s'était formés pour sa vie à venir, devint pour l'autre un besoin du cœur, et même une occupation qui s'empara de toutes les forces de son âme. Ce fut alors qu'il s'attacha d'affection à un système dont la morale néanmoins ne put lui suffire. Le sentiment de la dignité humaine le tourna vers le stoïcisme; il admira cette doctrine, mais il en vit l'exagération et devint éclectique. Il se créa un système de morale avec la morale de Platon, celle de Zénon, et, par la suite aussi, celle d'Aristote, qu'il étudia plus tard. Le mépris qu'il professe pour l'épicurisme et pour l'auteur de ce système le rend quelquefois injuste, ce qui est d'autant plus regrettable qu'à l'exception de ce que dit de la philosophie d'Epicure Diogène de Laërce, nous ne la connaissons que par Cicéron lui-même.

On a divisé les ouvrages de Cicéron en trois classes. Les uns traitent de matières dont il était parfaitement maître; ce sont les meilleurs. Il y parle en son propre nom, tandis que, dans ceux qui appartiennent à la seconde classe, il charge divers interlocuteurs d'exposer les doctrines des écoles. Ceux-ci sont plus importants pour l'histoire de la philosophie qu'ils ne le sont par la profondeur ou la nouveauté des recherches qu'ils renferment. Ceux de la troisième classe sont inférieurs à tout cela, au moins pour le fond. Le *De finibus* appartient à la première. « C'est, dit M. Alexis Pierron, celui de tous les ouvrages de Cicéron qui prouve le mieux combien il était heureusement doué pour la philosophie. Il y a, dans toute cette discussion sur le souverain bien et sur le souverain mal, une grande force de pensée, une véritable profondeur, et les qualités les plus sévères s'y associent sans effort à la plus vive éloquence. Cicéron flétrit avec énergie les indignes enseignements de l'école épicurienne; mais il ne se laisse point aller aux excès moraux de quelques stoïciens, et il n'épargne pas les fines et piquantes railleries à ceux qui rêvaient ce sage idéal dont l'image prêtait par plus d'un point au ridicule. C'est à Brutus que Cicéron adresse ce résumé des entretiens qu'il avait eus sur ces graves sujets avec quelques-uns de ses amis. »

Fin d'un monde et du neveu de Rameau (LA), roman de M. J. Janin. V. NEVEU DE RAMEAU.

Fin du monde (LA), ou la **Comète**, comédie en un acte, mêlée de couplets, de Barré, Radet, Desfontaines, Piis, Buhan, Bourgueuil et Aubin Des Fougerais, représentée sur le théâtre du Vaudeville le 5 pluviôse an VI (25 janvier 1798). Voici le couplet d'annonce que l'on chanta le premier soir :

> C'est téméraire,
> C'est imprudent;
> La *Fin du monde* est rude à faire :
> C'est téméraire,
> C'est imprudent,
> Comment survivre au dénoûment?
>
> Malgré notre affiche effrayante,
> Vous êtes venus sans frayeur;
> Lorsque rien ne vous épouvante
> *C'est à nous quē reste la peur.*
> C'est téméraire,
> *C'est imprudent;*
> Mais je prévois qu'en cette affaire,
> Si le parterre est indulgent,
> Nous survivrons au dénoûment.

On sait que des astrologues, auxquels l'orgueil tenait lieu de talent et de bon sens, avaient annoncé sérieusement que la fin du monde aurait lieu en 1800. Bon nombre d'honnêtes citoyens s'alarmèrent outre mesure de la prédiction de ces messieurs. Les vaudevillistes en renom s'empressèrent de rassurer leur public par une folie charmante dont le succès fut immense. L'intrigue était puérile, mais les détails amusèrent les plus difficiles. Les deux couplets suivants obtinrent une grande vogue :

> Enfin, pour terminer la liste,
> Je lègue mon moulin à vent
> A certain fameux journaliste
> Qui, comme lui, tourne à tout vent.

Le célèbre Geoffroy, du *Journal des Débats*, dévora en silence l'affront mérité qu'il recevait. Voici l'autre couplet :

> J'aurai laissé, dans l'ardeur qui m'enflamme,
> Tout mon esprit dont on eût fait grand cas;
> Et mieux encor, j'aurai légué mon âme
> A tant de gens qui n'en ont pas.

FIN, FINE adj. (fain, fi-ne — Diez, après Du Cange, dérive cet adjectif du latin *finitus*, fini, achevé, parfait, par apocope; mais de semblables apocopes sont bien rares, et il est bien plus probable que *fin* provient du germanique : ancien haut allemand *fin*, délié, menu; danois *fiin;* suédois *fin;* allemand *fein*, fin, délié, subtil, pur; hollandais *fijn*, fin, pur, épuré; islandais *finn*, même sens; anglais *fine*, fin, raffiné, épuré, clair, beau, brillant. Toutes ces formes, sans doute, sont corrélatives au grec *phaeinos*, brillant, de *phainô*, briller, et se rapportent comme lui à la racine sanscrite *bhâ*, *bhâs*, briller). Menu, délié, ténu : *Un poil* FIN. *Un fil très-*FIN. *Un trait* FIN. *Une écriture* FINE. *Du sable* FIN. *De la poussière*·FINE. *Le sable devient de plus en plus* FIN, *et passe au limon.* (Buff.) ‖ Dont la pointe est allongée et déliée : *Une plume* FINE. *Un crayon* FIN. *Un burin* FIN. *Un pinceau* FIN. ‖ Mince et élancé : *Une taille* FINE. *Une jambe* FINE. *Une* FINE *encolure. Cette plante a une tige* FINE *et déliée. Pour paraître avoir la taille* FINE, *les femmes se détruisent la santé.* (Rostan.)

— Par anal. Léger, en parlant d'un tissu : *Une gaze* FINE. *De la* FINE *batiste. Du linge* FIN.

— Par ext. Delicat de forme : *Des traits* FINS. *Des contours* FINS. *Le corps d'un homme bien fait doit être carré; dans la femme, tout est plus arrondi, les formes sont plus adoucies, les traits plus* FINS. (Buff.)

— Précieux par la qualité : *Des couleurs* FINES. *Des marbres* FINS. *Des épices* FINES. *Du verre* FIN. ‖ Précieux par la pureté de la matière : *Des pierres* FINES.

> Tout est *fin* diamant aux mains d'un habile homme.
> LA FONTAINE.

‖ Complétement pur, en parlant de l'or et de l'argent : *L'or* FIN *est moins malléable que l'or allié. Notre monnaie contient neuf parties sur dix d'argent* FIN. ‖ Délicat au goût : *Une* FINE *saveur. Des viandes* FINES. *Du gibier* FIN. *Des vins* FINS. *Des liqueurs* FINES. *Des soupers* FINS. *La chair du jeune sanglier qui n'a pas encore un an, est assez* FINE. (Buff.) ‖ Qui fait une impression délicate sur un sens quelconque : *Une odeur* FINE. *Un tissu* FIN *au toucher. La couleur de ce tableau est douce, veloutée,* FINE *à l'œil. Les sons étaient moelleux et* FINS *comme du velours.* ‖ Subtil, en parlant d'un sens : *Avoir le nez* FIN, *l'oreille* FINE.

— Fig. Qui a quelque sens subtil ou délicat : *Un* FIN *gourmet. Un* FIN *amateur de café.* ‖ Qui a une grande délicatesse d'appréciation : *C'est un* FIN *connaisseur en peinture. C'est l'amateur le plus* FIN *que je connaisse. Je reconnais dans M. Thiers un esprit* FIN, *malléable.* (Chateaub.)

> Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu *fine*
> Sur un mot, en passant, ne joue et ne badine.
> BOILEAU.

‖ Rusé, subtil : *Un* FIN *matois. Bien* FIN *qui l'attrapera. Les plus* FINS *sont toujours de grandes dupes du côté de la flatterie.* (Mol.) *Le vrai moyen d'être trompé, c'est de se croire plus* FIN *que les autres.* (La Rochef.) *C'est avoir fait un grand pas dans la finesse que de faire penser de soi que l'on n'est que médiocrement* FIN. (La Bruy.) *Les gens d'esprit, au village, sont* FINS *et avisés, ils ne sont pas prétentieux.* (St-Marc Girard.) *Le monde est aux plus* FINS, *le ciel aux plus dignes.* (Petit-Senn.) ‖ Subtil, délicat, en parlant d'une qualité de l'âme : *Un goût* FIN. *Un esprit* FIN. *Un tact très-*FIN. *L'esprit* FIN *est souvent faux, précisément parce qu'il est* FIN. (Beauchêne.) ‖ A la fois piquant et délicat, en parlant d'un acte ou d'une parole : *Un tour des plus* FINS. *Une* FINE *raillerie. Ce qu'on appelle esprit est tantôt une comparaison nouvelle, tantôt une allusion* FINE. (Volt.) *L'analogie donne la raison de l'usage ou le corrige; elle est la partie la plus* FINE *de la philosophie même du langage.* (Villem.) *Jésus violait ouvertement le sabbat et répondait aux reproches qu'on lui en faisait par de* FINES *railleries.* (Renan.)

— *Pluie fine*, Pluie qui tombe en gouttes petites et nombreuses :

> La brume descendit sur l'herbe en *fine pluie.*
> LAMARTINE.

— *Nez fin, odorat fin*, Grande perspicacité : *Vous ne le prendrez pas, il a le* NEZ FIN.

— *Partie fine*, Partie de plaisir où il se mêle quelque mystère galant : *Aller en* PARTIE FINE.

— *Fine mouche*, Personne, et surtout femme très-rusée : *Oh! la* FINE MOUCHE *que voilà!*

— *Fine fleur de farine*, Farine de froment parfaitement pure : *Le pain de gruau est fait de* FINE FLEUR DE FARINE.

— *Fine fleur*, Ce qu'il y a de plus distingué, de plus recherché dans quelque genre : *La* FINE FLEUR *de l'aristocratie française.*

— *Fine lame*, Personne habile à manier l'épée. ‖ Femme très-rusée et qui a, comme on dit, la langue bien affilée : *Ne vous jouez pas à elle, c'est une* FINE LAME.

— *Fin fond*, Le bout extrême, l'extrémite la plus reculée : *Le* FIN FOND *de la Sibérie. Demeurer au* FIN FOND *de la ville.* ‖ Partie qui est tout au fond : *Tomber au* FIN FOND *de la mer. Le* FIN FOND *des enfers.*

— *Fin mot*, Motif secret, sens caché, véritable sens : *Savoir le* FIN MOT *d'une affaire. J'ai trouvé le* FIN MOT. *Voilà le* FIN MOT.

— Mar. Très-rétréci par les fonds, en parlant d'un navire : *Un* FIN *navire.* ‖ *Fin voilier*, Navire qui marche très-rapidement sous voile. ‖ *Bâtiment fin de bouline*, Celui qui serre bien le vent, qui marche bien au plus près. ‖ *Temps fin*, Temps pur, sans nuage.

— Techn. *Demi-fin*, Se dit des bijoux faits d'un alliage où l'or entre pour moitié. ‖ s. m. Nom du même alliage : *Chaîne en* DEMI-FIN.

— Art culin. *Fines herbes*, Herbes que l'on hache très-menu, pour les introduire dans certains ragoûts : *Omelette aux* FINES HERBES. ‖ Menues herbes que l'on ajoute à la salade pour en relever la saveur.

— Ornith. *Bec-fin*, Nom donné à divers petits oiseaux dont le bec est grêle et cylindrique : *Les* BECS-FINS *sont un manger délicat.*

— Bot. *Fin houssy*, Nom vulgaire du trèfle rampant.

— Substantiv. Personne fine, rusée : *Les* FINS *et les simples se partagent ainsi le monde : tout aux premiers, rien aux seconds.*

— Fam. *Gros fin*, Personne fort simple qui veut se donner pour fine. ‖ *Jouer au fin, au plus fin*, Faire assaut de ruses, chercher à se prendre l'un l'autre.

— s. m. Or fin ou argent fin : *Les pièces d'or et d'argent contiennent neuf dixièmes de* FIN.

— *Savoir le fin, le fin du fin, le fort et le fin d'une affaire* ou *d'un objet*, En connaître tous les secrets, en pénétrer complétement la nature. ‖ *Savoir le fin, le fort et le fin d'un art, d'une science, d'un métier;* En connaître parfaitement tous les procédés, tous les secrets.

— Prov. *Fin contre fin ne vaut rien pour doublure*, Une personne rusée ne réussit pas en s'associant à une personne aussi rusée qu'elle.

— Techn. En terme de blanchisseuse et de modiste, Linge fin : *Ne vendre que du* FIN. *Blanchisseuse de* FIN. ‖ *Fin d'autruche*, Ce qu'il y a de plus délié dans le plumage de cet oiseau. ‖ *Fin à pointes*, Plumes noires d'autruche propres à faire des panaches. ‖ *Grain* ou *Bouton de fin*, Or ou argent obtenu par la coupellation.

— Calligr. Ecriture formée de petits caractères : *Ecrire en* FIN. ‖ *Demi-fin*, Ecriture un peu plus grosse que le fin ou l'expédiée ordinaire : *Modèle de* DEMI-FIN.

— Jeux. *Prendre le fin d'une bille*, Au jeu de billard, Effleurer à peine la bille sur laquelle on joue.

— s. f. Pop. *La plus fine*, Matière fécale : *Sentir* LA PLUS FINE.

— Adv. Jeux. *Prendre fin*, Effleurer légèrement la bille de billard sur laquelle on joue : *Vous* AVEZ PRIS *trop* FIN.

— **Syn. Fin, délié, grêle**, etc. V. DÉLIÉ.

— **Fin, délicat, délié**, etc. V. DÉLICAT.

— **Antonymes.** Gros, épais, gonflé, massif. — Grossier. — Balourd, inepte, niais, sot, stupide.

— **Encycl.** Le mot *fin* est consacré dans les monnaies et dans le commerce des matières d'or et d'argent pour exprimer la quantité de métal précieux contenue à l'état de pureté dans un alliage. Quand on dit que les monnaies sont à 900 millièmes de *fin*, cela signifie que sur 1,000 parties, il y en a 900 d'or ou d'argent pur et 100 d'alliage. La quantité de *fin* contenue dans un alliage d'or et d'argent constitue ce qu'on appelle le *titre* de cet alliage.

Dans l'origine, les monnaies étaient de métal pur; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les alliages, ceux de cuivre notamment, augmentaient la ténacité des métaux précieux, les rendaient susceptibles de recevoir une empreinte plus belle et moins sujette à s'effacer, ce qui devait éloigner les éventualités de refontes dispendieuses. Ces avantages étaient assez puissants pour déterminer à allier les métaux destinés à faire des monnaies. On régla les proportions de l'alliage, mais elles éprouvèrent des variations sans nombre, sous l'empire soit des besoins de l'Etat et des usages des peuples voisins; soit de la cupidité et du désordre des finances.

Avant l'application du système métrique aux monnaies, on se servait de deux échelles de titre, l'une pour l'or, l'autre pour l'argent. Celle de l'or se divisait en 24 parties appelées *carats*, et chaque carat se subdivisait en 32 parties qu'on appelait des *trente-deuxièmes*. En réduisant en trente-deuxièmes les 24 carats de l'échelle du titre, on voit qu'elle se composait de 768 parties. Ainsi, quand on disait que les louis de la fabrication de 1785 étaient au titre de 21 carats, 22 trente-deuxièmes (904 millièmes), titre prescrit par

les ordonnances, c'est comme si l'on eût di que, sur 24 carats ou 768 parties (1,000 millièmes), il y avait 74 parties d'alliage contre 694 de *fin;* la proportion, comme on le voit, était d'environ un dixième de cuivre.

L'échelle du titre de l'argent se divisait en 12 parties appelées *deniers*, et chaque denier se subdivisait en 24 parties appelées *grains;* l'échelle entière du titre contenait donc 288 parties ou grains. Ainsi, quand on disait que les écus de 6 livres étaient au titre de 10 deniers 21 grains (906 millièmes), c'est comme si l'on eût dit que, sur 12 deniers ou 288 grains (1,000 millièmes), la portion d'alliage était de 27 grains contre 261 de métal pur : la proportion était encore d'environ un dixième de cuivre.

Sous l'empire de ce système de détermination du titre, lorsqu'on voulait connaître celui d'un alliage d'or ou d'argent, il fallait convertir les deniers en grains et les carats en trente-deuxièmes. L'opération était d'autant plus compliquée qu'il fallait aussi réduire les marcs, unité de poids, en grains, qui en étaient la subdivision la plus faible.

Le nouveau système a fait disparaître ces divisions et ces termes, qui ne pouvaient que jeter de la confusion dans le calcul. Il a été reconnu que l'usage d'une double échelle du titre pour l'or et l'argent n'était qu'une distinction inutile. Des pays étrangers, tels que la Russie, la Chine, le pays de Siam, le Bengale, Venise, etc., offraient l'exemple d'une échelle unique pour les deux métaux ; on jugea donc plus convenable de soumettre chez nous ces métaux à une seule échelle qui fût en rapport avec le calcul décimal et avec les divisions des nouveaux poids. C'était en quelque sorte un retour vers une méthode qui avait précédé les carats et les deniers, car on voit, par des règlements anciens sur les monnaies, que le titre de l'or avait été divisé en 20 degrés, celui de l'argent en 10, et que chaque degré se subdivisait en cinquièmes, dixièmes et vingtièmes.

Pour déterminer le titre des métaux avec précision, on a donc imaginé une échelle de 1,000 parties, qu'on appelle *millièmes*, ceux-ci se fractionnant en dixièmes, centièmes et millièmes. Pour exprimer le titre de l'or et de l'argent purs, on dit qu'ils sont à 1,000 millièmes, et quand on dit que le titre de la monnaie est à 900 millièmes, c'est comme si l'on disait qu'une pièce d'or ou d'argent contient une partie de cuivre contre neuf de métal pur, ou, en d'autres termes, que dans un kilogramme d'espèces à ce titre, il entre 900 grammes d'or ou d'argent *fin* et 100 grammes d'alliage.

Il paraît inutile d'insister sur la supériorité du nouveau système comparé à l'ancien. Cependant, pour en faire mieux ressortir les avantages, nous ajouterons que les deux échelles du titre n'avaient aucun rapport direct avec la division ordinaire des poids. Dans les monnaies et chez les orfèvres, où il était nécessaire pour les essais d'avoir une correspondance relative, on avait adopté une division de poids conforme aux échelles du titre. Ce poids s'appelait *poids de semelle :* il représentait pour l'or, les carats et les trente-deuxièmes ; pour l'argent, les deniers et les grains ; mais pour savoir ensuite que le trente-deuxième d'or *fin* correspondait à 6 grains de poids, et que le grain d'argent *fin* correspondait à 16 grains de poids, on était obligé de recourir à des calculs embarrassants et difficiles ; tandis que maintenant, le millième de titre se rapportant au millième de poids, la correspondance est toujours exactement la même. Ainsi, 1 kilogramme ou 1,000 grammes d'or ou d'argent, au titre de 950 millièmes, correspond à 950 grammes de métal pur. Si c'était un hectogramme de matière au même titre, le poids du *fin* serait de 95 grammes, de 9 grammes, 5 pour 10 grammes et de 95 centigrammes pour 1 gramme. Cet exemple peut s'appliquer à toutes les opérations de même nature ; car, quel que soit le titre des matières d'or et d'argent, le poids du *fin* contenu dans 1 kilogramme est constamment indiqué par le titre. Pour connaître la quantité de *fin* contenue dans un poids quelconque de matières à un titre déterminé, il suffit de multiplier le poids par le titre, attendu que l'opération se réduit à calculer la proportion suivante, dans laquelle Q est la quantité de matières, et x le poids du *fin* :

$$Q : x :: 1{,}000^{gr} : 914,$$

d'où

$$x = Q \times \frac{914}{1{,}000}.$$

Prenons pour exemple la guinée d'Angleterre, du poids commun de $8^{gr},3$ et au titre de 914 millièmes. Si nous voulons savoir ce qu'elle contient d'or *fin*, nous poserons cette proportion :

$$8^{gr},3 : x :: 1{,}000^{gr} : 914,$$

ou pour simplifier :

$$83 : x :: 1 : 914.$$

Par le calcul nous trouverons :

$$83 \times 914 = 75{,}832;$$

d'où il résulte que cette pièce contient $7^{gr},583$ de *fin*. En multipliant ce poids de *fin* par $3{,}444^{fr},44444$, prix du kilogramme d'or pur, on aura la valeur réelle de cette pièce, et en soustrayant de ce produit une somme proportionnée aux droits de fabrication, fixés pour l'or à 6 fr. 70 par kilogramme, on aura la valeur de cette monnaie au change des monnaies de France, comme suit :

$7^{gr},6 \times 3{,}444^{fr},44444 =$	$26^{fr},18$
Droits de fabrication.	08
Valeur à payer. . . .	$26^{fr},10$

On peut supposer des lingots ou toute matière d'or amenée à l'état de pureté, le calcul est toujours le même. Pour l'argent, il faut multiplier le poids du *fin* par $222^{fr},22222$, prix du kilogramme d'argent pur, et retrancher du produit 1 fr. 50 par kilogramme pour les droits de fabrication retenus au change des monnaies.

Ce n'est que par l'essai qu'on connaît exactement le titre des matières et espèces d'or et d'argent. Cet essai pour les matières est constaté par des poinçons, marques ou empreintes qui y sont apposés par les essayeurs ; à l'égard des espèces, les tarifs indiquent les titres auxquels on doit les recevoir au change. Ces tarifs sont le résultat d'expériences faites sur une quantité de pièces dont on prend le titre commun. Il est bon de faire observer qu'en raison des tolérances qui sont accordées dans tous les pays pour la fabrication des monnaies, le titre des espèces étrangères est toujours tarifé un peu au-dessous de celui de la fabrication, parce que les gouvernements ne peuvent tenir compte que de la tolérance des monnaies fabriquées dans leurs États.

Les directeurs de la fabrication des monnaies ne comptent que par le *fin* des matières converties par eux en espèces. La valeur du *fin* contenu dans les délivrances qui leur sont faites représente la valeur des matières apportées au change pour être converties en espèces et celle du droit de fabrication retenu au profit du directeur.

FINAGE s. m. (fi-na-je — rad. *fin*). Techn. Opération qui a pour but de débarrasser la fonte de certaines matières étrangères qu'elle contient.

— **Encycl.** Le *finage* est, dans la métallurgie anglaise du fer, l'opération qui correspond au mazéage dans la méthode allemande. Le mazéage, appelé aussi, quand il se fait par une certaine méthode particulière, blanchiment de la fonte, est une sorte de demi-affinage. Il a pour but de purifier la fonte en favorisant le départ de certaines matières qui peuvent s'y trouver en excès, telles que le soufre, le silicium, ou de matières nuisibles, même à l'état de traces, telles que le phosphore. Le mazéage peut aussi avoir pour but, et alors il s'opère par la méthode dite de blanchiment des fontes, de convertir des fontes grises non alumineuses en fontes blanches lamelleuses qui, dans l'affinage, se décarbureront plus vite. Le blanchiment est cause que, la décarburation se faisant plus vite, les matières étrangères ont moins le temps de s'oxyder. Aussi les fontes grises donnent-elles du fer de meilleure qualité.

Tandis que le mazéage se pratique généralement dans la méthode allemande, le *finage* ne se fait en Angleterre que pour les fontes essentiellement impures, telles que les fontes phosphoreuses. Il est même tout à fait inusité en France, où la fonte passe directement au puddlage.

Le *finage* se fait dans un bas-foyer d'une longueur de $1^m,30$ à $1^m,40$ et d'une largeur de $0^m,90$ à 1 mètre, permettant d'opérer à la fois sur 1,000 kilogrammes. Ce bas-foyer possède quatre, six ou huit tuyères. La sole est formée de briques réfractaires placées de champ, sur lesquelles on a damé du sable argileux ; les parois sont constituées par des auges en fonte pleines d'eau, qui supportent des tuyères à double courant d'eau ; celles des faces opposées sont disposées en regard les unes des autres. Le foyer est couvert d'une hotte soutenue par des colonnes à section coudée en forme de cornières ; sur ces colonnes portent de fortes marâtres qui soutiennent la cheminée en briques. On ferme les côtés avec des plaques en fonte percées d'ouvertures pour laisser passer les tuyères ; le fond est formé d'une plaque suspendue aux marâtres. A côté du foyer sont des auges d'eau froide pour refroidir les outils ; sur le devant, un bassin sert à recevoir la fonte finée.

Le foyer est rempli de coke, aussi peu sulfureux que possible, que l'on met en feu au moyen de charbons incandescents. Les gueusets, en forme de demi-cylindres, sont posés en long et en travers. Quand toute la masse est en feu, on jette dessus des scories et des battitures qui fournissent du fer oxydé à l'acide silicique et à l'acide phosphorique. Le tout est recouvert de coke ; on donne le vent et la fusion commence. Les scories fondent les premières et tombent sur la sole, où elles forment un bain liquide sur lequel la fonte, arrivant goutte par goutte, forme une seconde couche liquide. Le vent est très-rapide, les scories sont suroxydées et cèdent au contact leur excès d'oxygène à la fonte liquide. Après deux ou trois heures, on cesse d'ajouter du combustible ; on se contente de laisser un peu de carbone libre. Si l'opération se prolongeait trop, il ne resterait plus que très-peu de carbone, et, dans l'affinage, le soufre encore contenu dans la fonte n'en disparaîtrait que plus difficilement. Cet inconvénient serait le même pour le silicium et le phosphore, que le *finage* n'enlève pas complètement. On s'arrête au moment où il reste 4 à 5 pour 100 de carbone, ce que l'on constate en plongeant le ringard dans le bain et en le retirant avec une petite masse de fonte au bout. Si elle ne jette, en se refroidissant, que peu d'étincelles, on peut arrêter l'opération. On cesse alors le vent, et on opère la coulée dans le bassin qu'on a enduit d'un lait de chaux pour éviter l'adhérence. Le lait de chaux peut aussi, dans le cas de fontes très-sulfureuses, absorber une partie du soufre, à l'état de sulfure de calcium, ou le faire disparaître en hydrogène sulfuré dont l'odeur accuse alors le dégagement. Les scories s'écoulent par-dessus les bords du bassin et vont dans une auge pleine d'eau. On refroidit la fonte par un jet d'eau. On a ainsi un disque de fonte finée appelée, en Angleterre, *fine-metal*. Le combustible consommé est de 35 pour 100 et le déchet de la fonte traitée de 10 pour 100. La tonne de fonte finée coûte généralement 15 à 20 fr. de plus que la tonne de fonte brute. La fonte finée passe au puddlage, où elle est alors soumise aux mêmes opérations que la fonte brute quand elle est puddlée directement, comme cela se fait en France.

FINAGE s. m. (fi-na-je — rad. *fin* s.). Dans certaines provinces, en Franche-Comté, par exemple, Étendue du territoire d'une commune : *Cette propriété fait partie du* FINAGE *de tel village.*

FINAL, ALE adj. (fi-nal, a-le — rad. *fin*). Qui est à la fin, qui est placé à la fin : *La phrase* FINALE *d'un discours. Le chœur* FINAL *d'un opéra. Les morceaux* FINALS *des concerts. La pièce* FINALE *d'un feu d'artifice.* ‖ Qui termine, qui met fin, qui décide, définitif : *Prendre une résolution* FINALE. *Les éléments de l'univers moral, aussi bien que de l'univers physique, ont été disposés pour le bonheur* FINAL *de l'homme.* (Lacordaire.) *La vérité, voilà le but* FINAL *de la science.* (B. Hauréau.)

— Pop. *Fin finale*, Vraie fin, ce qui est tout à fait à la fin : *Je suis resté jusqu'à la* FIN FINALE. ‖ *En fin finale*, Enfin : EN FIN FINALE, *vous voilà !*

— Gramm. Qui est placé à la fin d'un mot : *Une syllabe* FINALE. *Une lettre* FINALE. *Le* f FINAL *ne se prononce pas dans* clef. (Acad.) *Les désinences* FINALES *sont une particularité antique de l'arabe.* (Renan.) ‖ Qui est à la fin d'un vers : *Une syllabe* FINALE *ne compte pas dans la mesure, si elle est muette.* ‖ *Point final*, Point qui se place à la fin d'une phrase pour indiquer que le sens est complet. ‖ *Lettres finales*, Lettres qui changent de figure et de valeur numérique quand elles sont placées à la fin des mots, dans la grammaire hébraïque : *Les* LETTRES FINALES *sont au nombre de cinq : caph, mem, noun, fe et tsadé.*

— Philos. *Cause finale*, But principal, raison de l'être, motif qui détermine son existence : *Newton croyait aux* CAUSES FINALES. (Volt.) *Vouloir comprendre les* CAUSES FINALES *de la création est un des rêves insensés de l'homme.* (X. Marmier.) *La justice est pour l'humanité force motrice et* CAUSE FINALE. (Proudh.)

— Théol. Qui persévère, qui dure jusqu'à la mort : *Impénitence* FINALE. *Persévérance* FINALE.

— Comm. *Compte final*, Compte qui résume la situation à la fin d'un exercice. ‖ *Quittance finale*, Dernière quittance qui libère complétement un débiteur ayant soldé en plusieurs à-comptes ou annuités.

— s. m. Mus. Se dit quelquefois pour *finale : Dans le* FINAL, *les fureurs, les supplications repoussées forment, en s'entre-heurtant, comme une tempête d'harmonie.* (P. de St-Victor.)

— s. f. Gramm. Lettre finale : *En français, beaucoup de* FINALES *sont nulles dans la prononciation.*

— Mus. Note principale qui détermine le ton d'un morceau, et qui, d'après les règles, doit terminer ce morceau : *Il faut toujours que la basse tombe, en finissant, sur la note même de la* FINALE. (Castil-Blaze.) ‖ Dans le plain-chant, Note sur laquelle se termine un morceau : *Dans le plain-chant, une même* FINALE *appartient à deux tons différents, ce qui exclut l'idée de tonique.* (Anders.)

— **Encycl.** *Cause finale.* V. FINALITÉ.

FINALE s. m. (fi-na-le — ital. *finale*, même sens ; de *fine*, fin). Mus. Morceau final, morceau assez développé qui termine un ouvrage considérable : *Le* FINALE *d'un opéra. La coda d'un air varié, lorsqu'elle est très-développée, prend le nom de* FINALE. (Anders.) *Un* FINALE *d'opéra renferme souvent des airs, des duos, des trios, ou des quatuors, ou des quintettes, ou des chœurs.* (Castil-Blaze.)

— **Encycl.** Le *finale* est la manifestation la plus magnifique, la plus complète, la plus grandiose de la musique dramatique, et celle qui donne, qui offre au compositeur les ressources les plus variées, les plus considérables, pour le développement complet et éclatant de son génie. Castil-Blaze, dans son livre excellent et trop peu connu : *De l'opéra en France*, l'a ainsi défini : « Les airs, les duos, ouvrent bien un opéra, et figurent ensuite avec avantage dans les premières scènes de chaque acte. Mais, lorsque les récits de l'exposition ont tout expliqué et que l'intrigue, marchant avec rapidité, tend à s'embrouiller ; lorsque le nœud de la pièce va se former ou se dénouer, et que tous les ressorts mis en jeu pour y parvenir amènent des incidents qui changent les situations et font refluer vers la fin de l'acte les grands tableaux, les effets produits par l'expression du contentement, de l'ivresse, de la tristesse, de la fureur, du tumulte et du désordre ; lorsque le moindre récit frappe tellement des personnages dont l'agitation est au comble, qu'ils ne puissent l'entendre sans manifester soudain leurs sentiments ; lorsque l'action et les passions occupent tour à tour la scène, et à des intervalles si rapprochés qu'on ne saurait passer subitement du chant au récitatif ou au dialogue parlé, pour revenir ensuite à la mélodie, le compositeur traite toute cette fin d'acte en chant proprement dit, lie les scènes les unes aux autres, et fait une suite non interrompue d'airs, de duos, de trios, de quatuors, de quintettes, de sextuors, de chœurs même, en observant d'écrire en chant vocal tout ce qui exprime les passions, réservant la déclamation mesurée, qui s'unit aux traits d'orchestre, et le récitatif pour le dialogue en action et les récits. Ce morceau de musique, le plus long que la scène lyrique puisse nous offrir, s'appelle *finale.* »

On comprend que, s'il existe certaines règles générales pour la composition d'un air, d'un duo, d'un trio, etc., ces morceaux ne pouvant varier à l'infini leur coupe, leur allure et leur caractère, il n'en est aucune pour la composition d'un *finale*, véritable assemblage de morceaux divers réunis par d'habiles sutures, mais animés d'un souffle puissant et unifiés par l'idée qui domine l'ensemble. Aussi, ce qu'en pareil cas le compositeur peut demander à son poëte, c'est précisément une succession de tableaux variés de ton et de couleur, des situations rapides et émouvantes, de façon que lui-même puisse prodiguer son inspiration et donner à son génie tout l'essor dont celui-ci est susceptible. Aussi y a-t-il en ce genre, au point de vue de la scène, de véritables modèles, tels que le *finale* de *Lucie de Lammermoor*, qui contient tout à la fois une cérémonie nuptiale, une scène de jalousie, un anathème et un défi, et le *finale* de la *Dame blanche*, dont la situation est une des plus originales qui soient à la scène, et qui renferme un premier chœur, l'épisode de la vente, l'arrivée d'Anna, les imprécations de Galveston et l'ensemble final. Donizetti et Boieldieu, en ces circonstances, ont été admirablement servis par leurs collaborateurs, Romani et Scribe.

C'est aux Italiens que nous devons l'invention du *finale*, et c'est un de leurs plus grands musiciens, Logroscino, qui trouva cette forme nouvelle. Logroscino, compositeur napolitain, vivait au commencement du XVIII^e siècle, à l'époque où le style bouffe florissait sur la scène, grâce aux efforts de Leo, de Pergolèse et de Hasse ; mais il l'emporta sur eux, non-seulement par la verve et la gaieté, mais encore par l'effet qu'il produisit au moyen de ses *finales*. Ce n'est pourtant qu'un siècle plus tard que ce genre de morceau, jusqu'alors exclusivement employé dans l'opéra bouffe, fut employé dans l'opéra sérieux, et c'est à un autre compositeur napolitain, à Paisiello, qu'on doit cette innovation. Paisiello écrivit pour la première fois un *finale* dramatique dans *Pirro*, opéra qu'il fit représenter à Naples, alors qu'il en avait composé plus de soixante.

Nos anciens compositeurs n'employaient point le *finale*, et les actes des partitions de Duni, de Philidor, de Monsigny, de Grétry, de Dezède, se terminaient par de simples morceaux d'ensemble qui n'avaient ni la chaleur, ni l'éclat, ni l'animation, ni la variété, ni la marche rapide et intriguée, ni enfin la fougue du *finale*. Gluck, Salieri, Sacchini eux-mêmes, lorsqu'ils écrivirent pour la scène française, négligèrent l'emploi de ce genre de morceaux. Mais à partir du XIX^e siècle, nos compositeurs, qui s'étaient laissé devancer dans cette route par les Italiens et les Allemands, prirent leur revanche, et écrivirent de superbes *finales*. Lesueur, Cherubini, Méhul, Berton, Catel, Boieldieu, Nicolo, firent connaître au public ce qu'ils pouvaient faire sous ce rapport. De leur côté, les musiciens italiens ne voulurent point se laisser vaincre, et le *finale* est resté une des formes de la musique dramatique dans lesquelles ils ont toujours excellé ; on peut s'en rendre compte en lisant ou en entendant les grandes œuvres de Piccinni, de Guglielmi, de Cimarosa, de Paër, de Rossini, de Bellini, de Mercadante, de Donizetti, etc., etc.

C'est à Castil-Blaze qu'on doit l'orthographe actuelle du mot *finale;* c'est lui qui l'écrivit ainsi le premier, et voici ce qu'il disait à ce sujet : « Quelques écrivains veulent que nous disions *un final* ou *une finale*, attendu que ce mot, emprunté de l'italien, est un adjectif gouverné par un substantif sous-entendu ; et qu'ainsi *un final, une finale*, signifient *un morceau final, une pièce finale*. Je ne partage point leur opinion, et je pense, au contraire, que le mot *finale*, ayant perdu son substantif *pezzo*, morceau, par une de ces ellipses dont la langue de Métastase offre tant d'exemples, est devenu substantif lui-même. On l'a consacré à la musique pour être employé, de cette manière, à désigner le morceau qui termine un acte d'opéra, un oratorio, une symphonie, un quatuor, une sonate. Si nous l'avons pris aux Italiens, comme tant d'autres termes de musique, il ne faut rien changer à son orthographe, et nous devons

continuer de dire *un finale*, à moins que la mode ne vînt de tout franciser et de traduire exactement des phrases telles que celle-ci : *Jouez-nous un allegro d'opéra sur le piano ;* en disant : *Jouez-nous un gai d'œuvre sur le doux*, ce qui ressemblerait assez au baragouin du Limousin dont parle Rabelais. » L'opinion que Castil-Blaze formulait de cette façon singulière a fini par prévaloir, et aujourd'hui tout le monde dit et écrit *un finale*.

Voici une liste des *finales* les plus célèbres et les plus remarquables :

Le quel de vous prétend me l'enlever? (la *Caverne*, de Lesueur); *Venez. — Non, je ne puis* (*Elisa*, de Cherubini); *O ciel! dois-je en croire mes yeux?* (les *Deux journées*, de Cherubini); *Allons, sans tarder davantage* (les *Deux journées*, de Cherubini); *Fils de Bacchus* (*Médée*, de Cherubini); *Eh quoi? je suis Médée* (*Médée*, de Cherubini); *Hélas! qu'allons-nous entreprendre?* (*Lodoïska*, de Cherubini); *Mes chères sœurs, laissez-moi faire* (*Euphrosine et Coradin*, de Méhul); *Dissipons ce sombre nuage* (*Ariodant*, de Méhul); *Avancez en silence* (*Montano et Stéphanie*, de Berton); *O mon père! dans cet instant...* (*Montano et Stéphanie*, de Berton); *Fuyez devant nous* (les *Bayadères*, de Catel); *Prince, assistez à la fête* (*Wallace*, de Catel); *Il ne faut pas que le jour...* (*Wallace*, de Catel); *Ce sang-froid me désespère* (*Jean de Paris*, de Boieldieu); *Monseigneur, tout est prêt* (le *Petit Chaperon rouge*, de Boieldieu); *Nous quittons nos travaux champêtres* (la *Dame blanche*, de Boieldieu); *Est-ce l'instant d'être saisie?* (l'*Auberge de Bagnères*, de Catel); *Bon Diù, bon Diù* (une *Folie*, de Méhul)! *Amis, ne vous effrayez pas* (*Camille*, de Dalayrac); *Les dieux demandent vengeauce!* (la *Vestale*, de Spontini); *O jour de deuil! affreux mystère!* (*Olympie*, de Spontini); *Ah! son aspect me fait horreur!* (*Joseph*, de Méhul); *Quitte pour toujours ces méchants* (*Joseph*, de Méhul); *Voilà, seigneur* (*Roméo et Juliette*, de Steibelt); *On ne m'a point trompé* (*Roméo et Juliette*, de Steibelt); *Jouissons de ce jour d'allégresse* (*Léon*, de Dalayrac); *Qu'entends-je? quel audacieux?* (*Léon*, de Dalayrac); *O ciel! quel bruit se fait entendre?* (*Gulistan*, de Dalayrac); *Qui ne soupçonnerait...?* (*Héléna*, de Méhul); *Il n'est pas temps encore* (*Phrosine et Mélidore*, de Méhul); *J'ai tout arrangé promptement* (l'*Intrigue aux fenêtres*, de Nicolo); *Mais qu'as-tu donc?* (la *Prison d'Edimbourg*, de Carafa); *Qui donc a dans mon âme...?* (la *Prison d'Edimbourg*, de Carafa); *Heureux époux!* (*Raymond*, d'Ambr. Thomas); *Non, non, non, non, il faut partir* (*Marie*, de Hérold); *Vivent les deux époux!* (*Emma*, d'Auber); *Pardon, madame, si j'implore...* (*Leicester*, d'Auber); *O sort fatal!* (la *Magicienne*, de Halévy).

A ceux-là, il faut ajouter, pour être juste, les *finales* d'un grand nombre d'opéras italiens, tels que ceux de *Don Giovanni* et des *Nozze di Figaro*, de Mozart ; d'*Il Barbiere di Siviglia*, de *Mosè*, de la *Gazza ladra*, de l'*Italiana in Algieri*, de Rossini ; de *Poliuto*, de *Linda di Chamounix*, de *Lucia di Lammermoor*, de *Roberto Devereux*, de Donizetti ; de la *Sonnambula*, d'*Il Pirata*, d'*I Puritani*, de *Norma*, de Bellini ; d'*Ernani*, de la *Traviata*, de M. Verdi, etc., etc.

FINALE ou **FINALMARINA**, en latin *Finarium*, ville d'Italie, prov. et à 53 kilom. S.-O. de Gênes ; 2,694 hab. Port de mer peu profond, exposé aux vents du large. Le principal commerce consiste en exportation d'oranges et de fruits qui croissent abondamment dans les environs. La ville se divise en trois parties : *Finale-Marina*, qui s'étend le long de la côte ; *Finale-Borgo* et *Finale-Pia*, faubourgs qui sont situés à une faible distance de la mer. On y remarque une belle église bâtie sur les dessins du Bernin. Trois forts servent de défense à cette ville, qui est bien bâtie et régulièrement distribuée. Elle était jadis le ch.-l. d'un marquisat, que la famille Caretto vendit, en 1590, à la couronne d'Espagne. Finale échut, en 1815, au roi de Sardaigne. ‖ Autre ville d'Italie, appelée en latin *Finalium*, prov. et à 33 kilom. N.-E. de Modène, sur une île du Panaro ; 11,692 hab. Fabrique de lainage, coton et soieries. Commerce important en vins, grains, chanvre, fruits, soie et riz. Elle tire son nom de sa situation sur l'extrême frontière qui sépare le Modenais du Ferrarais et du Bolonais.

FINALEMENT adv. (fi-na-le-man — rad. *final*). A la fin, enfin : FINALEMENT, *il a réussi*. FINALEMENT, *vous déciderez-vous?* ‖ En définitive, en fin de compte : *La guerre* FINALEMENT *ne vit qu'aux dépens du travail*. (Mich. Chev.)

— **Syn. Finalement, enfin, à la fin.** V. ENFIN.

FINALI (Angelo), sculpteur italien, né à Vérone en 1709, mort en 1782. Il est auteur des onze statues en marbre représentant des *Docteurs de l'Eglise* et des *Saints protecteurs de Reggio*, dans l'église Saint-Prosper de cette ville, et d'une statue de *Saint Jean Népomucène*, qui orne un pont près de la Mirandole.

FINALISTE s. m. (fi-na-li-ste — rad. *final*). Philos. Partisan de la doctrine des causes finales.

FINALITÉ s. f. (fi-na-li-té — rad. *final*). Philos. Existence ou nature d'un but final, d'une cause finale : *A la personnalité, la causalité et la* FINALITÉ *sont attachées*. (C. Renouvier.)

— **Encycl.** Ce terme, récemment introduit dans la langue philosophique, s'y est vite acquis droit de cité. Il rend, en effet, avec la plus heureuse précision, le mot allemand *zweckmæssigkeit*, qu'on ne peut bien traduire par aucun autre, même par celui de *convenance*, dont on s'est beaucoup servi d'abord.

Si le mot est nouveau, l'idée qu'il sert à traduire est, au contraire, aussi vieille que la philosophie, c'est-à-dire que l'esprit humain. On voit partout dans la nature des harmonies, des proportions, des appropriations merveilleuses ; de tout temps l'esprit humain s'est demandé si elles résultaient du hasard, de la force des choses, de la nature même de la matière ou d'une volonté intelligente, de Dieu. On sait que certains philosophes ont fait de l'argument des causes finales la preuve essentielle de l'existence de Dieu. Dans les sciences physiques, l'abus du point de vue téléologique a amené une réaction : on a fini par ne plus vouloir tenir aucun compte de tout ce qui n'est pas cause ou effet mécanique, et, à l'exemple de Descartes, quoiqu'en un tout autre esprit, les savants modernes tendent à tout ramener à des lois mécaniques excluant la *finalité*.

L'étude de ce fait important et complexe a été faite avec une puissance d'esprit tout à fait supérieure par Kant, dans sa *Critique du jugement* (deuxième partie). Nous n'avons pas à y revenir ici. Nous nous bornerons simplement à détacher de l'œuvre d'ensemble les points capitaux qui concernent spécialement la *finalité*.

D'abord il faut bien distinguer, avec lui et d'après lui, la *finalité* qu'il appelle *intérieure* et la *finalité relative*. La *finalité* est intérieure dans les objets que nous ne pouvons concevoir que comme des fins de la nature ; elle est relative dans les choses qui n'exigent pas elles-mêmes le concept d'une fin de la nature. Ce second genre de *finalité* dérive du premier, mais n'en a ni l'importance ni la certitude. On peut, en effet, supposer une foule de rapports et de *nexus finales* entre des choses qui, par nature, ne sont pas inévitablement liées l'une à l'autre.

La *finalité* proprement dite ou *finalité* intérieure apparaît dans les êtres organisés. Un organisme est un tout disposé de telle sorte que chacune de ses parties existe en vue du tout et n'est possible que par rapport au tout. Dans un être organique, tout est ainsi à la fois fin et moyen ; et, en généralisant, la nature tout entière, comme un immense organisme, tend, par une hiérarchie de moyens et de fins, à une fin suprême et universelle. Telle est l'opinion qui se présente spontanément à l'esprit en face des phénomènes de *finalité* que présente l'univers. Mais comment expliquer cette *finalité* universelle? Est-elle objective et matérielle, ou purement subjective et formelle? La logique même de tout son système forçait Kant à se prononcer pour cette dernière hypothèse. Comme toutes les idées transcendantales, le principe téléologique n'a qu'une valeur régulatrice et sert, non à nous faire connaître des réalités mais à nous guider dans leur recherche.

En restreignant ce principe à un rôle régulateur, il n'y a plus d'antinomie entre les deux points de vue, l'un qui explique les productions de la nature par le principe du mécanisme, l'autre par le principe de *finalité*. La *finalité* est une loi de l'entendement humain que nous appliquons à la nature, mais qui n'a pas pour objet de nous expliquer les faits et les lois de la nature. La téléologie est en nous ; la physique, réglée par la causalité, a son domaine en dehors de nous.

Kant propose de classer les systèmes philosophiques, par rapport à la *finalité*, de la manière suivante : les uns admettent la réalité, les autres l'idéalité du principe de *finalité ;* c'est-à-dire que les uns mettent la *finalité* dans l'esprit humain, comme une de ses notions nécessaires et inhérentes, les autres admettent qu'elle existe objectivement et ne dépend pas de l'esprit qui la perçoit sans doute, mais qui ne la crée pas. En admettant l'idéalité, on arrive ou au système que Kant nomme *causalité* (c'est celui des philosophes anciens qui font de la cause finale une simple apparence ou coïncidence due au hasard), ou bien à la fatalité qui fait dépendre les phénomènes téléologiques de lois et de forces absolues, mais aveugles et inconscientes. Dans le cas contraire, si la *finalité* est réelle, on peut admettre l'*hylozoïsme*, qui attribue à la matière la propriété organisatrice, la propriété de s'approprier à ses fins elle-même, par elle-même, ou bien le théisme, qui attribue la *finalité* à une puissance intelligente et souveraine, indépendante de la matière qu'elle crée et des formes qu'elle établit. Kant se prononce pour ce dernier système, mais dans le même sens où il l'a fait déjà à la fin de ses deux précédentes *Critiques*, c'est-à-dire en lui reconnaissant seulement une valeur pratique et sans admettre qu'il ait une absolue certitude théorique. Aussi est-ce de l'argument éthico-théologique qu'il se sert préférablement à la preuve physico-théologique. Il voit, du reste, dans l'existence de Dieu une conséquence logique, sans doute, et pour nous nécessaire de la *finalité ;* mais on ne peut pas donner à cette conclusion de la *finalité* plus de portée que n'en a la *finalité* elle-même.

Depuis Kant, la *finalité* a été souvent étudiée avec de plus grands détails par les philosophes allemands, particulièrement par Hegel, dont nous ne pourrions développer les idées à ce sujet qu'en entrant dans une exposition étendue de la théorie de l'idée et du devenir. Mais c'est surtout de nos jours que l'étude des *finalités* de la nature a pris un intérêt tout nouveau. Les deux grands ouvrages de Darwin ont transporté la question du domaine métaphysique dans celui des sciences naturelles, et remis en lumière la vieille idée soupçonnée déjà par Epicure et Lucrèce, savoir que les *finalités* tant admirées comme marques de la sagesse divine, comme preuves d'un plan un et harmonieux dans l'univers, ne seraient que des effets de l'adaptation progressive des organismes à leurs milieux. Au lieu d'une *finalité* intentionnelle, il n'y aurait plus que des *finalités* naturelles et nécessaires, c'est-à-dire des lois de la nature organisée, qui, ne pouvant vivre que dans certaines conditions, se développe ou dégénère, suivant que ces conditions et son milieu lui sont ou favorables ou contraires. M. Paul Janet, en rendant l'hommage qu'ils méritent aux admirables travaux du naturaliste anglais, a montré qu'en philosophie la question de la *finalité* n'est pas supprimée par là, mais simplement reculée ; car n'y eût-il plus aucune *finalité* de détail pour des cas particuliers, il resterait encore cette *finalité* générale en vertu de laquelle partout et toujours la matière s'adapte, s'accommode et s'approprie à ses fins. C'est la même idée qu'avait exprimée Kant, en disant que, si l'on parvenait à faire dériver la pensée de la vie, la vie de l'organisme, l'organisme des forces physiques, il resterait encore, en faisant sortir tous les êtres de la terre elle-même par la force des choses, un problème à expliquer, savoir comment la terre est propre à cette production des êtres minéraux, végétaux et animaux. D'ailleurs le darwinisme, si capitale que soit son apparition dans la science, n'a encore expliqué ou rendu explicable à la rigueur qu'un très-petit nombre de *finalités* secondaires. Les *finalités* constitutives de l'organisme total, de chaque organe et de chaque cellule organique, restent encore absolument inexpliquées, malgré les progrès et les découvertes de la physiologie et de l'histiologie. Nous sommes encore loin de l'époque où l'on pourra montrer à coup sûr que l'œil n'a pas été fait pour voir, mais qu'il voit parce qu'il a été fait de telle ou telle façon. Nous sommes encore plus loin du moment où tous les êtres organisés étant ramenés à un seul et même type primordial, on pourra expliquer les différences des espèces, des genres, des embranchements, des règles mêmes (c'est-à-dire les *finalités* les plus considérables) par des « modifications, » altérations ou transformations successives. Et jusque-là l'étude des *finalités* sera une des plus inépuisables sources d'admiration et d'étonnement que la science ouvre pour l'homme.

FINANA, ville d'Espagne, prov. et à 45 kilom. N. d'Almeria, au pied du mont Almirez ; 3,000 hab. Moulins à farine, commerce de bétail.

FINANCE s. f. (fi-nan-se — M. Littré dérive ce mot de l'ancien verbe *finer*, qui proviendrait du latin *finis*, et signifierait proprement terminer ; d'où le sens de payer une somme d'argent ; mais la liaison de ces idées n'est pas aussi facile à saisir que semble le croire M. Littré, et nous préférons de beaucoup l'opinion de M. Delâtre, qui dérive le vieux français *finer*, payer, du latin *fenus, fœnus*, le produit, l'intérêt de l'argent). Etat de fortune, ressources pécuniaires ; ne s'emploie qu'au pluriel : *Etre mal dans ses* FINANCES. *Mes* FINANCES *sont basses*. ‖ Argent comptant ; ne s'emploie qu'au singulier : *La* FINANCE *manque*.

> Le nouveau roi bâille après la *finance*.
>
> LA FONTAINE.

> Un pince-maille avait tant amassé
> Qu'il ne savait où loger sa *finance*.
>
> LA FONTAINE.

> Il en est des talents comme de la *finance*,
> La disette aujourd'hui succède à l'abondance.
>
> VOLTAIRE.

— Etat de financier. *Entrer dans la* FINANCE. *L'industrie rapace de la* FINANCE *est souvent aidée par l'industrie paisible du commerce*. (Linguet.)

> J'en connais plus de vingt qui font figure en France,
> Qui doivent, comme moi, ce titre à la *finance*.
>
> DESTOUCHES.

— Deniers publics, argent et revenus de l'Etat ; administration des deniers publics : *L'administration, le maniement des* FINANCES. *Le ministre des* FINANCES. *Les employés des* FINANCES. *Colbert arriva au maniement des* FINANCES *avec de la science et du génie*. (Volt.) *Les juges irrécusables des talents et de l'honnêteté d'un ministre des* FINANCES, *ce sont les créanciers de l'Etat*. (Mme de Staël.) ‖ Science de l'administration, du gouvernement des deniers publics ou des capitaux : *Connaître, étudier les* FINANCES. *S'occuper de* FINANCES. *Quand on sait bien les quatre règles, qu'on peut conjuguer le verbe* avoir, *on est un aigle en* FINANCES. (Mirab.) *La base d'un bon système de* FINANCES *doit être la suppression des dépenses inutiles*. (Droz.) ‖ En ces deux sens, le mot ne s'emploie qu'au pluriel.

— *Homme de finance*, Financier, personne qui négocie sur l'argent et fait de grandes opérations :

> Son voisin, au contraire, était tout cousu d'or,
> C'était un *homme de finance*.
>
> LA FONTAINE.

— Calligr. *Ecriture de finance*, Sorte d'écriture ronde.

— Typogr. V. FINANCIÈRES (lettres).

— **Encycl.** Plus la démocratie étend dans le sol ses puissantes racines, plus les *finances* doivent, pour nous servir d'une expression bien connue, vivre dans une maison de verre. Il faut que chaque citoyen puisse lire dans le livre du *doit* et dans le livre de l'*avoir* de son pays, et, pour cela, il est indispensable qu'il soit initié au mécanisme du système financier. Aussi, pour nous conformer à l'idée qui domine notre œuvre, allons-nous faire connaître à nos lecteurs l'organisation financière, non-seulement de la France, mais encore des principaux Etats de l'Europe.

— *France*. M. le chevalier de Hock, directeur de l'administration des contributions indirectes et président de la commission des douanes au ministère impérial des *finances* d'Autriche, dans un excellent ouvrage sur l'*Administration financière de la France*, rend à notre patrie ce témoignage qu'aucune nation ne possède, pour l'organisation de ses *finances*, un système de comptabilité aussi simple dans sa conception, aussi parfait dans son mécanisme. Nous ne partageons pas l'optimisme de l'éminent économiste ; mais, tout en reprochant à notre administration sa complication extrême, l'immense personnel dont elle croit avoir besoin et les sommes énormes qu'elle coûte, nous reconnaissons que les rouages, quoique très-nombreux et très-compliqués, s'engrènent avec une merveilleuse justesse. Comme le dit M. Marest, les contrôles et les solidarités s'enchaînent de telle sorte, que la probité y est un devoir forcé, une nécessité indépendante de la volonté, aussi bien pour ceux qui reçoivent l'argent des contribuables que pour ceux qui ont mission de le dépenser au profit de l'Etat. Avant d'aller plus loin, examinons ce qu'a été l'administration des *finances* depuis la féodalité jusqu'à nos jours.

Dans les temps féodaux, alors que le revenu de l'Etat ne se composait que du produit des domaines royaux, deux grands officiers de la couronne de France, le bouteillier et le chambrier, étaient à la tête de l'administration financière ; ils avaient sous leurs ordres les prévôts ou vicomtes, et, plus tard, les baillis et les sénéchaux. Les ordonnances royales relatives à l'administration financière ne datent guère que du XIVe siècle, bien que saint Louis ait fait, dans ce sens, quelques essais de réglementation. Philippe le Bel enleva au bouteillier et au chambrier la direction financière supérieure et la confia à un superintendant ou surintendant, assisté de trésoriers. Sous Philippe le Long, ce délégué du roi pour le fait des *finances* était désigné sous le nom de *souverain établi au-dessus des trésoriers*. (Ordonnance du 17 avril 1320.) Vers la même époque, la distinction du trésor privé de la couronne et du trésor public commença à s'établir, et la chambre des comptes s'empara de la juridiction des comptables qui, par la suite, fut souvent confondue avec l'administration financière elle-même. Pendant longtemps cette administration fut un véritable chaos, rendu plus confus et plus obscur par les conflits incessants résultant des prétentions rivales de la chambre des comptes et de la cour des aides. Charles V entreprit la tâche difficile de réorganiser l'administration des *finances* du royaume ; il établit trois trésoriers, dont l'un résidait à Paris, pendant que les deux autres parcouraient le royaume ; cette innovation peut être considérée comme l'origine des bureaux des *finances*. A cette époque de désordres, les réformes ne duraient pas : une ordonnance rendue en 1413 confia à deux administrateurs ou commis, désignés par le roi pour le gouvernement des *finances* de tout le royaume, la direction de tous les services financiers ; cette ordonnance, qui aurait pu introduire l'ordre et la lumière dans une administration où les premiers du royaume avaient intérêt à maintenir les ténèbres, ne fut jamais exécutée. Sous Charles VII, la séparation des revenus des domaines et des revenus extraordinaires fut consacrée ; le roi prescrivit la formation d'un recueil des ordonnances des *finances*. L'office de surintendant, alternativement supprimé, puis relevé pour quelque temps, ne fut régulièrement établi qu'au XVIe siècle. En 1518, François Ier institua deux intendants des *finances*, et, au-dessus d'eux, il plaça un surintendant. Le surintendant n'avait pas le maniement des deniers publics ; il ordonnançait toutes les dépenses de l'Etat, et les imputait souverainement sur les diverses ressources du royaume. En 1547, Henri II établit deux contrôleurs généraux chargés de vérifier les quittances des trésoriers de l'épargne, qui gardaient dans leurs caisses les fonds provenant des impôts, et qui payaient sur les ordres du surintendant. L'un de ces contrôleurs résidait à Paris, l'autre suivait la cour. En 1554, Henri II remplaça les deux contrôleurs par un contrôleur général unique, qui accompagnait partout le roi, et dont les fonctions consistaient à vérifier les quittances des recettes et des dépenses, à dresser avec les intendants des *finances* les rôles des sommes payées au Louvre, et à être présent lorsque

les deniers publics étaient versés dans les coffres de l'épargne.

La surintendance des *finances* prit surtout de l'importance dans les dernières années du XVIe siècle, quand Henri IV, ayant soumis la Ligue, s'attacha à faire régner la paix et l'abondance dans son royaume. La charge de surintendant parut trop considérable sous la royauté absolue de Louis XIV. En 1661, après la disgrâce de Fouquet, elle fut supprimée, et remplacée d'abord par un conseil de *finances* présidé par le roi, qui se réservait le droit exclusif de signer toutes les ordonnances de dépenses. Louis XIV se fatigua bientôt du travail que lui imposait cette organisation, et Colbert, nommé seul contrôleur général en 1666, fut chargé officiellement de diriger l'administration des *finances*, qu'il gouvernait effectivement depuis la chute de Fouquet. A partir de cette époque, jusqu'à la Révolution de 1789, l'administration financière fut toujours dirigée par des contrôleurs généraux. Ces ministres avaient dans leurs attributions : le trésor royal, les parties casuelles, la direction générale de toutes les fermes du roi, des subsides et impositions du clergé, du commerce intérieur et extérieur du royaume, de la compagnie des Indes, de l'agriculture, des manufactures, de l'extraordinaire des guerres, des vivres, de l'artillerie, des étapes, des poudres et salpêtres, des postes, du domaine, de toutes les rentes des pays d'états, des monnaies, des parlements et cours supérieures, des ponts et chaussées.

L'Assemblée nationale, par les lois des 27 avril et 25 mai 1791, supprima le titre de contrôleur général et le remplaça par celui de ministre des contributions et revenus publics. L'Assemblée décida que le maniement des fonds de l'Etat ne dépendrait ni des ministres ni du roi, mais aurait une administration particulière; elle se réserva l'ordonnancement des dépenses. Lorsque les ministères, momentanément supprimés par la Convention et remplacés par des commissions exécutives, furent rétablis par la constitution de l'an III, le titre de ministère des *finances* fut substitué à celui de ministère des contributions publiques. En 1802, le département des *finances* fut divisé en deux ministères : le ministère des *finances*, chargé de l'assiette et du recouvrement des impôts, et le ministère du trésor, chargé exclusivement des dépenses; mais ce n'étaient là que des changements de nom; les véritables réformes ont été accomplies sous la Restauration, par le baron Louis et le comte de Villèle, et les quelques lacunes de leur œuvre furent comblées par l'ordonnance du 17 décembre 1844.

D'après cette ordonnance, le ministre des *finances* centralise dans ses mains tout ce qui a rapport au maniement des *finances* de l'Etat, tout ce qui constitue le budget sous son double aspect, budget des recettes et budget des dépenses. Il a sous ses ordres les directions générales du personnel et de l'inspection générale, du contentieux, du mouvement général des fonds, de la dette inscrite, de la comptabilité générale des *finances*, de la caisse centrale, des contributions directes, des douanes et des contributions indirectes, de l'enregistrement et des domaines, des tabacs, des postes, des forêts, et enfin la commission des monnaies et médailles.

Le ministre a sous ses ordres immédiats son cabinet, le secrétariat général et la direction du personnel et de l'inspection générale.

Le cabinet du ministre est chargé de la correspondance réservée, des audiences et des travaux qui, par leur nature, ne peuvent pas être confiés aux directions.

Le secrétariat général, dont l'importance est considérable, a dans ses attributions : les dépêches et le contre-seing, le matériel, les fournitures du ministère et le règlement des dépenses centrales, l'ordonnancement et la comptabilité spéciale, le budget, la distribution annuelle et mensuelle des fonds, le contrôle de l'emploi des crédits accordés à chaque ministère, la préparation des états de payement destinés à être revêtus de la signature ministérielle, la tenue des livres pour les dépenses du ministère des *finances*, la correspondance avec les administrations, la publication des comptes et des documents, le travail préparatoire pour décisions à prendre par le ministre, la correspondance avec les autres ministères, les préfets, les communes, au sujet de leurs recours contre les directions générales qui ressortissent au ministère.

La direction du personnel a dans ses attributions tout ce qui concerne les nominations, promotions, récompenses et distinctions honorifiques dépendant directement du ministre ou devant être proposées au chef de l'Etat.

L'inspection générale se compose d'un certain nombre d'inspecteurs généraux, d'inspecteurs ordinaires et d'adjoints à l'inspection. Ces agents sont chargés de la surveillance des services dépendant du ministère des *finances* et de la vérification des livres et des caisses de tous les comptables détenteurs des deniers publics. Ils sont divisés en sections qui inspectent, chacune à son tour, un nombre de départements déterminé. Le ministre peut, en outre, détacher des inspecteurs des *finances* et les envoyer en mission extraordinaire tant en France qu'à l'étranger.

La direction du contentieux examine toutes les affaires donnant lieu à des actions judiciaires intentées par ou contre le Trésor devant le conseil d'Etat et les tribunaux. Elle s'occupe, en outre, de la partie litigieuse, oppositions, transports, mainlevées, etc.

La direction du mouvement général des fonds tient à jour la situation des ressources et des besoins du Trésor. Elle reçoit, enregistre, vise, met en payement les ordonnances des ministères; elle fait les négociations, les emprunts, les émissions des bons du Trésor; elle dirige les virements de fonds et les envois dans les divers services, balance les comptes des trésoriers-payeurs généraux, délivre les mandats, accepte les lettres de change tirées sur le Trésor, règle les intérêts de la caisse centrale avec la Banque de France, tient le grand-livre, fait les achats et les ventes de rentes pour le compte des personnes qui habitent les départements, etc.

La direction de la dette inscrite tient le grand-livre dit *de la dette*, grand-livre qu'il ne faut pas confondre avec celui des *finances*. Ce dernier offre le bilan général du Trésor, c'est-à-dire tout ce qui concerne son actif et son passif. Il est tenu, comme nous l'avons dit plus haut, par la direction du mouvement général des fonds. La direction de la dette inscrite administre la dette viagère et perpétuelle, les cautionnements, les dotations et les pensions. Dans la même division, mais formant un service à part, on trouve la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations, qui ont chacune un mode de surveillance et des règlements particuliers.

La direction générale de la comptabilité rédige les projets de budgets, surveille les comptes des receveurs municipaux, des caissiers des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. C'est d'elle que relèvent les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs d'arrondissement et les percepteurs. C'est elle qui centralise, résume, contrôle, balance les comptabilités de tous les ministères et de tous les services. C'est elle enfin qui tient le grand-livre dans lequel se résument tous les grands livres tenus au nom de l'Etat pour constater la gestion et l'emploi des revenus publics. M. Marest, que nous suivons dans notre travail, appelle avec raison ce grand-livre le grand livre par excellence de l'Etat. C'est là que sont puisés les éléments des comptes généraux, et les états comparatifs soumis à la cour des comptes pour servir de base à ses appréciations.

La caisse centrale effectue toutes les recettes et toutes les dépenses du Trésor; elle réalise les effets et les mandats des trésoriers-payeurs généraux; elle endosse et paye les lettres de change tirées sur le Trésor; elle fait faire les protêts des effets non payés, les renvoie après protêt ou les adresse, s'il y a lieu, à la direction du contentieux; elle dispose des bons du Trésor, reçoit les placements à intérêts, délivre des mandats pour les départements, etc. La surveillance et le contrôle exercés sur cette caisse sont de tous les instants. Elle doit être constamment tenue à jour, et, chaque soir, le ministre reçoit l'état sommaire des opérations de la journée et un état de situation constatant l'encaisse existant en numéraire, en billets de banque et en valeurs diverses.

Telles sont les directions intérieures du ministère des *finances*. Comme on l'a vu par ce qui précède, elles ont dans leurs attributions toutes les questions du personnel, de la surveillance générale, du haut contrôle, de la répartition et de l'emploi des revenus publics ou du budget des dépenses. Ces attributions sont nombreuses et importantes, moins importantes toutefois que les directions extérieures qui, créatrices du budget, président à l'établissement et à la perception des revenus dépensés par les premières.

Ces directions, qui alimentent le budget des recettes, sont : la direction générale des contributions directes; la direction générale des douanes, des tabacs et des contributions indirectes; la direction générale de l'enregistrement et des domaines; la direction générale des postes; la direction générale des forêts et la commission des monnaies et des médailles.

La direction générale des contributions directes est chargée de l'assiette des impôts directs, ainsi appelés parce qu'ils sont perçus directement des contribuables, en vertu de rôles nominatifs. Ces contributions sont au nombre de quatre : la contribution foncière, qui frappe la propriété immobilière; la contribution personnelle mobilière, qui frappe la fortune mobilière en la présumant d'après le loyer d'habitation; la contribution des portes et fenêtres, qui frappe le luxe probable des habitations; la contribution des patentes, qui frappe le revenu produit par l'exercice de l'industrie.

La contribution foncière est établie d'après le revenu net imposable des propriétés foncières, tel que ce revenu a été calculé par les opérations cadastrales. Nous avons dit, au mot CADASTRE, quelle confusion régnait aujourd'hui dans la matière cadastrale et surtout combien, par suite de diverses circonstances, l'impôt foncier était inégalement réparti.

La contribution personnelle mobilière se règle, d'une part sur le prix de trois journées de travail, et, d'autre part, sur le montant du loyer d'habitation.

La contribution des portes et fenêtres est calculée d'après un tarif qui varie suivant la population et la part contributive assignée à la commune.

La contribution des patentes est composée de deux droits distincts : le droit fixe établi d'après la nature de la profession exercée, et le droit proportionnel basé sur la valeur locative des locaux dans lesquels s'exerce l'industrie. V. CONTRIBUTIONS DIRECTES.

A ces quatre contributions sont assimilées diverses taxes perçues à l'aide de rôles nominatifs : telles sont la redevance des mines, la taxe des prestations en nature, la taxe représentative des droits de mainmorte, etc.

Les contributions directes sont augmentées de centimes additionnels votés par l'Assemblée nationale, les conseils généraux ou les conseils municipaux, sous le nom de centimes généraux, centimes départementaux et centimes communaux, et destinés à faire face à des dépenses de l'État, du département ou de la commune. V. CENTIMES ADDITIONNELS.

Les contributions directes ne sont exigibles qu'en vertu de rôles nominatifs, dressés par les directions départementales et rendus exécutoires par les préfets.

Après la révolution de 1848, les douanes, les tabacs et les contributions indirectes, qui jusque-là avaient formé trois directions, furent réunis en une seule, sous le nom de *Direction générale des douanes, des tabacs et des contributions indirectes;* mais, en fait, ces trois services continuèrent à être distincts; aussi les a-t-on séparés de nouveau.

La direction générale des douanes est chargée de percevoir, en vertu de tarifs, les droits établis sur certaines marchandises d'importation. Afin d'arriver à la perception de cet impôt qui, avec les progrès réalisés, n'est plus de notre siècle et nuit aux transactions commerciales, la France est gardée à la frontière par une double ligne de bureaux, et sur le littoral maritime par des postes multipliés et ayant à leur service des bateaux et un personnel de matelots attachés à ces postes.

Le service général des douanes embrasse deux catégories d'employés complétement distinctes : l'une, chargée de l'administration et de la perception, comprend les directeurs, les inspecteurs et les sous-inspecteurs, les receveurs, les contrôleurs et les commis de diverses classes; l'autre, chargée de la surveillance active, se compose de capitaines, de lieutenants, de brigadiers et de sous-brigadiers, de préposés, de cavaliers, de patrons et de sous-patrons de barques et de matelots.

L'administration des douanes, outre les affaires douanières proprement dites, a dans sa compétence toutes les questions de pêches, de primes, de drawbacks, de police sanitaire à l'entrée des ports et à la frontière, l'arrestation des individus signalés et la garde des marais salants. Cette administration a encore la surveillance des entrepôts établis dans les ports ou dans l'intérieur du pays.

Les produits divers des douanes, pendant les neuf premiers mois de l'année 1866, se sont élevés à 1,099,000 francs, avec une augmentation de 71,000 francs sur les produits perçus, en 1865, pendant la même période.

Les droits d'importation ont atteint le chiffre de 48,627,000 francs.

La taxe de consommation sur le sel, placé sous la surveillance de la douane, a produit, pendant les neuf premiers mois de l'année 1866, la somme de 14,589,000 francs, avec une diminution de 592,000 francs sur les recettes effectuées en 1865, pendant la même période.

Les produits sur les sucres étrangers, pendant les neuf premiers mois de l'année 1866, se sont élevés à 11,482,000 francs, avec une diminution de 4,819,000 francs sur les produits perçus en 1865, pendant la même période.

L'administration des tabacs embrasse la culture, l'introduction en France, la fabrication et la vente. La culture des tabacs est surveillée d'une façon telle, que pas une feuille ne peut être détournée par le propriétaire. Aussi les tabacs indigènes, bien que n'étant cultivés que sur une très-faible étendue, produisent-ils à peu près la moitié des feuilles manipulées dans les manufactures. L'Algérie fournit un sixième à la consommation. Le reste vient de l'étranger et principalement de l'Amérique. Il existe douze manufactures de tabacs, établies dans les villes suivantes : Paris, Bordeaux, Marseille, Morlaix, Strasbourg, Lille, le Havre, Toulouse, Lyon, Tonneins, Nantes et Châteauroux. Tous les tabacs fabriqués dans ces manufactures sont livrés à des entreposeurs chez qui se fournissent les débitants. Le monopole des tabacs donne à l'Etat un bénéfice d'environ 450 pour 100. La vente, dans les neuf premiers mois de l'année 1866, s'est élevée à 177,498,000 francs. Elle présente, sur les neuf premiers mois de 1865, une augmentation de 2,203,000 francs.

La poudre constitue aussi pour l'Etat un monopole, et le mode de vente est le même que pour les tabacs. Les débitants de poudre sont nommés par le préfet. La poudre de guerre ne peut être vendue qu'aux navires marchands; la poudre de mine n'est délivrée que sur un certificat du maire et d'un ingénieur. La poudre de chasse est la seule sur la vente de laquelle l'Etat réalise un bénéfice. Elle a produit, dans les neuf premiers mois de l'année 1866, la somme de 9,115,000 francs, 223,000 francs de plus qu'en 1865, pour la même période.

Nous avons dit que les marais salants étaient placés sous la surveillance de la douane. Les mines de sel et les puits salés sont administrés par des agents spéciaux, appartenant à l'administration des contributions indirectes. Le produit du sel, versé à la caisse de cette dernière régie, s'élève, pour les neuf premiers mois de l'année 1866, à la somme de 6,909,000 francs. Il n'avait été en 1865, pour la même période, que de 6,143,000 francs. Différence en plus, 766,000 francs en faveur de l'exercice 1866.

Comme le sel, les sucres sont soumis à la douane ou aux contributions indirectes, suivant qu'ils proviennent de l'étranger ou qu'ils sont fabriqués dans les colonies françaises ou en France. La fabrication des sucres indigènes est l'objet d'une surveillance très-sévère. Il y a des entrepôts de sucres indigènes à Paris, à Lille, à Douai, à Valenciennes, à Arras, à Saint-Quentin, à Orléans, au Havre, à Honfleur et à Bordeaux. La vente des sucres indigènes prend tous les jours une plus grande extension. Ainsi, alors qu'une diminution de 4,819,000 francs s'est produite dans les droits des sucres provenant de l'étranger, pendant les neuf premiers mois de l'année 1865, le tableau des recettes publié par l'administration des contributions indirectes accuse, pour cette même période, une augmentation de 17,052,000 francs dans les produits des sucres indigènes.

Les sucres provenant des colonies françaises ont donné aussi une augmentation de 9,220,000 francs. Les droits perçus sur les sucres indigènes, du 1er janvier au 1er octobre 1866, s'élèvent à 38,337,000 francs; ceux des sucres des colonies françaises à 30,023,000 francs.

L'administration des contributions indirectes est principalement chargée de l'établissement et de la perception des droits sur les boissons. (V. CONTRIBUTIONS INDIRECTES.) Ces droits, pendant les neuf premiers mois de l'année 1866, se sont élevés à la somme de 175,246,000 francs, présentant une augmentation de 10,760,000 francs sur les droits perçus en 1865, pendant la même période.

C'est encore l'administration des contributions indirectes qui prélève les droits de navigation, qui, du 1er janvier au 1er octobre 1866, ont produit 3,234,000 francs. C'est elle qui perçoit aussi les taxes établies sur la fabrication des cartes à jouer, sur les voitures publiques, sur la garantie. Ces droits divers se sont élevés, pendant les neuf premiers mois de l'année 1866, à la somme de 44,402,000 francs.

La direction générale de l'enregistrement et des domaines, qui a aussi dans sa dépendance le timbre, les droits de greffe et les hypothèques, est chargée de calculer et de percevoir les droits auxquels donne lieu l'enregistrement des actes judiciaires et ceux des officiers ministériels des différents ordres pour ventes, achats, successions et, en général, translation et mutation de propriété. L'administration des domaines surveille les édifices appartenant à l'Etat, tient un inventaire de tous les objets qu'ils renferment, opère la vente des objets réformés pour vétusté ou toute autre cause, encaisse les recettes accessoires des forêts, le prix de fermage des pêches, fait les adjudications, les baux pour le compte de l'Etat, etc. L'administration de l'enregistrement et des domaines est représentée, dans chaque département, par un directeur, un inspecteur, des vérificateurs, des conservateurs des hypothèques et des receveurs en nombre proportionné aux besoins du service. A chaque direction sont attachés un premier commis et un garde-magasin du timbre. V. ENREGISTREMENT.

Les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques ont produit 254,447,000 francs pendant les neuf premiers mois de l'année 1866. L'augmentation sur les recettes de 1865, pendant la même période est de 13,512,000 fr.

Les droits de timbre se sont élevés, du 1er janvier au 1er octobre 1866, à la somme de 61,156,000 francs, avec une augmentation de 3,289,000 francs sur les recettes de 1865 pendant la même période.

La direction générale des postes est, sans contredit, la plus importante des régies financières, soit qu'on la considère au point de vue de son nombreux personnel, soit que l'on examine les services qu'elle rend chaque jour. En outre, il n'est pas d'administration aussi désireuse d'arriver à améliorer ses services. Grâce à l'administrateur M. Libon, il a été fait beaucoup depuis quelques années, et tout fait espérer que la marche suivie par la direction générale, loin de se ralentir, ne fera que progresser. D'ailleurs, les intérêts du commerce sont intimement engagés dans les questions postales, et il est du devoir de l'Etat de leur donner la plus grande satisfaction possible.

Au point de vue des recettes pour le Trésor public, la poste, malgré le chiffre élevé des divers droits qu'elle perçoit, apporte peu d'argent dans la caisse de l'État. La plus grande partie de ses produits est absorbée par un personnel fort nombreux et les dépenses du matériel. L'organisation des postes dans les départements a été récemment modifiée. On a adopté le système suivi pour les autres branches du ministère des *finances*. Le chef de service est aujourd'hui directeur. Les

bureaux sont confiés à des receveurs assistés d'un certain nombre de commis, proportionné à l'importance de la recette. La surveillance, tant des caisses que des écritures, est faite par le directeur et par des contrôleurs des postes. En outre du service fait dans les bureaux, l'administration a organisé le service des ambulants : ce sont des bureaux établis dans les wagons-poste. Rien n'est vertigineux comme l'activité déployée dans ces véritables ruches où un nombre d'employés, parfois trop restreint, reçoit, classe, trie, case, met en paquets et expédie en quelques minutes des lettres dont le nombre se chiffre par centaines de mille. V. POSTES.

Le produit de la taxe des lettres, pendant les neuf premiers mois de l'année 1866, a atteint le chiffre de 51,900,000 francs, avec une augmentation de 1,669,000 francs sur les produits de 1865, pendant la même période. En outre, du 1er janvier au 1er octobre 1866, il a été perçu 976,000 francs sur les envois d'argent, 686,000 francs pour transport de valeurs déclarées et 1,058,000 francs pour transit de correspondance étrangère.

La direction générale des forêts ne rapporte presque rien au Trésor; en revanche, elle lui demande des sommes considérables, et personne ne songe à s'en plaindre, quand on voit l'emploi qu'elle fait des crédits qui lui sont alloués. Agir autrement, ce serait faire au présent des sacrifices dont souffrirait l'avenir et, pour nous servir d'une heureuse expression de M. Marest, « le pays qui connaît l'intelligence de cette grande administration, la félicite de laisser à nos fils de belles lettres de change à tirer sur les grandes réserves qu'elle respecte et sur les grands aménagements qu'elle fait dans nos forêts. »

Outre les ressources que nous venons de passer en revue, il en est d'autres qui alimentent le Trésor public. Nous allons les indiquer sommairement. L'Algérie verse à peu près 20 millions de francs (mais qu'absorbe-t-elle?); les colonies, 7 millions; la caisse des dépôts et consignations, 2 millions; les chancelleries, les consulats, les Facultés, les chemins de fer, etc., etc., 15 millions; la Légion d'honneur, 11 millions; les maisons de détention, 3 millions; la caisse des invalides de la marine, 10 millions; les hôtels des monnaies, 2 millions, etc.

M. Marest se demande s'il convient de ranger au nombre des revenus de l'Etat les cent et quelques millions de la caisse d'amortissement. Nous ne le pensons pas; mais il était permis de compter comme un actif, dont pouvait disposer l'Etat, en le consolidant en rentes, les nombreux millions qui restaient dans ses caisses sur les sommes payées pour prix de l'exonération du service militaire, après que les engagés ou les rengagés avaient reçu la prime d'engagement. La première année de la mise en activité du nouveau système d'exonération, les libérés avaient payé plus de 70 millions de francs, et les engagés n'avaient touché, sur cette somme, que 31 millions de francs environ. Pendant les années suivantes, les choses n'avaient fait que prendre une extension plus considérable. La caisse de la dotation de l'armée avait déjà de magnifiques rentes à sa disposition quand, pour un motif que nous n'avons pas à juger, elle a été supprimée. Pourrions-nous demander ce qu'est devenu l'argent en caisse?

Nous avons fait successivement connaître chacune des grandes administrations financières, et, pour celles que l'on peut appeler les créatrices du budget, nous avons essayé de donner une idée de leurs produits en plaçant sous les yeux des lecteurs les recettes effectuées dans les neuf premiers mois de l'année 1866. Un mot sur le personnel.

A la tête de chaque direction générale se trouve un directeur général assisté d'un certain nombre d'administrateurs, formant avec lui le conseil d'administration qu'il préside. Chaque direction a un nombre déterminé de divisions qui se subdivisent en bureaux, les bureaux sont divisés en sections, etc.

Le personnel des bureaux du ministère des *finances*, et nous n'entendons parler que de celui qu'occupent les services intérieurs, est tellement considérable, que de dix heures à quatre heures, ces bureaux contiennent une population d'employés supérieure à celle de plusieurs chefs-lieux de canton. C'est là un vice profond auquel on devrait mettre ordre. En supprimant le tiers des employés, assurément le travail ne s'en ferait pas plus mal, et il serait permis de reconnaître d'une façon plus convenable les services des agents inférieurs. Dans les contributions directes, dans l'enregistrement, dans les forêts, où les candidats ont à subir des épreuves fort sérieuses et doivent supporter les frais d'un surnumérariat de plusieurs années, les contrôleurs, les receveurs et les gardes généraux ont un traitement qui varie de 1,200 francs à 1,500 francs.

Un mal plus radical encore, c'est la nomination d'étrangers aux hautes positions des *finances*. Pendant que la loi de l'avancement est rigoureusement suivie pour les emplois inférieurs, on voit appelés à des recettes générales des jeunes gens à qui leur âge ne permet même pas d'avoir accompli les sept années de service exigées pour l'obtention de ces emplois.

Il est encore une anomalie qui a frappé tous ceux qui s'occupent de *finances* et d'administration. Lorsque, partout ailleurs, il existe une hiérarchie déterminée, on voit, dans les *finances*, des agents comptables inspectés et contrôlés par des employés placés bien au-dessous d'eux par leur traitement. Un conservateur des hypothèques, dont le salaire peut atteindre 100,000 francs, est contrôlé par un adjoint à l'inspection des *finances;* mais, là encore, le mal n'est pas grand, puisque tout conservateur a occupé dans l'enregistrement des fonctions supérieures, qui lui assurent toujours le respect d'un agent vérificateur dont le rôle devient d'ailleurs facile par suite de la manière dont l'agent vérifié remplit ses fonctions; pourrait-on en dire autant d'un contrôleur inspecté par un *col cassé*, l'un, ayant payé très-cher les 1,200 francs qu'on lui marchande, l'autre étant souvent, par inexpérience, incapable de remplir l'emploi qu'il a si facilement obtenu?

Il nous reste à donner maintenant la liste des ministres des *finances*, en y comprenant les noms de ceux des surintendants et des contrôleurs généraux qui ont joué dans l'histoire un rôle important. Le premier des surintendants des *finances*, Enguerrand de Marigny, désigné par la faveur de Philippe le Bel, fut pendu au gibet de Montfaucon, en 1315. Jacques de Beaune, baron de Semblançay, surintendant des *finances* sous François Ier, subit le même supplice en 1527. Pendant le XVIe siècle, la surintendance des *finances* fut occupée par plusieurs personnages célèbres, parmi lesquels nous citerons : Claude d'Annebaut, nommé surintendant en 1546; le cardinal de Lorraine, en 1559; Arthur de Cossé-Brissac, en 1567. Voici, d'après les mémoires d'André d'Ormesson, la liste des surintendants qui ont administré les *finances* depuis l'entrée de Henri IV à Paris, jusqu'en 1661, époque de la suppression de la charge de surintendant : François d'O, seigneur de Fresnes; Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy; Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, duc de Sully. En 1611, date de la disgrâce de Sully, la surintendance fut remplacée par un conseil de *finances*, composé de sept personnes. Au mois de mai 1616, la charge de surintendant fut rétablie en faveur du président Pierre Jeannin. Vinrent ensuite : le comte de Schombert, de septembre 1619 à janvier 1623; le marquis de La Vieuville, de janvier 1623 à août 1624; Jean Boschart, seigneur de Champigny et Michel de Marillac, simultanément, d'août 1624 à juin 1626. La charge de surintendant fut tenue plus tard par Antoine Ruzé, seigneur d'Effiat, auquel succédèrent les sieurs de Bullion et de Bouthjflier, qui furent remplacés par le président de Bailleul et Claude de Mesmes, comte d'Avaux. Le comte d'Avaux ayant été disgracié, et le président de Bailleul ayant donné sa démission, Michel Particelli, sieur d'Emery, fut fait seul surintendant des *finances* (1647). « Peu après, le maréchal de La Meilleraye, ..., puis M. d'Emery, fut rétabli avec M. d'Avaux; M. d'Emery mort (1650), M. le président de Maisons fait surintendant en sa place, M. d'Avaux remit la surintendance volontairement. M. de Maisons fut disgracié le 8 septembre 1651, et le marquis de La Vieuville rétabli le même jour, vingt-sept ans après sa disgrâce. » Au marquis de La Vieuville, mort en janvier 1653, succédèrent Servien et Fouquet, qui administrèrent ensemble, depuis 1653 jusqu'en 1659, année de la mort de Servien. Fouquet administra seul jusqu'en 1661, année de sa disgrâce et de la suppression de la charge de surintendant. Colbert fut, à ce moment, placé à la tête des *finances;* ce ministre reçut, en 1666, le titre de contrôleur général, et, depuis lors, l'administration financière fut dirigée par les contrôleurs généraux. Colbert mourut le 6 septembre 1683; il eut pour successeurs : Claude Le Pelletier, seigneur de Mortfontaine et de Montmélion (1683-1689); Louis Phelippeaux, comte de Pontchartrain (1689-1699); Michel Chamillart (1699-1707), Nicolas Desmarets (1708-1715), Marc-René Le Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (1718-1720); Jean Law (1720), Félix Le Pelletier de La Houssaye (1720-1722), Dodan, marquis d'Herbaud (1722-1726); Le Pelletier des Forts (1726-1730), Orry (1730-1745), Machault (1745-1754), Moreau de Séchelles (1754-1756), Peireuc de Moras (1756-1757), Boullongne (1757-1759), Silhouette (1759), Bertin (1759-1763), de Laverdy (1763-1768), Maynon d'Invault (1768-1769), l'abbé Terray (1769-1774), Turgot (1774-1777), de Clugny (1776), Taboureau des Réaux (1776-1777), Necker (1777-1781), Joly de Fleury (1781-1783), Le Fèvre d'Ormesson (1783), de Calonne (1783-1787), Bouvard de Fourqueux (1787), Loménie de Brienne (1787), de Villedeuil (1787), Lambert (1787-1790), de Sessart (1790-1791). De 1791 à 1794, les ministres des contributions publiques furent : Tarbé (1791-1792), Clavière (1792), Beaulieu (1792), Leroux de Laville (1792), Clavière (1792-1793), Destournelles (1793-1794). Le ministère des *finances*, supprimé par la Convention en 1794, fut rétabli en 1795. Depuis cette époque, les ministres furent : Faypoult (1795-1796), Ramel (1796-1799), Robert-Lindet (1799), Gaudin (1799-1814), le baron Louis (1814-1815), Gaudin (1815), le baron Louis (1815), Corvetto (1815-1818), Roy (1818), Louis (1818-1819), Roy (1819-1821), de Villèle (1821-1828), Roy (1828-1829), de Montbel (1829-1830), Louis (1830), Laffitte (1830-1831), Louis (1831-1832), Humann (1832-1834), Hippolyte Passy (1834), Humann (1834-1836), d'Argout (1836), Duchâtel (1836-1837), Lacave-Laplagne (1837-1839), Hippolyte Passy (1839-1840), Pelet de La Lozère (1840), Humann (1840-1842), Lacave-Laplagne (1842-1847), Dumon (1846-1848); Pouyer-Quertier (1871), chargé de liquider la dette de cinq milliards.

— *Angleterre.* L'administration financière de l'Angleterre est placée entre les mains du premier lord de la Trésorerie; mais, comme il est toujours chef du cabinet et que, comme tel, il a la direction centrale de toute l'administration, il laisse au chancelier et sous-trésorier de l'Echiquier la direction effective des *finances*. Celui-ci a le contrôle sur les dépenses des diverses branches du service public, dont les comptes détaillés sont soumis annuellement à sa révision; exerçant de même le contrôle administratif sur toutes les rentrées du Trésor, sur l'administration des domaines et des autres propriétés de l'Etat, et sur la liste civile; établissant les règlements sur la gestion de tous les départements financiers du pays; nommant aux emplois dans les bureaux de la dette publique et votant, comme membre du collége des *finances*, dans toutes les nominations aux emplois financiers. Ce collége se compose du premier lord de la Trésorerie, du chancelier, de trois lords (un Anglais, un Irlandais, un Ecossais) et de trois secrétaires. La principale tâche du chancelier, celle qu'il se réserve personnellement, consiste dans l'élaboration du budget des dépenses, ainsi que du budget des voies et moyens. C'est lui qui les propose dans le Parlement, où il en soutient la discussion.

Les administrations placées sous ses ordres sont : le contrôle général, l'office de payeur général, la cour des comptes, la réduction de la dette nationale, la caisse d'avances pour travaux publics, la monnaie. En outre, il est des directions qui relèvent de lui, mais qui sont organisées d'une façon indépendante : l'administration générale des douanes, l'administration des revenus intérieurs, l'administration postale.

Les revenus intérieurs se divisent en trois grandes branches : les accises, le timbre, les taxes.

Les accises comprennent les impôts sur la production indigène des boissons, sur les moyens de transport et sur les patentes nécessaires pour l'exercice de certaines industries. Ce sont :

1° L'impôt sur l'eau-de-vie, qui produit 9,280,963 livres sterling.

2° L'impôt sur la drèche, qui se prélève en Angleterre depuis 1697; en Ecosse, depuis 1713; en Irlande, depuis 1785. Le tarif actuel, dans ses dispositions principales, date de 1827. Le droit varie selon la qualité de la drèche. Du 8 mai 1854 au 5 juillet 1856, c'est-à-dire pendant et pour les besoins de la guerre d'Orient, ce droit s'est élevé à 4 shellings. La consommation de la bière se trouve, en outre, imposée par le droit sur la culture du houblon et par le droit industriel assez fort que payent les brasseurs et les débitants de bière. L'impôt sur la drèche produit environ 5,492,000 livres sterling.

3° L'impôt sur le papier existe depuis 1712 en Angleterre et en Ecosse, depuis 1798 en Irlande. L'impôt est restitué sur le papier non utilisé. Il s'élève à 1,245,000 livres sterling.

4° Les licences sont une espèce d'impôt industriel, payé seulement par un petit nombre d'industries, notamment par la brasserie, la distillerie, la fabrication des tabacs, le débit en détail des spiritueux et du tabac, etc. Elles donnent 1,426,000 livres sterling environ de recette.

5° L'impôt sur les chemins de fer produit 348,000 livres sterling.

6° Les droits de transport s'élèvent à 118,588 livres sterling.

On compte enfin 96,877 livres sterling produites par divers droits d'accise.

Les lois sur le timbre s'appliquent, à peu d'exceptions près, à toute la Grande-Bretagne. Ses principales applications sont :

1° Le timbre pour les actes de vente, de prêt, de garantie, de bail, de donation de fortune mobilière. Ce droit, qui existe en Angleterre depuis 1694, produit 1,344,895 livres sterling.

2° Les successions sont imposées de deux façons. On impose d'abord tout l'héritage, à l'exception des immeubles, à un taux égal pour tous les héritiers, mais variant suivant que le défunt a testé ou n'a pas testé; on impose ensuite les héritiers à un taux variant suivant le degré de parenté avec le défunt. Les successeurs en ligne directe payent aujourd'hui 1 pour 100; les pères, mères et leurs descendants, 5 pour 100; les frères, sœurs et leurs descendants, 3 pour 100; les grands parents, 6 pour 100; les autres personnes, 10 pour 100. Les parts au-dessous de 20 livres sterling sont affranchies d'impôt. Les successions produisent 3,155,340 livres sterling.

3° L'impôt sur les lettres de change existe depuis 1782 en Angleterre et en Ecosse, depuis 1794 en Irlande. L'impôt est de 1 penny pour les lettres de change ne dépassant pas 5 livres sterling; de 2 penny pour 10 livres sterling; de 3 penny pour 25 livres sterling; de 6 penny pour 50 livres sterling; de 9 penny pour 75 livres sterling; de 1 livre sterling pour 100 livres sterling et ainsi de suite, 1 livre sterling en plus pour chaque 100 livres sterling, jusqu'à la somme de 4,000 livres sterling. Toutes les lettres de change dépassant cette dernière somme ne payent que le maximum de 45 livres sterling. L'impôt sur les lettres de change produit 532,207 livres sterling.

4° Les bank-notes sont frappées d'un droit qui s'élève à 60,000 livres sterling.

5° Il en est de même des quittances, qui produisent 302,416 livres sterling.

6° Les assurances contre l'incendie payent aujourd'hui 1 shilling par police et 3 shillings par an pour chaque somme de 100 livres sterling assurée. Le timbre de la police se paye aussi bien pour l'assurance que pour la réassurance.

Quand les assurances sont faites pour un temps déterminé, elles payent 2 shellings 6 pence pour une assurance de six mois et 4 shellings pour les termes plus longs. Les assurances mutuelles pour des voyages désignés payent 2 shellings 6 pence. Les assurances sur la vie payent 6 pence par 50 livres sterling, si l'assurance ne dépasse pas la somme de 500 livres sterling et 1 livre sterling par 100 livres sterling pour les assurances dépassant 500 livres sterling. Les assurances produisent 1,745,000 livres sterling environ.

7° Les licences et certificats donnent environ 217,000 livres sterling.

8° Le timbre des journaux, établi en 1712, fut, après divers changements, fixé, en 1854, à 1 penny par feuille de 2,295 lignes, et à un demi-penny par supplément de 1,148 lignes. Depuis 1855, le timbre est facultatif, puisqu'il remplace le port des journaux, et ceux-là seuls s'y soumettent qui doivent être expédiés par la poste et dont le port coûterait plus cher que le timbre. Presque tous les journaux usent de la faculté qui leur est accordée, et le droit de timbre qui, en 1854, s'élevait à 500,000 livres sterling, n'est plus aujourd'hui que de 150,000 livres sterling.

Divers objets soumis au timbre, cartes, dés, etc., produisent 190,000 livres sterling environ.

La première place parmi les taxes appartient à l'*income-taxe* ou impôt sur le revenu. Etabli par Pitt, qui y chercha les moyens de soutenir la guerre contre l'Empire, aboli, en 1816, à la signature de la paix générale, l'impôt sur le revenu fut rétabli en 1842 pour trois ans. Diverses circonstances l'ont fait proroger; d'abord supporté à titre de mesure exceptionnelle et transitoire, il a fini par s'acclimater. Toutefois, les formes nécessitées pour la fixation et la perception de cette taxe la rendent pénible. Cette obligation de déférer des serments, d'ordonner des inventaires, de pénétrer dans les secrets les plus intimes des familles, est une sorte d'inquisition qui choque le sentiment de la liberté. L'impôt subsiste néanmoins; les répugnances s'affaiblissent, et la taxe produit aujourd'hui 11,767,306 livres sterling. C'est, sans contredit, la plus abondante ressource du budget anglais.

L'impôt foncier (*land-taxe*) est établi, en Angleterre, depuis 1689; en Ecosse, depuis 1707. Il est fixé à 4 shillings par livre sterling du revenu foncier. Il s'élève à 1,146,998 livres sterling. Il y a, en outre, l'impôt des portes et fenêtres des maisons valant plus de 20 livres sterling de rente annuelle, qui produit 754,213 livres sterling; l'impôt connu sous le nom d'*assessed taxes*, frappant les domestiques, les équipages, les chevaux, les chiens, les armoiries, les permis de chasse, etc. Ces diverses taxes, qui toutes n'atteignent que la classe aisée, s'élèvent à la somme de 1,240,185 livres sterling.

Enfin une taxe additionnelle de 10 pour 100, établie en 1840, est appliquée aux *assessed taxes* existantes à cette époque. Le produit de cette taxe s'élève à 14,320 livres sterling.

Cette organisation financière n'est pas parfaite assurément; il lui manque la régularité qui distingue l'administration française; mais elle est de beaucoup plus simple, plus pratique, et surtout elle a cela de remarquable, que le législateur a exempté des charges publiques, non pas seulement l'indigent, mais encore tout individu, agriculteur ou industriel, qui ne vit que de son travail. Il se trouve, dans cette législation fiscale, des dispositions que nous voudrions voir appliquées en France.

— *Belgique.* Le système des impôts belges est vicieux, tant pour l'assiette que pour la répartition, et il en sera ainsi aussi longtemps que l'on n'aura pas radicalement réformé la législation en matière de *finances* laissée à la Belgique par les Etats qui l'ont formée, les Pays-Bas et la France. Un rapport, adressé au régent du royaume le 18 mars 1831, faisait le tableau suivant des *finances* de la Belgique au moment où le peuple belge constituait sa nationalité : « Le gouvernement du roi avait successivement dénaturé toutes les administrations financières, détruit la hiérarchie nécessaire au maintien de l'ordre et de l'harmonie dans l'exécution, confondu dans la même personne l'agent du fisc et le juge des contestations entre le fisc et les contribuables, enlevé aux citoyens les garanties que leur donnait la loi lorsqu'elle fit intervenir les gouverneurs entre les préposés de l'administration et les autorités communales, amalgamé la direction de toutes les branches de revenus de l'Etat... »

Plus de quarante ans se sont écoulés depuis qu'un ministre écrivait les lignes qui précèdent; mais, si rien n'a encore été changé

dans l'assiette de l'impôt, il est juste de reconnaître que la réforme administrative ne s'est pas fait longtemps attendre. D'après la nouvelle organisation, qui a suivi de près l'avénement de Léopold Ier, le ministre, à raison de la responsabilité qui pèse sur lui, est le chef unique de toutes les administrations financières. Celles-ci comprennent aujourd'hui, outre l'administration centrale : 1° le Trésor public; 2° les contributions directes, douanes et accises, le cadastre et la garantie des matières d'or et d'argent; 3° l'enregistrement et les domaines; 4° les monnaies.

L'administration centrale est chargée du budget de l'Etat, de la comptabilité et du service intérieur du ministère, des pensions et secours et de la statistique commerciale.

Le personnel se répartit en trois directions : à la première sont attribués le grand-livre et les comptes généraux, le contrôle des recettes de la trésorerie et de la comptabilité, tant du caissier de l'Etat et des agents du Trésor dans les provinces, que des administrations des contributions et de l'enregistrement; à la seconde, l'ordonnancement, le contrôle et la vérification des pièces de dépenses acquittées sur les budgets; à la troisième, la dette publique et les pensions. La caisse de l'Etat est tenue par la Banque nationale, créée par la loi du 5 mai 1850. Une commission, instituée en vertu de la loi du 15 novembre 1847, est chargée de la surveillance de la caisse d'amortissement et des dépôts. Les contributions directes sont : la contribution foncière, régie par la loi du 3 frimaire an VII, et dont le montant, fixé annuellement par la loi du budget, est réparti proportionnellement au revenu cadastral des propriétés. Le produit s'en élève à la somme de 19 millions. La redevance sur les mines, créée par la loi du 21 avril 1810 et réglementée par le décret impérial du 6 mai 1811, se divise en redevance fixe et redevance proportionnelle; la première, basée sur l'étendue en superficie de la concession, l'autre, sur les produits. Elle s'élève à 700,000 francs environ. La contribution personnelle est établie par la loi du 28 juin 1822, d'après les bases suivantes : valeur locative des habitations, portes et fenêtres, foyers, valeur du mobilier, nombre des domestiques et nombre des chevaux. Le montant de cette contribution est de 10 millions.

Le droit de patente, réglé par la loi du 21 mai 1819, sauf les modifications apportées en 1823, 1842 et 1849, est basé sur l'exercice d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie, d'après deux tarifs, dont le premier est invariablement applicable à toutes les communes; le second, divisé en six degrés, s'applique aux professions et industries sur lesquelles influe le chiffre de la population. L'impôt des patentes atteint le chiffre de 4,500,000 francs.

Le montant des droits de douane est de 15 millions.

Les droits de débit de boissons alcooliques produisent 1 million, les tabacs 200,000 francs.

Les droits d'accise, qui se perçoivent en vertu de la loi générale du 26 août 1822, sont réglés séparément : par les lois des 12 mai 1819, 26 août 1822, 24 décembre 1829 et 24 décembre 1853, pour les vins étrangers; du 2 août 1822, 20 décembre 1851 et 9 juin 1853, pour les bières et vinaigres; des 27 juin 1842, 20 décembre 1851 et 9 juin 1853, pour les eaux-de-vie indigènes; des 4 avril 1843, 18 juin 1849, 12 aout 1852, pour les sucres; des 5 juin 1844, 2 janvier 1847 et 14 mars 1854, pour les eaux-de-vie étrangères et le sel. La loi du 26 août 1822 régit le droit de tonnage perçu sur les navires, et, enfin, la loi du 19 brumaire an VI contient les dispositions qui régissent le droit de garantie des ouvrages d'or et d'argent.

D'après une récente statistique, les accises produisent : 5,075,000 francs pour le sel; 2,350,000 francs pour les vins étrangers; 225,000 francs pour les eaux-de-vie étrangères; 6 millions pour les eaux-de-vie indigènes; 7,400,000 francs pour les bières et les vinaigres; 4,515,000 francs pour les sucres.

Les droits d'enregistrement pour tous les actes, soit civils, soit judiciaires, soit extrajudiciaires, se perçoivent en vertu de la loi organique du 22 frimaire an VII, complétée ou modifiée, dans ses dispositions ou dans son tarif, par les lois des 22 pluviôse an VII, 27 ventôse an IX, 31 mai 1824 et 6 juin 1850. La perception des droits de greffe sur les actes des tribunaux civils et de commerce est réglée par la loi du 21 ventôse an VII. Le régime hypothécaire, perception et quotité des droits d'inscription ou de transcription, primitivement établi par la loi du 21 ventôse an VII, a été réorganisé par la loi du 16 décembre 1851. Les droits de succession et de mutation par décès, réglés par la loi du 27 décembre 1817, ont été étendus aux successions en ligne directe et entre époux, par la loi du 17 décembre 1851. La loi organique du 13 brumaire an VII, qui a établi un droit de timbre sur tous les papiers destinés aux actes civils et judiciaires, et aux écrits qui peuvent être produits en justice, a été souvent modifiée, et en dernier lieu par les lois des 25 mai, 20 juillet et 28 décembre 1848, qui ont pour objet, chacune respectivement, de supprimer le timbre des journaux et des écrits périodiques, de modifier le droit de timbre des effets de commerce et des bons de caisse et celui des lettres de voiture. Les droits d'enregistrement et de timbre produisent environ 30 millions de francs.

— *Italie.* Les divers Etats dont la réunion formait la péninsule italique ont définitivement disparu. Au moment où l'Italie nouvelle se constitua puissante et forte, le gouvernement se préoccupa de l'état de ses *finances*, état que deux grandes guerres et des dissensions intérieures ont rendu peu florissant. Les embarras financiers sont graves et nombreux; mais l'uniformité dans l'organisation des *finances* est établie, et le système fonctionne sur des bases semblables à celles sur lesquelles reposait le budget de l'ancien royaume de Sardaigne.

Les ressources principales sont : les contributions directes et les contributions indirectes. Les premières comprennent : l'impôt foncier, l'impôt personnel et mobilier et la taxe des patentes. Les deuxièmes consistent dans les droits suivants : douanes, tabacs, gabelles et loteries.

En outre, l'impôt sur le revenu, l'impôt de succession, l'impôt du timbre et l'impôt de main-morte forment, avec les télégraphes, les postes et les chemins de fer, autant de branches importantes du revenu public.

— *Espagne.* La situation financière de l'Espagne a longtemps été mauvaise; mais, grâce au désamortissement civil, tous les biens mainmortables que l'ancien système s'était plu à accumuler entre les mains de l'Etat et du clergé sont devenus aujourd'hui propriétés particulières. Cette vente a eu pour résultat de faire cesser un abus contre lequel le bon sens protestait depuis des siècles, et, en outre, de verser dans les caisses du Trésor des sommes considérables qui ont permis, sans grever en rien le budget, de donner aux travaux publics une impulsion bien nécessaire.

Les ressources du budget espagnol sont fournies par les contributions directes, les contributions indirectes, les douanes, les loteries, les mines, etc.

Les douanes et les contributions indirectes sont susceptibles d'un grand développement. Quant aux loteries, elles figurent dans les recettes pour un chiffre de 100 millions; mais les frais sont tels, qu'elles produisent à peine 20 millions de bénéfice net. En présence d'un résultat aussi mince, on se demande comment le peuple espagnol, devenu libre, n'a pas aussitôt renoncé à une source de revenu d'une aussi flagrante immoralité, à ce reste d'un autre âge, dont le moindre inconvénient est d'entretenir dans la nation tout entière les funestes habitudes de la paresse et du jeu. Pour nous, qui avons été heureux de voir l'Espagne nettoyée de ses immondices, pour nous qui croyons à son avenir, nous voulons croire que, la liberté aidant, les grands travaux qui s'exécutent au delà des Pyrénées sont destinés à modifier complétement la situation d'un pays trop longtemps malheureux. Le progrès s'y fera jour et la population, jusqu'ici engourdie par de fâcheux préjugés, se laissera enfin aller à l'activité qui est la loi du monde. A dater de ce moment, une ère de prospérité s'ouvrira pour les *finances* du royaume, et une fois l'équilibre rétabli, si le pays ne recouvre pas l'argent que ses rois et ses moines lui ont volé, il retrouvera du moins auprès des autres nations le crédit que tant de circonstances lui ont fait perdre.

— *Prusse.* Une ordonnance royale de 1808, en organisant le ministère des *finances* de la Prusse, l'avait chargé, en outre, d'attributions qui sont d'ordinaire étrangères à sa compétence, de l'administration des travaux publics, des mines et des salines. Le ministère du commerce et des travaux publics ayant été créé en 1848, celui des *finances* resta seulement chargé de la gestion des *finances* du royaume. Le ministère des *finances*, tel qu'il est organisé aujourd'hui, comprend trois divisions : la division des contributions, la division des caisses et budgets, la division des domaines et forêts. La division des contributions embrasse les services des contributions directes et indirectes, de l'administration du timbre et de la recette de la prison de Brandebourg; c'est d'elle aussi que relèvent les plénipotentiaires prussiens auprès du zollverein. La deuxième division est chargée de rassembler les éléments du budget qu'elle élabore et, en outre, du service de la caisse centrale de l'Etat. Cette caisse centralise les recettes des régences, celles des postes et de la manufacture royale de porcelaine, la caisse générale militaire, la caisse générale du ministère de l'instruction publique et la caisse d'amortissement de la dette publique. C'est auprès de la caisse de l'Etat que sont ouverts, aux divers services publics, les crédits fixés par le budget.

La direction de la monnaie, la direction générale de la loterie, l'administration de la caisse des veuves des fonctionnaires, les archives du ministère relèvent, en outre, de la deuxième division. Quant à la troisième, elle comprend tout ce qui concerne l'administration des domaines et des forêts de l'Etat.

Le ministre des *finances* surveille aussi l'administration centrale de la dette publique, et il dirige les opérations du mont-de-piété de Berlin et la Société royale maritime. Dans les provinces, l'administration centrale des *finances* est représentée par les conseils de régence et par la direction provinciale des contributions. Chaque direction comprend une section spéciale des contributions directes, domaines et forêts, et c'est à elle que ressortissent les caisses de cercle, en ce qui concerne les contributions directes. A l'exception des deux provinces de Westphalie et du Rhin, où elle s'opère par des receveurs royaux, la perception des impôts directs s'effectue par les communes, qui en versent le produit dans les caisses du cercle; celles-ci, après avoir déduit les sommes ordonnancées pour couvrir les frais des divers services, versent à leur tour dans la caisse de leurs régences. La perception et le contrôle des contributions indirectes sont confiés aux directions provinciales, qui ont dans leurs attributions tous les services des contributions indirectes, du débit de sel, des hypothèques, des douanes des frontières et de l'intérieur.

Le vote des lois financières et, en général, le contrôle de la gestion financière, constituent une des attributions essentielles du parlement. Parmi les ressources à l'aide desquelles il est pourvu aux besoins publics, le budget des recettes range en première ligne les domaines et forêts. C'est là une des principales ressources de la Prusse. Avant même l'annexion des petits Etats absorbés par M. de Bismark, les domaines occupaient une superficie de 296,000 hectares, divisés en 496 exploitations, contenant 834 fermes. La valeur en atteignait 37 millions de thalers. Les forêts embrassaient une étendue de 2 millions d'hectares, et leur valeur dépassait 80 millions de thalers.

Les contributions directes sont au nombre de cinq; savoir : l'impôt foncier, l'impôt des classes, l'impôt sur le revenu, l'impôt industriel et l'impôt sur les chemins de fer. L'impôt foncier est très-inégalement réparti; de plus, les exemptions dont jouissent certains propriétaires soulèvent des réclamations aussi nombreuses que fondées. L'abolition de ces exemptions et une juste peréquation sont aujourd'hui l'objet d'études sérieuses. L'impôt industriel, qui correspond à notre impôt des patentes, est une taxe prélevée sur toute espèce d'industrie ou de commerce; ces diverses exploitations sont divisées en plusieurs catégories, dont chacune est frappée d'un droit fixe. L'impôt des chemins de fer a été établi en 1853 à titre de complément de l'impôt industriel. Enfin, les contributions directes comprennent l'impôt sur le revenu, qui est proportionnel à celui-ci, et l'impôt des classes, établi par ménage et, à défaut de ménage, par tête. Ce dernier impôt correspond à peu près à une taxe de capitation et pourrait être assimilé à notre contribution personnelle mobilière.

Les contributions indirectes comprennent les droits d'entrée, de sortie et de transit établis sur certaines marchandises.

Le système douanier prussien est le même que celui du zollverein.

Il existe encore en Prusse des droits d'abattage et de mouture, perçus dans certaines villes d'après des tarifs qui varient suivant l'importance du chiffre de la population. Les droits d'abattage et de mouture ne sont autre chose que nos droits d'octroi.

— *Autriche.* A la tête de l'administration financière de l'Autriche se trouve le ministère des *finances*, dont l'organisation, telle qu'elle est aujourd'hui, remonte au mois de mai 1848. Le ministère se divise en cinq sections : 1° la direction centrale des *finances*; 2° les impôts directs et indirects; 3° les propriétés de l'Etat, les dépenses publiques et le service des caisses; 4° la direction générale du cadastre avec les bureaux scientifiques et techniques qui y ressortissent; 5° la direction centrale des mines.

Une ordonnance du 9 janvier 1850 a organisé, sous la dépendance du ministère des *finances*, les administrations provinciales. Elles sont de deux sortes : 1° les directions provinciales des *finances*, traitant toutes les affaires financières qui ne sont pas réservées à d'autres autorités; 2° les directions d'impôts administrant seulement les impôts directs.

Les impôts directs sont confiés aux administrations des cercles, au-dessous desquelles se placent les administrations cantonales, qui communiquent avec les contribuables par la voie des bureaux d'impôts. Ces derniers établissent et communiquent aux communes la répartition individuelle des impôts directs; ils sont en même temps percepteurs, caissiers et comptables de toutes les taxes, revenus domaniaux et autres dont l'établissement et le recouvrement ne sont pas expressément réservés à d'autres administrations; en outre, ils administrent la fortune des orphelins.

L'administration des impôts indirects appartient aux directions financières des cercles. Elles sont chargées de la perception des droits douaniers et de toutes les branches de revenus qui s'y rapportent; des péages de toutes sortes, de l'impôt de consommation; de l'impôt du sel, du tabac et du timbre, du fonds caméral et des établissements. Elles ont la direction de la garde financière et exercent une certaine juridiction pour les délits relatifs aux impôts, à la poste aux lettres, aux loteries et aux taxes diverses. Au-dessous de ces directions financières des cercles fonctionnent les bureaux caissiers, les bureaux douaniers, les bureaux des péages fluviaux, les bureaux pour la fixation de certains droits, les magasins et les débits des objets de monopole, les bureaux de l'impôt de consommation, des péages des routes et des ponts, du timbre des marchandises, des principaux magasins et débits de tabac et du sel, les administrations des domaines, les bureaux forestiers et les sections de la garde financière.

Les bureaux caissiers recueillent les recettes et payent les dépenses de l'Etat. Une caisse principale de province fonctionne dans la capitale de chaque pays de couronne et est chargée de l'administration supérieure de toutes les recettes et dépenses de l'Etat dans la province respective. Elle correspond directement avec les directions provinciales des *finances*.

La loterie a sa direction générale à Vienne. Elle ressortit directement au ministère des *finances*, avec quinze directions provinciales. Il en est de même pour le tabac, le timbre, les mines, les usines, les salines et les forêts de l'Etat; mais le nombre des directions provinciales varie pour chacune d'elles.

Les impôts directs sont au nombre de quatre : l'impôt foncier, qui produit environ 64 millions de florins; l'impôt des maisons, 12 millions de florins; l'impôt industriel, 10 millions de florins; l'impôt sur le revenu, 10 millions de florins; autres recettes sans désignation fixe (poids et mesures, etc., etc.), 160,000 florins.

Quant aux impôts indirects, leur produit est proportionnellement moins élevé que dans les autres pays de l'Europe, et la cause en est au régime d'oppression qui a longtemps pesé sur plusieurs provinces de l'empire. Ils s'élèvent à 160 millions de florins.

— *Rome.* Les *finances* pontificales n'ont jamais brillé par une trop grande clarté, non plus que par une éblouissante prospérité. Il nous suffira de dire, avec M. Morichini, ancien ministre des *finances* des Etats pontificaux, que, depuis 1828, aucun exercice n'a été clos sans un déficit considérable. Il n'est pas d'expédient auquel le saint-père n'ait eu recours : offrandes volontaires, denier de Saint-Pierre, dispenses, chapelets et rosaires; mais tout s'use, même la bêtise humaine. Pie IX a songé alors à frapper, non pas un grand coup, mais de la monnaie d'une valeur inférieure d'un neuvième au titre qu'elle était censée représenter. L'Eglise n'avait même plus la bonne foi commerciale, le pape s'était fait faux-monnayeur. (A consulter, la *Question romaine*, par M. Ed. About.) Le pape est aujourd'hui débarrassé de toutes ces tribulations.

— *Russie.* L'administration financière russe est enveloppée à dessein dans un mystère si profond, qu'il est impossible ou du moins très-difficile de le pénétrer. Tout ce que l'on a écrit sur un tel sujet ne fournit que des données approximatives. Les dernières publications *non russes*, les seules à qui on puisse accorder quelque créance, s'en tiennent aux chiffres publiés par le baron de Reden, dans l'ouvrage qu'il écrivit lors de la guerre d'Orient. D'après lui, les domaines produisent 205,927,000 roubles argent; les impôts directs, 29,305,000 roubles; les impôts indirects, 33,650,000 roubles. Le Trésor encaisse, en outre, à titres divers, la somme de 6,500,000 roubles, ce qui porterait à 275,472,000 roubles ou 1,101,888,000 francs le budget total des recettes. Cela est au-dessous de la vérité.

— *Turquie.* D'après M. Poujade, le Trésor turc demande ses revenus à deux natures d'impôts : l'impôt direct et l'impôt indirect. C'est là le principe.

L'impôt direct comprend :

1° La contribution personnelle (*kharatch*, capitation). L'abolition de cet impôt a été décrétée par un *hat-houmaioum*, qui attend encore son exécution. Le jour ou cette excellente mesure sera appliquée, on verra disparaître une des causes qui tendent le plus à semer la division entre les musulmans et les rayas. Le kharatch est, en effet, comme la marque, en quelque sorte visible, de la suprématie de la race conquérante sur la race conquise. Dans les Principautés, la capitation établit une ligne de démarcation entre les boyards et leurs fils et les non-boyards. Le petit-fils d'un grand boyard, s'il n'a pas obtenu un rang dans la hiérarchie des boyards, est sujet à la capitation.

2° La contribution foncière (dîme) et celle sur le revenu proprement dit (salian). Longtemps la contribution foncière et la contribution personnelle ont constitué les deux seules ressources du budget turc; mais les dépenses extraordinaires nécessitées par les guerres des sultans contre les infidèles ont fait naître une troisième contribution, qui, temporaire d'abord, a fini par faire partie du système de l'impôt. L'impôt foncier ne frappe que la production : sur cent gerbes, on en prend douze aux rayas et dix aux musulmans.

Les terres se divisent elles-mêmes en trois catégories : 1° les terres dites *décimales*, quand elles appartiennent en propre aux musulmans, et *tributaires*, quand elles sont possédées par les rayas; 2° les *vakoufs*, ou propriétés relevant des mosquées; 3° le *timar* ou fiefs militaires, dont les revenus appartiennent à ceux à qui les terres ont été données. Ces fiefs, créés par la conquête et qui se sont maintenus par l'absence d'une armée régulière, étaient concédés à la condition que les titulaires seraient toujours prêts à répondre à l'appel du souverain et à monter à cheval, accompagnés d'un certain nombre

d'hommes armés. Ces fiefs étaient autrefois très-nombreux; mais ils s'éteignent tous les jours, et les revenus font retour au Trésor.

Les municipalités jouent un très-grand rôle dans le recouvrement des impôts directs. On arrête d'abord au ministère des *finances* la somme que chaque commune doit payer, soit comme contribution personnelle, soit comme contribution foncière, et on laisse aux municipalités le soin de répartir cette somme entre les divers habitants, suivant leur fortune. Quand l'argent a été recueilli, il est remis aux employés du ministère des *finances.*

En ce qui concerne la dîme, comme l'Etat veut être payé argent comptant, il afferme l'impôt à des négociants qui en opèrent le recouvrement au moyen d'agents spéciaux, mais toujours avec le secours des municipalités.

Longtemps l'impôt a été assis et perçu d'une manière fort inégale, et ce manque d'uniformité provenait des différences existant dans les époques et dans les systèmes de rentrées, différences nécessitées par la variété des cultures dans un empire dont la vaste étendue compte tant de climats. Aujourd'hui, et il faut lui en savoir gré, l'administration tend à régulariser le plus possible cet état de choses. Dans ce but, elle vient de décréter trois sortes d'impôts, qui seront les mêmes partout:

1° L'impôt foncier (*verguiou*, qui signifie don), qui s'élève à 5 1/4 pour 1,000 de la valeur des immeubles;

2° le *janeï askériyé*, qui atteint ceux des non musulmans qui ne sont pas appelés au service militaire;

3° les *rassoumat* ou taxes (impôts indirects ou dîmes), ainsi divisés : *ochr*, dîme des produits de la terre, impôt payé par tous les sujets du sultan sans exception, de même que le *bédelat*, impôt sur les arbres fruitiers, vins, huiles, etc.; *gumruch*, droit de douane de 12 pour 100 sur l'exportation et de 5 pour 100 sur l'importation; enfin le *rassoumat muleferrica*, taxes diverses, telles que fermage du droit de pesage, débarcadères, patentes pour certaines fabrications, comme le tabac à priser, les spiritueux, les briques et tuiles, l'orfévrerie, les peaux et maroquins, le papier timbré, les passe-ports, etc.

Il est à désirer que ces dispositions ne restent pas longtemps à l'état de projet.

— *Etats-Unis.* Bien que les taxes directes existent dans la législation de la république des Etats-Unis, le gouvernement ne s'en est servi que dans les occasions tout à fait extraordinaires, dans les guerres de 1812 à 1815 par exemple, et, il y a complétement renoncé le jour où le merveilleux développement commercial de la république et la forte immigration européenne ont assuré au Trésor des ressources suffisantes. Les recettes fédérales des douanes et le produit des ventes de terrains couvrent et au delà toutes les dépenses courantes de l'Union et du gouvernement, toutes les dettes résultant des guerres et des achats de territoires, enfin les intérêts de la dette publique, inconnue avant les combats gigantesques dans lesquels l'esclavage a été brisé pour jamais. « Chez ce grand peuple américain, qui nous dépasse dans la voie de la production, parce qu'il nous dépasse dans la voie de la liberté, l'Etat, dit Amand Fauré, est peu de chose, l'individu est tout. Aussi est-ce lui qui pourvoit à ses besoins. »

Nous allons examiner les moyens employés pour assurer tous les services et donner satisfaction à tous les intérêts. Chaque division territoriale, en vertu des lois qui la régissent, trouve en elle-même, et en dehors de toute immixtion du gouvernement, les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses législatives et judiciaires, ainsi qu'au payement des fonctionnaires. Pendant longtemps, l'impôt des banques, consistant en un prélèvement de 1 pour 100 sur le capital de chacun de ces établissements de crédit, et le droit sur les ventes aux enchères suffirent à équilibrer son budget, Depuis 1850, la nécessité d'autres taxes s'est fait sentir et les Etats particuliers, laissant aux communes le soin de s'administrer elles-mêmes, les autorisèrent à voter telle contribution que l'assemblée communale jugerait nécessaire.

L'assemblée communale étant réunie, on donne lecture d'un rapport présentant, pour chaque partie du service, la situation financière de la municipalité. Tout citoyen peut faire entendre les observations que lui suggère la teneur de ce document et, quelque pauvre qu'il soit, la loi lui reconnaît le droit de proposer une dépense quelconque. De son côté, le citoyen le plus riche peut se dispenser de voter même la dépense la plus minime. C'est à la suite d'une discussion dans laquelle la liberté la plus entière est laissée aux membres de l'assemblée, que la commune vote ainsi la perception de toutes les sommes qu'exige séparément chacun de ses besoins : écoles, routes, service des pompes, service des indigents et dépenses diverses. L'ensemble de toutes les taxes ainsi appliquées s'appelle la taxe communale (*town-tax*).

On opère de même dans les cités. Le peuple en masse a discuté le budget des communes ou des districts ruraux; les conseils de cité discutent à leur tour le budget de la cité et votent le montant des sommes à percevoir et à dépenser pour tous les besoins.

On additionne, en une seule somme, toutes les allocations votées par les assemblées communales et les conseils de cité, ainsi que le montant des sommes que des circonstances imprévues pourraient mettre l'Etat à même de réclamer. Cette addition faite, le total en est réparti proportionnellement aux ressources de chaque contribuable. Cette répartition est faite par des fonctionnaires nommés *répartiteurs* (*assessors*), élus pour une année par les assemblées communales et les conseils de cité.

Une faible portion de l'argent demandé, soit par l'Etat, soit par l'assemblée communale, soit par le conseil de cité, est réparti comme impôt personnel (*poll tax*), sur tous les adultes mâles. Cet impôt n'est pas uniforme : il varie suivant les différentes cités et communes de 1 dollar à 1 dollar et demi, ou de 4 à 6 shillings par personne. Le *poll tax* est acquitté par chaque citoyen, qu'il ait une propriété ou qu'il n'en ait pas. Il n'est fait d'exception qu'en faveur des indigents, dont la liste est préalablement dressée par les soins des *assessors*.

Le produit du *poll tax* étant défalqué de la somme totale, le reste est réparti sur les biens, en proportion exacte de leur valeur, et chaque détenteur d'une propriété paye en raison de ce qu'il possède.

Afin de s'assurer le plus exactement possible du chiffre auquel s'élève la fortune de chaque citoyen, toute personne est tenue, de par la loi, d'en donner une description complète aux répartiteurs. Cette description doit être détaillée et comprendre les propriétés de toute nature, fermes, maisons, entrepôts, magasins, boutiques, granges, étables, autres bâtiments de toute sorte, objets mobiliers, marchandises, fonds de commerce, matières premières, ateliers, manufactures, machines, outillage, produits agricoles, bétail, chevaux, voitures, capitaux à intérêts excédant le passif, valeurs en actions ou obligations de banque, chemins de fer, assurances ou autres valeurs.

On voit par ce qui précède que la taxe unique, connue sous le nom de *poll tax*, est établie sur tous les éléments qui servent chez nous à fixer les divers impôts, foncier, personnel, mobilier et des patentes, et qu'en outre le revenu du citoyen est atteint, comme en Angleterre.

Seulement, les Etats-Unis diffèrent essentiellement de nous et de nos voisins d'outre-Manche, sous ce rapport que le gouvernement n'intervient en rien, ni dans l'assiette, ni dans la perception de l'impôt, dont le produit appartient tout entier aux cités et aux communes. Cette liberté entière est loin de nuire aux affaires de l'Etat et des municipalités, et l'absence d'un agent du Trésor chargé de vérifier l'exactitude des déclarations faites par les citoyens n'empêche en rien la sincérité de ces déclarations. Les répartiteurs élus par le peuple jouissent d'une telle confiance, que la plupart des contribuables n'estiment même pas chacun des objets qu'il savent devoir être frappés par l'impôt; presque tous laissent ce soin aux *assessors*, et ceux-ci apportent dans l'accomplissement de leur mission une impartialité si grande, que les réclamations ne se produisent que très-rarement. Si une erreur, toujours involontaire, avait été commise par les répartiteurs, le citoyen qu'atteindrait une surtaxe n'aurait qu'à affirmer par serment que sa déclaration est sincère; l'évaluation serait immédiatement modifiée, à moins qu'il n'existât des motifs bien connus de suspecter la bonne foi du déclarant.

Ainsi donc, les Etats-Unis sont organisés, au point de vue financier, de telle sorte que le montant de l'impôt profite à la commune dans laquelle il a été perçu.

Les dépenses générales de l'Union trouvent dans le produit des douanes et dans la vente des terrains des ressources assez grandes pour n'avoir pas besoin de demander aux contribuables une augmentation de charges. L'administration fiscale des Etats-Unis n'a rien de vexatoire, puisque, des deux sources de revenu dont profite l'Etat, l'une, la vente des terres publiques, n'atteint personne, et l'autre, la douane, ne frappe la population qu'indirectement et d'une façon insensible.

— *Chine.* Avant de terminer cet aperçu de l'organisation financière des divers Etats de l'ancien comme du nouveau monde, nous croyons intéressant de jeter un coup d'œil sur le système financier de la Chine, ne fût-ce que pour prouver que, si l'Etat prospère là où les *finances* sont bien entendues, il dépérit et meurt lorsque l'impôt, aussi mal assis que mal réparti, est l'objet de réclamations fondées de la part de ceux qu'il écrase. Ainsi que le disait M. d'Escayrac de Lauture dans un article sur les *finances* de la Chine, publié dans le *Moniteur* du 26 août 1860, les bases du revenu public chinois sont : l'impôt foncier, le tribut payé en grains, l'exploitation des salines, les patentes, les douanes et divers petits impôts inconnus dans tout autre pays.

L'impôt foncier se paye par *maou* de terre cultivée ou sur laquelle s'élèvent des constructions. Il est très-lourd et paraît varier du cinquième au tiers du revenu brut. Le *maou* est une mesure agraire correspondant à 4 ares environ. Les constructions sont exemptes de tout impôt.

L'exploitation des salines fournit à l'Etat des recettes considérables. C'est une des ressources les plus anciennes et les plus importantes.

Les patentes sont prélevées sur les magasins, *khong* ou corporations. Les professions libérales sont exemptes de la taxe.

Les douanes sont perçues tant à la frontière qu'à l'intérieur, de province à province.

Enfin, on perçoit un droit de 5 pour 100 sur le capital pour enregistrement de la vente des terres; mais le produit de ce droit, appelé *yentchi*, n'entre pas dans les caisses du Trésor public; il sert à acquitter certaines dépenses particulières aux provinces où il est perçu. Comme pour l'impôt foncier, les maisons échappent au *yentchi*.

La contribution personnelle n'existe pas dans le Céleste-Empire, et la taxe mobilière y est complétement inconnue. Il est impossible de rêver une plus mauvaise organisation financière, et l'on doit remonter au moyen âge pour trouver en France quelque chose qui puisse lui être comparé. L'homme attaché à la glèbe, le cultivateur du sol, supporte toutes les charges; le propriétaire de la ville est exempt de tout impôt. Non-seulement sa fastueuse pagode ne sera pas atteinte, mais, s'il exerce une profession, cette profession étant ou pouvant être dite *profession libérale*, il sera dispensé de patente, et à côté de lui l'ouvrier devra acquitter des droits exorbitants. Et non-seulement ce système financier est souverainement injuste, il est encore souverainement impolitique et opposé à tout progrès. Les droits de douane empêchent ou rendent très-difficiles les communications avec l'extérieur. Or, les relations internationales seraient seules capables de mettre un terme à un si déplorable état de choses. Une révolution est donc nécessaire en Chine et, là comme ailleurs, les *finances* seront bonnes le jour où le progrès et la liberté auront franchi la muraille derrière laquelle un peuple tout entier végète, s'atrophie et meurt.

FINANCÉ, ÉE (fi-nan-sé) part. passé du v. Financer. Fourni, livré, en parlant d'une somme d'argent : *De l'argent* FINANCÉ.

FINANCER v. n. ou intr. (fi-nan-sé — rad. *finance*). Fam. Payer, fournir de l'argent : *Il est dur à mordre, quand il s'agit de* FINANCER.

> .... Je ne sache pas d'honneur si bien placé,
> Dont on ne vienne à bout dès qu'on *a financé.*
>
> HAUTEROCHE.

FINANCIEL, IELLE adj. (fi-nan-si-èl, è-le — rad. *finance*). Néol. Qui concerne les finances : *Des événements politiques et* FINANCIELS. (Pougens.)

FINANCIER, IÈRE adj. (fi-nan-sié, iè-re — rad. *finance*). Qui concerne les finances, l'administration des deniers de l'Etat : *Colbert créa une nouvelle ère* FINANCIÈRE. (Sismondi.) *Tout système* FINANCIER *doit se réduire désormais à ce problème : soulager les classes pauvres.* (L.-N. Bonap.) *L'histoire* FINANCIÈRE *de la monarchie française est un labyrinthe où les exactions, les banqueroutes, les spéculations, les impôts forcés, les confiscations se succèdent sans interruption.* (E. Texier.)

— Qui concerne les gens de finance : *L'aristocratie* FINANCIÈRE. *Les Altesses financières brillent maintenant au premier rang.* (Scribe.)

— Calligr. *Ecriture financière* ou *de finance*, Sorte d'écriture ronde.

— Typogr. *Lettres financières* ou *de finance*, Caractères imitant l'écriture manuscrite. ‖ *Chiffres financiers* ou *de finance*, Petits chiffres romains en italique, qui ne diffèrent des grands, en dehors de la forme et du corps, qu'en ce que le 1 y est figuré tantôt par *i*, tantôt par *j*, et le 5 (v), par *u*.

— s. m. Gros négociant qui spécule sur l'argent et fait des opérations importantes : *Un riche* FINANCIER. *Il est absolument nécessaire de remédier au déréglement des* FINANCIERS, *autrement ils causeront la ruine du royaume.* (C. de Richelieu.) *Si le* FINANCIER *manque son coup, les courtisans disent de lui : C'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru; s'il réussit, ils lui demandent sa fille.* (La Bruy.)

> Si sur le point du jour parfois il sommeillait,
> Le savetier alors en chantant l'éveillait,
> Et le *financier* se plaignait
> Que les soins de la Providence
> N'eussent pas au marché fait vendre le dormir,
> Comme le manger et le boire.
>
> LA FONTAINE.

‖ Personne qui s'entend à l'administration des finances de l'Etat : *Un habile* FINANCIER. *Un médiocre* FINANCIER. *De tous les temps, le génie national a fait parmi nous une situation fort difficile aux grands* FINANCIERS. (Prévost-Paradol.)

— Théâtre. Emploi de comédie qui comprend les gens de finance et les divers rôles où il faut montrer de la rondeur, une bonhomie brusque et gaie, pleine de franchise et de vivacité.

— Art culin. *A la financière*, Se dit d'une façon d'apprêter certains mets, qui exige l'emploi d'ingrédients recherchés : *Côtelettes* À LA FINANCIÈRE. *Vol-au-vent* À LA FINANCIÈRE. *Poulets* À LA FINANCIÈRE.

— **Encycl.** Hist., mœurs et cout. On donne, en général, le nom de *financiers* à ceux qui s'occupent spécialement des affaires d'argent, soit qu'ils manient les deniers publics, comme autrefois les publicains, les traitants, partisans et fermiers généraux, soit qu'ils se contentent de faire des opérations pour leur compte, comme les banquiers, les agents de change et autres.

A Rome, c'étaient les membres de l'ordre équestre qui étaient *financiers;* on les appelait *publicains;* c'était eux qui prenaient à bail les dîmes, les impôts et les revenus de l'Etat; ils les soumissionnaient pour une certaine somme, puis ils devaient les faire rentrer à leurs risques et périls. Mais les moyens ne leur manquaient pas; toutes les sévérités de la loi étaient à leur disposition pour cette collecte des deniers publics; la prison, la torture, la vente comme esclave : ils se servaient de tout envers leurs malheureux débiteurs, et quelquefois ceux-ci en arrivaient à implorer comme une grâce d'être vendus, l'esclavage devant leur assurer un sort supportable en comparaison de ce que leur faisaient souffrir les agents des publicains. Encore s'ils n'eussent demandé que ce qui était légitimement dû! Mais les choses ne se passaient point ainsi. Les contribuables ne savaient pas la charge qui leur était imposée; il leur fallait s'en rapporter à la parole des fermiers, qui ne connaissaient d'autre règle que la rapacité la plus éhontée. Dans les provinces, les plus reculées surtout, c'était un pillage sans nom, que n'empêchait pas le préteur ordinairement d'accord avec les publicains, et qui partageait avec eux. A qui aller se plaindre? A Rome? Mais l'administration de la justice était aux mains de l'ordre équestre qui, dans la plupart des affaires, était à la fois juge et partie. On sait toute la peine que Cicéron eut à faire condamner Verrès, qui n'avait fait qu'enchérir un peu sur les usages. Il est facile de comprendre que ces positions étaient très-recherchées; les soumissions étaient ordinairement bien supérieures au prix demandé par l'Etat; qu'importait aux publicains ce qu'ils devaient payer, puisqu'on leur livrait les provinces pour les pressurer à leur aise? Une impopularité, une exécration méritée accompagnaient le nom de publicain, et leurs exactions contribuaient à répandre partout la haine du nom romain. « Partout où il y a des publicains, dit Tite-Live, ou le droit public est anéanti, ou la liberté des citoyens est perdue. » L'histoire ne nous a transmis que trop de faits qui justifient ces paroles. Posthumius et Pomponius Visentanus avaient la fourniture des transports militaires; une clause de leur marché mettait à la charge de la république les pertes occasionnées par les tempêtes. Pour faire des bénéfices considérables, voici ce qu'ils imaginaient : ils chargeaient sur des vaisseaux délabrés et hors de service quelques marchandises de peu de valeur, les faisaient couler à fond en pleine mer, recueillaient les matelots sur des esquifs préparés à cet effet, puis venaient produire des états infidèles ou complétement imaginaires. Mais ce qui se passait dans les provinces confond l'imagination. Lucullus, ayant reconquis l'Asie, qui s'était jetée dans les bras de Mithridate par désespoir, trouva si énormes les maux causés par l'avidité des publicains, qu'il les chassa du pays. Les pères étaient obligés de vendre leurs plus beaux garçons, ainsi que leurs filles encore vierges, tandis que les villes vendaient les offrandes consacrées dans leurs temples, les tableaux et les statues des dieux; et si ces sacrifices ne suffisaient pas, tous les citoyens étaient vendus sous la hache, et adjugés comme esclaves à leurs impitoyables créanciers; bien rares étaient les hommes qui osaient résister à un ordre si puissant et si influent dans l'Etat. Plusieurs fois le Sénat, mis en demeure de punir leurs infâmes exactions, s'y était refusé. César les ménageait dans l'intérêt de ses desseins ambitieux, et un jour il leur fit remettre le tiers de leurs fermages. On sait qu'à Rome plus que partout ailleurs, l'or avait raison de tous les scrupules et absolvait tous les vices. Si l'on était tenté de s'étonner que les *financiers*, qui ne sont pas ordinairement la fleur de la population, mais appartiennent, au contraire, aux basses classes, fissent partie à Rome du second corps de l'Etat, il faut se souvenir que, dans cette ville, les patriciens se livraient à l'usure, et que l'aristocratie s'est à tout jamais déshonorée par sa basse cupidité.

La Rome catholique marcha sur les traces de la Rome païenne; son avidité ne fut pas moindre, et elle eut aussi ses *financiers* en titre. On sait que la cour pontificale tirait de l'argent de tous les pays du monde; chaque jour se multipliaient les règlements et les défenses, et, en même temps, se vendait le droit de contrevenir à ces ordonnances. Il fallait payer pour entrer en possession d'un bénéfice, payer pour se marier, payer pour le moindre acte de la vie civile. Des banquiers italiens, établis dans les principales villes, faisaient passer à Rome l'argent des fidèles en leur extorquant un intérêt usuraire, et en les forçant, par la menace de l'excommunication, à se laisser dépouiller. Les légats, les religieux chargés de vendre les indulgences remplaçaient dignement les publicains. Les employés de la curie romaine n'étaient autre chose que des sortes de banquiers qui achetaient leurs charges bien cher et qui en tiraient de gros profits. Tous ceux qui avaient l'imprudence d'en appeler au pape ne sortaient de leurs mains que dépouillés. Tous n'avaient pas l'habileté de Montesquieu, qui sut échapper à leur cupidité. Le grand publi-

ciste, se trouvant Rome, alla faire une visite d'adieu au pape; celui-ci, voulant lui donner un témoignage de sa sympathie, lui accorda, à lui et à sa famille, la permission de faire gras les jours marqués pour l'abstinence. Montesquieu remercia le pontife; au sortir de son audience, un chambellan le mène à la chancellerie où on lui délivre son autorisation, jointe à un mémoire qui se montait à une somme fort élevée : « Je n'ai pas besoin de ces papiers, fit le spirituel auteur de l'*Esprit des lois;* je crois le pape un très-honnête homme, je m'en rapporte à sa parole, et Dieu aussi. » Et il s'en alla sans bourse délier.

Les *financiers* du moyen âge furent les juifs; leurs pratiques usuraires expliquent, sans les justifier, la conduite que la plupart des souverains tinrent vis-à-vis d'eux. Un seul fait donnera une idée de leur manière de procéder : ils prêtèrent à Philippe de Valois quatre cent mille livres, somme que les intérêts portèrent à deux millions. Aussi arrivait-il souvent qu'après les avoir dépouillés, on les expulsait du royaume.

Avec l'établissement des impôts, on vit naître les traitants, les maltôtiers, les partisans, les fermiers généraux, dignes successeurs des publicains, dont ils remplissaient de tous points l'office. Ils prenaient à bail les impôts, qu'ils se chargeaient de recueillir et de faire rentrer dans les caisses de l'Etat; mais la majeure partie restait dans leurs mains. En 1661, les impôts s'élevaient à 80 millions, dont 30 arrivaient à peine au trésor royal. Outre cet énorme bénéfice, ils savaient s'en procurer d'autres encore moins licites; ils exigeaient du contribuable plus qu'il ne devait réellement, et cela avec une dureté et une rapacité sans exemple. De plus, loin de verser au trésor l'argent qu'ils avaient reçu pour lui, ils le gardaient dans leurs caisses, et le lui prêtaient à un taux fort élevé. De là ces fortunes colossales et rapides que possédaient les *financiers*, et qui faisaient un scandaleux contraste avec les misères de la France.

Nos rois savaient bien à quoi s'en tenir sur la probité de leurs trésoriers et agents du fisc; mais ils se croyaient impuissants à remédier au mal. Henri IV, ayant gagné un jour quatre cents écus à la paume, les fit ramasser, mettre dans son chapeau, puis dit tout haut : « Je tiens bien ceux-ci, on ne me les dérobera pas, car ils ne passeront point par les mains de mes trésoriers. » Sur la fin de 1593, du Haillan étant allé saluer Henri IV à Saint-Denis, celui-ci lui demanda avec un visage riant s'il continuait toujours son histoire de France. Du Haillan ayant répondu affirmativement, le roi lui dit tout haut : « J'en suis bien aise, mais n'oublie pas d'y mettre tout au long les larcins de mes trésoriers et les brigandages de nos gouverneurs. » C'est alors qu'on voyait le contrôleur général Bullion servir au dessert des louis d'or dans des assiettes, et ses convives, qui étaient des seigneurs de la cour, en remplir leurs poches et les emporter. Ainsi en agissait le surintendant Fouquet : lors de la célèbre fête de Vaux, à la suite de laquelle il fut arrêté, tous les invités trouvèrent dans leur chambre une bourse d'or qu'ils se gardèrent bien d'oublier. Montauron n'était pas moins fastueux. « Montauron, raconte Tallemant, était si magnifique en toutes choses, qu'on l'appelait Son Eminence gasconne, et tout s'appelait à la Montauron comme aujourd'hui à la Candale. Pour entrer laquais chez lui, on donnait dix pistoles au maître d'hôtel. Jamais je n'ai vu un homme si vain; il donnait, mais c'était pour le dire. Sa plus grande joie était de tutoyer les grands seigneurs qui lui souffraient toutes les familiarités à cause qu'il leur faisait bonne chère et leur prêtait de l'argent; il était ravi quand il leur disait : « Ça, ça mes enfants, réjouissons-» nous ! » Mais c'était bien pis quand M. le duc d'Orléans ou M. le prince de Condé y allaient : il était au comble de la joie. Une fois M. de Châtillon lui dit : « Mordieu ! monsieur, nous » sommes tous des gredins auprès de vous. » Faites-moi l'honneur de me prendre à vos » gages, et je renonce à tout ce que je prétends » de la cour. » Une fois qu'il ne dînait point chez lui, Roquelaure et quelques autres de la cour y vinrent, et se firent servir à dîner comme si il y eût été Il ne se fâcha point, et dit qu'il voulait que désormais on servît chez lui tant en son absence qu'en sa présence. Il disait insolemment de quelqu'un : « Il est sur » l'état de ma maison ! » Au siècle suivant, Bouret répondait à un poëte qui se plaignait qu'on lui eût refusé sa porte : « Eh ! que ne disiez-vous que vous étiez à moi ? »

Les *financiers* étaient détestés par le peuple à cause de leurs exactions, méprisés par la noblesse pour la bassesse de leur origine et leur ignorance, poursuivis par le pouvoir qui de temps à autre leur faisait rendre gorge et les taxait à des sommes très-fortes; mais tout cela n'empêchait pas de les rechercher pour leur argent et d'épouser leurs filles. On faisait comme le comte d'Evreux, qui épousa Mlle Crozat, prit les 1,200,000 livres de dot et laissa là la femme sans même consommer le mariage; il est vrai que la jeune épouse s'en consola et eut des enfants de plusieurs amants. Louis XIV lui-même fut obligé de recourir aux *financiers* et d'abaisser son orgueil devant la toute-puissance de l'argent. En dépit des lois de l'étiquette, il s'aboucha avec Samuel Bernard, le combla de politesses et en obtint un prêt considérable. Louis XV en agit de même; et lui, qui n'avait pas adressé la parole au pilote Boussard, célèbre par plusieurs actes de dévouement, passa par-dessus le cérémonial pour implorer le riche *financier*. Celui-ci l'avait exigé en disant : « Quand on a besoin des gens, c'est bien le moins qu'on leur parle. » Mais ce fut le système de Law qui surtout donna une importance considérable aux *financiers*.

Voici quelques anecdotes racontées par la princesse Palatine, et qui peignent bien la noblesse de cette époque ainsi que son amour de l'argent : « On poursuit M. Law au point qu'il n'a de repos ni jour ni nuit. Une duchesse lui a baisé la main devant tout le monde. Or si les duchesses agissent ainsi, que lui baiseront donc les autres dames? Je crois que s'il voulait, les Françaises lui baiseraient, sauf respect, le derrière. Ne sont-elles pas déjà assez peu délicates pour le voir pisser? Ayant un besoin pressant de lâcher de l'eau, il refusa de donner audience à des dames, et leur fit connaître le motif. Elles répondirent : « Cela ne fait rien; pissez, et écoutez-nous. » Elles restèrent donc auprès de lui. Une dame voulant lui dire : « Faites-moi une concession, » s'écria : « Ah ! monsieur, faites-moi une con-» ception. » M. Law répondit : « Madame, vous » venez trop tard, il n'y a pas moyen à pré-» sent. »

Mme de Brancas raconte une scène non moins étrange. Dans un souper composé surtout de dames de la cour, les voisines de Samuel Bernard se mirent à fouiller dans ses poches et à en tirer force louis d'or; celui-ci, de son côté, fouillait dans le corset de ces dames qui riaient comme des folles et laissaient parfaitement faire. Ce fut la grande époque des *financiers;* c'est alors qu'on voit les frères Pâris, les Bouret, les Beaujon et autres, qui figurent dans tous les mémoires de l'époque, entretenir les actrices et les marquises, donner des fêtes où se pressent la noblesse et les gens de lettres. Toutefois, cet engouement n'est pas universel; on voit de généreuses protestations, témoin la comédie de *Turcaret* qui peint les *financiers* tels qu'ils sont. En vain les hommes d'argent, atteints au vif par cette satire trop véritable, offrirent cent mille livres à Le Sage s'il voulait ne pas faire jouer sa comédie; celui-ci, quoique pauvre, refusa.

La Révolution balaya tous ces hommes sans foi et sans conscience qui avaient si honteusement dilapidé la fortune publique. En revanche, elle eut la plaie des fournisseurs militaires, dont les richesses ne s'accrurent ni moins rapidement ni moins scandaleusement. Les *financiers* reparurent sous Louis-Philippe, dont le règne fut la belle époque de l'agiotage, des concessions de chemins de fer et de mines, et de tous les tripotages les plus honteux. Ils occupèrent également une large place dans l'histoire du second Empire, qui les protégea, parce qu'il crut en avoir besoin, et parce que plus d'un haut fonctionnaire se trouvait intéressé dans leurs opérations. Des comédies où ils étaient attaqués furent arrêtées par la censure; mais on ne fit ainsi que rendre indispensable l'action de la justice, qui frappa les moins coupables et flétrit leur nom, faute de pouvoir les condamner à des restitutions intégrales.

Les *financiers* de nos jours ressemblent à ceux du temps passé; leur vanité, leur ignorance, leur confiance en eux-mêmes est toute semblable. Quand Henri Heine voulait avoir raison du baron Rothschild, il n'avait qu'à le menacer de transcrire au naturel une de ses conversations. On rapporte à propos de ce célèbre *financier* une anecdote qui le montre sous un autre jour. C'était quelque temps après le coup d'Etat du 2 décembre; M. de Morny, alors tout-puissant, se fait annoncer chez le banquier : « Faites entrer, » répond celui-ci sans se déranger et sans lever le nez de dessus ses papiers. Morny s'avance, et, voyant que Rothschild ne bougeait pas : « Monsieur le baron..., » fait-il. « Prenez une chaise, » dit le baron sans se déranger. Le visiteur n'était pas habitué à se voir reçu avec ce sans-façon : « Mais on ne vous a donc pas dit qui j'étais? fit-il en s'avançant d'un pas. — Eh bien ! prenez deux chaises, » répliqua l'imperturbable *financier* sans interrompre sa lecture.

Dans son ouvrage intitulé : *Promenades dans Rome*, Stendhal parle en ces termes du fameux banquier Torlonia : « M. Torlonia annonce une anecdote; on fait cercle autour de lui, et il conte dans tous ses détails une ruse adroite au moyen de laquelle il obtint des marchands de glaces de Paris un rabais de cinq pour cent. Il se vêtit encore plus mal qu'à l'ordinaire, sa physionomie prit une teinte encore plus misérable et plus juive; ainsi grimé, il se présenta aux marchands de Paris auxquels il dit que ce banquier italien si avare, le fameux Torlonia, l'avait chargé, lui pauvre miroitier de Rome, d'acheter des glaces à Londres et à Paris. Il offrait de payer comptant. « C'est » ainsi, poursuit le millionnaire triomphant, que » j'ai arraché un rabais de cinq pour cent sur le » prix le plus restreint que j'aurais pu obtenir » en me présentant sous mon nom : ce rabais de » 5 pour 100 me fit une somme assez ronde. » Et les petits yeux du banquier brillent de joie et perdent un moment leur air inquiet. » Cette anecdote caractérise admirablement les *financiers;* elle montre à quel oubli de leur dignité ils peuvent descendre dès qu'il s'agit de gagner cet argent qui pour eux n'est pas simplement un moyen comme pour les autres hommes, mais bien un but. Cette recherche de l'argent, loin de moraliser et de développer les bons sentiments comme le travail ordinaire, dessèche l'âme, au contraire, et éteint tous ses bons instincts; aussi, si le métier de *financier* est lucratif, est-il en revanche fort peu considéré.

Citons encore quelques anecdotes sur le même sujet :

Un noble disait un jour à un *financier* : « Souvenez-vous que je suis un homme de qualité. — Et moi un homme de quantité, » lui répliqua celui-ci.

***

Montmaur, le célèbre parasite, disait d'un *financier* chez qui tout le monde allait pour sa table, et qu'on trouvait très-ennuyeux : « On le mange, mais on ne le digère pas. »

***

Un *financier*, mis à la retraite pour ses nombreuses dilapidations, disait en partant : « On a grand tort de me chasser, j'avais fait mes affaires, j'allais m'occuper de celles du roi. »

***

Quelqu'un faisait l'éloge des *financiers*, et disait qu'il n'y avait qu'eux qui soutenaient l'Etat : « Cela est vrai, lui répondit-on, les hommes de finance soutiennent la France, de même qu'une corde soutient le pendu. »

***

Fugger était un célèbre banquier du XVIe siècle. Un jour qu'il recevait Charles-Quint il mit le feu à un fagot de bois de cannelle, matière qui était alors d'un prix très-élevé; le papier avec lequel il l'alluma était le billet que lui avait fait l'empereur pour un prêt d'un million d'écus. On peut rapprocher ce fait de celui de Rothschild qui, jouant au whist avec Louis-Philippe, alluma un billet de banque pour chercher un louis que le roi avait laissé tomber. Leur fastueuse générosité ne fut pas aussi vaine qu'on pourrait se l'imaginer. Fugger reçut de Charles-Quint des lettres de noblesse, avantage qui alors n'était pas purement honorifique; quant à Rothschild, on prétend qu'il avait gardé dans sa main le talon du billet, et que le lendemain il se le fit rembourser à la Banque. On a beau sortir de son caractère, on n'en sort jamais qu'à demi.

***

Un *financier*, dont la fortune était le fruit de rapines en tout genre, montrait à quelqu'un une belle maison qu'il avait fait bâtir. Après lui avoir fait parcourir plusieurs appartements : « Voyez, lui dit-il, voici un escalier dérobé. — Comme tout le reste, » repartit le visiteur.

***

M. de Talleyrand ayant envoyé chercher M.***, célèbre *financier* munitionnaire, on vint lui dire qu'il était allé prendre les eaux de Baréges : « Je le reconnais bien là ! s'écria le ministre, il faut toujours qu'il prenne quelque chose. »

***

Le marquis de Favières, grand emprunteur et très-connu pour ne jamais rendre, alla un jour chez le *financier* Samuel Bernard, et lui dit : « Monsieur, je vais bien vous étonner : je suis le marquis de Favières, je ne vous connais point, et je viens vous emprunter cinq cents louis. — Monsieur, lui répondit Samuel Bernard, je vous étonnerai bien davantage : je vous connais, et je vous les prête. »

***

Le duc de Noailles, président du conseil des finances, dit un jour en plein conseil et en présence du régent, à Rouillé du Coudrai, membre de ce conseil, honnête homme, mais fort ivrogne : « Monsieur Rouillé, il y a là de la bouteille ! — Cela se peut, monsieur le duc, répliqua Rouillé, mais il n'y a jamais de pot-de-vin ! »

***

Un *financier* enrichi aux dépens de l'Etat s'écriait : « Il faut, je crois, une grande force d'esprit pour mépriser les richesses. — Vous vous trompez, lui répondit un homme de bien; il suffit de regarder entre les mains de qui elles passent. »

***

Un *financier*, s'étant retiré un soir dans son appartement, crut entendre quelque bruit à ses côtés; il appella ses gens et leur dit : « Il y a un voleur dans ma chambre. » Après beaucoup de recherches, il leur répéta la même chose : un d'eux lui répondit : « Monsieur, il n'y a que vous. »

***

Un *financier* avait fait élever à grands frais un hôtel magnifique, où l'on voyait partout resplendir l'or, l'argent et l'ivoire. Un jour qu'il avait reçu la visite de Piron, il lui manifesta son intention d'y mettre une inscription courte, mais très-significative : « Eh bien ! mettez-y un simple mot : *Aceldama.* » (On sait que c'est un mot hébreu employé à propos de Judas, et qui signifie *prix du sang*). — *Aceldama!* s'écria le *financier*, mais je n'entends pas du tout ce que cela veut dire ! — Vous vous le ferez expliquer, » répliqua le poëte en se sauvant.

***

Au commencement du règne de Louis XVI, on fit contre les *financiers* le quatrain suivant :

> La poule au pot sera donc bientôt mise;
> On doit, du moins, le présumer,
> Car depuis deux cents ans qu'on nous l'avait promise,
> On n'a cessé de la plumer.

***

Voltaire, ayant, appris la banqueroute d'un receveur général nommé Michel, à qui il avait confié une partie de sa fortune, se vengea par le couplet suivant :

> Michel au nom de l'Eternel
> Mit jadis le diable en déroute;
> Mais, après cette banqueroute,
> Que le diable emporte Michel.

***

— Théâtre. Lysimon dans le *Glorieux* de Destouches, Chrysale dans les *Femmes savantes* et quelques autres créations de Molière, Turcaret dans la comédie de ce nom par Le Sage, Alcimon dans le *Financier* de Sainte-Foix, certains rôles souvent confondus avec les *manteaux* et les *grimes*, et qui exigent que l'acteur, tout en se faisant une tête et en paraissant âgé, conserve l'entrain et la désinvolture de l'homme riche, aimable, avide de futilités, d'amours faciles et de plaisirs mondains, sont des rôles de *financiers*. On a même donné ce nom, de notre temps, à divers personnages de marins, de soldats, de gentilshommes campagnards et autres aux manières rudes et au comique sans façon. Un des premiers comédiens qui se soient distingués dans cet emploi est justement André Le Sage, fils de l'auteur de *Turcaret*, connu au théâtre sous le nom de Montménil (1695-1743) Brouillé avec son illustre père, parce qu'il avait pris la profession d'acteur, Montménil ne se réconcilia avec lui que lorsque des amis communs eurent amené le grand écrivain à une représentation de *Turcaret*, dans laquelle son fils jouait le rôle de ce personnage typique. En voyant sa plus vigoureuse création aussi admirablement interprétée, Le Sage sentit renaître son affection paternelle. Il se réconcilia si bien avec Montménil, artiste d'ailleurs rempli de naturel, que la mort subite de ce dernier fut la plus grande douleur de sa vieillesse. Grandménil, un des meilleurs comédiens du Théâtre-Français, et qui, lors de la formation de l'Institut, fut nommé membre de la troisième classe, fit valoir toutes les excellentes traditions du théâtre dans l'emploi des *financiers* et des manteaux. Desessarts devint célèbre, après Bonneval, dans les mêmes personnages, qu'il remplit longtemps avec une distinction sans pareille. C'était l'acteur-né des pièces de Molière. Devigny, qui convenait mieux aux comédies de son ami Picard, s'y montra aussi avec une grande supériorité. De nos jours, Provost y a été admirablement placé. Toutefois, il faut bien le reconnaître, dans un siècle qu'on pourrait appeler celui de la finance, l'emploi des *financiers* semble avoir à peu près disparu de la Comédie-Française, et il ne se montre plus guère sur cette scène, comme sur les autres, qu'aux jours où il y a reprise des chefs-d'œuvre de l'ancien répertoire. Sous ce titre : le *Financier*, Sainte-Foix a fait représenter au Théâtre-Français, en 1761, une comédie en un acte et en prose. De nos jours, le *Savetier et le Financier* de La Fontaine a été arrangé en opéra-comique.

— Art culin. *A la financière*. Cette expression se met à la suite du nom de certains plats formés d'ingrédients très-rares et par conséquent très-chers. « Les financiers, dit Brillat-Savarin, sont les héros de la gourmandise. Ici, *héros* est le mot propre, car il y avait combat, et l'aristocratie nobiliaire eût écrasé les financiers sous le poids de ses titres et de ses écussons, si ceux-ci n'y eussent opposé une table somptueuse et leurs coffres-forts. Les cuisiniers combattaient les généalogistes, et, quoique les ducs n'attendissent pas d'être sortis pour persifler l'amphitryon qui les traitait, ils étaient venus, et leur présence attestait leur défaite.

» Dans toutes les séries d'apprêts que nous présentent les livres de cuisine élémentaire, il y en a toujours un ou plusieurs qui portent pour qualification : *A la financière*. Et l'on sait que ce n'est pas le roi, mais les fermiers généraux qui mangeaient autrefois le premier plat de petits pois, qui se payait toujours huit cents francs.

» Les choses ne se passent pas autrement de nos jours; les tables *financières* continuent à offrir tout ce que la nature a de plus parfait, les serres de plus précoce, l'art de plus exquis; et les personnages historiques ne dédaignent point de s'asseoir à ces festins. »

Parmi les différentes sortes de *financières* jadis connues en art culinaire, la plupart ont été oubliées; il n'en reste que deux espèces : la première se compose de côtelettes sautées dans le beurre avec des *fines herbes* (v. FINES HERBES); la seconde espèce de *financière* est une garniture qui peut se servir seule, entourée de croûtons, ou garnir un vol-au-vent, un poulet au blanc, une fricassée de poulet et plusieurs autres entrées. Cette garniture s'obtient de la manière suivante : on pare des crêtes de coq, en coupant les deux extrémités et en les mettant dans un petit torchon avec une demi-poignée de gros sel; on plonge le torchon une minute dans l'eau bouillante et on frotte comme si on voulait

savonner, frottement qui, à l'aide du gros sel, enlève la petite peau des crêtes, que l'on met ensuite dégorger une demi-journée dans de l'eau fraîche; on les fait cuire à la casserole avec des quenelles, des champignons, des truffes, des fonds d'artichauts, des ris de veau ou des foies de volaille et des rognons de coqs, en mouillant d'un peu de bouillon et d'un verre de vin blanc; on ajoute un bouquet garni, du sel et du poivre; on fait mijoter, pour prendre goût; on retire le bouquet et on lie la sauce avec de la farine.

Financier et le Savetier (LE), musique de M. Offenbach. Ceci, dira-t-on, est de la farce pure, mais la farce amusante est chose rare en musique, et n'en fait pas qui veut. M. Offenbach a le don du rire musical, rire parfois grossier, mais parfois aussi spirituel et fin. Cette parodie de la célèbre fable du Bonhomme en est une preuve évidente; rien n'est plus franc du collier, sans tomber absolument dans la charge et en ne passant point les bornes de la gaieté proprement dite. Le *Financier et le Savetier* a été l'une des premières productions qui, sous ce rapport, aient établi la réputation de M. Offenbach.

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Le financier lui dit : « Grégoire,
Prenez ces cent écus, gardez-les avec soin,
Ne les gaspillez pas à boire,
Conservez-les pour vous en servir au besoin. »
C'était un fin financier
Fine fine fine fine fine fine fine fine
C'était un fin financier
Fine fine fine fine finassier.

TROISIÈME COUPLET.

Dedans sa cave il les recèle,
Met dessus sa commode et son lit à la fois,
Puis, il s'y pose en sentinelle
Et le voilà qui perd son bonheur et sa voix.
Les voisins lui disaient tous :
« Qu'ave qu'ave qu'ave qu'ave qu'ave qu'ave.
Les voisins lui disaient tous :
Qu'ave qu'ave qu'ave qu'ave qu'avez-vous? »

QUATRIÈME COMPLET.

Dix-huit ans après le pauvre homme
S'en vient dire à celui qu'il ne réveillait plus :
« Rendez-moi mes chants et mon somme,
Et, nom d'un p'tit bonhomm' gardez vos cent écus. »
Ceci vous démontre que
Faut se faut se faut se faut se faut se faut se,
Ceci vous démontre que
Faut se faut se faut se contenter de peu.

FINANCIÈREMENT adv. (fi-nan-siè-re-man — rad. *financier*). Au point de vue des finances; en matière de finances : FINANCIÈREMENT *parlant*.

FINASSER v. n. ou intr. (fi-na-sé — rad. *fin*). Faire le fin, faire de prétendues finesses ou de petites finesses déplacées : *On disait d'un homme qui n'était pas arrivé à ses fins, pour avoir plus songé à s'avancer par ses ruses que par des offres d'argent, qu'il* AVAIT *trop* FINASSÉ *et trop peu financé.* (Noël.)

FINASSERIE s. f. (fi-na-se-rî — rad. *finasser*). Grosse finesse, mauvaise finesse ou finesse déplacée : *Faire des* FINASSERIES. ‖ Délicatesse exagérée, petit raffinement : *N'y mettez point tant de* FINASSERIE.

FINASSEUR, EUSE s. (fi-na-seur, eu-ze — rad. *finasser*). Fam. Personne qui use de mauvaises finesses, de finesses déplacées : *C'est bon et franc par nature, mais politique et* FINASSEUR *par prétentions.* (Mirab.) ‖ On dit aussi FINASSIER, IÈRE.

FINÂTRE s. f. (fi-nâ-tre — rad. *fin*, avec la finale péjorative *âtre*). Comm. Soie de mauvaise qualité.

FINAUD, AUDE adj. (fi-nô, ô-de — rad. *fin*). Fam. Qui est fin et malin avec un certain air de simplicité : *Rien n'est plus* FINAUD *qu'un vrai paysan.*

— Substantiv. Personne finaude : *C'est un* FINAUD, *ne vous frottez pas à lui.*

FINAUDERIE s. f. (fi-nô-de-rî — rad. *finaud*). Fam. Petite finesse, action de finaud : *Ah! ça, mon garçon, pas de* FINAUDERIE! *nous jouons franc jeu!* (Balz.)

FINCELLE s. f. (fain-sè-le). Pêche. Ralingue qui porte la tête d'un filet.

FINCH (William), voyageur anglais, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il était commerçant à Londres lorsqu'il accompagna M. Hawkins, envoyé comme ambassadeur auprès du Grand Mogol, en 1607, pour établir des relations de commerce entre les Etats de ce souverain et l'Angleterre. Il arriva, en 1608, à Surate, où les Anglais furent fort mal accueillis par les indigènes, et surtout par les Portugais, se rendit à Agra, en 1610, assista à plusieurs réceptions du Grand Mogol Djihangire, puis fit plusieurs voyages dans l'Indoustan et retourna en Angleterre en 1614. Finch a laissé de son voyage une très-bonne relation, dont un extrait a été inséré dans les *Pilgrim's* de Purchas.

FINCH (Heneage), premier comte de Nottingham, homme d'État et jurisconsulte anglais, né à Kent en 1621, mort en 1682. Il embrassa la carrière du barreau et y acquit un rang distingué. Sa conduite, pleine de dignité et de prudence pendant la révolution, lui attira l'estime publique. Lors de la restauration, il fut fait procureur général, prit part aux poursuites exercées contre les régicides, écrivit un récit détaillé de ces divers procès, devint membre du Parlement en 1661, défendit, en 1667, lord Clarendon, accusé de haute trahison, et fut nommé, en 1675, grand chancelier d'Angleterre. En 1681, il fut créé comte de Nottingham, après avoir porté pendant quelque temps le titre de baron Finch de Daventry. Il se rendit si célèbre par son éloquence, comme avocat et comme orateur politique, qu'il reçut le surnom de *Cicéron de l'Angleterre*. Ses travaux écrits consistent en discours de tribune, en argumentations légales et en rapports à la cour de la chancellerie. Plusieurs de ses discours ont été publiés dans l'ouvrage intitulé : *Exposé exact et impartial de l'accusation, du procès et du jugement de vingt-neuf régicides* (1660, in-4o).

FINCH (Daniel), comte de Nottingham, homme d'État anglais, né en 1647, mort en 1730. Fils du précédent, il entra de bonne heure dans la vie politique comme membre des Communes, devint commissaire de l'Amirauté et conseiller privé en 1679, et succéda, en 1682, aux titres de son père. Finch fit partie des membres du conseil privé qui signèrent, en 1685, l'ordre de proclamer le duc d'York, mais n'en resta pas moins éloigné de la cour et des affaires pendant le règne de Jacques II. A l'avénement de Guillaume, il reçut le titre de secrétaire d'Etat et devint président du conseil au début du règne de George Ier. Finch a laissé quelques écrits.

FINCH (Robert-Pool), théologien anglais, né en 1723, mort en 1803. Il fut prébendier de Westminster et publia, entre autres ouvrages : *Considérations sur l'usage et l'abus des serments reçus judiciairement* (1788, in-8o). — Son fils, Thomas FINCH, jurisconsulte distingué, né en 1757, mort en 1810, a été l'éditeur d'un recueil intitulé : *Precedents in chancery, being a collection of cases in chancery*, réimprimé en 1786.

FINCHELLE s. f. (fain-chè-le). Navig. Corde que l'on emploie pour haler les bateaux.

FINCHLEY, village et paroisse d'Angleterre, comté de Middlesex, à 12 kilom. N.-O. de Londres; 2,850 hab. Patrie de Shelley, peintre anglais.

FINCKE (Daniel), historien allemand, né à Brandebourg en 1705, mort en 1756. Il fut recteur des écoles de sa ville natale. Son principal ouvrage est une *Notice des antiquités et de l'origine de la ville de Brandebourg* (1749, in-4o), avec des continuations publiées de 1750 à 1753.

FINCKE (Jean-Paul), jurisconsulte et écrivain allemand du XVIIIe siècle, né à Hambourg. Il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Laudes Hamburgi* (Leipzig, 1736, in-4o); *Conspectus bibliothecæ chronologico-diplomaticæ* (Hambourg, 1739, in-4o); *Essai d'une notice sur les Hambourgeois qui se sont distingués dans les lettres* (1748, in-4o), etc.

FINCKÉE s. f. (fain-ké — de *Fincke*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des éricinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

FINDEN (Guillaume), graveur anglais, né en 1787, mort en 1852. Il commença à se faire connaître en gravant des planches pour l'illustration de certains ouvrages, entre autres pour une édition de *Don Quichotte*, d'après les dessins de Smirke. Ce travail fut fort admiré, et l'auteur devint l'un des graveurs les plus renommés de son époque. Parmi ses planches les plus recherchées, nous citerons : le *Portrait* du roi George IV, assis sur un sofa, d'après Lawrence, travail qui rapporta 50,000 fr. à l'artiste; la *Fête de village* et le *Retour du Highlander*, d'après Wilkie; le *Crucifiement*, d'après Hilton, etc.; puis des séries de gravures, parmi lesquelles les plus remarquables sont la *Galerie de Byron* et la *Galerie des arts anglais*, recueils de planches en général bien choisies et bien gravées d'après les meilleurs maîtres anglais.

FINDHORN, rivière d'Ecosse, prend sa source dans le comté d'Inverness, près de Strathdeam, coule du S.-O. au N.-E., baigne les comtés d'Inverness, de Nairn et d'Elgin, et se jette dans le golfe de Murray, après un cours de 75 kilom. On y pêche beaucoup de saumons.

FINDHORN, bourg maritime de l'Ecosse, comté et à 22 kilom. O. d'Elgin, sur le golfe de Murray, à l'embouchure de la petite rivière de son nom; 1,200 hab. Petit port de commerce; exportation de grains; pêche active du hareng.

FINDLATER ET SEAFIELD (James, comte DE), philanthrope anglais, né au château de Cullen en 1749, sur la frontière de la haute Ecosse, mort en 1811. Il appartenait à l'antique famille écossaise des Ogilvies et passa la plus grande partie de sa jeunesse sur le continent, surtout aux cours de Paris, de Vienne, de Berlin et de Bruxelles, puis il résida longtemps en Angleterre et en Ecosse. A dater de 1790, il résida successivement à Francfort, à Hambourg, à Altenbourg et enfin à Dresde, où il mourut. A un caractère original, il unissait beaucoup d'esprit et de goût, ainsi que des connaissances aussi variées qu'étendues. Il fut en relations d'étroite intimité avec les personnages les plus célèbres de son temps, et sa maison était le rendez-vous d'une société d'hommes et de femmes d'élite, entre lesquels les inégalités sociales disparaissaient pour ne laisser place qu'à celles de l'esprit et du talent. Les émigrés français ne trouvèrent pas de protecteur plus généreux en Angleterre. Il fonda à Tœplitz, de concert avec le comte Clam, un hôpital des pauvres, et il contribua, en outre, beaucoup aux embellissements de cette ville et de celle de Carlsbad; les habitants de cette dernière lui élevèrent par reconnaissance un obélisque sur la hauteur du Waldrucken. Le titre de Findlater s'éteignit avec lui; celui de comte de Seafield passa, avec ses biens d'Ecosse, à Lewis-Alexandre Grant, qui descendait en ligne féminine de la famille des Ogilvies, et auquel succéda, en 1840, son frère William GRANT-OGILVIE. Ce dernier, né en 1778, servit dans l'armée anglaise, devint pair-représentant d'Ecosse, lord-lieutenant du comté d'Inverness, et mourut en 1853. — Son fils aîné, Jean-Charles GRANT-OGILVIE, septième comte DE SEAFIELD, né en 1815, a été élevé à la pairie en 1858, sous le titre de baron Strathspey.

FINDLAY, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de l'Ohio, sur la rive gauche de la rivière de Blanchard, à 120 kilom. N.-O. de Colombus, au milieu d'une contrée fertile et bien cultivée; 3,700 hab. Commerce actif. Aux environs, sources sulfureuses et grottes.

FINDLAYE s. f. (fain-dlé — de *Findlay*, sav. anglais). Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des primulacées, et dont l'espèce type croît à Madère.

FINE (PAR MA), juron anodin usité parmi les paysans, et qui équivaut à *par ma foi*.

FINE (Oronce), et non pas **Finé**, comme on l'écrit souvent, mathématicien et astronome, né à Briançon en 1494, mort à Paris en 1555. Il se livra avec passion à l'étude, fort difficile alors, des mathématiques, donna de cette science, peu cultivée à cette époque, des leçons publiques qui eurent un grand éclat, et fut nommé, vers 1532, professeur au Collége royal. Malgré son immense réputation, il lutta toute sa vie contre la misère, et c'est pour la combattre qu'il faisait exécuter et vendre des instruments de mathématiques et d'astronomie. Une horloge, exécutée sous sa direction (1553), pour le cardinal de Lorraine, excita l'admiration de tous les contemporains. Elle marquait les heures, les jours, les mois, les années, le cours du soleil, des planètes, etc. Ce curieux monument de l'horlogerie au XVIe est aujourd'hui placé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dans la salle de lecture des manuscrits; mais elle ne marche plus depuis longtemps. Bien que Fine se vantât d'avoir trouvé la duplication du cube, la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, etc., il est certain qu'il ne fit faire aucun progrès notable à la science, et ses nombreux opuscules sont tombés dans un juste oubli. Son mérite fut d'avoir contribué à répandre le goût des sciences exactes.

FINÉ DE BRIANVILLE, historien français. V. BRIANVILLE.

FINEJANE s. f. (fi-ne-ja-ne). Sorte de tasse employée en Orient : *Deux ou trois jeunes cafedjis servent et renouvellent çà et là les* FINEJANES *pleines d'un moka écumant dans leurs enveloppes de filigrane doré.* (Gér. de Nerval.)

FINELLI (Giuliano), sculpteur italien, né à Carrare en 1602, mort vers 1657. Il se rendit à Rome, où il étudia sous le Bernin, puis se fixa à Naples. Lorsque éclata la révolution dont Masaniello fut le chef (1647), Finelli, arrêté et condamné à mort comme suspect d'attachement au parti de l'Espagne, dut la vie au duc de Guise, qui avait apprécié son talent. On a de lui des statues en marbre de *Saint Pierre*, de *Saint Paul*, de *Saint Janvier*, des statues de bronze qui se trouvent dans la cathédrale de Saint-Janvier, les bustes du vice-roi et de la vice-reine, etc.

FINELLI (Charles), habile sculpteur italien de la famille du précédent, né à Carrare vers 1780, mort à Florence en 1854. Elève de Canova, il a marché sur les traces de son illustre maître dans la régénération de l'art du statuaire. On cite parmi ses ouvrages les plus remarquables : *Mars enfant et Junon;* le *Triomphe de César*, bas-relief au palais apostolique de Rome; l'*Amour au papillon; Hébé;* le *Discobole; Vénus;* les *Trois Heures;* les *Trois Grâces; Saint Michel, archange*, dans la salle des Armes du roi, à Turin. Un trait du caractère de cet éminent artiste, ce fut de n'être jamais content de ses productions, alors même qu'elles excitaient l'enthousiasme des connaisseurs : on l'a vu briser plusieurs statues qu'il avait faites pour des musées, où elles étaient conservées précieusement.

FINEMENT adv. (fi-ne-man — rad. *fin*). Avec délicatesse : *Un bijou* FINEMENT *travaillé.*

— Fig. Avec un sentiment ou un goût délicat :

Qui pense *finement* et s'exprime avec grâce
Fait tout passer.....

LA FONTAINE.

‖ Adroitement, d'une manière délicate et rusée : *Un casuiste a dit qu'il y avait moins de péché à faillir* FINEMENT *et subtilement.* (Noël.)

FINE-METAL s. m. (faï-ne-mé-tal — mots anglais qui signifient *beau métal*). Techn. Fonte blanche obtenue en refroidissant la matière dans l'eau, après l'avoir affinée.

FINERIE s. f. (fi-ne-rî — rad. *fin*). Techn. Fourneau d'affinage : *La* FINERIE *est formée d'un massif de maçonnerie, au milieu duquel est un creuset de forme rectangulaire.* (Chevallier.)

FINESSE s. f. (fi-nè-se — rad. *fin*). Qualité de ce qui est fin, ténu ou mince et léger : *La* FINESSE *des fils de soie. La* FINESSE *d'une poudre. La* FINESSE *d'une toile. La* FINESSE *d'une feuille de papier.*

— Par anal. Qualité de ce qui est élancé : *La* FINESSE *d'une taille. La* FINESSE *d'une jambe. La* FINESSE *de l'encolure d'un cheval. La* FINESSE *de la taille a, comme tout le reste, ses proportions, sa mesure, passé laquelle elle est certainement un défaut.* (J.-J. Rouss.) ‖ Qualité de ce qui est gracieusement et légèrement tourné, dessiné : *La* FINESSE *des traits. La* FINESSE *des contours. Rien n'égale la* FINESSE *et la variété des arabesques de l'Alhambra.* (Chateaub.)

— Par ext. Qualité d'un sens qui est subtil, qui perçoit des impressions légères : *La* FINESSE *de l'ouïe. La* FINESSE *du tact. La* FINESSE *de l'odorat. La* FINESSE *du goût. Il est des gens qui ont l'oreille fausse, et dont l'audition, parfaite des deux côtés, est d'une* FINESSE *excessive.* (Rostan.) Qualité de ce qui produit sur les sens une impression légère et agréable : *La* FINESSE *d'un son. La* FINESSE *du velours. La* FINESSE *du parfum de l'œillet. La* FINESSE *des couleurs d'un tableau. La* FINESSE *de la saveur de la pêche.*

— Fig. Aptitude à saisir des rapports délicats : *La* FINESSE *du goût. La* FINESSE *du sentiment. La* FINESSE *de l'esprit. Une grande* FINESSE *d'intelligence. La* FINESSE *emploie des termes qui laissent beaucoup à entendre.* (Vauven.) *La délicatesse est la* FINESSE *du sentiment; la* FINESSE *est la délicatesse de l'esprit.* (Marmontel.) ‖ Nuances légères et délicates qui produisent sur l'esprit une impression agréable : *La* FINESSE *du style. La* FINESSE *des expressions. La* FINESSE *du langage.*

Minerve à tous ne départ ses largesses;
Tous savent l'art, peu savent les *finesses*.

J.-B. ROUSSEAU.

— Ruse, subtilité d'esprit par laquelle on arrive à ses fins, en employant des moyens plus ou moins détournés : *La* FINESSE *est l'occasion prochaine de la fourberie; de l'une à l'autre le pas est glissant.* (La Bruy.) *Il est bien rare que la* FINESSE *ne soit pas mêlée d'un peu de fourberie.* (Volt.) *La* FINESSE *est un mensonge en action.* (Duclos.) *La* FINESSE *est la petite monnaie de la fausseté; une* FINESSE *habituelle doit rendre un homme suspect.* (De Ségur.) ‖ Action fine, rusée : *Il n'y a rien qui se découvre plutôt que les mauvaises* FINESSES. (Boss.) *La plus subtile de toutes les* FINESSES *est de savoir bien feindre de tomber dans les piéges qu'on nous tend.* (La Rochef.)

La meilleure *finesse* est d'aller en droiture.

LA CHAUSSÉE

— Fam. *Entendre, chercher finesse à*, Donner un sens mystérieux ou malin à : *Laisser tout entendre sur certains points, en protestant qu'on n'*Y ENTEND *pas* FINESSE *soi-même, c'est de quoi le monde ne se fait pas de scrupule.* (Mass.) *On se trompe presque toujours en* ENTENDANT FINESSE À *tout.* (Volt.) ‖ *Fi-*

nesse cousue de fil blanc, Prétendue finesse dont il est aussi facile de voir le secret que de distinguer du fil blanc sur une étoffe noire.

— B.-arts. Manière délicate et légère d'employer les instruments dont on se sert; effet qui résulte d'un travail qui a cette qualité : FINESSE *de pinceau, de crayon, de burin.* FINESSE *de touche.* FINESSE *de ton, de couleur.*

— **Antonymes.** Epaisseur, grosseur. Grossièreté, balourdise, ineptie, niaiserie, sottise, stupidité.

— **Encycl.** On aurait tort de confondre, comme on le fait quelquefois, la *finesse* avec la délicatesse. La délicatesse vient essentiellement de l'âme; la *finesse* est une qualité de l'esprit. Ainsi que le remarque Vauvenargues, la délicatesse est une sensibilité dont la coutume, plus ou moins hardie, détermine le degré. « Des nations, dit-il, ont mis de la délicatesse où d'autres n'ont trouvé qu'une langueur sans grâce. »

Donner beaucoup de choses à entendre sans les exprimer, les présenter sous des images douces et voilées, c'est à la fois de la délicatesse et de la *finesse :* de la délicatesse, lorsqu'il s'agit des choses du cœur; de la *finesse*, quand il s'agit des choses de l'esprit. Voilà pourquoi l'on confond assez souvent ces deux sortes de sagacités. Pourtant, la nature partage, le plus souvent, ses dons; quelques-uns sont délicats, qui ne sont pas fins; d'autres sont fins, qui ne sont pas délicats. On en voit même, remarque un moraliste, qui s'expriment avec plus de *finesse* qu'ils n'entendent, parce qu'ils ont plus de facilité à parler qu'à concevoir.

Comme exemple de *finesse*, nous citerons la page suivante, d'Hippolyte Rigault; c'est une conversation entre un Européen et un sauvage à l'Exposition de 1855 :

« En causant, nous étions arrivés devant les magnifiques armes exposées par les fabricants français. Je fis admirer au sagamore les fusils de Devisme, de Lepage, de Lefaucheux : « Vous voyez, lui dis-je en lui montrant une carabine de luxe, vrai chef-d'œuvre d'élégance et de précision, vous voyez ce petit tube d'acier, monté sur un bois poli, doux au toucher comme du satin, et ciselé comme une châsse? Vous coulez dans ce canon charmant un lingot de plomb conique, gros comme les boules de gomme qui guérissent le rhume, et il faut que vous soyez un tireur de septième force tout au plus, si vous ne tuez pas roide votre homme à une demi-lieue. Avouez qu'il y a plaisir à jouer avec un bijou comme celui-là. A côté, voici un pistolet à douze coups. En un tour de main, il abat un peloton. Que sera-ce, quand on aura adapté aux canons de fusil de tous nos soldats ces excellents tubes incendiaires qu'un philanthrope vient d'inventer, et qui vomissent une centaine de décharges consécutives sans se fatiguer? En un clin d'œil on supprimera un bataillon. Voilà qui laisse bien loin vos petits morceaux de bois pointus, ornés de plumes, bons tout au plus à transpercer des perruches au sommet de vos cocotiers. — J'aime vos armes de guerre, répondit le sauvage, parce qu'à mes yeux ce sont des armes de paix. Faites un petit progrès encore, inventez un engin capable d'exterminer toute une armée, la guerre ne sera plus possible. » Je recommande cette découverte aux méditations des armuriers français. »

Si vous voulez trouver de la *finesse*, lisez, dans les moralistes comme La Rochefoucauld et Vauvenargues, ces maximes brèves, étincelantes, qui signifient plus qu'elles n'expriment; lisez ce charmant chef-d'œuvre d'Edouard Laboulaye, qui s'appelle le *Prince Caniche*, et une foule de chefs-d'œuvre qu'il serait trop long d'énumérer.

La *finesse*, dans les ouvrages de l'esprit, est, certes, une qualité; mais ce ne doit pas être la qualité dominante; surtout qu'elle ne soit pas continue, tout ce qui est continu ennuie; la *finesse*, par trop prolongée, finit par lasser le lecteur et lui donne sur les nerfs. On rejette le livre en disant : Cet homme a l'esprit trop fin; il manque de grandeur. La *finesse* doit se produire avec tant de simplicité qu'on la sente, en quelque manière, sans la remarquer. Il n'y a que les choses qu'on ne peut dire uniment qu'il est permis de dire avec *finesse.* Qu'on nous passe cette comparaison : un livre plein de *finesses* nous fait l'effet d'un monument chargé d'arabesques délicates; la grandeur et la simplicité des lignes disparaissent sous l'abondance des détails.

Finesse se prend encore dans un autre sens. La *finesse* est une qualité pratique, qui est presque synonyme de ruse. Un homme fin est presque un malhonnête homme; il réussit le plus souvent, car il emploie de petits moyens habiles; mais la *finesse*, ou plutôt les *finesses* sont condamnées par les moralistes sévères. Ecoutez Vauvenargues, dans ses *Conseils à un jeune homme :* « Que je vous estime, mon cher ami, de mépriser les petites *finesses* dont on s'aide pour imposer! Laissez-les constamment à ceux qui craignent d'être approfondis, qui cherchent à se maintenir par des amitiés ménagées ou par des froideurs concertées, et attendent toujours qu'on les prévienne. Il est bon de vous faire une nécessité de plaire par vos mérites, au hasard même de déplaire à bien des hommes; ce n'est pas un grand mal de ne pas réussir avec toutes sortes de gens, et de les perdre après les avoir attachés. Il faut supporter, mon ami, que l'on se dégoûte de vous, comme on se dégoûte des autres biens; les hommes ne sont pas touchés longtemps des mêmes choses; mais les choses dont ils se lassent n'en sont pas, de leur aveu, pires. »

La *finesse*, ainsi entendue, n'est qu'une question de métier; c'est une qualité d'homme d'affaires, de banquier, de financier; ce n'est plus de la *finesse*, c'est de la rouerie. Revenons bien vite à nos moutons. La *finesse* est, par excellence, une qualité toute française, et qui échappe bien souvent aux étrangers qui ne sont pas complétement habitués aux délicatesses de notre idiome. On connaît l'aventure de cet Allemand, à qui il fallait un quart d'heure pour comprendre un trait d'esprit, et qui se mettait à en rire à gorge déployée alors que le reste de la société l'avait oublié depuis longtemps. Un des grands orateurs de l'Angleterre commit un jour une méprise bien plus grossière. Lors d'une discussion sur les nègres de la Jamaïque, Burke, qui soutenait la cause de l'esclavage, invoqua à l'appui de sa thèse le témoignage de Montesquieu; il ouvrit une traduction de l'*Esprit des lois*, et lut, d'un air très-sérieux, le chapitre ironique de l'*Esclavage.* Cette lecture produisit un tel effet, que le bill passa à l'unanimité, et ce ne fut que quelques jours plus tard que les membres du Parlement apprirent l'involontaire mystification qu'ils avaient partagée. Il faudrait passer en revue presque tous les personnages du XVIIe et du XVIIIe siècle, si l'on voulait recueillir toutes les reparties fines et ingénieuses qui ont valu une renommée si légitime à l'esprit français; nous en retrouverons quelques-unes tout à l'heure.

La *finesse* n'est pas seulement un charme et une délicatesse de l'esprit; elle est souvent une adresse pour se tirer d'une position embarrassante. C'est un exemple de ce genre qui est contenu dans la fable suivante d'Esope : « Le lion, l'âne et le renard allèrent chasser; ils prirent beaucoup de gibier, et le lion ordonna de faire les parts. L'âne les fit consciencieusement; mais le lion, le saisissant aussitôt, l'étrangla. Il chargea ensuite du partage le renard, qui, plus fin que son compagnon, donna presque tout au tyran, et ne se réserva qu'une très-mince portion. Le lion lui demande alors qui lui a appris à partager si équitablement : « C'est celui-ci, répondit le renard en montrant l'âne gisant sans vie. » Il faut croire que les juges appelés par Cambyse connaissaient cet apologue du fabulise. Interrogés par ce prince sur la question de savoir s'il lui était permis d'épouser sa sœur, ils répondirent : « Il n'y a point de loi qui défende d'épouser sa sœur; mais il y en a une qui permet au roi de faire ce qu'il veut. » Le prêtre Théano ne se montra pas moins avisé. Les Athéniens, qui avaient rappelé Alcibiade, lui ayant ordonné de lever les malédictions qu'il avait lancées contre ce citoyen : « S'il n'a pas fait de mal à sa patrie, répondit-il, je ne l'ai pas maudit. » Cette politique est un peu celle de la Rome apostolique. Un pape, consulté par les Vénitiens sur une question épineuse, leur répondit : « L'Eglise ne permet pas de faire le mal; mais, quand il est fait, elle le pardonne. » Lous XIV, passant dans le diocèse de Fléchier, alla loger au palais épiscopal. L'ordonnateur de la cour réserva un appartement pour Mme de Montespan, et écrivit son nom sur la porte. Fléchier fit courageusement effacer ce nom, qui était un scandale sous le toit d'un évêque. Louis XIV lui reprochant de n'être pas galant, et lui disant que quelques-uns pourraient s'en plaindre : « Oui, sire, répliqua le prélat; par exemple, le plus bel homme de votre royaume; mais j'aurai pour moi le fils aîné de l'Eglise. » Ce sont surtout les femmes qui excellent dans ce genre de *finesse*, qui leur permet de ménager à la fois et leur pudeur et les secrets sentiments de leur cœur. Nos vieux conteurs ont un fabliau intitulé : le *Lai du conseil*, qui contient un exemple de cette ingéniosité féminine. « Une haute et puissante dame, dit ce récit, se trouva, la veille de Noël, à une cour plénière extrêmement brillante. Trois chevaliers viennent successivement la prier d'amour; elle est bien résolue de céder, mais le choix l'embarrasse, et elle va consulter un chevalier d'un âge mûr, qu'elle voit assis à l'écart. « Je suis jeune, lui dit-elle, et vous avez de l'expérience; conseillez-moi; lequel dois-je choisir? — Le plus sage, madame, le plus libéral et le plus vaillant, si, avec ces qualités, il a encore celle d'être fidèle. » Puis il se fait indiquer les trois soupirants, afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Le premier, lui dit-on, est brave et riche, mais il sait mal se mettre, est peu courtois et a l'humeur triste. Le second est grand, bien fait, de la plus belle figure; mais il n'a point de cœur, et surtout il est indiscret. Le troisième est peu riche; mais il est généreux, simple et doux, et compose chansons et vers tendres pour exprimer son amour. Le chevalier discute tous ces différents genres de mérite; il insiste beaucoup sur l'indiscrétion du second prétendant, défaut le plus grand qui se puisse trouver en amour. « Le véritable amour, dit-il, doit être comme la séve qui anime et fait vivre l'arbre, mais qu'on ne voit jamais. » Il fait ensuite, en termes chaleureux, le tableau le plus vif et le plus séduisant de l'amour et des plaisirs qu'il procure. Cette peinture transporte la dame, qui renonce intérieurement aux trois chevaliers, et se destine à celui qui lui parle et qui lui semble si sage et si courtois. Mais comment faire pour lui avouer la préférence dont il est l'objet? Voici le stratagème dont elle s'avise : elle dénoue sa ceinture, la lui remet en disant que son cœur appartiendra à celui qui la lui rapportera. Le chevalier comprit cet aveu ingénieux, et obtint le don d'amoureuse merci. « Pour vous, qui lisez son aventure, dit le conteur en finissant, priez Notre-Seigneur qu'elle vous instruise, et qu'il vous donne, comme à lui, joie et honneur. » C'est, au fond, le vers de Chimène à Rodrigue :

Sois vainqueur d'un combat dont Chimène et le prix!

ou bien l'aveu encore plus déguisé d'Iphigénie :

Dieux plus doux, vous n'aviez demandé que ma vie!

Un modèle de *finesse*, c'est la réponse de Figaro à Suzanne : « Quand donc, lui demande la soubrette, cesseras-tu de me parler de ton amour du matin jusqu'au soir? — Quand je pourrai te le prouver du soir jusqu'au matin, » répond l'amoureux barbier. La *finesse* de pensée, la délicatesse de langage servent, en effet, de passe-port à bien des choses qui ne seraient pas acceptables autrement. Un modèle en ce genre, c'est le fameux quatrain de Saint-Aulaire. Comme il assistait à une soirée de la duchesse du Maine, et qu'il s'y montrait rêveur, la duchesse lui demanda la raison de cet air taciturne. Saint-Aulaire répondit par ce quatrain, qui, à lui seul, lui ouvrit les portes de l'Académie :

> La divinité qui s'amuse
> A me demander mon secret,
> Si j'étais Apollon, ne serait pas ma Muse :
> Elle serait Thétis, et le jour finirait.

Il n'y avait pas moyen de se fâcher devant un désir si franchement, mais si finement exprimé. Le siècle dernier était l'époque des petits vers et des impromptus. Un jour, la duchesse de Luynes, se plaignant beaucoup du mal que lui avait fait le trot excessivement dur de son cheval (on sait comment s'installent les amazones), Rulhières improvisa le couplet suivant pour la consoler :

> Consolez-vous, jeune et belle de Luynes,
> C'est au talon qu'Achille fut blessé.
> Vous avez sa valeur, son air, son origine;
> Mais votre endroit faible est placé
> D'une façon bien plus divine.

Nous allons compléter cet article par une série d'anecdotes, qui ne pouvaient prendre place dans le développement qui précède sans y jeter de la confusion, et qui le termineront, au contraire, d'une manière intéressante.

Un jour, Fontenelle, après avoir loué la vaste érudition de l'abbé Gallois, ajouta : « Et, de plus, ce qui n'est pas commun chez ceux qui savent tout, il savait le français et l'écrivait bien. »

⁂

Une dame disait finement, en 1815, que si les Bourbons avaient été une seconde fois chassés, c'est qu'ils avaient voulu rentrer chez eux, au lieu de revenir chez nous.

⁂

M. de Narbonne se tira un jour, grâce à la *finesse* de son esprit, d'une situation assez embarrassante : « Votre mère ne m'aime pas, je le sais, lui disait Napoléon. — Sire, répliqua le fin courtisan, elle n'en est encore qu'à l'admiration. »

⁂

On demandait à Mme d'Argenson, la femme du ministre de Lous XV, lequel elle préférait des deux frères Pâris, qui n'étaient spirituels ni l'un ni l'autre. Elle répondit : « Quand je suis avec l'un, j'aime mieux l'autre. »

⁂

Une dame, qui n'était que jolie, se plaignait à Sophie Arnould d'être obsédée par la foule de ses amants. « Eh! ma chère, lui dit celle-ci, il vous est si facile de les éloigner; vous n'avez qu'à parler. »

⁂

Un jour qu'on parlait, devant Voltaire, de Haller, le célèbre naturaliste, il se mit à en faire un grand éloge. « Haller n'est cependant pas de vos amis, lui fit-on remarquer, et il dit de vous pis que pendre. — Après tout, peut-être que nous nous trompons tous les deux, » répondit Voltaire avec un fin sourire.

⁂

Louis XV demandait au duc d'Ayen s'il avait envoyé sa vaisselle à la Monnaie; le duc répondit que non. « Moi, dit le roi, j'ai envoyé la mienne. — Ah! dit M. d'Ayen, quand Jésus-Christ mourut le vendredi saint, il savait bien qu'il ressusciterait le dimanche. »

⁂

On sait que Louis XIV excellait à exprimer avec une *finesse* délicate les choses les plus difficiles à dire. Pour consoler le maréchal de Villeroy, après sa défaite de Ramillies, il lui dit en le recevant à Versailles : « Mon cousin, on n'est plus heureux à notre âge. »

⁂

Un ami de La Mothe donna, en présence de ce poëte, plusieurs coups de canne à un particulier. Il survint un procès. La Mothe fut assigné comme témoin. Il affirma qu'il n'avait point vu donner les coups de bâton. « J'ai la vue basse, disait-il après, pour s'excuser; je n'ai fait que les entendre. »

⁂

Au sortir d'un sermon prononcé à Versailles, et où le prédicateur s'était emporté contre les vieillards lubriques et débauchés, Louis XV dit à Richelieu : « Eh bien, maréchal, voilà bien des pierres jetées dans votre jardin. — Oui, sire; mais elles ont été lancées d'une main si ferme, que quelques-unes ont rejailli jusque dans le parc de Versailles. »

⁂

Un spéculateur, rencontrant M. de Talleyrand au sortir du conseil des ministres, lui demandait avec anxiété : « Eh bien, monseigneur, que s'est-il passé au conseil? — Il s'est passé quatre heures, monsieur, » répondit tranquillement le diplomate. Cette réponse, rajeunie pour la circonstance, avait déjà été faite à Marie-Thérèse, mais dans une intention différente.

⁂

Le duc d'Ossuna avait une fort jolie femme qu'il négligeait. Un jour, celle-ci lui fit voir un beau diamant, qui était très-mal monté : « Le diamant est fort beau, dit le duc, mais on a très-mal su en tirer parti. — Tout le monde dit la même chose de moi, » répondit naïvement (ou malignement, *ad libitum*) la duchesse.

⁂

Autrefois, on tirait le gâteau des Rois avant le repas. A l'une de ces petites fêtes, la fève échut à Fontenelle, et, comme il négligeait de servir d'un excellent plat qu'il avait devant lui, on lui dit : « Le roi oublie ses sujets. » A quoi il répondit : « Voilà toujours comme nous sommes, nous autres. »

⁂

A la sortie de la première représentation de *Sémiramis*, qui avait été assez froide, Voltaire demanda à Piron : « Que pensez-vous de ma tragédie? — Je pense, répondit malicieusement l'auteur de la *Métromanie*, que vous voudriez bien que je l'eusse faite. »

⁂

A la représentation de *Cléopâtre*, tragédie médiocre de Marmontel, on vit un aspic, fabriqué par Vaucanson, et qui sifflait avec grand bruit. Au sortir du théâtre, comme on demandait à un spectateur ce qu'il pensait de la nouvelle pièce : « Ma foi, dit-il, je suis de l'avis de l'aspic. »

⁂

Etant à Saint-Ouen, Louis XVIII lisait à M. de Talleyrand, chef du gouvernement provisoire, la charte constitutionnelle : « Sire, je remarque une lacune. — Laquelle? — Le traitement des membres de la Chambre des députés. — Mais j'entends que leurs fonctions soient gratuites; elles n'en seront que plus honorables. — Oui, sire, oui! mais... gratuites..., gratuites... Cela sera bien cher! »

⁂

L'abbé de Bernis, depuis cardinal et ambassadeur de Louis XV, sollicitait de l'évêque de Mirepoix une pension sur une abbaye. Celui-ci, qui faisait peu de cas des poésies galantes, et qui blâmait la vie joyeuse du solliciteur, lui dit un jour rudement : « Tant que je serai en place, vous n'avez rien à espérer. » L'abbé répondit avec un sourire : « Monseigneur, j'attendrai. »

⁂

En sortant de la première représentation de *Zémire et Azor*, opéra dont Marmontel avait écrit les paroles, et dont le sujet avait été inspiré par la *Belle et la Bête*, conte de Mme Leprince de Beaumont, Sophie Arnould rencontra l'auteur, qui lui demanda ce qu'elle pensait de son opéra. « Oh! mon pauvre Marmontel, répondit la spirituelle actrice, je crois que c'est la musique qui est la belle. »

⁂

Un poëte avait composé, sur un air d'un opéra nouveau, de très-jolis vers, qu'un Gascon s'était attribués. Quelqu'un, qui était ami du paon auquel les plumes avaient été arrachées, nomma tout haut, dans une compagnie où se trouvait le plagiaire, le véritable auteur de ces vers, lequel entrait dans ce moment. Celui-ci, pris pour juge, répondit avec sang-froid : « Pourquoi monsieur n'aurait-il pas fait ces vers, puisque je les ai bien faits moi-même? »

⁂

L'abbé Régnier, secrétaire de l'Académie, faisait un jour, dans son chapeau, la cueillette d'une pistole, que chaque membre devait fournir. Ne s'étant point aperçu qu'un des quarante (le président Roze), qui était fort avare, eût mis dans le chapeau, il le lui présenta une seconde fois; celui-ci assura qu'il avait donné, comme on le pense bien. « Je le crois,

dit l'abbé Régnier, mais je ne l'ai point vu. — Et moi, ajouta Fontenelle qui était à côté, je l'ai vu, mais je ne le crois pas. »

***

Un prélat recevait chez lui la visite d'un jeune homme d'une honorable famille, mais un peu fat et un peu vain de sa personne. Tout en causant, l'évêque tira sa tabatière de sa poche et se disposa à prendre une prise. Il en offrit gracieusement au visiteur. « Monseigneur, lui répondit celui-ci en souriant d'un air musqué, je n'ai pas encore ce défaut. — Jeune homme, repartit le prélat d'un air un peu sec, votre expression manque de justesse; car si c'était un défaut, vous priseriez déjà. »

***

Une opinion généralement reçue veut que les hommes dont le corps est velu soient ou très-forts ou très-amoureux; mais c'est toujours l'un ou l'autre, jamais l'un et l'autre. C'était le cas du grand Condé, qui, en cela, tenait de l'ours. Or, la célèbre Ninon, tentée par la curiosité, l'ayant une fois admis à l'honneur de sa couche, le héros y montra moins de vaillance que dans la plaine de Rocroy Le lendemain matin, en se levant, la spirituelle courtisane lui dit en souriant : « Oh! monseigneur, comme vous devez être fort! »

***

Un jour Fontenelle, âgé de quatre-vingt-dix ans, passait, pour aller se mettre à table, devant Mme Helvétius, qu'il n'avait pas aperçue : « Voyez, lui dit-elle, le cas que je dois faire de vos galanteries : vous passez devant moi sans me regarder. — Madame, répondit le vieux céladon, si je vous eusse regardée, je n'aurais point passé. »

Une autre fois, une dame à peu près de son âge lui ayant dit en riant : « Savez-vous, monsieur de Fontenelle, que nous approchons de la centaine? — Chut! répondit Fontenelle; la Mort pourrait nous entendre. »

***

On sait que le maréchal de Soubise, très-peu favorisé en ménage, n'eut pas plus de chance à la bataille de Rosbach, où il commandait en chef l'armée française. Le soir de la bataille, le grand Frédéric avait réuni sous sa tente ses principaux capitaines. On parlait du résultat de la journée, et on s'apitoyait sur la malchance du général français. « Vous avez raison, dit malignement le roi vainqueur; il ne manque plus qu'une chose à ce pauvre Soubise, c'est d'être content. »

***

L'auteur de l'*Esprit des lois*, qui était si bienveillant en société, se montrait de l'humeur la plus sévère dans l'intérieur de sa maison. Un jour qu'il était en train de sermonner très-vivement son valet de chambre, il tourne la tête et aperçoit tout à coup un de ses collègues de l'Académie, qui venait lui rendre visite. Le domestique s'était prudemment esquivé. « Ces gaillards-là, s'écria Montesquieu en accueillant le visiteur, cela ressemble à des horloges : il faut les remonter de temps en temps pour qu'ils aillent. »

***

On sait que, dans sa jeunesse, Mme George Sand n'allait guère en public qu'après avoir revêtu un costume d'homme. C'est ainsi qu'elle pouvait, au théâtre, prendre une place de parterre, qui ne lui coûtait que quelques sous. Les préposés au bureau n'avaient jamais fait d'observation. Un religieux du célèbre couvent de la Trappe se montra plus perspicace, ou plutôt moins galant. Elle désirait vivement visiter l'établissement illustré par l'abbé de Rancé; mais elle savait qu'aucune femme n'y était admise. Grâce à son costume et à la compagnie nombreuse dont elle faisait partie, elle comptait bien passer inaperçue, lorsque le Père portier lui dit : « Monsieur, je suis bien fâché, mais les dames n'entrent pas ici. »

***

Napoléon, qui avait reçu plusieurs fois des plaintes contre les dilapidations de Talleyrand, lui demanda un jour, avec la brusquerie qui lui était habituelle : « Est-ce d'Allemagne ou d'Amérique que vous avez rapporté cette grande fortune? — Sire, c'est de la Bourse. La veille du 18 brumaire, j'ai acheté tous les fonds publics disponibles, et je les ai revendus le lendemain. » Cette adresse dans les reparties devait sauver une seconde fois le diplomate. Sous la Restauration, il vota contre la guerre d'Espagne. Louis XVIII, mécontent de cette velléité d'indépendance, lui dit, la première fois qu'il le vit : « Prince, ne comptez-vous pas aller prendre les eaux? — Non, sire. — Je croyais que vous deviez bientôt partir pour la campagne. — Non, à moins que Votre Majesté n'aille à Compiègne, où mon devoir est de la suivre. — Ah!... Dites-moi, combien y a-t-il de lieues de Paris à Valençay? — Sire, quatorze lieues de plus que de Paris à Gand. »

***

Voltaire était surtout renommé pour le tour épigrammatique de son esprit; mais, dans ses reparties, la méchanceté n'excluait pas la *finesse*. Lorsque Rousseau lui eut lu son *Ode à la postérité* : « Voilà une épître qui n'ira pas à son adresse, » lui dit-il pour toute réponse. Pendant son séjour à Ferney, il se fâcha avec le parlement; lorsqu'il rencontrait son âne dans le jardin, il s'écartait respectueusement, et lui disait : « Passez, monsieur le premier président! » Desaintange, le traducteur des *Métamorphoses* d'Ovide, ayant été voir Voltaire, termina sa visite par ces mots : « Aujourd'hui, monsieur, je ne suis venu voir qu'Homère; je viendrai voir, un autre jour, Euripide et Sophocle, et puis Tacite, et puis Lucien, et puis... — Monsieur, je suis bien vieux, interrompit le patriarche de Ferney; si vous pouviez faire toutes ces visites en une fois..... »

Finesse et art du bel esprit (*Agudezza y arte de ingenio*), traité de rhétorique du jésuite espagnol Balthazar Gracian (XVIIe siècle). Dans ce livre singulier, fort curieux à certains points de vue, l'auteur a posé les règles de l'art d'écrire selon les lois du *cultisme*, c'est-à-dire de la recherche et de la subtilité du style, portées à leur plus haute expression. Avant tout, il était de son temps, et il formulait des préceptes pour les écrivains de son école. Dans cette période de la littérature espagnole, le public proportionnait son admiration pour le mérite d'un auteur à la difficulté qu'on avait de l'entendre. Gracian classifia par genres, espèces, catégories, toutes les manières possibles d'antithèses, d'hyperboles, de concetti; il indiqua comment on tourne et on retourne une phrase, comment on lui trouve une chute agréable, comment une pensée fort ordinaire devient un trait d'esprit à l'aide d'un rapprochement ingénieux de mots. Cette rhétorique est donc tout à fait spéciale; elle n'envisage, comme le titre l'indique, qu'une seule des manières d'être du style : la figure, la métaphore; elle a horreur de la plus grande qualité de l'écrivain, la simplicité. Mais, même à ce point de vue spécial, elle est curieuse. Le discrédit où elle est tombée est immérité, et il y a lieu de s'étonner que les traités de rhétorique, tant en France qu'en Espagne, n'en aient pas tiré plus de profit. On trouverait à y moissonner à pleines mains.

« La finesse, dit Gracian, est la vraie nourriture de l'âme. Le savoir sans la finesse, et la recherche de l'esprit sans les pointes (*conceptos, concetti*), c'est le soleil sans lumière, sans rayons. Les diamants des lumières célestes sont des objets matériels en comparaison de ceux de l'esprit. Cette nécessité de la recherche du style s'applique aussi bien à la prose qu'aux vers : que serait saint Augustin sans ses subtilités, saint Ambroise sans ses exagérations, Martial sans le sel de ses épigrammes, Horace sans ses tournures sentencieuses? » Dans sa pensée, tout doit se rapporter à la rhétorique, à l'art de bien dire. Apprendre dans le seul but de savoir, quelle folie! La science ne sert qu'à trouver des rapprochements heureux, des traits fleuris. « L'érudition, dit-il, est l'opposé de la rudesse et de l'ignorance; elle consiste en une universelle connaissance de faits et de mots qui servent à illustrer la matière du discours, ou la doctrine que l'on professe! » Ce point de vue est étroit et la définition est fausse, au moins dans ses conséquences; mais cette déviation du jugement, dans un homme d'infiniment d'esprit, est curieuse à observer.

En appliquant à sa rhétorique toutes les subtilités dont un esprit aussi ingénieux que le sien était capable, il arriva à diviser et subdiviser sa matière à l'infini. On pourrait dire qu'il coupe un cheveu en quatre. Ainsi, ce cours qu'il professe sur l'antithèse n'offre pas moins d'une soixantaine de discours ou chapitres, tous d'une certaine étendue, et remplit 300 pages in-4° à deux colonnes d'un des deux volumes de ses œuvres complètes (*Obras de Gracian*, Madrid, 1664). Les titres de ses discours feront connaître son plan. Après avoir défini la finesse dans son essence, dans ses variétés, il la distingue en subtilités d'artifice, subtilités de parole, subtilités d'action; un chapitre entier est consacré à chaque genre, avec de nombreux exemples à l'appui. Il dissèque ensuite l'antithèse, « cet artifice du style, qui consiste, dit-il, en une adroite concordance, une corrélation harmonique entre deux ou trois termes extrêmement éloignés, que l'esprit rapproche. » Il analyse la finesse obtenue par le rapprochement des semblables ou par le rapprochement des contraires, la dissonance et la concordance, la finesse dans l'allusion, dans l'exagération, dans l'énigme, dans le logogriphe et jusque dans l'extravagance elle-même (*problemas conceptuosos, questiones ingeniosas, agudezza enigmatica*). En résumé, c'est un travail complet sur l'esprit, l'esprit de bon goût comme l'esprit de mauvais goût. Il n'a manqué à Gracian que du discernement pour faire, avec ces matériaux, un livre qui eût vécu.

La partie la plus curieuse de ce singulier ouvrage consiste dans les citations; le livre en fourmille; c'est un puits d'érudition. Poëtes latins, espagnols, italiens, Gracian a tout lu, tout compulsé en vue de recueillir des pensées ingénieuses, des antithèses bien tournées. Gallus, Ovide, Horace, Martial, Guarini, Marino, Gongora, Zarate, Garcilaso, viennent tour à tour apporter leur tribut. Le plus souvent, il a soin de choisir ses exemples dans les écrivains réputés les plus purs et jusque chez les ennemis du *cultisme*, chez Lope de Vega, qui poursuivit cette école de ses sarcasmes, et qui lui fournit ses meilleures citations. Mais il faut dire que tout n'est pas de mauvais goût; seulement, Gracian s'extasie avec la même facilité devant une niaiserie, un jeu de mots puéril, une antithèse ridicule, et devant une véritable pensée ingénieuse, délicatement ou poétiquement exprimée. Si le poëte parvient, à la fin d'une stance, à opposer la mort à la vie, la nuit au jour, le berceau à la tombe, c'est un bel esprit, un bon écrivain. Gracian ne se sent pas d'aise en citant ce mot d'Ovide, d'un goût fort douteux : *O nix, flamma mea!* La neige et la flamme accolées dans un même vers! et encore fait-il remarquer que, si l'on veut lire *onyx*, la pierre précieuse, il y aura de plus un jeu de mots imprévu! La phrase de Florus sur la mort de César : *Sic ille, qui terrarum orbem civili sanguine impleverat, tandem ipse sanguine suo curiam implevit* (Ainsi, celui qui avait rempli du sang des citoyens le globe terrestre, à son tour, remplit de son sang la curie), lui semble admirable. Jean-Chrysologue compare les pleurs de Madeleine sur les pieds du Christ à la pluie du ciel, avec cette différence que la pluie tombe du ciel sur la terre, tandis que là, c'était la terre qui *pleuvait* sur le ciel; cette exécrable antithèse est trouvée d'un goût parfait. Pourvu qu'il y ait de la recherche, de l'affectation, il trouve que tout est pensée sublime, conception remarquable, idée profonde. Les épigrammes de Martial lui fournissent bon nombre de pensées recherchées, d'antithèses, de jeux de mots. Les Pères de l'Eglise et les prédicateurs de son temps lui en fournissent bien davantage. Il en cite un qui a trouvé la signification du dernier miracle de Jésus-Christ, l'oreille de Malchus remise en place, après que Pierre l'eut coupée. Ce miracle a un sens profond : il signifie que c'est par l'ouïe que la foi pénètre dans l'homme! A propos de ce qu'il appelle finesse d'artifice, qui consiste dans la pensée, dans le plan de tout un morceau, sonnet ou discours, il cite un sermon curieux d'un prédicateur de son temps, qui compara la mystique cérémonie des cendres à l'inhumation de l'homme. La concordance est établie sur tous les points : les prêtres ont le capuce, comme aux jours d'enterrement; on récite les psaumes; la croix est tenue devant le bassin; à chacun un peu de cendre, de même qu'un peu de terre suffit pour le plus puissant monarque; la pincée de poussière symbolise l'oubli; l'uniformité des paroles, les mêmes pour tous, indique que tous sont égaux devant la mort.

Il y a bon nombre de perles précieuses dans ce déluge de citations, dont il étaye les soixante subdivisions de son livre. N'eût-il fait que mettre en lumière quelques pensées ingénieuses, difficiles à trouver, à les rapprocher les unes des autres par groupes raisonnés, à sauver de l'oubli un joli vers d'un poëte inconnu, cet ouvrage ne serait pas sans utilité. A côté des amphigouris d'un Espagnol, Ledesma, qu'il traite de divin, et qui est absolument incompréhensible; à côté de Phileno, « qui fait enfler les vagues de la mer en pleurant; » à côté d'un autre, qui joue sur les noms de Junon, de Pallas et de Vénus :

Quam jejuna *foret* Juno! *quam* pallida Pallas!
Quam dea vana Venus! *tu dea sola fores!*

à côté, disons nous, de ces niaiseries, on rencontre de très-jolies choses. Par exemple, dans le chapitre consacré aux reparties, celle-ci, de Léon X. Un rimailleur, qui s'intitulait lui-même l'archipoëte, lui débite gravement cet alexandrin :

Archipoeta facit versus pro mille poetis.

Le pape lui riposte en complétant le distique :

Et pro mille aliis archipoeta bibit!

Les épigrammes, les madrigaux, les sonnets foisonnent; presque toutes les citations de Garcilaso, de Camoens, de Lope de Vega sont excellentes. Nous détacherons de cet amas de citations un madrigal de ce dernier :

« Je lui ai dit que, chez nous, il n'y avait pas d'église comme à Tolède, de palais comme à Madrid, de promenade comme à Lisbonne;

» Qu'il n'y avait pas de flotte comme à Séville, de beaux esprits comme à Salamanque, de chevaux comme à Cordoue, de cavaliers comme à Avila;

» De jardins comme à Valence, de temples comme à Saragosse, de place comme à Valladolid, de ports comme à Barcelone;

» Mais que, s'il voulait voir réunis toute la beauté et tout le charme de l'univers, il n'avait qu'à venir vous voir. »

En résumé, le grand défaut de ce livre très-curieux, très-savant, rempli de définitions ingénieuses, de citations attrayantes, qui prouvent les immenses lectures de l'auteur, c'est d'être incomplet, de confondre la subtilité avec l'esprit, la recherche avec le style, et d'accorder autant, sinon plus d'estime au clinquant qu'à l'or vrai. Il tient une place importante dans la critique espagnole, au point de vue purement historique, comme exposition des doctrines d'une école qui exerça pendant plus d'un siècle une influence capitale.

FINESTRAT, ville d'Espagne, prov. et à 37 kilom. N.-O. d'Alicante, près de l'embouchure de la Torrès dans la Méditerranée; 3,000 hab. Corderies, fabriques de plâtre et moulins à farine. Commerce de bétail et de plâtre. Restes d'un ancien château fort.

FINESTRES Y MONSALVO (Joseph), jurisconsulte espagnol, né à Barcelone en 1688, mort en 1770. Il professa pendant plusieurs années le droit à l'université de Cervera, contribua à propager l'étude de la jurisprudence en Catalogne et fut surnommé, à cause de son profond savoir, le *Covarrubias catalan*. Ses ouvrages sont remarquables par la précision et la clarté du style, par la saine critique qu'on y trouve et par l'esprit méthodique qui y règne. Les principaux sont : *In Hermogeniam jurisconsulti juris epitomarum libros sex Commentarius* (1757, 2 vol. in-4°), et *Sylloge inscriptionum romanarum quæ in principatu Catalauniæ vel exstant, vel aliquando existerunt* (1760, in-4°), ouvrage très-curieux.

FINET, ETTE adj. (fi-nè, è-te — dim. de *fin*). Fam. Fin, rusé :

Lise rêvait; Nanette comprit bien,
Comme elle était clairvoyante et *finette*,
Que Lise alors ne rêvait pas pour rien.

LA FONTAINE.

— s. f. Comm. Etoffe de coton croisée, qui est presque exclusivement employée pour faire des doublures : *En France, la ville de Troyes est le lieu principal de la fabrication des* FINETTES.

— Jeux. Nom donné par les filous à de petites poches qu'ils font pratiquer au dos du pantalon, un peu au-dessous de la ceinture, et dans lesquelles ils placent les paquets de cartes qu'ils doivent substituer à ceux de la maison où ils vont jouer.

FINET (sir Jean), historien anglais, né en 1571, mort en 1641. Il était d'origine italienne. Par sa gaieté, son esprit, son habileté à composer des chansons, il gagna les bonnes grâces de Jacques Ier, puis celles de Charles Ier. En 1614, il fut envoyé en France comme chargé d'affaires, et nommé, en 1626, maître des cérémonies. On a de lui : *Observations choisies sur la réception et la préséance, le traitement et l'audience, l'étiquette et les contestations des ambassadeurs étrangers en Angleterre* (1658, in-8°), ouvrage publié par J. Howel.

Finette, tableau de Watteau, collection Lacaze, au Louvre. Une jeune femme, la physionomie fine, espiègle, charmante, est assise sur un banc de pierre, dans un jardin; elle joue de la mandoline et tourne la tête vers le spectateur. Son corps, vu presque de dos, est vêtu d'une ample robe verdâtre, piquée çà et là de rehauts blancs. Une fraise blanche encadre son menton rose, et un toquet noir est posé au-dessus de son oreille droite. Son bras nu s'avance pour soutenir la mandoline.

Ce petit tableau est exquis. « Quelle fantaisie et quel esprit! dit M. Paul Mantz. Quelles colorations indescriptibles et quelle élégance! A une réalité choisie, cette peinture mêle quelque chose qui semble venu du pays des fées. Ici Watteau est un enchanteur. » La *Finette*, et son pendant l'*Indifférent*, tous deux aujourd'hui au Louvre, ont figuré successivement dans le cabinet de M. Massé, dans celui de Mme de Pompadour, dans la collection du marquis de Ménars et dans celle de M. Lacaze. La *Finette* a été gravée au burin par B. Audran le jeune, à l'eau-forte par Boucher (cabinet de Julienne), et par Rajon (*Gazette des beaux-arts*, octobre 1817). Le nom de *Finette* a-t-il été donné après coup à la jolie joueuse de mandoline, ou était-il celui de quelque comédienne peinte par Watteau? *Adhuc sub judice lis est.*

FINETTI (le P. Boniface), dominicain et orientaliste italien du XVIIIe siècle. Il a publié *Trattato della lingua ebraica e dei sui affini* (Venise, in-8°), essai d'un grand ouvrage sur les langues qu'il ne put achever.

FINGAL, père d'Ossian. V. OSSIAN.

FINGAL (grotte de), curieuse grotte naturelle, due à un refroidissement de roches en fusion, et située en Ecosse, dans l'île de Staffa, l'une des Hébrides, dépendant du comté d'Argyle. C'est une immense caverne, d'une régularité presque parfaite; le refroidissement des basaltes ayant lieu d'ordinaire en prismes, cette forme se trouve être celle des colonnes, en nombre considérable, qui forment ses parois et des compartiments de la voûte, ce qui fait ressembler ses murs à un orgue immense. Le bruit de la mer et les tourbillons du vent qui s'y engouffrent lui ont fait donner le nom de *grotte harmonieuse*; ce sont les harpes éoliennes des fils de Fingal, disent les Gaëls, qui rapportent à ce personnage imaginaire toutes les traditions du pays. L'aspect de cette grotte est imposant et merveilleux. « La régularité de tout ce que l'on voit est telle, dit M. Panckoucke, qu'il est difficile de ne pas croire d'abord que l'on entre dans un édifice taillé par la main de l'homme. Une large voûte, qui s'élève dans une proportion élégante, des colonnes droites, des angles rentrants et saillants, dont les arêtes sont d'une extrême pureté, tout persuade que le ciseau d'artistes habiles s'y est exercé; on n'y distingue aucune pierre, aucun fragment qui ne soit prismatique, symétriquement, parfaitement et régulièrement taillé. Cette caverne profonde semble une grande église gothique, dont la nef présenterait deux

rangées de colonnes qui auraient été brisées et posées ensuite tout debout, mais ayant des hauteurs inégales, à la droite et à la gauche de l'édifice noirci par les flammes. » La voûte est composée, comme les parois, de colonnes qui se sont séparées à peu près par la moitié, et dont l'une des parties est restée suspendue, tandis que l'autre, en tombant, a laissé libre ce long espace qui forma la caverne; les prismes du bas et du haut se correspondent avec beaucoup d'exactitude. La mer baigne ce curieux édifice naturel et pénètre même sous ses voûtes. Le même voyageur en a relevé les principales dimensions. La largeur de l'entrée de la grotte est de 11 mètres; l'épaisseur de la voûte, mesurée à l'extérieur, est de 6m,50; la profondeur intérieure de la grotte est de 45 mètres; la hauteur des plus grandes colonnes, de 14 mètres; elles sont situées sur le côté droit; la profondeur de la mer, dans l'intérieur de la grotte, est d'un peu plus de 3 mètres.

FINGARD, ARDE adj. (fain-gar, ar-de). Manége. Rétif, qui résiste à l'éperon : *Une cavale* FINGARDE.

— Substantiv. : *Un* FINGARD *entêté.*

FINGÉRHUTHIE s. f. (fain-gé-ru-tî — de *Fingérhuth*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées, qui habite le Cap de Bonne-Espérance.

FINGHAH ou **FINGAH** s. m. (fain-gâ — mot indien). Ornith. Nom d'un oiseau du genre drongo.

FINI, IE (fi-ni, î) part. passé du v. Finir. Achevé, terminé : *Un travail* FINI. *Un discours* FINI. *Un spectacle* FINI. *Mettez un ouvrier dans une cave et faites-lui faire une serrure; avant que la serrure soit* FINIE, *le conseil des Dix en a la clef dans sa poche.* (V. Hugo.) ‖ Achevé dans toutes ses parties; léché, soigné dans tous ses détails : *Un ouvrage bien* FINI. *Un travail trop* FINI. *Son nez n'est pas comparable au vôtre, sa bouche n'est pas* FINIE. (Mme de Sév.) *Ce qu'on peut mieux faire n'est pas parfait; ce qu'on peut encore travailler n'est pas* FINI. (Noël.)

— Fam. Très-habile, très-adroit, parfait en son genre : *Voilà un acteur* FINI. ‖ Complet, achevé en parlant d'une personne en mauvaise part : *Ne m'en parlez pas; c'est un gueux* FINI.

— *C'est fini, Tout est fini, Voilà qui est fini,* La chose est terminée : *N'allez pas à la cérémonie;* C'EST FINI. ‖ La chose ne se renouvellera pas : *Vous ne m'y prendrez plus;* C'EST *bien* FINI. ‖ Les relations, ou nos relations sont rompues à tout jamais : *Nous sommes brouillés pour toujours;* TOUT EST FINI.

— Philos. Limité, qui a des bornes dans ses attributs ou dans son essence : *Tout être créé est un être* FINI. *Tout corps est* FINI*; nous en voyons et nous en touchons les bornes certaines.* (Boss.) *L'homme est sujet à l'ignorance et à l'erreur, comme toutes les intelligences* FINIES. (Montesq.) *Si le monde est* FINI, *s'il y a du vide, la matière n'existe donc pas nécessairement.* (Volt.) *L'abstraction est le seul moyen de progrès pour une intelligence* FINIE. (Géruzez). *L'homme est un être* FINI *qui aspire à l'infini.* (P. Leroux.)

— Mathém. *Grandeur infinie*, Grandeur limitée. ‖ *Nombre fini*, Nombre dont la valeur est exprimable. ‖ *Progression finie*, Celle qui a un dernier terme.

— Gramm. *Sens fini*, Sens complet, par opposition au sens suspendu. ‖ *Modes finis* ou *définis*, Modes qui expriment la personne, le nombre et le temps, par opposition à l'infinitif et au participe, qui sont dits *modes indéfinis.*

— s. m. Philos. Ce qui est fini, ce qui a des bornes : *Le* FINI *s'anéantit en présence de l'infini.* (Pasc.) *Faut-il s'étonner que le* FINI *ne puisse pas égaler ni épuiser l'infini?* (Fén.) *L'idée de l'infini ne peut venir que du* FINI. (Buff.) *Sans l'infini, point de* FINI*; car le* FINI, *n'étant fini que par quelque autre* FINI, *ne saurait se soutenir par lui-même.* (H. Taine.) *L'homme monte toujours du* FINI *à l'infini.* (E. Pelletan.)

— B.-arts. Qualité de ce qui est terminé avec soin, achevé dans toutes ses parties : *Ce qu'il faut admirer dans les édifices de la Grèce, c'est le* FINI *de toutes les parties.* (Chateaub.)

— **Syn. Fini, achevé, parfait.** V. ACHEVÉ.

— **Antonymes.** Ebauché, dégrossi, imparfait, incomplet. — Infini.

— **Encycl.** Philos. C'est une singulière histoire que celle des variations de ce mot dans la langue philosophique. A l'origine de la philosophie, chez les Grecs, ce mot n'a qu'un sens : chez Pythagore et Philolaüs, chez Parménide et Xénophane, chez Platon et Aristote, et jusque dans la philosophie alexandrine, le *fini* signifie ce qui est absolu, ce qui est déterminé, ce qui est un, ce qui existe réellement, complétement, véritablement. L'infini, au contraire, c'est le vague, l'indéterminé, le *peut-être*, le demi-néant. Le *fini* est le principe actif et essentiel de l'être, l'infini en est la matière flottante et indécise. Pour prendre les exemples mêmes des anciens, un nombre, un son, une ligne ne deviennent des réalités, des choses existantes qu'en se précisant, en se distinguant de l'infini, du vague, de l'état de chaos où tout vacille dans une indétermination complète. Le nombre est devenu quelque chose de *fini*, de distinct; il est devenu un, deux, trois, etc., au lieu de rester une quantité indéterminée, un x susceptible de toutes les valeurs. De même, un son, une ligne, un corps ne se réalisent qu'en devenant ceci et non cela, en prenant une forme. Le *fini* est, en effet, synonyme du formel, et, depuis Aristote, cette synonymie a été généralement reconnue. Il n'y a d'infini que l'informe. Ce qui n'a pas de caractère précis et distinct est tout ce qu'on voudra; c'est là le sens de l'infini : c'est l'indéfini, comme le *fini* est le défini. On trouve, dans une foule de passages de Platon (voir surtout le *Parménide* et le *Philèbe*), cette manière d'entendre le *fini*, que Platon nomme tour à tour *to péras, to télos, to téleion, to pérainon, to horiston*, etc. Platon et Aristote, si rarement d'accord, le sont ici, au fond comme dans la forme. Pour eux, la perfection de l'être consiste dans son caractère *fini*, et, ce qui est très-significatif, c'est le même mot qui signifie *parfait* et *fini* (*to téleion*). L'antiquité tout entière s'accorde avec eux pour reconnaître que le caractère de la divinité est précisément d'être *finie*, puisqu'elle est forme pure, acte pur, comme l'a nommée Aristote.

Aussitôt que nous arrivons aux modernes, le sens du mot change. Une chose les a frappés : c'est qu'il y a dans le caractère du *fini* une idée de limitation, de restriction, de borne enfin qui peut ôter quelque chose à la toute-puissance divine. Le dogme de la création étant intervenu, on ne doit plus prendre le mot *fini* comme désignant l'être pur, mais comme désignant l'être créé, puisqu'il est toujours créé avec des limites; tout être créé est déterminé; il reçoit du créateur une forme caractéristique et distinctive, et, ce qui sert à le distinguer des autres, c'est précisément ce qui lui manque. Si donc on voulait donner à Dieu le caractère d'être *fini*, il faudrait dire ce qui lui manque, ce qui le limite en le distinguant d'autrui. Mais il est impossible d'admettre un Dieu créateur qui soit dépourvu d'un attribut quelconque, tandis qu'on pouvait très-bien l'admettre d'un Dieu *démiurge*. Par conséquent, on a dû changer la notion de l'infini pour l'attribuer à Dieu, et celle du *fini* pour l'attribuer à la créature. Pour ce qui concerne le sens nouveau attribué alors au mot *infini*, nous renvoyons à ce mot; quant à celui qui nous occupe ici, on en précisa la signification de la manière suivante :

Le *fini* ou le créé (*car c'est tout un*) se reconnaît aux cinq caractères suivants : 1° il est *contingent*, rien n'empêche qu'il reste ou qu'il retombe dans le néant; 2° il est borné dans le *temps* et dans l'*espace*, dont il ne peut occuper qu'une faible partie, puisqu'il a par nature un commencement et une fin, dans tous les sens où on peut le considérer; 3° il est *relatif*, c'est-à-dire que son existence ne s'accomplit que dans certaines conditions et par rapport à certains points de vue, puisqu'il est ceci ou cela, et que, par conséquent, il ne possède pas l'être absolu, sans restriction; 4° il est par là même *imparfait*, contrairement à l'avis des anciens, puisqu'il faut toujours qu'il lui manque quelque chose dans chacune de ses puissances, que ses énergies sont toujours incomplétement actives, incomplétement développées et entravées par celles des autres êtres; 5° enfin, il est *particulier*, et non universel, et, comme tel, ne peut être connu que par la perception expérimentale interne ou externe : il est objet, non de raison, mais d'expérience; il n'existe pas *à priori* et d'une manière générale; il n'existe que dans des intuitions particulières et déterminées. Pour le développement de ces différents caractères de l'idée de *fini*, on peut consulter la seconde partie du *Traité de l'existence de Dieu*, de Fénelon, où ils sont mis dans tout leur jour, en opposition aux caractères contraires qui appartiennent à l'idée d'*infini.*

Entre le point de vue des anciens et celui des modernes, dans la définition du mot *fini*, nous n'avons pas à prendre parti : la définition du mot est arbitraire, et rien n'empêche de modifier l'acception d'un mot quand le lecteur en est averti. Pour trancher le débat, il faudrait sortir de la question du *fini* proprement dit, et on trouvera cette étude ailleurs. Nous signalerons seulement en terminant, parmi les philosophes modernes, celui qui a repris la théorie des anciens sur la nature du *fini* et son incompatibilité avec la perfection, M. Vacherot, dont on trouvera les théories résumées dans l'article consacré à son livre : la *Métaphysique et la science.* V. INDÉFINI.

— B.-arts. Les règles qui doivent guider l'artiste dans les soins à donner aux détails de son œuvre sont aussi simples en théorie que difficiles à appliquer en pratique. Le *fini* doit, d'une manière absolue, être proportionné aux dimensions de l'ouvrage. Le *fini* est de rigueur dans la miniature, et doit être, en un certain sens, exclu de la grande peinture et de la sculpture colossale. Pourquoi? C'est que l'ensemble de la miniature est suffisamment assuré pas ses dimensions; c'est que le regard, saisissant d'un coup tous les détails, n'est pas exposé à s'égarer et à se distraire; au lieu que dans le colosse, tableau ou sculpture, l'ensemble ne garde son unité qu'à la condition d'absorber une attention que les détails diviseraient et refroidiraient.

Voilà la règle; mais, comme toute règle, celle-ci a sa mesure. Le *fini* peut être excessif dans la miniature; les masses auraient pu n'être pas suffisamment détaillées, même dans le colosse de Rhodes. Nous avons vu, à l'exposition de 1855, un petit tableau anglais représentant la mort d'Ophélia, où le spectateur aurait volontiers cueilli du cresson pour s'en faire une salade, et où l'artiste n'avait pas négligé une seule nervure d'une seule feuille; nous avons vu, dans une autre exposition, aux Champs-Elysées, une *Hécube* colossale... Nous disons Hécube, parce que le livret nous a fourni ce nom; quant à nous, il nous a semblé, à première vue, que la susdite Hécube n'était qu'un bloc un peu bizarre, œuvre de la nature, admise par le jury à cause de la singularité de ses formes.

On le voit, toute œuvre d'art, quelles que soient sa nature et l'importance de ses dimensions, a son genre de *fini* qu'il est nécessaire de comprendre. Déterminer la limite et s'y arrêter, c'est un problème difficile, que les grands artistes eux-mêmes n'ont pas toujours résolu. Ainsi, dans le chef-d'œuvre de Gérard Dov, dans cette *Femme hydropique* qui est une des perles du Louvre, le dirons-nous? il nous semble que la limite a été dépassée, et quand notre regard attendri s'arrête sur la face bouffie et résignée de la malade, le poli du lustre de cuivre suspendu au plafond nous attire et nous distrait, le liquide doré qu'un rayon de soleil fait miroiter dans le flacon que tient le médecin nous inquiète et nous déconcerte. Je suis avec anxiété le regard du docteur, c'est bien dans le sujet; mais je résiste à l'admiration que j'éprouve malgré moi pour la manière dont l'artiste a rendu tous ces détails sans intérêt.

FINI, orientaliste italien. V. FINO.

FINIAL s. m. (fi-ni-al — rad. *finir*). Archit. Couronnement formé d'une touffe de feuilles.

— **Encycl.** Ce mot est surtout employé en archéologie pour désigner le sommet d'un pinacle, d'un dais, d'un contre-fort couronné par des feuilles en bouton ou épanouies. L'introduction du *finial* dans l'architecture gothique est contemporaine des feuilles grimpantes et des crochets placés sur le rampant des frontons et de toutes les formes pyramidales. Les feuilles du *finial* ont toujours, en effet, la plus grande analogie avec celles qui décorent les angles des frontons, des pignons, des aiguilles, des pyramidions, des clochetons, des pinacles et des flèches. Le *finial* n'est qu'un bouquet de ces même feuilles.

FINIGUERRA (Maso ou Tommaso), sculpteur et graveur toscan, né à Florence en 1410, mort dans la même ville vers 1480, inventa ou importa en Italie (on ne le sait pas précisément) la gravure sur métal. Le premier, il trouva le moyen de reproduire sur le papier l'empreinte des ciselures exécutées sur les métaux. Il fut aussi, en sculpture, l'élève de Lorenzo Ghiberti, qu'il aida dans l'exécution des magnifiques portes de bronze du baptistère de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Florence. Bientôt il abandonna la sculpture pour se consacrer tout entier à la gravure sur métal, et il devint rapidement l'un des meilleurs nielleurs de son temps.

Le département des estampes (Bibliothèque nationale) conserve précieusement plusieurs épreuves de ce maître. La première, le *Couronnement de la Vierge*, d'une exécution tranquille, sobre et douce, se recommande surtout par un sentiment exquis, une suave morbidesse dans les chairs, une grandeur naïve dans les draperies, qui rappellent Francia et Masaccio. Le musée de Florence possède une collection de ses dessins à l'aquarelle, dans le genre d'Albert Dürer, mais avec plus de douceur et de simplicité dans les figures. Hubert et Heinecken parlent encore d'un certain nombre de gravures représentant divers sujets de la Fable et des motifs d'ornementation. L'abbé Zani fait mention d'une *Vierge avec l'Enfant Jésus*, au milieu d'une foule de saints en adoration. Il affirme l'avoir vue à Paris. Finiguerra a aussi exécuté de nombreux bas-reliefs pour diverses églises de Florence. On lui attribue bien d'autres ouvrages, mais sans preuves fondées, et les épreuves que les Pères camaldules, de Florence, montrent aux curieux, ne paraissent pas très-authentiques. Consulter, pour l'invention de Finiguerra : Bartsch, le *Peintre graveur* (3e vol. du *Musée français*, de MM. Robillard-Péronville et Laurent).

FINIR v. a, ou tr. (fi-nir — rad. *fin*). Terminer, achever, mener à sa fin : FINIR *un ouvrage commencé. On* FINIT *ce qui est avancé en y mettant la main; on termine ce qui ne doit pas durer en le faisant cesser.* (Girard.) ‖ Discontinuer; achever de dire : FINISSEZ *vos sottes plaisanteries.* FINISSEZ *votre histoire.* ‖ Arriver au terme de; servir de fin à : FINIR *sa vie dans les tourments. Cette phrase* FINIT *le livre. La conversion, qui* FINIT *nos vices, n'éteint pas nos passions.* (Mass.) *Réglons notre vie sur le moment qui doit la* FINIR. (Fléch.) FINIR *sa vie à propos est une condition nécessaire de l'homme public.* (Chateaub.)

— Achever dans tous ses détails, terminer avec soin : *Ce peintre* FINIT *trop ses tableaux; il les lèche. Boileau a été accusé de* FINIR *trop ses vers. Il n'est pas besoin de* FINIR *avec autant de soin les sculptures des parties supérieures.* (Bareste.)

— Absol. : FINISSEZ, *monsieur, ou j'appelle. Je ne* FINIRAIS *pas si je voulais tout dire. Ce peintre ébauche très-bien; mais il ne sait pas* FINIR. *Vous ébaucheriez peut-être pour vous; c'est pour les autres que vous* FINISSEZ. (Dider.)

> Eh bien! *finissez*-vous, Clitandre?
> Votre ardeur ne se peut comprendre :
> Ne point *finir*, c'est me lasser.
> — Vous êtes injuste, Clarisse;
> Si vous voulez que je *finisse*,
> Permettez-moi de commencer.
> SEDAINE.

— *En finir*, Mettre fin à ce qui a déjà duré longtemps; prendre un parti décisif : *Je suis pressé d'*EN FINIR. *On aime mieux discuter sans fin que d'expérimenter pour* EN FINIR. (E. de Gir.)

> Ou tu vas *en finir* avec tes persiflages,
> Ou je vais tout à l'heure *en finir* avec toi.
> A. DE MUSSET.

— *N'en pas finir*, Durer toujours, ne pas terminer, ne pas se terminer; être démesurément grand : *Je crois qu'il* N'EN FINIRA PAS. *Ce sont des disputes à* N'EN PAS FINIR. *Il a des bras qui* N'EN FINISSENT PAS.

— v. n. ou intr. Avoir à la fin, dans sa dernière partie : *Les verbes qui* FINISSENT *en oir.*

— Se terminer, cesser, prendre fin : *Tout ce qui se mesure* FINIT. (Boss.) *La gloire qui doit* FINIR *avec nous est toujours fausse.* (Mass.) *Les nations* FINISSENT *dans les boudoirs; elles recommencent dans les camps.* (De Bonald.) *Tout ce qui commence* FINIT. (Lamenn.) ‖ Avoir ses bornes, ses limites : *La convoitise ne sait jamais où* FINIT *la nécessité.* (Boss.) *La vertu* FINIT *toujours où l'excès commence.* (Mass.) *La loi de tous, c'est la liberté, qui* FINIT *où commence la liberté d'autrui.* (V. Hugo.)

> Qui n'a vu d'autre mer que la Marne ou la Seine
> Pense que tout *finit* où *finit* son domaine.
> RACAN.

— Achever sa vie d'une certaine façon particulière; mourir : *On* FINIT *presque toujours comme on avait commencé. Le grand tort des hommes, dans leur songe de bonheur, est d'oublier cette infirmité de la mort attachée à leur nature : il faut* FINIR. (Chateaub.)

> *Finir* à l'homme est chose naturelle.
> MALHERBE.

— *Finir de*, Cesser de : *Il ne* FININIRA *pas* DE *parler.*

— *Finir par*, Faire à la fin, en finissant; en venir à la fin à : FINIR PAR *un coup d'éclat.* FINIR PAR *se taire. Les hommes sont si bêtes, qu'une violence répétée* FINIT PAR *leur paraître un droit.* (Helvét.) *La raison* FINIRA PAR *avoir raison.* (D'Alemb.) *La civilisation commence par l'agriculture et* FINIT *par la stérilité.* (Dupin.)

> Le désir de gagner, qui nuit et jour occupe,
> Est un dangereux aiguillon;
> Souvent, quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
> On commence par être dupe,
> On *finit par* être fripon.
> Mme DESHOULIÈRES.

— *Finir en*, Etre terminé en forme de : *Un clocher qui* FINIT EN *pointe. Un corps qui* FINIT EN *queue de poisson.*

— **Syn. Finir, achever, parachever,** etc. V. ACHEVER.

— **Finir, cesser, discontinuer.** V. CESSER.

— **Antonyme.** Commencer.

— **Allus. litt. Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais...,** Vers de Berchoux dans son unique *Elégie*, commençant par ce vers non moins proverbial :

> Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

V. RACE et DÉLIVRER.

— **Tout finit par des chansons,** Vers d'un couplet du *Mariage de Figaro.* V. CHANSON.

— **Finir en queue de poisson.** V. DESINIT IN PISCEM.

FINIS CORONAT OPUS (*la fin couronne l'œuvre*). S'emploie en bonne ou en mauvaise part pour marquer que la fin d'une chose est en rapport avec le commencement.

« Vous avez connu ce jeune homme à Paris. Vous savez quelle fut sa vie : excès, désordres, scandales de toutes natures. Fatigué de lui-même, après avoir fatigué les autres, il a cherché dans les voyages un remède à un incurable dégoût. Il vient de se brûler la cervelle à Saint-Pétersbourg : *Finis coronat opus.* »

(*Revue de Paris.*)

« Ce XIXe siècle, que les uns ont appelé le siècle des lumières, d'autres le siècle de la grande vitesse, a vu naître la navigation à vapeur, les chemins de fer, la photographie, la télégraphie électrique; il cherche encore l'art de diriger les ballons, c'est-à-dire la navigation aérienne, et il la découvrira : *Finis coronat opus.* »

(*Galerie de littérature.*)

FINISSAGE s. m. (fi-ni-sa-je — rad. *finir*). Techn. Dernier travail qu'on donne à un ouvrage, action de le finir : *Le* FINISSAGE *des glaces.*

FINISSANT, ANTE adj. (fi-ni-san, an-te — rad. *finir*). Qui finit : *Que pourrions-nous raconter de notre société* FINISSANTE, *nous autres Welches, dans notre jargon confiné à d'étroites et barbares limites?* (Chateaub.)

FINISSEUR, EUSE (fi-ni-seur, eu-ze — rad. *finir*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui finit, qui donne la dernière main aux ouvrages : *Un* FINISSEUR *de mouvements de pendules. Une* FINISSEUSE *de pointes d'épingles.*

— s. f. Machine à tondre les draps. ‖ Troisième carde d'un assortiment.

FINISTÈRE (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région occidentale de la France, formée de la partie moyenne de la basse Bretagne. Il tire son nom de sa position par rapport à l'Océan (*finis terræ*). Ce département est limité : à l'O., par les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord; au N., par la Manche; à l'E. et au S., par l'Océan; supeficie, 672,171 hectares. Il comprend 5 arrond. : Quimper, ch.-l.; Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimperlé; 43 cant., 284 comm.; 662,485 hab. Evêché à Quimper, suffragant de Rennes. Il ressortit à la cour de Rennes, à l'académie de Rennes, au 2e arrond. maritime, à la 23e conservation des forêts.

Le département offre, dans son ensemble, l'aspect d'une presqu'île qui s'avance au milieu de l'Océan. Les côtes, dont les vagues emportent chaque jour quelque lambeau, sont découpées en mille festons et hérissées de masses de granit; elles présentent un grand nombre de criques et de ports. Deux chaînes de montagnes, les monts d'Arès et les montagnes Noires, couvrent la partie septentrionale du département. La chaîne d'Arès se dirige de l'E.-N.-E. vers l'O.-S.-O., et se termine à la rade de Brest; la chaîne des montagnes Noires court dans la direction E.-O. La longueur de ces chaînes dans le département est de 60 kilom. pour la première, et de 50 à 60 kilom. pour la seconde. Les sommets les plus élevés de ces montagnes ne dépassent pas 391 mètres. « Le relief que présente le sol, dit M. de Carné, n'est partout qu'une suite d'aspérités. Devant vous, toujours une colline qu'il faut gravir ou descendre : ses flancs sont creusés de ravins; une couche légère de terre végétale n'a pas toujours recouvert son crâne de granit, et, çà et là, de blancs rochers de quartz surgissent à travers les bruyères arides. Les bords escarpés des ruisseaux et des torrents, couverts de bois ou taillés dans le roc, présentent à chaque pas des contrastes variés, des sites gracieux ou sauvages. Pendant la belle saison, leurs eaux se dérobent sans bruit sur un sable étincelant de mica; mais lorsque les pluies d'hiver commencent à suinter de la montagne, à l'étroit dans leurs rives qu'elles rongent, elles s'élancent turbulentes au milieu des troncs d'arbres et des blocs énormes qu'elles roulent pêle-mêle dans leur fuite désordonnée. » Les principales rivières qui arrosent le Finistère sont : l'Aulne, l'Elorn, la Layta, l'Odet et le Stern. L'arrondissement de Châteaulin est traversé par une section du canal de Nantes à Brest. Le climat est généralement égal et tempéré, bien que le voisinage des eaux, qui enveloppent le territoire presque en entier, le rende assez humide. Le maximum de la chaleur est de 25° R., et celui du froid de 6°,5. Les étés sont pluvieux. Les vents d'O. et du N.-O. soufflent avec violence les trois quarts de l'année. Du reste, les changements de température sont très-brusques et très-fréquents. Malgré ce désavantage, la végétation est remarquablement vigoureuse. Le houx, qui n'est, dans la plupart de nos départements, qu'un petit arbrisseau chétif et rabougri, devient, en certains endroits du Finistère, un arbre de haute futaie. Les tempêtes y sont assez fréquentes, surtout à la fin de l'automne, en hiver et au commencement du printemps; la grêle y est à peu près inconnue.

Le sol tourmenté de ce département ne se compose guère que de terrains granitiques et de terrains de transition. Dans les vallées mêmes, la couche d'alluvions qui occupe la surface repose sur un sous-sol blanc verdâtre et imperméable comme la glaise. Les sources sont nombreuses et fournissent une eau d'excellente qualité. Il y a peu d'étangs, mais des tourbières et des marécages assez étendus. Le Finistère comprend 289,533 hectares de terres arables, 40,451 de prairies naturelles, 32,000 de bois et 272,840 de landes ou de bruyères. Les meilleures terres arables valent 2,500 francs l'hectare; les prairies naturelles de première classe sont un peu plus chères : leur prix moyen est de 3,000 francs l'hectare.

La propriété est très-divisée. Elle comprend des domaines proprement dits et des domaines congéables. Dans ces derniers, le fonds seul appartient au propriétaire, la superficie et les édifices sont au fermier. Il est à noter que ce mode d'exploitation diminue de jour en jour. La contenance d'une ferme varie, en général, de 8 à 40 hectares. Chaque pièce de terre est entourée d'un fossé ou talus bordé d'une haie vive. On compte aujourd'hui, dans ce département, 5 sociétés d'agriculture, 25 comices agricoles, une société vétérinaire, une société hippique, une ferme-école à Trévarez, un externat agricole à Lézardeau, une école d'agriculture à Likès, 5 conseils d'hygiène, 5 chambres consultatives d'agriculture, 2 sociétés d'émulation et 2 hippodromes, l'un à Morlaix, l'autre à Quimper. Peu de nos départements ont, on le voit, une organisation aussi forte. Aussi, dans ces dernières années des progrès notables ont-ils été obtenus : le nombre des propriétaires cultivateurs s'est accru, et les instruments aratoires perfectionnés se sont, en beaucoup d'endroits, substitués aux anciens. Les fermages se payent, le plus souvent, en argent; d'autres fois, mi-partie en argent, mi-partie en nature. La durée ordinaire des baux est de neuf ans. La location d'un hectare peut varier de 40 à 120 francs pour les terres arables ou les prairies, et de 10 à 30 francs pour les taillis, les terres à ajoncs, les bruyères, etc.

Sous le rapport de la fertilité, les arrondissements de Brest et de Morlaix sont les plus favorisés. Le froment y donne de bonnes récoltes, et on y cultive des racines fourragères de toutes sortes. Les bords de la mer sont partout susceptibles de donner de belles récoltes; malheureusement, l'agriculture y est, en général, fort arriérée. L'arrondissement de Châteaulin est le plus pauvre. Les cultures du Finistère sont très-variées. Les céréales sont très-répandues partout; sur le littoral, on trouve principalement le froment d'hiver, l'escourgeon d'hiver ou orge à six rangs, l'orge à éventail ou à deux rangs, les avoines blanche, grise et noire. A mesure qu'on s'éloigne des bords de la mer, le froment et l'orge deviennent de plus en plus rares; le seigle, le méteil, l'avoine prennent leur place. On cultive deux variétés de sarrazin, la commune et celle de Barbarie ou de Tartarie. L'une et l'autre réussissent bien dans les arrondissements de Châteaulin, de Quimper et de Quimperlé. Les prairies sont l'objet de soins intelligents et assidus dans les arrondissements de Châteaulin, de Quimper et de Quimperlé; on les néglige, au contraire, dans ceux de Morlaix et de Brest, où l'on s'occupe surtout de l'entretien des terres arables. Le panais est cultivé en grand dans les arrondissements de Morlaix et de Brest. Les carottes à collet vert, les betteraves disette et globe jaune sont aussi l'objet d'une culture importante; on peut en dire autant des navets, des gesses, des vesces, etc. Outre les plantes et les racines fourragères dont nous venons de parler, on cultive encore, comme fourrage légumineux, l'ajonc d'Europe. Cette plante est très-répandue; ses produits ligneux servent de combustible, tandis que ses jeunes pousses, écrasées, sont données aux animaux. On cultive sur une vaste échelle toutes les espèces de choux, notamment le chou cavalier ou à vaches, le rutabaga, le chou frisé du Nord et le chou branchu du Poitou. Le lin est un des plus importants produits des arrondissements de Morlaix et de Brest. La culture du chanvre est surtout répandue dans l'arrondissement de Quimper. On ne connaît guère les amendements que de nom. Cependant l'écobuage est généralement usité dans tout le département. Les Bas-Bretons font aussi usage du sable de mer pour améliorer leurs terres. Les engrais commerciaux ne sont point estimés. Il y a peu d'années, quelques riches cultivateurs voulurent employer le noir animal; ils ont dû y renoncer, malgré les avantages réels qu'ils commençaient à en retirer, parce que la fraude s'est emparée de cette substance et n'a pas tardé à la rendre improductive. Les habitants du littoral engraissent leurs terres avec les plantes marines, telles que goëmons, varechs, employées à l'état vert. Ces mêmes plantes, à l'état sec ou même réduites en cendres, sont aussi transportées à une certaine distance dans l'intérieur. Les divers systèmes d'assolement en usage dans tout le département sont très-nombreux; ils ont généralement pour base la jachère pâturée et la succession des céréales. Depuis quelques années, grâce aux améliorations introduites dans la culture et à la facilité des communications, l'assolement alterne tend à se répandre partout, dans la moyenne comme dans la grande culture. On se sert généralement des instruments agricoles perfectionnés. L'arrondissement de Châteaulin, seul, fait exception sous ce rapport. On y trouve encore l'ancienne charrue du pays à soc conique et à avant-train, et tous les autres instruments défectueux en usage de temps immémorial dans la vieille terre armoricaine. Le département est riche en produits métalliques; nous signalerons : les mines de plomb argentifère de Poullaouen et de Huelgoat; les carrières de granit, de porphyre, de serpentine, de quartz, de pierres de taille et d'ardoises de Pleigben, Châteaulin, Saint-Ségal, etc. On trouve des sources minérales ferrugineuses froides à Morlaix, Bresal, Kerhoval et Carnavilly.

Il n'y a pas de très-vastes forêts dans le Finistère; la seule un peu importante est celle de Huelgoat, dans l'arrondissement de Châteaulin. Les bois taillis occupent de plus grands espaces. On les aménage, en général, tous les neuf ans. On fait du cidre dans les arrondissements de Châteaulin, de Quimper, de Quimperlé et de Morlaix; mais ce produit est entièrement consommé dans le pays.

Le Finistère possède trois races chevalines de choix, bien qu'on n'y rencontre ni haras national, ni dépôt d'étalons. La race carrossière et la race de trait sont produites et élevées simultanément dans les arrondissements de Morlaix et de Brest, dans le canton du Faou et au cap Sizun. La race de selle, à laquelle nous devons ces robustes animaux connus sous le nom de *doubles-bidets*, se trouve sur les montagnes et dans les arrondissements de Quimper de Châteaulin et de Quimperlé. En somme, la population chevaline du département comprend plus de 100,000 têtes. Sur ce nombre, on compte près de 60,000 juments et poulinières. Ces animaux sont l'objet d'un commerce actif avec les départements voisins et même avec le midi de la France. L'espèce bovine comprend deux variétés. Celle qui occupe le littoral du nord est rouge et blanche, a une taille plus élevée, résultat de son croisement avec les races durham, normande, poitevine, suisse et d'Ayr. Celle qui habite les montagnes et le littoral du sud est plus petite et a le pelage blanc et noir. La population bovine du département comprend environ 335,000 têtes. L'espèce ovine, ordinairement noire, est très-rustique, mais de petite taille; elle ne comprend guère plus de 90,000 têtes. La race porcine du Finistère, comprenant environ 70,000 têtes, présente les mêmes caractères que la race blanche du Poitou.

Cette esquisse du Finistère ne serait pas complète si nous ne disions rien des hommes qui habitent cette partie reculée de notre Bretagne. Les habitants de ce département forment trois familles bien distinctes, la *léonarde*, la *montagnarde* et la *cornouaillaise*. La première occupe une grande partie des arrondissements de Morlaix et de Brest. Elle se distingue par une taille élevée, un air dégagé, libre et fier, plein de dignité calme et de distinction. Le Léonard semble taillé pour la course; ses jambes sont longues, sa taille svelte; ses traits réguliers dénotent une grande intelligence. Le montagnard habite l'arrondissement de Châteaulin, entre les montagnes d'Arès et les montagnes Noires. Il est d'une taille moins élevée que le Léonard, mais plus fort, plus trapu; ses traits sont beaux, sans avoir la même régularité. Il paraît aussi moins intelligent et plus routinier. Le type cornouaillais, moins beau que les précédents, se trouve dans l'arrondissement de Quimper. Il se distingue par une tête oblongue, un nez assez gros, très-près du menton. Le Cornouaillais est d'humeur joviale; il aime la danse, le chant, les liqueurs fortes, porte des vêtements bariolés de couleurs très-tranchées. Ces trois types se coudoient depuis des siècles sans se mêler. On les retrouve tels aujourd'hui qu'ils étaient au temps de la reine Anne.

L'industrie est représentée dans le Finistère par la fabrication des toiles à voiles, de toile blanche d'équipements militaires; des fabriques de soude (qu'on tire du varech), de produits chimiques, de savons, d'huile, de chandelles; des papeteries, des tanneries considérables; une manufacture de tabacs, etc. Le commerce a principalement pour objet les bestiaux, les grains le beurre, les métaux, la cire, le miel, etc. Sur les côtes se trouvent de nombreux ports de mer, notamment ceux de Brest, de Morlaix, de Roscoff, de Plouescat, de Paluden, de Camaret, etc. Les produits de la pêche de la sardine sont évalués, année moyenne, à 2 millions de francs. Deux lignes de chemin de fer traversent le département du Finistère; ce sont celles de Paris à Brest et de Nantes à Brest.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : *Voyage dans le Finistère* ou *Etat de ce département en* 1794-1795, par Cambry (Paris, an VII-1799, 3 vol. in-8°); *Voyage dans le Finistère*, par Cambry, *revu et augmenté* par E. Souvestre (Brest, 1835-1838, in-4°, lithographies; les augmentations de cette édition portent ce titre : le *Finistère en* 1836, par E. Souvestre); *Voyage dans le Finistère*, par Cambry, *nouvelle édition, accompagnée de notes historiques, etc., et de la flore et de la faune du département*, par de Fréminville (Brest, 1836, in-8°); *Itinéraire descriptif du Finistère*, par Gilbert-Villeneuve (Paris, 1828, in-8°); *Antiquités du Finistère*, par de Fréminville (Brest, 1835, 2 part. in-8°, lithogr.); le *Guide du voyageur dans le Finistère* ou *Description des monuments anciens et modernes et autres objets curieux qu'il renferme*, par de Fréminville (Brest, 1844, in-12); *Album du Finistère : environs de Quimper, impressions, sites, églises, chapelles, traditions, légendes*, par A. de Longchamp (s. l., 1854, in-4° obl.); *Statistique du Finistère*, par Peuchet et Chanlaire (in-4°); *Recherches statistiques sur le Finistère, travaux entrepris sous les auspices du conseil général, et publiés par la Société d'émulation de Quimper* (Nantes, 1835-1837, 3 liv. en 1 vol. in-4°; chaque livre a un titre particulier; les avis et la conclusion sont signés : A. Duchatellier); *Des haras dans le département du Finistère, depuis* 1667 *jusqu'à nos jours*, par J.-M. Monet (1834, in-12); *Lettres et notes sur la comptabilité des chemins vicinaux et les contingents des communes dans le Finistère*, par Lacrosse (Brest, 1841, in-8°); *Méditations politiques, administratives et littéraires sur le Finistère en* 1844, par Charvais (Quimper, 1844, in-8°); *Notice historique et descriptive sur le Finistère*, par Emile T*** (Brest, 1844, in-32); *Histoire communale du Finistère* (1re part.); *Brest et le Finistère sous la Terreur*, par A. Duchatellier (Brest, 1858, in-8°); l'*Adminisiration du Finistère et le tribunal révolutionnaire de Brest*, 1793-1794, par E. Le Guillou-Penanros (Brest, 1861, in-8°; extrait du *Bulletin de la Société académique*); *Revue du Finistère*, par la Société brestoise d'études diverses (Brest, 1837-1838, 1re et 2e ann., in-8°); *Annuaire de Brest et du Finistère*, publié par la Société d'émulation de Brest (Brest, 1835-1850, 1re-15e ann., in-8°).

FINISTÈRE (cap), promontoire d'Espagne, formant l'extrémité occidentale de la péninsule Ibérique, dans la province de La Corogne, à 3 kilom. S.-O. de la ville de son nom; par 42° 54′ de latit. N. et 11° 40′ de long. O. C'est le *Celticum promontorium* ou *Finis terræ* des anciens.

FINISTÈRE, ville d'Espagne, prov. et à 95 kilom. S.-O. de La Corogne, près du cap de son nom, juridiction et à 13 kilom. S.-O. de Corcubion; 3,760 hab. Céréales, lin, élève de bétail; commerce et exportation de poisson frais et salé.

FINITION s. f. (fi-ni-si-on — du lat. *finitus*, finis). Pop. Fin, achèvement : *Il faut en voir la* FINITION.

FINITO s. m. (fi-ni-to — mot ital. signifiant *fini*). Comm. Etat final, arrêté : *Le* FINITO *d'un compte.*

FINK (Frédéric-Auguste DE), général allemand, né à Strelitz (Mecklembourg) en 1718, mort à Copenhague en 1766. Il commença sa carrière militaire en Russie, où il devint major. Vers 1755, il entra au service de la Prusse. Son talent sur la flûte lui gagna les bonnes grâces de Frédéric le Grand, qui se piquait de fort bien jouer de cet instrument, et qui, pour avoir auprès de lui le militaire virtuose, le nomma son aide de camp. Fink eut un avancement rapide, justifié du reste par le courage dont il fit preuve. En quatre années, il passa du grade de major à celui de lieutenant général (1759). L'estime que Frédéric avait pour ses talents militaires était telle que, lorsque commença la campagne contre l'Autriche (1759), il nomma Fink conseiller de son frère, chargé de défendre la Saxe avec un corps d'armée peu nombreux. Le prince Henri fut vigoureusement attaqué par les Autrichiens sous le commandement du maréchal Daun; mais, grâce aux talents de Fink, il parvint à déloger les ennemis de leur forte position de Schilda et il les poursuivit jusqu'à Heinitz. Là, Daun prit de nouveau une forte position, qu'il résolut de défendre à tout prix. Frédéric envoya alors à Fink l'ordre de marcher sur Dœbeln et Rosswein pour arriver à Rossen, de se mettre en possession de Freiberg, de Dippoldiswalde, et d'inquéter l'ennemi de ce côté, pour le forcer d'abandonner sa position. Cette manœuvre eut un plein succès. Les Autrichiens venaient d'être repoussés (13 et 14 novembre) jusqu'à Wilsdruff, lorsque le roi de Prusse arriva à l'armée du prince Henri et ordonna de poursuivre énergiquement l'ennemi. Celui-ci, après un combat livré près de Rochlitz, parvint à se dérober. Or, rien n'était plus contraire aux plans de Frédéric, qui voulait forcer les Autrichiens à une bataille générale et leur couper la retraite en Bohême. Pour atteindre ce double but, le roi prit le commandement de l'aile gauche de l'armée du prince et envoya à Fink l'ordre de pousser, avec tout son corps, jusqu'à Maxen, parce qu'il avait la conviction que les Autrichiens opéreraient leur retraite sur ce point pour gagner la Bohême. Fink trouva cet ordre inexécutable et alla trouver immédiatement le roi à son quartier général, à Kroegis, pour lui exposer le danger qu'il courrait en exécutant cette manœuvre. Cette démarche et la perte de temps qu'elle entraîna dans l'exécution de l'ordre du roi devinrent la cause de sa perte. Il fut mal accueilli au camp par le roi, qui lui donna de nouveau, de la façon la plus formelle, l'ordre de marcher directement sur Maxen, avec un corps de 18,000 hommes, et de couper les défilés du pays. Fink y arriva le 13 novembre 1759; mais Daun, qui avait été prévenu de sa marche, concentra ses troupes, s'avança contre le général prussien avec 30,000 hommes, le cerna à quelques lieues de Maxen et en vint aux mains avec lui. Après un combat très-vif, Fink consentit à signer une capitulation par laquelle il se rendait avec tout son corps d'armée. Frédéric II, indigné de cette capitulation en rase campagne, et pensant que le mauvais accueil fait par lui aux observations de Fink n'avait pas été étranger à sa conduite, le fit traduire devant une cour martiale. Le général fut condamné à deux ans de détention (1762) et renvoyé de l'armée prussienne. A l'expiration de sa peine, Fink passa en Danemark, où il prit du service en qualité de général; mais il mourut bientôt après, laissant un ouvrage intitulé : *Pensées sur des objets militaires* (Berlin, 1788, in-8°). On a beaucoup discuté sur la capitulation de Maxen, et certains écrivains ont fait remonter à Frédéric II la responsabilité de ce désastre. Il semble acquis toutefois que si ses ordres avaient été vigoureusement exécutés, avant de laisser à Daun le temps de concentrer ses troupes, Fink aurait rejeté le général autrichien vers l'armée du prince Henri, de façon à le placer entre deux feux. Une perte de temps et de mauvaises manœuvres paraissent avoir fait échouer l'exécution d'un plan qui, en lui-même, était excellent.

FINK (Godefroy-Guillaume), théologien et musicien allemand, né à Sulza sur l'Ilm en 1783, mort en 1846. Après avoir fait ses études théologiques à Leipzig, il fut placé à la tête d'une paroisse et se distingua comme prédicateur. En même temps, il cultivait la musique avec une véritable passion et composait des

morceaux remarquables. En 1814, il fondait une maison d'éducation, qu'il dirigea lui-même jusqu'en 1829. Malgré toutes ces occupations, Fink trouva le temps d'écrire des ouvrages; nous citerons : *Sermons et leçons pour l'histoire de la religion* (1844); *Premières recherches sur la musique des anciens* (Leipzig, 1836). Fink a publié d'assez nombreux articles dans la *Gazette universelle de la musique*, et rédigé, de 1827 à 1842, le *Journal de musique*. Enfin, on lui doit un intéressant *Recueil* de romances et de chansons publié en 1809. Ce recueil, dont il a composé le texte et la musique, est très-populaire en Allemagne.

FINKENSTEIN (Charles-Guillaume FINCK, comte DE), homme d'Etat prussien, né en 1714, mort en 1800. Envoyé, en 1735, par Frédéric-Guillaume, à Stockholm, en qualité de ministre plénipotentiaire, il y étudia avec attention l'état des partis, surtout lors de la diète de 1738, et écrivit sur ce sujet un ouvrage intitulé : *Relation de la diète de* 1738, en français. De 1740 à 1748, Finkenstein occupa le poste d'ambassadeur en Russie. En 1749, il fut appelé à prendre le portefeuille de ministre des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

FINLANDAIS, AISE s. et adj. (fain-lan-dè, è-ze). Géogr. Habitant de la Finlande; qui appartient à la Finlande ou à ses habitants : *Les* FINLANDAIS. *La langue* FINLANDAISE.

— s. m. Langue parlée dans la Finlande, et qui est le type des langues finnoises.

— **Encycl.** Linguist. V. FINNOIS.

FINLANDE (GRANDE PRINCIPAUTÉ DE), en latin *Finingia*, *Eningia*, en finnois *Souomenmaa* (c'est-à-dire *pays des marais*), vaste contrée formant une division politique et administrative de la région septentrionale de la Russie d'Europe. Elle occupe presque toute la largeur de cette espèce d'isthme formé par la mer Blanche, les lacs Onéga et Ladoga, la Néva, les golfes de Finlande et de Bothnie, isthme qui lie la Scandinavie à la Russie, mais que sa constitution physique distingue de l'un et de l'autre de ces pays. Elle est située entre 59° 48' et 70° 6' de latit. N., 18° 50' et 50° 2' de longit. E., et se trouve bornée au N. par le Finmark norvégien et les monts Kiœbn; à l'O., par la Suède, dont elle est séparée d'abord par le cours du Muonio et de la Tornéa, ensuite par le golfe de Bothnie; au S., par le golfe de Finlande et le lac Ladoga. A l'E., une limite conventionnelle, qui suit parfois une ligne de hauteurs, la sépare des gouvernements russes d'Olonetz et d'Arkangel. Sa superficie est évaluée à 378,000 kilom. carrés; sa population était : en 1749, de 410,000 hab.; en 1809, de 837,000 hab.; en 1855, de 1,661,000 hab., et en 1861, de 1,787,526 hab. Capitale, Helsingfors.

La ligne de partage des eaux de la Finlande est formée par une chaîne de montagnes peu élevées (les sommets les plus hauts n'atteignent pas plus de 300 mètres), connue sous le nom de *Maan-Selka* (littéralement *dos du pays*). Cette chaîne granitique, couverte de sable, de glaise et d'une mince couche de terre végétale, s'abaisse du côté du N., vers l'océan Glacial, tandis que, vers le S., elles se termine brusquement aux rivages du golfe de Finlande. La chaîne de Maan-Selka se divise en plusieurs branches, et sépare les eaux en cinq systèmes différents, se déchargeant, soit dans l'océan Glacial, soit dans la Baltique, dans le golfe de Finlande ou dans le lac Ladoga. Le canal de Laïma, commencé en 1844 et terminé en 1865, met ce système hydrographique en communication directe avec le golfe de Finlande. Les rivières les plus importantes sont : la Tana, la Tornéa, l'Ijo, l'Uléa, le Kyroioki, le Kumo, qui reçoit les eaux de plus de 170 lacs, l'Aura, l'Abo, la Wanda, la Kymenë, la Jirango, le Raiaicki, la Vuoska, qui donne lieu au célèbre ressaut d'Imatra et forme de nombreux rapides. La Finlande renferme un grand nombre de lacs, dont les principaux sont : l'Enaré, l'Ulea, l'Etseri, le Toevesi, le Keuvanselka, le Ruovesi, le Nasiarvi, le Pyaiavi, le Vanaïa, le Langelmavesi, le Roiné, le Malasvesi, le grand Rautunselka, et surtout le Ladoga, dont une moitié seulement lui appartient. De nombreux canaux unissent ces différents lacs ou cours d'eau. Il y a en Finlande une surabondance d'eau vraiment prodigieuse. Partout serpentent des cours d'eau aux bruyantes cascades; partout on rencontre des lacs, des étangs, des marais. Les nombreux archipels dont les côtes de la Finlande sont hérissées forment une excellente défense naturelle. Ces côtes sont profondément échancrées, surtout celles du sud et du sud-ouest, et bordées d'une ceinture de rochers innombrables, peu élevés au-dessus du niveau de la mer, mais souvent pointus ou taillés à pic, tantôt réunis en groupes, tantôt rangés en chaînes. Diverses variétés de granits et de calcaires composent ces récifs, dont les plans topographiques peuvent à peine donner une idée. Les petits canaux sans nombre, les passages dangereux, les courants tumultueux et écumants, les abris où règne un calme parfait, les masses nues et déchirées, les touffes de pins et de sapins qui couronnent quelques-uns de ces îlots, les arbustes qui garnissent les flancs des autres, tout contribue à faire de ce labyrinthe une des merveilles de la géographie physique.

La plupart des îles voisines de la Finlande sont peu remarquables; quelques-unes cependant forment des groupes importants : telles sont les îles d'Aland et d'Abo, qui ferment l'entrée du golfe de Bothnie; puis les îles Valgrounl, qui s'étendent d'une côte à l'autre, depuis Wasa, en Finlande, jusqu'à Umea, en Suède, fermant ainsi la partie septentrionale du golfe de Bothnie. Celui-ci renferme encore l'île assez remarquable de Carlö. Dans le golfe de Finlande, les groupes d'îles sont nombreux; les plus considérables appartiennent aux provinces baltiques de l'empire russe.

— *Climat. Productions minérales. Flore. Agriculture. Faune.* Le climat de la Finlande est assez sain, surtout vers les côtes et dans les parties boisées; mais il est rigoureux et d'une inconstance extrême : on y éprouve des froids de 40 degrés, et en été, la récolte est exposée à des sécheresses dévorantes, avec des chaleurs de 40 degrés. Le nord participe au climat de la Laponie; l'hiver y dure huit à neuf mois. Cependant, on a remarqué depuis quelques années que les hivers commencent plus tard et sont moins durs qu'autrefois, ce qu'on attribue aux progrès de la culture, qui a fait disparaître beaucoup de marécages et de grandes forêts. Aux environs d'Uléaborg, où le sol est en général sablonneux, le grain est quelquefois semé et moissonné dans l'espace de six semaines, ce qui est dû à la chaleur développée par la continuelle présence du soleil. L'abondance des pluies en septembre et le dégel en mai et en juin rendent presque tout voyage impossible dans ces temps de l'année. Le climat du plateau intérieur serait peut-être le plus tolérable si les lacs et les marais n'y répandaient pas des brouillards très-frais et quelque fois malsains. Ils sont rares les moments où un ciel sans nuage éclaire l'admirable mélange de rochers rougeâtres, de pierres mousseuses, de lacs bleuâtres, de cascades cristallines et de prairies d'un vert d'émeraude, qui forment les paysages de la Finlande centrale; mais très-souvent un jour mélancolique enveloppe toutes ces vues pittoresques.

La Finlande n'est pas riche en produits métallurgiques; cependant les mines de fer sont pour elle une source de revenus considérables. On y exploite deux espèces de minerais : le minerai de fer magnétique et le minerai de fer tourbeux ou limoneux. Ce dernier est extrait du fond des lacs et des marais, et il peut donner annuellement 5 à 6,000 tonnes de minerai. Les mines de fer magnétique en produisent 7 à 8,000 tonnes. La Finlande possède 20 hauts fourneaux, qui donnent 13 millions et demi de kilogrammes de fonte; 15 autres établissements, qui exploitent le fer tourbeux, donnent 680,000 kilogrammes de fer en barres; enfin, 22 autres forges fabriquent 3,900,000 kilogrammes de fer. La majeure partie de ce fer est exportée en Russie, car la Finlande ne sait pas l'employer, et elle tire de la Suède et de l'Allemagne la plupart de ses outils. Cette vaste province a aussi deux mines de cuivre : l'une, découverte en 1757, donne encore 30,000 kilogrammes de cuivre par mois; elle est sur le point d'être épuisée; l'autre, exploitée depuis 1847, donne annuellement 155 à 170,000 kilogrammes de cuivre et un peu d'étain. Cette production suffit aux besoins du pays. La Finlande fournit encore une certaine quantité de salpêtre, un peu de soufre, d'arsenic et de nitre, enfin une grande quantité de marbres et de granits, aussi recherchés pour la dureté de leur grain que pour la beauté de leurs couleurs et le poli dont ils sont susceptibles.

Sur les 37,800,000 hectares que représente la superficie de la Finlande, on compte : terres arables, 1,440,000 hect.; pâturages et prairies, 152,000 hect.; forêts, 19,600,000 hect.; terres incultes et eaux, 16,608,000 hect.

Le sol de la Finlande, composé en grande partie de terre végétale, offre généralement plus d'endroits fertiles que le sol rocailleux de la Suède. Le seigle des environs de Wasa, à 63 degrés de latitude, est d'une qualité supérieure. Le blé sarrasin réussit surtout dans le midi. On cultive partout l'orge et l'avoine. Les bonnes récoltes donnent huit pour un de seigle et sept pour un d'orge. Cependant, malgré les efforts de l'administration locale pour encourager l'industrie agricole, la récolte est loin de suffire à la consommation. De 1851 à 1855, la production moyenne a été de 5,637,000 hectolitres, dont moitié en seigle. Déduction faite du grain nécessaire aux semailles, il reste seulement 4,486,000 hectolitres pour la consommation; aussi l'importation doit y ajouter 1,400,000 hectolitres. La valeur des céréales importées, qui n'était, en 1841, que de 3,861,000 fr., était, en 1856, de plus de 6 millions. Après les céréales, les principales productions sont le lin et le chanvre, qui égalent en force ceux de Russie, puis le tabac et le houblon. On cultive dans quelques parties des légumes et des plantes potagères. En résumé, la Finlande est plus fertile qu'on ne le supposerait d'après sa position géographique, mais il y a des obstacles naturels que l'industrie humaine ne saurait faire entièrement disparaître. Les gelées subites détruisent souvent les blés naissants; une espèce de ver, nommé dans le pays *turila*, dévore les moissons au moment où elles vont récompenser les soins du laboureur. L'humidité de l'air oblige les cultivateurs à sécher tous les grains dans des fours semblables à ceux qu'on emploie dans le reste de la Russie. Grâce à cette opération, on conserve en Finlande les grains jusqu'à la quinzième ou même jusqu'à la dix-huitième année. Les Finlandais ont de temps immémorial semé dans les cendres produites par l'incendie de leurs forêts. Ils divisent les terres ainsi défrichées en trois classes : on appelle *houkta* ou *alme* celles où les bois sont coupés lorsque la feuille est grande; on y conserve des terrains fort étendus, couverts de vieux bois et surtout de sapins blancs. Les bois ainsi coupés restent deux ans sur place avant d'être brûlés; ensuite le terrain est ensemencé de seigle. On nomme *haski* un terrain couvert d'un plus jeune bois, et qui peut être brûlé au bout d'une année : on l'ensemence de menus blés ou de raves; cependant on s'en sert aussi pour le seigle. Enfin, on désigne sous le nom de *kieskama* la coupe que l'on fait au printemps sur de petites collines où le bois a peu d'élévation. On commence par couper les branches et les sommités de ces arbres, et, la même année, aussitôt qu'elles sont sèches, on les réduit en cendres, après quoi on ensemence le terrain de seigle, et un peu plus tard de blé sarrasin et de lin. Les Finlandais ont encore une méthode de culture pour les terrains marécageux, qu'ils appellent *hytæ*. Ils commencent par mettre le feu à un morceau de terre; si elle donne de la cendre rouge, c'est un signe que l'endroit est propre à la culture pendant longtemps et avec avantage; mais, lorsque la cendre est blanche, la terre est jugée mauvaise. Ensuite on dérive les eaux; on coupe les arbres qui peuvent se trouver sur le terrain; au bout de quelques années, on l'environne d'un fossé, on arrache les racines et on laboure à plusieurs reprises. On laisse sécher la terre pendant quelque temps; on brûle la tourbe, puis on laboure et on râtelle la terre, afin que le vent n'emporte pas les cendres, et en même temps on y sème du seigle, comme dans les terrains ordinaires.

Les forêts occupent plus de la moitié de la Finlande; les pins et les sapins, les hêtres, les ormes, les peupliers, les genévriers y sont les essences dominantes; le chêne et le frêne y sont rares. Ces forêts, quoique dévastées, mal aménagées, fournissent une part importante dans l'exportation du pays. En 1865, leur produit représentait une valeur de 8 millions : 5,700,000 fr. de bois de construction, 1,800,000 fr. de goudron, et le reste en bois de chauffage. Les paysans finlandais fabriquent eux-mêmes une immense quantité d'ustensiles en bois, qui se vendent dans tout le Nord. Chaque village à son genre de fabrication à part. Le climat de la Finlande ne se refuse pas tout à fait à la culture des arbres fruitiers, mais c'est aux environs d'Abo que l'on récolte les meilleurs fruits. On a vu les cerises et les pommes mûrir à Wasa et à Jakobstadt. Les pommiers sauvages croissent jusqu'à 62 degrés de latitude. Le noisetier ne dépasse le 60e parallèle que par petites colonies et dans des situations privilégiées.

L'agriculture finlandaise, dont nous avons indiqué quelques procédés, est restée stationnaire depuis longtemps et ne s'est point ressentie des améliorations agricoles introduites dans les autres contrées du continent européen. L'éducation du bétail a fait plus de progrès; la superficie des prairies a presque doublé depuis 1830, mais les animaux sont encore petits et peu vigoureux. Voici quel était leur nombre en 1865 :

Race bovine. .	965,000	2,363,000 têtes de bétail.
Race ovine. . .	892,000	
Chèvres. . . .	18,000	
Race porcine .	203,000	
Rennes.	21,000	
Chevaux. . . .	264,000	

Une partie de ces animaux est exportée, ainsi que du beurre, du suif, des peaux, etc. La valeur de ces exportations est d'environ 1,300,000 fr. Les chevaux de la Karélie sont plus vigoureux et plus robustes que ceux de la Suède; mais la race mélangée résiste mal au climat. Partout les forêts immenses recèlent une grande quantité de gibier, des élans, des cerfs, des rennes, des renards, surtout beaucoup d'oiseaux; mais les ours et les loups y abondent aussi. Les rivières voient sur leurs bords le castor bâtir ses habitations et la loutre se plonger dans leurs eaux, qui contiennent des poissons délicieux, surtout des saumons. Dans ce labyrinthe d'îlots et de rochers qui environnent les côtes de la Finlande, on pêche de petits harengs et des chiens de mer. Les phoques vivent aussi dans le lac Ladoga et dans celui de Saïma.

— *Voies de communication. Industrie. Commerce.* Les rivières de la Finlande, remplies de cataractes et de bas-fonds, n'offrent que peu d'avantages à la navigation; d'un autre côté, elles débordent souvent et causent de grands dommages en inondant les champs. Quelques canaux ont été construits pour faciliter les relations intérieures, mais ils sont insuffisants et praticables seulement pendant quelques mois. Aussi le défaut de communications et de débouchés retarde les progrès de la culture et de l'industrie dans toutes les parties intérieures de la Finlande. Les paysans finlandais sont forcés de fabriquer eux-mêmes les ustensiles, les meubles et en partie les étoffes dont ils ont besoin. Il y a des cantons dont les habitants ne se rendent à la ville que pour s'y procurer du sel et de l'argent comptant. Les routes sont rares. La chaussée qui, partant de Saint-Pétersbourg, longe tout le littoral, est la meilleure comme la plus importante au point de vue stratégique et commercial. Quant à celles qui sillonnent l'intérieur du pays, ce sont des chemins tracés au milieu des lacs et des marais, c'est-à-dire inondés pendant l'été, couverts de neige et de glace pendant l'hiver, qui seul peut les rendre praticables. L'industrie finlandaise n'a fait que peu de progrès; cependant, le gouvernement la protége en frappant de droits élevés les marchandises étrangères, en faisant aux manufactures des prêts à bas intérêts, etc. Malgré cela, la valeur de la production de toutes les fabriques atteint seulement 5,700,000 fr., qui étaient ainsi répartis en 1863 :

	Nombre.	Production.
Manufactures de coton . .	3	1,295,000 fr.
— de tabac . .	27	905,000
— de laine. . .	6	349,000
Raffinerie de sucre	1	302,000
Fabriques de savon. . . .	6	302,000
Verreries.	11	316,000
Papeteries.	10	413,000
Chantiers de construction	7	823,000
Ateliers de machines . . .	6	177,000
Tanneries et corroiries . .	11	182,000
Diverses	98	636,000

Les produits de ces manufactures sont en général de qualité très-inférieure, et ne trouvent d'acheteurs que grâce aux droits exorbitants qui doublent le prix des produits étrangers. La partie la plus remarquable est la construction des navires de commerce et de guerre.

La marine marchande de la Finlande est très-active. Son effectif, qui n'était en 1826 que de 250 navires, jaugeant 43,000 tonneaux, était parvenu, en 1853, à 534 navires et à 137,500 tonneaux, sans compter un très-grand nombre de bâtiments d'un faible tonnage, employés au cabotage et à la pêche. Au 1er janvier 1856, après la guerre d'Orient, il ne restait en Finlande que 265 navires, jaugeant 54,700 tonneaux. La guerre avait donc détruit 269 navires de sa marine.

Le commerce extérieur de la Finlande est peu considérable; il a néanmoins presque doublé de 1841 à 1856, époque à laquelle il était de 53,317,000 fr., dont 39,381,000 fr. à l'importation. Les principaux objets importés sont : les céréales, le sucre, les tissus, le café, le fer et l'acier, le coton, le sel, les vins, les cotons filés, etc. Les exportations, qui s'élevaient à 13,726,000 fr., se composaient principalement de bois de construction, goudron, fer et fonte, beurre, poissons, animaux vivants, viandes salées, potasse, etc. La Russie, la Suède et l'Allemagne prennent la plus grande part à ce commerce; la France y entre à peine pour un million, dont 200,000 fr. à l'importation (sel et vin), mais l'Allemagne et la Suède importent en Finlande beaucoup de nos articles de commerce. Les deux tiers du commerce de ce pays s'effectuent par la marine nationale.

— *Population; gouvernement; administration; armée, etc.* La population de la Finlande, composée en majeure partie de Finlandais, s'élève, comme nous l'avons dit, à 1,785,665 habitants, parmi lesquels on compte 150,000 Suédois et environ 40,000 Russes. Nous n'indiquerons ici que quelques-uns des traits principaux qui caractérisent les habitants de cette contrée. Le lecteur trouvera au mot FINNOIS des notions plus étendues sur ce sujet. Les Finlandais sont sérieux, intrépides, infatigables; ils supportent toutes les privations, toutes les peines; ils ont une persévérance qui dégénère quelquefois en obstination sauvage. Ils sont extrêmement attachés à leur nom national, à leur langue, à leurs usages. Dans leurs relations particulières, ils montrent de l'hospitalité, de la franchise, de la bonhomie; cependant, les habitants des côtes méridionales ont contracté les habitudes de la mauvaise foi et de l'égoïsme. On reproche à tous les Finlandais d'aimer trop la vengeance, d'ignorer le pardon des offenses; et ce reproche est malheureusement confirmé par le grand nombre d'assassinats qui se commettent dans les campagnes.

Les paysans finlandais demeurent dans des cabanes nommées *pœrti*, qui ne sont point divisées en chambres. Un grand poêle, accolé au mur, chauffe cette demeure misérable; la fumée sort quelquefois par une ouverture dans le toit; d'autres fois on la laisse passer par la porte et par la fenêtre. En hiver, on éclaire la cabane par de longs éclats de bois de sapin. Dans ces antres noirs et enfumés, on s'étonne de voir des habits et du linge entretenus avec beaucoup de propreté. Les bains de vapeur sont un des plus grands plaisirs du peuple finlandais, et c'est des Finnois établis jadis dans la Russie centrale que les Slaves en ont appris l'usage. Les Finlandais ont une disposition innée pour la poésie et la musique. La population se divise, comme celle de la Suède, en noblesse; clergé, bourgeoisie et paysans. Les deux premières classes jouissent de quelques priviléges; la troisième exerce seule le commerce; la dernière, aussi libre qu'en Suède, est distinguée en paysans impériaux ou exploitant les biens de l'Etat, paysans seigneuriaux et francs tenanciers.

La Finlande forme une division de l'empire

russe, ayant une constitution, une organisation politique, une administration particulières. Sa constitution est la même que celle qui lui fut donnée, en 1779, par Gustave-Adolphe IV, roi de Suède. Bien que confirmée à plusieurs reprises par les czars depuis la conquête russe, cette constitution a été violée plus d'une fois par les ukases impériaux, et dans ses dispositions principales. C'est ainsi que l'assemblée des états, ou *landtag*, n'a pas été convoquée une seule fois depuis 1809 ; que les troupes finlandaises, qui ne doivent pas être employées hors du pays, ont été envoyées, en 1831, contre la Pologne, en 1849, contre la Hongrie, etc. En l'absence du *landtag*, les affaires de la Finlande sont administrées par un ministre secrétaire d'Etat, résidant à Saint-Pétersbourg. Sous la direction de celui-ci, l'administration est confiée à un gouverneur général, en même temps commandant en chef des troupes finlandaises, et qui réside à Helsingfors.

C'est là également que se réunit le sénat, présidé par le gouverneur général, et composé, outre deux vice-présidents, de quatorze membres, les uns nobles, les autres bourgeois ou paysans, nommés pour trois ans par l'empereur. Le sénat délibère en assemblée générale ou se divise en deux chambres : la chambre administrative et la chambre judiciaire ou cour suprême. C'est au sénat que ressortissent les divers services publics, tels que douanes, postes, marine, banque, etc.

La Finlande est régie par les lois suédoises, traduites en langue finnoise, qui est la langue de l'Etat. Trois cours de justice ont leur siége à Abo, Wasa et Viborg. Chacune de ces cours comprend dans son ressort des tribunaux de districts, qui ont encore au-dessous d'eux des tribunaux ruraux, comprenant chacun un certain nombre de communes. Le culte luthérien est la religion de la majeure partie de la Finlande, dont le territoire est partagé en trois diocèses : archevêché d'Abo, évêchés de Borga et de Kuopio.

L'instruction est aussi répandue dans la Finlande que dans la Suède ; les écoles primaires sont surtout très-nombreuses. L'instruction supérieure est principalement donnée dans l'université nationale, dont le siége est à Helsingfors. Cette université, fondée d'abord à Abo, en 1640, transférée à Helsingfors en 1827, relève directement de l'empereur, et son chef, nommé par lui, le plus souvent parmi les grands-ducs, porte le titre de chancelier. Elle est organisée comme les universités suédoises, et possède 50 professeurs avec 350 à 400 élèves.

La Finlande a un budget spécial, avec lequel elle doit pourvoir à toutes ses dépenses. En 1853, les recettes s'élevaient à 2,703,000 roubles d'argent, provenant des impôts fonciers, de la capitation, des douanes, du timbre, etc. De plus, les prêtres, les soldats de la milice et quelques fonctionnaires civils sont payés par les communes ou par le produit des terres domaniales. Les dépenses, à la même époque, étaient de 2,550,000 roubles. La dette qui, avant 1844, ne s'élevait qu'à 448,000 roubles, s'est accrue de 1,850,000 roubles, par suite de la guerre d'Orient, et de 900,000 roubles pour la construction de canaux et de chemins de fer, ce qui en porte le chiffre à 3,198,000 roubles.

La Finlande avait autrefois une armée nationale. Quand le pays fut annexé à la Russie, le czar Alexandre licencia cette armée et déclara la Finlande exempte de toute charge militaire. Il n'en tira pas moins plusieurs régiments dans la guerre de 1812 et dans celle de 1828. Enfin, le czar Nicolas rétablit l'ancienne armée finlandaise, qui se compose, comme l'armée suédoise, de troupes enrôlées (*vaerfvade*) et de milice (*indelta*). Son effectif s'élève actuellement à 12,900 hommes, répartis en 13 bataillons, dont 10 proviennent de la milice. Malgré les stipulations de l'acte de réunion, les places fortes de la Finlande, et principalement Sveaborg et Helsingfors, ont des garnisons russes et même des corps de cosaques.

La marine finlandaise est excellente ; elle est formée tout entière d'hommes habitués à la mer et d'une instruction éprouvée ; mais *son effectif est minime*, et la marine marchande elle-même n'offre que des ressources peu importantes. C'est une pépinière de bons *pilotes, mais insuffisante* à fournir les 40 ou 50,000 hommes qui figurent sur les cadres des équipages de la flotte russe.

La Finlande est divisée en huit provinces ou gouvernements, qui sont, du nord au sud . Uléaborg, Wasa, Abo, Tavastehus, Nyland, Kuopio, Saint-Michel ou Kymmengard et Viborg.

— *Aperçu historique*. On ne sait rien de certain sur l'époque où les premiers Finnois se sont établis dans la Finlande. Dans le x^e, le xi^e et le xii^e siècle, trois nations étaient connues dans cette région : les *Quaines*, au N. ; les *Kyrioles*, au S.-E., et les *Ymes* ou *Iemes*, au S.-O. Au milieu de ces tribus sédentaires étaient les Lapons pasteurs. Ces peuples, simples et barbares, vivaient moins d'agriculture que de chasse, de pêche et des produits de leurs troupeaux ; les chefs de famille exerçaient sur eux une autorité despotique ; les femmes étaient assujetties à un dur esclavage. Cependant ils possédaient quelques arts mécaniques, entre autres, celui du travail les métaux. Du xii^e au xiii^e siècle, la république de Novgorod et la Suède se disputèrent la possession de la Finlande ; enfin, en 1293, la Suède parvint à la conquérir ; la Finlande devint dès lors une des provinces les plus importantes de ce royaume, et lui resta fidèlement attachée. Dès que la Russie commença à devenir européenne, elle convoita l'acquisition de cette province, qui lui donnait une entrée sur la Baltique, des ports et des marins. Pierre le Grand parvint à conquérir la partie sud-est, celle qui forme aujourd'hui la province de Viborg. En 1743, Elisabeth s'empara de quelques portions de terre autour du lac Saïma. Enfin, en 1809, Alexandre I^{er} profita de la guerre insensée faite par Gustave IV à Napoléon I^{er}, pour enlever la Finlande à la Suède, et il se fit assurer cette possession en 1814, en faisant donner en échange à la monarchie suédoise la Norvége. Depuis cette époque, et bien que le pays soit encore suédois par l'affection, les mœurs et les lois, la Finlande est restée à la Russie.

FINLAY (Jean), poëte écossais, né à Glasgow en 1782, mort à Moffat en 1810. Son premier poëme : *Wallace* ou le *Vallon d'Ellerslie*, fut publié alors qu'il n'avait pas encore dix-neuf ans. Les plus importants de ses autres ouvrages sont : les *Ballades historiques et romantiques de l'Ecosse*, avec notes explicatives (Edimbourg, 1805, 2 vol. in-8°), et une *Vie de Cervantes*. Il a donné également des éditions du *Tombeau*, de Blair, et de la *Puissance des nations*, de Smith. Jean Finlay avait une connaissance approfondie de l'histoire et de la littérature ancienne de son pays, ainsi que des antiquités du moyen âge, et la vie a manqué à ce jeune poëte, qui promettait d'être un digne fils des vieux bardes écossais.

FINLAY (George), philhellène et historien anglais, né à Glasgow, en Ecosse, vers 1800. Il était tout jeune encore quand il embrassa la cause de l'indépendance grecque, fut l'ami de lord Byron, et, après la guerre, s'établit à Athènes. L'expropriation, par le gouvernement grec, de son jardin, d'où l'on jouissait d'une vue magnifique sur l'Acropole, et pour lequel il demandait une très-forte indemnité, donna naissance à l'un des nombreux différends qui se sont élevés entre la Grèce et l'Angleterre. M. Finlay est bien connu par sa connaissance profonde de la topographie, de l'art et de l'antiquité de la Grèce, et a écrit, sur l'histoire de ce pays, une série d'ouvrages comprenant : *Histoire de la Grèce sous les Romains* (Londres, 1843) ; *Histoire de la Grèce du moyen âge et de Trébizonde* (1851) ; *Histoire des empires grec et byzantin* (1853-1854, 2 vol. in-8°) ; *Histoire de la Grèce sous les dominations ottomane et vénitienne* (1854). Il s'occupe en ce moment d'un ouvrage qui comprendra l'histoire de la Grèce depuis la conquête turque jusqu'à la constitution de 1843. Les idées de M. Finlay sur le peuple grec sont à peu de chose près celles que M. Edmond About a développées dans sa *Grèce contemporaine*. A propos de l'ignorance dans laquelle ce peuple se complaît, M. Finlay disait à lord Carlisle, qui visita Athènes en 1853 : « Les Grecs modernes ne connaissent pas un mot de leur histoire, depuis l'époque d'Alexandre jusqu'à lord Palmerston. — C'est là, répliqua lord Carlisle une plainte qui convient à l'historien de la Grèce au moyen âge. »

Les recherches minutieuses et l'esprit philosophique qui ont présidé à la composition des ouvrages de M. Finlay ont valu à leur auteur son admission dans la Société des antiquaires américains et dans plusieurs autres sociétés savantes.

FINLAYSON s. m. (fain-lè-son — nom d'un sav. angl.). Mamm. Nom donné à une espèce d'écureuil.

FINLAYSON (George), naturaliste et voyageur anglais, né à Thurso, en Ecosse, vers 1790, mort en août 1823. Il assista à la bataille de Waterloo en qualité de chirurgien militaire, passa dans l'Inde en 1816, et accompagna John Crawford dans sa mission à Siam et à Hué (Cochinchine) pendant les années 1821 et 1822. On a de lui : *The mission from the Bengal to Siam and to Hue* (Londres, 1825, in-8°), excellente relation, où il fait connaître, mieux qu'elles ne l'avaient été jusque-là, les mœurs des habitants, les productions naturelles et la géographie de ces deux pays.

FINLAYSONIE s. f. (fain-lè-so-nî — de *Finlayson*, n. p.). Bot. Genre d'arbrisseaux volubiles, de la famille des asclépiadées, tribu des périplocées, dont l'espèce type habite l'Inde.

FINLEY (Robert), érudit et philanthrope américain, né dans l'Etat de New-Jersey en 1772, mort en Géorgie en 1817. Il entra dans les ordres et fut, pendant la plus grande partie de sa vie, professeur au collége de Princeton, dans le New-Jersey. On peut le considérer comme le fondateur de la Société de colonisation africaine. C'est lui, en effet, qui eut le premier l'idée d'envoyer en Afrique des nègres affranchis, et la Société lui doit son organisation et sa constitution. En 1817, il fut nommé président du collége Franklin, à Athènes, dans l'Etat de Géorgie, mais il mourut peu de temps après son installation.

FINLEY (James BRADLEY), ecclésiastique et auteur américain, né dans la Caroline du Nord en 1781, mort à Eaton, dans l'Ohio, en 1857. Il entra dans les ordres, et, en 1821, fut envoyé comme missionnaire parmi les Indiens Wyandots, chez lesquels il resta six ans. En 1845, il fut nommé chapelain du pénitencier de l'Ohio. C'est un des auteurs les plus populaires des Etats de l'ouest de l'Union, où ses ouvrages jouissent de la plus grande réputation. Il a publié successivement : *Mission chez les Wyandots ; Vie de prison ; Autobiographie ; Esquisses du méthodisme occidental* (ouvrage fort estimé), et *Séjour parmi les Indiens*.

FINMARK, littéralement *Marche finnoise*, province de la Norvége, diocèse de Drontheim, séparée à l'E. de la Laponie russe par la Tana, baignée au N. et à l'O. par l'océan Glacial arctique, confinant au S. au bailliage de Nord-Drontheim ; 71,364 kilom. carrés ; 54,665 hab. ; ch.-l. Tromsoe ; villes principales : Hammersfest, Vardoe.

La côte de Finmark offre, un peu à l'E. d'Hammersfest, le fameux cap Nord, le point le plus septentrional de l'Europe. Le Finmark s'étend entre 68° et 71° de lat. N., et entre 13° et 29° de long. E. Les côtes, baignées par l'océan Glacial, sont découpées par une infinité de baies et de golfes, tels que l'Alten-Fiord, le Porsanger-Fiord, le Tana-Fiord et le golfe de Varanger. Ces baies et ces golfes prennent un aspect très-animé en été, saison pendant laquelle beaucoup de Lapons s'y portent pour se livrer à la pêche, dont les produits sont exportés par des bateaux venant de Russie et de Norvége. Il s'y trouve aussi un grand nombre d'îles, qui appartiennent généralement à l'archipel de Lofoden, et dont les principales sont Senjen, Hvaloën, Ringvadsoë, Harvœg et Mageroë, sur laquelle est le cap Nord. Le Finmark est traversé par des montagnes couvertes de neiges éternelles. Les points culminants de ces montagnes sont le Taxefjeld (1,333 mètres), et le Storvandfjeld (1,110 mètres). Quant au climat, quoique moins rigoureux que celui des contrées situées sous la même latitude, il est encore très-rude ; pourtant, l'océan y est en général libre de glaces. Du milieu de novembre à la fin de janvier, le soleil n'y paraît pas. La nuit ne cesse presque point pendant l'hiver, Mais, en revanche, l'été y est remarquable par un jour presque continuel. Les rivières les plus considérables du pays sont la Tada et l'Alten, qui reçoivent de nombreux affluents. Le sol est presque partout d'une triste nudité. Ce n'est que dans quelques endroits favorablement exposés qu'il est possible de cultiver un peu de blé, d'orge et de pommes de terre. La pêche et les rennes constituent les principales ressources de la population. La chasse à l'ours et à l'hermine y est aussi assez productive. La population se compose de Finnois et de Lapons. Ces derniers sont nomades.

FINN (Henri), artiste dramatique et auteur américain, né à Sidney (cap Breton) vers 1785, mort dans l'incendie du steamer *Lexington* le 13 janvier 1840. Il fit ses débuts en 1822, à Boston, et devint l'un des acteurs les plus populaires des Etats-Unis. Il excellait surtout dans la comédie. Sa réputation comme écrivain humoristique égale, au moins, celle qu'il avait su acquérir comme artiste dramatique. On lui doit un *Annuaire comique* fort apprécié, et il a collaboré à un grand nombre de revues périodiques. Il est auteur d'un drame intitulé : *Montgomery* ou les *Chutes de Montmorency*, accueilli par le public avec beaucoup de faveur.

FINNE s. f. (fi-ne). Min. Veine qui coupe obliquement une couche de minerai et particulièrement d'ardoises.

— Helminth. Syn. de CYSTICERQUE, genre de vers intestinaux.

FINNINGIA, nom latin de la FINLANDE.

FINN-MAGNUSSEN, philologue islandais, directeur des archives de Copenhague, né à Skalholt en 1781, mort en 1847. Il a publié de savants *Commentaires sur les Sagas*, un *Parallèle des religions des anciens Scandinaves et des peuples indo-persans*, une *Archéologie du Nord*, etc.

FINNO (Jacob), pasteur finlandais, qui vivait à Abo au xvi^e siècle. Il a laissé un ouvrage estimé et fort recherché des bibliographes : *Cantiones piæ episcoporum veterum in regno Sueciæ, etc.* (Greifswald, 1582).

FINNOIS, OISE s. et adj. (finn-noi, oi-ze). Géogr. Se dit d'un peuple qui habite une partie de la Finlande, ainsi que les gouvernements russes d'Olonetz et de Pétersbourg : *Les* FINNOIS. *Les langues* FINNOISES.

— **Encycl.** Anthropol. La race des *Finnois* est répandue dans le N. de l'Asie et de l'Europe et compte environ 3 millions d'individus. Dans une acception plus étroite, ce nom est celui d'un peuple qui habite l'extrémité N.-O. de la Russie d'Europe, et surtout la principauté de Finlande. On divise la race *finnoise* en quatre groupes distincts : 1° le groupe *Ougre*, composé des Ostjœques, des Wogoules et des Magyares ; 2° le groupe *Bulgare*, comprenant les Tchérémisses, les Mordwines et les Tchouvaches ; 3° le groupe *Permien*, formé des Permiens, des Syrjœnes et des Wotjœques ; 4° le groupe *Finnois*, comprenant, outre la nation *finnoise* proprement dite, fixée plus particulièrement en Finlande, les Esthiens, les Lives, les Lapons, les Ingres, les Wesses ou Waters et les Tchoudes.

« La souche *finnoise*, dit le *Dictionnaire de la conversation*, peut être regardée comme un antique peuple agricole, dont on suit aisément la marche, depuis le mont Altaï à travers l'Oural jusqu'à la mer Blanche, dans les monuments qu'il a laissé en route (ses tombeaux dans la Sibérie méridionale, la teigne des Tchoudes dans les gouvernements d'Iékaterinbourg et de Verchoturie, les huttes tchoudes dans la Tondra), et qui, de bonne heure, eut des points de contact et des rapports avec les peuples historiques de l'ancien monde. Ce peuple était connu des Perses, de même que des Grecs et des Romains, sur le territoire desquels il s'était aussi établi. Il est très-vraisemblable que les Scythes, distingués des Sarmates par les anciens, ne sont autres que les Finnois, par opposition aux peuples slaves, avec lesquels ils n'ont d'ailleurs rien de commun. Il en résulterait que les monts Riphées, la mer Caspienne, l'Iaxarte et l'Oxus, par conséquent les contrées où se rencontrent les monuments dont il vient d'être question, furent la première demeure des Finnois. Ils y habitaient déjà à l'époque de Cyrus ; c'était une race pacifique et nomade, mais qui plus tard finit par cultiver la terre et avoir une résidence fixe. Leur histoire se résume en mythes obscurs et en traditions qui n'ont rien d'authentique. Il paraît constant, toutefois, que c'est à la suite de la grande migration des peuples qu'ils vinrent plus tard s'établir dans les contrées plus occidentales de la Russie, où nous les trouvons aujourd'hui. Ils émigrèrent déjà, à ce qu'il semble, vers l'époque de la naissance de Jésus-Christ, à l'approche des hordes des Goths ; et les régions occidentales de l'Oural, notamment la contrée où le grand et le petit Volga confondent leurs eaux, devinrent leur seconde patrie. Mais, dans les siècles suivants, et plus particulièrement au iv^e siècle, qui fut à vrai dire l'époque de la grande cohue des peuples, ils furent encore refoulés plus à l'ouest et jusque dans leur patrie actuelle, c'est-à-dire jusqu'à cette extrémité nord-ouest de la Russie d'Europe, où se trouve encore de nos jours la souche principale de toute la race *finnoise*, bien que d'importants débris de cette race soient restés sur les bords du Volga, de l'Oka, de la Kama, aux sources de la Dwina, dans l'Oural, et même jusque dans les monts Altaï, ou bien y soient revenus plus tard. De même que les Esthiens, rameau des Finnois, devinrent la proie de divers peuples, la souche *finnoise* proprement dite fut alternativement tributaire des Norvégiens, des Suédois et des Russes. Il y eut cependant pour les différentes peuplades de cette race une époque de splendeur et de prospérité, où elles eurent entre elles des rapports mutuels et directs bien plus étroits et solides qu'aujourd'hui.

» Ainsi, quand la grande voie commerciale de l'Asie vers les contrées civilisées de l'Europe passait à travers la Bulgarie et la Permie (Arkangel), des Etats indépendants s'étaient constitués parmi elles, qui eurent, pendant quelque temps, une importance historique, par exemple la Permie ou Biarmie, et le double royaume d'Oudorie et de Jougorie, lesquels d'ailleurs furent, dès la fin du xiv^e siècle, subjugués et convertis par les Russes à l'Eglise orthodoxe. Il ne fut pas longtemps question des tributs imposés par les Norvégiens dans la Marche laponne et dans la Marche *finnoise* (Finmark), où les Finnois avaient pénétré de bonne heure ; et ce qu'on appelle la Karélie, contrée voisine de la Bothnie orientale, près du golfe de Bothnie, qu'en 1248 les victoires de Birger Jarl firent tomber au pouvoir des Suédois, ne tarda pas non plus à leur être repris. En revanche, tout le reste du territoire des *Finnois*, depuis le Volga jusqu'en Sibérie, se trouva, à partir de l'année 1571, sous la domination des Russes, dont bientôt les treize principales tribus *finnoises* reconnurent la souveraineté. Les victoires remportées plus tard par les Suédois, au cœur même de la nationalité *finnoise*, et qui eurent pour résultat la conquête de la Finlande proprement dite, furent encore une fois annulées à partir du règne de Pierre le Grand, dont l'épée victorieuse avait soumis, dès 1703, l'Ingrie, qui, en 1711, conquit l'Esthonie et la Livonie, et qui, en 1714, s'empara aussi de ce qu'on appelle aujourd'hui la Finlande orientale (Karélie), conquêtes que la paix conclue en 1721, à Nystadt, assura pour toujours à la Russie. Un peu moins de cent ans après, la Finlande occidentale, toute l'étendue des côtes baignées par le golfe de Bothnie, de même que la Laponie proprement dite et le nord de la Finlande, étaient enlevés à la Suède par la Russie, à la suite des événements de la guerre de 1808, et la paix de 1809 lui en confirma la possession. »

Les *Finnois* sont en partie nomades. Les traits qui caractérisent les peuplades *finnoises* sont : une taille moyenne, une constitution vigoureuse, un visage plat, un teint jaunâtre, des cheveux d'un blond clair dans la jeunesse et plus tard d'une belle teinte brune, la barbe clair-semée, les yeux généralement gris foncés et les joues caves. Les *Finnois* sont amis du repos, superstitieux, attachés à leurs vieux usages, loyaux, hospitaliers, fidèles, serviables ; par contre, ils sont entêtés, et le désir de la vengeance les porte aux excès les plus violents.

La race *finnoise*, qui parvint de bonne

heure à une civilisation avancée, a une disposition remarquable pour la poésie. Du reste, elle possède une poésie populaire qui ne manque pas de charme et qui a attiré l'attention des lettrés.

— Linguist. La langue *finnoise* proprement dite, celle qui est parlée en Finlande, appartient au groupe considérable des langues ouraliennes, qui comprend le *finnois*, le magyare ou hongrois, le tchoude, le finno-tartare, et les dialectes ouralien, ouralo-altaïque, ougro-japonais et ougro-tartare.

Le *finnois*, ou suomi, est le type d'un groupe de langues que l'on appelle aussi langues *finnoises* germanisées. Ce sont : 1° le suomi, suomenkieli ou *finnois;* 2° l'esthonien ; 3° le lapon ; 4° le live. Les peuples qui parlent ces langues se désignent eux-mêmes sous le nom de *Saameladz* (en *finnois Suamaladtz*), mot dérivé de *suoma*, marécage. Le nom de *Finnois*, ou *Finnes*, qui leur a été donné par les Suédois, a la même signification.

1° Le *finnois* proprement dit, ou suomi, est parlé dans la Finlande, dans les gouvernements d'Olonetz et de Pétersbourg. On y distingue les sous-dialectes suivants : le finlandais méridional ; le tawastien ; le karélien ; l'olonetzien, le watialaiset, etc. Cette langue a eu depuis assez longtemps les honneurs de l'impression. Outre des traductions en nombre assez considérable de différents ouvrages religieux et pédagogiques, on a publié et traduit d'anciennes chansons nationales, appelées *Runots*, et des recueils de proverbes. La prosodie finlandaise repose principalement sur l'allitération et sur l'assonance ; elle connaît aussi et emploie la rime finale, constituée le plus souvent par une voyelle, circonstance qui donne aux poésies finlandaises une grande douceur et une forme très-harmonieuse.

2° Le lapon, ou lappon, est parlé par les Lapons ou Sames. A cause de l'existence isolée que mènent la plupart des tribus des Lapons, nous retrouvons chez eux, avec des proportions moindres et sur une échelle plus réduite, le phénomène philologique que présentent la plupart des peuplades américaines, c'est-à-dire la tendance constante de la langue à se subdiviser en dialectes, qui eux-mêmes cherchent à prendre une forme originale et à se constituer à l'état d'idiomes distincts. Cettu divergence est encore augmentée par l'intrusion d'un grand nombre d'éléments étrangers apportés par des contacts prolongés avec différentes nationalités européennes. Aussi classe-t-on presque comme des langues à part les dialectes mixtes : lapon-suédois, lapon-norvégien, lapon-russe, etc. La littérature de la langue laponne est identique à celle du finlandais, et Adelung donne une liste assez longue d'ouvrages écrits en cette langue.

3° L'esthonien est parlé par les Esthoniens ou Esthiens, que les Romains appelaient *Astii*, mot qui n'est que la transcription d'un mot gothique analogue au mot allemand *Ostlaender*, les peuples de l'est. D'après Adelung, l'esthonien comprend deux dialectes principaux : le reval et le dorpat. Le premier est parlé dans le duché d'Esthland tout entier, et, avec quelques légérères modifications, dans l'île d'Oësel. Le second est en usage presque exclusivement dans dix-sept paroisses du cercle de Dorpat et dans quelques territoires environnants. D'après Balbi, la littérature esthonienne est principalement étudiée et journellement enrichie par les Allemands, qui y ont introduit beaucoup de germanismes.

4° Le live ou lieve, parlé de nos jours encore, du moins partiellement dans le duché de Liefland, ou Livonie, concurremment avec l'esthonien et le letton. Les Lives de race pure sont actuellement en nombre restreint ; la plupart vivent non loin de Salis ; mais généralement ils parlent esthonien ; c'est même dans cette langue que leur sont faites les prédications. Le live est peu connu, parce que ceux qui le parlent encore y ont introduit tant d'expressions étrangères qu'ils l'ont rendu presque méconnaissable et assurément fort différent de l'ancien idiome en usage chez les anciens et célèbres pirates lives, qui, à l'époque de l'arrivée des Allemands, occupaient le territoire circonscrit par la Duna et la rivière de Salis d'un côté, et la mer Baltique de l'autre.

Enfin, il existe un idiome parlé par les Krewines ou Kriwinges, en Courlande, que différents auteurs assimilent à l'esthonien, tandis que d'autres le rapportent au live. Pallas, dans son *Vocabulaire*, à propos de ce dialecte spécial, qu'il nomme *crivingo-livonica*, adopte la première opinion.

Parmi ces quatre groupes, le suomi est sans contredit l'idiome le plus riche. Lui seul a poussé jusqu'à la perfection cette harmonie des voyelles, qui est caractéristique pour la famille touranienne. Les Finlandais sont, en effet, les plus avancés de toutes leur famille, et, à l'exception des Magyares, sont la seule race *finnoise* qui puisse prétendre à un rang parmi les nations civilisées et civilisatrices du monde. Leur littérature, et surtout leur poésie populaire, témoignent d'un haut degré de développement intellectuel, à une époque que nous pouvons appeler mythique, et dans des régions plus favorables à l'épanouissement des sentiments poétiques que leur demeure actuelle, dernier refuge que l'Europe ait pu leur offrir. Les poésies épiques vivent encore dans les classes les plus pauvres, transmises seulement par la tradition orale et conservant tous les traits d'une mesure parfaite et d'une langue plus ancienne. De la bouche des vieillards, on a recueilli un poëme épique dont les dimensions sont à peu près celles de l'*Iliade* et qui a la même unité. Nous dirions qu'il est aussi beau, si nous pouvions oublier pour un instant tout ce que, dans notre jeunesse, nous avons appris à qualifier de ce nom. Un Finlandais n'est pas un Grec, ni Wainamoinen un Homère ; mais s'il est permis à un poëte de choisir ses couleurs dans la nature qui l'environne et de peindre les hommes au milieu desquels il vit, le *Kalewala* possède des qualités qui peuvent rappeler celles de l'*Iliade*, et il a le droit de réclamer sa place comme la cinquième épopée nationale du monde, à côté des chants ioniens, du *Mahabhârata*, du *Shânameh* et des *Niebelungen*. Cette antique culture littéraire n'a pas été sans une grande influence sur la langue. Elle a donné la permanence à ses formes et la fixité à ses mots, au point que nous serions presque tenté, à première vue, de nous demander si la grammaire de cette langue n'est pas sortie de la période agglutinante, pour passer dans celle des flexions, avec le grec et le sanscrit. Kellgren l'a prétendu en effet, mais c'est une erreur : le type agglutinant subsiste réellement dans le *finnois*, dont la grammaire nous présente une fécondité de combinaisons grammaticales inférieure seulement à celle du turc et du hongrois. Comme dans le turc, nous y trouvons l'harmonisation des voyelles, qui est un des principaux caractères des langues agglutinantes, et qui suppose une organisation se refusant à la flexion. Cette loi est fixée sur l'immutabilité de la voyelle du radical, et veut protéger celui-ci contre des suffixes lourds et nombreux qui pourraient l'altérer. Ici, c'est le radical qui exerce une influence sur les voyelles des suffixes, tandis que dans les langues à flexion, les suffixes influent sur les voyelles du radical. Ajoutons, du reste, que la dénomination d'idiome agglutinant attribuée au suomi ne contient point ici un blâme ; et, en effet, cette langue, si développée et si pleine de vigueur, mérite sans contredit un rang plus élevé que la plupart des langues européennes à flexions, qui sont singulièrement fanées et desséchées.

« Cette langue, a dit un savant philologue, est, en effet, une des plus harmonieuses et des plus parfaites du globe ; aussi elle aime les mots doux et harmonieux, elle abonde en voyelles et en diphthongues. On n'y rencontre ni sons sifflants ni sons gutturaux ; le *finnois* évite les radicaux monosyllabes, et attache au radical presque toujours une voyelles finale qui ne porte pas d'accent ; cela donne aux mots de cette langue la mesure du trochée. Comme dans chaque langue agglutinante, le radical est nécessairement immuable. »

Le nom, en *finnois*, possède quinze terminaisons de déclinaison. Le nominatif n'a pas de suffixe ; mais on reconnaît ce cas aux changements que, d'après les lois phonétiques du *finnois*, doit subir la terminaison du radical pur comme terminaison du mot.

Prenons pour exemple la déclinaison du radical *karhu*, l'ours.

1. Nominatif : *karhu*, l'ours.
2. Génitif : *karhu-n*, de l'ours.
3. Essif : *karhu-na*, en ours, comme un ours.
4. Partitif : *karhu-a;* par exemple, *mina lyon karhu-a*, je frappe l'ours, littéralement *une partie de l'ours*, non *l'ours tout entier;* de même ce partitif se trouve dans : Je mange *du* pain, *syon leipa-a.*
5. Caritif : *karhu-tta*, sous l'ours.
6. Illatif : *karhu-un*, dans l'ours.
7. Comitatif : *karhu-ne-nsa*, avec son ours (on ajoute ici presque toujours le pronom suffixe).
8. Adverbial : *karhu-i-n* (*-i-* annonce le pluriel), de la manière des ours.
9. Inessif : *karhu-ssa*, dans l'ours (dans l'intérieur de l'ours).
10. Elatif : *karhu-sta*, de l'ours (mouvement procédant de l'ours et allant au dehors).
11. Adessif : *karhu-lla*, avec l'ours, chez l'ours (remplace l'instrumental et le datif).
12. Ablatif : *karhu-lta*, de l'ours (éloignement).
13. Allatif : *karhu-llen*, vers l'ours.
14. Prosécutif : *karhu-tse*, tout le long de l'ours, à côté de l'ours, près de l'ours.
15. Mutatif : *karhu-ksi*, en un ours (par exemple, transformé).

Comme dans toutes les langues *finnoises*, il n'y a dans le suomi qu'une seule déclinaison ; elle est cependant modifiée par les lois phonétiques.

L'accusatif, le cas objectif par excellence, n'existe pas dans le *finnois*. On le remplace par le partitif, et quand l'objet entier est imaginé comme dépendant du verbe, on se sert du génitif : « Je frappe le chien » se traduit par le génitif : « Je frappe *du* chien, » *mina lyon koira-n*, en y ajoutant comme mots déterminatifs le mutatif *kuolche-ksi*, c'est-à-dire « en un mort. » Après un impératif, on met l'objet au nominatif. De cette manière, les Finlandais savent exprimer l'accusatif, en divisant et subdivisant avec beaucoup de sagacité les notions et les relations. Au pluriel, on ne se sert jamais du génitif comme cas objectif ; on le remplace par le nominatif. Le partitif pluriel est employé comme on emploie le partitif singulier, pour exprimer un accusatif : « Il voyait des maisons, » se traduit par *naki talo-j-a;* aussi s'emploie-t-il en sujet : *vet-ta*, de l'eau coule. Voilà une ressemblance avec l'article partitif français.

Comme dans la plupart des idiomes tartares et touraniens, les terminaisons de déclinaison en *finnois* sont les mêmes au pluriel et au singulier ; le pluriel n'y est marqué que par un signe particulier, en *finnois -i-*. Le nominatif ajoute seulement *-t* au radical pur, *karhu-t*, les ours. Le génitif a une forme double, soit avec le signe du pluriel *-i-* et avec le suffixe du génitif *-n*, *karhu-i-n*, des ours, *lapse-i-n*, des enfants (*lapse*, enfants), soit avec le suffixe *n* dans le partitif du pluriel, *laps-i-en* du partitif pluriel *laps-i-a* avec *-n* (le *-a* devant *-n* se transforme en *-e*). La première de ces deux formes a une signification collective ; par exemple : « Les larmes sont une habitude des enfants, » c'est-à-dire de tous les enfants en général ou pris ensemble, *itku* (larmes), *on* (est) *lapse-i-n* (des enfants), *tapa* (habitude). La seconde de ces formes a une signification partitive ; par exemple : « Les larmes sont une habitude de ces enfants-là : » *itku on noiden* (de ces), *lapse-i-en tapa* — L'essif du pluriel est *karhu-i-na*, le partitif *karhu-j-a*, le caritif *karhu-i-la*, l'illatif *karhu-i-n*, l'élatif *karhu-i-sta*, l'allatif *karhu-i-len* et ainsi de suite.

Outre l'épopée que nous citions plus haut, le *Kalewala*, les Finlandais possèdent un grand nombre d'anciennes chansons. Les plus célèbres, connues sous le nom de *ronots*, ou *runes*, célèbrent les vieilles croyances mythologiques de la race *finnoise*. Le peuple, qui attribue à ces compositions poétiques une vertu magique, cherche à les cacher aux étrangers. Cependant, Schrœter est parvenu à en recueillir un certain nombre, qu'il a traduites en langue allemande en 1819, avec une collection de proverbes nationaux. Le rhythme de toutes ces chansons réside dans une allitération assez compliquée qui exige la répétition de la même lettre au commencement de tous les mots d'un vers ; parfois aussi on répétait de la même manière la dernière lettre : c'est une loi générale de la versification chez les peuples du Nord. Michel Agricola, évêque d'Abo, le premier qui ait écrit en *finnois*, a publié dans cette langue une traduction des Ecritures en 1538. On cite encore, parmi les premiers livres imprimées en *finnois*, une traduction du traité : *De civilitate morum puerilium*, d'Erasme, laquelle a été exécutée en 1670. On a traduit aussi en finlandais le code suédois et beaucoup d'ouvrages élémentaires pour l'instruction du peuple. V. OURALIENNES (langues).

Finnois (CHANT). Les airs finnois sont peu variés. Presque tous ont cette mesure à cinq temps, dont les deux noires finales, lentes et traînantes, donnent à la mélodie un accent d'indicible mélancolie. La douceur de la langue finlandaise, et l'expression touchante dont les chanteurs indigènes accentuent leur diction, produisent, dit-on, un effet irrésistible sur les étrangers. Les paroles *finnoises* du chant que nous allons noter semblent devoir remonter à une assez haute antiquité. C'est probablement un ancien *rune* adopté comme chant populaire par la tradition.

1re STROPHE. *Andantino.*

DEUXIÈME STROPHE.

S'il est vieux et sans courage,
Il n'aura pas mon amour,
Dussent tous ceux de mon âge
Me dédaigner à leur tour.

TROISIÈME STROPHE.

Des nuits la clarté sans tache
Ne m'a point tant fait vieillir
Que sous la tente d'un lâche
Je doive déjà dormir.

QUATRIÈME STROPHE.

Mais, que le brave me vienne!
Son regard me sera doux;
Ma main pressera la sienne,
Rouge encor du sang des loups.

FINNO-ONGRIEN, IENNE adj. (fin-no-on-gri-ain, i-è-ne). Linguist. Se dit de certains idiomes ongro-tartares.

FINO ou **FINI**, surnommé **Adriano** ou **d'Adria**, orientaliste italien, né à Ariano, près d'Adria (Vénétie), en 1431, mort à Ferrare en 1517. Il fut d'abord notaire, puis premier maître des comptes ou intendant du duc de Ferrare. Fino connaissait à fond le grec et l'hébreu. Il passa quatorze ans à composer un grand ouvrage de controverse contre les juifs, publié sous le titre de *Fini Hadriani*, *Ferrarensis*, *in Judæos flagellum ex Sacris Scripturis excerptum* (Venise, 1538, in-4°), par son fils Daniel, qui cultiva lui-même les lettres avec un certain succès.

FINO (Alemanio), historien italien, né à Bergame, mort, vers 1586, à Crema, où il occupait une place de magistrat. Il a composé plusieurs ouvrages estimés, tant pour l'élégance du style que pour l'exactitude des récits. Les principaux sont : *la Istoria di Crema* (Venise, 1566, in-4°), fort estimée, et *la Guerra d'Atila* (Venise, 1569).

FIN-OR s. m. (fi-nor — de *fin*, et *or*). Hortic. Petite poire qui a la forme d'une toupie : FIN-OR *d'été, de septembre.*

FINOT, OTTE adj. (fi-no, o-te — dim. de *fin*). Fam. Fin, rusé : *Est-il donc* FINOT !

— Substantiv. : Personne finotte : *Il passe pour être un* FINOT.

FINOW (canal de), voie navigable de Prusse, prov. de Brandebourg, reliant l'Oder, la Sprée et le Havel. Il commence à Liebenwalde, dans le Havel, et se termine à Neustadt-Everswalde, dans la rivière de Fühne. Longueur de 30 kilom. sur une largeur variant de 12 à 14 mètres. Il raccourcit de 150 kilom. le trajet par eau entre Berlin et Stettin. Commencé en 1603, il ne fut terminé qu'en 1749, sous le règne de Frédéric le Grand.

FINSTERAARHORN, littéralement *Corne sombre de l'Aar*, montagne de Suisse, dans l'Oberland bernois, entre les cantons de Berne et du Valais. C'est, après le mont Blanc et le mont Rose, la plus haute montagne de l'Europe : 4,410 mètres de hauteur. Il doit son nom à un des bras principaux de l'Aar, auquel il donne naissance. On reconnaît aisément cette montagne à sa forme pyramidale.

FINSTERMUNZ, village d'Autriche, dans le Tyrol, gouvernement d'Inspruck, à 30 kilom. N. de Glurns sur l'Inn, et près de la frontière du Tyrol et du canton suisse des Grisons. Le célèbre défilé de ce nom, qui couvre la frontière autrichienne ainsi que la route d'Inspruck à Glurns, est bordé de rochers que couronnent des ouvrages de défense. Le pont jeté sur l'Inn est surmonté d'une tour massive traversée par la grande route. Les eaux de l'Inn, qui coulent sur ce point à 866 mèt. d'altitude, se précipitent dans le défilé avec un fracas épouvantable. Ce défilé est célèbre non-seulement par son caractère romantique, mais aussi par les nombreux souvenirs historiques qui s'y rattachent. Le duc Welf de Bavière s'empara du fort de Finstermunz en 1079, et de sanglants combats eurent lieu dans le défilé, en 1799, entre les Autrichiens et les Français.

FINSTERWALDE, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence et à 95 kilom. S.-O. de Francfort-sur-l'Oder, cercle de Luckau, sur la Schakebach ; 5,332 hab. Château, hôpital, haras. Manufactures de draps, fabriques de toiles.

FINTE s. f. (fain-te). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce ou variété d'alose, qui vit dans la Méditerranée.

— **Encycl.** La *finte* a été souvent confondue avec l'alose ; on l'a regardée comme étant le même poisson, mais à un âge différent. On s'accorde généralement, aujourd'hui, à l'admettre comme espèce bien distincte. Elle est caractérisée par sa forme plus allongée, par ses dents plus fortes aux deux mâchoires, par la présence de cinq ou six taches noires le long des flancs, enfin et surtout par le nombre bien moins considérable des lamelles que portent les arcs branchiaux. Elle se trouve à peu près dans les mêmes localités que l'alose ordinaire, à laquelle elle ressemble beaucoup ; mais elle paraît dans les rivières quelques semaines plus tard. Ses mœurs sont à peine connues, et ce sujet se recommande à l'attention des observateurs. La chair de la *finte* ne le cède pas en qualité à celle de l'alose.

FIOCCHI s. m. pl. (fio-ki — mot italien). Houppes, glands qui retombent de chaque côté d'un chapeau de cardinal.

— Fam. *Etre in fiocchi.* Etre en grand costume ou en grande toilette : *Les cardinaux étaient* IN FIOCCHI *à la cérémonie. Quelques dames* ÉTAIENT *en toilette*, IN FIOCCHI ; *quelques hommes, avec le chapeau, le cadogan, l'épée et le masque.* (Rog. de Beauv.)

FIOCCO ou **FIOCCHI** (André-Dominique), en latin **Floccus**, juriste italien, mort en 1452. Il reçut les leçons de E. Chrysoloras et fut secrétaire du pape Eugène IV. On a de lui un ouvrage publié sous le titre de *De Romanis potestatibus sacerdotiis et magistratibus*, sans nom de lieu ni date, réimprimé à Milan en 1477 (in-4°), et qui a été longtemps attribué à Fenestella, contemporain d'Auguste.

FIOLE s. f. (fio-le — lat. *phiola*, mot qui répond exactement au grec *phialê* pour *pi-Falê*, que l'on rapporte à la racine sanscrite *piv*, boire, dérivée de *pâ*, même sens, et d'où aussi le persan *piala*, qui a le même sens que le grec *phialê*. Les Arabes en ont fait *findjal*. Le mot *fiole* est très-ancien dans la langue ; c'est ce qui fait qu'on écrit avec *f* pour *ph*).

Petit flacon à col étroit : *Une* FIOLE *pleine d'élixir. Une* FIOLE *pleine de sirop.* ‖ Contenu du même flacon : *Une* FIOLE *d'élixir, de sirop. Vénus fit présent à Phaon d'une* FIOLE *d'essence dont il se frotta, et qui le rendit le plus beau des hommes.* (Th. Gaut.)

— Techn. *Fiole d'épreuve, fiole philosophique* ou *flacon de Bologne*, Sorte de flacon ou de tube renflé, à parois très-épaisses, qui est fabriqué par le procédé du soufflage, mais subitement refroidi, et qui sert à reconnaître l'état d'affinage du verre dont on va commencer le travail. Les vases de ce genre sont tellement fragiles, qu'ils volent en éclats quand on agite dans l'intérieur un fragment de pierre susceptible de les rayer.

— **Allus. litt. Fiole d'Astolphe** (la), fiole célèbre qui joue un rôle merveilleux dans un des épisodes les plus fameux du poëme de l'Arioste.

Astolphe, monté sur l'hippogriffe, arrive au Paradis terrestre. Il y trouve saint Jean l'Evangéliste, qui, après lui avoir appris que Roland a perdu l'esprit, le conduit, sur le char d'Elie, dans la lune, où il retrouve le bon sens de ce paladin renfermé dans une fiole, dont il s'empare, sur l'avis du saint. De retour sur la terre, il rencontre Roland se livrant à mille extravagances furieuses. Avec l'aide de quelques paladins, amis ou parents du héros, il réussit à s'en rendre maître, lui fait respirer le contenu de la fiole et lui rend ainsi la raison.

FIOLER v. n. (fio-lé — rad. *fiole*). Pop. Boire beaucoup, se griser quelque peu. ‖ Vieux mot retenu par le peuple.

FION s. m. (fion). Pop. Bonne tournure; cachet de ce qui est bien fait, bien terminé, bien agencé : *Il sait donner le* FION *à tout ce qu'il fait.*

— *Avoir le fion*, Avoir le chic, comme on dit encore familièrement; avoir une adresse naturelle ou acquise pour exécuter quelque chose : *Il a le* FION *au billard pour les effets.*

FIONNER v. n. ou intr. (fio-né — rad. *fion*). Pop. Faire le beau, se pavaner : *Ohé! Mandron, dit-il, comme tu* FIONNES ! *Mais il rougit beaucoup, et, se retournant vers Marguerite : Pardon, mademoiselle, dit-il, c'est un mot de collége; c'est pour faire compliment à Mandron de son habit neuf.* (A. Karr.)

FIONIE, en danois *Fyen*, en allemand *Fünen*, île de l'archipel danois, dans la Baltique, au S. de Samroë, au N. d'Alsen, entre le Petit-Belt, qui la sépare du Jutland à l'O., et le Grand-Belt, qui la sépare du Seeland à l'E., par 55° 4′ 30″-55° 43′ 4″ de latit. N., et par 7° 22′-8° 25′ de long. E.; 3,025 kilom. carr.; 80 kilom. sur 55, et 140,000 hab. Ch.-l., Odensée. V. princip., Svendborg, Nyborg et Middelfart. L'intérieur présente généralement une surface plate; sur les côtes se dressent quelques collines de 100 à 140 mèt. de hauteur. Les nombreuses rivières qui arrosent l'île de Fionie y entretiennent une admirable fertilité. On y récolte surtout des grains, du chanvre, du lin, du houblon, du cumin et des fruits de diverses sortes. Les pâturages nourrissent surtout des chevaux. L'apiculture et la pêche sont des ressources importantes pour les habitants. Fionie forme, avec l'île de Langeland, les bailliages d'Odensée et de Svendborg.

FIORAVANTI (Bartolomeo DI RIDOLFO), architecte et ingénieur italien, né à Bologne, vivait au XVe siècle. On cite, parmi ses travaux, la façade du palais du podestat, dans sa ville natale. Il transporta à une distance de trente-cinq pieds le clocher de Santa-Maria-del-Tempio, à Bologne, et redressa celui de l'église de Saint-Blaise de Cento, qui penchait de cinq pieds et demi. Il passa plusieurs années en Hongrie et construisit des ponts sur le Danube.

FIORAVANTI (Léonard), célèbre médecin empirique et alchimiste, né à Bologne au commencement du XVIe siècle, mort dans la même ville en 1588. Fioravanti exerça d'abord la médecine dans les diverses villes d'Italie, à Bologne et à Palerme notamment. En 1550 il se rendit en Afrique sur une flotte espagnole, et, après un séjour de cinq ans dans ce pays, revint en Italie. Il continua d'exercer sa profession de médecin ambulant et parcourut Naples, Rome, Venise. Las de cette vie errante, il se fixa, dans les dernières années de sa vie, à Bologne, sa ville natale, et parvint à s'y faire décorer des titres de docteur, comte et chevalier. « Chaque siècle, dit la *Biographie médicale*, la médecine se voit déshonorée par quelques audacieux charlatans qui, presque toujours dénués de connaissances véritables, n'en possèdent pas moins l'art d'éblouir le vulgaire et de capter sa confiance. » Fioravanti fut un de ces charlatans : doué de plus d'aplomb que de savoir, il vendait certains médicaments de sa composition comme des remèdes souverainement efficaces. Il inventa ce baume célèbre qui porte son nom et à l'aide duquel il assurait avoir opéré des cures miraculeuses. Nous empruntons à l'*Histoire de la chimie*, de M. Hœfer, la composition de ce baume : térébenthine de Venise, galbanum, gomme arabique, oliban, myrrhe, aloès, galega, girofle, consoude, cannelle, zédoaire, gingembre, musc du Levant et ambre gris. Toutes ces substances étaient intimement mélangées et agglutinées avec de l'huile d'olive. Le mélange était distillé après qu'on l'avait fait macérer dans de l'eau-de-vie rectifiée. « Alors, disait Fioravanti, vous obtiendrez d'abord une eau blanche mêlée d'huile. Lorsque vous verrez apparaître une huile noire, vous changerez de récipient et vous augmenterez le feu jusqu'à ce que tous les esprits se soient dégagés. Séparez enfin l'huile de l'eau noire et conservez toutes ces matières séparément. La première eau, qui est blanche, c'est l'*eau du baume* (*aqua del balsamo*), l'huile qui s'en sépare est l'*huile du baume* (*oleum del balsamo*). La seconde eau est noire, c'est la *mère du baume* (*mater balsami*), et l'huile qui est séparée s'appelle *baume artificiel* (*balsamo artificiato*), qu'il faut conserver comme un joyau précieux. » Ce baume, connu sous le nom de *baume Fioravanti*, son inventeur le recommandait comme un contre-poison souverain de l'arsenic; il en faisait oindre tout le corps du malade atteint d'intoxication.

Fioravanti a écrit plusieurs ouvrages aussi dénués d'intérêt que de véritable science, et cependant Porta raconte, dans son *Histoire de l'anatomie*, « qu'ils se faisaient lire avec plaisir, » car de nombreuses éditions en furent faites. C'est surtout à titre de curiosités bibliographiques que nous les citons : *Lo Specchio di scienza universale, libri tre* (Venise, 1564, in-8°, 1592, 1609, 1679; traduit en latin, Francfort, 1625, in-8°; en français, par Gabriel Chappuis, 1584, in-8°; en allemand, Francfort, 1615); *Del Reggimento della peste* (Venise, 1565, 1571, 1594, 1626; traduit en allemand, Francfort, 1632); *li Capprici medicinali* (Venise, 1568, 1582, 1665); *Il tesoro della vita umana* (Venise, 1570, 1582, 1603, 1620, 1670; traduit en allemand, Francfort, 1618, Darmstadt, 1627; traduit en anglais, Londres, 1653); *Il Compendio dei secreti razionali intorno alla medicina, chirurgia et alchimia* (Venise, 1571, etc.; traduit en allemand, Darmstadt, 1624; en latin, Turin, 1580; en anglais, Londres, 1652); *La Fisica, divisa in quattro libri* (Venise, 1582, etc.; traduit en allemand, Francfort, 1604, etc.); *La chirurgia distinta in tre libri, con una giunta di secreti nuovi* (Venise, 1582), etc.

— Bibliogr. Consulter : Hœfer, *Histoire de la chimie;* Portal, *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie;* Lenglet du Fresnoy, *Histoire de la philosophie hermétique;* Pierre Borel, *Bibliotheca chimica;* la *Biographie médicale.*

FIORAVANTI (Jérôme), en latin **Fioravantius**, théologien et jésuite italien, né à Rome en 1555, mort en 1630. Il devint recteur du collége des Anglais, puis de celui des Maronites, à Rome, et fut confesseur du pape Urbain VIII. Son principal ouvrage est un traité *De beatissima trinitate libri III*, qui a eu plusieurs éditions.

FIORAVANTI ou **FLORAVANTES** (Benoît), ecclésiastique du XVIIIe siècle. Il est connu comme l'éditeur de la collection des monnaies papales, publiée sous le titre de : *Antiqui romanorum pontificum denarii a Benedicto XI ad Paulum III* (Rome, 1734-1738, 2 vol. in-4°).

FIORAVANTI (Valentin), compositeur italien, né à Rome en 1770, mort à Capoue en 1837. Il fit de sérieuses études musicales, à Rome d'abord, sous Jannaconi, puis à Naples, sous Cimarosa, Paisiello et Guglielmi. Il se montra digne des soins de ses maîtres, et les ouvrages bouffes qu'il fit représenter, notamment *le Cantatrice villane*, furent accueillies avec un enthousiasme général. La partition que nous venons de nommer, et qui est presque un chef-d'œuvre, a fait le tour de l'Europe avec un grand succès. Joué à Paris, en 1806, cet opéra fit une telle sensation, que le compositeur fut immédiatement appelé dans cette ville pour y écrire un autre opéra du même genre. Fioravanti composa aussitôt *i Virtuosi ambulanti* (les *Chanteurs ambulants*), dont le livret était tiré d'un ancien opéra-comique de Picard, et cet ouvrage fut aussi fêté que le précédent. Ce sont les partitions bouffes de Fioravanti qui ont fait toute sa réputation; ses grands opéras sont tombés dans un juste oubli. Les ouvrages comiques de cet auteur petillent de verve; malheureusement, les idées ne sont pas toujours originales et quelquefois tombent dans la trivialité; mais il n'y en a pas moins, dans sa musique, une grande gaieté naturelle et un rire franc et sonore, qui sont à l'oreille ce qu'un verre de vin frais et pétillant est à l'estomac. Vers 1816, Fioravanti se retira du théâtre et fut nommé maître de chapelle de Saint-Pierre du Vatican, fonctions dans lesquelles il avait succédé à Jannaconi, son maître. On connaît, en dehors des partitions dramatiques, quelques morceaux de musique religieuse écrits par cet auteur dans le style concerté. — FIORAVANTI (Vincenzo), fils du précédent, compositeur et maître de chapelle à Naples, né vers 1810. Il a composé environ dix partitions, dont la meilleure porte le titre de : *I due caporali.* Depuis 1847, cet auteur n'a rien produit. Les renseignements biographiques manquent sur lui depuis cette époque.

Fior d'Aliza, épisode des *Confidences* de Lamartine, publié en 1863. Après plus d'une centaine de pages consacrées au récit de ses excursions en Italie, qui, ne révèlent aucun événement saillant et n'offrent, il faut l'avouer, rien de bien intéressant pour le lecteur, Lamartine nous raconte, dans cette langue poétique que tout le monde connaît, l'histoire de *Fior d'Aliza*, de Saltochio. Ce n'est pas un poëme, ce n'est pas non plus un roman : c'est le récit d'une promenade dans les montagnes de Lucques, où l'auteur, étant entré chez son héroïne, se fait narrer son histoire. Ce n'est plus cette fois, Dieu merci! une jeune fille dont la vie est suspendue aux accents de la lyre du poëte et que son départ précipitera dans la tombe. M. de Lamartine ne fait que tenir la plume, et il a le bon esprit de ne pas laisser trop passer ses manchettes. Aussi *Fior d'Aliza* est-il un ouvrage intéressant, simple et émouvant, bien que parfois la jeune fille des montagnes s'exprime comme une femme qui aurait appris à lire dans les *Méditations.* A quinze ans, Fior d'Aliza, belle comme l'Amour et fiancée à son cousin Hieronimo, excita les désirs impurs d'un chef de sbires dont elle refusa les propositions. Irrité, Jacob commença par ruiner injustement les parents adoptifs de Fior d'Aliza, et poussa si loin ses persécutions, que Hieronimo, dans un accès de légitime fureur, tua un de ses sicaires. Saisi et jeté dans les fers, le courageux enfant fut condamné à mort; mais sa cousine veillait sur lui. Une nuit, elle fait tomber ses beaux cheveux, se déguise sous le costume d'un pifferaro et part pour aller le sauver ou périr avec lui. Grâce à son costume, elle entre chez le geôlier, capte sa confiance et devient un de ses aides. Encouragé par sa présence, Hieronimo reprend courage, tandis qu'elle prépare sa fuite. Un prêtre, confident de leur secret, les unit dans le cachot la veille du jour de l'exécution de Hieronimo. « Quelle nuit terrible! raconte Fior d'Aliza, où toutes nos larmes étaient séchées par nos baisers et tous nos baisers interrompus par nos larmes. Ah! qui vit jamais, comme moi, l'amour et la mort se confondre et s'entremêler tellement, que l'amour luttait avec la mort et que la mort était vaincue par l'amour? Ah! Dieu me préserve de m'en souvenir seulement! Je croirais la profaner en y pensant. »

A la pointe du jour, l'heureux Hieronimo partit, car tout était prêt pour son évasion, croyant que Fior d'Aliza allait venir le rejoindre. La généreuse fille l'avait trompé, et, tandis qu'il fuyait, elle marchait à l'échafaud à sa place. Au dernier moment, un cri traverse les airs. Ne voyant pas arriver sa femme, Hieronimo était revenu sur ses pas, avait compris par quelques mots entendus en passant, le sacrifice de Fior d'Aliza et accourait pour en empêcher l'exécution. Emue par tant d'amour, la duchesse de Lucques fit surseoir à l'exécution et obtint de son mari la grâce des deux amants, auxquels on rendit leurs biens. Comme on a pu en juger, le fond de *Fior d'Aliza* est fort simple et en même temps plus dramatique que bon nombre de romans surchargés d'incidents et de coups de théâtre. Tout le charme de cette histoire consiste dans la vérité et la grâce des détails, dans la naïveté du récit, qui, en passant par la bouche de l'héroïne même, devient doublement intéressant et émouvant. *Fior d'Aliza* est une des plus intéressantes créations de M. de Lamartine.

FIORDIRELLO (Antonio), prélat et écrivain italien, né à Modène vers 1510, mort dans cette ville en 1574. Il étudia le droit, la philosophie, les belles-lettres, devint successivement secrétaire du célèbre Sadolet, évêque de Carpentras, du cardinal Crescenzi, qu'il accompagna au concile de Trente, se lia avec les hommes les plus distingués de son temps, notamment avec Bembo, et fut nommé, en 1557, évêque d'Avella, dans le royaume de Naples. On a de lui quelques opuscules, des discours latins, un traité : *De auctoritate Ecclesiæ* (Lyon, 1546), etc.

FIORE (Jacobello DEL), peintre italien, né à Venise, florissait dans la première moitié du XVe siècle. Il était fils de Francesco del Fiore, peintre qui jouit d'une assez grande réputation auprès de ses contemporains, mais dont nous ne possédons aucune œuvre. Jacobello apprit son art de son père, fut un des premiers qui peignirent les personnages de grandeur naturelle, s'éloigna de la roideur de l'école byzantine et donna à ses figures de la beauté, de la noblesse et de la grâce. Son chef-d'œuvre est un *Couronnement de la Vierge*, exécuté en 1432 et placé dans la cathédrale de Ceneda. Lanzi cite de lui une *Madone* (1421), la *Justice entre deux lions*, etc.

FIORE (Agnolo-Aniello DEL), sculpteur napolitain du XVe siècle. Il a exécuté, à Naples, plusieurs tombeaux fort remarquables, notamment ceux du cardinal Rinaldo Piscicello dans la cathédrale (1469), de Jean Cicinello dans l'église de Saint-Laurent, de Mariano Alagni et de sa femme Catarinella Orsini, et surtout celui de Francesco Caraffa, son chef-d'œuvre, dans l'église San-Domenico-Maggiore.

FIORE, personnage de la comédie italienne. Le Ruzzante, dans son théâtre, donne ce nom aux amoureuses candides et naïves. V. FIORINETTA.

Fiorella, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 28 novembre 1826. Le livret a quelque ressemblance avec celui de la *Favorite*, mais le dénoûment est heureux, comme il convient à Feydeau; il contient, en outre, des scènes fort comiques. Fiorella, aimée par Rodolphe, s'est laissé séduire par un grand seigneur qui lui promettait de l'épouser. Son amant, désespéré, va pleurer dans un cloître l'infidélité de sa maîtresse. Diverses circonstances y amènent Fiorella, dont les pleurs, le repentir touchent le cœur mal affermi de Rodolphe; il pardonne et réhabilite la pauvre créature en lui rendant son amour et en l'épousant. On a applaudi une scène assez burlesque, dans laquelle Rodolphe brise sa guitare et en fait du feu pour réchauffer les membres engourdis de Fiorella. C'était en 1826 : on soupirait encore la romance en s'accompagnant sur la guitare; bien des Malvina et des Edgar protestèrent contre ce manque de respect envers la confidente de leurs secrètes pensées. La musique de *Fiorella* appartient naturellement à la première manière du maître. L'inspiration mélodique s'y manifeste sans prétention et sans arrière-pensée d'effet à produire. Aussi la popularité ne se fit-elle pas attendre. On a longtemps chanté l'air : *Heureux climat, beau ciel de l'Italie*, et les couplets : *J'entends la grêle et la pluie.* On fredonna de tous côtés surtout la ronde de *Fiorella : Espérance, confiance*, et ces mots pouvaient, à juste titre, s'appliquer à l'avenir du compositeur français par excellence.

Nous reproduisons ici les trois morceaux que nous venons de citer.

AIR DE FIORELLA.

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Ici peut-être, aux accords de ta lyre,
Tibulle, Horace ont chanté leurs amours.
Dans les bosquets témoins de leurs délires,
Disons leurs vers et répétons toujours :
Au plaisir, à l'amour, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Jeunes beautés, aimables et coquettes,
Gardez-vous bien de vous laisser charmer;
Si vous voulez conserver vos conquêtes,
Contentez-vous de plaire sans aimer.
Au plaisir, à l'amour, etc.

COUPLETS DE FIORELLA.

1er COUPLET. *Allegro moderato.*

DEUXIÈME COUPLET.

Moi! je ne suis pas égoïste!
Et, quand les gens sont en danger,
Très-volontiers je les assiste
S'il ne faut pas me déranger;
Mais hélas! lorsque l'éclair brille,
Et que la foudre retentit (*bis*),
Je dis, près d'un feu qui pétille,
  On est si bien ici!
Que le ciel soit béni! (*ter*).

RONDE DE FIORELLA.

1er COUPLET. *Allegretto.*

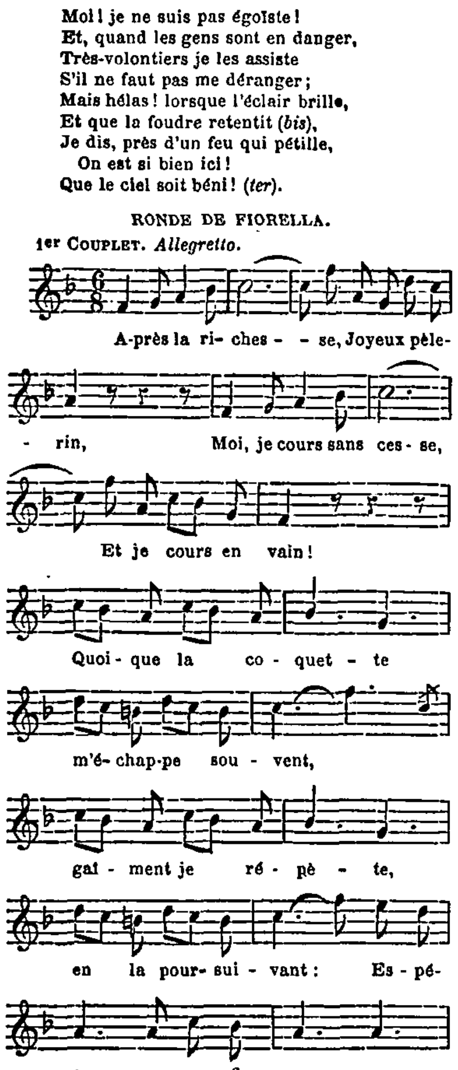

DEUXIÈME COUPLET.

En route on s'ennuie;
Il faut être deux.
Que fille jolie
Paraisse à mes yeux,
Quoique l'mariage
Ait maint accident,
J'tente le voyage
En disant gaîment :
  Espérance, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Je crois que ma belle,
M'aimant constamment,
Me sera fidèle.
En chemin faisant,
Si de bons apôtres
En sont amoureux,
J'dirai, comm' tant d'autres,
En fermant les yeux :
  Espérance, etc.

FIORELLI (Joseph), célèbre archéologue italien, né dans le royaume de Naples vers 1823. Il éprouva de bonne heure une profonde attraction vers les études archéologiques en même temps qu'un vif enthousiasme pour la liberté de son pays. En 1846 il fut élu vice-président du congrès scientifique qui s'était rassemblé à Gênes de toutes les parties de l'Italie. Sa réputation était déjà grande, et son mérite le désignait à de hauts emplois. A son retour à Naples, il fut nommé l'un des directeurs des travaux de Pompéi. Son premier soin, en entrant en fonctions, avait été d'établir une administration honnête; il n'en fut pas moins dénoncé au gouvernement comme un libéral dangereux, et jeté en prison; il y resta une année. Son innocence était si évidente, qu'il dut être relâché; mais il continua à être en butte à toutes sortes de vexations. Une histoire manuscrite des fouilles de Pompéi, à laquelle il travaillait depuis longtemps, lui fut enlevée par la police, et il ne la revit jamais. Dépouillé de sa place et réduit au dénûment le plus absolu, il fut obligé, pour vivre, de travailler comme simple journalier au pavage en bitume des rues et des terrasses. Le comte de Syracuse (frère du roi), passionné pour l'archéologie et libéral, s'intéressa à Fiorelli et le nomma son secrétaire particulier. Mais cette protection ne mit pas le savant à l'abri des persécutions, motivées cette fois par le libéralisme du prince. La police ayant l'ordre de l'arrêter, il resta caché quelque temps dans le palais du comte, puis il réussit à s'embarquer pour Livourne. Rentré à Naples après la chute des Bourbons, ce modeste savant fut désigné par la voix publique comme l'homme le plus capable de diriger les fouilles de Pompéi, et M. Farini nomma Fiorelli inspecteur des fouilles. Sous sa direction, une nouvelle ère a commencé pour Pompéi. Grâce à ses ingénieuses et exactes restaurations, on peut se faire une idée de ce qu'était une ville romaine; on est initié aux détails les plus curieux sur les habitudes domestiques des Romains, et l'on voit des épisodes intéressants des derniers jours de Pompéi. Si ces procédés avaient été employés plus tôt, nous posséderions la ville presque entière. Il est vrai que, avec tout ce qui reste à mettre à nu de la ville, les fouilles promettent encore des découvertes précieuses. Une autre excellente idée de M. Fiorelli a été de publier le *Journal des fouilles de Pompéi* depuis leur commencement jusqu'à nos jours. Déjà, en 1860, il avait publié l'*Histoire des fouilles de Pompéi*.

FIORENTINI (Francesco-Maria), écrivain italien, né à Lucques vers 1610, mort en 1673. Il cultiva la médecine, la théologie, la littérature, et composa, entre autres ouvrages : *Memorie della gran contessa Matilda* (Lucques, 1642), écrit fort intéressant, et *Hetruscæ pietatis origines, seu de prima Tusciæ christianitate* (Lucques, 1701, in-4°).

FIORENTINO (Pier-Angelo), littérateur italien, que sa connaissance parfaite de notre langue et ses travaux de critique ont naturalisé Français, né à Naples en 1806, mort à Paris le 31 mai 1864. Ce fut d'abord dans sa patrie qu'il songea à conquérir la notoriété littéraire et à se faire un nom. Elève d'un collége de jésuites, puis étudiant en droit, il se tourna vite vers les lettres, qui plaisaient à son organisation fine et délicate, et le journalisme lui sembla le meilleur moyen d'arriver à la fortune. Il fonda une première feuille, l'*Omnibus*, puis une seconde, *il Vesuvio*, écrivit quelques nouvelles assez remarquées du public napolitain, et qu'il réunit sous le titre de *Soirées d'automne*. Un poëme épique, *Sergiani Caraccio;* un grand roman historique, *Coraddino;* un drame, la *Fornarina*, ébauchèrent sa réputation, mais ne lui rapportèrent pas beaucoup d'argent. Fiorentino vint alors à Paris; il n'y put vivre d'abord qu'en donnant des leçons de langue italienne, pauvre métier pour un ambitieux; il y puisa toutefois une bonne idée, celle d'emprunter à Léon Gozlan le fond de son *Médecin du Pecq*, pour en faire un *Medico di Parma*, drame qu'il alla faire jouer à Naples. Cette pièce eut du succès et le fit connaître avantageusement d'Alexandre Dumas, alors en Italie. Notre excellent romancier le ramena à Paris et se l'adjoignit, comme collaborateur, dans la confection d'un certain nombre de romans italiens, le *Corricolo*, le *Speronare*, *Maître Adam*, le *Calabrais*, *Jeanne de Naples*, que les mauvaises langues affirment être beaucoup plus l'œuvre de Fiorentino que de Dumas; Fiorentino n'a mis son nom qu'au bas de *Nisida*, l'une des *Causes célèbres*. Il a raconté lui-même qu'étant venu à Paris avec 150 francs, il descendit à l'hôtel des Princes, ce qui mit rapidement son petit viatique en déroute; alors il porta sa montre au mont-de-piété, obtint 100 francs, en prit 50, et porta religieusement les 50 autres à la caisse d'épargne. Ce trait peint l'homme: nul plus que lui ne sut mettre de l'ordre dans ses affaires et régler ses dépenses. Comme, en mourant, il laissa 600,000 francs de fortune, toute sa vie littéraire tient entre les chiffres du point de départ et ceux de l'arrivée. L'argent, ce brillant métal qu'il estimait, tenait beaucoup de place dans ses réflexions personnelles et même dans sa conversation. Il abordait rarement un littérateur sans lui demander s'il faisait ses affaires et comment il avait aménagé sa vie. « Les hommes de lettres, disait-il à Sarcey, ont la détestable habitude de croire qu'ils ne mangent que leur revenu en dépensant ce qu'ils gagnent. Point du tout; ils dévorent leur capital. Ils dévorent jour à jour leur intelligence, leur esprit, leur force, qui est leur seul vrai capital. Le revenu d'un artiste, c'est l'intérêt de ce qu'il a gagné, mis de côté. Le prix, il n'y doit pas plus toucher qu'un propriétaire ne doit vendre son champ ou sa maison pour prendre du bon temps. » Sarcey, malgré ses vastes oreilles, a dû mal entendre ce jour-là, car Fiorentino était un homme pratique, incapable de demander l'impossible; il recommandait seulement de faire comme lui, dans l'histoire des 100 francs de sa montre, de se suffire avec la moitié du gain journalier et de placer le reste en réserve, ce qui est une très-sage maxime.

En même temps qu'il collaborait avec Alex. Dumas, Fiorentino écrivait dans de petits journaux, la *Sylphide*, le *Corsaire*, où il donna des articles remarquables, non-seulement par leur justesse et leur verve, mais par la correction savante du style, une parfaite entente des nuances et des sous-entendus de la langue française. Comme il écrivait au *Corsaire*, en 1846, il lui arriva d'être traduit en police correctionnelle pour une nouvelle à la main, qu'il avait d'abord jugé inoffensive. Mais quand il l'entendit lire par l'avocat de la partie adverse, puis par l'organe du ministère public, avec toutes sortes de gestes, d'insinuations et de commentaires, il lui sembla qu'il avait commis une action monstrueuse; il fut épouvanté de son audace, et se jura, dès lors, qu'il n'écrirait jamais une ligne sans se demander l'effet qu'elle ferait si elle était lue devant un tribunal; il prétendit plus tard s'être toujours tenu parole. Son esprit naturellement souple, fin, délié, son incomparable adresse, sa prudence et son tact parfait lui permettaient d'ailleurs de glisser à travers toutes les difficultés de sa profession comme un chat à travers des porcelaines fragiles, sans rien briser.

Il eut alors la chance heureuse d'être l'objet d'un excellent syllogisme de M. E. de Girardin. « Tous les Italiens sont musiciens, se dit le fondateur de la *Presse;* or, Fiorentino est Italien, c'est incontestable; donc je vais lui confier la critique musicale de mon journal. » Entraîné par ce raisonnement, qui nous dota d'un de nos meilleurs critiques musicaux, M. E. de Girardin fit entrer Fiorentino à la *Presse;* d'excellents articles sur l'*Art en Italie* furent ses débuts. Quelque temps après, le *Constitutionnel* enleva Fiorentino à la *Presse*, et le *Moniteur universel* demanda à partager avec son confrère officieux cet alerte et spirituel écrivain : Fiorentino dut se dédoubler. Sous le nom de A. de Rovray, il était dans le *Moniteur* un critique aussi solennel que judicieux, voyageant, avec aisance du reste, dans les plus hautes régions de l'art et affectant de ne connaître que celles-là; dans le *Constitutionnel*, il redevenait Fiorentino, mettait de côté tout cérémonial et attaquait le même sujet par son côté amusant, incisif et paradoxal. Pendant près de quinze ans il fit cette sorte de miracle hebdomadaire, de fournir le même article en deux éditions identiques comme doctrine, mais d'une variété de tons et de forme qui suffit à donner la plus haute idée de son talent élégant et souple. C'est dans cette double collaboration qu'il atteignit sa notoriété et sa valeur véritable. Vif et parfois cruel dans ses appréciations, il apportait tant de finesse et de grâce dans l'attaque, que la blessure se voyait à peine, quoique parfois elle fût profonde. On lui a reproché d'accorder trop facilement quelques-uns de ces éloges qui ne sont pas toujours désintéressés, et l'on a même été jusqu'à donner, pour point de départ à la grande fortune qu'il a laissée, certaines complaisances et certaines intimidations qui l'avaient fait surnommer *il signor Escopette*. Du moins peut-on dire qu'il agissait d'une façon bien ingénieuse et avec une grande apparence de raison. Souvent ses louanges recélaient l'ironie. La malice napolitaine s'y cachait au coin d'une phrase équivoque, et, pour qui savait lire, suffisait à fixer l'opinion. Dans les grandes batailles théâtrales, on attendait avec impatience le feuilleton de Fiorentino. Il avait le don de fouetter la curiosité, de tenir ses lecteurs en suspens, de cacher, sous l'aisance de son allure, le travail et l'effort. C'est à l'effort même, c'est au travail qu'il a dû surtout la pureté avec laquelle il écrivait une langue qui n'était pas la sienne, mais dont il usait avec une grande légèreté de main et en homme qui en sait à fond toutes les ressources. Les journaux ne le ménageaient guère, et le *Figaro*, entre autres, le poursuivit longtemps de ses attaques. Un jour que Fiorentino, oubliant son tact ordinaire, avait recommandé, comme digne du Théâtre-Français, une actrice d'un talent douteux, Mlle Nelly, sa maîtresse, la pudibonde feuille, qui nous en a pourtant fait voir bien d'autres, cria au scandale. Tous les petits journaux lui reprochaient de faire *chanter* les artistes ailleurs que sur la scène; le critique, dont la plume était autrement dangereuse que celle de ses adversaires, se soucia peu de ces attaques et n'y répondit presque jamais. Il fut plus sensible à une accusation du même genre portée contre lui par la Société des gens de lettres, qui nomma un jury d'honneur pour juger le différend. Traduit à la barre de ses collègues, l'accusé allégua, pour sa défense, qu'il était à la fois critique et courtier d'engagements; juge incorruptible dans son journal, homme d'affaires dans son cabinet. L'explication ne parut pas concluante; le jury d'honneur déclara, en conséquence, qu'on ne devait pas se commettre avec M. Fiorentino. Celui-ci alors prit la plume dans le *Corsaire* contre M. Amédée Achard, qui, dès le lendemain, crut devoir envoyer deux témoins à son justiciable de la veille. « Vous voyez bien, dit-il à son adversaire, qu'on peut se commettre avec moi, » et il lui traversa le poumon d'un coup d'épée.

Laissant de côté les accusations, peut-être exagérées, portées contre lui, on doit reconnaître, dans ce « Mazarin du compte rendu, » — le mot est de M. Xavier Aubryet, — un vaste talent littéraire, de fortes études, une grande science d'observation et une vive imagination, le tout servi par un esprit plein de verve, peut-être même trop enclin au sarcasme; s'il a été en butte à l'envie, ses habitudes d'ironie lui ont fait beaucoup de tort et non moins d'ennemis; il était arrivé à un genre d'influence, peu désirable, quoique lucrative, qui inspirait beaucoup plus de crainte que de sympathie.

Ajoutons à son bagage littéraire une traduction de Dante, qui lui valut le ruban de la Légion d'honneur. Elle a servi de texte aux illustrations de l'*Enfer*, par Gustave Doré, un des plus beaux livres de l'art moderne.

Nous reproduisons, comme conclusion, les lignes suivantes, publiées par Edmond About, à propos de la mort de Fiorentino : « Nous avons perdu, ces jours derniers, dit-il, un critique prodigieux, que la France ne remplacera jamais, quand même elle en aurait envie. Italien comme Casanova, il s'était élevé, en moins de vingt ans, aux plus hautes positions de la presse parisienne. Il écrivait fort bien, plaisantait finement, et comptait mieux encore. A force de travail et d'économie, il arriva non-seulement à gagner 18,000 francs par an, mais à ménager sur ce revenu un capital de six cent mille (600,000 fr.!). Il obtint la croix de la Légion d'honneur et la porta plusieurs années sans que personne osât y trouver à redire. Les circonstances ne m'ont jamais permis de cultiver son amitié, quoiqu'elle fût précieuse et valût son pesant d'or; mais j'ai collaboré avec lui dans un ou deux journaux, et les nécessités du métier nous mirent quelquefois en présence. Son thème favori, dans la conversation, était la misère des gens de lettres, qui ne sont ni payés ni considérés, et la fortune insolente des ténors, qui gagnent, à chanter faux, 50,000 écus par année. Cette plainte, assurément sincère, me semblait entachée d'exagération; car enfin les ténors les mieux rétribués sont toujours les plus prêts à partager leur fortune. Il est certain, d'ailleurs, qu'on a vu des gens de lettres payés et considérés au delà de toute vraisemblance.

» Tout son siècle, excepté Siraudin, le combla des plus respectueux hommages. On a vu plus de monde à son enterrement qu'aux funérailles d'Aristide le Juste, qui mourut au moins aussi pauvre. La presse périodique n'a pas encore fini de chanter ses louanges; les plus honnêtes gens s'honorent d'avoir été ses confrères; on l'encense comme s'il avait un feuilleton lundi prochain. Son talent, d'une rare finesse et d'une extrême subtilité, échappe à l'analyse comme les opérations d'un homme trop habile échappent à la loi. Sans être positivement érudit, il savait, juste à point nommé, tout ce qu'il avait besoin de savoir. Il écrivait agréablement, sans autres qualités saillantes que le bon sens uni au savoir-faire, et une désinvolture d'esprit sans égale. Aucun de ses écrits ne restera, pas même la traduction de Dante, qui est son ouvrage le plus médiocre; mais je ne crois pas que ses feuilletons, servis à point, aient ennuyé un seul lecteur. Il répandait un charme sur les objets les plus insignifiants; il nous intéressait au programme d'un concert ou d'un bénéfice de Mlle Nelly; il tournait si galamment une réclame en faveur de l'orgue Alexandre, ou du docteur Noir, ou des cuivres de M. Sax, que le public suçait la pilule comme un bonbon et souriait pour toute grimace. Cet homme éminemment pratique avait tous les genres d'esprit, sans excepter l'esprit de faire le bien. Il savait semer à propos quelques graines d'amitié et de reconnaissance. Jamais je n'ai entendu une voix s'élever contre lui sans qu'aussitôt quelqu'un prît sa défense, en disant : Il m'a poussé, protégé, encouragé gra-

tis ! Il était trop malin pour nager contre les courants et heurter de front l'opinion publique : en louant une chose évidemment mauvaise, en chutant un succès de bon aloi, il eût discrédité sa maison et fait baisser son papier sur la place. Il se rattrapait sur les talents douteux, contestés ou simplement fatigués. Il les mettait dans la balance comme un changeur du Palais-Royal pèse les monarques d'or ou d'argent, et si l'un d'eux, fût-il Mario en personne, lui paraissait un peu léger, il l'égorgeait en douceur avec cette perfidie de bon ton que je viens d'imiter dans la mesure de mes forces en vous entretenant de lui. »

FIORENTINO (Giuliano BUGGIARDINI, dit IL), peintre italien. V. BUGGIARDINI.

FIORENZUOLA ou **FIRENZUOLA**, ville d'Italie, prov. et à 24 kilom. S.-E. de Plaisance, dans un belle plaine arrosée par la petite rivière de l'Ardi, sur la route de Plaisance à Parme ; 6,132 hab. Ecole latine, bibliothèque publique. Les églises y possèdent quelques curiosités artistiques. Patrie du cardinal Alberoni.

FIORGYN ou **FIORGWIN**, géant scandinave, père de la déesse Frigga, l'épouse d'Odin.

FIORI (Georges), historien et jurisconsulte italien, né à Milan vers 1450, mort vers 1512. Il professa le droit à l'université de sa ville natale. On a de lui une histoire des guerres des Français en Italie sous Charles VIII, intitulée : *De bello italico et rebus Gallorum præclare gestis libri VI* (Paris, 1613, in-4°).

FIORI (Joseph), poëte sicilien, né à Cefalu en 1623, mort en 1646. Il s'appliqua avec ardeur à l'étude des lettres, des sciences, de l'astrologie judiciaire, fit paraître des poésies latines et italiennes et mourut à vingt-trois ans, à la suite d'excès de travail. On raconte qu'il tira lui-même son horoscope, et qu'ayant cru y trouver la preuve qu'il mourrait prématurément, il en fut frappé au point de tomber malade. On a de lui : *Carmina* (Venise, 1651, in-12) ; *Poesie* (Venise, 1651, in-12). Ces poésies, publiées par Vincent Auria, ami de l'auteur, font regretter sa fin prématurée.

FIORILLO (Ignace), compositeur italien, né à Naples en 1715, mort en 1787. Elève de Durante et de Leo, il se fit connaître en Italie par la composition de divers opéras, fut appelé, vers 1753, à Brunswick comme maître de chapelle, puis passa à Cassel avec le même titre vers 1764. Parmi ses ouvrages, qui manquent d'originalité, mais dont le style est simple, naturel, rempli de mélodie, nous citerons les opéras de *Diana ed Endimione* (1763) ; *Nitteti* (1770) ; *Andromeda* (1771).

FIORILLO (Frédéric), violoniste célèbre, fils du précédent, né à Brunswick en 1753, mort vers 1824. Il se livra d'abord dans sa jeunesse à l'étude de la mandoline, qu'il délaissa pour s'adonner au violon, et quelques années de travail assidu le placèrent au rang des premiers violonistes de l'époque. Chargé, en 1783, de la direction du théâtre de Riga, il abandonna ce poste en 1785 pour venir à Paris, où il se produisit avec succès aux concerts spirituels. Vers 1788, il quitta Paris et se rendit à Londres, qu'il habita jusqu'à sa mort. Sa vie intime était parfaitement murée, car les auteurs du *Dictionnaire des muciciens*, publié à Londres en 1824, déclarent qu'ils manquent de renseignements sur lui. Ses ouvrages sont oubliés aujourd'hui à peu près complétement ; mais une de ses œuvres, les *Etudes de violon*, transmettra son nom à la postérité. Ce recueil, éminemment classique, joint à la puissance créatrice de l'imagination la connaissance approfondie du mécanisme de l'instrument, et les études de Fiorillo seront toujours indispensables aux artistes qui voudront analyser l'art du violon et faire une constante application des principes pratiques. On connaît de lui, tant publiées que manuscrites, vingt-cinq œuvres pour violon et divers instruments.

FIORILLO (Jean-Dominique), artiste et littérateur allemand, né à Hambourg en 1748, mort en 1821. Il partit dès 1761 pour l'Italie, où il étudia la peinture à Rome et à Bologne. Plus tard, il s'occupa presque exclusivement de l'histoire de cet art, et, de retour en Allemagne en 1781, fut d'abord professeur de dessin et de peinture à Gœttingue, devint, en 1784, conservateur de la collection de gravures de cette ville, et fut plus tard nommé professeur suppléant (1799), puis titulaire (1813) à la Faculté de philosophie. Les dessins et les tableaux de Fiorillo sont à peu près oubliés aujourd'hui ; mais il n'en est pas de même des ouvrages qu'il a publiés, car il a, le premier, essayé de remanier d'une manière méthodique, tout en les commentant et en les complétant d'une façon remarquable, les ouvrages du moyen âge sur l'art allemand, et ses écrits ont encore aujourd'hui une valeur toute particulière. Nous citerons, comme les plus importants : *Histoire du dessin et de la peinture depuis leur renaissance jusqu'au temps présent* (Gœttingue, 1798-1808, 5 vol.) ; *Opuscules artistiques* (1803-1806, 2 vol.) ; *Histoire de la peinture et du dessin en Allemagne et dans les Pays-Bas* (Hanovre, 1815-1817, 2 vol.).

FIORIN s. m. (fio-rain — de l'ital. *fiorire*, fleurir). Bot. Nom vulgaire de l'agrostide stolonifère.

FIORINI (Giovanni-Battista), peintre italien, né à Bologne au XVIe siècle. Il se rendit à Rome pour y perfectionner son talent et y travailla à la Sala Regia du Vatican. S'étant épris du coloris doux et tendre de Zucchari, il se fit son imitateur, exagéra ses qualités de façon à en faire un défaut et ne donna plus à ses ouvrages qu'un coloris tout à fait insuffisant. Fort heureusement, Fiorini, excellent dessinateur et artiste plein d'imagination, se lia avec Cesare Aretusi, faible dessinateur, mais excellent coloriste. Ces deux peintres se mirent à travailler en commun et produisirent des œuvres fort remarquables. Leurs principales productions sont, à Bologne : la *Naissance de la Vierge ;* le *Christ donnant les clefs à saint Pierre ;* la *Messe miraculeuse de saint Grégoire ;* une *Descente de croix ;* la *Vierge avec la Charité et saint François*. Parmi les tableaux de Fiorini, nous citerons : la *Nativité de la Vierge*, à Santa-Afra de Brescia. — Son fils, Gabriello FIORINI, qui vivait à Bologne dans la seconde moitié du XVIe siècle, s'adonna à la sculpture et se distingua surtout comme sculpteur d'ornements. Ses principales productions sont : le *Tombeau du cardinal Girolamo Agucchi*, à San-Giacomo-Maggiore ; quatre *Saints*, protecteurs de Bologne ; un *Saint Sébastien*, à Sainte-Catherine de Saragosse, etc. — Pietro FIORINI, architecte, fils du précédent, mort à Bologne en 1622, devint, en 1653, architecte de sa ville natale ; il prit part à la construction de nombreux édifices publics, reconstruisit les églises de *La Carità* (1583), de *Saint-Matthias* (1585), de *San-Barbaziano* (1608), donna les dessins de la *Porte Pie* et éleva le *Cloître de San-Michele-in-Bosco*, son chef-d'œuvre, devenu si célèbre par les peintures des Carrache et de leur école.

FIORINETTA, type de la comédie italienne. C'est une amoureuse d'un genre spécial. Descendante de la Musarium de Lucien et de la Philenium de Plaute, elle a gardé quelque chose de la courtisane grecque et latine, en s'élevant toutefois à des sentiments plus épurés. On peut définir ce personnage une apprentie courtisane qui, sous l'empire d'un amour pur, reste du moins désintéressée. Une entremetteuse lui fait connaître un homme qui lui plaît, dont elle s'éprend ; elle s'attache à lui et lui reste fidèle. Un morceau de dialogue d'une comédie de Ruzzante, la *Vaccaria*, met très-bien en relief le type de la Fiorinetta :

CELEGA. Je t'ai déjà dit cent fois ce que tu as à faire. Si quelqu'un te fait quelque présent, soit un collier, soit un anneau ou autre chose, montre-le vite, afin que celui-ci, ne voulant pas paraître moins riche que celui-là, t'en donne un plus précieux. Il faut savoir faire bon accueil à chacun, causer avec tout le *monde, et montrer que tu les aimes tous.*

FIORINETTA. Vous voulez que j'aime tout le monde comme j'aime Flavio ?

CELEGA. Je ne dis pas que tu aimes chacun, *mais que tu fasses semblant.*

FIORINETTA. Ma mère, cela me serait une vie trop pénible. Je ne pourrai jamais faire le contraire de ce que je sens et de ce que j'ai dans le cœur.

On trouve certainement les éléments de ce caractère dans la Philenium et dans la Musarium des *Dialogues des courtisanes ;* mais Ruzzante l'a idéalisé : sa Fiorinetta est presque une Juliette.

Ruzzante, Tarabosco et Calmo sont les trois maîtres de la *Commedia dell' arte* qui ont mis sur la scène, avec le plus de succès, ce type de Fiorinetta. M. Maurice Sand, dans son excellente *Etude sur les masques et bouffons*, nous en a conservé le costume : robe de satin blanc ; manches de dessus à crevés, en satin blanc ; manches de dessous et seconde jupe à dessins lilas et roses ; chaîne et collier d'or. Ajoutons les cheveux blonds, qui sont selon le caractère et dans la tradition.

FIORINI MAZZANTI (Elisabeth, comtesse), botaniste italienne, née à Rome vers 1812. Elle s'est livrée avec succès à l'étude des sciences naturelles et est devenue membre de l'Académie royale de Turin, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes. L'ouvrage qui a fait sa réputation est intitulé : *Specimen bryologiæ romanæ* (Rome, 1841, in-8°). Elle y divise les mousses en quatre grandes tribus et cent vingt espèces, dont plusieurs ont été découvertes par elle. C'est la comtesse Fiorini qui a considéré la première ces cryptogames comme des végétaux semi-vasculaires.

FIORINO s. m. (fio-ri-no — mot ital., dimin. de *fiore*, fleur). Métrol. Florin de Toscane, monnaie d'argent qui valait 1 fr. 40.

FIORITE s. f. (fi-o-ri-te — de *Santa-Fiora*, nom de lieu). Minér. Nom donné par le docteur Thomson à une variété d'opale blanche, opaque et nacrée, qui se trouve, sous forme de petites concrétions globuliformes, dans les roches volcaniques du mont Amiato, près de Santa-Fiora, en Toscane.

— Adjectiv. : *Opale* FIORITE.

FIORITURES s. f. pl. (fio-ri-tu-re — ital. *fioriture ;* de *fiorire*, fleurir). Mus. Agréments composés de gammes chromatiques, de tierces ascendantes ou descendantes, que le chanteur improvise sur la mélodie du compositeur : *Faire des* FIORITURES. *Il est des mélodies qui n'ont pas été composées pour admettre des* FIORITURES, *et d'autres qui ont été faites pour favoriser le chanteur.* (Fétis.)

— Par anal. Ornement, agrément accessoire : *C'est aux Grecs et aux modernes surtout qu'il faut renvoyer ces épisodes ajoutés à plaisir, ces scènes de drame ou de roman, ces* FIORITURES *mythologiques.* (Valère Parisot.) *C'est une chose assez banale qu'une causerie d'amoureux ; c'est un je vous aime perpétuel, phrase musicale fort nue et fort insipide pour les indifférents qui écoutent, quand elle n'est pas ornée de quelques* FIORITURES. (V. Hugo.)

— Techn. Terme générique par lequel on désigne les traits, fleurs et autres ornements que les potiers de Nevers, de Strasbourg, de Rouen, de Moustiers, etc., avaient anciennement l'habitude de tracer au revers ou sur le dos des bords des assiettes et des plats.

— **Encycl.** Mus. On appelle *fioritures* les traits d'allure rapide que les chanteurs habiles et exercés ajoutent au texte musical pour varier la mélodie écrite par le compositeur. Autrefois, alors que les chanteurs étaient non-seulement de grands virtuoses, mais des musiciens accomplis, ces enjolivements étaient, dans la plupart des cas, improvisés par eux dans le cours de leur exécution, et ils se livraient devant le public à toute l'ardeur de leur inspiration. C'est qu'il est nécessaire, en effet, que ces modifications au texte écrit soient faites, non-seulement avec goût, mais encore avec savoir, et il importe que le chanteur soit bon harmoniste, pour qu'il ne lance pas sur tel accord une gamme, un trait ou même une note qui ne rentrerait pas dans la nature de cet accord, qui altérerait la tonalité ou qui fausserait la modulation. « Ces traits, a dit Castil-Blaze, doivent être adaptés avec artifice (il aurait mieux fait de dire : avec art) au caractère de la phrase musicale, soit que le virtuose les place parmi les passages mesurés, qu'il double et triple, afin de les varier et de leur donner une allure plus brillante, soit qu'il les donne sur un repos, lorsque les symphonistes le laissent libre, en s'arrêtant après avoir frappé l'accord fondamental du trait à improviser. Le chanteur ramène alors le motif principal et se livre à toute la fécondité de son imagination pour déployer les ressources de son organe et de son talent. Chaque chanteur ajuste ses *fioritures* d'après ses moyens d'exécution et sait placer adroitement les traits qu'il exécute avec le plus de succès. »

Ce qui prouve bien qu'autrefois les chanteurs étaient plus vraiment et plus profondément musiciens qu'aujourd'hui, c'est que tous les compositeurs italiens, en écrivant leurs opéras, *indiquaient les passages di bravura* d'une façon très-simple, laissant à leurs interprètes toute latitude pour les orner à leur guise. C'est ainsi qu'ont agi Porpora, Mayr, Nazolini, Nicolini, Paisiello, Guglielmi, Cimarosa, Paër, Pucitta, Generali, et jusqu'à Rossini lui-même, dans la première partie de sa carrière. Il est vrai que ces grands musiciens avaient à leur service des virtuoses de premier ordre, dont l'éducation égalait le talent, ce qui n'est pas peu dire ; ceux-ci s'appelaient Crescentini, Farinelli, Velluti, Merigozzi, Lazzarini, Nozzari, Garcia, Tacchinardi, Mandini, Pellegrini, Rovedino ; Mmes Morichelli, Baletti, Strinasacchi, Barilli, Grassini, Catalani, Pasta, Mandini, etc. Plus tard, c'étaient Rubini, Tamburini, Lablache, la Sontag, la Malibran, les deux Grisi, et d'autres encore. Cependant, à partir de Bellini, les compositeurs, devenus méfiants envers les chanteurs, dont les études étaient moins solides que par le passé, s'astreignirent à écrire exactement ce qu'ils voulaient faire entendre ; Bellini, dont le sentiment dramatique était l'une des plus grandes qualités, et qui, pour cette raison, prisait peu le style orné, déployait à ce sujet la plus grande sévérité et prétendait qu'on exécutât sa musique telle qu'il l'avait conçue, sans y rien ajouter ni en rien retrancher. Plusieurs fois il fit pour cela la guerre à Mme Méric-Lalande, qui créa quelques-uns de ses ouvrages en Italie et qui était l'une de ses meilleures interprètes, mais à qui pourtant il ne permettait aucune infraction à ses volontés.

Comme on dit les *fleurs* du discours, les *fleurs* de rhétorique, de même les Italiens ont adopté ce mot de *fioritures* (*fioriture*) pour caractériser et désigner les ornements ajoutés par les virtuoses au texte écrit, soit dans la musique vocale, soit dans la musique instrumentale. Nous avons francisé ce mot en lui laissant sa signification et en abandonnant les deux termes qui, chez nous, exprimaient la même idée. En effet, on appelait jadis *doubles, diminutions*, les traits que nous nommons aujourd'hui *fioritures :* « doubles, » parce que le virtuose doublait les valeurs des notes, transformant les noires et les croches en doubles *et en triples-coches ;* « *diminutions*, » parce qu'il diminuait les valeurs en donnant un plus grand nombre de notes d'une moindre durée. *Lorsqu'on voit, dans les rares* écrits du XVIIe siècle où il est question de musique, que tel ou tel chanteur a fait entendre un air « et son double, » cela signifie qu'il a dit le thème d'abord, et qu'ensuite il a brodé dessus un certain nombre de variations.

Fioritures, avons-nous dit, est le terme général par lequel on désigne les ornements introduits dans la musique par les chanteurs ; mais quelques-uns de ces ornements reçoivent eux-mêmes, selon leur nature, des noms particuliers : il y a les *roulades*, qui sont des enfilades de gammes diatoniques coulées, soit ascendantes, soit descendantes ; les *cocottes*, qui sont, au contraire, des notes légères et piquées, *spiccate*, faites dans la région extra supérieure de l'échelle, et dont une grande artiste, Mlle Patti, abuse volontiers, etc.

FIORITURÉ, ÉE (fio-ri-tu-ré) part. passé du v. Fioriturer : *Un style* FIORITURÉ.

FIQUETTE s. f. (fi-kè-te — ital. *fichetta*, dimin. de *fica*, figue). Parties sexuelles de la femme. ‖ Vieux mot qui n'était usité que dans la locution suivante.

— *Par ma fiquette*, Sorte de serment familier dont les femmes se servaient autrefois. ‖ Les femmes qui employaient cette locution ignoraient sans doute le sens obscène qu'elle a en Italie, comme ceux qui juraient *par ma figué* ou *par ma fi*. Le Moza assure que les Provençales avaient un respect inviolable pour cet étrange serment. Les Grecs donnaient déjà au mot *sukon*, figue, le sens malhonnête que les Italiens donnent à leur *fica* ou *fichetta*. Ménage prétend que le mot italien pris en ce sens est complétement distinct de *fica*, figue, et y voit une corruption de *bucca*, bouche, ouverture. Cette interprétation est au moins bizarre.

FIRA-GRAWO s. f. (fi-ra-grô-o). Bot. Liseron du Japon.

FIRANDO, ville du Japon, appelée *Phinghou* par les Chinois, dans l'île de son nom, à 96 kilom. de Nangasaki ; les Hollandais y possédèrent un comptoir de 1609 à 1640. Les Portugais, qui en ont été chassés, y avaient converti 1,500,000 Japonais. L'île de Firando, près de la côte S. de Ximo, par 33° 30′ de lat. N., et 127° de long. E., mesure 40 kilom. de longueur sur 22 de largeur.

FIRDOUSI, célèbre poëte persan. V. FERDOUSI.

FIRENSIE s. f. (fi-rain-sî). Bot. Syn. de CORDIA.

FIRENZE, nom italien de FLORENCE.

FIRENZUOLA, ville d'Italie. V. FIORENZUOLA.

FIRENZUOLA (Agnolo), poëte et traducteur italien, né à Florence en 1493, mort vers 1545. Condisciple et ami de l'Arétin, il revêtit l'habit religieux et fut pourvu de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Ses écrits et ses mœurs ne furent cependant jamais en rapport avec sa profession. Il a surtout réussi dans le genre grotesque. On a de lui : *Discours des animaux*, imitation des fables orientales et ésopiques, traduit en français (Lyon, 1556) ; *De la beauté des femmes*, dialogue traduit en français par J. Pallet (1578, in-8°) ; *Discours amoureux*, nouvelles imitées de Boccace, qu'il égale quelquefois en élégance, mais qu'il dépasse le plus souvent en licence ; des poésies dans le genre *bernesque* (v. BERNI) ; une traduction libre de l'*Ane d'or*, d'Apulée, fort louée par un juge compétent, P.-L. Courier ; des comédies imitées de Plaute, etc. Ses œuvres ont été réimprimées à Florence (1848, 2 vol. in-12).

FIRKIN s. m. (feur-kinn). Métrol. Mesure de capacité pour la bière, usitée en Angleterre, et valant 40lit,89. ‖ Petit baril de capacité déterminée, servant dans le commerce des beurres et du savon.

FIRLOT s. m. (fir-lo). Métrol. Nom d'une ancienne mesure de capacité usitée en Ecosse et valant, pour l'orge, 52lit,525, pour le froment, 36lit,005.

FIRMA AUGUSTA, nom latin d'ECIJA.

FIRMAMENT s. m. (fir-ma-man — lat. *firmamentum ;* de *firmare*, affermir). Voûte céleste, voûte apparente qui a sa clef au-dessus de la tête du spectateur et s'appuie sur la base circulaire de l'horizon : *Le premier prédicateur qui a annoncé la gloire de Dieu est le* FIRMAMENT. (Duguet.) *Lorsque nous jetons, par une belle nuit, les yeux sur le* FIRMAMENT, *notre esprit est naturellement entraîné à réfléchir sur ces insondables profondeurs du ciel.* (A. Maury.)

Le *firmament* se meut, les astres font leur cours,
Le soleil nous luit tous les jours.
LA FONTAINE.

Je pense : ma pensée atteste plus un Dieu
Que tout le *firmament* et ses globes de feu.
LE BRUN.

« Figeac, savez-vous la nouvelle ?
— Non, mon général, quelle est-elle ?
— Une étoile que l'on mettra
Sur l'habit du preux le plus digne,
Dorénavant annoncera
Chaque trait de valeur insigne.
— Sandis, pour cet arrangément,
Combien jé dois au ministère !
Avant qu'il soit un an dé guerre,
Jé semblérai lé *firmament*.
***

— Astron. anc. Voûte de cristal qui composait le huitième ciel et contenait les étoiles fixes.

FIRMAN s. m. (fir-man — mot persan formé de l'ancien persan *framatara*, commandant, que l'on trouve dans les inscriptions cunéiformes, et dont le radical est le même que celui du sanscrit *pramana*, autorité). Edit, ordre, décret, permis délivré par le Grand Seigneur ou par quelque autre souverain d'Orient : *Délivrer, obtenir un* FIRMAN.

Les FIRMANS *où se lit la signature du Grand Sultan se nomment hattis-chérifs.* (Audiffret.) *Les Turcs sont dans l'usage de dater les* FIRMANS *et autres pièces de ce genre en disant :* Evaïl, Evassit, Evakhir, Schehr, *etc., ce qui signifie que la patente a été écrite dans l'intervalle entre le* 1er *et le* 10e, *le* 10e *et le* 20e, *le* 20e *et le dernier jour de la lune.* (Navoni.)

FIRMAS-PERIEZ (Amand-Charles-Daniel, comte DE), général et écrivain français, né à Alais (Languedoc) en 1770, mort en 1828. Il entra comme sous-lieutenant dans l'armée en 1785, prit part à l'insurrection royaliste du camp de Jalès (1789), fut arrêté en 1791, et rendu bientôt après à la liberté. Il rejoignit alors son régiment, mais pour y propager l'insubordination, et finit par émigrer. Il se rendit enfin auprès du prince de Condé, qui le nomma lieutenant de police de son quartier général (1791), décréta d'arrestation le chevalier de Buselot, soupçonné de vouloir tuer le prince de Condé, et un nommé Lévesque, envoyé, dit-on, à Berlin pour empoisonner le roi de Prusse, puis fit, en qualité de colonel, la campagne de 1793 contre la France. En 1796, il passa au service de la Russie et, en 1806, à celui du roi de Wurtemberg, qui le nomma successivement chambellan, grand maître des cuisines et conseiller intime (1810). Trois ans plus tard, il quitta le service du Wurtemberg et se rendit, en 1814, au congrès de Vienne pour y soutenir les droits de son beau-frère, le prince-régent de Waldbourg. Pendant les Cent-jours, il alla rejoindre Louis XVIII à Gand et reçut successivement de ce prince le grade de maréchal de camp et celui de lieutenant général (1819). On a de lui plusieurs écrits, entre autres : le *Jeu de stratégie* ou les *Echecs militaires* (Memningen, 1808, in-8°); *Pasitélégraphie* (Stuttgard, 1811, in-8°); *Notice historique sur Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien* (Paris, 1814), etc.

FIRMENICH (Jean-Matthieu), poëte allemand, né à Cologne en 1808. Il n'avait pas encore achevé ses études universitaires, qu'il composa, dans le patois de sa ville natale, des chants populaires, qui eurent beaucoup de vogue, et quelques pièces comiques, dont l'une surtout, les *Habitants de Cologne à Paris*, eut un succès qui s'est maintenu. Lorsqu'il eut terminé ses études à Munich et à Bonn, Firmenich se mit à voyager. Il parcourut l'Allemagne, la France, l'Italie, vécut à Rome dans l'intimité d'Horace Vernet, de Koch, de Reinhart et surtout de Cornélius, puis il alla se fixer à Vienne. Là, il commença sa tragédie, intitulée : *Clotilde Montalvi* (Berlin, 1840), et entra en relations d'amitié avec le comte d'Auersperg. Malgré l'intervention de ce diplomate, M. Firmenich se vit contraint de quitter Vienne. Il se rendit alors à Munich, où il termina sa tragédie de *Clotilde Montalvi*, qui fut représentée avec beaucoup de succès à Dusseldorf, puis à Cologne, à Berlin, etc. En 1839, il se retira dans cette dernière ville et y publia ses œuvres dramatiques, poétiques, etc. Après 1848, M. Firmenich, esprit élevé et libéral, non moins remarquable comme penseur que comme lettré, prit une part active à la politique. Outre les pièces déjà citées, nous mentionnerons : *Après cent ans* ou les *Femmes émancipées*, et les *Etudiantes*, pièces comiques qui sont devenues très-populaires en Allemagne. On lui doit, en outre, sous le titre de *Tragôdia Rômaica* (Berlin, 1840), un recueil de chants populaires de la Grèce moderne, avec la traduction. Son ouvrage sur les différents dialectes allemands, contenant des chants populaires, des contes, des légendes, etc., et publié sous le titre de *Voix populaires de la Germanie* (Berlin, 1843-1865, t. Ier à III), est le plus complet et le plus important qui ait été écrit sur ce sujet. Enfin, plusieurs des compositions poétiques de M. Firmenich ont été mises en musique par des compositeurs allemands, parmi lesquels nous citerons Kücken.

FIRMI, bourg et comm. de France (Aveyron), cant. d'Aubin, arrond. et à 42 kilom. N.-E. de Villefranche-de-Rouergue, sur un petit affluent du Lot; pop. aggl., 1,275 hab. — pop. tot., 2,580 hab. Importantes mines de houille et de fer; hauts fourneaux.

FIRMIAN (Léopold-Antoine, comte DE), prélat autrichien, né en 1679, mort en 1744. Il devint archevêque de Salzbourg, et s'est rendu fameux par son intolérance et par son avidité. Pendant le rigoureux hiver de 1731-1732, il força à émigrer du territoire de Salzbourg plus de 30,000 protestants, qui cherchèrent un refuge en Prusse. Non content de persécuter ces malheureux, il confisqua à son profit ce qu'ils possédaient, et le pape, pour récompenser un si beau zèle, lui conféra le titre de Grandeur (*Celsitudo*).

FIRMIAN (Charles-Joseph, comte DE), homme d'Etat autrichien, frère du précédent, né à Deutschmetz (Tyrol) en 1716, mort en 1782. Lorsqu'il eut achevé ses études, il parcourut l'Italie et la France, où il s'occupa surtout de beaux-arts, revint en Autriche après l'avénement de François Ier, se tourna alors vers la politique et devint par la suite ambassadeur à Naples, puis gouverneur de la Lombardie (1759). Le comte de Firmian sut alléger, dans cette belle province, le poids de la domination autrichienne, en y ranimant le goût des sciences et des arts. Homme instruit, imbu des idées philosophiques du siècle, il protégea les libres penseurs, les savants et les artistes, et fut l'ami de Beccaria. Il rendit son ancienne splendeur à l'université de Pavie, dota Milan d'une bibliothèque, d'une école de beaux-arts, donna une vive impulsion au mouvement scientifique et commercial et laissa la réputation d'un homme aussi bienfaisant qu'éclairé. Firmian légua à ses héritiers une bibliothèque de plus de 40,000 volumes, un riche cabinet de tableaux, de gravures et de médailles.

Firmiani (MADAME), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

FIRMIANUS SYMPOSIUS ou **SYMPHOSIUS** (Cœlius), poëte latin qui vivait à une époque incertaine et qu'on croit être africain d'après certaines particularités de son style. Il est l'auteur de cent *Enigmes*, ayant chacune trois vers hexamètres. Ces énigmes insignifiantes, contenant des allusions à d'anciens usages de la république romaine, ont été publiées pour la première fois avec les *Dits des sept sages de la Grèce* (Paris, 1553, in-4°). Neuman, qui en a donné une savante édition (1722, in-8°), a prétendu qu'il n'y avait jamais eu d'auteur appelé Symposius, et que les énigmes, dont le vrai titre était *Symposium*, avaient pour auteur Cœlius Firmianus Lactantius, le Père de l'Eglise de ce nom; mais cette opinion, fondée sur des hypothèses, est universellement repoussée.

FIRMICUS MATERNUS (Julius), écrivain latin du IVe siècle de notre ère. Il fut d'abord avocat, puis abandonna cette profession pour s'occuper de sciences. On a de lui une sorte d'introduction à l'astrologie judiciaire, publiée pour la première fois sous le titre de : *Julii Firmici Materni Junioris Siculi V. C., Matheseos libri VIII* (Venise, 1497, in-fol.) et plusieurs fois rééditée. D'après un traité aujourd'hui perdu, Matthias Flaccius a publié, sous le titre de : *Julius Firmicus Maternus V. C., De errore profanarum religionum, ad Constantium et Constantem Augustos* (Strasbourg, 1562), un traité sur les erreurs des religions profanes; mais il est difficile d'admettre que cet ouvrage, dans lequel l'auteur demande aux empereurs d'extirper l'idolâtrie, soit de l'auteur des *Matheseos*, où l'on trouve des preuves manifestes de sentiments païens.

FIRMIEN s. m. (fir-mi-ain). Hist. relig. Nom donné à des donatistes d'Afrique, au IVe siècle.

— **Encycl.** Cette branche de donatistes fut ainsi nommée du nom de son chef Firmius. Les *firmiens* soutenaient que la véritable Eglise avait péri partout, excepté chez les fidèles d'Afrique; que le baptême et les autres sacrements conférés hors de leur Eglise particulière étaient nuls; aussi rebaptisaient-ils ceux qui sortaient de l'Eglise catholique pour entrer dans leur secte. Les *firmiens* furent combattus, comme les autres donatistes, par saint Augustin, qui soutenait contre eux l'unité, l'universalité et la perpétuité de l'Eglise du Christ. V. DONATISTE.

FIRMILIEN (saint), évêque de Césarée, né en Cappadoce vers 200, mort à Tarse en 269. Ami intime d'Origène, il travailla avec lui à la conversion de saint Grégoire le Thaumaturge, se prononça vivement pour que les hérétiques fussent rebaptisés, attaqua avec non moins d'ardeur le schisme de Novatien, présida le concile d'Antioche tenu en 264, et montra beaucoup de courage pendant la persécution de Dèce. Sa fête se célèbre le 23 octobre.

FIRMIN (SAINT-), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. N. de Gap, sur un contre-fort, au pied de la montagne de Rouga, dont le sommet atteint 1,970 mètres; pop. aggl., 439 hab. — pop. tot., 1,230 hab. Mines de houille, de plomb argentifère et de cuivre. Commerce de laine. Vestiges druidiques; vieille tour.

FIRMIN (SAINT-), village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Montcenis, arrond. et à 20 kilom. d'Autun; 687 hab. Mines de fer; hauts fourneaux; forges; voie romaine dans les bois; restes d'un ancien prieuré; église romane avec chapelle seigneuriale ornée de peintures du XVe siècle.

FIRMIN (SAINT-), village et comm. de France (Oise), arrond., canton et à 7 kilom. de Senlis; 1,112 hab. On a établi dans cette localité une colonie agricole qui mérite une mention spéciale. Cette colonie, fondée en 1828 par un philanthrope désireux d'assurer aux enfants pauvres de la contrée les bienfaits d'une éducation agricole, comprend aujourd'hui deux fermes : la ferme du Mesnil-Saint-Firmin, située dans la commune de ce nom, et la ferme de Merles, commune de Rouvroy, canton de Breteuil (Oise). En 1845, après un essai qui dura plusieurs années, le propriétaire fondateur de la colonie passa, avec la Société d'adoption des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, un traité par lequel il mettait à la disposition de cette société les bâtiments de son établissement, un matériel d'agriculture tout organisé et des exploitations en plein rapport.

Les enfants, suivant leur âge et leurs forces, sont répartis entre la ferme du Mesnil-Saint-Firmin et la ferme de Merles; à la ferme du Mesnil-Saint-Firmin, se trouvent les enfants en bas âge, qui y reçoivent les soins de sœurs religieuses de Saint-Joseph de Cluny; à partir de douze ans, et leur première communion faite, ils passent à la ferme de Merles, où ils sont placés sous la tutelle de frères agriculteurs de l'ordre des marianites. La nourriture et le coucher des enfants sont de la plus grande simplicité; les religieux qui dirigent leurs travaux partagent leur régime frugal; le montant de la dépense, par tête, pour la nourriture quotidienne, ne dépasse pas 0 fr. 30 c. Cependant, ces mêmes enfants, que les hôpitaux livrent à la colonie pâles, rachitiques, souvent scrofuleux, deviennent bientôt, sous l'influence salubre et moralisatrice du travail des champs, des cultivateurs pleins de vigueur, de santé et de gaieté. Une salle d'asile, créée dans l'enceinte de la colonie, donne aux enfants les éléments de l'instruction primaire; ceux que leurs aptitudes portent vers les professions industrielles qui se rattachent à l'agriculture sont admis à faire leur apprentissage dans des usines ou des ateliers dépendant de l'établissement, et parmi lesquels se trouvent des fabriques d'huile, de vinaigre, de fécule, de sucre, une brasserie, une distillerie, une forge, une briqueterie, un atelier de charronnage, etc.

Les sujets qui sortent de la colonie agricole de Saint-Firmin sont très-recherchés par les agriculteurs du pays, et se placent avantageusement comme maîtres de labour, jardiniers, forgerons, ou comme contre-maîtres d'usines agricoles.

FIRMIN (saint), premier évêque d'Amiens, né à Pampelune, martyrisé à Amiens en 287. Ordonné prêtre, puis évêque, par saint Honorat, évêque de Toulouse, il se livra à la propagation de l'Evangile et fut décapité par ordre de Valerius Sebastianus, magistrat romain. Il est honoré le 25 septembre.

FIRMIN (saint), dit **le Confesseur**, troisième évêque d'Amiens, né dans cette ville au IVe siècle. Il était fils d'un magistrat romain et succéda, vers 350, à Euloge sur le siége épiscopal d'Amiens, qu'il occupa pendant environ quarante ans. Sa fête se célèbre le 1er septembre. — On compte, en outre, deux autres saints de ce nom, l'un, évêque de Verdun, mort en 502 de frayeur en apprenant que les Francs marchaient sur Verdun révolté; — et un autre, évêque d'Uzès, mort en 553, qui fut un des auteurs de la *Vie de saint Césaire d'Arles*. Ce dernier saint est honoré le 11 octobre.

FIRMIN (Thomas), philanthrope anglais, né à Ipswich (comté de Suffolk) en 1632, mort en 1697. Il gagna dans le commerce de la lingerie une grande fortune, dont il fit le plus noble usage et s'acquit ainsi l'estime et le respect des personnages les plus éminents. Lors de la peste qui ravagea Londres en 1665, et de l'incendie de cette ville en 1666, Firmin dépensa pour soulager les pauvres des sommes considérables. En 1676, il établit dans le quartier de Little-Britain, à Londres, une manufacture de linge pour donner du travail aux ouvriers sans ressources qui s'y trouvaient, et en établit une autre à Ipswich, en 1682, pour venir en aide aux réfugiés protestants français. Firmin devint un des administrateurs des hôpitaux de Christ-Church, à Londres, et de Saint-Thomas de Southwark, auxquels il fit des donations considérables. On a de lui : *Quelques mesures à prendre pour donner du travail aux pauvres* (Londres, 1678, in-4°), et une *Histoire abrégée des unitaires, appelés aussi sociniens* (1687, in-12).

FIRMIN (Jean-François BECQUEREL, connu sous le nom DE), acteur français, né à Paris en 787, mort au Coudray (Seine-et-Oise) en 1859. Il joua tout enfant la comédie et se fit applaudir, à peine âgé de treize ans, sur le théâtre des Jeunes-Elèves, situé rue de Thionville. En 1807, il débuta à l'Odéon sous le nom de **Firmin**, qu'il conserva depuis à la scène; il y obtint de brillants succès dans les amoureux et les petits-maîtres. Le 3 juillet 1811, il débuta au Théâtre-Français par le rôle de Séide, dans *Mahomet*, et celui de Darmilly, dans les *Fausses infidélités*. Elève de Fleury, Firmin, qui, outre un physique agréable et des manières distinguées, avait beaucoup de chaleur, de la finesse et du naturel, excellait dans les amoureux de l'ancien répertoire, se produisant tour à tour et avec un égal succès dans la tragédie et la comédie. Ses meilleurs rôles étaient le *Tartufe* et le *Misanthrope*, Horace de l'*Ecole des femmes*, le *Menteur*, *Hamlet*, le *Tasse*, d'Alex. Duval, Auguste de l'*Amour et la raison*, et les petits maîtres de Marivaux. Le répertoire moderne lui a fourni l'occasion de montrer la souplesse de son jeu et la variété de ses moyens. Il a puissamment contribué à la réussite des ouvrages dramatiques dans lesquels il a paru, tels que la *Popularité*, *Hernani*, *Bertrand et Raton*, *Don Juan d'Autriche*, de Casimir Delavigne (1835), *Caligula* (1837); un *Jeune ménage*, le *Conseiller rapporteur*, la *Calomnie*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, pièce dans laquelle il donna au personnage de Richelieu une physionomie que l'on n'a pas oubliée; un *Mariage sous Louis XV* (le comte de Candole), était destiné à mettre en relief, ainsi que *Mademoiselle de Belle-Isle*, les grâces élégantes et les façons distinguées de Firmin; mais, malgré les efforts des artistes chargés de l'interpréter, cette pièce n'eut pas, à beaucoup près, le succès de son aînée, causerie libre, d'une époque libre, où se trouve un jargon tout à la fois inconvenant et de bonne compagnie, et un ensemble de manières et de discours séduisants, où Firmin se montrait délicieux de diction d'enjouement, d'impertinence et de bon goût, à côté de la décente, de la gracieuse, de la candide Mlle de Belle-Isle, représentée par Mlle Mars. Firmin avait pris sa retraite le 6 décembre 1845, en jouant le *Misanthrope* et le *Legs*.

FIRMINY, ville de France (Loire), cant. de Chambon-Feugerolles, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Saint-Etienne, sur une colline de 472 mètres d'altitude dominant le cours de l'Ondaine; pop. aggl., 7,747 hab. — pop. tot., 9,217 hab. La ville de Firminy doit le rapide accroissement de sa population à ses nombreux établissements industriels. Elle possède, en effet, des fabriques d'acier fondu, de boulons, d'essieux, de faucilles, de soufflets, de noir de fumée, etc. Dans les environs s'exploitent de riches mines de houille qui occupent un nombre considérable d'ouvriers. Beau pont suspendu; ancienne porte; belle église moderne du style de transition.

FIRMONT (Henri-Essex-Edgeworth DE), dernier confesseur de Louis XVI. V. EDGEWORTH.

FIRMUM ou **FIRMIUM**, aujourd'hui FERMO.

FIRMUS ou **FIRMIUS** (M.), riche Syrien, né à Séleucie, mort vers 273 de notre ère. Il avait acquis une grande influence par ses immenses richesses, gagnées dans le commerce. Lorsque la fameuse Zénobie, son amie et son alliée, eut pris les armes contre les Romains, Firmus se déclara pour elle, s'empara d'Alexandrie et s'y fit proclamer empereur; mais Aurélien, après avoir vaincu Zénobie, marcha contre lui, le fit prisonnier et ordonna qu'on le mît en croix. Firmus était d'une stature et d'une force extraordinaires. Son aspect farouche et son corps velu lui avaient fait donner le surnom de *Cyclope*.

FIRMUS MAURUS, usurpateur mauritanien, mort vers l'an 373 après J.-C. Son père Nubal était l'un des plus puissants seigneurs de la Mauritanie. Firmus, ayant fait assassiner son frère Zamma, voulut se soustraire à la justice romaine et se révolta contre l'empereur Valentinien Ier, vers l'an 370 après J.-C. L'armée romaine d'Afrique, fort mal payée, entra dans le complot de Firmus, l'aida à prendre Césarée (aujourd'hui Alger), capitale du pays, et le proclama roi. Tout le nord de l'Afrique reconnut le vainqueur de Césarée. Valentinien se hâta de confier le soin d'étouffer la révolte et de pacifier l'Afrique à l'un de ses plus habiles généraux, Théodose, qui défit Firmus dans une première rencontre, le fit renoncer à la royauté et l'obligea de rendre aux Romains les places qu'il avait occupées, et les prisonniers et les trophées qu'il leur avait pris. Firmus, en se soumettant à ces conditions, n'avait voulu que gagner du temps; il ne tarda pas à reprendre les armes et à soutenir contre Théodose une guerre de partisans, le harcelant sans cesse, engageant de fréquentes escarmouches, et n'accceptant jamais d'action décisive. Mais l'un des principaux Maures qui s'étaient jetés dans la rébellion, Igmayen, chef de la tribu des Isafliens, le trahit et l'arrêta, dans le but de se soustraire lui-même à la colère des Romains. Firmus Maurus (Paul Diacre l'appelle Thyrmus), s'étrangla dans sa prison pour ne pas être livré vivant à Théodose.

FIROLE s. f. (fi-ro-le). Moll. Genre de ptéropodes : *Les* FIROLES *sont très-communes dans les mers des tropiques.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *firoles* sont des mollusques marins, dépourvus de coquille. Leur corps est allongé, droit et horizontal, gélatineux, souvent terminé en arrière par une queue plus ou moins longue, quelquefois pointue; la bouche est située à l'extrémité d'une trompe et renferme un appareil propre à la mastication. Les *firoles* ne sont pas rares dans la Méditerranée; mais on les trouve surtout en abondance dans les mers tropicales. Elles nagent avec facilité et en tenant leurs pieds en haut. Leur extrême transparence, souvent interrompue par de nombreuses taches dorées, fait qu'elles échappent ordinairement à la vue; et, d'un autre côté, la délicatesse de leurs tissus, l'absence de coquille protectrice, les laissent exposées à tous les accidents; aussi est-il rare de les trouver exemptes de mutilations.

FIROLIDE adj. (fi-ro-li-de — de *firole*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte aux firoles.

— s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les genres firole et carinaire.

FIROLOÏDE s. f. (fi-ro-lo-ï-de — de *firole*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Section du genre firole.

— Adj. Syn. de FIROLIDE.

FIROME s. m. (fi-ró-me). Bot. Espèce de varech du Japon.

FIROUZABAD, autrefois *Djour*, ville de Perse, prov. du Farsistan, à 101 kilom. S. de Schiraz; 2,000 hab. Fabrique d'eau de rose renommée dans toute la Perse; commerce de blé, riz, orge, fruits, coton; élève de chevaux. Elle est entourée de murailles avec fossés et flanquée de tours. Une colonne de 50 mètres de hauteur, les restes importants d'un ancien temple guèbre et les ruines de l'antique *Firouz-Schah* sont ses principales curiosités.

FIROUZABADI ou **FIROUZABADY** (Medjd-

Eddin-Abou-Thaher-Mohammed-ben-Yacoub), savant écrivain persan, né à Cazerin (district de Chiraz) en 1328 de notre ère, mort en 1415. Il appartenait à une famille originaire de Firouzabad, d'où vient le nom sous lequel il est connu. Il fit ses premières études en Perse, puis voyagea en Syrie, en Egypte, en Asie Mineure et dans l'Inde, afin d'augmenter ses connaissances. Dans ses voyages, il se faisait suivre de sa bibliothèque, portée par plusieurs chameaux. L'étendue de son érudition lui acquit une grande renommée et il jouit d'une grande faveur auprès d'Ismaël, souverain de l'Yémen. Il se fixa à Zébid, en revenant de l'Inde, et y remplit pendant une vingtaine d'années les fonctions de cadi supérieur. Firouzabadi, qu'on appelle aussi *Alfirouzabadi*, et qui ajoutait à son nom le surnom de *Chrâzy*, c'est-à-dire habitant de Chiraz, a composé plus de quarante ouvrages. Le plus important et le plus connu est un dictionnaire arabe, intitulé : *Alkamous almohit* (*l'Océan environnant*), communément appelé *Camous*, abrégé d'un immense dictionnaire qu'il n'a pas achevé et qui devait comprendre 60 volumes. Outre cet ouvrage, on a de lui : une *Histoire de la Mecque*, une *Histoire de Mahomet*, un *Recueil de facéties et d'anecdotes plaisantes, etc.*

FISC s. m. (fisk — lat. *fiscus*, proprement panier. Se disait particulièrement des paniers dans lesquels les collecteurs d'impôts mettaient l'argent, et de là vint l'acception de Trésor public). Trésor public; administration de la perception de l'impôt : *Payer au* FISC. *Faire une restitution au* FISC. *Nous en sommes venus à présenter tous les trois mois le chiffre croissant des sommes encaissées par le* FISC *comme le signe de la prospérité publique.* (Proudh.) *Le* FISC *n'a pas de cœur, il ne s'inquiète pas des sentiments, il met sa griffe sur nous en tout temps.* (Balz.)

Sur le mulet du *fisc* une troupe se jette.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Il n'y a jamais eu d'Etat sans revenus. Du peu que nous savons de l'histoire financière de l'antiquité, on peut induire que la principale branche des ressources des Etats consistait dans le produit du domaine public qui, en Egypte, par exemple, était considérable. La dîme, sorte d'impôt territorial, fournissait le surplus. Elle était en usage parmi les Hébreux, qui l'avaient trouvée établie chez leurs anciens maîtres. Salomon semble y avoir ajouté le monopole de certains commerces qu'il entreprenait de concert avec les Phéniciens; de là cette opulence si fameuse, à en croire les annales du peuple hébreu, mais qui ne nous éblouira pas, si nous la comparons à celle des rois de Tyr et d'Egypte. Les Phéniciens imaginèrent les droits d'entrée et de navigation qui se propagèrent en Grèce. Quant à Rome, qui, dans les premiers temps, ne se livrait guère au commerce, son gouvernement pourvoyait aux dépenses publiques par les revenus de l'*ager publicus*, et par les contributions imposées aux pays conquis.

Jusqu'à l'empire, il n'y eut, sous le nom d'*ærarium* qu'un seul Trésor public. A dater de Tibère, on en voit deux, savoir : l'*ærarium* et le *fisc* proprement dit, qui était le trésor particulier de César. Le chef de l'Etat étant considéré comme la source de toute justice, le produit des amendes et des confiscations, c'est-à-dire les bénéfices de la répression, durent lui être naturellement attribués. Les peines infligées par les tribunaux, entraînant le payement d'une somme d'argent ou la perte d'un bien ou d'une chose, devinrent ainsi une source de richesses pour l'autorité suprême. Celle-ci eut ainsi un intérêt à les voir se multiplier, et, dans cette circonstance, son avantage particulier se trouva en désaccord avec le véritable esprit de justice. En effet, le *fisc* frappa les citoyens et rendit les châtiments iniques, moins pour réprimer que pour enrichir le maître. La confiscation et l'amende ne furent plus les conséquences et les accessoires de la poursuite judiciaire; elles en devinrent le but et l'objet.

Mais, tandis que l'*ærarium* tendait à s'affaiblir de plus en plus par l'épuisement des provinces, le *fisc* allait grossissant par le système des confiscations (*cum fisco*). Du moment que l'on vit les biens des condamnés dévolus au prince, ce ne fut pas un médiocre encouragement à la tyrannie. Les deux caisses finirent par se confondre, et le prince disposa arbitrairement de l'une et de l'autre. Le faste des empereurs, leurs incroyables profusions, la solde des troupes mercenaires, l'entretien d'une populace affamée et toujours croissante, la rage des constructions monumentales, et, il faut le dire aussi pour être vrai, les grands travaux d'utilité publique dont nous admirons encore les vestiges, tout contribua à mettre à sec les deux trésors à la fois. Rome était pour les provinces le tonneau des Danaïdes. Alors se développa l'esprit de fiscalité, ce monstre insatiable et à mille têtes qui dévora les ressources des cités, et changea en déserts les contrées les plus populeuses. L'empire succomba, mais le *fisc* survécut.

Chez les barbares, le *fisc* était alimenté par les amendes pécuniaires, qui tenaient, comme on sait, une grande place dans leur législation pénale; puis on appliqua la confiscation sur une large échelle, et on en vint à confisquer des royaumes entiers. Clovis et ses successeurs ne levaient pas d'impôts sur les hommes libres, possesseurs de fiefs de par la conquête, au même titre que les rois eux-mêmes; mais ils possédaient en toute propriété, domaine utile et domaine éminent à la fois, des villes et même des provinces entières, dont les produits s'entassaient dans les fermes et dans les métairies royales. Ces ressources, immenses dans le principe, s'épuisèrent peu à peu par suite d'une mauvaise administration, de partages de famille, de guerres étrangères et intestines, de donations au clergé, et enfin des usurpations des grands feudataires. Pour y suppléer, on eut recours à la dîme royale. Mais les seigneurs y prétendirent de leur côté, et, à titre de hauts justiciers, s'attribuèrent les amendes judiciaires qu'ils prononçaient eux-mêmes. Il arriva un moment où le *fisc* royal se réduisit à si peu de chose, que la royauté faisait pauvre figure au milieu de ses grands vassaux, et cette pénurie fut une des principales causes de son abaissement.

Quand la monarchie eut rétabli son autorité sur les débris de tous les autres pouvoirs, le *fisc* rentra au logis avec le pouvoir absolu. En principe, le roi ne devait lever d'impôts que du consentement des états généraux, et, à vrai dire, on ne les convoquait que pour en tirer aides et subsides; mais, si le consentement faisait défaut, on passait outre. Ainsi firent, entre autres, Philippe le Bel et Louis X. Ce dernier souleva tant d'opposition et de révoltes par la levée de ses impôts arbitraires qu'il en mourut de chagrin. Quand Philippe de Valois eut consommé en folles dépenses l'argent que les états lui avaient accordé pour faire la guerre aux Anglais, il eut recours, pour remplir son *fisc*, à l'altération des monnaies. Ce n'est qu'à dater de Charles V et des états généraux de 1369, que le *fisc* commence à étendre sur quelques-unes des denrées imposables, sur le sel et le vin surtout, les mailles de son filet. Pendant le moyen âge, le *fisc* fut très-rigoureux encore : il frappa toutes les classes de la société. Sous le règne de Philippe le Bel, on voit les lombards poursuivis et condamnés à payer de fortes taxes, comme usuriers ou concussionnaires. Les juifs eurent le même sort. La condamnation des templiers amena la confiscation de tous leurs biens au profit de celui qui les fit condamner. Chaque fois qu'une province ou une ville se soulevait contre les impôts établis par le *fisc*, elle était frappée d'une contribution de guerre par le pouvoir royal, et ce n'était qu'en payant cette espèce de composition qu'elle échappait aux horreurs du pillage. Pendant que Charles VI et le duc de Bourgogne marchaient contre les Flamands insurgés, en 1382, les villes de Paris, de Rouen, de Reims, de Troyes, d'Orléans, de Blois, etc., prirent les armes pour résister à l'établissement des taxes qu'on leur avait imposées. Mais les Flamands ayant été défaits à Rosbecque, l'armée victorieuse se dirigea sur Paris et en prit possession comme d'une ville conquise. Trois cents des plus riches bourgeois de cette cité furent pendus, noyés ou décapités, et leurs biens confisqués, bien entendu. Le reste racheta sa vie par une amende. « C'était là, dit Mézeray, le vrai sujet de cette pièce de théâtre. » Les amendes furent excessives; les plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens; ces amendes s'élevèrent, dans Paris seulement, à 400,000 francs. On punit avec la même rigueur et la même âpreté toutes les autres villes qui s'étaient soulevées. Le *fisc* s'est montré, dans tous les temps, aussi jaloux de ses droits que fertile en expédients. Des lois fiscales d'une excessive sévérité protégeaient ses intérêts contre la fraude et la contrebande : les faux-sauniers étaient punis des galères; la prison et la confiscation attendaient les contribuables qui n'acquittaient point leurs impositions. L'accusation d'hérésie multiplia, dans le XVI[e] siècle et jusque sous le règne de Louis XIV, les victimes de la confiscation. Les *Mémoires* du maréchal de la Vieilleville sont pleins de faits de ce genre. Ils rapportent, par exemple, que le duc de Biron et autres seigneurs de la cour avaient obtenu un brevet royal de proscription, sous le prétexte ordinaire d'hérésie.

L'histoire du *fisc* au siècle dernier est l'histoire des misères publiques. Elle est écrite en caractères de sang dans les famines, dans les révoltes et dans les galères, où les traitants envoyaient de, par le roi, ses malheureux sujets. Ce n'est point ici le lieu de traiter *in extenso* un sujet qui, à l'article IMPÔTS, sera mieux placé. Nous ne voulons que signaler le développement qu'avait pris l'infernal génie de la fiscalité. La multiplicité des droits, l'obscurité des règlements, la complication des différentes régies avaient divisé le métier d'agent du *fisc* en une infinité de branches, qui demanderaient, pour être sérieusement étudiées et un peu comprises, un travail de plusieurs années. Comment se tirer de ce dédale de pays d'aides et de pays de contrôles, de provinces franches et de provinces au quart bouillon, et de ces impôts innombrables : anciens cinq sols, nouveaux cinq sols, subvention, quatre sols pour livre, sol pour livre ancien, sol pour livre nouveau, inspection aux boissons, courtage, jaugeage, péage aux ponts, péage aux barrières, vente, revente, octroi des villes, hôpitaux, don gratuit, trop-plein, trop-bu, débit de gros, débit de détail, pot et salière, etc., etc.? Pour en donner une idée, les quittances délivrées à la porte de Paris constatent qu'avant d'y arriver le vin avait déjà subi trente-deux ou trente-trois impôts différents! Les inventions de la fiscalité étaient exploitées par la rapacité et la mauvaise foi des agents du *fisc*. Les commis de la finance avaient part aux confiscations. C'était même la plus forte part de leurs émoluments : belle prime au brigandage! De là l'espionnage, la délation, la corruption et une inquisition tracassière, odieuse, insupportable. Ici, c'est un pauvre tombant d'inanition qui s'adresse au bon cœur d'un paysan et demande par charité un verre de vin. On le lui donne; mais le pauvre est un espion déguisé, les commis surviennent et punissent par la confiscation la générosité surprise. Là, c'est un misérable commis du *fisc*, qui découvre, dans la maison d'un honnête citoyen, du faux sel ou du tabac de contrebande qu'il y a secrètement introduits lui-même. Et voilà l'innocent détenteur conduit aux galères! Ce qu'il y avait de pis, c'est que les lois du *fisc* accordaient l'impunité aux faux témoins et aux délateurs. Toute cette légion de sangsues publiques était crue sur parole, et la preuve contraire n'était pas admise. Il était de principe que le *fisc* ne pouvait avoir tort. Suivant les lois de tous les pays policés, la pénalité ne se prononce et ne s'applique que sur le témoignage sérieux de témoins irréprochables : au *fisc*, le plus vil délateur suffisait. Le dernier de ses agents décidait de la fortune, de l'honneur et de la vie des citoyens. (On sait que, pour le faux sel, la flétrissure et les galères étaient substituées à l'amende qnand le condamné ne pouvait pas la payer.) Aussi, le mot seul de *fisc* a-t-il conservé, dans la mémoire du peuple, une acception odieuse, et ne se prend-il qu'en mauvaise part. Quand la caisse de l'Etat s'ouvre pour payer ses dépenses, elle s'appelle d'un beau mot : le *Trésor public;* mais quand elle s'ouvre pour recevoir, c'est le *fisc* qui en tient la clef, et c'est sa griffe qui va saisir par tout le pays les deniers qui doivent le remplir.

Dans la répartition, comme dans le mode de perception de l'impôt, dont elle a même changé le principe et le nom en y substituant l'expression plus juste de *contribution*, la Révolution française a opéré bien des réformes; mais elle n'a pas détruit l'esprit de fiscalité. Les bonnes traditions ne se perdent pas si vite. L'Empire s'est hâté de les reprendre, et, sans être un phénix, le *fisc* est sorti de ses cendres et s'est de nouveau épanoui dans son vaste domaine des *droits réunis*, devenus depuis les *contributions indirectes*. Le fantôme du passé a repris chair et os. Le *fisc* s'est transformé comme le Protée de la Fable, et, pour le peuple, c'est toujours l'ennemi à l'œil fauve et inquisiteur, aux mains larges et crochues, qui se présente sous l'aspect du percepteur, du receveur, du contrôleur, de l'employé d'octroi, du douanier et du commis aux exercices. Dans les interrègnes révolutionnaires, qui passent comme des éclairs, le *fisc* paraît rentrer sous terre. D'arrogants, les commis se font humbles, et, comme s'ils doutaient de la protection des lois, ils cherchent un abri plus sûr dans la bienveillance des citoyens dont ils s'efforcent d'apaiser les rancunes; mais l'orage est à peine passé que le *fisc* se remet en campagne et signale sa réapparition par un redoublement de zèle et d'âpreté.

De ce que les lois de l'impôt sont chaque année votées ou maintenues par nos assemblées légiférantes, il ne faudrait pas conclure qu'elles ne laissent aucune place à l'arbitraire dans la perception. Il n'est loi si parfaite et tarif si précis qui ne prêtent à l'interprétation. En matière de contravention aux lois d'octrois ou de contributions indirectes, ou bien lorsqu'il s'agit d'asseoir les droits de mutation et d'enregistrement, les agents du *fisc* peuvent, selon les instructions qu'ils reçoivent, user de plus ou moins de tolérance, sans compter que, dans les cas douteux qui se présentent en foule, la jurisprudence des tribunaux est sujette à variation. Ainsi, les directeurs de contributions indirectes peuvent tantôt se montrer sévères, tantôt incliner à une transaction modérée et conciliante. Les déclarations après décès peuvent être reçues sans un contrôle minutieux ou provoquer des investigations onéreuses et vexatoires. Les hommes de loi, enfin, savent que le *fisc* peut se montrer plus ou moins exigeant dans l'appréciation des droits auxquels donne lieu l'enregistrement des sentences judiciaires et des pièces produites. Tout ceci est pure fiscalité. Malheureusement, il est une maxime barbare dont ne se pénètre que trop tout ministre des finances qui s'installe dans l'hôtel du ministère; cette maxime, la voici : *Faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre.* On dirait d'un vigneron à son pressoir après la vendange. La main qui tord avec efforts la vis du pressoir, c'est le *fisc*, et l'esprit qui l'anime, c'est l'esprit de fiscalité.

FISCAL, ALE adj. (fi-skal, a-le — rad. *fisc*). Qui a rapport au fisc, au Trésor public : *Mesure* FISCALE. *Matière* FISCALE. *Droits* FISCAUX. *Edit* FISCAL. *Il est mauvais qu'un directeur des douanes n'aperçoive jamais la question des douanes que par son côté le plus étroit, par le côté* FISCAL. (E. de Gir.) *Les lois* FISCALES *épuisèrent la sève de la nation et tarirent sa mamelle jusqu'au sang.* (L. Enault.)

— *Procureur fiscal*, Officier qui était chargé des fonctions du ministère public dans les justices seigneuriales : *Il y eut un procès-verbal fait par une espèce de* PROCUREUR FISCAL. (Mariv.)

— s. m. Procureur fiscal : *Il avait des lettres de recommandation pour l'ancien* FISCAL. (Chamfort.)

— Antiq. rom. Gladiateur entretenu aux dépens du fisc.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pie-grièche.

FISCALEMENT adv. (fi-ska-le-man — rad. *fiscal*). D'une manière fiscale; au point de vue du fisc : *Ce service se fait* FISCALEMENT, *plutôt que politiquement. Cette loi est* FISCALEMENT *excellente.*

FISCALIN, INE adj. (fi-ska-lain, i-ne — rad. *fiscal*). Qui appartient au fisc, qui en fait partie : *Les fiefs* FISCALINS. *Les colons* FISCALINS. ‖ Vieux mot.

— Substantiv. Féod. Nom donné aux gens du roi, de l'un ou de l'autre sexe, attachés aux maisons royales et remplissant les fonctions de l'esclavage.

— s. m. Nom donné aux fiefs du roi : *Les revenus des* FISCALINS. ‖ Vassal ou fermier des fiefs fiscalins. ‖ Receveur des impôts.

— **Encycl.** Les *fiscalins* n'étaient pas tous de la même condition : les uns étaient libres et appelés hommes du roi; les autres étaient serfs et appelés les serfs du fisc. Parmi les *fiscalins* serfs, il faut encore distinguer ceux qui dépendaient du domaine public et vivaient sur les terres du domaine, des *fiscalins* appartenant au roi et appelés les *fiscalins* royaux. La naissance, l'acquisition, la confiscation recrutaient cette classe de serfs. Les hommes libres qui contractaient un mariage illicite devenaient *fiscalins*, aussi bien que les serfs des juifs maltraités par leurs maîtres ou convertis au judaïsme. Les fonctions serviles dans l'intérieur des maisons royales étaient remplies par des *fiscalins*. Un passage de Grégoire de Tours donne une idée de la misérable condition de ces serfs. Cet historien raconte que, lorsque, en 584, Chilpéric, fils de Clotaire I[er], donna sa fille en mariage au roi des Visigoths établis en Espagne, il vint à Paris et fit enlever des maisons qui appartenaient au fisc un grand nombre d'hommes et de femmes qu'on entassa dans des chariots pour accompagner et servir la fiancée. Ceux qui refusaient de partir et versaient des larmes étaient jetés en prison. Plusieurs s'y étranglèrent de désespoir. Beaucoup de gens, des meilleures familles, enrôlés de force dans ce cortége, firent leur testament et donnèrent leurs biens à l'Eglise. « Le fils, dit Grégoire de Tours, était séparé de son père, et la mère de sa fille; ils partaient en sanglotant et en prononçant de grandes malédictions; tant de personnes étaient en larmes dans Paris, que cela se pouvait comparer à la désotation de l'Egypte. »

FISCALITÉ s. f. (fi-ska-li-té — rad. *fiscal*). Ensemble du système de perception des impôts, des lois qui s'y rapportent, des moyens qui y conduisent : *Connaître la* FISCALITÉ. *La* FISCALITÉ *est à la science financière ce que l'usure est à la haute banque.* (E. de Gir.) ‖ Caractère de ce qui est fiscal, de ce qui tend à l'augmentation des droits du fisc : *Esprit de* FISCALITÉ. *Ces mesures sont d'une odieuse* FISCALITÉ. *La* FISCALITÉ *est une tendance nécessaire de tout gouvernement.*

FISCH (Jean-George), écrivain suisse, né à Aarau en 1758, mort en 1799. Il voyagea en France, en Allemagne, puis devint professeur de littérature à Berne (1791), et pasteur dans sa ville natale (1794). En 1798, il abandonna le ministère évangélique, se prononça en faveur des idées propagées par la Révolution française et fut nommé successivement sous-secrétaire du Grand Conseil de la république, premier secrétaire au département de l'instruction publique, à Lucerne, et receveur général du canton d'Argovie. Il mit lui-même fin à sa vie. Outre des pamphlets, on a de lui : *Lettres sur les provinces méridionales de la France* (Zurich, 1790); *Voyage dans les provinces méridionales de la France* (1795), etc.

FISCHART (Jean), surnommé **Mentzer**, célèbre satirique allemand, né à Mayence, d'autres disent à Strasbourg, vers 1545, mort à Forbach en 1614. Docteur en droit, avocat au tribunal de la chambre impériale de Wetzlar, bailli de Forbach, près de Saarbrüch, en 1586, il est surtout connu pour ses ouvrages satiriques, burlesques plutôt, les uns en prose, les autres en vers, parfois composés d'un mélange de prose et de vers. Les titres de ces écrits sont des plus bizarres; il en est deux qui sont intraduisibles en notre langue, et l'on peut en dire autant des productions de Fischart, en général. Fischart avait composé plus de trente-sept ouvrages, dont quelques-uns sont restés manuscrits; il n'en existe peut-être pas de nos jours une collection complète : la plus remarquable a été en la possession du conseiller Grégoire Meusebach, de Berlin. Mentzer débuta par la publication d'une traduction du *Gargantua* de Rabelais; le titre allemand, que nous renonçons à traduire, est celui-ci : *Affentheurlich Raupengehoerliche Geschichtklitterung* (1552). L'auteur avait signé ce livre *Huldrich Elloposcleros;* ce dernier mot signifie en grec *poisson dur*, qui est la signification de Fischart en allemand. Ce livre a eu treize éditions, en des dialectes différents, parfois même avec des changements dans le titre. « Ce n'est pas tant, dit Le Duchat, une traduction de Rabelais qu'une ingénieuse paraphrase accommo-

dée au goût allemand et au génie de cette langue. » — « Fischart, dit à son tour Jean-Paul-Frédéric Richter, a reproduit plutôt que traduit Rabelais, et, ce fleuve charriant l'or, mériterait bien de rencontrer un habile homme qui, versé dans la connaissance des langues et des mœurs, en sût tirer le précieux métal. » Le cinquième chapitre du *Gargantua* de Fischart, sur le mariage, est un chef-d'œuvre : c'est une série d'observations sensuelles décrites avec cette franchise chaste, parce qu'elle est naïve, qu'on trouve dans la Bible, et dont la pureté de mœurs de nos ancêtres leur permettait d'user sans aucun inconvénient. Mentzer donna ensuite (encore un titre intraduisible) : *Flœhhatz Weibertratz*, toujours par *Huldrich Elloposcleros* (1re édition sans date; 2e édition, en 1572). C'est un poëme rimé, très-licencieux, auquel on pourrait en français donner ce titre : *Du rapport ancien et intime qui existe entre la femme et la puce.* Il se rapproche en beaucoup de points de la *Pronostication pantagruélique* de Rabelais; au reste, comme le dit fort bien Le Duchat, les deux facétieux écrivains ont puisé le fond de leur ouvrage dans une satire allemande sans nom d'auteur, de la fin du XVe siècle. On lui doit aussi la *Grand'mère de toute pratique* (1572); les *Dix âges de la femme* (1574); le *Fortuné navire de Zurich* (1576). Invités à un tir par les habitants de Strasbourg leurs alliés, les Zurichois, pour montrer combien il serait facile aux deux villes amies de se secourir mutuellement en cas de besoin, envoyèrent par le Rhin, dans le bateau qui portait leur députation, une chaudière (on la conserve encore à l'arsenal de Strasbourg) contenant de la bouillie de millet, laquelle, le même soir, arriva encore chaude à destination, sans qu'on eût rien fait en route pour la réchauffer. Telle est la donnée sur laquelle repose le petit poëme de Fischart. Halling a donné une bonne édition de cet ouvrage (Tubingue, 1828). En cette même année 1576, Fischart fit paraître une œuvre qui n'a rien de commun avec ses productions habituelles : *Psaumes et cantiques* (Strasbourg, 1576). Viennent ensuite : *Consolations pour les goutteux* (1577); *Philosophie de la discipline conjugale* (1578); la *Ruche du saint essaim de Rome, par Jésuwalt Pickhart* (1579). En divers endroits de ses écrits, Fischart avait flagellé déjà la vie dissolue des moines et des ecclésiastiques de son temps; ce dernier ouvrage est entièrement consacré à cette censure : l'auteur y met une sévérité grande, mais il est juste d'ajouter que ses attaques étaient pleinement fondées. En 1581, Fischart publia une traduction allemande de la *Démonomanie* de Jean Bodin (Strasbourg, in-8o); en 1582, il donna une édition du *Malleus maleficarum.* C'est par erreur que Struvius, Jôcher et d'autres bibliographes attribuent ces deux dernières productions à Jean Fichard, jurisconsulte, né à Francfort-sur-le-Mein en 1512; ils ont été trompés par la ressemblance des noms. Ils datent, d'ailleurs, l'édition du *Malleus maleficarum* de 1620; or, Jean Fichard le jurisconsulte était mort en 1581.

Fischart, comme Rabelais, qu'il égale sous ce rapport, a créé des expressions à la manière d'Aristophane, des mots d'une dimension telle qu'il est impossible de les prononcer, et avec lesquels il semble se jouer en leur faisant subir mille métamorphoses bizarres, mais énergiques toujours, et qui prouvent autant d'érudition que d'esprit. Et lorsque l'idiome allemand, malgré la licence extrême avec laquelle il le traite, ne répond pas à son gré, par les mots combinés ou par des inversions incroyables, à la bouffonnerie effrénée de son esprit, il a recours sans la moindre hésitation à des néologismes fantasques, pris du grec ou de toute autre langue. Il est inépuisable en plaisanteries mordantes, en traits du plus haut comique, en saillies ingénieuses, en facéties de toute sorte. On lui a reproché un peu de dureté dans le style, la recherche des jeux de mots et des équivoques, des plaisanteries parfois un peu grossières : il fut en cela de son siècle. Ajoutons qu'il connut parfaitement ce siècle, et se montra railleur seulement pour ses travers, mais indigné et franchement sévère contre ses vices.

FISCHBECK (Chrétien-Michel), philologue et théologien allemand, mort vers 1737. Il fut recteur de l'école de Langensalza et professeur de philosophie à Gotha. Ses ouvrages principaux sont : *Commentatio de præcipuis doctoribus scholæ Arnstadiensis* (Langensalza, 1710, in-8o); *Ethica christiana* (1713); *Summarium theologiæ* (1715, in-8o); *Disputatio de magnis Lutheri in majestatem Promeritis* (Gotha, 1717, in-4o); *Brevis explanatio Epistolæ Pauli ad Romanos* (Gotha, 1720, in-8o); *De Eruditis sine pietate; Cornelius Nepos ex sua recensione* (1721, in-8o).

FISCHENTHAL, vallée et commune de la Suisse, dans la partie orientale du canton de Zurich; 2,394 hab. Cette vallée, arrosée par les eaux limpides de la Toss, est bordée de montagnes élevées et hérissées de forêts et de pâturages. Le bas est couvert de prairies et parsemé de maisons. Les habitants du Fischenthal s'adonnent surtout à des travaux de manufacture ou à l'élevage des bestiaux.

FISCHER (Jean), en latin **Piscator**, nom sous lequel il est généralement connu, théologien protestant, né à Strasbourg en 1546, mort à Herborn en 1625. Il commença ses études à Strasbourg et les termina à Tubingue. Appelé, à vingt-cinq ans, à remplacer un professeur de théologie, il attaqua la doctrine de l'ubiquité, professée par tous les pasteurs strasbourgeois, et, en conséquence, il fut cité devant le consistoire comme fauteur du calvinisme. Sur son refus de rétracter cette doctrine, il fut destitué. Il quitta Strasbourg et accepta une chaire au gymnase de Herborn, où son enseignement attira un grand nombre d'étudiants. C'est là qu'il mourut. Théologien savant, Piscator s'éloigna sur certains points et des luthériens et des calvinistes. Le synode de Gap condamna sa doctrine. Piscator en appela au synode de La Rochelle, développant cette idée déjà proscrite à Gap, que, si les hommes avaient déjà été justifiés par la sainteté de la vie de Jésus, sa mort eût été inutile, et que Dieu se serait montré injuste en exigeant deux fois le châtiment d'un seul péché. Le synode de La Rochelle ne fut pas convaincu par les arguments que fournit Piscator à l'appui de cette doctrine, mais il ne le condamna pas, et laissa à Dieu le soin de l'instruire. Bel exemple, trop rarement suivi. Du Moulin, qui recherchait sans cesse des hérésies pour les faire proscrire, porta l'affaire devant le synode de Tonneins, qui confirma la doctrine dominante. Toutefois, les plus illustres théologiens du protestantisme, les Caméron, les Blondel, les Cappel, partageaient les opinions émises par Piscator. Les ouvrages de ce théologien sont nombreux. Nous citerons : *Petri Rami dialecticæ libri II* (Francfort, 1583, in-8o); *Analysis logica Evangelii secundum Joannem* (Herborn, 1591, in-8o); *Analysis logica utriusque Epist. ad Corinth.* (Herborn, 1593, in-8o); *De justificatione nominis Peccatoris coram Deo libri II, contra Rob. Bellarminum* (Herborn, 1595, in-8o); *Biblia, das ist alle Bücher der Heil. Schrift des A. und N. T.* (Herborn, 1602-1603, 4 vol. in-4o souvent réédités). « On doit reconnaître, disent les auteurs de la *France protestante*, que Piscator s'est élevé souvent à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise. Il est incontestable qu'en certains passages, comme *Josué*, III, 15; *Jug.*, XV, 19; *Heb.*, II, 7, il a mieux saisi que Luther le sens de l'original; mais, d'un autre côté, dominé par le préjugé général qu'il faut rendre avec la plus grande fidélité les mots et les tournures de la Bible, il s'est attaché anxieusement à la lettre, en sorte que sa traduction abonde en hébraïsmes et en hellénismes qui la rendent inintelligible en plusieurs endroits. » *Commentarii in omnes libros N. T., antehac separatim editi* (Herborn, 1613, in-4o), où l'on trouve une trop grande préoccupation de trouver dans les textes sacrés les dogmes de son Eglise; *Commentarii in omnes libros V. T., etc.* (Herborn, 1643-1645, 4 vol. in-fol.). On l'a blâmé d'avoir demandé trop souvent au Nouveau Testament l'explication des prophéties de l'Ancien.

FISCHER (Jean-Bernard), architecte allemand, né à Vienne (Autriche), ou, suivant d'autres, à Prague, en 1650, mort en 1724. Il étudia les principes de son art à Rome, sous Bernini, retourna en Autriche en 1694, construisit le château de Schœnbrunn (1696) et plusieurs des beaux édifices de Vienne, parmi lesquels il faut mentionner le palais du prince Eugène, celui du prince Bathyani, l'église de Saint-Charles-Borromée, celle de Saint-Pierre, l'hôtel de la Monnaie, les écuries impériales, etc. Ces constructions portent, en général, l'empreinte d'un beau talent artistique, bien qu'on y remarque quelques traces du mauvais goût de l'école de Bernini. — Son fils, Joseph-Emmanuel FISCHER, né vers 1680, mort vers 1740, fut anobli en 1724 par l'empereur Charles VI. Il termina plusieurs édifices commencés par son père et édifia, d'après ses propres plans, des églises et des palais dont l'ordonnance ne manque pas d'élégance. Il inventa la machine hydraulique qui fait jouer les eaux dans les jardins du prince de Schwarzenberg.

FISCHER (Edmond-Rodolphe), érudit allemand, né à Hasen-Freppach en 1687, mort en 1776. Après avoir terminé ses études de théologie à Wittemberg, il suppléa son père, qui était pasteur et prédicateur. Nommé successivement diacre, archidiacre et doyen, il fut enfin élevé à la dignité de superintendant (archevêque protestant). A la même époque, on le nomma professeur au gymnase de Cobourg. On cite parmi ses ouvrages : *De Θεοδρόμοις, veteris Ecclesiæ legalis, in sancti Ignatii Epistolam ad Polycarpum brevis commentatio, etc.* (Cobourg, 1717); *Historia ecclesiastica sæculi* XII, *etc.; Livre complet d'église* (Cobourg, 1743, in-4o); *La plus sûre manière de se servir du catéchisme de Luther* (Cobourg, 1847); *De eligenda inter christianos religione dissidentes sententia brevis consultatio* (Cobourg, 1734).

FISCHER (Daniel), médecin hongrois, né à Kesmark en 1695, mort en 1746. Il fut nommé médecin physicien de sa ville natale, puis de l'évêque de Gross-Wardein, et devint, en 1719, membre de l'Académie des curieux de la nature. Il montra une prédilection toute particulière pour les sujets bizarres et paradoxaux, et inventa divers remèdes qu'il décora de noms pompeux. Parmi les écrits de ce médecin trop empirique, nous citerons : *Commentationes physicæ de calore atmosphærico, non a sole, sed a pyrite fervente deducendo* (1722); *De remedio rusticano, variolas per balneum primo aquæ dulcis, post vero seri lactis feliciter curandi* (1745).

FISCHER (Jean-Eberhard), historien et antiquaire allemand, né à Essling en 1697, mort à Saint-Pétersbourg en 1771. Il fut du nombre des savants envoyés, en 1739, par le gouvernement russe, en Sibérie et au Kamtschatka, pour étudier la topographie, la géologie et l'ethnographie de ces contrées. De retour de ce voyage, pendant lequel il avait recueilli un grand nombre d'observations intéressantes, Fischer devint professeur d'histoire et d'archéologie à Saint-Pétersbourg (1747). L'Académie de cette ville le reçut au nombre de ses membres. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la Sibérie depuis la découverte de ce pays jusqu'à sa conquête par les Russes* (Saint-Pétersbourg, 1768, 2 vol. in-8o), pour la composition de laquelle il a beaucoup emprunté à Muller; *Quæstiones petropolitanæ* (Gœttingue, 1770, in-8o), comprenant quatre dissertations sur les Magyars, les Tartares, les anciens Mongols et les peuples hyperboréens.

FISCHER (Chrétien-Gabriel), philosophe et naturaliste allemand, né à Kœnigsberg vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1751. Il adopta et enseigna la philosophie de Wolf, et se vit, pour ce motif, forcé de quitter la Prusse, en 1725. Fischer se rendit quelque temps après à Dantzig, où il continua son enseignement, puis il voyagea en France, en Italie, en Angleterre, et put retourner enfin dans sa ville natale, en 1736. Ses principaux ouvrages sont : *Premiers fondements d'une histoire naturelle de la Prusse souterraine* (Kœnigsberg, 1714, in-4o); *Quæstio philosophica : an spiritus sint in loco?* (1723), etc.

FISCHER (Jean-Chrétien), philologue allemand, né à Schleben (Altenbourg) en 1712, mort en 1793. Il fut professeur à l'université d'Iéna, puis libraire et conseiller du commerce. Ses travaux sont estimés en Allemagne. Nous citerons : *Sarasæ ars semper gaudendi* (1740, in-4o), livre curieux; *Acta depositionis Winceslai* (1754, in-4o); la sixième édition de l'*Introductio in notitiam rei litterariæ*, de B.-G. Struvius (1754, in-8o).

FISCHER (Jean-Frédéric), helléniste allemand, né à Cobourg en 1726, mort en 1799. Il occupa, à Leipzig, les fonctions élevées de corecteur du collége Saint-Thomas (1751) et de recteur du collége des princes (1767). Ce remarquable érudit a donné des éditions, avec de savants commentaires : d'*Anacréon*, d'*Eschine le Socratique*, de *Théophraste*, de *Platon*, etc., du traité de Dresig sur les *Termes moyens*, du *Dictionnaire* de Pasor, du *Lexique* de Mœris, du *Timée*, et d'excellentes remarques sur la *Grammaire grecque* de Weller, dont la meilleure édition est de 1798-1801.

FISCHER (Jean-Chrétien), célèbre hautboïste, né à Fribourg en 1733, mort à Londres en 1800. En 1760, il fut engagé à l'orchestre de la chapelle de Dresde, qu'il abandonna au bout de cinq ans, pour se rendre en Italie, où il étudia la manière des grands chanteurs de l'époque, dont la fréquente audition perfectionna son goût. Il quitta l'Italie pour se rendre en Angleterre; mais le désir d'entendre, à Turin, le fameux Besozzi lui fit traverser la France, et il s'arrêta à Paris. Engagé pour un des concerts spirituels, il y obtint un succès prodigieux. A son retour à Londres, il reçut le titre de musicien de la chambre de la reine d'Angleterre, et, pendant les trente ans qu'il passa dans ce pays, il fut toujours considéré comme sans égal sur son instrument. Le 29 avril 1800, Fischer fut frappé d'une attaque d'apoplexie au palais de Saint-James, au moment où il commençait un solo. On cite de cet artiste, homme d'esprit et de fines reparties, autant qu'excellent musicien, une boutade charmante. Invité à souper par un grand seigneur anglais après l'opéra, Fischer s'excusa autant qu'il put; mais, le lord ayant insisté, il dut accepter. A l'arrivée dans la salle du festin, le maître de la maison lui dit : « J'espère, mon cher monsieur Fischer, que vous avez apporté votre hautbois dans votre poche. — Non, milord, répondit Fischer, mon hautbois ne soupe jamais, et, ce soir, je ferai comme lui; » et il partit. On a gravé de cet artiste cinq œuvres, tant pour hautbois que pour divers autres instruments.

FISCHER (Louis), chanteur allemand, né à Mayence en 1745, mort à Berlin en 1825. Il fit son éducation vocale à Manheim, sous la direction de Raff, le plus grand chanteur que l'Allemagne ait produit. L'artiste, engagé au service de l'électeur palatin, demeura onze ans à Manheim et suivit la cour à Munich, où il contracta un engagement pour le théâtre impérial de Vienne, sur lequel il chanta pendant quatre ans les premiers rôles de basse-taille. A l'expiration de son engagement, il se rendit à Paris, s'y fit entendre avec un grand succès au concert spirituel, en 1783; puis passa à Naples, visita Rome et Venise, et, après un séjour de cinq ans à la cour du prince de la Tour-et-Taxis, revint à Berlin, où le roi lui fit proposer un engagement pour le reste de sa vie aux appointements de 2,000 thalers. Fischer accepta, et, depuis ce moment, ne s'éloigna plus de Berlin que pour faire de courtes excursions à l'étranger. — FISCHER (Joseph), fils du précédent, chanteur distingué, né à Vienne en 1780. Son père, qui avait surveillé avec soin son éducation musicale et qui le destinait au théâtre, ne lui permit pas de monter sur la scène avant sa vingt et unième année. En 1801, il fut engagé comme première basse au théâtre de Manheim, et ses débuts promirent un digne rival de son père. En 1804, il fut appelé à la cour du roi de Wurtemberg, comme chanteur et régisseur de l'Opéra; mais il ne conserva cette place que deux ans. Il entreprit alors un long voyage : il visita la France, l'Allemagne, puis partit pour l'Italie, où il passa la plus grande partie de sa vie, revint ensuite à Manheim, et y vécut au milieu du luxe que lui procuraient les richesses de sa femme, fille naturelle du prince palatin de Deux-Ponts. Des critiques ont prétendu que Joseph Fischer était supérieur à Louis, son père, notamment dans *Don Juan* et dans les *Noces de Figaro*. Ce chanteur a publié plusieurs recueils de chansons italiennes et allemandes, pour baryton, avec accompagnement de piano.

FISCHER (Gottlob-Nathanael), philologue allemand, né à Graba (Saxe) en 1748, mort en 1800. Il devint, en 1775, recteur de l'école de Saint-Martin, à Halberstadt. On a de lui : des travaux philologiques; divers écrits sur des questions d'enseignement; *Lettres d'un libre penseur sur la question de l'unité religieuse* (Leizig, 1782); *Feuilles volantes pour les amis de la tolérance* (1783-1784, in-8o), ouvrage périodique, etc.

FISCHER (Frédéric-Christophe-Jonathan), diplomate et écrivain allemand, né à Stuttgard en 1750, mort en 1797. Il entra dans la diplomatie, fut successivement secrétaire d'ambassade du grand-duc de Bade, à Vienne (1776), secrétaire de légation du duc de Deux-Ponts, à Munich (1778), puis fut appelé, en 1779, à occuper, à l'université de Halle, une chaire de droit public et féodal, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Cette nomination, attribuée à la faveur, devint pour Fischer la source d'ennuis qui hâtèrent, dit-on, sa fin. Indépendamment de plusieurs dissertations sur le droit et la diplomatie, on a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Essai d'une histoire du droit de succession en Allemagne* (1778); *Histoire du droit de succession en Bavière* (1778-1782); *Histoire du despotisme en Allemagne* (1780); *Littérature du droit germanique* (1782); *Histoire du commerce, de la navigation, des arts et manufactures, etc., en Allemagne* (1785-1792); *Histoire de Frédéric II, roi de Prusse* (1787, 2 vol. in-8o).

FISCHER (Jean-Charles), mathématicien et physicien allemand, né à Alstædt (Saxe-Weimar) en 1760, mort en 1833. Il fut professeur à Iéna, à Dortmund et à Greisfwalde. On a de lui : *Histoire de la physique depuis la renaissance des arts* (1801-1808, 8 vol. in-8o); *Eléments de physique* (1797), livre qui a contribué à populariser cette science en Allemagne, et dont M. Biot a donné une traduction française; *Principes de l'ensemble des sciences mathématiques* (Leipzig, 1807-1809), etc.

FISCHER (Gotthelf-Auguste), savant mathématicien allemand, né à Okrylla (Saxe) en 1763, mort en 1832. Il s'engagea comme artilleur en 1779, se livra avec ardeur à l'étude des sciences mathématiques, quitta, en 1794, le service et devint professeur à l'école des pages de Dresde. Plus tard, il fut chargé successivement d'enseigner les mathématiques à l'école des Cadets (1815), à l'Académie des arts et métiers (1818) et à l'Institut polytechnique, fondé en 1828. Fischer a écrit sur les mathématiques pures et appliquées des ouvrages remarquables par leur clarté. Nous citerons parmi ses publications : *Recueil des principaux problèmes de calcul qui se présentent en matière forestière* (Pirna, 1805); le *Calcul de tête appliqué à des sujets physiques, etc.* (Dresde, 1808); *Géométrie des constructions* (1825), etc.

FISCHER (Gotthelf), médecin et écrivain allemand, né à Waldheim (Saxe) en 1771. Il fut nommé professeur d'histoire naturelle et directeur du muséum de Moscou. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Essai sur la vessie natatoire des poissons* (Leipzig, 1795, in-8o); *Description de quelques raretés typographiques* (Mayence, 1800-1804); le *Muséum d'histoire naturelle de Paris dépeint depuis son origine* (1803, 2 vol. in-8o); *Essai sur la manière de reconnaître, aux marques du papier des livres, l'ancienneté de leur impression* (Nuremberg, 1804, in-8o), etc.

FISCHER (Chrétien-Auguste), littérateur allemand, né à Leipzig en 1771, mort à Mayence en 1829. Petit-fils, par sa mère, d'un marchand de Marseille, il visita, comme voyageur de commerce, les principaux Etats de l'Europe, de 1792 à 1798, se fit recevoir maître ès philosophie en 1803, alla habiter la France de 1803 à 1806, puis retourna en Allemagne, où il obtint une chaire de belles-lettres à Würtzbourg. Un écrit intitulé : *Saut de chat de Francfort à Munich* (Leipzig, 1821), et signé du pseudonyme de *Félix de Froelichsheim*, dans lequel il attaquait avec une grande vivacité le ministre bavarois Lerchenfeld, lui valut une condamnation à sept ans d'emprisonnement. Rendu à la liberté au bout de trois ans, Fischer dut quitter la Bavière et se retira à Mayence. Il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : les *Constitutions* ou *France et Angleterre* (1792); les *Rois qui ont été fous* (1797);

Voyage par Madrid et Cadix (Berlin, 1799); *Ecrits érotiques* (1800, 5 vol.); *Voyage dans les montagnes* (1804); *Voyage à Montpellier* (1805); *Bibliothèque universelle et récréative* (1806-1808); *Collection générale complète de toutes les pièces officielles et secrètes qui peuvent servir à l'histoire diplomatique de la France* (1810-1811, 2 vol.); *Tableaux du Brésil* (1819, 2 vol.); *Voyage à Londres* (1819); *Almanach de curiosités* (1825), etc.

FISCHER (Ernest-Kuno-Berthold), philosophe allemand, né à Sandewalde (Silésie) en 1824. Il étudia, à partir de 1844, la philologie à Leipzig, puis la théologie et la philosophie à Halle, se fit recevoir, en 1850, agrégé de philosophie à l'université d'Heidelberg, et, de 1848 à 1850, exerça le professorat à Pfortzheim. De là, il retourna à Heidelberg faire des conférences philosophiques qui eurent un grand succès; mais une conspiration ourdie par les chefs de différentes sectes philosophiques amena le gouvernement badois à lui interdire de faire des cours à l'université. Ce décret arbitraire fut lancé en juillet 1853; il n'appuyait d'aucun motif cette mesure rigoureuse, qui émut le monde philosophique de l'Allemagne tout entière, et donna lieu à de vives controverses, auxquelles Fischer lui-même prit une part active. L'indignation était générale. Seul, le *Journal ecclésiastique de Darmstadt* chercha, dans un article anonyme, dont le véritable auteur était le professeur Schenkel, d'Heidelberg, à justifier l'acte du gouvernement. Fischer répondit à cet article par deux brochures, qui, à leur apparition, trouvèrent de nombreux lecteurs : l'*Interdiction de mes cours* (Manheim, 1854), et l'*Apologie de ma doctrine* (Manheim, 1854). Il vécut depuis cette époque à Heidelberg, uniquement occupé de travaux philosophiques, dans la compagnie de Gervinus et de Strauss. En 1855, il se rendit à Berlin pour se faire recevoir agrégé près l'université de cette ville; mais le ministère prussien ne voulut pas le lui permettre, à cause de l'interdiction prononcée contre lui par le gouvernement badois. Cependant un ordre, directement émané du cabinet du roi, lui accorda, l'année suivante, cette autorisation, à la requête même de l'université. Peu auparavant, Fischer avait été appelé à occuper une chaire de philosophie à l'université d'Iéna. Il s'y rendit en décembre de la même année et y commença une série de leçons qui attirèrent un grand concours d'élèves; ses conférences avaient pour sujet les doctrines de Schiller et de Fichte. En 1862, il reçut du grand-duc de Weimar le titre de conseiller aulique intime. Comme philosophe, il appartient à l'école de Hégel, et ses deux premiers ouvrages : *Diotima, l'idée du beau* (Pforzheim, 1849), et la *Logique et la métaphysique* ou la *Doctrine de la science* (Stuttgard, 1852), sont consacrés, l'un à développer, sous la forme épistolaire, l'idée fondamentale de l'esthétique telle que Hégel et ses disciples l'ont comprise et représentée; l'autre, à l'exposition méthodique de la logique du même philosophe envisagée comme matière de leçons académiques. L'œuvre capitale de Fischer est, sans contredit, son *Histoire de la philosophie moderne* (Manheim, 1852-1860, vol. I à IV), où il a, dans une série de monographies, exposé de main de maître les doctrines de Descartes et de Spinoza, de Leibnitz et de Kant. Une de ces monographies, *François Bacon de Verulam*, fut publiée à part (Leipzig, 1856); elle a été traduite en anglais. A ces travaux de longue haleine il convient d'ajouter un grand nombre d'opuscules d'une moindre étendue, mais fort intéressants, tant au point de vue de la perfection du style que de la netteté, de la justesse des appréciations et de la doctrine. Nous citerons les suivants : *Schiller* (Francfort, 1858); *Frédéric Schiller, discours académique pour la fête du poëte* (Leipzig, 1860); *Vie de Kant et principes fondamentaux de sa doctrine* (Manheim, 1860); *Jean Gottlieb Fichte; les deux écoles de Kant à Iéna*, dans le même volume (Stuttgard, 1862); *Nathan le Sage*, de Lessing (Heidelberg, 1864); *Vie et caractère de Baruch Spinoza* (Heidelberg, 1865). Fischer a fait preuve du talent le plus distingué comme écrivain et comme professeur. Les traités dans lesquels il a exposé les doctrines et les systèmes philosophiphes de ses devanciers sont des chefs-d'œuvre de profondeur, de clarté et d'érudition; lorsqu'il parle, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la facilité ou de la simplicité et du naturel de son débit. Ses ouvrages brillent, dès aujourd'hui, en tête des meilleures productions de la philosophie moderne en Allemagne. Fischer est un hégélien, mais un hégélien libre, en ce sens qu'il est trop intelligent, trop instruit, pour n'être que l'écho d'un autre philosophe. Il a seulement, comme Henri Heine, Bruno Bauer et Fuerbach, interprété avec une grande hauteur de vues la philosophie de Hégel.

FISCHER-ACHTEN (Caroline ACHTEN, dame), cantatrice allemande, née à Vienne en 1806. Elle fut placée, dès sa première jeunesse, à l'école de chant et de musique de Stockerau, ville située à peu de distance de la capitale autrichienne et où son père tenait garnison. Plus tard, elle vint à Vienne terminer son éducation artistique et se fit entendre, de 1825 à 1827, dans les églises, où sa voix était fort remarquée. Le 10 décembre de cette dernière année, elle débuta sur la scène par le *Harpiste aveugle* et se distingua à la fois comme chanteuse et comme actrice. Mariée deux ans après avec l'acteur Fischer, elle vint en France, et fut admise à paraître sur la scène de notre grand Opéra; mais le voisinage de Mme Schrœder-Devrient, regardée comme la première cantatrice d'Allemagne, ou plutôt l'exemple de cette artiste, dont les débuts à Paris n'avaient pas été des plus heureux, l'arrêta. Elle reprit le chemin de sa patrie, passa quelque temps aux théâtres de Stuttgard et de Carlsruhe, et signa enfin un engagement de dix années avec celui de Francfort-sur-le-Mein. C'est là qu'elle a obtenu ses plus grands succès; nous ne parlons pas, bien entendu, de ceux que lui valurent des concerts bien suivis qu'elle a donnés dans les principales villes allemandes. Elle quitta la scène en 1850. Cette cantatrice possédait un organe admirable et d'une puissance surprenante; mais elle était complétement étrangère au grand art de la vocalisation, et sa voix lourde, manquait absolument d'agilité. Ses meilleurs rôles furent : Alice, dans *Robert le Diable;* Zerline, dans *Don Juan;* Myrrha, dans le *Sacrifice interrompu*, et Pamina, dans la *Flûte enchantée.*

FISCHER VON WALDHEIM (E.-Gothelf), illustre naturaliste russe, né en 1771 à Waldheim, petite ville située entre Leipzig et Freyberg, mort en 1853. Il fit ses études à Freyberg, où il suivit les leçons du célèbre Verner. C'est là aussi qu'il entra en relations avec de Humboldt, Freisleben et Til, relations qui devaient avoir une influence décisive sur toute sa vie. Il travailla ensuite tour à tour aux universités de Wittemberg, d'Iéna, de Halle et de Gœttingue. A Iéna, il connut Schiller et Gœthe. Quelque temps après, il se rendit à Paris, où il fit la connaissance de Cuvier, de Lacépède, de Daubenton, de Fourcroy, de Jussieu et de plusieurs autres naturalistes. Au contact de tels hommes, Fischer trouva une force nouvelle pour élargir le cercle de ses connaissances; et sa vaste intelligence dévora, pour ainsi dire, la science de la nature. En 1798, il obtint à Leipzig le grade de docteur, avec une dissertation intitulée : *De la respiration des animaux.* Cette même année, il alla prendre possession, à Mayence, d'une chaire d'histoire naturelle, et bientôt on lui confia la direction de la riche bibliothèque de cette ville. C'est à cette époque qu'il exécuta plusieurs travaux bibliographiques considérables, qu'il publia en grande partie. En 1801, il visita Paris, comme député de la ville de Mayence, en emporta une très-riche collection de livres et de tableaux, et se fixa à Moscou en 1804. Fischer à publié plus de cent quatre-vingt-dix-sept ouvrages, qui ont donné à son nom, dans l'Europe savante, un réputation méritée. Membre de soixante-dix sociétés scientifiques, il en fonda lui-même plusieurs en Russie, et organisa des musées et des cabinets d'histoire naturelle. Ses cours à l'université de Moscou et à l'Académie médico-chirurgicale furent extrêmement suivis. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Onomasticon du système d'oryctognosie* (Moscou, 1811); *Oryctognosie*, avec les explications de la terminologie (Moscou, 1818-1820, 2 vol.); *Oryctographie du gouvernement de Moscou* (Moscou, 1812, in-fol.), avec soixante-cinq gravures, traduit en russe par Bielakoff; *Entomographie de la Russie* (Moscou, 1820-1828, 3 vol.), traduit en allemand et en latin, etc.

FISCHÈRE s. f. (fiss-chè-re — de *Fischer*, natur. russe). Bot. Syn. des genres LÉIOPHYLLE et TRACHYMÈNE.

FISCHÉRIE s. f. (fiss-ché-rî — de *Fischer*, natur. russe). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, dont l'espèce unique habite la France.

— Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant une seule espèce, dont la patrie est inconnue. ‖ Genre d'algues, de la tribu des conferves, dont l'espèce type a été trouvée dans les eaux thermales de Carlsbad.

FISCHÉRINE s. f. Minér. V. FITCHÉRINE.

FISCHÉRITE s. f. (fiss-ché-ri-te — du nom du professeur *Fischer de Waldheim*). Minér. Nom donné, par Hermann et Tschuroffsky, à une variété de phosphate hydraté d'alumine, qu'on trouve à Nischne-Tagilsk, dans la Russie ouralienne.

Fischietto (IL) [le *Sifflet*], journal humoristique, fondé à Turin en 1848, et qui, depuis cette époque, a constamment paru trois fois par semaine dans cette même ville. Il rappelle l'ancien *Charivari*, et, comme celui-ci, publie dans chaque numéro une caricature politique, presque toujours amusante par l'esprit et la vérité de la charge. Le crayon des caricaturistes Virginio, Thémistocle, etc., est populaire de l'autre côté des monts, et ce journal s'est toujours soutenu malgré bien des difficultés. Le *Fischietto* fait de l'opposition, mais avec bon sens et indépendance. Ses rédacteurs publient chaque année un *Album* qui est une histoire charivarique des événements politiques de l'année.

FISCHINGEN, village de Suisse, canton de Turgovie, à 14 kilom. S.-E. de Frauenfeld, sur la Murg et au pied de l'Hœrnli; 405 hab. Très-ancienne abbaye de bénédictins au milieu des bois et dans un site très-pittoresque; bibliothèque; tombeau de sainte Idda.

FISH (Hamilton), homme d'Etat américain, né à New-York en 1809. Il étudia le droit au collége de Columbia, dans sa ville natale, y exerça plusieurs années la profession d'avocat, et devint, en 1837, membre de la législature de New-York. Elu en 1843 membre de la chambre des représentants, il fut nommé, six ans plus tard, gouverneur de l'Etat de New-York, et envoyé en 1851 au sénat, dont il fit partie jusqu'en 1857, époque à laquelle il se retira pour quelque temps de la vie publique. Il avait longtemps appartenu au parti des anciens whigs, qui reconnaissaient Clay pour leur chef, et, plus tard, il avait agi aussi énergiquement que possible pour l'abolition de l'esclavage, le plus noble but que pût alors se proposer un homme d'Etat libéral. Pendant la guerre de sécession, il rendit aux Etats du Nord un service signalé, en concluant avec les sudistes un traité pour l'échange des prisonniers. En mars 1869, il a été nommé secrétaire d'Etat ou ministre des affaires étrangères dans le cabinet du président Grant, en remplacement d'Elihu Washburne, qui avait été primitivement désigné pour ce portefeuille. Fish n'a nullement des opinions radicales, et c'est surtout à cette circonstance qu'il doit d'avoir été appelé par ses compatriotes au ministère. Ce choix a, du reste, été favorablement accueilli en Europe, où l'on connaît depuis longtemps l'opinion de Fish sur les relations qui doivent exister entre les Etats-Unis et les puissances européennes. On en a surtout été fort satisfait en Angleterre.

FISHER (Jean), prélat anglais, évêque de Rochester, né à Beverley (comté d'York) en 1459, et décapité le 22 juin 1535. Entré dans les ordres, il obtint la protection de Marguerite, comtesse de Richemond, mère de Henri VII, et devint son confesseur. Il fut successivement chancelier de l'université de Cambridge (1501), professeur de théologie (1502) et évêque de Rochester. Sous Henri VIII il fit une vive opposition aux idées nouvelles qui, d'Allemagne, venaient de s'introduire en Angleterre, prit le parti de Catherine d'Aragon contre le roi, qui voulait la répudier, et compromit sa faveur par cette courageuse résistance au désir royal. Il fut condamné et jeté en prison. Lorsque le roi se déclara chef suprême de l'Eglise et réclama le serment des évêques, Fisher refusa d'obtempérer à cette injonction. En conséquence, il fut de nouveau arrêté, conduit à la Tour de Londres et dépouillé de ses bénéfices. Le pape le nomma cardinal, tandis qu'il gémissait dans son cachot. A cette nouvelle, Henri VIII s'irrita : « Ah! dit-il, on a envoyé à Fisher le chapeau de cardinal; eh bien! je ne lui laisserai pas la tête pour s'en coiffer! » En effet, le prisonnier fut mis en jugement, condamné comme coupable du crime de lèse-majesté et conduit au supplice cinq jours après avoir été mis en accusation. C'était un homme intègre, de mœurs pures et d'un profond savoir; mais Henri VIII ne vit en lui qu'un rebelle. On a de Fisher : un *Traité contre la réponse de Luther au livre de Henri VIII sur les sacrements; Cinq livres de la vérité du corps et du sang de Christ dans l'eucharistie, contre Œcolampade; Discours contre les écrits de Luther; Commentaire moral sur les sept psaumes pénitentiaux; Traité des moyens de parvenir à la souveraine perfection de la religion; Traité de la prière*, etc.

FISHER (fort), citadelle casematée d'une grande force de résistance, sur la côte de la Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique. Situé à l'embouchure de la rivière du Cap Fear, cet ouvrage était la sentinelle avancée du port de Wilmington, et il est célèbre par la double attaque qu'il a soutenue à la fin de la guerre américaine. La première eut lieu le 24 décembre 1864, par les forces combinées de l'amiral fédéral Porter et du général Butler; elle échoua complétement, grâce à l'énergique défense des assiégés et aussi au défaut d'entrain du commandant des troupes de débarquement. Le 14 janvier 1865, la flotte fédérale se présenta pour la seconde fois devant le fort et commença un bombardement qu'elle poursuivit sans interruption pendant cinquante-quatre heures. Les troupes de débarquement, sous les ordres du général Terry, qui avait remplacé Butler, s'avancèrent alors, et, après un combat de sept heures, se rendirent maîtresses du fort et capturèrent tout ce qui restait de ses défenseurs. La chute du fort Fisher entraîna la prise de Wilmington, qui fut évacué quelques jours après par les confédérés.

FISHER'S-HILL, petite ville de l'Etat de la Virginie, Etats-Unis d'Amérique, située sur une éminence de la rive droite de la rivière Shenandoah, qui a donné son nom à un bataille livrée les 21-22 septembre 1864. Battu à Opeguan-Creek, par le général fédéral Sheridan (19 septembre), le général confédéré Early s'était retiré à Fisher's-Hill et s'y était solidement retranché. Une première attaque, faite par Sheridan dans la soirée du 21 septembre, fut rudement repoussée. Le lendemain 22, le corps du général fédéral Crook tourna la petite montagne du Nord, attaqua et dispersa la gauche confédérée, tandis que le reste de l'armée fédérale attaquait le front de la ligne ennemie. La lutte se prolongea pendant de longues heures, et l'issue en fut longtemps douteuse; mais la défaite de leur gauche avait donné aux confédérés un désavantage marqué; ils finirent par plier, et Early ordonna la retraite, laissant seize canons et un millier de prisonniers entre les mains des fédéraux. Un fait suffira pour démontrer l'acharnement de la lutte : treize officiers généraux furent mis hors de combat.

FISHGUARD, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté et à 31 kilom. N. de Pembroke, sur le canal Saint-Georges; 2,200 hab. Petit port de pêche et de cabotage; ateliers de petites constructions maritimes; expéditions pour la pêche du hareng. En 1797, un corps français de 12,000 hommes y fit une descente et fut obligé de mettre bas les armes. Fishguard est célèbre pour le caractère romantique de ses côtes, et pour son port formé en quelque sorte par la nature.

FISHMEN, littéralement *poissons-hommes*, nom donné par les Anglais à des peuples qui habitent la côte occidentale de l'Afrique.

FISH-TALL s. m. (fich-tal). Mamm. Ruminant du genre antilope.

FISKATTE s. m. (fi-ska-te — mot suédois). Mamm. Syn. de CONÉPATE.

FISKERNŒS, colonie danoise du Groenland, sur la côte du détroit de Davis, à 120 kilom. N. de Frederikshaab, fondée en 1754 par des frères moraves; 1,000 hab. Pêche de phoques.

FISMES (*Fines Remorum*), petite ville de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. O. de Reims, au confluent de l'Ardre et de la Vesle; pop. aggl., 2,528 hab. — pop. tot., 2,787 hab. Préparation de la liqueur dite *vin de Fismes* pour colorer les vins de champagne rosés; fabriques d'étoffes de laine, de sucre et de faïence; tissage. Commerce de farines, vins, chanvre, laines. Fismes existait certainement au moment de l'occupation romaine. Ses remparts et ses fossés ont été transformés en jardins et en promenades. L'église appartient à plusieurs époques et a une certaine valeur architecturale. C'est à tort que plusieurs auteurs font naître Adrienne Lecouvreur à Fismes; la célèbre actrice vit le jour à Damery.

FISOLÈRE s. f. (fi-zo-lè-re). Mar. Bateau vénitien assez léger pour qu'un homme puisse le porter sur le dos.

FISQUET (Honoré-Jean-Pierre), littérateur français, né à Montpellier en 1818. Il se livra d'abord à l'enseignement, qu'il quitta en 1840 pour voyager. Après avoir visité l'Angleterre, l'Italie, l'Algérie, etc., il retourna en France, devint collaborateur de divers journaux, la *Gazette de France*, la *Nation*, fut un des rédacteurs de l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Histoire de l'Algérie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Paris, 1842, in-8o); *Histoire descriptive et archéologique de Notre-Dame de Paris* (1855, in-8o); la *France pontificale* ou *Histoire chronologique et biographique des évêques qui ont gouverné les diocèses de France* (24 vol. in-8o), etc. On a de M. Fisquet quelques pièces de théâtre, dont l'une a pour titre : la *Préface de Tartufe* (1845).

FISSICULATION s. f. (fi-si-ku-la-si-on — du lat. *fissus*, fendu). Chir. Incision faite avec le scalpel.

FISSIDACTYLE adj. (fi-si-da-kti-le — du lat. *fissus*, fendu, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui a les doigts entièrement libres; se dit surtout des passereaux.

FISSIDENT s. m. (fi-si-dan — du lat. *fissus*, fendu; *dens*, dent). Bot. Genre de mousses, voisin des dicranes, et comprenant environ quarante espèces, qui habitent surtout les régions tempérées.

FISSIDENTÉ, ÉE adj. (fi-si-dan-té — rad. *fissident*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fissidents.

— s. f. pl. Petite tribu de mousses, composée des deux genres fissident et conomitre.

FISSIFOLIÉ, ÉE adj. (fi-si-fo-li-é — du lat. *fissus*, fendu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linéaires fendues au sommet, ou des feuilles pennatifides à segments fendus au sommet : *Le paspale* FISSIFOLIÉ.

FISSILABRE adj. (fi-si-la-bre — du lat. *fissus*, fendu; *labrum*, labre). Entom. Qui a le labre fendu ou bilobé.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, formant une section de la famille des brachélytres, et comprenant le genre staphylin et quelques autres, qui ont le labre profondément divisé en deux lobes.

FISSILE adj. (fi-si-le — lat. *fissilis*, qui tend à se fendre). Minér. Qui a une tendance à se diviser en feuillets ou en couches minces : *Gneiss* FISSILE.

— Bot. *Auriculaire fissile*, Champignon qui finit par se fendre en particules adhérentes à la base.

FISSILIE s. f. (fi-si-lî — du lat. *fissilis*, facile à fendre). Bot. Syn. d'OLAX, genre type de la famille des olacinées.

FISSILIER s. m. (fi-si-lié). Bot. Genre d'oléacinées de l'île Bourbon.

FISSINERVE adj. (fi-si-nèr-ve — du lat. *fissus*, fendu; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des

folioles à nervures latérales bifides : *Lassiandre* FISSINERVE.

FISSIPARE adj. (fi-si-pa-re — du lat. *fissus*, fendu; *pario*, j'enfante). Hist. nat. Qui se reproduit par la division de sa propre substance, comme la plupart des végétaux et un grand nombre de zoophytes.

FISSIPARITÉ s. f. (fi-si-pa-ri-té — rad. *fissipare*). Hist. nat. Génération par division ou scission du végétal ou de l'animal : *Ces coraux s'accroissent par gemmation latérale et jamais par* FISSIPARITÉ. (Milne-Edwards.) ‖ On trouve aussi FISSIPARIE.

— **Encycl.** Un certain nombre d'animaux inférieurs sont fissipares, c'est-à-dire susceptibles de se multiplier par division. Quand leur corps est partagé en deux ou plusieurs fragments, chacun de ceux-ci reproduit un nouvel individu en tout semblable au premier. Certains polypes d'eau douce, notamment les hydres, présentent des exemples remarquables de cette propriété, qu'on retrouve aussi chez quelques annélides, tels que les lombrics ou vers de terre. La *fissiparité* s'observe d'une manière beaucoup plus générale dans le règne végétal, où elle devient en quelque sorte la règle. On sait, en effet, que la majeure partie des plantes et des arbres peut se multiplier par boutures ou par éclats de pied, ce qui se pratique tous les jours dans nos cultures. Ainsi, un rameau détaché d'un arbre et mis en terre avec les soins convenables produira un nouvel individu ; de même, les touffes que forment ordinairement les plantes vivaces peuvent être divisées, déchirées ou éclatées, et chacune de leurs parties étant replantée acquiert une existence propre, et forme une touffe susceptible d'être plus tard divisée à son tour, et cela, en quelque sorte, indéfiniment. Si l'on coupe un tubercule de pomme de terre en plusieurs segments, de telle sorte que chacun ait au moins un bourgeon ou œil, chaque segment donnera naissance à une plante munie de tubercules. Il n'est même pas nécessaire que les fragments des végétaux soient munis de bourgeons apparents; plusieurs espèces se multiplient par des tronçons de leurs racines.

FISSIPÈDE adj. (fi-si-pè-de — du lat. *fissus*, divisé ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds divisés en doigts.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères, comprenant ceux qui ont le pied divisé en deux ou quatre sabots. ‖ Famille de l'ordre des pachydermes.

— Crust. Famille de crustacés macroures à pattes bifides.

— Entom. Famille de lépidoptères.

— **Antonyme.** Solipède, monodactyle.

— **Encycl.** Mamm. Les *fissipèdes*, appelés aussi *bisulques* ou animaux à pied fourchu, sont des mammifères ongulogrades, chez lesquels les deux doigts médians, plus développés que les autres, sont emboîtés chacun dans un sabot. Ces sabots, de forme assez singulière, représentent exactement les deux moitiés de l'organe analogue chez un solipède, et ils se touchent entre eux par une surface plane et verticale. Tels sont les cochons et tous les ruminants dépourvus d'incisives supérieures, comme les muscs, les antilopes, les moutons, les chèvres, les bœufs, etc. Beaucoup de ces animaux, tels que les cerfs, ont deux petits sabots derrière les doigts qui donnent à leur pied la disposition *fissipède;* d'autres, comme les pécaris (genre voisin des cochons), n'en ont qu'un seul, et enfin il en est, comme les girafes, qui n'en ont pas du tout.

FISSIPENNE adj. (fi-si-pèn-ne — du lat. *fissus*, fendu; *penna*, plume). Entom. Qui a les ailes fendues en plusieurs lanières longitudinales semblables à des plumes.

— s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant les espèces qui présentent le caractère indiqué ci-dessus, et composée des deux genres ptérophore et ornéode.

FISSIROSTRE adj. (fi-si-ro-stre — du lat. *fissus*, fendu ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec fendu profondément : *La famille des passereaux* FISSIROSTRES *renferme les hirondelles et les martinets, dont le domaine est fort étendu.* (A. Maury.)

— s. m. pl. Tribu de passereaux insectivores, caractérisée par un bec court et très-profondément fendu, et comprenant les deux genres hirondelle et engoulevent.

FISSULE s. f. (fi-su-le — dimin. de *fissure*). Helminth. Syn. d'OPHIOSTOME, genre de vers intestinaux.

FISSURE s. f. (fi-su-re — lat. *fissura;* de *fissum*, supin de *findo*, je fends, de la racine sanscrite *bhid*, *bhind*, trancher, rompre). Fente, crevasse légère, petite ouverture longitudinale : FISSURE *d'un vase.* FISSURE *d'un mur.*

— Anat. *Fissure de Glaser*, Sillon situé dans la partie la plus profonde de la fosse glénoïde. ‖ *Fissure de Sylvius*, Sillon qui sépare de chaque côté les lobes moyens et antérieurs du cerveau. ‖ *Fissure ombilicale*, Sillon qui, chez le fœtus, existe dans le foie, et longe la veine ombilicale.

— Chir. Fracture longitudinale d'un os, sans séparation des parties : FISSURE *du crâne.* ‖ *Fissure de l'anus*, Gerçure superficielle et longitudinale de l'anus, qui est extrêmement douloureuse.

— Art vétér. Division de la corne du sabot des solipèdes.

— Géol. *Fissure de stratification*, Fissure qui sépare des assises de même nature. ‖ *Fissure de superposition*, Fissure qui sépare des couches de nature diverse.

— **Encycl.** Méd. En pathologie, la *fissure* la plus commune est la *fissure* de l'anus. C'est un petit ulcère étroit, allongé, en forme de crevasse, qu'on trouve entre les replis de la membrane muqueuse de l'anus et qui coïncide avec de vives douleurs. La maladie ne commence jamais d'une manière brusque. L'ulcération se forme insensiblement. L'excrétion des matières fécales est d'abord accompagnée de chaleur et de cuisson ; ces premiers symptômes disparaissent bientôt après l'évacuation, et le malade croit seulement être échauffé ; mais les déjections ne tardent pas à devenir plus pénibles, les matières sont difficilement expulsées, quelquefois elles sont mêlées d'un peu de sang, et les douleurs persistent longtemps. Quelques laxatifs, quelques lavements procurent d'abord un soulagement passager. Bientôt ces moyens deviennent impuissants, et les douleurs, pendant les selles, sont telles que les malades les comparent à l'action d'un fer rouge qu'on introduirait dans le rectum. Quelques-uns se privent de manger dans l'appréhension des souffrances qu'ils auront à éprouver en se débarrassant du résidu des matières alimentaires. D'après Boyer, chez certaines femmes, les douleurs augmentent à l'époque des règles. Il est des individus qui ne peuvent pas rester debout et immobiles, d'autres à qui il est impossible de rester assis. La *fissure* n'est pas toujours visible, à cause de la position qu'elle occupe ; mais il est rare qu'en introduisant le doigt dans le rectum, on ne constate pas une inégalité sur un point, en même temps qu'on excite une vive douleur. Le doigt éprouve toujours une forte constriction par le resserrement du sphincter. Les trois caractères qui font la base du diagnostic, dit Vidal, sont : une constriction violente et douloureuse de l'anus; une douleur brûlante au moment de l'expulsion des selles, et immédiatement après un ulcère superficiel, étroit et long, à l'entrée de l'intestin.

— *Traitement.* La simple *fissure* de l'anus, c'est-à-dire celle qui ne présente pas de constriction spasmodique et douloureuse, peut être guérie par les émollients, les topiques, les narcotiques, les lotions et les injections. Dupuytren employait un mélange de :

	gr.
Extrait de belladone	8
Eau miellée.	60
Axonge.	60

qu'il introduisait dans l'anus à l'aide d'une mèche. Celle-ci était renouvelée chaque jour et elle devait être de plus en plus volumineuse. Mais tous ces moyens deviennent impuissants dans les cas de contracture violente du sphincter. Il faut alors avoir recours à la cautérisation, à la compression, et à l'incision simple ou multiple.

Cautérisation. Béclard faisait la cautérisation avec le crayon de nitrate d'argent; mais il employait en même temps des mèches dilatantes ; on a même dit que ses nombreux succès étaient dus à ce dernier moyen plutôt qu'à la cautérisation.

Compression. La compression s'exerce en introduisant dans l'anneau du sphincter des mèches de charpie de plus en plus volumineuses. On les enduit de cérat ou d'une pommade quelconque belladonnée. Cette méthode a été préconisée par Dubois, Béclard et Velpeau. Ce dernier la conseillait fréquemment, sans égard pour les douleurs qui en résultent. « Le tout est, dit-il, de ne pas reculer devant la première et de la porter rapidement au plus grand volume possible, quelle que soit la résistance du sphincter. La douleur, excessivement vive durant la première heure, se calme ensuite peu à peu et disparaît en grande partie avant qu'on en soit à la quatrième ou cinquième mèche. »

Incision. Boyer la pratiquait sur tous ses malades. « Dans le cours de ma pratique, dit-il, je l'ai opérée sur cent individus au moins... Tous les malades sur lesquels j'ai fait cette opération ont guéri radicalement, complétement et sans retour des douleurs de la *fissure* et de la constriction. » Velpeau reproche à cette opération de n'être pas toujours sans conséquences fâcheuses. Quoi qu'il en soit, voici en quoi consiste l'incision : l'opérateur, pendant qu'un aide écarte fortement les fesses, indroduit l'indicateur gauche dans le rectum, en ayant soin de tourner la pulpe du doigt du côté qu'il veut inciser. Un bistouri droit, émoussé, est glissé à plat sur le doigt qui lui sert de conducteur. Dès que l'instrument est parvenu dans le rectum, on dirige son tranchant contre l'anneau, qu'on débride en prolongeant un peu l'incision du côté de la peau. Boyer conseille de pratiquer une double incision, et Vidal le débridement multiple, pour éviter les accidents dont pourraient être suivies les grandes incisions. Récamier, Maisonneuve et Monod ont préconisé la dilatation forcée de l'anus pour remplacer l'incision. Ils introduisent l'index de chaque main dans le rectum et exercent ensuite une double traction en sens opposé, dans le but de distendre et de déchirer le sphincter.

FISSURELLE s. f. (fi-su-rè-le — dimin. de *fissure*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, ovalaire, patelliforme et toujours percée au sommet : *Les* FISSURELLES *sont des mollusques répandus dans presque toutes les mers.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *fissurelles* sont des mollusques gastéropodes, à corps oblong, allongé, bombé, muni d'une tête grosse et épaisse, allongée en mufle ; ils rampent sur un pied épais et musculeux, et sont recouverts d'un manteau à double rang de franges, qui déborde la coquille. Celle-ci ressemble beaucoup aux patelles, mais elle s'en distingue en ce qu'elle est perforée au sommet. Cette coquille est généralement ovalaire, régulière et symétrique, presque toujours ornée de côtes longitudinales treillissées par des stries ou des lamelles transverses. La perforation du sommet s'accroît avec l'âge. Les mœurs des *fissurelles* sont peu connues; elles paraissent analogues à celles des patelles. Ces mollusques se fixent par leur large pied aux corps sous-marins, changent de place rarement et probablement pendant la nuit.

FISSURELLIDÉE s. f. (fi-su-rè-li-dé — de *fissurelle*, et du gr. *idea*, forme). Moll. Section du genre fissurelle, comprenant les espèces à coquille très-petite et largement perforée.

FISSURELLITE s. f. (fi-su-rè-li-te — rad. *fissurelle*). Moll. Petite fissurelle fossile.

FISSURIDÉE s. f. (fi-su-ri-dé — de *fissure*, et du gr. *idea*, forme). Moll. Section du genre fissurelle, comprenant les espèces à coquille étroitement perforée, et correspondant au genre rimule.

FISSURINE s. f. (fi-su-ri-ne — dimin. de *fissure*). Bot. Genre de végétaux cryptogames, de la famille des lichens, tribu des graphidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les écorces des arbres de la zone équatoriale.

FIST s. m. (fist — onomatopée du cri de l'oiseau). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette, en Provence.

FISTEAU s. m. (fi-stô). Argot des écoles. Elève de première année, dans les écoles navales et militaires : *Les anciens élèves briment* (bernent) *les* FISTEAUX.

FIST-JURI s. m. (fi-sju-ri). Bot. Lis du Japon.

FISTON s. m. (fi-ston — dimin. de *fils*). Pop. Mot de camaraderie familière que l'on adresse à une personne moins âgée : *Mon* FISTON, *à Brest on est sûr de trouver des gourganes à la troisième cuillerée, en puisant au baquet.* (Balz.)

FISTRE interj. (fi-stre — autre orthographe du mot *fichtre*). Pop. Sorte d'exclamation sans valeur propre, et qui peut exprimer l'admiration, l'étonnement, la désapprobation, la douleur, etc., etc. : FISTRE ! *qu'il est beau!* FISTRE ! *je ne l'aurais pas cru.* FISTRE ! *vous avez tort.* FISTRE ! *que cela cuit! — Je le crois* FISTRE *bien.*

FISTULAIRE adj. (fi-stu-lè-re — du lat. *fistula*, tube, tuyau). Hist. nat. Qui est percé d'un trou longitudinal.

— s. f. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, à museau tubuleux.

— Zooph. Genre d'échinodermes, voisin des holothuries.

— Bot. Genre d'algues, formé aux dépens des varechs. ‖ Autre genre d'algues, syn. d'ENTÉROMORPHE.

— **Encycl.** Ichthyol. Ce genre de poissons doit son nom à la forme caractéristique de la partie antérieure de la tête, prolongée en un long tube, à l'extrémité duquel se trouve la bouche ; les écailles sont invisibles, tant elles sont petites ; d'entre les lobes de la nageoire caudale sort un filament parfois aussi long que le corps. L'espèce type, qui habite les mers des Antilles, atteint et dépasse même la longueur d'un mètre. Elle se nourrit de petits poissons et de crustacés qu'elle peut pêcher avec facilité, en faisant pénétrer son museau allongé et très-étroit dans les intervalles des rochers, sous les pierres, les plantes marines et les polypiers. Sa chair maigre et sèche, peu agréable au goût, est peu recherchée. Une autre espèce, la *fistulaire* immaculée, se trouve dans la mer des Indes.

FISTULANE s. f. (fi-stu-la-ne — du lat. *fistula*, flûte). Moll. Genre de mollusques acéphales, voisin des gastrochènes.

— **Encycl.** Les *fistulanes* sont caractérisées par une coquille épaisse, courte, annulaire, très-ouverte en avant et en arrière, mais non tranchante en avant, à deux valves égales, inéquilatérales, sans charnière, mais munies d'un cuilleron allongé ; un tube peu allongé, épais, solide, fermé en avant, de manière à envelopper la coquille, généralement atténué en arrière, où son ouverture laisse plus ou moins apercevoir une cloison qui sépare les tubes de l'animal, et présentant quelquefois des cloisons en voûte, dans le fond de sa cavité ; l'animal est semblable à celui des tarets, mais plus court. Les mollusques de ce genre vivent souvent enfoncés dans le sable ; mais ils pénètrent aussi dans le bois, les polypiers, les coquilles et même les pierres. La *fistulane* massue, espèce type, est assez commune dans nos mers.

FISTULE s. f. (fi-stu-le — lat. *fistula*, chalumeau, pipeau; de *fissulare*, fendre de manière que les pièces restent encore jointes ensemble; fréquentatif de *findo*, fendre, de la racine sanscrite *bhid*, *bhind*, trancher, rompre, découper. La *fistule* est ainsi nommée parce que c'est un ulcère qui a la forme d'un pipeau). Chir. Canal accidentel qui communique avec une glande ou une cavité naturelle, et amène au dehors, soit des liquides naturels, soit des matières provenant d'une cause morbide : FISTULE *lacrymale*, *urinaire*, *salivaire*, *stercorale* ou *de l'anus. Henri V fut attaqué d'une* FISTULE ; *on l'eût guéri dans des siècles plus éclairés, l'ignorance de son siècle causa sa mort.* (Volt.) *Que la* FISTULE *eût gangrené le rectum de Richelieu quelques mois plus tôt, les de Thou, les Cinq-Mars et tant d'autres étaient en liberté.* (Volt.)

— Techn. Coup appliqué de travers, et qui endommage la surface du bois.

— **Encycl.** Chir. Les causes des *fistules* sont les mêmes que celles de l'ulcération. Elles résultent tantôt de l'ouverture d'un foyer purulent, comme un abcès froid, tantôt de la lésion d'un tendon, d'une lame aponévrotique ; quelquefois c'est l'élimination d'un corps étranger ou d'un fragment de tissu osseux nécrosé qui produit la *fistule.* Enfin, il est des espèces de *fistules* qui ont pour cause l'état pathologique d'un canal excréteur ; telles sont les *fistules* lacrymale, salivaire, etc. On divise les *fistules* en incomplètes et complètes, selon qu'elles ne présentent qu'une seule ou deux ouvertures. La *fistule* incomplète est dite *borgne externe*, si elle n'offre qu'une ouverture à la peau ; elle est dite *borgne interne*, si l'orifice se trouve sur une surface muqueuse. Les *fistules* borgnes finissent le plus souvent par devenir complètes, c'est-à-dire par présenter enfin deux orifices et un trajet. L'orifice interne est d'ordinaire entouré d'un bourrelet induré et peu saillant. Il s'ouvre parfois sur un mamelon plus ou moins élevé, lorsqu'il n'est pas déprimé et recouvert par des plis de la membrane muqueuse. L'orifice externe, souvent très-étroit, est quelquefois entouré de fongosités mollasses, saignant au plus léger contact. Il est tantôt supporté par un mamelon rougeâtre, tantôt situé dans une excavation infundibuliforme. Cette disposition tient à l'inextensibilité de la membrane qui tapisse le canal et au gonflement dû à la tuméfaction des parties voisines. Le trajet des *fistules* est quelquefois régulier et en ligne droite ; mais beaucoup plus souvent il est sinueux et en zigzag. Lorsque l'un des orifices est multiple, le trajet est divisé en plusieurs branches qui convergent et débouchent dans un canal commun à une distance plus ou moins éloignée du second orifice. On rencontre parfois, le long du trajet principal, des cavernes plus ou moins nombreuses, qui forment comme de petits abcès, et qui constituent toujours une complication. Le canal fistuleux est tapissé par une membrane qui présente la plus grande analogie avec les membranes muqueuses. Elle est d'un rouge vif, mais on ne trouve à sa surface ni villosités ni épithélium. Elle adhère fortement aux tissus sous-jacents, dont on ne peut la détacher qu'avec beaucoup de difficulté. Elle est doublée le plus souvent d'un tissu cellulaire analogue au tissu cellulaire muqueux ; elle sécrète des mucosités puriformes ; elle peut s'enflammer, et sa sensibilité devient alors très-grande ; le moindre contact est douloureux. Cette membrane a peu de tendance à adhérer à elle-même ; mais elle se contracte et tend à diminuer le calibre des conduits qu'elle tapisse. Souvent les tissus qui l'entourent perdent leur souplesse ; ils deviennent durs, et on dit alors que la *fistule* est accompagnée de *callosités.*

Traitement. Chaque espèce de *fistule* demande, pour ainsi dire, un traitement particulier ; il est cependant quelques moyens généraux auxquels on a recours le plus souvents ; tels sont : la compression, les injections irritantes dans les trajets fistuleux, l'introduction de mèches de charpie pour entretenir la suppuration et amener le développement de bourgeons charnus, l'incision d'une paroi, l'excision totale du canal, etc.

— *Fistules de l'anus.* Les *fistules* de l'anus peuvent être complètes ou incomplètes, mais celles-ci finissent toujours par se compléter. Elles présentent alors l'orifice externe au pourtour de la marge de l'anus et l'orifice interne dans le rectum, à une hauteur qui varie entre $0^{m},005$ et $0^{m},090$. Cependant, le plus souvent l'orifice interne ne s'élève pas à une si grande hauteur. Les *fistules* de l'anus sont ordinairement produites par la suppuration des hémorrhoïdes, par une plaie, ou par un abcès résultant d'une contusion. Elles sont ordinairement faciles à découvrir. Leur ouverture externe se présente au fond d'une espèce de lacune ou au centre d'un tubercule rougeâtre plus ou moins saillant. Si l'on presse entre les doigts, on fait sortir une humeur grisâtre, sanguinolente, fétide et chargée de matières fécales. Pour compléter le diagnostic, on introduit l'index dans le rectum et l'on cherche l'orifice interne de la *fistule :* on le reconnaît à un petit renflement en cul de poule et à la douleur plus vive qu'éprouve le malade quand l'organe explorateur touche ce point. Un moyen plus efficace encore consiste à introduire, avec la

main droite, un stylet par l'orifice externe, tandis qu'avec l'indicateur de la main gauche, qu'on a fait pénétrer dans l'intestin, on cherche à découvrir la pointe de l'instrument qui sort par l'orifice interne après avoir parcouru tout le trajet fistuleux. Si l'on n'a pu ainsi découvrir l'orifice intestinal, on a recours à des injections de lait ou d'eau colorée avec l'encre, le safran ou le tournesol. On pousse le liquide par l'anus, et, si la *fistule* est complète, il revient par l'ouverture anomale, ou bien encore on l'injecte par celle-ci et il revient par l'anus. Lorsque, après tous ces moyens, on n'a pu découvrir l'orifice interne, on peut dire qu'on a affaire à une *fistule* borgne externe.

Traitement. Les *fistules* de l'anus ne sont pas des maladies très-dangereuses; mais, outre qu'avec le temps elles peuvent entraîner des accidents, surtout du côté des poumons, elles constituent une affection tellement incommode que ceux qui en sont atteints finissent souvent par se dégoûter de la vie. On doit donc en délivrer les malades le plus tôt possible. Les moyens employés pour cela sont les injections, les cautérisations, la ligature, la compression, l'incision et l'excision. Les injections, qu'on fait toujours avec la teinture d'iode, sont généralement insuffisantes; la cautérisation, de quelque manière qu'on la pratique, est une méthode très-lente, douloureuse et souvent infidèle. Sabatier s'en servait pour les sujets pusillanimes qui ne voulaient pas supporter l'action du bistouri. La ligature consiste à passer un fil de lin ou un fil métallique à travers le trajet fistuleux et à serrer progressivement les deux bouts de manière à produire lentement la section des tissus qu'ils embrassent. Ce moyen est peu usité. La compression, quand on l'exerce, doit être excentrique. On l'obtient en introduisant dans l'ouverture anale un corps solide quelconque, assez volumineux pour maintenir en contact les parois de la *fistule*. Quelques chirurgiens emploient ce procédé avant d'en arriver à une opération. L'incision est la méthode la plus employée. Pour la pratiquer, on introduit dans la *fistule* une sonde cannelée; l'index de la main gauche va à la rencontre de la sonde dans l'intérieur du rectum, et, dès qu'on s'est assuré de sa position, on glisse un bistouri sur sa cannelure, de façon à couper tout d'un trait la bride ou le pont qui forme la paroi la plus mince de la *fistule*. On tourne ensuite en dehors le tranchant du bistouri, pour inciser ou scarifier le fond de la plaie, qu'on prolonge un peu du côté de la fesse. L'excision doit être réservée pour les cas les plus graves. Si les téguments sont décollés ou amincis, dit Vidal, pour éviter une longue suppuration, on les incise crucialement ou en T renversé; chaque lambeau est saisi par le sommet avec des pinces et coupé à sa base avec des ciseaux. C'était l'opération préférée par Boyer. Richet, dans tous les cas de *fistule*, même simple, pratique l'excision circulaire de tout le canal, pourvu que l'orifice interne ne se trouve pas trop haut dans l'intestin. Le pansement ordinaire, après l'incision comme après l'excision, consiste en une mèche de charpie volumineuse, enduite de cérat, qu'on introduit dans la plaie de façon que l'extrémité supérieure dépasse de $0^m,01$ ou $0^m,02$ les lèvres de la plaie.

— *Fistule lacrymale.* La *fistule* lacrymale est un trajet accidentel, ulcéreux, communiquant avec le sac lacrymal et versant à l'extérieur les larmes mêlées d'une matière muqueuse puriforme (Denonvilliers et Gosselin). La *fistule* lacrymale succède le plus souvent à une inflammation des voies lacrymo-nasales. Quelquefois elle survient après l'ouverture d'un abcès du grand angle de l'œil ou bien encore à la suite d'une opération pratiquée sur le sac lacrymal. Une ulcération, une plaie accidentelle donnent lieu parfois au développement d'une *fistule* lacrymale. Celle-ci apparaît à l'extérieur sous la forme d'un petit pertuis ou d'un ulcère placé presque toujours au-dessous du tendon de l'orbiculaire. Si la maladie est récente, les bords de l'orifice externe sont lisses; si, au contraire, elle est ancienne, ils sont disséqués, plus ou moins décollés, renversés au dehors et garnis de bourgeons charnus, saignant au moindre contact. Le trajet fistuleux est court, plus ou moins large, régulier ou anfractueux. Il s'écoule un liquide muco-purulent, presque toujours mêlé de larmes, et plus abondant que ne semble le comporter la solution de continuité. Ce liquide mouille les parties voisines, qui s'irritent et s'excorient très-facilement. Il est pourtant des cas où les conduits lacrymaux sont imperméables; il n'y a pas alors d'écoulement, et l'orifice externe de la *fistule* est recouvert de croûtes sèches qui ne se détachent qu'au moment où le sac, distendu outre mesure, se débarrasse du liquide qu'il contient. Les os formant le canal nasal sont quelquefois dénudés, cariés ou nécrosés; mais ces altérations sont plus souvent la conséquence que la cause de la *fistule*.

Traitement. La *fistule* lacrymale ne guérit jamais spontanément, et il y aurait de graves inconvénients à l'abandonner à elle-même. Son traitement est subordonné à celui de la tumeur lacrymale, dont elle n'est, le plus souvent, qu'une conséquence. Aussi, quand on guérit la tumeur, la *fistule* disparaît. Si la *fistule* reconnaît pour cause une carie ou une nécrose des parois du sac, on se contentera de traiter la maladie primitive, et on attendra la guérison de cette dernière avant d'entreprendre le traitement du trajet fistuleux. Il est cependant quelques indications particulières qui découlent de la présence du trajet accidentel, et ces indications sont variables, comme la disposition même de celui-ci. Est-il simple, large, direct, dit Gosselin, et placé sous le tendon de l'orbiculaire, au devant de la partie inférieure du sac, les moyens de dilatation peuvent être introduits par la *fistule*. Est-il, au contraire, étroit, tortueux, dirigé dans un sens qui n'est pas celui du canal nasal, il faut absolument l'agrandir, le redresser ou pratiquer sur lui une incision faite au lieu d'élection. La même pratique doit être suivie quand la *fistule* se complique de sinus ou de clapiers, ou lorsqu'elle a des orifices multiples. Assez souvent, ces moyens, accompagnés d'injections dans les conduits lacrymaux, suffisent pour améliorer sensiblement l'état de la *fistule;* mais il faut, autant que possible, empêcher celle-ci de se fermer avant d'avoir assuré la perméabilité du canal nasal et le bon état des voies lacrymales. Enfin si, malgré tous ces moyens, on ne peut réussir à guérir la *fistule*, on a recours alors à une des nombreuses opérations qui ont été proposées et que l'on peut rattacher à trois procédés ayant pour but : 1° le rétablissement des voies naturelles aux larmes; 2° l'établissement d'une nouvelle voie; 3° l'oblitération des voies naturelles. Le rétablissement des voies naturelles s'obtient par le cathétérisme, que l'on pratique en introduisant par un des points lacrymaux un stylet qu'on fait sortir par le nez. Quelques médecins ont employé cette méthode en faisant pénétrer une sonde par le point le plus déclive, c'est-à-dire par le nez, au-dessous de l'extrémité antérieure du cornet inférieur. Les injections bien faites produisent quelquefois les mêmes effets que le cathétérisme. Elles se font ordinairement par le point lacrymal inférieur. Méjean, J.-L. Petit et Dupuytren ont pratiqué la dilatation des voies naturelles pour guérir la *fistule;* le premier employait la dilatation progressive. Il introduisait d'abord un fil par le point lacrymal supérieur; ce fil, sortant par le nez, servait à attacher, par son extrémité inférieure, une petite mèche de charpie, qu'on remontait dans le conduit lacrymal en exerçant de légères tractions sur l'extrémité supérieure. La mèche était de temps en temps renouvelée et progressivement augmentée de volume. J.-L. Petit pénétrait directement avec un bistouri dans le sac lacrymal, et, après l'avoir ouvert, il y plaçait une tente ou une petite bougie conique en cire. La méthode de Dupuytren consiste à remplacer la tente de charpie ou la bougie en cire de J.-L. Petit par une canule d'or ou d'argent que l'on place à demeure et que l'on peut retirer en cas d'accidents consécutifs. Scarpa remplace la canule par un clou recourbé en plomb, dont la tête sort en dehors, et qui peut facilement être enlevé. L'établissement d'une voie nouvelle pour l'écoulement des larmes se fait par la perforation de l'os unguis. Woolhouse faisait une incision en demi-lune, qui comprenait le tendon du muscle orbiculaire et qui ouvrait largement le sac lacrymal. Magne pratique l'oblitération des voies lacrymales par le procédé suivant : 1° il ouvre le sac lacrymal; 2° il absterge la cavité; 3° il écarte avec un dilatateur les lèvres de la plaie; 4° il introduit au fond du sac une éponge imprégnée de beurre d'antimoine et fixée à un porte-caustique. On ne doit recourir à ce moyen qu'à la dernière extrémité.

— *Fistules recto-vaginales.* Les *fistules* recto-vaginales consistent en une communication directe entre le rectum et le vagin, de sorte que les deux canaux semblent n'en faire plus qu'un seul. Ces *fistules* peuvent être congénitales ou accidentelles. Dans ce dernier cas, elles sont quelquefois produites par des ulcères vénériens, mais plus souvent par un accouchement laborieux, alors que la tête de l'enfant, comprimant trop longtemps la paroi recto-vaginale, occasionne une contusion violente et, par suite, la gangrène des tissus. Le traitement des *fistules* recto-vaginales consiste, d'après Jobert, dans l'avivement des bords de l'ouverture qui fait communiquer le vagin avec le rectum, dans la réunion de ces bords par la suture entrecoupée et dans le relâchement des parois du vagin. Pour obtenir ce relâchement, Jobert pratique, sur les côtés de la *fistule*, des incisions parallèles à l'axe du vagin, ou dans le sens contraire, selon que le grand axe de l'ouverture fistuleuse est antéro-postérieur ou transversal.

— *Fistules vagino-intestinales.* Les *fistules* recto-vaginales ne sont pas les seules qu'on observe. Le vagin peut encore communiquer avec une autre partie que le rectum, avec le gros intestin, et même avec l'intestin grêle. C'est ce qu'on a vu après des déchirures de la paroi supérieure du vagin qui ont été suivies d'inflammation. Il s'était formé une adhésion entre le vagin et l'intestin, et, cette double paroi venant à s'ulcérer, à s'ouvrir, il s'était formé un anus contre nature ou une *fistule* vagino-intestinale laissant passer les matières stercorales dans le vagin.

Traitement. Si les *fistules* vagino-intestinales sont anciennes, s'il y a une perte considérable de substance, elles sont incurables. Roux a tenté, par une incision dans la région hypogastrique, de séparer le vagin de l'intestin grêle et d'invaginer celui-ci dans la portion inférieure du côlon. Casamayor imagina de substituer à la communication de l'intestin grêle avec le vagin une communication de ce même intestin avec le rectum. Il se servit pour cette opération de fortes pinces en fer, dont il introduisit une des branches dans le rectum et l'autre dans l'intestin grêle, à travers le vagin et l'orifice fistuleux. L'entérotome resta six jours en place fortement serré, et, au bout de six jours, l'ouverture de dérivation fut établie.

— *Fistules vésico-intestinales.* Les *fistules* vésico-intestinales établissent une communication entre l'intestin et la vessie. Lorsque l'ouverture intestinale se trouve située vers le sommet de la vessie, les matières fécales tombent dans cette cavité et sortent avec l'urine; si la communication se trouve du côté de la base de la vessie, comme dans la *fistule* vésico-rectale, c'est l'urine qui sort mélangée aux matières stercorales

— *Fistules vésico-utérines.* Jobert désigne ainsi les *fistules* qui font communiquer le bas-fond de la vessie avec la cavité utérine. Elles reconnaissent ordinairement pour cause un accouchement laborieux, pendant lequel la tête du fœtus, pressant contre la paroi utéro-vésicale, a produit la mortification d'une partie de cette cloison. Cette *fistule* guérit quelquefois par une opération, qui consiste à disséquer le col de l'utérus jusqu'au niveau de la *fistule* et à aviver ensuite les bords des différentes solutions de continuité pour les réunir par un seul ou par plusieurs points de suture.

— *Fistules vésico-vaginales.* « Ce sont, dit Vidal, des solutions de continuité de la partie de la vessie qui correspond au vagin, lequel a lui-même éprouvé une solution de continuité analogue; de là, communication anomale entre ces deux organes, passage de l'urine dans le vagin, qui rejette à son tour ce liquide. » Les causes des *fistules* vésico-vaginales sont : des plaies accidentelles ou produites par un instrument quelconque pendant une opération dans l'intérieur du vagin; des abcès développés dans la paroi vésico-vaginale; des corps étrangers restés longtemps dans le vagin; des ulcérations de différente nature développées sur la cloison vésico-vaginale; enfin, la cause la plus fréquente de toutes, c'est, pendant un accouchement long et pénible, la pression de la tête ou d'une autre partie de l'enfant contre la vessie de la mère. Il s'ensuit une contusion et bientôt une escarre qui se détache en établissant une communication entre le vagin et la vessie. Celle-ci peut être perforée sur tous les points de son étendue en rapport avec le vagin. Le canal de l'urètre lui-même est quelquefois ouvert ainsi que l'utérus. Ce dernier cas constitue une *fistule* vésico-utéro-vaginale. « Quand la *fistule* est vésico-vaginale, dit Vidal, l'urine coule continuellement dans le vagin et, de là, sur les cuisses. » Dans la *fistule* urétro-vaginale, ce n'est qu'à certains intervalles que l'urine se perd. Ainsi, la continuité ou l'intermittence dans l'écoulement de l'urine est un caractère distinctif des deux *fistules* qu'il est important de différencier.

Traitement. Une foule d'opérations ont été proposées pour la guérison des *fistules* vésico-vaginales; mais la plus récente, et peut-être la meilleure, est celle de Jobert. Ce chirurgien commence par saisir avec des érignes le col de l'utérus, qu'il entraîne, par des tractions graduelles, le plus près possible de la vulve. Il pratique ensuite une incision semi-circulaire sur la paroi supérieure du vagin, à son insertion au col utérin; puis il dissèque la muqueuse sans crainte de diviser les fibres superficielles de l'utérus. Après ces deux premiers temps, Jobert ravive les bords de la *fistule* de manière à obtenir de larges surfaces saignantes. Il ne reste plus alors qu'à pratiquer quelques points de suture pour maintenir en contact les lèvres de l'orifice fistuleux. Un tampon d'amadou est ensuite placé dans le vagin pour absorber le sang qui pourrait suinter après l'opération. Ce tampon ne doit séjourner que peu de temps dans le vagin. S'il y avait une tension considérable sur les points de suture, on pourrait la diminuer en pratiquant dans la muqueuse et dans l'épaisseur même du vagin des incisions parallèles aux lèvres de la *fistule*, à droite ou à gauche.

— Rem. On sait que l'opération de la *fistule* dont était affligé Louis XIV fut, à cette époque d'idolâtrie monarchique, une véritable affaire d'Etat, un événement public. Les détails relatifs à l'infirmité du roi-soleil, — détails authentiques et très-peu connus sur cette grosse affaire, qui tint, le croirait-on? toute la France en suspens et excita la verve des poëtes, le zèle des courtisans et même des académiciens, — sont donnés par nous à la biographie de Louis XIV.

—Art vétér. *Fistules à l'anus.* Ces *fistules* sont peu communes chez nos animaux domestiques. Les *fistules* à l'anus se reconnaissent facilement lorsqu'elles sont externes; on voit une ou plusieurs ouvertures situées au pourtour de l'anus, tantôt en haut, tantôt en bas, ou latéralement, communiquant à un conduit étroit, sinueux, plus ou moins profond, d'où s'écoule une matière purulente plus ou moins abondante, et des parcelles de matières excrémentitielles si la *fistule* est complète. Lorsque la *fistule* est ancienne, les bords sont épais, les parois de son trajet se durcissent, et des callosités s'observent à ses orifices. Ces *fistules* font souffrir l'animal chaque fois qu'il fiente, et, si l'on y introduit la sonde, elle pénètre dans le rectum, ce dont on s'assure en passant la main ou le doigt par l'anus pour aller à la rencontre de l'extrémité de la sonde. Mais il est plus difficile de reconnaître une *fistule* interne, parce que la lenteur de son développement empêche, pendant longtemps, d'en soupçonner l'existence. Cependant, on commence par constater, longtemps avant la manifestation de phénomènes positifs, que les selles sont douloureuses et que les matières excrémentitielles sont parfois recouvertes de matières purulentes ou parsemées de stries sanguinolentes. Les symptômes apparents qui se montrent plus tard sont caractérisés par une tuméfaction indolente, qui augmente de plus en plus, finit par ulcérer la peau et, alors, par donner issue à une quantité de matière purulente, mélangée à des matières excrémentitielles. Cette *fistule* est souvent accompagnée de constipation opiniâtre, et de grandes souffrances chaque fois que l'animal fiente.

Lorsque la *fistule* à l'anus est récente, peu profonde et externe, on peut en obtenir la guérison en peu de jours, en introduisant dans le trajet fistuleux des mèches imbibées d'eau de Goulard ou de teinture d'aloès, que l'on renouvelle tous les jours. Si la *fistule* est plus ancienne, ou si ces moyens demeurent sans résultat, on peut employer les injections de nitrate d'argent ou de liqueur de Villate, en vue de provoquer une inflammation substitutive; mais lorsque la *fistule* est très-ancienne, complète, à bords calleux, profonds, il faut avoir recours à l'opération dite de la *fistule* à l'anus, qui se fait par deux modes : la ligature et l'incision.

— *Fistule lacrymale.* Cette affection est très-rare chez nos animaux domestiques; on l'a observée chez le cheval et chez le chien. Elle consiste dans l'ulcération de la membrane interne du sac lacrymal, d'où il résulte que les larmes s'écoulent par une ouverture qui n'est pas naturelle. Au début de la maladie, on voit un gonflement vers l'angle interne de l'œil, accompagné de larmoiement et de symptômes d'ophthalmie simple. Cette tuméfaction augmente; elle est molle, indolente, peu volumineuse; c'est ce qu'on appelle la tumeur lacrymale; elle est formée par le sac lacrymal distendu. Plus tard, cette tumeur s'enflamme, devient douloureuse; les téguments qui la recouvrent s'enflamment également, s'ulcèrent, et la solution de continuité donne issue à du pus et à des matières muqueuses altérées. Après cette évacuation, les parties s'affaissent, l'ouverture se rétrécit; mais elle persiste ordinairement et livre passage aux larmes. Ainsi s'établit la *fistule* qui succède à la tumeur.

Les efforts des vétérinaires doivent tendre à rendre aux larmes leur écoulement normal et à calmer l'inflammation des voies lacrymales. Pour atteindre ce but, on doit éloigner et faire disparaître toutes les causes qui pourraient comprimer le réservoir ou le canal lacrymal et s'opposer au passage des larmes. Cette première indication étant satisfaite, il faut recourir à la médication antiphlogistique et révulsive pour calmer l'inflammation : les applications locales émollientes, un séton ou un vésicatoire appliqué sur la joue correspondante à la *fistule* suffisent ordinairement pour guérir la maladie.

— *Fistule de la glande parotide.* La situation de cette glande salivaire l'expose aux atteintes des corps extérieurs, dont l'action vulnérante et contondante peut donner lieu à des plaies déchirées et contuses, qui entraînent toujours une suppuration et la formation d'une *fistule*. Cette *fistule* est reconnaissable par le pus qui sort avec un liquide blanc, visqueux, à demi transparent, dont la quantité qui s'écoule au dehors augmente pendant l'action de la mastication et le hennissement, s'il s'agit d'un cheval. Le liquide sort ensuite pur; il n'est autre que la salive. Cette *fistule* est plus incommode et dégoûtante que nuisible à la santé.

Traitement. Lorsque la *fistule* est récente, et surtout lorsqu'elle est le résultat d'un coup qui a divisé la glande par une section nette, il faut rapprocher les lèvres de la plaie au moyen d'emplâtres agglutinatifs, supportés par un tampon et par un bandage approprié; mais lorsque la *fistule* est ancienne, il faut recourir aux stimulants, aux caustiques et même au cautère actuel pour obtenir la cicatrisation. Pendant la durée du traitement, on doit éviter de donner à l'animal des aliments solides : les moutures, le pain trempé, l'orge cuite, etc., doivent former sa nourriture. Enfin, si tous ces moyens restent sans résultat satisfaisant, il faut recourir à l'extirpation de la glande.

— *Fistule du canal parotidien.* Cette *fistule* se reconnaît à son ouverture extérieure située sur le trajet du conduit, et surtout à la nature du liquide blanchâtre, visqueux et demi-transparent qui s'en écoule pendant la mastication, surtout quand les aliments sont durs; la salive sort alors par jets et en telle abondance qu'un cheval peut en rendre un

litre pendant qu'il mange un demi-boisseau de son. Cette *fistule* est plus ou moins grave, suivant que la plaie a été faite avec ou sans perte de substance. Lorsqu'elle est récente, on peut la traiter avec quelque espoir de succès; quand elle est ancienne, il y a moins de chances favorables. Dans le premier cas, il faut rapprocher les lèvres de la plaie par la suture de la peau ou un emplâtre agglutinatif, ou simplement avec une épingle et une mèche de crin, comme pour fermer la saignée ordinaire. Mais lorsque la *fistule* est ancienne, que les bords sont dilatés, que les lèvres de la plaie se sont cicatrisées isolément, les moyens précédents sont inefficaces, et on est obligé d'en venir à la ligature du canal parotidien. L'excrétion de la glande n'ayant plus lieu, la sécrétion diminue successivement et finit par s'éteindre. Cependant, il s'ensuit quelquefois des engorgements, des tuméfactions, des abcès, etc., qui obligent le praticien à déchirer la glande.

— *Fistules de la glande maxillaire.* Elles sont beaucoup plus rares que les précédentes, ce canal étant défendu contre les atteintes des corps extérieurs par l'épaisseur des tissus qui le recouvrent; aussi, l'ouverture anomale ne paraît-elle jamais à l'extérieur; elle ne s'observe que dans l'intérieur de la bouche, sur les côtés du frein de la langue. Ces *fistules* suivent la direction du canal et se compliquent souvent de l'engorgement et de l'ulcération très-étendue des tissus environnants. On sent dans l'auge, sur les côtés de l'arrière-bouche, une tumeur à peu près ovoïde, ordinairement de la grosseur d'un œuf, qui n'est autre que la glande tuméfiée. Il faut, dans ce cas, débarrasser le canal des matières étrangères qui peuvent y être engagées, et cela au moyen d'injections adoucissantes répétées. On met l'animal à la diète et on le prive, autant que possible, d'aliments solides. S'il se forme des abcès, on les ouvre, et l'on traite convenablement la plaie.

— *Fistules urinaires.* Elles sont, en général, peu communes chez les animaux. On n'a jamais observé chez eux de *fistules* des reins et surtout des urétères. Chez les chevaux, cependant la vessie peut se rompre lorsqu'elle est distendue outre mesure par l'urine. Cet accident est le plus souvent mortel. Si la mort n'a pas lieu, l'urine s'infiltre dans les tissus environnants; des inflammations se développent, des dépôts se forment et viennent s'ouvrir à une partie inférieure quelconque des parois abdominales, en laissant une ou plusieurs *fistules* par l'orifice desquelles l'urine s'écoule continuellement, ce qui empêche le trajet fistuleux de s'oblitérer et de guérir. D'autres fois, la *fistule* vient s'ouvrir dans le rectum, à la suite d'une blessure ou d'une ulcération spontanée. Les sondes, si utiles chez l'homme dans ces cas, sont d'une bien faible ressource pour les animaux, parce qu'on ne peut ni les laisser à demeure ni les introduire fréquemment, l'animal malade ne se prêtant pas à cette introduction, et ne pouvant supporter le séjour prolongé du corps étranger; voilà pourquoi ces *fistules* sont incurables. Quant aux *fistules* urétrales, elles se distinguent des précédentes en ce que l'urine, au lieu de couler continuellement par la plaie, ne s'échappe que quand l'animal vide sa vessie. L'usage des sondes n'est pas plus facile ici que dans les cas précédents, et, malheureusement, la chirurgie des animaux ne possède pas d'autre moyen propre à remplir la double indication de rétablir le cours naturel de l'urine et d'empêcher ce fluide de pénétrer dans le trajet fistuleux. Il est donc de la plus grande difficulté de guérir les *fistules* urétrales des animaux.

— Bibliogr. Marvidès, *Mémoire sur les fistules* (Paris, 1788, in-4°); Pointe, *Dissertation inaugurale sur les fistules en général* (Paris, 1812, in-8°); Jourdan, article FISTULE, in *Dictionnaire des sciences médicales en* 60 *volumes* (Paris, 1816); Bégin, article FISTULE, in *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique en* 15 *volumes* (Paris, 1832, in-8°); Anel, *Précis sur la nouvelle méthode de guérir la fistule lacrymale, présenté à l'Académie des sciences de Paris* (1717); Petit, *Mémoire sur la fistule lacrymale*, in *Mémoires de l'Académie des sciences* (1734); Louis, *Réflexions sur l'opération de la fistule lacrymale;* Morgagni, *Epistola de obstructione ductum lacrymal.* (Venise, 1763); Pott, *Observation an that disease of eye commonly called fistula lacrymalis* (Londres, 1753); Marchal, *De la fistule lacrymale*, thèse (Strasbourg, 1802); Jourdan, *Dictionnaire en* 60 *volumes* (1815); Mackensie, *An essay on the diseases of excretory parts of the lacrymal organs* (Londres, 1819); Nicod, *Mémoire sur la fistule lacrymale*, in *Revue médicale historique* (1820); Dubois, *Quænam, in curanda fistula lacrymali, præstantior methodus*, thèse d'agrég. (1824); Malgaigne, *Quel traitement doit-on préférer pour la fistule lacrymale?* thèse de concours (Paris, 1835); Gerdy, *Nouvelle méthode pour opérer la fistule lacrymale*, in *Journal des connaissances médicales chirugicales* (1836); Velpeau, *Dictionnaire en* 30 *volumes* (1838); Deval, *Considérations cliniques sur le traitement des tumeurs lacrymales*, in *Union médicale* (1849); Desmarres, *Du traitement de la fistule lacrymale*, in *Gazette des hôpitaux* (1851); Jobert, *Tumeurs et fistules lacrymales*, in *Annuaire d'oculistique* (1852); Jarjavay, *De la tumeur lacrymale formée par la dilatation des voies lacrymales*, in *Archives d'ophthalmie* (1854); Sichel, *De la tumeur et de la fistule lacrymales*, in *France médicale* (1860); Sichel, *Traité de la tumeur et de la fistule lacrymales*, in *Gazette des hôpitaux* (1861); *Traités des maladies des yeux*, de Scarpa, de Velpeau, de Tavignot, de Deval, de Gosselin et Denonvilliers, de Desmarres, de Sichel, de Mackenzie, de Wecker, de Mayer, de Liebreich, de Galezowsky, etc.

Morand (Louis), *Observations sur les fistules du canal salivaire*, in *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie* (1727); Bonnafond, *Opération de fistule salivaire du conduit de Sténon, etc.*, in *Annuaire de la chirurgie française et étrangère* (1841); *Traités* classiques *de pathologie externe*

Velpeau. *Des fistules aérifères*, in *Gazette médicale* (1833); Velpeau, *Médecine opératoire* (1833); Horteloup, *Plaies du larynx et de la trachée*, thèse d'agrégation (Paris, 1869); *Traités* classiques *de pathologie externe.*

Chassaignac, *Mémoire sur le traitement chirurgical des abcès du sein*, in *Gazette médicale* (1855); Velpeau, *Traité des maladies du sein* (Paris, 1859, 2 vol. in-8°); *Traités* classiques *de pathologie externe et d'accouchements.*

Jourdan, article FISTULE, in *Dictionnaire des sciences médicales en* 60 *volumes* (1815); Bérard, article FISTULE DE L'ESTOMAC, in *Dictionnaire en* 30 *volumes* (1836); Roux, *Des symptômes et du traitement des plaies de l'estomac*, thèse (Paris, 1843); Follin, article FISTULE DE L'ESTOMAC, in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1864, in-8°).

Bérard, *Maladies de l'ombilic*, in *Dictionnaire de médecine en* 30 *volumes* (1840); Barrier, *Maladies de l'enfance* (1861); Giraldès, *Leçons cliniques sur la chirurgie des enfants* (Paris, 1869, 1 vol. in-8°).

Lemonnier, *Traité de la fistule à l'anus ou du fondement* (Paris, 1689); Chopart, *Diss. de fistula ani* (Paris, 1772); Th. Watheley, *Description and engraving of a new instr. for the fistula in ano*, in *Medical and phys. journal* (1800); Ribes, *Recherches sur la situation de l'orifice intestinal de la fistule à l'anus, etc.*, in *Mémoires de la Société médicale d'émulation* (1826); Herpin, *Du traitement de la fistule à l'anus par la cautérisation, etc.*, in *Gazette médicale de Paris* (1847); Huguier, *De l'application du spéculum à l'opération de la fistule à l'anus*, in *Journal des connaissances médico-chirurgicales* (1848, 1re partie); Bonnet, *Du traitement de la fistule à l'anus par les injections iodées*, in *Gazette médicale de Paris* (1853); P.-N. Gerdy, *Guérison des fistules profondes de l'anus, etc.*, in *Bulletin de thérapeutique* (1855); Salmon et Manoury, *Traitement de la fistule à l'anus par les flèches caustiques*, in *Gazette médicale de Paris;* Gosselin, articles ANUS, FISTULE, in *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (1865, t. II, p. 657); Chassaignac, *Fistules à l'anus*, in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1867, t. V, p. 477).

Chopart, *Traité des maladies des voies urinaires* (Paris, 1791, 2 vol.); Desault, *Maladies des voies urinaires* (1799); Cazenave, *Fragments d'un traité complet des maladies des voies urinaires* (1736); Moulinié, *Traité des maladies des organes génito-urinaires* (Paris, 1839, 2 vol.); Ségalas, *Lettres sur l'urétroplastie* (Paris, 1840, in-8°); Civiale, *Traité pratique sur les maladies des voies urinaires* (Paris, 1841); Ricord, *Urétroplastie par un nouveau procédé*, in *Annuaire de la chirurgie française et étrangère* (1841); Bérard, article FISTULES URINAIRES, in *Dictionnaire en* 30 vol. (1846); Gœury-Duvivier, *Manuel pratique des maladies des voies urinaires* (1848); Mercier, *Recherches sur les maladies des organes urinaires* (1842); Gay, *Du traitement des fistules urinaires par l'incision et la cautérisation* (1852); Nélaton, *Nouveau procédé d'anaplastie* (1852); Bouland, *Considérations sur le traitement des fistules urétro-penniennes* (1855); Mercier, *Recherches sur le traitement des maladies des organes urinaires* (Paris, 1856, in-8°); Voillemier, *Traité des maladies des voies urinaires* (Paris, 1868); Reliquet, *Chirurgie des voies urinaires* (Paris, 1869).

Nægele, *Méthode de traitement pour guérir la fistule vésico-vaginale*, in *Répertoire d'anatomie et de physique pathologique* (1828); F.-J. Degber, *Mémoire sur les fistules urinaires vaginales;* A.-J. Jobert, *Des fistules vésico-vaginales et de leur traitement, etc.*, in *Gazette médicale de Paris* (1836); G. Janselme, *Examen critique des méthodes directes de traitement des fistules vésico-vaginales, etc.*, in l'*Expérience* (1838); Leroy (d'Etiolles), *Mémoire sur les moyens nouveaux de traitement des fistules vésico-vaginales*, in *Recueil de lettres et mémoires;* A. Bérard, *Fistules du vagin*, in *Dictionnaire en* 30 *volumes;* Jobert (de (Lamballe), *Traité de chirurgie plastique* (Paris, 1849); le même, *Traité des fistules vésico-vaginales* (Paris, 1852, in-8°); Verneuil, *Des perfectionnements apportés en Amérique à l'opération de la fistule vésico-vaginale*, in *Gazette hebdomadaire* (1859); le même, *Nouvelles observations des fistules vésico-vaginales, etc.*, in *Archives générales de médecine* (1862); le même, *Des fistules vésico-vaginales d'un abord difficile*, in *Bulletin de thérapeutique* (1862); Follin, *Examen de quelques nouveaux procédés opératoires pour la guérison des fistules vésico-vaginales*, in *Archives générales de médecine* (1860); L. Labbé, *Quelques réflexions au sujet du traitement des fistules génito-urinaires chez la femme* (1861): Bourguet (d'Aix), *Procédé simple pour abaisser la cloison vésico-vaginale*, in *Bulletin de thérapeutique* (1862); Horaud, *Remarques sur l'opération de la fistule vésico-vaginale*, in *Bulletin de thérapeutique* (1863); Hergott, *Etudes historiques sur l'opération de la fistule vésico-vaginale, etc.* (Paris-Strasbourg, 1864); Duboué, *Mémoire sur l'emploi d'un nouveau procédé autoplastique, etc., dans l'opération de la fistule vésico-vaginale*, in *Mémoires de la Société de chirurgie* (1865); S. Ferraud, *Essai sur les complications et le traitement des fistules génito-urinaires chez la femme* (1869). Voir, en outre, les *Traités des maladies des femmes* dus aux auteurs suivants : Astruc, Chambon, Vigaroux, Wentzel, Gooch, Carus, Burns, Hooper, Mélier, Boivin et Dugès, Lee, Graham, Pauly, Duparcq, Waller, Lisfranc, Lewer, Kiwisch, Klin, Meigs, Ashwell, Johnson, Tilt, Beunet, Baker-Brown, Tyler-Smith, Simpson, West, Scanzoni, Aran, Becquerel, Nonat, Cunnings, Bedfort, Hodge, Clay, Bernutz et Goupil, Graily-Hewit, M'Clintoch, Fleetwood-Churchill, Courty, Marion-Sims, Nonat et Linas.

FISTULÉ, ÉE adj. (fi-stu-lé — rad. *fistule*). Hist. nat. Creusé dans toute sa longueur : *Animal à corps* FISTULÉ. *Tige* FISTULÉE.

FISTULEUX, EUSE adj. (fi-stu-leu, eu-ze — rad. *fistule*). Chir. Qui est de la nature des fistules : *Ulcère* FISTULEUX.

— Bot. Creusé dans toute sa longueur : *Tige* FISTULEUSE. *Les feuilles d'oignon sont* FISTULEUSES.

FISTULIDE adj. (fi-stu-li-de — du lat. *fistula*, flûte, tuyau, et du gr. *idea*, forme). Zool. Syn. de FISTULEUX.

— s. m. pl. Zooph. Ordre de zoophytes à corps allongé et fistuleux, ayant pour type le genre siponcle.

FISTULINE s. f. (fi-stu-li-ne — dimin. du lat. *fistula*, tuyau). Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des bolets.

— **Encycl.** La *fistuline* buglossoïde, appelée aussi bolet hépatique ou langue de bœuf, se distingue des bolets proprement dits par l'extrême brièveté ou même par l'absence complète du pédicule; elle est attachée par un de ses côtés; sa consistance est charnue et mollasse, et sa couleur d'un rouge de sang. La face supérieure est chargée, dans le jeune âge, de nombreuses petites rosettes pédicellées, qui tombent plus tard; la face inférieure est composée de tubes inégaux, isolés, grêles, d'abord blancs, puis jaunâtres ou roussâtres; la chair est marquée de zones rouges plus ou moins foncées. Ce champignon se trouve ordinairement au pied des vieux chênes; il est bon à manger, tant qu'il est jeune et qu'il a encore la forme d'un foie ou d'une langue de bœuf; sa chair a une saveur un peu vineuse.

FISTULIVALVE adj. (fi-stu-li-val-ve — du lat. *fistula*, tube, et du fr. *valve*). Moll. Qui a la forme d'une gaîne tubulaire.

FISZ (Zénon-Léonard), écrivain, voyageur et publiciste polonais, né dans le palatinat de Mohilecosk le 10 juillet 1820. Il publia ses premiers travaux littéraires dans le *Journal hebdomadaire* de Saint-Pétersbourg, dans l'*Athenæum* de l'éminent Krasrewski, puis il devint successivement un des collaborateurs les plus actifs et les plus distingués du *Journal de Varsovie*, de la *Gazette de Varsovie*, du *Courrier de Vilna*, etc. Ces articles, justement appréciés, sont le plus souvent des articles de critique ou des études sur l'histoire de l'Ukraine. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : son joli roman intitulé : *Noc terasowa* (1846); *Opowiadania i Krajobrazy* (Vilna, 1856), esquisse de ses voyages dans l'Ukraine; *Des lettres de voyages* (Vilna, 1859, 3 vol.), dans lesquelles on trouve de très-curieux détails, de piquants récits sur les voyages qu'il a faits à Varsovie, à Cracovie, à Dresde, à Paris, à Londres et à Constantinople (1857 et 1858). Son petit roman intitulé : *Nestor peint*, est une des plus belles productions littéraires en ce genre qu'on connaisse en Pologne.

FITAGORÈS, nom que les Orientaux donnent à Pythagore. Voir ce dernier nom.

FITCH (Ralph), voyageur anglais du XVIe siècle. En 1583, Ralph Fitch fut envoyé avec John Newberry et deux autres hardis aventuriers, par quelques négociants de Londres, pour étendre les relations que le commerce anglais venait de se créer dans le Levant; ils devaient s'avancer par Alep, Bagdad et Bassora jusqu'à Ormuz et Goa, pour se procurer, autant que possible, de première main, les denrées indiennes. Prévoyant qu'ils pourraient arriver jusqu'à l'Inde et même pénétrer en Chine, on munit Ralph Fitch et ses trois compagnons de lettres de créance, par lesquelles la reine Elisabeth les recommandait à l'empereur de la Chine et à Zelabdim-Echeban (Saladin-Akbar ou Abkar Schah), empereur des conquérants mogols de l'Indoustan, qu'elle traitait de roi de Çambaïa. Ralph Fitch et ses compagnons visitèrent, dit-on, Ceylan, Malacca, Pégu et Siam, en longeant les côtes de l'Indoustan. Mais, bien qu'on ne puisse douter qu'ils aient accompli le voyage des Indes, on peut, par d'excellents motifs, révoquer en doute l'authenticité du récit qu'on leur attribue. La jalousie des Portugais, qui firent emprisonner nos voyageurs à Ormuz, fut cause que l'expédition n'atteignit point le résultat qu'elle s'était proposé. Dans une de ses lettres, Newberry, le compagnon de Fitch, écrit ces lignes : « Je ne vois point de raisons, bien que nous soyons Anglais, pour qu'on nous interdise le commerce que font ici toutes les autres nations, Français, Flamands, Hongrois, Italiens, Allemands, Grecs et Arméniens. Nazaréens, Turcs, Maures, juifs et païens, Persans et Moscovites vont et viennent librement à Ormuz; bref, notre nation est la seule dont on cherche à compromettre les intérêts. » Ce même écrit explique l'antipathie que les Portugais manifestaient à la nation anglaise, par la terreur que, selon Newberry, l'apparition de sir Francis Drak avait jetée sans les mers de l'Inde. Fitch revint de l'Inde par Bassora, Ormuz, Bagdad, Alep et Tripoli de Syrie, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre, et il arriva à Londres en 1591. On trouve la relation de l'expédition de Fitch dans le recueil ***His Pilgrimages, etc.***, de Purchas.

FITCH (John), inventeur américain, né à Windsor (Connecticut) en 1743, mort à Bardstown (Kentucky) en 1798. Il fut d'abord horloger, puis bijoutier et enfin armurier, pendant la guerre de la révolution. C'est en 1785 que l'idée lui vint d'appliquer la vapeur à la locomotion des voitures sur les routes ordinaires. Mais il abandonna bientôt ce projet comme impraticable et se voua à la solution du problème de la navigation à vapeur. Après avoir vainement demandé l'appui des législatures de divers Etats de l'Union, il forma une société particulière, et, en 1786, grâce à une machine munie d'un cylindre d'un demi-pouce de diamètre seulement, il fit marcher un bateau sur la rivière Delaware avec une vitesse satisfaisante. Ce succès lui fit obtenir des législatures de la Pensylvanie, du Delaware et de New-York le privilége exclusif de la construction des bateaux à vapeur. La même année, un nouveau bateau fut essayé sur la Delaware, avec une machine de 12 pouces de cylindre. En 1788, Fitch construisit un bateau qui fit plusieurs voyages de Burlington à Philadelphie avec une vitesse de 6 kilomètres et demi à l'heure; ce bateau, après diverses modifications à la machine, atteignit une vitesse de 12 kilomètres à l'heure et parcourut plus de 3,000 kilomètres en 1789. Le problème était résolu; mais il fallait de l'argent pour exécuter les perfectionnements nécessaires, et Fitch n'en avait pas. Il avait beau affirmer que le transport des voyageurs sur les grandes rivières de l'Ouest se ferait un jour exclusivement par la vapeur; que la vapeur serait appliquée aux vaisseaux de guerre et aux paquebots de commerce du monde entier, et que son invention était destinée à faire la fortune de ceux qui l'utiliseraient; il ne put réussir à faire passer dans l'esprit des capitalistes la conviction et l'enthousiasme qui animaient le sien. En 1793, il vint en France en vue d'offrir à l'Europe son invention; mais les temps n'étaient pas propices à des entreprises de cette nature, et cette tentative ne fit qu'accélérer la ruine du malheureux inventeur, qui, pour revenir dans sa patrie, fut obligé de s'engager comme simple matelot. Dans l'été de 1796, il était à New-York et il construisit un petit bateau mû par une roue submergée placée à la poupe; c'était l'hélice. Ce fut le dernier effort de Fitch, qui, désespéré de ne pouvoir mettre son grand projet à exécution, tomba dans un état de marasme voisin de la folie, en vint peu à peu à prendre son existence en dégoût et y mit brusquement fin en avalant une forte dose d'opium. La biographie de John Ficht, par M. Thompson Westcott, a été publiée à Philadelphie en 1857.

FITCHBURG, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 65 kilom. N. de Boston, sur l'embranchement de trois grandes lignes de chemin de fer; 3,140 hab. Manufactures importantes.

FITCHÉRINE ou **FISCHÉRINE** s. f. (fi-ché-ri-ne — de *Fischer*, natur. russe). Minér. Substance minérale que l'on classe parmi les silicio-aluminates de fer.

FITERO, ville d'Espagne, prov. de Navarre, à 24 kilom. O.-S.-O. de Tudela, sur l'Alhama; 2,700 hab. Cette ville est située près du point où se rencontrent les trois limites de la Navarre, de l'Aragon et de la Castille. On prétend que les rois d'Aragon, de Navarre et de Castille s'y réunirent un jour et y dînèrent sur un tambour, chacun étant assis sur le sol de son royaume. « Fitero, dit M. Germond de Lavigne, occupe le milieu d'une jolie plaine formée par l'Alhama; la ville nouvelle est bien bâtie; la vieille ville présente, au contraire, un labyrinthe de rues étroites et tortueuses, quelques-unes sans issue et fort mal entretenues. Les habitants jouissent, du reste, d'une certaine aisance et justifient ce proverbe : *En Fitero no hay ningun pobre ni ningun rico.* » Fitero est surtout renommée pour sa source minéro-saline, qui sort à 4 kilom. de la ville, à la base de trois montagnes calcaires. L'établissement thermal, situé au fond d'un vallon, est un édifice considérable, renfermant des salles de bains, de douches, une belle salle à manger et un salon de réunion décoré avec goût. « Il y a longtemps, dit M. Germond de Lavigne, qu'on a tracé au-

dessus de la porte de l'établissement cette prétentieuse inscription :

Esta agua todo lo cura,
Menos galico y locura,

(Cette eau guérit tous les maux, moins le mal français et la folie). »

FITERT s. m. (fi-tèr). Ornith. Syn. de TRAQUET DE MADAGASCAR.

FITTRÉ, lac de l'Afrique centrale, à l'E. du lac Tchad, par 16° de longit. E. et 13° 20′ de latit. N. Il reçoit à l'E. le Batha, qui arrose le Ouaday ou Waday.

FITZ (ancienne forme du fr. *fils*), préfixe de noms propres, en Angleterre, correspondant au celtique *Mac*, à l'irlandais *O'*, à l'hébreu et à l'arabe *Ben* et à l'aramaïque *Bar*, indique une descendance (souvent illégitime) du nom de famille qui le suit. C'est ainsi que les Fitz-Clarence étaient les enfants du duc de Clarence et d'une actrice, Mme Jordan.

FITZGERALD, noble et ancienne famille anglaise, qui prétend descendre des Gherardini, famille baroniale établie à Florence, antérieurement à la république. Lord Otho vint en Normandie, au temps d'Edouard le Confesseur, et de là passa en Angleterre. En 1057, il fut nommé baron du royaume. Depuis cette époque, les Fitzgerald ont toujours occupé, dans ce pays, d'importantes positions, jusqu'à Maurice, l'arrière-petit-fils d'Otho, qui accompagna Strongbow en Irlande, en 1169, et devint le fondateur de la puissante famille irlandaise aujourd'hui si célèbre. Maurice, selon le témoignage du chroniqueur Giraldus Cambrensis, était un chevalier accompli. En 1171, lui et Strongbow défendirent Dublin, assiégé par le roi Rodrigue O'Connor, et, à la tête de forces bien inférieures, ils firent une sortie et battirent le roi Rodrigue. Les fils de Maurice, Gerald et Alexandre, firent en cette circonstance des prodiges de valeur. A son départ de Dublin, Henri II confia la garde de Dublin à Maurice. Quatre ans plus tard, celui-ci obtint la baronnie d'Offaly; il fit bâtir le château de Maynooth, et mourut à Wexford en septembre 1177 ; il laissait un fils, Gerald, le premier baron d'Offaly, pourvu d'un siége au Parlement, qui mourut en septembre 1197, après avoir été lord justicier d'Irlande. Thomas le Grand, le second fils de Maurice, fut la tige de la fameuse famille Desmond, à laquelle il faut rapporter le chevalier Blanc, le chevalier de Glyn et les chevaliers de Kerry. Il mourut en 1213. Maurice, second baron d'Offaly, et fils du premier, fut, suivant Matthieu Pâris, un vaillant chevalier et un des hommes les plus remarquables du royaume. Il introduisit en Irlande les franciscains et les dominicains, et bâtit, pour le premier de ces ordres, une abbaye à Youghall, où il se retira en 1267, et prit l'habit de Saint-François. Il mourut la même année, laissant ses titres à son fils Maurice, troisième baron de ce nom, homme belliqueux, mort à Ross en 1277. John-Fitz-Thomas Fitzgerald, cinquième baron, fut créé premier comte de Kildare.

FITZGERALD (Thomas), dixième comte de Kildare, né en 1513, est surtout connu sous le sobriquet de **Comte de Soie**, à cause des franges de soie qui ornaient ses vêtements. Lorsque son père Gerald, comte de Kildare, lord député d'Irlande, vint, au printemps de 1534, pour répondre aux accusations portées contre lui, il laissa comme vice-député à sa place Thomas, qui avait à peine atteint l'âge requis. Le jeune homme sut faire preuve, dans cette position, de bravoure, de décision et d'intelligence. Ayant reçu l'avis que son père et ses oncles avaient été décapités, il rassembla une troupe importante de soudards, et, le 11 juin 1534, traversant Dublin, il se dirigea vers l'abbaye de Marie, où se tenait le conseil du royaume. Là, il résigna les charges qu'il tenait du roi, se déclara déchargé de son serment d'allégeance envers ce prince et lui déclara la guerre. « Je ne suis plus, s'écria-t-il, le député de Henri, je suis son ennemi. J'aime mieux conquérir pour mon propre compte que gouverner pour celui d'un autre, et rencontrer le roi sur les champs de bataille que d'être son vassal. » En vain le chancelier Cromer le supplia-t-il avec des larmes de renoncer à ce dessein téméraire ; il jeta sur la table du conseil son épée de lord député et sortit fièrement. Tel fut le commencement de cette rébellion. Le maire reçut l'ordre de s'emparer du rebelle, ordre plus facile à donner qu'à mettre à exécution ; car pendant longtemps lord Thomas fut maître de la contrée ; il s'empara de la ville, alors en proie aux horreurs d'une épidémie, et investit le château. Il envoya ensuite des ambassadeurs au pape et au roi d'Espagne, pour obtenir leur coopération, et proposa à lord Ossory d'entrer dans son parti et de conquérir l'Irlande de compte à demi avec lui. Mais lord Ossory voulut rester fidèle au roi. Il écrivit à lord Thomas une lettre de refus, et fit immédiatement marcher contre lui une partie de ses troupes. Allen, l'archevêque de Dublin, s'enfuit du château et s'embarqua précipitamment pour l'Angleterre; son vaisseau ayant été arrêté, il fut pris et mis à mort sous les yeux mêmes de lord Thomas. Les meurtriers furent excommuniés. A la fin, le courage des citoyens se réveilla; ils fermèrent leurs portes aux rebelles. Cependant le siége continuait; mais, après plusieurs combats sanglants, les assaillants furent repoussés et lord Thomas les contraignit de lever le siége. Le traître, comme on l'appelait, remportait quelques notables avantages sur les troupes royales, bien qu'il eût été grièvement blessé dans une de ces rencontres. Des renforts furent envoyés d'Angleterre en mars 1535. Skeffington et Bereton mirent le siége devant Maynooth, qui leur fut livré par le frère de lait de lord Thomas, avant que des secours eussent pu lui arriver. On pendit vingt-cinq rebelles, et les compagnons de lord Thomas furent tellement effrayés qu'un grand nombre l'abandonnèrent. Il continua cependant de résister avec des chances diverses; mais les chefs qu'il avait ralliés à sa cause se retiraient un à un. Comprenant qu'il ne pouvait tenir longtemps, poursuivi et traqué de toutes parts comme il l'était, il fit demander au roi, par l'entremise de lord Léonard Gray, sa grâce, témoignant le désir qu'on lui donnât l'assurance de conserver non-seulement la vie, mais tous ses biens. L'entrevue demandée par lord Thomas lui ayant été accordée, il s'y rendit aussitôt, et le conseil du royaume le recommanda à la merci du roi. Au mois d'août 1536, Il fut envoyé en Angleterre, et malgré l'espoir qui lui avait été donné touchant son pardon, il fut exécuté à Tyburn, le 3 février 1537, avec cinq de ses oncles, qui avaient suivi sa fortune. Son père étant mort en 1534, il avait joui depuis ce temps jusqu'à sa mort du titre de comte de Kildare, bien que ce titre ne lui soit pas donné ordinairement par les biographes.

FITZGERALD (Robert), troisième fils de George, seizième comte de Kildare, né en 1637, mort au mois de janvier 1698 En 1674, il reçut un commandement et fut, immédiatement après, nommé gouverneur et *custos rotulorum* du comté de Kildare. Il y résida jusqu'à l'avénement du roi Jacques II, qui, sur l'avis de Tyrconnel, lui retira ses appointements, s'élevant à 3,300 livres sterling par an. Cet acte ne contribua pas peu à augmenter les griefs de Fitzgerald contre le régime jacobite. Il manifesta ouvertement son hostilité et fut condamné à un emprisonnement de vingt-deux semaines dans la prison de Newgate; mais, sa santé s'étant altérée, il obtint la permission de terminer sa peine chez lui. Lors du débarquement de Guillaume, on crut devoir le placer dans une prison plus sûre ; mais, ayant entendu parler de la défaite de Jacques à la bataille de la Boyne, il parvint à tromper la vigilance de ses gardiens. Le bruit courant que quelques jacobites voulaient incendier Dublin, Fitzgerald, aidé de quelques amis, entra dans la ville, désarma les sentinelles jacobites, et leurs armes servirent à équiper les partisans de Guillaume. Fitzgerald donna bientôt d'autres preuves de son zèle et de sa vigueur. Il détourna les protestants de s'emparer des biens des catholiques romains, et, accompagné d'une trentaine d'hommes de bonne volonté, il fit prisonniers tous ceux qui tentèrent de mettre le feu dans Kevin-Street, principalement habité par les catholiques. Après avoir, dans une longue lettre, expliqué à Guillaume quels services il venait de rendre à sa cause, Fitzgerald, ayant rétabli l'ordre autant qu'il était en son pouvoir, assembla un conseil pour la direction des affaires publiques jusqu'à l'arrivée du roi Guillaume. Sur ces entrefaites, il reçut un rapport qui constatait que le reste des forces du roi Jacques se dirigeait sur la ville, et dépêcha un courrier à Guillaume pour le prier d'envoyer le plus tôt possible un renfort à la petite garnison de Dublin. Une heure après, arrivaient les secours demandés, commandés par lord Anverquerque et le général Sgravenmore, ayant parmi leurs volontaires le duc d'Ormonde. Le jour suivant, arrivèrent les gardes bleus hollandais de Guillaume, que Fitzgerald, alors gouverneur, préposa à la garde de la forteresse et de la tour. Le 6 juin 1690, Fitzgerald présenta les clefs de la ville au roi, qui les lui rendit en disant : « Monsieur, elles sont en de trop bonnes mains, vous en faites un si bon usage que je vous prie de les garder. » Le 9 juillet, il fut nommé commissaire des enquêtes établies pour la confiscation des propriétés jacobites, et fut bientôt appelé à faire partie du conseil privé.

FITZGERALD (lord Edward), soldat et patriote irlandais, né près de Dublin le 15 octobre 1763, mort le 4 juin 1798. Il était le cinquième fils du premier duc de Leinster et d'Emélie-Marie Lennox, fille du duc de Richmond. Il prit du service dans l'armée anglaise d'Amérique, et mérita par son intrépidité le grade d'aide de camp du général lord Rawson. Blessé grièvement à la bataille d'Eutaw-Springs (8 septembre 1781), il revint en Angleterre et siégea quelque temps à la chambre des communes irlandaises, comme représentant du bourg d'Attry. A cette époque, l'Irlande avait encore un fantôme de représentation nationale siégeant à Dublin ; mais on avait eu bien soin d'écarter de l'assemblée la plupart des représentants dévoués à la nation, pour n'admettre que l'aristocratie dont l'Angleterre était parfaitement sûre. Ce n'était pas ce qui convenait au gentilhomme irlandais. Il gémissait secrètement des maux que sa patrie endurait, et avait applaudi avec chaleur à la tentative que les Américains faisaient pour secouer le joug de l'Angleterre. Il lui semblait que l'Irlande était comme une autre Amérique qui attendait son Washington. Mais cette régénération ne pouvait se faire du jour au lendemain ; il fallait préparer les esprits, et Fitzgerald voyait avec peine que les Irlandais eux-mêmes ne pensaient pas à se délivrer de la tyrannie et la subissaient comme une chose naturelle. Pénétré de douleur, il alla rejoindre son régiment au Canada et y devint l'ami du célèbre William Cobbett, qui servait sous lui comme sergent-major, et dont il obtint la libération.

Cette guerre lui semblant inique, il se démit de ses fonctions et passa deux années enières au fond des solitudes du nouveau monde, l'oreille tendue vers la France, écoutant avec des tressaillements de joie les premiers cris de cette Révolution qui allait changer la face du monde. Bientôt notre voyageur revient en Europe et reprend sa place au parlement d'Irlande. Enfin éclate la Révolution française. Fox, Sheridan et tous les patriotes anglais applaudissent à ce courageux soulèvement du peuple, et Fitzgerald salue avec transport l'aurore de la liberté des nations et de l'affranchissement universel. Mais ne voulant pas rester simple spectateur de cette œuvre immense qui s'élaborait sous ses yeux, il vint en France et se lia avec les principaux meneurs du grand mouvement. Dans un banquet solennel donné par les Anglais à Paris, il abjura publiquement sa noblesse et porta un toast au succès des armées de la République, ce qui le fit rayer. en Angleterre, des contrôles de l'armée.

Il revint en Irlande et trouva sa patrie indignement écrasée sous l'oppression du ministère anglais, qui redoutait l'influence de la Révolution française sur ce malheureux pays. Fatigués de ce despotisme brutal, les Irlandais crurent enfin que l'heure de la délivrance était venue. Fitzgerald, qui goûtait en ce moment, auprès de sa femme (Paméla, fille putative de Mme de Genlis et de Philippe-Egalité), quelques moments d'un doux repos, se leva, prêt à se mettre à la tête de l'insurrection. Il trouva des comités secrets organisés et le directoire central établi à Dublin. C'était le peuple tout entier qui se préparait à se lever comme un seul homme, sans distinction de rangs ni de croyances. On était au commencement de 1796. Fitzgerald fut proclamé généralissime des *Irish United* (Irlandais unis), mais il ne voulut pas agir avant de s'être entendu avec la France. En conséquence, il partit pour Paris, où il fut écouté avec faveur. Une flotte de vingt-cinq vaisseaux mit à la voile sous le commandement du général Hoche, qui avait ordre de débarquer en Irlande 25,000 soldats Malheureusement une tempête s'éleva, qui dispersa l'expédition et la força de rentrer dans le port de Brest.

L'année suivante, même tentative, même insuccès. L'amiral Winter se fit battre par lord Duncan près des côtes de la Hollande. Ce fut un coup fatal pour l'Union, et l'arrestation d'O'Connor vint encore empirer l'état des choses. La correspondance de la Société irlandaise avec le Directoire français fut saisie; une seule chose pouvait encore sauver les Irlandais : c'était se soulever sans plus attendre. La trahison déjoua de nouveau ce projet; quelques-uns des principaux membres furent arrêtés et le comité provincial de Leinster tout entier tomba entre les mains des satellites anglais. Thomas Reynolds, qui avait rang de colonel dans l'Union, vendit à l'Angleterre, pour 5,000 liv. sterling et une pension de 1,500 liv., la vie de ses compagnons et la liberté de sa patrie.

Fitzgerald eut à peine le temps de se cacher dans Dublin, et il resta, quoique désespéré, l'âme de cette vaste conspiration. On choisit le 23 mai pour tenter un nouveau coup ; une nouvelle trahison vint tout arrêter et perdit le chef lui-même. Sa tête fut mise au prix de 10,000 livres sterling, mais personne ne voulut livrer le patriote irlandais. La police anglaise finit cependant par découvrir sa retraite. On fait investir la maison d'un nommé Murphi, et deux soldats se jettent sur Fitzgerald. Le major de place veut avoir l'honneur d'accomplir lui-même cette prise importante, mais sa témérité lui coûte cher. Certain de périr, le noble patriote veut au moins vendre sa vie. Armé d'un poignard, il écarte les assaillants et jette un moment l'effroi parmi eux. Le capitaine Ryan est déjà grièvement blessé, le major Swan perd son sang par plusieurs blessures, et Fitzgerald était prêt à fuir, quand une balle de pistolet, l'atteignant à la poitrine, le renverse mourant sur les cadavres de ses ennemis. Comme il respirait encore, on le transporta à la prison de Newgate, où il mourut peu de jours après. Ses biens furent confisqués, mais ils ont été rendus à ses enfants par George IV. Il laissait un fils et deux filles. Sa femme retourna en France, où elle mourut, dit-on, dans la misère. Thomas Moore a écrit la *Vie et la mort de Fitzgerald* (*The life and death of lord Edward Fitzgerald*) [London, 1831, 2 vol. in-8°].

FITZGERALD (Gérard), médecin irlandais, né à Limerick, mort à Montpellier en 1748. Il se fit recevoir docteur dans cette dernière ville, où il devint professeur après la mort de Chirac (1732). Son principal ouvrage, publié après sa mort sous le titre de *Tractatus pathologicus de affectibus fœminarum* (Paris, 1754, in-12), a été traduit en français sous le titre de : *Traité des maladies des femmes* (Paris, 1758, in-12).

FITZ-HERBERT (sir Anthony), savant jurisconsulte du règne de Henri VIII, né à Norbury, mort en 1538. Il se distingua d'abord au barreau, et fut nommé, en 1523, juge à la cour des plaids communs. Il eut le courage de s'opposer à la vente des biens ecclésiastiques décrétée par le cardinal Wolsey, alors que ce prélat était à l'apogée de sa puissance. Il est l'auteur du *Grand Abrégé de législation* (1514), et c'est le premier des auteurs anglais qui aient traité de l'agriculture pratique. Son *Nouveau traité pour tous les laboureurs* (Londres, 1523) a eu plus de vingt éditions.

FITZ-HERBERT (Thomas), savant jésuite anglais, petit-fils du précédent, né à Swynnerton en 1552, mort à Rome en 1640. Après avoir vainement tenté d'entraîner toutes les puissances catholiques de l'Europe à venir en aide à leurs coreligionnaires d'Angleterre, il entra dans la Société de Jésus, et, pendant les vingt-deux dernières années de sa vie, fut président du Collége anglais de Rome. Il est auteur d'un grand nombre de traités de controverse religieuse, notamment d'un *Traité sur la politique et la religion* (Douai, 1606, in-4°).

FITZ-HERBERT (Nicolas), en latin **Fiorbertus**, théologien irlandais, cousin du précédent, né en 1550, mort en 1612. Il se rendit en Italie et passa la plus grande partie de sa vie à Rome, auprès du cardinal Guillaume Alan. Son principal ouvrage a pour titre : *De antiquitate et continuatione catholicæ religionis in Anglia* (1608).

FITZ-HERBERT (Maria), femme de George IV, roi d'Angleterre, née en juillet 1756, morte à Brighton le 29 mai 1837. Elle était issue d'une famille catholique. Elle épousa en premières noces Edward Weld de Dorset, et en secondes noces Thomas Fitz-Herbert de Stafford, qui la laissa veuve en 1781. Le prince de Galles, depuis George IV, la vit, en devint éperdument amoureux, et, peu après, l'épousa secrètement. Le mariage étant nul civilement, le prince n'eut pas de peine à le faire rompre ; mais après ses querelles avec la reine Caroline, il revint à Mme Fitz-Herbert, à qui le saint-siége imposa l'obligation de vivre avec le roi. Les excès de toute nature auxquels se livra le monarque la contraignirent cependant à l'abandonner, et elle se retira à Brighton, où elle passa le reste de sa vie, entourée du respect général. Les *Mémoires de Mme Fitz-Herbert* ont été publiés, par Charles Langdale (Londres, 1856).

FITZ-JAMES (ducs DE), maison qui a pour auteur le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, et d'Arabella Churchill. Louis XIV, par lettres du mois de mai 1710, érigea en sa faveur en duché-pairie, sous le nom de Fitz-James, la seigneurie de Warty, près de Clermont en Beauvaisis. Ses descendants se sont perpétués jusqu'à nos jours. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

FITZ-JAMES (François, duc DE), abbé de Saint-Victor, évêque de Soissons, deuxième fils de Berwick, né à Saint-Germain-en-Laye en 1709, mort à Soissons en 1764. Aumônier de Louis XV, et professant les principes sévères du jansénisme, il exigea le renvoi de Mme de Châteauroux, et fut lui-même disgracié lorsque la favorite eut repris son empire sur le monarque dépravé. Ses ouvrages ont été publiés après sa mort sous le titre d'*Œuvres posthumes* (1769-1770, 3 vol. in-12).

FITZ-JAMES (Charles, duc DE), pair et maréchal de France, frère du précédent, né en 1712, mort en 1787. Il se distingua aux siéges de Kehl, de Philippsbourg, de Tournay et d'Oudenarde, passa en Allemagne avec le grade de lieutenant général pendant la guerre de Sept ans, succéda à son père dans le gouvernement du Limousin (1734), et fut ensuite et successivement chargé des gouvernements du Languedoc, du Béarn, de la Navarre et de la Guyenne, et enfin élevé à la dignité de maréchal de France en 1775.

FITZ-JAMES (Edouard, comte DE), général français, né en 1715, mort à Cologne en 1758. Il était frère des deux précédents. Il prit part aux siéges de Kehl et de Philippsbourg, où son père, le maréchal de Berwick, trouva la mort, se battit brillamment à Dettingen et reçut le grade de maréchal de camp en 1744. Plus tard, le comte de Fitz-James assista aux siéges d'Ypres, de Furnes, de Maëstricht, et fut promu lieutenant général en 1748.

FITZ-JAMES (Edouard, duc DE), lieutenant général, pair de France, député, petit-fils du précédent, né à Versailles en 1776, mort en 1838. Sa famille l'emmena dans l'émigration dès 1789 ; il porta ensuite les armes contre sa patrie dans l'armée de Condé, rentra en France sous le Consulat, après en avoir sollicité l'autorisation, et se déshonora en 1814 en abandonnant les rangs de la garde nationale de Paris, qui marchait contre l'ennemi à la barrière Monceaux, et en excitant ses camarades à une lâche désertion. La Restauration le récompensa de son zèle antipatriotique en le nommant successivement aide de camp et premier gentilhomme de Monsieur, colonel de la garde nationale à cheval, pair de France, etc. A la Chambre des pairs, il se

signala par son ardeur ultraroyaliste, poursuivit avec un zèle fanatique la condamnation du maréchal Ney, appuya le ministère Villèle, et n'en prêta pas moins serment à Louis-Philippe après la révolution de Juillet. Toutefois, il prit part aux intrigues de la duchesse de Berry, et fut même un moment emprisonné, puis élargi faute de preuves. Après l'abolition de l'hérédité de la pairie, il donna sa démission, fut nommé député par la ville de Toulouse (1834 et 1837), et resta jusqu'à sa mort l'un des orateurs du parti légitimiste. Celui de ses discours qui produisit la plus grande sensation fut prononcé, au commencement de 1837, contre l'alliance anglaise et contre M. Thiers.

FITZ-PATRICK, noble et ancienne famille irlandaise, qui brilla d'un grand éclat durant plusieurs siècles, et qui descendait d'Heremon, fils de Milesius, roi d'Espagne. Mac Giolla Phadring, en anglais *Fitz-Patrick*, prince de Uper Ossory, figure parmi les plus vaillants adversaires des Normands, au XIIe siècle; mais, avant cette époque, on trouve déjà les noms des chefs de cette famille cités comme ceux de vaillants guerriers. En 1014, Fitz-Patrick d'Ossory combattit avec succès Donchad O'Brien, roi de Munster, qui venait de battre les Danois à la bataille de Clontarf, événement qui a inspiré à Moore quelques-uns de ses plus beaux vers. En 1522, à ce que rapporte Cox, Fitz-Patrick, alors chef de cette famille, envoya un messager à Henri VIII pour se plaindre du lord député Ormond. *Domine rex*, dit l'envoyé, en s'adressant au roi, *Dominus meus Gilla Patricius me misit ad te, et jussit dicere quod si non vis castigare Petrum Rufum, ipse faciet bellum contra te.* « Seigneur roi, mon maître Gilla Patrick m'envoie vers toi avec ordre de te dire que si tu ne veux pas châtier Pierre Le Rouge, lui-même te déclarera la guerre. » Si le latin de l'envoyé n'était pas élégant, en revanche il ne manquait pas de hardiesse. Barnabé Fitz-Patrick, premier lord Ossory, fit sa soumission au roi après la défaite de Fitz-Gerald, et le 14 juin 1541, il fut créé baron d'Irlande.

FITZ-PATRICK (Barnabé), second lord du nom, compagnon favori du roi Edouard VI, mort le 11 septembre 1581. Il fut un objet d'envie pour ses contemporains et jouit d'une grande célébrité. « Sa Majesté, dit le vieux John Lodge, n'*aimait* guère que lui, ce qui, du reste, est suffisamment prouvé par la correspondance échangée entre le jeune roi et son favori, lorsque ce dernier servait en France comme volontaire. Le lord député Sidney, dans son rapport sur l'état de l'Irlande, daté du 16 décembre 1575, mentionne d'une façon très-flatteuse Fitz-Patrick en ces termes : « Upper Ossory est aussi bien gouverné que défendu par la valeur et la sagesse de ce baron. » Immédiatement après, l'on voit Sidney installant Fitz-Patrick gouverneur des comtés du roi et de la reine, ainsi que de plusieurs comtés irlandais Ces vastes districts ont été longtemps troublés par les puissants chefs autochthones, O'More et O'Connor; mais Fitz-Patrick leur fit éprouver un échec décisif, qui fut annoncé officiellement, en 1576, au conseil d'Angleterre par le lord député; en même temps celui-ci donna les plus grands éloges à l'activité, à l'adresse et à l'énergie de Fitz-Patrick. Rory Oge O'More, dont les mouvements insurrectionnels étaient depuis longtemps paralysés grâce à la surveillance de lord Ossory, ayant incendié, en 1578, Naas, Leighlinbridge et une partie de Carlow, le chef rebelle envoya un espion bien stylé à son redoutable adversaire, pour lui donner, soi-disant, de secrètes informations sur les repaires où O'More trouvait asile. L'espion lui indiqua l'endroit précis d'une forêt où il pourrait surprendre, non-seulement Rory O'More, mais encore la plupart de ses compagnons. Fitz-Patrick, ajoutant foi à ce rapport, se rendit dans la forêt à l'heure indiquée, accompagné de forces suffisantes, et précédé d'une trentaine d'éclaireurs. O'More, qui les guettait, avait également autour de lui une trentaine de compagnons résolus, avec lesquels il les attendait de pied ferme dans son embuscade. Mais, malgré la surprise, cette tactique fut déroutée par l'impétuosité des soldats de lord Ossory, qui se ruèrent sur les insurgés et les mirent en déroute, O'More fut tué dans la mêlée. Cependant, lorsque les 1,000 marcs d'argent proposés pour la tête de O'More furent offerts à lord Ossory, il les refusa et n'accepta que 100 marcs pour récompenser ses hommes

En 1579, lord Ossory entra dans Munster à la poursuite de Maurice Fitz-James et d'un corps d'armée espagnol. En récompense de ces derniers services, il reçut une pension de la couronne.

FITZ-PATRICK (Bryan), sixième lord Ossory. Il vint occuper son siége à la Chambre des lords le 16 mars 1639, et aida puissamment à la répression de plusieurs insurrections, à la tête des Irlandais d'Ossory. Son hésitation dans la conduite des siéges de Borras et de Ballinakill le fit accuser de haute trahison, ainsi que son frère Edouard; mais, après la restauration, il reprit son siége à la chambre des lords.

FITZ-PATRICK (Richard), lord Gowran, fils de John Fitz-Patrick Ossory, mort le 9 juin 1727. Il fut nommé, en 1687, commandant d'un vaisseau de guerre, et il eut souvent l'occasion de signaler sa bravoure dans des combats contre la marine française. Fitz-Patrick défit complétement, et d'une manière définitive, les corsaires qui infestaient la mer d'Allemagne, au grand détriment du commerce de la Grande-Bretagne. En 1690, il attaqua une frégate française de 36 canons, qu'il captura après un combat de quatre heures, durant lequel il ne perdit que 4 hommes, tandis que les Français en perdirent 40; il leur fit 250 prisonniers. L'année suivante, il jeta à la côte deux autres frégates françaises, et contribua à la capture de 14 vaisseaux marchands transportant de riches chargements. Fitz-Patrick servit ensuite sous les ordres de sir Cloudesley Shovel, qui l'envoya, à la tête de plusieurs vaisseaux, attaquer le Grovais, d'où il ramena 13,000 têtes de bétail et des chevaux, sans compter un certain nombre de navires capturés. Lors de l'avénement de George Ier, Fitz-Patrick fut élevé à la pairie. Son fils aîné, Edward FITZ-PATRICK, mort le 10 novembre 1696, devint un brillant officier supérieur lors de la révolution, fut nommé brigadier général, et embrassa avec ardeur le parti de Guillaume, qui, en considération de ses services et de son dévouement, le combla de bienfaits.

FITZ-RALPH (Richard), prélat anglais. V. RICHARD.

FITZ-ROY (Robert), contre-amiral et astronome anglais, fils du général lord Charles Fitz-Roy et de la fille du premier marquis de Londonderry, né en juin 1805, mort en 1865. Il entra dans la marine en 1819, entreprit, en 1828, avec le capitaine King, l'exploration hydrographique de la partie australe de l'Amérique, puis parcourut, de 1831 à 1836, les contrées magellaniques. De 1841 à 1843, Fitz-Roy siégea au Parlement pour le comté de Durham, et accepta ensuite les fonctions de gouverneur de la Nouvelle-Zélande. Il conserva cet emploi jusqu'en 1846, époque à laquelle il fut remplacé par sir George Grey. En 1855, il devint président du département météorologique du Comité de commerce (*Board of trade*), et fut promu contre-amiral en 1857. Dans les dernières années de sa vie, sa santé se trouva très-gravement compromise par suite de son application aux grands travaux qui ont illustré son nom, et les médecins lui conseillèrent le repos le plus absolu. Mais il n'était pas homme à écouter ces conseils de la prudence, et son opiniâtreté au travail finit par l'épuiser complétement, au moral comme au physique. Les derniers événements survenus en Amérique, la prise de Richmond, les malheurs des confédérés, auxquels il était profondément sympathique, eurent raison de cette haute intelligence, et, le 30 avril 1865, il mit fin à ses jours en se coupant la gorge avec un rasoir. L'amiral Fitz-Roy a fait pour l'atmosphère ce que le lieutenant Maury, de la marine des Etats-Unis, a fait pour l'océan: il en a approfondi tous les mystères, et ses pronostics des temps rendent aux marins les plus grands services. Ainsi qu'il arrive à la plupart des chercheurs, ses théories ont, tout d'abord, été traitées d'utopies; mais l'expérience a fait justice de ces préventions et a converti en fervents disciples les contradicteurs les plus acharnés. L'amiral Fitz-Roy était membre des Sociétés anglaises de géographie, d'astronomie, d'ethnologie et de météorologie, et, en même temps, membre correspondant de l'Institut de France. Outre ses travaux astronomiques et un *Traité de météorologie* (1861, in-8°), on lui doit la *Narration d'un voyage de découvertes accompli de* 1826 *à* 1836 (Londres, 1839, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, fort intéressant, a été composé sous sa direction, mais il n'en a écrit que le second volume; le premier est dû à la plume du capitaine King.

FITZROY-SOMERSET (James-Henry), général anglais. V. RAGLAN (baron).

FITZ-ROYA s. m. (fit-zroi-ia — de *Fitz-Roy*, navigateur anglais). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, tribu des cupressinées, dont l'espèce type habite la Patagonie.

FITZ-STEPHEN (William), moine et écrivain anglais, né à Londres, mort en 1191. Il gagna la confiance de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui le chargea de divers emplois. Après avoir été témoin du meurtre de Becket, il écrivit sa vie sous le titre de *Vita sancti Thomæ, archiepiscopi et martyris*. Cet ouvrage estimé a été publié dans le recueil intitulé : *Historiæ anglicanæ scriptores varii* (Londres, 1723, in-fol.). On y trouve une très-curieuse description de Londres et des mœurs de ses habitants ; c'est la plus ancienne description de cette ville que l'on connaisse.

FITZ-WILLIAM (William WENTWORTH, comte DE), homme d'Etat anglais, né le 30 mars 1748, mort le 8 février 1833. Il entra à la Chambre des lords en 1769, siégea parmi les whigs, fit partie de l'opposition contre le ministère North, lors de la guerre de l'indépendance américaine, et, quoique ami particulier de Fox, il l'abandonna lorsqu'il l'entendit faire l'éloge des principes de la Révolution française. En 1794, lors de la formation du ministère Portland, il devint président du conseil privé, et fut nommé, l'année suivante, lord lieutenant d'Irlande. Ce pays était alors en proie à une grande agitation, et une association formidable s'y était formée pour établir une république indépendante. Fitz-William, comprenant le danger, s'efforça de faire aimer aux Irlandais la domination britannique en usant de douceur; il crut qu'il était aussi nécessaire qu'équitable de leur reconnaître les mêmes droits civils qu'aux Anglais, et appuya un bill présenté en faveur de l'émancipation des catholiques. Ces sages idées ne furent point approuvées par le gouvernement britannique, qui, au lieu de prendre les grandes mesures nécessitées par les circonstances, prescrivit plus de sévérité à Fitz-William. Mais, loin d'obéir, cet homme d'Etat fit entendre ces paroles, qui montrent sa modération et son humanité : « Qu'on ne compte pas sur moi pour allumer un incendie qu'on n'étouffera que par les armes et dans le sang. » A cette déclaration, le cabinet répondit en lui donnant immédiatement pour successeur lord Camden. De retour en Angleterre, Fitz-William ne fit nulle opposition au ministère qui l'avait destitué, excepté lorsqu'il annonçait quelque velléité de traiter avec la France. Après la mort de Pitt, en 1806, il fut pendant quelque temps président du conseil privé. Mais ses opinions libérales portaient ombrage au gouvernement; et, malgré ses capacités bien reconnues, il resta éloigné des affaires pendant la plus grande partie de sa carrière. Possesseur d'une fortune immense, le comte Fitz-William aimait la représentation et le faste, et il fut le plus magnifique chasseur de l'Angleterre. Une portion de ses propriétés était située en Irlande. Les dons qu'il faisait aux particuliers et aux communes, la libéralité avec laquelle il dépensait sur place ses revenus l'avaient rendu très-populaire et très-cher aux Irlandais.

FITZ-WILLIAM (Charles-William WENTWORTH, comte DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1786, mort en 1857. Il porta, du vivant de son père, le nom de **lord Milton**, entra, à vingt et un ans, dans la Chambre des communes, et s'y fit bientôt une grande réputation comme orateur. En 1809, il prit une part active à l'instruction judiciaire dirigée contre le duc d'York, et à la suite de laquelle ce dernier dut quitter le commandement en chef de l'armée. Lorsque le duc eut été rappelé, en 1811, à ces fonctions, lord Milton proposa un vote de blâme, qui fut rejeté. Dans la suite, il eut à soutenir les luttes électorales les plus vives pour conserver son siége au Parlement comme représentant du Yorkshire, et dépensa même, dans une seule de ces luttes, une somme de 50,000 livres sterling (1,250,000 fr.). En 1829, il défendit le bill de l'émancipation catholique, fut élu, en 1831, au Parlement par le bourg de Northampton, et contribua au triomphe du bill de réforme. Il entra dans la chambre haute à la mort de son père, et vota, en 1846, pour l'abolition de la loi sur les céréales, mais en déclarant qu'il n'approuvait pas cette mesure dans toute son étendue. Quoiqu'il appartînt au parti whig, il refusa constamment d'entrer dans le ministère, et se prononça, en plusieurs occasions, contre la politique de lord Palmerston. Ami des lettres et des sciences, il eut une part active à la fondation de l'université de Londres et de l'Association britannique, et il édita, avec sir Richard Burke, les œuvres et la correspondance d'Edmond Burke (Londres, 1826-1844, 20 vol.). — Son fils, William-Thomas-Spencer *Wentworth*, comte FITZ-WILLIAM, né en 1815, est chevalier de l'ordre de la Jarretière et lord-lieutenant du West-Riding, dans le Yorkshire.

FIUMARA, petite rivière d'Autriche, dans la Croatie, prend sa source au versant occidental des Alpes Juliennes, coule du N.-O. au S.-E. et se jette dans l'Adriatique, au golfe Quarnero, tout près de la ville de Fiume, après un cours de 68 kilom.

FIUME, en latin *Fanum Sancti Viti ad flumen*, ville d'Autriche (Croatie) chef-lieu du comitat de son nom, à 57 kilom. S.-E de Trieste; 15,000 hab. Cette ville est située dans une étroite vallée, à l'embouchure de la Fiumara dans le golfe de Quarnero. Lorsqu'on y arrive par la route de Louis, qui la fait communiquer avec Carlstadt, sur la Kulpa, dans l'intérieur de la Croatie, on a sous les yeux un paysage du caractère le plus sauvage. La voie traverse le défilé appelé *Porta Hungarica*, sur le côté gauche duquel elle a été taillée en plein roc vif, à une telle hauteur que le bruit des eaux de la Fiumara, qui grondent sourdement au fond de l'abîme, ne parvient pas aux oreilles du voyageur. L'aspect de la ville, dominée par le château de Tersat, et les îles verdoyantes de l'Adriatique, que l'on découvre dans le lointain à l'horizon, lorsqu'on a franchi le défilé, forment le plus riant contraste avec l'horreur des sites sauvages que l'on vient de traverser. Fiume se compose de deux parties, la vieille et la nouvelle ville. Celle-ci est située près de la mer et présente l'aspect le plus riant. Elle a des rues larges, belles et bien pavées, et renferme plusieurs beaux édifices, entre autres les marchés à la viande, au poisson et au pain, ainsi que le casino, édifice d'imposantes proportions. L'antique château de Tersat est situé sur une éminence voisine, derrière la ville moderne; la vieille ville s'élève sur un rocher escarpé. Cette dernière est sombre, sale, avec des rues étroites et une population appartenant presque toute entière à la basse classe. C'est là cependant que se trouvent les édifices les plus remarquables de la ville, entre autres la belle cathédrale de Saint-Veit, construite sur le plan de l'église Santa-Maria del Salute, à Venise, et une colonne qui marque l'endroit où, d'après la tradition de Notre-Dame-de-Lorette, la maison de la sainte Vierge se serait arrêtée en venant de Nazareth. Les autres édifices de la ville sont : l'hôtel du gouvernement, le lazaret, le couvent des bénédictines et l'hôpital. Fiume possède un gymnase, un institut des Cadets et une école de marine. L'industrie y est des plus actives. Il y existe une manufacture de tabac, un grand moulin à vapeur qui peut moudre par jour 300 hect. de blé et qui appartient à une compagnie d'actionnaires, une fabrique de fleur de farine, qui en produit 20 quintaux par jour, des fabriques de cire, de produits chimiques, des manufactures de toile à voiles, de papier, etc. Dans ses environs, il se trouve deux immenses moulins à eau : le *Stabilimento commerciale di farine* de Zakayl et le moulin de Podbadaja, qui sont renommés pour l'excellence de leurs produits, et qui expédient leurs farines à Alexandrie et jusqu'au Brésil. Fiume possède un mouvement commercial remarquable : son port, qui n'a pas cessé d'être port franc depuis 1722, en fait la ville maritime la plus importante de la monarchie autrichienne; car c'est par son intermédiaire que les pays de l'intérieur sont mis en relations commerciales avec l'univers entier. En 1863, il y est entré 6,614 bâtiments ayant ensemble un tonnage de 124,940 tonnes, et il en est sorti 6,684, d'un tonnage de 132,912 tonnes. ‖ Le comitat de Fiume faisait jadis partie de la Hongrie et portait le nom de *Litorale*, à cause de sa position sur la côte de l'Adriatique. Il a été réuni à la Croatie en 1849 et compte une superficie de 1,374 kilom. car.; sa population est 87,992 hab.

FIUME-DI-NISI, ville d'Italie, dans la Sicile, prov. et à 24 kilom. S.-O. de Messine, près de la mer; 2,100 hab. Exploitation de mines d'argent.

FIUMEFREDDO, ville d'Italie, dans la Calabre Citérieure, district et à 14 kilom. S. de Paola, près de la mer Tyrrhénienne; 5,445 hab.

FIUMICINO, village des Etats de l'Eglise, à 25 kilom. S.-O. de Rome, à l'embouchure du bras septentrional du Tibre; petit port de pêche. Rendez-vous de la fashion romaine. Chasse abondante.

FIUMORBO, petite rivière de France, dans l'île de Corse, descend du versant oriental du Monte-Rotondo, coule de l'O. à l'E., passe près de Prunelli et se jette dans la Méditerranée après un cours de 45 kilom.

FIURELLI (Tiberio), dit **Scaramouche**. V. SCARAMOUCHE.

FIVES, bourg et ancienne commune de France (Nord), réunie à Lille en 1858; 5,876 hab. Fabriques de sucre et de blanc de céruse; filatures de lin et de coton; teintureries, brasseries; moulins à blé, à huile et à tan. Louis XIV signa dans ce village la capitulation de Lille, en 1667.

FIVIZZANO, bourg d'Italie, prov. et à 22 kilom. N. de Massa, dans le Val-di-Magra; 2,621 hab.

FIWA s. m. (fi-va). Bot. Syn. de TÉTRANTHÈRE.

FIX (Théodore), économiste suisse, né à Soleure en 1800, mort en 1846. Il se fit connaître, tout jeune encore, par d'importants travaux d'arpentage dans le canton de Berne, puis se rendit en France, et fut employé au cadastre dans diverses villes. Vers 1830, Fix vint s'établir à Paris, où il fut mis en rapport avec quelques membres de l'Institut qui lui donnèrent à faire des traductions de l'allemand. Il devint ensuite collaborateur du *Bulletin universel des sciences*, fonda, en 1833, la *Revue mensuelle d'économie politique*, qui eut trois ans d'existence, et fournit un grand nombre de remarquables articles au *Journal des économistes*, au *Siècle*, à *la Quotidienne* et au *Constitutionnel*. En 1840, l'Académie des sciences morales et politiques lui accorda le prix pour un mémoire sur l'association des douanes allemandes. Lorsque l'Institut fut chargé de faire un rapport sur les progrès des sciences depuis la Révolution, Fix fut choisi pour collaborer à ce travail, auquel il fournit la partie relative à l'économie politique. Les théories que Fix a soutenues le mettent au nombre des économistes appelés *malthusiens*. Il attribue la misère des classes laborieuses à l'ivrognerie et à l'imprévoyance, combat l'organisation du travail, et demande pour toutes réformes un enseignement plus développé pour les masses, la suppression du travail des prisons, et des mesures d'hygiène en faveur des ouvriers des manufactures. C'est surtout dans les deux écrits suivants qu'il a exposé ces doctrines ultra-conservatrices : *Observations sur l'état des classes ouvrières* (1846, in-8°); *Situation des classes ouvrières* (in-8°).

FIX (Théobald), philologue suisse, né à Soleure en 1802, frère du précédent. Il compléta ses études à l'université de Leipzig, où

il reçut les leçons du célèbre Gottfried Hermann, puis se rendit à Paris. Il travailla, en 1829, avec MM. Hase et Sinner, à une nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ* de Henri Estienne; mais, dès l'année suivante, il abandonna ce travail. Depuis lors, M. Fix a été successivement professeur de philologie grecque à l'Ecole normale (1835-1837) et professeur d'allemand au collége Henri IV; il a été nommé, en 1855, bibliothécaire du Conseil d'Etat. On lui doit un assez grand nombre d'éditions fort estimées d'ouvrages grecs. Nous citerons notamment celles des *Œuvres de saint Chrysostome* (1834-1839, 13 vol. in-8o), d'*Euripide* (1844, in-8o), des *Fables de Babrius* (1846), des *Néméennes*, des *Pythiques* et des *Isthmiques* de Pindare (1847, 3 vol.).

FIX (Delphine-Eléonore, dame SALVADOR, connue sous le nom de Mlle), actrice française, née de parents israélites, à Tellancourt (Moselle), le 8 septembre 1831, morte à Paris le 12 juin 1864. Admise au Conservatoire dans la classe de déclamation de M. Beauvallet, en 1847, elle remporta l'année d'après un second prix de comédie et un accessit de tragédie; puis, au concours suivant, le premier prix de comédie et un deuxième prix de tragédie. Elle débuta le 8 septembre 1849, jour anniversaire de sa naissance, au Théâtre-Français, par le rôle d'Abigaïl du *Verre d'eau*, créé dix ans auparavant par Mlle Doze, et fut reçue sociétaire le 15 juillet 1854. Elle y tint l'emploi de jeune première et contribua au succès de nombreuses pièces du répertoire moderne, parmi lesquelles il faut citer : *Bataille de dames*, les *Contes de la reine de Navarre*, le *Bonhomme Jadis*, la *Joie fait peur*, le *Cœur et la dot*, les *Souvenirs de voyage*, *Diane*, etc. Elle a repris avec succès Henriette des *Femmes savantes*, Agnès de l'*Ecole des femmes*, Eliante du *Misanthrope*, Palmyre de *Mahomet*, Chérubin du *Mariage de Figaro*, Rosine du *Barbier de Séville*, le duc d'York dans les *Enfants d'Edouard*. Un des derniers rôles qu'elle joua fut celui de l'Amour, lors de la reprise de *Psyché;* elle le remplit avec un grand charme, et la presse fut unanime dans les éloges qu'elle mêla aux applaudissements du public. Avec de fort beaux yeux, une physionomie pleine de gentillesse et de malice, du trait, de l'aisance, de la grâce, mademoiselle Fix était faite pour jouer ces amoureuses éveillées et spirituelles, parisiennes de la tête aux pieds, qui, au lieu de passer la revue de leurs souvenirs, passent plus volontiers la revue de leurs écrins. Demandée en mariage par M. Salvador, directeur du Crédit mobilier, elle renonça au théâtre (septembre 1863). Après moins d'une année de mariage, elle est morte en couches au milieu de toutes les jouissances que peut donner une immense fortune, et cette mort inattendue a causé une impression douloureuse chez ceux qui avaient pu apprécier le talent de l'actrice et le caractère de la femme.

FIXABLE adj. (fi-ksa-ble — rad. *fixer*). Qui peut être fixé : *L'image de la chambre noire ne parait pas* FIXABLE.

FIXAGE s. m. (fi-ksa-je — rad. *fixer*)). Action de fixer, de rendre solide, permanent : *Le* FIXAGE *des couleurs sur les étoffes.*

—. Photogr. Opération par laquelle on rend l'image positive insensible à l'effet de la lumière qui la détruirait : *Le* FIXAGE *des plaques daguerriennes. Le* FIXAGE *des épreuves photographiques. Outre que le miroitement de la plaque fatiguait les yeux, le* FIXAGE *était incertain, et le temps de pose d'une longueur démesurée.* (Le Siècle.)

— **Encycl.** Photogr. Pour fixer l'image photographique, il faut en enlever l'iodure d'argent, couche qui se trouve sur le cliché à l'état opalin, et qui est invisible dans les fibres du papier.

On enlève l'iodure d'argent en plongeant la glace dans une dissolution d'hyposulfite de soude, jusqu'à ce que la couche perde son aspect opalin. En lavant ensuite à l'eau la même glace, on fait disparaître l'hyposulfite de soude, et l'image est fixée.

L'hyposulfite dont on se sert pour cette opération est un cristal qui doit préalablement être dissous dans l'eau, à raison de 100 grammes d'eau pour 40 grammes de cristal; on emploie aussi quelquefois le cyanure de potassium, ou le ferrocyanure de potassium, à la place de l'hyposulfite; mais ce dernier est préférable. Le cyanure doit être dissous à raison de 10 grammes dans un litre d'eau.

L'hyposulfite présente l'avantage de ne pas attaquer les demi-teintes, mais il exige un lavage subséquent fait avec le plus grand soin; il doit être placé dans une cuvette profonde, en un lieu éloigné du bain d'argent; car la moindre goutte qui viendrait à y tomber détruirait presque toutes les qualités de ce bain.

Le *fixage* sur émail, toile, etc., est le même que celui dont nous venons de parler; mais, pour les épreuves sur papier, la méthode de *fixage* n'est plus la même.

Après le virage, on enlève l'excès de chlorure d'argent. Au sortir du châssis, l'épreuve peut être ou fixée immédiatement ou replacée dans la boîte à chlorure de calcium, pour être finie plus tard; en été, il est préférable de fixer l'image immédiatement au sortir du châssis.

L'épreuve est d'abord immergée quelques minutes dans l'eau distillée, où on a soin de la retourner plusieurs fois afin de favoriser l'imbibition du papier et la dissolution du nitrate d'argent qu'il contient. L'épreuve est ensuite placée dans une seconde cuvette également remplie d'eau distillée, eau que l'on renouvelle au besoin, parce qu'il est nécessaire de faire disparaître complétement le nitrate d'argent; on conseille même de se servir d'un troisième bain contenant 10 grammes de sel marin par litre, afin de faire disparaître les dernières traces de ce nitrate. Il est bon de conserver ses bains pour en retirer ensuite les résidus d'argent qu'ils contiennent.

Les épreuves, après avoir été soigneusement lavées, ainsi que nous venons de le dire, sont immergées dans le bain de virage (v. VIRAGE); au sortir du bain de virage, où elles ont acquis la teinte voulue, les épreuves sont plongées dans un bain d'eau ordinaire, qui leur enlève le liquide dont elles se sont imprégnées, et immédiatement après on les replonge dans le bain de *fixage*, dont la formule suit :

Eau.	1,000 gr.
Hyposulfite de soude. . . .	300 ou 400

Les épreuves changent aussitôt de couleur : elles *dévirent*, comme on dit.

Il ne faut pas plus de dix minutes pour réaliser un *fixage;* d'ailleurs, une épreuve incomplétement fixée est bien facile à reconnaître : elle présente, examinée par transparence, un aspect poivré indiquant que le chlorure d'argent n'est qu'incomplétement enlevé, tandis que la texture en est uniforme si le sel d'argent est dissous.

Il est excessivement important de ne pas laisser trop longtemps (de dix minutes à un quart d'heure) l'épreuve dans l'hyposulfite, et de ne pas se servir de ce bain pour un trop grand nombre d'épreuves (300 épreuves pour un litre), parce qu'elles s'altéreraient ensuite très-rapidement.

FIXATEUR s. m. (fi-ksa-teur — rad. *fixer*). Techn. Outil dont on se sert pour fixer les œillets, dans les ouvrages où l'on veut en introduire, et qui se compose d'une tige métallique de forme conique allongée, plus petite à son extrémité que l'œillet qu'il s'agit de fixer. || Mécanisme dont on se sert pour fixer les chevilles des instruments à cordes.

FIXATIF, IVE adj. (fi-ksa-tif, i-ve — rad. *fixer*). Qui sert à fixer, à déterminer : *Une loi* FIXATIVE *des droits électoraux.* || Peu usité.

— s. m. Nom donné à diverses préparations employées pour fixer les dessins sur papier.

— **Encycl.** Les dessins exécutés avec des crayons divers, fusain, plombagine, sanguine, etc., ont l'inconvénient de s'effacer plus ou moins facilement. Le crayon n'étant point fait d'une substance qui pénètre le papier, mais qui s'y égrène simplement et dépose une poussière plus ou moins fine qui forme les traits et les tons, cette poussière, si adhérente qu'on la suppose, se déplace, s'envole toujours peu à peu, soit par l'action du frottement, soit pour toute autre cause. Le fusain surtout, avec lequel on fait des dessins si originaux, si puissants d'effets, si robustes de touche, en raison de la facilité qu'il a à s'égrener, à se mettre en poussière, formant une sorte de pastel, est celui qui s'efface le plus rapidement, au moindre contact et pour ainsi dire de lui seul. Par la même raison, plus les crayons sont tendres plus ils sont susceptibles de s'effacer.

On a senti la nécessité, ou d'abandonner ces procédés de dessin, ou de chercher les moyens de conserver les ouvrages exécutés, de provoquer la plus grande adhérence possible du crayon au papier, de rendre le premier stable, ineffaçable; c'est ce que l'on appelle *fixer*. Pour y parvenir, on a employé des substances qui provoquaient cette adhérence, soit en formant un vernis, soit en attachant le crayon au papier de la même façon que les corps gras maintiennent les matières colorantes, soit enfin en pénétrant le papier et se combinant avec la poussière déposée à sa surface. Ces moyens diffèrent suivant le dessin, le papier et l'usage qu'on veut faire de l'un et de l'autre. Les diverses substances employées à la conservation des dessins sont appelées des *fixatifs*, parce qu'elles servent à fixer. Le plus usité est le *fixatif* à l'esprit-de-vin, dont la préparation est des plus simples et qui s'opère de la façon suivante : On choisit de l'alcool provenant de vin, le plus limpide et le moins coloré; après l'avoir versé dans une bouteille, on y introduit de la gomme laque brisée en très-petits morceaux; on bouche ensuite hermétiquement la bouteille, et on laisse la gomme laque se dissoudre complétement dans l'alcool. Quand cette dissolution est opérée, on peut employer le *fixatif* ainsi préparé. On s'en sert en plaçant préalablement le dessin dans un stirator ou un châssis, qu'on tient vertical et de manière à voir le dessin en transparence; puis, avec une brosse douce trempée dant le *fixatif*, on mouille l'envers du papier suffisamment pour qu'il soit pénétré par le liquide. L'alcool pénètre le papier, entraînant avec lui la gomme laque dissoute, qui colle la poussière du crayon et la *fixe*, alors que l'alcool s'est évaporé. Ce procédé est excellent pour les dessins au fusain; mais il a l'inconvénient de teinter quelque peu le papier, ce qui n'est point un mal parfois, surtout lorsqu'on veut rehausser le dessin de crayon blanc ou de gouache blanche; mais lorsqu'on veut conserver au papier sa blancheur propre, il faut employer un autre *fixatif*. Quoique moins énergique, le lait peut parfois, et notamment dans ce dernier cas, remplacer l'esprit-de-vin. Pour fixer avec ce liquide, on le verse dans un vase très-plat et d'une largeur proportionnée aux dimensions du dessin, on applique bien horizontalement ce dernier sur le lait et on laisse le papier s'en imbiber, puis on le retire avec la même précaution et on laisse sécher sur une surface plane après avoir retourné le dessin. Des précautions sont nécessaires dans cette manipulation pour que le lait n'entraîne pas la poussière de crayon, ce qui gâterait le dessin. On se sert aussi de la même manière de la colle de peau liquide et étendue d'un peu d'eau.

Signalons, parmi les procédés les plus heureux pour fixer les dessins au fusain, au crayon de toute nature, au pastel, à la craie, etc., le *fixatif* E. Rouget. Pendant longtemps on s'est contenté de fixer les dessins par derrière, c'est-à-dire par transsudation. Les inconvénients de cette méthode étaient nombreux. D'abord tous les papiers ne se prêtaient pas à cette opération : quelques-uns ne laissaient pas assez pénétrer le *fixatif;* d'autres étaient si perméables qu'ils s'altéraient, se *gondolaient*, comme disent les artistes. De plus, une fois le dessin fixé, impossible de faire aucune retouche. Le *fixatif* Rouget supprime tous ces inconvénients. Il conserve, sans les altérer, toutes les images et s'emploie avec toutes les espèces de papiers; il est projeté sur le dessin lui-même au moyen d'un petit appareil de cristal dans lequel on souffle et d'où s'échappe, par un tube capillaire, une *gerbe pulvérisée*, autrement dit une pluie légère qui fixe instantanément le dessin sans déplacer la moindre molécule de crayon ou de fusain. Cette fixation directe permet les retouches, car on peut toujours fixer de nouveau les parties retouchées et même obtenir par ce moyen des noirs plus saillants et plus fermes. Le peintre, grâce à ce procédé, peut traiter sur toile sa composition au fusain et l'amener à effet aussi loin qu'il voudra; puis, une fois ce premier travail fixé, peindre immédiatement par-dessus sans aucun inconvénient. Pour les grands dessins ou les toiles, au lieu de la simple haleine, on a recours à un soufflet qui s'adapte à l'un des orifices du vase en cristal et projette en quelques secondes le liquide fixateur. En résumé, cette invention, à laquelle la plupart des artistes ont sincèrement applaudi, est un véritable progrès, et peut rendre les plus grands services.

FIXATION s. f. (fi-ksa-si-on — rad. *fixer*). Action de fixer, de déterminer, d'établir, de préciser : *La* FIXATION *de l'impôt. La* FIXATION *des frais. La* FIXATION *d'un terme.*

— Chim. Action de rendre fixe un corps volatil : *La* FIXATION *d'une huile. La* FIXATION *de l'oxygène.*

— Gramm. ar. Action de donner à chaque lettre le djezma ou signe voyelle.

FIXE adj. (fi-kse — lat. *fixus*, participe passif de *figo*, fixer, qui se rapporte à la racine sanscrite *paç*, lier, joindre). Qui ne change pas de place, qui est toujours au même lieu, qui ne remue pas : *Un point* FIXE. *Le centre est* FIXE *dans un cercle en mouvement autour d'un axe. Il n'est pas de corps réellement* FIXE *dans la nature. Certaines douleurs sont* FIXES, *d'autres sont vagues et changent de place. La tête est droite et* FIXE *dans l'opiniâtreté.* (Buff.)

— Se dit de l'œil, de la vue, du regard attaché d'une façon permanente sur le même objet : *Le regard* FIXE *de l'idiot. Ce malade a déjà l'œil* FIXE *et atone des mourants.*

— Par anal. Invariable, permanent, qui ne change pas : *Est-il rien de moins* FIXE *que l'esprit humain, toujours variable en ses pensées, vague en ses désirs, chancelant dans ses résolutions?* (Boss.) *Quiconque n'a aucune opinion* FIXE *n'a pas de sentiments constants.* (J. Joubert.)

— Où l'on demeure, que l'on occupe d'une manière permanente : *Demeure* FIXE. *Un employé à poste* FIXE.

— Déterminé d'avance et d'une façon permanente, invariable, nécessaire : *Un terme* FIXE. *Un revenu* FIXE. *Une heure* FIXE. *La raison humaine a des points* FIXES *qu'elle ne peut renier sans s'abdiquer elle-même.* (De Barante.)

— *Prix fixe*, Prix réglé d'avance par le marchand, et sur lequel il ne rabat rien : *Vendre à* PRIX FIXE.

— *Idée fixe*, Idée que l'esprit a constamment en vue et dont il ne peut se détacher : *Il a une* IDÉE FIXE, *c'est d'obtenir la croix. La foi transporte les montagnes, l'*IDÉE FIXE *soulève des bastilles.* (P. de St-Victor.)

— Art milit. *Fixe!* Commandement auquel les soldats doivent demeurer immobiles dans la position qu'ils ont, en regardant fixement devant eux.

— Astron. *Etoiles fixes*, Se dit, par opposition aux planètes, des étoiles qui n'ont pas d'autre mouvement appréciable que le mouvement diurne, qui n'est qu'apparent.

— Physiq. *Beau fixe*, Elévation de la colonne barométrique qui fait présumer que le temps, actuellement au beau, est de nature à s'y maintenir : *Le baromètre est au* BEAU FIXE.

— Chim. Qui ne peut être volatilisé que par des températures tout à fait exceptionnelles : *Les corps* FIXES. *Les huiles* FIXES *et les graisses fournissent les acides gras.* (F. Pillon.) || *Sel fixe*, Produit cristallin que fournissent les cendres végétales par un simple lavage. || *Alcali fixe*, Nom donné autrefois à la potasse et à la soude. || *Gaz fixe*, Gaz qui ne peut être liquéfié. On dit plus ordinairement GAZ PERMANENT.

— Bot. *Cloisons fixes*, Celles qui restent immobiles et conservent leurs attaches, à la maturité du fruit.

— **Antonymes.** Branlant, changeant, flottant, inconsistant, mobile, mouvant, muable et commuable, permutable et transmutable, soluble, vacillant, variable, volatil. — Ambulant et ambulatoire, errant, nomade, casuel.

FIXÉ, ÉE (fi-ksé) part. passé du v. Fixer. Etabli d'une manière fixe, immobile : *Une poutre* FIXÉE.

— Immobile dans une direction, en parlant du regard, des yeux : *Avoir les yeux* FIXÉS *sur un point. Virginie, les yeux* FIXÉS *sur sa mère, n'osait proférer un seul mot.* (B. de St-P.)

— Par ext. Etabli d'une façon permanente : *Me voilà* FIXÉ *à Lyon. Avant* 1625, *il n'y avait pas de comédiens* FIXÉS *à Paris.* (Volt.)

— Réglé, limité, indiqué avec précision, déterminé : *Les limites des facultés de chaque espèce sont* FIXÉES. (Cuv.) || Constitué, formé définitivement : *Quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est* FIXÉE. (Volt.)

— Amené à une détermination, à une résolution décisive; tiré de son incertitude : *Il est si inconstant qu'il ne pourra jamais être* FIXÉ. *Il a été* FIXÉ *par une coquette. Je voudrais bien être* FIXÉ *sur son compte.*

— s. m. Peint. Petit tableau à l'huile, peint sur une étoffe fine, et collé derrière une glace qui lui tient lieu de vernis.

FIXE-BOUCHON s. m. Petit appareil pour tenir fixé le bouchon d'une bouteille.

FIXE-FRUIT s. m. Techn. Coin de constructeur en pisé.

FIXE-LONGE s. m. Manége. Appareil portatif servant à attacher les chevaux de façon à les empêcher de s'empêtrer et de se blesser : *Des* FIXE-LONGE.

FIXEMENT adj. (fi-kse-man — rad. *fixe*). Avec fixité, d'une manière fixe : *Regarder quelqu'un* FIXEMENT. *L'œil ne regarde jamais* FIXEMENT *qu'un seul objet, et l'âme ne peut s'arrêter qu'à un seul bien.* (Boss.)

FIXE-POINT s. m. Techn. Coin en bois de constructeur en pisé : *Des* FIXE-POINT.

FIXER v. a. ou tr. (fi-ksé — rad. *fixe*). Attacher, arrêter, rendre stable, fixe, immobile : FIXER *un dessin contre le mur.* FIXER *un balancier en mouvement.* FIXER *un volet qui bat.*

— Diriger ou attacher d'une manière permanente; provoquer, attirer sur soi : FIXER *ses regards, sa vue, son œil sur un objet.* FIXER *une lunette sur une étoile.* FIXER *un canon sur un point déterminé.* FIXER *son attention sur un point. Tout le monde veut se distinguer, c'est-à-dire attirer et* FIXER *les regards.* (A. Karr.)

. . . . Chacun sur son palier
S'imagine *fixer* les yeux du monde entier.
VOLTAIRE.

|| Regarder fixement : *Il ne faut pas* FIXER *les gens en face. Le berger ne voit d'abord que des rayons confus, que des astres qui semblent s'évanouir dès qu'on les* FIXE. (Méry.)

D'un regard paternel, il *fixait* tour à tour
Ce peuple de héros qui devait naître un jour.
VOLTAIRE.

Cette expression, proscrite par l'Académie et par les meilleurs écrivains, échappe à tout le monde, même en écrivant, témoin Voltaire, qui l'a cependant jugée avec sévérité.

— Traduire, retracer : FIXER *sa pensée sur la toile à l'aide des couleurs.* FIXER *ses idées sur le papier en les écrivant.*

— Etablir d'une façon permanente : FIXER *son domicile à Paris. O Dieu éternel, tirez-moi du temps,* FIXEZ-*moi dans votre éternité.* (Boss.)

La campagne est pour moi plus belle que la cour,
Et je voudrais pouvoir y *fixer* mon séjour.
DESTOUCHES.

— Déterminer, arrêter, limiter, préciser, désigner d'une manière certaine : FIXER *le sens des mots.* FIXONS *l'heure du rendez-vous.* FIXEZ *votre choix. Rien ne peut* FIXER *le fini entre deux infinis qui l'enferment et le fuient.* (Pasc.) *Trois choses* FIXENT *la valeur d'un présent : le sentiment, l'à-propos et la manière.* (Mme Riccoboni.) || Empêcher de changer, faire cesser la mobilité de; inspirer des sentiments durables à : FIXER *une coquette. Rien n'est plus inconstant que l'esprit humain, et rien n'est plus difficile que de le* FIXER. (Boss.) *La foi est le seul point qui peut* FIXER *l'esprit humain.* (Mass.) *La retraite, comme*

la mort, FIXE *à jamais la renommée.* (Mme Necker.)

. . . L'esprit humain tient à si peu de choses!
Un rien le fait tourner d'un et d'autre côté;
On veut *fixer* en vain cette mobilité.
C. D'HARLEVILLE.

—Chim. Rendre fixe, empêcher de se volatiliser : FIXER *le mercure, l'oxygène.* ‖ Combiner avec un corps solide, en parlant d'un corps gazeux.

Se fixer v. pr. Etre fixé; devenir fixe, immobile; prendre sa forme définitive ou un état déterminé : *Un objet qui* SE FIXE *au moyen d'une vis, d'un clou, d'une cheville. Une langue ne* SE FIXE *que lentement. Le temps* S'EST FIXÉ *au beau. Les hommes sont comme des girouettes qui ne* SE FIXENT *que lorsqu'elles sont rouillées.* (Volt.) *Une langue ne* SE FIXE *pas; l'esprit humain est toujours en marche, ou, si l'on veut, en mouvement, et les langues avec lui.* (V. Hugo.) *Les résultats de l'expérience collective* SE FIXENT, *et, en* SE FIXANT, *s'accumulent.* (E. Scherer.)

— Etablir sa demeure : SE FIXER *à Paris. Ne savoir où* SE FIXER. *On s'ennuie quelquefois à Rome le second mois du séjour, mais jamais le sixième, et l'on est saisi de l'idée de s'y* FIXER. (H. Beyle.)

— **Syn. Fixer, affermir, arrêter, assurer, attacher, consolider.** V. AFFERMIR.

FIXIN, village et comm. de France (Côte-d'Or), cant. de Gevrey, arrond. et à 11 kilom. de Dijon; 508 hab. Beau monument élevé en 1847 à la mémoire de Napoléon Ier, par Rude et Noirot, ancien grenadier de l'île d'Elbe. Un socle immense, entouré de cyprès, porte la statue en bronze de Napoléon, qui a été représenté par Rude au moment où il s'éveille à l'immortalité. Son front est couronné de lauriers; l'aigle gît à ses pieds. Les vins du manoir de La Perrière, qui s'élève sur le penchant de la colline de Fixin, sont très-estimés.

FIXITÉ s. f. (fi-ksi-té — lat. *fixitas;* de *fixus*, fixe). Etat de ce qui est fixe, immobile, arrêté d'une façon permanente; état de ce qui a une direction fixe : *Donner plus de* FIXITÉ *à une poutre. La* FIXITÉ *du vent. La* FIXITÉ *de l'aiguille de la boussole.*

— Action du regard qui s'attache à un objet d'une façon persistante : *La* FIXITÉ *des regards.*

— Fig. Caractère de ce qui ne change pas, de ce qui est ferme et durable : *La* FIXITÉ *dans les idées, dans la volonté. En tout il faut de la* FIXITÉ. (Rivarol.) *C'est la* FIXITÉ *qui produit les miracles de la passion et de la volonté.* (Mme de Staël.)

— Chim. Propriété des corps qui ne sont point volatilisables par les moyens ordinaires : *La* FIXITÉ *de l'or.*

FIXLMILLNER (Placide), astronome allemand, né à Achleuthen (haute Autriche) en 1721, mort en 1791. Il entra dans l'ordre des bénédictins et acquit des connaissances très-variées dans la théologie, le droit, l'histoire, les antiquités, les langues orientales, la musique. Le passage de Vénus sur le soleil, en 1761, attira son attention sur l'astronomie. Il s'adonna bientôt à cette science avec passion, passa la plus grande partie de son temps à l'observatoire du couvent de Cremsmunster, fut un des premiers à découvrir la planète Uranus, dont il calcula l'orbite, et, tout en enseignant le droit canonique, tout en administrant le collége établi dans son abbaye, il ne cessa de faire jusqu'à sa mort des observations astronomiques. Son principal ouvrage, intitulé : *Decennium astronomicum* (Steyer, 1776, in-4o), est un recueil d'observations faites et calculées avec grand soin, et dont les astronomes font encore usage.

FIYOO, ville du Japon, dans l'île de Nifon, sur la baie d'Osaka, à 40 kilom. S.-O. de la ville de ce nom, à 72 kilom. S.-O. de Miaco. La ville est grande, bien peuplée et possède un bon port.

FIZEAU (Hippolyte-Louis), physicien, né à Paris le 23 septembre 1819. Son père était professeur à la Faculté de médecine de Paris. Possesseur d'une fortune qui lui permettait de se livrer entièrement à ses goûts, M. Fizeau s'adonna à l'étude des sciences physiques et mathématiques et s'est placé aux premiers rangs des physiciens contemporains. La belle expérience au moyen de laquelle il a le premier déterminé directement la vitesse de la lumière, et celle par laquelle il a pu constater l'influence qu'exerce sur cette vitesse un mouvement de transport du milieu dans lequel elle se propage, lui ont valu la décoration en 1849 et le grand prix de 10,000 fr. en 1856. M. Fizeau a été nommé membre de l'Académie des sciences en 1863, et peu après examinateur de sortie, pour la physique, des élèves de l'Ecole polytechnique; mais il n'a occupé cette dernière place que jusqu'en 1866. Ses principaux mémoires ont été publiés dans les *Annales de physique et de chimie.*

FIZELIÈRE (Albert PATIN DE LA), littérateur français. V. LA FIZELIÈRE.

FIZES (Antoine), médecin français, né à Montpellier en 1690, mort en 1765. Fils d'un professeur de mathématiques qui fit lui-même son éducation, il se fit recevoir docteur en médecine dans sa ville natale, puis se rendit à Paris, où il suivit les leçons de Jussieu, de Duverney et de Lemery. De retour à Montpellier, il se livra à la pratique de son art avec un grand succès, succéda à son père comme professeur de mathématiques, puis fut appelé, en 1732, à remplacer Deidier comme professeur à la Faculté de médecine. La grande réputation qu'il acquit comme praticien lui valut d'être nommé, vers 1763, premier médecin du duc d'Orléans. Il se rendit à Paris; mais comme il ne parlait que le latin et le languedocien, il se vit tourner en ridicule par toute la cour et reprit la route de Montpellier, où il continua d'enseigner et de pratiquer la médecine. Fizes paraît avoir été un excellent praticien; mais il montra, au dire de Portal, une orgueilleuse opiniâtreté à soutenir les propositions les plus absurdes et retarda les progrès de l'art au lieu de les avancer. Ses principaux écrits, dont le meilleur est un traité *De cataracta* (1731, in-4o), ont été recueillis sous le titre de *Opera medica* (Montpellier, 1742).

FJELSTRUP (Soren-Auguste), écrivain et agronome danois, né à Hirscholm le 2 septembre 1773. Il a publié sur l'agriculture de nombreux ouvrages, dont les plus connus sont le *Guide d'agriculture à l'usage des paysans* (1821) et l'*Agriculture danoise* (1829), et il a puissamment contribué par ses leçons à la culture du Jutland comme à l'instruction agronomique des paysans danois. Fjelstrup a siégé au *Stænderforsamling* de Jutland en qualité de député royal, de 1836 à 1840, et fut élu par le peuple de 1842 à 1846. Depuis cette dernière année, il s'est retiré de la vie politique. En 1852, à l'âge de près de quatre-vingts ans, Fjelstrup entreprit un voyage en Belgique pour étudier sur place les systèmes agronomiques de ce pays.

FJERDINGARD s. m. (fjèr-dain-gar). Métrol. Mesure de capacité suédoise valant en litres 18,3113.

FLA s. m. (fla — onomatop.). Mus. milit. Double coup de baguette frappé légèrement d'abord de la main droite, et puis fortement de la main gauche : *Arrivé là, l'artiste improvise; les* ra *sautés, les* FLA *doublés, triplés, quintuplés, se heurtent, se croisent en se multipliant et retentissent au loin comme le crépitement d'une fusillade.* (A. Gandon.)

FLABELLAIRE s. f. (fla-bèl-lè-re — du lat. *flabellum*, éventail). Bot. Syn. de TRIASPIDE. ‖ Genre d'algues marines, qui croît dans la Méditerranée.

— **Encycl.** Les *flabellaires* sont des algues phytoïdes, à rameaux ordinairement trichotomes, composés d'articles très-distincts, ordinairement très-aplaties, plus rarement cylindriques. Elles présentent généralement une forme en éventail, qui leur a valu leur nom. On pourrait les regarder comme des ulves composées. Elles sont encroûtées d'un dépôt calcaire, qui se forme dans les cellules de l'intérieur de la plante, sur les deux faces de la couche fibreuse la plus intime. Leur couleur est généralement verte. Plusieurs espèces habitent nos mers; on les trouve surtout au voisinage des côtes, dans les parages rocailleux et peu profonds. Nous signalerons particulièrement les *flabellaires raquette* et *tuna.* Plusieurs auteurs anciens ont cru devoir classer les *flabellaires* parmi les polypiers calcifères.

FLABELLATION s. f. (fla-bèl-la-si-on — du lat. *flabellum*, éventail). Chir. Action de renouveler l'air autour d'une partie condamnée à rester longtemps immobile : *On pratique la* FLABELLATION *en soulevant de temps en temps le membre et en le changeant de place.* (J. Cloquet.)

FLABELLÉ, ÉE adj. (fla-bèl-lé — du lat. *flabellum*, éventail). Hist. nat. Se dit des animaux, des végétaux ou de leurs organes, quand ils affectent la forme d'un éventail : *Feuilles* FLABELLÉES.

FLABELLIFÈRE s. m. (fla-bèl-li-fè-re — du lat. *flabellum*, éventail; *fero*, je porte). Antiq. Esclave qui agitait l'éventail devant son maître pour le rafraîchir et écarter les mouches : *Le Pharaon était sur son trône d'or, entouré de ses oëris et de ses* FLABELLIFÈRES. (Th. Gaut.)

FLABELLIFORME adj. (fla-bèl-li-for-me — du lat. *flabellum*, éventail, et de *forme*). Qui est en forme d'éventail : *Feuille* FLABELLIFORME. *Polypier en lames* FLABELLIFORMES. *Les ornements* FLABELLIFORMES *ne sont pas rares dans les monuments religieux du* XIIe *siècle, durant la phase de transition du style romano-byzantin au style ogival.*

— Bot. *Palmier flabelliforme*, Palmier nain ou chamerops humilis.

— s. m. Archit. Ornement composé de feuilles ou de palmettes disposées en forme d'éventail, que l'on rencontre fréquemment dans certains monuments.

FLABELLIPÈDE adj. (fla-bèl-li-pè-de — du lat. *flabellum*, éventail; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds en forme d'éventail. ‖ On dit plutôt PALMIPÈDE.

— s. m. pl. Ornith. Ordre d'oiseaux caractérisé par les pieds, dont les doigts, unis par une membrane, simulent un éventail déployé. Syn. de PALMIPÈDES et de TOTIPALMES.

FLABELLUM s. m. (fla-bèl-lomm — mot lat.). Antiq. Grand éventail que les esclaves agitaient devant leur maître.

— **Encycl.** Archéol. Le *flabellum*, encore en usage dans quelques Eglises orientales, est une sorte de grand éventail, ordinairement de forme circulaire, fait de feuilles assemblées et fixées au bout d'un manche; les Romains, qui s'en servirent beaucoup, l'avaient emprunté à l'Asie; c'était à la fois un éventail et un chasse-mouches. Les dames romaines le faisaient porter aux thermes ou à la promenade par des esclaves. L'Eglise adopta le *flabellum*, en y attachant un sens mystique; il était le plus souvent fait de plumes de paon. D'après les liturgistes, le *flabellum* chassait les mouches et préservait le calice de leur contact. En atténuant la chaleur, il préservait encore les divins mystères du contact des haleines. De plus, l'agitation du *flabellum* détournait l'œil et l'esprit des fidèles de la contemplation d'apparences matérielles qui pouvaient les tromper sur la consommation des mystères. Le rite du *flabellum* reproduisait encore l'agitation des ailes des chérubins, qui, selon Isaïe, voilent la face de Dieu. Les chérubins décrits dans l'*Apocalypse* avaient des yeux semés sur les ailes; de là le choix fait des plumes de paon, qui rappellent ces ailes ocellées.

L'usage du *flabellum* a disparu dans l'Eglise latine vers le XIVe siècle; jusque-là, pendant la célébration de la messe, deux diacres, placés de chaque côté de l'officiant, agitaient chacun un de ces éventails, mais seulement jusqu'à la communion. C'est sans doute en souvenir de cette ancienne coutume qu'aujourd'hui encore, dans certaines cérémonies, on porte devant le pape deux *flabellums* en plumes de paon. Les Eglises d'Orient n'ont pas abandonné l'antique tradition liturgique; le *flabellum* grec est fixé au bout d'un manche en bois et prend la forme d'une tête de chérubin à six ailes; celui des maronites et des arméniens est circulaire, recouvert de lames de métal et entouré de clochettes.

FLABENIGO (Dominique), doge de Venise, mort en 1043. Ennemi du doge Urseolo, il contribua à sa chute et à son exil, fut banni à son tour lorsque le fils de ce dernier, Dominique Urseolo, s'empara du gouvernement sans se soumettre à une élection, et fut rappelé après que l'usurpateur eut été chassé de Venise. Elu doge (1032), Flabenigo fit porter une loi interdisant aux doges de s'associer leur fils dans leurs fonctions, afin d'empêcher de s'établir dans la première dignité de l'Etat une hérédité qui eût amené la chute de la république. Il gouverna avec sagesse et modération et eut pour successeur Dominique Contarini.

FLACCIDITÉ s. f. (fla-ksi-di-té — lat. *flacciditas;* de *flaccidus*, flasque). Etat de ce qui est flasque, mou, sans fermeté, quoique élastique : *Le premier trait distinctif de l'eunuque est la mollesse, la pâleur, la* FLACCIDITÉ *des chairs, le relâchement de son tissu cellulaire.* (Virey.)

— **Antonymes.** Distension, raideur ou roideur, rigidité, tension. — Dureté, etc.

FLACCILLA (Ælia), impératrice romaine, née en Espagne vers le milieu du IVe siècle, morte en 388, dans un village de la Thrace. Fille d'Antoine, préfet des Gaules et depuis consul romain, Flaccilla fut mariée à Théodose, celui-ci n'étant encore que général. Lorsque, à la mort de Valens, son génie et sa valeur l'eurent porté à l'empire dont il devait retarder la chute durant quelques années encore, Flaccilla fut proclamée Auguste. Mais la fille d'Antoine était la digne épouse du grand Théodose : tous ces honneurs ne l'éblouirent point; comme les matrones romaines d'autrefois, elle vécut modestement, dans sa maison, laissant à son époux les soins de l'empire. Lorsqu'elle intervenait dans les choses de la politique, c'était pour demander la grâce de quelque condamné, pour porter l'empereur à la clémence, pour l'engager à faire le bonheur de ses sujets. Attachée à la religion chrétienne, elle contribua beaucoup à sa propagation et à la destruction du paganisme. C'est pour ce fait, sur lequel insiste beaucoup Grégoire de Nysse, qui prononça son oraison funèbre, qu'elle a été mise par l'Eglise grecque au rang des bienheureuses.

Flaccilla fut mère d'Arcadius et d'Honorius, tous deux empereurs, le premier d'Orient, le second d'Occident, à la mort de leur père Théodose, en 395, qui, par ce partage, porta un coup fatal à l'empire.

FLACCUS (Q. Fulvius), général romain, mort vers 201 av. J.-C. Consul en 237, il battit les Liguriens, eut les honneurs du triomphe, fut élevé de nouveau au consulat en 224, puis fut nommé pontife, et, à deux reprises, préteur, en 215 et en 214. Elu consul pour la troisième fois en 212, Flaccus eut la Campanie pour province et marcha contre Hannon. Il l'attaqua dans son camp, tua 6,000 Carthaginois, fit 7,000 prisonniers, puis alla faire le siége de Capoue, qu'il poussa avec une grande vigueur. L'année suivante, il conserva son commandement, mais avec le titre de proconsul, et continua les opérations du siége. Forcé de se replier sur Rome pour protéger cette ville contre un mouvement offensif d'Annibal, Flaccus retourna devant Capoue dès que ce général eut opéré sa retraite. Réduits à la dernière extrémité, les habitants de Capoue ouvrirent enfin leurs portes. Le proconsul fit égorger la garnison carthaginoise et montra la sévérité la plus cruelle envers les sénateurs campaniens. De retour à Rome, Flaccus fut chargé de présider, comme dictateur, aux élections consulaires, et il obtint le consulat pour la quatrième fois en 209. — Son frère, Cneius Fulvius FLACCUS, devint préteur en 212 et se fit complètement battre par Annibal près de Herdonie. Accusé devant le peuple d'avoir causé la perte de son corps d'armée par son inhabilité et sa lâcheté, il essaya vainement de se mettre sous la protection de son frère, qui venait de prendre Capoue, et se retira à Tarquinie, pour échapper à la punition qu'il avait méritée et qui allait le frapper.

FLACCUS (L. Valerius), consul romain, mort vers 86 av. J.-C. Il fut élevé au consulat l'an 100, en même temps que Marius, consul pour la sixième fois, devint censeur en 96, puis, en 86, consul désigné pour remplacer Marius, qui venait de mourir. Il rendit alors une loi qui réduisait les dettes de trois quarts et quitta Rome pour aller résister à Sylla en Asie et terminer la guerre contre Mithridate; mais il s'aliéna l'esprit des légions par sa cruauté et par son avarice, vit à la désertion succéder la révolte, fut forcé de fuir et périt par l'ordre de son lieutenant, Flavius Fimbria.

FLACCUS (L. Valerius), sénateur romain, fut nommé par le sénat interroi (*interrex*), après la défaite du parti de Marius (82 av. J.-C.). Il fit passer une loi, nommée *Valeria*, qui créait Sylla dictateur pour un temps indéfini et ratifiait tout ce qu'il avait fait et décrété. Comme le dit fort bien Cicéron, c'était anéantir toutes les lois. Pour récompenser Flaccus de son zèle servile, Sylla lui donna le commandement de la cavalerie.

FLACCUS GRANIUS, jurisconsulte romain du Ier siècle av. notre ère. Il vivait du temps de César et écrivit des traités ayant pour titre : *De jure papiriano*, *De indigitamentis*, etc. Il reste de lui quelques fragments recueillis par Festus, Priscien et Arnobe.

FLACCUS SICULUS, jurisconsulte romain, qu'on croit avoir vécu dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. On a des fragments de ses écrits, insérés dans les *Agrimensores* de Turnèbe et dans le *Liber Simplicii*, qu'on attribue à Aggennus Urbicus.

FLACCUS (Caius Valerius), poëte romain. V. VALERIUS.

FLACCUS (Horatius), célèbre poëte romain. V. HORACE.

FLACCUS (Persius), poëte satirique romain. V. PERSE.

FLACCUS (Verrius), grammairien romain. V. VERRIUS.

FLACÉ (René), poëte français, né à Noyen-sur-Sarthe en 1530, mort en 1600. Il entra dans les ordres et fut longtemps directeur du collége du Mans. Ses principaux écrits sont : *Catechismus catholicus* (Paris, 1574, in-8o), poëme latin en vers élégiaques, qu'il a traduit en français sous le titre de : *Catéchisme catholique et sommaire* (1576); *Prières tirées de la Bible, tournées du latin en vers françois* (Le Mans, 1582), etc.

FLACHAT (Jean-Claude), industriel et voyageur français, né à Saint-Chamond, près de Lyon, en 1775. Il visita successivement la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, la Turquie. N'ayant pu obtenir un passe-port pour aller dans l'Inde, il s'arrêta à Constantinople, où il séjourna quinze ans et obtint le titre de *bazerguian-baschi* (chef des marchands). Flachat étudia l'industrie et les arts de cette ville, examina les procédés employés pour la teinture et la fabrication des tissus, l'étamage du cuivre, la culture de la garance, etc., puis revint en France, prit la direction de la manufacture de Saint-Chamond, qui appartenait à son frère, et y introduisit des ouvriers étameurs, teinturiers et fileurs, qu'il avait amenés de Smyrne. Louis XV, pour récompenser Flachat du zèle avec lequel il communiquait au public les procédés nouveaux introduits par lui, donna le titre de manufacture royale à la manufacture de Saint-Chamond. On a de Flachat un intéressant ouvrage intitulé : *Observations sur le commerce et les arts d'une partie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et même des Indes orientales* (Lyon, 1766, 2 vol. in-12); cet ouvrage a été traduit en allemand.

FLACHAT (Eugène), ingénieur français, né en 1802. Le nom des deux frères Flachat, Eugène et Stéphane, restera assurément attaché à l'histoire du grand mouvement industriel et financier qui commence en France vers 1830 et qui a doté notre pays de son réseau de chemins de fer. Ils ont été du petit nombre des hommes éclairés et énergiques qui, devançant le mouvement trop lent des idées et surmontant d'innombrables résistances, se sont faits les promoteurs et les constructeurs des nouvelles voies ferrées.

M. Eugène Flachat est élève de l'Ecole des mines. Associé aux travaux de son frère, Stéphane Flachat, il prit part, de 1823 à 1830, aux études d'un canal maritime de Paris au Havre, projet bientôt abandonné, et qui, plusieurs fois depuis, a été formulé et présenté comme une nouveauté par d'autres promoteurs. Il alla ensuite passer plusieurs années en Angleterre, où il étudia diverses créations encore inconnues à la France, telles que les docks et les chemins de fer. Depuis 1820, le système des locomotives sur rails y fonction-

nait entre Darlington et Stockton. A son retour, il organisa, d'après le système anglais, des usines importantes comme celles de Vierzon et d'Abainville. Enfin, se vouant d'une manière définitive à l'avenir des chemins de fers, il forma avec son frère Stéphane Flachat, avec MM. Emile Péreire, Clapeyron et Lamé, sous le patronage de M. James de Rothschild, une compagnie qui obtenait la concession du chemin de fer de Saint-Germain. C'était à l'époque où l'on traitait encore d'insensé M. Perdonnet (un autre promoteur) parce qu'il ouvrait, à l'Ecole centrale, un « cours de chemins de fer, » et annonçait « l'immense révolution que leur établissement provoquerait dans notre industrie, dans notre commerce, dans nos habitudes. » C'était en 1834, au moment même où un ministre français, revenant d'Angleterre, déclarait à la tribune que les grands réseaux de chemins de fer étaient un rêve irréalisable; que ces voies ferrées seraient bonnes tout au plus aux environs de Paris, pour le plaisir des curieux et des promeneurs, et que, « si l'on en construisait 5 lieues par année, il se tiendrait pour satisfait. » Ce ministre vit encore, et le réseau construit a déjà 20,000 kilom. Dans ces conditions, M. Flachat et ses collègues avaient un véritable rôle de promoteurs, d'innovateurs. En 1844, Flachat dirigea la construction du chemin de fer atmosphérique du Pecq à Saint-Germain.

En 1836, il publiait un volume qui était le résultat de ses études en Angleterre : *Etablissements commerciaux, Docks de Londres; Entrepôts de Paris, projet de docks à Marseille*. En 1840, un autre écrit : *Rapport sur le canal du Rhône au Rhin*, et, l'année suivante, un autre *Rapport sur le canal du Berry*. En 1833, il avait déjà écrit, en collaboration avec son frère et avec MM. Lamé et Clapeyron : *Vues politiques et pratiques sur les chemins de fer;* en 1839, il écrivit seul un volume in-8° : *Calculs et tableaux sur l'avance du tiroir;* puis un *Projet de chemin de fer de Metz à Saarbruck* (in-8°). En 1840, il publia, avec M. Petiet, un *Guide du mécanicien, constructeur et conducteur des machines locomotives* (1 vol. in-12). En 1842, il commençait, avec MM. Barraut et E. Petiet, la publication de leur grand ouvrage : *Traité de la fabrication de la fonte et du fer*, envisagée sous les trois rapports chimique, mécanique et commercial (3 vol. in-4°, avec atlas de 92 pl. in-fol., dont six doubles; prix 200 fr.). Le troisième volume ne parut qu'en 1846.

Le chemin de fer de Paris à Rouen fut concédé en 1840, et celui de Rouen au Havre en 1842. M. Eugène Flachat, après avoir construit le chemin du Pecq, fut chargé, en qualité d'ingénieur en chef, de diriger la construction de la grande ligne de Paris au Havre. Il est resté jusqu'en 1857 ingénieur en chef de la compagnie de l'Ouest. Il a construit aussi le chemin de fer du Midi, avec MM. Bonnaud, Clapeyron et Vergès. En 1857, il quitta la direction active pour être attaché en qualité d'ingénieur en chef conseil des deux lignes de l'Ouest et du Midi, ses deux œuvres principales. En 1847, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

En 1855, revenant à ses études, il publia un *Projet de docks à Bordeaux;* en 1858, un traité sur les *Charbonnages, la batellerie et les chemins de fer*, lui valut la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il donna, en 1860, un écrit sur la *Traversée des Alpes par un chemin de fer* (in-8°); en 1863, une brochure, les *Chemins de fer en* 1862 *et* 1863; en 1864, un petit ouvrage : *Etude sur l'usure et le renouvellement des rails; Mémoire sur les travaux de l'isthme de Suez* (1865, in-8°); *Navigation à vapeur transocéanienne* (1866, 2 vol. in-8°), avec atlas, études scientifiques, économiques, etc.

Pendant plus de trente ans, outre la part personnelle qu'il a prise à la création des chemins de fer, M. Eugène Flachat a touché par ses écrits à toutes les grandes questions industrielles de ce temps : les docks, les canaux, le canal maritime de Paris à l'Océan, la fabrication du fer, la percée des Alpes, la construction des voies ferrées au point de vue technique. Il a travaillé aussi, par diverses fondations, à donner des éléments nouveaux au progrès industriel : il a fondé, en 1841, l'Union des constructeurs; en 1844, il a organisé la conférence des chemins de fer; en 1848, il a créé la Société des ingénieurs civils. Ces sociétés ont plusieurs fois acclamé comme président leur fondateur. A l'endroit où le chemin de fer de l'Ouest se bifurque d'un côté vers Saint-Germain et Rouen, de l'autre vers Argenteuil, entre les deux voies, M. Flachat s'est bâti une belle demeure au milieu d'un parc élégant. A droite et à gauche les trains courent et sifflent. Le promoteur des chemins de fer a voulu fixer son habitation au centre même de ce formidable mouvement dont il a été l'un des créateurs et auquel il doit sa fortune et la juste notoriété qui accompagne son nom.

FLACHAT (Stéphane), ingénieur français, frère du précédent, plus connu sous le nom de Mony. V. MONY.

FLACHE s. f. (fla-che — de l'allem. *flach*, plat). Mare dans un bois. ‖ Pavé enfoncé par quelque pression trop considérable. ‖ Enfoncement dans un sol, dans une surface qui devrait être unie : *Il y a des* FLACHES *sur cette route.*

— Par anal. Endroit d'un tronc d'arbre non encore équarri, où l'écorce est enlevée et le bois mis à nu.

— Techn. Endroit qui manque dans l'arête d'une pièce de bois équarrie.

— Min. Fente qui se trouve dans la roche, et qui se reconnaît au son que celle-ci rend quand on la choque avec un marteau.

FLACHE. adj. (fla-che — rad. *flache* s. f.). Techn. Se dit du bois équarri dont les arêtes manquent à certains endroits.

FLACHER v. a. ou tr. (fla-ché — rad. *flache*). Sylvic. Faire une entaille à un arbre pour le marquer du sceau.

FLACHERON (Louis-Cécile), architecte, né à Lyon en 1771, mort dans la même ville le 12 mars 1835. La ville de Lyon lui confia pendant plus de trente ans un grand nombre de travaux, entre autres la direction d'importants changements au palais des Arts, à l'hospice de l'Antiquaille, au Jardin des plantes et à l'hôtel de ville. On lui doit un essai de pavage nouveau dans la magnifique rue Lafont, avec un grès qu'il alla choisir lui-même, en 1817, sur les cimes volcaniques de Chanavary (Ardèche); il est regrettable, dans l'intérêt des piétons, que cette utile réforme n'ait pas été appliquée à toutes les rues de la ville, dont les cailloux aigus sont si mortels aux chaussures. On a de lui : *Eloge de Philibert Delorme* (Lyon, 1814, in-8° de 32 pages), couronné par l'Académie de Lyon, dont il devint membre en 1818; *Mémoire sur la pierre de Choin-de-Fay* (Lyon, s. d., in-8° de 8 pages). En outre de plusieurs mémoires lus à l'Académie, il a laissé en portefeuille une traduction de la *Basilica lugdunensis* (hôtel de ville de Lyon), du P. de Bussières.—L'aîné de ses deux fils, architectes comme lui, a dirigé avec goût et talent l'achèvement de l'enceinte du monument expiatoire construit aux Brotteaux d'après les dessins de Cochet.

FLACHEUX, EUSE adj. (fla-cheu, eu-ze — rad. *flache*). Techn. Qui a des flaches, en parlant d'un tronc d'arbre : *Une poutre* FLACHEUSE.

FLACH-FRANCOWITZ (Mathias), plus connu sous le nom de **Flacius Illyricus**, fameux théologien protestant, né à Albona, dans l'Istrie, en 1520, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1575. Livré à lui-même dès l'enfance, il se passionna pour l'étude, et en particulier pour la théologie. Sur le conseil d'un de ses parents, Baldo Lupetino, provincial des franciscains, il visita les universités d'Allemagne. Il fit un premier séjour à Bâle et passa de là à Wittemberg, où il entendit Luther et Mélanchthon. Les doctrines soutenues par ces deux hommes illustres jetèrent le trouble dans la conscience du jeune étudiant, qui, à dater de ce moment, pencha tous les jours davantage vers la Réforme. En 1544, il fut nommé professeur d'hébreu à Wittemberg et il garda cette place jusqu'en 1549. A la mort de Luther, Flacius se scandalisa des concessions que Mélanchthon voulait faire à la papauté; il rompit violemment avec lui à ce sujet et alla s'établir à Magdebourg, où il devint le porte-drapeau des luthériens rigides. De cette retraite, il dirigea ses coups contre les catholiques et contre les partisans de Mélanchthon.

En 1557, Flacius fut appelé, comme professeur de théologie, à l'université d'Iéna, fondée par les ducs de Saxe-Weimar pour être la citadelle du luthéranisme. Il y continua sa lutte passionnée contre les esprits hésitants et timides qui parlaient de conciliation et commettaient, suivant lui, la plus insigne lâcheté. Il proposa même de proscrire par un édit les erreurs qui s'étaient glissées dans le luthéranisme; mais, fort heureusement, son projet fut repoussé. Il entretenait la guerre au dehors et même au dedans. A la suite d'une discussion avec un de ses collègues, qui l'amena habilement à déclarer que le péché originel est de l'essence même de l'homme, il fut destitué et invité à quitter les Etats du duc de Weimar (1562). Il se retira à Ratisbonne, puis à Strasbourg et enfin à Francfort-sur-le-Mein, où se termina son orageuse carrière. Flacius exerça sur la théologie une immense influence qu'un juge compétent, M. Michel Nicolas, retrace en ces termes dans la *Nouvelle biographie générale :* « Possédant bien les langues bibliques et versé dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique, il fut, malgré son orthodoxie rigide, le père de la théologie critique. Le premier, il présenta sous une forme scientifique un ensemble de règles propres à guider l'interprète de l'Ecriture sainte, jetant ainsi les bases de l'herméneutique. En même temps, il ouvrit une nouvelle voie à l'histoire ecclésiastique, dont il repoussa les légendes et les traditions erronées. » Un historien compare le rôle qu'il joua dans les affaires ecclésiastiques à celui d'un procureur général. En effet, Flacius était toujours prêt à fulminer des réquisitoires contre tous les théologiens. La sincérité et la bonne foi qu'il y apportait ne sauraient le justifier pleinement de ses attaques immodérées. Un théologien luthérien a prétendu que la seule bonne chose dont il faut le louer, c'est d'être mort. On reconnaît bien là les aménités théologiques!

On a de Flacius un grand nombre d'ouvrages, dont nous nous contenterons de citer les plus remarquables : *Omnia scripta latina contra adiaphoristicas fraudes edita* (Magdebourg, 1550, in-8°); *Catalogus testium veritatis qui ante nostram ætatem Romanorum pontificibus primatui eorumque erroribus reclamarunt et pugnantibus sententiis scripserunt* (Bâle, 1556, in-4°). Flacius prit, dit-on, un habit de moine pour pénétrer dans les bibliothèques des couvents et se procurer les documents qui lui manquaient; *Missa latina quæ olim ante romanam, circa* 790 *Domini annum, usu fuit, etc.* (Strasbourg, 1557, in-8°); *Unanimis primitivæ ecclesiæ consensus de non scrutando divinæ generationis Filii Dei modo* (Bâle, 1560, in-8°); *Ecclesiastica historiâ, integram Ecclesiæ Christi ideam secundum singulas centurias perspicuo ordine complectens* (Bâle, 1559-1574), ouvrage fameux, plus connu sous le titre de *Centuriæ Magdeburgenses*, parce que les premiers chapitres furent composés à Magdebourg. C'est la première histoire ecclésiastique digne de ce nom; *Glossa compendiaria in Novum Testamentum* (Bâle, 1570, in-fol.). — Son fils, Mathias FLACH-FRANCOWITZ, que l'identité de nom a fait presque constamment confondre avec lui, fut professeur de médecine à Rostock. On a de lui quelques opuscules et des compilations indigestes, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer : *Commentariorum de vita et morte libri quatuor* (Francfort, 1584, in-4°).

FLACHSBINDER (Jean), poëte latin polonais, connu sous le nom de **Dantiscus**. V. ce nom.

FLACHSENIUS (Jean), savant prélat finlandais, né à Mackyla en 1636, mort en 1708. Il professa les mathématiques et la théologie à l'université d'Abo, devint évêque de Wiborg et publia plusieurs ouvrages, dont le principal a pour titre : *Sylloge systematum theologiæ mundi ante et posdiluviani ad hæc nostra tempora* (Abo, 1690, in-4°). — Jacques FLACHSENIUS, parent du précédent, né à Mackyla, mort en 1696, fut professeur de logique, de métaphysique à Abo et composa quelques ouvrages sur la physique et la théologie.

FLACILLA (Ælia), impératrice romaine. V. FLACCILLA.

FLACIUS ILLYRICUS, théologien protestant. V. FLACH-FRANCOWITZ.

FLACON s. m. (fla-kon — du lat. *vasculum*, petit vase. Etym. dout.). Sorte de bouteille plus soignée de forme que la bouteille commune, et qui se ferme avec un bouchon qui est généralement de la même matière ou de métal; ce qui est contenu ordinairement dans ce vase : *Un* FLACON *de cristal. Un* FLACON *de porcelaine.*

Vidons sur notre front, ainsi qu'un flot lustral,
Un *flacon* tout entier d'huile de Portugal.
A. DE MUSSET.

— Par ext. Bouteille; contenu d'une bouteille :

Avec un franc buveur je vide mon *flacon*.
AL. DUVAL.

A longs flots puisez l'allégresse
Dans ces *flacons* d'un vin mousseux.
BÉRANGER.

— Chim. *Flacon laveur*, Flacon muni de deux tubes, à l'aide duquel on opère le lavage des précipités.

— Bot. *Flacon de pèlerin*, Courge calebasse.

FLACON-ROCHELLE (Joseph-Henri), auteur dramatique, né à Paris en 1781, mort en 1834. Il fut avocat au conseil du roi et à la cour de cassation. Il a composé, sous le pseudonyme de *Philidor R...*, soit seul, soit en collaboration avec Jacquelin et Servières, plusieurs pièces de théâtre, toutes en cinq actes et en prose. Nous citerons : le *Tableau de Raphaël*, ou *A trompeur trompeur et demi* (1800); *Pradon sifflé, battu et content* (1800); le *Hasard corrigé par l'Amour* (1801); le *Père malgré lui* (1801), etc.

FLACOURT (Etienne DE), administrateur et voyageur français, né à Orléans en 1607, mort en 1660. Il fut envoyé en 1648 à l'île de Madagascar en qualité de commandant des troupes du roi, trouva les établissements français dans le plus triste état, y rétablit l'ordre, explora les îles voisines de Madagascar et prit possession, au nom de la France, de l'île Mascareigne, qui reçut le nom d'île Bourbon (1649). Malheureusement pour la prospérité de la colonie, les indigènes, fort maltraités par les Français, étaient avec eux en état d'hostilité permanente. Au lieu de les ramener par la douceur et de lier uniquement avec eux des relations commerciales, Flacourt les traita avec une implacable rigueur, se mêlant à leurs dissensions pour partager les dépouilles du vaincu. A la suite d'une attaque dans laquelle, par un seul coup de canon, Flacourt avait mis plus de 10,000 Madécasses en fuite, le commandant français brûla 300 villages du district de Carcanossi (1652) et obtint une apparente soumission de la part des indigènes. Depuis six ans, Flacourt était sans nouvelles de France, lorsque, les vivres étant venus à manquer, il résolut d'aller en chercher chez les Portugais du Mozambique; mais le mauvais temps le força à revenir dans l'île sans avoir atteint son but. Il se vit mal accueilli par la petite colonie, qui avait cru à un abandon de sa part dans ces circonstances critiques, et il ne cessa plus d'être en butte aux sourdes menées de quelques Français turbulents. Aussi deux bâtiments français étant arrivés peu de temps après à Madagascar, Flacourt profita de l'occasion pour revenir en France (1655) et laissa le commandement à Pronis, son prédécesseur. On a de lui : *Petit catéchisme madécasse et français* (Paris, 1657); *Dictionnaire de la langue de Madagascar* (Paris, 1658), et une *Histoire de la grande isle Madagascar* (Paris, 1658, in-4°, et 1661), ouvrage précieux, où tous les écrivains postérieurs ont puisé et dont les descriptions relatives à l'histoire naturelle sont surtout estimées.

FLACOURTIANÉ, ÉE adj. (fla-kour-si-a-né — rad. *flacourtie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la flacourtie. ‖ On dit aussi FLACOURTIACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre flacourtie.

— **Encycl.** Les végétaux composant cette famille, que plusieurs auteurs réunissent aux bixacées, sont de petits arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, coriaces, ordinairement entieres. Les fleurs, presque toujours axillaires, quelquefois unisexuées, solitaires ou réunies en petites grappes ou en fascicules, présentent un calice de quatre à sept folioles, soudées entre elles à la base et alternant avec autant de pétales, qui manquent quelquefois; des étamines en nombre égal, double ou multiple, quelquefois réduites à des écailles; un ovaire arrondi, à une seule loge multiovulée, surmonté de plusieurs stigmates; tantôt sessiles, tantôt portés chacun sur un style court. Le fruit est charnu ou capsulaire, s'ouvrant par quatre ou cinq valves, souvent rempli au centre par une matière pulpeuse, et renfermant un petit nombre de graines, à test coriace ou cartilagineux, à embryon droit, entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les bixacées, les samydées et les passiflorées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Flacourtiées;* fruit déhiscent. Genres : flacourtie, roumée, mélicyte. — II. *Erythrospermées;* fruit indéhiscent. Genres : érythrosperme, kigellaire. Les *flacourtianées* sont répandues dans les régions tropicales des deux continents et dans les îles voisines. Quelques espèces se font remarquer par leurs propriétés alimentaires ou médicinales. Plusieurs auteurs rapportent encore avec doute à cette famille les genres tachibote, patrisie, ryanée et hyduocarpe ou pangion, devenu pour d'autres le type de la petite famille des pangiées.

FLACOURTIE s. f. (fla-kour-sî—de *Flacourt*, ancien gouverneur de Madagascar). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des flacourtianées, qui habite les régions tropicales.

FLACOURTIÉ, ÉE adj. (fla-kour-ti-é — rad. *flacourtie*). Bot. Qui ressemble ou se rapporte aux flacourties.

— s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtianées, ayant pour type le genre flacourtie.

FLAD (Pierre-Philippe-Louis), jurisconsulte allemand, né à Heidelberg en 1712, mort en 1786. Il fut directeur du conseil ecclésiastique dans sa ville natale et composa, sur la numismatique, le droit et l'histoire, vingt-huit ouvrages, dont les principaux sont : *Ichnographia originum Franco-thalinensium* (1743, in-4°), et *Essai* ou *Premiers éléments d'une histoire complète du palatinat de Bavière* (1746, in-fol.). — Jean-Daniel FLAD, parent du précédent, né à Heidelberg en 1718, mort en 1780, occupa le poste de conseiller d'administration dans sa ville natale. On a de lui : *Pensées sur une monnaie d'argent* (1752, in-8°); *De l'époque de l'invention du papier de chiffon* (1756), etc.

FLADERMANNIE s. f. (fla-dèr-ma-nî — de *Fladermann* n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, dont l'espèce type habite l'Arabie et la Tauride.

FLADSTRAND, ville du Danemark. V. FRÉDÉRIKSHAVN.

FLA-FLA s. m. (fla-fla). B.-arts. En style d'atelier, Etalage exagéré de moyens; grande recherche d'effet : *Autour de chaque tableau s'épanouissait le cadre romain, si remarquable par ce que les artistes appellent le* FLA-FLA. (Balz.)

FLAGELLAIRE adj. (fla-jèl-lè-re — du lat. *flagellum*, fouet). Hist. nat. Qui ressemble à un fouet.

— s. f. Bot. Genre de plantes, type du groupe des flagellariées, comprenant plusieurs espèces grimpantes, qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Australie.

FLAGELLANT s. m. (fla-gèl-lan — rad. *flageller*). Hist. relig. Membre d'une secte de fanatiques du XIIIe et du XIVe siècle, qui se flagellaient en public : *Les* FLAGELLANTS *faisaient profession de marcher à moitié nus et de se donner la discipline.* (Volt.) *L'histoire des* FLAGELLANTS *a été écrite par l'abbé Boileau, frère du poëte.* (Bouchitté.) ‖ Membre d'un ordre religieux institué au XIe siècle. ‖ Membre d'une confrérie de pénitents qui se fouettaient publiquement : *Henri III s'était enrôlé dans la confrérie des* FLAGELLANTS. (Volt.)

— **Encycl.** Les *flagellants* commencèrent à paraître vers 1260, en Italie, et l'on croit que le chef et le fondateur de la secte fut un dominicain de Pérouse nommé Rainier. Un

moine de Sainte-Justine de Padoue rapporte ainsi la naissance des associations de *flagellants* : « Lorsque toute l'Italie était plongée dans toutes sortes de vices et de crimes, tout d'un coup une superstition inouïe se glissa d'abord chez les Pérusiens, ensuite chez les Romains, et de là se répandit presque parmi tous les peuples d'Italie. La crainte du dernier jugement les avait tellement saisis, que, nobles, roturiers de tout état, se mettent tout nus et marchent par les rues en procession; chacun avait son fouet à la main et se fustigeait les épaules, jusqu'à ce que le sang en coulât; ils poussaient des plaintes et des soupirs et versaient des torrents de larmes; ces exemples de pénitence eurent d'abord d'heureuses suites; on vit beaucoup de réconciliations, de restitutions, etc... » Les *flagellants* formaient une sorte de confrérie et prenaient le titre de *dévots;* leur supérieur était le *général de la dévotion.* Les pénitences publiques auxquelles ils se soumettaient se nommaient *dévotions.* Les prélats et les magistrats jugèrent à propos de s'opposer à ces excès, d'autant plus que les sectaires mêlaient quelques hérésies à leur mysticisme insensé. Le pape ne voulut point les approuver, et les princes ne leur permirent pas de s'établir dans leurs Etats. Mais vers le milieu du XIVe siècle, à l'occasion de la peste noire, ils reparurent plus nombreux et non moins exaltés. Des bandes d'hommes et de femmes presque nus parcouraient l'Allemagne et les Pays-Bas, se flagellant avec un fouet à nœuds, armé de quatre pointes aiguës, chantant des prières lugubres et disant que leur sang, versé de leurs propres mains, se mêlait à celui de Jésus-Christ pour le salut de la chrétienté et que ce sang remplaçait tous les sacrements. Ces énergumènes traversaient les villes et les bourgs, portant des étendards de soie cramoisis et peints, et obéissaient à un chef suprême et à deux chefs subalternes. Ils parurent d'abord en Souabe, puis ils vinrent à Spire, à Strasbourg, et se répandirent dans le nord de la France. Quand les *flagellants* arrivaient dans un lieu habité, ils attendaient que le peuple se fût assemblé autour d'eux, puis ils se fouettaient, et leur chef lisait une lettre qu'il disait être en substance la même qu'un ange avait apportée dans l'église de Saint-Pierre de Jérusalem. Cette missive miraculeuse annonçait que Jésus-Christ était irrité de la dépravation des hommes, et que, prié par la Vierge et par les anges de faire miséricorde, il avait répondu que, pour fléchir sa justice, il fallait que chacun sortît de sa patrie et se flagellât durant trente-quatre jours, en mémoire du nombre d'années que Jésus avait passées sur la terre. Les *flagellants* se disaient autorisés à remettre les péchés et favorisés du don de miracle. Bientôt, profitant de la stupeur dans laquelle le fléau avait jeté les populations, ils se livrèrent à mille désordres, pillant et rançonnant les contrées par lesquelles ils passaient, et se portant à tous les excès de la débauche.

Le pape Clément VI les proscrivit (1349); les docteurs de la Sorbonne les frappèrent de leurs censures; mais ils ne disparurent que pour quelques années. En 1414, la manie des flagellations publiques se renouvela dans les environs de Dresde; un des sectaires, nommé Conrard, prétendait que, depuis l'établissement de la société des *flagellants*, le pape et les évêques avaient perdu toute juridiction dans l'Eglise; que la fin de leur autorité approchait; que la vraie religion n'était que chez les *flagellants;* que les sacrements étaient sans vertu, que le baptême du sang était seul efficace. Ces nouveaux *flagellants* furent poursuivis avec une atroce rigueur; dans la Misnie, une des provinces de la Saxe, on les brûlait sans miséricorde.

Il ne faut pas confondre la secte des *flagellants* avec certaines confréries portant le même nom et qui existaient en Italie, en Espagne, en Allemagne et dans quelques villes du midi de la France. Au XVIe siècle, ces congrégations florissaient surtout dans le Comtat-Venaissin; les pénitents, dont le costume, bien connu aujourd'hui encore dans les pays méridionaux, consiste dans une espèce de sac surmonté d'un capuchon percé seulement à l'endroit des yeux, parcouraient les rues le soir à la clarté des torches et au triste chant du *Miséréré.* Lorsque Henri III, revenant de Pologne pour prendre possession du trône de France, traversa Avignon, son esprit bizarre et déréglé se complut aux rites lugubres des *flagellants;* il se fit affilier à la confrérie des blancs-battus; l'exemple du roi entraîna toute la cour. Pierre de l'Estoile nous apprend que « la reine mère, comme bonne pénitente, en voulut être aussi, et son gendre, le roi de Navarre, que le roy disoit en riant n'être guère propre à cela. » Il y eut bientôt à Avignon trois sortes de pénitents : les blancs, qui étaient ceux du roi; les noirs, qui étaient ceux de la reine, et les bleus, qui étaient ceux du cardinal d'Armagnac. Ces mômeries coûtèrent la vie au cardinal Charles de Lorraine, qui fut pris du serein, fort dangereux dans ces contrées, en suivant un soir la procession des *battus*, les pieds nus et la tête découverte. Henri III mérita le nom de « père conscript des blancs-battus, » qu'on lui donnait dans les pamphlets du temps. En 1583, d'accord avec le nonce du pape, il institua à Paris une confrérie de pénitents formée sur le modèle de la congrégation des blanc-battus d'Avignon, sous le titre de « pénitents de l'Annonciation de Notre-Dame. » Le 25 juin eut lieu la procession solennelle de la confrérie; les pénitents, couverts de sacs de toile blanche, défilèrent deux à deux, sous une grosse pluie, du couvent des Augustins jusqu'à Notre-Dame, où ils achevèrent, « avec leurs sacs percés et mouillés, leurs cérémonies encommencées. » En tête de la procession, dans laquelle le roi marchait confondu avec les autres pénitents, paradaient deux ou trois personnages tarés, indignes de porter l'habit ecclésiastique. On fit dans cette occasion le quatrain suivant :

> Après avoir pillé la France
> Et tout son peuple dépouillé,
> N'est-ce pas belle pénitence
> De se couvrir d'un sac mouillé?

Les seigneurs les plus dissolus de la cour, parmi lesquels il faut compter les mignons du roi, faisaient partie de la confrérie; aussi prétendit-on que, sous les dehors de la piété, cette association cachait des mystères infâmes. Le lendemain de la grande procession, le fameux prédicateur Poncet, qui prêchait le carême à Notre-Dame, ne craignit pas de traiter en pleine chaire les pénitents de « confrérie des hypocrites et des athéistes; et qu'il ne soit vrai, dit-il en propres termes : j'ai été averti de bon lieu qu'hier au soir vendredy, jour de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces bons pénitents; et qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu sous le masque, et portez pour contenance un fouet à votre ceinture. Ce n'est pas là, de par Dieu, où il le faudroit porter; c'est sur votre dos et vos épaules, et vous en étriller très-bien. Il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. »

Il y a moins d'un siècle, il y avait encore des confréries de *flagellants* en Italie, en Espagne et dans les provinces méridionales de la France. Le P. Mabillon vit à Turin, le vendredi saint, une procession de *flagellants* à gages. « Ils commencèrent, dit-il, à se fouetter dans l'église cathédrale, en attendant Son Atesse Royale; ils se fouettaient assez lentement, ce qui ne dura pas une demi-heure; mais, d'abord que ce prince parut, ils firent tomber une grêle de coups sur leurs épaules déjà déchirées, et alors la procession sortit de l'église. »

Quelques confréries de pénitents existent encore, mais leur caractère s'est modifié; elles ont supprimé leurs flagellations et se livrent à des œuvres de charité qui, ainsi que le dit très-justement M. Henri Martin, n'ont que le tort d'affecter des formes bizarres; elles secourent les malades et les prisonniers et ensevelissent les morts.

L'abbé Boileau, chanoine de la Sainte-Chapelle, a écrit en latin une *Histoire des flagellants* (1700), que le clergé a toujours vivement critiquée, parce que l'auteur, non-seulement blâme la secte des *flagellants*, mais encore condamne les macérations corporelles dont l'Eglise reconnaît l'efficacité et que tant de saints ont pratiquées. Cette histoire a été traduite en français par l'abbé Grouet (Amsterdam, 1701 et 1732).

FLAGELLARIÉ, ÉE adj. (fla-gèl-la-ri-é — rad. *flagellaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux flagellaires.

— s. f. pl. Petit groupe de végétaux endogènes, ayant pour type le genre flagellaire, et réuni par la plupart des auteurs à la famille des joncées.

— **Encycl.** Cette famille, formée aux dépens des joncées, renferme des plantes herbacées, à tige grimpante, portant des feuilles engaînantes à la base et terminées par des vrilles en spirale. Les fleurs, groupées en panicules et munies de bractées, souvent diclines par avortement, présentent un périanthe campanulé, à six divisions pétaloïdes, persistantes, alternant sur deux rangs; six étamines hypogynes; un ovaire à trois loges, surmonté de trois styles. Le fruit est charnu, et renferme une graine à embryon entouré d'un albumen farineux. Cette famille habite les régions tropicales de l'Asie et de l'Australie. Elle a naturellement beaucoup d'affinités avec les joncées et se réduit à peu près au genre flagellaire, auquel on adjoint quelquefois avec doute les genres burmannie et phylidre.

FLAGELLATION s. f. (fla-gèl-la-si-on — lat. *flagellatio;* de *flagellare*, flageller). Supplice qui consiste à appliquer au condamné des coups de fouet ou de verges : *La* FLAGELLATION *de Jésus-Christ, de saint Gervais. La* FLAGELLATION *paraît être d'origine juive.* (Mme Monmarson.)

— Relig. Discipline; action de se flageller dans un but de pénitence : *Le pape Clément VI défendit les* FLAGELLATIONS *publiques.* (Acad.) *Ce n'est point par des cérémonies, par des* FLAGELLATIONS, *par des auto-da-fé qu'on honore la divinité, mais par des sueurs, par des défrichements, par des travaux utiles.* (Raynal.) *Les* FLAGELLATIONS *ont toujours été le souverain remède des consciences malades.* (Vacquerie.)

— B.-arts. Ouvrage d'art représentant la flagellation de Jésus-Christ : *La* FLAGELLATION *du Titien.*

— Méd. Pratique qui consiste à flageller assez vivement une partie du corps, pour produire une révulsion.

— **Encycl.** Relig. L'usage de la *flagellation*, comme acte de pénitence, a d'abord été introduit dans les cloîtres, et seulement pour les moines passibles d'une punition. Les pénitents aussi se jetaient quelquefois aux pieds de leurs confesseurs, qui les frappaient de verges. Si les directeurs modernes en faisaient autant, il est probable qu'ils n'auraient qu'un petit nombre de pénitents; pour les pénitentes, nous n'osons pas nous déclarer. Mabillon, et avec lui plusieurs auteurs catholiques, considèrent les *flagellations* spontanées comme des usages pieux et louables. C'est aussi l'avis de saint Ignace de Loyola (v. le chapitre des *Petites ficelles* dans les *Jésuites* de Michelet et Quinet). Des médecins modernes estiment que la *flagellation* provoque à la volupté. Des voluptueux blasés s'en servent efficacement dans certains cas. Voilà un résultat que n'avaient sans doute pas prévu les auteurs ascétiques. Le régime alimentaire des ascètes du moyen âge empêchait peut-être que la *flagellation* devînt chez eux une provocation à la débauche. Toujours est-il que la *flagellation* publique dégénérait le plus souvent en un pur spectacle. Des exploiteurs s'administraient des coups de corde sur un champ de foire, comme il y a des individus qui avalent des sabres sur la place de la Bastille. La religion trouvait-elle bien décent qu'on dépouillât ses vêtements devant la foule, afin de lui montrer combien on pouvait endurer de tortures sans mourir?

La *flagellation* est rangée parmi les moyens de perfection que la piété catholique conseille. « On peut être doué de la tempérance chrétienne, dit Rossignoli, sans s'abstenir pour cela de tous les plaisirs permis; mais pour atteindre le sommet de la perfection chrétienne, la mortification du corps est nécessaire. C'est ce que prouvent les exemples des saints, par exemple celui de saint Paul ermite, rapporté par saint Jérôme, et celui de saint Antoine, rapporté par saint Athanase. Quand, dans un procès de canonisation, on s'aperçoit que la personne dont il s'agit s'est abstenue de la mortification, a eu trop d'amour pour son corps et l'a entouré de plus de soins qu'il n'était nécessaire, l'affaire de la canonisation s'arrête, quel que soit l'éclat de sa vertu ou de ses actions. Saint Grégoire de Nazianze s'exprime formellement sur ce sujet. Ceux mêmes qui, sans avoir montré trop de complaisance pour leur corps, ont négligé les macérations nécessaires pour atteindre le sommet de la perfection chrétienne, ne sont pas inscrits sur la liste des saints dans l'Eglise militante; car, selon Gerson, sans cette mortification, il est bien difficile de se frayer un chemin vers la *contemplation*, qui est si utile à la sainteté. »

Il faut néanmoins user de la *flagellation* avec discrétion, selon les auteurs ascétiques. « Les actes intérieurs, dit saint Thomas d'Aquin, sont comme la fin que l'homme se propose et qu'il recherche pour elle-même, tandis que les actes extérieurs produits par le corps sont toujours comme les moyens destinés à tendre à une fin. Or la fin qu'on se propose ne vous engage à aucune mesure. Au contraire, moins on y met de mesure, mieux on arrive au but. Mais il n'en est pas ainsi des moyens que l'on prend pour arriver à une fin. Il faut, en agissant, y mettre toujours des limites proportionnelles à la fin qu'on se propose. »

— Méd. La *flagellation* se fait, soit avec des verges, soit avec des lanières de cuir ou des cordelettes, soit avec des orties, soit avec une brosse rude avec laquelle on frappe à plat, de façon à faire pénétrer superficiellement les soies dans le derme. Le mode d'action de la *flagellation* s'explique en ce que celle-ci, stimulant violemment les extrémités nerveuses, communique cette stimulation à la moelle, qui réagit à son tour sur les parties auxquelles elle distribue la sensibilité et le mouvement. La *flagellation* a modifié avantageusement l'incontinence d'urine, la paralysie de la vessie, la constipation opiniâtre, l'impuissance ou plutôt la frigidité et les paraplégies anciennes et incomplètes. Seulement, pour que son action soit plus sûre, elle doit être combinée avec l'électricité, le galvanisme et l'électro-puncture. Rappelons, en terminant, que la *flagellation* a été mise en usage, dans tous les pays et dans tous les âges, par les débauchés et les libertins pour ranimer leur virilité chancelante ou éteinte.

Flagellation (LA), estampe de Mantegna. La composition gravée par le célèbre artiste représente le Christ attaché à une colonne et frappé de verges par trois bourreaux. Les figures ont beaucoup de caractère; le dessin a de la fermeté et du style; l'exécution n'est pas exempte de rudesse, mais il ne faut pas oublier que cette estampe est une des premières productions de l'art de graver. Elle a été copiée, en 1509, par Gio.-A. da Brescia.

La scène de la *Flagellation* a été souvent traitée par les artistes italiens. On peut voir, au Louvre, parmi les tableaux provenant de la collection Campana, d'intéressantes peintures italiennes de l'école de Giotto et de l'école ombrienne (nos 25, 148, 209), représentant ce sujet. Le palais Bartolomei, à Florence, possède une *Flagellation*, peinture du style le plus énergique, qui est attribuée à Michel-Ange; Adamo Ghisi, Gio.-B. Cavalleri, Gasp. Alberti ont gravé des compositions analogues d'après ce grand maître. Parmi les peintures exécutées sur le même sujet par d'autres artistes italiens, nous citerons : une peinture murale de Sébastien del Piombo, dans l'église Saint-Pierre-in-Montorio, à Rome, et un très-beau tableau du même auteur dans l'église des observantins, à Viterbe; divers tableaux de Morandi (église San-Firenze, à Florence), Paul Véronèse (gravé par Van Kessel), J. Stradano (musée du Belvédère), J. Bassan (musée de Dijon), P. Farinati (gravé par Luca Bertelli), Palma (gravé par Sadeler et par Faldoni), Pellegrino Tibaldi (musée de Madrid), L. Carrache (pinacothèque de Bologne), Caravage (musée du Belvédère), Giaquinto Corrado (musée de Madrid), Fr. Vanni (gravé par P. de Jode le jeune), G d'Arpino (gravé par Sadeler), Andrea Vaccaro (musée de Munich), Tintoret (église du Rédempteur, à Venise), T. Zuccaro (gravé par C. Alberti), etc.

La *Flagellation* a été représentée aussi par un grand nombre de peintres des autres écoles, notamment par Holbein le vieux, en 1502 (musée de Munich), par Holbein le jeune (musée de Bâle), D. Calvaert (bonne toile, au musée de Bologne), Chr. Schwartz (musée du Belvédère), Ab. van Diepenbeck (gravé par A. Conrad et par P. van Ballin), Poussin (dessin gravé par Stella), Ant. Dieu (gravé par J. Audran), Martin de Vos (gravé par H. Hogenberg), J.-B. Vanloo (gravé par le comte de Caylus), et, de notre temps, par MM. Lehman (église Saint-Nicolas, à Boulogne-sur-Mer), A. Contel (Salon de 1845), etc. Il faut citer aussi des estampes par A. Dürer, Altdorfer, J. Callot, J.-W. van Assen, Noël Garnier, H. von Culmbach (d'après Dürer), D. Campagnola, Lucas de Leyde, J. Grandhomme le vieux, Adamo Ghisi, Semoleo, etc.

FLAGELLÉ, ÉE (fla-gèl-lé) part. passé du v. Flageller. Soumis à la flagellation : *Jésus fut* FLAGELLÉ *par ordre de Pilate.*

— Fig. Maltraité en paroles, réprimandé pour ses vices ou ses défauts : *Les mauvais poëtes ont été* FLAGELLÉS *par Boileau.*

— s. m. Hortic. Variété de laitue pommée, appelée aussi SANGUINE, et qui est marquée de taches rouges auxquelles elle doit ces deux noms.

FLAGELLER v. a. ou tr. (fla-gèl-lé — lat. *flagellare;* de *flagellum*, fouet, fléau, que Delâtre rattache à un radical *flag*, pour *plag*, ayant le sens de battre dans les langues européennes, et se rapportant à la racine sanscrite *pritche*, toucher. Comparez le grec *plêssô*, pour *plêgso*, frapper, blesser; latin *fligo*, frapper; *plango*, battre, frapper, pleurer; *plaga*, plaie; gothique *pluckan*, arracher; allemand moderne *pfluecken;* anglais *to pluck*. D'autres regardent *flagellum* comme un diminutif de *flagrum*, le fouet dont on châtiait les esclaves, du verbe *flagro*, brûler, qui se rapporte à la racine sanscrite *bhrag*, même sens. Si *flagrum* vient réellement de *flagro*, son sens primif a dû être brûlure, d'où le sens actuel, par une métonymie un peu forcée de l'effet pour la cause). Fouetter, soumettre au supplice de la flagellation : *Pilate* FLAGELLA *Jésus-Christ.*

— Fig. Maltraiter, châtier : *Les barbares* FLAGELLÈRENT *l'empire romain. Dieu* FLAGELLA *son peuple rebelle.* ‖ Réprimander vertement, maltraiter en paroles : FLAGELLER *les vices. Shakspeare* FLAGELLE *hardiment le peuple anglais.* (J. Janin.)

> . . . . Le fier Juvénal
> De son fouet de serpents *flagellait* Messaline.
> Mlle DE POLIGNY.

> Combien de pamphlets vils qui *flagellent* sans cesse
> Quiconque vient du ciel!
> V. HUGO.

— **Syn. Flageller, fouetter, fustiger.** *Fouetter*, d'après son étymologie, devrait signifier uniquement battre à coups de fouet; mais, en fait, il se dit, quel que soit l'instrument dont on se sert, dès qu'on frappe à nu sur une partie du corps pour infliger une punition, pour corriger; il s'applique aux animaux et même aux choses : on *fouette* les chevaux, on *fouette* de la crème ou des œufs pour les faire mousser. *Flageller* se dit du supplice infligé à Jésus-Christ par Pilate, et de l'acte volontaire de certains pénitents qui se frappent du fouet nommé discipline. *Fustiger* veut dire proprement donner la bastonnade; par extension, il signifie aussi donner des coups de fouet ou de verges, en y ajoutant une idée de violence et d'autorité.

FLAGELLIFÈRE adj. (fla-gèl-li-fè-re — du lat. *flagellum*, fouet; *fero*, je porte). Bot. Se dit des végétaux munis de longs filets qui descendent jusqu'à terre et prennent racine.

FLAGELLIFORME adj. (fla-jèl-li-for-me — du lat. *flagellum*, fouet, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un fouet.

FLAGEOL s. m. (fla-jol). Sorte d'ancien instrument qu'on emploie encore aujourd'hui pour apprendre à siffler aux oiseaux :

> Plus ne m'orrez Vénus mettre en avant,
> Ni du *flageol* sonner chant bucolique.
> CL. MAROT.

FLAGEOLER v. n. ou intr. (fla-jo-lé — M. Littré prétend que le sens primitif de *flageoler* est jouer du *flageolet*. Selon lui, la série des sens est : jouer du flageolet, puis babiller, puis flatter. Quant à celui de faiblir,

chanceler, qui est moderne, à son avis, il pourrait venir de ce que des jambes grêles et peu sûres ont été dites des *flageolets*). Trembler de faiblesse ou de fatigue, en parlant des jambes : *Voyez comme les jambes* FLAGEOLENT *à ce cheval. Je sens un froid mortel courir dans mes veines; les jambes me* FLAGEOLENT, *et, prêt à me trouver mal, je m'assieds et pleure comme un enfant.* (J.-J. Rouss.)

FLAGEOLET s. m. (fla-jo-lè — dimin. de l'ancien français *flagel*, du latin *flo*, je souffle, pour *flavo;* du sanscrit *plav*, forme gounée de la racine *plu*, souffler. Quant au haricot appelé aussi *flageolet*, il tire son nom du latin *phaseolus*, haricot, en provençal *fayol*). Mus. Petit instrument à vent et à bec, en bois dur, percé de trous et quelquefois muni de clefs, pour en varier les sons; c'est un instrument anglais, rarement employé dans les orchestres : *Jouer du* FLAGEOLET. *Il est difficile de moduler sur le* FLAGEOLET. (Castil-Blaze.)

> J'ébaudirai Votre Excellence
> Par des airs de mon *flageolet*.
> VOLTAIRE.

‖ Jeu d'orgue dont les tuyaux sont en bois : *Le* FLAGEOLET *est ce qu'on appelle un jeu de bouche ou de mutation.* (Castil-Blaze.)

— Pop. Jambe longue et maigre.

— Hortic. Variété de haricot blanc, très-estimée.

— **Encycl.** Mus. Le *flageolet* est un instrument en bois, à vent et à bec, sans anche, qui s'embouche comme la clarinette, ou plutôt comme le hautbois. Le *flageolet* est percé de six trous, dont quatre sont placés en dessus et deux en dessous; c'est à l'aide de ces six trous seulement que l'exécutant parvient à donner toutes les intonations contenues dans l'échelle de deux octaves qui forme son diapason. Il est difficile de moduler avec l'instrument primitif ainsi construit, parce qu'il ne peut pas donner tous les demi-tons contenus dans cette étendue de deux octaves. On a remédié à cet inconvénient en fabriquant des *flageolets* de cinq grandeurs différentes, avec lesquels on peut jouer dans tous les tons; il existe donc cinq espèces de *flageolets:* en *ut*, en *ré*, en *mi* bémol, en *fa* et en *sol*.

Au reste, le *flageolet* est un instrument à demi barbare, aux sons durs, perçants et criards, et qui n'a jamais obtenu droit de cité dans les orchestres, si ce n'est dans ceux des bastringues, des bals de bas étage, comme on en trouve dans la banlieue de Paris, et où il tient la place de la flûte, précisément à cause de la crudité, de l'acuité et de la puissance des sons qu'il donne. Castil-Blaze assure pourtant que jadis « on a écrit des concertos à grand orchestre pour le *flageolet*. » Cela devait faire certainement de piètre musique, étant donnés le caractère canaille et la nature brutale de l'instrument.

Toute la musique destinée au *flageolet* doit être écrite sur la clef de *sol*. On trouve des instruments de ce genre, quelque peu perfectionnés, chez les bons facteurs d'instruments à vent.

FLAGET s. m. (fla-jè — du lat. *flagellum*, fléau). Agric. Sorte de fléau à battre le blé.

FLAGG (Edmond); écrivain américain, né le 24 novembre 1815, à Wiscassèt, dans l'Etat du Maine, d'une famille de colons anglais. Il entra fort jeune encore dans la carrière du journalisme, et, après un séjour assez long dans l'Ouest, il vint étudier le droit à l'université de Saint-Louis, dans le Missouri. Il y dirigea plusieurs journaux, et, en 1848, on le nomma secrétaire de légation à Berlin; en 1854, il fut appelé au consulat de Venise; mais, deux ans après, il revint à Saint-Louis, où il prit la rédaction en chef d'un journal, organe de la démocratie. On a de lui, outre ses nombreux articles, un ouvrage sur les prairies, intitulé : l'*Extrême Ouest* (1838), ainsi que des romans historiques : *Carrero* ou le *Premier ministre; François de Valois; Catherine Howard; Blanche d'Artois* et *Elisabeth*. Il a donné aussi plusieurs drames, qui ont été joués avec succès; *Venise, la ville de la mer* (1853), histoire contemporaine de Venise, qui commence à l'invasion des Français républicains, en 1797, pour finir à la reddition de Venise entre les mains du général Radetzky. Cet ouvrage a été continué depuis sous ce titre : l'*Italie septentrionale depuis* 1849. En outre, M. Flagg a collaboré à la rédaction d'un ouvrage considérable, descriptif et illustré, sur les Etats-Unis, publié en 1853-1854, à New-York. Il y a traité surtout des Etats de l'Ouest.

FLAGORNER v. a. ou tr. (fla-gor-né — Le Duchat tire ce mot de *flatter* et de *corner*, et Diez approuve cette étymologie; mais c'est plutôt une altération de *flageoler*, par l'intermédiaire du vieux mot *flagot* ou *flagol*, flûte. Le sens ancien est bavarder, dire à l'oreille). Flatter avec un empressement servile et intéressé : *Voyant qu'il n'y avait rien à gagner à* FLAGORNER *les philosophes, il a jugé avec raison qu'il ferait beaucoup mieux ses affaires en les attaquant.* (Grimm.)

— **Syn. Flagorner, amadouer, cajoler.** V. AMADOUER.

FLAGORNERIE s. f. (fla-gor-ne-rî — rad. *flagorner*). Flatterie basse et intéressée; louange exagérée : *Je pourrai bien écrire quelque petite* FLAGORNERIE *à notre docteur, si j'ai quelques moments heureux.* (Volt.)

FLAGORNEUR, EUSE s. (fla-gor-neur, eu-ze — rad. *flagorner*). Personne qui flagorne, qui flatte bassement ou avec exagération.

— **Syn. Flagorneur, adulateur, flatteur, louangeur.** V. ADULATEUR.

FLAGRANT, ANTE adj. (fla-gran, an-te — lat. *flagrans*, brûlant; de *flagrare*, brûler, être en feu, qui se rapporte à la même racine que le grec *phlegô*, l'allemand *blicken*, *blitzer* et le lithuanien *blizgu*, russe *blistain*, savoir le sanscrit *bhrag*, brûler, briller). Qui est évident, certain, incontestable : *L'inégalité dans la répartition des impôts directs est* FLAGRANTE *et connue de tout le monde.* (Lemire.)

— Jurispr. *Flagrant délit*, Délit qui se commet sous les yeux mêmes de ceux qui le constatent : *Le* FLAGRANT DÉLIT *peut seul motiver une condamnation pour adultère. La première preuve est le* FLAGRANT DÉLIT. (Volt.)

> Pris en *flagrant délit*, affaire criminelle.
> RACINE.

— **Encycl.** Jurispr. *Flagrant délit*. Dans l'origine, on désignait, en France, le *flagrant délit* sous le nom de *forefactum*. L'expression de *flagrant délit*, traduction du *flagrans crimen* des Latins, caractérise par une figure sensible le délit dont la perpétration à peine consommée est encore *flagrante, brûlante*.

On assimile aux *flagrants délits* le cas où le prévenu est poursuivi par la clameur publique et celui où le prévenu est trouvé nanti d'effets, armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est auteur ou complice, pourvu que ce soit dans un temps voisin du délit (art. 41 du code d'instruct. crimin.).

Le *flagrant délit* est l'objet de dispositions spéciales; tandis que, dans les cas ordinaires, la loi distingue avec soin la poursuite et la constatation du délit, attribuant au ministère public la poursuite, au juge la constatation, enfermant chacun dans des limites qu'il lui est interdit de franchir, cette distinction s'efface en matière de délit *flagrant* ou réputé tel. Dans ce cas, à raison de l'urgence, de la nécessité d'opérer vite, de ne pas laisser se dissiper les preuves, les pouvoirs du ministère public et ceux du juge d'instruction reçoivent une extension exceptionnelle, et les officiers de police auxiliaires du procureur de la République se trouvent également investis d'attributions spéciales. En outre, s'il s'agit seulement d'un fait entraînant des peines correctionnelles, les preuves étant toutes réunies, il est prescrit aux magistrats de terminer l'instruction dans un très-bref délai, rigoureusement déterminé d'ailleurs.

Aux termes de la loi, tout dépositaire de la force publique, et *même toute personne*, est tenu de saisir le prévenu surpris en *flagrant délit* ou poursuivi, soit par la clameur publique, soit dans les cas assimilés au *flagrant délit*, et de le conduire devant le procureur de la République, sans qu'il soit besoin de mandat d'amener, si le crime ou délit emporte peine afflictive ou infamante. Si l'arrestation était faite hors du chef-lieu d'arrondissement, ce serait devant un des officiers de police auxiliaires du procureur de la République qu'il faudrait conduire le prévenu.

Ces officiers, qui, en principe, n'ont pour mission que de recevoir les dénonciations des crimes et délits, et de les transmettre au procureur de la République, doivent, dans le cas de *flagrant délit*, procéder eux-mêmes et sans délai. Ainsi, la loi autorise les commissaires de police, les officiers de gendarmerie, les juges de paix, les maires et adjoints, à dresser les procès-verbaux, à recevoir les déclarations des témoins, à faire les visites et tous autres actes qui sont, au même cas, dans la compétence des procureurs de la République; le tout dans les formes et suivant les règles établies pour ces derniers.

Le procureur de la République, qui, en principe, ne doit pas s'immiscer dans l'instruction, reçoit, en cas de *flagrant délit*, le pouvoir : 1° de se transporter immédiatement sur le lieu du crime ou du délit, à l'effet de constater le corps du délit, son état, les diverses circonstances qui peuvent servir à connaître l'auteur; 2° d'appeler devant lui et d'entendre les parents, les voisins, les domestiques, tous ceux de la bouche desquels il peut dans le premier moment recueillir les renseignements qui plus tard seraient perdus; 3° de procéder à des visites domiciliaires pour rechercher, soit l'auteur présumé, soit les moyens, soit les instruments du délit ou les effets qui en ont été la suite; 4° de dresser procès-verbal de ces diverses opérations; 5° d'ordonner, dans certains cas, l'arrestation du prévenu et de déférer un mandat de dépôt.

De son côté, le juge d'instruction, qui, en principe, ne peut agir que sur la réquisition du procureur de la République, peut ici procéder seul et directement à tous les actes d'instruction que nous venons d'énumérer. Ainsi les deux magistrats, par une communication réciproque d'autorité, se trouvent investis, en matière de *flagrant délit*, de pouvoirs à peu près identiques.

La loi du 20 mai 1863, dans le but d'accélérer la procédure en cette matière, lorsqu'il s'agit seulement de délits, dispose : que tout inculpé arrêté en état de *flagrant délit* pour un fait puni de peines correctionnelles sera conduit immédiatement devant le procureur impérial, qui devra l'interroger, décerner un mandat de dépôt, s'il y a lieu, et dans ce cas le traduire sur-le-champ à l'audience du tribunal ou à l'audience du lendemain; si l'inculpé le demande, le tribunal lui accorde un délai de trois jours au moins pour préparer sa défense. Acquitté, l'inculpé est, nonobstant appel, mis en liberté.

Cette loi n'est pas applicable aux délits de presse ni aux délits politiques.

FLAGY (Jean DE), trouvère du XIII[e] siècle. Il est l'auteur du roman de *Garin le Lohérain*, dans lequel il raconte, en les altérant de la façon la plus singulière, les guerres de Charles-Martel et de Pépin contre les Sarrasins et autres peuples. Flagy a composé environ la moitié de cette épopée romanesque, qui contient près de 30,000 vers, et qui a été publiée pour la première fois par Paulin Pâris (Paris, 1833, in-12). On ne connaît pas le nom de son continuateur, et l'on ignorerait son propre nom, si un vers de *Garin* ne nous l'apprenait.

FLAHAUT DE LA BILLARDERIE, nom d'une maison noble, qui tire son origine de la Picardie. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : Charles-César DE FLAHAUT, marquis de La Billarderie, en Boulonais, seigneur de Saint-Rémy-en-l'Eau, etc., né en 1669, mort en 1743, devint maréchal de camp en 1719, gouverneur de Saint-Venant (1725), de Saint-Quentin (1731), enfin lieutenant général (1734). — Son frère, Jérôme-Joseph FLAHAUT, comte de La Billarderie, né né en 1671, mort en 1761, fut lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, major des gardes du corps du roi et gouverneur de Saint-Quentin. — Un des descendants du marquis, le chevalier DE FLAHAUT, fut chevalier de Malte, puis devint comte, maréchal de camp et intendant du Jardin du roi. Son dévouement à la royauté le fit monter sur l'échafaud révolutionnaire, à Arras. Ce personnage fut le père de celui qui suit.

FLAHAUT DE LA BILLARDERIE (Auguste-Charles, comte DE), général et sénateur, né à Paris le 21 avril 1785, mort le 1[er] septembre 1870. Après l'exécution de son père, il suivit en exil sa mère dont les biens avaient été confisqués. En 1798, il rentra en France, prit du service et entra dans un corps de cavalerie, à la suite du premier consul partant pour l'Italie. Marengo fut son baptême de feu.

En 1800, de Flahaut fut nommé sous-lieutenant. Aide de camp de Murat, il conquit ses grades successifs à Austerlitz, dans la campagne de Prusse et la guerre d'Espagne. La bataille de Wagram le fit colonel et il fut attaché à l'état-major de Berthier, qui obtint pour lui le titre de baron de l'Empire. Après la guerre de Russie et le combat de Mohilow, où de Flahaut mérita d'être cité pour sa belle conduite, il fut promu général de brigade (1813), et il sortit la même année du champ de bataille sanglant de Leipzig général de division et comte de l'Empire.

La retraite de l'armée française à travers 80 lieues de pays, au milieu des périls et des combats, fit éclater les talents, le sang-froid et le courage du brave et chevaleresque comte de Flahaut, qui, dans la bataille de Hanau, sous les yeux de l'empereur, fit de nouveaux prodiges d'une valeur désespérée. A cette époque, Napoléon le chargea de traiter, avec les plénipotentiaires coalisés, d'un armistice qui ne fut pas conclu. Cette suspension eût peut-être amené la paix, après laquelle soupirait la France, et que l'Europe voulait plus encore; mais le torrent des événements entraînait les choses et les hommes, et celui-là même qui les avait dominés et dirigés pendant quinze ans.

Après l'abdication de Napoléon, en 1814, le comte de Flahaut adhéra aux actes du gouvernement provisoire; mais, dès que le captif de l'île d'Elbe fut revenu en France, de Flahaut courut aux Tuileries, reprit, auprès de son ancien maître, ses fonctions d'aide de camp, et fut chargé d'une mission à Vienne, auprès de l'impératrice Marie-Louise, qu'il ne put atteindre, ayant été arrêté à Stuttgard. Malgré cet insuccès, il reçut un siége à la Chambre des pairs, accompagna peu après Napoléon à la frontière, combattit à Waterloo, puis revint à Paris, et appuya la proposition de Lucien Bonaparte, demandant avec énergie qu'on proclamât Napoléon II.

Au commencement de la seconde Restauration, il alla habiter l'Angleterre, où il épousa la fille de l'amiral Keith, et ne revint en France qu'en 1827.

La révolution de 1830 vint lui rendre son grade et le fit pair. Dans les loisirs de la paix, le général de Flahaut redevint diplomate. En 1831, ministre plénipotentiaire à Berlin, il accompagna bientôt après, au siége d'Anvers, le duc d'Orléans, dont il fut l'écuyer à l'époque du mariage de ce prince (1837). Le comte de Flahaut fut ensuite nommé ambassadeur de France en Angleterre (1842), et conserva ce poste jusqu'en 1848. L'année suivante, il fut, comme général de division, placé dans la réserve. Après le coup d'Etat du 2 décembre, pendant lequel il s'était mis à la disposition du prince Louis-Napoléon, M. de Flahaut fit partie de la commission consultative, puis fut créé sénateur (1853). En 1864, il obtint la grande chancellerie de la Légion d'honneur, et conserva ce poste jusqu'à sa mort. Tout le monde sait que le duc de Morny était son fils naturel.

FLAHAUT-SOUZA (M[me]). V. SOUZA-BOTHELO.

FLAHERTY (Roderic O'), historien irlandais, né à Moycullin, comté de Galway, en 1630, mort en 1718. Il passa sa vie dans une petite ferme, et s'y livra à l'étude de l'histoire et des antiquités de l'Irlande. Flaherty consigna les résultats de ses recherches dans un ouvrage intitulé : *Ogygia, sive rerum hibernicarum chronologia* (Londres, 1685, in-4°). Cette histoire, qui a été traduite en anglais, en 1793, commence au déluge et va jusqu'à l'an 1684.

FLAINE s. f. (flè-ne). Comm. Sorte de coutil, d'étoffe grossière. ‖ Taie d'oreiller, dans certains patois.

FLAIR s. m. (flèr — V. FLAIRER). Odorat du chien, qui lui permet de distinguer la piste de la bête; odorat, en général : *Le chien a du* FLAIR, *un* FLAIR *très-subtil. Dans je ne sais quel pays, les femmes sont voilées, et c'est au* FLAIR *qu'on choisit sa fiancée.* (M[me] A. Esquiros.)

> La biche défiait le *flair* prompt des limiers.
> BRIZEUX.

— Fig. Aptitude instinctive à deviner, à juger : *Les agents de police ont un* FLAIR *merveilleux pour découvrir les filous. Les questions d'art sont plus sûrement résolues par une sorte de* FLAIR *natif que par l'érudition.* (Moniteur.)

FLAIRÉ, ÉE (flè-ré) part. passé du v. Flairer. Reconnu par le flair : *Une bête* FLAIRÉE *par les chiens.* ‖ Perçu par l'odorat : *Un parfum* FLAIRÉ *avec délice.*

— Fig. Deviné, pressenti : *Un complot* FLAIRÉ *par la police.*

FLAIRER v. a. ou tr. (flè-ré — du lat. *fragrare*, avoir de l'odeur, que certains étymologistes tirent de la particule *fra* et de la racine sanscrite *ghra*, avoir de l'odeur. Mais Delâtre rapporte tout simplement ce mot à *fraga*, fraise, la plante aux fruits rouges, couleur de feu, de la racine sanscrite *bhrag*, brûler, briller. Le latin *fragrare* signifierait ainsi proprement exhaler une odeur pareille à celle de la fraise). Appliquer son odorat à : FLAIRER *une rose. Un chien qui* FLAIRE *la bête. Tout animal* FLAIRE *ce qu'il veut manger.* (B. de St-P.)

— Pop. Exhaler une odeur de : *Vous ne* FLAIREZ *pas le musc.*

— Fig. Ressentir, deviner par instinct : *Un de ces hommes sinistres, qui semblent* FLAIRER *le sang et présager le crime, arrivait de Versailles à Avignon.* (Lamart.)

— Absol. :

> La gent trotte-menu s'en va chercher sa perte.
> Un rat, sans plus, s'abstient d'aller *flairer* autour.
> LA FONTAINE.

— Argot des théâtres. *Flairer au foyer*, En parlant d'un acteur ou d'une actrice, Venir au foyer regarder si l'on est inscrit sur le tableau d'annonces, pour une distribution de rôles.

— Gramm. *Fleurer* ne doit jamais être pris dans le sens de *flairer*, c'est-à-dire qu'il ne peut jamais exprimer l'acte animal consistant à faire usage du sens de l'odorat, ni l'acte intellectuel consistant à pressentir ce qui doit arriver. Il ne faut donc pas dire : *Fleurez cette rose*, ni : *Il a fleuré cela de loin;* mais : *Flairez cette rose. Il a flairé cela de loin.*

FLAIREUR s. m. (flè-reur — rad. *flairer*). Celui qui flaire, qui aime à flairer : *Il est de grands* FLAIREURS *qui prennent tous leurs plaisirs par le nez.*

— Fam. Personne qui est à la piste de certaines choses qu'elle recherche : FLAIREUR *de table, de cuisine.* FLAIREUR *de bons enfants à duper.* FLAIREUR *de testaments à capter.*

> Tu viens ici mettre ton nez,
> Impudent *flaireur* de cuisine.
> MOLIÈRE.

FLAITEAU s. m. (flè-to). Syn. de FLET.

FLAJANY (Joseph), chirurgien italien, né près d'Ascoli en 1741, mort en 1808. Il fut successivement directeur du cabinet anatomique organisé par ses soins à Ascoli, chirurgien en chef de l'hôpital du Saint-Esprit (1772), professeur de médecine opératoire et chirurgien de Pie VI (1775). On a de lui : *Nuovo metodo di medicare alcune malattie spettanti alla cirurgia* (Rome, 1786, in-4°); *Osservazioni pratiche sopra l'amputazione degli articoli, etc.* (1791, in-8°); *Collezione di osservazioni e riflessioni di cirurgia* (1798).

FLAMAËL (Barthélemy), peintre flamand. V. FLEMALLE.

FLAMAND, AND adj. (fla-man, an-de). Géogr. Qui habite la Flandre; qui appartient à la Flandre ou au peuple flamand : *Le peuple* FLAMAND. *Les mœurs* FLAMANDES. *La langue* FLAMANDE.

— Peint. *Ecole flamande*, Ecole des peintres de la Flandre, caractérisée surtout par un vif sentiment de la nature.

— Archit. *Porte flamande*, Porte formée de deux jambages avec un couronnement, et fermée d'une grille de fer ou de bois.

— Substantiv. Habitant de la Flandre : *Les mœurs des* FLAMANDS.

— s. m. Langue flamande : *Le* FLAMAND, *arrêté dans son développement littéraire, semble être resté simpliste et naïf comme le grec d'Homère.* (Proudh.)

— Mar. Ecart d'environ 2 mètres de long dans la quille, comme cela se pratique pour les grands bâtiments.

— s. f. Danse originaire de la Flandre : *Danser la* FLAMANDE. ‖ Air sur lequel cette danse est réglée : *Jouer la* FLAMANDE *sur le violon.*

— Techn. Outil de menuisier.

— **Encycl.** Linguist. Le *nederduitsch* ou néerlandais, idiome dérivé du saxon, est parlé en deux dialectes principaux : le hollandais et le *flamand*. Ce dernier s'est trouvé poli avant le hollandais. Sous les noms de *vlaemisch* ou de *brabantisch*, il devint la langue générale des dix-sept provinces néerlandaises qui furent soumisés à la domination des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Le premier monument écrit que l'on connaisse en cette langue date du XIIIe siècle. C'est une ordonnance des ducs de Brabant Henri Ier et Henri II, promulguée à Bruxelles en 1229. Dans ce même siècle, Jacques de Maerland composa en *flamand* la *Bible en vers* et le *Miroir historique*. On cite encore, parmi les plus anciennes productions de la littérature *flamande*, la *Coutume d'Anvers*, rédigée en 1300, et les *Chroniques rimées de Brabant*, écrites par Jean Boendale, dit *Jean de Clerc*, vers les années 1330 et 1347. Après la mort de Charles le Hardi, et durant la domination espagnole, le *flamand* céda insensiblement la place au hollandais du côté du nord et au français du côté opposé, de telle sorte qu'il fut exclu des actes officiels. Il est confiné aujourd'hui dans une partie de la Flandre française et dans quelques provinces de la Belgique, où il subit sans cesse les empiétements de notre langue. M. Victor de Rode a dressé une carte topographique sur laquelle sont indiquées par une teinte différente les communes du département du Nord où l'on parle français, celles où l'on parle *flamand* et celles où l'on se sert indistinctement de ces deux idiomes. L'examen de cette carte prouve que la langue *flamande* se retire devant la langue française. Celle-ci presse de toutes parts son adversaire, et, outre l'attaque qu'elle dirige à l'extérieur, elle s'infiltre dans le pays *flamand* par une trouée qui suit à peu près la grand'route de Valenciennes et de Lille à Dunkerque. Dans cette dernière ville elle-même, le *flamand* dominait il y a cinquante ans; aujourd'hui, c'est le français. Le français gagne aussi du terrain le long des côtes. Sa marche progressive est prouvée par les noms tudesques des villages terminés en *kerque* et en *ghem*, où la langue nationale l'emporte. Toutes les communes du bas Boulonais dont les noms ont cette dernière terminaison parlent français depuis un temps immémorial. Il y a donc lieu de penser que ce mouvement envahissant est fort ancien. La Lys séparait autrefois le domaine des deux langues, comme le démontrent certains proverbes locaux; mais à présent le français a franchi cette ligne. Il s'avance vers Hazebrouck et Bailleul, d'où il aura dans peu de temps chassé entièrement le *flamand*. Quelques villages isolés, tels que Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer, Pré-à-Vin, près de Merville, parlent *flamand*, quoique entourés de communes françaises; de même que Houthem, près d'Ypres, Sonnebeck, etc., parlent français, bien qu'enclavés dans des cantons flamingants. Ces exemples sont des exceptions dues à des émigrations et à des transports d'hommes ou de troupes que l'histoire peut expliquer. En Belgique, le *flamand* prédomine sur le français dans le rapport de 4 à 3. Les provinces des deux Flandres, d'Anvers, de Limbourg et de Brabant, sont celles où le *flamand* est particulièrement parlé. Dans cette dernière province, cependant, une assez grande partie des habitants parlent français ou plutôt wallon. En somme, le *flamand* est encore parlé de nos jours par environ 200,000 Français et 2,500,000 Belges.

Comme le celtique, le basque et l'hébreu, cette langue a eu son champion pour soutenir ses prétentions à la plus haute antiquité. Van Gorp, plus connu sous le nom de Gorop Bécan, a prétendu que le *flamand* avait été parlé dans la paradis par Adam. Il développa sa thèse dans un ouvrage intitulé : *Indo-Scythica*, imprimé à Anvers en 1569. Les érudits modernes voient dans le *flamand* un dialecte de la branche saxonne ou cimbrique, de la famille des langues teutoniques, lequel se serait formé, comme le hollandais, du mélange du frison et du méso-gothique. Dans ses radicaux et sa physionomie générale, le *flamand* présente avec le hollandais de nombreuses analogies; mais, sous le rapport de la prononciation, chacune de ces langues a des traits qui lui sont particuliers. Il faut ajouter que le *flamand* a fait au français des emprunts qui n'existent pas dans le hollandais.

Le *flamand* possède six voyelles simples : *a, e, i, o, u* et *y;* cinq voyelles doubles : *ae, ee, ie, oo* et *ue*, et deux nasales : *aen* et *ein*. Les voyelles simples, à l'exception de *y*, sont brèves et se prononcent comme en français. Cependant il arrive quelquefois que *a* et *u* ont un son long; par exemple, dans *taken*, tâches; *muren*, murs. Les voyelles *ae, ee, ie, oo, ue* et *y* sont longues et se prononcent comme *â, ée, î, ô, û* et *i* en français. Dans certaines parties de la Flandre, *y* se prononce comme *ei* et il a presque la valeur d'une diphthongue.

On trouve en *flamand* les consonnes suivantes : *b, d, f, g, ch, h, j, k, l, m, n, ng, p, r, s, t, v, w, z*. On remarque dans cette liste l'absence des consonnes *c* et *q*, lesquelles sont avantageusement remplacées, la première par *s* et *k*, et la seconde par *k*.

La littérature *flamande* contemporaine est dignement représentée par M. Henri Conscience, dont les productions sont devenues très-populaires en France.

On peut consulter pour l'étude de la langue *flamande :* Corleva, le *Trésor de la langue flamande* (Amsterdam, 1741, in-8o); Lebrocquy, *Analogies linguistiques du flamand dans ses rapports avec les autres idiomes d'origine teutonique* (Bruxelles, 1845, in-8o); les *Grammaires* de F. Halma (Leyde, 1778, in-4o) et de J. Desroches (Anvers, 1826, in-12); les *Dictionnaires flamand-français et français-flamand* de ces deux auteurs; celui d'Olinger (Malines, 1842, 2 vol. in-8o, 3e édit.), et celui de Sleckkae et Vandevelde (Bruxelles, 1860, 2 vol. gr. in-8o).

— Econ. rur. *Race ovine flamande*. La race *flamande* a été de tout temps renommée pour sa grande fécondité. Elle paraît être une dérivation du type que les naturalistes ont désigné sous le nom de *mouton à longues jambes*, originaire de la côte de Guinée et importé en Europe par les Hollandais. Tel qu'il est aujourd'hui, le mouton *flamand* se distingue par l'élévation de sa taille, ses membres longs et forts, sa tête dépourvue de cornes, grosse et fortement busquée depuis le sommet jusqu'au bout du nez; par ses oreilles longues, larges et pendantes; par sa toison composée d'une laine grossière, dure, roide, jarreuse, formant des mèches longues, droites et pendantes. Sa tête est nue, ainsi que les membres. Les brebis donnent assez communément deux agneaux par portée. On prétend qu'à l'époque où la race fut introduite en Europe elles en donnaient de quatre à six. La race *flamande* peuple nos départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et de la Seine-Inférieure. Elle a produit différentes variétés, caractérisées par leur taille, leur ampleur et leur laine; les principales sont la cambraisienne, aux environs de Cambrai; l'artésienne, dans l'arrondissement d'Arras; la picarde, dans le département de la Somme; la vermandoise, aux environs de Saint-Quentin. La variété dite artésienne passe pour être le plus beau spécimen de la race. Le mouton *flamand* proprement dit forme la plupart des troupeaux de l'ancienne Flandre française. Voici ce que dit, à ce sujet, M. Magne, qui a donné sur les migrations et les caractères de la race *flamande* un aperçu des plus remarquables : « En se propageant dans nos contrées septentrionales, les moutons *flamands*, dit-il, se sont modifiés selon la fertilité du sol qui les nourrit. Dans le commerce, ils sont distingués en *flamands* de la Flandre, en artésiens de l'Artois, en cambraisiens des environs de Cambrai, en vermandois du côté de Saint-Quentin, en picards de la Picardie. Tous ont une toison recouvrant incomplètement le corps, à laine disposée en longues mèches en général pendantes, chez quelques animaux à brins gros, roides, lisses, ternes, chez d'autres doux, brillants, soyeux. Les membres, la tête, sont nus dans beaucoup d'individus, et même l'encolure et en partie le sommet des fesses dans les sujets dont la toison est très-grosse. On appelle picards, sur les marchés de Paris, les moutons à laine roide, très-grosse, fortement jarreuse, propre seulement à faire des lisières pour les draps ou des housses pour couvrir les harnais des chevaux. Ces animaux ne sont pas ceux qui ont la plus forte taille, et il s'en trouve dans le département du Pas-de-Calais et dans celui du Nord, comme dans le département de la Somme. Les moutons *flamands* et artésiens, de la Flandre et de l'Artois, pèsent de 60 à 90 kilogrammes. A la vue, on les croirait beaucoup plus lourds, à cause de la hauteur des jambes et de la longueur de la laine qui les fait paraître très-volumineux. La poitrine manque de profondeur, et l'épaisseur du corps n'est pas proportionnée à l'élévation de la taille. En se croisant dans le nord de la Champagne, le pays de Caux et l'Ile-de-France, avec les métis mérinos de ces provinces, les moutons *flamands* ont éprouvé de grandes améliorations. Les types de nos anciennes races du Nord diminuent tous les jours. Ce sont surtout les troupeaux des forts cultivateurs qui ont été considérablement améliorés. On trouve dans ces contrées, notamment dans celles où l'on produisait le vermandois, le picard, des moutons métis mérinos vraiment remarquables par l'abondance de la viande, comme par le poids et la finesse de la toison, tandis que les mauvaises laines y deviennent de plus en plus rares. » Malgré les bons résultats qui ont été obtenus par ces croisements, les éleveurs ne sont pas tous d'avis d'employer le mérinos pour améliorer la race *flamande*. Cette race est une de nos meilleures pour la boucherie. Elle ne laisserait presque rien à désirer à cet égard, si elle avait des os moins volumineux, une plus ample poitrine, un corps plus étoffé dans son ensemble. Dans l'état actuel, c'est encore une race à viande dans la plus grande extension du mot. Pour qu'elle puisse remplir parfaitement sa destination que lui manque-t-il, sinon d'être débarrassée des tares qui la déshonorent et d'être poussée par tous les moyens possibles dans les voies de la précocité? Son aptitude native et les conditions culturales de la région se prêtent, d'ailleurs, admirablement à tous les essais d'une culture intensive éclairée. Partant de ces données, un certain nombre d'agronomes, fidèles au principe anglais de la spécialisation des races, voudraient que le mouton *flamand* fût exclusivement élevé en vue de la boucherie. Par conséquent, ils ne veulent pas entendre parler du croisement avec les mérinos, quels qu'ils soient. Les races anglaises, notamment les *dishley* et les *cotteswold*, sont les seules, disent-ils, capables d'améliorer véritablement la race *flamande* sans lui rien faire perdre de ses aptitudes natives. Nous ne saurions dire ce que ce système, généralement suivi chez nos voisins d'outre-Manche, est destiné à produire en France, et par conséquent jusqu'à quel point il est applicable à notre pays; mais ce qui est bien certain, c'est que jusqu'à présent il n'a pas eu beaucoup de faveur auprès des cultivateurs qui possèdent des troupeaux de race *flamande*. Le plus grand nombre veulent bien augmenter le poids en viande de leurs élèves, mais ils n'entendent nullement sacrifier la toison. De là une préférence marquée pour les béliers anglo-mérinos, qui ont paru éminemment propres à remplir le double but que l'on se propose d'atteindre. En fait, les individus issus de ces métissages ont la laine plus douce, moins grosse, plus tassée; d'un autre côté, ils ont aussi le corps plus ample et une meilleure conformation. Ainsi, voilà bien en présence les deux systèmes ayant cours actuellement en matière d'élevage. Est-il possible de dire auquel des deux il convient de donner la préférence? Non assurément. En effet, s'il est des cas où les jugements *à priori* sont acceptables, ce n'est pas assurément en matière de zootechnie. Là, le seul maître qui puisse être accepté est l'expérience, et l'expérience répétée dans les lieux mêmes où elle doit servir de règle. Si la spécialisation a réussi à l'Angleterre, il peut fort bien arriver qu'elle échoue en France. Bien qu'ayant de nombreux points de contact, les deux pays sont loin d'avoir des conditions économiques absolument identiques. Dans tous les cas, avant de réprouver l'emploi des métis mérinos pour améliorer la race *flamande*, nous demandons un surcroît d'informations que le temps seul peut apporter. De ce que cette race a pour fonction économique prédominante la production de la viande, il ne s'ensuit pas qu'il faille tout sacrifier à cette fonction. Si nos cultivateurs du Nord pensent de la sorte, il est probable aussi que certaines raisons d'intérêt les déterminent. Du reste, le même fait s'est produit ailleurs que chez nous. La race *flamande*, que l'on trouve répandue en Hollande et en Allemagne, a été et est encore dans ces deux pays croisée avec les mérinos. Voici en quels termes un agronome distingué, M. Aug. de Weckherlin, a constaté ce fait : « Par suite de l'introduction des mérinos et de la grande extension donnée à leur production, les moutons allemands sont devenus, dit-il, chaque jour de plus en plus rares. On les rencontre principalement encore en Franconie et dans les contrées limitrophes, dans les provinces rhénanes et dans les Alpes de Souabe. A cette catégorie appartiennent encore les moutons du Rhône, ceux du Hanovre et du Mecklembourg. Les animaux appartenant à cette race présentent des caractères très-différents, eu égard probablement au plus ou moins de sang originel qui est resté aux uns et aux autres, après le mélange avec les indigènes, et aussi au régime plus ou moins complet auquel ils ont été soumis. Les plus remarquables sujets de cette race ont le corps avantageusement constitué, long, profond et large, et sont très-aptes à l'engraissement. Leur laine est lisse, assez longue, ordinairement égale et blanche. Le rendement pour chaque toison est de 4 à 5 livres après le lavage. » D'autre part, les croisements avec les races anglaises, particulièrement celles de New-Kent et de Dishley, n'ont pas moins bien réussi. « Dans ces sortes d'opérations, ajoute M. de Weckherlin, on doit considérer qu'il importe de perfectionner les formes du corps pour la production de la viande, par les moutons anglais qui possèdent cette aptitude à un degré très-éminent, en même temps qu'il faut s'attacher à améliorer l'éclat, la souplesse, la longueur et l'uniformité de la laine, caractères qui sont bien plus propres aux moutons de l'Angleterre, tout en s'efforçant de conserver dans les produits de ces alliances la toison, ordinairement plus épaisse des moutons allemands et, tout particulièrement, leur constitution plus robuste; en un mot, il faut combiner, autant que possible, les propriétés des races anglaises avec la rusticité et la sobriété des bêtes allemandes, ce qu'on cherche à réaliser en employant constamment des béliers de provenance anglaise pour la monte des brebis issues de ces croisements, et en écartant tous ceux de ces produits qui ne promettent pas de prospérer avantageusement dans les conditions où nous nous trouvons placés. Les résultats obtenus à cet égard ont répondu aux espérances. Presque tous les élèves issus de ces croisements réunissent les avantages des races anglaises à la rusticité du corps des mères, accoutumées à un régime plus dur. Tout en conservant la taille de leur mère, qui souvent est supérieure à celle des moutons anglais, ils ont hérité de leur père, de race anglaise, la largeur, la profondeur et surtout la structure avantageuse du corps, une aptitude plus grande à l'engraissement et un grand nombre des caractères les plus distingués des laines anglaises. Il n'est pas rare d'obtenir 3 kilogrammes de laine lavée par brebis mère et 4 kilogrammes par mouton ou bélier. Les animaux châtrés et les brebis engraissées sont recherchés par les bouchers, et se payent un haut prix. On a cru remarquer, toutefois, que la disposition à se feutrer, qui n'est pas rare dans les laines des moutons allemands, augmentait encore par suite de l'inégalité des brins qu'on observe en commençant ces croisements. »

Quel que soit l'avenir de la race ovine *flamande*, il est évident qu'elle est appelée à se transformer dans le sens des besoins des populations. Ces transformations, tout en modifiant certains de ses caractères, ne seront pas cependant assez radicales pour dénaturer le type primitif qui, débarrassé de ses imperfections, pourra constituer une des races ovines européennes les plus justement estimées.

— B.-arts. *Ecole flamande*. Pour ce qui se rapporte aux beaux-arts et pour les écoles qui ont marqué en Flandre et qui constituent ce qu'on appelle l'école *flamande*, il y a à considérer la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure. Disons donc quelques mots de chacune de ces branches.

— I. PEINTURE. A en juger d'après les quelques manuscrits à miniatures qui ont survécu, la peinture, en Flandre, au XIIe et au XIIIe siècle, associa aux traditions byzantines un sentiment, assez rare alors, de la vie réelle. Il ne s'est conservé, malheureusement, aucun échantillon de peintures murales ou de tableaux de chevalet de cette époque. Cette lacune est surtout regrettable pour la ville de Maëstricht, dont les artistes, au dire de Wolfran van Eschenbach, auteur du manuscrit du poëme de *Perceval*, jouissaient d'une grande réputation. La peinture murale la plus ancienne que l'on connaisse se voit dans l'ancien réfectoire de l'hospice de la Biloque, à Gand; elle représente une figure colossale du Sauveur sur son trône, bénissant la Vierge. Le docteur Waagen pense qu'elle ne doit pas remonter au delà de l'an 1300, et l'apprécie ainsi : « Par ses dimensions et le caractère des personnages, cette peinture produit un grand effet; mais le faire est léger, le dessin des pieds et des mains très-faible. » Le même écrivain signale plusieurs miniatures *flamandes* du XIVe siècle offrant des contours plus doux, des formes plus naturelles, des draperies plus moelleuses, que les ouvrages de la période précédente. La cathédrale de Bruges possède un tableau de cette époque représentant le *Crucifiement:* les figures ont une expression de vie remarquable; mais le modelé est très-médiocre. Au XIVe siècle, les artistes étaient assez nombreux en Flandre pour former des corporations qui jouissaient de la protection des comtes. La corporation des peintres comprenait tous ceux qui se servaient de la brosse ou du pinceau, peintres de tableaux, de miniatures, de vitraux, de bannières, de figures sculptées. Pour ces derniers ouvrages, les artistes employaient des couleurs délayées dans de l'huile de lin; mais ce procédé, dont il est fait souvent mention dans les documents écrits du temps, n'a rien de commun avec la peinture à l'huile appliquée aux tableaux. La corporation ou *guilde* des peintres brugeois, qui avait pris saint Luc pour patron, passe pour avoir été fondée par le comte Louis de Male, qui fut un protecteur zélé des arts. En 1379, ce prince avait pour peintre attitré un certain Jean de Hasselt, qui fut plus tard employé par Philippe le Hardi. Celui-ci fut un des princes les plus magnifiques de son temps. Il fit exécuter en Flandre nombre de tableaux, de tapisseries, de sculptures d'or et d'argent, de bijoux finement ciselés et enrichis de perles et de diamants, qu'il distribuait à ses parents, à ses amis, aux princes étrangers dont il recherchait l'alliance, et même à ceux de ses ennemis qu'il avait intérêt à adoucir. En 1383, il fonda à Dijon le couvent des Chartreux, où furent prodigués les trésors de l'orfévrerie et les œuvres de peinture et de sculpture. Ce fut Jean Malouel, artiste dont nous ne possédons plus rien, qui fut chargé des peintures murales. Melchior Broederlain, peintre ordinaire du duc, exécuta, vers 1398, les peintures qui ornaient la châsse du maître-autel et qui se voient aujourd'hui au musée de Dijon. Ces peintures, qui représentent, sur deux panneaux, l'*Annonciation* et la *Visitation*, la *Présentation au temple* et la *Fuite en Egypte*, offrent un singulier mélange d'idéalité et de réalisme, de délicatesse et de naïveté; les draperies ne manquent ni de simplicité ni de moelleux; quelques têtes ont de la beauté et de la grâce, mais beaucoup d'autres sont vulgaires et triviales; les mains et les pieds sont mal dessinés, les attitudes sont pesantes, les couleurs plates et crues. Melchior Broederlain n'en doit pas moins être regardé comme un maître du plus grand mérite pour son époque. MM. Crowe et Cavalcaselle supposent qu'il dut se former par l'étude des œuvres de l'école de Cologne, la plus habile qu'il y eût dans le nord de l'Europe au XIVe siècle; mais ils ont soin d'ajouter que son style marque déjà la tendance réaliste de l'école *flamande*.

Cette tendance s'accentua avec un éclat et une puissance vraiment admirables dans les œuvres des frères Hubert et Jean van Eyck. Nous n'avons point à faire ici la biographie

et à décrire les travaux de ces deux maîtres célèbres. Il nous suffira de rappeler qu'Hubert, l'aîné des deux frères, naquit à Maeseyck, dans le Limbourg, en 1366, devint, en 1412, membre d'une confrérie d'une église de Gand, et peignit, pour la cathédrale de cette ville, en 1420, le magnifique tableau de l'*Agneau mystique*, dont plusieurs compartiments furent achevés, après sa mort (1426), par Jean van Eyck, son frère et son élève. La renommée de ce dernier a beaucoup nui à celle d'Hubert. Il est à peu près certain cependant que c'est à celui-ci qu'il faut attribuer les premiers perfectionnements de la peinture à l'huile, procédé employé précédemment dans des conditions tout à fait défectueuses. Jean, initié à la découverte de son frère, l'améliora et s'en servit avec un tel succès, qu'il fut regardé pendant longtemps comme l'inventeur de la peinture à l'huile. Hubert van Eyck, tout en manifestant la tendance réaliste particulière aux maîtres flamands, dans le soin minutieux avec lequel il rendit les détails des étoffes et même des nus, fit preuve d'un sentiment très-élevé dans le choix de ses types et dans le caractère de ses compositions. Jean van Eyck fut presque exclusivement réaliste; il détailla, avec toute la perfection d'un miniaturiste et avec une exactitude merveilleuse, tout ce qui s'offre à la vue : les paysages, les fleurs, les étoffes, les bijoux, les mille détails de l'ameublement et du costume. Mais ce fut surtout par la richesse, la vigueur et la netteté de la couleur que se distinguèrent les œuvres de ces deux maîtres; on peut dire qu'ils portèrent à sa perfection le procédé dont ils furent les inventeurs; et non-seulement ils surpassèrent tous leurs devanciers, mais ils n'ont été égalés par personne, pour ce qui est du moins de la franchise, de la justesse et de la vivacité des tons locaux. Leurs peintures semblent exécutées d'hier, tant elles sont merveilleusement conservées.

Les frères Van Eyck exercèrent une grande influence sur le développement de l'art. Ils eurent en Flandre, en Hollande, en Allemagne, en France, en Italie même, de nombreux imitateurs. Nous n'avons à nous occuper ici que des élèves et des continuateurs qu'ils eurent dans leur propre pays. Ce n'est guère que depuis une trentaine d'années que la lumière a commencé à se faire sur cette glorieuse période de l'histoire de l'art *flamand*, et, malgré les savantes recherches de MM. de Laborde, Crowe et Cavalcasselle, Ruelens, Pinchard, Waagen, Michiels, Delepierre, Wauters, de Sloop, l'abbé Carton, etc., il reste encore bien des points à éclaircir. Mais si les connaisseurs ne sont pas toujours d'accord pour attribuer telle œuvre à tel ou tel artiste, on a du moins rendu pleine justice aux maîtres *flamands* du xve siècle.

Au premier rang des disciples de Van Eyck, nous trouvons Thierry Bout ou Stuerbout, appelé quelquefois Thierry ou Dirk de Harlem, du nom de la ville où il naquit, vers 1391. Il travailla principalement à Louvain, où l'on conserve plusieurs de ses ouvrages. Son style paraît se rapprocher de celui d'Hubert van Eyck plutôt que de celui de Jean. On considère comme s'étant formés aussi sous la direction de l'un des deux frères Pierre Christophsen, dont le musée de Francfort possède un tableau daté de 1417, et Justus van Ghent ou Josse, de Gand, qui travailla en Italie et qui a été cité par Vasari. L'élève le plus distingué de Jean van Eyck fut Rogier van der Weyden, connu des Italiens sous le nom de Roger de Bruges (*Ruggiero di Bruggia*). En 1436, il était peintre officiel de la ville de Bruxelles; en 1449, il partit pour l'Italie, où il exécuta plusieurs tableaux. Son œuvre capitale est le retable de l'hôpital de Beaune, représentant le *Jugement dernier;* elle lui fut commandée par Nicolas Rollin, chancelier de Philippe le Bon. Rogier van der Weyden eut, de son vivant, une réputation qui égala celle des Van Eyck. On reconnaît sa manière dans une foule de productions de tout genre, miniatures, gravures sur bois, estampes, qui virent le jour à cette époque dans les Pays-Bas. Ses œuvres, très-estimées, même en Italie, eurent une influence marquée sur l'art germanique. Il forma, d'ailleurs, directement Martin Schongauer, le plus grand peintre allemand du xve siècle. En Flandre, il eut pour disciple Hans Memling, qui fut, sans contredit, le peintre le plus complet de cette époque. A la perfection des détails, à l'étonnante vigueur du coloris, à la finesse des fonds de paysages, il joignit un sentiment de la grâce et de la beauté qui fait presque toujours défaut aux œuvres des autres maîtres de cette école. Il ne se montra pas seulement habile à peindre des tableaux sur bois, des triptyques, des châsses; il excella encore dans la miniature, comme avaient fait avant lui son maître Rogier et Jean van Eyck. Ce fut à Bruges qu'il exécuta ses principaux ouvrages.

Parmi les autres peintres flamands qui se rattachent à l'école des Van Eyck, nous citerons : Gérard van der Meire, de Gand, qu'un ancien document désigne comme élève d'Hubert, ce qui n'est guère admissible, puisqu'on sait qu'il ne fut admis dans la confrérie des peintres de Gand qu'en 1452, vingt ans après la mort de l'aîné des Van Eyck; Hugo van der Goes, que Vasari nomme Hugo d'Anversa, mais qui naquit à Gand, où il passa la plus grande partie de sa vie; Rogier van der Weyden, le jeune, qui travailla à Bruxelles, à Louvain, et dont plusieurs ouvrages sont passés en Espagne, etc.

L'école *flamande*, représentée au xve siècle par les divers maîtres que nous venons de citer, occupe une place considérable dans l'histoire de l'art. Ses œuvres, dédaignées lorsque le style italien fut devenu prépondérant, ont reconquis depuis une trentaine d'années l'admiration à laquelle elles ont droit par la sincérité de leurs conceptions, la réalité prodigieuse avec laquelle elles reproduisent les moindres détails de la nature, la richesse de leur coloris, la finesse et la fermeté de leur exécution. Elle se distingue essentiellement des autres écoles par son originalité : elle n'emprunte rien à l'art antique. Un savant critique, feu le docteur Waagen, conservateur du musée de Berlin, a insisté avec raison sur ce caractère particulier de l'école *flamande*, à laquelle il a assigné, d'ailleurs très-arbitrairement, une origine germanique, devançant ainsi le prince de Bismark et l'almanach de Gotha de 1872, qui voudrait nous faire croire que, des 4,500,000 habitants de la Belgique actuelle, 4 millions sont de race allemande et 500,000 seulement de race française... Pour donner une idée des prétentions que peuvent afficher des *annexeurs* ivres de leurs succès, citons le passage dans lequel le docteur Waagen compare l'art *flamand* à l'art antique : « La haute signification de l'école *flamande*, dit-il, provient de ce que cette école, libre de toute influence étrangère, nous révèle le contraste des sentiments de la race grecque et de la race germaine, les deux têtes de colonne de la civilisation dans le monde ancien et le monde moderne. Tandis que les Grecs cherchaient à idéaliser non-seulement les conceptions du monde idéal, mais jusqu'à leurs portraits, en simplifiant les formes et en accentuant les traits les plus importants, les premiers Flamands, au contraire, traduisirent en portraits les personnifications idéales de la Vierge, des apôtres, des prophètes, des martyrs, et s'efforcèrent de représenter d'une manière exacte les plus petits détails de la nature. Tandis que les Grecs exprimaient les détails du paysage, rivières, fontaines, arbres, etc., sous des formes abstraites, les Flamands cherchaient à les rendre tels qu'ils les avaient vus. En regard de l'idéal et de la tendance des Grecs à tout personnifier, les Flamands créèrent une école réaliste, une école de paysage. Sous ce rapport, les autres races teutoniques, les Allemands, d'abord, puis les Anglais, les ont suivis dans la carrière... Ce réalisme, porté à son apogée, nous permet de nous rendre compte de la nature particulière de cet enthousiasme pour l'art et pour la foi chrétienne qui animait la race germanique. Les Italiens, ces grands maîtres de l'art parmi les nations latines, ont, avec l'art comme avec le christianisme, des rapports tout à fait différents... L'existence de nombreux monuments de l'antiquité dut exercer une grande influence sur le développement de la peinture en Italie... Les autres écoles latines, l'école française et l'école espagnole, occupent un rang secondaire, relativement à l'Italie et aux Pays-Bas. Elles subirent tour à tour l'influence du génie de ces deux nations. » Que l'art *flamand* primitif ait de nombreuses analogies avec l'art de l'Allemagne rhénane, cela est incontestable; mais les différences sont nombreuses aussi : les peintures *flamandes* ont une grâce naïve et souvent aussi un réalisme un peu cru qu'on ne trouve point dans les ouvrages des peintres des bords du Rhin, aspirant davantage à l'idéal. Les artistes français du xve siècle ressemblent, d'ailleurs, tout autant aux maîtres de Bruges et de Gand que les artistes de Cologne. Pour tout dire, l'art *flamand* fut essentiellement *flamand*, et la meilleure preuve de sa supériorité est l'influence qu'il exerça sur les écoles de la Hollande, de la France et de l'Allemagne.

Le style des Van Eyck et de leurs disciples se conserva en Flandre pendant une grande partie du xvie siècle, grâce à différents maîtres, d'une habileté cependant bien inférieure. Ceux de ces maîtres qui méritent d'être cités sont : Goswin van der Weyden, descendant du célèbre Rogier, et qui travaillait à Anvers de 1503 à 1530; Gérard Horebout et sa fille Suzanne, qui excellèrent dans la miniature et qui ont mérité les éloges d'Albert Dürer; Jean Gossaert, plus connu sous le nom de Mabuse, à cause de Maubeuge (*Malbusius*), où il naquit en 1470, dessinateur habile, coloriste vigoureux; Quentin Messys ou Massys, d'Anvers, l'artiste belge le plus fameux de son temps (1460 à 1530), qui commença, dit-on, par être forgeron et que l'amour rendit peintre; Pierre Claeissens, de Bruges; Jérôme Agnen, communément appelé Jérôme Bosch, du nom de sa ville natale, Bois-le-Duc (Hertzogen-Bosch); Joachim de Paténier ou Patinier, de Dinant, qui mourut en 1545 et fut le fondateur de l'école de paysage; Henri de Blès, de Bouvignes (1480-1550), qui peignit des paysages ornés de petites figures dans le goût de Patinier, etc. Tous ces peintres appartiennent, il est vrai, au point de vue de la couleur et des procédés techniques, ainsi que pour la conception, aux dernières branches de l'école de Van Eyck; mais ils forment aussi, sous beaucoup d'autres rapports, la transition entre cette école et la période suivante. En même temps que Patinier faisait de la peinture de paysage un genre spécial, Massys inaugurait la peinture de genre en peignant des sujets empruntés à la vie familière.

La renommée des grands maîtres italiens, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, attira dans la Péninsule un grand nombre d'artistes *flamands* du xvie siècle. « Ils y subirent surtout, dit Waagen, l'impression des qualités qui s'écartaient le plus des leurs, la beauté grandiose, la simplicité des formes, le dessin magistral des nus, la hardiesse et la franchise des mouvements, en un mot tout ce qui constitue l'idéal. Mais leurs efforts, pour s'approprier ces qualités, ne pouvaient aboutir à un heureux résultat; elles étaient trop étrangères à leurs propres sentiments, et ils n'en pouvaient comprendre que l'imitation purement extérieure. En cherchant à reproduire la grâce, la ligne et le mouvement des œuvres italiennes, ces artistes tombèrent dans l'invraisemblable, dans les expressions artificielles, l'exagération du dessin, les attitudes forcées, et leurs tentatives pour soigner le modelé n'aboutirent qu'à leur faire perdre une partie de leur prestige comme coloristes. Ils perdirent ainsi les éminentes qualités qui distinguent leur style, le naturel avec la chaleur, et la transparence du coloris, sans la moindre compensation. Déjà ceux de leurs tableaux qui représentent des sujets sacrés sont d'autant moins de nature à charmer les regards, que le défaut d'inspiration originale engendre la froideur. Mais, dans les scènes empruntées à la mythologie, dans les allégories traitées avec l'ostentation du pédantisme, l'effet devient positivement désagréable. » Le peintre qui le premier abandonna le style national pour se livrer à l'imitation du style italien fut Jean de Mabuse, déjà cité. Après lui, Bernard van Orley, de Bruxelles (1471-1541), peintre de la cour de Marguerite d'Autriche, se distingua par de grandes compositions exécutées dans la manière de Raphaël. Michel van Coxcyen ou Coxie, de Malines (1499-1592), élève de Van Orley, passa plusieurs années en Italie, où il fit une étude assidue de Raphaël; mais il n'en vit que la forme extérieure et n'en saisit point le caractère profond, le sentiment élevé; aussi le surnom de *Raphaël flamand* qui lui a été donné doit-il être accueilli avec la plus extrême réserve. Lancelot Blondeel, de Bruges, florit dans cette ville de 1520 à 1574; il se plut à tracer des fonds d'architecture magnifique, chargés de capricieux ornements dans le style de la Renaissance; ses figures, conçues dans le goût italien, sont exécutées avec soin, mais maniérées et d'un ton froid dans les chairs. Jean-Cornelis Vermeyen, mort à Bruxelles en 1559, fut employé par Charles-Quint, qui l'emmena avec lui au siége de Tunis, en 1534; à l'aide des dessins qu'il prit sur les lieux, il exécuta de grands cartons coloriés, destinés à être reproduits en tapisserie; ces cartons, qui sont conservés au garde-meuble de Vienne, accusent nettement le style italien. Lambert Susterman, surnommé Lambert Lombard, né à Liége en 1506, fut élève de Mabuse et partit en 1538 pour l'Italie, où il étudia, non sous la direction même d'Andrea del Sarto, — comme on l'a répété jusqu'ici sans songer qu'Andrea mourut en 1530, — mais d'après les œuvres de ce grand maître. Frans de Vriendt, appelé Frans Floris, né à Anvers en 1520 et mort dans cette ville en 1570, fut d'abord élève de Lambert Lombard et visita ensuite l'Italie. De retour dans son pays, il y ouvrit une école qui compta, dit-on, cent vingt élèves. « En lui, dit Waagen, l'imitation de l'art italien atteignit son apogée. Floris fut un maître d'un talent éminent, d'une imagination féconde; mais il lui manquait le sentiment des physionomies et la science du dessin. » Martin de Vos, d'Anvers (1531-1603), fut le meilleur des nombreux élèves de Frans Floris; il visita aussi l'Italie et reçut des leçons du Tintoret. Doué d'une imagination au moins égale à celle de Floris, et possédant un sentiment plus expressif, il ne tomba pas dans les mêmes exagérations de dessin; mais souvent il a des attitudes maniérées, des contours durs et une certaine crudité de coloris. Floris forma, entre autres élèves, trois des membres de la nombreuse famille des Francken, Frans, Ambroise et Jérôme, au nom de chacun desquels on ajoute l'*aîné* ou l'*ancien*, pour les distinguer des trois autres Francken, qui portaient les mêmes prénoms et sont appelés les *jeunes*. Les autres Flamands italianisés de cette période sont : Jean Straet dit *Stradanus*, de Bruges (1535-1618), qui passa la plus grande partie de sa vie en Italie et imita Michel-Ange; Barthélemy Spranger, d'Anvers (1546-1625), l'un des peintres favoris de l'empereur Rodolphe II; Henri Goltzius (1558-1617), autre imitateur de Michel-Ange, connu surtout comme graveur; Karel van Mander (1548-1606), plus connu par ses œuvres littéraires que par ses peintures; Pierre de Witte, de Bruges, qui travailla à Florence sous la direction de Vasari et fut appelé par les Italien Pietro Candido; Hendrick van Balen, d'Anvers (1560-1632), et enfin Otto van Veen (1558-1629), plus connu sous son nom latinisé, Otto Venius, qui étudia à Rome sous Federigo Zucchero, travailla à Bruxelles et à Anvers, et eut l'insigne honneur de former Rubens.

Avant d'arriver à la période sur laquelle ce dernier maître et ses disciples ont jeté tant d'éclat, citons, comme s'étant distingués dans les genres secondaires et ayant conservé quelque chose du vieux génie *flamand :* Pierre Breughel le vieux, né vers 1520, mort à Anvers en 1569, qui rendit d'une façon quelque peu grossière et triviale, mais pleine d'animation et d'humour, les scènes de la vie rustique, et déploya, jusque dans les sujets religieux, une verve comique très-amusante; Pierre Breughel le jeune, imitateur de son père, appelé communément Breughel d'Enfer, à cause du sujet favori de ses tableaux; Jean Breughel, dit Breughel de Velours (1568-1625), qui peignit avec beaucoup de délicatesse, de vivacité et d'esprit, des scènes familières, des sujets bibliques, des paysages et des fleurs; Pierre Aertszeen (1507-1573), qui travailla à Louvain, à Amsterdam et à Delft; Joachim Buecklaer, élève du précédent, connu surtout pour ses scènes de marchés et de cuisines; David Vinckebooms et Lucas van Valckenburg, de Malines, qui se rapprochent beaucoup de Breughel de Velours; Frans Francken le jeune, d'Anvers (1581-1642), un des meilleurs peintres de genre de son temps; Joost van Cleef, d'Anvers, Frans Pourbus l'ancien (1540-1580), Will. Key (1520-1568), Nicolas Neuchâtel, dit Lucidel (1550-1600), Geldorp Gortzius, de Louvain (1553-1618), Marc Gérard, de Bruges (mort en 1635), Frans Pourbus le fils (1570-1662), et Paul van Sommer, d'Anvers (1576-1624), qui se distinguèrent dans la peinture de portraits et qui travaillèrent la plupart pour des princes étrangers, les uns en France, les autres en Allemagne, d'autres en Angleterre; les frères Matthieu et Paul Bril, Josse de Momper et Roland Savery, qui furent, avec Jean Breughel, les meilleurs paysagistes de l'époque; Adam Willaerts et Bonaventure Peters, d'Anvers, qui peignirent des scènes maritimes; Hendrick Steenwyck et Pieter Neefs, d'Anvers, peintres de vues architecturales; Hans Bol, de Malines, et Hoefnagel, d'Anvers, miniaturistes, etc. La peinture sur verre fut traitée avec talent en Flandre, au xvie siècle, comme on peut en juger par les vitraux de la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale de Bruxelles, exécutés par Jean Haecken ou Ack, d'Anvers, sur les dessins de Michel Coxie et de Van Orley.

La manie de l'imitation italienne, qui s'était emparée de la plupart des peintres *flamands*, pour la représentation des sujets historiques et des sujets religieux, avait fini par substituer un goût artificiel au sentiment naïf; l'école *flamande*, ainsi dénuée de toute originalité, semblait devoir s'abâtardir et s'effacer de plus en plus, lorsque Rubens parut et opéra une véritable renaissance. « Telle fut la puissante individualité de ce maître, dit Waagen, que les œuvres mêmes des grands hommes qui le précédèrent n'eurent d'autre effet que d'aider au développement de sa propre originalité, sans qu'il s'en écartât jamais. Son caractère, comme peintre, consistait essentiellement dans ces qualités qu'aucun autre avant lui n'avait réunies à un pareil degré : le sentiment vrai de la nature, un coloris vigoureux et transparent, un puissant effet d'ensemble, une inspiration capable d'embrasser tous les objets et la puissance de les rendre avec une exactitude et une originalité merveilleuse. » Il n'a manqué à ce maître que le goût de la beauté pure. « A ne consulter que l'ensemble de ses compositions, a dit M. Moke, leur caractère semble plutôt matériel qu'idéal; et, comme s'il était impossible à un seul homme de réunir toutes les supériorités, il ne montre point ce sens exquis de la beauté, qui se révèle dans les créations de l'artiste par la noblesse des traits et la pureté des contours... On dirait qu'il aime à représenter le plus souvent une nature un peu vulgaire, des hommes d'une stature athlétique, mais d'expression commune; des femmes d'une carnation brillante, mais d'un éclat tout matériel et en qui la fraîcheur n'est accompagnée ni de distinction ni de grâce. Ce choix, qui paraît si étrange, doit-il s'expliquer par un défaut naturel de goût, par un manque de délicatesse, qui portaient Rubens à des admirations grossières? Toute sa vie, pleine d'élégance et de splendeur, repousse cette supposition, qui a été trop souvent répétée. » La vérité est que Rubens, dans le choix de ses types, ne céda qu'à l'entraînement de son vif amour pour la réalité, et, par là, il se montra le digne continuateur des grands maîtres de la primitive école *flamande*. Il eut, d'ailleurs, à défaut de la poésie de la forme, la poésie de la couleur, du mouvement, de la lumière, de la vie. Aucun peintre n'a été plus expressif, plus pathétique. Par la richesse de la composition, par la fécondité et la puissance de l'imagination, il est l'égal des plus grands maîtres de toutes les écoles.

Sous l'influence de Rubens, l'art *flamand* subit une révolution radicale. Parmi les peintres que ce maître forma directement, Van Dyck (1599-1641) occupe la première place : coloriste moins éclatant et créateur moins fécond que Rubens, il eut plus de finesse, plus d'élégance et de noblesse; il fut surtout un admirable portraitiste. Il eut lui-même de nombreux élèves ou imitateurs, entre autres, — pour ne citer que ceux qui appartiennent à l'école *flamande*. — Thomas Willeborts,

plus connu sous le nom de Boschaerts (1613-1656); Théodore Boyerman, d'Anvers (1620-1677); Pierre Thys ou Tyssen (1616-1683). Le second rang parmi les disciples de Rubens revient à Jacques Jordaens, d'Anvers (1598-1678), qui, à un réalisme énergique, parfois même un peu brutal, joignit une grande transparence et une remarquable vigueur de coloris. Les autres élèves de Rubens dignes d'être cités sont : Théodore van Thulden (1607-1676) et Abraham van Diepenbeek (1607-1675), tous deux de Bois-le-Duc; Erasme Quellyn (1607-1678), Cornelis Schut (1597-1655) et Jean van der Hoecke (1598-1651), d'Anvers; Justus van Egmont (1602-1674), Gérard van Herp (né en 1604), Pierre van Mol (mort à Paris en 1650), etc.

D'autres peintres *flamands* contemporains de Rubens, plus ou moins influencés par son exemple, s'affranchirent comme lui des traditions étroites et mesquines de la période précédente. Tels furent Martin Pepyn (1575-1646), Abraham Jansens (1567-1631), Juste Sustermans (1597-1681), Gérard Zeghers (1591-1651), Théodore Rombouts (1597-1637), Gaspard de Crayer (1582-1669) et Frans Snyders (1579-1657), nés tous les sept à Anvers. Les quatre derniers furent des artistes du plus grand mérite. G. Zeghers, Rombouts et G. de Crayer n'eurent ni le feu, ni l'audace, ni l'ampleur de Rubens; mais ils possédèrent une élégance d'expression et une douceur de sentiment qu'on ne trouve pas chez celui-ci. Snyders s'est rendu célèbre par sa façon magistrale de peindre les animaux. Paul de Vos (né en 1600), Pierre Boel (1625-1680), Jean Fyt, d'Anvers (1609-1661), et son élève David de Coninck (1636-1687) se distinguèrent dans le même genre. Adrien van Utrecht (1599-1651) et Jacob van Essen (né en 1606) peignirent avec talent la nature morte. Jean Wildens (1584-1653), Lucas van Uden (1595-1662), Corn. Huysmans (1648-1727), Jacques van Artois (1613-1665), Francisque Millet (mort à Paris en 1680), s'adonnèrent avec plus ou moins de succès à la peinture de paysage; Daniel Zeghers (1590-1661), J.-P. van Thielen (1618-1667), Verendæl, à la peinture des fleurs; Pierre Snayers (né à Anvers en 1593), Corn. de Wael (né dans la même ville en 1594) et le fameux Van der Meulen (né à Bruxelles en 1634, mort à Paris en 1690), à la peinture des sujets militaires; Gonzalès Coques (né à Anvers en 1618) et Frans Hals, de Malines (1584-1666), à la peinture de portraits; David Teniers, le père (1582-1649), David Teniers, le fils (1610-1694), David Ryckaert (né en 1615), J. van Craesbeke (né à Bruxelles en 1618), J.-P. Bredael, Pierre Bout, Ant. Boudwyns ou Bauduins, P. van Bloemen, Jean van Miel et Antoine Goubau, à la peinture de genre. David Teniers, le jeune, mérite une mention spéciale : il fut à la fois un des premiers et des plus distingués parmi les peintres qui s'appliquèrent à la représentation des scènes de la vie familière; observateur fin, dessinateur spirituel, coloriste délicat et harmonieux, il a su donner un charme extraordinaire, quoi qu'en ait pu dire le solennel Louis XIV, aux *magots* qui peuplent ses fêtes villageoises et ses cabarets rustiques.

Aux divers peintres que nous venons de citer, il faut ajouter Philippe de Champaigne (1602-1674), qui, bien qu'étant venu se fixer à Paris à l'âge de dix-neuf ans et s'y étant fortement pénétré du sentiment de l'école française, peut être revendiqué par l'école *flamande*, non-seulement à cause de sa naissance, mais à cause du caractère de quelques-uns de ses ouvrages, notamment de ses portraits. Un autre Flamand, qui se rattache par certains côtés à l'école française, est Bertholet Flemael, de Liége (1614-1675), qui imita la manière de Poussin et exécuta ses principales peintures pour des églises de Paris. Son élève Gérard de Lairesse (1640-1671) fut aussi un imitateur de Poussin; il acquit une grande réputation et transplanta dans les Pays-Bas le style académique et arcadique. Après lui, l'école *flamande* alla en déclinant de plus en plus. Au XVIIIe siècle, c'est à peine si l'on trouve à citer les noms de quelques peintres : Balthazar Beschey (1708-1776), Horemans (1682-1759), Théobald Michau (1676-1755), Van Falens (mort à Paris en 1733), Van Bredael (1683-1750), Breydel, A.-Corn. Lens (1739-1822), et enfin Balthazar Ommeganck (1755-1826), qui fut un des meilleurs peintres d'animaux et de paysages de son temps et avec qui l'école *flamande* prit fin pour faire place à l'école belge contemporaine.

— II. Sculpture. On ne connaît pas les noms des artistes qui ont sculpté les portraits et les chapiteaux des églises élevées en Flandre pendant le moyen âge; on cite seulement, comme s'étant distingués dans la sculpture, au XIe siècle : Erambert, abbé de Vaulfort (1050); Rodulfe, son élève; Adelard, abbé de Saint-Trond (1055). L'église de Tongres possède dans son trésor un ouvrage authentique de Jehan Josse, ciseleur-émailleur, qui vivait en 1026. Lambert Patras, de Dinant, ciseleur et fondeur en cuivre, exécuta, en 1112, les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, de Liége. Cet ouvrage, dessiné à l'imitation du cuvier d'airain du temple de Salomon, se compose d'un bassin porté par douze bœufs et orné à la surface de sujets tirés des *Actes des Apôtres;* le relief des figures est extrêmement saillant; les poses et les mouvements sont d'une franchise et d'une animation telles qu'on dirait, suivant un critique (Van Hasselt), que le souffle de quelque réminiscence antique a passé sur cette œuvre.

Au XVe siècle, la sculpture *flamande* comptait plusieurs artistes loués par les contemporains : Erasme Dellepierre, Gérard de Felem, Jehan Godèle, Lambert Horne et les deux Lambert Zutman. Il ne reste rien de ces maîtres, non plus que de Conrad de Malines, qui florissait au commencement du XVIe siècle et qui a mérité les éloges d'Albert Dürer. Le XVIe siècle eut d'autres sculpteurs éminents dont les œuvres sont venues jusqu'à nous : à Bruges, Lancelot Blondeel, Guizot de Baengrant, Herman Glosencamp, Rogier de Smet et Adrien Raset, sculptaient, en 1529, la magnifique cheminée du palais de justice; dans la même ville, Jacques Jongelinckx coulait et ciselait la statue en cuivre doré de Charles le Téméraire, pour le tombeau élevé à ce prince dans l'église Notre-Dame, et un autre artiste, dont le nom est demeuré inconnu, exécutait la statue et les délicates figurines du tombeau de la duchesse Marie, placé à côté de celui du duc; à Audenarde, Paul van den Schelden sculptait, en 1531, dans l'hôtel de ville, une cheminée et le portail en bois de la chambre du conseil; à Liége, F. Borset couvrait de fines et capricieuses sculptures les colonnes des portiques intérieurs du palais des évêques (aujourd'hui palais de justice); à Tournay, Lecreux décorait le jubé de la cathédrale d'un groupe en bronze représentant *Saint Michel terrassant le démon*, et Gillis sculptait la chaire de la même église; à Mons, Jacques de Bruque achevait le jubé de Saint-Wandru; à Anvers, travaillait Claude Floris, etc.

Au XVIIe siècle, l'école *flamande* fut illustrée par plusieurs sculpteurs éminents, à la tête desquels se placent les deux frères François et Jérôme Duquesnoy, de Bruxelles. François (1594-1644), plus connu sous le nom de François le Flamand, passa la plus grande partie de sa vie en Italie et y produisit ses œuvres les plus importantes. Parmi les ouvrages que possède de lui sa patrie, nous ne saurions oublier le fameux *Manneken-Pis*, statuette d'enfant nu, en bronze, qui orne une fontaine de Bruxelles. Jérôme Duquesnoy (1602-1654), qui a été accusé d'avoir assassiné son frère et qui fut brûlé vif pour crime de pédérastie, a exécuté un grand nombre de statues de saints pour les églises de Bruxelles et le magnifique mausolée de l'évêque Triest pour la cathédrale de Gand; il excellait dans les figures d'enfants et de chérubins. Parmi les sculpteurs de la même époque, nous citerons : Gérard van Opstal, d'Anvers (1597-1663), qui travaillait admirablement l'ivoire et qui s'établit à Paris; Philippe Buyster, d'Anvers (1595-1688), qui passa aussi à Paris la plus grande partie de sa vie; Erasme Quellyn le vieux, chef d'une nombreuse famille d'artistes dont les plus distingués, comme sculpteurs, furent Artus Quellyn le vieux (1609-1668), élève de François Duquesnoy, Arnould Quellyn, auteur des cariatides de l'hôtel de ville d'Amsterdam, Hubert Quellyn (mort en 1688) et Artus Quellyn le jeune (mort en 1700), dont on voit de nombreux ouvrages dans les églises d'Anvers; Jean Warin, de Liége (1604-1672), artiste du plus grand mérite, qui travailla pour Louis XIV; Pierre Verbrugghen le vieux, élève et beau-frère d'Artus Quellyn le vieux, qui a sculpté pour la cathédrale d'Anvers les quatre *Evangélistes;* Jean Millich, d'Anvers, qui devint sculpteur de la reine douairière de Suède; Luc Faid'herbe, de Malines (1617-1694), élève de Rubens, qui a décoré de bas-reliefs remarquables les pendentifs de la coupole de Notre-Dame d'Hanswyck, dans sa ville natale; Matthieu van Beveren, d'Anvers, qui a travaillé dans cette ville et à Gand; Gery van Helderenberg, auteur des mausolées des évêques de Gand, Van der Noot et Van den Bosch; J. Boeskent et Van Sutter, qui ont travaillé avec le précédent au tombeau de Van der Noot; François Dusart, surnommé le Wallon, mort à Londres en 1661; Louis Willemssens, d'Anvers (1635-1702), auteur de la chaire et de diverses statues de l'église Saint-Jacques; Pierre Scheemaeckers le vieux, d'Anvers (mort en 1714), qui a exécuté les sculptures du tombeau de la famille Van Delft, dans la cathédrale de sa ville natale; Laurent van der Meulen, de Malines (1645-1719); Pierre Verbrugghen le jeune, fils et élève de Pierre Verbrugghen le vieux, mort en 1691; les frères André et Robert Cosyns de Nole, d'Anvers, auteurs des statues qui ornent la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de cette ville; Sébastien Slodtz, d'Anvers, élève de Girardon et chef de l'illustre famille des Slodtz qui s'établirent en France; Pierre Denys, de Mons, qui donna les dessins de la porte de Notre-Dame de Paris; Henri-François Verbrugghen, second fils de Pierre Verbrugghen le vieux, auteur d'un grand nombre de statues qui se voient dans les églises d'Anvers et de la curieuse chaire qui, de l'église des jésuites de Louvain, a été transportée dans la cathédrale de Bruxelles, dont elle est un des principaux ornements. Henri Verbrugghen, mort en 1724, était un artiste de plus d'imagination que de goût, de plus d'adresse que de véritable science; il fut un des principaux chefs de l'école précieuse, maniérée et tourmentée du XVIIIe siècle. Il eut pour émule Pierre-Denys Plumier, d'Anvers, qui exécuta, entre autres ouvrages, la chaire de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et le tombeau de la famille Spinola, dans la même église, et qui mourut à Londres, en 1721, à l'âge de trente-trois ans. Des deux fontaines qui s'élèvent dans la cour de l'hôtel de ville de Bruxelles, l'une est due à Plumier, l'autre à Kinder. Guillaume Kerrickx, né à Anvers en 1692, sculpta, en collaboration avec H. Verbrugghen, la table de communion de la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église Saint-Jacques, ouvrage d'un fini précieux. Cosyns et Van Beveren sculptèrent les beaux mausolées des princes de la Tour-et-Taxis, dans l'église Notre-Dame des Victoires, à Bruxelles. Henri Pulincx, de Bruges (1698-1781), fit pour la cathédrale de cette ville les mausolées de deux évêques et des bas-reliefs en bois représentant la *Passion*. Pierre van Baurscheit, Alexandre van Papenhoven et Hamers travaillèrent pour la nouvelle église des jésuites d'Anvers. Louis Ramant fit, en 1714, le fronton de la Poissonnerie d'Ypres, représentant *Neptune sur son char*. Michel Rysbrack (1692-1770) travailla en Angleterre. Jean Delcourt exécuta, à Liége, d'importants ouvrages, notamment la fontaine des Trois-Grâces et la fontaine de la Vierge, un *Christ au tombeau*, en marbre, et un *Christ* en bronze, pour la cathédrale, diverses statues pour les églises de Saint-Denis et de Saint-Jacques; il sculpta aussi le mausolée de l'évêque d'Allamont, pour la cathédrale de Gand. La chaire de cette dernière église est de Laurent Delvaux (1695-1778), maître distingué, dont une belle statue d'*Hercule* décore l'entrée du musée de Bruxelles. Charles van Poucke et F. Janssens ont sculpté le mausolée de l'évêque G. van Eersel, pour la cathédrale de Gand. D'autres églises de la même ville possèdent des ouvrages de ces deux artistes. Jacques Berger, de Bruxelles (1693-1758), est l'auteur de la chaire en bois qui se voit aujourd'hui dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Louvain, et qui fut faite en 1742 pour l'église de Ninove. Citons enfin, parmi les derniers représentants de l'école de sculpture *flamande :* Jean-François Boekstuyns, Jean van Delen, François Langmans, Nicolas van der Veken et Lucas Faid'herbe le jeune, principaux élèves de Lucas Faid'herbe le vieux; Jean-Claude De Cocq, auteur des sculptures de la façade du palais d'Anvers; P.-F. Leroy et Pierre Degrée, dont on voit des ouvrages au musée de Bruxelles; Matthieu Kessels (1784-1836), L. Godecharle (1750-1835), Jean-François van Geel (1756-1830) et P. Puyenbrœck, élève de Godecharle, qui déployèrent dans l'art statuaire un classicisme froid et ennuyeux.

L'école belge, qui a remplacé l'école *flamande*, compte plusieurs sculpteurs de mérite. V. notre article Belgique.

— III. Architecture. De bonne heure, les Pays-Bas se couvrirent de monastères et d'églises. Les rois francs, et après eux les empereurs carlovingiens, favorisèrent les fondations religieuses, et élevèrent, en même temps, des forteresses et des palais sur divers points de cette contrée. On attribue à l'empereur Arnold (IXe siècle) la construction du château fort ou *burg* dit le *château de César*, aujourd'hui en ruine, à Louvain. La célèbre abbaye de Saint-Bavon, à Gand, fut bâtie au commencement du IXe siècle par Eginhard, le secrétaire de Charlemagne. Quelques parties de cet édifice, actuellement ruiné, remontent à cette époque; les autres sont du XIIe siècle. Dans la même ville, le château des Comtes fut bâti en 867 par Baudouin Bras-de-fer, premier comte de Flandre, et reconstruit presque entièrement en 1180 par le comte Philippe. De ce château fort, il ne reste plus que la porte d'entrée, flanquée de deux tours crénelées; la voûte, sombre et profonde, est à plein cintre.

Pendant l'ère romane, du Xe au XIIe siècle, de nombreuses églises furent élevées en Flandre; mais la plupart ont été détruites ou rebâties presque entièrement. Un des rares édifices de cette période qui n'ait pas été dénaturé par les restaurations est l'église de Saint-Vincent (ancienne abbatiale), de Soignies, fondée en 965 par saint Brunon, archevêque de Cologne, et qui ne fut probablement achevée que dans le courant du XIe siècle. Cette église, bâtie sur le plan de la croix latine, a trois nefs; les transepts et le chœur, terminés par des murs plats, ont moins d'élévation que les nefs, particularité que l'on remarque dans beaucoup d'églises romanes. L'église de Saint-Gervais, à Maëstricht, malgré les remaniements considérables qu'elle a subis pendant l'ère ogivale, offre des parties romanes intéressantes à étudier : les nefs et la crypte doivent être de la fin du Xe ou du commencement du XIe siècle; un grand vestibule ou narthex est placé en avant et en travers des nefs; il paraît être du XIIe siècle, ainsi que l'abside hémisphérique et les deux tours carrées qui l'accompagnent. Primitivement, le chœur était fermé par un mur plat, comme celui de l'abbatiale de Soignies. Les trois nefs sont séparées par deux rangs de piliers à angles coupés et primitivement carrés, réunis par des arcs plein cintre. Le plafond en bois de la nef centrale fut remplacée au XVe siècle par la voûte ogivale actuelle. Au Xe siècle appartient la tour en briques de l'église Sainte-Croix, à Liége. Cette tour, de style romano-byzantin, est le seul reste d'une église que fit bâtir Notger, le célèbre évêque de Liége (971 à 1008). Dans la même ville, l'église Saint-Barthélemy, consacrée en 1015, a conservé extérieurement sa forme et son appareil romans, sauf le portail latéral, rebâti au siècle dernier; l'intérieur, à l'exception du triforium, a été modernisé au XVIIIe siècle. En avant des nefs, comme à Saint-Gervais, de Maëstricht, il y a un narthex ou vestibule. La cathédrale de Liége (Saint-Paul), fondée au XIe siècle par l'évêque Notger, n'a conservé presque rien de cette époque. L'église Saint-Jacques, dans la même ville, a une tour romane de la fin du XIIe siècle. Un des plus intéressants spécimens de ce même style est le cloître de l'église de Tongres; on croit qu'il date du XIe siècle : le préau est entouré de galeries non voûtées, à arcades plein cintre, portées par des colonnettes alternativement accouplées et isolées; les chapiteaux sont d'un dessin riche et varié. La tour carrée, les murs des transepts et de la nef de la cathédrale de Bruges datent du commencement du XIIe siècle. Quelques parties de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde, sont de 1150. Citons enfin, parmi les monuments d'architecture romane que possède la Belgique, la vaste et splendide cathédrale de Tournai. La nef et les transepts sont du XIe siècle; les portails latéraux, de la seconde moitié du XIIe; le chœur est ogival (XIIIe siècle). La nef centrale, primitivement couverte d'un plafond remplacé par la voûte actuelle en 1777, a ses arcades en fer à cheval reposant sur des piliers courts et trapus; au-dessus de ces arcades du rez-de-chaussée est un second rang d'arcades, également en fer à cheval, éclairant une galerie qui règne au-dessus des collatéraux; une seconde galerie plus basse, ou triforium, est éclairée par un troisième rang d'arcades plein cintre surmonté lui-même de fenêtres plein cintre. Le bas-côté de droite, dans le principe réservé aux hommes, est plus large et plus haut que celui de gauche. Les transepts, terminés par des absides, sont décorés de deux rangs d'arcades superposées, d'un triforium et d'une claire-voie dont les fenêtres sont séparées par des nervures d'une grande saillie.

N'oublions pas, parmi les constructeurs les plus actifs de la période romane, le comte Baudoin IV, qui fut surnommé le *Bâtisseur*. Il fit élever une foule de châteaux forts et entoura de remparts plusieurs villes de son comté, entre autres Mons (1148).

Au XIIIe siècle, l'architecture *flamande* abandonne peu à peu les types romans pour adopter les formes ogivales. Un des spécimens les plus intéressants de cette période de transition est l'église Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, qui nous révèle le nom du plus ancien architecte flamand que l'on connaisse jusqu'ici, maître Arnould, de Binche; la première pierre de cet édifice fut posée en 1235. Le chœur de l'église Saint-Martin, d'Ypres, est regardée comme la construction la plus grandiose du style romano-ogival existant en Belgique : il date de l'année 1221. Les nefs et les transepts de cette église sont de 1254. La même ville possède une halle, en brique, fondée en 1200 par Baudouin de Constantinople, et achevée seulement en 1304. Ce monument, le plus vaste et le plus intéressant qui existe en ce genre, présente, dans sa sévère et forte unité, ce caractère de grandeur que les villes libres du moyen âge ont imprimé, en Flandre comme en Italie, à leurs constructions municipales. Il se compose de deux étages à fenêtres ogivales, au-dessus d'un rez-de-chaussée, et est surmonté d'un beffroi, ou tour carrée, flanqué de quatre tourelles. Parmi les autres constructions flamandes du XIIIe siècle, nous citerons : l'église abbatiale de Villers, dont le porche et le chœur appartiennent au style de transition, et dont les nefs, voûtées à ogives en tiers-point et à nervures croisées, offrent un type parfait de l'architecture ogivale primaire la plus ancienne; la haute tour carrée de l'église Notre-Dame, de Bruges, construite en brique, en 1230; le chœur de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, et celui de la cathédrale de Gand; l'église Notre-Dame, de Tongres, un des rares monuments de cette période qui n'aient pas été altérés par des remaniements postérieurs; l'église des dominicains, de Louvain, commencée en 1231; l'église Sainte-Gertrude, de Louvain, fondée en 1200 par Henri Ier, duc de Brabant; l'égl'se Notre-Dame du Lac et certaines parties de celle de Saint-Germain, à Tirlemont.

L'église d'Aerschot, bâtie vers 1331 par un architecte nommé Jean Pickart, est un des plus remarquables édifices de style ogival secondaire qu'il y ait en Belgique. Les nervures de la voûte dessinent, au point d'intersection du chœur et des transepts, une rose d'un travail hardi. Au nombre des autres constructions religieuses de la Flandre au XIVe siècle, on distingue : les nefs, les transepts et les murs latéraux du chœur de la cathédrale de Malines; les trois nefs, de même hauteur, de l'église Sainte-Croix, de Liége, remarquables par l'élancement de leurs colonnes; le porche de l'église Saint-Martin,

d'Ypres la nef centrale, jusqu'à la hauteur des fenêtres, et le collatéral droit de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles ; la nef centrale du chœur et les bas-côtés de l'église Sainte-Walburge, d'Audenarde ; les nefs de l'église Notre-Dame, de Bruges, etc. L'hôtel de ville de cette dernière cité est le plus bel édifice civil qu'ait produit, au XIVe siècle, l'architecture *flamande :* la première pierre en fut posée en 1377 par Louis de Male, comte de Flandre. Il est particulièrement remarquable par son élégance. Les trois tourelles octogones, terminées par un toit aigu, qui partent en encorbellement des angles et du centre de la façade, contribuent, par leur élancement, à lui donner de la légèreté. Avant la Révolution, les quarante niches placées entre les fenêtres étaient garnies de statues en pierre, peintes et dorées, des comtes et comtesses de Flandre, depuis Baudouin Bras-de-fer. Plusieurs parties du beffroi de Gand datent aussi du XIVe siècle.

Le XVe siècle vit élever les magnifiques hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain, et ceux moins remarquables de Mons et de Gand. A cette époque, le doute qui devait plus tard amener la révolte de Luther avait déjà atteint les esprits, et les belles cathédrales s'achevaient lentement ; mais, en même temps que la foi religieuse défaillait, le sentiment des libertés communales animait plus énergiquement les masses ; les bourgeois mettaient une activité fiévreuse à élever leurs *maisons de ville*, et ils ne négligeaient rien pour donner à ces constructions la grandeur et la beauté. L'hôtel de ville de Bruxelles fut construit pendant la première moitié du XVe siècle ; on croit que ce fut l'architecte Jacques van Thienen qui traça le premier plan du monument. L'architecte de la tour fut Jean van Ruysbroeck, qui, suivant une légende populaire, se serait pendu de désespoir de ce qu'elle n'était pas au milieu de la façade. Rien de plus hardi, de plus svelte et de plus gracieux que cette tour : carrée jusqu'au sommet des toits, elle devient polygonale à partir de la plate-forme ; son système de contre-forts habilement dissimulés sous l'apparence de tourelles et de clochetons, se succède d'étage en étage en se rapprochant de plus en plus du corps de la tour. A chaque étage règne une plate-forme décorée d'une balustrade en pierre. Du troisième étage s'élance une flèche découpée à jour. L'hôtel de ville de Louvain fut construit, de 1448 à 1459, par Matthieu de Layens, dont le plan fut soumis à Gilles Pauwels, architecte de Philippe le Bon. C'est le chef-d'œuvre du style ogival fleuri en Flandre. Sa façade présente trois étages de fenêtres ogivales, entre lesquelles sont des niches géminées surmontées de dais sculptés et portées par des culs-de-lampe ornés de bas-reliefs. Une balustrade découpée, surmontée de pinacles, borde le toit, qui est très-élevé et porte trois rangées de lucarnes. Aux quatre angles de l'édifice sont d'élégantes tours octogones, avec balcons en corbeille à différentes hauteurs et flèches pyramidales. Deux autres flèches s'élancent du faîte du toit et complètent cet ensemble d'une merveilleuse légèreté. L'hôtel de ville de Mons, construit en 1458, a sa façade percée d'un double rang de fenêtres ogivales en accolade ; les niches placées entre ces fenêtres ont perdu leurs statues et même leurs dais sculptés. L'hôtel de ville de Gand, commencé en 1481 par Jean Stassins ou Taessens (mort en 1527), a été reconstruit en grande partie au XVIe siècle par Eustache Polleyt : les dessins du premier architecte, qui nous ont été conservés, attestent une grande magnificence de conception.

Les constructions religieuses les plus remarquables du XVe siècle sont : l'église de Saint-Gomaire, à Lierre, commencée en 1425 ; le chœur de l'église de Saint-Waudru, à Mons, qui passe pour un chef-d'œuvre de hardiesse, d'élégance et de légèreté ; l'église Saint-Pierre, de Louvain, dont le style, des plus purs et des plus harmonieux, offre beaucoup d'analogie avec celui du chœur de Saint-Waudru ; l'église Saint-Michel, de Gand, bâtie de 1440 à 1480 ; les parties les plus anciennes de Notre-Dame, de Malines, et de Notre-Dame des Victoires, de Bruxelles ; la tour de la cathédrale de Gand (1462 à 1534), remarquable par la simplicité des lignes et la justesse des proportions ; les tours de Notre-Dame de Tongres, de Sainte-Gertrude de Louvain, de Saint-Martin d'Ypres, et enfin les parties principales de la cathédrale de Malines et de la cathédrale d'Anvers. Ce dernier édifice est le plus considérable qui ait été élevé en Flandre au XVe siècle : son premier architecte fut P. Appelmans (Amelius, de Bologne), qui commença le chœur en 1380 et eut pour successeur Jean Tac en 1434, maître Everaert en 1474, Herman de Waghemakere en 1474. La tour, une des plus remarquables de l'Europe, fut commencée vers 1422, d'après les dessins d'Appelmans, et terminée en 1518 par le fils d'Herman de Waghemakere, qui fit le couronnement. Ce couronnement, d'un style flamboyant très-tourmenté, nuit beaucoup à l'effet pyramidal. A l'intérieur, la cathédrale d'Anvers offre de belles perspectives, tant dans la nef principale, de 10 mètres de largeur, que dans les nefs latérales, divisées par six rangées de colonnes.

Au XVIe siècle, le gothique flamboyant apparaît dans les portails latéraux de Notre-Dame de Malines, dans les nefs de la cathédrale de Gand, dans celles de la cathédrale de Liége, dans l'église Saint-Jacques, de Liége, regardée comme un des types accomplis de l'architecture ogivale tertiaire la plus efflorescente, la plus coquette, la plus dentelée. A Liége encore, il faut citer l'église Saint-Martin, achevée en 1542 par l'architecte Paul de Rickel, qui périt assassiné, victime de la jalousie de ses confrères ; il faut louer dans cet édifice l'imposant développement des grandes lignes architecturales, l'effet majestueux du chœur, qui n'a point de collatéraux, la parfaite harmonie de l'ensemble. Vers la même époque fut terminée la belle église de Saint-Waudru, de Mons, sous la direction de l'architecte Jean de Thuin (mort en 1556). En 1536, l'architecte Jean Killyn fit la voûte de l'église de Bastorgne. Un autre artiste, Rombaut van Mansdale, construisit, de 1525 à 1553, la chapelle du palais des ducs de Brabant, à Bruxelles, qui était regardée comme une des merveilles de l'époque, et qui fut malheureusement détruite par un incendie en 1731.

Les monuments civils du XVIe siècle sont nombreux et remarquables. L'hôtel de ville d'Audenarde, construit sur les plans de Henri van Peede, architecte bruxellois, rivalise d'élégance et de richesse décorative avec ceux de Louvain et de Bruxelles ; il les rappelle dans un grand nombre de ses détails, mais il s'en distingue en ce que certaines parties de la façade semblent se dégager et faire saillie sur l'ensemble. Le palais de justice de Liége (ancien palais des princes-évêques), commencé en 1508, est un des derniers édifices civils de l'ère ogivale ; il a été fort endommagé, en 1734, par un incendie qui a amené la reconstruction, en style moderne, de la façade ; il est divisé, à l'intérieur, en deux cours carrées entourées d'élégants portiques. La Bourse d'Anvers, commencée en 1531, et qui a été détruite par un incendie en 1858, consistait en une vaste cour quadrangulaire entourée d'un portique à voûte surbaissée, décorée d'arêtes et de nervures et portée par trente-huit colonnes. C'est sur le modèle de cette bourse que furent construites celle de Londres en 1566 et celle d'Amsterdam en 1608. L'hôtel de ville d'Anvers, construit en 1561, sur les dessins de Cornelis de Vriendt, achevé en 1565 et en partie détruit par un incendie en 1576, fut restauré de 1581 à 1585. Cet édifice n'offre aucun point de comparaison avec les hôtels de ville de Louvain, de Bruxelles, de Gand ; son style italien bâtard appartient à une époque où la liberté communale était étouffée par la domination espagnole. Désormais, l'architecture *flamande* s'éloigne des tratidions presque nationales qui se sont manifestées avec tant d'éclat pendant les périodes précédentes : elle va s'inspirer en Italie ; elle devient savante, classique, pédante, froide et lourde.

Les plus somptueuses parmi les plus belles églises *flamandes* du XVIIe siècle ont été élevées par les jésuites, dans le style tout particulier que cet ordre avait adopté ; telles sont l'église Saint-Charles-Borromée, d'Anvers, bâtie de 1614 à 1621, non d'après les dessins de Rubens, comme on l'a dit, mais d'après les plans du P. d'Aguillon, et refaite par le P. Pierre Huyssem, après l'incendie de 1718 ; l'église Saint-Michel, de Louvain, construite sur les plans du P. G. Hesius, et inaugurée en 1666 ; l'église Saint-Loup, de Namur (1645), divisée intérieurement en trois nefs par douze colonnes doriques de marbre rouge, qui supportent des voûtes fort élevées et couvertes d'ornements sculptés par un religieux du couvent. Dans ces édifices, l'abus des bossages, des archivoltes, les renflements multipliés des colonnes, la profusion des marbres de couleur accusent hautement la recherche, le goût tourmenté et la décadence de l'art au XVIIe siècle. Parmi les autres édifices de cette époque, nous citerons : l'église abbatiale d'Averbode, d'un style incorrect, mais d'une riche décoration, bâtie, de 1664 à 1670, sur les plans de Faid'herbe ; l'église Saint-Augustin, d'Anvers, bâtie en 1615 ; la tour du beffroi ou le château de Mons, bâti en 1662 sur les dessins de Louis Le Doux, élève de Fr. Duquesnoy. Ce dernier édifice, qui a ses trois étages décorés chacun d'un ordre différent et qui a un couronnement du plus mauvais style, montre que l'architecture civile était tombée aussi bas que l'architecture religieuse.

Au XVIIIe siècle, le goût semble s'épurer un peu ; l'église des Minimes, de Bruxelles, achevée en 1715, et l'église Saint-Pierre, de Gand, achevée en 1720 par l'architecte Matheis (elle avait été commencée en 1629 sur les plans de Van Santen, d'Utrecht, connu en Italie sous le nom de Vesantio ou Giovanni Fiamingo), ne manquent pas d'élégance et d'une certaine majesté. L'église de Saint-Trond, bâtie par les récollets de 1734 à 1738, passe pour une des plus belles églises que cet ordre ait élevées en Belgique. La cathédrale de Namur, commencée en 1754 sur les plans de Pizzoni, architecte milanais, et terminée en 1767, a son portail orné de vingt colonnes corinthiennes ; l'intérieur, dominé par une haute coupole, est assez majestueux, mais la façade forme un placage aux lignes tourmentées dans le goût décoratif et théâtral. L'église Sainte-Elisabeth, de Mons, reconstruite en grande partie en 1722, manque d'unité et de simplicité. L'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg, de Bruxelles, commencée par Guymard en 1776, et continuée en 1785 par Montoyer, a un portique d'ordre corinthien avec fronton triangulaire. Parmi les constructions civiles, il faut mentionner l'hôtel de ville de Liége, bâti de 1714 à 1718, dans le style de Mansart, et le palais du Conseil de Brabant (aujourd'hui palais de la Nation, à Bruxelles), commencé en 1779 sur les plans de Guymard et qui a sa façade décorée de huit colonnes ioniques avec fronton triangulaire.

Au XIXe siècle, l'école *flamande*, devenue l'école belge, a élevé plusieurs beaux monuments, au nombre desquels il nous suffira de citer : le palais de justice, le palais de l'Université et le Grand-Théâtre, de Gand, qui font le plus grand honneur à leur architecte, L. Roelandt ; le théâtre Royal d'Anvers, bâti de 1829 à 1834 sur les dessins de Burla ; l'église Saint-Joseph, de Bruxelles, édifice de style italien, construit par Suys et consacré en 1842 ; l'église Saint-Georges, d'Anvers, bâtie en style ogival par Suys fils et consacrée en 1853 ; l'église des jésuites, à Bruxelles, construite en 1850 sur les plans du P. Meganck ; la nouvelle bourse, d'Anvers, etc.

— IV. GRAVURE. L'art de graver sur bois fut cultivé de bonne heure en Flandre ; il existe, dans la collection Delbecq, de Gand, et dans quelques autres cabinets, des planches taillées par des xylographes *flamands* antérieurs à 1440, date assignée par quelques auteurs à l'invention de l'imprimerie. Cet art fut cultivé jusque vers le milieu du siècle suivant par divers artistes de la même école, entre autres par Pieter Coeck, d'Alost (1490-1550), qui fit un voyage en Turquie et en rapporta une suite de dessins qu'il grava sur bois.

Au XVIe siècle, la Flandre compta plusieurs graveurs au burin d'un talent remarquable, entre autres Jérôme van den Bosch, de Bois-le-Duc, qui déploya dans ses estampes la même bizarrerie d'invention que dans ses peintures ; Cornelis van den Bosch, qui a travaillé en Flandre et à Rome, et a exécuté de nombreuses estampes d'après ses propres dessins et d'après les compositions de Frans Floris, Martin Heemskerk, Lambert Lombard, Michel Coxcie ; Jérôme Cock, d'Anvers (né vers 1510, mort en 1570), qui a gravé d'après Floris, Heemskerk, P. Breughel le vieux ; Lambert Susterman ou Suavius, de Liége, qu'il ne faut pas confondre avec son maître Lambert Lombard, dont il a gravé plusieurs compositions ; P. Baltens, d'Anvers (1540-1579) ; Adrien Collaert, élève de Jérôme Cock, qui a exécuté un assez grand nombre d'estampes, remarquables par la pureté du dessin et la bonne distribution de la lumière et des ombres, d'après Martin de Vos, Jean Stradanus, Josse de Momper, le Baroche, etc. ; Crispin van den Broeck, né à Anvers vers 1530, mort en Hollande vers 1600, et sa fille Barbara, née vers 1560 ; Barthélemy Spranger, cité déjà parmi les peintres.

Jean Sadeler, né à Bruxelles en 1550, mort à Venise en 1610, a réussi surtout, ainsi que le Hollandais C. Cort, à rendre le paysage avec la légèreté qui lui convient. On a de lui un assez grand nombre de pièces d'après Martin de Vos, le Bassan, Pierre de Witte, Polyd. de Caravage, etc. Son frère Raphaël a gravé plusieurs paysages d'après Paul Bril et Breughel, et nombre d'autres pièces d'après divers maîtres. Gilles Sadeler, neveu des précédents, les surpassa par la beauté et la douceur de son burin ; on lui doit surtout d'excellents portraits, des paysages d'après Breughel, Savery, Paul Bril, des sujets religieux d'après le Bassan, le Baroche, Palma le jeune, le Tintoret, etc. Il travailla en Italie avec ses oncles et finit par s'établir en Allemagne. D'autres Sadeler, Juste, fils de Jean, et Raphaël le jeune, fils de Raphaël l'ancien, ont gravé des portraits et beaucoup d'autres pièces.

Une autre famille de graveurs éminents de la même époque est celle des Wierix. Les frères Jean, Jérôme et Antoine Wierix, nés à Amsterdam, eurent une grande influence sur l'école *flamande* et reproduisirent les œuvres de plusieurs maîtres de cette école, notamment de Martin de Vos, de B. Spranger, de Fr. Floris.

Une famille anversoise, celle des Galle, occupe une place distinguée à côté des Sadeler et des Wierix. Philippe Galle (1537-1612), le chef de la famille, grava d'après Heemskerk, Stradanus, Martin de Vos, Breughel le vieux. Ses fils, Théodore et Corneille, voyagèrent en Italie et furent d'éminents graveurs. Corneille surtout se distingua par la correction de son dessin et la finesse de son burin. Corneille Galle le jeune, fils du précédent, fut aussi un graveur de mérite ; mais il n'égala pas son père. Les Galle étaient éditeurs et marchands d'estampes en même temps que graveurs. Le nombre des pièces qu'ils ont publiées est considérable.

Les de Bruyn, d'Anvers, ont beaucoup produit aussi. Abraham, né vers 1538, travailla dans le genre des Wierix et grava des costumes, des portraits, des animaux, des frises, des arabesques. Son fils Nicolas de Bruyn, né vers 1570 et mort vers 1635, est un des graveurs les plus fins qu'ait produits l'école *flamande*. « Il y en a peu, dit Mariette, qui aient gravé avec autant d'art le paysage, surtout dans les lointains, et ce qu'il a fait d'animaux et d'oiseaux est touché fort merveilleusement. La belle estampe de l'*Age d'or*, qu'il grava en 1604 d'après Bloemaert, donne une idée de ce qu'il eût pu faire s'il eût toujours gravé d'après de bons maîtres. »

Bien qu'ils appartiennent par leur naissance à l'école hollandaise, les Goltzius, Hubert (né en 1526, mort à Bruges en 1583) et Henri (1558-1617), peuvent être cités ici comme ayant exécuté divers travaux en Flandre et d'après des maîtres *flamands*. « Henri Goltzius, buriniste du plus rare talent, génie bizarre, aurait porté l'art à la perfection, dit Emeric David, si la perfection consistait dans un adroit maniement d'un instrument difficile à diriger. Quelle hardiesse, quelle énergie, quelle facilité dans son faire ! Malheureusement, l'éclat et la régularité de son burin lui firent négliger des beautés plus importantes. Imitateur maniéré de Michel-Ange, assez savant dans l'anatomie, mais affectant trop de le paraître, dépourvu de goût, il donne à tous les peintres qu'il copie, à Raphaël, à l'antique même, son style roide et barbare... Ce grand maître, donnant en cela un fatal exemple, avait pris le mécanisme de l'art pour l'art lui-même. » Jacques de Gheyn, d'Anvers (1565-1615), Pierre de Jode le vieux (mort en 1634), furent les meilleurs élèves de Henri Goltzius, en Flandre.

Au XVIIe siècle, l'art de graver subit, chez les Flamands, la même révolution que la peinture. « Rubens, dit Emeric David, fit faire à cet art des progrès que, malgré le mérite des artistes précédents, on peut regarder comme prodigieux. Marc-Antoine, Albert Dürer, Lucas de Leyde, Corn. Cort, Augustin Carrache, Goltzius, les Sadeler, avaient porté à une grande perfection, chacun dans la partie qui lui était propre, l'art de dessiner, de rendre les effets des passions, de ménager la lumière, de maîtriser le burin ; Rubens voulut, en surmontant les plus grandes difficultés, enseigner aux graveurs à exprimer encore la vivacité ou la faiblesse des couleurs locales, à transposer, pour ainsi dire, dans une estampe, par ce moyen, les nuances variées d'un tableau, et il eut le mérite d'y réussir. Ce grand maître forma des graveurs parmi ses élèves et appela auprès de lui les plus habiles maîtres de l'Allemagne et des Pays-Bas. » Pierre Soutman, de Harlem, et Lucas Vorsterman, d'Anvers, nés l'un et l'autre en 1580, formés d'abord dans la peinture par ses leçons, devinrent, sous sa direction, les chefs de son école de graveurs. Ils ont exécuté tous deux, d'après ses peintures et d'après ses dessins, d'admirables estampes. Vorsterman eut pour élèves son fils Lucas, dit le Jeune, qui lui fut bien inférieur, et Paul Pontius (né à Anvers en 1603), dessinateur correct et savant, qui fut un des graveurs favoris de Rubens, dont il a interprété les œuvres avec une incomparable *maestria*. Pierre Soutman forma Guillaume de Leeuw, qui donna à ses gravures l'effet le plus pittoresque, en remplaçant les points par des tailles courtes et méplates, Suyderhoef et Corn. de Visscher, nés en Hollande, Jean-Louis ou Loys et Pierre van Sompel ou Sompelen, d'Anvers. Pontius forma, à son tour, Nicolas Ryckmans et Nicolas Lauwers, d'Anvers. Jean Witdœck et Guillaume Panneels reçurent des leçons de Rubens.

Ces divers artistes reproduisirent les œuvres de Rubens, de Van Dyck, de Jordaens, de Diepenbeek et des autres peintres *flamands* les plus renommés du XVIIe siècle. D'autres graveurs s'appliquèrent à imiter le style inauguré par les élèves de Rubens. Les deux frères Boëce et Schelte Bolswert, qui, d'une ville de Frise d'où ils avaient tiré leur nom étaient venus se fixer à Anvers, se montrèrent les rivaux des plus habiles. Pierre Clowet, d'Anvers (1606-1668), Pierre de Jode le jeune (né en 1606), Mat. Borrekens, Corn. Vermeulen, H. Snayers, Marinus, Rombaut Eyndhouets, Fr. Pilsen, etc., firent preuve de mérites divers. Tout ce groupe, dirigé ou inspiré par Rubens, a réalisé d'immenses progrès dans l'art de la gravure. « Chacun de ces grands artistes, dit encore Emeric David, a des talents et un caractère particulier : Soutman, Visscher, Suyderhoef ont mêlé l'eau-forte avec le burin ; Vorsterman, Bolswert, Pontius, Witdœck, ont employé le burin pur. Le travail de Soutman est tantôt fin, moelleux, régulier, tantôt rude et heurté ; on y voit en opposition des blancs purs, souvent fort étendus, et des ombres très-énergiques. Vorsterman excelle dans l'art de représenter la magnificence des draperies ; le burin de Visscher répand le feu de la vie dans les méplats des muscles et dans les ondulations de la peau. Soutman, Vorsterman, Witdœck, Pierre de Jode, ont quelquefois, dans leur faire, si nous osons le dire, un peu de rudesse ; Pontius, Visscher sont toujours moelleux. Habile à graduer les lumières, Visscher couvre presque entièrement le cuivre de ses savants travaux ; Vorsterman, Bolswert, par un autre principe, laissent éclater plus de blanc. Quels sont les procédés de ces grands maîtres ? Ils emploient, avec une convenance parfaite, tous ceux que l'art a inventés, tous ceux que le génie leur suggère ; ils n'en laissent dominer aucun. C'est la multiplicité de leurs moyens qui produit l'incomparable richesse de leurs teintes. »

Parmi les autres graveurs plus ou moins

indépendants de la même époque, nous citerons : Charles de Mallery, Jean-Baptiste Barbé, Quirin Boel, qui a gravé surtout d'après D. Teniers; Cornelis Boel, que l'on croit élève de Sadeler; Pierre Boel, élève de Snyders ou de Cornelis de Wael, qui a gravé à l'eau-forte des animaux d'une grande finesse d'exécution; Jacques de Bye, d'Anvers, et son fils Corneille, qui ont publié des recueils iconographiques très-intéressants; Michel Natalis, de Liége, qui travailla à Rome; Jacques Fouquières, peintre et graveur, mort en Allemagne en 1659; Nicolas Pitau, d'Anvers, qui travailla à Paris d'après Ph. de Champaigne, Poussin, Séb. Bourdon, Le Brun, etc.

L'école de graveurs fondée par Rubens fut continuée pendant la seconde moitié du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe, par Corneille et Ignace van Caukerken, Corn. Marinus, Nic. Lauwers, Pierre et Bernard van Baillu ou Balliu, qui ont travaillé à Anvers et à Rome; Hendrick Bary, né à Anvers vers 1625, imitateur et probablement élève de Corn. Visscher, qui a travaillé en Hollande; Jacques Coelmans, élève de Corn. Vermeulen, que Boyer d'Aiguilles, conseiller au parlement de Provence, fit venir à Aix pour graver les tableaux de sa collection; Pierre van Schuppen et Gérard Edelinck, artistes éminents, qui tous deux quittèrent Anvers, leur ville natale, pour aller s'établir à Paris, où ils gravèrent d'après Mignard, Le Brun, Ph. de Champaigne, de Troy, Van der Meulen, etc.; Adrien-François Bauduins, né à Dixmude en 1640, qui a beaucoup gravé d'après Van der Meulen, qu'il suivit à Paris; Corn. Meyssens, Lommelin, les frères Van Bloemen, qui gravèrent à l'eau-forte des paysages de leur composition, etc.

A partir du XVIIIe siècle, la gravure *flamande* perd peu à peu les qualités originales qui, au siècle précédent, l'avaient placée au premier rang. Parmi les graveurs de cette période de décadence, on distingue Robert van Audenaerde (1663-1743), élève de Carle Maratte, qui travailla à Rome d'après les maîtres italiens; Ignace van den Berghe, élève de Bartolozzi, né à Anvers en 1752; Gérard de Lairesse, déjà cité comme peintre, etc.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : *Histoire de l'école flamande de peinture au* XVe *siècle, son point de départ, les causes de sa splendeur et de sa décadence*, par M. Heris (Bruxelles, 1856, in-4o); *Vie des peintres flamands, etc.*, par J.-B. Descamps (Paris, 1753-1763, 4 vol. in-8o); *Manuel de l'histoire de la peinture; écoles allemande, flamande et hollandaise*, par G.-F. Waagen, traduction par MM. L. Heymans et J. Petit (Bruxelles, 1863, 3 vol. petit in-8o); *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, par Alf. Michiels (Bruxelles, 1845-1847, 4 vol. in-8o); *Annalen der niederlændischen Malerei und Kupferstecherkunst, von Rubens Abreise nach Italien bis auf Rembrandts Tod*, von Georg. Rathgeberg (Gotha, 1839, in-fol.); *Biographie des peintres flamands et hollandais qui ont existé depuis Jean et Hubert van Eyck jusqu'à nos jours*, par C.-H. Balkema (Gand, 1844, in-8o); *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, par Arsène Houssaye (Paris, 1846, in-fol.); les *Anciens peintres flamands, leur vie et leurs œuvres*, par. J.-A. Crowe et G.-B. Cavalcaselle, trad. de l'anglais par O. Delepierre (Bruxelles, 1862, grand in-8o; vol. I et II avec des planches); *Galerie des peintres flamands, hollandais et allemands*, recueillie par Le Brun (Paris, 1792, 3 vol. in-fol.); les *Splendeurs de l'art en Belgique*, texte par MM. Moke, Fétis et Van Hasselt, illustrations par MM. Hèndrickx et Stroobant (Bruxelles, 1848, gr. in-8o, fig.); D. Deuchar, *Collection of etchings after the most eminent masters of the dutch and flamish schools* (1803, 3 vol. in-4o); *Galerie des peintres vivants des écoles flamande et hollandaise* (Bruxelles, in-fol.); *Collection d'imitations de dessins d'après les principaux maîtres hollandais et flamands*, commencée par C. Ploos van Amstel, continuée par C. Josi (Londres, 1821, in-fol.); *Fac-similes of sketches made in Flandres and Germany*, by S. Prout (London, 1834, gr. in-fol.); F. Mercey, la *Peinture flamande et hollandaise et ses historiens en France et en Allemagne* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1848).

FLAMAND (François Le), sculpteur. V. DUQUESNOY.

FLAMAND-GRÉTRY (Louis-Victor), littérateur français, né à la Fère-en-Tardenois (Aisne) en 1764, mort en 1843. Il était marchand de meubles, lorsqu'il épousa, en 1796, une nièce du célèbre compositeur Grétry, avec lequel il se lia de la plus étroite amitié et dont il ajouta le nom au sien en 1818. Tout en s'occupant de commerce, Flamand cultivait la poésie. On a de lui de nombreuses pièces de circonstance, productions des plus médiocres, et un *Itinéraire historique, biographique et topographique de la vallée d'Enghien-Montmorency* (Paris, 1827, in-8o).

FLAMANT ou **FLAMMANT** s. m. (fla-man — rad. *flamme*). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, appelés aussi phénicoptères, et chez lesquels le dessous des ailes est d'un beau rouge de feu : *Le* FLAMANT *est un oiseau voyageur qui ne visite que les climats chauds et tempérés*. (Buff.) ‖ Nom vulgaire du courlis rouge, à la Guyane.

— **Encycl.** Les *flamants*, qui appartiennent à l'ordre des échassiers, semblent, par quelques traits de leur organisation et de leurs mœurs, former le passage de ce groupe à celui des palmipèdes. Ce genre est caractérisé par un bec gros, fort, plus haut que large, dentelé, nu à sa base, conique vers sa pointe, brusquement recourbé et déjeté sur le côté vers sa partie moyenne, la mandibule inférieure plus large; des narines longitudinales, situées vers le milieu du bec et recouvertes par une membrane; des ailes médiocres, les deux premières rémiges étant les plus longues; des pieds très-longs, à doigts armés d'ongles courts et plats; trois doigts antérieurs réunis jusqu'aux ongles par une membrane découpée; le doigt de derrière très-court et s'articulant très-haut sur le tarse. Le nom vulgaire de *flamant*, comme d'ailleurs le terme scientifique de *phénicoptère*, ou mieux *phœnicoptère* (φοινικός, rouge), ont été donnés à cet oiseau à cause de la belle couleur rouge de ses ailes, qui présentent comme des reflets de feu quand elles sont en mouvement; chez les anciens auteurs, on les trouve quelquefois désignés par le mot *flambant*. Dans quelques localités, on les appelle vulgairement *bécharus* (bec-charrue), à cause de la singulière conformation de leur bec.

Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, qui habitent les régions chaudes et tempérées de l'ancien et du nouveau continent; elles présentent peu de différences dans leur coloration et dans leur manière de vivre. La plus connue, celle que l'on peut prendre comme type, est le *flamant* rouge, ou des anciens. Cet oiseau a environ 1m,65 de longueur totale, chez les vieux mâles; outre les caractères génériques indiqués ci-dessus, il a des yeux à fleur de tête, l'iris d'un jaune brillant. Tout son plumage est d'un beau rose; il présente souvent, sur la tête, le long du cou et sur le dos, des teintes et des mèches plus vives; les ailes sont d'un rouge ardent, avec de longues plumes roses et cramoisies sous le pli de l'aile; le bec est aussi d'un rouge vif, la pointe seule est noire; enfin, les pattes sont d'un rose presque rouge. Les femelles ont toujours des couleurs plus pâles; souvent les ailes seules sont d'un rouge plus ou moins vif, et tout le reste du corps est presque blanc. Ce n'est toutefois qu'à un certain âge que le *flamant* prend ces couleurs éclatantes; les jeunes de l'année sont d'un gris cendré. Cette espèce habite l'Afrique et les régions méridionales de l'Europe; nulle part peut-être elle n'est plus abondante que sur les étangs de la Camargue et des environs d'Aigues-Mortes. Le voyageur, en parcourant les plages marécageuses qui s'étendent le long des côtes de la Méditerranée française, est souvent frappé du magnifique spectacle que présentent des centaines de ces grands oiseaux, aux ailes de feu, hauts sur jambes et rangés sur la même ligne. Il arrive parfois qu'un certain nombre de ces oiseaux émigre et revient au bout de quelques mois, ce qu'il faut attribuer sans doute à des causes atmosphériques ou au manque de nourriture. Le *flamant*, dit M. d'Orbigny, fréquente surtout les bords de la mer, les lacs salés et les lagunes; il ne quitte guère les plages humides, inondées, marécageuses, où son organisation semble l'attacher; néanmoins des causes accidentelles l'entraînent quelquefois hors de son habitat ordinaire, et on l'a trouvé dans les pays montueux, à plus de vingt lieues de la mer. Son vol paraît assez vigoureux. La conformation palmée de ses pieds lui permet de marcher d'une manière plus sûre et plus facile sur les fonds vaseux; mais, malgré ce caractère, ce n'est point un oiseau nageur. Sa démarche, à terre, est même plus lourde et plus embarrassée que ne le ferait croire la structure de ses jambes longues et grêles. Souvent il abaisse son long cou, de telle sorte que son bec touche presque le sol. De là ce préjugé assez répandu que le *flamant* a besoin, pour marcher, de s'appuyer sur la tête. Quand il mue, ce n'est pas par degrés, mais brusquement; aussi est-il pendant quelques jours incapables de voler.

« Le phœnicoptère, continue l'auteur du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, se nourrit surtout d'œufs de poissons et aussi de crustacés, de vers, de mollusques, etc., qu'il trouve dans la vase, et il emploie, pour chercher sa nourriture, une manœuvre assez singulière : sa tête et son cou se retournent, de manière que la partie aplatie de la mandibule supérieure soit couchée sur le sol; puis portant la tête de côté et d'autre par des mouvements alternatifs, en même temps qu'il agite ses pieds, il fouille la vase à peu près comme le font les canards. Il mange aussi du poisson, qu'il pêche sur le bord des eaux; les dentelures de son bec lui servent merveilleusement à saisir et à retenir tous les aliments qui lui conviennent. D'un naturel très-défiant, il fuit les lieux habités et ne fréquente que les rivages solitaires; toutefois, il paraît assez se plaire dans la société de ses semblables; et si, en Egypte, Sonnini l'a presque toujours rencontré isolé, il n'en est pas moins vrai que, dans le midi de l'Europe, il vit en troupes assez nombreuses. Quand les *flamants* pêchent, ils ont l'habitude de se ranger sur une même file et de s'avancer lentement en conservant le même ordre : on dirait de loin un escadron rangé en bataille. Ils aiment à s'aligner ainsi, même quand ils sont en repos sur la plage, et alors ils restent debout sur un seul pied, en repliant l'autre sous le corps; en même temps, ils cachent leur tête sous l'aile, du côté opposé à la jambe pliée, comme pour lui faire un contre poids. » « Ils se laissent, dit Crespon, difficilement suprendre au milieu des pays découverts qu'ils habitent; car, dès qu'on veut les approcher, les vedettes isolées de la troupe donnent le signal du danger, et on les voit s'élever dans les airs tenant les jambes et le cou étendus sur une même ligne; alors rien de plus beau que de voir ces légions couleur de feu se replier en arrière à mesure qu'on les approche, surtout durant l'été, pendant que le mirage est bien transparent, sur l'étang de Valcarès. »

Les *flamants*, surtout dans les régions chaudes, se livrent à des migrations assez étendues. Ils voyagent quelquefois seuls, mais le plus souvent en troupes nombreuses. En Sardaigne, on les voit émigrer vers la fin de mars et quitter ce pays pour n'y revenir que vers la mi-août. « C'est alors, dit M. de La Marmora, que, du haut du bastion qui sert de promenade aux habitants de Cagliari, on voit arriver de l'Afrique les troupes de ces magnifiques oiseaux, disposées en bandes triangulaires; elles apparaissent d'abord comme une ligne de feu dans le ciel, et s'avancent dans l'ordre le plus régulier. A la vue de l'étang voisin, elle ralentissent leur course aérienne et paraissent un instant immobiles : puis, traçant par un mouvement lent et circulaire une spirale conique renversée, elles atteignent le terme de leur migration. Brillant alors de tout l'éclat de leur parure flamboyante, et rangés sur une même ligne, ces oiseaux offrent un nouveau spectacle et représentent une petite armée dont l'ordre ne laisse rien à désirer pour la symétrie et la régularité. Mais le spectateur doit se contenter, pour le moment, de contempler de loin cette colonne paisible; malheur à lui s'il ose aborder l'étang dans cette saison funeste; le châtiment de sa démarche indiscrète ne se fera pas attendre. »

Quand ces oiseaux nichent, ils conservent leurs habitudes sociables. Pour cela, s'il faut en croire la généralité des naturalistes, ils choisissent les terres basses et inondées; les nids sont placés sur des amas de terre glaiseuse, hauts de 0m,50 environ, en forme de cône tronqué, dont la base reste plongée dans l'eau, tandis que le sommet, qui est émergé, est creux et déprimé; la femelle y dépose simplement ses œufs, au nombre de deux ou trois. Ces œufs sont blancs, gros comme ceux de l'oie, mais un peu plus allongés, et recouverts, lorsqu'ils sont nouvellement pondus, d'une couche crayeuse qui blanchit la main quand on les touche; mais, après les fortes pluies, cette couche disparaît en partie, et il ne reste plus qu'une surface raboteuse et comme sillonnée, car la coquille est très-épaisse. Au dire des voyageurs, la femelle, pour couver ses œufs, se met à cheval sur le nid, les jambes pendantes. Mais il paraîtrait, d'après Crespon, que, dans le Midi du moins, les *flamants* ne construisent point de nid; c'est sur une petite élévation, le plus souvent sur un petit chemin, entre deux fossés, que les femelles pondent, et si elles choisissent une éminence, c'est pour préserver leur progéniture. La femelle ne se met point à cheval sur les œufs, mais elle les couve en reployant ses jambes sous les ventre. Quoiqu'il en soit, ces oiseaux nichent sur une même ligne, et toujours en grand nombre. Les petits courent très-vite quelques jours après leur naissance; mais c'est seulement bien plus tard qu'il commencent à voler.

On chasse peu les *flamants*, et il est assez difficile de les surprendre; comme ils sont très-méfiants, ils postent ordinairement l'un d'entre eux pour faire sentinelle, examiner ce qui se passe, et au besoin donner l'alarme par un cri assez semblable au son d'une trompette : alors toute la troupe, voyant le danger de rester plus longtemps dans cette station, prend son vol. Si cependant, disent quelques auteurs, on peut les approcher en se cachant, et que l'on en tue un à coups de fusil, il arrive quelquefois que les autres, saisis d'étonnement, prennent difficilement leur essor. On rapporte que l'empereur Héliogabale entretenait des troupes de chasseurs de *flamants*. Cette chasse s'est conservée de nos jours dans plusieurs pays. Geoffroy Saint-Hilaire dit qu'il a souvent observé en Egypte le lac Menzaleh (à l'ouest de Damiette) couvert d'une multitude de barques destinées à la chasse des *flamants*, et qui revenaient remplies de ces oiseaux.

Malgré son naturel sauvage et timide, le *flamant* s'apprivoise facilement, quand on le prend jeune; mais il ne peut se faire au régime de la captivité; il languit et vit peu de temps. A défaut d'aliments convenables, on le nourrit de pain, qu'il a, dit-on, l'habitude de tremper dans l'eau avant de l'avaler. On assure qu'il mange beaucoup plus la nuit que le jour. On n'a pas observé qu'il se soit reproduit dans ces conditions. La chair de ces animaux est peu estimée comme aliment dans le midi de la France; il est possible que, sous d'autres climats, elle acquière plus de qualités. L'âge a sans doute aussi une grande influence. Ce qu'il y a de certain, c'est que les anciens faisaient grand cas de la chair des *flamants*, surtout des jeunes, et qu'ils la servaient dans les repas les plus distingués. La partie la plus estimée était la langue, que sa nature, à la fois charnue et graisseuse, rend en effet très-succulente, et dont on a comparé le goût à celui de la moelle de bœuf; elle passait pour un mets fort exquis, et l'histoire nous apprend quelle énorme consommation en faisait l'empereur Héliogabale. De nos jours encore, les Arabes en extraient par la pression une substance graisseuse qu'ils emploient en guise de beurre. Le plumage ou duvet de ces oiseaux est assez épais, et peut servir aux mêmes usages que celui du cygne; la belle couleur rose ou rouge vif qu'il présente dans certaines de ses parties le fait beaucoup rechercher comme fourrure.

Les *flamants* sont très-répandus sur toutes les côtes occidentales de l'Afrique, jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Le P. Labat rapporte que, près de Gésines, est un village habité par des nègres, et où ces oiseaux sont regardés comme sacrés. Ils s'y rassemblent par milliers, sous les arbres, et y font un bruit qu'on entend d'un quart de lieue. Malheur, ajoute-t-il, à un étranger qui serait surpris, par ces nègres superstitieux, à tuer un de ces oiseaux sacrés; ils en vengeraient sur-le-champ l'injure et la mort. La plus remarquable des espèces américaines est le *flamant* à manteau de feu; il est plus petit que celui de l'Europe, et se trouve dans toute l'Amérique australe, de la Patagonie à Buenos-Ayres, à Cuba et au Chili, où on l'appelle *flemingo*. Sa chair, maigre et noire, est néanmoins très-bonne à manger; la langue surtout est fort recherchée. On estime également les œufs de cette espèce. Les naturels tirent parti de son magnifique plumage; ils en font des colliers, des coiffures, des ceintures et d'autres objets dont ils aiment à se parer.

On compte, jusqu'à présent, quatre espèces de phœnicoptères; nous avons parlé ci-dessus du phœnicoptère ou *flamant* des anciens, ainsi que du *flamant* à manteau de feu d'Amérique. Il existe encore, dans l'Amérique méridionale, un phœnicoptère rouge, semblable au *flamant* des anciens, mais qui pourtant en diffère par un plumage encore plus coloré; et l'on trouve en Afrique, dans les environs du Cap et au Sénégal, le phœnicoptère pygmée, qui est de moitié plus petit que ses congénères.

FLAMANT (R.-P.), célèbre chirurgien accoucheur, né à Nancy en 1765, mort à Strasbourg en 1833. Il avait été dans sa jeunesse chirurgien militaire, et plus tard professeur d'accouchement à Nancy. Nommé professeur de clinique chirurgicale et d'obstétrique à Strasbourg, à l'époque de la création de la Faculté de médecine de cette ville, il vint à Paris en 1811 concourir pour la chaire illustrée par Baudelocque et qui fut dévolue à Desormeaux. Flamant a donné à la science des accouchements une impulsion qui rappela les beaux jours de Fried à la même école. Ancien élève de Desault, il sut, comme son illustre maître, faire partager à ses disciples l'amour qu'il avait pour son art. Esprit hardi et novateur, il entrevit plusieurs des perfectionnements dont Baudelocque enrichit la science de l'obstétrique. Il agita toutes les questions, soumit à l'expérience toutes les méthodes, et une fois éclairé sur des vérités nouvelles, il consacra toute son ardeur à les faire adopter. S'il fut un professeur éloquent, il fut aussi un praticien habile. Jamais le forceps ne fut mieux manié que par lui. A une époque où les professeurs de Paris enseignaient que cet instrument ne pouvait pas saisir la tête au-dessus du détroit abdominal, il montrait, lui, chaque année, à ses élèves, dans son service de l'hôpital, que cette application était non-seulement possible, mais même facile et sans danger. Livré tout entier à l'enseignement clinique, il se laissa rarement distraire par la pratique civile des soins et de l'assiduité que demandait l'instruction de ses élèves.

Flamant avait l'esprit trop vif et trop mobile pour consigner dans des livres le fruit de ses recherches. Il a très-peu écrit; nous n'avons de lui que : l'*Eloge de Joseph Noël* (Strasbourg, 1808, in-4o); *Qualités et obligations du médecin accoucheur* (Strasbourg, 1809, in-4o); *Dissertation sur l'opération césarienne* (Paris, 1811, in-4o); *Mémoire pratique sur le forceps* (Strasbourg, 1816, in-8o); *Mémoire sur la version du fœtus dans l'accouchement; Mémoire sur un bandage pour la fracture de la clavicule; Notice historique sur l'état actuel de l'art des accouchements relativement à la version sur la tête*, journal complémentaire du *Dictionnaire des sciences médicales*. Enfin les articles ABLACTATION, ABORTIF, ACCOUCHEUR, ACCOUCHEUSE, HYSTÉROTOME, publiés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*.

FLAMANVILLE, bourg et comm. de France (Manche), cant. des Pieux, arrond. et à 23 kilom. de Cherbourg, sur le cap du même nom, à peu de distance de la falaise; 1,493 hab. « Les falaises de Flamanville, dit M. d'Osseville, forment peut-être la plus belle partie des côtes de Normandie entre Cherbourg et Granville; elles ont de 16 à 20 kilom. de longueur et offrent une diversité d'aspects tous grandioses et imposants. Leur hauteur, qui varie de 70 à 100 mètres, laisse souvent entrevoir des abîmes à pic, ou s'étage par degrés immenses en sortant de la mer. Les rochers qui les soutiennent sont noirs à leur

base, puis vont en s'éclaircissant jusqu'au sommet de la falaise, rougeâtres d'abord et enfin d'un blanc grisâtre. Ces derniers, dont les masses semblent indépendantes les unes des autres, et qui forment en quelque sorte le couronnement de cet édifice naturel, sont groupés et accidentés de la plus merveilleuse manière, et le point culminant de la côte, connu sous le nom de *Gros-Nez de Flamanville*, offre certainement les plus belles masses granitiques qui se puissent voir. » De nombreuses cavernes s'ouvrent dans les falaises de Flamanville; la plus importante est celle du Trou-Baligan. « Cette caverne, dit M. Ragonde, a été évidemment formée par les dégradations successives d'une partie de terre sablonneuse qui se trouvait entre deux couches de roches granitiques de la falaise. Elle s'avance par-dessous la terre jusqu'à près de 100 mètres. L'entrée, d'abord étroite, s'élargit et parvient à près de 2 mètres de largeur; mais elle finit bientôt par ne plus être qu'une fissure trop étroite pour y pénétrer. La hauteur de la caverne est de 17 ou 20 mètres. Quand on y pénètre, on éprouve un certain sentiment d'effroi; d'abord en voyant au-dessus de sa tête, collés dans le sable de la voûte, d'énormes blocs de granit semblables à ceux qui pavent le fond de la grotte; ensuite, par un singulier effet d'optique, en voyant les flots de la mer qui s'avancent en lames furieuses, comme pour vous engloutir dans cette caverne. » Suivant une légende locale, le Trou-Baligan était autrefois habité par un monstrueux serpent auquel les habitants du pays étaient tenus de porter, chaque semaine, un de leurs enfants pour sa nourriture. A l'aspect de saint Germain, qui arrivait d'Angleterre en glissant à la surface des ondes, le monstre fut changé en un énorme rocher.

Le château de Flamanville, bâti de 1654 à 1660, dans une admirable situation, au milieu d'étangs, de bois et de belles pelouses, se compose d'un unique étage en granit. Deux très-beaux pavillons encadrent la cour d'honneur. L'orangerie offre de remarquables arcades. Les anciens fossés ont été comblés et transformés en un magnifique jardin potager. Le parc, d'une étendue considérable, offre de superbes allées d'arbres verts qui se prolongent jusqu'au cap Gros-Nez, et un pavillon dit de *J.-J. Rousseau*. Le philosophe devait l'habiter, lorsqu'il se décida pour Ermenonville. L'église de Flamanville, commencée en 1668 et terminée en 1671, renferme une belle châsse contenant les reliques de sainte Réparate.

Au nord du bourg, à l'embouchure de la rivière de Diélette, se trouve le port de ce nom construit au XVII^e siècle, par Hervé de Bazan, seigneur de Flamanville, et acheté par Colbert. Ce port sert surtout au commerce des grains et des bestiaux et à l'embarquement des beaux granits de la côte.

FLAMARD s. m. (fla-mar — rad. *flamme*). Anc. art mil. Epée à lame flamboyante, ondulée. V. FLAMMARD.

FLAMBAGE s. m. (flan-ba-je — rad. *flamber*). Action superficielle du feu sur un corps qui lui est exposé : *Le* FLAMBAGE *d'une volaille. Le* FLAMBAGE *d'une chemise.*

— Techn. Opération par laquelle on brûle, en le flambant, le duvet des toiles de coton. ‖ On dit aussi GRILLAGE.

FLAMBANT, ANTE adj. (flan-ban, an-te — rad. *flamber*). Qui flambe, qui jette de la flamme : *Un tison* FLAMBANT.

Les coursiers de Phébus aux *flambantes* narines.
LA FONTAINE.

— Pop. Riche, richement équipé, meublé, vêtu : *J'ai eu beau lui dire que nous n'étions pas* FLAMBANTS, *il tient à venir chez nous.* (Balz.)

— Blas. Se dit d'un pal, d'un sautoir, d'un tronc d'arbre, etc., qui paraissent embrasés en quelqu'une de leurs parties : *Brandon : D'azur, à l'aigle d'argent, cantonnée de quatre brandons d'or* FLAMBANTS *de gueules.* ‖ S'emploie quelquefois abusivement pour FLAMBOYANT.

— s. m. Ornith. Syn. de FLAMANT.

FLAMBARD, ARDE adj. (flan-bar, ar-de — rad. *flamber*). Pop. Flambant, richement vêtu, équipé ou meublé : *Un cardinal! voilà qui est* FLAMBARD! *voilà ce qu'on ne rencontre pas tous les jeudis.* (E. Sue.)

FLAMBARD ou **FLAMBART** s. m. (flan-bar — rad. *flamber*). Anc. art milit. Syn. de FLAMMARD.

— Mar. Nom que les matelots donnent à certains météores lumineux, au feu Saint-Elme, par exemple. ‖ Dans l'argot des marins, Homme brave jusqu'à la témérité, fou, ardent au plaisir comme au combat : *Oh! elle savait bien, l'insolente, qu'elle avait dans ses flancs cent vingt braves matelots, entre autres dix-neuf restant de l'ancien équipage, et que l'on désignait à bord sous le nom de* FLAMBARDS. (E. Sue.) *Le langage du canotier est plus terrible que celui des plus terribles* FLAMBARDS. (F. Briffault.)

— Canot. Canotier amateur de bas étage : *Les* FLAMBARTS *de la Seine.* ‖ Gai luron, dans le langage particulier du carnaval : *Ohé! les* FLAMBARTS, *les balochards!* ‖ Petit bateau de côte pour la pêche au libouret et au chalut.

— Econ. domest. Charbon à demi consumé.

— Comm. Saindoux provenant de la cuisson des viandes des charcutiers; graisse que le charcutier recueille à la surface de l'eau dans laquelle il fait cuire la viande de porc.

FLAMBE s. f. (flan-be — rad. *flamber*). Epée à lame ondulée : *Les crics malais, les poignards indiens sont des* FLAMBES *de moyenne dimension.* (Gal Bardin.) ‖ On dit aussi FLAMMARD et FLAMBARD.

— Hist. *Guerre de la petite flambe*, Exploits d'un ramas d'aventuriers qui, armés de ciseaux, couraient les rues de Paris pour couper les aumônières, du temps de Louis XIV.

— Bot. Nom vulgaire de l'iris germanique. ‖ *Flambe fétide*, Nom vulgaire de l'iris fétide. ‖ *Petite flambe*, Nom vulgaire de l'iris nain.

FLAMBÉ, ÉE (flan-bé) part. passé du v. Flamber. Passé à la flamme : *Du linge* FLAMBÉ. *Une poularde* FLAMBÉE. *Du cuir* FLAMBÉ.

— Fam. Perdu, ruiné : *Affaire* FLAMBÉE. *Argent* FLAMBÉ. *Nous sommes plus battus dans l'Inde qu'à Minden; je tremble que Pondichéry ne soit* FLAMBÉ. (Volt.)

— Mar. *Bâtiment flambé*, Bâtiment qui a reçu un signal de mécontentement ou de punition.

— Techn. Tondu, en parlant d'un chapeau. ‖ Se dit d'un tissu orné de fleurs dont les teintes se fondent : *Damas* FLAMBÉ. *Satin* FLAMBÉ.

— s. m. Entom. Nom vulgaire du papillon podalyre.

FLAMBEAU s. m. (flan-bô — rad. *flamber*). Corps solide préparé pour être porté à la main, et pour éclairer par la flamme qu'il projette en brûlant : *Un* FLAMBEAU *de cire, de suif, de résine. Allumer un* FLAMBEAU. *Marcher à la lueur des* FLAMBEAUX. *L'homme qui donne de bons conseils et ne s'en sert pas est semblable à un aveugle qui porte un* FLAMBEAU *pour éclairer les autres, et ne profite pas de sa lumière.* (Max. orient.)

— Par ext. Chandelier, appareil de grandeur un peu considérable, destiné à porter des bougies ou d'autres corps solides qu'on brûle pour éclairer : *Une paire de* FLAMBEAUX. *Des* FLAMBEAUX *d'argent.*

— Fig. Ce qui éclaire l'esprit ou sert de guide pour la conduite : *La vie est une nuit profonde pendant laquelle nous sommes occupés à chercher des* FLAMBEAUX *pour nous conduire à leur faible lueur.* (Boss.) *Le* FLAMBEAU *du génie ne s'allume jamais qu'aux rayons de la vérité.* (De Ségur.) *Marchant d'un pas résolu au* FLAMBEAU *de l'expérience, nous ne devons connaître que notre consigne : En avant!* (X. Marmier.)

L'homme, venons au fait, n'a-t-il pas la raison?
N'est-ce pas son *flambeau?...*
BOILEAU.

De la religion si j'éteins le *flambeau*,
Je me creuse à moi-même un abîme nouveau.
L. RACINE.

‖ Ce qui entretient, fait vivre un principe; ce qui excite, enflamme, anime : *Le* FLAMBEAU *de la vie. Le* FLAMBEAU *de l'existence. Le* FLAMBEAU *des jours de l'homme. Le* FLAMBEAU *de la discorde. Le* FLAMBEAU *de l'amour. La vie est un* FLAMBEAU *qui doit se consumer lentement : plus il jette d'éclat, moins il a de durée.* (M.-A. Petit.)

De mes jours pâlissants le *flambeau* se consume.
LAMARTINE.

Quand l'hymen et l'amour courent même carrière,
Le *flambeau* de l'amour a quelques pas s'éteint.
DEMOUSTIER.

— Poétiq. Astre quelconque, déterminé ordinairement par un complément ou un qualificatif : *Le* FLAMBEAU *du jour. Le* FLAMBEAU *des nuits.*

La nuit tombe, et déjà les célestes *flambeaux*,
Penchant vers leur déclin, invitent au repos.
DELILLE.

Toi qu'annonce l'aurore, admirable *flambeau*,
Astre toujours le même, astre toujours nouveau,
Par quel ordre, ô soleil, viens-tu du sein de l'onde
Nous rendre les rayons de ta clarté profonde?
L. RACINE.

‖ *Flambeaux de l'hymen*, Flambeaux allumés pour la cérémonie d'un mariage; amour conjugal; état du mariage : *Allumer les* FLAMBEAUX *de l'hymen. Le* FLAMBEAU DE L'HYMEN *n'est qu'une lanterne sourde.* (Richardson.)

L'autel étincelait des *flambeaux d'hyménée.*
VOLTAIRE.

— Antiq. *Jour des flambeaux*, Jour de fête établi à Athènes, en mémoire des torches que Cérès alluma aux feux de l'Etna pour aller à la recherche de Proserpine. ‖ *Course des flambeaux*, Jeu dans lequel chaque concurrent tenait un flambeau allumé, et cherchait à arriver, sans l'éteindre, le premier au but.

— Mar. *Flambeau de signaux*, Artifice que l'on appelle aussi FEU DE CONSERVE, et qui sert, la nuit, à faire des signaux en mer.

— Techn. Nom donné, dans les sucreries d'Amérique, à la troisième des cinq chaudières qui composent un équipage.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cépole.

— Bot. *Flambeau du Pérou*, Syn. vulgaire de CIERGE DU PÉROU.

— **Epithètes**. Ardent, brûlant, brillant, étincelant, éclatant, éblouissant, céleste, divin, éternel, immortel, impérissable, fidèle, pâle, vacillant, triste, horrible, noir, ténébreux, lugubre, funèbre, funéraire, funeste, fatal, dangereux, trompeur, allumé, éteint.

— **Encycl.** Ce mot ne se prend le plus souvent qu'au figuré; cependant, on dit encore une *promenade aux flambeaux*, c'est-à-dire à la lueur des torches, et dans quelques villes de province, à l'occasion de cérémonies locales, la garnison exécute une *retraite aux flambeaux.* L'entrée de Charles VIII à Rome, le 31 décembre 1494, eut lieu *aux flambeaux*, et ce fut un des spectacles les plus splendides que l'on ait pu contempler. Meyerbeer a composé, à l'occasion de certaines cérémonies allemandes, plusieurs *marches aux flambeaux* très-renommées; pendant leur exécution, le défilé de toute la cour a lieu, en présence du souverain, à la lueur des torches. C'est principalement lors d'un mariage princier que s'exécute une *marche aux flambeaux.* La *curée aux flambeaux*, dans la cour d'honneur d'un château ou d'un palais, est une des traditions de la grande vénerie.

Un certain nombre de divinités païennes sont représentées un *flambeau* à la main : l'Hymen, la Discorde et la Guerre ont le *flambeau* pour attribut ordinaire; mais le sens allégorique est bien différent, suivant qu'il s'agit, en style poétique, d'allumer le *flambeau* de l'Hymen ou celui de la Discorde. La phraséologie vague du XVII^e et du XVIII^e siècle a consommé un nombre incalculable de *flambeaux* dans les périphrases. Racine, par une audace heureuse, a employé l'expression *rallumer le flambeau*, dans le sens de faire revivre la race :

Et de David éteint rallumé le *flambeau.*

Lucrèce avait considéré la vie humaine comme un *flambeau* que les hommes se transmettent en courant.

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Il se souvenait sans doute de cette grande fête des Panathénées, où, la nuit, dans le stade, les coureurs se passaient de main en main des *flambeaux.*

Lamartine s'est rencontré avec Racine le fils pour appeler le soleil *flambeau du monde.* La lune, les étoiles, sont aussi désignées quelquefois par les poëtes sous le nom de *célestes flambeaux.* Dans le style allégorique, on dit encore le *flambeau de la raison, de la foi, de la science, de l'histoire, de la vérité.*

Ce n'est que par un abus de langage que le nom de *flambeau* a passé de la torche elle-même à son support, c'est-à-dire aux torchiers, chandeliers et candélabres. Cependant, cette locution est ancienne, puisqu'on la trouve dans la langue du blason, immobile depuis des siècles. Dans ce sens, on dit une *paire de flambeaux;* mais il est à remarquer que cette expression est généralement réservée aux chandeliers de luxe, que les ménagères gardent précieusement sous globe.

Au moyen âge, les pièces d'orfèvrerie ou autres ouvrages destinés dans les habitations à porter la lumière étaient les torsiers, les mestiers et les chandeliers. Les torsiers étaient de grands *flambeaux* qui recevaient des torches de chambre. Un inventaire du duc d'Anjou mentionne « un très-grand torsier d'argent, porté sur trois pattes dorées. » Les mestiers remplissaient l'usage que nous assignons aux chandeliers.

FLAMBÉE s. f. (flan-bé — rad. *flamber*). Pop. Feu flamblant que l'on allume pour se réchauffer : *Tous les préparatifs d'une joyeuse* FLAMBÉE *étaient faits dans la cheminée.* (Balz.)

FLAMBER v. a. ou tr. (flan-bé — rad. *flambe*, qui s'est dit pour *flamme*). Passer légèrement à la flamme : FLAMBER *la chemise d'un malade.* FLAMBER *du linge soupçonné d'être infecté.* FLAMBER *des cuirs.* FLAMBER *un chapeau de feutre.*

— Fam. Livrer au supplice du feu : *Je vis l'autre jour, de mes propres yeux,* FLAMBER *un pauvre célestin* (M^me de Sév.)

— Art culin. Brûler légèrement à la flamme, pour débarrasser des dernières plumes ou du dernier poil : FLAMBER *une volaille.* FLAMBER *un chevreuil.* ‖ Laisser tomber quelques gouttes de lard fondu sur une pièce que l'on rôtit et les allumer ensuite : FLAMBER *un chapon, un cochon de lait, des alouettes.*

— Artill. Nettoyer en brûlant un peu de poudre dedans : FLAMBER *un canon.*

— Mar. Réprimander, en parlant d'un bâtiment, par un signal suivi d'un coup de canon : FLAMBER *un vaisseau.* ‖ Réprimander, en parlant d'un capitaine, par un signal non suivi de coup de canon : *Il s'est fait* FLAMBER *par l'amiral. On* FLAMBE *le capitaine d'un navire, en hissant le numéro du navire avec le signal du mécontentement, toutes les fois que le commandant d'une escadre est mécontent de la manœuvre faite par ce bâtiment.*

— v. n. ou intr. Brûler en jetant des flammes : *Dans les apothéoses de féerie* FLAMBENT *les feux de Bengale bleus et rouges.* (Th. Gaut.)

— Fig. Brûler, être allumé, en parlant d'un sentiment, d'une pensée, d'une passion : *L'amour* FLAMBE *encore dans ce cœur. Un feu subtil* FLAMBE *intérieurement chez le poëte.* (Balz.) *Tous les buissons ardents de la jeunesse* FLAMBENT *et redisent leurs mots divins jadis entendus et compris!* (Balz.)

FLAMBERGE s. f. (flan-bèr-je — Onisch et Diez tirent ce mot de *flanc* et de l'allemand *bergen*, couvrir. La *flamberge* est ainsi proprement ce qui couvre le flanc). Longue et lourde épée que la légende donne à Renaud de Montauban. ‖ Longue et lourde épée de chevalier; longue et lourde épée, en général.

— *Mettre flamberge au vent*, Tirer l'épée pour se battre :

Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne;
Faisons l'Olibrius, l'occiseur d'innocents.
MOLIÈRE.

— Liturg. Sorte de cylindre creux qui imite un gros cierge, et dans lequel brûle une petite bougie.

— **Encycl.** La *flamberge* était une grande et forte épée en usage au moyen âge et dans les premiers siècles des temps modernes. La lame en était large, épaisse au milieu, pointue et à deux tranchants, ce qui en faisait en même temps une arme d'estoc et de taille. Il y en avait, du reste, un grand nombre de variétés, que l'on appelait, suivant leur forme ou leur poids : *verduris, brans* ou *brands* lorsqu'elles étaient courtes; *plombées* ou *plommées, flambards* ou *flammars*, etc. Les *épées fourrées* étaient aussi des *flamberges;* elles ne pouvaient être manœuvrées qu'à deux mains. Les *flamberges* de quelques héros célèbres reçurent aussi des noms particuliers : celle de Charlemagne se nommait *Joyeuse;* celle de Roland, *Durandal;* celle d'Ogier le Danois, *Courtin*, etc. Entre les mains de ceux qui pouvaient s'en servir, les *flamberges* portaient des coups terribles; de là est venue l'expression familière : *Mettre flamberge au vent*, pour indiquer l'attitude menaçante de celui qui tire son épée. Selon Charles Nodier, *flamberge* signifie non-seulement épée, mais épée soignée, par opposition à rouillarde.

On a dit d'abord une *froberge;* ainsi « du temps de Louis VII, on estimoit surtout les *froberges* de Cologne, ou brands fourbis. » Le mot *flamberge* n'a donc été qu'une corruption de froberge.

FLAMBERGEANT s. m. (flan-bèr-jan). Ornith. Nom vulgaire du grand courlis et de l'huîtrier.

FLAMBEUR adj. m. (flan-beur — rad. *flamber*). Techn. Se dit des tuyaux par lesquels s'échappe la flamme, dans les appareils de flambage pour les tissus : *Tuyaux* FLAMBEURS.

FLAMBOIEMENT s. m. (flan-boi-man — rad. *flamboyer*). Eclat d'un objet qui flambe : *Françoise, tout occupée de Rose et de Blanche, ne s'aperçut du* FLAMBOIEMENT *du poêle qu'à la douce chaleur qu'il rendit, et bientôt après au frémissement de l'eau bouillante dans la cafetière.* (E. Sue.)

FLAMBOISE s. f. (flan-boi-ze — rad. *flamber*). Pathol. Nom vulgaire du feu volage.

FLAMBOROUGH-HEAD, promontoire de la côte du comté d'York, en Angleterre, par 54° 7′ de lat. N. et 2° 25′ de long. O., consistant en une chaîne de roches crayeuses, presque partout perpendiculaires, et atteignant, en certains endroits, une altitude de 130 mètres. Sur la pointe la plus avancée se trouve un phare dont la lumière tournante est visible à 30 milles marins au large. Les rochers offrent de nombreuses cavernes, qui servent de refuge à des quantités innombrables d'oiseaux de mer. Au sommet existent les ruines d'une tour et de retranchements danois. La petite ville de Flamborough s'élève presqu'au centre du promontoire.

FLAMBOYANT, ANTE adj. (flan-boi-ian ou flan-bo-ian, an-te). Qui flamboie : *Des lueurs* FLAMBOYANTES. *Le public se fait, sur ce qui se passe au delà de cette traînée* FLAMBOYANTE *qu'on appelle la rampe, les idées les plus bizarres.* (Th. Gaut.)

. . . . Dans son orbe s'étale,
S'allonge la comète aux regards foudroyants,
Et le front hérissé de cheveux *flamboyants.*
DELILLE.

— Par anal. Ardent, en parlant du regard : *Un œil* FLAMBOYANT. *Le grand-duc roule ses yeux* FLAMBOYANTS *et fouette l'air de ses ailes énervées.* (Th. Gaut.)

— Fam. Qui est d'un éclat tapageur, d'une recherche extraordinaire : *Une toilette* FLAMBOYANTE. *Un luxe* FLAMBOYANT.

— *Epée flamboyante*, Epée de feu, arme allégorique que l'Ecriture sainte place dans la main des anges vengeurs : *Dieu mit à la porte du paradis terrestre un chérubin armé d'une* ÉPÉE FLAMBOYANTE. (De Sacy.) ‖ Flambe, épée ondée en forme de flamme.

— Blas. Se dit du pal et de la vergette, ondés et aiguisés, qui, mouvants du bas de l'écu, imitent une flamme; se dit aussi de la croix et du sautoir dont les extrémités supérieures sont terminées de la même manière : *Bataille : D'argent, à trois pals* FLAMBOYANTS *de gueules. — De Roquebrune : D'azur, au sautoir* FLAMBOYANT *et cometté d'or, accompagné, au premier canton, d'un croissant d'argent.*

— Pyrotechn. *Fusée flamboyante*, Fusée volante dont la cartouche est couverte de matière inflammable.

— Archit. Se dit d'un style gothique carac-

térisé par des flammes ondées : *Style* FLAMBOYANT. *Gothique* FLAMBOYANT.

— Moll. *Cône flamboyant*, Espèce du genre cône.

— s. f. Moll. Nom d'une belle coquille du genre volute.

— Hortic. Variété de tulipe.

FLAMBOYER v. n. ou intr. (flan-boi-ié ou flan-bo-ié — augment. de *flamber*. Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *Je flamboie, qu'il flamboie*). Jeter de la flamme en brûlant : *Dans la cheminée à grande hotte* FLAMBOYAIENT *des fagots de bourrée.* (Th. Gaut.)

— Par anal. Jeter un grand éclat, briller vivement : *Des diamants qui* FLAMBOIENT. *Des yeux qui* FLAMBOIENT.

FLAMBURE s. f. (flan-bu-re). Techn. Différence de nuances dans une étoffe mal teinte.

FLAMEL (Nicolas), écrivain juré de l'Université de Paris, alchimiste, né, dit-on, à Pontoise vers 1330, mort à Paris en 1418. Mille fables ridicules ont été débitées sur ce personnage, qui appartient plutôt à la légende qu'à l'histoire, et mille rectifications absurdes ont été données de ces fables. Il est donc extrêmement difficile de trouver la vérité historique entre les mythes de l'imagination populaire et les conjectures aventureuses des critiques. Si l'on s'en rapportait aux travaux de quelques-uns de ces critiques, Nicolas Flamel ne serait plus cet alchimiste merveilleux des légendes, mais un vulgaire bourgeois occupé d'usure et d'opérations de finances, qui n'avaient rien de commun avec la science hermétique. Quoi qu'il en soit, des traditions, qui semblent une page détachée des *Mille et une nuits*, nous apprennent qu'il tenait son échoppe d'écrivain-calligraphe près de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, en compagnie de sa femme Pernelle, lorsque le hasard fit tomber entre ses mains un manuscrit sur écorce d'arbre composé de 21 feuillets divisés par *sept*. Ce livre, couvert de dessins mystérieux, était du Juif Abraham et renfermait le secret de la transmutation des métaux, de la pierre philosophale, de l'élixir de vie universelle, de toutes les chimères enfin dont se nourrissait le moyen âge. Flamel passa vingt et un ans en méditations et découvrit à la fin le merveilleux secret, après une multitude d'opérations, d'expériences, de voyages et d'études où les nombres symboliques et cabalistiques (3, 7 et leurs multiples) reviennent invariablement, comme dans toutes les légendes de cette nature. Il sut donc faire de l'or et acquit une immense fortune qu'il employa au soulagement des pauvres; son élixir de vie lui permit de ne pas mourir. Un voyageur français, Paul Lucas, écrit sérieusement, en 1714, qu'un derviche indien lui a assuré que Flamel et Pernelle n'étaient point morts; qu'ils avaient fait enterrer deux bûches à leur place; qu'ils se trouvaient alors aux Indes et qu'ils avaient encore six cents ans à vivre. « Ce derviche, dit-il sans sourciller, me raconta que Flamel, persuadé qu'on l'arrêterait s'il passait pour avoir la pierre philosophale, trouva le moyen de sortir de France en faisant publier sa mort et celle de sa femme. Elle feignit une maladie qui eut son cours, et lorsqu'on la dit morte, elle était près de la Suisse, où elle avait ordre d'attendre Flamel. Celui-ci eut recours pour lui-même à un stratagème semblable Comme on fait tout pour de l'argent, il n'eut pas de peine à gagner les médecins et les gens d'Eglise. Il laissa un testament dans les formes, où il recommandait avec soin qu'on l'enterrât avec sa femme et qu'on élevât une pyramide sur leur sépulture. Pendant que ce sage était en chemin pour rejoindre son épouse, un second morceau de bois fut enterré à sa place. Depuis ce temps-là, ils ont mené tous les deux une vie philosophique, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre. Je suis leur intime ami, et il n'y a que trois ans que je les ai laissés aux Indes. » Flamel, à ce compte, aurait eu plus de trois cents ans au moment où ce malin derviche racontait cette belle histoire à un homme si bien fait, à ce qu'il semble, pour le croire. Paul Lucas était pensionné de Louis XIV et voyageait par son ordre. De pareilles rêveries, que l'on trouve assez fréquemment dans son livre, ne font pas trop d'honneur au ministre qui l'avait choisi et présenté.

Est-il possible de tirer quelques lueurs historiques d'un pareil chaos de légendes? Nous allons l'essayer. Il est à peu près certain que Flamel ne s'occupa jamais d'alchimie, et les livres hermétiques placés sous son nom ou son patronage sont aujourd'hui généralement considérés comme apocryphes. Flamel exerçait la profession d'écrivain-libraire, à une époque où cette profession était fort honorée et non moins lucrative. Un témoin qui fut presque son contemporain, Guillebert, de Metz, dans sa *Description de Paris*, publiée en 1430, arrivé aux « sçavants escripvains, » énumère les suivants : « Gobert, le souverain escripvain, qui composa l'*Art d'escripre et de taillier plumes*, et ses disciples qui, par leur bien escripre, furent retenus des princes, comme : *le jeune Flamel*, du duc de Berry; Sicart, du roi Richart d'Angleterre; Guillemin, du grand maistre de Rhodes; Crespy, du duc d'Orleans; Perrin, de l'empereur Sigemundus, de Romme; item *Flamel l'aisné*, escripvain qui faisoit tant d'aumosnes et hospitaltez et fit plusieurs maisons où gens de métier demouroient en bas, et du loyer qu'ils payoient estoient soutenus povres laboureurs en haut. » (Guillebert de Metz, p. 84.) Les deux Flamel dont il est fait mention sont les deux frères. Nicolas est l'aîné; quant au jeune, c'est Jehan Flamel, qui a laissé un certain nombre de manuscrits enluminés. C'était alors l'âge d'or de la calligraphie. Charles V, cet ami des lettres, fondait la bibliothèque du Louvre et entraînait à sa suite toute la noblesse dans une sorte de renaissance anticipée. Les grands seigneurs payaient au poids de l'or ces manuscrits, que nous admirons encore aujourd'hui. Quelques-uns même, comme on peut le voir par le fragment cité plus haut, attachaient à leur maison quelques calligraphes habiles. Jean Flamel servit a ce titre; son frère aîné ne suivit pas les mêmes errements. En 1370, il épousa une bonne bourgeoise de Paris, dame Pernelle, déjà veuve et mère de deux enfants. Si l'amour ne fut pas le mobile de cette union, le ménage n'en fut pas plus mauvais. Pernelle apportait en mariage une somme assez ronde qui, jointe aux quelques écus de Flamel, mettait les deux époux dans une aisance relative. Le mariage avait été conclu sous le régime de la communauté. Dès 1373, Flamel et sa femme se firent donation mutuelle de leurs biens, et cette convention fut maintenue par le testament de Pernelle, en 1395. Nicolas Flamel acheta deux échoppes auprès de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, et là, aidé d'un clerc, il offrait sa plume aux chalands qui la voulaient employer. Des terrains vagues se trouvaient autour de l'église; Nicolas les acheta et y fit construire une maison tout enjolivée à l'extérieur, dit la chronique, « d'histoires et devises peintes et dorées. » Ce fut dès lors « l'hostel Flamel. »

En même temps que Flamel exerçait son métier d'écrivain-libraire, il tenait une sorte de pension ou de pédagogie, dans laquelle il enseignait aux enfants l'écriture et les premiers éléments littéraires. Outre les élèves externes, la pédagogie de Flamel comptait un certain nombre de pensionnaires; ils y étaient *en bourse*, selon le mot du temps; c'étaient pour la plupart les fils de riches seigneurs, de gens de cour. La fortune de Flamel s'augmentait ainsi peu à peu tous les jours.

C'est alors que commencent ses libéralités aux églises et aux maisons religieuses. Il fit construire une arcade au charnier des Innocents, et c'est à ses frais que fut bâti le péristyle de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, situé en face de sa maison. Nicolas Flamel et sa femme s'étaient fait représenter en pied sur ce portail; ils portaient à côté d'eux leurs chiffres sculptés.

La prospérité toujours croissante de Flamel lui attira nombre d'amis, et des mieux placés. En 1404, un curé de Paris, haut dignitaire du diocèse, étant venu à mourir, institua Nicolas Flamel et deux autres notables personnages comme ses exécuteurs testamentaires. L'écrivain fut si heureux de cet honneur qu'il éleva une seconde arcade au charnier des Innocents. Depuis cette époque, il fit avec une vaniteuse ostentation un grand nombre de donations aux églises. Près de la porte Saint-Martin, en dehors de l'enceinte, se trouvait le prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Les moines de cette abbaye possédaient de vastes terrains dont ils ne tiraient aucun parti. Flamel, à force d'habileté, décida le prieur à lui vendre ces terrains, sur lesquels il fit bâtir un grand édifice connu sous le nom de *Maison du grand pignon* (1407). Dans le bas étaient un lavoir et une buanderie, que Flamel louait aux bourgeois de la ville; dans le haut, un certain nombre de laboureurs étaient logés sans rétribution, et le prix du loyer d'en bas servait à nourrir les pauvres gens d'en haut. Pour toute redevance, les laboureurs devaient chaque jour dire un *Pater* et un *Avé* pour le repos de l'âme des pécheurs trépassés. A la hauteur du premier étage courait une longue frise représentant le Christ au milieu, avec Nicolas Flamel, et autour d'eux les laboureurs de la maison à genoux, dans l'attitude de la prière. Au-dessous de cette frise existait une inscription. La frise a disparu depuis longtemps déjà, mais l'inscription a été reproduite sur la maison n° 51 de la rue Montmorency. On y lit :

« Nous, hommes et femmes laboureurs, demourant au porche, sur le devant de ceste maison, qui fut faicte en l'an 1407, sommes tenus chacun en droit de soy, dire tous les jours une Patenostre et un *J. Ave Maria*, en priant Dieu que de sa grâce face pardon aux povres pécheurs trepassez. Amen. »

Malgré toutes ses libéralités, Nicolas Flamel était encore fort riche quand il mourut en 1418; il était alors parvenu à la plus belle position que lui permit d'atteindre sa basse extraction. Avant de mourir, il acheta dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie un emplacement pour son tombeau. Comme il n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Pernelle, il légua tous ses biens par testament à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, à la charge de dire pour lui un certain nombre de messes, avec un attirail minutieusement décrit. Quelques autres églises reçurent aussi des legs particuliers à des conditions semblables.

La rumeur populaire exagéra de beaucoup ces fondations pieuses, dont elle porta le nombre à quarante et une (14 hospices et 27 chapelles), plus sept églises richement dotées, chiffres dans lesquels on retrouve toujours le 7 cabalistique des alchimistes. De là, pour le peuple, le besoin d'expliquer une si grande fortune par des moyens surnaturels, la possession de la pierre philosophale, etc. Mais toutes ces richesses, examinées de près, à l'aide de documents authentiques, surtout à l'aide du contrat de mariage et du testament de Flamel, se réduisent à un capital produisant 5,000 livres de rente, à l'époque où l'abbé Vilain en fait le calcul (XVII^e siècle). C'était un assez joli denier au temps de Me Nicolas Flamel; mais il n'est pas besoin d'appeler à son aide le surnaturel pour s'en rendre compte. Outre ses bénéfices d'écrivain et de libraire, Flamel se livrait quelque peu à l'usure, prêtait sur de pauvres immeubles qu'il rachetait à bas prix, faute de libération de la part des débiteurs; on l'a même accusé d'avoir reçu en dépôt des juifs, alors vivement persécutés, des sommes considérables qu'il n'aurait pas restituées. Là encore se retrouve peut-être l'exagération populaire; quelque fait de cette nature a pu néanmoins se produire.

Ajoutons, comme documents, les titres des ouvrages hermétiques attribués à Nicolas Flamel, bien que la non-authenticité de ces œuvres ait été clairement démontrée par M. Vallet de Viriville. Ce sont : le *Sommaire philosophique*, publié en 1561 par Jacques Gohorry, avec deux autres traités d'alchimie. Ce *Sommaire*, appelé aussi *Roman de Flamel*, est un petit poëme de 656 vers, réimprimé dans la *Bibliothèque des philosophes*, de Salmon et Manguin; le *Désir désiré* ou *Thrésor de philosophie*, inséré dans le *Traité du soufre*, du *Cosmopolite*, et l'*Œuvre royale de Charles VI* (1618); la *Muse chimique; Annotata ex N. Flamello* (t. Ier du *Theatrum chimicum*); *Commentatio in D. Zacharii opusculo chimico*. L'alchimiste Zacharius étant postérieur à Flamel, la fraude est évidente; la *Vraie practique de la noble science; Quædam hieroglyphica et carmina quæ in variis Lutetiæ lapidibus olim videbantur*. Tous ces traités se trouvent dans les *Bibliothèques alchimiques* de Salmon et Mauguin, de Lenglet-Dufresnoy et de Manget. Leur commentaire a été donné dans : *Figures hiéroglyphiques de N. Flamel ainsi qu'il les a mises en la quatrième arche du charnier des Innocents*, par Artephius et Synesius (1659, in-4°), et dans le *Chiffre en douze clefs de l'alchimie de Flamel*, par Denys Molinier (manuscrit de la Bibliothèque nationale). L'abbé Vilain, prêtre de Saint-Jacques-la-Boucherie et archéologue distingué, a publié (1661) une *Histoire critique de Flamel et de Pernelle*. On trouve dans cet ouvrage le compte de la fortune de Flamel, le détail explicatif de ses fondations, ainsi que la réfutation des croyances populaires à son égard; le tout appuyé sur les archives et les titres originaux de la paroisse, lesquels existaient encore en grande partie et sont dispersés aujourd'hui. On possède aussi, aux Archives, le testament original de Nicolas Flamel.

FLAMEN (Q. Claudius), général romain. Il fut nommé préteur en 209 av. J.-C., reçut un commandement dans la guerre contre Annibal et devint propréteur en 267. Il se trouvait près de Tarente, lorsque deux Numides, porteurs de lettres pour Annibal, tombèrent entre les mains de ses soldats. Flamen envoya les hommes et les dépêches au consul Claudius Néron, et l'on apprit alors que le frère d'Annibal arrivait en Italie avec une armée. Grâce à la découverte de ces lettres, Rome put empêcher la jonction des deux généraux et éviter les plus grands malheurs.

FLAMEN (Albert), peintre et graveur flamand, né à Bruges. Il florissait au XVII^e siècle et alla s'établir à Paris, où il abandonna la peinture pour s'occuper entièrement de gravure. On a de lui de bonnes estampes, gravées d'après ses dessins. Nous citerons : ses *Vues des environs de Paris; Diverses espèces de poissons de mer et d'eau douce*, recueil de 67 pièces (in-4°); *Devises et emblèmes d'amour moralisez* (Paris, 1653, in-8°).

FLAMEN ou **FLAMIN** (Anselme), sculpteur français, né à Saint-Omer (Artois) en 1647, mort à Paris en 1717. Il reçut les leçons de Gaspard Marsy, puis se rendit en Italie pour s'y perfectionner. De retour en France, il devint membre de l'Académie de peinture et de sculpture (1681). Il exécuta un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Mausolée du duc de Noailles*, à l'église Saint-Paul, à Paris; l'*Enlèvement de la nymphe Orythée par Borée*, groupe placé dans le jardin des Tuileries; *Jeune faune portant un chevreau; Cyparisse caressant un cerf; Nymphe de Diane; Diane chasseresse;* groupe de *Nymphes*, etc. Ces dernières productions se trouvaient dans le parc de Versailles et à Marly.

Flamenca, poëme provençal du XIII^e siècle. V. DAME DE BOURBON (la).

FLAMENG, FLAMANG ou **FLAMANT** (Guillaume), poëte et hagiographe français, né à Langres vers 1460, mort vers 1540, à l'abbaye de Clairvaux, où il s'était retiré après avoir rempli diverses fonctions ecclésiastiques. La plupart de ses ouvrages sont restés manuscrits. Parmi ceux qui ont été imprimés, nous citerons : la *Vie de sainct Bernard* (Troyes, in-4°), et un mystère, intitulé : la *Vie et passion de monseigneur sainct Didier, martir et evesque de Lengres*, publié en 1855, in-8°, par M. Carnaudet. Cette pièce dramatique, en vers, jouée à Langres en 1480, offre une extrême confusion dans l'action et est écrite en un style aussi prolixe que trivial.

FLAMENG, victime d'une déplorable erreur judiciaire, né à Marcoing en 1780, mort à Cambrai, sur l'échafaud, le 10 décembre 1811. Garde-champêtre à Noyelle, il fut accusé d'avoir incendié la maison d'un de ses parents. Les apparences étaient accablantes, et il fut, malgré ses protestations d'innocence, condamné à la peine capitale, par la cour d'assises de Douai, et livré au bourreau. Six ans plus tard, son innocence fut prouvée. En effet, le 10 octobre 1817, un assassin, pris et condamné à mort, déclara, au moment d'être exécuté, qu'il était seul auteur du crime dont l'infortuné Flameng avait été jugé coupable.

FLAMENG (Léopold), graveur français, né à Bruxelles le 22 novembre 1831. Ses parents étaient des Français établis en Belgique. C'est à l'école publique de gravure de Bruxelles qu'il apprit les premiers éléments de son art, sous l'excellente direction de Calamatta. Vers 1853, il vint à Paris. Des travaux pour l'*Artiste*, la *Gazette des beaux-arts*, de nombreuses eaux-fortes, des illustrations de livres, entre autres *Picciola*, les *Récits enfantins*, le *Sabot de Noël*, *Christophe Colomb*, lui acquirent une sorte de réputation.

Comme buriniste (et, selon nous, le burin est l'instrument par excellence du graveur), M. Léopold Flameng a donné plusieurs grandes productions. Deux surtout doivent être citées : la *Source* et l'*Angélique*, d'après Ingres. A n'examiner ces deux œuvres, comme d'ailleurs les autres gravures du même auteur, qu'au point de vue des procédés de l'école classique actuelle, la critique n'aurait guère que des éloges à donner. Mais cette école ne nous paraît pas être à la hauteur de l'art qu'elle prétend représenter : elle a cédé à l'entraînement général de notre siècle pour l'or rondement acquis, et les productions de nos modernes graveurs sur cuivre ne sont plus des œuvres d'art méditées, travaillées longuement, fouillées dans tous leurs détails : ce sont tout au plus des préparations. J. Renouvier, qui a si bien analysé les estampes des vieux maîtres, a écrit que nos graveurs ne sont que des marchands imagiers, n'hésitant pas à reproduire en quelques mois un chef-d'œuvre de peinture, alors qu'un vrai maître en cet art ne saurait produire en sa vie que quatre ou cinq estampes de ce genre. C'est que les vieux maîtres cherchaient, au prix d'un long et patient travail et au moyen des bavures d'une pointe fine et serrée, à produire l'illusion des couleurs de la peinture : ils étaient coloristes. Or, le reproche que nous adressons à la *Source*, à l'*Angélique*, à toutes les œuvres de M. Flameng, comme à celles de l'école classique actuelle, c'est de manquer de couleur, de ne rappeler en rien le coloris des œuvres de peinture qu'ils représentent. L'art vrai ne tient qu'une part assez mince dans leur besogne quotidienne.

FLAMET s. m. (fla-mè — rad. *flamme*). Ornith. Nom vulgaire du flamant.

FLAMETTE s. f. (fla-mè-te). Moll. Martre poivrée. ‖ On écrit aussi FLAMMETTE.

FLAMICHE s. f. (fla-mi-che). Petit pain léger. ‖ Pâtisserie dans laquelle il entre du fromage, du beurre et des œufs.

FLAMIÈRE adj. f. (fla-miè-re). Techn. Se dit d'une meule courante et concave : *Meule* FLAMIÈRE.

FLAMINALE s. m. (fla-mi-na-le — lat. *flaminalis;* de *flamen*, flamine). Antiq. rom. Flamine sorti de charge.

FLAMINE s. m. (fla-mi-ne — Les uns disent que ce mot est pour *filamen*, que l'on trouve dans plusieurs inscriptions, et le tirent de *filum*, fil, disant que les flamines étaient ainsi nommés parce qu'ils avaient la tête voilée, ceinte de fils. D'autres croient que *flamen* est pour *flagmen*, ayant le même radical que *flagro* et que le grec *phlegô*, c'est-à-dire le sanscrit *bhrag*, brûler. Le flamine serait ainsi proprement celui qui allume le bûcher, le feu de l'autel). Antiq. rom. Chacun des prêtres, en nombre variable selon les époques, que le peuple romain élisait et que sacrait le grand pontife pour le service d'un dieu déterminé : *Le* FLAMINE *de Jupiter, de Mars, de Romulus. Le* FLAMINE *de l'empereur régnant.* ‖ *Flamines majeurs*, Flamines de Jupiter, de Mars et de Quirinus. ‖ *Flamines mineurs*, Flamines d'une divinité autre que les trois que nous venons de citer. ‖ *Flamine de tous les dieux*, Prêtre romain dont les fonctions ne nous sont pas connues.

— s. f. Prêtresse spécialement attachée au culte d'une déesse : *Une* FLAMINE *augustale. Une* FLAMINE *de Junon.* ‖ Femme d'un flamine. ‖ On disait aussi FLAMINIQUE dans les deux cas.

— Encycl. Les *flamines*, prêtres romains d'origine sabine, furent institués par Romulus ou plutôt par Numa Pompilius. Ils formaient un corps sacerdotal qui venait immédiatement après celui des pontifes. Nous avons dit plus haut d'où semble venir leur nom. Leur vêtement pontifical était la *læna*, atta-

chée par un broche ou *fibule* au-dessous de la gorge. Ils tenaient à la main un bâton d'olivier et portaient un haut bonnet nommé *apex*, surmonté d'une touffe de laine. Les *flamines* étaient consacrés au culte particulier d'une divinité, tandis que les pontifes étaient consacrés à tous les dieux. Comme les dieux étaient divisés en *majores*, grands, et *minores*, inférieurs, la même distinction existait pour les *flamines*. Les *flamines majores* étaient élus par le collége même, tandis que les *flamines minores* étaient nommés par le peuple assemblé par curies. Le nombre des *majores* était forcément limité, tandis que celui des *minores* ne l'était pas. Chacun de ces prêtres était désigné par le nom du dieu dont il était le ministre. Parmi les *flamines majores*, on distinguait : le *Dialis*, *flamine* de Jupiter, le *Martialis*, de Mars, le *Quirinalis*, de Romulus, dont l'ancien nom était Quirinus. A la tête de ce corps sacerdotal était un personnage auguste, le *Dialis*, *flamine* de Jupiter. Il avait la robe de pourpre, la chaise curule, et bien que, dans l'origine, toute fonction politique lui fût interdite, il siégeait au sénat et se faisait précéder par un licteur. « Il représentait l'idée du prêtre dans toute sa pureté. Ses regards ne devaient tomber sur aucune souillure, ne devaient pas même rencontrer une arme ou s'arrêter sur un travail manuel. Sa maison était un asile pour le criminel, qui pouvait s'y réfugier, comme le fut longtemps celle des cardinaux; mais il différait de ceux-ci sur un point important : au lieu d'être obligé au célibat, le mariage était pour lui obligatoire, et si sa femme venait à mourir, il devait déposer le sacerdoce. Les demeures des *flamines*, qui s'appelaient *domus flaminia*, devaient être dans les prés Flaminiens; car, suivant certains auteurs, c'est de là que venait probablement leur nom. Selon toute apparence, ces prés, attenant au champ sacré de Mars et voisins du Capitole, furent primitivement la propriété des *flamines*, d'autant plus que de ce côté étaient les terres du clergé romain, situées au pied du Capitole, et qu'on disait avoir été données aux prêtres et aux augures par Numa. Le *flamine* de Quirinus habitait près du temple qu'il desservait, le *flamine* de Jupiter sur le Palatin. » (Ampère.) Le *flamine* de Jupiter était soumis à un grand nombre de pratiques qui nous paraissent étranges; ainsi, il ne pouvait porter sur lui aucun nœud, ne pouvait aller à cheval ni passer une seule nuit hors de la ville de Rome; il lui était défendu de toucher au levain, aux fèves et à différentes autres graines. Il est probable que chacune de ces prescriptions eut dans l'origine un sens hiératique. Les rognures de ses ongles et de ses cheveux devaient être enterrés sous un chêne vert, suivant Aulu-Gelle, au pied d'un arbre stérile, suivant d'autres. Si sa femme venait à mourir, nous avons dit qu'il perdait sa dignité. Il ne lui était pas permis de voir travailler personne; c'est pourquoi, quand il sortait, une espèce de crieur public (*præcia*) marchait devent lui pour avertir les artisans d'interrompre leurs travaux. Seul de tous les citoyens romains, il ne pouvait répudier son épouse. Il était logé aux frais de l'Etat; sa maison, nommée la *Flaminie*, était ouverte à tous, et c'est là qu'on allait chercher le feu sacré. A dater des empereurs, les prescriptions qui concernaient le *flamine diale* perdirent peu à peu de leur rigueur, et d'ailleurs le grand pontife pouvait toujours lui accorder l'autorisation de se soustraire momentanément à celles qui entravaient sa liberté d'action.

FLAMING DE LEWISTON (Mlle), surnommée la **belle Ecossaise.** Elle appartenait à une noble famille d'Ecosse et accompagna, en 1554, Marie Stuart en France. Elle eut un grand succès à la cour et inspira une vive passion à Henri II, qui s'éprit d'elle en la voyant danser dans une mascarade. Elle était tout enfant encore et n'avait que quinze ans lorsqu'elle devint maîtresse du roi. Voici comment Michelet raconte cet épisode, lui donnant pour conséquence un fait politique de la plus haute portée : « La France, qui vivait de hasard, à un mois ou deux de distance, fit deux traités contraires avec et contre l'empereur, par les Guises une ligue de guerre (décembre 1555), par le connétable un traité de paix (février 1556). Qui l'emporterait des deux partis? Ce qui, je crois, décida pour la guerre, ce fut une intrigue de cour qui compromit la royauté de Diane et lui fit désirer d'occuper Henri II par les périls d'une situation nouvelle. Cette fidélité tant chantée par les poëtes du *style soutenu* ennuyait le roi à la longue. La reine voyait bien que Diane baissait; mais comment hasarder de susciter au roi un caprice, une fantaisie qui l'affranchît de son vieux joug? Catherine s'y prit adroitement. En 1554, le roi étant attendu à Saint-Germain, elle organisa une petite mascarade maternelle, déguisant ses filles en sibylles, avec la jeune Marie Stuart et une autre princesse, toutes enfants de douze ou treize ans. Pour compléter le nombre, elle y joignait une enfant un peu plus âgée, une petite fille écossaise, miss Flaming (de Lewiston), jolie, parleuse hardie... L'effet désiré fut produit. Les grâces enfantines de cette tendre jeunesse repoussaient la vieille maîtresse dans la caducité. Les choses allèrent si bien que cette enfant eut un enfant du roi. Caprice dangereux. La petite prit sa honte avec un orgueil intrépide qui pouvait rendre le roi fou; elle allait déclarant la chose, faisant triomphe d'aimer le plus grand roi du monde. « Elle n'en fit point » la petite bouche, comme dit Brantôme, di- » sant hardiment que, loin d'être fâchée de » l'état où elle était, elle s'en sentait fort ho- » norée et très-heureuse. » Il n'y avait pas un moment à perdre pour distraire Henri II par une guerre. C'était bien pis que la fenêtre de Trianon et la dispute de Louis XIV et de Louvois, qui poussa celui-ci à décider la guerre européenne... »

Miss Lewiston eut de Henri II Henri d'Angoulême, grand prieur de France, ce « vrai nourrisson des muses, » dit Gaufridi dans son *Histoire de Provence*; ce fanatique, ajouterons-nous, cet épileptique, ce fou qui se signala si odieusement au massacre de la Saint-Barthélemy, et qu'un de ses ennemis particuliers, Philippe Alboviti, poignarda en 1588.

FLAMINGANT, ANTE adj. (fla-main-gan, an-te — de *flamingle*, forme ancienne du mot *flamand*). Qui parle flamand : *Les populations* FLAMINGANTES. *Les pays* FLAMINGANTS.

FLAMINIA, amoureuse de la comédie italienne, qui figura d'abord dans la troupe des *Comici uniti*, à la tête de laquelle Flaminio Scala, après avoir quitté les *Gelosi*, fut accueilli, en 1583, par le cardinal Charles Borromée, à Milan. Flaminia est le nom de l'amoureuse dans l'une des *journées* où Flaminio Scala, sous le surnom de *Flavio*, joue lui-même le rôle d'amoureux de sa propre nièce.

Louis Riccoboni, dans son *Histoire du théâtre italien*, parlant d'un acteur qui cherche comme lui à relever la *bonne comédie*, c'est-à-dire la comédie classique, s'exprime ainsi : « Il eut le bonheur de tomber entre les mains de Francesco Calderoni, dit *Silvio*, et d'Agata Calderoni, dite *Flaminia*, sa femme, dont la mienne est petite-fille, qui, ayant conservé un reste de cet art, lui ouvrirent une bonne porte et lui montrèrent le bon chemin. »

Flaminia, la femme de Louis Riccoboni, s'appelait de son nom véritable Elena Virginia Baletti. Née à Ferrare en 1686, actrice dès l'enfance, elle séduisit son futur mari par son instruction et son goût précoce. Elle vint à Paris avec lui en 1716, pour opérer la réformation *académique* qu'ils avaient vainement tentée en Italie, où les *masques* étaient restés maîtres du champ de bataille.

Elle tenait les rôles de première amoureuse. Elle profita de son instruction pour écrire; elle tira du *Rudens* le sujet d'une comédie, le *Naufrage*, qui ne réussit pas. Sa pièce d'*Abdilly, roi de Grenade*, tragi-comédie faite en collaboration avec Delisle, ne réussit pas davantage. Elle quitta tout à fait le théâtre en 1733.

« Flaminia, lit-on dans les *Lettres historiques sur les spectacles*, est bien faite, mais fort maigre. C'est une femme de beaucoup d'esprit et grande comédienne. Une preuve de son esprit, c'est qu'elle est des Académies de Rome, de Ferrare, de Bologne et de Venise. Elle a plusieurs belles connoissances acquises, mais celle de son mérite semble ne lui être pas échappée... Elle a la voix aigre et, par conséquent, désagréable; et je voudrois qu'elle pût se défaire d'un air de capacité qui ne plaît pas. »

FLAMINIE (*Flaminia*), nom d'une des sept provinces du diocèse d'Italie sous l'empire romain, entre l'Adriatique à l'E., la Vénétie au N., l'Emilie à l'O. et la Valérie au S. Chef-lieu, Ravenne. Elle fait aujourd'hui partie des provinces de Bologne et de Forli, et de celles de Ferrare et de Ravenne, dans le royaume d'Italie.

FLAMINIEN, ÏENNE adj. (fla-mi-niain, iè-ne — rad. *flamine*). Antiq. rom. Qui appartient aux flamines; qui a rapport aux flamines : *Fonctions* FLAMINIENNES. ‖ Qui aide les flamines dans leurs fonctions : *Jeunes garçons* FLAMINIENS. *Jeunes filles* FLAMINIENNES. ‖ *Camille flaminien*, Celui qui servait à l'autel le flamine de Jupiter.

— *Voie Flaminienne*, Route d'Italie construite par C. Flaminius, vers 187 av. J.-C.

— *Porte Flaminienne*, Porte par laquelle la voie Flaminienne pénétrait dans Rome.

— **Encycl.** *Voie Flaminienne.* Construite par C. Flaminius, censeur l'an 533 de Rome, cette voie, d'une longueur de 360 milles, commençait à la porte Ratumena et sortait de la ville par la porte Flumentana, après avoir franchi le Tibre sur le pont Milvius ou Mulvius (*Ponte Molle*). S'infléchissant sur la droite, elle traversait la Sabine, l'Ombrie et le pays des Sénones, en passant par Narni, Interamna (aujourd'hui *Terni*), Spolète, Forum Flaminii, Forum Sempronii, Fanum Fortunæ (*Fano*) et Pisaurum (*Pesaro*). Elle aboutissait à Ariminium ou Ariminum (*Rimini*), près de l'Adriatique.

FLAMININUS (L. Quintius), amiral romain, mort l'an 170 avant notre ère. Il fut élu préteur urbain en 199 et nommé commandant de la flotte romaine pendant la guerre contre la Macédoine (198). Flamininus s'empara d'Erétrie et de Caryste, dans l'île d'Eubée, fit alors voile vers le port de Corinthe, Cenchrées, qui tomba en son pouvoir, puis assiégea Corinthe. Malgré les renforts qu'il reçut des Achéens, Flamininus se vit contraint de lever le siége de cette ville, héroïquement défendue par la garnison. L'année suivante, il assiégea et prit Leucade, capitale des Acarnaniens, mais la résistance fut acharnée. La victoire de Cynocéphale (197), remportée sur Philippe II par son frère Titus, amena la soumission de l'Acarnanie. En 195, il seconda ce dernier dans son expédition contre Nabis, et plusieurs villes maritimes du Péloponèse tombèrent en son pouvoir. De retour à Rome, il se présenta au consulat, fut élu en 192, reçut la Gaule pour province, défit complétement les Liguriens, ravagea le territoire des Boïens et commit plusieurs actes qui attestent une grande cruauté. En 191, il devint, pendant la guerre en Grèce, lieutenant du consul Glabrion et fut chassé du sénat en 184 par le censeur M. Porcius Caton pour les crimes dont il s'était rendu coupable pendant son consulat.

FLAMININUS (Titus Quintius), général romain, frère du précédent, consul l'an 198 av. J.-C., proconsul l'année suivante, mort vers 175. Il acheva la première guerre contre la Macédoine. Bon général, mais surtout politique habile, souple et rusé, il sut persuader aux Grecs que Rome ne faisait la guerre aux Macédoniens que pour la liberté de la Grèce et les attira ainsi dans le parti de la puissante république. Après avoir vaincu Philippe II à Cynocéphale et lui avoir imposé, de concert avec le sénat, les conditions les plus dures, il fit proclamer aux jeux Isthmiques la liberté des villes et des peuples de la Grèce soumis auparavant à la Macédoine et l'indépendance de toutes les cités grecques. Les Grecs rassemblés aux jeux poussèrent de tels cris d'enthousiasme, que des corbeaux qui volaient au-dessus de l'assemblée tombèrent, dit-on, dans le stade. Cette vive image des transports d'un peuple qui se croyait libre, et qui était plus dépendant et plus faible que jamais, dit assez quelles étaient les illusions de la Grèce. Ce qu'on appelait l'indépendance des cités n'était, dans les circonstances, que la rupture de tout lien entre elles, l'isolement, les rivalités, la discorde. Rome le savait, et Flamininus servit avec une habileté consommée cette politique cauteleuse, qui se contentait pour le moment d'un protectorat et préparait de longue main l'asservissement d'un peuple dont elle redoutait encore l'union. Il laissa partout en se retirant des germes de division, des émissaires et un parti romain dans chaque Etat, assez de force au roi de Macédoine pour inquiéter la Grèce, le tyran de Sparte, Nabis, assez affaibli pour ne point causer d'ombrage aux Romains, mais assez puissant encore pour tenir en échec la ligue Achéenne, seul centre d'unité et seul faisceau d'efforts en faveur de la nationalité mourante. Les Achéens, cependant, furent tellement dupes du rusé proconsul, qu'ils rachetèrent et délivrèrent par reconnaissance 1,200 légionnaires romains, prisonniers vendus par Annibal et répandus en Grèce. Ils en firent présent à Flamininus, qui les ramena à Rome à la suite de son char de triomphe, la tête rasée et couverte du bonnet des affranchis. Il retourna encore en Grèce pendant la guerre contre Antiochus, continuant d'y exercer, au nom du sénat et du peuple romain, une sorte de protectorat, et intervenant dans toutes les affaires intérieures. L'an 183 av. J.-C., il fut envoyé auprès de Prusias, roi de Bithynie, pour y négocier le meurtre d'Annibal, réfugié à sa cour; mais le redoutable exilé échappa en se donnant la mort aux effets de la lâcheté de Prusias et de la perfidie romaine. Cette odieuse mission fit peu d'honneur à Flamininus, et plusieurs de ses contemporains la lui reprochèrent avec amertume. Plutarque a écrit sa *Vie*.

FLAMINIO (Jean-Antoine), littérateur italien, né à Imola vers 1464, mort à Bologne en 1536. Il avait pour nom de famille **Zarabbini de Cotignola.** Il professa successivement les belles-lettres à Saravalle, à Vicence, à Imola, à Bologne, et composa, soit en prose, soit en vers, un assez grand nombre d'ouvrages médiocres. Nous citerons de lui : un *Dialogue sur l'éducation des enfants*; un *Traité de l'origine de la philosophie*, et douze livres de *Lettres latines*, publiées à Bologne (1744) par le P. J. Copponi.

FLAMINIO (Marc-Antoine), poëte italien, né à Saravalle en 1498, mort à Rome en 1550. Il était fils du précédent, qui fit lui-même son éducation. A seize ans, il s'essaya avec le plus grand succès dans la poésie latine, se rendit en 1514 à Rome, présenta quelques-unes de ses pièces de vers à Léon X et fut retenu dans cette ville par les bontés de ce pontife. Dans un voyage qu'il fit à Naples, il se lia avec le célèbre Sannazar. De retour à Rome, il s'attacha à plusieurs grands dignitaires de l'Eglise, à François Bentivoglio, au cardinal Polus, qu'il suivit au concile de Trente, et au cardinal Alexandre Farnèse. Flaminio mena une vie heureuse, tranquille, aisée. Ses poésies ont un charme, une élégance, une douceur qui rappellent ses aimables qualités. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Padoue (1743, in-8°).

Flaminio, comédie en quatre actes, en prose, par George Sand, représentée sur le théâtre du Gymnase le 30 octobre 1854. Tout le monde a lu et admiré *Teverino*, une des plus jolies nouvelles qu'ait écrites G. Sand. C'est la même donnée qu'on retrouve dans *Flaminio*; seulement, ce qu'on pouvait admettre à titre de fantaisie pure dans le roman devient intolérable à la scène, qui veut des figures et non des ombres, des types et non des entités excentriques, et qui peut bien, à la rigueur, passer sur la vraisemblance lorsqu'il s'agit d'incidents ou de costumes, mais qui exige à tout prix la vérité, lorsqu'il s'agit de caractères. Or ce Flaminio est impossible, aussi bien que tous les personnages au milieu desquels il se meut. Il est à la fois chanteur, musicien, peintre, poëte, orateur, tireur émérite; que sais-je encore? Quant à l'héroïne de la pièce, lady Melvil, c'est la fille d'un prince et d'une comédienne et la veuve d'un des plus grands seigneurs de l'Angleterre, et c'est en promenant son veuvage à travers des sites alpestres, entre l'Italie et la Savoie, qu'elle fait la rencontre du bohémien Flaminio. « Je suis venu, l'on m'a vu, j'ai vaincu, » pourrait dire cet histrion modèle; car le cœur de lady Melvil s'est senti subitement attiré à la vue de cet homme au visage de marbre, à l'œil de feu, qui, dans son déguenillé d'artiste philosophe, semble à l'imagination vaporeuse de la jeune Anglaise quelque petit-neveu de Rameau ou de Ruy-Blas. Nous ne suivrons pas nos deux héros à travers les péripéties sans fin de ces quatre actes. Qu'il nous suffise de dire que cet inimitable Flaminio, cet homme dont la voix n'a d'égale que celle du rossignol, qui tire l'épée comme Saint-George et lutterait d'éloquence avec Démosthène; cet homme au génie universel finit par ne rien faire du tout, si ce n'est d'augmenter chaque jour, à l'aide de sa forfanterie, la passion de lady Melvil; passion impossible s'il en fut, car elle a beau vénérer son Flaminio comme un être supérieur, elle n'arrivera jamais à persuader qu'une femme digne d'être aimée et qui a conservé le sentiment de sa dignité se laisse prendre aux mièvreries sentimentales, aux déclamations exagérées et aux fanfaronnades d'un cabotin. Nous nous trompions en disant que Flaminio ne donnait aucune preuve de ses nombreux talents; il les gardait pour la fin, et son habileté de tireur ne sert pas peu au dénoûment. En effet, un certain Kologrigo lui propose de jouer un million au pistolet. On découpe un cœur au milieu d'une carte, et ce cœur sert de but. Kologrigo tire et écorne le cœur. Flaminio, sans viser, le transperce, et le voilà millionnaire. Peu après, lady Melvil lui offre sa main pour la seconde fois, car le fier bohémien l'avait déjà refusée une première. Enfin, il consent à faire le bonheur de cette veuve d'un pair d'Angleterre et devient son heureux époux. Si nous n'avons pas parlé des autres personnages, c'est qu'ils ne sont mis là par l'auteur que pour les besoins de la scène et ne jouent que des rôles de comparses. « Tous les personnages de *Flaminio*, dit Gustave Planche, sont placés, non-seulement en dehors de la réalité prosaïque, mais en dehors de la vérité poétique. Ils ne savent ni aimer ni haïr, ni rêver ni penser, ni agir. Au fond de tous ces cœurs qui ont la prétention de battre plus vite que les nôtres, de tous ces cerveaux qui se disent plus puissants que tous les cerveaux vulgaires, je n'aperçois qu'une vie languissante, un sang attiédi, des idées incomplètes et contradictoires. Flaminio, ce génie universel et privilégié, qui passe tour à tour du métier de modèle au métier de chanteur, qui connaît toutes les sciences sans les avoir apprises, qui a deviné tous les arts sans les étudier, ne tarde pas à nous lasser par ses éternelles vanteries. Il s'admire trop volontiers, il se loue avec trop de complaisance pour que nous consentions à l'admirer; un peu de modestie ne messied pas, même au génie. Quant à lady Melvil, elle est arrivée à la vieillesse du cœur aussi vite que le vagabond; seulement, elle y est arrivée en suivant une autre route. Ce que la misère et la débauche ont fait pour Flaminio, le désœuvrement et l'ennui ont su le faire pour lady Melvil. Ces deux cœurs glacés, impuissants pour le bonheur comme pour la souffrance, nous parlent en vain de leur ardeur : ils ne peuvent exciter notre sympathie, car ils font semblant de vivre et ne vivent pas. »

FLAMINIQUE s. f. (fla-mi-ni-ke — lat. *flaminica*). Antiq. lat. Prêtresse, femme du prêtre appelé flamine : *La* FLAMINIQUE *avait cet avantage sur les autres femmes romaines que son mariage était déclaré indissoluble par la loi religieuse; son mari ne pouvait divorcer d'avec elle sous aucun prétexte.*

FLAMINIUS (Caïus), général romain, mort en 217 av. J.-C. Tribun du peuple l'an 232 av. J.-C., il lutta avec une grande énergie contre le parti de l'aristocratie et fit passer une loi agraire pour le partage des terres sénonaises du Picenum. Préteur en 227, il administra la Sicile avec une intégrité dont les Siciliens conservèrent un long souvenir de reconnaissance. Consul l'an 223, pendant la guerre contre les Gaulois du nord de l'Italie, il déjoua par son énergie et sa rapidité d'action les efforts de l'aristocratie, qui parvint, peu après son départ, à faire annuler son élection, sous le prétexte que les auspices avaient été mal pris, mais en réalité parce qu'il était plébéien. Le sénat lui envoya des lettres de rappel; mais déjà il avait franchi le Pô et s'avançait avec sa fougue ordinaire dans le pays des Insubriens. Prévoyant ce que contenaient les dépêches du sénat, il s'abstint de les ouvrir, rompit le pont derrière lui, annonçant ainsi l'intention de vaincre ou de mou-

rir, et remporta sur les Insubriens une victoire éclatante. C'est alors qu'il ouvrit les lettres du sénat; ces lettres dénonçaient son élection comme illégale sous le rapport religieux, et lui présageaient au nom des dieux une défaite honteuse. A Rome, le peuple lui décerna le triomphe. Censeur en 220, avec Æmilius Papus, il fit exécuter deux grands ouvrages qui portèrent son nom : le cirque Flaminien et la voie Flaminienne, qui allait depuis Rome jusqu'à Ariminium. Consul une seconde fois en 217, malgré les efforts désespérés des patriciens, qui avaient vainement fait intervenir une foule de présages funestes, il fut encore accusé de mépris pour les rites religieux, parce que, sans attendre la célébration des féries latines, il était parti avec son armée au-devant d'Annibal, qui s'avançait déjà à travers l'Etrurie et qui n'eût certes pas suspendu sa marche rapide pour attendre la fin des solennités romaines. Les mouvements militaires des deux armées sont peu connus. Ce qu'on sait mieux, c'est qu'en poursuivant avec plus de courage que de prudence le rusé Carthaginois, Flaminius s'engagea dans un vallon circulaire au bord du lac de Trasimène et fut assailli de tous côtés avant d'avoir eu le temps de ranger son armée en bataille. Il combattit avec un courage de lion et fut tué avec une grande partie de son armée (23 juin 217). On se battit de part et d'autre avec tant d'acharnement, qu'on ne ressentit pas la commotion d'un tremblement de terre qui, pendant cette mémorable bataille, renversa des villes et entr'ouvrit des montagnes. Le désastre de Trasimène a fait juger défavorablement Flaminius par Tite-Live et Polybe, échos des préventions de l'aristocratie romaine contre les *hommes nouveaux*. Il est certain cependant qu'il était, à cette époque, un des généraux romains les plus braves et les plus capables. Comme homme politique, il fut en quelque sorte le précurseur des Gracques; comme administrateur et comme homme privé, il est inattaquable : il serait difficile d'en dire autant des plus grands noms du patriciat.

FLAMINIUS (Caïus), général romain, fils du précédent. Il servit comme questeur en Espagne, sous P. Scipion, en 210; il fut envoyé dans la même province en qualité de préteur en 193, combattit avec succès les Celtibériens et devint consul avec M. Æmilius Lepidus en 185. Il fit alors la guerre aux Liguriens et aux Apuaniens, qu'il soumit, rétablit la paix dans l'Italie septentrionale, puis employa ses soldats à la construction d'une route de Bologne à Arétium.

Flaminius (QUARTIER DU CIRQUE). Rome, sous Auguste, fut divisée en quatorze quartiers, parmi lesquels celui du cirque Flaminius se trouva le plus important et le plus riche, après le Forum, en monuments de premier ordre. Traversée par la voie Flaminienne, que côtoie le moderne *Corso*, cette région, limitée au sud par le mont Capitolin, à l'est par la *via Lata*, était entourée par le Tibre de tous les autres côtés. Elle comprenait beaucoup de jardins, entre autres ceux de Lucullus et d'Agrippa; le Champ de Mars, où se réunissait le peuple dans les cas de vote par centuries; enfin, de nombreux édifices publics dont nous devons nous borner à énumérer les principaux : 1° Le tombeau, encore subsistant, de l'édile Bibulus, à l'entrée méridionale de la voie Flaminienne; 2° le cirque de Flaminius; 3° le cirque d'Alexandre Sévère; 4° la *Villa publica* ou halle aux bestiaux; 5° le Panthéon, situé à l'extrémité nord de la voie Flaminienne, temple construit en 726 de Rome et dédié à Jupiter Vengeur par le consul Agrippa (c'est l'église actuelle de *Santa-Maria ad Martyres*, vulgairement appelée la Rotonde); 6° le temple de Bellone, où se réunissait parfois le sénat; 7° un temple de Vulcain, remontant à Romulus; 8° le temple d'Apollon, où le sénat donnait audience aux ambassadeurs et aux généraux vainqueurs réclamant le triomphe; 9° un temple de Junon; 10° un temple de Jupiter, enrichi de la statue du dieu sculptée sur ivoire par Praxitèle; 11° un temple de Castor et Pollux; 12° un temple de la Fortune Equestre; 13° un temple d'Hercule Gardien; 14° un temple de Diane; 15° un temple de Junon Reine; 16° un temple de Mars; 17° le temple de Jupiter Stator avec son *delubrium* et ses colonnes décorées de statues; 18° à 22° des temples d'Isis, de Sérapis, de Minerve Chalcidique, de Saturne, de Neptune; 23° le bois sacré et le temple de Lucine sur l'emplacement duquel est aujourd'hui l'église de *San-Lorenzo;* 24° le mausolée d'Auguste; 25° et 26° le *Bustum* et un obélisque astronomique en granit rose rapporté d'Héliopolis, et qui décore de nos jours la place du Monte-Citorio; 27° le théâtre de Marcellus, commencé sous César et terminé sous Auguste, assez vaste pour contenir 30,000 spectateurs (une partie de ses ruines existe encore et sert d'enclave au palais Orsini); 28° le théâtre de Cornelius Balbus, qui pouvait contenir 30,425 spectateurs; 29° le théâtre de Pompée avec son *hécatonstylon* ou portique aux cent colonnes; 30° un temple élevé par Pompée à Vénus Victrix; 31° le portique de Minucius, sur le bord du Tibre; 32° la prison des centumvirs; 33° enfin, le superbe portique d'Octavie, que longeait la voie Triomphale, entre le théâtre de Marcellus et le cirque de Flaminius. Une telle profusion de splendeurs, accumulées sur un seul point de Rome, eût suffi à la décoration de plusieurs métropoles.

FLAMMA (L. Volumnius), général romain, surnommé *Violens*, fut élu consul l'an 307 av. J.-C. et fit avec succès la guerre aux Salentins. Nommé de nouveau consul avec Appius Claudius en 296, pendant la seconde guerre samnite, il aida son collègue à battre l'ennemi, qui avait pénétré en Etrurie, puis revint à marches forcées en Campanie, attaqua une armée de Samnites, qui venait de piller la plaine de Salerne, la vainquit et lui enleva son butin. Les Romains célébrèrent sa victoire par des actions de grâces et laissèrent à Flamma, l'année suivante, son commandement en qualité de proconsul. Ce fut avec ce titre que ce général prit part, en 295, à la bataille de Sentinum, en Etrurie.

FLAMMA CALPURNIUS, tribun romain. V. CALPURNIUS.

FLAMMA (Galvaneus), historien italien. V. FIAMMA (Galvaneo).

FLAMMAGE s. m. (fla-ma-je — rad. *flamme*). Techn. Défaut que les matières filamenteuses en écheveaux et les tissus eux-mêmes présentent quelquefois, et qui provient le plus souvent de ce que certaines parties ont été exposées à l'air ou au soleil, tandis que d'autres ont subi une influence contraire.

FLAMMANT s. m. Ornith. V. FLAMANT.

FLAMMARD ou **FLAMARD** s. m. (fla-mar — rad. *flamme*). Anc. art milit. Longue et forte épée, de la famille des flamberges, dont les tranchants, au lieu d'être droits, formaient des sinuosités qui donnaient à la lame l'apparence d'une flamme : *Les* FLAMMARDS, *que l'on appelait aussi* flambards, *furent surtout employés au* XV^e^ *et au* XVI^e^ *siècle, principalement en Suisse et en Allemagne.*

FLAMMARION (Camille), astronome français, né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne) en 1842. Il vint achever à Paris les études qu'il avait commencées au petit séminaire de Langres, fut attaché, dès 1858, à l'Observatoire de Paris en qualité d'élève astronome, et fit partie, pendant quatre ans, du Bureau des longitudes pour les calculs de la connaissance des temps. M. Flammarion quitta alors l'Observatoire et se fit connaître en publiant, cette même année, la *Pluralité des mondes habités* (1862, in-18), ouvrage qui obtint le plus brillant succès, et fut traduit en plusieurs langues. A partir de ce moment, le jeune savant s'est voué à la vulgarisation des sciences, et l'a fait avec un talent qui lui a valu une précoce réputation. Devenu, en 1862, un des collaborateurs les plus actifs du *Cosmos*, où il a remplacé le savant abbé Moigno, M. Flammarion fut chargé, trois ans plus tard, de rédiger la partie scientifique du journal le *Siècle*. Vers la même époque, il se mit à faire sur l'astronomie populaire des conférences qui ont été très-goûtées du public. En 1868, il fut nommé président du jury dans la section des sciences à l'exposition maritime du Havre, reçut de M. Duruy le titre d'officier d'académie et opéra plusieurs ascensions aérostatiques dans le but d'étudier la direction des courants aériens et l'état hygrométrique de l'air. M. Flammarion fait partie de plusieurs sociétés savantes et d'associations pour la vulgarisation des sciences. C'est un écrivain distingué, au style alerte et facile, un savant d'un incontestable mérite, mais qui se laisse entraîner parfois, par excès d'imagination, dans des rêveries mystiques, dans des hypothèses purement chimériques, qui sortent complétement du domaine de la science pure. M. Flammarion a fait présenter par M. Delaunay, à l'Académie des sciences, le 11 avril 1870, un important travail sur la rotation des corps célestes. On sait que les révolutions des planètes autour du soleil ont été expliquées par Képler. Il n'en est pas de même des mouvements de rotation; jusqu'ici, on n'en avait point donné l'explication, et ils étaient restés en dehors des lois générales du système du monde. La terre tourne en vingt-quatre heures, Jupiter en neuf heures cinquante-cinq minutes, Saturne en dix heures seize minutes, etc.; mais les astronomes n'avaient pas encore découvert la cause de ces différences. C'est à M. Flammarion que revient cet honneur. Ses calculs l'ont conduit à cette loi simple : *Le mouvement de rotation des planètes est une application de la gravitation à leurs densités respectives.* Il est égal au temps de la révolution d'un satellite qui circulerait librement à l'équateur de la planète, multiplié par un coefficient de retard, représentant la densité du corps planétaire. Ce coefficient de densité relative est en même temps, pour chaque planète, la racine carrée du rapport de la pesanteur à la force centrifuge. Outre de curieux mémoires, insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, et de l'ouvrage précité, qui n'a pas eu moins d'une quinzaine d'éditions, on lui doit les livres suivants : les *Mondes imaginaires et les mondes réels* (1864, in-18), souvent réédité; les *Merveilles célestes* (1865, in-18); *Dieu dans la nature* (1866, in-18); *Histoire du ciel* (1867, in-8°); *Contemplations scientifiques* (1868, in-18); *Voyages aériens* (1868, in-18), etc.

FLAMME s. f. (fla-me — lat. *flamma*, pour *flagma*, *mm* pour *gm*, par assimilation, de la racine sanscrite *bhrag*, brûler, briller, grec *phlegô*). Apparence lumineuse, légère, vaporeuse, mobile, qui se forme autour et particulièrement au-dessus de la plupart des corps en ignition : *Jets de* FLAMME. *Langues de* FLAMME. *Torrent de* FLAMME. *Une* FLAMME *légère, vive, éblouissante. La* FLAMMES *d'une bougie, d'un bec de gaz, d'un foyer, d'un volcan. Se brûler à la* FLAMME. *Les* FLAMMES *de Moscou ont été l'aurore de la liberté du monde.* (B. Const.)

La *flamme* à jets brillants s'élance dans les airs.
DELILLE.

La sage ménagère, à ses humbles foyers,
Ranime en haletant la *flamme* qui sommeille.
DELILLE.

Tout à coup la *flamme* engourdie
S'enfle, déborde, et l'incendie
Embrase un immense horizon.
LAMARTINE.

— Incendie : *Livrer une ville aux* FLAMMES. ‖ Supplice du feu : *Périr par les* FLAMMES. *On compte environ huit cents personnes livrées aux* FLAMMES *par Marie; une femme grosse accoucha dans le bûcher même.* (Volt.)

— Par anal. Lueur, lumière, vif éclat : *Les* FLAMMES *du soleil. Un œil qui jette des* FLAMMES.

L'émeraude lançait sa *flamme* verdoyante.
THOMAS.

— Fig. Clarté qui illumine l'intelligence; ardeur qui échauffe le cœur : *La* FLAMME *du génie. Les* FLAMMES *de l'amour. Qu'importe que les évangélistes diffèrent entre eux, si l'Evangile est toujours d'accord avec lui-même, si, dans les paroles du Christ, brule toujours la* FLAMME *de l'éternelle vérité?* (E. Laboulaye.)

...Remplissez nos cœurs de ces ardentes *flammes*
Qu'allument le devoir, le respect et l'amour.
J.-B. ROUSSEAU.

Liberté, liberté, que ton souffle de *flamme*
Soit le souffle d'amour qui passe dans les airs.
A. BARBIER.

‖ Ardeur amoureuse, passion d'un sexe pour l'autre : *Avouer, déclarer sa* FLAMME. *Une* FLAMME *mal éteinte est facile à ranimer.* (M^me^ de Sév.)

J'ai pris la vie en haine et ma *flamme* en horreur.
RACINE.

— Fam. *Faire feu et flamme, Jeter feu et flamme*, Entrer en grande colère.

— Relig. *Flammes éternelles, Flammes de l'enfer*, Tourments éternels que doivent souffrir les réprouvés. ‖ *Flammes du purgatoire*, Tourments passagers que souffrent les élus pour achever d'expier leurs péchés, avant d'entrer dans le ciel.

— Blas. Meuble arrondi par la partie inférieure, et terminé par le haut en trois pointes ondoyantes : *Arouet de Voltaire en l'Ile-de-France : D'azur, à trois* FLAMMES *d'or. — Belin de la Rivière : D'or, à une* FLAMME *de gueules au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.—Brandin de Saint-Laurens, en Normandie : D'azur, à la* FLAMME *d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon du même. — Brandt de Galametz, en Artois : D'azur, à trois* FLAMMES *d'or. — Bertier, en Dauphiné : D'argent, à trois* FLAMMES, *chacune des trois pointes de gueules.—Chaumelis, en Bourgogne : D'or, au chef de gueules chargé de trois* FLAMMES *du champ.— Des Hommets : D'azur, à trois* FLAMMES *d'or, au lambel d'argent.—Du Clot, en Dauphiné : D'argent, à trois* FLAMMES *de gueules, chacune de trois pointes.— Du Four : D'azur, à trois* FLAMMES *d'or. — Ferbaux, en Guyenne et Gascogne : De gueules, à trois* FLAMMES *d'argent.—Flamerans, en Bourgogne : D'azur, au sautoir engrêlé d'or, accompagné de quatre* FLAMMES *du même. — Vendes, en Normandie : D'azur, à trois* FLAMMES *d'or, et une molette d'éperon du même, en cœur.*

— Mar. Longue bande d'étoffe taillée en pointe, tantôt aux couleurs nationales, et servant alors de signe de commandement, tantôt de couleurs variées pour transmettre divers signaux. ‖ *Flamme couplée*, Flamme de signaux dont on a noué la queue sur la drisse, pour changer sa signification. ‖ *Flamme de bœuf*, Flamme rouge qu'on arborait autrefois à bord du vaisseau commandant, pour indiquer qu'on venait d'y tuer un bœuf.

— Pyrotechn. *Flammes* ou *Feux du Bengale*, Feux d'un très-grand éclat, que l'on produit avec un mélange de sept parties de nitre, deux de soufre et une d'antimoine, composition que l'on tasse dans des écuelles de terre, et que l'on amorce en jetant plusieurs morceaux de mèche sur sa surface : *C'est avec les* FLAMMES DU BENGALE *que l'on représente les incendies sur les théâtres.* ‖ *Flammes à parachute*, Composition à éclat très-brillant, que l'on adapte aux aérostats ainsi qu'aux fusées volantes, et qui, se détachant à un moment donné, se balance dans l'air au moyen d'un petit parachute de soie.

— Archit. Ornement en forme de flamme qui termine divers objets de sculpture, comme vases, candélabres, torches, canons, colonnes funéraires, etc.

— Techn. Nom générique des ciseaux plats et minces dont on se sert, dans les ardoisières, pour débiter le schiste ardoisier en feuillets de l'épaisseur voulue. ‖ Défaut du drap qui n'a pas été trempé également dans l'eau de dégraissage. ‖ Morceau d'or taillé en flamme et émaillé de rouge, que les bijoutiers adaptent à certaines bagues.

— Méd. et Art vétér. Instrument d'acier qu'on employait autrefois pour saigner les hommes, et qui est encore usité dans la saignée des animaux.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cépole.

— Helminth. Espèce de ténia.

— Bot. Nom vulgaire de l'iris germanique. ‖ Variété d'œillet rouge-ponceau. ‖ *Flamme blanche* ou *fétide*, Variété d'iris. ‖ *Flamme de Jupiter*, Clématite à tige rouge. ‖ *Flamme de bois*, Plante du Malabar qui est couleur de feu.

— **Épithètes**. Rouge, brûlante, ardente, dévorante, brillante, éclatante, étincelante, éblouissante, furieuse, irritée, déchaînée, envahissante, terrible, horrible, affreuse, épouvantable, redoutable, cruelle, immense, irrésistible, subtile, rapide, prompte, agile, active, subite, errante, vagabonde, déployée, effrénée, avide, claire, lumineuse, pâle, livide, épaisse, légère, incertaine, endormie, obscure, réveillée, tremblante, activée, alimentée, douce, bienfaisante.

(Passion). Tendre, amoureuse, vive, belle, sincère, constante, ardente, éternelle, charmante, douce, pure, permise, légitime, innocente, pudique, timide, respectueuse, inconnue, mystérieuse, secrète, cachée, éteinte, assoupie, réveillée, passagère, éphémère, honteuse, coupable, criminelle, adultère, incestueuse.

— **Encycl.** Physiq. Sous l'influence d'une température très-élevée, un gaz peut devenir lumineux; il constitue alors ce qu'on appelle une *flamme*. Mais la température nécessaire pour provoquer la formation de la *flamme* est toujours due à une combinaison chimique, qui est ordinairement celle du gaz avec l'oxygène de l'air.

Concevons, par exemple, une multitude de molécules de carbone qu'on chasserait dans l'air par une ouverture étroite, et qu'on allumerait à mesure de leur sortie; il en résulterait, près de l'ouverture, une vive combustion, et, par conséquent, une lumière intense. Mais, à quelque distance de l'ouverture, toutes ces molécules de carbone ayant achevé de brûler, c'est-à-dire de se combiner avec les molécules de l'oxygène, pour former de l'acide carbonique, il n'y aurait plus de combinaison, par conséquent plus de *flamme*. On aurait, devant la petite ouverture, une traînée de feu plus ou moins étendue, capable d'éclairer.

« Aux molécules de carbone, on peut substituer telles autres molécules que l'on voudra, et l'effet produit sera le même, pourvu que ces molécules soient de nature à se combiner avec l'oxygène de l'air en y produisant de la lumière. Substituons donc à nos molécules de carbone des molécules d'hydrogène : elles brûleront facilement et avec lumière; mais elles vont nous offrir un avantage, c'est qu'en les déterminant à sortir du réservoir, soit par une pression, soit, ce qui est plus simple encore, par l'échauffement de la masse, elles se dégageront par l'ouverture d'une manière continue et sans laisser aucun intervalle entre elles, de façon qu'une fois qu'on aura réussi à en allumer une seule, la *flamme* ne ne s'arrêtera plus, parce que cette molécule enflammée allumera celle qui la suit, celle-ci de même, et le feu ne cessera plus que lorsqu'on l'éteindra de force ou que l'hydrogène du réservoir aura été entièrement brûlé. » (*Magasin pittor.*)

Mettons le feu à une bougie. Sous l'action de la chaleur, le suif fond tout autour de la mèche, qui constitue un assemblage de tubes capillaires dans lesquels monte le liquide fondu. A mesure qu'il monte, il se réduit en vapeur (hydrogène carboné) capable de brûler, c'est-à-dire de se combiner, à cette température, avec l'oxygène. Les molécules d'hydrogène, très-échauffées, sortent aussitôt des tubes capillaires dans lesquels elles ont cheminé, montent dans l'air en s'y éparpillant dans tous les sens, rencontrent les molécules d'oxygène, et deviennent lumineuses à mesure qu'elles se joignent à elles. On comprend aisément pourquoi la *flamme* prend une figure allongée, et pourquoi elle s'allonge d'autant plus que l'air est plus rare; car les molécules qui sont au centre du jet sont naturellement obligées de monter à une certaine hauteur avant de trouver des molécules d'oxygène avec lesquelles elles puissent contracter leur lumineuse combinaison, et moins il y a de molécules d'oxygène, plus elles sont obligées de monter pour les trouver. On active la combustion en emprisonnant la *flamme* dans un verre qui la fixe et détermine un courant rapide d'air qui glisse continuellement autour d'elle.

En résumé, la *flamme* d'une bougie présente trois couches concentriques allongées, ainsi distribuées : à l'intérieur, au-dessus et autour de la mèche, un espace obscur; autour de cet espace, une couche brillante, et enfin la couche extérieure, très-mince, pâle, et à peine visible.

Le noyau intérieur, qui est obscur parce que l'air n'y pénètre pas, n'étant le siége d'aucune combustion, est à une température peu élevée. On a pu y introduire de la poudre sans qu'elle s'enflammât.

« Il serait difficile, dit Tyndall, de trouver dans la nature quelque chose de plus admirable qu'une bougie allumée : le bassin creux partiellement rempli de matière fondue à la

base de la mèche; la fusion lente du liquide, sa vaporisation, la structure de la *flamme*, sa forme élancée se terminant en pointe, l'air qui afflue pour pourvoir à son entretien, sa beauté, son éclat, sa mobilité en ont fait le type favori des êtres éthérés, et la dissection que Davy en a faite, loin de diminuer le plaisir avec lequel nous la regardons, en fait plus que jamais, pour les esprits éclairés, une merveille de beauté incomparable. »

« Si l'on souffle brusquement la *flamme* d'une bougie, on disperse le gaz inflammable dans une grande masse d'air, ce qui le refroidit assez pour que la combustion cesse. Cependant la mèche fournit encore du gaz qui s'élève sous forme d'une petite colonne de fumée. Si l'on vient à allumer la partie supérieure de cette colonne, on voit la *flamme* se propager en descendant jusqu'à la mèche qui se rallume. Cette petite expérience, citée par Lucrèce, prouve qu'il se dégage un gaz inflammable de la mèche, tant qu'elle reste très-chaude. » (Daguin.)

Les gaz purs rayonnent très-faiblement et jettent, par conséquent, peu d'éclat pendant leur combustion. Ils donnent une *flamme* beaucoup plus vive lorsqu'ils contiennent des poussières solides. C'est ainsi que les *flammes* d'éclairage (*flammes* fournies par le gaz ou par les lampes, etc.) contiennent des particules de charbon incandescent, qu'on peut recueillir au contact d'un corps froid qui les empêche de se consumer, et sur lequel elles forment un dépôt de *noir de fumée*.

Pour l'effet éclairant des *flammes*, v. ÉCLAIRAGE et PHOTOMÉTRIE.

L'abbé Moigno et M. Plucker ont analysé les couleurs des *flammes* et ont découvert la cause de ces couleurs. Ils plaçaient la *flamme* derrière un écran noir présentant une fente étroite, et ils observaient le trait lumineux à travers un prisme parallèle à cette fente. Ils produisaient de la sorte un spectre qui différait suivant la nature du gaz incandescent. Si, par exemple, on dissout un sel dans l'alcool d'une lampe, on reconnaît que les sels de soude colorent la *flamme* en jaune, ceux de potasse en violet pâle, ceux de chaux en rouge de brique, ceux de baryte en vert, ceux de cobalt en bleu, etc. V. SPECTRE.

— Mar. La *flamme* est une banderole généralement en étamine, très-longue, très-étroite, terminée en pointe ou à peu près, et que l'on envergue, par sa têtière, à un petit bâton. A bord des bâtiments de l'Etat, cette *flamme* est aux couleurs nationales, et elle sert de marque distinctive. On l'arbore seule, principalement sur les rades, au point du jour, ou au coup de canon de la diane; on ne l'amène qu'à la nuit close ou au coup de canon de retraite, tandis que le pavillon s'arbore au lever du soleil et s'amène à son coucher. Il est interdit aux navires de commerce d'arborer la *flamme* nationale. Il est d'autres *flammes* de même forme, quoique, en général, moins longues, mais de couleurs diverses, qui servent à faire des signaux. Ces *flammes* fournissent, en outre, des combinaisons télégraphiques dans le système de signaux employés par les navires pour communiquer entre eux et avec les sémaphores établis sur les côtes.

— Art vétér. La *flamme* est l'instrument employé en chirurgie vétérinaire pour la pratique de la saignée, surtout chez les grands quadrupèdes domestiques. Quoique d'un usage plus récent que la lancette, la *flamme* est un instrument déjà fort ancien. Les chirurgiens allemands l'ont d'abord employée sur l'homme; puis les maréchaux s'en sont servis pour saigner les animaux. Il y a la *flamme* ordinaire et la *flamme* à ressort. La *flamme* ordinaire se compose simplement d'une tige avec sa lame, qu'on fait pénétrer par un choc à l'aide d'un corps pesant. Sa tige est un morceau d'acier aplati, long de 10 centimètres, large de 10 à 15 millimètres, épais de 2 millimètres, portant la lame à l'une de ses extrémités. L'extrémité supérieure présente un bord transversal plus ou moins entaillé, de manière à former une saillie qui aide à ouvrir l'instrument. L'autre extrémité porte un trou pour le passage du clou qui tient la tige unie à la châsse. Le bord de la tige correspondant à la lame se nomme le ventre; le bord opposé est le dos. La lame, fixée à l'une des extrémités de la tige, est tirée sur plat, et fait, par son axe, un angle droit avec la ligne centrale de la tige. Par sa forme, elle représente l'extrémité tranchante de la lancette; seulement, elle est plus volumineuse. Chaque face est partagée en deux biseaux par une vive arête médiane qui se termine à la pointe; quelquefois il n'y a pas d'arête, et la lame présente sur chaque face une convexité arrondie régulièrement; la lame alors a moins de force et les tranchants sont moins vifs; la première disposition est donc plus avantageuse. Les dimensions de cette lame varient, de manière que l'instrument soit toujours proportionné au diamètre du vaisseau et au plus ou moins de facilité qu'on a pour l'atteindre. Ainsi la lame est d'autant plus grande que le vaisseau est plus volumineux et situé plus profondément, que la peau est plus épaisse et plus dure. Quant à la châsse, ce n'est autre chose qu'un étui spécial pouvant contenir une ou plusieurs lames, et dans lequel la *flamme* se ferme à peu près comme une lame de bistouri dans son manche. Elle est formée de deux plaques en métal, en ivoire, en corne ou en bois, taillées sur les dimensions des tiges et des lames ensemble, et formant, à l'extrémité qui correspond à la lame, une sorte de boîte soudée si la châsse est de métal, ou maintenue avec des rivets si elle est d'une autre substance. Quand ces plaques sont en substance autre que le métal, on les double à la face interne d'une lame métallique qui en augmente la solidité. Cet étui ou châsse n'est pas toujours entièrement solide; quelquefois les deux plaques, réunies seulement par le bouton, sont mobiles à la manière de la lancette, et on les tient fermées par un coulant à l'extrémité.

La *flamme à ressort* est une *flamme* dont la lame, mue par un ressort, ouvre les vaisseaux sans l'aide d'aucun moyen de percussion. Elle a été inventée par les Allemands avant la *flamme* ordinaire. Il y en a de divers modèles, qui se composent tous de la *flamme* proprement dite ou partie tranchante, et de ressorts destinés à faire mouvoir celle-ci.

Pour se servir de la *flamme*, on doit faire faire à la tige de la lame un angle obtus avec l'étui; les deux derniers doigts de la main qui tient l'instrument servent de point d'appui, tout en exerçant sur la veine une compression suffisante pour arrêter le cours du sang. La main opposée est armée d'un bâton court et léger avec lequel on donne un coup sec vers l'extrémité de la tige, à l'endroit où la lame y est fixée. Quelques praticiens frappent avec la main de champ, ce qui est préférable quand on a une lame bien tranchante, à moins qu'il ne s'agisse du bœuf ou de ces gros chevaux entiers, fort gras, qui ont le vaisseau très-recouvert; on choisit alors la plus grande lame de la *flamme*, et l'on mesure son coup sur la dureté des téguments et la profondeur que l'on a à pénétrer, évitant toutefois de frapper de manière à enfoncer assez pour traverser la veine à ouvrir. La *flamme* est surtout avantageuse en ce que, avec cet instrument, on surprend en quelque sorte l'animal et le vaisseau lui-même, ce qui est un grand avantage quand il s'agit d'un animal très-irritable.

FLAMMÉ, ÉE adj. (fla-mé — rad. *flamme*). Qui a la forme d'une flamme, qui est ondulé et aigu. ‖ Qui est marqué de taches en forme de flammes.

FLAMMÈCHE s. f. (fla-mè-che — rad. *flamme*). Parcelle de matière enflammée qui se détache d'un foyer : *Il ne faut qu'une petite* FLAMMÈCHE *pour causer un grand incendie.* (Acad.)

FLAMMÈGUE s. f. (fla-mè-ghe). Pêche. Petit filet dont les pêcheurs du Calvados se servent pour prendre le hareng.

FLAMMER v. a. ou tr. (fla-mé — rad. *flamme*). Techn. Brûler les filaments qui dépassent les lisières d'un tissu.

FLAMMEROLE s. f. (fla-me-ro-le — rad. *flamme*). Nom populaire du feu follet, de ces gaz qui s'enflamment en se dégageant du sol, dans les lieux où il y a des matières organiques en décomposition.

— Mar. Petite flamme.

FLAMMETTE s. f. (fla-mè-te — dimin. de *flamme*). Petite flamme : *Ces gaz se forment en* FLAMMETTES *qui voltigent pendant l'absence du soleil.* (Denne-Baron.)

— Mar. Petite flamme : *Arborer une* FLAMMETTE.

— Chir. Instrument employé pour faire des mouchetures après les ventouses. ‖ Partie du phlébotome qui incise la veine.

— Moll. Nom vulgaire donné sur nos côtes à la mactre poivrée, coquille dont l'animal enflamme en quelque sorte la bouche quand on le mange.

— Bot. Nom vulgaire d'une clématite appelée aussi FLAMMULE. ‖ Nom vulgaire de la renoncule petite douve.

FLAMMÉUM s. m. (flamm-mé-omm — mot lat.). Antiq. Voile, le plus souvent couleur de feu, dont on couvrait la tête des jeunes filles le jour de leur mariage : *L'hymen portait jadis un bouquet de marjolaine et un* FLAMMÉUM *de couleur jaune.* (Th. Gaut.) ‖ Bonnet de flamine.

FLAMMULE s. f. (fla-mu-le — dimin. de *flamme*). Antiq. Banderole que les cavaliers romains portaient à leur lance ou au cimier de leur casque.

— Bot. Espèce de clématite qui a une saveur caustique, et produit une inflammation quand on mâche ses feuilles.

FLAMSTEED (John), astronome anglais, né à Derby en 1646, mort à Greenwich en 1719. Il étudia l'astronomie presque seul jusqu'en 1669. A cette époque, il communiqua à la Société royale de Londres diverses notes qui lui valurent les encouragements de ce corps savant et le mirent en relations avec les hommes les plus éminents de la science. En 1675, il entra dans les ordres, probablement pour se créer des moyens d'existence. En 1676, Charles II l'appela à la direction de l'observatoire de Greenwich, qu'il venait de fonder et doter. Flamsteed conserva ce poste jusqu'à sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *Doctrine de la sphère, fondée sur le mouvement de la terre*, insérée en 1680 dans le *Cours de mathématiques* de Jones Moore; *Historia cœlestis britannica, tribus voluminibus contenta;* l'impression en fut commencée en 1704 aux frais du prince George de Danemark, suspendue à la mort de ce prince, puis continuée aux frais de Flamsteed, et achevée par ses héritiers; enfin son *Catalogue d'étoiles*, qui a immortalisé son nom.

La *Doctrine de la sphère* contient l'explication d'une méthode, dont l'indication par Képler avait passé inaperçue, méthode permettant de représenter graphiquement les phases des éclipses de soleil et de déterminer les points de la terre d'où ces éclipses seront visibles, invisibles, auront leur plus longue durée, etc. Cette invention a été contestée à Flamsteed par Cassini, qui n'y avait pas de droits sérieux. Dans ce même ouvrage, Flamsteed donne la durée de la révolution vraie du soleil autour de son axe, c'est-à-dire la durée de sa révolution par rapport aux étoiles, ou dégagée du mouvement de la terre; il fixe cette durée à vingt-cinq jours un quart, ce qui est assez exact. La première application qu'il fit de sa méthode pour la représentation des phases des éclipses de soleil remonte à 1668; il communiqua son dessin à son ami et patron Jones Moore, qui le présenta à l'Académie royale de Londres. Ce fut l'origine de sa fortune scientifique.

L'*Historia cœlestis britannica* comprend les observations faites par Flamsteed de 1675 à 1689 pour le premier volume, de 1689 à 1720 pour le second. Le troisième volume contient les catalogues d'étoiles de Ptolémée, d'Alugh-Beigh, de Tycho, de Landgrave, d'Hévélius et celui de l'auteur.

Flamsteed a particulièrement rendu des services à la science par les soins qu'il prit de perfectionner les instruments d'observation. Aussitôt qu'il fut nommé directeur de l'observatoire royal, il acquit de bons objectifs et un quart de cercle en fer de trois pieds de rayon. Jones Moore l'autorisa à faire construire à ses frais un sextant de six pieds de rayon en fer, garni d'un limbe de cuivre et muni de vis micrométriques pour la mesure des angles. Moore lui donna cet instrument et deux horloges à pendules qu'il avait travaillées lui-même. Flamsteed fit plus tard construire différents cercles muraux, dont le dernier, établi par Abraham Sharp, exigea quatorze mois de travail et coûta 120 livres. Le rayon de ce cercle mural était de 79 pouces et demi anglais. Flamsteed s'en servait pour déterminer les distances zénithales méridiennes, auxquelles il suffisait de joindre les heures des passages pour pouvoir placer tous les astres sur la sphère. C'est la méthode moderne; elle avait été indiquée par Picard, qui ne put obtenir du gouvernement français les fonds nécessaires à l'établissement des instruments qu'il avait rêvés, et que Flamsteed fit construire.

La *Méthode des déclinaisons correspondantes*, employée par Flamsteed pour la détermination simultanée des ascensions droites du soleil et d'une étoile, avait été aussi, sans aucun doute, conçue par Picard; mais rien ne prouve que Flamsteed ait eu connaissance des projets formés par l'astronome français. « Laissons donc, dit Delambre, l'honneur de cette méthode à Flamsteed, qui l'a pratiquée aussi bien qu'il était possible alors; mais qu'il nous soit permis de regretter que Picard ait été réduit à l'inaction et privé de l'honneur d'avoir mis son nom à une méthode fondamentale, qu'il voulait nous apprendre en la pratiquant lui-même. » Cette méthode consiste à comparer les observations faites sur les étoiles à deux époques où la déclinaison du soleil est la même, avant et après le solstice, par conséquent. En supposant, ce qui est à peu près vrai, que le soleil reprenne des déclinaisons égales à des époques également éloignées du solstice, deux observations du soleil faites à deux époques où ses déclinaisons sont égales fourniront, par une moyenne, l'époque du passage au solstice; d'ailleurs, la demi-somme des ascensions droites du soleil, prises par rapport à une même étoile, aux mêmes époques, fournit l'ascension droite du solstice par rapport à cette même étoile, tandis que leur demi-différence fournit la différence en ascension droite du soleil et du solstice; en ajoutant cette demi-différence à 90°, ou en l'en retranchant, on a, aux deux époques, les ascensions droites du soleil, rapportées, comme on voulait, à l'équinoxe; enfin, en ajoutant ou en retranchant à ces ascensions droites du soleil les différences en ascensions droites de cet astre et de l'étoile observée, on a les ascensions droites de cette étoile, rapportées aussi à l'équinoxe aux époques des deux observations. Ces deux dernières ne devraient différer l'une de l'autre qu'en raison de la précession; on en prendra la moyenne pour avoir l'ascension droite de l'étoile. C'est par cette méthode, alors nouvelle, que Flamsteed a formé son catalogue de près de 3,000 étoiles, et qu'il a établi des tables du soleil où les erreurs dépassent rarement 3′ en plus ou en moins.

« Flamsteed, ajoute Delambre, n'était pas assez scrupuleux dans l'évaluation des fractions de seconde. Il n'avait qu'un fil à sa lunette pour les passages, et d'autres astronomes lui avaient donné l'exemple d'en mettre au moins trois. Ses vis sans fin ne valaient pas d'autres micromètres déjà connus. Mais, avec tout ce qu'elle laisse à désirer, son histoire céleste n'en est pas moins un monument qui place son auteur en première ligne avec les auteurs qui ont le mieux mérité de la science. »

Les projections stéréographiques ou orthographiques altérant trop les figures de certaines constellations, Flamsteed imagina, pour ses cartes du ciel, le système où les parallèles sont développés en vraies grandeurs suivant des droites parallèles, et où les cercles horaires sont les lignes courbes reliant les points de division des parallèles en degrés. Ce point exige un développement particulier.

La surface de la sphère n'est point développable, et la terre est sensiblement sphérique; il est donc impossible de représenter sur un plan, avec une rigoureuse exactitude, la surface ou une portion de la surface de la terre. Mais une zone sphérique d'une très-petite largeur ne diffère pas sensiblement de la surface convexe d'un cône tronqué, et, comme cette dernière est exactement développable sur un plan, on peut, en opérant ce développement, obtenir une représentation d'autant meilleure de la zone, que sa hauteur est moindre. Telle est l'origine des *projections par développements coniques*.

Dans ce mode de projection, les parallèles deviennent des arcs de cercle ayant pour centre commun le sommet du cône, et les méridiens des droites concourant à ce sommet. Pour atténuer l'altération des aires, Flamsteed a employé, dans son *Atlas céleste*, un mode de projection auquel son nom est resté attaché. Dans ce mode, le méridien du milieu de la carte et les parallèles sont développés en lignes droites, tandis que tous les autres méridiens sont courbes; ce qui permet de représenter le quadrilatère compris entre deux méridiens et deux parallèles quelconques sur la surface de la sphère, par un quadrilatère équivalent sur la carte, mais ce qui présente aussi le désavantage d'altérer considérablement la configuration des parties situées vers les limites de la carte.

Tout en adoptant la projection de Flamsteed, pour ce qui concerne les méridiens, les géographes en ont diminué les inconvénients en rendant circulaires tous les parallèles, et les faisant concentriques au parallèle moyen, qui a pour rayon la cotangente de sa latitude. C'est d'après la projection de Flamsteed, ainsi modifiée, que Bonne et Delisle ont construit leurs cartes. V. CARTE (système du Dépôt de la guerre.)

FLAN s. m. (flan — du bas lat. *flado, fladonis* ou *flato, flatonis*. On disait autrefois *flaon*, forme qui est devenue ensuite *flan*, comme *paon, taon* et *Laon* sont devenus *pan, tan, Lan* dans la prononciation. Bourdelot dérive le bas latin *flado* de *flando*, en soufflant, parce qu'il faut manger les flans chauds, ou de *flendo*, en pleurant, parce que l'on donne du flan aux enfants qui pleurent, pour les apaiser. Ces deux étymologies ont du moins le mérite de la naïveté. Celle qui est donnée par Borel, dans ses *Antiquités gauloises*, est à peu près de la même force. *Flandrelet*, dit-il, qui est le nom des *flans* en Anjou, viendrait de *Flandre* et de *lait*, parce que les flans auraient été inventés en Flandre, où le lait abonde. D'autres prononcent *flandelet* et dérivent tout simplement de *flan de lait*. Mais alors le mot *flan* reste à expliquer. Delâtre et Chevallet rapportent le bas latin au germanique : ancien haut allemand *flado*, tarte, gâteau; allemand *fladen;* hollandais *vlaade*, sans doute d'un radical *flat* ou *flad*, qui signifie plat, et qui se rapporte à la racine sanscrite *prath, prith*, étendre). Art culin. Sorte de pâtisserie généralement faite avec de la farine, du beurre et des œufs :

> Allez, allez, ô gens de lettres,
> Manger du *flan* dans l'Odéon!
>
> TH. DE BANVILLE.

— Pop. *Dū flan*, Sorte de refus, de défi ironique : *Oui, oui, c'est pour toi;* DU FLAN. ‖ On dit aussi dans le même sens DES NAVETS.

— Typogr. Espèce de carton formé de six feuilles de papier superposées, enduites de colle de pâte mélangée avec du blanc d'Espagne, et qui, appliqué tout humide sur une page de caractères mobiles, sert à prendre l'empreinte pour le clichage.

— Monn. Disque de métal prêt à être frappé, pour en faire une médaille ou une monnaie : *Un* FLAN *d'or, d'argent, de cuivre.*

— Encycl. Art culin. Ce qu'on nomme le plus communément *flan* est une crème ou bouillie composée de divers mélanges, soit de farine, de lait et d'œufs, soit de fromages, gruyère, brie, fromage blanc et beurre broyés avec des jaunes d'œufs. Mais le *flan* des pâtissiers est un peu plus compliqué et prend aussi les noms de *tarte* ou *tourte de fruits*, sous lesquels il est plus connu du public. V. TARTE et TOURTE.

Pour faire le *flan* sans croûte, on met dans une terrine une cuillerée à bouche de farine, une cuillerée de fleur d'oranger pralinée et une pincée de sel fin; puis on ajoute un à un à ce mélange huit jaunes d'œufs, en tournant le tout avec une cuiller de bois au fur et à mesure qu'on les ajoute, et en ayant grand soin de bien délayer la farine sans y laisser de grumeaux. Quand le tout est convenablement délayé, on verse peu à peu un

demi-litre de lait bouillant dans lequel on a préalablement fait fondre 125 grammes de sucre. On tourne de nouveau à mesure qu'on verse le lait, et quand le tout est bien mêlé et forme une bouillie un peu épaisse, on verse le mélange dans une tourtière ou casserole plate qu'on place sur un feu doux et égal. On recouvre ensuite la tourtière avec un couvercle garni de braise, et on laisse cuire pendant environ vingt minutes. On glace, au moment de servir, avec du sucre en poudre. Pour que le *flan* soit bien confectionné, il faut qu'il ne soit ni trop clair ni trop épais, qu'il ait la consistance d'une gelée bien prise et qu'il soit bien également lié, surtout sans grumeaux. Les restes de ce *flan* peuvent servir à faire d'excellents beignets. On coupe ces restes en losanges, et, après les avoir légèrement saupoudrés de farine, on les fait frire en leur laissant prendre une belle couleur.

Le *flan* en croûte se fait de la même façon que le précédent, avec cette différence qu'on verse la bouillie dans une croûte préparée à cet effet, de la même manière que pour les tourtes. Enfin, on peut remplacer ce mélange par de la frangipane, dont on garnit la croûte et sur laquelle on place, en général, de petits filets de pâte affectant le dessin d'un filet ou d'un tissu natté, et que l'on glace au caramel après la cuisson.

Le *flan* est, avec la galette et le chausson aux pommes, l'un des produits les plus communs de la pâtisserie populaire : il s'en fait un assez grand débit dans les quartiers occupés par des ateliers d'ouvriers, et surtout d'ouvrières. Quoique très-estimé par le gamin de Paris, qui en fait son régal, son nom est devenu, dans la langue populaire, une expression de suprême dédain. Celui qui, ne connaissant ni les habitudes ni les goûts du public parisien, entendrait accueillir ses promesses, ses vœux ou ses espérances par cette réponse extravagante : *Du flan!* chercherait en vain le sens de cette interjection dans tous les vocabulaires possibles, et ne parviendrait pas à découvrir l'origine ni la signification de cette expression par trop pittoresque. Elle signifie tout simplement : ce qui a été dit, promis ou demandé ne mérite pas plus d'attention et n'a pas une plus grande valeur que le *flan* dont on vend de tous côtés des parts à deux sous.

— Monn. On appelle *flan* le disque de métal préparé pour recevoir l'empreinte qui doit en faire une monnaie, une médaille ou un jeton. Les *flans* sont découpés dans les lames lorsque, après leurs passages successifs sous les cylindres des laminoirs, celles-ci ont été réduites à l'épaisseur convenable. Pour s'assurer que la lame est laminée bien à point, l'ouvrier, à l'aide du coupoir à main, découpe un *flan* au centre de la lame et le pèse. S'il est trop lourd, on fait passer la lame sous les rouleaux pour l'amincir; s'il est trop léger on soumet la lame à un nouveau laminage pour en tirer des *flans* d'espèces inférieures, ou bien on la remet à la fonte. Les *flans* destinés à faire des pièces marquées sur la tranche sont cordonnées à l'aide d'une machine qui en relève les bords : ils doivent donc être découpés d'un diamètre un peu plus large que celui de la pièce qu'ils doivent produire, afin d'être ramenés exactement à ce diamètre par la pression de la machine à cordonner (v. CORDON). Après cette opération, ils sont triés avec soin sur un tamis : on sépare les *flans* défectueux, mal découpés, présentant des trous ou des bavures, etc., et qui ne pourraient être monnayés. Ceux-ci sont refondus; les autres sont recuits au rouge cerise, afin de rendre au métal la malléabilité qu'il a pu perdre dans le travail des laminoirs et du découpage, et de faciliter par ce moyen l'action, soit du balancier, soit de la presse monétaire. Les *flans* sont ensuite livrés par le directeur au contrôleur au monnayage par compte et par poids; le contrôleur vérifie le compte et le poids des *flans* qu'il a reçus, les inscrit sur son livre, et remet, après la frappe, au commissaire des monnaies, un compte égal de pièces monnayées représentant, avec les pièces de rebut et les *flans* qui n'ont pu être frappés, un poids et un nombre correspondant exactement à ceux des *flans* qui ont été livrés au monnayage. Dès que le *flan* a reçu l'empreinte des coins, il perd son nom et devient une monnaie, une médaille ou un jeton. Lorsque les *flans* livrés au monnayage sont défectueux, mal préparés ou mal blanchis, le contrôleur en donne avis au commissaire, qui ordonne, s'il y a lieu, leur retour dans les ateliers du directeur. Les *flans* sont livrés par mannes ou plateaux de poids et quantités déterminés, et ces mannes ou plateaux forment ce qu'on appelle une *brève*.

— Typogr. V. EMPREINTE.

FLAN (Marie-Alexandre), auteur dramatique et littérateur, né à Paris en 1827, mort en septembre 1870. Après avoir achevé ses études au collége Stanislas, il commença son droit, qu'il abandonna pour suivre ses goûts littéraires. Tout en collaborant à divers petits journaux, il composa un drame en cinq actes, les *Vaudois*, qu'il présenta, en 1851, au Théâtre-Français, mais qui ne fut point reçu. Vers cette époque, grâce à ses relations avec le compositeur Paul Henrion, il composa les paroles de romances que celui-ci mit en musique et dont quelques-unes, notamment le *Gagne-Petit*, le *Mineur*, *Je chanterai*, sont devenues populaires. Malgré son premier insuccès au théâtre, M. Flan résolut de suivre cette carrière, mais sans porter ses visées aussi haut que la première fois. Doué d'une grande facilité, faisant le couplet avec une aisance extrême, il a cherché sa voie dans ce qu'on peut appeler le théâtre de genre, et a composé, soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de revues, de vaudevilles, de féeries, de pièces de circonstance, où l'on trouve, à défaut de la forme littéraire et du goût que recherchent les délicats, de la verve, de l'entrain et de l'esprit. Nous citerons de lui : *Ulysse*, parodie en vers de la tragédie de Ponsard (1852); les *Etrennes du diable*, revue (1852); le *Sire de Framboisy* (1855); les *Poëtes de la treille* (1857), avec de Jallais et Darcier; l'*Escarcelle d'or*, féerie (1857), avec Blum; *Suivez le monde!* (1857), avec le même; les *Délassements en vacance* (1859), en vingt tableaux; l'*Almanach comique* (1860); *A vos souhaits!* (1860), en vingt tableaux; le *Plat du jour* (1861); *Voilà la chose* (1862); *Nip-Nip*, féerie (1863); *Lâchez tout!* revue (1863); *Zut au berger*, revue (1864), avec de Jallais; *Bu qui s'avance* (1865), revue en collaboration avec W. Busnach et dont le succès fut très-grand; le *Diable boiteux*, revue (1866), avec MM. Blum et Clairville; les *Petits crevés* (1867), comédie-vaudeville, en collaboration avec MM. Prével et Abraham, etc. On lui doit, en outre, les *Rhythmes impossibles* (1867, in-18), recueil de vers, et un grand nombre de chansons composées pour le *Caveau*, dont il était membre, et dont il devint président en 1867.

Alexandre Flan habitait, à Neuilly, un petit pavillon qu'il ne quittait guère, où il avait réuni une bibliothèque très-complète au point de vue théâtral, et entassé ces mille riens au milieu desquels l'artiste se délasse du tourbillon parisien. Il était là lorsque les Prussiens approchèrent de Paris (septembre 1870). A moitié fou, il empila à la hâte dans des paniers tous ses chers trésors. Mais, dans ce grand sauve-qui-peut de la banlieue parisienne, les voitures de déménagement manquèrent. Flan dut tout abandonner et partir pour Paris; il ne revint plus à Neuilly. Au bout de quelques jours, ses amis s'inquiétèrent; à force de recherches, on finit par trouver le pauvre garçon dans un hôtel de la rue du Sommerard. Il y était mort frappé d'une fièvre cérébrale.

FLANATIQUE (golfe), latin *Flanaticus sinus*, nom ancien du golfe Quarnero, entre l'Istrie et l'Illyrie.

FLANC s. m. (flan — Les étymologistes tirent ordinairement ce mot du haut allemand *lancha*, flanc, côté, gothique *hlanc*, ancien allemand *hlancha*, d'où aussi l'allemand *flanke*, suédois, hollandais et anglais *flank*, l'aspirée gutturale *h* s'étant changée en aspirée labiale dans les mots correspondants des idiomes germaniques modernes, ainsi que dans le français *flanc*). Partie latérale du corps comprise entre la hanche et la cavité de la poitrine : FLANC *droit*. FLANC *gauche*. *Un large* FLANC. *Se coucher sur le* FLANC. *Recevoir un coup d'épée dans le* FLANC. *Le lion bat ses* FLANCS *avec sa longue queue*. (Fén.) *Les insectes respirent par des stigmates ouverts sur leurs* FLANCS. (H. Berthoud.)

De tes taureaux nerveux aiguillonne les *flancs*.
DELILLE.

— Par ext. Utérus, lieu où s'opère la conception; entrailles : *La mère doit nourrir de son lait l'enfant qu'elle a porté dans ses* FLANCS.

Son *flanc* de son fardeau sans peine se délivre.
DESAINTANGE.

Des victimes vous-même interrogez le *flanc*.
RACINE.

— Par anal. Partie latérale; partie inférieure : *Les* FLANCS *d'un vaisseau. Le* FLANC *d'une montagne.*

Du *flanc* de ces coteaux pendent des bois épais.
LAMARTINE.

La voyez-vous passer, la nuée au *flanc* noir?
V. HUGO.

La nue aux larges *flancs* s'étend au loin sur l'onde.
LAMARTINE.

. . . Un cheval de bois, par Minerve inventé,
Dans ses énormes *flancs* reçut le sage Ulysse.
LA FONTAINE.

— Fam. *Se battre les flancs*, Se tourmenter, se donner bien du mal pour arriver à un résultat : *Il* SE BAT LES FLANCS *pour trouver quelques mauvaises rimes.*

— *Etre sur le flanc*, Etre alité : *Il est sur le* FLANC *depuis un grand mois.*

— *Prêter le flanc*, Présenter le flanc à son adversaire, en se battant; donner prise : *Malheur à qui* PRÊTE LE FLANC *au ridicule; sa caustique empreinte est ineffaçable*. (J.-J. Rouss.) *Les systèmes sont du domaine de la critique et* PRÊTENT *plus ou moins* LE FLANC *à la satire*. (Th. Gaut.)

— Archit. Côté par lequel un pavillon touche à un corps de bâtiment.

— Fortif. Partie du rempart qui s'étend de l'extrémité de la face d'un ouvrage à la gorge ou à l'intérieur de cet ouvrage : *On compte plusieurs espèces de* FLANCS : *les* FLANCS *bas, qui défendent le passage du fossé; le* FLANC *rasant, perpendiculaire à la ligne de défense; le* FLANC *oblique; le* FLANC *couvert, qui rentre en dedans du bastion; le* FLANC *concave, tourné en dedans du bastion*. (Barr.) ‖ Partie d'un bastion qui joint la face à la courtine.

— Art mil. Partie latérale d'une troupe rangée en ordre profond : *Le* FLANC *d'un bataillon, d'un escadron, d'un régiment, d'une armée. Couvrir, attaquer le* FLANC. *Prêter le* FLANC. *Faire un mouvement de* FLANC. *La colonne était attaquée à la fois de* FLANC *et sur les deux fronts*. (Volt.) ‖ *Par le flanc droit! Par le flanc gauche!* Commandements de faire un quart de tour sur la droite, sur la gauche.

— Mécan. Chacune des faces intérieures des dents d'une roue : *Les* FLANCS *sont droits, épicycloïdaux ou en développantes de cercles.*

— **Epithètes.** Large, robuste, noble, nerveux, poudreux, palpitant, ruisselant, haletant, essoufflé, nu, découvert, ouvert, entr'ouvert, meurtri, percé, déchiré, mutilé, sanglant, ensanglanté, pantelant, maigre, maigri, décharné.

(Fig.). Desséché, aride, stérile, verdoyant, sombre, ténébreux, spacieux, vaste, immense, tortueux, arrondi, allongé, élargi, réserré, étroit, profond, creux, caverneux, affreux, hideux, horrible, terrible, redoutable, épouvantable, mystérieux.

(Sein). Noble, illustre, glorieux, généreux, magnanime, malheureux, coupable, adultère, incestueux, criminel.

— **Encycl.** Art vétér. On donne le nom de *flanc*, chez les animaux, à la région du corps qui a pour base principale la portion charnue du muscle ilio-abdominal. Il n'est qu'un prolongement du ventre, entre les côtes et la hanche, jusqu'aux reins.

On considère dans le *flanc* trois parties : l'une médiane, oblique, désignée sous le nom de *corde du flanc;* la seconde, au-dessus de la corde, formant le *creux du flanc;* la troisième enfin, au-dessous de la corde, se confondant avec le ventre. Le *flanc* est l'une des plus importantes régions du corps des animaux, et surtout du cheval; il est le miroir de la poitrine, parce qu'il répète avec une fidélité parfaite les mouvements d'élévation et d'abaissement du thorax. La régularité ou l'irrégularité de la respiration se trahit dans cette région, où l'étendue des mouvements n'est gênée par rien, puisqu'elle n'est composée que de parties molles.

A l'état de santé, le cheval a la corde du *flanc* peu saillante et le creux peu apparent. Dans les chevaux maigres, dans ceux qui ont souffert, le *flanc* est enfoncé, la corde saillante; on dit que le cheval a le *flanc creux* ou *cordé*. Chez les chevaux mous, à ventre avalé, le *flanc* est habituellement creux; le *flanc retroussé* accompagne toujours la rétraction de l'abdomen.

La longueur de cette région se mesure de la dernière côte à l'angle de la hanche; elle est en raison de celle des reins, et donne lieu aux mêmes effets. Enfin, le *flanc* est dit *levretté*, quand il donne à l'animal l'apparence de la conformation du lévrier. Les chevaux ainsi faits mangent peu, sont délicats sur la nourriture, qu'ils digèrent plus ou moins mal, et, chose extraordinaire, ils ont, en général, beaucoup d'ardeur; mais elle est de courte durée; ces chevaux se ruinent vite, tout en rendant d'assez médiocres services.

Les mouvements du *flanc* exigent l'examen le plus sérieux dans le choix d'un cheval. C'est par eux que l'on reconnaît l'état des organes de la respiration, sans l'intégrité desquels l'animal perd presque toute sa valeur. Ces mouvements doivent être égaux, réguliers, et séparés de temps en temps par des mouvements plus grands, qu'il faut se garder de prendre pour un état maladif. La vitesse de ces mouvements s'accélère par l'exercice ou sous l'influence de la souffrance. L'animal est dit *souffleur* ou *court d'haleine*, s'il reste longtemps essoufflé après un travail plus ou moins rapide. Ce défaut se remarque surtout dans les chevaux à poitrine étroite et à *flancs* retroussés. Dans la *pousse*, les mouvements des *flancs* sont irréguliers et entrecoupés d'un *soubresaut*, qui résulte de ce que le mouvement d'affaissement ou d'expiration se fait en deux temps; c'est-à-dire qu'il est interrompu par un léger mouvement d'élévation qui constitue le soubresaut, le *coup de fouet*, regardé comme le caractère de la pousse. Cet état du *flanc* est difficile à reconnaître, même après une longue pratique, lorsque le soubresaut est léger. On doit alors soumettre l'animal à un examen minutieux et assez prolongé.

Le *flanc* du bœuf est long, comme ses reins, et toujours un peu creux chez le bœuf maigre. Le *flanc* gauche est souvent rempli par la saillie que forme le rumen. En comprimant, dans la vache, le *flanc* droit, on peut reconnaître la présence du veau lorsque la gestation est à mi-terme environ. On appuie le poing sur la partie inférieure du *flanc*, de manière à repousser l'utérus; on le retire brusquement et on le réapplique tout de suite. Dans ce cas, si le fœtus est assez volumineux, il vient frapper le poing en reprenant sa position.

— Art milit. Le mot *flanc* désigne la partie latérale d'une troupe en ordre plus ou moins profond, tandis que l'aile est le point extrême d'une troupe déployée. Il y a encore cette différence, que le mot *aile* exprime quelquefois un ensemble de troupes placé sur le côté d'une autre troupe, tandis que le *flanc* signifie toujours le côté d'une troupe. Les *flancs* sont perpendiculaires au front, ou, du moins, il vaut mieux qu'il en soit ainsi pour la facilité et la simplicité des manœuvres. Une troupe faisant front de tous côtés cesse d'avoir des *flancs;* cette disposition est propre surtout à l'infanterie. Assurer ses *flancs*, principalement contre les charges de la cavalerie, est la première règle de l'art de la défense en plaine, et ce principe n'intéresse pas moins une armée sur le champ de bataille qu'un bataillon isolé. Les changements de front à deux mouvements ont quelquefois pour objet de résister à un ennemi par qui on serait pris en *flanc*. Le résultat le plus ordinaire des conversions en colonne est de présenter une tête de manière à faire face au *flanc*.

— Fortif. Le *flanc* de fortification est la partie flanquante qui défend un ouvrage de fortification ou une place de guerre. On n'admet de *flancs* que le moins possible, parce qu'ils augmentent l'étendue du terrain à défendre. On applique à la fortification l'axiome suivant : « Les points flanquants ne doivent être vus que des points qu'ils flanquent. » Ainsi, les *flancs* doivent, par leur position, être garantis de l'attaque, autant que faire se peut.

On distingue plusieurs sortes de *flancs* de fortification : 1° le *flanc de bastion*, sorte de *flanc* qui défend un bastion depuis la courtine jusqu'à l'angle d'épaule. Dans le plan général d'une place, un *flanc* de bastion doit défendre la courtine du bastion qui lui fait face. L'objet des *flancs* est de voir le pied des parapets de la berme, puisque ces points ne sauraient être aperçus des hommes qui défendent le parapet. Deux *flancs* qui se regardent appartiennent à une même face de place, défendent l'angle flanqué du bastion voisin et voient réciproquement leurs fossés. Ce résultat est obtenu par la disposition donnée à la contre escarpe. Les *flancs* de bastion sont ordinairement couverts par des dehors. La destruction du *flanc* d'un ou de plusieurs bastions est l'objet des premières attaques d'une place et des travaux des mineurs. Dans la défense, les *contre-mines* règnent le long du pied des *flancs*. On distingue deux sortes de *flancs de bastion :* les *flancs* rasants, qui sont perpendiculaires à la ligne de défense, et d'où l'on voit directement la face du bastion voisin, et les *flancs fichants*, qui sont alignés avec une portion de la courtine. 2° Le *flanc obique* ou *flanc* de courtine, qui se compose de la partie de la courtine qui voit et défend la face du bastion opposé, quand la ligne de défense ne se termine pas sur l'extrémité de la courtine. On dispose les fortins de manière à obtenir les *flancs* obliques. 3° Le *flanc couvert*, peu exposé aux assaillants et qui fait le coude rentrant; alors il y en a une partie qui est couverte par l'autre. 4° Le *flanc bas*, qui est parallèle au *flanc* couvert et au pied de son épaulement. Il sert à augmenter la défense du *flanc;* son peu d'élévation ne permet pas à l'ennemi d'avoir prise sur lui, et son feu rasant rend très-périlleux le passage du fossé. 5° Le *flanc concave*, qui forme une courbe dont la convexité est tournée vers le dedans du bastion.

FLANCAR s. m. (flan-kar — rad. *flanc*). Armur. Syn. de FLANÇOIS.

FLANCHER v. n. ou intr. (flan-ché — rad. *flanc*). Argot. Biaisier, lâcher pied, ne pas persister dans une résolution.

FLANCHET s. m. (flan-chè — dimin. de *flanc*). Pop. Flanc. N'est guère usité que dans la locution *Etre sur le flanchet*, Etre dangereusement blessé.

— Art culin. Partie de la morue qui se trouve sous les ailes. ‖ Partie d'une surlonge de bœuf située entre la tranche grasse et la poitrine.

FLANCHIS s. m. (flanchi). Blas. Petit sautoir alésé, qui ressemble à la lettre X : *Tascher de la Pagerie : D'argent, à deux fasces d'azur, chacune chargée de trois* FLANCHIS *du champ, surmontées de deux soleils d'or.—Mornieu de Grandmont, en Bresse : D'azur, à trois* FLANCHIS *d'or. — Balzac d'Entragues : D'azur, à trois* FLANCHIS *d'argent, au chef d'or, chargé de trois* FLANCHIS *du champ.—Le Veneur de Tillières : D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois* FLANCHIS *d'or*. ‖ Petit écu qui porte un sautoir.

FLANÇOIS s. m. (flan-soi — rad. *flanc*). Armur. Partie de l'armure du cheval de guerre ou de tournoi qui, au XVe et au XVIe siècle, protégeait les flancs de l'animal. Elle se composait de deux pièces cintrées, tantôt en fer plein, tantôt en cuir bouilli ou en buffle recouvert de lames métalliques, qui couvraient les flancs et les cuisses et se rejoignaient sur la croupière en l'enveloppant. ‖ On disait aussi FLANCAR, FLANCHIÈRE ou PISSIÈRE.

FLANCONADE s. f. (flan-ko-na-de — rad. *flanc*). Escrime. Botte de quarte forcée portée dans le flanc.

FLANDIN (Charles), médecin et chimiste français, né aux Aubues (Nièvre) en 1803. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1832, puis voyagea en Suisse et en Italie. De retour à Paris, il devint collaborateur du *Journal général* et du *Moniteur*, où il écrivit les comptes rendus de l'Académie des sciences. En même temps, le docteur Flandin se livra, avec M. Danger, à une longue série de travaux et

d'expériences sur les poisons, et présenta sur cette matière, à l'Académie des sciences, de 1841 à 1845, plusieurs *Mémoires*, dont l'un parut à l'occasion du procès de Mme Lafarge et donna lieu, entre lui et Orfila, à une polémique des plus vives. De 1845 à 1853, le docteur Flandin a été membre du conseil de salubrité, dont il a rédigé le *Rapport général* pour l'année 1847. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes et souvenirs de voyages en Italie et en Suisse* (1838, 2 vol. in-8o); *De la recherche des principes immédiats des végétaux toxiques* (1847) et *Traité des poisons* ou *Toxicologie appliquée à la médecine légale* (1846-1853, 3 vol. in-8o), son œuvre capitale, dans laquelle il montre que les poisons sont des matières inassimilables qui pénètrent dans l'organisme par absorption.

FLANDIN (Louis-Hugues), homme politique, né à Paris en 1804. Il fut reçu avocat en 1827, et prit, pendant les trois dernières années de la royauté de Charles X, une part active au mouvement de l'opposition libérale, dans les sociétés savantes, dans toutes les associations qui tendaient à une explosion révolutionnaire. Il fut l'un des plus ardents soldats de la révolution de Juillet. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il continua à faire partie de l'opposition, fut nommé, après la révolution du 24 février 1848, avocat général à la cour d'appel de Paris, mais refusa ce poste pour siéger, comme représentant de Seine-et-Oise, à l'Assemblée constituante. Après avoir soutenu la politique de Cavaignac, il se rallia à celle de Louis-Napoléon, fut réélu à la Législative, et vota avec la majorité réactionnaire de cette assemblée. Membre du conseil consultatif après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il devint, en 1852, conseiller d'Etat et remplit ces fonctions pendant toute la durée de l'empire.

FLANDIN (Eugène-Napoléon), peintre, voyageur, archéologue, écrivain français, né à Naples en 1809. D'une intelligence remarquable et précoce, il avait, jeune encore, un égal enthousiasme pour la peinture et les livres. Ce fut la peinture qui l'entraîna d'abord. A Paris, où il était venu avec son père à la chute du roi Murat, il s'occupa de dessin plus encore que de grec et de latin, et cette étude lui inspira le désir ardent de voir les chefs-d'œuvre des maîtres de la Renaissance. Il alla donc visiter l'Italie en 1834. Peu après son retour, il exposa la *Ville de Venise* et le *Pont des Soupirs*. Ce premier Salon (1836) fut remarqué des artistes et du monde officiel dans lequel M. Flandin père avait gardé d'excellentes relations. Aussi la *Ville de Venise* fut-elle achetée par l'Etat, tandis que la Société des amis des arts s'emparait du *Pont des Soupirs* que se disputaient de nombreux amateurs. Bien qu'il fût exagéré peut-être, ce succès n'était pas immérité. Les deux toiles de M. Flandin ne sont pas des photographies coloriées d'après tel ou tel site; ce sont de vrais tableaux. L'auteur a vu ces deux aspects de la ville romantique avec les yeux d'un poëte, avec l'enthousiasme d'un ami du soleil : aussi a-t-il mis dans son œuvre de la chaleur, de la vie.

Vivement encouragé par cet accueil flatteur, l'artiste alla chercher, dans cette Algérie que nous venions de conquérir, un nouvel aliment aux besoins multiples de sa brillante organisation. Mais le peintre seul doit nous occuper dans cette première partie de la notice. C'est aussi comme peintre qu'il alla visiter les débris encore fumants de Constantine, où il sut retrouver les phases diverses du combat qui nous l'avait livrée. L'*Assaut de Constantine*, qu'il peignit d'après ses études, se fit remarquer parmi les nombreuses batailles du Salon de 1838. Le roi Louis-Philippe, l'un des admirateurs de cette petite page d'histoire, l'acheta et la fit placer dans son château de Neuilly. Cette belle peinture fut extrêmement maltraitée dans l'invasion du château en 1848; elle fut déchirée, froissée, souillée. Mais la reine, qui tenait à ce tableau comme à un précieux souvenir de famille, fit fouiller tout Paris pour en découvrir les restes, s'ils existaient. Les morceaux de cette toile précieuse furent découverts chez un marchand de bric-à-brac, et le tableau reconstitué eut sa place dans les reliques de Claremont. L'artiste, en 1837, avait exécuté, pour l'Etat, une *Vue de la mairie d'Alger* qui lui avait valu une deuxième médaille au Salon. Cette récompense eût été mieux méritée par l'*Assaut de Constantine*, et l'on croirait à une erreur de fait et de date; il semble étrange, en effet, que, de ces deux productions, ce soit la *Mairie* qui ait servi de prétexte à une médaille.

Les études archéologiques faites par M. Flandin dans son voyage en Algérie avaient produit dans le monde savant une certaine sensation, et le gouvernement, ayant ouvert un concours pour l'admission parmi les membres du corps scientifique qui devait accompagner M. de Sarcey en Perse, M. Flandin l'emporta sur tous ses concurrents. Le peintre archéologue, après deux ans d'études et d'observations, revint avec un ouvrage admirable, un véritable monument, qui lui valut des rapports très-louangeurs de l'Académie des sciences et le ruban de la Légion d'honneur. Peu après, une seconde mission l'envoya à Ninive avec M. Botta, pour y continuer les fouilles sur une plus vaste échelle. En 1845, à son retour à Paris, les Chambres votèrent d'enthousiasme le crédit nécessaire pour la publication des recueils immenses apportés par M. Flandin. Les éditions de ses ouvrages sont ainsi cataloguées : *Voyage en Perse* (1843); *Voyage à Ninive* (1845), *architecture, sculpture, inscriptions cunéiformes et pehlvis, plans topographiques*, etc., texte et planches par M. Flandin. Ces livres, véritables monuments de l'archéologie moderne, eurent un immense retentissement; ils firent à l'auteur une célébrité européenne, car, dans ses recherches profondes et sûres, il se révélait écrivain de premier ordre, historien, poëte et penseur, autant qu'archéologue ingénieux.

Avant même que parurent ces travaux, il avait fait ses preuves comme écrivain à la *Revue des Deux-Mondes*, où il avait fait connaître *Ninive* dès 1846.

A cette époque de sa vie, dernière phase de sa carrière, il semble que les souvenirs d'enfance, les joies du paysagiste aient dominé la gloire du savant voyageur. Nous le voyons, en effet, reprendre les pinceaux et produire successivement plusieurs œuvres intéressantes : en 1855, *Vue de la Corne-d'Or et de Stamboul*, *Grande mosquée d'Ispahan*, *Vue de Constantinople*, *Entrée du Bosphore*; en 1857, *Intérieur de l'église Saint-Marc*, *Vue de Tripoli*; en 1866, *Un angle du palais des doges à Venise*, etc.

M. Eugène Flandin s'est, dit-on, retiré depuis à Tours, dans la douce solitude tant aimée des voyageurs qui ne voyagent plus. Les richesses de ce pays, où se dressent à chaque pas mille souvenirs de notre histoire, occupent ses loisirs de savant, de peintre, d'archéologue; au milieu de quelques amis qui l'aiment et l'admirent, il a renoncé pour toujours aux brillants avantages que lui vaudrait sa notoriété, s'il venait prendre à Paris la place éminente qui lui est due.

FLANDRE, en flamand *Vlænderen*, nom donné autrefois à tout le pays compris entre le bas Escaut, la mer du Nord, l'Artois, le Hainaut et le Brabant. Cette contrée a été partagée en trois parties distinctes. L'une, connue sous le nom de Flandre française, divisée, dès les temps reculés, en Flandre maritime ou flamingante et en Flandre wallone, et qui forma plus tard deux généralités ou intendances, fait aujourd'hui partie du territoire français; elle a formé le département du Nord. Les deux autres, Flandre orientale et Flandre occidentale, constituent deux provinces du royaume de Belgique, distinguées l'une de l'autre par des dénominations empruntées à leur situation respective.

— *Flandre française.* La Flandre française était une province septentrionale de l'ancienne France, située entre la mer du Nord au N., les Pays-Bas au N.-E., le Hainaut français et le Cambrésis à l'E. et au S., et l'Artois au S. Arrosé par la Deule, la Scarpe, le haut Escaut et la Lys, le sol de cette ancienne province est le plus riche de la France en houillères et en mines de fer; il produit l'un de nos meilleurs tabacs et le lin le plus estimé de l'Europe; on y récolte des céréales, du houblon, de la betterave, du chanvre, du colza; on y élève un nombre considérable de bêtes à cornes et de chevaux. Les laines de cette contrée, longtemps l'objet d'un commerce considérable, sont encore très-recherchées. Les routes, les canaux, les chemins de fer entretiennent l'activité; les usines et les manufactures y sont très-nombreuses. La Flandre française était autrefois partagée en trois quartiers : 1o le quartier de Terre-Franche, villes principales : Dunkerque, Gravelines, Hondschoote; 2o le quartier de Cassel, villes principales : Cassel, Hazebrouck; 3o le quartier de Lille, divisé en châtellenie de Lille, villes principales : Lille, Armentières, Commines, Bouvines, Roubaix; châtellenie d'Orchies, villes principales : Orchies, Marchiennes, Saint-Amand, Mortagne, et bailliage de Douai, ville principale : Douai. (V. la partie historique, ci-après.)

— *Flandre orientale.* Cette province du royaume belge est bornée au N. par la province hollandaise de Zélande, à l'E. par celles d'Anvers et de Brabant, au S. par le Hainaut, à l'O. par la Flandre occidentale. Superficie, 299,787 hectares; 787,070 hab. Chef-lieu, Gand; villes principales . Oudenarde, Termonde, Lokeren, Alost, Saint-Nicolas. La Flandre orientale est divisée en six arrondissements : Gand, Oudenarde, Termonde, Ecloo, Alost, Saint-Nicolas. Chacun d'eux a pour chef-lieu la ville dont il porte le nom. Cette province, qui formait en grande partie sous le premier Empire le département français de l'Escaut, comprend presque toute la partie orientale de l'ancien comté de Flandre et du pays de Waas. Le sol, plat au nord, accidenté, entrecoupé de collines au midi, presque partout sablonneux, n'est devenu largement productif qu'à l'aide d'une culture très-perfectionnée. Les rivières navigables qui l'arrosent sont l'Escaut, la Lys et la Dendre; ses principaux canaux sont ceux de Gand à Terneuzen et de Gand à Bruges. Le climat est variable; l'hiver ou plutôt la saison pluvieuse est souvent précoce et se prolonge assez tard (de novembre à avril). Le froment, le seigle, l'orge et le sarrasin forment la plus grande partie des semences. Le trèfle est aussi un des produits de la grande culture dans cette province, ainsi que les carottes et les navets, dont on se sert pour la nourriture des bestiaux. Le chanvre, le lin, le colza et la spergule occupent une place distinguée dans la grande culture. Dans la Flandre orientale, le houblon se cultive principalement dans les environs d'Alost, sur une étendue de près de 400 hectares. L'élève du bétail, et principalement des chevaux, est une des branches importantes de l'industrie agricole de cette contrée; toutefois, l'humidité du sol ne paraît pas convenir aux moutons, dont la race laisse à désirer. Cette province compte une université (Gand), six établissements d'instruction publique et 794 écoles primaires.

— *Flandre occidentale.* Bornée au N.-O. par la mer Germanique, au S.-O. et au S. par la France, au S.-E. par le Hainaut, à l'E. par la Flandre orientale et au N.-E. par la province hollandaise de Zélande, cette province comprend une étendue de 323,449 hectares et 631,854 hab. Chef-lieu : Bruges; villes principales : Ostende, Furnes, Ypres, Courtrai, Dixmude, Thielt et Roulers. Ces villes sont les chefs-lieux des huit arrondissements qui composent la province, laquelle, sous l'administration française, a porté le nom de département de la Lys. Dans la Flandre occidentale, les côtes sont basses, formées de grèves, mal protégées contre la haute mer par une ligne de dunes peu élevées. Dans l'intérieur de la province, le sol, bas et uni, est généralement sablonneux ou marécageux; le midi présente de forts accidents de terrain; quelques bruyères contrastent avec la fertilité générale, qui est due principalement à l'intelligent labeur des habitants. Les rivières navigables de cette province sont l'Escaut, la Lys, l'Yser; ses principaux canaux sont ceux de Bruges à Gand, de Bruges à Ostende et d'Ostende à Dunkerque.

La Flandre occidentale est une des provinces les plus malsaines de la Belgique; le climat en est variable, et souvent la saison pluvieuse se prolonge. En hiver, les vents de la mer amènent une température froide, et l'influence des polders y fait naître chaque année des fièvres intermittentes. L'agriculture, intelligente et soigneuse, tire un bon parti du sol. Le froment, le seigle, le sarrasin, le houblon, sont les principales productions; le colza fournit d'abondantes récoltes, ainsi que l'œillette, la spergule et le madia. La culture du tabac y a pris aussi un grand développement. Le sol nourrit environ 30,000 chevaux, 140,000 bêtes à cornes, 65,000 porcs et 40,000 moutons. On y compte neuf établissements d'instruction publique, un petit séminaire établi à Roulers et six cent huit écoles élémentaires.

— *Histoire.* Un jour, il y a de cela près de six siècles, il y avait à la cour de France gala et cérémonie. Parmi les invités, grands vassaux de la couronne et grands dignitaires de l'Eglise, tous chamarrés d'or et de pierreries, figuraient quelques bourgeois, en simple pourpoint de velours tout uni, et dont la carrure épaisse et les manières communes annonçaient la franche roture. A la noblesse d'épée et d'Eglise, on avait préparé des dais et des siéges recouverts de riches tapis; aux malotrus, on n'avait offert que des siéges en bois dur ou plutôt des sellettes. Ce que voyant, ils se dépouillèrent de leurs manteaux brodés qui valaient mieux que la cape des autres, puis ils les plièrent et s'assirent dessus. Et comme, en se levant de table après le festin, ils oubliaient de reprendre leurs manteaux, on le leur fit observer; à quoi les orgueilleux hôtes répondirent : « Nous autres de Flandre, nous n'avons pas l'habitude d'emporter les coussins des maisons où nous nous sommes assis. »

Quels étaient donc ces nababs dont la légitime fierté donnait cette rude leçon à la morgue aristocratique d'une noblesse besoigneuse? C'étaient des cardeurs de laine, des tisserands, des bouchers, des poissonniers et des bateliers, souverains dans leur pays, ou peu s'en faut, et qui, en richesses, en lumières et même en courage, valaient pour le moins autant que les grands seigneurs de leur temps. C'est leur histoire que nous allons esquisser, ou plutôt c'est l'histoire du travail et de la liberté que nous allons écrire.

Sur le fond noir des tableaux du moyen âge, la Flandre se détache comme une contrée civilisée et cultivée au milieu d'un désert sauvage et stérile. Trop peu soucieux de leurs annales, les peuples n'ont, pour ainsi dire, que des ancêtres anonymes dont les statues et les portraits ne se trouvent même pas dans les galeries publiques. Les ancêtres du peuple flamand se nomment Breydel, Coninck, Hyons, Jacques et Philippe d'Arteveld, Dubois, Ackermann, Potter, Lievin, Bouc; et ces noms (le dernier était celui d'un ouvrier maçon) méritent autant de respect que ceux des Dampierre et des Nevers. Aussi nous serons bref sur les généalogies premières qui, pour la plupart, n'ont qu'une valeur chronologique. On a bien assez écrit, ce nous semble, l'histoire des maisons souveraines. Puisque les peuples ont recouvré la parole et qu'aujourd'hui les livres savent peindre, le temps est venu d'essayer d'autres tableaux.

La Flandre n'avait pas, dès les premiers siècles de son histoire, l'importance que lui donnèrent plus tard le commerce et la civilisation : des forêts, des landes et des marais couvraient son territoire, et souvent les marécages y occasionnaient des maladies pestilentielles. Lorsque César vint conquérir ce pays, les Morins, les Ménapiens et les Nerviens, qui l'occupaient, n'avaient qu'une faible population comparée à l'étendue de leur territoire. Toutefois, ils le défendirent vaillamment; retirés dans des marais inaccessibles, ils ne cédèrent qu'après une lutte acharnée. Vinrent ensuite les barbares qui traversèrent la Flandre pour se rendre dans la Gaule, et y commirent de nombreux dégâts Lorsque les Francs franchirent l'Escaut, ils furent accompagnés dans la conquête de la Gaule centrale par une troupe de Nerviens. A la mort de Clovis, la Flandre, ainsi que les autres provinces belges, fit partie du royaume de Soissons, et, plus tard, de la Neustrie, dont l'Escaut formait la limite nord-est. Cependant ce ne fut que vers l'an 650 de notre ère que l'on trouve pour la première fois le nom de Flandre (*municipium Flandrense*); il était alors attribué à la ville de Bruges et à une partie des terres basses qui l'environnent, surtout les côtes maritimes. A cette époque, le pays était administré, au nom des rois francs, par des officiers délégués par eux et connus sous le nom de *forestiers*. Les habitants de la Flandre étaient encore regardés, au VIIIe siècle, comme sauvages et indomptables. Avant le IXe siècle, l'histoire politique de cette contrée ne consiste qu'en traditions et récits merveilleux. On sait que Charlemagne, fatigué des révoltes continuelles des Saxons, en transporta dans la Flandre plusieurs milliers vers 795.

Ici commence, à proprement parler, l'histoire des Flandres, qui compte trois périodes distinctes : la première, longue comme une laborieuse enfance, se passe sous le gouvernement dit des Baudouin, et va de l'an 863 à l'an 1119 (256 ans). Pendant la seconde, les Flandres passent successivement sous la domination de princes étrangers, danois, normands, alsaciens, savoyards et français, qui, pour le bonheur du pays, s'en occupèrent peu : c'est l'époque de la prospérité, qui va jusqu'à l'intervention française, signalée par la fameuse bataille de Courtrai (1302). La troisième période, pleine de troubles, mêlée de grandeurs et de revers, se termine à la bataille de Gavre (1452), où périssent, avec les derniers héros de la liberté, les franchises communales et la prospérité du pays. Au démembrement des Etats de la maison de Bourgogne, les Flandres sont dévolues à la maison d'Autriche, et, à dater de la fin du XVe siècle, leur histoire n'est plus écrite que par la main des bourreaux de Charles-Quint et de Philippe II.

Les Flandres ont été l'un des plus beaux fleurons de la couronne franque; et, par un concours de circonstances heureuses, elles échappèrent, plus que d'autres contrées, aux étreintes mortelles de la féodalité. Au IXe siècle, elles comprenaient tout le pays qui s'étend des bouches de l'Escaut à sa source. On les distinguait en Flandre flamingante, dont la limite était Menin sur la Lys, et Flandre gallicante ou wallone. Le sol en était peu fertile, mais les habitants, d'origine celtique pour la plupart, étaient laborieux et opiniâtres, comme on le verra par la suite. Pendant un siècle entier (810-911), cette malheureuse contrée fut exposée, comme toutes les côtes occidentales, aux ravages des Normands; mais les incursions de ces pirates eurent, par compensation, un résultat heureux, en forçant un grand nombre de personnes libres à se réfugier dans des lieux fortifiés. C'est ainsi que furent créés Gand, Bruges et la plupart des autres villes flamandes. Le danger rapproche, la sécurité divise. Tandis que les campagnes subissaient le double fléau des pirates étrangers et des seigneurs indigènes, autres pirates non moins dangereux, les villes se livraient à l'industrie à l'ombre de leurs forteresses. Parmi les citadins, bon nombre possédaient, soit dans l'enceinte de la cité, soit dans le pays ouvert, des propriétés de franc-alleu et même des fiefs. Cette population ressemblait à celle des lagunes de l'Adriatique, qui s'y était réfugiée pour les mêmes causes. Sur un point comme sur l'autre, l'aspect des mers sollicitait l'activité humaine. En Italie, l'Etat naissant prit la forme d'une république; les Flandres, que ne protégeaient ni lagunes ni montagnes, ne purent rompre tout à fait la chaîne de la féodalité; mais elles surent l'alléger au point de se rendre presque indépendantes. Il faut le dire aussi : elles eurent de bons princes. Pour n'y pas revenir, et comme c'est la partie la moins intéressante de notre histoire, nous allons donner rapidement la liste des souverains de la première période. Les autres ne nous arrêteront pas plus longtemps.

De marquisat qu'elle était depuis Charlemagne, la Flandre fut érigée en comté par l'empereur Charles le Chauve en faveur de Baudouin d'Ardenne, surnommé Bras de Fer, qui avait enlevé Judith, fille du monarque franc. C'est au pape Nicolas (béni soit son nom), qu'est due la réconciliation du père offensé et du ravisseur. Baudouin Ier régna quatorze ans. De son règne, il ne reste aucun monument. C'est au moins une preuve que, pour le bien de ses sujets, il resta étranger aux grandes querelles qui divisaient alors les souverains de la France et de la Germanie. Baudouin II, dit le Chauve, succéda à son père (877) et mourut l'an 918. Il eut pour successeur son fils Arnould le Grand, né de son mariage avec une sœur d'Edouard le Vieil, roi des Angles. Nous notons ce fait comme le point de départ des relations de la Flandre

avec l'Angleterre. Le règne d'Arnould, qui dura près d'un demi-siècle, fut des plus remarquables. Ici, les monuments historiques nous manquent. Nous avons l'obligation de cette lacune à Charles-Quint, qui en a interdit la publication, et aux misérables qui ont ensuite livré aux flammes la bibliothèque de Bruxelles. Mais, par l'histoire particulière de la ville de Gand, nous savons que les Flandres marchaient alors rapidement dans la voie de la civilisation. Gand avait pris l'avance sûr les villes ses rivales. Il était en possession de foires et de marchés; ses flottilles passaient déjà la Manche, remontaient la Meuse et le Rhin et se montraient jusqu'à Cologne . en somme, tout un siècle paisible, en trois règnes, sans troubles civils et sans guerres étrangères, c'est à peu près tout ce qu'il faut pour la prospérité de l'industrie, qui ne saurait vivre que de paix et de liberté.

Après Arnould le Grand, son petit-fils, Arnould II, qui meurt jeune (988), puis Baudouin III, Baudouin IV, dit le Barbu (1034), Baudouin V de Lille (1067), Baudouin VI (1070), Robert le Frison (1093), qui, quoique puîné, usurpa la couronne sur ses neveux, fils de son frère aîné, et reçut de l'empereur Henri IV l'investiture du comté de Cambrai. A cette époque, les comtes de Flandre étaient déjà puissants, probablement parce que le pays était riche. Aussi, pour le malheur de leurs sujets, contractèrent-ils à l'étranger de brillantes alliances, qui finirent par les entraîner dans des querelles sans fin et par déchaîner sur le pays même tous les fléaux de la guerre civile. Si, aussi heureuses que leurs rivales d'Italie, les grandes communes de Flandre, qui s'émancipaient alors, avaient pu élire leurs comtes comme elles élisaient leurs échevins, qui sait à quel degré de splendeur elles fussent parvenues? Nous avons vu Baudouin II prendre femme en Angleterre. Robert le Frison se marie en Saxe, Robert II, son fils, en Bourgogne et Baudouin VII en Bretagne. De plus, Alice, sœur de Robert II, avait épousé Canut, roi de Danemark. Le dernier Baudouin meurt sans enfants, et son successeur, Charles de Danemark, tué en 1127, ne laissant, lui non plus, pas de postérité, voilà la couronne de Flandre livrée aux compétitions étrangères. C'en serait fait de ses destinées, si, par l'industrie et le commerce, les cités n'avaient déjà pris assez de consistance pour dicter des conditions aux souverains que le droit féodal leur impose et surtout assez de force pour les mettre à la raison.

Arrêtons-nous un instant à la fin de cette première période (1127) pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur le chemin parcouru ; ce coup d'œil est nécessaire. Les grandes cités ont pris naissance, et, quoi qu'on puisse penser de leur turbulence, les grandes cités sont les forteresses de la liberté. Dans les campagnes, la culture s'est développée en pleine sécurité : sous le règne de Baudouin VI, dit une légende traditionnelle qui a valeur historique, on ne ferme pas ses portes, et on laisse aux champs pendant toute la saison, à la garde de Dieu, les instruments aratoires. Avec la paix règne la justice, justice que les comtes rendent eux-mêmes, en attendant la création des tribunaux municipaux. Baudouin VII, entre autres, Baudouin à la Hache, digne de son surnom, fut un terrible justicier. Quand les nobles se permettent de piller les marchands, il fait pendre les nobles. Un chevalier dépouille une pauvre femme ; il fait jeter le chevalier tout armé dans l'huile bouillante. Le supplice tient de la férocité de l'époque, mais il dénote un esprit de justice et de commisération chrétienne pour les pauvres gens, qui vaut plus qu'une excuse. Les comtes de Flandre, enfin, sont de leur pays. Pourquoi font-ils exception à leurs contemporains? Nous l'avons dit : c'est que le pays est riche, et qu'il fournit largement à leurs besoins et même à des créations utiles, telles que le canal de la Lys, le port de Damme et les premiers essais de la canalisation de l'Escaut. Etrangères, quant à la politique, au reste du monde, les Flandres, au contraire, sont connues partout par l'industrie et le commerce de leurs habitants. C'est pour l'époque un pays modèle. Un trait entre mille. Quand Guillaume le Bâtard, méditant la conquête de l'Angleterre, racola, sur la côte de Boulogne, tous les aventuriers du continent, il lui arriva, alléchés par l'appât du butin. des brigands de tous les pays, mais pas un Flamand.

En 1127 s'ouvre la seconde période, qu'on pourrait appeler la période des grandes communes. C'est de là, en effet, que datent les *keures* (chartes municipales). Nous avons dit ailleurs comment étaient constitués les corps communaux et quelle formidable puissance ils tiraient de l'organisation des grands et des petits métiers. Les nobles eux-mêmes se faisaient recevoir dans les corporations. Ils y apportaient leur insolence et le bas peuple sa turbulence, double cause de troubles qu'alimentèrent plus tard les interventions de l'étranger. Au fond de ces ruches agitées, on entendait bourdonner tout à la fois abeilles et frelons. Baudouin à la Hache avait été rude aux nobles. Son successeur, Charles le Bon, de Danemark, ne le fut pas moins. Victime de son zèle pour la justice, il fut, après un règne de huit ans (1127), assassiné par les nobles dans une église, au moment de l'élévation Les conjurés sont à leur tour massacrés par le peuple, et la guerre civile est déchaînée.

Charles de Danemark étant mort sans enfants, il se présenta de nombreux prétendants à la succession. Le droit était au moins douteux. A qui appartenait-il? La couronne jusqu'alors avait été héréditaire; mais le clergé, les seigneurs et le peuple lui-même avaient déjà pris une trop grande part au gouvernement pour n'être pas consultés. Entre les états de Flandre et le roi de France Louis VI, dit le Gros, leur suzerain, il intervint une sorte de convention, par laquelle la couronne fut dévolue à Guillaume de Normandie, dit Courtecuisse. Dans ce choix, le roi de France n'avait en vue que de se créer un allié contre l'Angleterre; mais, pour les Flandres, c'était bien le plus mauvais choix que l'on pût faire; car, dans un pays libre, le Normand allait apporter les mœurs farouches et les traditions despotiques de sa famille. Les bourgeois de Saint-Omer réussirent, à la vérité, à lui arracher, à prix d'argent, leur première *keure*. Mais, après avoir dévoré l'argent, le comte félon n'eut rien de plus pressé que de reprendre sa concession. Il n'avait pas régné un an qu'il était universellement exécré. Saint-Omer, Lille et Gand se révoltèrent. Guillaume se réfugia à Ypres, et c'est là qu'il reçut l'exposé des griefs de ses sujets. Nous ne connaissons rien de plus digne de l'histoire d'un grand peuple que cette protestation, et l'on nous saura gré d'en reproduire un passage :

« Seigneur comte, si vous aviez voulu nous traiter avec justice, vous auriez dû ne pas nous soumettre à d'indignes exactions. Maintenant donc, au mépris de la justice, la remise du tonlieu (droits d'entrée), la confirmation de la paix et des autres libertés que les habitants de ce pays avaient obtenues de vos prédécesseurs, les bons comtes du pays, vous-même vous avez tout enfreint et vous avez violé votre foi et la nôtre... Que votre cour soit tenue à Ypres, si vous le voulez, et que là, au centre de votre comté, se réunissent les seigneurs des deux partis, ducs et pairs, ainsi que les plus sages d'entre le clergé et le peuple; qu'on s'assemble en paix, sans armes, avec tranquillité et réflexion, sans dol ni mauvaise intention, et qu'ils décident si vous pouvez conserver le comté sans déshonneur pour le pays, nous voulons que vous le conserviez. S'il en est autrement, si vous n'avez ni foi ni loi, si vous êtes trompeur et parjure, quittez le comté et laissez-nous le confier à quelque homme capable et qui ait droit à l'occuper. »

Ce fier langage ne résonne-t-il pas comme les premières notes du tocsin révolutionnaire de 1789?

Guillaume Courtecuisse fut inflexible. Au lieu d'écouter la raison, il préféra livrer bataille et fut tué, en 1128, au siége d'Alost. Fort heureusement pour les Flandres, il ne laissait pas de postérité. Mais, si le peuple avait essayé sa force, par contre il venait d'établir un dangereux précédent. Après quelques règnes heureux, sinon paisibles, les comtes étrangers au pays ne devaient plus y arriver qu'en apportant dans les plis de leur bannière le despotisme et les guerres civiles.

La seconde période de l'histoire des Flandres appartient plutôt aux annales des communes; car ce sont les grandes cités qui, en réalité, gouvernent elles-mêmes le pays sous la tutelle bienveillante ou indifférente d'une série de princes des deux sexes débarqués de tous les pays. Nous n'en extrairons que ce qui a un caractère général et national. Mais reprenons d'abord l'ordre chronologique des successions à la couronne au point où nous l'avons interrompu.

Après la mort du Normand, les suffrages des états, où dominaient déjà les grands échevins de Flandre, appelèrent, au nom d'un droit douteux, Thierry d'Alsace, fils de Thierry, duc de Lorraine, et de Gertrude de Flandre, descendante des comtes de la première race. Thierry fut un prince doux, éclairé et populaire. Il multiplia *keures* sur *keures* et n'en révoqua pas une seule. C'est pendant les quarante années de son règne que se fortifia cette contitution du pays, moitié aristocratique, moitié démocratique, qui résista à quatre siècles d'orages. Thierry, comte de Flandre et d'Alsace, qui s'était marié avec Marguerite de Clermont, veuve de Charles de Danemark et comte de Flandre, n'en eut qu'une fille; mais il épousa en secondes noces une fille de Foulques, comte d'Anjou et roi de Jérusalem. De ce second mariage, il eut, entre autres enfants : 1º Philippe, comte de Flandre, qui lui succéda (1169); 2º Marguerite, dite d'Alsace, qui fut mariée la même année à Baudouin, comte de Hainaut, et porta le comté dans cette maison, et, avec le comté, beaucoup de troubles, comme nous le verrons bientôt.

Philippe d'Alsace, qui, en réalité, régna pendant trente-quatre ans (il avait été associé par son père au gouvernement depuis l'an 1157), fut incontestablement le premier souverain de son temps. Il avait mérité l'honneur d'être nommé par le roi de France Louis VII, dit le Jeune, tuteur de notre Philippe-Auguste. Jamais prince et sujets ne furent mieux faits pour s'entendre. Ceux-ci produisaient, fabriquaient, échangeaient avec toute l'ardeur et l'habilité que donnent l'habitude du travail et l'expérience. Le Colbert du XIIe siècle ouvrait à leurs produits tous les marchés du monde. L'empereur Frédéric Ier lui accorde des privilèges pour le trafic avec l'Allemagne. L'archevêque de Cologne lui concède la libre navigation du Rhin. Les premières valeurs fiduciaires de cette époque sont appelées *lettres de Flandres* et sont assimilées aux espèces sonnantes. On doit à Philippe d'Alsace une refonte des monnaies qui leur donne une valeur invariable, un système uniforme et rationnel de poids et de mesures, la création d'une compagnie d'assurances maritimes, de sages règlements pour les corporations, une foule de traités de commerce et tant d'autres actes de grande administration, qu'en parcourant les annales de ce règne grandiose, on se croit transporté aux meilleurs temps de l'économie politique. Philippe était de plus un prince pieux et rempli de l'amour de la justice. Du reste, dans le cours d'un long règne, il n'eut à sévir qu'une seule fois. Ce fut à Gand, lors du premier soulèvement des classes inférieures, tisseurs de laine, foulons, poissonniers et bouchers, contre les échevins, qui appartenaient à la haute bourgeoisie (1164). Avec une sagacité qui lui fait autant d'honneur que sa mansuétude, le comte sut démêler habilement les causes obscures de la sédition. C'étaient les nobles qui, par jalousie, avaient secrètement soulevé contre la haute bourgeoisie la lie du peuple : alliance étrange des partis extrêmes, qui n'est pas rare dans l'histoire. L'intervention personnelle du comte sur la place publique et quelques paroles fermes calmèrent l'effervescence populaire. L'exil de quelques grands et la punition des principaux meneurs apaisa la révolte et en prévint le retour.

Le sage et pieux comte de Flandre prit part à la croisade en Palestine de son ancien pupille Philippe-Auguste, et fut tué au siége de Saint-Jean-d'Acre. Sa mort fut un malheur pour son pays; mais telle était la force de l'impulsion par lui donnée au gouvernement, que les Flandres purent traverser après lui sans péril une minorité orageuse et compliquée par de dangereuses interventions.

Philippe étant mort sans enfants, la couronne passa sans contestation à sa sœur Marguerite d'Alsace, qui avait, comme nous l'avons dit, épousé Baudouin, comte de Hainaut. Ceux-ci eurent, au contraire, beaucoup d'enfants, qui s'allièrent aux premières familles de l'Europe : nous allons les énumérer, pour donner une idée de la splendeur où était parvenue la maison de Flandre et dont l'éclat rejaillissait sur le pays. On compte : 1º Baudouin VIII, successeur de sa mère, qui devint empereur de Constantinople; 2º Philippe de Hainaut, marquis de Namur, qui épousa une fille de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie; 3º Henri, qui s'allia en Allemagne à la maison de Souabe et hérita de l'empire latin d'Orient à la mort de son frère aîné Baudouin; 4º Isabelle de Hainaut, dite de Flandre, première femme de Philippe-Auguste; 5º Yolande, seconde femme de Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople.

Pendant son règne trop court, Baudouin VIII édicta de sages ordonnances contre l'usure et ordonna la réformation, dans un sens plus démocratique et plus équitable, des statuts des corporations. Ses conquêtes en Orient lui furent funestes. On sait qu'il fut pris et mis à mort par les Bulgares après une dure captivité (1206).

La succession de Baudouin VIII échut à sa fille unique et mineure, Jeanne, qui gouverna la Flandre pendant cinq ans sous la régence de Philippe de Namur, son oncle paternel; après quoi elle épousa Ferrand de Portugal, lequel, en 1214, fut fait prisonnier à Bouvines. Mais déjà la Flandre n'était plus intacte. En vertu de droits plus que contestables, mais qu'appuyait une forte armée, Philippe-Auguste s'était attribué une partie de la Flandre *gallicante*, qui avait pour capitale la cité d'Arras, depuis longtemps célèbre par son grand commerce et qui était de plus le siége du tribunal suprême de toutes les Flandres. Ce premier démembrement amena une première guerre, dans les incidents de laquelle le roi de France, se trouvant en mauvaise passe à Bailleul, promit de restituer ses usurpations. Mais à peine fut-il en sûreté qu'il se hâta de faire déclarer nulle, par le conseil de ses barons, la promesse arrachée à un suzerain par un *vassal félon*. L'Artois et quelques dépendances furent donc définitivement incorporés au royaume de France. Philippe fit plus : il écrasa aux champs de Bouvines la coalition de l'Angleterre, de la Hollande, de la Flandre et de l'empereur d'Allemagne Othon IV. Quand on s'élève jusqu'au point de vue de la civilisation générale, doit-on célébrer sans réserve, si brillantes qu'elles soient, de pareilles victoires? Assurément, tout ce qui rehausse le nom de la France; tout ce qui illustre ce beau pays et le rend plus apte à remplir sa grande mission dans le monde provoque notre admiration et nos respects; mais il n'en est pas moins vrai qu'en creusant entre les Flandres et la France un abîme, qui existe encore et qui ne se comblera peut-être jamais, Philippe-Auguste a été mal inspiré. Mieux valait certainement attirer à soi, par de bons procédés, les habitants industrieux des Flandres et les avoir pour sujets, même irrespectueux, même peu soumis, que de s'en faire des ennemis éternels et implacables. Et la malheureuse politique de Philippe-Auguste ne fut que trop bien suivie par ses successeurs.

Le comte Ferrand avait donc été fait prisonnier à la bataille de Bouvines. La comtesse Jeanne négocia la rançon de son mari, qui fut fixée, par le traité de Melun, à 25,000 livres parisis, somme énorme pour le temps. Toutefois, le traité ne fut valable qu'après la ratification des barons de Flandre et des communes, qui avaient bien le droit d'en connaître, puisque c'était elles qui rachetaient leur prince. Quant aux barons, ils ne payèrent rien.

Ferrand étant mort en 1223, peu regrettable et peu regretté, Jeanne épousa en secondes noces Thomas, comte de Maurienne, frère du comte de Savoie et oncle des reines de France, d'Angleterre et de Sicile. Les deux époux gouvernèrent ensemble et fort bourgeoisement le pays. Morts sans postérité (1244), ils laissèrent le pouvoir aux mains de la sœur cadette de Jeanne, connue sous le nom de Marguerite de Constantinople, qui mérite une attention spéciale.

Marguerite avait dans le sang les traditions de la famille d'Alsace, et la mémoire de la bonne comtesse (grande comtesse serait plus juste) a été popularisée et conservée dans les fabliaux du pays. On sait qu'elle présidait souvent le conseil des états, et même le conseil des échevins de Gand, qui n'eussent pas toléré de la part de tout autre une telle ingérence dans leurs affaires. Elle renouvela les traités de commerce conclus par Philippe d'Alsace, créa des rapports avec la hanse de Londres et même avec les républiques italiennes. Elle mit elle-même la main à des tarifs de douanes qui attestent une profonde connaissance de l'économie politique. Sa sollicitude s'étendit aux classes pauvres, qu'elle affranchit définitivement du servage. Elle fonda des établissements de bienfaisance qui durent encore; enfin, elle eut le courage, que nous n'avons pas encore, de décréter, dans ses Etats, l'instruction gratuite et obligatoire. Son règne est l'apogée des Flandres. Du reste, le gouvernement des femmes avait été très-favorable au tiers état. Presque tous les citoyens passaient tour à tour par les magistratures politiques et civiles. L'orage, à la vérité, grondait sourdement entre les classes rivales, mais il ne devait éclater que plus tard. Toutes, sauf les classes inferieures, possédaient des richesses immenses. La noblesse même s'adonnait à l'industrie et au commerce lointain, comme dans les cités d'Italie. Les grandes villes de Flandre passaient en Europe pour des puissances de premier ordre. L'activité de ces fourmilières était proverbiale. De simples échevins municipaux étaient choisis pour arbitres entre des souverains, et leur signature était requise pour la garantie des traités internationaux. Quant au peuple, il s'élevait par degrés à l'intelligence de la vie publique, et son intervention dans les premiers troubles, quoique désordonnée, ne fut pas sans fruit, car elle donna une certaine importance à l'élément démocratique, qui sauva plus tard l'indépendance du pays. Comme ceci est, avant tout, l'histoire d'un peuple, nous y reviendrons.

Intelligence, activité, grandeur d'âme, génie administratif, tout disparut avec Marguerite de Constantinople, du moins dans les régions souveraines. Mais l'éducation du peuple est faite, et c'est fort heureux, car les grands princes ne sont plus. La scène où brillèrent Philippe et Marguerite va être occupée par des souverains de comédie. Ce sont d'abord les ducs de Dampierre, Guillaume de Guy, fruits malheureux d'un mariage tardif de Marguerite avec le sire de Dampierre, puis Robert III, autre prince plus faible encore, qui, par une alliance avec la maison de Bourgogne, ouvre la porte à des princes français et prépare les malheurs de son pays.

Guillaume de Dampierre ne fit que passer. Guy dura trop longtemps Tremblant devant ses sujets, tremblant devant les rois de France, ses suzerains, ce malheureux prince, déplorablement prolifique (il avait jusqu'à dix-neuf héritiers!), n'était tourmenté que du besoin de créer des ressources à sa famille. Avare et cupide, dit l'histoire, il faisait argent de tout. Les communes se lassèrent de ses exigences, et il ne put souffrir leur extrême indépendance. Les communes passaient pour riches, elles l'étaient, en effet; mais nul n'eût su dire à quel point, puisqu'elles ne rendaient de compte qu'à elles-mêmes. Tel était leur privilége. Trop faible pour les attaquer directement, Guy se fit délivrer, par son suzerain Philippe le Hardi, roi de France, un mandement qui ordonnait aux administrateurs de rendre des comptes aux agents du prince. Refus, puis insurrection de Gand, de Bruges, d'Ypres, qui force comte et roi de renoncer à leurs prétentions. Tout cela coïncidait avec une guerre entreprise à propos de la Flandre impériale et qui dura vingt ans. Les choses en étaient là, lorsque le mauvais destin des Flandres éleva sur le trône de France un roi qui en rêva la conquête et l'assujettissement (1296). Pour parvenir à ses fins Philippe le Bel commence par mander son vassal à Corbie, où il le fait traîtreusement jeter en prison. La cour des pairs de France s'indigne de cette violence et casse le décret royal. Philippe délivre son captif, mais sous conditions; puis il lui cherche querelle sur querelle, et, pendant ce temps, il dépêche un commissaire à Gand pour destituer le bailli

et les autres autorités du comte. En d'autres termes, il prend en main directement l'administration du pays. Afin d'assurer le succès de ses violences, Philippe le Bel s'était créé, dans l'aristocratie de Gand, un parti connu sous le nom de *leliaerts* (gens du lis). Ce parti se composait en majeure partie de gentilshommes ruinés par les croisades, par les guerres, par le luxe et par l'oisiveté. Tous ces aventuriers ne supportaient qu'avec un extrême dépit leur gêne, en face des richesses croissantes de la bourgeoisie. Dès lors, la position devient de jour en jour plus critique : un comte impopulaire, égoïste et sans force, qui n'est qu'un embarras; au dehors, un ennemi acharné et redoutable; au dedans, une noblesse qui trahit son pays et qui en ouvre les portes; le trésor public, enfin, pillé par les agents de Philippe le Bel : telle est la situation des Flandres dans les dernières années du XIVe siècle.

Un seul moyen de résistance, qui a ses dangers, c'est de renouer contre Philippe le Bel la coalition qu'a rompue à Bouvines l'épée de Philippe-Auguste. Les circonstances, en effet, sont presque identiques. Par des motifs qui n'ont, certes, rien de chevaleresque, le roi d'Angleterre Edouard Ier, l'empereur Adolphe de Nassau, le duc de Brabant, les comtes de Hollande et de Juliers arment à la fois pour la défense des Flandres. C'est sur ce moment grave et sur ce point capital que nous devons appeler l'attention du lecteur, car les chroniques du temps, rédigées à l'office ou dans l'antichambre par les valets de la noblesse, sont menteuses, et les historiens à la suite s'y sont laissé prendre. Tout à coup, le conflit change de caractère, et, sous une guerre purement politique, apparaît un commencement de guerre sociale. Les magasins et les entrepôts flamands regorgeaient de richesses, belle proie pour les défenseurs comme pour les agresseurs. En insinuant aux chevaliers étrangers qu'il ne s'agit dans l'occurrence que de châtier l'insolence de quelques bourgeois, Philippe le Bel réussit à désarmer la coalition. Guy de Dampierre en appelle au pape Boniface VIII, qui lui rend justice; mais le roi sacrilége déchire la bulle du pape, fait enfermer son vassal à Compiègne, le déclare déchu de son comté pour cause de félonie (félonie!), prononce, par simple décret, la réunion des Flandres à la couronne de France et les fait occuper par des troupes nombreuses aux ordres de son fils Charles de Valois.

La conquête était facile : l'aristocratie livrait les clefs des villes. Lorsque le plat pays eut été bien ravagé, Philippe le Bel parcourut triomphalement Lille, Courtrai, Oudenarde, Gand, Damme, Ypres et Bruges; les grands et les riches l'accueillirent par des fêtes où fut étalé un luxe inouï. C'est à Bruges que la reine de France, humiliée par le faste des femmes de la haute bourgeoisie, s'écria avec dépit : « Je me croyais seule reine ici, et j'en trouve plus de six cents! » Mais la classe ouvrière et industrielle, silencieuse et indignée, cherchait des vengeurs. Là, comme en Italie, se manifestait un antagonisme radical entre les familles dominantes des villes (le peuple gras, *majores, potentiores*) et les petits métiers (le peuple maigre, *minores*). Les tisserands, les foulons et les petits artisans, éclairés et secondés par quelques généreux patriotes appartenant à l'aristocratie, n'ignoraient pas l'existence misérable des basses classes en France. Dans toutes les villes, à Gand et à Bruges surtout, malgré le renouvellement périodique de l'échevinage, les magistratures se perpétuaient dans un petit nombre de familles aristocratiques. La poudre était prête; un édit outrecuidant y mit le feu. L'échevinage et la noblesse, qui venaient de festoyer et de danser à la cour, eurent la généreuse pensée de mettre à la charge des métiers la dépense de ces solennités. Sur quoi insurrection à Gand et à Bruges. Alors se lève un de ces hommes de la race des Gracques et des Mirabeau, qui, nés dans les hautes sphères, répudient leur origine et sont entraînés vers le peuple par la générosité de leurs sentiments : Pierre de Coninck, homme noble, se met à la tête de l'insurrection. Il est arrêté avec vingt-cinq de ses partisans. Mais survient un second Gracchus (Caïus après Tiberius), Jean Breydel, qui renouvelle la lutte, et les Français sont massacrés. Ce furent les *vêpres de Bruges*. L'insurrection s'étend et se généralise. L'armée française, composée de 20,000 chevaliers, se concentre sous les murs de Courtray. De leur côté, Coninck et Breydel organisent la résistance. A leur appel accourent les tisserands des villes, armés de maillets, pour combattre des cavaliers bardés de fer. Et qu'on remarque bien la composition de cette armée, recrutée par le patriotisme au désespoir : 60,000 fantassins et 10 chevaliers! La partie n'est pas égale. Mais la chevalerie française, qui méprise trop ses adversaires, a la malheureuse idée de s'enfoncer dans des fossés bourbeux, où, immobile et emprisonnée dans ses armures, elle se laisse assommer par les lourdes massues hérissées de pointes de fer; 20,000 hommes y périssent. C'est ce qu'on nomme la *Journée des éperons*, à cause des éperons dorés qui furent ramassés au boisseau sur le champ de bataille, comme les anneaux à la journée de Cannes. Deux ans après, Philippe le Bel prit sa revanche à Mons-en-Puelle, mais s'il vengea son honneur, il n'avança guère ses affaires. Enfin, survint, après de longues négociations, le traité d'Athis-sur-Orge (1319), par lequel Philippe obtint la Flandre française, qui fut restituée en 1333. Quant à Guy de Dampierre, il mourut dans la prison de Compiègne, laissant sa succession à l'un de ses fils, Robert III, dit de Béthune. Ainsi se termina la seconde période des guerres flamandes, en laissant dans les cœurs, comme la première, de profonds ressentiments.

La bataille de Courtray est restée célèbre entre toutes, parce que c'est la plus sanglante blessure qu'ait reçue la féodalité. Avec ses éperons dorés, la noblesse française, ou plutôt la noblesse de tous les pays, y perdit son prestige, et les gens des communes y acquirent la confiance en eux-mêmes. Puis elle marque bien le caractère des guerres du temps, plus sociales que politiques. Entre les classes ennemies, la lutte était générale. A cette même époque, les cités allemandes des bords du Rhin et de la Germanie centrale se défendaient héroïquement contre leurs burgraves, et la Suisse chassait ses proconsuls autrichiens. Entre l'Helvétie et les Flandres, l'analogie est frappante. Ici, Guillaume Tell s'appelle Coninck, l'archiduc Albert, Philippe le Bel, et Gesler, c'est le féroce Châtillon, qui, après avoir ravagé la Flandre, commandait la chevalerie à Courtray. Aussi la victoire des tisserands fut-elle fêtée secrètement à Paris et très-ouvertement sur le Rhin, en Suisse et à Florence. Les peuples comprenaient d'instinct que leur cause était partout la même, et qu'à Courtray, comme à Mayence et à Altorf, il y allait de leur asservissement ou de leur émancipation.

Mais, pour son malheur, le peuple avait déjà dans son propre sein une aristocratie nouvelle. La haute bourgeoisie, sortie des grands métiers, méprisait les petits et s'efforçait de cacher sous l'or les taches de son origine roturière. Pendant deux siècles, on voit cette classe égoïste flotter entre le bas peuple, avec qui sa cause est parfois commune, et la noblesse où elle serait tout heureuse d'être reçue. Nulle part cette division n'éclata plus que dans les Flandres et ne causa de plus grands malheurs. Le premier fut la cruelle défaite de Cassel (1326), où les petits métiers furent abandonnés par les grands, ce qui entraîna la troisième invasion du pays.

Les rois de France persistaient dans leur politique antinationale, et, en épousant une princesse de Bourgogne (Yolande, comtesse de Nevers), Robert III avait encore excité leurs convoitises. Cette alliance, en effet, ne tendait à rien moins qu'à mettre un jour les Flandres dans les mains d'un prince français, ce qui arriva nécessairement à la mort de Robert de Béthune (1322). Louis, comte de Nevers, lui succéda, et sa maison régna jusqu'en 1384, où elle s'éteignit dans la personne de Louis de Male, qui transmit son comté à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Etrangers de naissance, insolents par nature, dissipateurs effrénés, féroces de caractère, enfin, les princes français réunissaient toutes les conditions nécessaires pour se faire détester d'un peuple laborieux, économe, ami de l'ordre et jaloux de ses priviléges déjà séculaires. Pendant toute cette période et même pendant tout le XVe siècle, ce ne sont plus les comtes de Flandre, les Philippe, les Marguerite, qui gouvernent le pays; c'est le pays qui s'administre lui-même, pendant que ses princes et la noblesse à la suite ne pensent qu'à extorquer de l'argent, et, en cas de résistance, à chercher des renforts à l'étranger.

L'histoire de l'Europe occidentale au XIVe siècle est remplie par les guerres de la France et de l'Angleterre. Autant, et même plus que la Guyenne et la Normandie, les riches contrées flamandes étaient l'enjeu de ces guerres. Par le droit féodal, elles relevaient de la France; par leur intérêt, elles étaient attirées vers l'Angleterre qui fournissait des laines à leurs métiers. Les comtes de Flandre, d'origine française, se trouvaient donc dans la plus fausse position qu'on puisse imaginer. L'un d'eux se fit tuer à la bataille de Crécy, où figuraient, mêlés aux milices anglaises, ses propres sujets. Louis de Nevers fut chassé plusieurs fois, et le peuple, abandonné, finit par se choisir un chef. Il eut la main heureuse. Jacques d'Arteveld était noble de cœur comme de naissance (ce n'était pas, comme on l'a dit souvent, un simple brasseur, quoiqu'il fût affilié à la corporation, selon l'usage du temps). Grand citoyen, politique habile, bras de fer, caractère intègre, Jacques d'Arteveld vit clairement où était la force agissante dans les tourmentes révolutionnaires, et, en réformant les statuts communaux, il introduisit dans l'administration des villes le fleuve débordant et tumultueux de la démocratie que, seul, il pouvait contenir. Jamais despote oriental n'eut autant d'autorité sur ses sujets que ce simple citoyen sur ses égaux; mais après sept ans d'une administration vigoureuse et sans reproches, il succomba sous les intrigues combinées de la haute bourgeoisie et de la noblesse, qui le firent assassiner (1359).

La réaction triomphait. De nouveaux troubles survinrent (1378). Ce n'était pas assez pour les comtes de Flandre que les classes du peuple fussent divisées entre elles : Louis de Male désunit les villes. L'objet capital de sa haine, c'était cette puissante ville de Gand, qui comptait alors 500,000 âmes et passait pour la première cité du monde. Louis de Male n'entreprit rien moins que de la ruiner en la privant des eaux de la Lys et en entravant la navigation. Gand réclama. Bruges, à qui profitait le nouveau canal de la Lys à la Verze, prit le parti du comte. De là une guerre civile, compliquée d'une invasion étrangère, qui dura sept ans et se termina par la ruine des Flandres, qui ne s'en sont jamais relevées. Nous allons en retracer les principaux incidents.

La première agression vint du comte et de son bailli. Un bourgeois de Gand est arrêté. Le peuple réclame sa délivrance. Pour toute réponse, le bailli fait pendre le bourgeois; mais, à son tour, il est massacré dans une émeute, et voilà tout le pays en insurrection.

Dans cette confusion qui augmente chaque jour, chacun va où l'entraînent ses intérêts et ses goûts. Les chevaliers se rangent autour de la bannière du comte. Le peuple s'enrôle dans la confrérie des blancs-chaperons qu'organise un riche bourgeois de Gand, Jean Hyons, digne successeur de Coninck et d'Arteveld. La haute bourgeoisie, enfin, qui redoute autant le triomphe de la cause populaire que la colère du comte, ne sait quel parti prendre, s'interpose en médiatrice et envoie une députation à la cour; mais elle est reçue par ces dures paroles : « Je n'entendrai à rien que je ne les aie tous à merci pour faire couper la tête à qui je voudrai. »

Alors commence une guerre sauvage. L'armée des chevaliers bloque la ville de Gand et se propose de la prendre par famine. Puis elle arrête au passage une flotte chargée de vivres et fait crever les yeux aux mariniers. En représailles, les milices prennent d'assaut la ville d'Oudenarde, qui tenait pour le comte, et la garnison, toute composée de noblesse, est massacrée. La fureur va croissant. Pour y mettre un terme et ménager le sang de ses futurs sujets, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, gendre de Louis de Male et héritier présomptif du comte, s'interpose entre les partis et obtient, d'une part, la dissolution de l'armée du peuple, et de l'autre une amnistie générale. Pacification menteuse. A peine rentré à Gand, le comte veut dissoudre les blancs-chaperons et fait arrêter les chefs. Jean Hyons avait été empoisonné par ses agents. La confrérie résiste et se donne de nouveaux chefs. C'est Pierre Dubois, qui sera un jour forcé de se réfugier en Angleterre, Prumaix, destiné à expirer sur la roue, Ackermanna, qui sera assassiné, Philippe d'Arteveld, enfin, qui scellera également de son sang le dévouement héréditaire dans sa famille. Tous ces héros d'un jour étaient de riches bourgeois qui, au préjudice de leurs intérêts, embrassaient la cause du peuple, tout en connaissant, par une triste expérience, la versatilité des foules et la haine implacable des grands seigneurs. Leur sacrifice n'en mérite que plus d'admiration.

Mais il venait de se passer à Paris un événement funeste au peuple de Flandre. Le sage roi Charles V, qui inclinait pour les villes et se proposait même de mater l'orgueil de son vassal, venait de mourir laissant une royauté orageuse à un enfant violent et faible, qu'entouraient des oncles cupides. Le premier acte de leur administration est le pillage du trésor public; le second, c'est la suppression des franchises de la ville de Paris. Par tout le royaume, en Languedoc surtout, les exactions et la misère suscitent des révoltes qui sont apaisées par des supplices. C'est une nouvelle jacquerie. Maltôtiers à Paris, blancs-chaperons à Gand font cause commune et se donnent la main. C'est une crise générale qu'augmentent encore les troubles de l'Eglise. Chacun sait que la fin du XIVe siècle est l'époque la plus critique de l'histoire moderne, et que, dans cette lutte suprême pour l'enfantement d'un monde nouveau, l'Occident fut menacé d'un retour à la barbarie.

La guerre n'avait pas cessé dans les Flandres; mais, au lieu de l'union qui les avait sauvées à Courtray, de déplorables divisions les livraient à leurs ennemis. Les petites communes se détachaient des grandes. Bruges même, où dominait une aristocratie inintelligente, était devenue le quartier général du comte Louis. Après une bataille perdue à Nivelle et diverses alternatives de succès et de revers, la ville de Gand se vit abandonnée à ses propres forces. Elle fut bloquée une seconde fois, et la famine ne tarda pas à y sévir avec fureur. Douze mille personnes y moururent de faim en six semaines; douze autres mille s'échappèrent et coururent implorer des secours à Bruxelles, qui leur ferma ses portes. Le duc de Brabant était du parti de ses écussons. Le désespoir pousse cette colonne errante jusqu'à Liége, d'où l'intrépide capitaine Ackermann ramène six cents chariots chargés de vivres. Mais cette ressource précaire fond comme de la rosée au soleil. La détresse est au comble. Se rendra-t-on? Et à quelles conditions? Des conférences s'ouvrent à Tournay. L'inflexible Louis de Male exige une capitulation sans conditions. Le dictateur de la faim, Philippe d'Arteveld, s'y refuse. Les échevins veulent traiter à tout prix. D'Arteveld casse le conseil de la commune et le remplace par des hommes intrépides comme lui. Puis il harangue cette multitude affamée qui se traîne comme une troupe de spectres par les places publiques. Son discours n'est pas long. Trois partis à prendre : où se jeter pieds nus, la corde au cou, aux genoux du comte. C'est se déshonorer : on refuse. On attendra la mort en martyrs. C'est le désespoir, et on veut espérer encore. Ou, enfin, choisir 5,000 à 6,000 des plus braves pour aller livrer bataille sous les murs de Bruges aux 40,000 hommes du tyran. C'est l'inspiration du courage, et l'on s'y rend. Le bataillon sacré des Gantois, qu'enflamme d'Arteveld, traverse les lignes ennemies, se dirige sur Bruges, et, dans une rencontre terrible, écrase l'armée ennemie. La ville est prise d'assaut. Le menu peuple massacre quelques riches; mais d'Arteveld rétablit l'ordre et défend, sous peine de mort, tout meurtre ou larcin. Le tribun gantois savait commander, et ses ennemis furent obligés de convenir que jamais ville prise ne fut si bien traitée.

La confiance renaît avec l'abondance dans la populeuse ville de Gand, que gouverne d'Arteveld avec le titre de régent des Flandres. Mais, hélas! la victoire de Bruges est le dernier triomphe de la liberté. Un gros orage se forme au sud. Le jeune idiot, qui donne déjà des signes de folie, veut guerroyer à tout prix. C'est dans les Flandres qu'il entend combattre et soumettre les Parisiens. Un cri retentit dans toute la noblesse de France : « Sus aux Flamands! » On déploie l'oriflamme, comme s'il s'agissait d'une guerre sainte. Il ne s'agissait au fond que de brigandage. Piller des marchands si riches, c'était aubaine de chevalier. Dans sa détresse, d'Arteveld implore le secours de l'Angleterre. Mais, malgré l'ardeur qui l'entraîne toujours à guerroyer en France, la noblesse anglaise est avant tout du parti des gentilshommes, et n'est pas fâchée que les petites gens de métier reçoivent une leçon. Les Flamands sont abandonnés.

L'armée française passe la Lys à Comines et pénètre en Flandre comme dans une terre promise. D'Arteveld marche à sa rencontre avec ses métiers. On s'aborde aux champs de Rosbecque, entre Ypres et Courtray. Le Léonidas des Flandres est tué dès le premier choc. Le bataillon sacré des Gantois est enfoncé; l'armée entière, enveloppée, est mise en déroute, et le pillage du pays commence. Jamais il n'y en eut de pareil. Le dernier des archers ne voulait que des bijoux. On brûle 40,000 pièces de drap dans une seule ville. Toute autorité humaine a disparu. Le misérable vainqueur, Louis de Male, peut à peine sauver de la destruction Bruges, sa ville favorite. Nous tirons le rideau sur ces horreurs. Pour abréger, après une trêve d'un an, pendant laquelle, forcé de suspendre le cours de ses fureurs, Louis de Male en mourut de chagrin, survint le traité de Tournay où fut stipulée une amnistie générale et, pour les communes, la conservation de leurs franchises. Que n'avait-on commencé par là!

La pacification de Tournay (1385), suivie de l'avénement des ducs de Bourgogne, marque le point de départ d'une nouvelle phase dans la destinée des Flandres. L'époque héroïque était passée. La vie industrielle reprit son paisible cours, à peine interrompu de temps à autre par quelques émeutes que soulevaient des mesures fiscales. A tout prendre, le changement de dynastie fut favorable au pays. Des quatre ducs de Bourgogne qui s'y succédèrent pendant un siècle, deux (Philippe le Hardi et Philippe le Bon) furent des administrateurs intelligents. Les deux autres (Jean sans Peur et Charles le Téméraire) avaient besoin d'argent pour soutenir leur faste et leurs folles entreprises, et les Flandres étaient leur poule aux œufs d'or. Cependant, tous étaient pour leurs nouveaux domaines des protecteurs plus puissants que n'auraient pu l'être, même avec une meilleure volonté, les comtes de Dampierre et de Nevers. La rivalité des maisons de France et de Bourgogne forçait les ducs à ménager leurs sujets. Entre les uns et les autres, ni vive sympathie ni grande confiance, mais des intérêts communs. Tumultueuses, les cités flamandes avaient besoin d'une main forte qui y maintînt l'ordre et la paix. Endettés, les princes savaient se rendre populaires à l'occasion pour obtenir argent ou crédit. On pouvait s'entendre. Puis, ce n'était plus l'ère de splendeur des grandes communes. La royauté s'affermissait de jour en jour, et tout à la fois sur les débris de la féodalité et des franchises locales, qu'elle supprimait après les avoir concédées dans des vues intéressées. Le dernier éclat que jetèrent les cités fut la bataille de Gavre où finit leur histoire.

Entre les Flamands et leurs ducs, il existait une sorte de contrat tacite. Les sujets respectaient l'autorité du prince, mais à condition qu'il ne les entraînerait pas dans ses querelles particulières. Dans ses longs démêlés avec les Armagnacs, Jean sans Peur amena une armée de Flamands jusqu'en Picardie (1412); mais, un beau matin, l'armée tout entière décampa sans bruit, et sans même prévenir son chef, qui dut dévorer cet affront dont il ne pouvait se venger. Même mésaventure arriva, en 1436, sous les murs de Calais, à Philippe le Bon, qui en garda longtemps une rancune secrète et qui sut choisir l'heure de sa revanche. Le sujet de querelles qui renaissait sans cesse était causé par les incroyables prodigalités du prince. En 1432, sédition à Gand à propos des monnaies; en 1451, nouvelle révolte à propos de la gabelle des blés violemment introduite par Philippe. Des quatre centres de la Flandre, trois, savoir Ypres, Bruges et le Franc (campagne

de Bruges), trois se soumettent. Gand seul résiste, et la guerre commence. De même qu'au siècle précédent, la ville indomptable est abandonnée à ses propres forces. Ses griefs étaient nombreux et plus que justifiés. Le roi de France, Charles VII, intervint comme médiateur, mais inutilement. Aux conditions humiliantes qu'imposait le duc, il était clair que ses mesures étaient prises et qu'il voulait en finir avec la turbulente cité. Alors reparurent les blancs-chaperons oubliés depuis un siècle. Fidèle à ses habitudes, la haute bourgeoisie sépara sa cause de celle des petits métiers, qui se donnèrent pour chef, sous le titre de grand bailli, un ouvrier maçon, Lieven Bouc : choix heureux, car ce Mazaniello des Flandres déploya un courage et une énergie extraordinaires. Après plusieurs rencontres indécises, les métiers livrèrent bataille à l'armée ducale dans la plaine de Gavre et s'y firent écraser; 20,000 de leurs cadavres roulèrent dans l'Escaut. Gand se soumit. Chartes et bannières, tout fut jeté dans un sac, et pour jamais.

Trente ans après ce Waterloo des communes, le comté des Flandres passait à la maison d'Autriche pour y subir les plus cruels malheurs qui aient jamais affligé un peuple; mais son histoire particulière finit ici. Ce peuple, si actif, si remuant, qui, depuis trois siècles, était, dans l'Occident, à l'avant-garde de la civilisation, s'était enseveli lui-même à Gavre dans le linceul de la liberté.

A la mort de Charles-Quint, la Flandre fut possédée par les rois d'Espagne. En 1592, Philippe II maria sa fille avec l'archiduc Albert, fils de l'empereur Maximilien II, et donna à ce prince, en pleine souveraineté, la Flandre et les Pays-Bas, à charge de réversion à la couronne d'Espagne à défaut d'hoirs issus de cette union; c'est ce qui arriva, et le comté de Flandre fut réuni à la monarchie espagnole à la mort de l'archiduc Albert, arrivée en 1621. Louis XIV en obtint, aux traités des Pyrénées (1659), d'Aix-la-Chapelle (1668) et de Nimègue (1678), diverses parties qui formèrent la Flandre française. Le reste passa à l'Autriche par les traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714). A la fin du XVIIIe siècle, la France, après une double conquête, réunit la Flandre à la République et elle y resta unie jusqu'en 1814. A cette époque, la Flandre fut cédée à la Hollande qui la posséda jusqu'en 1830.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur l'ancien comté de Flandre et les pays qui en faisaient partie : *Mélanges d'observations choisies, recueillies dans un voyage en Flandre, en France, en Italie, etc.*, par E. Veryard (Londres, 1701, in-fol., en anglais); *Voyage littéraire en Allemagne, en Flandre, en France*, etc., par Aulus Apronius [Adam Ebert] (Francfort, 1723, in-8°, en allemand); *Légende des Flamens, chronique abrégée, en laquelle est faict succinct recueil de l'origine des peuples et Estatz de Flandres, Arthois, etc.* (Paris, 1558, in-8°); *Discours des histoires de Lorraine et de Flandres*, par Charles Estienne (Paris, 1552, in-4°; Rouen, 1552, in-8°); *Cronique de Flandres, anciennement composée par auteur incertain et nouvellement mise en lumière* par Denis Sauvage (Lyon, 1562, in-fol.); *Continuation de l'histoire et cronique de Flandres, extraite de plusieurs bons auteurs*, par Denis Sauvage (Lyon, 1562, in-fol., à la suite du précédent); *Histoire des forestiers et comtes de Flandre*, par Jean Berthault (La Haye, 1631, in-4°, en hollandais); *Histoire des comtes de Flandre* (La Haye, 1698, in-12; nouv. édit., La Haye, 1731, in-12); *Chronique de Flandre de* 621 *à* 1725 (Bruges, 1729-1737, 3 vol. in-fol., en flamand); *Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre*, par A.-J. Panckoucke (Dunkerque, 1762, in-8°); les *Coutumes et lois du comté de Flandres, traduites en français* (Cambrai, 1719, 3 vol. in-fol.); *Histoire du règne de Charles-Quint en Flandres*, par Alex. Henne (Bruxelles, 1858-1860, 10 vol. in-8°, portr.); *Della guerra di Flandra dell' anno* 1550 *all' anno* 1601, di Cesare Campagna (Vicence, 1601, 3 vol. pet. in-4°); *Historia de las guerras que ha havido en los Estados de Flandres, desde el año* 1559-1609, por A. Carnero (Bruxelles, 1625, in-fol.); *Della guerra di Flandra*, da Bentivoglio (Cologne, 1633-1639, 3 vol. in-4°); *Origine des troubles ès pays de Flandre pendant le gouvernement du duc d'Albe* (Paris, 1578, in-8°); *Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre sous Philippe II*, trad. du P. Strada (Amsterdam, 1729, 2 vol. pet. in-8°); *Histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, etc., depuis* 1596 *jusqu'à* 1674, par P. Le Boucq, publié par A. Le Boucq (Douai, 1857, in-8°); la *Flandre françoise*, ou *Traité curieux des droits du roi sur la Flandre*, par Ch. Sorel (Paris, 1658, in-fol., réimpr. dans le *Recueil de divers traités sur les droits du roi*, 1666, in-12); *Remontrance au peuple de Flandres*, par Ch. Sorel, seconde partie de la *Flandre françoise*, impr. avec la *Défense des Catalans* (Paris, 1642, in-8°); *Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandres..., avec l'histoire de cent cinquante années de guerres, d'entre la France et la Flandre, depuis l'an* 1180 *jusqu'en* 1331, par Galland (Paris, 1648, in-fol.); *Petites histoires du pays de Flandre et d'Artois*, par H.-R. Duthillœul (Douai, 1835-1858, 2 vol. in-8°); la *Flandre wallone au* XVIe *et au* XVIIe *siècle*, par Lebon (Douai, 1838, in-8°); *Histoire de Lille et de la Flandre wallone*, par Vict. Derode (Lille, 1848, 3 vol. in-8°); *Histoire de Mardick et de la Flandre maritime*, par Raymond de Bertrand (Dunkerque, 1852, gr. in-8°); *Histoire ecclésiastique de Flandres, tirée des meilleurs historiens de Flandres*, par Den. Mudzaert (Anvers, 1624, 2 vol. in-fol., en flamand); *Gallo-Flandria sacra et profana*, auctore Joan. Buzelino (Douai, 1625, in-fol.); *Sacra Belgii chronologia*, auctore J.-B.-L. de Castillon (Gand, 1719, in-12); *Belgica christiana, de episcopis Ecclesiæ belgicæ* (1634, in-4°); *Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Flandre, etc.*, par Mme Clément, née Hémery (Avesnes, 1844, 2 vol. in-8°, fig.); *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite*, par J. de Bast (Gand, 1804-1813, in-4°, fig.); *Annales de la Société d'émulation pour les antiquités et l'histoire de la Flandre occidentale* (Bruges, 1839-1859, 14 vol. in-8° et un cah. de pl.); *Notice sur les historiens de Flandre*, par Ch. du Rozoir (Cambrai, 1828, in-8°); autre notice sur le même sujet, par M. Lebon (Lille, s. d., in-8°).

Flandre (VUES DE), tableaux de David Teniers, gravés par J.-P. Le Bas. Ces tableaux, qu'ont popularisés les estampes de l'artiste français, si justement appréciées des amateurs, représentent pour la plupart des scènes de la vie champêtre, travaux et divertissements. Ils figuraient au dernier siècle, — à l'époque où Le Bas les a gravés, — dans diverses galeries parisiennes; depuis, beaucoup ont passé à l'étranger. Les estampes de Le Bas, au nombre de onze, sont intitulées : *Première, Seconde, Troisième, Quatrième,... Vue de Flandre;* quelques-unes ont des sous-titres qui désignent le sujet principal du tableau : la *Moisson*, l'*Arc-en-ciel*, le *Jeu de boule*, la *Blanchisserie*, la *Vue d'Anvers*. Outre ces onze pièces, Le Bas a gravé, d'après D. Teniers, deux autres estampes intitulees, l'une, *Petite vue de Flandre;* l'autre, *Vue et port de mer de Flandre*. Basan a gravé, d'après le même maître, une jolie composition, sous ce titre : *Hameau de Flandre*.

Teniers est un des peintres flamands du XVIIe siècle qui ont rendu avec le plus de vérité, de finesse et de charme de couleur les sites de son pays natal; à la différence de Ruysdael, le grand paysagiste hollandais qui aimait à peindre les lieux les plus sauvages, les intérieurs de forêts, les marécages, les torrents écumeux, Teniers préférait les pâturages égayés par des troupeaux, les routes animées par le va-et-vient des piétons, des cavaliers, des attelages rustiques, et surtout les hameaux aux maisonnettes entremêlées de grands arbres et de haies verdoyantes, avec une modeste église au clocher pointu et une auberge devant laquelle sont attablés les vieux parents et dansent les jeunes couples. Avant Téniers, Breughel de Velours peignit avec une remarquable finesse des vues de Flandre; une composition de lui a été gravée par Le Bas, sous le titre de la *Route de Flandre*.

De nos jours, l'école belge compte plusieurs paysagistes qui représentent avec succès les sites flamands. De ce nombre est M. Piéron. A l'Exposition universelle de 1855, nous avons vu de cet artiste, sous le titre de *Souvenir de Flandre*, deux tableaux d'une grande justesse d'impression. A cette même Exposition figurait une très-belle marine de M. Clays, intitulée : *Côte de Flandre à la marée haute*. Au Salon de 1870, M. Stroobant, habile peintre d'architecture, a exposé un *Intérieur de ville en Flandre*.

FLANDRELET s. m. (flan-dre-lè). Art culin. Tarte d'œufs, de farine et de lait.

FLANDRIN, INE s. (flan-drain, i-ne — anc. nom des *Flamands*, qui sont généralement d'une grande taille. On assigne aussi à ce mot l'origine suivante. Une dame demandait un jour dans une société : « De quel pays est donc ce grand jeune homme, dont le jargon, est si singulier et les manières si empruntées? » On lui répond : de la Flandre. Deux jours après, se retrouvant avec les mêmes personnes : « Où est donc, dit-elle, ce grand *flandrin?* » On rit, et le nom de *flandrin* resta à tous les hommes grands, secs et dégingandés). Fam. Personne grande et mince, d'une contenance embarrassée : *Notre grand* FLANDRIN *de vicomte est un homme qui ne saurait me revenir*. (Mol.)

FLANDRIN (Pierre), vétérinaire français, né à Lyon en 1752, mort en 1796. Il entra, à l'âge de quatorze ans, à l'école vétérinaire de sa ville natale, où ses remarquables aptitudes et ses progrès le mirent en évidence. Malgré sa jeunesse, le célèbre Bourgelat lui fit donner la chaire d'anatomie à l'école d'Alfort, et Flandrin obtint, en 1786, la survivance de la direction générale des écoles vétérinaires. Chargé, en 1785 et en 1787, de missions en Angleterre et en Espagne, il étudia l'économie rurale et la manière d'élever les moutons à laine fine. Flandrin était membre associé de l'Institut, lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever à la science. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Mémoire sur la possibilité d'améliorer les chevaux en France* (Paris, 1790, in-8°); *Sur l'éducation des bêtes à laine* (1791). Flandrin a publié de nombreux articles dans divers recueils, rédigé la partie anatomique de l'*Encyclopédie méthodique*, et collaboré aux *Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques* (Paris, 1782-1795, 6 vol. in-8°).

FLANDRIN (Auguste), peintre français, élève d'Ingres, né à Lyon en 1804, mort dans la même ville en 1842. Il visita l'Italie, et fut nommé ensuite professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lyon. C'était un artiste d'un talent remarquable. Par sa touche vigoureuse et hardie, il se rattachait à l'école romantique. Il obtint la médaille d'or à l'exposition de 1840, pour plusieurs tableaux, parmi lesquels on admirait : un *Savonarole prêchant dans l'église San-Miniato, à Florence;* une *Mère pleurant son enfant;* une *Vue intérieure de San-Miniato, à Florence*.

FLANDRIN (Hippolyte), un des plus grands peintres de l'école française, frère du précédent, né à Lyon en 1809, mort à Rome en mars 1864. Il fut d'abord élève de l'école Saint-Pierre, à Lyon, et eut pour premiers maîtres Magnin, Legendre et Révoil. A l'âge de vingt ans, en 1829, il arrivait à Paris et devenait élève de M. Ingres; à vingt-trois ans, à la suite d'un concours, son tableau, *Thésée reconnu par son père dans un festin*, lui valut le grand prix de Rome. Il trouva dans l'atelier du chef de l'école française trois forces qui élèvent les hommes au-dessus d'eux-mêmes : l'esprit de famille, la religion du beau, la liberté. « Tout d'abord, dit M. Beulé, dont l'éloquente notice nous a fourni tous les détails de cette biographie, Flandrin conçut pour son maître une vénération qui devait toujours grandir, et il fut traité par lui avec une bonté qu'ont éprouvée tous les jeunes gens qui l'approchaient. » Ce fut là aussi qu'il puisa l'amour de l'antiquité, la connaissance approfondie des chefs-d'œuvre de toutes les époques et le culte spiritualiste de la beauté. M. Ingres rejoignit Flandrin à Rome, en fit son ami et resta son guide. Mais tel a été le rôle du véritable chef d'école, qu'en transmettant aux jeunes artistes ses principes, en leur imprimant la marque de son style, il a démêlé leurs instincts, il les a développés, il a rendu plus puissante en eux cette impulsion secrète de la nature, qu'on appelle la vocation. La vocation de Flandrin pour la peinture religieuse s'annonce dès ses premières productions : *Saint Clair guérissant des aveugles, Jésus appelant à lui les petits enfants*. Ce dernier tableau est de tout point remarquable, et par son importance, et par son caractère. L'artiste y montre déjà comment l'austérité chrétienne peut se concilier avec une vérité expressive et une grâce tranquille. Plus tard, il s'élèvera jusqu'au pathétique dans sa *Mater dolorosa*. Sa facilité d'exécution, un talent formé et sûr de lui-même, ne l'empêchaient point de poursuivre ses études. Le *Dante aux enfers* prouve, par la vigueur et la finesse des tons, qu'il savait être coloriste; le *Jeune Grec assis sur des rochers*, qui est au Luxembourg, atteste qu'il recherchait la plénitude du modelé, la précision des formes accusées par le clair-obscur, et qu'il appliquait avec amour la science sculpturale que doit posséder tout bon peintre. Pendant son séjour en Italie, Flandrin peignit, en outre, sous les yeux d'Ingres : *Euripide écrivant ses tragédies, Dante dans le cercle des envieux*.

Profondément ému par le contact du beau, Flandrin revint en France : sa réputation l'y avait précédé. *Saint Louis dictant ses commandements, Saint Louis prenant la croix pour la deuxième fois*, un *Napoléon législateur*, ne firent qu'ajouter à la notoriété du peintre. Aussitôt la ville de Paris lui confia la chapelle de Saint-Jean dans l'église de Saint-Séverin, emplacement défavorable, qu'il a décoré avec un art consommé.

« Qui n'a présentes à l'esprit, dit M. Beulé, ces peintures, compromises malheureusement par la vétusté même des murs? Ici, saint Jean quitte ses filets pour suivre le Christ qui l'appelle; là, il écrit l'*Apocalypse* qu'un ange lui dicte avec un geste grandiose. D'un côté, il est plein de jeunesse, revêtu d'une beauté que la tradition avait consacrée; en face, il apparaît épuisé par les années, par l'ascétisme, par les tortures. Mais, du milieu de la cuve bouillante où il est plongé, il se dresse vers le ciel avec un élan si fervent que le ciel fait un miracle : les flammes se détournent, les bourreaux se rejettent épouvantés sur la foule, les païens sont touchés par la grâce, les chrétiens raffermis, les magistrats confondus. L'effet de cette composition est simple, saisissant; rien n'est cherché, tout ressort naturellement de la force des situations. La Cène, où le Christ rompt le pain pour la dernière fois avec ses disciples, fait songer aux vieilles fresques par la sobriété du modelé et par ses tons un peu effacés. Saint Jean, accablé de douleur, s'est affaissé devant son Maître, les bras allongés sur la table avec l'abandon du désespoir. L'âme du peintre s'est complue dans cette situation pathétique; on dirait qu'elle s'est incarnée dans le personnage de saint Jean, afin de se prosterner, de s'anéantir elle-même sous la main du Christ; œuvre de jeunesse et d'ardeur, ensemble exquis où Flandrin s'est dévoilé par un style fier, par un dessin ferme, par les combinaisons de lignes les plus heureuses. Quoique ces compositions ressemblent à des tableaux plus que celles qui les ont suivies, l'artiste les soumet déjà aux conditions de la peinture décorative. Au lieu de faire sentir l'air, la perspective, les plans déterminés qui prêtent aux tableaux tant d'illusion, il s'élève aux abstractions de la fresque. A l'exemple des Byzantins, il était porté à couvrir les parois des églises de figures qui s'y détachaient comme des bas-reliefs inspirés de l'antique. La sculpture traite à part chacun des modèles qu'elle a rêvés, afin de ne rien sacrifier, ni de leur personnalité ni de leur caractère; Flandrin semble avoir développé ce grand principe, mû par son instinct autant que par une volonté clairvoyante, sortant peu à peu du cercle de ses contemporains, se dégageant de leurs conventions, jusqu'à ce qu'il eût atteint les sommets où son talent devait briller pur et solitaire. »

La fortune fut juste envers Flandrin : les villes se sont disputé sa présence et ses œuvres, comme jadis les cités grecques se disputaient Polygnote; la ville de Paris, d'abord, dont il fut le peintre favori et qui s'est honorée par un tel patronage; Lyon, qui n'a point oublié que Flandrin est son enfant et qu'elle-même a été la capitale intellectuelle de la Gaule; Nîmes, qui possède des ruines dignes de l'Italie; Strasbourg, enfin, qui s'est efforcée de ne le point céder aux vieilles cités françaises et qui a offert à Flandrin sa magnifique cathédrale. Quand la mort le surprit, il se flattait d'y peindre son œuvre la plus vaste et la plus forte, un *Jugement dernier*.

Ce fut en 1848 qu'il décora l'église de Saint-Paul, à Nîmes, construite sur le plan des anciennes basiliques par un de nos plus habiles architectes. « Divisé en trois nefs que terminent trois absides, cet édifice, dit le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, se prêtait à l'alliance de la peinture et de l'architecture. Le peintre l'a merveilleusement compris : il a fait ressortir, dans leur solide puissance, tous les membres de la construction, sans sacrifier ses propres compositions; elles s'enlèvent sur le fond d'or des galeries et des demi-coupoles, se relient à travers les arceaux, et présentent au regard, dès le seuil de la basilique, un ensemble harmonieux. En face, derrière l'autel, apparaît d'abord le Christ, de proportions colossales; il est assis, les bras ouverts comme pour embrasser le monde. Saint Pierre et saint Paul se tiennent debout à ses côtés, tandis qu'un roi et un esclave frappent de leur front les degrés du trône où ils ont déposé, l'un sa couronne, l'autre ses fers : image touchante de l'égalité chrétienne, représentation brève, mais énergique de l'humanité entière, éternellement divisée en deux classes, ceux qui commandent et ceux qui servent. Dans l'abside de droite est peint le *Ravissement de saint Paul*. Vêtu de blanc et de lumière, l'apôtre est enlevé au ciel par une force invisible, qui est la foi; son attitude est celle de l'extase, et ses yeux entrevoient l'infini. A gauche est le *Couronnement de la Vierge*, où l'artiste a fait sentir, avec une délicatesse digne des Florentins du XVe siècle, les relations surhumaines d'une mère qui est vierge et d'un fils qui est Dieu. La mère est si chaste, si attendrie, si confuse, pendant que son fils la couronne! Et le Christ, tout en gardant la majesté du rémunérateur, est si pénétré d'un amour et d'une reconnaissance ineffables! Sur les arceaux, sur les frises, sous les fenêtres, des anges, des docteurs, des martyrs, des saintes, sont disposés avec une simplicité savante. Aucune épreuve ne devrait mieux démontrer combien nos monuments gagneraient à être décorés par un peintre qu'on laisse seul et qu'on laisse libre.

» Ce fut avec la même intelligence de la peinture décorative que Flandrin peignit à Lyon, dix ans plus tard, les trois absides de l'église d'Ainay. Ces absides étaient obscures, on ne distinguait qu'à la lueur des cierges ce qui était tracé sur les murailles. Aussi l'artiste ne voulut-il que des sujets simples, un petit nombre de figures, beaucoup de fond d'or, afin que l'espace suppléât à la clarté. Le Christ est debout, bénissant le monde; la Vierge lui présente sainte Blandine et sainte Clotilde; l'archange Michel conduit vers lui saint Martin, l'apôtre des Gaules, et saint Pothin, cher aux Lyonnais. Dans les absides latérales, saint Badulfe appelle la bénédiction du ciel sur l'abbaye d'Ainay, tandis qu'on voit s'écrouler le temple païen qu'elle a remplacé; saint Benoît reçoit l'hommage de deux moines qui soumettent leur communauté à sa règle. La sobriété calculée de ces compositions est rachetée par la beauté de l'exécution. Jamais le pinceau de Flandrin n'a été plus assuré, son style plus religieux, ses figures plus graves, ses contours plus nobles. On dirait qu'enfermé sous les coupoles sombres d'Ainay, il rivalisait avec ces artistes chrétiens des premiers siècles, qui, éclairés par des lampes furtives, peignaient dans les profondeurs des catacombes.

» Toutes les qualités de ce talent réfléchi se sont développées à loisir dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, où s'est dépensée la meilleure partie de sa vie et où l'on va consacrer un monument à sa mémoire. Il a peint à trois reprises, mais d'un bout à l'autre, ce long vaisseau qui lui doit le nom d'admirable et dont la coloration générale reporte la pensée vers l'église supérieure d'Assise, décorée par Giotto. Comment décrire les représentations sans nombre qui couvrent les parois? L'Ancien et le Nouveau Testament y revivent tout entiers par des rapprochements in-

génieux, qu'il soumettait d'abord à l'appréciation des théologiens. Sur les arcades de la nef principale, chacun des actes mémorables de la vie de Jésus-Christ est comparé à l'événement de l'histoire juive qui en est réputé la figure prophétique. Ainsi l'*Annonciation* a pour pendant *Moïse prosterné devant le buisson ardent;* à l'*Adoration des mages* répond la *Vision de Balaam;* au *Baptême du Christ*, le *Passage de la mer Rouge;* à la *Trahison de Judas*, *Joseph vendu par ses frères;* à la *Passion*, le *Sacrifice d'Abraham*. Un autre peintre aurait redouté la froideur d'un programme orthodoxe, les divisions symétriques, les arcs coupés par la moitié, les accessoires, nécessaires à l'intelligence, mais ne laissant plus de place pour ces beaux fonds d'or qui rehaussent la peinture comme un rayon dérobé au soleil. Flandrin a accepté les difficultés et les sacrifices. Il a voulu instruire avant de plaire, convaincre avant de charmer; il a pensé que la peinture, dans un temple chrétien, était un commentaire de l'Evangile et devait mettre au service de la religion, non pas ses illusions les plus séduisantes, mais tous ses moyens de démonstration et ses plus évidentes clartés. Il a déployé, en effet, un singulier talent d'exposition; il a saisi, dans les drames sacrés, le moment le plus attachant, dans les types religieux, le trait caractéristique; il a donné pour unité à des représentations aussi variées l'anéantissement de l'homme devant la divinité.

» L'humilité, la foi soumise que respirent ses œuvres, Flandrin les pratiquait lui-même, et le sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés atteste comment il comprenait sa mission. Là, à droite et à gauche de l'autel, il a tracé les pages justement vantées où sont opposés le *Christ entrant à Jérusalem en triomphe* et le *Christ montant au Calvaire*. Certes, en abordant ce dernier sujet, qui apparaît aussitôt dans le cadre sublime du *Spasimo* de Raphaël, Flandrin ne prétendait point lutter avec un génie qu'il adorait. Il savait que la comparaison serait écrasante pour lui, et il se résignait vaillamment à être écrasé, parce qu'il fallait compléter à ce prix la suite de ses démonstrations et la parure de l'édifice. Tant de dévouement méritait une récompense : quoique l'*Entrée à Jérusalem* soit plus populaire, parce qu'elle est dans un jour favorable, d'une disposition heureuse, d'un ton qui charme, le *Calvaire* est pour beaucoup de juges une création supérieure, où l'artiste a su être original, où il a tiré de l'interprétation naïve de la nature le pathétique le plus vrai, la simplicité la plus touchante; mais Flandrin se surpasse dans l'invention des figures isolées qui entourent les compositions principales, ornent les parties vides, montent jusqu'aux voûtes, font corps avec l'architecture, surgissent de toutes les parois. Les douze apôtres vêtus de blanc qui forment la décoration du chœur, saint Germain et les saints qui protégeaient autrefois l'abbaye, les docteurs du Nouveau Testament, les héros de l'Ancien, parmi lesquels se détachent Josué arrêtant le soleil, Samuel tenant l'huile sainte, Aaron avec l'encensoir fumant, Elie foudroyant les faux prophètes de son glaive de feu, Judith offrant au Seigneur ses mains sanglantes et son corps prostitué pour le salut d'un peuple, toute cette foule descendue du ciel anime la vénérable église et semble s'associer aux prières des hommes. Les figures décoratives sont une des créations les plus hautes de l'art : Flandrin a su leur imprimer l'émotion et la vie idéale. Ce sont des types avec leur caractère moral et l'esprit de leur situation; ils pensent, ils parlent, ils agissent. Et combien leurs silhouettes sont nobles, leurs attitudes graves, leurs gestes éloquents, leur grandeur sans effort! Les formes sont pleines d'ampleur, les ajustements magnifiques; il n'est pas jusqu'aux draperies qui ne participent à cette expression muette que notre personnalité communique aux objets dont elle s'entoure. Tout est beau, clair, solide comme la mosaïque. Paris peut le proclamer avec orgueil : aucune église de l'Europe, décorée au XIX^e^ siècle, ne possède une suite de peintures aussi religieuses, aussi vastes, et, quoique inachevées, aussi remarquables par leur unité.

» Cependant, Paris peut opposer à l'œuvre de Saint-Germain-des-Prés quelque chose de plus beau, l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, qui est terminée, et où brillent cette mesure exacte de tout ce qui est bien, ce tempérament de qualités, cette harmonie d'un talent toujours égal, qui constituent la perfection. Quel emplacement, du reste, était plus propre à inspirer un artiste? L'église de Saint-Vincent-de-Paul, construite par le savant architecte qui a pénétré le dernier secret de l'art grec, présentait à la fois à Flandrin l'ordonnance des basiliques de Rome, la charpente colorée des temples d'Athènes, les fonds d'or des sanctuaires de Byzance, prêts à verser sur ses peintures la chaleur et la lumière. Tandis qu'un autre maître, bien digne d'exciter son émulation, avait en partage la coupole et la décoration du sanctuaire, le cadre qui lui était réservé était précisément une frise : or, on le sait, le seul mot de frise produit un effet certain sur toute âme amoureuse de l'antiquité, c'est de la transporter aussitôt en face du Parthénon. La frise de Phidias apparut à Flandrin comme un modèle périlleux à imiter, mais comme un attrait inévitable. Il s'y livra, sûr d'être protégé contre les dangers de l'imitation par l'abîme qui sépare notre épopée religieuse du polythéisme païen. Ce ne sont plus des vierges séduisantes ou de fougueux cavaliers qui forment le cortége, mais des solitaires, des esclaves, des martyrs; la beauté ne décide plus du choix, c'est la sainteté; on ne porte plus à Minerve un voile magnifiquement brodé, on offre au Dieu dont le sang a racheté le monde l'abandon de soi-même, les tortures, le mépris de la mort volontairement provoquée; ce n'est plus vers l'Acropole que la procession se dirige pour immoler cent bœufs aux cornes dorées, c'est vers le ciel où la palme est préparée, et les élus quittent la vallée des larmes pour le séjour des délices éternelles.

» Tandis que saint Pierre et saint Paul prêchent l'Evangile aux nations, le chœur sacré s'avance, conduit par les anges vers le trône de Dieu. D'un côté sont les apôtres, revêtus d'abondantes draperies, les formes enveloppées comme pour attester l'asservissement de la matière à la pensée; les Pères de l'Eglise, dont les riches costumes ne troublent ni la gravité ni le recueillement; les papes et les grands évêques, variés, vivants, pleins de ferveur; les anachorètes, pâlis par les macérations; les rois grands par l'humilité; les fondateurs de monastères; les héros de l'Eglise militante. De l'autre côté sont les saintes, et celles qui ont confessé la foi au milieu des splendeurs du monde, et celles qui se sont enfermées dans les monastères, les unes parées d'une grâce antique, les autres sévères comme des statues; les pénitentes les suivent, purifiées par l'expiation; Thaïs brûle ses vêtements profanes, Madeleine se couvre d'une peau de bête; derrière elles se groupent les reines qui se sont dévouées aux pauvres, les mères qui ont consacré leurs enfants au Seigneur, les femmes qui ont converti leurs époux et se sont présentées avec eux au martyre, unies dans une chaste étreinte. Cette foule, qu'il faut renoncer à décrire, tend d'une même ardeur vers le foyer de l'amour divin; on ne voit point ses pas, elle glisse dans l'espace, attirée par une force irrésistible. Tous les regards sont dirigés avec extase vers le ciel, tous les visages sont rayonnants de foi et de beauté, tous les mouvements sont rhythmés par un hymne d'adoration muette, toutes les lignes respirent un calme qui n'appartient pas à la terre, comme si l'âme, en face de l'éternité, avait spiritualisé son enveloppe mortelle.

» L'exécution répond à une idée aussi grandiose. La clarté du plan, la justesse des divisions, l'espace ménagé à la façon des Grecs, l'entente du bas-relief délicatement appliquée, l'art de remplir sans confusion, d'ordonner sans froideur, l'abondance des personnages, tous empruntés aux modèles vivants, mais aussitôt transfigurés, la souplesse des types, si caractérisés, si distincts, et maintenus cependant dans une seule harmonie, que de raisons d'admirer! que de convenances merveilleusement respectées! Flandrin se délectait dans ses croyances religieuses et dans son amour de l'antiquité, conciliation facile, puisque la plupart des saints étaient grecs ou romains. Aussi a-t-il fait, en les purifiant, de nombreux emprunts à la civilisation païenne, costumes, coiffures, ajustements, attributs, autels, vases, objets du culte. Les figures elles-mêmes ont quelque chose de doux et d'idéal qui éveille en nous des souvenirs de l'art grec; mais, en s'appropriant ces trésors, Flandrin reste simple; il est à la fois riche et naïf, qualités si rarement unies. On ne surprend rien d'inégal ni de faible; tout est élégant, heureux, exquis, tout dénote un art retrempé aux sources vives et qui veut être vrai. Aussi les contemporains de Flandrin ont-ils salué avec raison du nom de *Panathénées chrétiennes* une œuvre protégée par la grande ombre de Phidias. »

Pendant que la France honorait un de ses plus illustres enfants, l'Allemagne, éprise de l'art religieux et de la peinture monumentale, retentissait de l'éloge de Flandrin. Nous savons par un témoignage authentique quelle impression reçut Cornélius, l'illustre doyen des peintres allemands. Lui aussi avait décoré des palais ou des églises, et il jugeait son jeune rival avec une sincérité généreuse. Il interrogeait un jour M. Kœhler, architecte allemand qui revenait de Paris, et se faisait décrire l'église de Saint-Vincent-de-Paul. M. Kœhler a consigné par écrit la conclusion de cet entretien, et voici ses propres paroles : « Comme la disposition de l'édifice et surtout celle de la frise peinte intéressaient vivement Cornélius, je lui offris de lui montrer les lithographies des peintures que je savais pouvoir me procurer. Il en fut excessivement charmé et commença de louer la beauté classique des draperies, la pureté du dessin des figures, la variété dans les admirables caractères de cette longue suite de saints et de saintes. Il répéta à plusieurs reprises qu'il avait toujours attendu beaucoup de M. Flandrin, mais que son attente était prodigieusement surpassée. C'est, disait-il encore, la *vraie*, la *véritable renaissance;* elle réunit à la beauté sévère de la forme l'esprit religieux du christianisme, et la France doit s'estimer heureuse de posséder un pareil artiste. »

C'est qu'en effet, Flandrin est un homme d'un autre âge; il est de la race des artistes croyants, race qu'on avait crue perdue et qui a pour ancêtres Giotto et le peintre de Fiesole. Issu de l'école lyonnaise, qui a produit des peintres éminents sous l'influence du sentiment chrétien, entouré de la pléiade d'artistes qui a fait refleurir la peinture sur les murs délaissés de nos églises, il représente dans l'art du XIX^e^ siècle, avec plus d'austérité, le mouvement religieux que le *Génie du christianisme* et les *Méditations poétiques* représentent dans les lettres. Il n'a atteint ni la mâle grandeur de Poussin, ni la profonde et pathétique tendresse de Lesueur; mais si l'on considère l'étendue de ses œuvres, leur caractère, leur unité; si l'on compare un labeur si grand et une ferveur si soutenue; si l'on compte les églises qu'il a décorées et faites illustres, on ne sera que juste en appelant l'artiste qui a doté son pays d'une telle parure le *peintre religieux* de la France.

Malgré cette prodigieuse dépense de forces, Flandrin trouvait encore du loisir pour peindre de nombreuses figures décoratives au château de Dampierre, des médaillons de proportions colossales au palais des Arts-et-métiers, des cartons pour les vitraux de Saint-Germain-des-Prés et de la chapelle de Dreux. Il exécutait surtout ces beaux portraits qui devenaient aussitôt célèbres et qui éveillaient, chez tant de particuliers qu'il ne pouvait satisfaire, l'ambition d'être immortalisés par son pinceau. Les portraits du prince Napoléon, du comte Duchâtel, de M. Gatteaux de l'Institut, du comte de Siegs, ne le cèdent en rien au *Portrait de M. Bertin*, une des meilleures toiles d'Ingres. On dit souvent « que la science du portrait est le brevet du peintre d'histoire. » Flandrin a justifié une fois de plus cet axiome, dont l'histoire entière de l'art démontre la vérité. Comme il consultait sans cesse le modèle vivant, un portrait n'était pour lui qu'une occasion nouvelle d'étudier la nature, en la serrant de plus près. La sûreté de son premier jet et sa facilité à mettre en œuvre rappelaient les maîtres, non moins que son modelé souple et son clair-obscur vigoureux. Il disposait les accessoires avec un goût supérieur, de façon que tout concourût à l'unité d'impression. Il excellait à découvrir sur le visage des hommes les signes d'élévation, à mettre en relief leur trait caractéristique, à dégager leur personnalité avec cette largeur qui donne à la peinture une importance historique, mais qui a aussi l'inconvénient de créer l'histoire en l'interprétant. C'est en présence du portrait de Napoléon III, de ce déplorable type sans regard et sans idée, qu'un spectateur trompé ou un flatteur à gages a osé dire ce mot souvent répété depuis : « L'empereur regarde en lui-même. » S'il peignait les femmes, il cherchait surtout l'expression de la réserve, de la sérénité pensive, de la grâce qui s'ignore. Avant de les faire belles, il voulait les faire pudiques. Au lieu de les offrir en appât au public des expositions, il respectait cette fleur de chasteté que sa foi simple et naïve lui faisait toujours voir en elles. On sentait qu'il avait peint les jeunes filles pour leurs mères; les mères pour leurs fils : et tous les fils l'en ont récompensé en le surnommant le *peintre des honnêtes femmes*.

Flandrin atteignit ainsi sa cinquante-quatrième année. Son talent était à son apogée. L'école française attendait beaucoup de lui; mais une faiblesse native de tempérament, l'excès du travail, un séjour prolongé sous les voûtes glacées des églises, ce feu intérieur qui ne féconde l'intelligence qu'en usant le corps, tout se réunit pour accabler Flandrin avant l'âge. Les médecins ordonnèrent en vain le repos, le soleil et le ciel de l'Italie; les sources étaient taries et le moindre accident allait être l'occasion de sa mort. L'artiste, insensible au danger, se livrait tout entier au bonheur de revoir Rome. Son âme se dilatait au souffle vivifiant du passé; il retrouvait les joies et les éblouissements de sa jeunesse; il goûtait cette ivresse immortelle qu'inspire la contemplation du beau. Un coup de foudre le tira de son rêve; il apprit que tout ce qu'il avait laissé derrière lui de cher et de vénéré était attaqué, compromis, renversé. Il est inutile de retracer ici des faits qui n'ont eu que trop de retentissement. Il nous suffira de reproduire une de ces lettres où s'exhalait la douleur de Flandrin : « L'arrivée à Rome, écrivait-il, et la vue de tant de chefs-d'œuvre m'ont transporté, touché aux larmes; mais pendant ce temps s'élaborait ténébreusement à Paris une œuvre qui a tout à coup éclaté, en minant ou empoisonnant les institutions qui étaient l'honneur des arts dans notre pays et que toutes les autres nations nous enviaient... Rome est un merveilleux séjour, dont j'apprécie mieux que jamais l'utilité pour les artistes. Mais, hélas! tout le monde n'est pas de mon avis. D'un mot et d'un revers méprisant, on vient de jeter bas des institutions qui vivaient depuis deux cents ans, répondant à tous nos besoins, et qui, je l'avoue, me semblent, depuis leur chute, encore plus glorieuses et plus parfaites. » Puis, faisant un retour sur l'école de Rome, il s'écrie : « Cette chère Académie, cette maison que j'avais revue avec attendrissement est atteinte aussi d'une manière mortelle. La réduction de cinq ans de pension à quatre ans, mais surtout la faculté de ne séjourner que deux années est le poison qui doit la réduire et amener sa suppression... Je le répète, mon chagrin est d'autant plus grand que mon enthousiasme pour Rome a pris dans ce nouveau séjour des racines plus profondes. »

Un mal foudroyant terrassa en trois jours un corps qui n'était plus soutenu que par une âme valeureuse.

Membre de l'Institut en 1853, Hippolyte Flandrin avait eu une deuxième médaille en 1836, trois premières en 1837, 1848 et 1855; la croix en 1841. Il avait reçu le grade d'officier de la Légion d'honneur en entrant à l'Institut.

FLANDRIN (Jean-Paul), paysagiste français, frère des précédents, né à Lyon en 1811. La gymnastique a joué un aussi grand rôle que la peinture dans l'existence de cet artiste, qui s'entend encore mieux à manier les haltères que la brosse. Petit et ramassé, avec des épaules d'hercule, il voûte son dos et déploie ses biceps comme une cariatide; à le voir marcher, on dirait un homme debout dans la Seine, qui remonte le courant. Un nez charnu, une mâchoire inférieure saillante et carrée, de petits yeux enveloppés de grosses paupières, des mains courtes et poilues aux phalanges, de longs pieds complètent l'aspect du plus robuste de nos paysagistes. Paul Flandrin raffole des exercices gymnastiques, qui lui valurent jadis de beaux triomphes. Il était jeune alors, et son assiduité aux offices de Saint-Germain-des-Prés n'avait pas encore dissipé les ténèbres de son esprit légèrement gouailleur. C'était dans les premières années du pontificat de M. Ingres. Le peintre du plafond d'Homère avait déjà chez lui des adorateurs : l'atelier était un temple; Hippolyte Flandrin, Louis Lamothe, Chancel, Amaury Duval et d'autres étaient les lévites. Paul desservait l'autel de son mieux, mais non, toutefois, sans un certain esprit d'indépendance. M. Ingres venait à l'atelier une seule fois par jour, le matin, et il était surtout édifié, paraît-il, de la bonne tenue des deux Flandrin. Le modèle de femme — il y en avait souvent — drapé dans sa nudité pudique, avait l'air d'être à confesse tant ses yeux étaient baissés modestement; mais aussitôt que l'homme à la veste blanche et au blanc bonnet de coton, toilette affectionnée de M. Ingres, était sorti, M. Paul Flandrin, jetant pinceaux et palette, se mettait à cabrioler dans l'atelier, dénichant les poids qu'il avait apportés de Lyon pour faire de la peinture à Paris, et les faisait voltiger autour de lui au grand effroi des camarades. Pour plus d'aisance dans les mouvements, il arrivait à l'hercule-rapin de se mettre dans le simple appareil des acrobates, moins le caleçon. Paul Flandrin fut appelé en Italie par son frère, qui accompagnait M. Ingres, nommé directeur de la villa Médicis. Il se mit à courir la campagne romaine. Mais il ne tarda pas à revenir à Paris. On cite de lui, par ordre chronologique et d'après les catalogues : les *Adieux d'un proscrit;* les *Pénitents de la campagne de Rome*, *Vue de la villa Borghèse; Vue des Alpes; Vue de Rivoli* (achetée par la reine Marie-Amélie, sur la recommandation de M. Ingres et de l'archevêque de Paris); *Promenade de Poussin sur les bords du Tibre; Dans les bois; Dans les montagnes;* la *Rêverie*, qui valurent à l'auteur deux secondes médailles en 1839 et en 1848, une première en 1850, et la croix en 1852. Nous ne parlons que pour mémoire des peintures murales que le duc de Luynes, à la prière d'Ingres, son ami, confia à M. Paul Flandrin. De même valeur sont les décorations de la chapelle baptismale de Saint-Séverin de Paris. De 1852 à 1857, M. Paul Flandrin exposait *Jésus et la Chananéenne*, les *Bords du Rhône*, etc. De 1857 à 1859, il nous montre : une *Nymphe*, les *Gorges de l'Atlas*, la *Lutte*, les *Bords du Gardon*, les *Tireurs d'arc*, un *Portrait de M. Ambroise Thomas*, *Environs de Marseille*, *Falaises du Tréport*, *Souvenirs de Provence*, le *Ruisseau*. Une *Fuite en Egypte* parut au Salon de 1861, avec des *Portraits* et des *Paysages*. De 1863 à 1868, M. Paul Flandrin a encore exposé, chaque année. « Quoiqu'il n'étudie pas la nature d'assez près, a dit de lui M. Théophile Gautier, et que trop souvent la convention dirige son pinceau, nous aimons le talent de M. Paul Flandrin. S'il n'est pas toujours vrai, il n'est jamais commun : ses paysages ont quelque chose d'élégant, de poétique, de littéraire; ses arbres manquent peut-être de séve; mais ils ont leurs racines dans l'antiquité, et l'on sent que les bergers de l'églogue ont lutté sous leurs rameaux en strophes alternées. La noblesse, la distinction, sont les qualités de M. Paul Flandrin. Malheureusement, ses paysages, avec leurs masses de verdure sombre, ont l'air d'être vus au miroir noir; la touche est mince, et le manque d'épaisseur de la pâte leur donne l'apparence de peintures sur porcelaine. »

FLANELLE s. f. (fla-nè-le — de l'ancien français *flaine*, que Diez rapporte au latin *velamen*, *vlamen*, ce qui voile, couvre, de la racine sanscrite *val*, protéger, couvrir. M. Littré voit avec plus de probabilité dans *flaine* le latin *flamineum*, étoffe de laine, sorte de voile, lequel est tiré du mot *flamen*, flamine). Comm. Étoffe légère et douce, de laine peignée ou cardée; vêtement fait de cette étoffe : *Gilet de* FLANELLE. *Robe de* FLANELLE. *Porter de la* FLANELLE. *La* FLANELLE *est la meilleure cuirasse contre les attaques du choléra.* (H. Heine.)

— Fam. Personne douillette, délicate : *Je suis* FLANELLE *de la tête aux pieds.* (Mme de Simiane.)

— Argot. Jeune élégant dépourvu de toute énergie.

— Techn. Etoffe lâche à travers laquelle on filtre le vif-argent qui coule de dessus les glaces étamées, pour le purifier.

— **Encycl.** Comm. On donne le nom *flanelles* à des tissus généralement de laine cardée, tirés à poil et légèrement foulés. La *flanelle* date des premiers essais de fabrication des draps. On distingue dans le commerce deux espèces de *flanelles* : la *flanelle* proprement dite et la *flanelle* tartan.

La *flanelle* proprement dite sert surtout à faire les vêtements destinés à être portés sur la peau, puis les peignoirs, les camisoles, les jupes, etc. On distingue parmi ces tissus les *flanelles* de santé, les *flanelles* de Galles, les *flanelles* bolivars, les *flanelles* mousselines, les *flanelles* frises, etc.

Les *flanelles* tartans servent à faire des doublures, des manteaux, des robes et des jupons, des gilets, des robes de chambre, des pantalons, des vêtements d'enfant, etc. On distingue les *flanelles*-manteaux, les tartans, les tartanelles.

Les *flanelles* proprement dites sont des tissus légers, lisses comme la mousseline ou croisés des deux côtés comme le mérinos, ou seulement à l'endroit, comme le cachemire d'Ecosse. Elles sont faites de laine peignée ou cardée légèrement, foulée et tirée à poil. Les unes (*frises*) sont un peu rudes et grossières; les autres (*flanelles* mousselines) sont d'une douceur et d'une finesse extrêmes. Les *flanelles* sont employées généralement en blanc, obtenu par le blanchiment sulfureux. On en fait aussi de couleurs façonnées ou imprimées. Les *flanelles* de couleur sont teintes le plus souvent en écarlate ou en rose chair; façonnées ou imprimées, elles présentent des rayures, des carreaux, des semis de poils et autres petits sujets.

On ne fabrique de *flanelles* proprement dites qu'à Reims, et il est remarquable qu'on n'ait pu introduire cette fabrication dans aucune autre ville. La spécialité de Reims, en cette matière, date de Colbert.

L'Angleterre produit des *flanelles* différentes et sur une grande échelle. On y emploie de la laine d'Allemagne, qui donne des produits très-doux, mais non supérieurs aux nôtres. L'Allemagne n'a pas réussi, jusqu'à ce jour, dans cette fabrication; néanmoins, la concurrence de la Saxe et de la Prusse commence à devenir sensible.

La production des *flanelles*-manteaux, tartans et tartanelles est énorme. Elle est soumise aux caprices de la mode, et depuis quelques années elle a diminué. Epais, solides, chauds, ces tissus, dont les carreaux et les dispositions sont diversifiés de mille manières, selon les traditions et les couleurs des clans, ont toujours eu beaucoup de vogue dans le commerce.

On évalue à près de 11 millions (1859) la valeur des *flanelles* qui sortent chaque année des fabriques rémoises. Elle n'était, dix ans avant, que de 7 millions. On prétend que dix mille ouvriers sont occupés à cette industrie. Si la consommation de la *flanelle* de santé s'accroît, si Reims la vend avec profit sur les marchés étrangers et si l'exportation augmente, la production des tartans, tartanelles et manteaux diminue; comme nous l'avons déjà dit, c'est la conséquence des modes actuelles : une étoffe molle et lourde ne va guère avec la crinoline.

En Angleterre, on tisse, dit-on, 46 millions de yards de *flanelle*, et pendant la guerre d'Orient les fabricants ne purent pas suffire aux commandes qui leur furent faites pour l'armée; par suite, nos fabriques livrèrent de fortes fournitures.

Les *flanelles* françaises sont exportées en Suisse, en Italie, en Espagne, en Belgique, dans l'Amérique du Sud, en Angleterre même; les *flanelles* anglaises sont envoyées principalement au Canada, aux Etats-Unis, en Hollande et dans les contrées du Nord. La douane, avant les traités, frappait de droit énormes les *flanelles* étrangères.

— Hyg. La *flanelle* a la propriété d'absorber immédiatement la transpiration et de maintenir à la surface du corps une température toujours égale; l'irritation légère qu'elle cause à la peau, dans les premiers temps de son usage, est également salutaire en certains cas, et des frictions faites avec de la *flanelle* suffisent parfois pour rétablir la circulation qu'un refroidissement subit a arrêtée. C'est principalement pour éviter ces refroidissements, causes de tant de rhumes et de pneumonies, que l'on emploie le gilet de *flanelle;* la mode nous en vint en France lors de la grande invasion du choléra en 1832, et cela passait alors pour le spécifique le plus sûr contre la terrible contagion. La ceinture de *flanelle*, en protégeant les lombes et en maintenant une douce chaleur dans la région épigastrique, préserve, en effet, des troubles intestinaux accidentels, ce qui est précieux en temps de choléra.

La chemise ou le gilet de *flanelle* constitue une excellente précaution hygiénique pour les personnes dont la poitrine est, comme on dit, délicate; pour celles qui ont déjà été atteintes de maladies du poumon ou des bronches, et auxquelles une rechute pourrait être fatale.

FLÂNER v. n. ou intr. (flâ-né — L'origine de ce mot est inconnue; on a proposé l'irlandais *flanni*, libertin). Fam. Errer sans but, lentement, en s'arrêtant fréquemment, comme un homme oisif : FLÂNER *dans les rues.* FLÂNER *devant les devantures.* FLÂNER *est une science; c'est la gastronomie de l'œil.* (Balz.) *Selon Topffer,* FLÂNER *est tout l'opposé de ne rien faire.* (Ste-Beuve.)

> . . . . *J'ai flâné* dans les rues,
> J'ai marché devant moi, libre, bayant aux grues.
> A. DE MUSSET.

FLÂNERIE s. f. (flâ-ne-rî — rad. *flâner*). Action de flâner, promenade de flâneur : *L'homme qui ne connaît pas la* FLÂNERIE *est un automate qui chemine de la vie à la mort.* (Topffer.) *La* FLÂNERIE *ne peut être amusante que pour les cerveaux vides et les ignorants.* (Boitard.)

FLÂNEUR, EUSE s. (flâ-neur, eu-ze — rad. *flâner*). Personne qui flâne, qui a l'habitude de flâner : *Le* FLÂNEUR *n'est rien autre chose qu'un paresseux qui cherche à se tromper lui-même sur son défaut essentiel.* (Boitard.) *Le seul, le véritable souverain de Paris, c'est le* FLÂNEUR. (Bazin.)

— Adjectiv. Qui flâne, qui aime à flâner : *En général, les gens de lettres, les artistes, sont* FLÂNEURS*; c'est pour eux un moyen de faire reposer la pensée au profit de l'observation.* (Ourry.) *La vieillesse* FLÂNEUSE *doit avoir des plaisirs plus vertueux.* (L. Huart.)

— **Encycl.** Le *flâneur* est une variété du paresseux; à ce titre, les lecteurs du *Grand Dictionnaire* n'ont pas besoin que nous leur exposions la répugnance que nous inspire ce type inutile qui encombre les rues des grandes villes et y gêne la circulation. Toutefois, il y a dans la paresse du *flâneur* un côté original, artistique.

On naît *flâneur*, comme on naît rôtisseur — ou poëte; on ne le devient pas. Il y a plus : ce n'est pas partout qu'on peut être *flâneur*. En province, la flânerie s'éteint bientôt faute d'aliments; après s'être promené du café au cercle, et du chemin de fer à la grand'rue, le *flâneur* s'aperçoit que son champ est bien borné; à force de tourner dans le même cercle, comme un cheval de manége, il se fatigue vite. Ce n'est guère qu'à Paris qu'on trouve de vrais *flâneurs;* il n'y a que cette grande cité pour offrir aux oisifs, aux badauds, une série de distractions variées et qui ne coûtent rien. Aussi le nombre des *flâneurs* y est-il grand, et s'en trouve-t-il même de toutes les espèces.

Il y a d'abord les *flâneurs* du boulevard, dont l'existence entière se passe entre l'église de la Madeleine et le théâtre du Gymnase. Chaque jour les voit revenir dans cet étroit espace qu'ils ne dépassent jamais, examinant les étalages, comptant les consommateurs installés devant la porte des cafés, se grisant de ce bruit, de ce mouvement, de cette activité qui leur fait illusion et leur laisse croire qu'ils agissent eux-mêmes, tandis qu'ils restent simples spectateurs. Ils pourront vous dire si Goupil ou Deforge ont mis en montre une nouvelle gravure, un nouveau tableau; si Barbedienne a changé de place un vase ou un groupe; ils connaissent par cœur tous les cadres des photographes et réciteraient sans faute la suite des enseignes. Tous les quartiers de Paris ont leur clientèle spéciale et distincte. Une distance énorme sépare celui qui se promène sur les boulevards ou qui va regarder le défilé des voitures aux Champs-Elysées, de celui qui flâne près des barrières ou à ces grands carrefours qui offrent le tableau d'une fête perpétuelle. Il y a le *flâneur* des jardins publics, pour qui l'asphalte n'a aucun prix et qui lui préfère de beaucoup le sable des allées, avec la verdure et les fleurs. Celui-là fait ses délices de la petite Provence des Tuileries, des massifs du Luxembourg; il fréquente assidument les nouveaux squares, passe en revue la Ménagerie du Jardin des plantes, et étudie les mœurs des poissons le long des bassins. Il y a le *flâneur* des quais, qui ne laisserait pas s'écouler un seul jour sans donner son coup d'œil habituel aux étalages des bouquinistes; il ne bouquine pas cependant, il regarde et partage son attention entre les pêcheurs à la ligne et les in-octavo. Rarement il ouvre un livre; les voir, les retrouver à la même place, examiner les successeurs de ceux qui ont disparu suffit largement à son bonheur et à faire couler, sans qu'il s'en aperçoive, ces heures qu'il ne sait comment employer. Les péripéties émouvantes de la pêche à la ligne le rendent immobile et muet; les passants qui l'aperçoivent derrière le pêcheur se demandent quel est celui dont il faut le plus admirer la patience, et c'est ce qu'un caricaturiste a exprimé d'une manière plaisante. Il a représenté un pêcheur à la ligne, et, debout derrière lui, le *flâneur* dans la bouche duquel il met ces paroles : « En voilà un crétin! dire que depuis trois heures je le regarde, et qu'il n'a pas encore fait un mouvement! »

Là ne se bornent pas les ressources des *flâneurs :* ils se réfugient dans les passages et sous les arcades aux jours de mauvais temps; il y en a qui vont pérorer dans les cafés, dans les cabinets de lecture et jusque dans les bibliothèques, où ils sont la peste et le fléau des travailleurs. D'autres s'imposent la tâche de suivre régulièrement tous les cours de la Sorbonne et du Collége de France, bonne aubaine pour certains professeurs qui n'ont jamais eu d'auditeurs d'un autre genre. C'est à l'hôtel des commissaires-priseurs que d'autres passent toutes leurs journées, et ils pourraient révéler bien des mystères, s'ils savaient observer et réfléchir aussi bien qu'ils savent se tenir sur leurs jambes. Il y a mille formes et mille causes de flânerie dans Paris, où un chien qui aboie, une femme qui crie, un ivrogne qui trébuche, suffisent pour amasser une foule de curieux; et cette ville où règne une vie, une circulation, une activité sans égales, est aussi, par un singulier contraste, celle où l'on trouve le plus d'oisifs, de paresseux et de badauds.

A côté de ce *flâneur* inconscient, dans l'esprit duquel tous les objets viennent se réfléchir comme dans un miroir et sans y laisser plus de traces, il y a le *flâneur* intelligent, pour qui la promenade sans but, l'inaction apparente, est un repos nécessaire, une détente des facultés, après le travail. A le regarder, on jurerait qu'il n'y en a pas de plus attentif aux facéties de ce saltimbanque, au luxe de ces boutiques; son esprit est pourtant bien loin de là; c'est un artiste, un poëte, un philosophe, qui rafraîchit par des impressions nouvelles son imagination un peu lasse, qui cherche de nouvelles conceptions dont ce bruit, ce mouvement extérieur vont peut-être hâter l'éclosion. Son œil ouvert, son oreille tendue, cherchent tout autre chose que ce que la foule vient voir. Une parole lancée au hasard va lui révéler un de ces traits de caractère, qui ne peuvent s'inventer et qu'il faut saisir sur le vif; ces physionomies si naïvement attentives vont fournir au peintre une expression qu'il rêvait; un bruit, insignifiant pour toute autre oreille, va frapper celle du musicien, et lui donner l'idée d'une combinaison harmonique; même au penseur, au philosophe perdu dans sa rêverie, cette agitation extérieure est profitable, elle mêle et secoue ses idées, comme la tempête mélange les flots de la mer et les préserve de la stagnation. La plupart des hommes de génie ont été de grands *flâneurs;* mais des *flâneurs* laborieux et féconds. Tous ont longtemps promené leur œuvre en silence pour la mûrir et la développer; car l'idée est comme la plante ou l'animal, ce n'est que peu à peu qu'il lui est donné de croître et de grandir. Souvent c'est à l'heure où l'artiste et le poëte semblent le moins occupés de leur œuvre, qu'ils y sont plongés le plus profondément. Dans les premières années de ce siècle, on voyait chaque jour un homme faire le tour des remparts de la ville de Vienne, quelque temps qu'il fît, par la neige ou par le soleil : c'était Beethoven qui, tout en flânant, répétait dans sa tête ses admirables symphonies avant de les jeter sur le papier; pour lui, le monde n'existait plus; vainement on se découvrait respectueusement sur sa route, il ne voyait pas; son esprit était ailleurs, et il était le vrai frère d'Archimède qui s'élançait tout nu hors de son bain, en criant : « *Eurêka!* »

FLANGINI (comte Louis), patriarche et littérateur italien, né à Venise en 1733, mort en 1804. Il avait cultivé avec un égal succès la philologie, l'éloquence et la poésie, et rempli diverses magistratures dans sa ville natale, lorsque Clément XIV l'appela à Rome comme auditeur de rote. Elevé au cardinalat en 1789, il fut nommé patriarche de Venise en 1801. Nous citerons, parmi ses écrits : *Annotazioni alla corona poetica di Querino Telpasinio* (1750); une traduction en vers de l'*Argonautica di Apollonio Rodio* (Rome, 1791-1794, 2 vol. in-4o).

FLÂNOCHER v. n. ou intr. (flâ-no-ché — rad. *flâner*). Pop. Flâner : *Je* FLÂNOCHAIS *le long des quais.* ‖ On dit aussi FLÂNOTER ou FLÂNOTTER.

FLÂNOCHEUR, EUSE s. (flâ-no-cheur, eu-ze — rad. *flânocher*). Pop. Personne qui flânoche, qui flâne, qui aime à flâner.

FLANQUANT, ANTE adj. (flan-kan, an-te — rad. *flanquer*). Fortif. Qui flanque, qui est situé de façon à voir et défendre un autre ouvrage : *Bastion* FLANQUANT. *Batterie* FLANQUANTE. *Angle* FLANQUANT.

FLANQUE s. f. (flan-ke). Blas. Nom donné à deux pièces de l'écu consistant en des lignes en voûte, qui partent de chacun des angles du chef et se terminent à la base.

FLANQUÉ, ÉE (flan-ké) part. passé du v. Flanquer. Fortif. Défendu par des ouvrages adossés ou placés en vue : *Un rempart* FLANQUÉ *de tours, de bastions. Des murailles* FLANQUÉES *de tours carrées.*

— Art milit. Appuyé, soutenu : *L'aile gauche était* FLANQUÉE *d'une batterie d'obusiers.*

— Archit. Muni, orné aux angles : *Une façade* FLANQUÉE *de tourelles. Un mur* FLANQUÉ *de pilastres.*

— Par anal. Ayant à ses côtés :

> ... Sur un lièvre, *flanqué* de six poulets étiques,
> S'élevaient trois lapins, animaux domestiques,
> Qui, dès leur tendre enfance élevés dans Paris,
> Sentaient encor le chou dont ils furent nourris.
> BOILEAU.

— Pop. Lancé, appliqué violemment : *Un pavé* FLANQUÉ *à la tête d'un passant. Un soufflet* FLANQUÉ *sur la joue.*

— Blas. Se dit de l'écu lorsqu'il est parti de deux traits, par deux demi-ovales adossés qui donnent à la partie du milieu la forme d'un pal très-élargi à ses extrémités. Très-rare en France. ‖ Se dit aussi quelquefois pour ACCOSTÉ.

FLANQUEMENT s. m. (flan-ke-man — rad. *flanquer*). Fortif. Action de flanquer, de défendre par d'autres ouvrages : *Le* FLANQUEMENT *d'un rempart par des batteries.*

— Art milit. Action de soutenir par des troupes : *Le* FLANQUEMENT *d'une colonne par un régiment de cavalerie.*

FLANQUER v. a. ou intr. (flan-ké — rad. *flanc*). Fortif. Défendu par des ouvrages établis en vue ou sur les flancs : FLANQUER *un fort de trois redoutes.* FLANQUER *de tours une muraille.* ‖ Etre établi comme défense sur les flancs de : *Quatre batteries* FLANQUENT *cette partie du rempart.*

— Art milit. Appuyer, soutenir, en parlant d'une troupe : *Le général* FLANQUA *sa droite de trois régiments de cavalerie. L'embarras était de nourrir ces auxiliaires, qui venaient nous* FLANQUER *et nous couvrir.* (Alex. Dum.) ‖ Prendre en flanc, en parlant d'un ennemi qui entreprend un mouvement oblique : *La lenteur du mouvement de ces troupes donna le temps de les* FLANQUER.

— Archit. Construire sur les angles de : FLANQUER *une façade de deux pavillons.* ‖ Etre construit aux angles de : *Deux pavillons* FLANQUENT *cette façade.*

— Par anal. Etablir, placer à côté de : FLANQUER *son bureau d'une demi-douzaine de chaises.* FLANQUER *un dindon de trois poulets.* ‖ Etre disposé auprès de : *Vingt chaises* FLANQUAIENT *le fauteuil du président.* ‖ Accompagner, en parlant d'une personne : *Trois Gascons* FLANQUAIENT *le Normand.*

— Pop. Lancer, jeter; appliquer rudement : FLANQUER *une bouteille à la tête de quelqu'un.* FLANQUER *une paire de gifles à un gamin.* ‖ Poser crânement : *Il* FLANQUA *son chapeau de livrée sur l'oreille et partit comme un déterminé.* (P. Féval.)

— *Flanquer la paix à*, Laisser en paix, laisser tranquille en se retirant : *Allons,* FLANQUEZ-MOI LA PAIX, *s'écria M. Antoine.* (G. Sand.) ‖ *Flanquer à la porte, à la rue*, Congédier brusquement, chasser : *Mais patience! dans cinq jours il doit payer son loyer, et s'il ne le solde pas recta, je le* FLANQUE *à la porte.* (Balz.)

FLANQUETTE s. f. (flan-kè-te). Bot. Genre de mousse.

FLANQUEUR s. m. (flan-keur — rad. *flanquer*). Art milit. Nom donné autrefois aux soldats chargés d'opérer en éclaireurs sur les flancs des troupes. ‖ Soldat faisant partie d'un corps de troupes destinées à flanquer d'autres troupes : *Dans la campagne de* 1799, *Vandamme commandait une armée de* FLANQUEURS. (Général Bardin.)

FLAQUE s. f. (fla-ke — de l'ancien hollandais *vlake*, nappe d'eau laissée par la haute marée, marais salant; de *vlak*, qui présente une surface étendue, mais sans profondeur, plan, plat; allemand *flach*, plat. Comparez le grec *platus*, large, latin *platea*, plateau, de la racine sanscrite *prath, prith*, étendre, d'où le sanscrit *prithu*, large). Petite mare : *On rencontre, de distance en distance, des* FLAQUES *d'eau que la mer y forme entre des rochers.* (Volt.) *En Hollande, l'eau des fleuves extravasée suinte à travers les rives, et reparaît au delà en* FLAQUES *dormantes.* (H. Taine.) *Les côtes où il y a des* FLAQUES *d'eau stagnantes sont très-malsaines.* (Maquel.)

FLAQUÉ, ÉE (fla-ké) part. passé du v. Flaquer : *De l'eau* FLAQUÉE *au visage de quelqu'un.*

FLAQUÉE s. f. (fla-ké — rad. *flaquer*). Fam. Quantité d'eau ou d'autre liquide que l'on flaque : *Jeter une* FLAQUÉE *d'eau sur la tête de quelqu'un.*

FLAQUER v. a. ou tr. (fla-ké — rad. *flaque*, ou peut-être altérat. de *flanquer*). Lancer avec une certaine violence contre quelqu'un ou quelque chose, en parlant d'un liquide : FLAQUER *un verre de vin au nez de son voisin, une cruche d'eau sur la tête d'un passant. Il oublie de boire pendant tout le dîner, ou, s'il s'en souvient, et qu'il trouve qu'on lui donne trop de vin, il en* FLAQUE *plus de la moitié au visage de celui qui est à sa droite.* (La Bruy.)

— Pêche. *Flaquer la morue*, L'ouvrir et lui donner une forme plate.

— v. n. ou intr. Techn. S'affaisser dans la chaudière, en parlant de la matière du savon.

FLAQUIÈRE s. f. (fla-ki-è-re). Techn. Partie du harnais d'un mulet.

FLASCOPSARO s. m. (fla-sko-psa-ro). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre tétraodon appelé aussi HÉRISSÉ.

FLASQUE adj. (fla-ske — lat. *flaccidus*, même signification). Mou, tombant, sans fermeté; se dit particulièrement des chairs : *Chairs* FLASQUES. *Joues* FLASQUES.

— Fig. Sans vigueur, lâche, traînant : *Des vers* FLASQUES. *Un langage, un style* FLASQUE. *Un des premiers soins de l'école d'André Chénier a été de retremper le vers* FLASQUE *du* XVIIIe *siècle.* (Ste-Beuve.)

— **Antonymes.** Distendu, raide ou roide, rigide, tendre, dur, etc.

FLASQUE s. m. (fla-ske). Artill. Chacune des deux pièces latérales d'un affût, sur lesquelles s'appuient les tourillons de la pièce : *Dans le matériel nouveau, la partie supérieure des* FLASQUES *a seule été conservée.* (Merlin.)

— s. f. Mar. Syn. de JOTTEREAU. ‖ Chacun des montants verticaux qui portent un guindeau, et sur lesquels roulent les deux bouts de ses tourillons. ‖ *Flasque de carlingue*, Chacune des pièces de bois qui s'endentent sur les demi-varangues des porques, dans le sens de la longueur du navire. ‖ *Flasque d'emplanture*, Chacune des pièces latérales de l'emplanture d'un mât, qui s'opposent aux mouvements du pied dans les coups de roulis. ‖ *Flasques de beaupré*, Nom que l'on donne à l'ensemble de l'emplanture du mât de beaupré.

— Techn. Chacune des deux planchettes qui forment le dessus et le dessous d'un soufflet.

FLASQUEMENT adj. (fla-ske-man — rad. *flasque*). D'une manière flasque, pendante et molle : *Des joues qui tombent* FLASQUEMENT.

FLASSADE s. f. (fla-sa-de). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

FLASSAN (Gaétan RAXIS, comte DE), diplomate et publiciste français, né en 1770, dans le Comtat-Venaissin, d'une famille originaire de la Grèce, mort à Paris en 1845. Il fut chef de division au département des affaires étrangères à l'époque de la Révolution, puis émigra, fit les campagnes de l'armée de Condé, rentra en France après le 18 brumaire, et devint successivement professeur à l'école de cavalerie de Saint-Germain-en-Laye, historiographe des affaires étrangères (1814), attaché d'ambassade à Vienne. Parmi ses ouvrages, les plus estimés sont : *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française jusqu'au* 10 *août* 1792 (Paris, 1808, 6 vol. in-8°, et 1811, 7 vol.) ; *Histoire du congrès de Vienne* (1829, 3 vol. in-8°).

FLASSANS, poëte provençal. V. TARAUDET.

FLAT s. m. (fla). Navig. Grand bateau plat en usage sur les cours d'eau de l'Inde.

— **Encycl.** La forme du *flat* est vraiment curieuse, et son aspect, à distance, est extrêmement pittoresque. A l'avant, une vaste cabine contient une salle à manger et plusieurs chambres à l'usage des passagers. A l'arrière sont rangés de nombreux ballots de marchandises. Enfin, au-dessus, s'élève un toit en bambous et en paillassons qui donne au *flat* l'aspect d'une habitation indienne. On peut ainsi se promener sur le pont parfaitement à l'abri du soleil. Rien de plus primitif, mais rien de plus original que ces maisons flottantes où l'on peut passer des journées entières assez confortablement. Il est vrai cependant qu'il ne faut pas être trop exigeant ni surtout trop pressé, car les *flats* ne font que descendre le courant, ou, s'ils le remontent, ce n'est qu'à la remorque d'un vapeur ou traînés par des marins qui le tirent avec des cordes en suivant le rivage. Le *flat* ne navigue jamais la nuit, comme d'ailleurs la plupart des bateaux de l'Inde ; de plus, comme son équipage est indigène et qu'il est défendu, par leur religion, aux indigènes de rien manger qui ait été préparé à bord d'une embarcation, il faut que le voyageur se résigne à voir le *flat* stopper plusieurs fois par jour, afin de permettre à l'équipage d'aller préparer et manger son repas à terre. Mais c'est là une des mille sujétions auxquelles le voyageur dans l'Inde doit être résigné à l'avance.

FLATBUSH, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 8 kilom. S.-E. de New-York, dans Long-Island, sur la baie de New-York ; 3,000 hab. Victoire des Anglais sur les Américains, le 27 août 1776.

FLATE s. f. (fla-te — du lat. *flatus*, souffle). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la tribu des fulgoriens, dont l'aspect rappelle un peu celui des papillons : *Les* FLATES *sont caractérisées par un front étroit.* (Blanchard.)

FLAT-HOLMES (île), petite île de l'Angleterre, dépendance du comté de Sommerset, dans le canal de Bristol. Elle a 3 kilom. de circonférence. Bons pâturages ; phare.

FLATH-INNIS, le paradis des Gaulois. Sous ce nom, qui signifie *l'île des braves et des gens de bien*, les druides désignaient un lieu enchanté situé dans une région supérieure où régnaient un éternel printemps et une jeunesse immortelle. C'est vers ce séjour de paix que remontaient, après leur mort, les âmes des justes et des braves, exempts désormais de tous les maux qui affligent l'espèce humaine.

FLATI, IE (fla-ti, î) part. passé du v. Flatir : *Des flans* FLATIS.

FLATIR v. a. ou tr. (fla-tir — de l'anc haut allem. *flaz*, plat). Anc. monn. Battre sur l'enclume, en parlant d'un flan qu'on veut amener à l'épaisseur demandée : FLATIR *les flans.*

FLATITE adj. (fla-ti-te — rad. *flate*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la flate. ‖ On dit aussi FLATOÏDE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères homoptères, de la tribu des fulgoriens, comprenant les genres flate, ricanie, péciloptère et péocère.

FLATMAN, poëte et peintre anglais, né à Londres vers 1633, mort en 1688. Il se fit recevoir avocat, mais ne tarda pas à abandonner la carrière du barreau pour se livrer entièrement à ses goûts littéraires et artistiques. Comme écrivain, on lui doit : un recueil de *Poëmes* (1682, 3e édit.) ; un écrit satirique en prose contre Richard Cromwell, sous le titre de *Don Juan Lamberto, or a comical history of the late times* (1661), et *Pindarics ods* (1685). Ces ouvrages eurent, lors de leur apparition, un succès que le temps n'a pas confirmé. Comme peintre, il s'adonna particulièrement au genre de la miniature.

FLATOIR s. m. (fla-toir — rad. *flatir*). Anc. monn. Gros marteau qui servait à flatir les flans.

— Techn. Instrument de graveur. ‖ Outil d'ouvrier en métaux

FLATOW, ville de Prusse, prov. de la Prusse occidentale, régence et à 147 kilom. S.-O. de Marienwerder, ch.-l. du cercle de son nom ; 2,721 hab. Manufactures de draps ; vente de bestiaux.

FLÂTRÉ, ÉE (flâ-tré) part. passé du v. Flâtrer : *Un chien* FLÂTRÉ.

— Véner. Tapi sur le ventre, en parlant du loup ou du lièvre que l'on chasse : *Un lièvre* FLÂTRÉ.

FLÂTRER v. a. ou tr. (flâ-tré). Art vétér. Brûler au front avec un fer chaud en forme de clef, en parlant d'un animal mordu par une bête qu'on croit enragée. On a prétendu que cette opération prévenait la rage chez les sujets mordus.

Se flâtrer v. pr. Etre flâtré : *Un chien mordu doit* SE FLÂTRER *au plus vite.*

— Véner. Se tapir sur le ventre, en parlant du loup ou du lièvre que l'on chasse.

FLÂTRURE s. f. (flâ-tru-re). Véner. Lieu où le loup et le lièvre, chassés par les chiens, s'arrêtent et se couchent sur le ventre. ‖ On dit aussi FLÂTURE et FLÂTRISSURE.

FLATTÉ, ÉE (fla-té) part. passé du v. Flatter. Vanté à l'excès : *Un prince* FLATTÉ *par des courtisans. C'est un grand art de savoir épargner la pudeur de celui qui est* FLATTÉ *et de contenter sa vanité.* (Fonten.)

— Représenté avec des agréments qu'il n'a pas ; exécuté en beau, en parlant d'un portrait : *Vous n'êtes pas* FLATTÉE *dans cette peinture.*

— Fig. Heureux et fier : *Je suis très-*FLATTÉ *de votre visite. Il ne faut pas croire que les rois soient bien* FLATTÉS *de toutes les flatteries dont on les accable.* (Volt.) *On peut être* FLATTÉ *de l'estime des autres ; on n'est heureux qu'avec sa propre estime.* (Descuret).

FLATTER v. a. ou tr. (fla-té — du lat. *flatus*, souffle léger). Louer à l'excès dans l'intention de séduire, de capter la bienveillance : *Ah! coquin, tu me* FLATTES, *mais tu me fais plaisir.* (Attribué au maréchal d'Ancre.) *Quiconque* FLATTE *ses maîtres les trahit.* (Mass.) *Il ne faut* FLATTER *personne, pas même son pays.* (Guizot.) *On ne* FLATTE *que ceux qui ne méritent pas de vrais éloges.* (A. Karr.)

Plus on aime quelqu'un, moins il faut qu'on le *flatte*.
MOLIÈRE.

L'ennemi qui vous *flatte* a dessein de vous nuire.
VIENNET.

— Représenter en beau, exagérer la beauté de : *Ce peintre* FLATTE *ses modèles. Les dames trouvent que leur portrait ne les* FLATTE *jamais. Le miroir ne* FLATTE *pas, mais on se* FLATTE *en s'y mirant.*

— Par ext. Caresser de la main ou par le tact exercé d'une façon quelconque : FLATTER *un enfant pour le calmer.* FLATTER *un cheval pour l'encourager. Le chien* FLATTE *son maître après en avoir été battu.* ‖ Produire une sensation agréable sur : FLATTER *le goût, l'oreille, la vue, l'odorat.* FLATTER *les sens. La maturité des fruits tendres s'annonce par des parfums qui* FLATTENT *agréablement l'odorat.* (B. de St.-P.)

Du tambour, dès notre naissance,
Le son *flatte* notre tympan.
DÉSAUGIERS.

— Ménager par une délicatesse exagérée, en parlant d'un mal : *Il ne faut pas* FLATTER *une plaie pour la guérir. Un vrai médecin ne brusque ni ne* FLATTE *la maladie.*

— Fig. Encourager en approuvant, affecter agréablement, chatouiller : FLATTER *les passions de la foule. Les choix du pays tombent, en général, sur ceux qui* FLATTENT *ses passions, et se mettent à sa portée.* (De Tocqueville.) *Les conseils qui* FLATTENT *nos passions sont presque toujours les seuls qu'on écoute.* (De Ségur.)

L'amour avidement croit tout ce qui le *flatte*.
RACINE.

La femme est toujours faible, et qui veut l'attendrir
Doit *flatter* son humeur.
FABRE D'EGLANTINE.

‖ Consoler, calmer, apaiser : *Une douce illusion me* FLATTAIT *dans mes peines.* (J.-J. Rouss.)

Quand il me repaîtrait d'une espérance vaine,
N'importe ! ce plaisir au moins *flatte* ma peine.
ROTROU.

‖ Favoriser : *La fortune nous* FLATTE *quelque temps et finit souvent par nous trahir.*

Le vent qui nous *flattait* nous laissa dans le port.
RACINE.

— *Flatter de*, Faire concevoir l'espérance, l'agréable pensée de : *La retraite presque toujours a trompé ceux qu'elle* FLATTAIT DE *l'espérance du repos.* (Boss.)

De quoi viens-tu *flatter* mon esprit désolé ?
RACINE.

— Mus. *Flatter une corde*, La toucher légèrement et avec délicatesse.

— Jeux. *Flatter les dés*, Les jeter avec lenteur, comme si l'on voulait ainsi n'amener qu'un petit nombre de points.

— P. et chauss. *Flatter les vagues*, Leur opposer une digue en talus, pour qu'elles y meurent sans se briser violemment. ‖ *Flatter un cours d'eau*, Le détourner doucement, insensiblement par des digues légèrement obliques.

Se flatter v. pr. Se déguiser la vérité à soi-même, pour flatter son propre orgueil ; se faire des illusions : *Il ne faut pas* SE FLATTER : *les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales.* (Boss.) *Si nous ne* NOUS FLATTIONS *pas nous-mêmes, la flatterie des autres ne nous pourrait nuire.* (La Rochef.)

La jeunesse *se flatte* et croit tout obtenir.
LA FONTAINE.

‖ Se vanter, exagérer son propre mérite : *Celui qui* SE FLATTE *décourage les flatteurs.*

— *Se flatter de* ou *que*, Se vanter de, s'attribuer le mérite de : *Il* SE FLATTE DE *vous avoir battu. Qui* SE FLATTERA D'*être utile aux hommes par un livre?* (B. de St-P.) *Combien de gens* SE FLATTENT D'*obéir à des principes qui ne font que subir des relations de société!* (Ste-Beuve.)

Il faut être ignorant comme un maître d'école,
Pour *se flatter de* dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
A. DE MUSSET.

‖ Concevoir l'espoir, la pensée de : *Il* SE FLATTE D'*échapper à ce danger.*

Vous *vous flattez* peut-être, en votre vanité,
D'aller comme un Horace à l'immortalité.
BOILEAU.

— **Antonyme.** Fronder.

FLATTERIE s. f. (fla-te-rî — rad. *flatter*). Action de flatter, louange exagérée : *Ce qui sent trop la* FLATTERIE *dégoûte un honnête homme au lieu de le réjouir* (D'Ablanc.) *Les plus fins sont toujours de grandes dupes du côté de la* FLATTERIE. (Mol.) *La* FLATTERIE *est une fausse monnaie qui n'a de cours que par notre vanité.* (La Rochef.) *La* FLATTERIE *est la politesse du mépris.* (Lamenn.)

Je ne trouve partout que lâche *flatterie*.
MOLIÈRE.

La basse *flatterie*
Par cent détours obscurs ouvre avec industrie
Les portes de vos cœurs.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Antonymes.** Blâme, censure, critique, épigramme, moquerie, sarcasme.

— **Encycl.** Nous ne pouvons mieux commencer cet article que par les deux vers suivants :

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste.

Racine place ces deux vers dans la bouche de Phèdre, qui n'est arrivée aux plus horribles crimes qu'en cédant aux insidieuses *flatteries* d'une suivante.

Racine qui mourut, dit-on, du chagrin d'avoir encouru la mauvaise humeur de Louis XIV, était mieux que personne à même d'étudier sur nature les effets de la *flatterie* sur le flatteur et sur le flatté. Peut-être l'auteur de *Phèdre* put-il entendre un jour Louis XIV demander à l'un de ses courtisans l'heure qu'il était et celui-ci répondre : « L'heure qu'il plaira à Votre Majesté. » Peut-être aussi était-il présent quand le roi, devenu vieux, se plaignait à table de n'avoir plus de dents, et qu'un des fidèles adorateurs du prince s'écria : « Eh! sire, qui est-ce qui a des dents? »

S'étonnera-t-on, en présence de telles bassesses, que l'être qui s'en est vu l'objet depuis son enfance, pour peu que l'instinct de la vanité existe en lui, puisse arriver à se croire né d'un autre sang que le commun des mortels?

Mais ce ne sont encore là que de simples adulations verbales ; M. le duc d'Antin nous offre mieux ou davantage.

Sa Majesté, raconte un des chroniqueurs de la cour, était allée un soir coucher à Petit-Bourg ; elle trouva qu'une avenue de vieux arbres qu'on découvrait des fenêtres du château faisait mauvais effet. Le lendemain, à son réveil, le roi, ne voyant plus l'allée, demanda ce qu'elle était devenue : « Sire, repartit le duc, comment eût-elle osé reparaître devant vous? Elle vous avait déplu ! »

En une nuit, on avait, par les ordres du duc, abattu, enlevé les arbres et aplani le terrain.

Ce même duc d'Antin témoigna une autre fois, par un exploit du même genre, qu'il était sans pitié pour les arbres qui « avaient le malheur de déplaire » à son maître. C'était à Fontainebleau. Le roi, un certain jour, avait paru désirer qu'on fît abattre un quartier de forêt qui gênait un peu la perspective. M. d'Antin fit scier tous les arbres près de la racine, de façon qu'ils tinssent à peine. Des cordes étaient attachées à chaque tronc, et douze cents hommes avaient été cachés dans le bois, n'attendant qu'un signal convenu pour tirer sur les cordes. Le roi vient se promener de ce côté. Le duc sait amener la conversation sur ce bois ; Louis XIV ne manque pas de répéter que ce coin de forêt lui déplaît.

« Votre Majesté, dit alors M. d'Antin, en sera débarrassée aussitôt qu'elle l'aura ordonné. — Vraiment! dit le roi ; en ce cas je l'ordonne. — Eh bien, sire, voyez. » Et M. d'Antin, ayant tiré un sifflet de sa poche, fit entendre le signal que les hommes attendaient, et la forêt tomba comme par enchantement.

On dit que la duchesse de Bourgogne, presque effrayée de ce « miracle, » s'écria en se retournant vers les dames de sa suite : « Ah! mon Dieu! si le roi demandait nos têtes, M. d'Antin les ferait tomber de même. »

Et qui sait si la duchesse ne disait pas plus vrai qu'elle ne pensait!

Quelquefois cependant, le *dieu* de Versailles avait de débonnaires retours à la conscience de son *humanité*.

A un certain moment, il eut la fantaisie de rimer, à l'exemple des beaux esprits dont il était entouré. MM de Saint-Agnan et Danjeau lui montrèrent comment il fallait s'y prendre.

Un matin, raconte Mme de Sévigné, il dit au maréchal de Grammont :

« Monsieur le maréchal, lisez, je vous prie, ce petit madrigal, et voyez si vous en avez jamais lu un si impertinent. Parce qu'on sait que, depuis peu, j'aime les vers, on m'en apporte de toutes les façons. »

Le maréchal, après avoir lu, dit au roi :

« Sire, Votre Majesté juge divinement bien de toutes choses : il est vrai que voilà le plus sot et le plus ridicule madrigal que j'aie jamais lu. » Le roi se mit à rire et lui dit : « N'est-il pas vrai que celui qui l'a fait est bien fat? — Sire, il n'y a pas moyen de lui donner un autre nom. — Oh! bien, dit le roi, je suis ravi que vous m'en ayez parlé si bonnement ; c'est moi qui l'ai fait. — Ah! sire, quelle trahison! que Votre Majesté me le rende, je l'ai lu brusquement. — Non, monsieur le maréchal, les premiers sentiments sont toujours les plus naturels. »

« Le roi, ajoute Mme de Sévigné, a fort ri de cette folie, et tout le monde trouve que voilà bien la plus cruelle petite chose que l'on puisse faire à un courtisan. »

— **Anecdotes.** On demandait à un sage lequel de tous les animaux était le plus redoutable à l'homme « Entre les sauvages, répondit-il, c'est le calomniateur ; parmi les animaux domestiques, c'est le *flatteur.* »

⁂

Un prédicateur, prêchant, à Fontainebleau, devant Louis XIV, commença ainsi : « Mes frères, nous mourrons tous. » Puis, s'arrêtant tout à coup et se tournant vers le roi : « Oui, sire, ou du moins presque tous. »

⁂

Le cardinal de Retz s'étant jeté aux pieds du roi après son rappel : « Monsieur le cardinal, lui dit le roi en le relevant, vous avez les cheveux blancs. — Sire, lui répondit le cardinal, on blanchit aisément lorsqu'on a le malheur d'être dans la disgrâce de Votre Majesté »

⁂

Le peintre Mignard ne laissait échapper aucune occasion de dire des choses flatteuses. Louis XIV lui dit, la dernière fois qu'il fit son portrait : « Vous me trouvez vieilli? — Il est vrai, sire, répondit Mignard, que je vois quelques campagnes de plus sur le front de Votre Majesté. »

⁂

La première fois que le P. Séraphin, fameux orateur, prêcha devant Louis XIV, au lieu de lui faire un compliment à l'ordinaire, il lui dit : « Sire, je n'ignore pas la coutume, mais je prie Votre Majesté de m'en dispenser : j'ai cherché un compliment dans l'Ecriture, et j'ai eu le malheur de n'en point trouver. »

⁂

Un jour d'hiver, en 1602, comme la Seine était entièrement prise, la cour tout entière s'y rendit et organisa une brillante partie. Henri IV, ayant voulu glisser comme les autres, le maréchal de Bassompierre l'en empêcha. « Les autres ont bien glissé? fit Henri IV. — Ah! sire, répliqua finement le maréchal, vous pesez plus que les autres. »

⁂

La dauphine Marie-Christine était une des princesses les plus spirituelles de la cour de Louis XIV. Le roi lui disant un jour : « Mais, madame, vous ne m'aviez pas dit que Mme de Toscane, votre sœur, était extrêmement belle. — Puis-je me ressouvenir, répondit-elle, que ma sœur a toute la beauté de la famille, quand j'en ai tout le bonheur? »

⁂

Waller, poëte anglais, ayant fait des vers en l'honneur de Charles II, le roi, après les avoir lus, dit à l'auteur qui les lui présentait : « Vos vers sont beaux, mais vous en avez fait autrefois de meilleurs pour Cromwell. — C'est que les poëtes, repartit Waller, réussis-

sent mieux dans la fiction que dans la vérité. »

***

L'abbé de Voisenon, invité à dîner chez le prince de Conti, oublia de s'y rendre. Grande colère du prince, qui tourna le dos à Voisenon, la première fois que celui-ci vint lui faire sa cour : « Je vois avec plaisir, s'écria alors Voisenon, que Votre Altesse n'est pas fâchée contre moi, car ce n'est pas le derrière qu'elle a l'habitude de présenter à ses ennemis. »

***

Les Français venaient de remporter, en 1690, les batailles de Fleurus et de Staffarde. Néanmoins, un ambassadeur d'Espagne, dans la vue de flatter les puissances confédérées contre la France, disait au roi de Portugal : « C'est à ce coup que nous allons abaisser la France; nous la tenons assiégée de toutes parts. — Il est vrai, répondit plaisamment le monarque révolté de cette *flatterie;* mais elle vient de faire deux vigoureuses sorties. »

***

Il était un temps que tout le monde disait *gros* pour *grand :* une *grosse* chose, une *grosse* maison, une *grosse* réputation. Louis XIV, étant un jour chez Mme de Montespan, où se trouvait Boileau, lui témoigna qu'il n'aimait pas cette expression nouvelle. « Il est surprenant, lui dit Boileau, qu'on veuille partout mettre *gros* pour *grand*. Par exemple, il y a bien de la différence entre Louis le *Grand* et Louis le *Gros.* »

***

Le duc de Montausier, gouverneur de M. le Dauphin (fils de Louis XIV), n'aimait pas que l'on flattât ce prince. Le Dauphin, étant jeune, s'amusait à tirer au blanc, et tirait fort loin du but. Son gouverneur se moqua de lui, et dit au marquis de Créqui, qui était fort adroit, de tirer; mais ce jeune seigneur tira un pied plus loin que M. le Dauphin. « Ah! petit corrompu, s'écria M. de Montausier, il faudrait vous étrangler. »

***

Louis XVIII voulait se mettre un peu à l'étude de la chimie. On s'empressa d'en informer le savant professeur qui a reculé les bornes de cette science. Le célèbre praticien ne tarda pas à se rendre aux désirs du roi. A sa première séance, il avait tout préparé pour sa démonstration, et, s'adressant au roi, il lui dit : « Sire, ces deux corps vont avoir l'honneur de se combiner devant Votre Majesté. »

***

Un jour, Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de Grammont entra : « Jugez-nous, lui dit le roi. — Sire, c'est vous qui avez perdu, dit le comte. — Et comment pouvez-vous décider contre moi avant de savoir ce dont il s'agit. — Eh! sire, ne voyez-vous point que pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause. »

***

Un roi de Perse délibérait avec ses courtisans sur une affaire importante. Tous étaient d'un avis opposé à celui du prince, excepté un conseiller, qui approuva le sentiment du roi. Quelqu'un lui demanda pourquoi il avait embrassé une opinion différente de celle de tous les ministres. « Les événements, répondit-il, étant incertains, soit que les projets du roi réussissent, soit qu'ils échouent, je suis à l'abri de sa disgrâce; j'ai pensé comme lui. Combattre l'opinion d'un roi, c'est tremper les mains dans son propre sang. Si le roi dit au milieu du jour qu'il est nuit, dites : « Que » la lune est brillante! Voyez-vous les Pléiades? » (Extrait du *Sadi.*)

***

Un prince italien avait fait faire une belle statue, à Rome, par le meilleur sculpteur. Aussitôt qu'elle fut achevée, il alla la voir, et, l'ayant considérée depuis les pieds jusqu'à la tête, il trouva ou crut trouver quelque chose à redire. Le sculpteur n'en demeurait pas d'accord. Cependant, en flatteur et en courtisan habile, il s'empressa d'y remédier. Il prit son maillet et son ciseau avec un peu de poudre de marbre, et feignit de retoucher l'endroit trouvé défectueux par le prince, en laissant tomber adroitement de cette poudre de marbre qu'il avait dans la main. Alors le prince, ne lui trouvant plus de défauts, lui dit tout transporté de joie : « Vraiment, vous lui avez donné la vie. »

ELATTERS (Paul), statuaire allemand, né à Creveldt (Prusse) en 1784, mort à Paris en 1845. Une misère profonde et les immenses difficultés qui en sont la conséquence attristèrent les débuts de cet artiste, dont la vie, d'ailleurs, ne fut jamais heureuse. Il fut envoyé jeune à Paris et s'y fixa. Destiné par son père à l'architecture et à l'ébénisterie, mais entraîné par son goût pour la sculpture, il entra dans l'atelier de Houdon, remporta le deuxième grand prix en 1813, prit le mousquet en 1814 et en 1815 pour défendre sa patrie adoptive contre l'invasion, et fut rendu aux arts par la paix générale. On cite, parmi ses plus beaux ouvrages : la *Fausse gloire*, bas-relief aujourd'hui en Allemagne; les bustes de Louis XVIII; de Grétry, de Talma, de Foy, de Manuel, de Gœthe, de Byron; une remarquable statue d'*Hébé;* le *Sommeil*, statue de bronze, à Londres; un *Amour*, en bronze, en Russie; la statue de Delille, à Clermont-Ferrand; un *Chasseur grec au repos*, une *Baigneuse, Ganymède.*

FLATTERY, cap des Etats-Unis d'Amérique, sur l'océan Pacifique, dans le territoire de Washington, à l'entrée du détroit de Juan-de-Fuca, par 48° de lat. N. et 127° de long. O. ‖ Cap de la côte orientale de l'Australie, au N. de la Nouvelle-Galles du Sud, par 14° 5′ de lat. S. et 142° 55′ de long. E.

FLATTEUR, EUSE adj. (fla-teur, eu-ze — rad *flatter*) Qui flatte, qui donne des éloges exagérés ou intéressés; qui a le caractère de la flatterie : *Un courtisan* FLATTEUR. *Un caractère* FLATTEUR. *Un esprit* FLATTEUR. *Un éloge* FLATTEUR. *Les princes gâtés par la flatterie deviennent si délicats, que tout ce qui n'est point* FLATTEUR *les blesse et les irrite.* (Fén.) *Les rois préfèrent la vanité* FLATTEUSE *au dévouement sévère.* (Chateaub.)

Un poëme insipide et sottement *flatteur*.
Déshonore à la fois le héros et l'auteur.
BOILEAU.

On ne réussit point sans un peu d'art *flatteur*,
Et la grossièreté ne séduit point un cœur.
VOLTAIRE.

‖ Qui annonce de la flatterie ou de l'approbation : *Un sourire* FLATTEUR. *Un murmure* FLATTEUR.

— Par anal. Qui exagère la beauté : *Un miroir* FLATTEUR. *Un portrait* FLATTEUR.

— Fig. Qui satisfait l'amour-propre : *A Madrid, les jolies femmes se piquent toutes d'avoir des inventions singulières et d'être bizarres; rien de plus* FLATTEUR *que de dire à une galante qu'elle est bizarre.* (Th. de Viaud.) *Si peu de vanité que l'on ait, il est toujours* FLATTEUR *d'être salué par une jolie femme.* (Mme de Gir.) ‖ Qui produit un sentiment de satisfaction *Un sentiment* FLATTEUR. *Plus les illusions sont* FLATTEUSES, *plus leur destruction est piquante.* (Mme de Staël.)

Que voulez-vous de moi, *flatteuses* voluptés?
CORNEILLE.

Quelque *flatteur* que soit l'honneur que je poursuis,
Est-ce un équivalent à l'angoisse où je suis?
PIRON.

Trop de talents, trop de succès *flatteurs*,
Causent souvent la ruine des mœurs.
GRESSET.

— Substantiv. Personne flatteuse; personne qui flatte : *Il vaut mieux avoir affaire aux corbeaux qu'aux* FLATTEURS : *ceux-là dévorent les morts, ceux-ci les vivants.* (Antisthène.) *Tout* FLATTEUR, *quel qu'il soit, est toujours un animal traître et odieux.* (Boss.) *La pire des bêtes parmi les animaux domestiques, c'est le* FLATTEUR. (Marmontel.) *Les* FLATTEURS *obscurcissent, à force de fumée, l'éclat du mérite.* (De Ségur.) *Les* FLATTEURS *des peuples sont aussi dangereux que les* FLATTEURS *des rois.* (Chateaub.) *Celui qui aime les* FLATTEURS *suit, sans le vouloir, le divin précepte : « Aimez vos ennemis. »* (Petit-Senn.)

Mais sachez de l'ami discerner le *flatteur*.
BOILEAU.

Détestables *flatteurs*, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste!
RACINE.

Les *flatteurs* et les rois étant de même date,
Il n'est dans l'univers aucun roi qu'on ne flatte.
BOURSAULT.

Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de *flat-*
Et tombent avec eux, d'une chute commune, [*teurs*,
Tous ceux que leur fortune
Faisait leurs serviteurs.
MALHERBE.

— **Syn. Flatteur, adulateur, flagorneur, louangeur.** V. ADULATEUR.

— **Antonyme.** Frondeur.

— **Allus. littér. Tout flatteur Vit aux dépens de celui qui l'écoute,** Passage de la fable de La Fontaine, le *Corbeau et le Renard*, qui revient souvent sous la plume des écrivains :

« Que voulez-vous, M. Thiers croit aux grands seigneurs; quand un lord daigne lui écrire pour le mystifier, ça le flatte; quand une grande dame daigne venir chez lui se moquer de lui, ça le flatte; quand on l'affuble d'un grand cordon d'une couleur quelconque, ça le flatte; or vous savez comme on traite ceux qui se laissent flatter :

. . . . *Tout flatteur*
Vit aux dépens de celui qui l'écoute. »
Mme EMILE DE GIRARDIN.

« Très-jeune encore, Rivarol comprit qu'un homme de bonne volonté peut toujours prendre ici-bas une belle place au soleil. Jusqu'à lui, plus d'un poëte *avait vécu, comme le Renard de La Fontaine, aux dépens de ceux qui l'écoutaient*. Spéculer sur la flatterie, c'était un moyen vulgaire, indigne de Rivarol; il aima mieux spéculer sur la satire. »
ARSENE HOUSSAYE.

Flatteur (LE), comédie en cinq actes et en prose, de J.-B. Rousseau, représentée aux Français en 1696. Le type du flatteur est un de ceux qui prêtent le plus à la comédie. Malheureusement, J.-B. Rousseau n'a produit qu'une œuvre médiocre en faisant de son héros un fourbe et un fripon. L'auteur ne s'aperçut pas qu'en agissant ainsi, il dissimulait en partie le vice qu'il voulait flétrir, et composait une pièce différente de celle que promettait son titre. Il n'y a rien à dire de l'intrigue, mesquine et froide, qui aboutit à un dénoûment mal préparé. La dupe du flatteur (Philinte) revient trop tôt de sa prévention, et les autres personnages sont trop réservés pour confondre pleinement ce faux ami. J.-B. Rousseau mit plus tard sa comédie en vers, et donna les raisons de ce changement dans une préface. Il assure qu'il a corrigé plusieurs expressions négligées ou impropres, qu'il a ajouté en plusieurs endroits une vraisemblance et un feu qui leur manquait dans la prose.

Les épigrammes les plus sanglantes firent expier à Rousseau le demi-succès de sa pièce et son ingratitude filiale, s'il est vrai qu'il ait méconnu et renié son père, précisément à l'occasion de ce début. Voici l'anecdote :

A la première représentation du *Flatteur*, où l'on prétend que Rousseau s'est peint, son père, qui était entré à la comédie pour son argent, fut sensible, autant qu'on le peut croire, aux applaudissements qu'on donnait à son fils; il ne put contenir sa joie, et il fit connaître à ceux qui l'environnaient qu'il était le père de l'auteur. La pièce finie, ce bon homme, tout ému, cherchait avec empressement à embrasser son fils. Il l'arrêta au sortir du théâtre, et lui fit un discours touchant, qu'il finissait par ces mots : « Enfin, je suis votre père. — Vous, mon père? » s'écria Rousseau; et, dans le même moment, il s'enfuit, et laissa ce pauvre homme pénétré de douleur et fondant en larmes. C'est ce qui donna au poëte Autreau l'idée de composer contre Rousseau cette fameuse chanson dans le goût de celles du Pont-Neuf, dont le sujet fut mis en estampe, et laquelle causa tant de chagrin à Rousseau :

Or, écoutez, petits et grands,
L'histoire d'un ingrat enfant,
Fils d'un cordonnier, honnête homme,
Et vous allez entendre comme
Le diable, pour punition,
Le prit en sa possession.

De son côté, La Motte adressa à Rousseau une ode dans laquelle se trouve cette strophe sanglante :

Que j'aime à voir le sage Horace
Satisfait, content de sa race,
Quoique du rang des affranchis!
Mais je ne vois qu'avec colère
Le fils tremblant au nom du père,
Qui n'a de tache que ce fils.

Malgré l'autorité de ces citations, on peut croire que l'anecdote n'est rien moins que prouvée, et il est probable qu'elle a sa source dans la haine implacable des ennemis de Rousseau. Nous avons peine à croire qu'il ait eu assez de bassesse dans le caractère pour rougir à ce point de sa naissance. D'ailleurs, il se faisait gloire lui-même de son obscure extraction, en disant dans une de ses épîtres :

Né comme Horace, aux hommes inconnu.

Le poëte Gâcon a été mieux inspiré dans le quatrain suivant, qui, du moins, ne s'adresse qu'à la pièce :

Cher Rousseau, ta perte est certaine,
Tes pièces désormais vont toutes échouer;
En jouant le *Flatteur*, tu t'attires la haine
Du seul qui te pouvait louer.

FLATTEUSEMENT adv. (fla-teu-ze-man — rad. *flatteur*). D'une manière flatteuse : *Parler* FLATTEUSEMENT *de quelqu'un.*

FLATUEUX, EUSE adj. (fla-tu-eu, eu-ze — du lat. *flatus*, souffle). Pathol. venteux, qui produit des vents : *Légumes* FLATUEUX. ‖ *Colique flatueuse*, Colique produite par la présence des vents dans les intestins.

FLATULENCE s. f. (fla-tu-lan-se — rad. *flatulent*). Pathol Accumulation de gaz dans l'estomac ou dans les intestins; émission de ces gaz.

— **Encycl.** V. FLATUOSITÉ et TYMPANITE.

FLATULENT, ENTE adj. (fla-tu-lan, ante — du lat. *flatus*, souffle). Pathol. Qui est produit par la présence des vents dans les intestins : *Affection* FLATULENTE. *Colique* FLATULENTE. *Les affections* FLATULENTES *sont presque toujours symptomatiques.* (T. Drumm.) ‖ Sujet à la flatulence : *Tempérament* FLATULENT.

FLATUOSITÉ s. f. (fla-tu-o-zi-té — rad. *flatueux*). Pathol. Gaz développé dans les intestins : *Etre sujet aux* FLATUOSITÉS.

— **Encycl.** Ce nom a été donné à un phénomène qui se produit dans des circonstances très-variées, et qui consiste dans un développement considérable de gaz dans le canal intestinal. Les causes qui donnent naissance aux *flatuosités* sont très-diverses; celles dont nous devons tenir compte en ce moment consistent dans l'atonie du tube digestif, dans un état nerveux, local ou général, comme la gastralgie, l'hystérie, la chlorose; aussi renvoyons-nous aux maladies dont les *flatuosités* constituent un symptôme (V. INDIGESTION, CONSTIPATION, GASTRITE, FIÈVRE TYPHOÏDE, etc.) Les gaz s'échappent par la bouche ou par l'anus, après avoir causé des borborygmes et des coliques; ou bien ils restent enfermés dans l'intérieur du canal intestinal, soit parce que celui-ci est trop distendu et comme paralysé, soit par toute autre cause. La partie distendue rend à la percussion un son clair, et il résulte quelquefois de cette distension divers troubles fonctionnels, tels que palpitations, dyspnée, hoquet, défaillance, etc. L'odeur des gaz varie selon leur composition, et celle-ci diffère selon qu'ils siégent dans l'estomac, dans l'intestin grêle ou dans le gros intestin. Les enfants à la mamelle sont très-sujets aux *flatuosités*, qui dépendent parfois d'une sorte d'atonie ou d'une irritation du canal digestif, le plus souvent d'un mauvais lait, ou du lait d'une nourrice qui se nourrit mal et fait un usage exagéré de féculents, de pois, de choux, de navets, etc. L'enfant est agité, inquiet; il a des coliques, de la constipation et pousse des cris; il peut même être pris de convulsions.

On combat les *flatuosités* idiopathiques au moyen des médicaments appelés carminatifs, tels que les infusions d'anis, de fenouil, de coriandre, de semence de menthe poivrée, prises à jeun. Les antispasmodiques ont été également mis en usage. C'est ainsi que Hoffman prescrivait sa liqueur minérale anodyne, que Van-Swieten recommandait particulièrement l'éther nitreux, et que d'autres médecins ont conseillé les lavements d'assa-fœtida, lavements laudanisés, etc.; tout cela sans préjudice du traitement de la cause, de la gastro-entéralgie, de la chlorose, de l'hystérie ou de l'indigestion. Chez les enfants à la mamelle, on se borne à des frictions légères sur le ventre avec une flanelle chaude, sèche ou imprégnée de vapeurs aromatiques ou stimulantes, tout en combattant cependant l'atonie, les acidités, la constipation, selon les cas.

FLAUBERT (Achille-Cléophas), chirurgien français, né à Mézières (Aube) en 1784, mort à Rouen en 1846. Il fut pendant trente-deux ans chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de cette dernière ville. Rouen le compte avec justice parmi ses illustrations les plus nobles et les plus pures. Son buste en marbre a été placé dans une des salles de l'hôtel-Dieu où pendant si longtemps il prodigua ses soins. M. Flaubert a publié les deux mémoires suivants : *Observations sur une nouvelle manière de pratiquer chez les femmes la lithotomie* (Académie de Rouen, 1815); *Mémoire sur plusieurs cas de luxation dans lesquels les efforts pour la réduction ont été suivis d'accidents graves*, dans le *Répertoire d'anatomie et de physiologie* (1827).

FLAUBERT (Gustave), romancier français, né à Rouen le 12 décembre 1821. « Fils et frère de médecins distingués, M. Gustave Flaubert, dit M. Sainte-Beuve, tient la plume comme d'autres le scapel. » On ne saurait être plus court, plus précis et plus juste dans l'appréciation d'un talent. M. Gustave Flaubert est, en effet, le fils d'un médecin très-distingué de Rouen (v. ci-dessus): Comme son père, et en même temps que son frère aîné, il s'était destiné à la médecine; mais il s'aperçut bientôt que l'observation des phénomènes de l'ordre moral convenait mieux à ses aptitudes, et il cessa ses études scientifiques pour se tourner vers la littérature. M. Flaubert, et c'est là ce qui le distingue entre tous, se garda bien de hâter le jour de ses débuts; il semble, au contraire, qu'il l'ait éloigné le plus possible, afin de mieux rassembler ses forces, d'être plus sûr de ses armes, et de choisir à son aise le terrain. Il avait trente-six ans lorsqu'il fit paraître son premier ouvrage; peu d'écrivains ont commencé aussi tard, moins encore sont arrivés aussi rapidement à tant de renommée.

Etranger aux partis politiques, M. Flaubert ne se mêla ni de près ni de loin aux événements de 1848. Il projetait dès cette époque un voyage aux bords du Nil, et il réalisa ce projet l'année suivante, en devenant le compagnon de route de son ami M. Maxime Du Camp, en Egypte, en Nubie, aux bords de la mer Rouge, en Palestine, en Syrie, à Chypre, à Rhodes, en Asie Mineure, dans la Turquie d'Europe et en Grèce (1849, 1850, 1851).

De retour en France, il reprit ses travaux interrompus et publia, dans la *Revue de Paris*, son roman de *Madame Bovary* (1857, 2 vol. in-18), qui fut un événement littéraire, et dont la faveur publique a continué le succès. Ce roman fut poursuivi comme contraire aux mœurs, mais non condamné, grâce à l'habile défense de Me Senard, et malgré les efforts du ministère public, représenté en cette occasion par M. Pinard, alors simple substitut du procureur impérial, et qui fut depuis ministre de l'intérieur.

Madame Bovary est une peinture minutieusement exacte de la réalité; on devine que le romancier a connu son héroïne et qu'ils ont habité côte à côte. Point de lassitude dans l'observation; tout a été noté par lui au fur et à mesure, les moindres mouvements, les troubles du visage et ceux de la toilette. Et ce n'est que quand il eut recueilli tout un volume d'observations qu'il jugea à propos de nous en faire part. Les types d'une petite ville de province, observés aussi finement, dénotent la même patience et la même sagacité. V. BOVARY (Mme).

D'après ce seul livre, on pourrait former la poétique du réalisme, tel que le comprend

M. Flaubert. La plume est un pinceau destiné à reproduire toutes les combinaisons plastiques de la vie. Le monde moral n'offrant à l'imitation ni la figure ni la couleur, l'imagination, qui n'a pas charge d'âmes, doit se renfermer dans le monde physique, comme dans un immense atelier peuplé de modèles qui tous ont la même valeur à ses yeux; car ce serait infliger un blâme au créateur que de repousser ou de corriger telle ou telle de ses créatures. Il faut donc s'abstenir de les juger, et ne voir partout que des sujets d'étude, légitimes au même titre, puisque le fond n'est rien et que la forme est tout. En d'autres termes, on ne doit se préoccuper ni de l'idée ni du sentiment, mais de l'exécution.

Nous empruntons cette formule à une excellente étude critique de M. Merlet, qui caractérise en ces termes le talent personnel de l'auteur : « La force qui se dirige, voilà le trait éminent de M. Flaubert. Il sait toujours où il va et ce qu'il veut. Tous ses effets sont combinés d'avance avec la rigueur d'une déduction. Ses personnages manœuvrent militairement sous ses ordres, comme s'ils obéissaient à une consigne qui règle leurs moindres paroles et discipline toutes leurs actions. Et pourtant la précision savante de ce mécanisme, parfois artificiel, imite à s'y méprendre le jeu souple d'un organisme vivant. Chaque figure fait illusion et imprime dans la mémoire une marque ineffaçable. Son regard perçant va droit au cœur des objets, le détache et s'en empare. Il parle à la fois à tous les sens; la netteté du contour, la solidité de la couleur, l'énergie du relief prêtent à tout ce qu'il voit la puissance d'une hallucination. Nul ne se dépouille plus facilement de lui-même pour revêtir les rôles divers des personnages qu'il veut animer. Il possède à un si haut degré ce don des métamorphoses qu'on pourrait même lui reprocher de se tenir trop en dehors de ses créations. Ajoutez encore à cette faculté maîtresse un style brusque, tourmenté, inculte, mais impérieux, s'abattant avec frénésie sur le mot propre, éclatant parmi des rages d'expressions originales, emportant l'idée d'assaut avec une vaillance téméraire qui rencontrerait plus d'une page définitive si, à l'ordonnance logique de l'ensemble, au fini du détail, à la justesse du trait, à sa virilité de touche, M. Flaubert alliait toujours le respect de la langue et de la grammaire. »

Vers le même temps que *Madame Bovary*, M. Flaubert publiait dans l'*Artiste* une série d'études ou de fragments. la *Tentation de saint Antoine*, conception étrange et d'une exécution violente, quasi sauvage, où les substantifs se heurtent, mêlés à toutes sortes d'animaux bizarres, de bêtes apocalyptiques capables de dérouter la science des plus sûrs zoologistes; œuvre de patience et de style, et comme telle digne d'éloges. Ajoutons qu'aucun écrivain peut-être ne possède au même degré que M. Flaubert la connaissance de notre langue; il a dans la tête tout le dictionnaire français, et probablement d'autres encore. Il sait les termes qui fixent l'idée fortement; rien ne flotte dans l'expression, tout est arrêté; mais le mot, toujours intense, est souvent rebelle aux nuances et aux indications légères. Comme romancier, s'il n'a point le don de l'imagination, qui est le propre du génie créateur, il fait preuve, du moins, d'une vigueur et d'une opiniâtreté d'observation peu communes, jointes à une incroyable volonté d'intelligence.

En 1858, M. Flaubert fit un voyage à Tunis et aux ruines de Carthage, d'où il a rapporté le sujet et les matériaux d'un second ouvrage, publié sous le titre de *Salammbô* (1862, in-8°). Ceux qui s'attendaient à une autre étude de mœurs provinciales ou parisiennes, dans le genre de la première, furent grandement surpris et quelque peu désappointés. Mais M. Flaubert est un chercheur patient, peu soucieux des redites, et il a voulu montrer qu'il était apte à saisir sur le vif aussi bien les époques disparues que les figures contemporaines. Cette résurrection de Carthage et de sa civilisation, sur laquelle on a si peu de données, a quelque chose d'étrange, de monstrueux; en suivant à travers toutes sortes d'horreurs celui qui s'en est fait l'historien, on est moins ému que fasciné; mais ce qu'on ne peut lui refuser, c'est le don de peindre; chacune de ses scènes a le relief d'un tableau, d'une statue, d'un bijou curieusement ciselé. De plus, il a parfaitement montré que ses conjectures étaient basées sur une véritable érudition; mis un jour au défi par un critique, M. Frœber, de trouver dans n'importe quel auteur, grec ou latin, un seul exemple des coutumes ou des faits rapportés par lui, il a déroulé sur les points contestés une longue suite de citations tirées d'Hérodote, de Strabon, de Pline, et réduit son adversaire à confesser, ou bien qu'Hérodote et Strabon ne sont pas des auteurs grecs, ou bien qu'il ne les avait pas lus. Le critique étourdi a montré là combien il est dangereux d'attaquer un homme qui sait si bien prendre des notes. Un reproche, mieux fondé peut-être, que l'on peut faire à l'auteur de *Salammbô*, c'est de donner à tous ses tableaux, dans cette œuvre si originale, une importance égale; la perspective fait défaut; toutes les scènes et tous les personnages, à l'exception de deux ou trois, sont au même point et pour ainsi dire sur le même plan.

La dernière œuvre de M. Flaubert est l'*Education sentimentale*, *Histoire d'un jeune homme* (1869, 2 vol. in-8°). Ce roman, dans lequel on trouve les qualités littéraires des précédents, le même soin de la forme, le même art dans les descriptions, n'a pas obtenu néanmoins un succès aussi grand et a été vivement discuté par la critique. On prétend aussi que M. Flaubert a depuis longtemps en portefeuille une féerie, intitulée : le *Château des cœurs*, qui n'a pu être jouée sur aucun théâtre.

Terminons cet article par les lignes suivantes, dans lesquelles M. Ed. Scherer, juge M. Flaubert avec beaucoup de finesse et de grâce.

« M. Flaubert, dit-il, a, comme Balzac, une prédilection pour le monde interlope et les choses flétrissantes; mais il est un point sur lequel M. Faubert renchérit sur Balzac, c'est la verdeur du terme. Une fois en train de vérité locale, rien ne l'arrête. Il est possédé d'une telle passion d'exactitude, qu'il se croit tout permis. Parle-t il de boue, il en salit la page... Or, le public n'adopte jamais complétement, cordialement, un livre dont les peintures et le langage sont pris trop bas et un ouvrage de l'auteur en est le plus éclatant exemple : il n'a tenu qu'au défaut dont nous parlons que *Madame Bovary* ait pris place parmi les classiques du roman. Le don d'observation de M. Flaubert se fait sentir à chaque instant par des traits de nature, vifs, profonds, trouvés. L'auteur excelle à mettre en contraste l'immobile et banal aspect des choses avec les émotions qui bouleversent l'âme et qui voudraient voir la création entière partager leur trouble Ce n'est pas tout : là où Balzac aurait mis des pages de description et de discours, M. Flaubert, d'un mot, jette sur un homme ou une situation la cynique lumière dans laquelle il se complaît... Enfin, M. Flaubert a un mérite capital, c'est qu'il est écrivain. Il abuse peut-être des descriptions; mais ces descriptions, du moins, rendent les choses sensibles, au lieu de les cacher sous des plaques de couleur et des énumérations de détails. En somme, nous avons devant nous un homme qui sait son métier et qu'il y a un métier. On sent partout chez lui le souci de la ligne, le sentiment de la couleur, le besoin de la lumière. C'est quelque chose, c'est beaucoup. Prenez garde : pour peu que vous me pressiez, je dirai que c'est tout. »

FLAUGERGUES (Honoré), astronome français, né à Viviers (Ardèche) en 1755, mort en 1835. Il remporta des prix, sur diverses questions astronomiques, aux Académies des sciences de Paris, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse et de Nîmes, et fut nommé membre associé de l'Institut en 1796. Le premier, en 1811, il découvrit la fameuse comète qui fit tant de bruit en France et en Europe. On rapporte que ce savant n'est jamais sorti de sa ville natale, où il fut juge de paix. Pour ne pas la quitter, il refusa la place de directeur de l'Observatoire de Toulon en 1797. Les seuls écrits de lui qui aient été imprimés sont : *Mémoire sur le lieu du nœud de l'anneau de Saturne en* 1790 et *Observations astronomiques faites à Viviers en* 1798, qui ont été insérés dans le *Recueil de l'Institut*.

FLAUGERGUES (Pierre-François), administrateur et homme politique français, né à Rodez (Aveyron) en 1759, mort en 1836. D'abord avocat, il fut nommé président de l'administration de son département en 1792, se compromit, après le 31 mai 1793, dans le mouvement départemental en faveur des girondins, se cacha jusqu'au 9 thermidor, remplit, de 1799 à 1810, les fonctions de sous-préfet de Villefranche, entra au Corps législatif vers la fin 1812, et fit partie, en décembre 1813, de la fameuse commission dont le langage énergique, après tant de bassesses, irrita si fort l'empereur (v. RÉGNIER, DUC DE MASSA). En 1814, il vota la déchéance de Napoléon, se montra un des plus ardents défenseurs de la liberté dans la Chambre convoquée par Louis XVIII, fut appelé, pendant les Cent-Jours, à la vice-présidence de la Chambre des représentants, proposa, après Waterloo, la levée en masse du peuple français, et, nommé l'un des négociateurs chargés d'obtenir un armistice des alliés, il insista avec force, dans l'entrevue avec Wellington, pour que les troupes étrangères n'entrassent pas dans Paris, et qu'aucune pression ne fût exercée sur la nation dans le choix de son gouvernement. De 1820 à 1823, il siégea au conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes, puis vécut dans la retraite.

FLAUGERGUES (Pierre-Paul), savant français, né à Villefranche (Aveyron) en 1810, mort à Toulon en 1844. Il professa les mathématiques et la physique dans diverses villes et en dernier lieu à Toulon. On a de lui, outre des observations scientifiques : *Cours de physique expérimentale* (1834); *Traité des machines électro-dynamiques* (1840); *Principes et formules des machines à vapeur* (1843), etc.

FLAUTINO. Type de valet, dans la comédie italienne, créé par Jean Gherardi, à Paris, en 1575.

> On y voit leur *Flautin* nouveau,
> Qui, sans flûte ni chalumeau,
> Bref, sans un instrument quelconque,
> Merveille que l'on ne vit oncque,
> Fait sortir de son seul gosier
> Un concert de flûtes entier.
> A ce spectacle on court sans cesse,
> Et pour le voir chacun s'empresse.

C'est, en effet, l'originalité du type de Flautino d'avoir un orchestre complet dans le gosier. A part cela, le personnage créé par Gherardi se confond absolument avec celui de Scapin.

FLAUTRÉ, ÉE (flô-tré) part. passé du v. Flautrer : *Sarrasin* FLAUTRÉ.

FLAUTRER v. a. ou tr. (flô-tré). Agric. En parlant du sarrasin, Le frotter entre les mains pour le débarrasser des portions de calice encore adhérentes.

FLAVELLE s. f. (fla-vè-le — du lat. *flavus*, jaune doré). Entom. Espèce d'alucite, dont les ailes sont d'un brun doré avec bande et tache jaunes.

FLAVÉOLE s. f. (fla-vé-o-le — du lat. *flavus*, jaune, pour *flagvus*, dont le radical *flag* est aussi dans *flagro*, brûler, et qui se rapporte à la racine sanscrite *bhrag*, brûler, briller, grec *phlegô*). Ornith. Un des noms du bruant à face jaune.

FLAVÉRIE s. f. (fla-vé-rî — de *Flavert*, nom d homme). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, qui croît dans l'Amérique australe.

FLAVERMONT (le), ancien petit pays de France (Artois), aujourd'hui enclavé dans le département du Pas-de-Calais. Flers-Flavermont en était la localité la plus importante.

FLAVERT s. m. (fla-vèr — contr. du lat. *flavus*, jaune, et du fr *vert*). Ornith. Syn. de GROS-BEC DE CAYENNE.

FLAVESCENT, ENTE adj. (fla-vè-san, an-te — lat. *flavescens*, même sens; de *flavus*, jaune doré). Qui passe à la couleur jaune : *Moissons* FLAVESCENTES.

FLAVET s. m. (fla-vè). Comm. Sorte de petite serge qui se fabriquait anciennement dans la basse Normandie.

FLAVIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. La branche nommée Fimbria fournit quelques hommes marquants; celle des Sabinus s'illustra par la haute destinée à laquelle s'éleva Vespasien. Au IV^e^ siècle, on la voit reparaître dans les personnes des empereurs Valentinien et Valens, et dans celle de Théodose. Depuis le IV^e^ siècle, l'adulation rendit extrêmement commun le nom de Flavius, que les courtisans adoptèrent. En jetant les yeux sur les fastes consulaires, on voit que la plupart des consuls le portèrent.

FLAVIA DOMITILLA. V. DOMITILLA.

FLAVIA TITIANA, impératrice romaine. V. TITIANA.

FLAVIAC, village et comm. de France (Ardèche), cant., arrond. et à 8 kilom. de Privas, près de l'Ouvèze; 1,060 hab. Mines de fer, de plomb sulfuré et de couperose. Dans les environs, sur une hauteur, château pittoresque de Chaylers.

FLAVIANUS, préfet du prétoire en 382 de notre ère. Il exerça ces fonctions en Italie et en Illyrie, et fut l'ami intime de Symmaque, qui lui adressa un grand nombre de lettres; il défendit avec ardeur les idées païennes, embrassa la cause de l'usurpateur Eugène, qui le nomma consul en 394, et, lorsque celui-ci fut vaincu par Théodose, se donna la mort. D'après une autre opinion, que certaines lettres de Symmaque rendent plus vraisemblable, Flavianus survécut au triomphe de Théodose, qui se borna à le priver de ses biens et de ses dignités. — Un autre FLAVIANUS qu'on croit être fils du précédent, fut proconsul d'Asie en 383, préfet de Rome en 399 et l'un des correspondants de Symmaque.

FLAVICOLLE adj. (fla-vi-ko-le — du lat. *flavus*, jaune doré; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou jaune.

FLAVICORNE adj. (fla-vi-kor-ne — du lat. *flavus*, jaune doré, et de *corne*). Entom. Qui a les antennes jaunes.

FLAVIE CÉSARIENNE, en latin *Flavia Cæsariensis*, province de la Bretagne romaine, au S.-E., limitée au N. par la Tamise. Ch.-l. Venta (aujourd'hui Winchester).

FLAVIEN, IENNE adj. (fla-viain, iè-ne — lat. *flavianus*; de *Flavius*, n. pr.). Hist. Se dit de Constantin et de ses successeurs, et quelquefois de Vespasien et de ses successeurs.

— *Droit flavien*, Recueil des formules secrètes des actions de la loi, qui fut publié par Cn. Flavius.

FLAVIEN (PONT), à Saint-Chamas. V. CHAMAS (SAINT-).

FLAVIEN (saint), évêque d'Antioche en 381, mort en 404. Il lutta une partie de sa vie contre les ariens et les partisans d'Eustache, et s'attira même quelques accusations par sa conduite au milieu des troubles, des schismes et des interminables divisions qui déchirèrent l'Eglise d'Orient. Lors de la grande sédition d'Antioche, en 387, il fut un de ceux qui firent le voyage de Constantinople pour intercéder auprès de Théodose, et les écrivains ecclésiastiques attribuent le pardon de la ville coupable à l'admirable discours qu'il prononça devant l'empereur. Il faut remarquer, toutefois, que Zozime, dans son récit de cet événement, ne prononce même pas le nom de Flavien. Quoi qu'il en soit, ce prélat jouissait d'une haute réputation de sainteté. Il fut le maître de saint Chrysostome.

FLAVIEN (saint), patriarche de Constantinople (446). Il assembla un synode de quarante évêques, fit déposer Eutychès de sa dignité d'archimandrite et l'excommunia comme hérétique. Mais les partisans de l'hérésiarque convoquèrent à Ephèse un concile général, qui a reçu des historiens ecclésiastiques le nom de *Brigandage d'Ephèse*. Cette assemblée rétablit Eutychès, condamna Flavien, et, si l'on en croit Evagrius, celui qui la présidait, Dioscore, évêque d'Alexandrie, donna au prélat déposé tant de coups de pied dans l'estomac, qu'il mourut quelques jours après, en 449.

FLAVIEN, évêque d'Antioche, mort vers 518. Il fut élevé à ce siége, vers 498, par l'empereur Anastase I^er^, au moment des violentes controverses des nestoriens et des eutychiens. Pressé par les réclamations de Zénaïas, évêque d'Hiéropolis et de ses adhérents, il se prononça contre Nestorius et sa doctrine, anathématisa les prélats accusés de nestorianisme, mais refusa de repousser l'autorité du concile de Chalcédoine, qui avait condamné Eutychès (451) et proclamé les deux natures en Jésus-Christ. En 510, un synode, réuni à Sidon, condamna le concile de Chalcédoine et déposa ses défenseurs. En même temps, des moines antinestoriens s'assemblèrent tumultueusement à Antioche pour effrayer Flavien; mais la population se souleva contre eux et en tua un certain nombre. Pour mettre fin aux troubles, l'empereur déposa Flavien et l'exila à Patras, en Arabie, où il mourut.

FLAVIGNY, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. E. de Semur, sur un escarpement isolé de trois côtés; pop. aggl., 869 hab.; — pop. tot., 1,111 hab. Tissus de mérinos, huilerie, moulins à farine, fabriques d'anis renommés; récolte de bons vins rouges. Flavigny, autrefois place forte assez importante, fut pris par les Normands en 877, par les Anglais en 1359, et enlevée par Louis XI aux héritiers de Charles le Téméraire. Flavigny a conservé quelques débris de sa muraille d'enceinte, plusieurs maisons du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, et les ruines d'une église du XIII^e^ siècle. L'église paroissiale, qui date du XIII^e^ siècle, a été classée parmi les monuments historiques. « Elle présente, dit M. Viollet-le-Duc, une disposition fort rare : c'est une nef avec les bas-côtés au rez-de-chaussée et tribune au premier étage, ayant toute la largeur des bas-côtés et se réunissant à l'entrée de l'église. Un jubé, du commencement du XVI^e^ siècle, termine la nef et réunit les tribunes; un clocher carré du XV^e^ siècle surmonte le centre des transsepts. Tout cela est d'un aspect très-original et de dimensions très-petites. »

FLAVIGNY-SUR-MOSELLE, village et comm. de France (Meurthe), cant. de Saint-Nicolas, arrond. et à 16 kilom. de Nancy, sur la rive gauche de la Moselle; 1,394 hab. Pont de sept arches sur la Moselle. Couvent de bénédictines, avec chapelle ancienne et tour du XII^e^ siècle.

FLAVIGNY (Valérien) orientaliste français, né à Villers-en-Frayères, près de Laon, mort en 1674. Il entra dans les ordres, fut reçu docteur en Sorbonne en 1628 et nommé professeur d'hébreu au Collége de France en 1638. Il était très-instruit et très-versé dans les langues orientales; mais, au lieu d'employer utilement ses connaissances, il passa la plus grande partie de sa vie en discussions philologiques, le plus souvent amères et passionnées, sur le texte hébreu de la Bible. Ces discussions, dans lesquelles il eut pour principaux adversaires Abraham Echellensis et Gabriel Sionite, firent grand bruit à cette époque et troublèrent pour toujours le repos de sa vie. Pour ne citer qu'un exemple de ces démêlés, parfois d'une puérilité qui touchait au grotesque, lorsqu'une grave discussion vint à s'ouvrir sur ces paroles de saint Matthieu : *Quid vides festucam in oculo fratris tui et trabem in oculo tuo non vides?* l'imprimeur de Flavigny ayant laissé par mégarde tomber le premier *o* d'*oculo*, Echellensis s'empressa de crier au scandale et au blasphème. Flavigny en fut réduit, non-seulement à démontrer qu'il était étranger à la disparition de cet *o*, mais encore à le jurer sur les livres saints, en présence de ses confrères de la Sorbonne. « Flavigny, dit Dupin, suivait dans ses écrits son génie plein de feu; son style est vif et plus convenable à l'impétuosité d'un jeune homme qu'à la gravité d'un ancien docteur; il a fait des recherches pénibles et curieuses sur les matières qu'il a traitées, et l'on voit, par ces mêmes écrits, qu'il avait de la théologie, des belles-lettres et la connaissance des langues orientales. » Ses principaux écrits sont : *Epistolæ IV de ingenti bibliorum opere septemlingui* (1636); *Epistola adversus Abr. Echellensem de libello Ruth* (1648); *Expostulatio adversus thesim, etc.* (1663), où il s'élève avec ardeur contre une thèse dans laquelle on soutenait que l'hypothèse de Copernic sur le système du monde était renversée par les canons de l'Eglise et entachée d'hérésie; *Disquisitio theologica, etc.* (1663), où il combat des opinions de Le Capelain, docteur en Sorbonne, sur le texte hébreu de la *Bible*, etc.

FLAVIGNY (Gratien-Jean-Baptiste-Louis, VICOMTE DE), écrivain français, né Craonne en 1741. Il suivit la carrière militaire et devint lieutenant-colonel de dragons; mais il n'en cultiva pas moins les lettres et acquit une

instruction solide et variée. Il a publié : *Réflexions sur la désertion et sur la peine des déserteurs en France* (1768, in-8o); *Examen de la poudre* (1773, in-8o); traduit de l'italien d'Antoni; *Principes fondamentaux de la construction des places* (1775, in-8o), etc.

FLAVIGNY (Maurice-Alphonse-Charles, comte DE), ancien pair de France, né le 3 décembre 1799. Député d'Indre-et-Loire sous la Restauration, il fut un des membres les plus actifs de l'opposition, zèle que Louis-Philippe récompensa en élevant M. de Flavigny à la pairie en 1841. Elu représentant du peuple après la révolution de Février, il siégea sur les bancs de l'extrême droite, et se montra systématiquement hostile à toutes les propositions qui présentaient un caractère républicain. Il ne fut pas, néanmoins, un des apologistes du coup d'Etat du 2 décembre, et, ayant échoué pour la députation contre les efforts de l'administration, il rentra dans la vie privée. Pendant la guerre de 1870-1871, M. de Flavigny a rendu de très-grands services en organisant la Société de secours aux blessés et les ambulances.

FLAVIO (Biondo), historien et archéologue italien, né Forli en 1388, mort à Rome en 1463. On lui doit la découverte à Milan de la copie unique du dialogue de Cicéron : *Brutus, de claris oratoribus*, dont il multiplia les copies dans toute l'Italie. Il fut secrétaire des papes Eugène IV, Nicolas V, Calixte III et Pie II, et composa sur les antiquités de Rome et de l'Italie des ouvrages extrêmement remarquables pour le temps, et qui ont été longtemps consultés avec fruit. On cite surtout : *Romæ instauratæ lib. III* (Vérone, 1481, in-fol.), et *Romæ triumphantis lib. X* (1482, in-fol.). Ses œuvres ont été réunies à Bâle (1559).

FLAVIO, type d'amoureux dans la comédie italienne. C'est un beau jeune homme à la moustache blonde, aux joues de jeune fille, irréprochablement vêtu, et que les femmes aiment, « parce qu'il est beau, galant, fécond en sonnets; parce qu'il sait la musique et prend les manières de la cour; parce qu'il est tiré à quatre épingles, comme un Espagnol. » Ces raisons, que donne le Ruzzante, créateur du type de Flavio, suffisent amplement à justifier l'amour de la Fiorinetta pour un si parfait jeune homme. Le costume de Flavio est assez beau pour qu'on le décrive; M. Maurice Sand l'a dessiné, il sera notre guide : chapeau de feutre noir, bordé d'un galon d'or, garni de plumes blanches; cheveux sans poudre, retenus par un ruban noir; manteau de satin noir à revers de satin rouge-cerise; gilet de satin blanc, brodé et broché d'or et de paillettes; collerette et manchettes à petits tuyaux; calotte noire, bas blancs, souliers à boucles d'or.

FLAVIOBRIGA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Cantabres. Aujourd'hui BILBAO.

FLAVIONAVIA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Pœsici, dont elle était la capitale. Aujourd'hui AVILÈS.

FLAVITAS ou **FRAVITA**, patriarche de Constantinople, mort en 490. Il parvint, au moyen d'une supercherie, à cette dignité, en 489. Le patriarche Acace venait de mourir. L'empereur Zénon, ne sachant qui lui donner pour successeur, eut l'ingénieuse idée de faire déposer sur le grand autel de l'église métropolitaine un papier blanc cacheté, convaincu que Dieu, pour le tirer de son embarras, s'empresserait de faire écrire par un ange le nom de l'élu de son choix. Flavitas parvint à corrompre l'eunuque chargé de la garde de l'église, écrivit son nom sur le papier et fut proclamé patriarche. Cette ruse fut découverte, et il allait en recevoir le châtiment lorsqu'il mourut tout à coup.

FLAVIUM BRIGANTIUM, nom latin de BETANZOS.

FLAVIUS (Caïus), jurisconsulte romain du IIIe siècle av. J.-C., fils d'un affranchi, scribe d'Appius Claudius Cæcus. Il déroba le secret des formules judiciaires, dont les patriciens avaient le monopole et qui étaient un de leurs moyens de gouvernement, et les publia en les affichant dans le Forum, ainsi que le tableau des jours *fastes* et *néfastes* (V. FASTES), autre secret de la caste aristocratique et sacerdotale. Son recueil de formules, qui a reçu le nom de *droit flavien*, forme, avec le *droit papirien*, le plus ancien corps de droit privé des Romains. Cette divulgation des secrets d'Etat lui attira la haine des patriciens, mais lui fit une telle popularité, qu'il fut successivement nommé tribun de la plèbe et édile curule, ce qui lui donnait entrée au sénat.

FLAVIUS, chef chérusque, qui vivait au commencement de notre ère, était frère du célèbre Arminius; mais, au lieu de défendre comme lui l'indépendance de sa patrie, Flavius resta attaché à la fortune de Rome. L'an 16, les armées chérusques et romaines se trouvaient en présence, séparées seulement par le Weser, lorsque les deux frères eurent une entrevue qui dégénéra bientôt en querelle et fût devenue une lutte sanglante, si les témoins de cette scène ne les avaient empêchés d'en venir aux mains.

FLAVIUS (Avianus), poëte latin. V. AVIANUS.

FLAVIUS CAPER, grammairien latin. V. CAPER.

FLAVIUS JOSEPHE, historien juif. V. JOSÈPHE.

FLAVIUS (docteur), médecin et littérateur. V. JOULIN.

FLAVUS (T. Lartius), premier dictateur romain, avait été consul en 501 et en 498 avant notre ère, lorsque, les curies ayant établi à Rome, en 498, une nouvelle magistrature temporaire qui conférait, sous le nom de dictature, un pouvoir absolu à celui qui en était investi, il eut l'honneur d'être appelé le premier à la remplir. Flavus fit le recensement des citoyens, tint des comices consulaires, arrangea des différends qui s'étaient élevés entre les Romains et les Latins, et se démit de son pouvoir avant l'expiration des six mois fixés comme limite à la durée de la dictature. Plus tard, il prit part au siége de Corioles, et remplit, à diverses reprises, des missions de conciliation auxquelles le rendaient propres son esprit de justice et la douceur de son caractère.

FLAVY (Guillaume DE), capitaine français, né à Compiègne vers 1398, mort en 1449. Il servit sous Charles VII contre les Anglais, reçut de ce dernier le grade de capitaine, le gouvernement de Compiègne (1429), et commandait dans cette ville, lorsque Jeanne Darc, en revenant d'une sortie contre les Anglais, trouva les portes de Compiègne fermées et tomba entre les mains de l'ennemi (1430). Pour ce fait, Guillaume de Flavy a longtemps passé pour avoir trahi et vendu celle qui venait de sauver la France; mais rien n'est venu confirmer cette allégation. En 1430, le connétable de Richemont n'ayant pas compris de Flavy au nombre des capitaines qui devaient recevoir des gratifications, celui-ci entra contre lui en hostilité déclarée. Le connétable le fit arrêter et destituer de son gouvernement (1436); mais, dès l'année suivante, le hardi capitaine s'emparait de force de Compiègne et reprenait son commandement. Par ses déprédations, de Flavy avait amassé une fortune considérable, que vint accroître encore son mariage avec Blanche, vicomtesse d'Arsy. Pour entrer plus tôt en possession de l'héritage de sa femme, il jeta dans ses prisons son beau-père et sa belle-mère, qui y trouvèrent la mort. Sa conduite fut également odieuse envers la jeune et belle Blanche, ainsi que nous l'apprend le chroniqueur Matthieu de Coucy : « En la présence de sa femme, avoit souvent en son lict avec elle jeunes garces avecq lesquelles il prenoit compagnie charnelle, et quand sa femme en parloit quelque peu, il la menaçoit de la faire enmurer et mourir. » Blanche résolut de conjurer le sort dont elle était menacée en se débarrassant de son terrible époux. Elle lui fit couper la gorge par son barbier, puis s'enfuit avec son amant, Pierre de Louvain, capitaine de cent lances de l'ordonnance du roi, et obtint bientôt après des lettres de rémission de Charles VII.

FLAXMAN (Jean), célèbre sculpteur anglais, né à York en 1755, mort à Londres en 1826. La grande réputation de ce maître, dont les Anglais sont encore si fiers, s'est fort amoindrie en Europe depuis quarante ans. Elle n'a plus aujourd'hui que les modestes proportions qui conviennent à un talent réel, mais trop vanté d'abord. Il n'avait que six ans lorsque son père l'amena à Londres, où il venait monter un commerce alors tout nouveau, celui des figurines de plâtre. D'une constitution délicate, Jean passa son enfance, jusqu'à quinze ans, dans le magasin paternel, n'ayant d'autres compagnons de sa vie sédentaire que les moulages plus ou moins remarquables des chefs-d'œuvre classiques de la statuaire, d'autres jeux que de dessiner ou de lire à son gré, ou de s'essayer à reproduire avec la glaise quelqu'une des copies en plâtre qu'il avait sans cesse sous les yeux. Cette liberté d'éducation, dans ce musée à bon marché, tourna naturellement toutes ses idées vers la statuaire.

Les premières années de Flaxman ont eu sur son œuvre une influence visible; aussi est-il utile d'indiquer les faits principaux de ses études littéraires et de son éducation artistique. A dix ans, il inspirait un vif intérêt à la femme du révérend Mathew, dame fort instruite, qui l'initiait aux beautés d'Homère et de Virgile. Quand lady Mathew le quittait, il s'armait du crayon et retraçait en ébauches grossières ce qui l'avait impressionné le plus pendant la leçon orale. Bientôt il avait appris à lire les auteurs anciens dans les textes originaux. A l'âge de quinze ans, admis comme élève à l'Académie royale, il se fit remarquer par son aptitude et son assiduité. Il ne voulut être l'élève d'aucun maître en particulier et resta ainsi indépendant de toute méthode trop exclusive. Il travaillait, le soir, en compagnie d'autres jeunes artistes, tels que Cumberland, Sharp, Blake; il aimait surtout l'un des assidus de ces réunions, Sothardt. En 1770, il expose pour la première fois. Son sujet est une figure de Neptune en cire. Il remporte ensuite une médaille d'argent. Il concourt pour la médaille d'or, et Reynolds, président de l'Académie, lui préfère un élève sans talent, Engleheart. Flaxman, indigné, renonce à concourir désormais. Toutefois, il ne se laisse pas décourager, et approfondit de plus en plus les secrets de son art, et comme, d'ailleurs, ses études préliminaires sont achevées, il aborde définitivement la vie publique d'artiste par le portrait. Il parvint ainsi à se maintenir à l'abri des besoins matériels; il gagnait peu, mais se suffisait avec ce peu : il était, il demeura toujours frugal, ami de la simplicité, plein de dégoût pour les amusements. Les quelques plâtres et terres cuites qui datent de cette époque sont, il faut bien le dire, des bustes fort médiocres. Ils eurent cependant un véritable succès; ce qui prouve que, de son temps, la faveur publique s'acquérait facilement en Angleterre. Néanmoins, signalons avec éloge deux productions de cette époque : le *Monument de W. Collins* (église de Chichester), et surtout celui *Mistress Morley* (cathédrale de Glocester). Il sculpta ces deux monuments après son mariage avec Anna Denman (1782). Quand on songe à la grande faveur dont il jouissait alors, et qu'au moment de partir pour l'Italie, en 1787, il était déjà célèbre, on ne sait vraiment à quoi l'attribuer : est-ce à la niaise précipitation de certains publics? est-ce au bonheur inouï de certains artistes? Flaxman passa sept années en Italie; c'est à Rome surtout qu'il résida, et c'est là principalement que sa réputation atteignit son plus haut point d'éclat et de popularité; mais il dut cette popularité à son genre de vie plutôt qu'à la valeur réelle de ses œuvres. Arrivé à Rome, au lieu de chercher la solitude pour travailler sérieusement, il se mit à vivre en prodigue du produit des bustes nombreux qu'il avait laissés à Londres. Il recevait avec magnificence, dans son atelier de la *Via Felice*, toute la colonie anglaise et les étrangers de distinction. Dans ce milieu brillant, les études profondes, qui lui eussent été si nécessaires, n'étaient pas possibles. Aussi ne fit-il qu'effleurer les grands côtés de son art. Il s'arrêta beaucoup trop aux apparences, au superficiel, et plus tard toutes ses œuvres se ressentirent de cette disposition morale. Son morceau le mieux réussi et aussi le plus célèbre, *Psyché et Cupidon*, est l'expression la plus complète de cette intelligence vive, qui allait s'éparpillant de tous côtés avec une mobilité de femme. Dans ce groupe si fameux — il est au Louvre maintenant — y a-t-il rien de plus qu'une intuition vague des élégances, des naïvetés sublimes de l'antique? On y chercherait vainement un trait, un morceau véritablement fort. Tous ces membres, mêlés dans un sentiment d'un charme incontestable, ne sont pas attachés; rien ne les soutient, ni muscles ni charpente; ils sont bourrés de soie; on a presque peur de les toucher; ils s'affaissent sur eux-mêmes. Pour tout dire, on prendrait les deux figures de ce groupe pour le chef-d'œuvre d'un empailleur, mais non d'un statuaire. Il y avait là pourtant des intentions excellentes, un arrangement plein de goût, quoiqu'un peu maniéré, et de petites têtes d'un sentiment exquis, mais pas de construction. Dire le succès fabuleux qui accueillit ce marbre est chose impossible. Et cependant, malgré l'enthousiasme de ses admirateurs, Flaxman serait peut-être oublié maintenant, s'il n'avait fait que des statues. Mais le hasard, qui le traitait en enfant gâté, vint lui offrir l'occasion de s'immortaliser à peu de frais. Nous voulons parler de ses fameux dessins sur les sujets tirés d'Homère, d'Eschyle et de Dante, illustrations prédestinées, qui firent le tour du monde. La première série, qui avait été faite pour Hare Naylor, représente par des figures au trait les principales scènes des poëmes d'Homère; elle comprend trente-neuf compositions pour l'*Iliade* et trente-quatre pour l'*Odyssée*. Tout d'abord, l'artiste n'attacha aucune importance à ces faciles travaux, et les exécuta pour un prix modique et comme en se jouant; plus tard, il ne voulut pas en avoir le démenti, et ne haussa pas ses prétentions, malgré l'admiration générale. Nous disons *faciles* travaux; ils l'étaient, en effet, pour Flaxman dans une large mesure, en ce que, nous l'avons vu, il avait passé son enfance à ébaucher au crayon les récits des poëtes que lui avait fait aimer lady Mathew. Quoi qu'il en soit, les dessins pour Homère mirent le sceau à la réputation de Flaxman, et, cette fois, le succès était légitime. L'*Eschyle* fut commandé par la comtesse Spencer; *Dante* (38 sujets pour l'*Enfer*, 38 pour le *Purgatoire* et 33 pour le *Paradis*) fut fait pour Thomas Hope, ainsi que le petit groupe en marbre de *Céphale et Aurore;* lord Bristol commanda le groupe en marbre des *Fureurs d'Athamas*, d'après Ovide, groupe composé de quatre figures de dimension héroïque, et qui est aujourd'hui à Ickworth (comté de Suffolk), résidence du marquis de Bristol. Flaxman exécuta ces divers travaux pendant son séjour à Rome. Les trois séries de ses beaux dessins sur Homère, Eschyle et Dante furent gravées à Rome même par Th. Filori. Voici les dates de publication : *Homère* (Rome, 1793), réimprimé (Londres, 1805); *Eschyle* (Rome, 1794); *Dante* (Londres, 1806). Ces dessins se répandirent rapidement en Allemagne (publiés à Gœttingue, 1803) et en France (Paris, Nitot-Dufresne, an XI). Quand parurent à Londres les illustrations sur Dante, Flaxman était, depuis onze ans déjà, revenu dans sa patrie. Comme bien on pense, honneurs, dignités, faveurs de toutes sortes ne lui avaient pas manqué. Dès son arrivée, en effet, en 1795, l'Académie royale lui avait ouvert ses portes. Puis elle avait créé pour lui la chaire de sculpture. Voilà donc Flaxman orateur! Ses cours, très-suivis, n'eurent d'autre utilité que de faire briller les vives étincelles de son imagination, car la statuaire ne peut guère s'enseigner du haut d'une chaire. Cette occupation nouvelle ne diminua point l'ardeur de l'artiste. Il travaillait, à cette époque, du matin au soir pour satisfaire aux nombreuses commandes dont il était accablé, et augmentait le nombre déjà considérable des morceaux qui composent son œuvre immense. Il faut rendre cette justice à Flaxman : au style maniéré du XVIIIe siècle, il a substitué, dans sa patrie, le style pur, noble, grandiose de l'antiquité, au point de vue de la correction et du fini. Sous ce rapport, ses ouvrages sont incomparables; mais, nous le répétons, ils manquent trop souvent de mouvement et de grâce. Peut-être les commandes si nombreuses qui lui étaient adressées, et dont l'exécution immédiate lui semblait un point d'honneur, ne permirent-elles pas à son ciseau de fouiller les détails avec assez de soin. La mort de sa femme, qu'il aimait avec tendresse, vint arrêter ce labeur presque fébrile. Ce fut un coup fatal. Le maître, transformé, laissa tomber son ciseau et fut pris d'une mélancolie mortelle, qui le conduisit à la tombe après l'avoir tourmenté pendant six années. Le catalogue de ses travaux prendrait ici trop de place. Citons les plus remarquables : les groupes en marbre d'*Athamas*, de *Céphale et Aurore*, de l'*Archange Michel combattant Satan* (pour le comte d'Egremont); les mausolées du poëte *W. Collins*, à Chichester; de *Lord Mansfied*, à Westminster; des *Baring*, à Micheldever; les statues de *Washington* et de *Reynolds;* le *Bouclier d'Achille*, bas-relief; enfin, les dessins pour *Homère*, *Hésiode*, *Eschyle* et *Dante*, dessins fort recherchés par les amateurs. L'œuvre de Flaxman a été publié, en 1833, par Réveil (Paris, 2 vol. gr. in-8o).

FLAYOSC, bourg et comm. de France (Var), cant., arrond. et à 8 kilom. O. de Draguignan, sur un canal d'irrigation, près de la rive droite du Flayosque; pop. aggl., 2,001 hab. — pop. tot., 2,904 hab. Carrières de gypse; fabriques de faïence, briqueteries, trente ateliers de cordonnerie. C'était jadis une ville entourée de murailles flanquées de tours, et où l'on entrait par trois portes. Chapelle souterraine qui date, dit-on, de la persécution des premiers chrétiens. Débris d'antiquités.

FLÉAC, village et comm. de France (Charente), cant., arrond. et à 7 kilom. d'Angoulême, sur la rive droite de la Charente; 783 hab. Poudrerie de Thérouat, comprenant 17 usines établies sur une longueur de 1 kilom., et fabriquant annuellement 1 million de kilogrammes de poudre.

FLÉAU s. m. (flé-ô — lat. *flagellum*, même sens). Agric. Instrument à battre le blé, formé d'un manche et d'un battoir en bois, reliés l'un à l'autre par des courroies : *Jamais deux* FLÉAUX *ne doivent frapper à la fois.* (Dutour.)

. . . . . . Le *fléau*, dans vos mains,
Force l'avare épi d'abandonner ses grains.
ROSSET.

— Fig. Grand désastre; malheur public ou privé, considéré comme un châtiment du ciel; personne ou chose qui cause des malheurs de ce genre : *Le* FLÉAU *de la guerre. Attila s'appelait lui-même le* FLÉAU *de Dieu. Les rois qui ne songent qu'à se faire craindre et qu'à abattre leurs sujets, pour les rendre plus soumis, sont les* FLÉAUX *du genre humain.* (Fén.) *La superstition et le despotisme sont, immédiatement après la peste, les plus horribles* FLÉAUX *du genre humain.* (Volt.) *Le* FLÉAU *de l'espèce humaine, c'est le pouvoir absolu.* (Mme de Staël.) *C'est une loi de la Providence que le mal naisse du mal, qu'un* FLÉAU *appelle un* FLÉAU. (Guizot.) *La mendicité, ce* FLÉAU *des Etats modernes, commence à peser sur la France et à en fatiguer les ressorts.* (Cormen.)

— Par exagér. Chose qui tourmente, qui trouble, qui importune, qui nuit de quelque façon que ce soit; personne fatigante, importune : *Le calembour est le* FLÉAU *de la bonne conversation, l'éteignoir de l'esprit.* (Volt.) *Une femme bel esprit est le* FLÉAU *de son mari, de ses enfants, de ses valets, de tout le monde.* (J.-J. Rouss.)

. . . . . Soudain arrivent les remords,
Et bientôt, avec eux, tous les *fléaux* du corps,
La pierre, la colique. . . . .
BOILEAU.

— Techn. Levier de balance qui supporte les bassins. ‖ Poignée en fer servant de fermeture à une persienne. ‖ Barre de fer servant à fermer les grosses portes à deux battants, et qu'on tourne à demi pour les ouvrir. ‖ Au pl., Crochets sur lesquels les vitriers portent leurs verres à vitre.

— Hydraul. Bascule chargée d'un contrepoids, qui sert à fermer une écluse.

— Métallurg. Tringle de soufflet, qui a un mouvement d'oscillation.

— Anc. art milit. *Fléau d'armes*, Arme formée d'une masse de plomb portée par une chaîne, à l'extrémité d'un manche court.

— Bot. Fléole ou massette, plante qui porte des épis en forme de petite masse : *Le* FLÉAU *des prés. Le* FLÉAU *noueux. Le* FLÉAU *des Alpes.*

— **Epithètes.** (Malheur.) Rapide, dangereux, pernicieux, funeste, fatal, désastreux, ruineux, destructeur, dévastateur, ravageur, impitoyable, insatiable, inhumain, barbare, meurtrier, homicide, sanglant, cruel, affreux, horrible, terrible, épouvantable, redoutable, redouté, atroce, rude, vio-

lent, impétueux, irrésistible, muet, silencieux, mystérieux, inconnu, inexplicable, périodique.

— **Antonymes.** Bénédictions, grâces du ciel.

— **Encycl.** Agric. Le *fléau* était connu dès la plus haute antiquité; il semble que ce soit le premier instrument dont on s'est servi pour battre le blé et les autres céréales. Encore usité dans un grand nombre de localités, il se compose de deux bâtons attachés bout à bout avec des courroies. L'un est destiné à être tenu par le batteur; c'est le manche. L'autre doit s'appliquer dans toute sa longueur sur la paille et sur les épis pour en détacher les grains; c'est le *fléau* proprement dit. La longueur et la grosseur de ces deux pièces sont tantôt identiques, tantôt différentes; les résultats du battage varient en raison de ces conditions. Un *fléau* court au bout d'un long manche produit un coup plus fort; s'il est gros et d'un bois léger, il secoue mieux la paille. Un long *fléau* au bout d'un manche court agit sur une plus grande surface, mais avec moins de force; si sa grosseur et sa longueur égalent celles du manche, il agit moins bien sur la paille. Il est bon que le bout du *fléau* soit terminé par un nœud de bois; la partie la plus lourde se trouvant ainsi à son extrémité, il frappe plus fort et s'use moins. Mais il ne faut pas que ce nœud forme une saillie ou un bourrelet; toute la force serait alors concentrée à l'extrémité, et il serait très-difficile au batteur d'asséner sur la paille un coup horizontal, et d'agir ainsi, comme cela doit se faire, par toute la longueur du *fléau*. Si, au contraire, l'extrémité était plus mince, le *fléau* agirait comme un fouet. Le cornouiller est un des meilleurs bois pour cet objet. Les courroies qui unissent les bâtons doivent être passées les unes dans les autres, de manière que le *fléau* puisse tourner facilement quand le batteur le relève après avoir frappé son coup. On les dispose pour cela de diverses manières. La plus simple, et aussi la meilleure, consiste à fixer à l'un des bouts de chaque bâton une seule courroie large et épaisse, qui déborde de quelques centimètres, et forme aux extrémités du manche et du *fléau* une sorte de boucle ou d'anneau de cuir. Ces deux boucles sont réunies entre elles, soit par une troisième courroie bien nouée, soit par un double bouton de métal. Dans quelques pays, l'extrémité du manche est terminée en un bouton plat en dessous et arrondi en dessus, qui entre dans la courroie assujettie au *fléau*. On remplace souvent les courroies par des nerfs de bœuf. Pour la manière de se servir du *fléau*, voyez le mot BATTAGE.

— Mécan. Le *fléau* d'une balance est le levier qui porte les plateaux, dans la balance ordinaire, à plateaux et poids mobiles, dans la balance romaine et dans la bascule du commerce. Le *fléau* d'une balance ordinaire doit avoir ses bras parfaitement égaux, et son centre de gravité doit être dans le plan mené perpendiculairement à sa longueur, par l'axe de suspension, un peu au-dessous de cet axe. La suspension se fait à l'aide d'un couteau prismatique qui traverse horizontalement le *fléau*, et dont la tranche repose sur des coussinets en acier ou en agate. Les plateaux sont supportés, dans les balances de précision, par des fils se reliant à des crochets qui s'appuient sur les tranches de couteaux entaillées dans le *fléau* à ses deux extrémités. Au moyen de cette disposition, les deux bras ont pour longueurs les distances des plans verticaux menés par la tranche du couteau de suspension du *fléau*, et par les tranches des couteaux de suspension des plateaux. En quelque point que le crochet qui supporte un des plateaux s'appuie sur le couteau correspondant, la longueur du bras est toujours la même. Pour corriger le défaut d'égalité entre les deux bras du *fléau*, on laisse le couteau de suspension parallèlement à l'une de ses faces latérales, de manière à repousser sa tranche dans le sens opposé; on peut, s'il est nécessaire, opérer de même sur les tranches des couteaux qui supportent les plateaux. On s'assure de l'égalité entre les deux bras en échangeant les plateaux. Après avoir établi l'équilibre, si l'équilibre subsiste après l'échange, les bras sont nécessairement égaux. Pour que le centre de gravité soit dans le plan où il doit être, il suffit que le *fléau*, débarrassé des plateaux, se tienne dans la position horizontale. Si cette condition n'est pas remplie, on enlève à la lime un peu de matière au bras le plus lourd. Le *fléau* porte l'aiguille indicatrice de l'écart occasionné par un chargement inégal des deux plateaux.

Dans la balance romaine, le bras du *fléau* opposé à celui qui supporte le plateau porte les divisions qui servent à évaluer les poids placés dans la balance, par la position où s'arrête le poids mobile lorsque l'équilibre est établi.

FLÉAU DE DIEU, périphrase qui désigne Attila, roi des Huns. V. ATTILA.

FLEBILE adv. (flé-bi-lé — mot ital.). Mus. D'une manière plaintive : *Largo* FLEBILE. *Adagio* FLEBILE.

FLÈCHE s. f. (flè-che). Arme formée d'une pointe portée par une hampe en bois léger, et qui se lance avec un arc ou une arbalète : *Les peuples de Crotone sont adroits à tirer des* FLÈCHES. (Fén.) *Du bois ajouté à un acier pointu fait un dard, deux plumes ajoutées au bois font une* FLÈCHE. (Chamfort.) *Le sauvage tue le gibier avec la même* FLÈCHE *qu'il lance à son ennemi.* (A. Maury.)

Mortellement atteint d'une *flèche* empennée,
Un oiseau déplorait sa triste destinée.
LA FONTAINE.

— Par anal. Objet qui a la forme d'une flèche : *La* FLÈCHE *d'un lit. Une grille ornée de* FLÈCHES *dorées. Dans certains pays, les femmes portent des* FLÈCHES *d'or dans leurs cheveux.* ‖ Signe figurant une flèche et servant à désigner une direction, comme le nord, le cours d'un fleuve, le sens d'un mouvement, etc.

— Fig. Trait qui blesse l'âme, trait de l'amour : *C'est à tort que vous croyez être innocent du sang de votre frère, quand, par vos applaudissements, vous aiguisez les* FLÈCHES *dont on le perce.* (Mass.)

... Les fils de Vénus, les Amours enfantins
Aiguisaient en riant leurs *flèches* innocentes.
THOMAS.

— Fam. *Faire flèche de tout bois*, Employer toute sorte d'objets, de moyens, de ressources pour arriver à ses fins. ‖ *Ne savoir de quel bois faire flèche*, Etre à bout de ressources, de moyens.

— Mar. Bout-dehors ou prolongement de l'avant qui sert à établir les focs des pinques, des tartanes et de quelques autres navires légers de la Méditerranée. ‖ Partie d'un mât située au-dessus du capelage : *Les* FLÈCHES *de cacatois servent à établir les royales et les ailes de pigeon.* (Dubreuil.) ‖ *Flèche d'éperon*, Pièce de bois de la partie supérieure de la guibre d'un navire. ‖ *Flèche de beaupré*, Arc-boutant appuyé contre la muraille du coltis des anciens navires, et qui, reposant sur la face supérieure du beaupré, le maintenait au tangage contre l'effort des étais de misaine. ‖ *Flèche d'arc*, Perpendiculaire abaissée du centre de l'arcure d'un navire, d'une pièce de bois, sur la ligne qui joint les deux extrémités; hauteur de cette perpendiculaire. ‖ *Flèche du rond*, Hauteur de la perpendiculaire abaissée du centre de l'échancrure d'une voile sur la ligne qui joint les points; hauteur de cette perpendiculaire. ‖ *Vergue en flèche*, Vergue amenée de sa place ordinaire, saisie contre le mât, au tiers de sa longueur, dans une position oblique au pont, pour servir de grue, de machine à mâter.

— Fortif. Petit ouvrage formé de deux faces élevées vis-à-vis d'un angle du chemin couvert à l'extrémité du glacis. ‖ On l'appelle aussi BONNETTE.

— Mécan. *Flèche de grue*, Arbre d'une grue.

— Hydraul. Barre horizontale implantée dans un treuil vertical, à laquelle un cheval de manége est attelé.

— Pathol. *Flèche de savon*, Morceau de savon que les nourrices introduisent dans l'anus de leurs nourrissons, pour provoquer une selle.

— Chir. *Cautérisation en flèche*, Cautérisation que l'on pratique en traversant de part en part la base d'une tumeur avec des languettes de pâte de chlorure de zinc.

— Techn. Chacun des brins de bois qui soutiennent un éventail. ‖ Partie du creuset d'une verrerie, depuis le fond jusqu'au bord. ‖ Ficelle dont l'ouvrier de haute lisse se sert pour entrelacer les fils de la trame, afin de maintenir leur distance. ‖ Longue pièce de bois courbée qui joint les deux trains d'une voiture. ‖ Piquet que l'arpenteur fiche en terre, quand il déplace la chaîne. ‖ Chapiteau pointu d'une cloche. ‖ *Flèche de polissoir*, Morceau de bois courbé en arc, pour presser le polissoir sur les glaces.

— Géom. Perpendiculaire abaissée du milieu d'un arc de cercle sur la la corde : *Si* R *est le rayon du cercle et* c *la longueur de la corde, la* FLÈCHE *est représentée par*

$$R - \sqrt{R^2 - \frac{c^2}{4}}.$$

‖ Plus généralement, Distance de la corde d'un arc de courbe à la tangente qu'on peut mener parallèlement à cette corde.

— Constr. Hauteur verticale de la clef d'une voûte au-dessus des naissances.

— Archit. Partie pyramidale ou conique qui couronne un clocher : *La* FLÈCHE *de Strasbourg, de Chartres, de Saint-Denis.* ‖ *Flèche de pont*, Partie de la bascule d'un pont-levis à laquelle les chaînes sont attachées.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral. ‖ *Flèche de l'arbalestrille*, Bois qui forme la longueur de la croix de l'arbalestrille.

— Jeux. Au trictrac, Nom des languettes terminées en pointes très-aiguës, et alternativement de deux couleurs, le plus souvent blanches et vertes, qui sont tracées ou incrustées, au nombre de vingt-quatre, sur le fond noir de la table : *C'est sur les* FLÈCHES *que l'on fait les cases.* ‖ Nom donné quelquefois à des espèces de clous en os ou en ivoire, qui servent à marquer les trous ou parties, et que l'on nomme plus ordinairement FICHETS.

— Mamm. *Flèche-de-mer*, Nom vulgaire du dauphin commun.

— Ornith. *Flèche-en-queue*, Nom donné par quelques auteurs au grand phaéton ou paille-en-queue.

— Ichthyol. Petit poisson du genre callionyme, qui vit aux Moluques.

— Moll. Nom vulgaire du calmar. ‖ *Flèche de pierre*, Nom vulgaire des bèlemnites fossiles.

— Bot. *Flèche d'eau*, Nom vulgaire de la fléchière. ‖ *Flèche d'Inde*, Galanga, dont les Indiens emploient les tiges à faire des flèches.

— Agric. Branche d'arbre qui est verticale dans la direction du tronc. ‖ La plus longue des pièces d'une charrue : *On nomme âge,* FLÈCHE *ou trace la pièce de bois la plus longue de toute espèce de charrue.* (Matth. de Dombasle.) ‖ Tige de canne à sucre et d'autres plantes à tiges élancées.

— Minér. *Flèche d'amour*, Variété de fer oxydé.

— **Epithètes.** Rapide, sifflante, prompte, agile, subite, volante, ailée, empennée, aiguë, acérée, menaçante, adroite, inévitable, invisible, cruelle, terrible, redoutable, pénétrante, cuisante, meurtrière, homicide, empoisonnée, mortelle, impuissante, inoffensive, innocente, légère, lancée, décochée, barbelée.

— **Encycl.** Art milit. La *flèche* se compose d'une verge et d'une pointe de matière dure. Le talon de la verge est généralement empenné ou, si l'on veut, garni d'un empanon ou pennon, panon, penart, penne, pennet, empenne, formé de plumes ou de lames de métal très-légères, auxquelles on donne le nom d'*ailes*. Cette partie de l'arme a pour but de diriger la *flèche* et de tendre sa trajectoire. On appelle barbes de *flèche* les arrière-pointes de leur fer. Toutes les *flèches* ne sont pas barbelées, il y en a à une seule pointe.

Nous citerons, par curiosité, les différents mots que les auteurs ont considérés comme synonymes du mot *flèche : darde* (Ganeau); *barbelle, flic, flich, flique, flise, eslingue, gourgon, passadouz, passador, passadour, passadous, saette, songnolle* (Borel, Carré et Roquefort); *raillon, reillon*, d'où *raillonnade* (coup de *flèche*); *carreau, tacle*, etc. *Espener* ou *espenher* signifiait frapper ou blesser à coups de *flèches*; les *fléchiers* ou *flégiers* étaient les fabricants d'arbalètes ou de *flèches*. La *frète* était une *flèche* qui ne blessait pas, et dont on se servait dans le tir du *papegeai*; c'est ce projectile qui a donné son nom au meuble de blason appelé *frète*.

« On a prétendu que les *flèches* avaient été inventées par les Crétois; c'est une fable, comme presque tout ce qui s'est dit à l'égard des inventeurs des machines de guerre de l'antiquité. M. Bontemps les croit inventées l'an du monde 2820 ou 1880 av. J.-C. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*) La vérité est qu'on ignore la date de l'invention de ces projectiles.

Les plus anciens auteurs témoignent, avec Hérodote, de l'habileté et de la dextérité avec lesquelles les peuples de l'Orient, et, entre tous, les Parthes, se servaient des *flèches*. Elles étaient une arme terrible entre les mains des Ethiopiens, qui, dédaignant l'usage du carquois, se faisaient une parure de ces projectiles, placés, en forme de couronne, autour de leur tête. Ils avaient la singulière habitude de ne jamais lancer leurs *flèches* sur l'ennemi qu'après avoir sauté, dans le but de l'effrayer, selon le dire de Lucien.

Les Grecs n'eurent jamais l'habileté des Asiatiques dans le tir de la *flèche*, et leurs *psilites*, quoique adroits, ne méritaient pas l'admiration que l'on a accordée à bon droit aux peuples de l'Asie. Les Scythes et les Numides lançaient leurs *flèches* de l'une et de l'autre main, même en arrière, quand ils s'enfuyaient.

« Ce tir en arrière est peut-être une fable à laquelle a donné lieu la manière de combattre des *archers* sur *chameau* ou des *dimachères*, qui se tenaient en selle dos à dos, de sorte que, suivant le besoin, l'un tirait de l'arc en avant, l'autre en arrière; le chameau portait ainsi un soldat double. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

Les Egyptiens lançaient à la main leurs *flèches*, nommées pour cette raison des *lancères*. Les Macédoniens se servaient de *flèches* nommées *gestres*, qu'ils envoyaient avec des frondes. Personne n'ignore que Philippe passe pour avoir été éborgné par la *flèche* d'un archer si sûr de lui qu'il avait pu écrire sur le projectile : *A l'œil droit de Philippe.* Si ce n'était une fable, le fait témoignerait d'une merveilleuse adresse.

Les Romains avaient des *flèches* plombées au talon; une fois tombées, elles demeuraient debout, la pointe en l'air, menaçantes, comme des chausse-trappes (v. DÉFENSES ACCESSOIRES). Les plus petites *flèches* étaient lancées par les *férentaires*, les plus grosses, par les *tragulaires*. On nommait ces dernières *tragules*; elles perçaient, prétend-on, d'outre en outre, un homme tout armé. On les envoyait parfois à l'aide de machines névrobalistiques, et souvent en faisceaux, formant ainsi une espèce de mitraille.

Inconnues des anciens Germains, si l'on s'en rapporte à plusieurs auteurs, les *flèches* étaient en usage chez les Francs, avant Clovis. Ils les employaient principalement comme arme de cavalerie. Néanmoins, César témoigne que ces projectiles étaient méprisés par nos ancêtres; si bien que les combats à coups de *flèches* n'eurent quelque ensemble qu'au temps des milices communales, et encore étaient-ce surtout les étrangers à notre service, Génois, Gascons, Anglais, etc., qui se battaient ainsi.

Les hordes tartares ou scythes, qui envahirent la Pannonie au IXe siècle, et furent la souche de la nation hongroise, répandirent la terreur grâce aux *flèches* dont elles étaient armées. L'Europe trembla un instant. Cet effroi « est prouvé par une messe à laquelle les Italiens avaient recours à l'apparition de ces usurpateurs; elle différait surtout des autres messes par les mots : *Ab Hungarorum nos defendas jaculis* (Défendez-nous des *flèches* hongroises). » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

Les *flèches* de guerre avaient de 2 à 3 pieds. Celles des Anglais, à Azincourt, étaient longues de 1 mètre. Ces projectiles, après avoir été lancés à l'aide d'un arc, furent envoyés plus tard au moyen d'une arbalète. La ville de Mâcon a acquis, autrefois, une certaine célébrité par ses manufactures de *flèches*.

De nos jours encore, la *flèche* est en usage en Perse, en Tartarie, en Chine, en Afrique, en Amérique et dans l'Océanie. L'armée russe a conservé fort tard l'usage de ces projectiles.

Les *flèches* ont joué, paraît-il, un certain rôle dans la destinée des peuples, et voici comment. Quelques peuples anciens, quand ils avaient dessein d'assiéger plusieurs villes, inscrivaient les noms de ces villes sur des *flèches* qu'ils mettaient confusément dans un carquois, et les en retiraient au hasard. L'ordre dans lequel sortaient les noms des cités indiquait celui dans lequel on devait les attaquer. Ainsi, à son arrivée en Syrie, Nabuchodonosor, ayant appris que les Ammonites faisaient partie de la ligue formée contre lui par Sédécias, roi de Juda, et ne sachant laquelle des deux nations il devait attaquer la première, s'en remit au sort des *flèches* et tourna ses armes d'abord contre la Judée.

Avant de terminer cet article, disons quelques mots des *flèches à feu* et des *flèches empoisonnées*. Les *flèches à feu*, ou *brûlots projectiles*, ou *flèches ardentes*, ou *malléoles*, ne sont que de petites falariques (v. FALARIQUE). Les *flèches empoisonnées* ou *scorpions* remontent aux premiers âges de l'humanité. Même avant l'invention du fer, les hommes savaient empoisonner les cailloux, les os, les arêtes de poisson qui garnissaient les armes d'hast des hordes sauvages. L'armée d'Alexandre eut beaucoup à souffrir des *flèches* empoisonnées des soldats de Porus. Les Latins nommaient les projectiles empestés *sagittæ lernæ*, comme si ces *flèches* eussent été trempées dans le fiel de l'hydre de Lerne. Pline, en parlant de leur emploi écrit : *Irremediabile scelus* (scélératesse sans remède), ou *vulnera scythica* (blessures dignes des Scythes).

« La Colchide, lieu natal des poisons et patrie des empoisonneurs, était renommée pour la perfection de ces armes, qu'à si juste titre on a nommées déloyales. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

Les Gaulois et quelques tribus de la nation franque, avant de devenir maîtresses des Gaules, chassaient les bêtes fauves à coups de *flèches* empoisonnées; « mais nos ancêtres ne portaient pas à la guerre leurs armes empoisonnées; on peut l'inférer du silence de César, qui n'eût pas manqué de le mentionner. Il est probable qu'elles étaient trop coûteuses, trop rares, trop difficiles à confectionner. Elles étaient fort connues en France sous la seconde race, comme le témoignent plusieurs capitulaires. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

Les *flèches* empoisonnées servent d'armes de guerre dans beaucoup de contrées : en Amérique, aux Indes orientales, etc. « Cette pratique règne dans la plupart des îles de l'océan Indien, le long des côtes, depuis l'Arabie jusqu'à la Chine, dans le royaume d'Achem, à Ceylan, à Sumatra, dans la presqu'île du Gange, à Malacca, au Pégu, à Java, etc. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*) On empoisonne les *flèches*, soit en les plongeant dans le suc de plantes délétères, soit dans le venin des reptiles du pays, soit par d'autres préparations, dont quelques-unes indiquent un vrai raffinement de l'art des empoisonneurs.

« Quant aux insulaires de Java, ils se servent, à ce qu'on assure, de la bave d'une espèce de lézard, nommé geccho, suivant Jabro, ou gecko, ou geuho, suivant l'*Encyclopédie*; ils le suspendent par la queue et le fouettent ou l'aiguillonnent pour lui faire vomir une matière brûlante ou une sanie qu'ils recueillent et font coaguler et fermenter au soleil. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

Dans nos contrées d'Europe, les *flèches* empoisonnées ont été rarement employées. On cite pourtant les chasseurs espagnols comme s'étant servis, pour la chasse de la grosse bête, de traits d'arbalète dont les pointes étaient plongées dans un suc ayant pour base la substance de l'ellébore blanc.

« A côté de ces tableaux de la rage humaine, plaçons quelques remarques relatives aux préservatifs connus; car toutes les tribus, tous les peuples qui empoisonnaient le fer, connaissaient des contre-poisons dont

ils gardaient ordinairement le secret. Il y avait telles peuplades qui, suivant le récit suspect de plusieurs voyageurs, se guérissaient en prenant des doses d'excréments humains. Il paraît sûr qu'il faut recourir à l'application des sels alcalins sur la plaie; les sels de vipère et de corne de cerf étaient regardés comme les plus salutaires. On avale efficacement du sucre, des pincées de sel marin, des tasses d'eau de mer; mais, s'il faut que le blessé fasse cinquante pas pour recourir au remède, il est perdu sans ressource. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

— Blas. Une *flèche* est dite *empennée* ou *futée*, quand les plumes ou le bois sont d'un autre émail que le fer; *émoussée*, lorsque la pointe du fer paraît coupée; *encochée*, lorsque la *flèche* est sur l'arc; *tombante*, lorsqu'elle figure la pointe en bas; *montante* ou *en pal*, lorsque la pointe paraît en haut. Lorsqu'il y en a trois, dont deux en sautoir, et qu'elles sont nouées au milieu, on les dit *empoignées*.

Familles qui portent une ou plusieurs flèches sur leurs écus. — **Argiot de La Ferrière**, dans le Roussillon : de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois *flèches* de sable. — **Arreau**, en Berry : d'azur, à trois *flèches* empennées d'argent, mises en pal. — **Barthélemy** : d'azur, à trois *flèches* rangées en pal d'or, surmontées d'une devise du même. — **Fol**, en Normandie : d'azur, à trois *flèches* d'argent, empoignées de gueules, et accostées de deux fleurs de lis au pied nourri du second émail. — **Fourret**, en Normandie : d'azur, à deux *flèches* passées en sautoir d'argent au chef du même. — **Fourret de Champigny**, en Normandie : d'azur, à deux *flèches* passées en sautoir d'argent, futées d'or; au chef du même. — **Fréville**, en Normandie : d'argent, à trois *flèches* tombantes et rangées de gueules, surmontées de trois trèfles du même. — **La Sayette**, en Poitou : d'azur, à trois pointes de *flèches* d'argent. — **Philippe**, en Normandie : d'azur, à trois *flèches* tombantes d'argent. — **Piles**, en Nivernais : de gueules, à trois *flèches* d'argent posées en bande. — **Poncy**, en Bourgogne : de gueules, à trois *flèches* d'or, empennées du même, posées en pal. — **Quayrel** : de gueules, à une *flèche*, la pointe en bas d'argent. — **Sébastiane**, en Provence : d'azur, à quatre *flèches* en fasce, la deuxième et la quatrième contournées en pointe. — **Soyer d'Intraville** : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *flèches* d'argent, les pointes en bas. — **Suramont** : d'azur, à trois *flèches*, l'une en pal, et deux en sautoir d'argent, liées de deux serpents de sinople. — **Vézier** : d'azur, à trois *flèches* d'or. — **Vidard**, en Poitou : de gueules, à six *flèches* d'argent, ferrées de sable, trois en chef passées en pal et en sautoir, et trois en pointe, rangées en pal.

Villes qui portent une flèche sur leur écus. — **Douai** : de gueules, à la *flèche* d'or, partant de l'angle dextre, et frappant le cœur de l'écu, d'où sort un flot de sang (telles sont les armes de cette ville depuis 1314; avant, Douai portait : de gueules plein). — **La Flèche** : d'azur, à une *flèche* d'argent en pal, la pointe vers le chef, accostée de deux tours du même, maçonnées de sable ; au chef cousu du troisième émail, chargé de trois fleurs de lis du second.

— Constr. Dans les voûtes en plein cintre, la *flèche* est égale au rayon qui a servi à tracer l'intrados, et, par suite, elle est dans le rapport de 1/2 avec l'ouverture.

Dans les voûtes en arc de cercle, le rapport de la *flèche* à l'ouverture est très-variable; il est de 1 treizième dans certains ponts et environ de 1 cinquième dans les autres; on donne aux arcs métalliques des *flèches* de 1 dixième, ainsi qu'aux petites voûtes en briques que l'on établit pour supporter les planchers et les rendre incombustibles. Plus la *flèche* d'une voûte est petite, plus la poussée exercée sur les appuis ou culées est considérable.

Dans les voûtes en ogive tiers-point, la corde étant prise pour rayon, la *flèche* est égale au 0,866 de l'ouverture.

Pour les voûtes en anse de panier, les *flèches* varient avec le nombre des centres qui ont servi à leur construction : selon qu'elles sont entre 1 demi et 1 tiers ou 1 tiers et 1 quart, les anses de panier sont : à trois et cinq centres pour les ouvertures de 1 à 10 mètres; à cinq ou sept centres, pour celles de 10 à 40 mètres; à sept et neuf centres, pour celles de 40 à 50 mètres.

La *flèche* d'un arc de cercle s'obtient en remarquant qu'elle est le sinus-verse du demi-angle au centre, et par suite égale au rayon moins le cosinus de ce demi-angle; la corde c et le rayon R étant connus, on en déduit facilement l'angle au centre α; quant à la *flèche* f, elle a pour valeur

$$f = \mathrm{R} - \cos\alpha\,\mathrm{R}.$$

Le plus généralement, la *flèche* et la corde sont les seules données que l'on connaisse; pour déterminer le rayon qui doit servir au tracé de l'arc, on a recours à la formule suivante

$$r = \frac{c^2 + f^2}{2f},$$

qui résulte immédiatement de l'équation

$$c^2 = (2\mathrm{R} - f)f.$$

Cette même équation donne

$$f = \mathrm{R} \pm \sqrt{\mathrm{R}^2 - c^2},$$

formule qu'on a aussi fort souvent à appliquer.

— Mécan. appliquée. On donne le nom de *flèche* à la quantité dont s'abaisse l'axe neutre ou la fibre moyenne d'une pièce soumise à un effort transversal; cette quantité, qui varie avec les charges, les portées et le mode d'appui de la pièce sollicitée, s'obtient à l'aide de l'équation de l'axe neutre après sa déformation. Soit $y = f(x)$ cette équation ; on a pour la valeur du rayon de courbure en un point quelconque n de la fibre

$$\rho = \frac{\left[1 + \frac{dy^2}{dx^2}\right]^{\frac{3}{2}}}{\frac{d^2y}{dx^2}};$$

mais ρ est égal à $\frac{\mathrm{EI}}{\mu}$. Si donc on représente par E le module d'élasticité, par I le moment d'inertie de la section transversale au point considéré, et par μ le moment fléchissant, on aura, en général,

$$\frac{\mathrm{EI}}{\mu} = \frac{\left[1 + \frac{dy^2}{dx^2}\right]^{\frac{3}{2}}}{\frac{d^2y}{dx^2}}.$$

$\frac{dy}{dx}$ est la tangente de l'angle formé avec l'axe des abcisses par le prolongement de l'élément de la courbe qui a x et y pour coordonnées; or, on doit toujours supposer les flexions extrêmement petites; $\left(\frac{dy}{dx}\right)^2$ sera donc négligeable devant 1, ce qui permettra de réduire l'équation précédente à

$$\frac{\mathrm{EI}}{\mu} = \frac{1}{\frac{d^2y}{dx^2}} = \frac{1}{f''(x)} = \frac{1}{\rho}.$$

Si l'on considère une pièce de section constante (figure ci-dessous) soumise à des forces extérieures P, Q, R, capables de maintenir la flexion, on a, au point n, pour lequel le bras

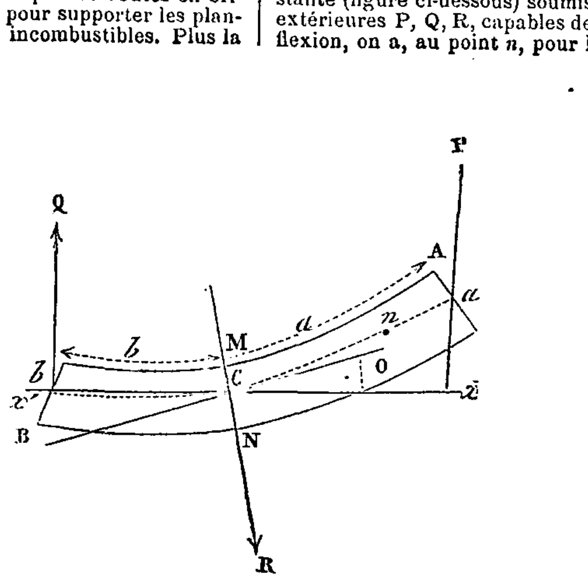

de la force P qui maintient la pièce fléchie est $(a - x)$

$$\frac{1}{\rho} = \frac{\mathrm{P}(a - x)}{\mathrm{EI}},$$

ou, en remplaçant $\frac{1}{\rho}$ par sa valeur,

$$(1) \qquad \frac{d^2y}{dx^2} = \frac{\mathrm{P}(a - x)}{\mathrm{EI}}.$$

En intégrant une première fois cette équation, si θ désigne l'angle formé par la tangente à l'axe neutre, à l'origine C, avec l'axe des abcisses, tang θ étant la valeur de $\frac{dy}{dx}$ au point c, il vient

$$\frac{dy}{dx} = \frac{\mathrm{P}}{\mathrm{EI}}\left(ax - \frac{x^2}{2}\right) + \operatorname{tang}\theta.$$

Intégrant une seconde fois, on a pour l'équation approchée de la partie de l'axe neutre comprise entre C et A

$$(2) \qquad y = \frac{\mathrm{P}}{\mathrm{EI}}\left(\frac{ax^2}{2} - \frac{x^3}{6}\right) + \operatorname{tang}\theta.$$

En procédant absolument de la même manière à l'égard de la partie cB de la pièce, pour laquelle tangθ est négative, on obtient d'abord

$$\frac{dy}{dx} = \frac{\mathrm{Q}}{\mathrm{EI}}\left(bx - \frac{x^2}{2}\right) - \operatorname{tang}\theta;$$

puis pour l'équation de cette partie de l'axe neutre

$$y = \frac{\mathrm{Q}}{\mathrm{EI}}\left(\frac{bx^2}{2} - \frac{x^3}{6}\right) - x\operatorname{tang}\theta;$$

Ainsi, tant que a et b pourront être considérés comme sensiblement égaux aux abcisses X et X′ des points extrêmes A et B de l'axe neutre, on aura pour les ordonnées de ces points

$$\mathrm{Y} = \frac{\mathrm{P}a^3}{3\,\mathrm{EI}} + a\operatorname{tang}\theta,$$

$$\mathrm{Y}' = \frac{\mathrm{Q}b^3}{3\,\mathrm{EI}} - b\operatorname{tang}\theta.$$

Tang θ deviendrait nulle, si l'une des parties AM ou BM de la pièce était solidement encastrée. Quelles que fussent les conditions dans lesquelles se trouverait une pièce soumise à un effet transversal, on procéderait comme nous venons de le faire pour le cas général, en admettant que les appuis ou les encastrements fussent remplacés par des forces. Sans entrer dans le détail des calculs à l'aide desquels on arrive à déterminer les *flèches* des pièces soumises à un effet tranversal, nous résumons les formules à l'aide desquelles on peut les déterminer, et, par suite, régler les dimensions des pièces de manière qu'elles ne s'abaissent que d'une quantité donnée. Soient P une charge appliquée à l'extrémité de la pièce, si elle est encastrée par un bout, ou en son milieu, si elle encastrée aux deux extrémités; p une charge uniformément répartie par mètre de longueur; L la longueur de la pièce; EI son moment d'élasticité; E le coefficient d'élasticité; I le moment d'inertie de la section, et f la *flèche*, on a :

I. 1° Pour le cas d'une pièce encastrée par une de ses extrémités et sollicitée à l'autre par une force unique P,

$$f = \frac{\mathrm{PL}^3}{3\,\mathrm{EI}},$$

2° par une charge uniformément répartie sur toute la longueur,

$$f = \frac{p\,\mathrm{L}^4}{8\,\mathrm{EI}}.$$

En comparant ces deux expressions, on voit que, pour produire la même *flèche*, la charge uniformément répartie doit être les 8 tiers du poids unique P appliqué à l'extrémité, et qu'une même pièce donne, lorsque la charge est uniformément répartie, une *flèche* égale aux 3 huitièmes seulement de celle que produit la même charge appliquée à l'extrémité de la pièce.

II. 1° Dans le cas d'une pièce reposant sur deux appuis placés à ses extrémités et chargée d'un poids P en son milieu, on a

$$f = \frac{\mathrm{PL}^3}{48\,\mathrm{EI}},$$

et 2°, si la charge est uniformément répartie sur toute la longueur,

$$f = \frac{5\,p\mathrm{L}^4}{384\,\mathrm{EI}}.$$

Ces formules font voir que le poids pL uniformément réparti ne produit qu'une *flèche* égale aux 5 huitièmes de celle que donne le même poids appliqué au milieu de la longueur de la pièce; elles montrent, en outre, que, pour un même poids, la *flèche* est beaucoup plus faible lorsque la pièce est fixée à ses deux extrémités que lorsqu'elle ne l'est qu'à l'une; elle est 16 fois plus petite pour la charge P, et 9 fois et demie plus petite pour la charge uniformément répartie.

III. 1° Pour le cas où une pièce a ses deux extrémités encastrées, on a pour la charge au milieu P

$$f = \frac{\mathrm{PL}^3}{192\,\mathrm{EI}};$$

2° pour la charge uniformément répartie,

$$f = \frac{p\mathrm{L}^4}{384\,\mathrm{EI}}.$$

Ces formules font voir que la *flèche* est 4 fois moindre dans le cas de l'encastrement que dans celui des appuis simples, si la force est appliquée au milieu de la pièce, et 5 fois, si la force est uniformément répartie.

Les accroissements des *flèches* d'arcs de courbes dans l'état d'équilibre sont plus difficiles à déterminer que celles des pièces droites, et le calcul théorique ne permet de les obtenir qu'à une approximation fort large. Toutefois, les recherches faites par M. Bresse, ingénieur des ponts et chaussées, sur la déformation et la résistance des arcs circulaires ont fait faire quelques pas à la solution de ce problème. Les variations des *flèches* n'ont été calculées par ce savant que pour les arcs à section constante, et dans les cas particuliers : 1° d'un poids uniformément réparti suivant la longueur de l'arc; 2° d'un poids uniformément réparti suivant la corde entière; 3° d'une dilatation provenant de causes étrangères aux charges. Nous n'entrerons pas dans le détail des calculs qu'il a fallu faire pour arriver aux résultats; nous nous contenterons d'indiquer les formules à l'aide desquelles on peut déterminer les *flèches*, en renvoyant pour leur établissement au mémoire que le savant ingénieur a publié sur les pièces courbes (1854).

1° *Variation de flèche produite par un poids uniformément réparti sur la longueur entière de l'arc :*

$$f = \frac{p\rho^4}{er^2}\left(-\frac{9}{4}\sin^2\varphi + \frac{5}{2}\varphi\sin\varphi\cos\varphi + 1 - \cos\varphi - \varphi\sin\varphi + \varphi^2\sin^2\varphi + \frac{1}{4}\varphi^2\right)$$
$$- \frac{\mathrm{Q}\rho^3}{er^2}\left(\frac{3}{2}\sin^2\varphi - \varphi\sin\varphi\cos\varphi + \cos\varphi - 1\right) + \frac{p\rho^2}{4e}\left(-2\varphi\sin\varphi\cos\varphi + \sin^2\varphi + \varphi^2\right)$$
$$+ \frac{\mathrm{Q}\rho}{2e}\sin^2\varphi.$$

Dans cette formule générale, p est la charge uniformément répartie par mètre de longueur d'arc, ρ le rayon de l'arc, e est le produit de la section de l'arc par le coefficient d'élasticité longitudinale, r le rayon de giration de la section, Q la poussée et φ l'amplitude du demi-arc ou le demi-angle au centre. La formule devient

$$f = 1{,}56\,\frac{p\rho^2}{e\left(1 + \frac{15}{8}\frac{r^2}{\mathrm{F}^2}\right)}\left(1 + 0{,}0081\,\frac{\mathrm{F}^4}{a^2r^2}\right),$$

lorsqu'on l'applique aux arcs surbaissés et que l'on y remplace la poussée Q par sa valeur; a étant le demi-cercle de l'arc, et F la *flèche* ou montée de cet arc. Cette dernière formule ne donnerait qu'une erreur relative de 1 treizième pour le cas où la fibre moyenne se rapprocherait du demi-cercle, c'est-à-dire pour celui où φ serait égal à $\frac{\pi}{2}$.

2° *Variation de flèche produite par un poids uniformément réparti suivant la longueur entière de la corde :*

$$f = \frac{p\rho^4}{er^2}\left(\frac{1}{2}\varphi\sin^2\varphi - \frac{1}{4}\varphi\sin\varphi - \frac{1}{2}\sin^3\varphi + \frac{7}{12}\sin^3\varphi\cos\varphi + \frac{1}{3} - \frac{1}{3}\cos\varphi\right)$$
$$+ \frac{\mathrm{Q}\rho^3}{er^2}\left(\frac{3}{2}\sin^2\varphi - \varphi\sin\varphi\cos\varphi + \cos\varphi - 1\right) + \frac{p\rho^2}{e}\left(\frac{2}{3} - \cos\varphi + \frac{1}{3}\cos^3\varphi\right)$$
$$+ \frac{\mathrm{Q}\rho}{e}\sin^2\varphi.$$

p est la charge uniformément répartie par mètre de longueur de corde. En remplaçant Q par sa valeur, et en appliquant la formule aux arcs surbaissés, on trouve pour l'expression de la *flèche*

$$f = 1{,}56\,\frac{p\rho^2}{e\left(1 + \frac{15}{8}\frac{r^2}{\mathrm{F}^2}\right)}\left(1 + 0{,}0112\,\frac{\mathrm{F}^4}{a^2r^2}\right).$$

Cette formule est encore assez exacte pour $\varphi = \frac{\pi}{4}$; mais elle donne une valeur trop forte lorsque φ approche de $\frac{\pi}{2}$; toutefois, l'erreur ne dépasse jamais de 40 p. 100 le résultat véritable.

3° *Accroissement de flèche produit par une dilatation linéaire indépendante des charges.* Cette variation de la *flèche* est représentée par tF, t étant le coefficient de dilatation ou de contraction; mais la *flèche* varie surtout parce que les deux points d'appui faisant obstacle au changement de la corde $2a$, il en naît deux forces horizontales Q égales et contraires, appliquées aux deux extrémités de l'arc et qui tendent à augmenter la *flèche*, s'il y a dilatation, à la diminuer, s'il y a contraction. Pour représenter le changement de la *flèche* dû à la dilatation dont le coefficient est t, on a la formule

$$f = t\mathrm{F} + \left[\frac{\mathrm{Q}\rho^3}{er^2}\left(\frac{3}{2}\sin^2\varphi - \varphi\sin\varphi\cos\varphi + \cos\varphi - 1\right) - \frac{\mathrm{Q}\rho}{2e}\sin^2\varphi\right].$$

où Q exprime la poussée correspondante à la dilatation. Si l'arc est surbaissé, en remplaçant Q par sa valeur en fonction de t, on obtient pour la *flèche* l'expression très-simple

$$f = tF\left[1+\frac{5}{12}\left(\frac{a^2}{r^2+\frac{8}{15}F^2}\right)\right].$$

Cette dernière formule n'est en erreur que de 3,4 pour 100 pour des valeurs de φ inférieures à 45°. Pour les arcs peu surbaissés, on peut employer la formule

$$f + 1{,}56\, t\varphi,$$

qui donne des résultats plus exacts que la précédente. Cette nouvelle valeur de f, dont l'erreur maximum est de 7,1 pour 100, varie d'une quantité égale au produit du nombre 1,56 par la dilatation linéaire absolue qu'éprouverait dans les mêmes circonstances une barre de la matière de l'arc, ayant une longueur égale au rayon de cet arc.

— Archit. La *flèche* était, au moyen âge, la terminaison obligée des tours d'édifices religieux. Dans ceux dont la *flèche* n'a jamais été construite, elle était certainement projetée. Dans les églises primitives, les *flèches* à base conique ou carrée ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus des clochers sur lesquels elles sont assises. Plus tard, leur importance décorative préoccupa davantage les architectes. Ils en construisirent de forme polygonale, le plus souvent octogone, et qui furent aussi hautes que les tours qui les portaient. Ils les percèrent d'ajours, les découpèrent comme des dentelles, ainsi qu'on en voit de si beaux spécimens à Strasbourg, à Fribourg en Brisgau, à Burgos, etc. Ni dans l'antiquité ni au moyen âge, jusqu'à l'époque du grand mouvement communal dont les évêques profitèrent pour entraîner les populations à la construction d'un grand nombre de cathédrales, au XIIe siècle, on ne trouve de *flèches*. Les couronnements de tours, dans les églises antérieures à la fin du XIIe siècle, ne sont que des toits de peu d'élévation. Il fallut aux architectes de la période gothique une grande habileté et beaucoup de goût pour conduire la forme carrée de la tour à l'élancement de la *flèche*, et pour conserver à celle-ci une heureuse silhouette sur le fond du ciel. La *flèche* du clocher vieux de Notre-Dame de Chartres, qui est la plus haute que l'on trouve en France, réunit toutes les qualités de construction et d'aspect. Les *flèches* de pierre, à dater du XIIe siècle, furent en général octogones; celle de Chartres, qui vient d'être citée, a cette disposition; elle n'est décorée que d'écailles simulant une couverture en bardeaux, de côtes et d'arêtiers. La pointe en est à 112 mètres au-dessus du sol. Cette remarquable construction est debout depuis sept siècles et a subi sans accident deux incendies. Elle peut passer pour le modèle des *flèches* en pierre du XIIe siècle; elle se compose d'une pyramide ayant 0m,80 d'épaisseur à sa base, et 0m,30 au sommet; elle est, comme toute la cathédrale, bâtie en pierre dure de Berchère et admirablement appareillée. Lorsque l'architecture s'allégit, pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, on trouva que ces pyramides, pleines en apparence, semblaient lourdes au-dessus des parties ajourées inférieures; on donna alors plus d'élégance et de légèreté aux lucarnes; on perça dans les pans de longues meurtrières; on garnit les arêtiers de crochets saillants, pour donner à l'ensemble une silhouette dentelée; enfin, on découpa les pierres comme de la dentelle, et on arriva à produire la *flèche* de la cathédrale de Strasbourg, qui est certainement l'une des plus heureuses conceptions de l'architecture gothique du XIVe siècle. La cathédrale de Senlis, construite au XIIIe siècle, fournit un beau modèle de ces *flèches* creuses, percées d'ajours, qu'adoptèrent les architectes et dont ils ornèrent richement les arêtes. La *flèche* de l'église abbatiale de Saint-Denis, bâtie au commencement du XIIIe siècle et détruite depuis, était, au contraire, un remarquable type de sévérité et d'élégante netteté; elle a été détruite, il y a trente ans, pour éviter les désastres qu'aurait occasionnés sa chute. Cette *flèche*, dont la silhouette était des plus heureuses, avait 38m,50 de hauteur et se trouvait placée au sommet d'une tour ayant 35 mètres de hauteur; d'une extrême légèreté, elle s'appuyait sur une tour grêle, mal empattée et construite en matériaux faibles. Ces raisons avaient engagé l'architecte à reporter toute la pesanteur en dedans; à cet effet, il avait établi dans les angles de la tour des trompillons, sur lesquels il avait élevé une colonnade intérieure supportant à son sommet une partie de la maçonnerie de la *flèche*.

On a attribué la construction des *flèches* d'églises à un sentiment d'aspiration religieuse, comme si l'homme avait voulu élancer la prière et l'hommage vers le ciel. Selon M. Viollet-le-Duc, elles furent conçues et exécutées en France comme un témoignage du mouvement communal cherchant à attester sa puissance.

L'Allemagne et l'Angleterre n'élevèrent des *flèches* qu'après que la France leur eût donné l'exemple. Au XIIe siècle, l'élévation des *flèches* fut vraiment prodigieuse. A Saint-Denis, la *flèche* avait, comme nous venons de le dire, 38m,50 de hauteur, tandis que la tour qui la portait n'en avait que 35. Dans les siècles suivants, elles s'abaissèrent; celles de Reims n'ont guère que la moitié de la hauteur de leurs tours. Celle de Strasbourg, achevée au XVe siècle, est également petite par rapport à la dimension de sa tour; elle est célèbre par ses escaliers entre-croisés, qui conduisent jusqu'à la lanterne qui la couronne. Quant aux *flèches* en charpente, il en existait au XIIe siècle, mais il n'en reste aucune de cette époque. D'ailleurs, les seules œuvres de charpenterie qui puissent être considérées comme des *flèches* sont des édifices de bois, complets en eux-mêmes, avec leur base et leurs toits, et qu'on a assis sur le sommet d'une tour en maçonnerie. Les *flèches* en charpente recouvertes de plomb furent souvent des constructions provisoires ou simplement plus économiques que celles en pierre. Mais, comme les églises sans transsept ne présentent point de tours, — car c'était sur le transsept que s'élevait le clocher, — on posa de grands clochers en charpente se combinant avec les combles. Notre-Dame de Paris possédait une *flèche* en bois recouverte de plomb, qui datait du commencement du XIIIe siècle; cette construction, démolie il y a cinquante ans environ, était la plus ancienne de toutes celles qui existaient encore à cette époque; elle a été rétablie il y a quelques années, par les soins de M. Viollet-le-Duc, à la place même qu'elle occupait autrefois. Cette *flèche*, dont le sommet est à 96 mètres au-dessus du pavé de l'église, a été améliorée dans son ensemble en y introduisant les perfectionnements fournis par l'industrie moderne. Adoptant le système de l'architecte du XIIIe siècle, M. Violet-le-Duc s'est efforcé de créer des résistances utiles, à éviter les assemblages défectueux qui eussent empêché tout l'ensemble de travailler comme un système articulé et à reporter les charges locales sur toute l'ossature en général. Il s'est étudié: 1° à former à la base de la souche des appuis absolument rigides et pouvant résister à toute oscillation; 2° à relier ces appuis à la souche elle-même d'une manière assez puissante pour que toute pression agissant dans un sens fût reportée au moins sur deux appuis et même sur trois; 3° à soutenir également les huit arêtes de la pyramide; 4° à doubler du haut en bas tout le système formant l'octogone de la *flèche;* 5° à éviter les assemblages à tenons et à mortaises, qui se fatiguent par l'effet des oscillations, et à les remplacer par des moises, qui, au lieu d'entamer les bois, les relient et leur donnent une résistance considérable; 6° à n'employer le fer que comme boulons, pour conserver aux charpentes leur élasticité; 7° à diminuer le poids à mesure que l'on s'élevait, en se servant de bois de plus en plus faible d'équarissage, mais en augmentant cependant la force de résistance. M. Violet-le-Duc rapporte que, le 26 février 1860, un coup de vent qui a renversé à Paris un grand nombre de cheminées, enlevé des toits et jeté bas quelques-unes des charpentes construites pour opérer la triangulation, n'a fait osciller la *flèche* de Notre-Dame que de 0m,20 environ à son sommet, bien que cette *flèche* ne fût pas alors complétement terminée et qu'elle ne fût garnie de plomb qu'à sa partie supérieure, ce qui nécessairement devait rendre l'oscillation plus sensible. La *flèche* de Notre-Dame de Paris a 45 mètres de hauteur au-dessus du faîtage du comble, c'est-à-dire du niveau où elle commence à se détacher sur le ciel; son diamètre à la base est d'environ 7m,70, et sa pente de 0m,075 par mètre de hauteur. Elle est entièrement construite en chêne de Champagne, recouvert de lames de plomb; elle est surmontée de pinacles rachetant l'inclinaison trop brusque, et les arêtiers des noues sont garnis de douze statues représentant les apôtres et de quatre figures représentant les symboles des évangélistes; les statues ont été exécutées en cuivre repoussé, sur les modèles de M. Geoffroy Dechaume. La charpente de la *flèche* a été montée par M. Ballu, et la plomberie par MM. Durand frères et Monduit. L'ensemble de cette construction, y compris les ferrures, pèse environ 500,000 kilogrammes. L'une des plus belles *flèches* du XVe siècle était celle de la Sainte-Chapelle du Palais-de-Justice. Elle a été reconstruite de nos jours par M. Lassus, sur un ancien dessin conservé à la Bibliothèque nationale. La *flèche* de Notre-Dame d'Amiens, dont la silhouette est très-heureuse, a 8 mètres de diamètre à la base, et sa souche repose sur des piliers espacés d'environ 20 mètres; elle est la seule en France qui ait d'aussi grandes dimensions. Sa hauteur au-dessus du faîtage est de 45 mètres, et, avant l'incendie de son couronnement, elle avait 47 mètres. Son poids, y compris la plomberie, est de 500,000 kilogrammes.

La stabilité des *flèches* dépend de la bonne construction de leur souche ou point d'attache et de leur combinaison avec les combles; elles périssent par suite d'un mouvement de torsion qui se produit de proche en proche de la base au faîte. Le moyen âge ne put pas toujours se donner le luxe de recouvrir de plomb ses *flèches* en charpente, car ce métal était alors d'un prix très-élevé; on revêtit donc souvent les *flèches* avec des ardoises, ce qui imposait des crêtes et des arêtes peu ornementées. L'une des plus belles *flèches* en charpente du XVe siècle était celle de la Sainte-Chapelle. Toutefois, à cette époque, la pureté des lignes et des détails, l'accord architectonique des *flèches* avec les tours ou les combles commencent à se perdre. La *flèche* d'Amiens, du commencement du XVIe siècle, est encore fort belle; mais on peut lui reprocher une base grêle, qui la fait sortir trop brusquement du comble, et une charpente inutilement surchargée.

— Ichthyol. Le genre callionyme, outre les deux espèces dont nous avons parlé à ce mot, en renferme une troisième assez intéressante, vulgairement appelée *flèche*. Ce poisson atteint à peine la longueur d'un décimètre; sa tête a la forme d'un angle aigu, ce qui, joint aux épines qui sortent de ses opercules et sont garnies de petites dents tournées en arrière, lui donne une certaine ressemblance avec un fer de *flèche*. Son corps est mince, aplati près de la tête, presque quadrangulaire; sa couleur est brunâtre, marbrée de gris en dessus, blanc grisâtre en dessous. On remarque souvent un appendice mou et rameux, sortant de la membrane de la queue, qu'il dépasse beaucoup. Ce poisson habite les parages de l'île d'Amboine.

— **Allus. hist. Flèche du Parthe,** Allusion à la manière de combattre des Parthes. Les Parthes, célèbres surtout par la défaite et la mort de Crassus, habitaient de vastes plaines entourées de montagnes, entre l'Euphrate, l'Oxus et la mer Caspienne. Cette nation guerrière dédaignait l'agriculture, le commerce et la navigation. Les Parthes, renommés comme cavaliers, vivaient toujours à cheval. Jamais ils n'étaient plus redoutables que lorsque, simulant une fuite, ils décochaient par-dessus l'épaule leurs flèches à l'ennemi qui les poursuivait : aussi leur retraite était-elle plus meurtrière qu'une attaque. Cette fuite, qu'ils effectuaient toujours après leur première décharge, était une ruse de guerre qui a donné lieu au proverbe : *Fuir en Parthe,* c'est-à-dire en portant à son ennemi de cruelles atteintes; *Décocher une flèche de Parthe*, c'est-à-dire lancer en se retirant un trait, un mot qui va droit au cœur.

Dans sa tragédie de *Rodogune*, Corneille a fait usage de cette métaphore :

SÉLEUCUS.

Elle nous fuit, mon frère, après cette rigueur.

ANTIOCHUS.

Elle fuit, mais *en Parthe*, en nous perçant le cœur.

Un écrivain spirituel a dit : « Le Temps jette des rides, comme le *Parthe lançait des traits, en fuyant.* »

« En descendant l'escalier, Moréal s'aperçut que la marquise s'appuyait sur son bras, peut-être un peu plus que cela n'était indispensable; et lorsqu'elle fut assise dans le coupé, il reçut un dernier regard qu'un poëte classique n'eût pas manqué de comparer aux *flèches* que décochaient les *Parthes en fuyant.* »

CHARLES DE BERNARD.

« A sa confiance dans le Seigneur, Fontaine joignait, comme Cromwell l'exigeait de ses soldats, quelques précautions temporelles. Il était excellent cavalier; il montait un barbe fin coureur, et, dès son enfance, il s'était exercé à abattre un blanc en tirant au galop; enfin, il connaissait tous les bois, tous les sentiers de la province. « Je savais bien, » dit-il, que pas un seul des dragons ne pourrait m'atteindre à la course, et j'étais décidé, s'ils me poursuivaient, à *fuir en Parthe.* J'aurais attendu que le mieux monté » eût dépassé ses camarades pour me retourner et lui casser la tête; puis, piquant des » deux, j'aurais rechargé pour en faire de » même à un autre. »

MÉRIMÉE.

« Elle est très-vive et très-mordante d'un bout à l'autre, cette plaidoirie de M. Ernest Cartier. — Et le trait final donc, le *trait du Parthe!* « Est-il bien politique à madame ***, » dit l'avocat, de chercher à avoir auprès » d'elle son fils aîné? Elle se donne vingt- » cinq ans, et quand on verra à ses côtés un » grand garçon de onze ans et demi, n'en » conclura-t-on pas bien vite qu'elle n'est » pas aussi jeune qu'elle voudrait le faire » croire? »

PETIT-JEAN.

« Cela fait, Ferdousi résolut de quitter sans retard la cour du sultan, et il partit secrètement un bâton à la main, en habit de derviche. Il était âgé d'environ soixante-dix ans. En partant, il laissa aux mains d'un ami un papier scellé, recommandant qu'on le remît au sultan vingt jours après son départ. Quand le sultan ouvrit ce papier à son adresse, il y trouva une satire sanglante. C'était la vengeance du poëte, la *flèche du Parthe* qu'il lui lançait en fuyant. »

SAINTE-BEUVE.

FLÈCHE s. f. (flè-che — de l'ancien français *fliche*, quartier de porc salé, morceau de lard. Quant au vieux français *fliche*, il se rapporte bien certainement au germanique : ancien haut allemand *fleisc*, chair, viande; anglo-saxon *flæsc*, *flæc;* islandais *flycke;* anglais *flesh;* allemand *flick*, *fleck*, etc., tous ces mots signifiant proprement morceau, portion de chair). Pièce de lard qu'on lève sur le côté du porc, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

FLÈCHE (LA), en latin *Flexia*, ville de France (Sarthe), ch.-l. d'arrond., sur le Loir, dont les deux rives sont réunies par un beau pont en pierre, à 39 kilom. S.-O. du Mans, à 256 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl., 5,596 hab. — pop. tot., 9,292 hab. L'arrondissement comprend 7 cantons, 75 communes et 99,690 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; prytanée national militaire (800 élèves), pension secondaire; bibliothèque. Fabriques de toiles, bonneterie, gants, bougies, colle-forte, fabriques de lits en fer, blanchisserie de cire, tanneries, papeterie, moulins à blé et à tan. Elève de bestiaux, engrais de poulardes, extraction du tuffeau; briqueteries, poteries. Commerce de grains, vins, huile de noix, fruits, cuirs.

Dans son voyage de Tours à La Flèche, Gresset a ainsi décrit cette dernière ville, où il avait été exilé, par ordre du supérieur des jésuites, en punition du scandale que causait son poëme de *Vert-vert :*

Un climat assez agréable,
De petits bois assez mignons,
Un petit vin assez potable,
De petits concerts assez bons,
Un petit monde assez passable;
La Flèche pourrait être aimable,
S'il était de belles prisons.

La Flèche est, en effet, une jolie petite ville, très-agréablement située dans la fertile vallée du Loir et dominée par de riants coteaux couverts de vignes et d'arbres fruitiers. Ses rues sont généralement larges, propres et bien percées. Le quai qui borde la rive droite du Loir offre une magnifique promenade plantée d'arbres et couverte de pelouses. Au XIe siècle, Jean de Beaugency fit élever sur le Loir une forteresse portée par des arches bâties sur pilotis et présentant une imposante masse quadrangulaire. Ce fort, incendié par Foulques le Béchin, fut rétabli par Hélie, fils de Jean de Beaugency. « Hélie, dit M. Clère (l'*Anjou*), est une des plus belles et des plus poétiques figures féodales de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe. On le voyait presque toujours bardé de fer; mais, sous cet extérieur redoutable, sa figure était douce et ses mœurs pures. Robert Wace dit de lui, dans son fameux roman du *Brut d'Angleterre :*

Hélies fut de grand poeir :
Molt eut grant terre è grant avoeir
Cil del Mans à li se teneient...
E li barons de la contrée
Orent par lui mainte meslée;
Molt le prirent à amoent
Et à seignor le désiroent.

Le mariage d'Eremburge, fille d'Hélie de La Flèche, avec Foulques le Jeune, comte d'Anjou, fit passer la seigneurie de La Flèche en la possession des Plantagenets. L'éclat dont avait brillé La Flèche cessa à la mort d'Eremburge, que Villon a mise au nombre des beautés nationales. En 1793, les débris de l'armée vendéenne, poursuivis par Marceau, Westermann et Kléber, se portèrent sur La Flèche et y pénétrèrent. Cette ville a vu naître Mathurin Jousse, sculpteur et mécanicien, les deux Baïf, l'astronome Picard et le physicien Sauveur.

Le monument le plus important de La Flèche est son *Prytanée national militaire*. La fondation du collége de La Flèche remonte à Henri IV, lequel, sur la demande de Fouquet de La Varenne, gentilhomme de La Flèche, fit don à la ville d'une propriété de famille appelée le Château-Neuf, avec son jardin et ses parcs. Ce fut le noyau de l'établissement qui prit bientôt un rapide essor. On acheta d'abord nombre de maisons voisines avec leurs dépendances; de généreux particuliers et la municipalité pourvurent à certaines dépenses de mobilier et de constructions, et l'on installa les jésuites appelés à diriger les études.

De près, la façade du Prytanée n'a pas l'aspect imposant que lui donnerait un plus grand dégagement par rapport aux constructions voisines. L'ensemble du bâtiment ne ressort dans son élégance et sa masse imposante que vu des hauteurs de Saint-Germain, à 3 kilomètres de la ville, ou du sommet de la tour de pierre, dont la base se rattache au chevet de l'église. Du haut de cet observatoire, l'œil plonge sur l'ensemble des bâtiments du Prytanée : à droite, la cour d'honneur à laquelle des pelouses et des plantations traversées par des allées sinueuses donnent l'aspect d'un jardin anglais. La cour est encadrée au nord par le pavillon du général, au premier étage duquel se présente un superbe balcon en pierre. Le rez-de-chaussée est traversé par le couloir Henri IV, dans lequel on pénètre par un élégant portique à trois cintres. Vis-à-vis de ce pavillon se trouve celui de la bibliothèque, que traverse l'entrée principale du Prytanée, et dont le rez-de-chaussée est constitué par une large galerie dont les douze arcades supportent la bibliothèque, située au premier étage. A l'est et à l'ouest de la cour d'honneur sont des corps de logis aux nombreuses fenêtres et affectés en grande partie au logement des fonctionnaires. A gauche de la tour de pierre est le casernement du 1er bataillon, dont les bâtiments renferment, au nord la salle des actes, au midi l'église. Un corps de bâtiment intermédiaire sépare cette cour de celle du 2e bataillon, qui est la plus élégante, la plus régulière et

qui laisse voir à chacun de ses angles un pavillon symétrique baptisé d'un nom illustre; ce sont les pavillons de Bayard, de Sully, de Saxe, de Crillon. A la suite se présente une troisième cour, qui n'a plus la régularité des précédentes; elle renferme le casernement du 3e bataillon. Là se trouvent les cuisines, les caves, le bûcher. Après ce coup d'œil à vol d'oiseau, donnons une attention spéciale à certaines parties curieuses ou intéressantes de ce vaste établissement. La bibliothèque est surtout fort remarquable. Dès le début de la fondation faite par Henri IV, 1,000 écus avaient été consacrés à l'achat, de livres; mais des legs particuliers, des dons de rois ou de ministres permirent d'augmenter les collections. On y trouve les auteurs byzantins, les œuvres des moines savants, de Mellinois, de Bellebranche, les éditions des Pères de l'Eglise, les œuvres mêmes des jésuites chargés des cours du collége, et dont la plupart étaient des auteurs estimés. A la Révolution, les administrateurs du district de La Flèche enrichirent la bibliothèque de plusieurs ouvrages tirés des couvents supprimés. Ils acquirent une chronique du siége de Rome en 1527, des éditions elzéviriennes et aldines, de magnifiques volumes in-folio à reliures dorées et fleurdelisées, où se trouve la chronique de Nuremberg. Aujourd'hui, la collection totale des volumes de la bibliothèque s'élève à environ 15,000. L'église du Prytanée est une construction remarquable, dans le style classique du XVIIe siècle; elle est sous le vocable de saint Louis, roi de France. Depuis 1828, cette église a été érigée en paroisse. L'édifice a 51 mètres de longueur, 19 de largeur. Des chapelles latérales supportent des tribunes ornées de balustrades. A droite et à gauche du sanctuaire règnent des tribunes plus étendues, à l'extrémité orientale desquelles on voyait autrefois, dans une niche, deux cœurs d'or qui renfermaient, l'un, le cœur de Henri IV, l'autre celui de Marie de Médicis. L'assassinat de Henri IV eut un grand retentissement dans la population de La Flèche, que ce monarque avait si ouvertement protégée et à laquelle il léguait son cœur. La précieuse relique fut transportée avec beaucoup d'éclat et sous une escorte de gentilshommes qui grossissait à mesure qu'elle s'éloignait de Paris. La réception fut pompeuse, et les cérémonies une fois terminées, le cœur, renfermé dans un cœur d'or, fut provisoirement déposé dans une grande salle qui servait encore de chapelle en 1622. Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur toutes les parties qui constituent ce sanctuaire. Disons seulement que les nombreuses sculptures que l'on y rencontre sont un mélange extraordinaire d'œuvres de goût et de figures repoussantes, dont l'expression n'est pas en rapport avec l'idée qu'elles sont censées représenter. Deux cariatides colossales semblent supporter sur leurs épaules la voûte de la porte d'entrée, qui est élégante et hardie. Les caveaux renfermaient jadis les cendres de personnages plus ou moins illustres.

La salle des actes présente un aspect splendide. Eclairée de neuf grandes fenêtres, elle est surmontée d'un plafond à cintre surhaussé dont la surface est divisée en caissons égaux, au milieu desquels les H alternent avec des rosaces. Le chiffre couronné de Henri IV et de Marie de Médicis repose sur un foudre au milieu du plafond. Une peinture monumentale représente Hercule ayant à ses pieds le lion de Némée; de la main droite il tient sa massue; de la gauche, un grand médaillon au centre duquel est Henri le Grand couronné par la Victoire. Au-dessus, la Justice et l'Histoire sont entourées de petits enfants dont l'un indique aux autres du doigt ces mots gravés sur des tablettes : *Fondation de* 1603. C'est dans cette salle que se font les distributions des prix. Sur un tableau sont inscrits les noms de tous les élèves qui ont remporté le prix d'honneur depuis sa fondation. Vers le nord, le vestibule Henri IV s'ouvre sur les jardins et les parcs que traverse une allée, à l'extrémité de laquelle se dresse un petit temple grec, assez surpris de figurer dans une si pieuse maison. Des marronniers, des platanes, des tilleuls, des peupliers, des sapins du Jura, des tulipiers d'Amérique, des faux ébéniers emplissent d'une ombre épaisse le jardin et le parc, et présentent un coup d'œil aussi imposant que gracieux.

Le cabinet de physique et d'histoire naturelle de La Flèche est remarquable par ses richesses de toute nature et l'art qui a présidé à son organisation. On saisit toutes les occasions favorables pour l'agrandir encore. Il aurait été difficile d'affecter un seul local au réfectoire commun; aussi chaque bataillon a-t-il le sien, dont la porte d'entrée aboutit à un couloir conduisant aux cuisines. Le réfectoire du 1er bataillon est dans les bâtiments qui longent la rue du Collége; les deux autres occupent le rez-de-chaussée des ailes qui séparent l'un de l'autre le 2e et le 3e bataillon.

Parlons maintenant de l'enseignement donné dans le collége depuis sa fondation. Les jésuites, qui avaient alors le monopole de l'éducation en France, en obtinrent la direction en 1604, et y installèrent leurs meilleurs professeurs. D'après les termes de l'édit, on devait y enseigner «la grammaire, les humanités, la rhétorique, les langues latine, grecque et hébraïque, la philosophie, la logique, la morale, la physique et la métaphysique, les mathématiques, la théologie scolastique, les cas de conscience et l'Ecriture... » En 1604, il y avait neuf chaires et près de 1,200 élèves, fournis par l'élite de la noblesse de France. Ceux d'entre eux qui se proposaient d'embrasser la carrière militaire étaient instruits aux exercices et aux manœuvres de l'infanterie. A cette première période de l'école de La Flèche appartiennent comme élèves : Bude de Guébriant, maréchal de France, mort le 24 novembre 1643; Marin de Mersenne, savant minime; René Descartes, le fondateur de la philosophie française; Denis Petau, d'Orléans, théologien distingué dont l'esprit embrassait presque toutes les connaissances humaines; Pierre Musson, poëte, professeur de rhétorique, auteur tragique.

A partir de 1622, la prospérité du collége de La Flèche s'accrut avec une rapidité merveilleuse. En 1626, il y avait 299 pensionnaires et 1,800 externes attirés par la réputation dont jouissaient les pères jésuites. Un règlement prévoyait toutes les conditions d'admission et de séjour dans l'établissement. L'année 1646 fut marquée par une insurrection des élèves externes contre les pères jésuites, à l'occasion de mauvais traitements que l'on reprochait à ceux-ci. Cet orage ne laissa pas de traces durables. A cette période appartiennent, comme professeurs, les jésuites Mambrun, Jouvency et Ducerceau, le poëte; comme élèves : François Voysin, conseiller d'Etat, ministre de la guerre sous Louis XIV; le littérateur Philippe Labbe; le prince Eugène de Savoie, qui porta les armes contre sa patrie adoptive; l'avocat général Louis Séguin; Pasquier, conseiller de grand'chambre; le comte de Rohan, grand maître de Malte; enfin Talleyrand-Périgord, mort en 1821, cardinal-archevêque de Paris. Cependant, l'Institut des Jésuites touchait à sa fin; une faillite de plusieurs millions, résultant d'opérations commerciales faites par eux en violation de leurs règlements, souleva l'opinion générale; les parlements s'émurent, et la grand'chambre prononça, le 6 août 1762, un arrêt par lequel elle condamnait l'ordre tout entier, le sécularisait et ordonnait la vente de leurs biens. Le 5 avril suivant, les pères jésuites quittèrent La Flèche, et ce fut seulement en 1704 que le ministre Choiseul décida Louis XV à fonder, à la place du collége, une Ecole préparatoire à l'Ecole militaire du Champ-de-Mars.

La nouvelle école était destinée à recevoir 250 gentilshommes, parmi lesquels on devait distinguer, à la fin de leurs études, ceux que leurs goûts ou leurs aptitudes porteraient plutôt vers les armes que vers l'Eglise, la magistrature ou toute autre profession noble. Les classes étaient publiques, l'externat ouvert à tout le monde. On pouvait être admis comme pensionnaire depuis l'âge de neuf ans jusqu'à onze ans. Par exception, les orphelins étaient admis jusqu'à treize ans. Le personnel enseignant comprenait : un principal, un sous-principal, trois professeurs de philosophie, deux de rhétorique, cinq régents, un nombre convenable de sous-maîtres. Le décret ouvrait les portes de l'école aux fils d'officiers blessés à la guerre, aux fils non nobles des chevaliers de Saint-Louis. Ce cadre de privilégiés fut successivement élargi par Louis XVI, par la République et par l'Empire; on en vint à reconnaître que le libre et gratuit accès des classes du collége accordé à tous les élèves sans distinction mettrait une foule d'externes à même de profiter des bons maîtres qui y professent et d'inspirer aux pensionnaires une salutaire émulation. L'abbé Donjon, placé à la tête de l'établissement, lui rendit son premier éclat, et, pendant douze ans, maîtres et élèves illustrèrent l'école. Parmi les professeurs, il faut citer l'éloquent Pechméja, l'abbé Cosson, Porion, le théologien Lambert, l'abbé Jacquemard. Des citoyens illustres sortis des bancs de l'école à cette période, le plus ancien et le plus glorieux fut La Tour-d'Auvergne; puis viennent de Sercey, officier distingué du génie, Riom Montalembert, officier de marine; le poëte Alexis d'Héral, le général Dupont d'Aubevoye, le général Hédouville, du Petit-Thouars, le héros d'Aboukir.

Cette ère de prospérité n'eut pas une longue durée. Le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, bouleversa l'œuvre que l'on croyait solidement établie, et bientôt arriva une décision ministérielle licenciant l'Ecole militaire de Paris et son annexe de La Flèche, et disséminant les élèves dans douze petites écoles militaires. Cette mesure, exécutée sans ménagement pour les maîtres comme pour les élèves, souleva une foule de protestations. Le collége était à peine évacué, que Louis XVI, pour répondre au vœu général, rendait, le 20 mai 1776, un édit qui rétablissait l'institution sur de nouvelles bases et en confiait l'administration à la congrégation de la doctrine chrétienne. Les Pères de cette compagnie s'engageaient à établir et à diriger un pensionnat militaire à côté d'une école ecclésiastique. Mais, aux approches de la Révolution, ce collége déclina, et il restait à peine cent élèves, quand, au mois d'avril 1793, le Prytanée fut supprimé. Ce n'était plus dans les écoles militaires que l'on choisissait les officiers...; le champ de bataille les improvisait. Parmi les élèves dispersés, on en voit plusieurs figurer, le 8 juin 1794, à l'École de Mars, dans la plaine des Sablons; d'autres sont devenus célèbres à divers titres : ainsi, Clarke, devenu duc de Feltre; Nompère de Champagny, duc de Cadore; Bertrand, compagnon fidèle de l'empereur; Bourmont, plus célèbre par sa trahison que par ses talents militaires, enfin les frères Chappe, inventeurs de la télégraphie aërienne.

La Convention détourna La Flèche du but de sa fondation; elle s'empara des bâtiments dans lesquels elle logea le général commandant la place, le commissaire des guerres et d'autres fonctionnaires publics. Il y eut un hôpital, une maison de convalescence. Cependant, l'administration municipale voyait avec peine les études tombées entièrement en décadence; elle s'adressa aux administrateurs départementaux qui, autorisèrent la ville de La Flèche à ouvrir un pensionnat dans les bâtiments du collége, au moment où l'un des administrateurs du district insistait déjà pour mettre le tout en vente. Les cours furent promptement rétablis au moyen de professeurs ayant jadis appartenu au collége et d'anciens élèves de la maison. Sur un rapport de Lucien Bonaparte, le premier consul avait organisé quatre colléges, sous le nom de Prytanées français : à Paris, à Fontainebleau, à Saint-Cyr et à Saint-Germain. Plus tard, Bruxelles et Lyon furent dotés d'écoles semblables. En 1808, le Prytanée de Saint-Cyr fut transféré à La Flèche, et les études qu'on y faisait eurent des résultats satisfaisants; néanmoins cet établissement ne trouva pas grâce devant le gouvernement de Louis XVIII, qui le rétablit sur l'ancien pied, savoir, comme école préparatoire à l'Ecole militaire de Paris. Les élèves pouvaient être admis à La Flèche dès l'âge de huit ans; ils y restaient jusqu'à quinze et passaient alors à l'Ecole de Saint-Cyr pour achever leurs études. Nul ne devait être admis à Saint-Cyr s'il n'avait d'abord été élève de La Flèche. Parmi les candidats, la préférence devait être donnée à ceux dont le père aurait été tué sur le champ de bataille ou serait mort de ses blessures.

L'Ecole de La Flèche, ainsi réorganisée, ne survécut pas à la Restauration, et le décret qui la supprimait parut le 10 novembre 1830. Cette période de 1814 à 1830 a fourni un grand nombre d'hommes remarquables, parmi lesquels nous citerons : MM. Bedeau, Uhrich, Mayron, d'Aurelles de Paladines, Jamin, de Crény, Manselon, Grésy, de Liniers, d'Exéa, Genestet de Planhol, Carbuccia, Damesme, Billon, Froment-Coste, de Giraux.

L'arrêt qui avait frappé l'Ecole de La Flèche n'était pas sans appel. Bien que le maréchal Gérard, ministre de la guerre, fut loin de se montrer favorable à cette institution, une décision royale du 21 février 1831 ordonna la formation d'un collége royal militaire dont l'organisation fut définitivement réglée le 12 avril suivant. L'unité de commandement présida à cette mesure. Un général ou un colonel commandait en chef, et la direction des études appartenait à l'officier supérieur commandant en second. Lors des événements de Février 1848, le collége militaire, maintenu par le gouvernement provisoire, se hâta de reprendre son titre de Collége national.

Le 6 janvier 1853, le collége national de La Flèche s'appela de nouveau Prytanée militaire. Nous allons citer les dispositions les plus importantes du décret qui régit encore aujourd'hui cet établissement. L'objet de l'institution de l'Ecole est de récompenser les services rendus à l'Etat par les officiers de terre et de mer, en donnant à leurs fils, indépendamment de l'éducation militaire, une instruction littéraire et scientifique assez étendue pour leur permettre d'obtenir le diplôme de bachelier ès sciences, et plus spécialement de se présenter avec succès aux concours d'admission à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole de Saint-Cyr. On admet 300 boursiers, 100 demi-boursiers. Les premiers sont choisis de préférence parmi les orphelins ou fils d'un père amputé. Les enfants sont admis à dix ans accomplis, et s'ils ne doivent pas atteindre quatorze ans au 1er octobre de l'année suivante. Les programmes des connaissances exigées varient d'après l'âge des candidats. Le personnel militaire du Prytanée est le suivant : un commandant en premier, qui peut être ou un officier général de la 1re section du cadre de l'état-major général, ou un colonel en activité de service; un officier supérieur du grade de lieutenant-colonel ou de chef de bataillon, chargé du commandement en second; un capitaine; trois lieutenants ou sous-lieutenants, dont un chargé de diriger les exercices gymnastiques; un certain nombre de sous-officiers, déterminé suivant les besoins du service.

L'enseignement pour la partie littéraire est conforme au plan d'études de l'Université. L'enseignement scientifique, commençant à partir de la troisième, se termine par un enseignement complémentaire. Les cours institués sont, par conséquent : 1° un cours complet d'humanités, y compris la rhétorique; 2° un cours d'histoire et de géographie; 3° un cours de langue allemande; 4° un cours de mathématiques; 5° un cours de sciences physiques; 6° un cours d'histoire naturelle; 7° un cours de dessin de la figure; 8° un cours de dessin linéaire. Les élèves pratiquent, en outre, les exercices militaires et la gymnastique. Indiquons pour mémoire l'existence d'un conseil d'instruction appelé à provoquer les améliorations que nécessite l'intérêt des études, et d'un conseil de discipline pour les mesures nécessaires au maintien de l'ordre. Le service du culte et le service de santé sont analogues à ceux des lycées. Un conseil d'administration, sous le contrôle de l'intendance militaire, dirige l'emploi des fonds. D'après le décret, le ministre de la guerre peut désigner un ou deux inspecteurs civils, choisis parmi les hommes qui ont suivi la carrière de l'enseignement, pour inspecter au Prytanée les études littéraires et les études scientifiques. Un général inspecteur examine les différentes parties du service et fait les propositions pour l'avancement des fonctionnaires. Enfin, le décret porte que les élèves du Prytanée qui concourent pour l'Ecole spéciale de Saint-Cyr sont, à titre de faveur particulière, avancés de quinze rangs sur la liste d'admissibilité.

Avant de finir, jetons un coup d'œil sur le fonctionnement intime du Prytanée. Nous allons le faire aussi brièvement que possible. Les élèves sont divisés en 3 bataillons : le 1er renferme les élèves de rhétorique et de seconde et comprend 4 compagnies; dans le 2e bataillon sont les élèves de troisème, de quatrième et une section de la cinquième; enfin, le 3e bataillon est constitué par le reste des élèves. Le 2e bataillon a 5 compagnies, le 3e en a 6. Les maîtres répétiteurs ne sont pas militaires et n'ont la surveillance des élèves que pendant les études, excepté dans le 3e bataillon, soumis au régime civil pour la discipline. Hors des classes et des études, ce sont les adjudants qui sont chargés de la surveillance générale dans les récréations, etc.

Jusqu'en 1859, tout le Prytanée était soumis à la discipline militaire. Ce régime, un peu rigoureux parfois, a été modifié pour le 3e bataillon, où sont les plus jeunes enfants. On conserve pour eux le régime des lycées. Les punitions des deux premiers bataillons sont les suivantes : 1° le peloton; pendant la durée d'une récréation, l'élève puni se tient debout, faisant face à un mur et tournant le dos à ses camarades; 2° la retenue, qui consiste dans la privation d'une grande récréation pendant laquelle on est gardé dans une salle à part pour exécuter un pensum; 3° le pain sec, dont le nom expliquerait la chose, si la punition était aussi rigoureuse que le mot l'indique; mais, au pain sec, l'élève reçoit la soupe et le bœuf; à la seconde partie du repas, il quitte sa place pour aller se tenir debout devant la table de punition; 4° le peloton de rigueur est la punition indiquée au n° 1, avec cette différence que l'élève doit se tenir beaucoup plus près du mur, plus loin de ses camarades; il est puni sévèrement s'il se retourne; 5° trois pelotons de rigueur infligés d'un seu coup constituent ce que l'on appelle un jour de rigueur; 6° les arrêts sont dans une salle de police; l'enfant puni passe sa journée dans une cellule et n'assiste ni aux classes ni aux études; ses repas sont le régime du pain sec; 7° la prison est un degré de pénalité plus grave; l'élève est mis dans une cellule ayant pour tous meubles une table et un tabouret, et doit travailler à un pensum imposé; 8° la prison obscure n'a pas besoin d'explication : pas de jour, pas de travail; 9° le donjon. Quand l'expulsion d'un élève est prononcée, on l'enferme, jusqu'à l'arrivée des parents ou des correspondants, au sommet d'une des tours, où toute communication avec les personnes de l'école lui est désormais interdite, et dont il sort sans avoir revu ses camarades. Ce sont les adjudants qui, par la nature de leur service, ont le plus souvent l'occasion d'infliger des punitions. Tout en reconnaissant la nécessité de punir l'étourderie, et surtout l'indiscipline de certains élèves, il serait à désirer que, dans bon nombre de cas, les adjudants se montrassent moins *militaires*. Chaque matin, à neuf heures, le rapport a lieu chez le général. Là se réunissent le colonel commandant en second, le capitaine, le trésorier, l'inspecteur des études; là se fait le dépouillement des rapports fournis par les différents fonctionnaires; on prononce les punitions maintenues ou augmentées. Parfois des élèves demandent par le rapport une audience du général. Si cette audience est accordée, elle a lieu pendant la récréation qui vient après le dîner. Chaque matin aussi l'on réunit dans la chambre de service les élèves qui se sont fait porter malades; le médecin les soumet à une visite scrupuleuse, et ceux dont l'état semble l'exiger sont dirigés sur l'infirmerie, sous la conduite d'un sergent. Encore quelques mots sur l'enseignement, et notre notice sera complète. Les cours scientifiques sont particulièrement remarquables, et les succès obtenus chaque année, soit pour les écoles, soit pour le baccalauréat ès sciences, en témoignent hautement; mais les études littéraires ne sont pas au niveau de celles des lycées; cela tient sans doute au peu de mouvement qui se fait dans le personnel des professeurs de cette branche des études. Cet état de choses a commencé à se modifier depuis que des professeurs agrégés ont pris les fonctions laissées vacantes par des régents non pourvus de titres universitaires suffisants. Enfin, la gymnastique et la natation sont l'objet d'un enseignement sérieux et progressif dont on tire les meilleurs résultats. Pour couronner ce programme d'une existence militaire anticipée, les deux premiers

bataillons font parfois des promenades ou marches militaires en armes et musique en tête. Un dernier mot : le Prytanée, dans le langage de élèves, s'appelle le *bahut;* l'élève est un *brution.*

Une statue de Henri IV, œuvre remarquable de M. Bonassieux, s'élève depuis 1867 sur l'ancienne place du Pilori, qui a pris le nom de *place Henri IV.* Sur le socle de granit est gravée l'inscription suivante :

À HENRI IV
FONDATEUR DU COLLÉGE DE LA FLÈCHE
LA VILLE RECONNAISSANTE
1857.

FLÈCHE-EN-L'AIR s. f. Mar. Mât de bôme ou de baïonnette; mât de cacatois léger et volant, établi sur les mâts de perroquet ou au-dessus des papillons.

FLÈCHE-EN-CUL s. m. Mar. Voile triangulaire établie entre la corne d'artimon et le mât de perroquet de fougue : *Parmi les trois-mâts, les barques seules ont conservé leur* FLÈCHE-EN-CUL; *mais les goëlettes, les côtres, les sloops en portent tous un.*

FLÉCHER v. n. ou intr. (flé-ché — rad. *flèche*). Agric. Commencer à pousser sa flèche, sa tige, en parlant des cannes à sucre : *Aux Antilles, les cannes* FLÈCHENT *toutes à la fois, vers le mois d'août, lorsqu'elles ont plus de dix mois de plantation.* (Pelouze.)

— v. a. ou tr. Couvrir, en parlant du bélier par rapport à sa femelle : FLÉCHER *une brébis.*

FLÉCHÈRE (Jean-Guillaume DE LA), pasteur protestant et littérateur suisse, né à Nyon, dans le canton de Vaud, en 1729, mort en 1785. Il voyagea en Allemagne, en Hollande, où il prit, pendant quelque temps, du service comme sous-lieutenant, puis se rendit en Angleterre et y donna des leçons particulières. En 1756, La Fléchère embrassa la carrière ecclésiastique, devint pasteur de Madeley, dans le Shropshire, et acquit une assez grande réputation comme prédicateur. La Fléchère a publié quelques écrits en vers et en prose : la *Louange*, poëme moral et sacré (Nyon, 1781); *Essai sur la paix de* 1783; la *Grâce et la nature*, poëme (1785), etc.

FLÉCHI, IE (flé-chi, î) part. passé du v. Fléchir. Ployé, courbé : *Un genou* FLÉCHI. *Un arbre* FLÉCHI *par le vent.*

— Fig. Touché, gagné : *Un cœur* FLÉCHI. *Dieu est* FLÉCHI *par nos prières.*

FLÉCHIER (Valentin-Esprit), évêque de Nîmes, écrivain distingué et l'un de nos meilleurs orateurs chrétiens, né à Pernes (comté d'Avignon) le 10 juin 1632, mort à Montpellier le 16 février 1710. Il appartenait à une famille noble que la gêne avait forcée de se livrer au commerce; on trouve dans le nobiliaire de sa province un acte du pape Innocent XII, à la date du 4 juin 1696, par lequel le souverain pontife reconnaît au frère de l'évêque de Nîmes, Philippe Fléchier, le titre de comte et autres prérogatives honorables accordées par ses prédécesseurs. Très-jeune encore, Esprit Fléchier fut envoyé à Tarascon, au collége des Pères de la doctrine chrétienne, dont son oncle maternel, Hercule Audiffret, était le supérieur; à quinze ans, ses études classiques terminées, il entra lui-même dans cette congrégation. Son esprit fin, ingénieux, se fit remarquer dès sa jeunesse, et il était presque célèbre, dans le cercle restreint où il vivait, par l'élégance et la recherche de son style, comme aussi par sa facilité à tourner de jolis vers latins, exercice fort en vogue au XVII^e^ siècle. On lui reconnaissait aussi, dans la congrégation, et pour l'éloquence de la chaire, un talent naissant qu'il eut occasion de manifester quand il fut appelé à prononcer, devant les états de la province du Languedoc, l'oraison funèbre de Claude de Rebé, archevêque de Narbonne (1659). Sa parole fut écoutée avec faveur, et le futur évêque, s'enivrant de ce précoce succès, voyait déjà devant lui un avenir plein de promesses. A dater de ce jour, il rêva une plus grande scène; Paris exerçait alors, comme aujourd'hui, une attraction irrésistible. Il ne tarda pas à s'y rendre. Son oncle étant mort, il quitta la congrégation. Le jeune abbé joignait à l'intelligence la plus délicate un extérieur tout à fait aristocratique; il n'était pas déplacé dans un salon, et donnait la réplique avec autant de modestie que de finesse. Une description en vers latins qu'il fit d'un des carrousels de Louis XIV fut d'abord très-goûtée; mais cela ne pouvait le mener bien loin. Il entra, comme précepteur, dans la maison de M. de Caumartin, dont il sut gagner la sympathie, et quand celui-ci fut appelé, en qualité de commissaire, aux *Grands jours d'Auvergne*, Fléchier le suivit; il écrivit de son voyage une relation fort piquante, où il est très-peu parlé des grands jours d'Auvergne, mais beaucoup des mœurs du temps et de certaines aventures, indignes peut-être d'un abbé, mais fort intéressantes pour ceux qui veulent connaître l'époque. C'est la plus curieuse de ses œuvres. V. GRANDS JOURS D'AUVERGNE.

Cependant, il profitait de ses loisirs pour étudier les maîtres de la chaire et s'essayer à son tour dans ce genre, où il fallait disputer la palme aux plus redoutables concurrents, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Mascaron. Si ses premiers sermons n'obtinrent qu'un succès d'estime, ses oraisons funèbres le placèrent au rang qu'il méritait. Une imagination vive, un style élégant et travaillé, une rare finesse d'observation et d'heureuses recherches de cadence, qui donnent à sa prose une sorte de rhythme harmonieux, assurèrent sa vogue. Vingt-cinq sermons d'Avent, prononcés de 1665 à 1670, dans diverses églises de Paris, une *Vie du cardinal Commendon*, traduite du latin (1671, in-4°), et l'*Oraison funèbre de la duchesse de Montausier*, prononcée en 1672, l'avaient assez distingué pour le désigner aux suffrages de l'Académie française, qui l'élut en 1673. Il y remplaça Godeau, évêque de Vence, et, le même jour, la noble compagnie reçut Racine et l'abbé Gallois. Le discours de Fléchier excita un tel enthousiasme, que celui de Racine passa inaperçu. « L'auteur d'*Andromaque*, dit un biographe du temps, désespérait de pouvoir atteindre au même succès. » Trois ans après, le duc de Montausier, son ami et son Mécène, fit donner à Fléchier l'abbaye de Saint-Séverin, au diocèse de Poitiers. Au mois de février 1681, le roi le pourvut de la charge d'aumônier ordinaire de M^me^ la dauphine Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, et, peu de temps après, il recevait de ce monarque deux nouveaux bienfaits, l'abbaye de Baigue, au diocèse de Saintes, et le prieuré de Peyrat. En 1685, le roi le mit à la tête d'une mission destinée à ramener, par la persuasion, les protestants du Poitou et de la Bretagne, et qui précéda de peu de temps ceux qu'on appela les missionnaires bottés, c'est-à-dire les dragons. En 1685, il fut pourvu de l'évêché de Lavaur, dans le Languedoc. Louis XIV lui dit, en le nommant : « Je vous ai fait attendre une place que vous méritiez depuis longtemps, mais je ne voulais pas me priver si tôt du plaisir de vous entendre. » Fléchier partit, plein de zèle ; mais le saint-siége lui refusa quelque temps la bulle. Les démêlés qui existaient alors entre Louis XIV et Innocent XI, à propos des droits de *régale*, l'empêchèrent de prendre d'autre titre que celui de vicaire général de son diocèse, et, la querelle durant encore deux ans plus tard, lorsqu'il fut promu à l'évêché de Nîmes, les bulles pontificales lui furent encore refusées. Son sacre n'eut lieu qu'en 1692, dans l'église du Val-de-Grâce, à Paris.

L'édit de Nantes avait été révoqué en 1685, et le diocèse de Nîmes était un de ceux qu'avait le plus agités cette odieuse mesure, aussi funeste à la France qu'aux véritables intérêts du christianisme. D'après les historiens catholiques, et certains biographes célébrant, avec quelque exagération peut-être, la mansuétude de Fléchier, l'évêque de Nîmes aurait cherché à atténuer, par sa modération personnelle, les excès de son propre parti; il montait en chaire plusieurs fois par semaine et faisait entendre des paroles de paix et de conciliation qui pénétraient son auditoire. Les réformés eux-mêmes venaient l'entendre en foule, et il fit plusieurs prosélytes. Grave et digne, plein de pitié pour les maux dont souffrait son diocèse, il sut inspirer à toute la ville l'affection et la confiance. Il allait dans les campagnes; il causait familièrement avec les paysans et les aidait de ses conseils et de sa bourse. Au plus fort même de la révolte, quand, à plusieurs reprises, les protestants, poussés à bout, s'insurgèrent et menacèrent de tout mettre à feu et à sang, le palais épiscopal fut toujours épargné, et il suffisait, pour arrêter les plus fanatiques, de prononcer ces simples mots : *Voilà l'évêque Fléchier!* Les persécutions n'en suivaient pas moins leur cours. Pour éclairer son clergé, composé en grande partie d'ecclésiastiques ignorants et déréglés, il établit des conférences où les curés et les vicaires de la ville et de la campagne venaient se communiquer le fruit de leurs études particulières. L'évêque assistait à ces réunions et leur imprimait, par sa gravité et sa parole, un caractère de grandeur qui commandait le respect et l'admiration. Il combattait aussi la superstition et la fausse piété. Le peuple, toujours crédule, courait en foule porter son hommage à une croix érigée près du village de Saint-Gervais, peu éloigné de Nîmes. On attribuait à cette croix une vertu merveilleuse, et un pâtre, à moitié fou, racontait des miracles dont il avait été témoin. Des prêtres eux-mêmes y allaient comme à une source de grâces et de bénédictions. Fléchier fit à ce sujet une lettre pastorale si éloquente, qu'elle détruisit le prestige de la croix miraculeuse. Il s'opposa également à l'établissement d'une confrérie de pénitents blancs, en disant que la religion ne doit rien admettre qui ne soit grave et majestueux comme elle. Quand la famine vint s'abattre sur Nîmes, le prélat semblait se multiplier dans son héroïque charité. Comme on lui représentait qu'il fallait mettre des bornes à cette ardeur pour le bien d'autrui, il répondit doucement : « Peut-être dites-vous vrai; mais suis-je évêque pour rien? »

Telle est l'opinion des panégyristes de Fléchier. Nous avons le regret de ne pas la partager entièrement, et le lecteur comprendra notre réserve quand il aura examiné, d'après ses œuvres mêmes que nous analysons plus loin, le caractère de l'évêque de Nîmes.

Malgré tous les travaux de son épiscopat, Fléchier trouvait encore le moyen de s'occuper de littérature. L'Académie de Nîmes prit une importance considérable sous sa direction. Entouré de ses amis, il discutait des questions de goût, animait ces réunions par son esprit pénétrant. Sa santé s'était usée au milieu de tant de difficultés. La mort d'un de ses plus chers amis vint lui porter un coup funeste qui ébranla même sa raison. Faut-il rapporter l'histoire de ce rêve singulier qui hâta peut-être son dernier jour?

L'abbé Ménard, prieur d'Aubert, pieux et savant ecclésiastique, pour qui Fléchier avait une estime particulière, était mort depuis quelque temps. Fléchier rêva que cet ami était au bord d'une rivière qu'il venait de traverser, l'appelant et l'invitant à la traverser comme lui, et qu'à cette invitation il avait passé la rivière. Ils s'étaient embrassés. L'évêque, frappé de ce songe, fit venir un sculpteur de Montpellier, et lui demanda son portrait en buste, pour être placé sur son tombeau. Le sculpteur, étonné, promit de venir sans retard. Quelques jours après, comme Fléchier lui faisait un reproche d'avoir manqué à sa promesse, l'artiste dit que les deux neveux de Monseigneur, ayant su de quoi il s'agissait, l'avaient prié de ne rien faire. L'évêque sourit. « Mes neveux sont de bons enfants, dit-il, mais allez toujours votre chemin. » Puis, choisissant le plus simple des modèles : « Mettez la main à l'œuvre, ajouta-t-il, le temps presse. »

Il avait assisté, selon sa coutume, en 1710, aux états de Languedoc et avait déployé son zèle habituel pour le service du roi. Le 6 février, jour de la clôture, il se sentit défaillir. La fièvre le prit; peu de jours après il expira (16 février 1710). Par son testament, il léguait toute sa fortune aux hospices de Nîmes.

L'œuvre capitale de Fléchier est son recueil d'*Oraisons funèbres*, qui comprend huit morceaux de ce genre. Les principales sont celles du duc d'Aiguillon, de Turenne, de Lamoignon, de Marie-Thérèse et du P. Le Tellier. Dans ces morceaux d'éloquence, Fléchier n'a pas la force sublime de Bossuet et le raisonnement inexorable de Bourdaloue, mais il a peut-être quelque chose de plus sympathique. Bossuet nous effraye, Bourdaloue nous convainc, Fléchier nous charme. Celle de ses oraisons qui eut le plus de retentissement est sans contredit celle de Turenne. Il entrait en concurrence avec l'évêque de Tulle, Mascaron, pour qui M^me^ de Sévigné montre tant de complaisance. « Est-il possible, disait-elle en parlant de Fléchier, qu'il puisse contester à M. de Tulle? » Fléchier contesta, et son triomphe fut complet, si complet même, que M^me^ de Sévigné fut obligée d'écrire cette rétractation : « J'en demande mille et mille pardons à M. de Tulle, mais il me semble que celle-ci est au-dessus de la sienne. Je la trouve plus également belle. »

Mentionnons encore 3 vol. de *Panégyriques des saints* et 3 vol. de *Sermons*, la *Vie de Théodose le Grand*, composée pour l'instruction du dauphin, livre agréable, mais où la vérité historique n'est pas toujours respectée. Fléchier avait fait de Théodose un modèle qu'il proposait au jeune prince, et ce modèle devait être nécessairement sans défauts. Même inexactitude dans l'*Histoire du cardinal Ximénès*, où nous voyons le portrait d'un saint mis à la place d'un homme politique. L'abbé Marsollier a mieux fait. Quant à l'*Histoire du cardinal Commendon*, ce n'est qu'une traduction du latin de Gratiani. L'histoire n'a pas réussi à Fléchier. Ses poésies latines ont été réunies en un volume, ainsi que ses *Lettres choisies sur divers sujets.*

Les œuvres complètes de Fléchier ont été imprimées à Nîmes (1782, 10 vol. in-8°). On y trouve une *Relation des troubles des Cévennes* et quatre lettres sur le *Quiétisme.* Plus tard, on publia une correspondance galante de Fléchier avec M^lle^ de Lavigne. Nous avons parlé des *Grands jours d'Auvergne*, œuvre de la jeunesse de Fléchier. On a aussi attribué à l'évêque de Nîmes un *Recueil des antiquités de la province du Languedoc* (6 vol. in-fol.), resté manuscrit. Le manuscrit porte la date de 1627, et par conséquent est antérieur à la naissance de Fléchier. M. Fabre, de Narbonne, a fait paraître les *Œuvres complètes de Fléchier*, avec une notice sur la vie et les ouvrages de ce célèbre orateur (Paris, 1825, 10 vol. in-8°).

De nos jours, le talent de Fléchier a été contesté. Après avoir été proclamé l'égal de Bossuet, ce qui était trop, il n'a plus été regardé que comme un rhéteur, ce qui n'est pas assez. Fléchier a donné prise à cette appréciation par la recherche de son style, qu'il ciselait et taillait à mille facettes; mais il reste néanmoins un écrivain habile et ingénieux, qui a seulement un peu trop sacrifié au culte de l'antithèse et de la sonorité oratoire. Son art est un art de décadence, qui produit un singulier effet au milieu des grandes œuvres, si pures de lignes, de son siècle. L'école actuelle des stylistes, Sainte-Beuve en tête, ne pouvait se dispenser de le remettre en honneur; aussi a-t-on édité avec grand soin les *Grands jours d'Auvergne* et les *Lettres à M^lle^ de Lavigne.* Une petite pointe de scandale perce naturellement dans cette dernière publication, fort amusante à parcourir; ces lettres, qui datent de la jeunesse de Fléchier, jeunesse dissipée comme celle des abbés de cour de son temps, sont de parfaits modèles de la langue des précieuses.

Fléchier (LETTRES DE FEU M.) [Paris, 1712, 2 vol. in-12]. Ces deux volumes contiennent, outre la correspondance de Fléchier, une relation de ce qui s'est passé dans les assemblées des fanatiques du Vivarais et des réflexions sur le caractère des hommes. Nous laisserons de côté tout ce qui touche aux fanatiques pour ne nous occuper que de la correspondance.

On connaît le style de Fléchier. Clair, incisif, spirituel, il manque de passion, de chaleur, de flamme. Ce qui fait défaut, c'est le cœur. Il y a, dans cette longue correspondance, beaucoup de lettres de condoléance; il est rare d'y rencontrer un élan parti de l'âme, un accent de sensibilité vraie, d'émotion profonde. Cela seul suffirait à révéler chez l'auteur une sécheresse bien voisine de l'égoïsme. Et que doit-on penser, lorsqu'on rencontre sous sa plume des aveux comme celui-ci : « Je ne conseillerai jamais à un homme de se marier; je ne lui conseillerai aussi jamais de se faire un ami. Il n'y a guère moins d'engagement avec l'un qu'avec l'autre, et l'obligation de partager les peines, les disgrâces et les afflictions avec tous les deux est égale. *On a assez de ses chagrins sans en chercher ailleurs et de nouveaux.* » Cette phrase, nous semble-t-il, est toute une révélation; elle met à nu un caractère.

Ce qui lui manque du côté de la sensibilité, Fléchier cherche à le rattraper du côté de l'esprit, et alors il tombe plus d'une fois dans le *précieux.* Ainsi ce compliment à un ami qu'il n'a pas trouvé chez lui : « Je vous écris de votre cabinet et peut-être de votre plume; combien en sortirait-il de jolies choses si elle était conduite par votre main! et vous verrez que la mienne n'en saura pas tirer un simple remercîment de toutes les honnêtetés que je viens de recevoir chez vous. Si elle ne sait pas exprimer une fort grande reconnaissance, elle ne sera pas l'interprète de mon cœur. » Et l'on pourrait citer vingt autres endroits semblables.

Mais où cette correspondance devient intéressante, c'est dans les affaires des protestants. Il est bien entendu que nous avons dans l'évêque de Nîmes un témoin prévenu; mais, de ses récits mêmes, il ressort des faits accablants pour le clergé catholique. Quand nous disons que Fléchier est prévenu, nous n'avançons rien sans preuve. Il l'est à tel point, qu'il suffit d'avoir été l'adversaire des prétendus réformés pour mériter sa bienveillance. « Celui qui aura l'honneur de vous demander votre protection, écrit-il à M^me^ la présidente Druillet, est de sa profession maître d'école. Il n'est pas autrement savant, mais il s'est trouvé brave. Il a défendu plus d'une fois le clocher de son village contre une troupe de fanatiques; il a poursuivi et battu ces gens-là en plusieurs rencontres; il en a tant tué, qu'un meurtre s'étant fait dans sa paroisse, on a voulu croire que c'était lui qui l'avait fait. On l'a arrêté, mis en justice, absous, et déclaré innocent par le présidial. Il s'agit d'être innocent au parlement. »

Nous allons voir maintenant la douceur de Fléchier vis-à-vis des protestants. Le 4 juin 1699, il rend compte au marquis de Châteauneuf de l'état de son diocèse. « Quoique dans l'avis que l'on me fit l'honneur de me demander, j'eusse cru qu'un peu de sévérité, ou pour mieux dire d'autorité, était nécessaire dans la disposition où je voyais les esprits, j'ai pourtant loué la bonté et la sagesse du roi; je n'ai pas eu de peine à m'accommoder aux voies de douceur auxquelles il s'est déterminé par lui-même et que j'ai toujours suivies à l'égard des nouveaux convertis par devoir et par inclination. » Cependant Fléchier rencontre de la résistance, et toujours avec la même douceur : « Si les parents ne sont rendus responsables de leurs enfants et qu'ils ne soient punis en cette occasion, ils deviendront plus hardis à les éloigner de toutes les pratiques de l'Eglise. » Les nouveaux convertis ne veulent pas recevoir les sacrements de l'Eglise à l'heure de la mort; on les poursuit : « Il y a dix ou douze affaires de cette nature prêtes à juger, mais les procédures sont longues; il faut avoir recours au parlement, et le mal croît et se multiplie avant qu'on y ait apporté le remède, qui sont le châtiment et l'exemple qu'on veut en faire. » Cependant « la si bonne œuvre » fait peu de progrès. Les gentilshommes ne vont presque pas à l'église : « Le roi, dans ses instructions, condamne tous ces gens-là, et je ne sais pourquoi ou comment tout cela subsiste, sans être puni ou corrigé... » Et il ajoute aussitôt : « A Dieu ne plaise que je veuille attirer des peines sur qui que ce soit! la douceur et la charité doivent adoucir notre zèle. » Ce qui ne l'empêche pas d'applaudir à toutes les mesures rigoureuses dirigées contre les protestants : « Ils osèrent même, le dimanche des Rameaux, tenir une assemblée dans un moulin, sans aucune précaution, à la porte de la ville; et dans le temps que nous chantions vêpres, chanter leurs psaumes et faire leur prêche. » N'est-ce pas le comble de l'insolence? « M. le maréchal sortit de sa maison, assembla quelques troupes, fit passer au fil de l'épée hommes et femmes qui composaient cette assemblée, au nombre de plus de cinquante personnes, et réduire en cendre la maison où elle se tenait. *Cet exemple était nécessaire pour arrêter l'orgueil de ce peuple.* Mais le cœur d'un évêque est bien touché et ses entrailles bien émues, quand il voit, d'un côté, verser le sang des catholiques, et, de l'autre, celui des *méchants*, qui, tout méchants qu'ils sont, font une partie de son troupeau. » Ces décla-

rations de mansuétude, après les réflexions que lui inspire le massacre de cinquante personnes, sont vraiment adorables. En voici, du reste, le meilleur commentaire, dans une lettre écrite à M. le chevalier de N..., et datée de Nîmes le 15 août 1706 : « Nous sommes ici, grâce au Seigneur, dans une grande tranquillité, contents que Cavalier soit embarqué sur la flotte anglaise. Ce vaisseau périra sans doute, étant chargé de tant de crimes ; quelque orage imprévu se lèvera et le brisera contre quelque effroyable rocher ; aussi bien ce scélérat serait-il venu périr ici sur une roue. »

Ainsi, dans cette correspondance, les récits de Fléchier nous montrent clairement sa physionomie véritable. Il est cependant un côté de son caractère que nous devons encore relever. Nous y verrons la sincérité relative de l'évêque, mais nous raconterons sans amertume, sachant que la qualité d'évêque impose certains *devoirs*. « Un berger de Provence, passant dans notre diocèse de temps en temps pour quelque commerce, remarqua dans la paroisse de Saint-Gervais, à deux lieues de Nîmes, une petite montagne, comme une espèce de petit Calvaire où il jugea qu'on pourrait dresser une croix et réparer, en quelque façon, dans les cantons catholiques, les profanations et les outrages que les fanatiques avaient faits à la croix en tant d'endroits où ils avaient été les maîtres. Il me communiqua son dessein ; je l'approuvai. La croix fut faite, bénite, posée..., et je ne sais pourquoi ni comment il se forma en ce lieu-là, tout d'un coup, une dévotion qui s'échauffa, se multiplia, s'étendit. Il parut qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire. Les malades s'y firent porter, plusieurs se sentirent soulagés, *quelques-uns se crurent guéris*. Des personnes sages et dignes de foi le témoignent... Le concours de peuple ne cesse point. Dieu veut peut-être se faire glorifier dans un pays où il a été offensé... *Ce qui est de vrai et de consolant, et que je regarde comme le véritable miracle*, c'est la ferveur, la vénération, le silence, l'ordre qui s'observe dans ces multitudes de gens de pays différents. Jusqu'ici, je n'ai rien voulu décider. Je n'ai fait que retrancher quelques abus et louer la piété. » Il résulte clairement de cette lettre que l'évêque ne croit pas au miracle de la croix de Saint-Gervais ; mais il n'a garde de détruire cette superstition et d'anéantir ces préjugés. Bien au contraire, il encouragera les personnes dévotes à se rendre à Saint-Gervais.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à dépouiller cette correspondance ; nous engageons seulement les lecteurs de l'*Histoire de Fléchier*, par M. Delacroix, à étudier cette lettre ; il n'y a là ni partialité ni injustice : c'est l'homme qui se montre et se juge lui-même.

Fléchier (HISTOIRE DE), par l'abbé A. Delacroix, vicaire à la cathédrale de Nîmes. Cet ouvrage, très-bien fait, a l'avantage inestimable, pour une biographie, d'avoir été composé sur des pièces originales ; puis, ce qui ne gâte rien, le style en est facile et agréable. Mais, comme on doit s'y attendre d'un abbé, l'histoire de Fléchier tourne au panégyrique. Tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à l'Eglise, sont excusés, glorifiés, exaltés ; quant à ses adversaires, libres penseurs, jansénistes, hérétiques, ils sont traités avec cette cruauté froide que l'abbé Delacroix semble avoir empruntée à Fléchier.

Même pour un homme d'Eglise, il semble bien difficile, à première vue, d'absoudre complétement l'ancien évêque de Nîmes. On sait que certains n'avaient pas craint de s'attaquer au caractère de Fléchier et avaient mis en doute son austérité. On parlait, non sans quelque malignité, de ses relations avec la nièce de Descartes, Mlle de Lavigne. Recueillis par Conrart, les billets échangés avaient donné lieu à des soupçons que M. Delacroix déclare parfaitement injustes. Ces galanteries ont été purement littéraires. Toutes les expressions un peu... vives s'expliquent par le langage précieux de l'hôtel de Rambouillet et par la phraséologie à la mode. Il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage à son prétendu commerce avec Mlle Deshoulières, passion toute littéraire qui dura trente ans, il est vrai, mais qui est toujours restée dans les limites du plus pur idéalisme. Il faut bien passer quelque chose aux goûts du jour et faire quelques concessions au bel esprit. Nous nous étonnons de rencontrer chez un évêque ce style et cette conduite ; mais, dit M. Delacroix, l'histoire rend raison de bien des choses, et les choses et les hommes ne sont mal jugés que parce qu'on ne les considère pas sous leur vrai jour, dans le milieu qui les explique, et, au besoin, les justifie. Son milieu l'explique et au besoin le justifie. Eh ! mon brave homme, ce milieu justifierait bien autre chose que des lettres, et les mœurs du temps permettent deux maîtresses et plus à un abbé. Mais tant est grand ce désir d'excuser son héros chez notre historien, qu'il lui pardonne d'avoir cédé aux sollicitations de Louis XIV et d'avoir adhéré à la fameuse déclaration de 1682. Et cependant M. Delacroix est un ultramontain.

Mais cette règle de critique historique que nous avons citée plus haut n'est pas applicable à tout le monde. C'est du moins le sentiment de M. l'abbé. On peut bien en faire profiter ses amis ; mais ses ennemis, il convient de les juger d'après une autre mesure. Savez-vous pourquoi d'Alembert n'a pas admiré les *Panégyriques des saints*, de Fléchier ? « C'est qu'il avait ses raisons à lui pour ne pas aimer les saints et leurs panégyristes. » Savez-vous pourquoi les solitaires de Port-Royal persévérèrent dans la doctrine de Jansénius jusqu'à souffrir pour elle la persécution ? « Ils n'avaient peut-être fait tant de bruit que pour le plaisir d'écrire et d'occuper le public de leur talent. » On peut voir par là comment M. Delacroix traitera les protestants. Tout d'abord, il est bien entendu que leurs adversaires seuls sont dignes de foi, et qu'on ne doit pas s'arrêter au témoignage de leurs partisans. L'évêque Fléchier, le prieur de Bernis, Valette, le rév. père Louvreleuil seront seuls admis à déposer dans ce grand procès. Il cite avec complaisance et appuie de son autorité un certain abbé Tribolet, chargé de prêcher les protestants à domicile après la révocation de l'édit de Nantes. Les protestants n'étaient pas des hommes religieux, c'étaient des hommes de parti. Ils n'avaient pas de zèle pour la cause du Seigneur, dit Tribolet, et voilà les protestants jugés. Ailleurs, M. Delacroix raconte que plusieurs protestants, essayant de quitter leur pays, « furent pris aux frontières et expièrent leur coupable témérité par une captivité qu'on leur fit subir à Aigues-Mortes, dans la tour de Constance. Les modernes historiens du protestantisme ont fort déclamé contre cette prison, oubliant que leurs martyrs n'avaient pas cette résignation, cette charité, ce courage qui eussent fait tomber leurs chaînes ou du moins les eussent illustrées. Tribolet les avait vus dans la tour de Constance, les y ayant suivis pour les prêcher et les consoler comme à Nîmes. Or, il s'écrie à ce souvenir : « Est-ce ainsi qu'étaient les saints martyrs ?... Je n'ai pas vu un de ces prisonniers qui pût souffrir un moment de conversation sur la patience. »

L'homme qui écrit de sang-froid de pareilles phrases est bien capable d'absoudre toutes les atrocités qui furent exercées contre les protestants. A l'exemple de Fléchier, il n'a pas une parole de blâme, pas un cri de protestation contre l'exécution des chefs, la démolition des villages, le massacre des populations. Les excès des camisards, qui incendiaient, brûlaient, tuaient, justifient toutes les représailles, même les plus sanglantes. Mais qui donc avait poussé les camisards à la révolte ? qui donc avait provoqué cette insurrection ? Opprimés dans leur foi, violentés dans leurs personnes, repoussés des frontières, que devaient-ils faire ? N'avaient-ils qu'à courber la tête, et ne se trouvaient-ils pas dans le cas de légitime défense ? Ceux qui voudront se former une opinion sur ce point n'ont qu'à lire l'*Histoire des camisards*, de M. Eugène Bonnemère. Ils verront ce qu'il fallut d'iniquité, de vexations, de souffrances pour pousser à la désertion ce peuple des Cévennes ; ils y verront aussi quel fut le rôle du clergé catholique dans cette triste histoire, et en particulier de Fléchier. Ce qui n'empêche pas M. Delacroix de saluer cette époque avec enthousiasme. C'était le bon temps alors. « En ces glorieuses années de la monarchie, le peuple aimait ses rois en même temps qu'il était docile à la voix de l'Eglise, qu'on ne lui faisait pas encore un point d'honneur et une obligation de dédaigner. »

Heureusement, ce bon temps est passé pour toujours et nous espérons bien n'avoir plus rien à craindre de Fléchier ni de ses panégyristes. Mais cet ouvrage montre que le catholicisme ne s'est pas modifié et qu'il subit seulement les nécessités des circonstances. Il ne s'inquiète ni de l'humanité, ni de la justice ; il ne regarde que son intérêt. Aussi ses représentants les plus distingués nous blessent et nous choquent : ils n'ont plus nos idées, ils ne parlent plus notre langue ; nous ne les comprenons plus.

FLÉCHIÈRE s. f. (flé-chi-è-re — rad. *flèche*). Archit. Espèce de feuille d'eau en fer de flèche, qui entre dans l'ornementation de l'architecture romano-byzantine.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des alismacées, appelé aussi SAGITTAIRE.

— **Encycl.** Bot. Le genre *fléchière* ou *sagittaire*, ainsi nommé à cause de la forme de ses feuilles, renferme des plantes herbacées vivaces, à rhizome traçant, d'où naissent deux sortes de feuilles, les unes inondées, flottantes et longuement rubanées, les autres émergées, dressées et à limbe sagitté ou cordiforme. Les fleurs, blanches ou rougeâtres, sont monoïques et groupées en épi ou plutôt en spadice. Elles présentent un périanthe à six divisions alternant sur deux rangs : les extérieures herbacées, formant un calice ; les intérieures pétaloïdes et simulant une corolle. Les mâles, qui occupent la partie supérieure du spadice, ont une vingtaine d'étamines ; les femelles, situées au-dessous des mâles, ont un pistil composé de plusieurs ovaires uniovulés. Le fruit se compose de plusieurs capsules ventrues et monospermes. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, toutes aquatiques, et qui croissent pour la plupart dans les régions tempérées de l'Amérique du Nord. L'Europe n'en possède qu'une seule, c'est la *fléchière* ou *sagittaire commune*, appelée aussi *sagette* ou *flèche d'eau*. Le développement de cette plante est des plus intéressants. « Elle a pour racine, dit M. Hœfer, un paquet de fibres filiformes, un peu charnues, presque simples, d'un blanc jaunâtre. De leur collet part une tige souterraine et rampante, d'abord très-courte, terminée par une bulbe ovale, de la grosseur d'une olive, enveloppé l'une et l'autre d'une ou de plusieurs membranes, prolongées en gaîne sur la tige. A mesure que celle-ci s'allonge, la bulbe emporte la membrane, dont une portion reste sur la tige. De l'extrémité de la bulbe sortent des ramifications nombreuses, toutes chargées de bulbes, les unes terminales, d'autres rangées comme des grains de chapelets ; ces rejets acquièrent souvent plusieurs pieds de longueur. Une substance blanchâtre, douce, amylacée, occupe tout l'intérieur des bulbes ; elle disparaît dans les anciennes ; on n'y trouve plus qu'un faisceau de fibres simples, très-lâches, telles qu'elles existent dans la longueur des tiges. » Les feuilles présentent les deux modifications principales indiquées plus haut ; les feuilles aériennes sont très-élégantes ; mais leur forme diffère beaucoup d'un individu à l'autre, souvent sur la même plante. Aussi les anciens botanistes ont-ils cru devoir établir dans cette espèce plusieurs variétés, tandis qu'elle offre seulement des modifications dues au degré de profondeur des eaux. Les pétioles de ces feuilles changent de forme quand ils arrivent au-dessus du liquide ; ils se gonflent, et leurs cellules se remplissent d'une moelle douce et savoureuse. Les fleurs produisent un effet agréable par leur périanthe d'un blanc pur, rougeâtre ou autre, et relevé, chez les mâles, par de nombreuses anthères d'un jaune d'or ; chez les femelles, par des ovaires brunâtres, réunis en un capitule globuleux. La *fléchière* croît abondamment dans toutes les eaux dormantes, mais pures, et dans celles dont le courant est peu rapide. Comme la plupart des plantes émergées, elle concourt à assainir les marais et à en exhausser le sol, à retenir les terres sur les berges des cours d'eau, à fixer les sols d'alluvion, à augmenter la production des tourbières, à orner les grandes pièces d'eau des jardins paysagers, etc. Son rhizome féculent pourrait servir à l'alimentation. Les feuilles, malgré leur âcreté, sont avidement recherchées par tous les animaux domestiques, mais surtout par les chevaux et les cochons. On les a employées en médecine comme astringentes, détersives et vulnéraires. Outre les applications agricoles citées plus haut, la *fléchière*, dans les localités où elle est abondante, devrait être soigneusement recueillie par les cultivateurs ; elle forme un excellent engrais, surtout pour les terres sablonneuses ou trop maigres. Il y aurait même avantage à propager cette plante dans les stations qui lui conviennent, notamment dans les terrains marécageux que l'on veut assainir et rendre à la culture. Sa multiplication est du reste très-facile ; il suffirait de recueillir la graine en automne, de la mélanger avec de l'argile, pour qu'elle aille au fond de l'eau, et de la jeter, avant l'hiver, dans les lieux appropriés. On arriverait encore au même résultat en plantant, çà et là, des éclats de pied. La plante ne demanderait plus ensuite aucun soin ; dès qu'elle est une fois en possession d'un sol, elle s'y propage d'elle-même avec une étonnante rapidité et arrive bientôt à couvrir des espaces considérables.

Les Chinois possèdent une *fléchière* que plusieurs auteurs regardent comme une simple variété de la nôtre ; ils la cultivent pour ses rhizomes, qui renferment une substance amylacée, ferme, blanche, d'une saveur analogue à celle de la châtaigne, et qui sont bons à manger, même crus. On assure que cette espèce se retrouve aussi dans l'Amérique du Nord.

FLÉCHIR v. a. ou tr. (flé-chir — lat. *flectere*, forme secondaire de *plectere*, plier, entrelacer, qui se rapporte à la racine sanscrite *pritch*, joindre, mettre ensemble, toucher). Ployer, courber, faire plier : FLÉCHIR *le genou.* FLÉCHIR *l'avant-bras.* FLÉCHIR *les reins. Le vent* FLÉCHIT *les arbres les plus vigoureux.*

— Fig. Emouvoir, gagner : *La grâce* FLÉCHIT *les cœurs les plus endurcis.* (Boss.)

> Une jeune souris, de peu d'expérience,
> Crut *fléchir* un vieux chat...
>
> LA FONTAINE.

> Il faut que le plus faible ait, dans son infortune,
> Pour *fléchir* le plus fort, trente raisons pour une.
>
> BOURSAULT.

‖ Apaiser, calmer : FLÉCHIR *le courroux de quelqu'un.*

> ... Pour *fléchir* l'inclémence des dieux,
> Il faut du sang peut-être et du plus précieux.
>
> RACINE.

— *Fléchir le genou*, Donner des marques d'adoration, ou d'un respect religieux, ou d'un respect excessif : FLÉCHIR LE GENOU *devant les idoles.* FLÉCHIR LE GENOU *devant les reliques des saints. Ne* FLÉCHISSEZ *pas le* GENOU *devant la fortune.* (V. Cousin.)

> Il n'a, devant Aman, pu *fléchir les genoux.*
>
> RACINE.

— v. n. ou intr. Se ployer, se courber : *Cette porte* A FLÉCHI *sous le poids. La jeune fille indolente semble toujours prête à* FLÉCHIR *sous le poids le plus léger.* (Théry.)

— Par ext. Lâcher pied : *L'armée* FLÉCHIT *devant cette attaque soudaine.*

— Fig. Ne pas résister, se laisser abattre ; céder, se soumettre : *Les puissances sous qui tout* FLÉCHIT *doivent elles-mêmes se servir de bornes.* (Boss.)

> Quiconque peut *fléchir* ne sait pas commander.
>
> LA HARPE.

> Quand le vieil honneur *fléchit* sous la honte,
> Il n'est plus d'abri, si ce n'est aux champs.
>
> J. AUTRAN.

FLÉCHISSEMENT s. m. (flé-chi-se-man — rad. *fléchir*). Action de fléchir, mouvement de ce qui fléchit, flexion ; état de ce qui a fléchi : *Le* FLÉCHISSEMENT *des genoux. Le* FLÉCHISSEMENT *de cette porte est sensible à l'œil. La rotule est un os qui est mis tout exprès dans la jointure pour la remplir et la défendre, quand les os se replient pour le* FLÉCHISSEMENT *du genou.* (Fén.)

FLÉCHISSEUR adj. m. (flé-chi-seur — rad. *fléchir*). Anat. Qui produit la flexion d'une des parties du corps : *Le muscle* FLÉCHISSEUR *de la jambe.*

— Substantiv. : Muscle fléchisseur : *Les* FLÉCHISSEURS *des doigts.*

— **Antonyme.** Extenseur.

— **Encycl.** Anat. Les membres subissent, sous l'action de muscles opposés et antagonistes, des mouvements différents. Parmi ces mouvements, il en est deux qui ont dans la mécanique des muscles une importance essentielle : ce sont les mouvements de flexion et les mouvements d'extension. On appelle *fléchisseurs* les muscles qui ont pour action la flexion. Les *fléchisseurs* ont donc nécessairement leur insertion sur deux parties isolées du squelette ; ces parties sont parfois contiguës : c'est ainsi que l'on voit le muscle brachial antérieur s'insérer sur l'humérus d'une part, et sur le cubitus d'autre part, pour fléchir ce second os sur le premier. Mais parfois les insertions sont séparées par un ou plusieurs os : ainsi, le muscle grand droit antérieur du cou, dont la contraction a pour objet de fléchir le cou sur la poitrine en avant, a son insertion supérieure séparée de son insertion inférieure par les vertèbres cervicales ; le muscle biceps s'insère à une éminence osseuse de l'omoplate, à un fibrocartilage presque dépendant de cet os et au radius en bas, en sorte que l'humérus est interposé entre ses insertions supérieures et son insertion inférieure ; enfin, les muscles *fléchisseurs* des doigts et des orteils présentent cette séparation des insertions supérieures et des insertions inférieures à un degré d'écartement considérable, puisque plusieurs rangées ou systèmes d'os séparent les attaches du haut et les attaches du bas à la dernière et à l'avant-dernière phalange. Cet écartement lui-même semblerait être une condition heureuse pour la précision des mouvements : l'extrême habileté et la prestesse qu'acquièrent les doigts du pianiste sont la preuve que les mouvements de flexion des doigts peuvent, dans la constitution et la disposition même des muscles, arriver à une absolue perfection. Il serait, en effet, impossible, avec quelque autre partie du corps, d'arriver à cette rapidité précise des mouvements. D'autre part, on sait que, dans les exercices de l'escrime, le développement du biceps dépasse de beaucoup le développement du muscle brachial antérieur, et cependant tous les deux sont *fléchisseurs*, tous les deux sont dans des conditions d'action, l'un sur le radius, l'autre sur le cubitus, absolument analogues ; mais le brachial antérieur a ses deux insertions sur des os contigus, condition heureuse au point de vue de la force, et mauvaise au point de vue de la délicatesse des mouvements. Le biceps, au contraire, n'est pas moins heureusement adapté à un grand déploiement de force ; mais cette interposition d'un os entier comme l'humérus, entre ses deux attaches, lui permet de développer tous les degrés d'énergie et de graduer avec précision le travail mécanique qu'il doit fournir. Indépendamment de ces résultats, exclusivement tirés de l'étude des muscles *fléchisseurs* pris en eux-mêmes, il en est d'autres que l'on peut également constater, quand on les compare aux muscles extenseurs. Dans cet antagonisme du système *fléchisseur* et du système extenseur, les rôles ne sont pas également répartis : le rôle des extenseurs est moins en relief ; car partout les extenseurs semblent avoir pour effet de mettre le membre dans une position propice à l'activité des *fléchisseurs* : les muscles extenseurs des doigts, dans le jeu du piano ou des autres instruments de musique, n'ont d'autre objet que la rapidité, tandis que les *fléchisseurs*, indépendamment de la vitesse, doivent encore atteindre à cette précision et à cette modération du mouvement dont la possession pleine caractérise le véritable musicien. Sans prendre des exemples dans le jeu d'instruments que la civilisation a pu produire en dehors des prévisions de la nature, l'action de saisir avec les mains est toujours précédée d'une certaine extension des doigts qui ouvre la main et prépare l'étreinte des *fléchisseurs*. La disposition anatomique de ces muscles semble justifier la manière de voir qui précède ; car nous voyons, pour la main, un seul système de muscles extenseurs opposé à deux systèmes, l'un superficiel et l'autre profond, de muscles *fléchisseurs*. Les muscles *fléchisseurs* proprement dits sont appelés *fléchisseurs* communs ou *fléchisseurs* propres, suivant qu'ils ont pour objet de fléchir tout un système d'organes, tous les doigts, par exemple, ou qu'ils agissent sur un seul ; le *fléchisseur*

propre du pouce en est un exemple. Les principaux muscles *fléchisseurs* sont, pour la main et l'avant-bras, le *fléchisseur* profond et le *fléchisseur* superficiel ou sublime des doigts, le grand palmaire, le *fléchisseur* propre du pouce, etc. Pour le bras et l'avant-bras, on citera le biceps et le muscle brachial antérieur. Pour le pied, le *fléchisseur* commun des orteils et son accessoire, qui, malgré son peu de développement, correspond exactement au *fléchisseur* superficiel des doigts de l'avant-bras, et le jambier antérieur, etc., doivent être notés. Pour la jambe et la cuisse, les *fléchisseurs* sont les muscles jumeaux en bas, le demi-tendineux, le biceps fémoral, le demi-membraneux et le couturier. Pour le tronc et la cuisse, le muscle psoas, un des plus forts de l'économie, véritable antagoniste des muscles fessiers, est le *fléchisseur* le plus direct : c'est ce même muscle qui se vend, en boucherie, sous le nom de filet. Les *fléchisseurs* du cou sont : le muscle grand droit antérieur, les muscles scalènes, qui ne produisent le mouvement que par une décomposition de forces; le muscle sterno-clido-mastoïdien, qui s'insère aux apophyses mastoïdes de l'os temporal et au sternum, ainsi qu'à la clavicule, par deux tendons distincts. Sa direction indique essentiellement le mouvement qu'il fait subir à la tête; en effet, dans les hôpitaux d'aliénés, on voit, chez des paralytiques généraux, le menton s'appuyer sur le sommet du sternum sous l'action du muscle sterno-mastoïdien contracté; il s'y forme même parfois une bourse séreuse accidentelle.

Les muscles *fléchisseurs* des doigts et des orteils, à cause de leur disposition et de leur importance, portent plus spécialement le nom de *fléchisseurs.*

Le *fléchisseur* profond des doigts (*cubito-phalangien commun* de Chaussier) s'insère aux trois quarts supérieurs de la face antérieure du cubitus, aux deux tiers internes du ligament interosseux, à l'aponévrose antibrachiale et un peu à la face antérieure du radius. Supérieurement, il occupe ainsi la face antérieure de l'avant-bras, tandis qu'en bas il se divise en quatre tendons qui s'insèrent à la face palmaire des phalangettes des quatre derniers doigts.

Le *fléchisseur* superficiel des doigts est situé au-dessus du précédent. Il s'attache, d'une part, à l'épitrochlée, à l'apophyse coronoïde du cubitus, au bord antérieur du radius, et, d'autre part, à la face palmaire des phalangines des quatre derniers doigts. Ses quatre tendons inférieurs sont disposés de manière à brider et à maintenir en place les tendons du *fléchisseur* profond. Ces deux muscles ont sensiblement la même action. Le *fléchisseur* profond est toutefois le seul qui puisse fléchir la phalangette sur la phalangine; mais tous les deux fléchissent les phalangines sur les phalanges, celles-ci sur les métacarpiens, et le carpe sur les deux os de l'avant-bras.

Le *fléchisseur* (court) du petit doigt (*unci-phalangien*) va, de l'os crochu et du ligament annulaire du carpe, au côté interne de l'extrémité supérieure de la première phalange du petit doigt.

Le *fléchisseur* (court) du pouce (*trapézo-phalangien*), muscle très-difficile à circonscrire, occupe l'éminence thénar à la paume de la main. Il est fixé, d'un part, au grand os, au ligament annulaire du carpe et au troisième os métacarpien; de l'autre, à la première phalange du pouce (face palmaire) et aux deux os sésamoïdes de l'articulation voisine. Il porte plutôt le pouce en dedans et en avant qu'il ne le fléchit.

Le *fléchisseur* (long) du pouce (*radio-phalangettien du pouce*) est un des muscles de la région antibrachiale antérieure. Il naît des trois quarts supérieurs du radius et du ligament interosseux. De là, ses fibres vont s'insérer, par l'intermédiaire d'un tendon, à l'extrémité supérieure de la dernière phalange du pouce.

Le *fléchisseur* (court) commun des orteils (*calcanéo-sous-phalangien commun*) s'étend de la face inférieure du calcanéum à la face plantaire des phalangines des quatre derniers orteils. Il s'attache, en outre, à la face supérieure de l'aponévrose plantaire moyenne et à une cloison aponévrotique qui le sépare de la région plantaire externe. Il fléchit les phalangines sur les phalanges, et celles-ci sur les métatarsiens correspondants.

Le *fléchisseur* (long) commun des orteils (*tibio-phalangettien commun*) s'insère à la face postérieure du tibia et aux phalangettes des quatre derniers orteils; il est penniforme, allongé, aplati d'avant en arrière, et le plus interne des muscles de la couche profonde de la jambe. Une cloison aponévrotique le sépare du jambier postérieur.

Le *fléchisseur* (court) du gros orteil (*tarso-sous-phalangettien du premier orteil*) naît de l'os cuboïde et du troisième cunéiforme, pour se porter à la partie inférieure de la première phalange du gros orteil et aux deux os sésamoïdes de l'articulation métatarso-phalangienne.

Le *fléchisseur* (long) du gros orteil (*péronéo-sous-phalangien du pouce*) est le plus externe et le plus volumineux de tous les muscles de la région jambière profonde. Il s'insère, d'une part, à la face postérieure du péroné et du ligament interosseux; de l'autre, il se termine par un tendon à la face plantaire de la première phalange du gros orteil.

Le *fléchisseur* (court) du petit orteil (*tarso-sous-phalangien du petit orteil*) est un petit faisceau charnu couché le long du bord externe du cinquième métatarsien. Il naît de l'extrémité postérieure de cet os et va à l'extrémité postérieure de la première phalange du cinquième orteil. Il est recouvert par l'aponévrose plantaire.

FLÉCHOIS, OISE s. et adj. (flé-choi, oi-se). Géogr. Habitant de La Flèche; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* FLÉCHOIS. *La population* FLÉCHOISE.

FLECK (Conrad), minnesinger du XIIIe siècle, qu'on croit, d'après son style, être né en Suisse ou en Souabe. Il est l'auteur d'un poëme intitulé : *Flore et Blancheflor*, publié par Sommer à Quedlinbourg (1846, in-8°). C'est une histoire d'amour, fort populaire au moyen âge, et qui a inspiré un grand nombre de poëtes et de conteurs de divers pays, notamment Boccace, dans sa nouvelle de *Filocopo.*

FLECK (Jean-Frédéric-Ferdinand), célèbre acteur allemand, né à Breslau en 1757, mort en 1801. Il alla, en 1776, étudier la théologie à l'université de Halle; mais, privé de ressources par la mort de son père, il dut bientôt après embrasser la carrière théâtrale. Il débuta à Leipzig en 1778 avec le plus grand succès et suivit, l'année suivante, Schrœder à Hambourg. Ce fut dans cette ville qu'ils posèrent l'un et l'autre les bases de leur réputation future. A Berlin, où il parut sur la scène en 1783, Fleck obtint un tel succès qu'il fut immédiatement engagé dans la troupe de Dœbbelin, d'où il passa, en 1786, au théâtre National, dont il devint plus tard régisseur, puis codirecteur. Fleck excellait surtout dans les pièces de Shakspeare, où il jouait avec une égale perfection les rôles les plus divers, de même que dans les pièces du répertoire allemand, où il abordait tour à tour la tragédie et la comédie. Les rôles où il était le plus admiré étaient ceux du roi Lear, de Shylock, de Gœtz, d'Othon de Wittelsbach, de Tancrède, d'Essex, d'Ethelwolf, de l'infant don Pedro dans *Inez de Castro*, etc. Son médaillon fut gravé après sa mort par le sculpteur Adamson, et un magnifique tombeau, érigé par ses admirateurs, recouvre le lieu de sa sépulture.

FLÉE, village et comm. de France (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Calais; 1,014 hab. Eglise du XIIIe siècle. Ruines du château de Sainte-Cécile, dont il subsiste une belle tour percée de grandes fenêtres en pierre de taille. Châteaux d'Ourne, de La Mothe-Thibergeau, de Malitourne, de La Viellère et du Prieuré.

FLEETWOOD (Charles), homme politique et général anglais, mort en 1692. Il occupa un emploi assez élevé sous le règne de Charles Ier, et se prononça contre ce prince au commencement de la guerre civile. Devenu colonel de cavalerie et gouverneur de Bristol (1645), il fut un des commissaires délégués par l'armée pour traiter avec le Parlement (1647). Il resta cependant personnellement étranger à la mort de Charles Ier. L'établissement de la république lui fit obtenir le titre de lieutenant général et la charge de membre du conseil d'État (1650). Après la bataille de Worcester, au gain de laquelle il avait contribué, Cromwell rechercha son alliance, à cause de son influence dans l'armée, et lui donna en mariage sa fille aînée, veuve d'Ireton. En 1652, il lui confia le commandement de troupes envoyées en Irlande, le nomma l'un des commissaires civils de cette île, et enfin lord-député d'Irlande après qu'il eut été lui-même nommé Protecteur. L'opposition que fit Fleetwood aux prétentions de son beau-père à la couronne amena sa disgrâce. Il parut se rallier toutefois à Richard Cromwell, mais se rejeta bientôt dans l'opposition et contribua à la chute de Cromwell. Nommé généralissime en 1659, il ne montra que faiblesse et irrésolution, ne sut pas prévenir les desseins de Monk et laissa se consommer la restauration sans avoir rien tenté d'efficace pour l'empêcher. Il fut excepté de l'amnistie proclamée par Charles II et mourut dans l'obscurité à Stoke-Newington.

FLEETWOOD (Guillaume), théologien et antiquaire anglais, né dans la Tour de Londres le 21 janvier 1656, mort à Tottenham le 4 août 1723. Après avoir étudié à Eton, puis à Cambridge, il entra dans les ordres, devint en peu de temps un brillant prédicateur et fut fait chapelain du roi Guillaume et de la reine Marie. En 1702, il fut nommé chanoine de Windsor et prédicateur à la cour de la reine Anne. L'amour de la retraite lui vint brusquement, on ne sait pourquoi; ce qui est certain, c'est qu'il abandonna ses bénéfices pour se retirer dans la modeste cure de Wexham, où il touchait de très-faibles revenus. Toutefois, il sortit de cette obscurité volontaire en 1707, lors de son élévation à l'évêché de Saint-Asaph. Il protesta énergiquement contre l'intolérance religieuse qui dominait alors. En 1714, il fut porté à l'évêché d'Ely. On a de lui : *Inscriptionum antiquarum sylloge* (1691, in-8°); *Essai sur les miracles* (1701, in-8°); *Seize discours pratiques sur les devoirs relatifs des pères et des enfants, des maris et des femmes, des maîtres et des domestiques*, suivis de *Trois sermons sur le régicide* (1705, 2 vol. in-8°); *Chronicon preciosum* (1726), etc.

FLEGMASIE s. f. (flè-gma-zi). Méd. V. PHLEGMASIE, qui est une orthographe préférable.

FLEGMATIQUE adj. (flè-gma-ti-ke — rad. *flegme*). Méd. Abondant en pituite, lymphatique : *Un tempérament* FLEGMATIQUE. *Une constitution* FLEGMATIQUE. *Une personne* FLEGMATIQUE. *Le tempérament* FLEGMATIQUE *est presque toujours un mélange du lymphatique et du bilieux.* (Mme Monmarson.)

— Fig. Froid, impassible, lent de caractère : *Les gens* FLEGMATIQUES *et froids, si doux, si patients, si modérés à l'extérieur, en dedans sont haineux, vindicatifs, implacables.* (J.-J. Rouss.) ‖ Qui est inspiré par le flegme du caractère; qui annonce le flegme : *Une placidité* FLEGMATIQUE. *Une attitude* FLEGMATIQUE.

— Substantiv. Personne flegmatique : *Les* FLEGMATIQUES *sont les maîtres du monde.* (Sallentin.)

— **Antonymes**. Chaleureux, chaud, enthousiaste, passionné.

FLEGMATIQUEMENT adv. (flè-gma-ti-ke-man — rad. *flegmatique*). Avec flegme, d'une façon flegmatique : *Répondre* FLEGMATIQUEMENT. *L'Anglaise possède un masque impénétrable qu'elle met et qu'elle ôte* FLEGMATIQUEMENT. (Balz.)

FLEGME s. m. (flè-gme — du gr. *phlegma*, pituite, proprement ce qui est brûlé, ce qui n'a plus de vertu; de *phlegein*, enflammer, qui se rapporte à la racine sanscrite *bhrag*, brûler). Méd. anc. Humeur aqueuse qui entre comme partie essentielle dans le sang et les autres liquides qui entretiennent la vie :

Le *flegme* humide et froid, s'élevant au cerveau,
Y vient représenter des brouillards et de l'eau.
TRISTAN.

On écrit plutôt PHLEGME en ce sens. ‖ Pituite expectorée ou vomie : *Cracher des* FLEGMES. *Vomir des* FLEGMES. En ce sens le mot est plus vulgaire que médical. ‖ *Flegme salé*, Nom que les Espagnols donnent à une espèce de pellagre.

— Fig. Caractère d'une personne calme, froide, impassible et lente : *D'où vient que les mêmes hommes qui ont un* FLEGME *tout prêt pour recevoir indifféremment les plus grands désastres s'échappent, et ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients?* (La Bruy.)

— Techn. Matière aqueuse, insipide, inodore, obtenue par distillation : *Les sels, les* FLEGMES, *la tête morte, ne s'enflamment point.* (Volt.)

FLEGMON ou **PHLEGMON** s. m. (flè-gmon — du gr. *phlegein*, brûler). Pathol. Inflammation du tissu cellulaire, avec gonflement, rougeur et douleur, suivie le plus souvent de suppuration.

FLEGMONEUX, EUSE ou **PHLEGMONEUX, EUSE** adj. (flè-gmo-neu, eu-ze — rad. *flegmon*). Pathol. Qui a le caractère du flegmon : *Inflammation* FLEGMONEUSE.

FLEISCHER (Jean), théologien allemand, né à Breslau le 29 mars 1539, mort dans la même ville le 4 mai 1593. Après avoir étudié à Wittemberg, il professa au gymnase de Godberg (1567), puis à Wittemberg même. Nommé prédicateur et pasteur à Breslau, il fut, en outre, chargé de l'inspection des écoles et des églises. On a de lui, en allemand, une *Instruction pour les parrains et les marraines* et un *Traité de l'arc-en-ciel.* — Jean FLEISCHER, fils du précédent, né à Breslau en 1582, mort à Bâle en 1606, étudia la botanique et la médecine et passa en Virginie pour étudier la flore de ce riche pays. D'après la *Biographie universelle*, il mourut dans ces contrées lointaines. — Joachim FLEISCHER, frère du précédent, théologien allemand, né à Breslau le 11 janvier 1587, mort le 29 mai 1645, professa d'abord à l'université de Wittemberg, devint prédicateur de l'église Marie-Madeleine à Breslau, et fut nommé pasteur de cette ville en 1618. On le chargea, dans la suite, de l'inspection des temples et des écoles de la ville. On a de lui : *Exposé des moyens de nature à consolider la vraie religion.* — Jean-Laurent FLEISCHER, jurisconsulte allemand, né à Baireuth en 1691, mort en 1749, professa le droit à Halle et à Francfort-sur-l'Oder. On a de lui : *Institutiones juris gentium et naturæ; Introduction au droit ecclésiastique; Institutiones juris feudalis* (Halle, 1724 et 1730); *Dissertatio de juribus et judice competente legatorum* (Halle, 1724 et 1745, in-4°).

FLEISCHER (Henri-Lebrecht ou Orthobius), orientaliste allemand, né à Schandau, sur l'Elbe (Saxe) en 1801. Après avoir étudié à Leipzig la théologie et les langues orientales, il se rendit à Paris en 1824 pour y suivre les cours de Sylvestre de Sacy. Il apprit l'arabe par la même occasion. De retour en Allemagne en 1828, il fut nommé professeur à Dresde (1831), où il rédigea un catalogue des manuscrits en langues orientales possédés par la bibliothèque de cette ville. En 1835, Fleischer eut avec le savant orientaliste Hammer une assez vive polémique au sujet de la traduction de Zamakhschari. Cette même année, il fut invité à se rendre à Saint-Pétersbourg pour y professer la langue persane; mais ayant reçu, au moment où il se préparait à partir, l'offre d'une chaire de langues orientales à Leipzig, il alla se fixer dans cette ville, où son enseignement obtint le plus grand succès. Depuis 1860, il occupe à Berlin une chaire de langues arabe, persane et turque. On a de lui : *Catalogus codicum manuscriptorum orientalium bibliothecæ regiæ Dresdensis* (Leipzig, 1831, in-8°); *Ismaelis Abulfedæ historia ante-islamica*, texte arabe, traduction latine, notes et index (Leipzig, 1831, in-4°); *Colliers d'or de Zamakhschari*, traduction et notes (1835, in-8°); les *Cent proverbes d'Ali mis en arabe et en persan par Watwat* (1837); *Grammaire de la langue persane actuellement parlée* (Leipzig, 1847, in-8°), etc. Citons enfin la traduction du *Commentaire* du Coran par Baidhawi (1844) et une foule de dissertations dans le *Journal de la société orientale*, dont il a été l'un des fondateurs, et dans les *Comptes rendus* des séances de la Société saxonne des sciences, de laquelle il fait partie depuis 1846.

FLEIX (LE), ville et comm. de France (Dordogne), cant. de La Force, arrond. et à 20 kilom. O. de Bergerac, sur la rive droite de la Dordogne; 1,509 hab. Grotte nommée l'Hermitage, creusée par la main de l'homme. Viaduc de La Nougarède, composé de trois arches et contournant une anse de la Dordogne. Antiquités celtiques et gallo-romaines. En 1578 et en 1579 furent tenues, en présence du duc d'Anjou, du roi de Navarre, de Henri III et de Catherine de Médicis, dans le château de Fleix, des conférences dites de Fleix, qui mirent fin à la septième guerre de religion.

FLEMALLE (Barthélemy), dit **Bertholet**, appelé quelquefois à tort **Flamaël, Flemaël**, peintre flamand, né à Liége en 1614, mort dans la même ville en 1675. Fils d'un peintre verrier, il resta quelques années sous la direction de Henri Trippey et surtout de Gérard Dov, puis se rendit à Rome en 1638. Quelques bons tableaux ne tardèrent pas à prouver que son talent reposait sur de solides études. Ces premiers succès attirèrent sur lui l'attention du duc de Florence, qui le fit venir à sa cour et lui commanda d'importantes décorations. Mais ces travaux, signalés par d'Argenville, n'existent plus de nos jours et la gravure ne les a pas reproduits. Le séjour de Bertholet en Italie, quoi qu'en disent quelques biographes, ne dépassa pas cinq ou six ans, puisque, en 1644, il était à Paris, où le chancelier Séguier, qui l'y avait appelé, lui commanda des esquisses pour les appartements de Versailles. Ces esquisses ne furent point exécutées; mais l'artiste, en compensation, fut chargé de peindre la coupole de l'église des carmes déchaussés, près du Luxembourg. Cette fresque représente le *Prophète Elie montant au ciel sur un char de feu.* « Il peignit aussi, dit d'Argenville, dans la sacristie des Grands-Augustins, une *Adoration des rois*, qui est d'un bon coloris et d'une belle ordonnance. » En 1647, nous le retrouvons à Liége; mais à peine avait-il eu le temps d'ébaucher quelques tableaux, que, pour éviter les horreurs du siége dont la ville était menacée, il s'enfuit à Bruxelles. En 1670, il fut appelé une seconde fois à Paris et chargé de peindre aux Tuileries le *Plafond de la chambre du roi.* Si nous voulions en croire d'Argenville, ce travail aurait été fait à Liége et transporté à Paris; mais des témoignages certains permettent d'affirmer qu'il fut exécuté aux Tuileries mêmes. Le *Plafond de la chambre du roi* est un bon travail. Louis XIV, enchanté, récompensa dignement l'artiste, et cette faveur facilita son entrée à l'Académie de peinture. Sur ces entrefaites, Maximilien de Bavière, évêque et prince de Liége, le rappela dans cette ville et lui commanda son portrait qu'il paya par le don d'une prébende dans l'église collégiale de Saint-Paul. A la même époque, Bertholet peignit également le portrait du comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas. C'est alors qu'au plus beau moment de sa carrière, en pleine floraison de son talent, une mélancolie profonde et d'autant plus bizarre qu'elle n'avait pas de motif apparent, s'empara de lui. « D'une humeur naturellement vive, dit d'Argenville, il devint insupportable à lui-même. Les meilleures compagnies, ses amis les plus intimes ne purent le tirer de cet état... Quelques-uns croient que le malheureux Bertholet fut empoisonné par la Brinvilliers, qui s'était réfugiée à Liége et avec laquelle il était lié d'amitié. »

Les productions de Flemalle, assez nombreuses, sont dispersées aujourd'hui dans la plupart des musées d'Europe. Citons seulement les principales. Au Louvre, une peinture mystique intitulée : *Mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament*; au musée de Lille, *Saint Lambert au pied de la croix;* au musée de Caen, l'*Adoration des bergers;* à celui de Mayence, l'*Enfant Jésus couronnant saint Joseph*, et à Dresde, *Pélopidas repoussant les Lacédémoniens de Cadmée.* L'ancien musée Napoléon possédait un *Christ au tombeau* et *Saint Charles Borromée* (nos 285 et 286), restitués à la cathédrale de Saint-Paul, à Liége. Mais son chef-d'œuvre est le *Christ au tombeau*, du musée de Berlin. Les divers édifices de Liége possèdent plusieurs pages remarquables de cet artiste. Citons, parmi les meilleures, une *Exaltation de la croix*, placée au-dessus du maître-autel de l'église du même nom, et la *Conversion de l'Apôtre des gentils*, qui décore le maître-autel de la collégiale de Saint-Paul. « Natalis a gravé d'après lui, dit d'Argenville : un grand *Saint Bruno dans le désert;* l'*Assemblée des généraux des chartreux*, en six feuilles; le titre du diurnal des chartreux; une *Annonciation* pour le même livre. »

Habile architecte autant que savant pein-

tre, il donna les plans de plusieurs églises qui ont été élevées dans sa ville natale.

FLEMALLE-GRANDE, village de Belgique, prov. et à 11 kilom. de Liége; 1,500 hab. Château reconstruit au XVIIIe siècle. Eglise fondée en 807 par Zventibold, roi de Lorraine, à la prière de sainte Relinde, sa fille, qui se retira dans une cellule voisine.

FLEMALLE-HAUTE, village de Belgique, prov. et à 8 kilom. de Liége; 1,200 hab. Sur un rocher escarpé qui domine la Meuse, château de Chokier, précédé d'une vaste terrasse, souvent pris et saccagé au moyen âge. Près de Chokier, château d'Aigremont, perché sur un rocher, et dont la légende attribue la fondation aux quatre fils Aymon. Ce dernier château fut assiégé et enlevé en 1747 par Louis de Bourbon, évêque de Liége, à Guillaume d'Aremberg, surnommé le *Sanglier des Ardennes*.

FLÈME s. f. (flè-me — altérat. du mot *flegme*). Pop. Grande paresse, inertie.

FLEMING (Abraham), érudit anglais, né à Londres au XVIe siècle. Il contribua par diverses traductions à répandre en Angleterre la connaissance des lettres anciennes, et composa des prologues en vers pour un grand nombre d'ouvrages, publiés de son temps par différents auteurs. On a de lui, outre des traductions des *Bucoliques* de Virgile (1575), des *Géorgiques* (1589), des *Variæ historiæ* d'Elien, etc., la *Bataille entre les vertus et les vices* (Londres, 1582, in-8o); le *Diamant de la dévotion* (1586), etc.

FLEMING (Patrick), théologien irlandais, né dans le comté de Louth en 1559, assassiné dans les environs de Prague en 1631. Envoyé en Flandre pour y faire ses études, il séjourna plusieurs années à Douai, passa ensuite au collége Saint-Antoine de Louvain, et entra dans l'ordre des franciscains. En 1623, il partit pour Rome et vit en passant à Paris le P. Hugues Ward, qu'il engagea à écrire la vie des saints d'Irlande et auquel il fournit des matériaux dans ce but. A Rome, Fleming fut chargé d'enseigner la philosophie au couvent de Saint-Isidore, puis il fut rappelé à Louvain. De Louvain, il se rendit à Prague, comme directeur du couvent de l'Immaculée-Conception et professeur de théologie. Prague étant menacée d'être assiégée par l'électeur de Saxe, Fleming crut qu'il était prudent de s'éloigner. Un de ses amis, Matthieu Hoar, l'accompagnait dans sa fuite; mais tous deux eurent le malheur de tomber entre les mains de paysans luthériens, qui les massacrèrent sans pitié. Fleming était un homme très-instruit, particulièrement versé dans la connaissance des antiquités sacrées. On a de lui : *Collectanea sacra, seu sancti Columbani, hiberni abbatis necnon aliorum aliquot, e vetere ibidem Scotia seu Hibernia antiquorum sanctorum acta et opuscula, nunquam antehac edita* (Louvain, 1667, in-fol.); *Chronicon consecrati Petri Ratisbonæ; Vita R. P. Hugonis Cavelli.*

FLEMING (Robert), théologien écossais, né à Bathens (comté de Tweeddale) en 1630, mort en 1694. Il étudia la théologie à l'université d'Edimbourg et à celle de Saint-André, et fut appelé à desservir la cure de Cambuslang. Expulsé, en 1662, comme non-conformiste, emprisonné pour quelque temps, puis rendu à la liberté, il ne crut pas devoir rester dans sa patrie et se réfugia en Hollande, où il devint ministre de la congrégation écossaise de Rotterdam. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : le *Miroir de l'amour divin dévoilé* (1691, in-8o), et l'*Accomplissement des Ecritures*, ouvrage qui jouit d'une grande considération parmi les calvinistes dissidents; les trois parties dont il se compose parurent d'abord séparément et furent réunies en un vol. in-fol. en 1726.

FLEMING (Cabel), ministre anglais, né à Nottingham en 1698, mort en 1779. Il fit ses études à Warington et devint prédicateur d'une congrégation de dissidents à Londres. Il est auteur d'un assez grand nombre de pamphlets religieux, tombés, de son vivant même, dans l'oubli. Nous mentionnerons cependant un *Examen de la recherche sur les âmes* (1738), et la *Tentation du Christ dans le désert, preuve d'une mission divine, avec une dissertation préliminaire sur la prosopopée ou figure personnifiante* (1764, in-8o).

FLEMING (Jean), naturaliste écossais, né à Kirkroads en 1785, mort à Edimbourg le 18 novembre 1857. Il entra dans les ordres sacrés en 1807 et publia, en 1808, une *Minéralogie des îles Orkney et Shetland*, qui commença à établir sa réputation. En 1822, il publia le premier de ses importants ouvrages, la *Philosophie de la zoologie* (Edimbourg, 2 vol.). Dans le second volume, il énonce un système de classification différent de ceux de Linné et de Cuvier, et connu sous le nom de système binaire, dont le trait principal est la classification des animaux selon leurs caractères négatif et positif. Deux ans après il donna son *Histoire des animaux de la Grande-Bretagne* (Edimbourg, 1828); c'est le premier essai fait par les naturalistes anglais pour faire marcher l'histoire paléontologique des animaux collatéralement avec l'histoire des animaux actuellement existants. En 1832, il fut nommé professeur de physique au collége du Roi, à Aberdeen; en 1848, il échangea cette chaire contre celle des sciences naturelles au Nouveau collége d'Edimbourg; il garda cette dernière jusqu'à sa mort. Outre les ouvrages cités plus haut, on doit au docteur Fleming : *Animaux mollusques, y compris les coquillages* (Edimbourg, 1837); *Température des saisons* (1851); *Lithologie d'Edimbourg* (1858), et une multitude d'écrits divers sur la zoologie, la paléontologie et la géologie, dans l'*Encyclopédie britannique*, l'*Encyclopédie d'Edimbourg* et dans divers recueils. Presque tous ces écrits contiennent des observations originales; car Fleming avait surtout pour but d'interpréter strictement la nature et d'éviter soigneusement tout ce qui ressemblait à une hypothèse. Aussi son autorité en matière de science était-elle considérée comme indiscutable par tous les contemporains. « J'eusse été amplement récompensé de mon voyage en Angleterre, dit le professeur Agassiz, quand je n'en aurais rapporté que ce que j'ai vu et appris pendant une visite de quelques heures au docteur Fleming. »

FLEMING (Charles), philologue anglais, né à Perth (Ecosse) en 1806. Il fit ses études à Edimbourg, et, après avoir pendant quelques années exercé l'emploi de professeur dans sa ville natale, il vint à Paris en 1826 et fut bientôt nommé professeur d'anglais au collége Louis-le-Grand (1829), puis à l'Ecole polytechnique (1844). Il a publié un *Dictionnaire anglais-français et français-anglais* (Paris, 1839-1840, 2 vol. in-4o), très-estimé en France et en Angleterre; un ouvrage intitulé : *Difficultés de la langue anglaise;* une traduction du *Coriolan* de Shakspeare, etc.

FLEMMING ou **FLEMMYNGE** (Richard), évêque anglais, né à Crofton (comté d'York) vers 1360, mort en 1431. Nommé, en 1407, proviseur à l'université d'Oxford, il se prononça avec ardeur pour les idées de Wicleff, mais il ne tarda pas à changer d'opinion, ce qui lui valut d'être nommé prébendaire de Langford dans la cathédrale d'York, puis évêque de Lincoln en 1420. En 1428, exécutant un décret du concile de Trente, il fit exhumer les restes de Wicleff pour les livrer aux flammes, et obtint à ce prix déshonorant les bonnes grâces du pape Martin V. Il fut plus heureux et mieux inspiré lorsqu'il fonda le collége de Lincoln à Oxford.

FLEMMING (Robert), philologue anglais, neveu du précédent, né vers 1415, mort en 1483. Il fut élevé au collége de Lincoln, dont il devint le doyen en 1451. Etant à Rome, il composa un poëme latin en l'honneur de Sixte IV, qui le choisit pour protonotaire apostolique. Ce poëme ne constitue pas tout le bagage littéraire de Flemming. On a aussi de lui : *Dictionarium græco-latinum; Carmina diversi generis; Epistolarum ad diversos liber unus.*

FLEMMING (Claude), général et homme d'Etat suédois, né en Finlande, mort en 1597. Il se signala en battant les Danois sur la côte de Scanie en 1570, en prenant une part décisive à la victoire de Narva (1581). Il reçut le titre de maréchal d'Etat et de commandant de l'Esthonie, et venait de battre les Russes lorsque le roi de Suède, Jean III, mourut en 1591, laissant pour successeur son fils, Sigismond, élu roi de Pologne en 1587. Ce prince était catholique. Le peuple, redoutant qu'il ne voulût renverser la religion du pays, était loin de lui être sympathique. L'oncle du jeune roi, Charles, duc de Sudermanie, prince ambitieux, qui jouissait, au contraire, comme protestant zélé, de la faveur populaire, s'empressa de profiter d'une circonstance aussi favorable pour aspirer ouvertement au trône. Mais Flemming se prononça pour Sigismond et lui donna l'appui d'une armée, composée principalement d'étrangers qu'il avait su gagner. Le duc Charles, n'ayant pu l'attirer à sa cause, suscita une révolte parmi les paysans. Pour rétablir l'ordre, Flemming marcha contre eux, en fit périr envron 5,000, et mourut peu de temps après cette sanglante victoire, empoisonné, dit-on. Avec lui disparut la fortune de Sigismond, qui fut vaincu par son oncle et détrôné par lui en 1602.

FLEMMING (Paul), poëte allemand, né à Hartenstein (Saxe) en 1609, mort à Hambourg en 1640. Les troubles occasionnés par la guerre de Trente ans étant venus interrompre les études de médecine qu'il avait commencées à Leipzig, Flemming passa dans le Holstein et obtint du souverain de ce duché de faire partie de deux ambassades envoyées à Saint-Pétersbourg en 1635, et en Perse vers la fin de la même année. De retour au bout de quatre ans de son voyage en Orient, il alla terminer ses études à Hambourg et à Leyde, et mourut peu de jours après avoir passé son doctorat, laissant la réputation d'un des meilleurs poëtes de l'école littéraire dont Martin Opitz était le chef. Ses œuvres sont également remarquables par la richesse de l'imagination, l'élévation des idées, la profondeur de la sensibilité, la grâce et le charme des descriptions et des sentiments et l'harmonie des vers. Ses chansons et ses sonnets ont été publiés après sa mort sous le titre de : *Poëmes religieux et sociaux* (Iéna, 1642).

M. Schwab a fait paraître un choix des poésies de Flemming (Stuttgard, 1820), avec une excellente notice sur sa vie et ses œuvres.

FLEMMING (Jean-Henri, comte DE), général allemand, né en Poméranie en 1632, mort en 1706. Il prit successivement du service en Hollande et dans divers Etats de l'Allemagne, se distingua par son courage, fut nommé général en 1681, reçut le commandement des troupes envoyées par l'électeur de Saxe au secours de Vienne assiégée par les Turcs (1683), et mérita, par sa brillante conduite en cette occasion, le titre de comte de l'empire. Appelé dans le Brandebourg, où il avait déjà servi, par l'électeur Frédéric III (1690), Flemming fut nommé conseiller de guerre et d'Etat, gouverneur de Berlin et de la Poméranie, charges dont il se démit en 1698 pour prendre sa retraite.

FLEMMING (Jacques-Henri, comte DE), homme de guerre et homme d'Etat suédois au service de la Saxe, né vers 1667, mort à Vienne en 1728. Il entra au service de l'électeur de Brandebourg, se distingua à la bataille de Fleurus (1690), fit la campagne d'Italie sous le maréchal Schomberg et s'attacha ensuite aux électeurs de Saxe Jean-George, puis Frédéric-Auguste, qu'il contribua beaucoup à faire nommer roi de Pologne et qu'il défendit vaillamment contre Charles XII. Il jouit d'un crédit sans bornes auprès de ce prince, fut revêtu des plus hautes dignités, mais dut, en 1734, se retirer à Vienne, victime de la jalousie des nobles polonais.

FLEMMINGIE s. f. (flè-main-jî — de *Flemming*, n. pr.). Bot. Syn. de THUNBERGIE, genre d'acanthacées.

FLENSBOURG, ville de Prusse, prov. de Slesvig-Holstein, ch.-l. de cercle, à 29 kilom. N.-E. de Slesvig, au fond du golfe de son nom, par 54o 46′ 56″ de lat. N. et 7o 5′ 45″ de long. E.; 19,682 hab. Industrie active; fabrique de ciment, fonderies de fer, fabriques de savon, huileries, manufactures de drap, papeteries, raffineries de sucre, forge de cuivre, teintureries, imprimeries lithographiques, fabriques de tabac et de cire à cacheter, manufacture de glaces, tanneries, distilleries d'eau-de-vie, brasseries, moulins à céréales, chantiers de constructions navales. Port vaste, bien abrité et accessible aux plus gros navires. Commerce important avec le Danemark, l'Angleterre et la Suède. Les importations consistent surtout en céréales, viandes et articles manufacturés; les exportations en sucre raffiné, huiles, tuiles et briques. La situation de la marine marchande en 1860 était de 190 bâtiments, jaugeant 6,387 tonneaux. Il s'y tient annuellement deux grandes foires pour les chevaux et les bestiaux. Flensbourg est relié par les chemins de fer aux ports d'Husam et de Conning sur la mer du Nord, à celui de Kiel, enfin à Altona et à Hambourg. Des bateaux à vapeur entretiennent une communication par mer avec Copenhague, Aarhuus et Horsens. Flensbourg date du XIIe siècle; au XIIIe siècle, il était déjà une place maritime importante; il fut fortifié en 1271 et érigé en ville par le roi Waldemar en 1284. Des incendies le ravagèrent en 1485, 1565, 1628 et 1713. Mais il se releva assez rapidement, et la neutralité du pavillon danois, pendant la guerre maritime de 1770 à 1779, servit au développement de la prospérité commerciale de Flensbourg.

FLENSBOURG (golfe de), golfe formé par la mer Baltique à l'entrée méridionale du Petit-Belt, sur la côte orientale du Slesvig. Ce golfe, qui, en s'enfonçant dans les terres, décrit plusieurs sinuosités, mesure 30 kilom. de longueur sur 4 kilom. de largeur moyenne. Il est accessible aux navires du plus fort tonnage, qui peuvent ainsi se rendre dans le port de Flensbourg.

FLÉOLE s. f. (flé-o-le — du gr. *phleos*, massette). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées et type de la tribu des phléoïdées : *La* FLÉOLE *se reconnaît à son épi violet et à l'empressement que mettent les chevaux à la triller dans le fourrage de leur râtelier.* (H. Berthoud.)

— **Encycl.** Ce genre de graminées renferme quelques espèces intéressantes pour l'agriculture. La première est la *fléole* des prés, *timothy-grass* des Anglais, appelée aussi *fléau des prés*, sans doute à cause de la forme de son épi, qui rappelle un fléau à battre, car cette plante n'est nullement nuisible aux prairies. Elle atteint jusqu'à 1m,50 de hauteur et se distingue facilement à son long épi compacte et cylindrique. Elle abonde surtout dans les prés bas et humides. On a proposé d'en faire des prairies artificielles, car elle dure jusqu'à douze ans. Elle est très-tardive et peut rendre ainsi des services quand est passée la saison des autres fourrages verts Elle donne un foin abondant, un peu gros, mais de bonne qualité, et que tous les bestiaux mangent avec plaisir. Dans les bonnes années, on peut en faire trois coupes, et, après la dernière, la laisser pâturer par les animaux. Cette plante est très-estimée en Angleterre et en Amérique. La *fléole* noueuse est aussi commune que la précédente et se trouve surtout dans les endroits marécageux. Ses tiges, couchées à la base, émettent, à chacun de leurs nœuds, des racines adventives, qui produisent de nouveaux individus; aussi la plante se propage-t-elle beaucoup. Mais, par contre, cette circonstance rend le fauchage très-difficile ou presque impossible, ce qui, joint à l'habitat ordinaire de cette plante, ne permet pas de la faire entrer dans les prairies artificielles. On se contente de la faire pâturer sur pied. Tous les bestiaux en sont avides. Les cochons recherchent beaucoup ses racines et bouleversent le sol pour s'en nourrir.

FLERS, ville de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N. de Domfront; pop. aggl. 7,403 hab. — pop. tot. 10,260 hab. Cette ville, agréablement située sur un affluent du Noireau, s'est considérablement agrandie dans ces dernières années. Elle doit l'accroissement rapide de sa population à l'activité de son industrie, qui comprend la filature, la teinture, le blanchiment du coton et du fil, le tissage, etc. La fabrique de Flers et de ses environs produit à elle seule 38 millions, possède 14,000 métiers et occupe 28,000 ouvriers. Flers fabrique des coutils rayés, des articles pour chemises et pantalons, du linge de table, du satin, des toiles et des fils de coton, etc. Un embranchement relie Flers à la grande ligne du chemin de fer de Caen au Mans. L'église Saint-Jean-Baptiste, commencée en 1858 et terminée en 1864, est un bel édifice du style roman, surmonté d'une élégante flèche. Le portail est décoré de nombreuses sculptures figurant des figuiers, des palmiers, les symboles des évangélistes, saint Jean-Baptiste, les Vertus théologales, etc. L'ornementation intérieure représente divers objets sacrés du temple d'Israël. Les chapiteaux offrent des feuilles de vigne, des grappes de raisin, des branches de pin, etc. Les vitraux, les statues et le maître-autel attirent l'attention. Le château, bâti en dehors de la ville, sur une petite rivière qui alimente ses fossés, fut, pendant l'insurrection vendéenne, un des quartiers principaux des royalistes. L'ensemble des constructions de cet imposant édifice appartiennent à diverses époques. Suivant M. de La Sicotière, ses tours à créneaux et à mâchicoulis, surmontées de lanternes élégantes, ses gargouilles en pierre, ses galbes triangulaires, à arêtes ornées de crochets arrondis, datent du XVe siècle. Nous signalerons encore à Flers : l'hôtel de ville; le jardin public, avec pelouses, arbres et fleurs; deux belles villas entourées de riants jardins; le champ de foire, magnifique place plantée d'arbres; le cercle des commerçants, etc.

FLERS (Charles), général français, né en 1756, mort sur l'échafaud en 1794. Officier de cavalerie au début de la Révolution, dont il embrassa les idées, il fut nommé maréchal de camp en 1791, prit part à l'invasion de la Belgique et de la Hollande (1793), se vit forcé de capituler après avoir vaillamment défendu Bréda, puis reçut le commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. Attaqué par 30,000 Espagnols, il résista et obtint même quelque succès avec les 10,000 hommes qui composaient toutes ses forces, mais finit par être battu et ne put empêcher l'ennemi de s'emparer de Bellegarde et de Villefranche. Accusé de trahison, destitué et emprisonné, Flers fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

FLERS (Camille), paysagiste français, né à Paris en 1802, mort en 1868. Les paysagistes français obéissaient encore aux lois de la routine, le Salon refusait sans les comprendre les admirables pochades de Corot, quand M. Flers vint se ranger sous la bannière des novateurs. Il ne fallait rien moins qu'une organisation d'élite pour oser briser le poncif que défendaient les traditions académiques et mettre en sa place cette pauvre Nature, qui semblait à jamais disparue depuis les Hobbema, les Ruysdaël, les Claude Lorrain. Il faut remarquer que l'éducation de M. Flers devait l'éloigner des hardiesses de cette folle tentative, car il était élève de M. Paris; il s'était nourri, par conséquent, de tout ce que le classique avait de plus pur et de plus exclusif. De même que les meilleurs esprits formés par les jésuites tournent parfois contre eux, contre leurs erreurs intolérantes les forces qu'ils ont acquises dans ce milieu, de même le savant disciple des vieux routiniers de l'art français déploya contre leur fanatisme absurde toute la force de l'érudition qu'il avait puisée près d'eux, toute l'ardeur de ses facultés brillantes. On sait les péripéties de cette lutte passionnée, dans laquelle M. Flers, tour à tour vainqueur et vaincu, n'eut jamais de défaillance. Ses compagnons d'infortune et de gloire, Français, Diaz, Daubigny, Decamps même, et Delacroix aussi, étaient de rudes jouteurs; on pouvait être fier de lutter à côté d'eux. Le *Village de Pissevache*, au Salon de 1831, fut sa première protestation contre le passé en faveur de l'avenir. Le réalisme sincère, mais non pas grossier de cette étude sur nature, avait les finesses de silhouette d'un dessinateur très-sérieux. L'exécution en était sage et pondérée, du meilleur goût. MM. les juges ne purent donc appuyer sur le moindre prétexte la grande envie qu'ils avaient de fermer la porte à cette peinture révolutionnaire. Un petit nombre d'amateurs et tous les artistes jeunes firent un brillant accueil à ce début. Plein d'une foi robuste que l'insuccès n'eût pas même effleurée, M. Flers n'en fut pas moins vivement encouragé par les éloges que lui valut son tableau, et, plus ardent que jamais, il alla travailler en pleine nature, n'habitant Paris que durant les mois d'hiver. Il passa ainsi près de sept années, les plus fécondes peut-être de sa carrière. Citons, parmi les créations de cette époque : *Une route de Normandie; Animaux dans un pâturage; Environs*

de Dunkerque; Environs de Compiègne, le *Moulin de Toucque; l'Ile de Samois*, etc.; autant d'études finement observées, peintes d'une brosse magistrale. Chacune d'elles avait révélé un côté nouveau du talent de l'artiste; ensemble elles lui avaient procuré une notoriété véritable. Les qualités éminentes de sa peinture *n'étaient plus discutées, et le brillant* paysagiste avait pris rang parmi les maîtres; c'était en 1848. S'occupant alors de faire honneur aux nombreuses commandes qu'il recevait de tous côtés, il se mit à exécuter les innombrables pochades qu'il avait rapportées de son séjour à la campagne. Ces tableaux, élaborés dans l'atelier avec des souvenirs seulement, ont moins de saveur peut-être que les morceaux de l'époque antérieure. Ils ont quelque chose de froidement réfléchi; on y sent l'arrangement *voulu* et non *trouvé;* ils sont plus savants et plus forts, c'est évident; mais ils n'ont plus le charme de la spontanéité jeune, vive, ardente de l'artiste ému qui traduit en tremblant son émotion. Au lieu des hardiesses qui la faisaient parfois bizarre, sa couleur est faite de teintes bien choisies et juxtaposées avec autant de goût que de discernement. Certes, la somme de talent est ici plus grande; mais le charme naïf est de beaucoup amoindri. Telles sont les observations que l'on doit faire sur les *Quatre saisons* (1855), les *Vues* et *Intérieurs* de 1857. Les *Saules sur la Beuvronne* (Salon de 1859) font exception dans la généralité des tableaux les plus récents. Cette étude, simple, naïve, grande, sévère, est splendide d'exécution. A notre avis, c'est une peinture hors ligne, qui restera parmi les meilleures de l'école moderne; c'est le chef-d'œuvre de M. Flers, bien que ce ne soit pas son œuvre la plus importante. Les *Noisetiers sur les bords de la Bresle*, le *Verger d'Aumale*, les *Lavoirs*, les *Meules à Anet*, qui ont paru dans les deux années qui séparent 1859 de 1861, sont des tableaux excellents, mais d'un talent trop savant, trop mûr pour être sympathique. Il en faut dire autant du *Moulin à Aunay*, qui fut très-remarqué au Salon de 1863.

Il nous faut avouer, avant de finir, que M. Flers, moins heureux que MM. Français, Corot, Daubigny, etc., ne s'est pas élevé d'autant plus haut qu'il entrait plus avant dans la carrière. Le travail et l'expérience semblent avoir usé en lui les facultés brillantes qu'il tenait de la nature. Alors qu'il était jeune, et partant inhabile, il disait dans ses tableaux des choses charmantes, tout émues d'un sentiment vrai. Depuis, la vibration s'est tue, et maintenant il ne reste qu'un peintre éminent dont les œuvres n'ont pas la fraîcheur, la jeunesse, la naïveté des grands maîtres du paysage que nous avons cités plus haut. Aussi M. Flers n'a-t-il pas aujourd'hui l'éclatante notoriété dont il jouissait il y a vingt ans, et cette indifférence du public n'est pas une injustice. Une troisième médaille, en 1840, avait suivi le jugement des artistes, qui, deux ans plus tôt, avaient remarqué M. Flers; la deuxième, en 1847, annonça le beau succès que devait obtenir l'artiste en 1848, succès qui fut consacré par la croix d'honneur en 1849.

Ces récompenses bien méritées suivent la progession que nous avons signalée dans le talent du maître; elles s'arrêtent juste au moment où décroît cette progression.

FLERTOIR s. *m.* (flèr-toir). Techn. Marteau de ciseleur. ‖ On dit aussi FLESTOIR.

FLESSELLES (Jacques DE), dernier prévôt des marchands de Paris et l'une des premières victimes de la Révolution, né en 1721 d'une famille noble de Picardie, massacré le 14 juillet 1789. Intendant de Bretagne lors de l'affaire de La Chalotais (1765), il fit preuve d'une dureté excessive contre cet infortuné magistrat, et reçut, en récompense, l'intendance plus importante de Lyon (1767). Il sut se faire aimer dans cette ville, en y protégeant l'industrie, les arts et les lettres. En 1777, il y créa un prix de 300 livres pour le perfectionnement de la teinture des soies. Nommé, en 1788, prévôt des marchands de la ville de Paris, et surpris, l'année suivante, par les orages de la Révolution, il tenta de les conjurer par la ruse. Dans les journées du 12 et du 13 juillet, il feignit de se mettre à la tête du mouvement populaire, pendant qu'il préparait, avec la cour, les moyens de répression. Des régiments étrangers se massaient autour de Paris : il s'agissait de gagner le temps nécessaire pour les faire entrer en force dans la ville. Les citoyens se présentaient en foule à l'Hôtel de ville pour réclamer des armes et des munitions; il les envoyait dans les dépôts publics, où il savait qu'ils n'en trouveraient pas, et il répondait aux plaintes qui lui arrivaient de toutes parts : « Je me suis trompé. » Enfin, le 14, la Bastille tombe au pouvoir du peuple et l'on saisit sur de Launay un billet du prévôt des marchands, ainsi conçu : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses; tenez bon jusqu'à ce soir et vous aurez du renfort. » A cette lecture, l'assemblée des électeurs, qui siége à l'Hôtel de ville, éclate en reproches contre de Flesselles, qui se lève du fauteuil de la présidence en balbutiant ces mots : « Messieurs, puisque je vous suis suspect, je me retire. » Mais les clameurs s'élèvent dans la foule pour demander vengeance. Au moment où on le conduisait au Palais-Royal pour y être jugé en public, un jeune homme au coin du quai Pelletier, lui déchargea un pistolet dans la tête en s'écriant : « Traître, tu n'iras pas plus loin! » Il tombe; la foule se précipite sur son cadavre, et sa tête, coupée, est promenée au bout d'une pique dans les rues de la capitale.

FLESSINGUE, en hollandais *Vlissingen*, ville forte et port de guerre et de commerce du royaume de Hollande, prov. de Zélande, sur la côte méridionale de l'île de Walcheren, à l'embouchure de l'Escaut occidental dans la mer du Nord, à 5 kilom. S.-O. de Middelbourg, et à 54 kilom. N.-O. d'Anvers, par 51° 26′ de latit. N. et 1° 14′ de longit. E.; 8,000 hab. Siége de l'amirauté du département maritime de l'Escaut, chambre de commerce. Fabriques de cordages, scieries de planches, approvisionnement pour la marine. Flessingue, protégée par les forts Montebello et Saint-Hilaire, qui se rattachent à celui de Ramnekins, possède un port vaste et sûr qui peut contenir 80 vaisseaux de ligne, des chantiers de construction, des docks et des magasins immenses. La place fait un commerce actif avec les Indes orientales; c'est un lieu de station pour les navires qui se rendent du nord au midi, et *vice versa*, et pour ceux qui font voile pour Anvers.

« Avant le XVe siècle, dit M. A.-J. du Pays, Flessingue n'était qu'une bourgade sans importance. Adolphe de Bourgogne, bâtard de Philippe le Bon, la fit entourer de murailles. C'est à Flessingue que s'embarqua Philippe II, en 1559, pour retourner en Espagne. Quelques années plus tard, en 1572, après que les gueux de mer eurent pris Brill, Flessingue fut une *des premières villes à se révolter contre* l'Espagne. Guillaume de La Marck y envoya, sur *trois petits vaisseaux, un détachement* de 200 hommes. Cette troupe d'aventuriers, commandée par l'intrépide Trèslong, ressemblait à une *mascarade. Les soldats étaient* vêtus de splendides vêtements sacerdotaux enlevés *dans les églises de Brill, ou de robes et* de capuchons de moines assassinés. Tels étaient *les premiers porte-drapeaux de cette liberté* sauvage enrôlés contre la domination odieuse de l'Espagne. En 1809, les Anglais, sous le *commandement de lord Chatam*, bombardèrent Flessingue, détruisirent une partie de *la ville et ses plus beaux édifices. 300 habi*tants périrent. Le général français Monnet, *qui défendait la place, n'avait, dit-on*, à opposer que 6,000 conscrits, la plupart étrangers. Il rendit la place après un bombarde*ment de trente-six heures. Un conseil de* guerre le condamna à mort par contumace, pendant qu'il était prisonnier en Angleterre. Il rentra en France à la paix, et Louis XVIII lui donna la croix de Saint-Louis. L'arsenal fut livré aux flammes par les Anglais; mais ils abandonnèrent bientôt l'île de Walcheren, qui leur fut si funeste. Napoléon fit singulièrement renforcer les moyens de défense de *Flessingue. Les abords de la place peuvent* être inondés. » Flessingue est la patrie du célèbre Ruyter, *qui, de simple matelot*, devint amiral des Provinces-Unies.

FLET s. m. (flè). Ichthyol. Poisson plat, du genre plie. ‖ On dit aussi FLEZ, FLÉTEAU et FLAITEAU.

— **Encycl.** Le *flet*, appelé aussi *flételet, fléton, flondre, picaud*, etc., est une espèce de pleuronecte ou poisson plat, qui ressemble à la plie ou carrelet par son aspect et sa forme générale. Il est toutefois un peu plus oblong. Sa taille, d'ailleurs, ne dépasse pas 0m,25. Sa peau est couverte d'écailles très-petites, très-minces et par suite très-difficiles à détacher. On sait que, chez les poissons de ce genre, la tête se contourne de telle sorte que les deux yeux se trouvent placés d'un même côté du corps, ordinairement à gauche. Le *flet* présente des exemples fréquents d'inversion, c'est-à-dire que la tête et les yeux sont souvent à droite. Dans tous les cas, le côté du corps où se trouvent les yeux est d'un brun vert olivâtre avec des nuances plus brunes et des taches orangées ou rougeâtres assez pâles. Ces taches, du reste, varient en intensité. Généralement plus vives au printemps, elles disparaissent parfois à certaines époques de l'année. Le *flet*, comme tous les pleuronectes, est un poisson marin. On le trouve dans l'Océan, la Manche et la mer du Nord. Il se tient surtout aux embouchures des cours d'eau et remonte habituellement les rivières jusqu'à 40 kilom. de la mer; mais, dans les grands fleuves, il remonte souvent bien plus haut, sans que ces migrations aient lieu d'une manière constante. Ainsi on l'a pêché dans la Tamise, au-dessus de Londres; dans la Meuse, à la hauteur de Liége; dans le Rhin, à Mayence, et dans la Moselle, à Metz et à Trèves. Cette habitude de remonter les cours d'eau lui a fait donner, dès le XVIe siècle, le nom assez expressif de *passereau de rivière*. Le *flet* se tient dans les endroits pierreux, souvent aussi dans les fonds vaseux; il peut vivre, en effet, dans les eaux les plus impures. Des cours d'eau infectés par les résidus des usines ont été entièrement dépeuplés de tous les autres poissons; le *flet* seul a continué à y vivre, à multiplier et à fournir une ressource aux pêcheurs. Il se nourrit d'animaux de petite taille, insectes, vers, mollusques. Au mois de mai, il fraye dans la partie inférieure des rivières, là où l'action des marées se fait encore sentir. Il se multiplie très-abondamment en beaucoup d'endroits et mord très-facilement à l'hameçon amorcé d'un ver encore vivant. Aussi est-il fort recherché par les pêcheurs à la ligne, en France et en Angleterre. Sa chair est d'une qualité passable, mais qui varie suivant les localités où le *flet* a vécu.

FLÉTAN s. m. (flé-tan — rad. *flet*). Ichthyol. Genre de poissons plats, de la famille des pleuronectes : *Malgré leur force, les* FLÉTANS *sont la proie des dauphins.* (A. Valenciennes.)

— **Encycl.** Les *flétans* sont très-voisins des pleuronectes, auxquels on les réunissait autrefois. Ils leur ressemblent beaucoup par la forme générale et par les nageoires; mais ils ont le corps plus allongé, les mâchoires et le pharynx armés de dents fortes et aiguës, les yeux et la ligne latérale placés tantôt à droite, tantôt à gauche. Ce genre ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, dont la plus remarquable est le *flétan* commun ou *helbut*. Ce poisson atteint une taille gigantesque; sa longueur ordinaire est de 2 à 3 mètres; mais le naturaliste Anderson assure qu'on a pêché, près des côtes de la Norvége, des individus de 5 à 6 mètres; la largeur est à proportion. Quant au poids, il peut atteindre 150 à 200 kilogr. Il a les yeux fort gros, placés à droite, à égale distance du museau; la lèvre supérieure dépasse la lèvre inférieure. Le côté supérieur du corps est d'un brun plus ou moins noirâtre, couvert d'écailles peu apparentes, solidement fixées à la peau et recouvertes d'une humeur visqueuse abondante. Le *flétan*, dont le nom scientifique est *hippoglosse*, est répandu dans les mers du Nord. Ordinairement, plusieurs individus se réunissent au fond des eaux, souvent sur plusieurs rangées, pour guetter leur proie. Cette espèce fraye au printemps et dépose entre les pierres, près du rivage, des œufs d'un rouge pâle. Les *flétans* sont d'une extrême voracité; ils se nourrissent de gades, de raies et de crustacés; ils recherchent aussi les cycloptères, qu'ils trouvent fixés aux rochers. Lorsqu'ils sont très-affamés, ils s'attaquent entre eux vigoureusement et se dévorent les nageoires et la queue. On trouve dans leur estomac, d'après Valenciennes, des objets de toute sorte, des morceaux de bois, des hameçons rouillés, et Anderson assure que l'estomac d'individus pêchés sur les côtes d'Islande renfermait des morceaux de glace qui provenaient probablement du Groenland.

Mais, à leur tour, ils ont des ennemis redoutables. Le jeune *flétan* devient la proie des squales, des raies et des autres poissons renommés pour leur voracité, leur force ou leurs armes dangereuses. Plus tard, les dauphins l'attaquent vivement, malgré sa masse et ses mouvements, qui constituent sa seule défense, et, à l'aide de leurs dents puissantes, solides et crochues, le déchirent, emportent des morceaux de sa chair; lorsqu'ils ne peuvent le vaincre entièrement, ils le laissent ainsi se traîner mutilé et bien affaibli. Les oiseaux de proie qui vivent sur les rivages et se nourrissent de poissons le poursuivent aussi avec acharnement, lorsqu'il passe à leur portée; mais si le *flétan* est gros et lourd, il plonge rapidement, et l'oiseau, dont les ongles crochus se sont empêtrés dans sa peau et ses écailles, fait de vains efforts pour se dégager; entraîné et noyé au fond de la mer, il périt victime de son audace. Souvent aussi des animaux parasites s'attachent à la peau du *flétan*, et il éprouve alors une maladie qui influe sur le goût de sa chair et la qualité de sa graisse. Quand il est vieux, il est tellement couvert de végétaux et d'animaux marins, qu'il ne peut plus plonger ou nager entre deux eaux comme à l'ordinaire; c'est une masse presque inerte qui vient flotter à la surface, où elle est dévorée par les oiseaux pêcheurs.

Le *flétan* est l'objet d'une pêche très-active. Voici ce que raconte à ce sujet A. Guichenot : « Dans le Nord et dans le Groenland, où la pêche du *flétan* est d'une grande importance, on se sert communément, pour le prendre, d'un grand instrument que les pêcheurs nomment *gangvaden* ou *gangvad*. Cet instrument est composé d'une grosse corde de 500 ou 600 mètres de longueur, à laquelle on attache trente cordes moins grosses et garnies chacune à son extrémité d'un crochet très-fort. On emploie pour appât des cottes ou des gades; des planches qui flottent à la surface de la mer, mais qui tiennent à la grosse corde par des liens très-longs, indiquent la place de cet instrument lorsqu'on l'a jeté dans l'eau. On retire les cordes au bout de vingt-quatre heures; il n'est pas rare de trouver quatre ou cinq *flétans* pris aux crochets. On tue aussi les *hippoglosses* à coups de javelot, lorsqu'on les surprend couchés pendant la chaleur sur des bancs de sable ou sur des fonds de la mer très-rapprochés de la surface; mais lorsque les pêcheurs les ont ainsi percés de leurs dards, ils se gardent bien de les tirer à eux pendant que ces poissons jouissent encore d'assez de force pour renverser leur barque; ils attendent que ces pleuronectes, très-affaiblis, aient cessé de se débattre; ils les élèvent alors et les assomment à coups de massue. Vers les rivages de la Norvége, on ne poursuit les *flétans* que lorsque le printemps est déjà assez avancé pour que les nuits soient claires et qu'on puisse les découvrir facilement sur les bas-fonds. Pendant l'été, on interrompt la pêche de ces animaux, parce que, extrêmement gras lorsque cette saison règne, ils ne pourraient pas être séchés convenablement, et que les préparations qu'on donnerait à leur chair ne l'empêcheraient pas de se corrompre très-promptement. »

La chair du *flétan*, fraîche ou fumée, est très-bonne à manger, mais assez lourde et de difficile digestion. La tête passe, en Hollande, pour un mets délicat. On découpe en lanières les parties grasses ou maigres de la chair de ce poisson, ainsi que les nageoires et la peau grasse à laquelle elles sont attachées. Ces dernières donnent le *raff*, et les autres le *ræckel*. On sale tous ces morceaux, on les expose à l'air sur des bâtons pour les faire sécher, et enfin on les emballe pour les expédier au loin. On sale aussi la chair du *flétan* comme celle du hareng. C'est de Samosé, en Norvége, que viennent les meilleures qualités de *raff* et de *ræckel*. Ces aliments conviennent surtout aux marins et aux habitants des campagnes. Les Groënlandais mangent aussi le foie de ce poisson et même sa peau. On comprend que les classes aisées s'accommodent difficilement de cette nourriture. Enfin, on prépare la membrane de l'estomac du *flétan* de manière qu'elle devienne assez transparente pour être employée en guise de verre à vitres. En un mot, ce poisson, tant par ses dimensions que par les usages de ses diverses parties, fournit une précieuse ressource aux habitants des régions désolées du Nord. Les mers de l'Europe, et même la Méditerranée, possèdent aussi d'autres espèces de *flétans;* celles-ci sont d'une taille plus petite, mais leur histoire diffère peu de celle de l'espèce précédente.

FLETCHER (Richard), prélat anglais, né dans le comté de Kent vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1596. Il devint chapelain de la reine Elisabeth en 1581, et obtint, en 1585, la prébende de Sulton-Longa, dans la paroisse de Lincoln. C'est lui qui fut chargé d'assister à ses derniers moments l'infortunée Marie-Stuart, et l'on assure qu'il s'acquitta fort mal de cette pénible et délicate mission. Appelé, en 1589, à l'évêché de Bristol, puis à celui de Worcester (1592), Fletcher indisposa la reine par son mariage en secondes noces avec la veuve de sir John Baker et perdit ainsi sa place, qu'il recouvra néanmoins lorsque l'irritation de la reine se fut calmée. Il mourut subitement à Londres. Camden attribue sa mort à l'usage immodéré du tabac. On n'a de lui aucun ouvrage. *L'Ecclesiastical history* de Collier contient quelques règlements de lui à l'usage de son diocèse. Il fut le père de l'auteur dramatique Jean Fletcher.

FLETCHER (Jean), poëte et auteur dramatique anglais, fils du précédent, né en 1576. V. BEAUMONT.

FLETCHER (Gilles), diplomate anglais, mort à Londres en 1610, était frère de Richard Fletcher. Il fut chargé par la reine Elisabeth de diverses missions diplomatiques en Allemagne, dans les Pays-Bas, et se rendit, en 1588, en Russie, pour y contracter une alliance. Fletcher obtint un plein succès dans cette négociation, qui offrait plus d'une difficulté, et fut nommé, à son retour, maître de la cour des requêtes, trésorier de Saint-Paul (1597), etc. On a de lui : *Of the Russeco mmonwealth, or manner of government by the Russe emperor, etc.* (1590, in-8°). Ce curieux ouvrage sur la Russie fut prohibé lors de son apparition, dans la crainte que ses appréciations ne blessassent les nouveaux alliés de l'Angleterre. — Le fils du précédent, Phinéas FLETCHER, né vers 1584, mort vers 1650, suivit la carrière ecclésiastique et devint ministre de Hilgay, dans le comté de Norfolk, en 1621. On a de lui un drame intitulé : *Sicelides* (1631, in-4°); *De literatis antiquæ Britanniæ* (1632); l'*Ile de pourpre* ou l'*Ile de Man* (1632), poëme qui est son principal ouvrage, et *Eglogues sur la pêche* (1632). — Son frère aîné, Gilles FLETCHER, né vers 1580, mort en 1623, a laissé un poëme dont Southey fait l'éloge, et qui est intitulé : *Victoire du Christ dans le ciel, Victoire du Christ sur la terre, Triomphe du Christ sur la mort, Triomphe du Christ après la mort.*

FLETCHER, physicien allemand du XVIe siècle, fut professeur à Breslau. Il tenta, le premier, dans un ouvrage publié en 1571, d'expliquer le phénomène de l'arc-en-ciel par la réfraction de la lumière; mais il imagina que le rayon lumineux, après avoir traversé une goutte de part en part, allait se réfléchir sur une autre goutte, placée derrière la première, pour revenir ensuite à l'œil de l'observateur.

FLETCHER (André), également connu sous le nom de **Fletcher de Saltown**, homme politique, publiciste, né à Saltown (Ecosse) en 1653, mort à Londres en 1716. Nourri des principes républicains puisés à l'école du docteur Burnet, il en apporta l'ardeur au Parlement d'Écosse, où il entra jeune encore et où il fit une telle opposition aux mesures despotiques de la cour, qu'il fut mis hors la loi et se vit obligé de s'enfuir en Hollande. Il reparut en Angleterre sous Jacques II, en 1683, s'engagea dans la conspiration du duc de Monmouth, dut se réfugier encore une fois sur le continent, alla guerroyer contre les Turcs, et rentra dans sa patrie après la révolution qui en chassa pour toujours les Stuarts. Il se montra surtout partisan de l'autonomie de l'Ecosse. Ses discours et ses écrits politiques ont été publiés à Glasgow en 1749.

FLETCHER (Archibald), jurisconsulte et homme politique écossais, né dans le comté de Perth en 1745, mort en 1828. Il fut attaché au cabinet de Wilson de Howden, écrivain du sceau, puis se mêla activement de politique, se rangea au nombre des whigs les plus ardents, applaudit à la révolte des colonies d'Amérique et fit partie de la Société édimbourgeoise de la réforme des bourgs. Ayant réuni une foule de documents relatifs aux abus du système électoral alors en vigueur, Fletcher se rendit à Londres en 1787, entra en relation avec Fox et Sheridan, leur remit ses documents et obtint facilement de Sheridan qu'il se fît le champion de la réforme écossaise à la Chambre des communes. Lorsque la Révolution française éclata, Fletcher en adopta les principes et s'efforça de faire comprendre dans son pays la nécessité de réformes parlementaires et autres. On a de lui : *Dialogue entre un whig et un radical* (York, 1822).

FLETCHER (Jacques), littérateur anglais, né vers 1800, mort en 1832. Il se fit connaître par quelques poëmes : le *Siége de Corinthe*, le *Joyau*, etc., mais surtout par une *Histoire de Pologne* estimée, qui a été traduite en français (Paris, 1832, 2 vol. in-8°). Ayant quitté la modeste place de sous-instituteur qu'il occupait dans une école primaire, il tomba dans la plus profonde misère et se tua d'un coup de pistolet.

FLÊTRE, village et comm. de France (Nord), cant. de Bailleul, arrond. et à 8 kilom. d'Hazebrouck; 1,078 hab. Filage de lin, fabriques de toiles d'emballage, brasseries, tanneries. Dans l'église, à trois nefs, vitraux du XVI^e siècle, fonts baptismaux de la Renaissance, en chêne sculpté, peint et doré; bas-relief en albâtre représentant le crucifiement, pierres tombales des familles Van Houste et Wignacourt. Château de Wignacourt, dont il reste une tour assez curieuse.

FLÉTRI, IE (flé-tri) part. passé du v. Flétrir. Fané : *Le parfum ne revient pas aux roses* FLÉTRIES. (A. Karr.) *L'étude a quelque chose de sanctifiant, qui change la douleur elle-même en vertu, comme la braise de l'encensoir change l'écorce* FLÉTRIE *de l'aloès en parfum.* (E. Pelletan.)

— Par anal. Décoloré, ridé, en parlant du teint ou des chairs : *Il y a des enfants que leurs mères allaitent à leurs mamelles* FLÉTRIES, *faute d'une bouchée de pain pour sustenter leurs expirants nourrissons.* (Chateaub.)

La faim maigre apparaît sur tous les corps *flétris.*
A. BARBIER.

La bonté du vieillard, c'est sa coquetterie,
C'est le dernier rayon sur sa face *flétrie.*
E. AUGIER.

— Fig. Qui a perdu son éclat; qui a perdu, par quelque influence morale, la fraîcheur, la vivacité, la jeunesse des sentiments : *Une âme* FLÉTRIE *par le malheur. Un cœur* FLÉTRI *par la pauvreté n'a d'autre sentiment que celui de sa misère.* (Thomas.)

Triomphe, ô ma chère patrie,
Répare ta gloire *flétrie.*
LEBRUN.

Jamais la tendre volupté
N'approcha d'une âme *flétrie.*
BÉRANGER.

Avec les fleurs dont la prairie
A chaque instant va s'embellir,
Mon âme trop longtemps *flétrie*
Va de nouveau s'épanouir.
GRESSET.

‖ Déshonoré, diffamé : *Une réputation* FLÉTRIE *par la calomnie. L'honneur ne peut jamais être* FLÉTRI *par les violences de la tyrannie.* (De Malesherbes.) *Qu'il soit* FLÉTRI *d'un opprobre éternel, le nom de tout transfuge qui a combattu contre sa patrie.* (Bignon.)

Soyez *flétris* devant votre pays qui tombe,
Fossoyeurs qui venez le voler dans sa tombe!
V. HUGO.

— Jurispr. Marqué ignominieusement d'un fer chaud : *Naguère tout condamné aux travaux forcés à perpétuité était* FLÉTRI *sur la place publique.* ‖ Déclaré infâme : *Etre* FLÉTRI *par la loi.*

— Substantiv. Personne flétrie par la loi.

— **Syn. Flétri, fané.** V. FANÉ.

— **Antonymes.** Eclatant, frais, lustré.

FLÉTRIR v. a. ou tr. (flé-trir — du lat. *flaccescere*, devenir flasque, mou). Faner, sécher et décolorer : *Cet amant léger des fleurs vit à leurs dépens sans les* FLÉTRIR. (Buff.)

— Par anal. Décolorer, rider, en parlant du teint ou des chairs; effacer la beauté de : *L'âge nous* FLÉTRIT *en nous enlevant une certaine vérité de poésie qui fait le teint et la fleur de notre visage.* (Chateaub.) *La mélancolie donne bien d'abord une grâce qui plaît, mais elle finit par allonger les traits et* FLÉTRIR *la plus ravissante de toutes les figures.* (Balz.)

Ah! ne comptez point tant sur vos belles couleurs;
Un jour peut les *flétrir*, un jour *flétrit* les fleurs.
GRESSET.

— Fig. Faire perdre sa vivacité, son éclat à : *L'habitude, qui* FLÉTRIT *certaines impressions, en rend d'autres infiniment plus vives.* (Dider.) *Les livres et les maîtres* FLÉTRISSENT *l'ignorance virginale.* (B. de St-P.)

L'opprobre avilit l'âme et *flétrit* le courage.
VOLTAIRE.

‖ Déshonorer, diffamer; vouer à l'opprobre : FLÉTRIR *le nom, la réputation de quelqu'un. La langue du jaloux* FLÉTRIT *tout ce qu'elle touche.* (Mass.) *Il serait contre la raison que la loi* FLÉTRÎT *dans les enfants ce qu'elle a approuvé dans le père.* (Montesq.)

Pourquoi *flétrissez*-vous, d'un ton déclamateur,
La fille corrompue, et non le corrupteur?
PONSARD.

On ne saurait *flétrir* avec trop de rigueur
Le règne du calcul dans les choses du cœur.
PONSARD.

— Jurispr. Marquer d'un fer chaud, en parlant d'un condamné : *On* FLÉTRISSAIT *anciennement avec un fer marqué de fleurs de lis.* ‖ Déclarer infâme : *La loi* FLÉTRIT *ce crime.*

Se flétrir v. pr. Devenir flétri, se faner : *Les fleurs* SE FLÉTRISSENT *en un jour et mettent des mois à se développer.*

La beauté voit périr ses traits,
Les roses du teint *se flétrissent*,
Mais le cœur ne vieillit jamais.
BERNIS.

— Fig. Perdre son éclat, sa fraîcheur, son énergie, sa vivacité : *Les couronnes des pécheurs* SE FLÉTRISSENT *et tombent presque d'elles-mêmes.* (Fléch.) *La mémoire ne* SE FLÉTRIT *point par le temps.* (Boss.) ‖ Etre déshonoré, diffamé : *La vertu* SE FLÉTRIT *plus aisément que le vice.* ‖ Se déshonorer soi-même :

Ne *vous flétrissez* pas par un vice si bas.
RACINE.

FLÉTRISSANT, ANTE adj. (flé-tri-san, an-te — rad. *flétrir*). Qui flétrit, qui fait perdre la beauté, la fraîcheur :

Quand l'âge aura sur vous mis sa main *flétrissante*,
Que pourra la beauté, quoique toute-puissante?
Nos cœurs en la voyant ne palpiteront plus.
A. CHÉNIER.

— Fig. Qui diffame : *Une accusation* FLÉTRISSANTE. *Ce serait un détail bien* FLÉTRISSANT *pour la fausse philosophie que l'exposition des dogmes impies et des maximes pernicieuses de ses diverses sectes.* (J.-J. Rouss.) *La réputation de fourbe est aussi* FLÉTRISSANTE *pour le prince même que désavantageuse à ses intérêts.* (Frédéric II.)

Que direz-vous, race future,
Lorsque vous apprendrez la *flétrissante* injure
Qu'à ces arts désolés font des hommes cruels?
VOLTAIRE.

‖ Qui déshonore : *Un acte* FLÉTRISSANT. *Je n'ai pas l'âme assez vile, assez lâche, pour préférer une mort* FLÉTRISSANTE *à une mort illustre et généreuse.* (Lebrun.) *Je ne demande pas mieux que la paix, mais je la veux non* FLÉTRISSANTE. (Volt.)

FLÉTRISSURE s. f. (flé-tri-su-re — rad. *flétrir*). Déshonneur, honte : *Le monde lui-même, qui semble se faire honneur du vice, lui attache pourtant une espèce de* FLÉTRISSURE *et d'opprobre.* (Mass.) *Le Christ avait d'abord habité le sein d'une vierge pour effacer la* FLÉTRISSURE *de l'Eden.* (E. Pelletan.)

. . . . . J'ai subi de lâches *flétrissures*,
D'infâmes attentats et d'horribles tortures!
M^lle DE POLIGNY.

Pleurez donc et souffrez; la douleur nous épure;
Seule elle peut des cœurs guérir la *flétrissure.*
V. LAPRADE.

— Jurispr. Marque que l'on imprimait avec un fer chaud sur le corps d'un condamné : *La* FLÉTRISSURE *a été abolie en France par la loi du* 28 *avril* 1832.

— **Encycl.** Jurispr. V. MARQUE.

FLETT s. f. (flètt). Métrol. Monnaie d'argent du royaume de Danemark, plus connue sous le nom de *daller*, et dont la valeur est de 4 marcs ou 64 shillings de ce pays, environ 3 fr. 05 de notre monnaie.

— **Encycl.** Le titre de ces pièces est peu élevé. Bonnet, dans son *Manuel monétaire*, dit que, à l'épreuve qu'il en a faite, le titre n'est sorti qu'à 686 millièmes. Au siècle dernier, la *flett* de Danemark était reçue au change, en France, pour 3 livres 5 sous tournois. Il y a aussi des demi-*fletts* ou pièces de 2 marcs.

FLETTE s. f. (flè-te). Navig. Bateau servant, sur les rivières, à établir une communication entre le rivage et une barque plus grande à laquelle appartient la flette.

FLEUR s. f. (fleur — lat. *florem*, accusatif de *flos, floris*, fleur, pour *folos*, suivant Delâtre, du sanscrit *phull*, éclore, fleurir, qui est dérivé de la racine *pul*, croître. Cependant le grec *phloos*, pour *phloFos*, fleur, rapproché de *phleo, phluô*, déborder, bouillonner, sens analogue à s'épanouir, se dilater, semble se rapporter à la racine sanscrite *bhlu*, épanouir, et peut-être que le latin *flos, floris*, pour *flosis*, est aussi une contraction d'un dérivé sanscrit primitivement neutre, *bhlavas*, également de *bhlu*). Bot. Partie d'un végétal qui contient les deux organes ou un des organes de la génération, et qui souvent est parée de couleurs éclatantes, douée d'un parfum plus ou moins agréable : *Le calice, la corolle, le pistil, les étamines, l'ovaire, les nectaires d'une* FLEUR. FLEUR *simple.* FLEUR *double. Parfum, éclat des* FLEURS. *Bouquet de* FLEURS. *Cueillir des* FLEURS. *Dieu a fait les* FLEURS *des champs qui se fanent du matin au soir.* (Boss.) *La* FLEUR *est la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums, la grâce des vierges, l'amour des poëtes.* (Chateaub.) *Les* FLEURS *qui tombent du sein d'une jolie femme, en Europe comme en Orient, ne sont jamais muettes.* (A. de Musset.)

Que votre éclat est peu durable,
Charmantes *fleurs*, honneurs de nos jardins!
M^me DESHOULIÈRES.

La mort aime à poser sa main lourde et glacée
Sur des fronts couronnés de *fleurs.*
V. HUGO.

Il faut qu'avril jaloux brûle de ses gelées
Le beau pommier trop fier de ses *fleurs* étoilées.
V. HUGO.

Modeste est ma couleur, modeste est mon séjour,
Franche d'ambition, je me couche sous l'herbe;
Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
La plus humble des *fleurs* sera la plus superbe.
DESMARETS.

‖ Plante qui produit des fleurs à corolle colorée ou odorante : *Planter des* FLEURS. *Cultiver des* FLEURS. *Aimer les* FLEURS. *Le quai aux* FLEURS. *Il y a des amateurs de tulipes pour qui les autres* FLEURS *ne sont que de mauvaises herbes.* (A. Karr.) ‖ *Fleur mâle*, Celle qui ne porte que des étamines, organes mâles de la génération. ‖ *Fleur femelle*, Celle qui ne porte qu'un ou plusiers pistils, organes femelles de la génération. ‖ *Fleur double*, Celle dans laquelle le nombre des pétales s'est multiplié, ordinairement aux dépens des organes sexuels. ‖ *Fleur d'Adonis*, Adonide. ‖ *Fleur africaine* ou *de Tunis*, Taget ou œillet d'Inde. ‖ *Fleur ailée*, Nom vulgaire de plusieurs espèces d'aphydes. ‖ *Fleur de l'air*, Epidendre aéranthe, plante qui, dans les régions tropicales de l'Amérique, végète sans terre, suspendue aux fenêtres. ‖ *Fleur d'amour*, Nom vulgaire de l'ancolie, de l'amarante et du pied-d'alouette. ‖ *Fleur de Candie*, Nom vulgaire de la ficoïde de Tripoli. ‖ *Fleur d'Arménie*, Œillet des poëtes. ‖ *Fleur bleue*, Nom vulgaire de la clitore de Ternate, plante qui fournit une teinture bleue très-belle, mais peu solide. ‖ *Fleur cardinale*, Lobélie pourpre. ‖ *Fleur de carême*, Variété de renoncule pâle. ‖ *Fleur de chair*, Nom vulgaire du mélampyre et du trèfle à fleurs rouges. ‖ *Fleur changeante* ou *Fleur d'une heure*, Espèce de ketmie de l'Inde, dont les fleurs passent rapidement du blanc au rouge et au jaune sale. ‖ *Fleur du ciel*, Espèce de trémelle et de nostoc. ‖ *Fleur de coucou*, Nom vulgaire de la primevère et d'une espèce de lychnide. ‖ *Fleur de crapaud*, Nom vulgaire de la stapélie bigarrée ou crapaudine. ‖ *Fleur de Constantinople* ou *de Jérusalem*, Nom vulgaire de la lychnide chalcédonique. ‖ *Fleur des dames*, Héliotrope du Pérou. ‖ *Fleur du diable* ou *satanique*, Iris de Perse. ‖ *Fleur d'eau*, Espèce d'oscillaire. ‖ *Fleur dorée*, Chrysanthème. ‖ *Fleur du Grand Seigneur*, Syn. d'ABELMOSCH ou AMBRETTE. ‖ *Fleur impie*, Plante de l'Océanie, dont la fleur est d'un bleu éclatant. ‖ *Fleur des Incas*, Astroémère. ‖ *Fleur de jalousie*, Amarante tricolore. ‖ *Fleur joyeuse*, Espèce d'acacia. ‖ *Fleur de Jupiter*, Nom vulgaire de la lychnide rose du ciel. ‖ *Fleur de midi*, Ficoïde. ‖ *Fleur d'onze heures*, Ornithogalle ombellé, qui ouvre sa corolle vers onze heures du matin. ‖ *Fleur de la Passion*, Nom vulgaire de la passiflore ou grenadille. ‖ *Fleur miellée* ou *Fleur de miel*, Nom vulgaire de plusieurs mélianthes, dont les nectaires sécrètent une liqueur miellée. ‖ *Fleur de tous les mois*, Souci des jardins. ‖ *Fleur des morts*, Grand œillet d'Inde. ‖ *Fleur à mouche*, Asclépiade de Syrie. ‖ *Fleur musquée*, Muscatelline. ‖ *Fleur de Noël*, Ellébore noir. ‖ *Fleur de nuit*, Ipomée. ‖ *Fleur de paon*, Poincillade. ‖ *Fleur du Parnasse*, Parnassie. ‖ *Fleur pleurétique*, Coquelicot. ‖ *Fleur de plume*, Valériane grecque, dont les folioles ressemblent à des barbes de plumes. ‖ *Fleur royale*, Pied-d'alouette. ‖ *Fleur de saint Jacques*, Jacobée. ‖ *Fleur de saint Jean*, Gaillet. ‖ *Fleur de saint Joseph*, Laurier rose. ‖ *Fleur de saint Louis*, Espèce de ketmie. ‖ *Fleur de saint Thomé*, Guettard de l'Inde. ‖ *Fleur de sainte Catherine*, Nigelle. ‖ *Fleur de sang*, Hématite. ‖ *Fleur de Siam*, Cynanque odorante. ‖ *Fleur sanguine*, Petite capucine. ‖ *Fleur du soleil*, Nom donné à l'hélianthème, au soleil ou hélianthe, et à plusieurs autres plantes, qui suivent en quelque sorte le soleil dans sa marche diurne, de manière à présenter toujours à ses rayons le disque de leur fleur. ‖ *Fleur de tan*, Fuligo des jardins, espèce de champignon qui croît sur la tannée. ‖ *Fleur des treilles*, Arbuste de la famille des apocynées, qui croît dans la Polynésie, et dont le bois sert à tresser des berceaux. ‖ *Fleur de la Trinité*, Pensée. ‖ *Fleur des veuves*, Scabieuse, dont les fleurs sont d'un violet sombre. ‖ *Fleur de Zacharie*, Bluet ‖ *Fleur en éperon*, Capucine. ‖ *Fleur en globe*, Amarantine.

— Par anal. Dessin ou objet quelconque représentant des fleurs : *Dessiner, peindre, sculpter des* FLEURS. *Un peintre de* FLEURS. *Une étoffe ornée de* FLEURS *brochées. Une étoffe verte à* FLEURS *jaunes.*

— Par ext. Sorte de poudre blanche qui couvre certains fruits lorsqu'ils sont fraîchement cueillis : *La* FLEUR *de la prune. La* FLEUR *du raisin. Le coloris est au style ce qu'est, dans certains fruits, la* FLEUR *qui les couvre.* (Lemierre.) ‖ Petites plaques blanchâtres qui nagent au-dessus de certains liquides fermentés : *La* FLEUR *du vin.*

— Poétiq. Personne jeune, belle, délicate : *La femme coupable est une* FLEUR *sur laquelle on a marché.* (Balz.) *La femme est une* FLEUR *que l'on flétrit pour en avoir les parfums.* (Michon.) ‖ Précieux produit : *Jésus n'est-il pas cette* FLEUR *sacrée que la virginité a poussée?* (Boss.)

— Fig. Eclat, fraîcheur : *La* FLEUR *du teint. La* FLEUR *de la beauté. La* FLEUR *de la santé. La mort ternit dans les plus beaux corps toute cette* FLEUR *de beauté.* (Boss.)

Siége de la douleur, ses traits se sont flétris,
De son teint ravissant la *fleur* se décolore.
MALFILATRE.

‖ Age tendre, peu avancé; début, commencement, temps qui précède le développement : *La* FLEUR *de la jeunesse. La* FLEUR *des ans, de la vie. Quand on est dans la* FLEUR *de son âge, on a toutes les pensées et toutes les conceptions plus vives et plus nettes.* (M^me de Sév.) *Les débauchés passent en un moment de l'enfance à la vieillesse et se fanent en leur* FLEUR. (D'Ablanc.) *La poésie est la philosophie en* FLEUR. (M^me C. Augibert.)

Votre vie en sa *fleur* doit être moissonnée.
RACINE.

La jeunesse en sa *fleur* brille sur son visage.
BOILEAU.

‖ Premier choix, ce qu'il y a de plus distingué dans un genre quelconque : *Il ne faut prendre, si je ne me trompe, que la* FLEUR *de chaque objet, et ne toucher jamais que ce qu'on peut embellir.* (Fén.) *Les petits maîtres tireraient un suc salutaire des* FLEURS *des meilleurs écrits, si les papillons pouvaient devenir abeilles.* (J.-J. Rouss.) *La poésie est la* FLEUR *des lettres.* (Ampère.) *La délicatesse est la* FLEUR *de la vertu.* (Lévis.)

Rossinante, la *fleur* des coursiers d'Ibérie,
Galopa, dit l'histoire, une fois en sa vie.
BOILEAU.

Les longs ouvrages me font peur :
Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit prendre que la *fleur.*
LA FONTAINE.

— Ironiq. Ce qu'il y a de pis : *La* FLEUR *de la canaille. La fine* FLEUR *des drôles. La fine* FLEUR *des Normands.*

— Plaisirs, agréments légers de la vie : *Semer de* FLEURS *le chemin de la vie.*

Aucun chemin de *fleurs* ne conduit à la gloire.
LA FONTAINE.

De *fleurs* en *fleurs*, de plaisirs en plaisirs,
Promenons nos désirs.
RACINE.

‖ Apparences attrayantes et trompeuses : *Cacher le précipice sous des* FLEURS. *La vie est un chemin escarpé, que borde de chaque côté un précipice souvent caché par des* FLEURS. (Descuret.)

La fraude, adroite et subtile,
Sème de *fleurs* son chemin.
RACINE.

— *Fleurs artificielles*, Imitation de fleurs, le plus souvent en étoffe ou en papier : *Le commerce des* FLEURS ARTIFICIELLES *est très-important à Paris. Les chapeaux de dames sont ornés de* FLEURS ARTIFICIELLES.

— *Fleur de farine, Fine fleur de farine*, Partie la plus pure, la plus délicate de la farine.

— *Fleur de virginité*, ou simplement *Fleur*, Virginité, état de vierge : *Perdre, conserver, défendre sa* FLEUR.

Autant qu'on peut, il faut garder sa *fleur;*
Mais pour l'avoir perdue, il ne faut pas se pendre.
LA FONTAINE.

La jeune fille morte en sa *fleur* virginale,
Renaît avec des traits d'une grâce idéale.
A. BARBIER.

— Fam. *Fleur des pois*, Ce qu'il y a de plus distingué dans un genre quelconque : *L'esprit français a donné en Marivaux sa* FLEUR DES POIS *et son élixir.* (P. de St-Victor.)

— *Langage des fleurs*, Sorte de langage dans lequel les fleurs, considérées isolément ou dans la manière dont elles sont groupées, symbolisent des mots, des phrases, des pensées.

— *En fleur* ou *En fleurs*, Au moment de la floraison; qui a actuellement des fleurs : *Un arbre* EN FLEUR. *Un pré* EN FLEURS. *Les lilas sont* EN FLEUR. *La vigne*, EN FLEURS, *exhale au loin de doux parfums.* (J.-J. Rouss.) *Le taureau, semblable à un rocher, mugit de joie et hâte son pas pesant à la vue des prairies* EN FLEURS. (B. de St-P.) ‖ Fig. A son commencement, avant le développement : *Des espérances* EN FLEUR. *Il est rare que la peinture des lieux où la vie s'écoule ne rappelle à chacun ses vœux trahis ou ses espérances* EN FLEUR. (Balz.)

— *Serpent caché sous les fleurs*, Danger ou perfidie qu'enveloppent de trompeuses apparences : *La politesse des gens de cour est un* SERPENT CACHÉ SOUS LES FLEURS. *La mort de la dernière république est due à la morsure d'une vipère que la loi Falloux* RECÉLAIT SOUS SES FLEURS. (Toussenel.)

— *Semer, jeter, répandre des fleurs sur la tombe de quelqu'un*, Faire son éloge après sa mort :

Qui chantera votre vertu guerrière?
Sur vos tombeaux qui *répandra des fleurs?*
VOLTAIRE.

— Hist. *Fleur de lis*, Emblème adopté en France par la royauté dès le XIII^e siècle, et qui a figuré sur le drapeau blanc.

— Numism. *Fleur de coin*, Fraîcheur, vivacité du relief d'une médaille bien conser-

vée : *Diognète sait d'une médaille le fruste, le frou et la* FLEUR DE COIN. (La Bruy.)

— Littér. *Fleurs de rhétorique* ou simplement *Fleurs*, Ornements poétiques du style : *N'allez pas, s'il vous plaît, me défendre comme Scaramouche défendait Arlequin, en avouant qu'il était un ivrogne, un gourmand, un débauché attaqué de maladies honteuses, et s'excusant envers Arlequin en lui disant que c'était des* FLEURS DE RHÉTORIQUE. (Volt.) *L'abbé Gerbet avait naturellement les* FLEURS *du discours, le mouvement et le rhythme de la phrase, la mesure et le choix de l'expression.* (Ste-Beuve.)

Semez vos entretiens de *fleurs* toujours nouvelles.
VOLTAIRE.

Je ne suis point jaloux du poëte lyrique,
Qui semble se nourrir de *fleurs de rhétorique.*
BERCHOUX.

— Archit. *Fleur du chapiteau*, Petite rosace qui occupe le milieu de chacune des faces du tailloir, dans un chapiteau corinthien.

— Chorégr. *Les fleurs*, Nom d'une figure du cotillon.

— Jeux. *Jeu des quatre fleurs*, Jeu de hasard qui se joue absolument comme la belle et le biribi, dont il ne diffère qu'en ce que le tableau porte quatre-vingts numéros, plus une fleur dans chaque angle : *Jouer aux* QUATRE FLEURS.

— Mar. Partie du vaisseau comprise entre la ligne de flottaison et les varangues. ‖ *Bordages, vaigres de fleurs*, Revêtement des fleurs d'un navire.

— Pharm. *Les quatre fleurs*, Les fleurs de mauve, de pied-de-chat, de pas-d'âne et de coquelicot.

— Comm. Qualité de papier. ‖ *Cartes de fleurs*, Cartes à jouer du premier choix.

— Techn. Côté de la peau où le poil adhérait.

— Chim. anc. et Minér. Substance réduite en poudre très-fine par sublimation : *Fleur de soufre.* ‖ *Fleur d'argent* ou *de pierre*, Carbonate de chaux pulvérulent. ‖ *Fleur de chaux naturelle*, Craie coulante. ‖ *Fleur d'Asie*, Terre magnésienne. ‖ *Fleur de fer*, Spath calcaire en végétation. ‖ *Fleur de cobalt, de bismuth*, Efflorescences à la surface du cobalt ou du bismuth natifs. ‖ *Fleur d'alun*, Alun de plume. ‖ *Fleur d'antimoine*, Acide antimonieux préparé par sublimation. ‖ *Fleur d'arsenic*, Acide arsénieux préparé de même. ‖ *Fleur de nickel*, Oxyde de nickel obtenu de même. ‖ *Fleur de benjoin*, Acide benzoïque préparé de même. ‖ *Fleur de cuivre*, Oxyde de cuivre capillaire. ‖ *Fleur de sel ammoniac*, Chlorure d'ammoniaque sublimé. ‖ *Fleur de zinc*, Oxyde de zinc obtenu par combustion.

— Astron. *Fleur de lis*, Petite constellation de l'hémisphère boréal.

— Arboric. *Boutons à fleurs*, Boutons propres à produire des fleurs. ‖ *Double fleur*, Variété de poirier; fruit du même arbre.

— Hortic. *Fleur de guignes*, Variété de poire, dite aussi POIRE SANS PEAU.

— Vitic. *Passer fleur*, Se dit de la vigne qui atteint le temps où les fleurs disparaissent pour faire place aux grains : *Si la vigne peut* PASSER FLEUR *et ne point couler, on ne saura où mettre le vin cette année.* (P.-L. Courier.)

— Pathol. *Fleurs blanches.* V. FLEURS ci-après.

— Loc. prép. *A fleur de*, A la surface de : A FLEUR DU *sol.* A FLEUR D'*eau.* A FLEUR DE *peau. Recueillir du minerai* À FLEUR DE *sol. Nager* À FLEUR D'*eau. Avoir une inflammation* À FLEUR DE *peau. Nous allions vent largue; notre esquif, penché sous le poids de la voile, avait la quille* À FLEUR D'*eau.* (Chateaub.)

. . . . Voyez-vous le poisson,
Comme il vient *à fleur d'*eau reprendre l'hameçon?
A. DE MUSSET.

— Fig. *A fleur de peau*, Superficiellement : *La sensibilité est* À FLEUR DE PEAU; *elle ne va pas plus loin que l'épiderme.* (Mlle de Lespinasse.)

— *A fleur de tête*, Au niveau du front et des pommettes, en dehors de l'orbite, en parlant des yeux : *Les yeux* À FLEUR DE TÊTE *indiquent la mémoire des mots.* (T. Thoré.)

Son air est fier, assuré, mais honnête;
Ses grands yeux noirs brillent *à fleur de tête.*
VOLTAIRE.

— Adjectiv. Qui a la couleur d'une fleur particulière : *Un châle* FLEUR *de pensée. Une écharpe* FLEUR *de pêcher.*

— Zooph. *Fleurs de corail*, Expansions arrondies qui terminent les rameaux des coraux encore jeunes.

— **Syn. Fleur, élite.** V. ÉLITE.

— **Epithètes.** Odorante, parfumée, embaumée, enivrante, belle, jolie, riche, splendide, superbe, magnifique, éclatante, éblouissante, brillante, admirable, précieuse, rare, unique, tendre, aimable, douce, délicate, charmante, élégante, gracieuse, vive, svelte, élancée, majestueuse, splendide, orgueilleuse, suave, riante, humble, simple, modeste, timide, craintive, cachée, solitaire, chaste, innocente, nouvelle, jeune, naissante, fraîche, éclose, épanouie, ouverte, entr'ouverte, veloutée, colorée, diaprée, émaillée, nuancée, parfumée, vermeille, azurée, demi-close, inclinée, penchée, triste, languissante, chancelante, cueillie, moissonnée, desséchée, étiolée, pâlissante, décolorée, terne, flétrie, fanée, passagère, éphémère, fragile, périssable, frêle, champêtre, rustique, vigoureuse, inodore, indigène, exotique, printanière, automnale, hivernale.

— **Encycl.** Hist. L'usage presque continuel que les anciens faisaient des *fleurs*, le rôle important qu'ils leur attribuaient dans la plupart des actes de leur vie, avaient fait de la profession de bouquetière un art difficile et très-estimé. « Dans les commencements, dit Pline, une branche d'arbre tenait lieu de couronne à celui qui avait remporté le prix dans les jeux sacrés; dans la suite, on décerna aux vainqueurs des couronnes de *fleurs* diverses, qui, par leur mélange même, ajoutaient à l'agrément du parfum et relevaient l'éclat des couleurs. Cet usage commença à Sicyone, et dut naissance à l'imagination du peintre Pausias et de la bouquetière Glycère, que ce peintre aimait beaucoup, et dont il se plaisait à reproduire les bouquets. Elle, de son côté, comme pour le défier, faisait toujours quelque chose de nouveau, de sorte qu'il y avait entre eux un combat de la nature et de l'art. On voit encore aujourd'hui les tableaux de cet artiste, et l'on remarque particulièrement celui qu'on appelle la *Stephaneplokos*, où il peignit Glycère elle-même. »

Il n'était presque pas de circonstance de la vie romaine où les *fleurs* ne fussent employées, soit en couronnes, soit en guirlandes. Les adorateurs d'une divinité en ornaient son temple, les amants la maison de leurs maîtresses; de là sont venus les riches festons entremêlés de *fleurs* et de fruits qu'on retrouve si souvent sculptés sur les monuments antiques. Ceux qui offraient un sacrifice se couronnaient de *fleurs*. Un des tableaux les plus remarquables découverts à Herculanum représente une assemblée et un sacrifice devant un temple. Fisis, la femme qui est à genoux devant l'autel, porte une couronne tout à fait semblable à celles qui étaient usitées dans ces mystères, selon le récit d'Apulée. Après les sacrifices, c'était dans les repas que les *fleurs* jouaient le plus grand rôle. Chaque convive portait ordinairement deux couronnes : une sur la tête; l'autre, autour du cou. Celle qui ornait la tête avait des propriétés fort précieuses : on prétendait qu'elle était un préservatif contre les vapeurs de l'ivresse. Quant aux *fleurs* nouées autour du cou, elles étaient destinées à faire jouir celui qui les portait de leur parfum délicat. On tressait ces couronnes, tantôt en entremêlant des *fleurs* et de petites branches, tantôt en n'employant que les pétales des *fleurs*, qu'on faisait tenir les unes avec les autres en les fixant sur un morceau d'écorce de tilleul. Au milieu du repas, on arrachait les feuilles de roses des couronnes, et on les jetait dans les coupes pour les boire avec le vin. Pline, à ce sujet, raconte une anecdote assez caractéristique : « Chez les Grecs, dit-il, deux médecins, Mnérithée et Callimaque, ont écrit des traités particuliers sur les couronnes qui attaquent le cerveau; car les parfums ne sont pas indifférents pour la santé. C'est surtout dans la joie et dans la gaieté des festins que les odeurs s'insinuent sans qu'on s'en aperçoive. Cléopâtre a donné, en ce genre, une preuve de sa criminelle adresse. Lors des préparatifs de la guerre d'Actium, Antoine, devenu défiant, redoutait jusqu'aux présents de la reine et ne mangeait rien dont on n'eût fait l'essai. Cléopâtre, voulant s'amuser de ses frayeurs, lui mit sur la tête une couronne dont le bord était empoisonné, et bientôt, profitant de la gaieté des convives, elle invita Antoine à boire les couronnes. Qui aurait pu craindre une trahison dans ce moment? Antoine arrache sa couronne et jette les *fleurs* dans sa coupe; déjà il va boire... elle l'arrête : « Antoine, lui dit-elle, la voilà » donc cette femme contre laquelle tu prends » des précautions si extraordinaires; comme » si l'occasion ou les moyens devaient me manquer, si je pouvais vivre sans toi! » Un criminel, amené en sa présence, but la coupe par son ordre et expira sur-le-champ. »

Hors des sacrifices et des repas, l'usage des *fleurs* était interdit, même aux femmes, qui n'eussent pas osé se présenter en public avec un bouquet. Un banquier de Rome fut tenu en prison pendant plusieurs années pour avoir paru à la fenêtre avec une couronne de roses sur la tête. Seules les libertés des Saturnales permettaient cette dérogation à l'usage, comme chez nous le carnaval autorise l'usage du masque. Les animaux destinés aux sacrifices étaient couronnés de *fleurs*, tandis qu'on les menait à l'autel. Enfin, les *fleurs* avaient une espèce de langage mystérieux; leur arrangement avait mille significations cachées, selon la nature ou la place de chaque *fleur*. Pour les amants surtout, ce langage était précieux, et ces chastes filles des champs étaient souvent des messagères de l'amour le moins platonique. Le cadeau le plus doux qu'une Romaine pût faire à son amant était de lui envoyer la couronne fanée qu'elle avait portée la veille, comme chez nous le don du bouquet porté au bal est pour un amoureux un présent d'un prix inestimable. Elles y joignaient un envoi qui serait moins de notre goût : c'était celui d'une pomme ou d'une figue dans laquelle elles avaient mordu.

Tous les poëtes latins parlent des bouquetières et du rôle important qu'elles jouaient dans cette société voluptueuse. Les fraîches bouquetières de Florence, avec leur grand chapeau, ne sont qu'un pâle souvenir de celles d'autrefois. L'art d'arranger les *fleurs* pour leur faire parler un langage symbolique est un de ceux dont l'antiquité a gardé le secret, et que nous n'avons pas retrouvé.

— Bot. Dans le langage ordinaire, on désigne sous le nom de *fleur* la partie ordinairement la plus brillante du végétal, et on dit en ce sens que certaines plantes sont dépourvues de *fleurs*. Pour le botaniste, la *fleur* est l'organe essentiel, ou plutôt l'ensemble des organes essentiels à la reproduction. Tous ces organes sont des modifications, des transformations de la feuille, comme le démontrent les théories modernes de la métamorphose. On trouve tous les degrés intermédiaires dans les feuilles florales ou bractées. La *fleur* peut donc être considérée comme un rameau en raccourci, soutenu par un support particulier, appelé dans le langage vulgaire *queue*, dans le langage scientifique *pédoncule*. Lorsque ce support est tellement court qu'il paraît manquer complétement, la *fleur* est dite *sessile*. Quand il se ramifie, on réserve le nom de *pédoncule* à l'axe primaire, et on appelle *pédicelles* les rameaux qui portent immédiatement les *fleurs*. On désigne généralement sous le nom de *hampe* tous les supports florifères qui partent d'une bulbe ou d'une rosette de feuilles radicales, et qui sont nus ou munis seulement de quelques bractées. L'arrangement des *fleurs* sur les ramaux porte le nom d'*inflorescence*. On désigne sous la même dénomination un ensemble de *fleurs* qui ne sont pas séparées les unes des autres par des feuilles proprement dites. Il n'est pas besoin de dire ce qu'on doit entendre par une *fleur* solitaire.

La *fleur*, considérée en général, se présente à nous comme constituée par plusieurs verticilles de feuilles diversement modifiées. On donne au verticille ou aux verticilles extérieurs, qui jouent le rôle d'organes protecteurs, les noms d'*enveloppes florales*, et aussi ceux de *périanthe* ou de *périgone*. Ce terme s'applique, en un sens plus spécial, à l'enveloppe florale des monocotylédones, qui est presque toujours simple, ou du moins composée de pièces à peu près semblables, comme dans la jacinthe, le lis, la tulipe, etc. Quand le périanthe est double, ce qui arrive dans la plupart des dicotylédones, l'enveloppe extérieure prend le nom de *calice*, et l'intérieure celui de *corolle*. La première se rapproche ordinairement des feuilles par la consistance et la couleur; la seconde présente un tissu plus délicat et les couleurs les plus variées, souvent les plus brillantes. Nous citerons comme exemples le camélia, la giroflée, l'œillet, la rose, etc. Quelquefois cependant le *calice* est coloré ou *pétaloïde*, comme on peut le voir dans la giroflée. Cela arrive surtout toutes les fois que la corolle manque, comme dans la clématite, les ellébores, la belle-de-nuit, les aristoloches. Au dedans des enveloppes florales se trouvent les organes sexuels, qui constituent la partie la plus essentielle de la *fleur*, savoir : l'*androcée*, ensemble des *étamines* ou organes mâles, et, au centre, le *gynécée*, qui est l'ensemble des *pistils* ou organes femelles. On remarque aussi, au fond d'un grand nombre de *fleurs*, des organes particuliers, appelés *nectaires*, de nature glanduleuse, mais de formes assez variées. Les pièces qui composent ces différents *verticilles* sont disposées de telle sorte que celles de deux *verticilles* voisins alternent entre elles, en vertu de la grande loi d'*alternance des verticilles;* les exceptions à cette loi sont rares; souvent elles ne sont qu'apparentes.

Avant d'être entièrement épanouies, et lorsqu'elles sont encore à l'état de bouton, les diverses pièces qui composent la *fleur*, et surtout celles des deux verticilles externes, sont enroulées ou pliées sur elles-mêmes, comme les feuilles dans les bourgeons; c'est cet arragement qui constitue l'*estivation* ou *préfloraison*. Le nombre des pièces qui composent chaque verticille est assez variable; mais on trouve très-fréquemment les nombres 3, 5 et leurs multiples. Le premier constitue le type ternaire, propre aux monocotylédones; le second, le type quinaire, qui ne se trouve que dans les dicotylédones. Mais ces types peuvent être modifiés par des dédoublements, des transformations, des avortements, etc. On appelle les *fleurs complètes*, si elles ont un calice et une corolle; *apétales*, si elles n'ont que la première de ces deux enveloppes; *nues* ou *achlamydées*, si elles n'ont ni calice ni corolle. On distingue aussi les *fleurs hermaphrodites* ou *monoclines*, qui ont à la fois des étamines et des pistils (c'est le cas le plus général); *unisexuées* ou *diclines*, qui n'ont que des organes d'un seul sexe; *mâles*, ayant seulement des étamines; *femelles*, ne possédant que des pistils; *neutres*, qui n'ont que des organes sexuels stériles, ou qui en sont totalement dépourvues. On nomme *monoïques* les végétaux qui ont des *fleurs* mâles et des *fleurs* femelles sur le même pied, comme le chêne; *dioïques*, ceux qui ont des *fleurs* mâles sur un pied et des *fleurs* femelles sur un autre, comme le saule; *polygames*, ceux qui ont sur un même pied ou sur des pieds différents des *fleurs* mâles, femelles et hermaphrodites, comme le frêne. Les verticilles d'une même *fleur* peuvent souvent adhérer entre eux. Les diverses parties d'un même verticille peuvent se développer inégalement, ce qui produit l'irrégularité des *fleurs*. Il ne faut pas confondre les *fleurs régulières* et les *fleurs symétriques*. Les premières, comme la rose ou la campanule, peuvent être partagées en deux parties égales par une ligne droite passant par le centre et menée dans une direction quelconque; les secondes, comme le muflier ou le pois de senteur, ne peuvent être ainsi partagées que dans un sens. Presque toutes les *fleurs* irrégulières sont symétriques; celles qui manquent à la fois de régularité et de symétrie sont fort rares.

Enfin, les diverses parties de la *fleur* peuvent subir des transformations plus ou moins considérables. Les *fleurs doubles* sont celles dans lesquelles le nombre normal des pétales est augmenté, ou mieux celles dont le périanthe a éprouvé un développement exagéré. Ce phénomène peut tenir à diverses causes. Tantôt c'est la corolle qui se dédouble, comme dans les campanules ou les stramoines; tantôt ce sont les appendices pétaloïdes de l'axe qui se développent, comme dans les œillets, les liserons, les lychnis, etc. Dans les composées, telles que les chrysanthèmes, les dahlias, les reines-marguerites, les fleurons du centre se transforment, soit en languettes, soit en longs tubes colorés, munis d'étamines fertiles ou pétaloïdes. Enfin, et le plus souvent, la duplicature des *fleurs* est due à une transformation des étamines en pétales; c'est ce qu'on remarque dans les roses, les dauphinelles, les kerrias, les alcées ou roses trémières, les anémones, les renoncules, etc. Les *fleurs doubles*, ou mieux *semi-doubles*, peuvent donner des graines. Il n'en est pas de même des *fleurs pleines*, dans lesquelles tous les organes sexuels ont été transformés en pétales; celles-ci restent constamment neutres et stériles.

L'ensemble des phénomènes qui se produisent lorsqu'une *fleur* s'ouvre est désigné sous les noms d'*anthèse*; d'*épanouissement* ou de *floraison*. Le moment où ils s'accomplissent varie suivant la nature même des espèces, et aussi suivant la saison de l'année ou l'heure de la journée. Il peut être modifié par les circonstances atmosphériques, la lumière, la chaleur, l'humidité, etc. La durée des *fleurs* est elle-même très-variable. Ainsi, tandis que certaines d'entre elles durent plusieurs semaines, il en est, au contraire, dont la vie est fort courte, et qui naissent et meurent dans la même journée; on leur a donné le nom d'*éphémères*.

Les *fleurs* varient beaucoup sous le rapport de la dimension; ainsi celles des mâches et du myosotis des champs sont microscopiques, tandis que celles de la *Victoria regina* ont jusqu'à un mètre de tour. Leur taille, du reste, n'est nullement en rapport avec celle des végétaux qui les portent. Le chêne a des *fleurs* qu'on ne peut apercevoir qu'à la loupe; la gentiane naine, plante qui n'atteint pas un décimètre de hauteur, a une *fleur* de près de $0^m,05$; la rafflésie, sur une tige très-courte et de la grosseur d'une plume à écrire, porte une *fleur* colossale; enfin une espèce d'aristoloche a des calices assez grands pour servir de coiffure. La taille des *fleurs* varie également, dans une même espèce, par suite des conditions dans lesquelles a vécu la plante. D'une manière générale, on peut dire que les *fleurs* sont d'autant plus nombreuses qu'elles sont plus petites.

La couleur des *fleurs* présente aussi des variations telles que ce caractère présente, en général, peu d'importance. Toutefois, il est des groupes qui offrent, sous ce rapport, une certaine constance, ou qui excluent telle ou telle couleur. Ainsi, presque toutes les ombellifères ont des *fleurs* blanches ou jaunes; les dicotylédones à pétales les ont, en général, d'une teinte verdâtre. Ce caractère devient naturellement plus constant dans les groupes plus restreints, par exemple dans les genres. Néanmoins, pour ne citer qu'une seule exception, on trouve dans le genre *lin* des *fleurs* bleues, blanches, jaunes, roses, rouges ou grises. La culture exerce à cet égard une certaine influence. Les plantes d'ornement présentent souvent, dans une même espèce, des nuances très-diverses ou bien panachées. En général, les *fleurs* blanches prédominent dans les régions froides; les blanches et les jaunes dans les régions tempérées; les rouges et les bleues sous la zone équatoriale. Les *fleurs* vertes ou noires sont très-rares.

La plupart des *fleurs* sont inodores. Quelques-unes exhalent un parfum des plus agréables; il est à peine besoin de citer la rose, l'œillet, le jasmin, l'héliotrope, la tubéreuse, etc. D'autres, comme la ciguë, les stapélies, certaines aroïdées, répandent une odeur vireuse, nauséabonde ou fétide. En général, les *fleurs* sont plus odorantes dans les pays chauds et secs que dans les contrées froides et humides.

Les *fleurs* servent surtout à la *fécondation* et, par suite, à la *reproduction*. Quelques-unes sont employées en médecine, en économie domestique, dans les arts industriels, etc. Enfin leur culture forme une branche importante du jardinage, la *floriculture*.

— Indust. et comm. *Fleurs artificielles.* L'Egypte était renommée pour son art à

tresser des couronnes. Ses *fleurs*, soit naturelles, soit artificielles, jouissaient d'autant de vogue que celles qui aujourd'hui naissent sous les doigts des fleuristes parisiennes. « L'usage des couronnes s'étant introduit, dit Pline, on inventa, peu de temps après, les couronnes égyptiennes, et ensuite celles d'hiver, dont on se servait lorsque la terre ne donnait plus de *fleurs;* elles étaient faites de lames de corne teintes de diverses couleurs. Insensiblement s'établirent à Rome les *corolles*, mot nouveau inventé pour exprimer combien ces couronnes étaient délicates. On en fit aussi avec des lames minces de cuivre, dorées ou argentées. Crassus, si fameux par ses richesses, fut le premier qui, dans les jeux qu'il célébra à Rome, donna des couronnes de feuilles artificielles en or et en argent; ensuite, pour les rendre plus honorables, on y ajouta des rubans de même matière, à l'instar des couronnes étrusques, qui ne devaient avoir que des rubans d'or. Ces espèces de rubans restèrent longtemps tout unis; P. Claudius Pulcher imagina le premier de les graver, et d'enrichir de ciselures l'écorce mince des tilleuls qui servait de support. » On en fit également en papyrus et en cire. Les Romains excellaient dans cet art; leurs fruits, leurs *fleurs* en cire avaient acquis une perfection dont nous n'avons jamais approché. A ce sujet, Lampridius raconte, dans sa *Vie d'Héliogabale*, que ce monstre se donnait souvent le plaisir de faire souffrir à ses convives le tourment de Tantale. Il leur faisait présenter des plats en cire qui imitaient parfaitement les mets qu'il mangeait lui-même en réalité. Ses convives étaient obligés, sous peine de mort, de faire bonne contenance et de se laver les mains après chaque service, suivant l'usage de ce temps, où on ne connaissait ni couteaux ni fourchettes.

Arrivons directement aux temps modernes; aussi bien le moyen âge n'a rien à nous apprendre.

La manufacture de *fleurs* artificielles a atteint depuis un certain nombre d'années un haut degré de perfection. Les Italiens, sans rivaux pendant longtemps pour leur habileté dans cet art, sont distancés de beaucoup par les fabricants français et anglais. Les *fleurs*, même les plus délicates, sont imitées avec une netteté et une précision merveilleuses; et depuis le bouton qui s'entr'ouvre jusqu'aux pétales étiolés et aux feuilles fanées, toutes les modifications de la plante sont reproduites avec une admirable fidélité. Les premières *fleurs* artificielles fabriquées parmi les nations civilisées étaient faites avec des rubans de diverses couleurs tordus ensemble et fixés sur des tiges de fil de fer. Ces imitations, bien qu'ayant avec les *fleurs* naturelles une ressemblance plus ou moins éloignée, n'étaient que d'informes copies; avec le temps, on substitua aux rubans des plumes, matières premières beaucoup plus élégantes, mais auxquelles il était fort difficile de donner les nuances requises. Le plumage des oiseaux de l'Amérique du Sud, qui ne perd jamais ses teintes brillantes, est particulièrement propre à cet usage, et les indigènes de cette partie du monde ont longtemps pratiqué avec succès la fabrication des *fleurs* en plumes. Le duvet délicat qui se trouve sous l'aile des jeunes pigeons était surtout apprécié pour cette industrie spéciale. Le Jardin zoologique de Regent's Park, à Londres, possède une magnifique collection de *fleurs* artificielles faites avec des plumes d'oiseaux-mouches. En Italie, on se sert quelquefois des cocons de vers à soie, qui prennent une couleur brillante et ont une apparence veloutée.

De nos jours, la fabrication des *fleurs* artificielles est une industrie essentiellement parisienne. Le quartier central de production a été dès le début, et est encore la rue Saint-Denis. Cependant, ce quartier ayant subi d'immenses modifications, beaucoup d'industries qui y avaient eu leur berceau se sont disséminées dans différents quartiers. Les fabriques de *fleurs* artificielles sont de ce nombre.

Le temps n'est plus où la débauche recrutait spécialement ses prosélytes parmi les fleuristes. Du côté de la moralité, cette classe intéressante de la société a beaucoup gagné depuis une dizaine d'années; en un mot, fleuriste n'est plus synonyme de fille à plaisirs. L'augmentation progressive des salaires d'une part, la tenue plus sévère des ateliers d'autre part, et la perspective pour les ouvrières et apprenties de devenir un jour maîtresses d'atelier ont moralisé et, pour ainsi dire, régénéré la corporation des fleuristes.

Le prix des journées de dix heures de travail est de 2 fr. à 3 fr. pour les femmes, selon l'intelligence et l'habileté, soit en moyenne 2 fr. 50. Pour les hommes, la journée est de 2 fr. à 6 fr., soit en moyenne 4 fr. Dans la bonne saison, — un tiers de l'année, — les fleuristes en atelier peuvent faire chez elles des heures supplémentaires de travail.

Presque toutes les maisons de *fleurs* artificielles adoptent des spécialités différentes. On a pu s'en rendre un compte assez exact en visitant le compartiment réservé à cette industrie dans le palais de l'Exposition de 1867. Dans telle vitrine, rien que des lilas et des muguets blancs; dans telle autre, des *fleurs* et feuilles de fantaisie bleues; ici, de grosses pivoines, des iris bleus, des iris jaunes; là, des branches chargées de *fleurs* de pommier, de pêcher, de cerisier; plus loin, des corbeilles, des buissons, des monceaux de roses des espèces les plus remarquables et de toutes les nuances connues; ailleurs, ce n'étaient que plantes et *fleurs* exotiques; puis, des vitrines de plantes et *fleurs* aquatiques. A côté d'une spécialité d'épis de graminées, une spécialité de boutons de *fleurs;* près d'un étalage de plantes grimpantes, des collections ravissantes de coquelicots, bluets et autres *fleurs* champêtres; puis des roses simples, des roses doubles, et toujours des roses. La rose est la *fleur* par excellence. Il y avait encore des spécialités de bouquets en filigrane d'or et d'argent, des corbeilles de *fleurs* toutes en papier, d'autres toutes en plumes, depuis les *fleurs* microscopiques jusqu'aux *fleurs* géantes; une vitrine, entre autres, exhibait des parures de *fleurs* en insectes, et ce n'était pas la moins curieuse; enfin des plumets de tous genres brochaient agréablement sur le tout. L'industrie des parures en plumes fait partie intégrante de l'industrie des *fleurs* artificielles.

Pour les parures en plumes (*fleurs*, fruits, broderies, guipures, panaches, etc.), on emploie les dépouilles d'autruches, de vautours, de marabouts, de faisans, etc., depuis les oiseaux les plus rares, comme le lophophore, l'oiseau de paradis, l'oiseau-mouche, jusqu'aux plus communs, tels que le pigeon, le dindon, la poule et l'oie.

Pour les *fleurs* fines ou communes, feuillages, fruits, indépendamment des matières colorantes végétales et minérales, poudres métalliques, verre soufflé, fils de fer, laiton, nacre et autres menus articles, on fait une immense consommation de percale, de mousseline, de batiste, de taffetas, de satin, de velours et de papiers.

Des naturalistes, MM. Guyot et Migneaux, ont eu l'heureuse idée de faire concourir les insectes à la confection des *fleurs* et parures, et ils ont ainsi ajouté une nouvelle branche à cette industrie.

Sans parler des *fleurs* fantastiques exécutées avec les plumes aux reflets irisés et métalliques de lophophores, de colibris et d'oiseaux-mouches, diamants, rubis, topazes, saphirs, émeraudes et ors ailés de l'Amérique et du Brésil, ils ont imaginé de composer feuillages et *fleurs* uniquement d'ailes, d'élytres, de corselets, de têtes de coléoptères et de scarabées récoltés dans les brûlantes campagnes de l'Equateur.

On peut se rendre compte du prodigieux développement que cette fabrication, désignée sous le nom de *fleurs* artificielles, a atteint pendant ces vingt dernières années, en comparant les chiffres suivants de cette industrie toute parisienne :

En 1847, c'est à peine s'il y avait 250 fabriques, occupant de 1,800 à 2,000 ouvrières et ouvriers.

En 1855, après une période de huit années seulement, le nombre des fabriques se trouvait quadruplé : on comptait déjà un millier de fabriques qui employaient de 8,000 à 10,000 personnes.

Sept ans plus tard, en 1862, on relevait 2,000 fabriques, occupant une moyenne de 30,000 ouvrières et ouvriers.

Les chiffres d'affaires ont suivi cette progression :

1847.	7,000,000 fr.
1855.	16,000,000
1862.	25,000,000

malgré une réduction considérable dans le prix des matières premières. Mais cette différence, à mesure qu'elle se produisait, se trouvait absorbée par une augmentation toujours croissante des salaires.

De 1862 à 1868, la progression n'a pas été ce que l'on espérait. Les guerres d'Amérique ont d'abord ralenti de beaucoup les exportations; puis sont venues l'expédition funeste du Mexique, les guerres d'Allemagne, les troubles d'Espagne, l'intervention en Italie, qui ont eu une influence tout aussi funeste sur cette industrie et, en général, sur toutes nos industries de luxe.

Depuis l'année 1862 jusqu'en 1867, le chiffre de la production annuelle de Paris pour la fabrication des *fleurs* artificielles n'a pas atteint le chiffre de 30 millions de francs, dont voici la répartition :

		fr.
Consommation en France.		12,000,000
Exportation en :		
Amérique	4,400,000	17,120,000
Russie.	3,500,000	
Angleterre.	3,000,000	
Allemagne.	2,000,000	
Italie.	1,600,000	
Belgique.	1,000,000	
Espagne et Portugal.	700,000	
Hollande.	200,000	
Suisse	200,000	
Canada.	200,000	
Danemark.	160,000	
Grèce, Turquie. . . .	160,000	
Total. . .		29,120,000

Dans ce total d'affaires, la main-d'œuvre, salaire de l'ouvrier, entre pour trois cinquièmes; les deux autres cinquièmes représentent, l'un les matières premières employées, l'autre les frais généraux et le bénéfice des producteurs.

Comme perfection artistique, la fabrication des *fleurs* fines a fait chaque année des progrès considérables; en revanche, l'industrie des *fleurs* communes languit de plus en plus. L'Angleterre et l'Allemagne se sont emparées de cette spécialité. Quelques fabricants continuent néanmoins cette partie, et on leur doit cette justice, qu'ils maintiennent très-visiblement sur les produits similaires étrangers une grande supériorité de goût, de couleur et d'élégance de modèles.

— B.-arts. *Peintres de fleurs.* Nous l'avons dit, ce fut l'amour qui inspira le premier peintre de *fleurs*. Il y avait à Sicyone une femme jeune et belle, nommée Glycère, qui vendait des couronnes de *fleurs* et des bouquets composés par elle avec une adresse, un goût, une variété de combinaisons tout à fait extraordinaires. La réputation de la bouquetière de Sicyone se répandit dans la Grèce entière. Le peintre Pausias, condisciple et émule du grand Apelle, s'éprit de Glycère, et ne crut pouvoir mieux lui témoigner sa passion qu'en s'efforçant de reproduire, sur la toile, les aspects variés des bouquets qu'elle formait. Puis, il entreprit de la représenter elle-même occupée à tresser une couronne, et, l'amour aidant, il y réussit à ce point que sa peinture, merveille de délicatesse et de grâce, fut regardée comme un chef-d'œuvre de l'art grec. Trois ans plus tard, le fameux Lucullus payait deux talents (plus de 11,000 fr.) une simple copie de ce tableau. Avant de peindre les *fleurs*, Pausias s'était déjà rendu célèbre par son habileté à peindre les femmes. On peut dire, sans flatterie, qu'il avait à peine changé de modèles.

Nous ne savons quel poëte a dit que les *fleurs* et les femmes étaient sœurs. Ce n'est pas là propos de pure galanterie. Toutes les grâces, toutes les suavités, toutes les séductions, toutes les vertus et, — il faut bien le dire, — tous les défauts de la femme se retrouvent dans la *fleur*. Il y a des *fleurs* coquettes, prétentieuses et perfides; il y en a de douces, tendres et bienfaisantes. Les unes s'étalent en plein soleil, provoquent les regards, irritent les sens; les autres aiment l'ombre, la solitude; leur pudique parfum trahit seul leur modestie. Celles-ci guérissent nos blessures et nous raniment; celles-là s'imposent à nous, nous fascinent par leur éclat changeant, nous engourdissent par leur enivrant arome et nous tuent. Hâtons-nous d'ajouter que les mauvaises *fleurs*, comme les mauvaises femmes, forment l'exception, et que si beaucoup ont de la coquetterie, on ne peut en faire un crime à la beauté.

Il est à remarquer qu'en général la peinture de *fleurs* a été surtout cultivée aux époques de civilisation raffinée, de politesse et de galanterie. Elle apparut chez les Grecs, au temps d'Alexandre le Grand, alors que le luxe asiatique commençait à s'introduire en Europe. Elle ne semble pas avoir été en grand honneur chez les Romains, qui ne dépouillèrent jamais complétement leur rudesse guerrière. Toutefois, à Pompéi, à Herculanum, villes de voluptés, on rencontre assez souvent des *fleurs*, des plantes, des oiseaux peints sur les murailles des *xystes*. Ici, à vrai dire, la nature est rarement prise pour modèle; c'est à une flore de fantaisie que les décorateurs pompéiens empruntent le plus volontiers leurs motifs.

Dans la nuit du moyen âge, les *fleurs* ne figurent guère que comme hors-d'œuvre dans les enluminures de quelques manuscrits. Il faut arriver jusqu'au XVe siècle, à l'aube de la Renaissance, pour voir de mignonnes fleurettes émailler les prairies où certains peintres placent leurs scènes religieuses. En Italie, Benozzo Gozzoli, Fra Filippo Lippi, Botticelli, Mantegna, L. Costa, le Pérugin, etc., ont pratiqué cette innovation. Dans la *Vierge à la victoire*, de Mantegna, qui est au Louvre, la niche où s'élève le trône de la Madone est ornée de festons de verdure entremêlés de *fleurs* et de fruits naïvement imités. En Flandre, les Van Eyck et leurs disciples ont souvent introduit dans leurs tableaux de petites *fleurs* peintes avec une précision et une vérité de détails qu'aucun maître n'a surpassées depuis.

Au XVIe siècle, le grand art italien ne dédaigna pas les *fleurs*, mais il continua à ne leur accorder qu'un rôle très-humble, le rôle d'accessoire. Raphaël, qui fut supérieur dans toutes les parties de l'art, s'est plu à orner de fleurettes exquises quelques-uns de ses tableaux. Qui n'a admiré celles dont il a brodé le tapis de verdure déroulé sous les pieds de la *Belle Jardinière?* Quelques biographes ont prétendu que le modèle de cette Madone fut une jardinière florentine, beauté gracieuse et aimable, qui avait été pour le Sanzio une autre Glycère. L'anecdote a été démentie; mais elle n'a rien d'invraisemblable. Quand on voit des *fleurs* quelque part, on peut demander : Où est la femme? Les *fleurs* trahissent l'amour.

Raphaël, qui aimait ses maîtresses au point d'en faire des madones, ne pouvait être insensible à la beauté des *fleurs*. Il en fit exécuter de charmantes, dans les *Loges*, par ses élèves et collaborateurs Jean d'Udine et Polydore de Caravage. A la même époque, un peintre de Ferrare, Benvenuto Tisio, avait la manie de peindre un œillet dans tous ses tableaux; c'était sa façon de les signer; elle lui valut le surnom de *Garofalo*, qui, en italien, veut dire *œillet*.

La peinture de *fleurs* commença à acquérir une véritable importance vers le commencement du XVIIe siècle. A cette époque, un élève des Carraches, Pietro-Paolo Bonzi, surnommé le *Gobbo* (le bossu), acquit une grande réputation par son talent à reproduire les fruits et les *fleurs*. Ses ouvrages en ce genre sont devenus rares; le musée de Turin en possède deux qui représentent des couronnes de *fleurs*, assez largement peintes, entourant des jeux de satyres. Le même musée renferme des tableaux de *fleurs*, vigoureusement empâtés, mais un peu noircis dans les ombres, que le catalogue attribue à Michel-Ange Cerquozzi, peintre de l'école romaine, bien connu pour ses batailles et ses bambochades; il serait plus exact de les attribuer à Michel-Ange del Campidoglio, artiste de la même école, contemporain et émule du Gobbo.

L'historien Lanzi a fait l'éloge de beaucoup d'autres peintres de *fleurs*, appartenant aux diverses écoles italiennes; mais la plupart d'entre eux ne sont plus guère connus que de nom, même en Italie, et les ouvrages de quelques-uns ont poussé au noir d'une façon déplorable; tels sont ceux notamment de Mario Nuzzi, que son habileté fit surnommer *de' Fiori* (des Fleurs). Parmi les élèves de ce Mario de' Fiori se distingua Lame Bernasconi. Ce ne fut pas la seule Italienne qui se voua à la peinture des *fleurs;* on cite encore Margherita Caffi, de Crémone, et Giovanna Garzoni, d'Ascoli.

Un artiste de l'école napolitaine, Andrea Belvedere, avait acquis dans le même genre une certaine renommée; il eut un jour une vive discussion avec Luca Giordano, que ses compositions religieuses et historiques avaient rendu célèbre : il prétendait que les peintres de figures n'avaient ni la délicatesse ni la finesse de pinceau nécessaires pour représenter les *fleurs*. Luca soutint l'opinion contraire, disant que qui pouvait faire le plus était capable de faire le moins, et, pour prouver la justesse de cette assertion, il exécuta un tableau de *fleurs*, de fruits et d'oiseaux, « si bien ordonné, » dit Lanzi, que le Belvedere dut s'avouer vaincu et, de dépit, quitta le métier de peintre pour celui d'homme de lettres.

J'imagine, que dans le tableau exécuté par Luca pour cette lutte artistique, on devait retrouver, — indépendamment d'une belle *ordonnance*, — le coloris brillant, la vivacité et la prestesse de touche qui avaient fait la réputation de l'auteur. Il est certain que les maîtres de la grande peinture qui se sont essayés à faire des tableaux de *fleurs* et de fruits y ont déployé, pour la plupart, une hardiesse, une largeur et une vigueur qu'on rencontre rarement sous le pinceau des *fleuristes* de profession. Rubens et Velazquez, notamment, nous ont laissé en ce genre quelques chefs-d'œuvre d'une richesse et d'une puissance de couleur incomparables. Rubens, comme tous les peintres, avait l'amour des *fleurs :* il ne les peignit guère lui-même qu'en manière de passe-temps et, en quelque sorte, pour essayer sa palette; mais, jaloux de leur donner place dans quelques-unes de ses grandes compositions, il s'adjoignit comme collaborateurs les spécialistes les plus habiles que possédait alors l'école flamande : Breughel de Velours et Daniel Seghers.

Breughel de Velours (1569-1625) semble avoir hérité de la précision merveilleuse des anciens maîtres flamands. Ses *fleurs* sont peintes avec une vérité de formes irréprochable et une finesse de détails digne d'un miniaturiste. Parfois, faute d'être suffisamment enveloppées d'air, elles ont quelque chose de dur et de criard; l'harmonie manque à leur coloris comme à leur arrangement. Ces défauts sont surtout sensibles dans les petits tableaux que Breughel a exécutés seul, au début de sa carrière; mais il sut agrandir son style, élargir sa touche et réchauffer sa couleur, lorsqu'il fut appelé à l'honneur de collaborer avec Rubens. Il prêta le concours de son talent de fleuriste à d'autres peintres de sujets religieux et mythologiques, à Erasme Quellyn, à Cornels Schut, à Hendrick van Balen. Il eut pour continuateurs et pour imitateurs ses fils Jean et Ambroise, ses petits-fils Jean-Baptiste et Abraham, qui tous deux séjournèrent en Italie, où leur père les avait précédés, et ses arrière-petits-fils Pompilius et Gaspard, qui travaillèrent à Naples pendant la première moitié du XVIIIe siècle.

Daniel Seghers (1590-1660), le jésuite d'Anvers, fut le meilleur élève de Breughel de Velours; comme son maître, il collabora avec Rubens, C. Schut, Quellyn, et aussi avec Van Dyck et Diepenbeek; il encadra de couronnes et de guirlandes des sujets religieux exécutés par ces divers maîtres. Il travailla aussi pendant quelque temps à Rome, où, suivant quelques connaisseurs, il aurait peint les *fleurs* d'un tableau du Dominiquin que possède le Louvre, et qui représente le *Triomphe de l'Amour*. Les peintures de Seghers ne sont pas rares; elles sont exécutées tantôt avec un fini minutieux, dans la manière de Breughel, tantôt avec une certaine ampleur décorative. La perfection du dessin, la vérité de la forme et de la couleur, s'y combinent avec un arrangement exquis.

Il existe bien peu de peintures de Breughel de Velours et de Seghers qui représentent exclusivement des *fleurs*. Comme s'ils eussent craint qu'une semblable représentation parût indigne d'un art élevé ou n'offrît pas un intérêt suffisant, ces maîtres demandaient à des peintres d'histoire des sujets sacrés ou pro-

fanes qu'ils embellissaient des fraîches et riantes créations de leur pinceau.

La même méthode fut suivie par Van Thielen, élève de Seghers, et par Jean van Kessel, petit-fils, par sa mère, de Breughel de Velours. Les autres artistes flamands qui se distinguèrent dans la peinture des *fleurs* au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe sont : Gérard Goswyn, de Liége, qui travailla en France ; Jean Roos, élève de Snyders, qui se fixa en Italie ; Simon Verelst, d'Anvers, qui mourut à Londres ; Jérôme Galle, dont le musée de Florence a un assez bon tableau signé et daté de 1655 ; Nicolas Verendael, dans les compositions duquel Teniers plaça quelquefois des figures ; Nicolas Morel, élève de Verendael, qui eut un grand succès à Bruxelles et fit payer ses œuvres des prix énormes ; Nicolas Crépu, d'abord lieutenant au service de l'Espagne ; les frères Simon et Pierre Hardinie, d'Anvers ; les frères Jean et François Ykens ou Eckens, et Catherine Ykens, petite-fille de François, dont le musée de Madrid nous offre deux jolis paysages encadrés de guirlandes.

Nous avons hâte d'arriver à l'école hollandaise, qui fit de la peinture de *fleurs* un genre absolument distinct et y déploya des qualités tout à fait magistrales : à l'exactitude scrupuleuse du dessin et de la couleur, au bon goût de l'ordonnance, elle joignit un sentiment des plus poétiques ; elle découvrit, pour ainsi dire, le langage des *fleurs* et l'interpréta avec une finesse très-expressive. C'est à David de Heem le vieux, né à Utrecht en 1570, que revient l'honneur d'avoir osé le premier représenter les *fleurs* dans toute leur gracieuse simplicité, sans mélange de figures profanes ou sacrées. Les musées de Rotterdam, de Dresde, de Florence, ont de lui des tableaux qui n'offrent que des bouquets et des guirlandes où les fruits s'entremêlent aux *fleurs*. Dans ces ouvrages, il égale pour la perfection des détails son contemporain Breughel de Velours, et le surpasse pour l'harmonie de la couleur. Mais sa réputation fut éclipsée par celle de Jean-David de Heem, son fils.

Jean-David fut un vrai grand peintre. Ses *fleurs* sont dessinées avec une science consommée et groupées avec un art qui rappelle parfois le style des guirlandes peintes par Jean d'Udine sous la direction de Raphaël. Les détails, du fini le plus précieux, sont touchés néanmoins avec une vigueur surprenante. Les divers tons, très-nets, très-justes, pris isolément, se fondent dans une harmonie souveraine, pleine de profondeur, de chaleur et d'éclat. Souvent même, ils s'enveloppent d'une lumière dorée qui a quelque chose de rembranesque.

Soit pour satisfaire à des commandes, soit pour montrer qu'il était capable de rivaliser avec ses confrères d'Italie et de Flandre, Jean-David de Heem a associé quelquefois des sujets religieux ou allégoriques à ses admirables *fleurs ;* mais il a réduit ces sujets au rôle d'accessoires et a eu soin ordinairement de les peindre en grisaille, de façon à mieux faire ressortir les guirlandes dont il les a entourés.

Les disciples et les imitateurs de Jean-David de Heem sont nombreux. Il faut nommer d'abord Cornelis, son fils, et Jean, son frère (d'autres disent son neveu), dont les ouvrages, bien que d'un mérite inférieur, sont ordinairement confondus avec les siens. D'autres de Heem ont peint les *fleurs* avec talent ; mais la généalogie de cette famille est fort embrouillée. Il y a, au musée de Turin, un tableau représentant des roses et d'autres *fleurs* dans un vase de verre ; cette peinture, d'une exécution très-délicate, est attribuée par le catalogue à Jean-David de Heem, et elle est bien en effet dans sa manière ; mais nous y avons relevé la signature *G. de Heem*, qui ne se rapporte pas à ce maître. L'initiale G. désignerait-elle le prénom Jean italianisé (Giovanni) ? S'il en était ainsi, il faudrait admettre qu'un de Heem fit le voyage d'Italie et travailla dans ce pays, — ce que les biographes ne disent pas.

Un autre imitateur de Jean-David, sur lequel nous n'avons aucun renseignement biographique, a signé *J. Rotius* plusieurs tableaux de *fleurs* et de fruits, dont un, daté de 1669, a figuré dans la galerie Fesch. Cet artiste, au nom latinisé, serait-il de la famille du Jean Roos, élève de Snyders, que nous avons nommé plus haut ?

Mais les deux meilleurs, les deux plus célèbres disciples de Jean-David de Heem, furent la Hollandaise Maria van Oosterwyck et l'Allemand Abraham Mignon.

Maria van Oosterwyck (1630-1693), dit Waagen, n'occupe pas dans l'histoire de l'art la place qu'elle mérite, sans doute à cause de la rareté de ses œuvres. Bien que ses tableaux soient faibles de composition et souvent d'un aspect criard, elle met dans ses *fleurs* une vérité de dessin, une profondeur et un éclat de couleur locale tout à fait extraordinaires. En même temps, son exécution, malgré un grand fini, est large et libre, et son empâtement est excellent. On ne doit donc pas s'étonner que les plus grands monarques de son temps, Louis XIV, Guillaume III d'Angleterre, l'empereur Léopold et le roi Auguste Ier de Pologne, lui aient fait des commandes. Ses deux tableaux les plus remarquables appartiennent aux musées de Vienne et de Florence : le premier représente un grand tournesol, des pavots et des tulipes dans un vase de pierre ; le second, qui est malheureusement détérioré, nous offre aussi des tulipes très-brillantes et très-justes de couleur.

Abraham Mignon, né à Francfort-sur-le-Mein en 1639, reçut d'abord des leçons de son compatriote Jacques Moreels, dont il sera parlé plus loin ; puis il vint étudier à Utrecht sous la direction de Jean-David de Heem, dont il s'assimila la manière et qu'il a presque égalé dans ses meilleurs ouvrages. Cependant il a moins de goût dans l'arrangement, de correction dans le dessin, d'éclat dans la couleur ; sa facture est plus minitieuse et plus léchée. Il dut travailler avec une ardeur infatigable, car ses tableaux sont nombreux ; on en voit dans la plupart des musées et dans les principales galeries particulières d'Europe. Le Louvre n'en possède pas moins de six, dont le plus intéressant représente des fruits et des légumes entassés, au milieu d'un édifice en ruine, sous un cep de vigne entremêlé à un arbre fruitier dont les branches portent un nid plein d'œufs ; une souris s'introduit dans ce nid pour manger les œufs, au grand désespoir de deux pinsons, le père et la mère de la couvée, qui crient et battent des ailes. Une autre composition de Mignon, aussi agréable par le sujet que par l'exécution, se voit au musée de Lyon ; elle est intitulée le *Chat*. Sur une table, un magnifique vase de *fleurs* est posé ; près de ce vase est une souricière autour de laquelle rôde une souris ; un chat, un beau chat de Chypre, qui a aperçu cette imprudente, bondit... Le vase se renverse, l'eau qu'il contient s'échappe... Le spectateur s'écarte de peur d'être mouillé, tant il y a de vérité dans tous les détails de cette scène. Le musée d'Amsterdam possède une composition analogue.

Les *fleurs* qu'Abraham Mignon a représentées le plus fréquemment sont la tulipe (cette *fleur* si chère aux Hollandais), le pavot, la rose, l'œillet, la pivoine, l'hortensia, l'iris, l'anémone. Il a peint quelquefois les simples *fleurs* des champs : une de ses meilleures productions en ce genre se voit au Louvre. D'ordinaire, il assemble ses *fleurs* en bouquets placés dans une carafe de cristal ; parfois, il les groupe dans une corbeille ou les montre croissant librement, grimpant le long d'un tronc d'arbre et enroulant aux branches leurs tiges capricieuses. Toujours quelques insectes, mouches aux ailes de gaze, papillons multicolores, animent la composition. Des colimaçons allongent leurs cornes roses hors de leur prison nacrée. Des oiseaux voltigent aussi autour des *fleurs ;* des lézards, des couleuvres, des souris, des écureuils, viennent pour grignoter les fruits... Certains tableaux de Mignon sont instructifs comme la vitrine d'un muséum d'histoire naturelle, animés, peuplés, désordonnés, luxuriants, comme pouvait être un coin du paradis terrestre, au moment où tous les êtres de la création vivaient dans une innocente promiscuité.

Mignon eut deux filles qui peignirent avec talent les fruits, les *fleurs*, les insectes ; mais son élève la plus distinguée fut Marie-Sibylle Merian, de Francfort (1647-1717), fille de Matthieu Merian, graveur bâlois, et belle-fille de Jacques Moreels, de qui Mignon lui-même avait reçu les premières leçons. Marie-Sibylle s'occupa peu de peinture, mais elle grava une quantité considérable de planches représentant des plantes, des *fleurs* et des insectes ; elle poussa l'amour de son art jusqu'à faire le voyage de Surinam pour y exécuter, d'après nature, des dessins d'histoire naturelle.

Avant elle, un éminent graveur à l'eau-forte, Wenceslas Hollar, né à Prague en 1607, et qui passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, publia à Londres d'admirables planches de *fleurs* et d'insectes.

J. Moreels, Mignon, Sibylle Merian et Hollar ne sont pas les seuls artistes allemands qui se soient adonnés avec succès au genre qui nous occupe. On nomme encore J. Kempener, d'après lequel Bussemecher a gravé, en 1604, une suite de six pièces représentant des *Vases de fleurs ;* Carl Vogelaer (1653-1695), qui travailla à Rome, à Lyon et à Paris, et fut surnommé *Carlo de' Fiori* par les Italiens ; Christian Bernety (1658-1722) et Franz-Werner Tamm, de Hambourg, qui vécurent en Italie et collaborèrent avec Carle Maratte, etc.

Revenons aux Hollandais.

Otto Marsens ou Marcellis, d'Amsterdam (1613-1673), déploya un talent de premier ordre dans la peinture d'histoire naturelle. Dans ses tableaux, d'un dessin correct, d'une extrême vérité et d'un coloris vigoureux, les *fleurs* et les plantes ne jouent qu'un rôle secondaire ; elles croissent en pleine terre et sont entourées d'insectes, de reptiles de toute espèce ; on y voit des papillons que des serpents cherchent à surprendre, des limaces gluantes, des escargots cornus, des couleuvres qui se glissent vers des nids remplis d'œufs, des aspics qui sifflent, des lézards qui frétillent, et jusqu'à des crapauds qui sautent lourdement. Un tableau du musée des Offices, où l'on voit un serpent déroulant ses anneaux à travers les racines d'un arbre et s'élançant à la poursuite d'un papillon, se distingue par la beauté de la couleur et la largeur de la touche.

Mathias Withoos suivit la manière d'Otto Marcellis, son maître et son ami ; le musée de Rotterdam a de lui un *Chardon en fleurs* qu'entourent des papillons épiés par une couleuvre. Ce Withoos réussit tout particulièrement à peindre les papillons, « ces *fleurs* qui volent. » Il eut pour élèves et pour imitateurs ses trois fils, Jean, Pierre et François, et sa fille Alida.

Les papillons ont eu un autre portraitiste des plus habiles, Willem-Nicolas Heda, de Haarlem, né en 1594, et qui vivait encore en 1678. Nicolas Vromans, qui florissait à la même époque, représenta de préférence les reptiles, et dut à cette spécialité d'être surnommé le peintre des serpents. On ne s'explique guère cette manie qu'ont eue les Hollandais d'accoupler ainsi aux *fleurs* des animaux aussi répugnants. Ont-ils prétendu rappeler que le démon prit la forme d'un serpent pour séduire la première femme, ou nous avertir que sous la plus belle *fleur*, sous le gazon le plus riant, se cache souvent une vipère ?

A Rome, où il travailla pendant quelque temps et fit partie de la fameuse Bande académique, Otto Marcellis se lia avec Willem van Aalst, de Delft, qui devint son élève. Ce dernier fut, ainsi que son oncle Evert van Aalst, qui avait été son premier maître, un très-habile peintre d'oiseaux morts, de lièvres et autre gibier ; mais ils ont fait preuve aussi de talent, l'un et l'autre, dans la peinture des *fleurs*, comme on le voit par un tableau d'Evert qui est au musée de La Haye, et un tableau de Willem que possède le musée de Rotterdam.

Willem van Aalst eut pour élève Rachel Ruysch (1664-1750), fille d'un professeur en renom de l'université de Leyde. Rachel Ruysch peignit les *fleurs*, les fruits, les papillons et d'autres insectes, avec une précision de détails et en même temps avec une fermeté de touche et une vigueur de coloris qui placent ses œuvres à côté de celles des premiers maîtres du genre. Nous en avons vu de très-beaux spécimens au palais Pitti, ainsi qu'aux Offices ; mais c'est au château de Wilhelmshœhe, paraît-il, que sont ses productions les plus importantes.

L'école hollandaise compte beaucoup d'autres habiles peintres de *fleurs ;* nous citerons, parmi eux, Barthélemy van der Alst, d'Utrecht, qui travaillait vers 1620 ; Louis Michel ou Michiel, vers 1675 ; Jacques Walscapelle et Pierre de Ring, qui ont imité Jean-David de Heem et s'en rapprochent par l'heureux arrangement de la composition, l'harmonie de la couleur et la vérité des détails. Elias van den Broeck, d'Anvers, peut être rangé dans la même école, bien qu'il soit né à Anvers ; il fut élève de Jean-David et de Mignon, et se fixa à Amsterdam ; ses meilleurs ouvrages sont au musée de Rotterdam et au musée de Vienne. Melchior de Hondecoeter, l'excellent peintre d'oiseaux, a fait aussi des tableaux de *fleurs :* il y en a un au musée d'Amsterdam.

Mais le maître le plus célèbre du genre, celui dont le nom est dans toutes les bouches et de qui les œuvres atteignent aujourd'hui les prix les plus élevés, est Jean van Huysum (1682-1749). Son père, Juste van Huysum, élève de Berghem, était un habile peintre de décorations ; il exécuta dans ce style des sujets très-divers : animaux, paysages, marines, vues architecturales, fruits, *fleurs*, ornements et attributs, et se fit aider, dans ses travaux, par Jean et trois autres de ses fils. Il peignit aussi quelques tableaux de petites dimensions : le musée d'Anvers a de lui un *Bouquet* de roses, de tulipes, d'œillets d'Inde et d'autres *fleurs*, avec un nid d'oiseaux, des colimaçons, des libellules. Jean van Huysum, doué d'une aptitude toute spéciale pour la peinture de *fleurs* et de fruits, s'éloigna peu à peu de la manière décorative que son père lui avait enseignée pour adopter un faire d'un fini extrême. Inférieur à de Heem pour la richesse harmonieuse du coloris, il l'égala pour la pureté du dessin et le surpassa par l'élégance de la composition et l'agrément des détails. Il rendit moins bien les fruits, mais il peignit mieux les *fleurs*. Il eut moins de force et de profondeur, mais il eut plus de souplesse et de brillant. Un éminent critique, le docteur Waagen, comparant les deux artistes, a dit de Jean van Huysum qu'il fut le Corrége du genre dont Jean-David de Heem pouvait être appelé le Titien.

Ce qui contribue beaucoup au charme des tableaux de Van Huysum, c'est qu'à la différence des compositions de de Heem, exécutées sur un fond ordinairement sombre, ils offrent un fond clair, un lointain lumineux ; assez souvent, ce fond représente un parc orné de vases et de statues. Les *fleurs*, ainsi enveloppées d'air et baignées de soleil, ont des transparences exquises et prennent une souplesse, une légèreté, une fraîcheur délicieuse. On jurerait qu'elles viennent d'être cueillies, on en respire le parfum. Pour ajouter à l'illusion, le pollen des étamines, poussière embaumée, semble prêt à se détacher sous le moindre souffle ; des gouttelettes de rosée scintillent comme des diamants ; des papillons voltigent ; de petites mouches dorées bourdonnent dans un rayon de soleil ; de brillants scarabées dorment, ivres de parfum, sur le sein des *fleurs* à peine écloses.

D'ordinaire, ces bouquets splendides se dressent dans des vases de marbre, de terre cuite ou de bronze, décorés de bas-reliefs mythologiques du style le plus élégant.

On prétend que Van Huysum, jaloux des procédés qu'il employait pour rendre l'éclat des plus belles *fleurs*, n'admettait personne dans son atelier, pas même ses frères, lorsqu'il travaillait. On a dit aussi qu'il ne voulut jamais accepter pour élève qu'une de ses compatriotes, Marguerite Haverman, qui, plus tard, passa en France, où elle épousa un gentilhomme nommé Jacques Montéguy.

En tout cas, les imitateurs ne firent pas défaut à Van Huysum. Outre ses frères, qui se bornèrent presque à être ses copistes, nous citerons : Conrad Roepel, de La Haye (1679-1748) ; Jean van Os, qui vivait encore au commencement de ce siècle et dont le Louvre possède un bon tableau ; Kinderman, qui travaillait à Rome, vers le milieu du XVIIIe siècle, et fut surnommé le *chevalier Tulipan ;* Gérard van Spaendonck, de Tilbourg (1746-1822), et Corneille van Spaendonck (1756-1840) ; Jean-François van Dael, d'Anvers (1764-1825) ; Chrétien van Pol, de Berkemode, près de Haarlem (1752-1813) ; Jean-François Eliaerts, de Deurne, près d'Anvers (1761-1848), etc.

Ces cinq derniers artistes travaillèrent en France, où ils contribuèrent au développement de la peinture de *fleurs*. Bien avant eux, toutefois, ce genre avait trouvé chez nous d'habiles interprètes. Dès 1632, un artiste, qui signait *Pierre Firens*, publiait à Paris cent dix-sept planches de *fleurs* sous le titre de *Théâtre de Flore* (*Theatrum Floræ*). Vers le même temps, deux suites d'estampes analogues paraissaient dans la même ville sous le nom de Nicolas-Guillaume de La Fleur. Un autre graveur, P.-J. de Bercy, exécutait à l'eau-forte, avec une rare perfection, des guirlandes et des bordures de *fleurs* et de feuillages ; Jacques Bailly, peintre du roi, dessinait et gravait également à l'eau-forte « diverses *fleurs* mises en bouquets, » et inventait un procédé pour reproduire ces bouquets sur les étoffes.

Ces publications, ces inventions avaient pour but de satisfaire un goût qui s'était emparé des classes riches : le luxe des habits était effréné ; les tisseurs, les brodeurs, à bout de combinaisons, s'étaient avisés de retracer sur les étoffes des plantes aux enroulements capricieux, des *fleurs* aux nuances éclatantes Gaston d'Orléans — il eût mieux fait pour sa tranquillité de se borner à être le roi de la mode — fonda des serres au Luxembourg où il fit venir à grands frais des plantes exotiques destinées à fournir les modèles aux dessinateurs ; un peu plus tard, il créa à Blois un véritable jardin botanique dont la direction fut confiée aux plus grands savants de l'époque, et il chargea le peintre Nicolas Robert de reproduire, par des dessins exécutés à la gouache sur vélin et payés au prix énorme de 100 livres, les plantes les plus remarquables de cette collection. A la mort de Gaston, Colbert décida Louis XIV à acheter ces dessins et à nommer Robert son peintre ordinaire de miniature, avec mission de poursuivre une œuvre si heureusement commencée.

La charge créée pour Robert fut maintenue après sa mort et échut successivement à Joubert, à Claude Aubriet (1651-1743), à Maréchal, à Gérard van Spaendonck, à Redouté, à Chazal, etc. Ces divers artistes et d'autres qui leur furent adjoints continuèrent la collection commencée par ordre de Gaston d'Orléans, et qui, transportée à la bibliothèque du Louvre, après la mort de Louis XIV, a été déposée dans celle du Muséum d'histoire naturelle, sa véritable place, en 1794. Ce magnifique recueil, composé d'une centaine de volumes dont la botanique embrasse à elle seule près des deux tiers, renferme des gouaches et des aquarelles d'une exécution vraiment magistrale.

Sous le règne de Louis XIV, Jean-Baptiste Monnoyer, qu'on a coutume de désigner sous le simple nom de Baptiste (1634-1699), et son gendre Blain de Fontenay (1654-1715), rivalisèrent avec les Flamands dans la peinture des *fleurs ;* ils remplirent de leurs œuvres les palais de Paris et les résidences royales de Versailles, Trianon, Marly, Compiègne, Fontainebleau. Ils se sont plu ordinairement à grouper leurs *fleurs* dans de superbes vases d'or ou d'argent, de marbre ou de porcelaine, et à placer tout auprès des fruits, des perroquets, des singes. François Desportes (1661-1743), notre grand peintre d'animaux, et son fils Claude-François Desportes (1695-1774), ont représenté quelquefois aussi des *fleurs* et des fruits.

Au XVIIIe siècle, Jean-Jacques Bachelier (1724-1806), Jean Pillement (1728-1808), Michel Bellengé et Roland de La Porte, qui, l'un et l'autre, ont été souvent en butte aux critiques de Diderot ; Prévost le jeune, Madeleine Basseporte, élève d'Aubriet, et Marie-Thérèse Vien, femme du peintre d'histoire, sont les principaux artistes français qui se sont adonnés à la peinture des *fleurs*. Vers la fin du XVIIIe siècle et pendant les trente premières années du nôtre, sous l'Empire et sous la Restauration, le monopole du genre fut en quelque sorte accaparé, en France, par les artistes belges et hollandais dont nous avons cité plus haut les noms. Gérard von Spaendonck obtint, dès 1774, la survivance de peintre en miniature du roi, fut nommé en 1793 administrateur et professeur d'iconologie au Jardin des plantes, et fut un des premiers peintres qui firent partie de l'Académie des beaux-arts, après la création de l'Institut. Son frère Corneille travailla pour la manufacture de Sèvres. Van Dael obtint un logement au Louvre en 1794, et fut accablé de commandes par Napoléon, Joséphine, Marie-Louise, Louis XVIII ; il exécuta, notamment, pour Joséphine, deux grands pendants très-admi-

rés, le *Tombeau de Julie* et l'*Offrande à Flore*, qui furent enlevés par les Allemands en 1815 et transportés à Munich, où sont peut-être allés récemment les rejoindre les nombreux tableaux du même auteur qui décoraient le château de Saint-Cloud.

Imitateurs de Van Huysum, Gérard van Spaendonck et Van Dael n'ont ni la facture serrée ni le bon goût de leur modèle; il y a chez eux plus de magnificence que de vraie beauté, plus d'éclat que de vrai coloris. Leurs *fleurs*, toutes pleines de prétentions, affectent tantôt des airs penchés et mélancoliques, tantôt une luxuriance et une majesté dignes d'un jardin royal. Si on les examine attentivement, on s'aperçoit qu'elles manquent presque toujours de velouté, de fraîcheur, de légèreté, que leurs tiges sont sans flexibilité, leur feuillage sans duvet; on dirait, en un mot, des *fleurs* de papier placées sous une cloche de verre, — une cloche pneumatique, car l'air ambiant ne les caresse ni ne les vivifie.

Un autre Flamand francisé, Pierre-Joseph Redouté, de Saint-Hubert (1759-1840), commença par donner des leçons de dessin à la reine Marie-Antoinette, fut attaché au Muséum d'histoire naturelle pendant la Révolution, devint en 1805 peintre particulier de Joséphine, fit partie de l'Institut, comme Van Spaendonck et Van Dael, et exécuta pour l'Etat, pour les princes et pour les particuliers d'innombrables tableaux et dessins. On n'évalue pas à moins de six mille les vélins qu'il a peints pour le Muséum. Il publia d'importants recueils de planches gravées d'après ses dessins : la *Flore de la Malmaison*, les *Plantes grasses*, le *Choix des plus belles fleurs*, les *Liliacées*, les *Roses*, etc. Les dessins originaux de ce dernier ouvrage, qui est surtout célèbre, ont péri dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre allumé sous la Commune. Redouté fut un véritable portraitiste de *fleurs*, un portraitiste ayant toute l'intelligence des beautés de ses modèles; ses vélins sont admirables; avant lui, les artistes attachés au Muséum employaient, pour l'exécution de leurs dessins, la gouache, dont le coloris mat s'éteint et s'écaille si facilement; il y substitua l'aquarelle légère, brillante, diaphane, qui rend à merveille la finesse, la fraîcheur et la transparence des *fleurs*. Après lui, ce procédé a continué pendant longtemps à être employé par les peintres fleuristes; c'est à regret que nous le voyons délaissé depuis quelques années.

Van Spaendonck, Van Dael et Redouté ont fait, en France, de nombreux et surtout de nombreuses élèves. Instruites par les malheurs de la Révolution, les plus nobles familles voulurent que leurs filles apprissent à peindre, afin qu'elles pussent trouver au besoin des ressources dans l'exercice de cet art. La peinture de *fleurs* était un genre qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention du beau sexe. On vit, sous la Restauration, les plus grandes dames, des princesses même, cultiver ce genre délicat. La duchesse de Berry, la duchesse d'Orléans prirent des leçons de Redouté. Peindre des *fleurs* à l'aquarelle devint un passe-temps charmant pour les femmes du monde, qui ornaient ainsi des écrans, des éventails, des buvards et autres ouvrages destinés à devenir de tendres et mutuels gages d'attachement.

Le nombre des femmes qui s'adonnèrent par profession à la peinture des *fleurs* devint très-considérable, et l'on vit affluer leurs œuvres aux expositions. Plusieurs d'entre elles ont fait preuve d'un talent très-réel; pour ne parler ici que de celles qui ont exposé de 1820 à 1850, nous nommerons : Mme Bruyère, élève de Van Dael, dont un tableau a figuré longtemps au Luxembourg; Mlle Baudry de Balzac, élève de Gérard van Spaendonck; Mlle Boulanger, qui chercha à introduire dans la peinture des *fleurs* le style romantique que son frère Louis Boulanger déployait dans la peinture d'histoire; Mmes Bonvoisin, Lecoq de Boisbaudran, Léonie de Ligny, Girardin, Adèle Piot; Mlles Wasset, Arson, Brazier, Egger, Octavie Paignié, Virginie Durieu, etc. Cette liste serait bien longue, si nous voulions y comprendre toutes les femmes artistes qui se sont distinguées dans la peinture des *fleurs* sur porcelaine; les collections du musée céramique de Sevres offrent d'exquises productions en ce genre.

L'industrie des étoffes de luxe n'a pas moins contribué que la céramique à favoriser la peinture des *fleurs*. Un groupe artistique important, une véritable école, s'est formée à Lyon et a fourni d'admirables dessins aux fabricants de soieries de cette ville. Dès le commencement de ce siècle, un peintre lyonnais, Antoine Berjon, a fait preuve de beaucoup de goût et de délicatesse dans la représentation des *fleurs ;* mais sa réputation a été éclipsée par celle de Saint-Jean, artiste d'une incontestable habileté, possédant une grande finesse de pinceau et une ingéniosité extrême. On l'a surnommé emphatiquement le Van Huysum français; mais il mérite tout au plus d'être comparé à Van Dael ou à Van Spaendonck.

Le groupe lyonnais dont Saint-Jean était devenu le chef compte encore aujourd'hui quelques-uns de nos meilleurs peintres de *fleurs :* MM. Maisiat, Lays, André Perrachon, Jean Reignier, Ad. Magand, Grobon, Marc Bruyas; Mmes Elisa et Adélaïde Wagner, etc.

A Paris, les *fleuristes* les plus distingués que nous ayons vu figurer, dans ces dernières années, aux expositions sont : MM. Chabal-Dussurgey, Philippe Rousseau, Blaise Desgoffe, Eugène Petit, Victor Leclaire, Eugène Claude, Alexandre Couder, Julien Girardin, Emile Faivre, Jules Petit, J. Robie, J. Benner (de Mulhouse), Méry; Mmes Eléonore Escallier, Céline de Saint-Albin, Adèle de La Porte, Henriette de Longchamp, Viger, Lemaire, Emma Desportes, Mélanie Paignié, etc.

N'oublions pas, en finissant, les *Fleurs*, d'un coloris splendide, peintes par Eugène Delacroix.

— Chim. *Principes colorants des fleurs*. Les pétales des *fleurs*, pendant qu'ils sont encore contenus dans le bouton, sont généralement verts et n'acquièrent leurs nuances caractéristiques que sous l'influence de la lumière. Cependant ils sont quelquefois blancs, et il y a même des cas où le bouton présente la même coloration que la *fleur* qui lui succédera. Les pigments rouges et bleus des *fleurs* sont ordinairement solubles dans l'eau, bien que le plus souvent les pigments jaunes soient de nature résineuse et ne se dissolvent que dans l'alcool et l'éther. Schübler et de Candolle se sont efforcés de prouver qu'il existe dans les *fleurs* deux séries distinctes de principes colorants : la série xanthique, qui donnerait les teintes jaunes avec leurs transitions au rouge, et la série cyanique, qui produirait les teintes bleues et leurs modifications. D'après les mêmes savants, ces deux séries de principes colorants auraient une origine commune, la chlorophylle, qui fournirait les principes xanthiques par oxydation, et les principes cyaniques par désoxydation. Ces vues, qui méritaient d'être citées, à cause des noms illustres qui les ont soutenues, n'ont pas reçu la confirmation de l'expérience.

Les substances extractives bleues, violettes et rouges, qui donnent leurs nuances aux *fleurs* brunes ou jaune orangé, avaient reçu de Clamor-Marquart le nom d'*anthocyanine*, tandis que le pigment résineux jaune avait été apppelé *anthoxanthine*.

Suivant Frémy et Cloez, les *fleurs* bleues renferment une matière colorante, la cyanine, qui est identique avec l'anthocyanine de Marquart, et qui, après avoir été rougie par les acides, constitue aussi la matière colorante des *fleurs* rouges. Quant aux *fleurs* jaunes, elles renferment à leur tour deux substances colorantes : l'une soluble dans l'eau, la xanthéine; l'autre insoluble dans le même liquide, la xanthine. Suivant Martens, toutes les plantes, dans des cellules sous-épidermiques, sécrètent un suc jaune pâle, qui se fonce continuellement en couleur par l'action de l'air et de la lumière, et qui, petit à petit, finit par devenir rouge. Cette matière extractive, à laquelle Martens a aussi donné le nom de xanthéine, est généralement associée dans les plantes avec le pigment bleu, nommé anthocyanine par Marquart et cyanine par Frémy. Les alcalis verdissent la cyanine et renforcent la couleur jaune de la xanthéine.

D'après M. Filhol, presque toutes les *fleurs* contiennent une substance qui forme des solutions incolores avec les acides, et qui acquiert une légère couleur jaune sous l'influence des alcalis. Cette substance avait été désignée par Marquart sous le nom de résine des *fleurs*, et par Hope, sous le nom de xanthogène. C'est ce dernier nom qui a été adopté par Filhol. Ce chimiste décrit le xanthogène comme un corps solide, légèrement jaune avec reflets verdâtres et irisés, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, à un degré beaucoup plus grand que la lutéoline, avec laquelle il est toujours associé. Le xanthogène ne serait, d'ailleurs, ni cristallin ni volatil, ce qui ne permettrait guère d'en établir la formule.

Le xanthogène n'existe pas dans les mousses, ni, en général, dans les plantes qui végètent dans l'obscurité. Toutes les *fleurs* de ces sortes de plantes, traitées par les alcalis, prennent une teinte bleue ou violacée sans mélange de vert, et la matière colorante qu'elles renferment est beaucoup plus stable que celle de la plupart des autres *fleurs*.

La xanthéine de Frémy et de Cloez existe aussi, suivant Filhol, dans un grand nombre de *fleurs*, soit seule, soit associée à la cyanine. Quant à la xanthine des mêmes chimistes, elle présenterait, d'après lui, de grandes relations avec la chlorophylle. Ainsi sa solution alcoolique se colorerait en vert lentement, sous l'influence de l'acide chlorhydrique dilué, et rapidement sous l'influence du même acide concentré. Cette même solution, acidifiée et abandonnée au contact de l'air, jaunit et laisse déposer une substance noirâtre qui se dissout dans l'alcool et l'éther, auxquels elle communique une teinte bleue.

Lorsqu'on l'agite avec un mélange d'acide chlorhydrique et d'éther, la xanthine se résout bien plus rapidement encore en deux substances, l'une jaune et l'autre bleue. Enfin la xanthine, comme la chlorophylle, soumise à l'action de l'acide chlorhydrique renfermant des traces d'acide azotique, prend une nuance d'un bleu presque pur. Toutefois, la xanthine s'altère un peu moins facilement que la chlorophylle aux rayons directs du soleil.

Quelques *fleurs* jaunes, celles du safran (*crocus luteus*) particulièrement, renferment une matière colorante particulière, qui est amorphe, d'un jaune d'or, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, et qui se distingue de la xanthine par sa solubilité dans l'eau et par le peu d'action que l'acide chlorhydrique exerce sur elle.

La cyanine des *fleurs* rouges et bleues ne renferme pas d'azote; elle paraît identique avec la matière colorante que Glénard a extraite du vin rouge et à laquelle il a donné le nom d'*œnoline* ou d'*œnocyanine*. La cyanine des *fleurs* rouges se dissout dans l'alcool et l'eau sans colorer sensiblement ces liquides; mais il suffit d'ajouter quelques gouttes d'un acide à la solution pour faire apparaître la couleur. D'après ces caractères, Filhol considère la cyanine comme identique avec l'érythrogène de Hope.

Quelques *fleurs* rouges, plusieurs espèces d'aloès, par exemple, renferment une substance colorante qui diffère de la cyanine; elle est peu soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool, même à froid, presque insoluble dans l'éther, et à peu près inaltérable quant à la couleur par les acides ou les bases.

Toutes les *fleurs* renferment, toujours d'après Filhol, un sucre incristallisable.

Les idées des anciens observateurs, d'après lesquels la matière colorante bleue des *fleurs* ne serait autre que la matière rouge originairement développée dans la plante et modifiée par les alcalis, n'a point été sanctionnée par l'expérience. Les alcalis, en effet, ou n'exercent aucune action sur les *fleurs* rouges, ou les font passer au vert, mais ne les rendent jamais bleues.

Les principes colorants des *fleurs* sont, pour la plupart, très-fugaces et, par suite, d'un emploi très-limité en teinture. Il n'y a guère, parmi eux, que la carthamine qui ait reçu une application de ce genre. La carthamine provient des *fleurs* du carthame (*carthamus tinctorius*).

— Minér. et Chim. Les anciens chimistes nommaient *fleurs* certains composés métalliques, plus ou moins brillants, plus ou moins cristallisés qu'ils obtenaient, soit par une simple sublimation, soit par une oxydation prolongée au contact de l'air.

— *Fleurs* ou *neige d'antimoine*, ou *fleurs argentines*. Ce n'est autre chose que du protoxyde d'antimoine, Sb^2O^3, préparé en calcinant de l'antimoine métallique, dans un creuset de Hesse, au contact de l'air; la paroi supérieure du creuset se couvre bientôt de longues aiguilles blanches et brillantes, qui sont le corps en question. Ce composé est émétique et vénéneux.

— *Fleurs d'alun*, Efflorescences farineuses qui recouvrent les cristaux d'alun.

— *Fleur d'argent*, Variété de carbonate de chaux pulvérulent.

— *Fleurs d'arsenic* : 1° Arséniate hydraté de chaux naturel, lequel se présente en petites houppes soyeuses et blanches : c'est l'arsénite de plusieurs minéralogistes, et la pharmacolite de Karsten; 2° vapeur d'acide arsénieux condensée par le refroidissement en poudre fine, dans le traitement des minerais arsénifères.

— *Fleurs d'Asie*, Variété d'argile smectique ou de terre à foulon, qu'on apportait anciennement des environs de Smyrne.

— *Fleur de bismuth*, Oxyde de bismuth naturel, lequel se présente sous la forme d'un enduit pulvérulent de couleur jaune ou verdâtre : c'est le bismuthocre des minéralogistes.

— *Fleur de chaux*, Variété de carbonate de chaux pulvérulent.

— *Fleur de cinabre*, Variété pulvérulente de sulfure de mercure naturel : c'est la substance qu'on appelle vulgairement *vermillon natif*.

— *Fleur de cobalt*, Minéral terreux, d'un rouge plus ou moins foncé, qui se compose d'un mélange d'arséniate de cobalt et d'arsénite de même base : c'est la rhodoïte de Beudant, et le cobaltbluthe des Allemands.

— *Fleur de manganèse*, Variété métalloïde et d'un éclat argentin de peroxyde de manganèse naturel, qui tapisse quelquefois les géodes de fer hématite.

— *Fleur de nickel*, Arséniate de nickel naturel, qui se présente sous la forme d'un enduit pulvérulent de couleur vert-pomme : c'est le nickelocre et l'annabergiste des minéralogistes.

— *Fleur de pierre*, Nom donné par les carriers à toutes les variétés pulvérulentes de carbonate de chaux.

— *Fleur de soufre :* 1° Variété pulvérulente du soufre natif, laquelle se présente, suivant les gisements, en petites masses très-friables, en enduit ou en poudre; 2° amas de petits cristaux aciculaires produits par la sublimation du soufre, et s'offrant sous la forme d'une poussière très-fine.

— *Fleur de zinc*, Oxyde de zinc qui, dans la combustion de ce métal, se répand dans l'air, puis se dépose, en houppes ou flocons d'une extrême légèreté et d'une très-grande blancheur.

— Œnol. *Fleurs du vin*. Les nombreux écrivains qui ont parlé des maladies des vins ont été aussi frappés qu'embarrassés de ce que l'on appelle *fleurs*.

La *fleur* des vins n'est pas, à proprement parler, une maladie; c'est le symptôme d'une maladie; c'est une mousse blanche qui précède constamment la dégénération acide, l'acétification du vin, dégénération beaucoup plus à craindre pendant les équinoxes, c'est-à-dire au moment où la vigne travaille, qu'en tout autre moment de l'année.

Les *fleurs* se forment à la surface du vin chaque fois que le vaisseau dans lequel ce dernier est contenu se trouve en vidange depuis trop longtemps. Les *fleurs* sont donc un avertissement donné au propriétaire par la nature.

« Ces *fleurs*, dit Chaptal, que j'avais prises d'abord pour un précipité de tartre, ne sont plus, à mes yeux, qu'une végétation, un vrai *byssus*, qui appartient à toute substance fermentée. Il se réduit à presque rien par l'exsiccation, et n'offre à l'analyse qu'un peu d'hydrogène et beaucoup de carbone. Tous ces rudiments ou ébauches de végétation, qui se développent dans tous les cas où une matière organique se dépose, ne me paraissent pas devoir être assimilés à des plantes parfaites; ils ne sont pas susceptibles de reproduction, et ce n'est qu'une excroissance ou un arrangement symétrique des molécules de la matière, qui paraît plutôt dirigée par les simples lois des affinités que par celles de la vie. De semblables phénomènes s'observent dans toutes les décompositions des êtres organiques. »

Aussitôt qu'un propriétaire aperçoit des *fleurs* sur son vin, il doit traiter ce dernier, sous peine de le perdre.

D'abord il faut, à l'aide d'un soufflet ordinaire, introduit dans la bonde de la futaille en vidange, chasser l'air qui remplit le vide; soufrer ensuite avec une mèche et remplir le tonneau, de façon qu'il n'y reste plus une bulle d'air. Les *fleurs* auxquelles, par un instant de repos, on a donné le temps de remonter à la surface sont rejetées, ou, s'il en reste, on remplit de nouveau, et l'on répète la même opération jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. Pour les vins que l'on veut conserver quelque temps, soutirez, en passant le vin dans un tamis qui retiendra le restant des *fleurs*.

Beaucoup de proprétaires ne peuvent remplir leurs tonneaux en vidange. Il leur reste une ressource, chasser tous les quatre ou cinq jours l'air vicié, à l'aide d'un soufflet, et mécher. V. MÈCHE.

— Numism. *Fleur de lis d'or*. Monnaie d'or fin du poids de 1 gros (3 gr. 824 mill.), que Charles V fit fabriquer en 1365. Ce fut la seule espèce d'or que l'on fit pendant le reste de son règne. Le roi y était représenté debout, sous un dais gothique, la couronne en tête, portant par-dessus la cote de mailles une tunique fleurdelisée sur la poitrine, tenant de la main droite une épée nue et de la gauche la main de justice. Le champ était semé de *fleurs* de lis. On lisait cette légende circulaire : KAROLVS. DI. GRA. FRANCORV. REX. (*Carolus Dei gratia Francorum rex*, Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français). Au revers, dans une rosace, était une croix dont chaque branche se terminait par trois trèfles. Cette croix était cantonnée de deux *fleurs* de lis et de deux couronnes royales; la rosace était cantonnée elle-même de huit petites *fleurs* de lis. Ce revers avait pour légende : XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. (*Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat*, le Christ triomphe, le Christ règne, le Christ commande). On sait que cette formule se conserva sur les monnaies diverses de France jusque sous le règne de Louis XVI.

C'est le 5 mai 1365 que fut commencée la fabrication de ces espèces d'or. Les *fleurs* de lis qui ornent la tunique du roi, celles qui sont semées dans le champ leur firent donner le nom de *fleurs de lis d'or* et celui de *florin d'or aux fleurs de lis*. Ces pièces avaient la même valeur que le franc d'or, c'est-à-dire vingt sols; on leur donna, dans la suite, le nom de *francs*, parce que la livre comptée par vingt sols venait des Francs, et, pour les distinguer des deniers aux *fleurs* de lis frappés sous le règne du roi Jean, où ce monarque était représenté à cheval, on les appela *francs à pied*.

Cette monnaie d'or n'est pas très-rare : sa valeur intrinsèque est de 13 fr. 15 environ; sa valeur marchande n'excède pas 18 fr.

— *Fleur de coins*. Expression monétaire dont on se sert pour désigner les premières pièces frappées avec des coins neufs, avant que la fatigue de la fabrication en ait altéré les empreintes. Ces pièces sont très-recherchées par les amateurs de numismatique et les collectionneurs; elles ont l'avantage de présenter le type monétaire dans sa plus grande pureté. Autrefois, au temps du monnayage au balancier, on frappait spécialement des pièces à *fleur* de coins, pour en faire cadeau au souverain, au ministre des finances, aux principaux fonctionnaires; ces *fleurs* de coins avaient remplacé, en quelque sorte, les anciens pieds-forts. On prenait une paire de coins neufs polis avec soin, dont le champ était fort brillant et la gravure bien mate; ces coins étaient montés au balancier avec une attention particulière. On employait des hommes reposés pour tirer les cordons, et les flans dont on se servait étaient choisis parmi les plus réguliers, les mieux recuits, et avaient même souvent reçu un blanchiment spécial. On tirait alors ces pièces comme des médailles; si le premier coup de balancier ne suffisait pas, on en donnait un second, et l'on obtenait ainsi des monnaies d'une exécution irréprochable. L'adoption de

la presse monétaire mue par la vapeur, pour le monnayage des espèces, n'a pas permis de continuer cette fabrication spéciale et l'on a renoncé à faire des *fleurs* de coins. La nouvelle machine, en effet, frappe la pièce d'un seul coup, sans qu'on puisse y revenir, et la nécessité de régler la pression graduellement pour ménager les coins fait que les premières pièces tirées à l'aide de coins neufs sont plutôt, en général, des pièces de rebut que des pièces de choix; elles sont mal venues, mal centrées, et ce n'est qu'après avoir tâtonné quelque temps pour centrer les coins et donner la pression nécessaire, que le monnayeur finit par obtenir de bonnes épreuves; mais déjà le mat de la gravure s'est brillanté légèrement sous l'effort de la pression exercée sur le flan, le champ a perdu de son éclat, et ces premières bonnes pièces ne peuvent plus être admises comme *fleurs* de coins.

Les *fleurs* de coins se partagent, avec les pièces d'essai, la faveur des collectionneurs.

— Blas. En armoiries, la *fleur* est un meuble de l'écu. On ne se sert du mot *fleur* que lorsqu'on ne peut désigner l'espèce.

Les *fleurs* les plus fréquentes dans les armoiries sont les roses, les quintefeuilles, les trèfles, les lis de jardin, etc.

Les *fleurs*, en général, sont *tigées* et *feuillées*, ce que l'on exprime en blasonnant.

Familles qui portent des fleurs sur leurs écus. — **Babut**, en Bourbonnais et Nivernais : d'argent, à trois *fleurs* de pensée d'azur. — **Bacouel**, en Picardie : d'or, à trois ancolies d'azur. — **Boberil**, en Bretagne : d'argent, à trois ancolies, posées deux et une d'azur; la tige en haut, de gueules. — **Botherel d'Appigné**, en Bretagne : d'argent, à dix ancolies d'azur, tigées de gueules. — **Fouquet**, en Bretagne : de gueules, à six *fleurs* d'argent, posées trois, deux et une, et une clef d'argent. — **Galandot**, en Champagne : d'azur, à trois *fleurs* de lierre d'or. — **Geis**, en Languedoc : de gueules, à trois *fleurs* de gesses d'argent, posées deux et une, à la bande d'argent, chargée de six points de sable. — **Hertes**, en Picardie : d'azur, à trois *fleurs* de souci d'or. — **Hespel**, en Artois : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois campanules ou ancolies fascées d'azur et de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au chevron parti d'or et d'azur. — **Hostingue**, en Normandie : d'argent, à trois feuilles de sinople, et au croissant d'azur, posé en cœur. — **Lempérière**, en Normandie : de gueules, à un pot de *fleurs*, composé de deux roses d'argent, tigées et feuillées de sinople, surmontées d'une rose sans tige du second émail. — **Maguerie**, en Normandie : d'azur, à trois marguerites d'argent. — **Paluate**, en Bresse : d'or, à trois œillets de gueule. — **Pasquier**, en Orléanais : d'or, à trois marguerites ou pâquerettes d'argent boutonnées d'or. — **Pavyot** : d'or, à trois têtes de pavot de sinople. — **Pol**, dans le Comtat-Venaissin : d'argent, à trois violettes au naturel tigées de sable, et au chef d'azur chargé d'une molette d'éperon d'or, à huit pointes. — **Villy** : de gueules, à trois *fleurs* de violettes, feuillées et soutenues d'argent.

— *Fleurs de lis.* Les systèmes les plus singuliers, les plus fantaisistes même ont été formulés, tant sur l'origine que sur la nature des *fleurs* de lis, considérées comme pièces héraldiques, en général, et comme constituant les armes de la maison royale de France, en particulier.

Sont-ce des *fleurs* de jardin, des fers de lance ou de javelot, des couronnes, des abeilles ou bien des crapauds, comme l'ont prétendu certains auteurs, qui ornaient les bannières de la première race de nos rois? Telle est la première question qui divise encore aujourd'hui nos historiens et nos archéologues.

Quand et comment les *fleurs* de lis actuelles sont-elles devenues l'emblème héraldique de la France bourbonnienne? Voilà la seconde.

Ces deux questions ont été traitées sous des points de vue nombreux et opposés. Nous allons analyser les divers systèmes, en tâchant de démêler ce qu'il y a de vrai ou de faux dans chacun d'eux.

Disons tout d'abord, pour ne plus y revenir, qu'il est universellement admis que les *fleurs* de lis héraldiques n'ont aucune ressemblance avec le lis de nos jardins. Ce n'est donc point dans cette *fleur* qu'il faut voir l'origine des armes de France.

On croyait encore, au XIVe siècle, que l'écu de France avait été apporté par un ange à Clovis. Raoul de Presles, dans un discours adressé à Charles V, dit : « Et si portez les armes des trois *fleurs* de lis, en signe de la benoîte Trinité, qui, de Dieu par son Angle, furent envoyées au roy Clovis, premier roy chrétien, pour soy combattre contre le roy Candat, qui estoit Sarrazin, adversaire de la foy chrestienne, et qui estoit venu d'Allemaigne à grant multitude de gens, ès partie de France, et qui avoit fait, mis et ordonné son siége à Conflans-Sainte-Honorine, dont combien que la bataille commençast en la vallée, toutes voies fut-elle achevée en la montaigne, en laquelle est à présent la tour de Mont-Joye. Et là fut pris premièrement, et nommé vostre cry en armes, c'est assavoir Mont-Joye-Saint-Denis. Et en la révérence de cette victoire, et de ce que ces armes Nostre-Seigneur envoya du ciel par un Angle, et demontsra à un hermite, qui tenoit en icelle vallée de costé une fontaine, un hermitaige, en lui disant que il feist raser les armes de trois croissans que Clovis portoit lors en son escu, et feist mettre en ce lieu les trois *fleurs* de lis, et en icelles se combatist, et il auroit victoire contre le roy Candat, lequel le revela à la femme Clovis, qui repairoit audit hermitaige, et aportoit souvent audit hermite sa récréation, laquelle les emporta et defaça les croissans, et y mist les trois *fleurs* de lis. En cette place fut fondé un lieu de religieux, qui fust et encores est appelé l'abbaye de Joye-en-Val, en laquelle l'escu de ces armes a longtemps esté en révérence de ce. »

Cette opinion ne se réfute pas.

Le Père Daniel, lui, pense que ce qu'on appelle aujourd'hui *fleurs* de lis a été dans son origine l'extrémité d'une arme offensive, une espèce de fer de lance ou de javelot, dont les Francs se servaient autrefois, et qui conserva, parmi nos ancêtres de la première et de la deuxième race, le nom de francisque. Ensuite ce javelot servit de sceptre à nos rois; puis la figure du fer qui terminait ce javelot passa dans leur couronne, de là sur leurs habillements, sur leurs cottes d'armes, et enfin dans l'écusson de leurs armoiries.

Le système du P. Daniel est plus spécieux que vrai au fond. La francisque avait bien une grande ressemblance avec nos *fleurs* de lis royales, surtout avec celles du XIIIe et du XIVe siècle. En effet, selon Agathias (liv. II, p. 40 et 41), la francisque était composée de trois parties : la première, celle du milieu, droite, pointue et tranchante des deux côtés, faisait l'incision; les deux autres parties, renversées en forme de croissant, augmentaient la plaie et la rendaient mortelle; la clavette, que l'on remarque dans la *fleur* de lis, tenait ces trois pièces unies et serrées. Dans un manuscrit du IXe siècle, que possède la bibliothèque de la ville de Reims, se trouve une peinture en or de la francisque ainsi décrite. Il est vrai que le même manuscrit renferme deux autres figures absolument semblables à nos *fleurs* de lis actuelles. Cependant, à l'époque où fut composé ce manuscrit, le blason n'existait pas, et les rois de France n'avaient point encore pris la *fleur* de lis pour emblème.

Mais comment aurait-on donné au roi pour sceptre une arme que tous les Francs portaient? Comment, à cette marque, le distinguer de ses sujets? De plus, si les *fleurs* de lis n'étaient que le fer d'un dard particulier aux Français, elles auraient été particulières à la nation. Or, il n'en est pas ainsi : nous voyons ces mêmes *fleurs* de lis orner les sceptres, les couronnes, les habillements, non-seulement des rois mérovingiens, mais encore des empereurs romains, grecs, allemands, des rois lombards, des rois d'Espagne et d'Angleterre. Les preuves de ce fait ne manquent pas. Près de Tivoli, se trouve la statue d'un empereur romain dont la cuirasse est ornée de *fleurs* de lis; la couronne de l'impératrice Placidie en porte une comme ornement. Dans une peinture en mosaïque de l'église de Saint-Vital de Ravenne, qui est du temps de Théodora, épouse de Justinien, cette princesse est représentée avec une couronne au milieu de laquelle est une *fleur* de lis. Dans un manuscrit du Xe siècle, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, David est peint tenant un sceptre terminé par une *fleur* de lis. Henri l'Oiseleur est représenté sur son portrait avec une couronne de *fleurs* de lis. Sur les sceaux des trois premiers Othons, de Henrri II, de Conrad II, de Henri III, de Henri IV et de Henri V, ces princes figurent avec une couronne et un sceptre fleurdelisés. Le sceau de l'empereur Rodolphe est semé de *fleurs* de lis. Muratori, dans son *Recueil des hist. d'Italie* (t. Ier, p. 460), a fait graver un bas-relief de Monza, en Italie, qui représente des reines lombardes avec des couronnes ornées de *fleurs* de lis. Rapin de Thoiras a placé dans son *Histoire* le portrait d'Alfred le Grand, roi d'Angleterre au IXe siècle, avec une couronne fleurdelisée. La *fleur* de lis était aussi, en Espagne, un ornement royal. Saint Ferdinand, roi de Castille et de Léon, au commencement du XIIIe siècle, portait une couronne ornée de *fleurs* de lis. Jacques II, roi de Majorque, en portait une semblable.

En présence des monuments que l'on vient de citer, il est bien difficile d'admettre, comme le Père Daniel l'a fait, que la *fleur* de lis ait été particulière aux rois de France. Il faut donc renoncer à cette opinion.

Le système qui fait descendre les *fleurs* de lis du crapaud mérite d'être signalé, au moins pour sa singularité.

Claude Fauchet, dans l'*Origine des armoiries* (f° 17, verso), dit : « ... Les lis ... tiennent quelque chose de cet ord animal (crapaud), iadis appelé bote en françois, comme encores il est en langage italien; afin que ie dise ce mot pour oster l'opinion de ceux qui pensent que le proverbe : enflé comme une bote, vienne de bote, busse ou bussard, boute et tonneau, ains de crapault. Car nous de deçà Loire, comme interpretans ce proverbe, disons enflé comme un crapault. Or quelque chose qu'il soit de ces armoiries, diadesmes ou crapaudines, les Flamands et ceux du Païs Bas, par desdain, et pour ceste cause, nous appellent crapaux franchons. Mais il y a plus d'apparence que les blasonneurs de l'escu de France, voulant monstrer que les premiers François estoient sortis des Sicambres, habitans des maretz de Frize (vers Holande, Zélande et Gueldres), donnerent à noz roys la *fleur* de pavillée (qui est un petit lis iaune, lequel vient près et dedans les maretz, et fleurist au mois de may et de juin), en champ d'azur qui ressemble à l'eauë, laquelle reposée prend la couleur du ciel. »

Ce système, tout grossier qu'il est, a eu aussi ses partisans; cependant il est encore moins soutenable que les précédents. L'absence totale de monuments le fait rejeter sans conteste. La cause qui a fait prendre des *fleurs* de lis pour des crapauds est due uniquement à l'inexpérience des peintres et des sculpteurs de ces époques reculées. Favyn affirme en avoir vu de cette sorte à Poissy, à Bayonne et à l'abbaye de Saint-Sorin, à Bordeaux. Jean de Tournes, au commencement de son *Traité des alliances de la maison de France*, dit y avoir été trompé comme les autres. « Estant dans la ville de Nismes, remarque-t-il, où voyant les *fleurs* de lys françoises élevées en bosse en une pierre dure posée au front d'une maison, en entrant, un peu éloigné, je croyois fermement que ce fussent crapauds ou grenouilles, m'imaginant que le fleuron du milieu, qui passe les autres estoit la tête; les deux costés, les jambes de devant; le milieu de la pointe, la *queue*, et les deux bouts d'en bas, les jambes de derrière : mais m'en estant approché pour en estre plus certain, je m'aperçus clairement que c'estoient vraies *fleurs* de lys. »

En 1653, en opérant des fouilles dans la ville de Tournai, on découvrit le tombeau de Childéric Ier. Parmi les différentes pièces que l'on trouva dans ce monument, il y avait plusieurs abeilles d'or. Chifflet, alors attaché à la cour de Bruxelles, fit paraître une brochure dans laquelle, prenant la découverte qui venait d'être faite pour base, il donnait les abeilles pour origine des *fleurs* de lis. L'abbé du Bos s'empara de cette idée et la développa ainsi : « Childéric, suivant toutes les apparences, portoit ces petites figures cousuës sur son vêtement, parce que la tribu des Francs, sur laquelle il régnoit, avoit pris les abeilles pour son symbole, et qu'elle en parsemoit ses enseignes. Les nations germaniques, dont les Francs faisoient partie, prenoient chacune pour son symbole, au rapport de Cluvier, quelque animal dont elle portoit la figure sur ses enseignes. Je crois même, ajoute-t-il, que ces abeilles, par la faute des peintres et des sculpteurs, sont devenues nos *fleurs* de lis, lorsque, dans le XIIe siècle, la France et les autres Etats de la chrétienté commencèrent à prendre des armes blasonnées. Quelques monuments de le première race, qui subsistoient encore dans le XIIe ou le XIIIe siècle, et sur lesquels il y avoit des abeilles mal dessinées, auront même donné lieu à la fable populaire, que les *fleurs* de lys que nos rois portent dans l'écu de leurs armes fussent originairement des crapauds... »

Cette opinion tombe aussi comme les autres, par la simple raison que si les *fleurs* de lis avaient été formées des abeilles, symbole de nos premiers rois, elles auraient été particulières à ces princes, et l'on vient de voir qu'elles étaient communes aux souverains. D'ailleurs, on n'explique point comment on a pu donner le nom de lis à ces abeilles mal dessinées.

Chifflet, peu satisfait de ce système, en propose un autre. Dans son *Lilium franc.* (p. 64), il dit que Louis le Jeune prit le premier ce symbole, par allusion au surnom de *Florus*, qu'Orderic Vital, auteur contemporain, prétend avoir été donné à ce prince, dans sa jeunesse, à cause de sa beauté; c'est ainsi que le triumvir L. Aquilius Florus fit graver une *fleur* au revers de ses médailles.

Le P. Ménestrier, dans son *Art du blason* (p. 306-310), semble se rallier à cette opinion, tout en faisant ses réserves cependant. Après avoir examiné, avec son impartialité habituelle, les opinions précédentes, il s'exprime ainsi : « ... L'opinion des sçavans, qui veulent des preuves et des témoignages des choses que l'on allègue, est que c'est Louis VII, surnommé le Jeune, qui prit le premier des *fleurs* de lys pour armoiries, par allusion à son nom, parce qu'il se nommoit Loüis Florus. Il n'y a qu'Orderic Vital qui ait donné ce nom de *Florus* à Louis VII, sans en dire l'occasion. Il est certain que ce prince n'eut pas ce nom au baptesme, mais que ce fut un surnom, comme celui de *Thibaut* ou de *Gros*, que l'on avoit donné à son père, parce que on nomme ceux qui sont extraordinairement gros de *Gros Thibauts*. Aussi Orderic Vital, parlant de ce Louis le Gros, qui fut Louis VI, fils de Philippe Ier, dit : « Philippus rex, anno regni sui » 48, 4 kal. Augusti mortuus est, in cœnobio » S. Benedicti apud Floriacum; sicut ipse optaverat, inter chorum et altare sepultus est. » Sequenti autem dominica, Ludovicus Theobaldus filius ejus Aurelianis inthronisatus » est... Hic Adelaidem filiam Humberti principis intermontium duxit uxorem, quæ peperit et quatuor filios, Philippum, et *Ludovicum* » *Florum*, Henricum et Hugonem. » Le mesme auteur dit en un autre endroit de Louis le Gros : « Filio suo *Ludovico Floro* regnum » Galliæ commisit, quem ante triennium regem Rhemis constituerat. »

» Plusieurs choses ont pu faire donner ce nom à ce prince : la première, sa beauté et sa bonne mine, qui a fait dire à l'autheur de la *Chronique de Moriniac*, au commencement du livre III : « Ludovicus juvenis erat corporis » elegantia clarus, morum honestate et religione magnifice præditus, sensus et sapientiæ vivacitate acutus. Hunc, ut ita dicam, sapiens ille artifex, inter alios coætaneos suos, quasi *Flosculum* redolentiorem » protulerat, qui futuri in se valoris in ipsa » primæ ætatis teneritudine jam manifeste » indolem præferrebat. »

» La seconde, qui a plus d'apparence, est que le pape Alexandre III, estant venu à Paris saluer ce prince, et s'y estant trouvé le quatrième dimanche de caresme, benit, selon la coutume de l'Eglise romaine, la rose d'or, et la donna à ce prince qui la porta depuis. L'*Histoire du monastère de Vézelay*, escrite du temps de ce prince, dit : « Alexander autem catholicus papa, veritus indignationem regis Ludovici, transiit in Aquitaniæ » metropolim, urbem Bituricorum, et in Dolense monasterium, quod est apud castrum » Radulphi, ibique hiemavit et sequenti tempore Quadragesimæ accessit ad Ludovicum » regem in urbe Parisiorum. A quo susceptus » honorifice, secundum morem Romanæ Ecclesiæ portavit ipsi rosam auream, dominica » qua cantatur *Lætare Jerusalem*. »

» On le nommoit donc au commencement Louis le Jeune, pour le distinguer de son père Louis le Gros, du vivant duquel il fut sacré et marié. Et après, à l'occasion de cette *fleur* d'or qu'il portait, on put le nommer *Louis Flore* ou *Louis Flour*, selon le langage de ce temps-là, comme on avoit nommé Hugues, son quatrième ayeul, *Cappet*, à cause d'une sorte de chapeau qu'il portoit, et comme on nomma deux comtes de Savoie, l'un *Comte verd*, et l'autre *Comte rouge*, parce qu'ils estoient d'ordinaire vestus de ces deux couleurs.

» Ce prince est représenté en ses sceaux avec une *fleur* en une main et un sceptre en l'autre, comme Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis le sont aussi. Il fit son contre-scel d'une *fleur* de cette sorte, et peut-estre en sema-t-il sa bannière royale, comme il en fit semer tous les ornements royaux au sacre de son fils.

» Le nom de rose est commun à toutes les *fleurs*; le lys est appelé rose de Junon par les anciens, et j'ay vü des roses d'or bénites par les papes qui sont de toute autre forme que les roses, ainsi celle qu'Alexandre donna à Louis le Jeune pouvoit bien estre de la forme des flambes, puisque le pape mesme la nomme simplement *florem aureum*.

» Enfin les armoiries ayant commencé à se fixer environ le règne de ce prince, ou peu de temps auparavant, il pourroit bien avoir fait de cette *fleur* son blason, parce qu'on la nommoit *flour de lys*, et que luy se nommoit Flour-Lois. Je dis qu'il pourroit l'avoir fixée pour les armoiries de France, estant constant qu'il y en avoit auparavant sur les sceptres, aux couronnes et sur les habits de quelques-uns de nos rois, comme j'ay remarqué en un sceau de Philippe Ier, ayeul de Louis le Jeune, qui est attaché à un acte d'amortissement de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, ce qui fait que cette abbaye porte aujourd'hui pour armoiries une *fleur* de lys.

» Il est donc vray de dire que devant ce roy on ne trouve aucune *fleur* de lys en armoiries, parce que les armoiries n'estoient pas en usage auparavant; mais comme l'aigle des Romains ne laissoit pas d'estre leur devise avant l'usage des armoiries, la *fleur* de lys pourroit avoir esté l'ancienne devise des François devant qu'elle en eust été le blason. Ce sont des conjectures que je ne garantis pas, ne voulant pas confondre les choses qui ne sont que vraisemblables avec celles qui sont appuyées d'un fondement plus solide. »

De toutes les opinions que nous venons d'examiner, celle du P. Ménestrier nous paraît la plus vraisemblable; mais elle n'est que vraisemblable. En l'approfondissant, elle ne résiste pas mieux que les autres à la critique. A défaut d'autres preuves, la réserve prudente dans laquelle se tient le savant jésuite nous suffirait. Et puis, si les *fleurs* de lis avaient fait allusion au nom ou au surnom de Louis VII, elles n'auraient pu passer à ses successeurs; elles eussent été une espèce de monogramme dont ces rois, d'un nom différent, n'auraient pu se servir. En outre, adopter cette allusion, « ce serait, dit M. Adalbert de Beaumont, méconnaître l'origine germanique de ce nom, et un pareil jeu de mots appartient à une époque bien postérieure, où avait disparu dans le langage la trace de la domination d'outre-Rhin. »

Foncemagne, dans sa *Dissertation sur les armoiries de nos rois*, qui parut dans le t. XX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, après avoir établi, selon lui, que les *fleurs* de lis étaient un ornement purement arbitraire et commun à tous les souverains, se pose cette question : « Pourquoi, dira-t-on, cet ornement, quel qu'il soit dans son principe, érigé depuis en symbole royal, a-t-il été appelé du nom d'une *fleur* avec laquelle il n'a aucune ressemblance? Comme on ne peut parvenir à résoudre cette difficulté que par la voie des conjectures, il doit m'être permis d'en proposer une.

» *Lilium*, dans son acception primitive, signifie, à la vérité, la *fleur* de jardin que nous nommons lis; mais les écrivains de la basse latinité lui en donnent beaucoup d'autres. Il est pris dans le livre de *Judith* pour une parure à l'usage des femmes : *Assumpsit dextra-*

liola et lilia, et inaures et annulos. Ailleurs, il est pris pour l'ornement du chapiteau d'une colonne, ou pour le sommet d'un vase, et, le plus souvent, pour un ornement quelconque qui imite les *fleurs*; c'est ce que nous appelons un fleuron. Je supprime les exemples; on les trouvera recueillis dans le *Glossaire* de Du Cange; mais, entre les passages qui y sont cités, je remarque celui-ci, tiré de la *Vie* de saint Benoît d'Aniane : *Septem candelabra fabrili arte mirabiliter producta, de quorum stipite procedunt hastilia sphærulæque ac lilia.* L'écrivain, en joignant ces deux mots *hastilia ac lilia*, ne paraît-il pas indiquer une sorte d'analogie entre l'un et l'autre? *Hastile* est la partie du chandelier qui monte tout droit du pied jusqu'à la bobèche, et *lilium* doit être l'ornement qui le termine. Si l'on a nommé la tige d'un chandelier *hastile*, parce qu'elle est droite et allongée comme le bois d'une pique, nous pouvons penser, en suivant la même métaphore, que le *lilium* devait avoir quelques rapports avec la figure du fer dont ce bois est armé, et qui est réellement à la hampe d'une pique ce qu'est un ornement à la tige d'un chandelier.

» Quoi qu'il en soit de cette induction, il est, ce me semble, prouvé que l'ornement qui terminoit le sceptre de nos rois, et qui garnissoit le sceptre de leur couronne, a pu être appelé *lilium* par des écrivains qui, se servant de ce terme dans une acception usitée de leur temps, ne prévoyoient pas que le double sens du mot induiroit un jour en erreur la postérité. Ce qui a pu principalement donner lieu à la méprise dans les siècles où la langue françoise avoit fait assez de progrès pour que la *fleur* de jardin appelée lis eût déjà ce nom, c'est qu'alors le terme générique *flores* étoit quelquefois employé dans la signification particulière d'ornements propres à une couronne, *cum quibusdam floribus coronæ imperatricis*, dit Suger dans une espèce d'inventaire des choses précieuses dont il avoit enrichi le trésor de Saint-Denis. Le mot *lilia*, qui pouvoit être équivoque en soi, se trouvant comme expliqué par celui de *flores*, pouvoit-on ne pas le traduire par lis, *fleurs* de jardin? L'historien Rigord, qui écrivoit sous Philippe-Auguste, et qui, apparemment, sçavoit les deux langues, est peut-être un des premiers qui s'y soit trompé. Je crois, du moins, que c'est lui qui commença le premier à joindre ensemble les deux mots pour n'exprimer qu'une même chose, et qui, par là, ait restreint la signification vague de *lilium*, lorsqu'il a dit : *Vexillum floribus liliorum distinctum*, en parlant de l'étendard royal, par opposition à l'oriflamme qui étoit la bannière de Saint-Denis. Ce n'est plus *lilia* ni *flores*, mais *flores liliorum*. L'erreur se perpétua. Environ un siècle après Rigord, Guillaume de Nangis écrivoit : *Consueverunt reges in suis armis et vexillis florem lilii depictum cum tribus foliis comportare.* Je soupçonne cependant que Nangis n'entendoit point par *florem lilii* nos lis de jardin. Ce qu'il ajoute, comme pour peindre ce qu'il veut dire : *cum tribus foliis*, en est une preuve, puisqu'aux vrais lis chaque *fleur* à six feuilles. Entraîné par l'usage, il se servoit de l'expression commune; mais il avertissoit, en même temps, de l'idée qu'il y attachoit. »

Ce qui contredit ce système, tout savant qu'il est, c'est que le terme *lilium*, sur lequel il est pour ainsi dire basé, n'a pas dans la basse latinité le sens que lui donne le savant académicien. Ce mot n'a signifié un ornement de colonne, de vase ou d'autre ouvrage que lorsque cet ornement avait la forme d'un lis. Du Cange dit : « *Lilium*, ornement des architraves et autres ouvrages, qui a la forme d'un lis. » Dans le premier livre des *Rois* (ch. VI, v. 19, 22), on a donné le nom de lis à des ornements placés sur des colonnes, mais parce que ces ornements, il est vrai, avaient la forme du lis; le terme hébreu *sussan*, dont on se sert pour désigner ces ornements, est le même que celui qu'on emploie pour signifier le lis des jardins.

On ne trouve le symbole de nos rois, désigné par le terme *lilia*, que dans un seul de nos anciens monuments : c'est dans le mandement de Louis VII pour le sacre de Philippe, son fils. Rigord, moine de Saint-Denis, qui vivait dans le même temps, puisqu'il fut le médecin et l'historiographe de Philippe-Auguste, indique ce même symbole par cette expression : *Flores liliorum.* Foncemagne pense que c'est par méprise et par erreur que Rigord l'a ainsi nommé, contre l'usage ancien et commun de toute la nation, qui l'avait appelé simplement *lilia* jusqu'à lui. On n'allonge jamais, fait remarquer Bullet, les expressions qui sont en usage; cela est contraire au génie de toutes les langues. Si ces expressions subissent quelques changements, c'est toujours par l'abréviation. Or, si le terme *lilia* avait d'abord été employé pour représenter le symbole de nos rois, jamais on eût dit : *Flores liliorum* (*fleurs* de lis).

A toutes ces opinions, il faut joindre encore celle de Bullet, qu'un auteur contemporain, M. Adalbert de Beaumont, a essayé de faire revivre dans ses *Recherches sur l'origine de la fleur de lis*, toute fantastique qu'elle est.

« Les *fleurs* de lis sont originairement un ornement arbitraire, dit Bullet, dont les artistes parèrent les sceptres, les couronnes et les habillements des souverains. Cet usage s'étant perpétué, et s'étant répandu universellement, on s'accoutuma à regarder ces *fleurs* comme étant propres aux rois. Dès qu'on s'en fut formé cette idée, on ne put l'exprimer qu'en appelant ces *fleurs fleurs* de roi. Notre nation, qui parlait encore celtique sous les deux premières races de nos souverains, ainsi qu'on l'a prouvé ailleurs, ne trouva dans sa langue point d'expression plus convenable, pour désigner cet ornement, que celle de *fleur* de ly, parce que *ly*, en celtique, signifie roi, souverain. Lorsque l'usage des armoiries s'établit, nos rois prirent ces *fleurs* pour leurs armes. Ayant constamment conservé ce symbole de père en fils, les autres princes, qui jusque-là avoient aussi porté les *fleurs* de lis sur leur sceptre, sur leur couronne, sur leur sceau, crurent devoir laisser en propre ces *fleurs* de souverain à notre monarque, que Matthieu Paris, écrivain anglois, appelle le roi des rois. Mais, dira-t-on, pourquoi Rigord et Nangis n'ont-ils pas traduit le terme de *li* suivant sa véritable signification? La réponse est facile; c'est parce qu'ils l'ignoroient. Le celtique, au XIIIe siècle, étoit relégué à la campagne, et chez le plus petit peuple des villes, à peu près comme nos patois, qui en sont de précieux restes, le sont aujourd'hui. Les personnes de quelque considération parloient alors une langue formée du celtique, du latin, du teuton altérés, de laquelle est venue celle dont nous nous servons. Les lettrés joignoient à ce jargon un peu de mauvais latin, qu'ils estimoient beaucoup, et se faisoient sûrement un sot honneur d'ignorer l'ancien langage de nos ancêtres. Ainsi Rigord et Nangis, ne connoissant d'autre signification au mot *li* que celle qu'il a dans la langue françoise, ils le rendirent en latin par le terme *lilium*. On peut confirmer cette méprise par une semblable, faite par le continuateur de Nangis. Il traduit en latin le nom de Lis par *Lilium* : il l'appelle *Fluvius Lilii*.

» Le nombre des *fleurs* de lis sur l'écu de nos rois ne fut pas déterminé d'abord. On en plaçoit plus ou moins, suivant la grandeur de l'espace qui leur servoit de champ. Elles furent ensuite fixées à trois. On voit, par les paroles de Raoul de Presle, que cette réduction étoit déjà faite sous Charles V. Il y a apparence qu'elle fut l'ouvrage de ce prince lorsqu'il monta sur le trône. Mais, comme les anciens usages ne s'abolissent que lentement, on vit encore, sous le règne de Charles VI, des sceaux et des monnoies où les *fleurs* de lis étoient semées sans nombre.

» Je dois prouver que *Ly* en celtique signifioit roi. J'ai fait voir que le gallois, le breton et l'irlandois sont trois des principales sources où l'on peut trouver la langue des anciens Gaulois. Ce n'est pas seulement dans un de ces dialectes, mais dans les trois, que s'est conservé le terme *li* pour signifier roi. *Li*, roi en gallois; *Llys*, en gallois et en breton, cour royale, palais. Ce mot est formé de *lly*, roi, et *s*, de *sy*, habitation : les termes composés ne prennent souvent que la première lettre du second mot. *Llin*, en gallois, royal. *Llyw*, en gallois, empereur, monarque, souverain. *Lis*, en irlandois, parvis, salle. Ces pièces ont sûrement caractérisé les maisons royales, surtout chez les anciens Irlandois; ce qui montre que ce terme a originairement désigné, chez eux, le palais du souverain, comme chez les Gallois, leurs voisins. *Leix* ou *lix*, dans la même langue, loi, ordonnance du souverain. On trouve, dans une charte du royaume, *lidda* pour tribut. Ce mot est composé de *li*, roi, souverain, et *dda*, de *daun*, don : *lidda*, ce que les sujets donnoient au souverain. *Li*, en chinois, gouverneur, mandarin ou gouverneur de province. Il faut que ce terme ait désigné le souverain, puisque *lim*, en cette langue, signifie un édit de l'empereur. »

Règle générale, quand une étymologie est savante, il y a cent contre un à parier qu'elle est fausse. Les étymologies qui se légitiment toujours, ou du moins dans le plus grand nombre de cas, sont les plus simples; mais cela ne suffirait pas pour réfuter le système de Bullet; il faut autre chose. D'abord, il ne nous est nullement prouvé que l'on parlât encore le celtique dans les Gaules à l'époque de l'invasion romaine. Bien longtemps avant la conquête, cette langue s'était, pour ainsi dire, retirée du centre des Gaules pour aller se renfermer dans l'Armorique, et, de là, passer ensuite dans les îles Britanniques. Sans doute la langue celtique a dû laisser quelques traces de son passage; mais du très-petit nombre de mots qui ont conservé une physionomie celtique, très-éloignée, disons-le, justement le mot *li*, comme pour légitimer l'idée de Bullet, s'est maintenu exactement. Il faut l'avouer, ce serait avoir du bonheur. M. de Poli a émis, sur l'origine de la *fleur* de lis, une théorie au moins bizarre. Il croit que les conquérants, afin de se populariser chez les peuples conquis et se fondre avec eux, abandonnèrent leur emblème primitif pour adopter celui des premiers maîtres du sol sur lequel ils s'implantaient. Ainsi les Francs auraient pris pour emblème la patte du coq (*gallus*). « En effet, dit-il, la patte du coq imprimée sur le sol dessine l'ancienne *fleur* de lis, à trois branches supérieures et terminée par une pointe unique; car, il est bon de le remarquer, l'addition des deux branches latérales inférieures est relativement moderne et ne remonte guère plus haut que le XIVe siècle. »

M. de Poli nous a habitués à bien des extravagances; mais, cette fois, son idée ne repose sur rien. De plus, l'énorme différence qui se trouve entre les *fleurs* de lis les plus primitives et l'empreinte de la patte du coq, l'absence complète de tout terme intermédiaire entre ces deux extrêmes, nous empêchent d'admettre cette idée étranges.

La conclusion de notre examen est facile. Le lecteur sans doute l'a déjà tirée : c'est qu'il n'y a rien de précis, tant sur l'origine que sur la nature des *fleurs* de lis. De tout temps et chez tous les peuples, anciens et modernes, la *fleur* qui porte ce nom a été connue et considérée comme un symbole de grandeur et de souveraineté. Elle passa du trône, pour se répandre, par l'ornementation, dans toutes les classes de la société.

Les *fleurs* de lis, telles qu'elles existent aujourd'hui dans le blason, sont bien antérieures aux Bourbons; et jamais elles n'ont été exclusivement l'emblème ou les armoiries de leur maison : quelques-unes des grandes familles de France, dont la plupart sont éteintes aujourd'hui, les portaient sur leur écu dès l'origine du blason, et ne les tenaient nullement des rois de France, non plus qu'un grand nombre de familles d'Allemagne, de Prusse, de Suède, de Suisse, des Pays-Bas et d'autres contrées de l'Europe, dans les armoiries desquelles on reconnaît des *fleurs* de lis, dès le XIIe et le XIIIe siècle, c'est-à-dire dès le temps où le langage héraldique commença à s'établir.

En France, leur grande popularité date du XIIIe siècle, et c'est de ce moment seulement qu'elles se développent au point de tout envahir. A cette époque, elle deviennent la personnification essentielle de la royauté. Vers 1340, Guillaume de Machault, décrivant les exploits du roi de Bohême, le représente amenant son prisonnier à Bruglitz, près de Prague, et il signale ce qui distingue cette résidence princière de celle que les souverains possèdent en France : c'est qu'elle n'a pas de *fleurs* de lis :

> De là s'en alla en Bavière
> Et a desploié sa bannière,
> Et compaignie noble et riche,
> Desconfit le duc d'Othericbe,
> Mais il le prit par la ventaille
> A force, dedens la bataille,
> Et l'emena à Bruguelis,
> Son chastel où *n'a fleurs de lis.*

Les rois de France portent pour armes : *D'azur à trois fleurs de lis d'or*, avec cette devise : *Lilia neque nent neque laborant*, tirée de l'Evangile selon saint Matthieu.

Un arrêt du conseil du 19 mars 1697 enjoint aux commissaires généraux, dans la réception des armoiries, de n'admettre aucune *fleur de lis d'or*, au champ d'azur, qu'il ne leur soit justifié de titres ou de permissions valables.

On nomme *fleur* de lis *florencée* celle qui a des boutons entre ses fleurons; *au pied nourri*, celle dont la queue est coupée.

D'après tous les monuments qui nous restent, l'écu de France était autrefois *semé de fleurs de lis.* C'est à Charles V, qui monta sur le trône en 1364, que l'on attribue généralement la réduction des *fleurs* de lis à trois. Cependant M. Joannis Guigard, dans sa *Bibliothèque héraldique de la France* (p. 165, nº 1886), dit : « Les plus anciens monuments de la réduction des *fleurs* de lis à trois, dont il soit fait mention dans les auteurs, sont deux sceaux : l'un de Philippe le Bel, cité par Du Cange; l'autre de Philippe de Valois, cité par Sainte-Marthe (1285-1350). Toutefois, la bibliothèque de la ville de Rouen conserve une collection de chartes concernant la célèbre abbaye de Savigny, diocèse d'Avranches, fondée en 1112, par Raoul de Fougères, dans l'une desquelles, portant la date de 1212, se trouve un sceau en parfaite conservation, représentant trois *fleurs* de lis semblables à celles de l'écu de France. Ainsi cette réduction de *fleurs* de lis à trois serait donc beaucoup plus ancienne qu'on se l'imagine ordinairement. »

La *fleur* de lis, après avoir longtemps brillé sur l'oriflamme, a orné le drapeau blanc des Bourbons. Elle en a suivi la destinée. Obligée de se cacher en 1789, elle reparut en 1814, s'éclipsa cent jours, brilla de nouveau en 1815, pour disparaître en 1830. Aujourd'hui, ce drapeau, remplacé par les trois couleurs, n'existe plus; non pas qu'il ne puisse, lui aussi, revendiquer des souvenirs de gloire. Mais au drapeau tricolore se rattache autre chose qu'une idée de conquêtes. Sous ses plis, nos pères ont marché à la mort pour sceller de leur sang le pacte de la génération nouvelle avec la liberté. Un seul homme croit encore au drapeau blanc; c'est M. le comte de Chambord. Voici ce que nous trouvons dans sa proclamation du 5 juillet 1871 :

« J'ai reçu le drapeau blanc comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul, mourant en exil; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté. Français, Henri V ne peut abandonner le drapeau de Henri IV. »

C'est là une douce folie, qu'aurait accueillie un immense éclat de rire, si elle n'eût excité un sentiment de pitié.

— *Familles, villes, établissements civils et religieux, corporations qui portent des fleurs de lis dans leurs armes.* 1º *Familles.* — **Abarough**, comte de Sommerset, en Angleterre : de sable, à deux épées d'argent, posées en sautoir, la pointe du haut surmontée d'un baudrier du même, et accompagnée de quatre *fleurs* de lis d'or, à la bordure d'hermine. — **Abarres de Goumiot** : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **L'Abbé** (Claude), conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage de Vitry : de gueules, au sautoir engrêlé, accompagné de quatre *fleurs* de lis du même. — **Abolo** (Van deern Hyhensden D'), en Hollande : fascé d'azur et de gueules, à l'escarboucle de huit rais fleurdelisés d'or. — **Abelo**, en Autriche : coupé d'argent et de sable, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Abeline**, au comté de Cornouailles, en Angleterre : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable. — **Abitem du Désert** : de sable, à une escarboucle de huit rais percés, fleurdelisés et pommetés. — **Absalon**, en Flandre : d'argent, à deux *fleurs* de lis. — **Acciajoli**, à Florence : d'argent, au lion de gueules écartelé d'argent, au lion d'azur tenant une *fleur* de lis d'or. — **Aggiullum**, en Angleterre : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Achon**, en Bourgogne : d'or, semé de *fleurs* de lis d'azur. — **Acigné**, en Bretagne, dont un chevalier de Malte, en 1647 : d'hermine, à la fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Acton**, en Poitou : d'argent, à cinq *fleurs* de lis d'azur, au franc-canton de gueules, chargé d'un croissant d'or. — **Acton d'Aurailles**, chevalier de Malte en 1526 : d'argent, semé de *fleurs* de lis d'azur, au franc-canton de gueules. — **Acugna**, *alias* **Acuna**, en Espagne : de sable, à la bande d'or chargée en cœur d'un compon de gueules, à la croix fleurdelisée d'argent, et neuf triangles d'azur posés trois, trois et trois, en chef, et neuf autres de même en pointe, trois, trois et trois; à la bordure d'argent, chargée de cinq écussons de Portugal d'azur à trois besants d'or en sautoir. — **Adam**, en Angleterre : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Adrien**, président au présidial de Langres : d'azur, au lion assis d'or, tenant de sa patte dextre une *fleur* de lis d'argent. — **Adriennaco** : d'azur, semé de France au lion d'argent, *alias* à l'orle de neuf *fleurs* de lis d'or. — **Aersen**, en Hollande : écartelé : aux 1 et 4, d'or, au sautoir échiqueté d'argent et de sable de deux traits; aux 2 et 3 d'or, à trois merlettes de sable, sur le tout d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Agillon**, en Angleterre : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Aguerra**, en Italie : d'hermines, au sautoir d'azur, à la bordure du même, chargée de huit *fleurs* de lis d'argent. — **Aichorn**, en Autriche : de sable, au cheval effaré d'or sur une terre de pourpre, parti, coupé, le premier recoupé d'argent et de sable, chargé de deux *fleurs* de lis de l'une en l'autre; le 2 recoupé de sable et d'or, à une *fleur* de lis de l'une en l'autre. — **Aignen**, en Autriche : d'or, à une bande de sable chargée de deux *fleurs* de lis d'argent, une en chef et une en pointe, à la barre de sable sur le tout. — **D'Aigneville-Harchelaines**, chevalier de Malte en 1546 : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'orle de sable; aux 2 et 3 d'argent, à trois *fleurs* de lis au pied nourri de gueules. — **Ailloire**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, en cœur, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'or; aux 2 et 3 d'une lune du même. — **Alagni** : d'or, à une croix de gueules chargée de cinq *fleurs* de lis d'argent. — **Alard**, en Provence : d'argent, à trois bandes de gueules chargées chacune d'une *fleur* de lis d'or. — **Alb**, en Alsace : d'argent, parti de gueules, à la *fleur* de lis d'or sur le tout parti de l'un en l'autre. — **Alberda**, de Bourgogne ancienne : d'azur, à six *fleurs* de lis d'or, posées trois, deux et une. — **Albert** : de gueules, au dextrochère d'argent, vêtu d'azur, tenant un tau d'or surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Albertino** : d'azur, à l'aigle d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or, sur trois montagnes d'or, à la fasce de gueules chargée de quatre *fleurs* de lis d'or brochant sur le tout. — **Albigni** : d'or, semé de tours et de *fleurs* de lis d'azur. — **D'Albret**, fils naturel de Gilles d'Albret et de Jeanne du Sellier : écartelé, au 1 contre-écartelé de France et d'Albret; au 2 de sable, à deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules, qui est d'Aiguillon; au 3 de Bourbon; au 4 contre-écartelé aux 1 et 4 d'or, à trois pals de gueules, qui est de Foix; aux 2 et 3 d'or, à deux vaches passantes de gueules accornées et clarinées d'azur, qui est de Béarn. — **Charles Ier d'Albret**, comte de Dreux, connétable de France. Il obtint permission du roi Charles VI, son cousin, pour lui et ses successeurs, d'écarteler ses armes de celles de France, par lettres de l'an 1389 : aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules plein. — **D'Albret d'Orval**, chambellan du roi Charles VII, mort en 1463 : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de gueules plein, à la bordure engrêlée d'argent. — **Alburck**, en Franconie : d'azur, à six *fleurs* de lis d'argent au chef en devise d'or. — **Aldat**, en Bourgogne : d'azur, à une épée d'argent en pal; surmontée d'une couronne et de deux *fleurs* de lis d'or, l'épée garnie d'or. — **Alègre**, en Auvergne ancienne : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Alègre** (Yves), maréchal de France en 1724 : de gueules, à la tour d'argent maçonnée de sable, accostée de six *fleurs* de lis d'or posées en pal. — **Alexandre**, en Auvergne :

d'argent, à l'aigle à deux têtes, sur chacune une *fleur* de lis de gueules. — **Alfreg**, en Angleterre : d'argent, au chevron de sable, chargé d'une *fleur* de lis du champ. — **Alleman**, en Dauphiné : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout. — **Alligret**, en Berry : d'azur, au lion d'or tenant une *fleur* de lis du même de la patte droite. — **Allonville** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **D'Alogni**, en Poitou : de gueules, à cinq *fleurs* de lis d'argent posées en sautoir. — **D'Aloigni**, marquis de Rochefort (Henri-Louis), maréchal de France en 1674 : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une. — **Almestein**, en Hollande : d'or, à deux sceptres fleurdelisés de gueules, en sautoir. — **Alphonse**, en Languedoc : d'or, à un carré d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, soutenue par deux ours de sable. — **Alpinac**, en Dauphiné : écartelé, aux 1 et 4 d'argent et de sinople, et contre-écartelé d'argent, au lion de gueules, à la bordure de sable, chargée de huit besants d'or ; aux 2 et 3 de sinople, au chef d'or, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Des Alries du Rousset**, chevalier de Malte en 1677 : tiercé en fasce, au 1 d'argent, au soleil de gueules ; au 2 de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croix pattées d'argent, ces deux quartiers pour des Alries ; au 3 d'or semé de tours et de *fleurs* de lis d'azur, qui est de Simiane. — **Altdorff**, en Alsace : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Alténa** : fascé de gueules et d'argent de huit pièces, à à l'escarboucle fleurdelisée et pommetée d'or, à huit rais. — **Alvarède**, en Espagne : d'or, à cinq *fleurs* de lis échiquetées d'argent et de gueules, posées en sautoir. — **Amanzé** : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois coquilles d'or ; aux 2 et 3 de France. — **Des Ambrais**, en Dauphiné : d'argent, treillissé de gueules, cloué d'or, à la bande d'azur brochante, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Ambrois**, en Dauphné : fretté d'argent et de gueules, cloué d'or, à la bande d'azur chargée de trois *fleurs* de lis d'or brochant sur le tout. — **Amédée**, originaire de Provence : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent en cœur, cantonnée de quatre croissants du même. — **Amersfoort**, en Hollande : de gueules, à six *fleurs* de lis d'or, posées trois, deux et une (v. DE VÈDE). — **Amertal**, en Allemagne : d'argent, à six *fleurs* de lis de sable, posées trois, deux et une. — **Amoriq**, en Bretagne : d'azur, à sept *fleurs* de lis d'argent. — **Amorodaye** : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Ancelin**, nourricier de Louis XIV : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, écartelé d'argent, au dauphin d'azur, couronné d'or ; sur le tout, parti d'or et d'argent, au lion d'or brochant sur le tout. — **Ancelon**, en Poitou : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, au franc-canton du même. — **Anchin** (l'abbé) : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au chef d'argent brochant sur le tout. — **Audelot**, en Bourgogne, dont un chevalier de Malte en 1613 : de gueules, à la *fleur* de lis d'or. — **Andelot**, en Champagne : de gueules, à cinq *fleurs* de lis d'or. — **Andora**, en Allemagne : d'argent, à un arbre de sinople, emmanché d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une. — **Andrault-Langeron** : d'azur, à trois étoiles d'argent, écartelé de Gencien, qui est d'argent, à trois fasces vivrées de gueules, à la bande d'azur, semée de *fleurs* de lis d'or, brochant sur le tout. — **André** : d'argent, à deux lions affrontés de sable, tenant un rameau de sinople, à la bordure d'azur chargée de six *fleurs* de lis d'or, au lambel de gueules. — **Andréa**, seigneur de Châteaudouble, en Provence : de gueules, à deux lions affrontés d'or, tenant de leurs pattes un anneau de sable, à la bordure d'argent chargée de huit *fleurs* de lis d'or. — **Andréa**, au royaume de Naples : d'argent, à deux lions de sable pendus à un anneau du même par une patte de devant, à la bordure d'azur, chargée de dix *fleurs* de lis d'or, au lambel de trois pendants de gueules. — **Angier**, en Bretagne : de sable, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Angio, à Venise** : coupé de trois et parti d'un, faisant six quartiers, au 1 fascé d'argent et de gueules de huit pièces ; au 2 de France ; au 3 d'azur, à la croix de Jérusalem de gueules cantonnée de quatre croisettes recroisettées du même ; au 4 d'azur, au pal d'or posé au canton sénestre ; au 5 d'azur emmanché et palé d'azur et de gueules ; au 6 d'or, à la bande de gueules. — **D'Angoulême** (Henri), grand prieur de France, amiral des mers du Levant, fils naturel de Henri II et de Lewiston, demoiselle écossaise, tué le 2 juin 1586 : de France, à la barre d'or traversant l'écu, au chef cousu de gueules, chargé d'une croix d'argent, qui est celle de l'ordre de Malte. — **Angoulême**, ancien : brisé d'un lambel d'argent et de trois pendants, chacun chargé d'un croissant montant de gueules. — **D'Angoulême** (Charles), fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet, né le 28 avril 1572 : de France, au bâton péri en barre. — **Angrand-Guerret** : d'hermine, à trois *fleurs* de lis, au pied coupé de gueules. — **Anjorrant**, en Berry, dont un chevalier de Malte en 1595 : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent feuillées de sinople. — **D'Ansellon de Clisi**, chevalier de Malte en 1529 : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent, au franc-canton du même chargé d'une *fleur* de lis d'azur. — **De Goudrin d'Antin** (Pierre), chevalier de Malte en 1696 : écartelé, au 1 de sinople chargé d'un écu d'or, au lion rampant de gueules, accompagné de six écussons d'or bordés de gueules, posés trois en chef, deux et un en pointe ; au 2 mi-parti d'or, à quatre pals de gueules ; au 3 d'or, à un lion de sable ; au 4 d'azur, à une cloche d'argent bataillée de sable ; au 5 d'azur, à la *fleur* de lis d'or ; au 6 d'azur, pointé et ondé de six pièces d'argent ; au 7 d'argent, à trois fasces ondées d'azur ; au 8 d'or, à trois tourteaux de gueules, à la clef de sable, sur le tout de gueules, à une tour d'or chargée de trois têtes de Mores bandées d'argent et de sable. — **Aoreli**, en Italie : d'azur, à une bande d'argent chargée de trois *fleurs* de lis d'azur, accompagnées de deux étoiles d'or à six rais, posées l'une en chef et l'autre en pointe. — **D'Aquilée** (le prince) : burellé d'argent et d'azur, à un lion rampant de gueules, au quartier de France, accompagné d'un lambel de gueules. — **Arande**, en Normandie : d'argent, à l'aigle de sable coupée de gueules, à la *fleur* de lis épanouie d'or. — **Arborio**, en Savoie, dont plusieurs évêques et chevaliers de l'Annonciade : d'azur, au sautoir ancré, péri d'argent, accosté de quatre *fleurs* de lis d'or ; au chef du même, chargé d'une aigle de sable couronnée d'or. — **Arcembeai**, en Bretagne : d'argent, à la croix de gueules chargée de quatre coquilles d'argent et d'un croissant d'or en cœur cantonné de quatre *fleurs* de lis de sable. — **Archis**, en Angleterre · de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Arcoliers**, en Savoie : d'azur, à une épée d'argent adextrée d'une *fleur* de lis d'or. Le Père Compain, de la compagnie de Jésus, fait observer, dans ses *Recueils*, que cette maison fut anoblie par Charles III, duc de Savoie ; que le champ de leurs armes est de gueules, et qu'il y a deux *fleurs* de lis qui furent méritées par un membre de la famille, lequel étant au service du roi François I^er^, à la bataille de Pavie, en 1525, dégagea Sa Majesté, avant sa prise, d'un groupe d'ennemis au milieu duquel il se trouvait engagé dans la chaleur du combat. En reconnaissance de cette généreuse action, le roi lui dit : « Je porte trois *fleurs* de lis, je veux que vous en portiez deux, » et lui promit une pension de 500 écus, dont il lui fit expédier les lettres patentes après son retour de la prison d'Espagne. — **Des Ardens**, en Champagne : de gueules, à un chevron d'or, accompagné en chef de trois besants d'argent, posés en fasce, et en pointe d'une *fleur* de lis. — **Arellano**, en Espagne : parti d'azur et de gueules, à la bordure d'azur à neuf *fleurs* de lis d'or. — **Arenala**, en Espagne : d'argent, parti de gueules, à trois *fleurs* de lis posées deux et une de l'un en l'autre, celle de la pointe partie. — **Arfeuille**, en Auvergne, dont un chevalier de Malte, Blaise d'Arfeuille, le 27 juillet 1708 : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe. — **Argenton** : d'or, à l'orle de cinq tourteaux de gueules, à l'écu de France en abîme. — **Argumenti**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or surmontées d'une molette d'éperon du même ; aux 2 et 3 d'argent, à une tête d'homme sur le tout, l'écu de l'Empire, qui est d'or, à l'aigle à deux têtes éployées de sable. — **Arias**, cardinal en 1712 : d'or, à cinq étoiles d'azur posées en sautoir, soutenues d'un croissant de gueules, parti d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'or en sautoir. — **Arias-Davila**, en Espagne : de sinople, à la tour d'argent mantelée, arrondie du même, chargée au 1 d'une croix fleurdelisée de gueules ; au 2 d'une aigle de sable à la bordure de gueules chargée de huit tours d'or, d'un guidon à dextre du chef, et de sept échelles aussi d'or à sénestre. — **Aric**, en Allemagne : coupé, au 1 de gueules et d'argent à une *fleur* de lis de l'un en l'autre ; au 2 d'azur à un boisseau renversé d'or. — **Armand de Bourbon-Malause**, chevalier de Malte en 1699 : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bande de gueules, et une barre d'argent raccourcie et posée en sautoir au cœur de l'écu. — **Armildez** : d'or, à la croix fleurdelisée de gueules, à la bordure componnée d'argent et de gueules de seize pièces. — **Arnaud**, en Dauphiné : tranché d'azur sur gueules à la bande d'or, accompagnée d'une *fleur* de lis aussi d'or et d'une rose d'argent au quartier dextre de la pointe. — **Arnaud de La Douve**, à Senlis : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes, et en pointe d'une croix cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Arnaudi**, en Provence : tranché de gueules sur azur, le gueules chargé d'une *fleur* de lis d'or, et l'azur d'une *fleur* de lis d'argent. — **Arnolet** : d'azur, à la croix de Lorraine d'or et une bordure diaprée en anse de panier fleurdelisée de huit pièces du même. — **Arnolet** (Jean-Baptiste), président à la Cour des monnaies à Paris : d'azur, à la croix patriarcale d'or, à une filière en orle fleurdelisée de huit pièces d'or. — **Arpajon**, duché-pairie érigé en faveur de Louis Arpajon, chevalier des ordres du roi, par lettres patentes du mois de décembre 1650, non enregistrées : écartelé, au 1 de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or, qui est de Lautrec des comtes de Toulouse ; au 2 d'argent, à quatre pals de gueules, qui est de Séverac, dont un maréchal de France en 1420 ; au 3 de gueules, à la harpe d'or, cordée du même, qui est Arpajon ; au 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton de gueules mis en barre, qui est de Bourbon-Roussillon, à cause d'Anne de Bourbon, dame de Mirabeau d'Arpajon ; et sur le tout de gueules, à la croix d'argent, qui est de l'ordre de Malte, parce que Louis d'Arpajon, en 1645, Malte étant menacée des Turcs, alla pour la secourir et pour la défendre. Le grand maître le fit chef de ses conseils et général de ses armées, et, pour récompenser son zèle, lui permit de porter les armes de l'ordre, sur le tout de ses armes, pour lui et ses descendants, quoique mariés, avec le cordon et la croix de Malte, et, par cette raison, M^me^ la comtesse de Noailles, fille du marquis d'Arpajon, dernier mort, a été reçue chevalière de Malte, au Temple à Paris, le 13 décembre 1743. — **Arpignac** : d'azur, au chef d'or, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Arragon-Villena**, en Espagne : parti d'Aragon, flanqué de Naples, d'azur semé de *fleurs* de lis d'or, au lambel de gueules ; au 2 de Castille, coupé de Léon. — **Arrande**, en Normandie : coupé d'argent et de gueules, chargé d'une aigle éployée au chef de sable, au-dessous une *fleur* de lis. — **Arrodé** (Jean), prévôt des marchands en 1289 : de gueules, semé de quintefeuilles d'argent, à la bande d'azur semé de France. — **Arrouse**, en Provence : d'or, à la fasce fuselée d'azur, accompagnée de trois arcs de pourpre, l'écu bordé de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **D'Artemberg**, comte de Paris sous Charles le Simple : de gueules, à la bande d'or bretessée, côtoyée de trois *fleurs* de lis du même. — **Artois**, comte de Longueville et Sézenas : semé de France, au lambel de gueules, de quatre pendants chargés chacun de trois tours d'or, qui est d'Artois ; l'écu de Constantinople en cœur, qui est de gueules à la croix d'argent cantonnée de 4 B ou fusils d'or. — **Arton de Varennes** : d'or, au chevron de sable, chargé de cinq *fleurs* de lis du champ. — **Arx**, en Suisse : d'azur, à la bande d'argent, chargée d'une *fleur* de lis au pied nourri d'azur. — **D'Arzac**, en Rouergue : d'argent, à une bande de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, accompagnée en chef de trois étoiles du même, rangées en fasce, et un mouton d'argent passant sur une terrasse de sinople mouvante de la pointe de l'écu. — **D'Ascoli** (Jérôme), pape, élu le 22 février 1288, sous le nom de Nicolas IV, mort le 4 avril 1292 : d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de deux étoiles du même, au chef aussi d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **D'Assas**, en Languedoc : d'azur, à trois *fleurs* de lis fleuronnées d'or. — **Astorq** : de sable, à un faucon d'argent longé et grillé d'or, posé sur une main aussi gantée d'or, et accompagnée en chef de deux *fleurs* d'argent, et en pointe d'une demi-*fleur* de lis du même mouvant de l'extrémité du flanc de l'écu. — **Athon**, en Poitou : d'argent, à cinq *fleurs* de lis, au canton de gueules chargé d'un croissant d'or. — **Aubermont** : de sable, à une *fleur* de lis épanouie d'argent. — **Auberne** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Aubry**, *alias* **Aubéry** : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur. — **Audebert** : d'azur, à cinq besants d'argent, une étoile en cœur surmontée de deux *fleurs* de lis d'or entourée du collier des ordres. — **Augustin**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à une *fleur* de lis d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, à un lion d'or couronné et tenant une épée à lame d'argent. — **D'Aumale** (Etienne, comte), fils du comte de Champagne : de gueules, à la croix de vair fleurdelisée. — **Aumesnil**, en Normandie : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Autemare** : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux bandes d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une *fleur* de lis d'or et en pointe d'une rose d'argent. — **Autichamp** : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Auvergne**, ancien : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à trois lions d'argent. — **Auvray**, en Normandie : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or et accompagné de trois feuilles de sinople. — **Aux-Epaules**, en Normandie et Bourgogne : de gueules, à la *fleur* de lis d'or. — **Aux-Epaules** (René), marquis de Nesle, chevalier des ordres du roi, de la promotion du 14 mai 1633, mort le 29 mai 1650, âgé de soixante-seize ans : de Montmorency-Laval, qui est d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur ; pour brisure, quatre coquilles d'argent, et au cœur une *fleur* de lis d'or, qui est Aux-Epaules. — **Availloles de Roucée**, chevalier de Malte en 1538 : de sable, à la fasce d'argent chargée de cinq losanges de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis d'argent. — **Avaugour** (François), bâtard de Bretagne premier du nom, comte de Vertus et baron d'Avaugour, fils naturel de François deuxième du nom, duc de Bretagne, et d'Antoinette de Maignelers, dame de Cholet, veuve d'André, seigneur de Villequier, et fille de Jean, dit Tristan, seigneur de Maignelers, et de Marie de Joui, fut créé baron d'Avaugour, premier baron de Bretagne, par le duc son père, le 24 septembre 1490 : écartelé d'hermines, qui est de Bretagne ; aux 2 et 3 contre-écartelé ; aux 1 et 4 de France, au lambel d'argent ; aux 2 et 3 de Milan, et sur le tout d'argent, au chef de gueules. — **Aynoucombe**, en Angleterre : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Azolini**, cardinal, créature d'Innocent X · d'azur à six étoiles d'or, posées trois, deux et une, à la fasce en devise de gueules, chargée d'une colombe d'argent tenant au bec un rameau d'olivier du même, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or.

Bachelier : au 1 losangé d'argent et de gueules ; au 2 de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent ; au 3 d'or, en sautoir de sable, chargé de cinq coquilles d'argent ; au 4 de Montmorency, sur le tout d'argent, à la fasce de gueules, chargé de trois sautoirs d'or. — **Bachelier** (Regnault), greffier de l'Hôtel de ville de Paris, mort en 1556 : d'or, à trois bandes d'azur, la première chargée de deux *fleurs* de lis d'or, la seconde chargée de trois *fleurs* de lis et la troisième de deux. — **Bachelier** : de sable, au sautoir d'argent cantonné de douze *fleurs* de lis d'or. — **Baffignana**, à Genève : d'or, au lion de gueules, supportant de la patte droite une *fleur* de lis d'azur. — **Bagaris**, originaire de Provence : palé d'argent, d'azur et d'or, l'azur chargé en chef d'une *fleur* de lis d'argent. — **De Baglion** (François), conseiller au parlement le 22 juin 1616 : d'azur, au lion d'or sur un tertre de sinople, une patte posée sur un tronc d'arbre d'or à trois *fleurs* de lis du même en fasce, surmontées d'un lambel de 4 pendants, aussi d'or. — **Bailly**, en Dauphiné : d'azur, à trois fasces d'or, accompagnées de cinq *fleurs* de lis rangées une, deux, deux, pendantes sur le champ d'argent, tigées et feuillées de sinople, à la bulbe d'argent. — **Baldi**, à Genève : d'azur, au lion couronné supportant une *fleur* de lis d'or, à la bande de gueules brochante, chargée de trois étoiles à six rais d'or. — **Ballenden**, en Angleterre : de gueules, à la tête de cerf d'or, accompagné de trois croix recroisettées, aux pieds fichés du même dans un double trescheur, fleurdelisées d'or. — **Baucelin**, en Champagne : d'azur, à deux écussons d'argent et une *fleur* de lis d'or en cœur, au chef composé d'un banc renversé, dont les pieds sont de gueules, et qui est chargé d'une tête de femme de profil, coiffée à l'antique et adextrée d'une tête rayonnante de sable. — **Baner**, en Allemagne : parti d'argent et de sable, à une *fleur* de lis double, l'une sur l'autre et de l'un en l'autre. — **Bannes d'Avejan** : écartelé, aux 1 et 4 de France, au chef d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à trois phares ou flambeaux d'or posés en pal, allumés de gueules, sur le tout d'azur, au bois de cerf d'or, qui est de Bannes d'Avejan. — **Bausses** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, vairées d'azur. — **De Bar** (Robert), comte de Marle, seigneur de Gravelines : d'azur, à deux bars adossés d'or, l'écu semé de croix recroisettées, au pied fiché du même, écartelé de France. — **Baratte**, écuyer, sieur de Vergenette, généralité de Caen, élection de Falaise : d'azur, à l'épée d'argent posée en pal, garnie d'or, surmontée d'une couronne royale du même, accostée de deux *fleurs* de lis d'or. — **Barbafust**, en Picardie : de gueules, au sautoir cousu d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, accompagné de quatre têtes d'hommes du même. — **De Barbazan** (Arnaud-Guillaume), dit Chevalier Sans Reproche ; par lettres du roi Charles VII, du 10 mai 1434, les armes de France pleines lui furent accordées ; par les mêmes lettres, il lui fut accordé la permission de se faire enterrer à l'église de Saint-Denis. — **Bardini**, sieur de Courville : d'azur, à trois bagues d'or, le chaton rempli d'un rubis de gueules, au chef d'argent chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Barentin**, maître des requêtes en 1369 : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Barlemont** : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux *fleurs* de lis du même, l'une au premier et l'autre au quatrième canton. — **Barnabé**, en Anjou : d'azur, à l'écusson de sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or et accompagné de trois *fleurs* de lis du même, posées deux et une. — **De La Barre de Neufchâteau** (Jean), en Lorraine, l'an 1590 : d'azur, au soleil d'or, au franc-canton regardant une *fleur* de lis du même, en pointe au côté sénestre. — **Barre**, alliance de Carvoisin : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, à la fasce d'argent brochante sur le tout. — **Barreau**, chevalier de Malte en 1531 : d'azur, à trois sceptres fleurdelisés d'or mis en barre, à la bande de gueules sur le tout. — **Barrough**, en Angleterre : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or mouchetées de sable. — **Bartholomaci**, en Alsace : coupé, au 1 de gueules, à un cheval courant et ailé d'argent ; au 2 d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **De Barville du Coudray** (Philippe), chevalier de Malte en 1539 : d'azur, au lion d'or, accompagné de cinq *fleurs* de lis du même, posées deux, deux et une. — **Le Bas**, à Arras : d'azur, à un écusson d'argent accompagné de sept *fleurs* de lis d'or en orle, posées trois, deux et une. — **Baschier**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, au pied nourri ; deux lis au naturel sortant d'entre les côtés. — **De Basoches** (Gérard), évêque et comte de Noyon en 1221 : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de sable, au pied coupé. Il était fils de Nicolas de Basoches, sorti de la maison de Châtillon-sur-Marne. — **Bassilly**, en Touraine : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une. — **Bastard** (Guillaume), maître des requêtes en 1421 : d'or, à une demi-aigle impériale de gueules, parti d'azur, à une demi-*fleur* de lis d'or. — **Basyn**, à Bruges : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Batemin**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la fasce de sable, chargée d'une rose d'argent et accompagnée de trois canettes ; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules chargée de trois *fleurs* de lis d'argent et accompagnée de trois croissants de gueules. — **Bauchesne**, en Allemagne : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'argent, posées deux, une et deux, parti d'or, fascé d'azur. — **Bau-**

douin, en Normandie : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe de trois trèfles du même. — **Baudouin**, bâtard de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, tige des seigneurs de Falaise et de Brédam : d'or, à l'écusson de Bourgogne mis en sautoir, sur le tout de Brabant, qui est de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules. — **Baudricourt** : d'or, à l'aigle éployée de sable, chargée en cœur d'un écu d'argent, au chapeau de cardinal de gueules, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis d'argent. — **Baumgarten**, en Allemagne : écartelé, au 1 coupé d'argent et d'azur, chargé en chef d'un oiseau d'azur, et en pointe d'une *fleur* de lis d'argent; au 2 de gueules, à un cygne d'argent; aux 3 et 4 tranchés d'azur et d'or, à un lion de l'un en l'autre. — **Baux**, à Lyon : d'or, à un arbre sec de sable, au franc-quartier de même, chargé d'une *fleur* de lis d'argent. — **Bayot du Hacourt** : de gueules, à deux colombes d'or, surmontées chacune d'une *fleur* de lis au pied coupé d'argent, et accompagnées en fasce de trois étoiles d'or. — **Bayrhuëber**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable; aux 2 et 3 de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Du Bays**, en Dauphiné : d'argent, à une bande d'azur chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Beat de Zurlauben** (Jacques), baron de Gest, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi : d'or, à la tour de sable maçonnée d'argent, écartelée d'azur; au lion d'argent tenant de ses deux pattes une branche de peuplier d'or en pal feuillée de trois feuilles, sur le tout d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Beauchamp**, sieur de Villette : d'azur, à trois fasces d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent adextrée d'une cotice en bande d'or, et une *fleur* de lis du même à sénestre. — **Beauclerck**, en Angleterre : écartelé, au 1 de France et d'Angleterre; au 2 et 3 d'azur écartelé d'or, le premier quartier chargé d'une étoile d'argent, au bâton péri en barre, alésé de gueules et chargé de trois roses d'argent brochant sur le tout. — **Beauclerk**, duc de Saint-Alban : écartelé, aux 1 et 4 de France et d'Angleterre; au 2 d'Ecosse; au 3 d'Irlande, au bâton en barre alésé de gueules, chargé de trois roses d'argent traversant l'écu. — **Beaufort**, en Angleterre : tous les quartiers d'Angleterre, à la bordure componnée d'argent et d'azur. — **Beaumarés** : d'or et de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Beaumont**, en Dauphiné, dont Christophe de Beaumont, archevêque de Paris en 1746 : de gueules, à une fasce d'argent chargée de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Beaumont-Champron**, même famille que la précédente : mêmes armes, et pour brisure un croissant d'argent montant en pointe. — **Beaumont d'Antichamp** : de gueules, à la fasce d'argent chargée de trois *fleurs* de lis d'azur, à une couronnée, sommée d'or en chef. — **Beaumont**, en Anjou : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au lion naissant du même. — **Beaumont** (Guillaume), maréchal de France en 1250 : semé de France, au lion d'or brochant sur le tout. — **Beaumont** : semé de France, au lion de gueules. — **Beccary** ou **Bécaris**, en Provence : de gueules, à un taureau furieux d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. *Alias* : de gueules, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, au lambel de trois pendants de gueules. — **Becken**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois losanges d'or, posés deux en chef et un en pointe; aux 2 et 3 parti d'argent et de gueules, à une *fleur* de lis de un en l'autre. — **Beesde**, en Hollande : de gueules, à trois pals vairés et contre-vairés d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de sable. — **Beets**, en Hollande : de gueules, à la bande d'argent, accostée de six *fleurs* de lis du même, trois en chef et trois en pointe. — **Begaud**, dans l'Anjou : de gueules, à six *fleurs* de lis d'or, chargées d'un lion d'or couronné, armé et lampassé de gueules. — **Bégault**, en Poitou : de gueules, à six *fleurs* de lis d'or posées en pal, trois et trois, et au franc-quartier de sable cachant une *fleur* de lis, et chargé d'un lion d'orcouronné, lampassé et armé de gueules. — **Behem**, en Allemagne : d'azur, écartelé d'argent, à une double *fleur* de lis l'une sur l'autre, sur le tout de l'une en l'autre. — **Beinheim**, en Allemagne : de sable, écartelé d'or, à quatre *fleurs* de lis de l'une en l'autre, à la fasce de gueules. — **Beissier**, en l'Ile-de-France : de sinople, à une plante de lis d'argent. — **Le Bel**, en Bretagne : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **Bellassye**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois *fleurs* de lis d'azur; au 2 et 3 d'argent, au pal endenté de sable, accosté de deux demi-pals aussi de sable. — **Du Bellay**, dont un chevalier de Malte en 1523 : d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis d'azur posées en orle. — **Belleforière**, en Artois, dont un chevalier de Malte en 1673 : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Belle-Fourrière**, en Picardie : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Belleville**, en Normandie : de gueules, semé de mouchetures d'hermine d'argent, à une *fleur* de lis du même. — **Belloy**, à Rouen : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à quatre bandes de gueules; aux 2 et 3 contre-écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à *fleurs* de lis d'or, à la bordure engrêlée de gueules; aux 2 et 3 d'or, à trois tourteaux de gueules. — **Belprato**, en Italie : de gueules, à une fasce d'or, accompagnée en chef d'une *fleur* de lis, et en pointe semée de roses feuillées et soutenues du même. — **Belzan**, en Allemagne : écartelé, au 1 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; au 2 d'or, à l'aigle de sable; au 3 de sable, à trois têtes de léopard d'or, au 4 d'azur, à ... d'or et de gueules. — **Benard**, en Normandie : d'azur, à trois lis de jardin d'argent. — **Benoise** (Michel), quartenier de la ville de Paris en 1555, et **Benoise** (Charles), conseiller au parlement de Paris du 31 juillet 1726 : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une *fleur* de lis d'or et accompagnée de trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe. — **Benoît XII**, pape : d'or chapé d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Bérard**, en Bretagne : d'azur, à une croix fleurdelisée de sable. — **Beraud**, en Provence : de gueules, à la croix d'argent cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Le Berceur**, en Normandie, dont un chevalier de Malte en 1702 : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une *fleur* de lis d'or. — **Beresford** : d'argent, semé de croisettes, au pied fiché de sable, à trois *fleurs* de lis du même, à la bordure engrêlée aussi de sable. — **Beringer**, dans le Tyrol : d'azur, à la barre d'argent, chargée d'une *fleur* de lis d'or en cœur et de deux roses de gueules, une en chef, l'autre en pointe. — **Beringer**, en Autriche : d'azur, à la barre d'argent, chargée d'une *fleur* de lis d'or, accompagnée de deux roses de gueules. — **Berlaimont**, à Valenciennes : d'or, à la fasce de sable, accompagnée de deux *fleurs* de lis de gueules, l'une au premier canton, l'autre au quatrième. — **Berlaymont**, à Landrecies : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Berlo**, à Tournay : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable. — **Bernard** (Gui), évêque et duc de Langres : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à un roc de sable : aux 2 et 3 de sable, à un roc d'argent, sur le tout un écusson d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Bernard de Champigny** : écartelé, de sable et d'argent, à 4 rocs d'échiquier de l'un en l'autre, sur le tout d'azur à une *fleur* de lis d'or. — **Bernard**, en Bretagne : de gueules, à deux épées d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef et en pointe de deux *fleurs* de lis, et dans les flancs de deux molettes d'éperon du même. — **Bernard**, à Saint-Brieuc : de gueules, à deux épées d'argent en sautoir, accompagnées de trois *fleurs* de lis et de deux étoiles aussi d'argent. — **Bernard**, à Montpellier : d'or, à trois palmes de sinople sur une même tige mouvante de la pointe; écartelé d'azur, au chevron d'or, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un lion du même. — **Bernard**, à Grenoble : parti, au 1 d'or, semé de *fleurs* de lis d'azur; au 2 d'azur, au lion contourné d'or, parti de sable, à une panthère rampante d'argent, tachetée de sable. — **Bernencourt**, en Artois : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Bernheim**, en Autriche : d'argent, à une *fleur* de lis épanouie de gueules. — **Bernières de Voux**, en Normandie : d'azur, à deux bars adossés d'or, à la tête d'argent surmontée d'une *fleur* de lis du même. — **Berrier**, à Autun : de sable, à un 4 d'or accosté à dextre d'une *fleur* de lis du même, et à sénestre d'une rose d'argent. — **Berth**, en Alsace : diapré de gueules, à un arbre de sinople, chapé, diapré d'argent, à deux *fleurs* de lis d'azur, au chevron ployé d'or brochant sur le tout. — **Berthaut**, en Bourgogne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, surmontée de deux étoiles du même. — **Berthelot**, en Bretagne : d'azur, à trois têtes de léopards d'or, chacune couronnée d'une *fleur* de lis du même. — **Berti**, en Languedoc : d'argent, à trois fasces d'azur, au chef de sable, chargé de deux *fleurs* de lis d'or, surmonté d'une crête de coq au naturel. — **Bertrand** (Pierre), maître des requêtes en 1315, depuis évêque d'Autun et cardinal : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, et accompagné de trois roses de gueules, posées deux et une, par concession du roi Philippe de Valois. Il y a eu aussi un Bertrand, chevalier de Malte de la langue d'Auvergne, mort en 1372, qui portait les mêmes armes. — **Berville**, en Champagne : d'azur, à trois fasces ondées d'argent, au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'argent, fleurdelisées d'or soutenues du même. — **Besson**, en Suisse : d'azur, à la bande d'or, chargée d'une *fleur* de lis du même, et accompagnée de deux lions d'or. — **Bestagni**, à Gênes : d'or, à un chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bestagno**, à Gênes : coupé d'azur et d'or, le premier chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bétin**, en Bretagne : bandé d'argent et de gueules, parti de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Betton**, d'azur, à six *fleurs* de lis d'argent, posées trois, deux et une. — **Beuscher**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4, à trois *fleurs* de lis d'argent; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or rampant sur un tertre d'argent. — **Beuville**, en Normandie : d'hermine, à la *fleur* de lis d'argent. — **Beuzeville**, en Normandie : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; *alias* : trois étoiles d'or. — **Bey**, en Dauphiné : d'argent, à une bande d'azur chargée d'une *fleur* de lis d'or. — **Beyrer**, en Autriche : d'or, à un homme en pied habillé et botté de sable, parti de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **La Beyvière** : de gueules, à la croix fleurdelisée d'or. — **Bibot**, en Berry : de sable, à une main sortant d'une nuée mouvante du flanc dextre et tenant une épée d'argent garnie d'or, accompagnée d'une *fleur* de lis d'argent posée au second quartier. — **Bidard**, en Provence : d'or, au griffon de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Biderman**, en Allemagne : de sable et d'argent, à trois *fleurs* de lis d'or posées en bande et couchées en barre, à un lion de gueules. — **Bienassis**, en Bretagne : d'argent, à trois têtes de loup de sable, arrachées et lampassées de gueules, écartelé d'hermines au chef de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bigant** : d'argent, à la bande de sable chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bigot**, en Bretagne : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants d'argent, au-dessus du chevron une *fleur* de lis à sénestre d'or. — **Billaud**, en Alsace : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis en chef, une hure de sanglier de sable défendue d'argent, et en pointe un treillis de sable. — **Billi-Couville** : de gueules, à trois fasces d'or, écartelé d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur. — **Bischoplacz**, en Allemagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Bisenbeke**, à Hambourg : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Bittet**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de sable, à une licorne d'argent; aux 2 et 3 d'or, à la barre d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Blacha**, en Allemagne : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules, parti de gueules, à la *fleur* de lis d'argent, à une flèche posée en pal, parti de l'un en l'autre. — **Blanchelaine**, en Dauphiné : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à une bande crénelée et bastillée de sable, qui est de Chamelot; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, qui est de Blanchelaine, sur le tout un écusson d'azur à une *fleur* de lis d'or. — **Blantzen**, en Autriche : d'azur, à une bande d'oriflamme d'or posée en fasce, accompagnée de trois *fleurs* de lis du même. — **Blantzin**, en Misnie : d'azur, à la fasce comètée d'or, accompagnée de trois *fleurs* de lis du même. — **Blaru** : d'or, à une *fleur* de lis de gueules. — **Bloenstein**, en Autriche : écartelé, au 1 d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or; au 2 d'or, à une aigle éployée de sable; au 3 d'or, à une *fleur* de lis d'azur; au 4 de sable, au cor ou cornet lié d'or. — **Bloot**, en Hollande : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable, posées deux en chef et une en pointe. — **Du Bocquet**, sieur Duchesnoi, anobli, par lettres du mois de septembre 1613, à cause d'Antoinette Jorson, sa femme, nourrice de Louis XIII : d'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de gueules et accompagnée au canton sénestre d'une *fleur* de lis d'or, et en pointe au canton dextre d'un dauphin d'argent. — **Boelhard**, en Bourgogne : d'or, à une escarboucle fleurdelisée de sable. — **Boel-Vau**, en Hollande : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à une *fleur* de lis de gueules; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'argent. — **Du Bois**, en Bourgogne : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'une étoile accostée de deux *fleurs* de lis du même, et en pointe d'un hérisson d'or. — **Du Bois** (Michel), bailli de la prévôté de Bergues : d'argent, à deux *fleurs* de lis de sable, une au second quartier et l'autre en pointe, au franc-quartier aussi d'argent, chargé d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules. — **Du Bois**, en Normandie : d'argent, à la croix fleurdelisée de sable. — **Du Bois** (Claude), capitaine au régiment d'infanterie de Malassi, en juin 1643 : d'azur, à la croix fleurdelisée d'or, chargée de trois flammes de gueules. — **Boischier**, en Bretagne : d'azur, à la *fleur* de lis partie d'or et de gueules, au pied nourri et épanouie de deux lis de jardin d'argent. — **Boisgroland**, en Poitou : de gueules, à trois *fleurs* de lis mal ordonnées, écartelé d'hermines. — **La Boissière**, seigneur de Chambano, maréchal des camps et armées du roi, et mestre de camp d'un régiment de cavalerie : de gueules, à trois bandes d'azur, celle du milieu chargée de trois flammes du champ, au chef cousu de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'or, écartelé de Le Teneur, qui est d'azur à la fasce d'argent chargée de trois mouchetures d'hermines, accompagnées en chef d'une étoile d'or, et accostées de deux mailles d'argent, et en pointe d'un maillet du même, accosté de deux étoiles d'or, sur le tout d'azur à la fasce d'or surmontée de trois molettes d'éperon d'argent. — **Bolognett** (Georges), nonce apostolique en France en 1635 : d'azur, à un buste de jeune homme sans bras, habillé d'argent, enfermé dans une branche arrondie du même, la tête surmontée d'une rose sur la branche; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bolstat**, en Autriche : de gueules, à un huchet d'argent, posé en pal et chargé de trois *fleurs* de lis du même. — **Bombarde**, trésorier de l'électeur de Bavière : d'azur, à un canon sur son affût d'or surmonté d'une *fleur* de lis d'argent. — **Bon**, à Venise : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois *fleurs* de lis d'azur, parti d'argent. — **Bonaguri**, à Rome : de gueules, parti d'azur, à une *fleur* de lis épanouie d'argent, brochant sur le tout. — **La Bonninière**, en Touraine : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules. — **Bonnardi**, à Bologne : d'azur, au navire équipé d'argent, au chef du même, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **De Bonne** (Marie), femme d'Ami de Grolée, seigneur de Charré : de gueules, à une fasce d'argent chargée de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Bonqueret**, chanoine de Paris : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois croisettes, et en pointe d'une *fleur* de lis du même; aux 2 et 3 d'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés en chef de deux roses d'argent tigées de sinople, et en pointe un croissant d'argent soutenant un lis du même, tigé de sinople brochant sur les chevrons, la *fleur* les surmontant. — **Bontemps** : d'azur, à une louve d'argent allaitant ses petits, surmontée d'une *fleur* de lis d'argent. — **Bordeaux**, en Normandie : d'or, au pal d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis en pal, accosté de deux lions affrontés de gueules. — **Le Bordier**, en Orléanais : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent sans nombre. — **Borie**, en Guyenne et Gascogne : d'or, au pin de sinople, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bortfeldt**, en Autriche : d'argent, à deux bâtons fleurdelisés passés en sautoir de gueules. — **Bosc**, en Languedoc : d'argent, à trois arbres de sinople, écartelé à une fasce de gueules chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Bosc**, en Normandie : de gueules, à une croix, les premières branches fleurdelisées, celle de la pointe pommettée d'or, cantonnée de quatre trèfles d'argent. — **Du Bosquet**, secrétaire du roi : d'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de gueules, accompagnée en chef d'une *fleur* de lis d'or, et en pointe d'un dauphin d'argent. — **Bossu-Longueval** : d'or, au double trescheur de sinople fleurdelisé du même, à la croix de Saint-André, au sautoir de gueules sur le tout. — **Both-Ven-der-Eme**, en Hollande : d'azur, à un poisson d'argent posé en fasce, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or. — **Botti**, à Gênes : bandé d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis d'azur, entre deux roses de gueules. — **Bouchard**, avocat au conseil : de sable, à deux épées en sautoir d'argent sur deux roues du même en pointe, au chef cousu de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Bouchard**, à Dourdan : d'argent, à deux clefs de sables posées en sautoir, accostées de deux *fleurs* de lis de gueules. — **Du Boucher**, écuyer : d'azur, à un chevron d'or, accomagné en pointe d'une *fleur* de lis d'argent. — **Bouchereau**, à La Rochelle : de gueules, au lion d'or tenant de la patte droite une *fleur* de lis d'argent, et posant ses deux pattes de derrière sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or — **Boucicault**. (V. LE MAIGRE.) — **Boudric**, en Savoie : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or en pal, flanquées en arc de cercle d'argent. — **Bouer**, en Berry : de sinople, au sautoir d'argent, chargé de cinq *fleurs* de lis d'azur, cantonnées de quatre têtes de bœufs d'or. — **Boufflet**, en Dauphiné : d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, tenant en sa patte une *fleur* de lis d'or. — **Boulange-Gourdon** : d'or, au double trescheur fleuronné et contre-fleuronné de sinople, au sautoir de gueules brochant sur le tout. — **Bounot**, en Guyenne : d'or, à trois losanges de sable, accompagnées de trois fasces de gueules, deux en chef et une en pointe; parti d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bouquau-Douglas** : de France, à la bordure de gueules, chargée de huit fermoirs d'or, écartelée d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de sable de trois traits, et sur le tout d'azur, à trois houssettes cantonnées d'hermines, armées, appointées et éperonnées d'or. — **Bouqueval** : d'argent, à la croix de Lorraine de sable, écartelé d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **De Bourbon** (maison), branche aînée : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Bourbon-Condé** : de France, au bâton péri en bandes de gueules. — **Bourbon-Clermont** : de France, au bâton péri en bandes de gueules, à la bordure denticulée du même. — **Bourbon-Conti** : de Bourbon-Condé, à la bordure de gueules. — **De Bourbon**, prince de Conti (François), chevalier de l'ordre du Saint-Esprit du 31 décembre 1579 : écartelé, aux 1 et 4 de Bourbon-Conti; aux 2 et 3 d'Alençon, qui est de France, à la bordure de gueules, chargée de trois besants d'or. — **Bourbon**, duc du Maine : de France, au bâton de gueules péri en barre. — **Bourbon**, comte de Toulouse : de France, au bâton de gueules, péri en barre. — **Bourbon-Montpensier** : de France, au bâton en barre de gueules brisé, au chef d'or, au dauphin d'azur. — **De Bourbon de Montpensier** (Louis), premier du nom, second fils de Jean de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, second fils de Jean de Bourbon deuxième du nom, comte de Vendôme, et d'Isabeau de Beauvau, mort en 1520 : de Bourbon, qui est de France, au bâton de gueules en bande, chargé d'un croissant d'argent en chef, à la bande de gueules, brisé en chef d'or, au dauphin pâmé d'azur. Les mêmes portèrent d'abord sans nombre, avant la réduction à trois. — **Bourbon-Penthièvre**. (Voyez, plus haut, BOURBON, comte de Toulouse). — **De Bourbon** (le bâtard), seigneur de La Ferté-Chaudron, en Nivernais : de France, au bâton d'argent traversant l'écu. — **Bourbon-Busset** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande; au chef de Jérusalem, qui est d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même. — **De Bourbon** (Charles), cardinal-évêque et comte de Beauvais, pair de France, archevêque de Rouen, reconnu roi de France par la Ligue, sous le nom de Charles X, après la mort de Henri III, mort en prison le 9 mai 1590 : de France, à la bande de gueules brochant sur le tout. — **De Bourbon-Carenci** (Jean) : de France, à la barre de pourpre, la pointe de l'écu coupée d'ar-

gent. — **Bourbon**, comte d'Anisy, cinquième fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de Marguerite de Roye : de Bourbon-Condé, le bâton brochant sur le tout, brisé en chef d'une étoile d'argent. — **De Bourbon** (Gaston), seigneur de Basion, quatrième fils de Charles, bâtard de Bourbon, et de Louise du Lion : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bande de gueules et une barre d'or sur la bande. — **Bourbon-Brosset-Chalas** : de Condé, au chef de Jérusalem, qui est d'argent, à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes du même. — **Bourbon-Carenci** (Jean), en Artois, chambellan du roi Charles VI, troisième fils de Jean de Bourbon, premier du nom, et de Catherine, comtesse de Vendôme : de France, au bâton de gueules mis en bande, chargé de trois lionceaux d'argent, à la bordure de gueules. — **De Bourbon** (Philippe), frère du précédent, seigneur de Duisant : mêmes armes, à la bordure de gueules dentelée d'argent. — **Bourbon-Malause** : de France, au bâton péri en bande de gueules, chargé en sautoir d'un autre bâton péri en barre d'argent. — **De Bourbon de Préaux** (Jacques), grand bouteiller de France, fils de Jacques de Bourbon, premier du nom, comte de La Marche, connétable de France, et de Jeanne de Saint-Paul : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bande de gueules, et une bordure aussi de gueules. — **De Bourbon** (Jacques), sieur de Préaux, premier président de la chambre des comptes de Paris en 1397 : semé de France, à la bande de gueules, qui est de Bourbon-Vendôme; écartelé de gueules, à 3 pals de vair, au chef doté d'une *fleur* de lis au pied nourri de sable. — **Bourbon-Roussillon** (Louis), bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, en Dauphiné, amiral de France en 1466, était fils naturel de Charles Ier, duc de Bourbon, et de Jeanne de Boumau : de France, au bâton noueux de gueules, mis en barre le long de l'écu. — **De Bourbon-Soissons** (Jean), comte de Soissons et de Dreux, mort le 1er novembre 1612 : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une, au bâton de gueules péri en bande, à la bordure aussi de gueules. — **Bourbon-Vendôme** : de France, au bâton péri en bande de gueules, chargé de trois lions léopardés d'argent. — **Bourbon-Berry** : de France, à la bordure denchée de gueules. — **Bourbon-Orléans** : de France, au lambel à trois pendants d'argent. — **Bourbon-Anjou** : de France, à la bordure de gueules. — **Bourdon** : de sable, à une *fleur* de lis d'or. — **Boureau**, lieutenant de la maréchaussée de Touraine : d'azur, au chevron d'argent surmonté d'une *fleur* de lis du même, accosté de deux mouchetures d'hermines, et en pointe un lion aussi d'argent. — **Bourgues**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, surmontée d'un château donjonné de trois pièces du même, coupées d'argent, à une étoile de gueules, à la bordure coupée de gueules, chargée de neuf coquilles d argent, coupée d'argent, chargée d'un chêne de sable. — **Bousquat**, en Languedoc : de gueules, à une chaîne d'argent, surmontée d'une *fleur* de lis d'or. — **Bousquet**, en Languedoc : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée d'argent, au chef d'azur, chargé de sept *fleurs* de lis d'argent, posées quatre et trois; aux 2 et et 3 de gueules, au chevron d'or, chargé en chef d'un pin de sinople, et en pointe de deux lions de gueules. — **Boutillier**, en Normandie : d'hermine, à la *fleur* de lis de gueules. — **Boyer**, en Provence : d'azur, à une étoile d'or, au chef d'argent, l'étoile chargée d'un écusson d'azur embelli d'une *fleur* de lis d'or. — **Boylesk**, au Mans : d'azur, à trois sautoirs d'or, surmonté de deux *fleurs* de lis du même. — **Boyot**, à Vitry-le-François : de gueules, à deux colonnes d'or en pal, supportant chacune une *fleur* de lis d'argent au pied coupé, accosté de trois étoiles d'or rangées en fasce. — **Brache**, en Suède : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'or en sautoir, écartelé de gueules, à un cavalier armé d'argent, sur le tout d'or, à deux demi-vols de sable adossés, timbrés de deux cimiers, le premier chargé de cinq *fleurs* de lis d'or en sautoir, le deuxième, d'un cavalier. — **Brandeck**, en Alsace : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois *fleurs* de lis du même, deux en chef et une en pointe. — **De Braque** (Philippe), conseiller et maître d'hôtel du roi François Ier, capitaine et gouverneur des villes d'Harfleur et de Montivilliers, mort en 1527 : écartelé, aux 1 et 4 de Braque, qui est d'azur, à la gerbe de blé d'or, à la bordure engrêlée du même; aux 2 et 3 écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de huit boucles ou fermaux d'or; aux 2 et 3 d'or, à la fasce échiquetée de trois traits d'argent et de sable, qui est de Stuart, à cause de Guyonne Stuart, sa femme, fille de Bérault-Stuart, seigneur d'Aubigny, chevalier de Saint-Michel, connétable de Sicile et vice-roi de Naples pour le roi Louis XII, et de Guillemette de Bochard, sa femme. — **Brattschwerdt**, en Allemagne : d'or, au lion issant de sable, tenant un bâton coupé de sable, à une *fleur* de lis d'or. — **Breelet**, en Alsace : de sable, à une bande d'or chargée d'une chèvre sautante au naturel, dont les pieds de derrière sont posés sur une colline de trois coupeaux de sinople, et accompagnés de *fleurs* de lis d'or. — **Bréon** : d'argent, à la fasce de gueules fleurdelisée de six pièces, trois en chef et trois en pointe. — **De Bretagne** (Anne), femme du roi Charles VIII et ensuite de Louis XII : écartelé, aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 de Bretagne, qui est d'hermines. — **Bretel** (Nicolas), chevalier de Malte en 1597 : d'or, au chevron de gueules, chargé en pointe d'une *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon de sable, au chef d'uzur, chargé d'un poisson d'argent nommé bretel. — **Bretel**, marquis de Languetot, en Normandie : d'or, au chevron de gueules, chargé en pointe d'une *fleur* de lis d'or, et accompagné de trois molettes d'éperons d'azur, au chef d'azur, chargé d'un serpent d'argent mouvant du flanc dextre. — **Le Breton de la Dométrie**, en Touraine : d'azur, à trois colombes d'argent, posées deux et une, celles du chef affrontées; au milieu de cet écu est un autre écu d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, au chef d'or, chargé d'un lion naissant de gueules. C'est par concession du roi Louis XIII, en date du 4 juin 1638, que Le Breton fut autorisé à mettre une *fleur* de lis au lieu d'une étoile d'argent qui était en abîme. — **Du Breuil**, à Orléans : d'azur, à deux macles d'argent, posées en fasce, surmontées d'une *fleur* de lis d'or, et en pointe d'une gerbe de blé, aussi d'or. — **Bricard**, à Marseille : d'or, à une montagne de six coupeaux d'azur, accostée de deux couleuvres mouvantes des flammes de la montagne, et affrontées de gueules, surmontées de trois *fleurs* de lis d'azur, sur un lambel de quatre pendants de gueules. — **Bridel**, en Normandie : de sable, à une *fleur* de lis d'argent. — **Bridou** : d'azur, au chevron brisé d'or, accompagné en chef de deux *fleurs* de lis du même, et en pointe d'un mouton d'argent. — **Brigaud des Brosses**, à Lyon : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une *fleur* de lis d'or. — **Brillac** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Brillac**, premier président au parlement de Bretagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq roues de gueules, et accompagné de trois molettes d'éperons d'or. — **Brilly**, en Normandie : de sable, à une *fleur* de lis d'argent bordée d'azur. — **Briois**, en Flandre : d'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Le Bris**, sénéchal de Houarée, en Bretagne : d'azur, à trois têtes de harengs d'argent, et une *fleur* de lis du même. — **Brodsorg de Vintheim** : parti d'azur et d'argent, le premier à une *fleur* de lis d'argent. — **Broker**, en Poméranie : d'argent, à une *fleur* de lis au pied coupé de sable. — **Bromley**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 emmanché d'argent et de gueules, parti, emmanché de gueules et d'argent; au 2 d'or, au chevron de gueules, chargé de cinq besants du champ, à la bordure engrêlée de gueules, au 3 d'argent, à la fasce de sable, chargée de trois croix, recroisettées d'or et accompagnées de six *fleurs* de lis de gueules, trois en chef et trois en pointe, et sur le tout de quatre quartiers un croissant d'argent. — **Broncourt**, en Normandie : de gueules, à trois burelles d'argent, accompagnées de onze *fleurs* de lis d'or, posées quatre, trois, trois et une. — **Brossard** (Alexandre), sieur de Roche-Fontaine, en Anjou : de sable, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton de gueules en barre brochant sur le tout. — **Brossard**, à Châlons, en Champagne : d'azur, à un gantelet d'or en fasce, portant sur son poing un oiseau de proie d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis, chacune soutenue d'une moucheture d'hermine d'argent. — **Brossard**, sieur de Maisoncelle, en Normandie : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton d'argent, en bande, traversant l'écu, brochant sur le tout. — **Brossard**, écuyer, sieur de La Gourres : d'argent, à trois *fleurs* de lis; mi-parti d'azur et de gueules, à la cotice de gueules brochant sur le tout. — **Brossart**, en Bretagne : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Broun-of-Dolpintwu**, en Angleterre : d'or, au chevron denticulé de sable, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Broun-of-East-Field**, en Angleterre : d'azur, au chevron échiqueté d'argent et de gueules, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Broun-of-Bonytovin**, en Angleterre : d'or, au chevron d'azur, chargé en pointe d'un besant d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Broussel**, en Champagne : d'argent, au chevron d'or, accompagné de deux roses et d'un croissant d'argent, écartelé d'or, à la bande de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Broussel**, baron d'Ambreville . d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et d'un croissant du même en pointe; écartelé d'or, à une bande de gueules, chargée de cinq *fleurs* de lis d'argent. — **De Brousset** (Jean), chevalier de Malte en 1517 : d'argent, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, écartelé d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une, à une rose de gueules en pointe. — **Broutel**, à Paris : écartelé, d'azur et de gueules, à la croix pleine d'argent, sur le tout chargé d'une aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or, chargée sur l'estomac d'une *fleur* de lis d'or attachée à son col d'un ruban aux émaux de l'écu, la croix cantonnée de quatre croissants d'or. — **Browofcoleston**, en Écosse : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Broye** : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande de gueules accostée de six merlettes du même, qui est de Broye; aux 2 et 3 de Châtillon, sur le tout de Nanteuil, qui est de gueules, à six *fleurs* de lis d'or. — **Bruce**, en Angleterre : d'or, au sautoir de gueules, surmonté d'une *fleur* de lis d'azur, au chef de gueules. — **Brucourt**, seigneur de Douville, en Normandie : fascé d'or et de gueules, de six pièces, sur lesquelles sont vingt et une *fleurs* de lis posées quatre, trois, quatre, trois, quatre, trois de l'un en l'autre. — **Brumb**, en Allemagne : coupé, d'azur et de gueules, chargé en chef de trois *fleurs* de lis d'or. — **Brumer**, dans le Palatinat : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or; coupé d'or, à une *fleur* de lis d'azur. — **Brumseo-von-Rudishem**, au Rhin : de sables, à six *fleurs* de lis d'argent, posées trois, deux et une, au chef retrait d'argent. — **Le Brun**, peintre ordinaire du roi Louis XIV, par lettres de noblesse du mois d'octobre 1662 : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, au chef cousu de sable, chargé d'un soleil d'or. — **Bruncourt**, en Normandie : fascé d'or et de gueules, de six pièces, à six *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Bruno**, à Gand : de sable, à la fasce d'argent, chargée de trois *fleurs* de lis de gueules, surmontées de trois molettes d'éperons d'argent. — **Brunel**, à Boulogne : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Brunet de Saint-Maurice**, en Normandie : d'azur, à une épée d'argent, à la garde d'or, posée en pal, accompagnée de deux *fleurs* de lis d'or, surmontée d'une couronne du même. — **Buchanan**, en Angleterre : d'or, au lion d'azur, tenant de la patte droite un cœur dans un double trescheur fleurdelisé d'azur. — **Buchanan-of-Carbeth** : d'or, au lion d'azur, tenant de la patte dextre une couronne impériale dans un double trescheur fleurdelisé d'azur. — **Buchanan-Writer** : comme le précédent et, de plus : au franc-canton gironné de gueules et d'hermines de huit pièces. — **Budes**, en Bretagne : d'argent, à un pin arraché d'or, la feuille de sinople, et dans lequel sont trois pommes d'or, dont l'une soutient un épervier de gueules, accompagné de deux *fleurs* de lis, au pied nourri du même. — **Budes de Guébriant** (Jean-Baptiste), maréchal de France : d'argent, au pin de sinople, côtoyé au pied de deux *fleurs* de lis d'or. — **Buins**, en Languedoc : d'argent, au chef palé de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Bully**, en Normandie : d'azur, à deux barbeaux adossés d'argent, accompagnés en chef d'une *fleur* de lis d'or. — **Burggrallen**, en Alsace : de gueules, à la bande d'argent, et sur le tout une escarboucle fleurdelisée d'or. — **Burgley**, en Angleterre : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'hermines. — **Burgensis**, évêque et comte de Châlons, pair de France en 1556 : d'azur, à trois lions d'or, les deux en chef affrontés, tenant une *fleur* de lis du même. — **Du Bus**, à Arras : d'azur, à un écusson d'argent, à l'orle de sept *fleurs* de lis d'or, posées trois, deux et deux. — **Buschen**, en Allemagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent. — **Buthel**, à Ypres : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, rangées en fasce, et un filet de sable brochant en bande sur le tout; aux 2 et 3 d'argent, à trois mouchetures d'hermine et de sable rangées en fasce. — **Byrekel**, en Carinthie : palé de gueules et d'argent, flanqué d'or, à deux *fleurs* de lis de gueules.

Cabolla, en Espagne : d'or, à cinq *fleurs* de lis d'azur posées en sautoir. — **Cabre**, chambellan du duc d'Orléans, régent du royaume : de gueules, à un cabri rampant d'argent, surmonté d'une *fleur* de lis d'or. — **Cabre**, seigneur de Roquenaire : d'azur, à une chèvre rampante d'argent, couronnée de huit *fleurs* de lis d'or. — **Cadenet**, en Provence : d'azur, à trois chaînes rangées en bande d'or, de sept *fleurs* de lis du même. — **Cadenet**, en Provence : d'azur, à trois chaînes d'or, posées en bande à l'orle de huit *fleurs* de lis du même. Même famille que la précédente; seulement, les huit *fleurs* de lis, au lieu de sept, indiquent un puîné. — **Cadre** : de sable, à la croix d'argent cantonnée de douze *fleurs* de lis du même, trois à chaque canton, posées deux et une. — **Caffarotta**, à Gênes : d'azur, à la bande d'argent, chargée de deux *fleurs* de lis d'or. — **Cagnicourt**, en Artois : de sinople, à trois lis d'argent. — **Cailleteau**, en Bretagne : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois têtes de cailles arrachées d'azur et accompagnées de trois *fleurs* de lis d'or. — **Caillot de Coquereaumont**, en Normandie : d'argent, à deux clefs adossées en pal d'azur, accostées de huit croissants appointés quatre à quatre de gueules, accompagnés de trois *fleurs* de lis d'azur, une en chef et deux en pointe sur le croissant. — **Callouet**, sieur de La Roche, en Bretagne : d'or, à trois fers de mulet de gueules, posés deux et un, à la *fleur* de lis du même en cœur. — **Calmon**, en Languedoc : de sinople, à trois *fleurs* de lis d'or mal ordonnées. — **Calois de Mesville** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent, à une harpie du même. — **Cambe**, écuyer, seigneur d'Orven, en Provence : d'argent, chargé de quatre tourteaux d'azur, trois en chef, portant une *fleur* de lis d'or; celui du côté dextre chargé d'un besant d'argent, surchargé d'une *fleur* de lis de Florence de gueules, et celui du côté sénestre chargé aussi d'un besant d'argent surchargé d'une croix pleine de gueules, le tourteau en pointe chargé d'un demi-tourteau de gueules et d'un demi-besant d'argent surchargé d'une jambe, parti de l'un en l'autre. — **Campominoso**, en Allemagne : d'argent, au lion contourné d'azur, portant une *fleur* de lis du champ, à la bande de gueules sur le tout. — **Le Camus**, premier président de la cour des aides : de gueules, au pélican, avec sa piété d'argent au chef d'azur, chargé d'un *fleur* de lis d'or. — **Canati**, à Venise : d'azur, au pal d'or, accosté de six *fleurs* de lis du même. — **Candie**, en Bourgogne, originaire de Savoie : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout. — **Du Cange**, à Valenciennes : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Du Canim**, à Périgueux : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, surmontées d'un croissant et de deux lions d'argent. — **Cantaloup**, à Lille : coupé, au 1 d'argent, à un cerceau de gueules sommé d'une *fleur* de lis, au pied fiché du même, accosté de deux tours, le tout posé sur une campagne du même, et une troisième tour aussi de gueules appuyée sur les deux autres et sur laquelle court un loup de sinople poursuivi par un autre loup du même, posé sur la tour sénestre et y rampant contre la plus haute tour; au 2 d'azur, à deux bandes d'argent. — **Cantello**, à Gênes : d'azur, à un triangle cléché et fleurdelisé de trois pièces d'or la pointe en haut. — **Cantzen**, en Poméranie : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Capani**, à Naples : d'argent, à une bande de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Capello**, à Venise : coupé d'argent et d'azur, à un chapeau de l'un en l'autre, les cordons passés en sautoir de gueules, chargé sur la forme d'azur d'une *fleur* de lis d'or. — **Capriata**, à Gênes : d'or, à une bande échiquetée d'argent et de sable de trois traits, accompagnée en chef d'une aigle essorante de sable; parti d'or à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or en pal, au chef d'or chargé d'une aigle naissante de sable. — **Caquerelle**, seigneur de Fourneaux : d'argent, à deux lions affrontés de sable, au chef d'azur, chargé de deux chevrons alaisés d'or, côte à côte, soutenus chacun d'une *fleur* de lis d'argent. — **Caradet**, en Provence : d'or, à un lion de sable, armé, couronné et lampassé de gueules, à la bande d'azur chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Caranza** (Barthélemy), religieux de l'ordre de Saint-Dominique et archevêque de Tolède en 1557 : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable, donjonnée d'une autre tour du même, accostée de deux *fleurs* de lis d'or; au 2 d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois molettes du même; au 3 d'argent à trois bandes d'azur, chargées chacune de trois besants d'argent; et sur le tout de gueules, à un serpent d'argent tortillé et langué d'or. — **Carben**, en Autriche : d'or, au lion issant d'azur, coupé d'azur, à une *fleur* de lis d'argent. — **Cardona**, en Espagne : écartelé, au 1 d'or à deux pals de gueules semés de France; aux 2 et 3 de gueules, à trois cordons feuillés d'or; au 4 d'argent, au lion rampant de sable, parti de gueules, à une épée d'argent en pal croisée d'or, tenue par une main d'argent, le bras ouvert de deux vols d'or. — **Caregha**, à Gênes : parti d'or et de gueules, au lion passant supportant de la patte droite une *fleur* de lis d'azur de l'un en l'autre. — **Cargouet**, dans la province de Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **Carneiro**, en Portugal : de gueules, à la bande d'or chargée d'une autre d'azur, surchargée de trois *fleurs* de lis d'or, accostées de deux éléphants d'argent. — **Caron** : d'argent, à la bande d'azur fleurdelisée d'or. — **Carouges**, en Beauvoisis : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Carouges**, en Normandie : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Carpentier**, en Nivernais : écartelé, au 1 d'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de trois croissants d'argent, deux en chef et un en pointe, qui est de Carpentier; au 2 d'argent, à deux léopards de sable couronnés d'or, qui est de La Souche de Saint-Augustin; au 3 de sable, à trois *fleurs* de lis d'or, au chef abaissé et ondé de même; au 4 d'hermine, à la fasce de gueules à trois pals d'azur brochant sur le tout, qui est de Foullé. — **Carpentin**, en Picardie : d'argent, à trois *fleurs* de lis, au pied nourri de gueules. — **Carpintin**, seigneur de Marnil : d'argent, à trois *fleurs* de lis, au pied coupé de gueules, à la bordure engrêlée du même. — **Castel**, comté d'Allemagne : d'azur, à six *fleurs* de lis d'argent, posées trois, deux et une. — **Castel**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à six *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 d'azur, à six *fleurs* de lis d'or, six en chacun des quatre quartiers. — **Castelane**, écuyer, comte de Grignan, marquis d'Entrecasteaux, seigneur de Mazerques, originaire de Castille : écartelé, au 1 de gueules, au château sommé de trois tours d'or maçonnées de sable; au 2 de gueules, au lion à la queue nouée et fourchée d'argent, au franc-canton d'hermines; au 3 de gueules, à la croix alaisée d'or, cantonnée de quatre roses du même; au 4 contre écartelé; aux 1 et 4 de gueules, au château-crénelé et sommé d'une tourelle d'or; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules, au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, et sur le tout d'or à trois bandes d'azur. — **De Castelane** (Charles), chevalier de Malte en 1716 : de gueules, à un chevron d'or, sommé de trois tours, accompagné de trois *fleurs* de lis, deux en chef et une en pointe. — **Castelane-Salerne**, en Provence : d'azur, au château d'or, maçonné et portillé de sable, accosté de deux *fleurs* de lis d'or et accompagné d'une troisième du même en pointe. — **Castelblanco**, en Espagne : écartelé, au 1 de gueules, à trois serpes d'argent rangées en fasce; aux 2 et 3 d'argent, à un

arbre sur une terrasse de sinople, à un loup passant, tenant en sa gueule une brebis au naturel; au 4 d'azur, à quatre *fleurs* de lis d'or, posées deux et une; sur le tout d'azur chargé de huit sautoirs de gueules. — **Castelfatu**, à Lille : de sable, à deux étoiles à six rais d'or en chef, et une *fleur* de lis d'argent en pointe; au chef cousu de gueules, chargé d'un château d'argent, pavillonné du même et flanqué de deux tours aussi d'argent, pavillonnées du même. — **De Castille** (Charles), dit *d'Espagne*, comte d'Angoulême, connétable de France au mois de janvier 1350 : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au château ou à la tour d'or sommée de trois tourelles du même, qui est de Castille; au 2 d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, qui est de France; au 3 d'argent, au lion de gueules, qui est de Léon. — **Le Cat** : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Catho-Angelo**, natif de Sæpia, diocèse de Bénévent, médecin et grand aumônier du roi Louis XI : écartelé, aux 1 et 4 de sinople, à un livre d'église d'or, la couverture chargee de cinq clous de sable posés en sautoir, les signets pendants d'or; le livre accompagné de huit étoiles d'argent mises en orle; aux 2 et 3 écartelé; aux 1 et 4 de gueules à la *fleur* de lis d'argent; aux 2 et 3 de sable, à trois fasces vivrées d'or. — **Cattani**, en Allemagne : parti coupé au 1 d'or, au cheval courant et ailé d'azur; au 2 parti d'argent et de gueules, à l'aigle de sable éployée sur le tout; au 3 d'azur, a un lion d'or accompagné en chef de deux *fleurs* de lis du même. — **Caussian** : échiqueté de sable et de gueules, chaque pièce chargée d'une *fleur* de lis d'argent. — **Caussian**, alliance de Turgot Saint-Clair · échiqueté de sable et de gueules de six traits, chaque piece de gueules chargée d'une *fleur* de lis d'argent. — **Cayetano**, du Montenegro, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : parti au 1 d'or, à la bande ondée d'azur, chargée de huit besants d'or; parti d'azur, semé du *fleurs* de lis d'or, à une colonne du même brochant sur le tout. — **Cazalets**, en Languedoc : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq *fleurs* de lis d'or. — **Célestin II**, élu pape le 25 septembre 1143, mort le 11 mars 1144 : de gueules, à deux *fleurs* de lis d'or, posées en fasce au milieu de l'écu. — **Cerchivy** (Dominique), cardinal romain en 1644 : fascé de gueules et d'argent de quatre pièces, chaque fasce de gueules chargée de trois *fleurs* de lis d'argent, et chaque fasce d'argent chargée de trois roses de gueules. — **De La Cerda** (Louis), duc de Medina-Celi, en Espagne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'or, donjonnée de trois tourelles du même, parti d'argent au lion de pourpre couronné, qui est de Silva; aux 2 et 3 de France moderne. — **La Cerda**, famille très-considérable en Espagne, tirant son origine des rois de Castille et de Léon : de gueules, à la tour donjonnée de trois tourelles du même, parti de France ancien. — **Cérier**, en Auvergne : de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent, au lion du même. — **Chabo de Lecheraine**, comte de Saint-Maurice, en Savoie, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, ambassadeur de France : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, au chef du même, chargé d'un lion issant de sable. — **Chacone**, en Espagne : d'argent, au loup de sable, écartelé d'azur à deux *fleurs* de lis d'or. — **Chalençon** : écartelé d'or et de gueules, à l'orle de huit *fleurs* de lis d'or sur gueules, et gueules sur or. — **Chalençon-Polignac** : écartelé d'or et de gueules, à la bordure de sable semée de *fleurs* de lis d'or. — **Chaludet**, maître d'hôtel du roi : d'or, au lion de gueules, au franc-canton d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Chalmers**, en Angleterre : d'argent, à la fasce de gueules, surmontée d'un lion issant de sable, et accompagnée en pointe d'une *fleur* de lis de gueules. — **Chambes de Montsoreau**, en Anjou : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent, au lion du même, couronné d'or. — **Chambet**, en Bourgogne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent, au lion de gueules brochant sur le tout. — **De Chambert de Bissnet** (Anne), chevalier de l'ordre de Malte en 1661 : d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Chamblay**, en Lorraine : de sable, à la croix d'argent cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Chambley**, en Allemagne : d'azur, à la croix d'or cantonnée aux 1 et 4 d'une aigle du même; aux 2 et 3, d'une *fleur* de lis d'argent. — **Chambli-Moubenault**, chevalier de Malte en 1655 : d'argent, à la croix engrêlée d'azur, chargée de cinq *fleurs* de lis d'or, le premier canton chargé d'un écu de gueules à trois coquilles d'or. — **De La Chambre**, en Savoie : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à la bande de gueules. — **Champinoise**, en Poitou : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur, à une cotice d'or brochante sur le tout, à la bordure du même chargée de huit cœurs de gueules. — **Champion**, en Bretagne : d'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre *fleurs* de lis d'argent. — **Champtarsie-Saint-Martin**, en Provence : d'azur, à une croix d'argent cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Chapdeleine**, en Bretagne et en Normandie : de sable, à l'épée d'argent, à la garde et la poignée d'or en bande, la pointe en bas, accompagnée de six *fleurs* de lis d'or, trois au-dessus et trois au-dessous posées en orle. — **Charbonneau**, en Bretagne : d'azur, à trois écussons d'argent posés deux et un et accompagnés de dix *fleurs* de lis d'or, quatre en chef, trois en fasce et trois en pointe en orle. — **Charmont** : de gueules, au dextrochère armé d'argent, portant une bannière semée de *fleurs* de lis d'or. — **Charters**, en Angleterre : d'argent, à la fasce d'azur, dans un double trescheur fleurdelisé de gueules. — **La Chastaigneraye de Fourni**, chevalier de Malte en 1584 : d'argent, à un lion d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — **De La Chastaigneraye** (Bonaventure), chevalier de Malte le 18 février 1606 : d'or, à trois fasces de gueules, au lambel de sable, écartelé d'argent, au chef de gueules, au lion d'azur brochant sur le tout, qui est de Vendôme ancien; sur le tout d'argent, au lion d'azur semé de *fleurs* de lis d'or, qui est de La Châtaigneraye. — **Du Chastelet**, maréchal de Lorraine, chevalier du Saint-Esprit en 1585 : d'or, à la bande de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Du Chastelet-Lomont**, commandant à Dunkerque en 1707, grand-croix de Saint-Louis : de même que le précédent. — **Du Chastelier**, en Bretagne : de gueules, au dextrochère d'argent, tenant une *fleur* de lis du même, accompagnée de quatre besants, aussi d'argent, un en chef, deux en fasce et un en pointe. — **Châteaubriant**, par concession du roi saint Louis : semé de France, au lieu de pommes de pin sans nombre qu'il portait auparavant. — **Châteaubriant**, en Angleterre : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Châteaubriant**, comte des Roches, en Bretagne et en Angleterre : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Châteaubriant**, moderne : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Châteaurouge du Fay** : d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable. — **Châteauroux** : d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable. — **Château-Thierry** : d'azur, au château d'argent, sommé de trois girouettes d'or et accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Châteauvieux**, chevalier du Saint-Esprit à la promotion du 31 décembre 1582 : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois fasces ondées d'or; aux 2 et 3 d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Du Châtel** (Gui), dit Célestin II, pape en 1143 : de gueules, à deux *fleurs* de lis d'or. — **Châtillon-Lucé** : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de sable au pied coupé. — **Châtillon-Riveri** : de gueules, à trois pals de vair, au franc-quartier d'or, chargé d'une *fleur* de lis au pied nourri d'azur. — **Chavenières** : de sable, à un sautoir d'argent, accompagné de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Du Chemin**, en Normandie : d'azur, à la *fleur* de lis d'argent. — **Chenevière** : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or au sautoir d'argent. — **Chenevix**, écuyer, sieur de La Popelinière, alliance de Saisseval : d'azur, à la croix d'argent cantonnée en chef de deux *fleurs* de lis d'or, et en pointe de deux coquilles d'argent. — **Chérino** : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'or. — **Chérubini** (François), de Pise, cardinal en 1647 : parti de Pamphilio, qui est de gueules, à la colombe d'argent, portant au bec un rameau d'olivier au naturel; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, divisé de deux vergettes ou traits d'argent; au 2 de gueules, à la colonne entortillée de quatre branches de laurier de sinople. — **De Chevrier-Dispodi** (Gilbert), chevalier de Malte le 25 août 1522 : d'argent, au sautoir de gueules, à la bordure de sable chargée de huit *fleurs* de lis d'or. — **Chrestien** : d'azur, à une fasce d'or chargée de trois roses de gueules et accompagnée de trois *fleurs* de lis au pied nourri d'argent. — **Chrestien**, à Moulins : d'azur, à une foi d'or, parée de même; en chef un soleil d'or, et en pointe une *fleur* de lis du même. — **Ciglioni**, originaire d'Italie : d'or, à la barre d'azur, chargée d'une aigle éployée d'or et accompagnée de deux *fleurs* de lis d'argent, l'une en chef et l'autre en pointe. — **Cigongne**, en Normandie : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bande componnée d'argent et d'azur de deux traits de l'un en l'autre. — **Cistel**, à Moulins : de gueules, à trois lions d'or, au chef du même emmanché de trois pièces d'azur, chargées d'une *fleur* de lis d'or. — **Civille**, en Normandie : d'argent, au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, accompagnée de deux molettes d'éperon du même. — **Claverie** : de sable, à un tourteau d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, autour du tourteau un cercle d'argent surmonté de deux clefs du même posées en sautoir. — **Clavier**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent, écartelée d'argent, au croissant de gueules; sur le tout de gueules, à deux clefs d'argent adossées et passées en sautoir. — **Clément IV**, élu pape le 5 février 1265, mort le 29 novembre 1268 : d'or, à six *fleurs* de lis d'azur, posées trois, deux et une. Ce sont les dernières armes que prit ce pontife, en souvenir des six années qu'il avait été le conseiller d'Etat de saint Louis. — **Clément**, conseiller au parlement en 1711 : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, à la fasce du même, au chef de gueules chargé d'un soleil d'or. — **Clermont**, en Anjou : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Clermont**, en Beauvoisis : de gueules, à la tour crénelée d'or, maçonnée et couverte de sable, au chef d'azur semé de France. — **Clermont-Chate** : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, écartelé de gueules, à une clef d'argent posée en bande. — **Clermont-Chate**, en Roussillon : de gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir, surmontées d'un écu d'azur chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Cléry**, en Normandie : de sinople, à la *fleur* de lis d'or. — **Clèves** : de gueules, à un écu d'argent, chargé d'un lion de sable, à l'escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, brochant sur le tout. — **Cloche**, en Guyenne : écartelé, au 1 de gueules, à deux soufflets d'argent en pal, la pointe en bas; au 2 d'azur, à un anneau d'argent attaché à un pilier du même et trois *fleurs* de lis d'or rangées en fasce; au 3 d'azur, au lion d'or armé, lampassé de gueules; au 4 de gueules, à une cloche d'argent bataillée de sable. — **Coëtenfaô**, en Bretagne : d'azur, à la *fleur* de lis d'or côtoyée en pointe de deux mâcles du même. — **Coglioni**, noble et ancienne maison de Bergame : d'argent, coupé de gueules, à trois paires de testicules. Le grand capitaine Barthélemy Coglioni ajouta celles de René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile : semé de France, à la bordure de gueules, dont il écartela et qu'il mit aux 1 et 4. — **Coigny** : d'argent, à trois loups de sable passants, deux en chef et un en pointe, ceux du chef affrontés, et une *fleur* de lis de gueules placée en abîme, accostée de deux pattes de griffon du même, l'une posée en bande et l'autre en barre. — **Le Cointe** (Nicolas-Antoine), écuyer, sieur de Presle : de gueules, à deux chevrons d'argent, au chef du même, à l'écusson d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Coipel**, à Paris : de gueules, à une aigle d'or le vol étendu, au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil entre deux *fleurs* de lis d'or. — **Colardin de Bois-Olivier**, en Normandie : de sable, à une fasce d'or chargée d'un couteau de gueules, une *fleur* de lis d'or au canton dextre du chef. — **Coléoni**, à Venise : écartelé, au 1 d'or à l'aigle de sable; au 2 d'azur à neuf *fleurs* de lis d'or posées trois, trois et trois; au 3 d'argent, à la bande de gueules, engoulée de deux têtes de lion, mouvantes des angles de l'écu; au 4 coupé de gueules et d'argent, à trois paires de testicules de l'un en l'autre. — **Collet**, en Bretagne : d'argent, à la *fleur* de lis de gueules, écartelé de gueules, au lion d'argent. — **Compaing** (Louis), conseiller au parlement en 1670 : d'azur, au massacre de cerf, surmonté d'une *fleur* de lis d'or. — **Compton**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion passant d'argent, accompagné de trois casques du même, deux en chef et un en pointe; au 2 palé d'or et d'azur, au franc-canton d'hermine; au 4 de France écartelé d'Angleterre. — **Condey**, en Normandie : d'azur, à la *fleur* de lis d'argent. — **Coudrane**, en Picardie : de gueules, au chevron cousu d'azur, chargé de cinq *fleurs* de lis d'or. — **Conseil**, sieur du Mesnil : de gueules, à la croix fleurdelisée d'argent, surmontée d'une rose au canton dextre et d'une coquille au canton sénestre, le tout du même. — **Constantin**, originaire de Savoie : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six *fleurs* de lis d'argent, trois en chef et trois en pointe. — **Contarini**, à Venise : d'or, à trois bandes d'azur chargées en cœur d'un écusson d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Contarini**, à Venise : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 d'or, chargé de trois bandes d'azur. — **Cope**, en Angleterre : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent, et accompagné de trois grenades de gueules. — **Coquerelle**, en Picardie : de sinople, au coq d'argent crêté, becqué, barbé et membré de gueules, surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Coran**, en Bretagne : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent, accompagnées en cœur d'une molette d'éperon du même. — **Corbet** : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois corbeaux de sable, posés deux et un; aux 2 et 3 de France; sur le tout un écu d'azur chargé d'une gerbe d'or. — **Corco**, en Espagne : d'or, à cinq *fleurs* de lis d'azur en sautoir. — **Cordier**, en Bourgogne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent. — **Cornaille**, à Arras : d'argent, à une *fleur* de lis au pied coupé de gueules, soutenue d'une merlette de sinople, accompagnée de huit autres merlettes du même en orle. — **La Cornillière**, en Bretagne : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Correr**, en Bretagne : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent et une molette du même en abime. — **Correre**, à Venise : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'argent surmontée de trois lionceaux d'or et chargée du côté de la pointe d'une losange coupée d'azur et d'argent de l'un en l'autre; aux 2 et 3 d'or à la fasce d'azur chargée de trois *fleurs* de lis du champ, et sur le tout d'or au chevron d'azur. — **Costart**, en Normandie : de gueules, à deux chevrons d'or, accompagnés en pointe d'une *fleur* de lis d'argent. — **Covarubais**, à Cambrai : de gueules, à une *fleur* de lis d'or. — **Coucy**, baronnie-pairie : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de Bretagne. — **Coudrane**, en Normandie : d'argent, au chevron d'azur, chargé de cinq *fleurs* de lis d'or et accompagné de trois lionceaux de gueules. — **Coué**, en Bretagne : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Couet**, écuyer, sieur de Marignane et des Iles, en Provence : d'or, à deux pins de sinople passés en sautoir, fruités d'argent, au chef d'azur, chargé de sept *fleurs* de lis d'argent, posées trois, trois et une. — **Du Cougny**, en Normandie : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules. — **Couillard**, en Normandie : d'azur, à la croix d'argent cantonnée aux 1 et 4 d'une *fleur* de lis d'or; aux 2 et 3 d'une coquille du même. — **La Cour**, en Champagne : d'argent, à une étoile et un croissant d'azur, surmontés d'un lambel de gueules et soutenus d'une *fleur* de lis du même. — **La Cour**, en Lorraine. Nicolas et Gilles La Cour, anoblis l'an 1558 : d'argent, à la *fleur* de lis de gueules, surmontée d'un lambel à trois pendants du même, celui du milieu chargé d'une rose d'or. — **Couradin de Landonie**, en Anjou ; d'azur, au chêne d'or sur une terre de sinople, accosté de deux *fleurs* de lis d'or. — **De Courtenay** (Pierre), premier du nom, septième et dernier fils du roi Louis VI, dit le Gros, et de sa femme Adelaïs : de France. — **De Courtenay** (Jean), deuxième du nom, seigneur de Chevillon : écartelé, aux 1 et 4 de France, à la bordure engrêlée de gueules; aux 2 et 3 de Courtenay, au lambel d'azur. — **De Courtenay** (Jean), quatrième du nom, fils de Guillaume de Courtenay, premier du nom, seigneur de Chevillon, et de Marguerite Fretet, mort le 3 février 1639 : écartelé, aux 1 et 4 de France, à la bordure engrêlée de gueules; aux 2 et 3 d'or, à trois tourteaux de gueules, qui est de Courtenay. — **Cousin**, secrétaire du roi : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'une *fleur* de lis d'argent. — **Cousse**, en Languedoc : d'azur, à deux lions d'or en chef, armés et lampassés de gueules et surmontés chacun de deux *fleurs* de lis d'or, l'une sur la patte et l'autre sur la queue, et un arbre d'or en cœur côtoyé de deux croix d'argent et soutenu d'une montagne du même en pointe. — **Coussemaker**, à Ypres : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois merlettes de sable; aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, chargé d'une *fleur* de lis de gueules, accompagné de trois etoiles à six rais d'or sur le tout d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules. — **Coysevox**, à Paris : d'azur, à trois écussons d'argent et une *fleur* de lis d'or en abîme. — **Cram**, en Autriche : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent posées deux et une. — **Cranfielle**, en Angleterre : d'or, au pal d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or l'une sur l'autre. — **Craven**, en Angleterre : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six croisettes recroisettées, au pied fiché de gueules, trois en chef et trois en pointe, écartelé d'or à cinq *fleurs* de lis de sable, posées une, trois et une, au chef ondé d'azur. — **Crénon**, en Touraine : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Crespin**, à Paris : d'azur, à deux étoiles d'argent en chef et un croissant du même en pointe, et en cœur une *fleur* de lis d'or. — **Crespy**, en Laonnais : de gueules, à trois épis de blé d'or posés en pal et en sautoir, et un chef cousu d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Cressac de Villebrun**, originaire du Périgord : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent; aux 2 et 3 d'or, à quatre aigles éployées de gueules, posées deux et deux, sur le tout d'or, à un monde de gueules cintré et croisé du même, la croix pattée et soutenue en pointe d'une *fleur* de lis, aussi de gueules. — **Crestien**, en Normandie : d'azur, à la fasce d'argent chargée de trois roses de gueules et accompagnée de trois *fleurs* de lis au pied coupé d'or, posées deux et une. — **Crey** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, à l'écu en abîme d'azur. — **Cromwell**, Protecteur d'Angleterre : parti de deux et coupé d'un; au 1, un lion; au 2, trois javelots; au 3, un chevron accompagné de trois *fleurs* de lis; au 4, trois chevrons; au 5, un lion; au dernier, un chevron chargé d'une étoile à six rais. — **Crocq-Chenevries**, chevalier de Malte en 1586 : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or, au sautoir d'argent brochant sur le tout. — **La Croix**, marquis de Castries, chevalier des ordres du roi du 8 juin 1654 : écartelé, au 1 de L'Hôpital; au 2 et 3 de Cossé; au 4 d'azur au sautoir d'argent, accompagné de quatre *fleurs* de lis d'or, et sur le tout d'azur, à la croix d'or, qui est La Croix-Castries. — **La Cropt**, en Beauvoisis : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux *fleurs* de lis du même, l'une en chef et l'autre en pointe de l'écu. — **Crussol-Usez** : tous les quartiers comme au duc d'Usez; sur le tout, au 1 et 4 d'Essarts; au 2 de Bourbon; au 3 d'Estaing, sur le tout d'Usez. — **Coublesse**, en Velai : de gueules, à une tour d'argent adextrée d'une *fleur* de lis d'or et sénestrée d'une étoile du même, la bordure de sable semée de *fleurs* de lis d'or. — **La Cueva de Bedmard** : chapé de sinople au dragon d'or; parti au 1 de France; au 2 d'or à deux pals de gueules, à la bordure du même, chargée de huit croisettes d'or, trois en chef, trois en pointe et deux en flanc. Alphonse, cardinal de La Cueva, évêque de Preveste en 1622 : de France, parti d'or, à deux pals de gueules entés en pointe de sinople, au dragon d'argent, à la bordure de gueules chargée de huit sautoirs d'or. — **Cuffe**, en Angleterre : d'argent, à la bande endentée de sable, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent et accostée de deux filets d'azur chargés de trois besants d'or. — **Cugnac de Balzac** : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux *fleurs* de lis du même; aux 2 et 3 d'azur, à trois sautoirs alésés d'argent, posés deux et un; au chef d'or chargé de trois sautoirs d'azur. — **Cuignioti**, en Allemagne : écartelé; aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployée de sable; aux 2 et 3 d'azur au lion d'or, sur le tout d'azur à une *fleur* de lis d'or. — **Cussen**, en Suisse : d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Custine**, en Luxembourg : d'argent, à la bande de sable, côtoyée de deux filets de sable, semée de *fleurs* de lis d'argent.

Dagsperg, comte d'Allemagne : de sable, à

l'escarboucle d'argent fleurdelisée, à la bordure de gueules. — **Daillon**, comte du Lude : d'azur, à une croix engrêlée d'argent, aux 1 et 4 ; au 2 écartelé d'or et d'azur ; au 3 de Laval, au canton droit semé de France, au lion du même, sur le tout d'or à six annelets de gueules posés trois, deux et un. — **Dalburgk**, en Autriche : d'azur, à six *fleurs* de lis d'argent posées trois, deux et une, au chef engrêlé d'or. — **Dallard**, en Provence : d'argent, à trois bandes de gueules, au chef du même chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Damal** (Alexandre), trésorier de France, à Metz : parti, au 1 de gueules au chevron d'or, accompagné de trois feuilles de chêne du même ; au 2 parti de deux traits ; au 1 d'azur, à deux aigles d'or l'une sur l'autre ; au 2 de gueules à deux *fleurs* de lis d'argent l'une sur l'autre ; au 3 de sable, à cinq annelets d'argent en sautoir, soutenus de deux mouchetures d'hermines du même. — **Dambel**, en Dauphiné : écartelé, au 1 et 4 d'azur, à un moulin à vent d'argent, sénestré d'une tour du même. — **Dambourg**, en Lorraine : d'argent, au lion de sable à l'escarboucle fleurdelisée d'or, à la bordure de gueules. — **Dampierre**, en Franche-Comté : de gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir et surmontées d'une *fleur* de lis d'or. — **Dauckertswyl**, en Autriche : d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Dandelot**, à Venise : coupé d'azur et d'argent de six *fleurs* de lis de l'une en l'autre, trois en chef et trois en pointe. — **Dangu** (Nicolas), maître des requêtes, évêque de Séez, puis de Mende : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une *fleur* de lis de gueules, accompagnée de trois molettes d'or posées deux et une. — **Le Danois**, chevalier de Malte en 1582 : d'azur, à la croix d'argent fleurdelisée d'or. — **Le Danois de Geoffreville**, de Carnay : de sable, à la croix d'argent, fleuronnée d'or, sur un écartelé de Raulans-Beauchans et de Bourbon-Duisans. — **Dantignac**, en Normandie : d'azur, au lion d'argent chargé de deux cotices de gueules, l'une à la tête et à la queue, l'autre à travers le corps, surmontée d'une *fleur* de lis au franc-quartier. — **Darande**, écuyer : d'argent, à une aigle naissante de sable, coupé de gueules, à une *fleur* de lis d'or épanouie. — **Darc** (Jeanne) : d'azur, à une épée d'argent, la garde et la poignée d'or soutenant une couronne du même sur la pointe, et accostée de deux *fleurs* de lis aussi d'or, qui sont les armes de la famille du Lys, données avec ce surnom aux frères de la Pucelle par le roi Charles VII, au mois de décembre 1429, en les anoblissant, eux et leur postérité mâle et femelle. Ce roi octroya aussi aux femmes le droit d'anoblir leurs maris, en mémoire du secours qu'il avait reçu de ladite pucelle, par lettres patentes du 16 janvier 1429 (v. encore Du Lys, Hordac, Arcoliers, Vaucouleurs). — **Dargence** : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Darlach**, en Languedoc : d'azur, au pal d'argent, chargé de deux chevrons de sable, accostés de deux aiguilles de boussole d'argent, posées en pal, fleurdelisés par le haut. — **Darmstat**, en Palatinat : d'azur, à la *fleur* de lis d'argent et un lion naissant morné de gueules en chef, à la fasce de sable chargée d'un besant d'argent. — **Das-Alte de Wangen**, en Allemagne : d'argent, à une demi-aigle éployée de sable, accostée d'une *fleur* de lis d'azur et surmontée de trois têtes d'homme. — **Daspere**, en Bavière : d'argent, au lion de sable, à une escarboucle fleudelisée à huit rais d'or brochant sur le tout, à la bordure de gueules. — **Dassau**, en Languedoc : d'azur, à une *fleur* de lis d'or en chef, deux étoiles à six rais du même, une à chaque flanc, et un roi d'argent en pointe. — **Dassy**, en Normandie : écartelé, au 1 d'argent, à trois tourteaux de sable, à la bordure de gueules chargée de huit besants d'argent ; au 2 de France, parti d'azur à dix besants d'or, posés quatre, trois, deux et un ; au 3 échiqueté d'or et de gueules, parti d'azur à deux fasces d'argent ; au 4 coupé d'or et d'azur, parti de gueules à quinze losanges d'or, posées cinq, cinq et cinq. — **Davia**, à Milan : coupé d'azur et d'or, au lion de l'un en l'autre, tenant une *fleur* de lis d'or, par donation de Clément XI, en 1712, faite au cardinal dom Antoine Davia. — **Daubermont**, à Tournay : de sable, à une *fleur* de lis d'argent. — **Daün** : d'or, à deux *fleurs* de lis d'azur, chapées d'argent, à un homme en pied tenant de la main droite un arc et de la gauche une flèche habillée d'azur. — **Deagent**, en Dauphiné : d'argent, à l'aigle à deux têtes de sable, chargée en cœur d'un écusson d'azur, à une *fleur* de lis d'or, par concession de Louis XIII, à cause des grands services que le sieur Deagent avait rendus à la couronne. — **Dedel**, en Hollande : de sinople, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Delbeine**, originaire d'Italie : d'azur, à trois bâtons fleurdelisés d'argent passés en sautoir. — **Delrieu du Fargis** : ondé d'argent et d'azur, à la fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Delut**, en Lorraine : d'argent, écartelé de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent, à la bande de sable brochant sur le tout, bordée d'argent. — **Desmier**, écuyer, sieur de La Coste de Chenan : écartelé, aux 1 et 4 d'azur ; aux 2 et 3 d'argent, à quatre *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Demville**, en Normandie : d'or, à une fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis du champ. — **Dendelot**, en Bourgogne : de gueules, à une *fleur* de lis d'or. — **Dendelot-La-Chapelle** : d'argent, à une aigle éployée de sable à deux têtes, sur lesquelles se trouvent à chacune une *fleur* de lis de gueules. — **Denis**, à Bordeaux : de gueules, au lion d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, écartelé de gueules à un pont chargé de deux tours d'argent sur une rivière du même, surmontée d'une étoile fleurdelisée du même, sur le tout d'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile du même entourée de douze flèches d'argent en forme de rayons, et en pointe une colombe d'argent. — **Denis d'Arloé**, en Bretagne : d'or, au sautoir de gueules, chargé de cinq *fleurs* de lis d'argent. — **Deno**, en Bretagne : d'or, au sautoir de gueules, chargé de cinq *fleurs* de lis d'argent. — **Denstot**, en Autriche : de gueules, à un coutelas d'argent, posé en pal et accompagné d'une demi-*fleur* de lis du même. — **Dentot**, à Pont-à-Mousson : de gueules, à une *fleur* de lis d'or chargée d'une étoile d'azur. — **Derny**, en Bourgogne : de gueules, aux rais d'escarboucles, pommetés et fleurdelisés d'or. — **Dergilgen**, en Autriche : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Derhauben**, en Franconie : de gueules, à la bande d'argent, accostée de deux *fleurs* du même. — **Desloges**, au Maine : d'azur, à cinq *fleurs* de lis posées en sautoir. — **Desloges** (Magdeleine), épouse du sieur de La Ferrière en 1520 : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'argent, posées trois et deux. — **Despousses**, en Limousin : d'azur, à la *fleur* de lis d'or accompagnée de six besants d'argent, trois de chaque côté posés en pal. — **Desquincourt**, en Picardie : écartelé, au 1 et 4 de gueules à trois tours d'argent ; au 2 et 3 de Vignacourt, qui est d'argent à trois *fleurs* de lis au pied nourri de gueules. — **Desroches-Baritault** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Destouteville du Bocher** : de gueules, au lion d'or, portant sur l'épaule une *fleur* de lis du même. — **Detteriot** : d'argent, à trois fasces ondées de gueules ; sur le tout un écusson d'azur chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Dettlingen**, en Alsace : d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Deumbl**, en Allemagne : d'argent, à deux *fleurs* de lis de gueules, chapées de sable, à un lion d'or. — **Deuren**, en Allemagne : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'une tête de gueules bandée d'argent, et en pointe d'une tour d'or sur un tertre d'argent, coupé d'argent, à la fasce crénelée de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'azur, deux en chef et une en pointe. — **Dewis**, en Allemagne : de gueules, à la croix d'azur cantonnée aux 1 et 4 de trois croix pattées d'argent ; aux 2 et 3 de trois *fleurs* de lis du même. — **Dhaûn**, en Autriche : d'or, fretté de gueules, au franc-canton d'azur chargé de deux *fleurs* de lis d'or. — **Didon**, à Valence, en Dauphiné : d'argent, au lion naissant de gueules, tenant un guidon du même, chargé d'une *fleur* de lis d'argent. — **Dieglostein**, en Saxe : de gueules, à trois *fleurs* de lis en perle d'argent mouvantes de trois angles et appointées par la tête en cœur de l'écu. — **Diemen**, en Hollande : fascé de gueules et d'or de huit pièces, chargées de dix *fleurs* de lis d'or sur les quatre fasces de gueules, posées quatre, trois, deux et une. — **Diennée**, à Saint-Omer : écartelé, au 1 de sinople au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles du même ; aux 2 et 3 d'argent à trois *fleurs* de lis au pied coupé de gueules, au franc-canton d'azur chargé d'un croissant d'or, à un noyer de sinople sur une terrasse du même ; sur le tout de gueules à une fasce d'or accompagnée en chef d'une *fleur* de lis du même, accostée de deux étoiles aussi du même, et en pointe d'un chevron aussi d'or, et un croissant au-dessous du même. — **Dierne de Chemois** : d'azur, à une escarboucle fleurdelisée d'argent. — **Digby**, en Angleterre : d'azur, à la *fleur* de lis d'argent. — **Digby** (Gérard Bromelie), de la même famille que la précédente : les mêmes armes, avec une étoile d'argent au franc-canton pour brisure. — **Dignoslco**, en Provence, originaire de Calabre : parti d'un, coupé de deux ; aux 1 et 6 d'azur à une grille d'argent ; aux 2 et 3 d'or à trois *fleurs* de lis de gueules rangées en fasce, surmontées d'un lambel à trois pendants d'azur ; aux 4 et 5 de gueules à l'aigle éployée d'argent. — **Dilbeke** : d'argent, à deux *fleurs* de lis de gueules, au franc-quartier de sable, chargé d'une bande losangée de gueules. — **Dimpffel**, au Palatinat : d'or, à deux *fleurs* de lis d'azur chapées de sable, à la tête de lion arrachée d'or. — **Dinegro**, à Gênes : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur, au chef emmanché de trois pièces et deux demies de gueules. — **Dipre**, en Picardie : de gueules, à trois lions d'or, posés deux et un, accompagnés de onze *fleurs* de lis du même en orle, posées quatre, deux, deux, deux et une. — **Dippre**, seigneur de Fluy, en Champagne et Picardie : de gueules, à trois lionceaux d'or, posés deux et un, accompagnés de huit *fleurs* de lis du même posés en orle, par lettres royaux du 21 janvier 1551. — **Dirnhoff**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 tranché, taillé d'argent et de gueules, à un lion de l'un en l'autre ; aux 2 et 3 coupé d'or et d'azur à une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Dirnpenger**, en Allemagne : écartelé aux 1 et 4 de gueules, à une montagne d'argent ; aux 2 et 3 de sable, à une barre d'or chargée de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Dise**, en Provence : d'argent, à un lion de gueules, et une bande d'azur brochant sur le tout, chargée en chef d'une *fleur* de lis d'or. — **Disimieu**, à Lyon : de gueules, à deux clefs d'argent posées en sautoir, surmontées d'une *fleur* de lis d'or ; écartelé d'azur à trois bandes d'or, et sur le tout de gueules à six roses d'argent posées trois, deux et une, qui est Disimieu. — **Doc** : de gueules, à deux clefs passées en sautoir, accostées de deux étoiles en fasce et de deux *fleurs* de lis en pal, le tout d'or. — **Doffegny**, à Valenciennes : d'azur, à une grande *fleur* de lis d'argent, accompagnée de trois étoiles à six rais d'or. — **Dolivet**, à Bayonne : d'azur, à la croix de Lorraine, fleudelisée d'or, à un arbre de sinople sur une terrasse de sable. — **Dones**, alliance de Le Doux de Melleville : d'azur, au livre ouvert d'argent, accompagné de cinq *fleurs* de lis du même, trois en chef et deux en pointe, au chef cousu de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Dounest**, à Évreux, en Normandie : d'azur, au livre ouvert d'argent, accosté de deux *fleurs* de lis du même, et en pointe un croissant d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Don of Spittle**, en Angleterre : de sinople, à la fasce d'argent, chargée de trois macles de sable, accompagnée en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Dorgeoise**, en Dauphiné : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent en fasce, au chef du même, chargé d'un chêne à deux branches posées en sautoir de sinople, englanté d'or. — **Dorignac**, de Saint-Léger, en Poitou : d'azur, à une croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Dornfelez**, en Bohême : écartelé, au 1 d'or à un parterre de *fleurs* d'argent ; au 2 de gueules à la grue d'argent tenant dans sa patte une pierre ; au 3 parti de gueules et d'argent, à une *fleur* de lis de l'un en l'autre ; au 4 de sable à une levrette d'argent. — **Cosson**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, surmontée d'un rossignol du même. — **Dostagier** : gironné d'or et d'azur de huit pièces, à la croix dentelée d'or, et sur le tout une *fleur* de lis d'azur. — **Douart de Fleurance**, premier président à la cour des monnaies : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle éployée à deux têtes, le vol abaissé d'or ; aux 2 et 3 d'argent à la fasce d'azur, surmontée d'une *fleur* de lis de gueules. — **Doucet**, en Normandie : d'argent, à une croix fleudelisée de sable. — **Douglas**, en Angleterre : écartelé, au 1 d'azur, au lion d'argent couronné d'or ; au 2 d'argent, au lion de gueules à la bande d'azur sur le tout ; au 3 emmanché en fasce d'argent et de gueules ; au 4 d'argent à la fasce échiquetée d'argent et d'azur, à la bande de gueules chargée de trois anneaux d'argent, au cœur de gueules couronné du même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent, le tout dans une bordure d'azur ; aux 1 et 4 chargé de trois *fleurs* de lis d'or, la deuxième et troisième partie de la bordure de gueules, chargée chacune de trois lions d'argent. — **Dovezy**, en Normandie : d'azur, à une épée d'or en pal, accompagnée de deux *fleurs* de lis d'or, et surmontée d'une couronne de France fermée du même. — **Doulley de Rully**, en Normandie : d'argent, à la croix fleudelisée de sable. — **La Douye**, à Senlis : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes d'or, et en pointe d'une croix cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Doyembrugge**, en Lorraine : fascé d'or et de sinople de six pièces, écartelé de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Draudorff**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une *fleur* de lis de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à une fasce d'argent, sur le tout de sable, à une couronne d'or. — **Drieche**, dans le Bas-Rhin : fascé d'or et de sable, au franc-canton d'argent, chargé d'une *fleur* de lis d'azur. — **Drouet**, en Bretagne : de sinople, au lion passant d'argent, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis d'azur, accostée de deux étoiles du même. — **Druays**, en Bretagne : de gueules, à une grue d'or, accompagnée de trois *fleurs* de lis du même. — **Drugel**, en Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de huit fermaux d'or. — **Drumond**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois fasces ondées de gueules ; aux 2 et 3 d'or, à une tête de lion arrachée de gueules, dans un double trescheur fleurdelisé du même. — **Dubuat**, en Normandie : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois barres d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à quatre bâtons fleurdelisés d'or posés en sautoir, en fasce et en pal. — **Dubuat**, seigneur de Bazoches, en Normandie : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à quatre bâtons fleurdelisés d'argent, posés en sautoir, en pal et en fasce ; aux 2 et 3 d'azur, à deux bandes d'or. — **Dubuat**, en Normandie : d'azur, à une escarboucle pommetée d'or et fleurdelisée d'argent. — **Dufort de Vigean** : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, à deux éperviers affrontés d'argent, membrés et becqués de gueules. — **Dulac**, sieur de Crémail : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une *fleur* de lis du même en pointe, au pied nourri. — **Dumesnil**, en Normandie : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Dunois** (Jean), comte de Dunois, bâtard d'Orléans, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, second fils du roi Charles V : d'Orléans-Longueville, au filet de sable en barre traversant l'écu ; mais depuis, pour ses faits héroïques, le roi Charles VII lui permit de porter le filet d'argent de dextre à sénestre, ainsi que le portent les ducs de Longueville et d'Estouteville. — **Duodo**, à Venise : de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Dupré**, maître des requêtes : d'or, à trois pals d'azur, chargés chacun d'une *fleur* de lis d'or. — **Dupont** : d'azur au lion d'or, armé et lampassé d'or, l'écu semé de *fleurs* de lis du même. — **Durand**, dans le Lyonnais : de sinople, à une croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre besants d'argent. — **Durand**, dans le Poitou : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois *fleurs* de lis de sinople. — **Durand**, en Bretagne : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une *fleur* de lis du même, et accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une rose aussi d'or. — **Duras** : semé de France, au lambel de gueules de quatre pendants, l'écu brisé d'un sautoir aussi de gueules. — **Duras**, en Flandre : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Duravel** ou **Durevels** : de gueules, à une couronne fermée d'or et un chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Durazzo** (Etienne), cardinal génois, archevêque de Gênes en 1633 : fascé de gueules et d'argent de six pièces, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Durcat** : d'azur, à la fasce d'or bordée de sable, accompagnée de deux croix fleurdelisées d'or. — **Durey**, marquis du Terrail : écartelé, aux 1 et 4 d'Estaing, à cause de Marie-Claire-Josèphe d'Estaing du Terrail, sa mère, qui porte : de France au chef d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'argent de six coupeaux, surmontés d'une croisette du même, parti d'azur, à trois gerbes d'or, qui est Durey. — **Durey**, duchesse de Brissac : écartelé, aux 1 et 4 d'Estaing ; aux 2 et 3 d'azur, à trois gerbes d'or, et sur le tout de sable au rocher d'argent, surmonté d'une croisette du même. — **Durey de Noinville de Presle** : écartelé, aux 1 et 4 d'or, semé de *fleurs* de lis et de tours d'azur à nombre égal, qui est de Simiane, à cause de sa mère ; aux 2 et 3 d'azur, à trois gerbes d'or, qui est du Bled, et sur le tout de sable, au rocher d'argent de six coupeaux, surmonté d'une croisette du même, qui est de Durey. — **Durey de Noinville**, sœur du précédent, femme de François-Philibert de Bouvoust, marquis de Prulay : de même, accolé des armes de son mari, qui sont : d'azur, accompagné de six merlettes de sable, posées trois, deux et une. — **Durieux**, à Villefranche : d'or, à trois fasces ondées d'azur, au chef du même, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Durieux**, en Flandre : de sinople, à la fasce d'argent, à une rivière au naturel, dans laquelle nage un cygne aussi naturel, le col et la tête brochant sur le tout, au chef cousu d'azur, chargé de deux *fleurs* de lis d'or.

Ebesperg, en Autriche : d'azur, à une double *fleur* de lis d'argent l'une sur l'autre. — **Ebertin**, en Autriche : d'azur, à un triangle fleurdelisé d'argent. — **Eccard**, en Franconie : barré d'or et d'azur, au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, accostée de deux anneaux du même. — **Eck**, en Bourgogne : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'or, posées trois et deux. — **L'Écorné** (Renée), femme de Philippe Baratte, en Normandie : d'azur, à une épée garnie d'or en pal, accompagnée de deux *fleurs* de lis d'or, et surmontée d'une couronne de France, fermée du même. — **Eckorich**, en Alsace : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis du même, posées trois en chef, deux et une, et en pointe une et deux. — **Edgaunbe**, en Angleterre : de gueules, à la bande de sable, chargée de trois hures de sanglier d'argent, accompagnée de huit *fleurs* de lis renversées du même, posées deux, deux, deux et deux, à la bande accostée de deux filets d'or. — **Edelinge**, en Poméranie : d'or, à une demi-*fleur* de lis d'azur, coupé d'azur, à un demi-soleil d'or. — **Egeloi** : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'argent, au franc-quartier de gueules, chargé de trois tours d'or. — **Egger**, en Allemagne : coupé en parti, au 1 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent ; au 2 d'argent, chapé de gueules ; au 3 d'or, à la bande de sable, chargée d'un lion du champ. — **Eglington**, en Ecosse, du nom de Montgomery : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à trois anneaux d'or, enchâssés chacun d'une émeraude de gueules, le tout dans un double trescheur d'argent. — **Eglington**, en Ecosse : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur. — **Ehepplstein**, en Franconie : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à une *fleur* de lis d'azur, de laquelle il sort une croix accostée de deux glands, et la *fleur* de lis posée sur un tertre de sinople ; aux 2 et 3, parti, emmanché d'argent et de gueules. — **Eisenhard**, en Allemagne : de gueules à un lion, écartelé d'or à une *fleur* de lis d'azur. — **Elben**, au pays de Hesse : de gueules, au crancelin fleurdelisé de trois pièces d'argent. — **Elben**, en Autriche : de gueules, à la barre d'argent, accostée de trois *fleurs* de lis, au pied nourri du même. — **D'Elbeine** (v. **Delbeine**). — **Elie** : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un *fleur* de lis aussi d'or. — **Ellenhosen**, de Brunswik : d'or, au pal d'azur, chargé d'un écu de gueules en rond, dans lequel est une *fleur* de lis d'argent. — **Endo**, en Angleterre : de France, écartelé d'Angleterre. — **Enderno**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 moitié de l'Empire ; aux 2 et 3 de gueules, à deux *fleurs* de lis d'argent, posées en pal. — **Engaus**, en Alsace : d'argent, à deux bâtons fleurdelisés, posés en sautoir de gueules, surmontés d'une étoile d'azur. — **Enghien-Kestergaet** : d'argent, à deux *fleurs* de lis, au pied coupé de sable, au franc-quartier d'Enghien, qui est

gironné de dix pièces d'argent et de sable, chargé de trois croisettes d'or. — **Enguelbrechten**, en Suède : d'azur, à un château rond, donjonné de deux tours, ouvert et ajouré d'argent, maçonné de sable, la herse de même, couvert de sable, couronné d'une couronne d'or, surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Erankenheim** (v., ci-après, ce nom aux *Etablissements civils et religieux*). — **Ercken**, à Nuremberg : de sable, à deux bâtons d'argent passés en sautoir, celui à dextre terminé par un besant d'argent, et celui à sénestre par une *fleur* de lis du même, au tertre d'or en pointe. — **Erlinger**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'or, chargée de trois *fleurs* de lis du champ ; aux 2 et 3 d'argent, à une *fleur* de lis d'or (armes à enquerrir). — **Erlbecken**, en Allemagne : parti, d'argent et de gueules, à la *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **D'Erranville**, à Dourdan : de gueules, au lion d'or, accompagné de cinq *fleurs* de lis du même, posées en orle. — **Errembault** (Louis), président à mortier au parlement de Tournay : de sable, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux *fleurs* de lis au pied nourri d'argent. — **D'Escalone** (le duc) : parti d'Acuna, de sable, à la bande d'or, chargée en cœur d'un compon d'argent, surchargée d'une croix fleurdelisée de gueules, le compon accosté de dix-huit tiers-points d'azur, posés trois, trois et trois en chef, et trois, trois et trois en pointe, à la bordure d'or, chargée de huit écussons de Portugal. — **Escazaux**, conseiller au parlement en 1716 : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'écu échiqueté d'argent et d'azur, accompagné de six lionceaux d'or en regard, trois de chaque côté ; aux 2 et 3, parti de gueules et d'argent, à une *fleur* de lis sur le tout, parti, d'argent et de sable. — **Eschteten**, en Autriche : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois *fleurs* de lis du même, deux en chef et une en pointe. — **Escornaix**, en Flandre : d'or, au double trescheur fleuronné et contre-fleuronné de sinople, au chevron de gueules sur le tout. — **Escoublier**, en Anjou : de sable, à à une *fleur* de lis d'argent. — **D'Esgardel**, en Lorraine : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois épées, chacune soutenue d'un croissant du même ; au 2 de sinople, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même, boutonnées d'or, au chef de sable, chargé de trois étoiles d'or ; au 3 échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion passant de sable à la bordure du même, sur le tout d'argent au chevron d'azur accompagné de trois *fleurs* de lis en chef de gueules. — **Esmyot**, en Lorraine : d'or, au chevron d'azur, chargé en pointe d'une *fleur* de lis d'argent, accompagnée en chef de deux aigles de sable, et en pointe d'une croix ancrée de gueules. — **Espagne** (la maison D') : écartelé, au 1er quartier contre-écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au château d'or, sommé de trois tours du même, qui est de Castille ; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules couronné, lampassé et armé d'or, qui est de Léon ; au 2e grand quartier d'or, à quatre pals de gueules, qui est d'Aragon ; parti d'or, à quatre pals de gueules flanqués d'argent, à deux aigles de sable membrées, becquées et couronnées d'azur, qui est d'Aragon-Sicile ; aux deux grands quartiers entés en pointe d'argent, à la grenade de sinople, tigée et feuillée du même, ouverte et grenée de gueules qui est Grenade ; au 3 de gueules, à la fasce d'argent, qui est Autriche, soutenue et bandée d'or et d'azur, et de six pièces, qui est Bourgogne ancien ; au 4 semé de France, à la bordure componnée d'argent et de gueules, qui est Bourgogne moderne ; soutenu de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, qui est Brabant ; sur ces deux quartiers d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est de Flandres ; parti d'argent, à l'aigle de gueules, couronnée, becquée et membrée d'or, chargée sur la poitrine d'un croissant du même, qui est Tyrol, et sur le tout de France, à la bordure de gueules, qui est d'Anjou, à cause de Philippe de France, duc d'Anjou, qui fut élu roi d'Espagne en 1700, après la mort de Charles II, dernier roi d'Espagne de la maison d'Autriche. — **Espeignes** : d'azur, au peigne d'argent, écartelé d'azur, à trois glands d'or, et une *fleur* de lis du même en abîme. — **D'Espez**, en Normandie : d'azur, à la bande d'or, surmontée d'une *fleur* de lis du même. — **D'Espron** (Renee) : de sable, à une croix d'argent fleurdelisée du même. — **Esquincourt**, en Picardie : de gueules, à trois tours d'or, écartelé d'argent, à trois *fleurs* de lis au pied coupé de gueules. — **D'Estaing** (Pierre), évêque de Saint-Flour, archevêque de Bourges, cardinal-évêque d'Ostie en 1370 : semé de France, au chef d'or, ainsi que ces armes avaient été concédées à la maison d'Estaing par Philippe-Auguste en 1214. — **D'Estaing de Saillant**, marquis du Terrail : armes et livrées de France, par concession du roi Philippe-Auguste, faite à Déodat d'Estaing, dit Tristan, de cette ancienne maison qui mérita cet honneur pour avoir remonté, à la batailles de Bouvines, le 27 juillet 1214, le roi Philippe-Auguste, qui était en danger d'être pris ou tué. A cette époque, il portait : semé de France, au chef d'or, et, depuis que les rois de France réduisirent les *fleurs* de lis à trois dans leurs armoiries, la maison d'Estaing porte : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au chef du même. Cette concession est rapportée dans un titre latin, traduit en français dans le procès-verbal de la levée des scellés faite au château d'Estaing en 1750, imprimée à Toulouse, chez François Chenau, en 1753 (in-4° de 25 pp.). — **Estampes**, en Berry : d'azur, à deux guidons d'or, appointés en chevron, au chef d'argent, chargé de trois *fleurs* de lis, au pied nourri de gueules. — **Este**, duc de Modène : écartelé, aux 1 et 4 de Ferrare, qui est d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure de gueules endentée d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à l'aigle éployée d'argent, becquée, membrée et couronnée de gueules, qui est de Ferrare. — **Estienne**, en Bretagne : d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées de huit mouchetures d'hermines dans le champ, quatre de chaque côté en pal, au chef d'or, chargé de trois *fleurs* de lis de sable. — **Estienne**, sieur du Grata, en Bretagne : d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées de huit hermines de sable, posées deux, deux, deux et deux ; au chef coupé d'or, chargé de trois *fleurs* de lis de sable. — **Estienne**, en Bretagne : parti, au 1 d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées de huit mouchetures d'hermine de sable, posées deux, trois, deux et une, le milieu du chef cousu d'or en carré, chargé d'une *fleur* de lis de sable ; au 2 d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or. — **Estorff**, en Allemagne : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent, couchée en barre. — **D'Estrées** (Antoine), grand maître de l'artillerie de France en 1597, chevalier des ordres du roi : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, fretté de sable de six pièces, et au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable, qui est d'Estrées ; au 2 de Bourbon, au bâton de gueules péri en bande, chargé d'un bâton d'argent péri en barre ; au 3 d'or, au lion d'azur, couronné et lampassé de gueules, qui est de Cauchie. — **D'Ety**, en Bourgogne : d'argent, à trois lions de gueules, le premier supportant de la patte droite une *fleur* de lis d'azur. — **L'Evêque**, en Provence : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une *fleur* de lis à dextre, et d'une étoile à sénestre, et en pointe d'un lion, le tout d'or. — **Evreux** : semé de France, à la bande componnée d'argent et de gueules. — **D'Eurre de Brossin**, en Dauphiné : parti, au 1 d'argent, à une bande de gueules, chargée de trois étoiles d'argent ; au 2 d'azur, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable et accompagnée de trois *fleurs* de lis d'argent, une en chef, deux en flanc, coupé de gueules, au lion passant d'or. — **Euskeveken**, dans les Pays-Bas : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à une foi de gueules, avec des manchettes d'azur, posées en barre ; aux 2 et 3 de gueules, à une harpe d'or, sur le tout d'azur, à la *fleur* de lis d'azur. — **Eyraud**, à Bordeaux : d'azur, à une cotte de heraut d'armes d'or, marquée de cinq *fleurs* de lis du même, posées en sautoir, et soutenue en pointe d'un croissant d'argent, au chef du même, chargé de trois étoiles de sable.

Faber, ministre de Munster, au val Saint-Grégoire, près de Brisac : d'azur, à une paire de tenailles ouvertes d'argent, posée en pal, surmontée d'une couronne d'or, et soutenue d'une *fleur* de lis d'argent. — **Faber**, en Souabe : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, sur le tout une fasce de gueules, chargée de trois roses d'argent. — **Faber**, en Alsace : de gueules, à une paire de tenailles de maréchal de sable, ouverte en chevron, couronnée d'or, accostée de deux demi-*fleurs* de lis d'argent, mouvantes des flancs de l'écu et accompagnées d'une autre *fleur* de lis du même en pointe. — **Fabre**, à Marseille : d'azur, à une dextrochère armée d'or, mouvante du côté sénestre de l'écu, et, en sortant d'une nuée d'argent, tenant une épée de même, dont la pointe semble supporter une couronne fleurdelisée d'or, accompagnée au côté dextre d'un lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules, supportant d'une de ses pattes une *fleur* de lis d'or, et, en pointe, d'un casque du même, duquel sortent quelques plumes d'argent. — **Fabri**, en Allemagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent, parti d'argent à un pal de gueules. — **Fadat**, en Berry : d'or, au chevron de gueules, chargé de deux *fleurs* de lis d'argent, et accompagné de trois tourteaux de gueules. — **Fages**, en Dauphiné, d'or, au rocher à trois pointes de gueules, celle du milieu plus élevée, surmontée d'une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople, perchée sur la pointe du milieu ; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **La Faille** : de sable, au chevron d'or, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur, accompagné en chef de deux têtes de lion arrachées d'or, et, en pointe, d'une tête de léopard du même, bouclée de gueules. — **La Faille de Neuville**, en Flandre : écartelé aux 1 et 4 de sable, au chevron d'or, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur, accompagné en chef de deux têtes de lion, arrachées et affrontées d'or, lampassées de gueules, et, en pointe, d'une tête de léopard d'or, bouclée de gueules, qui est de La Faille ; au 2 d'argent à une bande fuselée de gueules ; au 3 fascé de gueules et d'or. — **Faillonne**, en Lorraine : d'azur, à une rose d'argent, au chef d'or chargé de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Falier**, à Venise : coupé d'or et d'argent ; le 1 parti d'or et d'azur à la fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis au pied nourri d'or. — **Farage**, en Lorraine : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une tonne d'or ; au 2 d'azur à une *fleur* de lis d'or ; au 3 losangé d'argent et de sable. — **Fargues** : écartelé, au 1 de gueules, à deux soufflets d'argent rangés en pal ; au 2 d'azur, au mouton d'argent, adextré et enchâssé à une colonne du même, surmonté de deux *fleurs* de lis ; *alias* : deux étais d'or ; au 3 d'or, au lion de gueules, surmonté d'une croisette du même ; au 4 d'azur, à une cloche d'argent. — **Farinuda** (Nicolas), confesseur du roi Philippe le Bel, cardinal français en 1305 : semé de France, au chef d'or, au lion de gueules brochant sur le tout. — **Farnèse**, duc de Parme, et Paul III, pape en 1534 : d'or, à six *fleurs* de lis d'azur, posées trois, deux et une. — **Faveri** : de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur, accompagnées de six annelets d'or, posés en orle trois et trois. — **Faverot**, en Bourbonnais : d'argent, à trois demi-*fleurs* de lis de sable, par concession de François Ier. — **Farrerat**, en Bourbonnais : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable. — **Fay**, en Languedoc : de gueules à trois *fleurs* de lis d'or, parti, échiqueté d'argent et de sable. — **Fay**, en Languedoc : parti et coupé, le 1 échiqueté d'or et d'azur ; le 2 d'argent, au lion de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Fay**, seigneur d'Orgemont, en Picardie et en Champagne : d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable. — **Du Fay**, à Rouen : de gueules, à la croix d'argent cantonnée de quatre molettes du même ; écartelé de gueules, à la tour d'argent cantonnée de six *fleurs* de lis d'or. — **Faydeau**, en Poitou : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'or en sautoir. — **La Fayolles** : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent, accompagnée de trois croissants du même ; au chef d'or chargé d'une croix recroisettée de sable. — **Fayolle de Mélac** : d'or, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **Feauck**, en Alsace : d'or, à la barre d'azur, accompagnée en chef d'un chevron naissant d'azur, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Femier** : d'argent, à quatre fers de lance d'azur, posés en sautoir ; écartelé de gueules, à deux gerbes de blé posées en sautoir, traversées de deux lances du même, et, sur le tout, un écusson d'azur chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Fera de Rouville** : d'argent, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, chargé sur l'épaule dextre d'une *fleur* de lis d'or. — **Féron**, en Provence : d'argent, à une *fleur* de lis de Florence épanouie de gueules, au chef d'azur, chargé d'une rose d'or entre deux étais du même. — **Feroul**, à Montauban : d'azur, à un cadenas d'or ; au chef d'or, chargé de trois *fleurs* de lis de sable. — **Ferrago**, en Lorraine, maison éteinte : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à un panier d'or ; au 2 d'azur, à la *fleur* de lis d'or ; au 3 losangé d'argent et de sable. — **Ferrage** : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois tinettes de beurre d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à une *fleur* de lis-d'or, sur le tout losangé d'argent et d'azur. — **Ferrier**, en Provence : de gueules, à un fer de cheval d'argent, cloué de sable ; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Ferrière**, en Provence : de gueules, à un fer de cheval d'argent, percé de sable ; au chef cousu d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Feseler**, en Lorraine : d'or, à la *fleur* de lis de gueules. — **Feugre**, en Champagne : d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, et accompagnée de deux lionceaux de gueules, armés et lampassés d'azur, un en chef et l'autre en pointe. — **Feuillans**, en Picardie : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à un écusson d'argent sur le tout chargé d'une branche de laurier de cinq feuilles de sinople posées en pal. — **Le Fèvre**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or en chef et deux molettes d'argent en pointe. — **Le Fèvre**, en Picardie : d'argent au chevron de gueules, chargé de trois quintefeuilles d'or, et surmonté d'une *fleur* de lis du même — **Le Fèvre**, en Normandie : d'argent, à deux feuilles de scie de gueules, posées en pal et accostées de six *fleurs* de lis d'azur, trois de chaque côté. — **Le Fèvre**, en Normandie : d'argent à deux fasces ondées et denticulées de gueules par le bas, accompagnées de six *fleurs* de lis de sinople, trois en chef et trois en pointe. — **Le Fèvre**, marquis de Montaigu, anobli en 1594, en Normandie : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux croix fleurdelisées d'or, et en pointe d'une rose d'argent. — **Le Fèvre d'Ormesson**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois lis de jardin d'argent. — **Filbot**, en Saintonge : d'or, au sautoir de gueules, au franc-quartier d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Fily**, en Bretagne : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de cinq *fleurs* de lis du même, trois en chef et deux en pointe. — **Firle**, en Bourgogne : de gueules, à deux lions affrontés d'or, chapés d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules, posées une et deux, la pointe de la chape accostée de deux besants d'argent. — **Fitzjames**, duché-pairie érigé en 1710, en faveur de Jacques Fitz-james, duc de Berwick, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre et d'Arabelle Churchill : écartelé aux 1 et 4, contre-écartelé de France et d'Angleterre ; au 2, un lion de gueules dans un double trescheur fleurdelisé du même, qui est d'Ecosse ; au 3 d'azur, à la harpe d'or, qui est d'Irlande ; à la bordure renfermant tout l'écu, componnée de seize pièces ou compons, huit d'azur et huit de gueules, les compons d'azur chargés chacun d'une *fleur* de lis d'or, et ceux de gueules d'un léopard d'or. — **Fits-Patrick**, en Angleterre : de sable, au sautoir d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Fizicat** : d'or, à un griffon de gueules rampant, soutenant des deux pattes de devant un écusson d'azur chargé d'une *fleur* de lis d'or ; l'écu principal orné d'une bordure d'azur semée de *fleurs* de lis d'or. — **Fladen**, en Allemagne : de gueules, à deux demi-roues d'or, surmontées d'une *fleur* de lis d'argent. — **Fléchin** : d'hermine, à la fasce de gueules chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Flechs d'Orfe**, à Nuremberg : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Fleming**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'argent ; au chevron de gueules, dans un double trescheur fleurdelisé du même ; aux 2 et 3 d'azur chargé de trois quintefeuilles d'argent. — **Fleiche**, en Angleterre : d'azur, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre coquilles du même. — **Fleurteau**, en Picardie : d'azur, à la fasce d'or, à un écusson d'azur brochant sur le tout, chargé de quatre roses d'argent surmontées d'une étoile d'or, au chef d'azur chargé de deux *fleurs* de lis d'or, le tout accompagné de trois alouettes d'or posées l'une sur l'écusson, l'autre sur la fasce. — **Fleury** (Jean), prévôt des marchands de Paris en 1371 : d'argent, à deux bâtons fleurdelisés et attachés de gueules, acompagnés de deux merlettes de sable, l'une en chef et l'autre en pointe. — **Fleury** (Guillaume), chevalier de l'ordre de Malte en 1534 : d'argent, à six *fleurs* de lis de sable posées trois, deux et une. — **Flodorf**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 fascés d'azur et d'argent, à une *fleur* de lis de gueules. — **Flores**, en Espagne : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'or. — **Florian**, en Allemagne : d'or, à la bande de sable, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, accompagnées de deux têtes d'oiseaux de sable. — **Floss**, en Allemagne : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à un fer de cheval d'argent ; aux 2 et 3 d'argent, à une *fleur* de lis de sable. — **Flouret** : d'or, au chevron d'azur, surmonté de deux lévriers affrontés de gueules, accolés d'or ; au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or et d'un léopard du même. — **Flunsteren**, en Suisse : d'azur, à deux bâtons fleurdelisés et terminés en cône d'argent ; pour cimier, une femme habillée d'azur, tenant des *fleurs* de lis d'argent. — **Flusbart**, en Allemagne : de gueules, parti d'argent, à une *fleur* de lis double renversée l'une sur l'autre et de l'un en l'autre. — **Du Focdic de Chaumans** : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Foix**, vicomte de Meilles, duc de Rendant : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois pals de gueules, qui est Foix ; aux 2 et 3 d'or, à deux vaches de gueules, accolées, accornées et clarinées d'azur, qui est Béarn ; brisé d'un écusson d'azur, à une *fleur* de lis d'or sur le tout. — **Le Fol**, en Normandie : d'azur, à trois flèches d'argent liées d'un cordon de gueules deux en sautoir et une en pal, accostées de deux *fleurs* de lis d'argent. — **La Fontaine-Colasseau**, chevalier de La Machefolière, lieutenant de vaisseau : d'argent, à trois molettes de sable et un tourteau d'azur en cœur, chargé de trois pots d'or posés deux et un et une *fleur* de lis du même. — **La Fontaine** : d'azur, à une fontaine ou jet d'eau surmonté d'un livre d'argent chargé d'une *fleur* de lis d'azur. — **La Fontaine**, en Picardie : échiqueté d'or et de gueules, à trois bandes d'azur brochantes, et, sur le tout, un écusson d'argent chargé de trois *fleurs* de lis au pied nourri de gueules. — **La Fontaine**, en Normandie : de sinople, à trois *fleurs* de lis d'argent, au chef d'or chargé d'un léopard de sable. — **Fontaine Gusman**, en Espagne : d'or, à cinq *fleurs* de lis d'azur, en sautoir, à l'orle de gueules, à huit chaudrons échiquetés d'or et de sable. — **Fontanges**, en Auvergne, dont un chevalier de Malte du 9 juillet 1696 : de gueules, au chef d'or, chargé de cinq *fleurs* de lis d'azur. — **Fontenelle**, en Anjou : d'argent, à quatre *fleurs* de lis couronnées de gueules. — **Forest Le Brun** : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules. — **Forest** : d'argent, à trois arbres de sinople sur une terrasse du même ; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Forest** : d'or, à trois *fleurs* de lis de sable, — **Forestier**, en Normandie : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois gerbes d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à l'épée d'or en pal surmontée d'une couronne et accostée de deux *fleurs* de lis du même. — **Forestier**, en Beauvoisis : d'azur, au chevron abaissé d'or, le long duquel rampent deux lions affrontés de gueules, accolés d'argent, surmontés en chef d'une *fleur* de lis d'or à dextre, et à sénestre un lion léopardé du même. — **Forget**, gouverneur de la ville et du château de Loudun : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même, le chevron chargé d'un écusson d'azur à une *fleur* de lis d'or. — **Forsat**, en Auvergne, chevalier de Malte en 1551 : de gueules, à la *fleur* de lis d'or. — **Du Fort de Viegean**, en Bretagne : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, deux éperviers d'argent affrontés, perchés et arrêtés sur les deux feuilles recourbées de la *fleur* de lis. — **Forweck**, en Allemagne : de sable, au griffon d'or coupé d'argent, à deux *fleurs* de gueules, à une *fleur* de lis du même. — **Foscarini**, à Venise : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or, rangées en fasce, écartelé du même, à la bande fuselée d'azur. — **Foscarni**, à Venise : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or ; aux 2 et 3 d'or, à la bande losangée d'azur. — **Foucault de Saint-Germain-Beaupré** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Fouchet** : de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent, au lion du même sur le tout. — **Foulon**, en Flandre : d'argent, au sautoir engrêlé d'azur chargé, de deux massues d'or passées en

sautoir, accompagnées en chef de deux étais à six rais d'azur, d'une *fleur* de lis de gueules dans chacun des flancs, et d'une branche de laurier de sinople en pointe. — **Fouques**, en Normandie : de sable, au lion d'or, couronné à sénestre et affronté à une cigogne d'argent, surmontée en chef d'une *fleur* de lis d'or. — **Fouques d'Archiac** : de gueules, à pied de vair; au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de sable, coupée de gueules. — **Fouquet**, en Bretagne : de gueules, à six *fleurs* de lis d'argent, posées deux, deux et une. — **Fouquet de Chalin**, conseiller au parlement de Bretagne : d'argent, à l'écureuil rampant de gueules, à la bordure d'azur semée de *fleurs* de lis d'or. — **Fournier** (Gabriel), président en l'élection de Paris et échevin : d'azur, à deux clefs d'or, passées en sautoir et surmontées d'une *fleur* de lis du même. — **Fournier**, alliance Feydeau : d'azur, au saumon d'or en fasce, surmonté de trois *fleurs* de lis aussi d'or rangées du même. — **Le Fournier** : d'azur, à une épée d'or posée en pal, surmontée d'une couronne et accostée de deux *fleurs* de lis du champ. — **Fox**, en Angleterre . d'hermine, au chevron d'azur, chargé de trois têtes de renard d'argent; au franc canton-d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Fracassetti**, à Venise : d'azur, à la tour d'argent, accostée de deux lions affrontés d'or, surmontée d'une *fleur* de lis du même et d'un lambel à cinq pendants. — **Fraislich**, en Bavière : coupé, au 1 d'or, à une demi-aigle éployée d'azur; au 2 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une. — **De France**, en Bretagne : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **De France**, originaire de l'Artois fascé d'argent et d'azur de six pièces, les fasces d'argent chargées de six *fleurs* de lis de gueules posées trois, deux et une. — **Francesqui** : d'azur, à la croix fleurdelisée d'or. Ceux de ce nom sont originaires de Florence. — **Franciero** : fascé d'azur, de gueules et d'or; l'azur chargé d'une *fleur* de lis d'or surmontée de trois étoiles d'argent, l'or chargé de trois bandes de gueules. — **Francini**, originaire de Florence, maître d'hôtel du roi : d'azur, à une main gantée d'argent, mouvante du flanc sénestre de l'écu, tenant une pomme de pin d'or, surmontée d'une étoile du même et accompagnée de trois *fleurs* de lis aussi d'or. — **Franciogia** : d'azur, à une rose et deux *fleurs* de lis mal ordonnées d'argent. — **F ancken**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 de sable; aux 2 et 3 d'or; sur le tout, une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **François**, en Anjou : d'azur, à la tour d'argent chargée de trois mouchetures d'hermine de sable, posées deux et une, accostée de deux *fleurs* de lis d'argent; soutenue d'une croisette du même. — **Le François**, chapelain de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : de gueules, à une Vierge d'argent tenant un petit enfant sur son bras, accostée de deux lionnes d'argent rampantes et affrontées; au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Freblingk**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 moitié de l'Empire; aux 2 et 3, parti d'or et d'azur, à une *fleur* de lis l'un en l'autre. — **Fredelberg**, en Allemagne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Freiddenberg**, en Allemagne : d'or, à une *fleur* de lis d'azur; au chef du même, chargé d'un lion issant d'or. — **Freisauff**, en Allemagne : de sable, au lion d'or, écartelé d'azur, à une *fleur* de lis d'argent. — **Freishein**, en Allemagne : d'argent, à un arbre de sinople, écartelé d'or, à une *fleur* de lis de gueules, sur le tout d'or, à une aigle de sable. — **Du Frénois** : d'or, à la *fleur* de lis de sable. — **Freund**, en Allemagne : de sable, à une *fleur* de lis d'or, parti de gueules, à un lion couronné d'argent. — **Freunt**, en Silésie : d'azur, à une double *fleur* de lis appointée d'or, coupée de gueules, au lion contourné d'argent. — **Freux** : de gueules, à six *fleurs* de lis d'argent posées en orle. — **Freburg**, en Allemagne : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Friburg**, en Allemagne : d'azur, au chevron abaissé d'or, supportant à la pointe une *fleur* de lis au pied coupé de gueules. — **Frix-Moléré**, en Languedoc : d'azur, à deux clefs d'argent passées. — **Fronsberg**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, à la *fleur* de lis d'or; sur le tout un lion issant de gueules. — **Du Frou**, en Normandie : d'or, à la fasce d'azur chargée d'une *fleur* de lis d'argent. — **Frugona**, à Gênes : d'azur, à une colombe d'argent, accostée de deux *fleurs* de lis d'or. — **Fugger de Kirchberg**, comte de Fugger et de l'Empire, chevalier de Malte en 1723, du prieuré d'Allemagne : écartelé, aux 1 et 4, parti d'or et d'azur, à la *fleur* de lis de l'un en l'autre. L'empereur d'Allemagne, Frédéric III, donna pour armes au comte Fugger en 1473 : au 2 d'argent, à une Moresque ou femme noire debout, revêtue de sable, échevelée et couronnée d'or, tenant de sa main droite une mitre d'argent, pour le comte de Kirchberg, hypothéqué en 1507 par l'empereur Maximilien I^er^ à Jacques Fugger; au 3 de gueules, à trois huchets liés en guiches et virolés d'argent, mis en fasce l'un sur l'autre, pour la seigneurie de Weissenhorn, qui est une dépendance du comté de Kirchberg. — **Fuhrer**, en Allemagne : mi-parti, le 1 d'argent, à une roue de gueules; le 2 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Fulcoche** : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Furleger**, en Allemagne : d'azur, à deux poissons en pal, courbés et affrontés d'argent, tenant au mufle. une *fleur* de lis renversée suspendue à deux filets du même. — **Fursien**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au griffon d'or; aux 2 et 3, parti de gueules et d'argent, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Fussiguy**, en Picardie : d'azur, à la croix d'argent fleurdelisée d'or. — **Le Fuzelier**, chevalier, seigneur de Cormerais : d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, au lambel d'argent, posé au haut de la bande, laquelle est accompagnée de trois chausse-trapes de sable, deux en chef et une en pointe, données par Charles de France, duc d'Orléans, à Jean Le Fuzelier, son général des finances.

Gabrieli, en Italie : d'azur, à la bande d'or, côtoyée en chef de trois *fleurs* de lis du même. — **Gail**, en Alsace : d'or, à deux roses de gueules, coupées d'azur, à une *fleur* de lis, parti de gueules et d'azur. — **Gaillard**, en Picardie : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à deux corbeaux de sable surmontés de deux tau de gueules, l'un semé de trèfles de sinople; aux 2 et 3 d'azur, au lambel d'argent, à trois pendants chargés chacun d'un croissant de gueules, au bâton en abîme d'argent péri en barre. — **Galibert**, originaire de Provence . d'or, au lion rampant de gueules, chargé d'une *fleur* de lis du premier, l'écu semé de fers de lance de gueules, la pointe en haut. — **Gallebcham**, en Allemagne : d'argent, à deux *fleurs* de lis de gueules, chapées de sable au lion d'or. — **De Gallilée** (le prince) : écartelé, aux 1 et 4 burelé d'argent et d'azur, chargé d'un lion de gueules; aux 2 et 3 de France, à une bande ou cotice de gueules. — **Gallois**, à Ypres : d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux *fleurs* de lis du même, et en pointe un coq de sable crêté et barbeté de gueules. — **De Galon** (Jacques, cardinal), en 1205; un autre **Galon**, évêque de Beauvais, puis de Paris, au commencement du XII^e^ siècle : semé de France, à la crosse abbatiale d'or. — **Gambara**, cardinal, créature du pape Paul III : d'or, à une écrevisse de gueules, accostée de six *fleurs* d'azur, trois de chaque côté, et surmontée de l'aigle de l'Empire éployée, becquetée, membrée et couronnée de gueules, par concession de l'empereur Maximilien; cette aigle chargée en cœur d'un écusson d'Autriche, qui est de gueules à la fasce d'argent, par autre concession de l'empereur Charles-Quint. — **Garbuzat**, à Lyon : d'or, au sautoir d'azur, cantonné de quatre *fleurs* de lis du même, trois en chef et une pointe. — **Gardel**, à Tournay : d'azur, à une couronne d'or, accompagnée de six *fleurs* de lis du même, trois en chef posées une et deux, trois en pointe posées deux et une. — **Garmier**, en Poitou : d'azur, à une gerbe d'or liée de sinople, accostée de deux roses d'argent et en pointe un croissant du même; au chef de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'or, accostée de deux étoiles du même. — **Garnier** : d'azur, à l'épée d'or mise en bande, la pointe en bas, accompagnée en chef d'une *fleur* de lis d'or et en pointe d'un rameau du même. — **Gaspari**, en Provence : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois étoiles à huit rais du même, deux en chef et une en pointe. — **Gasqui**, en Provence : écartelé en sautoir de gueules et d'or à deux *fleurs* de lis et deux roses de l'un en l'autre. — **Gatinara**, en Piémont : d'azur, à deux os de mort d'argent, posés en sautoir, accompagnés de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Gaudin-Martigné**, en Bretagne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or au lion du même. — **Gauduey**, à Gênes : d'or, à une bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or; au chef du même, chargé d'une aigle naissante de sable couronnée de gueules. — **Gaullier**, en Poitou : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, à une cotice d'azur brochante sur la première *fleur* de lis. — **Gautier de La Boutain**, en Bretagne : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur surmontées de trois losanges du même. — **Gautier-Valabre** (Jean-Paul), chevalier de Malte en 1718 : d'azur, à deux éperons d'or posés en pal, les molettes en haut, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules, écartelé d'or, au griffon de gueules, au chef d'azur chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Gauvain**, en Bretagne : d'or, à la fasce de gueules, chargée d'une *fleur* de lis d'argent. — **Gayac**, à Bordeaux : écartelé, au 1 de sable à une lionne passante d'argent, au chef de gueules chargé de trois molettes du même; au 3 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton raccourci du même, au chef de gueules, chargé de trois bandes d'or; au 4 d'azur, à neuf étoiles, posées trois, trois, deux et une. — **Gayant de Varesta**, chevalier de Malte en 1699 : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux croissants du même en pointe, surmonté d'une *fleur* de lis d'or. — **Geider**, en Allemagne : de gueules, à une double *fleur* de lis posée l'une sur l'autre d'argent, posée en bande — **Geisen**, en Lorraine : d'argent, à une bande de gueules, écartelé d'argent, à une fasce de gueules, chargée de trois croisettes d'or et accompagnée de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Gennevières**, en Picardie : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable, écartelé d'azur, à un chef d'argent, contre-écartelé de sable semé de *fleurs* de lis d'or. — **Gentien**, prévôt des marchands le 9 septembre 1413 : d'argent, à trois fasces vivrées de gueules, à la bande semée de France brochante sur le tout. Philippe-Auguste avait accordé ces armes à Jacques Gentien, d'une famille de Paris, lequel combattit près de ce prince à la bataille de Bouvines. Il voulut récompenser sa valeur en donnant ces armes à ses héritiers et successeurs. — **Géraldin** : écartelé, en sautoir d'hermine et d'argent, au sautoir de gueules sur le tout; au chef de gueules chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Gerdinger**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'Autriche, parti, fascé d'argent et de gueules à une *fleur* de lis d'or, l'écu couronné d'une couronne du même. — **Gernier de La Varenne**, en Bretagne : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Gez**, à Douai : d'or, au chevron de sable, accompagné de deux croix de gueules et d'une *fleur* de lis à l'antique de sable, en pointe. — **Gilgen**, en Suisse : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, écartelé de même, à un éléphant de sable, portant une tour d'or. — **Gilgen de Vintheim** : d'azur, à une double *fleur* de lis d'argent, posées l'une sur l'autre. — **Gilgenberg**, en Suisse : de sable, à deux bâtons fleurdelisés d'argent, posés en sautoir. — **Gill**, en Allemagne : d'azur, au lion couronné d'or, tenant une molette d'éperon, écartelé d'argent, à une *fleur* de lis de gueules. — **Gilles**, en Provence : parti, au 1 de gueules, à trois coquilles d'argent; au 2 d'azur, à une demi-*fleur* de lis d'argent mouvante de la partition. — **Gilles**, écuyer, anobli en 1662, originaire de Provence : d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Gilletz**, à Verdun : parti, au 1 d'azur au sautoir d'argent, chargé d'une *fleur* de lis de gueules, accompagné en chef et en pointe d'une croix de chevalier de Malte d'or, et aux flancs de deux têtes de lion couronnées d'or; coupé de gueules, à une aigle d'or en pointe; et un besant du même; au 2 d'hermine, à cinq annelets d'or bordés de sable en sautoir — **Gimberges**, en Brabant : de gueules, à la fasce d'argent, à l'escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or. — **Gineste**, maître des comptes, à Montpellier : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croisettes, et en pointe un genêt sur une terrasse du même; écartelé de gueules, à la croix d'or cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Girard de La Champiguelle**, en Poitou : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur, au bâton d'or posé en bande brochant sur la première *fleur* de lis; à la bordure d'or, chargée de trois cœurs de gueules, un à chaque flanc, et un en pointe. — **Giraud des Echerolles**, à Moulins : d'azur, à une *fleur* de lis d'or et une cotice de gueules en barre brochant sur le tout; coupé de gueules, à un puits d'argent, duquel sortent deux palmes de sinople. — **Giry-Veillau**, en Nivernais : d'azur, à l'escarboucle pommetée et fleurdelisée de huit rais d'or, écartelé d'argent, à la bande de sable. — **Glabsperger**, en Allemagne : d'or, à une *fleur* de lis d'azur mouvante d'un tertre de sinople. — **Gneguen de Troileur**, en Bretagne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent, au lion du même, brochant sur le tout. — **Gobert** : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, écartelé d'argent, à trois roses de gueules. — **Godard**, en Bourgogne : d'azur, à une épée d'argent en bande. la pointe en bas, accompagnée en chef d'une *fleur* de lis du même, et en pointe d'un gland feuillé d'or. — **Godart** : de gueules, au lion d'or, accompagné de cinq *fleurs* de lis du même, posées deux, deux et une. — **Godefoort**, en Flandre : parti d'argent et de sable, à une croix fleurdelisée de l'une en l'autre, cantonnée de quatre écrevisses du même. — **Godelman**, en Allemagne : de sable, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux *fleurs* de lis d'or, et en pointe d'un lion du même. — **Godolphin**, en Angleterre : de gueules, à l'aigle éployée d'argent, accompagnée de trois *fleurs* de lis, deux en chef et une en pointe. — **Goldy**, en Suisse : d'argent, à deux roses de gueules, coupées du même, à une *fleur* de lis renversée, au pied nourri d'argent. — **Goldstein**, en Saxe : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées en pairle, les deux du chef renversées. — **Goltzer**, en Allemagne : parti, d'argent et d'azur, à la *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Gombert**, en Provence : d'azur, au lion d'or, écartelé de gueules, à un château d'or sommé de trois *fleurs* de lis du même. — **Gomez**, à Lille : d'argent, à un écusson de sinople, chargé de deux *fleurs* de lis d'argent en pal, à l'orle de *fleurs* de lis de gueules. — **Gommiers**, en Poitou : d'azur, au sautoir alésé d'or, surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Gondi** (Henri, duc DE), fils de Charles de Gondi et d'Antoinette d'Orléans Longueville : écartelé, aux 1 et 4 de Gondi, qui est d'or; à deux masses de sable posées en sautoir et liées de gueules; aux 2 et 3 contre-écartelé : aux 1 et 4 d'Orléans-Longueville; aux 2 et 3 de Bourbon. — **Gons**, de Montgiron : parti d'azur, à trois *fleurs* de lis au pied nourri de gueules sur le tout, posées deux et une. — **Goosdrick**, en Angleterre : d'azur, à une fasce d'or chargée de deux *fleurs* de lis de sinople, et d'un croissant du même, accompagné de deux léopards d'or en pointe. — **Gordon**, en Angleterre : d'azur, à trois hures de sanglier d'or dans un double trescheur fleurdelisé du même. — **Goring**, en Misnie : de sable, à trois bandes d'or, de gueules et d'argent, surmontées d'un lion d'or tenant une *fleur* de lis du même. — **Gorrevold** (Charles-Emmanuel DE), marquis de Marnai, duc de Pont-de-Vaux, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Bresse : écartelé, aux 1 et 4 de Gorrevold, qui est d'azur au chevron d'or; aux 2 et 3 d'argent, à deux fasces de gueules, à la bande d'azur sur le tout, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Gottschler**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, chargée de trois roses de gueules; aux 2 et 3 d'or, à une double *fleur* de lis l'une sur l'autre d'azur. — **Goué**, en Anjou : d'or, au lion de gueules surmonté d'une *fleur* de lis d'azur. — **Gouffart**, en Flandre : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent, au franc-canton du même, chargé d'une anille d'argent. — **Goujon de Thuisi de Gasville**, maître des requêtes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même; aux 2 et 3 de gueules, au sautoir d'or, cantonné de quatre *fleurs* de lis d'argent. — **Goulaine**, en Bretagne : parti de la première moitié d'Angleterre, qui est de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre, et la seconde moitié de France, qui est d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, par concession des rois de France et d'Angleterre, à Alphonse, seigneur de Goulaine. — **Goulaine**, en Bretagne : d'Angleterre, qui est de gueules, à trois léopards d'or l'un sur l'autre, écartelé de France, à l'orle d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, par concession de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et de Philippe I^er^, roi de France. — **Goulard**, en Champagne : de sable, au lion d'argent, couronné d'or, et accompagné de cinq *fleurs* de lis du même, deux en chef, deux en fasce et une en pointe. — **Goulomgne** (Geoffroi DE) : burelé d'argent et d'azur, à une *fleur* de lis de gueules. — **Gourdon**, en Poitou : d'azur, à un cœur d'argent, surmonté d'une *fleur* de lis du même, et accompagné de trois étoiles, deux en chef et une en pointe aussi d'argent. — **Gourdon de Bellande**, grand maître de France : d'or, à un double trescheur, fleuronné et contre-fleuronné de sinople, au sautoir de gueules, brochant sur le tout. — **La Gourette**, en Guyenne : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois sangliers, et accompagnée en chef de trois *fleurs* de lis d'or et en pointe du même. — **Gouro**, en Bretagne : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Gouy**, en Normandie : parti d'or et d'azur, à trois *fleurs* de lis, au pied coupé de gueules. Un Gouy fut anobli en 1700. — **Gouyon**, en Bretagne : d'argent, au lion de gueules. armé, lampassé et couronné d'or; parti d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à la tour d'argent brochant sur le tout. — **Gouzens** (Jean DE). chevalier de Malte en 1572 : d'argent, à trois bandes d'azur, au chef de gueules chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Goyon de Matignon** : écartelé. aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules couronné d'or, qui est de Goyon; au 2 d'Orléans; au 3 de Bourbon Saint-Paul, qui est de France, au bâton de gueules péri en bande. — **Gradl**, en Bavière : écartelé, aux 1 et 4 de sable, à une demi-aigle d'or, qui est d'Autriche; aux 2 et 3 de gueules, sur une barre d'argent, chargée de deux *fleurs* de lis d'azur, et sur le tout du tout un écusson d'azur. — **Graham**, en Angleterre : d'or, au corbeau de sable, dont les deux pattes sont coupées dans un double trescheur fleurdelisé de gueules, au chef fondant de sable, chargé de trois coquilles d'argent. — **Graildorff**, en Allemagne : d'azur, à la bande d'argent chargée de trois *fleurs* de lis du premier, accompagnée de deux lions d'or, un en chef et un en p inte. — **Le Grand**, à Senlis : d'azur, à un lion adextré d'une *fleur* de lis et sénestré d'une couronne, le tout d'or; au chef cousu d'azur chargé d'une colombe d'argent, tenant à son bec un rameau d'or. — **Grangier**, de Franchevile, alliance de Le Cuigneux : d'azur, à une épée d'or posée en pal, accostée en chef du côté sénestre d'une *fleur* de lis d'or, et en pointe, à dextre, d'une branche d'arbre du même. — **Grassin**, en Bourgogne : de gueules, à trois lis d'argent. — **Grassy**, en Dauphiné : d'or, à trois *fleurs* de lis de gueules tigées d'azur, rangées en fasce, surmontées d'un lambel de quatre pendants d'azur, et accompagnées en pointe d'un mont de sinople. — **Grassy** : d'azur, à la montagne de seize coupeaux de gueules, surmontée de trois *fleurs* de lis d'azur, rangées en fasce sous un lambel de trois pendants de gueules. — **De Gratel** (François), marquis de Dolomieux, président à la chambre des comptes de Grenoble : écartelé, au 1 d'azur, au griffon d'or, qui est de Gratel; au 2 de gueules, à une fasce d'argent; au 3 parti, au 1 coupé d'argent sur sinople; le 2 de gueules; au 4 coupé, au 1 de gueules, six roses d'argent, posées trois, deux et une; au 2 de gueules, à deux clefs adossées et passées en sautoir d'argent, surmontées d'une *fleur* de lis d'or. — **Grégoire**, sieur de Rouillac, secrétaire du roi, le 3 octobre 1689 : d'azur, à trois étoiles d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent; parti de gueules, au lion au pied d'or, à la bordure cousue d'azur, chargée de six *fleurs* de lis d'or en orle. — **Grelano**, comte d'Aguillar : parti d'argent et de gueules, à trois *fleurs* de lis, la première de gueules, la deuxième d'or et la troisième partie de gueules et d'or, à la bordure chargée de huit *fleurs* de lis d'or. — **Greslier**, dans le Poitou : d'argent, à deux roses de gueules en chef, et u..e *fleur* le lis le sablo en pointe. — **La Grèze**, dans l'Angoumois : d'argent, à trois barres de gueules, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Grillon**, en Guyenne : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un lion naissant d'argent, armé et lampassé de gueules, tenant en ses pattes une *fleur* de lis d'argent, et en

pointe un croissant du même. — **Grimaud**, en Poitou : de gueules, à trois *fleurs* de lis, une moitié d'argent et l'autre moitié de pourpre. — **Grimaut**, en Anjou, de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Grondeau**, à Paris : d'azur, à la croix fleurdelisée d'argent. — **Gronstein**, en Alsace : de gueules à trois *fleurs* de lis d'or, et en cœur un écu d'argent. — **Le Gros**, pape, sous le nom de Clément IV, élu le 5 février 1265 : d'or, à six *fleurs* de lis d'azur, posées trois, deux et une. Il était Français, natif de Saint-Gilles-sur-le-Rhône. — **Le Gros**, en Bretagne : d'azur, à la croix fleurdelisée d'argent. — **Grossolles**, marquis de Flammarens, grand louvetier de France : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, naissant d'une rivière d'argent, à un chef chargé de trois étoiles d'or, qui est de Grossolles; aux 2 et 3 d'Albret, qui est : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules. — **Grotta**, en Allemagne : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'or, écartelé de gueules, à un lion d'or tenant de sa patte droite une croisette et de sa gauche une boîte terminée en pointe, le tout du même. — **De La Gruterie** (Gaspard), chevalier de Malte, le 14 janvier 1614 : d'azur, au chien courant d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une. — **Guarin**, en Normandie : d'azur, à une dextrochère armée, issante d'un nuage d'argent à sénestre, tenant une épée d'argent, la garde et la poignée d'or, surmontée d'une couronne et accostée de deux *fleurs* de lis d'or. — **Guébrin**, en Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Guebriant** : d'argent, au pin de sinople, accosté de deux *fleurs* de lis au pied nourri de gueules.—**Guebeneve**, en Bretagne : d'azur, à un loin d'argent passant, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or. — **Guebeneve de Boisbux**, en Bretagne : d'azur, au léopard d'argent, accompagné en chef de deux *fleurs* de lis du même. — **Guénégault** : écartelé, au 1 d'or, à deux lions léopardés de gueules, à la bordure de sinople, chargée de huit besants d'argent; au 2 de Courtenai; aux 1 et 4 écartelés de France; au 3 échiqueté d'azur et d'argent; au 4 de Choiseul, sur le tout de gueules au lion d'or. — **Guérapin de Vaurexl** : semé de France, sur le tout d'or, au lion de sable, tenant une hache d'armes du même. — **Guérot**, en Beauvoisis : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **Guermange**, en Alsace : d'argent, à une cotice de sable, côtoyée de deux filets du même, écartelé de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Guems**, en Dauphiné : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre *fleurs* de lis du même. — **Gugel**, en Allemagne : d'or, à la barre d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis du champ. — **Guichard de La Chasselière** : de sinople, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton raccourci de gueules en cœur, péri en bande. — **Guidi**, en Provence, originaire d'Italie : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux étoiles d'argent; aux 2 et 3 d'azur, au griffon d'argent, tenant de ses pattes une *fleur* de lis d'or. — **Guidi**, en Italie : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au griffon d'argent, tenant de la patte droite une *fleur* de lis d'or; aux 2 et 3 d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux étoiles d'argent. — **Guillon**, en Bretagne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'un lion d'or. — **Gundelfinger**, en Alsace : coupé d'azur et d'argent, le 1 chargé d'une double *fleur* de lis l'une sur l'autre d'or; le 2 d'une double *fleur* de lis aussi l'une sur l'autre, à la bordure, le tout d'or. — **Gunther**, en Allemagne : de sable, au lion d'or, tenant une *fleur* de lis d'argent. — **Gussoul**, à Venise : d'argent, au lion rampant de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Guymnasi**, cardinal, évêque d'Ostie, doyen du sacré collége en 1638 : d'or, à la dextrochère d'argent mouvante d'une nuée au flanc sénestre du même, habillé de gueules, tenant un compas ouvert d'azur, au chef du même, chargé de trois *fleurs* de lis d'or soutenues de gueules.

Hacfurt, dans la Bourgogne ancienne : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis du même, deux en chef et une en pointe. — **Hacken**, en Autriche : de gueules, à un homme armé, portant une pique d'argent sur un mur crénelé du même, maçonné de sable; parti de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Hacqueton**, sieur de Marsais : d'argent, semé de *fleurs* de lis d'azur, au franc-canton de gueules. — **Haeller**, en Allemagne : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une *fleur* de lis de sable et accompagnée en chef de trois croissants d'or; dans celui du milieu se trouve un W, et en pointe trois *fleurs* de lis de sable sur un tertre de trois coupeaux d'argent. — **Haffner**, en Alsace : d'azur, à un lion d'or, tenant de ses pattes de devant un pot à une anse de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'or, appuyant ses deux pieds sur les deux pointes d'une ancre renversée d'argent, et en chef une molette d'or, posée au premier canton. — **Hagen**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 de sable, à la croix fleurdelisée d'azur, chargée d'un écu d'or au lion d'azur; aux 2 et 3 d'or, à une tête de cheval de sable avec un licol d'argent. — **Hagsbead**, en Allemagne : d'azur, à l'écusson d'argent, au lion de sable, à l'escarboucle fleurdeksée et pommetée d'or, brochante sur le tout. — **Le Haguais** (François), avocat général de la cour des aides en 1686 : de gueules, à un bras issant d'une nuée d'argent, tenant une pique du même, au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux *fleurs* de lis d'or. — **Haimeran**, en Allemagne : écartelé, au 1 de l'Empire à dextre, parti de France entier, au 2 d'argent, à une palme de gueules contournée, mise en pal, parti de gueules, à une clef d'argent, au 3 du même, la clef contournée, parti aussi d'argent à une palme de gueules; au 4 de France entier, parti de l'Empire à sénestre. — **Haintzen**, en Allemagne : de gueules, emmanché d'argent à un pal de sable, chargé de deux *fleurs* de lis d'or. — **Haldat**, en Lorraine : d'azur, à une épée d'argent surmontée d'une couronne d'or, accostée de deux *fleurs* de lis du même. — **Haller**, en Allemagne : d'azur, au griffon d'or, écartelé, à une *fleur* de lis d'argent. — **Hallier de L'Hôpital**, major de la ville et du château de Trarback : de sable, à un coq d'argent crêté et barbé du même, sur un tertre de sinople, ayant une *fleur* de lis pendue à son cou. — **Hallot d'Estourmelles**, à Paris : écartelé, au 1 d'argent, à deux fasces de sable, en chef trois annelets, qui est Hallot; au 2 d'azur, à trois merlettes d'or, qui est de Saint-Berthevin; au 3 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton brochant échiqueté de deux traits d'or et d'argent, qui est de La Cicogne; au 4 d'azur, à trois losanges d'or. — **Hamby**, en Picardie : échiqueté d'argent et de sable, chargé en cœur d'une *fleur* de lis d'or, à la bordure de gueules. — **Du Hamel**, en Normandie : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de limier de sable, liées de gueules, accolées d'argent, écartelé de gueules, au sautoir échiqueté d'or et d'azur de deux traits, couronné de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Hanas**, en Bretagne : d'azur, à un bouquet d'argent, accompagné de quatre *fleurs* de lis, deux en chef et deux en pointe. — **Hann**, en Allemagne : d'azur, à un coq d'argent tenant une double *fleur* de lis sur un tertre de sable; écartelé d'azur, à une *fleur* de lis double. — **Hansemannen**, en Autriche : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, surmontées d'un lion du même, tenant de sa patte droite une *fleur* de lis aussi d'or. — **Hant**, en Picardie. V. ci-après les *Etablissements civils et religieux*. — **Harbais**, en Flandre ; d'or, au lion de gueules, à l'orle de huit *fleurs* de lis d'argent. — **Harlay de Champvallon** (François), archevêque de Paris, premier duc de Saint-Cloud, pairie qui fut érigée en sa faveur, pour lui et ses successeurs archevêques de Paris, par lettres patentes du mois d'août 1774, registrées le 18 du même mois : parti de trois traits, coupé d'un qui font huit quartiers : au 1 de La Marck; au 2 de Brézé; au 3 de Croy; au 4 de Bourbon-Anjou, qui est de France, au bâton péri en bande de gueules, à la bordure du même; aux 5 et 1 de la pointe, de Sarrebruck; au 2 d'Amboise; au 3 du Palatinat de Bavière, qui est : écartelé, aux 1 et 4 losangé en bande d'argent et d'azur; aux 2 et 3 de sable, au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules; au 4 et dernier de la pointe, de Poitiers, qui est d'azur à six besants d'argent, posés trois, deux et un; au chef d'or, et sur le tout d'argent à deux pals de sable, qui est de Harlay. — **Hasteings**, en Angleterre : écartelé, au 1 d'argent à une écharpe de sable; au 1 écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de gueules, à trois léopards d'or l'un sur l'autre, au lambel d'argent en chef; au 3 parti d'or et de sable au sautoir de l'un en l'autre; au 4 de sable, à deux fasces d'argent surmontées de trois besants du même. — **Haton** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Haublo** : de sable, à trois *fleurs* d'argent. — **Haucour** : écartelé, aux 1 et 4 de France, au lambel d'argent, à la barre périe en cœur du même, qui est d'Orléans-Rothelin, aux 2 et 3 d'argent semé de trèfles de sinople, à deux perroquets affrontés du même, surmontés de deux TT de gueules sur le tout d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or. — **Haudeirng**, en Livonie : d'argent, à un paon d'azur sur un bâton alésé posé en bande et accompagné de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Haudry**, fermier général en 1750 : d'or, fretté d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, au franc-quartier d'argent, chargé d'une merlette de sable. — **La Haulsse**, en Lorraine : d'azur, à une *fleur* de lis d'or en cœur et deux étoiles d'argent en pointe. — **Hausman**, à Cologne : coupé d'argent et de gueules, à l'escarboucle de huit rais fleurdelisés de l'un en l'autre. — **Hausner**, en Autriche : taillé d'or et de sable, à trois *fleurs* de lis : la première en chef de sable au canton sénestre; la deuxième au même canton d'or, et la troisième en pointe de l'un en l'autre; et sur le tout une bande d'azur chargée d'un poisson d'argent. — **Haustaine**, à Versailles : de gueules, à la senestrochère d'argent mouvante du flanc dextre, tenant une palme de sinople accostée d'une *fleur* de lis d'or, au canton dextre du chef, et une grappe de raisin du même au canton sénestre. — **La Haye de Vaudetard**, maître d'hôtel du roi : d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **La Haye**, en Bretagne : bandé d'or et d'azur de six pièces, au franc-quartier d'or chargé d'une *fleur* de lis d'argent. — **De La Haye** (René), échevin de la ville de Paris en 1645 : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, écartelé d'azur, à une tête de licorne d'argent soutenue d'un croissant du même.—**Heberling**, en Allemagne : parti d'azur et d'argent, le 1 chargé d'un battoir d'argent, le 2 d'une *fleur* de lis de gueules. — **Hebert**, en Touraine : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, écartelé d'argent, à trois roses de gueules. — **Hebert**, en Normandie : d'azur, au chevron d'or, chargé d'une coquille de gueules, accompagnée en chef de deux molettes, et en pointe une *fleur* de lis d'or. — **Heinhofer**, en Allemagne : parti, le 1 de sable, à une *fleur* de lis d'or, coupée du même à deux bandes de sable; le 2 d'or, à un sauvage de carnation couvert et couronné de feuilles de lierre de sinople, tenant une massue renversée de gueules. — **Hélard**, en Normandie : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Heldebolle**, en Flandre : d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Helgenstein**, en Alsace : d'azur, au chevron ployé d'or, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Helles**, en Dauphiné : de gueules, à la *fleur* de lis d'or, au chef échiqueté d'or et de sable de deux traits. — **Hélye**, en Normandie : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une *fleur* de lis d'or. — **Hemsoik** : de sable, à neuf *fleurs* de lis d'argent, posées quatre, trois et deux. — **Hénion**, en Allemagne : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or l'une sur l'autre, à la bande d'argent brochante sur le tout, chargée de trois trèfles de sable, parti d'or à deux faucilles adossées d'argent. — **Hennin**, en Flandre : d'azur, à la demi-*fleur* de lis d'or, surmontée de trois molettes du même. — **Hennion**, en Flandre : d'argent, à deux lions rampants et affrontés de gueules, surmontés d'une *fleur* de lis de sable. — **Henriques de Renneville**, conseiller à Rouen : d'argent, à deux clefs en pal, adossées d'azur, accostées de huit croissants appointés quatre à quatre de gueules, et accompagnés de trois *fleurs* de lis d'azur, une en chef et deux sous les croissants en pointe. — **Herbeville**, en Lorraine : d'azur, à la croix d'argent cantonnée de seize *fleurs* de lis d'or. — **Herbouville**, en Normandie, dont un chevalier de Malte en 1669 : de gueules, à la *fleur* de lis d'or. — **Hermant**, conseiller au parlement en 1732 : d'azur, au phénix d'argent sur son bûcher allumé surmonté d'une *fleur* de lis d'or. — **De la Tour Herson**, en Dauphiné : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Hervilly**, en Picardie : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Hessein** (Pierre), secrétaire du roi en 1695 : de sable, à la fasce échiquetée d'argent et de sable, de trois traits coupés de gueules, au bâton en bande d'or accompagné de cinq *fleurs* de lis du même, trois à sénestre et deux à dextre. — **Hesselin de Hauteville**, en Picardie : coupé, tranché et écartelé d'or et de gueules, au lion brochant sur le tout de l'un en l'autre, à la bordure componnée de quatre pièces de gueules et d'or, chargée en orle de huit *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Hesselin**, en Picardie : écartelé d'or et de gueules, à un lion écartelé de l'un en l'autre, et seize *fleurs* de lis péries dans la bordure, aussi de l'un en l'autre. — **Hessy**, colonel suisse, lieutenant général : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée de quatre étoiles du même. — **Heudy de Pommainville**, en Normandie : d'argent, au lion d'azur, chargé sur l'épaule d'une *fleur* de lis d'or. — **Heymard**, abbé de Saint-Michel, sous Charles VIII, en 1484 : d'or, à la croix resarcelée de sable, chargée d'une *fleur* de lis d'or, par concession du roi. — **Hilger**, en Allemagne : d'argent, à l'aigle éployée à deux têtes de sable, coupé d'argent à une *fleur* de lis de gueules. — **Hillegom**, en Hollande : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois *fleurs* de lis de gueules, deux en chef et une en pointe. — **Le Hirel** : d'argent, au pin de sinople, chargé de deux pommes d'or et sommé d'un épervier du même, le tout accosté de deux *fleurs* de lis de gueules. — **Hinojosa** (Adrien-Pierre, baron DE), président de la cour de Hollande, de Zélande et de West-Frise : d'argent, à deux lions affrontés de sable, tenant un bâton fleurdelisé du même. — **Hinselin** : d'argent, au chevron d'azur chargé d'une étoile d'or, accompagné de trois brins de *fleurs* de lis de sinople, au chef de gueules chargé de trois croix pattées d'argent. — **La Hirlay** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, au lambel de gueules, à trois pendants. — **Hochenkirchen**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, chapé d'argent, la pointe de la chape terminée par une *fleur* de lis; aux 2 et 3 d'argent, à deux fusées de gueules. — **Hoch**, maréchal de camp : d'argent et de sable, à la croix mi-partie du même, accompagnée aux premier et quatrième cantons d'une coquille de sable sur argent; aux deuxième et troisième de deux coquilles d'argent sur sable, à la *fleur* de lis d'or périe en cœur. — **Hocklin**, en Allemagne : d'azur et d'argent, à la *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Hofmirn**, en Allemagne : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Hoger**, en Bavière : de sable, à deux *fleurs* de lis d'or, enchapé d'or, au lion couronné de sable. — **Hohenpegen**, en Allemagne : losangé d'argent et d'azur en bande à l'escarboucle fleurdelisée d'or. — **Hohenzollern**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés d'argent et de sable; aux 2 et 3 d'azur au cerf d'or sur une terrasse du même, et sur le tout de gueules, à deux sceptres fleurdelisés d'or, passés en sautoir pour marque de la dignité héréditaire de chambellan dans cette maison. — **Holfinger**, de la maison de Frise : d'azur, à une demi-aigle d'or, parti de France. — **Hollan**, comte de Huttington, en Angleterre d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Holland** : de gueules, à trois léopards d'or, à la bordure d'argent, écartelé d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au lion d'argent sur le tout. — **Holler**, en Allemagne : d'argent, à deux roses de gueules, chapé du même, accompagné d'une *fleur* de lis d'argent. — **Holthausen**, à Hambourg : d'azur, à la fasce diaprée, surmontée d'une *fleur* de lis d'argent. — **Holtzapfel**, en Allemagne : de sable, à deux étoiles d'or, chapé d'or, à une *fleur* de lis de sable. — **De Hombrouck** (Corneille) : d'argent, à deux *fleurs* de lis de gueules; au franc-canton palé d'or et de gueules et de cinq pièces. — **L'Hôpital**, maréchal de France : de gueules, au coq d'argent crêté, membré et becqué d'or, soutenant un écusson d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, par concession du roi Henri IV, du 4 janvier 1594. — **L'Hôpital**, maréchal de France en 1617 : au 1 de France, sans nombre, au lambel de gueules, qui est d'Anjou-Sicile. — **Hoppenhusen**, de Brunswick : d'azur, à deux fasces de gueules, chargées la première de deux *fleurs* de lis d'or, et la seconde d'une autre du même. — **Hoppl**, en Autriche : bandé d'argent et de gueules, de quatre pièces, à la bande d'azur chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Hordal**, en Champagne : d'azur, à l'épée en pal d'argent, la garde et la poignée d'or, surmontée d'une couronne et accostée de deux *fleurs* de lis du même. — **Hornfels**, en Allemagne : d'argent, semé de *fleurs* de lis d'azur, à la bande d'or brochant sur le tout, chargée de trois aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules. — **Hory** : chapé d'azur et d'or, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée en pointe de deux hermines d'azur. — **Hoslazier**, en Provence : gironné d'or et d'azur, à la croix dentelée, écartelée de l'un en l'autre, et chargée en cœur d'une losange d'azur et d'une *fleur* de lis d'or. — **D'Hostager** (Dominique), chevalier de Malte en 1525 : parti, coupé, taillé d'or et d'azur, à la croix dentelée de l'un en l'autre, chargé en cœur d'une *fleur* de lis d'or dans une losange d'azur. — **L'Hoste**, en Champagne : d'azur, à trois maillets et une *fleur* de lis d'or en abîme. — **Hostung**, comte de Tallard, lieutenant général : de gueules, à la croix dentelée d'or, qui est d'Hostung, à la croix de gueules chargée de trois *fleurs* de lis en fasce, qui est de Dorgense, par substitution. — **Houg**, à Strasbourg : d'argent, à deux *fleurs* de lis en chef, et une roue en pointe, le tout de sable. — **Du Houlay** (Adrien), conseiller à la cour des aides, le 29 août 1696 : écartelé, au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes d'argent; au 2 d'argent, au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, accostée de deux molettes du même; au 3 d'azur, à un besant d'or, écartelé d'argent, à une moucheture d'hermines de sable; au 4 d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, et sur le tout d'azur, à trois molettes d'or, à la bordure du même. — **Houllet**, en Normandie : d'azur, au cœur d'or enflammé de gueules, sommé d'une croix fleurdelisée d'or et percé de deux flèches en sautoir d'argent. — **Le Houx**, en Touraine : d'azur, à une tête de léopard d'or, surmontée d'une *fleur* de lis et soutenue d'un massacre de cerf d'or. — **Hudelor** : de sable, à une croix d'argent cantonnée de seize *fleurs* de lis d'or. — **Huebert**, en Allemagne : coupé le premier d'or, à l'aigle éployée de sable, parti d'azur à une *fleur* de lis d'or; le deuxième de sable au lion d'or. — **Huguenin du Miraud**, écuyer, premier commis de police, garde des archives du conseil des finances à Paris : d'azur, au rocher d'argen. surmonté d'une *fleur* de lis d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'une colombe d'argent. — **Husen**, en Poméranie : d'or, à trois fasces d'azur, à une demi-*fleur* de lis d'or. — **Hybler**, en Allemagne : coupé d'azur et d'or, le 1 chargé de deux *fleurs* de lis d'or l'une sur l'autre; le 2 d'un huchet d'azur.

D'Igbi, en Angleterre, chevalier de l'ordre de la Jarretière : d'azur, à la *fleur* de lis d'argent épanouie. — **Iheusisch**, en Allemagne : coupé d'or et de sable, à une *fleur* de lis l'un en l'autre. — **Imbaut** : d'azur, semé de France, au lion couronné d'argent. — **Immercello** : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable. — **Immerscel**, en Bourgogne ancienne : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur. — **Immerse**, en Allemagne : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable. — **Ingolot**, en Alsace : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **Ions** : d'azur, au lion rampant sur un tronc d'arbre du même, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or. — **Ise**, en Provence : d'argent, à un lion de gueules, à la bande d'azur brochante sur le tout, chargée en chef d'une *fleur* de lis d'or en bande. — **Iselin**, en Franche-Comté : de gueules, à la *fleur* de lis d'or en bande. — **Iselin**, en Suisse : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Izimieux** : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à six roses d'argent posées trois, deux et une, qui est Izimieux; aux 2 et 3 de gueules, à deux clefs d'argent en sautoir, surmontées d'une *fleur* de lis d'or. — **Izsbeugen**, en Allemagne : de sable, à la croix denchée d'or, cantonnée de quatre alérions d'argent, et chargée en cœur d'une *fleur* de lis d'azur.

Jacquet de La Verrière : d'azur, au lion assis d'or, tenant de sa patte droite une *fleur* de lis du même. — **Jamot**, en Normandie : d'azur, à trois *fleurs* de lis au pied nourri d'argent, mal ordonnées, à une épée du même en pointe couronnée d'or. — **Jamber**, dans l'Angoumois :

de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent, au lion du même. — **Janvier**, en Poitou : écartelé, aux 1 et 4 d'hermines, au chef de gueules, à cinq *fleurs* de lis d'or posées en croix; sur le tout d'azur, à deux pals d'or et un soleil du même en abîme. — **Jasse**, en Lorraine ; de gueules, au cor de chasse de sable, virolé d'argent et lié d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux en chef et une en pointe. — **Jaubert**, en Quercy : écartelé au 1 d'azur, à une *fleur* de lis d'or et une demi-*fleur* de lis du même, mouvante de la partition de l'écu; au 2 de gueules, à trois palmes d'or, posées l'une au-dessus de l'autre; au 3 de gueules, à une croix trèflée d'or; au 4 d'azur, à trois étoiles d'or posées l'une sur l'autre. — **Jehannot de Kersauson**, en Bretagne: d'argent, à la croix fleurdelisée de sable, soutenue en bas de deux lions affrontés du même. — **Jénisch**, en Allemagne : coupé d'or et de sable, à deux *fleurs* de lis appointées de l'une en l'autre. — **Jentot**, en Lorraine : de gueules, à une *fleur* de lis d'or, chargée d'une étoile d'azur. — **Le Jeune**, en Champagne : d'azur, à une épée d'argent garnie d'or, surmontée d'une couronne de *fleurs* de lis, et accostée de deux *fleurs* de lis du même ; *alias* : d'azur, à deux épées d'argent, la garde et la poignée d'or, posée en pal, surmontée d'une couronne fleurdelisée du même. — **Johanstem**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une double *fleur* de lis d'argent dans une couronne d'or; aux 2 et 3 de gueules, à trois fleurons d'or dans une couronne d'argent; sur le tout de sable, à deux couronnes d'or l'une sur l'autre. — **Jolly**, à Paris : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Joly de Fleury**, en Bourgogne : d'azur, au lis d'argent, au chef d'or, chargé d'une croisette pattée de sable; écartelé d'azur, au léopard d'or, armé et lampassé de gueules. — **Josson**, en Bretagne : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, surmontée d'un rossignol du même. — **Jouar**, originaire de Bourgogne, seigneur d'Esloges, en Poitou, par concession du mois de novembre 1663 : d'argent, à trois croissants de gueules, au lion du même brochant sur les trois croissants ; au chef d'azur, chargé de deux *fleurs* de lis d'or. — **Jouer**, commandeur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : écartelé, au 1 d'or, à la tour d'azur, posée sur une montagne de sinople ; au 2 d'argent, à la croix fleurdelisée d'azur au pied fiché ; au 3 de gueules, à trois bandes d'argent, à cinq têtes de loup de gueules, à une épée de sable, la pointe en bas posée sur la partition.— **Jousselin**, dans l'Orléanais : d'argent, au lion d'azur, accompagné en pointe de deux *fleurs* de lis du même. — **Joyeuse** : palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or, écartelé de Saint-Dizier, qui est d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de huit *fleurs* de lis d'or. Anne, duc de Joyeuse, épousa, le 24 septembre 1581, Marguerite de Lorraine, sœur puînée de Louise de Lorraine, reine de France, femme de Henri III. — **Jubard**, en Normandie : de gueules, à une croix fleurdelisée d'argent. — **Juilly Saint-Denis** : d'argent, à la croix fleurdelisée de gueules. — **Julliot**, à Bordeaux : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton raccourci et péri en bande du même.

Kain, en Allemagne : de sable, au lion d'or, écartelé, parti de gueules et d'argent, à une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Kaiserspergger**, en Allemagne : parti d'azur et d'or, au chevron d'or et d'azur, chargé de deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Kaly du Fau**, en Bretagne : d'azur, à trois coquilles d'or et une *fleur* de lis du même en abîme. — **Kamminga**, de Bourgogne ancienne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une *fleur* de lis d'argent; aux 2 et 3 d'or, à un peigne de gueules sur le tout d'or, à une étoile d'azur. — **Kaspis**, en Allemagne: d'argent, à l'aigle éployée de gueules, à deux *fleurs* de lis du même en pointe. — **Katzy**, en Autriche : d'or, à la bande d'azur, chargée d'une *fleur* de lis d'argent, accompagnée de deux autres *fleurs* de lis du même, posées en pal ; parti d'argent, au lion de gueules. — **Kelblin**, en Alsace : de gueules, au chevron d'or, chargé de trois *fleurs* de lis du champ. — **Keller**, en Alsace : de sable, à une balance d'argent dont les bassins sont d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Kelner**, en Allemagne : d'argent, au mur maçonné et crénelé de sable, chargé d'une rose de gueules, au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. **Kennedy**, en Angleterre : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois croix recroisettées, au pied fiché du même dans un double trescheur, fleurdelisé de gueules. — **Kennedy of Dunure**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de deux croix recroisettées, au pied fiché du même dans un double trescheur fleurdelisé de gueules ; aux 2 et 3 de France. — **Kennenburg**, en Hollande : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules, deux en chef et une pointe. — **Kéraly**, en Bretagne : d'azur, à la *fleur* de lis d'or en abîme, accompagée de trois coquilles d'argent. — **Kérault**, en Bretagne : d'azur, fretté d'argent à la *fleur* de lis du même. — **Kerckhove**, en Belgique : de sable, au chef d'argent, chargé d'une *fleur* de lis au pied nourri de gueules. — **Kéro**, en Bretagne : d'azur, fretté d'argent, à une *fleur* de lis en chef, au canton dextre du même. — **Kerhoent**, en Bretagne : échiqueté d'or et d'azur de six traits ; écartelé d'azur, à deux macles d'or, surmontées d'une *fleur* de lis du même. — **Kériolis** : d'hermine, au chef de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Kermoria**, en Bretagne : d'azur, au huchet d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Kersulgar**, en Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent surmontées de deux roses du même. — **Kervadoué**, en Bretagne : d'hermine, à deux *fleurs* de lis d'or, posées en pal l'une sur l'autre. — **Kester**, en Allemagne : d'argent, à la bande de gueules, chargée d'un lionceau du premier, accompagné d'un chef d'or, chargé d'une *fleur* de sable, et en pointe de sable, à la *fleur* de lis d'argent, et à sénestre d'argent, à la *fleur* de lis de gueules. — **Kherlini**, en Allemagne : de sable, à un pot de *fleurs* d'or, écartelé de gueules à une *fleur* de lis d'argent. — **Khuenburg**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4, coupé d'azur et d'argent, à deux *fleurs* de lis appointées de l'une en l'autre ; aux 2 et 3, parti d'argent et de gueules, sur le tout un cercle rond de l'un en l'autre. — **Kickhenger**, en Allemagne : de gueules au canton dextre, et d'argent à sénestre, à la barre de sable sur le tout, chargé de deux *fleurs* de lis appointées d'or. — **Kiliani**, en Allemagne : de gueules, à deux *fleurs* de lis d'argent, coupé d'argent à une coquille de gueules. — **Kinnimmontch**, en Ecosse : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Kleckliher**, en Allemagne : coupé d'azur et d'argent, le premier chargé de trois étoiles d'or, posées deux et une ; le second de deux *fleurs* de lis l'une sur l'autre. — **Klinglin**, en Alsace : diapré d'argent à une fasce de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Klinglin**, à Brisac : d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois *fleurs* de lis du même. — **Knott**, en Bavière : de sable, au lion d'or, contourné, coupé d'or, à trois *fleurs* de lis d'azur. — **Kockbler**, en Allemagne : d'azur, à trois étoiles d'or, posées deux et une, coupé d'argent à une *fleur* de lis d'or.— **Konitz**, en Autriche : parti d'azur et d'argent, à trois *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Konitz**, en Saxe : de gueules, à une moitié de *fleur* de lis posée en barre d'or, adextrée d'une rose du même. — **Korff**, en Allemagne : de gueules, à une double *fleur* de lis d'or l'une sur l'autre. — **Koserle**, en Allemagne : d'azur, au chevron d'or, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Kotzeler**, en Alsace : d'azur, à trois *fleurs* de lis de gueules, surmontées d'un lambel de trois pendants. — **Koulignaque**, à Brisac : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent, cantonnée de quatre étoiles à six rais du même. — **Krafft**, en Suisse : d'argent, à une *fleur* de lis d'azur. — **Krais**, en Suisse : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis de sable, deux en chef et une en pointe. — **Krausen**, en Allemagne : de gueules, au chevron d'or chargé de deux lionceaux affrontés de sable, tenant une croix, et en pointe une *fleur* de lis d'argent. — **Kreyss**, en Allemagne : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Kronbourg**, en Allemagne : de gueules, parti d'or, à une *fleur* de lis sur le tout de l'un en l'autre. — **Kunrath**, en Allemagne : d'or, à une *fleur* de lis renversée, au pied nourri d'azur.

Labaume-Forsac, brigadier des armées du roi : écartelé, au 1 d'azur, au cheval d'or ; au 2 de sable, au lion d'or ; au 3 de France, au bâton de gueules, péri en bande ; au 4 d'argent, à l'aigle de sable ; au chef d'azur, sur le tout d'or, à la *fleur* de lis de gueules. — **Labune**, en Poméranie : coupé d'or et d'azur, à une *fleur* de lis, posée en bande de l'un en l'autre. — **Du Lac** : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une *fleur* de lis, au pied nourri d'argent. — **Lacerda-Mendoça**, de Castille : parti de Léon, coupé de France, le tout parti, écartelé en sautoir, aux 1 et 4 de sinople, à la bande d'or, chargée d'une autre de gueules ; aux 2 et 3 d'or, avec ces mots : *Ave, Maria, gratia plena.* — **Lachambe**, en Bourgogne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent, au lion du même couronné d'or. — **Lagel** : d'azur, à deux *fleurs* de lis en pal, posées à dextre, et un dauphin du même à sénestre. — **Lagreze de Toril**, dans l'Angoumois : d'argent à trois barres de gueules, à la bande d'azur brochante, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Laloé**, à Paris : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois *fleurs* de lis de gueules, accompagnées de trois merlettes d'or. — **De Lamczan de Janet** (François), chevalier de Malte en 1611 : d'azur, à la main gauche d'argent, mouvante du flanc dextre de l'écu, tenant une *fleur* de lis d'or. — **Lancastre**, en Angleterre : de France, écartelé d'Angleterre, qui est de gueules, à trois léopards d'or l'un sur l'autre, armés et lampassés d'azur, et pour brisure un lambel d'argent. — **Lanceau**, seigneur d'Arancourt, conseiller à Metz : d'azur, à deux lances ferrées d'argent, passées en sautoir, accompagnées de deux *fleurs* de lis d'or, l'une en chef et l'autre en pointe, et de deux besants d'argent aux deux flancs. — **Lancelon**, en Touraine : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent, au franc-canton chargé d'une *fleur* de lis, le tout d'argent. — **Lançon**, en Allemagne : d'azur, à deux piques d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef et en pointe de deux *fleurs* de lis d'argent, et accostées de deux roses du même. — **Landisée**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent ; aux 2 et 3 d'argent, à une *fleur* de lis de gueules. — **Langen**, en Allemagne : coupé d'argent et de gueules, à une demi-rose et une demi-*fleur* de lis de l'un en l'autre ; le cœur de la demi-rose est d'or. — **Langeron**, en Nivernais : d'azur, à trois étoiles d'argent, posées deux et une ; écartelé de gueules, à quatre fasces endentées d'argent, à une bande d'azur semée de *fleurs* de lis d'or. — **Langh**, cardinal-archevêque de Salzbourg, nommé le cardinal de Gurtz, parce qu'il en avait été l'évêque : deux écussons accolés, le premier parti d'or et de gueules, à un lion de sable sur l'or, et une fasce d'argent sur le gueules, qui sont les armoiries de l'église de Salzbourg ; le second, parti d'argent et de gueules, à une demi-rose de gueules mouvante de la partition, et une demi-*fleur* de lis d'argent mouvante de la partition ; la croix d'archevêque entre les deux écussons et le chapeau de cardinal au-dessus. — **Langlade**, en Bretagne : de gueules, à un monde d'or, soutenu d'une *fleur* de lis et côtoyé de deux branches de chêne englanté aussi d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. — **Languevelt**, en Hollande : d'argent à six *fleurs* de lis d'azur, posées en fasce trois et trois. — **Lannel**, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, posées deux et une ; au chef du même, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Launes**, en Berry : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent ; au chef d'or, chargé de deux *fleurs* de lis de gueules. — **Laquide**, à Paris : d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois roses de gueules, accompagné de deux étoiles et d'une *fleur* de lis d'argent. — **Largentier**, en Champagne : d'azur, à trois chandeliers d'église d'or, parti de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Larroche de La Treuque**, avocat à Toulouse : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois demi-*fleurs* de lis d'or ; au 2 de gueules, à trois rochers d'argent ; au 3 d'azur, au lion passant d'or. — **Lartigue**, en Guyenne : d'azur, à un homme armé d'argent, tenant de sa main droite une pique d'or ferrée d'argent, et de la sénestre une épée la pointe en haut, périe en bande d'or, et posée en chef, et en pointe une croisette pattée d'argent. — **Lastours**, alliance de Cosnac : d'argent, à trois tours de sable, accompagnées de six *fleurs* de lis du même, trois en chef, deux en fasce et une en pointe. — **Latiner** : de gueules, à la croix fleurdelisée à l'antique d'or, et une bande d'azur semée de *fleurs* de lis d'or brochante sur le tout. — **Latre**, en Flandre : écartelé, au 1 d'argent, à une bande de sable, accompagnée de trois lions de sinople, couronnés d'or, deux en chef et un en pointe ; au 2 parti, emmanché d'argent et de gueules, de dix pièces et une bordure componnée d'or et d'azur ; au 3 fascé d'argent et d'azur, de six pièces, les fasces d'argent chargées de six *fleurs* de lis de gueules, posées trois, deux et une ; au 4 d'argent, à une fasce vivrée de sable, et sur le tout d'or, à deux écussons d'azur, l'un au côté sénestre du chef, et l'autre en pointe, au franc-quartier de gueules, chargé d'un molette d'or. — **Latre**, en Angleterre : d'or, à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une *fleur* de lis du champ, au franc-canton de gueules, à une molette d'éperon d'or. — **Laval-Nesle** : d'or, à la croix de gueules, chargée de quatre coquilles d'argent, et au milieu de la croix en cœur une *fleur* de lis d'or, cantonnée de seize alérions d'azur, qui est de Montmorency. — **Laubié** : d'azur, à une dextrochère d'argent mouvant à sénestre, tenant un fifre d'or, fleurdelisée du même aux deux bouts. — **Lauder**, en Angleterre : de gueules, au griffon d'argent, dans un double trescheur fleurdelisé du même. — **Laverdin**, en Touraine : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Lavernot**, lieutenant général et criminel en la sénéchaussée et présidial de Ponthieu et intendant de la duchesse d'Angoulême : d'or, à la bande d'azur, chargée d'une *fleur* de lis d'or. — **Laur**, en Béarn : écartelé, au 1 d'argent, à la tour d'azur, surmontée d'un croissant de gueules ; aux 2 et 3 de Laur, qui est d'argent, au pin de sinople côtoyé à dextre d'une étoile d'azur, et à sénestre d'une onde de gueules ; au 4 d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au lion du même brochant, et sur le tout coupé d'or et de gueules, et en chef un rameau de laurier de sinople, mouvant du flanc sénestre de l'écu, en pointe un cœur d'or. — **Laurin**, en Picardie : de gueules, à une fasce ondée d'argent, chargée de deux autres fasces aussi ondées d'azur, et accompagnées en chef d'une étoile d'or à dextre et d'un croissant du même à sénestre, et en pointe d'une *fleur* de lis aussi d'or. — **Lebus**, en Autriche : d'or, à deux pertuisanes, posées en sautoir et terminées à la pointe de deux *fleurs* de lis d'argent, surmontées d'une étoile de gueules, à la bordure du même. — **Lebzelper**, en Misnie : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au bélier rampant de gueules, accorné et onglé d'or et d'azur ; aux 2 et 3 parti d'or et de sable, à la *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Legg**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la rencontre de cerf d'argent ; au 2 d'argent, à deux fasces de gueules, surmontées de trois étoiles du même ; au 3 d'argent, au lion de sable, accompagné de trois *fleurs* de lis du même, deux en chef et une en pointe. — **Ledesma**, en Espagne : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre *fleurs* de lis d'argent, à la bordure d'azur, chargée de huit croissants d'argent. — **Leigoni**, en Auvergne : d'or, à un arbre de sinople, entouré de flammes de gueules, sur une rivière d'azur ; écartelé d'azur, à une foi d'argent en fasce, embrassant une colonne d'or, soutenue d'une *fleur* de lis d'argent. — **Leis**, en Allemagne : d'or, au lion issant de gueules, coupé d'azur, à la croisette d'or, surmontée d'une *fleur* de lis au pied nourri de gueules. — **Lellin**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux croissants adossés d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **L'Enfent**, au Maine : d'argent, à la bande d'azur, accostée de deux *fleurs* de lis d'or. — **Lennard**, en Angleterre : d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Leoncessa**, à Naples : de gueules, à la croix d'argent, chargée d'une *fleur* de lis du champ, et cantonnée de quatre autres *fleurs* de lis d'or. — **Lepinay**, en Poitou : de sinople, à une ancre d'or, accompagnée de deux bras d'argent, passés en sautoir, les pointes coupées et séparées de leurs bras, et un tourteau de gueules en cœur, brochant sur l'ancre, et chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Lermusières**, en Languedoc : d'azur, à une *fleur* de lis d'or et une fasce de gueules, chargée de deux étoiles d'or, au chef d'argent, à l'aigle de sable. — **Les Allemands**, en Lorraine : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, à la bande d'argent sur le tout. — **Lescaille**, en Alsace : d'azur, à une dextrochère de carnation armée d'or, mouvant du flanc sénestre, lequel tient un bonnet carré de gueules, sommé d'une *fleur* de lis d'or. — **Le Lescorie**, en Bretagne : d'azur, à l'épée d'argent posée en fasce, accompagnée de trois *fleurs* de lis du même. — **Lesne**, en Bretagne : d'azur, à la *fleur* de lis d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon du même, deux en chef et une en pointe. — **Lesperonnières**, à La Rochelle : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à deux fasces de gueules ; aux 2 et 3 d'hermines ; sur le tout de gueules, à une fasce dentelée d'argent, surmontée d'une *fleur* de lis d'or. — **Le Lettier**, en Poitou : d'argent, à la croix montant de gueules et la traverse d'azur, chargée de huit *fleurs* de lis d'or. — **Lévêque** : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une *fleur* de lis et d'une étoile du même, la *fleur* de lis adextrée, et en chef d'un lion aussi d'or. — **Lévesque**, en Bretagne : de sable, au chef d'argent, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Leuttner**, en Tyrol : de gueules, à deux *fleurs* de lis d'or, chapé d'azur, au lion d'or, en pied sur un tertre de sinople. — **Lewenfeldt**, en Autriche : de gueules, à la bande de sable, chargée d'un lion d'or, passant sur des drapeaux, la bande accostée de deux *fleurs* de lis d'argent, une en chef et une en pointe. — **Lezay-Lusignan** : burelé d'argent et d'azur, à la bordure de onze merlettes de gueules ; au franc-quartier du même, chargé d'une *fleur* de lis d'or, les merlettes ayant la tête et le col sur l'azur, le reste sur l'argent. — **Lhelgenstein**, en Alsace : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Libant**, en Bretagne : d'argent, à six *fleurs* de lis de gueules, posées trois, deux et une ; au chef de gueules, chargé de trois fers de lance d'argent. — **Libertat**, en Provence : coupé d'azur et de gueules, le 1 chargé d'une tour d'argent, accostée de deux *fleurs* de lis d'or et surmontée d'une troisième du même, le 2 chargé d'une croix passante d'or. — **Liebenzeller**, en Alsace : parti d'or et d'argent, à l'escarboucle de gueules fleurdelisée, le bâton du milieu terminé en chef d'une étoile au lieu de *fleurs* de lis.— **Liebenzellen**, en Alzace : coupé d'argent et de gueules, à l'escarboucle à huit rais fleurdelisés d'or, brochante sur le tout, celui du milieu du chef terminé d'une étoile à six rais. — **Liechtenthal**, en Allemagne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au cancrelin de sinople, posé en bande, brochant sur le tout. — **Liégois**, en Flandre : de gueules, au chevron accompagné en chef de deux étoiles à six rais, et en pointe d'une *fleur* de lis, le tout d'or. — **Liepvre**, en Lorraine : d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, surmontée d'une couronne du même, accostée de deux *fleurs* de lis aussi d'or. — **Lier**, en Hollande : d'argent, à trois *fleurs* de lis, au pied nourri de sable. — **Liercourt** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Le Lièvre**, en Normandie : de gueules, à une *fleur* de lis d'or, surmontée de deux croisettes du même. — **Ligiers**, en Auvergne : d'or, à un olivier à deux branches, posées en sautoir de sinople, au chef soudé d'argent, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Lilgenferldt**, en Allemagne : de sable, au lion issant d'or, coupé d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Lilienberger**, en Allemagne : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or, posées en fasce, au chef d'azur, chargé d'un lionceau d'or. — **Lilieneron**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à une demi-aigle de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent, surmontée d'une couronne d'or. — **Lilien**, en Autriche : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent. — **Limours**, chevalier de Malte en 1578 : d'argent, semé de *fleurs* de lis d'azur, au franc-canton de gueules. — **Linage**, originaire de Champagne : de gueules, au sautoir engrêlé d'or, accompagné de quatre *fleurs* de lis du même. — **Lindaw**, en Autri-

che : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une *fleur* de lis de gueules. — **Linden.** Arnould Linden, comte d'Archot, eut cinq fils, dont l'aîné, succédant au comté d'Archot, conserva les armes pleines de la maison, qui sont : d'or, à trois *fleurs* de lis de sable. Le deuxième, nommé Gérard, seigneur de Wisemale, prit : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. Le troisième, Godefroy, baron de Rosseloire : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. Le quatrième, Henri, seigneur de Rivière : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable. Enfin le cinquième, Jean, seigneur de Schoonhaen : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Lipsen**, en Allemagne : d'azur, parti d'argent, à un buste de roi couronné, tenant de sa main droite une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Lipsi**, à Venise : d'or, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent, supportant un sauvage naissant de carnation, la massue de sable sur l'épaule. — **L'Isle**, en Provence : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, tigées et feuillées de sinople. — **Lisse**, en Hollande : d'or, à la croix ancrée de gueules, chargée d'un écusson d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **Livré**, en Bretagne : de gueules, à la *fleur* de lis d'or, surmontée de deux croisettes d'argent. — **De Loiselonch** (Pierre), natif de la Pouille, au royaume de Naples, chancelier de France en 1067, abbé de Saint-Germain-des-Prés en 1078, et mort en 1082 : écartelé, aux 1 et 4, semé de France, à un écusson d'azur, chargé de trois besants d'argent; aux 2 et 3, un bœuf furieux de gueules, onglé, accolé et accorné de sable. — **Lollin**, à Venise : losangé d'or et de gueules, au chef d'argent, chargé d'une *fleur* de lis de gueules. — **Lombard**, secrétaire des commandements de Monsieur, frère de Louis XIV : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois *fleurs* de lis de sable, au chef de gueules. — **Lombard**, en Bourgogne : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois *fleurs* de lis de sable, au chef d'azur. — **Lombec**, originaire de Liége : de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Lommis**, en Suisse : d'azur, à deux bandes d'or, accompagnées au canton sénestre d'une *fleur* de lis du même, posée en barre. — **Longueville**, marquis d'Haucourt : écartelé, aux 1 et 4 d'Orléans-Longueville, au bâton raccourci d'argent; aux 2 et 3 d'argent, semé de trèfles de sinople, à deux oiseaux affrontés du même, surmontés de deux T de gueules, sur le tout de Prestreval, qui est d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or. — **Loulay de Lignières** : d'argent, à trois porcelets de sable, posés deux et un, à la *fleur* de lis de gueules en abîme. — **Lorberrn**, en Allemagne : de gueules, à cinq *fleurs* de lis d'argent, posées trois et deux. — **De Lorraine** (Claude), duc d'Aumale, pair et grand veneur, tué au siége de La Rochelle le 14 mars 1573 : écartelé, aux 1 et 4 de Lorraine-Guise, aux 2 et 3 de Bourbon. — **Lort**, en Languedoc : de sable, à une croix ancrée de gueules, chargée d'une *fleur* de lis du même; le tout soutenu par deux lévriers d'argent, accolés du premier. — **Lotsky**, en Silésie : de sable, à trois poissons d'or, pendus à un filet du même, mouvant du chef; accosté de deux *fleurs* de lis du même, posées aux cantons. — **Loubes**, à Tours : losangé d'or et d'azur; écartelé d'argent, à une bande fuselée de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis d'azur, posées en orle. — **Loysa**, en Espagne : d'azur, à cinq roses de gueules, posées deux, deux et une; à la bordure d'azur, chargée de six *fleurs* de lis d'or, mouvantes des flancs, du chef et de la pointe, posées deux, deux et deux. — **Lozier** : d'or, à une bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Luiteridt**, en Allemagne : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules. — **Lullié**, à Lyon : d'or, embrassé d'azur à sénestre, l'or chargé d'un lion de gueules; l'azur d'une étoile d'or et d'un croissant d'argent, parti de gueules, à une fasce d'argent, chargée d'un carreau d'azur, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Lumagne**, originaire des Grisons : de gueules, à trois colimaçons d'argent, posés deux et un; au chef d'azur, bordé d'argent, chargé d'une *fleur* de lis d'or, par concession du roi Louis XIII du 1er juin 1624, dont un chanoine de Lyon en 1697. — **Lundin**, en Angleterre : d'or, au lion de gueules, dans un double trescheur fleurdelisé du même, à la bordure componnée d'argent et d'azur. — **Lur** : de gueules, à trois croissants d'argent, au chef d'or, écartelé du même, à la fasce de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis d'azur. — **Luzeau**, en Bretagne : d'azur, à la double *fleur* de lis d'argent, surmontée de deux mouchetures d'hermine du même. — **Luzicau** (André), auditeur des comptes en Bretagne : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'argent jointes, l'une versée et toutes deux aux pieds perdus, et en chef deux mouchetures d'hermine d'argent. — **Luzieau** (Claude), en Bretagne, auditeur des comptes : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'argent jointes, l'une versée et toutes deux aux pieds perdus, accompagnées de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe. — **Lyon**, en Angleterre : d'argent, au lion d'azur, dans un double trescheur fleurdelisé du même. — **Lyon** : d'azur, semé de *fleurs* du lis d'or, à une tête de léopard du même. — **Des Lyons**, à Saint-Omer : d'argent, à quatre lions de sable. — **Du Lys**, en Nivernais : d'azur, à trois chiens courants l'un sur l'autre d'or, surmontés d'une *fleur* de lis d'argent, par déclaration du roi Louis XIII, donnée à Paris le 25 octobre 1612, enregistrée le 18 décembre suivant. Ce prince permit à Charles du Lys, avocat général en la cour des aides de Paris, et à Luc du Lys, sieur de Resne-Moulin, secrétaire du roi, issus de Pierre Darc, dit du Lys, frère de Jeanne Darc, dite la Pucelle d'Orléans, d'ajouter à leurs armes une *fleur* de lis d'or. — **Lys**, seigneur de Beaucé, en Bretagne : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de quatre mouchetures d'hermine, surmontée de deux *fleurs* de lis d'argent, dont un chevalier de Malte en 1664.

Machif, en Allemagne : d'argent, à dix *fleurs* de lis de gueules, posées trois, deux, trois et deux. — **Machtolff**, en Allemagne : d'azur, à la bande d'or, chargée de trois besants d'argent et accostée de six *fleurs* de lis d'or, trois en chef et trois en pointe. — **Macquart**, en Lorraine, descendant par les femmes de Catherine du Lys, fille de Pierre Darc, dit *du Lys*, frère de Jeanne Darc, connue sous le nom de la *Pucelle d'Orléans :* d'argent, à une épée d'azur, posée en pal, la pointe en haut, couronnée d'une couronne d'azur et accostée de deux *fleurs* de lis d'or; au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'argent. — **Maculan** (Vincent), cardinal florentin en 1641 : de gueules, au lion d'or tenant une rose d'argent, au chef cousu de France. — **Magiocca**, à Gênes : d'azur, à une foi d'argent en fasce habillée d'or, supportant une *fleur* de lis en chef et trois étoiles à six rais, le tout du même. — **Magiola**, à Gênes : d'azur, au lion couronné, tenant une *fleur* de lis d'or, à la bande d'argent branchante chargée d'un pampre de vigne de sinople. — **Magny**, en Normandie : de gueules, à la rose d'argent, tigée et feuillée de sinople, accompagnée de deux *fleurs* de lis, parti d'or et d'argent; un croissant d'or en pointe de l'écu. — **De Magny** (Anne), veuve de Robert de Godefroi, écuyer, sieur de Dinfville : d'azur, à une branche de laurier d'or, soutenue d'un croissant du même, accompagnée en chef de deux *fleurs* de lis aussi d'or, au chef d'argent. — **Mahaud**, de Melun : d'azur, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de gueules. — **Maheu**, en Normandie : d'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de deux croix fleurdelisées du même, et en pointe d'une rose d'argent. — **Mahuet**, à Metz, en Lorraine : d'azur, à une tour d'argent, surmontée d'une croix fleurdelisée et accostée de deux autres croix du même; écartelé d'azur, à trois besants d'or, au chef d'argent chargé d'un léopard de gueules. — **Mahun**, en Angleterre : de gueules, à la manche mal taillée d'hermine, à une *fleur* de lis d'or mise au franc-canton. — **Mahus**, en Alsace : diapré d'or, à la bande d'azur chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Maigny** : de gueules, à six *fleurs* de lis d'argent en chef, et une rose de cinq feuilles d'or, tigée et feuillée de sinople, montante d'un croissant d'argent en pointe. — **Maillard** : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, accompagnée de six merlettes de sable en orle. — **Maillasson**, en Poitou : d'azur, à deux branches tigées par le pied de trois racines, et fleurdelisées d'argent par le haut, en sautoir. — **Maillot**, en Normandie : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Du Maine** (Eléonor), comte du Bourg, maréchal de France en 1724 : de gueules, à la *fleur* de lis d'or. — **Le Maingre**, en Provence : d'argent, à une aigle à deux têtes de gueules, membrée et becquée d'azur, et chargée en cœur d'une *fleur* de lis d'or. — **Le Maingre**, dit *Boucicault*, maréchal de France : d'argent, à l'aigle éployée de sable, parée de gueules, brisée sur l'aile droite d'une *fleur* de lis d'or. — **Mair**, en Autriche : coupé d'or et de gueules, à trois *fleurs* de lis mal ordonnées de l'un en l'autre. — **Le Maître**, en Normandie : de sable, à trois fasces d'argent, une *fleur* de lis du même brochante sur le tout. — **Le Maître**, en Normandie . écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois fasces d'or; aux 2 et 3 d'or, à un écusson de gueules sur le tout d'azur; à une *fleur* de lis d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un barbeau renversé sur le dos, aussi d'or. — **Le Maître**, en Lorraine : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or en chef, et en pointe une *fleur* de lis d'argent, soutenue d'un croissant du même. — **Le Maître**, originaire de Provence : d'azur, à la bande d'or, chargée de trois étoiles de gueules, accompagnée de deux *fleurs* de lis d'or, une en chef et une en pointe. — **Malaperte**, abbé de Marchiennes, en Flandre : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent, à la bordure componnée d'or et de gueules. — **Maldachiny**, cardinal en 1647 : parti, au 1 de gueules, à la colombe d'argent tenant à son bec une branche d'olivier d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, qui est de Pamphilio; au 2 d'azur, à trois étoiles d'or, posées une et deux, coupé, crénelé d'argent, maçonné de sable. — **Maldonado**, en Espagne : de gueules, à cinq *fleurs* de lis d'or en sautoir. — **De Malenfant de Preissac** (Antoine), chevalier de Malte en 1612 : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une aigle éployée d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à trois fasces vivrées d'argent, à une bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, brochante sur le tout. — **Maleteste**, en Bourgogne : tiercé en fasce, au 1 d'azur, à une *fleur* de lis d'or; au 2 d'or; au 3 de gueules, à un croissant d'argent. — **Malevende** : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, à deux cantons d'argent, à la pointe coupée du même. — **Mamye**, en Alsace : écartelé, au 1 d'azur, au lion d'or, lié de gueules, à une fasce aussi d'or, brochante sur le tout; au 2 d'or, à un arbre de sinople sur une terrasse du même, supportée par deux griffons, coupé de gueules et de sable; au 3 d'argent, à une levrette courante en bande de sable, accolée et brochée d'or, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or; sur le tout, de gueules, à un chien passant, la tête contournée d'argent, accolée de gueules et bouclée d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles à six rais d'or. — **Mandons**, en Bourbonnais : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une *fleur* de lis au pied fiché d or, le chevron accompagné de trois roses d'argent. — **Manessier**, en Picardie : d'argent, à la bande de sable chargée de trois *fleurs* de lis d'or, et accompagnée de trois hures de sanglier de sable, deux au canton sénestre et une au canton dextre; écartelé d'or, à la croix d'azur cantonnée de quatre soleils de gueules. — **Mangin**, en Lorraine : tiercé en pal, au 1 d'azur à trois feuilles d'argent, les deux du chef affrontées, et accostant une étoile d'or; au 2 de sable à deux aigles d'or, l'une sur l'autre; au 3 de gueules, à deux *fleurs* de lis d'or, l'une sur l'autre — **Manners**, en Angleterre : d'or, à deux fasces d'azur, au chef écartelé; aux 1 et 4 d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules, au léopard d'or. — **Mannovis**, en Angleterre : d'or, à deux fasces d'azur, au chef écartelé d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or et de gueules, à trois lions d'or. — **Manuel** : palé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Maralver de La Pausse**, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : d'azur, à la croix d'argent alésée et fleurdelisée d'or. — **Marçay**, à Orléans : d'azur, à sept *fleurs* de lis d'argent en orle, posées deux, deux, deux et une. — **Marçay**, de Froumanteau, à La Châtre : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Marcé**, dans l'Orléanais : d'or, semé de *fleurs* de lis de gueules. — **Marcé**, de la généralité de Caen, en Normandie : fretté d'or et de gueules de six pièces, semé de *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Marcel** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Marcel de Bouqueval** : d'argent, à la croix patriarcale de sable, écartelé d'or, à la bande de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Marchenoir**, dans le Vendômois : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois roses de gueules, accompagnées de deux *fleurs* de lis d'or, écartelé des armes de la ville de Blois. — **Marco**, en Allemagne : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses de gueules, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Marcol** : d'argent, à la double croix de sable, écartelée d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Marcoux**, en Languedoc : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois épis de froment d'or, mis en fasce sur un coupé d'azur, à la hache d'argent mise en pal, qui est de Marcoux; aux 2 et 3 d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, qui est du Boys. — **Mardaon** (Nicole) : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Mardonade**, à Cambrai : de gueules, à cinq *fleurs* de lis d'or en sautoir. — **Maréchal**, en Normandie : d'argent, à une fasce d'azur, accompagnée en chef d'une aigle naissante à deux têtes aussi d'azur, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Des Mares de Bellefosse** : écartelé, au 1 de gueules, à la *fleur* de lis d'or; au 2 de Montmorency-Laval; au 3 d'azur, à trois colombes d'or; au 4 de gueules, à trois molettes d'éperon d'or, sur le tout d'azur, à trois croissants d'argent. — **Marescoli**, en Italie : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules; aux 2 et 3 fascé d'argent et de gueules de six pièces, au léopard de sable brochant, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Margeret**, grand audiencier de France : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois têtes de léopard de sable, lampassées de gueules. — **Marinel**, en Normandie : d'azur, au lion issant d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Mariguane**, en Provence : d'or, à deux pins de sinople passés en sautoir, fruités d'argent; au chef d'azur, chargé de sept *fleurs* de lis d'argent, posées trois, trois et une. — **Marion**, seigneur de Kerhuel, en Bretagne : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules, posées deux et une; *alias :* d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Marpach**, en Allemagne : parti de gueules et d'argent, à une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Maron de Pisarry**, à Bordeaux : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une croix ondée d'argent, accompagnée de trois peloux de châtaignes d'or; aux 2 et 3 de gueules, à trois fasces ondées d'argent, à l'écusson d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, brochant sur la deuxième fasce. — **Marsay**, en Anjou : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Mars-Bodin**, en Bretagne : d'or, à une fasce de gueules, chargée d'une autre échiquetée d'or et d'azur, à l'aigle naissante de gueules, au chef couronné et becqué de gueules, chargée, sur la poitrine, d'une *fleur* de lis d'or. — **Marselière** : d'or, à la fasce d'hermine, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'azur, posées deux et une. — **Marselière** : de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **La Marselière** : de sable, à cinq *fleurs* de lis d'argent, posées en sautoir. — **Marsille**, en Picardie : d'argent, au chevron de gueules, chargé sur la pointe d'une *fleur* de lis d'argent, et accompagné de trois éperons de sable, posés deux et un. — **Martigné**, en Bretagne : semé de France, au lion d'or. — **La Martignière**, en Dauphiné : vairé de cinq traits, à la *fleur* de lis d'or en cœur. — **Martin**, capitaine de marine, anobli par le roi Louis XIII : de sinople, à l'écu en abîme de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'or, accompagné de deux mains fermées d'argent, et en pointe de deux manteaux du même, le tout surmonté d'un bâton d'or, issant du chef posé en pal, et en pointe une corne, aussi d'or. — **Martinelli**, à Venise : coupé en chef d'azur, à une *fleur* de lis d'argent, surmontée de deux molettes d'éperon du même, et en pointe d'argent à la fasce de gueules, et, sur le tout, une colonne d'argent, posée en bande. — **Martois** : de gueules, semé de croisettes d'or, à trois *fleurs* de lis du même. — **Masny**, en Touraine : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Mascal**, en Angleterre : de sable, à six *fleurs* de lis d'or, à la bordure endentée d'argent. — **Mascrany**, à Lyon, dont un chevalier de Malte en 1640 : de gueules, à trois fasces vivrées d'argent, celle du milieu chargée d'un écusson d'azur, à une *fleur* de lis d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une aigle éployée d'argent, couronnée d'or, accostée à dextre d'une clef et à sénestre d'un casque en profil du même. — **Masmines**, en Flandre : de gueules, au lion d'or brisé à la poitrine d'une *fleur* de lis de gueules. — **Massougnes**, en Poitou : d'argent, à trois fasces de gueules, dont deux chargées de trois têtes de couleuvres d'argent couronnées d'or, et la troisième de trois coquilles d'argent; au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Mauchevalier** : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, accostée de six merlettes de sable. — **Mauclair**, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : d'azur, au chevron d'argent, chargé sur la pointe d'un croissant de gueules, la pointe en haut; accompagné de trois *fleurs* de lis d'or, deux en chef et une en pointe. — **Maugis** : de sable, au lion d'or, armé, couronné et lampassé d'argent, et une orle de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Maullay**, dans la généralité de Paris : de sable, à une *fleur* de lis d'or adextrée, et une croix ancrée d'argent rangée en fasce. — **Mauny**, en Bretagne : d'hermine, papelonné de gueules, au franc-quartier de sable, chargé d'une demi-*fleur* de lis d'argent défaillante à sénestre. — **Maupas** (Henri), évêque et seigneur du Puis, comte de Velay : écartelé, au 1 d'or, au double trescheur de sinople, fleurdelisé, contre-fleurdelisé du même, à la croix de Saint-André de gueules sur le tout, qui est de Bossu-Longueval; au 2 d'argent, à la croix ancrée de sable, chargée d'une coquille d'or, qui est de Moulin; au 3 d'or, au lion d'azur, qui est de Roussy; au 4 d'or, à deux masses d'armes de sable passées en sautoir, liées de gueules par en bas, qui est de Gondi, et sur le tout de gueules, à un griffon d'or, qui est de Maupas du Four. — **Maurice**, en Lorraine : écartelé, au 1 d'azur, au chevron abaissé d'or, accompagné en chef de trois étoiles du même, posées une et deux; en pointe, une rose aussi d'or; au 2 de sable, à deux aigles, l'une sur l'autre, d'or; au 3 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or, l'une sur l'autre; au 4 d'azur, à trois feuilles d'argent emmanchées d'or, les deux chefs confrontés et accostant une étoile aussi d'or. — **Mausterlingen**, aux Pays-Bas : de menu vair, au chef abaissé de sable, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Mauvie**, en Bretagne : de gueules, semé d'hermine d'argent, au canton de sable, à la demi-*fleur* de lis d'argent. — **Mayenne**, sorti des ducs de Guise : écartelé, aux 1 et 4 grands quartiers de Lorraine-Guise; au 2 et 3 grands quartiers contre-écartelé : aux 1 et 4 petits quartiers, de France, à la bordure engrêlée d'or et de gueules; aux 2 et 3 petits quartiers d'azur, à une aigle d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or, qui est Ferrare. — **Mayenne** : de gueules, au chef d'argent, à l'escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or sur le tout. — **Mayenfels**, en Allemagne : d'argent, semé de *fleurs* de lis de gueules, à la bande d'or brochante sur le tout, chargée de trois bouterolles de sable. — **Mayenthal**, en Allemagne : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de douze *fleurs* de lis du même, trois de chaque côté, posées deux et une. — **Mayer**, en Bourgogne ancienne : d'or, à un fer de pique d'azur, coupé d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Mayern**, en Autriche : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **De Meacone** (Claude), commissaire d'artillerie à Gravelines : d'argent, à une bande fuselée de gueules, accompagnée de dix *fleurs* de lis de sable, posées en orle. — **Meauffe**, en Normandie : de sinople, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Meaulne de La Tribaudière**, en Anjou : d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable, à la bande fuselée de gueules, brochante sur le tout. — **Meaune**, en Touraine : d'argent, à une bande fuselée de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis de sable, posées en orle trois en chef et une en pointe. — **Meaune**, en Bretagne : d'argent, à la bande de gueules, fuselée, accompagnée de sept *fleurs* de lis de sable, une en chef, trois en bande et

trois en pointe. — **De Meaux** (Pierre-Eugène), légat en France, pour Alexandre III, en 1165 : d'azur, à un chandelier d'or, écartelé de sinople, à la *fleur* de lis d'or. — **Mecker**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'or, coupé d'azur ; aux 2 et 3 d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or, sur un tertre de gueules coupé d'or. — **Mecquenen**, en Champagne : d'azur, à deux bâtons fleurdelisés d'or, passés en sautoir. — **Médicis**, en Toscane : d'or, à cinq tourteaux de gueules, posés deux, deux et un, et surmontés en chef d'un autre tourteau plus grand d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. Louis XI, par lettres du mois de mai 1645, permit à Pierre II de Médicis, duc de Florence, et à sa postérité, de porter trois *fleurs* de lis d'or en champ d'azur dans leurs armes, ce qui a donné lieu de changer le sixième tourteau, qui était primitivement de gueules plein. Les chroniqueurs de la maison de Médicis rapportent que les cinq tourteaux furent pris pour armoiries de cette maison en représentation des cinq boules qui étaient à la massue du géant Muel, tué par Evrard de Médicis, chevalier suivant la cour de Charlemagne en la guerre contre les Lombards. Le coup que lui porta le géant avec sa massue laissa, sur le bouclier doré d'Evrard, l'empreinte des cinq boules encore sanglantes. Ces cinq empreintes furent conservées comme un glorieux trophée. — **De Medina-Celi** (Gaston de La Cerda, premier du nom, comte) : écartelé, aux 1 et 4 de Castille et de Léon ; aux 2 et 3 de France, à cause de Blanche de France, fille du roi saint Louis. — **Médine**, en Normandie : écartelé en sautoir, au 1 d'azur, à la *fleur* de lis d'or ; au 2 d'argent, à un arbre de sinople, sur un tertre du même ; sur le tout un renard passant de gueules ; aux 3 et 4 d'argent, à deux lions affrontés de sable. — **Megret**, en Poitou : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton d'argent brochant sur la première et la troisième. — **Meichsen**, en Autriche : d'or, parti d'azur, à une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Du Meillet** : d'azur, à la croix pattée d'argent, accompagnée au deuxième canton d'une *fleur* de lis d'or. — **Melevendo** : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, à deux cantons d'argent, à la pointe coupée du même. — **Mélicourt** : d'argent, à la *fleur* de lis de sable, à la bordure dentelée du même. — **Menesès**, en Portugal : écartelé de Portugal, brisé d'un filet de sable en barre ; aux 2 et 3 d'or, à cinq *fleurs* de lis d'azur en sautoir, sur le tout d'or plein. — **Mer**, en Bretagne : de gueules, à un calice d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Merci** : d'or, à la croix d'azur, l'écusson couronné de huit *fleurs* de lis d'or. — **Le Mercier**, mari de la nourrice de Louis XV : d'or, à deux dauphins adossés d'azur, crêtés de gueules, coupé d'azur à une couronne de France fermée d'or, surmontée de deux *fleurs* de lis du même. — **Merckel**, en Alsace : d'or, à deux *fleurs* de lis de gueules l'une sur l'autre, et une plume d'azur en fasce arrondie. — **Mercklin**, en Allemagne : d'azur, à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Merdi**, en Bretagne : écartelé, au 1 d'argent, à une *fleur* de lis de gueules ; au 2 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent ; au 3 de gueules ; au 4 d'argent, à une *fleur* de lis brochante sur ces deux quartiers de l'un en l'autre. — **Le Merdi**, seigneur de Quilien, en Bretagne : de gueules, à quatre *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Merliori**, en Italie : d'azur, au navire d'or équipé de sept voiles d'argent, pavillon et bannières de gueules, sur une mer d'argent, au chef d'or chargé d'un lion passant, tenant de sa patte droite une *fleur* de lis de gueules. — **Mérode** : écartelé, au 1 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une ; au 2 de gueules, au lion d'argent couronné d'or, l'écu semé de billettes d'argent ; au 3 d'or, à sept losanges de gueules, posées trois, trois et une ; au 4 d'or, à trois fasces ou burelles de gueules, la pointe de l'écu en triangle, au lion couronné d'or sur la première partition, et sur la seconde un sautoir d'or cantonné de quatre forces ; sur le tout d'or, à quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur. — **Mertons**, en Flandre : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, au franc-quartier sénestré de gueules, au lion d'or, l'écu bordé du même. — **Mesmin** : d'azur, à la croix componnée d'argent et de gueules, chargée en cœur d'une croisette d'or, cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Mesligni**, en Lorraine : coupé, le 1 d'azur, à deux épées d'argent garnies d'or en sautoir, accompagnées de quatre fers de pique d'argent, parti de gueules, à une *fleur* de lis d'or soutenue d'un croissant du même, tiercé d'or, à une croix ancrée de sable, marquée de cinq stigmates de gueules ; au 2 d'azur losangé d'argent et de gueules, parti, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux rencontres de béliers du même, et en pointe une tête de More au naturel tortillée d'argent, au chef d'or. — **Mesnil** : d'azur, à cinq *fleurs* de lis en sautoir. — **Messerer**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'azur, posées deux en chef et une en pointe ; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules. — **Le Métayer**, en Bretagne : d'azur, à une croix engrêlée d'or, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'argent. — **Meverlt**, en Allemagne : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent ; coupé d'argent, maçonné de sable. — **Meun** : d'azur, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de sable. Jacques de Meun, fils naturel de Philippe Ier, roi de France, et de Bertrude de Montfort, comtesse d'Anjou : semé de France, au franc-canton de gueules. Ce Jacques de Meun fut aussi seigneur de Montlhéry. — **Meusinger**, en Allemagne : d'or, parti de sable, à un homme à mi-corps habillé à l'allemande, coupé d'argent à deux *fleurs* de lis de gueules, chapé du même, à une *fleur* de lis d'argent. — **Meylach**, en Alsace : d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Meyre**, en Belgique : de sinople, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Meyerervon**, en Danemark : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une tête de licorne d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à une couronne d'or, traversée en pal d'une *fleur* de lis double du même. — **Mezingen**, en Allemagne : d'argent, au cerf contourné et courant de gueules, accompagné de deux *fleurs* de lis d'azur en chef, et d'un trèfle en pointe. — **Mialhet**, en Languedoc : de gueules, au lis d'argent, accosté de deux épis de millet d'or. — **Michallis** : d'or, à la fasce d'azur chargée d'une croix fleurdelisée, au pied fiché d'argent, et accompagnée de trois sempervives de sinople, à la bordure engrêlée de gueules. — **Michon-Laplisse** : d'azur, à trois besants d'argent et une *fleur* de lis en abîme. — **Midon**, en Normandie : d'azur, à la croix fleurdelisée d'or, accompagnée de quatre roses d'argent. — **Miestre**, en Flandre : de sinople, à une *fleur* crénelée d'or, et accompagnée en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Migacys**, en Allemagne : de sable, écartelé d'argent, à la bande sur le tout chargée de trois *fleurs* de lis d'or, posées en bande. — **Mikhusch**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent ; aux 2 et 3 fascé de gueules et d'argent. — **Milan** (Jean Galéas, duc DE), auquel Charles VI permit d'écarteler ses armes de celles de France, par lettres du 10 mars 1432 : aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or ; aux 2 et 3 de Milan, qui est d'argent à une guivre d'azur couronnée d'or, posée en pal, à l'enfant issant de gueules. Les successeurs de Galéas n'ont plus écartelé de France. — **Milet**, chanoine de Verdun : tiercé en pal, au 1 d'azur à trois faucilles d'argent, les deux du chef affrontées, entre elles une étoile d'or ; au 2 de sable, à trois aigles d'or ; au 3 de gueules, à deux *fleurs* de lis d'or. — **Miossens** : de France, écartelé de gueules. — **Mirabel**, en Limousin : d'azur, à trois miroirs ovales d'argent, bordés d'or, posés deux et un, à une *fleur* de lis du même en cœur. — **Miral**, chevalier de Saint-Lazare : écartelé, au 1 d'or, à une *fleur* de lis d'azur ; au 2 d'azur, à une levrette courante d'or ; au 3 d'azur, à deux chevrons d'or ; au 4 d'or, à trois branches de laurier, sur une terrasse de sinople. — **Miranda**, en Espagne : d'or, au sautoir de gueules, cantonné de quatre *fleurs* de lis de sinople. — **Miron**, archevêque et comte de Lyon : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à un miroir rond d'argent bordé d'or et pommeté de douze pièces du même ; aux 2 et 3 d'argent, à trois fasces vivrées de gueules, à la bande semée de *fleurs* de lis d'or, qui est de Gentien. — **Mitte**, comte de Miolans, chevalier des ordres du roi, du 2 janvier 1599 : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au sautoir de gueules, à la bordure de sable, chargée de huit *fleurs* de lis d'or, qui est de Mitte ; au 2 bandé d'argent et de gueules de six pièces, qui est Miolans ; au 3 de gueules, à l'aigle éployée d'argent ; sur le tout d'or, à la fasce de gueules, parti d'azur, qui est de Saint-Chamond. — **Mocheville**, en Lorraine : d'argent, à la *fleur* de lis de sable, surmontée de trois billettes du même, posées en chef, et pour cimier deux autres *fleurs* de lis de sable, sur deux bannières d'argent, surmontées de même de trois billettes de sable. — **Mockhen**, en Allemagne : de sable, à deux lions affrontés d'or, enchapés de gueules, à une *fleur* de lis d'or, sur un mur d'argent crénelé et maçonné de sable. — **Moderer**, en Allemagne : d'argent, à une *fleur* de lis d'or (armes à enquerrir). — **Le Moenne**, en Bretagne : de gueules, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois croissants d'argent. — **Moisan**, en Bretagne : d'azur, à la *fleur* de lis d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon de même, deux en chef et une en pointe. — **Moisset** : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'une *fleur* de lis d'or. — **Molher**, à Hambourg : d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une demi-rose d'argent et d'une demi-étoile d'or, parti de gueules à une demi-*fleur* de lis d'argent. — **Molina** : d'azur, à la tour d'or, soutenue d'une demi-meule de moulin du même, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'or, une en chef et deux aux côtés de la tour. — **Monestier**, en Forez : d'azur, à trois fasces d'or, surmontées de trois *fleurs* de lis du même. — **Monestier** : d'argent, coupé d'azur, à six *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Moniau**, en Allemagne : en chef de sable, à une *fleur* de lis d'or, et en pointe d'or, à une *fleur* de lis de sable, flanquée de gueules et d'argent, à une double *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Monnier**, en Normandie : d'azur, à une croix d'argent et au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de gueules. — **Monstuejoulz**, en Languedoc : de gueules, à une croix fleurdelisée d'argent. — **Du Mont**, en Normandie : d'argent, à la *fleur* de lis de gueules. — **Montagne** : d'or, à la croix de gueules au franc-quartier d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, par concession du roi Louis XIV, donnée à Marly l'an 1705. — **De Montagu** (Guillaume), évêque de Thérouanne : de Bourgogne, au franc-quartier d'hermine. — **Montalieu**, en Languedoc : d'azur, à la *fleur* de lis surmontée de trois croissants d'argent en chef ; et accompagnée de trois étoiles du même en pointe. — **Montberaud**, en Provence, chevalier de Malte en 1567 : de gueules, au chef d'or surmonté d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Montbertault** : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or, surmontée de trois *fleurs* de lis du même ; aux 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'or, au chef de Bretagne. — **Montbrot**, en Allemagne : de sable, coupé d'argent, à trois *fleurs* de lis, deux sur argent et une sur sable, de l'un en l'autre. — **Montchablon** : de sinople, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis au pied nourri de gueules. — **Montchéron**, en Normandie : d'argent, à une *fleur* de lis séparée en deux pièces d'azur. — **Montchéron**, en Bretagne : d'argent, à la *fleur* de lis d'azur, parti découpée ou brisée de onze pièces. — **Montchevrel**, en Picardie : de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Montcoquier** : de sable, à trois *fleurs* de lis d'or, au chef abaissé, ondé du même. — **Montdarie**, en Périgord : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six *fleurs* de lis du même, trois en chef et trois en pointe. — **Montespedoux**, femme de René de Montejean, maréchal de France, puis de Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon : écartelé, au 1 de sable, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, qui est de Montespedoux ; au 2 de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent ; au 3 de gueules, losangé d'or, en fasce et à six besants du même, trois en chef et trois en pointe ; au 4 d'or, à deux fascés de gueules, accompagnées de neuf merlettes du même ; sur le tout, à l'écu d'hermines. — **Montfaucon**, en Auvergne : de gueules, au sautoir d'argent, accompagné de de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Montforeau** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent, au lion du même sur le tout. — **Montgobert** : de gueules, à une croix fleuronnée d'argent. — **De Montgommery** (Louis), en Normandie, chevalier de Malte de la langue de France en 1584 : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or ; au 2 et 3 de gueules, à trois coquilles d'or. — **Montgommery**, dont les seigneurs de Lantenai et de Pasque, en Bourgogne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or ; aux 2 et 3 de gueules, chargé de trois coquilles d'or. — **Montgommery**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 de France ; aux 2 et 3 de gueules, chargé de trois anneaux d'or, sur le tout en cœur, un croissant du même dans un double trescheur fleurdelisé du même. — **Monthers** (Jacques), quartinier de la ville de Paris en 1619, et échevin en 1642 : d'azur, à trois mains dextres d'argent et une demi-*fleur* de lis d'or en abîme. — **Montigni**, en Champagne : semé de France, au lion naissant d'argent. — **Montiorud**, en Bourbonnais : de sable, à trois *fleurs* de lis d'or, écartelé d'argent, au lion de sable couronné, armé et lampassé de gueules. — **De Montjournal** (Jean), chevalier de Malte le 30 décembre 1611 : écartelé, aux 1 et 4 de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une ; aux 2 et 3 d'argent, au lion rampant de sable, couronné d'or. — **De Montléart** (Thibault), maître des arbalétriers de France sous le règne de saint Louis : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or à deux barres adossées du même. — **Montméliant** : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or, à deux *fleurs* de lis adossées du même. — **Montpéroux** : écartelé, au 1 d'azur, à trois otelles d'or ; au 2 d'azur, à deux femmes habillées d'argent soutenant une *fleur* de lis d'or ; au 3 de gueules, à trois pelotes d'argent ; au 4 d'azur, à trois bandes d'or. — **Montplacé**, en Anjou : d'azur, à la croix d'or cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Montredon**, originaire de Provence : d'hermine, à la fasce d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Montsenigo**, à Venise : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or mal ordonnées, posées une et deux ; au 2 coupé d'argent et d'azur, chargé de deux roses de l'un en l'autre ; au 3 coupé d'azur et d'argent, chargé aussi de deux roses, aussi de l'un en l'autre. — **Monucule** (Henri), abbé de Clairvaux, cardinal-évêque d'Albe en 1180 : semé de France, à l'écu de Champagne sur le tout, qui est d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or. — **Morastiga**, en Allemagne : chapé de sable, au croissant d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon d'or, posées une et deux, au canton dextre d'azur, à une sénestrochère armée tenant un dard, et au canton sénestre à la fasce de gueules, chargée d'une *fleur* de lis d'azur. — **Moreau**, dont la femme nourrit Louis VI : d'or, au dauphin d'azur crêté, ouillé et barbé de gueules ; au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Moreau**, à Soissons : d'azur, au croissant d'argent à dextre, accompagné en chef d'une étoile d'or et d'une *fleur* de lis, au côté sénestre de la pointe de l'écu. — **Moreau**, en Poitou : d'or, au dauphin d'azur, barbé de gueules ; au chef d'azur chargé de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Moreau**, à Tours : losangé d'or et d'azur, écartelé d'argent, à une bande fuselée de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis d'azur posées en orle. — **Moreau**, à Nantes : d'argent, à six *fleurs* de lis de gueules, posées trois, deux et une ; au chef de gueules, chargé de trois fers de pique d'argent. — **Moreau** (Jean), mari de la nourrice du Dauphin, en 1682 : d'or, au dauphin d'azur, lauré et peautré de gueules, au chef d'azur chargé de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Morel**, en Aunis et en Saintonge : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois *fleurs* de lis d'azur ; aux 2 et 3 d'argent, à l'aigle de sable. — **Morel**, dans le Lyonnais : d'azur, au croissant d'argent, d'où sortent trois *fleurs* de lis d'or, accompagnées en chef de deux étoiles d'argent. — **Morel de La Roquerie** : d'or, au chevron d'azur, chargé de deux sabres d'argent, et en pointe d'une *fleur* de lis de gueules. — **Morel**, en Picardie : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois glands renversés du même, posés deux et un, par concession de Charles VIII. — **Moresini**, à Venise : d'or, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis du champ. — **Moret de Pommeri**, en Picardie : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent, accompagnée de trois lis d'or, posés deux et un. — **Moret** (Pierre), conseiller au parlement de Grenoble en 1671 : d'or, à la croix de sable, cantonnée de quatre *fleurs* de lis de gueules. — **Moreuil**, en Picardie : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à un demi-lion d'argent rampant. — **De Moreuil** (Bernard, sire), maréchal de France en 1344 : semé de France, au lion issant d'argent sur le tout. — **Morosini**, à Venise : de gueules, à la croix d'argent, accolée d'or, à la bande d'azur chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Mortaigne**, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem en 1722 : de gueules, à la croix d'or, au franc-quartier d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Mortemer** : fascé d'or et de sinople de six pièces, à la *fleur* de lis de l'un en l'autre ; *alias :* de vingt-quatre *fleurs* de lis, rangées cinq, cinq, cinq, cinq et quatre, de l'un en l'autre. — **Mortens**, en Flandre : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'argent, l'une en chef au franc-canton, et l'autre en pointe, au canton sénestre de gueules, au lion d'or, à la bordure du même, le premier écu bordé d'or. — **Morvil**, en Lorraine : semé de France, au lion issant d'argent. — **Mosca**, à Gênes : d'azur, à un lion supportant une *fleur* de lis d'or, grimpant sur un rocher de sinople mouvant à dextre. — **Moser**, en Allemagne : de sable, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux *fleurs*, et en pointe d'un lion rampant et couronné de gueules. — **Moshart**, en Suisse : d'argent, au chevron de sable, surmonté d'une *fleur* de lis au pied nourri du même. — **Mostiers de Mostérus**, en Dauphiné : d'argent, coupé d'azur, à six *fleurs* de lis en l'autre. — **La Mothe** : d'argent, au roc de sable, écartelé de sable, au roc d'argent, et sur le tout d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Motta de Silva**, en Portugal, créé cardinal par le pape Benoît XIII le 26 novembre 1727 : de sinople, à cinq *fleurs* de lis d'argent en sautoir, parti d'argent, au lion de pourpre, armé, lampassé et couronné d'or. — **La Motte**, seigneur d'Aubigné, en Bretagne : d'argent, au lion de sable, accompagné de quatre merlettes du même, deux en chef et deux en pointe, et de trois *fleurs* de lis de gueules, à la fasce du même, brochant sur le tout. — **La Motte**, en Bretagne : d'argent, au lion de sable, à la fasce fleurdelisée et contre-fleurdelisée de gueules, brochante sur le tout, cantonnée de quatre merlettes de sable. — **La Motte** : d'argent, à la fasce de gueules, accostée de six *fleurs* de lis au pied coupé du même, trois d'un côté et trois de l'autre, en chef et en pointe. — **La Motte**, en Provence : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — **De La Motte** (marquis et seigneur), en Anjou : d'argent, au lion de sable, cantonné de quatre merlettes du même, le lion chargé sur le col d'un écusson d'argent, surchargé d'une fasce fleurdelisée et contre-fleurdelisée de gueules. — **La Motte** : d'azur, à quatre coquilles et cinq *fleurs* de lis d'or, posées : les coquilles, trois en chef et une en pointe ; les *fleurs* de lis, trois en fasce et deux en pointe, accostant la coquille. — **La Mouche**, à Avranches : de gueules, à deux clefs d'argent en sautoir, cantonnées de quatre *fleurs* de lis d'or, à la tête de More de sable, tortillée d'argent, brochante sur le milieu des clefs. — **Moucheron**, seigneur de La Pichonnaye de Premenu, en Bretagne : d'argent, à la *fleur* de lis d'azur, séparée par le milieu et détachée de toute part. — **Moulins**, seigneur de Bois le-Fèvre, en Anjou : d'argent, à une *fleur* de lis de sable, accompagnée de trois croix abaissées du même. — **Du Moustier**, en Normandie, dont un chevalier de Malte en 1700 : de sable, à la croix fleurdelisée d'argent, accompagnée de quatre roses du même. — **Muazo**, à Venise : coupé d'or et d'azur, à une grande *fleur* de lis, sur le tout coupé de l'un en l'autre. — **Muckener**, en Allemagne : d'or, écartelé d'azur, à une *fleur* de lis d'argent, et sur le tout une bande d'argent, chargée de trois roses de gueules. — **Muffino**, à Gênes : d'argent, à trois bandes d'azur, au chef du même, chargé d'une *fleur* de lis d'or, entre deux étoiles à six rais du même. — **Mugnos**, en Espagne : d'or, à la croix fleurdelisée de gueules, écartelé d'or, à trois fasces de gueules, à la bordure du même, chargée d'une chaîne d'or. — **Mulhottzer**, en Allemagne : coupé d'azur et d'argent, le premier chargé d'une *fleur* de lis d'argent, et le second au chapé d'azur. — **Muller**, en Suisse : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable chargée d'un griffon d'or ; aux 2 et 3 coupé

d'azur et de gueules. à une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Mural**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or, tenant une *fleur* de lis d'argent. — **Murat-Lestang** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or, sur un roc d'échiquier d'argent. — **Murray**, en Ecosse : d'azur, au croissant d'or, accompagné de trois étoiles du même, posées deux et une, dans un double trescheur fleurdelisé d'or; au franc-canton du même, chargé d'une ortie couronnée d'azur. — **Muschinger**, en Allemagne : de sable, à deux *fleurs* de lis d'or, chapé d'or, à une *fleur* de lis de sable. — **Mustel**, en Normandie : semé de France, à deux herses d'or, l'une en chef, au canton dextre, l'autre en pointe, au canton sénestre. — **Mutzig**, en Alsace : d'argent, à la bande de gueules, à une double cotice d'argent, surmontée d'une *fleur* de lis de gueules, posée en barre.

Naguet, en Normandie : d'or, à une *fleur* de lis de sable, accompagnée de trois merlettes du même, écartelé de gueules, à une molette d'argent en chef, et trois coquilles du même en pointe. — **Nantes**, du Viennois : d'argent, à la licorne d'azur, l'épaule sénestre chargée d'une *fleur* de lis d'or. — **De Nanteuil** (Regnaud), évêque de Beauvais, comte et pair de France en 1267, mort le 27 septembre 1293 : de gueules, à six *fleurs* de lis d'or, posées trois, deux et une. — **Navacz**, en Navarre : d'azur, à cinq *fleurs* de lis, posées en sautoir. — **Navarius**, *alias* **Novarin**, dans le Comtat-Venaissin : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent, surmontée d'un lambel à cinq pendants du même, et un filet dentelé d'or; *ou :* d'azur, à une *fleur* de lis d'argent, au lambel de gueules. — **De Navarre** (Blanche), seconde femme de Philippe VI, dit de Valois, fille de Philippe III, rois de Navarre, et de Jeanne de France, reine de Navarre : écartelé, aux 1 et 4 de Navarre, qui est de gueules, aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir; aux 2 et 3 semé de France, au bâton componné d'argent et de gueules pour Evreux. — **Negra**, à Gênes : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur, au chef endenché du même. — **Nègre**, en Languedoc : d'azur, à un bras tenant une épée, accostée de deux *fleurs* de lis, le tout d'argent. — **Nel**, en Normandie : de sinople, à trois *fleurs* de lis d'argent, au chef d'or, chargé d'un lézard de sable. — — **Nestel**, en Allemagne : de gueules, au lion d'argent tenant une couronne d'or, tranchée d'azur, à la *fleur* de lis d'argent. — **Nétumières** : d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Nevers** ancien : de France, à la bordure componnée d'argent et de gueules. — **Nevers-Gonzagues et Mantoue** : écartelé, au 1 d'argent, à la croix pattée de gueules, cantonnée de quatre aigles de sable, membrées et becquées de gueules, qui est de Mantoue; la croix chargée d'un écusson de gueules, au lion d'or, à trois fasces de sable, qui est de Lombardie-Gonzagues; aux 2 et 3, coupé, le chef parti de quatre traits : le 1 de Clèves, le 2 de La Marck, le 3 d'Artois, le 4 de Brabant, soutenus de Nevers, de Bourgogne, de Réthel et d'Albret-Orval; au 4 et dernier, coupé et parti de trois traits : au 1 de l'Empire, au 2 de Jérusalem, au 3 d'Aragon, soutenu de Saxe, de Bar et de Constantinople; sur le tout de Montferrat, et sur le tout du tout d'Alençon. — **Neufchâteau** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Neuville**, en Flandre : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Neuville**, dont Raoul de Neuville, cardinal évêque d'Arras en 1212 : semé de France, au lambel d'argent. — **De Neuvillars** (Jean), chevalier de Malte le 14 février 1659 : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée et portillée de sable, accompagnée de huit *fleurs* de lis d'or mises en orle. — **Nicolas** (Nicolas IV, élu pape le 22 février 1288, était religieux de l'ordre de Saint-François, sous le nom, en religion, de frere Jérôme, natif d'Ascoli) : d'argent, à la bande d'azur, accostée de deux étoiles du même, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Niervoth**, en Suède : écartele, aux 1 et 4 d'azur, à deux fasces haussées d'or, et en pointe une *fleur* de lis du même; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, au chef échiqueté de trois traits d'argent et de gueules, sur le tout d'azur, à trois bandes d'or timbrées de trois cimiers : le 1, un lion d'or; le 2, deux plumes d'autruche, l'une d'or, l'autre d'azur; le 3, un cheval courant à sénestre. — **Nino**, en Espagne : d'azur, à sept *fleurs* de lis d'or. — **Ninos**, en Castille : d'azur, à neuf *fleurs* de lis d'or, posées trois, trois et trois. — **Nogaret de La Valette**, dit de Foix : écartelé, au 1 de gueules, au château sommé de trois tours d'or, qui est Castille, contre-écartelé au lion de gueules, qui est de Léon; au 2 contre-écartelé de Navarre et d'Aragon-Sicile; au 3 d'Albret; au 4 parti d'Evreux et de Nogaret; sur le tout, écartelé de Foix et de Béarn. — **Le Noir** : d'or. au chevron d'azur, chargé sur la pointe d'une *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois têtes de Mores de sable, bordée d'argent. — **Le Noir**, en Bretagne : d'azur, à trois chevrons d'or, au canton de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'argent. — **Noiret**, en Flandre : écartelé, au 1 d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable; aux 2 et 3 fascé d'or et d'azur, de huit pièces et trois annelets de gueules, brochant sur la première et la deuxième fasce; au 4 d'argent, à trois chevrons de gueules, et, sur le tout, de gueules, à trois tours crénelées d'argent. — **Noirmoutiers**, Louis de La Trémouille II, premier duc de Noirmoutiers : parti de trois et coupé d'un, qui font huit quartiers, quatre en chef et quatre en pointe. Pour le chef : au 1 de France, au 2 de Jérusalem, au 3 d'Orléans, au 4 de l'Empire. Pour la pointe : au 1 de Luxembourg, au 2 de Milan, au 3 de Laval, au 4 de Craon; et sur le tout de La Trémouille, qui est d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes éployées d'azur, becquées et membrées de gueules. — **Nolhac**, en Languedoc : d'azur, au château d'argent sur une rivière du même, au chef de gueules, chargé d'une étoile d'argent, entre deux *fleurs* de lis d'or. — **Nollent**, en Normandie : d'argent, à la *fleur* de lis de gueules, accompagnée de trois roses du même, posées deux et une. — **Le Normant** (Ange), secrétaire du roi en 1668, et greffier en chef du grand conseil en 1691 : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au roc d'échiquier d'or; aux 2 et 3 d'or, au roc d'échiquier de gueules, sur le tout un écusson d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **North-Baron** : d'azur, au lion passant d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis du même, posées deux et une. — **North, lord North** et **Grey**, en Angleterre : d'azur, au lion d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis d'argent, deux en chef et une en pointe. — **North, lord Guilford**, en Angleterre : d'azur, au lion passant d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis du même, deux en chef et une en pointe. — **Des Nos**, chevalier de Malte en 1724 : d'argent, au lion de sable couronné d'une couronne de *fleurs* de lis du même, armé et lampassé de gueules. — **Nottet**, à Soissons : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **De Noues**, chevalier de Malte du grand prieuré d'Aquitaine : de gueules, à la *fleur* de lis d'or, surmontée d'un lambel d'argent. — **Nouveau**, originaire de Provence : bandé d'argent et de gueules de six pièces, les bandes de gueules chargées chacune de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Nouvelli**, à Gènes : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, au chef denché du même. — **Novarin**. V. NAVARINS. — **Nuczel**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées en triangle, deux et une; aux 2 et 3 d'argent, à une aigle éployée de sable. — **Nugno-Buelna**, en Espagne : d'or, à sept *fleurs* de lis d'azur, posées trois, trois et une. — **Nully**, à Paris, dont Etienne de Nully, premier président à la cour des aides, et prévôt des marchands en 1582 : de gueules, à la croix alésée, fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre billettes du même.

D'Obelli, évêque d'Orange en 1691 ; écartelé, aux 1 et 4 de sable, à trois *fleurs* de lis d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules, sur le tout d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une tête de lièvre d'argent, et en pointe d'un cor de chasse lié de gueules. — **Obentraut**, en Alsace : fascé d'argent et de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* lis d'or. — **Oberkamb**, en Allemagne : d'azur, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux roses d'azur, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Obertzheim**, en Alsace : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Offman**, en Autriche : d'azur et de gueules, enchapé d'or, coupé, le premier chargé d'une *fleur* de lis d'azur; le deuxième, d'une ronce sèche de sable, la chape accostée, au canton dextre, d'un soleil d'or et d'un croissant d'argent au canton sénestre. — **Olivier** (Antoine), médecin à Trest, en Provence : d'argent, à un olivier de sinople, au chef de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'argent. — **Olivier** (Sébastien), évêque de Rennes, cardinal en 1604 : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'olivier de sinople; aux 2 et 3 de sable, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent et d'un lambel de gueules à quatre pendants. — **Ollier**, dont trois maîtres des requêtes : d'or, au chevron de gueules, chargé en pointe d'un croissant d'or, et surmonté d'un besant du même, accompagné de trois grappes de raisin au naturel à la bordure semée de France. — **Onama**, en Hollande : d'azur, à la *fleur* de lis épanouie d'argent. — **Ooms**, en Allemagne : d'argent, à trois *fleurs* de lis de sable, coupé d'azur, à une fasce d'argent. — **Ordingen**, en Allemagne : d'azur, à six *fleurs* de lis d'or, posées trois, deux et une. — **Orcy**, en Lorraine : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent, l'écu d'azur sur le tout. — **D'Orgeoise** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, au chef du même, chargé d'un chêne à deux branches, posées en sautoir de sinople, englantées d'or. — **Orléans-Angoulême**. Louis de France, duc d'Orléans, second fils de Charles V, né le 13 mai 1371 : de France, au lambel de trois pendants d'argent, à un croissant du même sous le second pendant, pour brisure: Jean d'Orléans, qui a fait la branche des comtes d'Angoulême, fils du précédent et de Valentine de Milan, né le 26 juin 1404, mort le 13 avril 1467 : d'Orléans, chaque pièce de lambel, chargée d'un croissant d'azur. — **Orféans-Longueville**. Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, grand chambellan de France, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, et de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Flamens, seigneur de Cany, chevalier, chambellan du même duc, naquit en 1402 et mourut à Lay, près de Paris, le 24 novembre 1468 : d'Orléans, au bâton d'argent mis en barre, traversant tout l'écu. François d'Orléans, fils du précédent et de Marie d'Harcourt : d'Orléans, au bâton d'argent péri en bande. — **D'Orléans-Longueville** (François), comte de Saint-Paul, chevalier des ordres du roi en 1595 : écartelé, aux 1 et 4 d'Orléans, qui est de France, au lambel d'argent; aux 2 et 3 de Bourbon, qui est de France, au bâton péri en bande de gueules. — **Orléans**, comte de Saint-Paul, depuis duc de Fronsac, en 1608 : écartelé, aux 1 et 4 d'Orléans-Longueville; aux 2 et 3 de Bourbon. — **Orléans-Rottselin**. François d'Orléans, marquis de Rottselin, fils de Louis d'Orléans Ier et de Jeanne Hochberg, marquise de Rottselin en Brisgaw, comtesse de Neufchâtel, en Suisse, naquit à Châteaudun le 4 mars 1513, et mourut le 25 octobre 1548 : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande de gueules, qui est Bade-Hochberg; aux 2 et 3 d'or, au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent, qui est Neufchâtel, et sur le tout d'Orléans-Longueville. — **Orléans**. François d'Orléans, bâtard de Rottselin, fils naturel de François d'Orléans, marquis de Rottselin, et de Françoise Blosset, dame de Colombières, mourut en 1600 : d'Orléans-Longueville, au bâton d'argent péri en bande. Son fils, Henri d'Orléans Ier, marquis de Rottselin, et de Catherine Duval, fille de Tristan Duval, maître des comptes, mourut au mois de mai 1651. Il portait comme le précédent. — **Orléans-Valois** : d'Orléans; pour brisure, dans les pendants du lambel, trois croissants de gueules. — **Orléans**. Charles, bâtard d'Orléans, chevalier de Malte en 1587 : de France, au lambel d'argent et bâton péri en barre. — **Orléans**. Jean-Philippe, dit le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, général des galères en 1716, mort le 16 juin 1748, âgé de quarante-six ans. Il était fils de Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume, et de Marie-Louise-Magdelette-Victoire le Bel de La Boissière de Séri, comtesse d'Argenton : d'Orléans, avec un bâton de gueules péri en barre. — **Orléans**. Louis, bâtard d'Orléans, évêque et comte de Beauvais, pair de France en 1394. Il avait été conseiller au parlement, puis maître des requêtes clerc, le 8 avril 1388 : de France, au lambel de trois pièces, componné d'argent et de gueules, à la barre d'argent brochante sur le tout. — **D'Ornano**, maréchal de France, gouverneur du Dauphiné, puis de Guyenne, chevalier des ordres du roi : de gueules, à la tour donjonnée, couverte d'or et maçonnée de sable, écartelé d'argent, à un lion de gueules, au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Ostelman**, à Hambourg : d'argent, à un tronc d'arbre écoté et posé en pal d'azur, parti de gueules, à une demi-*fleur* de lis d'argent. — **Osterreicher**, en Allemagne : de sable, à la fasce d'argent et une *fleur* de lis d'azur sur le tout. — **D'Ourne**, en Lorraine : d'or, fretté de gueules, au franc-quartier d'azur, chargé de deux *fleurs* de lis d'argent rangées en fasce. — **Oxwier** ou **Hoxwier**, en Hollande : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent.

Pagany : d'argent, à deux lions affrontés d'azur, soutenant des deux pattes de devant un casque de front d'acier poli, sommé d'une *fleur* de lis de gueules. — **Du Paix** : d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable. — **Palucci**, cardinal en 1697 : fascé d'or et de sable de six pièces, au chef de gueules, chargé d'une rose d'argent, parti d'or, à l'aigle de sable, couronnée de gueules, au pal d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent, brochant sur le tout. — **Pamphilio**, cardinal romain, élu pape le 14 septembre 1644, sous le nom d'Innocent X : de gueules, à la colombe d'argent, tenant à son bec une branche d'olivier d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Pancsin**, à Genes : d'azur, à deux lions affrontés, supportant une corbeille pleine de fruits au naturel, surmontée d'une *fleur* de lis, le tout d'or. — **Panmolva**, à Gênes : d'or, à une bande engrêlée de gueules, chargée d'une autre d'argent, accostée de deux autres bandes en cotices de gueules, accostée, en chef et en pointe, d'une *fleur* de lis de gueules. — **Pantaléon** (Jacques), de Champagne, pape en 1260, sous le nom d'Urbain IV : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, écartelé d'argent, à la rose de gueules. — **Pantoia**, en Espagne : d'azur, à la croix fleurdelisée, remplie de gueules. — **Pape**, en Allemagne : d'argent, à la couleuvre, descendant du canton sénestre en bande, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'argent, deux en chef et une en pointe. — **Papillon**, en Bourgogne : de gueules, à une couronne essorante, le vol abaissé d'argent tenant un rameau de sinople au chef d'or, chargé d'un tourteau d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or et deux autres tourteaux de gueules. — **La Para de Fleux**, chevalier de l'ordre de Notre-Dame Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'épée d'argent posée en bande; aux 2 et 3 de gueules, au chef d'or, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Paracciani**, cardinal romain en 1706 : d'azur, à une guivre posée en pal, sur une onde du même, accostée de deux *fleurs* de lis d'or, et surmontée d'une étoile du même, à la fasce de gueules brochant sur le tout. — **Paradès**, en Languedoc : coupé, au 1 d'azur, à une demi-*fleur* de lis d'or, à l'aigle de sable; au 2 d'or, à trois tourteaux de gueules. — **Paraire**, en Espagne : d'argent, à la croix fleurdelisée de gueules, à la bordure d'azur, chargée de cinq écussons de Portugal. — **Parfait**. Guillaume Parfait, conseiller, contrôleur général de la maison du roi Henri IV, anobli par ce roi par lettres patentes du 29 décembre 1609; Guillaume Parfait, conseiller au parlement le 15 juillet 1610; Pierre Parfait, échevin de la ville de Paris en 1626 : d'argent, à deux cotices d'azur, entre lesquelles sont trois flammes de gueules au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, par concession du 29 décembre 1609. — **Parfouru**, en Normandie : d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Paris**. Rosane de Paris, femme de François de Vintimille, seigneur du Luc : de gueules, à une bande d'argent, chargée d'une autre bande d'azur, surchargée de cinq étoiles d'or, accostée de deux châteaux d'argent et d'une demi-*fleur* d'or, défaillante à sénestre et posée au milieu du chef, l'écu bordé d'or. — **Paris**, en Bretagne : d'azur, à trois coquilles d'argent, et une *fleur* de lis du même en abîme. — **Paris**, en Flandre : d'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une *fleur* de lis d'azur, écartelé d'argent, au lion de sable lié et armé de gueules. — **De Paris** (Etienne), dit de Poissy, chanoine de Notre-Dame, et depuis évêque de Paris, clerc et maître des requêtes du roi et du Dauphin l'an 1360 : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, et accompagné de trois croissants de gueules; *alias:* parti d'or et de gueules, à trois *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Paris**, en Belgique : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois *fleurs* de lis d'azur, et accompagnée de six merlettes d'argent, posées trois, deux et une. — **Parisot**, originaire de Provence : de gueules, à la bande d'argent, bordée d'azur et chargée de cinq étoiles du même, accompagnée en chef d'une demi-*fleur* d'or défaillante à gauche et de deux châteaux donjonnés d'argent, maçonnés et ajourés de sable, un en chef et un en pointe. — **Parraud**, en Languedoc : d'azur, à trois chevrons d'or, au chef de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Parthenai** : d'argent, au sautoir de sable, accompagné d'une *fleur* de lis en chef et d'une coquille en pointe, le tout de sable. — **Pascal**, en Picardie : d'or, à la bande d'azur, chargée d'une *fleur* de lis d'or en bande. — **Passano**, à Gênes : d'or, à une aigle éployée de sable, la poitrine chargée d'un écusson couronné, coupé d'azur et d'or, au lion de l'un en l'autre, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or. — **Paston**, en Angleterre : d'argent, à six *fleurs* de lis d'azur, posées trois, deux et une, au chef cousu, endenté d'or. — **Patras**, en Languedoc : de gueules, à une croix d'argent, parti de gueules, à une *fleur* de lis d'or. — **Patronnier**, à Périgueux : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Paumbgartener**, en Allemagne : coupé, parti de trois pieces; au 1 d'argent, coupé de gueules, à un perroquet en chef et une *fleur* de lis en pointe, de l'un en l'autre; au 2 de gueules, au cygne d'argent; au 3 d'azur et d'or, au lion de l'un en l'autre. — **Paurn**, en Allemagne : d'or, taillé d'azur, à la barre chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Paxlafen**, en Poméranie : d'or, à deux bâtons fleurdelisés et posés en sautoir. — **Le Pay**, en Provence : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, surmontée d'un lambel du même, à trois pendants. — **Pecraw**, en Bohême : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, parti d'or, à un ours debout d'azur. — **Peiret**, en Languedoc : d'azur, à une rose d'argent, accostée de deux dauphins; affrontés du même au chef de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Pelapressius de Grandval**, en Bourgogne : d'or, à une *fleur* de lis de gueules. — **Pelapussius de Montrachier**, en Bourgogne : de gueules, à la *fleur* de lis d'or. — **Pellet**, en Artois : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, à la bordure engrêlée du même. — **Pellevé**, en Normandie : coupé d'argent et de gueules, à la *fleur* de lis d'or sur le dernier émail. — **Pellevé**, évêque d'Amiens, depuis cardinal et archevêque de Reims : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une tête humaine d'argent, au poil hérissé d'or, qui est Pellevé; aux 2 et 3 d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable, qui est de Fay, à cause d'Hélène de Fay, sa mère. — **Pellicciolì**, à Venise : écartelé, au 1 d'or, à l'aigle de sable; au 2 d'azur, à la dextrochère armée et tenant une épée d'argent; au 3 d'azur, à une robe à deux manchettes d'argent; au 4 d'or, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Péna**, en Provence : d'azur, à un demi-vol d'argent, accompagné en chef d'une *fleur* de lis d'or et de trois grenades ouvertes de gueules, posées deux en flanc, une en pointe. — **Penguern**, en Bretagne : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules, accompagnée de trois pommes de pin du même. — **Pentzing**, en Allemagne : écartelé, au 1 d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe; aux 2 et 3 d'azur, à une *fleur* de lis d'argent. — **Percy**, en Normandie : d'azur, à deux barbeaux adossés d'argent, surmontés d'une *fleur* de lis d'or. — **Pereira de La Cerda**, cardinal portugais : de gueules, à la croix ancrée et fleurdelisée d'argent; parti, écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour donjonnée d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules; aux 2 et 3 de France. — **Pérenno**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois poires du même, feuillées de sinople, posées deux et une. — **Peret de Canteperdrix**, à Fons, en Quercy : parti, au 1 d'argent, au poirier de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; au 2 d'or, au chêne de sinople, au chef d'azur, chargé de deux *fleurs* de lis d'or. — **Périer**, en Provence : d'or, au poirier arraché de sinople, fruité

d'argent, chargé d'une aigle éployée du même, becquée, membrée et couronnée d'or, posée sur un tronc de sable, surchargée d'une *fleur* de lis d'or. — **Perisot**, en Dauphiné : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, à la cotice d'argent, brochante sur le tout ; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or. — **Peronne** : de gueules, à la croix haussée d'or, posés sur trois marches du même ; au chef cousu de France. — **Du Perreau** : d'argent, au chevron de sable, au franc-canton d'azur, chargé de cinq *fleurs* de lis d'or, posées en sautoir. — **Perrin** (Nicolas), chevalier et commandeur de l'ordre de Malte : d'azur, à une épée d'argent, posée en pal, la pointe en haut, la poignée d'or, couronnée du même, et accostée de deux *fleurs* de lis d'or, et un chef cousu de gueules, chargé d'une croix d'argent. — **Pessagno**, à Gênes : d'or, à trois fasces abaissées, ondées et entées d'azur, surmontées en chef de cinq *fleurs* de lis d'azur, en sautoir. — **Petersheim**, en Allemagne : d'azur, à un fermoir en losange, les angles fleurdelisés d'or. — **Petit de Passi** : palé d'argent et d'azur de six pièces, au chevron d'or sur le tout, chargé d'un écusson d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Petit-Jean**, en Champagne : d'azur, à un écusson d'argent, sur lequel sont tracées trois *fleurs* de lis de sable à jour. — **Petit-Pas** : de sable, à trois fasces, en chef deux étoiles, et en pointe une *fleur* de lis, le tout d'argent. — **Philippe**, à Lyon : d'azur, au lion d'or, sommé d'un triangle du même, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or en chef. — **Picanos** : d'azur, à cinq *fleurs* de lis d'or en sautoir, coupé en pointe, d'argent, à trois fasces ondées d'azur. — **Pierre**, évêque de Meaux, cardinal-légat en France, pour Alexandre III, en 1173 : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à un chandelier d'or ; aux 2 et 3 de sinople, à une *fleur* de lis d'or. — **Pierre**, en Normandie : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une, et un chef d'or, chargé de deux palmes, passées en sautoir, de sinople, liées d'argent. — **Le Pignes d'Arques** : de gueules, à trois peignes d'argent ; écartelé d'azur, à trois glands d'or et une *fleur* de lis du même, en abîme. — **Pinçon** : d'azur, à une dextrochère gantée et habillée d'argent, tenant un dard en pal, au chef cousu de gueules, chargé de trois couronnes d'or, fleurdelisées de quatre *fleurs* de lis chacune. — **Le Pinguer**, en Bretagne : d'argent, à la *fleur* de lis de gueules, accompagnée de trois pommes de pin du même. — **Pintard**, à Langres : d'azur, au lion d'argent supportant de sa patte dextre une *fleur* de lis du même. — **Pintheimer**, de Bourgogne ancienne : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules, parti d'or, à un ours en pied de sable, tenant un marteau du même. — **Pippo**, à Gênes : coupé d'argent et d'azur, au lion tenant une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Pire** : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, surmontée de deux étoiles du même, au chef d'or, chargé d'une étoile d'azur. — **Piron de La Berthaudière**, en Bretagne : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois *fleurs* de lis d'argent, et en pointe de trois coquilles du même. — **Piscart**, en Normandie : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon d'argent. — **Pistorius**, de Spire : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Plaiman**, en Autriche : d'argent, tranché à trois demi-barres d'azur, accompagnées de deux *fleurs* de lis du même. — **Planckelstein**, en Allemagne : d'azur, à un sauvage d'or en pied, tenant une pique de la main droite ; parti de gueules, à une *fleur* de lis d'argent ; coupé d'argent, à deux étoiles d'or. — **Planet du Terrage**, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : de sable, semé de *fleurs* de lis d'or, au griffon d'argent brochant sur le tout. — **Plantavit de Margon** : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'arche de Noé d'or flottant sur une onde d'argent, surmontée d'une colombe d'or, onglée et becquée de gueules, tenant à son bec un rameau d'olivier de sinople ; aux 2 et 3 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Du Plantis**, en Poitou : d'or, fretté de sable, écartelé d'argent, à une croix fleurdelisée d'azur, sur le tout de sable, à deux léopards d'or, l'un sur l'autre. — **Plato-Zuengel-Munster** : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à une *fleur* de lis de gueules ; aux 2 et 3 de gueules, à un buste de femme d'or, et sur le tout d'azur, à un buste de femme d'or. — **Pleepape**, alliance de Courtenai-Tanlai : de gueules, à une escarboucle fleurdelisée d'argent. — **Plo**, en Autriche : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or ; chapé d'or, à une *fleur* de lis d'azur. — **Ploto**, en Flandre : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules ; écartelé de gueules, à un roi maure en buste couronné d'or, vêtu de sinople et son collet d'argent ; sur le tout d'azur, à une tête et un col de cerf d'argent, son bois de sable. — **Plowenski**, en Allemagne : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'argent, chapé de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Plowenski**, en Bohême : coupé, au 1 de gueules, à un cheval courant et ailé d'argent ; au 2 d'or, à deux *fleurs* de lis d'azur ; chapé d'or, à une *fleur* de lis de gueules. — **Poggi**, à Rome : d'azur, au cornet de chasse échiqueté d'argent et de gueules de deux traits, enguiché de gueules, l'embouchure à sénestre, et en chef trois *fleurs* de lis d'argent, surmontées d'un lambel à quatre pendants de gueules. — **Poley**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à une tige de lis d'azur ; au 2 et 3 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Polner**, en Allemagne : parti d'argent et d'azur, à la *fleur* de lis, parti de gueules et d'argent. — **Polus** (Thomas), en Suède : d'or, à une croix d'azur, chargée de huit *fleurs* de lis d'or, à un surtout d'or et un demi-monde naissant de la pointe. — **Ponas**, en Espagne : d'azur, à sept *fleurs* de lis d'or, posées trois, trois et une. — **Du Pont**, en Normandie : d'azur, à une épée d'or en pal, surmontée d'une couronne et accompagnée de deux *fleurs* de lis du même. — **Pont-Pierre** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules. — **Pont-de-Vaux** : de gueules, au pont d'argent de trois arches, sur une rivière de sinople, au chef cousu de France. — **Pontac**, à Bordeaux : de gueules, au pont à cinq arches, supportant deux tours, sur une rivière d'argent ombrée d'azur ; en chef, une étoile fleurdelisée d'or. — **De Pontoise** (Raoul), de la maison des comtes du Vexin : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au lambel d'hermine. — **Pontus**, en Allemagne : d'argent, à trois fasces ondées d'or, au chef d'azur, soutenu d'or, chargé de trois *fleurs* de lis du même. — **De Porcon**, en Bretagne : d'or, à la fasce d'hermine, accompagnée de trois *fleurs* de lis de gueules, deux en chef et une en pointe. — **Porra**, en Espagne : d'argent, à cinq *fleurs* de lis d'azur, bordées d'or. — **Porres-Cromeroso**, en Espagne : d'argent, à six *fleurs* de lis de sable, posées trois, deux et une. — **Portail**, famille originaire du Béarn, dont un président de la chambre des comptes de Bourgogne : d'azur, au bœuf passant d'or, accompagné de six *fleurs* de lis du même, trois dessus et trois dessous. — **Portail** (Antoine), premier président du parlement de Paris en 1724 : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au bœuf passant d'argent, par concession du roi Charles IX, qui d'abord n'avait accordé que six *fleure* de lis, à la vache d'argent, onglée et clarinée de gueules, et couronnée d'argent. — **Portia**, en Allemagne, dont un cardinal, créé par le pape Benoît XIII, le 3 avril 1728 : d'azur, à six *fleurs* de lis d'or, trois, deux et une ; au chef d'or. — **Portia**, prince d'Allemagne : d'azur, à six *fleurs* de lis d'or, posées trois, deux et une ; au chef diapré d'argent et chargé d'une *fleur* de lis du même. — **Posanges** : d'or, à cinq *fleurs* de lis d'azur, une en chef, à sénestre, une en cœur, deux en flanc et une en pointe ; au franc-canton de gueules, chargé d'une épée en pal d'argent ; *alias :* d'or, à six *fleurs* de lis d'azur, posées deux et une, et deux et une ; au franc-canton de gueules, chargé d'une épée en pal d'argent. — **Potier**, duc de Tresmes : parti de 3, coupé d'un ; au 1 de Luxembourg, au 2 de Bourbon, au 3 de Savoie, au 4 de Lorraine ; au 5 et 1 de la pointe d'azur, à une cotice de pourpre, accompagnée de deux dragons d'or, qui est de Baillet, seigneur de Sceaux et de Tresmes ; au 2 d'Aunoy, au 3 de Montmorency, au 4 de Vendôme ancien, qui est d'argent, au chef de gueules, au lion d'azur, brochant sur le tout, et sur le tout du tout de Potier, qui est d'azur, à deux mains dextres d'or ; au franc-quartier échiqueté d'argent et d'azur. — **Potier**, duc de Gênes : écartelé, aux 1 et 2 de Bourbon-Condé. — **Des Potots**, premier président du parlement de Dijon en 1581 : d'azur, au pot d'or, rempli de trois *fleurs* de lis d'argent, tigées du même. — **Pouillet**, en Picardie : d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable. — **Pousses**, en Limousin : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, accompagnée de six besants du même en orle. — **Pracomtal**, en Bourgogne : de gueules, à la fasce d'argent, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Pracomtal**, seigneur d'Anconne, en Dauphiné : d'or, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis du champ. — **Prato**, à Gênes : d'or, à trois bandes d'azur ; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **De Prats**, de Dalmatie, cardinal, archevêque de Ravenne en 1378 : de gueules, à six *fleurs* de lis d'argent, posées trois, deux et une. — **Pratz de Mavillon** : d'or, à trois *fleurs* de lis d'azur, accostées de deux saints, l'un tenant une palme de sinople, et derrière l'autre est la croix de Saint-André sur un tertre de sinople. — **Praun**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à un homme d'azur, tenant un arc bandé ; aux 2 et 3 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Du Pré** : d'or, à trois pals d'azur, chargés chacun d'une *fleur* de lis du champ. — **Prémont**, en Lorraine : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande fuselée de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six *fleurs* de lis d'or, posées deux, une, une et deux. — **Des Prés**, en Normandie : d'azur, à la bande d'or, accompagnée au canton sénestre d'une *fleur* de lis du même. — **Preslaw**, prince du Saint-Empire : écartelé, aux 1 et 4 d'Anjou ; aux 2 et 3 d'or, à trois tourteaux de gueules, et sur le tout de sable, à la croix dentelée d'or ; *alias :* écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à six *fleurs* de lis d'argent ; aux 2 et 3 de sinople, à l'aigle d'or. — **Preuning**, à Augsbourg : chevronné d'azur et d'argent, de quatre pièces, à trois *fleurs* de lis mises en pal, de l'un en l'autre. — **La Primaudoye**, en Bretagne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à une patte de griffon d'or brochante, à un écusson aussi d'or en cœur, chargé d'un tourteau de sable. — **Le Prince**, sieur de La Léverie : d'argent, à deux nœuds de cordelière ou lacs d'amour de sable, rangés en fasce et posés en pal ; un chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Prince** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, surmontées d'un lambel d'argent, au bâton en cœur, chargé de trois lionceaux d'or. — **Pringent**, en Bretagne : d'azur, à l'oiseau de mer appelé *quillon* d'argent ; sur un rocher d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une, celle du milieu surmontée d'un croissant d'or. — **Probstel**, en Allemagne : de sable, à la fasce d'or, accompagnée de six *fleurs* de lis, trois d'argent en chef et trois d'or en pointe. — **Prumb**, en Allemagne : coupé d'azur et de gueules, chargé en chef de trois *fleurs* de lis d'or. — **Pruner**, à Paris : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois trèfles d'or ; aux 2 et 3 d'or, semé de tours et de *fleurs* de lis d'azur, sur le tout de gueules, à la tour donjonnée d'une tourelle d'argent, maçonnée et crénelée de sable. — **Psiffer d'Altishoffen**, reçu chevalier de Malte au prieuré d'Allemagne le 17 mars 1717 : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à une anille de sable, accompagnée de trois *fleurs* de lis de sable, une en chef et deux en flanc ; aux 2 et 3 d'or, à la pointe de sinople. — **Puget de Roquebrune**, chevalier de Malte en 1557 : d'or, à une montagne de gueules sommée d'une *fleur* de lis, au pied fiché du même. — **Puhler**, à Nuremberg : d'azur, à deux bâtons écotés et fleurdelisés d'argent, mouvants d'un tertre du même. — **Poirousse**, en Périgord : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent, rangées en fasce. — **Pulcher von Rigers**, en Autriche : d'argent, chaussé et arrondi de sable, à deux *fleurs* de lis du champ. — **Pustaro**, en Poméranie : échiqueté de gueules et d'argent de quatre traits ; au chef d'argent, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Puyvert de Serzé**, chevalier de Malte, en 1545 : de gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, à la *fleur* de lis du même, au canton dextre.

Québriac : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **La Queille-Château Gai** : écartelé, aux 1 et 4 d'Anjou ; aux 2 et 3 d'or, à trois tourteaux de gueules, et sur le tout de sable à la croix dentelée d'or. — **Quellence** : d'hermine, au chef de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Quémin** : d'azur, à une croix fleurdelisée d'argent, couronnée d'une couronne royale du même, cantonnée de quatre cœurs d'or, enflammés de gueules, et quatre *fleurs* de lis d'argent, mouvantes des quatre angles de l'écu, et appointés vers le centre. — **Quer** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Querhoent de Coëtanfao** : écartelé, aux 1 et 4 échiqueté d'or et de gueules, de six traits ; aux 2 et 3 d'azur, à deux macles d'or, surmontées d'une *fleur* de lis d'or, sur le tout losangé d'argent et de sable. — **Quinemont** : d'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or, au pied coupé, et posées deux en chef et une en pointe. — **Quintanadoine** : d'argent, à une croix vidée et fleurdelisée de sable, écartelée de gueules, à une *fleur* de lis d'or.

Radetti, à Venise : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois *fleurs* de lis d'or, et en pointe d'un agneau pascal du même dans un bercail, sur un tertre de sinople. — **Rambstein**, à Brisac : d'or, à deux bâtons de gueules fleurdelisés en chef du même, passés en sautoir. — **Ramesay** : d'argent, à l'aigle éployée de sable, chargée sur l'aile droite d'une *fleur* de lis d'or. — **Ramzay** : d'azur, à l'aigle de sable mantelée d'or, à une *fleur* de lis du même en pointe. — **Rasse** : de sinople, à trois pals d'or, chacun chargé d'un autre de gueules, au franc-canton d'or, chargé d'une *fleur* de lis d'azur. — **Rauffray** : d'azur, à deux épées d'argent en sautoir, accompagnées en chef d'une *fleur* de lis du même. — **Raulet** : d'azur, au lis au naturel d'argent, au chef d'or chargé de trois tafs du même. — **Ravenna**, à Gênes : d'azur, à un château donjonné de trois pièces d'argent, au chef parti de deux traits d'or, soutenu d'un autre du même, le chef chargé de trois *fleurs* de lis aussi d'or. — **Ray** : de gueules, à une escarboucle à huit rais fleurdelisés d'or, chargée en cœur d'un écu d'argent percé du champ. — **Raymond**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au chevron d'argent, accompagné de trois aiglons éployés du même, au chef d'argent chargé d'une rose entre deux *fleurs* de lis d'azur ; aux 2 et 3 d'or, à la fasce de gueules ; à la barre de sable, chargée de cinq étoiles d'argent, brochant sur le tout. — **Razilly** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Razius**, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent posées en pal ; aux 2 et 3 d'argent à un lion de gueules, sur le tout d'or à trois bandes d'azur. — **Reboulet**, *dit* **Galbert des Fonts** : d'azur, à une tour d'argent, accostée de deux *fleurs* de lis du même. — **Recusson** : fascé de sinople et d'or de six pièces, à treize *fleurs* de lis l'un en l'autre, posées deux, trois, deux, trois, deux et une. — **Régnard**, à Paris : d'argent, à deux chevrons de gueules, et en pointe une *fleur* de lis du même. — **Régnault**, à Lyon : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de deux losanges d'or, une en chef et une en pointe ; écartelé de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or, et une bande d'argent brochante. — **Rehsen**, en Prusse : de sable, à une *fleur* de lis d'argent et une patte d'ours de sable. — **Reingrave**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, au lion couronné d'or, sur le tout écartelé ; aux 1 et 4 de France ; aux 2 et 3 de gueules, à la fasce d'or, surmontée d'une *fleur* de lis du même. — **Rémond**, comte de Provence : semé de France. — **Remond**, en Champagne : semé de France, au franc-quartier d'argent, chargé d'une merlette de sable. — **Rentz**, en Alsace : de gueules, à une *fleur* de lis d'or. — **Resly** : d'or, à trois chevrons d'azur, coupé de gueules, à une tour d'argent, à l'orle de huit *fleurs* de lis d'or. — **Reucourt** : fascé d'or et de gueules, semé de *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Rey**, à Montpellier : d'argent, au lion d'azur, sommé d'une *fleur* de lis de gueules, et une charrue de sable posée en pointe. — **Reinlach**, à Bordeaux : d'or, au lion de gueules, chaperonné d'azur, supportant un canton sénestre aussi d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, et une couronne de comte de gueules perlée d'argent, posée en pointe. — **Ribes**, en Languedoc : écartelé, aux 1 et 4 d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à trois fers de cheval de gueules, sur le tout de gueules au lion d'or, lampassé d'une *fleur* de lis du même. — **Richebourg**, en Champagne : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à une bande de gueules ; aux 2 et 3 d'argent, à une bande fuselée de gueules, accostée de six *fleurs* de lis d'azur. — **Richedame**, en Picardie : d'argent, semé de *fleurs* de lis de gueules. — **Richemont**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 de France, à la bordure de gueules, chargée de huit fermoirs d'or ; aux 2 et 3 d'or, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur de trois traits, à la bordure engrêlée de gueules, sur le tout d'argent, au chevron de gueules, cantonné de quatre roses du même. — **Rinboin**, en Poitou : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Ripault**, en Bretagne : de gueules, au sautoir échiqueté d'argent et d'azur de deux traits, accompagné de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Ripert**, en Dauphiné : de gueules, à la *fleur* de lis d'or, traversée et empêchée d'une fasce de gueules, chargée d'une lune d'argent en décours à la partie sénestre, et d'un soleil d'or en la partie dextre. — **Riquet**, en Languedoc : d'azur, une bande d'or accompagnée en chef d'une demi-*fleur* de lis de Florence du même, et en pointe de trois roses d'argent du même ; *alias :* de gueules, à un pin d'argent au chevron d'or brochant sur le tout, écartelé d'azur, au griffon d'or, sur le tout d'azur, à une bande d'or accompagnée en chef d'une demi-*fleur* de lis de Florence du même, en pointe, et trois roses d'argent, au chef. — **Riqueti de Mirabeau**, en Provence : d'azur, à la bande d'or, accompagnée en pointe de trois roses d'argent en orle et surmontée d'une demi-*fleur* de lis fleuronnée d'or. — **Ritter**, en Allemagne : de gueules, tranché d'argent à la bande d'or, accompagnée de deux *fleurs* de lis, l'une d'argent en chef, l'autre d'azur en pointe. — **De la Rivière**, en Normandie : de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Rivoire**, en Dauphiné : fascé d'argent et de gueules, à la bande d'or, chargée de trois *fleurs* de lis de sable ; *alias :* fascé d'argent et de gueules, de six pièces, à la bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Rivoire**, marquis du palais : de gueules, à trois fasces d'argent et une bande d'azur, chargée de trois *fleurs* de lis d'or brochantes sur le tout. — **La Roche**, en Bretagne : d'azur, au lion d'or, accompagné en chef de deux *fleurs* de lis et en pointe d'une étoile du même. — **Rochebaron** : de gueules, à une bande d'argent, à la bordure d'azur bordée d'or, chargée de *fleurs* de lis du même, écartelé d'argent à trois fasces d'azur. — **Rochechouart** (Gabriel), duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre en 1630 : de trois coupé d'un qui font huit quartiers, au 1 de gueules au croissant montant de vair, qui est de Maure ; au 2 de Bourbon ; au 3 de Rohan ; au 4 de La Rochefoucault ; au 5 premier de la pointe de Milan ; au 6 de Navarre ; au 7 de gueules, au pal de vair qui est d'Escars ; au 8 de Bretagne, et sur le tout fascé, ondé d'argent et de gueules de six pièces, qui est de Rochechouart. — **De Rochefort** (le comte) : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Du Rocher**, en Bretagne : d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux molettes du même à six rais, écartelé d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **La Rocherousse**, en Bretagne : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, surmontées d'une étoile d'or. — **Rodriguez de Los Rios** : parti, au 1 de gueules, à trois fasces ondées d'argent, à la bordure du même chargée de cinq têtes de couleuvres d'azur ; au 2 coupé, au 1 d'or à cinq pals de gueules ; au 2 de sinople, à la coquille d'or, à la bordure de sinople chargée de cinq *fleurs* de lis d'or. — **Rogier**, en Poitou : d'azur, à six *fleurs* de lis d'or, à la bande fuselée de gueules brochante sur le tout. — **Rogon**, en Provence : d'or, à la montagne de sable, mouvante de la pointe de l'écu et enflammée de gueules, au chef d'azur chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **De Rohan** (le prince) : de gueules, aux rais d'escarboucle pommetés d'or, qui est de Navarre ; contre-écartelé de France, au bâton componné d'argent et de gueules, qui est d'Evreux ; écartelé de gueules, à neuf macles d'or posées trois, trois et trois, qui est Rohan ; et sur le tout d'argent à la guivre issant de gueules, qui est de Milan. — **Rohello**, en Bretagne : de gueules, à une *fleur* de lis d'or, sur laquelle sont posés deux faucons affrontés du même. — **Rollin**, en Artois : d'azur, à trois clefs d'or, écartelé d'azur, au chef d'argent, parti de sable, semé de *fleurs* de lis d'or, sur le tout d'argent, à trois roses de gueules boutonnées d'or. — **Romersheim**, en Alsace : d'argent, à la *fleur* de lis d'or, à la bordure de gueules. — **Ro-**

quefeuille des deux Vierges : d'azur, à deux filles ou nymphes de carnation, habillées d'argent, échevelées d'or, supportant une *fleur* de lis du même. — **Roquigni**, en Normandie : d'argent, à trois *fleurs* de lis au pied nourri de sable. — **Rorthais**, en Poitou : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules, à la bordure de sable besantée d'or. — **Rose**, en Normandie : de gueules, à une croix, les trois premières branches fleurdelisées et la quatrième pommetée d'or, de quatre trèfles d'argent. — **Revel**, en Normandie : d'argent, à la *fleur* de lis de sable, accompagnée de trois rameaux de sinople. — **Rosennald**, en Alsace : écartelé, au 1 d'azur, à une bande d'argent; au 2 d'or, à une tour de sable ajourée du champ; au 3 d'or, à un daim de gueules passant sur une terrasse de sinople; au 4 d'azur, à une sirène au naturel sur une mer d'azur, tenant de sa main dextre une *fleur* de lis d'or et de sa sénestre un crampon d'argent. — **Roskowitz**, en Bohême : d'argent, à une flèche de gueules, accompagnée de deux roses du même, une en chef et une en pointe; parti d'or, à trois bâtons fleurdelisés d'azur, posés sur un tertre de sinople. — **Rosny** : de gueules, à trois fasces d'or, écartelé d'argent, à trois *fleurs* de lis d'azur. — **Rotselaw** : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Rottlingen**, en Alsace : d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Rouertay**, en Poitou : d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules, posées deux et une. — **Le Rouge**, en Bretagne : d'argent, à une *fleur* de lis de sable, surmontée d'une merlette du même. — **Rougeul**, en Bretagne : d'azur, au rougeau d'argent, accompagné de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Roussel**, en Flandre : d'argent au griffon de gueules, coupé de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Le Roux de Plémont** : d'azur, à quatre billettes d'argent, posées en croix, cantonnées de quatre étoiles d'or, et en cœur une *fleur* de lis du même. — **Le Roy de Guissancourt** : d'argent, à sept *fleurs* de lis de gueules, écartelé d'or, à la bande de sable; *alias :* d'argent, à trois *fleurs* de lis de gueules, qui est Le Roy; écartelé d'or, à la bande de sable, accompagnée de six merlettes du même, qui est Guissancourt. — **De Royan** (Gilbert de la Trémouille, premier marquis) : parti de trois, coupé d'un, qui font huit quartiérs, quatre en chef et quatre en pointe; au 1 du chef d'Orléans; au 2 de Milan, qui est d'argent, à l'enfant issant de la gueule d'un serpent d'azur; au 3 de Bourbon-Montpensier; au 4 de Bretagne-Penthièvre; au 5 et 1 de la pointe, de Savoie, qui est de gueules à la croix d'argent; au 2 de Luxembourg; au 3 de Coëtevy, qui est fascé d'or et de sable de six pièces; au 4 et dernier de Montmorency-Laval, et sur le tout de la Trémouille. — **Roye de la Bremière**, en Anjou : d'azur, à une patte de lion apaumée d'or, armée de gueules en pal, soutenue d'une *fleur* de lis d'or. — **Du Rumain**, en Bretagne : d'azur, à trois pointes, et une *fleur* de lis d'argent en cœur. — **Rumel**, du haut Palatinat : d'argent, à la louve avec les deux enfants Rémus et Romulus, surmontée de deux *fleurs* de lis d'argent, et en pointe une croisette du même; *alias :* d'argent, à la louve allaitant Rémus et Romulus, au chef d'azur chargé de deux *fleurs* de lis d'argent, et en pointe une *fleur* de lis d'azur. — **De Rutland** (comte), en Angleterre : fascé d'or et d'azur de six pièces, écartelé au chef de France et d'Angleterre. — **Rutherford**, en Angleterre : d'argent, à un trescheur de gueules, surmonté de trois merlettes de sable, à la bordure d'azur, chargée en orle d'une grenade, d'une rose, d'une *fleur* de lis et d'une harpe d'or, le tout répété trois fois. — **Rutland**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 fascé d'or et de gueules de quatre traits, au chef d'azur chargé de deux *fleurs* de lis d'argent; au 2 et 3 d'azur, au lion d'or. — **Le Ruyant**, en Picardie : d'argent, à la croix d'azur, chargée en cœur d'une *fleur* de lis d'or, cantonnée de quatre molettes de gueules. — **Ruytenberg**, en Hollande : d'argent, à l'écu de gueules, chargé de dix-huit besants d'or, posés quatre, cinq, quatre, trois et deux, accompagnés de six *fleurs* de lis de sable en orle.

Sacripante ou **Sacripanti**, à Rome : d'azur, à deux devises d'or, celle de la pointe accompagnée de deux *fleurs* de lis, une en chef et l'autre en pointe; la seconde devise surmontée de deux épis de blé d'or, accompagnée en chef d'une étoile comètée et de deux autres étoiles aussi d'or. — **Saffray de La Gravière**, en Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au chef du même. — **Saint-Amadour** : de gueules, à trois têtes de loup coupées d'argent, à l'écu en abîme d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Saint-Brisson** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Saint-Brune**, en Bretagne : d'azur, à la dextrochère d'or, tenant une *fleur* de lis du même. — **Saint-Cassien** : fascé d'or et de gueules de six pieces, la seconde fasce chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Chaumans** : écartelé, au 1 d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, semée de *fleurs* de lis d'or; au 2 d'or, à trois fasces de sable; au 3 d'or, à trois chevrons de sable; au 4 de gueules, à un lion couronné d'or, lampassé et armé d'azur et sur le tout de sinople, à trois fasces d'argent en chef d'une guivre du même. — **Saint-Clair**, en Normandie : de gueules, à la fasce d'or, chargée au canton sénestre d'un croissant de gueules, surmontée au canton dextre d'une *fleur* de lis d'or. — **Saint-Dizier** : d'azur, au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de huit *fleurs* de lis d'or en orle. — **Saint-Germain**, en Auvergne : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Germain**, en Normandie : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Saint-Germain**, aussi en Normandie : d'or, à une *fleur* de lis de gueules. — **Saint-Germain-Beaupré**, en la Marche : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au lambel d'argent. — **Saint-Gilles de La Grave** : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis, avec leurs boutons et leurs tiges d'argent, mouvantes, soutenues d'un croissant du même, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Gilles**, en Bretagne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Saint-Jean-l'Evêque**, en Bretagne : de sable, au chef d'argent, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules, écartelé de Montfort. — **Saint-Julien** : d'azur, à deux lions affrontés d'or, accompagnés en chef d'une *fleur* de lis du même, et en pointe, d'une colombe d'argent, portant à son bec un rameau d'olivier de sinople. — **Saint-Lambert** : d'or, à la croix fleuronnée de gueules. — **Saint-Laurent** : d'argent, semé de *fleurs* de lis d'azur, au lion de gueules brochant, à une L de sable. — **Saint-Martial de Drageac** : d'or, à une escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or. — **Saint-Martin**, en Poitou : d'azur, au lion d'or, armé, lampassé de gueules, cantonné de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Martin**, en Provence : d'azur, à une croix d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Mesmin** : d'azur, à la croix componnée d'argent et de gueules, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Quintin** : d'or, à la *fleur* de lis de gueules. — **Saint-Quintin de Blot** : d'or, à une *fleur* de lis d'azur. — **Saint-Remi**, en Normandie : de sable, au chevron d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Valéri** : d'azur, fretté d'or de huit pièces, l'écu semé de *fleurs* de lis d'or. — **La Salle** : d'argent, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure d'azur. — **Salsbury**, en Angleterre : fascé d'argent et d'azur, chargé de trois écussons d'argent, à une *fleur* de lis chacun d'azur, la troisième fasce de deux écussons du même, et la quatrième d'un écusson aussi du même. — **Saltza**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à deux ancres adossées de gueules. — **Salvaing de Boissieu** : d'or, à l'aigle éployée de sable, membrée, becquée et diadémée de gueules, à la bordure d'azur, semée de *fleurs* de lis d'or. — **Saluden**, en Bretagne : d'or, à trois *fleurs* de lis de gueules, à l'étoile du même en abîme. — **Salus la Mante**, en Savoie : écartelé, aux 1 et 4 de Salus, qui est d'argent; au chef d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or, par concession du roi de France; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent. — **Sancerra**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 au lion de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Sandersdorf**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux blasons fleurdelisés et passants en sautoir, d'or; aux 2 et 3 d'argent, à deux bandes de gueules. — **Sarreau** : de sable, à trois pattes d'aigle d'or, parti d'azur, à la bande d'or, accostée de deux *fleurs* de lis d'or. — **Sasse** : de gueules, au cor de chasse de sable, virolé d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **Saubiez** : d'or, à une double *fleur* de lis ou deux *fleurs* de lis l'une sur l'autre, de sable. — **Saucourt** : de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Saugère de La Broussardière** : de sable, à six *fleurs* de lis d'argent. — **Savigny** : écartelé, au 1 d'or, semé de grelots d'argent, soutenus de croissants de gueules; au 2 de Savigny, qui est de gueules, à trois lions couronnés d'or; au 3 de Châtillon-sur-Marne, qui est de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une merlette de sable; au 4 du Belloir d'Anjou, qui est d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis d'azur, mises en orle. — **Seaton**, vicomte de Kingston, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois croissants de gueules dans un double trescheur fleurdelisé du même; au 2 et 3 d'argent, à un dragon de sinople. — **Schacken**, en Prusse : coupé de gueules, à une *fleur* de lis de l'un en l'autre. — **Schatz**, en Alsace : parti d'azur et d'or, à une double *fleur* de lis l'une sur l'autre de l'un en l'autre. — **Schindelein**, en Allemagne : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois *fleurs* de lis de gueules, à la bordure du même. — **Schmidt**, en Allemagne : de gueules, à deux fasces d'argent, sur le tout un pal d'or chargé de trois *fleurs* de lis d'azur. — **Schneider**, en Alsace : de gueules, à deux *fleurs* de lis d'argent, coupé du même, au chevron de gueules. — **Schomberg** : de gueules, à un écusson d'argent, à l'escarboucle fleurdelisée et pommetée d'or sur le tout. — **Schonbourg**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une escarboucle fleurdelisée d'or; aux 2 et 3 de gueules, à six écussons d'argent, posés trois, deux et un. Il y a un maréchal de France de ce nom, en 1625, qui portait les mêmes armes; mais le P. Anselme dit qu'elles sont : d'or, au lion coupé de gueules et de sinople. — **Schwackhausen**, en Saxe : d'azur, à la bande ondée d'argent, accompagnée de deux *fleurs* de lis du même. — **Scorciati**, en Italie : de gueules, à une dépouille de lion d'or, entortillée à une épée de même, mise en bande, au chef de France. — **Scot**, en Angleterre : d'or, à la bande d'azur, chargée d'une molette d'éperon d'or, entre deux croissants du même, dans un double trescheur fleurdelisé du même. — **Sedilhac**, en Languedoc : d'argent, au lion de gueules, armé et lampassé de sable, parti d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au chef soutenu d'un sautoir du même. — **Seelles**, en Normandie : d'or, au lion de sable, écartelé de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Schneberger**, en Suisse : d'or, à la *fleur* de lis d'azur, au chef d'azur, chargé de trois étoiles du premier. — **Seiglière** : d'azur, à trois épis de seigle d'or posés deux et un, écartelé de Belleforière, qui est de sable, semé de *fleurs* de lis d'or, et sur le tout, d'argent fretté de gueules. — **Semer**, duc de Sommerset et de Beaufort, en Angleterre : de France, écartelé d'Angleterre, à la bordure componnée d'argent et d'azur. — **Sendres**, en Languedoc : d'azur, à cinq cotices d'or, écartelé de vair, d'or et de gueules, à une bande d'azur brochante, chargée de quatre *fleurs* de lis d'or, qui est de Solas. — **Sénemond** : d'argent, à l'ours rampant de sable, sur un rocher de sinople, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Sept-Fontaines**, en Champagne : d'azur, à la lettre S d'or, accompagnée de deux *fleurs* de lis du même. — **Serizé**, en Picardie : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, semé de *fleurs* de lis de sable; aux 2 et 3 de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent; sur le tout d'azur, à trois fasces d'argent, à la cotice de gueules brochante. — **Serizé**, en Bretagne : d'azur, à trois roses d'or et une *fleur* de lis d'argent; en cœur, écartelé d'argent, à trois guidons de gueules, attachés à trois lances de sable rangées en pal. — **Severina**, en Italie : fascé, ondé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Seybolden**, en Allemagne : d'azur, au lion en pied d'or, parti d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une *fleur* de lis du champ. — **Seymours**, duc de Sommerset, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à six *fleurs* de lis d'azur, posées en pal, enchapées de gueules, chargées de trois léopards d'or, l'un sur l'autre; aux 2 et 3 de gueules, au vol d'argent. — **Sforce** : d'azur, à six *fleurs* de lis d'argent, posées trois en chef et trois en pointe. — **Sheffield** : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois gerbes du même; aux 2 et 3 de France, écartelé d'Angleterre, à la bordure componnée d'hermine et de sable. — **Shirley** : écartelé, aux 1 et 4 palé d'or et d'azur de six pièces, au franc-quartier d'hermine; aux 2 et 3 de France, écartelé d'Angleterre. — **Sigmerghausen**, en Autriche : d'azur, chapé d'argent, à une *fleur* de lis d'azur. — **Silbeul-Saint-Ferriol**, chevalier de Malte en 1641 : bandé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules, chargé de *fleurs* de lis d'or. — **Silly** : d'or, à la *fleur* de lis de gueules. — **Simiane**, en Provence, en Dauphiné, en Auvergne : d'azur, semé de *fleurs* de lis et de tours d'or en nombre égal. — **Simiers** : d'azur, à la bande d'or, chargée d'un croissant montant d'azur, surmonté d'une *fleur* de lis de même, accostée de deux lionceaux aussi d'azur, et sur le tout deux étoiles, une en chef et une en pointe. — **Sintzen**, en Allemagne : de gueules, à la fasce d'argent, sur le tout un homme armé debout tenant un marteau d'armes posé sur un tertre, parti d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Soissons-Moreul**, ou **Morel** : semé de France, au lion naissant de gueules. — **Sommerfeld**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à un poisson d'azur posé en pal; aux 2 et 3 d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **Sonnevelt**, en Hollande : d'or, à trois *fleurs* de lis de gueules. — **Sonnin** : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or, accompagnée de trois aiglettes d'azur. — **Soranzo**, à Venise : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent; aux 2 et 3 coupé, au chef de gueules, au lion passant d'or, et en pointe tranché d'or et d'azur, au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable; sur le tout d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or posées en bande. — **Sorel** : de sable, à la bande d'argent accostée de six *fleurs* de lis du même, posées en orle. — **Soret**, en Normandie : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles à six rais d'or, et une croix fleurdelisée du même. — **Souffrey** : de gueules, à la cotice d'or, accompagnée en chef d'une rose d'argent, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Sourceac** : écartelé, au 1 de France; au 2 de Bretagne; au 3 de gueules, à deux fasces d'or; au 4 de Rohan, qui est de gueules, à neuf macles d'or, trois, trois et trois. — **Spada**, cardinal romain en 1626 : de gueules, à trois épées d'argent, posées l'une sur l'autre en barre, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Spiegelberg**, en Autriche : coupé d'azur et d'argent, à trois *fleurs* de lis, deux en chef et une en pointe, de l'un en l'autre. — **Spiler**, en Allemagne : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent, sur une rose d'or. — **Spinola**, à Gênes : d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, de trois traits supportant une *fleur* de lis de gueules. — **Stacio**, à Venise : d'azur, à la *fleur* de lis d'or en pointe, surmontée de trois molettes d'éperons d'or, posées deux et une; *alias :* coupé d'azur et de gueules, le 1 chargé d'une fontaine d'or, surmontée d'une *fleur* de lis du même, le 2 chargé de 3 barres d'or. — **Stevart** : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules dans un double trescheur, fleurdelisé du même, à la bordure componnée d'argent et d'azur; au 2 d'or, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur de trois traits, qui est Stevart; au 3 d'or, à trois *fleurs* de lis de gueules dans un double trescheur, fleurdelisé du même. — **Stevart de Gallowai**, en Angleterre : d'or, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur de trois traits, à la bande engrêlée de gueules, brochante sur le tout, dans un double trescheur fleurdelisé du même. — **Steutter**, en Bavière : d'or, parti de sable, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Strata**, à Gênes : d'azur, à une vergette d'argent, accostée de dix-huit *fleurs* de lis d'or, neuf de chaque côté, posées trois, trois et trois. — **Strobel**, en Allemagne : de gueules, à une dépouille de cerf à six cors, le troisième fleurdelisé d'argent. — **Stuart** (Ecosse) : d'or, au lion de gueules, renfermé dans un double trescheur, fleuronné du même. — **Le Sugarde**, en Bretagne : d'argent, à une *fleur* de lis de sable, surmontée d'une merlette du même. — **Suhard**, en Normandie : de gueules, à la croix fleurdelisée d'argent.

Le Tellier de La Mailleray, en Normandie : d'azur, au sautoir d'argent, au milieu duquel il y a une *fleur* de lis d'or, soutenue d'une étoile d'or, accompagnée en flanc d'une coquille du même. — **Tenailles**, en Picardie : d'azur, à deux tenailles ouvertes en chevron d'argent, accompagnées. — **Tenisk**, en Allemagne : coupé d'or et d'azur, à deux *fleurs* de lis appointées de l'un en l'autre, à la bordure d'azur chargée de neuf *fleurs* de lis d'azur. — **Ternisien de Valemourt**, en Picardie : d'argent, à trois *fleurs* de lis, au pied nourri de gueules, posées deux et une; et trois étoiles, aussi de gueules, une en chef et deux en flanc. — **Du Tertre**, en Bretagne : d'argent, à la rencontre de cerf de gueules, accompagnée en chef de trois *fleurs* de lis du même. — **Tessier** : d'argent, à deux lions affrontés de sable, au chef d'azur, chargé de de deux chevrons brisés et alésés d'or, accompagnés en pointe, chacun d'une *fleur* de lis d'or. — **Du Testu**, en Picardie : d'azur, à une fascé en devise, accompagnée en chef de trois étoiles rangées, surmontées d'un croissant, et en pointe trois *fleurs* de lis, au pied nourri, posées deux et une, le tout d'argent. — **Texandier** : d'azur, à la tour d'argent, accompagnée en chef de trois *fleurs* de lis d'or, et de trois étoiles du même, deux en fasce et une en pointe. — **Texier de Mainsoncelle** : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux besants d'argent en chef et d'une *fleur* de lis d'or en pointe. — **Thauré** : d'argent, au croissant de sable, surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Du Theil** : d'or, à un arbre arraché de sinople, au chef de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'argent, et de deux étoiles du même. — **Theler**, en Autriche : de gueules, au pal d'argent, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Thibault**, en Poitou : de gueules, à une *fleur* de lis d'or en cœur, accompagnée en chef de deux molettes d'argent, et en pointe d'une croisette du même. — **Thiboust**, en Normandie : d'argent, à la *fleur* de lis de gueules, surmontée de deux quintefeuilles du même. — **Thibout**, en Normandie : d'argent, à deux roses de gueules en chef et une *fleur* de lis en pointe du même. — **Thiembronne** : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux *fleurs* de lis du même. — **Thoman**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à une *fleur* de lis de sable; aux 2 et 3 d'argent, à un griffon de gueules sur un tertre de sinople. — **Thomasen**, en Prusse : palé d'argent et de gueules, de quatre pièces, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Thorigny** : d'argent, à sept merlettes de gueules, deux en pal à dextre, et cinq en pal à sénestre, au franc-canton de gueules, chargé d'une *fleur* de lis d'argent. — **Thou** : d'or, à la bande de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Du Til** : d'argent, à trois lions de gueules, celui du canton dextre soutenant de sa patte une *fleur* de lis d'or. — **Tille de Guetot** : d'or, à une *fleur* de lis de gueules, au lambel d'azur besanté d'argent. — **Tilly de Blaru** : d'or, à la *fleur* de lis de gueules, écartelé de gueules, à l'aigle éployée d'argent. — **Tilly-Guernetot**, en Normandie : d'or, à la *fleur* de lis de gueules. — **Tinguy**, en Bretagne : d'azur, à quatre *fleurs* de lis d'or, posées deux et deux. — **Tocy** : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis, au pied nourri de gueules. — **Toledo-Cedila**, en Espagne : écartelé, aux 1 et 4 en sautoir d'argent et de sable; le 1 chargé d'une croix de gueules, sur le tout d'azur, à une croix fleurdelisée d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à la tour ajourée d'azur, qui est de Tolède. — **La Thomassière** : d'azur, à trois fasces ondées d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Torrigha**, à Gênes : de gueules, au lion couronné d'or, supportant une *fleur* de lis d'azur, à une bande du même brochante. — **Tossanus**, en Flandre : tiercé en fasce, au 1 d'argent, à deux roses de gueules; au 2 de gueules; au 3 d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — **La Tour**, en Auvergne : de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable, à neuf *fleurs* de lis d'or. — **La Tour de France**, chevalier, seigneur de Monthiers : fascé d'argent et d'azur, de six pièces, l'argent chargé de six *fleurs* de lis de gueules, posées trois, deux et une. — **La Tour**, en Lorraine : de sable, à la croix d'argent, chargée en cœur d'une tour d'or, cantonnée de quatre *fleurs* du même. — **La Tour de Bouillon de Turenne** : semé de France, à la

tour d'argent, maçonnée de sable, qui est de La Tour; au 2 d'or, à trois tourteaux de gueules, posés deux et un, qui est de Boulogne; au 3 calicé d'or et de gueules, de huit pièces, qui est de Turenne; et sur le tout d'or, au gonfanon de gueules, qui est d'Auvergne; parti de gueules, à la fasce d'argent, qui est de Bouillon, par concession du roi Philippe-Auguste, à Albert de La Tour IIe du nom. Bouillon portait avant : de gueules, à la tour d'argent. — **Tournecroche**, en Normandie : d'azur, à la dextrochère armée, issante d'une roche d'argent, retenant une épée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même, et en pointe de deux croissants d'argent, surmontés en chef d'une *fleur* de lis d'or. — **Tournon** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, parti de gueules au lion d'or. — **Tournoy**, en Lorraine : d'azur, à la croix d'argent, accompagnée de dix-huit *fleurs* de lis d'or, posées cinq à chaque canton du chef, et quatre à chaque canton de la pointe. — **Tourzel**, en Auvergne : de gueules, à six *fleurs* de lis d'or, trois de chaque côté d'une tour d'argent, maçonnée de sable. — **Touzé**, en Normandie : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, posées deux et une; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **La Tranchée**, en Champagne : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Trauner**, en Allemagne : de sable, à deux lions affrontés d'or, au double chevron, parti à dextre de gueules et d'argent, et à sénestre d'argent et de gueules, enchapé, coupé d'or et d'azur, à une *fleur* de lis sur le tout de l'un en l'autre. — **La Trémouille** : parti de trois, coupé d'un, qui font huit quartiers, quatre en chef et quatre en pointe; au 1 en chef, de France; au 2 de Jérusalem; au 3 d'Orléans; au 4 de l'empire; au 1 de la pointe, de Luxembourg; au 2 de Milan; au 3 de Montmorency-Laval; au 4 de Craon, et sur le tout de La Trémouille, qui est d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules. — **La Trémouille de Talmon** : écartelé, aux 1 et 4 de La Trémouille, parti de Thouars, tiercé de Craon; aux 2 et 3 de Bourbon-Montpensier, à cause d'Yolande de France, fille du roi Charles VII. — **Trevelet**, en Bretagne : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois croissants du même, deux en chef et un en pointe. — **Trevisan**, à Venise : d'or, au chevron d'azur, chargé en pointe d'une *fleur* de lis d'or. — **Trimond**, en Provence : d'azur, à la cloche d'argent, surmontée d'une croix fleurdelisée d'or. — **Troismonts**, en Normandie : d'azur, à l'épée d'argent, la garde et la poignée d'or en pal, accostée de deux *fleurs* de lis d'or. — **La Tronchaye**, en Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Tronchin** : d'azur, à l'aigle éployée d'or, flanquée de deux *fleurs* de lis du même. — **Trono**, à Venise : bandé d'or et de gueules, au chef d'or, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Trotrel**, en Normandie : d'azur, à trois pommes de pin, posées deux et une, et en chef une *fleur* de lis d'argent. — **Trotta**, en Autriche : d'azur, à une *fleur* de lis d'argent, et en pointe un cœur de gueules. — **Trousseauville-Chenebrun**, en Normandie : de sable, à la croix fleurdelisée d'or. — **Turgot**, en Poitou : d'azur, à une croix pattée et alésée d'or, cantonnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Tyllen**, en Allemagne : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une couronne de gueules, accostée de deux *fleurs* de lis d'argent, l'une en chef et l'autre en pointe, parti d'or à une sénestrochère, armée d'azur, tenant un faisceau de flèches du même.

Uhlein, en Allemagne : de gueules, à une *fleur* de lis d'azur. — **Univin**, en Angleterre : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure engrêlée du même. — **Unverzagt**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 tranché, taillé d'or et de sable, chargé en chef et en pointe d'un écu de sable, à la fasce d'argent, et en flanc deux *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la barre d'argent, et sur le tout d'or, à un laurier rampant de gueules. — **Ursenbecken**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 coupé d'azur et d'or; aux 2 et 3 de gueules, à deux bâtons fleurdelisés et passés en sautoir d'argent.

Vachor, en Dauphiné : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à une vache de gueules, au chef d'azur; aux 2 et 3 d'or, semé de *fleurs* de lis et de tours d'azur. — **Vaequery**, en Allemagne : fascé d'argent et d'azur, à six *fleurs* de lis de gueules, posées trois en chef, deux en fasce et une en pointe. — **Vacques**, en Languedoc : écartelé, au 1 d'azur, à une étoile d'argent, au 2 d'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules; aux 3 d'azur, à trois pommes de pin d'or; au 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Vairière** : d'azur, au lion assis d'or, tenant de la patte dextre une *fleur* de lis du même. — **Valbrune**, en Périgord : d'azur, à une bande d'argent chargée d'une *fleur* de lis d'azur, accompagnée de neuf étoiles d'or posées en orle, cinq dessus et quatre dessous. — **Le Vandeur**, en Bretagne : de gueules, à trois croissants d'or, et une *fleur* de lis du même en abîme. — **Vandollé** : d'or, semé de *fleurs* de lis d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé d'azur, écartelé d'azur, semé de billettes d'argent, au fer de moulin du même. — **La Varenne de Sainte-Suzanne** : de gueules, à un lévrier passant d'argent, au collier d'azur semé de *fleurs* de lis d'or. — **Varnazelle**, à Venise : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la double barre de gueules; aux 2 et 3 de France, au franc-canton de gueules, chargé d'une aigle d'argent, et sur le tout d'or, au chevron de gueules. — **Vasani**, à Venise : d'argent, parti de sable, à trois *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Vasquez**, en Espagne : d'argent, à la croix fleurdelisée d'azur, à la bordure denchée du même. — **Vattelot**, en Lorraine : de gueules, au croissant d'argent, surmonté d'une *fleur* de lis d'or. — **Vattelot**, en Normandie : de gueules, à trois petites fasces ondées d'or, surmontées d'un croissant du même et d'une *fleur* de lis en chef, aussi d'or. — **Vaughan**, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au chevron d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis du même; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois coquilles d'or, accompagnée de trois têtes d'aigles arrachées de sable. — **Vaulce** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Vaunot**, en Alsace ; d'argent, à une levrette courante de sable accolée d'or, sur un tertre de trois coupeaux de sinople; au chef d'azur, chargé de cinq étoiles d'or, trois en chef et deux accostant une *fleur* de lis d'argent au-dessus des trois autres. — **Vauréal**. V. GUÉRAPIN. — **Vauxbonnois** : de gueules, semé de France, à la bande d'argent. — **Vede**, de la maison d'Amersfort : d'argent, à six *fleurs* de lis de gueules. — **Veller** : d'argent, à trois croix fleuronnées de sable, posées deux et une. — **Vellin**, en Provence : de gueules, à une grue d'argent, sur un mont du même, tenant de son pied dextre levé un caillou d'or, surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Vennnt** : d'or, à une bande componnée d'argent et de gueules de sept pièces; les compons d'argent chargés d'une moucheture d'hermine, et la bande accompagnée de deux *fleurs* de lis d'azur, une en chef et l'autre en pointe. — **Vendôme** ancien : de France, au lion d'or. — **Vendôme** (Louis de Bourdon DE), cardinal légat du saint-siège, évêque-duc de Laon, archevêque de Sens, mort le 11 mars 1556, quatrième fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg : de France, à la bande de gueules. — **Vendôme** (Jacques, bâtard DE), chambellan de François Ier, fils naturel de Jean de Bourbon II, comte de Vendôme, et de Philippine de Gournai, sa maîtresse, légitimé, mort le 1er octobre 1524 : de Bourbon-Vendôme, brisé d'un filet mis en barre passant le long de l'écu. — **Vendôme** (César, duc DE), fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, légitimé en 1595 : de France, au bâton de gueules, péri en bande, chargé de trois lionceaux de gueules. — **Vendôme**, duc de Beaufort, fils de César, duc de Vendôme, et de Françoise de Lorraine, sa femme : comme son père, au lambel de trois pendants de gueules. — **Venerosi**, à Gênes : coupé d'azur et d'argent, à une *fleur* de lis brochante. — **Venois**, en Normandie : d'or, à six *fleurs* de lis d'azur, posées trois, deux et une. — **Venois de Lizimieux** : d'or, à six *fleurs* de lis de sable, posées trois, deux et une. — **Venois de Meliambourg**, en Normandie : de sable, à six *fleurs* de lis d'or, posées deux, une, deux et une; au lambel d'argent; *alias :* coupé d'or et de sable, chargé de six *fleurs* de lis, trois de l'un en l'autre. — **Venture** : écartelé, au 1 d'azur, à une tour couverte d'argent, maçonnée de sable; au 2 d'azur, à une bande d'argent chargée de trois canettes de sable; au 3 d'argent, à une vache passante de gueules sur une terrasse de sinople, et surmontée d'une croix ancrée de gueules; au 4 de gueules, à une chèvre saillante d'argent, surmontée d'une *fleur* de lis d'or. — **Veny** : d'azur, à un arbre d'or, posé sur une terrasse du même, écartelé de gueules, à une colombe d'argent posée en barre, et sur le tout d'azur, à une bande d'or, chargée d'une bande de gueules, surchargée de trois *fleurs* de lis d'argent, accompagnées de deux molettes du même, une en chef et l'autre en pointe. — **Verdis**, en Lorraine : parti, au 1 de sable, à deux aigles, l'une sur l'autre, éployées d'or; au 2 de gueules, à quatre *fleurs* de lis d'or, posées deux, une et une, à la bordure sur le tout d'azur, chargée de deux lions d'or, et au franc-canton de gueules, chargé d'un cœur d'argent couronné d'or. — **Vérigni** : dé sable, à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or. — **Vermandois** (Hugues de France, comte DE), troisième fils de Henri Ier et d'Anne de Russie, mort des suites de ses blessures en Palestine, le 18 octobre 1102 : échiqueté d'or et d'azur, qui est de Vermandois, et au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Vernajoul**, en Languedoc : de gueules, à la fasce d'or, au chef cousu de sable, chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Vernet** ou **Verneti** : d'azur, à deux étoiles d'or en chef, et en pointe, un croissant d'argent, chargé d'une *fleur* de lis de sinople. — **La Veronne** : d'argent, au chef de sable, à la bordure de gueules, écartelé d'azur, à deux nymphes d'argent, soutenant des mains une *fleur* de lis d'or, couronnée du même. — **Vertolaye**, en Auvergne : de gueules, à quatre *fleurs* de lis d'or. — **Vessler**, en Alsace : d'or, à la *fleur* de lis de gueules. — **Vexin** (les comtes DU) : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, au lambel d'hermine. — **Vierzon** : d'azur, au chef d'or, chargé d'une *fleur* de lis de gueules. — **Viesque**, en Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Vievre** : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — **La Vieuville** : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une *fleur* de lis du même. — **Du Vigean** : écartelé de Poussard, qui est d'azur, à trois soleils d'or; au 2 fuselé d'or et de gueules; au 3 de gueules à la *fleur* de lis d'argent, chargée de deux oiseaux affrontés du même; au 4 d'or, à trois merlettes d'azur, posées deux et une; au chef cousu de gueules, chargé de trois bandes d'argent. — **Vigier** : d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Viguacourt** : d'argent, à trois *fleurs* de lis, au pied coupé de gueules, au lambel de sable. — **Vignier** : semé de France, à l'écu en cœur d'or, au chef de gueules, à la bande componnée d'argent et de sable de six pièces, brochant sur le tout, par concession du 16 novembre 1650. — **Villars** : d'argent, à la bande de sable, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Villars de La Jacqueleminière** : d'azur, à trois cotices d'or, celle du milieu tenue d'une main mouvante à sénestre, accostée de deux *fleurs* de lis, aussi du même, posées en bande, une en chef et une en pointe. — **Villards** : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à une bande d'azur chargée d'un besant d'or, à la bordure d'azur, chargée de huit besants d'or; aux 2 et 3 d'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de six *fleurs* de lis d'azur, trois en chef et trois en pointe. — **Villefranche**, en Roussillon : d'azur, à une étoile à huit rais d'argent, accostée de deux tours du même, surmontée de l'écu de France, couronnée d'or, et en pointe une onde d'argent. — **Villegontier**, en Bretagne : d'argent, au chevron d'azur, au chef du même, chargé d'une *fleur* de lis du champ. — **Villeneuve**, en Provence : de gueules, fretté de six lances d'or et semé d'écussons du même, un écu d'azur en cœur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Villereau**, en Normandie : de gueules, au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or, accompagé de cinq *fleurs* de lis du même, deux en chef, deux en fasce, une en pointe. — **Villiers**, en Touraine et en Lorraine : d'argent, à la bande de sable, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Villiers**, en Champagne : de sable, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **La Violette** : d'argent, à un roc de sable, écartelé de sable, à un roc d'argent, sur le tout d'azur, à la *fleur* de lis d'or. — **Vion d'Oinville** : d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois *fleurs* de lis de gueules, accompagnées en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un lion du même. — **Virey** : de gueules, à deux épées d'or posées en sautoir, écartelé d'or, semé de *fleurs* de lis et de roses de gueules. — **Virgile**, en Normandie et en Picardie : d'or, à trois pals de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Vironi**, en Allemagne : d'argent, à deux chaperons de gueules, au franc-quartier d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'argent. — **Visdelou**, en Bretagne : d'argent, à trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules; écartelé d'hermine, au chef de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Vite**, originaire de Provence : d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre têtes de léopard de sable, chargée en cœur d'un écusson d'argent et d'une *fleur* de lis de gueules, à la bordure dentelée d'azur. — **Vitellesky** : parti d'or et d'azur, à deux veaux affrontés de l'un en l'autre, sur une terrasse de sinople, au chef d'azur, parti d'azur et de gueules, chargé de six *fleurs* de lis d'or. — **Vitramarina**, à Gênes : d'or, à deux bandes entées et nébulées d'azur; parti d'azur, à un ours rampant contre la partition de sable, surmonté de *fleurs* de lis d'or, soutenant une rose de gueules. — **Vitré d'Acigné** : d'hermine, à la fasce alésée de gueules, chargée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Vivonne** : d'hermine, au chef de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Vollan**, en Normandie : d'argent, à la *fleur* de lis de gueules, accompagnée de trois roses du même. — **Von Lilien**, en Autriche : d'azur, à l'aigle éployée d'or, coupée d'azur, à la *fleur* de lis d'argent, parti d'or, à un rocher de sinople, surmonté d'une couronne. — **Voux**, en Dauphiné : écartelé, au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; au 2 d'argent, à l'aigle, le vol abaissé de sable, chargé d'un écusson d'azur, à une *fleur* de lis d'or; au 3 gironné d'or et de gueules; au 4 d'argent, à trois vires d'azur, l'un dans l'autre. — **Le Voyer des Aulnays**, en Bretagne : d'argent, à la *fleur* de lis de sable.

Waldner, en Autriche : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une lion d'or rampant sur une bande du même; aux 2 et 3 écartelé de Haussner, qui est taillé d'or et de sable, à trois *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Wallier**, en Suisse : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une *fleur* de lis d'argent, et en pointe d'une étoile du même; aux 2 et 3 d'azur, à la croix fleuronnée d'or. — **Walrap**, haut Palatinat : d'or, à un corbeau de sable, chargé de deux *fleurs* de lis d'or. — **Wauer de Wangen** : coupé de gueules et d'argent, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Warans** : d'argent, à la fasce de de sable, accompagnée de trois *fleurs* de lis de gueules. — **Warckotsh**, en Allemagne : de gueules, à deux bâtons attachés, fleurdelisés et passés en sautoir. — **Warfusée** : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Wede**, en Hollande : d'argent, à six *fleurs* de lis de gueules, posées trois, deux et une. — **Weickersreutter**, au Palatinat : taillé d'or et de sable, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Weigel**, en Allemagne : parti coupé, aux 1 et 4 d'or, à la demi-aigle de l'empire; aux 2 et 3 de pourpre, à un *fleur* de lis au pied nourri d'argent; au 5 d'argent, parti de gueules; aux 6 et 7 maçonné d'argent et de gueules de trois traits. — **Weisbeckhen**, en Allemagne : taillé d'azur et d'or, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Weisen**, en Bavière : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une *fleur* de lis d'or sur un tertre de sinople; aux 2 et 3 d'or, à un lion de gueules; sur le tout échiqueté de gueules et d'argent de trois traits. — **Weisen**, en Autriche : parti d'or et d'azur, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Weissenstein**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployée de sable; aux 2 et 3 parti d'argent et de gueules, à deux *fleurs* de lis de l'un en l'autre. — **Wernsdorf**, en Allemagne : de gueules, parti d'or, à deux bâtons fleurdelisés de l'un en l'autre et passés en sautoir. — **Wertembach**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de sable, semé de *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules, à deux barres adossées d'or. — **Weser**, en Lorraine : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois *fleurs* de lis de sable; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce chargée de trois roses d'argent, surmontée d'un lion passant de sable, armé, lampassé et couronné de gueules. — **Wetterhein von Lilien**, en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or couronné; aux 2 et 3 de gueules, au château donjonné d'argent, sur le tout d'azur, à trois *fleurs* de lis d'argent. — **Wider**, en Suisse : d'argent, à la fasce d'azur, surmontée d'une *fleur* de lis au pied nourri du même. — **Wiltheim**, à Luxembourg : d'hermine, à deux sceptres fleurdelisés de sable, passés en sautoir. — **Winsaver**, en Allemagne : d'argent, à deux *fleurs* de lis de gueules, chapé de sable, au lion couronné d'or et tenant une boîte sur un tertre de sinople. — **Winstorp**, en Suède : parti, au 1 de gueules, à une demi-*fleur* de lis d'argent; au 2 d'argent, à trois demi-chevrons de gueules. — **Woorme**, en Flandre : de gueules, à une fasce en devise d'or, haussée au-dessus d'un chevron abaissé du même, et accompagnée en chef d'une *fleur* de lis d'or, et en pointe un croissant du même. — **Worchester**, comte de Sommerset, en Angleterre : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de gueules, à deux lions d'or passants l'un sur l'autre, qui est de Normandie.

Ximenès : écartelé, au 1 d'or, à l'aigle éployée de sable; au 2 de Tourville, qui est d'azur, à la dextrochère d'argent, tenant une épée du même; au 3 d'argent, au corbeau de sable; sur le tout un écu d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or.

Ypre : de gueules, à trois lions d'or, à l'orle de huit *fleurs* de lis du même. — **Yse**, originaire de la Provence : d'argent, au lion de gueules, à une bande d'azur brochante sur le tout, chargée d'une *fleur* de lis d'or. — **Yselin**, en Suisse : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent posée en barre.

Zambelli, à Venise : d'azur, à la fasce de gueules, surmontée d'un homme à mi-corps, vêtu de gueules, les bras étendus, tenant de chaque main une *fleur* de lis d'argent, et en pointe une *fleur* de lis du même. — **Zanardi**, à Venise : d'azur, à un homme debout, armé de toutes pièces, tenant de la main droite une pique et de l'autre une *fleur* de lis d'or, et sur la cuirasse une autre *fleur* de lis aussi d'or. Ledit homme en pied sur un tertre de sinople. — **Zer-Suner**, en Suisse : d'argent, à un chevron de gueules, surmonté d'une *fleur* de lis du même. — **Ziegler**, en Suisse : de sable, à une *fleur* de lis d'argent, posée sur un tertre de trois coupeaux du même. — **Zillebeke**, en Flandre : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton de gueules brochant sur le tout, écartelé d'azur, à un écusson d'argent, surmonté de trois merlettes d'or. — **Zindeckrer**, de la branche impériale de Spire : parti de l'Empire; au 2, coupé, le premier d'azur, à une couronne d'or, le second de gueules, enchapé d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Zinzen**, en Suisse : coupé d'or et de gueules, le premier chargé d'une *fleur* de lis d'azur. — **Zorzi**, à Venise : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, rangées en bande, écartelé d'argent à la fasce de gueules. — **Zuniga**, en Espagne : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable, et sur le tout une double chaîne de huit chaînons d'argent; au 2 de gueules, à la tour d'or, donjonnée de trois tourelles du même, parti d'argent, au lion de pourpre couronné, qui est de la Cerda; au 3 de France. — **Zurgilgen**, en Suisse : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, à un éléphant de gueules portant une tour. — **Zur-Lauben**, en Alsace et en Suisse : écartelé, aux 2 et 4 d'or, à la tour de sable; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'argent; sur le tout un écu chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Zur-Sonnen**, en Suisse : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules. — **Zwilling**, en Allemagne : parti de gueules et d'argent, à une demi-*fleur* de lis et une demi-rose de l'un en l'autre.

2° *Provinces, villes, bourgs, châteaux, seigneuries et duchés-pairies.* **Abbeville** : d'azur, à trois bandes d'or, au chef semé de France, par concession du roi Charles V, en vertu de lettres patentes données au bois de Vincennes le 19 juin 1369. — **Aix**, en Provence :

d'or, à quatre pals de gueules, et un chef tiercé en pal, au 1 d'argent, à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même; au 2 d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, brisé en chef d'un lambel de cinq pendants de gueules; et au 3 d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, et une bordure de gueules. — **Alençon**, en Normandie : semé de France, à la bordure cousue de gueules, chargée de dix besants d'or. — **Amboise** : d'or, à deux pals de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Amiens**, en Picardie : de gueules, à une vigne d'argent, au chef cousu d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Angers**, dans l'Anjou : de gueules, à la clef d'argent mise en pal, au chef cousu d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; celle du milieu couverte par la clef brochante sur le tout. — **Angleterre** : écartelé, au 1, parti d'Angleterre, qui est de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, armés et lampassés d'azur; parti d'Ecosse, qui est d'or, au lion de gueules, enfermé dans un double trescheur, fleurdelisé et contre-fleurdelisé du même; au 2 de France, à cause de la prétention que forma Edouard III, roi d'Angleterre, sur la France; au 3 d'Irlande, qui est de gueules, à la barre d'or; au 4 de Brunswick-Lunebourg, électeur de Hanovre, la couronne rehaussée à croix pattée, et deux *fleurs* de lis entre deux, avec l'ordre de la Jarretière autour de l'écu. Le prince de Galles, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, comme le Dauphin l'était en France, porte : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 d'Angleterre, ayant en chef un lambel d'or de trois pendants. — **Angoulême** : d'azur, à deux d'argent, maçonnées de sable, jointes par un mur aussi d'argent, maçonné et ajouré d'une porte de sable, surmonté d'une *fleur* de lis couronnée à la royale du même. — **Antibes**, en Provence : d'azur, à une croix d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or, et un lambel de gueules mouvant du chef, et brochant sur le montant de la croix. — **Arras** : semé de France, au lambel de gueules, de trois pendants, chargé chacun de trois tourelles d'or. — **Auvergne** : d'or, à une tour de gueules, semée de *fleurs* de lis d'or. — **Auvergne** ancien : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules, à trois lions d'argent. — **Avranches** : d'azur, à la tour d'argent, en forme de porte de ville, accostée de deux *fleurs* de lis d'or, surmontée d'un dauphin du même en chef, et une *fleur* de lis d'or, accostée de deux croissants d'argent. — **Auxonne**, en Bourgogne : parti, au 1 coupé de Bourgogne; au 2 d'azur, à la croix ancrée d'argent.

Bergerac : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, parti aussi d'azur, à un dragon volant d'or, lampassé de gueules et posé en pal. — **Berry**, province : de France, à la bordure engrêlée de gueules. — **Besançon** : d'azur, à un livre ouvert d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis, deux en chef et une en pointe. — **Béziers** : d'argent, à trois fasces de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Blois** : d'or, au porc-épic contourné de sable, oreillé de gueules, soutenu d'un écusson d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Belle-Isle-en-Mer**, en Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Boulogne-sur-Mer** : de gueules, à un cygne d'argent becqué, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or: — **Bourges** : d'azur, à trois moutons d'argent, accornés de sable, accolés de gueules et clarinés d'or, passants sur une terrasse de sinople, à la bordure engrêlée de gueules, le tout surmonté d'un chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bourgogne**, province : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure componnée d'argent, et de gueules, qui est de Bourgogne moderne; aux 2 et 3 bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure de gueules, qui est Bourgogne ancien. — **Brest** : parti de France et de Bretagne. — **Brisac**, en Alsace : de gueules, à une montagne de six coupeaux d'argent, mouvante de la pointe, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une.

Caen, en Normandie : coupé d'azur et de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Cahors** : d'azur, à un livre ouvert d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or, deux en flanc et une en pointe. — **Calais** : d'azur, à une *fleur* de lis couronnée d'or, accompagnée en pointe d'une *fleur* de lis d'argent. — **Carcassonne** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à un grand mur du même, maçonné de sable, derrière trois tours rondes, aussi d'or, maçonnées de sable, celle du milieu plus haute, ayant une grande porte sur laquelle un agneau pascal d'argent. — **Castelnaudary** : de gueules, à une tour d'argent, donjonnée de trois pièces du même, maçonnée de sable, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Châlons**, en Champagne : d'azur, à la croix d'or, accompagnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Chartres** : de gueules, à trois pièces de monnaie de ses anciens comtes marquées de C gothiques et de *fleurs* de lis, au chef cousu de France. — **Châteauneuf**, en Normandie : d'azur, à un château d'argent, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or, rangées en chef. — **Château-Thierry**, duché-pairie : de France, au lambel d'argent, à trois pendants. — **Châtellerault**, duché-pairie : de Bourbon, à la bande brisée en chef d'un quartier d'or au dauphin d'azur. — **Chaumont** : parti, au 1 de gueules, à une demi-escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, mouvante de la partition; au 2 d'azur, à une bande d'argent, côtoyée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or; au chef d'azur, brochant sur le tout, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Chinon** : de gueules, à trois châteaux, composés chacun de trois tours d'or, pavillonnés et girouettés du même, posés deux et un, accompagnés de trois *fleurs* de lis aussi d'or, posées deux et une. — **Clermont**, en Auvergne : d'azur, à une croix d'or, vidée de gueules et cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Clermont**, en Languedoc : d'argent, à une fasce de gueules, accompagnée en chef de deux mouchetures d'hermine de sable, et en pointe d'un tourteau de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Coblentz**, en Allemagne : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules.

Dauphiné, province : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur. — **Dax** : d'azur, à une tour crénelée d'argent, maçonnée de sable et sommée d'une autre tour d'argent, surmontée d'une *fleur* de lis d'or, et posée à dextre sur une terrasse d'argent, coupée et soutenue d'une rivière du même en pointe, et un lion d'or rampant contre la tour à sénestre. — **Digne**, en Provence : d'azur, à une *fleur* de lis d'or en cœur, accompagnée d'une cotice d'argent en chef et de la lettre D du même en pointe. — **Dijon** : coupé, le chef parti de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne; la pointe de gueules pure; *alias :* de gueules plein, au chef parti, au 1 semé de France, à la bordure componnée d'argent et de gueules, qui est Bourgogne moderne; au 2 bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules, qui est Bourgogne ancien. — **Dol**, en Bretagne : d'azur, à une croix d'hermine, cantonnée de quatre quatre *fleurs* de lis d'or; *alias :* d'or, à trois losanges, posées deux et une, chargées chacune d'une billette d'argent, surchargées d'une moucheture d'hermine, au chef de France. — **Dôle**, en Franche-Comté : coupé, au 1 d'azur, chargé d'un lion naissant d'or, brochant sur un semé de billettes du même; au 2 de gueules, à un soleil rayonnant, pareillement d'or. (Le soleil ne date que de Louis XIV.) — **Dun-le-Roy** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or en chef et un mouton d'argent passant en pointe.

Estampes ou **Etampes**, en Beauce : de gueules, à une tour crénelée d'or, flanquée de deux tourelles, en forme de guérite, du même, la tour couverte et ajourée de sable et chargée d'un écusson d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une; brisé en cœur d'un bâton raccourci et péri en bande de gueules, chargé de trois lionceaux d'argent. — **Evreux** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton componné d'argent et de gueules.

Falaise : d'argent, à trois tours de gueules posées deux et une; au chef de gueules chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Ferrare** (la principauté de) : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure endentée d'or et de gueules, par concession du roi Charles VI à Nicolas, duc de Ferrare. — **La Ferté-sous-Jouarre** : semé de France, au lion passant d'or. — **Fréjus** : de gueules, à une croix d'argent et un chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur.

Gien : de gueules, à trois tours d'argent posées sur un pont du même et sommées chacune d'une *fleur* de lis d'or. — **Gisors** : d'or, à un cerf couché de gueules, au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Gournay** : de sable, au cavalier armé tenant une lance d'argent, surmontée d'une *fleur* de lis d'or, posée au milieu du chef. — **Grasse** : d'azur, à un agneau pascal avec sa banderole d'argent et accompagné de trois *fleurs* de lis d'or, deux en chef et une en pointe. — **Guise**, en Picardie : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à un lion d'argent brochant sur le tout.

Harfleur : d'azur, à trois tours d'or posées deux et une, surmontées de trois *fleurs* de lis du même rangées en chef. — **Le Havre** : de gueules, à la salamandre d'or couronnée du même, au chef cousu de France. — **Honfleur** : de sable, à la tour d'argent sur une onde d'azur, accostée de deux *fleurs* de lis d'or, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or.

Ile-de-France, province : de France. — **Issoire** : d'argent, au sautoir de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Issoudun** : d'azur, au pairle d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis mal ordonnées du même.

Laigle : d'or, à une aigle à deux têtes de sable, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Landau** : d'azur, à une tour d'or, sommée de deux tourelles du même, la porte ouverte du champ; le tout accompagné de huit *fleurs* de lis posées entre les tourelles, une dans la porte et trois à chaque flanc, l'une sur l'autre, la *fleur* de lis du milieu surmontée d'un petit écusson en cartouche d'argent, chargé d'un lion de sable et sommé d'une couronne fleurdelisée d'or. — **Libourne** : d'azur, à un navire flottant d'argent sur une mer du même, les mâts supportant chacun une *fleur* de lis d'or. — **Lille** : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Limoges** : de gueules, à un buste de saint Martin de carnation, vêtu et diadémé d'or, accosté des lettres S et M à l'antique, du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Louviers** : d'or, à deux loups de sable passants l'un sur l'autre, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Lure** : de gueules, à trois tours d'argent maçonnées de sable, ouvertes de gueules sur un tertre d'argent, surmontées de trois *fleurs* de lis du même. — **Lyon** : de gueules, au lion d'argent, au chef cousu de France.

Le **Maine**, province : d'or, à la croix de gueules, au chef de France, ou : d'or, à la croix de gueules, chargée d'une clef d'argent et de trois chandeliers d'église du même; au chef de France (selon Palliot). — **Mantes** : parti, au 1 d'azur, à une *fleur* de lis d'or défaillante à sénestre du parti; au 2 de gueules, à un chêne de sinople, englanté d'or défaillant à dextre du parti. — La **Marche**, province : semé de France, à la cotice de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. — **Marmande** : de gueules, à trois tours crénelées d'argent, maçonnées de sable en croix, et confrontées en cœur par leurs pieds, entre lesquels est posée une croix potencée aussi d'argent, cantonnée de quatre croisettes du même; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Meaux** : parti de gueules et de sinople, à la lettre capitale gothique M d'or brochant sur le tout, au chef d'azur semé de *fleurs* de lis d'or. — **Moissac** : de gueules, à une croix pommetée de douze pièces d'argent et un chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Montargis** : d'azur, à la lettre M couronnée d'or, l'écu semé de *fleurs* de lis du même. — **Montauban** : de gueules, au saule arraché d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Mortagne** (la pairie de) : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de Dauphiné. — **Moulins** : d'argent, à trois croix ancrées de sable, au chef de France.

Naples (l'ancien royaume de) : de France, au lambel de gueules, à cinq pendants. — **Narbonne** : de gueules, à une clef d'or posée en pal, sénestrée d'une croix archiépiscopale d'argent; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Nemours** : d'argent, à une forêt d'arbres de sinople, sur un tertre du même; au chef semé de France, chargé d'un lambel d'or. — **Nevers** : de gueules, à trois châteaux, chacun flanqué de deux hautes tours d'or pavillonnées et girouettées du même, posés deux et un, accompagnés de cinq *fleurs* de lis aussi d'or, posées en sautoir, deux en chef, une en cœur et deux en pointe. — **Nevers**, comté-pairie : écartelé, aux 1 et 4, contre-écartelé, au 1 de Clèves, au 2 de la Marck, au 3 d'Artois, au 4 de Brabant; aux 1 et 3 contre-écartelé, aux 1 et 4 de Bourgogne moderne, au 2 de Rethel, au 3 d'Albret-Orval qui est écartelé aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 de gueules, à la bordure engrêlée d'argent. — **Niort** : semé de France, à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable et ouverte de gueules. — **Nivernais**, province : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure componnée d'argent et de sable. — **Nogent**, en Normandie . d'azur, au lion d'argent accosté de deux *fleurs* de lis d'or. — **Nogent**, de la généralité de Paris : d'azur, à une fasce potencée et contre-potencée d'or, accompagnée en chef d'un soleil, et en pointe de trois *fleurs* de lis, le tout d'or. — **Noyon**, comté-pairie : semé de France, à deux crosses adossées d'argent.

Orbec : d'azur à trois annelets d'or posés deux et un, et une *fleur* de lis d'or posée en cœur. — **Orléans** : de gueules, à trois cailloux d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Orléans**, duché-pairie : de France, au lambel à trois pendants d'argent.

Pamiers : écartelé, au 1 de gueules à un lion d'argent; au 2 de sable à une *fleur* de lis d'argent; au 3 d'or à trois fasces de gueules; au 4 de gueules à une aigle éployée d'argent, couronnée du même et une bordure de gueules avec l'inscription autour : *Sceau de la ville de Pamiers*, en lettres d'or. — **Paris** : de gueules, à un navire d'argent flottant sur des ondes du même; au chef cousu de France avec ces mots pour devise : *Fluctuat nec mergitur*. Il est bon de remarquer que rien ne légitime cette devise. C'est une tradition qui ne repose sur aucun fondement. D'ailleurs, par une ordonnance ou un décret, portant la date de 1812, Napoléon I[er] défendit aux villes de prendre aucune espèce de devise. — **Pézénas**, en Languedoc : d'argent à trois fasces de gueules et un franc-quartier d'or chargé d'un dauphin d'azur, le tout sous un chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Philippsbourg** : parti, au 1 de sable, à une croix d'argent; au 2 d'azur à une *fleur* de lis à l'antique d'or. — **Picardie**, province : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 d'argent, à trois lionceaux de gueules posés deux et un rampant du côté sénestre. — **Pithiviers** : d'azur, à trois chardons d'or tigés et feuillés du même, posés deux et un, au chef de gueules chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Poitiers** : d'azur à une ville d'argent maçonnée de sable; au chef cousu de France. — **Pontoise** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au lambel d'hermine. — **Pontorson** : de gueules, au pont d'argent sur une onde d'azur surmontée d'un écu du même, à neuf *fleurs* de lis d'or posées en pal, trois, trois et trois, l'écu accosté de deux cygnes d'argent. — **Port-Louis** : d'or, à un gros clou de vaisseau de sable, portant sur la tête trois *fleurs* de lis d'or. — **Provence**, province : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, surmontée d'une lambel de trois pendants de gueules.

Quercy, province : de gueules, au pont de cinq arches sur une rivière d'azur, supportant cinq tours d'argent, chaque tour surmontée d'une *fleur* de lis d'or. — **Quillebœuf** : de gueules, au taureau passant d'or, à trois *fleurs* de lis en chef du même.

La Réole : d'azur, à une porte de ville flanquée de deux tours d'argent et sommée de deux autres tours du même, le tout maçonné de sable et surmonté de trois *fleurs* de lis d'or, rangées en chef avec cette légende autour : *Urbs regula ducatus Aquitaniæ*. — **Reims** : d'argent, à une branche d'olivier de sinople, remplissant le champ; au chef semé de France. — **Riom** : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or, coupé du même, à un gonfanon de gueules frangé de sinople. — **Rouen**, capitale de la Normandie : de gueules, à un agneau pascal d'argent, la tête contournée et diadémée d'or; au chef cousu de France.

Saint-Affrique : d'or, à une croix d'azur fleurdelisée, coupée d'un croisillon en pointe : au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Brieuc** : d'azur, à la dextrochère d'argent, chargée d'un faucon d'or et surmontée d'une *fleur* de lis du même. — **Saint-Denis** : semé de France, au chef d'argent, chargé des mots : *Montjoie saint Denis* de sable. — **Saint-Flour** : parti d'azur et d'or, semé de *fleurs* de lis de l'un en l'autre, et une bordure engrêlée de gueules. — **Saint-Quentin** : d'azur, au chef d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Sever** : mi-parti d'azur et de gueules, le premier à une *fleur* de lis d'or en chef et une demi-*fleur* de lis du même en pointe mouvante de la partition; et le second à deux mouchetures d'hermine d'argent posées l'une sur l'autre et mouvantes de la partition, sénestrées de trois autres mouchetures d'hermine, posées aussi l'une sur l'autre. — **Saint-Simon**, duché-pairie : écartelé, aux 1 et 4 échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or, qui est de Vermandois; parti de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules, qui est de Rouvroi; aux 2 et 3 d'or, à la fasce de gueules, qui est Duras, et sur le tout losangé d'or et de gueules, au chef du premier, qui est Saint-Simon. — **Saintes**, capitale de la Saintonge : de gueules, au pont d'argent, chargé de quatre tours du même sur une rivière aussi d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saintonge**, province : d'azur, à la mitre d'argent, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Sarlat** : de gueules, à une salamandre d'or, couronnée du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Sarrelouis** : d'argent, au soleil d'or dissipant des nuages d'azur, au chef de France. — **Saumur** : coupé d'azur sur gueules par une fasce d'argent, crénelée de deux créneaux du même maçonnés de sable, et accompagnée en chef de trois *fleurs* de lis d'or rangées; en pointe, la lettre S aussi d'or. — **Soissons** : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Soissons**, comté-pairie : de France, au lambel à trois pendants d'argent.

Tarente, dans l'ancien royaume de Naples : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la croix cantonnée de quatre besants d'argent, chargés chacun d'une croix de sinople, et sur le tout une cotice d'argent traversant l'écu. — **Thouars** : semé de France, au franc-quartier de gueules. — **Thouars**, duché-pairie : parti de 3, coupé d'un qui font huit quartiers, quatre en chef et quatre en pointe : au chef, au 1 d'or à un chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules, qui est de La Trémouille; au 2 de Bourbon; au 3 fascé d'or et de sable, qui est Coëtivi; au 4 d'Orléans; à la pointe, au 1 de Milan; au 2 de Montmorency-Laval; au 3 d'or, semé de *fleurs* de lis d'azur, au franc-quartier de gueules, qui est de Thouars; au 4 losangé d'or et de gueules, qui est de Craon. — **Tournay** : de gueules, à la tour d'argent, crénelée de trois créneaux en saillie du même, maçonnés de sable, mouvants de la pointe; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Touraine**, province : de gueules, à trois tours d'argent, maçonnées de sable, posées deux et une, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or; *alias :* semé de France, à la bordure componnée d'argent et de gueules. — **Tours** : de sable, à trois tours couvertes d'argent, maçonnées, ouvertes et ajourées du champ; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. D'Hozier blasonne aussi les armes de cette ville : de gueules, à trois tours d'argent, rangées sur une terrasse de sinople; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. — **Troyes** : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or.

Valois ancien, duché-pairie : d'Orléans, le lambel chargé d'un croissant d'azur à chacun des trois pendants. — **Valois** moderne, duché-pairie : d'Orléans plein. — **Vaucouleurs** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, parti d'azur, à l'épée d'argent posée en pal, la garde d'or, accostée de deux *fleurs* de lis et surmontée d'une couronne fermée de France, qui est Darc. — **Verdun** : d'azur, à une *fleur* de lis

d'or, surmontée d'une couronne fermée du même; *alias :* d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, couronnée du même. — **Vermandois**, province : échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur de cinq *fleurs* de lis. — **Verneuil**, duché-pairie : de France, au bâton de gueules, péri en bande. — **Versailles** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au chef d'argent, chargé d'un coq à deux têtes naissant, au naturel. — **Villefranche**, en Beaujolais : de gueules, à une porte de ville d'argent, flanquée d'une grosse tour du même, maçonnée de sable : au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Vitry-le-François** : d'azur, à une salamandre d'or, la tête contournée et couronnée du même, laquelle est couchée dans des flammes de gueules; au chef d'azur soutenu d'or, chargé de trois *fleurs* de lis du dernier. — **Vivarais**, province : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or; à la bordure du même, chargée de huit écussons d'azur.

Worcum, dans les Pays-Bas : parti, le 1 d'or, à une demi-aigle de sable, mouvante du parti, le 2 de gueules à trois *fleurs* de lis d'argent rangées en pal.

3° *Etablissements civils et religieux.* L'**Académie française** : de France, surmontée d'un soleil d'or avec cette devise : *A l'Immortalité.* — L'**Académie royale de musique** : de France. — L'**Académie des inscriptions et belles-lettres** : de France, et, en cœur, une médaille d'or représentant la tête du souverain régnant. — L'**Académie des sciences** : d'azur, au soleil d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — Les **Augustins déchaussés** du couvent de Paris : d'azur, à une image de Notre-Dame couronnée de la couronne d'argent, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'or, avec des palmes autour de l'écu et deux anges pour supports, par concession de Louis XIII.

L'abbaye du **Bec**, en Normandie : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Blangy** (abbaye), à Saint-Paul, en Artois : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — L'**Université de Bourges** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une, et une main au naturel sortant d'un nuage mouvant du chef et tenant un livre de gueules bordé d'or.

L'abbaye de **Cîteaux**, chef d'ordre, en Bourgogne : semé de France, et en cœur l'écu de Bourgogne ancien, qui est bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules. — Le **Collége de France** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, et en cœur un livre ouvert d'argent avec ces mots : *Docet omnia*, de sable.

La fabrique des **Etoffes de soie** de Lyon : les armes de la ville de Lyon, qui sont de gueules, au lion d'argent, au chef cousu de France.

L'abbaye régulière d'hommes des **Feuillants** : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de gueules, et sur le tout d'argent à une branche feuillée de gueules.

L'évêché d'**Herreford**, en Angleterre : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or renversées, posées deux et une, chargées de trois mufles de léopards aussi renversés du même. — L'abbaye royale de Notre-Dame d'**Hierre** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or.

L'abbaye de **Jouarre**, ordre des bénédictins, dans le diocèse de Meaux : parti de trois et coupé d'un, qui font huit quartiers : au 1 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une, à la bande componnée d'argent et de gueules brochant sur la première *fleur* de lis; au 2 de gueules à des chaînes d'or posées en croix, en sautoir et en orle; au 3 de gueules, à deux pals d'or; au 4 d'or, à un lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleurdelisé du même; au 5 d'hermine; au 6 d'argent, à une guivre d'azur issante de gueules; au 7 d'argent, à une fasce de gueules et une bordure d'azur; au 8 d'or, à une bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, et sur le tout de gueules, à neuf macles d'or accolés trois, trois et trois, parti d'hermine.

L'évêché de **Langres** : semé de France, en sautoir de gueules. — L'évêché de **Laon** : semé de France, à la croix d'argent, accompagnée d'une crosse de gueules posée en pal. — L'abbaye de **Liechtenstein**, en Allemagne : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Lille-Dieu**, en Normandie, abbaye de l'ordre des prémontrés : d'azur, à une croix fleurdelisée d'or. — L'évêché de **Lisieux** : d'azur, à une crosse d'or posée en pal, accostée de deux *fleurs* de lis du même.

L'abbaye de **Marchiennes**, en Flandre : d'or, à l'escarboucle fleurdelisée de sable. — L'abbaye de **Moiesme**, ordre de Saint-Benoît, généralité de Paris : d'azur, à deux croissants d'or en sautoir, et un écusson d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or, accompagné en chef et en pointe de deux églises d'argent et aux flancs de deux mitres d'or doublées de gueules. — L'abbaye de **Montemer**, à Lyon : parti, au 1 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; au 2 de gueules à trois léopards d'or. — **Montpéron**, abbaye de filles, à Riom : d'azur, à une crosse posée en pal et une épée posée en fasce brochante, formant une croix cantonnée d'une *fleur* de lis au premier canton, et de trois étoiles aux trois autres, le tout d'or. — L'abbaye de **Morimond**, l'une des quatre filles de Cîteaux, diocèse de Langres : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à une crosse d'argent en pal brochant sur le tout.

L'abbaye de Saint-Pierre d'**Orbay**, en Picardie, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur : d'azur, à deux clefs d'or passées en sautoir; à l'épée d'argent en pal, la pointe en haut, brochante sur les deux clefs, accostées en chef de deux *fleurs* de lis d'or et en flanc de deux larmes d'argent. — **Origny**, en Picardie, abbaye de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Ourscamp**, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Noyon : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à deux crosses adossées et posées en pal d'argent, et un ours passant brochant sur le tout, de sable, emmuselé d'or.

L'Université de **Paris** : d'azur, à une main de carnation sortant d'une nuée d'argent du chef, tenant un livre du même au milieu de trois *fleurs* de lis d'or, avec ces mots : *Hic et ubique terrarum.* — **Parlements.** Tous les parlements de France portaient dans leurs sceaux les armes de France. Le parlement du Dauphiné écartelait de France et de Dauphiné. Le parlement de Pau écartelait de France et de Navarre. Pour l'Alsace, il était assez d'usage d'ajouter aux armes de France celles de l'Alsace, qui sont : de gueules, à la bande d'or accompagnée de six couronnes mises en orle du même, les cercles de celles du chef opposés aux cercles de celles de la pointe. — L'université de **Poitiers** : d'azur, à un livre ouvert d'argent surmonté de trois *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye royale de **Poulange** : d'azur, à une crosse adextrée d'une clef et sénestrée d'une *fleurs* de lis de sable. — L'ordre des **Prémontrés** : semé de France, à deux crosses d'argent passées en sautoir, par concession du roi saint Louis. — Les **Prémontrés** du faubourg Saint-Germain, à Paris : d'azur, à un saint sacrement d'argent, le soleil et le pied d'or, accosté de deux *fleurs* de lis du même.

L'abbaye royale de Saint-Pierre de **Reims** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — L'archevêché de **Reims** : semé de France, à la croix d'argent sur le tout. — Le chapitre de **Reims** : d'azur, à la croix pleine d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — L'université de **Reims** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, qui est de Lorraine; surmonté d'une main d'argent tenant un livre et descendant d'une nuée du même. — **Royaumont**, abbaye, ordre de Cîteaux, diocèse de Beauvais : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, écartelé de gueules, à trois tours crénelées d'or, posées deux et une.

Saint-Augustin, abbaye, en Artois : d'azur, à quatre *fleurs* de lis d'or, une en chef, deux en flanc et une en pointe. — **Saint-Bernard**, collége de Dôle, en Franche-Comté : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, sur le tout un écusson d'azur, chargé d'un coq, à la bordure d'argent. — **Saint-Benoît**, le prieuré des religieuses bénédictines de Saint-Benoît-du-Sault, en Berry : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une S et d'un B de sable, accompagnés de deux *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Benoît**, l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire : d'azur, à une croix d'argent, chargée de cinq roses de gueules, cantonnée en chef de deux *fleurs* de lis d'or, et en pointe de deux crosses du même, mises en pal et adossées. — L'évêché de **Saint-Brieuc** : d'hermine, à une mitre d'or, accostée de deux *fleurs* de lis du même. — **Sainte-Catherine**, les religieuses de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers : semé de *fleurs* de lis d'or, une épée en pal, passée au travers d'une roue du même. — L'abbaye de **Sainte-Colombe**, près de Sens, ordre de Saint-Benoît : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées en pal, entre deux crosses adossées du même, les crosses accostées de six colombes d'argent, trois de chaque côté. — **Saint-Corneille**, abbaye royale à Compiègne : d'azur, à une crosse d'argent, surmontée de la couronne fermée de France d'or, et accostée de six *fleurs* de lis du même, trois de chaque côté, en pal. — **Saint-Crespin-le-Grand**, de Soissons, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît : d'azur, à une grande *fleur* de lis d'or et deux deux petites du même, naissantes de la grande, une en bande et l'autre en barre. — L'abbaye de **Sainte-Croix de Bordeaux** : d'azur, à une croix fleuronnée d'or, chargée en cœur d'une autre petite de gueules, contournée de deux larmes d'or en chef et de deux *fleurs* de lis en pointe. — **Sainte-Croix de la Bretonnerie**, les chanoines réguliers de Sainte-Croix de la Bretonnerie de l'ordre de Saint-Augustin : d'azur, à une croix pattée, dont le montant est d'argent et la traverse de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'or. La devise générale de l'ordre est : *In hoc signo vinces.* — **Saint-Cyr**, abbaye royale, près de Versailles, fondée par Louis XIV : d'azur, à la croix haussée, fleurdelisée et couronnée de France, le tout d'or. — **Saint-Denis**, l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris : de France, à un clou d'or en cœur, parce que l'abbaye possédait un clou de la Passion. — **Saint-Denis**, le chapitre royal de Saint-Denis de Douai : d'argent, à un écusson en pointe d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, l'écu supportant un saint Denis de carnation, diadémé d'or, habillé de pourpre et de gueules, bordé d'or, soutenant avec ses mains sa tête mitrée d'or, le col ensanglanté. — **Saint-Cyran**, abbaye, diocèse de Bourges : semé de France, à deux crosses adossées d'argent. — **Saint-Dizier**, abbaye royale de filles, ordre de Cîteaux, diocèse de Châlons-sur-Marne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à un château donjonné de trois pièces d'argent, crénelé et maçonné de sable, posé dans un bateau aussi d'argent, écartelé d'or à un lion de sable. — **Saint-Faron-lez-Meaux**, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît : bandé d'or et d'azur de six pièces, écartelées d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — L'abbaye royale de **Saint-Germain des Prés**, à Paris : de France, à l'écu en cœur de sable, chargé de trois besants d'argent, posés deux et un. — **Saint-Guilain**, abbaye en Hainaut : parti de l'empire et de France. — **Saint-Haimeran**, abbaye en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de l'empire, parti de France; aux 2 et 3 d'argent, à un demi-vol de gueules, parti de gueules, à une clef d'argent, posée en pal. — **Saint-Julien**, abbaye de Tours : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye de **Saint-Léger de Soissons** : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, surmontée en chef d'un croissant d'argent à dextre, et à sénestre d'une étoile d'or. — **Saint-Lô**, prieuré à Rouen, chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin : d'or, au léopard de gueules, au chef endenté d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis et deux demies d'or. — L'abbaye de **Saint-Maur-sur-Loire** : d'azur, à sept *fleurs* de lis d'or, posées trois, trois et une. — **Saint-Maur**, la congrégation de Saint-Maur, réformation de l'ordre de Cluny, portait, sans indication d'émail : le mot *Pax* enfermé dans une couronne d'épines, sommée d'une *fleur* de lis et soutenue de trois clous de la Passion. — **Saint-Médard**, abbaye, en Tournaisis : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye de **Saint-Médard de Soissons**, ordre de Saint-Benoît : de gueules, à une crosse d'or, un guidon d'argent adossé, accosté de deux *fleurs* de lis d'or. — Le couvent des religieux de l'abbaye de **Saint-Ouen**, à Rouen : d'or, à un évêque de carnation, vêtu d'une aube d'argent et d'une chasuble d'azur enrichie d'or, la tête couverte d'une mitre, donnant la bénédiction de la main dextre et tenant de la sénestre une croix d'archevêque d'or, et aux pieds dudit évêque un écusson d'azur à trois *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye de **Saint-Pierre de Lyon** : de gueules, à une clef d'argent, posée en pal, accostée d'une S à dextre et d'un P à sénestre du même; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye royale de **Saint-Pierre de Reims** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — Les religieux de **Saint-Remy**, à Reims : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à la croix d'argent. — **Saint-Victor**, abbaye, ordre de Saint-Augustin, à Paris : d'azur, à une escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or. — L'abbaye de **Saint-Vincent**, de Laon : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une, à la crosse du même, posée en pal, le pied appuyé sur la *fleur* de lis de la pointe. — **Sainte-Sauve**, abbaye; près de Valenciennes : d'or, à une aigle de sable, parti d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye de **Sept-Fontaines**, en Champagne : d'azur, à une crosse d'argent, accostée de la lettre S d'or, et de deux *fleurs* de lis du même. — L'abbaye de **Silly**, généralité d'Alençon : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or. — La maison de **Sorbonne** a les mêmes armes que son fondateur, Robert de Sorbon, qui sont, sans indication d'émail : une roue de fortune, par allusion à *sors bona*, les rais de cette roue fleurdelisés, accompagnée de ces mots du psaume : *Vox tonitrui in rota*, se rapportant à ses censures et à ses décrets.

Tournai (l'évêché de), en Flandre : semé de France, à la tour d'or surmontée de deux crosses de gueules.

L'abbaye de Notre-Dame du **Val de Gif**, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Paris, près de Versailles : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la tête de reine d'argent couronnée d'or, posée entre les deux *fleurs* de lis du chef. — L'abbaye de **Vaux-de-Cernay**, ordre de Cîteaux, diocèse de Paris : d'azur, à trois croissants d'argent, posés deux et un, surmontés en chef de trois *fleurs* de lis du même. — L'abbaye de **Vilers-Canivet**, généralité d'Alençon : d'azur, à une Notre-Dame tenant son Enfant Jésus de la main droite, un lis de jardin de la gauche, couronnée d'une couronne à l'antique, le tout d'or, et accostée de deux *fleurs* de lis du même.

4° *Corporations et communautés.* La communauté ou corporation des maîtres d'**Armes** de Paris : d'azur, à deux épées nues, posées en sautoir d'argent, la garde d'or, accompagnées de quatre *fleurs* de lis du même, par concession de nos rois. Louis XIV permit à cette corporation, en 1706, de faire frapper des jetons avec ces armes.

La communauté des **Chirurgiens** : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois boîtes couvertes du même. — **Le Clergé de France** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à deux clefs, l'une d'argent et l'autre d'or pardessus, la première passée en sautoir.

La compagnie des **Indes** : de sinople, à la pointe ondée d'argent, sur laquelle est couché un fleuve au naturel, appuyé sur une corne d'abondance d'or; au chef d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, soutenu d'une fasce en devise aussi d'or, ayant deux sauvages pour support et une couronne tréflée, par concession du roi, donnée à Paris au mois d'août 1717.

La communauté des **Libraires** et imprimeurs de Paris : écartelé, aux 1 et 4 de l'Université, aux 2 et 3 de la ville de Paris, le tout surmonté d'un chef semé de France.

La communauté des **Marchands**, de Strasbourg : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — La communauté des **Merciers**, de Paris : de sinople, à trois navires d'argent, le pavillon du grand mât d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, et en chef une nuée d'argent enfermant un soleil d'or sur azur.

La communauté des **Orfévres**, de Paris : de gueules, à la croix engrêlée d'or, accompagnée aux 1 et 4 canton d'une coupe d'or couverte, et aux 2 et 3 d'une couronne de France, au chef cousu d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — La communauté des **Orfévres**, de Reims : d'azur, à une croix dentelée d'argent, chargée en cœur d'une sainte ampoule de sable et cantonnée aux 1 et 4 d'un ciboire d'or; aux 2 et 3 d'une couronne du même, au chef d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or.

L'Académie des **Peintres**, de Paris : d'azur, à trois écussons d'argent posés deux et un, à la *fleur* de lis en cœur, l'écu soutenu par une aigle tenant à son bec cette légende : *Academia regia picturæ et sculpturæ.* — La communauté des **Potiers de terre**, de Paris : écartelé en sautoir d'azur et d'argent; le 1 chargé d'une *fleur* de lis d'or; le 2 d'un vase rempli de trois lis et de deux roses tigées en bouquet d'argent, accostées de deux burettes affrontées du même; le 3 d'un carreau de sinople; le 4 d'un carreau à six pans de gueules.

La communauté des **Verriers-faïenciers** : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux *fleurs* de lis et en pointe d'une tige de fougère de trois branches sur un tertre de sinople, au chef de vair de trois tires. — La communauté des **Vitriers-peintres**, de Paris : d'azur, à trois losanges d'argent, à la *fleur* de lis d'or en cœur.

Terminons par une anecdote ce long et très-monotone article consacré aux *fleurs* de lis.

Le poëte Arnault étant allé, au commencement de 1792, demander au peintre David des dessins de costumes pour sa tragédie de *Lucrèce*, en reçut d'abord un accueil très-bienveillant; mais tout à coup l'artiste, qui avait, comme on le sait, des opinions révolutionnaires fort prononcées, examine le poëte et lui dit sèchement et en fronçant le sourcil : « Je n'ai pas de dessins pour quelqu'un qui porte ce que vous portez là. » Arnault s'examine à son tour et s'aperçoit que, suivant la mode adoptee par la jeunesse aristocratique du temps, son gilet, sa cravate et ses gants sont semés de *fleurs* de lis. Il sentit la faute qu'il avait commise en se présentant ainsi affublé devant l'ardent patriote. Il aggrava même sa situation par une réponse que quelques-uns ont appelée spirituelle, et qui n'était que grossière : « Monsieur David, dit-il, nous ne rougissons pas de ces marques-là dans notre parti; nous aimons même à les montrer; tandis que dans le vôtre les gens qui les portent, et il y en a plus d'un, se gardent bien de s'en vanter, et pour cause. »

Pour comprendre ce trait, il faut se souvenir que sous l'ancien régime les galériens étaient marqués d'une *fleur* de lis sur l'épaule.

Arnault, dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, ne dit pas ce que répondit David, qui, sans doute, ne resta pas muet devant cette brutale et ridicule attaque, et qui eût pu reprocher à l'ex-valet de la garde-robe du comte de Provence de porter les *fleurs* de lis moins comme un drapeau que comme une livrée. D'ailleurs, l'excellent homme se vantait quand il parlait de *son parti.* Il n'en eut jamais sérieusement d'autre que sa réputation littéraire.

— Bibliogr. Fleurs de *lis :* armoiries des rois de France. Le *Lys très-chrétien, florissant en la foi chrétienne*, par Tristan de Lescagne (Paris, 1540, 1611, in-4°); le *Blason des célestes et très-chrestiennes armes de France, contenant le devis de trois fleurs de Sapience, Justice et Bon conseil assises au champ de Vertu*, par Jacq. de La Mothe, seigneur de Huppigny (Rouen, 1549, in-16); *De triplici Francorum liliorum incremento, hoc est I. litterarum, II. religionis, III. armorum, etc.*, auctore Claud. Espencaeo (Paris, 1575, in-8°; 1619, in-fol.; dans l'édition de 1619, on trouve, p. 940 : *Sermo de francicis liliis*, et *Traité de l'excellence des trois fleurs de lys*, par Jean Chalumeau); *Discours de la dignité et précellence des fleurs de lys, et des armes des roys de France*, par Jean Gosselin (Melun, 1593, in-8°; Tours, 1593, in-8°; Nantes, 1613-1615, in-8°); *Elogium de laudibus et prærogativis sacro liliorum in stemmate regis Gallorum existentium*, authore R. P. F. Joh.-Lud. Vivaldo de Monte Regali ordinis prædicator. (Paris, 1608, in-8°, et dans le tome II des *Scriptores ordinis prædicatorum*); *Panégyre orthodoxe mystérieux et prophétique sur l'antiquité, dignité, noblesse et splendeur des fleurs de lys, etc.*, par le R. P. H. Ravlin (Paris, 1626, in-8°); le *Lys sacré justifiant le bon-heur de la piété par divers parangons du lys avec les vertus et les miracles du roy S. Louys et des autres monarques de France, etc.*, par le P. G.-E. Rousselet (Lyon, 1631, in-4°); *Traité*

du lys, symbole de l'espérance, contenant la juste défense de sa gloire, dignité et prérogatives, etc., par Jean Tristan de Saint-Amand (Paris, 1656, in-4°, fig.); *Lilium Francicum veritate historica, botanica et heraldica illustratum*, auctore Joa.-Jac. Chifletio (Anvers, 1658, in-fol., avec grav.); R. P. Joa. Ferrandi, Aniciensis, *Epinicion pro liliis, sive pro aureis Franciæ liliis, aduersus D. Io. Iac. Chifletium, apes pro illis sufficere nuper audentem* (Lyon, 1663-1667, in-4°); *Epinicion secundum pro iisdem liliis*, auctore P.-J. Ferrando (Lyon, 1671, in-4°); *Traitté historique des armes de France et de Navarre et de leur origine*, par P.-Sc. de Sainte-Marthe (Paris, 1673, in-12, avec blasons); *Dissertation sur l'origine de la figure des fleurs de lys*, par Pierre Rainssant (Paris, 1678, in-4°); *Recherches sur les fleurs de lys*, par J.-B. Durey de Noinville, dans le *Dictionnaire généalogique et héraldique*, par La Chesnaye des Bois (t. III, 1re édit.); De Lohenschiold, *De floribus lygiis vulgo lilia vocatis, regni Galliæ insignibus* (Tubingue, 1758, in-4°); *Iconographie des plantes aroïdes figurées au moyen âge en Picardie, et considérées comme origine de la fleur de lis en France*, par E.-J. Woillez (Amiens, 1848, in-8°, avec 10 pl.; extr. des *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. IX).

Langage des fleurs. *Abécédaire de Flore*, ou *Langage des fleurs, méthode nouvelle de figurer avec des fleurs les lettres, les syllabes et les mots...*, par B. de La Chénaye (Paris, 1811, in-8°, fig.); le *Langage des fleurs*, par Mme de Latour (Paris, 1820, in-18); le *Langage des fleurs*, par Pierre Zaccone (Paris, 1862, in-12).

Peinture des fleurs. L'*Art de peindre les fleurs à l'aquarelle*, précédé d'un traité de botanique élémentaire, et orné d'un choix des plus belles fleurs, gravées d'après les dessins de Mlle Augustine Dufour, élève de Redouté (Paris, Lequien, 1834, gr. in-4°, 36 pl. color.).

Fleur et Blanchefleur, poëme du XIIIe siècle. V. FLOR ET BLANCHEFLOR.

Fleurs, fruits et épines, roman humoristique de Jean-Paul Richter. V. SIEBENKAES.

Fleur-d'épine, conte par Hamilton (1730). Pressé par les dames de la cour de faire des contes dans le genre des *Mille et une Nuits*, qui étaient en grande faveur, Hamilton, esprit original, prit le parti d'imiter Cervantes, qui avait écrit un livre de chevalerie pour se moquer de ce genre : il affecta de renchérir sur la bizarrerie des fictions, et de la pousser jusqu'à la folie; mais cette folie est si gaie, si piquante, si bien assaisonnée de plaisanteries, relevée par des saillies si heureuses et si imprévues, qu'on y reconnaît à tout moment un homme bien supérieur aux bagatelles dont il s'amuse. Ce n'est pas tout : dans *Fleur-d'épine*, qui est son chef-d'œuvre, outre des traits d'une vérité charmante, on trouve beaucoup d'intérêt dans les caractères et les situations. L'objet, qui est moral et très-agréablement rempli, consiste à montrer qu'avec beaucoup d'esprit, de courage et d'amour un homme sans beauté et sans fortune peut vaincre les plus grands obstacles et que, près des femmes, la grâce l'emporte sur la beauté. Hamilton devait, en effet, vanter la grâce, car son style en est plein.

Le calife de Cachemire avait une fille nommée Luisante, plus belle que le jour, et dont les yeux avaient tant de vivacité et d'éclat, qu'ils aveuglaient les imprudents qui osaient la contempler. Un écuyer, nommé Tarare, fut envoyé consulter la fée Sirène pour remédier à ce malheur, qui menaçait de transformer l'empire du calife en royaume des aveugles. La fée exigea le portrait de Luisante, sa fille Fleur-d'épine qu'on lui avait ravie, le chapeau de diamants qu'elle portait lors de son enlèvement et sa jument, Sonnante, qui avait à chaque crin une sonnette d'or. Tarare se chargea de tout. Il se confectionna des lunettes d'un ver obscur et fit le portrait de Luisante, et pendant ce travail, « le peu de brillant de sa figure n'empêcha pas celui de son esprit de faire le même effet que s'il eût été le mieux fait des hommes, » si bien que Luisante en tomba amoureuse. Il partit ensuite et ramena Fleur-d'épine, son chapeau et sa jument, après mille aventures plus extraordinaires les unes que les autres, notamment la rencontre de son frère Phénix, métamorphosé en perroquet; mais ils n'avaient pu se voir sans s'aimer avec Fleur-d'épine. Il l'épousa, et Luisante devint la femme de Phénix, qui avait recouvré sa forme humaine.

Nous avons dit que le style d'Hamilton est plein de grâce; le brillant écrivain réussit, en outre, par son naturel dans les peintures du cœur. Il suffit, pour le prouver, de se rappeler le tableau de Tarare, emmenant avec lui, sur la jument Sonnante, Fleur-d'épine qu'il a tirée des mains de la fée Dentue, son ennemie, et qui ne le connaît encore que pour son libérateur, mais qui, à ce seul titre, commence déjà à se sentir de l'inclination pour lui. On ne trouve point ici de ces conversations de romans mille fois répétées dans des situations analogues. Hamilton sait s'y prendre autrement pour nous faire lire dans le cœur de Fleur-d'épine. Tarare lui raconte, chemin faisant, comme il a été choisi pour peindre la belle Luisante dont les yeux causaient tant de ravage. « Vous l'avez donc souvent regardée? demande Fleur-d'épine. — Oui, dit-il, tout autant que je l'ai voulu, et sans aucun danger, comme je viens de vous le dire. — L'avez-vous trouvée si merveilleusement belle qu'on vous l'avait dit? — Plus belle mille fois, répondit-il. — On n'a que faire de vous demander, ajouta-t-elle, si vous en êtes d'abord devenu passionnément amoureux; mais dites-m'en la vérité. » Tarare ne lui cache rien de ce qui s'est passé entre lui et la princesse, pas même l'assurance qu'elle lui a donnée de l'épouser en cas qu'il réussît dans son entreprise. Fleur-d'épine ne l'a pas plus tôt compris que, repoussant les mains dont il la tient embrassée, elle se redresse, au lieu de rester penchée sur lui comme auparavant. Tarare continue son discours sans faire semblant de rien : « Je ne sais, dit-il, quelle heureuse influence avait disposé le premier penchant de la princesse en ma faveur, mais je sentis bientôt que je n'en étais pas digne par les agréments de ma personne, et que je le méritais encore moins par les sentiments de mon cœur; car je ne me suis que trop aperçu depuis que l'amour que je croyais avoir pour elle n'était tout au plus que de l'admiration. Chaque instant qui m'en éloignait effaçait insensiblement son idée de mon souvenir, et, dès les premiers moments que je vous ai vue, je ne m'en suis plus souvenu du tout. » Il se tait, et la belle Fleur-d'épine, au lieu de parler, se laisse aller doucement vers lui comme auparavant et appuie ses mains sur celles qu'il remet autour d'elle pour la soutenir. Dans la foule des peintures que l'amour a fournies, il n'y en a peut-être pas une qui soit à la fois plus vraie et plus gracieuse. « Elle remplit, dit un critique, le cœur de l'idée d'un de ces moments délicieux qui sont faits pour lui et qui sont pour lui d'un prix d'autant plus grand qu'il semble que tout ce que l'amour promet soit encore au-dessus de tout ce qu'il peut donner. »

Fleur d'or (LA), poëme intitulé primitivement les *Ternaires*, par Auguste Brizeux (Paris, 1841). Brizeux avait donné toute son âme dans *Marie*; il voulut, dans la *Fleur d'or*, donner toute son intelligence, tout son esprit, et à l'émotion naïve qui remplissait son premier poëme, il substitua la science et la philosophie. Auguste Barbier, son ami, venait de s'illustrer par la publication des *Iambes* et s'apprêtait à partir pour l'Italie, d'où il devait rapporter son beau poëme d'*Il Pianto*. Brizeux le suivit, et la *Fleur d'or* est le résumé de ses impressions artistiques et philosophiques pendant ce voyage. Cette fois, disons-nous, le poëte sacrifia plus à la raison qu'au sentiment; mais, même lorsqu'il veut n'avoir d'yeux que pour la nature méridionale, lorsqu'il s'efforce de concentrer son attention sur les chefs-d'œuvre de l'art italien, on sent que son cœur est resté dans sa chère Bretagne qu'il aime tant, et que tout ce qu'il voit sert à la lui rappeler. Tout lui est prétexte à nous ramener là-bas vers son pays natal, au bord de la mer : « Que vienne à passer un pauvre Italien jouant de la *piva*, dit M. Ratisbonne, il ferme ses yeux au soleil rouge qui se reflète dans le Tibre, et croit entendre sonner le *corn-boud* rustique dans les brouillards d'Arvor. Est-il au détroit de Messine, où le peuple vient voir se réfléchir miraculeusement, sous la baguette de la fée Morgane, les beaux rivages de la Sicile, lui, par un miracle plus étrange de la fée Imagination, il découvre dans les flots les paysages de l'Armorique, la tour de Léon et les pics de Cornouailles! » La *Fleur d'or* contient bon nombre de pages d'une grande beauté, fortement pensées et écrites dans le style harmonieux et pur des meilleurs morceaux de *Marie*.

Deux pièces méritent surtout d'être citées dans les *Ternaires*. L'une est *Jacques le maçon*, et l'autre le *Vieux collége*. *Jacques le maçon* nous présente l'idéal du dévouement et de l'abnégation. Il s'agit d'un ouvrier jeune et vigoureux qui voit le danger, qui pourrait sauver sa vie, et qui la sacrifie, sans hésiter, pour ne pas livrer au dénûment une veuve et des orphelins. « Les âmes les plus engourdies, dit Gustave Planche (*Etudes littéraires*), ne peuvent se défendre d'un frisson d'épouvante, ni retenir un cri d'admiration en voyant ce héros, dont l'histoire ne sait pas le vrai nom, s'élancer au-devant de la mort pour assurer le pain d'une pauvre famille. » Le *Vieux collége* réalise, sous une forme heureuse et sans trop d'effort, l'alliance de la philosophie et de la poésie. Dans cette pièce, pleine à la fois d'onction et de sévérité, les faits et les pensées s'enchaînent si naturellement, que le lecteur n'a pas le temps d'apercevoir la leçon cachée sous le récit. Ce vieux collége où Brizeux a passé ses premières années, au milieu des jeux et de l'étude, est maintenant habité par des vieillards fiévreux qui viennent s'asseoir sur des bancs de pierre et réchauffer leurs membres tremblants. Les naïves espérances du premier âge, les épreuves de l'âge mûr, les souffrances de la vie à son déclin, se présentent aux esprits les plus frivoles, et lorsque le poëte formule la leçon contenue dans ce rapprochement douloureux, il trouve sa besogne à moitié faite. On a déjà compris le mot de la touchante énigme.

M. de Pontmartin a raison lorsqu'il dit que chez Brizeux, « la corde italienne n'est qu'une corde étrangère ajoutée à l'instrument original, pour le rendre plus sonore et plus varié; et que s'il veut grossir son trésor, s'il veut butiner sous un autre ciel d'autres fleurs de poésie, c'est pour les rapporter à ses compatriotes, à ses frères, pour les acclimater, en un mot, dans sa chère Bretagne :

> Pour vous, ô Bretons, voyez mon amour,
> Comme en tout pays et de plage en plage
> Je m'en vais, semant cette fleur sauvage,
> Qui devant vos pas doit fleurir un jour!

Fleurs du mal (LES), poésies par Charles Baudelaire (Paris, 1857). Il s'est fait beaucoup de bruit autour de ces poésies étranges, qui ont révélé au monde littéraire un écrivain des plus saisissants, des plus habiles à manier la langue, en même temps qu'elles ont exaspéré la plupart des critiques et des lecteurs. La forme savante de ces pièces de vers, si curieusement travaillées, l'originalité le plus souvent bizarre des conceptions, l'énergique concentration de la pensée, concentration qui va parfois jusqu'à l'obscurité complète, empêcheront toujours qu'elles soient goûtées du grand nombre; de plus, les dépravations morales, les décompositions, les pourritures, les pestilences, qui sont les sujets ordinaires du poëte, éloigneront sans doute de lui certains lecteurs délicats. Avouons cependant qu'on peut lire les *Fleurs du mal* sans se boucher le nez, comme si on traversait une salle de dissection. La pensée de la mort, du squelette, de ce que deviennent les plus beaux corps « après les derniers sacrements » est, il est vrai, la plus grande préoccupation de Baudelaire, et presque toujours il y arrête ou y ramène son esprit; mais à côté, et comme un antidote aux puanteurs qu'il a remuées, que de vers exquis sur les parfums! Il y a des gens qui trouvent que l'on rencontre dans ses vers encore plus de musc, de benjoin, de myrrhe, d'oliban et de toute espèce d'aromates que de cadavres; et, en effet, il a dit de lui-même, bien poétiquement, que « son esprit nageait sur les parfums comme l'esprit des autres hommes vogue sur la musique. »

Une analyse de ces poésies serait trop sèche et trop incomplète; on n'analyse pas le rêve, l'incohérence, l'hallucination, l'idée fixe; il faut lire ces pièces, dans lesquelles chaque mot est ciselé, chaque expression polie et caressée avec amour; et même, un choix de quelques-unes de ces conceptions singulières ne donnerait pas une idée suffisante du volume, car c'est dans leur suite, dans leur juxtaposition, qu'on peut saisir le développement de la pensée principale, comme dans une œuvre d'architecture un simple fragment ne pourrait pas servir à reconstruire le reste.

Nous nous contenterons de donner, sur les *Fleurs du mal*, les opinions, peu divergentes au fond, de deux critiques cependant bien dissemblables : MM. Théophile Gautier et de Pontmartin. Voici comment le premier explique et excuse le choix des sujets de Baudelaire. « S'il a souvent traité des sujets hideux, répugnants et maladifs, c'est par cette sorte d'horreur et de fascination qui fait descendre l'oiseau magnétisé dans la gueule du serpent; mais, plus d'une fois, d'un vigoureux coup d'aile, il rompt le charme et remonte vers les régions les plus bleues de la spiritualité. Personne n'a professé pour les turpitudes de l'esprit et pour les laideurs de la matière un plus hautain dédain; il haïssait le mal comme une déviation à la mathématique et à la norme, et, en sa qualité de parfait gentleman, il le méprisait comme inconvenant, ridicule, bourgeois et surtout malpropre. Si son bouquet se compose de fleurs étranges, aux couleurs métalliques, aux parfums vertigineux, dont le calice au lieu de rosée, contient d'âcres larmes ou des gouttes d'aqua-tofana, il peut répondre qu'il n'en pousse pas d'autres dans le terreau noir et saturé de pourriture, comme un sol de cimetière, des civilisations décrépites. Sans doute les wergiss-mein-nicht, les roses, les marguerites, les violettes, sont des fleurs plus agréablement printanières, mais il n'en croît pas beaucoup dans la boue noire dont les pavés de la grande ville sont sertis, et d'ailleurs, Baudelaire, s'il a le sens du grand paysage tropical, où éclatent, comme des rêves, des explosions d'arbres d'une élégance bizarre et gigantesque, n'est que médiocrement touché par les petits sites champêtres de la banlieue, et ce n'est pas lui qui s'ébaudirait, comme les philistins de Henri Heine, devant la poétique efflorescence de la verdure nouvelle, et se pâmerait au chant des moineaux. Il aime à suivre l'homme pâle, crispé, tordu, convulsé par les passions factices et le réel ennui moderne, à travers les sinuosités de cet immense madrépore de Paris, à le surprendre dans ses malaises, ses angoisses, ses misères, ses prostrations et ses excitations, ses névroses, ses désespoirs. »

Cette page est détachée de l'excellente étude placée en tête de la dernière édition des *Fleurs du mal* (Michel Lévy, 1869), une des plus belles œuvres de Théophile Gautier; jamais poëte n'a été si bien analysé, si bien compris et suivi avec autant de soin dans tous les détours de son imagination capricieuse. On va voir que M. de Pontmartin, quoique placé à un point de vue bien différent, se rapproche beaucoup, dans ses conclusions, de celles de Théophile Gautier.

« M. Baudelaire, dit M. de Pontmartin, est assurément un des plus curieux produits d'une littérature dont le faisceau se brise, un frappant exemple de l'excès où peut tomber le sens individuel, lorsque, n'ayant plus ni lien, ni frein, ni loi, il combine un remarquable talent d'artiste avec des rêves d'halluciné. Rien de plus facile que d'attaquer l'auteur des *Fleurs du mal* par de vulgaires sarcasmes ou des formules d'indignation vertueuse. M. Baudelaire, selon nous, mérite mieux et plus que cela; il y aurait peut-être à lui appliquer une étude psychologique, ou même physiologique, qui ne serait pas inutile à l'ensemble de notre histoire littéraire... C'est le sens personnel qui a absorbé le sentiment général; c'est le germe maladif qui est devenu l'organe tout entier. C'est ainsi que peut s'expliquer la poésie de M. Baudelaire. Nous le croyons sincère dans son excentricité, et nous reculons devant le lieu commun qui consisterait à le traiter d'immoral. Ce gros mot perdrait de sa valeur vis-à-vis d'un homme pour qui se sont naturellement déplacées les idées du bien et du mal, et dont l'instrument poétique ne résonne plus que sous la main des puissances mauvaises. Comme ces malades qui trouvent ou donnent un arrière-goût de fièvre à tout ce qu'ils touchent, pour qui les aliments les plus savoureux et les plus sains deviennent indigestes et amers, M. Baudelaire ne peut plus aspirer une gorgée de poésie sans que cette gorgée s'imprègne de venin ou d'amertume. Pour lui, les mondes extérieurs ou invisibles sont hantés par le mal comme par leur hôte naturel, infestés de visions farouches, de laideurs gigantesques, de corruptions étranges, de perversités inouïes, de toutes les variétés de la souffrance, de la scélératesse et du vice; les fleurs y sont vénéneuses et y exhalent un parfum pestilentiel; les sources y sont empoisonnées, et l'on ne peut se pencher sur leur frais miroir sans y voir la pâle figure d'un spectre ou d'un condamné à mort. »

On range d'ordinaire parmi les morceaux les plus remarquables : *Abel et Caïn*, le *Reniement de saint Pierre*, le *Vin des chiffonniers*, la *Martyre*, le *Vin de l'assassin*, *Don Juan aux enfers* et les *Tableaux parisiens*. Ce sont autant de morceaux d'une parfaite ciselure, et qui méritent à leur auteur la réputation d'artiste consommé dont il jouit. Des poursuites judiciaires ont été dirigées contre les *Fleurs du mal*, dont plusieurs pièces ont été frappées d'interdiction comme attentatoires à la morale publique. Une édition nouvelle a donc été faite, expurgée au moins en partie; les pièces supprimées ont été publiées à part à Bruxelles (1869, broch. in-18). Nous n'en dirons rien; la perfection de la forme gaze vraiment trop peu, dans les *Femmes damnées*, le *Vampire* et *Celle qui est trop gaie*, de monstrueuses dépravations et une sensualité par trop cynique.

Nous citons le morceau type du volume de Baudelaire :

UNE CHAROGNE.

> Rappelez-vous l'objet que nous vîmes, mon âme,
> Ce beau matin d'été si doux :
> Au détour d'un sentier une charogne infâme
> Sur un lit semé de cailloux,
> Les jambes en l'air, comme une femme lubrique,
> Brûlante et suant les poisons,
> Ouvrait d'une façon nonchalante et cynique
> Son ventre plein d'exhalaisons.
> Le soleil rayonnait sur cette pourriture,
> Comme afin de la cuire à point,
> Et de rendre au centuple à la grande Nature
> Tout ce qu'ensemble elle avait joint.
> Et le ciel regardait la carcasse superbe
> Comme une fleur s'épanouir;
> La puanteur était si forte que sur l'herbe
> Vous crûtes vous évanouir.
> Les mouches bourdonnaient sur ce ventre putride,
> D'où sortaient de noirs bataillons
> De larves, qui coulaient comme un épais liquide
> Le long de ces vivants haillons.
> Tout cela descendait, montait comme une vague,
> Ou s'élançait en pétillant.
> On eût dit que le corps, enflé d'un souffle vague,
> Vivait en se multipliant.
> Et ce monde rendait une étrange musique,
> Comme l'eau courante et le vent,
> Ou le grain qu'un vanneur, d'un mouvement rhythmique,
> Agite et tourne dans son van.
> Les formes s'effaçaient et n'étaient plus qu'un rêve,
> Une ébauche lente à venir
> Sur la toile oubliée, et que l'artiste achève
> Seulement par le souvenir.
> Derrière les rochers, une chienne inquiète
> Nous regardait d'un œil fâché,
> Epiant le moment de reprendre au squelette
> Le morceau qu'elle avait lâché.
> Et pourtant vous serez semblable à cette ordure,
> A cette horrible infection,
> Etoile de mes yeux, soleil de ma nature,
> Vous, mon ange et ma passion!
> Oui, telle vous serez, ô la reine des Grâces,
> Après les derniers sacrements,
> Quand vous irez sous l'herbe et les floraisons grasses
> Moisir parmi les ossements.
> Alors, ô ma beauté, dites à la vermine,
> Qui vous mangera de baisers,
> Que j'ai gardé la forme et l'essence divine
> De mes amours décomposés.

Il y a là une vigueur incontestable; on peut regretter que tant de verve ait été dépensée sur un sujet si répugnant, mais, pour mieux faire ressortir l'originalité de ce morceau, constatons qu'il n'est qu'un développement du mot de l'Ecriture : *Memento homo quia pulvis es!* et qu'il découvre, dans sa dernière strophe, une aspiration spiritualiste bien inattendue.

Fleurs (LA VIE DES), étude, par M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des lettres de Clermont (1861). La nature est d'ordinaire plus poétique que la science; celle-ci parle plus à la raison qu'au sentiment; l'imagination y sert moins que la mémoire. Qu'on prenne, par exemple, la botanique : est-il rien de plus aride, de plus ingrat, de plus rebutant que ces effroyables nomenclatures savantes, où les propriétés et les relations des êtres les plus gracieux sont exprimées par des mots barbares ou des accouplements de mots plus barbares encore, qui ressemblent à autant de formules d'algèbre ou de chimie? Avec leurs termes techniques tirés du grec, les grammairiens avaient déjà dénaturé les fleurs de rhétorique; les savants ont traité de même les fleurs de la nature, et nous trouverions parfaitement excusable, à leur égard, le quiproquo si méchamment relevé par le poëte :

Grands mots que Pradon croit des termes de chimie.

M. Henri Lecoq a tenté, dans la *Vie des fleurs*, de réconcilier la science et la poésie, et de livrer au public les secrets les plus arides de la botanique dans une langue littéraire. Quant à la science, M. Lecoq, correspondant de l'Institut et digne d'en faire partie, avait acquis jusque-là une réputation dans le monde savant, qu'il est rare de se faire en province; car ses publications scientifiques, imprimées à Clermont, sont connues dans toute l'Europe. Sous le point de vue littéraire et poétique, il était moins connu, et c'était vraiment dommage. La *Vie des fleurs* n'est qu'un livre de vulgarisation; la science, pour se faire accessible, y dépouille sa sévérité méthodique et revêt un langage riant et fleuri, trop fleuri même. Quelques transformations qu'elle subisse, même dans le creuset du chimiste, la fleur nous intéressera toujours à son histoire, parce que cette histoire est celle de la vie et touche à la nôtre par plus d'un point. Après nous avoir fait assister à la création même des fleurs par la formation et le développement de l'élément végétal par excellence, la cellule, M. Lecoq termine ainsi le curieux chapitre intitulé : les *Fleurs vivent comme nous de l'air du temps:* « Ainsi ces légers feuillages que le zéphyr du printemps fait naître et que son souffle fait mouvoir; ces corolles si belles, si éclatantes et si parfumées; ces fruits si curieux offrant toutes les saveurs; ces semences ailées qui voyagent dans les airs, ne sont formées que d'eau et de charbon. Le chimiste nous montre partout le charbon dans la fleur la plus pure, comme dans le diamant le plus éblouissant. En définitive, nous vivons donc de l'air du temps, et notre corps tout entier, dont les matériaux eux-mêmes et les os se renouvellent par la circulation qu'entretient la vie, a pris dans l'atmosphère ses principaux éléments. La chair des herbivores est produite aux dépens de la végétation, et nous avons vu les plantes puiser dans l'air le développement de leurs innombrables cellules. Un rayon de soleil, qui vient frapper la terre, suffit pour élever jusqu'aux nues l'eau qui doit la féconder et pour déterminer dans les tissus des fleurs l'accroissement si prodigieux des cellules et tous les phénomènes physiologiques qui en dépendent. »

Le champ fleuri que M. Lecoq parcourt est très-vaste; il en détermine lui-même assez spirituellement les limites : « Ce n'est point de la fleur qui brille dans nos parterres que je veux vous entretenir; ce n'est point dans les jardins que je veux vous conduire, moins encore dans le *Jardin des racines grecques*, où, comme on l'a dit spirituellement, bon nombre de botanistes ont passé leur vie; nous aborderons ces plantes ignorées dont vous foulez dans les champs et la parure et les amours. » Si l'auteur évite avec raison de hérisser de grec la science anthologique, il ne craint pas assez en revanche de la joncher de fleurs de rhétorique. Sa langue, par les ornements, rappelle un peu trop celle du premier empire. Il est trop question du palais des fleurs, du temple de Flore, de l'hyménée, de l'autel, de mystères amoureux, de berceaux, de baisers, de royauté, de cour, de brillants cortéges, de perles et de couronnes. L'auteur, qui a recours à toute cette décoration théâtrale et vieillie de la nature, s'est trop défié de son sujet et de sa science. Les faits dont son livre est rempli, les mystères de la vie végétale qu'il dévoile, une fois traduits dans la langue de tous, suffisaient pour exciter l'intérêt du public lettré, sans cette affectation littéraire. Il voulait nous joncher de fleurs, il nous étouffe, comme jadis Héliogobale, sous une pluie de roses.

Fleurs latines des dames et des gens du monde, ou Clef des citations latines que l'on rencontre fréquemment dans les ouvrages des écrivains français, par M. P. Larousse, avec une préface de M. Jules Janin (Paris, Larousse et Boyer, 1861, 1 vol.). Ennemis du rudiment, détracteurs du latin, railleurs impitoyables des savants en *us* et des pédants, femmes si gracieusement ignorantes qu'on regretterait de vous voir instruites, gens d'affaires ou de plaisir, qui vous êtes brouillés depuis longtemps et pour toujours avec les études sérieuses, je veux vous parler d'un livre écrit pour vous, malgré son titre semi-classique. Il ne s'agit point d'une excursion semblable à celle que vous avez pu faire jadis dans ce trop fameux *Jardin des racines grecques* qui, malgré l'originalité de sa poésie, n'a rien de bien attrayant, j'en conviens, et n'offre, en effet, que les racines véritablement amères de la science. Vous ne risquez point de tomber dans un pareil traquenard en vous aventurant dans le domaine des *Fleurs latines;* l'auteur, qui connaît ses contemporains, sait qu'ils sont trop affairés pour feuilleter des livres d'érudition; il a voulu suppléer au temps qui leur manque, et leur donner l'occasion de s'instruire sans se détourner de leurs occupations.

Ces *Fleurs latines* sont donc une œuvre essentiellement utile et qui répond à un besoin de l'époque. Si vous en doutez, lisez l'épigraphe que M. Larousse a placée en tête de son livre : « Je vous en veux avec votre rage de mettre à tout propos des bribes de ce mauvais latin qui m'ennuie et m'arrête en mon chemin. C'est vrai; je prends un journal français, parlant de la politique française et de la littérature française, et je me mets à le lire à la clarté d'un soleil français : bon! cela commence assez bien, je lis tout couramment et cela m'amuse. Oui, mais au beau milieu du chemin je rencontre un obstacle, un caillou qui m'arrête : je me pique le nez contre un chardon : du latin! du latin! toujours du latin! » Qui parle ou plutôt qui parlait ainsi? C'était un rare et charmant esprit, une intelligence d'élite, une femme qui réunissait à un degré supérieur les qualités de son sexe aux talents et aux goûts tout virils; c'était Mme Emile de Girardin. Cette protestation trouvera assurément plus d'un écho parmi les lecteurs modernes, et je crois, pour ma part, que nul argument ne pourrait démontrer l'utilité des *Fleurs latines* aussi bien que cette piquante et spirituelle boutade.

M. Larousse s'est proposé de détruire le mal signalé par Mme de Girardin; il a voulu délivrer désormais les lecteurs, et surtout les lectrices, des *cailloux* et des *chardons*, si fréquents dans les écrits les plus populaires, et pourtant si désagréables à rencontrer pour ceux qui y trouvent des obstacles. On peut affirmer que c'est le plus grand nombre : sans parler des femmes qui, n'ayant point appris le latin, n'ont pas à l'oublier, il est bien rare que les hommes, en traversant la vie, ne laissent pas en chemin une bonne partie de leur bagage de collége; beaucoup, d'ailleurs, n'ont fait que des études incomplètes, et la connaissance du latin, si répandue qu'elle soit aujourd'hui, n'est point une condition absolue de jugement et de sens littéraire. L'auteur a donc eu une très-heureuse idée en réunissant, dans un dictionnaire facile à consulter, les locutions latines les plus fréquentes sous la plume de nos écrivains. Il a même, pour être plus complet, joint aux citations latines quelques expressions grecques, italiennes ou anglaises devenues proverbiales, et qui, par conséquent, rentraient aussi dans son cadre. Grâce à lui, l'erreur n'est plus possible, et M. Prud'homme lui-même ne traduira plus : *Numero deus impare gaudet*, par « le numéro deux se réjouit d'être impair. »

Si le livre est bien conçu, il n'est pas moins bien exécuté. Remarquez qu'il s'agit d'un Dictionnaire, et que ce nom seul, si pédantesque au premier abord, aurait suffi pour mettre en fuite toutes les lectrices et la plupart des lecteurs. Aussi M. Larousse s'est-il bien gardé de leur offrir un Dictionnaire ordinaire, avec sa sévère couverture de toile, ses longues colonnes en petit texte bourrées de renseignements arides, son papier gris, son format maussade et son absence totale d'ornements. Matériellement, les *Fleurs latines* sont un magnifique volume, imprimé avec luxe et orné d'admirables photographies, dans lesquelles sont reproduits des tableaux célèbres, inspirés par des passages cités dans le texte. Quant au fond, les exemples sont si bien choisis et si heureusement variés qu'ils offrent une lecture des plus agréables. La plupart contiennent, en quelques lignes, un trait de mœurs, un tableau, une pensée remarquable, une anecdote piquante. Je me bornerai à en citer deux.

Il paraît, s'il faut en croire Alexandre Dumas, que, lors du retour de l'île d'Elbe, le *Moniteur* annonça en ces termes la marche de Napoléon : « L'anthropophage est sorti de son repaire. — L'ogre de Corse vient de débarquer au golfe Juan. — Le tigre est arrivé à Gap. — Le monstre a couché à Grenoble. — Le tyran a traversé Lyon. — L'usurpateur a été vu à soixante lieues de la capitale. — Bonaparte s'avance à grands pas, mais il n'entrera jamais à Paris. — Napoléon sera demain sous nos remparts. — L'empereur est arrivé à Fontainebleau. — Sa Majesté Impériale a fait son entrée, hier, au château des Tuileries au milieu de ses fidèles sujets. » Vraie ou fausse, la gradation est ingénieuse, et elle est malheureusement une peinture trop fidèle de l'inconstance des hommes qui, passant, par intérêt ou par passion, de la flatterie à l'insulte et de l'insulte à la flatterie, devraient se rappeler qu'en politique surtout, rien n'est plus vrai que l'adage latin : *In medio stat virtus*.

M. Larousse a accompagné d'un commentaire fort curieux le proverbe : *Non licet omnibus adire Corinthum*. Je me hâte d'ajouter que ce commentaire n'est pas de lui, qu'il le combat même dans une note; il appartient à M. Granier de Cassagnac, à qui la science moderne doit déjà tant de découvertes si belles et si imprévues. Celle-ci stupéfiera les professeurs de la Sorbonne et du Collége de France; la voici dans sa sublime *simplicité:* « Le principe de soumettre la population flottante des villes à de certaines restrictions de séjour est fondé sur l'expérience des siècles, et les peuples anciens le pratiquaient. Les érudits, qui ne sont pas d'ordinaire de grands légistes, se sont donné beaucoup de mal, sans résultat, pour expliquer le vieil adage latin : *Non licet omnibus adire Corinthum*. Cet adage signifie que la ville de Corinthe était organisée comme le sont aujourd'hui les villes allemandes, c'est-à-dire que le premier venu n'obtenait pas la permission d'y séjourner. »

Est-ce assez simple pourtant! Et personne ne l'a jamais trouvé! Et l'univers l'ignorerait encore, si M. Cassagnac, le même qui appelle Racine polisson, n'avait daigné l'expliquer avec sa perspicacité bien connue!

M. Jules Janin, un vrai savant, celui-là, bien qu'il ne découvre point de lois corinthiennes, a écrit pour les *Fleurs latines* une préface charmante. Il se borne à raconter un entretien qu'il eut un jour avec Mme de Girardin, et qui commença par la phrase citée plus haut, comme servant d'épigraphe au livre. On devine quelle piquante et spirituelle conversation dut s'établir à cette occasion entre les deux interlocuteurs : aussi cette préface est, en réalité, leur œuvre collective. Une pareille introduction est une bonne fortune pour le livre, car, pour plaider la cause des lettres anciennes, M. Larousse ne pouvait trouver un défenseur plus sincère, plus éloquent, plus passionné que M. Jules Janin, et celui-ci a rarement écrit d'aussi belles pages que cette conversation, racontée par lui sous l'impression d'une vive conviction littéraire et avec l'émotion d'un doux et sympathique souvenir.

Nous pourrions pousser plus loin et citer ici les éloges unanimes que les critiques les plus autorisés ont prodigués à M. Larousse et à son livre; mais il n'appartient pas à la rédaction du *Grand Dictionnaire* de dire de son directeur tout le bien qu'elle pense. Un mot suffira : non parce qu'il appuie davantage sur la corde de la louange, mais parce qu'il caractérise mieux le livre : « M. Larousse, dit un critique, dans un cadre nouveau fait passer devant nous toutes sortes de noms et de styles. C'est une revue piquante d'idées et de formules à la fois; c'est, pour ainsi dire, un jour indirect, une vue oblique ouverte sur le spectacle intéressant et mobile du monde philosophique et littéraire. » Assez; *sat prata biberunt*. (La *Flore latine* vous expliquera ce que nous entendons par ces mots.)

Fleurs historiques des dames et des gens du monde, par M. Pierre Larousse (1862). « Après moi le déluge! » Telle n'est pas la manière de voir de M. Larousse qui, non content d'être un érudit, veut, en outre, rendre l'érudition accessible à tous, en semant des fleurs sur la route de l'initiation. Soit dans les livres, soit dans la conversation, que d'allusions ne trouve-t-on pas aux faits et aux mots célèbres dont l'histoire de tous les temps et de tous les pays a gardé le souvenir! Que d'auteurs, pour donner à leur pensée plus de force, de grâce ou de malignité, surtout en politique, la relèvent par des allusions et des souvenirs historiques! Mais, hélas! que d'esprit souvent perdu pour le lecteur, qui ignore ce dont s'agit, ou ne l'a pas présent à la mémoire! M. Larousse a voulu venir au secours et des auteurs, pour que leurs finesses n'échappent plus, et des lecteurs, pour qu'ils ne soient pas embarrassés ou obligés d'opiner du bonnet de crainte de paraître ignorants. Dans ce but, il a rédigé ses *Fleurs historiques*, empruntant à plus de cinq cents auteurs les exemples des allusions d'un usage fréquent. C'est chez nos contemporains principalement qu'il a butiné, parce que leurs livres sont naturellement plus lus que ceux des siècles précédents, et, parce qu'en agissant ainsi, il démontrait l'utilité actuelle de son livre, et son emploi de chaque jour. Qu'on ne s'imagine pas, d'ailleurs, qu'il a négligé les autres époques; le XVIIe siècle lui a fourni maint exemple, et le nom de Voltaire est peut-être celui qui revient le plus souvent.

Parmi les souvenirs qui forment le recueil de M. Larousse, il en est de connus et dont le sens n'échappe à personne ayant quelque peu lu. Tels sont, en général, ceux qu'il tire de l'histoire romaine : le Capitole voisin de la roche Tarpéienne, le cercle de Popilius, la charrue de Cincinnatus, le passage du Rubicon, avec le fameux : Le sort en est jeté! L'histoire grecque en fournit de non moins répandus : l'épée de Damoclès, la lanterne de Diogène, le nœud gordien, la queue du chien d'Alcibiade. D'autres, tout aussi connus et même d'un usage banal, se rapportent à d'autres temps et d'autres peuples. M. Larousse, loin de les omettre à cause de leur fréquent emploi, juge que ce lui doit être une raison de plus pour leur donner une large place. C'est que souvent on les comprend, mais sans avoir une idée bien précise de leur origine. Les rappeler était donc nécessaire, ne serait-ce que pour nous montrer comment on peut briller avec des ornements vieillis, quand on possède l'art de les rajeunir. Les lauriers de Miltiade, par exemple, sont tellement fanés qu'on n'ose plus s'en servir, même dans le style empire; M. Prévost-Paradol n'en a pas moins dit avec distinction et avec tout l'attrait de la nouveauté : « Les nations sages favorisent le sentiment de l'émulation, qui n'est pas étranger à leur grandeur; elles savent que les plus faibles dans le monde et les moins honorées dans l'histoire ne sont point celles où un grand nombre d'hommes ont connu le *sommeil agité de Thémistocle.* » Par cette citation M. Larousse nous donne en même temps une leçon d'histoire et une leçon de goût.

Le principal intérêt des *Fleurs historiques* se montre quand les allusions, dont M. Larousse nous donne la clef, se rapportent à des faits peu connus, à des souvenirs dénaturés ou altérés. Souvent ceux qui les font ne sont pas bien édifiés sur leur origine. Nous citerons les principales. Dans l'histoire ancienne : le saut de Leucade, le renard du jeune Spartiate, la victoire de Pyrrhus, les funérailles d'Alexandre, la mère de Brutus, la biche de Sertorius, la robe de César, le labarum de Constantin, les cailloux de Démosthène; dans l'histoire sainte : l'échelle ou l'ange de Jacob, le manteau de Joseph (l'application en est si rare!), la prière de Moïse, l'ânesse de Balaam, la statue de Nabuchodonosor, le chemin de Damas; dans l'histoire moderne : la montagne de Mahomet, la béquille de Sixte-Quint, la robe rouge du cardinal, le chapeau de Gessler, le chêne de Vincennes, nous dansons sur un volcan, il est trop tard! le baiser Lamourette, l'ordre règne à Varsovie; dans les souvenirs littéraires ou anecdotiques : l'âne de Buridan, l'abîme de Pascal, mon siége est fait, passons au déluge, le quart d'heure de Rabelais, vous êtes orfèvre, monsieur Josse! les manchettes de Buffon, le ruisseau de la rue du Bac. Ce sont ces allusions que M. Larousse éclaircit de préférence par ses commentaires historiques et littéraires, et les exemples multipliés qu'il groupe prouvent bien que trop souvent les finesses et les élégances du langage ne seraient, sans un tel secours, que des énigmes. Chemin faisant, il recueille une foule de belles pensées auxquelles ces souvenirs ajoutent du relief, des mots ingénieux, des sentiments délicats dont l'allusion aiguise la finesse ou rehausse la grâce. M. Larousse dispose ses matières avec beaucoup d'ordre et d'habileté, et, de quelque côté qu'on pénètre dans son parterre, on trouve une jolie fleur. Une citation nationale suffira pour donner une idée de son procédé : « *Saint Louis sous le chêne de Vincennes.* Allusion à une habitude de Louis IX, dont le souvenir est resté populaire. Cette circonstance est souvent rappelée par les écrivains : « Jules Janin s'en est paisiblement allé à la » campagne; semblable à saint Louis, il rend » la justice assis au pied d'un chêne; c'est de » là qu'il juge les pièces nouvelles qu'on re- » présente à Paris, au Gymnase, à l'Ambigu, » au Vaudeville. Là ses arrêts ne sont influen- » cés par rien, pas même par la présence de » ceux qu'il condamne. » (Mme E. de Girardin, *Lettres parisiennes.*) « Son sommeil était » court, ses repas d'une extrême frugalité, ses » mœurs d'une pureté irréprochable. Il ne con- » naissait ni le jeu ni l'ennui; son seul délasse- » ment était la promenade, encore trouvait-il » le secret de la faire rentrer dans ses exerci- » ces de bienveillance. S'il rencontrait des » paysans, il se plaisait à les entretenir. On le » voyait assis sur l'herbe au milieu d'eux, » comme autrefois saint Louis sous le chêne de » Vincennes. » (La Harpe, *Eloge de Fénelon.*) « Qu'a fait le socialisme au pouvoir? Etait-il, oui » ou non, le maître de la situation? La preuve » qu'il l'était, c'est qu'il s'installait au Luxem- » bourg malgré le vœu secret du gouvernement » provisoire. Il n'y avait point d'armée ré- » gulière, dites-vous; c'était justement votre » force. Au lieu de pratiquer la réforme en » grand, il ne fallait pas user le temps à con- » cilier quelques petits conflits, à faire la beso- » gne d'un juge de paix, ou, s'il faut employer » ici une image plus noble, à imiter saint Louis » rendant la justice sous le chêne de Vincen- » nes. » (Emile Saisset, *Revue des Deux-Mondes.*) Nous nous arrêtons, nous contentant d'emprunter aux *Fleurs historiques* elles-mêmes le mot de la fin : « Nous en passons et des meilleurs. »

Fleurs littéraires et mythologiques. Cet ouvrage forme la troisième et dernière partie du cours d'érudition et de littérature que M. Pierre Larousse a entrepris, et il est actuellement sous presse; nous ne pouvons donc en faire ici le compte rendu; mais, comme nous tenons à donner aux lecteurs du *Grand Dictionnaire* une idée exacte de l'ordre suivi dans cet ouvrage, et des matieres considérables qu'il renfermera, disons-leur d'abord qu'il sera disposé par ordre alphabétique, depuis A jusqu'à Z. Voici toute la matière de la lettre A :

Achille. Adamastor (le géant). Achate. Adonis. Affaire (on ne s'attendait guère à voir Ulysse en cette).

Agésilas (après l').
Hélas!
Mais après l'*Attila*,
Holà!

Agnès.

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?
Ah! ne me brouillez pas avec la république!
Ah! pour être dévôt, je n'en suis pas moins homme.

Aigle (l') et le hibou.

Aimez-vous la muscade? on en a mis partout.

Ainsi finit la comédie. Ajax. Aladin (lampe d'). Alceste. Ali-Baba. Allons! (le cheval de Job).

Amadis de Gaule. Amour, tu perdis Troie. Amphion. Amphitryon. Anchise. Andromède. Ane (l') portant des reliques. Ane (l') vêtu de la peau de lion. Animal (l') aux têtes frivoles. Angot (M^me^). Animaux (les) malades de la peste. Anne (ma sœur Anne! ne vois-tu rien venir?) Antée. Antigone. Antre de Trophonius. Apocalypse (cheval de l'). Apollon. Arc d'Ulysse. Archevêque (l') de Grenade. Argonautes. Argus (aux cent yeux). Argus (chien d'Ulysse). Ariane. Aricie. Aristée. Armide. Ascagne (ou Iule). Asmodée. Astrée (déesse). *Astrée* (l') (roman). Atalante. Atlas. Atrée. Attacher le grelot. Au banquet de la vie...

Au demeurant le meilleur fils du monde.

Augias (écuries d').

Avant l'affaire,
Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons.

Avoir toute honte bue. Ayant tout dit..

Fleurs de don Juan (LES), comédie de Lope de Vega. Il y a beaucoup de *Don Juan* dans la littérature espagnole; celui-ci n'est ni un don Juan de Maraña, ni un don Juan Tenorio, ni tout autre don Juan légendaire. C'est un pauvre diable de cadet, sans sou ni maille, vêtu d'un mauvais justaucorps rapiécé, que son laquais, un pauvre diable comme lui, met toute son industrie à lui tenir propre et en état. Ce n'est ni le jeu, ni le vin, ni les filles qui l'ont réduit à ce piteux état; on le cite comme un modèle de vertu, et les mères elles-mêmes louent sa bonne conduite autant que sa bonne mine; car c'est un fort joli garçon, malgré la mauvaise fortune; mais c'est un cadet, et son frère, don Alonso, détient à lui tout seul l'immense fortune paternelle, et ne donne pas même à son frère de quoi s'habiller décemment. Cent fois don Juan lui a demandé une petite somme, pour aller se faire tuer en Flandre sous l'habit du soldat; cent fois l'autre lui a refusé même cette mince consolation; mais, aujourd'hui, on est à la veille de la San-Juan, et quel déshonneur pour la maison si un don Juan sort en si pitoyable équipage le jour même de sa fête, le jour où tout Valence est en liesse, où l'on fait assaut d'équipages et de toilettes, au *Grao*, sur le bord de la mer! Don Juan espère que son frère ne sera pas insensible. Il vient le trouver, suivi de son fidèle Germain; le majordome les met presque à la porte, et au fond, ils entendent don Alonso qui joue gros jeu avec tout un cercle d'élégants, don Francisco, don Luis, le capitaine Leonardo, rudes gaillards qui font rouler les ducats et les doublons sur le tapis, comme de la petite monnaie. Ils jouent à la *pinta*, à la *polla*, aux dés, et l'on entend l'or bruire sous la main des joueurs. Bast! le pauvre don Juan et son laquais se mettent à jouer, eux aussi, dans l'antichambre; ils jouent des piécettes, de misérables réaux, et même parlent de jouer tout simplement leurs chagrins; il faudra bien qu'il y en ait un qui perde! Surviennent des dames: c'est la coutume en Espagne que des femmes survenant au milieu du jeu demandent la bonne main. Celles-ci, des femmes à moitié légères, fort amies de la maison, n'ignorent pas la situation de don Juan et la lésinerie de son frère. N'importe; elles demandent la bonne main! Don Juan, en grand seigneur, leur donne tout ce qu'il y a sur le tapis, quelques réaux! c'est le souper du soir et on se couchera le ventre creux; mais on est gentilhomme avant tout. La bonne main reçue, l'une des deux dames voilées tend sa bourse à don Juan; l'autre lui donne les bagues de ses doigts. Don Juan accepte; cela se faisait au XVII^e siècle; d'ailleurs, la fortune un jour peut changer, et il est homme à rendre le double. Il fait très-bien, du reste, car sans cette aubaine il n'aurait pu se vêtir à neuf pour la fête de son patron; son frère le renvoie rudement; mais ses amis, qui viennent d'empocher les doublons de leur hôte à la *polla*, sont plus généreux; ils lui abandonnent quelques ducats de leur gain, le capitaine lui offre un cheval blanc pour parader à la fête, et don Juan fait le projet de se vêtir tout de blanc pour être remarqué parmi tous les gentilshommes. La journée n'a pas été trop mauvaise.

Voici enfin venu ce fameux jour de la San-Juan. Les dames sortent en voitures de gala, les gentilshommes sur leurs chevaux les plus fringants. Le *Grao* ou môle de Valence est une promenade splendide. Des musiciens jouent et chantent en s'accompagnant de castagnettes. « Sortent de Valence, la nuit de la Saint-Jean, mille voitures de dames, à la fraîcheur de la mer. Comme retombent les rames, mère, dans l'eau, avec le vent frais du matin! Ouvrez, ma mie, ouvrez, voici venir l'aube du jour de la Saint-Jean! » Parmi toutes les dames, la comtesse de la Flor a remarqué la bonne tournure de don Juan, que ses habits blancs, son cheval blanc signalent à tous les regards. En plaisantant, elle lui fait dire, par un écuyer, qu'elle serait bien aise de lui voir donner de l'éperon à son cheval et se jeter du haut du môle dans la mer. Caprice de femme; elle s'attendait à une galanterie pour toute réponse; mais don Juan est un cavalier sérieux; il donne de l'éperon et se jette à l'eau, au risque, cent fois, de se tuer, lui et son cheval. Il en est quitte pour aller se sécher dans la hutte d'un pêcheur; là il est rejoint par un domestique de la comtesse, fâchée qu'une de ses paroles en l'air ait été cause d'une telle imprudence. Elle lui envoie sa cape de satin, pour le tenir chaud.

Quant au laquais de don Juan, Germain, qui l'a rejoint par un chemin moins rapide, il est persuadé que la comtesse ne peut faire autrement que d'adorer son maître, après lui avoir fait faire un tel saut périlleux; mais comment D. Juan lèvera-t-il les yeux, lui pauvre gentilhomme, jusqu'à la comtesse Hippolyte de la Flor, une des reines de l'aristocratie de Valence? Il va monter la garde tous les jours sous ses fenêtres.

La comtesse éprouve pour don Juan un faible qu'elle n'ose avouer; de son côté, le pauvre cadet en est à sa dernière bouchée; il a dépensé tout son argent le jour de la fête, pour paraître si magnifique. Comment vivre? Il lui vient une idée. Une de ses sœurs lui a jadis appris à faire des fleurs de soie; il sait imiter à merveille le genêt d'or, l'œillet rouge, la rose d'Alexandrie, la violette, le souci. Pendant que son frère continue de gaspiller ses biens et même le menace de son épée s'il continue à le harceler de ses demandes importunes, don Juan se résigne à faire des fleurs. Lorsqu'il y en a plein une corbeille, il va les porter chez les grandes dames qui les admirent et les achètent comme le fruit des loisirs d'une nonne; mais un beau jour le *florero* improvisé entre, sans le savoir, chez la comtesse de la Flor, il voudrait bien se retirer, mais on l'arrête; il est reconnu. Toutes ces dames, et la comtesse plus que les autres, maudissent le mauvais cœur du frère qui pousse un si joli jeune homme à travailler de ses mains; elles emplissent d'or et de bijoux les poches du *florero*, tout confus. Sa ruse éventée, D. Juan ne veut plus continuer à faire des fleurs; avec l'argent de la comtesse, il s'habille en soldat, cet habit de soldat qu'il a si souvent demandé à son frère, et se prépare à aller dans les Flandres. On le voit parader dans les rues de Valence, morion en tête, justaucorps de buffle, épée au côté. Ce n'est pas ainsi que la comtesse jugeait que l'on prendrait ses cadeaux; elle arrête Germain sur la place: « Les champs qui ne rapportent que des fleurs sans fruit, lui dit-elle, sont réputés de mauvais terrains. Je ne dis à ton maître ni de rester, ni de partir, mais quand un gentilhomme a commencé une entreprise, même au-dessus de ses forces, il la doit poursuivre jusqu'à la mort. L'amour est comme la guerre, quoiqu'il en soit tout le contraire: on ne peut fuir sans déshonneur, et mieux vaut mourir en combattant; et retiens bien ces deux paroles: il n'arrive jamais rien de bon à qui s'en va comme un poltron. » Dès que ces mots lui sont rapportés, don Juan ne veut plus partir. La comtesse, voilée de façon à n'être pas reconnue, se trouve exprès sur son chemin et lui demande de lui offrir, en galant cavalier, des passementeries de Milan qu'elle aperçoit dans une boutique. Don Juan n'a ni sou ni maille; mais il lui est si pénible de refuser, même à une inconnue, qu'il se risque à entrer chez le marchand et à lui demander crédit. La comtesse choisit des passementeries, des gants parfumés, et, en retour de cette galanterie, laisse voir qu'elle est toute disposée à aimer le courtois gentilhomme. Don Juan lui fait une telle déclaration de principe à l'égard de sa chère Flor, qu'il ne trahirait pas pour la reine, que ces quelques mots suffisent pour montrer l'ardeur et la véracité de ses sentiments. Plus tard, dans un rendez-vous qu'elle lui donne, sous un nom supposé, dans un jardin, elle se déclare tout à fait et lui offre sa main. Don Juan devient comte de la Flor.

Pendant ce temps, le frère aîné a achevé de dissiper l'héritage. Ses derniers domaines, convertis en doublons, ont fui à la *pinta* ou à la *polla*. Une jeune fille qu'il devait épouser, une amie de la comtesse de la Flor, doña Costanza, refuse l'alliance, plutôt à cause de son mauvais cœur qu'à cause de sa ruine. Ce mariage était sa dernière espérance; il ne lui reste plus qu'à aller se faire tuer dans les Flandres, expédient extrême des gens ruinés comme des cadets de famille. Le voici qui vient demander à son frère, le nouveau comte de la Flor, l'argent du voyage. Il y avait là pour le poëte une belle occasion de montrer don Juan implacable, de lui faire appliquer la loi du talion; mais la comédie de Lope est toujours souriante, jamais amère. Don Juan reçoit son frère dans ses bras et lui facilite les moyens de regagner le cœur de doña Costanza.

Cette comédie est une des plus ingénieuses, des plus enjouées qui soient sorties de la plume de Lope de Vega. Elle abonde en scènes gracieuses, en situations empreintes d'un sentiment doux et délicat. M. Ernest Lafont l'a traduite en vers, dans son *Etude sur la vie et les œuvres de Lope de Vega*, et l'a fait avec assez de bonheur, si l'on songe à la difficulté d'une pareille tâche, à la presque impossibilité de rendre, avec notre alexandrin, l'aisance et la fluidité du *redondillo* espagnol.

Fleurs animées (LES), compositions de Grandville, gravées par Geoffroy, accompagnées d'un texte de M. Taxile Delord, avec introductions de M. Alphonse Karr (Paris, 1845, 2 vol. gr. in-8°).

Benserade avait conçu le beau projet de mettre l'histoire en rondeaux; Grandville, lui, mit en vignettes la botanique et la zoologie. Non content d'avoir travesti les animaux dans plusieurs séries bien connues, il voulut déguiser les plantes et donner aux fleurs le visage, le costume et les mœurs de la femme, nous devrions plutôt dire de la Parisienne; tâche compliquée et qui exigeait de la finesse, du goût, une grande lucidité d'observation. Comment le crayon ingénieux, mais un peu sec, un peu bourgeois, trop correct et trop positif de Grandville, s'en est-il tiré? Avec hardiesse, avec originalité, avec poésie, selon les uns; avec effort, avec lourdeur, avec extravagance, selon les autres. Pour les premiers, les *Fleurs animées* sont un chef-d'œuvre de fine raillerie, de délicatesse, de grâce naïve et touchante; pour les seconds, c'est une mascarade monotone, une fantaisie déplaisante, le raffinement dans le baroque. Le public est intervenu dans le débat et a fait au livre un succès qui se continue encore; mais le public n'est pas toujours un juge bien clairvoyant, et il arrive assez souvent que ses arrêts n'ont pas gain de cause aux yeux des artistes et des gens de goût. Ces derniers n'acceptent pas aisément les étranges conceptions de Grandville, et rien ne leur paraît moins sérieux que cet herbier costumé, qui, sous le titre des *Fleurs animées*, change des roses en grisettes, des pavots en bonnets de nuit, farde les œillets, frise les violettes, met un corset à la sensitive. Des tiges de tabac qui fument dans une pipe de feuilles, des cannes à sucre coiffées du chapeau de paille des planteurs, qui se battent en duel avec des betteraves, voilà qui peut prêter à des combinaisons excentriques; mais une lourde ironie, une exécution prosaïque, une subtilité mesquine vulgarisent et rétrécissent ici l'idéal. Que de talent dépensé cependant, que d'ingéniosité et d'application dans la recherche du pittoresque! La manie de Grandville fut toujours de grimer les animaux, les végétaux; plus tard, il s'en prit même aux étoiles et s'attaqua aux choses de la nature morte, il anima des ustensiles, des instruments, des machines. On a de lui des morceaux de musique qui miment, en la notant, la romance ou la valse. Enfin, à bout de stratagèmes, il tenta d'exprimer sur le papier nos rêves, de dessiner les ombres et de calquer les fantômes changeants de la nuit. En tout cela, malheureusement, il réussit surtout à montrer, comme l'a fort bien fait remarquer M. Paul de Saint-Victor, que la nature lui avait donné des aspirations de poëte et des mains de bourgeois. Jamais son crayon ne badine en peuplant ce monde de sa création; jamais il ne jette sur lui la magie de l'ombre ou le mystère de l'ébauche. C'est avec un sérieux profond, convaincu, qu'il procède à ses déguisements, nous n'osons pas dire à ses mascarades; il y a je ne sais quoi de pédantesque et de prétentieux dans sa fantaisie. Les *Fleurs animées*, malgré leur vogue, ne doivent compter dans le bagage de Grandville que pour une de ces folies froides, une de ces parodies des grâces et des merveilles de la nature qui trompent l'attente et ne laissent que le souvenir de la grimace. Il faut des ailes pour se lancer dans l'infini de la bouffonnerie, les ailes de l'Arioste, d'Aristophane ou de Callot, et le crayon de Grandville, son crayon rétif, se butait à ne produire que des charges étriquées, à singer la figure humaine, à chercher partout l'étrange, excepté dans le grandiose. Aussi les *Fleurs animées* resteront-elles plutôt comme une œuvre de curiosité que comme une œuvre d'art.

Le texte qui accompagne les *Fleurs animées* contient des pages pleines de charme et d'élévation. Les délicieuses introductions d'Alphonse Karr seront toujours lues avec plaisir.

FLEUR DE MARIE, personnage des *Mystères de Paris*, roman d'Eugène Sue. Fleur de Marie, élevée dans la condition la plus abjecte, a néanmoins conservé une âme chaste; c'est un lis qui garde sa corolle presque blanche au milieu du marais le plus fangeux et le plus impur.

FLEURAGE s. m. (fleu-ra-je — rad. *fleur*). Fleurs d'étoffes et de tentures: *Meubles et tentures de perse, à grands* FLEURAGES *chinois.* (F. Mornand.)

— Grav. Cristallisations formées sur la planche de verre, dans la gravure par l'acide fluorhydrique.

— Techn. Son de gruau.

FLEURANCE, petite ville de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S. de Lectoure, sur la rive gauche du Gers; pop. aggl., 3,518 hab. — pop. tot., 4,516 hab. Préparation de plumes d'oie pour écrire, fabrique de chaussures et de gants, filatures de laines, tanneries, teintureries. Belle église ogivale du XIV^e siècle, avec une façade remarquable et des vitraux du célèbre Arnaud de Moles. Cette église a été classée parmi les monuments historiques. Vaste halle; jolie place publique; ancien hôpital Saint-Jacques transformé en pensionnat; promenade agréable.

FLEURANCE ou **FLURANCE** (David RIVAULT, sieur DE), littérateur français. V. RIVAULT.

FLEURANGES (Robert III DE LA MARCK, seigneur DE), homme de guerre et historien français. V. LA MARCK.

FLEURANT (Claude), médecin français, né à Lyon au XVIII^e siècle. Il descendait, dit-on, d'un apothicaire de cette ville, qui a fourni à Molière l'idée du personnage de ce nom pour sa pièce du *Malade imaginaire*. Claude Fleurant devint chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon et publia un traité de *Splanchnologie* (Lyon, 1752, 2 vol. in-12).

FLEURBAIX, bourg et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. de Laventie, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Béthune; pop. aggl., 324 hab. — pop. tot., 3,002 hab. Préparation du lin, tannerie.

FLEURDELISÉ, ÉE (fleur-de-li-zé) part. passé du v. Fleurdeliser. Orné de fleurs de lis, semé de fleurs de lis: *L'écu de France était* FLEURDELISÉ. *Jeanne portait à la main un étendard blanc* FLEURDELISÉ. (Michelet.)

— Blas. Se dit des croix ou de toute autre pièce dont les extrémités se terminent par une fleur de lis: *Quand la croix est* FLEURDELISÉE *aux quatre bouts, on dit aussi qu'elle est florencée.*

FLEURDELISER v. a. ou tr. (fleur-de-li-zé — rad. *fleur de lis*). Orner, semer de fleurs de lis: FLEURDELISER *un écu, un étendard.*

— Marquer d'un fer chaud en forme d'une fleur de lis, en parlant d'un criminel: *Du temps où l'on* FLEURDELISAIT *les condamnés.*

FLEURÉ, ÉE adj. (fleu-ré — rad. *fleur*). Blas. Se dit des bandes, fasces, trescheurs et autres pièces dont les bords sont terminés par des fleurs. *Gaudais du Pont, en Bourgogne: D'argent à la fasce* FLEURÉE *de gueules de trois fleurons de chaque côté.* — *Moyenville, en Picardie: D'argent à deux lions affrontés de sable, au trescheur* FLEURÉ *de gueules.* ‖ On dit aussi FLEURETÉ.

FLEURÉE s. f. (fleu-ré — rad. *fleur*). Techn. Ecume légère qui se forme sur la cuve du bleu, dans les ateliers de teinturiers.

FLEURER v. n. ou intr. (fleu-ré — rad. *fleur*). Exhaler une certaine odeur:

Je sentis à son nez, à ses lèvres décloses,
Qu'il *fleurait* bien plus fort, mais non pas mieux que [roses.
RÉGNIER.

‖ Ce mot ne s'écrit plus; mais il est resté dans le langage populaire.

FLEURET s. m. (fleu-rè — dimin. de *fleur*, parce que le bouton a été comparé à un bouton de fleur). Escrim. Epée longue, flexible, à lame carrée sans tranchant, que l'on mouchette ordinairement, pour s'en servir dans les exercices des salles d'armes: *Jamais je n'eus le poignet assez souple ou le bras assez ferme pour retenir mon* FLEURET, *quand il plaisait au maître de le faire sauter.* (J.-J. Rouss.)

— Techn. Grosse aiguille de fer dont le mineur se sert pour percer des trous dans le roc.

— Comm. Soie beaucoup plus commune que la fantaisie, et qui, en raison même de son infériorité, exige une forte torsion pour avoir une consistance suffisante: *Le* FLEURET *est presque exclusivement employé pour la passementerie.* (W. Maigne.) ‖ Taffetas très-léger, qui est ainsi nommé parce qu'on le fait avec des déchets de soie cordés et montés en fleurets très-retors: *Le* FLEURET *n'est guère porté aujourd'hui que par les femmes de la campagne.* (W. Maigne). ‖ Toile connue sous le nom de BLACARD. ‖ *Fleuret de coton, de laine, de fil*, Première qualité de coton, de laine ou de fil.

— Chorégr. Ancien pas de danse formé d'un demi-coupé et de deux pas sur la pointe des pieds:

Vois-tu ce petit trait, ces *fleurets*, ces coupés?
MOLIÈRE.

— **Encycl.** Techn. On appelle *fleuret* une barre de fer de 0^m^,03 de diamètre, aciérée à son extrémité, quelquefois à la tête et plus rarement sur toute sa longueur, que l'on emploie pour percer les trous de mine dans les roches excessivement dures. Elle est généralement ronde, et, dans certains cas, un peu ovale; quand on emploie un fer carré, on a soin d'en abattre les angles. La forme du *fleuret* est à peu près celle du trépan; mais le tranchant en est un peu arrondi. On l'emploie seul ou avec une masse pour frapper sur la tête. Lorsqu'on l'utilise sans massette, on le fait danser dans la cavité: c'est ce qu'on appelle *draguer*. Si l'on veut faire le battage avec une massette, on opère en tenant l'outil de la main gauche et frappant de la main droite; on a soin de le faire tourner un peu après chaque coup, de manière à lui faire décrire un tour complet en une dizaine de fois. Quelquefois, au lieu d'être terminé par un biseau, l'outil porte à son extrémité un bonnet carré. Dans certains pays, on se sert d'une série de *fleurets* ayant, au tranchant, un diamètre d'autant moindre que le *fleuret* est plus long; de sorte que l'on a un trou formé d'une série de cylindres dont les diamètres vont en diminuant, et qui, par suite, présente une forme conique: c'est une disposition mauvaise, qui favorise la sortie de la poudre. Le *fleuret* est aussi employé pour faire les trous de mine à ciel ouvert; on l'appelle encore *pistolet* ou *barre à mine*.

La profondeur du forage produit en un jour par deux hommes, au moyen du *fleuret*, varie de 0^m^,25 à 0^m^,75, selon le degré de dureté de la roche.

FLEURETÉ, ÉE adj. (fleu-re-té — rad. *fleur*). Blas. V. FLEURÉ.

FLEURETIS s. m. (fleur-re-tî — rad. *fleur*). Mus. Agrément de chant.

— **Encycl.** Mus. Le *fleuretis* était une sorte

d'enjolivement, de broderie, d'ornement continu, que les chantres improvisaient jadis, dans les églises, sur le plain-chant qu'ils lisaient à livre ouvert. Dans son *Dictionnaire liturgique de plain-chant et de musique d'église*, d'Ortigue s'élève avec raison contre cette manie d'ornements qui venait corrompre l'exécution du chant sacré dans les temples chrétiens : « Les symphonistes modernes, écrit-il, s'étaient dit que le plain-chant avait sa musique, que la musique avait sa rhétorique et que cette rhétorique avait ses fleurs. C'est pourquoi ils imaginèrent quantité de jolies choses, exprimées par les jolis noms de périclèse, contre-point, contre-point fleuri, chant sur le livre, etc. Du mot *contre-point fleuri* (*contrapunctus floridus*), on fit *fleuretis*, *fleurtis*, *fleurette*. Le *fleuretis* était improvisé; c'était le chant sur le livre, et l'on peut juger si l'imagination des chantres et des clercs apportait beaucoup de goût dans ces inventions et beaucoup de convenance dans les solennités de l'office. » Il est certain que l'éducation des chantres, musiciens de routine pour la plupart et d'une valeur à peu près nulle, a toujours été beaucoup trop incomplète pour qu'ils pussent raisonnablement se permettre avec le texte liturgique des licences quelconques. Aujourd'hui, du reste, et depuis longtemps, le *fleuretis* a complétement disparu.

FLEURETTE s. f. (fleu-rè-te — dimin. de *fleur*). Petite fleur : *Les* FLEURETTES *des champs. Cueillir des* FLEURETTES. *En voyant un réséda, chacun s'écrie : « Quel dommage que cette* FLEURETTE *si odorante ne soit pas un peu plus ornée, qu'elle n'ait pas de brillants pétales! »* (Fourier.)

Que me veux-tu, chère *fleurette*,
Aimable et charmant souvenir?
A. DE MUSSET

— Fig. Propos galants, paroles tendres et amoureuses : *Aimer la* FLEURETTE. *Conter* FLEURETTE *aux dames. La femme préférera toujours un mannequin, joli, gentil, bien disant, conteur de* FLEURETTES, *à un honnête homme.* (Proudh.)

. . . . . Vous débitez et fleurons et *fleurettes*,
Pour mieux peindre des maux qu'à plaisir vous vous [faites.
TH. CORNEILLE.

‖ Un étymologiste fait venir *fleurette*, pris en ce sens, de *florette*, nom d'une de nos anciennes monnaies, de sorte que conter des *fleurettes*, c'eût été donner de la monnaie, chemin le plus court pour arriver au cœur. Nous préférons voir dans *fleurette* un simple diminutif de *fleur*, et toutes les dames seront de notre avis.

— Métrol. Monnaie d'argent du temps de Charles VI : *Au nombre des monnaies qu'honora Charles VI d'une falsification spéciale, il faut citer la flourette ou* FLEURETTE, *qui, de dix-huit deniers, fut réduite à deux.* (F. Mornand.)

FLEURETTE (Marianne), une des cinquante-six maîtresses du roi Henri IV. M. de Lescure en compte bien, en effet, cinquante-six, et encore, ajoute-t-il dans une note, « on comprend que, s'il eût fallu épuiser cette liste, le volume eût été un peu gros. Nous avons supprimé les maîtresses *à passade*, les Marie de Beauvilliers, les comtesses de Moret, les comtesses de Romorantin. » Mais, entre les nombreuses favorites du roi vert-galant, entre la princesse de Condé et la princesse de Conti, entre la belle Corisandre et la belle Gabrielle, entre la Fanuche et la Glandée, deux filles de joie, — car Henri IV n'y regardait pas de plus près que François Ier, — entre toutes les vierges folles qui attachèrent leur nom à celui de Henri IV et avec lui sont arrivées jusqu'à nous, Fleurette fut la seule qui aima le Béarnais pour lui-même.

Elle était fille d'un jardinier du château de Nérac, et elle avait seize ans lorsque Henri IV vint lui apprendre le langage de l'amour. C'était au commencement de l'année 1579 : le Béarnais était jeune encore, il avait à peine vingt-cinq ans; mais il était depuis longtemps passé maître en « l'art d'aimer; » il comptait ses maîtresses par demi-douzaines, sans parler de ses fantaisies, de ses « amours de passade. » Déjà il avait eu les faveurs de la fameuse dame de Sauve, de Jeanne de Monceau, de Dayelle, de Catherine du Lac, d'Anne de Balzac de Montaigu, d'Arnaudine d'Agen, d'autres encore. La naïve Fleurette se laissa charmer par les brûlantes paroles du jeune prince.

Mais le cœur, ou plus exactement les sens de Henri IV avaient des appétits insatiables, une curiosité qui ne pouvait, qui ne put jamais être apaisée; à peine avait-il fini le premier chapitre du roman, de l'idylle charmante dont Fleurette était l'héroïne, qu'il jeta loin de lui le livre et voulut en commencer un autre, celui où est inscrit le nom de Mlle de Rebours, « cette fille malicieuse, qui, dit Marguerite, ne m'aimoit point et qui me faisoit tous les plus mauvais offices qu'elle pouvoit à son endroit » (à l'endroit de son mari).

Pendant ce temps, la pauvre Fleurette attendait le prince dans cette belle forêt de Nérac que nous a dépeinte Marguerite, et de laquelle on a dit avec raison, « quel admirable paysage amoureux! Il ne pouvait souffler là qu'un air de galanterie. » Elle attendait au bord de la fontaine, lieu ordinaire du rendez-vous. Elle attendit en vain. Bientôt, le désespoir envahit son âme et lui inspira la fatale résolution de choisir pour tombeau le lieu témoin de son bonheur, la fontaine au bord de laquelle elle était assise. Comme la grande Sapho de l'antiquité, comme la belle Hellebic du moyen âge, Fleurette se laissa attirer par l'eau chatoyante, et elle se noya.

Voilà ce que raconte la légende, mais ce n'est qu'une légende. M. Perès, conseiller à la cour d'Agen, l'a réfutée en 1868 à l'aide d'un manuscrit (sorte de mémoire dans le genre de ceux de L'Etoile), œuvre d'Isaac Perès, son ancêtre, concierge du château des rois de Navarre, et où se lit cette phrase : « Fleurette, jardinière du roy, morust le 22e aoust 1592. » Or, à cette date, Fleurette aurait eu cinquante-neuf ans, et partant, plus de saut de Leucade dans la fontaine!

Dans le bilan amoureux de Henri IV, on trouve encore la *Jardinière d'Anet*, et une autre jeune fille que d'Aubigné appelle la *Fille du concierge*; il est très-probable que ces deux jeunes femmes et Fleurette ne sont qu'une seule et même personne.

FLEURI, IE (fleu-ri) part. passé du v. Fleurir. Qui a des fleurs, qui porte des fleurs épanouies, en parlant d'une plante : *Un rosier* FLEURI. *Des vignes* FLEURIES.

L'églantier parfumé, l'aubépine *fleurie*,
D'une fraîche bordure entourent la prairie.
BÉRANGER.

‖ Parsemé de fleurs épanouies, en parlant d'un terrain, d'un sol : *Des prés* FLEURIS. *Des sentiers* FLEURIS. *Des champs* FLEURIS.

Non, pour nous, vieux Bretons, rien ne vaut la patrie,
Et notre ciel brumeux, et la lande *fleurie*.
BRIZEUX.

Le fleuve, emprisonné dans des rocs tortueux,
Lutte, s'échappe, et va, par des pentes *fleuries*,
S'étendre mollement sur l'herbe des prairies.
A. CHÉNIER.

— Par anal. Qui porte des fleurs sur soi, qui est paré de fleurs, en parlant d'une personne : *Vous voilà* FLEURIE *de bien grand matin.*

— Par ext. Frais et vif, en parlant du teint :

Qu'est devenu ce teint, dont la couleur *fleurie*
Semblait d'ortolans seule et de bisques nourrie?
BOILEAU.

— *Chemins fleuris, routes fleuries*, Moyens agréables d'arriver à un but : *On n'arrive pas au ciel par des* ROUTES FLEURIES. *Les* CHEMINS *de la science ne sont pas* FLEURIS. *Dieu ne défend pas les* ROUTES FLEURIES *quand elles servent à revenir à lui.* (Chateaub.)

— Littér. Orné, recherché, en parlant du style ou du langage : *J'avoue que le genre* FLEURI *a ses grâces; mais elles sont déplacées dans les discours où il ne s'agit point d'un jeu d'esprit.* (Fén.) *Le style* FLEURI *ne messied pas dans ces harangues publiques qui ne sont que des compliments.* (Volt.) *Le jargon* FLEURI *de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre.* (J.-J. Rouss.) *L'aristocratie romaine parlait un latin pur,* FLEURI, *plein d'harmonie, le latin de Térence.* (Nisard.)

— Blas. Se dit des plantes qui sont chargées de fleurs : *De Menon : D'or, au chardon de sinople,* FLEURI *de gueules, mouvant d'un croissant du second.*

— Archit. *Roman fleuri*, Style qui appartient aux derniers temps du roman, et dans lequel toutes les parties sont surchargées d'ornements sculptés. ‖ *Gothique fleuri*, Dernier âge du gothique, également caractérisé par une profusion d'ornements.

— Mus. *Contre-point fleuri*, Celui où les parties procèdent par des valeurs et des rhythmes différents. ‖ On dit aussi CONTRE-POINT FIGURE.

— Chronol. *Pâques fleuries*, Nom que l'on donnait autrefois au dimanche des Rameaux, à cause des feuillages que l'on bénit ce jour-là dans les églises.

— Comm. *Jaspe fleuri*, Jaspe panaché où domine le vert.

— Econ. rur. Dans l'élève des vers à soie, *Bruyères fleuries*, Bruyères abondamment chargées de cocons.

— s. m. Techn. Qualité du bois veiné : *Quant à la qualité si précieuse du* FLEURI, *il est bien rare qu'elle soit reconnaissable à l'extérieur; c'est presque toujours le scieur de long qui la découvre en ouvrant la bille.* (P. Désormeaux.)

— **Antonyme**. Défleuri.

FLEURIAU (Louis-Gaston), prélat, né à Paris en 1662, mort en 1733. Il fut chanoine de Chartres, trésorier de la Sainte-Chapelle, évêque d'Aire (1698), et, enfin, évêque d'Orléans (1706). En prenant possession de ce dernier siége, Fleuriau rendit à la liberté 854 prisonniers pour dettes, et ne cessa de se distinguer par sa charité. Il a laissé des *Ordonnances, règlements et avis synodaux*, publiés après sa mort (Orléans, 1736, in-4°).

FLEURIAU (Thomas-Charles), historien et jésuite français, vivait à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle. Chargé de correspondre avec les missionnaires du Levant, il eut entre les mains un grand nombre de lettres et de mémoires, et s'en servit pour publier les ouvrages suivants : *Etat présent de l'Arménie* (1694); *Etat des missions de la Grèce* (1692); *Nouveaux mémoires des missions de la compagnie de Jésus dans le Levant* (Paris, 1712-1727, 7 vol. in-12).

FLEURIAU (Charles-Jean-Baptiste), comte de MORVILLE, diplomate français, né à Paris en 1686, mort à Versailles en 1732. Il avait été successivement avocat du roi au Châtelet (1706), conseiller au parlement de Paris, procureur général au grand conseil, lorsqu'il obtint, en 1718, l'ambassade de Hollande. Grâce à son habileté, il parvint à déterminer les états généraux à signer la quadruple alliance, puis il devint ministre plénipotentiaire au congrès de Cambrai (1720). Deux ans plus tard, le comte de Morville succéda à son père comme ministre de la marine, et, l'année suivante (1723), il prit le portefeuille des affaires étrangères qu'il conserva jusqu'en 1727, époque où son père tomba en disgrâce. Le roi lui accorda alors une pension de 20,000 livres et un logement à Versailles, et, à partir de ce moment, il vécut dans la retraite. Il aimait les lettres, les beaux-arts et devint membre de l'Académie française en 1723.

FLEURIAU (Bertrand-Gabriel), littérateur et jésuite français, né en 1693, mort vers 1765. Il a publié, entre autres ouvrages : *Relation des conquêtes faites dans les Indes*, par D.-P.-M. d'Almeida, traduite de l'italien (Paris, 1749); *Principes de la langue latine* (1750, in-8°), etc.

FLEURIE, bourg et commune de France (Rhône), cant. de Beaujeu, arrond. et à 21 kilom. N. de Villefranche; pop. aggl., 1,373 hab. — pop. tot., 2,454 hab. Vins.

FLEURIER, village de Suisse, cant. et à 26 kilom. S.-O. de Neufchâtel, dans le val de Travers; 2,500 hab. Fabrication de dentelles dites point de Lausanne; centre important pour la fabrication de l'horlogerie (10,000 montres par an). Dans les environs, on admire la grotte aux Fées, l'une des plus belles de la Suisse. Très-étroite à l'entrée, cette grotte s'élargit bientôt et forme trois galeries, dont celle du milieu a 65 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur.

FLEURIEU (île), la plus grande des îles Hunter, dans le détroit de Bass, vers l'extrémité N.-O. de la Terre de Van-Diemen; par 40° 30′ de latit. S., et 142° 28′ de longit. E. Elle a 20 kilom. de longueur sur 6 de largeur; découverte en 1798 par Flinders, elle fut reconnue ensuite par Freycinet. ‖ On a aussi donné ce nom à une baie de la côte orientale de la Terre de Van-Diemen, découverte en 1802 par l'amiral Baudin. Les Anglais la nomment Great-Swan.

FLEURIEU (Charles-Pierre CLARET DE), chevalier, puis comte DE FLEURIEU, capitaine de vaisseau, ministre de la marine et des colonies, grand officier de la Légion d'honneur, intendant général de la maison de l'empereur, sénateur, gouverneur du palais des Tuileries, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, né à Lyon le 2 juillet 1738, mort à Paris le 18 août 1810. Le dernier des neuf enfants d'un président de la Cour des monnaies, le jeune de Fleurieu entra dans la marine à quatorze ans, et montra, dans un âge aussi précoce, une instruction véritablement surprenante. Après avoir servi pendant la guerre de Sept ans, la paix de 1763 lui permit de se livrer à des travaux de cabinet et à des voyages d'observation qui le placèrent au premier rang des hydrographes. Il avait débuté par un *Mémoire sur la construction des navires*. Peu de temps après, il se livra à l'étude du problème de la détermination des longitudes en mer, et parvint à le résoudre, en construisant, avec Ferdinand Berthoud, célèbre horloger, une montre ingénieuse qui donnait, pendant une longue traversée, l'heure constatée au moment du départ du navire. Bien qu'il ne fût encore qu'enseigne, on lui donna le commandement de la frégate l'*Isis*, pour expérimenter sa montre marine, la première qu'on eût vue jusque-là. De 1768 à 1769, il fit avec ce bâtiment un voyage de neuf mois dans l'Atlantique, par les Canaries, Gorée, les Antilles et Terre-Neuve; le succès de sa montre dépassant ses espérances, il en consigna le souvenir dans une relation. Par la manière dont de Fleurieu avait rempli sa mission, il semblait appelé, comme Bougainville et Cook, ses contemporains, à illustrer son nom dans quelque expédition de découvertes; mais, homme d'étude avant tout, il préférait coordonner les travaux géographiques des navigateurs. En 1776, de Fleurieu fut nommé directeur général des ports et des arsenaux, emploi créé exprès pour lui par Louis XVI, et il coopéra activement aux ordonnances de cette même année. Dans la guerre de l'indépendance américaine, ce fut lui qui traça tous les plans des opérations navales, et c'est à ses instructions que l'on doit une bonne part des succès de cette guerre. Ce fut lui également qui rédigea les instructions du voyage de l'infortuné La Pérouse et de d'Entrecasteaux. Le 27 octobre 1790, de Fleurieu fut appelé au ministère de la marine et des colonies; mais, peu fait pour cet emploi, surtout dans les circonstances difficiles où le plaçait l'esprit d'insubordination qui s'était propagé dans la marine, il prétexta de l'abus de confiance de l'un de ses subordonnés pour donner sa démission, le 17 mai 1791, au bout de sept mois seulement de ministère. Il remplit, du 18 avril au 18 août 1792, le poste de confiance de gouverneur du dauphin, poste que les événements rendirent purement honorifique, mais qui fut pour lui une cause de proscription; car il subit pendant la Terreur une détention de quatorze mois. Rendu à la liberté par le 9 thermidor et appelé à faire partie de l'Institut, puis du Bureau des longitudes, il put enfin reprendre ses travaux de prédilection. En 1797, de Fleurieu siégea au conseil des Cinq-Cents, et fut appelé au conseil d'Etat par Bonaparte, après le 18 brumaire. Il signa, en qualité de ministre plénipotentiaire, le traité de Morfontaine avec les Etats-Unis, et remplit pendant quelques mois l'intérim du ministère de Decrès. Il fut successivement nommé grand officier de la Légion d'honneur, intendant général de la maison de l'empereur, sénateur, gouverneur du palais des Tuileries en 1805, et enfin comte. Il mourut à Paris, le 18 août 1810, à l'âge de soixante-douze ans. Les travaux de de Fleurieu ont contribué à l'avancement de l'hydrographie en particulier, et de la géographie en général. Ses critiques ont porté la lumière dans les obscurités et les contradictions de certaines relations de voyages. Nous citerons de lui : *Voyage entrepris pour éprouver en mer les horloges marines* (1773, 2 vol. in-4°); *Découvertes des Français, de 1768 à 1769, dans le sud-est de la Nouvelle-Guinée* (1790, in-4°); *Voyage autour du monde*, exécuté par Marchand (ans VI-VIII, 4 vol. in-4° et atlas); *Neptune du Catégat et de la Baltique* (1809, in-4°), avec atlas de 65 feuilles in-fol., ouvrage important, rédigé par Buache et dessiné par Beautemps-Baupré : cet ouvrage qui l'occupa pendant vingt-cinq ans, et pour lequel il dépensa 200,000 francs, que Napoléon remboursa, du reste, à sa veuve, n'était malheureusement plus, lors de sa publication (1809), au niveau des connaissances acquises. Citons encore du comte de Fleurieu le *Neptune américo-septentrional*, le meilleur de ses travaux hydrographiques. Enfin, il laissa en mourant le manuscrit d'une *Histoire générale des navigations de tous les peuples*, dont la première partie seulement était achevée. Le nom du comte de Fleurieu a été donné à une baie de la Terre de Van Diémen, découverte par Baudin en 1802, et à une île voisine de cette côte, explorée par Freycinet.

FLEURIEU DE LA TOURRETTE (Marc-Antoine-Louis CLARET DE), savant français, frère du précédent. V. LA TOURRETTE.

FLEURIEUX (le), ancien petit pays de France (Lyonnais), aujourd'hui compris dans le département du Rhône. La localité la plus importante était Fleurieux-sur-Arbresle.

FLEURIGNY, village et comm. de France (Yonne), cant. de Sergines, arrond. et à 14 kilom. N. de Sens, sur la petite rivière de l'Oreuse; 574 hab. On y remarque un beau château reconstruit au XVe siècle sur l'emplacement d'un château fort ruiné par les Anglais en 1378. Les parties les plus intéressantes sont : la façade N., percée de grandes fenêtres; une admirable cheminée de la Renaissance, délicatement sculptée; une longue galerie voûtée en ogives à nervures; la chambre des Tableaux ornée de curieuses peintures sur bois, attribuées aux élèves de Jean Cousin, et la chapelle, dont on admire surtout le portail, les pendentifs de la voûte merveilleusement sculptés, et les vitraux. Un de ces vitraux, peint par Jean Cousin, représente la Sibylle tiburtine montrant à l'empereur Auguste la Vierge tenant l'Enfant Jésus.

FLEURI-LARDÉ s. m. Zooph. Genre de zoophytes trouvé sur une coquille d'huître, dans la rade du Havre : *La peau du* FLEURI-LARDÉ *est coriace, difficile à couper.* (V. de Bomare.)

FLEURILLARDE s. f. (fleu-ri-llar-de; *ll* mll.). Zool. Espèce d'holoturie.

FLEURINES, village et comm. de France (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arrond. et à 8 kilom. de Senlis; 192 hab. Traces d'antiquités romaines. Eglise en partie du XVIe siècle. Curieuse maison en pierre et en bois du XVe siècle. Ruines du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte, fondé au XIe siècle.

FLEURIOT DE LANGLE, nom d'un marin et d'un littérateur français. V. LANGLE.

FLEURIOT-LESCOT (J.-B.-Edouard), maire de Paris pendant la Terreur, né à Bruxelles en 1761, décapité le 28 juillet 1794. Il prit part aux troubles qui agitèrent sa patrie à l'occasion des réformes de Joseph II, et vint chercher un refuge à Paris, où il exerça la profession d'architecte. Dès l'origine de la Révolution française, on le vit figurer dans tous les mouvements populaires. Membre de la Commune, commissaire aux travaux publics et affilié aux Jacobins, il devint un des admirateurs les plus enthousiates de Robespierre, à l'influence duquel il dut d'être nommé substitut de Fouquier-Tinville au tribunal révolutionnaire, et maire de Paris après la chute des hébertistes. Au 9 thermidor, il déploya une grande énergie pour assurer le triomphe de son protecteur; mais, arrêté avec lui, il monta le lendemain sur le même échafaud.

FLEURIR v. n. ou intr. (fleu-rir — rad. *fleur*). Pousser des fleurs, se couvrir de fleurs épanouies, en parlant d'une plante; s'épanouir, en parlant des fleurs : *Les lilas commencent à* FLEURIR. *Plus une plante* FLEURIT *vite après sa naissance, et plus elle meurt vite.* (Maquel.) *L'aloès* FLEURIT *rarement dans nos*

climats. (Raspail.) *Chaque plante* FLEURIT *à l'heure qui lui a été fixée.* (A. Karr.)

> Le serpolet *fleurit* sur les monts odorants.
> MICHAUD.

> L'aubépine *fleurit;* les frêles pâquerettes,
> Pour fêter le printemps, ont mis leurs collerettes.
> TH. GAUTIER.

— Par anal. Se couvrir de poils, en parlant d'une partie du corps; se développer, en parlant du poil : *Son menton commence à* FLEURIR.

> Veux-tu voir tous les grands à ta porte courir?
> Dit un père à son fils dont le poil va *fleurir.*
> BOILEAU.

— Fig. Se développer, se former, prendre son existence ou son éclat : *L'enthousiasme ne* FLEURIT *que dans les terres fécondes.* (Bougeart.) *L'honneur des hommes croît au soleil, celui des femmes* FLEURIT *à l'ombre.* (Ch. de Bussy.) *Si la science du genre humain s'accroît incessamment, son imagination ne* FLEURIT *pas de même.* (Ste-Beuve.) ‖ Prospérer, être en progrès ou en honneur; briller, être à son apogée; en ce sens l'imparfait de l'indicatif fait *je florissais*, et le participe présent *florissant : Homère* FLORISSAIT *deux générations après la guerre de Troie.* (Volt.) *La fabrique qui* FLEURIT *le plus à Genève, est celle de l'horlogerie.* (D'Alemb.) *Sous tous les cabinets, sous tous les régimes, on n'a vu* FLEURIR *qu'un seul art : l'art de perdre le temps.* (E. de Girar.)

> Les animaux ont-ils des universités?
> Voit-on *fleurir* chez eux les quatre facultés?
> BOILEAU.

> Le commerce est la base et l'âme d'un empire;
> Qu'il périsse, tout meurt; s'il *fleurit*, tout respire.
> FRÉVILLE.

— v. a. ou tr. Fam. Parer de fleurs, en parlant d'une personne ou d'une chose : *Qui vous* A FLEURIE *de si bonne heure? Les ouvrières de Paris ont la passion de* FLEURIR *leurs fenêtres et leurs bonnets.*

— **Antonyme**. Défleurir.

FLEURISSANT, ANTE adj. (fleu-ri-san, ante — rad. *fleurir*). Qui fleurit, dont les fleurs s'épanouissent, en parlant des plantes, qui se couvre ou qui est couvert de fleurs, en parlant d'un terrain : *Un rosier* FLEURISSANT.

> Un vieillard sur son âne aperçut en passant
> Un pré plein d'herbe et *fleurissant.*
> LA FONTAINE.

— Rem. Il ne faut pas confondre ce mot avec FLORISSANT, qui ne s'emploie qu'au figuré.

FLEURISTE s. (fleu-ri-ste — rad. *fleur*). Personne qui cultive des fleurs, soit pour les vendre, soit pour en jouir; personne qui vend des fleurs : *L'art des* FLEURISTES *est un des plus merveilleux. Le* FLEURISTE *ne va pas plus loin que l'oignon de la tulipe.* (La Bruy.)

— *Fleuriste artificiel* ou *artificielle*, ou simplement *fleuriste*, Celui ou celle qui fait ou vend des fleurs artificielles : *Une habile* FLEURISTE.

— Adjectiv. Qui s'occupe de la culture des fleurs : *Un jardinier* FLEURISTE. *Un amateur* FLEURISTE. ‖ Où l'on cultive des fleurs : *Un jardin* FLEURISTE.

— **Encycl.** La production et le commerce des fleurs et des plantes d'ornement ont pris, dans ces dernières années surtout, une grande extension. A Paris et dans les environs, on trouve des étendues considérables, des champs entiers consacrés à la culture des fleurs; mais les besoins toujours croissants du luxe ont fait rechercher les plantes exotiques, ou celles qui sont rares en raison de l'époque de leur floraison. De là la nécessité pour le *fleuriste* de posséder des serres qui lui permettent d'avancer ou de retarder la floraison des plantes cultivées en plein air, et aussi de pouvoir multiplier et conserver les produits des pays chauds. Il doit s'attacher surtout à obtenir chaque fleur en grand nombre à l'époque où elle ne croît pas naturellement dans les jardins. Les *fleuristes* vendent aussi des fleurs coupées pour la confection des bouquets et des parures.

FLEURON s. m. (fleu-ron — dimin. de *fleur*). Bot. Chacune des corolles tubuleuses d'une fleur composée : FLEURONS *monogames.* FLEURONS *hermaphrodites. Les* FLEURONS *du bluet.* ‖ *Demi-fleuron*, Corolle ligulée ou en languette des fleurs des composées : *Les* DEMI-FLEURONS *de la chicorée, du pissenlit.*

— Par anal. *Fleuron d'une couronne*, Chacune des parties qui s'élèvent isolées au-dessus du cercle d'une couronne, et figurent une feuille ou une fleur : *Les* FLEURONS DE LA COURONNE *des rois de France étaient des fleurs de lis.*

— Fig. Objet d'un très-grand prix, personne très-précieuse :

> Ah! que sont les grandeurs que la victoire enfante,
> Près des *fleurons* divins du savoir et de l'art?
> A. BARBIER.

— *Plus beau fleuron d'une couronne* ou simplement *Plus beau fleuron*, Ce qui a un très-grand prix pour une personne, et particulièrement pour un prince couronné : *Louis XIV, devenu vieux, vit détacher les* PLUS BEAUX FLEURONS DE SA COURONNE. *Cette maison était le* PLUS BEAU FLEURON *de mon héritage.* ‖ Ce qu'il y a de plus excellent, de plus remarquable : *Les* Géorgiques *sont le plus beau* FLEURON *de la poésie latine.*

— Archit. Ornement sculpté représentant une feuille ou une fleur. ‖ Ornement d'architecture qui termine un couronnement.

— Typogr. Ornement représentant le plus souvent des feuilles et des fleurs, et qui se place, soit dans un en-tête, soit dans l'espace blanc qui reste à la fin d'un chapitre ou d'une autre division de l'ouvrage : *Un* FLEURON *figurant une corbeille de fruits, un vase de fleurs, un groupe d'enfants jouant avec des chèvres.*

— **Encycl.** Bot. On donne le nom de *fleuron* aux fleurs tubuleuses qui forment la totalité, ou tout au moins la partie centrale des capitules des composées, comme dans le chardon, la centaurée, la reine-marguerite, etc. Ces capitules étaient considérés par les anciens botanistes comme des fleurs, et les parties qui les composaient recevaient, suivant qu'elles étaient en tube ou en languette, le nom de *fleurons* ou de *demi-fleurons*. On divisait les composées en *flosculeuses* ou formées entièrement de *fleurons*, comme la centaurée; *semi-flosculeuses* ou uniquement composées de *demi-fleurons*, comme la chicorée; *radiées*, ou présentant des *fleurons* au centre et des *demi-fleurons* au pourtour, comme la pâquerette. Toutes ces expressions sont très-impropres; mais l'usage les a consacrées, et on les emploie encore assez souvent.

— Archit. Les architectes du moyen âge firent un fréquent usage de cet ornement. A partir du XII[e] siècle, ils en décorèrent les pinacles, les pignons, les rednas, les dais, et en général toutes les parties anguleuses et saillantes. Les *fleurons* de cette époque représentent des fleurs, des feuilles entrelacées ou simplement épanouies. Les architectes commencèrent par donner aux *fleurons* une silhouette peu découpée, puis ils ouvrirent davantage les folioles; enfin, un peu plus tard, ils imitèrent des bourgeons. De l'imitation du pistil des fleurs, des graines, des bourgeons, ils arrivèrent à l'imitation de la feuille développée, mais en se soumettant toujours aux données décoratives qui conviennent à la sculpture sur pierre. Les tiges des *fleurons* présentent, à dater du commencement du XIII[e] siècle, des sections carrées ou octogones, divisées toujours en quatre membres de feuillage à un seul étage, avec bouton supérieur, ou à deux étages. Dans ce dernier cas, les feuilles du deuxième rang alternent avec celles du premier, pour contrarier les lignes et donner plus de mouvement à l'ornement. Souvent les épanouissements des *fleurons* ne sont autre chose que des crochets, comme ceux que l'on remarque sur les rampants des gables et des pinacles. C'est au milieu du XIII[e] siècle que les *fleurons* prennent plus d'importance en hauteur et portent deux rangs de feuilles; ils croissent en raison de l'augmentation de hauteur donnée aux édifices de cette époque, où la ligne verticale tend à dominer aux dépens de la ligne horizontale. Vers la fin du XIII[e] siècle les *fleurons* deviennent plus refouillés, imitent servilement la flore et prennent des formes toutes particulières empruntées aux excroissances de la feuille de chêne; ils gagnent en hauteur et portent trois rangs de feuilles. Pendant le XIV[e] siècle, cet ornement n'est composé habituellement que de quatre ou huit crochets d'une très-grande hardiesse d'exécution. Au XV[e] siècle, les *fleurons* qui terminent les pinacles ou les gables sont souvent dépouillés de feuillages; ce sont de simples amortissements de formes géométriques que l'on revêt quelquefois d'ornements plats, d'algues marines, de feuilles d'eau, etc. Vers 1500, les *fleurons* ne sont autre chose que la réunion des crochets des rampants des gables ou des pinacles, et finissent par une longue tige prismatique. La variété des *fleurons* est infinie; car, bien que nos édifices gothiques en soient couverts, on n'en connaît pas deux qui aient été sculptés sur le même modèle. « Dans l'Ile-de-France et la Champagne, dit M. Viollet-le-Duc, les *fleurons* sont incomparablement plus beaux et variés que dans les autres provinces; ils sont mieux proportionnés, plus largement composés et exécutés. Ceux, en grand nombre, qu'on voit encore autour de la cathédrale de Paris, ceux du tombeau de Dagobert à Saint-Denis, ceux de l'église de Poissy, qui terminent les arcs-boutants du chœur, ceux de la cathédrale de Reims (nous parlons des anciens), sont la plupart d'un bon style et exécutés de main de maître. Autour des balustrades supérieures de Notre-Dame de Paris, on peut voir des *fleurons* à base carrée terminant les pilastres, qui sont d'une largeur de style incomparable. Ceux de la balustrade extérieure de la galerie du chœur, dont nous avons recueilli des débris, avaient un caractère de puissance et d'énergie qu'on ne trouve exprimé au même degré dans aucun autre monument de cette époque (commencement du XIII[e] siècle). » De nos jours, la serrurerie s'est emparée de ce genre d'ornementation; les grilles, les balustrades, les balcons et les crêtes des combles sont ornés de *fleurons* en fonte moulée, d'une exécution parfois excellente; les grilles en fer forgé et en tôle repoussée sont aussi ornées de *fleurons* admirablement exécutés. L'époque de la Renaissance et le XVII[e] siècle nous en ont laissé des modèles incomparables; la fonderie, en réalisant ses progrès, a, pour ainsi dire, détruit cette fabrication, qui dans d'autres temps a élevé la serrurerie au niveau de la sculpture. Le zinc repoussé ou moulé nous a encore permis d'imiter les *fleurons;* ce sont des ornements à bon marché dont se parent aujourd'hui, non-seulement les châteaux et les maisons princières, mais encore l'humble demeure de l'artisan.

FLEURONNÉ, ÉE adj. (fleu-ro-né — rad. *fleuron*). Orné de fleurs ou de fleurons : *Lettres* FLEURONNÉES. *Diadème* FLEURONNÉ. *La couronne germanique carlovingienne est formée seulement d'un cercle* FLEURONNÉ *qui entoure la tête.* (V. Hugo.)

— Sculpt. *Génie fleuronné*, Enfant dont la partie inférieure se transforme en fleurs ou feuillages.

— Blas. Syn. de FLEURÉ.

— Bot. Qui est composé de fleurons, en parlant du capitule des carduacées, telles que le chardon, la centaurée, etc.

FLEURS s. f. pl. (fleur — Les menstrues sont ainsi dites parce qu'on les a comparées à une fleur, à cause de leur couleur rouge. Ce qui prouve, selon M. Littré, que c'est bien *fleurs* qu'il faut dire et non pas *flueurs*, que quelques-uns ont proposé comme rectification, c'est que la basse latinité dit constamment *flores* et l'ancien français *fleurs* ou *flours*. L'italien dit de même *fiori* pour menstrues. Scaliger nous apprend qu'en Gascogne on disait autrefois qu'une femme est de Rodez quand elle a ses fleurs : « *Liberius qui loquuntur in Vasconia vocant menstruatas* Rutenenses. » Caseneuve prétend que c'est une expression dérivée du grec *roödês*, qui signifie *flueur* et *fluxion*, de *reô*, couler, et non pas de Rodez, ville capitale du pays de Rouergue. Ménage prétend, de son côté, que, par ce dicton, on a visé au mot grec *roda*, qui signifie des *roses;* et cela, à cause de la couleur rouge des menstrues, semblables à celle des roses; mais ces explications sont plus que hasardées). Méd. Ecoulement menstruel. Peu usité, excepté dans la locution suivante. ‖ *Fleurs blanches*, Perte non périodique, qui se produit chez un grand nombre de femmes, et qui se distingue des menstrues par sa couleur blanche ou jaunâtre : *Le comte de Maurepas, ministre de la marine, s'était permis quelques plaisanteries sur le compte de la marquise de Pompadour, et le roi n'avait fait qu'en rire; un jour, à Marly, elle trouva sous sa serviette ce quatrain :*

> La marquise a bien des appas,
> Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
> Et les fleurs naissent sous ses pas;
> Mais, hélas! ce sont des *fleurs blanches.*

Etait-il du méchant comte? Elle n'en douta pas.

— **Encycl.** On désignait autrefois sous le nom de *fleurs blanches* tous les écoulements autres que les écoulements sanguins qui avaient lieu à l'orifice de la vulve; mais, depuis les progrès de l'anatomie pathologique et l'emploi du spéculum, on comprend exclusivement sous cette dénomination un flux séro-muqueux abondant des organes génitaux de la femme, souvent constitutionnel et indépendant de toute lésion inflammatoire ou organique. Cette affection porte encore le nom de *leucorrhée*. Elle peut être symptomatique de plusieurs maladies du vagin ou de l'utérus, telles que vaginite, chancres syphilitiques, métrite, cancer, etc.; ou bien idiopathique, c'est-à-dire sans lésion apparente des organes génitaux. Dans le premier cas, il n'y a qu'un examen attentif qui, en permettant au médecin de connaître la cause de la maladie, puisse le guider dans la marche d'un traitement convenable. Dans le second, après avoir rempli quelques indications principales, on peut employer certains moyens généraux qui produisent presque toujours de bons effets. Cette affection est très-fréquente chez la femme; mais de ce que les parties sexuelles sont habituellement humides, il ne faudrait pas conclure qu'il y a toujours pertes blanches. Pour que cette maladie existe, il faut que la femme soit réellement incommodée par l'abondance du liquide; car, même à l'état normal, la vulve doit être sans cesse lubréfiée par une sécrétion muqueuse de la membrane ou des glandes vaginales.

— *Causes.* La leucorrhée se déclare à tous les âges de la vie. On la rencontre souvent chez les jeunes filles non encore pubères et même sur des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de huit ans. Cependant, il faut remarquer que, dans la plupart des cas de ce genre, l'écoulement provient d'une vaginite ou d'une vulvite, engendrées par la malpropreté ou par des habitudes vicieuses qu'ont déjà contractées les enfants. Quelquefois les *fleurs* blanches apparaissent à la première période menstruelle ou à l'âge critique. Sur 135 cas de leucorrhée, le docteur Blatin en a trouvé 106 de ce genre. Le tempérament paraît avoir une assez grande influence dans le développement de cette maladie. Ainsi les femmes blondes, aux yeux bleus, plus ou moins lymphatiques, sont plus souvent atteintes que les autres. Les femmes brunes, même robustes, n'en sont pas cependant tout à fait à l'abri. Le climat semble exercer une influence très-prononcée sur le développement de la leucorrhée. Dans le Midi, les femmes y sont moins exposées que dans le Nord, et on peut dire, en règle générale, que les climats froids et humides y prédisposent. Le séjour dans les villes est plus favorable à la production des *fleurs* blanches que le séjour dans les campagnes, qui est presque un préservatif. La différence tient à ce que, dans le premier cas, les femmes ont une vie plus sédentaire, des passions plus vives ou plus souvent excitées; elles se livrent plus facilement à des excès de tout genre qui favorisent l'apparition des pertes blanches. L'alimentation habituelle a aussi une grande influence sur cette maladie. Ainsi l'on voit des femmes éprouver des pertes considérables quand elles font usage du café au lait, du thé, du lait pur, de certains coquillages, de la chair de grenouilles, de certains fruits acides, etc. Lagneau et Lisfranc prétendaient qu'on pouvait produire ou suspendre à volonté la leucorrhée, en donnant ou en interdisant aux femmes le café au lait. L'usage du corset ou de vêtements trop serrés produit parfois cette affection. En général, toutes les femmes qui sont affectées de leucorrhée voient augmenter leurs pertes quelques jours avant et après l'apparition des règles. Quelques-unes même n'ont des *fleurs* blanches qu'à cette époque.

— *Symptômes.* Les symptômes de cette affection sont locaux ou généraux. Parmi les premiers, le plus apparent et le plus remarquable est un écoulement muqueux qui se produit par les parties extérieures de la génération, et, comme conséquence, on observe fréquemment sur ces mêmes parties ou sur la partie supérieure et interne des cuisses, une rougeur à la peau plus ou moins étendue, des excoriations plus ou moins profondes produites par le contact du liquide. Celui-ci, tantôt blanc, tantôt jaune ou verdâtre, présente une odeur fade et repoussante; il est parfois inodore. Marc d'Espine, qui a étudié spécialement cette affection, fait remarquer que la matière de l'écoulement, aqueuse et filante, est transparente, semblable à du blanc d'œuf (albumine), toutes les fois que le col de l'utérus est intact; mais qu'elle devient purulente dès que celui-ci est affecté de quelque lésion, depuis une simple rougeur jusqu'à l'érosion. Lorsque la muqueuse vaginale est pâle ou rose, qu'elle a l'aspect sain, la matière de l'écoulement est presque toujours d'un blanc crémeux ou caséeux, et à mesure que cette membrane paraît s'enflammer, l'écoulement prend l'aspect puriforme. On peut donc dire que, dans la simple leucorrhée, l'écoulement, pour l'utérus, est aqueux et albumineux, et, pour le vagin, l'écoulement est crémeux ou caséeux. Cette remarque est très-importante pour distinguer les *fleurs* blanches de l'écoulement blennorrhagique. En examinant le linge des malades, on trouve des taches plus ou moins nombreuses, plus ou moins étendues, selon l'abondance de l'écoulement. Elles sont jaunes ou grisâtres, assez semblables aux taches spermatiques. Lorsqu'elles sont sèches, elles donnent au linge la consistance de l'empois. La leucorrhée peut être divisée en utérine et vaginale; mais il est rare que ces deux variétés se rencontrent l'une sans l'autre. Les qualités physiques et la quantité de l'écoulement leucorrhéique varient beaucoup, chez la femme, et souvent d'un instant à l'autre. Le froid, l'humidité, l'usage de certains aliments, en augmentent rapidement la quantité. On a vu des femmes perdre plusieurs livres de liquide en une seule journée. La quantité d'albumine diminue avec l'abondance de l'écoulement. Beaucoup de femmes éprouvent du prurit à la vulve, de la pesanteur à l'épigastre, des tiraillements dans les aines, aux lombes, à la région et vers les reins. Si l'on examine les organes sexuels, on trouve les parties extérieures pâles, flasques, le vagin plus large, sa muqueuse décolorée ou bleuâtre; le col de l'utérus paraît quelquefois boursouflé et l'orifice est béant quand l'écoulement en vient. On prétend que certaines femmes leucorrhéiques sont très-ardentes aux plaisirs vénériens, tandis que d'autres y sont indifférentes. Il est probable, dans le premier cas, que ce sont les démangeaisons et le prurit qu'elles éprouvent aux parties sexuelles qui excitent leurs désirs.

— *Symptômes généraux.* Ils sont en rapport direct avec l'abondance de la perte et la durée de l'écoulement. « Lorsque la leucorrhée persiste depuis quelque temps, dit Grisolle, les femmes pâlissent; leur teint devient terne; les chairs sont flasques, les forces diminuent; les malades tombent dans un état de langueur; elles ont souvent des tiraillements, des douleurs névralgiques vers l'estomac; elles ont de l'inappétence, ou bien elles éprouvent le besoin de prendre des aliments fréquemment, mais elles sont vite rassasiées; les digestions sont lentes, pénibles : il y a parfois des appétits bizarres; enfin, les malades sont essoufflées; elles ont des palpitations, de la céphalalgie. Dans ces conditions, on voit souvent les règles diminuer d'abondance, se suspendre ou devenir irrégulières. Enfin, les femmes finissent par éprouver tous les troubles qui accompagnent communément la chlorose. » V. CHLOROSE.

La marche de la leucorrhée est essentiellement chronique. La maladie s'établit insensiblement, arrive par degrés à son maximum et persiste ensuite avec des variations plus ou moins grandes, selon les circonstances. Elle affecte quelquefois une marche intermittente, apparaissant trois ou quatre jours avant l'époque des règles, persistant quelques jours après, et disparaissant ensuite jusqu'à la nouvelle époque menstruelle. La

durée de cette affection est illimitée; on la voit pourtant quelquefois disparaître à l'époque critique. Sa terminaison n'est jamais funeste; mais, en détériorant la constitution, elle prédispose à d'autres maladies. Il n'est pas rare de la voir disparaître tout à coup, chez les jeunes filles, au moment de la menstruation, et, chez les femmes, après un accouchement.

La plupart des médecins allemands, Scanzoni entre autres, pensent que la leucorrhée peut produire, par sa persistance, une métrite chronique et certaines dégénérescences cancéreuses de l'utérus; mais ces assertions n'ont rien de fondé. On peut tout au plus admettre cette maladie comme cause prédisposante au prolapsus de la matrice. « L'homme qui cohabite avec une femme atteinte de leucorrhée simple court-il quelque danger? Est-il vrai, par exemple, qu'il puisse contracter une blennorrhagie? » Telle est la question que se pose Grisolle. Laissons-lui le soin de la réponse. « Au point de vue scientifique, dit-il, il importerait que cette question fût résolue; cependant, la chose n'est pas nécessaire en pratique; car, quelle qu'en fût la solution, le repos des familles exige assez souvent qu'on se serve du prétexte d'une âcreté particulière de certains écoulements leucorrhéiques ou du flux menstruel pour expliquer beaucoup de blennorrhagies de l'homme, et pour voiler ainsi les fâcheux résultats d'une infidélité. Je crois, d'ailleurs, qu'un flux leucorrhéique, souvent assez âcre pour irriter la peau de la partie interne des cuisses de la femme elle-même, doit pouvoir, étant mis en contact avec la muqueuse uréthrale, provoquer une phlegmasie qui, toutefois, n'a rien de spécifique. »

— *Diagnostic.* Il est souvent très-important et quelquefois bien difficile à établir, vu les affections nombreuses où a lieu un écoulement par la vulve. La blennorrhagie est la maladie avec laquelle on peut le plus facilement confondre la leucorrhée. « Cependant, si la perte s'est produite lentement, dit Valleix, sans signes d'inflammation; si elle a persisté longtemps; si, à l'examen à l'aide du spéculum, qui est toujours nécessaire, on trouve le vagin et le col de l'utérus à l'état sain, et en même temps, soit un écoulement aqueux ou albumineux venant de l'utérus, soit un écoulement blanc crémeux produit par la muqueuse vaginale, soit l'un et l'autre, ce qui est plus fréquent, on ne peut douter qu'il n'y ait qu'une simple leucorrhée. Si les écoulements que nous venons d'indiquer existent avec des lésions du col ou de la muqueuse vaginale, ce qu'on ne voit que dans une faible minorité des cas, on a bien des motifs de regarder encore la maladie comme une simple leucorrhée et les lésions comme des complications. Si l'écoulement est puriforme, on le considérera comme inflammatoire, et l'on verra dans la maladie une vaginite; car rien ne nous autorise à penser que le pus ou le mucopus puisse se former en l'absence de toute inflammation. » V. BLENNORRHAGIE.

— *Traitement.* Le traitement de la leucorrhée varie suivant l'intensité et la durée de la maladie. Lorsqu'elle survient brusquement, qu'elle s'accompagne d'accidents aigus, il faut conseiller le repos, l'usage des bains, des injections plus ou moins astringentes, une nourriture douce et la continence. Lorsque, au contraire, l'affection est ancienne, l'écoulement abondant, que les malades sont affaiblies, il faut presque toujours commencer par un traitement général, qui consiste dans l'emploi des amers, des toniques et des ferrugineux. Le quinquina est celui de tous les toniques qui jouit de la plus grande réputation. On l'emploie sous toutes les formes. Tissot recommandait la préparation suivante sous le nom d'*électuaire antileucorrhéen :*

Poudre de quinquina. . . . . 15 grammes.
Poudre de macis. . . . . . . 4 —
Poudre de cachou. . . . . . 4 —
Mêlez et incorporez dans :
Electuaire de roses rouges. . 45 grammes.
Electuaire de romarin. . . . 15 —
Essence de cannelle. . . . . 2 gouttes.

Ajoutez :

Sirop d'épicarpes d'oranges. . Q. s.
Le tout à prendre par 4 grammes, matin et soir.

A ce régime, il faut ajouter une alimentation substantielle, consistant surtout en viandes grillées et en vin de Bordeaux par petite quantité.

Les ferrugineux sont très-souvent employés. On donne la préférence au carbonate ou au sulfate de fer, ou bien encore au fer réduit par l'hydrogène. Le sirop chalybé de Willis a joui d'une grande réputation; en voici la formule :

Sulfate de fer . . . . 1 partie.
Dissolvez dans :
Eau bouillante. . . . . 8 parties.
Filtrez et faites fondre dans le liquide :
Sucre blanc. . . . . 16 parties.
Gomme arabique en poudre. 2 —
Dose : de 30 à 40 grammes par jour.

Les balsamiques, tels que le copahu, les baumes du Pérou, de tolu, la térébenthine de Venise, jouissent d'une grande efficacité. Le docteur Walsh faisait usage des pilules suivantes :

Térébenthine de Venise. . . 4 grammes.
Extrait de gentiane. . . . . 4 —
Gomme kino et sulfate de fer 6 —
Mêlez et faites des pilules de $0^{gr},10$.
Dose : 15 pilules, trois fois par jour.

Le baume de copahu est employé comme dans la blennorrhagie; mais, lorsque les malades ne peuvent pas le supporter, on a conseillé de mettre en usage le suppositoire suivant :

Baume de copahu solidifié et beurre de cacao . . . . 4 grammes.
Extrait d'opium . . . . 2 —
Employez ce suppositoire matin et soir.

Un des médicaments le plus faciles à prendre, et que Pierquin a beaucoup vanté, est la solution suivante :

Iodure de fer. . . . . 8 grammes.
Alcool rectifié . . . . 64 —
Eau pure . . . . 64 —

A prendre 15 ou 20 gouttes par jour, dans une *infusion de saponaire ou de tilleul.*

Le même médecin recommande encore les tablettes d'hydriodate de fer préparées ainsi qu'il suit :

Hydriodate de fer . . . . . . 4 grammes.
Safran pulvérisé. . . . . . . 4 —
Sucre pulvérisé. . . . . 250 —
Mucilage de gomme adragante. . . . . Q. s.

Faites 240 tablettes, à prendre de 8 à 10 par jour.

Les docteurs Wedekind, Gunther, Santer, Aran, etc., ont beaucoup vanté l'administration de la sabine dans les cas où les règles sont supprimées et où elles semblent être remplacées par des *fleurs* blanches. On administre la poudre de sabine en pilules, à la dose de $0^{gr},30$ à $0^{gr},50$ chacune, trois fois par jour. L'action de ce médicament est très-prompte.

— *Traitement local.* Le traitement local consiste principalement en injections et en cautérisations. Nélaton se sert avec beaucoup de succès de l'injection suivante :

Sulfate de cuivre. . . . . . . 1 gramme.
Eau . . . . 400 grammes.
Une injection matin et soir.

On emploie également les injections avec le nitrate d'argent de $0^{gr},03$ à $0^{gr},10$ pour 30 grammes d'eau.

Girtanner employait la potasse caustique ainsi qu'il suit :

Potasse caustique . . . . . . 30 grammes.
Opium pur. . . . . 20 —
Faites dissoudre dans :

Eau pure, 300, 600 ou 900 grammes, suivant qu'on veut agir avec plus ou moins d'activité.

Pringle recommandait l'injection suivante :
Sulfate de zinc. . . . . 8 grammes.
Alun. . . . . 8 —
Eau . . . . 500 —

Enfin, on fait encore des injections avec l'ammoniaque étendue d'une grande quantité d'eau, le borax en solution, le sulfate de soude (Trousseau), le chlorure de chaux, l'eau de chaux, les décoctions de noix de galle, d'écorce de chêne, de feuilles de noyer, de ratanhia; les solutions d'alun, de sulfate de zinc et d'acétate de plomb. On peut aussi, pour avoir une action continue, imprégner de ces liquides des bourdonnets de charpie qu'on laisse séjourner dans le vagin. Plusieurs médecins, entre autres Reclam, Mitchell, Malgaigne, ont guéri des leucorrhées très-rebelles par l'application du fer rouge sur les régions lombaires ou sur le col de l'utérus.

Les travaux les plus récents qui ont été publiés sur ce sujet sont dus aux docteurs : Marc d'Espine, *Recherches analytiques sur quelques points de l'histoire de la leucorrhée* (*Archives générales de médecine*, 1836, t. X); Tyler-Smith, *Recherches anatomiques et microscopiques sur la leucorrhée* (*Union médicale*, 1852); Blatin et Nivet, *Traité des maladies des femmes qui déterminent des fleurs blanches, des leucorrhées* (1842, 1 vol. in-8°); Brierre de Boismont, *De la menstruation considérée dans ses rapports physiologiques et pathologiques* (1842, 1 vol. in-8°); Troussel, *Des écoulements particuliers des femmes* (1842, in-8°).

FLEURUS, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Charleroi, à 4 kilom. de la rive gauche de la Sambre; 3,945 hab. Fabrication de gros lainages; raffineries de sel, tanneries, préparation du lin. Aux environs, cailloux roulés de quartz-hyalin, dits *diamants de Fleurus.* Cette localité a donné son nom à quatre batailles mémorables : 1° en 1622, entre les Allemands et les Espagnols; 2° en 1690, entre le maréchal de Luxembourg et le prince de Waldeck (*ce dernier fut vaincu*); 3° en 1794, entre le général Jourdan et les Autrichiens (la victoire de Jourdan entraîna la conquête de toute la Belgique); 4° en 1815, entre Napoléon I^er^ et les alliés

Fleurus (BATAILLES DE). Trois grandes batailles, trois victoires célèbres remportées par les armées françaises ont immortalisé ce nom de Fleurus, un des plus glorieux qui soient inscrits dans nos fastes militaires. Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire une autre bataille de Fleurus, la première en date, qui se livra en 1622 entre les Espagnols et les troupes protestantes commandées par le duc de Brunswick et le prince de Saxe-Weimar, et dans laquelle les défenseurs de la liberté de conscience demeurèrent victorieux. Nous ne présenterons dans cet article que le récit des batailles de 1690 et de 1794; pour la bataille gagnée en 1815 par Napoléon sur les Prussiens, nous renvoyons le lecteur au mot LIGNY, nom sous lequel elle est le plus souvent désignée par les historiens.

— I. La ligue d'Augsbourg, si habilement organisée par le prince d'Orange, portait ses fruits, qu'il était le premier à recueillir; car, pendant que nous avions à lutter contre l'Europe, ameutée par lui contre nous, il s'affermissait sur le trône d'Angleterre, sans opposition réelle de la part de Louis XIV, qu'occupaient assez les affaires du continent. Ce prince eut alors jusqu'à près de 400,000 hommes sous les armes; mais tel était le nombre des ennemis contre lesquels nous avions à lutter, que sur plusieurs points nous en étions réduits à une guerre défensive. En Flandre, le maréchal d'Humières fut battu par le prince de Waldeck, et Louvois, dont il était la créature et l'ami, fut obligé de lui ôter le commandement. Le roi le remplaça par le maréchal de Luxembourg, qui, depuis les procès d'empoisonnement où l'on sait qu'il avait été mêlé, était resté dans une sorte de disgrâce. C'était le plus brillant élève de Condé et le plus illustre des généraux qu'eût alors la France. Doué d'un coup d'œil sûr et rapide, donnant ses ordres avec netteté et précision, quelquefois apathique et sujet à s'endormir sur les mouvements de l'ennemi, il avait d'éclatants réveils, comme à Steinkerque. Louvois le haïssait, comme il avait haï Turenne. « Je vous promets, lui dit Louis XIV, que j'aurai soin que Louvois aille droit. Je l'obligerai de sacrifier au bien de mon service la haine qu'il a pour vous : vous n'écrirez qu'à moi; vos lettres ne passeront point par lui. » Luxembourg entra en Flandre au commencement de mai (1690), et se porta sur la Sambre, derrière laquelle était campé le prince de Waldeck, brave général, mais irrésolu, lent à se décider, caractère qui offrait de grandes éventualités de succès à un adversaire habile, qui se distinguait surtout par la promptitude de ses résolutions, et qui, avec l'avantage d'une infanterie aussi forte que celle des ennemis, possédait une cavalerie supérieure en nombre. Le point essentiel pour Luxembourg était de franchir la Sambre; il sut adroitement tromper son ennemi, qui se porta sur Traségnies, tandis que les Français débouchaient par Fleurus. Le prince de Waldeck, averti trop tard, revint le lendemain se ranger en bataille derrière les villages de Saint-Amand et de Fleurus; Luxembourg, qui avait réussi à lui cacher une partie de ses forces, alla s'établir à Velaine, sur la Sambre, depuis un ravin qui va se perdre dans cette rivière jusqu'au château de Melcourt. De part et d'autre, la nuit du 30 juin au 1^er^ juillet fut employée à se préparer au combat. Les impériaux la mirent à profit pour corriger un peu leur position : laissant Fleurus devant eux, ils portèrent leur droite sur les hauteurs qui s'étendent entre Hépignies et Wangenies, et leur gauche de Wagnée à Saint-Amand; leur front était protégé par deux ruisseaux coulant, l'un de Wagnée, l'autre de Wangenies. L'armée française s'avança sur cinq colonnes, pour se déployer entre Velaine et Fleurus; son artillerie, au centre, était flanquée d'une colonne de cavalerie et d'une ligne d'infanterie. La cavalerie de l'aile gauche ennemie se forma la première, ayant sa droite en avant de Fleurus; l'infanterie vint ensuite, occupant le terrain entre l'aile gauche et Ligny; leur aile droite s'étendait de ce village à Boignies. Le général français vit bien le flanc gauche des ennemis appuyé à un village et à un ruisseau; mais il reconnut en même temps que le prince de Waldeck, dans la certitude où il se croyait de ne pouvoir être tourné de ce côté, n'avait placé aucun corps en observation pour le prévenir des mouvements que les Français pourraient opérer sur ses derrières, et c'est sur cette observation que Luxembourg arrêta son plan de bataille. A la faveur d'une éminence qui devait dérober sa manœuvre à l'ennemi, il porta toute la cavalerie de son aile droite sur la gauche des Hollandais, et combla en même temps les vides de sa ligne par des renforts nouvellement arrivés, circonstance ignorée du prince de Waldeck. En même temps, celui-ci aperçut sur son front un déploiement de forces imposant, qui le trompa sur les véritables intentions de son adversaire. Six de nos bataillons occupèrent Fleurus; la cavalerie de notre aile gauche avança des deux côtés de ce village, et 30 pièces de canon couronnèrent les hauteurs depuis Fleurus jusqu'à Saint-Amand. Pendant que ses lieutenants dirigeaient cette attaque directe, Luxembourg filait rapidement avec une partie de sa droite le long du flanc de l'ennemi pour se rabattre impétueusement sur ses derrières, traversait à Ligny le ruisseau de ce nom et s'avançait sur une grande chaussée jusqu'au lieu dit des *Trois-Burettes.* Entièrement absorbé par les événements qui s'accomplissaient sur son front, Waldeck n'eut que fort tard connaissance de ce mouvement. Etonné de se voir ainsi débordé par un ennemi qu'il croyait inférieur en forces, il essaya de prévenir le danger par un changement de position, ordonna à sa seconde ligne de se former en bataille entre Wagnée et la cense de Chesseau, et détacha sa réserve pour appuyer cette ordonnance. Mais Luxembourg, s'avançant, avec 30 pièces d'artillerie sur son front, fit charger la cavalerie impériale, qui fut rompue et dispersée; l'infanterie dont elle était entremêlée n'eut pas un meilleur sort; elle fut mise dans une déroute complète. Tandis que ce combat se livrait sur les derrières de l'ennemi, le centre et la gauche de l'armée française traversaient la plaine, attaquaient l'infanterie hollandaise et gravissaient les hauteurs de Wangenies. L'artillerie des ennemis, bien disposée et bien servie, fit essuyer de grandes pertes à la cavalerie française, sans que l'infanterie pût la secourir. La lutte fut sanglante sur ce point; heureusement que le prince de Waldeck avait sa gauche trop maltraitée pour profiter de l'avantage qu'il obtenait sur notre centre. Luxembourg ordonna alors au duc du Maine de ramener en ligne toute la cavalerie qu'il pourrait rallier, et de l'étendre pour déborder le front de Waldeck. Les impériaux et les Hollandais tentèrent des efforts inouïs, mais inutiles, pour déboucher des villages où le général français les avait refoulés. Celui-ci fit alors marcher de nouveau son aile droite, afin de décider le sort de la bataille; Waldeck, apercevant le triple mouvement concentrique de notre droite, de notre centre et de notre gauche, ne songea plus qu'à donner le signal de la retraite, en abandonnant à eux-mêmes les divers détachements qu'il avait placés dans les villages et les châteaux voisins, et qui, cernés de toutes parts les jours suivants, furent forcés de se rendre. Ce fut l'infanterie hollandaise qui résista le plus longtemps aux assauts de notre cavalerie; sa froide intrépidité nous coûta au moins 3,000 hommes. Le prince de Waldeck laissait sur le champ de bataille de Fleurus 6,000 morts, 11,000 prisonniers, presque toute son artillerie et une immense quantité de drapeaux qui allèrent *tapisser* Notre-Dame. Il effectua sa retraite sur Charleroi, puis sur Bruxelles, où les renforts qu'il reçut aussitôt lui rendirent sa supériorité numérique, tandis que le vainqueur, laissé à ses propres forces par un ministre envieux, en était réduit à se tenir sur la défensive après sa brillante victoire. Cette basse jalousie formait un étrange contraste avec les nobles sentiments de Luxembourg, qui savait admirer les grandes actions jusque dans ses ennemis : « Je me souviendrai, disait-il sur le champ de bataille de Fleurus, de l'infanterie hollandaise; mais M. le prince de Waldeck ne doit pas oublier la cavalerie française. »

Nos soldats déployèrent en cette circonstance une ardeur vraiment irrésistible. Un officier observateur disait, après avoir considéré attentivement les morts qui jonchaient la plaine : « Je n'ai vu sur le visage des Hollandais et des Allemands que l'image de la mort toute plate; mais la rage et la fureur étaient peintes sur la figure des Français; ils semblaient encore menacer l'ennemi. » C'est à Fleurus que périt Dumetz, notre plus habile ingénieur militaire après Vauban : enveloppé par les troupes ennemies et refusant de rendre son épée, il fut impitoyablement massacré. Louis XIV, ayant aperçu son frère quelques jours après, lui adressa ces paroles flatteuses : « Vous avez beaucoup perdu; mais j'ai perdu encore plus que vous. » Peu de temps avant Fleurus, ce prince avait rendu à Dumetz lui-même un hommage encore plus délicat. Cet homme, d'un courage et d'un talent incontestables, était d'une laideur repoussante. La Dauphine, l'apercevant un jour au dîner du roi, ne put s'empêcher de dire tout bas à Louis XIV : « Voilà un officier qui est affreusement laid. — Et moi, répondit le prince assez haut, je le trouve on ne peut plus beau, car c'est un des hommes les plus braves de mon royaume. »

— II. Tandis que l'agitation des partis régnait au sein de la Convention, les armes de la République triomphaient aux frontières. Carnot avait essayé à Wattignies son système de grande guerre, consistant à pousser une seule masse en avant au lieu de disperser l'armée en une multitude de corps, comme on l'avait fait jusqu'à ce moment. Pichegru et Jourdan étaient chargés de l'exécution de son plan de campagne. Tandis que les alliés, fidèles à leur ancien système, marchaient sur Péronne, Saint-Quentin et Arras pour jeter l'alarme dans Paris, Pichegru, sans paraître s'inquiéter de ces démonstrations, envahissait la Flandre à la tête de 50,000 hommes et s'emparait d'Ypres, après avoir battu le général autrichien Clairfayt à Hooglède. Cobourg, général en chef de l'armée autrichienne, se sépara alors du duc d'York, qui commandait les Anglais, et se dirigea vers Charleroi où ses communications allaient se trouver menacées. En effet, Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, nouvellement organisée et forte de 66,000 hommes, avait fait passer la Sambre à ses divisions pour se porter sur Charleroi et l'investir (juin 1794). Forcé par les Autrichiens de se retirer en deçà du fleuve, il le franchit de nouveau quelques jours après, reprit toutes ses positions et poussa le siége si vivement qu'en huit jours les feux de la place furent éteints, et que tout fut préparé pour l'assaut. Un officier parlementaire se présenta alors au camp français, une lettre à la main. Mais Saint-Just, qui donnait ses ordres au camp

refusa d'ouvrir la lettre et dit : *Ce n'est pas un chiffon de papier, c'est la place qu'il nous faut.* Le soir même, la garnison sortit de la ville, au moment où le prince de Cobourg arrivait en vue des lignes françaises. La reddition de Charleroi, encore ignorée des ennemis, rendit notre position beaucoup plus solide, et diminua le danger de livrer bataille avec une rivière à dos. Tout se prépara donc pour une action décisive le lendemain. L'armée française, un peu inférieure en nombre à celle des Autrichiens, avait une artillerie plus redoutable et mieux servie ; mais leur cavalerie était plus nombreuse et plus rompue aux manœuvres militaires. Jourdan avait fait prendre à ses troupes une position demi-circulaire en avant de Charleroi, ses deux ailes appuyées à la Sambre, son centre avancé au bourg de Gosselies, et protégé par des retranchements exécutés à Hépignies. Kléber commandait à la gauche, depuis la Sambre jusqu'à Trasségnies ; la division Marceau s'étendait à Velaine et à Wanfersee ; celle de Lefebvre un peu en arrière et sur la gauche de Fleurus ; celle de Championnet au delà d'Hépignies ; celle du général Morlot en avant de Gosselies ; celle du général Montaigu en avant de Trasségnies. La division Hatry était en réserve à la Ransart. La cavalerie, sous les ordres du général Dubois, était répartie entre La Ransart et Wagnée, derrière le bois de Lambue. L'armée ennemie était divisée en cinq corps : le premier, formant leur extrême droite, commandé par le prince d'Orange ; le second, par le général Quasdanovich ; le troisième, par le prince de Kaunitz ; le quatrième, par le prince Charles, et le cinquième, formant l'extrême gauche, par le général Beaulieu.

L'action s'engagea le 8 messidor (27 juin 1794) dès le matin. Le prince d'Orange, placé en face de Kléber, obtint d'abord quelques succès sur notre gauche, et força nos colonnes à se replier, à travers le bois de Monceaux, jusque sur les bords de la Sambre, à Marchienne-au-Pont. Kléber accourt alors sur le point menacé, porte des batteries sur les hauteurs, enveloppe les Autrichiens dans le bois de Monceaux et les fait attaquer en tous sens. Vainement l'ennemi manœuvra soit pour enlever les batteries de front, soit pour les prendre en flanc ; vainement sa cavalerie chargea impétueusement les troupes qui défendaient nos pièces ; elle fut continuellement repoussée et foudroyée par la mitraille que vomissaient les batteries. En ce moment, le prince d'Orange reçut la nouvelle de la prise de Charleroi, et il se hâta de donner le signal de la retraite.

Tandis que Kléber sauvait ainsi notre aile gauche, Jourdan, au centre et à droite, ne faisait pas de moindres efforts pour fixer le sort de la journée. Morlot, qui se trouvait en avant de Gosselies, essaya plusieurs manœuvres pour tourner Quasdanovich, qui s'était déployé en avant de la cense de Grandchamp. Il fit marcher des troupes par Mellet et Thuméon pour attaquer les Autrichiens en flanc, tandis qu'il les aborderait de front ; mais Morlot se vit tourné lui-même, et Quasdanovich, après avoir repoussé les Français de Mellet, s'établit sur des hauteurs d'où il canonna la division Morlot. Après une heure de résistance, le général français, voyant les ennemis passer le Piéton, ruisseau qui traversait le champ de bataille, se replia en bon ordre sur Gosselies. De son côté, Championnet, opposé au corps de Kaunitz, et appuyé sur la redoute d'Hépignies, opposait une invincible résistance aux attaques de l'ennemi, que ne cessait de foudroyer notre artillerie. Huit de leurs escadrons, ayant tenté de nous tourner par Wagnée, furent repoussés après avoir subi des pertes considérables. Le comte de Kaunitz fut averti que le prince Charles faisait marcher son corps d'armée sur Fleurus ; aussitôt il y dirigea également le sien. Un feu croisé s'établit alors contre nos troupes, qui abandonnèrent aux Autrichiens les hauteurs d'Hépignies. Mais Jourdan, qui a vu le danger, lance sur ce point une partie de la division Hatry, tenue en réserve, et fait reprendre cette position importante. Mais c'est à Lambusart, point d'appui de la division Lefebvre, que s'est engagée la lutte la plus terrible, la plus acharnée. Beaulieu, après avoir remonté la Sambre sur ses deux rives pour agir contre notre extrême droite, avait réussi à repousser la division Marceau, qui s'était débandée et avait repassé la rivière en désordre. Marceau, ralliant alors quelques bataillons, s'était jeté dans Lambusart, résolu à y périr plutôt que d'abandonner ce poste appuyé à la Sambre et soutien indispensable de notre extrême droite. C'est là qu'eut lieu l'épisode décisif et aussi le plus sanglant de la bataille. Lefebvre, après avoir replié ses avant-postes de Fleurus sur Wagnée, jette des troupes dans Lambusart. Beaulieu en fait autant pour rendre inutile tout secours à Marceau, et Jourdan, de son côté, y porte le reste de sa réserve. La lutte devient effroyable ; les feux se multiplient si rapidement qu'on ne distingue plus les coups. Bientôt les baraques du camp s'enflammèrent, et l'on se battit au milieu d'un incendie.

Il y eut alors un instant de terreur parmi nos soldats ; une bombe ayant mis le feu à des caissons de poudre, la division Lefebvre parut enveloppée tout entière d'un nuage de flammes. Des soldats effrayés demandèrent le signal de la retraite : « Non, dit Lefebvre, point de retraite aujourd'hui. Nous retirer quand nous pouvons combattre avec gloire ! non, non, point de retraite ! » Ces mots retentissent aussitôt de rang en rang et raniment le courage des troupes républicaines, qui restent enfin maîtresses de Lambusart. Après avoir été d'abord repoussés, les Français étaient parvenus à rétablir le combat sur tous les points : sur la gauche, Kléber avait réussi à couvrir la Sambre ; Morlot, replié sur Gosselies, s'y maintenait énergiquement ; Championnet avait repris Hépignies, et Lambusart était décidément en notre pouvoir. En ce moment, plusieurs escadrons autrichiens se portèrent sur Charleroi, qu'ils ne croyaient pas encore rendu. Le feu de la place leur ayant appris la vérité, ils allèrent en porter la nouvelle à Beaulieu et au prince de Cobourg, nouvelle que le prince d'Orange n'avait pu encore leur faire parvenir. On était à la fin de la journée ; nous étions maîtres du champ de bataille, Charleroi était à nous ; dès lors, Cobourg, n'entrevoyant aucune opportunité à recommencer la lutte le lendemain, ordonna la retraite générale, qui s'opéra, d'ailleurs, avec tout l'ordre qu'on pouvait espérer d'une armée vaincue.

Cette bataille, une des plus disputées de la campagne, s'appela *bataille de Fleurus*, moins à cause du rôle fort secondaire qu'y avait joué ce village, qu'à cause de l'illustration que le maréchal de Luxembourg avait déjà attachée à ce nom. Bien que les résultats sur le terrain en eussent été peu considérables, puisqu'ils se bornaient à une attaque repoussée, la portée en fut immense, car elle décida les Autrichiens à rétrograder, pour ne pas compromettre leurs communications. La retraite des coalisés devint alors générale, et la seconde conquête de la Belgique fut le prix de la bravoure de nos soldats et des talents incontestables de nos généraux.

Nous ne devons pas omettre, en terminant ce récit, un incident curieux qui paraît avoir exercé une certaine influence sur le sort de la journée. Par ordre du général Jourdan, un aéronaute s'était élevé dans son ballon au-dessus du champ de bataille, et s'était maintenu à une certaine hauteur d'où, au moyen de billets qu'il laissait tomber, il instruisait le général en chef de tous les mouvements de l'ennemi, et lui indiquait les points qui réclamaient du secours. Cet expédient, tout nouveau dans l'art de la guerre, ne semble pas, que nous sachions, s'être renouvelé depuis avec avantage. Les pertes que nous eûmes à essuyer, dans cette ciconstance, n'ont jamais été bien déterminées ; celles des Autrichiens s'élevèrent à environ 10,000 hommes.

Fleurus (BATAILLE DE), tableau de Bellangé ; galeries de Versailles (nº 2,316). L'artiste a choisi le moment où les troupes du prince de Kaunitz et de l'archiduc Charles se portent une dernière fois à l'attaque des retranchements compris entre le village d'Hépignies et celui de Wagnies, et sont repoussés par les Français dirigés par Jourdan, Lefebvre et Championnet. En certains endroits, les blés et les baraques du camp, auxquels les obus ont mis le feu, et les caissons d'artillerie qui sautent enveloppent les soldats de flammes et de fumée. En l'air apparaît le ballon, d'où un aéronaute suit les mouvements des Autrichiens. On aperçoit dans le fond le village de Fleurus.

Dans ce tableau de grandes dimensions, on ne retrouve pas la vivacité de touche que Bellangé a montrée dans ses petits croquis de mœurs militaires. La composition est un peu délayée et confuse, et la préoccupation des détails a complètement détruit toute espèce d'ensemble. Toutefois, cette peinture ne méritait pas « l'éreintement » en cinq ou six pages que le terrible Gustave Planche lui a consacré dans son Salon de 1836, et dont nous extrayons les lignes suivantes : « ... Les spectateurs qui cherchent dans un tableau, non pas l'émotion, mais la distraction, qui ne se mettent pas en quête de l'idée génératrice d'une œuvre, mais qui s'amusent à epeler successivement toutes les syllabes d'une page, trouvent une ample pâture dans la *Bataille de Fleurus*. Ils peuvent revenir douze fois devant cette toile, l'étudier à leur manière, c'est-à-dire regarder tantôt un morceau, tantôt un autre et ne pas se lasser. Il y a toujours à voir, et beaucoup ; de minute en minute, l'œil découvre des incidents inattendus, des scènes qui ne sont pas toujours vraisemblables, même dans le cercle trivial adopté par l'auteur, mais qui éveillent, qui occupent l'attention, et qui, aux yeux du plus grand nombre, passent volontiers pour des choses neuves, pour des créations. C'est à cet art singulier, qui mériterait le nom de métier, qu'il faut rapporter la popularité de M. Bellangé ; c'est l'explication des applaudissements qu'il recueille chaque année. Mais après avoir constaté le succès populaire, il nous reste à faire la part de la raison. Or, tout en regrettant d'être amené à comprendre dans la discussion une œuvre aussi mesquine, aussi nulle que la *Bataille de Fleurus*, nous devons dire non-seulement qu'il n'y a pas de tableau dans ce cadre, mais encore que les groupes de ce prétendu tableau sont d'une exécution misérable. Si ces chevaux et ces hommes entassés pêle-mêle, si ces masses ajoutées l'une à l'autre sans ordonnance, sans nécessité, avaient au moins le mérite d'un dessin pur et chaste ; si la reproduction littérale de la nature dissimulait l'absence de pensée, il y aurait lieu à pardonner. Mais, par malheur, M. Bellangé ne peut alléguer une pareille excuse ; car le dessin et la couleur de ses figures ne résistent pas à l'analyse. Les soldats de plomb qui servent au divertissement des enfants de huit ans sont le seul terme de comparaison que je puisse invoquer pour bien caractériser les personnages de cette bataille, et même j'inclinerais volontiers à préférer les soldats de plomb... » On ne saurait mettre plus de dédain et de virulence dans la critique.

Le musée de Versailles possède une autre *Bataille de Fleurus* (nº 2,748), peinte par Manzuisse, et qui a été exposée pour la première fois au Salon de 1837 : elle est de plus grandes dimensions encore (4m,65 de hauteur sur 5m,43 de longueur) et ne vaut pas mieux au point de vue de l'art.

La bataille de Fleurus, que les Espagnols, conduits par don Gonzalve de Cordoue, gagnèrent en 1622, a été peinte avec talent par Vicente Carducci : le tableau est au musée de Madrid.

FLEURY, hameau de France (Seine-et-Marne), comm. de Courtpalay, cant. de Rozoy, arrond. de Coulommiers. L'église, du XIe siècle, précédée d'un porche roman dont les chapiteaux sont richement sculptés, renferme des pierres tumulaires représentant des personnages gravés au trait. On y voit aussi un beau château du XVIe siècle, entouré de fossés et dont la façade est flanquée de deux tours. La chapelle est ornée de fresques du Primatice et du Rosso. Les jardins et le parc sont de toute beauté.

FLEURY (VAL-), hameau de France (Seine-et-Oise), comm. de Meudon, cant. de Sèvres, arrond. de Versailles, dans un délicieux vallon sur lequel a été jeté, en 1838, pour le passage du chemin de fer, un magnifique viaduc composé d'un double rang de sept arches, et du haut duquel on embrasse d'un seul coup d'œil toute la vallée de la Seine, de Charenton à Montmorency, Paris tout entier, le bois de Boulogne, le Trocadéro, le Mont-Valérien, Saint-Cloud, etc. Le viaduc a 146 mètres de longueur et 36 mètres de hauteur. Les arches du premier rang mesurent 7 mètres d'ouverture sur 7 mètres de hauteur, et celles du second rang 10 mètres d'ouverture sur 20 mètres de hauteur. Ce monument fait honneur à M. Payen, inspecteur général des ponts et chaussées.

FLEURY-SUR-ANDELLE, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N. des Andelys ; pop. aggl., 1,327 hab. — pop. tot., 1,454 hab. Ce bourg est admirablement situé sur la rive gauche de l'Andelle. Des coteaux boisés le dominent au N. et au S. ; à l'E. et à l'O. s'étendent de verdoyantes prairies. Fleury, qui comptait à peine 200 habitants au commencement de ce siècle, est aujourd'hui un bourg industriel. L'église, reconstruite en 1846, est surmontée d'une tour pyramidale que l'on aperçoit de très-loin. A l'intérieur on remarque : la chaire en bois sculpté, de beaux autels, un tableau de M. Courbet, le *Couronnement de la Vierge*, etc. Une vaste place précède la façade monumentale de l'hôtel de ville.

FLEURY-SUR-LOIRE ou **SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE**. V. ce dernier nom.

FLEURY (l'abbé Claude), écrivain ecclésiastique, né à Paris en 1640, mort en 1723. Il fut d'abord un des plus brillants avocats du parlement de Paris, étudia le droit canon en même temps que la jurisprudence civile, l'histoire, la littérature et les antiquités, et composa à cette époque de sa vie son *Histoire du droit français* et son *Institution au droit ecclésiastique*. Sous l'influence de Bossuet et de Bourdaloue, il entra dans les ordres sacrés, fut nommé sous-précepteur des princes de Conti en 1672, puis précepteur du comte de Vermandois (1680), fils légitimé de Mlle de La Vallière. Il fut pourvu de l'abbaye de Loc-Dieu, diocèse de Rodez (1683), et associé à Fénelon, après la révocation de l'édit de Nantes, pour les missions de la Saintonge et du Poitou (1685). On sait que cette mission s'accomplit sans le secours des dragonnades, et les deux prêtres, restés fidèles au pur esprit de l'Evangile, furent assez heureux pour éviter l'effusion du sang. Son illustre collaborateur apostolique le fit nommer, en 1689, sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, petits-fils du roi. Il passa seize années à la cour en cette qualité, admiré de tous pour la simplicité de sa vie, l'étendue de son savoir et la bonté de son cœur. Il faillit, toutefois, être enveloppé dans la disgrâce de Fénelon, par l'unique motif qu'il était son ami, et quoiqu'il fût étranger aux opinions du quiétisme. Mais Bossuet le prit sous son puissant patronage et le sauva. En 1696, il remplaça La Bruyère à l'Académie française, et lorsque l'éducation des princes fut terminée, il reçut du roi le prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil. Il donna en cette occasion un exemple trop rarement suivi, en résignant son abbaye pour ne pas cumuler les bénéfices. Rappelé à la cour par le régent (1716), en qualité de confesseur de Louis XV, il se démit de cette fonction en 1722, à cause de son grand âge, et mourut l'année suivante, âgé de quatre-vingt-trois ans.

L'abbé Fleury a composé un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns pour ses élèves. Tous sont estimés ; mais le plus célèbre et le plus digne de l'être est son *Histoire ecclésiastique* (jusqu'en 1414, continuée jusqu'en 1598 par le P. Fabre). C'est son œuvre capitale ; il y travailla pendant trente années. C'est un ouvrage exact, judicieux, impartial, écrit d'un style simple, limpide et naturel, et où se reflète l'âme candide et pure de l'auteur. Voltaire la proclame *la meilleure histoire de l'Eglise qu'on ait jamais faite*, et l'on n'a pas de raison de douter de la sincérité d'un tel éloge. Toutefois, l'abbé Lenglet, La Harpe et quelques autres critiques ont reproché à l'abbé Fleury d'avoir fait moins une histoire qu'un recueil d'excellents matériaux. On distingue encore parmi les écrits du laborieux précepteur un *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*, des livres élémentaires : les *Mœurs des Israélites*, les *Mœurs des chrétiens*, un *Discours sur la prédication*, un *Grand catéchisme historique*, un *Traité du choix et de la méthode des études*, etc.

FLEURY (André-Hercule DE), cardinal et homme d'Etat, né à Lodève en 1653, mort à Paris en 1743. Fils d'un receveur des décimes, il dut sa haute fortune moins à ses talents qu'à son esprit, à ses manières insinuantes et douces ; Saint-Simon ajoute même *patelines*. Il fut d'abord, par la protection du cardinal Bonzi, aumônier de la reine, puis aumônier du roi Louis XIV, qui ne l'estimait cependant pas, et qui se laissa longtemps solliciter avant de lui accorder l'évêché de Fréjus (1698). Il ne fit rien de bien remarquable dans son diocèse, si ce n'est de recevoir avec plus de courtoisie que de patriotisme le duc de Savoie, lors de son invasion en Provence (1707), et de persécuter les jansénistes, moins par passion religieuse que par un calcul d'ambition. En 1715, le duc et la duchesse du Maine parvinrent à le faire nommer précepteur du jeune Louis XV, alors âgé de cinq ans. Dans ce poste difficile, il sut se maintenir avec habileté entre le régent, l'enfant roi et les coteries de cour ; mais l'histoire ne peut le louer d'avoir été heureux dans l'éducation dont il était chargé et ne peut admirer les fruits de son préceptorat. Le vertueux Fénelon, dans l'éducation du duc de Bourgogne, avait mis tous ses soins à former *un roi philosophe*, *un nouveau saint Louis*. Fleury était surtout préoccupé de la pensée d'établir son influence sur l'esprit de son indolent disciple. On l'a même accusé d'avoir travaillé à nourrir en lui cet éloignement pour les affaires publiques qui en fit un nouveau roi fainéant. Quelques historiens sont allés plus loin : suivant des insinuations dans lesquelles on se refuse à voir un écho de la vérité, il aurait sinon toléré, au moins ignoré volontairement les ignobles calculs des Richelieu et autres courtisans, qui s'attachaient à dépraver à dessein les mœurs de son élève. A la mort du régent (1723), il ne s'empara pas du pouvoir, il se contenta de désigner au choix de Louis XV le duc de Bourbon, décrié pour ses vices, en se réservant pour lui-même la feuille des bénéfices ecclésiastiques et l'entrée au conseil. Bientôt, il cessa de dissimuler, renversa le ministre qu'il avait lui-même créé, et prit la direction absolue des affaires (1726), qu'il conserva jusqu'à sa mort. Peu de temps après son entrée au ministère d'Etat, il fut décoré de la pourpre romaine. L'administration du cardinal Fleury fut économe, même jusqu'à la parcimonie, et probe autant que pouvait l'être une administration sous Louis XV ; mais en somme, presque toujours médiocre et souvent déplorable, sans grandeur, sans vues d'avenir, sans connaissance des traditions politiques de la France. C'est ainsi que, pour conserver l'alliance anglaise, il poussa la servilité jusqu'à laisser dépérir notre marine et notre commerce. Il ne comprit pas non plus que la régénération de la Pologne pouvait arrêter l'accroissement inquiétant de la Russie, et il n'envoya à Stanislas Leczinski qu'un secours insuffisant pour reconquérir son royaume. Il fut plus heureux cependant dans la négociation du traité de Vienne, qui assurait le trône de Naples à un Bourbon, et qui donnait les duchés de Lorraine et de Bar à Stanislas, avec cette condition avantageuse qu'à la mort de ce prince, ils reviendraient à la France. On s'accorde généralement à louer dans Fleury les qualités de l'homme privé : la probité, la douceur le désintéressement et la simplicité de mœurs. On ne connaît de lui aucun ouvrage, bien qu'il fût membre des trois Académies. Il aimait, il est vrai, les sciences et les lettres, et, s'il ne les cultivait pas, il augmenta la Bibliothèque royale, l'enrichit de plusieurs manuscrits précieux et envoya des missions scientifiques jusqu'en Laponie et au Pérou.

FLEURY (Abraham-Joseph BÉNARD, dit), célèbre comédien français, né à Chartres en 1751, mort à Orléans en 1822. Ses parents, entrepreneurs de spectacles, l'abandonnèrent d'abord aux soins d'une sage-femme, puis l'appelèrent à Nancy dont ils dirigeaient le théâtre ; il avait dix ans. On lui donna à la hâte le peu d'instruction nécessaire à la profession d'acteur de dixième ordre, et on le poussa sur la scène. Ses quinze ans et sa mine éveillée charmèrent le roi Stanislas Leczinski et le chevalier de Boufflérs. Ces hautes pro-

tections lui valurent pendant une année les moyens et le loisir de développer un peu plus son goût et ses talents précoces; il quitta alors la troupe de son père, et débuta dans la vie de comédien. Il alla d'abord à Genève, puis revint à Troyes, où il connut une actrice qui avait alors de la réputation, Mlle Clermonde. Elle lui facilita le succès sur diverses scènes de province, l'engagea à se présenter à la troupe de la Montansier, à Versailles, et réussit à le faire agréer.

Versailles était alors l'antichambre de Paris. Quand on s'était fait remarquer dans le premier de ces deux endroits, on avait de grandes chances de parvenir jusqu'à l'autre. Fleury entra en relations avec Mlle Dangeville, de la Comédie-Française, qui se déclara sa protectrice. Un appui plus sérieux fut celui du célèbre Lekain, qui essaya d'introduire le jeune acteur dans la maison de Molière; mais l'emploi où il devait débuter était tenu par Bellecourt, Molé et Monvel. Quand la question fut mise sur le tapis, Bellecourt répondit qu'on n'avait besoin de personne; Molé assura qu'il « fleurissait » tout seul, et Monvel opina en dehors du comité. Suivant le conseil de Lekain, Fleury accepta un engagement pour le théâtre de Lyon.

Fleury n'obtint de paraître sur la première scène française qu'en 1744; il y remplit le rôle d'Egisthe, dans la tragédie de *Mérope*, mais avec un succès si contestable qu'il sentit le besoin de compléter ses études. Il ne revint à Paris que dans le courant de l'année 1778, et il fut reçu comédien du roi en qualité de sociétaire. On se préparait alors à fêter le retour de Voltaire et l'on remontait ses pièces avec un soin tout particulier. Les jeunes gens n'avaient pas grand'chose à tenter : on les reléguait dans l'ombre. Doublure de Monvel, Fleury ne trouva pas d'occasion de se distinguer jusqu'à la retraite de ce dernier.

La première fois qu'il se signala d'une façon hors ligne doit être notée; ce fut lorsqu'il joua le personnage du marquis, dans l'*Ecole des bourgeois*. Il y avait mis un tel air de fatuité, une si grande dose de suffisance, que le vulgaire, habitué aux manières des seigneurs de la cour, les reconnut et applaudit à leur caricature. On assura que le maréchal de Richelieu, se rappelant les souvenirs de sa jeunesse, avait appris à Fleury toutes les roueries et tout le charlatanisme du métier. Le rôle du marquis fut une révélation pour l'acteur. A partir de ce moment, il aborda tous les emplois de grands seigneurs et de chevaliers d'industrie. Il se signala dans *Turcaret*, dans les *Femmes savantes*, dans le *Chevalier à la mode*, dans l'*Homme à bonnes fortunes*, dans les *Cercles*, le *Peintre par amour*, la *Coquette corrigée*. Plus tard, il voulut aborder les grandes figures de la scène, telles que le *Tartufe* et le *Misanthrope;* mais il faut convenir qu'il n'y égala jamais Molé. Sa diction saccadée, plus spirituelle que correcte, lui nuisait dans ces essais pour s'élever au premier rang. Comme il manquait de cette instruction que ses camarades avaient reçue, il disait souvent : *rixe* pour *risque*, *feignant* pour *fainéant*. Ces défauts sont de ceux qu'on ne pardonne pas à la Comédie-Française, et ils lui furent reprochés dans un article de journal, par Grimod de La Reynière.

Dans la vie privée, il était doux et charmant. *Diseur de riens*, comme tant de gens d'esprit, les conversations sérieuses ne lui déplaisaient pas; mais, par prudence, il s'y mêlait rarement, afin de ne point perdre le prestige qu'il pouvait avoir. Son goût le portait principalement vers les traits plaisants et frivoles; sa bonne humeur aimait à s'essayer dans l'épigramme, qu'il tournait le mieux du monde et avec beaucoup de succès. Nul ne réussissait mieux que lui à raconter l'anecdote du jour, l'aventure courante. De ce côté, sa verve était inépuisable. Du reste, homme honorable, dans toute l'acception du mot, estimé et aimé des camarades qui l'entouraient.

Après s'être essayé dans les créations des autres, il résolut d'avoir les siennes propres. Son meilleur triomphe fut le jour où il figura sur le théâtre la personne de Frédéric de Prusse. On prétendit que le frère de ce monarque avait donné des conseils et des leçons au comédien pour imiter les gestes et la démarche du vainqueur de Rosbach. Toujours est-il que Fleury se montra inimitable. La Harpe dit le lendemain : « Il s'est si bien modelé sur le portrait en cire que nous avons à Paris, il a si bien suivi le costume et la physionomie de Frédéric que l'imitation ne saurait être plus parfaite. » Le prince Henri, enchanté de l'illusion que Fleury lui avait fait éprouver, donna au comédien une tabatière enrichie de brillants et d'un portrait de Frédéric.

S'il y eut un écrivain dont les pièces cadrèrent toujours avec les facultés de notre héros, ce fut assurément Marivaux. Marivaux était né pour Fleury, qui profita de la circonstance. D'ailleurs, le spirituel comédien ne laissa pas que d'être secondé à merveille par Dazincourt et par Mlle Contat.

Lorsque la Révolution survint, Fleury, qui n'était pas, à beaucoup près, un chaud partisan des idées nouvelles, accepta cependant un rôle dans les *Victimes cloîtrées*. Il céda aux instances de son ami Monvel. Par aventure, le jour où il parut dans cette pièce, il avait été malade récemment. Sa voix était faible, son amaigrissement sensible, son organisation altérée. Tout en lui concourait à l'illusion et ressemblait à l'état désespéré d'une victime à l'agonie. Malgré cette concession faite aux idées du jour, Fleury n'en faillit pas moins perdre la tête sur l'échafaud. Il était un de ceux qui parurent dans l'*Ami des lois* et dans *Paméla*, drames qu'on taxa de modérantisme et d'aristocratie. On sait les événements qui suivirent. Tous les sociétaires du Théâtre-Français furent arrêtés et jetés en prison.

Ces événements se passaient dans la nuit du 3 au 4 septembre 1793. La détention de Fleury dura presque jusqu'au coup du 9 thermidor. Avant la réorganisation de l'ancienne troupe, il alla au théâtre du faubourg Saint-Germain, puis à la salle Feydeau. Sous la Restauration, il aborda, sans beaucoup de succès, la comédie de Collé intitulée : la *Partie de chasse de Henri IV*. Il était l'ami de Mlle Mars, à laquelle les royalistes faisaient éprouver quelques disgrâces. Un jour que ces fous furieux faisaient à Fleury un épouvantable charivari, il prit la parole au milieu du tumulte : « Messieurs, s'écria-t-il avec une ridicule emphase, quand on a eu le courage de jouer l'*Ami des lois* sous les terroristes, on ne peut être suspect! » Et, portant la main sur son cœur : « Le cri de *Vive le roi!* que vous me demandez n'est jamais sorti de là. » Devenu le doyen de la Comédie-Française, Fleury se décida, en 1818, à prendre sa retraite. Il se retira dans une maison de campagne qu'il possédait dans l'Orléanais. Il y mourut dans sa soixante et onzième année. Les *Mémoires de Fleury*, rédigés sur des notes laissées par cet acteur, ont paru, en six volumes, de 1835 à 1836.

FLEURY (Marie-Anne), actrice française, née en 1761, morte en 1818. Elle était douée d'une nature très-impressionnable. Dès son jeune âge, elle montra un goût décidé pour l'art dramatique. Après avoir joué l'opéra-comique pendant huit ans, elle reçut les leçons de Larive et débuta à la Comédie-Française le 23 octobre 1786, par le rôle d'Hypermnestre, dans la tragédie de ce nom. Un critique de l'époque disait : « Mlle Fleury a été très-bien accueillie en paraissant, et justement applaudie dans le cours de son rôle. Elle a de l'intérêt dans sa physionomie et dans le son de sa voix, qui se prête à l'expression de la sensibilité, et elle dit souvent avec autant de grâce que d'intelligence. Soit qu'elle ait naturellement des moyens peu suffisants, soit que la crainte les ait affaiblis, soit enfin qu'elle n'ait pas su encore combiner les sons de sa voix avec l'étendue de la salle, elle a paru manquer d'énergie. Il y a eu des moments aussi où nous aurions désiré plus d'abandon, où elle a mis plus de combinaisons que de mouvements. En général, son talent nous a semblé plus propre à la sensibilité douce qu'aux rôles à grandes passions. » En dépit de ce jugement un peu trop sévère, Mlle Fleury obtint les suffrages des connaisseurs, et fut reçue, en 1791, pour tenir l'emploi des *grandes princesses tragiques*, qu'elle remplit honorablement pendant plus de vingt ans. Sa santé, très-délicate, très-faible et même délabrée, occasionnait quelquefois chez elle de cruels embarras, au moment surtout où il lui fallait entrer en scène.

Ce défaut de santé empêcha seul Mlle Fleury de briller sans conteste au premier rang. Son intelligence, la vérité et le charme de sa diction l'eussent posée en rivale heureuse des premières actrices tragiques, si une invincible faiblesse physique n'avait paralysé la volonté de l'artiste. Mlle Fleury se distingua toujours par la dignité de sa conduite et de son caractère. Elle prit sa retraite en 1807, emportant les regrets du public et des comédiens. Voici la liste des principales créations de cette artiste : Thirza, de la *Mort d'Abel; Brizéis* (reprise); Léonore, du *Tasse;* Mme Beverley, de *Beverley; Zaïre, Andromaque;* Pauline, de *Polyeucte;* Aristie, de *Sertorius;* Laodice, de *Nicomède;* Idamé, de l'*Orphelin de la Chine;* Valérie, de *Manlius;* Alcmène, d'*Amphitryon*, etc.

FLEURY (Louis-Joseph), médecin français, né à Saint-Pétersbourg, de parents français, vers le commencement de notre siècle. Il fit ses études de médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1839, puis obtint au concours une chaire de professeur agrégé. Outre plusieurs *Mémoires* publiés dans les *Archives médicales*, on a de lui : *Compendium de médecine pratique* (1836-1846); l'*Homéopathie dévoilée* (1839, in-8°); *Essai sur l'infection purulente* (1844); *Quelques mots sur l'organisation de la médecine en France* (Paris, 1844).

FLEURY (Victor), pédagogue russe, mort en 1856. Entré en 1824 comme professeur à l'Institut impérial des sourds-muets de Saint-Pétersbourg, il y devint plus tard inspecteur, et dirigea cet établissement depuis 1839 jusqu'à sa mort. Il a introduit d'importantes améliorations dans la langue des signes et a publié, en langue russe, quelques ouvrages élémentaires à l'usage des sourds et muets. On lui doit, en outre : *Règle de civilité à l'usage des sourds-muets* et *Traité explicatif d'un langage oral artificiel à l'usage des sourds-muets*.

FLEURY (A.), homme politique français, né à La Châtre (Indre) en 1809. Il fit ses études de droit à Paris, puis retourna dans sa ville natale, où il fut successivement avoué, avocat et banquier. M. Fleury était depuis longtemps connu comme le chef du parti républicain à La Châtre, lorsque la révolution de 1848 vint renverser la monarchie de Juillet. Le gouvernement provisoire nomma M. Fleury commissaire dans l'Indre et, bientôt après, les électeurs de ce département l'envoyèrent à l'Assemblée constituante. Fidèle aux convictions de toute sa vie, il siégea dans les rangs du parti démocratique avancé, se prononça contre la politique réactionnaire de l'Elysée, et fut du nombre des membres qui demandèrent la mise en accusation du pouvoir exécutif, lorsqu'une armée de la République française fut chargée de renverser la république romaine. Non réélu à l'Assemblée législative, M. Fleury n'en continua pas moins à prendre une part active à la politique. Aussi fut-il expulsé de France après le coup d'Etat du 2 décembre. M. Fleury est aujourd'hui inscrit comme avocat au barreau de Paris.

FLEURY (Emile-Félix), général français, sénateur, né à Paris le 23 décembre 1815. A vingt-deux ans, n'ayant plus de fortune, il s'engagea dans les spahis. On était au moment de la plus grande vogue des succès militaires en Algérie. M. Fleury y donna de nombreuses preuves de courage. Il y reçut trois blessures d'armes à feu, et fut cité cinq fois à l'ordre du jour. En 1840, il fut nommé sous-lieutenant; en 1842 lieutenant, et en 1844 capitaine. Ses onze campagnes en Afrique sont brillamment remplies. Le gouvernement républicain, en juillet 1848, le récompensa en le nommant chef d'escadrons. Il quitta alors l'Algérie, après y avoir gagné tous ses grades et la croix de la Légion d'honneur, et vint à Paris.

Là s'arrête la première période de la vie de M. Fleury; la seconde le fait connaître sous un aspect beaucoup moins favorable.

Ambitieux avant tout, il vit poindre à l'horizon la personnalité, encore assez incertaine à ce moment, du prince Louis-Napoléon. Il se fit l'un de ses partisans les plus résolus. Sa carrière militaire était brillante; elle lui donnait un titre à être bien accueilli. Après l'élection du prince à la présidence, le commandant Fleury fut, en récompense de son zèle, à la fin de décembre 1848, nommé officier d'ordonnance du président. Ce fut le commencement de sa fortune. En 1851, quand l'armée française fit l'expédition de la Kabylie, il obtint l'autorisation de faire cette campagne, sous les ordres du général Saint-Arnaud, et en revint lieutenant-colonel. Pendant toute la durée de la présidence, il eut à l'Elysée un service très-actif et de fréquentes missions de confiance qui accrurent son crédit. Nous ne savons trop de quelle nature étaient ses ambassades. Toujours est-il que ce rôle d'ami du prince lui donna alors une grande importance. Complice du coup d'Etat, on le vit, le 3 décembre, parcourant à cheval le boulevard du Temple; là, il eut son képi traversé par une balle et fut blessé à la tête. Peu de jours après la proclamation de l'empire, il fut nommé en même temps premier écuyer de l'empereur et colonel du régiment des guides. Désormais en pleine faveur, M. Fleury vit, depuis cette époque, sa position acquérir chaque jour plus d'importance et de nouveaux avantages s'ajouter aux précédents. En 1849, il avait été fait officier de la Légion d'honneur; au mois de mars 1856, il est nommé général de brigade, en 1859, grand officier de la Légion d'honneur, et nous le trouvons, en janvier 1861, directeur général des haras; au mois d'août 1863, il devenait général de division; en 1864, il recevait de l'empereur de Russie la grand'croix de l'ordre de Sainte-Anne; le 15 mars 1865, il était élevé à la dignité de sénateur; enfin, en 1866, il fut nommé grand écuyer. C'était assurément plus d'honneurs que d'honneur, et l'on peut dire que, dans cet avancement si rapide, le salon, peut-être même le boudoir, avaient remplacé les champs de bataille de l'Afrique.

En sa qualité de grand écuyer, qu'il joignait à celle de directeur des haras de l'empire, Fleury avait la direction des écuries de la couronne et s'en occupait personnellement d'une manière très-active. Il a donné à ce service une grande importance, et—nous n'en sommes pas plus fiers—peu de souverains avaient des écuries qui pussent rivaliser avec celles de l'empereur Napoléon III. Quant aux haras, le général Fleury a apporté de nombreuses réformes dans leur administration. Elles ont été l'objet de critiques très-vives et d'éloges trop complaisants. La vérité est qu'il nous en a coûté très-cher.

La grande faveur dont le général Fleury jouissait auprès de son maître lui avait valu d'être chargé à diverses reprises de missions diplomatiques. Après l'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie, en 1866, il se rendit auprès de Victor-Emmanuel. En 1869, M. de Talleyrand ayant été rappelé de Saint-Pétersbourg, ce fut le général Fleury qui fut désigné pour le remplacer comme ambassadeur; là, il reçut de l'empereur Alexandre un accueil des plus flatteurs; mais, comme presque tous nos diplomates, il se montra d'une souveraine incapacité. On connaît l'histoire de son voyage en traîneau côte à côte avec Alexandre. L'honneur d'accompagner une majesté lui fit endurer un véritable supplice : il resta, trois heures durant, assis..... sur une seule fesse.

L'empire, qui avait élevé M. Fleury, l'entraîna dans sa chute. Depuis le 4 septembre, il vit avec Napoléon III et l'impératrice, et ses voyages à Paris, trop débonnairement autorisés, lui permettent de tenir Chislehurst au courant des menées bonapartistes.

FLEURY (Marguerite-Emma), comédienne française, née à Paris en 1834, de parents créoles, resta orpheline à l'âge de quatre ans. « Recueillie par sa tante, Mme Fleury, artiste peintre, elle fut élevée en Angleterre, dit M. N. Gallois. Mlle Emma Fleury, qui a reçu des conseils de Mme Moreau-Sainti, la comédienne regrettée, et qui est l'élève de Régnier, s'est essayée pour la première fois le 18 décembre 1852, à l'Ecole lyrique, devant nos notabilités littéraires et artistiques. Elle a été immédiatement engagée à Londres, d'où elle est venue à l'Odéon; puis, elle a fait en Hollande, avec son professeur, une excursion où elle a obtenu dans la comédie des applaudissements à côté du maître. » Elle a débuté au Gymnase dans les *Petits moyens*. Cette artiste tient, depuis le 13 mai 1856, l'emploi des ingénues à la Comédie-Française. Elle brille au second rang; mais elle est trop jeune pour avoir dit son dernier mot. On l'a remarquée dans le *Feu au couvent*, et dans Rosette, de *On ne badine pae avec l'amour*.

FLEURY (Guillaume-François JOLY DE), magistrat français. V. JOLY DE FLEURY.

FLEURY (Aimée, comtesse DE COIGNY, duchesse DE), la *jeune captive* dont parle André Chénier dans une de ses plus belles odes. V. COIGNY.

FLEURY (Joseph-Nicolas-Robert), dit **Robert Fleury**, peintre français. V. ROBERT-FLEURY.

FLEURY-TERNAL (Charles), jésuite et écrivain français, né à Tain (Dauphiné) en 1692, mort après 1754. Il se livra à l'enseignement, puis devint prédicateur de la cour. On a de lui : *Vie de saint Bernard, archevêque de Vienne* (Paris, 1722); *Histoire du cardinal de Tournon, ministre de France sous quatre de nos rois* (Paris, 1728).

FLEURY DE CHABOULON (Pierre-Alexandre-Edouard), administrateur français, secrétaire de Napoléon, né en 1779, mort en 1835. Il fut d'abord auditeur au conseil d'Etat, puis sous-préfet de Salins, et préfet de Reims pendant la campagne de France en 1814. Dans ce dernier emploi, il eut une grande part à la résistance énergique opposée par la Champagne à l'invasion étrangère. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il le rejoignit à Lyon, et devint son secrétaire intime. Il remplit, pendant les Cent-Jours, une mission à Bâle, dans le but d'ouvrir des relations amicales entre Napoléon et l'empereur d'Autriche. Après le second retour des Bourbons, Fleury quitta pendant quelque temps la France, puis devint directeur d'une des premières compagnies d'assurances qui aient été fondées dans notre pays, et fut nommé, après la révolution de Juillet, membre du conseil d'Etat. Quatre ans plus tard, les électeurs de Château-Salins l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés; mais, dès l'année suivante, la mort vint le frapper.

On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne Napoléon en* 1815 (Londres, 1819, 2 vol. in-8°), livre plein d'intérêt, qui a eu plusieurs éditions.

FLEUVE s. m. (fleu-ve — lat. *fluvius;* de *fluere*, couler, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *plu*, couler, nager, naviguer, d'où aussi le zend *fru*, même sens, grec *pleô* pour *pleFô*, flotter, naviguer; anglo-saxon *flowan*, couler; scandinave *flôa*, inonder; ancien allemand *flawjan*, flotter, nager; lithuanien *plaùti*, *plowiti*, laver, *plauditi*, naviguer; ancien slave et russe *pluti*, *plavati*, naviguer, nager; illyrien *plivati*, même sens). Cours d'eau considérable qui conserve son nom jusqu'à la mer où il déverse ses eaux; grand cours d'eau en général : *Les* FLEUVES *sont des grandes routes qui marchent elles-mêmes.* (Pasc.) *Les générations des hommes s'écoulent comme les ondes d'un* FLEUVE *rapide.* (Fén.)

Le *fleuve* perd son onde au vaste sein des mers.
LAMARTINE.

Le *fleuve*, emprisonné dans des rocs tortueux,
Lutte, s'échappe, et va, par des pentes fleuries,
S'étendre mollement sur l'herbe des prairies.
A. CHÉNIER.

— Par exagér. Quantité considérable de liquide : *Des* FLEUVES *de sang coulèrent dans les rues. Paris absorbe des* FLEUVES *de vin.*

Songe aux *fleuves* de sang où ton bras s'est baigné.
CORNEILLE.

— Poétiq. *Fleuve des ans, de la vie*, Cours de la vie humaine : *Il ne vieillit pas; on dirait qu'il remonte le* FLEUVE DE LA VIE. *On ne jette point l'ancre dans le* FLEUVE DE LA VIE. (B. de St-P.)

— Mythol. Dieu qui préside à un fleuve : *Hésiode fait les* FLEUVES *fils de l'Océan et de Téthys.* ‖ *Fleuves des enfers*, Achéron, Styx, Cocyte, Phlégéthon et Léthé.

— Épithètes. Rapide, violent, impétueux, furieux, écumeux, écumant, irrité, agité, soulevé, bouillonnant, mugissant, retentissant, bondissant, errant, vagabond, égaré, large, profond, superbe, orgueilleux, majestueux, immense, magnifique, gonflé, grossi, accru, débordé, déchaîné, resserré, étroit,

encaissé, captif, ondoyant, serpentant, tortueux, sinueux, paisible, calme, tranquille, fécond, bienfaisant, fertilisant, riant, charmant, poétique, desséché, glacé, souterrain, navigable, marécageux, sanglant, ensanglanté, ravageur, destructeur, dangereux, redoutable, sombre, noir, fatal, infernal, divin.

— **Encycl.** Les géographes ont essayé d'établir entre la *rivière* et le *fleuve* une distinction qui a le double défaut d'être arbitraire et de n'être pas rigoureusement observée. On a défini le *fleuve* « un cours d'eau qui conserve son nom jusqu'à ce qu'il se jette directement dans la mer. » Or, il est plusieurs cours d'eau que nous pourrions citer remplissant ces deux conditions et portant, malgré cela, le nom de *rivière*. D'un autre côté, le Niger est un *fleuve*, et cependant ses communications avec la mer sont indirectes. Sans insister davantage sur cette question, nous appellerons *fleuve* un cours d'eau remarquable par sa longueur ou par sa largeur.

Voici, d'après Focillon, la liste des principaux *fleuves* et la longueur de leur cours :

PRINCIPAUX FLEUVES.	LONGUEUR de leur cours en kilom.
FLEUVES DE L'EUROPE.	
Affluents du bassin méditerranéen.	
Adige	342
Ebre	780
Danube	2,750
Dniéper	2,000
Don	1,780
Pô	650
Rhône	1,030
Tibre	300
Affluent de la mer Caspienne.	
Volga	3,340
Affluents de l'océan Atlantique et de ses dépendances.	
Guadalquivir	400
Guadiana	700
Tage	1,120
Douro	810
Garonne	570
Loire	960
Seine	630
Meuse	900
Rhin	1,100
Elbe	1,270
Ida	890
Vistule	960
Niémen	830
Dwina	670
Tornea	466
Angerman-Elf (Suède)	340
Dal (Suède)	462
Tamise	340
Tweed	160
FLEUVES DE L'ASIE.	
Affluents de la mer Glaciale.	
Obi	4,300
Iénisseï	5,180
Lena	4,440
Affluents de l'océan Pacifique.	
Amour	4,380
Hoang-ho	4,220
Yan-tse-Kiang	5,330
Cambodge	3,890
Affluents de la mer des Indes.	
Brahmapoutra	3,200
Gange	3,110
Indus	3,630
Euphrate	2,760
FLEUVES DE L'AFRIQUE.	
Nil	4,200
Sénégal	1,150
Gambie	1,130
Niger	3,300
FLEUVES DE L'AMÉRIQUE.	
Affluents de l'océan Atlantique.	
Saint-Laurent	3,300
Missouri et Mississipi	6,590
Rio-Grande	3,440
Orénoque	2,500
Orellana (Amazones)	5,660
Parana et la Plata	3,650
Affluents de l'océan Pacifique.	
Columbia et Orégon	2,400
Rio-Colorado	1,470

Les grands *fleuves* ont une majesté qui a toujours inspiré une sorte d'admiration religieuse. Dans les temps où les impressions de ce genre se traduisaient par un culte rendu aux êtres qui les inspiraient, les *fleuves* ne pouvaient manquer d'attirer les adorations des hommes. On sait le culte superstitieux rendu par les Grecs et par les Romains à tous les cours d'eau. Plusieurs nations de l'Orient, les Persans et les Egyptiens eux-mêmes, divinisaient les grands *fleuves* et leur rendaient un véritable culte. Plusieurs auteurs latins et grecs, entre autres Strabon et Hérodote, nous le disent formellement. Mais c'est à tort que quelques savants modernes ont cru retrouver des traces de ce culte chez les Hébreux idolâtres. Les assertions contenues à ce sujet dans le traité paradoxal de Bosseck, *De cultu fluminum*, ont été victorieusement réfutées par Rosenmüller et Gesenius.

Mais laissons de côté cette honteuse histoire de la superstition humaine, et abordons une étude scientifique, à la fois plus utile et plus intéressante.

Le point où commence un *fleuve* s'appelle la *source*. « Plus des quatre cinquièmes de la superficie du globe sont formés, dit Focillon, par la surface libre des mers; la plus grande partie de cette surface est liquide et ne cesse pas d'émettre de la vapeur d'eau que l'air emporte avec lui. Sur les continents ou les îles, cet air, chargé de nuages vaporeux, rencontre des sommets froids, sur lesquels la vapeur se condense en neige perpétuelle, en glaciers ou même en eau, dans quelques cas. Ces sommets, chargés de frimas, deviennent des réservoirs d'eau que la fonte progressive de la couche glacée laisse infiltrer dans le sol sous-jacent. Ainsi engagées dans les fissures des hauts sommets, les eaux s'y accumulent jusqu'à ce qu'elles s'écoulent par quelque point où ces fissures viennent affleurer au niveau du sol. Ainsi se produisent, dans les montagnes et les hauteurs, des sources nombreuses dont les eaux s'écoulent naturellement vers les terres plus basses, et, convergeant ainsi vers le fond des vallées, tendent à y créer de grands cours d'eau, *fleuves* ou rivières. Il ne faudrait pas croire que les hautes montagnes chargées de neige sont seules capables de donner naissance à des cours d'eau : tout terrain élevé peut s'imbiber des eaux du ciel et les tenir en réserve, tout en les laissant écouler peu à peu; toute surface inclinée du sol provoque un écoulement des eaux vers sa partie déclive. Aussi voit-on des saillies très-peu marquées ou à pentes très-douces verser néanmoins dans les vallées un grand nombre de ruisseaux ou rivières vers un cours d'eau d'une assez grande puissance. » Les eaux de plusieurs sources, de plusieurs ruisseaux se réunissent généralement pour donner naissance au *fleuve*, qui d'autres fois se forme par la réunion de deux grandes rivières. Ainsi la Gironde est formée par le confluent de la Garonne et de la Dordogne, le Weser par la jonction de la Werra et de la Fulde, l'Humber par celle de la petite Ouse et du Trent, etc., etc. Les bords d'un *fleuve* en sont les rives. La rive droite est à la droite d'une personne qui, placée sur le courant, regarde le point vers lequel il se dirige; la rive gauche est à la gauche de cet observateur. Les rives élevées s'appellent berges; les rives basses, grèves. Le lit du *fleuve* est le sol sur lequel il coule dans son état ordinaire et où il est maintenu par ses deux rives. L'embouchure est le point où ce *fleuve* se jette dans la mer. Les *fleuves* portent partout la vie et la fécondité; et ce pouvoir fécondant n'est pas dû à la seule présence de l'eau : il faut l'attribuer aussi aux alluvions, c'est-à-dire aux matériaux divers que ces cours d'eau emportent avec eux et distribuent en dépôts progressifs tout le long de leur cours. « Les cours d'eau, dit Focillon, travaillent sans cesse à entraîner vers les vallées des débris enlevés aux sommets qui les dominent, et, avec les siècles, ils doivent diminuer le relief des parties saillantes et combler les parties déclives de la surface des terres. L'étude générale des cours d'eau douce permet de tracer la marche habituelle de ce travail de transport. Nés au milieu des montagnes, les cours d'eau, et surtout les plus grands, s'accroissent successivement d'affluents qui roulent comme eux dans des vallées encaissées et fortement inclinées. Le resserrement et la pente de ces vallées hautes donnent le plus souvent à ces cours d'eau du haut bassin des *fleuves* la rapidité et l'impétuosité des torrents; puis, à certaines époques, les pluies du ciel, la fonte des neiges, enflent encore ces ruisseaux et augmentent d'autant leur puissante action sur les roches au milieu desquelles ils se précipitent. Ainsi leurs eaux, rapidement emportées par leur propre poids, entraînent avec elles des blocs erratiques, des galets, des cailloux roulés, les graviers, les sables et le limon que l'on trouve dans tous les *fleuves*, et elles les roulent vers les vallées basses et les plaines par où se poursuit leur trajet vers l'Océan. A mesure que la vitesse des eaux se ralentit, ces matériaux transportés se déposent, les plus lourds d'abord; les sables fins et le limon sont seuls charriés jusqu'à l'embouchure. Les eaux des *fleuves* éprouvent sur ce point un arrêt provenant de la résistance de l'eau des grands lacs ou des mers où ils viennent se verser. Cet arrêt dans le cours des *fleuves* détermine le dépôt abondant des limons et des sables dont ils jonchent déjà toute la partie basse de leur lit. Ainsi se forment les bancs de sable, les barres, les atterrissements et alluvions de tous genres, si communs aux bouches des cours d'eau. Ce travail, lent, mais continu, a formé, avec les siècles, et accroît encore chaque jour les deltas des *fleuves;* et c'est lui qui a, dès longtemps, divisé leurs eaux en plusieurs bras serpentant jusqu'à la mer à travers ces alluvions fluviales. » Les *fleuves* augmentent tous les jours l'étendue de ces deltas. On peut citer, parmi les plus grands et les plus importants, les deltas du Nil, du Gange, du Sind, du Rhône, de l'Orénoque, du Mississipi. Souvent l'embouchure d'un *fleuve* s'élargit considérablement et présente une sorte de golfe qu'on nomme estuaire. Cortambert cite comme telles les embouchures de la Seine, de la Gironde, de la Tamise, de l'Humber, du Rio de la Plata, du Saint-Laurent, de l'Amazone. Les sables emportés durant leur cours par les *fleuves* forment souvent, devant leur embouchure, des barres nuisibles à la navigation. Une des plus fameuses est celle du Sénégal. Il ne faut pas les confondre avec ces autres barres qui ne sont autre chose que la marée s'introduisant, avec plus ou moins de bruit, dans certains estuaires, et formant une masse écumeuse à laquelle rien ne peut résister. La plupart de ces barres sont connues sous le nom de mascarets; celles de la Seine sont particulièrement remarquables.

On nomme bassin d'un *fleuve* l'ensemble des territoires dont toutes les eaux viennent se jeter dans ce *fleuve*, de tous côtés. Excepté du côté de la mer, le bassin est entouré d'une série de hauteurs qu'on appelle ligne de partage des eaux et qui le sépare des bassins qui l'avoisinent. « En général, dit Focillon, on se représente le bassin des grands *fleuves* comme une vallée large et ouverte; cependant on peut citer de nombreux exemples de *fleuves* se frayant leur route en traversant des chaînes de montagnes. Le Rhin coule d'abord dans une vallée alpestre, où il forme le lac de Constance; puis, traversant par une gorge resserrée les montagnes de la forêt Noire, il pénètre dans une vallée nouvelle, entre les Vosges et les Alpes de Souabe; c'est l'Alsace. Enfin il se fraye un chemin à Coblentz, entre les montagnes de l'Eifel, du Mundsrück et du Westerwald, et descend vers les plaines des Pays-Bas. Le Rhône franchit aussi la chaîne du Jura, entre le fort de l'Ecluse et Saint-Geneix. L'Elbe, après avoir arrosé un premier bassin, qui est la Bohême, passe à travers la chaîne de l'Erz-gebirge, pour se répandre dans la Saxe. Le Danube coupe les Carpathes à Orsora pour pénétrer dans les Provinces danubiennes. La plupart des grands *fleuves* des autres parties du monde, et surtout ceux de l'Amérique du Nord, offrent de nombreux exemples du même fait. Dans quelques cas, deux bassins de *fleuves* ne se trouvant, sur quelques points, séparés que par un espace nivelé à la même hauteur, communiquent par un canal naturel, permanent ou temporaire. C'est ainsi que, dans l'Amérique méridionale, l'Orénoque et le Rio-Negro, un des affluents de l'Orellana, se joignent par le Cassiquaire et mêlent les eaux de ces deux vastes bassins. » En passant d'une vallée dans une autre, les *fleuves* rencontrent des solutions de continuité dans leur lit. C'est là ce qu'on appelle rapides, cataractes ou cascades.

« Les cascades, dit Al. Brongniart, et les cataractes surtout, s'observent ordinairement : 1° dans le cas où une rivière descend comme d'étage en étage des flancs d'une chaîne principale, dans la plaine, en suivant une direction qui coupe, sous un angle presque droit, celle des chaînons latéraux; 2° quand un cours d'eau, après avoir coulé tranquillement dans une plaine, rencontre une chaîne ou un groupe de montagnes et le coupe. » Les *fleuves* se perdent parfois dans des espèces de conduits souterrains. « Deux dispositions particulières, dit encore M. Al. Brongniart, produisent ce phénomène : 1° lorsque la vallée que suit le cours d'eau se trouve barrée par une colline transversale composée de roches caverneuses; 2° lorsque le cours d'eau aboutit à des terrains meubles ou spongieux. Dans le premier cas, les rivières suivent leur cours sous terre et reparaissent souvent à peu de distance. Dans le second cas, elles sont entièrement, soit absorbées, soit évaporées, et ne reparaissent plus sous la forme d'un cours d'eau. » Ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans la définition même du bassin, les *fleuves* reçoivent, dans leur parcours, des rivières et d'autres cours d'eau. On donne à ces rivières et à ces cours d'eau le nom d'*affluents*, et l'on appelle *confluent* le point où l'affluent se jette dans le *fleuve*.

La direction d'un *fleuve* est d'autant plus régulière que son cours est plus rapide, et la rapidité est d'autant plus grande que le *fleuve* coule sur une pente plus inclinée. Cependant la vitesse ne dépend pas seulement de la pente du terrain : plus l'eau est abondante, plus le courant est rapide. Mais les diverses parties d'un *fleuve* ne sont pas douées d'une vitesse égale. Sur certains points, on constate des différences considérables, non-seulement dans la rapidité du courant, mais même et surtout dans le mouvement des eaux. Brongniart s'explique ainsi à ce sujet : « L'écoulement, dit-il, est d'autant moins rapide que la rivière, en approchant de son embouchure, perd de sa pente, et cela malgré le volume d'eau considérable qu'elle acquiert au moyen des affluents qui s'y rendent. Tels sont l'Amazone, qui, malgré sa masse imposante, n'a dans les *llanos* (savanes) que 0m,001 de pente par 30 mètres; la Seine, qui, entre Saint-Cloud et Sèvres, n'a que 0m,32 sur 2,130 mètres; le Rhin, qui paraît si rapide entre Schaffhouse et Strasbourg, n'a que 1m,296 par mille. L'écoulement le plus rapide est à la surface et dans le milieu de la rivière. Vers le fond, le mouvement est plus lent, et cette disposition est d'autant plus sensible que le cours d'eau est plus puissant et plus lent. Vers les rives, non-seulement le mouvement d'écoulement est plus lent encore, mais il est oblique et souvent même rétrograde dans une grande étendue, et jusqu'au premier cap qui reporte l'eau vers l'axe de la rivière. Ce mouvement rétrograde, si facile à voir, est ce qu'on nomme le remous. Il est très-remarquable dans les *fleuves* qui se rendent dans l'Océan, et dans lesquels la direction du courant sur les bords est très-longtemps opposée à celle du courant vers l'axe, pendant le flux et le reflux. Le mouvement oblique résulte de la combinaison du mouvement direct du milieu et du mouvement rétrograde des rives. Il est prouvé par la marche des corps flottants qui viennent tôt ou tard échouer sur les rives. »

Les *fleuves* des régions équinoxiales sont sujets à de grandes crues périodiques, dues aux pluies abondantes qui tombent à des époques regulières. Nous n'insisterons pas sur ce phénomène, que nous expliquerons ailleurs. V. NIL, INONDATION.

Le lecteur pourra compléter les notions que nous donnons ici en se reportant à chacun des termes que nous avons employés (AFFLUENT, BASSIN, EMBOUCHURE, ESTUAIRE, BARRE, MASCARET, RIVE, DELTA, etc.).

— Art milit. *Passage des fleuves*. V. ÉQUIPAGE, PONT.

— Iconogr. Les *fleuves*, comme la plupart des phénomènes et des forces de la nature, avaient été divinisés par les Grecs. Ils sont représentés d'ordinaire sous la figure de vieillards à la barbe épaisse, aux cheveux longs, entremêlés d'herbes aquatiques, tenant d'une main un aviron, symbole de la navigation, et s'appuyant de l'autre sur une urne penchante d'où l'eau coule. Chaque *fleuve* est d'ailleurs caractérisé par des attributs spéciaux choisis parmi les animaux du pays qu'il arrose, les poissons qu'il renferme ou les plantes qui croissent sur ses rives. Les anciens ont quelquefois représenté les *fleuves* avec des cornes de taureau, soit pour indiquer que le bruit de leurs eaux ressemble au mugissement de cet animal, soit parce que les bras d'un *fleuve* qui se divise donnent l'idée des cornes. Ces différentes manières de personnifier les *fleuves* ont été adoptées par les artistes modernes.

Parmi les figures de *fleuves* que nous a léguées l'antiquité, il nous suffira de rappeler ici la belle statue du *Tibre* que possède le Louvre, celle du *Nil* et celle du *Tigre* qui se voient au musée du Vatican. Le *Tibre* tient une corne d'abondance d'une main, un aviron dans l'autre, et on voit près de lui la louve allaitant Romulus et Rémus. Ce chef-d'œuvre de l'art gréco-romain a été gravé par Ch. Alberti (1571), par Beatrizet, par Laugier (musée Napoléon), etc. Alberti et Beatrizet ont gravé aussi le *Nil*, qui a près de lui un crocodile. Le *Tigre* a mérité d'être restauré par Michel-Ange.

Les modernes ont souvent représenté les *fleuves*, tant en peinture qu'en sculpture. Parmi les statues, nous citerons : le *Nil*, le *Gange*, le *Danube* et la *Plata*, dont le Bernin a décoré sa fameuse fontaine de la place Navonne à Rome (elles ont été gravées par Fr. Aquila); le *Rhin*, s'appuyant sur un gouvernail, sculpté par Anguier l'aîné pour la décoration de la porte Saint-Denis, à Paris; la *Seine* et la *Marne*, figures attribuées à Jean Goujon, provenant de l'ancienne porte Saint-Antoine, aujourd'hui placées au musée de Cluny; la *Dordogne* et la *Garonne*, sculptées par Coysevox pour les jardins de Versailles; la *Marne*, par le même, pour Marly; le *Tibre*, par Van Clève; la *Saône* et le *Rhône*, par G. Coustou; le *Nil*, par Bourdic; le *Rhin* et la *Moselle*, par Van Clève, aux Tuileries; deux autres figures du *Rhône* et de la *Saône* par les Coustou, à l'hôtel de ville de Lyon; le *Doubs*, par J. Becquet (Salon de 1861), etc. Boucher et les autres faiseurs de mythologiades du XVIIIe siècle ont fait une grande consommation de *fleuves* dans leurs tableaux. Une peinture d'Abel de Pujol, à la Bourse, représente *Paris applaudissant à la réunion de la Seine et de l'Ourcq*. Eugène Delacroix a symbolisé, dans diverses peintures de la Chambre des députés, les mers et les principaux cours d'eau de la France : l'*Océan*, la *Méditerranée*, la *Loire* et le *Rhin*, la *Saône* et le *Rhône*, la *Garonne* et la *Seine*.

Fleuve du Tage, musique de Pollet. Voilà encore un artiste, un musicien jusqu'alors inconnu, un maestro de hasard qui s'est, avec une œuvre de très-mince importance, créé un nom impérissable. Il a suivi le courant des idées de son époque; on en était au tendre : il a fait du langoureux, et il a réussi. *Fleuve du Tage* nous apparaît dans un lointain nuageux, avec une formidable escorte de guitares, de sourires pâmés, de femmes à turbans surmontés d'oiseaux bleus et jaunes, toute une époque disparue.

1er COUPLET. *Andantino.*

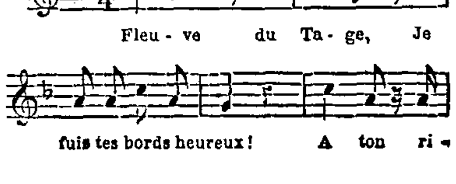

DEUXIÈME COUPLET.

Grotte jolie
Où le temps fortuné
Près de Marie
A si vite passé!
Ton réduit solitaire,
Asile du mystère,
Fut pour mon cœur
Le séjour du bonheur.

TROISIÈME COUPLET.

Jour de tendresse
Comme un beau songe a fui.
Jours de tristesse,
De chagrin et d'ennui,
Loin de ma douce amie,
Désormais, de ma vie,
Vont, pour toujours,
Hélas! flétrir le cours!

QUATRIÈME COUPLET.

Terre chérie
Où j'ai reçu le jour,
Comme Marie,
Objet de mon amour;
Rochers, bois de la rive,
Echo, nymphe plaintive,
Adieu! je vais
Vous quitter pour jamais!

FLEVO (lac), en latin *Flevum*, nom que les anciens donnaient à un lac qui s'étendait autrefois près des côtes de la Hollande méridionale, dans les provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel, jusqu'à Enckhuysen, et d'où la Vlie (*Flevum ostium*) s'écoulait au nord dans l'océan Germanique. En 1225, ce lac fut changé en un golfe ouvert, le Zuyderzée, par une irruption de la mer, qui couvrit trente lieues de pays. Vers 1400, une nouvelle inondation de la mer sépara l'île de Texel de la pointe nord de la Hollande et ouvrit ainsi un nouveau passage pour aller du Zuyderzée à la mer du Nord; c'est par cette nouvelle issue que les navires de haut bord purent pénétrer jusqu'à Amsterdam.

FLEXIBILITÉ s. f. (flè-ksi-bi-li-té — rad. *flexible*). Qualité de ce qui est flexible, de ce qui peut se courber sans se rompre : *La* FLEXIBILITÉ *de l'osier, de la baleine.*

— Par ext. Qualité de ce qui change facilement et rapidement la direction de ses mouvements : *La* FLEXIBILITÉ *des gestes, de la démarche. L'hirondelle échappe à l'impétuosité de l'oiseau de proie par la* FLEXIBILITÉ *preste de ses mouvements.* (Buff.) ‖ Souplesse d'un organe : *La* FLEXIBILITÉ *de la voix.*

— Fig. Qualité de ce qui se prête, de ce qui se plie aisément : *Il y a plus de* FLEXIBILILÉ *dans la nature de l'homme que dans celle des autres êtres.* (Buff.) *C'est un difficile problème que d'allier la hauteur et la conséquence rationnelle du philosophe avec la* FLEXIBILITÉ *d'esprit et le bon sens du praticien.* (Guizot.)

— **Antonyme.** Inflexibilité.

FLEXIBLE adj. (flè-ksi-ble — lat. *flexibilis;* de *flexum*, supin de *flectere*, fléchir. Le latin *flectere* est une forme secondaire de *plectere*, plier, entrelacer, qui se rapporte à la racine sanscrite *pritch*, joindre, mettre ensemble, toucher). Qui peut être fléchi aisément, qui est souple et se courbe sans peine sous l'effort : *L'osier* FLEXIBLE. *Une verge* FLEXIBLE. *Un corps, des membres* FLEXIBLES. *Les fibres d'un enfant, molles et* FLEXIBLES, *prennent sans effort le pli qu'on leur donne.* (J.-J. Rouss.) *La douceur des formes n'exclut pas la fermeté du caractère; ainsi le câble* FLEXIBLE *résiste à la fureur des flots.* (De Lévis.)

— Par ext. Dont les mouvements sont souples et variés : *Gestes* FLEXIBLES. *Démarche* FLEXIBLE. ‖ Dont les intonations sont souples, faciles, rapides, variées, en parlant de la voix ou des sons : *Voix* FLEXIBLE. *Gosier* FLEXIBLE. *La voix des fauvettes s'exprime par une suite de modulations peu étendues, mais agréables,* FLEXIBLES *et variées.* (Buff.)

— Fig. Souple d'esprit ou de caractère; prompt à se prêter aux idées ou aux volontés d'autrui : *Il est bon d'être ferme par tempérament, et* FLEXIBLE *par réflexion.* (Vauven.)

— **Syn. Flexible, pliable.** Ce qui est *flexible* fléchit, plie, se courbe facilement; ce qui est *pliable* peut être plié. Or *être plié* présente deux sens : c'est d'abord être courbé, fléchi, et, dans ce sens, *pliable* ne diffère de *flexible* qu'en ce qu'il est plus vulgaire; c'est ensuite être disposé de manière à former un pli ou des plis, comme on le fait pour le papier, pour le linge, et *flexible* n'offre jamais cette signification.

— **Flexible, docile, souple.** V. DOCILE.

— **Antonymes.** Cassant, inflexible, roide ou raide.

FLEXICAULE adj. (flè-ksi-kô-le — du lat. *flexus*, fléchi; *caulis*, tige). Bot. Qui a une tige flexueuse.

FLEXIER DE REVAL, pseudonyme de **Xavier de Feller**, écrivain et jésuite belge. V. FELLER.

FLEXILIVENTRE adj. (flè-ksi-li-van-tre — du lat. *flexilis*, flexible, et de *ventre*). Entom. Qui a l'abdomen ou le ventre mou et flexible, comme les pucerons.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, à ventre mou et flexible, ayant pour type le genre puceron. Syn. d'APHIDIENS.

FLEXION s. f. (flè-ksi-on — lat. *flexio;* de *flexus*, fléchi). Etat de ce qui est fléchi, courbé, dévié de sa forme par un effort : *La* FLEXION *d'un ressort, d'un arc, d'une verge, d'une poutre. Un état de* FLEXION.

— Gramm. Variation dans la forme d'un même mot, suivant l'emploi qui en est fait : *Il est des langues sans* FLEXIONS *dont tous les mots sont invariables. Les* FLEXIONS *finales s'appellent désinences ou terminaisons. On observe dans le zend l'emploi de ces sortes de* FLEXIONS *appelées par les grammairiens épenthèses ou intercalations.* (A. Maury.) *Plus les langues sont anciennes, plus la distinction des* FLEXIONS *féminines et masculines y est marquée.* (Renan.)

— Anat. Action des muscles fléchisseurs : *La* FLEXION *de l'avant-bras, du poignet, de la jambe. La* FLEXION *est toujours suivie de l'extension.*

— **Encycl.** Constr. Les pièces qui entrent dans la composition des édifices, des machines ou des constructions, sont soumises à des forces qui tendent à les rompre par traction, par compression, par *flexion* ou par torsion, selon qu'elles sont tirées, comprimées, fléchies ou tordues.

Quand un corps prismatique horizontal, reposant sur des appuis à ses extrémités, et sollicité par des charges verticales appliquées en son milieu, ou en un point quelconque, ou sur toute sa longueur, fléchit d'une certaine quantité, sa face inférieure devient convexe, tandis que l'autre devient concave, c'est-à-dire que les fibres inférieures sont tirées ou allongées, et les autres pressées ou comprimées; mais il existe dans l'intérieur du corps certaines fibres qui conservent leur longueur primitive.

On a été amené à cette manière d'envisager les déformations des prismes soumis à des efforts de *flexion* par les nombreuses expériences de MM. Dupin, Duhamel, Duleau, Eaton Hodgkinson, Fairbairn, E. Clark, Tom Richard, Morin et d'autres savants français et anglais.

Galilée, qui le premier s'est occupé de rechercher la manière dont les corps résistent aux efforts auxquels ils sont soumis, supposait que toutes les fibres s'allongent, à partir de celles qui sont placées à la face concave. Mariotte fut ensuite conduit à considérer les corps comme composés de fibres dont la résistance était proportionnelle à leur allongement. Leibnitz, en se basant sur une hypothèse de Hooke, et en supposant de plus que la rotation produite par la *flexion* se faisait autour d'un axe situé à la partie inférieure du corps, parvint à de nouveaux résultats.

C'est sur la considération de l'existence d'une fibre neutre qu'est basée aujourd'hui toute la théorie de la résistance des corps à la *flexion*. La rotation qui se produit dans chaque section s'effectuant pour chacune d'elles autour de la ligne contenue dans cette couche des fibres invariables, il en résulte que l'allongement et le raccourcissement des fibres situées en dehors de celles-ci sont proportionnels à leur distance à cette couche.

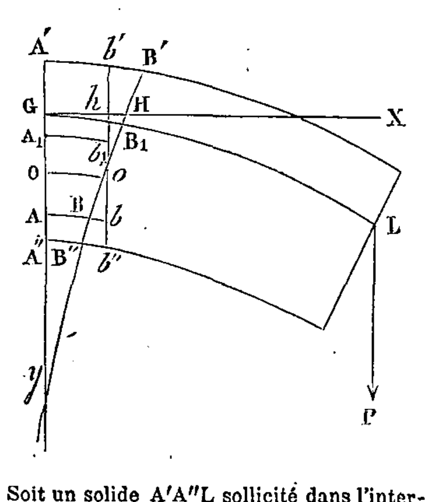

Soit un solide A'A''L sollicité dans l'intervalle A'A'' à l'extrémité L par des forces extérieures P, situées dans son plan médian; il sera fléchi parallèlement à ce plan, que l'on appelle par cette raison *plan de flexion*. Pour que l'équilibre s'établisse, il faudra que les forces extérieures P, ainsi que celles que supporte la partie A'A''L, de la part des molécules de la partie à gauche de la figure, satisfassent aux conditions d'équilibre. Ces dernières forces, appelées *forces élastiques*, peuvent être décomposées en forces parallèles et perpendiculaires à A'A''. Si donc on prend deux axes passant par le centre de gravité de la section A'A'', l'un, Gx, perpendiculaire à cette dernière, et l'autre, Gy, dirigé dans cette section, suivant l'un ou l'autre des deux sens, on a : $-\Sigma P_y$ égal à la résultante des forces élastiques parallèles à la section et appelée *effort tranchant* ou *de cisaillement;* $-\Sigma P_x$ égale à la résultante des forces élastiques perpendiculaires à la section et appelée *force longitudinale* ou *tension totale* entre les deux portions contiguës au plan A'A''; enfin la somme des moments des forces élastiques autour de l'axe projeté en G, et égale à $\Sigma M_G P$, le sens positif des moments des forces P allant, en tournant, de l'axe Gx vers l'axe Gy; cette somme est appelée *moment résultant des forces fléchissantes*, ou plus simplement *moment fléchissant des forces* P autour de l'axe G. Si l'on suppose que la tranche $b'b''$ soit venue se placer en B'B'', et que l'on considère un élément superficiel, $d\omega$, situé en A, la force élastique normale qui lui correspond est exprimée par

$$(1) \qquad E d\omega \frac{\Delta l}{l} = E d\omega \frac{bB}{Ab},$$

E désignant le coefficient d'élasticité variable avec chaque nature de corps.

Cette force (1) est répulsive pour un élément situé au-dessus d'un certain point, O, où elle est nulle; elle est, au contraire, attractive pour un élément situé au-dessous de O et exprimé par

$$E d\omega \frac{b_1 B_1}{A_1 b_1}.$$

Soient v et V les distances GA et GO; la similitude des triangles obB et ohH donne :

$$bB = hH \frac{v - V}{V};$$

or

$$Ab = Gh,$$

d'où

$$bB = \frac{Ab \times hH(v - V)}{GhV},$$

d'où enfin

$$(2) \qquad E d\omega\, bB = E d\omega \frac{(v - V)}{V} \times \frac{Ab \times hH}{Gh}.$$

Soit i l'allongement par unité de longueur de la fibre moyenne passant par le centre de gravité G, de sorte que

$$i = \frac{hH}{Gh};$$

l'équation (1) prendra la forme

$$E d\omega\, bB = E d\omega\, i \frac{v - V}{V}.$$

En appelant R la pression par unité de surface de la fibre AB, on a

$$(3) \qquad R = E i \frac{v - V}{V},$$

de sorte que la force élastique longitudinale par unité de surface au point A se trouve exprimée en fonction des deux quantités géométriques qui caractérisent la déformation de la pièce à partir de la section AA'.

L'équation (3) est appliquable, en ayant égard aux *signes*, à *toutes les fibres* de la section A'A''. Pour $v = V$, ou $v < V$, ou $v > V$, ou $v = 0$, R est nul, négatif, positif ou égal à $-Ei$.

Si l'on introduit ces expressions dans l'équation à zéro de la projection des forces sur l'axe des x, on a :

$$\Sigma P_x + \int R\, d\omega = 0,$$

ou

$$(4) \qquad \Sigma P_x = Ei \int d\omega - \frac{Ei}{V} \int v\, d\omega = Ei\Omega;$$

car G étant le centre de gravité de la section Ω, l'intégrale $\int v\, d\omega$ est nulle.

On déduit de même des équations des moments des forces élastiques :

$$(5) \quad \Sigma M_G P = \int R\, v\, d\omega = \frac{Ei}{V} \int v^2 d\omega - Ei \int d\omega = \frac{EiI}{V},$$

I représentant le moment d'inertie, $\int v^2 d\omega$, de la section autour de l'axe projeté en G.

Des équations (3) (4) (5) on déduit les équations qui résument la loi de la résistance à la *flexion* .

$$i = \frac{N}{E\omega}; \quad V = \frac{IN}{\Omega\mu}; \quad R = \frac{V\mu}{I} - \frac{N}{\Omega},$$

N étant égal à ΣP_x, et μ égal à $\Sigma M_G P$.

— Gramm. V. CONJUGAISON et DÉCLINAISON.

FLEXIPÈDE adj. (flè-ksi-pè-de — du lat. *flexus*, fléchi; *pes, pedis*, pied). Bot. Qui a les pédoncules flexueux.

FLEXUEUX, EUSE adj. (flè-ksu-eu, eu-ze — lat. *flexuosus;* de *flexus*, fléchi). Courbé alternativement dans deux sens différents; ondulé : *Une verge* FLEXUEUSE. *Une tige* FLEXUEUSE. *Un pédoncule* FLEXUEUX.

FLEXUOSITÉ s. f. (flè-ksu-o-zi-té — rad. *flexueux*). Etat de ce qui est flexueux; chacune des courbures d'un objet flexueux : *La* FLEXUOSITÉ *d'une tige. Les lignes de son visage s'arrondissent en* FLEXUOSITÉS *désespérantes pour le regard comme pour le pinceau.* (Balz.)

FLEZ s. m. (flèss). Ichthyol. Syn. de FLET.

FLIBOT s. m. (fli-bo — du hollandais *vlieboot*, anglais *fly-boat*, de *vlie* ou *fly*, mouche, et *boot, boat*, bateau; bateau-mouche). Mar. Navire de commerce à plates varangues, à deux mâts, à poupe ronde, à ventre creux et large.

FLIBUSTE s. f. (fli-bu-ste — V. FLIBUSTIER). Piraterie, pillage sur mer : *Faire la* FLIBUSTE. *Se livrer à la* FLIBUSTE. ‖ Navire monté par des corsaires ou plutôt par des pirates : *Il est impossible que d'ici à quelques heures il ne passe pas une barque, un bâtiment, une* FLIBUSTE *même, n'est-ce pas?* (E. Gonzalès.) ‖ Nom d'une association de forbans anglais et français, qui firent aux Espagnols une guerre acharnée dans les colonies d'Amérique.

FLIBUSTER v. n. ou intr. (fli-bu-sté — rad. *flibuste*). Faire le métier de pirate.

— Par ext. Faire un métier frauduleux, chercher des bénéfices malhonnêtes : *Conspirez sous le soleil de l'humanité, au lieu de* FLIBUSTER *dans l'ombre de nos précipices.* (G. Sand.)

— v. a. ou tr. Pop. Voler, filouter : *On m'a* FLIBUSTÉ *mon papapluie.*

FLIBUSTERIE s. f. (fli-bu-ste-rî — rad. *flibuster*). Piraterie : *La* FLIBUSTERIE *tend à disparaître du globe.*

— Par ext. Filouterie : *Il ne vit que de* FLIBUSTERIES.

FLIBUSTIER s. m. (fli-bu-stié — Quelques-uns tirent ce mot de *flibot*, sorte de bateau dont se seraient servis les premiers aventuriers qui portèrent ce nom; mais il y a plus d'apparence qu'il dérive du hollandais *vrybuiter*, allemand *freibeuter*, anglais *freebooter*, maraudeurs; de *vry, frei, free*, libre, et *boot*, butin, libre faiseur de butin). Pirate de l'Amérique méridionale, boucanier : *Imaginez des tigres qui auraient un peu de raison, voilà ce qu'étaient les* FLIBUSTIERS. (Volt.)

— Par ext. Filou, personne qui cherche à tromper à son profit : *Un adroit* FLIBUSTIER. *Les commerçants sont des* FLIBUSTIERS *autorisés et patentés.*

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *flibustiers* ou *frères de la côte* une fameuse association de pirates intrépides qui dévastèrent les mers du Sud pendant tout le XVIIe siècle, mais principalement pendant les trente dernières années de ce siècle, et à qui il n'a peut-être manqué qu'une bonne et puissante direction pour se rendre maîtres de l'Amérique entière. Ces aventuriers n'étaient que des bandits. La soif de l'or et de toutes les jouissances qu'il procure était le seul mobile de leurs audacieuses prouesses; mais ils couvraient leurs crimes d'un éclat d'intrépidité incomparable, jouaient leur vie comme leur or, élevaient le brigandage, s'il était possible, à la hauteur de l'héroïsme, et, quand ils étaient d'ailleurs de noble race, comme Grammont ou de Lussan, deux des plus célèbres d'entre eux, ils se drapaient fièrement dans leurs superbes rapines comme dans des manteaux de princes. Les *flibustiers* se recrutaient principalement parmi les Français et les Anglais; on y voyait quelques Hollandais. Avant de raconter les plus remarquables de leurs étonnantes entreprises, nous allons dire quelques mots de leurs mœurs, de leur manière de vivre et des principes qui les dirigeaient. Indépendants au point le plus extrême, ils ne suivaient que leurs caprices pour toute loi; ils ne reconnaissaient les règles de leur société que pendant la durée des expéditions qu'ils entreprenaient. Ils observaient les uns envers les autres une fidélité inébranlable, et, dès qu'ils avaient donné leur parole, ils étaient liés irrévocablement. Leur patience était inépuisable; ils supportaient la faim, la soif, les plus dures privations et les plus grandes fatigues avec une sérénité que rien n'altérait, et sans se permettre la plainte la plus légère. Aucune femme, aucun jeune garçon n'était toléré à bord, pour prévenir tout sujet de jalousie ou de discorde. Le déserteur était puni de mort, ainsi que celui qui abandonnait son poste pendant le combat. Le vol était aussi puni très-sévèrement. Les parts de prises étaient distribuées entre tous : le capitaine avait six portions, les autres officiers trois ou deux, tous les autres une seule. Arrivés à terre, ils dissipaient avec une prodigalité sans égale les fruits de leurs rapines et se livraient aux excès les plus extravagants, à la débauche la plus effrénée, à la boisson principalement et au jeu. Bien qu'ils fussent le plus ordinairement d'une férocité effrayante à l'égard des ennemis qui leur résistaient, ces bandits, qui n'avaient d'autre occupation que le meurtre et le pillage, priaient cependant avec ferveur et ne commençaient jamais leurs repas sans avoir récité leurs prières. Les catholiques disaient le cantique de Zacharie, le *Magnificat* ou le *Miséréré*, et les protestants lisaient un chapitre de la Bible ou récitaient un psaume. Ils ne manquaient jamais non plus, avant le combat, de prier ardemment pour que Dieu leur accordât la victoire et une riche capture. Bien qu'ils fussent fort peu scrupuleux en général, ils voilaient cependant leur cupidité, leur amour du pillage.

sous le prétexte assez spécieux de se venger de l'avidité des Espagnols, qui ne voulaient pas leur permettre de chasser dans leurs îles ni de pêcher sur leurs côtes. Dans l'origine, les *flibustiers* attirèrent peu l'attention; ils n'avaient que de petites barques et se bornaient à donner la chasse aux bateaux de pêcheurs et aux petits bâtiments. Enhardis par le succès, ils s'attaquèrent bientôt à des navires de toutes dimensions, puis à des vaisseaux de guerre. Ce fut environ vers l'an 1600 que commencèrent les pirateries méthodiques des *flibustiers;* elles continuèrent avec diverses modifications jusque vers la fin du XVIIe siècle. Si l'on veut même y ajouter leurs entreprises d'une moindre importance, on peut étendre leur durée jusqu'au XVIIIe siècle. Mais les *flibustiers* ne se firent un nom et ne furent réellement redoutables que depuis leur intime association avec les *boucaniers*, ces chasseurs de bœufs sauvages de Saint-Domingue que les Espagnols avaient pourchassés et réduits au désespoir. Le berceau et le quartier général de la société des boucaniers et des *flibustiers* réunis fut la petite île de la Tortue, au nord de Saint-Domingue, qui appartenait à la France. Le premier de ces forbans qui se fit un nom fut un Français de Dieppe, nommé Pierre Legrand. Monté sur une barque pontée contenant 28 hommes, il rencontra, par le travers du cap Tiburon, à la pointe occidentale de Saint-Domingue, un vaisseau de 52 canons, portant 460 hommes d'équipage. D'un regard, le *flibustier* consulte ses compagnons, puis, sans dire un mot, il met le cap sur l'ennemi. L'Espagnol, ne pouvant croire à tant de folie, ne prend même pas la peine de tirer sur cette coque de noix qui se dirige vers lui en faisant force de rames. Arrivés sans encombre le long du bord, les aventuriers, s'accrochant aux cordages, aux sabords, aux préceintes, grimpent sur les flancs du vaisseau et arrivent sur le pont. Les premiers Espagnols qu'ils rencontrent sont massacrés sans pitié; puis ces 28 hommes se précipitent aux panneaux, les ferment, emprisonnent l'équipage, s'emparent des officiers qu'ils garrottent en un tour de main, changent la route et conduisent le bâtiment dans un de leurs ports. Comme pendant à cet incroyable coup de main, quelques mois après, une petite frégate de 20 canons engageait la lutte contre deux vaisseaux de ligne. Après avoir pris chasse devant l'ennemi pour séparer les deux bâtiments et n'en avoir qu'un seul à combattre à la fois, le *flibustier*, virant subitement de bord, arrive sur le vaisseau qui le serre de plus près. Après avoir échangé quelques volées, grâce à sa supériorité de marche, la frégate double l'Espagnol vers l'avant et coupe son mât de misaine et son grand mât. Manœuvrant alors autour de ce ponton inerte, elle lui lance toutes ses bordées en enfilade, balaye ses batteries de bout en bout, couvre ses ponts de morts et de blessés sans recevoir elle-même aucune atteinte grave. Le second vaisseau arrive à son tour sur le théâtre du combat; mais, à la vue de son matelot désemparé, coulant bas, il s'enfuit à toutes voiles. Peu après, les croisières des *flibustiers* prirent une telle extension, que les Espagnols, qui détenaient alors une grande partie de l'Amérique et qui, par conséquent, avaient le plus à souffrir de ces pirateries, résolurent d'adopter des mesures énergiques pour s'en débarrasser; ils n'y purent réussir. Lewis Scott fut le premier *flibustier* qui se hasarda à faire une descente; il renversa tout ce qu'il trouva devant lui et livra au pillage la ville de San-Francisco de Campêche. Jean Davis, après lui, s'empara de Nicaragua, débarqua dans la Floride et pilla Saint-Augustin. Alexandre, surnommé Bras-de-Fer, continua ces exploits, battit les Indiens près de Boca-del-Drago, et les Espagnols en plusieurs rencontres. Mais les plus remarquables chefs qu'eurent les *flibustiers* furent Montbars l'Exterminateur et Nau l'Olonois. Intrépide jusqu'à la témérité, l'Olonois, après un grand nombre de croisières heureuses, débarqua dans l'île de Cuba et fit un grand massacre d'Espagnols; puis, élevant ses projets en proportion de ses succès, il alla, en 1666, jusqu'à Maracaïbo, qu'il prit; après quoi, remontant par eau jusqu'à la ville de Gibraltar, située dans les terres, il la prit après plusieurs terribles combats. Une nouvelle expédition suivit bientôt la première. La baie de Honduras fut pillée, la ville de San-Pedro prise d'assaut et la presqu'île d'Yucatan complétement dévastée. Mais l'heure des revers sonna pour nos aventuriers. Enveloppé par les Espagnols ligués avec les Indiens de la côte, l'Olonois fut fait prisonnier avec la plupart de ses compagnons, déchiré tout vivant, rôti et dévoré. Les principaux *flibustiers*, après l'Olonois, furent Van Horn, Grammont et Laurent de Graff; ces trois hommes intrépides, qui s'étaient rendus, chacun de son côté, la terreur des Espagnols, se réunirent en 1683 pour tenter une importante entreprise sur la Vera-Cruz, ville aussi bien protégée par ses défenses naturelles que par une puissante garnison. Ils s'en emparèrent et y recueillirent un immense butin; mais, après la victoire, la discorde se mit parmi les chefs. Laurent de Graff tua Van Horn en duel et se sépara de Grammont. Celui-ci, deux ans après, en 1685, dirigea une expédition contre Campêche et prit cette ville d'assaut. Il disparut peu après sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Morgan fut ensuite le plus célèbre chef des *flibustiers.* Ce fut lui qui, en 1668, pilla la riche ville de Porto-Bello; puis il alla s'emparer de Maracaïbo, visitée trois ans auparavant par l'Olonois. Arrêté au passage par l'amiral don Alphonse del Campo qui commandait plusieurs vaisseaux de guerre, Morgan attaque en désespéré les Espagnols avec ses forces incomparablement inférieures, détruit entièrement la flotte ennemie et revient triomphalement à la Tortue. Exalté par ces succès, Morgan fait d'immenses préparatifs, va prendre Rancheria, s'empare ensuite de l'île de Sainte-Catherine, et, après une marche des plus pénibles dans les terres, arrive en vue de la ville de Panama, dont il s'empare à la suite d'un combat sanglant. Cette merveilleuse expédition est la plus étonnante peut-être qui ait été exécutée par les *flibustiers.* Il y eut encore trois chefs qui se firent un nom par leur audace et leurs heureuses croisières : ce furent Sharp, Harris et Sawkins. Ces trois chefs, tous trois Anglais, débarquèrent en 1680 à la côte de Darien avec un corps considérable, et s'emparèrent de la ville de Santa-Maria; puis ils firent le projet d'aller piller et dévaster Panama, qui venait à peine d'être rebâtie. Ayant rencontré près de cette ville une flotte espagnole, ils l'attaquèrent et la détruisirent complétement. Sawkins étant mort peu après l'attaque de Puebla-Nova, Sharp fut élu pour chef; mais, après de nouvelles croisières, Sharp fut déposé par ses peu traitables soldats. Cette troupe indisciplinée livra encore de sanglants combats aux Espagnols, puis elle se dispersa; la plupart de ces bandits revinrent en Angleterre avec le butin qu'ils avaient amassé. Pour expliquer en partie les succès merveilleux des *flibustiers*, il faut dire que la France, alors en guerre avec l'Espagne, leur accordait au moins sa protection tacite, et que, à plusieurs reprises, le gouverneur de Saint-Domingue favorisa les intrépides bandits ou essaya d'exploiter au profit de sa patrie leur courage indomptable. En 1697, Louis XIV leur fit proposer une expédition contre Carthagène. Ils devaient se joindre comme volontaires à la flotte partie de France sous les ordres du vice-amiral baron de Pointis. Les officiers *flibustiers* devaient être considérés sur le même pied que les officiers de la marine royale, et le tiers du butin devait leur être remis. Ducasse, gouverneur de la Tortue pour le roi de France, ancien *flibustier* lui-même, devait faire partie de l'expédition comme commandant de la flibuste. Le 1er avril, la flotte mit à la voile et elle parut le 12 devant Carthagène. Elle comptait en tout 30 voiles : 13 vaisseaux et 4 avisos de la marine royale, montés par 2,900 matelots et 1,890 soldats, et 13 bâtiments de différentes grandeurs de la flibuste, montés par 1,650 combattants, l'élite des aventuriers. On commença par bombarder la ville, mais sans résultat, et l'amiral de Pointis, comprenant qu'il n'arriverait à rien avant d'avoir en sa possession le fort de Boca-Chica, qui commande l'entrée de la rade, fit débarquer les soldats et une partie des matelots. Les troupes régulières, repoussées à une première attaque, furent remplacées par les *flibustiers*, à l'élan desquels la garnison ne put résister. L'entrée une fois libre, la flotte pénétra dans la rade, et le siége commença. Une brèche fut ouverte dans les murailles, et, malgré l'insigne trahison des assiégés qui firent sauter une mine pendant une suspension d'armes qu'ils avaient demandée, la ville fut emportée. Le butin recueilli fut immense, et certes, par le concours qu'ils avaient prêté, les *flibustiers* méritaient qu'on tînt religieusement les promesses qui leur avaient été faites. Mais Louis XIV commençait à redouter cette puissance sur laquelle il n'avait qu'une autorité de nom. D'après ses ordres, de Pointis s'attacha à semer la division parmi les membres de l'association; il fit plus : au mépris des promesses faites, il refusa de remettre le tiers du butin et partit pour l'Europe après avoir offert de donner à chaque *flibustier* une part égale à celle qui revenait aux soldats de l'armée royale. Restés seuls dans leur conquête, les aventuriers, furieux de se voir frustrés, rejetèrent la faute sur leurs chefs; les maladies les décimèrent, et quand les navires revinrent à la Tortue, la meilleure partie des équipages manquait. La flibuste ne se releva plus de ce coup. Les liens qui avaient tenu ces hommes unis et qui faisaient leur force se relâchèrent peu à peu, et bientôt, de toute cette grandeur momentanée, il ne resta plus qu'un ramassis de bandits isolés, traqués par toutes les puissances et qui se livraient sans retenue aux actes de piraterie les plus odieux. Malgré tous les moyens de répression dont on usa, la Tortue servit longtemps encore d'asile à des forbans que, par un reste d'habitude, on nommait *flibustiers*, mais avec lesquels les héroïques corsaires du XVIIe siècle auraient dénié tout lien de parenté.

FLICFLAC s. m. (flik-flak — onomatop.). Chorégr. Sorte de pas particulier : *Noverre pensa que ce n'était pas par des sauts précipités, par des tourbillons violents, par des gestes furieux, des gargouillades et des* FLICFLACS, *que l'apparition des Euménides produisait, sur le théâtre des Grecs, ces effets dont la mémoire est venue jusqu'à nous.* (Viollet-le-Duc.)

— Rem. Le *Dictionnaire de l'Académie* établit une distinction entre FLIC FLAC, onomatopée « dont on se sert quelquefois, dit-il, dans le langage familier, pour exprimer le bruit de plusieurs coups de fouet, celui de plusieurs soufflets donnés coup sur coup, etc., » et FLICFLAC, s. m., sorte de pas de danse. Dans le premier cas, il écrit *flic flac* en deux mots et sans trait d'union; dans le second, les deux mots doivent être réunis. Nous avouons ne pas bien saisir la raison de cette distinction trop subtile.

FLIN s. m. (flain). Comm. Autre nom de la MARCASSITE qui sert à fourbir les lames d'épée.

FLIN, village et comm. de France (Meurthe), cant. de Gerbéviller, arrond. et à 19 kilom. de Lunéville, sur la rive gauche de la Meurthe; 656 hab. Filature de laine. Ancien prieuré de Marvillé, converti en ferme; il ne reste de l'église que le chœur et une statue de la Vierge, vénérée dans le pays.

FLINCK (Govaert), peintre hollandais, né à Clèves en 1616, mort à Amsterdam en 1660. Il appartenait à une riche famille de commerçants qui le destina à la même carrière. Longtemps contrarié dans sa vocation artistique, il finit par vaincre les préventions de son père, qui le plaça sous la direction de Lambert Jacobs de Lewarde, à la fois peintre et ministre de l'Evangile. Flinck fit de grands progrès sous ce maître, puis se rendit à Amsterdam, où il se perfectionna à l'école de Rembrandt. Il étudia la manière de cet illustre peintre et parvint à l'imiter de telle sorte qu'il est presque impossible de distinguer un certain nombre de ses ouvrages de ceux de Rembrandt. Flinck, toutefois, ne se borna point à ce talent d'imitation; il se fit une manière qui lui est propre et peignit également bien l'histoire et le portrait. Pendant longtemps, il travailla pour l'électeur de Brandebourg et le duc de Clèves, qui, l'un et l'autre, l'honoraient d'une estime particulière. A l'exemple de Rubens, il forma dans sa maison une riche collection de tableaux, de dessins, de gravures des maîtres, et de divers autres objets d'art. Flinck venait de terminer les esquisses de douze tableaux pour l'hôtel de ville d'Amsterdam, lorsqu'il mourut subitement. Parmi ses tableaux nous citerons : *Marcus Curius refusant les trésors des Samnites; Salomon demandant à Dieu le don de la sagesse*, à Amsterdam; la *Vierge et l'enfant Jésus; Vénus et l'Amour; Alexandre cédant Campaspe à Apelle;* la *Jeune bergère;* les *Anges annonçant la venue du Messie*, etc.

Flinck (PORTRAITS DU PEINTRE G.) et de sa femme, par Rembrandt; musée de Munich. Le peintre est assis, la main gauche posée sur la droite. Sa tête, vue de trois quarts, est coiffée d'une toque de velours noir. Il est vêtu d'un manteau noir, bordé de fourrure. Une chaîne d'or, à laquelle est attachée une médaille, pend à son cou. Il a des moustaches et une barbiche grisonnantes. Un critique qui se pique d'être avant tout un *physiognomoniste*, M. Lavice, apprécie ainsi ce portrait : « Belle tête au double menton, au regard vif et scrutateur. Je me trompe fort, ou cet homme était passionné pour les femmes, le jeu et les bons repas. Il faut le lui pardonner, car il était convive aimable et plein d'esprit. » La femme de Flinck, « roide dans son maintien comme dans sa physionomie, n'avait à coup sûr, dit M. Lavice, ni les défauts ni les charmantes qualités de son mari. » Ces deux portraits sont signés et datés de 1642. Ils ont été gravés par C. Hess. Un portrait de Flinck a été gravé par E. Fiquet pour la *Vie des peintres*, de Descamps; un autre par A. Blootelingh, d'après Gr. Zyll.

FLINDERS (TERRE DE), nom donné à la partie de la côte méridionale de l'Australie, bornée à l'O. par la Terre de Nuyts et par la Terre de Baudin à l'E., entre 130° et 136° de long. E. Elle offre les golfes Spencer et de Saint-Vincent; en face de ce dernier, on trouve l'île des Kangurous. Cette partie de la côte australienne fut explorée en 1802 par Flinders, qui lui a donné son nom.

FLINDERS (Matthew), navigateur anglais, né à Donington (Lincolnshire) en 1760, mort en juillet 1814. Il était, en 1795, midshipman à bord du vaisseau qui porta en Australie le capitaine Hunter, gouverneur de Botany-Bay, dans la Nouvelle-Galles du Sud. Quelque temps après son arrivée dans ce pays, le jeune Flinders, dévoré du désir d'explorer des régions inconnues, prépara une expédition dans ce but avec un autre jeune homme, George A. Bass, chirurgien dans la marine royale d'Angleterre, embarqué aussi avec Hunter. Abandonnés à leurs propres ressources, les deux aventureux jeunes gens durent se contenter d'une petite barque de 8 pieds de longueur, à laquelle ils donnèrent le nom significatif de *Tom-Thumb* (le Petit Poucet des contes anglais). Ils s'y embarquèrent tous deux avec un seul mousse pour tout équipage. Gouvernant d'abord au sud, ils examinèrent minutieusement toutes les petites criques le long de la rive et explorèrent la rivière George environ 20 milles au delà de la partie que le gouvernement connaissait. Les renseignements qu'ils fournirent sur le pays firent établir une colonie près des bords de cette rivière. L'année suivante (1796), Flinders et Bass s'embarquèrent de nouveau dans le *Tom-Thumb*, et, après avoir surmonté des difficultés et des dangers innombrables, résultant de leur manque de provisions et de la fragilité de leur navire, ils revinrent, ne rapportant pour tout profit de leur voyage que la connaissance parfaite d'une longue ligne de côtes. La même année, Flinders fit une excursion aux îles Furneaux et donna de tels détails sur le nombre de veaux marins dont ce groupe était le refuge, qu'on vit aussitôt se diriger sur ce point les efforts de la spéculation commerciale. Après un autre voyage dans l'île de Norfolk, en décembre 1797, Flinders s'embarqua, au mois d'octobre 1798, avec Bass, sur un petit schooner de 25 tonneaux, monté par 6 hommes d'équipage seulement, pour aller reconnaître les côtes de la Nouvelle-Hollande et la terre de Van-Diémen. Arrivés le long de la côte nord de Van-Diémen, les deux hardis navigateurs découvrirent un bras de mer où venaient se jeter plusieurs grandes rivières, et qui fut appelé port Dalrymple. Après avoir consacré cinq jours à cette intéressante découverte, Flinders et Bass reprirent leur route vers l'est, et enfin, avec un mélange de crainte et de joie, doublant le cap nord-ouest de la terre de Van-Diémen, ils virent la côte reprendre la direction du sud. Ils étaient fiers d'avoir ainsi résolu un problème géographique qui avait défié les tentatives des plus éminents navigateurs; mais, en même temps, ils ressentaient un effroi bien excusable en songeant que leur petite embarcation allait tout à coup se trouver exposée aux fortes houles de l'océan du Sud. Ils eurent toutefois le bonheur d'échapper aux dangers qui les menacèrent continuellement durant cette partie de leur voyage. En commençant à longer la rive sud-est, ils remontèrent la rivière Derwent, naguère découverte par d'Entrecasteaux, qui l'avait appelée *rivière du Nord.* Le pays qu'elle baigne fut trouvé généralement fertile et abondant en bois de charpente. La description qu'en donna Bass au retour fut si séduisante qu'on y établit, en 1803, une colonie. Bientôt après, nos voyageurs revinrent en triomphe à Port-Jackson, ayant établi que la terre de Van-Diémen est une île et fait sur ses havres et ses rivières un travail des plus essentiels pour les plans de colonisation future. Le détroit qu'ils venaient de traverser reçut le nom de l'homme qui, le premier, avait osé s'y engager; on l'appela détroit de Bass (*Bass's strait*). Dans le courant de l'année suivante, Flinders fut chargé d'examiner les baies de Harvey et de Glass-House, au nord de Port-Jackson, et, revenu en Angleterre immédiatement après, il y trouva la récompense due à son zèle et à sa capacité. Il fut promu au grade de lieutenant et désigné pour commander l'*Investigator*, navire qu'on venait d'équiper dans l'unique but d'entreprendre de nouveaux voyages de découverte sur les côtes de l'Australie. Ses instructions lui recommandaient d'examiner la côte sud de ce pays, dont une grande partie n'avait encore été vue par aucun navigateur européen; il devait ensuite cingler vers la côte nord-ouest, où, suivant les descriptions de Dampier, la grande hauteur des marées ferait, selon toute probabilité, trouver des bras de mer profonds et des havres excellents. Le golfe de Carpentaria devait ensuite être examiné, ainsi que les bras importants, mais presque inaccessibles du détroit de Torrès. Flinders arriva à Point-Leuwin, l'extrémité sud-ouest de l'Australie, au commencement du mois de décembre 1801, et il prit quelques jours de repos dans le port du Roi-George III, reconnu par Vancouver. Le plan du détroit dressé par cet habile navigateur fut reconnu d'une exactitude parfaite. Flinders et ses compagnons essayèrent d'explorer l'intérieur du pays; mais ils furent arrêtés dans leur marche par une ligne de marais qui s'étendait de l'est à l'ouest. Durant leur voyage à l'ouest, le long de ce que l'on appelle la Terre de Nuyts ou de Nuitz, peu d'objets intéressants s'offrirent à leurs yeux. Cette côte avait déjà été relevée par d'Entrecasteaux. Après avoir doublé le cap Pasley, Flinders, avançant toujours à l'est, arriva sur cette partie de la côte qui était demeurée inconnue et doubla un promontoire élevé, qu'il appela le *cap Catastrophe*, à cause d'un accident fort triste arrivé dans ces parages : une barque avait chaviré, et quelques hommes de l'équipage avaient péri sans qu'il eût été possible de leur porter secours. Le vaisseau continuant à cingler au nord, nos voyageurs s'aperçurent bientôt qu'ils pénétraient dans un golfe profond dont on voyait au nord la limite formée par de hautes montagnes. L'une des plus élevées reçut le nom de mont Brown (*mount Brown*), du nom du naturaliste de l'expédition, qui, nonobstant toutes les difficultés de l'ascension, eut la persévérance de la gravir. Le golfe fut appelé golfe Spencer (*Spencer's gulf*), en mémoire du premier lord de l'Amirauté. En le quittant pour suivre leur course au sud-est, nos voyageurs gouvernèrent entre le continent et une grande île, qui fut nommée l'île des Kangurous, à cause du grand nombre de ces animaux que l'on voyait se jouer sur tous les lieux ouverts. Vis-à-vis de l'île des Kangurous se trouvait un autre golfe profond d'environ 90 milles, qui fut appelé le golfe Saint-Vincent (*Saint-Vincent's gulf*). Bientôt après avoir fait ces curieuses découvertes, Flinders rencontra le *Géographe*, navire français, sous les ordres du capitaine Baudin, également chargé d'explorer les côtes de l'Australie. Les deux vaisseaux se saluèrent dans la baie du Combat (*En-*

counter bay), par 138° 58′ de longit. E. et 35° 40′ de latit. S.; puis Flinders reconnut, près de l'entrée occidentale du détroit de Bass, un beau havre qu'il appela *port Philip*. De là, il se rendit à Port-Jackson afin d'y restaurer ses hommes et de se préparer à un second voyage. Au mois de juillet 1802, cet infatigable navigateur se remit en mer et se dirigea vers le nord; après avoir échappé aux écueils de la rive orientale, il traversa en trois jours le détroit de Torrès, que Bligh et Portlock, en 1792, avaient mis dix-neuf jours à traverser, et, en 1798, le *Chesterfield* dix semaines. Flinders employa ensuite cent cinq jours à explorer le golfe de Carpentaria, dont le circuit, y compris les détours du rivage, a au moins 400 lieues. En quittant la baie Melville, située à l'extrémité nord-ouest du golfe, l'*Investigator* rencontra six proas montés par 200 Malais et venant de Macassar pour se livrer à la pêche de divers coquillages A ce moment, les maladies étant venues fondre sur l'équipage de l'*Investigator*, et le vaisseau lui-même étant devenu à peu près hors d'état de tenir la mer, Flinders fut obligé de limiter ses recherches aux îles des Vaisseaux (*Vessels islands*) et d'aller chercher des provisions à Timor; d'où il revint à Port-Jackson dans le mois de juin 1803. Mais l'*Investigator* n'ayant pu être remis en état de tenir la mer, Flinders, pour revenir en Angleterre, dut solliciter un autre bâtiment. Il s'embarqua sur le *Marsouin*, petit brick appartenant à la colonie, et fit voile de conserve avec deux grands vaisseaux, le *Caton* et le *Bridgewater*, qu'il s'engagea à piloter dans le détroit de Torrès. Arrivé sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, le *Marsouin* donna, vers la tombée du jour, contre un écueil sur lequel le *Caton* vint donner également peu après; le *Bridgewater* échappa seul, et, continuant sa route sans pouvoir s'occuper de ses compagnons, il se dirigea sur Batavia par l'ancien passage autour de la Nouvelle-Guinée. Heureusement, les équipages du *Marsouin* et du *Caton* purent gagner, dans les chaloupes, un banc de sable situé à la distance d'un demi-mille et sur lequel ils élevèrent des tentes. Flinders s'embarqua sur le cutter, et faisant en treize jours 250 lieues, arriva à Port-Jackson, où il prépara tout, sans perdre de temps, pour aller délivrer ses compagnons. Peu de jours après, il partit de Port-Jackson avec le vaisseau le *Rolla* et deux schooners, dont l'un, appelé le *Cumberland*, fort de 29 tonneaux, et bientôt il arriva où il avait laissé les naufrages du *Marsouin* et du *Caton*, qui l'accueillirent avec de joyeuses acclamations. Peu après, Flinders reprit la mer sur le *Cumberland* pour retourner en Angleterre. Après avoir traversé le détroit de Torrès, il arriva en quarante-huit jours à Coépang, dans le pays de Timor. Mais son schooner ne se trouvant plus en état de tenir la mer, il dut toucher à Maurice pour le faire réparer. Malheureusement, la guerre venait d'être déclarée entre la France et l'Angleterre. Le général de Caen, gouverneur de l'île, retint Flinders prisonnier de guerre jusqu'en 1810, c'est-à-dire plus de six ans. Les fatigues de ses voyages avaient brisé ses forces; cette longue détention eut sur son esprit la même influence; quand il lui fut permis de rentrer dans sa patrie, il y traîna une vie languissante et expira le jour même où fut publiée la narration de ses voyages et découvertes : *Voyage à la Terre australe pendant les années* 1801, 1802 *et* 1803 (Londres, 1814, 2 vol. in-8°).

FLINDERSIE s. f. (flain-dèr-sî — de *Flinders*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famie des cédrélacées, tribu des cédrélées, qui habite l'Australie et les Moluques.

FLINES-LEZ-MORTAGNE, village et comm. de France (Nord), cant. de Saint-Amand, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Valenciennes, sur la rive droite de l'Escaut; 1,907 hab. Construction de bateaux, moulins à farine et à huile, brasserie.

FLINES-LEZ-RACHES, village et comm. de France (Nord), cant. nord, arrond. et à 10 kilom. de Douai, sur la rive gauche de la Scarpe; pop. aggl., 1,121 hab. — pop. tot., 4,042 hab. Fabrique de sucre, distillerie, moulins, brasseries, tissage de toiles, teintureries.

FLINQUÉ, ÉE (flain-ké) part. passé du v. Flinquer : *Un pied de chandelier* FLINQUÉ. *Il y a environ cinquante ans, on faisait à Genève beaucoup d'horlogerie et de bijouterie au moyen de grandes plaques en émail bleu ou vert, à fonds* FLINQUÉS, *avec des entourages en perles fines, diamants roses ou zircons.* (Duc de Luynes.)

FLINQUER v. a. ou tr. (flain-ké). Techn. En parlant d'une pièce d'orfèvrerie qui doit recevoir des émaux clairs, En tailler le champ de coups d'onglets vifs, serrés et égaux.

FLINS, divinité infernale chez les anciens Slaves. Son pouvoir était égal à celui de Rugewit et de Peklenc lui-même, et elle avait pour mission de ressusciter les morts. Les Slaves croyaient bien à l'éternité de la vie future, mais non à la damnation éternelle; celle-ci eût été équivalente pour eux à l'anéantissement complet, ce qui ne pouvait s'accorder avec l'idée de l'immortalité de l'âme, qui était universellement répandue chez eux. Flins était donc chargé de ressusciter les morts et de les reconduire sur la terre, où ils recommençaient une nouvelle vie, après laquelle ils retournaient en enfer, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils eussent mérité d'être admis dans le ciel. Cette divinité était un reste du vieux culte des Sarmates, chez lesquels le mot *Flins* signifiait *Pierre*.

FLINS DES OLIVIERS (Claude-Louis-Marie-Emmanuel CARBON DE), né à Reims en 1757, mort à Vervins en 1806, poëte médiocre, mais littérateur estimable, d'ailleurs intéressant à connaître. Il est particulièrement connu sous le nom de **Flins**, le plus court de tous ceux qu'il avait; car il n'en manquait pas, comme on voit, ce qui faisait dire à Lebrun :

> Carbon de Flins des Oliviers
> A plus de noms que de lauriers.

Il débuta très-jeune dans les « almanachs, » par une pièce contre les poëtes qui accablaient Voltaire de leurs petits vers au moment de son arrivée à Paris, en 1778, et qui fut insérée dans le *Journal des spectacles*, que rédigeait Charnois; c'était une espèce de chanson. Cette pièce commençait par ces quatre vers qui servaient de refrain :

> Petits clercs du sacré vallon,
> Laissez reposer à son aise
> Le grand vicaire d'Apollon
> Qui visite son diocèse.

Il fit imprimer l'année suivante (1779) un poëme intitulé : *Voltaire*, où il nous apprend qu'il avait, au moment de cette publication, dix-neuf ans; il en avait donc dix-huit lors de son début dans le *Journal des spectacles*, de Charnois. On y remarque quelques vers assez bien frappés, qui firent concevoir de lui de grandes espérances; mais c'étaient des promesses qu'il ne lui fut pas donné de tenir. Il ne s'éleva jamais en poésie au-dessus des régions moyennes. Cependant, jeune, dans une situation de fortune aisée et encouragé par les éloges que lui valut ce poëme, Carbon de Flins concourut depuis, presque tous les ans, pour les prix de l'Académie française; mais toujours infructueusement.

Vers 1790, Flins fit, avec Fontanes, un journal intitulé : le *Modérateur*. C'est à cette époque qu'il donna le *Réveil d'Epiménide*, comédie dont le cadre très-ingénieux a été employé depuis avec bien moins d'esprit et de talent. La *Jeune hôtesse*, comédie imitée ou presque traduite d'une pièce de Goldoni, la *Locandiera*, et jouée en 1792, eut un grand succès, dû en grande partie à l'excellence du jeu des deux acteurs chargés des deux principaux rôles, Grandmesnil et Mlle Candeille.

FLINSBERG, ville de Prusse (Silésie), régence de Liegnitz, cercle et à 25 kilom. S.-O. de Lowenberg, dans la vallée du Queiss; 1,750 hab. Verrerie; sources minérales alcalines et ferrugineuses; établissement de bains. Belles promenades aux environs.

FLINT, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, à l'embouchure de la Dee, à 17 kilom. N.-O. de Chester; 3,000 hab. Bains de mer fréquentés; mines de houille et de plomb. Jadis ville fortifiée, Flint possède encore dans son voisinage les ruines du château où Richard II fut détenu et céda, en 1399, sa couronne à Henri IV. Les environs de Flint abondent en richesses minérales. L'une des mines a fourni à elle seule, en peu de temps, une valeur de plus de 25 millions de francs.

FLINT, comté maritime d'Angleterre, dans la partie septentrionale du pays de Galles, sur la mer d'Irlande, qui la baigne au N.; il se compose de deux parties séparées par le comté de Denbigh, la plus grande au N. entre la mer d'Irlande, l'embouchure de la Dee et les comtés de Chester et de Denbigh, et la plus petite au S. entre les comtés de Denbigh, de Chester et de Shrop. Superficie, 53,195 hectares; 71,500 hab. Ch.-l., Mold; villes principales : Holywell, Flint, Saint-Asoph. Ce comté est divisé en 5 districts et 28 paroisses. Au N. *du comté s'étend la* vallée de la Clwyd, dont la fertilité rivalise avec celle de la Mold. Quoique sauvage et stérile, la chaîne de montagnes qui traverse le comté est une source de richesses pour les habitants, à cause de ses mines abondantes de plomb et d'autres métaux. *Le pays* est arrosé par plusieurs cours d'eau; les plus importants sont : la Clwyd, la Mold, la Dee et l'Alen. *Le comté de Flint est le plus fer*tile du pays de Galles, et les habitants trouvent une source inépuisable de richesse dans l'élève du bétail, la fabrication des étoffes de coton, la préparation du sel marin et surtout l'exploitation des mines.

FLINT, rivière des Etats-Unis d'Amérique. Elle naît dans la partie occidentale de l'Etat de Géorgie, près de Fayetteville, coule au S. et *s'unit au Chattahoochee*, à l'extrémité S.-O. de l'Etat, pour former l'Appolachicola, l'un des tributaires du golfe du Mexique, après un cours de 480 kilom. Elle est navigable jusqu'à Albany, ville située à 400 kilom. du golfe du Mexique. Les principales villes que baigne cette rivière sont Lanier, Oglethorpe et Albany. Son nom indien est *Thronateeska*.

FLINT (Timothée), ecclésiastique et littérateur américain, né à North-Reading (Massachusetts) en 1780, mort en 1840. Sa vie offre un tableau curieux des différentes phases par lesquelles peut passer la carrière d'un citoyen des Etats-Unis. Pasteur de l'Eglise congrégationnelle de Lunenbourg (Massachusetts) en 1802, il occupa ce poste pendant douze ans. Mais une différence d'opinions politiques avec les membres dirigeants de son Eglise le força à le résigner en 1814. L'année suivante, il offrit ses services à une société de missionnaires et partit seul avec sa famille, dans une voiture, pour les vallées occidentales, alors presque entièrement inoccupées, du Mississipi et de l'Ohio. Pendant sept ou huit ans, il parcourut, prédicateur ambulant, l'Ohio, l'Indiana, le Kentucky, le Missouri et l'Arkansas. Sa santé l'ayant alors forcé de renoncer à ses fonctions, il résida pendant trois ans à New-Orleans, sur les bords du lac Portchartraine, et à Alexandrie, sur le Red-River ou Rivière-Rouge, tour à tour fermier et maître d'école, mais sans réussir davantage dans ces deux nouvelles professions. Il revint alors dans son pays natal et se trouva obligé, à l'âge de quarante-cinq ans, de recommencer une nouvelle carrière; il se remit à l'œuvre avec cette énergie qui ne doute de rien et qui est l'un des caractères les plus saillants du peuple américain, se fit littérateur, fonda à Cincinnati la *Revue de l'Ouest*, puis alla se fixer à New-York (1833) et y passa le reste de sa vie. Son premier ouvrage : *Souvenirs de dix années de séjour et de voyages dans la vallée du Mississipi* (Boston, 1826), extrêmement remarquable par la vérité et le pittoresque des descriptions, obtint un énorme succès, aussi bien en Europe qu'en Amérique; il fut réimprimé à Londres et presque aussitôt traduit en français. L'accueil fait à cette publication engagea Flint à persévérer dans cette voie. Il fit paraître successivement : *Francis Berrian* ou le *Patriote mexicain* (1826), sorte d'autobiographie; *Géographie de la vallée du Mississipi* (1827), qui, avec les *Souvenirs* mentionnés plus haut, offre encore aujourd'hui la meilleure description des sites et de la constitution physique de la grande vallée du Mississipi; *Arthur Clenning* (1828), récit dans le genre de *Robinson Crusoé; George Mason;* la *Vallée de Shoshonee* (1830); *Histoire de la guerre contre les Indiens de l'Ouest* (1833); *Leçons sur l'histoire naturelle, la géologie, etc.* (1833); enfin, de nombreux articles et des nouvelles qui parurent dans le *Knickerbocker magazine* et le *Western monthly magazine*, qu'il édita successivement.

FLINT-GLASS s. m. (flintt-glass — mot angl. formé de *flint*, silex, et *glass*, verre). Cristal très-pur pour les instruments d'optique, et qui, avec le crown-glass, sert à confectionner les lunettes achromatiques. V. VERRE.

FLION s. m. (fli-on). Moll. Nom vulgaire des TELLINES.

FLIPART (Jean-Jacques), graveur, né à Paris en 1728, mort en 1782. Elève de Laurent Cars, il se distingua surtout par la finesse de la taille et l'élégance du dessin. Il entra à l'Académie des beaux-arts en 1755. Ses plus belles planches sont : une *Sainte Famille*, d'après Jules Romain; *Vénus et Enée* et *Adam et Eve après leur péché*, d'après Natoire; le *Combat des Centaures*, d'après Boulogne; *Notre Seigneur à la piscine*, d'après Dietrich; deux *Chasses*, d'après Vanloo et Boucher; une *Tempête*, d'après Vernet; le *Paralytique* et l'*Accordée de village*, d'après Greuze, etc.

FLIPOT s. m. (fli-po). Techn. Petit morceau de bois rapporté, pour couvrir un petit défaut accidentel ou rocher une tête de clou, dans un ouvrage en bois. ‖ Pièce entaillée dans les barres d'un sommier d'orgues.

FLIRTATION s. f. (flir-ta-si-on — rad. *flirter*). Action de flirter, fréquentation familière, autorisée par les mœurs anglaises et américaines, entre les filles et les garçons destinés à être unis par le mariage.

FLIRTE s. f. (flir-te). Arachn. Genre d'arachnides réuni aux cosmètes.

FLIRTER v. n. ou intr. (flir-té — de l'anglais *flirt*, coquette). Se fréquenter familièrement avant le mariage, comme l'usage y autorise en Angleterre et en Amérique.

FLISCUS (Etienne), grammairien italien, né à Soncino, près de Crémone, au XVe siècle. Il était, vers 1453, recteur du gymnase de Raguse. Ses principaux ouvrages sont : *Variationes, sive sententiarum synonyma* (1477, in-fol.), écrit qui eut un grand succès et de nombreuses éditions, et *De componendis epistolis* (1493, in-4°).

FLISSA s. m. (fli-sa). Sorte de yatagan qu'on fabrique en Kabylie.

FLITNER (Jean), poëte allemand, né en Franconie. Il vivait au commencement du XVIIe siècle et reçut pour ses poésies latines le titre de poëte lauréat. Entre autres ouvrages, on a de lui : *Manipulus epigrammatum dissectus* (1619, in-12); *Promptuarium christianæ sapientiæ* (in-4°); *Murneri nebulo nebulonum, hoc est jocoseria nequitiæ censura* (Francfort, 1620, in-12), traduction libre en vers ïambiques d'un ancien livre de facéties allemand.

FLITSCH, bourg de l'empire d'Autriche, dans l'Illyrie, gouvernement et à 77 kilom. N.-O. de Trieste, cercle de Gortz, sur la rive droite de l'Isonzo; 2,200 hab.

FLITTAS, grande et puissante tribu dont le territoire commence à quinze lieues au sud de Mostaganem. Ce territoire touche d'un côté à la plaine de la Mina, de l'autre aux limites du Tell. Les Flittas sont divisés en plusieurs fractions, dont l'une, les Cheurfas, habitant les terrains les plus difficiles, doit à son fanatisme une grande action sur le reste de la tribu.

FLIX, ville d'Epagne, prov. et à 55 kilom. N.-O. de Tarragone, sur la rive droite de l'Ebre; 2,174 hab. Exportation d'huile; carrières de belles pierres dans les environs.

FLIXECOURT, village et comm. de France (Somme), cant. de Picquigny, arrond. et à 25 kilom. N.-O. d'Amiens, dans la vallée de la Fieffe; 1,803 hab. Belle manufacture de laine peignée, tissage de toiles. Extraction de tourbe. Aux environs, vestiges d'un camp romain.

FLIZE, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Mézières, sur la rive gauche de la Meuse; 301 hab. Exploitation considérable de cendres sulfureuses; usines métallurgiques; fabriques de chicorée; fabrique d'essieux pour l'artillerie; manufacture de draps. Beau château entouré d'un parc dessiné par Le Nôtre.

FLOBECQ, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 35 kilom N.-E. de Tournay; 5,300 hab. Fabriques de toiles, brasseries, distilleries, raffineries de sel, huileries. Foires très-fréquentées.

FLOC s. m. (flok — du lat. *floccus*, flocon). Art milit. Petite houppe de laine ou de soie : FLOC *de drapeau, d'aiguillette*.

FLOCAGE s. m. (flo-ka-je — rad. *floc*). Techn. Action d'attacher aux bonnets orientaux ou gasquets les flocons de soie qu'ils portent au sommet.

FLOCCAIRE s. f. (flo-kè-re — du lat. *floccus*, flocon). Bot. Syn. de PÉNICILLE, Genre de champignons microscopiques.

FLOCCO, navigateur norvégien. V. FLOKE.

FLOCHE adj. (flo-che — rad. *floc*). Comm. Houppé, velu, velouté : *Etoffe* FLOCHE. *Laine* FLOCHE. ‖ *Soie floche*, Soie qui n'est pas torse.

— s. f. Petite houppe qui sert d'ornement dans le costume, comme celles que l'on attache à la partie supérieure des bottines.

FLOCON s. m. (flo-kon — lat. *floccus*, même sens). Petit amas de matière légère : FLOCONS *de laine, de soie, de coton. La coiffure des Albanais est le tarbouch rouge, d'où pend un* FLOCON *de soie bleue.* (L.-J. Larcher.)

— *Flocon de neige*, Chacune des parcelles de la neige qui tombe : *La neige tombe à gros* FLOCONS.

> Qu'il est doux, à l'abri du toit qui nous protége,
> De voir à gros *flocons* s'amonceler la neige!
> DELILLE.

— Pathol. Corps légers que certains malades croient voir voltiger devant leurs yeux, et qu'ils cherchent à saisir : *Un malade qui ramasse des* FLOCONS *est généralement en danger de mort prochaine.*

FLOCON (Ferdinand), publiciste, membre du gouvernement provisoire de 1848, né à Mézières en 1800, mort à Lausanne en 1866. Fils d'un employé dans l'administration des télégraphes, il entra d'abord dans l'enseignement, s'engagea de bonne heure dans le mouvement du libéralisme sous la Restauration, fit ses premières armes comme journaliste dans le *Courrier français*, où il avait d'abord débuté comme sténographe, publia, en 1824, un mordant pamphlet : *Dictionnaire de morale jésuitique*, un compte rendu du *Salon* de cette même année, un recueil de *Ballades allemandes* traduites de Burger et autres poëtes (1827), enfin un roman de mœurs : *Ned Wilmore* (1827). Associé dès longtemps aux conspirations et aux tentatives contre les Bourbons, il prit une part active à la révolution de Juillet, et collabora quelque temps au *Constitutionnel*. Son initiative hardie, sa résolution, son talent de polémiste avaient attiré sur lui l'attention du parti démocratique, et bientôt il fut appelé à la rédaction du journal républicain la *Tribune*, qui, pendant son existence orageuse et semée d'innombrables procès, fit une guerre acharnée au gouvernement de Louis-Philippe et aux hommes du *juste milieu*. En même temps, Flocon participait à toutes les luttes du parti républicain contre la monarchie, et jusqu'à la fin du règne il resta, avec Caussidière, Albert et autres, un des chefs des sociétés secrètes. En 1843, il entra au journal la *Réforme*, dont il eut la direction, conjointement avec MM. Baune et Grandménil, et dont il eut bientôt la rédaction en chef. Un peu plus tard, Ledru-Rollin, qui patronnait le journal, fit adjoindre à la direction Godefroy Cavaignac, dont la mort laissa de nouveau Flocon en possession de la rédaction en chef. On sait que la *Réforme*, plus accentuée que le *National*, représentait la gauche extrême, la révolution démocratique, le groupe intermédiaire entre ce qu'on appelait alors les républicains de la forme, ou purement politiques, et les adhérents des diverses écoles socialistes. A la révolution de Février, le nom de Flocon fut inscrit sur une des listes de gouvernement provisoire et ne figura d'abord qu'en qualité de secrétaire, avec Louis Blanc, Albert et A. Marrast. Cette situation, d'ailleurs, ne dura que quelques jours. Nommé ministre de l'agriculture et du commerce, il montra dans cette administration, sinon des capacités de premier ordre, au moins beaucoup de conscience, d'applica-

tion et de probité. C'est à lui qu'on doit cette réorganisation des prudhommes, qui était un grand progrès sur ce qui existait précédemment. On sait que cette excellente institution n'a pas cessé de fonctionner depuis. Il avait aussi un projet pour la création de colonies agricoles en France; mais les événements ne lui permirent pas de le réaliser, non plus que l'enquête qu'il avait commencée pour connaître la situation vraie de l'agriculture nationale. Dans le gouvernement provisoire, il avait fait partie de la minorité, se rattachant plus particulièrement à Ledru-Rollin, auquel l'unissait une étroite amitié basée sur la conformité des principes.

Nommé représentant du peuple par le département de la Seine, il parut assez souvent à la tribune pour défendre ses projets de loi et ses actes politiques, et il quitta le ministère après les journées de juin, lors de la formation d'un nouveau cabinet qui s'associa à l'administration de Cavaignac. Il est à peine nécessaire de rappeler que, comme tous les hommes de Février, il descendit du pouvoir les mains pures, sans une *tache d'or au front*, suivant l'expression pittoresque de M. Garnier-Pagès.

Il siégeait sur les bancs de la Montagne; cependant il se sépara de ses amis par quelques-uns de ses votes, et se prononça, notamment, pour le maintien de l'état de siége et contre l'amendement Grévy, relatif à la nomination du président de la République.

Non réélu à l'Assemblée législative, Flocon alla rédiger une feuille démocratique à Colmar et lutta vaillamment pour les principes auxquels il avait consacré sa vie.

Banni par le coup d'Etat du 2 décembre, cet excellent citoyen, ce vaillant soldat de la presse et de la politique abandonna la France, qu'il ne devait jamais revoir.

Exilé à Lausanne, il ressentit pendant de longues années toutes les tristesses et toutes les amertumes de l'exil, souffrant, par-dessus tout, de la ruine de ses espérances et du grand naufrage de la liberté, supportant sa noble pauvreté avec une mâle résignation et trouvant dans quelques travaux littéraires des ressources plus que modiques qui suffisaient à l'austère simplicité de sa vie. L'amnistie de 1859 ne le ramena pas en France; il était de ceux qui n'y voulaient rentrer qu'avec la liberté. Sa joie suprême, sa plus puissante consolation était la vue de ses compatriotes, qu'il accueillait avec la plus touchante cordialité, avec une sérénité qui ne s'est jamais démentie, malgré son état maladif et souffrant.

En mars 1866, se rendant à Genève pour faire représenter sa comédie, le *Vrai courage*, interdite en France, M. Glais-Bizoin alla jusqu'à Lausanne pour saluer dans sa retraite l'ancien ministre de la République, dont il était l'ami. La personne qui l'accompagnait dans cette pieuse visite (un des écrivains distingués du *Siècle*) en a donné un récit que nous reproduisons.

« ... Le lendemain, M. Glais-Bisoin me proposa de l'accompagner à Lausanne, où il voulait rendre visite à un ami souffrant... Nous voici à Lausanne. Nous arrivons devant une maison de modeste apparence. Nous montons un escalier étroit. M. Glais-Bizoin frappe à une porte ; une voix faible dit : « Entrez ! »

» Au fond d'une chambre d'une simplicité extrême, un vieillard est assis près de la fenêtre, dans un vaste fauteuil. Il se lève vivement en reconnaissant M. Glais-Bizoin ; il lui tend deux mains tremblantes ; les deux amis s'embrassent, puis M. Glais-Bizoin me présente. J'ai l'honneur de serrer la main d'un des hommes les plus purs de la révolution de 1848, de M. Ferdinand Flocon, ministre de la République, qui a quitté son ministère comme tous les autres ministres de cette époque, plus pauvre qu'il n'y était entré. Quel ravage l'exil et l'affliction exercent sur un homme de cœur ! Sa barbe et ses cheveux sont tout blancs ; son regard doux et triste semble faire effort pour vous voir, sa voix pour vous parler. Pauvre Flocon ! Il n'a aucun reproche à se faire, aucun *mea culpa* à prononcer. Si ses amis, qu'il conjurait de ne pas se diviser, l'eussent écouté, il ne serait pas en exil ! Pourtant, il ne parle de personne avec amertume ; il parle de la France avec amour. »

Moins de deux mois après, le pauvre Flocon, malade depuis longtemps, s'éteignait sur cette terre d'exil où l'avait jeté le flot des événements, et où il avait vécu entouré du respect de tous. Presque tous les démocrates réfugiés en Suisse accoururent pour lui rendre les derniers devoirs. Beaucoup de Français, journalistes et autres, purent, malgré les distances, arriver à temps pour témoigner de leurs sympathiques regrets. Les funérailles eurent lieu le 17. Toute la presse vaudoise était présente, *sans distinction d'opinions*. On remarquait dans le cortége le syndic de Lausanne, les autres magistrats de la ville, les sociétés ouvrières, ainsi qu'une foule immense, et même, quoique l'enterrement fût purement civil, une douzaine de pasteurs protestants. De nobles et graves discours furent prononcés par des Français, MM. Victor Chauffour, Barni, Etienne Arago et Chassin (celui-ci au nom de Quinet, retenu à Genève par une indisposition). Au moment où on allait se séparer, un citoyen du canton de Fribourg, dans une allocution au nom de la démocratie helvétique, accepta solennellement le dépôt fait par la démocratie française des tombes de Charras et de Flocon.

Ces honneurs civiques, cette cité entière suivant le cercueil d'un pauvre exilé, cette affliction de tant de nobles cœurs ne sont-ils pas le plus digne hommage rendu, non-seulement au citoyen fidèle à sa foi, mais encore aux grandes idées pour lesquelles cet homme de bien avait combattu et souffert?

Depuis la mort de Flocon, sa veuve a reçu du gouvernement impérial l'offre d'une pension de 6,000 francs, à titre de veuve d'un ancien ministre. Quoique pauvre et dénuée de toute espèce de ressources, Mme Flocon a refusé avec dignité.

FLOCONNEUX, EUSE adj. (flo-ko-neu, eu-ze — rad. *flocon*). Disposé en flocons; qui ressemble à un flocon, à des flocons : *Soie* FLOCONNEUSE. *Laine* FLOCONNEUSE. *Autour de la ville, au dehors des remparts, la vue se perdait dans un grand cercle de vapeurs* FLOCONNEUSES. (V. Hugo.)

FLOCQUES ou **FLOCQUET** (Robert DE), l'un des capitaines qui contribuèrent le plus puissamment à l'expulsion des Anglais de la Normandie, sous Charles VII. Il paraît avoir été originaire de la commune de Flocques, près de la ville d'Eu. Il fut bailli et capitaine d'Evreux. Les annales contemporaines ont consacré le souvenir des services, aussi nombreux qu'importants, rendus par lui à la cause nationale. Il mourut le 7 décembre 1461, et fut enterré à l'abbaye du Bec; son mausolée a été transporté, après la destruction de cette abbaye, dans l'église de Boisnei (arrondissement de Bernay, Eure). On le voit sur son tombeau, vêtu de sa cotte d'armes, bandée d'argent et de gueules; il a la tête nue, les mains jointes, et ses pieds reposent sur un lévrier, circonstance qui indique une mort naturelle. La postérité de ce vaillant guerrier ne tarda pas à le suivre dans la tombe : Guillaume de Flocques, évêque d'Evreux et abbé de Bernay, l'un de ses enfants, mourut le 25 novembre 1464, et Robert de Flocques, son autre fils et son successeur au bailliage d'Evreux, fut tué à la bataille de Montlhéry en 1465.

FLODDEN ou **FLOWDEN**, village d'Angleterre, comté de Northumberland, à 18 kilom. S. de Berwick, à 8 kilom. S.-E. de Cobstream. En 1513, victoire des Anglais, commandés par le comte de Surrey, sur les Ecossais, dont le roi, Jacques IV, fut tué. V. l'article suivant.

Flodden (BATAILLE DE), gagnée en 1513 par le comte de Surrey, commandant les troupes du roi d'Angleterre Henri VIII, sur Jacques IV, roi d'Ecosse. Celui-ci avait envahi le Northumberland et s'était déjà emparé de plusieurs châteaux, lorsque le comte de Surrey le joignit près des montagnes de Cheviot. La rivière de Till séparait les deux armées et protégeait la position des Ecossais; mais le général anglais trouva le moyen de la franchir à la faveur de la fumée produite par les incendies qu'allumait l'armée écossaise. Dès lors, la bataille devint imminente. Les Anglais rangèrent leurs troupes sur deux lignes, dont la première avait pour chef lord Howard. Sous ses ordres, sir Edmond Howard commandait l'aile droite de cette ligne, et sir Marmaduke, connétable, l'aile gauche. Le comte de Surrey s'était mis à la tête du centre de la seconde ligne, ayant lord Dacres pour chef de son aile droite, et sir Edouard de son aile gauche. Le front des Ecossais présentait trois divisions : celle du centre, commandée par le roi en personne; celle de droite, par le comte de Huntley, qu'appuyait lord Hume, et celle de gauche, par les comtes de Lenox et d'Argyle. Un quatrième corps, formant la réserve, était placé sous les ordres du comte de Bothwell.

Ce fut Huntley qui engagea l'action ; le choc de ses Ecossais fut si terrible que l'aile gauche anglaise fut enfoncée et jetée dans un désordre irréparable. Huntley commit la faute de se laisser emporter hors du champ de bataille par l'ardeur de la poursuite, et lorsqu'il revint, il trouva l'armée écossaise elle-même dans la plus grande confusion. A la vue de l'avantage qu'il venait d'obtenir, Lenox et d'Argyle s'étaient précipités en tumulte sur le reste de l'armée anglaise, sourds aux conseils de la prudence et à la voix de l'ambassadeur de France, La Motte, qui ne prévoyait que trop l'issue fatale de ce mouvement désordonné. Sir Howard reçut le choc de pied ferme, tandis que Dacres tournait les Ecossais. Tombant alors sur leur arrière-garde, il en fit un épouvantable carnage. Cependant les deux corps commandés par le roi et Bothwell firent bonne résistance. Se formant d'eux-mêmes en cercle, ils prolongèrent la lutte jusqu'à ce que la nuit vînt séparer les combattants. La victoire semblait donc encore douteuse, puis qu'aucun des deux partis n'avait abandonné le champ de bataille, et que la perte était à peu près égale de part et d'autre, 5,000 hommes environ. Mais le jour apprit enfin à qui appartenait l'avantage : les Anglais n'avaient perdu aucun personnage de distinction, tandis que la fleur de la noblesse écossaise gisait sanglante et inanimée sur ce champ de Flodden (*Flowden* en anglais). Le roi Jacques lui-même fut retrouvé parmi les morts, et son cadavre, mis dans un cercueil de plomb, fut envoyé à Londres. Jamais l'Ecosse ne se releva de cet échec.

FLODOARD ou **FRODOARD**, chroniqueur et hagiographe, né à Epernay en 894, mort en 966. D'abord garde des archives de la cathédrale, puis chanoine de Reims, il fut chargé de quelques missions diplomatiques, et finit par s'enfermer dans un monastère dont il devint abbé. Aucun chroniqueur de ce siècle n'a donné des ouvrages aussi considérables; on a de lui : une *Chronique sacrée* (en vers latins assez barbares), ouvrage plein d'érudition, mais qui manque de critique et dont Mabillon a inséré dans ses *Annales* la partie concernant les saints et les martyrs; *Histoire de l'Eglise de Reims*, en prose latine, assez correcte, et qui comprend l'histoire de l'Eglise de Reims jusqu'en 948. Elle est tirée tout entière des archives de la ville. Nicolas Chesneau en a donné une traduction française (Reims, 1580). Le texte latin a été imprimé, pour la première fois, par le P. Sirmond (Paris, 1611) ; *Chronicon rerum inter Francos gestarum* (de 919 à 966), une des meilleures chroniques du xe siècle. Duchesne l'a réimprimé dans les *Historiæ Francorum scriptorum*, et M. Guizot l'a traduit dans sa *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*.

FLOEGEL ou **FLOGEL** (Charles-Frédéric), littérateur allemand, né à Iauer (Silésie) en 1729, mort en 1788. Il étudia la théologie à Halle, puis devint successivement professeur au gymnase de Breslau (1761), sous-directeur, puis directeur du collége de sa ville natale, et enfin, professeur de philosophie à l'Académie de Liegnitz. Ses ouvrages les plus importants sont : *Histoire de la raison humaine* (Breslau, 1765); *Histoire de la situation actuelle des belles-lettres en Allemagne* (1771); *Histoire de la littérature comique* (1784-1786, 4 vol.); *Histoire du comique grotesque* (1788); *Histoire des fous de cour* (1789); *Histoire du burlesque* (1794), publiée après sa mort. Ces ouvrages sont pleins de recherches curieuses.

FLOERKE (Jean-Ernest), écrivain allemand, né à Altenkalden (Mecklembourg) en 1767, mort en 1830. Il se livra pendant plusieurs années à la carrière de l'enseignement, puis devint prédicateur à Kirch-Mulsow (1805) et prévôt du cercle ecclésiastique de Buckow (1812). Outre un grand nombre d'articles et de morceaux sur les sujets les plus divers, pour la plupart signés des pseudonymes d'*Edouard Sterne* et de *Jean l'Ermite*, on a de lui : *Journal de la conversation pour les personnes éclairées de toutes les classes* (1816, 2 vol.); *Anthologie* (1818), etc.

FLOERKÉE s. f. (fleur-ké — de *Floerk*, n. pr.). Bot. Syn. d'ADÉNOPHORE.

FLOGNY, bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Tonnerre, sur l'Armançon, le canal de Bourgogne et le chemin de fer de Paris à Lyon; pop. aggl., 366 hab.; — pop. tot., 404 hab. Belle église avec portail du XIIe siècle et tour du XVIIe siècle. A 1 kilom. à l'ouest du bourg, on trouve un camp romain assez bien conservé et mesurant 464 mètres de longueur sur 455 mètres de largeur. Flogny possède un beau pont suspendu, l'un des premiers construits en France.

FLOKE ou **FLOCCO**, navigateur norvégien du IXe siècle. Ayant entendu parler d'une terre nouvellement découverte au N.-O. de l'Ecosse, et désignée sous le nom de Gardarsholm, il résolut d'aller l'explorer et partit, en 865, avec un nommé Flaxi, de Shetland. Comme la boussole n'était pas encore connue, Floke prit avec lui trois corbeaux, afin de tâcher de se diriger d'après leur vol. Le premier qu'il lâcha retourna vers le lieu d'où il était parti; le second revint à bord; le troisième prit son vol vers Gardarsholm, où Floke le suivit. Le hardi marin débarqua dans la rade, qu'il appela Faxafjoerd, parce que Faxi était le premier qui l'avait aperçue, et passa dans cette île deux hivers. L'énorme quantité de glaces flottantes qui encombraient ses rivages et la rigoureuse température qui régnait dans cette contrée, dont on lui avait fait un rapport tout différent, décidèrent Floke à changer son nom en celui d'*Islande* (terre de glace), qu'elle porte encore aujourd'hui.

FLONCEL (Albert-François), bibliophile belge, né à Luxembourg en 1697, mort à Paris en 1773. Il fut avocat au parlement, censeur royal et premier secrétaire des affaires étrangères sous Amelot et d'Argenson. Il avait formé une magnifique bibliothèque comprenant 10,000 volumes en langue italienne, et dont le *Catalogue* (1774, 2 vol. in-8o) est rare et recherché. — Sa femme, Jeanne-Françoise de *Lavau*, dame FLONCEL, née à Paris en 1715, morte en 1764, a traduit les deux premiers actes de l'*Avocat vénitien*, de Goldoni (1760, in-12). — Leur fils, Albert-Jérôme FLONCEL, né en 1747, a publié une traduction de l'*Essai sur la vie et les découvertes de Galileo Galilei*, du P. Frisi (1767, in-12).

FLONDRE s. m. (flon-dre). Ichthyol. Autre nom du FLET

FLÔNE, village de Belgique, à 20 kilom. de Liége; 150 hab. Célèbre abbaye, fondée en 1080, saccagée en 1568, par le seigneur de Lummen, reconstruite en 1660, et transformée aujourd'hui en établissement hydrothérapique.

FLON-FLON ou **FLONFLON** interj. (flon-flon — onomatopée). Mus. Mot sans valeur propre, que l'on répétait souvent autrefois dans les refrains des chansons

Si ta femme est méchante,
Apprends-lui la chanson.
Voici comme on la chante,
Avec un bon bâton :
Flon-flon larira dondaine,
Flon-flon larira dondon.

LA MONNOIE.

— s. m. Refrain de chanson ou de vaudeville : *Aimer les* FLONS-FLONS. *Chanter des* FLONS-FLONS. *Il y eut jusqu'à des vaudevilles moyen âge, et Momus répéta des* FLONS-FLONS *féodaux*. (Th. Gaut.)

Après toute une nuit d'enragés tourbillons,
Arrive le moment où la fatigue accable,
Où la voix s'assoupit sur ses derniers *flonflons*.

A. BERTHET.

‖ Air trivial, d'une banalité ridicule : *En fait de musique, le peuple préfère les* FLONS-FLONS.

— **Encycl.** *Flon-flon* est l'une des nombreuses onomatopées se rapportant, sinon à la musique proprement dite, du moins à certaines manifestations secondaires de cet art. Le mot *flon-flon* est une des formes les plus généralement admises pour exprimer le son des instruments à archet, et particulièrement celui du violon, et l'on en a fait une sorte de substantif en l'appliquant, par mésestime et dénigrement, aux airs de vaudeville usés et à toute musique chantée de peu de valeur. Le vieux refrain bien connu, dont s'est servi Béranger,

Flon flon flon, larira dondaine,
Gai gai gai, larira dondé,

donne un exemple frappant de ces onomatopées musicales populaires, dans lequel est justement produit le mot qui nous occupe. Toujours est-il que le sens s'en rapporte à peu près à celui du mot *pont-neuf*, qui désigne aussi une chanson chantée en un air de peu de valeur.

« Cette syllabe redoublée, dit Georges Kastner, exprime le *tran tran* vulgaire, l'allure sautillante d'une pauvre musique composée de vieux airs de vaudevilles et de mauvais motifs de contredanse. C'est en même temps, je crois, un mimologisme et une onomatopée. *Flon-flon* rappelle le rhythme binaire, la mesure 2/4 de la contredanse, et peint aussi les soubresauts réguliers de gens qui se trémoussent et font voltiger en dansant habits et cotillons. En tout cas, c'est un terme de mépris qui vaut celui de *petite musique*, de *musiquette*. « Que dites-vous de l'opéra nouveau? — Misère ! ce sont des *flons-flons*. » — Le goût que les Français ont toujours eu pour les *flons-flons* les rend parfois indifférents ou hostiles aux tendances élevées de l'art. »

Au surplus, il y a bien longtemps que cette onomatopée a pris place dans la langue française. Pour ne pas remonter plus haut, nous allons citer les deux petits couplets suivants, de l'aimable poëte Chaulieu, dans lesquels il emploie cette expression :

Ne sortons pas encore
D'un repas si charmant;
Que la naissante Aurore
Nous retrouve chantant
Flon flon.
Profitons de la vie;
Ça ! verse-moi du vin
Et qui sait, ma Sylvie,
Si nous dirons demain?
Flon flon.

FLOOD (Henri), homme d'Etat et orateur irlandais, né en 1732, mort en 1791. Il devint, en 1759, membre de la chambre des communes irlandaises. Son éloquence et son dévouement à la cause nationale lui acquirent promptement une grande célébrité. Réélu en 1761, il fut, en 1775, nommé conseiller privé des deux royaumes et vice-trésorier d'Irlande, charge dont il se démit en 1781. En 1785, il fut envoyé au Parlement anglais par le bourg de Seaford, et proposa un plan de réforme parlementaire qui fut approuvé par Fox et par les hommes les plus éclairés. Ses discours sont logiques, très-purs de style, et riches en figures ainsi qu'en allusions classiques. Il a laissé une ode pindarique, intitulée : *Ode à la Renommée*, et un *Poëme sur la mort de Frédéric, prince de Galles*, publié dans la collection d'Oxford. Il a légué tous ses biens au collége de la Trinité, à Dublin.

Floovaut, chanson de geste publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique de Montpellier, par MM. Guestard et H. Michelaut (Paris, 1858, 1 vol. in-12).

C'est une des rares chansons de geste qui ne rentrent qu'indirectement dans le cycle carlovingien. Le sujet est puisé dans l'histoire des mérovingiens, dans celle de Clovis, le premier roi des Francs qui fut chrétien. Floovaut, d'après l'auteur anonyme du poëme, aurait été le fils aîné de Clovis. Au début de sa jeunesse, son père lui donna un précepteur, et la première chose que fait notre héros est de lui couper la barbe pendant qu'il dort. La barbe, chez nos ancêtres, était le premier signe de l'honneur; un homme privé de sa barbe était déshonoré. Aussi le précepteur est-il indigné. Il va trouver Clovis qui, dans un premier mouvement de colère, s'apprête à trancher la tête à son fils. La reine et le clergé interviennent; le roi se borne à imposer à Floovaut un exil de sept ans. C'est durant cette période de sept ans que le jeune héros court le monde et y rencontre des aventures inouïes qui forment le sujet d'une épopée.

D'après le poëte, ce sujet est un événement historique, et le fond pourrait être vrai, mais à la condition de le prendre dans la

vie de Dagobert I^er^. Cette aventure, d'après les *Gesta Dagoberti*, aurait donné lieu à la fondation de l'abbaye de Saint-Denis. On lit au chapitre III du livre V des *Grandes Chroniques de Saint-Denis : Comment Dagobert coupa la barbe à son maître et comment son père le cuida prendre sur les tombes des corps saints.* D'après le chroniqueur, Sadragésile, précepteur du jeune prince, n'avait pour lui ni affection ni respect. Il était duc d'Aquitaine et aspirait à la royauté. Dagobert était un obstacle; de là la haine de Sadragésile. Il se vengea en lui coupant la barbe. La fondation de l'abbaye de Saint-Denis fut l'acte expiatoire qu'il s'imposa.

Du reste, le poëme est du XII^e^ siècle; l'auteur appelle Clovis empereur des Francs, et on voit figurer dans son récit les douze pairs de Charlemagne. *Floovaut* fut chanté dans les châteaux du moyen âge et conserva la faveur publique durant une grande partie de l'époque féodale. Il en est question dans le poëme d'*Aubry le Bourguignon :*

> Or chanterai por vos esbanoier;
> Je saix de geste les chansons commencier
> Que nus juglères ne s'en puet ingingnier;
> Je saix assez dou bon roi Cloevier
> De Flooveut et dou vassal Richier.

Richier est l'écuyer de Floovaut et son compagnon d'aventures. On lit aussi, dans la *Chanson de Wittiking :*

> Veritez est provée, comme truis en la leçon,
> Que cil (qui) tint de France premiers la région.
> Ot a non Clodoïs, que de si le set on.
> Pere su Floovaut qui fist la mesprison
> De sa fille la bête, qui Aaliz ot non (nom).

On voit que la cause de l'exil de Floovaut n'est plus ici d'avoir coupé la barbe à son précepteur. Les *Reali di Francia*, recueil de romans italiens qu'on lit encore, et où sont résumées nos légendes nationales de l'époque féodale, contiennent tout au long l'histoire de Floovaut. Il y a eu aussi une version islandaise à Copenhague. Le poëme de Floovaut n'est pas un chef-d'œuvre littéraire; mais, au point de vue philologique, il offre beaucoup d'intérêt et passe pour un des plus curieux monuments de la langue française au moment où on commença à l'écrire. Il est composé en dialecte lorrain, fait que permettent aujourd'hui de constater des documents et des chartes du temps, conservées aux archives de la ville de Metz. Il est, pour cela même, plus difficile à lire et à orthographier que la plupart des chansons de geste du même genre.

FLOQUET s. m. (flo-kè — dim. de *floc*). Art milit. Ornement flottant, houppe, gland : *Le* FLOQUET *d'une lance, d'un drapeau.*

FLOQUET (Etienne-Joseph), compositeur français, né à Aix (Provence) en 1750, mort en 1785. Il se rendit en 1769 à Paris, où il commença à se faire connaître en composant la musique d'un opéra de Lemonnier, l'*Union de l'amour et des arts*, qui fut joué avec le plus grand succès en 1773. Son opéra d'*Azelan*, représenté l'année suivante, ayant été assez mal accueilli, Floquet partit pour l'Italie et y prit des leçons du savant P. Martini. De retour à Paris, il donna à la scène *Hellé* (1779); le *Seigneur bienfaisant* et la *Nouvelle Omphale*, œuvres qui attestent de la science, mais qui manquent de fraîcheur et d'inspiration.

FLOQUET (Pierre-Amable), historien et littérateur français, né à Rouen en 1797. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit à Caen, il se fit inscrire comme avocat dans sa ville natale (1819), puis se rendit deux ans plus tard à Paris, où il suivit les cours de l'Ecole des chartes. En 1828, M. Floquet devint greffier en chef près la cour royale de Rouen, fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1843. En même temps, il se livrait à des études littéraires et historiques, concernant principalement sa ville natale. Dès 1839, il était nommé membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Floquet fait, en outre, partie de la Société des antiquaires de Normandie et de diverses autres sociétés savantes. Ses travaux lui ont valu, en 1862, une médaille d'or de l'Académie de Rouen. Indépendamment de notices historiques et archéologiques, insérées dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, la *Revue rétrospective*, les *Mémoires de l'Académie de Rouen*, etc., on lui doit : un *Choix d'œuvres inédites* de Bossuet (1828, in-8°); *Histoire du privilége de Saint-Romain* (Rouen, 1833, 2 vol. in-8°), privilége qui consistait à pouvoir délivrer chaque année un condamné à mort le jour de l'Ascension; *Anecdotes normandes* (Rouen, 1838, in-8°); *Histoire du parlement de Normandie* (Rouen, 1840-1843, 7 vol. in-18), ouvrage auquel l'Académie a décerné, en 1842, le grand prix Gobert; *Histoire de l'échiquier de Normandie* (Rouen, 1840), extrait de l'ouvrage précédent; *Diaire* ou *Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie, après la sédition des nu-pieds* (Rouen, 1842, in-8°); *Etudes sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin* (Rouen, 1855, 3 vol.), couronnées par l'Académie des inscriptions; *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la cour* (1864, in-8°), ouvrage faisant suite au précédent, etc.

FLOQUET (Charles-Thomas), avocat et homme politique français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port en 1828. De bonne heure il se rendit à Paris, où, après avoir terminé ses études, il se fit revoir à l'Ecole d'administration, fondée par Carnot (1848). Cette institution ayant été peu après supprimée, M. Charles Floquet suivit les cours de la Faculté de droit, et se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris (1851). Chaud partisan des idées républicaines, il s'attacha à les défendre et à les propager, soit au palais, en plaidant dans un grand nombre d'affaires politiques, soit dans la presse, en collaborant activement à plusieurs journaux, notamment au *Temps* et au *Siècle*. Ayant pris part, en 1864, à l'organisation d'un comité électoral démocratique, il fut poursuivi en police correctionnelle avec douze autres de ses amis politiques : MM. Garnier-Pagès, Carnot, Hérold, Dréo, Ferry, etc., ce qui fit donner à cette affaire, dont le retentissement fut extrême, le nom de *Procès des treize*, et, comme eux, il subit une condamnation. Cette même année, le jeune avocat fut porté candidat au Corps législatif dans l'Hérault et la Côte-d'Or, mais il échoua. Il ne fut pas plus heureux dans ce dernier département en 1869. A cette époque, il prit fréquemment la parole dans les réunions électorales et antiplébiscitaires, où il se fit remarquer par ses vives et éloquentes attaques contre le gouvernement personnel, dont la chute était proche. Au commencement de l'année suivante, une occasion s'offrit à lui de se faire connaître de la France entière. Victor Noir venait d'être frappé à mort par Pierre Bonaparte. Chargé de soutenir les intérêts du père de la victime, M. Floquet figura, à ce titre, au célèbre procès qui eut lieu à Tours en mars 1870, et s'acquitta de sa tâche avec autant d'habileté que de talent. Après la Révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma un des adjoints du maire de Paris, Etienne Arago. M. Floquet se démit de ces fonctions à la suite de la journée du 31 octobre et fut élu député à l'Assemblée nationale par le département de la Seine, le 8 février 1871. Dans cette Assemblée, aux débats de laquelle il prit part à diverses reprises, M. Floquet vota contre l'acceptation des conditions de paix imposées par le gouvernement prussien, contre le transfert de la chambre à Versailles, contre la formation d'une garde départementale de l'Assemblée, etc. Lorsque éclata l'insurrection du 18 mars 1871, il essaya, comme beaucoup de ses collègues, d'empêcher la guerre civile d'éclater en amenant une transaction entre le gouvernement et les fédérés. Désespéré de voir toutes les tentatives de conciliation échouer devant le mauvais vouloir de l'Assemblée, il s'écria en pleine séance : « Ces gens-là sont fous ! » et fut rappelé à l'ordre. La lutte armée s'étant engagée le 2 avril, M. Floquet se démit le jour même de ses fonctions de député pour rester à Paris et y partager « les souffrances et les périls réservés à ses mandataires. » Il prit une part active à la fondation de la *Ligue d'union républicaine des droits de Paris*, dont il fut le premier président élu. Dans le mois de mai, il fut délégué par la ligue avec MM. Corbon, Lechevalier, Clémenceau et Villeneuve auprès du Congrès des municipalités qui était convoqué à Bordeaux, dans le but de chercher une transaction qui mît fin à la guerre civile. M. Floquet quitta Paris le 13 mai, pour remplir cette mission. Arrêté peu à près par l'ordre du ministre de la justice, il fut détenu pendant vingt-sept jours, puis rendu à la liberté (juin 1871). Indépendamment de nombreux articles, on lui doit : le *Manuel électoral* (1861), en collaboration avec Hérold, Dréo, etc.

FLOR (Roger DE), célèbre aventurier, né vers 1262, mort en 1307, fils d'un grand fauconnier de l'empereur Frédéric II. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, entra dans l'ordre des templiers et se rendit en Palestine, où il servit avec une égale distinction sur terre et sur mer. Lors du siége de Saint-Jean-d'Acre, par le sultan d'Egypte Melek-Aachraf, Flor fit des prodiges de valeur, s'empara de l'étendard de Mahomet, mais ne put empêcher la ville d'être prise d'assaut. Il parvint toutefois à sauver les trésors de son ordre, qu'il embarqua sur un vaisseau; mais, paraît-il, il se les appropria en partie; car, bientôt après, le grand maître de son ordre le dénonça au pape comme voleur et apostat. Flor se rendit à Gênes, y forma une petite armée, passa au service de Frédéric d'Aragon, qui disputait en ce moment le trône de Sicile à la maison d'Anjou, lui rendit de grands services et en reçut le titre de vice-amiral. Lorsque la guerre fut terminée, Flor, que son caractère inquiet, ambitieux et avide de richesses faisait courir au-devant de toutes les aventures, offrit ses services à l'empereur Andronic, attaqué par les Turcs (1303). Ses offres ayant été agréées, il se rendit à Constantinople avec une petite armée, reçut le titre de grand-duc, passa en Asie (1304), battit les Turcs en plusieurs rencontres, s'empara de Cyzique, d'Ancyre, de Philadelphie, et revint à Constantinople. Andronic l'éleva à la dignité de césar, et lui donna sa nièce en mariage. Comblé d'honneurs et de richesses, Flor se trouvait trop près du trône pour ne pas exciter la jalousie et les craintes des principaux seigneurs de la cour, surtout de Michel, fils d'Andronic. Ce prince résolut en conséquence de s'en débarrasser et le fit égorger, un jour où il était venu lui rendre visite. Selon d'autres, ce fut l'empereur lui-même qui fit mettre à mort Roger de Flor dont il redoutait l'ambition.

FLOR (Christian), homme d'Etat danois, un des principaux avocats de la langue et de la nationalité danoise dans le Slesvig, né à Copenhague le 1^er^ janvier 1792. Il entra à l'université en 1809, passa ses examens de théologie en 1816 et fut desservant de la paroisse de Tœllœsc en Zélande, de 1822 à 1826. En 1825, il se fit recevoir docteur en philosophie à l'université de Kiel, où, l'année suivante, il fut nommé professeur de langue et de littérature danoises. En 1845, M. Flor résigna cet emploi pour prendre la direction de l'Ecole supérieure de Rœdding. Depuis, il s'est montré dans les luttes politiques le champion le plus ardent de la nationalité danoise. Il habite maintenant Fredensborg, et a été élu membre de la diète, en 1855, par les électeurs du Slesvig.

Flor et Blancheflor, poëme du XII^e^ siècle, d'un auteur incertain. Conrad de Fleck, un minnesinger de cette époque, qui le traduisit en allemand, indique comme auteur de la version primitive Robert d'Orbens (peut être Orliens, Orléans), poëte entièrement inconnu.

Cette composition, d'une grâce touchante et naïve, remarquable surtout en ce que l'amour tendre, passionné, y tient plus de place que dans les autres épopées du temps, ne se rattache que par un lien très-faible au cycle de Charlemagne, dans lequel on la range ordinairement; elle est plus sentimentale que chevaleresque. Comme fond, elle se rapprocherait davantage des poëmes de *Tristan* et d'*Iseult*, de *Griselidis*, etc.; mais ses personnages sont parents des héros du cycle carlovingien.

Fénix, roi sarrasin, ravage les côtes de France; dans le butin qu'il fait se trouve une dame de grande naissance, qui allait en pèlerinage. La reine païenne l'attache comme esclave à sa personne, et bientôt l'étrangère devient sa favorite. Le hasard veut que la reine et la chrétienne accouchent le même jour, la première d'un fils qu'on nomme Flor; la seconde d'une fille qu'on appelle Blancheflor. Les deux enfants, nourris et élevés ensemble par la captive, croissent en beauté et en grâce; ils ne peuvent plus se quitter, et leur attachement est si profond, que le roi, qui l'a remarqué, s'en inquiète. Prévoyant que Flor, plus tard, ne voudra prendre d'autre femme que Blancheflor, il déclare qu'il va faire trancher la tête à la fille de la chrétienne. Mais la reine craint que cette mort ne cause celle de son fils; elle donne à son époux le conseil plus humain de séparer les enfants. On éloigne d'abord Flor, sous prétexte d'achever son éducation; mais bientôt on apprend qu'il est malade, et pour qu'il ne meure pas de chagrin, on le fait revenir au plus vite. On prend alors la résolution de vendre Blancheflor à des marchands qui l'emmèneront au loin, et l'on dira à Flor que son amie est morte. Pour donner plus de créance à ce mensonge, le roi et la reine font construire une magnifique tombe à la prétendue défunte. Mais Flor, en apprenant cette terrible nouvelle, ne songe qu'à mourir, et diverses tentatives de suicide portent au comble l'inquiétude de ses parents. On se décide enfin à lui avouer la vérité; on lui ouvre le tombeau, et le tombeau se trouve vide. Flor alors n'a plus d'autre pensée que de courir à la recherche de Blancheflor; avec le consentement de son père, il se prépare pour cette entreprise. Partout on remarque sa profonde tristesse, et partout on lui apprend que peu de temps avant lui avait passé une jeune dame non moins affligée. Le jeune prince arrive ainsi à Babylone, où Blancheflor a été vendue à un sultan, qui retient prisonnières dans une tour 140 vierges, et qui fait trancher la tête à toutes celles qui se sont données à lui. Flor se met en devoir de pénétrer jusqu'à celle qu'il aime; mais la tour est gardée par un cerbère vigilant et redoutable, qui n'a qu'une passion, celle des échecs. Flor vient faire semblant de mesurer les tours; le portier sort en courroux; mais satisfait des explications du jeune homme, il l'invite à se mesurer avec lui. Il perd; Flor lui abandonne l'enjeu, et l'accable tellement de présents, que le portier ébloui s'agenouille devant lui et se déclare prêt à obéir à toutes ses volontés. Flor est introduit dans la tour, au milieu d'un panier de roses. Les deux amants volent dans les bras l'un de l'autre; pendant quelque temps, et avec l'aide d'une amie, ils parviennent à cacher leurs amours; mais le sultan ne tarde pas à découvrir la vérité. Il les surprend, et les deux malheureux vont mourir. Ils possèdent bien un anneau magique qui rend invisible, mais ce talisman ne peut sauver qu'un des deux, celui qui l'aura au doigt. Entre eux s'engage alors une tendre et suprême dispute. Chacun veut forcer l'autre à vivre. Le sultan, qui assiste à cette scène touchante, est lui-même ému; il renonce à faire mourir tant de grâce et tant de jeunesse; il pardonne, et les deux amoureux retournent en Espagne, où ils règnent après la mort du roi Fénix.

Cette touchante histoire est une des plus intéressantes que nous aient laissées les temps féodaux. Elle a, sans doute, été écrite plusieurs fois avant de revêtir sa forme actuelle. Cette forme elle-même est double. Il y eut le poëme aristocratique à l'usage des châteaux, et un autre à l'usage du vulgaire, plus naïf, entremêlé de maximes dévotes, comme il convenait aux mœurs d'alors. Afin de donner à cette composition un caractère national, on a fait, plus tard, de Blancheflor, la mère de Berthe au grand pied, femme de Pépin le Bref et mère de Charlemagne :

> Blanceflor la vaillant,
> De cui Berte as grands piés fut née,
> Puis fu en France coronée :
> Fame fu au gentil baron,
> Pepin le roy, père Charlon.

Un poëte allemand moderne, Bekker, a appliqué à ce vieux texte français les procédés de critique qui ont si bien réussi pour les textes grecs et latins. Le poëme de *Flor et Blancheflor* a été fort goûté par nos aïeux; de France, il a parcouru toute l'Europe; outre l'imitation de Boccace, il y en a des traductions dans la plupart des idiomes du moyen âge, et même en grec moderne.

FLORA, célèbre courtisane romaine. Elle vit un instant à ses pieds le héros d'Afrique et d'Asie, le collègue de Crassus, le rival de César, le grand Pompée. Elle l'aima autant qu'elle en fut aimée, et l'on raconte que cette femme, l'amie des Lesbie, des Neera, des Némésis, et, comme elles, se livrant au plus offrant et dernier enchérisseur, ne voulut point répondre à la passion de Geminus, ami de Pompée, qui la pressait par les offres et les promesses les plus folles. Le triumvir ayant été informé de l'amour de son ami pour sa maîtresse pria celle-ci et lui ordonna même, trait de mœurs tout romain par sa brutalité, de ne le point rebuter. Elle céda; mais alors, par un retour bizarre, tout à fait dans la nature humaine, Pompée, blessé en son orgueil, ne voulut plus revoir celle qui n'était coupable que de lui avoir obéi.

Flora fut aimée aussi, et passionnément, par Cecilius Metellus, qui consacra son image dans le temple de Castor et de Pollux, divinisant ainsi la beauté d'une courtisane, comme on faisait autrefois à Athènes, au temps des Laïs et des Phryné.

Flora ou la **Flore**, chef-d'œuvre du Titien; musée des offices à Florence. Ce tableau est le portrait d'une femme blonde, jeune et belle, ayant beaucoup de ressemblance avec la *Femme à sa toilette*, du Louvre, connue sous le nom de la *Maîtresse du Titien*. Ici, cette admirable créature a un décolleté tout mythologique; un de ses seins est à découvert; l'autre se dessine sous la chemise, seul vêtement dont elle ait voilé en partie sa nudité. Elle tient des fleurs dans la main droite, d'où lui est venu le nom de *Flora*, sous lequel on a coutume de la désigner. Deux mèches de ses cheveux blonds tombent l'une par derrière sur l'épaule gauche, l'autre sur la poitrine. Sa tête, légèrement penchée et parfaitement éclairée, est brillante de jeunesse et très-séduisante. « Ce type de femme est l'idéal du Titien, dit M. Lavice. Il a plus d'ampleur, plus de noblesse et plus de sérieux que ceux de Léonard de Vinci et du Corrége, mais j'y trouve moins d'intelligence et de délicatesse que dans les femmes de Raphaël. »

Flora, statue en marbre, par Bosio. L'artiste a voulu représenter par cette figure la célèbre courtisane romaine nommée Flora; mais le nom importe peu à l'image, qui est celle d'une femme assise, n'ayant pour tout vêtement qu'une draperie jetée sur les cuisses. Cette statue, exposée au Salon de 1840, est un des derniers ouvrages de l'artiste qu'on avait surnommé le Canova français. Elle a été jugée par G. Planche avec une excessive sévérité : « La *Flora*, a dit le terrible critique, est modelée avec rondeur, avec mollesse. Je ne parle pas de la tête, dont l'insignifiance ne peut être dépassée; car, dans ses meilleurs ouvrages, Bosio n'a jamais paru accorder au masque humain une grande importance; mais il n'y a pas une seule face de la figure de *Flora* qui offre des lignes heureuses. Les hanches sont à peine accusées et manquent de jeunesse; le cou et les épaules se composent de plans confus et n'offrent pas une seule partie qui rappelle la nature. Quant à la poitrine, qui a l'intention évidente de lutter avec la réalité, elle n'offre qu'un ensemble de détails mesquins... La ceinture, le ventre et les cuisses, quoique empreints d'une mesquinerie moins blessante, ne sont cependant pas plus dignes d'éloges. » Ces critiques ne sont pas dénuées de fondement, mais elles sont fort exagérées. La statue de Bosio a des formes qui ne manquent ni de vérité, ni de souplesse, ni de moelleux.

FLORAC (*Flos aquarum*), ville de France (Lozère), ch.-l. d'arrond., à 29 kilom. S.-E. de Mende, au pied et sur les pentes du Causse-méjan, au confluent du Tarnon et du Minonte; pop. aggl., 2,050 hab. — pop. tot., 2,185 hab. L'arrondissement comprend 7 cant., 52 comm. et 37,848 hab. Tribunal de première instance, justice de paix. Teintureries; tanneries; toiles et draps. Cette ville doit son origine à un ancien château qui avait titre de baronnie. Elle est agréablement située dans un étroit vallon couvert de prairies et parsemé d'arbres fruitiers; les coteaux qui le dominent sont plantes de vignes, de châtaigniers, de chênes et dominés à l'ouest par des rochers élevés. A la base du rocher de Rochefort, qui se dresse au-dessus de la ville comme les ruines d'une antique forteresse, jaillit une source d'eau minérale acidule, dont les eaux abondantes et limpides traversent la ville, dans le sens de la largeur, y forment deux bassins tombant en cascade l'un dans l'autre, et font mouvoir

plusieurs moulins, avant d'aller grossir le Tarnon. Au temps des grandes pluies ou de la fonte des neiges, les eaux de cette source s'élancent en plusieurs jets et roulent en mugissant sous les rochers dans un lit encombré de blocs énormes. La plupart des rues de Florac sont mal percées, étroites et bordées de vieilles maisons basses et enfumées. L'église est une lourde construction moderne, du style grec. L'ancien château, qui sert aujourd'hui de prison, est flanqué de deux tours rondes élevées en 1703 et décapitées en 1793. Dans une rue étroite et tortueuse se voit une ancienne maison de templiers, curieux édifice surmonté d'une large tour carrée et offrant une belle façade. Le linteau de la porte est orné d'une croix de Malte sculptée. La place du Temple, le temple protestant et l'Esplanade attirent l'attention.

Les Romains appelèrent, dit-on, l'abondante et limpide source de Florac *Flos aquarum*, et de là viendrait le nom de la ville : *Fleur des eaux*, Florac. Après la prise de Pont-de-Montver par les camisards, une chambre ardente fut établie à Florac pour juger les rebelles.

FLORAISON s. f. (flo-rè-zon — du lat. *flos, floris*, fleur). Bot. Développement de fleurs qui étaient jusque-là demeurées enveloppées et pliées en boutons : *Une plante qu'on coupe en fourrage, au moment de la* FLORAISON, *engraisse la terre, tandis que celle qu'on laisse grener l'appauvrit et l'épuise.* (Chaptal.) *Les plantes annuelles meurent après la* FLORAISON *et la fructification.* (Maquel.)

— Fig. Développement, épanouissement : *L'intelligence est la* FLORAISON, *le développement complet du germe de la plante humaine.* (J. Joubert.) *La vraie piété n'est que la* FLORAISON *de la foi.* (Le P. Ventura.)

— **Encycl.** La *floraison* est l'époque la plus brillante de la vie du végétal, celle où il revêt sa parure nuptiale, comme pour se disposer à l'acte important de la reproduction. Elle a lieu plus tôt ou plus tard, suivant la nature même de la plante, et, à cet égard, on distingue dans le règne végétal deux grandes catégories : les plantes *monocarpiennes*, qui ne fleurissent qu'une fois dans le cours de leur existence, et les plantes *polycarpiennes*, qui fleurissent plusieurs fois. Dans la pratique, les premières se subdivisent en plantes *annuelles*, qui fleurissent dans l'année même de leur naissance, et *bisannuelles*, dont la fleur n'apparaît que la seconde année. Les plantes *polycarpiennes* comprennent les végétaux vivaces et ligneux. La première *floraison* de ceux-ci se fait généralement attendre plusieurs années, mais ensuite elle se renouvelle à des intervalles réguliers, ordinairement tous les ans. Cette dernière distinction n'est nullement rigoureuse, et la culture produit de grands changements à cet égard. Le ricin, la capucine, le cobéa, le réséda, etc., qui, sous leur climat natal, sont des arbres, ou des arbustes, ou des plantes vivaces, sont, en général, cultivés chez nous comme annuels, et fleurissent, par conséquent, dès la première année.

Quant à la saison de l'année, il existe de notables différences qui tiennent à la nature de la plante, à l'influence de la chaleur et de la lumière, en un mot, au climat. A cet égard, on divise les plantes en *printanières, estivales, automnales, hivernales*. Certaines plantes s'épanouissent toujours dans le même mois, et cela d'une manière assez régulière; c'est ce qui a suggéré à Linné l'idée d'établir ce qu'il a appelé le *Calendrier de Flore*. Les fleurs s'entr'ouvrent aussi à des heures fort diverses de la journée; ce moment est assez fixe pour plusieurs d'entre elles; telle est, entre autres, l'ornithogale à ombelles, qui a reçu le nom vulgaire de *dame d'onze heures*. La lumière plus ou moins vive du soleil est une des causes qui agissent le plus sur l'épanouissement des fleurs. Son absence détermine chez elles une sorte de sommeil. On a fait épanouir certaines espèces à l'aide d'une lumière artificielle. Suivant la remarque de M. Decaisne, la plupart des fleurs qui s'ouvrent à une heure déterminée et très-matinale appartiennent à des plantes à suc laiteux, et en particulier à des chicoracées. D'autre part, il est certaines fleurs, comme celles du cestreau et de plusieurs cactées, qui ne s'ouvrent que le soir ou même dans la nuit. D'après les heures diverses de *floraison* des plantes, on a pu dresser ce qu'on a appelé l'*Horloge de Flore*. Les phénomènes atmosphériques paraissent avoir une influence marquée sur la *floraison* de certains végétaux, notamment de ceux du groupe des chicoracées. Plusieurs de celles-ci n'épanouissent pas leurs fleurs par les temps pluvieux. Le laiteron de Sibérie, au contraire, ne s'épanouit que par les temps brumeux. Le souci pluvial doit son nom spécifique à la propriété qu'il possède de fermer sa fleur quand le temps se couvre. Ces plantes et leurs fleurs sont dites *météoriques*. En général, les végétaux ne fleurissent qu'une fois dans l'année; il n'est pas rare, néanmoins, d'en voir, tels que le marronnier d'Inde, refleurir à l'automne. Ce caractère est devenu constant dans certaines variétés de plantes, qu'on a appelées *remontantes*. V. FLEUR.

FLORAL, ALE adj. (flo-ral, a-le — du lat. *flos, floris*, fleur). Bot. Qui appartient à la fleur, qui a rapport à la fleur : *Organes* FLORAUX.

— Par ext. Qui concerne les fleurs, qui a rapport aux fleurs : *Exposition* FLORALE.

— Hist. littér. *Jeux floraux*, Cérémonie littéraire qui a lieu chaque année à Toulouse, où elle fut instituée par Clémence Isaure, et dans laquelle les poëtes qui ont mérité des prix pour les poésies présentées reçoivent des fleurs d'or ou d'argent. ‖ *Académie des jeux floraux*, Académie de Toulouse qui tient l'assemblée des jeux floraux et décerne les prix aux lauréats.

— s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Flore, instituées par la courtisane Flora ou Acca Laurentia. Elles étaient accompagnées d'infâmes débauches. ‖ On dit aussi FLORALIES.

— **Encycl.** Hist. littér. *Jeux floraux*. V. JEUX FLORAUX (Académie des).

FLORAN s. m. (flo-ran). Techn. Pile qui sert au raffinage de la pâte à papier.

FLORANGE, village et comm. de France (Moselle), cant., arrond. et à 6 kilom. de Thionville; 113 hab. Extraction de 750,000 kilogrammes de minerai par an pour les forges de Hayange. Croix en pierre du XVe siècle.

FLORE s. f. (flo-re — nom de la déesse des fleurs). Bot. Ensemble des plantes qui croissent naturellement dans un même lieu, ou caractérisent une même époque : *La* FLORE *européenne. La* FLORE *française. La* FLORE *parisienne. L'action prolongée du soleil adoucit le climat et modifie la* FLORE *d'une localité.* (Martins.) *Rien ne prouve que la* FLORE *du globe ait subi des rénovations totales.* (A. Maury.) *Depuis le Spitzberg jusqu'au centre de l'Afrique, la* FLORE *houillère présente une complète identité.* (L. Figuier.) ‖ Ouvrage qui contient la description des végétaux d'un pays ou d'une époque. ‖ *Horloge de Flore*, Liste des fleurs qui s'épanouissent successivement d'heure en heure.

— Astron. Petite planète découverte en 1847.

— Archit. Système d'ornements empruntés au règne végétal, qui ont été employés dans chaque genre d'architecture : *La* FLORE *grecque se réduit presque à la feuille d'acanthe. La* FLORE *gothique est extrêmement variée.*

— **Encycl.** Bot. Comme le mot *faune* en zoologie, le mot *flore* en botanique a deux acceptions différentes : tantôt il désigne l'ensemble des végétaux qui croissent dans une région plus ou moins étendue, et c'est ainsi qu'on dit la *flore* d'Europe ou d'Afrique, la *flore* des montagnes ou des eaux, etc.; tantôt il s'applique aux ouvrages qui énumèrent et décrivent ces végétaux. Linné a le premier introduit ce terme dans la science, et il en a donné un excellent modèle dans la *Flore* de Laponie. Depuis lors, ce genre d'ouvrages s'est singulièrement multiplié. Il est peu de contrées qui n'aient leur *flore*; on a même fait des *flores* de provinces ou de villes, quelquefois même de simples monuments; c'est ainsi qu'un botaniste anglais a publié une *flore* du Colisée. Mais, parmi ces ouvrages, beaucoup laissent à désirer. D'après De Candolle, une bonne *flore* doit contenir : 1° un exposé général de la nature physique du pays dont on veut parler, et de l'histoire générale de sa végétation; 2° l'énumération des plantes qui croissent dans ce pays, rangées d'après un ordre méthodique, et particulièrement d'après l'ordre des familles naturelles, qui mieux que tout autre donne une idée de l'ensemble de la végétation; 3° le nom de chaque plante, et mieux sa synonymie scientifique et vulgaire, c'est-à-dire les dénominations qu'elle porte dans les ouvrages de botanique et dans le langage populaire du pays; 4° une description suffisante pour faire distinguer la plante; 5° une indication détaillée des variétés que la plante présente, non pas en général, mais dans le pays; 6° l'énumération des stations et des lieux divers dans lesquels la plante a été trouvée, et, quand il s'agit d'un pays montueux, l'indication des hauteurs absolues entre lesquelles elle croît; 7° enfin, l'indication des usages locaux auxquels les plantes sont employées par les habitants. Une *flore* ne doit contenir, en général, que les plantes spontanées ou indigènes de la localité; cependant, on s'accorde à y admettre aussi les espèces depuis longtemps naturalisées et celles qui sont l'objet de cultures étendues. A un autre point de vue, on appelle aussi *Flores* les ouvrages qui décrivent particulièrement les plantes employées en médecine, en agriculture, en horticulture, ou dans les arts industriels; de là les *Flores médicales, agricoles, industrielles*, etc. Nous pourrions appliquer, du reste, aux *flores* la plus grande partie de ce que nous avons déjà dit à l'article FAUNE.

— Archit. *Flore gothique*. Au lieu des palmettes, des feuilles grasses perlées, qui constituaient la *flore* orientale, les artistes du moyen âge employèrent à la décoration des édifices les feuilles et les fleurs qu'ils avaient sous les yeux, qui croissent dans les bois et les champs; ils tirèrent de ces plantes des motifs variés à l'infini, et, en les mariant, composèrent un art complétement nouveau, qu'ils surent assouplir aux exigences des édifices qu'ils élevaient. Dans cette *flore*, tout est simple, accentué, et parfaitement approprié. La *flore* gothique change de caractère avec les époques. Dans le principe, de 1140 à 1180, les artistes s'attachent à imiter la physionomie des modestes plantes des champs au moment où elles se développent, où les feuilles sortent à peine de leurs bourgeons, où les boutons apparaissent, où les tiges n'ont pas encore atteint leur dévoloppement; ils prennent comme motifs d'ornements des embryons, ou bien encore des pistils, des graines et jusqu'à des étamines de fleurs. C'est avec ces éléments, dit M. Viollet-le-Duc, « qu'ils composent ces larges chapiteaux que nous admirons autour du chœur de Notre-Dame de Paris, dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre, dans celle de Saint-Quiriace de Provins, à Senlis, à Sens, à Saint-Leu d'Esserent, dans le chœur de Vézelay, dans l'église de Montréale, à Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, autour du sanctuaire de Saint-Remy de Reims. » De la *flore* naissante, ces artistes passent à une *flore* plus développée; ils allongent et amaigrissent les tiges, ils ouvrent et développent les feuilles, et les fleurs deviennent des fruits. Plus on avance dans les siècles de cette époque de hardiesse et de conviction, plus on remarque que les moyens s'étendent et se fortifient. Après avoir pris tout ce que les infimes plantes des champs pouvaient leur procurer comme ornements, les artistes s'emparent des arbustes; ils les dissèquent comme ils avaient fait des premières; ils copient le lierre, la vigne, le houx, les mauves, l'églantier, l'érable; leurs feuilles, leurs fruits et leurs fleurs sont d'ailleurs étudiés, entrelacés et découpés avec le même talent. Enfin, à la fin du XIIIe siècle, ils s'attaquent aux grands arbres comme aux herbacées; tout leur fournit des motifs d'ornements. Ainsi nous les voyons mélanger le chêne, le prunier sauvage, le figuier, le poirier, en général tous les feuillages de nos grands arbres, avec les feuilles d'eau. Dans un même édifice, dit M. Viollet-le-Duc, « on voit, comme à la cathédrale de Paris, comme autour du chœur de l'église de Saint-Leu d'Esserent, comme à Noyon, des sculptures empreintes encore des traditions romanes à côté d'ornements d'un style entièrement étranger à ces traditions, recueillis dans la *flore* française. Ce sont les feuilles de l'ancolie, de l'aristoloche, de la primevère, de la renoncule, du plantain, de la cymbalaire, de la chélidoine, de l'hépatique, du cresson, des géraniums, de la petite oseille, de la violette, du rumex, des fougères, de la vigne; les fleurs du muflier, de l'aconit, du pois, du nénufar, de la rue, du genêt, des orchidées, des cucurbitacées, de l'iris, du safran, du muguet; les fleurs, fruits ou pistils des papavéracées, des polygalées, du lin, des malvacées, de quelques rosacées, du souci, des euphorbiacées, des alismacées, des iridées et colchicacées, qui inspirent les sculpteurs d'ornement. » Le XIIIe siècle cherche ses inspirations dans les végétaux les plus petits, parce qu'ils possèdent des formes plus simples, des contours plus énergiques, un modelé plus puissant; on y trouve rarement de grandes feuilles. Le XIVe siècle ne prend, au contraire, ses exemples que parmi les plantes d'un modelé tourmenté; il choisit l'ellébore noire, les chrysanthèmes, la sauge, la grenadine, le fraisier, la mauve, les géraniums, les fougères à larges feuilles, le chêne, l'érable, la passiflore, le lierre, la vigne. Non contents du modelé tourmenté des feuilles de ces plantes, les artistes les froissent, cherchent des effets d'ombre et de lumière très-accentués; en un mot, ils créent les lignes ondulées pour obtenir un modelé gras, dont l'aspect est saisissant de près, mais qui, à distance, ne présente plus qu'une suite de lumières et d'ombres très-difficiles à saisir. Au commencement du XVe siècle, on prend les feuilles les plus découpées; la passiflore, les chardons, les épines et l'armoise sont employés pour décorer les frises, les cordons, les crochets, enfin toutes les parties qui demandent à être profondément refouillées; non contents de les appliquer suivant leur grandeur, les artistes augmentent leurs dimensions, pour profiter encore mieux de tous les accidents et de toutes les découpures qu'ils présentent; à ces plantes, ils ajoutent les algues d'eaux douces ou marines, d'un modelé très-puissant. A la fin du XVe siècle, la *flore* gothique était arrivée aussi loin que possible dans l'imitation des végétaux les plus délicats et les plus difficiles à rendre sur la pierre et sur le bois. Là s'arrêtent les progrès de cet art, que la Renaissance méla avec les traditions de l'antiquité. Cette espèce d'abâtardissement donna naissance à l'ornementation de mélange du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle; car, de nos jours, nous ne faisons guère que copier ce que les architectes anciens et du moyen âge nous ont laissé comme modèles; nous négligeons la nature, et nous nous contentons de piller un peu partout, sans nous rendre compte des effets et des appropriations. La *flore* est tout à la fois une science et un art, qui met à la disposition de l'architecte et du sculpteur les œuvres si grandioses de la nature; tout en est bon à reproduire, et il est encore bien des plantes et des fleurs qui nous procureraient des motifs nouveaux d'ornementation; ces études, ces recherches et ces applications rendraient nos chapiteaux, nos frises et nos couronnements un peu moins monotones. La variété dans la *flore* est infinie; pourquoi ne profite-t-on pas de cette richesse?

— Bibliogr. Voici une liste des *flores* des cinq parties du monde :

FLORES GÉNÉRALES.

Essai d'un exposé géognostico-botanique de la flore du monde primitif, par de Sternberg (Prague, 1821, gr. in-fol.); Dr.-Fr. Unger, *Chloris protogæa* (Leipzig, 1847, in-fol. avec 50 pl. col.); *Arbolayre* ou *Herbier*, en françois (vers 1500, in-fol.); le *Grand jardin de l'univers*, par Buchoz (Paris, 1785, 2 vol. in-fol.); Th. Martyn, *Flora rustica* (Londres, 1792-1794, 4 vol. in-8°, fig.); F.-S. Kerner, *Hortus simper virens* (Stuttgard, 1795-1830, 71 part. in-fol. max.); F.-B. Wietz, *Icones plantarum* (Vienne, 1800-1822, 11 vol. in-4°, fig.); *Exotic flora*, by Hooker (Edimbourg, 1822-1824, 3 vol. gr. in-8°); *Flora exotica*, von Reichenbach (Leipzig, 1830-1836, 6 part. in-fol.); C.-B. Presl, *Symbolæ botanicæ* (Prague, 1830, in-fol.); *Flore des serres et des jardins de Paris au* XIXe *siècle*, collection des fleurs les plus rares et les plus élégantes, composée de 600 pl. col., accompagnées chacune d'un texte explicatif, indiquant la classification d'après Linné et de Jussieu, la synonymie et la culture de chaque espèce (Paris, vers 1830-1834, 6 vol. gr. in-4°); D. Dietrich, *Flora universalis in color.* (Iéna, 1831-1855, in-fol.); *Flore des serres et des jardins de l'Europe*, par Ch. Lemaire, Schweidweiller et van Houtte (1845 et ann. suiv., gr. in-8°); *Flore des jardins et des grandes cultures*, par N.-C. Seringe (Lyon, 1847, 2 vol. in-8°; 1849, 3 vol. in-8°, fig.); Karl Mueller, les *Merveilles du monde végétal*, ou *Voyage botanique autour du monde*, trad. d'après le texte allemand par J.-B. Husson et J. Husson (Bruxelles, 1861-1862, 2 vol. in-8°, avec pl. et fig.); Plenck, *Icones plantarum medicinalium* (Vienne, 1788, 8 vol. in-fol.); *Flore du Dictionnaire des sciences médicales*, par Chaumeton, Panckoucke et Turpin (Paris, 1813, 8 vol. in-8°); Ant. Alberti, *Flora medicina* (Milan, 1821, 6 vol. in-8°); J.-H. Dierbach, *Flore mythologique*, ou *Traité de la connaissance des plantes dans leurs rapports avec la mythologie et la symbolique des Grecs et des Romains*, traduite de l'allemand par le Dr Louis Marchant (Dijon, 1867, in-8°); *The botanical magazine*, by W. Curtis; Andrews, *Botanist's repository* (Londres, 1797, 10 vol. in-4°); Syden Edwards, *The botanical register* (Londres, 1814 et ann. suiv., 34 vol. in-8°); Loddige, *Botanical cabinet* (Londres, 1817-1834, 20 vol. gr. in-18); *Magazine of botany*, by Jos. Paxton (Londres, 1834-1849, 16 vol. in-8°, fig.); *Floral Magazine edited by H. Honeywood Dombrain* (Londres, in-8°, avec pl. col.; mensuel depuis 1860); *Floral World and Garden Guide* (Londres, 1858; publication mensuelle formant 1 vol. in-8° par an, avec pl. col.); *Flore des serres et des jardins de l'Europe, journal général d'horticulture* (Gand, gr. in-8° avec pl. col.; t. XVIII en 1865); *Flora, Allgemeine botanische Zeitung* (Ratisbonne, in-8°, 53e année, 1870; ce journal forme 2 vol. par an).

FLORES DE L'EUROPE.

Laicharding, *Manuale botanicum sistens plantarum europæarum characteres* (Œniponti, 1794, in-8°); Romer, *Flora Europæa* (Nuremberg, 1797-1805, in-8°, fasc. I à X); C.-V. de Boissieu, *Flore d'Europe* (Lyon, 1805-1807, in-4°, liv. I à XII, avec 220 pl.; ouvrage non terminé); *Histoire philosophique, littéraire, économique des plantes d'Europe*, par J.-L.-M. Poiret (Paris, 1825-1829, 8 vol. in-8°, avec 160 pl.); *Histoire physiologique des plantes d'Europe*, par J.-P. Vaucher (Valence et Paris, 1841, 4 vol. in-8°); C.-F. Nyman, *Sylloge Floræ Europææ, sive plantarum vascularium Europææ indigenarum enumeratio* (Orebrose, 1855, in-4°); J. Macquart, les *Plantes herbacées d'Europe et leurs insectes* (Lille, 1854-1856, 3 vol. in-8°); *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe, et en particulier sur la végétation du plateau central de la France*, par Henri Lecoq (Clermont-Ferrand et Paris, 1854-1858, 9 vol. gr. in-8°, avec 3 pl. col.); Fr.-W. Schultz, *Flora Galliæ et Germaniæ exsiccata; [Herbier des plantes rares et critiques de la France et de l'Allemagne]* (Bitche et Deux-Ponts, 1836-1840, in-fol.); *Archives de la flore de France et d'Allemagne* par Fr.-W. Schultz (Bitche et Deux-Ponts, 1841-1847, in-8°); Barrelier, *Plantæ per Galliam, Hispaniam et Italiam observatæ* (Paris, 1714, in-fol., 334 pl.); Willkomm, *Icones et descriptiones plantarum novarum... Europæ austro-occidentalis, præcipue Hispaniæ* (Leipzig, 1853-1861, 19 fasc. gr. in-4°, avec 190 pl. col.).

FLORES DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE.

L. Gerardi, *Flora gallo-provincialis* (Paris, 1761, in-8°); Buchoz, *Dictionnaire raisonné des plantes de la France* (Paris, 1770-1771, 4 vol. in-8°); la *Flore française*, par J.-B. de Lamarck (Paris, 1778, 3 vol. in-8°; 2e édit., 1793, 3 vol. in-8°; 3e édit., par de Candolle, Paris, 1805, 4 t. en 5 vol. in-8°; Paris, 1815, 6 vol. in-8°); *Extrait de la flore française* (Paris, 1792, 2 part. in-8°); *Herbier de la France*, par Bulliard (Paris, 1780-1795, 12 vol. in-fol., 600 pl. col.); Dubois, *Méthode éprouvée à connaître les plantes de la France, et en particulier celles des environs d'Orléans* (Orléans, an XI [1803], in-8°; Paris, 1825, 1833 et 1840, in-8°); *Plantes de la France décrites et peintes*, par Jaume Saint-Hilaire (Paris, 1805-1822, 10 vol. petit in-4°, 1,000 pl. col. et 10 port.); *Synopsis plantarum in Flora gallica descriptarum*, par J.-B. de Lamarck (Paris, 1806, in-8°); Loiseleur-Deslongchamps, *Flora gallica* (Paris, 1806, 1807 et 1828, 2 vol. in-8° avec 28 pl.); *Notice sur les plantes à ajouter*

à la flore de France, par Loiseleur-Deslongchamps (Paris, 1810, in-8°); *Nouvelle notice sur les plantes à ajouter à la flore de France*, par Loiseleur-Deslongchamps (Paris, 1827, in-8°); *Manuel des plantes usuelles indigènes*, par Loiseleur-Deslongchamps (Paris, 1819, 2 vol. in-8°); De Candolle, *Icones plantarum Galliæ rariorum* (Paris, 1808, in-4°); Duby et de Candolle, *Botanicum gallicum, sive Synopsis* (Paris, 1828-1830, 2 vol. in-8°, 2e édit.); Boisduval, *Flore française* (Paris, 1828, 3 vol. in-18); *Flore française destinée aux herborisations*, par A. Mutel (Strasbourg et Paris, 1834-1838, 5 vol. in-18, avec un atlas in-4° obl.); *Types de chaque famille des plantes qui croissent en France*, par E. Plée (Paris, 1844-1864, in-4°, 150 livr.); *Observations sur plusieurs plantes nouvelles rares ou critiques de la France*, par A. Jordan (Lyon et Leipzig, 1846-1849, 7 part. in-8°, pl.); *Flore de France*, par Grenier et Godron (Paris, 1849-1856, 3 vol. in-8°); *Nouvelle flore française*, par Gillet et J.-H. Magne (Paris, 1862, in-12, fig.); *Flore forestière. Description et histoire des végétaux ligneux qui croissent spontanément sur le sol de la France*, par Aug. Mathieu (Paris, 1861, in-8°, 2e édit. rev. et augm.).

— *Région du nord :* Necker, *Deliciæ gallo-belgicæ sylvestres* (Strasbourg, 1768, in-8°); Fr.-Jos. Lestiboudois, *Botanographie belgique* (Lille, 1781, in-8°; 2e édit. an VII [1799], 3 vol. in-8°; 3e édit. an XII [1804], 3 vol. in-8°); *Catalogue des plantes omises dans la Botanographie belgique*, par Desmazières (Lille, 1823, in-8°); *Botanographie belgique*, ou *Flore du nord de la France et de la Belgique proprement dite*, par Thém. Lestiboudois (Lille, 1827, 2 vol. in-8°); *Choix de plantes de la Belgique*, par Lejeune et Courtois (Liége, 1826, in-fol., pl.); *Compendium Floræ belgicæ* (Liége, 1828-1836, 3 vol. in-8°); *Flore générale de la Belgique*, par C. Mathieu (Bruxelles, 1854, 2 vol. in-8°); *Manuel de la flore de Belgique*, par F. Crepin (Bruxelles, 1860, in-8°); J. Kickx, *Flora bruxellensis* (Bruxelles, 1812, in-8°); *Flore des environs de Spa*, par Lejeune (Liége, 1811-1813, 2 part. in-8°); *Revue de la flore des environs de Spa*, par Lejeune (Liége, 1824, in-8°); *Flora monacensis*, a F.-P. Schrank (Mons, 1811, 4 vol. in-fol.); *Flore du nord de la France*, par F. Roucel (Paris, 1803, 2 vol. in-8°); *Agrostographie des départements du nord de la France*, par Desmazières (Lille, 1812, in-8°); *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du département de la Somme*, par E. de Vicq et Blondin de Brutelette (Abbeville, 1866, in-8°); *Flore du département de la Somme et des environs de Paris*, par Pauquy (Amiens, 1831, in-8°; avec un nouveau titre, Paris, 1834, in-8°); *Prodrome de la flore des arrondissements de Laon, Vervins, Rocroy, etc.*, par De Lafons (Noyon, 1839, in-8°); Graves, *Catalogue des plantes observées dans le département de l'Oise* (Beauvais, 1857, in-8°).

— *Environs de Paris : Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris*, par Tournefort (Paris, 1698, in-12; 2e édit., augm. par B. de Jussieu, Paris, 1725 ou 1741, 2 vol. in-12; trad. en anglais par J. Martyn, Londres, 1732, 2 vol. in-8°); Selé-Vaillant, *Botanicon parisiense. Operis majoris prodituri prodromus* (Leyde, 1723, in-8°; Leyde et Paris, 1743, in-8°); *Botanicon parisiense*, ou *Dénombrement par ordre alphabétique des plantes qui se trouvent aux environs de Paris* (Leyde et Amsterdam, 1727, in-fol., pl.); Fabregou, *Description des plantes qui naissent aux environs de Paris* (Paris, 1740, 6 vol. in-8°); Dalibard, *Floræ parisiensis prodromus* (Paris, 1749, in-8°, pl.); *Flora parisiensis*, auctore Bulliard (Paris, 1774-1780, 6 vol. in-8°, 640 pl.); *Flore des environs de Paris*, par J.-L. Thuillier (Paris, 1790, in-12; nouv. édit. an VII [1799], in-8°. Le titre en a été réimprimé en 1824); *Flore économique des environs de Paris*, par Buchoz (Paris, an VII [1799], in-8°); *Flore parisienne*, par Francœur (Paris, an IX [1801], in-16); *Nouvelle flore des environs de Paris* (Paris, sans date, in-12, 1 pl. 1re liv.); *Double flore parisienne*, par Dupont (Paris, 1805 et 1813, in-8°, pl.); *Herborisations artificielles aux environs de Paris*, par Aug. et Fr. Plée (Paris, 1811 et ann. suiv., in-8°, pl. col. Ouvrage resté inachevé et dont on a reproduit les deux premières livraisons en 1830); *Nouvelle flore des environs de Paris*, par F.-V. Mérat (Paris, 1812 et 1821, in-8°; 1831-1834, 2 vol. in-12; 1836, 2 vol. in-12; 5e édit., Bruxelles, 1837-1838, 2 vol. in-12); *Synopsis de la nouvelle flore des environs de Paris*, par F.-V. Mérat (Paris, 1837, in-12); *Flore pittoresque des environs de Paris*, par Vigneux (Paris, 1812, in-4°, pl. col.; suppl. 1814, in-4°); *Flore parisienne*, par Poiteau et Turpin (Paris, 1808-1813, in-fol., pl. Il n'en a été publié que 7 ou 8 livraisons); *Cours de promenades champêtres aux environs de Paris*, par Lefébure (Paris, 1826 et 1827, deux numéros, in-8° obl.); *Flore de Paris* (Paris, 1835, in-8°); *Flore générale des environs de Paris*, par Chevallier (Paris, 1826-1827, 2 vol. in-8°, pl.; 2e édit., 1836, 3 vol. in-8°, pl.); *Tableau analytique de la flore parisienne*, par Al. Bautier (Paris, 1827, 1832, 1836, 1839, in-12; 5e édit., 1843, in-12; 6e édition, 1849, in-18); *Flore parisienne*, par Jaume Saint-Hilaire (Paris, 1835, in-4°, pl.); Cosson et Germain, *Observations sur quelques plantes critiques des environs de Paris* (Paris, 1840, in-8°, pl.); *Supplément au catalogue raisonné des plantes de Paris*, par Cosson et Germain (Paris, 1843, in-8°); *Introduction à une flore analytique et descriptive des environs de Paris*, par Cosson, Germain et Weddel (Paris, 1842, in-8°); *Revue de la flore pasisienne*, par F.-V. Mérat (Paris, 1843-1846, in-8°); *Flore descriptive et analytique des environs de Paris*, par Cosson et Germain (Paris, 1845, 2 part. gr. in-18, avec carte; 2e édit., Paris, 1861, in-8°); *Synopsis analytique de la Flore des environs de Paris*, par Cosson et Germain (1845, gr. in-18; 2e édit., Paris, 1859, in-18); *Atlas de la flore des environs de Paris*, par Cosson et Germain (1845, gr. in-18, 42 pl.).

— *Région de l'ouest : Flore de l'ouest de la France* (Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine), par James Lloyd (Nantes, 1854, in-18); *Catalogue des plantes qui croissent autour de Dinan et de Saint-Malo*, par P. Mabille (Bordeaux, 1866, in-8°); *Exercices d'histoire naturelle*, par Aubry de La Mottraie (Vannes, 1802-1805, 3 cahiers in-4°; cet ouvrage traite des plantes indigènes du Morbihan); *Catalogue des plantes du département de la Loire-Inférieure*, par Pesneau (Nantes, 1837, in-12); *Flore de la Loire-Inférieure*, par James Lloyd (Nantes, 1844, in-12); *Flore nantaise*, par Ch.-Aug. Moisand (Nantes, 1839, in-8°); Bonamy, *Floræ nannetensis prodromus* (Nannetti, 1782-1785, in-12); *Flore de la Normandie*, par A. de Brébisson (Caen, 1836, in-12; 2e édit., augmentée, Saint-Lô, 1849, in-12; 3e édit., Caen, Rouen et Paris, 1859, in-12); *Flore du Calvados et des environs*, par A. de Roussel (Caen, an IV [1796], in-8°; 1806, in-8°); *Flore des environs de Rouen*, par Le Turquier Delongchamp (Rouen, 1816, in-12; suppl., 1825, in-12); *Coup d'œil sur la végétation de la basse Normandie*, par A. de Brébisson (Caen, 1829, in-8°); *Catalogue des plantes du département de l'Eure*, par Bronard (Evreux, 1820, in-12); *Flore du département de l'Orne*, par Renault (Alençon, an XII [1804], in-8°); *Plantes observées aux environs de la ville du Mans*, par Maulny (Avignon, 1776, in-8°); *Flore de la Sarthe et de la Mayenne*, par N. Desportes (Le Mans, 1838, in-8°); *Catalogue des plantes qui croissent spontanément dans le département de la Mayenne* (Laval, 1838, in-18); *Essai sur la flore du département de Maine-et-Loire*, par Bastard (Angers, 1809, in-8°; suppl., Angers, 1812, in-8°); *Herborisations dans les départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres*, par Merlet de La Boulaye, publ. par Davy de La Roche (Angers, 1809, in-12); *Observations sur les plantes des environs d'Angers*, par A.-N. Desvaux (Angers, 1818, in-12); *Flore de l'Anjou*, par A.-N. Desvaux (Angers, 1827, in-8°); *Statistique naturelle de Maine-et-Loire. Botanique*, par A.-N. Desvaux (Angers, 1834, in-8°, p. 406 à 582); *Flore de Maine-et-Loire. Phanérogames*, par J.-P. Guépin (Angers, 1830, in-12; 1838, in-8°; suppl., 1842, in-8°; 3e édit., 1845, in-8°; 1850, in-12); *Flore complète d'Indre-et-Loire*, par Dujardin (Tours, 1833, in-8°, 2 pl.); *Catalogue de la flore de la Charente-Inférieure* (La Rochelle, 1840, in-4°); Lesson, *Flore rochefortine* (Rochefort, 1835, in-8°); *Végétaux du département des Deux-Sèvres*, par Braguier et Maurette (Saint-Maixent, 1842, in-18); *Catalogue raisonné des plantes phanérogames qui croissent spontanément dans le département de la Charente*, par Tremeau de Rochebrune et Savatier (Paris, 1861, in-8°).

— *Région du centre de la France : Programme de la flore du centre de la France*, par A. Boreau (Nevers, 1835, in-8°); *Flore du centre de la France*, par A. Boreau (Paris, 1840, 2 vol. in-8°; 3e édit., Paris, 1857, 2 vol. in-8°); Couret-Villeneuve, *Prodromus floræ aurelianensis* (Orléans, 1784, in-8°); Saint-Hilaire, *Notices sur 70 espèces de plantes phanérogames trouvées dans le département du Loiret* (Orléans, sans date, in-8°); Tristan, *Mémoire sur la flore orléanaise* (Orléans, 1810, in-8°); *Voyage aux montagnes du Morvan*, par A. Boreau (Nevers, 1832, in-12); *Flore du département de l'Allier*, par A. Migout (Moulins, 1866, in-8°, 24 pl. dans le texte); *Aperçu statistique de la végétation du département de la Vienne*, par C.-J.-L. Delastre (Poitiers, 1835, in-8°, 1 pl.); *Flore du département de la Vienne*, par C.-J.-L. Delastre (Poitiers et Paris, 1842, in-8°, pl.; suppl. dans les *Annales des sciences naturelles*, sept. 1842, p. 148 à 152); *Flore d'Auvergne*, par Delarbre (Clermont-Ferrand, 1795, in-8°; 2e édit. Riom et Clermont, 1800, 2 vol. in-8°); *Souvenirs botaniques des environs des Eaux-Bonnes*, par Grenier (Bordeaux, 1837, in-8°).

— *Région de l'est : Catalogue des plantes dans le département de la Marne*, par Lambertye (Paris, 1846, in-8°, 1 carte); *Plantes observées dans le département de l'Aube*, par Des Etangs (Troyes, 1841, in-8°); le *Jardin sénonois*, par Mont-Sainct (Sens, 1604, in-12); Lindern, *Tournefortius alsaticus* (Strasbourg, 1728, in-8°); Lindern, *Hortus alsaticus* (Strasbourg, 1747, in-8°); Mappus, *Historia plantarum alsaticarum posthuma* (Strasbourg, 1742, in-4°); Spielmann, *Prodromus floræ argentoratensis* (Strasbourg, 1766, in-8°); Stolz, *Flore des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin* (Strasbourg, 1802, in-8°); Kirschleger, *Liste des plantes les plus rares d'Alsace et des Vosges*. Suppl. à la *Description historique et topographique des deux départements du Rhin*, par Aufschlæger (Strasbourg, 1826, in-8°); *Statistique de la flore de l'Alsace et des Vosges*, par Aufschlæger (Mulhouse, 1831-1832); *Prodrome de la flore d'Alsace*, par Aufschlæger (Strasbourg, 1836, in-8°; appendice, Strasbourg, 1838, in-12); *Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés*, par Buchoz (Nancy, 1762-1769, 9 vol. in-8°; Paris, 1770, 10 vol. in-12); Buchoz, *Tournefortius Lotharingiæ* (Nancy, 1764, in-8°); *Flore de l'ancienne Lorraine*, par R. Willemet (Nancy, 1805, 3 vol. in-8°); la même, sous le titre de *Phytographie encyclopédique*, ou *Flore économique* (Paris, 1808, 3 vol. in-8°); *Flore de Lorraine* (Meurthe, Moselle, Meuse, Vosges), par D.-A. Godron (Nancy, 1843-1844, 3 vol. in-8°; suppl., 1845, in-4°); Hanin, *Enumeratio plantarum circa Metas* (Metz, 1806, in-4°); *Observations sur quelques plantes de France, suivies du Catalogue des plantes des environs de Nancy*, par Soyer-Willemet (Nancy, 1828, in-8°); *Chardons nancéiens*, ou *Prodrome d'un catalogue des plantes de la Lorraine*, par Hussenot, 1er fascic. (Nancy, 1835, in-8°, 213 p.); Choulette, *Synopsis de la flore de Lorraine et d'Alsace*, 1re part. (Strasbourg, 1845, in-12); Holandre, *Flore de la Moselle* (Metz, 1829, 2 vol. in-8°; suppl. 1836, in-8°; 2e édit., 1842, 2 vol. in-8°); Doisy, *Flore du département de la Meuse* (Verdun, 1835, 2 vol. in-16, 1 pl.); De Candolle, *De quelques ouvrages sur la botanique de la Lorraine* (*Biblioth. univ. de Genève*, 1830, t. XLIV, p. 260-270); Collet, *Catalogue des plantes autour de la ville de Dijon* (Dijon, 1702, in-12); *Flore de Bourgogne*, par Durande (Dijon, 1782, 2 vol. in-8°); Lorey et Duret, *Catalogue des plantes dans le département de la Côte-d'Or* (Dijon, 1825, in-8°); *Flore de la Côte-d'Or*, par Lorey et Duret (Dijon, 1831, 2 vol. in-8°, pl.); *Catalogue des plantes du Jura et des plaines jusqu'à la Saône*, par Guyétant (Besançon, 1809, in-8°); Bernard, *Tableau de la flore du Jura et de l'ancienne Franche-Comté, des Vosges et de l'ancienne Alsace* (Strasbourg, 1823, in-8°, 10 pl.); *Flore jurassienne*, par Philibert Babey (Paris, 1845, 4 vol. in-8°); Grenier, *Catalogue des plantes phanérogames du département du Doubs* (Besançon, 1843, in-8°); *Thèse de géographie botanique du département du Doubs*, par Grenier (Strasbourg, 1844, in-8°); *Flore lyonnaise*, par J.-B. Balbis (Lyon, 1827-1828, 2 vol. in-8°; suppl., Lyon, 1835, in-8°); *Analyse des plantes du Lyonnais et du Mont-Pilat* (Lyon, 1838, in-12); Arnaud, *Flore du département de la Haute-Loire* (Le Puy, 1825, in-8°; suppl., Le Puy, 1830, in-8°); Villars, *Prospectus de l'histoire des plantes du Dauphiné* (Grenoble, 1779, in-8°); *Histoire des plantes du Dauphiné*, par Villars (Grenoble, 1786-1789, 3 vol. in-8°, pl. La *Flore du Dauphiné* de Villars a été réimprimée dans le 1er vol. du *Système des plantes de l'Europe*, de Linné, édit. de Gilibert, Grenoble, 1785, in-8°); *Flore du Dauphiné* par A. Mutel (Grenoble, 1830, 2 vol. in-8°, pl.); Gras, *Statistique botanique du département de l'Isère* (Grenoble, 1844, in-4°).

— *Région du midi : Flore bordelaise*, par Laterrade (Bordeaux, 1811, in-12; 4e édit., Bordeaux, 1846, in-12); *Catalogue raisonné des plantes de la Dordogne*, par Des Moulins (Bordeaux, 1840-1846, in-8°); *Essai d'une Chloris du département des Landes*, par Thoré (Dax, an XI [1803], in-8°); Puel, *Catalogue des plantes du département du Lot* (sans lieu ni date, in-8°); Prost, *Notice sur la flore du département de la Lozère* (Mende, 1820, in-8°); *Flore agénoise*, par Bourdon de Saint-Amans (Agen, 1821, in-8°, pl.); *Description des plantes qui croissent aux environs de Montauban* par Gatereau (Montauban, 1789, in-8°); *Flore des départements méridionaux de la France, et principalement de celui du Tarn-et-Garonne*, par Baron (Montauban, 1823, in-8°); *Catalogue des plantes qui croissent en Béarn, Navarre et Bigorre*, par Jean Prevost (Pau, 1655, in-8°); *Flore des Basses-Pyrénées*, par Bergeret (Pau, an XI [1803], 2 vol. in-8°); *Catalogue des plantes indigènes des Pyrénées et du bas Languedoc*, par Bentham (Paris, 1826, in-8°); *Flore du bassin sous-pyrénéen*, par J.-B. Noulet (Toulouse, 1837, in-8°; additions, 1846, in-8°); *Figures de la flore des Pyrénées*, par Picot de La Peirouse, t. Ier, liv. 1 à 4 (Paris, 1795-1801, in-fol., 43 pl. col.); *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, par Picot de La Peirouse (Toulouse, 1813, in-8°; suppl., 1818, in-8°); Tournon, *Flore de Toulouse* (Toulouse, 1811, in-8°; 2e édit., 1827, in-8°); Serres, *Flore abrégée de Toulouse* (Toulouse, 1836, in-8°); *Dessein touchant la recherche des plantes du pays de Languedoc*, par P. Richer de Belleval (Montpellier, 1605); Magnol, *Botanicum monspeliense* (Lyon, 1676, in-8°; Montpellier, 1686, in-8°); Petiver, *Monspelii desideratarum plantarum catalogus* (Londres, 1716, in-fol.); De Sauvages, *Methodus foliorum seu plantæ floræ monspeliensis* (La Haye, 1751, in-8°); Linné, *Flora monspeliensis* (Upsal, 1756, in-4°); Antonii Gouan, *Hortus regius monspeliensis* (Lyon, 1762, in-8°, pl.); Antonii Gouan, *Flora monspeliaca* (Lyon, 1765, in-8°, pl.); *Herborisations des environs de Montpellier*, par Antoine Gouan (Montpellier, 1796, in-8°); *Corona floræ monspeliensis*, auctore J.-L. Victor Broussonet (Montpellier, 1790, in-8°); *Etat de la végétation sous le climat de Montpellier*, par Amoreux (Montpellier, 1809, in-8°); Belleval, *Beautés méridionales de la flore de Montpellier* (Montpellier, 1826, in-8°); Pouzolz, *Catalogue des plantes qui croissent naturellement dans le Gard* (Nîmes, 1842, in-4°); *Synopsis analytique de la flore du Gard*, par l'abbé J.-G. (Nîmes, 1847, in-12); *Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix*, par Garidel (Aix, 1715, in-fol., 100 pl.; avec de nouveaux titres, Paris, 1717 et 1723); *Catalogue des plantes qui croissent naturellement dans les environs de Marseille*, par Castagne (Aix, 1845, in-8°, pl.); Perreymond et Requien, *Plantes phanérogames qui croissent aux environs de Fréjus* (Paris, 1833, in-8°); Robert, *Plantes phanérogames des environs de Toulon* (Brignolles, 1838, in-8°, 1 carte); Hon. Ardoino, *Flore analytique du département des Alpes-Maritimes* (Menton, 1867, in-8°); Ernsts, *Nizza und Hyères* (Bonn, 1839, gr. in-12, pl.); J.-A. Risso, *Flore de Nice* (Nice, 1844, in-8°, fig.); Viviani, *Floræ Corsicæ specierum novarum diagnosis* (Gênes, 1824, in-4°; appendices, 1825-1830, in-4°); *Une semaine d'herborisation en Corse*, par N. Doumet (Montpellier, 1866, in-8°).

FLORES DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL.

Colmeiro, la *Botânica y los botânicos de la peninsula hispano-lusitana* (Madrid, 1858, in-8°); Culsii, *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias observatarum historia* (Anvers, 1576, in-8°); Quer, *Flora española* (Madrid, 1762-1784, 6 vol. in-4°, avec 210 pl.); A.-J. Cavanilles, *Icones et descriptiones plantarum Hispaniæ* (Madrid, 1791-1801, 6 vol. in-fol., avec 600 pl.); Barker-Weble, *Otia hispanica* (Paris, 1839, 1842, 1855, pet. in-fol., avec 45 pl.); Willkomm et Lange, *Prodromus floræ hispanicæ* (Stuttgard, 1861-1863, in-8°); Lange, *Descriptio iconibus illustrata plantarum novarum præcipue e Flora hispanica adjectis Pyrenaices* (Copenhague, 1864 et ann. suiv., in-fol. L'ouvrage devait se composer de 3 fasc., avec pl.); Cutenda, *Flora compendiada de Madrid y su provincia* (Madrid, 1861, in-4°, avec 2 pl.); De Assoy del Rio, *Synopsis stirpium indigenarum Aragoniæ* (Marseille, 1779-1784, in-4°, pl.); A.-J. Cavanilles, *Observaciones sobre la historia natural... del reyno de Valencia* (Madrid, 1795, 2 vol. in-fol., pl.); *Voyage botanique dans le midi de l'Espagne*, par E. Boissier (Paris, 1839, 2 vol. gr. in-4°); Brotero, *Flora lusitanica* (Lisbonne, 1804, 2 vol. in-4°); Brotero, *Phytographia lusitanica selectior* (Olissipone, 1816-1827, 2 vol. in-fol.); *Flore portugaise*, par De Hoffmannsegg et Linck (Berlin, 1809-1840, 2 vol. in-fol., avec 114 pl. col.); Seubert, *Flora azorica* (Bonn, 1844, in-4°, fig.); H. Drouet, *Catalogue de la flore des îles Açores* (Troyes et Paris, 1866, gr. in-8°).

FLORES DE L'ITALIE, DE LA DALMATIE, DE LA GRÈCE ET DE LA TURQUIE.

Pontedera, *Compendium botanicarum, in quo plantæ 272 in Italia nuper detectæ recensentur* (Padoue, 1718, in-4°); *Flora italiana*, di Gaet. Savi (Pise, 1818, in-fol., fig.); A. Bertoloni, *Flora italica, sistens plantas in Italia et in insulis circumstantibus sponte nascentes* (Bologne, 1833-1857, 10 vol. in-8°); De Cesati, *Stirpes italicæ rariores vel novæ* (Milan, 1842, in-fol., fig.); *Flora italiana*, di F. Parlatore (Florence, 1850-1858, t. I, II et III, en 2 part. chacun, in-8°); Allioni, *Flora pedemontana* (Turin, 1785, 3 vol. in-fol.); Allioni, *Auctarium ad floram pedemontanam* (Turin, 1789, in-4°); Colla, *Herbarium pedemontanum* (Turin, 1833-1837, 8 vol. in-8°, avec un atlas de 97 pl.); Biroli, *Flora aconiensis, seu plantarum in novariensi provincia sponte nascentium descriptio* (Ex typogr. Viglevaniensi, 1808, 2 vol. in-8°); *Flora ticinensis*, a D. Nocea et J.-B. Balbio (Papiæ, 1816-1821, 2 vol. in-4°); J.-F. Segnierii, *Plantæ veronenses* (Vérone, 1745, 3 vol. in-8°); C. Pollinus, *Flora veronensis* (Vérone, 1822-1824, 3 vol. in-8°); Zanchinelli, *Istoria delle piante di Venezia* (Venise, 1735, in-fol.); Naccari, *Flora veneta* (Venise, 1826-1828, 6 vol. pet. in-4°); C. et A. Perini, *Flora dell' Italia settentrionale* (Trente, 1854-1856, 24 cah. in-fol., avec 240 pl.); Savi, *Flora pisana* (Pise, 1798, 2 vol. in-8°); Bartalini, *Catalogo delle piante che nascono spontaneamente intorno alla città di Siena* (Sienne, 1776, in-4°); T. Caruel, *Prodromo della flora toscana* (Florence, 1864, in-8°); Savi, *Materia medica vegetabile toscana* (Florence, 1805, in-fol.); T. Caruel, *Florula di Montecristo* (Milan), 1864, in-8°); Sebastiani et Mauri, *Floræ romanæ prodromus* (Rome, 1818, in-8°, fig.); Maratti, *Flora romana* (Rome, 1822, 2 vol. in-8°); Gussone, *Plantæ rariores, quas in itinere per oras Ionii et Adriatici maris, etc.* (Naples, 1826, in-4°); *Flora napolitana*, a Mich. Tenore (Naples, 1838, 5 vol. in-fol.); Mich. Tenore, *Sylloge plantarum vascularium floræ napolitanæ* (Naples, 1832, et addenda, 2 vol. in-8°); Cyrille, *Plantæ rariores regni neapolitani* (Naples, 1788-1792, in-fol., fig.); Delle Chiaje, *Algarum regni Neapolis* (Naples, 1829, in-fol., avec 100 pl. col.); *Flora medica* (Naples, 1832, in-8°, et un atlas col. in-fol.); Cupani, *Pamphytum siculum* (Palerme, 1715, in-fol.); Boccone, *Museo di piante rare della Sicilia* (Venise, 1697, in-4°); Lagusi, *Erbario italo-siciliano* (Naples, 1742, in-4°); Bivona Bernardi, *Sicularum plantarum centuriæ duæ* (Palerme, 1806, 2 part. pet. in-4°); Bivona Bernardi, *Stirpium rarior. in Sicilia sponte proven. descriptiones* (Palerme, 1813-1816, 4 part. in-4°); Gussoni, *Floræ siculæ synopsis*

(Naples, 1842-1844, 2 vol. in-8°); Fil. Parlatore, *Flora palermitana* (Florence, 1845-1847, 2 part. in-8°; l'ouvrage devait comprendre 2 vol.); Moris, *Flora sardoa* (Turin, 1837, in-4° et atlas in-fol.); Visiani, *Flora dalmatica* (Leipzig, 1842-1852, 3 vol. in-4°, pl.); G. Frauenfeld, *Die Alpen der Dalmatischen Küste* (Vienne, 1855, in-fol., avec 24 pl. de botan. col.); Sibthorp, *Flora græca* (Londres, 1807, 10 vol. in-fol.); Dumont-d'Urville, *Enumeratio plantarum quas in insulis archipelagi aut littoribus Ponti Euxini, annis* 1819 *et* 1820 *collegit atque detexit* (Paris, 1822, in-8°); Chaubard et Bory de Saint-Vincent, *Nouvelle flore du Péloponèse et des Cyclades* (Strasbourg, 1838, in-fol.); Grisebach, *Spicilegium floræ rumelicæ et bithynicæ* (Brunswick, 1844, 2 vol. in-8°).

FLORES DE L'ANGLETERRE, DE L'ÉCOSSE ET DE L'IRLANDE.

J. Lindley et W. Hutton, *The fossil flora of Great-Britain* (Londres, 1831-1837, 3 vol. in-8°); Pultney, *History of the botany in England* (Londres, 1790, 2 vol. in-8°); Babington, *Manual of british botany* (Londres, 1862, in-12, 5e édit.); G. Bentham, *Handbook of the british flora* (Londres, 1858, in-12; édit. illustr. avec 1,300 grav., Londres, 1863 et ann. suiv., in-8°); Salmon, *The English herbal* (Londres, 1710-1711, 2 vol. in-fol.); J. Hill, *British herbal* (Londres, 1756, in-fol.); J. Edwards, *British herbal* (Londres, 1770, in-fol.); R. Weston, *Flora anglicana* (Londres, 1775, in-8°); J.-E. Smith, *English botany* (Londres, 1790, 36 vol. in-8°); W. Withering et J. Stokes, *Botanical arrangement of british plants* (Londres, 1801 et 1830, 4 vol. in-8°); J.-E. Smith, *Flora britannica* (Londres, 1800-1804, 3 vol. in-8°); Thorton, *British Flora* (Londres, 1812, 5 vol. in-8°); J.-E. Smith, *English flora* (Londres, 1824-1833, 5 vol. in-8°); Rob. Sweet, *British flowers garden*, (Londres, 1830 et ann. suiv., 7 vol. in-8°, fig.); Rob. Sweet, *Hortus britannicus* (Londres, 1830, in-8°); *Ornamental flower garden* par le même (Londres, 1852-1854, avec 288 pl. col.); B. Maund, *Magazine of flowering plants cultivated in the open air of the Great-Britain* (Londres, 1825-1842, 9 vol. in-4°); J. Lindley, *A sinopsis of British flora* (3e édit., Londres, 1841, gr. in-12); Loudon, *Arboretum et fruticetum britannicum* (Londres, 1838, 8 vol. in-8°); Baxter, *British flowering plants* (Oxford, 1834-1843, 6 vol. in-8°, avec 506 pl. col.); *British phanerogamous*, par le même (Londres, 1837-1838, 3 vol. in-8°, fig. col.); Barton et Castle, *British Flora medica* (Londres, 1845, 2 vol. in-8°, avec 200 pl. col.); Hogg et Johnson, *Wild flowers of Great-Britain* (Londres, 1861-1864, 3 vol. in-8°); Anne Pratt, *The flowering plants of Great-Britain* (Londres, 1861, 5 vol. in-8°, avec 240 pl.); W. Hooker, *British ferns* (Londres, 1862, gr. in-8°, fig. col.); J. Sowerbys, *English botany*, third edit. by J.-T. Syme (t. I, II, III, Londres, 1863-1864, 3 vol. in-8°); J.-E. Sowerby's, *British wild flowers*, by C.-P. Johnson (Londres, 1863, gr. in-8°); du même, *Ferns and Fern allies of Great-Britain* (Londres, 1859, in-8°, pl.); du même, *Grasses of Great-Britain* (nouv. édit., Londres, 1863, gr. in-8°, avec pl. col.); du même, *Useful plants of Great-Britain* (nouv. édit., Londres, 1864, gr. in-8°); Babington, *Flora of Cambridgeshire* (Londres, 1860, in-8°); Ric. Relhan, *Flora cantabrigiensis* (Cambridge, 1820, in-8°); Darlington, *Flora cestrica* (Chester, 1837, in-8°, avec 1 carte); Mary Kirby, *Flora of Leicestershire* (Londres, 1850, in-12); W. Curtis, *Flora londinensis* (Londres, 1777, 6 part. in-fol.); R.-A. Salisbury, *Paradisus londinensis* (Londres, 1806, in-4°); Grindon, *The Manchester flora* (Londres, 1859, in-8°, avec 232 illustr.); Endlicher, *Prodromus floræ norfolkicæ* (Vienne, 1833, in-8°); J. Sibthorp, *Flora oxoniensis* (Oxonii, 1794, in-8°); Brewer, *Flora of Surrey* (Londres, 1863, in-12, avec 2 cartes col.); Babington, *Primitiæ floræ sarnicæ, ontlines of the Channel islands* (Londres, 1839, in-12); Bromfield, *Flora vectensis, Isle of Wight* (Londres, 1856, in-8°); *Flora scotica*, by John Lightfoot (1777, 2 vol. in-8°, avec 35 pl., réimpr. en 1789); *Scottish cryptogamic flora*, by R. Kaye Greville (Edimbourg, 1823-1828, 6 vol. in-8°, avec 360 pl. col.); *Flora edinensis*, par le même (Edimbourg, 1824, in-8°); *The Flora of Forfarshire*, by W. Gardiner (Londres, 1848, in-12); K'Eogh, *Botanologia hibernica* (Corke, 1735, in-4°); *Flora hibernica*, by J.-T. Mackay (Dublin, 1838, in-8°).

FLORES DE LA HOLLANDE, DE L'ALLEMAGNE ET DE LA SUISSE.

P. Hermanni, *Paradisus batavus* (Leyde, 1698, in-4°); de Gorter, *Flora VII provinciarum Belgii fœderati indigena* (Leyde, 1788, in-8°; suppl. par Geuns); *Flora batava*, par Kops, en hollandais (Amsterdam, 1800 et ann. suiv., gr. in-8°, pl. col. Au mois de juin 1864, il y avait déjà 187 livr. de parues); H.-C. van Hall, *Flora Belgii septentrionalis* (Amsterdam, 1825-1826, 2 vol. in-8°); W.-F.-R. Suringar, *Observationes phycologicæ in floram batavam* (Leovardiæ, 1857, in-8°, pl.); *Journal de la botanique néerlandaise*, rédigé par Miquel (Utrecht, 1861, in-8°; t. I, seul paru); Hier. Tragi, *De stirpium maxime earum quæ in Germania noscuntur* (Strasbourg, 1852, in-4°); Chr. Schkuhr, *Botaniches handbuch der mehrsten Theils in Deutschland wildwachsenden... gewæchse* (Vittemb., 1809-1815, 4 vol. in-8°, avec pl. col.); *Icones floræ Germanicæ et Helveticæ autoribus*, H.-C.-L. et H.-G. Reichenbach (Leipzig, 1837-1864, in-4°, t. I à XXI; il paraît 6 à 8 livr. de cette grande iconographie du règne végétal chaque année); Koch, *Synopsis floræ Germanicæ et Helveticæ* (Leipzig, 1857, 2 vol. in-8°, editio tertia); *Deutschlands Flora in Abbildungen nach der Natur*, von J. Sturm (Nuremberg, 1798-1837, in-8); Koch, *Deutschlands flora* (Francfort, 1823-1839, 5 vol. gr. in-8°); Bluff et Fingerhuth, *Compendium floræ Germaniæ* (Nuremberg, 1831-1839, 4 vol. in-12); *Deutschland's flora*, von H.-G.-L. Reichenbach (Leipzig, 1837 et années suiv.; cet ouvrage est publié en 2 séries qui se continuent); Nees ab Esenbeck, *Genera plantarum floræ Germanicæ* (Bonn, 1839-1841, 21 part. gr. in-8° de 20 pl. chacune, avec texte); *Lehrbuch der Pflanzenkunde*, von Th. Hartig (Berlin, 1840, in-4°, 1re part.); Brander, *Flora Deutschlands* (Stolberg, 1846, in-12); Borchmann, *Holsteinisch flora* (Kiel, 1856, in-12); *Flora badensis alsatica et confinium regionum cis et transrhenarum*, auctore C.-C. Gmelin (Carlsruhe, 1805-1825, 4 vol. in-8°, fig.; supplém., 1826); J.-C. Dœll, *Flora des Grossherzogthums Baden* (Carlsruhe, 1855-1862, 3 vol. in-8°); Pollich, *Historia plantarum in Palatinatum nascentium* (Manheim, 1776, 3 vol. in-8°); Gattenhof, *Stirpes agri heidelbergensis* (Heidelberg, 1782, in-8°); Fr.-Xav. Heller, *Flora wirceburgensis* (Wirceburgi, 1810-1811, 2 vol. in-8°; supplém., 1815, in-8°); Wirtgen, *Flora der Preussischen Rheinprovinz* (Bonn, 1857, in-12, pl.); Karch, *Flora der provinz Westphalen* (Munster, 1856, in-12); J. Loeselii, *Flora prussica* (Kœnigsberg, 1703, in-4°); C.-G. Lorek, *Flora prussica* (Kœnigsberg, 1826-1837, in-4°, 230 pl. col. y compris 2 supplém.; nouv. édit., 1846, en 24 cah. gr. in-8°); Carl-Jul. von Klinggræff, *Flora von Preussen* (Marienwerder, 1848, in-8°); P. Ascherson, *Flora der provinz Brandenburg* (Berlin, 1864, 3 part. in-16); Hecquer, *Flora berolinensis* (Berlin, 1757, in-fol.); F.-L. de Schlechtendal, *Flora berolinensis* (Berlin, 1823-1824, 2 part. in-8°); C.-S. Kunth, *Flora berolinensis* (Berlin, 1838, 2 vol. in-12); *Flora berolinensis* (Berlin, 1825, in-16); J.-Chr. Wulff, *Flora borussica* (Kœnigsberg, 1765, in-8°); C.-G. Hagen, *Chloris borussica* (Kœnigsberg, 1819, in-16); Dietrich, *Flora regni borussici* (Berlin, 1832-1844, t. I à XII, gr. in-8°, fig. col.); Weigel, *Flora pomerano-rugica* (Berlin, 1769, in-8°); F.-X. Freiherrn von Wulfen, *Flora norica phanerogama* (Vienne, 1858, gr. in-8°); A. Garcke, *Flora von Nord-nud Mittel-Deutschland* (Berlin, 1860, in-8°, 5e édit.); F.-W. Leysser, *Flora halensis* (Halæ-Sal., 1783, in-8°; suppl., 1799); A. Garcke, *Flora von Halle* (Halle et Berlin, 1851-1856, 2 vol. in-8°); Schœnheit, *Taschenbuch d. Flora Thüringens* (Rudolstadt, 1850, in-12); Bœhmer, *Flora Lipsiæ indigena* (Leipzig, 1750, in-8°); Baumgarten, *Flora lipsiensis* (Leipzig, 1790, in-8°); Lachmann, *Flora brunsvicensis* (Braunschweig, 1827-1831, 2 tom. en 3 part. in-8°); D.-H. Hoppe, *Ectypa plantarum Ratisbonensium* (Regensbourg, 1787-1793, 8 part. in-fol. contenant 800 pl.); Ettingshausen, *Fossile flora* von Kœflach (Vienne, 1858, gr. in-8°, avec 3 pl. col.); *Steinkohlenflora* von Radnitz (Vienne, 1854, in-fol., pl.); Crantz, *Stirpium austriacarum fasciculi VI* (Vienne, 1769, 2 vol. in-4°); Jacquin, *Floræ austriacæ icones* (Vienne, 1773, 5 vol. in-fol.); *Flora des œsterreichischen Kaiserthumes*, von L. Trattinick (Vienne, 1814-1824, 24 part. in-4°); Host, *Flora austriaca* (Vienne, 1827, 2 vol. in-8°); D. Wagner, *Pharmaceut.-medicinische-botanik der Œsterr* (Vienne, 1827, 2 vol. in-fol.); C. Ettingshausen, *Photographisches Album der Flora Oesterreichs* (Vienne, 1864, in-8°, avec 173 pl.); C. Ettinghausen et Pokorny, *Physiotypia plantarum austriacarum* (Vienne, 1856, 5 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°); Neilreich, *Flora von Nieder-Oesterreich* (Vienne, 1859, 2 vol. in-8°); Jacquin, *Enumeratio stirpium vindobonens.* (Vienne, 1762, in-8°); Neilreich, *Flora von Wien* (Vienne, 1846, gr. in-8°); J.-A. Scopoli, *Flora carniolica* (Vienne, 1772, 2 vol. in-8°); Clusii, *Rariorum aliquot stirpium, per Pannoniam, etc., observatarum historia* (Anvers, 1583, in-8°); *Descriptiones plantarum Hungariæ*, F.-C. Waldstein et P. Kitaibel (Vienne, 1798-1812, 3 vol. in-fol.); *Enumeratio stirpium in magno Transylvaniæ principatu indigenarum*, auctore J.-C. Baumgarten (Vienne, 1815-1816, 3 vol. in-8°); G. Wahlenberg, *Flora Carpatorum principalium* (Gœttingue, 1815, in-8°); *Flora boemica*, auctore F.-W. Schmidt (Prague, 1793, in-fol.); Lumnitzer, *Flora Posoniensis* (Leipzig, 1791, in-8°); Endlicher, *Flora Posoniensis* (Presbourg, 1830, in-8°); Krocker, *Flora silesiaca* (Vratislaw, 1787-1844, 3 tom. en 4 vol. in-8°); *Flora Silesiæ*, scripserunt F. Wimmer et H. Grabowski (Vratislaw, 1827-1829, 2 part. en 3 vol. in-8°); H.-R. Goeppert, *Die tertiære Flora von Schlossnitz in Schlesien* (Gœrlitz, 1855, in-4°, fig.); F.-A. Scholler, *Flora barbiensis* (Leipzig, 1775, in-8°, fig.); J.-J. Dillenii, *Catalogus plantarum circa Gissam nascentium* (Francfort, 1719, in-8°); Herbich, *Flora der Bucovina* (Leipzig, 1859, in-8°); Ambrosii, *Flora Tyroliæ australis* (Padoue, 1854-1858, 2 vol. in-8° et atlas); Durheim, *Idioticon de la Flore suisse* (Berne, 1856, in-8°); Halleri *Historia stirpium Helvetiæ* (Berne, 1768, 3 tom. en 2 vol. in-fol.); Suteri *Flora helvetica* (Turici, 1822, 2 vol. in-12); J. Gaudin, *Flora helvetica* (Turici, 1828-1833, 7 vol. in-8°, avec pl. color.); *Flora der Schweiz*, von J. Hegetschveiler (Zurich, 1840, gr. in-12, pl.); J. Hegetschveiler, *Sammlung von Schweizer Pflanzen* (Zurich, 1826-1834, 80 livr. en 4 vol. in-12, avec 480 pl. col.); G. Wahlenberg, *De vegetatione et climate in Helvetia septentrionali* (Tiguri, 1813, in-8°); Vicat, *Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse* (Yverdun, 1776, pet. in-8°, fig.); Osw. Heer, *Flora tertiara Helvetiæ* (Winterthur, 1853-1857, 6 livr. in-fol., fig.); le même ouvrage, trad. de l'all., par Gaudin, sous le titre de : *Recherches sur le climat et la végétation du pays tertiaire* (Winterthur, 1861, in-fol.); Weber, *Die Alpenpflanzen Deutschlands und der Schweiz* (Munich, 1846-1856, 3 vol. in-16, 300 pl. lith. et col.); F.-C.-L. Spenner, *Flora friburgensis* (Fribourg, 1826-1829, 3 vol. in-8°); L. Fischer, *Taschenbuch der Flora von Bern* (Berne, 1863, in-8°, 2e édit.); Teiger von Büron, *Flora des Kantons Luzern, der Rigi und des Pilatus* (Lucerne, 1860, in-8°, fig.); d'Angreville, la *Flore valaisanne* (Genève, 1863, in-8°).

FLORES DES ÉTATS SCANDINAVES ET DE LA RUSSIE.

A.-J. Retzii, *Floræ Scandinaviæ prodromus* (Leipzig, 1795, in-8°); G.-J. Bilberg, *Botanicon Scandinaviæ* (Holmiæ, 1822, in-8°); E. Fries, *Summa vegetabilium Scandinaviæ* (Stockholm, 1846-1850, in-8°); N.-J. Anderson, *Plantæ Scandinaviæ* (Upsal, 1849-1852, 2 cah. in-8°, avec 20 pl., fasc. I à II); Beurling, *Plantæ vasculares seu cotyledoneæ Scandinaviæ* (Stockholm, 1855, in-8°); Linnæi *Flora suecica* (Stockholm, 1755, in-8°); Palmstruch et Bilberg, *Svensk Botanik* (Stockholm, 1815-1838, 11 vol. in-8°); G. Wahlenberg, *Flora suecica... post Linnæum edita* (Upsal, 1824-1826, 2 part. en 1 vol. in-8°); E. Fries, *Novitiæ Floræ suecicæ* (Londini Gothorum, 1828, in-8°); N.-J. Anderson et Thedenius, *Svensk Skol* (Upsal, 1853 et ann. suiv., 2 vol. in-8°, avec 250 pl. col.); Wahlenberg, *Flora upsaliensis* (Upsal, 1820, in-8°); Blytt, *Norges Flora* (Christiania, 1861, in-8°, 1re part.); Gunner, *Flora Norvegica* (Nidrosiæ, 1766, 2 tom. en 1 vol. in-fol.); Paulli *Icones Floræ danicæ* (Hafn, 1647, in-4°); Oeder et Alstrum, *Flora Danica* (Copenhague, 1761 et années suiv., in-fol., avec pl. col. Le 45e fasc. de ce grand ouvrage a été publié en 1862, et, en 1868, a paru la 1re livr. d'un supplément); Muller, *Flora Fridichsdalina* (Strasbourg, 1767, in-8°, pl.); Ruprecht, *Symbolæ ad historiam et geographiam plantarum rossicarum* (Saint-Pétersbourg, 1846, in-4°, avec 2 pl.); J. Ammani, *Stirpium rar. imp. Rutheni icones* (Saint-Pétersbourg, 1739, in-4°); E.-R. von Trautvetter, *Plantarum imagines et descriptiones floram russicam illustrantes* (Mons, 1814, in-4°); C.-F. von Ledebour, *Flora rossica, sive enumeratio plantarum in totius imperii rossici* (Stuttgard, 1841-1853, 4 vol. gr. in-8°); C.-F. von Ledebour, *Icones plantarum novarum floram rossicam, imprimis altaicam illustrantes* (Riga, 1829-1834, 5 tom. in-fol., avec 500 pl.); Pallas, *flora Rossica* (Pétersbourg, 1784-1788, 2 part. en 1 vol. gr. in-fol., avec 101 pl.; ouvrage non terminé); D. Gorter, *Flora ingrica ex schedin St. Kraschenninnikow confecta* (Pétersbourg, 1761, in-8°, fig.); Liboschütz et Trinius, *Flore des environs de Saint-Pétersbourg et de Moscou* (Pétersbourg, 1810-1811, 2 part. in-4°, avec 40 pl. col.); H. Martius, *Prodromus floræ mosquensis* (Leipzig, 1816, in-8°); Ruprecht, *Flora ingrica, sive historia plantarum gub. Petropolitani* (Pétersbourg, 1860, t. Ier, gr. in-16); Ruprecht, *Flora Borealo-uraliensis* (Pétersbourg, 1854, in-4°, pl.); Ruprecht, *Decas plantarum Amurensium* (Pétersbourg, 1859, in-fol., avec 10 pl.); Maximowicz, *Primitiæ floræ amurensis* (Pétersbourg, 1859, in-4°, avec 10 pl. et carte); Linnæi *Flora lapponica* (Amsterdam, 1737; Londres, 1792, in-8°. La 1re édit. est préférable); Wahlenberg, *Flora lapponica* (Berlin, 1812, in-8°, fig.; supplément, 1826); N.-J. Anderson, *Salices Lapponiæ* (Upsal, 1845, in-8°, avec 2 pl.); Elias Til-Lands, *Catalogus plantarum quæ prope Aboam inventæ sunt* (Abo, 1683, pet. in-8°); E. Fries, *Flora hollandica* (Londini Gothor., 1818, in-8°); Marschall von Biberstein, *Centuria plantarum rarior. Rossiæ meridionalis* (Pétersbourg, 1812, in-fol., avec 50 pl.); Marschall von Bieberstein, *Flora taurico-caucasica* (Charcow, 1808-1819, 3 vol. in-8°); *Flora baicalensi-dahurica*, a N. Turczaninow (Moscou, 1827, 2 vol. in-8°, en 3 sections, avec supplém.).

FLORES DE L'ASIE.

Gmelin, *Flora sibirica* (Pétersbourg, 1747, 4 vol. in-4°, fig.); *Flora sinensis*, a P.-M. Boym (Vienne, 1656, in-fol.); G. Bentham, *Flora of Hong-Kong* (Londres, 1861, in-8°, avec carte); *Flora orientalis, sive recensio plantarum a L. Rauwolfflo in oriente collectarum digesta*, a J.-F. Gronovio (Leyde, 1755, in-8°); Hoffmeister, *Die botavischen Ergebnisse der Reise des Prinzen Waldemar von Preussen i. d. J.* 1845, 1846, *auf Ceylan, dem Himalaya, etc., herausg. von F. Klotzsch und A. Garcke* (Berlin, 1862, in-4°, avec 100 pl.); Ledebour, Meyer et Bunge, *Flora altaica* (Berlin, 1829-1834, 4 vol. in-8°); Commelini *Flora malabarica* (Leyde, 1696, in-fol.); N.-L. Burmanni *Flora indica* (Leyde, 1768, in-4°, avec 67 pl.); *Flora indica*, by W. Roxburgh (Calcutta, 1832, 3 vol. in-8°); *Fragments pour la composition de la flore indonéerlandaise*, par C.-L. Blume (Batavia, 1825, 3 vol. in-4°); J. de Loureiro, *Flora cochinchinensis* (Lisbonne, 1790, 2 vol. in-4°); *Eadem flora denuo edita cum notis Lud. Willdenow* (Berlin, 1703, 2 vol. in-8°); Cleghorn, *The Forests and gardens of South-India* (Londres, 1861, in-12); Car. Linnæi *Flora zeylanica* (Ulm, 1747, et Amsterdam, 1748, in-8°, avec 4 pl.); C.-P. Thunberg, *Flora japonica* (Leipzig, 1784, in-8°, avec 39 pl.; 1793, 2 vol. in-8°); Siebold, *Flora japonica*, digessit Zuccarini (Leyde, 1835-1844, 25 fasc. in-fol.); De Blume, *Collection des orchidées de l'archipel indien et du Japon* (Amsterdam, 1858-1859, t. Ier, in-fol., avec 72 pl. col.); De Blume, *Floræ Javæ et insularum adjacentium* (Bruxelles, 1828-1829, 3 vol. in-fol., avec 197 pl.); Hasskarl, *Plantæ javanicæ rariores* (Berlin, 1848, in-8°); Berthe Hoola van Noten, *Fleurs, fruits et feuillages choisis de la flore et de la pomone de l'île de Java* (Bruxelles, 1865, gr. in-fol., texte français et anglais, avec 40 pl. col.); F.-M. Blanco Augustino Calzado, *Flora de Filipinas segun el sistema de Linnes* (Manille, 1837, in-8°).

FLORES DE L'AFRIQUE.

Niebuhr, *Flora ægyptiaco-arabica* (Hauniæ, 1775, in-4°); Zanardini *Plantarum in mari Rubro hucusque collectarum enumeratio* (Venise, 1858, in-4°, avec 12 pl. col.); Viviani *Floræ libycæ specimen* (Gênes, 1824, in-fol., avec 27 pl.); Champy, *Flore algérienne* (Paris, 1844, in-8°); *Flore de l'Algérie*, par G. Munby (Paris, 1847, in-8°, pl.); R. Desfontaines, *Flora atlantica* (1798, 2 vol. gr. in-4°, fig.); Barker-Webb et Berthelot, *Phytographia canariensis* (Paris, 1836-1850, 3 vol. in-4°); Guillemin, *Floræ Senegambiæ tentamen* (Paris, 1832, in-4°); Palissot de Beauvoir, *Flore d'Oware et de Benin* (Paris, 1805, in-fol., fig. Le même, in-4°, fig.); C.-P. Thumbert, *Flora capensis* (Hafniæ, 1816-1820, 2 vol. in-8°); Harvey et Sonder, *Flora capensis* (Dublin, 1859-1862, 2 vol. in-8°); *Flore des îles australes de l'Afrique*, par Aubert du Petit-Thouars (Paris, 1822, in-8°, fig.); W. Bojer, *Hortus mauritianus*, ou *Enumération des plantes... qui croissent à l'île Maurice* (Maurice, 1837, in-8°).

FLORES DE L'AMÉRIQUE.

Flora borealis americana... coll. et del., Andreas Michaud (Paris, 1803, 2 vol. in-4°, avec 102 pl.); Jackson Hooker, *Flora boreali-americana* (*the Botany of british North America*) (Londres, 1829-1840, gr. in-4° en 12 fasc. de 6 feuilles de texte en lat. et de 15 pl.); *Flora Americæ septentrionalis*, by Fr. Pursh (Londres, 1814, 2 vol. in-8°, fig.); Barton's *Flora of North America* (Philadelphie, 1820-1823, 3 vol. in-4°, fig. col.); Provancher, *Flore canadienne* (Québec, 1862, 2 vol. in-8°); Torrey et Gray, *Flora of North America, Plants growing North of Mexico* (New-York, 1838, t. I et II, 2 vol. in-8°); Asa Gray, *Manual of botany of the northern United-States* (New-York, 1856, 2e édit., in-8°, avec 14 pl.); A. Gray and J. Sprague, *The genera of the plants of the United-States* (New-York, 1848-1849, 2 vol. roy. in-8°, avec 186 pl. lith.); A. Gray, *United-States exploring expedition*, 1838-1842. *Botany; Phanerogamia* (New-York, 1854, t. I, gr. in-4°, avec un atlas de 100 pl. gr. in-fol.); J. Bigelow, *Americal medical botany* (Boston, 1817, 3 vol. in-4°); W. Barton, *Vegetable materia medica of the United-States* (Londres, 1821, 2 vol. in-4°); A.-W. Chapman, *Flora of the Southern United-States* (New-York, 1864, in-8°); Gronovius, *Flora Virginica* (1739 et 1743, in-8°. L'édit. colligée par Clayton [Leyde, 1762, in-4°], est la meilleure); Walter, *Flora caroliniana* (Leipzig, 1729, in-4°. Réimpr. à Londres, 1788, in-8°); Engelmann, *Cactaceæ of the United-States and Mexican Boundary* (Saint Louis, 1858, in-4°, avec 76 pl.); le même, *Report of the Botany of Whipple's expedition* [*Cactaceæ*] (Washington, 1856, in-4°, avec 24 pl.); Tussac, *Flore des Antilles* (1808-1828, 4 vol. in-fol.); *Flore pittoresque et médicale des Antilles*, par Et. Descourtilz (Paris, 1821-1829, 8 vol. in-8°); Grisebach's *Flora of the British West Indian islands* (Londres, 1864, in-8°); Grisebach, *Systemat. Untersuchungen über die Vegetation der Karaiben, inbesondere Guadeloupe* (Gœttingue, 1857, in-4°); Ramon de La Sagra, *Icones plantarum in flora cubana* (Paris, 1863, in-fol., avec 122 pl. grav.); Œrsted, *l'Amérique centrale. Recherches sur sa flore, etc.* (Copenhague, 1863, 1re livr., in-fol., avec 22 pl.); Karsten, *Floræ Columbiæ terrarumque adjacentium specimina selecta* (Berlin, 1858-1864, 2 vol. gr. in-fol., pl.); Swartz, *Flora Indiæ occidentalis* (Erlangen, 1797-1806, 3 tom. in-8°, fig.); Aug. de Saint-Hilaire, *Flora Brasiliæ meridionalis* (Paris, 1825-1832, 3 vol. gr. in-fol., pl. grav. par Turpin et col.); de Martins [Endlicher et Fenzl], *Flora brasiliensis* (Munich, 1840-1865, 38 fasc. in-fol., avec 959 pl.); *Floræ peruvianæ et chilensis descriptiones et icones. Accedit prodromus novorum generum*, autoribus H. Ruiz et J. Pavon (Madrid, 1798-1802, 4 vol. in-fol., avec 363 pl.); *Systema vegetabilium floræ peruvianæ et chilensis* (Madrid, 1798, in-4°); Weddell, *Chloris andina* (Paris, 1855 et ann. suiv., 24 livr. in-4°).

FLORES DE L'OCÉANIE.

Bauer, *Illustrationes floræ Novæ-Hollandiæ*

(Londres, 1813, in-fol., avec 15 pl.); *Flora australis*, by Rob. Sweet (Londres, 1827-1828, in-8°); G. Bentham et F. Müller, *Flora australiensis* (Londres, 1863-1864, vol. I et II, in-8°); Mueller, *Fragmenta phytographiæ australiæ* (Melbourne, 1858-1861, 2 vol. in-8°, pl.); C. Müller, *The Plants indigeneous to the colony of Victoria* (Melbourne, 1860-1862, t. Ier, gr. in-4°, avec 23 pl.); Hooker, *Flora antarctica* [îles Auckland et Campbell, Nouvelle-Zélande et Tasmanie] (Londres, 1847-1861, 6 vol. roy. in-4°, avec 630 pl.).

Flore française, par Lamarck et de Candolle. Les deux premières éditions faites par Lamarck seul parurent en 1778 et 1795, en 3 vol. in-8°. La 3e édition parut sous le titre de : *Flore française*, ou *Description de toutes les plantes qui croissent naturellement en France* (1805-1815, 5 tom. en 6 vol. gr. in-8°, chez Agasse). De Candolle a publié un bon extrait de la même *Flore* sous le titre de : *Synopsis plantarum in Flora gallica descriptarum* (Paris, 1807, in-8°). Une seconde édition a paru sous celui de : *Botanicum gallicum seu synopsis*... (Paris, 1826-1830, 2 vol. in-8°).

Cet ouvrage remarquable est la première flore française complète et à la hauteur de la botanique scientifique, c'est-à-dire de la botanique renouvelée par Linné, de Jussieu et de Candolle lui-même. C'est la première description rigoureuse et méthodique des plantes de tout genre qui croissent sur le sol français, et tous ceux qui, depuis, ont rédigé des *Flores* plus restreintes destinées à servir de manuels aux herborisateurs ont dû puiser largement dans le grand ouvrage de Lamarck et de Candolle.

Flore latine des dames et des gens du monde, par M. Pierre Larousse. V. FLEURS LATINES.

FLORE, déesse des fleurs et des jardins. C'était une nymphe des îles Fortunées, que les Grecs divinisèrent sous le nom de Chloris. Elle fut aimée de Zéphire, qui l'enleva et la rendit mère du Printemps, allégorie dont la signification est transparente. Il lui conserva toujours la fraîcheur et l'éclat de sa première jeunesse et lui attribua l'empire des fleurs.

« Les savants, dit Demoustier (*Lettres à Emilie sur la mythologie*), n'osent décider si Zéphire est l'époux ou l'amant de Flore, en sorte que la légitimité du Printemps est encore un problème. Les médisants vont plus loin : s'il faut les en croire, la déesse Flore n'est qu'une déesse parvenue, qui vivait autrefois, à Rome, aux dépens des jeunes citoyens. Chloris était alors son nom. Enrichie par ses amants, elle nomma pour son héritier le sénat, qui, par reconnaissance, fit son apothéose. Mais, ne sachant trop quel domaine lui assigner, il lui donna celui des fleurs, qui était alors vacant, et la maria à Zéphire, époux sans conséquence, qui convenait parfaitement au caractère variable de la nouvelle déesse. Il institua en son honneur les jeux floraux, où les femmes publiques, dépouillées de leurs vêtements, combattaient et couraient au son des trompettes. Celles qui remportaient le prix de la lutte ou de la course recevaient une couronne de fleurs. La statue de la déesse paraissait au milieu d'elles, couronnée de guirlandes et couverte d'une draperie qu'elle tenait de la main droite ; de l'autre, elle présentait une poignée de pois et de fèves, parce que, durant les jeux floraux, les édiles jetaient ces légumes au peuple de Rome. »

Quelques auteurs prétendent que le culte de Flore était établi chez les Sabins longtemps avant la fondation de Rome. Elle avait son temple en face du Capitole, et elle y était représentée ornée de guirlandes, couverte de fleurs. Les fleurs composaient sa cour ; les jardins, les parterres, les prairies étaient ses palais.

Voici comment Ronsard, dans sa troisième hymne du IIe livre des *Hymnes*, définit cette divinité :

> Or, cette Flore étoit une nymphe gentille
> Que la Terre conçut pour sa seconde fille.
> Ses cheveux étoient d'or annelés et tressés,
> D'une boucle d'argent ses flancs étoient pressés,
> Son sein étoit rempli d'émail et de verdure ;
> Un crêpe délié lui servoit de vesture ;
> Et portoit en la main un coffin plein de fleurs
> Qui naquirent jadis du cristal de ses pleurs,
> Quand Apollon voulut la mener en Scythie.

Nous ne savons à quelle source Ronsard a puisé cette dernière circonstance ; aucun mythographe ne la signale.

Les poëtes font souvent intervenir Flore dans leurs descriptions des jardins et du printemps :

> Flore étale dans sa corbeille
> Mille boutons éclos du souffle des zéphyrs.
>
> VÉNANCE.

> ... Dans les jardins de Flore,
> Rival heureux du papillon,
> Zéphyr caresse le bouton
> De la rose qui vient d'éclore.
>
> VIGÉE.

> Alors Zéphyr, plein de douceurs,
> Vient éveiller l'aimable Flore ;
> La rose qu'elle fait éclore
> Annonce la saison des fleurs !
> Dans les champs que l'hiver désole
> Flore vient établir sa cour.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

> Pourquoi demeurer à la ville
> Quand tout reverdit dans nos champs,
> Quand Flore décore l'asile
> Que l'Amour destine aux amants ? [attendent ;
> Ah ! venez dans nos bois ; ces berceaux vous
> Ce gazon vous appelle, et ces roses demandent
> Pourquoi vous les privez si longtemps du bonheur
> De couronner le sein de la pudeur.
>
> DEMOUSTIER.

Plus loin, le même poëte fait en ces termes cette gracieuse description de l'arrivée de Flore :

> La mère du Printemps, jeune, fraîche et vermeille,
> Flore, dans sa riche corbeille,
> Assortit un tribut de roses et de lis,
> Et le donne au Zéphir pour l'offrir à son fils.
> Les plaisirs enfantins, les jeunes amourettes
> Suivent en jouant du hautbois,
> Et chassent vers le Nord l'hiver au fond des bois,
> En lui jetant des violettes.

Pour désigner les fleurs, les poëtes disent souvent, par périphrases les filles, les enfants de Flore ; les présents, les dons, les trésors, la parure de Flore. Quelquefois même, par antonomase, ils appellent les fleurs de ce nom :

> Timide et vierge encor,
> Le bouton s'est ouvert et Flore est dévoilée.
>
> MOLLEVAUT.

> Là, sur les champs brunis, comme dans les forêts,
> Une Flore plus fière a déployé ses traits.
>
> CASTEL.

Enfin, Delille a même dit les *disciples de Flore* pour désigner les amateurs de botanique :

> ... L'air du matin, la fraîcheur de l'aurore,
> Appellent à l'envi *les disciples de Flore.*

— Iconog. Les anciens représentaient *Flore* parée de toutes les grâces de la jeunesse et de la beauté, ornée de guirlandes et de festons, ayant près d'elle des corbeilles de fleurs et environnée des Jeux et des Ris. Plutarque rapporte que les Romains lui élevèrent, dans le temple de Castor et Pollux, une statue qui la représentait vêtue d'une robe fort légère et tenant des fleurs de pois et de fève, parce que, dans les jeux floraux, les édiles distribuaient au peuple des pois et des fèves. La plus belle représentation antique de Flore qui nous soit parvenue se voit au musée de Naples ; nous la décrivons ci-après. Au musée Chiaramonte (Vatican) il y a une gracieuse petite statue de femme relevant sa tunique avec un mouvement qui rappelle celui de la *Flore Farnèse ;* ce mouvement a suggéré au restaurateur l'idée de donner à cette figure les attribnts de la déesse des jardins. Le musée Pio-Clémentin possède une statue plus grande que nature (n° 410) qui représente *Flore* ornée de guirlandes et tenant des fleurs de la main gauche. Toutes ces statues sont d'une authenticité douteuse.

Parmi les représentations modernes, nous citerons : *Flore* assise dans un jardin, au milieu de plusieurs nymphes, estampe gravée par Giulio Bonasone d'après J. Romain ; *Flore* assise dans un jardin et parée de fleurs par une nymphe, tandis qu'un petit génie lui présente un miroir, charmant tableau d'un coloris vraiment fleuri, peint par Rubens et Breughel de Velours (musée de Munich) ; *Flore*, avec d'autres figures, tableau de L. Giordano, au musée de Madrid ; *Flore*, sur qui l'Amour répand des fleurs, tableau peint par J. Blanchard, pour l'ancien hôtel de Bullion, à Paris ; *Flore*, accompagnée d'un Amour, gravure de Bartolozzi d'après le Guerchin ; *Flore* et un petit génie au milieu d'un jardin, composition faisant partie d'une suite des *Quatre saisons*, par Breughel de Velours et H. van Balen (musée de Dresde) ; *Flore à son lever*, gravée par P. Malœuvre d'après J.-M. Nattier ; *Flore et les Amours jouant avec des fleurs*, estampe de F. Chauveau ; le *Triomphe de Flore*, tableau de Poussin, au Louvre (V. TRIOMPHE) ; le même sujet, gravé par Jacopo Leonardis d'après Gio.-B. Tiepolo ; *Flore et Zéphire*, tableau d'Ant. Coypel, gravé par Ben. Audran ; le même sujet, par Noël Coypel, au musée d'Angers ; le même sujet, gravé par J. Amiconi ; *Flore et Cérès assistant au défi de Pan et d'Apollon*, tableau peint par Blanchard pour l'ancien hôtel de Bullion, à Paris ; *Flore et Mercure*, estampe de Gius. Diamantini ; la déesse *Flore*, estampe de B. Beham (XVIe siècle) ; *Flore et Zéphire*, groupe sculpté par Coysevox (jardin des Tuileries) ; un buste de *Flore*, par l'Anglais T. Sharp (Exposition universelle de 1855) ; *Flore*, debout, la main gauche appuyée sur une colonne enguirlandée, la main droite tenant un gros bouquet de roses, statue par M. Truphème (Salon de 1868), etc.

Flore (L'EMPIRE DE), célèbre tableau de Nicolas Poussin. V. EMPIRE DE FLORE.

Flore Farnèse (LA), statue colossale, chef-d'œuvre de la sculpture grecque (musée de Naples). Cette magnifique figure, qui a été trouvée dans les thermes de Caracalla avec l'*Hercule Farnèse*, est regardée par quelques archéologues comme étant une *Vénus* drapée. D'une main, elle relève sa robe avec grâce ; de l'autre, elle tient un bouquet. La tête, le bras droit et une partie des jambes sont modernes ; cette restauration, due aux sculpteurs Albaccini et della Porta, est médiocre. « La *Flore Farnèse*, dit Emeric David, n'a pas toute la grâce qu'elle devait avoir dans son intégrité ; mais ce qui subsiste d'antique est d'une beauté parfaite. On pourrait dessiner tous les contours du corps, malgré l'ampleur du vêtement qui le couvre. Les parties principales du nu appellent l'œil. Les draperies, qui les voilent à peine, n'y furent ajoutées que pour les enrichir ; elles n'en forment qu'un accessoire. C'est la courbure des membres qui détermine la place et la direction des plis principaux. Des plis perpendiculaires, réunis en grandes masses et jetés sur les côtés, produisent des ombres fermes qui portent la figure en avant. Les masses de ces plis sont d'autant plus grandes et plus nombreuses qu'elles sont plus éloignées du nu et du centre des membres. Que d'élégance dans le mouvement de la draperie partout où elle s'applique sur les contours du corps ! Une ceinture, nouée sur les hanches en augmente la valeur, en formant des plis délicats et variés : la pudeur servit ici la coquetterie. La main droite, relevant, par un mouvement ingénu, l'extrémité inférieure de la tunique, fait naître des plis demi-circulaires opposés à ceux qui descendent perpendiculairement des épaules et de la ceinture, et que le poids de la draperie produit. Ces plis sont légers sur les jambes, plus prononcés sur les côtés. Les plis, en général, sont fins à leur origine, plus ouverts dans le milieu ; on dirait qu'ils ont, comme les muscles, leurs attaches et leur renflement. Malgré cette abondance, cette richesse de la draperie, l'ensemble en est tranquille comme la pose de la figure. Elle voile tout, elle ne déguise rien ou rien d'essentiel. Ses ondulations marquent elles-mêmes les articulations des membres. On distingue, au travers du tissu, jusqu'à la finesse de la rotule, jusqu'à la forme du nombril, jusqu'aux bouts des seins. On reconnaît, au caractère des formes de la déesse, sa jeunesse et sa fraîcheur. Chef-d'œuvre de goût, modèle accompli pour l'art, le vêtement est vrai, léger, élégant et noble. Il serait digne, en effet, de l'amante de Zéphire. »

Le nom de *Farnèse* ajouté à celui de *Flore* vient de ce que cette statue figurait primitivement dans la collection de la famille Farnèse, à Rome.

Flore et Zéphire, ballet en deux actes, de Didelot, Hus-Desforges et Vénua, représenté, à Paris, sur le théâtre de l'Opéra, le 22 février 1816. Ce ballet *anacréontique* obtint un succès prodigieux, grâce surtout à une nouveauté renouvelée des Grecs, nous voulons parler de certaines évolutions connues à la scène sous le nom de *vols*. Flore et Zéphire, attachés à des fils de laiton, traversaient le théâtre *à tire d'aile*. Mais Duport et sa sœur, qui représentaient à merveille ces deux personnages aériens, se faisaient prudemment remplacer par des figurants quand il s'agissait de s'envoler vers les frises. C'était la première fois, depuis la représentation d'*Amadis de Gaule*, de Quinault et Lulli (15 janvier 1684), que pareille chose se voyait à l'Académie de musique, et les dépenses nécessitées par cet exercice dangereux avaient longtemps fait ajourner la représentation de l'ouvrage. Compositeur de ballets d'un talent éprouvé, Didelot, las de solliciter l'administration de l'Opéra, offrit 10,000 francs, à titre de caution, pour l'équipement des mécaniques ; cette somme ne tarda pas à lui être remboursée, car la fortune favorise les audacieux, et son idée, si opiniâtrément repoussée, obtint une immense réussite. Dans ce ballet, deux petites filles charmantes, Virginie et Félicité Hullin, représentaient deux satyres bambins avec une gentillesse parfaite. Tout était disposé, on le voit, pour le plaisir des yeux.

FLORE s. m. (flo-re). Mar. Suif dont on se sert pour enduire les vaisseaux : *Donner le* FLORE *à une frégate.*

FLORE (sainte), née à Cordoue. Elle était la fille d'un père musulman et d'une mère chrétienne qui l'éleva dans sa religion. Elle subit le martyre en 851 pour avoir refusé d'abjurer. L'Eglise l'honore le 24 novembre.

FLORE (Flore CORVÉE, dite Mlle), actrice française, surnommée l'*enfant* des Variétés. Elle était fille d'un employé au théâtre Montansier, où elle joua, après Mlle Mars, le rôle du petit frère, dans le *Désespoir de Jocrisse*, en compagnie de Brunet. A l'âge de quinze ans, elle parut dans quelques rôles pathétiques qui ne lui convenaient nullement, à cause d'un défaut de prononciation dont elle se corrigea par la suite. Sa réputation d'actrice date de l'ouverture du théâtre des Variétés au boulevard Montmartre (1807). Plus à son aise dans le comique que dans l'expression du sentiment, servie à souhait par une figure joviale et possédant au plus haut point le don du rire, elle se révéla bientôt par de joyeuses créations qui la rendirent très-populaire. La *Marchande de goujons*, les *Cuisinières* préludèrent on ne peut mieux à cette désopilante et fantasque Atala des *Saltimbanques* (1840), si admirablement taillée pour donner la réplique à Odry. Ce rôle, son meilleur peut-être, celui qui lui a valu un succès complet, ne peut faire oublier cependant ses bouffonnes interprétations de la *Femme du peuple*, des *Belles femmes de Paris*, de *Madame Panache*, de la *Dame de la halle*, de *Mathias l'invalide*, de *Pierre Février*, des *Enfants de troupe*, d'*Une fille terrible*, des *Foyers d'acteurs*, etc. En 1826, elle quitta les Variétés pour le Vaudeville, et ensuite pour l'Odéon ; mais elle revint depuis au théâtre de ses triomphes, où ses derniers succès ont précédé de quelques mois la révolution de Février. Elle était devenue, à cette époque, une excellente duègne. Douée d'un embonpoint excessif, qui menaçait de donner à Lepeintre jeune une rivale redoutable, elle arrivait, comme ce dernier, par le seul contraste de sa personne et de son costume, dans beauconp de rôles, ceux surtout de la femme du peuple, qu'elle excellait à reproduire, à une puissance de grotesque indescriptible. Qu'on se figure des bras énormes, bouffis, un ventre arrondi comme un mappemonde, une poitrine que l'*émotion* faisait palpiter ; qu'on se figure toute cette graisse comique, Babel de chair humaine bien propre à exciter les convoitises amoureuses d'un Odry, d'un Lepeintre jeune ! Cette actrice, qu'on appelait la bonne et joyeuse Flore, était, malgré son talent réel, d'une ignorance rare ; quels que soient les péchés que le séduisant Odry lui ait fait commettre au bruit des flonflons et des calembours, on peut lui appliquer ce que la servante du fabuliste disait au confesseur de celui-ci : « Si bête, que Dieu n'aura pas le courage de la damner. » On a publié, sous le nom de Mlle Flore, des *Mémoires* attribués à Dumersan et Gabriel. Ces mémoires, charmants quoiqu'un peu abandonnés de forme, contiennent d'assez piquants détails sur les théâtres de vaudeville. — Une sœur de cette actrice, Mlle ALDEGONDE, a brillé, de 1810 à 1825, sur la scène des Variétés et a partagé le sceptre de la beauté avec les comédiennes les plus vantées d'alors.

FLORE (Franc), peintre flamand. V. FLORIS.

FLORÉ, ÉE (flo-ré) part. passé du v. Florer : *Navire* FLORÉ.

FLORÉAL s. m. (flo-ré-al — du lat. *flos, floris*, fleur.) Chronol. Huitième mois de l'année, deuxième du printemps du calendrier républicain de France, correspondant au 20 ou 21 avril — 20 ou 21 mai.

FLORÉE s. f. (flo-ré — rad. *flore* adj.). Techn. Indigo moyen dont on se sert pour teindre en bleu : *C'était un réduit lambrissé, à riches boiseries semées de rosettes d'étain blanc et peintes de beau vert gai, fait d'orpin et de* FLORÉE *fine.* (V. Hugo.) ‖ *Florée d'acide*, Fécule de pastel.

FLORENCE s. f. (flo-ran-se — du nom de la ville italienne). Comm. Taffetas léger fabriqué d'abord à Florence, et qui se fabrique aujourd'hui à Lyon, à Avignon, à Zurich : *Avignon fabrique environ* 60,000 *pièces de* FLORENCE, *de* 66 *mètres chacune en moyenne.* (Kauffmann.)

FLORENCE, la *Florentia Tuscorum* des anciens, appelée *Firenze* par les Italiens, ancienne capitale du grand-duché de Toscane, et, de 1860 à 1871, du royaume d'Italie, à 1,080 kilom. de Paris, à 228 kilom. N.-O. de Rome, par 43° 46′ de latit. N. et 8° 55′ de longit. E., sur l'Arno ; 121,207 hab. Archevêché, cour d'appel, tribunal de 1re instance et conseil suprême jugeant en dernier ressort. Université fondée en 1438 ; école publique de langue et de littérature hébraïques ; écoles de médecine et de chirurgie ; nombreux établissements d instruction secondaire et primaire ; Académie *della Crusca*, des beaux-arts, *del Cimento* ; école d'agriculture, etc. ; riches et nombreuses bibliothèques ; archives précieuses ; musée d'histoire naturelle, avec jardin botanique ; musée des sciences physiques, observatoire ; nombreuses collections de peintures, objets d'art, etc.

« L'étendue extraordinaire de l'industrie de Florence et de son commerce au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, le nombre et la richesse de ses banquiers, qui avaient des comptoirs dans toute l'Europe et en Asie, l'importance de ses manufactures de laine et de soieries paraîtraient incroyables si l'on n'en avait la preuve dans les admirables monuments qui attestent sa prospérité. Cette prospérité commença à décroître au XVIe siècle, sous le gouvernement des Médicis, et sa décadence alla toujours en augmentant par suite de leurs détestables lois économiques, jusqu'à ce que le grand-duc Pierre-Léopold, vers la fin de ce siècle, proclamât la liberté du commerce et de l'industrie. » (*Dictionnaire de la navigation et du commerce.*)

La formation de l'unité italienne sous le sceptre de Victor-Emmanuel, le titre de capitale dont a joui un instant Florence, les institutions libérales du nouveau royaume, tout a concouru à rendre à la ville des Médicis son ancienne prospérité industrielle et commerciale. Actuellement, la fabrication des soieries occupe de 3 à 4,000 ouvriers ; celle des étoffes communes de laine, des draps, 1,000 à 1,500. La principale branche de son industrie est la confection des chapeaux de paille dits *chapeaux de Florence.* On évalue à 15 millions de francs le produit de l'industrie des chapeaux et des tresses de paille des alentours de Florence. Cette ville possède vingt-cinq imprimeries, plusieurs papeteries ; on y fabrique des objets de joaillerie et de bijouterie, des mosaïques, de la porcelaine, des produits chimiques, etc. Le commerce a principalement pour objet l'exportation des divers produits industriels que nous venons d'énumérer, et il se fait en grande partie par la voie de Livourne, reliée à Florence par un chemin de fer.

« Florence *la Belle*, la *ville des Fleurs*, qui semble reposer sur des coussins de verdure,

est située à une petite distance du versant occidental des Apennins, dans une plaine fertile et riante; elle est entourée d'agréables collines, semées d'une foule de maisons de campagne et de châteaux; elle respire en liberté sous un ciel clément, découvert, dans un nid verdoyant dont les échappées sont diverses, mais non infinies. De forme presque ovale, elle est entourée de murailles crénelées et défendue par deux forts, l'un au N., le Belvédère, l'autre au S., nommé *fortezza da Basso;* on y entre par huit portes, dont la plus belle, celle de *San-Gallo*, au S.-O., est précédée d'un superbe arc de triomphe élevé en l'honneur du grand-duc François. La ville est partagée en deux parties égales par l'Arno, qu'on traverse sur quatre ponts, dont l'un, appelé pont de la *Sainte-Trinité*, tout en marbre blanc, est digne d'admiration par l'élégance de son architecture. La ville, sévère, rude au cœur, s'en va vers les extrémités en créations plus gaies, plus riantes, plus faciles. Ses rues sont, dans le milieu, étroites; plus loin, elles s'élargissent. Les maisons sont d'abord des forteresses abruptes, puis elles deviennent élégantes et même gracieuses. L'étranger qui parcourt Florence est d'abord frappé par l'aspect de ses anciens palais, masses imposantes, dont la solidité, la force et le mode de construction ont quelque chose d'insolite. Ces murailles épaisses, cette absence totale d'ornements extérieurs, tout enfin fait naître la pensée que Florence a été bâtie pour la guerre civile. M. de Sismondi l'a parfaitement caractérisée en l'appelant la *ville des nobles*, la ville de la *force individuelle*, la ville où chaque homme était seigneur et maître dans sa maison. Dans le XIII^e siècle, qui fut une époque de troubles et de factions, chaque habitation était défendue par une tour crénelée, et, en outre, lorsque le besoin l'exigeait, les nobles de tout un quartier se réunissaient et se concertaient entre eux pour élever des espèces de fortifications mobiles appelées *serragli*, qui consistaient en barricades ou chevaux de frise, à l'aide desquels ils barraient les rues pour pouvoir se défendre; mais aujourd'hui que les mœurs se sont adoucies, que la forme du gouvernement est le résultat de la volonté de tous librement exprimée, tout cet appareil a disparu, et on parcourt sans crainte et sans obstacle ces rues pavées de larges dalles dont les jointures sont faites avec tant de perfection, qu'elles peuvent être comparées au carrelage le mieux fait. » (*Magasin universel.*)

— **Histoire.** Florence remonte à une très-haute antiquité. A l'époque de la domination étrusque, elle n'était qu'un simple bourg dépendant de Fésules. Sylla, devenu dictateur, en fit une colonie romaine, l'embellit de thermes, de théâtres, d'aqueducs, et la rattacha à Rome par la belle route nommée *via Cassia* (81 ans av. J.-C.). La prospérité de Florence fut si rapide que, lors de la division de l'empire romain, en 395, elle était la principale ville de la Toscane. Stilicon y battit Radagaise vers l'an 406 de l'ère chrétienne. Totila, roi des Goths, et Narsès s'en emparèrent successivement. Attila, à la tête des Huns, s'en étant rendu maître, la dévasta et la réduisit en cendres. Elle était à peine relevée de ses ruines, qu'elle tomba au pouvoir des Goths, en 568; à ceux-ci succédèrent les Lombards, qui, moins désireux de détruire que de conquérir un établissement permanent, y installèrent des ducs; ils la gouvernèrent jusqu'en 774, époque où finit la domination des Lombards. Charlemagne, qui s'en était rendu maître, reconstruisit complétement Florence à la prière du pape Léon III; il voulait, dit-on, la rétablir sur le plan de Rome, et il lui donna plus de grandeur et de régularité qu'elle n'en avait eu jusqu'alors. Quelque temps après, le pape Victor II tint un concile dans cette ville, en présence de l'empereur Henri III; on y décida la correction de plusieurs abus, et on renouvela la défense d'aliéner les biens des églises. Cette assemblée eut lieu pendant les fêtes de la Pentecôte (1055). Florence subit toutes les vicissitudes de ceux qui gouvernèrent successivement l'Italie; les descendants de Charles en furent d'abord les maîtres, puis les Bérenger, et enfin les empereurs d'Allemagne. Ceux-ci avaient sous eux des ducs de Toscane, qui administraient héréditairement le territoire de Florence. Mathilde, appelée la grande comtesse, ayant obtenu le duché en héritage, abandonna, en 1077, tous ses biens au pape Grégoire VII, alors poursuivi par l'empereur Henri IV. Les Florentins approuvèrent la donation de la comtesse, et lorsque l'empereur vint assiéger leur ville, ils repoussèrent les différents assauts qu'il tenta (1081). Mathilde épousa, sur ces entrefaites, Welphe; mais ce seigneur ayant appris la donation de Florence et de la Toscane au saint-siége, abandonna sa femme et se jeta dans le parti de l'empereur, qui refusa de ratifier cette donation. Florence était, à cette époque, une cité importante; Giovanni Villani, son historien, rapporte qu'à l'époque de la guerre survenue entre les habitants de Lucques et ceux de Pise, les Florentins, alliés de ces derniers, vinrent garder leur ville pendant une expédition maritime des Pisans; bien plus, comme la ville était abondonnée aux femmes et aux vieillards, ils établirent leur camp à deux milles de Pise, et firent publier la défense à leurs soldats d'y entrer, dans la crainte que les habitants n'eussent le plus léger sujet de se plaindre de la bonne foi de leurs alliés (1125). Frédéric Barberousse, roi des Romains, nonobstant la donation de Mathilde, donna à Guelfe d'Este (1153) l'investiture de la Marche de Toscane et les biens allodiaux de la comtesse. Philippe, son successeur, fut maintenu dans cette possession; mais Innocent III, étant arrivé à la papauté, revendiqua, les armes à la main, les terres données au saint-siége par la comtesse Mathilde, et, aidé par les Florentins qui lui étaient restés attachés, en reprit une assez grande partie. La ville était gouvernée par six consuls, chargés de toute l'administration civile et militaire, et par un sénat de cent membres; elle avait, en outre, obligé les gentilshommes de son voisinage de se faire reconnaître comme citoyens florentins. Mais, dès 1207, les Florentins, ne voulant pas, disent les chroniqueurs, qu'aucun citoyen fût chargé de la haine que pourrait exciter la vindicte publique, appelèrent un podestat étranger et gentilhomme, auquel ils confièrent le soin d'exécuter les ordres de la commune, de faire décider par ses juges les procès civils, de prononcer lui-même et de faire exécuter les sentences criminelles. Gualfredotta, de Milan, premier podestat de Florence, fut logé dans le palais de l'évêque. Les consuls restèrent cependant chargés des autres parties de l'administration.

Jusqu'alors la paix intérieure n'avait point encore été troublée; la république s'était engagée dans la ligue toscane, sans toutefois mettre beaucoup de chaleur à soutenir cette confédération. Une querelle particulière agita puissamment Florence: un jeune homme du nom de Buondelmonti, fidèle allié du pape, était fiancé aux Amidei, l'une des familles les plus considérables de la ville et connue par son attachement à l'empereur. Entraîné par une passion soudaine, il épousa, malgré sa promesse, une jeune personne de la maison des Donati. Aussitôt les Amidei resserrèrent l'alliance qui les unissait aux Uberti, et firent assassiner le jeune Buondelmonti (1215). Dès lors la ville se partagea entre les deux partis; quarante-deux maisons de premier ordre, dont les historiens, entre autres Machiavel, font l'énumération, se déclarèrent pour le parti guelfe et jurèrent de venger le meurtre de Buondelmonti; vingt-quatre autres familles puissantes soutinrent les Amidei et entrèrent dans la faction gibeline. L'empereur, à l'instigation des Uberti, envoya son fils, Frédéric d'Antioche, à Florence pour en chasser les guelfes. Pendant quelques jours, le sang coula dans les rues; mais enfin les guelfes furent contraints de sortir de la ville, et trente-six de leurs palais fortifiés furent abattus (1249). Les guelfes, étant rentrés deux ans plus tard (1251), changèrent l'administration: la ville fut divisée en six *sesti*, administrés chacun par deux *anziani*, qui devaient être renouvelés tous les deux mois; le conseil prit le nom de *seigneurie*. La juridiction civile et criminelle fut confiée à deux juges étrangers qui prirent les noms de capitaine et de podestat, et le peuple fut divisé en trente-six districts. Le gouvernement populaire ne fut pas plus tôt établi à Florence, que les habitants cherchèrent à entraîner toute la Toscane dans leur parti, et, sur le refus des Pisans et des Siennois, ils marchèrent contre eux. Pendant l'année 1254, que les chroniqueurs florentins appellent *l'année des victoires*, les ennemis de la république furent si souvent vaincus, qu'ils furent obligés de demander la paix et de s'engager à ne point donner asile aux ennemis ni aux rebelles de Florence. Cependant les gibelins ayant tenté, en 1258, de recouvrer l'autorité qu'ils avaient perdue, furent chassés de la ville et reçus à Sienne. Alors ils recherchèrent le secours de Manfred, nouvellement couronné roi de Sicile. Ce prince leur accorda, grâce à une ruse de Farinata, l'un des principaux de leurs chefs, huit cents cavaliers allemands, avec lesquels il triompha des Florentins sur les bords de l'Arbia (1260). Les gibelins entrèrent en vainqueurs dans Florence; toutes les lois populaires furent abolies, et l'autorité fut rendue à la noblesse, qui prêta serment de fidélité à Manfred. Le parti gibelin était si irrité, qu'il proposa de détruire les fortifications de la ville; mais Farinata s'y opposa. Quelques années plus tard (1266), Charles d'Anjou, ayant conquis le royaume de Naples, promit l'appui de ses armes aux guelfes. Guido Novello, lieutenant de Manfred, qui avait été nommé podestat de Florence, ne pouvait guère compter que 1,500 cavaliers allemands; il craignit de perdre le pouvoir, se rapprocha des guelfes, et fit venir deux frères *gaudenti* (ordre de chevalerie) de partis opposés. Il les appela à Florence et les nomma ensemble podestats; il leur adjoignit un conseil de trente-six prud'hommes choisis indifféremment parmi les nobles et les marchands, les guelfes et les gibelins. Les métiers les plus importants se réunirent en douze corporations; les sept professions que l'on considéra comme les plus nobles furent désignées sous le nom des sept arts majeurs. On leur accorda des consuls, des capitaines et une enseigne. Les arts mineurs, dont le nombre s'accrut dans la suite, n'obtinrent pas alors le privilége de former des compagnies. Mais lorsque Guido voulut percevoir l'impôt nécessaire à la subsistance de ses gens d'armes, les guelfes s'élevèrent contre lui, et 800 chevaliers français, sous la conduite du comte Gui de Montfort, suffirent pour éloigner les gibelins. Charles d'Anjou fut déclaré seigneur de la ville pour dix ans; mais l'administration de la république resta entre les mains des citoyens. Ceux-ci substituèrent une magistrature composée de douze prud'hommes à celle des trente-six qu'avait instituée Guido Novello, et formèrent plusieurs conseils, sans l'assentiment desquels la seigneurie ne pouvait rien faire d'important.

Le pape Grégoire X essaya de réconcilier les deux factions, qui depuis si longtemps ensanglantaient la république, et dans un voyage qu'il fit à Florence en 1273, il parvint à faire rappeler les exilés. Bien plus, l'administration de la ville fut confiée à un conseil composé de huit guelfes et de six gibelins. En 1282, une nouvelle forme républicaine fut donnée au gouvernement de Florence: six *prieurs des arts*, choisis dans les corporations, furent investis de tout le pouvoir exécutif et chargés de représenter la majesté de l'Etat. Le triomphe du peuple fut ensanglanté par la publication des *ordinamenti della giustizia*, terrible vengeance plébéienne: trente-sept familles, les plus nobles de la ville, furent privées du droit de cité, et ne purent même pas se faire inscrire dans les corps des métiers; il fut défendu aux nobles de paraître dans les rues en cas de tumulte, ou en justice pour dénoncer un plébéien, de posséder une maison à proximité du port ou de l'une des portes de la ville. (V. Sismondi, *Républiques italiennes.*) A cette époque, les habitants de Florence, outre les deux grands partis des guelfes et des gibelins, communs à toute l'Italie, se divisèrent en deux factions, les blancs et les noirs. Les premiers, attachés au parti populaire, étaient presque tous gibelins; les seconds soutenaient le gouvernement aristocratique et guelfe. Le pape Boniface, jugeant que le triomphe des blancs pouvait devenir également funeste au saint-siége et à l'influence française, engagea Charles de Valois, qu'il venait de nommer pacificateur de la Toscane, à s'emparer de Florence. Charles, dont les rangs s'étaient grossis des exilés noirs, pénétra dans Florence après avoir juré aux habitants de n'y faire rentrer aucun exilé; mais, à peine fut-il maître de la ville, qu'il rappela les noirs et permit le pillage des maisons occupées par les blancs; celle de Dante fut du nombre. Pendant les cinq mois que le prince français séjourna à Florence (1301-1302), six cents personnes furent condamnées à l'exil. Quelques années plus tard, le pape Clément V essaya de réconcilier les deux factions; mais il échoua dans ses projets, et les noirs s'acharnèrent de plus en plus contre les blancs, qu'ils chassèrent de Pistoia et de Bologne. Un traité, conclu au mois d'avril 1317, entre tous les peuples guelfes et gibelins de Toscane, donna à Florence plusieurs années d'une paix dont elle avait grand besoin. Chacun resta en possession des châteaux qu'il avait conquis, et la franchise du port de Pise fut assurée aux Florentins. Cependant cette paix ne put calmer les agitations intérieures, qui continuèrent de troubler les habitants. Castruccio, chef du parti gibelin à Lucques, conçut le projet hardi de remettre Florence sous le pouvoir de sa faction (1320); il s'ensuivit une guerre acharnée, qui se termina par la défaite complète des Florentins (1325). Castruccio s'avança jusque sous les murs de la ville, et y célébra des jeux pour insulter à la détresse des habitants. Il retourna ensuite à Lucques jouir de son triomphe. A la mort de Charles, fils du roi Robert, duc de Calabre et leur seigneur (1328), les Florentins modifièrent encore leur constitution: la souveraineté resta tout entière à la nation, et toutes les grandes questions devaient être décidées par la volonté du peuple, après, toutefois, avoir été préparées et mûries par les délibérations préliminaires des magistrats. Aux dissensions civiles, qui ne cessèrent d'agiter cette république, se joignirent bientôt de nouveaux fléaux, et le 1^er novembre 1333 fut marqué par une violente inondation de l'Arno, qui pénétra dans la ville après avoir fait aux fortifications une brèche large de 130 brasses; peu après (1340), la peste sévit avec violence et fit un grand nombre de victimes.

La guerre contre les villes voisines reprit avec une nouvelle violence, et, le 1^er août 1342, les Florentins donnèrent le titre de capitaine de justice et le commandement général de l'armée à Gautier de Brienne, d'origine française; un mois après, ils lui accordèrent la souveraineté à vie, ce qui ne s'était jamais vu à Florence. Mais l'administration de Gautier fut si tyrannique, que les principaux habitants prirent les armes l'année suivante, le contraignirent de renoncer à sa seigneurie, et le chassèrent de leurs murs. A cette époque, la ville contenait environ 150,000 habitants, parmi lesquels, en cas de péril, 25,000 citoyens devaient prendre les armes; mais les ravages de la peste diminuèrent considérablement la population.

Le parti gibelin était depuis longtemps écrasé, sans toutefois que la concorde eût pu être rétablie d'une manière stable et permanente. L'émeute de 1378, entre autres, fut des plus sanglantes: les cardeurs de laine, ayant à leur tête *Sylvestre de Médicis*, dont la famille devait être populaire à Florence et si funeste à la France, coururent aux armes, sous le prétexte qu'on avait violé leurs priviléges, pillèrent les palais, et, comme on tardait trop à délibérer sur leurs demandes, nommèrent par acclamation Michel Lando, l'un de leurs chefs, gonfalonier de la justice. Celui-ci divisa la ville en trois classes: les arts majeurs, les arts mineurs et les *ciompi*, et régla que trois délégués nommés par ces classes formeraient la seigneurie ou le pouvoir souverain. Cette constitution fut modifiée peu de temps après, et le pouvoir attribué à Sylvestre de Médicis et à Thomas Strozzi (1384). L'administration des Médicis fut favorable à la ville, qui atteignit alors l'apogée de sa gloire; les arts se développèrent; le commerce prit une grande extension. Galéas Visconti s'était brisé contre Florence et lui avait cédé Tortone; Gênes lui vendit Livourne pour 100,000 florins. Si les lois somptuaires interdisaient aux citoyens le luxe et les pierreries, on construisait de magnifiques églises, de beaux palais; on élevait de belles statues, et partout s'étalait un très-grand luxe public. Cette richesse de Florence détermina le pape Eugène IV à y transporter le concile, jusqu'alors tenu à Ferrare, et qui avait pour but la réunion des Eglises d'Occident et d'Orient.

Souveraine de la moitié de la Toscane, Florence visait à étendre encore son territoire; mais Côme de Médicis, ayant échoué devant Lucques, fut condamné à un exil de dix ans. Un an après, cependant, l'opinion publique, mobile à Florence comme dans toutes les républiques de l'antiquité, se modifia, et Côme, ramené en triomphe, fut investi d'un pouvoir dictatorial. Surnommé *Père de la patrie* par ses concitoyens, il résolut, tout en conservant les formes républicaines, de confier toute l'administration à un petit nombre de citoyens, et, en 1452, il fit attribuer à cinq habitants seulement le droit de nommer la seigneurie. Pierre, son fils, voulut lui succéder; les anciennes familles regardaient les Médicis comme de nouveaux venus; à leur instigation, le gonfalonier, Nicolas Soderini, suscita une révolte (1465); ce mouvement, qui fut bientôt réprimé, ne servit qu'à affermir le pouvoir des Médicis. Pierre signala sa vengeance par la proscription et le bannissement des plus illustres familles. A sa mort, une nouvelle conspiration fut dirigée contre ses deux fils, Laurent et Julien; ce dernier fut tué dans l'église cathédrale; mais le peuple, qui aimait les Médicis, vengea sa mort en immolant tous les conjurés qu'il put saisir. Le pape Sixte IV, à l'instigation duquel avait eu lieu le soulèvement contre les Médicis, de concert avec Ferdinand, roi de Naples, déclara la guerre aux Florentins, qui furent complétement défaits, en 1479, au Poggio Imperiale, par Alphonse, duc de Calabre, fils de Ferdinand. L'intervention de Louis XI mit fin aux hostilités. Laurent de Médicis, que ses contemporains nommèrent le *Magnifique*, mourut le 7 avril 1492. Pierre, son fils, fut reconnu pour son successeur; mais il se montra moins habile que son père, et bientôt l'affection des Florentins se changea en haine. La conduite qu'il tint vis-à-vis de Charles VIII, marchant à la conquête du royaume de Naples, le fit bannir de Florence (1494). Les Florentins traitèrent alors avec Charles VIII, et, plus tard (1515), firent alliance avec François I^er, qui désirait porter la guerre en Italie. Jules II de Médicis, qui succéda à Léon X sur le trône pontifical, rétablit la puissance de sa famille à Florence, où elle fut reçue avec acclamation. Dès lors Florence eut les mêmes destinées que les Etats de l'Eglise, car les papes y furent tout-puissants; elle entra, en 1527, dans la ligue formée à Mantoue contre l'empereur Charles-Quint; mais ce prince étant venu assiéger le château Saint-Ange, les Florentins en profitèrent pour chasser les Médicis (1527). Alors le pape, sacrifiant son ressentiment contre l'empereur au désir de se venger des Florentins, traita avec Charles-Quint, à la condition qu'il rétablirait les Médicis dans Florence. Malgré cet arrangement, malgré l'abandon de François I^er, qui, lui aussi, s'était engagé, par le traité de Cambrai, à soumettre les Florentins à l'empereur, ceux-ci résistèrent encore jusqu'au 12 août 1530, époque à laquelle ils capitulèrent. L'empereur rendit, le 28 octobre de la même année, un décret par lequel Alexandre de Médicis, ses fils et ses successeurs, étaient déclarés chefs de la république. Alexandre, sûr de l'appui de l'empereur, imposa son administration à ses nouveaux sujets; il fut assassiné le 6 janvier 1537, par son cousin Lorenzino de Médicis, plus connu sous le nom de Lorenzaccio. Mais l'inaction des citoyens permit l'installation de Côme II de Médicis.

A partir de cette époque, l'histoire de Florence n'offre plus le même intérêt. Cependant l'administration des Médicis fut favorable à cette ville, surtout au point de vue artistique. Cette dynastie s'étant éteinte le 9 juillet 1737, François de Lorraine devint grand-duc de Toscane sans qu'aucune modification fût apportée à l'administration de la ville. Lorsque les Français envahirent l'Italie, les Florentins reçurent la loi du vainqueur, et Bonaparte leur laissa leur gouvernement ainsi que leur grand-duc. Cependant, au mois de mars 1789, le Directoire français, ayant remarqué dans la conduite de ce prince des dispositions peu favorables à la France, ordonna au général Gautier de l'amener à abdiquer son autorité. Napoléon, vainqueur à Marengo, détacha le général Dupont, qui entra dans Florence le 29 octobre 1800, et en prit possession au nom de la République. L'année

suivante, un traité y fut signé entre la République française et le royaume de Naples, traité par lequel l'île d'Elbe et la principauté de Piombino furent cédés à la France. Florence suivit les vicissitudes du royaume d'Etrurie, dont elle devint la capitale, et, lors de la division de la Toscane en départements français, elle fut le chef-lieu du département de l'Arno. Les traités de 1815 rétablirent les choses sur l'ancien pied, et Florence redevint la capitale de l'ancien grand-duché de Toscane. Mais la guerre d'Italie, en 1859, fit disparaître cette principauté de la carte d'Europe, et, en faisant momentanément de Florence la capitale du nouveau royaume d'Italie, donna à cette ville des éléments de prospérité plus grands que tous ceux qu'elle avait possédés jusque-là.

La magnificence des monuments de Florence, dont nous allons décrire les principaux, et la richesse de ses collections artistiques, font de cette ville une des plus curieuses et des plus intéressantes de l'Italie. Florence est, dit-on, l'*Athènes des temps modernes;* elle a plus d'un titre, en effet, à ce nom glorieux.

— **Édifices religieux.** Le *Baptistère* (Saint-Jean-Baptiste), édifice octogone, bâti, dit-on, au VII^e siècle avec les matériaux d'un ancien temple païen, et primitivement entouré de fossés dont parle Boccace, fut restauré, en 1293, par Arnolfo, qui le revêtit de marbre. Ses portes de bronze sont célèbres. La porte du sud est ornée de magnifiques bas-reliefs en bronze, d'Andrea Pisano, représentant l'*Histoire de saint Jean-Baptiste* et des *Figures allégoriques*. La porte de l'est, dont Michel-Ange disait qu'elle mériterait d'être la porte du paradis, et la porte nord, sont de Lorenzo Ghiberti. Ces portes furent l'objet d'un concours où Ghiberti, âgé de 23 ans, l'emporta sur ses six concurrents. Les sujets de ces portes sont: la *Création de l'homme;* la *Peine du travail après l'expulsion du paradis; Noé après le déluge; Promesse faite à Abraham* et *le Sacrifice sur le mont Moria; Esaü cédant son droit d'aînesse; Joseph et ses frères; Lois du Sinaï; Murs de Jéricho; Bataille contre les Ammonites;* la *Reine de Saba chez Salomon;* l'*Histoire du Christ depuis l'Annonciation jusqu'à l'Ascension.* Au-dessus de la porte du nord sont placées trois statues en bronze de Fr. Rustici; celle de l'est est surmontée du *Baptême du Christ*, par Andrea da Sansovino, et accompagnée de deux colonnes de porphyre provenant des îles Baléares; le dessus de la porte du sud offre la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, par Vin. Danti. La coupole est ornée de mosaïques exécutées par Andrea Taffi, Apollonio Greco, Jac. da Turrita, Ghirlandajo, Taddeo et Agnolo Gaddi, Lippo Lippi. A l'intérieur : statue en bois de sainte Madeleine, par Donatello; tombeau du pape Jean XXIII; statues de l'*Espérance* et de la *Charité*, par Donatello, de la *Foi*, par Michelozzo.

Le *campanile*, merveilleux clocher gothique de 258 pieds de haut, commencé en 1334 par Giotto et achevé par Taddeo Gaddi, est entièrement revêtu de marbre blanc, rouge et noir, et orné de 54 bas-reliefs et de 16 statues. Les bas-reliefs représentent : la *Création de l'homme et de la femme*, *leur premier travail; Jubal, créateur de la vie pastorale; Jubal, inventeur de la musique; Tubalcaïn, premier forgeron; Noé puni de sa découverte du vin; Religion primitive;* la *Première construction de la maison;* la *Femme pourvoyant la maison de vaisselle de terre;* la *Femme qui tisse;* l'*Homme dompteur de chevaux;* l'*Invention de la navigation; Hercule et Antée domptant les éléments;* l'*Agriculture;* l'*Architecture;* les *Arts libéraux;* les *Sciences*, etc. Les statues sont de Donatello, d'Andrea Pisano, de Giotto et de Luca della Robbia.

Dôme. « Les Florentins, dit M. A.-J. Du Pays, ayant résolu d'élever dans leur ville un monument qui surpassât en grandeur et en beauté tout ce qui avait paru en Italie, en confièrent l'exécution, en 1294, à Arnolfo di Lapo. » Commencé en 1298 par l'architecte précédent, les travaux du Dôme (Santa-Maria delle Fiori) furent continués sans interruption pendant soixante ans. A Arnolfo succédèrent Giotto, Taddeo Gaddi, Andrea Orcagna, Lor. di Filippo, et enfin Filippo Brunelleschi, l'auteur de la coupole. L'extérieur, à l'exception de la façade, est revêtu de marbre bigarré. Le dessus des portes est orné de statues ou de mosaïques. A l'intérieur: méridienne tracée en 1755; vitraux de 1434, exécutés par D. Livi da Gambassi; peintures en détrempe représentant le *Martyre de santa Reparata*, par Parsignano, et le *Concile de Florence,* par G.-B. Paggi; monuments de Brunelleschi et de Giotto; mausolée de Marsile Ficin; *Ascension*, terre cuite de Luca della Robbia; ciboire d'argent de Fr. Bambi, et bas-reliefs de Ghiberti, dans la chapelle de San-Zanobi; statues de saint Matthieu, par Donatello; de saint Marc, par Niccolo Aretino; de saint Pierre, par Baccio Bandinelli. Dans le chœur : bas-reliefs par Bandinelli; *Pietà*, groupe en marbre, non terminé, de Michel-Ange. La porte de la sacristie est ornée de bas-reliefs en bronze, de Luca della Robbia. On remarque, en outre, à l'intérieur du monument : la statue de saint Jacques le Majeur, par Sansovino; la statue en marbre de Poggio Bracciolini, par Donatello; le buste du musicien A. Squarcialupi, par Ben. da Majano; une grisaille à fresque, de Paolo Uccello; une vieille peinture représentant *Dante* debout, en robe rouge, etc. Le diamètre extérieur du dôme de Brunelleschi, pris à sa naissance, est de 160 pieds; la hauteur du sommet de la croix, au-dessus du sol de l'église, est de 330; l'épaisseur du tambour, de 14; celle de la coupole intérieure, à sa naissance, de 7; de la coupole extérieure, à sa naissance, de 2. Le diamètre intérieur du dôme est de 131 pieds, un pied de plus que le dôme de Saint-Pierre. Quand Brunelleschi mourut, sa coupole était achevée, à l'exception de la lanterne.

L'église *Saint-Ambroise* est ornée de belles fresques qui passent pour le chef-d'œuvre de Cosimo Rosselli. Sur la façade et à l'intérieur, fresques modernes de L. Ademollo. L'église *Santa-Annunziata*, bâtie au XIII^e siècle, a été récemment restaurée. Le portique qui la précède renferme des fresques très-remarquables représentant : la *Naissance du Christ*, par A. Baldovinetti; *Saint Philippe Benizzi se faisant moine*, par Cosimo Rosselli; *Saint Philippe donnant son vêtement à un lépreux; Saint Philippe et les joueurs frappés de la foudre; Saint Philippe délivrant un possédé;* la *Résurrection d'un enfant par l'attouchement des habits du saint*, admirables compositions d'Andrea del Sarto; l'*Assomption*, par le Rosso; la *Visitation*, par Jacopo da Pontormo; le *Mariage de la Vierge*, par Franciabigio; la *Naissance de Marie* et l'*Adoration des mages*, par Andrea del Sarto. A l'intérieur : tableau de Jacopo da Empoli, la *Vierge et les saintes;* fresques de Matteo Rosselli; *tombeau d'Orlando dei Medici; Pietà*, groupe en marbre que Baccio Bandinelli fit pour son tombeau; plafond de la voûte peint par le Volterrano; chapelle de la Vierge construite aux frais et d'après les dessins de Jean Bologne; coupole peinte par Poccetti; *Résurrection*, par Angelo Bronzino; *Vierge et saints*, par Pérugin; chapelle des Villani, où sont enterrés les célèbres historiens de ce nom; *Assomption*, par Pérugin (ce tableau est l'un des plus beaux de Florence); copie réduite d'un fragment du *Jugement* de Michel-Ange, par All. Allori; chapelle de l'Annunziata, ornée d'un dessin de Michelozzo Michelozzi, d'un autel resplendissant d'argent et de pierreries, et d'un tableau de l'*Annonciation*, de Pietro Cavallini, peint par les anges, selon la croyance populaire; sur l'autel, *Tête du Christ*, par Andrea del Sarto.

A côté de cette église s'élève le cloître de l'Annonciade, dans lequel on remarque : la célèbre *Madonna del Sacco*, chef-d'œuvre d'Andrea del Sarto et de la peinture florentine; des peintures à fresque, par Poccetti, Mascagni, Matteo Rosselli et Ventura Salembeni.

L'église *di San-Benedetto*, rebâtie en 1625, est en forme de croix latine. Sur la porte se voit une *Madone* en marbre, par Mino de Fiesole. L'édifice est surmonté d'un élégant campanile qui forme un des points remarquables de la vue de Florence. A l'intérieur : tombeaux de Pandolphini, par B. da Majano; de B. Guigny, œuvre remarquable de Mino de Fiesole; *Assomption*, par Vasari; *Madone accompagnée d'anges apparaissant à saint Bernard*, par Fra Lippi (1480); restes de fresques attribuées à Masaccio et au Bronzino.

L'église *del Carmine*, que ses fresques, dit Valery, feront à jamais vivre dans les fastes de l'art, est un des édifices les plus intéressants de Florence, bien qu'elle ait été en grande partie détruite par un incendie en 1771. La chapelle Brancacci, qui a fort heureusement échappé à la destruction, est ornée d'admirables fresques commencées, en 1415, par Masolino da Pinacale, continuées par Masaccio, terminées par Filippino Lippi, et étudiées tour à tour par Pérugin, Raphaël, Léonard de Vinci, Michel-Ange, etc. Nous plaçons en regard du nom de chacun des trois peintres l'énumération des sujets qui lui sont attribués.

Masaccio : *Adam et Eve chassés du paradis, Jésus-Christ dit à saint Pierre d'aller prendre dans la gueule d'un poisson la pièce de monnaie pour payer le tribut; Miracle de saint Paul* (Lippi a travaillé à cette composition); *Saint Pierre et saint Jean guérissant des malades avec leur ombre; Saint Pierre baptisant; Saint Pierre distribuant des aumônes.*

Masolino : *Saint Pierre prêchant; Saint Pierre guérissant un estropié et ressuscitant Pétronille; Adam et Eve dans le paradis terrestre.*

Lippi : *Saint Paul visitant saint Pierre en prison; Crucifiement de saint Pierre; Saint Pierre délivré de prison.* Dans le chœur : *Vierge* que l'on croit avoir été apportée de l'Orient avant 1300; tombeau du gonfalonier Soderini, par Ben. da Rovezzano; bas-reliefs en marbre, par Foggini, dans la chapelle Corsini; fresque de la voûte, par Luca Giordano.

L'église *Santa-Croce* (sur la place de ce nom), bâtie en 1294, a été restaurée par Vasari. La première pierre de la façade, qui est en voie de reconstruction, a été posée par Pie IX, le 22 août 1857. « Cette vaste église, dit Valery, nue, sombre, austère, éclairée par de superbes vitraux gothiques, remplie d'illustres tombeaux, a été appelée à juste titre le Panthéon de Florence; et, certes, on ne vit jamais si bonne compagnie de morts. » C'est là que reposent, en effet, Galilée, Michel-Ange et Machiavel. Le portail offre la statue de saint Louis, archevêque de Toulouse, sculptée par Donatello. Intérieur; sculpture : monument de Michel-Ange, surmonté des statues de la *Peinture*, par Batt. Lorenzi, de la *Sculpture*, par Cioli, de l'*Architecture*, par Giov. dell' Opera; monument de Dante, par Ricci; chaire, par Benedetto da Majano; monument d'Alfieri, par Canova; monument de Machiavel, par Spinozzi; monument de Lanzi, par Belli; monument de Leonardo Bruni, par B. Rossellini; monument de L.-B. Alberti, par Bartolini; tombeau de Galilée, élevé un siècle après sa mort, par Foggini; tombeau de Marsuppini, par Desiderio da Settignano; monument de Filicaja, par Raphaël Morghen; tombeau de la comtesse Zamoiska, par Bartolini; statues de *Moïse,* d'*Aaron*, l'*Humilité*, la *Prudence*, par Francavilla; tombeau d'Ubertino, de Bardi; bas-reliefs de Luca della Robbia; groupe en marbre, par Bandinelli; tombeau de la comtesse Albany, par Santarelli. — Peinture : fresque, par Andrea del Castagno; *Descente de croix*, par Ang. Bronzino; *Descente de croix*, de Vasari; *Sibylles* à la fresque, par le Volterrano (1560); *Couronnement de la Vierge*, œuvre remarquable du Bronzino; *Assomption*, par le même artiste; fresques d'Agnolo Gaddi; fresques remarquables de Giotto, relatives à saint François et à saint Jean; peintures légendaires de l'école de Giotto; fresques de Taddeo Gaddi; *Couronnement de la Vierge*, par Giotto, etc. Cette église communique avec un cloître où l'on remarque trois anciens tombeaux, un bas-relief de Luca della Robbia et des fresques intéressantes de Giotto.

L'église *San-Felice* est ornée d'un tableau d'autel attribué à Salvator Rosa; de peintures de Michele et Ridolfo Ghirlandajo, et d'un tableau de Fra Angelico.

L'église *Santa-Felicita*, remaniée en 1736, renferme des peintures de Brunelleschi, de J. Pontormo, du Bronzino, de Santi di Tito et de Spinello d'Arrezzo.

L'église *San-Lorenzo*, « monument de la grandeur et de la munificence des Médicis, occupe, dit M. A.-J. Du Pays, l'emplacement d'une église consacrée par saint Ambroise en 393. Elle fut rebâtie plusieurs fois et brûlée en 1417. Giovanni dei Medici se laissa persuader par Brunelleschi de la reconstruire sur un meilleur plan. Elle fut terminée sous son fils Côme. Dans l'ordonnance en colonnes de Saint-Laurent, on vit reparaître pour la première fois l'ordre corinthien avec toute la régularité de ses proportions et l'élégance de son chapiteau à feuilles d'acanthe. C'est encore ici un de ces sanctuaires de l'art italien consacrés à une éternelle admiration. » C'est là que sont les fameuses statues d'un style si fier et si caractéristique, dans lesquelles Michel-Ange a révélé sa puissante originalité : les statues de *Laurent* et de *Julien de Médicis*, celles du *Jour* et de la *Nuit*, de l'*Aurore* et du *Crépuscule,* si énergiquement précises dans la forme et en même temps si indécises quant à leur signification, celle de la *Nuit* exceptée. L'admiration causée par cette statue inspira un madrigal qui se termine ainsi : « Cette figure qui dort est vivante; si tu en doutes, éveille-la, et elle te parlera. » A l'intérieur : chaires ornées de bas-reliefs en bronze, par Bertoldo; *Martyre de saint Laurent*, par le Bronzino; tombeau de Côme de Médicis; vieille sacristie dessinée par Brunelleschi, renfermant le tombeau en marbre de Giovanni dei Medici, par Donatello. Salle contiguë, offrant : la *Naissance du Christ*, par Raffaellino del Garbo; le mausolée de Giovanni et Pietro dei Medici, par And. Verocchio; une *Annonciation* de Filippo Lippi; le *Mariage de la Vierge*, par le Rosso; sacristie nouvelle construite par Michel-Ange et renfermant les monuments de Laurent II et de Julien II de Médicis, et un groupe non terminé, par Michel-Ange, la *Vierge et l'Enfant Jésus*. La chapelle des Médicis, commencée en 1604, et consacrée par Côme II à la sépulture de la famille ducale, renferme le tombeau et la statue en bronze doré de ce prince, par Jean Bologne; la statue de Ferdinand I^{er}, par Tacca; les mausolées de Côme I^{er}, de François I^{er} et de Côme III. Les marbres les plus précieux couvrent les murs de cette chapelle. Les fresques de la coupole ont été peintes par Benvenuti, de 1828 à 1837.

L'église *Saint-Marc*, remaniée au XVI^e siècle, doit en partie sa décoration architecturale à Jean de Bologne, qui fit construire la délicieuse chapelle de San-Antonino. La porte offre un célèbre *Christ*, en détrempe, par Giotto. A l'intérieur : tombeaux de Pic de la Mirandole et de Politien; *Madone et saint Dominique*, par Rossello; bas-reliefs en bronze, par Portigiani; peintures de Jac. da Empoli, *Sacrifice d'Isaac;* de Santi di Tito, la *Manne* (chapelle du Saint-Sacrement); de Fra Bartolommeo della Porta, *Vierge et saints*. Une fresque de Fra Angelico (*Saint Pierre martyr*) orne la porte de la sacristie qui s'ouvre dans le cloître Saint-Marc, rendu célèbre par le moine réformateur Savonarola. Fra Angelico y peignit d'admirables fresques, dont quelques-unes ont péri; celles qui restent ont été restaurées et remises de nos jours en grand honneur. La bibliothèque du couvent renferme un missel et un psautier avec des miniatures attribuées à ce maître et à Fra Benedetto di Mugello. Dans le réfectoire se voit une *Cène*, par Dom. Ghirlandajo.

L'église *Santa-Maria-Maddalena dei Pazzi*, commencée par Brunelleschi, fut terminée, en 1479, par Giuliano da Santo-Gallo. La porte est ornée d'une fresque de Poccetti représentant *Sainte-Marie-Madeleine*. A l'intérieur : *Jésus au jardin des Oliviers*, par Santi di Tito; *Couronnement de la Vierge*, par Fra Angelico; *Saint Ignace et saint Roch*, par Raffaellino del Garbo. La salle du chapitre contient une très-belle fresque du Pérugin, *Dévotion de la croix*.

L'église *Santa-Maria-Novella*, que Michel-Ange appelait sa *fiancée*, fut commencée en 1256 et achevée en 1357. « A l'intérieur, dit M. A.-J. Du Pays, les arcs des nefs latérales vont en diminuant de dimension à mesure qu'ils approchent du maître-autel, artifice employé par les architectes pour augmenter leur grandeur apparente par un effet de perspective. » On attribue à Giotto le *Christ* qui se voit au-dessus du portail. A l'intérieur : *Résurrection de Lazare* et *Annonciation*, par Santi di Tito; *Saint Pierre martyr*, par Cigoli; *Saint Laurent*, par Machietti; *Miracle de saint Raimond*, par Ligozzi; célèbre *Madone* de Cimabue, qui fut portée par le peuple en triomphe depuis l'atelier du peintre jusqu'à *Sainte-Marie-Nouvelle; Martyre de sainte Catherine*, par Bugiardini; peintures murales de Filippino Lippi dans la chapelle de Filippo Strozzi; tombeau de Filippo Strozzi, par Benedetto da Majano; fresques du chœur, par Domenico Ghirlandajo, le maître de Michel-Ange. Les principaux sujets des peintures de Ghirlandajo sont : les *Quatre Evangélistes;* l'*Histoire de saint Jean-Baptiste; Zacharie dans le temple;* la *Visitation;* le *Festin d'Hérode;* la *Nativité de la Vierge;* la *Présentation au temple;* le *Mariage de la Vierge;* l'*Adoration des mages;* le *Massacre des innocents;* la *Mort de la Vierge;* l'*Histoire de saint Dominique et de saint Pierre martyr*. On remarque, en outre, dans le chœur, des stalles en bois sculptées par Baccio d'Agnolo, et une inscription de 1490, « *anno, quo pulcherrima civitas opibus, victoriis, artibus, ædificiisque nobilis, copia, salubritate, pace perfruebatur.* » Dans une chapelle voisine du chœur se voit un *Christ* fameux de Brunelleschi. « Ce crucifix de bois, si souffrant, si déchirant, fut, dit Valery, une belle leçon d'artiste donnée par lui à Donatello, après son crucifix de Santa-Croce. Cette scène peint la simplicité presque grossière des mœurs artistiques du temps. Les deux amis allaient dîner ensemble, et Donatello portait dans son tablier les œufs et les autres provisions du repas. Conduit à son insu, par Brunelleschi, devant le crucifix que celui-ci avait exécuté en secret, il ne put s'empêcher de s'écrier avec la candeur du vrai talent : « C'est à toi qu'il est donné de » faire des christs et à moi des paysans. » Mais, au milieu de son admiration, le tablier lui échappa, et les œufs et le dîner tombèrent par terre. » Signalons, en outre, dans la chapelle Gaddi : *Jésus-Christ ressuscitant la fille de Jaïre*, par Angelo Allori; des fresques par Allori; deux mausolées dessinés par Michel-Ange. Dans la chapelle Strozzi : de beaux vitraux; des peintures murales d'Andrea Orcagna, représentant l'*Enfer et le paradis;* un tableau d'autel, par Bernardo Orcagna. Sur la porte conduisant au campanile : un *Couronnement de la Vierge et des saints*, par Buffalmaco. Dans la sacristie : les peintures du tabernacle, par Fra Angelico; une jolie composition en terre cuite, de Lucca della Robbia. Dans la chapelle de Pasquali : une *Résurrection*, par Vasari. Dans le cloître : des peintures en camaïeu exécutées avec de la terre verte par Paolo Uccello (1369-1479). Dans la chapelle degli Spagnuoli : des peintures murales de Simone Memmi et de Taddeo Gaddi, représentant la *Passion*, l'*Eglise militante et triomphante*, le *Triomphe de Thomas d'Aquin, entouré d'anges*, *de prophètes et de saints.*

L'église *Santa-Maria-Nuova*, bâtie au commencement du XV^e siècle, agrandie depuis, offre un portique de 1612. La porte est surmontée d'une *Madone* en marbre, sculptée par Dello. A l'intérieur : *Madone* en terre cuite, de Lucca della Robbia; *Madone pénitente*, d'Andrea del Castagno; *Madone sur le trône*, d'Allori; *Nativité et fuite en Egypte*, de Domenico Veneziano; *Descente de croix*, d'Aless. Allori; *Assomption*, de Jac. da Empoli.

L'église *San-Michele*, d'aspect singulier pour un édifice religieux, fut bâtie en 1284 pour servir de halle au grains, et reconstruite en 1337, pour servir d'église. Les façades sont décorées des statues de saint Eloi, par Nanni di Banco; de saint Etienne et de saint Matthieu, par L. Ghiberti; de saint Luc, attribuée à Mino da Fiesole; de quatre saints, par Nanni di Banco; de saint Pierre, par Donatello; de saint Luc, par Jean Bologne; de saint Thomas et de Jésus-Christ, par Andrea del Verocchio; de saint Jean-Baptiste, par Ghiberti; de saint Jean l'Evangéliste, par Baccio da Monteluppo; de saint Georges, par Donatello. A l'intérieur : magnifique tabernacle de style gothique, en marbre blanc, construite par Andrea Orcagna pour renfermer l'image miraculeuse de sainte Véronique, peinte au XIII^e siècle par Ugolino, de Sienne; vitraux représentant les *Histoires miraculeuses de l'image de la Madone;* des groupes en marbre de Franc. da Santo-Gallo et de Mino da Fiesole.

L'église *San-Niccolo*, dont le campanile servit de refuge à Michel-Ange après la prise de Florence par les impériaux, renferme : un *Sacrifice d'Abraham*, par Aless. Allori; le *Martyre de sainte Catherine*, par Gentile da Fabriano; le *Père éternel et des saints*, par

Jac. da Empoli, et une fresque attribuée à Ghirlandajo.

Eglise *Ognissanti* (de Tous les saints), restaurée en 1627. Sur la porte : bas-reliefs, par Lucca della Robbia. A l'intérieur : *Saint Augustin*, fresque de Botticelli; peintures de Matteo Rosselli, Santi di Tito; fresques de Ghirlandajo.

Eglise *San-Remigio : Mise au tombeau*, de Giottino; *Annonciation*, par Orcagna; *Conception*, par Empoli.

Eglise *San-Simone :* tabernacle de Lucca della Robbia.

L'église *San-Spirito*, brûlée en 1471, reconstruite en 1481 en forme de basilique, avec une coupole élevée, comprend une nef et trente-huit chapelles. C'est une des œuvres les plus parfaites de Brunelleschi. A l'intérieur : chœur remarquable; maître-autel en pierre dure, par Caccini; *Assomption*, de Piero di Cosimo; *Pietà* en marbre, copie de celle de Michel-Ange, à Saint-Pierre de Rome; deux *Anges*, de Franciabigio; statue en bois de saint Nicolas, par Jac. Sansovino; *Madones*, par Filippo Lippi; sculptures de Sansovino, dans la chapelle Corvinelli; *Madone et deux saints*, de Botticelli, dans la chapelle de Biliotti; *Adoration des mages*, par Aurelio Lomi; la *Femme adultère*, par Aless. Allori; *Nativité et Annonciation*, par Botticelli; *Transfiguration*, par Piero di Cosimo; *Madone*, par Pérugin; une *Sainte, la Vierge et des saints*, par Ghirlandajo; statue du Christ, par Landini, d'après Michel-Ange, etc. La sacristie offre des sculptures par A. Contucci da San-Savino.

L'église *Santa-Trinità*, bâtie en 1250 par Nicolas de Pise, a été refaite au XVIe siècle par Buontalenti. La *Trinité et saint Alexis*, qui ornent le dessus de la porte, sont l'œuvre de Caccini. La chapelle Sassetti est décorée de belles fresques de Ghirlandajo, représentant les *Actes de saint François*. Dans le presbytère, élevé par Buontalenti, se voient : un *Saint Pierre marchant sur l'eau*, par Cristof. Allori; un *Saint Pierre recevant les clefs du paradis*, par Empoli; un *Christ au jardin des Oliviers*, par Matteo Rosselli, etc.

— **Palais.** Le palais Vieux, d'abord siége du gouvernement de la république, puis résidence du grand-duc Côme, a contenu de 1860 à 1871 le parlement italien, les ministères des affaires étrangères, de l'agriculture et du commerce, qui sont aujourd'hui à Rome, devenue enfin capitale de l'Italie. Bâti en 1298 par Arnolfo di Lapo, il fut plus tard restauré et agrandi par l'architecte Vasari, d'après les intentions de Côme l'Ancien. « Ce palais, ou plutôt cette forteresse, dit M. J.-A. Du Pays, d'un aspect si caractéristique, qui domine la place du Grand-Duc, est l'œuvre de l'âge viril de la liberté à Florence. Arnolfo ne put lui donner la symétrie qu'il aurait désirée, parce que le gouvernement de la république lui défendit de bâtir sur l'emplacement des maisons de la famille gibeline degli Uberti, rasées jusque dans leurs fondements par le peuple, après la révolution de 1250. On voulut aussi enclaver dans les constructions l'antique tour della Vacca, élevée de 286 pieds au-dessus du sol. Sa cloche donna souvent le signal du combat dans les guerres civiles qui ensanglantèrent Florence. Taddeo Gaddi altéra la physionomie primitive de cette construction en y ajoutant des créneaux. Michellozzo consolida et embellit l'intérieur avant Vasari. » Ce vaste édifice présente une masse quadrangulaire divisée extérieurement en trois étages. La façade n'a que de rares croisées et une seule porte, devant laquelle se voient le groupe colossal d'*Hercule assommant Cacus*, par Bandinelli, et le célèbre *David* que Michel-Ange fit à l'âge de vingt-neuf ans. Sous les arceaux des mâchicoulis qui couronnent le troisième étage du palais, sont peints les écussons des divers quartiers de la ville et des divers gouvernements auxquels la république a été soumise. La porte principale donne accès dans une cour ornée avec beaucoup d'élégance. Les colonnes et les voûtes sont couvertes d'arabesques exécutées par Michelozzo Michelozzi. Au milieu de cette cour s'élève une fontaine décorée d'une charmante statue en bronze représentant un *Enfant qui tue un poisson*, par Verocchio. La salle des Cinq-Cents, où le parlement italien a tenu ses séances durant son séjour à Florence, fut construite en 1494, sur la demande de Savonarole, pour y réunir l'assemblée du peuple. Elle est enrichie d'un grand nombre de statues historiques ou allégoriques : *Adam et Eve*, *Côme Ier*, le duc *Alexandre*, *Clément VII*, *Charles V*, par Baccio Bandinelli; *Hercule et Antée*, *Hercule et le Centaure*, *Hercule et Cacus*, *Hercule et Diomède*, *Hercule et le sanglier d'Erymanthe*, *Hercule et Hippolyte*, par Vincenzo de' Rossi; la *Victoire*, un *Prisonnier*, par Michel-Ange; la *Vertu triomphant du Vice*, par Jean Bologne. Le plafond est orné de peintures à l'huile par Vasari, représentant les principaux faits de l'histoire de Florence et des Médicis. L'une de ces peintures retrace la *Réception des douze ambassadeurs* envoyés à Boniface VIII pour le célèbre jubilé de l'an 1300.

Le *palais Médicis*, connu aussi sous le nom de *palais Riccardi*, a été affecté au ministère de l'instruction publique, après que la capitale de la Toscane fut devenue la capitale provisoire de l'Italie. Ce palais fut élevé en 1464, par Michelozzi, pour Côme l'Ancien. Les Riccardi, qui l'acquirent en 1659, l'ont considérablement agrandi. La façade, avec ses dix-sept fenêtres et ses cinq portes, offre un coup d'œil imposant, malgré les défauts que lui reprochent les hommes de l'art. L'extérieur est incrusté de pierres en bossage qui vont en se rapetissant à mesure qu'elles se rapprochent du couronnement, et qui ont pris, avec l'âge, la teinte sombre du bronze. Ce palais a deux cours. L'une, entourée par des colonnes d'ordre corinthien, date de la fondation de l'édifice. Dans la frise qui règne entre les chapiteaux des colonnes et les fenêtres du premier étage se voient douze médaillons, dont quatre contiennent les armes de la famille Médicis, et les huit autres des bas-reliefs par Donatello. La deuxième cour renferme une remarquable fontaine surmontée d'une statue d'*Alexandre de Médicis*. Les plafonds de la galerie et de la bibliothèque ont été peints par Luca Giordano; les peintures de la chapelle sont de Benozzo Gozzoli. La bibliothèque, fondée au XVIIe siècle par Riccardo Romolo Riccardi, considérablement augmentée depuis, possède environ 30,000 volumes et 4,000 manuscrits. Ses principales curiosités sont : un manuscrit (IXe siècle) de l'*Histoire naturelle* de Pline; un manuscrit de l'*Histoire de Venise* jusqu'en 1275, par Martino de Canale, en langue française; un manuscrit autographe de l'*Histoire de Florence*, par Machiavel; deux diptyques du temps de Justinien, etc.

Le *palais Pitti*, résidence du roi Victor-Emmanuel, avant le transfert du gouvernement à Rome, est situé au delà de l'Arno, entre la place des Pitti et le jardin de Boboli. C'est une des merveilles de Florence. Il fut bâti, vers 1440, par un simple commerçant florentin, qui eut la fantaisie de se construire un palais plus beau que celui du gouvernement. Son architecte fut le célèbre Brunelleschi, que Luca Pitti avait prié de lui tracer le plan le plus somptueux qu'il pourrait imaginer. La direction des travaux fut confiée à Fancelli. Plus tard, lorsque Côme eut acheté le palais Pitti, le grand architecte Ammanati y ajouta la belle cour intérieure, et, dans le XVIIe siècle, Giulio Parigi éleva les deux ailes, qui donnent un développement considérable à la façade du palais. Cette façade est incrustée de moellons quadrangulaires à peine dégrossis, et dont plusieurs dépassent 8 mètres de long. Cet appareil lui donne l'air d'un édifice étrusque ou d'une construction cyclopéenne. « En somme, dit M. Viardot, c'est la plus belle forteresse que puisse habiter un souverain. » Les trois divisions dont se compose la façade sont percées de baies uniformes, dont les unes servent de portes et les autres de fenêtres. La grande porte du milieu de la façade conduit à la cour de l'Ammanati, dont chaque étage est orné d'un ordre différent : le rez-de-chaussée est dorique; le premier étage est ionique; le second corinthien. Au fond de la cour s'ouvre une grotte ornée de seize colonnes doriques, de cinq statues et d'un bas-relief représentant une *Mule*. C'est la mule de Luca Pitti, lequel éleva ce monument en récompense des services que l'animal lui avait rendus en traînant les matériaux destinés à la construction du palais. On remarque à l'intérieur du palais : un vestibule orné de quatre statues; des fresques de Poccetti; un *Bacchus*, par Bandinelli; un *Mercure*, de Francavilla; la salle des Gardes, décorée de statues antiques, et surtout une magnifique galerie de cinq cents tableaux, dont un très-grand nombre sont des chefs-d'œuvre. Ces tableaux, dont pas un n'est médiocre, occupent différentes salles que nous allons parcourir, en signalant les œuvres des artistes les plus en renom.

— *Salle de Vénus. Adam et Eve*, par Luca Cranack; le *Mensonge*, par Salvator Rosa; l'*Amour, Mars et Vénus*, par le Tintoret; *Saint Jacques*, par B. Garofalo; *Apollon et Marsyas*, par Guerchin; *Ulysse dans l'île des Phéaciens*, par Rubens; *Sainte Catherine*, par F. Bassano; *Triomphe de David*, par Matteo Rosselli; un *Vieillard*, par Rembrandt; *Mariage de sainte Catherine*; la *Bella di Tiziano*, par Titien; une *Sainte*, par Pierre de Cortone; *Mort de Madeleine*, par Rustichino; *Parabole évangélique*, par Feti.

— *Salle d'Apollon. Portrait de l'évêque Salimbeni*, par Gir. da Carpi; P. Véronèse, *Portrait de sa femme âgée; Cène à Emmaüs*, par Palma Vecchio; *Sainte Famille*, *Descente de croix*, par Andrea del Sarto; *Madone, Vierge*, par Murillo; *Saint Julien*, de Crist. Allori; *Sainte Madeleine*, par Pérugin; *Portrait d'homme*, par Franciabigio; *Bacchus*, par Guido Reni; *Saint Pierre ressuscite un mort*, par Guerchin; *Portrait de l'Arétin*, *Sainte Madeleine*, par Titien; *Vierge au lézard*, par Jules Romain; *Angiolo Doni et Madeleine Doni*, *Léon X avec les cardinaux Médicis*, par Raphaël; une *Pietà*, par Fra Bartolommeo; *Portrait d'homme*, par Tintoret.

— *Salle de Mars. Sainte Madeleine*, par le Guide; la *Vierge à la chaise*, par Raphaël (chef-d'œuvre de la peinture); *Portrait du médecin Vespalio, Alvise Cornaro*, par Titien; *Sainte Famille*, sujet pris de l'*Histoire de Joseph*, par Andrea del Sarto; le *Cardinal Guido Bentivoglio*, par Van Dyck; les *Suites de la guerre, Saint François*, par Rubens; *Fuite en Egypte*, par Paris Bordone; *Saint Pierre pleurant*, par Carlo Dolci; la *Santa Famiglia dell' Impannata*, par Raphaël; *Sacrifice d'Abraham*, *Judith*, par Crist. Allori (le peintre s'est peint lui-même sous les traits d'Holopherne; Judith est le portrait de sa maîtresse Mazzafirra); *Moïse*, par Guerchin; la *Conception*, par Luca Giordano; *Amour endormi*, par Volterrano.

— *Salle de Jupiter*. Les *Parques*, par Michel-Ange; *Portrait d'Andrea del Sarto avec sa femme*, *Vierge en gloire*, par Andrea del Sarto; *Sainte Famille*, *Nymphes et satyres*, par Rubens; *Portrait de femme*, par Léonard de Vinci; le *Christ et la Vierge*, par P. Véronèse; *Batailles*, par Salvator Rosa; *Portrait d'homme*, par Tintoret; *Saint Marc*, par Fra Bartolommeo.

— *Salle de Saturne*. Le *Pape Jules II*, le *Cardinal Bibbiena*, *Madonna del Baldacchino*, *Portrait de Tom. Fedra Inghirami*, *Vision d'Ezéchiel*, par Raphaël; *Tête d'enfant*, par Corrége; *Descente de croix*, par Pérugin; *Annonciation*, *Dispute sur le mystère de la Trinité*, par Andrea del Sarto; *Charles Ier et Henriette de France*, *Madone*, par Van Dyck; *Résurrection*, *Sainte Famille*, par l'Albane; *Saint Pierre*, par Guerchin; *Moïse sauvé des eaux*, une *Nymphe poursuivie*, par Giorgion; *Sainte Madeleine*, par le Dominiquin; *Tête d'homme*, par Annibal Carrache; *Danse des Muses et d'Apollon*, par Jules Romain; *Martyre de sainte Agathe*, par Seb. del Piombo; *Un poëte*, par Salvator Rosa.

— *Salle de l'Iliade. Sainte Famille*, par Rubens; *Madone avec des saints*, par Rosso; *Baptême du Christ*, *Saint Benoît*, *Portrait*, par P. Véronèse; *Concert*, *Portrait de femme*, par Giorgion; deux *Assomptions*, par Andrea del Sarto; *Charité*, par le Guide; *Portrait d'homme*, par Velazquez; *Philippe II*, par Titien; le *Christ en gloire*, par Annibal Carrache; un *Orfévre*, par L. de Vinci; la *Chaste Suzanne*, par Guerchin; *Portrait d'homme*, par Holbein; *Madone*, par Fra Bartolommeo; *Portrait de femme*, par Ghirlandajo; *Adoration de l'Enfant Jésus*, par Pérugin, etc.

— *Salle de l'Education de Jupiter. Sainte Famille*, par Fra Bartolommeo; *Descente de croix*, *Résurrection*, par Tintoret; *Saint Jean-Baptiste*, *Madone*, par Andrea del Sarto; un *Enfant*, *Présentation au temple*, par P. Véronèse; *Lucrezia de' Medici*, par Bronzino.

— *Salle d'Ulysse*. Le *Duc de Buckingham*, par Rubens; *Jardin des Oliviers*, par Carlo Dolci; *Paul III*, par Bordone; *Paysage*, *Tentation de saint Antoine*, par Salvator Rosa; *Madone*, par Tintoret; *Madone*, *Charles-Quint*, par Andrea del Sarto; *Paysage*, par Aug. Carrache.

— *Salle de Prométhée. Sainte Famille*, par Filippo Lippi; *Portrait d'homme*, par Tintoret; la *Belle Simonetta*, *maîtresse de Julien de Médicis*, par Botticelli; *Adoration des mages*, par Ghirlandajo; *Fresque*, *Ecce Homo*, par Fra Bartolommeo; *Saint Jean*, par Giorgion; *Portrait de Cromwell envoyé par lui au grand-duc*, par P. Lely; *Tête de vieillard*, par Seb. del Piombo.

— *Salle de Flore. Vénus* de Canova, posée sur une base qui tourne.

— *Salle des Enfants*. Très-beau *Paysage* de Salvator Rosa, connu sous le nom de la *Forêt des philosophes*.

Le *palais Strozzi* « peut être cité, dit M. A.-J. Du Pays, comme le plus beau type des palais florentins. » Ce palais, dans lequel le conseil d'Etat a tenu ses séances, fut commencé, en 1489, par Benedetto da Majano, pour Filippo Strozzi. La corniche, que l'on regarde comme la plus belle corniche des temps modernes, est l'œuvre de Simone Pollajolo, dit le *Cronaca*. Ce palais renferme une belle galerie de tableaux.

Le *palais del Podesta*, affecté de 1860 à 1870 à la préfecture de police, fut construit, en 1250, par Arnolfo di Lapo, restauré et agrandi, en 1345, par Agnolo Gaddi. C'est dans la cour de ce palais que Léopold, après avoir aboli l'Inquisition, fit brûler les instruments de la torture. L'intérieur du palais est orné d'une peinture murale de Giotto, dans laquelle on remarque le portrait de *Dante*, et une fresque attribuée à Ghirlandajo. Florence renferme une multitude d'autres palais, parmi lesquels nous devons nous borner à signaler :

Le *palais Alberti*, récemment restauré.

Le *palais Altoviti*, dans lequel Baccio Valori fit sculpter les portraits en marbre de plusieurs Florentins célèbres.

Le *palais Bartoloni*, bâti, de 1460 à 1543, par Baccio d'Agnolo, auquel on a reproché d'avoir fait une église au lieu d'un palais.

Le *palais Capponi*, de la fin du XVIIe siècle, renfermant une galerie de tableaux modernes et une bibliothèque importante.

Le *palais Corsini*, du XVIIe siècle, qui possède une riche collection de tableaux et des peintures à fresques par divers artistes.

Le *palais Guadani*, qui renferme une galerie de tableaux, parmi lesquels on remarque deux beaux Salvator Rosa.

Le *palais Martelli*, tableaux anciens.

Le *palais Mozzi*, galerie de tableaux de peintres italiens anciens.

Le *palais Pandolfini*, commencé en 1520, sur les dessins de Raphaël.

Le *palais Stiozzi Ridolfi*.

Le *palais Copparello*, fondé par Falco Portinari, le père de la Béatrice de Dante. Dans la cour, entourée d'un portique élégant, statue de Côme Ier, due au ciseau de Jacques Salviati.

Le *palais Favart*, sur le nouveau quai de l'Arno, etc.

— **Musées et bibliothèques.** Une des plus riches collections d'art de l'Italie occupe les portiques des Offices (*portico degli Uffizi*), qui servaient jadis à mettre en communication le palais Vieux et le palais Pitti. Cette collection fut en grande partie formée par les Médicis. Côme Ier fut le fondateur de ce musée, qui a été considérablement enrichi par Ferdinand Ier et Côme II. Les galeries du musée étrusque et des dessins originaux ont été ajoutées en 1853. Nous devons nous borner ici à indiquer les objets les plus importants que contiennent les diverses salles de ce musée.

— *Premier vestibule*. Statues en bronze de *Mars*, de *Silène avec Bacchus*, bustes des *Médicis*.

— *Deuxième vestibule. Sanglier*, ouvrage grec célèbre; statues des empereurs romains *Auguste*, *Trajan* et *Adrien*.

— *Premier corridor. Madone* d'Andrea Rico, de Candie (XIIIe siècle); peintures de Cimabue, Agnolo Gaddi, Giotto, Memmi, Orcagna, Filippo Lippi, Giottino, Paolo Uccello, Piero di Cosimo, Fra Beato Angelico, L. di Credi, Ant. Pollajuolo, Luca Signorelli, Dom. Ghirlandajo, Sandro Botticelli, Salviati, Allori, Crespi, Santi di Tito, Cigoli; bustes d'*Auguste*, d'*Agrippa* et de sa femme *Julie*, de *Messaline*, de *Néron*, de *Poppée*, d'*Othon*, de *Vespasien*, de *Plotine*, de *Domitia*, des *Antonins*, de *Caracalla*, de *Severa*, femme de Septime Sévère, de *Maximin*, etc.; statues : *Athlète*, le *Dieu Pan et le jeune Olympe*, *Uranie*, *Vénus et l'Amour*, *Apollon avec un serpent*.

— *Troisième galerie*. Cette galerie renferme des ouvrages précieux de la sculpture italienne moderne : *Bacchus et Adonis mourant*, par Michel-Ange; *Bacchus*, par Sansovino; *Saint Jean-Baptiste*, par Benedetto da Majano; *David vainqueur de Goliath*, par Donatello; bas-reliefs de Benedetto di Rovezzano, représentant la *Vie de saint Gualbert;* bas-reliefs très-remarquables de Luca della Robbia : *Enfants chantant et dansant*, *Délivrance et Crucifiement de saint Pierre; Quatre enfants*, par Jacopo della Quercia; *Petit saint Jean*, de Donatello; beau buste de *Machiavel*, œuvre d'un sculpteur inconnu; bas-relief d'Andrea Verocchio, représentant la *Mort de Lucrèce Tornabuoni; l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste*, par Michel-Ange.

— *Cabinet des inscriptions grecques*. Beau groupe de *Bacchus et Ampelos*, *Vénus Uranie*, *Vénus Genitrix*, beau *Faune;* bustes antiques de *Scipion*, de *Solon*, d'*Anacréon*, d'*Euripide*, de *Marc-Antoine*, de *Démosthène*, de *Cicéron*, de *Platon*, autel du temps d'Adrien.

— *Cabinet de l'Hermaphrodite*. Statue couchée de l'*Hermaphrodite*, rappelant celle du Louvre; statuette de *Ganymède; Hercule enfant étouffant le serpent*, *Faune* colossal, l'*Enfant et l'oie*, l'*Amour et Psyché*, le *Génie de la Mort;* tête célèbre d'*Alexandre;* buste non terminé de *Brutus* et tête de *Faune*, par Michel-Ange.

— *Salle de Niobé*. Groupe de *Niobé et ses enfants*, trouvé à Rome vers 1583; tableaux de Van Dyck, de Snyders, de Rubens, de Gherard Honthorst, de Gaspard Crayer, de Carlo Lotti et de Lely.

— *Cabinet des bronzes antiques*. Célèbre statue de l'*Orateur*, trouvée près du lac de Trasimène; *Minerve*, trouvée à Arezzo; *Chimère* avec des caractères étrusques, trouvée à Arezzo; *Apis*, *Jupiter*, *Neptune*, *Pluton*, tête de *Saturne*, *Junon*, plusieurs *Vénus*, *Hermaphrodite*, belle statue de *Mars*, *Hercule*, *Bacchus*, *Bacchante*, *Faune jouant de la flûte*, *Génie du sommeil*, *Bacchus*, *Travaux d'Hercule*, *Génies*, *Divinités égyptiennes*, animaux réels et fabuleux, aigle romaine, ustensiles de sacrifices, armes antiques, inscriptions sur bronze, niellures, diptyques en ivoire, poids et mesures, ustensiles de cuisine, antiquités chrétiennes, etc.

— *Cabinet des bronzes modernes*. Célèbre *Mercure* de Jean Bologne; buste colossal de B. Cellini; *Sacrifice d'Abraham*, par Ghiberti; même sujet, par Brunelleschi; *Bouclier et casque de François Ier*, ciselés par B. Cellini; *David vainqueur*, par Donatello; copies de la *Vénus de Médicis*, du *Faune dansant*, du *Rémouleur*, de la célèbre statue de *Tacca* à Madrid, *Philippe IV à cheval*, etc.

— *Salle de la Tribune*, construite par Buontalenti. Elle contient une réunion d'admirables chefs-d'œuvre. La décoration du dôme est de Poccetti. Statues : *Vénus de Médicis*, trouvée à Tivoli, dans la villa Adriana; charmante statue d'*Apollon jeune*, attribuée à Praxitèle; le *Rémouleur*, trouvé à Rome au XVIe siècle; *Lutteurs*, *Faune dansant*. — Peintures : *Eliézer et Rebecca*, par L. Carrache; *Adoration des mages*, par Albert Dürer; portrait du cardinal *Agucci*, par le Dominiquin; *Vénus et l'Amour*, par Titien; *Sainte Famille*, par Michel-Ange; *Circoncision*, *Adoration des mages* et *Résurrection*, par Andrea Mantegna; *Madone*, par Andrea del Sarto; *Tête de saint Jean-Baptiste dans un bassin*, par Corrége; *Hérodiade*, par Bern. Luini; portrait du cardinal *Beccadelli*, peint par Titien; *Sainte Famille en Egypte*, par Corrége; *Vénus couchée*, par Titien; *Sibylle samienne*, par Guerchin; la *Vierge*, *l'Enfant Jésus et saint Jean*, par P. Véronèse; *Bacchante*, par Annibal Carrache; portrait de *Jules II*, par Raphaël; *Sainte Famille*, connue sous le nom de *Vierge au chardonneret*, par Raphaël; portrait de *J. de*

Montfort, par Van Dyck; la *Vierge, l'Enfant Jésus, saint Jean-Baptiste et saint Sébastien*, par Pérugin; *Saint Jean*, par Raphaël; *Saint Jérôme*, par Ribera; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, par Jules Romain; la *Fornarina*, par Raphaël; *Hercule entre Vénus et Minerve*, par Rubens; *Vierge*, par Guide; la *Vierge adorant l'Enfant Jésus*, par Corrége; portrait de *Charles-Quint* après son abdication, par Van Dyck; *Massacre des Innocents*, par Daniel de Volterre.

Deux salles sont consacrées aux peintures de l'école florentine.

Première salle. Beau portrait qu'on regarde comme celui de *Raphaël*, par Léonard de Vinci; *Naissance de saint Jean, Couronnement de la Vierge, Mariage de la Vierge, Mort de la Vierge*, par Fra Angelico; la *Calomnie*, par Botticelli; *Annonciation*, par Lorenzo di Credi; portrait de *Bianca Capello*, par A. Allori; *Jésus enfant sur la croix*, par Cristof. Allori, etc.

Deuxième salle. Saint Ives lisant les requêtes des veuves et des orphelins, par Jacopo Chimenti, dit l'Empoli; *Adoration des mages*, par Léonard de Vinci; *Saint Zanobi ressuscitant un enfant, Translation du corps du saint*, par Ridolfo Ghirlandajo; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, par Fra Bartolommeo della Porta; *Visitation de sainte Elisabeth*, par Mariotto Albertinelli; *Judith coupant la tête d'Holopherne*, par Artemisia Lomi; *Saint Jacques*, par Andrea del Sarto; *Descente du Sauveur aux limbes*, par Bronzino; portrait de *Fra Paolo Sarpi*, par Volterrano; trois petits tableaux de Lorenzo di Credi; portraits, par Vasari.

— *Salle* située à l'ouest de la tribune. Elle renferme des peintures, parmi lesquelles nous signalerons : *Vénus apprenant à l'Amour à percer un cœur, Enlèvement d'Europe, Saint Pierre délivré de prison*, par l'Albane; la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, par Guide; tête de *Méduse*, par Caravage; *Danse de Génies*, par l'Albane; *Jésus-Christ chez les pharisiens*, par Titien; *Paysage*, par Salvator Rosa; *Saint Jean*, par le Dominiquin; *Déjanire*, par Luca Giordano, etc.

— *Salle de l'école française. Alfieri et la comtesse d'Albany*, par Fabre; *Thésée trouvant l'épée de son père*, par N. Poussin; portrait d'homme, par Ph. de Champaigne; *Rousseau*, par Largillière; *Repos en Egypte*, par Bourdon; *Vénus et Adonis*, par N. Poussin; deux *Batailles*, par Bourguignon; *M*mes *de Sévigné et de Grignan*, par Mignard.

— *Salle de l'école flamande. Vénus et Adonis*, par Rubens; portrait d'homme, par Holbein; *Paysage*, par Claude Lorrain; *Intérieur d'église*, par P. Neefs; *Madone et anges*, par Hemling; *Thomas Morus, Richard Southwell, François I*er *à cheval*, par Holbein; *Saint Philippe*, par Albert Dürer; *Luther, Catherine Bora*, sa femme, *Mélanchthon, Jean* et *Frédéric*, électeurs de Saxe, par L. Cranach.

— *Salle de l'école hollandaise. Paysans à table*, par Jean Steen; *Vieille femme*, par Gérard Dov; *Homme portant une lanterne*, par A. Ostade; *Famille de paysans*, par Rembrandt; huit tableaux, par Mieris; *Paysage pendant l'orage*, par Ruysdaël; *Paysages*, par A. van der Velde.

— *Ecole vénitienne. Première salle.* Portrait du général *Gattemalata*, par Giorgion; portraits de *Sansovino*, de *François della Rovere*, du duc d'*Urbin* et d'*Eléonore* sa femme, par Titien; *Christ mort*, par Jean Bellini; *Vénus pleurant Adonis*, par Moretto; la *Vierge couronnée par des anges*, par Titien; *Esther devant Assuérus, Martyre de sainte Catherine*, par P. Véronèse; portraits par P. Bordone, Tintoret, P. Véronèse, etc.

Deuxième salle. La *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Antoine*, portrait de *Giovanni de Médicis*, par Titien; *Sacrifice d'Abraham, Noces de Cana*, par Tintoret; *Moïse à l'épreuve des charbons ardents*, par Giorgion; la *Vierge, l'Enfant Jésus et sainte Catherine*, portrait de *la Flora*, par Titien; *Crucifiement*, par P. Véronèse; portrait de *Sansovino*, par Tintoret; portrait d'un *Chevalier de Malte*, par Giorgion; *Catherine Cornaro, reine de Chypre*, par Titien.

— *Salle du Baroccio. Sibylle*, par Guide; *Descente de croix*, par Bronzino; *Elisabeth*, femme de Guido Gonzagua, duc de Mantoue, par Andrea Mantegna; portrait de *Philippe IV*, par Velazquez; la *Vierge prie Jésus-Christ de bénir les riches qui sont charitables*, par Baroccio; *Bacchus et des Nymphes* (portrait de ses deux femmes), par Rubens; *Moine*, par Ann. Carrache; portrait de femme, par Andrea del Sarto; portrait de *Galilée*, par Sustermans; *Adoration des mages*, par Filippino Lippi, etc. La salle est ornée de quatre tables en mosaïque de Florence, dont l'une a coûté 500,000 livres.

Deux salles sont consacrées aux portraits des peintres les plus célèbres. L'une de ces deux salles renferme le fameux *vase* de Médicis, sur lequel est sculpté en bas-relief le sacrifice d'Iphigénie.

La bibliothèque se compose d'environ 6,000 ouvrages relatifs aux arts.

Dans la salle des dessins originaux et des gravures a été réunie une précieuse collection de dessins originaux des maîtres italiens depuis Giottino jusqu'au XVIe siècle.

Le *cabinet des gemmes*, orné de quatre colonnes en albâtre oriental et de quatre colonnes en vert antique, renferme plus de 400 objets en matière dure ou en pierres précieuses, d'un travail admirable, contenus dans six armoires.

La *collection des monnaies et intailles et des médailles* se compose d'environ 4,000 camées et intailles, antiques et modernes, de 80,000 médailles et monnaies classées chronologiquement.

La *collection de vases étrusques et d'urnes funéraires* occupe deux salles; un des vases les plus remarquables est une amphore à volutes, dite de *Pélée*.

La *collection d'antiquités égyptiennes*, formée par Rossellini, a été réunie dans un bâtiment de la rue Faenza.

« L'*Académie des beaux-arts* doit sa première origine, dit M. A.-J. du Pays, à une société d'artistes fondée en 1350. Mais on peut considérer comme son principal fondateur le grand-duc P. Léopold (1784). Outre une galerie de tableaux provenant de diverses églises, galerie importante et des plus intéressantes pour l'histoire des développements de l'école toscane; elle contient encore des écoles de dessin d'après l'antique, de peinture, d'architecture, de musique, de déclamation, de chimie, etc. Le portail est de Paoletti; le corridor est orné de quatre bas-reliefs en terre cuite, de Luca della Robbia, et de tableaux. La cour est décorée de bas-reliefs de Luca della Robbia, de ses frères et de ses neveux, et d'une puissante ébauche en marbre, de Michel-Ange.

La *galerie des grands tableaux* possède des peintures de Cimabue, Buffalmacco, Giotto, Giovanni de Milan, Ambrogio Lorenzetti, Lorenzo Monaco, Taddeo Gaddi, Gentile da Fabriano, Agnolo Gaddi, Fra Angelico, Masaccio, Andrea del Castagno, Filippo Lippi, A. del Verocchio, Léonard de Vinci, Cosimo Roselli, Alessandro Botticelli, Fr. Pesellino, Ghirlandajo, Pérugin, Andrea del Sarto, Fra Bartolommeo, Raffaellino del Garbo, Fra Paolino de Pistoja, Mariotto Albertinelli, Plautina Nelli, Ridolfo Ghirlandajo, Brina, Sogliani, Ang. Bronzino, Al. Allori, Poppi, Santi di Tito, Poccetti, Dom. Passignano, Jacopo Empoli, Lomi, Boschi, Cardi da Cigoli, Curradi, Vignali, Calabrese, etc.

On remarque, dans la *galerie des petits tableaux*, des œuvres de Filippo Lippi, de Fra Angelico, de Fra Bartolommeo, de Botticelli, de Neri di Bicci, de Carlo Dolci, de Giotto, de Lorenzo Monaco, de Bernardo de Florence, etc.

La *galerie des cartons des maîtres célèbres* contient des cartons de plusieurs maîtres, entre autres de Corrége, Fra Bartolommeo, Baroccio, Andrea del Sarto, Raphaël, Michel-Ange, Ang. Bronzino, etc.

La *galerie des plâtres* est ornée d'une fresque de Giovanni da San-Giovanni, la *Fuite en Egypte*.

— **Bibliothèques.** La *bibliothèque Laurentienne* occupe, à côté de l'église Saint-Laurent, un édifice construit par Michel-Ange d'après l'ordre de Clément VII. « Le vestibule, dit le célèbre architecte de Brosses, est d'une construction bizarre au dernier point. Au lieu de mettre les colonnes au dehors des murs, à l'ordinaire, on a pratiqué des niches creuses pour les poster dans l'enfoncement. » La rotonde n'a été terminée qu'en 1841. Les fenêtres sont peintes sur les dessins de Jean d'Udine. Ses principales curiosités sont : un *Virgile* manuscrit du IVe ou du Ve siècle; les *Pandectes*, manuscrit du VIe ou du VIIe siècle, qui n'était montré, du temps de la république, qu'avec une permission de la seigneurie et à la lueur des flambeaux; deux manuscrits de *Tacite*, dont l'un du VIIe ou du VIIIe siècle; le *Décaméron* de Boccace, manuscrit du XIVe siècle; les *Lettres* de Cicéron, *ad familiares*, de la main de Pétrarque; le fameux manuscrit de Longus; une *Lettre* de Dante; des écrits inédits de Ficin; un Evangile syrien de 586, orné de miniatures.

La *bibliothèque Magliabecchiana*, installée sous le portique des Uffizi, fut fondée au XVIIe siècle par le savant Antonio Magliabecchi. Elle possède plus de 170,000 volumes et 12,000 manuscrits. Ses principales raretés sont des livres du XVe siècle.

La *bibliothèque Marucelliana*, fondée par l'abbé Marucelli et ouverte en 1752, possède 60,000 volumes.

La *bibliothèque Palatine*, fondée par le grand-duc Ferdinand III, contient 60,000 volumes et 2,000 manuscrits. Parmi ces derniers, nous citerons des manuscrits du Tasse, de Galilée, de Torricelli, de Machiavel et de Benvenuto Cellini.

La *bibliothèque Riccardiana* a été décrite ci-dessus, palais Médicis.

La *bibliothèque de l'Académie des beaux-arts* contient environ 9,000 volumes.

Le *musée d'histoire naturelle*, installé près du palais Pitti, renferme des collections intéressantes de minéraux de l'île d'Elbe; de fossiles du val d'Arno; des préparations anatomiques en cire; la bibliothèque et les collections précieuses du botaniste anglais Webb; la tribune de Galilée, sa statue, par Costoli, et ses instruments de physique.

— **Maisons remarquables.** *Casa Buonarroti*, appartenant encore à un descendant de Michel-Ange et dans laquelle sont conservés divers objets ayant appartenu au grand artiste; *maison de Dante; maison d'Alfieri*, où il demeura de 1793 jusqu'à sa mort; *maisons de Galilée, de Machiavel* et *de Guicciardini*.

— **Ponts.** Le *ponte alle Grazie*, construit en 1237 par Lapo, a bravé toutes les crues de l'Arno, qui ont plusieurs fois détruit les autres ponts. Le *ponte Vecchio*, rebâti par Taddeo Gaddi, est garni d'ateliers d'orfévrerie. Au-dessous de ce pont règne une galerie qui sert de communication entre le palais Pitti, les Uffizi et le palais Vieux. Le *ponte Santa-Trinita*, construit en 1559 par Bart. Ammanati, est remarquable par sa hardiesse et sa grande élégance de forme. Le *ponte alla Carraja*, plusieurs fois renouvelé, a été restauré en 1557 par Ammanati.

— **Places.** La plus belle place de Florence est celle du *Grand-Duc*, ornée d'une fontaine de Neptune et de tritons, construite en 1563 par Ammanati, et de la statue équestre en bronze de *Côme I*er par Jean Bologne. Au sud de la place se voit la *Loggia* de Lanzi, grandiose et élégant portique dont Orcagna fut l'architecte en 1355. L'escalier est gardé par deux lions. Sous l'arcade de gauche est le *Persée* de Benvenuto Cellini; sous celle de droite est le fameux groupe de Jean Bologne, l'*Enlèvement de la Sabine*.

Sur la *place du Dôme* se voient le Campanile, le Baptistère, les statues d'*Arnolfo di Lapo* et de *Brunelleschi*, par Pampolani, et la *pierre de Dante*, pierre de marbre marquant la place où Dante venait le soir se reposer.

La *place dell' Annunziata* est ornée de portiques et de la statue équestre de *Ferdinand I*er, par Jean Bologne.

Sur la *place Saint-Laurent* s'élève la statue de *Jean de Médicis*, posée sur un piédestal que décore un bas-relief de Baccio Bandinelli.

Sur la *place Santa-Maria-Novella* se voient deux obélisques qui supportent des tortues exécutées par Jean Bologne, et la *loggia di San-Paolo*, attribuée à Brunelleschi.

La *place Santa-Trinità* est ornée d'une colonne en granit provenant des thermes d'Antonin à Rome, et surmontée d'une statue de la *Justice*, par Ferrucci.

— **Jardins et promenades.** Le *jardin de Boboli*, à côté du palais Pitti, fut dessiné, dit-on, par Tribolo et Buontalenti; il a servi de modèle à Le Nôtre pour ceux des Tuileries, de Versailles et de Marly. On y remarque des fontaines, des bassins, des berceaux et plus de 300 statues de marbre ou de bronze. Une grotte renferme des statues ébauchées par Michel-Ange; un groupe représentant l'*Enlèvement d'Hélène*, par Vincenzo de' Rossi; une statue de Vénus, par Jean Bologne. Derrière le palais s'arrondit un amphithéâtre au centre duquel se dresse un obélisque de granit rose, provenant du cirque de Flore, à Rome. Cet amphithéâtre est dominé par des terrasses du haut desquelles on jouit du splendide panorama de la ville tout entière. Une grande avenue, bordée de chênes verts, descend de ces terrasses à un bassin, au milieu duquel est une grande vasque d'où s'élève la statue de *Neptune*. Mais la merveille du jardin Boboli est le bassin de l'Océan, au milieu duquel se découpe une île qui est reliée au rivage par deux ponts de marbre. Le centre de cette île est occupé par un groupe colossal de Jean Bologne : l'*Océan*, le *Nil*, le *Gange* et l'*Euphrate*.

La *promenade de la Cascine*, qui s'étend à la porte et à l'ouest de Florence, entre la rive droite de l'Arno et le chemin de fer, est le bois de Boulogne de Florence. Elle consiste en un bois de haute futaie, dont les allées servent le soir de rendez-vous habituel aux équipages et aux promeneurs. Presque au milieu de cette promenade s'élève un petit palais.

— **Environs.** L'*église San-Miniato* fut construite en 1013, sur une colline qui domine Florence, par l'empereur Henri II et l'évêque Hildebrand. Elle renferme de belles mosaïques et le tombeau d'un cardinal, œuvre remarquable de Gambarelli. La coupole est ornée de magnifiques bas-reliefs, par Luca della Robbia. La sacristie est peinte à fresque par Spinello Spinelli. La belle tour, élevée en 1519, et la crypte sont dignes d'attention. Parmi les autres curiosités des environs de Florence, nous signalerons : la *villa del Poggio imperiale*, située sur le penchant d'une colline fertile, ornée de statues, de peintures et d'objets d'art; la *torre del Gallo*, qui servit d'observatoire à Galilée; la *villa del Gioiello*, où Galilée passa les dernières années de sa vie; la *chartreuse du val d'Ema*, où se voient : les monuments du sénéchal Niccolo Acciaioli, par Andrea Orcagna, et du cardinal Acciaioli, par Donatello; des fresques de Jacopo Empoli et de Poccetti, et des tableaux de Fra Angelico; la *villa San-Donato*, propriété de M. Anatole Demidoff; les *villas de Poggio a Cajano* (fresques d'Andrea del Sarto), de la *Petraja* et *di Castello*, *de Careggi*, demeure favorite de Laurent de Médicis; la *villa Saviati*, appartenant au célèbre ténor Mario, etc.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : *Firenze antica e moderna illustrata* (Florence, 1789, 8 vol. in-8o); D.-M. Manni, *Ristretto di notizie dei monumenti, chiese, palazzi, ecc., di Firenze* (Florence, 1792, in-8o); F. Bocchi, *Belleze di Firenze* (Florence, 1592, 1677, in-8o); F.-L. del Migliore, *Firenze illustrata* (Florence, 1684, in-4o); R. del Bruno, *Ristretto delle cose più notabili di Firenze* (Naples, 1755, 2 vol. in-4o); *Museo imperiale di Firenze, Annali* (Florence, 1808-1810, 2 vol. in-4o); *Galeria reale di Firenze illustrata* (Florence, 1817-1831, 13 vol. in-8o, sér. 1-5); L. Bardi, *Galleria Pitti illustrata* (Florence, 1837-1842, 4 vol. in-fol.); M. Missirini, *la Piazza del Granduca di Firenze* (Florence, 1836, in-8o); F. Inghirami, *Descrizione dell' I.-R. palazzo Pitti* (Fiesole, 1824, in-8o); F. Palermo, *Palatine librari, Classazione dei libri a stampa della Palatina; I manoscritti palatini de Firenze;* F. Villani, *le Vite d'uomini illustri fiorentini, coll' annotazioni*, di G.-M. Mazzuchelli (Venise, 1747, in-4o); *Serie di ritratti d'uomini illustri toscani* (Florence, 1766-1773, 4 vol. in-fol.); *Elogi degli uomini illustri toscani* (Lucques, 1771-1774, 4 vol. in-8o); A. Reumont, *Tavole cronologiche e sincrone dell' istoria fiorentina dal* 307 *al* 1840 (Florence, 1841); L. B. Aretino, *Istoria del popolo fiorentino, tradotta in lingua toscana*, da D. Acciajoli (Venise, 1476, in-fol.); *Le Storie fiorentine* di Giovan. Matt. e Filip. Villani (Milan, 1729, 2 vol. in-fol., tom. XIII et XIV de la collect. de Muratori; Florence, 1828, 8 vol. in-8o); N. Macchiavelli, *Dell' istorie fiorentine* [1205-1494] (Florence, 1532, in-4o, souvent réimpr. depuis et trad. dans presque toutes les langues de l'Europe); B. Buonaccorsi, *Diario de' successi seguiti in Italia e particolarmente in Firenze dal* 1498 *al* 1512 (Florence, 1568, in-4o); G.-M. Bruto, *Historiæ florentinæ libri VIII* [1286-1492] (Lyon, 1562, in-4o, trad. en ital. par S. Gatteschi; Florence, 1838, 2 vol. in-8o, avec 30 portr.); F. Poggio Bracciolini, *Historiæ florentinæ libri VIII* [1350-1455] (Venise, 1476, in-fol.; Florence, 1598, in-4o); B. Varchi, *Storia florentina* [1527-1538] (Cologne, 1721; Leyde, 1723, in-fol.; Milan, 1803; Florence, 1838, 5 vol. in-8o; 1860, 3 vol. in-8o; trad. en franç. par J.-B. Requier, sous ce titre : *Histoire des révolutions de Florence sous les Médicis*, Paris, 1765, 3 vol. in-8o); G. Carbone, *Storia fiorentina dagli Etruschi à noi* (Florence, 1840, 6 vol.); P. Santarosa, *Storia del tumulto de' Ciompi, avvenuto in Firenze l'anno* 1378 (Turin, 1843); *la Sconfitá di Monteaperti*, da G. Porri (Sienne, 1836); Delécluse, *Florence et ses vicissitudes* [1215-1790] (Paris, 1837, 2 vol.); E.-E. Napier, *Florentine history from the earliest authentic records to the accession of Ferdinand III, duke of Tuscany* (1847); *I primi tempi della libertà fiorentina*, da Vanucci (Florence, 1856); Cavalcanti, *Istorie fiorentine* (Florence, 1857, 2 vol.); N. Tommaseo, *Il duca di Atene* (Milan, 1858, 2e édit.); Nerli, *Commentarj dei fatti occorsi in Firenze dal* 1215 *al* 1537 (Trieste, 1859, 2 vol.); F. Guicciardini, *Storia fiorentina dai tempi di Cosimo de' Medici a quelli del gonfaloniere Soderini* (Florence, 1859; c'est le 3e vol. des *Opere inedite* di F. Guicciardini); I. Orsini, *Storia delle monete della reppublica fiorentina* (Florence, 1760, in-4o, fig.). V. TOSCANE et MÉDICIS.

— **Florence** (CONCILES DE). Un grand nombre de conciles ont été tenus à Florence. Nous allons nous contenter de les énumérer :

En 1055, concile tenu par l'empereur d'Allemagne Henri et le pape Victor II;

En 1105, concile convoqué par le pape Pascal II, dans le but de faire revenir un évêque de Florence de la fausse opinion qu'il avait, que l'Antéchrist était né, à cause des calamités publiques de son temps;

En 1327, concile désigné quelquefois sous le nom de *concile de Toscane;*

En 1409, concile tenu par les évêques de Toscane pour se soustraire à l'obédience de Grégoire XII;

En 1439, concile général et œcuménique, dit *de Florence;*

En 1573, concile provincial tenu par l'archevêque de Florence avec ses suffragants;

En 1787, concile de tous les évêques de la Toscane, préparatoire à un concile national.

Florence (HISTOIRE DE), par Léonard Bruni, dit *Aretino* (1415). Cette histoire, écrite en latin, et traduite en italien par Acciajoli vers 1473, raconte surtout les origines de Florence : elle ne va que jusqu'en 1440. L'auteur, à l'âge de quinze ans, avait vu Arezzo, sa patrie, dévastée par des bannis soutenus par les troupes françaises d'Enguerrand de Coucy, et il jura de tenter de la régénérer en publiant l'histoire de sa gloire passée. Il expose les guerres civiles qui ensanglantèrent le berceau de Florence, ses victoires sur ses voisins, l'apogée de sa gloire, lorsqu'elle surpassait en richesses toutes les républiques, excepté Venise, tous les royaumes, un excepté, celui de France. Il raconte ses combats contre Ladislas de Hongrie, sa puissance des Alpes à l'Apulie, ses luttes contre l'Allemagne, contre Pise, la Carthage de cette nouvelle Rome. De 1100 à 1150, nous la voyons forcer les petits seigneurs du voisinage à se faire reconnaître citoyens florentins; puis, après être demeurée étrangère aux affaires générales jusqu'au XIIIe siècle, acquérir tout à coup une influence prépondérante, en dépit des dissensions civiles des guelfes et des gibelins, puis des blancs et des noirs. D'abord les *arts majeurs* (gros commerce) envahissent l'autorité, puis ils sont remplacés par les *arts mineurs* (le petit commerce et les artisans); c'est une révolution

toute démocratique. En même temps, sa puissance extérieure s'étend sur toute la Toscane par des acquisitions ou des conquêtes; Pistoïa en 1329, Volterra en 1361, Arezzo en 1384, Pise en 1406, Cortone en 1413 et Livourne en 1421, lui sont soumises. Mais le peuple marche à grands pas vers la monarchie, et, malgré la conservation des magistratures républicaines, les gonfaloniers, les prieurs, les Médicis exercent en réalité une monarchie modérée.

On comprend tout l'intérêt d'une histoire qui renferme tant d'événements dramatiques, surtout quand l'auteur a été mêlé aux événements politiques de son époque, et quand le patriotisme l'inspire. Il n'est donc pas étonnant que B. L. Aretino ait composé une œuvre des plus remarquables; ce qui surprend, c'est qu'il l'ait écrite en latin, lorsque Dante avait déjà constitué la langue italienne dans sa *Divine Comédie*. Son latin est d'ailleurs pur, élégant, bien que parfois légèrement emphatique.

Florence (HISTOIRE DE), par Machiavel, en huit livres (1522). Cet ouvrage a mérité à Machiavel un rang à part parmi les historiens. Le point de vue nouveau auquel il se plaçait, en élevant l'histoire à une hauteur que les anciens n'avaient point connue, indiqua la route où devait s'engager, mais dans un but tout différent, Bossuet, et où Gibbon, Robertson et Voltaire le suivirent. Entreprise à la demande d'un pape (alors cardinal), l'histoire de Machiavel, si peu favorable au saint-siége, débute par un chef-d'œuvre dont on n'avait point d'exemple; son premier livre, dont le style est comparable à celui de Thucydide, par la rapidité, la clarté et la précision, est un admirable tableau des événements qui ont ébranlé et détruit l'empire romain, fondé sur ses ruines les Etats nouveaux, et amené les révolutions que subit l'Italie avant d'arriver à la situation où elle se trouvait du temps de l'auteur. Ce vaste panorama est le seul où un pareil nombre de faits et d'époques soit distribué dans un ordre aussi régulier, où le discernement entre les petites choses et les grandes soit aussi judicieux, où les résultats soient aussi bien rattachés aux causes et les conséquences aux principes, où l'ordre méthodique dans le récit soit aussi lumineux, et la marche successive aussi rapide. Les factions avaient fait les malheurs de Florence; Machiavel s'est appliqué à peindre ces tristes vicissitudes. La victoire de l'un des partis n'amène le plus ordinairement qu'un changement d'excès. Il semble que l'historien cherche partout, entre les deux partis rivaux, ce pouvoir régulateur qu'il regardait comme l'élément le plus parfait d'une constitution politique. Aucun autre historien de Florence ne raconte ces fréquentes révolutions avec autant de fidélité et ne les décrit si exactement. Quelquefois la multiplicité des détails fatigue l'attention, mais la vérité du récit et l'intérêt des résultats font vite oublier ce défaut. Le second livre, qui rappelle la fondation de Florence et les prompts accroissements qu'elle reçut des colonies romaines, a pour prologue des considérations sur l'utilité des colonies chez les anciens. Ce livre finit par le récit de l'abaissement total du parti des nobles; et dans le livre suivant, avant d'en faire voir les suites, l'historien s'arrête à considérer les maux qui résultent, dans toutes les républiques, du choc des partis de la noblesse et du peuple. Il compare les effets que cette collision eut à Rome avec ceux qu'elle eut à Florence. Le quatrième livre commence par de graves observations sur le sort des républiques qui, lorsqu'elles souffrent d'un vice de constitution, passent souvent de la liberté à la licence. Au commencement du cinquième livre, ce sont les vicissitudes qu'éprouvent tous les Etats et les alternatives continuelles du bien au mal qui fixent l'attention de l'historien philosophe.

Machiavel, quand il raconte une conjuration, en parle avec la complaisance d'un homme de l'art. Si les conjurés échouent, il n'accuse que leur jugement. Dans cet ouvrage, comme dans ses autres écrits, son caractère se manifeste. Il donne des preuves de son indifférence entre le bien et le mal; il rapporte avec une froide simplicité le massacre des Vêpres siciliennes. Sa réflexion s'arrête toujours sur les résultats, les effets; quant à prononcer sur les actions coupables un mot de blâme, une flétrissure, cela ne lui arrive jamais.

« L'*Histoire de Florence*, dit M. Charles Lacretelle, écrite après la perte de sa liberté, ressemble à un éloge funèbre. C'est surtout dans le premier livre que Machiavel développe la prodigieuse netteté et l'éclat lumineux de son esprit. Il y perce les plus profondes ténèbres de l'histoire et parvient, après avoir marqué tous les changements de races, d'idiome et de religion qui ont suivi la destruction de l'empire romain par les barbares, à nous donner la claire intelligence, et, pour ainsi dire, la clef de l'état actuel de l'Italie. »

L'histoire proprement dite de la république florentine commence dans Machiavel à l'année 1205 et va jusqu'à l'année 1494. Cette dernière partie de l'ouvrage est inférieure à la première; elle a pourtant un intérêt immense pour la postérité. On y trouve le plan et la clef de la politique des Médicis. Une des raisons de la gêne constante de l'auteur, c'est qu'il hait les Médicis et qu'il écrit l'*Histoire de Florence* sur un ordre qu'il en a reçu d'eux. Parmi tant de difficultés, il était malaisé de se tirer d'affaire. Il y réussit néanmoins. Il passe sur les griefs qu'il a contre Côme et Laurent de Médicis. Il a l'air de les célébrer, mais il les place sur un plan secondaire. Comme si leur nom suffisait à faire leur éloge, quand il l'a prononcé, il s'arrête, supposant que ce nom les loue suffisamment. Il est vrai que Laurent le Magnifique était doué de qualités extraordinaires; on ne pouvait se dispenser de le louer. Machiavel n'hésita point : il interrompit son histoire.

On possède les matériaux qu'il avait réunis pour la continuer et qu'il dédaigna d'employer. Ce sont des croquis informes, des fragments quelquefois étendus, mais non digérés, sans relations entre eux. On fait ordinairement suivre l'*Histoire de Florence* de ces fragments retrouvés dans les papiers de Machiavel et aussi des *Extraits de lettres aux dix de la Balia*. Tout cela manque d'ensemble. On aperçoit immédiatement que ce sont des notes prises au hasard et dans lesquelles Machiavel seul aurait pu mettre de l'ordre.

On connaît Machiavel. Il ne croyait pas à grand'chose, et avait pour les hommes le plus superbe mépris qu'on eût encore vu chez un historien. En religion, il professait les mêmes idées, c'est-à-dire que non-seulement il n'admettait aucun dogme particulier, mais qu'il était hostile au sentiment religieux lui-même. Il savait d'ailleurs s'accommoder à l'esprit de l'époque. Tout au plus remarque-t-on une pointe d'ironie dans les éloges qu'il décerne aux principes et aux hommes. A l'occasion, il admet les miracles. Par exemple, il en donne un en témoignage de la grandeur de Laurent le Magnifique. Ce miracle est à citer : « Jamais Florence ni l'Italie ne perdirent un citoyen aussi renommé par sa prudence que Laurent le Magnifique, aussi profondément regretté de sa patrie. *Le ciel montra par des signes manifestes les grands désastres que devait faire naître sa mort : ainsi l'on vit, entre autres, le tonnerre frapper avec tant de furie le sommet de l'église de Santa-Reparata, qu'une grande partie du faîte s'écroula, ce qui produisit un étonnement et une frayeur universels.* »

La meilleure traduction française de l'*Histoire de Florence* par Machiavel est celle de J.-V. Périès, t. V et VI des *Œuvres complètes* (Paris, 1824, 12 vol. in-8°).

Florence (HISTOIRE DE), par le Pogge (1455). Cet ouvrage, écrit en latin et l'un des monuments historiques du XV^e siècle, n'a été imprimé qu'en 1715 (Venise, in-4°); mais il en existait une traduction italienne faite par un descendant du Pogge (Florence, 1598, in-4°).

Il se compose de huit livres et contient l'histoire de Florence depuis son origine jusqu'en 1455. Il n'en existe en français qu'un abrégé publié en 1720 dans les *Poggiana* (Amsterdam, 2 vol. in-12). Pogge est un historien à la façon moderne, qui décrit et laisse au lecteur le soin de juger. Il a un style soutenu et quelquefois déclamatoire. Il fait parler ses personnages à l'exemple de Tite-Live et de Xénophon; mais on sent que la taille leur manque pour être des héros. Pourtant l'histoire de Florence n'est pas dépourvue d'importance. Les guerres que se faisaient les villes italiennes et les petits Etats de la Péninsule sont en petit ce que sont en grand les guerres des plus puissantes nations. Il en est de même des événements intérieurs. Ce sont toujours les mêmes intrigues, les mêmes stratagèmes, les mêmes passions, les mêmes caractères, les mêmes révolutions. On y trouve encore les mêmes exemples de fidélité, de lâcheté, d'inconstance, de perfidie. La guerre à Florence est conduite comme chez tous les peuples, suivant l'intérêt du moment, l'ambition de ceux qui gouvernent, les intrigues secrètes.

Pogge, comme les autres historiens florentins, discute longuement les origines de Florence. On admet, d'après lui, et il se fonde sur un texte de Cicéron, que la ville des Médicis a eu pour mère une des colonies établies par le dictateur Sylla à Fiésoles, petite ville située à quelques milles de Florence : « *Hi sunt*, dit Cicéron en parlant des Florentins, *homines ex iis colonis quas Fesulis Sylla constituit* (Ce sont des colons établis par Sylla à Fésules). » Il n'est pas sûr, néanmoins, que Florence n'ait pas été fondée sous le triumvirat de César, Antoine et Lépide; c'est l'avis d'Ange Politien.

Florence, devenue florissante sous l'empire romain, saccagée au VI^e siècle par Totila, relevée par Charlemagne, ne prend de réelle importance que vers le XIV^e siècle. C'est sur les événements de cette époque et de la première moitié du XV^e siècle que Pogge s'étend avec prédilection. Ces événements étaient récents. Ils intéressaient tout le monde, et Pogge, magistrat florentin, dans l'intérêt de sa fortune politique, devait surtout connaître et expliquer à autrui la situation de l'Italie au moment où il y jouait un rôle.

Le plus grand intérêt de son livre consiste dans les anecdotes qu'il a recueillies sur le compte des hommes considérables du temps. Sans avoir un grand esprit ni des connaissances très-étendues, il sait montrer ses contemporains sous leur vrai jour. Peut-être le fait-il instinctivement. Mais il aime les bons mots échappés à des personnages, et il y en a qui contiennent tout un portrait. Là est le secret de l'autorité qu'on lui accorde. Tandis que le vulgaire des historiens, ou même les plus illustres, s'évertuent à exposer un fait connu ou à suivre les péripéties d'une longue négociation, le Pogge, qui était un facétieux, prend les hommes dans l'intimité et se plaît à les montrer en déshabillé. A cet égard, les bons mots, et il en existe des recueils volumineux, sont plus intéressants à consulter au point de vue des mœurs d'alors que son *Histoire* elle-même. Papes, empereurs, rois, princes, cardinaux, évêques, gens de loi, bourgeois, paysans, toutes les classes sociales figurent tour à tour dans ses contes. Il cite leurs faits et gestes, plutôt en vue de s'en amuser que de nous instruire. Il a cédé à cette tentation dans son *Histoire de Florence* comme dans ses autres ouvrages, et il doit à ce défaut la moitié de sa notoriété.

L'*Histoire de Florence*, écrite dans un latin assez lourd, n'a pas un grand mérite littéraire. Ce fut sans doute la cause qui la fit bientôt délaisser. On ne prit même pas la peine de l'imprimer quand l'art de Gutenberg eut facilité la diffusion des travaux de l'esprit. Les moralistes et les érudits modernes ont fait au Pogge, considéré comme historien, une réputation posthume sur laquelle il était loin de compter.

Florence (LE SIÉGE DE) [l'*Assedio di Firenze*], roman historique de Guerrazzi, publié en 1836. C'est le récit grandiose et mouvementé de la lutte suprême et glorieuse qui fit expirer la liberté florentine sous les armes de Charles-Quint. Voici le court résumé de cette page intéressante de l'histoire de l'Italie.

Le 16 mai 1527, les Florentins, secouant le joug des Médicis, rétablissaient la république. Menacés par la coalition du pape et de l'empereur, ils avaient aussitôt pris les armes. Pour fortifier les murs de la ville, ils avaient appelé de Rome Michel-Ange, qui s'était empressé de venir mettre son génie au service de sa patrie; malheureusement, ils confièrent le gouvernement de la ville à Malatesta Baglioni, dont la trahison rendit inutiles les prodiges de valeur des citoyens florentins, commandés par François Ferruccio, contre les bandes allemandes qui venaient de saccager Rome. Arrivé sous les murs de Florence le 14 octobre 1529, le prince d'Orange donne l'assaut le 10 novembre; mais les assiégés le repoussent glorieusement; puis, malgré l'abandon des Vénitiens, qui firent leur paix séparément avec Charles-Quint, ils opèrent de brillantes sorties contre l'ennemi le 21 mars et le 5 mai 1530. Le 27 avril, Ferruccio, qui tenait la campagne à la tête de quelques milliers d'hommes, prend Volterre et la défend ensuite vaillamment pour y former une armée de secours, avec laquelle il espérait dégager Florence. Mais le prince d'Orange, instruit de ses desseins et favorisé par l'inaction calculée du traître Malatesta, lève le siége pour marcher contre Ferruccio, et, le 2 août 1530, une rencontre meurtrière a lieu à Gavinana, à la suite de laquelle les deux chefs d'armée tombent mortellement blessés. Les impériaux, toutefois, étant plus nombreux, finissent par rester maîtres du champ de bataille. C'en était fait dès lors de la république de Florence, qui, après une héroïque résistance de dix mois, fut forcée de capituler, pour être ensanglantée aussitôt par les supplices et livrée ensuite à l'affreuse tyrannie d'Alexandre de Médicis.

Tel est le cadre de ce drame historique, dans lequel brillent les grandes figures de Michel-Ange, de Machiavel, de Ferruccio.

Le *Siége de Florence* l'emporte en énergie et en puissance d'imagination sur la plupart des autres ouvrages de Guerrazzi. Ici, l'inspiration est haute et l'âme du patriote prête des accents terribles à cette mâle indignation qu'inspirait à tout homme généreux l'état de l'Italie à cette époque. Citons spécialement l'introduction, le chapitre dans lequel Michel-Ange reçoit une mission secrète, le tableau de Florence à l'agonie et la lutte de François Ferruccio contre ses ennemis. Toutes ces pages sont tracées de main de maître.

Ce beau livre a cependant un défaut capital. Guerrazzi peint Florence comme un ancien et splendide monument que les rayons de la civilisation moderne dorent d'une teinte éclatante, mais sans pénétrer dans ses profondeurs. Ce passé, avec ses gloires et ses grandeurs, Guerrazzi semble ne pas espérer le voir renaître; dans son amertume et son dédain, il préfère s'ensevelir sous les ruines de la république. C'est là, il faut le dire, le stérile, mais infaillible résultat de l'école de Byron et de Foscolo, à laquelle Guerrazzi appartient.

Florence (LA CHARTREUSE DE). V. CHARTREUSE.

FLORENCE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Alabama, tête de navigation de la rivière Tennessee, presque en face de la ville de Tuscumbia; 1,500 hab. Cette petite ville, très-prospère, est l'entrepôt d'un commerce considérable; c'est là que viennent se concentrer pour l'exportation les produits d'une grande partie du Tennessee. Un chemin de fer l'unit à l'Arkansas, au Tennessee, au Mississipi, à la Géorgie, à la Caroline du Sud et aux Etats du Nord et du Centre. Un magnifique pont de 800 mètres unit à Florence les deux rives du Tennessee. Grandes manufactures de coton.

FLORENCE (Nicolas-Joseph BILLIOT-LAFERRIÈRE, dit), acteur de la Comédie-Française, mort en 1816. Artiste médiocre et dénué de moyens extérieurs, Florence serait aujourd'hui tout à fait oublié, s'il n'avait été un excellent professeur et s'il n'était resté comme le type singulier du comédien dévoué absolument à son art. Il parut d'abord en province, à Lyon principalement, puis fit partie de la troupe de la Montansier et entra, en 1777, à la Comédie-Française; il jouait les rôles de pères nobles et de confidents; mais ce n'était là que le côté obscur de son talent, et il déploya bien plus d'habileté hors de la scène, soit à former des élèves, comme Naudet et M^{lle} Duchesnois, soit à soutenir les intérêts de la Comédie dans une foule de circonstances difficiles. C'était à lui que revenaient toutes les négociations et démarches, et il s'en acquittait avec un zèle et un sérieux diplomatique on ne peut plus divertissant. C'est lui qui, dépêché près de M^{lle} Contat, qui refusait de jouer et boudait ses collègues, lui montra sa jambe, brisée en tombant dans une trappe et reboutée tant bien que mal, lui déclarant qu'il allait se la fracturer de nouveau sous les yeux de la belle actrice, si elle ne se rendait à son poste. M^{lle} Contat s'inclina devant cette tragique menace.

Les anecdotes fourmillent sur le compte de cet excentrique. Quoique profond diplomate, il avait l'humeur batailleuse. Averti un soir un peu brusquement par un de ses collègues d'avoir à entrer en scène, il se trouve choqué du ton, et comme, dans son rôle, il avait l'épée au côté, il dégaîne et force l'autre, un nommé Larive, à en faire autant. Les voilà qui ferraillent tous les deux dans le fond du théâtre. Les spectateurs, rangés sur les côtés de la scène, croient qu'ils jouent leurs rôles et ne les séparent qu'en les voyant prêts à s'embrocher. Florence fut enfermé pour huit jours au For-l'Evêque, à la suite de cette escapade.

Son admiration pour les grands comédiens était sans bornes; il aimait à rappeler sa première rencontre avec Lekain. C'était à Lyon, où il était alors engagé; Lekain devait l'avoir pour confident dans *Tancrède*. N'ayant pas répété ensemble, ils ne se connaissaient ni l'un ni l'autre. Dans la coulisse, au moment de la représentation, Florence vit venir à lui le tragédien, dont l'extérieur le stupéfia. « Quoi! se dit-il, c'est là ce grand artiste! Ah! qu'il est petit!... » Il lui adressa la parole, et la simplicité que Lekain mit à lui répondre le fortifia dans la pensée que c'était une réputation usurpée, dont le public connaisseur de Lyon allait faire une prompte et éclatante justice. Le moment venu de paraître sur la scène, Lekain lui dit d'un air et d'un ton où l'on voyait déjà Tancrède : « Entrez, monsieur. » A cet accent inattendu, le pauvre Aldamont se trouble, obéit, arrive au milieu du théâtre, se retourne et trouve un héros d'une noblesse si imposante, qu'il en perd la mémoire et la voix. Dès le premier vers de la scène où Tancrède, suivi de deux écuyers qui portent sa lance et son écu, dit :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!

Florence est saisi d'une terreur sous l'impression de laquelle il demeure pendant toute la pièce. Il fallut que le souffleur l'assistât pour qu'il pût commencer son rôle :

Seigneur, c'est trop vanter nos services vulgaires...

Plus tard, en rappelant les détails de cette soirée mémorable, il s'écriait plein d'enthousiasme pour le grand tragique : « Ah! monsieur, il touchait aux frises! »

FLORENCÉ, ÉE adj. (flo-ran-sê — lat. *flos, floris*, fleur). Blas. Se dit d'une fleur de lis qui a des boutons entre ses pétales : *De Chouilly de Lermang : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois lis au naturel, et en pointe d'une fleur de lis* FLORENCÉE *d'or*. ‖ Se dit aussi d'une croix terminée à ses quatre extrémités par une fleur de lis : *De Chappes : D'azur, à une croix* FLORENCÉE *d'or*.

FLORENCOURT (François CHASSOT DE), publiciste allemand, né à Brunswick en 1804, descend d'une famille française, originaire de Normandie. Il fit ses études de droit à Marbourg, puis à Kiel, s'affilia aux sociétés secrètes qui, après 1830, produisirent une grande agitation politique en Allemagne, se vit compromis dans l'affaire de Francfort (1833), mais fut relâché après quelque temps d'emprisonnement. M. de Florencourt se tourna alors du côté du journalisme, habita plusieurs villes, entre autres Naumbourg, Halle et Vienne, prit successivement part à la rédaction des *Feuilles littéraires et critiques*, du *Journal populaire de la ville et de la campagne*, du *Correspondant de l'Allemagne du Nord*, etc.; depuis 1851, époque où il s'est fixé à Vienne, il est devenu un des collaborateurs du *Deutsche Volkshalle*. M. de Florencourt s'est constitué en Allemagne un des plus ardents champions du parti aristocratique, un des adversaires les plus acharnés des droits des peuples et des assemblées issues du suffrage populaire. Il a vivement combattu, pendant son séjour à Naumbourg, le réformateur protestant Ulrich, et a abjuré solennellement le luthéranisme en 1850 pour se faire catholique. Outre un grand nombre d'articles, on a de lui : *Etat religieux, politique et littéraire de l'Allemagne* (Leipzig, 1840); *Feuilles volantes traitant des questions du jour* (Naumbourg, 1845); *Esquisses du temps* (1847-1848, 3 vol.); *Sur la question de la con-*

stitution en Prusse (1847); *Francfort et la Prusse* (1849); *Mon retour au dogme chrétien et à l'Église chrétienne* (1851), etc. — Son frère aîné, Guillaume CHASSOT DE FLORENCOURT, a été professeur à Trèves et s'est occupé spécialement de numismatique et d'antiquités. Ses principaux ouvrages sont : *Documents pour servir à la connaissance du culte des dieux dans la Gaule Belgique* (Trèves, 1842); *Explication des légendes énigmatiques des monnaies commémoratives de Romulus* (1843), etc.

FLORENSAC, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Béziers, sur la rive gauche de l'Hérault; pop. aggl. 3,772 hab. — pop. tot. 3,877 hab. Fabrique d'huile; commerce d'eaux-de-vie, vins, grains, farines. Beau pont suspendu.

FLORENT (SAINT-), bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Bastia, sur le penchant d'une colline, au fond d'un vaste golfe, au milieu de marais aux vapeurs méphitiques; pop. aggl. 757 hab. — pop. tot. 771 hab. Mines d'argent; éducation de vers à soie. Petit port de cabotage, dont le mouvement, en 1861, a été de 59 navires et 2,000 tonnes à l'entrée, 129 navires et 3,000 tonnes à la sortie. « Saint-Florent, disait Napoléon à Sainte-Hélène, est une des stations les plus heureuses que je connaisse. Elle touche à la France, elle confine à l'Italie. Ses atterrages sont sûrs, commodes, peuvent recevoir des flottes considérables. J'en eusse fait une ville grande, belle, qui eût servi de capitale; je l'eusse déclarée place forte. Elle eût eu constamment des vaisseaux en station. » Saint-Florent, en dépit des avantages de sa situation, n'est qu'un village sans importance. De vieilles murailles d'enceinte et un donjon attestent sa prospérité passée. La ville de Saint-Florent fut prise au XIIIe siècle par André Doria; mais elle résista, en 1794, aux Anglo-Paolistes.

FLORENT-LE-VIEIL (SAINT-), bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Cholet, sur un coteau de la rive gauche de la Loire; pop. aggl. 1,034 hab. — pop. tot. 2,327 hab. Tanneries, métiers pour la fabrication de Nantes et de Cholet; fabriques d'huile, de sabots; moulins, pépinières. Commerce de bestiaux et de farines. Ce bourg, qui offre des points de vue délicieux sur les bords riants et fertiles de la Loire et sur les îles ombragées qui la divisent en plusieurs bras, doit son origine à une abbaye détruite pendant les guerres de la Vendée. L'église de cette abbaye, récemment restaurée, est d'un aspect très-pittoresque; le clocher est formé d'une tour octogonale, couronnée d'une sorte de tiare, symbole de l'indépendance de l'abbaye bénédictine, qui ne relevait que du pape. En 1793, 4,000 prisonniers républicains, entassés dans cette église, allaient être massacrés par les Vendéens, lorsqu'un mot de Bonchamps leur sauva la vie. Le monument qui a été élevé dans l'église de Saint-Florent, en l'honneur de Bonchamps, est l'œuvre du célèbre David (d'Angers), dont le père était au nombre des prisonniers bleus sauvés par le héros vendéen. « Un soubassement en marbre blanc, décoré de festons de lauriers, de cyprès et de deux figures allégoriques en bas-relief, qui représentent l'une la France, l'autre la Religion, supporte la statue du marquis de Bonchamps, un peu plus grande que nature. En avant est un sarcophage en marbre noir. Couché sur un brancard qui a servi à le transporter, le général vendéen vient de se soulever à demi en s'appuyant sur son bras gauche. Il est nu jusqu'à la ceinture, car on l'a dépouillé de ses vêtements pour examiner ses blessures. Son manteau, jeté sur son bras droit, qu'il lève en suppliant, recouvre la partie inférieure de son corps. Il prononce d'une voix expirante ces derniers ordres écrits sur le socle qui le supporte : *Grâce aux prisonniers, Bonchamps l'ordonne.* Ce monument est un des chefs-d'œuvre du grand artiste angevin. » Pour consacrer le souvenir du passage de la duchesse d'Angoulême, on a élevé, sur l'esplanade voisine de l'église, une colonne du pied de laquelle on découvre un beau panorama. Le cimetière renferme les ruines d'une belle chapelle en style gothique fleuri du XVe siècle.

FLORENT ou **FLORIS Ier**, septième comte de Hollande, mort en 1061, était fils de Thierry II, à qui il succéda en 1039, concurremment avec son frère, Thierry III, puis, à la mort de celui-ci, devint comte de tout le pays, en 1049. Il eut à lutter contre plusieurs de ses puissants vassaux, notamment contre l'évêque d'Utrecht, Bernald, fut obligé d'avoir recours à Henri IV, empereur d'Allemagne, pour l'aider à comprimer une révolte des Frisons (1058) et périt massacré avec sa suite par un parti de Brabançons. Une de ses filles, Berthe, devint la femme de Philippe Ier, roi de France. — FLORENT II, dit *le Gros* ou *le Gras*, neuvième comte de Hollande, mort en 1122, succéda à son père, Thierry V, en 1091. Ce prince dévot eut un règne pacifique que troubla seule une révolte bientôt comprimée des West-Frisons. — FLORENT III, onzième comte de Hollande, mort à Antioche en 1190, était fils de Thierry VI, à qui il succéda en 1157. Il soumit, en 1161, les West-Frisons de Dreghte, depuis longtemps révoltés, eut à lutter contre le comte de Flandre et le duc de Brabant, qui envahirent la Hollande (1165), fut battu près d'Arnstein (1166), fait prisonnier et envoyé à Bruges, où il resta captif jusqu'en 1168. Peu après son retour, Florent III eut à comprimer une nouvelle révolte des West-Frisons. L'inondation de la Hollande, par suite de la rupture des digues, en 1170, et les calamités qui s'ensuivirent suspendirent les hostilités et tournèrent les esprits d'un autre côté que celui de la guerre. En 1178, Florent combattit les Frisons avec des chances diverses et les força à acheter la paix. En 1189, il partit pour la terre sainte, se conduisit brillamment au siége de Damiette et mourut peu de temps après. — FLORENT IV, quinzième comte de Hollande, né en 1210, mort en 1234 ou 1235, succéda en 1223 à son père, Guillaume Ier, sous la tutelle de son oncle Gérard, comte de Gueldre. Il prit part à diverses guerres intérieures, secourut Othon, évêque d'Utrecht, attaqué par le seigneur de Coevorden, fut mis à la tête d'une espèce de croisade contre les Stadings révoltés contre l'archevêque de Brême, et périt, selon les uns, à Nimègue, selon d'autres à Corbie, tué dans un tournoi, d'après Albert de Stade, assassiné, d'après d'autres chroniqueurs, par un mari jaloux, Philippe, dit *Hurepel*, comte de Boulogne. C'est sous le règne de Florent IV, en 1230, qu'eut lieu, en Hollande, l'épouvantable débordement de la mer qui a formé le grand golfe du Zuyderzée. — FLORENT V, dix-septième comte de Hollande, né à Leyde en 1254, mort en 1296, avait pour père Guillaume II, dit *Williquins*, à qui il succéda en 1256, n'ayant encore que deux ans. Pendant sa minorité, la Hollande fut successivement gouvernée par son oncle Florent, par sa tante Alix et par les princes de Gueldre. A sa majorité, Florent prit en main le pouvoir. En 1272, il commença contre les West-Frisons révoltés une guerre qui se prolongea pendant dix-sept ans, au bout desquels ils firent leur soumission (1287). Deux ans auparavant (1285), Florent avait conclu avec le gouvernement anglais un traité de commerce avantageux pour la marine hollandaise. Enfin, en 1290, il prit les armes contre son beau-père, Gui de Dampierre, comte de Flandre, qu'il défit complétement en 1295. Le comte de Hollande, pour s'attacher les communes, étendit leurs libertés et leurs priviléges, ce qui mécontenta la noblesse. Une conspiration, à la tête de laquelle se trouvait Gérard de Vielsen, dont il avait violé la femme, se forma contre lui. Enlevé pendant une partie de chasse, Florent fut poignardé par les conjurés.

FLORENT (François), jurisconsulte et canoniste français, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), vers la fin du XVIe siècle, mort à Orléans en 1650. Après avoir étudié le droit à Toulouse, il fut reçu avocat au parlement de Dijon en 1622. Il se fit dans le barreau une grande réputation, et Charles Févret le choisit pour le principal interlocuteur de son dialogue : *De claris Fori Burgundici oratoribus.* Plus tard, il se rendit à Paris, où il entra en relations avec Henri de Mesme, prévôt des marchands, Jérôme Bignon, Grotius, le P. Sirmond, les frères Dupuy et autres savants de son temps. En 1630, il fut nommé professeur de droit à Orléans, et, en 1644, le garde des sceaux, Molé, qui l'honorait de son estime, lui procura une chaire de droit canon à Paris et obtint pour lui une pension de 2,000 livres. On a de Florent : *Dissertationum selectarum juris canonici libri duo* (Paris, 1632, in-8o). Cet ouvrage a été réimprimé par J. Doujat avec des œuvres posthumes de Florent, sous le titre d'*Opera juridica* (Paris, 1679, 2 vol. in-4o). Parmi les travaux de ce jurisconsulte qui sont restés manuscrits, nous citerons des *Extraits des conciles* et divers traités (2 vol. in-fol. et plusieurs in-4o).

FLORENT CHRESTIEN, poëte français. V. CHRESTIEN.

FLORENTIN, INE s. et adj. (flo-ran-tain, i-ne — rad. *Florence*). Géogr. Habitant de Florence; qui appartient à Florence ou à ses habitants : *Les* FLORENTINS. *Le peuple* FLORENTIN. *La république* FLORENTINE.

— s. f. Comm. Satin façonné qui fut d'abord fabriqué à Florence. ‖ Serge de Rome basinée, faite de laine peignée.

Florentine (ÉCOLE). Ce fut à Florence que prit naissance, au XIIIe siècle, le mouvement intellectuel qui devait régénérer l'humanité abâtardie par les longs siècles d'ignorance du moyen âge. « Au milieu des convulsions de ses guerres civiles, dit Sismonde de Sismondi, Florence a renouvelé l'architecture, la sculpture et la peinture; elle a produit le plus grand des poëtes dont encore aujourd'hui puisse se vanter l'Italie; elle a remis la philosophie en honneur; elle a donné en faveur des sciences une impression qui a été suivie par toutes les villes libres d'Italie, et elle a fait succéder à la barbarie les siècles des beaux-arts et du goût. » Nous allons suivre, d'un pas rapide, le développement des arts à Florence.

— I. PEINTURE. Des artistes grecs avaient apporté en Italie, au XIe et au XIIe siècle, le style et le goût de leur école : les peintres indigènes les imitèrent et profitèrent de leurs leçons. Les œuvres exécutées dans la manière byzantine n'avaient guère d'autre mérite que la vivacité du coloris, rehaussée encore par les fonds d'or sur lesquels se détachaient les figures; ces figures, d'un dessin sec et anguleux, avaient des attitudes roides et gauches; le mouvement, l'expression, la vie faisaient défaut. Le Florentin Cimabue (1240-1300), qui avait commencé par prendre des leçons des peintres grecs, ne tarda pas à abandonner de pareils modèles pour étudier la nature elle-même; il fut le premier, parmi les modernes, qui réussit à la rendre avec quelque vérité, et il dépassa tellement ceux qui l'avaient précédé, qu'on a daté de lui la renaissance de la peinture. Mais c'est à Giotto (1276-1336), son élève, que revient plus justement l'honneur d'avoir affranchi la peinture des règles étroites du byzantinisme, d'avoir exprimé les passions, distribué avec goût les personnages d'une même composition, dessiné avec vérité et en même temps avec élégance. Le premier peintre des temps modernes avait pour ami le premier poëte, Dante, dont il fit le portrait et dont il traduisit avec son pinceau quelques-unes des conceptions littéraires. Giotto, doué d'une imagination féconde et d'une activité qui tient du prodige, multiplia dans l'Italie entière les preuves de son génie; il créa un grand mouvement artistique et exerça une influence qui subsista jusque vers la fin du XVe siècle. Parmi les artistes qui se formèrent sous sa direction, on nomme : Stefano, de Florence, son petit-fils, qui fut surnommé le « singe de la nature, » tant il apportait de soin à imiter la réalité, et Taddeo Gaddi (1300-1366), qui exécuta de nombreux travaux à Florence, à Pise, à Arezzo, et qui, au dire de Vasari, fut supérieur à son maître et pour le coloris et pour la délicatesse de sa manière. Stefano forma à son tour Tommaso, plus connu sous le nom de *Giottino* (petit Giotto), que lui valut son habileté à imiter le chef de l'école florentine. Taddeo Gaddi eut pour élèves ses deux fils, Giovanni et Angiolo, le moine camaldule Lorenzo, Giovanni de Milan et Jacopo de Casentino. Angiolo Gaddi et Jacopo de Casentino formèrent à leur tour, le premier Antonio Veneziano, le second Spinello d'Arezzo. Ces deux derniers furent employés à la décoration du Campo-Santo de Pise, véritable musée de l'art italien primitif, où Giotto avait lui-même exécuté des fresques et où travaillèrent encore Andrea Orcagna (mort en 1376), Spinone Memmi, de Sienne, et Buffalmacco, de Florence, artistes qui, bien que n'ayant pas étudié sous Giotto, subirent néanmoins l'influence de cet illustre maître et purent à ce titre être comptés au nombre des peintres appelés *giottesques.* A cette école se rattache aussi Duccio Buoninsegna, de Sienne (mort en 1340), grand artiste dont le nom mériterait d'être plus connu.

Avec le XVe siècle commence une phase nouvelle pour l'art florentin. Dans Florence, devenue l'une des villes les plus puissantes, les plus riches, les plus prospères de l'Italie, s'élevèrent une foule d'églises et de palais que les peintres remplirent de leurs œuvres. Il faut avoir vu les restes considérables de ces peintures murales ou fresques, pour se faire une idée exacte du génie des maîtres florentins du XVe siècle. Faute d'avoir fait le voyage d'Italie, on juge fort mal ces grands maîtres en France; c'est à peine même si on retient leurs noms. Nous avons entendu un homme intelligent, un littérateur, exprimer son étonnement des éloges accordés à Masaccio : « Qui connaît Masaccio? » nous dit-il. Ceux qui ont visité Florence, lui répondîmes-nous, n'oublieront jamais Masaccio, l'artiste de génie qui a exécuté les fresques de la chapelle des Brancacci, dans l'église des carmes. Ces peintures ont ouvert à l'art une voie nouvelle, la voie où l'idéal se marie à la réalité, où la beauté des formes rehausse la vérité de l'expression. Vasari a dit ce mot profondément juste : « Tout ce qui a été fait avant Masaccio est peint; tout ce qu'il a fait est vrai et animé comme la nature même. » Masaccio devança Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël, et on ne peut mieux faire son éloge qu'en disant que ces grands maîtres étudièrent et copièrent ses œuvres. Le malheur est que Masaccio, mort à quarante et un ans (1443), n'a produit aucun de ces tableaux de chevalet qui, transportés à l'étranger et placés dans les musées, attirent l'attention de la foule et popularisent le nom de leurs auteurs. Masolino da Panicale (1383-1415) est moins connu encore en France que son élève Masaccio; les peintures qu'il exécuta, avant celui-ci, dans la chapelle des Brancacci, lui font le plus grand honneur; la manière en est large et forte.

Tandis que Masaccio commençait à formuler le grand style florentin, un humble moine dominicain, Giovanni da Fiesole (1387-1455), plus connu sous le nom de *Frà Beato Angelico*, que lui mérita la sainteté de sa vie, répandait dans ses compositions religieuses des trésors de grâce naïve, de candeur et de foi. Comme dessinateur, Fra Angelico est un peu maigre et ne respecte pas toujours les lois de la perspective; comme coloriste, il a l'éclat et la crudité des miniaturistes du moyen âge; mais ses anges et ses saints ont une beauté si suave, des expressions et des attitudes si célestes! Benozzo Gozzi, élève de Fra Angelico, hérita de la grâce de son maître; mais il eut plus d'ampleur et se rapprocha davantage de la réalité. Ses fresques du Campo-Santo de Pise sont tout à fait magistrales.

Un autre moine, bien différent de Fra Angelico par les mœurs comme par le style, Fra Filippo Lippi (1412-1469), occupe une place élevée dans l'école florentine; il se forma, non sous la direction de Masaccio, comme l'a prétendu Vasari, mais d'après les œuvres de ce maître. Il exécuta une grande quantité de travaux importants pour Côme de Médicis, pour les églises et les couvents de Florence et de Prato. De l'école de Filippo Lippi sortirent, entre autres artistes distingués, Fra Diamante, Francesco Pesello, dont le fils, Pesellino, fit preuve, dans une courte vie, de beaucoup de talent, et Sandro Botticelli (1447-1515). Celui-ci jouit d'une grande réputation en son temps; il peignit beaucoup de tableaux à petits personnages, dans le goût de Mantegna, et fut appelé à Rome par Sixte IV, qui le nomma surintendant des travaux de la chapelle Sixtine. Ses œuvres les plus importantes se voient dans cette chapelle célèbre, où travaillèrent en même temps que lui d'autres artistes qui ne font pas moins d'honneur à l'école florentine : Cosimo Roselli (né en 1430), Luca Signorelli (né vers 1441) et Domenico Ghirlandajo (né en 1449). Ce dernier fut un des maîtres les plus vaillants du XVe siècle; nul de ses rivaux n'eut une imagination plus riche et ne poussa plus loin la science du dessin, la justesse et l'élégance des mouvements, la noblesse et la vérité des expressions, la beauté souveraine des types et des attitudes. A ces qualités éminentes, il joignit, dans l'exécution de ses fresques, une entente admirable de la perspective et une vigueur de pinceau peu commune. Outre ses travaux de la Sixtine, il exécuta un grand nombre d'ouvrages considérables, notamment dans les églises de la Trinité et de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence. Si nous ajoutons qu'il fut le maître de Michel-Ange, nous aurons fait connaître son titre le plus glorieux. Son fils Ridolfo (1482-1534) fut l'ami de Raphaël et soutint dignement l'honneur de son nom.

Nous citerons encore, parmi les artistes qui illustrèrent l'école florentine au XVe siècle : Paolo Uccello (1396-1479), qui appliqua l'un des premiers les principes de la perspective à la peinture; Filippino Lippi (mort en 1505), fils de Fra Filippo et élève de Botticelli, qui eut l'honneur de terminer les peintures que Masaccio avait laissées inachevées dans la chapelle des Brancacci, et qui montra une grande habileté dans la peinture des fonds de paysages, des édifices, des costumes, des armures, des vases, des trophées et autres accessoires appelés *grotesques* par les Italiens; Raffaellino del Garbo (mort en 1524), élève de Filippino Lippi, dont il imita parfaitement le style et avec lequel il travailla, à Rome, dans l'église de la Minerve; Alessio Baldovinetti, qui fut le maître de Domenico Ghirlandanjo; Andrea del Castagno, qui passe pour avoir assassiné le Vénitien Domenico, après lui avoir dérobé le secret de la peinture à l'huile, que celui-ci tenait d'Antonello de Messine, élève de Van Eyck; Pietro et Antonio Pollaiuolo, statuaires et peintres, qui paraissent s'être formés à l'école de Castagno, et qui s'appliquèrent surtout à l'étude du nu; Attavante, miniaturiste d'un très-grand talent; Andrea Verocchio (1431-1488), plus célèbre comme sculpteur que comme peintre, maître du Pérugin et de Léonard de Vinci.

Les peintures, fresques et tableaux portatifs des divers maîtres florentins du XVe siècle sont remplis de portraits qui ajoutent un grand intérêt historique à l'intérêt que ces ouvrages présentent au point de vue de l'art. Ces portraits sont ordinairement ceux des peintres eux-mêmes et de leurs amis, des magistrats, des prélats, des grands seigneurs et des nobles dames de l'époque; les Médicis, qui donnèrent aux travaux d'art une impulsion des plus vives et furent de véritables Mécènes, ont été représentés dans une multitude de tableaux de l'époque. La vie qui anime ces figures nous étonne encore aujourd'hui; il semble qu'elles regardent réellement et qu'elles vont entrer en conversation avec le spectateur. La peinture avait ainsi fait d'immenses progrès au XVe siècle; mais il lui manquait encore cette souplesse, cette grâce idéale, cette perfection divine qui est le triomphe de l'art. « Il restait encore, dit Lanzi, à joindre aux formes le beau idéal; au dessin, l'exactitude; au coloris, l'harmonie; à la perspective aérienne, une méthode régulière; aux compositions, de la variété; enfin, de la légèreté au pinceau. » Ces perfectionnements, longtemps cherchés, furent réalisés vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe.

Ici apparaît le grand nom de Michel-Ange (1474-1563); ce maître des maîtres fut avant tout un dessinateur d'une puissance, d'une audace et d'une science incomparables. A son exemple, les autres peintres florentins négligèrent le coloris et s'attachèrent particulièrement à exprimer, par la justesse des lignes, les mouvements les plus hardis, les raccourcis les plus difficiles. « L'école florentine, dit encore Lanzi, ne s'est pas distinguée par le mérite du coloris, et c'est ce qui lui a fait donner par Mengs l'épithète de *mélancolique.* Elle n'est pas non plus très-recommandable quant aux draperies, ce qui a fait dire par d'autres que les costumes des figures de cette école sont choisis et taillés avec économie. Elle n'offre point une grande perfection à l'égard du relief. On ne voit rien de frappant dans la beauté de ses figures, parce

qu'elle fut longtemps dépourvue des grands modèles de la sculpture grecque. Dans la composition des grands tableaux, elle ne brilla point quant à l'art de grouper les figures ; on serait plutôt tenté d'en supprimer quelques-unes d'inutiles que d'en ajouter de nécessaires. Mais pour les convenances, pour la vérité, pour l'exactitude de l'histoire, elle peut être placée avant la plupart des autres écoles. Son principal mérite, et, pour ainsi dire, son patrimoine héréditaire, est le dessin, pour lequel elle semble avoir été favorisée par le caractère national même que la nature a fait exact et minutieux. L'on peut dire, en effet, que les Florentins, qui ont donné les meilleures lois quant à la propriété du langage italien, ont de même trouvé les meilleurs préceptes quant à la proportion des corps. C'est aussi un genre de gloire qui leur appartient, que celle d'avoir produit un grand nombre de peintres à fresque du premier ordre ; genre tellement supérieur à celui des tableaux à l'huile, que ce dernier paraissait à Michel-Ange un véritable jeu en comparaison de l'autre, tant il exige d'adresse et d'exercice, à cause de la nécessité de faire vite et bien, ce qui, dans tous les arts, est la chose la plus difficile. » Michel-Ange a exécuté fort peu de peintures en dehors de ses immortelles fresques du Vatican. Parmi les artistes de Florence qui furent ses élèves ou ses imitateurs, nous citerons : Francesco Granacci (1477-1544) ; Daniel de Volterre (1509-1566), et Vasari (1512-1574), plus estimé pour sa *Vie des peintres* que pour ses tableaux.

Léonard de Vinci (1452-1519), que l'on range ordinairement dans l'école milanaise dont il fut le fondateur, appartient en réalité, par sa naissance et ses premiers travaux, à l'école florentine. Il eut d'ailleurs, à Florence, plusieurs habiles imitateurs de son style, entre autres Lorenzo di Credi (1454-1530) et Giuliano Bugiardini.

Deux grands artistes, dignes de prendre place à côté de Michel-Ange et de Léonard, brillèrent à Florence vers le commencement du XVIe siècle ; l'un, Fra Bartolommeo della Porta (1469-1517), disciple de Savonarole, fut l'ami et l'émule de Raphaël. Il eut pour collaborateurs Bugiardini et Mariotto Albertinelli. L'autre, Andrea del Sarto (1488-1530), ne le cède à aucun maître pour la grâce et la beauté de ses types, la simplicité charmante de ses compositions, la pureté de ses contours, la douceur de son coloris ; ses fresques de l'Annunziata, à Florence, sont aussi admirables d'exécution que de sentiment. Ses nombreux tableaux de chevalet, dispersés dans les principaux musées, ont d'ailleurs porté sa réputation dans tous les pays. Les deux peintres qui s'approchèrent le plus du style d'Andrea furent Franciabigio et le Pontormo (1493-1588). Un autre artiste qui travailla, à la même époque qu'Andrea, dans le cloître de l'Annunziata, le Rosso (1496-1541), fut appelé en France par François Ier et devint un des chefs de l'école de Fontainebleau. Le Bronzino (1501-1570), neveu et élève du Pontormo, se distingua par la grâce de ses compositions ; il forma lui-même son neveu Alessandro Allori (1535-1607), qui fut très-savant en anatomie et peignit d'excellents portraits, et Santi di Titi, qui se perfectionna à Rome et devint un dessinateur de premier ordre. Un autre élève du Pontormo, Francesco de Rossi, plus connu sous le nom de Salviati (1510-1563), se lia à Rome avec Vasari et exécuta d'importants travaux dans cette ville. Ces divers maîtres, auxquels nous pouvons ajouter Michele del Ghirlandajo, Butteri, Naldini, Buontalenti, le Barbatelli, etc., firent généralement consister l'art de peindre dans la science du dessin ; ils offrent entre eux, dit Lanzi, « une parfaite uniformité de style, modifiée seulement par les différents degrés de talent et de génie de chacun d'eux. »

Vers la fin du XVIe siècle, un artiste doué d'une riche imagination, Ludovico Cardi, dit le Cigoli (1559-1613), chercha, dans l'imitation du Corrége, à allier à la correction florentine la morbidesse et le relief de l'école lombarde. Son meilleur élève fut Giovanni Biliverti, et ses rivaux les plus habiles furent Domenico da Passignano, qui se forma par l'étude des maîtres vénitiens, et Cristofano Allori (1577-1621), petit-fils d'Alessandro, qui fut un coloriste plein de charme. On compte encore, parmi les meilleurs peintres de cette époque, Matteo Rosselli (1578-1680), Jacopo da Empoli (1554-1640), Francesco Furini, etc.

Carlo Dolci (1616-1686) est un des maîtres les plus connus de l'école florentine au XVIIe siècle ; il n'est guère de musée et même de galerie particulière un peu importante qui ne possède une ou plusieurs *Madones* dues au pinceau de ce maître plus gracieux que robuste, plus élégant que profond. Dans le même temps que lui vivait Pietro Berrettini (1596-1669), dit le Cortone, du nom de la ville de Toscane où il naquit, maître d'un talent facile, plein d'affectation, dont l'influence fâcheuse, s'exerça surtout à Rome, qui ne laissa pas de contribuer à la décadence de l'école florentine. Après lui, nous ne rencontrons plus dans cette école que des peintres médiocres, dont les plus connus sont : les Dandini, Gabbiani, Benedetto Luti, Matteo Bonecchi, Giacinto et Lodovico Gimignani, et le paysagiste Zuccherelli.

— II. SCULPTURE. Ce fut à Pise que l'art du sculpteur commença à secouer le joug des routines byzantines. Nicolas (mort vers 1275) et André de Pise (1270-1345) furent l'un le Cimabue, l'autre le Giotto de la sculpture. André est l'auteur d'une des admirables portes du Baptistère de Florence. Les autres portes sont dues à Lorenzo Ghiberti (1381-1455), qui dépassa tous ses prédécesseurs par la pureté et l'élégance de son style. Donatello (1386-1468), l'émule de Ghiberti, imprima à l'école florentine un caractère qu'elle ne perdit plus, celui de l'imitation exacte et savante de la nature. Un autre maître de la même époque, Luca della Robbia (1400-1481), a laissé des sculptures qui sont des chefs-d'œuvre de grâce naïve ; mais il est plus connu par ses ouvrages en terre cuite et vernissée, qui sont des espèces de bas-reliefs de faïence. Son neveu, Andrea della Robbia, et les quatre fils de celui-ci, exploitèrent les procédés dont il leur avait légué le secret. Au XVe siècle, la sculpture florentine compte encore Jean de Pise, élève de Donatello, Michelozzo Michelozzi, Desiderio di Settignano, autre élève de Donatello, Mino di Fiesole, Benedetto di Majano, Matteo Civitali, Benedetto di Rovezzano, Antonio Pollaiuolo et Andrea Verocchio, le plus célèbre des disciples de Donatello, auteur de la statue équestre en bronze de Colleoni, qui se voit à Venise, et qui est une des œuvres les plus énergiques, les plus fières, de la Renaissance.

Le grand maître de la sculpture, non-seulement pour l'école florentine, mais pour toutes les écoles modernes, Michel-Ange, donna à la forme humaine un caractère incomparable de force, de grandeur et de majesté. Ses deux meilleurs élèves furent Montorsoli et Montelupo. On ne compte pas ses imitateurs ; mais la plupart firent fausse route en cherchant à atteindre à l'énergie de son style. Baccio Bandinelli (1487-1559) et Vincenzio Danti (1530-1567), notamment, tombèrent dans l'exagération des détails anatomiques. Le Tribolo (1485-1550) et Benvenuto Cellini (1500-1570) eurent plus de délicatesse. Celui-ci fut surtout un orfèvre et un ciseleur habile. Sansovino (1477-1570) sut éviter l'imitation servile et se faire un style plein d'élégance. Ammanati, au contraire, tomba dans le style conventionnel des imitateurs de Michel-Ange. Jean Bologne (1524-1599), né à Douai, vint de bonne heure en Italie, et vécut si longtemps à Florence, qu'on peut le considérer comme appartenant à l'école toscane. Ses œuvres sont pleines de mouvement, d'imagination et de hardiesse. Il eut pour élèves Pierre Francavilla (1548-1615), Flamand italianisé, et P. Tacca (mort en 1640), qui est un des derniers sculpteurs florentins dignes d'être cités.

— III. ARCHITECTURE. La Toscane vit l'architecture, comme les autres arts, se régénérer chez elle. Dès la fin du XIe siècle, Buschetto élevait le dôme de Pise, monument à part pour cette époque, et dans lequel l'habile emploi des matériaux antiques semblait faire pressentir que l'architecture, dans la nouvelle voie où elle allait bientôt entrer, ne sacrifierait ni au style byzantin ni au style ogival. Arnolfo di Lapo (1232-1310), qui donna le plan de la cathédrale de Florence, ouvrit le premier la route. Giotto et Andrea Orcagna furent aussi excellents architectes qu'excellents peintres : le premier construisit le campanile de Florence, une merveille de délicatesse ; le second la *Loggia dei Lanzi*, où se manifeste le caractère particulier de l'architecture toscane : la force et la gravité. Enfin Brunelleschi (1377-1446) paraît et crée l'architecture classique. Dans ses œuvres et dans celles de ses élèves, les proportions antiques, grandes et sévères, s'unissent à l'esprit et à l'élégance des constructions romanes et byzantines. Michelozzo Michelozzi et Benedetto di Majano, déjà cités comme sculpteurs, construisent, dans le nouveau style, l'un le palais des Médicis (depuis palais Riccardi), l'autre le palais Strozzi. L'architecture classique est ensuite développée et perfectionnée à Florence par Léon-Baptiste Alberti (1404-1472), auteur d'un traité de l'*Art de bâtir*, et par Antonio di San-Gallo.

Florentin (LE), comédie en un acte et en vers de La Fontaine ; représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 20 juillet 1683. Harpagème, bourgeois de Florence, veut épouser sa pupille Hortense, qui ne l'aime point, parce qu'il est bourru, bizarre et jaloux. Elle a donné son cœur à Timante, qui n'a aucun des défauts d'Harpagème. Ce dernier, malgré les avis de sa mère et de Marinette, qui lui prédisent que sa jalousie lui attirera quelque malheur, tient Hortense sous les verrous. Timante tâche de délivrer la jeune fille. Harpagème, pour faire cesser les poursuites de ce rival et s'en venger, a ordonné à un ouvrier de dresser un piége auquel Timante doit se prendre lorsqu'il cherchera à s'introduire dans l'appartement d'Hortense. Voulant connaître les vrais sentiments de sa pupille, le tuteur prend le costume d'un docteur qui est parent de la jeune fille, et se présente à elle pour l'exhorter à accepter la main d'Harpagème. Hortense, que Marinette a prévenue de ce déguisement, avoue au faux docteur son amour pour Timante, et accuse son tuteur d'avoir fait naître lui-même cet amour par sa défiance exagérée. Timante, instruit aussi du projet de vengeance d'Harpagème, gagne le serrurier qui doit préparer le piége, et le tuteur reste pris en voulant essayer l'instrument de sa vengeance. Timante et Hortense s'enfuient pendant ce temps, et le vieillard appelle pour qu'on le délivre, afin de poursuivre les deux amants ; mais on vient, au contraire, l'arrêter, de la part du sénat de Florence, pour le punir des vexations qu'il a fait subir à Hortense. Harpagème est obligé de rendre compte de l'administration des biens de sa pupille, qui épouse Timante. L'abbé de La Porte, dans ses *Anecdotes dramatiques*, donne à cette comédie la même origine qu'à la satire du même titre, que La Fontaine fit pour se venger de Lulli, lequel, après lui avoir demandé les paroles d'un opéra, ne voulut plus en faire la musique. Nous croyons que l'abbé se trompe.

L'intrigue de la pièce est légère ; mais les détails piquants et le mérite du style rachètent amplement ce défaut. Cette comédie fut, du vivant de La Fontaine, jouée sous le nom de Champmeslé ; les registres de la Comédie-Française l'attestent. Elle était d'abord en trois actes. C'est Jean-Baptiste Rousseau qui, après la mort de La Fontaine, a entrepris de la réduire en un acte. La Harpe appelle le *Florentin* « un des plus jolis actes qui égayent encore le théâtre de Thalie. » Geoffroy ne goûtait que médiocrement le chef-d'œuvre dramatique de La Fontaine. « Ce qui a fait la fortune de la pièce, dit-il, c'est le caprice de quelques actrices à la mode qui se sont piquées de briller dans la scène d'Harpagème avec sa pupille. Dans le nombre, il faut placer une illustre tragédienne, Mlle Lecouvreur, qu'on n'aurait pas soupçonnée d'ambitionner la gloire d'une petite amoureuse de comédie. Cette haute et puissante dame, en jouant le rôle d'Hortense, fit beaucoup d'honneur au *Florentin ;* mais cette fantaisie n'a rien ajouté à sa réputation. »

Fiévée a été plus juste envers le fabuliste devenu auteur dramatique : « On reconnaît, dit-il, dans cette petite pièce l'excellente littérature du siècle de Louis XIV. Les caractères sont bien tracés et ne se démentent jamais ; tous les personnages concourent à l'action, et l'on chercherait vainement un seul mot inutile. Harpagème est jaloux jusqu'à la cruauté ; tyran dans sa maison, personne n'oserait le contredire ; mais, quoiqu'il ne fasse grande estime des conseils de sa mère, encore est-il obligé de les entendre, et ce qu'elle dit forme un contraste charmant avec les principes qu'il a adoptés ; l'apologie de l'adresse des amants plaît dans la bouche d'une vieille femme, en devient plus gaie et ne blesse aucune convenance. »

FLORENTIN (SAINT-), petite ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. N.-E. d'Auxerre, sur l'Armançon et sur le canal de Bourgogne ; pop. aggl., 2,249 hab. — pop. tot., 2,561 hab. Commerce de bois, de charbon, de blé, de poterie. Cette petite ville, agréablement située sur les pentes et sur le sommet d'une colline, au pied de laquelle se réunissent l'Armançon et l'Armance, est partagée en forme de croix par quatre rues assez bien alignées et aboutissant à une belle place publique, au milieu de laquelle s'élève une fontaine alimentée par une source située à 1 kilomètre de la ville. Quatre portes principales y donnent entrée ; de belles promenades l'environnent, et quelques édifices remarquables y attirent l'attention. L'église, monument historique, édifice inachevé du XVe siècle, offre, à l'extérieur, de beaux portails (celui du N. est précédé d'un escalier de trente-cinq marches), et à l'intérieur de beaux vitraux, de délicates sculptures de la Renaissance, un curieux saint sépulcre et plusieurs bas-reliefs d'une grande finesse d'exécution. Signalons aussi la tour qui sert de clocher, seul reste des anciennes fortifications de la ville, l'Hôtel-Dieu et la halle.

Le bourg de Saint-Florentin a une origine très-ancienne. Vers la fin du VIe siècle, Brunehaut, qui s'y était mise à couvert des poursuites de Théodebert II, roi d'Austrasie, y fut vainement attaquée par Landry, favori de Frédégonde. En 879, les Normands, chassés de Tonnerre par Richard le Justicier, duc de Bourgogne, vinrent mettre le siége devant Saint-Florentin. Les habitants se défendirent très-énergiquement, et, avec le secours du duc de Bourgogne, ils contraignirent les Normands à lever le siége. En 936, les comtes de Champagne forcèrent les Bourguignons à abandonner Saint-Florentin. En 1284, le mariage de Jeanne de Navarre, héritière du comte de Champagne, avec Philippe le Bel, réunit Saint-Florentin à la couronne de France. La vicomté de Saint-Florentin changea plusieurs fois de possesseurs. Sous Louis XV, elle appartenait à l'infâme duc de La Vrillière, qui s'était acquis les faveurs du roi en lui servant d'entremetteur.

FLORENZI WADDINGTON (la marquise Marianne), femme philosophe italienne, née en Toscane vers 1820. Elle s'appliqua de bonne heure à l'étude approfondie de la philosophie allemande. Elle traduisit en italien la *Monadologie* du grand Leibnitz, qu'elle enrichit de notes savantes, puis le *Bruno* de Schelling, avec un Discours préliminaire et des notes de son propre fonds. Ce travail fut si bien accueilli en Italie, que le comte Mamiani, le premier des philosophes vivants de l'Italie, écrivit pour ce livre une longue et remarquable préface, dans laquelle il traite des avantages et des erreurs de la philosophie allemande en général, et en particulier de celle de Schelling. L'illustre philosophe allemand, de son côté, se montra fort satisfait, et de la traduction, et de la critique de son œuvre par la noble Italienne. La marquise Florenzi a donné, en outre, la traduction de dix-huit discours du professeur Hamberger sur les *Principaux points de la philosophie de la religion*, d'après les principes de Schelling (avec introduction et notes de la marquise), et un ouvrage original : *Essais de psychologie et de logique*.

FLORER v. a. ou tr. (flo-ré — rad. *flore*, suif). Mar. Oindre de suif : FLORER *un vaisseau*.

FLORÈS s. d'un genre indéterminé (flo-rèss — du lat. *flores*, fleurs). Usité seulement dans l'expression *Faire florès*, Briller, réussir d'une manière éclatante ; se faire remarquer par sa dépense, briller dans le monde que l'on fréquente :

> Si vous voulez en tout *faire florès*,
> Qu'avec beauté grosse dot soit donnée.
>
> Mme DESHOULIÈRES.

FLORÈS, île de l'archipel des Açores, la plus occidentale du groupe, par 33° 33' de long. O. et 39° 31' de lat. N. ; superficie, 102 kilom. carrés. Côtes escarpées ; sol montagneux, mais bien arrosé et fertile en céréales, lin, vignes ; 15,000 hab. Chef-lieu, Lagens. ‖ Ile du Grand océan Pacifique, sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord, au S.-O. de l'île Quadra-et-Vancouver ; 48 kilom de longueur sur 10 kilom. de largeur. ‖ Petite île de l'océan Atlantique, sur la côte de la république de l'Uruguay, à 30 kilom. S.-E. de Montevideo.

FLORÈS, ENDÉ ou **MANGDÉRAÏ**, île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de la Sonde, entre 7° 53' et 9° 3' de latit. S., 117° 37' et 120° 45' de long. E. ; à l'E. de l'île Sumbava, au S. de Célèbes et à l'O. de Timor ; 20,000 kilom. carrés ; 300 kilom. sur 90. Cette île, dont l'intérieur est très-peu connu, offre plusieurs bons ports sur les côtes. Elle renferme de vastes et belles forêts, riches surtout en bois de sandal. Commerce avec les Célèbes, la Chine et Timor. Les Portugais ont un établissement à Larantouka.

FLORES (Juan), littérateur espagnol du XVIe siècle. Il est l'auteur d'un petit ouvrage intitulé : *la Historia de Cerisel y Mirabella, con la disputa de Torrellas y Braçayda* (Séville, 1524), qui se compose d'un petit roman et d'une dissertation sur la question de savoir quel est celui des deux sexes qui donne à l'autre le plus d'occasions de pécher. Ce livre eut un grand succès, non-seulement en Espagne, mais en Europe. Il fut traduit en anglais, en italien et en français. La traduction française, de Maurice Scève, a paru sous le titre de : la *Déplorable fin de Flamète*, et a eu de nombreuses éditions.

FLORESCO (Jean-Emmanuel DE), général et homme d'Etat roumain, né à Rimnie-sur-l'Olto en 1819. Lorsqu'il eut terminé ses études, il suivit la carrière des armes, se rendit à Paris pour y perfectionner son instruction et suivre les cours de l'Ecole d'état-major, retourna au bout de quelque temps dans sa patrie et parvint rapidement au grade de colonel. L'hospodar Bibesco, dont il devint le gendre, le prit pour aide de camp. Lorsque son beau-père eut abdiqué (1848), Floresco quitta le service. Il reçut néanmoins peu à près le titre de professeur honoraire à l'école militaire de Bucharest, et fut promu général en 1849. Investi d'un commandement pendant la guerre de Transylvanie, M. Floresco y donna des preuves de son courage et de ses talents militaires. Aussi, quelques années plus tard, fut-il appelé à entrer au pouvoir comme ministre de la guerre, et il montra dans ces fonctions de véritables qualités administratives. A la suite d'une crise ministérielle, il renonça à son portefeuille et fut nommé inspecteur général de l'armée. Appelé une seconde fois au ministère de la guerre sous le prince Alexandre-Jean Couza, en 1862, il fut investi des fonctions de major général l'année suivante, lorsque le prince prit le commandement actif de son armée, et quitta de nouveau le ministère par suite d'un de ces changements de cabinet si fréquents à la fin du règne d'Alexandre-Jean.

FLORESTAN Ier (Tancrède-Louis-Roger-Florestan GRIMALDI), prince de Monaco, né le 10 octobre 1785. Il était fils du prince Honoré IV. Selon un usage pratiqué dans cette famille, il fit en France son éducation, mais sa jeunessee fut malheureuse. La principauté de Monaco ayant été incorporée à la France, et la famille régnante ayant été privée, par suite, de ses revenus, le jeune prince Florestan resta à Paris, dénué de ressources, sollicitant une indemnité. Sa vie fut alors très-précaire, très-agitée, et l'on assure qu'il fut obligé quelque temps de chercher comme acteur ou figurant des moyens d'existence sur les théâtres du boulevard. N'étant, d'ailleurs, que le second fils du prince titulaire, il n'eut pendant longtemps qu'une position très-incertaine.

Le gouvernement français lui accorda enfin, dans les dernières années de l'Empire, une indemnité sous forme de pension annuelle. Le 27 novembre 1816, le prince épousa une Française, d'origine très-obscure, Marie-Louise-Caroline-Gabrielle Gibert, née le 18 juillet 1793. Il en eut un fils et une fille.

La principauté fut rétablie après l'Empire. En 1851, le duc régnant, Honoré V, étant mort,

le prince Florestan succéda à son frère aîné, qui siégeait en même temps à la Chambre des pairs comme duc de Valentinois. Il conserva l'habitude qu'ont eue tous les princes de sa maison de résider une grande partie de l'année en France, surtout à Paris. La révolution française de 1848 ayant eu un contre-coup à Monaco, et la population s'étant révoltée à l'occasion du prix du pain, les deux communes de Menton et de Rochebrune se séparèrent de la principauté. Elles se donnèrent au roi de Sardaigne, qui les accepta et les annexa par un décret à son royaume. Le prince Florestan Ier adressa aux puissances signataires des traités de 1815 une protestation contre cette violation commise par Charles-Albert. Mais le parlement de Turin vota l'annexion, et les deux villes furent occupées par les troupes piémontaises jusqu'au jour où la France s'étant annexé les Alpes-Maritimes acheta au prix de 4 millions ce territoire au successeur du duc.

Florestan Ier mourut à Paris le 20 juin 1856, laissant deux enfants : un fils qui lui succéda sous le nom de Charles III, et une fille.

FLORESTINE s. f. (flo-rè-sti-ne — nom de femme). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique : *La* FLORESTINE *pédalée*.

FLORET (SAINT-), village et commune de France (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arrond. et à 13 kilom. d'Issoire; 606 hab. Source minérale. Château féodal du XIIIe siècle, conservant à l'intérieur des peintures murales dont les sujets sont tirés d'un roman de chevalerie.

FLORETONNE s. f. (flo-re-to-ne). Comm. Qualité de laine d'Espagne.

FLORETTE s. f. (flo-rè-te — dimin. du lat. *flos, floris*, fleur). Métrol. Monnaie frappée sous Charles VI et marquée de trois fleurs de lis, qu'on appela aussi GRAND BLANC.

FLOREZ (Henri), historien espagnol, né à Valladolid en 1701, mort en 1773. Il entra à l'âge de quinze ans dans l'ordre des augustins, et, après avoir professé la théologie à Alcala, se consacra entièrement à des travaux historiques, dont la mort seule vint interrompre le cours. Son premier ouvrage fut une *Clef historique* (Madrid, 1743), qui atteignit sa dixième édition en 1780. Cependant ce livre, abrégé d'histoire universelle, ne se recommandait par aucun mérite littéraire, et de plus le fanatisme religieux et la partialité s'y montrent à chaque page. Heureusement pour la réputation de Florez, ses autres ouvrages appartiennent à un genre qu'il était plus apte à traiter. Le plus célèbre de tous est son *España sagrada* (l'*Espagne sacrée*), qui, de même que la *Gallia christiana* de Sainte-Marthe et l'*Italia sacra* d'Ughelli, devait renfermer l'histoire de chaque diocèse du pays auquel elle était consacrée, avec une biographie des évêques qui s'y étaient succédé. Cette œuvre immense ne put être terminée par Florez, à la mort duquel elle en était à son vingt-septième volume; elle a été continuée par deux moines augustins, Risco et La Canal, et le dernier volume, qui est le quarante-septième de l'ouvrage, n'a paru qu'en 1850, aux frais du gouvernement espagnol. L'*España sagrada* a, surtout pour les étrangers, une grande valeur, en ce qu'elle renferme tout au long d'anciennes chroniques que l'on chercherait vainement ailleurs. Parmi les autres ouvrages de Florez, nous mentionnerons ses *Médailles des colonies de l'Espagne* (Madrid, 1757-1773, 3 vol. in-4°), ouvrage qui traite de l'histoire d'Espagne à l'époque où cette contrée était occupée par les Romains, et ses *Memorias de las reynas catolicas* ou *Vies des reines d'Espagne* (Madrid, 1770, 2 vol. in-4°), avec des gravures représentant les costumes des différentes reines.

FLOREZ (Jose-Segundo), historien et publiciste espagnol contemporain. Il fit ses études à l'école normale centrale de Madrid, et s'était déjà fait connaître avantageusement dans la littérature lorsqu'il quitta cette ville pour venir s'établir en France. Son principal ouvrage est une *Vie politique et militaire d'Espartero* (Madrid, 1845, 4 vol.), qui renferme des documents curieux et importants sur l'histoire contemporaine d'Espagne. A Paris, où il réside depuis plusieurs années, il a rédigé pendant longtemps l'*Echo hispano-américain*, et publié une *Grammaire de la langue espagnole*, des *Almanachs hispano-américains* et différents autres écrits.

FLOREZ ESTRADA (Alvaro), économiste espagnol, né dans la principauté des Asturies en 1769, mort en 1853. Il était, en 1808, procureur général de la principauté des Asturies, et le premier déclara la guerre à Napoléon, si nous en croyons le biographe espagnol auquel nous empruntons les éléments de cette courte notice. Plus tard, il joua, comme homme politique, un rôle des plus importants, fut nommé député et sénateur à vie du royaume d'Espagne, et fit preuve dans les deux chambres, où il fut successivement appelé, d'un ardent patriotisme et d'un zèle infatigable pour les intérêts véritables et le développement matériel et moral de sa patrie. Son principal ouvrage, un *Cours d'économie politique*, a été plusieurs fois réédité en Espagne et a été traduit en français et en anglais. On a encore de lui : *Introduction à la guerre de l'Indépendance; Examen impartial des discussions de l'Amérique avec la métropole, et moyens de les réconcilier; Parallèle du clergé protestant et du clergé d'Espagne; Projet d'une constitution politique de l'Espagne; Projet d'une constitution militaire; Représentation à Ferdinand VII en l'année* 1818, écrit dans lequel il met en relief tous les actes arbitraires de ce prince; le *Tribun du peuple espagnol; Eléments d'économie politique; Traité complet de droit public*, etc.

FLORIACENSIS PAGUS, nom latin de FLEURIEUX.

FLORIACUM, nom latin de FLEURY-SUR-LOIRE.

FLORIAN (SAINT-), bourg d'Autriche, dans la haute Autriche, district et à 17 kilom. N.-O. de Steier, près du Danube; 1,100 hab. Riche et beau couvent d'augustins, dont l'église et les autres constructions sont rangées parmi les plus beaux monuments de l'empire.

FLORIAN (saint), né vers l'an 190 à Zeiselmauer, dans la basse Autriche actuelle, martyrisé en 230. Il servait dans cette province sous les ordres du gouverneur romain Aquilinus, qui, pendant une persécution de Dioclétien contre les chrétiens, le fit noyer dans l'Ens, non loin de Lorch. La nuit qui suivit son martyre, Florian apparut, dit la légende, à une pieuse femme et la pria de faire enterrer son corps au lieu où s'élève aujourd'hui le grand couvent des chanoines augustins, près Linz. Plus tard, les reliques de ce saint furent transportées à Rome et réunies à celles des saints Etienne et Laurent. Lorsque, en 1183, le roi de Pologne Casimir et l'évêque de Cracovie Gédron demandèrent des reliques au pape Lucius III, ce pontife leur envoya celles de saint Florian, qui depuis cette époque fut le patron de la Pologne. On le représente d'ordinaire sous le costume d'un guerrier, tenant un vase, dont il verse le contenu sur des flammes, parce que sa protection est invoquée dans les incendies. On célèbre sa fête le 4 août.

FLORIAN (Jean-Pierre CLARIS DE), écrivain français, né au château de Florian (Gard) en 1755, mort à Sceaux en 1794. L'enfance de Florian s'écoula « sur les bords du Gardon, au pied des hautes Cévennes, entre la ville d'Anduze et le village de Massanne, » et de ces premières années, des frais vallons où il avait erré, il garda toujours le souvenir. Un vieil oncle fort prodigue, qui s'était chargé de lui, trouvant trop lourd le fardeau de veiller sur l'enfant, l'abandonnait à toutes ses fantaisies. Il mourut sans rien laisser à son neveu, et Florian fut mis en pension à Saint-Hippolyte. Son père avait un frère aîné, qui avait épousé une des nièces de Voltaire, et allait souvent à Ferney. Le marquis de Florian demanda au patriarche la permission de lui présenter son neveu, permission qui fut gracieusement octroyée. L'enfant amusa le vieillard par son joyeux babillage, et reçut le nom de Floriannet. Voltaire lui écrivit quelque temps et l'appelait M. de Floriannet, comme nous le voyons dans l'extrait suivant :

« Monsieur de Floriannet, voilà tout ce que j'ai l'honneur de vous dire de votre famille dont j'ai l'honneur d'être par ricochet. »

La mère de Florian, Gilette de Salgues, était d'origine castillane, et Boissy d'Anglas, qui vivait dans l'intimité de la famille, dit qu'elle « avait conservé quelque chose des mœurs et des habitudes particulières au pays où elle était née, et qu'elle l'avait transmis à son fils. » Son père, qui avait consacré une partie de sa modeste fortune à faire honneur à sa position (il était chef d'une compagnie de cavalerie), le destina à suivre la même carrière. Florian était alors page du duc de Penthièvre, à qui sa gaieté plaisait beaucoup, et ce prince, ordinairement triste, d'ailleurs si vertueux et si bienfaisant, conçut pour lui une affection qui ne se démentit jamais. Ce fut avec regret qu'il le vit partir pour l'école d'artillerie de Bapaume; mais Florian n'y resta pas longtemps, et rentra chez son bienfaiteur avec le grade de capitaine de dragons. Comme son heureux caractère ne se démentait pas, il faisait les délices du château d'Anet; il composait déjà des pièces de vers et de petits romans qui n'avaient pas grand succès, mais qui dénotaient une grande facilité et une certaine fraîcheur de sentiments. Il fit même un sermon, voici à quelle occasion. Le curé de Saint-Eustache étant venu voir le duc de Penthièvre, on se mit à causer *sermons*. Florian, qui avait le droit de se mêler à toutes les conversations, soutint que ce n'était pas chose difficile de composer un sermon, et qu'il en ferait bien un lui-même si besoin était. Le prince paria 50 louis qu'il serait parfaitement incapable de produire quoique ce fût qui ressemblât à un sermon. Piqué au jeu, notre futur fabuliste se mit à débiter une terrible improvisation sur la mort : « Ce grand de la terre, s'écriait le capitaine de dragons, qui, fier de sa haute naissance, se croit pétri d'un limon plus noble que le mien, doit tout à la mort; il tient d'elle seule tout ce qui fait sa fausse gloire. Qu'il ose produire les titres qui l'élèvent au-dessus de ses égaux! Chacun de ces titres est un bienfait de la mort. Sa noblesse? Elle est appuyée sur un monceau de cadavres; plus le monceau grossit, plus elle devient illustre. Ses dignités, à qui les doit-il? A la mort, qui a moissonné ceux qui les avaient méritées. » Le capitaine Florian qui prêchait avec tant d'onction ne ressemblait guère au Florian des fables, au berger amoureux d'une Estelle champêtre, regardant, penché sur sa houlette, ses agneaux baignant leur blanche toison dans l'eau limpide du fleuve. Vive Dieu! Le chevalier de Florian dépense son argent en café et en liqueurs, le chevalier de Florian tombe « sérieusement malade, » le chevalier de Florian peut montrer une blessure reçue sur le terrain; il boit, ce mélancolique Némorin; il aime violemment, ce pudique Florian; il se bat à outrance, ce porteur de houlette, qui ne devrait, pense-t-on, rêver que de vertes campagnes et de forêts ombreuses. Notez que Florian n'était pas romanesque. L'anecdote suivante en fait foi. Gentilhomme ordinaire du duc de Penthièvre et rassuré contre les coups de la fortune par une pension fort respectable, il s'éprit un jour de Mlle Le Sénéchal, à laquelle M. de Lacretelle faisait aussi sa cour. Le capitaine réussissait à merveille, et Mme Le Sénéchal conseillait fortement au second soupirant de se désister de ses prétentions, quand le bruit courut que la famille de la jeune fille avait subi des pertes sensibles. On vit soudain se refroidir l'enthousiasme de Florian; il devint d'une politesse exquise, voila sous un air de modestie l'éclair de ses yeux vainqueurs et finit par disparaître complétement. Comme on voit, cet amour n'est guère poétique. Mais peut-être a-t-on un peu calomnié l'auteur de *Galatée*.

Enfin *Galatée* parut (1783). On lut beaucoup ce simple conte, qui relevait quelques fadeurs et des réminiscences d'Honoré d'Urfé par un coloris plus vif et des scènes véritablement touchantes. Les trois premiers livres sont imités de Cervantes, le quatrième seul est original. *Estelle*, qui parut quelques années après (1788), malgré des qualités incontestables de diction, de peinture et de sentiment, n'eut pas autant de succès que son aînée. Il faut dire aussi que le mouvement régénérateur qui se préparait laissait peu d'espoir à la littérature de se faire écouter. Il eût fallu un *loup* dans ces bergeries de Florian. *Numa Pompilius*, qui avait précédé *Estelle* de deux ans, fut accueilli assez froidement. On trouve dans ce récit de fort bons passages, mais il a le tort de vouloir rivaliser avec le *Télémaque* et de ne pas se douter de la couleur antique si bien observée par Fénelon. Les *Contes* en vers de Florian sont bien loin de ceux de La Fontaine; mais çà et là on rencontre de jolies idées parfaitement exprimées, beaucoup de facilité et de légèreté dans la facture du vers, de la grâce et du naturel. Bref, on peut dire que Florian en était arrivé au point d'aborder sans trop de présomption le genre qui a immortalisé La Fontaine.

Florian avait étudié Horace et Virgile avec passion; il connaissait la nature, et avait déjà montré dans ses contes de la finesse d'esprit avec une dose de malice fort suffisante. Mais entre La Fontaine et lui la différence est grande. La Fontaine est d'une charmante naïveté, et, comme le dit fort bien M. Saint-Marc Girardin, nous intéresse aux animaux qu'il fait parler, ou au poëte lui-même. Le *Bonhomme* mettait de son âme partout, et elle rayonne de tous côtés, échauffant le récit de sa lumière douce et attirant invinciblement le cœur. « Avec Florian, ajoute le même auteur, nous ne nous intéressons qu'au sens de la fable, à sa moralité, qui est toujours fine et délicate, et à la manière ingénieuse ou même épigrammatique dont cette moralité est amenée par le récit. » Florian aime Horace et Virgile, La Fontaine se plaît avec Montaigne, et les fabliaux du XVIe siècle font ses plus chères délices; il aime la reine de Navarre... Florian observe bien les petits travers de l'humanité, sans être un satirique mordant et un profond moraliste. Sous la forme légère de ses fables, il sut se moquer agréablement, et des individus, et de la société, comme s'il eût espéré les réformer. « Au fond, dit encore le même auteur, il se contentait d'être applaudi à l'Académie, et faisait tout son possible pour se mettre à l'écart des agitations politiques. »

La vie privée de Florian ne présente pas d'incidents d'un grand intérêt. « Il l'avait écrite lui-même, dit Jauffret, et l'avait sans doute rendue intéressante, car il savait donner du prix aux détails les plus futiles; mais cette vie n'existe plus. » Nul n'était plus gai que lui avec des amis; sa physionomie s'allumait au feu de son esprit enjoué, et l'on prétend qu'il eût fait rire, à certains moments, l'homme le plus mélancolique de la terre. Avec les personnes qu'il ne connaissait pas, il était grave, mais d'une gravité bienveillante. Il portait dans tous les actes de sa vie cette sensibilité dont il a rempli ses ouvrages. Jamais un malheureux n'a imploré en vain ses secours, et quand ses ressources n'étaient pas suffisantes, il demandait à de plus riches que lui. A la mort de son père, il n'avait trouvé que des dettes pour héritage; il eût pu répudier la succession, mais il préféra se porter héritier et payer les dettes du petit trésor personnel qu'il devait à ses ouvrages. Il ne se réserva du patrimoine maternel qu'un petit champ qu'il donna à une bonne vieille fille qui avait vécu près de son père pendant un demi-siècle et qui l'avait vu naître lui-même. La pauvre femme accepta le présent en disant : « Je vous le rendrai bientôt, car je vais mourir. » Elle était bien loin de penser qu'elle lui survivrait. La Révolution crut voir un ennemi dans ce poëte si doux et si inoffensif. Il fut jeté impitoyablement en prison, sous le prétexte de relations avec les émigrés, et quand le 9 thermidor vint le rendre à la liberté, il était abattu, brisé. Quelque temps encore, il traîna un reste d'existence et bientôt il s'éteignit dans les bras de ses amis. Ses dernières paroles furent touchantes, et elles résument bien tout ce qu'on peut dire sur cet écrivain : « Que ne puis-je être certain de reposer sous le grand alisier de mon village, où les bergères se rassemblent pour danser! Je voudrais que leurs mains pieuses vinssent arracher le gazon qui couvrirait mon tombeau; que les enfants, après leurs jeux, y jetassent leurs bouquets effeuillés; je voudrais enfin que les bergers de la contrée y fussent quelquefois attendris, en y lisant cette inscription :

> Dans cette demeure tranquille
> Repose notre bon ami.
> Il vécut toujours à la ville,
> Et son cœur fut toujours ici. »

Alfred de Musset ne s'est-il pas rappelé ces vers quand il a écrit :

> Mes bons amis, quand je mourrai,
> Plantez un saule au cimetière;
> Sa pâleur m'en est douce et chère,
> Et son ombre sera légère
> A la terre où je dormirai?

Le tombeau de Florian, une simple stèle de pierre, surmontée du buste du poëte, se voit encore auprès de la petite église de Sceaux.

Nous n'avons pas parlé des ouvrages que Florian écrivit pour le théâtre; ils sont peu nombreux, mais on ne peut passer sous silence son talent dramatique. La Harpe dit que les comédies de Florian se distinguent par le naturel et sont très-agréables à lire. Il eut la bonne idée de changer le caractère d'Arlequin, ce grossier bouffon de l'Italie dont la verve railleuse, sarcastique et folle finissait par lasser l'esprit. Florian lui prêta quelques vertus naïves qui le font rentrer dans l'humanité et nous donnent de la sympathie pour lui. On a prétendu à tort qu'il en avait fait un personnage nouveau. La comédie larmoyante, ou le drame, avait été déjà inventée, et Florian ne fit que changer Arlequin en personnage de drame. C'est l'opinion de M. Saint-Marc Girardin, et nous nous y rangeons. Talent sympathique avant tout, Florian, dont le nom seul réveille une affectueuse curiosité, souffrit beaucoup de l'indifférence du public pour quelques-uns de ses ouvrages. La critique ne fut pas toujours disposée en sa faveur et montra les griffes sous les caresses. Rivarol, qui n'épargnait personne, surtout ses amis, disait d'un livre de Florian : « Il y a la moitié de l'ouvrage en blanc, et c'est ce qu'il y a de mieux. » C'était une brutalité à peine spirituelle; il trouva mieux. Un jour, il rencontra Florian qui marchait devant lui avec un manuscrit qui sortait de sa poche. Il l'aborda et lui dit : « Ah! monsieur, si l'on ne vous connaissait pas, comme on vous volerait! » Heureusement que Florian avait la réplique facile.

Ses ouvrages, outre ceux que nous avons cités, sont : le *Baiser*, comédie en trois actes (1782); le *Bon ménage*, comédie en un acte (1783); le *Bon père*, comédie en un acte; la *Bonne mère*, comédie en un acte; *Jeannot et Colin*, comédie en trois actes; *Blanche et vermeille*, pastorale en deux actes; les *Jumeaux de Bergame*, comédie en un acte; *Eloge de Louis XII* (1785); *Ruth*, églogue couronnée par l'Académie (1784); *Jeunesse de Florian* ou *Mémoires d'un jeune Espagnol*, fort curieuse histoire des premières années de notre écrivain (1807); *Eliézer et Nephtali; Mélanges de poésie et de littérature* (1787 et 1806); *Six nouvelles* (1784); *Nouvelles nouvelles* (1792); *Lettres à M. Boissy d'Anglas*, posthumes (1807). On lui attribue encore *Henriette Stuart*, traduit de l'anglais (1795). Ses *Œuvres complètes* ont été éditées par Renouard (1820, 16 vol. in-18). Il faut y joindre les œuvres inédites publiées par Guilbert de Pixérécourt (1824, 4 vol.).

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : J. de Rosny, *Vie de Florian* (Paris, an V [1797], in-18); *Eloge de Florian*, par Ch. Lacretelle (Paris, 1812, in-8°); *Eloge de J.-P. Claris de Florian*, par J. de Rosny (Flessingue, 1812, in-8°); Jauffret, *Eloge de Florian* (Paris, 1812, in-8°); Viacin, *Eloge de Florian* (Besançon, 1833, in-8°), pièce qui a partagé le prix de poésie au concours de l'Académie du Gard en 1832; la *Jeunesse de Florian* ou *Mémoires d'un jeune Espagnol*, ouvrage posthume (Paris, 1820, in-18); *Notice sur la vie et les ouvrages de Florian*, en tête de l'édition de ses *Fables* (Paris, 1825, in-8°).

Florian (CAFÉ), célèbre café de Venise, sur la place Saint-Marc, sous les *Procuratie-Nuove*, ainsi appelé du nom de son fondateur Floriano. Il comptera bientôt deux siècles d'existence. C'est le plus ancien et le plus riche de Venise; tous les hommes illustres qui ont vécu dans cette ville y sont venus s'asseoir; il est encore le rendez-vous des étrangers, auxquels les Vénitiens se mêlent rarement, du reste.

Parmi les hôtes qui l'ont fréquenté, citons d'abord Jean-Jacques Rousseau, alors obscur, mais déjà passionné, fantasque; puis Chateaubriand, suivi comme d'un spectre par son incurable ennui; Manzoni, aux jours de sa jeunesse; Byron, au temps de ses belles amours; Cimarosa, expirant avant l'heure des suites de

la proscription dont le frappa Caroline de Naples; Léopold Robert, désespéré, près de se donner la mort; Canova s'éteignant au bruit de la lagune, qui, comme une mère, berça ses derniers jours; Bellini venant cueillir ses premiers lauriers; Alfred de Musset, mélancolique et railleur; Balzac, qui, absorbé dans la psychologie universelle, s'essayait à ne voir que les vilains côtés de la vie; bien d'autres encore dont les noms nous échappent et, pour la plupart, disparus aujourd'hui de la foule des vivants, mais rayonnant dans la foule des esprits dont la postérité se souvient.

En évoquant tous ces glorieux esprits, comment ne pas songer à l'auteur de *Candide?* C'est à Venise, en effet, que Voltaire a placé la scène philosophique des rois détrônés; c'est peut-être au *café Florian* qu'ont soupé ceux-ci après être rentrés dans l'égalité.

En 1859, après la paix de Villafranca, quelques officiers français ayant obtenu la permission d'aller à Venise, étaient venus dans la soirée s'asseoir devant le *café Florian*, où leur présence avait attiré nombre de curieux, et surtout de sympathiques curieuses, pendant que les officiers autrichiens, à l'écart, dissimulaient mal leur dépit. Un des nôtres demanda qu'on leur servît du vin de Chypre... « Non, du vin de France! » s'écria une dame vénitienne. Nos officiers se prêtèrent de la meilleure grâce du monde à cette manisfestation féminine; mais celle qui en était l'auteur reçut le lendemain de la police l'ordre de quitter Venise.

C'est au *café Florian* qu'un patriote de la ville apprit d'un Français, le 6 juillet 1866, la nouvelle de la cession de Venise. A peine ce bruit fut-il répandu que chacun se prépara en toute diligence à fêter le départ des Autrichiens. On songea tout d'abord, bien entendu, à pavoiser la ville de drapeaux italiens. Le général Allemann, un homme d'esprit, ne mit personne en prison, n'envoya point la police chez les trop zélés patriotes; il se contenta de faire afficher devant le palais ducal l'avis suivant, qui nous semble être le chef-d'œuvre du genre. (Nous regretterions d'y changer un mot) :

AVIS.

« De faux bruits de toutes sortes ont donné lieu à d'importants achats d'étoffes de couleur, achats qui, par eux-mêmes, n'auraient aucune importance. Pour le cas cependant où lesdites étoffes devraient servir à confectionner des emblèmes à l'usage de démonstrations de partis, je crois bon de rappeler que si des manifestations tout à fait hors de propos se produisaient, elles seraient punies par les conseils de guerre. selon la teneur des lois militaires.

« Venise, ce 8 juillet 1866.

Signé : Général ALLEMANN. »

Nous ne savons rien de plus sage et de plus paternel que cet avis, où, pour défendre l'exhibition de drapeaux, l'auteur, se servant d'un spirituel euphémisme, parle seulement d'*étoffes de couleur*. Affiché à la porte du *café Florian*, ce curieux document méritait d'être recueilli et de prendre place dans cet article.

FLORIAN-DOCAMPO, historien espagnol. V. DOCAMPO.

FLORIANUS ou **FLORIEN** (M. Antonius), un des empereurs éphémères de Rome, mort en 276 de notre ère. Il était frère de l'empereur Tacite. Il avait été préfet du prétoire et commandant d'une armée en Asie, lorsque, son frère ayant été assassiné, il se fit proclamer empereur par ses soldats et parvint à se faire reconnaître à Rome et dans l'Occident. Pendant ce temps, les légions d'Orient donnaient la pourpre à Probus. Les deux compétiteurs se rencontrèrent à Tarse, en Cilicie; Florianus y éprouva un échec et tomba sous les coups de ses propres soldats après un règne de deux mois.

FLORIBOND, ONDE adj. (flo-ri-bon, on-de — du lat. *floribundus*, qui donne beaucoup de fleurs). Bot. Se dit d'un végétal à floraison abondante. ‖ Peu usité. On dit plutôt FLORIFÈRE.

FLORICAN s. m. (flo-ri-kan). Ornith. Grue de Ceylan.

FLORICEPS s. m. (flo-ri-sèps — du lat. *flos, floris*, fleur; *caput*, tête). Helminth. Genre de vers intestinaux : *Les* FLORICEPS *connus sont tous parasites des poissons*. (P. Gervais.)

FLORICOLE adj. (flo-ri-ko-le — du lat. *flos, floris*, fleur; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit sur les fleurs.

— s. m. pl. Entom. Groupe de diptères qui vivent sur les fleurs.

FLORICULTURE s. f. (flo-ri-kul-tu-re — du lat. *flos, floris*, fleur, et de *culture*). Hortic. Branche de l'horticulture qui s'occupe spécialement de la culture des plantes à fleurs et des plantes d'ornement.

— **Encycl.** Si l'on s'en tenait à l'étymologie, le mot *floriculture* signifierait simplement culture des fleurs ou des plantes à fleurs; mais, dans la pratique, on doit le prendre dans une acception plus large, comme synonyme de culture des plantes d'ornement, que celles-ci soient cultivées pour leur port, leur feuillage, leurs fleurs ou leurs fruits. La *floriculture*, ainsi entendue, constitue une branche importante du jardinage, par le grand nombre de bras qu'elle occupe et le commerce dont elle est l'objet. L'art de la culture des fleurs remonte à une haute antiquité; il a suivi les progrès des autres parties de l'horticulture; mais c'est de nos jours seulement qu'il est arrivé à un haut degré de perfection. Le nombre des plantes d'ornement, déjà si considérable, tend à s'accroître tous les jours, soit par l'introduction d'espèces exotiques jusqu'ici inconnues ou négligées, soit par l'obtention de variétés nouvelles, par la voie des semis, dans les espèces que nous possédons déjà. En même temps, on peut dire que le goût du public se forme et s'épure. On ne se contente plus maintenant de fleurs quelconques; on se préoccupe davantage des conditions de beauté qu'elles doivent présenter. D'un autre côté, aux parterres réguliers ont succédé les jardins pittoresques, si répandus aujourd'hui à Paris et dans toutes les grandes villes. Il a fallu demander à l'horticulture d'agrément de nouvelles richesses, des plantes à grand effet. On a mis alors à contribution les flores indigènes et exotiques; on a recherché les plantes dont le feuillage frappe la vue et attire l'attention, soit par son ampleur, soit par son élévation, soit enfin par la variété de ses couleurs. On s'est habitué à voir dans nos jardins publics, pour lesquels l'usage a consacré la dénomination anglaise de *squares*, des plantes qui jusqu'alors ne se rencontraient que dans les serres des jardins botaniques et de riches amateurs. Les expositions florales, devenues plus fréquentes et plus suivies, n'ont pas peu contribué à étendre le goût des fleurs, et cela dans toutes les classes de la société. La *floriculture*, en effet, présente ce précieux avantage de pouvoir satisfaire les goûts les plus difficiles, et en même temps d'être accessible aux plus modestes bourses. Il suffirait, pour s'en convaincre, de visiter nos marchés aux fleurs et de voir la grande variété de plantes qu'on y apporte. A Paris surtout, on peut dire que la douce passion des fleurs est universelle. Ceux qui ne possèdent pas de jardins tâchent d'y suppléer en cultivant quelques plantes sur leurs fenêtres. Le nombre des végétaux qui sont l'objet de la *floriculture* étant très-considérable, on y a établi un certain nombre de catégories; c'est ainsi qu'on distingue les plantes annuelles, bisannuelles et vivaces; les plantes grimpantes, grasses ou bulbeuses; les végétaux propres à faire des bordures ou à garnir les rocailles; les espèces à feuillage ornemental ou coloré; les arbres, arbrisseaux et arbustes à feuilles caduques ou persistantes, etc. V. les mots HORTICULTURE et JARDIN.

FLORIDA, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'État de New-York, sur le canal de l'Erié, à 37 kilom. N.-O. d'Albany; 3,500 hab. Agriculture et industrie développées. Cette localité s'accroît rapidement.

FLORIDA-BLANCA (François-Antoine MONINO, comte DE), célèbre ministre espagnol, né en 1729, à Hellin (Murcie), mort en 1808. Issu d'une famille bourgeoise, il s'éleva par ses talents aux premiers emplois de la magistrature, fit, en qualité de fiscal du conseil de Castille, le rapport sur la suppression des jésuites, fut ambassadeur à Rome, puis principal ministre de Charles III (1777). Pendant son long ministère, qui se prolongea jusqu'en 1792, il montra, sinon du génie, du moins une étonnante activité : l'instruction publique fut améliorée, la marine remontée, de nombreuses routes ouvertes, l'industrie nationale ranimée. S'il échoua dans sa tentative contre Alger (1777) et dans celle contre Gibraltar (1782), il eut du moins la gloire d'associer sa patrie aux efforts de la France pour l'affranchissement des Etats-Unis. Il travailla avec une louable persévérance à établir l'homogénéité entre les provinces en détruisant leurs priviléges, et à affaiblir la haute noblesse au profit de la puissance royale. Renversé par une intrigue de cour, détenu quelque temps à Pampelune, puis envoyé en exil, il reparut sur la scène politique en 1808, comme président de la junte centrale, et mourut peu après.

FLORIDE (en esp. *Florida*), l'Etat le plus septentrional de l'Union américaine et le quatorzième admis sous la constitution fédérale, situé entre 24° 30'-31° de lat. N. et 80°-87° 45' de long. O.; borné au N. par les Etats de Géorgie et d'Alabama, à l'E. par l'océan Atlantique, au S. et à l'O. par le golfe du Mexique et la rivière Perdido, qui sépare la partie occidentale de la Floride de la section de l'Etat d'Alabama baignée par les eaux du golfe. Cet Etat est divisé en trente-trois comtés et a pour capitale Tallahassee, et pour villes principales, Pensacola, Appalachicola, Saint-Marc, ports sur le golfe du Mexique; Saint-Augustin, port sur l'Atlantique, la plus ancienne ville de l'Etat et douée d'un climat d'une rare égalité; Jacksonville, centre commercial sur la rivière Saint-Jean, et Fernandina, ville récente située à l'extrémité septentrionale de l'île Amelia. Superficie, 153,385 kilom. carrés; population, d'après le dernier recensement (1860), 140,425 hab., dont 61,745 esclaves (actuellement affranchis).

La Floride se compose d'une longue et étroite bande de territoire s'étendant, au sud, sur 50 à 130 kilom., depuis la Géorgie et l'Alabama, et sur 580 kilom., de l'océan Atlantique à la rivière Perdido, et d'une péninsule se détachant du continent entre l'Atlantique et le golfe du Mexique, et traversant 5 degrés de longitude. La ligne de côtes, plus longue que celle d'aucun autre Etat nord-américain, offre un développement de 760 kilom. sur l'Atlantique, et de 1,085 kilom. sur le golfe; mais cette immense étendue de côtes est rendue presque inaccessible par les bas-fonds et ne présente que peu de bons havres. Au sud du continent s'allonge, dans la direction de l'ouest, une chaîne d'îlots de rochers, nommés Cays ou Keys, qui se termine en un amas de roches et de bancs de sable appelés Tortues (*Tortogas*). A l'ouest du banc sur lequel s'élèvent ces îlots, et séparé d'eux par un canal navigable, est un long et étroit récif de corail, connu sous le nom de Récif de Floride, et qui, sur ce point, constitue la rive gauche du courant du golfe (*Gulf stream*). Le plus important des îlots est Key-West, appelé aussi *île Thompson*. Longtemps le repaire de contrebandiers et de pirates, c'est actuellement une station maritime d'une grande importance et la résidence d'une Société de sauveteurs dont la mission est de venir en aide aux navires en détresse. Cet îlot a environ 10 kilom. de longueur sur 3 de largeur et possède un port bien abrité.

Les rivières de la Floride sont nombreuses et offrent, pour la plupart, de grandes facilités pour la navigation intérieure. C'est, sur l'Atlantique, le Saint-Jean, la rivière Indienne, la Sainte-Marie; sur le golfe du Mexique, la Charlotte, l'Amaxura, la Suwance (formée par le Withlacoochee et l'Allapaha descendus de Géorgie), l'Ockloconee, venu aussi de Géorgie; l'Appalachicola, formé par la réunion du Chattahoochee et du Flint; le Choctawhatchee, l'Escambia et le Perdido, venant tous trois de l'Alabama; ce dernier fleuve forme la limite territoriale entre la Floride occidentale et l'Alabama.

La partie méridionale de la péninsule constitue presque exclusivement une suite de marais, nommés les *Everglades*, qui sont infranchissables pendant la saison pluviale, entre juin et octobre. Au nord de ces marais, dans la direction de la Géorgie, et à l'ouest, la surface, généralement plane, présente quelques ondulations qui s'élèvent assez sur certains points pour mériter le nom de collines. A l'est, le substratum de la péninsule est formé d'argile mêlée de sable et, à l'ouest, d'une sorte de terre calcaire pourrie, minée par des courants souterrains. Le district central est le plus productif; mais là encore se trouvent d'immenses terrains stériles couverts de pins rabougris; au centre de ces terrains, on rencontre pourtant des collines peu élevées, formées d'un sol fertile et portant de vigoureux taillis de chênes, tandis que d'innombrables petits ruisseaux d'eau limpide courent à travers la région ou s'épandent en lacs magnifiques. Plus loin, à l'ouest, le sol est généralement pauvre. On voit par là que l'Etat ne présente qu'une faible surface propre à la culture; mais la chaleur et l'humidité du climat compensent la qualité inférieure du sol, et donnent naissance à une végétation luxuriante et d'une grande variété. Le climat de la Floride passe pour un des plus beaux du monde. Dans le sud, la température varie à peine pendant tout le cours de l'année, et l'été ne se distingue que par la fréquence des ondées. La température moyenne de l'Etat est d'environ 22° 78 centigr., et nulle part la différence entre l'été et l'hiver ne dépasse 3° 89. La quantité moyenne de pluie est de 0m,80 environ.

Les productions de la Floride sont de nature essentiellement tropicale : coton, tabac, riz, arrow-root, chanvre, lin, café, cacao. Le climat est des plus favorables à la cochenille et au ver à soie. Les fruits, oranges, citrons, limons, ananas, olives, raisins, y sont d'une saveur exquise. Les prairies fournissent d'excellents pâturages, et le pays abonde en daims et en menu gibier. Les côtes fournissent des poissons de toutes sortes, des huîtres, des tortues, de magnifiques éponges. Quant aux productions minéralogiques, nous signalerons des améthystes, des turquoises, du lapis-lazuli, de l'ocre, du charbon de terre et du minerai de fer d'une grande richesse.

L'une des plus remarquables curiosités naturelles de la Floride est ce qu'on appelle dans l'Etat *sinks*, cavités pratiquées dans le calcaire tendre par des courants souterrains, et qui varient en dimensions depuis quelques mètres jusqu'à un certain nombre d'ares. Le grand *sink* du comté d'Alachua, par lequel on suppose que les eaux de la savane du même nom s'écoulent dans le lac Orange, est un vaste bassin presque partout environné de collines où vient se concentrer tout le drainage de la savane après s'être condensé en un seul cours d'eau. De ce bassin, les eaux descendent lentement, par trois grands soupiraux, dans les entrailles de la terre, et gagnent d'autres bassins par des canaux souterrains. On rencontre, dans diverses parties de l'Etat, des sources nombreuses, jaillissant d'immenses profondeurs, ayant quelquefois assez de puissance pour faire mouvoir un moulin, et qui ont fait supposer que la région où elles existent est minée par de vastes cavernes, par la voûte desquelles les sources s'élancent violemment partout où elles peuvent trouver une issue. A une vingtaine de kilomètres de Tallahassee se trouve un lac d'eau limpide et glacée qu'alimente une source de cette nature.

La Floride est peu avancée, aux points de vue industriel et manufacturier, et le commerce s'y fait surtout par le cabotage, au moyen de grands steamers qui se rendent régulièrement à Savannah, Charlestown, Baltimore, Philadelphie et New-York. Les exportations, qui représentent une somme d'environ 1 million de francs, consistent en bois de charpente et de construction, coton, tabac et poissons. Les importations dépassent à peine le chiffre de 500,000 francs.

La législature se compose d'un sénat de dix-neuf membres, élus pour quatre ans, et d'une chambre de représentants de quarante membres, élus pour deux ans. Le gouverneur, élu pour quatre ans, jouit d'un traitement de 10,000 francs.

— *Histoire.* Le nom de Floride, qui signifie *fleuri*, a été donné par les Espagnols à cette partie du continent américain, à cause de l'aspect général du pays et parce qu'ils y abordèrent, pour la première fois, le jour de Pâques (*Pascua Florida*). Ce nom n'était pas, dans l'origine, particulier à l'Etat actuel de la Floride, mais s'appliquait à une région indéfinie s'étendant à l'ouest jusqu'au Mississipi. Le premier navigateur qui ait visité le territoire de la Floride est Ponce de Léon, qui debarqua près de Saint-Augustin en 1512. Vinrent ensuite l'Espagnol Vasquez en 1520, le Florentin Verazzini en 1523 et l'Espagnol de Geray en 1524. Deux ans plus tard, Pamphilo de Narvaez obtint de Charles-Quint la concession de tout le territoire, depuis le cap Florida jusqu'au Rio Panuco. En 1528, il débarqua, avec une nombreuse armée, à Appalachee, rencontra de la part des Indiens une résistance formidable et périt enfin, dans un naufrage, près de Panuco. Dix de ses compagnons seulement parvinrent à regagner l'Espagne. En 1539, Fernando de Soto explora la Floride; après s'être enfoncé bien loin dans l'intérieur des terres et avoir passé par une série d'aventures romanesques, il vint, dit-on, mourir sur les bords du Mississipi. Vers le milieu du XVIe siècle, des protestants français cherchèrent en Floride un refuge contre la persécution; mais ces essais de colonisation ne furent pas heureux. En 1564, les Français furent attaqués par les Espagnols, et beaucoup d'entre eux furent pendus aux arbres avec une inscription portant qu'ils étaient mis à mort « non pas comme Français, mais comme hérétiques. » Les Français tirèrent peu après vengeance de cet acte de barbarie; ils s'emparèrent d'un fort espagnol, pendirent tous les soldats de la garnison aux arbres mêmes qui supportaient encore les ossements de leurs compatriotes, et remplacèrent l'écriteau par un autre indiquant que les Espagnols avaient été exécutés « non comme Espagnols, mais comme assassins. » Le fort Saint-Augustin, construit par les Espagnols en 1565, fut capturé par sir Francis Drake en 1586. Deux ans auparavant, les capitaines Barlow et Amidas avaient pris possession nominale, pour l'Angleterre, de toute la côte septentrionale de la Floride. A partir de cette époque, et pendant près d'un siècle, l'histoire est silencieuse relativement à ce pays. En 1682, La Salle visita la Floride occidentale ou Louisiane. En 1696, Pensacola, sur le golfe du Mexique, l'un des ports de la Floride actuelle, fut colonisé par les Français. Quant aux établissements espagnols de la côte orientale, ils eurent beaucoup à souffrir des incursions des boucaniers anglais, des attaques des colons des Carolines, qui, en 1702, tentèrent inutilement de s'emparer de Saint-Augustin, mais se rendirent maîtres de Saint-Marc en 1704; nombreuses furent aussi les expéditions des Géorgiens d'Oglethorpe. En 1763, la totalité de la province de Floride fut cédée à la Grande-Bretagne, en échange de Cuba, dont les Anglais s'étaient récemment emparés. Peu de temps après, l'Angleterre divisa le territoire en deux provinces séparées par la rivière Appalachicola, et lança une proclamation pour attirer les colons. Des Caroliniens, en grand nombre, se rendirent à cette invitation, et environ 1,500 Grecs, Italiens et Minorquins, amenés de la Méditerranée, furent établis dans une localité située à environ 95 kilomètres de Saint-Augustin et y commencèrent la culture de l'indigo et de la canne à sucre. Le traité de 1783 rendit la Floride à l'Espagne, et trente-six ans plus tard, en 1819, cette dernière céda la province aux Etats-Unis; le 3 mars de la même année, la Floride fut érigée en territoire. Il ne restait plus au gouvernement des Etats-Unis qu'à soumettre les Indiens qui, jusque-là, n'avaient cessé de s'opposer de tout leur pouvoir aux envahissements de la race blanche. Cette soumission ne put être effectuée qu'après une lutte prolongée, et surtout après la fameuse guerre de Sept ans (1835-1842), soutenue par les Séminoles, commandés par Os-ce-o-la, et qui coûta aux Etats-Unis la vie de milliers de soldats et plus de 150 millions de francs. Ce ne fut cependant qu'en 1858 que le territoire de la Floride fut définitivement enlevé à ses propriétaires indigènes; on transporta les derniers Indiens à l'ouest du Mississipi.

La Floride fut admise dans le sein de l'Union, comme Etat, le 3 mars 1845. En 1861, elle se sépara violemment pour entrer dans la confédération du Sud. De tous les Etats séparés, la Floride est celui qui a le moins souffert des conséquences de la guerre civile, ce qu'elle doit surtout à la contexture naturelle de son territoire, si peu propre aux mouvements militaires, et aussi à son éloignement du théâtre des hostilités. Le gouvernement

fédéral s'est contenté de faire occuper par ses marins tous les ports du littoral.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : *Report and maps of a survey of canal routes of Florida* (Washington, 1833, in-8°); W. Darby, *Geography and natural and civil history of Florida* (Philadelphie, 1821, in-8°, carte); M. Catesby, *Natural history of Florida;* B. Romans, *Natural history of East and West Florida* (New-York, 1776, in-8°); J.-L. Williams, *A view of West Florida, embracing its geography, topography, etc.* (Philadelphie, 1827, carte); D. Coxe, *Description of Carolina, by the Spaniards call'd Florida;* C. Vignoles, *Observations upon the Floridas* (New-York, 1823, in-8°, carte); W. Bartram, *Travels through Florida; Voyage dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale, etc.*, par C.-C. Robin (Paris, 1807, 3 vol. in-8°, fig.); W. Stork, *Description of East-Florida, vith a journal kept by John Bertram* (Londres, 1769, in-4°); *Narrative of a voyage to the Spanish main; occupation of Amelia island by M'Gregor; sketches of East Florida, etc.* (Londres, 1819, in-8°); *Historical and topographical sketches of the Floridas, more particularly of the East Florida*, by J.-G. Forbes (New-York, 1821, in-8°, carte); *Ensayo cronologico para la historia general de la Florida*, par G. de Cardenas y Cano (Madrid, 1723, 2 tom. en 1 vol. in-fol.); *Relaçao verdadeira dos trabalhos que ho gouernador don Fernando de Sonto et certos fidalgos portugueses passarao no descobrimento da provincia da Frodida* (Evora, 1556, in-8°; trad. en franç. par Citri de Laquette, Paris, 1685, 1699, in-12); *Discours de l'histoire de la Floride*, par Le Challeux (s. l. n. d. [vers 1566], in-8°); *La Florida*, del Ynca Garcilasso de la Vega, *o Historia del adelantado Hernando de Soto, governador y capitan general del reyno de la Florida y de otros heroicos cavalleros Españoles è Indios* (Lisbonne, 1605, in-4°; trad. en franç. par Richelet, Paris, 1707; Leyde, 1731; La Haye, 1735, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1737, in-4°; trad. en allem. par H.-L. Meyer, Celle, 1753, in-8°; par G.-K. Boettger, Nordhaus, 1785, 2 vol. in-8°, et par un anonyme, Leipzig, 1794, in-8°); *The conquest of Florida by Hernando de Soto*, by Th. Irving (Philadelphie, 1835, 2 vol. in-8°); W. Robert, *Account of the first discovery and natural history of Florida* (Londres, 1763); Lev. Apollonii *Navigatio Gallorum in terram Floridam* (Anvers, 1568, in-8°); *Histoire mémorable du dernier voyage aux Indes, lieu appelé Floride*, par le capitaine J. Ribaut (Lyon, 1566, in-8°); l'*Histoire notable de la Floride*, par R. Laudonnière (Paris, 1586); J. Lemoyne, *Brevis narratio eorum quæ in Florida, Americæ provincia, Gallis acciderunt, secunda in illam navigatione*, duce Renato de Laudonnière (Francfort, 1581, in-fol.); B. Smith, *Colleccion de varios documentos para la historia de la Florida y terras ayacentes* (Londres, 1857, in-4°); M.-M. Oohin, *Notices of Florida, and the compaigns* (Charlestown, 1836, in-12); *The war in Florida, being an exposition of its causes, and accurate history the compaigns of generals Clinch, Gaines and Scott*, by a retired Staff officer (Baltimore, 1836, in-12, cartes et plans); *The origin, progress and conclusion of the Florida war*, by J. Sprague (New-York, 1848, in-8°).

FLORIDE (golfe de), bras de mer qui sépare l'île de Cuba de la côte méridionale de la Floride. On l'appelle aussi BAHAMA (nouveau canal de). V. ce mot.

Floride*s* (LES), d'Apulée, recueil d'extraits de divers mémoires et discours. Apulée, qui avait fréquenté les écoles des sophistes d'Athènes et des rhéteurs de Rome et y avait pris des leçons, non d'éloquence, mais de déclamation, composa un certain nombre de harangues banales, sans intérêt, sans but, dont le seul objet était son propre panégyrique ou celui de ses auditeurs. Les *Florides* sont un recueil de fragments de ces discours, qui méritèrent à leur auteur des statues; le style en est ordinairement ampoulé, maniéré, sans variété et sans naturel; on y rencontre heureusement quelques digressions qui nous fournissent des détails curieux sur les usages du temps et sur les coutumes religieuses du polythéisme.

Les *Florides* sont divisés en quatre livres ou en vingt-quatre morceaux détachés; mais toute classification est arbitraire, car il n'y a pas de plan dans la composition. V. APULÉE.

Floride (LA), roman par Méry (Paris, 1846). Un vaisseau prend feu en pleine mer; malgré les efforts de l'équipage, l'incendie le dévore, et trois personnes seulement réussissent à se sauver sur un radeau. Ce sont deux hommes et une femme : sir Edward, gentleman anglais que dix années de voyages autour du monde ont familiarisé avec les plus grands périls, avec les positions les plus désespérées; Lorédan, jeune Français qui a quitté sa patrie pour aller chercher au loin la fortune et l'honneur qu'une désastreuse faillite a ravis à son père; enfin, Ritta, jeune créole qui se rendait au Cap de Bonne-Espérance avec son oncle pour s'y marier, mais qui se voit maintenant sans autre appui sur la terre que ses deux compagnons de naufrage. Le radeau, après avoir erré quelque temps sur les flots, est poussé vers la baie d'Agoa, sur la côte d'Afrique. Les naufragés éprouvent un vif sentiment de bonheur en se trouvant à terre, en étendant leurs membres fatigués sur des lits de mousse à l'ombre d'une forêt. Mais de nouveaux périls s'offrent bientôt; la contrée ne présente pas le moindre vestige d'habitation humaine, et le rugissement du lion se fait entendre. Lorédan perd courage, désespéré d'avoir vu le fruit de ses efforts, et la cargaison sur laquelle il comptait pour rendre la vie et le bien-être à son père, engloutis au sein de la mer : il veut mourir. Mais sir Edward le ranime par son sang-froid énergique, par ses conseils affectueux et sa ferme confiance qu'ils n'ont pu échapper au naufrage pour être exposés à un autre genre de mort plus cruelle et plus lente. Il continue à explorer la côte et finit par trouver une ferme où l'hospitalité la plus bienveillante accueille les malheureux naufragés. C'est une petite colonie américaine, composée d'une seule famille avec quelques serviteurs nègres. Le capitaine Jonathan, malgré son goût pour la solitude, qui lui a fait choisir cette contrée déserte pour y fonder la *Floride*, n'est pas fâché de trouver dans sir Edward un partner capable de lui tenir tête au jeu d'échecs. Le bouillant Willy, l'impétueux chasseur, éprouve bientôt une vive sympathie pour Lorédan, qui partage ses goûts aventureux; enfin, la charmante Elmina devient une compagne et une confidente pour Ritta, qui ne tarde pas à reprendre sa gaieté de jeune fille et ses belles couleurs. L'occupation principale des habitants de la *Floride* est la chasse aux éléphants, pour se procurer l'ivoire que, deux fois l'an, des vaisseaux chinois viennent chercher. Edward et Lorédan prennent part à ces expéditions périlleuses; le dernier y voit un moyen de réparer la perte de sa cargaison, car rétablir la fortune de son père est toujours l'objet de ses pensées. Cependant, l'amour aussi se glisse dans son cœur, et les charmes de Ritta le font souvent rêver. Mais voici que Willy, auquel il l'a présentée comme sa sœur, vient lui demander sa main, car il l'aime et est certain d'en être aimé. Singulière et cruelle position pour Lorédan! Heureusement, sir Edward, qui se trouve dans une situation à peu près semblable, ayant découvert que la belle Elmina, pour laquelle son cœur commençait à parler, aime Lorédan, propose, dans sa générosité chevaleresque, un moyen d'arranger les choses. Willy épousera Ritta, Lorédan trouvera le bonheur auprès d'Elmina, et sir Edward retournera en Europe porter au père de son ami les fonds nécessaires à sa complète réhabilitation. Ce sont là de nobles caractères, élevés et purs, à la peinture desquels on pardonne volontiers quelque exagération, de charmants tableaux où l'auteur a développé ses plus brillantes qualités. Grâce, poésie, vigueur, mouvement, intérêt dramatique, rien n'y manque.

Le style de la *Floride* est facile, net, spirituel, coloré, étincelant de verve. On sent que Méry est né sous ce beau climat du Midi qui peint les objets sous de si riches couleurs. On reconnaît encore que ce roman est l'excursion d'un poëte sur le domaine de la prose. On rencontre çà et là de charmantes traductions en vers, telles que celle-ci d'un passage de Kirk White sur le lion :

Le lion règne en roi dans ce vaste domaine;
Libre de nos soucis, sa grandeur s'y promène;
C'est pour lui que l'Afrique a ses arbres épais,
Qui versent la fraîcheur, les parfums et la paix.
Il trouve au pied des monts la grotte familière
Que le ciel tapissa de velours et de lierre;
Il trouve le beau lac couronné de roseaux,
Où s'étanche sa soif dans de limpides eaux;
Quand la faim à ses flancs vient attacher des ailes,
Il choisit son festin dans un vol de gazelles;
Il mange la chair vive, il boit le sang vermeil,
Et, sa griffe léchée, il dort d'un doux sommeil.
Sur lui la volupté ne laisse point de traces.
Comme un roi chevelu des primitives races,
Il voit autour de lui bondir de nouveau-nés
Qui se portent fort bien sans être vaccinés,
Et ce vieillard robuste, à son heure dernière,
N'a pas un cheveu blanc sur sa blonde crinière!

Nous soupçonnons fort Méry d'avoir prêté son esprit à Kirk White.

FLORIDE (marquis DE LA), général espagnol. V. LA FLORIDA.

FLORIDÉ, ÉE adj. (flo-ri-dé — du lat. *floridus*, fleuri). Bot. Qui a quelque analogie avec une fleur.

— s. f. pl. Famille d'algues ou hydrophytes, caractérisée par des couleurs qui rappellent celles des fleurs, et par des organes reproducteurs dioïques : *Les* FLORIDÉES *forment sans contredit le plus bel ornement de nos collections.* (C. Montagne.)

— **Encycl.** Les *floridées* forment la seconde des trois grandes familles qu'on a établies dans la classe des algues. Les espèces qui la composent sont toutes d'un rouge pourpre plus ou moins intense, souvent légèrement teinté de vert; il est à remarquer que lorsqu'elles ont cessé de vivre par suite de leur exposition à l'air, leurs couleurs deviennent plus vives et plus brillantes. Moins élevées en organisation que les fucacées, ces hydrophytes n'ont ni canal central ni épiderme; les cellules qui forment leur tissu, très-petites et égales entre elles, se répandent dans toute la substance de la plante. Au centre se trouve une lacune qui traverse le stipe; on retrouve des lacunes analogues dans les nervures principales qui parcourent la fronde. Les *floridées* présentent deux ou trois modes de fructification. Le premier consiste en une sorte de tubercule qui se déchire et lance des capsules; celles-ci s'ouvrent aussitôt et laissent échapper des spores qui flottent jusqu'à ce qu'elles rencontrent un corps où elles puissent s'attacher et germer. Le second mode consiste en capsules qui diffèrent par la forme de celles dont nous venons de parler; ces capsules, divisées en trois parties visibles à l'œil nu, sont d'abord plongées dans la substance même de la plante et finissent par former une protubérance qui se déchire pour laisser passer les spores. Turner a décrit un troisième mode, qu'il appelle *fructification en grappes*. Mertens le considère comme une production parasite, ces capsules ne pouvant, dit-il, provenir de la destruction du tubercule. D'après Lamouroux, à qui l'on doit une étude sérieuse de ces végétaux, il n'y a de double fructification que dans les *floridées*. Cette double fructification n'a presque jamais lieu sur le même individu; l'une des deux est toujours plus abondante que l'autre. La fructification conceptaculaire s'observe sur les espèces qui croissent au fond des eaux; la fructification capsulaire, généralement stérile, se voit sur les espèces qui sont alternativement couvertes et découvertes par les marées. On la considère comme une fructification avortée, certains germes pouvant rester inertes, parce qu'ils sont en quelque sorte étouffés par les autres. Cette double fructification s'observe, du reste, très-rarement sur les *floridées* des mers sans marées ou à marées peu sensibles, comme on peut le voir dans les régions équatoriales. Les frondes des *floridées* diffèrent de celles des fucacées; ce sont des expansions planes, plus ou moins grandes et divisées, supportées par un stipe ordinairement cylindrique, simple ou ramifié, plus ou moins long et fixé aux corps marins par un empâtement bombé et peu étendu. Ces frondes ne font ordinairement qu'un seul et même corps avec le stipe, dont elles ne sont qu'un épanouissement. Elles sont assez souvent ornées de nervures plus ou moins rameuses et saillantes, foncées en couleur et de formes assez variables. La dimension des *floridées* n'est pas très-considérable; elle varie de 1 à 4 décimètres.

Cette famille renferme les genres suivants, groupés en deux sections : I. Claudée, delessérie, odonthalie, délisée, vidalie, dawsonie, halyménie, volubilaire, chondre, etc.— II. Gélidie, laurentie, hypnée, acanthophore, dumontie, gigartine, plocamie, champie, etc. Les *floridées* se trouvent dans toutes les mers, mais elles habitent de préférence les régions tempérées; elles vont diminuant de nombre à mesure qu'on s'avance vers le pôle ou vers l'équateur. Sous nos climats, elles sont assez rares en hiver et plus communes au printemps; la plupart se trouvent chargées de fructifications à la fin de l'été. L'hémisphère sud renferme un plus grand nombre d'espèces. Les *floridées* exigent, pour subsister, une température douce; elles habitent à une profondeur qui varie de 10 à 25 mètres. Quelques-unes néanmoins se rapprochent beaucoup plus de la surface des eaux; ce sont celles qui vivent en faux parasites sur les varechs ou qui sont fixées aux rochers des bas-fonds.

FLORIDIA, bourg d'Italie, en Sicile, prov., district et à 11 kilom. O. de Syracuse, sur une colline couverte d'arbres fruitiers; 4,300 hab. Récolte et commerce de vins et de fruits.

FLORIDO, rivière du Mexique. Elle prend sa source au versant oriental de la Cordillère mexicaine, par 26° 50′ de latit., coule du S.-O. au N.-E. et va se jeter dans le Rio de Conchos après un cours de 120 kilom.

FLORIDUS (François), philologue italien, né vers 1500 dans la province de la Sabine, d'où son surnom de **Sabinus**, mort en 1547. Il était professeur de grec et de latin à Bologne, lorsqu'il fut appelé en France par François Ier, qui lui assigna une grosse pension et l'engagea à traduire l'*Odyssée* en vers latins. Il a laissé plusieurs ouvrages dont quelques-uns sont estimés; tels sont : *Apologia in Plauti aliorumque poetarum et linguæ latinæ calumniatores* (Lyon, 1537, in-4°); *Lectionum subcessivarum libri tres* (Bologne, 1539); *De Julii Cæsaris præstantia libri tres* (Bâle, 1540, in-fol.), etc.

FLORIEN s. m. (flo-riain — du nom de *Florin*, le fondateur de la secte). Hist. relig. Membre d'une secte du IIe siècle, qui enseignait que Dieu est l'auteur du mal, niait le jugement, la résurrection, la naissance charnelle de Jésus-Christ, et admettait la communauté des femmes. ‖ On dit aussi FLORINIEN.

FLORIEN, empereur. V. FLORIANUS.

FLORIFÈRE adj. (flo-ri-fè-re — du lat. *flos, floris*, fleur; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fleurs : *Les rameaux* FLORIFÈRES. ‖ Qui donne beaucoup de fleurs : *Plante* FLORIFÈRE.

FLORIFORME adj. (flo-ri-for-me — du lat. *flos, floris*, fleur, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une fleur.

FLORILÉGE adj. (flo-ri-lé-je — du lat. *flos, floris*, fleur; *lego*, je choisis). Zool. Qui vit sur les fleurs.

— s. m. pl. Famille d'hyménoptères qui vivent sur les fleurs.

— s. m. Bibliogr. Anthologie, choix de pièces de poésies ou autres. ‖ Ouvrage de botanique traitant de plantes remarquables par la beauté de leurs fleurs. ‖ Sorte de bréviaire grec disposé pour la commodité du voyage.

Florilegium, sorte de recueil formé par Stobée vers l'an 480 de notre ère. Le titre de cet ouvrage se traduirait bien en français par ces mots : *Corbeille de fleurs*. C'est, en effet, une collection des fleurs de la littérature grecque. On a découvert de ce recueil deux volumes manuscrits séparés et que les éditeurs n'ont pas l'habitude de réunir. C'est un tort, car ces volumes se complètent mutuellement et forment, pour ainsi dire, les deux parties d'un tout; aussi l'appréciation que nous en donnons se rapporte-t-elle également aux deux. L'un est intitulé : *Eclogæ physicæ et eticæ*, c'est-à-dire : *Pensées choisies sur la morale et la physique*, et l'autre : *Florilegium* ou *Corbeille de fleurs*. Le tout est emprunté à des auteurs anciens, parmi lesquels on trouve plusieurs noms fameux antérieurs à Homère et à Hésiode, tels que Orphée, Linus, Hermès et autres. « C'est un grands corps de doctrine, a dit un commentateur, ou un traité de philosophie physique et morale divisé en deux sections principales; chaque section se subdivise en deux parties, et chaque partie en chapitres, au nombre de deux cent huit. Ces chapitres comprennent des fragments recueillis et classés méthodiquement par Stobée, qui les a transcrits des plus célèbres auteurs grecs de tout genre : poëtes, prosateurs, tragiques, historiens, comiques et philosophes. Il a choisi de préférence ceux dont les ouvrages étaient déjà à son époque mutilés ou à peu près perdus. C'est une vaste encyclopédie où tous les écrivains de l'ancienne Grèce nous retracent eux-mêmes, par des extraits, l'état des connaissances dans ces temps reculés. C'est une mine précieuse au point de vue des us et coutumes de la Grèce, aussi bien qu'au point de vue littéraire. Quant au style de Stobée, il serait difficile de l'apprécier, car il s'est borné à recueillir et à mettre en ordre les extraits de ses lectures, sans rien ajouter du sien, comme les professeurs de nos jours réunissent des *morceaux choisis*. Le *Florilegium* de Stobée est pour nous d'une grande valeur, parce qu'on y trouve d'admirables morceaux de prose et de poésie qui, sans l'intelligente compilation de ce philosophe amateur, seraient perdus à tout jamais.

FLORIMO (Francesco), conservateur de la bibliothèque du Collége royal de musique, à Naples, compositeur et professeur de chant, né en Calabre en 1806. Il entra à douze ans à l'établissement dont les archives lui sont aujourd'hui confiées, et reçut de Lingarelli des leçons de contre-point et de composition. Les œuvres sérieuses de cet artiste consistent en deux messes et quelques autres morceaux religieux d'un bon style. Mais son véritable titre à la renommée, ce sont ses collections de chansons et cantilènes populaires, qui renferment de véritables perles mélodiques. Dans le recueil intitulé : *Echos d'Italie*, on rencontre cinq ou six chansons adorables, entre autres : *Luisella*, qui est un petit chef-d'œuvre; le *Correttiere del vomero*, dont le début, par malheur, rappelle l'entrée de Figaro, et qui, sans cette réminiscence, serait un diamant digne de rayonner à côté de *Luisella*. Les archives du Conservatoire furent confiées à l'état de chaos à M. Florimo, quand il fut nommé bibliothécaire en 1826. Aujourd'hui, grâce à ses soins et à sa persévérance, c'est un des dépôts d'archives artistiques les plus complets et les mieux ordonnés.

FLORIMONTANE (ACADÉMIE), compagnie littéraire qui existait au commencement du XVIIe siècle. Cette Académie, véritable sœur aînée de l'Académie française, fut fondée, en 1607, à Annecy, en Savoie, par deux hommes éminents, François de Sales, le saint évêque de Genève, et le célèbre jurisconsulte Antoine Favre. Favre était à cette époque président du conseil de justice du Genevois, à Annecy, où résidait l'évêque de Genève depuis la Réforme de Calvin. Vivant ensemble dans cette ville et intimement liés, ils eurent l'idée, en 1607, d'y fonder une Académie semblable à celles qui existaient à cette époque en Italie. C'est du moins ce qu'on peut induire et du nom tout italien de *Florimontane* et de l'ingénieux emblème choisi : un oranger tout chargé de fruits et de fleurs, avec la devise gracieuse où l'on retrouve l'esprit du plus aimable des saints : *Flores fructusque perennes*.

Le cadre des études de cette Académie était très-vaste; il devait embrasser la théologie, la philosophie, la jurisprudence, les sciences mathématiques et les belles-lettres. La culture des langues, et surtout de la langue française, occupait une large place dans ce programme. Les membres de la compagnie étaient au nombre de quarante, avec un président, un censeur et un secrétaire. Favre fut nommé président pour la jurisprudence, et François de Sales fut chargé de la présidence pour la théologie et la philosophie; tous les deux devaient diriger en même temps les travaux littéraires.

Les principaux membres de cette compagnie furent : Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, prédicateur ordinaire de Henri IV et de Louis XIII; il prononça l'oraison funèbre de Henri IV et fut orateur des états

généraux en 1614; Claude Nouvellet, chanoine d'Annecy; il était docteur de Sorbonne, ce qui ne l'empêcha pas de s'adonner presque exclusivement à la poésie burlesque; il est l'auteur de *Bracquemard*, poëme en cent sonnets, etc.; Louis de Sales, frère du saint évêque de Genève, vaillant homme de guerre et littérateur à ses heures; il a publié un *Mémoire* sur son frère François, etc. Tous ces écrivains étaient Savoisiens comme les deux fondateurs. Il faut citer aussi : Honoré d'Urfé, auteur du roman pastoral *l'Astrée;* Alphonse del Bene, savant historien piémontais, d'abord abbé de Haute-Combe, en Savoie, puis évêque d'Alby; le père Barazano, Milanais, professeur de philosophie à Annecy, et l'un des premiers adeptes de la philosophie de Bacon; le jurisconsulte allemand Schifordegher, etc.

Malheureusement pour l'existence de la société, Favre fut nommé premier président du sénat de Savoie à Chambéry, où il mourut en 1622. L'Académie Florimontane ne survécut pas à ses deux fondateurs. Ce fut grand dommage; car, a dit M. Sainte-Beuve, « quand des écrivains comme François de Sales et Honoré d'Urfé en étaient, on conçoit combien la culture littéraire y aurait pu profiter et s'embellir. » Mais cette belle tentative n'est pas restée tout à fait sans résultat: plusieurs bons esprits se formèrent à cette école, et il en sortit un des fondateurs de l'Académie française, Vaugelas. En effet, Claude Favre de Vaugelas, l'auteur des *Remarques sur la langue française*, le traducteur de Quinte-Curce, était le second fils du président Favre. Il fit son éducation littéraire en Savoie et ne vint à Paris qu'en 1618, c'est-à-dire à l'âge de trente-trois ans. C'est l'Académie Florimontane qui a donné ce grammairien à la France.

De nos jours, une *Association Florimontane* s'est formée à Annecy en souvenir de l'Académie du même nom; elle publie d'utiles travaux sur les origines littéraires de la langue française en Savoie.

FLORIN s. m. (flo-rain — de l'ital. *fiorino*, monnaie de Florence, dont le Paliti dérive, mais à tort, le nom de *Fiorenza*, Florence, ville où elle fut battue pour la première fois : le *fiorino* était ainsi nommé parce qu'il était marqué d'une fleur de lis, armes primitives de Florence. Un étymologiste italien, La Cerda, n'a pas craint d'écrire que le florin avait été ainsi appelé de Lucius Aquilius Florus, qui avait fait battre cette monnaie avec la tête d'Auguste d'un côté et une fleur de l'autre, avec ces paroles : *Lucius Aquilius Florus*). Métrol. Monnaie dont la valeur a varié dans des limites très-étendues.

— Hist. relig. Nom donné quelquefois aux carpocratiens.

— **Encycl.** Métrol. Le *florin* fut primitivement une monnaie d'or frappée à Florence, puis en France sous le règne de Louis IX et jusqu'à celui de Charles V; elle fut adoptée par presque tous les Etats d'Europe, où elle demeura comme monnaie de compte ou monnaie réelle d'or ou d'argent. De nos jours, elle n'existe plus qu'en Allemagne, où elle est l'unité monétaire de l'Autriche (patente du 19 septembre 1857); elle est monnayée en argent, et l'on n'en fait plus en or dans aucun pays.

Les premiers *florins* qui parurent en France furent fabriqués en or, sous le règne de Louis IX; ils ont pour effigie un écusson chargé de fleurs de lis sans nombre, avec la légende : LVDOV. D. G. FRANCORVM REX; au revers est une croix cantonnée de fleurs de lis et dont chaque extrémité est terminée par une fleur de lis, avec la formule : XPC. VINC. XPC. REGN. XPC. IMP. (*Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat*). Il circula également, sous le même règne, des *florins* ornés d'une grande fleur de lis couvrant tout le champ de la pièce, avec l'inscription : LVDOVIC. REX; de l'autre côté était l'effigie en pied et de face de saint Jean-Baptiste, patron de Florence, avec cette légende : S. IOHANNES B. (Baptista). Ces *florins* pesaient 76 grains (4gr,037), au titre de 23 carats 26 trente-deuxièmes (992 millièmes). Ces pièces sont fort rares; leur valeur intrinsèque est de 13 fr. 75 environ, mais elles ont une valeur marchande de beaucoup supérieure, qui varie d'après la rareté de la pièce, son degré de conservation, le prix qu'attache le collectionneur à son acquisition et les exigences du vendeur. Les *florins* d'or restèrent aux mêmes empreintes sous les règnes suivants. A cette époque, les termes de *florin* et de *denier* s'appliquaient généralement à toutes les monnaies d'or. On trouve indifféremment dans les auteurs, les actes et les ordonnances, *denier d'or* ou *florin à l'aignel, à l'écu, aux fleurs de lis, à la mape*, etc. Le peuple donnait plus volontiers le nom de *florin* aux monnaies d'or, sans doute à cause des fleurs de lis dont elles étaient empreintes; c'était un usage reçu, qui avait plus de force que les ordonnances royales. Lorsque le roi Jean fit fabriquer des *moutons d'or*, il les nomma, dans son ordonnance, *denier d'or à l'aignel;* cependant l'historien Froissart, parlant de ces monnaies, dit que « le roi Jean fit faire un *florin* de fin or à l'aignel et défendit le cours de tout autre *florin*. » Philippe, duc d'Orléans, quatrième fils de Philippe de Valois, fit fabriquer à Orléans des *florins* d'or qui s'appelèrent *florins Georges;* cette monnaie faisait allusion au triomphe de Philippe VI sur Edouard III, roi d'Angleterre, son compétiteur au trône de France. Philippe VI y est représenté sous la figure de saint Georges à cheval, terrassant le dragon; le champ est semé de fleurs de lis, une rosace entoure la partie supérieure de la composition; on lit sur les bords : PHILIPPVS. DEI. GRATIA FRANCORVM. REX. Au revers est une croix dont le centre est formé par une rosace et dont les quatre branches sont terminées par une rosace et trois trèfles, le tout posé dans une rosace cantonnée de quatre écussons aux armes de France moderne, avec la formule ordinaire : XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. Il y eut une variété de ce *florin* où il n'y avait pas d'écusson au revers; le cabinet de la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. Il a sans doute été fabriqué un certain petit nombre de ces monnaies dont la rareté est extrême aujourd'hui.

Les *florins* d'or subirent, comme toutes les autres monnaies, les variations qui signalèrent le règne du roi Jean, et dont les phases furent si fréquentes et si subites que « à grand'peine étoit homme qui, en juste payement des monnoyes, de jour en jour se pût connoître. » Le roi Philippe de Valois avait promis à son peuple de remettre les monnaies à leur juste valeur; mais son règne fut si tourmenté qu'il ne put exécuter sa promesse. Son fils et successeur, Jean II, fut dans la nécessité d'affaiblir successivement ses monnaies, dont le prix changeait, comme celui du marc d'argent, presque toutes les semaines. C'était le genre d'impôts de ce temps-là, et certainement le plus fatal au commerce; aussi le peuple obtint-il comme une grâce qu'il fût remplacé par les tailles et les aides. Les *florins* de Jean II, au grand lis épanoui, avec le mot FRANTIA, et au saint Jean-Baptiste debout, avec la légende : IOHANNES B., sont de bon aloi et ont une valeur marchande de 30 francs environ, c'est-à-dire plus que le double de leur valeur intrinsèque. Le roi Charles V, qui succéda à son père en 1354, et qui mérita le nom de Sage, conserva le titre de la monnaie tel qu'il avait été rétabli à la fin du règne de Jean II. On a de son règne des *florins* à l'effigie de saint Jean-Baptiste et au gros lis au revers, qui portent le mot KAROL. (Carolus). Ce sont des monnaies fabriquées conformément au mandement du 3 septembre 1364, c'est-à-dire en tout conformes à ceux des règnes précédents, avec le seul changement du nom du roi. D'autres *florins* de mêmes titre, poids et empreintes ont été frappés de 1358 à 1360, pendant la régence de Charles, et portent du côté du grand lis les mots : KROL. DPHS. V. (*Carolus Delphinus quintus*). Ces pièces, dont la valeur réelle est, comme les *florins* du règne précédent, de 13 francs environ, valent, dans le commerce des curiosités, 20 et 25 francs. Il est à remarquer que nulle ordonnance de Charles V sur le fait des monnaies ne mentionne l'ordre de fabriquer des *florins;* il n'est question que de *deniers royaux* et *deniers francs* d'or fin; puis, en 1365, le cours de toutes ces monnaies est interdit, et elles sont remplacées par des deniers d'or aux fleurs de lis, au cours de 20 sols tournois la pièce, à la taille de 64 au marc, ce qui leur donne un poids de 3gr,824 d'or fin et une valeur réelle de 13 fr. 17 environ. On voit que ces monnaies remplaçaient exactement les *florins* d'or des règnes précédents. A partir de cette époque, le *florin* disparut à jamais du système monétaire de notre pays. Suivant Villani, c'est vers le milieu du XIIIe siècle que furent frappés les premiers *florins*, ou *fiorini*, à Florence, avec la fleur de lis (*fior* ou *fiorino di giglio*) et la figure de saint Jean-Baptiste, patron de la ville; ils étaient d'or fin et à la taille de 8 à l'once, c'est-à-dire que chacun pesait environ 3gr,824. Leur valeur intrinsèqne serait aujourd'hui de 13 fr. 17. Cette monnaie jouit d'une grande faveur, non-seulement en Italie, mais encore dans tout le continent, dans l'Asie et l'Afrique, où les Italiens faisaient jadis un grand commerce. Beaucoup de princes, la considérant comme monnaie type, en firent frapper de semblables dans leurs Etats, avec leurs noms, mais en conservant l'effigie de saint Jean-Baptiste et la fleur de lis épanouie. Les républiques de Gênes et de Venise, jalouses de la faveur dont jouissait le *florin* de Florence, en firent frapper d'une valeur un peu plus forte, auxquels on donna le nom de *florins ducats;* mais la dénomination de ducat leur fut seule conservée pour les distinguer des autres *florins* de la circulation. D'après M. le comte Cibrario, savant distingué et ancien ministre du royaume d'Italie, il y avait, vers la fin du XIVe siècle, plusieurs sortes de *florins*, dont la valeur variait de 10 fr. 93 à 12 fr. 58, savoir : *florin* ducat de Venise, *florin* ducat de Gênes ou *genovine* d'or, *florin* ducat *de camera* (de la chambre apostolique), *florin* de Florence, *florin* d'Allemagne vieux, *florin* de bon poids (*boni ponderis*), *florin* Robert, *florin* de la reine, *florin* de petit poids (*parvi ponderis*); ce dernier prévalut; il servit de type pour calculer la valeur des autres monnaies. Les sequins de Venise et de Florence l'ont remplacé et ont disparu à leur tour, à la suite de l'adoption du système décimal.

Le pape Jean XXII fit frapper à Avignon, au commencement du XIVe siècle, des *florins* d'or qu'on nommait *papali d'oro*. Ils portaient, comme ceux de Florence et de France, l'effigie de saint Jean-Baptiste d'un côté, et de l'autre la fleur de lis épanouie, à la droite de laquelle on avait ajouté les clefs de saint Pierre.

Les grands feudataires de la couronne de France firent aussi frapper des *florins*. Nous ne citerons que les plus curieux parmi ceux que possède le cabinet de la Bibliothèque nationale. C'est d'abord un *florin* d'or de Béarn, fabriqué au XIVe siècle, où l'effigie de saint Jean-Baptiste est accompagnée, dans le champ, des deux vaches de Béarn. La fleur de lis florentine est au revers, avec cette inscription : ARAGONV..., qui semblerait devoir faire attribuer cette pièce à l'Aragon; mais la présence des vaches du Béarn laisse supposer que c'était là une de ces monnaies d'association dont les exemples sont nombreux, et qu'elle était destinée à circuler dans l'Aragon et le Béarn. Humbert II, dauphin de Viennois (Dauphiné) de 1333 à 1334, fit frapper un *florin* d'or où le saint Jean-Baptiste est accompagné du dauphin qui figure dans les armes des dauphins de Viennois; le revers, à la fleur de lis florentine, porte cette légende : HV. DPH. VIENS. (*Humbertus, Delphinus Viennensis;* Humbert, dauphin de Viennois).

Les ducs de Bourgogne firent aussi frapper des *florins* d'or. Charles le Téméraire, de 1467 à 1477, émit des *florins* dits de *saint André*, parce que l'effigie de ce saint y remplace celle de saint Jean-Baptiste. Au revers, la fleur de lis épanouie a disparu pour faire place à l'écusson aux armes de Bourgogne et de Flandre, avec cette légende : CAROLVS. DEI. GRA. CO. FLAND. (*Carolus Dei gratia, comes Flandriæ;* Charles, par la grâce de Dieu, comte de Flandre). Au revers, l'effigie en pied de saint André, de face, est coupée, dans toute la largeur de la pièce, par la croix de saint André; on y lit ces mots : SANCTVS ANDREAS.

Jeanne, comtesse de Provence, de 1343 à 1382, a laissé deux sortes de *florins* d'or: l'un, à l'imitation de celui de France, portant en légende, du côté du saint : JOANNA. DEI G. IHR. ET. SICL. RE. (*Joanna, Dei gratia Hierusalem et Siciliæ regina;* Jeanne, par la grâce de Dieu, reine de Jérusalem et de Sicile), et du côté de la fleur de lis : COMETISA. PROVINCIE. ET. FORCALCIER. AH. P. [comtesse de Provence et de Forcalquier. (?)..]. L'autre *florin*, plus particulier à la comtesse de Provence, présentait le buste de face de cette princesse, la couronne en tête, revêtue d'un manteau fleurdelisé, avec cette légende : IOHAN. IHR. ET. SIC. REG. (Jeanne, reine de Jérusalem et de Sicile). Au revers étaient les armes de Jeanne : de Jérusalem, parti d'Anjou-Sicile, qui est de France; au lambel de quatre pendants de gueules, avec cette légende, contenant celle du côté de face : COMIT. P. ET. FORCALQE. (*Comitessa Provinciæ et Forcalquieri*, Comtesse de Provence et de Forcalquier).

Ces pièces sont aujourd'hui d'une extrême rareté, et il est devenu presque impossible de se les procurer dans le commerce. Elles sont détenues par des amateurs ou renfermées dans des collections publiques, d'où elles ne devront jamais sortir. On en peut dire autant des pièces suivantes, du cabinet de France, décrites par M. Lenormand dans son *Trésor de numismatique et de glyptique :*

Florin d'or de la république de Florence, frappé en 1528, Domenico de Giugni étant maître de la monnaie. Sur la face, à gauche du saint, on voit un écusson armorié et la lettre D, armes et lettre initiale du monétaire; le côté de la fleur de lis florentine porte ce mot : FLORENTIA.

Florin d'or d'Antoine, duc de Lorraine, à la date de 1510 (cabinet de la Bibliothèque nationale), présentant d'un côté le buste à gauche d'Antoine, la couronne ducale en tête, les cheveux longs flottant sur les épaules, revêtu d'une armure, avec cette légende : ANTH. CALAB. LOTH. ET. B. DVX. (*Anthonius Calabriæ, Lotharingiæ et Barri dux;* Antoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar). Le revers porte l'écusson aux armes de Lorraine, surmonté de la couronne ducale, avec la légende : FLOR. (*florenus*) NANCII. CVSVS. 1510. (*florin* frappé à Nancy en 1510). Cette pièce, rapportée par M. de Saulcy dans ses *Recherches sur les monnaies des ducs de Lorraine*, donne raison au savant auteur de ce travail contre Mory d'Elvange, qui prétend qu'Antoine n'a pas battu monnaie pendant les premières années de son règne, s'appuyant sur ce qu'on ne connaissait pas de monnaies antérieures à 1512. La date de 1510, troisième année du règne d'Antoine de Lorraine, est un argument sans réplique en faveur de M. de Saulcy.

L'histoire de Normandie mentionne l'usage des *florins* vers 1066; il y est dit que Guillaume le Conquérant donna, par une générosité ironique, au messager qui vint lui dire de la part d'Harold II de sortir d'Angleterre, un coursier, une robe et quatre *florins* d'or. Il est probable que l'historien a voulu donner ici la valeur du présent en monnaie de son temps et non spécifier la nature des espèces dont il fut fait usage en cette circonstance.

Vers la fin du XVIIIe siècle, avant que la France adoptât le système décimal et l'imposât aux divers pays qu'elle soumit par ses armes, le *florin* était une monnaie réelle et de compte usitée dans la Hollande, l'Italie et l'Allemagne; mais ces *florins* étaient de diverses valeurs et avaient des divisions différentes. Ainsi le *florin* de compte, en Hollande, était de 40 deniers de gros et se divisait en patards et en pennings; le *florin* de banque valait 4 à 5 pour 100 de plus que le *florin* courant; on l'estimait à 42 ou 43 sols de France. A Lille, Liége, Maëstricht, le *florin* était de 20 sols ou patards et valait 25 sols de France. A Embden, le *florin* valait 28 sols de France. En Alsace, en Provence, en Languedoc et dans le Dauphiné, on comptait aussi autrefois par *florins*. Le *florin* d'Allemagne était de 60 kreutzers et valait 50 sols de France; celui de Brabant, un tiers de moins; celui de Dantzig et de Kœnigsberg valait 27 sols de notre pays; il en fallait trois pour une rixdale. Le *florin* de Suisse avait une valeur qui variait pour chaque canton; celui de Piémont et de Savoie valait un tiers de plus que le *florin* de Genève.

A la même époque, c'est-à-dire au moment où éclata la Révolution française, les *florins*, monnaie réelle d'or et d'argent, étaient déjà devenus beaucoup moins communs qu'ils ne l'avaient été dans le commerce. On ne rencontrait plus guère que quelques *florins* d'or, frappés en Hanovre à 18 carats 10 grains (785 millièmes), avec des demis, doubles et quadruples en proportion. Ces pièces avaient pour empreintes l'effigie du roi d'Angleterre et de Hanovre; d'autres, la désignation de la valeur de la pièce; au revers était l'écu aux armes d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse et de France, surmonté de la couronne royale. Quelques-uns présentaient l'empreinte d'un cheval courant, mais sans devise. Le poids de ces pièces était de 3gr,25 environ, leur valeur réelle de 8 fr. 50 et leur valeur courante de 8 fr. 60.

Il y avait aussi des *florins* d'or de Hollande, dits *florins de Deventer*, dont la valeur était de 7 *florins* 2/5 d'argent ou 12 livres 17 sols 1 denier de France, et des *florins* d'or de Nuremberg, qui valaient 130 kreutzers courants ou 5 livres 8 sols 5 deniers de France.

Quant aux *florins* d'argent, ils étaient beaucoup plus nombreux. Cette monnaie avait été adoptée, comme l'écu l'avait été en France, en remplacement de l'écu d'or, par le plus grand nombre des petits Etats d'Allemagne, par la Suisse et les Pays-Bas. L'usage en était très-répandu; mais la valeur de cette monnaie était extrêmement variable, ce qui rendait les opérations du change difficiles, non-seulement d'un pays à un autre, mais même entre des localités voisines. Il serait trop long et sans utilité de faire l'énumération de tous les *florins* d'argent qui circulaient alors; on en pourra trouver la nomenclature avec la valeur dans le *Traité des monnaies* d'Abot de Bazinghem, t. II, au mot MONNAIE (*Monnaies réelles et imaginaires des principales villes de l'Europe, etc.*, p. 248 et suiv.). Nous nous bornerons à faire connaître les pièces de cette nature qui peuvent encore être trouvées dans la circulation et celles qui font partie du système monétaire de l'Autriche, le seul pays qui ait conservé le *florin* comme unité monétaire.

— *Allemagne.* On trouve encore d'anciens *florins* ou demi-rixdales et des demi-*florins*. Ces pièces ont pour type l'effigie de l'empereur et portent au revers l'aigle impériale; on lit sur la tranche la devise : VIRTUTE ET EXEMPLO, ou celle-ci : CLEMENTIA ET JUSTITIA. Les *florins* ou pièces de 24 mariengroschen de Brunswick, Hanovre, Saxe et Palatinat, au titre de 995 millièmes, du poids de 13 grammes, ont une valeur réelle de 2 fr. 87 environ. Les empreintes de ces pièces sont très-variées; on voit sur celles d'Anhalt-Bernbourg un ours passant sur un pan de muraille incliné; sur celles de Stolberg-Gedem, un cerf appuyé contre une colonne pyramidale; sur celles du Palatinat du Rhin, l'effigie du prince électeur; sur celles de Brunswick et de Hanovre, un sauvage debout, tenant un arbrisseau. Le revers de ces différentes pièces représente l'écusson aux armes, surmonté d'une couronne, ou la désignation de la pièce, quand elle n'est pas du côté de l'effigie. Au-dessous de l'écusson, on lit ces mots : FEIN SILBER (argent fin), qui servent à distinguer ces pièces des autres monnaies.

Il circule encore en Allemagne des *florins* vieux de Mecklembourg et de Mayence, à l'effigie et aux armes, et d'autres monnaies anciennes de quelques princes allemands dont les Etats ont été réunis à d'autres par les traités qui ont modifié successivement la géographie de cette partie de l'Europe; mais il est d'autant moins utile de les mentionner qu'il s'en présente rarement.

— *Angleterre.* Le *florin* de ce pays n'est autre qu'une pièce de 2 shillings, dont il existe d'ailleurs fort peu de spécimens dans la circulation. Sa valeur est de 2 fr. 25 environ.

— *Autriche.* Il circule dans ce pays beaucoup de *florins* à divers titres; les *florins* frappés en exécution de la patente du 19 septembre 1857 sont à 900 millièmes, du poids de 12gr,345 et valent 2 fr. 45. Pour les autres *florins* antérieurs qui peuvent se rencontrer dans la circulation, voir ci-dessus au mot ALLEMAGNE.

— *Bavière.* Même observation que pour l'Autriche.

— *Belgique.* Les *florins*, aujourd'hui démonétisés, qui circulèrent dans ce pays, dans le Brabant et les Pays-Bas autrichiens, avant leur réunion à la France sous l'Empire, étaient au titre de 870 millièmes, pesaient 9gr,30 et valaient 1 fr. 80 environ; il y avait des demis

en proportion. Ces pièces présentaient, d'un côté, le lion de Belgique non armé, avec la légende : DOMINI EST REGNUM, et au revers deux mains jointes tenant onze flèches, avec la devise : ET IPSE DOMINABITUR GENTIUM. D'autres *florins* et demi-*florins*, aux mêmes empreintes, mais antérieurs, ont pour légende, d'un côté : MON. NOV. ARG. PROV. FOED. BELG., et de l'autre : IN UNIONE SALUS.

— *Hollande.* Le *florin*, aujourd'hui démonétisé, était d'argent, au titre de 910 millièmes, du poids de $10^{gr},50$, et valait 2 fr. 12 environ. Il y avait des pièces de 3 *florins* et des demis en proportion. Ces pièces avaient pour type une femme en pied, le casque en tête, le bras gauche appuyé sur un livre et tenant de l'autre une pique surmontée d'un chapeau. On lisait autour : HAC NITIMUR, HANC TUEMUR. Au revers était l'écu aux armes de Hollande, avec la légende : MO : ARG : ORD : FŒ : BELG :, suivie du nom de la province pour laquelle les pièces avaient été frappées.

On trouvait encore dans la circulation d'anciennes pièces de 3 *florins* ou de 20 schellings, ayant pour empreinte le guerrier hollandais vu de face et portant l'écu aux armes, avec la légende : LUCTOR ET EMERGO; au revers étaient sept petits écussons aux armes particulières de chaque province, avec la même légende que les *florins.*

Sous le règne de Louis-Napoléon, frère de Napoléon Ier, empereur des Français, il a été frappé des pièces de 10 *florins* (21 fr. 78) et de 20 *florins* (43 fr. 56), au titre de 917 millièmes, ayant pour type l'effigie du roi, avec la légende : LODEW. NAP. KON. VAN HOLL., et au revers l'écu écartelé aux armes de Hollande (un lion tenant sept flèches) et de France (aigle impériale), surmonté d'une couronne, avec l'inscription : KONINGRIJK HOLLAND. On voyait, à gauche et à droite de l'écusson, la désignation de la valeur de la pièce, et audessous le millésime. On mit en circulation, à la même époque, des pièces de 2 *florins* et demi (5 fr. 44) en argent, avec des demi-*florins* et fractions en proportion; ces pièces étaient à 917 millièmes, aux mêmes empreintes que les pièces d'or ci-dessus désignées. Le *florin* de Louis-Napoléon pesait $10^{gr},50$ et valait 2 fr. 15 environ.

— *Neufchâtel.* Dans l'ancienne principauté de ce nom, avant qu'elle fût cédée à la France, en 1806, par le roi de Prusse et donnée par Napoléon Ier au maréchal Berthier, le *florin* était une monnaie de compte qui valait 2 fr. 02 environ et se divisait en 15 batz de 4 kreutzers chacun. Sous l'administration de Berthier, de 1806 à 1814, cette principauté adopta le système monétaire français, qu'elle a conservé depuis, de même que la Suisse. Les monnaies d'Allemagne y circulent concurremment avec les espèces nationales.

— *Pologne.* Dans l'ancien royaume de Pologne, avant ses démembrements successifs, et dans l'ancien grand-duché de Varsovie, on comptait par *florins*, gros et deniers. Le *florin* était une monnaie imaginaire, dont la valeur était de 0 fr. 65 environ; il se divisait en 50 gros de 18 deniers chacun. Il est bon de faire observer que le *florin* de la Grande Pologne, qui est ci-dessus énoncé, ne vaut que la moitié du *florin* de la Petite Pologne, et les autres monnaies en proportion. Ainsi, pour établir le rapport des monnaies de la Petite et de la Grande Pologne, il suffit de doubler la valeur de celles de la Grande Pologne.

— *Prusse.* Ce royaume n'a jamais émis de *florins*, cette monnaie ne faisant pas partie de son système monétaire, dont l'unité est le thaler; mais il l'a trouvé en circulation dans plusieurs petits Etats dont il s'est formé par des annexions successives, notamment dans l'électorat de Brandebourg, qui fut le noyau de la monarchie prussienne. Ces *florins* de Brandebourg ont eu cours en Prusse pour 2 tiers de thaler, environ 2 fr. 80; la perte qu'ils ont éprouvée dans la circulation les a dépréciés, et ils n'ont plus cours aujourd'hui que pour 4 septièmes de thaler, 2 fr. 10 de notre monnaie. Il en est peu dont on puisse apprécier les empreintes, que le frai a sensiblement effacées; ils avaient pour type l'effigie de l'électeur et au revers l'écu à l'aigle couronnée et posée entre deux palmes. Leur titre est assez peu sûr; on les reçoit au change des monnaies françaises sur le pied de 741 millièmes de fin; leur poids ordinaire est de 17 grammes environ.

— *Saxe.* Les *florins* de ce royaume sont à peu près les mêmes que ceux de l'ancien électorat; ils sont mentionnés ci-dessus au mot ALLEMAGNE. Ils ont pour empreinte l'effigie du prince, et au revers l'écu aux armes posé entre deux palmes et surmonté d'une couronne, avec l'indication, en légende, de la taille au marc d'argent fin; à l'exergue est la valeur de la pièce avec le millésime.

— *Suisse.* Avant l'établissement d'un système monétaire conforme à celui de la France, on comptait dans certaines localités de la Suisse par *florins*, qui étaient à la *livre* de compte dans le rapport de 10 à 16, c'est-à-dire que 10 *florins* valaient 16 livres ou 24 francs de France. Cette monnaie fictive avait donc une valeur équivalant à 2 fr. 40.

— *Wurtemberg.* Le *florin* est resté, dans ce royaume, une monnaie de compte et une monnaie réelle; comme monnaie de compte, il se divise en 28 escalins. Le *florin*, monnaie réelle, est semblable à ceux que nous avons mentionnés au mot ALLEMAGNE.

Les *florins* ayant cours aujourd'hui en Europe, dans les transactions commerciales, et qui ne se rencontrent plus guère qu'en Allemagne, sont :

Le *florin* d'or de Hollande, 10 gulden, dont la valeur en monnaie de France est de.	20 fr.	85
Le demi-*florin* d'or de Hollande, 5 gulden.	10	40
Le *florin* d'argent, gulden de la convention de 1838, à 60 kreutzers, 4/7 de thaler.	2	10
Le double *florin*, zwei gulden (2 gulden).	4	20
Trois demi-*florins* ou double thaler, 7 dans un marc fin de $233^{gr},855$.	7	35
Florin d'argent, d'Angleterre, 2 shillings.	2	25
Florin d'argent, de Hanovre, 1/2 rixdale.	2	60
Florin d'argent, de Hollande, un gulden.	2	12
Florin d'argent, de Prusse, 60 kreutzers, 4/7 de thaler. . . .	2	10
Florin d'argent, de Vienne (Autriche), 60 kreutzers, demi-écu de convention.	2	55

FLORIN, en latin **Florinus**, hérésiarque du IIe siècle, né en Asie. Il suivit les leçons de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, eut pour condisciple saint Irénée et fut ordonné prêtre. Dans la suite, il enseigna que Dieu est l'auteur du mal, que Jésus-Christ n'est point né de la Vierge, que les femmes doivent être en commun et qu'il n'y a ni jugement ni résurrection. Le pape Eleuthère le déposa, et saint Irénée réfuta ses doctrines dans une lettre qu'il lui adressa sous ce titre : *De la monarchie* ou *De l'éternité du principe et sur ce que Dieu n'est pas l'auteur du mal.*

FLORIN (Jean), marin français qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il acquit la réputation d'un des plus intrépides hommes de mer de son temps et reçut le commandement de six vaisseaux du port de La Rochelle, avec lesquels il fit la chasse aux navires espagnols. En 1521, Florin naviguait près du cap Vincent, lorsqu'il rencontra trois caravelles chargées d'objets précieux pris dans le pillage de Mexico et envoyés à Charles-Quint par Fernand Cortez. Florin attaqua ces navires, dont un seul parvint à lui échapper, et retourna à La Rochelle avec son riche butin, qui passa entre les mains de François Ier.

FLORINDE s. f. (flo-rain-de — nom de femme). Bot. Syn. de POLYCARDIE.

FLORINE (SAINTE-), village et comm. de France (Haute-Loire), cant. d'Auzon, arrond. et à 15 kilom. de Brioude, près de la rive gauche de l'Allier; pop. aggl., 1,850 hab. — pop. tot., 2,080 hab. Mine d'où sont extraits annuellement environ 190,000 quintaux métriques de houille.

FLORINIEN s. m. (flo-ri-niain). Hist. relig. Nom donné quelquefois à des gnostiques *d'une secte dont Florin, disciple de Valentin*, était le fondateur. ‖ On dit aussi FLORIEN.

FLORIO (François), romancier italien, né à Florence au XVe siècle. On croit qu'il fut nommé secrétaire de l'archevêque de Tours, mais on ne sait rien de certain sur sa vie. Il passe pour être l'auteur de l'ouvrage intitulé : *De amore Camilli et Æmiliæ Aretinorum liber*, lequel fut imprimé pour la première fois à Paris vers 1475 (in-4o).

FLORIO (Jean), philologue anglais, surnommé **le Résolu**, né à Londres vers 1540, mort en 1625. Il appartenait à une famille italienne protestante qui s'était réfugiée en Angleterre. Il enseigna le français et l'italien à l'université d'Oxford, puis fut chargé d'apprendre ces langues au prince Henri, fils de Jacques Ier. Florio parvint dans la suite aux postes de gentilhomme de la chambre et de secrétaire de la reine. Ses principaux ouvrages sont : *Premiers fruits d'où l'on peut tirer des discours familiers, de joyeux proverbes, des mots piquants et des maximes précieuses* (1578, in-8o); *Seconds fruits à recueillir de douze arbres de goût différent, mais délicieux au palais des Italiens comme des Anglais* (1591, in-8o); *Jardin de récréation contenant six mille proverbes italiens* (1591); *Dictionnaire italien et anglais* (1597, in-fol.), l'ouvrage le plus complet en ce genre qu'il y eut alors.

FLORIO (François), historien et archéologue italien, né à Udine en 1705, mort dans cette ville en 1791. Il entra dans les ordres, fut chanoine à Aquilée, puis à Udine, refusa un évêché que lui offrait Benoît XIV et consacra tous ses loisirs à l'étude de l'histoire et des antiquités ecclésiastiques. Bien que très-laborieux, il n'a écrit que quelques opuscules et un certain nombre de savantes dissertations insérées pour la plupart dans les *Mémoires* de la Société Colombaire.— Son frère, le comte Daniel FLORIO, poëte, né à Udine en 1710, mort en 1789, acquit une assez grande réputation en Italie par des pièces de vers de circonstance, des cantates, etc., dans lesquelles on trouve du naturel, de la facilité, des pensées délicates et fines. Le comte Florio a réuni et publié ses productions sous le titre de *Poesie varie* (Udine, 1777, in-8o).

FLORIOT (Pierre), théologien français, né à Langres en 1604, mort à Paris en 1691. Il dirigea d'abord l'école établie aux Granges par les solitaires de Port-Royal, devint ensuite curé des Lays, près de Rambouillet, puis prit la direction spirituelle des religieuses de Port-Royal-des-Champs. On a de lui : la *Morale du Pater* (Rouen, 1672, in-4o), ouvrage réimprimé sous le titre de : la *Morale chrétienne rapportée aux instructions que Jésus-Christ nous a données dans l'Oraison dominicale*, et souvent réédité; *Homélies morales sur les évangiles de tous les dimanches de l'année, etc.* (Paris, 1677, 2 vol. in-4o), etc.

FLORIPONDIO s. m. (flo-ri-pon-di-o). Bot. Espèce de stramoine arborescente, qui croît dans l'Amérique du Sud : *Les Chiliens se servent des fleurs de* FLORIPONDIO *pour résoudre les tumeurs.* (V. de Bomare.)

FLORIS (François DE VRIEND), dit **Franc Flore** ou **Frans Floris**, célèbre peintre d'histoire, né à Anvers en 1520, mort dans la même ville en 1570. Fils d'un tailleur de pierres, il suivit d'abord les conseils paternels, fit de la statuaire chez l'un de ses oncles, Corneille de Vriend, et y prit le goût du dessin. Mais la statuaire ne répondait pas aux besoins de sa nature; il quitta sa ville natale et alla suivre à Liége les leçons d'un peintre en renom à cette époque, Lambert Lombard. Ses premiers essais dans l'atelier de Lombard révélèrent à un si haut degré l'instinct de l'imitation et la fidélité du souvenir, que ses toiles semblaient peintes par la brosse du professeur; bientôt même celui-ci fut surpassé par son élève. Aussi, dès que Frans eût acquis l'expérience nécessaire pour traduire librement ses propres inspirations, il abandonna l'atelier liégeois, revint à Anvers et y ouvrit une école où les jeunes gens se pressèrent en foule. Peu après son retour, en 1540, il avait été reçu franc maître de la confrérie de Saint-Luc. A la même époque, il produisit quelques tableaux qui le placèrent très-haut dans l'estime de ses compatriotes. Il profita de l'aisance que lui avaient procurée ce commencement de célébrité et les bénéfices de son école pour se rendre en Italie, dont il visita les principales villes. Il était, dit-on, à Rome le jour de Noël 1541, quand Michel-Ange découvrit la chapelle *Sixtine.* Ebloui par les magnificences de cette création surhumaine, Floris s'abîma dans la contemplation de ces fresques inimitables; le grand Florentin fut pour lui comme un dieu. « Floris, dit M. Paul Mantz, étudia longtemps la fresque de la Sixtine, et il en garda dans sa mémoire comme une éternelle image où revivait toujours ce terrible *Jugement*, avec la mâle fierté de son dessin héroïque et les mélancolies de sa coloration monotone, mate, attristée. » Il comprit que le défaut de l'école flamande avait été jusqu'alors de trop négliger la connaissance de l'antique, et fit une étude particulière, non pas seulement des chefs-d'œuvre de Michel-Ange, mais aussi des œuvres les plus célèbres des maîtres florentins et romains. Son dessin y gagna beaucoup en correction; sa manière se perfectionna sous le rapport du style et du choix des formes. Il dut plus tard à cette application le mérite d'être le premier Flamand dont les tableaux rappellent, quoique d'un peu loin, les productions des maîtres italiens pour la grâce et la pureté des formes. Frans était l'une de ces intelligences promptes et vivaces qui ont soif de connaître, un de ces esprits curieux que le travail attire et vivifie; il profita de son séjour en Italie pour compléter son instruction artistique par la culture des sciences et des lettres, et devint ainsi l'un des hommes de son temps les plus recherchés pour l'agrément et l'intérêt de leur conversation. Comme peintre, quand il retourna dans son pays, il y rapportait d'Italie mieux que des impressions, mieux que des souvenirs : ses cartons regorgeaient de projets et d'esquisses michelangesques qui firent révolution chez ses paisibles compatriotes. Le public et les artistes le proclamèrent leur *Raphaël*, comme qui dirait l'*ange de l'école flamande*, sans se préoccuper de ce fait, que Floris imitait surtout Michel-Ange, à qui il avait voué le culte le plus ardent. Les plus grands seigneurs, le prince d'Orange, les comtes de Horn et d'Egmont, luttèrent de générosité et de faveurs pour l'attirer dans leurs fêtes, auxquelles il ajoutait un attrait nouveau par sa présence et les charmes de son entretien; tous, hommes du peuple ou personnages illustres, le portaient aux nues et le saluaient du surnom d'*Incomparable.* Parmi les bons travaux de cette brillante époque de sa vie, il faut citer un *Crucifix* pour une église de Delft. Plus tard, en 1549, lorsque Charles-Quint fit son entrée à Anvers, Frans Floris fut chargé, avec Jean de Vriès, de diriger l'exécution des arcs de triomphe élevés à l'occasion de cette solennité. Frans se mit à l'œuvre; il travaillait sept heures par jour et, grâce à sa facilité prodigieuse, peignait une figure par heure, avec assez de soin toutefois pour que les détails de ces figures, qui étaient faites pour être vues de loin, aient pu soutenir un examen attentif et mériter même d'être étudiés de près. Il eut encore pareille commande quand Philippe II vint à son tour prendre possession d'Anvers. C'est alors qu'il exécuta cette immense composition représentant la *Victoire* debout au milieu des peuples domptés par l'Espagne. L'artiste, dont le cœur ne valait pas le talent, osa graver lui-même, en 1552, cette allégorie si cruellement humiliante pour son pays, et comme si l'affront n'était pas assez grand, il y ajouta six vers (ils sont, il est vrai, des plus mauvais) à la déification de ce misérable roi. Quoi qu'il en soit, ces divers travaux étaient pleins de verve chaude et de brillante imagination; ces beaux *Arcs de triomphe* ont mérité d'être gravés par d'habiles artistes. Frans avait dessiné en Italie bon nombre de morceaux d'antiquités; il savait avec adresse faire entrer quelqu'un de ces dessins dans chacune de ses compositions, et cet ornement était toujours d'un heureux effet. Pourtant, le célèbre peintre n'avait pas encore donné la mesure de sa force. Il lui fallait des sujets plus dignes de son pinceau. Il ne se révéla tout entier que dans la *Chute des anges rebelles*, un chef-d'œuvre entre les chefs-d'œuvre qu'on admire au musée d'Anvers. Cinq ans après, en 1559, il peignit une *Nativité* qui fait aujourd'hui partie du même musée; elle avait été exécutée pour la cathédrale d'Anvers, comme pendant à une *Assomption de la Vierge* qui n'est pas venue jusqu'à nous.

Jamais peut-être atelier de peintre n'a vu foule aussi nombreuse que celle qui, à cette époque, se pressait aux leçons de Floris. Le nombre de ses élèves était de plus de cent vingt. Un talent applaudi, une fortune splendide (plus de 1,000 florins de rente) semblaient assurer désormais à Frans Floris la plus belle existence que puisse rêver un artiste. Mais les fumées de l'orgueil et l'enivrement des richesses lui montèrent au cerveau : il fut d'abord prodigue, et la prodigalité le conduisit à l'intempérance, à l'abus de la boisson, à l'ivrognerie la plus dégradante. Il s'était toujours fait une sorte de gloire de passer pour le plus grand buveur de son temps; il avait soutenu et gagné, à ce propos, les gageures les plus extravagantes. Les surexcitations de la boisson se joignant à sa facilité prodigieuse, il en était résulté, dans le principe, une promptitude et une hardiesse d'exécution dont il était surpris lui-même aux heures de sang-froid. Mais il glissait sur une pente fatale et en arriva, de chute en chute, jusqu'à la misère la plus sordide. Maintes fois, malgré sa notoriété et ses puissants amis, il se vit forcé, non pour avoir du pain, mais pour assouvir sa hideuse passion, de travailler comme un manœuvre aux peintures d'autrui. Et pourtant des éclairs de génie venaient parfois traverser son ivresse. Les morceaux peints en ces courts moments de répit sont pleins de hardiesses inouïes. « Ce sont, comme dit M. Paul Mantz, les songes bizarres d'un élève de Michel-Ange devenu fou. » Il faut encore placer à cette époque plusieurs décorations à sujets mythologiques exécutées dans les diverses résidences des plus riches amateurs d'Anvers; parmi ces décorations, se remarque une série où le peintre semble avoir repris possession de lui-même et de son talent : les *Travaux d'Hercule*, que d'habiles artistes ont reproduits par la gravure.

On était en 1658 : la Belgique touchait aux phases les plus sombres de son histoire; les comtes de Horn et d'Egmont venaient d'être décapités. Floris n'avait donc plus ses deux puissants protecteurs, et la misère revint alors plus poignante et plus sordide. Les deux tableaux qui datent de cette époque — les derniers qu'ait produits son pinceau, — ne purent l'arracher à cette affreuse situation. Le premier est un *Christ en croix*, très-inférieur aux moindres productions du même artiste; le second, la *Résurrection du Sauveur*, est une ébauche inachevée, la mort ayant arrêté la main du peintre.

L'influence de Frans Floris sur l'art flamand fut immense et, à notre avis, très-regrettable. Ses hardiesses séduisantes, mais toutes personnelles, entraînèrent les peintres de son temps vers le style italien, si peu compatible avec les instincts nationaux. Frans avait eu le rare bonheur de prouver des qualités réelles dans ses imitations de Michel-Ange, dans ses réminiscences d'André del Sarto; mais ses élèves, imitateurs impuissants, ne firent que corrompre le goût public. Il ne fallut rien moins que l'apparition du grand Rubens pour remettre dans sa voie cette école égarée, pour la rendre à son originalité native. Il est à regretter que Frans Floris ait apparu dans l'école flamande à une époque où Jean de Bruges et Quintin Metzis en étaient les meilleurs peintres; ce n'est que par comparaison avec ces artistes médiocres qu'il put être surnommé l'*Incomparable* et entraîner tous les pinceaux flamands dans une dépendance servile de ses principes. A toute autre époque, on eût adopté sa grande manière pour la correction du dessin, la supériorité du style, le choix des formes; mais on se fût donné de garde d'arrêter sèchement, comme lui, les contours des figures, d'imiter le coloris atone de ses carnations, et, au lieu d'enrichir l'originalité flamande par une sérieuse étude de l'antique, d'abdiquer cette originalité pour lui substituer le clinquant de l'école italienne.

Le musée de Bruxelles possède le *Jugement dernier* de Frans Floris; mais queqlues morceaux en ont été repeints par des *mains* étrangères. Les têtes, grandes comme nature, qu'on voit au bas de la composition, ont été retouchées, sinon ajoutées par un autre pinceau, peut-être par un pinceau moderne. On

voit à Berlin : *Vénus embrassant l'Amour*, réminiscence très-heureuse d'André del Sarto. La galerie de Copenhague compte, parmi ses meilleurs tableaux, *Juda et Thamar*. Floris est représenté à Florence par un *Adam et Eve* d'une grande allure, daté de 1560. On voit à Vienne un autre *Adam et Eve sous l'arbre de science*, puis *Adam et Eve chassés du paradis*, enfin une *Sainte Famille* très-remarquable.

FLORIS (Peters-Williamson), voyageur allemand, né à Dantzig, mort à Londres en 1615. Il avait acquis la réputation d'un homme habile et expérimenté, en faisant pendant plusieurs années avec les Hollandais le commerce dans les régions asiatiques, lorsque la Compagnie anglaise des Indes orientales parvint, au moyen d'offres brillantes, à l'attacher à son service. Floris s'embarqua, en qualité de premier marchand (1610), sur le navire le *Globe*, commandé par le capitaine Hippon, qui fit voile pour la baie de Saldanha, située à l'extrémité sud de l'Afrique. Là, Floris se mit à la recherche d'une plante, le ginseng (*panax vera*), qui passait à cette époque pour avoir des vertus merveilleuses ; mais il ne put en trouver qu'une très-petite quantité. De Saldanha, Floris se rendit à Paliacate, sur la côte du Coromandel, où les Hollandais l'empêchèrent de vendre ses marchandises, puis aborda successivement à Petapoli, à Masulipatam, à Bantam, à Patani, sur la presqu'île de Malacca, faisant partout de grands profits sur la vente des divers produits qu'il avait apportés d'Europe. A Patani, Floris prit le commandement du *Globe*, dont le capitaine venait de mourir, et parvint à sauver avec ses marins la reine de cette ville, lors d'un terrible incendie qui l'anéantit en partie. A la fin de 1613, il aborda de nouveau à Masulipatam, où il écoula ses marchandises à des prix extrêmement avantageux ; mais, lorsqu'il en réclama le payement, il éprouva de telles difficultés, non-seulement de la part des habitants, mais encore du gouverneur musulman de la ville, que, pour se faire payer, il s'empara du fils du gouverneur en déclarant qu'il lui rendrait la liberté lorsqu'il recevrait toutes les sommes dont les habitants de Masulipatam lui étaient redevables. Cet acte énergique eut un plein succès, et Floris put remettre à la voile en 1614. Il prit alors la route de l'Angleterre et mourut des suites des fatigues qu'il avait éprouvées pendant la traversée, deux mois après avoir jeté l'ancre à Londres. Floris a laissé une curieuse, intéressante et exacte relation de ses voyages. Elle a été publiée en anglais dans les *Pilgrimages* de Purchas, et en français dans la *Relation de divers voyages curieux*, donnée par Thévenot (Paris, 1663-1672).

Florisel de Niquea, roman de chevalerie espagnol, de la série des Amadis. Il a pour auteur D. Feliciano de Silva, écrivain du XVIe siècle, à qui l'on doit également deux autres continuations de cette interminable série : *Lisvart* et *Amadis de Grèce. Florisel de Niquea* forme les livres X et XI de la collection. Il est lui-même divisé en quatre parties, d'un intérêt inégal. Les deux premières parurent ensemble en 1532, la troisième en 1536, la quatrième en 1541 ; du moins, ce sont les premières dates connues. Généalogiquement, ce roman fait suite à *Lisvart* et à *Amadis de Grèce;* Florisel est un descendant d'Amadis des Gaules à la sixième génération. Le comte de Tressan le connaissait, par la traduction française de Gilles Boileau, mais il ne lui fit pas l'honneur de l'imiter. Lui qui s'intéressait tant à Amadis, à Esplandian, à la Grande Serpente, à Urgande la Déconnue, ne pouvait pas souffrir Florisel. Il a dépensé beaucoup d'encre à essayer de prouver, contre Raynouard, que les Amadis étaient d'origine française et non pas espagnole, *parce qu'ils avaient le sens commun.* « Quant à cette extravagante histoire de Niquée, dit-il, c'est une invention que je trouve très-espagnole. Laissons là aux Espagnols. » Cette manière de raisonner n'est plus admise en bibliographie.

Extravagante est bien cependant le mot qui caractérise la plus grande partie de cette longue série des Amadis. Cette fiction ingénieuse au début, alors que l'auteur taillait à son gré dans un sujet neuf, paraît avoir joué au XVIe siècle le rôle des aventures de *Rocambole* dans le nôtre. Une partie à peine parue, on en redemande une autre. Les auteurs de la fiction primitive ont beau avoir épuisé le sujet, ils ont beau avoir fait mourir consciencieusement leurs personnages, le public est là, haletant, qui veut une suite. On ressuscite les morts. De là des embarras prodigieux. A vrai dire, les embrouillements commencent aux *Exploits d'Esplandian*. A partir de *Florisando*, qui y fait suite, les continuateurs aux abois ne savent plus où donner de la tête. A la simplicité de mœurs du commencement, aux coutumes soigneusement décrites et vraies, aux amours tendres dont raffolaient les belles châtelaines, aux prouesses merveilleuses, mais pas trop invraisemblables, étant donné l'esprit du siècle, succèdent des inventions dévergondées, des miracles à n'en plus finir. Tant de personnages se sont succédé que les généalogies deviennent confuses ; dans *Lisvart* et *Amadis de Grèce*, il est déjà presque impossible de se reconnaître ; dans *Florisel*, c'est pire encore. « Tant de parties composent cette prodigieuse invention, leurs chapitres ont des titres si étranges et si emmêlés, il est si difficile de les trouver réunies pour en apprécier l'ensemble et le comprendre, d'un autre côté, les écrivains les plus entendus en cette matière ont commis tant de fautes et de si graves dans leurs commentaires, qu'il faudrait avoir le fil d'Ariane pour sortir de ce labyrinthe inextricable. »

Le récit culminant des premières parties du *Florisel de Niquea* est un siége de Constantinople avec lequel sans doute le romancier espagnol croyait sérieusement faire concurrence au siége de Troie. On y arrive après une série d'aventures miraculeuses, l'histoire du miroir d'amour, la maison des quatre fous, la cité d'Apollonie, où des enchantements retiennent prisonniers les plus braves gentilshommes du monde. Apollonie, c'est la Pologne, assez malaisée à reconnaître. L'Hélène de cette guerre de Troie, c'est une princesse française, la fille d'un certain roi de France, dont nos annales n'ont pas gardé le souvenir. Elle devient amoureuse de Florisel, fils d'Amadis de Grèce et de l'infante Niquea ; elle le poursuit de sa passion jusqu'à Constantinople. Mais elle avait en France un fiancé, don Lucidor des Vengeances, qui, pour reconquérir celle qu'il aime, soulève contre la capitale des Grecs la France, la Pologne, l'Espagne, Naples, Venise, sans compter dix-huit rois païens. De son côté, Florisel a pour lui Amadis en personne, et Galaor, et Florestan, et tous les personnages, déjà morts et enterrés depuis longtemps, de la première série des Amadis. C'est une résurrection complète. On se livre sous les murs de la ville assiégée des combats à faire pâmer d'aise, dans ce temps-là, un grand maître d'artillerie, et la moindre échauffourée est décrite avec minutie, comme chose d'importance. Le carnage est extravagant ; tous les preux, à peine ressuscités, meurent ; l'empereur de Rome est massacré, Florestan est tué dans un combat, Esplandian est fait prisonnier. Lucidor des Vengeances triomphe ; mais, malgré sa victoire, il abandonne à Florisel cette Hélène qui a causé tant de trépas. On n'en a pas fini avec les aventures chevaleresques, les enchantements, les champs clos. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les dernières parties, ce sont les noces : noces de Florisel et de son Hélène, noces de cinq ou six autres héros ; autant il y a de massacres dans les premiers livres, autant il y a de noces dans ceux-ci. Mais, au bout du compte, on ne peut refuser à ce roman un singulier mérite d'invention, d'imagination. Dans la quatrième partie, l'auteur a introduit des poésies, romances traduites du grec, bucoliques latines, stances, épigrammes, qui ne sont pas sans mérite.

Le titre du roman espagnol est celui-ci : *Cronica de los muy valientes y esforzados è invincibles caballeros don Florisel de Niquea y el fuerte Anaxartes, hijos del muy excellente principe Amadis de Grecia* (Valladolid, 1532). Nous avons dit plus haut qu'il avait été traduit par Gilles Boileau (Paris, 1553, in-fol.); il porte dans la traduction le titre de : *Don Florisel de Niquée, qui fut fils d'Amadis de Grèce et de la belle Niquée.* M. Eugène Baret a consacré aux Amadis une intéressante étude à laquelle on peut se reporter : *De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (Paris, 1853, in-8o).

FLORISSANT, ANTE adj. (flo-ri-san, an-te — rad. *fleurir*). Heureux, prospère, brillant : *Un empire* FLORISSANT. *Point d'État* FLORISSANT *sans liberté.* (E. de Gir.)

— *Santé florissante*, Santé brillante, vigoureuse : *Jouir de la* SANTÉ *la plus* FLORISSANTE. *La fatigue et la souffrance passagère sont l'ombre obligée d'une* FLORISSANTE SANTÉ. (Raspail.)

FLORISUGE adj. (flo-ri-su-je — du lat. *flos, floris*, fleur ; *sugere*, sucer). Zool. Qui suce les fleurs.

— s. m. Ornith. Nom spécifique d'un oiseau-mouche à gorge verte.

FLORSHEIM ou **FLŒRSHEIM**, bourg de Prusse (Nassau), à 18 kilom. de Mayence, sur la rive droite du Mein et le chemin de fer de Mayence à Francfort ; 2,033 hab. Vins blancs renommés.

FLORULE s. f. (flo-ru-le — dimin. du lat. *flos, floris*, fleur). Bot. Petite fleur. ‖ Fleur isolée d'une calathide ou d'un épi. ‖ Flore qui n'embrasse qu'une région peu étendue ou un certain groupe de plantes : *La* FLORULE *du Port-Juvénal.* FLORULE *cryptogamique.*

FLORUS (Lucius Annæus Julius), historien latin de la fin du premier siècle de notre ère. On le croit Espagnol et de la famille des Sénèque. Il vécut sous Trajan et Adrien. On a de lui un *Abrégé de l'histoire romaine* (*Epitome rerum Romanorum*) depuis Romulus jusqu'au moment où Auguste ferma le temple de Janus. La narration en est rapide, brillante et animée ; les appréciations sont, en général, judicieuses, mais quelquefois partiales en faveur de Rome ; le style, riche et coloré, est trop souvent déclamatoire et vise trop à la concision ; les détails géographiques sont souvent erronés. Une des bonnes traductions françaises est celle de M. Durozoir (1829). On a aussi de Florus quelques poésies agréables, mais moins estimées que son *Epitome.*

FLORUS (Drepanius), théologien et poëte gallo-romain, qui paraît être le même que **Florus le diacre**, mort vers 860. On ne sait rien de parfaitement certain sur sa vie, sinon qu'il fut chanoine de Lyon et qu'il assista, en 837, au concile de Quiercy-sur-Oise. Il attaqua dans ses écrits le livre de Scot Erigène sur la prédestination, composa des poésies latines, publiées pour la première fois à Paris, sous le titre de *Poemata* (1560), et donna, entre autres ouvrages : *Liber de prædestinatione* et *Commentarius sive expositio in canonem missæ*, qu'on trouve dans toutes les collections des Pères.

FLOSCOPE s. f. (flo-sko-pe — du lat. *flos*, fleur, et du gr. *skopeô*, j'examine). Bot. Genre de plantes grimpantes, qui croît en Cochinchine, et dont la place dans la méthode naturelle n'est pas nettement déterminée.

FLOSCULAIRE s. f. (flo-sku-lè-re — du lat. *flosculus*, petite fleur). Infus. Genre d'infusoires systolides, type de la famille des flosculariens, qui habite les eaux stagnantes : *Les* FLOSCULAIRES *sont des animaux en forme de massue.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *flosculaires* sont des infusoires systolides, dont le corps présente la forme d'une massue lorsqu'ils sont fixés par leur pédicule contractile et annelé ; quand ils s'épanouissent, ils offrent l'aspect d'une coupe, avec cinq lobes saillants, ornés d'une houppe de longs cils, se contractant très-lentement, mais non vibratiles ; leurs mâchoires sont courtes et crochues. Les *flosculaires* habitent les eaux stagnantes. On en trouve plusieurs espèces aux environs de Paris. La *flosculaire ornée* a une gaîne transparente, cylindrique, terminée par des lobes munis de cils ; ses œufs présentent des points rouges. Une autre espèce, dépourvue de gaîne, et dont les œufs n'ont qu'un seul point rouge, se trouve dans les eaux de Meudon et de Fontainebleau.

FLOSCULARIEN, IENNE adj. (flo-sku-la-riain, iè-ne — rad. *flosculaire*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte à la flosculaire. ‖ On dit aussi FLOSCULARIÉ.

— s. m. pl. Famille d'infusoires, de la division des systolides, ayant pour type le genre flosculaire : *Les* FLOSCULARIENS *vivent fixés aux herbes aquatiques.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *flosculariens* sont des animaux à corps campanulé, contractile, aminci à la base en un long pédicule, par l'extrémité duquel ils se fixent aux corps solides ; ils sont dépourvus de cils vibratiles. Leur bouche est munie de mandibules cornées ; elle est située au fond d'une sorte d'entonnoir campanulé que présentent ces infusoires quand ils s'épanouissent. Les intestins laissent voir l'ovaire, qui contient de très-gros œufs, souvent marqués de points rouges. Cette famille se compose des deux genres *flosculaire* et *stéphanocère*. Les *flosculariens*, voisins des vorticelliens, habitent, comme eux, les eaux douces et pures et se fixent aux plantes aquatiques. On peut les conserver longtemps dans des vases où on les met avec ces plantes.

FLOSCULE s. f. (flo-sku-le — du lat. *flosculus*, petite fleur). Entom. Organe tubuleux et muni d'un style central, qu'on remarque sur l'anus du fulgore porte-lanterne.

— Bot. Syn. peu usité de FLEURON et de FLORULE.

FLOSCULEUX, EUSE adj. (flo-sku-leu, eu-ze — du lat. *flosculus*, fleuron). Bot. Qui est composé de fleurons. Se dit du capitule des centaurées et des autres carduacées.

— *Semi-flosculeux*, Se dit des fleurs qui ne sont formées que de demi-fleurons.

— s. f. pl. Section de la famille des composées, comprenant les genres dont le capitule est uniquement composé de fleurons, et correspondant à peu près à la tribu des carduacées.

FLOS FERRI s. m. (flo-sfèr-ri — mots latins signifiant *fleur de fer*). Minér. Nom donné anciennement à l'aragonite coralloïde, que l'on prenait pour une sorte de végétation produite par les minerais de fer.

— **Encycl.** L'aragonite coralloïde est une espèce de concrétion cylindroïde et de couleur blanche, composée de petites aiguilles ou de simples fibres, qui se groupent les unes sur les autres autour d'un axe commun, de manière à former comme des branches de corail, de petits arbrisseaux. Elle est tantôt lisse, tantôt hérissée de pointes cristallines. Ce minéral a de tout temps excité la curiosité. On le trouve dans plusieurs mines de fer, notamment dans celles de la Styrie et dans celles de Vicdessos (Ariége) et Baïgorry, dans les Pyrénées, d'où proviennent les plus beaux échantillons.

FLOSS s. m. (floss). Métallurg. Gâteau de fonte formé par la coulée : *On a soin d'abord de faire une première fonte, la meilleure et la plus pure ; cette fonte est coulée en* FLOSS.

FLOSSADE s. f. (flo-sa-de). Ichthyol. Raie dont le museau se termine par une sorte de long bec. ‖ On l'appelle aussi FLASSADE, ALÊNE, RAIE BATIS, et les naturalistes disent raie oxyrrhynque.

FLOSSOLIS s. m. (flo-so-li). Bot. Inule campane.

FLOT s. m. (flo — lat. *fluctus ;* de *fluere*, couler, qui se rapporte à la racine sanscrite *plu*, mouvoir, couler, nager, naviguer, etc.). Vague, dépression et soulèvement de la surface des eaux : *Les* FLOTS *de la mer, d'un lac, d'une rivière. Soulever, apaiser les* FLOTS. *La mer brise ses* FLOTS *orgueilleux et se calme.* (Fléch.)

Le *flot* qui l'apporta recule épouvanté.
RACINE.

Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le *flot* dort.
DELILLE.

Celui qui met un frein à la fureur des *flots*
Sait aussi des méchants arrêter les complots.
RACINE.

— Par anal. Liquide répandu ou versé en grande quantité : *Des* FLOTS *de sang. Des* FLOTS *de vin, d'huile. C'est justement la gloire de ce grand peuple de France d'avoir fait, au prix de son sang versé à* FLOTS, *la besogne du genre humain.* (L. Blanc.)

Un peu d'or fait couler des *flots* d'encre et d'injures.
A. CHÉNIER.

A longs *flots* puisez l'allégresse
Dans ces flacons d'un vin mousseux.
BÉRANGER.

‖ Matière légère, abondante et ondulée : *Les* FLOTS *d'une crinière, d'une chevelure. Des* FLOTS *de dentelles. Des* FLOTS *de fumée, de vapeur.*

Sa barbe à *flots* épais descend sur sa poitrine.
DELILLE.

‖ Grande abondance ; grande affluence : FLOTS *de lumière.* FLOTS *d'harmonie. La vanité ne se satisfait que par des* FLOTS *d'or.* (Balz.)

Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend des *flots* d'auditeurs pour aller à sa chaire.
BOILEAU.

. . . . La Bourse est un champ clos
Où c'est, au lieu de sang, de l'or qui coule à *flots.*
PONSARD.

Ma sottise trop pleine a besoin de couler ;
J'en sens les *flots* épais bouillonner dans ma tête.
PONSARD.

— Fig. Action violente d'un agent quelconque : *Napoléon trouva des complices empressés de son ambition dans ces hommes que le* FLOT *révolutionnaire avait usés et arrondis.* (Corm.) *La classe la plus violente a pour elle désormais l'irrésistible* FLOT *de la marée montante.* (Mich. Chev.)

— Poétiq., au plur. Mer, eaux de la mer, des fleuves ou des lacs : *La fureur des* FLOTS. *Fendre les* FLOTS. *Périr au sein des* FLOTS.

Dites un mot, seigneur, soldats et matelots
Seront prêts avec vous à traverser les *flots.*
CRÉBILLON.

Chantons les vastes *flots!* Au lieu d'amollir l'âme,
Ils la retrempent dans leur sel.
A. BARBIER.

— *Etre à flot*, Nager au-dessus de l'eau, sans toucher le fond : *Ce navire qui touchait* EST *maintenant* À FLOT. ‖ Fig. Marcher, réussir dans ses affaires. ‖ On dit dans le même sens : *Avoir sa barque à flot.*

— Mar. Marée montante, flux : *Le* FLOT *envahissait la plage. C'était le moment du* FLOT.

— Comm. Flottage des bois : *Le* FLOT *a commencé et ne s'interrompra plus cette année.* ‖ *Jeter du bois à flot perdu*, Le jeter à l'eau pour en abandonner le transport au cours de la rivière.

— Techn. Chacune des houppes de laine qui font partie du harnachement d'un mulet.

— **Epithètes.** Violents, rapides, impétueux, irrésistibles, agités, courroucés, irrités, furieux, fougueux, tumultueux, révoltés, soulevés, bouillonnants, bruyants, grondants, retentissants, mugissants, menaçants, écumants, écumeux, terribles, affreux, redoutables, débordés, déchaînés, ravageurs, destructeurs, dévastateurs, précipités, errants, vagabonds, effrayants, horribles, dangereux, funestes, fatals, cruels, impitoyables, roulants, bondissants, jaillissants, audacieux, orgueilleux, superbes, indomptables, majestueux, immenses, pressés, épais, mutinés, mutins, émus, conjurés, amoncelés, séditieux, rebelles, audacieux, insolents, ameutés, inconstants, perfides, sourds, suspendus, entr'ouverts, refermés, calmés, apaisés, aplanis, calmes, tranquilles, paisibles, muets, silencieux, domptés, subjugués, captifs, pressés, contenus, maîtrisés, dociles, soumis, obéissants, caressants, clairs, limpides, argentés, amers.

— **Syn. Flots, ondes, vagues.** *Flots* se dit proprement des eaux courantes ou de celles de la mer quand elles sont fortement soulevées par les vents et les tempêtes ; on est ballotté par les *flots*, on y résiste, on lutte contre eux. *Ondes* ne donne l'idée que d'un mouvement calme, d'une sorte de balancement régulier imprimé à la masse. *Vagues* se distingue de *flots* parce qu'il désigne des masses d'eau plus hautes, plus profondes, ou bien des *flots* qui viennent se briser contre un obstacle.

— **Antonymes.** Jusant.

— **Allus. litt. Celui qui met un frein à la fureur des flots...**, Vers de Racine dans *Athalie.* V. FREIN.

FLOTAY, l'une des îles Orkney, sur la côte d'Ecosse, entre les îles Faray et Ronaldshay. Largeur, 5 kilom. ; longueur, 3 kilom. ; pop., y compris celle de quelques îlots voisins, 750 hab.

FLOTOLLE ou **FLOTTOLE** s. f. (flo-to-le — rad. *flot*). Mus. Espèce de barcarolle : *Les élèves du Conservatoire de Venise chantaient des* FLOTOLLES *dans les processions qui avaient lieu le jour de la fête de quelque saint particulièrement honoré par les Vénitiens.* (N. Landais.)

FLOTOVIE s. f. (flo-to-vî — de *Flotow*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux épineux, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Brésil et au Chili.

FLOTOW ou **FLOTTOW** (Frédéric-Ferdinand-Adolphe, comte DE), compositeur allemand, né à Teutendorf, ancienne seigneurie de sa famille, dans le Mecklembourg, le 27 avril 1812. Fils d'un chef d'escadron au service de la Prusse, il était destiné à suivre la carrière diplomatique, mais son goût précoce pour la musique l'emporta sur les projets de sa famille. En 1829, M. de Flotow vint à Paris avec son père, entra comme élève dans la classe de Reichs et fit des progrès rapides; mais la révolution de Juillet 1830 étant survenue sur ces entrefaites, il dut rejoindre sa famille. Cette révolution eut un résultat funeste pour M. de Flotow, en ce sens qu'elle l'empêcha de compléter ses études musicales. De retour à Paris en 1832, il présenta vainement aux directeurs des théâtres lyriques des opéras de sa composition; il lui fallut se borner à faire représenter, sur les théâtres particuliers de la société aristocratique à laquelle il appartenait, *Pierre et Catherine*, *Rob-Roy*, la *Duchesse de Guise*, etc. Toutefois, en 1839, il parvint à faire jouer avec succès, au théâtre de la Renaissance, l'opéra intitulé : le *Naufrage de la Méduse*, fait en collaboration avec M. Pilatif, et qui eut cinquante-quatre représentations. L'*Ame en peine* et *Martha* ont popularisé le nom de leur auteur, qui est, depuis 1855, chambellan et directeur de la musique du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin. M. de Flotow a composé aussi des trios pour piano, violon et violoncelle, douze duos pour piano et violoncelle, avec Offenbach, sous les titres de *Chants du soir* et de *Rêveries;* à Hambourg et à Vienne, des lieders, des romances et des chants à quatre voix. On trouve dans les partitions du compositeur allemand une veine mélodique qui charme au même degré les connaisseurs et le vulgaire; mais trop souvent les opéras de M. de Flotow ressemblent à d'agréables recueils de romances. Il traite faiblement les chœurs et morceaux d'ensemble et se livre avec trop de complaisance à son extrême facilité. Outre les ouvrages précités, on doit à M. de Flotow : le *Forestier* (1840), qui fut froidement accueilli; la *Duchesse de Guise* (1840), représentée avec peu de succès au théâtre Ventadour; l'*Esclave de Camoens* (1843), opéra-comique dont plusieurs morceaux se distinguent par la coupe élégante des mélodies; *Stradella* (1844), opéra en trois actes, inférieur à l'ouvrage du même nom de Niedermeyer, mais qui néanmoins fut parfaitement accueilli en Allemagne; *Lady Henriette* (1844), ballet-pantomime en trois actes, en collaboration avec MM. Burgmuller et Deldevez, dont le sujet a été repris et arrangé pour l'opéra de *Martha;* l'*Ame en peine* (1846), opéra en deux actes, paroles de Saint-Georges, œuvre charmante dans laquelle Baroilhet créa le rôle de Frantz avec un talent supérieur; *Martha*, opéra en trois actes, paroles de Friederick, représenté pour la première fois à Vienne le 25 novembre 1847. Le succès de cet ouvrage fut si brillant à Vienne que le compositeur fut rappelé six fois dans le cours de la soirée. En 1848, l'opéra de *Martha* fut traduit en italien et en français. Représenté au Théâtre-Italien de Paris le 11 février 1858, il n'obtint pas de prime abord le succès qu'il mérite. Une réaction favorable s'opéra, grâce à M. Carvalho, qui monta l'ouvrage, traduit en français, au Théâtre-Lyrique, le 18 décembre 1865. Mlle Nilsson s'y montra cantatrice hors ligne et mit en lumière les beautés de la partition; la *Veuve Grapin*, opéra en un acte, paroles de M. Desforges (Bouffes-Parisiens, 1860); *Pianella*, opéra en un acte de MM. Octave Féré et Saint-Yves (théâtre Déjazet, 1860); *Zilda*, opéra-comique en deux actes, de MM. de Saint-Georges et Henri Chivot (Opéra-Comique, 28 mai 1866); succès d'estime. On cite encore *Rübezahl*, la *Grande-Duchesse* et *Albin*, représentés sans grand succès en Allemagne et inconnus en France.

En 1870, M. de Flotow a fait représenter au théâtre de l'Opéra-Comique un opéra en trois actes, l'*Ombre*, paroles de M. de Saint-Georges, où l'on retrouve les qualités d'élégance et de grâce qui distinguent l'éminent auteur de *Martha*, et qui a obtenu un brillant succès. Cet opéra, comme l'*Eclair* d'Halévy, se fait remarquer par l'absence de chœurs. M. de Flotow est membre correspondant de l'Institut.

FLÔTRE s. m. (flô-tre — corrupt. de *feutre*). Techn. Nom donné à des morceaux d'étoffe de laine sur lesquels on couche la feuille de papier en pâte, pour la détacher de la forme : *Les* FLÔTRES *ont diverses dimensions, suivant le format du papier que l'on fabrique; l'étoffe doit en être souple, spongieuse et très-résistante. Jusqu'en* 1838, *nous tirions les* FLÔTRES *d'Angleterre, mais la France en exporte aujourd'hui.*

FLOTTABLE adj. (flo-ta-ble — rad. *flotter*). Qui peut flotter, surnager : *Bois* FLOTTABLES. ‖ Qui peut recevoir des trains flottants, en parlant d'un cours d'eau : *Une rivière* FLOTTABLE.

— **Encycl.** *Rivières flottables.* V. RIVIÈRE.

FLOTTAGE s. m. (flo-ta-je — rad. *flotter*). Comm. Transport des bois que l'on opère par eau, en les faisant flotter : *Jean Rouvet est l'inventeur des* FLOTTAGES. (Dupin). ‖ *Flottage à bûches perdues*, Flottage dans lequel le bois est complétement abandonné au cours de l'eau.

— **Encycl.** Lorsque les grandes forêts qui environnaient Paris eurent été en grande partie exploitées et défrichées, le bois y devint plus rare et plus cher, car il fallait le tirer de forêts de plus en plus éloignées; on put craindre pour l'approvisionnement de la capitale. Ce fut alors qu'un bourgeois de cette ville, Jean Rouvet, imagina de rassembler les eaux de plusieurs ruisseaux et rivières non navigables, d'y jeter au courant de l'eau les bûches coupées dans les forêts et de les faire descendre ainsi dans d'autres rivières, qui les conduisaient, par des pentes successives, jusqu'aux endroits où il était possible de les disposer en train pour les amener à Paris. On fixe à l'année 1549 l'époque de cette découverte. Le commerce des bois de Paris a rendu un juste hommage à la mémoire de ce bon citoyen, en plaçant son effigie sur les jetons de la compagnie.

On distingue le *flottage à bûches perdues* et le *flottage en trains*. Ce dernier exige un plus grand volume d'eau et ne peut avoir lieu, par conséquent, que plus ou moins loin en aval du point où commence le premier. Les marchands de bois et les flotteurs sont organisés en compagnies. Chaque marchand a une marque distincte qu'il applique sur l'extrémité de chacune de ses bûches avant de les jeter à l'eau; cette marque est taillée en relief au bout d'un marteau d'acier, et produit, par conséquent, une empreinte en creux. Ces marques représentent des lettres de l'alphabet, des figures géométriques, des outils, etc. Par ce moyen, le marchand peut toujours reconnaître son bois, lors du triage qui se fait après le *flottage* à bûches perdues. On commence par un essai préliminaire des bois qui peuvent flotter. Ceux qui vont au fond de l'eau, comme il arrive le plus souvent quand ils sont récemment abattus et encore pleins de sève, sont appelés *canards* ou *fondriers;* on doit les retirer pour les remettre à un autre flot ou même à l'année suivante, avec des bois *échappés*, c'est-à-dire ceux que le cours d'eau a plus tard rejetés sur les rives. On jette les bûches dans l'eau une à une; la réunion de toutes les bûches jetées en une même opération est appelée *flot*. Des ouvriers accompagnent chaque flot pour pousser en aval les bois qui viendraient à s'arrêter. Quand on arrive au confluent d'un nouveau cours d'eau, on empêche les bûches de remonter dans celui-ci, en le barrant à l'aide d'une estacade ou traverse. Pour faciliter ce mode de transport des bois, on a établi des *étangs de flottage*, qu'on ouvre chaque fois qu'ils sont pleins pour en lâcher l'eau et faire sortir les bois des ruisseaux, ce qu'on appelle *courue d'étang*. D'autres travaux d'art, écluses, vannes, pertuis, etc., concourent aussi à favoriser le *flottage* et sont soigneusement entretenus par les compagnies. C'est ordinairement vers la fin de septembre que commence le *flottage* à bûches perdues; mais tous les hivers ne lui sont pas favorables. Il faut pour cela une certaine hauteur d'eau, que l'on désigne sous le nom d'*eaux marchandes*. Si ce niveau se maintient d'une manière suivie, le *flottage* est plus rapide, exige moins de main-d'œuvre, et le bois arrive en plus grande quantité aux ports de *tirage* et de *mise en état*, c'est-à-dire aux points où les bûches sont réunies en trains. « Si, au contraire, dit M. Marié de Lisle, les pluies ne viennent point alimenter l'eau des ruisseaux et rivières, et si, par contre-coup, les gelées viennent les arrêter, partie du bois de ces petits flots ou du flot général est retenue en route et tombe à fond d'eau. Alors il faut, lors de la débâcle, faire arriver ce qui surnage encore et faire retirer en piles grillées sur les rivages le bois tombé à fond. Ce bois retiré est flotté de nouveau lors du second flot général, qui a lieu au mois de mars suivant, flot de moitié et quelquefois des deux tiers moins considérable que le premier. On l'appelle *flot des canards*, quoique l'on jette parmi les bois du deuxième flot ceux qui ont été déposés sur les ports pendant l'hiver. » Le bois s'écorçant et se gâtant plus vite en eau chaude qu'en eau froide, on doit toujours, autant que possible, profiter du flot d'hiver en belle eau.

On distingue les *flots généraux*, composés des bois de tous les marchands qui exploitent sur la rivière; les *flots communs*, où il n'y a que ceux de quelques-uns d'entre eux; les *flots particuliers*, formés des bois d'un seul marchand. Ces derniers ne peuvent avoir lieu que lorsqu'on a constaté que le cours d'eau est débarrassé des premiers. Quand les bois flottés à bûche perdue sont arrivés aux dépôts ou aux ports de *flottage* en trains, on retire le bois de l'eau et on l'empile indistinctement à la volée, ce qui constitue le *tirage*. On prend ensuite bûche par bûche dans ces piles, on reconnaît la marque de chaque marchand, et on fait à chacun une pile séparée : c'est le *tricage;* il a lieu environ deux mois après le tirage, lorsque le bois s'est suffisamment séché dans les piles *claires*. Enfin, un agent reconnaît et délivre la quantité de bois qui revient à chaque marchand; c'est la *mise en état*. Dès que le bois de flot est retiré de l'eau, on s'occupe, sur toute la longueur qu'il a parcourue, de repêcher les *canards*, c'est-à-dire les bûches coulées à fond; ces bois sont ensuite empilés à claire-voie ou *grillés*, de telle sorte que l'air puisse circuler librement entre les bûches et les sécher. Ce travail est fait par des *cantonniers*, dont chacun a un *canton* ou espace déterminé à parcourir. D'autres ouvriers parcourent les deux rives du cours d'eau parcouru par le flot, pour retirer le bois enfoncé dans le sable ou dans la vase; cette opération s'appelle *regale*. Enfin, à l'aide des renseignements qu'ils fournissent et de l'inspection des marques, on évalue, aussi exactement que possible, la masse de bois *canards* réunis sur les bords et la part qui revient à chaque marchand.

Ce que nous venons de dire s'applique surtout au *bois de moule* ou *moulée*, destiné au chauffage. Le *merrain*, qui sert principalement à la tonnellerie, se flotte à bûche perdue *en petite eau*, c'est-à-dire en été, lorsque les flots de bois de moule n'ont plus lieu. C'est un *flottage* spécial, exposé à des chances et à des avaries particulières; il présente plus de difficulté et exige plus de soins et d'attention dans sa conduite, si l'on ne veut pas le perdre en route. En fait de bois de sciage, on ne flotte ainsi que les tables ou planches de hêtre servant à faire des tables de cuisine ou autres ouvrages analogues, et seulement quand il y en a une quantité suffisante pour faire un *flottage* d'environ un millier de pièces, sans quoi on ne couvrirait pas les frais. Arrivés aux ports flottables, ces bois sont tirés et triqués comme les précédents.

Il est souvent nécessaire d'établir des *arrêts* sur les cours d'eau. On commence alors par poser en ligne des *chevalets*, arbres déracinés auxquels on adapte deux bras de bois carrés qui barrent la rivière. Des poutres ou *champlattes* s'appuient sur ces bras, et sur celles-ci on établit un grillage avec des perches. Les bois venant à flot s'appuient sur ces arrêts, et on les retire sur les ports des deux rives, au-dessus de ces mêmes arrêts. Des bateaux construits *ad hoc* servent à la conduite des flots, à la confection des arrêts, au pêchage des bois qui échappent de dessus ces arrêts, et à tous les autres travaux d'intérêt général.

On appelle *train*, sur nos rivières, une sorte de radeau formé d'un certain nombre de pièces ou morceaux de bois réunis au moyen de plusieurs longues perches liées entre elles par des *harts* ou *rouettes*. On transporte ainsi le bois de charpente, de sciage et de chauffage. Un train de ce dernier contient en général 18 à 20 décastères de bois. Il se compose de deux *parts*, chaque part de neuf *coupons*, chaque coupon de quatre *branches*, chaque branche de six *mises* et deux *accoulures*. Chaque coupon ayant environ 4 mètres de longueur; la longueur totale du train est de 72 à 75 mètres. Chaque branche nécessite quatre *chantiers* pour recevoir le bois et dix-huit *rouettes* pour l'assujettir entre ces chantiers; les quatre branches se lient en un coupon, au moyen de cinq chantiers placés en dessus et en travers et attachés par quarante petites rouettes. Il faut, en outre, soixante-quatre rouettes *à coupler* pour réunir neuf coupons et en former une part. Les deux parts devant se séparer ou se réunir à volonté, suivant les circonstances, le train offre ainsi deux *têtes* et deux *queues*, qui demandent plus de solidité que tout le reste et doivent être renforcées à l'aide d'un surcroît de chantiers et de rouettes. « Rien de plus embarrassant en apparence et de plus simple en réalité, dit Marié de Lisle, que la construction d'un train de bois; six personnes, dont chacune a ses attributions particulières, suffisent à ce travail, qui se fait sur le bord de la berge, sans toucher l'eau. 1° Le *flotteur* pose les chantiers de dessous, y place la première mise, pose ceux de dessus, lie les deux premières rouettes et continue de mise en mise; 2° le *tordeur* encoche les chantiers par chaque bout, les apporte au flotteur et lui présente les rouettes à mesure et après les avoir tordues; 3° l'*approcheur* prend le bois dans la pile et le brouette sous la main du flotteur; 4° le *garnisseur*, lorsqu'une mise est achevée et liée, introduit de force entre les bûches d'autres bûches minces, afin de remplir tous les vides et de donner au tout plus de solidité; il se sert pour cela d'une sorte de maillet appelé *pidance* ou *mailloche;* ce soin est ordinairement confié à un enfant; 5° le *compagnon en second* lie trois chantiers sur chaque coupon pour maintenir les quatre branches dont il est formé; deux autres chantiers de tête et de queue ou *traversins* ayant été placés par le tordeur; 6° enfin, le *premier compagnon* réunit et assemble les neuf coupons de chaque part. A mesure qu'une branche est terminée, elle est poussée à l'eau par celle qui la suit, et les diverses parties dont le train se compose flottent déjà lorsqu'on les assemble. »

Les compagnons sont chargés de conduire le train; il faut, en effet, pour ce travail une habileté pratique qui ne s'acquiert que par une longue habitude. Ils ont soin d'embarquer avec eux une certaine provision de chantiers ou *régipeaux* et de rouettes à coupler, afin de réparer les avaries qui pourraient survenir en route, et six perches d'*avalans* pour diriger le train à travers tous les obstacles qu'ils peuvent rencontrer. Il y a des passages où l'on est obligé de séparer les deux parts du train; on n'en flotte ainsi qu'une moitié à la fois, jusqu'à ce qu'on arrive à un endroit qui permette de réunir les deux parts.

Les trains de bois carrés se construisent d'après les mêmes principes; mais ils sont plus difficiles à conduire que les trains de bois de moule, et on doit souvent en réduire les dimensions. Trop larges, il ne pourraient passer dans les pertuis; trop longs, ils ne pourraient franchir les tournants. On distingue les *trains* proprement dits et les *bresles*. « Le train, dit encore Marié de Lisle, se fait en assujettissant les bois entre des chantiers avec des rouettes, comme le bois de moule. On peut alors doubler les pièces de bois l'une sur l'autre, pourvu que l'épaisseur de ces deux pièces ne dépasse pas l'épaisseur déterminée en raison de la hauteur de l'eau par les agents du *flottage*. Le *flottage* à la bresle se fait en accolant les pièces de bois l'une à l'autre sans doubler aucunement et en les liant ainsi au moyen de rouettes passées dans les trous percés dans l'extrême partie de l'équarrissage, et tout est renforcé avec des chantiers mis en travers en dessus et liés à chacune des pièces. » Ce dernier mode est plus solide, moins sujet aux avaries, moins exposé à se rompre, plus facile à maîtriser, en un mot, préférable sous tous les rapports, notamment sur les rivières rapides, étroites et tortueuses; il a encore l'avantage d'exiger moins de rouettes.

Le *flottage* en train commence ordinairement vers le 15 mars, c'est-à-dire immédiatement après le *flottage* à bûche perdue; cette époque peut être reculée ou avancée, suivant que les eaux trop basses ou abondantes n'ont pas permis de terminer à temps ou, au contraire, ont fait terminer plus tôt ce dernier *flottage*. Ordinairement, on ne flotte pas pendant l'hiver; cependant il arrive quelquefois que les trains sont pris par les glaces; quand la rivière reste trop longtemps gelée, il faut défaire les trains et empiler les bois sur les bords; sans cela, à la débâcle, les trains pourraient être brisés et les bois devenir *canards*. Quand la rivière est débâclée et les bois secs, on refait les trains. Les grandes eaux et les crues contrarient beaucoup le *flottage* des trains. Par contre, les trains de bois lourd flottant en eau basse s'enfoncent souvent peu à peu et finiraient par couler tout à fait à fond, si l'on ne prenait le soin de les *déchirer* à l'endroit où ils se trouvent et d'en rejeter le bois à terre pour attendre une crue qui permette de les flotter de nouveau. La rareté des eaux, dans les saisons sèches, rendrait souvent le *flottage* très-difficile ou même impossible. Mais, grâce aux pertuis, on peut barrer à volonté le cours des rivières trop lentes ou peu profondes et fournir aux trains le volume d'eau nécessaire. On a aussi des étangs de *flottage* dont les eaux, lâchées à propos, entraînent les bois qui finiraient par encombrer le lit des ruisseaux trop faibles. On en trouve à l'origine de tous les cours d'eau qui ne sont pas suffisamment alimentés par leur propre source; on les établit de préférence entre deux collines, afin de recueillir tout les filets d'eau qui en découlent. Nous avons décrit le *flottage* tel qu'il se pratique surtout sur la haute Seine et ses affluents. Ailleurs, les trains prennent plus ou moins de développement. Sur le Rhin, par exemple, il n'est pas rare d'en rencontrer qui sont conduits par un équipage de 300 à 400 hommes.

FLOTTAISON s. f. (flo-tè-zon — rad. *flotter*). Mar. Endroit où la surface d'une eau tranquille atteint la carène d'un navire lorsqu'il est chargé.

— Physiq. et mar. *Ligne de flottaison*, Ligne qui, dans un corps flottant, et particulièrement dans un navire, sépare la partie qui flotte de celle qui est immergée : *La* LIGNE DE FLOTTAISON *sépare les œuvres vives ou carène des œuvres mortes ou accastillage, quand le navire est en pleine charge.*

— **Encycl.** *Ligne de flottaison.* La ligne de *flottaison* est toujours telle, que le volume séparé dans le corps, au-dessous de son plan, contient autant de décimètres cubes que le poids total du corps contient de kilogrammes; mais on conçoit qu'il existe toujours une infinité de plans continus entre eux, capables de découper dans le corps le volume indiqué par la condition d'équilibre renfermée dans l'énoncé du principe d'Archimède, et la ligne de *flottaison* d'un corps ne peut pas être indifféremment une des sections de sa surface par l'un quelconque des plans remplissant cette seule condition : il faut encore que le centre de gravité du corps considéré dans son ensemble, et le centre de gravité du volume séparé au-dessous du plan de la ligne de *flottaison* soient sur une même perpendiculaire à ce plan.

Si l'on tient compte à la fois des deux conditions, on ne trouve plus généralement à la surface de chaque corps qu'un nombre limité de lignes de *flottaison*. Les solides de révolution autour d'un axe font évidemment exception; car, si l'axe doit être parallèle à la surface libre du liquide, toutes les sections faites par des plans équidistants de cet axe

se trouveront exactement dans les mêmes conditions.

Les différentes lignes de *flottaison* d'un solide se distinguent les unes des autres par le degré de stabilité de l'équilibre qui s'établit sous chacune d'elles. Cet équilibre peut être complétement stable, complétement instable, ou stable seulement pour des déplacements plus ou moins limités.

FLOTTANT, ANTE adj. (flo-tan, an-te — rad. *flotter*). Qui flotte, qui surnage : *Des planches* FLOTTANTES. *La mer est habitée par des hommes ; la terre lui envoie, dans des villes* FLOTTANTES, *comme des colonies de peuples errants, qui, sans autre rempart que d'un bois fragile, osent se commettre à la fureur des tempêtes.* (Boss.)

— Par ext. Libre, dénoué, retombant à flots ; ample et ondoyant : *Un panache* FLOTTANT. *Des cheveux* FLOTTANTS. *Des coursiers à la* FLOTTANTE *crinière. Un drapeau* FLOTTANT. *Une robe* FLOTTANTE. *Des plis* FLOTTANTS. *Les lianes, semblables à des draperies* FLOTTANTES, *formaient de grandes courtines de verdure.* (B. de St-P.)

— Fig. Irrésolu, indécis entre plusieurs projets, plusieurs pensées ; inconstant, variable : *Nous voguons sur un milieu vaste, toujours incertains et* FLOTTANTS, *poussés d'un bout vers l'autre.* (Pasc.)

Son cœur, toujours *flottant* entre mille embarras,
Ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il ne veut pas.
BOILEAU.

L'esprit humain *flottant* s'abaisse et se relève,
Comme au roulis des mers le mât des matelots.
LAMARTINE.

— Blas. Se dit des navires qui semblent flotter sur les ondes : *La ville de Paris : De gueules, au navire équipé d'argent,* FLOTTANT *et voguant sur une mer du même ; au chef de France.* ‖ Se dit aussi du nid de l'alcyon, quand la mer qui le supporte est d'un autre émail : *Massillon : D'azur, à un alcyon d'or* FLOTTANT *sur une mer d'argent.* ‖ Se dit, chez quelques auteurs, des oiseaux aquatiques et des poissons ; mais on doit dire NAGEANT dans ce cas.

— Géogr. *Iles flottantes,* Iles généralement formées de végétaux entrelacés et d'une légère couche de terre, et qui se maintiennent à la surface de l'eau.

— Mar. *Batterie flottante,* Bâtiment à fond plat, sans mâts, muni d'une très-petite machine, blindé sur toute sa surface, portant une forte artillerie, spécialement affecté à la défense des côtes. ‖ *Ancre flottante,* Appareil composé de deux fortes barres de fer croisées soutenant une garniture en forte toile goudronnée, qu'on jette à l'eau pour tenir un navire debout au vent par un gros temps, ou pour se déhaler quand on ne veut ou ne peut mouiller une ancre à jet.

— Pêche. *Pêcher à cordes flottantes* ou *à filets flottants,* Faire flotter les cordes, les filets au moyen de morceaux de liége. ‖ *Ligne flottante,* Ligne qui reste au-dessus de l'eau, par opposition à la ligne de fond, qui va au fond de l'eau.

— Fin. *Dette flottante,* Portion de la dette publique qui n'est pas consolidée, c'est-à-dire définie en rentes fixes qui en déterminent exactement la valeur.

— Ornith. Se dit des plumes des oiseaux, quand elles sont composées de barbules longues et flexibles, comme chez les autruches.

— Infus. Epithète donnée à certains infusoires.

— Bot. Se dit des plantes fixées au fond de l'eau par leurs racines, mais dont les tiges, les rameaux et les feuilles flottent en suivant le cours de l'eau ; tels sont les potamots.

— **Encycl.** *Equilibre des corps flottants ou plongés.* V. ÉQUILIBRE et HYDROSTATIQUE.

FLOTTE s. f. (flo-te — M. Littré prétend que *flotte,* dans le vieux français, ainsi que les mots congénères des langues romanes, signifie multitude, et vient, par changement de genre, du latin *fluctus,* flot, pris métaphoriquement pour abondance. On aurait dit *flotte de nefs* pour désigner une réunion de vaisseaux, de la même façon que l'on disait *flotte de gens.* Mais cette étymologie n'est point vraisemblable, en présence de celle qu'avait déjà indiquée le moine Glaber. Celui-ci nous apprend que ce mot appartenait à l'ancien langage des Normands, c'est-à-dire à l'idiome germanique septentrional : *Clam egrediens ad prædictam Normanorum gentem, illis tantummodo primitus adhæsit, qui assidue raptui servientes, victum cæteris ministrabant, quos etiam illi communiter* flottam *vocabant.* Glaber parle des détachements qui allaient piller le pays pour fournir des subsistances à la *flotte* normande qui ravageait les côtes. Et, en effet, on trouve dans les langues germaniques un mot analogue : anglo-saxon *flota, fliet,* vaisseau ; *flota,* matelot ; ancien allemand *fludar,* radeau ; *floz,* barque ; scandinave *floti,* flotte. Comparez : le sanscrit *plava, plavaka,* bateau, radeau ; le grec *ploion,* bateau ; le lithuanien *plauksmas, plausmas,* radeau ; le russe *ploou,* canot ; l'illyrien *plav,* vaisseau ; *plavza, plavciza,* bateau). Réunion de navires naviguant ensemble dans un même but : *La* FLOTTE *de Xerxès. Une* FLOTTE *marchande. C'est des Anglais que les autres nations ont pris l'usage de partager leurs* FLOTTES *en avant-garde, arrière-garde et corps de bataille.* (Volt.) *Les* FLOTTES *guerrières sont sur l'océan ce que sont les forteresses et les remparts pour les citoyens des villes.* (Raynal.) *La jeunesse est une chose charmante ; elle part au commencement de la vie couronnée de fleurs, comme la* FLOTTE *athénienne pour aller conquérir la Sicile.* (Chateaub.) ‖ Ensemble des forces navales d'un Etat : *Le capitaine Galey était un des meilleurs officiers de la* FLOTTE. ‖ Bouée ou barrique qui soutient un câble pour l'empêcher de porter sur le fond.

— Pêche. Morceau de liége ou autre corps léger que l'on ajuste à une ligne ou à un filet, pour en maintenir une partie à fleur d'eau. ‖ Corde garnie de liége ou d'autres corps légers que l'on adapte autour de certains filets.

— Techn. Echeveau de soie faisant partie d'une pantine. ‖ Rondelle de fer battu que l'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue, et sur laquelle s'exerce le frottement. ‖ Cuve d'où l'on tire la bière pour la mettre en tonneaux.

— **Épithètes.** Riche, puissante, nombreuse, innombrable, orgueilleuse, superbe, impérieuse, hardie, audacieuse, magnifique, menaçante, redoutable, victorieuse, triomphante, invincible, vaincue, dispersée, épuisée, affaiblie, détruite, anéantie, errante, vagabonde.

— **Encycl.** Les *flottes* des anciens, dans le dénombrement qu'en font les historiens de l'antiquité, sont toujours énoncées en nombres tels, que, si l'on perd de vue ce qu'étaient les vaisseaux de cette époque, elles nous sembleront constituer des forces navales très-supérieures à celles des peuples modernes, ce qui constituerait une grande erreur.

La première *flotte* considérable dont il soit parlé dans l'histoire se composait de 3,000 navires. C'est celle de Sémiramis ; mais on nous dit que cette princesse la faisait porter en bottes, ou désassemblée, sur des chameaux. Les vaisseaux des Grecs et des Romains n'offraient pas des dimensions beaucoup plus considérables. Quand Duilius eut défait la *flotte* des Carthaginois, il entra dans Rome sur un char de triomphe que précédaient les galères ou navires qu'il avait pris sur l'ennemi. On peut juger par là quelle en devait être la force. Il y a plus : la fragilité de ces bâtiments était telle, qu'on n'osait les mettre en mer que dans la belle saison. A la fin de l'été, on les traînait à terre et on les enfermait jusqu'au printemps.

En France, le mot *flotte* servait autrefois à désigner une réunion plus ou moins considérable de bâtiments de guerre ou de navires marchands, faisant même route, ayant même destination. A mesure que les langues s'enrichissent, la signification des termes se restreint, et *flotte,* auparavant synonyme de convoi, de division, d'escadre, de flottille, n'a guère aujourd'hui que deux acceptions. On donne ce nom, dans le langage usuel, à l'ensemble des forces maritimes d'une puissance, et, en tactique, à une armée navale complète, organisée d'après des règles fixes. La *flotte* française comprend les armements, la réserve et les bâtiments entièrement désarmés. Les armements varient chaque année selon les besoins, selon les expéditions. Depuis une dizaine d'années, ce nombre varie entre 250 et 300 bâtiments montés par 45,000 ou 50,000 matelots. Dans ces chiffres sont compris la *flotte* d'évolution, les divisions qui occupent nos stations navales disséminées sur le globe entier, et les bâtiments de charge qui approvisionnent continuellement nos comptoirs, nos colonies et nos expéditions. La réserve se compose de trois catégories comprenant ensemble de 60 à 80 bâtiments de tous rangs. Ceux de la première doivent être prêts à prendre la mer en vingt-quatre heures ; ils ont leur gréement, leurs machines et la majeure partie de leurs équipages et de leurs approvisionnements. Ceux de la deuxième catégorie sont désarmés en partie seulement et peuvent prendre la mer en quelques jours. Leur équipage se compose d'un état-major incomplet, d'une maistrance et de quelques matelots : en tout 50 ou 60 hommes qui doivent tenir en bon état de conservation tout ce qui se trouve à bord. Le gréement de ces navires est étiqueté, marqué et placé séparément dans un magasin spécial ; de cette manière, quelques jours à peine après en avoir reçu l'ordre, ils peuvent être armés. Les bâtiments de la troisième catégorie n'ont à bord que quelques hommes, une dizaine tout au plus, chargés de l'entretien de tout ce qu'ils renferment. Outre ces navires, la réserve contient le bâtiment central, vaisseau incapable de prendre le large, à bord duquel on entretient environ 1,200 ouvriers de tous les métiers qui se rattachent à la marine. Ces hommes, que l'on a toujours ainsi sous la main pour un cas pressant, sont employés dans le port aux travaux de radoub. Tous les bâtiments qui reviennent de campagne, avant d'être complétement désarmés et envoyés dans la garde, sont visités par les ingénieurs, et réparés sur-le-champ par les ouvriers du bâtiment central. Les bâtiments complétement désarmés sont placés dans un endroit spécial appelé la *garde,* après qu'on a pris toutes les précautions nécessaires pour les préserver de l'action du temps. Quelques-uns sont munis d'une faîtière ; ceux qui n'en ont pas ont leurs panneaux recouverts par des capots qui empêchent l'eau de pénétrer dans l'intérieur. Quand fut résolu le problème de l'application de la vapeur aux grands bâtiments de ligne, tous les Etats comprirent la nécessité de transformer leur *flotte* aussi vite que possible. La France comptait à cette époque 400 ou 500 navires de différentes grandeurs. On comprend aisément qu'un travail aussi considérable que celui de remplacer tous ces bâtiments exigeait un certain temps et surtout beaucoup d'argent. La durée de cette œuvre, commencée en 1857, fut fixée à quinze ans, et il fut alloué un crédit supplémentaire annuel de 10 à 15 millions. Mais, avant l'expiration de ce délai, de nouvelles et profondes modifications ont été apportées dans l'art des constructions navales. Des perfectionnements que l'expérience a fait prévaloir ont imposé de nouveaux sacrifices ; les types reconnus excellents, il y a dix ans à peine, se sont trouvés inférieurs. Bien certainement la science n'a pas dit son dernier mot, et il nous semble imprudent de trop se hâter de construire ainsi sur les modèles les plus récents. A mesure que les instruments de balistique acquièrent plus d'énergie, la force de résistance des murailles des bâtiments de guerre doit être augmentée, pour les mettre en état de soutenir la lutte contre de redoutables engins ; or la puissance de l'artillerie semble illimitée. Déjà, depuis la construction du premier bâtiment blindé, la *Gloire,* on a sans cesse modifié la cuirasse, et, dans notre *flotte,* il n'est pas deux navires identiques. Le prix de revient de ces nouvelles machines de guerre est excessif et hors de toute proportion avec celui des anciennes. Les 34 canons de la *Gloire* coûtent chacun 176,500 francs, soit 6 millions pour la frégate. Le prix des types plus nouveaux est encore plus élevé : l'*Achilles,* frégate anglaise de 26 canons, a coûté 11 millions et demi. En présence de ces chiffres trop éloquents, on est forcé de souhaiter qu'on invente au plus vite quelque engin de destruction qui rende inutiles les carapaces les plus épaisses, les mieux conditionnées, quelque torpille fulminante contre laquelle il n'y ait pas de défense possible. Les gouvernements seront bien alors forcés de renoncer à l'entretien de ces *flottes* ruineuses, qui absorbent d'une manière absolument improductive une grande partie des deniers publics.

Une *flotte,* en tactique navale, peut être assimilée à une division de l'armée de terre, comme la brigade peut être assimilée à l'escadre. Avant l'adoption des navires cuirassés, les bâtiments de ligne, vaisseaux et grandes frégates de 60 canons entraient seuls dans la composition d'une *flotte* ou armée navale. Aujourd'hui, le nombre des bouches à feu est considéré comme peu de chose en comparaison de leur portée et de leur pénétration, et des bâtiments de 20 à 30 canons sont appelés à entrer en ligne. L'ancienne règle a donc forcément disparu. Une *flotte* est divisée en trois escadres, qui doivent compter chacune au moins trois bâtiments, ce qui porte à neuf l'effectif minimum de la *flotte.* Un vice-amiral commande en chef, ayant sous ses ordres trois contre-amiraux, un comme chef d'état-major général, les deux autres comme chefs d'escadre ; chaque bâtiment est commandé par un capitaine de vaisseau. La France entretient constamment une *flotte* d'évolution, tant pour parer aux éventualités soudaines que pour instruire et exercer les matelots. Les escadres qui la composent, divisées l'hiver dans nos ports de guerre, se réunissent l'été dans la Méditerranée pour les grandes manœuvres d'ensemble. Elle est actuellement formée presque exclusivement de bâtiments cuirassés.

FLOTTE (LA), bourg et comm. de France (Charente-Inférieure), dans l'île de Ré, cant. de Saint-Martin-de-Ré, arrond. et à 19 kilom. N.-O. de La Rochelle ; pop. aggl., 2,277 hab. — pop. tot. 2,450 hab. Commerce de sel et de vins. Vice-consulat anglais. Petit port de mer pour le cabotage, pouvant recevoir des navires de 120 tonneaux, défendu par le fort Laprée et la redoute des Portes. Belle église paroissiale et ruines de l'abbaye des Châteliers.

FLOTTE (Pierre), légiste français, chancelier de Philippe le Bel, célèbre par le rôle qu'il joua dans la lutte de ce prince contre la papauté. Fils d'un obscur gentilhomme d'Auvergne, nourri à cette école de légistes qui, depuis longtemps déjà, tendaient à la destruction de la féodalité, il fut envoyé à Rome (1297) pour obtenir la canonisation de saint Louis, fut nommé chancelier de France, rédigea l'acte d'accusation contre le légat évêque de Pamiers et fut chargé de porter à Boniface VIII la réponse injurieuse à la bulle *Ausculta, fili,* pleine elle-même de propositions choquantes pour la France et son gouvernement. A son retour de Rome, il donna libre carrière à son animosité, en excitant le roi contre le saint-siége ; mais il ne falsifia pas les bulles pontificales, comme on l'a répété avec tant d'exagération et de mauvaise foi. Il en fit seulement un résumé fort habile, perfide même, si l'on veut, qu'il communiqua aux états, et où il s'attachait à mettre en lumière tout ce qui pouvait blesser la nation française. Il communiqua ses passions aux états de Paris (1302) et dicta, pour ainsi dire, leurs décisions. La guerre de Flandre vint faire diversion à ces querelles déplorables ; Flotte suivit l'armée française et fut tué à la bataille de Courtrai (1304).

FLOTTE (Etienne-Gaston, baron DE), littérateur français, né à Saint-Jean-du-Désert, près de Marseille, en 1805. Il est neveu de l'auteur des *Voyages d'Anténor,* Lantier, auprès duquel il fit sa première éducation. M. de Flotte se livra de bonne heure à la culture des lettres, se fit connaître comme un défenseur fervent des idées catholiques et légitimistes, et entra en relations d'amitié avec les poëtes les plus remarquables qu'ait produits en ce temps Marseille ; nous voulons parler de Barthélemy, de Méry et d'Autran, dont il partageait, sinon les opinions politiques, du moins les goûts littéraires. Indépendamment d'un grand nombre de pièces de vers et d'articles, publiés dans le *Souvenir,* la *Mode,* la *Gazette du Midi,* la *Nouvelle Revue de Paris,* etc., M. de Flotte a fait paraître des ouvrages en vers et en prose, inférieurs à ceux de ses compatriotes dont nous venons de citer les noms, mais qui, néanmoins, ne sont pas dépourvus d'un certain mérite. Nous citerons de lui : *Dante exilé,* poëme, suivi de *Souvenirs,* poésies (Marseille, 1833, in-8°) ; *Essai sur l'état de la littérature à Marseille depuis le* XVII^e *siècle jusqu'à nos jours* (1836, in-8°) ; *Jésus-Christ,* poëme religieux, suivi de *Souvenirs,* poésies (1841, in-12) ; la *Vendée,* poëme (Paris, 1845) ; les *Bévues parisiennes* (1860, in-18), livre dans lequel il s'est attaché à relever de nombreuses erreurs trouvées dans les journaux de Paris ; *Souvenirs, études et mélanges,* précédés de la correspondance de Jean Reboul (1865, in-18), etc.

FLOTTE (Paul-Louis-François-René DE), officier de marine et représentant du peuple, né à Landernau en 1817, tué au combat de Solano (Calabre) en 1860. Une note écrite de sa main, à la date du 10 novembre 1845, et insérée dans l'*Amateur d'autographes* du 15 janvier 1865, note dans laquelle il demandait l'autorisation de continuer des essais sur l'application des machines à vapeur aux navires de guerre, nous offre quelques renseignements intéressants pour sa biographie.

Paul de Flotte était d'une ancienne famille bretonne qui avait fourni à la marine un grand nombre d'officiers distingués. Petit-fils, par sa mère, de l'amiral Boulainvilliers, il entra à l'âge de quinze ans au vaisseau-école, après avoir fait des études brillantes à La Flèche et à Vendôme, fut admis comme second à l'Ecole de marine, et, après une campagne aux Antilles, il fut embarqué sur la *Vénus,* qui fit, sous Dupetit-Thouars, un voyage de circumnavigation. A Taïti, il eut l'honneur d'être demandé par Dumont-d'Urville et navigua sous les ordres de cet illustre marin jusqu'à la fin de 1840. A vingt-trois ans, il avait fait déjà deux fois le tour du monde. Pendant ces deux campagnes, il s'occupa activement d'hydrographie et dressa, pour la marine, un grand nombre de cartes, de plans de côtes et de sondages, etc.

Après quelques mois de congé, il fit partie de nouvelles expéditions, fut chargé de plusieurs missions dans l'Amérique du Sud, et s'occupa ensuite de l'étude des machines à vapeur appliquées aux navires de guerre. A cette époque, il présenta un mémoire sur l'emploi d'une nouvelle machine à mouvement direct, et fut autorisé à poursuivre ses expériences qui donnèrent d'excellents résultats. Il était alors lieutenant de vaisseau.

Le plus brillant avenir s'ouvrait donc devant lui, et il était considéré comme l'un des officiers les plus distingués de notre marine. Depuis longtemps déjà, il avait été conduit par l'étude, par les méditations de son vigoureux esprit, par l'élévation de ses sentiments, dans un ordre d'idées bien différentes de celles qu'il avait reçues de sa famille. Il appartenait tout entier à la cause démocratique et aux idées socialistes.

Sur ces entrefaites éclata la révolution de Février. De Flotte y prit une part énergique et devint ensuite un des orateurs les plus influents du club présidé par Blanqui et des principales sociétés populaires. Mais son action n'a pas eu ce caractère ultra-démagogique qu'on lui a prêté dans les fantasmagories réactionnaires. Injustement accusé plus tard, par le *Constitutionnel* et la *Patrie* d'avoir prêché l'anéantissement de la bourgeoisie et la destruction du grand-livre, il prouva publiquement, à la confusion des ennemis de la République, que ses paroles avaient été odieusement dénaturées.

Il fit de grands efforts au 15 mai pour prévenir la dissolution de l'Assemblée, et, quand l'insurrection de juin éclata, provoquée par le funeste rapport Falloux, il fut désespéré de ce terrible malentendu qui ensanglantait la cité, fit de vains efforts pour parvenir auprès de la commission exécutive, et parcourut les barricades pendant toute une nuit, s'épuisant en efforts malheureusement infructueux pour faire cesser cette lutte fratricide. Arrêté, dans l'effroyable confusion de ces journées néfastes, il dédaigna de prouver son innocence et préféra partager le sort de ceux qu'une déplorable fatalité livrait à l'exil et à la prison. Il aimait les causes persécutées et le silence dans le dévouement. Transporté sans jugement à Belle-Isle-en-Mer, il partagea les souffrances de ses compagnons, tenta plus tard une évasion, qui échoua, et fut de ce chef condamné à un mois de prison. C'est à cette condamnation qu'il dut sa liberté ; car, à l'expiration de sa peine, on n'osa

le renvoyer à Belle-Isle, en violant ainsi une deuxième fois la légalité.

Peu de temps après son retour, il fut nommé par les électeurs de Paris représentant du peuple à l'Assemblée législative. Cette élection fit grand bruit; elle était une protestation contre la transportation; les meneurs de la réaction affectèrent d'y voir une menace de guerre sociale. Cependant, il était avéré qu'une bonne partie de la bourgeoisie parisienne avait voté pour ce *candidat des insurgés*, comme des adversaires de mauvaise foi se plaisaient à le désigner. De Flotte, dans la séance du 20 mars 1850, détruisit toute cette fantasmagorie dans un discours plein de dignité et de modération qui imposa silence à la droite. Pendant l'exercice de son mandat, il écrivit et publia un livre intitulé la *Souveraineté du peuple* ou l'*Esprit de la Révolution*, ouvrage imparfait, sans doute, mais plein d'idées neuves et profondes, de pages éloquentes, et dont le *Siècle* a publié de remarquables extraits.

Compris, après le 2 décembre, dans le premier décret d'expulsion, il se réfugia en Belgique. Rentré peu de temps après secrètement en France, il fut attaché pendant huit ans, sous un nom supposé, à une compagnie de chemin de fer, employé à la construction de tunnels et de viaducs et s'occupa d'études scientifiques.

Lors de l'expédition de Garibaldi en Sicile, de Flotte quitta sa solitude, alla organiser à Gênes un petit corps de volontaires français et gagna la Sicile, où il mit au service de la cause italienne son dévouement, son courage et ses capacités. Garibaldi lui donna un commandement sur la flottille qu'il avait improvisée pour combattre les forces napolitaines. Après quelques actions de mer, de Flotte, lors de la marche sur Naples, fut chargé d'un débarquement en Calabre, et tomba frappé d'une balle au front, au combat de Solano, à ses premiers pas sur la terre napolitaine (août 1860). Garibaldi lui a fait élever, par souscription, un monument à la place même où il est tombé martyr de sa foi républicaine.

FLOTTE (Georges DECHEZEAUX DE LA), homme politique français. V. DECHEZEAUX.

FLOTTÉ, ÉE (flo-té) part. passé de v. Flotter. Comm. Se dit du bois venu par le flottage jusqu'à la rivière, et transporté ensuite en radeau jusqu'à destination : *Le bois* FLOTTÉ *est de qualité inférieure.*

— Fam. *Visage de bois flotté*, Visage de malade incurable.

— Techn. *Traverse flottée*, Traverse déguisée derrière les panneaux. ‖ *Panneau flotté*, Panneau posé à plat.

FLOTTEMENT s. m. (flo-te-man — rad. *flotter*). Art milit. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une colonne, et qui dérange la marche de toute la troupe.

FLOTTER v. n. ou intr. (flo-té — rad. *flot*). Surnager, être porté sur un liquide : *Des bois qui* FLOTTENT *sur les eaux. Le bois à brûler qui arrive par la Seine* FLOTTE *depuis le lieu d'exploitation jusqu'à Paris. Les semences du chardon bonnetier n'ont point d'aigrettes, parce qu'elles n'en avaient pas besoin pour* FLOTTER. (B. de St-P.)

Sa main sur ses chevaux laissait *flotter* les rênes.
RACINE.

— Par ext. S'agiter en ondulant; voltiger au gré du vent : *Laisser* FLOTTER *ses cheveux. Des pavillons qui* FLOTTENT *dans les airs.*

Ne perdez point de vue, au fort de la tempête,
Ce panache éclatant qui *flotte* sur ma tête.
VOLTAIRE.

— Fig. Avoir une nature, une forme indécise; apparaître vaguement : *Il y a des instants où la pensée* FLOTTE *comme noyée dans mille idées confuses.* (V. Hugo.) *L'humanité tend sans cesse à réaliser un idéal qui* FLOTTE *devant ses regards.* (E. Scherer.)

Fables et vérités, ténèbres et lumière
Flottent confusément devant notre paupière.
LAMARTINE.

‖ Etre indécis, chanceler, hésiter : *Les hommes* FLOTTENT *au gré de l'inconstance des choses humaines.* (Mass.) *L'homme* FLOTTE *de sentiment en sentiment, de pensée en pensée.* (Chateaub.) *Quand on a le bonheur des autres pour but, on cesse de* FLOTTER *au hasard.* (Béranger.) *Dans l'ordre moral, la fixité et l'élévation vont ensemble; dès qu'on* FLOTTE, *on descend.* (Guizot.) *Nous* FLOTTONS *continuellement entre la tentation de nous plaindre pour très-peu de chose, et celle de nous contenter à trop bon marché.* (Guizot.)

— Art milit. Etre mal aligné, en parlant d'une troupe : *Ces rangs* FLOTTENT.

— v. a. ou tr. Comm. Conduire ou abandonner sur les cours d'eau, en parlant du bois : FLOTTER *des bois.*

— Mar. *Flotter un câble*, Le soutenir dans l'eau au moyen de bouées, pour l'empêcher d'aller au fond.

— **Antonymes.** Enfoncer, couler, sombrer.

FLOTTERON s. m. (flo-te-ron — dim. de *flotte*). Pêche. Petite flotte, petit morceau de liége.

FLOTTES (Jean-Baptiste-Marcel), philosophe et critique français, né à Montpellier (Hérault) en 1789, mort en 1864. Il entra dans les ordres et devint successivement, dans sa ville natale, professeur de philosophie au séminaire, au lycée et à la Faculté (1838), et, enfin, vicaire général du diocèse de l'Hérault (1844-1848). Outre de nombreux articles publiés dans l'*Encyclopédie moderne*, l'*Encyclopédie du* XIX^e *siècle* et dans divers recueils, périodiques ou autres, on a de lui plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Introduction aux ouvrages de Voltaire par un homme du monde qui a lu avec fruit ses ouvrages immortels* (Montpellier, 1816); *Monsieur l'abbé de Lamennais réfuté par les autorités mêmes qu'il invoque* (Paris, 1824-1825, in-8°); *Exposition de la doctrine de Benoît XIV sur le prêt, sur l'usure, etc.* (Montpellier, 1826); *Précis analytique des leçons de philosophie faites pendant l'année* 1843 (1843, in-8°); *Études sur Pascal* (1846, in-8°); *Étude sur Daniel Huet* (1857), etc.

FLOTTES (Pierre DE SAINT-BERNARD DES), prédicateur français. V. DES FLOTTES.

FLOTTEUR s. m. (flo-teur — rad. *flotter*). Comm. Ouvrier qui travaille au flottage, soit en construisant, soit en dirigeant les trains de bois.

— Hydraul. Corps léger que l'on fait flotter sur un cours d'eau, lorsqu'on veut en mesurer la vitesse. ‖ Appareil formé d'une boule creuse qui flotte sur un liquide, et d'un levier fixé à un robinet, le tout disposé de façon que le robinet s'ouvre lorsque la boule s'élève avec le niveau du liquide, ce qui établit un niveau constant.

— Mécan. *Flotteur d'alarme*, Flotteur hydraulique adapté à une chaudière à vapeur, et servant à donner un signal d'alarme quand le niveau de l'eau s'y est abaissé d'une façon dangereuse.

— **Encycl.** Hydraul. Les *flotteurs* servent à déterminer la vitesse à la surface d'un cours d'eau; ces appareils, en bois de chêne ou autre, disposés ou lestés de manière à ne pas dépasser sensiblement la surface du fluide, sont jetés dans l'endroit où le courant est le plus rapide et dans une partie aussi régulière que possible. En observant le temps employé à parcourir une longueur déterminée, on obtient la vitesse à la surface du cours d'eau. Si t est le temps total en secondes, que n *flotteurs* auront employé à parcourir les d mètres de longueur, la vitesse moyenne du flot qui les a transportés est

$$V = \frac{nd}{t}.$$

La distance d ne doit pas être trop grande, pour que la vitesse ne varie pas sensiblement sur le parcours du flot; d'un autre côté, si elle était trop petite, le manque de coïncidence exacte entre l'instant où un *flotteur* achève sa course et où l'autre la commence pourrait entraîner des erreurs notables. Le *flotteur* doit dépasser très-peu la surface de l'eau pour que la résistance de l'air ne diminue pas sa vitesse dans une proportion sensible.

— Mécan. *Flotteur d'alarme.* L'abaissement du niveau de l'eau dans une chaudière à vapeur présente toujours de grands dangers, et on s'arrange, par plusieurs moyens, de manière que le mécanicien soit toujours prévenu au moment où il doit ajouter de l'eau. Le *flotteur* d'alarme est l'un des meilleurs indicateurs qu'on emploie à cet effet, parce qu'il est automatique. Il se forme d'un levier coudé, dont le point fixe est pris sur une tige qui descend de la partie supérieure de la chaudière à son intérieur. Ce levier porte, à ses deux extrémités, d'un côté un ballon creux et fermé, de l'autre un contre-poids. Lorsque le niveau de l'eau est assez élevé, le ballon éprouve, de bas en haut, une poussée qui se transmet au levier et comprime une soupape conique, portée par ce levier, dans l'orifice d'un petit tuyau vertical par où la vapeur pourrait s'échapper. Lorsque, au contraire, le niveau de l'eau reste au-dessous d'une certaine limite, le bras du levier qui porte le ballon s'abaisse par son propre poids, la poussée de l'eau n'étant plus assez forte pour le soulever; par suite, la soupape conique débouche l'ouverture du petit tuyau, et la vapeur, qui s'échappe avec une grande vitesse par ce conduit, vient frapper la tranche en biseau d'un timbre en produisant un sifflement aigu qui avertit du danger.

FLOTTILLE s. f. (flo-ti-lle; *ll* mll. — dimin. de *flotte*). Mar. Armée navale composée d'un nombre plus ou moins grand de bâtiments légers; réunion de navires de commerce ou d'embarcations : *Nelson espérait, en l'accablant de ses bombes, détruire notre* FLOTTILLE. (Thiers.) *On nous a aperçus du rivage. une* FLOTTILLE *de canots se dirige à toutes rames vers le bateau à vapeur.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Dans son acception première, ce mot était synonyme de petite flotte, quel que fût, d'ailleurs, le rang des bâtiments qui la composaient; aujourd'hui, il désigne spécialement une réunion de navires légers destinés à une expédition particulière, et même l'ensemble des bâtiments de transport qui accompagnent une flotte de ligne. Dans la plupart de nos stations navales, nous n'avons que de petites *flottilles*, composées de petits avisos, de bricks et autres navires de faible échantillon. Une grande corvette ou une frégate porte le pavillon du chef de station. C'est encore avec des *flottilles* que, dans tous nos démêlés avec l'Angleterre, nous avons cherché à descendre en armes sur le sol de la « perfide Albion. » Depuis Guillaume le Conquérant, combien de fois avons-nous rêvé pareille aventure, sans jamais réussir! Le duc normand avait réuni, pour son expédition, une flotte de « quatre cents navires à grande voilure » et une *flottille* de plus d'un millier de bateaux de transport, portant près de 60,000 hommes. L'agglomération d'un tel nombre de navires était un fait extraordinaire pour l'époque. Pour arriver à former cette *flottille*, on avait dégarni toutes les côtes, recruté toutes les barques de pêche qui se trouvaient sur le littoral. On comprend combien la marche de cette armée, composée d'éléments si divers, parfois si disparates, devait être lente, embarrassée. Guillaume, dont le vaisseau était le meilleur voilier, perdit sa flotte de vue pendant la nuit, et fut obligé de jeter l'ancre pour ne pas arriver seul sur la côte anglaise. Notre but n'est pas de raconter ici ces entreprises nombreuses *qui, toutes, y compris celle* qu'avait conçue Napoléon I^er, échouèrent piteusement; nous dirons seulement quelques mots de celle qui fut préparée, en 1692, par Louis XIV, pour *rétablir le roi Jacques sur son trône*, et qui aboutit au désastre de La Hogue. Le plan conçu par Renau et de Bonrepaus était fort *simple : concentrer dans la Manche une force* navale capable d'assurer le passage de la *flottille* de charge, composée de 300 bâtiments enlevés au commerce et recrutés un peu partout. Le commandement de la flotte de guerre avait été confiée à Tourville, qui devait venir prendre à La Hogue la *flottille* de transport pour l'escorter jusqu'en Angleterre. Malheureusement, les hommes sur qui reposait la tâche difficile de réunir, d'improviser en deux mois, une armée de 70 vaisseaux de ligne et une *flottille* considérable, se trouvèrent dans l'impossibilité d'accomplir leur mission. Les arsenaux étaient vides, les approvisionnements insuffisants. Les commissaires délégués dans les divers ports s'arrachaient les matelots, devenus si rares, qu'après avoir appelé toutes les classes, sans distinction, ne laissant aux équipages de pêche que des mousses ou des invalides, on fut obligé, pour compléter l'armement de la *flottille*, de lever les bateliers de la Loire, de recruter à l'intérieur des hommes complétement inexpérimentés des choses de la mer; on alla jusqu'à envoyer, de l'hôpital général de Paris, 100 jeunes garçons pour servir sur ces navires. Ces tristes expédients devaient être insuffisants. Tout manqua dans la flotte et la *flottille*; une division de cette dernière se perdit en sortant de Cherbourg; et Tourville, obligé de livrer bataille avec 48 vaisseaux à une armée anglaise de 89, vit sa ligne débordée, coupée par l'ennemi, qui coula la majeure partie de nos bâtiments de guerre et brûla la *flottille*, désormais sans défense. Le manque d'activité, les soins insuffisants apportés à l'exécution et l'incroyable présomption des auteurs du projet furent les principales causes de cet immense échec. On ne saurait, sans injustice, faire de semblables reproches à l'expédition projetée par Napoléon I^er, et pour laquelle il avait réuni à Boulogne cette *flottille* restée fameuse. Nous avons déjà raconté cette histoire pleine d'enseignements féconds (v. BOULOGNE); nous n'y reviendrons pas.

De nos jours, grâce aux progrès des constructions navales et aux moyens dont on dispose, on prépare, avec une rapidité étonnante, des *flottilles* qu'on eût mis autrefois des années à équiper. Pendant la guerre avec l'Autriche, en 1859, en moins d'un mois, une *flottille* de canonnières fut improvisée et envoyée sur le lac Majeur. Pendant qu'à la Seyne, près de Toulon, on construisait la coque, les forges de la Méditerranée confectionnaient les machines, et les fonderies coulaient les canons. Les chaudières, la machine étaient installées avant le lancement. A peine à l'eau, la canonnière chauffait, faisait ses essais, puis rentrait au bassin où on la démontait séance tenante. On l'embarquait en fagots, avec des ouvriers et son équipage, sur un vapeur qui la transportait à Gênes. De là, on l'expédiait, par chemin de fer, sur les bords du lac Majeur, où elle était reconstruite en un jour et de nouveau lancée. La transformation des marines de guerre fera disparaître sans aucun doute les grandes flottes, et il est probable que les guerres maritimes se feront avec des *flottilles* de bâtiments blindés, relativement petits à côté des anciens trois-ponts, puissamment protégés et armés seulement de quelques pièces de gros calibre.

FLOTTOLE s. f. (flo-to-le). Mus. Sorte de cantique d'un caractère naïf et particulier, d'une mélodie douce et pénétrante, que les jeunes élèves des conservatoires de Venise chantaient jadis lorsque, selon leur coutume, ils accompagnaient en corps les processions des saints.

FLOTWELL (Célestin-Christian), théologien allemand, né à Kœnigsberg, mort en 1759. Il fut reçu docteur à Iéna, en 1733, et nommé professeur d'éloquence et de philosophie à Kœnigsberg en 1743. Il prit une part très-active aux controverses du temps sur le libre arbitre et la prescience de Dieu. De 1750 à 1759, il remplit les fonctions de recteur de l'école cathédrale de Kœnigsberg. On a de lui : *De oratore romano philosopho* (1739, in-4°); *Dissertatio de præscientia Dei; Dissertatio de Luthero, teutonici sermonis auctore, ex versione codicis S. Germanica vindicata* (1743, in-4°).

FLOTWELL (Edouard-Henri), homme politique allemand, né à Insterburg, en Prusse, en 1786. Il fit son droit à Kœnigsberg, puis embrassa la carrière de la magistrature et remplit successivement les fonctions d'auditeur, d'assesseur et de conseiller de régence à Dantzig. Devenu conseiller intime du gouvernement, il abandonna bientôt après la magistrature pour l'administration. Président de la régence de Marienwerder de 1825 à 1830, de la province de Posen de 1830 à 1841 et de la province de Saxe de 1841 à 1844, M. Flotwell fut alors chargé du portefeuille des finances, qu'il conserva deux ans. En quittant le ministère (1846), il fut mis, avec le titre de président suprême, à la tête de l'administration de la province de Westphalie. Lorsque les événements de 1848 amenèrent la convocation d'un parlement national à Francfort, les électeurs de la province de Saxe élurent, parmi leurs députés, M. Flotwell, qui vota constamment avec l'extrême droite. L'année suivante, il siégea quelque temps à la seconde Chambre de Berlin, puis donna sa démission de député. M. Flotwell a été depuis lors administrateur de la province de Prusse et de celle de Brandebourg (1852).

FLOU adj. m. (flou — L'ancienne langue a *flo*, faible, que Diez rapporte au flamand *flaw*. M. Littré pense que *flaw* est cet ancien mot conservé dans la peinture avec une autre nuance, celle de matière légère et fondue). Fondu, vaporeux, léger, effacé et non durement arrêté ou accusé, en bonne et en mauvaise part : *Un tableau trop* FLOU, *pas assez* FLOU. *Tout cela est* FLOU, *comme doivent l'être des objets lointains.*

— s. m. Caractère de ce qui est flou : *Le* FLOU *d'une peinture, d'une sculpture, d'une médaille. Diognète sait d'une médaille le fruste, le* FLOU *et la fleur du coin.* (La Bruy.) *Les brunes ont quelque chose de trop précis dans les contours, et les marabouts prêtent à leur toilette un* FLOU *qui leur manque.* (Balz.)

— Adverbial. Dans le genre flou : *C'est peint trop* FLOU.

FLOUÉ, ÉE (flou-é) part. passé du v. Flouer : *Je suis* FLOUÉ.

FLOUER v. a. ou tr. (flou-é — Delâtre croit que *flouer* est pour *filouer*, de *filou*). Pop. Voler en trompant : FLOUER *quelqu'un au jeu.*

FLOUERIE s. f. (flou-e-rî — rad. *flouer*). Pop. Action de flouer, de duper, de voler en trompant : *La* FLOUERIE *est un vol un peu excusé par la finesse. Le peuple commence à considérer l'action gouvernementale comme une* FLOUERIE.

FLOUETTE s. f. (flou-è-te — forme ancienne du mot *fluette*). Mar. Girouette d'un navire.

FLOUEUR, EUSE s. (flou-eur, eu-ze — rad. *flouer*). Fam. Filou, personne qui vole en trompant; dupeur : *Il est des* FLOUEURS *de tout âge, de toute corpulence, de tout visage et de tout rang; il existe aussi des* FLOUEUSES *non moins variées.* (Philipon.)

FLOUR (SAINT-) [*Fanum sancti Flori*], ville de France (Cantal), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 73 kilom. N.-E. d'Aurillac; pop. aggl., 4,160 hab. — pop. tot., 5,218 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 74 comm. et 52,708 hab. Evêché suffragant de Bourges; tribunaux de première instance et de commerce; 2 justices de paix; grand séminaire; collége communal; bibliothèque. Fabriques de colle-forte, orseille, petites étoffes, cardes, poteries renommées, fromages. Commerce de grains, cuirs tannés, mules, chevaux et bestiaux.

Saint-Flour est très-pittoresquement situé sur un plateau qui couronne une énorme masse basaltique, à pentes très-escarpées, et isolé par des vallées profondes, excepté du côté de Murat. Les roches basaltiques qui revêtent les flancs de ce plateau forment, en certains endroits, de belles colonnades. Une route, tracée sur une pente très-roide, et en partie bordée de colonnades de basalte, relie la ville à son faubourg situé au pied du plateau et traversé par la rivière Dauzan. Vue de loin, la ville offre un aspect très-agréable, mais, à l'intérieur, les rues sont étroites, tortueuses, mal pavées et bordées de maisons de chétive apparence. Il faut constater cependant que, depuis quelques années, cette ville a fait des efforts pour s'embellir, en élevant de nouveaux édifices et en ouvrant des quartiers neufs. Au milieu du plateau se dresse la cathédrale, monument historique, bâtie de 1375 à 1466, sur les ruines de l'ancien oratoire de saint Flour. Ce saint, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, suivant les uns, selon d'autres, premier évêque de Lodève, allant prêcher l'Evangile dans l'Avernie, s'arrêta sur la montagne que couronne la ville et qui portait à cette époque le nom de *Mons Indiacus*. Le rocher se fendit, dit-on, pour livrer passage au saint prédicateur, et, suivant la légende, il a conservé l'empreinte de sa main. Sur la tombe de saint Flour s'éleva d'abord un oratoire, autour duquel se groupèrent les premières maisons de la ville et que remplaça plus tard la cathédrale actuelle. Cet édifice, lourd et massif, est flanqué de deux tours carrées, couronnées d'une

galerie moderne et percé de trois portails. L'une de ces tours s'appelait, avant 1789, *tour des Anglais*. A l'intérieur, qui se compose de cinq petites nefs sans transsept, on remarque : les voûtes sillonnées de nervures et retombant sur un ensemble d'élégants piliers; les beaux vitraux modernes du chœur, dus à M. Thévenot; un bas-relief, également moderne, figurant le *Christ au tombeau;* une grande toile de l'école française du XVIII^e siècle, représentant *Saint Vincent de Paul instruisant*, et les boiseries de l'orgue. Sur la façade se voit un écusson à trois A gothiques d'or; ces trois A seraient, dit-on, trois lettres du mot *ArAbiA*, patrie de saint Flour. « Ne serait-ce pas à ces armoiries alphabétiques, précédées d'une aspiration gutturale, qu'il faudrait rapporter, demande Malte-Brun, l'origine du mot *charabia* par lequel, dans la basse classe, on désigne quelquefois l'Auvergnat? » L'église Saint-Vincent date du XV^e siècle. Une élégante tourelle à six pans, quelques fenêtres et la voûte sont tout ce qui reste de l'ancienne église gothique de Notre-Dame, aujourd'hui la halle au blé. L'église du couvent de la Visitation possède une toile à douze personnages portant le costume des paysans cantaliens de la haute Auvergne au XVII^e siècle. Nous signalerons, en outre : le palais épiscopal, édifice du XVII^e siècle, avec terrasse et jardin; le grand séminaire, bâti en 1752; le palais de justice, de construction récente; le collége (Renaissance); des vestiges d'anciens remparts; quelques maisons du XIV^e siècle; une jolie fontaine; le champ de Mars, planté d'ormes et d'où l'on découvre un bel horizon.

Saint-Flour est d'origine très-ancienne. On ignore l'époque des premiers établissements élevés sur le rocher qui porte la ville; on sait seulement que, dans les temps anciens, ce rocher servait de rendez-vous et de point de reconnaissance aux voyageurs égarés. Au XIV^e siècle, Saint-Flour devint le siége d'un évêché, prit l'aspect d'une cité et reçut de Charles V, en 1372, une charte de commune et des franchises commerciales. Au XVII^e siècle, Paul de Ribeyre, un de ses évêques, l'embellit de monuments, de routes et de promenades. Une inscription, œuvre de Du Belloy, rappelle le souvenir de ces bienfaits. Saint-Flour a vu naître : Jean Coutel, président du conseil sous François I^{er}; Guillaume Bonny, célèbre médecin du XVI^e siècle; Antoine Matharel, savant distingué, et le poëte Du Belloy, membre de l'Académie française.

FLOUR (saint), premier évêque de Lodève, mort en 389. Il prêcha l'Evangile dans la Gaule Narbonnaise, l'Aquitaine, les Cévennes et l'Auvergne. Il séjourna quelque temps dans un lieu, appelé alors *Indiac* ou *Indiciac*, où fut bâtie la ville qui porte son nom. C'est à tort qu'une légende, composée longtemps après sa mort, en fait un martyr. Ce saint est honoré le 3 novembre.

FLOURE-DES-BRESSANS s. f. (flou-re-dè-brè-san — de *fleur* et de *Bressan*). Bot. Graminée fourragère très-odorante.

FLOURENS (Pierre-Jean-Marie), physiologiste et académicien français, né à Maureilhan (Hérault) le 15 avril 1794, mort à Montgeron, près de Paris, le 6 décembre 1867. Dans la propriété où il naquit, située dans l'arrondissement de Béziers, était déjà un autre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Moiron. Dès qu'il sut lire, Flourens enfant fut confié à un oratorien qui l'emmena avec lui dans son humble cure au fond des Cévennes. Il le ramena, âgé de quinze ans, à Montpellier où il lui fit subir ses premiers examens à la Faculté de médecine de cette ville. Après en avoir suivi les cours pendant quatre ans, l'élève était reçu docteur, en 1813, à l'âge de dix-neuf ans. Il partit alors pour Paris ayant pour toute fortune une recommandation adressée par le botaniste De Candolle à Georges Cuvier. Arrivé à Paris, il erre autour du palais de l'Institut, y entre, et pénètre dans la salle où avait lieu une séance publique présidée par l'astronome Laplace, avec Delambre et G. Cuvier pour secrétaires perpétuels. Il y avait là Ampère, Arago, Biot, Poisson, Dulong, Gay-Lussac. Le futur savant trouvait réunies toutes les sommités scientifiques du temps.

G. Cuvier fit au jeune Flourens un accueil tout bienveillant. Peu à peu il s'attacha à lui et protégea avec un soin vraiment paternel les débuts de sa carrière. De son côté, Flourens, enfermé dans une humble chambre du quartier Saint-Michel, étudiait et travaillait avec ardeur; écrivant, en outre, le plus possible pour gagner sa vie au moyen d'articles donnés aux publications spéciales. Il collaborait à la *Revue encyclopédique*, où il rendait compte des ouvrages de sciences; au *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, et faisait, en 1822, à l'Athénée, sur la théorie des *Sensations*, un cours public qui attirait un auditoire de savants.

Il commença aussi, à cette époque, à publier, dans des mémoires, les résultats de ses expériences, de ses études et de ses conceptions nouvelles en matière de physiologie. Il débuta par celui qui a pour titre : *Recherches physiques sur l'irritabilité et la sensibilité* (1822); puis il donna : *Note sur l'effet croisé dans le système nerveux* (1823); *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés* (1824). Dans ce mémoire fort remarquable, Flourens expose, d'après ses expériences, que la masse cérébrale se compose de quatre parties distinctes, exerçant chacune des fonctions propres et séparées; il explique que le cervelet, dont les propriétés étaient inconnues jusque-là, forme le siége des forces qui coordonnent et règlent le mouvement et la station. Georges Cuvier, dans le rapport qu'il présenta à l'Académie sur ce dernier travail, en fit un éloge qui eut un grand retentissement. Voici un passage qu'il faut citer : « Avoir imaginé, disait Cuvier, les expériences qui servent de base à ce travail est un fait de génie qui, à lui seul, mériterait notre admiration. En effet, jamais les masses nerveuses qui constituent l'encéphale n'avaient été étudiées dans la vue profonde de reconnaître à chacune d'elles une fonction qui lui fût propre; jamais elles n'avaient été isolées les unes des autres. Les anciens n'avaient observé que le cerveau mort dont les masses étaient impassibles. Le grand Haller avait bien tenté des expériences, mais il s'était borné à plonger en aveugle dans le cerveau, c'est-à-dire dans l'organe le plus délicat, un scalpel. Comment aurait-il pu obtenir mieux que ses devanciers? Chose incroyable à cette époque! après Haller, après Bichat, on en était encore à considérer le cerveau comme la racine des nerfs. » En 1825, Flourens publia un autre mémoire faisant suite au précédent et intitulé : *Expériences sur le système nerveux*.

G. Cuvier ne se borna pas à ce jugement sur Flourens; il lui confia, en 1828, la suppléance de sa chaire au Collége de France. L'Académie des sciences, de son côté, l'admit parmi ses membres la même année. En 1830, G. Cuvier choisissait Flourens pour suppléant dans sa chaire d'anatomie humaine au Jardin des Plantes. En 1832, Flourens en fut nommé professeur titulaire; mais, dans le courant de la même année, il passa de la chaire d'anatomie à celle de physiologie comparée qu'on créa exprès pour lui au Muséum du Jardin. Il fut aussi décoré de la Légion d'honneur. En 1833, sur la demande faite par G. Cuvier à son lit de mort, il fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. En 1835, il fut nommé professeur au Collége de France et chargé de la chaire d'histoire naturelle des corps organisés. En 1837, il fut promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

L'année 1838 vint apporter une diversion politique dans sa vie de savant. Les électeurs de l'arrondissement de Béziers, ses compatriotes, fiers de sa réputation, repoussèrent le candidat ministériel, qui était pourtant M. Viennet, et nommèrent député M. Flourens. Il prit place dans les rangs de la gauche, ce qui était inévitable, puisqu'il avait été élu par l'opposition; mais il joua à la Chambre un rôle complétement effacé et sembla se réserver tout entier pour les discussions scientifiques. En 1840, il eut une autre élection, mais cette fois à l'Académie française, où il succéda à Michaud. Cette élection fit grand bruit dans le monde littéraire; car le concurrent auquel Flourens fut préféré était Victor Hugo, alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de ses succès. Le 24 avril 1845, Flourens, auquel toutes les faveurs arrivaient coup sur coup, fut nommé commandeur de la Légion d'honneur, et, l'année suivants, malgré son attitude à la Chambre des députés, le roi le nommait pair de France.

Ces honneurs ne détournaient pas le savant de ses travaux. Il avait publié : une nouvelle édition de ses célèbres *Recherches expérimentales sur les propriétés du cerveau* (1842); *Recherches sur le développement des os et des dents* (1842, gr. in-8°, avec planches); *Anatomie générale de la peau et des membranes muqueuses* (1843, in-4°, avec planches), ouvrage destiné à démontrer l'unité physique du type humain; *Théorie expérimentale de la formation des os* (1847, in-8°, avec planches). La révolution de 1848, en lui enlevant la pairie, le retira complétement des affaires politiques auxquelles il n'avait jamais prêté, du reste, que l'oreille distraite du savant. Depuis cette époque, Flourens fut désigné par l'Institut pour le représenter au conseil supérieur de l'instruction publique (1850), devint professeur d'histoire naturelle des corps organisés au Collége de France (1855), fut appelé, en 1858, à faire partie du conseil municipal et général du département de la Seine, et reçut, l'année suivante, le cordon de grand officier de la Légion d'honneur.

Bien qu'une grande partie de son temps fût prise par ses travaux comme professeur et comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Flourens n'en continua pas moins à publier des ouvrages importants. C'est ainsi qu'il fit paraître son *Cours de physiologie comparée* (1854, in-8°), qui peut être considéré comme l'exposé général de ses découvertes et de sa méthode. La même année, il donna au public ce livre à la fois savant et fantaisiste qui a pour titre : *De la longévité humaine et de la quantité de vie sur le globe*, et qui eut rapidement trois ou quatre éditions. Ecrit avec élégance, et bien plus pour les gens du monde que pour les spécialistes, cet ouvrage est resté dans toutes les mémoires en raison du paradoxe charmant qu'il expose avec un grand sérieux, celui de la seconde jeunesse commençant à soixante ans et des limites de la vie reculées à des dates si lointaines qu'elles sont illusoires. En 1857, il publia deux volumes contenant les *Eloges historiques* prononcés par lui à l'Académie des sciences, et notamment ceux de De Candolle, de Georges Cuvier, de L. de Jussieu, de Chaptal, de Dupetit-Thouars, de Benjamin Delessert, de Geoffroy Saint-Hilaire, de Magendie, etc. En 1861, il résuma ses doctrines et ses travaux dans un nouveau livre : *Ontologie naturelle*, ou *Etude philosophique des êtres* (1 vol. in-12), où il développe ce principe que la forme est invariable et que la matière varie sans cesse. « Ce que nous voyons, ce que nous touchons des corps, dit-il, n'est qu'une matière dépositaire passagère des forces et de la forme, qui transmettra ces forces et cette forme à la matière nouvelle et lui cédera la place. Cette rénovation durera autant que la vie. Les forces qui constituent l'être et maintiennent la forme, nous ne les voyons pas. Nous ne voyons donc pas ce qui dure, nous ne voyons que ce qui paraît. »

Trois ans environ avant sa mort, Flourens sentit les premières atteintes de la paralysie qui devait l'emporter. Il fit appeler M. Cotte et lui dit avec une grande fermeté : « Georges Cuvier, lorsqu'il sentit sa fin approcher, me confia ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et me désigna pour son successeur. Je m'acquitte du devoir qu'il m'a légué en vous choisissant pour les mêmes fonctions. » Il se retira ensuite à la campagne et vécut là trois ans au sein de sa famille, sentant chaque jour les progrès du mal. Il conserva jusqu'à la dernière heure son intelligence.

Outre les ouvrages précités, on doit à ce savant : *De l'instinct et de l'intelligence des animaux* (1841); *Histoire des travaux de Georges Cuvier* (1841); *Examen de la phrénologie* (1842); *Mémoires d'anatomie et de physiologie comparée* (1844); *Histoire des idées et des travaux de Buffon* (1844); *Théorie expérimentale de la formation des os* (1847); *De Fontenelle et de la philosophie moderne relativement aux sciences physiques* (1847); *De la découverte de l'action anesthésique du chloroforme* (1847); *Histoire de la découverte de la circulation du sang* (1851); *Edition des Œuvres complètes de Buffon* (1853-1855); *Des manuscrits de Buffon et de ses collaborateurs* (1860); *De la vie et de l'intelligence* (1858); *De la phrénologie et des études vraies sur le cerveau* (1863); *Psychologie comparée*, ou de la *Raison, du génie et de la folie* (1861); *Examen du livre de M. Darwin sur l'origine des espèces* (1864); *De l'unité de composition, et du débat entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire* (1865). Enfin, il rédigea un nombre considérable de mémoires, de rapports, lus aux séances de l'Institut, d'articles insérés dans le *Journal des savants*, dont il fut un des plus illustres rédacteurs.

L'énumération que nous avons faite des écrits et des travaux de Flourens suffit à indiquer exactement le rôle qu'il a joué dans le domaine de la science physiologique. Depuis les éloges mémorables que Georges Cuvier décernait aux hardis et ingénieux travaux de sa jeunesse, jusqu'à ses derniers jours, Flourens n'a cessé de donner au travail, aux recherches expérimentales, toute sa vie, tous ses soins. Il a attaché son nom à d'importantes découvertes sur les fonctions du cerveau, sur la composition des os et leur recomposition; il a ouvert la voie à des progrès nouveaux. Comme écrivain, il a eu dans le public plus de notoriété encore que comme savant. Son style est clair, souvent élégant; ses *Eloges historiques* sont écrits avec une forme agréable et soignée qui en rend la lecture fort attrayante, qualité rare, trop rare, parmi les écrits académiques des savants. On a signalé aussi bien des fois une qualité très-honorable de Flourens : la probité scientifique avec laquelle il rendait à ses prédécesseurs la part de mérite ou de découverte qui leur appartenait, lorsqu'il avait à reprendre leurs travaux pour les continuer ou en tirer d'autres conséquences. Encore une délicatesse qui, dit-on, n'est pas très-commune parmi les savants.

« Les expériences originales de M. Flourens sur le système nerveux sont le trait le plus saillant de ses investigations physiologiques et forment en même temps la base de toutes ses études philosophiques, dit M. Claude Bernard, qui succéda à ce savant comme membre de l'Académie française. C'est aux expériences de M. Flourens que nous devons nos principales connaissances sur le siége de la conscience. Ses travaux viennent nous montrer la physiologie dans ses rapports avec la médecine. En étudiant le rôle du périoste dans la formation des os, il a ouvert une voie que la chirurgie moderne a développée par d'importantes recherches et fécondée par d'heureusess applications. Enfin, il constata le premier les effets anesthésiques du chloroforme, qui fut bientôt substitué à l'éther. Il a ainsi attaché son nom à cette importante découverte dont il a contribué à répandre les bienfaits. Aux qualités du savant, M. Flourens joignait les qualités de l'écrivain. Par ce côté encore, il a rendu service à la physiologie; il a inspiré le goût de cette science et l'a fait aimer d'un public qui, sans lui peut-être, ne l'eût jamais connue. Il a popularisé ainsi la physiologie et l'a rendue accessible à tous par le charme du style. A la fois savant, écrivain, professeur et doublement académicien, M. Flourens eut une vie des mieux remplies. Il devint un des physiologistes les plus renommés et les plus populaires de son temps. Une volonté ferme, orientée dans ses desseins par un caractère droit, par un esprit élevé, secondée par une heureuse habileté et soutenue par un grand travail, le fit arriver à la renommée qu'il avait rêvée dès sa jeunesse. Sa compagne, si dévouée, si digne de le comprendre et de l'apprécier, s'était identifiée à sa vie intellectuelle qu'elle agrandissait en lui dissimulant les soucis même de l'existence. Il en était pénétré quand il répétait : « J'ai le cerveau trop occupé, il faut me faire vivre. » Mais il ne goûta les douceurs de la vie intime que lorsqu'il devait bientôt la quitter. Quand la maladie l'eut forcé à une retraite complète, il disait, avec quelque amertume : « Que n'ai-je plus tôt pensé à jouir de la vie de famille, au lieu de la sacrifier pour d'autres qui déjà ne pensent plus à moi! »

Flourens laissait en mourant trois fils, Gustave Flourens; Emile Flourens, nommé sous l'empire auditeur au conseil d'Etat, fonctions dont il se démit bientôt après, et Abel Flourens.

Terminons cette biographie en disant que Flourens était membre de presque toutes les Académies ou sociétés savantes de France, d'Europe et d'Amérique.

FLOURENS (Gustave), patriote français, révolutionnaire et réformateur, né à Paris le 4 août 1838, tué à Rueil, d'un coup de sabre, le 3 avril 1871. Il fit au collége Louis-le-Grand de brillantes études, qu'il couronna d'une façon digne du grand nom qu'il portait, en obtenant, à quelques mois de distance, le double diplôme de licencié ès lettres et de licencié ès sciences. Il n'avait pas encore atteint sa vingt-unième année. Au commencement de 1863, Gustave Flourens fut présenté par son père, titulaire de la chaire d'histoire naturelle des corps organisés au Collége de France, comme professeur chargé de le suppléer pendant l'année courante. Agréé par le ministre, Gustave Flourens monta, peu de temps après, dans cette chaire illustrée par Cuvier. Le sujet que devait traiter le jeune professeur était l'*Histoire des races humaines*, sujet vaste, à la fois scientifique, philosophique et historique, et demandant, pour être convenablement étudié, des connaissances aussi variées que profondes. Gustave Flourens se montra à la hauteur de la tâche qui lui était confiée.

Tout entier à son travail, il préparait ses leçons, savait les rendre intéressantes, s'exprimait avec autant de facilité que de clarté, s'appuyait sur les faits et laissait paraître déjà des idées indépendantes. Cette franchise courageuse lui attira beaucoup d'auditeurs, parmi lesquels un grand nombre de jeunes gens très-sympathiques, qui encouragèrent par leurs applaudissements l'orateur de leur goût, et commencèrent dès ce moment à lui faire, au dehors, une véritable popularité. Les leçons de Gustave Flourens étaient publiées dans la *Revue des cours scientifiques* de Germer Baillière; plusieurs parurent même en brochures. Les unes et les autres contenaient en entier les doctrines professées par lui.

La guerre hardie que sa raison le poussait à déclarer aux religions, aux Eglises, à l'autorité en matière de foi, devait attirer au vaillant professeur des inimitiés nombreuses. Les critiques et les récriminations arrivèrent bientôt. Plusieurs journaux catholiques, entre autres une feuille hebdomadaire intitulée : le *Contemporain*, dénoncèrent les cours de Gustave Flourens, non-seulement à l'administration, mais encore à la justice. La nature franche du jeune savant était peu faite pour reculer devant de semblables procédés. Loin de s'effrayer, Flourens affirma avec plus d'énergie ses théories philosophiques et, sans se laisser arrêter par les représentations de l'autorité, il mit en garde la jeunesse, attentive à ses cours, contre les abus, que tout homme de bien et d'intelligence doit combattre.

L'Université, pour éviter les troubles et le scandale, n'intervint pas d'abord officiellement, et Gustave Flourens ne fut pas inquiété jusqu'à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire jusqu'au mois de juillet; mais Tartufe sait choisir son heure. Au mois de novembre, alors que chacun attendait avec impatience la réouverture des cours, le ministre s'opposa formellement à ce que Gustave Flourens continuât à remplacer son père dans sa chaire du Collége de France. Le jeune professeur, que cette disgrâce venait atteindre au milieu de succès mérités, en fut très-irrité et il manifesta son juste mécontentement dans plusieurs lettres adressées aux journaux libéraux qui, tous, prirent en main sa cause.

A la mort de son père cependant, Gustave Flourens, qui avait la conscience de sa valeur, ne désespéra pas d'être nommé à la place de l'illustre physiologiste. Rebuté par M. Duruy, que le désir de conserver son portefeuille amenait trop souvent à de déplorables compromis, il eut l'idée de s'adresser au chef de l'Etat, auquel il écrivit une lettre respectueuse, mais fort digne. Il invoquait ses titres déjà incontestés, et insistait particulièrement sur les services rendus par son père et le vœu qu'il avait exprimé en mourant.

Il a été fait grand bruit de cette lettre, et

quelques journaux, bien connus pour leurs palinodies et toujours à l'affût d'un scandale, n'ont pas manqué de reprocher à Flourens d'avoir écrit ce qu'ils ont appelé une *humble supplique*. Que nos lecteurs jugent. Cette lettre, la voici :

« Sire,

» Après avoir, pendant quarante ans, professé avec éclat au Muséum d'histoire naturelle *et au Collége de France*, mon père m'avait chargé de le remplacer en 1863 au Collége de France. *L'empressement et la* constante bienveillance du public semblèrent ratifier ce choix.

» Je viens, sire, demander à Votre Majesté de *mettre à exécution le vœu le plus cher de* cet homme illustre, en m'autorisant à reprendre cet enseignement, auquel je me suis voué.

» Si j'obtenais cette haute mission, j'ose croire que mon zèle et mon entier dévouement aux devoirs du professorat montreraient que je n'en suis pas indigne.

» Que Votre Majesté daigne agréer mes humbles hommages.

» 21 janvier 1868. »

Napoléon III déclara qu'il n'avait pas qualité pour s'immiscer dans les nominations du Collége de France, et adressa la demande de M. Flourens au ministre, lequel opposa une fin de non-recevoir.

De ce jour-là, l'ancien professeur suppléant décida qu'il ferait son chemin dans une autre voie et servirait la cause libérale par d'autres moyens. Il fit imprimer alors en un volume, intitulé : *Histoire de l'homme*, le cours qu'il avait fait au Collége de France. Sur le conseil de ses amis, il ne mit pas ce livre en vente chez les libraires français. Sous l'Empire, ce régime fait de rapines, de prostitution et de bigotisme, la police et le parquet s'en seraient alarmés. Dans la crainte de poursuites correctionnelles, l'auteur se décida à le faire éditer et vendre en Belgique, où il obtint un grand succès.

C'est là, en effet, que Flourens s'était réfugié après toutes ses difficultés avec le ministère de l'Instruction publique. En Belgique, sur cette terre hospitalière et libre, il reprit ses leçons si tristement interrompues chez nous. Il fit des conférences à Bruxelles, à Liége, à Anvers. La légitime popularité de son nom le fit bien accueillir partout; son talent, joint à l'amabilité de ses manières, lui valut tout de suite de nombreux amis et de sympathiques adhérents. Ses conférences furent toujours très-suivies. La chaleur de ses convictions, la candeur éloquente de sa parole donnaient à tout ce qu'il disait un accent plein d'attrait. Une de ses leçons, *Bacon et Descartes*, a été publiée. En même temps, Flourens écrivait dans les journaux belges, et faisait des professions de foi que sa vie, trop courte, hélas! n'a pas désavouées.

De Belgique, Flourens se rendit à Constantinople, où il fit, le premier, en langue française, des cours scientifiques qui attirèrent de nombreux auditeurs; mais là aussi, nous a-t-il appris lui-même dans ses notes biographiques, il eut à lutter contre l'intolérance jésuitique. Dans le *Courrier d'Orient*, de Constantinople, et sous ce titre : l'*Orient, justice pour tous*, il écrivit une série d'articles destinés à amener la fraternisation entre les diverses races orientales. Ces articles produisirent une telle sensation qu'il dut, par ordre, les interrompre. Il fonda alors, toujours dans la même ville, un journal républicain, l'*Etoile d'Orient;* ce journal fut supprimé.

Flourens quitte alors la Turquie et vient à Athènes, où il est persécuté par le gouvernement pour avoir voulu, et la loi l'y autorisait, parler en plein air. A Athènes, il aida à la fondation de l'*Indépendance hellénique*, journal républicain en langue française, dont il fut longtemps un des plus assidus collaborateurs, et écrivit dans plusieurs autres journaux français ou grecs.

1866 vit éclater l'insurrection crétoise. En relations constantes avec toute la jeunesse républicaine de Grèce, laquelle, chaque jour, partait au service de cette île infortunée, Flourens s'embarqua sur le *Panhellenion* qui faisait, de nuit, la contrebande de guerre sur les rives de Crète.

Là, pendant plus d'un an, il partagea toutes les privations, tous les périls de ces montagnards héroïques, souffrant la faim, le froid, couchant dans la neige et n'ayant pour se nourrir que quelques racines bouillies. Cette vie de fatigues ne l'empêchait pas d'écrire, et il envoyait des correspondances à tous les journaux indépendants d'Europe, afin d'animer les esprits en faveur de cette cause sacrée, la liberté crétoise. Il soutenait le courage de ces pauvres insurgés; il allait de village en village, et partout excitait à la persévérance et à la guerre. En 1868, des élections générales eurent lieu en Grèce pour former le parlement hellénique. La Crète voulut, elle aussi, se faire représenter, et elle nomma Flourens président de sa députation. Il accepta cette tâche et se mit en devoir de la remplir; mais il arrivait à peine à Athènes que le ministère Bulgaris, entièrement vendu à l'influence anglaise, le fit arrêter de nuit. L'ambassadeur français eut l'infamie de prêter les mains à cette violation du droit des gens, et Flourens fut jeté de force sur un paquebot français, tandis que ses collègues crétois étaient violemment reconduits en Crète. La presse s'indigna, et l'opinion publique prit fait et cause pour notre héros. Les manifestations devinrent si énergiques que le gouvernement déclara Flourens libre, avant même que le vaisseau qui l'apportait fût entré dans le port de Marseille. Sans prendre un jour de repos, sans même se donner la satisfaction de revoir sa famille, uniquement préoccupé de l'œuvre immense qu'il avait entreprise, Flourens retourna aussitôt à Athènes, et là, caché chez des amis, il continua dans les journaux une polémique violente contre le ministère Bulgaris. Le secret fut mal gardé et un plus long séjour à Athènes pouvait compromettre les amis qui l'avaient accueilli. Il se décida à quitter définitivement la Grèce et vint à Naples. Un article qu'il publia dans le *Popolo d'Italia* le fit arrêter et emprisonner à San-Francisco.

Voyant alors que les autres Etats monarchiques n'avaient, sous le rapport de la liberté, rien à envier à la France, Flourens résolut de rentrer à Paris, où il arriva à la fin de 1868.

En ce moment se produisait chez nous comme un réveil de l'esprit d'indépendance. On était las de supporter les hontes de l'Empire, et le parti républicain fondait les plus grandes espérances sur le résultat des élections générales qui allaient avoir lieu. Flourens se jeta avec ardeur dans ce mouvement; mais, cette fois encore, il devait payer de sa liberté ses courageux efforts et, en avril 1869, après une longue prévention, il fut condamné à trois mois de prison pour avoir continué deux réunions à Belleville, malgré la dissolution arbitraire prononcée par le commissaire de police. De violentes attaques dont il fut l'objet, pendant sa captivité, de la part du journal le *Pays*, lui rendirent sa peine plus dure, et, dès qu'il eut purgé sa condamnation, il se battit en duel, au Vésinet, contre M. Paul de Cassagnac, signataire des articles. Après vingt-cinq minutes de combat, il fut blessé d'un coup d'épée en pleine poitrine et sa vie fut un instant en danger. Celui qui écrit ces lignes, depuis longtemps son ami et son voisin de campagne, le visita souvent pendant ces longs jours de souffrances. Il peut rendre ici ce témoignage qu'à l'heure où tout le monde était inquiet sur sa vie, Flourens, lui, ne regrettait qu'une chose, c'était de se voir réduit à l'impuissance au moment où son parti, le parti démocratique, avait besoin de toutes les énergies, de tous les dévouements.

Grâce aux soins infatigables de sa courageuse mère, Flourens se rétablit. La députation de la première circonscription de Paris étant devenue vacante par suite de l'option de Gambetta, il se dévoua ardemment à faire triompher la candidature de Rochefort. Celui-ci fut élu et fonda la *Marseillaise*. Gustave Flourens y écrivit la *Tribune militaire*, suite des articles intitulés l'*Armée et le peuple*, qu'il avait écrits dans le *Rappel* en compagnie de Charles Hugo et de Félix Pyat. Ces articles produisirent un excellent effet sur le moral de l'armée et commencèrent à amener nos soldats vers la cause républicaine.

Le 12 janvier 1870, lors de l'enterrement de Victor Noir, assassiné deux jours auparavant par Pierre Bonaparte, Flourens se rendit avec Rochefort à Neuilly où accourait, pour les funérailles, une énorme affluence de population parisienne. Nous racontons ailleurs en détail (v. NOIR) les péripéties émouvantes de cette journée qui porta le premier coup à l'Empire. Disons ici que Flourens, croyant l'heure de la révolution venue, fit tous ses efforts pour obtenir que l'on conduisît au Père-Lachaise, en passant par les Tuileries, le corps de la victime, dont le sang, chaud encore, criait vengeance. Rochefort, prévenu des formidables préparatifs faits par Canrobert, s'opposa de tout son pouvoir à une manifestation qu'il pensait devoir amener un conflit terrible et sans résultats, et il réussit, avec l'appui de Delescluze, à faire transporter le cercueil au cimetière de Neuilly. A la suite de cette divergence de vues entre les deux amis, Flourens se sépara publiquement de la *Marseillaise*, dont il était alors un des principaux rédacteurs. Néanmoins, un rapprochement ne tarda pas à s'opérer entre Rochefort et lui. Le 7 février suivant, le député de Belleville ayant été arrêté au moment où il arrivait à la réunion publique de la rue de Flandre, à la Villette, et le commissaire ayant déclaré aussitôt la réunion dissoute, Flourens, qui assistait à la réunion, prit la parole : « Je proclame l'insurrection, s'écria-t-il, et je commence par arrêter le commissaire de police. » Il tire de sa poche un revolver et donne au commissaire l'ordre de le suivre, en ajoutant : « Venez, il ne vous sera pas fait de mal. » On entendit alors deux ou trois coups de feu tirés en l'air; Flourens, suivi d'environ trois cents personnes et tenant le commissaire par le bras, afin de le protéger, gagna les boulevards extérieurs qu'il remonta dans la direction de Belleville. Là, il réussit à mettre le commissaire en liberté, ordonne la construction de barricades et se rend au théâtre de Belleville, dans l'espoir d'y trouver des armes; mais, abandonné peu à peu de presque tous ceux qui l'accompagnaient, menacé d'être arrêté, il dut, pendant que les agents de la force publique comprimaient facilement l'émeute, se réfugier chez un de ses amis, où il resta pendant quarante jours, puis se rendit en Angleterre. Compris dans le procès de Blois (juillet-août 1870), pour sa participation à l'émeute du 7 février et sous l'inculpation d'avoir été l'instigateur de Beaury, chargé d'assassiner Napoléon III, il fut, pour ce fait, condamné, le 9 août suivant, par contumace, à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Flourens n'a jamais cherché à se disculper de cette dernière accusation. « Certes, a-t-il écrit dans *Paris livré*, la vie humaine est sacrée; nous nous exposerions volontiers aux plus grands dangers pour sauver le plus vil des hommes, à condition qu'il ne fût pas roi; mais commettre ce crime de s'introniser roi, de se mettre hors de l'humanité, cela vous met hors la loi. Au premier venu de courir sus à cette bête fauve, comme on court sus aux lions et aux tigres.

» Qu'un homme ait le pouvoir, comme cela vient d'arriver en France à l'heure qu'il est, de ruiner soixante millions d'hommes tant Français qu'Allemands, d'en faire tuer deux cent mille, réduire en esclavage un million, blesser trois cent mille, de faire pleurer, souffrir de la faim, de la misère, quatre millions de femmes et d'enfants, Français ou Allemands, de répandre partout deuil, désolation, souffrance, poitrines crevées, têtes fendues, membres coupés, entrailles jetées à travers champs, jeunes gens tués, ces jeunes gens dont chacun à coûté à sa mère quinze ans de soins assidus, de veilles constantes, d'éducation dévouée pour en faire un homme digne de servir l'humanité; que tout cela soit possible en notre XIX^e siècle de science universelle et d'universel espoir, après six mille ans d'esclavage des nations, d'épreuves et de luttes si pénibles, d'aspirations incessantes vers un avenir meilleur, de marche continue de la pensée humaine vers la justice, la vérité, le bien; que tout cela soit possible pour assurer le trône de France au rejeton d'un bâtard hollandais et d'une aventurière espagnole; que, pour attaquer et détruire le monstre, auteur de ces épouvantables attentats contre la liberté, il faille engager une lutte fratricide; qu'il faille dans les rues d'une ville où l'on se promenait la veille en frères, cœurs ouverts et la main dans la main, jeter à terre, baignés dans leur sang et râlant misérablement, douze cents braves jeunes gens, esclaves d'une discipline aveugle et féroce, assassinés par leurs pères, leurs cousins, leurs frères, livrer aux balles de ces jeunes soldats douze cents de leurs chers parents, livrer à l'épouvante, au deuil, aux regrets éternels, les familles, ces asiles bénis de la justice, de la probité, des pures et bienfaisantes affections;

» Ou bien qu'il faille, afin de supprimer la cause de tous ces maux, afin que l'humanité dégagée de ce cauchemar et de cette oppression, respire librement, mettre hardiment la main sur le bandit au nom duquel les juges rendent la justice, lui planter dans le cœur le poignard que chaque jour il plonge dans le cœur de milliers de familles; certes, le régicide devient alors un devoir sacré. »

Déjà l'attention publique, un moment occupée par la mise en scène formidable du procès de Blois, était distraite par d'autres événements pleins de menaces terribles. L'agitation de plus en plus grande des esprits se traduisait chaque jour par quelque tentative nouvelle. Flourens, tenu fidèlement au courant des efforts du parti républicain, quitte Londres, arrive au pont de Kehl et se dispose à le franchir, quand il apprend par un journal français, que le hasard place dans sa main, que l'heure n'est pas venue encore. Sa tête est mise à prix par Ollivier; il le sait, et décide avec raison qu'il vaut mieux attendre une occasion sérieuse et décisive de verser son sang pour la liberté de son pays. Afin de s'ôter à lui-même la tentation de retourner prématurément à Paris, il part pour la Grèce. A peine arrivé à Athènes, il y est traqué par l'ambassade française qui demande et obtient son extradition.

Le peuple soutient le proscrit et épargne au gouvernement grec la honte d'une lâcheté. Sur ces entrefaites, le gouvernement impérial s'effondre et disparaît dans la boue d'où il était sorti, et le 4 septembre paraît plein de promesses. Paris s'émeut et acclame la république, cette pauvre proscrite qu'il a fusillée lors des journées de juin, qu'il a vendue le Deux décembre.

Cependant Flourens n'avait pu attendre à Athènes la chute, prévue pourtant, de Napoléon III. Dès qu'il apprend les revers de l'armée française, il part, débarque à Trieste, traverse le Simplon, arrive à Genève, prend la voiture de Ferney et est arrêté à Gex, où on voit en lui un espion prussien. Le 4 septembre le trouve en prison; il révèle alors son nom et sort de son cachot sur un ordre venu de Crémieux. Il arrive à Paris le 8 septembre, court à l'Hôtel de ville et expose à Rochefort un plan de soulèvement général en Europe.

C'était le plan du bon sens et du patriotisme opposé au plan de Trochu.

Malheureusement, ainsi qu'il l'a dit lui-même, « la journée du 4 septembre, si incomplète et par là si dangereuse, où la république fut seulement acclamée, mais non point fondée, fut l'œuvre de quelques imposteurs et d'un peuple abusé qui prit le nom pour la chose. » Nous ferons ailleurs le procès aux hommes du 4 septembre, et nous ne manquerons pas d'attribuer à chacun d'eux la part de responsabilité qui lui incombe. Qu'il nous suffise de dire ici que Flourens, voyant ses idées rejetées de parti pris, ne se laissa pas décourager et voulut personnellement prendre la part la plus énergique à l'œuvre de la défense nationale. Il forma d'abord à Belleville cinq bataillons qu'il commanda jusqu'au 5 octobre, puis se mit à la tête d'un corps de 500 tirailleurs, sur le dévouement desquels il savait pouvoir absolument se reposer. Déjà fort hostile au gouvernement de la défense nationale qu'il accusait, à bon droit, de mollesse et d'incapacité, Gustave Flourens ne se contint plus et résolut de le renverser. L'occasion se présenta bientôt. Bazaine venait de capituler à Metz, et la mission de M. Thiers aboutissait à une proposition d'armistice, regardée par les patriotes comme un véritable acte de trahison. En conséquence, après s'être concerté avec vingt-trois chefs de bataillon, il marcha, le 31 octobre, avec ses tirailleurs, sur l'Hôtel de ville, que venait d'envahir une foule nombreuse, pénétra dans la salle où se trouvaient plusieurs membres du gouvernement, s'élança sur la table, autour de laquelle ils étaient assis, pressés par le flot des envahisseurs, prononça leur déchéance, et lut, aux acclamations de ceux qui l'entouraient, une liste contenant les noms des citoyens devant, jusqu'aux élections, faire partie du comité provisoire de salut public : Dorian, Flourens, Félix Pyat, Blanqui, Delescluze, Millière, etc. N'ayant avec lui que ses tirailleurs, il se borna à faire garder à vue, par un certain nombre d'entre eux, les membres du gouvernement de la défense, pendant que d'autres volontaires gardaient les issues de l'Hôtel de ville; mais, tandis que Flourens, Blanqui, Delescluze, Millière, Ranvier et Mottu, réunis dans une salle, envoyaient des ordres aux maires et aux chefs de légion sur lesquels ils comptaient, de nombreux bataillons de gardes nationaux et de mobiles bretons cernaient l'Hôtel de ville à l'appel de Trochu et de Ferry, qui y pénétrait lui-même par un souterrain avec un bataillon. Comprenant alors que la résistance était impossible, Flourens proposa à ses collègues d'aller trouver Dorian, qui était dans une salle voisine, et de passer avec lui une convention, destinée à éviter l'effusion du sang. Cet avis fut adopté. Dorian consentit à promettre qu'il serait fait des élections pour la commune le mardi, des élections pour choisir un nouveau gouvernement le mercredi, et que les envahisseurs quitteraient, sans être inquiétés, l'Hôtel de ville. Peu après, à quatre heures du matin, la dernière partie de cette convention était fidèlement exécutée; mais, raffermi par les élections qui lui confirmèrent son pouvoir par une immense majorité (3 novembre), le gouvernement de la défense nationale crut devoir poursuivre les principaux auteurs de la journée du 31 octobre. La détention préventive fut longue pour la plupart d'entre eux. Quant à Flourens, il réussit d'abord à déjouer toutes les poursuites, mais ayant appris que les tirailleurs qu'il avait commandés étaient envoyés aux avant-postes à Créteil, Flourens ne put résister au désir d'aller servir au milieu d'eux. C'est là qu'il fut arrêté par les ordres du général Clément Thomas, pour être conduit et incarcéré à Mazas le 7 décembre. Dans la nuit du 21 au 22 janvier, il fut délivré par ses tirailleurs. Traqué par la police, il se réfugia chez un ami, où il écrivit *Paris livré*. Le 10 mars 1871, il fut condamné à mort par contumace.

Quelques jours après, le 18 mars, éclatait la révolution communaliste, que bien des gens ont condamnée et condamnent encore parce que, de bonne ou de mauvaise foi, ils ne voient ou affectent de ne voir dans ce mouvement qu'une insurrection criminelle d'hommes qui, ne possédant rien, cherchent par tous les moyens possibles à détruire la propriété.

Disons-le : Diriger ce qu'on ne peut empêcher, voilà à coup sûr la meilleure politique. Or, pour celui qui réfléchit et juge de sang-froid, il s'agit aujourd'hui de conduire la France vers le régime fédératif, si l'on ne veut, en irritant en elle les forces convulsives qui l'agitent, la mener tout droit au démembrement. Lorsque des éléments divers ne sont plus assez cohérents et assez harmoniques pour que leur agrégation forcée n'aboutisse point à de violentes secousses, il faut rendre ces divers éléments plus libres et plus indépendants les uns des autres.

Tel était le but de la révolution du 18 mars, et si les hommes qui ont formé plus tard la *Ligue des droits de Paris* avaient eu le courage de se mettre à la tête du mouvement, ils auraient calmé bien des colères, évité tous les excès, tous les crimes commis sous le prétexte de la Commune et maintenu la question à son point de vue vrai : *La revendication de Paris* ou plutôt *Paris libre dans la France libre.*

Mais revenons à Flourens. Son horreur de la guerre civile le tint éloigné du mouvement jusqu'au 26 mars. Elu membre de la Commune dans le dix-neuvième et le vingtième arrondissement, attaché à la commission de la guerre, il fut fait colonel et reçut, le 2 avril, lorsque commencèrent les hostilités entre Paris et l'Assemblée nationale, l'ordre de marcher sur Versailles à la tête d'une colonne de fédérés. Entraîné par son ardent courage, il crut à la possibilité d'imposer par la force, au gouvernement de Versailles, des

conditions qui pussent sauver Paris. Le 3 avril, à quatre heures du matin, il fit, à Courbevoie, sa jonction avec le général Bergeret, puis se porta à Rueil où il ordonna de construire des barricades et de barrer la route de Saint-Germain. C'est là qu'il fut tué.

Deux versions ont couru sur la manière dont est mort Flourens. D'après l'une, une escouade de gendarmes, chargée d'opérer une reconnaissance, aurait franchi la Seine en bateau, malgré la surveillance des tirailleurs et se serait présentée inopinément devant un cabaret attenant à la gare. Là se trouvait Flourens, escorté de plusieurs officiers. Se voyant en présence de l'ennemi, il décharge son revolver et blesse assez grièvement l'un des assaillants. Aussitôt il est entouré. Un de ses officiers ayant prononcé son nom, on prévient le chef de l'escouade et l'on saisit le malheureux Flourens que l'on pousse désarmé vers la porte. Il en avait à peine franchi le seuil qu'un coup de sabre lui fendait le crâne.

L'autre version — et nous avons de bons motifs pour y ajouter une foi entière — raconte ainsi le fait : Après avoir livré devant la gare de Rueil un combat dans lequel, au dire même de ses adversaires, il montra la bravoure la plus héroïque, après avoir assuré la retraite de ses hommes, qui se trouvaient isolés par suite de la fuite précipitée de Bergeret au bruit du canon du Mont-Valérien, Flourens, se sentant épuisé et hors d'état de remonter à cheval, entra dans un cabaret situé sur la berge. Le maître de l'établissement le trahit, et dénonça aux gendarmes la présence d'un chef de fédérés.

A la nuit tombante, entre quatre et cinq heures, Gustave Flourens fut surpris au milieu d'un profond sommeil; bientôt rendu au sentiment de sa situation, il alla au-devant du danger, traversa le jardin et se trouva en face de quarante gendarmes. Ce fut là que, sans avoir ni tué ni blessé personne, sans provocation aucune, il reçut du lieutenant Desmarets, nommé depuis capitaine, un coup de sabre qui l'étendit mort.

Dans la soirée, son corps, chargé sur un tombereau rempli de paille, était dirigé sur Versailles, où, après avoir été exposé à l'hôpital, on l'enterrait au cimetière Saint-Louis. Sa mère, dès qu'elle apprit ce malheur, voulut revoir son fils; elle obtint de le faire exhumer, et, le 6 avril, à quatre heures du matin, — sans que personne eût été prévenu, pour éviter toute manifestation, — elle revint à Paris, accompagnant avec ses deux autres fils, Emile et Abel, les restes de Gustave Flourens au Père-Lachaise, où ils furent déposés dans un tombeau de famille.

Ainsi mourut Gustave Flourens. Il a succombé misérablement dans une lutte horrible. Cet amant passionné des généreuses entreprises, ce coureur infatigable des aventures héroïques, ce Français des âges chevaleresques est tombé sous une main française; mais, nous en avons la conviction profonde, son sang n'aura pas rougi inutilement l'autel de la Liberté, le drapeau de la république.

Gustave Flourens inspirait de la sympathie et commandait le respect, même à ses adversaires politiques. Le 4 avril, c'est-à-dire le lendemain de la mort de Flourens, le *Bien public* lui consacrait les lignes suivantes :

« Dans la galerie des révolutionnaires de notre temps, Flourens était la seule figure; je dirai plus : c'était le seul caractère. Il faisait de la révolution par platonisme : tous les chemins glorieux lui étaient ouverts par son mérite personnel et le souvenir de son illustre père; il patronnait la république sociale par conviction; il avait 80,000 livres de rente. Rien de plus étrange, de plus fertile en contrastes saisissants que ce malheureux jeune homme. Il était de formes exquises et d'une politesse raffinée. Grand, svelte, distingué, invariablement vêtu d'un habit noir usé, il ressemblait à un professeur en quête de leçons. Indifférent à tout ce qui n'était pas la science ou la politique, il ne voyait de la société que les vices à corriger, les erreurs à combattre. Il écoutait poliment les discussions qui n'avaient pas trait à ses idées; mais il se renfermait dans un silence absolu tant qu'on ne touchait pas la corde sensible. La conversation se tournait-elle, au contraire, vers l'idéal rêvé, l'affranchissement du prolétaire, la délivrance du peuple, la république universelle, Flourens se transfigurait. Son œil bleu lançait des flammes, son large front s'éclairait; la voix, qu'il avait très-belle et très-persuasive, prenait des éclats de clairon. Secoué par une fièvre ardente, il s'agitait en gestes désespérés, entassant arguments sur arguments, ironies sur ironies, colères sur colères. C'était alors un véritable apôtre. Il fallait, quoi qu'on en eût, l'écouter jusqu'à la fin et non sans admiration pour une foi si sincère, si éloquemment exprimée. Nous l'avons connu, nous l'avons aimé, et, tout éloigné que nous fussions des doctrines du révolutionnaire, nous nous sentions fortement attiré vers l'homme privé par l'estime qu'imposent toujours un beau caractère et une grande honnêteté. »

Gustave Flourens laisse plusieurs ouvrages. Indépendamment de ses leçons réunies en volume et d'une brochure intitulée : *Ce qui est possible*, il a publié : le *Discours du suffrage universel*, la *Question d'Orient et l'insurrection crétoise* et la *Science de l'homme*. Il a collaboré aussi au *Grand Dictionnaire universel du* XIX^e^ *siècle*. Mais G. Flourens n'était pas seulement un savant convaincu et un homme d'action; dans *Paris livré*, qui venait de paraître au moment où éclata le mouvement du 18 mars, il se montre profond penseur. Son appréciation sur la bourgeoisie, qui sert d'épilogue à la triste histoire de la reddition de Paris, dénote une sûreté de vues peu commune. Aussi, en terminant cette étude sincère, consacrée à la personnalité la plus pure parmi celles qui ont joué un rôle dans nos récentes dissensions, croyons-nous devoir citer cette page remarquable où Flourens revit tout entier.

« Nous sommes dans une bien moins mauvaise situation que n'étaient le Mexique et l'Espagne. Nous avons tout un grand pays qui est resté intact, toute une France, celle du Midi, où l'ennemi n'a point pénétré.

» Nous ne sommes pas moins braves que les Mexicains et les Espagnols, mais nous sommes plus corrompus.

» Ou plutôt, la bourgeoisie, classe dominante parmi nous, qui a en main le pouvoir et le capital, est plus corrompue.

» Parvenue à la toute-puissance en 1789, par sa victoire sur la noblesse, elle s'est aussitôt dépravée, et elle en meurt. Ainsi mouraient de corruption, avant leur trentième année, tous les rois mérovingiens, ces barbares subitement entrés dans la civilisation romaine.

» Ne voulant point partager les fruits de la victoire avec le peuple, comme l'exigeait la justice, elle a cherché une arme contre les légitimes réclamations populaires.

» Elle a trouvé cette arme dans le jésuitisme. Alliance entre les fils de Voltaire et les fils de Loyola. Ce monstrueux embrassement la tue.

» Elle y a perdu toute virilité, toute rectitude de jugement, toute élévation de sentiments.

» Elle y a perdu le sens de l'utile, le sens politique. Elle ne songe qu'à se donner un maître, jamais à se donner des institutions. Elle ne songe qu'à faire des restaurations monarchiques; dynasties qui avortent à peine nées; trônes qui durent quinze ou vingt ans, puis sont brisés. Avant-hier Louis-Philippe, hier Louis Bonaparte, aujourd'hui le comte de Paris, demain peut-être le fils de Bonaparte!

» Elle y a perdu le sens du juste, le sens moral. Sa devise, c'est le mot de Guizot, coryphée du parti : « Enrichissez-vous. » Pourvu qu'elle pût s'enrichir, acheter coupons de rente, maisons, actions de chemin de fer, elle acceptait la pourriture impériale, même elle aimait cette pourriture. Tant que Bonaparte a été debout, elle lui a servilement voté tous ses plébiscites; elle a traité de fous et d'ennemis publics ceux qui osaient l'attaquer. Elle ne l'exècre aujourd'hui que parce qu'en tombant il a fait tomber la rente!

» Elle y a perdu le sens du vrai et du beau. Elle a aimé « l'art pour l'art » qui envahit tout, beaux-arts et littérature. Ecrivains, artistes se conforment à son goût, ne lui peignent plus que jouissances et triomphe de la matière. Nulle inspiration grande, nul sentiment élevé.

» Sénile et niaise infatuation de soi, chauvinisme, dédain stupide des autres peuples, dont la plupart valent mieux que nous.

» Si quelque heureuse convulsion ne vient enlever le pouvoir à la bourgeoisie, nous ne serons bientôt plus qu'une nation de baladins et de mandarins, de proxénètes et de vendus, d'agioteurs et de repus, de rhéteurs et de grammairiens.

» Pour l'observateur superficiel, la France est finie aujourd'hui. Ce n'est pourtant que la fin d'un système politique et d'une caste.

» Au siècle dernier, quand l'Europe voyait la lâcheté des généraux de Louis XV, la trahison de ses ministres, la sottise de ses diplomates, et la frivolité de la nation qui chansonnait ses défaites, l'Europe disait : Nation finie.

» Pourtant la France vivait encore et vivait très-bien par la bourgeoisie. Politiquement, le tiers état n'était rien : il payait ses nobles maîtres et obéissait. Par la vitalité du génie, il était tout. Nourri de la forte moelle des encyclopédistes, élève des grands penseurs, de Rousseau, de Montesquieu, de Voltaire, il fit la révolution de 1789. Ses principes étaient incomplets, mais vrais, puisqu'ils sont devenus féconds.

» Aujourd'hui, la France vit encore, et vit très-bien par le peuple. La bourgeoisie, héritière de la noblesse, a commis la même faute qu'elle, et en meurt. Elle a tout pris pour soi, n'a rien laissé au peuple. Elle a seulement changé le privilége du sang en privilége de l'argent.

» Ses fils commandent seuls. Pour commander dans l'armée de terre ou dans la marine, il faut être fils d'épicier enrichi ou d'usurier; il faut avoir payé pension aux Ecoles militaires Le sous-officier, fils du peuple, brave et sachant bien son métier, ne commandera jamais, parce que son père n'a eu ni négoce ni boutique, n'a pu vendre de la cassonade mauvaise, voler ses clients, amasser des gros sous. Ce sont les fils de la bourgeoisie, officiers par droit d'argent, qui viennent de nous faire battre dans toute cette lugubre campagne, comme les fils de la noblesse, officiers par droit de naissance, faisaient battre la France à Rosbach.

» Dans cette lutte contre la Prusse, l'essor du peuple a été constamment réprimé par ses maîtres. Il n'a pu rien faire que se faire tuer obscurément et inutilement.

» Qu'un étranger, Américain ou Anglais, juge impartial des partis français, examine la conduite du parti démocratique pendant le siége de Paris. Il n'y verra que sérieux et réel patriotisme, abnégation, courage. Il se dira : « Là, il y a des hommes; là, il y a de » la vitalité, de l'avenir. »

» Il faut à l'Europe, si elle ne veut finir bientôt comme le Bas-Empire romain, un principe nouveau qui la sauve du bourbier monarchique;

» Un principe qui l'affranchisse de ce perpétuel brigandage des rois, de cette vieille politique de rapine, conduisant tour à tour le Prussien à piller la France, et le Français à piller la Prusse;

» Un principe fécond en institutions capables d'assurer la sécurité des peuples, de prévenir à tout jamais le retour de ces antiques fléaux de l'humanité, l'absolutisme monarchique, les castes, la théocratie, les luttes internationales.

» Ce principe, le peuple l'a; il l'aime, il le défend de toutes ses forces; il veut le faire triompher à tout prix.

» Ce principe n'a jamais été appliqué politiquement dans le monde. Il y a seulement été prêché au point de vue sentimental et religieux.

» Et pourtant, il peut seul sauver l'humanité, parce qu'il est la justice. Il peut seul fonder l'ordre et la liberté, déshabituer du brigandage les nations et les individus, résorber la bourgeoisie dans le peuple, réformer l'individu par l'éducation, procurer à chacun le bonheur véritable, qui consiste, non dans la rapine, mais dans l'accomplissement de tous les devoirs, dans la jouissance de tous les droits du citoyen, créer enfin un nouveau monde, une jeune Europe toute différente de l'ancienne.

» Ce principe, c'est l'égalité! »

[Voir au *Supplément*, s'il y a lieu.]

FLOURENSIE s. f. (flou-rain-sî — de *Flourens*, n. pr.). Bot. Syn. de THYLACOSPERME.

FLOURNOIS (Jacques), pasteur de l'Eglise réformée, né à Genève, mort en 1693. Il exerça les fonctions de son ministère en Suisse et a laissé quelques manuscrits, dont un a pour titre : *Extrait de l'histoire des évêques de Genève*. — Gédéon FLOURNOIS, parent du précédent, et pasteur de l'Eglise réformée, fut nommé desservant de l'hôpital de Genève, et passa ensuite en Hollande, où il dirigea un journal de peu de valeur, s'il faut en croire Bayle. Il mourut dans les premières années du XVIII^e^ siècle. On a de lui : *Lettres sincères* (Cologne, 1681, in-12); *Réponses générales et chrétiennes de quatre gentilshommes protestants, avec entretiens sur les affaires des réformés de France* (Cologne, 1682, in-12); les *Entretiens des voyageurs sur mer* (Cologne, 1683, 2 vol. in-12). « L'auteur de cet ouvrage, dit Weiss dans la *Biographie universelle*, s'est proposé de réunir et d'exposer dans un nouveau jour les principaux arguments des protestants contre l'Eglise romaine. Son cadre lui a permis d'employer un grand nombre d'anecdotes, dont la variété tempère la froideur des discussions théologiques et en fait disparaître l'aridité. »

FLOUVE s. f. (flou-ve). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées : *La* FLOUVE *odorante ne plaît pas moins au goût qu'à l'odorat*. (Ferry.) *La* FLOUVE *sert dans les manufactures impériales à aromatiser le tabac*. (H. Berthoud.).

— **Encycl.** Le genre *flouve* est très-facile à distinguer de toutes les autres graminées, en ce que ses fleurs n'ont que deux étamines au lieu de trois. L'espèce la plus remarquable est la *flouve* odorante, plante vivace qui croît abondamment et par touffes dans les bois et surtout dans les prairies; on la reconnaît sans peine à la teinte jaune que présentent ses épis à la maturité. Bien qu'elle pousse à peu près partout, elle habite de préférence les localités ni trop sèches ni trop humides. Elle est très-précoce, mais elle durcit de bonne heure par cela même. Toutefois, dans un bon terrain, elle peut donner trois ou quatre coupes par an; elle peut servir avantageusement à mettre en valeur des terrains sablonneux et médiocres. Cette plante exhale, surtout quand elle est sèche, une odeur agréable, qui se communique au foin et le rend plus appétissant pour les bestiaux. La *flouve*, d'ailleurs, est recherchée par tous les animaux domestiques. Les pâturages dans lesquels elle abonde augmentent de valeur, non pas tant pour la plante en elle-même, que parce qu'elle joue dans les fourrages le rôle d'une sorte de condiment. On peut même la mélanger avec de la paille. Le principe odorant de cette espèce est la coumarine, le même qui se trouve dans la fève de tonka, dont on se sert pour aromatiser le tabac à priser; aussi a-t-on remplacé quelquefois cette graine par les racines de la *flouve*, dont le parfum est, d'ailleurs, d'autant plus intense que la plante a crû dans un lieu plus élevé. Dans la Bresse, bien des personnes croient encore que la *flouve* infecte l'air en été, et cause ces fièvres qui attaquent une grande partie de la population; c'est là, il faut bien le dire, un préjugé que rien ne justifie.

FLOUVET s. m. (flou-vè). Comm. Fleur de farine.

FLOWDEN. V. FLODDEN.

FLOYD, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Virginie, à 200 kilom. S.-O. de Richmond, ch.-l. d'un comté de son nom; 3,809 hab. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Indiana. Il y a aussi dans différents Etats de la confédération américaine plusieurs comtés ou subdivisions administratives qui portent le nom de Floyd.

FLOYD (Jean), théologien et controversiste anglais du XVII^e^ siècle. Il était né dans le comté de Cambridge, et fit ses études sur le continent, entra dans l'ordre des jésuites en 1593, et repassa en Angleterre comme missionnaire. Arrêté et banni du royaume, il alla professer la théologie à Saint-Omer et à Louvain. On a de lui beaucoup d'ouvrages, qu'on ne lit plus, et dont voici les principaux : *Apologia Sedis apostolicæ quoad modum procedendi circa regimen catholicum in Anglia* (Rouen, 1631, in-8°); *Eponge contre les évêques de France et contre la censure de la Sorbonne; Plaintes apologétiques de l'Eglise anglicane; Conquêtes de l'Eglise sur l'esprit humain* (Saint-Omer, 1631, in-4°); *Traité du purgatoire* (Saint-Omer, 1613, in-4°); *Deus et rex* (Saint-Omer, 1620); le *Sacrifice de la messe*, traduit du latin d'Antoine Molina (Saint-Omer, 1613).

FLOYD (William), homme d'Etat et général américain, l'un des signataires de la déclaration de l'indépendance, né dans l'Etat de New-York en 1734, mort en 1821. Il descendait d'une opulente famille du pays de Galles émigrée en Amérique. Lorsque éclata la guerre de la Révolution, il embrassa la cause des colonies et fut élu délégué au premier congrès continental de Philadelphie. Nommé commandant du comté de Suffolk, dans le Long-Island, il fit avorter une expédition dirigée par les Anglais contre cette colonie. En 1775, il fut élu de nouveau délégué au congrès colonial général, et, en 1789, siégea au premier congrès réuni en vertu de la constitution. Il contribua puissamment à l'élection à la présidence de Jefferson (1801), et exerça, pendant toute sa vie, une grande influence sur les affaires politiques de son Etat natal (New-York).

FLOYD (John), homme d'Etat et général américain, né en Virginie en 1769, mort en Géorgie le 24 juin 1839. Son père, ruiné par la guerre de la Révolution, fit apprendre à son fils l'état de charpentier et émigra avec lui en Géorgie, vers 1791. Le jeune Floyd se fit constructeur de bateaux, gagna à ce métier une fortune rapide, siégea à la législature locale, fut envoyé au congrès fédéral en 1826, y resta deux ans et devint ensuite major-général des milices géorgiennes. Il rendit de grands services, en cette qualité, pendant la guerre de 1812 avec l'Angleterre, et pendant les hostilités contre les Indiens qui suivirent presque immédiatement.

FLOYD (John-Buchanan), homme d'Etat et général américain, né en Virginie en 1805, mort en 1863. Admis au barreau en 1828, il exerça d'abord sa profession en Virginie, puis à Helena, dans l'Etat d'Arkansas, et revint se fixer dans son pays natal en 1836. Il aborda la carrière politique en 1840, contribua puissamment à l'élection du président Polk, et fut élu membre de la législature virginienne en 1847. A partir de ce moment, sa position ne fit que s'affermir, et, en 1851, il fut élu gouverneur de l'Etat de Virginie. Lors de l'élection présidentielle de 1856, il combattit vigoureusement la candidature de Frémont, l'abolitioniste, soutint celle de Buchanan, qui l'emporta, et qui lui témoigna sa reconnaissance en lui confiant le portefeuille de la guerre. La partialité de l'administration de Buchanan pour la cause du Sud est chose notoire, et tous les ministres de cette époque ont plus ou moins préparé la sécession; mais Floyd a été plus loin que tous ses collègues, et l'usage qu'il a fait de son autorité a été une cause efficiente des premiers succès des séparatistes. Tandis que le ministre de la marine chargeait de missions lointaines la plupart des vaisseaux de l'Etat et dégarnissait ainsi les côtes, Floyd envoyait des canons dans les forteresses méridionales et remplissait d'armes perfectionnées les arsenaux du Sud, affaiblissant d'autant les forteresses et les arsenaux du Nord. Avant même que l'administration de Buchanan eût complétement épuisé son mandat, il abandonna son poste, quitta furtivement Washington et se réfugia en Virginie. Floyd, on le comprend de reste, devait prendre une part active aux préliminaires de la sécession; mais alors il pouvait agir ouvertement et n'avait pas besoin de masquer ses aspirations, comme il l'avait fait à Washington pendant quatre ans. Jefferson Davis avait une dette à remplir vis-à-vis de Floyd. Ne pouvant ou ne voulant pas l'appeler à ses conseils, il le nomma brigadier général. Malheureusement, l'ex-avocat était dépourvu de toutes les qualités spéciales qui constituent un bon général. Aussi, sa carrière militaire est-elle des plus ternes. Dans deux circonstances même, à Gauley-Bridge et au fort Donelson, il se conduisit avec une pusillanimité que tout autre général aurait

payée au prix d'une disgrâce immédiate. Peu après, il donna sa démission et mourut de la fièvre typhoïde, dans sa résidence d'Abingdon, en Virginie.

FLOYER (Jean), médecin anglais, né à Hinters (comté de Stafford) en 1649, mort en 1734, à Lichtfield, où il exerça son art avec un grand succès. Parmi ses ouvrages, qui le rendirent célèbre en Angleterre, nous citerons : *Pharmacobasanos* ou la *Pierre de touche de la médecine* (Londres, 1687, in-4°); l'*Etat surnaturel des humeurs animales décrit par leurs qualités sensibles* (Londres, 1696); *Recherche sur l'usage raisonnable des bains* (Londres, 1697), ouvrage dans lequel il se montre partisan outré des bains froids, qu'il veut appliquer au traitement de toutes les maladies. Citons encore : *Medicina geronomica* ou l'*Art de conserver la santé des vieillards* (Londres, 1725, in-8°).

FLUANTIMONIATE s. m. (flu-an-ti-mo-ni-a-te — de *fluor* et *antimoniate*). Chim. Nom donné par M. Fluckiger à des fluorures doubles d'antimoine et de divers métaux, qui ont été plus tard étudiés avec soin par M. Marignac.

FLUARSÉNIATE s. m. (flu-ar-sé-ni-a-te — de *fluor* et *arséniate*). Chim. Nom donné par M. Marignac à des sels qui résultent de la combinaison du perfluorure d'arsenic avec les fluorures alcalins.

FLUATE s. m. (flu-a-te — rad. *fluor*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide fluorique et d'une base : *Tous les* FLUATES *sont fusibles.* (Pelouze.)

FLUATÉ, ÉE adj. (flu-a-té — rad. *fluate*). Chim. Qui est converti à l'état de fluate, en parlant d'une base.

FLUCÉRINE s. f. (flu-sé-ri-ne — de *fluor* et de *cérium*). Minér. Syn. de FLUOCÉRINE.

FLUCTUANT, ANTE adj. (flu-ktu-an, an-te — rad. *fluctuer*). Pathol. Mou et mobile : *Ces abcès apparaissent sous la forme d'une tumeur molle, aplatie et* FLUCTUANTE. (Boyer.)

FLUCTUATION s. f. (flu-ktu-a-si-on — lat. *fluctuatio;* de *fluctus*, flot). Physiq. Mouvement de déplacement alternatif dans la masse d'un liquide.

— Par ext. Changements alternatifs et en sens opposés : *Les* FLUCTUATIONS *des valeurs de la Bourse. Le négoce ne vit pas d'oscillations, de* FLUCTUATIONS ; *au contraire, il en souffre cruellement.* (Proudh.) *Rien d'intéressant comme les angoisses et les* FLUCTUATIONS *orageuses de Pascal à la poursuite du bonheur.* (Ste-Beuve.)

— Pathol. Balancement d'un liquide épanché : *Dionis paraît avoir le premier appelé* FLUCTUATION *le phénomène par lequel on reconnaît, dans un abcès, la présence de la matière purulente.* (Billot.)

— **Encycl.** Pathol. La *fluctuation* se perçoit dans l'ascite, dans les kystes de l'ovaire, dans les kystes hydatiques, dans les abcès, et dans toutes les collections liquides formées au sein des tissus. C'est un moyen de diagnostic précieux.

Les substances amorphes demi-liquides, interposées aux fibres ou aux cellules d'un tissu, comme cela se voit dans les fongosités des tumeurs blanches, produisent aussi une sensation de *fluctuation*, dans le cas où on les comprime d'un côté en les soutenant d'un autre. Les vésicules adipeuses donnent aussi la même sensation dans les lipômes. En effet, dans ce cas, la graisse est à l'état de vésicules liquides, qui transmettent parfaitement les mouvements de flot. Il en est encore de même pour les matières amorphes demi-liquides infiltrées entre les fibres d'un tissu. Ce sont de vraies *fluctuations* qu'elles déterminent.

FLUCTUAT, NEC MERGITUR (*Il flotte sans être submergé*), Devise de la ville de Paris. Construite dans une île dont la forme offre quelque ressemblance avec la coque d'un navire, la vieille Lutèce avait pris pour armes un vaisseau. A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, une devise fut ajoutée à ces *armes parlantes : Fluctuat, nec mergitur*. C'était une allusion aux nombreux orages qui avaient soulevé les flots contre les flancs du navire sans pouvoir le submerger.

Le choix d'un vaisseau est aussi attribué à une autre cause : les *nautes* ou mariniers parisiens, contemporains de César, furent l'origine de la puissante corporation des *Marchands de l'eau*, qui prit plus tard la dénomination de *hanse* et forma, par la suite, le corps municipal de Paris.

« On a aussi comparé la forme de l'île de la Cité à celle d'un navire. Le navire représenté dans les armoiries de la ville, ne le voilà-t-il pas ici, assemblé et mâté par les siècles? Les mêmes magistrats, qui prodiguent avec orgueil la reproduction de ces armoiries et de leur devise, pourraient-ils détruire la configuration héraldique de l'île de la Cité? Ne lui rendront-ils pas, au contraire, sa mâture de flèches et de tourelles? Ils ne voudront pas donner un démenti à la glorieuse devise, toujours vraie, malgré tant d'orages : *Fluctuat, nec mergitur.* »

STÉPHANE GACHET.

FLUCTUER v. n. ou intr. (flu-ktu-é — lat. *fluctuare;* de *fluctus*, flot). Flotter. ‖ Couler, se répandre. ‖ Hésiter, balancer; être incertain. ‖ Mot créé, au plutôt repris, par Piis.

FLUDD (Robert), dit aussi **De Fluctibus**, médecin et théosophe anglais, né à Milgate (comté de Kent) en 1574, mort à Londres en 1637. D'abord écuyer, il quitta bientôt la carrière des armes pour se livrer à l'étude de la théologie et de la philosophie, ce qui l'a fait confondre par quelques biographes avec un homonyme du XIVe siècle qui s'était aussi occupé d'alchimie. La médecine et la botanique l'attiraient invinciblement et décidèrent de son avenir. Après avoir consacré six années à parcourir l'Allemagne, l'Italie et la France où il connut assez intimement plusieurs savants de premier ordre, il revint en Angleterre (1605), et se fit recevoir docteur en médecine à l'université d'Oxford, puis agrégé au collége des médecins de la métropole. Fludd fut un des savants les plus extraordinaires de son temps. On pourrait dire que c'est un Rabelais scientifique. A la fois philosophe, médecin, anatomiste, physicien, chimiste, mathématicien et mécanicien, il construisit des machines qui firent l'admiration de ses contemporains; mais nous ne chercherons pas là le secret de sa réputation : il la dut à son grand système théosophique et cosmogonique. On dit qu'il s'était épris de Paracelse et qu'il en avait adopté tous les principes, même les plus hasardés et les plus grotesques. Evidemment Paracelse a dû séduire par son étrangeté ce grand enfant de la philosophie, sous quelque forme qu'elle se révèle, mais il fit mieux. Nourri de Cornélius Agrippa, de toutes les idées cabalistiques qui ont obscurci si longtemps la science, des chimères de l'alchimie que l'on étudiait sérieusement alors, des traditions hébraïques et néoplatoniciennes de Mercure Trismégiste, il se fit de tout cela un système incroyable, où l'absurde heurte le sublime, où la puérilité donne la main aux conceptions les plus étonnantes, mélange confus de bouffonne érudition et de théories magnifiques. C'est ce que l'on peut appeler le panthéisme matérialiste, et, pour peu qu'on veuille s'y prêter, on y voit aussi les premiers germes de l'éclectisme. Ici, le mysticisme pythagoricien porté à ses dernières limites et défiant l'intelligence la plus complaisante; là, un matérialisme grossier auprès duquel celui de Condillac paraît une rêverie spiritualiste. Nous allons brièvement exposer ce système que Fludd proclame d'abord le véritable sens du christianisme.

« Dieu est le principe, la fin et la somme de toutes choses. Tous les êtres dont l'univers est peuplé sont sortis de son sein, formés de sa substance et retourneront en lui. Il faut considérer Dieu dans son essence absolue tout à la fois et dans l'univers par lequel il s'est manifesté. Ce que l'on appelle *création*, c'est la séparation, au sein de l'unité divine, du principe actif (*voluntas divina*) représenté par la lumière, et du principe passif (*noluntas divina*), représenté par les ténèbres. De l'action simultanée de ces deux principes sont nés tous les éléments, toutes les qualités dont l'univers se compose, le chaud, le froid, l'air invisible, l'éther, l'eau, la terre et le feu. L'univers se compose de quatre mondes étroitement unis et subordonnés l'un à l'autre : le monde *archétypique*, où Dieu se révèle à lui-même; le monde *angélique*, habité par les anges, agents immédiats de la volonté divine; le monde *stellaire*, formé par les étoiles, les planètes; le monde *sublunaire*, c'est-à-dire la terre et les créatures qui l'habitent. Ces quatre mondes peuvent se réduire à trois : le monde *archétype*, le *macrocosme* et le *microcosme*, Dieu, le monde, l'homme. Le monde archétype est formé de dix manifestations de Dieu, qui sont les conditions générales de l'existence et de la pensée. Ces dix formes peuvent aussi se réduire à trois : 1° Dieu existe en puissance dans l'unité ineffable : c'est la première personne de la Trinité ou Dieu le Père; 2° il se manifeste à lui-même comme la pensée universelle : c'est la seconde personne de la Trinité, ou le Fils; 3° sa pensée se réalise hors de lui : c'est la troisième personne de la Trinité, ou l'Esprit. Dieu, dans ces trois états, offre, selon Fludd, qui se sert d'une expression employée dans Mercure Trismégiste, l'image d'un cercle dont le centre est partout et la circonférence au delà de tout (*cujus centrum est in omnibus, circumferentia extra omnia*).

» Le monde, ou le *macrocosme*, est une image et une émanation de Dieu. Il se divise en trois régions correspondant aux trois personnes de la Trinité : la région empyrée, ou la nature angélique; la région altérée, ou le ciel des étoiles fixes, et la région élémentaire, occupée par la terre et les autres planètes.

» L'homme forme à lui seul un petit monde, appelé *microcosme*, parce qu'il offre un abrégé de toutes les parties du *macrocosme*, ou grand monde. Ainsi, la tête répond à l'empyrée, la poitrine au ciel étoilé, le ventre à la région élémentaire. Toutes les parties du grand et du petit monde correspondent entre elles par la loi des sympathies, et agissent nécessairement les unes sur les autres; enfin l'homme, aussi bien que le minéral et la plante, peut subir, au moyen de l'art, une transformation merveilleuse et conquérir, dès cette vie, le don de l'immortalité. Selon Fludd, ce système, révélé au premier homme par Dieu lui-même, transmis par la tradition aux patriarches et à Moïse, révélé une seconde fois par le Christ, constitue la véritable doctrine de l'Ecriture sainte, et fournit la seule explication du christianisme. Les trois grands philosophes de l'antiquité, Pythagore, Platon et Mercure Trismégiste, étudièrent ce système dans la Bible; mais il l'altérèrent en le reproduisant. Aristote, ne connaissant pas les livres saints, prit pour guides la raison et l'expérience; ses livres sont un tissu de folies et d'erreurs, et lui-même peut être regardé comme la cause première de toutes les hérésies. »

Les ouvrages dans lesquels Fludd a exposé ses théories ont été réunis dans une édition très-recherchée, imprimée à Oppenheim et à Gouda en 1617 et années suivantes. Les principaux traités dont ce recueil se compose sont : *Utriusque cosmi metaphysica, physica atque technica historia.* L'auteur traite de la génération et de la putréfaction; *De supernaturali, naturali, præternaturali et microcosmi contranaturali historia.* Il est question dans cet ouvrage des météores et des maladies du corps humain; *De naturæ simia seu technica macrocosmi historia.* Le singe de Fludd est l'art et valut à l'auteur une réfutation de Képler à la suite de l'*Harmonia mundi*, du célèbre astronome; *Veritatis proscenium, seu demonstratio analytica*, réponse à Képler, qui y répondit encore dans son *Apologia; Monochordon mundi symphoniacum, seu responsio; Anatomiæ theatrum triplici effigie designatum; Medicina catholica, seu mysticum artis medicandi sacrarium;* 8° *Integrum morborum mysterium; Pulsus seu nova et arcana pulsuum historia; Philosophia sacra et vere christiana, seu meteorologia cosmica; Sophiæ cum moria certamen.* Par *moria*, Fludd entend la morale; *Summum bonum, quod est verum magiæ, cabalæ et alchymiæ veræ ac fratrum rosacæ crucis subjectum; Clavis philosophiæ et alchymiæ fluddanæ*, contre Gassendi et Mersenne; *Philosophia mosaïca in qua sapientia et scientia creaturarum explicantur.* On trouve dans cet opuscule la description d'un thermomètre qui ferait de Fludd l'auteur de cette découverte, si ce n'était une imposture pour enlever à Drebbel l'honneur de son invention. Le recueil cité plus haut contient, en outre, d'autres opuscules de peu de valeur. Fludd avait pris pour devise : *Non est vivere, sed valere vita*, et paraît avoir été affilié à la confrérie des rose-croix.

FLUE s. f. (flû). Pêche. Nappe fine placée entre les deux hamaux d'un tramail. ‖ On l'appelle aussi DEMI-FOLLE.

FLUE (Nicolas DE), austère anachorète du XVe siècle, dont le nom fut attaché à un épisode remarquable de l'histoire de la Suisse. Le frère Nicolas avait passé sa vie près de Saxelen, dans le canton de Soleure, cultivant un petit domaine, où il avait élevé une nombreuse famille. Il avait courageusement servi son pays les armes à la main. On lui proposa même la dignité de landamman, mais il la refusa. Les mouvements intérieurs de la grâce l'appelaient dans la solitude, et il crut pouvoir céder sans remords à cet appel, puisqu'il avait accompli tous les devoirs de la vie active. Il avait alors cinquante ans. Son père, sa femme, ses enfants reçurent ses adieux, sans murmurer ni contre lui ni contre Dieu. Nicolas de Flue quitta sa retraite, bâtie sur le rocher (Flue) dont il avait pris le nom, et il en chercha une plus sauvage au-dessus d'un ravin profond, où la Melch tombe en cascades bruyantes. Il se fit bâtir, par des chasseurs d'Unterwald, une étroite cellule, puis bientôt une chapelle. Il vécut vingt ans dans cette solitude, au milieu des pratiques de la plus sévère abstinence. Attirée par sa réputation de sagesse, la foule venait lui demander des conseils, des consolations, des lumières. Les pèlerins d'Einsiedlen (Notre-Dame-des-Ermites, dans le pays de Schwytz) se rendaient auprès de lui quelquefois; des pâtres, des évêques, des magistrats, des guerriers le visitèrent. Lui-même il ne croyait posséder aucun don supérieur; c'était le plus humble, aussi bien que le plus saint des fidèles; il fréquentait les églises des environs, et se confessait aux prêtres les plus simples, persuadé, disait-il, que les eaux de la grâce ne sont pas moins salutaires dans le plomb que dans l'or. Sur ces entrefaites, un curé, nommé Im. Grund, ami de l'austère anachorète, alla trouver celui-ci et l'informa que la division s'était mise dans la confédération suisse, et que cette confédération était sur le point de se dissoudre, ce qui devait naturellement entraîner sa perte. Nicolas de Flue quitta sa retraite, arriva à Stanz, où se tenait le conseil qui devait décider du sort de la patrie. Il entra dans la salle du conseil et exhorta si cordialement et si sagement les assistants, jusque-là fort en désaccord, qu'au bout d'une heure tous les différends étaient aplanis. Le protocole de la séance se terminait ainsi : « C'est pourquoi chaque député racontera chez lui le dévouement, la peine et le travail du pieux frère Nicolas dans cette affaire, afin qu'on en soit reconnaissant. » Les cloches retentirent sur les Alpes et sur le Jura, pour annoncer la joie universelle. Ce fut comme après la bataille de Morat; les confédérés venaient, en effet, de remporter la plus difficile des victoires; ils avaient triomphé d'eux-mêmes. La ville de Soleure a voulu perpétuer le souvenir de cette scène mémorable, qui la fit entrer, ce jour-là, le 22 décembre 1481, avec Fribourg, dans l'alliance perpétuelle de la confédération suisse. On voit à Soleure une salle dite *Salle des cuirasses*, où la séance du conseil, dans le bourg de Stanz, est mise en scène au moyen d'anciennes armures disposées avec art.

FLUEGEL (Jean-Godefroi), lexicographe allemand, né à Barby (Saxe prussienne) en 1788, mort en 1855. Il suivit d'abord la carrière commerciale; fit, en 1810, un voyage en Amérique, pendant lequel il s'attacha particulièrement à l'étude de la langue anglaise; puis, de retour en Allemagne, il enseigna cette langue à l'université de Leipzig. En 1838, Fluegel fut nommé consul des Etats-Unis. On a de lui plusieurs ouvrages estimés; les principaux sont : *Grammaire anglaise complète* (Leipzig, 1824-1826); *Triglotte* ou *Dictionnaire du négociant*, en trois langues, en allemand, en anglais et en français (Leipzig, 1840, 3 vol.); *Petit Dictionnaire-manuel*, en trois langues (1840); *Dictionnaire pratique* en anglais et en allemand (1847-1852), etc.

FLUELA (col de), un des débouchés de la vallée de Davos, dans le canton des Grisons, en Suisse. Cette vallée en a plusieurs, notamment le col de Stréla qui, par le Schalfikthal, donne sur la ville de Coire, située à huit heures de marche; le col de Statz, praticable pour les voitures, et débouchant sur le Prettigau; enfin, le défilé de Rugha, dans lequel se trouve une bonne route taillée dans le roc, à 400 mètres au-dessus du torrent, dans les escarpements qui forment par en bas la vallée. Le col de Fluela est une des sorties, sinon les plus commodes, du moins les plus intéressantes pour le voyageur, en raison de son caractère grandiose et sévère. Au sommet se trouve un petit lac alimenté par la fonte de champs de neige qui y plongent de toutes parts, et d'environ un quart de lieue d'étendue. Il vient encore sur ses bords quelques petites fleurs. Les eaux se versent, d'un côté, dans l'Inn et de là dans le Danube; de l'autre, dans la rivière de Davos, et de là dans le Rhin. C'est un point de partage remarquable. Les eaux qui vont au Danube sont celles qui descendent vers le magnifique escarpement qui occupe le fond du tableau, et qui, à lui seul, constitue une montagne. Ces hautes solitudes ne sont guère peuplées que par les chamois, les renards et les marmottes. Ces derniers animaux surtout y abondent, et l'on ne peut y passer sans s'entendre saluer de leurs cris, et voir leurs troupes effarées se précipiter à travers la neige jusque dans les trous de rochers qui forment leurs terriers. Il y a aussi dans ces montagnes des loups et des ours; mais le nombre de ces bêtes féroces a beaucoup diminué depuis qu'on les poursuit activement; les chasseurs s'en plaignent, mais non les bergers ni les voyageurs.

FLUELEN, village de Suisse, canton d'Uri, à 2 kilom. N.-O. d'Altdorf, dont il forme le port sur le lac des Quatre-Cantons; 600 hab. On y remarque le château de Rudenz et une chapelle élevée, suivant la tradition, sur le lieu où Guillaume Tell descendit de la barque de Gessler. Ce village est entouré de marécages insalubres.

FLUENTE s. f. (flu-an-te — du lat. *fluens*, qui coule). Mathém. Somme des fluxions de la variable, dans la méthode de Newton. C'est l'intégrale du calcul différentiel.

FLUER v. n. ou intr. (flu-é — lat. *fluere*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *plu*, mouvoir, couler, nager, en zend *fru*, etc. V. FLEUVE). Couler : *L'océan Indien* FLUE *six mois vers l'Orient et six mois vers l'Occident.* (B. de St-P.)

— Mar. Syn. de Monter, en parlant de la mer, quand elle opère son mouvement ascendant de marée.

— Techn. Se dit d'un papier peu ou point collé et qui boit l'encre.

FLUET, ETTE adj. (flu-è, è-te — de *flou*, qui donna d'abord *flouet*). Mince et allongé : *Un corps* FLUET. *Une taille* FLUETTE. *Des colonnettes* FLUETTES. *Un enfant* FLUET.

> Damoiselle belette, au corps long et *fluet*,
> Entra dans un grenier par un trou fort étret.
>
> LA FONTAINE.

— **Syn. Fluet, grêle.** *Fluet* ne se dit guère que du corps tout entier, et il marque un défaut, un manque de vigueur ou une tendance à se glisser sournoisement en échappant à la vue. *Grêle* se dit bien d'une partie quelconque; il la représente comme petite et mince, mais sans indiquer que cela soit un signe de faiblesse : *La belette a le corps long et* FLUET. *Le traquet a les pieds noirs et* GRÊLES.

FLUEURS s. f. pl. (flu-eur). V. FLEURS.

FLUGEL (Gustave-Lebrecht), éminent orientaliste allemand, né à Bautzen le 18 février 1802. Après avoir complété son éducation à l'université de Leipzig, il alla étudier les langues sémitiques à Vienne, sous Hammer Purgstall, et à Paris sous de Sacy. En 1832, il fut nommé professeur au gymnase de Meissen; mais une cruelle maladie l'obligea de résigner cet emploi en 1850. L'année suivante, il s'occupa de rédiger le catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque de Vienne. Son œuvre capitale est l'édition de l'*Encyclopédie arabe* de Hadji-Chalfa, avec

une traduction et un commentaire latin édité aux frais du Comité des traductions orientales, de Londres. Outre une édition stéréotypée du Coran (Leipzig, 1834 ; nouvelles révisions critiques, 1841 et 1858), et une édition des *Definitiones* d'Ali-ben-Mohammed Djordjani (Leipzig, 1845), on a de lui : *Histoire des Arabes* (Leipzig, 1832-1840, 3 vol. ; 2e édit., 1864) ; *Alkindi, surnommé le Philosophe des Arabes* (Leipzig, 1857) ; la *Couronne des biographies*, édition de l'ouvrage d'Ibn-Koutloubouga (Leipzig, 1862) ; *Mani, sa doctrine et ses écrits* (Leipzig, 1862) ; les *Ecoles grammaticales des Arabes* (Leipzig, 1862) ; *Catalogue des manuscrits arabes, persans et turcs de la bibliothèque impériale de Vienne* (Vienne, 1865 et années suivantes, 4 vol. in-4°).

FLUGGÉE s. f. (flug-jé — de *Flugg*, n. pr.). Bot. Syn. d'OPHIOPOGON.

FLUIDE adj. (flu-i-de — lat. *fluidus;* de *fluere*, couler, qui se rapporte à la racine sanscrite *plu*, même sens. V. FLEUVE). Physiq. Dont les molécules ont peu d'adhésion et glissent librement les unes autour des autres, de façon que le corps prend sans résistance toute sorte de formes : *Les corps* FLUIDES *se divisent en corps liquides et corps gazeux. Tout corps* FLUIDE *n'obéissant qu'à la pesanteur s'étale en une surface plane.* (D'Orbigny.) *La terre a été originairement* FLUIDE. (Arago.)

— s. m. Physiq. Corps fluide : FLUIDE *liquide.* FLUIDE *aériforme.* FLUIDE *impondérable.* FLUIDE *électrique. L'air atmosphérique est composé de deux* FLUIDES *aériformes.* (Libes.) *Il faut se représenter notre planète primitive comme un agrégat de* FLUIDES *aériformes.* (L. Figuier.) *L'âme est un* FLUIDE *impondérable.* (L. Pinel.)

L'harmonieux éther, dans ses vagues d'azur,
Enveloppe les monts d'un *fluide* plus pur.
LAMARTINE.

— Physiol. *Fluide nerveux*, Fluide hypothétique qui servirait à transmettre les impressions des organes au cerveau et les mouvements du cerveau aux organes : *Le* FLUIDE NERVEUX *est exactement le* FLUIDE *électrique, modifié seulement par l'organisme vivant.* (E. Pelletan.) ‖ *Fluide magnétique*, ou simplement *fluide*, Fluide hypothétique que certaines personnes auraient la faculté de transmettre à d'autres, leur communiquant ainsi leurs pensées ou leur volonté : *Le* FLUIDE MAGNÉTIQUE *qui émane de nous peut être porté par un intermédiaire.* (Deleuze.)

— **Syn. Fluide, liquide.** *Fluide* diffère d'abord de *liquide*, en ce qu'il marque un état plus éloigné de la solidité ; l'idée de couler et de couler rapidement en est inséparable, tandis que *liquide* suppose seulement une tendance à couler par suite du peu de consistance des molécules entre elles. L'eau, dans son état naturel, est *liquide ;* elle n'est *fluide* que lorsqu'elle coule réellement, comme dans les rivières. Enfin, *fluide* convient seul aux gaz et aux vapeurs, et, dans ce cas, il n'est plus du tout synonyme de *liquide*, puisque l'eau ne se change en vapeur qu'en cessant d'être *liquide*.

— **Antonymes.** Liquide, solide.

— **Encycl.** Physiq. Les *fluides* sont des corps dont les molécules roulent facilement les unes sur les autres, et ne sont retenues entre elles que par une faible cohésion. Cette dénomination est commune aux liquides, aux gaz et aux vapeurs. La matière est liquide lorsqu'il y a équilibre entre les deux forces auxquelles elle est soumise : la chaleur, qui tend à écarter les molécules, et l'attraction, qui, au contraire, cherche à les rapprocher ; selon que l'une d'entre elles domine, le corps est solide par l'attraction ou gazeux par la chaleur. Les particules liquides conservent toujours entre elles une certaine viscosité, dont le degré varie avec leur nature ; c'est pour cette raison que des gouttes d'eau coulent en globules sur une surface légèrement enduite d'un liniment gras, et qu'elles s'agglomèrent quand elles en viennent au moindre contact. Les liquides s'écoulent dans les parties déclives, si aucun obstacle ne s'y oppose ; ils tendent constamment à se mettre de niveau, et prennent la forme des vases ou enceintes qui les contiennent.

Les gaz proprement dits ne perdent leur état que par de fortes compressions et par un grand abaissement de température. Les vapeurs diffèrent des gaz permanents en ce que leur état est éphémère, et que, sous la pression ordinaire, un abaissement de température peu considérable suffit pour les condenser. La compressibilité des liquides est extrêmement faible, tandis que celle des gaz est, au contraire, très-grande ; aussi, ces derniers sont-ils souvent désignés sous le nom de *fluides élastiques*. Les gaz enfermés dans des enveloppes font effort pour se dilater.

On a appelé, et quelques physiciens nomment encore *fluides incoercibles* ou *impondérables* les agents imaginés pour servir d'intermédiaires entre les corps influençants et les corps influencés, dans l'explication des phénomènes calorifiques, lumineux, magnétiques et électriques.

Quelques physiologistes reconnaissent encore un *fluide* nerveux.

— *Fluides magnétiques.* L'expérience prouve qu'on peut enlever à un aimant ses propriétés magnétiques en le frottant convenablement avec un autre aimant, en l'échauffant fortement, ou, enfin, en le frappant simplement avec un marteau. Dans ces diverses opérations, la matière de l'aimant n'éprouve aucune modification chimique, et son poids n'est pas changé. On a conclu de là que les propriétés magnétiques n'appartiennent pas en propre à la matière pondérable, et on les a attribuées à un *fluide* particulier.

Coulomb a avancé, le premier, l'hypothèse suivante, qui est, pour ainsi dire, la traduction des phénomènes principaux, et se plie de la manière la plus heureuse à l'explication de tous ceux qui étaient connus de son temps. Il admet qu'il existe dans les aimants deux *fluides* impondérables, qu'il nomme *fluides magnétiques*, exerçant leur effet, l'un au pôle positif, l'autre au pôle négatif. Chacun de ces *fluides* agit par répulsion sur le *fluide* de la même espèce, et par attraction sur le *fluide* de nom contraire ; ce qui explique les actions mutuelles des pôles. Les *fluides* n'ont pu être isolés et ne peuvent se manifester sans l'intervention de la matière pondérable.

Dans cette théorie, on explique les actions mutuelles des pôles par celles qu'exercent les *fluides* qu'ils contiennent. On est donc conduit naturellement à attribuer l'attraction des aimants sur le fer et les autres substances magnétiques à une action exercée par le *fluide* attirant sur un *fluide* de nom contraire, qui existerait dans le corps attiré. C'est, en effet, ce qui paraît avoir lieu ; car si l'on appuie l'extrémité d'un barreau de fer sur le pôle d'un aimant, ce barreau devient lui-même un aimant et peut attirer de la limaille ou un autre barreau de fer ; celui-ci peut, à son tour, attirer de la limaille ou un autre morceau de fer, et ainsi de suite ; mais, si l'on vient à éloigner l'aimant supérieur, la chaîne se brise.

Dans la théorie de Coulomb, on admet que la quantité de *fluide* neutre contenue dans les corps magnétiques est indéfinie.

C'était là une hypothèse ingénieuse ; mais elle n'est plus d'accord avec la science moderne.

— *Fluides électriques.* Dans la théorie des *fluides* électriques, on admet l'existence de deux *fluides* particuliers : l'électricité vitrée et l'électricité résineuse. Chacune d'elles repousse le *fluide* de même espèce et attire celui d'espèce contraire. On admet, en outre, que tous les corps contiennent, en quantité indéfinie, une troisième espèce de *fluide*, nommé *électricité neutre*, et qui est formée par la réunion de l'électricité vitrée et de l'électricité résineuse ; le frottement, par un mode d'action qui nous est inconnu, décompose le *fluide* neutre en séparant les deux électricités, de manière que l'une d'elles se porte sur le corps frotté et l'autre sur le corps frottant. Les électricités sont en quantités égales sur deux disques identiques et isolés que l'on a électrisés en les frottant l'un contre l'autre. Si on les rapproche, on voit jaillir une étincelle, et tout rentre à l'état neutre.

Du reste, la nature des *fluides* électriques, si tant est qu'ils existent, est complétement inconnue ; tout ce que l'on peut dire, c'est que l'électricité se comporte comme un *fluide* très-subtil, tendant à se répandre en vertu de la répulsion qui existe entre ses parties ; se répandant, en effet, sur les corps bons conducteurs avec une rapidité extrême et ne pouvant se mouvoir dans les corps mauvais conducteurs.

La théorie des deux *fluides* est due à Symmer ; elle n'est pas à l'abri des objections. Il ne faut pas oublier qu'elle repose sur une hypothèse, celle de l'existence de *fluides* particuliers, auxquels on attribue des propriétés qui ne sont que la traduction des phénomènes. Ces *fluides* doivent donc être considérés comme une sorte de symbolisme, une espèce de formule servant à représenter les faits. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que certaines actions exercées sur les corps y développent des forces agissant d'une manière opposée, mais dont la nature nous est inconnue.

Aujourd'hui, on cherche à rattacher les actions électriques à des mouvements particuliers de l'éther, et à rapprocher ainsi les phénomènes de l'électricité de ceux de la chaleur et de la lumière. Il y a, en effet, de nombreux points de contact entre ces divers ordres de phénomènes ; mais la science, à ce sujet, ne présente encore, pour ainsi dire, que des pressentiments.

FLUIDIFIER v. a. ou tr. (flu-i-di-fi-é — du lat. *fluidus*, fluide ; *facere*, faire). Physiq. Faire passer à l'état fluide : FLUIDIFIER *des solides. La diastase* FLUIDIFIE *l'empois d'amidon.*

FLUIDIQUE adj. (flu-i-di-ke — rad. *fluide*). Néol. Qui a rapport au fluide magnétique : *Si la magie est exclusivement* FLUIDIQUE, *elle ne mérite pas le nom de magie.* (A. de Gasparin.) *Les messagers* FLUIDIQUES, *qui unissent entre eux les univers, soutiennent, encouragent les astres et les races diverses.* (T. Delord.)

FLUIDITÉ s. f. (flu-i-di-té — rad. *fluide*). Physiq. Etat fluide : *La* FLUIDITÉ *de l'eau, de l'air. La* FLUIDITÉ *du sang. Toute* FLUIDITÉ *a la chaleur pour cause.* (Buff.) *L'égale répartition des molécules est la condition fondamentale de toute* FLUIDITÉ. (D'Orbigny.) *L'état liquide n'est de lui-même qu'une sorte de transition à l'état de* FLUIDITÉ *parfaite.* (Renouvier.)

— **Par ext.** Caractère de ce qui est doux, coulant, vaporeux, léger, transparent : *Ce peintre a des tons d'une grande* FLUIDITÉ. *La mélodie consiste en une certaine* FLUIDITÉ *de sons coulants et doux comme le miel, d'où elle a tiré son nom.* (J. Joubert.) *Vu la* FLUIDITÉ *de la voyelle, en arabe, on ne doit pas s'étonner que les voyelles de jonction fussent sujettes à de grandes incertitudes.* (Renan.)

FLUMARI, bourg d'Italie, prov. de la principauté Ultérieure, district et à 9 kilom. S.-E. d'Ariano ; 2,000 hab. Belle église collégiale.

FLUMENDOSA, rivière d'Italie, dans l'île de Sardaigne. Elle prend sa source à 6 kilom. O. de Lanusei, coule du N. au S., puis tourne à l'E. et se jette dans la mer Tyrrhénienne après un cours de 72 kilom.

FLUMINI-MAJORI, ville de l'île de Sardaigne, prov. et à 16 kilom. N.-O. d'Iglesias ; 2,150 hab. Elle est située dans un district montagneux, sur la pente d'une colline et à peu de distance du petit cours d'eau qui lui donne son nom. Les hommes sont agriculteurs ou bergers ; les femmes filent et tissent la laine et le chanvre en assez grande quantité pour que les étoffes qu'elles fabriquent fournissent à leurs propres besoins et forment, en outre, l'objet d'un commerce assez étendu.

FLUMS, ville de la Suisse, cant. et à 36 kilom. S. de Saint-Gall, sur les bords du Seez ; 2,900 hab. Commerce considérable en chevaux, bétail et bois. Dans l'église se voient les tombeaux des Tschudi de Grœplang. C'est une ville fort ancienne, qui renferme une belle église et un hôtel de ville, remarquable par la singularité de sa construction.

FLUOBASICÉRINE s. f. (flu-o-ba-zi-sé-ri-ne — de *fluor*, de *base* et de *cérine*). Minér. Nom donné par Beudant à un fluorure de cérium basique, qui accompagne la fluocérite dans ses gisements. Naumann la considère comme un composé de fluorure de cérium et d'hydrate de cérium, et lui donne le nom d'*hydrofluocérite*.

FLUOBORATE s. m. (flu-o-bo-ra-te — rad. *fluor* et *borate*). Chim. Sel donné par la combinaison de l'acide fluoborique et d'une base salifiable.

FLUOBORHYDRIQUE adj. (flu-o-bo-ri-dri-ke — de *fluor*, de *bore*, et du gr. *hudor*, eau). Chim. Se dit d'un acide qui se forme dans la décomposition de l'acide fluoborique par l'eau : *L'acide* FLUOBORHYDRIQUE.

FLUOBORIQUE adj. (flu-o-bo-ri-ke — rad. *fluor* et *bore*). Chim. Qui est produit par la combinaison du fluor et du bore : *Acide* FLUOBORIQUE.

FLUOBORURE s. m. (flu-o-bo-ru-re — de *fluor* et de *borure*). Chim. Composé de fluor, de bore et d'un troisième corps.

FLUOCÉRITE s. f. (flu-o-sé-ri-te — de *fluor* et de *cérite*). Minér. Fluorure naturel de cérium hydraté. ‖ On dit aussi FLUOCÉRINE.

— **Encycl.** La *fluocérite* est une substance jaune ou rougeâtre, à texture tantôt compacte, tantôt cristalline, que l'on n'a encore trouvée qu'à Brodbo et à Finbo, en Suède, où elle est disséminée, avec l'yttrocérite, dans les roches appelées *pegmatites*. Elle se présente quelquefois en petites lames hexagonales ou en petits prismes hexaèdres réguliers, mais, le plus souvent, sous forme de plaques ou d'enduits superficiels. Sa pesanteur spécifique est de 4,7. Quant à sa dureté, elle est supérieure à celle du carbonate de chaux et inférieure à celle du phosphate. La *fluocérite* est infusible au chalumeau. Les acides la dissolvent, et la solution donne par l'ammoniaque un précipité qui devient brun lorsqu'on le calcine, et qui, avec le borax, constitue un verre jaune à froid et rouge à chaud. D'après Berzélius, elle se compose de 16,24 d'acide fluorhydrique, 82,64 d'oxyde de cérium, et 1,12 d'yttria.

FLUOCÉRIUM s. m. (flu-o-sé-ri-omm — de *fluor* et de *cérium*). Minér. Fluorure naturel de cérium.

FLUOLITE s. f. (flu-o-li-te — de *fluor*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Nom donné a un pechstein ou à une obsidienne de l'île de Santorin ou de l'Islande, qui est très-facilement fusible en un émail blanc.

— **Encycl.** La *fluolite* est en masses vitro-résineuses de couleur noire, avec une teinte verdâtre ; sa dureté est représentée par le nombre 6,5, sa pesanteur spécifique est égale à 2,24. Keungost considère la *fluolite* comme un véritable pechstein. La quantité d'eau qu'elle contient est effectivement analogue à celle qui caractérise ces roches trappéennes.

FLUOR adj. (flu-or — du lat. *fluo*, je coule). Minér. Qui est à l'état liquide : *Alcali* FLUOR. ‖ Qui est fusible et incombustible.

— s. m. Chim. Corps simple qui est la base de l'acide fluorique. ‖ On dit aussi FLUORE et quelquefois PHTHORE. ‖ Ordre chimique comprenant les composés qui résultent de la combinaison du fluor ou fluore avec des bases.

— Minér. Cristal diversement coloré, qui imite les pierres précieuses, et qu'on appelle aussi SPATHFLUOR : *Des candélabres en* SPATHFLUOR. *Des vases en* FLUOR.

— **Encycl.** Chim. Le *fluor* est un corps simple, gazeux, incolore, odorant, qui décompose l'eau à froid et attaque tous les métaux connus, même le platine. Le *fluor*, appelé aussi *phthore*, a été longtemps désigné par les chimistes comme corps simple, admis par analogie, parce que, d'une part, toutes les tentatives pour l'obtenir à l'état de pureté avaient été infructueuses, à cause de l'action destructive qu'il exerçait sur tous les vases employés à sa préparation, parce que, d'autre part, ses composés se rapprochent de ceux du chlore, du brome et de l'iode. On est parvenu à l'obtenir, depuis quelque temps, en se servant de récipients formés de spathfluor (fluorure de calcium), minéral qui, par cela même qu'il est fluoré, ne peut pas être attaqué par le *fluor*. M. Frémy est parvenu, de son côté, à l'isoler du fluorure de potassium, à l'aide d'un courant électrique. On peut donc maintenant le préparer ; mais il est si difficile à conserver qu'on ignore encore la plupart de ses propriétés. Il forme avec l'hydrogène un acide très-énergique, qui ne se congèle à aucune température, qui attaque presque tous les corps, notamment le verre, et qui a pour l'eau une telle affinité qu'ils se combinent avec sifflement. Cet acide fluorhydrique (HFl) se prépare en faisant chauffer légèrement dans une cornue de plomb un mélange un peu liquide de fluorure de calcium et d'acide sulfurique. L'acide qui se dégage va se condenser dans un tube de plomb recourbé, d'où on le transvase dans des flacons de plomb ou de platine. Sa densité est 1,06. Si on le chauffe, il entre en ébullition vers 30 degrés, et répand dans l'air d'épaisses fumées blanches dont l'odeur est très-piquante. La cornue qui a servi à sa préparation contient du sulfate de chaux ; en effet, $CaFl + SO^3,HO = CaO,SO^3 + HFl$.

Pour graver et dessiner sur verre, on enduit avec un vernis gras, formé de quatre parties de cire jaune et une partie de térébenthine ordinaire, la surface sur laquelle on veut opérer, et l'on trace le dessin à l'aide d'un stylet, de manière à mettre le verre à nu. Si alors on répand sur les traits une quantité suffisante d'acide fluorhydrique, ce dernier, qui attaque facilement la silice, corrodera tous les points avec lesquels il se trouvera en contact, attendu que le verre est un silicate. On obtient les mêmes effets et, dans certains cas, avec avantage, en faisant agir l'acide fluorhydrique à l'état de vapeur, au moment même de sa formation. Il suffit d'exposer le dessin, préparé comme précédemment, au-dessus d'une caisse de plomb contenant du fluorure de calcium et de l'acide sulfurique.

L'avidité de l'acide fluorhydrique pour l'eau le rend redoutable pour le tissu cutané. Une seule goutte tombée sur la main fait lever une ampoule qui occasionne une cuisson ardente à laquelle succède un malaise dont la durée peut atteindre une quinzaine de jours. L'acide sulfurique décompose de la même manière tous les fluorures. Le spath dont nous avons parlé est un minéral que l'on trouve en filons, en France, en Suisse et en Angleterre.

On sait qu'on dépolit le verre, avec ou sans nuances, en répandant une couche de blanc sur une de ses surfaces. Cette couche se compose uniquement de matières vitrifiables et blanches, telles que la porcelaine, le cristal, l'albâtre, etc., broyées ensemble dans un pilon, puis moulues avec de l'eau dans un moulin de porcelaine fait exprès, jusqu'à ce qu'elles soient devenues presque entièrement liquides. On applique le blanc ainsi préparé sur les parties de verre que l'on veut rendre opaques, et l'on expose le tout à une cuisson suffisante. Pour fabriquer les beaux verres dépolis que l'on connaît dans le commerce sous le nom de *verres mousseline*, on pose la couche de blanc sur toute la surface, et on laisse sécher. On ajuste alors sur cette surface une plaque de cuivre découpée selon les ornements que l'on veut représenter, et l'on enlève facilement avec une brosse le blanc qui reste à découvert dans les parties du dessin où le cuivre manque. On expose au feu pour fixer le dépoli, et l'opération est terminée. On fait aussi des verres mousseline à double dépoli. Ce sont des verres qui, outre le dépoli où sont tracés les ornements, ont sur la face opposée un dépoli d'un blanc plus opaque. Ces verres, tels que nous les décrivons, s'emploient ordinairement pour empêcher que l'on puisse voir d'une pièce d'appartement dans une autre sans que pour cela la lumière soit oblitérée. Tout récemment on a eu l'idée de se servir de l'action corrosive de l'acide fluorhydrique pour reproduire des dessins d'une grande délicatesse, ou du moins nous supposons qu'on ne tardera pas à en venir à l'application générale que semblent indiquer nos expressions. A l'aide d'un rouleau, analogue à ceux dont se servent les imprimeurs, on applique un corps gras sur un morceau de tulle bien tendu. On transporte le tulle ainsi préparé sur une surface de verre bien nette, et on le fait adhérer avec soin dans toute son étendue. Lorsqu'on suppose que l'empreinte grasse est suffisamment prononcée, on retire le tulle, et l'on soumet l'empreinte à l'action des vapeurs de l'acide fluorhydrique pendant cinq ou six minutes, suivant la force du dégagement. Les parties libres de la surface du verre sont attaquées et se dépolissent ; le réseau seul est transparent et parfaitement dessiné.

FLUORACIDE s. m. (flu-o-ra-si-de — de

fluor et d'*acide*). Chim. Composé dans lequel le fluor agit comme principe acide.

FLUORÉ, ÉE adj. (flu-o-ré — rad. *fluor*). Chim. Qui contient du fluor.

FLUORÈNE s. m. (flu-o-rè-ne — rad. *fluor*). Nouveau carbure d'hydrogène cristallisé, contenu dans l'anthracène brut et dans les huiles lourdes de goudron de houille.

— **Encycl.** I. PRÉPARATION. On peut extraire le *fluorène* de l'anthracène brut par des distillations fractionnées, dirigées de façon à isoler le produit définitivement volatil entre 300 et 310°; on fait ensuite cristalliser de nouveau ce dernier corps à plusieurs reprises dans l'alcool. Au lieu d'opérer ainsi, M. Berthelot a jugé préférable de tirer directement le *fluorène* des huiles lourdes, lesquelles jouent dans sa purification le rôle d'un premier dissolvant. Au surplus, voici la liste des diverses opérations par lesquelles on peut, d'après ce chimiste, isoler le *fluorène :*

1° On opère sur les huiles lourdes, après les avoir séparées par essorage de la naphtaline et de l'anthracène bruts, et l'on distille ces huiles dans une cornue munie d'un thermomètre, en fractionnant les produits. On recueille séparément ce qui passe la première fois entre 300 et 350°, et l'on soumet ce liquide à une nouvelle rectification, en recueillant ce qui passe cette fois entre 300° et 340°. Le nouveau liquide, abandonné au repos, ne tarde pas à déposer une matière solide et cristalline.

2° Au bout de quelques jours, on jette le tout sur un filtre et on laisse égoutter la masse; puis on la place entre des papiers buvards, renouvelés à plusieurs reprises, de façon à absorber le liquide, et on termine en comprimant la substance, jusqu'à ce que les papiers buvards ne soient plus tachés.

3° On introduit alors la substance solide dans une cornue et on la distille avec un thermomètre; on recueille à part ce qui passe de 300° à 305°.

4° On fait cristalliser ce produit dans l'alcool bouillant; le *fluorène* se dépose alors sous la forme d'une substance blanche, lamelleuse, fusible à 112°, très-fluorescente. Cependant le *fluorène* ainsi obtenu n'est pas encore tout à fait pur; il renferme un corps oxygéné, dont la séparation complète est extrêmement difficile.

5° Pour réaliser cette séparation, on distille de nouveau le *fluorène* obtenu comme nous venons de le dire, et l'on recueille ce qui passe vers 300°.

6° Enfin on fait recristalliser une dernière fois le produit dans l'alcool.

— II. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES. Le *fluorène* ainsi préparé est un beau corps blanc, lamelleux; il est doué d'une magnifique fluorescence violette, bien plus prononcée que celle de l'anthracène. Il possède une odeur pénétrante, fade et douceâtre en même temps que pénible à respirer; cette odeur est facile à discerner parmi celles des vapeurs exhalées par les chaudières dans lesquelles on refond le bitume destiné aux trottoirs. Le *fluorène* fond à 113° et bout vers 305° (corrigé). Ces deux nombres établissent une différence décisive entre le *fluorène* et les autres carbures d'hydrogène connus.

Placé au fond d'une fiole que l'on chauffe au bain-marie, il se sublime très-lentement sous forme de petites masses grenues, caractère qui le distingue de l'anthracène. Il est assez soluble dans l'alcool bouillant, mais peu soluble dans l'alcool froid.

— III. RÉACTIONS GÉNÉRALES. L'acide sulfurique fumant et l'acide sulfurique ordinaire dissolvent le *fluorène*, avec le concours d'une douce chaleur, et la dissolution prend une coloration verte. Cette solution peut être étendue d'eau sans rien précipiter; elle renferme un acide fluoréno-sulfurique. La coloration verte paraît due à la présence d'une trace de composé vitreux dans l'acide sulfurique que l'on emploie, car il suffit d'une petite quantité d'acide azotique pour l'exalter et la faire passer à une belle nuance violacée.

L'acide azotique fumant attaque violemment le *fluorène* et le dissout, en formant plusieurs composés nitrés fort altérables qui se précipitent par le refroidissement. Ces composés, dissous dans l'huile légère de houille et mélangés avec l'anthracène sous le microscope, fournissent des aiguilles spécifiques d'une teinte orangé-marron.

Le *fluorène*, chauffé à feu nu avec l'iode, est attaqué avec dégagement d'acide iodhydrique et formation d'un produit charbonneux. Le même dérivé polymérique prend naissance au bain-marie. Toutefois, le *fluorène* est moins altérable dans ces conditions que l'anthracène.

Le brome attaque immédiatement le *fluorène* avec dégagement d'acide bromhydrique et production de dérivés bromés de substitution.

Le *fluorène* fondu est attaqué par le potassium avec formation d'un composé noir. Au contraire, le sodium paraît sans action sur lui. Toutefois, il est difficile d'obtenir un échantillon de *fluorène* absolument inaltérable par le sodium, à cause du corps oxygéné dont nous avons parlé plus haut.

— IV. RÉACTIFS NITRÉS SPÉCIAUX. Le *fluorène*, dissous à chaud dans une dissolution alcoolique d'acide picrique saturée à froid, le dépose presque inaltéré pendant le refroidissement; mais si l'on abandonne le tout à l'évaporation spontanée, il se forme peu à peu un picrate de *fluorène*, en belles aiguilles rouges. Ce picrate, une fois formé, est décomposé très-facilement par l'alcool en *fluorène* et en acide picrique. On obtient le même composé en dissolvant ensemble le *fluorène* et l'acide picrique dans une petite quantité d'huile légère de houille; la liqueur se colore aussitôt en rouge et laisse déposer des aiguilles de picrate en se refroidissant. Ce picrate est fort soluble dans l'huile de houille, circonstance dont il faut tenir compte dans sa préparation.

Le réactif anthracénonitré fournit avec le *fluorène* des lamelles rhomboïdales spécifiques, jaunes, avec une nuance brunâtre, mais qui présentent une teinte marron lorsqu'on les voit par la tranche. La même teinte s'observe à l'œil nu, lorsqu'on laisse la masse s'évaporer à sec sur une lame de verre. C'est là une réaction caractéristique du *fluorène*.

— V. COMPOSITION. Les analyses que M. Berthelot a faites du *fluorène* lui ont donné des nombres compris, d'une part, entre 93,5 et 94,0 pour le carbone, et, d'autre part, entre 6,5 et 6,2 pour l'hydrogène; mais ce chimiste n'a déduit aucune formule de ces analyses, parce que la plupart des carbures pyrogènes offrent une composition voisine de ces limites, et aussi parce qu'il n'a pas eu à sa disposition une quantité suffisante de *fluorène* absolument pur pour en étudier les dérivés. Cependant il incline à admettre que le *fluorène* est un hydrocarbure de quelque importance. Non-seulement il existe dans le goudron de houille, mais il se produit dans la décomposition du rétène par la chaleur et dans quelques autres réactions pyrogénées. Le *fluorène* doit être produit par quelque réaction régulière exécutée sur des carbures plus simples à la manière de l'acénaphtène et de l'anthracène; mais on ne peut rien établir encore de net sur sa composition.

FLUORESCENCE s. f. (flu-o-rès-san-se — rad. *fluorescent*). Physiq. Changement qui se produit dans la lumière des rayons réfléchis par certaines substances.

— **Encycl.** On a observé, il y a fort longtemps, que certains cristaux transparents de spathfluor, ou fluorure de calcium, semblent, lorsqu'on les éclaire par des rayons solaires dans une chambre obscure, recouverts d'une enveloppe lumineuse, opalescente, qui envoie dans toutes les directions des rayons colorés variant du violet au bleu verdâtre. C'est cette émission lumineuse qui constitue la *fluorescence*. Cette action se produit sur un grand nombre de substances transparentes, solides ou liquides : sur les solutions étendues de sel de quinine (sulfate et tartrate), sur les solutions alcooliques de chlorophylle, d'orseille, de tournesol, de stramonium; sur les solutions aqueuses d'esculine, de sels d'urane; sur le verre opalin coloré en jaune par le même métal, etc. Herschel, ayant remarqué que le phénomène ne se produit jamais qu'à la surface, l'avait nommé *diffusion épipolique*, de ἐπιπολή, surface.

Lorsqu'un rayon lumineux a traversé une substance fluorescente sur laquelle il a produit le phénomène qui nous occupe, il a perdu la propriété de le produire sur une seconde surface de substance fluorescente; cette seconde substance se comporte avec lui comme ferait une substance non fluorescente. C'est à M. Stokes que sont dues la plupart des expériences relatives au singulier phénomène qui nous occupe.

L'esculine et le sulfate de quinine absorbent en totalité tous les rayons chimiques compris entre les raies T et F du spectre, mais non les rayons lumineux de A à F. L'absorption du gaïac est plus grande : elle va de D en T. La chlorophylle offre cinq bandes d'absorption, deux dans le rouge, une dans le jaune, une dans le vert et une dans le bleu, cette dernière se prolongeant jusqu'en T. Ceci posé, si un spectre solaire est projeté sur la surface d'une des substances précédentes, dans une chambre obscure, les rayons calorifiques ne produiront rien, mais les rayons chimiques produiront sur la surface une illumination, qui offrira ceci de remarquable que des traces obscures correspondront aux raies obscures du spectre. L'illumination commencera en F et finira en T pour l'esculine et les sels de quinine; elle commencera en D et finira en T pour le gaïac; enfin, pour la chlorophylle, elle correspondra aux bandes d'absorption que nous avons indiquées tout à l'heure. En un mot, l'illumination correspondra aux points où les rayons incidents sont absorbés. Il faut donc que les substances fluorescentes absorbent les rayons lumineux et qu'elles les transforment avant de les émettre; d'où il résulte qu'un même pinceau lumineux ne peut être deux fois épipolisé, c'est-à-dire produire deux fois la *fluorescence*.

Quant à la nature de la lumière émise par *fluorescence*, on peut l'étudier à la manière ordinaire, en l'analysant par dispersion, au moyen d'un prisme (v. DISPERSION). Elle varie avec les substances qui l'ont produite.

En général, comme on peut le voir par les indications qui précèdent, ce sont les rayons chimiques qui agissent le plus activement pour produire la *fluorescence;* de telle sorte que les sources lumineuses qui donnent lieu aux phénomènes les plus brillants sont celles qui émettent le plus de ces rayons, la lumière électrique avant toutes les autres, par conséquent. Aussi, dans ces derniers temps, a-t-on construit, pour les expériences de *fluorescence*, des tubes en verre d'urane ou à double enveloppe, renfermant des gaz actifs ou des solutions de substances actives; on fait le vide dans l'intérieur de ces tubes et on y fait passer des décharges électriques. Ces appareils, dits *tubes de Geissler*, s'illuminent alors des couleurs les plus brillantes et, lorsque leur forme a été construite avec art, lorsque les gaz et les solutions qu'ils renferment ont été assortis avec goût, ils permettent de faire les expériences les plus brillantes de la physique. Une autre expérience, fort élégante, met bien en évidence le phénomène de la *fluorescence*. Elle consiste à tracer des caractères ou des dessins sur un carton avec une solution de sulfate acide de quinine; à la lumière d'une bougie ou d'une lampe, ces traces sont invisibles; les caractères deviennent, au contraire, brillants, lorsqu'on dirige sur eux un rayon de lumière électrique, rendu obscur en lui faisant traverser une lame de verre violet très-foncé.

D'après ce qui précède, on voit que la *fluorescence* se rapproche beaucoup de la phosphorescence; dans les deux cas, des corps doués d'activités spéciales absorbent certains rayons lumineux et les émettent ensuite après les avoir modifiés.

On observe la *fluorescence* soit en faisant tomber une portion du spectre sur les substances à étudier, soit en isolant certains rayons du spectre et les concentrant sur la substance à l'aide d'une lentille à court foyer. Ce dernier moyen a permis à M. Stokes de reconnaître la *fluorescence* dans un grand nombre de corps nouveaux : le bois, la corne, les os, les coquilles blanches, le cuir, la peau de l'homme, les ongles, les feuilles des plantes, etc., et de reculer la limite assignée avant lui à la portion du spectre capable de donner lieu aux phénomènes de *fluorescence*. Il a constaté, en effet, que la *fluorescence* peut être excitée par les rayons violets et même par les rayons bleus. Si l'on fait tomber ces derniers rayons sur une solution de sulfate de quinine, elle émet une lumière rouge; si l'on passe du bleu à l'indigo, la lumière émise se mêle de jaune, puis de vert; enfin le violet produit une lueur bleue.

M. Ed. Becquerel, qui considère la *fluorescence* comme un cas particulier de la phosphorescence, a constaté que la propriété fluorescente persiste trop peu, après l'excitation, pour être rendue sensible au phosphoroscope; que les raies du spectre produit par la lumière fluorescente conservent, comme cela a lieu pour la lumière phosphorescente, les mêmes places que dans le spectre chimique; enfin, que, quand un corps est à la fois fluorescent et phosphorescent, il émet des rayons de même couleur sous l'influence des mêmes rayons excitateurs.

M. Gladstone a remarqué que les rayons émis par *fluorescence* sont plus intenses que ceux qu'envoient, par diffusion, les surfaces non fluorescentes.

FLUORESCENT, ENTE adj. (flu-o-rès-san, an-te). Physiq. Qui est doué de fluorescence : *Corps* FLUORESCENT. ‖ *Lumière fluorescente*, Lumière des corps fluorescents.

FLUORHYDRATE s. m. (flu-o-ri-dra-te — de *fluor* et de *hydrate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide fluorhydrique et d'une base.

FLUORHYDRIQUE adj. (flu-o-ri-dri-ke — du fr. *fluor* et du gr. *hudor*, eau). Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison de l'hydrogène avec le fluor.

FLUORIDE s. m. (flu-o-ri-de — rad. *fluor*). Chim. Combinaison de fluor et d'un acide.

FLUORINE s. f. (flu-o-ri-ne — rad. *fluor*). Minér. Fluorure naturel de calcium, qui est fréquemment employé à faire des vases, des coupes et autres petits ouvrages d'art.

— Chim. Radical hypothétique du spathfluor. Syn. de FLUOR.

— **Encycl.** Minér. La *fluorine* contient 48,72 de fluor et 51,28 de calcium. La *fluorine* offre un éclat vitreux et une grande transparence. Elle est quelquefois incolore; mais le plus souvent elle présente des couleurs accidentelles. Ces colorations, remarquables à la fois par leur variété et leur vivacité, ne sont pas dues au mélange d'oxydes métalliques; elles doivent être attribuées à des principes d'une nature moins fixe et moins stable, peut-être à des matières de nature organique ou bien à de simples changements de structure, car elles varient souvent dans le même échantillon de l'extérieur à l'intérieur, et l'on parvient à les modifier très-aisément par l'action de la chaleur ou des courants électriques. Certaines variétés sont bicolores et présentent ainsi une sorte de dichroïsme. La *fluorine* est uniréfringente et son indice de réfraction a pour valeur 1,434. La plupart des variétés sont phosphorescentes, sous des teintes variées; il en est qui donnent une belle couleur verte, ce qui les a fait désigner sous le nom de *chlorophanes*. Quand on chauffe fortement le cristal, la faculté phosphorescente disparaît; mais des décharges électriques la font renaître en partie. La forme la plus ordinaire de la *fluorine* est le cube, ou complet ou légèrement modifié par des troncatures sur les arêtes ou sur les angles; mais elle présente à peu près toutes les formes du système cubique à modifications holoédriques. Sa densité est égale à 3,18 et sa dureté est désignée par 4. Outre les variétés très-nombreuses de *fluorine* en cristaux définis, on distingue : la *fluorine* laminaire à grandes et à petites lames; la *fluorine* testacée, composée de lamelles courbes empilées les unes sur les autres; la *fluorine* concrétionnée stratiforme, composée de couches successivement blanches et violettes, qui forment des angles alternativement rentrants et saillants, comme dans certaines variétés de quartz améthyste que l'on rencontre dans le Derbyshire, en Angleterre, où on travaille cette pierre pour en faire des coupes et des vases d'ornement; la *fluorine* compacte, à cassure mate et dont la surface présente des teintes blanchâtres, violâtres et gris bleuâtre. On la trouve près de Bolberg, dans le Harz; la *fluorine* bicolore, improprement appelée *dichroïde*. Une des plus belles variétés est celle du Cumberland, qui se présente en cristaux cubiques d'un vert de mer par transparence et d'un bleu intense par réflexion; la *fluorine* phosphorescente; on peut citer comme exemple celle du granite de Nertschinsk, en Sibérie; la *fluorine* bituminifère, donnant par le frottement une odeur bitumineuse; la *fluorine* silicifère ou quartzifère, en masses de couleur grise, assez dure pour étinceler sous le choc du briquet. Elle adhère au quartz avec lequel elle s'est mélangée mécaniquement; enfin la *fluorine* argilifère, en cubes isolés, opaques et d'un gris sale, trouvée près de Buxton, dans le Derbyshire; une autre variété à texture grenue ou terreuse et de couleur bleuâtre, se rencontre à Ratoffka, dans le gouvernement de Moscou. La *fluorine* fait partie des matières pierreuses qui, dans les filons métallifères, servent de gangue aux minerais et particulièrement à ceux d'oxyde d'étain et de sulfure de plomb; elle est donc fréquemment associée à la galène, à la blende, et elle accompagne la barytine, le calcaire spathique et le quartz hyalin. Elle est commune dans les filons du Cornouailles, du Derbyshire et du Cumberland, en Angleterre; dans ceux du Harz, de la Saxe et de la Bohême, en Allemagne; des Vosges, en France, etc. On la trouve aussi, disséminée en cristaux isolés, en géodes ou sous forme de petites veines, dans les terrains de cristallisation, soit massifs, soit schisteux ou métamorphiques, et même dans les terrains de sédiment secondaires ou tertiaires, qui ont été traversés par des filons ou par des sources minérales. On l'a observée en petits cubes incolores au milieu des bancs du calcaire grossier dans Paris même et aux portes de cette ville : à Neuilly, dans les portions de ce calcaire qui sont cristallisées en rhomboèdres aigus et qui renferment des cristaux de quartz hyalin. Les sources minérales actuelles déposent encore de la *fluorine* dans les Vosges. Les variétés de cette substance, qui présentent des couleurs vives, disposées en zones et en zigzags, comme celles des améthystes et des albâtres, sont recherchées, et on les emploie à faire des plaques, des vases et des coupes d'un bel effet et d'un prix très-élevé.

FLUORIQUE adj. (flu-o-ri-ke — rad. *fluor*). Chim. Ancien nom de l'acide fluorhydrique.

FLUORISEL s. m. (flu-o-ri-sèl — de *fluor*, et de *sel*). Chim. Sel fourni par la combinaison de deux fluorures.

FLUORITIQUE adj. (flu-o-ri-ti-ke — rad. *fluor*). Minér. Qui contient du fluor : *Roche* FLUORITIQUE.

FLUORURE s. m. (flu-o-ru-re — rad. *fluor*). Chim. Combinaison de fluor et d'un autre corps simple.

— **Encycl.** Les *fluorures* se présentent tantôt à l'état solide, tantôt à l'état liquide. Leur action, basique ou acide, sur les réactifs ordinaires, est très-marquée; ils se liquifient tous à une température plus ou moins élevée, et sont parfois volatils. Le chlore, le brome, l'iode, le phosphore, n'ont sur eux qu'une action nulle ou presque insensible. Il en est de même du carbone; mais le bore et le silicium, dans quelques cas, mettent le métal à nu et donnent naissance à des *fluorures* de bore ou de silicium. Un mélange de silice et d'acide sulfurique à chaud fournit du *fluorure* de silicium et du *fluorure* de bore, si l'on remplace le silicium par de l'acide borique. Les *fluorures* d'antimoine et de bismuth sont presque complétement décomposés par l'eau; ce liquide dissout à peu près tous les autres.

Les acides agissent sur eux de diverses manières : décomposant à froid les *fluorures* solubles, ils sont sans action sur les *fluorures* insolubles; quelques acides énergiques cependant attaquent aussi ces derniers, en déterminant la production d'un sel et d'acide fluorhydrique. Avec l'acide sulfurique concentré, ils donnent des vapeurs qui entament le verre.

Les *fluorures* ont de grandes tendances à s'unir entre eux pour former des *fluorures* doubles. Leur préparation peut s'effectuer de différentes façons : 1° en attaquant les métaux, même des dernières sections, par l'acide fluorhydrique mélangé à un autre acide énergique; 2° en faisant réagir un *fluorure* alcalin sur un oxyde, en présence de l'acide sulfurique; 3° en attaquant certains oxydes par l'acide fluorhydrique, etc.

FLUOSILICATE s. m. (flu-o-si-li-ka-te — de *fluor*, et de *silicate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide fluosilicique et d'une base. ‖ Combinaison de fluorure de silicium avec un autre fluorure.

FLUOSILICIÉ, ÉE adj. (flu-o-si-li-si-é — de *fluor* et de *silicium*). Chim. Qui contient du fluor et du silicium.

FLUOSILICIQUE adj. (flu-o-si-li-si-ke — de *fluor* et de *silicique*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du fluor et du silicium : *Acide* FLUOSILICIQUE.

FLUOSILICIURE s. m. (flu-o-si-li-si-u-re — de *fluor*, et de *silicium*). Chim. Combinaison d'un corps simple avec le fluor et le silicium.

FLUOTANTALATE s. m. (flu-o-tan-ta-la-te — de *fluor*, et de *tantalate*). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide fluotantalique et d'une base.

FLUOTANTALIQUE adj. (flu-o-tan-ta-li-ke — de *fluor*, et de *tantalique*). Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison du fluor et du tantale : *Acide* FLUOTANTALIQUE.

FLUOTITANATE s. m. (flu-o-ti-ta-na-te — de *fluor*, et de *titanate*). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide fluotitanique et d'une base.

FLUOTITANIQUE adj. (flu-o-ti-ta-ni-ke — de *fluor*, et de *titanique*). Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison du fluor avec le titane : *Acide* FLUOTITANIQUE.

FLUOTUNGSTATE s. m. (flu-o-ton-gsta-te — de *fluor*, et de *tungstène*). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide fluotungsténique et d'une base.

FLUOTUNGSTÉNIQUE adj. (flu-o-ton-gsté-ni-ke — de *fluor*, et de *tungstène*). Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison du fluor avec le tungstène : *Acide* FLUOTUNGSTÉNIQUE.

FLUOXYANTIMONIATE s. m. (flu-o-ksi-an-ti-mo-ni-a-te — de *fluor*, *oxyde* et *antimoniate*). Chim. Fluantimoniate auquel on a ajouté un atome d'oxygène.

FLUOXYARSÉNIATE s. m. (flu-o-ksi-ar-sé-ni-a-te — de *fluor*, *oxyde* et *arséniate*). Chim. Fluarséniate auquel on a ajouté un atome d'oxygène.

FLURY (Louis-Noël), économiste français, né à Versailles en 1771, mort dans cette ville en 1836. Il fut successivement consul en Moldavie (1803), sous-directeur du ministère des affaires étrangères, directeur des consulats (1814) et enfin conseiller d'Etat (1816). On a de lui : *De la richesse; sa définition et sa génération, ou notion primordiale de l'économie politique* (Versailles et Paris, 1833, in-8°), ouvrage médiocre, dans lequel il combat les idées d'Adam Smith sur le rôle que jouent les métaux précieux dans l'organisme social.

FLUSHING, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York à 8 kilom. E. de New-York, sur les bords du canal de Long-Island; 4,500 hab. Collections botaniques, commerce important. ‖ Petit port de mer d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 600 mètres N. de Falmouth. Il s'y trouve des docks pour la construction des bâtiments, et un dock sec qui a une longueur de 57 mètres avec une largeur et une profondeur proportionnées. La douceur de son climat en fait une des stations de bains de mer les plus fréquentées par les malades.

FLUSTRE s. f. (flu-stre). Polyp. Genre de polypiers bryozoaires, voisin des eschares.

— **Encycl.** Les *flustres*, confondues autrefois avec les *eschares*, sont des polypes bryozoaires, dont la forme rappelle celle des hydres, et qui sont pourvus de tentacules simples, nombreux, disposés sur un seul rang. Ces polypes sont contenus chacun dans autant de cellules distinctes, dont la réunion constitue un polypier membraneux, flexible, d'apparence cornée, formant des lames ou des expansions frondescentes fixées par leur base aux corps sous-marins. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les mers. La mieux connue est la *flustre foliacée*, qui est assez commune dans les mers d'Europe. Elle forme des masses rameuses assez grandes, de couleur variable, quelquefois phosphorescentes pendant la nuit; ses frondes sont dichotomiques et arrondies à leur extrémité. On trouve aussi dans ce genre un certain nombre d'espèces fossiles.

FLUSTRELLE s. f. (flu-strè-le — dimin. de *flustre*). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariées.

FLÛTE s. f. (flû-te — de *flûter*, que Diez rapporte à l'ancien français *flaüter*, qui est une transposition de sons pour *flatuer;* du latin *flatus*, souffle, de *flare*, souffler, pour *flovare*, venu du sanscrit *plav*, forme gounée de la racine *plu*, mouvoir, couler, souffler, etc.). Mus. Instrument formé d'un tube creux et percé de trous pour varier les sons : *Jouer de la* FLÛTE. *On prétend qu'Hyagnis fut le plus ancien joueur de* FLÛTE. (Rollin.) *La* FLÛTE *de Marsyas se composait de sept tuyaux d'avoine ou de roseau.* (A. Karr.)

La *flûte* sous les doigts soupire avec mollesse.
THOMAS.

Dans les vallons ombreux, quel pasteur fait entendre
Les soupirs de la *flûte* harmonieuse et tendre?
A. CHÉNIER.

‖ *Flûte traversière* ou *allemande*, Grande flûte actuellement usitée dans les orchestres. Son embouchure est percée sur le côté. ‖ *Petite flûte* ou *octavin*, Flûte qui ressemble à la précédente, mais qui est beaucoup plus petite, et donne des sons très-aigus. ‖ *Flûte douce à bec*, Sorte de flageolet à neuf trous, dont l'embouchure est en forme de bec. ‖ *Flûte de Pan*, Flûte en usage chez les anciens, et qui était composée de plusieurs tubes dont chacun donnait une note. ‖ *Double flûte*, Flûte des anciens qui avait un seul bec et deux corps. ‖ *Flûte à l'oignon* ou *Mirliton*, Instrument formé d'un roseau et dont les deux extrémités, percées sur le côté, sont couvertes d'une pelure d'oignon. ‖ *Jeu de flûtes*, Jeu d'orgue qui imite les sons de la flûte.

— Par ext. Artiste qui joue de la flûte : *La première* FLÛTE *de l'Opéra.*

— Fam. Jambe longue et mince : *Un grand diable monté sur des* FLÛTES. Ne s'emploie qu'au pluriel. ‖ Petit pain long qu'on mange ordinairement en le trempant dans un liquide chaud : *Manger une* FLÛTE *dans son chocolat.*

— *Etre du bois dont on fait les flûtes*, Etre sans volonté, céder à tout sans résistance.

— Techn. Navette de tapissier de haute lisse. ‖ Joint de bois taillé en bec de flûte. ‖ *Flûte d'alambic*, Tube courbé qui joint la chaudière au serpentin.

— Comm. Cocon de forme allongée, ouvert à l'un de ses bouts.

— Mar. Gros bâtiment destiné au transport des troupes ou des munitions : *Les Hollandais construisent de très-grandes* FLÛTES, *qui voyagent sur toutes les mers; ce sont de gros navires à trois mâts, lourds de formes, à mâture courte, très-solidement construits, et qu'on nomme aussi galiotes.* (Merlin.) ‖ *Navire armé en flûte*, Navire de guerre déchargé de son artillerie et disposé pour faire le service des transports.

— Navig. Bateau à fond plat, de forme longue et étroite, et du port de 40 à 150 tonneaux, qu'on emploie principalement sur la Seine, l'Ourcq, la Marne et la Loire. On l'appelle aussi PARQUETTE.

— Administr. Instrument de bois ou de fer creusé dans sa longueur, et servant à sonder les tines de beurre sujettes à l'octroi.

— Ornith. *Flûte du soleil*, Oiseau du genre bihoreau, qui habite le Paraguay.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la murène et de quelques autres poissons.

— Arboric. *Greffe en flûte*, Greffe opérée en taillant obliquement les deux branches du franc et du sauvageon, et les appliquant l'une sur l'autre par le biseau.

— **Epithètes**. Douce, légère, mélodieuse, harmonieuse, sonore, perçante, agreste, champêtre, rustique, bocagère.

— **Encycl**. Mus. La *flûte* est le plus ancien des instruments de musique. Tous les anciens poëtes ont parlé de la *flûte;* les uns ont attribué son origine au hasard, ce qui était un moyen facile et ingénieux de ne se point donner de peine à la rechercher; les autres en ont reporté l'invention, tantôt à Apollon ou à Mercure, tantôt à Pallas ou à Pan, tantôt à une autre divinité. Tout est si bien confondu au sujet de cet instrument, qu'aujourd'hui il est impossible de savoir où et comment il a pris naissance. Un fait acquis, c'est que son usage remonte à la plus haute antiquité, et qu'il a subi d'innombrables transformations. Les anciens, en effet, possédaient des *flûtes* courbes; ils en avaient de longues, de moyennes, de courtes, de gauches et de droites, d'égales et d'inégales, de simples, de doubles, de multiples, etc. Ils avaient les *flûtes* sarraniennes, les phrygiennes, les lydiennes; celles des spectacles, qui étaient de matières diverses, argent, ivoire ou os; celles qui servaient aux sacrifices, qui étaient de buis. Il n'est pas besoin de dire que ces diverses espèces de *flûtes* n'étaient que des ébauches grossières, rudimentaires de celle que nous possédons.

Un virtuose distingué qui a écrit une excellente *Méthode de flûte*, un artiste intelligent et lettré, Berbiguier, a divisé l'histoire de la *flûte* en quatre périodes distinctes, correspondant à quatre époques déterminées. Cette division nous semble on ne peut plus rationnelle, et nous l'adoptons sans hésiter pour retracer nous-même l'historique et les transformations de cet instrument.

Dans la première époque, nous trouvons la *flûte* primitive, dite *flûte de Pan;* et il est assez singulier, sans doute, de voir un instrument primitif relativement aussi compliqué. La *flûte de Pan*, en effet, était composée, non d'un seul tube pouvant donner des sons différents, comme la *flûte* moderne, mais de sept tuyaux de roseau d'inégale longueur, assemblés et joints ensemble par de la cire. Le plus ou moins de longueur de ces tuyaux était la cause du plus ou moins d'acuité des sons donnés par chacun d'eux; personne n'ignore que plus un tube sonore est court, plus est aigu le son rendu par lui. Le nombre des tuyaux qui, nous l'avons vu, était de sept, ne paraît point avoir été choisi arbitrairement, et se rapportait à celui des sept corps célestes connus sous le nom de *planètes*. C'est ce qui fait que cet instrument, bien que le dieu Pan en fît usage, était cependant dédié à Apollon, qui, considéré comme le Soleil ou dieu de la lumière, était regardé comme le modérateur de ces sept corps célestes : cette opinion est formulée par Plutarque. Dans la suite, et peut-être après beaucoup de transformations successives, la *flûte* à un seul tuyau (soit que ce tuyau fût composé d'une seule pièce, soit qu'il comprît plusieurs corps aboutés ensemble comme tous nos instruments à vent modernes en bois), fut substituée à la *flûte* à sept tubes. C'est de ce momoment que date la seconde époque historique de la *flûte*.

Dans cette seconde époque, nous trouvons la *flûte antique*, pour la construction de laquelle on employa d'abord, paraît-il, des os de biche et d'âne (le *tibia*, d'après ce qu'on suppose), puis certains métaux. Mais on ne tarda pas à remplacer ces matières, incommodes à travailler, par le bois, beaucoup plus facile à mettre en œuvre. Cette *flûte* ne s'embouchait point horizontalement, comme celle dont nous nous servons aujourd'hui; elle avait un bec, qui semble avoir été d'airain, et se jouait comme notre hautbois et notre clarinette. Elle n'était d'abord percée que de quatre trous, s'il faut en croire Varron; Ovide, dans ses *Fastes*, nous fait connaître que le bois qu'on employait pour sa confection était le buis. Au reste, il ne faudrait pas croire que la *flûte* fût à cette époque l'instrument doux, tendre et pastoral chanté sur tous les tons par nos poëtes modernes; on sait, au contraire, qu'aux jeux Pythiques les joueurs de *flûte* s'évertuaient à imiter, à l'aide de leurs instruments, les sifflements aigus et perçants du serpent Python. Quant à la *flûte* dont on se servait à Rome, dans les chœurs, c'était, selon Horace, une « rivale de la trompette, » et elle était composée de plusieurs pièces, jointes les unes aux autres à l'aide d'*orichalcum*, métal précieux formé d'un mélange d'or et d'airain. La *flûte*, chez les Romains comme chez les Grecs, était donc un instrument bruyant. Cependant, il y en avait évidemment de plusieurs sortes; car on sait que les orateurs se faisaient de temps en temps soutenir par la *flûte*, afin de maintenir leur voix dans un diapason égal. Le célèbre comédien Roscius faisait de même, et avait toujours un flûtiste à ses côtés. Il est évident que l'instrument dont on se servait alors ne pouvait être qu'un instrument doux, se faisant à peine entendre et dont le son était discret. Nous devons dire que, dans les *flûtes* antiques, il y en avait de doubles ou jumelles, telles que celles que l'on voit souvent placées dans la bouche d'Euterpe, la Muse de la musique. « Maintenant, dit Berbiguier, comment ces dernières sortes de *flûtes*, qui avaient tant de rapport avec nos hautbois et nos clarinettes, ont-elles pris une forme svelte, si allongée? Les monuments des anciens Egyptiens, et en particulier Apulée l'Africain, auteur latin du IIe ou du IIIe siècle, nous l'apprennent. Ce dernier dit formellement, dans son curieux ouvrage l'*Ane d'or*, que, pendant la cérémonie de son initiation aux mystères du grand dieu Sérapis, des prêtres, placés à ses côtés, exécutaient des airs religieux sur leurs *flûtes traversières*. L'expression dont il se sert, *allant de gauche à droite*, ne laisse aucun doute à cet égard. D'après l'examen réfléchi que nous en avons fait, cet instrument, d'origine égyptienne, n'était, à proprement parler, qu'un *fifre;* mais il n'en a pas moins été le type de nos *flûtes* modernes. On a prétendu qu'une espèce de colonie s'était établie dans des temps reculés sur les confins de la Hongrie et de la Bohême, et qu'elle se composait d'un ramassis de saltimbanques venus d'Egypte, adorant Isis, et connus alors et encore aujourd'hui sous la dénomination d'*Egyptiens*, de *zingari*, de *bohémiens*. Leurs mœurs, leurs habitudes sont étrangères à celles des peuples parmi lesquels ils se sont répandus. Il est même assez présumable qu'aux premiers temps de leur apparition ils avaient conservé la majeure partie de leurs anciens usages, et que les instruments de musique n'avaient pas été oubliés. La proximité de cette étrange colonie des peuples d'Allemagne, naturellement musiciens et industrieux, a sans doute été la cause première du perfectionnement de la *flûte* dite *flûte traversière* ou *flûte allemande*, qui, selon nous, n'est que le fifre égyptien modifié. Toutefois, cet instrument a subi bien d'autres modifications depuis cette époque jusqu'à nos jours »

Ici, nous atteignons la troisième période de l'histoire de la *flûte;* il s'agit dès à présent de la *flûte traversière*, nom qu'elle a conservé jusqu'au commencement du XIXe siècle; à cette époque on a commencé à l'appeler simplement *flûte*, sans accompagner ce nom d'aucune épithète.

La *flûte traversière* est depuis longtemps connue en France. M. Fétis en donne une preuve curieuse dans la *Revue musicale;* il nous apprend en effet qu'il a découvert dans le cimetière de Péronne un fragment de bas-relief représentant un homme vêtu d'une tunique longue et tenant des deux mains une *flûte*, qu'il embouche comme le ferait un artiste de de nos jours, et dont on n'aperçoit que la partie antérieure percée d'un trou. Au dessus est l'inscription suivante :

Chy avyse l'imayge
à Guerlann
ly soflet de fistol
ky obyt
Anno Domini
MCLVIII.

Des vers d'une ballade d'Eustache Deschamps, cités par Roquefort, prouvent que cet instrument était aussi en usage au XIVe siècle. Dans Rabelais on lit que : « Gargantua jouait de la *flûte* d'Alleman à neuf trous. » Ce furent les Français qui, au témoignage de Quantz, maître de *flûte* de Frédéric II, perfectionnèrent d'abord cet instrument en y ajoutant une clef. D'autres pensent que l'ingénieuse et excellente application de ces petites clefs, au moyen desquelles on a obtenu une égalité parfaite entre les tons et les demi-tons, ne remonte pas à plus de cent ou cent cinquante ans, et que c'est aux Allemands que revient l'honneur de cette précieuse découverte.

Nous entrons dans la quatrième époque, celle de la *flûte moderne*, et nous allons tout d'abord décrire l'instrument. La *flûte* est de forme cylindrique, comme l'était celle du moyen âge; elle se compose de quatre tubes (ou *corps*) creux et séparés, qui s'ajustent les uns aux autres au moyen d'*emboîtures* et de *tenons*. Le premier corps se nomme *tête*, et est percé à la surface d'un trou unique, celui qui sert à l'embouchure, et qui s'appelle, pour cette raison, *trou de l'embouchure;* le deuxième corps s'emboîte dans le premier et dans le troisième, et celui-ci s'emboîte dans le quatrième, qui reçoit le nom de *patte*. Le premier, le troisième et le quatrième corps sont garnis de *viroles* d'ivoire ou d'argent. On faisait jadis beaucoup de *flûtes* en buis; aujourd'hui, on se sert presque exclusived'ébène et de grenadille, parce qu'on a reconnu que le buis était trop poreux et produisait un son trop peu timbré. Le meilleur bois est, sans contredit la grenadille, que les Anglais appellent *coco*, et qui donne un son ferme, argentin et brillant.

Depuis vingt-cinq ans environ, la *flûte* a subi une nouvelle transformation, par les soins d'un célèbre flûtiste allemand, Théobald Bœhm, qui a soumis tous les instruments à vent en bois à une réforme complète. Cette transformation sera sans doute la dernière, et nous allons dire en quoi elle consiste. Avant la réforme opérée par Bœhm, la *flûte* « à patte d'*ut*, » c'est-à-dire celle qui descendait jusqu'à l'*ut* au-dessous des lignes de la portée musicale (il y avait la *flûte* « à patte de *ré* » qui n'allait que jusqu'au *ré*), était armée d'au moins sept clefs, et voici la description qu'en faisait Berbiguier : « Ces clefs sont, à partir du second corps, celle d'*ut* naturel, indispensable pour compléter une bonne gamme chromatique dans la première octave; celle de *si* bémol (où *la* dièse), qu'on fait agir avec le pouce de la main haute; celle de *la* bémol (ou *sol* dièse), qui obéit au petit doigt de cette même main; ensuite, sur le deuxième corps, la clef de *fa* naturel (ou *mi* dièse), que l'on fait agir avec le troisième doigt de la main d'en bas. On met assez souvent une deuxième clef de *fa;* elle sert à hausser le *fa* dièse, toujours bas sur nos *flûtes*, et, de plus, à lier, pourvu que ce ne soit pas dans un mouvement rapide, le *mi* bémol au *fa* naturel. Dans les *flûtes* à larges trous, comme celles d'Angleterre et même d'Allemagne, cette double clef de *fa* devient indispensable. Néanmoins, son usage est très-gênant dans une infinité de passages où il faut couler avec rapidité sur les notes *ré* naturel, *fa* naturel et *la* bémol. Notre système de *perce*, sous ce rapport, a un avantage incontestable, en ce que nous pouvons nous servir du doigté vulgairement appelé *fourche* pour ce *fa* naturel, source d'une très-grande facilité pour les genres de traits où les trois notes dont il est parlé ci-dessus se trouvent ensemble. Nous ne nous dissimulerons pas que la *perce* française, sous une infinité de rapports, est bien inférieure à celle de nos voisins. Nos *flûtes*, confectionnées d'après le système suivi depuis longtemps en France, ont peu de sonorité et de brillant. A côté d'une bonne *flûte* anglaise ou allemande, la nôtre semble tenir du flageolet. Le problème à résoudre serait de confectionner des *flûtes* qui joindraient à la sonorité des *flûtes* anglaises la facilité de notre doigté... »

De tout ceci, il ressort clairement que la *flûte*, telle qu'on la fabriquait en France il y a trente ans, laissait beaucoup à désirer. Les *flûtes* anglaises et allemandes, bien que meilleures assurément, étaient encore bien imparfaites, et leur justesse surtout était plus que douteuse, en ce qui concernait certaines notes; sans compter que certaines difficultés, certains trilles étaient absolument inexécutables sur ces instruments. C'est ce que comprit Bœhm; c'est ce qu'il voulut corriger. En même temps que lui, un Anglais nommé Gordon, qui s'occupait des mêmes recherches, avait commencé à résoudre le problème au moyen d'un système d'anneaux réunis par une tige mobile; cette innovation, par le fait de diverses combinaisons par lesquelles on bouchait plusieurs trous avec un seul doigt, à l'aide de petits tampons fixés à tel ou tel anneau, atteignait à peu près le but.

Bœhm, s'étant trouvé en relation avec Gordon, comprit aussitôt le mérite et l'utilité de son invention, s'appliqua à la perfectionner, et en vint à bout. Les instruments qu'il fabriqua d'après ce système sont devenus les modèles adoptés par la plupart des facteurs de tous les pays, et l'usage en est maintenant partout répandu, malgré certaines oppositions acharnées, parce que leurs avantages étaient

réellement immenses et incontestables. Par la suite, Bœhm, modifiant la forme même de l'instrument, fit la tête conique, de cylindrique qu'elle était; dans la grande pièce du milieu au contraire, il remplaça le cône par le cylindre. Aujourd'hui, depuis la mort de Tulou et de son excellent élève Demersseman, qui, par suite d'une obstination singulière et malgré leur haute intelligence, n'avaient jamais voulu se servir d'une autre *flûte* que de la *flûte à clefs*, il n'est peut-être pas un virtuose en France qui n'ait abandonné cet instrument primitif pour le remplacer par la *flûte* Bœhm, perfectionnée par nos facteurs. Quelques fabricants confectionnent, toujours d'après le même système, des *flûtes* en cristal (ou plutôt en verre coulé), et surtout des *flûtes* en argent, dont le son est doux, velouté et excellent.

Examinons maintenant l'étendue, le diapason de la *flûte*. Cette étendue est de près de trois octaves, la note la plus grave de l'instrument étant le *ré* placé immédiatement au-dessous des lignes de la portée, et la note la plus aiguë, le deuxième contre-*ut*, figuré sur la cinquième ligne supplémentaire au-dessus de la portée, dans la clef de *sol*, clef qui sert à écrire la musique à l'usage de la *flûte*. Il faut faire observer cependant que les notes basses, jusqu'au *si* de la troisième ligne, sont peu sonores, et, sous peine de ne point être entendues, ne doivent pas être écrites dans un *tutti* d'orchestre; on doit les réserver pour le solo. D'autre part, les deux notes suraiguës, *si* et *ut*, doivent s'écrire toujours par degrés conjoints, parce qu'elles sont très-difficiles à faire sortir, et l'on ne peut s'en servir que dans le cas d'extrême nécessité. Le son de la *flûte* est doux, clair et pur dans le *médium* de l'instrument; il acquiert un éclat, un brillant, une sonorité incomparables dans la région élevée. En un mot, c'est l'un des instruments les plus utiles, les plus complets, les plus parfaits qui fassent partie de nos orchestres. Ce qui le prouve, c'est que, dans les petits orchestres, les orchestres réduits, ceux qui ne sont pas appelés à faire de la grande musique, à prendre part à l'exécution d'un opéra ou d'une symphonie, la *flûte* et la clarinette sont les deux seuls instruments à vent en bois employés. Ces deux instruments sont, en effet, ceux qui accompagnent le mieux la voix humaine, et c'est pour cela qu'on les emploie toujours dans les théâtres de vaudeville.

« La qualité la plus nécessaire, dit M. Fétis, pour bien jouer de la *flûte* est une bonne embouchure, c'est-à-dire une certaine disposition des lèvres propre à faire entrer dans l'instrument tout le souffle qui sort de la bouche, et à ne pas faire entendre une sorte de sifflement qui précède le son, et qui est fort désagréable dans le jeu de quelques *flûtistes*. La construction de l'instrument a été beaucoup améliorée depuis vingt-cinq ans; néanmoins elle n'est pas parfaite (ceci a été écrit en 1836), et sa justesse est loin d'être irréprochable; l'artiste seul peut lui donner cette justesse si nécessaire par la modification de son souffle, et quelquefois par de certaines combinaisons de doigté. Les notes détachées se faisant au moyen d'une articulation qu'on appelle *coup de langue*, il est indispensable que l'artiste possède beaucoup de volubilité dans l'organe de la parole pour exécuter avec netteté les traits rapides, et surtout il faut qu'il s'accoutume à mettre un ensemble parfait entre les mouvements de la langue et ceux des doigts. » On voit par cette citation quelles qualités sont requises pour faire un bon *flûtiste*.

— *Petite flûte* La *petite flûte*, ainsi nommée parce qu'elle est moitié plus petite, comme longueur et comme grosseur de tube, que la *flûte* ordinaire, offre, par le fait même de cette différence dans les proportions, une autre particularité, celle de donner toutes les notes à l'octave supérieure de la grande *flûte*. Quant au reste, les deux instruments sont en tout semblables, c'est-à-dire que leur étendue est absolument la même, aussi bien que leur construction et leur mécanisme. Seulement, tandis que le son de la *flûte* est doux, moelleux, velouté, celui de la *petite flûte* est strident, incisif et perçant.

Dans les orchestres de symphonie, la *petite flûte* ne s'emploie guère que dans les grands *tutti*, alors que la masse instrumentale est lancée à toute volée, et que le son aigu et criard qui est propre à cet instrument vient renforcer encore cette masse puissante. Dans ce cas, et comme un orchestre complet possède toujours deux flûtistes, le premier conserve la partie de la grande *flûte*, et c'est le second qui est chargé de celle de la *petite flûte*, qu'on nommait souvent autrefois *octavin*, à cause de sa faculté de reproduire les sons écrits à l'octave, ou *piccolo*, d'un mot italien qui veut dire *petit*. Cependant, la *petite flûte* est quelquefois aussi employée comme solo, l'instrument possédant une grande légèreté surtout dans les passages rapides; et alors on lui fait exécuter des broderies, des fioritures sans fin.

Dans la musique militaire, on emploie une *petite flûte* en *ré* bémol, dont le caractère est absolument le même. Mais l'instrument alors devient transpositeur, c'est-à-dire qu'il rend la musique un demi-ton plus haut qu'elle n'est écrite, sans préjudice de sa transposition à l'octave, qui reste toujours la même. Par conséquent, si on écrit pour la *petite flûte* en *ré* bémol un *ut* placé entre la troisième et la quatrième ligne de la portée (sur la clef de *sol*, qui est celle de l'instrument), le son produit sera le contre-*ré* bémol.

Les compositeurs doivent s'abstenir d'écrire pour la *petite flûte* les notes placées dans la région inférieure, parce qu'alors l'instrument devient sourd et perd tout à fait son caractère.

— **Prov. littér. Ce qui vient de la flûte s'en va au tambour.** Les Latins disaient sous une forme moins triviale, mais aussi moins pittoresque : *Male parta male dilabuntur*, le bien mal acquis ne profite jamais.

« On voit aujourd'hui des hommes répéter après mille autres que *la richesse et la vertu sont brouillées;* mais sans doute aussi, après mille autres, ils ont répété l'antique, l'universel, l'infaillible adage : *Male parta male dilabuntur*. De manière que nous voilà obligés de croire que les richesses fuient également le vice et la vertu. Où sont-elles donc, de grâce? »

JOSEPH DE MAISTRE.

« Quand Prométhée, en un mot, eut fait l'homme,
Et que, du feu dérobé dans les cieux,
Sa mécanique eut animé nos yeux,
Il s'avisa d'un second brigandage,
Qui, du premier, s'il n'ôta l'avantage,
L'altéra bien, tant le proverbe est sûr :
Male parta male dilabuntur. »

PIRON.

« Un sort qui paraît inévitable, c'est que l'argent mal acquis ne profite point : *Male parta male dilabuntur*. Aussi, sur le retour, ou lorsque les amants opulents les dédaignent, elles se traînent dans la fange; au milieu des lois, qui s'en indignent, et de la religion, qu'elles outragent. »

(*Galerie de littérature.*)

Flûte enchantée (LA) [*Die Zauberflœte*], opéra allemand en deux actes, musique de Mozart, représenté à Vienne le 30 septembre 1791. Cette partition, composée dans les derniers mois de l'existence du maître, est comptée parmi ses chefs-d'œuvre. Elle appartient au genre romantique et fantastique. Schikaneder, librettiste et directeur du théâtre de Vienne, se trouvait dans une position financière fort embarrassée. Il s'adressa à Mozart pour lui demander une partition. L'excellent artiste se mit à l'œuvre, et, au bout de quelques semaines, il livrait au directeur du théâtre cet ouvrage admirable, sans exiger de lui d'autres honoraires que la promesse de ne laisser prendre aucune copie de sa musique, se réservant comme bénéfice le prix de la vente de la partition à d'autres théâtres, si l'ouvrage réussissait. Le *Zauberflœte* eut cent vingt représentations de suite; mais Mozart, à cause de son état de faiblesse, ne put diriger l'orchestre que pendant environ dix représentations. Il mourut trois mois après.

La *Flûte enchantée*, mise en quatre actes, avec des paroles nouvelles de MM. Nuitter et Beaumont, fut représentée au Théâtre-Lyrique le 23 février 1865. Le nouveau livret reproduit presque exactement la pièce primitive de l'auteur allemand; mais c'est dans la partition allemande qu'il faut chercher l'inspiration vraie de Mozart. Quoi qu'il en soit, voici une courte analyse du livret. Un prince égyptien, nommé Tamino, doit épouser Pamina, sa fiancée; mais la Reine de la Nuit s'oppose à leur bonheur, et, par sa puissance magique, fait surgir les plus formidables obstacles sous les pas de Pamina. D'un autre côté, Papageno, l'oiseleur, court après la jeune Papagena, qui échappe à sa poursuite; le voilà donc aussi malheureux que le prince. Trois fées s'intéressent à leur destinée, et, pour contrarier les desseins de la Reine de la Nuit, font cadeau aux deux amants d'une flûte et d'une sonnette magiques. Cependant Pamina a été enlevée par un farouche Nubien, appelé Monostatos, qui habite un palais inaccessible. Les talismans seraient eux-mêmes impuissants pour la délivrer, si le prêtre d'Isis ne s'intéressait au sort des amants. Les scènes, tour à tour imposantes et gracieuses, même un peu comiques, se succèdent jusqu'à ce que la protection des trois fées bienfaisantes et du grand prêtre Sarastro triomphe des méchants desseins de la Reine de la Nuit et de Monostatos. Après tant d'infortunes et d'épreuves subies avec constance, sinon avec un courage égal, les deux couples sont réunis dans la Vallée merveilleuse. A voir le parti que Mozart a tiré du livret de la *Flûte enchantée*, on sent qu'il a dû y travailler de concert avec Schikaneder. Il est impossible, en effet, d'imaginer un accord plus parfait entre l'auteur dramatique et le musicien. D'ailleurs, l'idée n'en est pas si mauvaise, et elle ne paraît pas avoir été bien saisie par les feuilletonistes qui l'ont critiquée ou plutôt dédaignée. Les contrastes des caractères, la variété des scènes et la marche de l'action ont fourni au compositeur des situations musicales fort heureuses; d'une part, l'amour pur, chaste, éthéré du prince pour Pamina; dans la sphère au-dessous, les personnages moins mystiques de Papageno et Papagena; d'autre part, la brutalité sauvage du tyran africain Monostatos; d'un côté, la Reine de la Nuit, puissance malfaisante et jalouse du bonheur des mortels; de l'autre, les bonnes petites fées qui forment un triple personnage de la plus gracieuse invention. Enfin, l'élément hiératique est magnifiquement représenté par le cortége des prêtres d'Isis, et dans la personne du pontife du grand Osiris, dont l'influence souveraine confond le mensonge, s'oppose à la tyrannie homicide et protége l'innocence, la beauté, l'amour vertueux. Le fantastique, chez Mozart, n'est point lugubre et désespéré comme chez Weber, mais il a une originalité piquante et une grâce un peu étrange. L'esprit en est occupé sans malaise, et l'oreille toujours charmée. Mozart reste constamment musicien et s'exprime en sa langue. Plusieurs compositeurs contemporains ont changé tout cela. Ils se sont mis à la remorque des romanciers et des critiques littéraires. Ils ont cherché l'effet, et peu à peu les procédés d'imitation puérile ont remplacé l'inspiration. Ces procédés bientôt connus, imités, sont reproduits partout et en toute occasion, fatiguant l'auditoire et l'obsédant. Ce genre, que nous avons vu naître, a même déjà vieilli, tandis que la muse de Mozart porte gaiement ses quatre-vingts ans. L'ouverture de la *Flûte enchantée* est une des compositions instrumentales les plus intéressantes de l'œuvre du maître et fait partie du répertoire classique de la Société des concerts du Conservatoire. Le trio des *Fées*, la chanson de l'*Oiseleur*, l'air chanté par la Reine de la Nuit, et le célèbre quintette *Hm hm hm*, forment le premier acte. Ces deux derniers morceaux offrent des effets bizarres bien appropriés au sujet. Dans l'air de la *Vision*, ce sont des sons saccadés, stridents, qui ne sortent pas d'ordinaire du gosier d'une mortelle; dans le quintette, c'est une imitation comique des sons inarticulés que peut produire un muet. Après l'entrée de l'oiseleur dans la volière, au second acte, on entend un duo dialogué délicieux dans le sentiment du *Voi che sapete* des *Nozze di Figaro*. Mme Carvalho et Troy ont chanté excellemment le motif : *Ton cœur m'attend! le mien t'appelle!* La scène dans laquelle la clochette magique fait fuir en cadence Monostatos et sa troupe est fort gaie, sans bouffonnerie exagérée. Le troisième acte s'ouvre par l'invocation chantée par le grand prêtre : *Isis, c'est l'heure où sur la terre....* On ne peut rien concevoir de plus majestueux, de plus hiératique que ces belles phrases, dites par une voix de basse profonde, auxquelles répondent en pianissimo quatre mesures du quatuor vocal, harmonieuses et suaves. Nous rappellerons, dans ce troisième acte, l'air de la Reine de la Nuit : *Oui, devant toi tu vois une rivale*, où se trouvent accumulés des tours de force et des traits aigus qui montent jusqu'au contre-*fa;* ce qui prouve, aussi bien que les airs de basse dans leur genre, que Mozart ne dédaignait pas d'écrire pour la virtuosité vocale lorsque les circonstances l'exigeaient. Il ne fallait rien moins que le soprano aigu d'Aloysia Weber, belle-sœur de Mozart, et celui de Mlle Nilsson pour interpréter cet air singulier. Le second air de basse : *La haine et la colère*, était resté dans la mémoire de tous ceux qui avaient entendu les *Mystères d'Isis*. C'est un morceau d'un grand style. Quant au chœur des prêtres d'Isis qui termine le troisième acte, nous ne craignons pas de dire, qu'à notre avis, il n'a rien été écrit au théâtre de plus religieux, de plus noble, de plus grand. Les couplets : *La vie est un voyage*, ont eu un succès populaire; mais on est encore surpris de l'intérêt nouveau qu'ils excitent lorsqu'on les entend accompagnés par le travail de l'orchestre le plus fin, le plus spirituel qu'on puisse imaginer; la clochette magique y joue aussi son rôle. Le dernier morceau de la partition est un duo bouffe entre Papagena et Papageno, que le public ne se lasse point de redemander. La partition de la *Flûte enchantée* manque sans doute d'unité; le sujet s'y opposait; mais, au point de vue purement musical, elle est la plus riche qui soit sortie de la plume de Mozart. Il semble que, se sentant arrivé au terme de sa carrière terrestre, il ait semé avec profusion toutes ses idées sans en réserver pour d'autres ouvrages, si tant est qu'il y ait jamais songé. L'interprétation de cet opéra a été excellente, et le soin avec lequel il a été monté fait le plus grand honneur à M. Carvalho.

Une belle édition de la partition, avec paroles françaises et conforme à la représentation du Théâtre-Lyrique, a été publiée chez Heugel, en 1865. Elle est ornée d'un portrait de Mozart.

Nous allons reproduire ici les couplets : *La vie est un voyage*, l'air du *Talisman*, l'*Invocation à Isis* et l'air de Sarastro.

LA VIE EST UN VOYAGE.

DEUXIÈME COUPLET.

A la ville, au village,
On n'est content de rien.
Pensons comme le sage
Qui dit que tout est bien! (*ter*)
Le bonheur n'est qu'imaginaire.
Chacun de nous a sa chimère;
Chantons, célébrons tour à tour
Bacchus, le plaisir et l'amour!
Oui, Bacchus! le plaisir! l'amour!
Et qu'ainsi le plaisir veille,
Veille en tous lieux, nuit et jour.
Amis! chantons l'amour! (*bis*)

AIR DU TALISMAN.

DEUXIÈME COUPLET.

Du véritable sage
Le cœur est doux et bon;
Il donne à qui l'outrage
Sa grâce et son pardon.
Notre âme pure
Accorde ici,
A toute injure,
Un prompt oubli } *ter.*
Accorde un prompt oubli!

FLÛTÉ, ÉE adj. (flu-té — rad. *flûte*). Doux et coulé comme le son d'une flûte, en parlant d'un son ou de la voix : *Des sons* FLÛTÉS. *Une voix* FLÛTÉE. *Le rossignol efface tous les autres oiseaux par ses sons moelleux et* FLÛTÉS. (Buff.)

FLÛTEAU s. m. (flu-to — rad. *flûte*). Autre nom du mirliton ou flûte à l'oignon.

— Métallurg. Petite masse de fer qui s'attache au ringard, quand on avale la loupe.

— Bot. Nom vulgaire de l'alisme.

— **Encycl.** Le genre *flûteau*, dont le nom scientifique est *alisma*, renferme des plantes herbacées, à feuilles alternes, pétiolées, engaînantes à la base. Les fleurs, groupées en verticilles, ont un périanthe à six divisions alternant sur deux rangs, les intérieures pétaloïdes; six étamines, opposées deux à deux à ces dernières. Le fruit se compose de nombreux carpelles monospermes. Les *flûteaux* sont des plantes aquatiques, émergées ou submergées. L'espèce la plus remarquable est le *flûteau plantain*, vulgairement nommé *plantain d'eau*. Cette espèce, commune dans nos mares, est regardée comme nuisible aux bestiaux; les chèvres seules la mangent sans danger. On a préconisé la poudre de sa racine comme un excellent spécifique contre la rage; mais on manque d'observations précises à ce sujet. Ces plantes passent pour vénéneuses ou au moins suspectes.

FLÛTER v. n. ou intr. (flu-té — rad. *flûte*). Jouer de la flûte.

— v. a. ou tr. Administr. Sonder avec la flûte : FLÛTER *une tine de beurre.*

FLÛTET s. m. (flu-tè — dimin. de *flûte*). Mus. Galoubet de tambourin.

FLÛTEUR, EUSE s. (flu-teur, eu-ze — rad. *flûter*). Personne qui joue de la flûte : *La turbulence démocratique des girondins n'avait jamais besoin d'être tempérée par les cadences harmonieuses du* FLÛTEUR *de Gracchus.* (Ch. Nod.)

— s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de rainette.

FLÛTISTE s. m. (flu-ti-ste — rad. *flûter*). Mus. Musicien qui joue de la flûte : *Un* FLÛTISTE *distingué.*

FLUVIAL, ALE adj. (flu-vi-al, a-le — lat. *fluvialis;* de *fluvius*, fleuve). Qui provient des rivières : *Les fontaines proviennent des eaux* FLUVIALES *infiltrées et rassemblées sur la glaise.* (Buff.) Qui a lieu sur les rivières : *Pêche* FLUVIALE. *La vapeur a donné ses ailes à la navigation* FLUVIALE. (St-Marc Gir.)

— s. m. Bot. Syn. de NAÏADE, genre de plantes aquatiques.

— s. f. pl. Syn. de NAÏADES ou NAÏADÉES, famille de plantes aquatiques.

FLUVIATILE adj. (flu-via-ti-le — du lat. *fluvius*, fleuve). Hist. nat. Qui vit ou croît dans les eaux courantes : *Coquilles* FLUVIATILES. *Plantes* FLUVIATILES. *Les plantes* FLUVIATILES *ont des fleurs, et les plantes marines n'en ont point.* (B. de St-P.)

FLUVICOLE adj. (flu-vi-ko-le — du lat. *fluvius*, fleuve; *colere*, habiter). Ornith. Qui habite les fleuves ou leurs rives.

— s. m. Syn. de PLATYRHYNQUE.

FLUVICOLINÉ, ÉE adj. (flu-vi-ko-li-né — rad. *fluvicole*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fluvicoles.

— s. f. pl. Tribu de passereaux de la famille des gobe-mouches, ayant pour type le genre fluvicole.

FLUVIO-MARIN, INE adj. (flu-vi-o-ma-rain, i-ne — du lat. *fluvius*, fleuve, et de *marin*). Géol. Qui est produit par les dépôts des eaux douces et des eaux de mer.

FLUVIOMÈTRE s. m. (flu-vi-o-mè-tre — du lat. *fluvius*, fleuve, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer les crues des fleuves.

FLUVIOMÉTRIQUE adj. (flu-vi-o-mé-tri-ke — rad. *fluviomètre*). Qui sert à mesurer les crues des fleuves : *Echelle* FLUVIOMÉTRIQUE.

FLUX s. m. (flukss — lat. *fluxus;* de *fluere*, couler, qui se rapporte à la racine sanscrite *plu*, même sens. V. FLEUVE). Mouvement réglé de la mer qui s'avance vers le rivage : *Le* FLUX *de la mer s'élève tout au plus à huit pieds sur nos côtes.* (Volt.) *Le mouvement de* FLUX *et de reflux s'exerce avec plus de force sous l'équateur que dans les autres climats.* (Buff.) *L'Océan a le* FLUX *et le reflux deux fois en vingt-quatre heures; il monte et il descend.* (E. Bersot.)

— Grande affluence; grand mouvement en avant; grande abondance : *Un* FLUX *de paroles. Il y eut au pied de l'autel de la Patrie un mouvement de confusion produit par le* FLUX *et le reflux de la foule.* (Lamart.) *Le* FLUX *oriental qui avait envahi l'Occident nécessitait, par un de ces équilibres auxquels sont soumis l'Océan et l'humanité, un reflux Occidental sur l'orient.* (Th. Gaut.)

— Fig. Vicissitude, alternative : *Le* FLUX *et le reflux des passions humaines.*

La faveur populaire est un *flux* et reflux.
DUFRESNY.

— Méd. Evacuation accidentelle, soit par sa nature, soit par son mode ou ses circonstances : FLUX *de ventre.* FLUX *cœliaque.* FLUX *hépatique.* FLUX *hémorroïdal.*

— Chim. Substance employée pour faciliter la fusion d'une autre substance moins fusible. Tel est le borax pour la fusion des métaux.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes. ‖ Au jeu de l'hombre, Etat du joueur qui n'a que des triomphes et ne peut lâcher : *Je suis à* FLUX.

— **Antonyme.** Reflux, ebbe ou èbe, jusant.

— **Encycl.** Météorol. V. MARÉES.

— Chim. V. FONDANT.

FLUXIO-DIFFÉRENTIELLE adj. f. (flu-ksi-o-di-fé-ran-si-è-le — de *fluxion*, et de *différentiel*). Géom. Se dit d'une méthode par laquelle une même quantité est, dans certains cas, considérée comme une fluxion et comme une différentielle : *Méthode* FLUXIO-DIFFÉRENTIELLE.

FLUXION s. f. (flu-ksi-on — lat. *fluxio;* de *fluere*, fluer, couler, qui se rapporte à la racine sanscrite *plu*, même sens). Pathol. Congestion, afflux de liquide dans quelque partie du corps, avec gonflement extérieur : *Une* FLUXION *à la joue.* ‖ *Fluxion de poitrine*, Inflammation du poumon, avec sécrétion de mucosités qui ne s'expectorent qu'avec peine et souvent avec du sang. Les médecins abandonnent cette expression trop vague, trop générale : *La respiration de certaines poussières donne de terribles* FLUXIONS DE POITRINE. (Raspail.)

— Art vétér. *Fluxion périodique des yeux*, Maladie des yeux propre aux solipèdes.

— Mathém. *Méthode des fluxions*, Méthode de calcul dans laquelle on considère toute grandeur finie comme engendrée par un mouvement ou flux continuel. Cette méthode, due à Newton, est la même, en réalité, que la méthode des différences, imaginée par Leibnitz.

— **Encycl.** Pathol. *Fluxion de poitrine.* Sous cette dénomination générale, on pourrait désigner tout mouvement fluxionnaire porté sur les organes contenus dans la cage thoracique ou sur les parties constituant ses parois; ainsi la bronchite, la pneumonie, la pleurésie et la pleuro-pneumonie seraient comprises sous cette dénomination. Cependant, cette expression est plus particulièrement réservée pour la pneumonie. Elle désigne alors l'inflammation du tissu pulmonaire parenchymateux. Cette affection, l'une des plus importantes du cadre nosologique, peut revêtir différentes formes, dont les plus communes sont la forme catarrhale, la forme bilieuse et la forme inflammatoire. Les anatomo-pathologistes ont admis trois degrés dans l'inflammation pulmonaire; on les désigne sous les noms d'*engouement*, d'*hépatisation rouge* et d'*hépatisation grise*. Ces dénominations viennent de la comparaison qu'on a établie entre la texture du poumon enflammé et la texture du foie. La pneumonie se développe à toute les époques de la vie; mais elle présente quelques variétés, selon qu'on l'observe chez les enfants, les adultes ou les vieillards. Grisolle, dans un traité particulier, a parfaitement décrit les caractères propres à la pneumonies des différents âges.

— *Causes.* Cette affection a des causes prédisposantes et occasionnelles. Parmi les premières, il faut admettre l'âge. La *fluxion* de poitrine est plus désastreuse aux deux extrêmes de la vie, mais elle exerce surtout ses ravages chez les vieillards. Cependant son maximum de fréquence se rencontre chez l'adulte, dans la période de vingt à trente ans. Elle frappe l'homme beaucoup plus souvent que la femme; mais cette différence tient plutôt aux conditions hygiéniques qu'au sexe. Les femmes, par leurs occupations, sont moins exposées à l'influence des causes qui produisent le plus souvent la pneumonie. Celle-ci est, par la même raison, beaucoup plus commune dans la classe ouvrière que dans la classe riche. Les difformités du thorax semblent agir avec moins d'influence sur la production de la pneumonie que la faiblesse des tempéraments et de la constitution. Elle se développe également dans tous les climats, mais elle est d'autant plus fréquente qu'on se rapproche de l'équateur. Presque toujours sporadique, elle règne quelquefois épidémiquement.

Les causes occasionnelles sont peu nombreuses. La plus ordinaire est celle qui agit avec le plus d'activité : c'est un refroidissement subit du corps, lorsque celui-ci se trouve à une température élevée par suite d'une longue course ou de pénibles travaux. La pneumonie peut encore être consécutive à une plaie du poumon; elle est alors en rapport d'intensité et de gravité avec l'étendue de la plaie; « mais généralement, dit Vidal de Cassis, elle n'est pas grave, et il est rare qu'à la suite d'une plaie du thorax on meure par l'inflammation du poumon. Les individus qui ont été une fois atteints de cette maladie y sont plus exposés que les autres, et, si un seul poumon a été envahi, c'est celui-là qui est le plus exposé à l'être encore. » D'après Grisolle, dans la grande majorité des cas, la *fluxion* de poitrine survient sans le concours d'aucune cause excitante appréciable, c'est-à-dire que la maladie, selon toute apparence, est alors spontanée. Assez souvent elle est consécutive à d'autres affections aiguës ou chroniques, telles que la variole, le croup, la coqueluche, la fièvre typhoïde, la phthisie, les affections organiques du cœur. Enfin, Piorry a constaté que la position prolongée sur le dos finit par produire, dans les parties déclives du poumon, un engouement sanguin, cause de la plupart des pneumonies consécutives.

— *Symptômes.* La pneumonie débute le plus souvent d'une manière brusque. A peine une fois sur quatre on observe quelques signes précurseurs, tels que courbature, inappétence, sensibilité plus grande aux variations atmosphériques, frissons, léger mouvement fébrile. Tous ces symptômes locaux manquent plus souvent chez le vieillard que chez l'adulte. On ne peut les constater chez les enfants à la mamelle; mais on remarque de l'agitation, de la fièvre et une grande accélération des mouvements respiratoires. Les symptômes précurseurs, quand ils existent, varient suivant que la maladie doit revêtir la forme catarrhale, bilieuse ou inflammatoire. Une fois déclarée, la pneumonie présente à considérer des symptômes généraux et des symptômes locaux. Parmi les premiers, outre un frisson initial, il faut noter une douleur du côté, souvent très-intense, qui se déclare presque toujours dans les douze premières heures. Son siége habituel est au niveau ou au voisinage du mamelon. Elle est vive, poignante, tantôt limitée, tantôt s'irradiant au loin. Il semble, dit Galien, que la partie affectée soit fortement tendue et pi-

quée. Les malades en sont gravement affectés. Elle est exaspérée par la toux, la pression, la respiration et les moindres mouvements du corps. Cette douleur manque le plus souvent chez les enfants et les vieillards; elle est moins le résultat de la pneumonie que d'une pleurésie concomitante. Un deuxième symptôme très-apparent est la dyspnée. Celle-ci n'est point proportionnée à la lésion des poumons. On voit des malades qui respirent très-difficilement et qui n'ont qu'un lobe pulmonaire hépatisé, tandis qu'on en trouve d'autres dont la respiration est peu altérée, quoique l'inflammation occupe tout un poumon et quelquefois même les deux. La dyspnée tient alors à la douleur de côté, qu'augmentent les mouvements respiratoires, et ceux-ci sont rendus moins amples et plus fréquents par la crainte des souffrances qu'éprouve le malade. Quelquefois elle se lie à un spasme ou à une idiosyncrasie particulière à chaque individu. « Au reste, dit Andral, la dyspnée de la pneumonie offre plusieurs degrés, et elle est parfois si peu considérable que les malades eux-mêmes n'en ont pas conscience. La toux est à peu près constante dans la *fluxion* de poitrine. Huit fois sur neuf elle survient dans les douze premières heures de la maladie, et sa fréquence est d'ordinaire en rapport avec l'étendue de la *fluxion*. D'abord sèche, elle devient peu à peu humide, grasse, et provoque l'expulsion de matières particulières qui, jusqu'à Laënnec, ont été le seul signe de la pneumonie. Il existe parfois une petite toux, arrivant par secousses isolées, souvent très-rapprochées, sans expectoration et constituant une véritable toux nerveuse. » — « Le malade, dit Guinier, éprouve le besoin de tousser, croit amener un crachat et tousse ainsi par petites secousses des heures et des nuits entières pour rendre à peine quelques difficiles crachats. Cette toux s'observe surtout dans les exacerbations de la forme rémittente et constitue alors un signe important pour le diagnostic de la complication. »

» Nous avons vu plusieurs fois, ajoute le même auteur, cette petite toux sans expectoration devenir un signal de mort et commencer souvent de fort loin la dernière scène de l'agonie. D'autres fois, au contraire, dans les derniers jours de la vie, l'expectoration et la toux se suppriment, et le malade meurt. » L'expectoration est, sans contredit, le caractère le plus important de la *fluxion* de poitrine. « Les crachats, dit Grisolle, sont pour la plupart visqueux, adhérant intimement au fond du vase, transparents, mêlés à de petites bulles d'air, homogènes et offrant une coloration rouge, comme la brique pilée ou la rouille; ou bien ils sont jaunes comme le safran, comme l'écorce de citron ou d'orange, comme le sucre d'orge ou la marmelade d'abricots; plus rarement il sont verdâtres, depuis le vert tendre jusqu'au vert porracé; plus rarement encore la matière expectorée est liquide, séreuse, d'un rouge obscur recouvert d'une écume blanchâtre, semblable au jus de réglisse ou de pruneaux. Enfin, il est des crachats également séreux, mais d'une couleur jaunâtre, coulants, souvent aérés, ayant une certaine viscosité et ressemblant à une solution concentrée de gomme arabique. Ces différentes colorations sont produites par le sang, et leur diversité résulte de la proportion différente de ce liquide et de sa combinaison plus ou moins intime avec le mucus. Ces crachats caractéristiques se montrent ordinairement dans les deux premiers jours de la maladie. »

L'expectoration est plus ou moins abondante selon l'âge, le tempérament et l'intensité de la maladie. Quelquefois elle se supprime tout à coup; c'est toujours un funeste présage, si cette suppression coïncide avec une gravité progressive des autres symptômes; aussi doit-on faire tous ses efforts pour conserver l'expectoration lorsqu'elle existe et pour la rappeler lorsqu'elle s'est arrêtée. Deux causes peuvent amener la suppression de l'expectoration. La première, c'est que, la sécrétion de la matière des crachats continuant à se faire, le malade ne peut l'expulser, soit à cause de sa faiblesse, soit à cause de la viscosité du produit sécrété. Les crachats s'accumulent alors dans les bronches, dans la trachée, et le malade meurt par asphyxie. La seconde cause, c'est la suppression de la sécrétion elle-même, qui s'opère d'une manière plus ou moins brusque. « On peut alors comparer, dit Andral, l'état de la muqueuse bronchique à celui d'un ulcère dont la susface, après avoir été le siége d'une suppuration abondante, se dessèche tout à coup. Ce dernier cas est le plus grave, mais l'un et l'autre réclament de prompts secours. Il suffit quelquefois d'une imprudence, d'un écart de régime, d'un léger refroidissement quand le malade est en transpiration pour amener ces funestes accidents. Chez les vieillards, les crachats, ordinairement plus abondants, sont moins visqueux, moins homogènes et moins sanguinolents. » D'après Valleix et Vernois, les enfants nouveau-nés, atteints de pneumonie, présentent sur les lèvres une écume blanchâtre, légèrement sanguinolente, visqueuse et épaisse; d'après Grisolle, jusqu'à dix ou quatorze ans, les enfants n'ont point d'expectoration, et, s'ils expectorent, les crachats n'offrent qu'exceptionnellement les caractères de la *fluxion* de poitrine; ils sont visqueux, striés de sang; mais presque jamais ils n'ont une teinte de rouille.

Le délire est un phénomène très-commun dans la pneumonie. Trousseau et Pidoux en admettent plusieurs sortes; tels sont : 1° le délire qui dépend de l'intensité de la fièvre péripneumonique et qui prouve seulement que le cerveau partage l'excitation fébrile de tous les appareils; c'est un délire sympathique; 2° le délire lié à la suppuration du parenchyme pulmonaire et probablement le même que tous les délires produits par l'infection purulente; il est presque toujours funeste; 3° le délire résultant plutôt de la malignité de la cause que de l'inflammation pulmonaire elle-même, comme dans les pneumonies produites par un empoisonnement; 4° un subdélirium nerveux, se rattachant à un état ataxique et sans harmonie avec les différents symptômes et les altérations du poumon. Les malades ne paraissent par gravement atteints; la respiration est peu gênée, la fièvre n'a rien d'excessif, mais la force vitale diminue, s'affaisse, et la mort arrive lentement : *Pulsus bonus, urina bona, et æger moritur* (Hipp.); 5° une espèce de délire maniaque, furieux, dans lequel le cerveau est dans un violent état d'excitation. Les malades déraisonnent, s'agitent, se blessent eux-mêmes en se frappant, veulent se lever et succombent bientôt dans cet état qu'on appelle vulgairement un transport au cerveau. Ils se tiennent souvent couchés sur le côté malade; mais ce n'est pas une règle générale comme l'ont prétendu quelques auteurs. Les pommettes se couvrent souvent d'une rougeur remarquable, et c'est ordinairement la joue correspondant au côté affecté qui est le plus colorée. Cependant il n'en est pas toujours ainsi; on voit parfois tout le contraire. Dans les cas où la dyspnée se trouve portée à un très-haut degré, la face revêt une teinte violacée caractéristique, et, dans d'autres cas, elle présente un aspect tout particulier, qu'Andral a comparé à la teinte cancéreuse. « Mais cette dernière, dit Guinier (de Montpellier), est plus blanche; son blanc est plus transparent et comme jaunâtre. La pâleur de la troisième période de la pneumonie est moins blanche, plus sale, comme parsemée de petites taches de rousseur, rappelant un visage couvert de poussière, malpropre, et contrastant, par l'état de contraction des traits, qui simule un amaigrissement rapide, avec l'état de relâchement, accompagné de bouffissure, qui s'observe dans le facies cancéreux. »

La percussion peut fournir des signes très-importants dans la *fluxion* de poitrine; mais, pour en retirer tous les avantages qu'elle peut fournir, il faut que la phlegmasie occupe la périphirie du poumon et qu'elle présente une certaine étendue. Dans ce cas, on percute alternativement les deux côtés du thorax; on compare la différence du son rendu par les parties correspondantes, et, si un seul poumon est affecté, on trouve immédiatement le siége de la lésion. Il est très-rare que les deux poumons se rencontrent lésés au même niveau et au même degré. Dès le premier degré de la maladie, c'est-à-dire dès qu'un poumon commence à devenir moins perméable à l'air, le son du thorax, à ce niveau, est plus obscur et l'élasticité moins grande. A mesure que l'altération anatomique fait des progrès, la sonorité diminue; elle disparaît complétement lorsque l'affection est passée au deuxième ou au troisième degré, c'est-à-dire quand l'hépatisation est complète. Le son est alors entièrement mat. Il est important de faire observer qu'après avoir disparu pendant un ou deux jours, la sonorité peut reparaître lorsque la pneumonie rétrograde et passe d'un degré plus avancé à un degré moins avancé. C'est une marque incontestable d'amélioration. Dans les pneumonies centrales et lobulaires, la percussion ne donne à peu près aucun renseignement. « La percussion, dit Grisolle, fournit les mêmes résultats chez les adultes que chez les vieillards et les enfants; cependant, chez ces derniers, et même chez quelques vieillards très-amaigris, la poitrine est tellement sonore à l'état normal, que souvent, au niveau d'une hépatisation complète et assez étendue, on trouve encore une certaine résonnance; aussi, à cet âge, il ne faut pas s'attendre à trouver une matité et un défaut d'élasticité absolus, mais relatifs. »

L'auscultation fournit des symptômes beaucoup plus précieux que la percussion. Si l'on applique l'oreille sur le thorax d'un malade atteint de pneumonie depuis quelques heures seulement, le premier phénomène que l'on constate d'ordinaire est un affaiblissement du murmure respiratoire, et, bientôt après, un bruit particulier, analogue à celui que produit une mèche de cheveux que l'on froisse dans le pavillon de l'oreille, ou bien encore à la décrépitation que fait entendre un sel projeté sur des charbons ardents; c'est de cette dernière comparaison qu'on a tiré la dénomination de *râle crépitant* par laquelle on le désigne. Le râle crépitant, composé de petites bulles sèches, égales, plus ou moins nombreuses, se produit ordinairement par bouffées à la fin de l'inspiration. Il donne à l'oreille la sensation d'une multitude de crépitations très-fines, s'effectuant presque en même temps ou dans un très-court espace de temps. Ce râle n'est pas toujours perçu facilement quoiqu'il existe; on a quelquefois besoin de faire faire au malade une forte inspiration. Andral, Chomel et Cruveilhier pensent, contrairement à l'opinion de Laënnec, que le râle crépitant n'appartient pas exclusivement à la pneumonie, et qu'on le constate dans toute *fluxion* pulmonaire aiguë. Cependant lorsqu'on le rencontre en même temps que les autres symptômes, on peut affirmer qu'il existe un engouement du poumon. S'il est dominé par le bruit respiratoire, on peut dire que l'affection est encore légère; mais s'il domine le murmure vésiculaire, il y a tout lieu de croire que la lésion anatomique augmente et que le poumon tend à passer à l'hépatisation. Quand le râle crépitant vient à disparaître pour faire place au bruit respiratoire normal, c'est que la phlegmasie se résout et que l'organe reprend son état naturel; s'il est remplacé par un autre bruit anomal, l'inflammation augmente; enfin, s'il se déplace, c'est que la phlegmasie gagne en étendue. Chez les enfants et les vieillards, le râle crépitant est souvent remplacé par le râle sous-crépitant, que l'on observe dans la bronchite capillaire. Quelquefois on ne peut entendre la crépitation que pendant les fortes inspirations ou les efforts de toux. « Lorsque l'inflammation est passée de l'engouement à l'hépatisation, dit Grisolle, l'auscultation révèle l'existence de cette nouvelle altération, en faisant entendre, au niveau des parties malades, au lieu du râle crépitant, un bruit rude, sourd, métallique, semblable à celui qu'on produirait en soufflant dans un tube de bois ou d'airain. Ce phénomène a reçu le nom de *souffle tubaire* ou de *respiration bronchique*. Il est produit par le retentissement de l'air dans les grosses divisions bronchiques, lorsque les ramifications plus petites, ainsi que les vésicules, sont devenues imperméables. Le souffle tubaire commence presque toujours à être perçu pendant l'expiration, et ce n'est que lorsque l'hépatisation est plus complète que le phénomène existe, devient prédominant, et souvent même ne se remarque que pendant l'inspiration. A mesure aussi que l'imperméabilité du poumon arrive à être plus parfaite, la crépitation devient plus rare; puis elle cesse tout à fait, tandis que le souffle tubaire prend un timbre de plus en plus rude. » Arrivée à ce point de développement, la lésion pulmonaire peut s'améliorer ou s'aggraver encore, en passant à l'état de suppuration diffuse. Dans le premier cas, le souffle tubaire disparaît et est remplacé par la crépitation primitivement entendue. C'est ce qu'on appelle le *râle crépitant de retour*. A celui-ci viennent bientôt se joindre de grosses bulles humides pour constituer une autre espèce de râle, le *râle sous-crépitant*, et bientôt le *râle muqueux*. Enfin, ce dernier ne tarde pas à être remplacé par le murmure vésiculaire ordinaire, et le poumon reprend son état normal. Si la maladie s'aggrave, le souffle tubaire persiste et se mêle à un râle muqueux à grosses bulles, produit par le passage de l'air à travers la matière purulente qui tend à s'évacuer par les grosses bronches. Lorsqu'un poumon tout entier, ou une partie seulement d'un poumon, se trouve hépatisé, le poumon resté sain, ou la partie saine du poumon malade, fait entendre un bruit respiratoire exagéré, beaucoup plus fort que le bruit normal. On a donné à ce phénomène le nom de *respiration supplémentaire* ou *puérile*. Il semble que la partie saine reçoive une plus grande quantité d'air pour suppléer à la respiration qui n'a pas lieu dans la partie malade. Ce phénomène est très-important dans le diagnostic des pneumonies lobulaires centrales. Pendant que l'on observe tous ces bruits anomaux dans l'intérieur des poumons, la voix présente, dans son retentissement à travers les parois thoraciques, des altérations importantes. « Lorsque, le poumon n'étant encore qu'engoué, on applique l'oreille au niveau des parties malades, on trouve, dit Grisolle, que, dans la moitié des cas environ, le retentissement naturel de la voix est augmenté, mais sans aucun caractère particulier. Si le poumon est hépatisé, la voix résonne fortement; cette résonnance est *diffuse*, *non articulée;* son timbre est *sourd*, *bruyant* ou *métallique :* on dit alors qu'il y a de la *bronchophonie*. »

Le pouls, dans les *fluxions* de poitrine, ne présente aucun caractère important, au point de vue de l'altération anatomique. Dès le début, il est tantôt ample, tendu, résistant, vif et fréquent; tantôt petit, profond, dépressible et fréquent. Chez les enfants, le nombre des pulsations peut s'élever de 120 à 180 par minute; il est moins fréquent chez l'adulte et le vieillard; mais, chez ce dernier, il est remarquable par ses irrégularités. Le sang, tiré par les saignées du bras, présente souvent un caillot dense et couenneux. La fièvre, constante dans la pneumonie, varie suivant l'intensité de l'affection et l'âge des malades. Elle est, en général, d'autant plus grande que les sujets sont moins âgés. Le tube digestif présente à peu près les mêmes troubles que dans les autres pyrexies : soif, inappétence, enduit blanchâtre sur la langue, diarrhée, surtout chez les enfants; fuliginosités sur les dents et les gencives, principalement chez les vieillards. La céphalalgie frontale se montre dès le début, s'aggrave dans les trois premiers jours et disparaît à peu près complétement vers le septième.

— *Marche et terminaison*. Dès que l'inflammation s'est déclarée en un point quelconque du poumon, elle gagne peu à peu en étendue et envahit souvent tout le poumon. Quelquefois les deux poumons sont atteints, et on dit alors que la pneumonie est *double*. D'autres fois, la phlegmasie se borne à un seul lobe : c'est la pneumonie *lobulaire*. On est averti des progrès de l'inflammation par une diminution du murmure respiratoire et de l'élasticité des parois dans les parties voisines des points enflammés. Si l'inflammation envahit primitivement le centre du poumon, les signes stéthoscopiques sont nuls, la respiration s'effectuant toujours à la périphérie, entre le siége de la phlegmasie et la paroi auscultée. Dans les cas de pneumonie double, presque jamais les deux poumons ne sont simultanément envahis; d'après Grisolle, c'est du quatrième au treizième jour que le deuxième poumon est envahi. « Il est fort remarquable, ajoute le même auteur, que cette seconde pneumonie débute presque toujours d'une manière obscure, latente, c'est-à-dire sans frisson, sans douleur, sans modification des crachats et de la toux. Il n'y a que la percussion et l'auscultation qui puissent faire saisir le moment où le poumon resté sain commence lui-même à être envahi. » Rarement la pneumonie se borne au premier degré d'inflammation; vingt-neuf fois sur trente il survient une hépatisation plus ou moins complète, et cela en un très-court espace de temps. Arrivée au deuxième degré, la maladie peut s'arrêter dans sa marche, et tous les symptômes commencent alors à diminuer; dans le cas contraire, ils s'aggravent et les malades ne tardent pas à succomber.

La pneumonie peut se terminer de quatre manières différentes : par résolution, par suppuration, par gangrène, par son passage à l'état chronique. Lorsqu'elle se termine par résolution, le premier phénomène que l'on constate est une diminution dans l'appareil fébrile, et, presque simultanément, une grande amélioration dans les symptômes stéthoscopiques. Ainsi, dans le premier degré, la crépitation disparaît rapidement et fait place au murmure respiratoire un peu moins intense qu'à l'état normal. Dans le deuxième degré, le souffle tubaire devient moins rude et moins aride; les symptômes généraux tombent peu à peu, et bientôt reparaît le râle crépitant de retour, auquel ne tarde pas à succéder le bruit presque normal de la respiration. Le travail de résolution, quand le poumon a été hépatisé, s'opère, en général, assez lentement; il faut quelquefois des mois entiers pour que tout rentre dans l'ordre naturel. La résolution commence, tantôt par les points envahis les derniers, tantôt par toute l'étendue des parties malades ou primitivement affectées. En même temps, on voit paraître un trouble dans l'urine, une éruption herpétique sur les lèvres ou des sueurs abondantes, rarement des selles ou des hémorragies. Lorsque la pneumonie se termine par suppuration, c'est la terminaison ordinaire du troisieme degré; on peut dire qu'elle est à peu près toujours mortelle. Le pus se réunit en un seul ou en plusieurs foyers, et, la plupart du temps, les malades succombent avant qu'on ait pu constater la présence des abcès. Quelquefois, ceux-ci s'ouvrent un passage à travers le tissu pulmonaire, arrivent jusque dans les bronches et sont rejetés par l'expectoration. Les crachats sont alors sanieux, jaunâtres, purulents, fétides; ils s'échappent parfois à flots et comme par vomissements. « Dans ces cas, dit Grisolle, l'auscultation de la poitrine fait constater tous les signes caractéristiques d'une excavation pulmonaire qui communique avec les bronches, c'est-à-dire le gargouillement, la respiration caverneuse et la pectoriloquie. Les foyers purulents peuvent encore s'ouvrir à travers les plèvres et donner lieu à une pleurésie subaiguë, ou bien encore se faire jour au dehors à travers les parois thoraciques. Ces cas sont toujours mortels. La gangrène, terminaison très-rare de l'inflammation du tissu pulmonaire, s'annonce par une expectoration infecte, brune ou noirâtre. L'haleine des malades, d'une odeur caractéristique, est tellement désagréable et tellement forte, qu'en quelques heures on ne peut plus respirer dans l'appartement où ils sont couchés. La mort est alors inévitable. Il est très-rare de voir passer la pneumonie à l'état chronique; cependant, MM. Mocquet, Monneret, Hardy et Béhier en ont observé plusieurs cas, dans lesquels l'auscultation faisait entendre un bruit de souffle très-bruyant et analogue au souffle caverneux et amphorique. La bronchophonie accompagne toujours l'hépatisation du poumon. A la percussion, on trouve une matité complète. Les malades peuvent guérir quelquefois à force de temps; mais ils succombent le plus souvent avec les symptômes de la fièvre hectique. Quelle que soit la terminaison de la pneumonie, si elle ne passe pas à l'état chronique, sa durée n'est guère que de huit à vingt jours.

— *Anatomie pathologique*. Si l'on ouvre le cadavre d'un individu mort d'une *fluxion* de poitrine et qu'on examine les poumons, on constate différentes lésions, selon l'intensité de la maladie. Dans le premier degré ou engouement, le poumon n'a pas diminué de volume; il remplit toute la cavité thoracique et présente un aspect violacé ou lie de vin. Si on le presse entre les mains, il crépite

moins qu'à l'état normal et offre moins d'élasticité. Plongé dans l'eau, il surnage encore et se laisse facilement pénétrer par le doigt. Si on le divise avec le scalpel, il s'échappe un liquide séreux, rougeâtre, trouble, spumeux; les surfaces incisées présentent une couleur rouge violet livide. Cet état peut être quelquefois confondu avec l'état cadavérique. (Grisolle.) Dans le deuxième degré, le poumon a considérablement augmenté de volume et porte l'impression des côtes sur les parties enflammées. Il n'est plus perméable à l'air, ne peut pas être insufflé, et, si on le plonge dans l'eau, il gagne le fond du vase; son tissu a augmenté de densité et ne crépite plus. Il présente un aspect rouge foncé, et lorsqu'on l'incise, il s'écoule un liquide rougeâtre, non aéré. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la couleur inégale et nuancée des surfaces incisées. Elles offrent l'aspect d'un marbre rouge pâle, tacheté de noir. Ces taches résultent de l'incision des vésicules bronchiques solidifiées, représentant des granulations rondes, un peu aplaties. La solidification des vésicules vient de l'épaississement de leur paroi et de l'obstruction de leur cavité. La disposition granulée des poumons est beaucoup plus évidente quand on les déchire au lieu de les inciser. La couleur, la texture et la densité du poumon, dans le deuxième degré de la pneumonie, ont fait comparer son tissu à celui du foie; c'est pourquoi on désigne cet état de lésion sous le nom d'*hépatisation* ou d'*endurcissement rouge*. Andral a proposé le mot de *ramollissement rouge*, parce que le tissu est plus friable. Dans le troisième degré, le poumon a conservé le volume, l'état granulé, la dureté et l'imperméabilité du second degré; mais la couleur devient grise ou jaune-paille, et le parenchyme s'infiltre d'un liquide opaque, ayant la plus grande analogie avec le pus; d'où les noms d'*hépatisation grise*, *ramollissement gris*, *infiltration purulente*. Le pus est tantôt disséminé dans toutes les parties enflammées, tantôt réuni en foyers, et ceux-ci se trouvent ordinairement sous la plèvre. La cavité des foyers peut varier entre quelques millimètres de diamètre et $0^m,15$ ou $0^m,18$ de hauteur sur $0^m,06$ de largeur. (Grisolle.) Il est excessivement rare, à l'examen d'un poumon de pneumonique, de ne trouver de lésions qu'au premier, au second ou au troisième degré. Le plus souvent, les trois degrés d'inflammation sont réunis sur les différentes parties d'un même poumon. Il est même facile, jusqu'à un certain point, de les découvrir par l'auscultation pendant la vie. Dans la pneumonie chronique, le poumon diminue de volume; sa couleur est noirâtre ou d'un gris cendré, sa densité considérablement augmentée. La texture, granulée dans le principe, disparaît quand la pneumonie est ancienne. On trouve assez souvent des points ramollis, ulcérés et gangrenés.

— *Complications*. La *fluxion* de poitrine peut se compliquer de différentes maladies, dont la plus fréquente est la pleurésie. La bronchite l'accompagne aussi très-souvent. Dans ce cas, on distingue, à l'auscultation, des râles sibilants et ronflants, une expectoration muqueuse mêlée aux crachats caractéristiques. Bouillaud a signalé la formation de caillots fibrineux dans les cavités du cœur et de l'aorte. L'endocardite et la péricardite sont encore assez fréquentes. Enfin, on rencontre souvent l'ictère, surtout dans les pneumonies droites, sans qu'on puisse se rendre compte de la lésion qui lui a donné naissance.

— *Variétés*. Outre les formes bilieuse, catarrhale et inflammatoire, que l'on rencontre plus souvent dans le Midi, on trouve encore des pneumonies, surtout dans le Nord, affectant la forme *typhoïde*, *ataxique* ou *maligne*, caractérisée par tous les symptômes généraux des fièvres typhoïdes, sans qu'il existe dans l'intestin la moindre lésion propre à ces sortes de fièvres. On admet encore l'existence d'une pneumonie *intermittente* ou *rémittente*, subordonnée à l'état fébrile qui l'accompagne. Elle est caractérisée par des accès ayant ordinairement le type quotidien ou tierce. Chez les enfants, on trouve souvent une pneumonie *lobulaire* ou *mamelonnée*, consécutive à une bronchite, et quelquefois complétement masquée par celle-ci. Les anciens désignaient, sous le nom de pneumonie *latente*, celle qui ne se révélait ni par la douleur de côté, ni par les crachats; mais aujourd'hui, pour qu'une pneumonie pût être dite latente, il faudrait que la percussion et l'auscultation ne donnassent aucun symptôme; ces cas sont presque impossibles. Enfin, on appelle pneumonie *consécutive*, *secondaire* ou *symptomatique*, celle qui survient consécutivement à une autre maladie, comme, par exemple, celle qui résulte de la blessure du poumon.

— *Traitement*. Il est impossible d'établir une médication spécifique contre la *fluxion* de poitrine, puisqu'elle diffère selon les âges, les tempéraments et les constitutions médicales. Cependant, il est certaines règles, pour ainsi dire générales, dont on doit toujours tenir compte dans le traitement de cette maladie. Quelques médecins ont proposé simplement l'expectation; mais c'est une mauvaise méthode que Grisolle a combattue avec raison dans sa monographie de la pneumonie. « Faire une saignée générale, dit-il, lorsque le pouls est fort; préférer la saignée locale lorsque la douleur de côté est vive; donner quelques laxatifs et soumettre les individus à la diète, me paraît encore la médication la plus utile à opposer à ces pneumonies, qui sont assez bénignes pour guérir seules. Ce traitement aura sur l'expectation l'avantage d'empêcher certaines pneumonies de devenir plus graves; il donnera un soulagement prompt et abrégera sensiblement la durée de la maladie. De toutes les médications de la pneumonie, ajoute le même auteur, ce sont les saignées qui ont compté et comptent encore le plus de partisans. Cependant, la saignée, loin d'être toujours utile, est nuisible dans quelques cas. » C'est lorsque les malades ont une constitution délabrée, qu'ils sont affaiblis par l'âge ou la misère, et que l'on craint que la maladie ne passe du deuxième au troisième degré. Toutes choses égales d'ailleurs, les saignées doivent être proportionnées, n'importe l'âge, aux forces du malade. La douleur de côté résiste rarement à une application de sangsues ou de ventouses scarifiées sur le point douloureux. Grisolle fixe à deux le nombre des sangsues chez les jeunes enfants, à dix ou douze chez les adultes et les vieillards. Bouillaud, dans sa clinique à l'hospice de la Charité, pratique la méthode des saignées *coup sur coup*, c'est-à-dire qu'il enlève tous les jours une grande quantité de sang à ses malades et prétend par là, non-seulement diminuer la mortalité, mais encore abréger la durée de la maladie. Cette méthode est loin d'avoir encore reçu la sanction des autres médecins. Lorsqu'on ne peut triompher de la pneumonie par la saignée, on a recours à l'émétique; mais on ne doit pas en retarder l'emploi jusqu'au moment où le malade se trouve dans un état d'épuisement complet. Ce serait s'exposer à n'en retirer aucun effet. Billiet et Barthez, dans les pneumonies des enfants, n'emploient que les sangsues et le tartre stibié, qui s'administre ordinairement dans une potion gommeuse de 120 grammes, à la dose de 10 centigrammes chez les nouveau-nés, de 15 à 20 chez les enfants au-dessus de trois ans, de 30 à 40 chez les adultes, et de 40 à 50 chez les vieillards. On peut même, dans certains cas, aller jusqu'à un gramme chez ces derniers. La potion est administrée par cuillerées d'heure en heure. Delioux et Broussonnet ont essayé de remplacer l'émétique par l'ipécacuana (2 ou 3 grammes dans 120 grammes d'eau), et paraissent avoir obtenu de bons résultats. Les médecins anglais emploient fréquemment le calomel uni à l'opium (calomel : 40 à 60 centigrammes, opium : 10 à 15 centigrammes par vingt-quatre heures); cette méthode produit souvent de bons résultats. A ces moyens internes, il faut toujours ajouter l'application d'un large vésicatoire sur le côté malade du thorax, quel que soit l'âge des sujets. Si la maladie s'accompagne de délire, on a recours au musc, soit seul, soit associé à l'opium. 50 ou 60 centigrammes de musc suffisent pour les très-jeunes enfants; pour les adultes et les vieillards, il en faut de 2 à 3 grammes en pilules ou en potion. On n'ajoute guère plus de 5 à 10 centigrammes d'opium. Hippocrate recommande l'emploi des bains tièdes : Chomel a suivi ce précepte et s'en est bien trouvé. Si la pneumonie éclate chez un individu adonné au vin, il faut être très-prudent dans les émissions sanguines, alors même que le malade serait fortement constitué. Il est même très-utile et souvent indispensable de ne point le priver de vin. On peut encore lui administrer une certaine quantité d'alcool. Cont e la pneumonie chronique, on conseille les cautères, les sétons; à l'intérieur, l'iodure de potassium, le bicarbonate de soude, le calomel, les eaux de Vichy.

Les principaux auteurs qui ont écrit sur la *fluxion* de poitrine sont : Chomel, dans le *Dictionnaire de médecine en* 30 *volumes*, article PNEUMONIE; Laënnec, *Traité d'auscultation médicale;* Legendre et Bailly, *De la pneumonie chez l'enfant;* Cruveilhier, *Anatomie pathologique*, livres XI, XXIX, XXXII; Lombard (de Genève), *Recherches sur la pneumonie* (*Archives de médecine*, 1851); Delaberge, *Recherches sur la pneumonie lobulaire* (*Journal hebdomadaire*, 1834); Valleix, *Clinique des maladies des nouveau-nés* (Paris, 1835, in-8°); Grisolle, *Traité pratique de la pneumonie* (Paris, 1864, in-8°, 2e édit.); Barthez et Billiet, *Traité des maladies des enfants* (2e édit., t. I, II et III); Durand-Fardel, *Traité des maladies des vieillards;* Lepelletier, *De l'emploi du tartre stibié dans le traitement de la pneumonie et du rhumatisme* (Paris, 1835, in-8°); Charcot, *De la pneumonie chronique*, thèse d'agrégation (Paris, 1860); Monneret, *Des symptômes fournis par l'étude des vibrations thoraciques*, dans le *Traité de pathologie générale* (t. III, p. 509 et suiv.).

— Art vétér. La *fluxion* de poitrine est très-fréquente chez nos animaux domestiques. Ceux qu'un excès d'aliments rend pléthoriques, comme les moutons ou les bœufs à l'engrais; ceux qui fatiguent beaucoup, comme les chevaux de troupe et de messageries, les bœufs de travail, les chiens de chasse; ceux enfin dont le thorax est mal conformé, sont les plus sujets à contracter des pneumonies. Ces affections sont rares chez les animaux sauvages et chez les animaux domestiques qui ne travaillent point, parce qu'ils sont beaucoup moins exposés aux changements de température, aux fatigues forcées, aux excès de tous genres. Les suppressions de la perspiration cutanée, les climats froids, certaines saisons de l'année, certaines contrées marécageuses, prédisposent aux pneumonies. C'est principalement au printemps, à la fin de l'automne et pendant l'hiver que ces phlegmasies sévissent, parce que les changements de température sont plus ordinaires et plus brusques à ces époques de l'année.

Quand ces prédispositions et ces conditions existent, les plus fréquentes de toutes les causes occasionnelles sont le refroidissement subit de la peau, le rafraîchissement de la membrane muqueuse gastrique par une certaine quantité d'eau très-froide, bue avidement; l'abaissement subit de la température par rapport aux animaux qui demeurent exposés à l'air libre. La santé n'est pas moins exposée dans les logements dont le sol est habituellement humide, et dans ceux de construction nouvelle, dont les murs et l'aire ne sont point secs. Les autres causes occasionnelles sont les coups et les chutes sur le thorax, les blessures, les plaies pénétrantes, les fractures des côtes susceptibles de blesser les poumons, la présence de corps étrangers, l'usage d'aliments âcres et l'inspiration des gaz irritants. Viennent ensuite les irritations des organes digestifs, du foie et des organes génitaux, diverses maladies éruptives, qui déterminent la pneumonie par leur réaction sur le poumon.

La pneumonie une fois déclarée, on constate les symptômes suivants : tristesse, dilatation des naseaux, frissons quelquefois suivis de chaleur, pouls grand et fort, respiration accélérée, murmure respiratoire peu sensible. Il n'y a jusque-là qu'une simple congestion pulmonaire, qui peut se terminer par la résolution, par la mort ou par le passage à la véritable inflammation. Dans ce dernier cas, l'animal, qui déjà refusait les aliments, reste debout; des frissons généraux se manifestent; la peau est chaude et adhérente; les muqueuses apparentes sont injectées; l'artère est tendue, le pouls accéléré, fort, large et mou; la respiration plus ou moins accélérée. La toux est un symptôme qui survient généralement dans les douze premières heures de la maladie; elle est d'abord légère et sèche; puis plus forte, plus fréquente, grasse et suivie d'une légère expectoration muqueuse, jaunâtre, ou roussâtre, ou sanguinolente; celle-ci s'opère par le nez, à cause de la disposition particulière du voile du palais chez les monodactyles, et constitue ainsi un jetage. A l'auscultation, on entend un râle crépitant, humide autour des points enflammés, avec bruit respiratoire plus fort dans tous les autres, et la percussion indique de la matité vis-à-vis des premiers points, une résonnance distincte en face des autres. Le râle crépitant ne manque presque jamais dans la pneumonie : il caractérise le premier degré de la maladie.

Lorsque l'inflammation est passée de l'engouement à l'hépatisation, l'auscultation révèle l'existence de cette nouvelle altération, en faisant entendre, au niveau des parties malades, au lieu du murmure respiratoire, un bruit rude, sourd, métallique, semblable à celui qu'on produirait en soufflant dans un tube de bois ou d'airain; ce phénomène a reçu le nom de *souffle tubaire* ou de *respiration bronchique*. A mesure que le souffle tubaire prend un timbre de plus en plus rude, la crépitation devient plus rare, puis elle cesse tout à fait.

La pneumonie peut se terminer par résolution ou être suivie de suppuration et de gangrène; d'autres fois, elle passe à l'état chronique.

La résolution s'annonce par une diminution dans l'appareil fébrile. Si la maladie se résout avant d'avoir dépassé la période d'engouement, la crépitation devient moins fréquente, disparaît bientôt, et est remplacée par le murmure vésiculaire. Si la résolution s'opère dans une partie complétement hépatisée, la respiration bronchique commence par être moins rude et moins aride, puis elle cesse tout à fait. En même temps, la crépitation, qui avait complétement cessé, reparaît. Laënnec a nommé ce râle *crépitation de retour* ou râle *crepitans redux*. Enfin ce râle lui-même diminue, puis il cesse tout à fait après une durée qui peut varier entre quelques heures et plusieurs mois.

La suppuration du poumon se présente sous deux formes bien distinctes. Tantôt le pus est disséminé au milieu du parenchyme, tantôt il forme de vastes collections ou des abcès. Ces deux formes sont assez rares; mais la seconde l'est beaucoup plus que l'autre. La première est indiquée par le râle crépitant : il y a râle muqueux quand l'extrémité des bronches participe à l'inflammation et que ces canaux contiennent du pus, ce qui arrive ordinairement; l'animal jette par les naseaux une matière d'un blanc jaunâtre ou roussâtre. Quant à la seconde, M. Delafond pense que ni l'auscultation, ni la percussion ne sauraient faire reconnaître l'existence d'un abcès qui ne communiquerait point avec les bronches; mais que si la collection était volumineuse et très-rapprochée de la surface costale des poumons, l'absence du murmure respiratoire et la matité à l'endroit correspondant des parois pectorales pourraient en faire soupçonner la présence.

Enfin, la gangrène est un accident très-rare dans le cours de la pneumonie, quelles que soient d'ailleurs les conditions dans lesquelles celle-ci survient. Dans tous les cas, la gangrène paraît indépendante de l'intensité de l'inflammation. Elle se déclare probablement par suite de quelque condition accidentelle, mais qu'il est presque toujours impossible de déterminer. Dans tous les cas, le développement de la gangrène est annoncé par une expectoration noirâtre, brune, grise ou verdâtre, qui exhale, ainsi que l'haleine des malades, une odeur infecte, pénétrante et tout à fait caractéristique. Enfin, on voit se déclarer concurremment des symptômes ataxiques et adynamiques.

Le passage de la pneumonie à l'état chronique est le mode de terminaison le plus rare. Dans ce cas, l'amaigrissement devient de plus en plus grand; la toux persiste; la percussion donne un son complétement mat, et à l'auscultation on entend le souffle qui accompagne l'hépatisation grise. Dans le plus grand nombre des cas, les malades succombent avec la plupart des symptômes de la fièvre hectique.

Dans le traitement de la pneumonie, on doit saigner largement et rapidement; mais il faut le faire dans la mesure des forces du sujet et suivant les exigences du mal. La saignée n'est pas utile dans tous les cas de pneumonie; elle est même nuisible toutes les fois que la maladie atteint des sujets affaiblis par l'âge ou la misère, ou bien lorsqu'elle revêt une forme typhoïde, ou qu'elle apparaît dans le cours de certaines constitutions médicales. En résumé, il faut s'abstenir de saigner lorsque la prostration est extrême, le pouls petit, fuyant sous le doigt, irrégulier, et lorsque, d'après l'ensemble des symptômes, on doit craindre le passage de la pneumonie au troisième degré. Lorsque le pouls a perdu de sa dureté à l'aide d'une ou de plusieurs saignées, on peut administrer l'émétique, qui détermine des améliorations rapides, souvent presque instantanées. D'autres préparations antimoniales ont été préconisées dans la pneumonie : tels sont surtout l'oxyde blanc, le kermès; mais l'utilité de ces remèdes n'est pas suffisamment démontrée. L'oxyde blanc n'est peut-être qu'une poudre inerte. Quant au kermès, c'est un remède tellement infidèle, si variable dans ses effets, qu'il est tout à fait impossible de se fier à lui. Nulle préparation antimoniale n'est donc préférable à l'émétique. Enfin, la digitale, l'acétate de plomb, l'acide prussique, l'eau de laurier cerise, l'azotate et le sous-carbonate de potasse, ont été préconisés dans la pneumonie; mais les faits produits jusqu'à ce jour sont insuffisants pour justifier l'emploi de ces moyens.

Les vésicatoires sur les faces latérales et un peu déclives du thorax, le séton au poitrail ou même sur les côtés de la poitrine, appliqués, non au début, comme quelques vétérinaires le font, mais à une époque plus avancée et après l'emploi des saignées, sont des moyens adjuvants les plus efficaces que nous possédions.

La forme que la pneumonie revêt doit modifier le traitement. Ainsi, dans les pneumonies bilieuses, lorsque le pouls est faible, mou, il faut employer les évacuants. Enfin, le traitement des pneumonies typhoïdes est bien plus difficile, car aucune méthode n'est applicable à tous les cas; il faut même varier la médication suivant la période de la maladie. Ainsi, au début, il y a souvent nécessité de saigner; si plus tard la faiblesse est grande, il faut administrer le quinquina et le vin.

Les révulsifs énergiques, et l'emploi à l'intérieur de l'iodure de potassium, du calomel à doses fractionnées, du bicarbonate de soude, sont les principaux moyens à opposer à ces indurations des poumons qui passent à l'état chronique.

— *Fluxion périodique des yeux*. Cette affection, assez fréquente chez les solipèdes, et surtout chez le cheval, est caractérisée par des lésions graves, se développant par intervalles dans les parties internes et même externes de l'œil, disparaissant d'abord en ne laissant que des traces à peine appéciables, mais finissant presque toujours par rendre l'œil impropre à l'exercice de ses fonctions.

La *fluxion* périodique chez le cheval se présente, suivant les localités, sous deux formes différentes. Ainsi, dans certains pays, elle affecte la forme *sporadique* et n'attaque les animaux qu'isolément; tandis que dans d'autres, où elle revêt le caractère *enzootique*, on la voit sévir constamment sur une grande partie de la population chevaline et devenir la cause de pertes énormes pour l'agriculture.

Cette maladie a reçu les appellations diverses de *fluxion lunatique*, *lune*, *tour de lune*, *mal de lune*, à cause de l'influence que les anciens attribuaient à la lune sur son apparition. On l'appelle encore *ophthalmie rémittente*, *ophthalmie périodique* ou *intermittente*, *ophthalmie interne* ou *essentielle*, *ophthalmie interne rémittente;* mais le nom sous lequel on la désigne le plus souvent est celui de *fluxion périodique*. Le mot *fluxion* indique que cette maladie s'annonce par un afflux sanguin du côté des yeux; celui de *périodique* apprend qu'elle n'est pas continue, qu'elle se manifeste par accès.

On a beaucoup écrit sur les causes de la *fluxion* périodique, qui, néanmoins, ne pa-

raissent pas encore parfaitement connues. On les a cependant divisées en *prédisposantes* et en *déterminantes*. Parmi ces dernières, la composition du sol joue un très-grand rôle. Ainsi, toutes les fois que le sol ou le sous-sol est argileux, les animaux ont des formes empâtées, la peau épaisse, les pieds larges, les poils longs, etc., et sont fréquemment atteints de *fluxion* périodique. Si des chevaux, élevés dans des localités humides, sont transportés dans des lieux de nature différente, ils ne contracteront que rarement la *fluxion* périodique. Enfin, toutes les localités basses, humides, marécageuses, prédisposent les animaux qui les habitent à contracter cette maladie. C'est ainsi qu'on l'observe fréquemment dans nos départements de l'Ouest, sur les bords de l'Océan, notamment dans la Charente-Inférieure, dans la Vendée, dans la Somme; dans nos départements de l'Est, tels que la Meuse, la Moselle, la Meurthe, dans les Dombes et dans le bas Limousin. L'état de l'atmosphère influe aussi beaucoup sur le développement de la *fluxion* périodique. Ainsi, dans les pays où l'air est entretenu constamment humide, soit par le voisinage de la mer, de grandes rivières, de fleuves ou de lacs, soit par la disposition du terrain ou par la nature du sol, la *fluxion* périodique se montre fréquemment sur les animaux qui y séjournent. On peut encore ranger dans les causes prédisposantes : une alimentation trop exclusive avec des fourrages très-aqueux, peu alibiles ou de mauvaise qualité; certaines conformations des yeux, comme celle que l'on rencontre sur certains chevaux à tempérament lymphatique, dont l'œil petit, couvert, renfoncé dans l'orbite, les paupières tombantes, forment le type de ce que l'on désigne dans la pratique sous le nom expressif de *vue grasse*.

Quant aux causes déterminantes, elles sont très-nombreuses, mais elles n'ont pas toutes la même gravité. Il en est sur l'influence desquelles tous les observateurs sont aujourd'hui parfaitement d'accord; de ce nombre sont : l'émigration, le passage brusque d'une alimentation peu substantielle à une nourriture très-abondante, une mauvaise alimentation, les logements insalubres, certaines maladies intestinales, la dentition. Les autres causes, telles que l'usage des légumineuses à l'état vert, les coups sur la région de l'œil, l'état variqueux des veines de cet organe, etc., ne sont rien moins que démontrées.

Mais de toutes les causes qui, dès le principe, ont été considérées comme exerçant la plus grande influence sur le développement de la *fluxion* périodique, celle dont les effets ont été le plus controversés, est sans contredit l'hérédité. Parmi les vétérinaires et les éleveurs, les uns, en petit nombre, nient l'influence de l'hérédité; les autres admettent qu'elle est seule assez puissante pour provoquer le développement de la *fluxion* périodique; d'autres enfin accordent à cette cause une action moins grande : elle prédisposerait seulement les animaux à contracter cette maladie, là où s'exercent les influences locales dont il a été parlé plus haut. Ces deux opinions sont vraies et loin de se contredire. La dissidence qui les sépare est plus apparente que réelle. En effet, il résulte des nombreux faits qui ont été invoqués en faveur de l'hérédité ou contre l'hérédité, que la *fluxion* périodique est héréditaire; que le père et la mère concourent à sa transmission; que l'influence héréditaire reste quelquefois à l'état latent sur la descendance directe d'animaux fluxionnaires, et ne devient appréciable que sur les générations suivantes; de telle sorte que des reproducteurs, non atteints de la *fluxion*, peuvent cependant transmettre cette maladie à leurs descendants; enfin que l'action de l'hérédité peut être combattue par des circonstances locales dépendantes d'un sol et d'un air secs, d'une bonne alimentation et d'une bonne hygiène.

La *fluxion* périodique est une affection ayant une physionomie propre. On doit la faire connaître dans ses accès, dans les intervalles qui les séparent et pendant l'intermittence.

Accès. On reconnaît dans chaque accès trois périodes. Dans la première, l'œil et quelques-unes de ses annexes sont sensibles, rouges; les paupières et la conjonctive sont gonflées; enfin l'œil revêt tous les symptômes ordinaires d'une affection inflammatoire. Au bout de deux ou trois jours, l'affection a progressé : l'œil est larmoyant et à demi fermé; des larmes abondantes et irritantes coulent au dehors, irritent la peau, la dénudent de poils et finissent même par y produire une érosion en forme de rigole; la cornée transparente perd de sa lucidité; elle est sillonnée de stries rougeâtres, rayonnant du centre de la vitre à sa circonférence, où elles se confondent dans un cercle également formé d'injections capillaires; la vitre est moins diaphane : c'est le prélude du trouble intérieur qui ne tarde pas à apparaître. Qu'un seul œil ou que les deux yeux soient attaqués, toute l'économie accuse de la souffrance; l'abattement, la tristesse, la faiblesse de l'appétit, l'exaltation des grandes fonctions, la fièvre enfin, témoignent du trouble général que l'affection des yeux entraîne ou accompagne.

Dans la deuxième période, les symptômes d'inflammation s'arrêtent; les paupières sont moins fermées; la cornée transparente perd son opacité; les humeurs s'éclaircissent. Au bas de la chambre antérieure se dépose un flocon blanc ou jaunâtre, quelquefois rougeâtre, presque toujours flottant, par exception adhérent; on l'attribue à la condensation de la matière fibrino-albumineuse des humeurs. Ce flocon a reçu le nom d'*hypopion*. Lorsque la fièvre s'est manifestée, elle disparaît ordinairement pendant la durée de cette période, qui est aussi de quatre ou cinq jours.

Dans la troisième période, les premiers symptômes, précédés d'une réaction pyrexique qui en est le prodrome, réapparaissent, mais avec moins de force; les flocons coagulés se dissolvent; ils troublent l'humeur, puis bientôt ils disparaissent; l'œil s'éclaircit de nouveau; tout se calme : l'accès est passé.

La durée de chaque accès, quoique variable, ne dépasse pas douze à quinze jours au plus. Quand la maladie, existant déjà depuis longtemps, a modifié profondément la structure de l'œil, la durée des accès s'abrége, les attaques se rapprochent l'une de l'autre; la vue s'affaiblit, se trouble; enfin la cataracte, qui est le terme ordinaire de l'affection, abolit complétement la vision.

Rémission ou *intermittence*. Quand la maladie est récente, l'œil, après l'accès, n'a rien qui puisse autoriser le moindre soupçon de *fluxion* périodique; mais si l'affection date de quelque temps, elle a laissé dans l'organe de la vue des signes irrécusables de son existence; ainsi la sensibilité de l'œil paraît exaltée, la paupière supérieure est comme brisée du côté de l'angle nasal, sa courbe est remplacée par une ligne anguleuse, la place des larmiers est épilée, les poils qui restent à cette partie sont roides, hérissés par le fait seul de l'écoulement des larmes constamment abondantes, séreuses et irritantes; la conjonctive est toujours injectée, les vaisseaux de cette membrane sont comme variqueux; la pupille semble dilatée, l'œil paraît plus petit, il n'a plus sa transparence et sa couleur normales; il a une teinte jaunâtre (couleur feuille morte), qui nuance désagréablement le fond de l'œil, ordinairement bleu. Le cristallin devient mat dans quelques points, puis tout à fait opaque : c'est le commencement de la cataracte. La vue s'affaiblit graduellement, l'animal devient de plus en plus peureux, timide ou ombrageux.

L'intervalle qui sépare les accès est extrêmement variable. Le terme moyen est d'environ trente jours. Cinq mois, et quelquefois plus, peuvent séparer les accès au début; mais ce temps de rémission n'est souvent que de quelques semaines, et il tend toujours à diminuer, si l'affection est de vieille date.

On considère généralement la *fluxion* périodique comme une phlegmasie des parties externes et internes de l'œil. On a expliqué ces paroxysmes par la réapparition des causes, par l'impressionnabilité exaltée de l'organe une fois frappé d'inflammation. Mais, à ce compte, toutes les ophthalmies devraient être périodiques. D'autres considèrent cette affection comme une hypersécrétion de la séreuse qui tapisse les chambres de l'œil, conséquence de la débilitation de l'économie, à laquelle ils rattachent les causes premières de cette maladie. Mais une inflammation aiguë ou chronique ne saurait donner une explication satisfaisante du caractère qu'affecte la *fluxion* périodique dans son mode d'évolution, d'expression et de succession des accès. Il est donc permis de dire que la nature de la *fluxion* périodique est encore inconnue. Sans doute on peut affirmer que cette maladie offre un caractère spécial qui la distingue des ophthalmies franches; mais on ne sait pas ce qui lui donne cette spécialité.

Un traitement curatif certain de la *fluxion* étant encore à trouver, on doit surtout s'attacher à son traitement préservatif. Ce dernier consiste à n'employer à la reproduction que des animaux jouissant d'une bonne vue, et dont les ascendants n'aient jamais ressenti les atteintes de la *fluxion;* à faire émigrer les sujets qui naissent dans des localités où cette maladie est enzootique; à les diriger vers des contrées et plus sèches et plus chaudes; à nourrir les jeunes sujets lymphatiques avec des grains ou des fourrages nutritifs; à infuser dans les races dégradées une certaine dose de pur sang, pour combattre, dans les limites du possible, la prédisposion à contracter la *fluxion*.

Le traitement curatif systématique consiste en diète, saignées générales et locales à la veine lacrymale, sangsues autour de l'orbite, collyres résolutifs, émollients, calmants, écurie éclairée par un demi-jour, sétons aux joues ou à l'encolure, vésicatoires volants autour de l'orbite et purgatifs. Tous ces moyens diminuent la durée de l'accès, mais ne guérissent pas la maladie. Comme traitement empirique, Chabert, Lafosse, les Anglais, pratiquent la ponction de l'œil malade, afin d'assurer la vision dans l'autre. Ce procédé fait cesser la douleur, et l'œil opposé conserve toutes ses aptitudes. Presque tous les collyres adoucissants, astringents, stimulants, caustiques même, ont été essayés contre cette maladie. En résumé, l'inefficacité de toutes ces médications prouve bien que la *fluxion* périodique est incurable.

— Jurispr. La *fluxion* périodique figure au nombre des cas légalement réputés rédhibitoires; il est possible, en effet, qu'elle soit déterminée par des causes éloignées; qu'elle soit cachée au moment de la vente; elle revêt un caractère bien accusé de périodicité; elle se manifeste par des accès; dans les intermittences, il est toujours difficile et souvent impossible de constater les traces de son existance; enfin elle déprécie considérablement l'animal qui en est atteint. C'est donc avec raison que la loi du 20 mai 1838 a compris la *fluxion* périodique des yeux dans la nomenclature des vices rédhibitoires, avec une garantie de *trente jours* pour le cheval, l'âne et le mulet.

Quelles que soient les lésions que présente l'œil malade au moment de la livraison, si la *fluxion* est reconnue, la rédhibition qu'elle entraîne est un droit incontestable. Quand l'affection n'est pas très-évidente, la fourrière est le moyen le plus sûr de la juger; mais, comme la fourrière est une perte sans profit, généralement nuisible aux intérêts de tous, le vétérinaire doit, dans une telle circonstance, user de toute son influence pour amener les parties à composition, la plus chère conciliation coûtant généralement moins qu'un bon procès. Enfin l'expert doit toujours être en garde contre les ruses des parties; car c'est en les supposant possibles qu'il arrive à donner à son prononcé la certitude et la justice désirables.

— Mathém. Newton considérait toute grandeur variable comme engendrée par extension positive ou négative, et il appelait *fluxion* l'accroissement de la grandeur en mouvement, ou, comme on disait alors, de la *quantité fluente* (*fluere*, glisser, se mouvoir, d'où *fluxio*). Ainsi, la *fluxion* est l'accroissement momentané ou la différentielle d'une grandeur; mais, tandis que Leibnitz considérait les accroissements infiniment petits en eux-mêmes, Newton ne considérait que leurs rapports, qui, pour lui, exprimaient les vitesses relatives de croissance.

Dans les ouvrages de Newton et dans ceux des géomètres anglais qui ont adopté les idées et la notation de leur illustre maître, la *fluxion* est marquée par un ou plusieurs points, suivant l'ordre, placés au-dessus de la grandeur supposée en mouvement. Ainsi $\dot{x}$ désigne une *fluxion* de premier ordre; $\ddot{x}, \dddot{x}$, des *fluxions* de deuxième, de troisième ordre, etc., ce qu'on appelle aujourd'hui *différentielle seconde, troisième*, etc. $\frac{\dot{x}}{\dot{y}}$ indique le rapport de la *fluxion* de x à celle de y.

En dernier résultat, les *fluxions* de Newton sont les *différences* de Leibnitz, et le *calcul des fluxions* est, aux notations près, le *calcul différentiel*. Un juge compétent, d'Alembert, a dit : « La métaphysique de Newton sur le calcul des *fluxions* est très-exacte et très-lumineuse, quoiqu'il se soit contenté de la faire entrevoir. Il n'a jamais regardé le calcul différentiel comme le calcul des quantités infiniment petites, mais comme la méthode des premières et dernières raisons, c'est-à-dire la méthode de trouver les limites des rapports. Aussi cet illustre auteur n'a-t-il jamais différentié des quantités, mais seulement des équations, parce que toute équation renferme un rapport entre deux variables, et que la différentiation des équations ne consiste qu'à trouver les limites des rapports entre les différences finies des deux variables que l'équation renferme. »

L'idée de mouvement, d'où est sortie la méthode des *fluxions*, ne se rapportait que très-indirectement à l'idée de nombre; aussi la métaphysique de Newton a-t-elle été abandonnée.

FLUXIONNAIRE adj. (flu-ksi-o-nè-re — rad. *fluxion*). Pathol. Sujet aux fluxions.

FLYE-SAINTE-MARIE (Paul-Emile), officier et homme politique français, né à Vitry (Marne) en 1830. Sorti de l'École de Metz en 1854, il rejoignit un régiment d'artillerie en Crimée, et s'y fit bientôt distinguer par son courage. Amputé d'un bras en 1855, il fut fait capitaine, prit part aux campagnes d'Afrique et à celle d'Italie, après laquelle il entra dans les finances. En 1870, il demanda à reprendre du service. Placé à la tête d'une batterie d'artillerie dans l'armée de Paris, il se signala par la plus grande bravoure, notamment à l'affaire de Champigny. Lors des élections de février 1871, le département de la Marne a envoyé M. Flye-Sainte-Marie à l'Assemblée nationale. Il y a pris place sur les bancs de la gauche avec laquelle il essaye de lutter contre l'esprit réactionnaire de la majorité.

FLYNDRE s. m. (flain-dre). Ichthyol. Poisson du genre pleuronecte, qui habite les mers du Nord.

FO ou **FOË**, nom du Bouddha en Chine. V. BOUDDHA.

FOA (Eugénie), moraliste et romancière, née à Bordeaux, vers la fin du siècle dernier, d'une famille originaire d'Espagne, morte en 1853. Elle se maria fort jeune, mais vécut peu de temps avec son mari. Les dernières années de sa vie furent tourmentées par de cruelles souffrances et par une cécité presque complète. Elle a composé des livres, où la morale est présentée sous une forme attrayante. On lui doit aussi des romans et des nouvelles. Nous citerons, parmi ses ouvrages : la *Juive, histoire du temps de la Régence* (1835, 2 vol. in-8°); les *Mémoires d'un polichinelle* (1837, in-8°); le *Petit Robinson de Paris* (1840, in-18); le *Vieux Paris, contes historiques* (Paris, 1840, in-16), etc. Mme E. Foa a pris une part active à la rédaction du *Journal des enfants*, du *Journal des demoiselles*, du *Dimanche des enfants*, où l'on trouve d'elle des nouvelles et des récits pleins de grâce, de sensibilité et de gaieté entraînante.

FOANG s. m. (fô-angh). Métrol. Subdivision du taël, unité de poids et de monnaie en usage dans le royaume de Siam et au Japon pour les monnaies et les matières précieuses. Poids, 1gr,135; valeur, 0 fr. 23. ‖ Le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* écrit FOUANG.

FOC s. m. (fok — du germanique : suédois *fœcka*, danois *fukke*, allemand *fock*, hollandais *fok*, formes qu'il est peut-être permis de rapprocher du persan *paykan*, pointe, et de la racine sanscrite *pik*, piquer, qui a fourni un si grand nombre de dérivés aux langues indo-européennes. Cette sorte de voile serait ainsi désignée à cause de sa forme triangulaire et pointue. Peut-être vaut-il mieux rapporter ce nom germanique de la voile à la racine sanscrite *paç*, lier, tenir, etc.). Mar. Voile triangulaire, que l'on place entre les mâts de misaine et de beaupré sur les trois-mâts, entre le beaupré et le grand mât dans les autres navires : *Un grand bâtiment porte habituellement quatre* FOCS *disposés dans l'ordre suivant, sur l'avant l'un de l'autre : le petit* FOC, *le faux* FOC, *le grand* FOC *et le clin*-FOC. (Bonnefous.) ‖ *Foc d'artimon*, Voile d'étai, installée sur une draille allant du capelage du perroquet de fougue au chouque du grand mât.

FOCA ou **FOCAS** s. m. (fo-ka). Bot. Nom donné à un fruit très-estimé, qui croît dans l'île de Formose, et paraît appartenir à une cucurbitacée.

FOCA, petite île de la côte occidentale de l'Afrique, à l'embouchure de la rivière Calabar. Elle renferme une ville du même nom, et sert de point de relâche aux bâtiments, qui y trouvent en abondance du bois, de l'eau et des provisions de toute nature.

FOCA ou **PHOCAS**, grammairien latin, qu'on croit avoir vécu vers le IVe siècle de notre ère et sur l'existence duquel on ne possède aucun détail. Il a écrit une *Vie de Virgile* en vers hexamètres, des distiques sur l'*Enéide* et deux traités en prose, intitulés : *Ars de nomine et verbo*, et *De aspiratione*. Ce qui nous reste de ses œuvres a été publié dans l'*Anthologia latina* et dans les *Grammaticæ latinæ scriptores antiqui*.

FOCAL, ALE (fo-kal, a-le — du latin *focus*, foyer). Physiq. Qui appartient au foyer des miroirs ou des lentilles. ‖ *Boule focale*, Boule d'un thermomètre différentiel, que l'on place au foyer d'un miroir pour en évaluer la température. ‖ *Distance focale*, Distance entre le centre optique et le foyer principal d'une lentille, et, en géométrie, Distance entre les deux foyers d'une ellipse.

— s. f. Géom. Courbe particulière, qui contient les foyers des rayons réfléchis par une surface concave sphérique.

FOCHABERS, bourg d'Ecosse, comté et à 12 kilom. E. d'Elgin, sur la rive droite de la Spey, au point de réunion des routes de Huntly et de Banff; 1,507 hab. Fabrication active de coton, fil à coudre, bonneterie. Eglise paroissiale, chapelle catholique romaine; chapelle épiscopale écossaise, édifice construit grâce aux libéralités de M. A. Mylne, négociant de la Nouvelle-Orléans. Aux environs, magnifique château des ducs de Gordon.

FOCIMÈTRE s. m. (fo-si-mè-tre — du lat. *focus*, foyer, et du gr. *metron*, mesure). Photogr. Appareil destiné à constater l'existence et à déterminer le rapport du foyer physique et du foyer chimique dans les objectifs.

— Encycl. Cet instrument de photographie a été inventé par Claudet, en 1846. Le *focimètre* a pour but de reconnaître si un objectif a le défaut de posséder deux foyers, dont l'un est dit *chimique*, et, en même temps, d'apprécier la différence de longueur de ces deux foyers. L'instrument se compose de plusieurs écrans établis sur un axe en ligne droite; les écrans portent les numéros 1, 2, 3, 4, 5, etc. On les place devant l'objectif de façon que tous puissent être aperçus, et l'on met au point sur celui du milieu (3, par exemple). Si, sur l'épreuve que l'on tire, l'un des écrans 2 ou 4 vient plus net que l'autre ou aussi net que l'écran du milieu, on en conclura que le foyer chimique est plus court ou plus long, et on établira, d'une manière à peu près certaine, la différence qui résulte du foyer chimique en mettant alternativement au point les écrans 2 et 3. Un photographe intelligent calculera, d'après cette épreuve, quelle est la distance moyenne qui correspond au foyer chimique, et il saura ensuite en tenir compte, chaque fois qu'il aura à mettre au point.

FOCKÉE s. f. (fo-ké — de *Focque*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

FOCKENBROCH (Guillaume VAN), poëte et médecin hollandais, mort en 1695. Il exerça la profession médicale à Amsterdam, mais se fit surtout connaître par des productions dans le genre burlesque, et devint un des imitateurs de Scarron, dont il a traduit la *Gigantomachie* et les deux premiers livres de l'*Enéide travestie*. Ses œuvres ont été publiées,

pour la plupart, sous le titre de : *Thalie de W. van Fockenbroch* (Amsterdam, 1682, 3 vol. in-12).

FOCOT s. m, (fo-ko). Baume qui découle d'une espèce de peuplier, et qu'on appelle aussi FAUX TACAMAQUE.

FODÉRÉ (Jacques), controversiste français, né à Bessan (Savoie) dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort vers 1625. C'était un cordelier qui a laissé les ouvrages suivants : *Avertissement aux archevêques et évêques de France sur l'arrêt rendu en* 1606 *contre les récollets* (Lyon, 1607, in-8o); *Traité des indulgences et confirmation de celles de saint François* (Lyon, 1611, in-8o); *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François et des monastères de Sainte-Claire, érigés en la province de Bourgogne, ou de Saint-Bonaventure* (Lyon, 1619, in-4o).

FODÉRÉ (Joseph-Benoît), savant médecin, né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) en 1764, mort à Strasbourg en 1835. Il montra de bonne heure de si heureuses dispositions pour l'étude que l'intendant de Maurienne, M. de Saint-Réal, obtint qu'il fût admis gratuitement au collège des Provinces, à Turin. Devenu docteur en médecine, Fodéré se fit remarquer tout d'abord du monde savant par un ouvrage sur le crétinisme, maladie morale et physique, dominante dans certaines vallées des Alpes, de la Savoie, du Dauphiné, de la Suisse, etc.

Protégé par le souverain, Victor-Amédée III, il reçut de lui une allocation pour visiter les principales facultés de médecine de l'Europe, vit Paris, Londres, et revint dans ses montagnes en 1790. Là il s'adonna à l'étude de la médecine légale, et. on le nomma médecin juré du duché d'Aoste. Quand la Savoie eut été réunie à la France, Fodéré fut attaché au service sanitaire de l'armée d'Italie. Arrivé à Marseille avec le corps d'armée du général Cartaux, il épousa la fille du docteur Moulard, qui était cousine des deux sœurs Clary, femmes de Joseph Bonaparte et de Bernadotte. Une telle alliance aurait pu le conduire à la fortune; mais modeste et sans ambition, le savant docteur n'avait d'autre désir que de faire progresser l'art de guérir. Fodéré se contenta d'être nommé médecin de l'hospice des aliénés et de l'hôpital de Marseille, et, tout en remplissant ces fonctions, en faisant divers cours, il réunit les matériaux d'un grand traité de médecine légale, science alors dans l'enfance, et qu'il créa en quelque sorte. Le roi d'Espagne Charles IV, exilé à Marseille, le choisit pour son médecin. Enfin, après avoir été professeur dans diverses facultés, notamment à Nice, il obtint au concours, en 1812, une chaire de médecine légale à Strasbourg. Frappé de cécité, il n'en continua pas moins ses travaux, avec l'aide de sa fille aînée. Il mourut sans fortune, et ses filles furent obligées de chercher des ressources dans un travail manuel. La ville de Saint-Jean-de Maurienne l'a vengé de l'injustice de la fortune en lui élevant une statue en bronze, exécutée par Rochet. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Traité du goître et du crétinisme* (Turin, 1789); *Opuscules de médecine philosophique et de chimie* (Turin, 1789, in-8o); *Mémoire sur une affection des gencives, endémique à l'armée des Alpes* (Embrun, 1795, in-8o); *Essai sur la phthisie pulmonaire* (Marseille, 1796, in-8o); les *Lois éclairées par les sciences physiques* ou *Traité de médecine légale et d'hygiène publique* (Paris, 1798, 3 vol. in-8o; Bourg, 1812, 2 vol. in-8o; 3e édition, Paris, 1815, 6 vol. in-8o, ne portant que la deuxième partie du titre); *Sur le climat et les maladies des montagnards et sur l'épidémie de Nice* (Paris, 1800; in-8o); *Essai de physiologie positive appliquée à la médecine pratique* (Avignon, 1806, in-8o); *Voyage aux Alpes-Maritimes* ou *Histoire naturelle du comté de Nice et lieux limitrophes* (Paris, 1812, 2 vol. in-8o), ouvrage estimé; *De infanticidio* (1810, in-8o); *Manuel des gardes-malades* (Strasbourg, 1815, in-12); *Traité du délire, avec application à la médecine, à la morale et à la législation* (Paris, 1817, 2 vol. in-8o); *Leçons sur les épidémies et sur l'hygiène publique* (Strasbourg, 1822-1824, 4 vol. in-8o); *Essai historique et moral sur la pauvreté des nations, la population, la mendicité, les hôpitaux et les enfants trouvés* (Paris, 1827, in-8o); *Essai sur la pneumatologie humaine* ou *sur la nature, les causes et la formation de divers cas de perversion de la sensibilité* (Strasbourg, 1829, in-8o); *Recherches historiques et critiques sur le choléra-morbus* (1831, in-8o); *Essai médico-légal sur les diverses espèces de folie, vraie, simulée et raisonnée* (1832, in-8o); *Recherches toxicologiques sur la grande ciguë* (1835), etc.

FODHAIL (Abou-Ali, BEN-AÏADH, AT-TEMIMI, AL-FONDINI, AT-TALACANI), célèbre sofi et ascète musulman, de la tribu de Temyn. Il était originaire de Fondyn, dans le Khorassan, et fut élevé à Abiwerd, mena longtemps une vie errante, désordonnée et devint même voleur de grand chemin; mais, revenu de ses erreurs, il se livra à l'étude des traditions prophétiques à Coufa, puis se fixa à la Mecque, où il mourut en 803 de notre ère, après avoir acquis une grande réputation de sainteté. Le calife Haroun-al-Raschid tenait en grande vénération ce personnage, qui lui faisait parfois les plus dures remontrances. Parmi les sentences de Fodhail, nous citerons les suivantes : « Il vaut mieux être affectueux envers ses semblables et essayer de leur être agréable que de passer la nuit en prières et la journée en abstinence; — les actes de piété que l'on fait par ostentation sont des actes de païens. » On raconte qu'en apprenant la mort de son fils, il rit pour la première fois depuis sa conversion, et prononça ces paroles : « Ce qui plaît à Dieu me plaît aussi. »

FODIE s. f. (fo-dî). Moll. Genre de mollusques axidiens peu connu.

FODOR (Mme Joséphine MAINVIELLE-), cantatrice italienne de premier ordre, née à Paris en 1793. Elle débuta au Théâtre-Impérial de Saint-Pétersbourg, dans les *Cantatrice villane*, de Fioravanti. En 1812, elle épousa Mainvielle, acteur français, attaché au théâtre de Saint-Pétersbourg, se rendit en Suède et en Danemark, où elle obtint le plus grand succès, et enfin vint à Paris, où elle débuta en 1814, à l'Opéra-Comique. Complétement fourvoyée dans cette langue étrangère qui exige une netteté d'articulation que Mme Fodor n'a jamais eue, elle comprit, au peu de succès que lui valut sa tentative, qu'elle n'était pas faite pour la scène française. Aussi s'empressa-t-elle d'accepter l'engagement qui lui permettait de remplacer, à l'Odéon, Mme Barilli, enlevée par une mort prématurée à ses nombreux admirateurs. Sûre de son talent, Mme Fodor n'hésita point à se produire dans les rôles que sa devancière avait marqués de son cachet individuel, et son audace lui réussit au delà de toute espérance. En 1816, Mme Catalani obtint le privilége du Théâtre-Italien, et Mme Fodor y fut engagée, avec Garcia, Grivelli et Porto. Mais l'absorbante personnalité de la directrice, le soin que prit cette dernière de faire rentrer dans l'ombre les artistes auxquels le public accordait la moindre sympathie engagèrent Mme Mainvielle et ses collègues à résilier leurs engagements. Mme Fodor se rendit à Londres, y chanta quelque temps, puis partit pour l'Italie, et fut engagée au théâtre de la Fenice, à Venise. Sa voix, primitivement lourde et grosse, avait acquis, par des études journalières, une souplesse et un charme inexprimables. Aussi, lors de son début, qui eut lieu, sur ce théâtre, dans l'*Elisabetta* de Carafa, obtint-elle une de ces ovations qui ne se produisent qu'en Italie. Les dilettanti firent frapper à son effigie une grande médaille d'or. Mme Catalani ayant dû résigner son privilége, le Théâtre-Italien de Paris fut réformé, et, en 1819, Mme Fodor y fut réengagée. Pendant trois ans, *Il Matrimonio segreto*, *Don Juan*, la *Gazza ladra*, *Il barbiere di Seviglia* lui fournirent une suite non interrompue de triomphes. Le *Barbier*, chanté par Mme Ronzi-Debegnis, qui avait créé le rôle de Rosine, n'avait obtenu aucun succès à la première représentation. Quand Mme Fodor eut repris ce personnage, l'œuvre de Rossini ressortit avec toute sa finesse et son charme éternel. Une altération survenue dans sa santé força la cantatrice à aller chercher la convalescence sous le ciel de Naples. Elle arriva dans cette ville en 1822, et l'effet salutaire du climat opéra si rapidement, qu'au mois d'août de la même année, elle put débuter, à Saint-Charles, dans *Otello*. L'enthousiasme des Napolitains fut aussi grand que l'avait été celui des habitants de Venise. Mme Fodor se vit acclamée dans *Sémiramide*, dans *Zelmira* dans tous les rôles qu'elle créa pendant la saison. En 1825, après un séjour à Vienne, elle reparut au Théâtre-Italien de Paris dans *Sémiramide;* mais, dès les premières scènes, sa voix s'effaça si complétement, qu'elle acheva, non sans un suprême effort, la représentation, et, depuis ce jour, elle ne se fit plus entendre à Paris. Un procès qu'elle eut avec la direction du Théâtre-Italien, au sujet de ses appointements, acheva de lui faire prendre la capitale en horreur, et quand, en 1828, une transaction vint mettre fin au débat, elle partit pour Naples. La fatigue, qui avait anéanti son organe à Paris, cessa comme par enchantement; mais, malgré cette amélioration, jamais sa voix ne reprit sa puissance et son moelleux d'autrefois. Cette triste conviction la décida à se retirer définitivement du théâtre.

FOË (Daniel DE), écrivain politique et romancier anglais, né à Londres en 1663, mort en 1731. Il était fils d'un boucher. Fervent puritain, passionné pour la liberté, il se jeta jeune dans les luttes politiques, contribua à la révolution de 1688, et publia, en faveur de la liberté de conscience et de la liberté de la presse, une série de pamphlets vigoureux, qui ont laissé un long souvenir dans les annales de la polémique anglaise. Condamné au pilori, emprisonné à Newgate, il forma dans sa prison le plan d'une grande *Revue* périodique, qui est restée le modèle de tous les recueils de ce genre qu'on a publiés depuis. Délivré en 1707, chargé par la reine Anne de missions en Écosse, il abandonna la vie politique à l'avénement de George Ier. Découragé par l'acharnement de ses ennemis et par l'ingratitude de ceux dont il avait préparé le triomphe, il consacra désormais ses talents à des œuvres d'imagination. Son *Histoire de Molly Flanders*, ses *Mémoires du capitaine Carleton*, sa *Vie de Roxane*, ses *Mémoires d'un cavalier*, etc., sont des œuvres remarquables et qui eussent donné la renommée à un écrivain de second ordre, mais qui disparurent dans le rayonnement de sa ravissante création de *Robinson Crusoé*. Dès son apparition, ce livre eut le succès extraordinaire qu'il méritait si bien et qui ne l'a pas abandonné depuis. Traduit dans toutes les langues, adopté par toutes les nations, il est resté le premier livre confié à la curiosité naïve de l'enfant, le dernier que lisent les vieillards en souvenir des merveilleuses rêveries de leurs jeunes années. Rien n'égale, en effet, le charme de cette fiction, si bien soutenue, si simplement exposée, d'un réalisme saisissant, et qui, outre l'intérêt pittoresque, contient une sorte de système pratique d'éducation naturelle mis en œuvre avec une sagesse exquise et une simplicité adorable. C'est le premier ouvrage que J.-J. Rousseau mettait entre les mains de son Emile, pour son instruction et son amusement tout à la fois. Ce chef-d'œuvre, devenu le livre universel de la jeunesse, fut payé à son auteur 10 livres sterl. Encore se vit-il contester la priorité de sa conception par quelques critiques envieux. Après une existence toujours honorable, marquée par une série d'agitations, de travaux et de malheurs. Daniel de Foë mourut dans la plus extrême misère, abandonné par un fils qui l'avait dépouillé.

FŒCULUM SAXONIÆ s. m. (fé-ku-lomm-sakso-ni-é — mots lat. qui signif. *fécule de Saxe*). Nom donné à une poudre alimentaire que l'on emploie, cuite dans du bouillon, dans l'étisie, l'émaciation, etc., et qui se compose de farine d'orge, de sucre, de cannelle et de pâte de froment, le tout additionné quelquefois de quinquina, de salsepareille, d'amandes ou de pistaches.

FŒDOR, nom de deux czars de Russie. V. FÉDOR.

FŒDOROWNA (Eudoxie), première femme du czar Pierre le Grand, née à Moscou le 8 juin 1670, répudiée en 1696, morte en 1731. Le sort de cette princesse fut malheureux, et presque toute sa vie se passa au milieu d'événements tragiques. Plusieurs historiens allemands, et, chez nous, le chevalier d'Eon et le marquis de Luchet ont écrit sa biographie; mais les renseignements les plus précis et les plus complets se trouvent dans les *Mémoires* de Villebois.

« Le czar Pierre, dit le marquis de Luchet, fit annoncer, dans toute l'étendue de son empire, qu'il destinait sa couronne et son cœur à la femme qui réunirait à ses yeux le plus de perfections. Cent jeunes filles apportèrent à Moscou leurs timides prétentions et leurs espérances. Eudoxie fixa le choix du czar, qui l'épousa (1691). Elle appartenait à une famille des plus puissantes de la Russie; son père était le comte Fœdor-Abrahamwitch-Lapoukine. Cette union ne fut pas de longue durée; pourtant elle donna au czar deux enfants mâles, Alexandre, mort en bas âge, et que des aventuriers ont tenté de faire revivre sous le règne de Catherine, à l'imitation du faux Dmitri, et Alexis, qui devint l'héritier présomptif du trône; le *czarowitch* épousa une princesse de la maison de Wolfenbuttel, et, condamné à mort pour conspiration, mourut dans son cachot. »

Eudoxie ou Eudochia Fœdorowna est représentée, dans les *Mémoires secrets* de Villebois, aventurier du XVIIIe siècle, qui fut aide de camp du czar Pierre Ier, comme une femme intrigante, impérieuse et jalouse à l'excès. Sa jalousie tourmentait le czar, dont le tempérament amoureux donnait beaucoup trop de prise aux reproches de cette nature. La cause finale de sa disgrâce fut la passion conçue par Pierre pour une certaine Anna Moëns, jeune fille d'une rare beauté, qui devint sa maîtresse, et dont il eût fait sa femme, après la répudiation d'Eudochia, si sa nouvelle conquête, quoique soumise à ses volontés, ne lui eût montré une froideur qui ressemblait beaucoup à de l'aversion. Eudochia fut répudiée sur les conseils du favori Lefort, et enfermée dans un couvent. Elle y passa de longues années, dans le silence et la prière; mais lorsqu'elle apprit le nouveau mariage du czar avec celle qui fut l'impératrice Catherine, et l'exhérédation de son propre fils, le czarowich Alexis, elle commit l'imprudence de tenter la fortune.

Sortie secrètement de son couvent, avec l'assistance d'un gentilhomme de la province de Rostow, Gléboff, dont le frère était archevêque de la même province, elle essaya d'opérer un soulèvement contre le czar, alors absent. C'est la conspiration qui, découverte à temps par Pierre Ier, coûta la vie à son fils, Alexis Petrowitch, et à l'épouse de celui-ci. Eudochia s'était réunie aux conjurés, qui comptaient aussi parmi eux la sœur du czar, la princesse Sophie. Le complot éventé, le czar condamna la princesse Sophie à recevoir cent coups de corde sur les reins nus, en présence de toute la cour. Eudochia, convaincue, en outre, dit-on, d'adultère avec Gléboff, fut renfermée dans un *in-pace*, à Schlusselbourg; son frère, Abraham Lapoukine, fut décapité; le czarowitch mourut dans son cachot, d'une saignée aux quatre membres, disent les *Mémoires secrets* de Villebois. Quant à Gléboff, les plus cruelles tortures lui furent infligées. Le czar, pour obtenir de lui l'aveu de ses relations avec Eudochia Fœdorowna, le fit marcher les pieds nus, en sa présence, sur des planches hérissées de clous, puis empaler et exposer sur la grande place de Moscou. Comme Pierre s'approchait de lui et l'exhortait à avouer, au nom de la religion, Gléboff lui cracha au visage. Tels furent les résultats de la conspiration.

De 1719 à 1727, Eudoxie languit dans son cachot, ayant pour toute société une naine, enfermée avec elle pour préparer sa nourriture et laver son linge. Mais, à la mort de la czarine, le petit-fils d'Eudochia, Pierre II, fils du malheureux czarowith, lui ayant succédé, elle sortit de Schlusselbourg, et, toujours impérieuse, tenta de dominer le souverain et d'obtenir la régence. Les conseillers du prince réussirent à la faire interner dans un des couvents de Moscou, où il lui fut assigné une pension royale de 60,000 roubles. Elle y resta jusqu'à sa mort, arrivée peu après celle de son petit-fils (1731), et fut inhumée dans ce monastère.

FŒHN s. m. (fènn). Vent du sud-ouest, très-violent et très-chaud, qui souffle dans les Alpes, et qui paraît être le même que le simoun d'Afrique. ‖ On dit aussi FOHN.

— **Encycl.** Avec le chamsin de l'Egypte, le pampero de la république Argentine, le simoun du Sahara, le sirocco de la Sicile, le *fœhn* fait partie de la classe des vents locaux qui caractérisent certaines régions, et dont l'origine première provient de l'inégale répartition de la chaleur. Comme ceux que nous venons d'énumérer, c'est un vent chaud; il est généralement sec, et sa fonction principale, que les pâtres de l'Helvétie connaissent bien, est de faire disparaître, soit par la fusion, soit par l'évaporation, les neiges qui s'accumulent sur les montagnes des Alpes. Il existe dans ce pays un dicton populaire que voici : *Der lieb Gott und di guldi Sunn vermœged nüd, vœnn der Fœhn nüd chunt*, dont la traduction est : « Le bon Dieu et le soleil doré ne peuvent rien contre la neige, si le *fœhn* ne leur vient en aide. »

C'est dès le mois de mars que le *fœhn* arrive du sud dans les vallées alpestres; apportant avec lui la chaleur, il active la végétation, émaille les prés de violettes et fond les glaces. Alors les torrents bondissent, les rivières enflent leurs eaux, et l'inondation se déclare; des avalanches se succèdent sans interruption. Ce vent chaud met deux jours à chasser l'air froid de la contrée. Mais il n'est pas toujours inoffensif, et souvent la brise agréable se change en ouragan, que M. M. Hubert, officier suisse, décrit ainsi : « Des nuages échevelés, formés par la condensation des vapeurs aux approches des glaciers, volent au-dessus des hautes montagnes sans en effleurer les cimes. Bientôt la neige, balayée des sommets, s'étend vers le nord en longues traînées blanches, qui se détachent sur un ciel plus bleu que de coutume. Chaque crête semble ornée d'une aigrette de dentelle légère. Quelques instants encore, et les couches inférieures de l'atmosphère, entraînées par le courant, font gémir les forêts et soulèvent en épais nuages la poussière des routes. Les lacs prennent une teinte verte et s'agitent en fureur. *Le fœhn est descendu*, comme on le dit vulgairement. Il mugit en notes lugubres dans les maisons, dont les habitants éteignent tous les feux; il soulève les tuiles et les ardoises, abat les cheminées et déracine les arbres séculaires. »

On a remarqué une notable baisse du baromètre pendant les rafales du *fœhn;* elle tient à la direction ascensionnelle de ces rafales, qui ont aussi pour effet de changer la nature de l'électricité atmosphérique; de positive qu'elle est pendant les vents du nord, elle devient négative.

L'origine de ce vent a donné matière à de nombreuses controverses entre les savants. MM. Desor, Martins, Escher de La Linth pensent qu'il prend naissance dans le Sahara. Le dernier attribue au *fœhn* un rôle géologique très-important, fondé sur le pouvoir qu'on lui reconnaît, de fondre rapidement les glaces et les neiges. « Les années, dit-il, dans lesquelles le *fœhn* souffle moins souvent que dans d'autres sont évidemment plus favorables à l'extension des réservoirs de la neige et à l'allongement des glaciers; on trouve un exemple frappant d'un tel accroissement extraordinaire dans la période qui s'étend de 1812 à 1820. Si le *fœhn* ne se manifestait plus à une certaine époque, il est probable que nous aurions un climat semblable à celui des parties les plus méridionales de l'Amérique du Sud, où, sous une latitude qui correspond à celle de Lugano, dans le Tessin, les glaciers s'étendent jusqu'au rivage de la mer. On ne peut donc guère mettre en doute qu'un refroidissement de ce genre survenant, les glaciers recouvriraient de nouveau graduellement tout ce grand domaine qu'ils paraissent avoir occupé dans le passé. Or, le *fœhn* disparaîtrait si sa terre d'origine, le brûlant Sahara, se changeait de nouveau en mer. De la surface des eaux ne s'élèverait pas, comme actuellement, un courant chaud ascendant, qui, d'après les lois physiques, se dirige vers le nord et apparaît de temps en temps comme *fœhn* dans notre pays. Différentes circonstances montrent, en fait, comme le sagace C. Ritter l'a indiqué depuis longtemps, que le Sahara a été une mer à une époque relativement récente; dans ce cas, le *fœhn* ne pouvait pas alors souffler en Suisse, et on ne doit pas considérer comme invraisemblable

que c'est par suite du soulèvement d'une région de l'Afrique que le climat de l'époque glaciaire a été transformé en celui que nous possédons aujourd'hui. »

Les géologues, et à leur tête le professeur Heer, de Zurich, croient que, suivant toute probabilité, les glaciers se sont montrés à deux époques différentes et très-éloignées, entre lesquelles l'homme habita la Suisse. Cette théorie exigerait donc, pour qu'il fût admis que le *fœhn* nous vient du Sahara, que cette région centrale de l'Afrique ait subi deux révolutions géologiques. Or, c'est ce que MM. Desor et Escher de La Linth croient avoir constaté dans une exploration du désert. Ils appuient leur opinion sur l'interposition de couches de gypse et de grès entre les diverses couches de sable, et sur la position de coquilles ramenées par la sonde du fond d'un puits artésien de 98 mètres de profondeur.

Que le courant descendant produit par le sol torride du désert arrive directement sur la Suisse, c'est là une assertion qui a été réfutée par une raison décisive : c'est que ce courant, qui se diririge vers le nord, où la vitesse de rotation de la terre est de moins en moins grande, les parallèles diminuant de plus en plus, doit dévier à l'est et atteindre, non la Suisse, mais le sud-est de l'Europe et l'Asie. Mais ce transport direct écarté, il reste plusieurs voies indirectes qui ramènent le courant saharien vers les Alpes. Nous n'insisterons pas sur les preuves par lesquelles M. Dove appuie cette dernière hypothèse ; nous dirons seulement qu'elle rend compte des deux sortes de tempêtes produites par le *fœhn*, c'est-à-dire qui ne consistent qu'en vents secs, et celles qui commencent par ces mêmes vents, pour se terminer par de fortes pluies.

Nous citerons enfin une dernière hypothèse, fournie par un savant allemand, M. Hann, et qui doit être, vraisemblablement, jointe à la première pour expliquer l'origine du *fœhn*. Ce savant a remarqué que, dans les vallées des Alpes, le vent se dirige de haut en bas. Il en tire cette conclusion qu'en s'élevant graduellement l'air se dilate de plus en plus, en perdant une grande quantité de chaleur, et que, de vent chaud, il devient froid. Inversement, la masse d'air froid et dilaté qui redescend reprend son calorique en même temps que la pression devient de plus en plus grande. Le vent froid des hauteurs devient vent chaud dans la vallée. Ainsi seraient expliquées même les plus fortes chaleurs produites par le *fœhn*.

FŒHR, île de la mer du Nord, près de la côte occidentale du Slesvig, par 54° 45' de latit. N., et 6° 15' de longit. E. Superficie, 180 kilom. carr.; 6,000 hab. Ch.-l., Wick. Pêche, chasse aux oiseaux, navigation. Commerce d'oiseaux, de fromages et de bonneterie de laine.

FŒLIX (Jean-Jacques-Gaspard), jurisconsulte français, né à Oberstein, près de Trèves, en 1791, mort à Paris en 1853. Fils d'un conseiller à la cour de Cologne, il fit son droit à Coblentz, où il s'établit comme avocat-avoué (1814), se livra à d'immenses recherches sur les législations comparées, puis alla se fixer à Paris en 1826, et s'y fit naturaliser Français trois ans plus tard. Tout en exerçant, dans cette ville, la profession d'avocat, M. Fœlix poursuivit ses savants travaux. Il fonda, en 1833, la *Revue étrangère de législation et d'économie politique*, destinée à faire connaître les principaux ouvrages de droit publiés à l'étranger, en élargit le cadre en 1840, ainsi que l'indique son nouveau titre : *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, s'adjoignit, dans la direction de ce recueil, MM. Duvergier et Valette, et prit en même temps part à la rédaction de plusieurs journaux périodiques étrangers. Possédant une immense érudition juridique, Fœlix ne se borna point à la prodiguer dans des articles et des consultations; il a publié un *Code forestier annoté* (Paris, 1827, in-8°), en collaboration avec M. de Vaulx; *Traité des rentes foncières* (Paris, 1828), avec M. Henrion; *Commentaire sur la loi du* 17 *avril* 1832, *relative à la contrainte par corps* (1832, in-8°), et un remarquable *Traité du droit international privé* (1843, 1 vol. in-8°), plusieurs fois réédité et qui fait autorité en cette matière.

Fœmina, poëme du moyen âge, dont l'auteur est inconnu. Un savant anglais du XVII^e siècle, Hickes, auteur d'un grand et important ouvrage sur les langues et la littérature du Nord, trouva, dans un manuscrit de la bibliothèque de Cambridge, parmi plusieurs pièces en ancien saxon, deux poëmes, dont l'un était la *Vie de saint Nicolas*, de Wace, et l'autre, le poëme intitulé : *Fœmina*, en langue romane. L'auteur s'est empressé d'expliquer ce titre qui, en effet, ne donnerait, sans cette explication, qu'une idée fausse du sujet de son ouvrage : *Liber iste vocatur* Fœmina, *quia, sicut fœmina docet infantem loqui maternam (linguam), sic docet iste liber juvenes rhetorice loqui gallicam.* Ainsi c'est un traité grammatical, ou plutôt l'art de parler avec exactitude, *élégamment,* comme semble vouloir le signifier ici l'adverbe *rhetorice*, et l'auteur n'a donné à son poëme le titre de la *Femme*, que parce que, ordinairement, ce sont les mères ou les nourrices qui apprennent aux enfants la langue vulgaire. Mais le poëte enseigne plutôt les règles du beau langage que les éléments de la grammaire. On trouve dans l'*Histoire littéraire de la France* un fragment de ce curieux poëme; il est tiré du premier chapitre, dans lequel l'auteur s'est proposé d'indiquer les rapports qui existent entre les bêtes de diverses espèces. Une foule d'expressions ne sont plus compréhensibles pour nous; Hickes, en publiant ce poëme, en a interprété plusieurs qui paraissent provenir du franco-théotisque ou de l'ancien saxon, mais il a laissé l'explication des autres à la sagacité des lecteurs.

FOÊNE s. m. (fo-ê-ne). Entom. Genre d'hyménoptères, de la famille des pupivores. ‖ On dit aussi FŒNE.

— **Encycl.** Entom. Ce genre, voisin des évanies et des ichneumons, comprend des espèces à tarière très-saillante chez les femelles, formée de trois filets égaux. Les pattes postérieures sont extrêmement longues, les antennes sont filiformes, l'abdomen est comprimé en massue. Ces insectes déposent leurs œufs dans le corps des larves d'abeilles ou de sphex, aux dépens desquels les petits se nourrissent après leur éclosion. L'espèce la mieux connue est le *foêne* lancier, dit aussi ichneumon noir, joli insecte à ailes transparentes nervées de noir, à tarière de la longueur du corps.

FOÈNE ou **FOËNE** s. f. (fo-è-ne). Pêche. Sorte de trident à pointes barbelées, servant à harponner la dorade, la bonite et autres gros poissons : *Notre Tom Mill paraissait mortifié de se voir narguer ainsi; armé d'une* FOÈNE, *il se tenait à cheval sur l'éperon du sloop, et à plusieurs reprises il avait tristement retiré de l'eau, par une corde de garde, son trident, qui semblait jouer de malheur.* (Dumont-d'Urville.) ‖ On écrit auss FOESNE et FOUANNE.

— **Encycl.** Pêche. La *foène* est un instrument de fer, espèce de fourche à plusieurs branches, dont les extrémités sont terminées en dardillons, aplaties et de peu de surface; ces branches se réunissent pour former une douille de 0m,10 à 0m,12, dans laquelle s'emmanche une gaule de bois de sapin d'environ 2 mètres de long, alourdie à l'une de ses extrémités par un morceau de plomb de 2 kilogrammes et demi. La *foène* et le manche sont réunis par un cordage, disposé de telle sorte qu'il ne gêne pas la séparation de la gaule et de la *foène*, tout en les retenant toutes les deux. La *foène*, nous l'avons dit, sert à darder certains poissons, quand ils s'approchent assez de la surface de l'eau pour être atteints. Le petit cordage dont il a été fait mention sert à la retirer de la mer. Le règlement du 4 juillet 1853, relatif à la pêche sur les côtes de France, ne permet l'emploi de la *foène* qu'en bateau seulement; l'instrument ne peut avoir plus de six branches, placées à 0m,027 au moins les unes des autres. Peu de pêcheurs excellent dans l'usage de la *foène;* cet instrument exige, en effet, ce qui n'est pas donné à tous, beaucoup d'adresse et un rapide coup d'œil. C'est souvent à plus de 2 mètres sous l'eau qu'il faut atteindre le poisson; on comprend que celui-ci, lancé à toute vitesse, n'offre pas une grande surface aux dents peu développées de la *foène*. Lorsque le poisson est attient par les branches de l'instrument, il est aussitôt renversé le ventre haut, par le mouvement de bascule du manche plombé, et, dans cette position, il est facilement maîtrisé et mis à bord.

FOÉNÉ, ÉE (fo-é-né) part. passé du v. Foéner : *Dorade* FOÉNÉE.

FOÊNE-MARISQUE s. m. (fo-è-ne-ma-ri-ske). Bot. Choin.

FOÉNER v. a. ou tr. (fé-né — rad. *foène*). Pêche. Harponner avec la foène : FOÉNER *une bonite.*

FŒNÉRATEUR s. m. (fé-né-ra-teur — lat. *fœnerator;* de *fœnus*, usure). Antiq. rom. Usurier.

— **Encycl.** Les anciens Romains désignaient sous ce nom des citoyens qui prêtaient de l'argent à usure; mais dans le principe, ce terme était loin d'avoir la signification qu'on lui donna sous l'empire. Dès les premières années de Rome, les *fœnérateurs* furent, en effet, les seuls financiers de la ville, et, avant l'institution de la paye militaire, ils rendirent de notables services à l'Etat, en prêtant aux citoyens pauvres appelés sous les drapeaux les sommes nécessaires à leur équipement et qu'ils devaient alors se fournir à leurs frais. Les emprunteurs remboursaient au moyen de leur part de butin. S'ils ne s'acquittaient pas au terme convenu, on les citait devant le préteur de la ville, et celui-ci, après avoir reconnu leur insolvabilité, les adjugeait comme esclaves au *fœnérateur*. L'obéré (nom sous lequel on désignait le débiteur) devait à son créancier son travail ou la location de son travail; les fruits qui en provenaient servaient à diminuer la dette, et, quand elle était acquittée, il recouvrait de plein droit sa liberté.

Dès que l'armée fut organisée régulièrement, la paye étant fidèlement servie aux soldats, les *fœnérateurs* n'eurent plus de raison d'être. Ils offrirent alors leurs services aux oisifs, et, sous l'empire, la corruption était telle qu'ils trouvèrent de nombreux clients. Bientôt l'héritage paternel des fils de familles patriciennes fut absorbé par les prêts usuraires des *fœnérateurs* qui, à dater de cette époque, se livrèrent exclusivement à un commerce justement flétri par la morale et par les lois.

FŒNESTE (baron DE), nom du principal personnage et titre d'un roman comique d'Agrippa d'Aubigné, célèbre, sans doute, mais dont la pensée philosophique échappe à beaucoup de lecteurs.

Le baron de Fœneste n'est autre chose que le baron de l'Apparence. Fœneste, c'est l'homme qui paraît, *phainestai*. D'Aubigné, érudit et homme d'esprit, a emprunté au grec, selon l'habitude du XVI^e siècle, le nom satirique de son héros. Il oppose au baron de l'Apparence (Fœneste), l'homme des réalités, M. Ené, *einai*, être, celui qui est véritablement courageux, noble et fort. V. AVENTURES DU BARON DE FŒNESTE (les).

FOÉNEUR s. m. (fo-é-neur — rad. *foène*). Pêche. Nom donné à l'homme spécialement chargé de harponner les gros poissons.

FŒNUM GRÆCUM s. m. (fé-nomm-gré-komm — mots lat. qui signif. *herbe grecque*). Bot. Syn. scientifique de FENUGREC.

FŒRSTER ou **FÖRSTER** (Charles), poëte et littérateur allemand, né à Naumbourg (Saxe) en 1784, mort en 1841. Il donna d'abord des leçons privées à Dresde, puis devint successivement professeur titulaire et premier professeur (1828) à l'école des Cadets de cette ville. On a de lui : *Poésies*, traduites de Plutarque (Leipzig, 1818-1819) ; *Collection de poésies choisies* (1820) ; *Choix de poésies lyriques* (1821); la *Vie artistique de Raphaël* (1827); *Esquisse d'une histoire universelle de la littérature* (Dresde, 1827-1830, 4 vol.) ; une traduction allemande de la *Vie nouvelle* de Dante (1841). Fœrster a achevé la publication de la *Bibliothèque des poëtes allemands du* XVII^e *siècle*, commencée par Müller. Ses *Poésies posthumes* ont été publiées par Tieck (1842, 2 vol.).—Sa femme, Mme Louise FŒRSTER, a fait paraître une *Esquisse biographique et littéraire sur la vie de Ch. Fœrster et sur son temps* (Dresde, 1846), ainsi que des nouvelles, publiées, pour la plupart, sous le pseudonyme d'*Alexis le voyageur*. — Sa fille, Marie FŒRSTER, née en 1817, morte en 1857, s'est également fait connaître en littérature par des écrits en prose et des poésies. On a d'elle : *Frères et sœurs*, récits pour la jeunesse (Glogau, 1856); *Lettres de la Russie méridionale* (Leipzig, 1856); *Poésies* (Leipzig, 1857), ainsi que des traductions de la *Vie de Lucretia Davidson, femme poëte américaine*, par miss Sedgwick (Leipzig, 1848), et de la *Vie de Margaret Davidson*, par W. Irwing (Leipzig, 1843).

FŒRSTER au **FÖRSTER** (Frédéric), fécond historien et polygraphe allemand, né à Münchengosserstædt, sur la Saale, le 24 septembre 1792, mort en 1868. En quittant l'université d'Iéna, où il étudiait la théologie, l'archéologie et les beaux-arts, il rejoignit le corps des volontaires de Lutzow, composa, ainsi que son ami, le célèbre Th. Kœrner, des chants patriotiques pour exciter l'enthousiasme des Allemands contre la France, reçut le grade de capitaine, et fut nommé, après la conclusion de la paix, professeur à l'école d'artillerie et des ingénieurs de Berlin. Mais, dès 1817, ses opinions démocratiques le firent révoquer de ses fonctions, et, forcé de renoncer à l'enseignement, il se tourna vers la carrière des lettres. M. Fœrster fut un des collaborateurs de la *Nouvelle gazette mensuelle de Berlin*, de la *Gazette politique de Voss*, du *Journal de la conversation de Berlin*, accompagna son frère Ernest en Italie, en 1830, et devint, après son retour, directeur-adjoint du musée royal de Berlin. M. Frédéric Fœrster a composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Documents pour servir à l'histoire militaire moderne* (1816); *Éléments de l'histoire de Prusse* (1818); *Manuel historique, géographique et statistique de la Prusse* (1820-1822, 3 vol.); *Jeunesse, éducation et esprit de Frédéric le Grand* (1822); *Lettres d'un vivant* (1827); *Albert de Wallenstein* (1834), biographie dans laquelle il a justifié ce personnage du reproche de trahison; *Histoire de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse* (1834); les *Cours et les cabinets de l'Europe au* XVIII^e *siècle* (1836-1839, 3 vol.); *Poésies* (1838); *Vie et actes de Frédéric le Grand* (1840-1841); la *Perle de Lindahaide* (1841); *Christophe Colomb* (1842-1843); *Procès de Wallenstein* (1844); les *Héros de la Prusse en temps de paix et de guerre* (1846); *Histoire moderne de la Prusse* (1850 et suiv.). On lui doit, en outre, des pièces de théâtre : *Gustave-Adolphe*, drame historique (1832); *Antigone*, tragédie tirée de Sophocle (1842); des romances, des contes, des traductions, etc.

FŒRSTER ou **FÖRSTER** (Ernest-Joachim), peintre et écrivain esthétique allemand, né à Münchengossestædt le 8 avril 1800, frère du précédent. Après avoir étudié la théologie, la philosophie et la philologie à Iéna et à Berlin, il se consacra à la peinture (1822), devint l'élève de Cornélius, à Munich, en 1823, et fut activement employé à l'exécution de fresques à Bonn et à Munich; il y travailla jusqu'en 1826, époque à laquelle il se rendit en Italie. A Pise, à Bologne et dans d'autres villes, il réunit d'intéressants matériaux destinés à une histoire de l'art italien. En 1837, il découvrit à Padoue et restaura les fameuses fresques d'Avanzo, dans la chapelle de Saint-Georges, publia des gravures représentant les curieuses peintures de cet artiste, et exécuta de nombreuses et remarquables études d'après les grands maîtres. Depuis son retour à Munich, il a écrit d'importants ouvrages. Ses *Guides* en Italie, en Allemagne et à Munich sont justement estimés, mais ses œuvres les plus remarquables sont : *Documents pour servir à l'histoire moderne de l'art* (1835); les *Lettres sur la peinture* (1838); l'*Histoire de l'art allemand* (1851-1855); *Monuments de l'architecture, de la sculpture et de la peinture allemandes* (1855), et la *Vie de J.-G. Muller*. Il a également écrit une biographie et édité les *Œuvres posthumes* de son beau-père Jean-Paul Richter (1827-1833). Enfin on lui doit la traduction des *Vies des peintres, sculpteurs, etc., les plus célèbres*, de Vasari.

FŒRSTER (Henri), prélat allemand, né à Gross-Glogau (Silésie) en 1800. Il étudia la théologie catholique à l'université de Breslau, où il eut pour principal maître Dereser, dont les leçons développèrent en lui cette éloquence, qui devait un jour le faire regarder comme le premier prédicateur de l'Allemagne. Ordonné prêtre en 1825, il fut successivement chapelain à Liégnitz, curé à Landshut, chanoine et premier prédicateur de la cathédrale de Breslau (1837), en même temps qu'inspecteur du séminaire clérical de cette ville. Ce fut là que commença sa grande réputation d'orateur chrétien. Protestants et catholiques accouraient en foule pour l'entendre, et il a obtenu des succès auxquels parvient rarement, en Allemagne surtout, un prêtre catholique. Les agitations provoquées dans ce pays par ce qu'on a appelé le *Christkatholicismus* (catholicisme du Christ), lui fournirent l'occasion de se montrer le défenseur intrépide et persévérant de l'Eglise catholique romaine. Il engagea avec le chanoine Hermesianer et le professeur Baltzer une polémique des plus vives, dans laquelle il déploya tout le talent d'un dialecticien consommé. Il prit également part, dans le même sens, aux discussions politiques de 1848, fut élu, la même année, à l'Assemblée nationale de Francfort, et assista, l'année suivante, au synode des évêques allemands, à Wurtzbourg, comme représentant du cardinal Melchior de Diepenbrock, prince-évêque de Breslau. A la mort de ce dernier (1853), il lui succéda sur son siége épiscopal. La condamnation par le pape des doctrines de Gunther vint rendre encore plus vive sa polémique avec Baltzer, et amena même un conflit entre lui et l'université de théologie catholique de Breslau. Fœrster s'est fait connaître, comme écrivain, par une *Vie de Diepenbrock* (Breslau, 1859, 2^e édit.), par des recueils de sermons et quelques écrits théologiques, entre autres : *Homélies pour les dimanches de l'année catholique* (Breslau, 1851, 2 vol., 3^e édit.); la *Mission de l'Église au temps actuel* (Breslau, 1852, 3 vol., 3^e édit.); la *Famille chrétienne* (Breslau, 1854, 4^e édit.), etc. Amateur éclairé des beaux-arts, il a embelli sa résidence épiscopale de toiles des maîtres les plus renommés de l'Allemagne, et fait construire à ses frais, dans la capitale de la Silésie, l'église Saint-Michel, bel édifice gothique. Enfin il a créé dans son diocèse quarante nouvelles paroisses, un grand nombre d'écoles et donné des sommes considérables à des institutions philanthropiques et littéraires.

FOËS (Anuce), helleniste et médecin français, né à Metz en 1528, mort en 1595. Il fut nommé médecin de sa ville natale, et partagea son temps entre la pratique de son art et de vastes travaux sur les œuvres d'Hippocrate, dont il remit les théories en honneur. C'est à lui qu'on doit la chute de l'*arabisme*, mélange des doctrines galéniques et des subtilités des médecins arabes. L'un de ses principaux ouvrages est l'*Œconomia Hippocratis alphabeti serie distincta* (Francfort, 1588, in-fol.), où il réunit, pour en éclairer le sens, tous les termes obscurs ou équivoques du médecin grec. « Le plus grand éloge qu'on puisse faire de son travail, dit la *Biographie médicale*, c'est qu'encore aujourd'hui il est véritablement classique, et que celui qui veut lire Hippocrate dans la langue originale ne saurait se dispenser de le consulter à chaque instant. » On a encore de Foës une excellente édition de son auteur favori, qui n'a été surpassée que tout récemment par l'édition de M. Littré.

FOESNE s. f. (fo-è-sne). Pêche. V. FOÈNE.

FŒTAL, ALE adj. (fé-tal — rad. *fœtus*). Anat. Qui appartient au fœtus : *La circulation* FŒTALE. *Geoffroy a étudié l'état* FŒTAL, *qui donne le fait simple.* (Flourens.) ‖ *Face fœtale du placenta*, Celle qui enveloppe immédiatement le fœtus, par opposition à la face utérine. ‖ *Membranes fœtales*, Membranes qui forment la coque de l'œuf.

FŒTÈLE s. f. (fé-tè-le). Ichthyol. Espèce d'holocentre qu'on plaçait autrefois dans le genre sciène.

FŒTIDAIRE, FŒTIDIE. Bot. V. FÉTIDAIRE, FÉTIDIE.

FŒTULE s. m. (fé-tu-le — dimin. de *fœtus*). Physiol. Produit de la génération dans son premier état : *Le* FŒTULE *croît et se développe; il devient successivement œuf, embryon, fœtus.* (G. Saint-Hilaire.)

FŒTUS s. m. (fé-tuss — mot lat., de l'inusité *feo*, produire, engendrer, qui correspond exactement à la racine sanscrite *bhu*, croître, être, exister, au causatif *bhavâyâmi*, créer,

produire, dont le participe passé *bhavayata* est le corrélatif exact du latin *fœtus*. V. FEMME). Physiol. Animal formé et vivant, mais non encore sorti du sein de la mère : *Des hommes de génie peuvent tomber impunément dans quelques erreurs sur la formation d'un* FŒTUS *et sur celle des montagnes; les femmes font toujours des enfants comme elles peuvent, et les montagnes restent à leur place.* (Volt.)

— **Syn. Fœtus, embryon.** V. EMBRYON.

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *fœtus* le produit de la conception vers le troisième mois de la vie intra-utérine, alors que toutes les formes du corps sont parfaitement distinctes l'une de l'autre. Depuis le moment de la fécondation jusqu'à cette époque, le *fœtus* porte le nom d'embryon. A la fin du troisième mois, la longueur du *fœtus* est de $0^m,12$ à $0^m,15$, et son poids de 100 à 125 gr. On distingue déjà le sexe; les traits du visage sont bien dessinés, les téguments minces, transparents, rosés; les ongles commencent à paraître sous forme de petites plaques. Un mois plus tard, le *fœtus* a doublé de poids. Les fontanelles et les sutures de la tête sont très-amples. On aperçoit quelques cheveux courts et blanchâtres; la bouche, les yeux, les narines sont formés. Les muscles se dessinent à travers la peau qui commence à se couvrir d'un léger duvet. Le *fœtus* peut exécuter des mouvements et vit même quelques heures lorsqu'il naît à cette époque. A cinq mois, le poids du corps varie entre 300 et 360 gr.; sa longueur est d'environ $0^m,25$. La peau offre plus de consistance, moins de transparence, et la tête un grand nombre de petits cheveux argentins. Les ongles sont très-visibles; le cordon ombilical s'insère un peu au-dessus du pubis, et le méconium se trouve dans l'intestin grêle. A six mois, la longueur du corps est de $0^m,30$ à $0^m,35$; son poids de 400 à 500 gr. La peau présente quelques parcelles d'enduit sébacé et l'on peut distinguer le derme de l'épiderme. Les yeux sont fermés; les paupières, minces, sont hérissées sur leur bord libre, ainsi que les sourcils, de petits poils très-fins. Les ongles sont solides; les testicules sont encore dans la cavité abdominale; mais le scrotum est formé, très-petit et d'un rouge vif. Chez le *fœtus* femelle, les organes génitaux sont également développés; les grandes lèvres, très-marquées, sont séparées par le clitoris. A sept mois, le *fœtus* acquiert une longueur de $0^m,32$ à $0^m,36$; les os du crâne sont saillants à leur partie moyenne; tous les organes acquièrent plus de consistance et s'accroissent proportionnellement; la peau est fibreuse, les cheveux plus longs; les ongles entièrement développés; les paupières entr'ouvertes. L'iris disparaît; mais, selon Velpeau, cette membrane n'aurait pas encore existé. Elle se formerait, d'après le même auteur, par un simple anneau qui s'accroît d'une manière concentrique pour ne laisser, au bout de quelque temps, que l'ouverture pupillaire. Les testicules commencent à descendre dans les bourses. Le méconium se trouve presque exclusivement dans le gros intestin. Du septième au huitième mois, le *fœtus* s'accroît beaucoup plus en épaisseur qu'en longueur. Il n'a, en effet, au huitième mois, que $0^m,40$ ou $0^m,45$ de long, tandis qu'il pèse de 2 kilogr. à 2 kilogr. 500 gr. La peau est rouge, couverte de duvet et d'un enduit sébacé ou *vernis caséeux*. Le scrotum renferme un testicule, presque toujours celui du côté gauche. L'ombilic se trouve, à $0^m,02$ près, au point correspondant au milieu du corps. Enfin, au neuvième mois, à terme, le *fœtus* présente une longueur ordinaire de $0^m,50$ à $0^m,60$; il pèse 3 kilogr. ou 3 kilogr. 500 gr. Les os du crâne, sans être encore soudés, sont très-rapprochés les uns des autres. Les poumons sont rouges, compactes, semblables au tissu du foie; le cordon ombilical s'insère presque toujours au milieu de la longueur totale du corps. On a souvent exagéré le poids et la longueur des enfants à la naissance; cependant, on en a vu qui pesaient jusqu'à 9 kilogr. En général, on peut dire que le *fœtus* s'accroît rapidement pendant les trois premiers mois de la grossesse, que cet accroissement se ralentit pendant les trois mois suivants, pour s'accélérer ensuite durant le dernier trimestre.

Le *fœtus*, dans le sein de la mère, est ordinairement placé la tête en bas et les pieds en haut. « Il est recourbé, dit Cazeaux, sur sa partie antérieure, de manière que la tête est le plus souvent fléchie; le menton appuie sur la partie antérieure et supérieure de la poitrine, et, suivant Dubois, le cou est si court, qu'il suffit, pour qu'il en soit ainsi, d'un léger degré de flexion de la tête; les pieds sont relevés sur le devant des jambes; celles-ci, fortement fléchies sur les cuisses, qui sont elles-mêmes appliquées contre la face antérieure de l'abdomen; les genoux sont écartés, les talons rapprochés l'un de l'autre et appliqués contre les fesses; les bras sont appliqués sur les côtés du thorax, les avant-bras fléchis et croisés sur le devant du sternum, comme pour loger le menton entre les deux mains. Le *fœtus*, ainsi replié sur lui-même, forme un tout à peu près ovoïde, dont le plus grand diamètre est de $0^m,28$ environ, dont la grosse extrémité, représentée par l'extrémité pelvienne, est tournée vers le fond de la matrice, et la petite, constituée par l'extrémité céphalique, regarde en bas. Cette attitude accroupie ne peut être l'effet de la pression exercée par les parois utérines sur l'enfant, puisque celui-ci est dans une cavité beaucoup plus grande que son volume total. » Cette position de l'enfant dans la poche qui le renferme est due à deux causes principales : la première, c'est que, le *fœtus* nageant dans un liquide et présentant, dans les premiers mois de la vie intra-utérine, une tête beaucoup plus volumineuse et plus dense que les autres parties du corps, il tend, en vertu du poids spécifique de l'extrémité céphalique, à prendre cette position renversée qu'il conserve durant tout le temps de la gestation. La seconde cause, c'est que la matrice se développe d'abord aux dépens de son fond. Elle est très-évasée à sa partie supérieure, tandis que, au contraire, elle est très-étroite du côté du col. Le *fœtus*, en se pelotonnant, présente une extrémité pelvienne plus volumineuse que l'extrémité céphalique; et, par suite des mouvements auxquels il est soumis, il se place de façon que la partie la plus volumineuse se trouve dans le point le plus élargi de l'organe qui le contient.

— FONCTIONS DU FŒTUS. *Nutrition.* Tout le monde admet que la nutrition du *fœtus* se fait aux dépens des liquides maternels; mais on n'est pas d'accord sur la manière dont s'effectue la transmission des principes nutritifs. Selon les uns, la face interne de l'utérus sécrète un liquide particulier qui se répand dans la cavité amniotique, où le *fœtus* vient le puiser; selon les autres, le placenta maternel est le seul organe destiné à fournir les matériaux de la nutrition, et le cordon ombilical est l'unique voie de transmission. Ces deux opinions contiennent l'une et l'autre une partie de la vérité, mais aucune d'elles ne doit être exclusive. En effet, dans les premiers jours de la conception, alors que le placenta ni le cordon ne sont encore formés, l'ovule ne peut être alimenté que par une espèce d'endosmose qui se fait à travers ses parois. De plus, en abandonnant la vésicule ovarienne, l'œuf se trouve enveloppé de granulations proligères, et celles-ci servent évidemment à sa nutrition pendant son passage à travers les trompes de Fallope. Il en est de même du liquide albumineux qui humecte la membrane vitelline. Arrivé dans la cavité de l'utérus, l'œuf se trouve en rapport avec la muqueuse de cet organe; il est entouré de villosités, qui aspirent les produits de la sécrétion utérine, pour les faire pénétrer dans son intérieur, comme les radicules d'un arbre absorbent les principes nutritifs répandus dans le sol. Dès que le placenta et le cordon sont organisés, les villosités choriales s'atrophient et la nutrition commence alors à s'opérer d'une autre manière. Le liquide amniotique, sécrété par l'organe maternel, contient des principes nutritifs, de l'albumine, de l'osmazome et des sels. On a pu nourrir, dit Cazeaux, pendant quinze jours, des veaux nouveau-nés avec de la liqueur amniotique fraîche. Le *fœtus* puise une partie des éléments de sa nutrition dans les liquides de l'amnios par l'absorption cutanée et par celle du canal intestinal. Pour certains auteurs, le placenta de la mère est le principal agent de la nutrition du *fœtus*. Sans admettre, en effet, de communication directe entre les vaisseaux de la mère et ceux du *fœtus*, on peut croire que, par suite du contact étendu qui existe entre l'appareil vasculaire des deux placentas, il se fait une transsudation de la partie la plus liquide du sang maternel, laquelle est absorbée et mêlée au sang fœtal; que ce fluide transsudé et chargé d'oxygène vient à la fois hématoser le sang du *fœtus* et lui fournir des matériaux de nutrition (Van Huevel). Ces matériaux, une fois mélangés avec le sang, sont destinés au développement des organes. Lee pense qu'ils doivent subir une certaine élaboration, d'abord dans le foie, puis dans l'intestin. « Ainsi, dit Tarnier, portés par la veine ombilicale dans le foie énorme du *fœtus*, ces éléments y subissent des modifications pour former un composé nouveau, albumineux, nutritif, qui est versé avec la bile dans le duodénum; là, ce mélange est partagé en partie récrémentitielle, qui est reprise par les vaisseaux absorbants, comme chez l'adulte, et en partie excrémentielle, chargée de carbone, qui constitue le méconium. » La nutrition du *fœtus* est complétée par la fonction glycogénique du placenta découverte par Claude Bernard.

Respiration. La respiration du *fœtus* est bien différente de celle de l'adulte, puisque l'air atmosphérique ne saurait arriver jusqu'à lui. Cependant le sang du premier éprouve une modification analogue à celui du second. Cette modification aurait lieu, d'après Béclard, dans les poumons, où le liquide amniotique arriverait par les voies aériennes; selon Geoffroy Saint-Hilaire, le *fœtus* absorberait de l'air ou un gaz vivifiant par des espèces de trachées répandues à la surface du corps, comme chez les insectes, ou bien encore par de petites fissures que portent les jeunes embryons sur les parois latérales du cou. On a comparé ces fissures à l'appareil branchial des poissons, et on leur a donné, à cause de cette analogie, le nom de *fissures branchiales*. Tel serait le mode de respiration des premiers jours d'existence de l'embryon; mais, plus tard, après le développement de l'allantoïde, dit Cazeaux, les villosités choriales, devenues vasculaires, se trouvent immédiatement en contact avec les vaisseaux hypertrophiés de la muqueuse, et, dès lors, le sang fœtal peut puiser dans ce contact des éléments d'hématose. A mesure que ce contact devient plus intime et plus multiplié, le placenta s'organise et constitue une masse compacte qui devient le siége d'une respiration placentaire. Ce placenta est, en effet, organisé tout entier de manière à établir un rapprochement aussi grand que possible entre le sang de l'embryon et le sang de la mère. Ce contact médiat, par suite duquel les deux fluides sont séparés par des membranes fines, établit entre le sang du *fœtus* et celui de la mère le même rapport qui existe, dans le poumon de l'adulte, entre le sang veineux et l'air atmosphérique. Dans les poumons, le sang est mis en rapport avec l'air inspiré; dans le placenta, il n'y a point d'air, mais il y a une très-grande quantité de vaisseaux de la mère, dont les parois excessivement fines sont en contact avec les radicules ombilicales, dont les parois sont aussi minces et transparentes. Si donc le sang du *fœtus* est tellement en rapport avec celui de la mère, qu'il n'y ait que des parois subtiles et minces qui les séparent, il est très-vraisemblable qu'il se passe des phénomènes analogues à ceux qui s'opèrent à travers les parois des vaisseaux pulmonaires entre le sang veineux de l'adulte et l'air atmosphérique.

Circulation. L'appareil circulatoire du *fœtus* diffère de celui de l'adulte : 1° par le trou de Botal qui existe chez le premier, tandis qu'il est oblitéré chez le second; 2° par la présence du canal artériel, qui fait communiquer largement l'artère pulmonaire avec l'artère aorte du *fœtus*; 3° par l'artère ombilicale presque complétement oblitérée chez l'adulte; 4° par la veine ombilicale qui se divise pour former d'abord le *canal veineux* et plus loin le canal de réunion. V. CIRCULATION.

Innervation. « La plupart des fonctions de l'encéphale, dit Jacquemier, restent dans un état complet d'inactivité pendant la vie intra-utérine. » Cependant, chez le *fœtus* un peu âgé, la sensibilité est très-développée; on peut facilement s'en convaincre en comprimant les parois de la matrice; le *fœtus* exécute aussitôt des mouvements pour s'y soustraire. Une expérience plus concluante encore consiste à ouvrir le ventre d'une hase pleine, de manière toutefois à respecter les parois de la matrice qui laisse voir par transparence le *fœtus* qu'elle contient. Si l'on saisit alors avec une pince la patte d'un des petits lapins, on le voit immédiatement s'agiter pour échapper à la douleur. Les fonctions du système nerveux chez le *fœtus*, dit Cazeaux, sont, comme chez l'adulte, soumises à une intermittence d'action ou à une périodicité d'où résultent la *veille* et le *sommeil*. A ce point de vue, le *fœtus* est encore comparable à l'enfant nouveau-né. Quand celui-ci dort, il suffit, pour l'éveiller, de l'exciter un peu vivement et à plusieurs reprises avec le bout du doigt, et, au moment de son réveil, il exécute presque toujours des mouvements brusques. Même chose a lieu, sans aucun doute, pendant la vie intra-utérine, et quand on cherche à provoquer des mouvements actifs du *fœtus* en comprimant l'utérus, on le tire probablement du sommeil pour le faire passer à l'état de veille. C'est à ce moment qu'il exécute des mouvements perçus par la main appliquée sur l'abdomen.

Sécrétions. Les principales sécrétions du *fœtus* sont celles de la bile, du méconium et de l'urine. Le foie est le viscère le plus volumineux du *fœtus*. A trois mois, il n'offre pas encore la structure granulée, et la vésicule du fiel consiste en un filament blanchâtre renflé à son extrémité inférieure. A cinq mois, le tissu du foie est plus ferme, la vésicule du fiel est très-apparente, et la bile commence à être sécrétée. A sept mois, la vésicule biliaire est remplie, et le liquide se trouve même en assez grande quantité dans l'intestin. Le méconium est un mélange de bile avec le produit de la sécrétion muqueuse intestinale. Dans les premiers temps de la vie fœtale, le tube digestif est simplement humide; mais, vers le troisième mois, commence une sécrétion plus abondante, et, jusqu'au cinquième, le méconium se trouve dans l'instestin grêle; ce n'est que plus tard qu'il passe dans le gros intestin, et, vers la fin de la grossesse, il se concentre dans le rectum. L'urine est expulsée dans l'amnios par le canal de l'urètre, à mesure qu'elle est sécrétée, et cette sécrétion commence de bonne heure, dès que les reins se sont développés. V. VIABILITÉ et SUPERFÉTATION.

FOFFA s. f. (fo-fa). Chorégr. Danse portugaise très-libre.

FOGARAS, ville d'Autriche, dans la Transylvanie. V. FAGARAS.

FOGARASSY (Jean), jurisconsulte, grammairien et lexicographe hongrois, né à Kasmark en 1801. Il fit ses études à Saros-Patak, fut admis au barreau en 1829, et remplit divers emplois publics avant, pendant et après la révolution de 1848-1849, entre autres celui de conseiller au ministère des finances. M. Fogarassy est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages de jurisprudence et d'économie politique : *Principes du droit privé hongrois* (Pesth, 1839); *Droit d'échange et de commerce hongrois* (Pesth, 1840); *Dictionnaire de commerce* (1845, 2 vol.); *Banque hongroise* (1848); mais il doit surtout sa réputation à ses travaux de linguistique sur la littérature de son pays. Le plus important de ces derniers ouvrages est son *Esprit de la langue hongroise* (Pesth, 1845). Citons en outre : *Métaphysique de la langue hongroise* (Pesth, 1834); *Lexique hongrois-latin pour l'étude du droit et de l'économie politique* (Pesth, 1835); *Dictionnaire hongrois-allemand* (Pesth, 1836, 2 vol.).

FOGEL (Martin), médecin allemand, né à Hambourg en 1632, mort dans cette ville en 1675. Il passa son doctorat à Padoue, puis devint professeur de logique et de métaphysique au gymnase de sa ville natale. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui : *Joachini Jungii præcipuæ opiniones physicæ passim receptæ, etc.* (Hambourg, 1679, in-4°). — Charles-Jean FOGEL, fils du précédent, fut avocat à Hambourg. Il publia quelques écrits et laissa deux fils : Théodore-Jacques et Jean-Henri FOGEL, qui ont publié : *Indication sur trois cents enfants de la ville de Hambourg* (1735, in-8°); *Liste des Hambourgois qui sont parvenus à des dignités ecclésiastiques dans les pays étrangers* (1738, in-4°).

FOGELBERG (Rengt-Erland), célèbre sculpteur suédois, né à Gothembourg le 8 août 1786, mort en 1854. Son père, habile fondeur en cuivre, le destina d'abord à lui succéder et lui fit apprendre son état. Mais le jeune Fogelberg, que poussait une vocation plus élevée, employait tous ses moments libres à dessiner, à modeler, à dévorer tous les livres d'art et d'histoire qui lui tombaient sous la main. Bientôt l'atelier paternel lui devint trop étroit; la ville de Gothembourg elle-même ne lui offrit plus assez de ressources pour ses études de prédilection il exprima le désir de se rendre à Stockholm. Ce désir affecta péniblement son père, qui voyait s'évanouir ainsi sa plus chère espérance; il y céda, néanmoins, sans trop d'opposition; et bientôt Fogelberg, alors âgé de dix-huit ans, entra comme élève dans l'atelier de Rung, ciseleur de la cour. Là, ses progrès furent rapides; il suivait, en même temps, les cours de l'Académie des beaux-arts, près de laquelle il ne tarda pas à être nommé agrégé. L'illustre Sergel, qu'une vieillesse maladive empêchait de fréquenter l'Académie, ayant témoigné le désir de voir les travaux du jeune artiste, celui-ci porta dans son atelier tous les modèles en plâtre et en terre qu'il avait exécutés. Sergel les examina avec attention; puis indiquant du doigt une esquisse d'une statue de Philoctète, « Je garde celle-ci, » dit-il. Cette parole, jointe aux encouragements que lui prodigua le grand maître, décida de l'avenir de Fogelberg. Il se livra dès lors, tout entier à la statuaire.

A cette époque (1814), une agitation extraordinaire régnait en Suède, dans le monde des intelligences. Une lutte semblable à celle des romantiques et des classiques en France y partageait les esprits en deux camps. Les novateurs, sous le nom de *phosphoristes*, jetaient hardiment l'anathème à ces importations de l'étranger qui, pendant si longtemps, avaient encombré la littérature nationale et entravé son essor; ils voulaient que l'inspiration ne relevât plus désormais que de la nature, des mœurs et des traditions de la patrie; et, pour aider à la propagation de leurs doctrines, ils fondèrent une société, dite *Société gothique*. Ce mouvement ne devait point se borner à la littérature; il réagit aussi sur l'art. On proclama que les types de la mythologie et de l'histoire du Nord valaient bien ceux de la mythologie et de l'histoire de Rome et d'Athènes; qu'ils valaient mieux surtout que les fantaisies énervées et faussement sentimentales de l'école de Boucher, dont les ateliers de Stockholm se repaissaient alors presque exclusivement. En conséquence, une société artistique fut fondée, sur le modèle de la Société gothique, dans le but d'initier les disciples de l'art à l'esthétique nouvelle et de le régénérer dans ses diverses manifestations. Fogelberg fut un des premiers à s'associer à ce mouvement et à en provoquer l'application pratique. La Société gothique ayant organisé une exposition, il y envoya trois statues, représentant les principaux dieux de la mythologie scandinave : Odin, Thor et Frey. Ces trois statues excitèrent l'admiration générale, et contribuèrent plus que toutes les théories à rallier le public à la cause des phosphoristes. L'Académie, il est vrai, en sa qualité de corps officiel et constitué, protesta, résista; mais enfin, comme il arrive toujours, le calme succéda peu à peu à la lutte violente; les deux partis sacrifièrent, chacun de leur côté, leurs doctrines trop exclusives, et, sans que le passé perdît rien de ce qui méritait en lui d'être conservé, l'innovation s'acclimata insensiblement et jouit en paix de la place qu'elle avait conquise au soleil.

Fogelberg poursuivit ses travaux avec un succès toujours croissant. Cependant le désir de visiter l'Italie, désir naturel à tout artiste, s'était depuis longtemps emparé de lui, et il songea à le satisfaire. Sergel, d'ailleurs, qui ne cessait de lui faire de ce pays les descriptions les plus enthousiastes, lui avait dit sur son lit de mort, en l'exhortant à aller à Rome : « Un sculpteur ne peut vivre et travailler ailleurs qu'en Italie. » Soutenu par un subside de l'Académie, Fogelberg quitta la Suède en 1820, c'est-à-dire à l'âge de trente-quatre ans, et se rendit d'abord à Paris, où il fréquenta, pendant une année, les ateliers de Bosio et de Guérin; puis, ce dernier ayant été nommé directeur de l'École française à Rome, il l'y suivit sans plus tarder.

Arrivé à Rome, Fogelberg demeura pendant quelques jours comme étourdi de toutes les magnificences qui se déroulaient devant ses yeux. Longtemps même il lui fut impossible de rien produire; car, en présence des grands chefs-d'œuvre et des monuments imposants de la ville éternelle, il prit en dédain les projets qu'il avait apportés avec lui et les jugea indignes d'être mis à exécution. Il endossa donc de nouveau la livrée de l'écolier, fréquentant les ateliers pendant le jour, et consacrant une partie des nuits à dessiner. Ce n'est qu'après de longues études qu'il ressaisit enfin son ciseau, et se mit à tailler le marbre. Deux statues, deux chefs-d'œuvre, *Mercure* et *Pâris*, furent les fruits de ce premier travail. Une troisième vint bientôt s'y joindre : l'*Amour dans une coquille*, qu'un amateur français acheta, et envoya à l'Exposition de Paris (1827), où elle excita un véritable enthousiame. C'est le seul des ouvrages de Fogelberg qui soit parvenu en France.

Mais déjà le talent de Fogelberg entrait dans une phase nouvelle. Jusqu'alors, il n'avait fait que des figures au-dessous de grandeur naturelle; il aborda la sculpture monumentale. Tel était son projet depuis longtemps, projet dont il se préoccupait surtout lorsqu'il songeait aux dieux du Nord, ses premières créations. « Les dieux du Nord, écrivait-il à un de ses amis, offrent à l'art un champ magnifique; mais ce ne sont point là des figures de costume et de décoration, ce sont des figures héroïques, ou plutôt des caractères élevés à la plus haute puissance; ils doivent être traités, par conséquent, comme les anciens traitaient leurs dieux, et sur une échelle colossale. » Le roi Charles XIV Jean, qui suivait attentivement ses travaux et s'intéressait à sa gloire, lui fournit l'occasion de mettre son projet à exécution, en lui commandant un *Odin*, un *Thor* et un *Balder*, en marbre et de grandeur colossale. Ces trois statues ne firent pas moins sensation à Rome qu'à Stockholm. Fogelberg y déploya toute la force et toute l'originalité de son talent; les juges d'art furent unanimes à les applaudir. A l'occasion de l'envoi d'*Odin* en Suède (1832), l'Académie des beaux-arts de Stockhom reçut Fogelberg parmi ses membres, et Charles-Jean lui délivra le brevet de sculpteur de la cour.

Après, ou en même temps que les trois dieux du Nord, Fogelberg traita quelques sujets de fantaisie empruntés à l'antiquité : un *Amour vainqueur*, une *Vénus triomphante*, un *Apollon à la Lyre*, une *Hébé*, une *Psyché*, une *Baigneuse*, un *Achille blessé*, etc. Ce qu'on admire le plus dans ces statues, c'est, outre le charme et la grâce de l'exécution, un talent franchement original; Fogelberg a réussi à faire de la sculpture grecque sans copier servilement les anciens, et en restant lui-même. Citons encore, parmi les œuvres capitales du grand artiste, les statues de *Birger Jarl*, de *Charles XIII*, de *Gustave-Adolphe* et de *Charles XIV Jean;* l'œuvre entier de Fogelberg comprend plus de quarante pièces, la plupart de premier ordre.

Fogelberg avait de son art une opinion transcendante; il ne croyait jamais avoir atteint l'idéal qu'il se proposait. C'est pourquoi, il étudiait sans cesse; il étudiait surtout les anciens, mais avec un esprit indépendant et sans accepter pour guide aucun critique C'était, dans toute la force du terme, un artiste savant; quand il appréciait une œuvre, son jugement n'était pas seulement inspiré par une rare faculté d'intuition, il l'était encore par une connaissance approfondie de l'histoire et une esthétique exercée qui pénétrait dans tous les détails. L'archéologie l'intéressait particulièrement, et comme sa vie était simple et frugale, il employait tout l'argent qu'il épargnait pour lui-même, ou qu'il ne consacrait pas à la bienfaisance, à rassembler des collections précieuses.

Depuis son départ pour Rome, en 1820, il n'avait visité son pays qu'une seule fois, en 1845. Il y retourna en 1854. L'accueil qu'il y reçut fut splendide; son séjour à Stockholm ne fut qu'une suite de fêtes. Le roi le nomma commandeur de l'Étoile polaire, distinction qui n'avait été accordée jusqu'alors à aucun artiste. Cependant, sa santé déjà ébranlée réclamait le soleil d'Italie; il se remit en route; mais, en passant par Trieste, il y fut atteint d'un mal subit qui l'emporta en moins de deux jours. Il mourut le 22 décembre 1854. Son corps, rapporté en Suède, y fut l'objet d'honneurs extraordinaires. L'Académie de Stockholm, cette même Académie qui avait critiqué si violemment ses premiers essais mythologiques, prononça son oraison funèbre et consacra sa mémoire par une glorieuse médaille. La nation tout entière s'associa à ces témoignages si bien mérités, et le roi ordonna d'acheter pour le compte de l'Etat tous les ouvrages terminés ou non que l'illustre sculpteur laissait après lui. L'*Œuvre* de Fogelberg a été publié en français par M. Casimir Lecomte, en 1856. Il forme un magnifique volume in-folio, avec 37 planches gravées sur cuivre.

FOGGIA, en latin *Fovea*, ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de Capitanate, à 127 kilom. N.-E. de Naples, dans une vaste plaine; 32,493 hab. Tribunal civil de la province; tribunal de commerce; bibliothèque publique; important commerce de bétail et de grains; centre du commerce des laines de la province. Beau palais bâti par l'empereur Frédéric II; église collégiale; douane. Fondée au IXe siècle, Foggia, après avoir été saccagée en 1268 par Charles d'Anjou, qui y mourut en 1286, fut presque entièrement détruite, en 1741, par un tremblement de terre. Manfred y remporta une victoire éclatante sur les troupes du pape Innocent IV.

FOGGIA (Francesco), musicien italien, né dans les environs de Rome en 1604, mort dans cette ville en 1688. Successivement élève d'Antonio Cifra, de Bernardino Nanino et de Paolo Agostini, dont il épousa la fille, il profita si bien des leçons de ces célèbres contre-pointistes, que, tout jeune encore, il fut nommé maître de chapelle de Ferdinand-Maximilien, prince électeur de Cologne. Il passa plus tard, avec le même titre, au service du roi de Bavière, et enfin, a celui de l'archiduc Léopold. Il retourna ensuite en Italie, où il fut d'abord nommé maître de chapelle de la cathédrale de Narni, quelque temps après de celle de Monte-Fiasconi, puis attaché avec la même qualité aux églises de Santa-Maria di Aquiro, de Santa-Maria di Trastevere, et de Saint-Jean de Latran à Rome, où il resta de 1636 à 1661. En 1646, on lui offrit la maîtrise de Santa-Maria-Maggiore; mais il refusa ce poste, qui fut confié à Orazio Benevoli. De Saint-Jean de Latran, il fut nommé à Saint-Laurent de Damas, dont il dirigea la musique jusqu'en 1677. Vers cette époque, Abbatini étant mort, il accepta la maîtrise de Sainte-Marie-Majeure, qu'il avait refusée d'abord, et la conserva jusqu'à sa mort; il fut remplacé par son fils Antonio.

Les recherches de Baini sur la bibliothèque pontificale ont révélé la fécondité et le talent de ce compositeur, peu connu des historiens de son temps, mais dont le mérite est universellement admis aujourd'hui. Outre le grand nombre d'ouvrages portant son nom, qui se trouvent dans la bibliothèque papale, Baini affirme qu'il n'y a peut-être pas, en Italie, une seule église qui ne possède quelque échantillon de la fécondité et du génie de cet homme étonnant. Son influence sur l'art musical de son temps est indiscutable. Il a été le premier en Italie à écrire des fugues sur un mode nouveau, et l'exemple de son admirable style a réagi fort heureusement sur les compositeurs de l'école romaine.

FOGGINI (Pierre-François), archéologue italien, né à Florence en 1713, mort à Rome en 1783. Il entra dans les ordres, devint successivement sous-bibliothécaire du Vatican, membre de l'Académie de l'histoire pontificale, camérier secret, et enfin bibliothécaire du Vatican, en remplacement de Bottari (1775). Foggini jouit de la faveur de Benoît XIV, de Clément XIV, de Pie VI, et fut spécialement chargé de la surveillance du Collége anglais, de l'inspection du séminaire de la Sabine et de celle du collége de Bandinelli. Ce savant et laborieux archéologue a laissé, sur différents sujets d'érudition et d'antiquité, des dissertations, fruit de longues recherches dans les manuscrits du Vatican. Ses travaux les plus importants sont : *De primis florentinarum apostolis exercitatio singularis* (Florence, 1740, in-4o); *P. Virgilii Maronis Codex antiquissimus a Russio Turcio Aproniano distinctus et emendatus* (Florence, 1741, in-4o), édition en lettres onciales du fameux manuscrit de Virgile, conservé dans la bibliothèque des Médicis; *De romano B. Petri episcopatu* (1741, in-4o); *Appendix historiæ byzantinæ* (1777), etc.

FOGGY, petite île du Grand Océan boréal, près de la côte septentrionale de la Russie américaine, par 70° 30′ de latit. N., et 149° de longit. O. Elle a environ 12 kilom. de circonférence.

FOGLIA, rivière d'Italie, prov. d'Urbino-et-Pesaro, prend sa source au versant oriental de l'Apennin toscan, près de Sestino, coule du N.-O. au S.-E., et se jette dans l'Adriatique à Pesaro; après un cours de 57 kilom. C'est le *Pisaurus* des anciens.

FOGLIANO, famille noble de Reggio, qui se rangea au XIIIe siècle dans le parti des gibelins et rivalisa de puissance avec celles des Roberti, des Manfredi, etc. Au siècle suivant, plusieurs de ses membres s'emparèrent de la souveraineté de Reggio; mais, comprenant la difficulté de la garder, ils la cédèrent d'abord au roi Jean de Bohême (1331), puis à la maison de Gonzague.

FOGLIETA ou **FOGLIETTA** (Hubert), historien italien, né à Gênes en 1518, mort en 1581. Issu d'une noble famille de cette ville, il étudia les belles-lettres et la jurisprudence à Padoue et à Rome, puis revint à Gênes. La publication d'un ouvrage intitulé : *Della republica di Genova* (Rome, 1559), le fit exiler, dit-on, de cette ville, et ses biens furent confisqués. Foglieta se retira alors à Rome, où il trouva, dans le cardinal Hippolyte d'Este, un protecteur généreux, et dans sa maison un asile qu'il ne quitta plus. On a de lui plusieurs ouvrages qui le placent parmi les meilleurs écrivains latins de l'Italie. Ses principaux écrits sont : *Uberti Folietæ opera subseciva, opuscula varia* (Rome, 1579, in-4o), etc., recueil de divers opuscules historiques; *Historiæ Gennensium libri XII* (Gênes, 1585, in-fol.), le meilleur de ses ouvrages, qui a été traduit en italien par Serdanati; *De philosophiæ et juris civilis inter se comparatione libri tres* (Rome, 1586, in-4o); *De causis magnitudinis Turcarum imperii*, réimprimé avec des additions (Rostock, 1594, in-8o), etc. Grævius a publié plusieurs opuscules de Foglieta dans son *Thesaurus antiquit. et histor. ital.*

FOGLIZZO, en latin *Foicium*, ville d'Italie, prov. et à 25 kilom. N.-N.-E. de Turin, sur la rive gauche de l'Orco; 3,225 hab. Belle église; ancien château. Commerce de chanvre d'excellente qualité, que les environs produisent en abondance.

FOGLÆ, petite île de la Russie, groupe d'Aland, à l'entrée du golfe de Bothnie, par 60° de lat. N. et 20° 30′ de long. E. Il s'y trouve une belle église, et l'on y fabrique le meilleur fromage des îles d'Aland.

FOGO, île de l'Amérique septentrionale, sur la côte N. de Terre-Neuve, par 49° 30′ de latit. N. et 56° 26′ de longit. O. 16 kilom. de longueur. Découverte, en 1534, par Jacques Cartier.

FOGO, **FUEGO** ou **SAINT-PHILIPPE**, une des îles de l'archipel du Cap-Vert, dans l'Atlantique, au S.-O. de San-Yago, et à l'E. de Brava, par 14° 50′ de latit. N. et 26° 40′ de longit. O.; 27 kilom. sur 23; 9,700 hab. Ch.-l., Luz. Côtes très-escarpées. A l'intérieur, volcan en activité (2,964 mètres d'élévation). Elle fait partie du district colonial portugais du Cap-Vert.

FOGUE s. f. (fo-ghe). Techn. Passage pour la navette dans la chaîne. ‖ On dit aussi FOULE.

FO-HI ou **FOU-HI**, empereur de la Chine, vers 3300 avant. notre ère. Les légendes chinoises, singulières comme tout ce qui vient de ce peuple, le donnent comme fils d'un arc-en-ciel. Son existence, au reste, est attestée par des documents qui paraissent authentiques. Il est considéré comme l'un des fondateurs de l'ordre social en Chine, et il illustra son règne par plusieurs inventions utiles : le calendrier, la musique, l'agriculture, l'exploitation du sel, le tissage des toiles, l'institution du mariage, etc. On lui attribue encore l'invention de l'écriture (avant lui, on se servait de cordelettes nouées, coutume qu'on a retrouvée chez les Mexicains et les Péruviens). Cette écriture primitive se composait d'un simple trait combiné de diverses manières. Elle a précédé chez les Chinois l'écriture figurative ou hiéroglyphique.

FOHR (Charles-Philippe), peintre allemand, né à Heidelberg en 1795, mort en 1818. Il entra presque enfant dans l'atelier de Rottmann, peintre d'Heidelberg, qui profita de son talent déjà remarquable pour lui faire faire des copies de tableaux, qu'il vendait parfaitement; mais le jeune élève ne goûta pas longtemps un genre d'occupation qui l'empêchait de se livrer à l'étude immédiate de la nature, et, quittant l'atelier de son maître, il se rendit à Darmstadt, où, grâce à l'appui du riche conseiller aulique, Issel, il se forma seul et devint en peu de temps un peintre de paysages d'un grand talent. Ses œuvres de cette époque consistent en un grand nombre de dessins au crayon et d'aquarelles, qui se trouvent aujourd'hui en la possession de la grande-duchesse de Bade. Cette princesse accorda à l'artiste une pension de 400 florins, qui lui permit d'aller compléter ses études à Munich d'abord, puis à Rome, où il s'attacha à Joseph Koch. Il y exécuta deux toiles remarquables, qui établirent sa réputation dans la capitale du monde chrétien, savoir : un *Château au sommet d'une montagne*, et un *Paysage pittoresque, entremêlé de rochers et de chutes d'eau.* Tout semblait lui promettre l'avenir le plus brillant, lorsqu'il se noya en se baignant dans le Tibre, au moment où il se préparait à parcourir l'Italie méridionale et la Sicile. — Son frère, Daniel FOHR, né à Heidelberg en 1807, mort à Carlsruhe en 1862, où il était peintre de la cour de Bade, s'est également acquis une réputation distinguée comme paysagiste.

FOI s. f. (foi — lat. *fides*, proprement lien, engagement, sûreté; de la racine sanscrite *badh*, lier, attacher, l'aspiration s'étant déplacée et transportée de la seconde consonne à la première). Ferme adhésion de l'intelligence à la vérité qu'elle reconnaît ou qu'elle croit reconnaître : FOI *politique*. FOI *religieuse. La* FOI *humaine est toujours fautive et douteuse.* (Boss.) *La* FOI *ne peut pas être autre chose que le consentement de la raison à ce que la raison comprend comme vrai.* (V. Cousin.) *C'est la* FOI *à la nécessité d'un homme qui a fait la monarchie et qui a fait la féodalité.* (F. Pillon.)

> Qu'il est beau d'être ferme en sa *foi* dans le bien,
> De ne jamais au doute abandonner son âme!
> A. BARBIER.

— Confiance : *Un peuple sans* FOI *à ses maîtres leur obéit, mais les méprise.* (Jouffroy.) *Le socialisme, c'est la* FOI *dans l'avenir.* (E. de Gir.)

— Obligation reconnue ou résultant d'un engagement pris; fidélité à ses engagements : *Violer sa* FOI. *Garder sa* FOI. *Le prince qui rompt sa* FOI *ne trouve pas de* FOI. (E. Pasquier.) *On ne doit pas garder la* FOI *à qui ne la garde pas envers Dieu.* (Innocent III.)

> La *foi* d'un ennemi doit être suspectée.
> RACINE.

> Cultivez vos amis, soyez homme de *foi.*
> BOILEAU.

> ... Je veux, si jamais on engage ma *foi*,
> Un mari qui n'ait pas d'autre livre que moi.
> MOLIÈRE.

— *Bonne foi*, Intention droite; franchise : *Agir avec* BONNE FOI. *La* BONNE FOI, *simple et naïve, est sans détours.* (Shakespare.) *La* BONNE FOI *est une fidélité sans défiance et sans artifice.* (Vauven.) *Quand la* BONNE FOI *règne, la parole suffit, et quand elle n'a pas lieu, le serment est inutile.* (Raynal.) *La* BONNE FOI *en politique est une niaiserie.* (A. Karr.)

> Qui va de *bonne foi* hait les discours frivoles.
> CORNEILLE.

> L'ardeur de s'enrichir chasse la *bonne foi.*
> BOILEAU.

‖ Ignorance de ce qu'il y a de défectueux dans l'acte que l'on accomplit : *Posséder de* BONNE FOI *le bien d'autrui. Je croyais, de* BONNE FOI, *vous faire plaisir. La* BONNE FOI *excuse les actes les plus coupables.*

— *En bonne foi, De bonne foi*, A parler franchement : EN BONNE FOI, *vous avez eu tort.* DE BONNE FOI, *ses offres ne sont pas acceptables.*

— *Mauvaise foi*, Intention coupable : *La* MAUVAISE FOI *est un grand fléau pour le commerce. L'ignorance, la passion, peuvent toujours s'excuser; la* MAUVAISE FOI, *jamais.* (Proud.) ‖ Défaut de franchise, intention de tromper : *La* MAUVAISE FOI *est toujours nécessaire à quiconque veut d'un état médiocre s'élever à un plus grand pouvoir.* (Machiavel.) *L'Eglise souffre presque autant de l'ignorance que de la* MAUVAISE FOI *de ceux qui s'expriment en son nom.* (Toussenel.)

— *Foi punique*, Mauvaise foi, dans le langage des Romains, chez qui la mauvaise foi des Carthaginois (*Pœni*) était célèbre.

— *Profession de foi*, Déclaration expresse de ses convictions : PROFESSION DE FOI *politique, sociale, religieuse. Faire sa* PROFESSION DE FOI. *Sans un Dieu, fabricateur souverain, l'univers et l'homme n'existeraient pas : telle est la* PROFESSION DE FOI *sociale.* (Proudh.)

— *Digne de foi*, Qui mérite d'être cru : *Un récit* DIGNE DE FOI. *Une nouvelle* DIGNE DE FOI. *Un témoin* DIGNE DE FOI.

> Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
> Seigneur; je l'ai jugé trop peu *digne de foi.*
> RACINE.

— *Sur la foi de*, A cause de la confiance que l'on accorde à : *Entreprendre une affaire* SUR LA FOI DE *ses amis. Rester en paix* SUR LA FOI DES *traités. Il faut croire,* SUR LA FOI DU *genre humain, les vérités universelles.* (De Bonald.)

> Le plus sage s'endort *sur la foi des* zéphyrs.
> LA FONTAINE.

— Ellipt. *Foi de*, Je le jure sur ma foi de : FOI D'*honnête homme, je n'en ai rien dit.*

— *Ma foi; Par ma foi; Sur ma foi*, En vérité : MA FOI, *oui.* MA FOI, *non.* PAR MA FOI, *je n'en sais rien.*

> *Ma foi*, sur l'avenir bien fou qui se fira.
> RACINE.

— *Faire foi*, Mériter d'être cru : *Un témoignage ne* FAIT FOI *que lorsqu'il est désintéressé.* ‖ Prouver, attester : *Ces papiers* FONT FOI *de la justice de vos prétentions.*

— *Jurer sa foi*, Engager son honneur par un serment : *Le duc* JURA SA FOI *qu'il ne s'en irait point sans les avoir pris à discrétion.* (De Barante.) ‖ *Foi jurée*, Obligation qui résulte d'un serment : *J'ai l'honneur de ne rien comprendre de tout ce qu'on dit pour justifier le mépris de la* FOI JURÉE. (A. Karr.)

— Théol. Adhésion volontaire aux dogmes religieux : *Ne faites violence à personne pour l'amener à la* FOI. (Concile de Tolède.) *Voilà ce que c'est que la* FOI *: Dieu sensible au cœur, et non à la raison.* (Pasc.) *Il est essentiel à la* FOI *de ne pas voir et de croire ce qu'on ne voit pas.* (Bourdal.) *La* FOI *est l'obéissance de la raison, l'amour l'obéissance du cœur, la vertu l'obéissance des sens.* (Lamenn.) *La* FOI *n'est pas seulement un acte d'intelligence, mais aussi un acte de volonté.* (Lacordaire.) *S'il est beau de mourir pour son pays, il ne l'est pas moins de mourir pour sa* FOI. (Proudh.) *La* FOI *est une aveugle volontaire : elle ferme les yeux pour voir clair.* (E. Dollfus.) *Il faut la* FOI *pour arriver à la* FOI. (Bautain.)

> La *foi* qui n'agit point, est-ce une *foi* sincère?
> RACINE.

> Il est beau de mourir pour conserver sa *foi.*
> VOLTAIRE.

> La *foi*, source féconde en sublime rosée,
> Ne peut plus retomber sur cette terre usée.
> A. BARBIER.

‖ *Foi divine*, Foi religieuse fondée sur la révélation. ‖ *Foi humaine*, Croyance fondée sur la raison, sur le témoignage humain, ou celui des sens.

— Par ext. Religion, ensemble des doctrines religieuses : *Porter, prêcher, établir la* FOI *dans une contrée.*

— *Foi du charbonnier*, Foi ferme et naïve; se dit par allusion à la légende d'un charbonnier qui, poussé par le diable, lui répondit constamment : Je crois ce que l'Eglise croit. ‖ *Foi du centenier*, Foi pleine de confiance; se dit par allusion au centenier de l'Evangile, qui vint demander à Jésus de guérir son serviteur : *La* FOI DU CENTENIER, *la* FOI DU CHARBONNIER *sont passées en proverbe.* (P.-L. Courier.)

— *Article de foi*, Dogme sur lequel l'Eglise

s'est prononcée, et auquel il n'est pas permis de ne pas croire : *L'Immaculée Conception de la Vierge est un* ARTICLE DE FOI. *J'ai entendu un dévot, parlant contre des gens qui discutent des* ARTICLES DE FOI, *dire : Messieurs, un vrai chrétien n'examine point ce qu'on lui ordonne de croire : tenez, il en est de cela comme d'une pilule amère : si vous la mâchez, jamais vous ne pourrez l'avaler.* ‖ Dans le langage commun, Chose digne de toute croyance : *Vos paroles sont pour moi des* ARTICLES DE FOI.

— *Acte de foi*, Adhésion expresse, intérieure ou extérieure, à des dogmes ou aux dogmes religieux : *Faire un* ACTE DE FOI. *Tous les peuples ont désigné sous le nom d'*ACTE DE FOI *l'opération d'un homme qui ferme les yeux pour mieux voir.* (E. About.) ‖ Dans le langage commun, Adhésion non raisonnée, croyance aveugle : *Ecoutez-moi avant de me croire; je ne vous demande pas un* ACTE DE FOI. *Toute science commence par un* ACTE DE FOI. (J. Simon.)

— *N'avoir ni foi ni loi*, N'avoir ni esprit religieux ni conscience :

> Qui n'estime Cotin n'estime point son roi,
> Et *n'a*, selon Cotin, ni Dieu, *ni foi, ni loi.*
>
> BOILEAU.

— *Voir quelque chose des yeux de la foi*, Le croire sur des on dit et sans pouvoir le constater personnellement : *Vous voyez bien ce ballon là-haut? — Oui*, DES YEUX DE LA FOI.

— Hist. *Chevaliers de la foi et de la paix*, Ordre militaire du XIIIe siècle, institué par Guillaume Ier, prince de Béarn. ‖ *Chevaliers de la foi de Jésus-Christ et de la croix de saint Pierre*, Association de gentilshommes milanais contre les Albigeois. ‖ *Armée de la foi*, Bandes espagnoles qui se formèrent, en 1820, pour renverser la constitution de 1812. ‖ *Ordre de la foi de Jésus-Christ*, Ordre religieux et militaire, institué à Avignon en 1320, par le pape Jean XXII, et qui était destiné à fournir des défenseurs à l'Eglise; on l'appelait aussi *Ordre de Jésus-Christ.* ‖ *Ordre de la Foi et de la Paix*, Association fondée par des seigneurs des provinces de Gascogne et de Béarn, en 1229, et dont les membres se vouaient à combattre les malfaiteurs qui dévastaient le midi de la France. Cette institution s'éteignit peu après sa création.

— Hist. relig. *Propagation de la foi*, Œuvre religieuse, qui a pour but la prédication de la foi chrétienne dans les pays infidèles.

— Jurispr. *Foi pleine et entière*, Preuve complète par acte authentique. ‖ *Foi provisoire*, Créance donnée par provision à un acte argué de faux. ‖ *Foi publique*, Créance accordée à certains fonctionnaires, à cause de leurs fonctions.

— Pratiq. *En foi de quoi*, Formule qui précède les signatures apposées au bas d'un acte : EN FOI DE QUOI *nous avons dressé le présent procès-verbal.*

— Féod. *Foi et hommage*, Devoirs du vassal envers son seigneur. ‖ *Homme de foi*, Vassal.

— Blas. Meuble d'armoiries qui se compose de deux mains jointes ensemble, en signe d'alliance et d'amitié, et ordinairement posé en fasce : *Pontas du Méril, en Normandie : D'or, à la* FOI *de carnation, tenant un lis au naturel, posé entre deux épées de gueules, passées en sautoir; au chef d'azur, chargé d'un lion d'or. — Le Royer : Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la* FOI *couronnée d'une couronne à l'antique, aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une aiglette au vol abaissé du même.— Vic de Morand, en Blaisois : De gueules, à la* FOI *d'argent, accompagnée en chef d'un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or.* ‖ *Foi parée*, Foi dont les poignets sont couverts d'une étoffe d'un émail particulier : *De Crespy-le-Prince : De gueules, à une* FOI *de carnation, parée d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une épée d'or en pal. — Beauxhostes d'Agel, en Languedoc : D'azur, à la* FOI *d'argent, parée d'or, surmontée d'une couronne de comte du même.*

— Fauconn. *Laisser un oiseau sur la foi*, Ne plus lui donner de filière pour le réclamer.

— Optiq. et géod. *Ligne de foi*, Ligne du rayon visuel dans un instrument : *La* LIGNE DE FOI *d'une lunette, d'une équerre d'arpenteur, d'un graphomètre à pinules.*

— **Syn. Foi, créance, croyance**, etc. V. CRÉANCE.

— **Antonymes**. Doute, incrédulité, incroyance, scepticisme. — Déloyauté, fausseté, forfaiture, infidélité, mauvaise foi et manque de foi, parjure, perfidie, prévarication, trahison.

— **Encycl.** Théol. Aux articles CERTITUDE et DOUTE, nous avons établi que la certitude complète, objective et subjective tout à la fois, même lorsqu'elle s'appuyait sur une prétendue évidence, pouvait être considérée comme la somme d'une série convergente dont les termes décroissants tendent vers zéro; que, dans un langage rigoureux, la certitude n'est, en d'autres termes, qu'une somme de probabilités tellement grande qu'elle permet de négliger et de tenir pour nulles les différences infiniment petites. Ce que l'on est convenu d'appeler évidence n'échappe pas à cette loi générale, puisque l'évidence même a ses degrés et que ce qui est évident pour l'un, ou dans un temps donné, ne l'est pas pour l'autre, et dans un autre temps. L'absolu nous échappant en toutes choses, contentons-nous du relatif, surtout lorsque, dans la pratique, il produit les mêmes effets. Eh bien, ce vide à combler, quel qu'il soit, cette différentielle qui peut être du neuvième ordre, c'est précisément le domaine de la *foi.* Il n'est vérité si palpable et si bien démontrée qu'elle soit qui, pour obtenir l'adhésion pleine et entière de la conscience, n'ait besoin d'un supplément de *foi.* Il n'est ici question, bien entendu, que de la *foi* philosophique. Quant à la *foi* religieuse, elle part d'un tout autre principe que nous examinerons plus loin.

Dans cette adhésion de la conscience qui forme la conviction, la part du raisonnement doit être, et de beaucoup, la plus forte; la part de la *foi*, que nous devons tenir pour tout aussi légitime, puisqu'elle est indispensable, n'est que complémentaire. Quelle est, en toutes choses, la part respective de ces deux éléments de conviction? Voilà la vraie question. Ce qui donne aux vérités scientifiques, découvertes par l'observation et vérifiées par l'expérience, la prééminence sur toutes les autres, c'est précisément l'immense prédominance de l'élément rationnel et positif sur l'élément imaginaire ou conjectural. Plus cette prédominance se fait sentir, plus la conscience adhère spontanément, plus enfin l'esprit est satisfait. Il serait certainement à désirer que toutes les vérités (et nous avons en vue surtout les vérités nécessaires) fussent si aisément démontrées qu'elles parvinssent à se passer du secours de leur dangereux auxiliaire; mais il n'en est pas ainsi. Ce que nous constatons par l'observation directe, ou ce que nous apprenons par une démonstration rigoureuse se réduit, en somme, à fort peu de chose. Les trois quarts, pour ne pas dire les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de nos connaissances nous proviennent de l'induction : méthode nécessaire, sans doute, mais périlleuse, parce qu'elle laisse un champ trop vaste aux conjectures, et que le vide ne peut être comblé que par la *foi.* D'où nous concluons que nous ne saurions trop perfectionner nos méthodes de raisonnement, et nous tenir en garde contre les illusions inévitables qui peuvent naître de l'induction. Quelques exemples vont mettre dans tout son jour cette vérité

Nous voyons une pomme tomber d'un arbre et se diriger vers le centre de la terre. Nous en voyons tomber une seconde, puis une troisième. Nous sommes induits à croire que si toutes les pommes se détachaient de l'arbre, elles prendraient toutes la même direction. Nous jetons une pierre en l'air et nous nous apercevons qu'après avoir épuisé la force d'impulsion, elle obéit à la même loi que les pommes. Dès lors, nous sommes amenés à constater entre les objets de natures diverses une propriété commune que nous appelons *pesanteur* ou *gravitation.* Plus n'est besoin alors de répéter la même expérience sur tous les corps pesants, et, par une généralisation légitime, nous concluons qu'un boulet de canon tombera comme la pomme et la pierre. Cependant, l'esprit méfiant du philosophe se tient en garde contre son propre entraînement, il ignore encore s'il est en face de quelque loi particulière à ce globe terrestre. Sa loi problématique, il l'analyse, il la soumet à un calcul rigoureux, puis, après l'avoir appliquée à tous les astres qui composent le système solaire, il remarque avec satisfaction que tous y obéissent sans souffrir une seule exception. Il en induit, avec le même degré de certitude, que le groupe entier de mondes soumis à son observation et à ses calculs est régi par une seule et même loi de gravitation. Ce n'est pas tout : au delà, et bien au delà de notre système solaire, apparaissent des millions d'astres qui, par l'énormité de la distance, se dérobent au compas du géomètre. Ce qu'il sait de leurs distances respectives, de leur volume, de leur densité, de leurs orbites, se réduit presque à zéro. Mais il a remarqué que sa loi, qui n'a jamais été prise en défaut, peut seule rendre raison de l'harmonie générale des mondes, et il n'hésite plus à proclamer la gravitation universelle. Ces inductions successives sont-elles légitimes? Assurément, pourvu qu'on ne leur accorde pas plus de créance qu'elles n'en méritent. N'oublions jamais que plus on s'éloigne du point de départ, plus le degré de certitude s'affaiblit, ce qui accroît d'autant le degré de la *foi* complémentaire. Certes, jusqu'à preuve contraire, la gravitation passera pour une vérité scientifique des mieux établies. Mais rappelons-nous que le monde a vécu pendant de longs siècles sur des opinions qui n'étaient pas plus contestées et qui pourtant se sont évanouies à la lueur des faits et de l'observation, et, sans refuser notre adhésion dans une juste mesure, sachons réserver à l'avenir le bénéfice d'observations plus nombreuses, plus précises, qui peuvent tout aussi bien renverser que confirmer le système admis pour en inaugurer un nouveau.

Comme on peut le voir par l'exemple que nous avons choisi, la *foi* philosophique, nécessaire à une conviction entière, est en raison directe de l'éloignement du point de départ, des distances de lieux et de temps, de l'insuffisance des preuves et de l'obscurité de leurs éléments souvent contradictoires. Sans doute, pour les faits de l'ordre naturel et sensible, on peut conclure d'un temps à un autre comme d'un lieu à un autre. Sans aller en Amérique, j'affirme que les pierres y tombent comme en Europe; puis, parce qu'elles sont tombées hier et aujourd'hui, je ne doute point qu'elles ne se soient toujours comportées ainsi et qu'elles n'échapperont pas davantage dans l'avenir à la loi de gravitation. Habitué à voir lever le soleil à l'orient, j'espère bien le voir apparaître demain du même côté de l'horizon, et je ne l'attends pas de l'occident; mais, dans le domaine des faits moraux, qui ne se reproduisent pas avec la même régularité, ma certitude est moindre, et la *foi* me devient beaucoup plus nécessaire. Où puiser, par exemple, la certitude historique? Eh! même quand il s'agit de faits contemporains, qui comptent par milliers les témoins oculaires, c'est à peine si, dans le brouillard soulevé par la légèreté ou par la passion des témoignages, nous pouvons discerner le vrai du faux, le réel de l'imaginaire. Et pourtant il est dans la vie mille circonstances graves où il faut absolument se former une conviction. En face d'enquêtes et de contre-enquêtes contradictoires, où des faits déjà obscurs par eux-mêmes sont encore dénaturés ou exposés sous un faux jour par un défenseur trop zélé, au point qu'ils tiennent l'opinion publique en suspens, que peuvent faire le juré ou le juge consciencieux, sinon en appeler aux preuves morales qui, seules, peuvent apporter dans le plateau de la balance le poids décisif? Le plus souvent, dans les procès criminels, ce n'est pas la certitude qui prononce le verdict, c'est la *foi.* Aussi le verdict acquiert-il d'autant plus d'autorité morale sur la conscience publique qu'il est rendu à une plus grande majorité de suffrages. Ici, comme en toutes choses, la *foi* représente le lot de la faiblesse humaine, puisqu'elle est en raison inverse de la preuve positive. Le jury serait composé de centaines ou de milliers de citoyens au lieu de douze, que, tout en s'accroissant selon la loi des grands nombres, le degré de la conviction générale ne s'élèverait jamais jusqu'à la certitude absolue. N'avons-nous pas vu, dans des procès récents, qui ont ému la France entière, l'opinion des masses se partager au point que des millions de suffrages, balancés par d'autres millions non moins respectables, tout en s'inclinant devant la chose jugée, laissaient la vérité dans les nuages? C'est que la *foi* sera nécessaire à l'homme tant qu'il n'aura pas l'œil de Dieu.

Que si l'on sort des faits contemporains pour entrer dans le vaste champ de l'histoire, c'est alors que la *foi* étendra indéfiniment son empire. Il n'est, nous l'affirmons, esprit si sagace, si judicieux et si désintéressé, qui, même en n'interrogeant que des documents authentiques, puisse porter sur l'histoire un jugement assuré. Il ne s'est pas encore écoulé un siècle depuis les grands événements qui, en bouleversant le monde, lui ont ouvert des horizons nouveaux. Or, dans la multitude de discours parlementaires et d'œuvres historiques, à ne parler que des plus sérieuses, qui traitent de la Révolution française, les faits les mieux avérés empruntent à l'esprit de parti tant et de si étranges couleurs que le jugement définitif de la postérité se fera longtemps attendre. Qui nous guidera dans ce dédale? La *foi.* Plus on remonte le courant des âges, plus les ténèbres s'épaississent. Nous exécrons Philippe II, qui, en Espagne, passe pour un grand roi. Nous maudissons la Saint-Barthélemy, dont Rome fêterait encore l'anniversaire si elle l'osait. Clovis nous est donné pour un héros et Marc-Aurèle pour un scélérat par les écrivains catholiques. Que Bossuet, d'un côté, et Condorcet, de l'autre, entreprennent de tracer une esquisse d'histoire universelle, on se demandera, après avoir confronté les deux opinions, si l'un parle de la terre et l'autre de Saturne ou de Jupiter. Dans l'inextricable confusion que présente la chaîne des temps historiques, il faut renoncer à se faire une conviction ou suppléer par une forte dose de *foi* à l'impuissance du raisonnement et des preuves à l'appui. Que penser alors de ceux qui, dans la conduite des affaires humaines, prennent la *foi* pour seul guide et éteignent le flambeau de la raison pour y voir plus clair? Nous verrons bientôt où ce guide aveugle les conduit.

En morale, il faut bien le dire, la *foi* n'est pas moins nécessaire que dans les sciences physiques et historiques; car, au fond, qu'est-ce que cette morale sur laquelle on dispute tant sans s'entendre? Un ensemble de règles déduites scientifiquement de la nature de l'homme, de ses facultés, de ses penchants et de sa destinée. Or cette science, variable et progressive, est soumise, comme toutes les autres, aux procédés incertains de l'observation et de l'induction. De jour en jour, ou plutôt de siècle en siècle, une connaissance de plus en plus approfondie de la constitution morale de l'homme rectifie l'idée du devoir et en étend les limites. Chez tous les peuples civilisés, le niveau de la conscience s'élève et les principes de la morale tendent à devenir fixes et universels; mais ils sont bien loin de l'être encore. Ce serait la perfection absolue, à laquelle il n'est pas donné à l'homme d'atteindre. Mais comme, en pareille matière, le doute n'est pas permis, il est de toute nécessité que le sentiment du bien supplée à l'insuffisance des arguments scientifiques. Le bien se conçoit mieux qu'il ne se prouve. Nous ajoutons *foi* instinctivement à des vérités morales qui ne nous sont pas clairement démontrées. Le monde intellectuel, sans excepter la géométrie, disait J.-J. Rousseau, est plein de vérités incompréhensibles et pourtant incontestables que la raison aperçoit, mais qu'elle ne démontre pas. Ajoutons modestement que le monde moral ne nous est pas mieux connu.

En résumé, rien n'est plus vrai que cet adage bien compris : « Il n'y a que la *foi* qui sauve. » Tous les actes de la vie sont des actes de *foi.* Dans le choix de nos aliments, nous n'avons d'autre guide que l'analogie, de tous les guides le moins sûr et le plus sujet à l'erreur. Nous nous approprions les substances qui ont paru convenir à d'autres espèces animales dont les conditions matérielles d'existence se rapprochent des nôtres. La *foi* fait le reste. Le malade a *foi* dans un médecin dont il serait incapable de contrôler le mérite. Nous vivons en sécurité dans des maisons, nous montons en wagon, nous traversons des ponts et des fleuves, nous nous lançons même dans des coques de bois sur l'abîme des mers, sur la *foi* d'architectes, d'ingénieurs et de pilotes, qui eux-mêmes ont plus de confiance dans l'expérience acquise que dans leurs théories scientifiques. C'est la *foi* philosophique, la *foi* raisonnable et raisonnée, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui mène le monde. Que la science tende à réduire son empire, rien de mieux; mais qu'elle l'envahisse tout entier, c'est à quoi les raisonneurs les plus audacieux ne prétendront jamais.

Comprise telle que nous venons de l'exposer, la *foi* philosophique, complément nécessaire d'une certitude incomplète, n'a rien qui choque le bon sens; mais ce qu'on appelle communément la *foi*, c'est-à-dire la *foi* religieuse, est tout autre chose, car elle a la prétention de remplacer la certitude entière, et, plus audicieuse que la raison, de tout embrasser, même l'incompréhensible et l'absolu. Comment justifie-t-elle ces prétentions? quels sont ses titres? Nous allons le voir d'après ses apôtres les plus autorisés.

Personne n'a mieux défini la *foi* religieuse que saint Augustin : *Credo quia absurdum* (Je crois, parce que c'est absurde). Ce n'est, sans doute, qu'après de violentes luttes contre sa raison qu'un penseur aussi éminent que saint Augustin en est venu à formuler aussi énergiquement sa propre déchéance. *Credo quia absurdum!* Est-ce là un de ces paradoxes arrachés par la douleur, comme celui de Brutus, dans les angoisses d'un suicide moral, plus poignantes que l'agonie du dernier des Romains? Non : c'est le principe radical de toutes les religions.

Douze siècles après saint Augustin, un autre grand désespéré, Pascal, s'écriait aussi : « La *foi* parfaite est tout. La dernière démarche de la raison est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui nous surpassent. » L'abîme avait attiré Pascal, et il y tomba.

Le métaphysicien Malebranche ne consent pas si facilement à faire abnégation de sa propre raison, mais il prétend que la *foi* n'est pas contraire à l'intelligence de la vérité et qu'elle y conduit. Si c'est vrai, il faut convenir qu'elle y conduit par un étrange chemin.

Nous laissons de côté les rhéteurs et les poëtes. Des gens qui se battent les flancs pour croire, et qui n'y réussissent pas, vous soutiennent que, sans la *foi* religieuse, l'homme n'a ni science ni courage, ni résignation dans les souffrances, pas même l'espérance au jour des déceptions cruelles de la vie. Et, pour conclure, la *foi* religieuse peut seule sauver l'homme de lui-même en l'empêchant de tomber dans un matérialisme grossier. Il existe sur ce thème varié volumes et volumes à l'usage des femmes, des enfants et de tous ceux qui n'ont pas même le courage de se servir de leur faible raison. Voyons à quoi tout cela se réduit.

Que nous soyons jetés en pleines ténèbres au milieu d'un monde incompréhensible; qu'autour de nous tout soit mystère et que nous soyons un mystère à nous-mêmes; que la cause et la fin de toutes choses nous échappent; que, pour nous guider enfin dans ce dédale obscur, nous n'ayons d'autre flambeau qu'une lueur incertaine, qui le nie? Mais, parce que les lumières de la raison sont insuffisantes, faut-il commencer par les éteindre avant de se mettre en route? Mieux vaudrait le soleil sans doute; mais où est-il? Et ceux qui prétendent le voir à minuit ne sont-ils pas des aveugles et des charlatans?

Que la *foi* commence où la raison finit; que, pour toutes les vérités nécessaires, la croyance supplée à la certitude rationnelle, nous en demeurerons toujours d'accord; mais avant d'appeler la *foi* à son secours, la raison doit avoir épuisé tous ses moyens d'investigation, et c'est, au contraire, une triste méthode pour parvenir à la connaissance de la vérité que la déclarer d'avance incompréhensible. Il sied vraiment bien aux apôtres de la *foi* religieuse de tonner en chaire contre l'orgueilleuse raison humaine, eux qui nous donnent, non-seulement l'incompréhensible, mais l'absurde à dévorer! Oui, sans doute, il y a beaucoup de choses au-dessus de la raison; mais, avec Leibnitz lui-même, qui n'était pas un incrédule, nous ne les confondons pas avec celles qui sont contraires à la

raison; or c'est précisément sur ces dernières que toutes les religions insistent le plus, comme pour mieux constater leur triomphe sur cette pauvre raison qui n'en peut mais de leurs anathèmes.

Mais les anathèmes ne sont pas des arguments. Affirmer sans preuves que la raison humaine conduit à l'isolement, à l'égoïsme, au désespoir et à la dissolution sociale, c'est trop commode. Les faits de chaque jour démentent ces accusations. Les classes éclairées font plus d'usage de leur raison que les classes inférieures en proie à la superstition, et nous ne sommes pas les premiers à remarquer que la moralité y suit les progrès de l'intelligence. Loin de mener à l'isolement, l'étude de l'homme développe les instincts de sociabilité, et. quand on observe la marche de la civilisation, on s'aperçoit bien vite que les peuples tendent d'autant plus à se rapprocher, qu'ils s'affranchissent davantage des superstitions religieuses. Le libre arbitre a ses fanatiques, mais il ne les arme pas les uns contre les autres, et ses annales, qui ne datent pas d'hier, ne sont pas souillées des horreurs qui caractérisent les guerres de religion.

La *foi*, disent ses apôtres, est aussi ancienne et aussi universelle que le monde. Elle a veillé au berceau des sociétés naissantes, et, de nos jours encore, le sauvage préfère croire à ses fétiches que de ne croire à rien. Ces exemples nous touchent peu. Devons-nous, dans l'âge viril, prendre les enfants pour modèles? L'enfant croit à tout, aux démons, aux sorciers, aux esprits, aux revenants, aux fantômes. Dans le sommeil de l'intelligence, l'imagination ouvre la porte aux chimères et en peuple l'esprit. La *foi* religieuse vient ensuite épurer les croyances; mais, en s'imposant de force et comme par surprise, elle brise d'avance les ressorts de l'âme et ne tend qu'à affaiblir les caractères au lieu de les fortifier. Le libre arbitre qui a émancipé le monde, peut seul créer des générations fortes et vigoureuses, en habituant l'homme à user de ses propres forces et à ne compter que sur lui-même. La *foi*, tout au contraire, ne fait de l'homme qu'un pantin aux mains d'une fatalité inexorable ou d'une Providence capricieuse. Et lorsqu'elle parvient à envahir l'âme tout entière, elle ne fait que des ascétiques et des illuminés.

Dans notre siècle de transactions hypocrites et honteuses, il est de bon ton d'afficher un peu de *foi* en paroles, sauf à n'en tenir aucun compte dans les actes. Un petit grain de *foi* ne nuit pas. C'est une espèce de passeport à l'intérieur, qui, légèrement falsifié, pourrait encore servir, se dit-on, à l'étranger, c'est-à-dire dans la vie future. D'autre part, bon nombre d'âmes tendres, mais peu viriles, fatiguées du combat de la vie, se réfugient dans la *foi* religieuse, comme le malade recourt à l'opium pour obtenir le sommeil qui le fuit. Ce sont nos néo-catholiques. Mais, entre la raison et la *foi*, toutes les tentations de conciliation, rêves d'esprits généreux ou calculs d'hypocrites, échouent misérablement. Entre la raison qui éclaire et la *foi* qui aveugle, pas de milieu. Il faut choisir. Lors de l'invasion du choléra dans la Grande-Bretagne, le clergé anglican, qui, en superstition, n'a rien à envier au clergé catholique, demanda au Parlement de décréter un jour de jeûne pour combattre le fléau. Lord Palmerston répondit qu'il croyait beaucoup plus à l'efficacité des mesures sanitaires. La raison eut raison contre la *foi*, et nous sommes de l'avis de lord Palmerston.

Dans le langage ordinaire, la *foi* se confond avec l'autorité des témoignages; elle en a les inconvénients, les avantages et la légimité. L'apparition de la doctrine de Kant et les ravages qu'elle avait faits dans le champ de la certitude donnèrent au mot *foi* une acception qu'elle continue d'avoir et qui la caractérise aujourd'hui. Dans ce sens, la *foi* est la certitude immédiate et irrésistible où nous sommes que les idées de l'entendement et les perceptions des sens ont trait à des sujets réels, en même temps que le sentiment de notre existence personnelle. A ce degré, la *foi* est un instinct qu'on ne saurait abandonner sans suicide intellectuel. « En dehors de la philosophie, dit M. Ad. Franck, dans les habitudes générales du langage et de l'esprit moderne, l'idée de la *foi* est sortie de ses anciennes limites, de la sphère purement religieuse, et semble, si l'on peut s'exprimer ainsi, vouloir se séculariser. N'entendons-nous point parler chaque jour de la *foi* de l'artiste en son œuvre et du poëte dans la poésie, de l'homme d'Etat dans les principes suivant lesquels il doit gouverner, et de l'homme, en général, en lui-même? Ces expressions, complétement inconnues au XVII[e] siècle, désignent le même fait que les philosophes de l'Allemagne ont opposé au scepticisme de Kant et les philosophes écossais au scepticisme de Hume et à l'idéalisme de Berkeley. » Envisagée à ce point de vue, elle est le principe sur lequel chacun se fonde pour avoir confiance en soi-même. Chacun acquiert une somme d'expérience qui est le fruit naturel de la vie. Cette expérience, sous l'effort des circonstances, a reçu une direction particulière. Comme il est impossible à tous de l'acquérir également, la force des choses oblige l'homme à la supposer chez ceux qui disent l'avoir. Cela ne procure, il est vrai, qu'une certitude purement morale, comme tout ce qui relève du témoignage. *Croire* n'est pas la même chose que *comprendre;* mais, à l'origine des sociétés, cette *foi* suffisait. Elle était, d'ailleurs, d'un secours immense à la faiblesse de l'esprit : elle suppléait à la science dont l'acquisition est si laborieuse, ou à l'insuffisance de l'entendement. L'homme, pour sortir de l'ignorance brutale et s'élever à la conscience, a plus longtemps eu recours à la *foi* qu'à la science. Ce n'est pas celle-ci qui a fondé la vie commune, créé des empires, des cultes, des monuments, mis, en un mot, l'homme en possession du globe : c'est la *foi;* car les législateurs et fondateurs de sociétés n'ont point enseigné, mais révélé.

La *foi* a pour berceau l'Orient. Elle est, d'ailleurs, inhérente au mysticisme, et les nations où le mysticisme n'a pas d'empire sont incapables de *foi*. « Dans quelles dispositions d'esprit as-tu quitté ton lit ce matin? dit Mahomet à l'un des siens. — Je me suis levé croyant. — A quels signes reconnais-tu que ta *foi* est ardente? — Ma langue se colle à mon palais, mon sang bat impétueusement dans mes veines. Les nuits entières, je les passe sans sommeil; je suis dévoré par un amour brûlant; devant mes yeux, les jours et les nuits s'enfuient emportés par une main puissante; les siècles roulent comme des tourbillons de poussière. Les portes de l'éternité s'étaient enfoncées; elles s'ouvraient à deux battants devant moi, je ne me comprenais plus moi-même. » Voilà l'extase telle que la donne la *foi*.

La *foi* chrétienne, abandon après expérience de la raison pour guide de la vie, n'a pas cette violence de la *foi* musulmane. Elle est plutôt l'anéantissement de soi-même en Dieu. Son objet est Dieu. Elle doit sacrifier à Dieu sa personnalité sans retour, dépouiller le vieil homme tout entier, et le vieil homme, c'est l'homme raisonnant et ayant une volonté propre; enfin, vivre systématiquement par le cœur et négliger l'entendement et la volonté jusqu'à ce que ces deux éléments de la vie se soient éteints par le manque d'exercice. Quand le résultat est acquis, il n'y a plus de mérite à s'y tenir : on est en plein quiétisme, pour parler le langage de Fénelon. Mais avant de l'atteindre, pour sacrifier ce qu'on possède en vue d'un but qu'on ne connaît pas, il faut une persévérance robuste.

— Iconogr. La *Foi* a été représentée allégoriquement de plusieurs façons différentes. Une des figures les plus originales que nous connaissions est celle qu'en a faite Andrea Solario : il l'a représentée debout, pour montrer qu'elle doit être active; il lui a mis un bandeau sur les yeux, un flambeau allumé à la main et un œil ouvert sur la poitrine. Dans un tableau de Mignard, qui est au Louvre (n° 355) et qui a été gravé par J.-B. de Poilly, elle est figurée par une femme assise auprès d'un autel, tenant une croix et ayant sur les genoux un livre ouvert (le Nouveau Testament); un enfant lui présente un calice et deux autres enfants soutiennent les Tables de l'ancienne loi. Un tableau de S. Vouet, du même musée, nous montre la *Foi* assise, tenant un cœur de la main droite et une palme de la main gauche; au-dessus d'elle plane un ange ayant à la main une couronne de laurier. Un bas-relief de Slodtz, qui décore le péristyle de l'église Saint-Sulpice, à Paris, nous montre la *Foi* prosternée devant un calice surmonté d'une hostie rayonnante, et ayant auprès d'elle un ange avec la croix et l'Evangile. Au palais ducal, à Venise, est une belle peinture du Titien qui représente la *Foi* apparaissant à un doge sous la figure d'une jeune femme élevant d'une main un calice et soutenant de l'autre une énorme croix avec l'aide de deux anges. Le musée de Madrid a, du même maître, un tableau dont le sujet est la *Foi catholique implorant la protection de l'Espagne;* ici, la *Foi* est figurée par une femme nue, désolée, attachée à un arbre et entourée de serpents : l'Espagne, sous les traits d'une guerrière, accompagnée de la Justice et suivie d'une troupe armée, se présente pour la défendre; au loin, sur la mer, on aperçoit des embarcations turques qui viennent attaquer le catholicisme. Ce tableau allégorique, d'une fantaisie quelque peu profane, mais d'une riche couleur, ornait autrefois le palais de l'Escurial.

Parmi les autres représentations, nous citerons : une statue de Donatello, dans l'église Saint-Jean, à Sienne; une composition d'Andrea del Sarto, gravée par Ch. Alberti (1580); un tableau de Paris Bordone (musée de l'Ermitage); une figure en ronde bosse par Rude, décorant la chaire de l'église de Saint-Etienne, à Lille; un bas-relief de S. Challe (chaire à prêcher de l'église Saint-Roch, à Paris); un bas-relief en marbre de J. de Bay père (chaire de l'église des Missions étrangères, à Paris); une statue colossale, en bronze doré, tenant d'une main une palme et le labarum de l'autre, par B. Morel, placée au sommet de la tour de la Giralda, à Séville, etc.

— Féod. *Foi et hommage*. V. HOMMAGE.

— Hist. relig. *Propagation de la foi*. V. PROPAGATION.

— **Allus. litt. Foi qui transporte les montagnes**, Expression de Jésus-Christ après un de ses miracles.

Un homme s'approcha de Jésus, se prosterna devant lui et lui dit : « Seigneur, ayez pitié de mon fils, car il est lunatique et il souffre cruellement; souvent il tombe dans le feu et souvent dans l'eau.

» Et je l'ai présenté à vos disciples, et ils n'ont pu le guérir. »

Or, Jésus, répondant, dit : « Génération incrédule et perverse, jusqu'à quand serai-je avec vous? jusqu'à quand vous supporterai-je? Amenez-le-moi ici. »

Et Jésus l'ayant menacé, le démon sortit de lui; et l'enfant fut guéri à l'heure même.

Alors les disciples s'approchèrent de Jésus, et lui dirent tout bas : « Pourquoi n'avons-nous pu le chasser? »

Jésus leur dit : « A cause de votre incrédulité; car, en vérité, je vous le dis, si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : « Passe d'ici » là, » et elle passerait, et rien ne vous serait impossible. » (Saint Matthieu, ch. XVII.)

Ce mot profond de Jésus-Christ ne doit évidemment s'entendre qu'au figuré; la foi la plus absolue, la plus enthousiaste, n'ébranlerait point un grain de sable, parce qu'aucun rapport sympathique ne peut s'établir entre la matière brute et la volonté. Mais Jésus-Christ a voulu dire que, dans l'ordre moral et intellectuel, c'est la foi qui produit les grandes choses, qui opère les prodiges; le triomphe du christianisme est la preuve la plus éclatante de cette vérité. N'a-t-on pas vu, et ne voit-on pas encore tous les jours des êtres faibles ou ignorants, dépourvus de toutes ressources, livrés à eux seuls, mais soutenus par une conviction ardente, par une patience et une volonté qu'aucun obstacle ne peut briser, arriver à un but dont la seule pensée aurait fait frémir les hommes les plus forts et les plus intelligents? C'est à la lueur de cette foi que Christophe Colomb apercevait les rivages inconnus d'un nouveau monde; et c'est elle encore qui a fait pousser à Galilée ce cri sublime : « Et pourtant elle tourne! »

« Ces détails pourront paraître à quelques personnes puérils et minutieux; mais lorsqu'on verra les projets de cette jeune fille réussir au delà de ses espérances et de toute probabilité, malgré les obstacles sans nombre qu'elle avait à supporter, on se convaincra qu'aucun motif humain n'aurait suffi pour la conduire au but qu'elle se proposait, et qu'il fallait pour une telle œuvre cette *foi qui transporte les montagnes.* »

XAVIER DE MAISTRE.

« Voyons, sais-tu, Maximilien, de quoi le comte de Monte-Cristo est capable? Sais-tu qu'il commande à bien des puissances terrestres? Sais-tu qu'il a assez de foi en Dieu pour obtenir des miracles de celui qui a dit : *Avec la foi l'homme peut soulever une montagne?*

» Eh bien! ce miracle que j'espère, attends-le. »

ALEX. DUMAS.

— **La foi du charbonnier.** On entend par ces mots une foi simple et naïve, qui croit sans examen. On donne pour origine à cette locution le conte suivant. Le diable, déguisé en ermite, d'autres disent en docteur de Sorbonne, entra un jour dans la cabane d'un charbonnier, et lui dit pour le tenter : « Que crois-tu? — Je crois ce que croit la sainte Eglise. — Et que croit la sainte Eglise? — Elle croit ce que je crois. » Notre homme se renferma dans ses réponses sans vouloir en sortir, et l'esprit malin, voyant échouer toutes ses ruses, fut obligé de renoncer à son projet. Un auteur ajoute que c'était sans doute quelque jeune diable, qui n'était pas des plus fins; autrement il aurait fort embarrassé le charbonnier en lui posant ainsi la question : « Que croyez-vous, toi et la sainte Eglise? »

On fait de fréquentes allusions à la foi du charbonnier.

« C'est une chose plaisante de voir des écrivains, d'ailleurs distingués, se battre pour des abstractions ou pour des logogriphes; ce qu'il y a de plus étonnant, c'est de voir le public prendre part à des disputes qu'il n'entend pas. On parlait jadis de la *foi du charbonnier*, je crains bien qu'on ne puisse parler aujourd'hui de la *philosophie du charbonnier.* »

PORTALIS.

« Le peuple de nos jours est loin d'être blasphémateur et sacrilége, mais il est profondément indévot. L'adoration est sortie de ses habitudes. Séparant la religion de la justice, il est convaincu que celle-ci suffit à l'homme, que la première est de surérogation, et il a inventé un mot pour traduire cette pensée de haute indifférence, la *foi du charbonnier.* »

P.-J. PROUDHON.

« Mes principes religieux sont ceux de ma nourrice, morte chrétienne et catholique, sans aucun soupçon d'hérésie. La foi du centenier, la *foi du charbonnier*, sont passées en proverbe. Je suis soldat et bûcheron, c'est comme charbonnier. Si quelqu'un me chicane sur mon orthodoxie, j'en appelle au futur concile. »

P.-L. COURIER.

— **Allus. hist. Foi punique.** V. PUNICA FIDES.

Foi et raison, ou la Lettre tue, mais l'esprit vivifie, par Frédéric Esmenjaud, curé démissionnaire (Paris, 1867, 1 vol. in-12, 2e édit.). Ce livre est la touchante confession d'une âme qui a cru à la vérité et qui l'a cherchée à travers les systèmes et les religions. Préoccupé de bonne heure par les grandes questions qui ont de tout temps tourmenté l'âme humaine, M. Esmenjaud entra dans les ordres et devint curé d'une modeste paroisse de campagne. Mais l'habitude de la réflexion qu'il avait contractée ne l'abandonna point et il comprit bien vite que sa robe de prêtre ne pouvait le protéger contre le doute et les défaillances. Bien plus, cette carrière ecclésiastique qu'il avait choisie comme un refuge lui apparaissait maintenant comme la plus forte des tentations. « Dans la solitude éternelle des passions, dit-il, en face de soi comme au contact brûlant du monde, les incertitudes et le doute ne tardent pas à renaître pour l'âme qui ne peut languir dans l'inertie intellectuelle. Les passions se réveillent d'elles-mêmes, ainsi qu'en toute chair et plus qu'en toute chair, parce qu'elles sont enchaînées. Alors l'exercice du ministère sacré devient un fardeau, un tourment inexprimable qui n'a point d'analogue ici-bas. C'est le supplice simultané et irrémédiable de l'esprit, du cœur et des sens : renoncement cruel, ou plutôt triple malédiction qu'il porte sans cesse avec lui sous l'emblème de son habit noir. Et, avec cela, personne, ami ou étranger, personne qui veuille ou ose seulement vous donner une parole de paix et de consolation. Le siècle vous repousse, les supérieurs vous dominent, les confrères vous surveillent et quelquefois vous trahissent. Oui, une invisible inquisition vous entoure et vous impose le silence avec la peur : il faut donc vivre et mourir dans le vide qu'on a, sans y songer, creusé autour de soi. » M. Esmenjaud ne se résigna pas à ce parti désespéré. Il lut, il étudia, il compara, flotta longtemps d'un système à l'autre, du catholicisme à la libre pensée et se décida enfin pour la raison indépendante contre la foi imposée. Il envoya sa démission à son évêque en le suppliant de le réfuter et, s'il le pouvait, de le convaincre.

Son ouvrage est l'exposé des recherches qui l'ont amené aux croyances qu'il professe aujourd'hui. En étudiant le *Pentateuque*, il remarque des contradictions irréductibles entre les conceptions cosmologiques des livres saints et les données des sciences naturelles. Il relève aussi des notions et des appréciations morales que la conscience moderne ne saurait accepter; d'où il conclut que si l'autorité de l'Eglise est fondée sur l'inspiration infaillible des Ecritures, il faut abandonner l'autorité de l'Eglise. Mais ce n'est pas à dire qu'on doive pour cela renoncer à toute religion; il convient seulement de distinguer la lettre qui tue de l'esprit qui vivifie. Aussi proclame-t-il la permanence du sentiment religieux et la supériorité du christianisme sur les autres cultes. Bien plus, il ne croit pas possible de fonder solidement la morale en dehors de l'idée religieuse.

M. Esmenjaud se rattache par là à la tradition déiste du XVIII[e] siècle et particulièrement à la *Profession de foi du vicaire savoyard*. Plus conséquent pourtant que celui-ci, il ne conçoit pas qu'on reste ministre d'un culte qu'on repousse pour soi-même. Mais sa critique n'est pas plus avancée et plus compréhensive que celle des écrivains du siècle dernier. Ainsi il accuse Jésus d'avoir dédoublé la personnalité divine en proclamant la réalité du Saint-Esprit. Il incline à croire que les apôtres ont eu recours à la fraude pour assurer leur succès et que les visions de Pierre et de Paul ont été de purs stratagèmes pour justifier devant les fidèles de l'Eglise primitive leur universalisme religieux. Ailleurs, il parle de la Trinité comme d'une importation des religions de l'Inde. Evidemment, il y a là un manque de critique. Mais ce qui fait le mérite et l'attrait du livre de M. Esmenjaud, c'est d'être une histoire vraie, une confession sincère, la révélation d'une belle âme.

FOIE s. m. (foi — du latin *ficatum*, proprement *jecur ficatum*, foie d'oie engraissée avec des figues.

Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi,

disait Horace dans une de ses satires. Le mot *ficatum*, qui était chez les Latins un terme de cuisine, est devenu dans toutes les langues romanes le nom du foie et a fait disparaître complétement le mot propre *jecur*). Anat. Organe secréteur de la bile et du fiel, situé dans l'hypocondre droit, chez l'homme et les animaux supérieurs : *Maladie du* FOIE. *On retrouve le* FOIE *dans des animaux qui n'ont ni rate, ni pancréas, ni cœur, ni cerveau.* (Nysten.) *Les longues fièvres intermittentes laissent souvent après elles le germe d'une maladie de* FOIE, *de rate ou d'intestins.* (Maquel.)

— Fam. *Le cœur lui devient foie*, Il perd courage.

— Pathol. *Foie chaud*, Nom populaire d'une prétendue maladie qui donne un excessif appétit.

— *Il a le foie trop chaud*, Se dit d'un homme qui a été marié plus de deux fois; le peuple dit que les femmes qu'il a perdues sont mortes

parce qu'il a le foie trop chaud. Ce dicton populaire s'accorde avec l'opinion des anciens qui plaçaient le siége de l'amour dans le foie, d'où est venue cette expression latine : *Cogit amare* JECUR. C'est dans le même sens qu'Anacréon a dit : *L'Amour tendit son arc et me frappa au milieu du* FOIE. Nous dirions : « Au milieu du cœur. » Horace a dit aussi : *Si torrere* JECUR *quæris idoneum.*

— *Chaleur de foie*, Rougeurs qui viennent au visage, et qu'on attribuait autrefois à une maladie du foie.

— Art culin. *Foie gras*, Foie d'oie engraissée : *Pâté de* FOIE GRAS *de Strasbourg. Le pâté de* FOIE GRAS *est une nourriture indigeste.* (J. Macé.)

— Véner. Traus et vestiges des bêtes rousses ou fauves. ‖ On dit aussi FINE.

— Pêche. Menu poisson qui sert d'appât.

— Chim. anc. Corps composé dont la couleur a quelque analogie avec celle du foie : FOIE *d'antimoine, de soufre, d'arsenic.*

— **Encycl.** Nous allons examiner le *foie* sous divers points de vue. Nous l'étudierons d'abord sous le rapport physiologique; nous décrirons la structure de cet organe chez l'homme et chez les animaux, les importantes fonctions qu'il est destiné à remplir, puis nous indiquerons les diverses affections dont il peut devenir le siége. Viendra ensuite la question culinaire. Le *foie* bien préparé constitue, on le sait, d'excellents mets. Quant au pâté de *foie* gras, Macé l'a calomnié en disant de lui qu'il est indigeste. Il est des indigestions que l'on savoure.

— Anat. Le *foie* est d'un rouge brun plus ou moins foncé; il est situé dans l'hypocondre droit, qu'il remplit entièrement, et s'avance jusque dans l'hypocondre gauche, protégé par les sept ou huit dernières côtes droites qui le mettent à l'abri de l'action des corps extérieurs. Il est séparé du cœur et des poumons par le muscle diaphragme, en rapport avec l'estomac et l'intestin grêle qui lui forme une espèce de coussinet. Il est maintenu dans cette position par les organes qui l'entourent et par des replis membraneux du péritoine, qui portent le nom de *ligaments du foie*. Ceux-ci sont au nombre de quatre : le ligament suspenseur, le ligament coronaire et les deux ligaments latéraux. Malgré ces solides attaches, le *foie* peut cependant exécuter certains mouvements d'oscillation qui ne constituent pas un déplacement proprement dit. Ainsi, il s'abaisse dans l'inspiration, s'élève dans l'expiration, se porte en bas dans la station verticale, en arrière dans la position horizontale. Pendant le sommeil, lorsqu'on se couche sur le côté gauche, le *foie* comprime l'estomac, et l'on attribue à cette compression le cauchemar qu'éprouvent certains individus qui se mettent au lit après le repas du soir. Le *foie* est le plus volumineux des viscères du corps humain; à lui seul il pèse plus que toutes les glandes réunies, et, chez le fœtus, il est tellement développé, qu'il remplit la plus grande partie de la cavité abdominale. Au moment de la naissance, il est relativement bien moins développé. Les anciens croyaient, mais à tort, que le *foie* était plus développé chez l'homme que chez tous les autres animaux. Plusieurs naturalistes soutiennent, cependant, que le volume du *foie* est en raison inverse du volume des organes respiratoires. Ainsi, chez les poissons et les reptiles, le *foie* serait plus considérable, parce que les poumons sont peu développés. Le *foie* pèse de 1 kilogramme et demi à 2 kilogrammes; il égale en poids, d'après Bartholin, la 36e partie du corps humain. Ses dimensions sont de 0m,28 à 0m,33 dans son plus grand diamètre qui est transversal; de 0m,16 à 0m,27 dans son diamètre antéro-postérieur; de 0m,11 à 0m,14 dans son diamètre vertical. Toutes ces mesures, du reste, varient non-seulement d'un individu à l'autre, mais encore chez le même individu, selon la quantité de sang que cet organe reçoit de la veine porte. Certains auteurs pensent que les tempéraments bilieux et mélancoliques sont dus à un développement plus considérable du *foie* : cette assertion est loin encore d'être prouvée. La forme du *foie* est très-variable, à cause des déformations qu'il est susceptible de subir sous l'influence des pressions extérieures; on l'a comparé à un segment d'ovoïde coupé suivant son plus grand diamètre, épais à droite, plus mince à gauche. Le *foie* présente une face supérieure convexe, une face inférieure plane, un bord antérieur tranchant, un bord postérieur mousse, une grosse extrémité à droite, une petite extrémité à gauche.

Face supérieure. La face supérieure du *foie* est convexe, lisse, divisée en deux parties inégales par le ligament suspenseur du *foie*, qui s'y attache. Ce ligament établit supérieurement la ligne de démarcation qui divise le *foie* en deux lobes, le lobe droit et le lobe gauche; le premier est beaucoup plus volumineux que le second. La face convexe du *foie* est recouverte par le diaphragme, qui sépare cet organe du poumon droit et des six dernières côtes; elle déborde même en bas le diaphragme et se trouve en rapport avec la paroi abdominale.

Face inférieure. Elle regarde en bas et en arrière; c'est par cette face que le *foie* se trouve lié aux autres parties du tube digestif et par elle aussi qu'il reçoit les vaisseaux destinés à lui apporter les éléments de sa nutrition et des sécrétions dont il est le siége. La face inférieure du *foie*, loin d'être lisse et unie comme la précédente, présente plusieurs sillons et éminences qui ont donné lieu à la division du *foie* en lobules. On y rencontre :

1o Un sillon antéro-postérieur ou sillon de la veine ombilicale, nommé encore *sillon longitudinal*, qui mesure tout l'intervalle existant entre le bord antérieur et le bord postérieur du *foie*, et qui est divisé perpendiculairement en deux moitiés, une antérieure et une postérieure, par le sillon transverse : la partie antérieure, souvent échancrée au niveau du bord antérieur, loge la veine ombilicale chez le fœtus, ou le cordon fibreux qui la remplace chez l'adulte; la partie postérieure, qui s'incline un peu à gauche, renferme un cordon fibreux qui n'est autre chose que le canal veineux du fœtus oblitéré chez l'adulte. Le sillon antéro-postérieur divise le *foie* en deux lobes : l'un droit, beaucoup plus volumineux, qui remplit l'hypocondre droit; l'autre gauche, situé dans la région épigastrique et dans l'hypocondre gauche. Ces deux lobes sont encore délimités sur la face supérieure du *foie* par le ligament suspenseur.

2o Sillon transverse, sillon de la veine porte. C'est le véritable hile du *foie*, car c'est par ce sillon que les vaisseaux hépatiques pénètrent dans le *foie* et que les conduits biliaires s'en échappent. Ce sillon est limité à gauche par le sillon antéro-postérieur, à droite par le sillon de la vésicule biliaire. Entre celle-ci, le sillon transverse et le sillon longitudinal, se trouve une saillie désignée par le nom d'*éminence porte antérieure* ou quatrième lobe du *foie*; le troisième lobe ou petit lobe, *éminence porte postérieure*, lobule de Spigel, est situé en arrière du sillon transverse. La face postérieure du *foie* présente, outre ces sillons, plusieurs dépressions produites par le contact des organes avec lesquels il est continuellement en rapport : on les désigne sous les noms d'*empreinte rénale*, *empreinte de la capsule*, *empreinte côlique*, parce qu'elles reçoivent le rein, la capsule surrénale, le côlon.

— *Structure du foie.* Le *foie* est enveloppé par le péritoine dans la plus grande partie de son étendue; mais, outre cette première enveloppe, on en rencontre encore une seconde, c'est la membrane propre du *foie*, membrane fibreuse, fortement adhérente à la surface de cet organe et envoyant une multitude de prolongements fibreux dans le tissu hépatique pour constituer, pour ainsi dire, la charpente de la glande. Au niveau du sillon transverse, cette membrane fournit, aux branches de division de l'artère hépatique et de la veine porte, des gaînes particulières qui accompagnent les vaisseaux dans le tissu du *foie*, et qu'on désigne sous le nom de *capsule de Glisson*.

— *Tissu propre du foie.* Si l'on pratique une coupe ou une déchirure sur le tissu du *foie* et qu'on examine attentivement les parties fraîchement divisées, au lieu de cet aspect lisse et uni que présente la surface de la glande, on remarque une multitude de granulations, les unes rouge brun, les autres jaunes. Cette structure granulée est beaucoup plus apparente dans le *foie* de porc que dans le *foie* humain. La double coloration rouge et jaune des granulations a donné lieu à une erreur anatomique. On croyait à l'existence de deux substances distinctes dans chaque granulation, alors que la différence de couleur n'est due qu'aux liquides contenus dans les vaisseaux. La surface de chaque granulation présente l'aspect d'un anneau, dont le centre et la circonférence sont bruns ou rougeâtres, tandis que la partie intermédiaire est jaune. Celle-ci est formée par les canalicules biliaires, la portion rouge brun par les capillaires sanguins. La couleur varie de proportion suivant que les uns ou les autres de ces vaisseaux sont plus ou moins distendus. Le *foie* ne se trouve composé que d'une seule espèce de granulations ou lobules, et chaque lobule forme une petite glande isolée, renfermée dans sa cellule propre, recevant ses nerfs, ses vaisseaux, et pourvue de son canal excréteur. Pour connaître la substance du *foie*, il suffit donc d'étudier la texture d'un seul lobule, de déterminer les rapports des lobules entre eux et la disposition des vaisseaux dans l'intérieur de cet organe. Sappey ne compte pas moins de onze à douze cent mille lobules dans un *foie* de moyenne grosseur; « et la forme des lobules, dit-il, est, en général, arrondie; la plupart le sont même très-régulièrement. D'autres sont un peu allongés et plus ou moins ovoïdes. Ceux qui répondent à la superficie du *foie* se distinguent des précédents par une forme plus aplatie. Sur aucun d'eux on ne remarque ces facettes dont parlent quelques auteurs, facettes qui limiteraient leur contour et qui seraient dues à la pression réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres. Cette théorie, sur laquelle on s'est appuyé pour admettre la forme polyédrique des lobules, est tout à fait erronée; car l'observation démontre que ceux-ci, loin de se comprimer mutuellement, sont séparés, au contraire, par les vaisseaux qui rampent dans leur intervalle, vaisseaux qui forment leur couche la plus superficielle, qui les pénètrent, et qui sont, par leur nature, assez impropres à constituer une limite précise.

» Les lobules du *foie*, comme ceux de toutes les glandes en grappe, se composent de granulations ou *acines*. Le diamètre de ces *acines*, plus connus aujourd'hui sous le nom de *cellules hépatiques*, est de 0mm,012 à 0mm,015. Sur la longueur d'un millimètre, on en compte approximativement de 60 à 80; il en existerait, par conséquent, en moyenne 5,000 sur un millimètre carré et 300,000 environ dans un millimètre cube, qui équivaut à peu près au volume des lobules; leur nombre est donc très-considérable. Leur forme paraît régulièrement arrondie. Dans l'intérieur de chaque acine on remarque ordinairement une cellule du diamètre de 0mm,004, qui a été considérée comme un noyau par la plupart des auteurs; au lieu d'une, on en trouve quelquefois deux, tantôt contiguës et tantôt séparées par un certain intervalle. » Cruveilhier résume ainsi qu'il suit la structure du *foie* : « Le *foie* est une agglomération de grains glanduleux, fortement pressés les uns contre les autres, à la manière des grains du fruit du grenadier; grains glanduleux, ovoïdes, ellipsoïdes, ou plutôt polyédriques, exactement montés les uns sur les autres. Chaque grain glanduleux a sa capsule fibreuse propre; toutes ces capsules sont liées entre elles par des prolongements fibreux; elles tiennent aussi par le même mode de connexion : 1o à l'enveloppe générale du *foie*; 2o à son prolongement intérieur canaliculé ou capsule de Glisson. Les grains glanduleux sont indépendants les uns des autres; chacun d'eux présente un tissu propre non injectable, spongieux, analogue à la moelle du jonc, tissu propre que j'ai regardé comme le fond commun d'organisation de toutes les glandes proprement dites; il présente, en outre, un radicule ou pore biliaire qui part du centre, un premier réseau veineux appartenant aux veines sus-hépatiques, un second réseau veineux appartenant à la veine porte, un réseau artériel très-délié, qui se répand et sur les parois de la veine porte et sur les parois des canaux biliaires. Il n'y a pas deux substances dans le *foie*, mais une seule et même substance; il n'y a pas deux ordres de granulations, mais un seul et même ordre. Telle m'a paru être la texture du *foie*. » D'après Bérard, les éléments anatomiques du *foie* sont : 1o les divisions de la veine porte; 2o les divisions de l'artère hépatique; 3o les divisions des veines sus-hépatiques; 4o les canalicules biliaires sécréteurs, anastomosés en réseau; 5o les canalicules et conduits hépatiques ou excréteurs; 6o des cellules d'épithélium cylindriques tapissant les canalicules excréteurs; 7o les cellules hépatiques proprement dites, logées dans les canalicules sécréteurs; 8o le tissu cellulaire provenant de la capsule de Glisson.

— *Vaisseaux du foie.* Le *foie* contient, dans l'épaisseur de son tissu, des artères, des veines, des vaisseaux lymphatiques, des canaux particuliers destinés à l'écoulement de la bile, conduits biliaires, et une espèce particulière de vaisseaux désignés sous le nom de *vasa aberrantia*.

Artères. Les artères du *foie* sont toutes fournies par l'artère hépatique qui provient elle-même du tronc cœliaque. L'artère hépatique, arrivée au niveau du sillon transverse, se divise en deux grandes branches qui pénètrent dans le tissu du *foie* et se subdivisent ensuite en un nombre infini de ramuscules qui se distribuent aux parois des conduits biliaires, de la veine porte et aux lobules. L'artère hépatique est remarquable par la petitesse de son calibre relativement au volume de l'organe auquel elle est destinée.

Veines. Les veines du *foie* sont : 1o la veine porte; 2o la veine ombilicale; 3o les veines hépatiques; 4o les veines portes accessoires.

1o *Veine porte.* La veine porte transmet au *foie* le sang qui revient de toute la portion sous-diaphragmatique du tube digestif, du pancréas, de la rate et des nombreux ganglions lymphatiques de l'abdomen. Le tronc de cette veine est formé par la réunion de la sphénique et de la grande mésaraïque; arrivée au niveau du hile du *foie*, elle se divise en deux grandes branches; celles-ci pénètrent dans le *foie* et se ramifient au point de donner plusieurs rameaux à chacun des lobules. Ces rameaux sont toujours accompagnés d'une branche de l'artère hépatique.

2o *Veine ombilicale.* La veine ombilicale, destinée à transmettre au fœtus le sang de la mère, s'étend du placenta, d'où elle tire son origine, au *foie*, dans l'intérieur duquel elle se ramifie, et à la veine cave inférieure qui en reçoit une branche importante. Après la naissance, le tronc de cette veine se transforme en un cordon fibreux; il n'y a plus qu'une de ses deux branches de division qui reste perméable, c'est celle qui accompagne la veine porte.

3o *Veines hépatiques.* Ces veines sont destinées à transmettre à la veine cave inférieure le sang de la veine porte qui a servi à la sécrétion de la bile, et celui de l'artère hépatique dont le principal rôle est d'entretenir la nutrition du *foie*. « De chacun des lobules du *foie*, dit M. Sappey, on voit naître, sur sa périphérie et dans son épaisseur, d'innombrables radicules qui font suite aux ramifications terminales de l'artère hépatique et de la veine porte, et qui convergent autour de trois ou quatre troncules; ceux-ci se réunissent à leur tour pour donner naissance à une petite veine intralobulaire qui, à sa sortie du lobule, se jette dans le premier rameau ou ramuscule interlobulaire qu'elle rencontre. Il suit de cette disposition : 1o que les ramifications terminales de l'artère hépatique et de la veine porte, ou vaisseaux afférents des lobules, forment, avec les radicules originaires des veines hépatiques, ou vaisseaux afférents, un réseau d'une extrême délicatesse dont chaque maille renferme un acine; 2o que les dernières ramifications des vaisseaux afférents occupent surtout la périphérie des lobules, et que les premières radicules des vaisseaux afférents en occupent plutôt le centre. » Les ramifications de la veine sus-hépatique sont transversales, tandis que les ramifications de la veine porte sont antéro-postérieures. Si l'on coupe le *foie*, les vaisseaux sus-hépatiques restent béants, tandis que les vaisseaux de la veine porte s'affaissent. Cette particularité tient à ce que les parois de la veine sus-hépatique adhèrent au tissu propre du *foie*, et que la veine porte et ses ramifications sont contenues dans la capsule de Glisson.

4o *Veines portes accessoires.* Sappey désigne sous ce nom cinq groupes de veinules qui apportent toutes au *foie* le sang des viscères voisins.

5o *Vaisseaux lymphatiques du foie.* « Ils sont tellement multipliés, dit Cruveilhier, que c'est dans le *foie* qu'on les a d'abord découverts; aussi a-t-on longtemps considéré cet organe comme l'origine de cet ordre de vaisseaux. Ils sont, les uns superficiels, les autres profonds. Les superficiels forment, sous la tunique péritonéale, un réseau à mailles extrêmement serrées. Les vaisseaux lymphatiques profonds, très-volumineux et très-multipliés, suivent les divisions de la veine porte, sortent par la scissure transverse du *foie* et vont se rendre en partie aux ganglions lymphatiques qui longent les vaisseaux hépatiques, en partie aux ganglions lombaires. Ils communiquent largement avec le canal thoracique. »

— *Conduits biliaires.* Les conduits biliaires se divisent et se subdivisent en s'anastomosant dans l'épaisseur du *foie*, de manière à constituer un réseau à mailles extrêmement serrées. D'après M. Sappey, on observe dans chaque lobule de dix à douze conduits hépatiques qui rampent sur la périphérie du lobule en s'avançant de la circonférence au centre, sans suivre cependant une direction rectiligne. Le même auteur pense que chacun de ces conduits hépatiques aboutit à un des acines du lobule, pour rapporter la bile dans le canal hépatique, après qu'elle a été élaborée dans les acines. Les canalicules biliaires des différents lobules se réunissent entre eux, de manière que le nombre diminuant de plus en plus, le calibre devient plus considérable, jusqu'à ce qu'enfin il n'y a plus qu'un seul canal, le canal hépatique destiné à l'excrétion de la bile. Les conduits hépatiques sont remarquables par le grand nombre de glandes dont ils sont pourvus, et ces glandes microscopiques varient de volume selon le calibre des vaisseaux auxquels elles sont adhérentes. « Entourés des innombrables glandules qui viennent s'ouvrir dans leur cavité, dit M. Sappey, les conduits biliaires peuvent être comparés à ces arbres dont le tronc et les branches sont recouverts de plantes parasites : de même que nous voyons ici un végétal s'implanter sur un végétal, et vivre aux dépens de celui-ci d'une vie propre, de même nous voyons dans le *foie* des glandules s'implanter sur une glande, pour y vivre aussi d'une vie propre, c'est à-dire pour sécréter un liquide essentiellement différent de celui que sécrète la glande mère. » Le même auteur pense que ces glandules sont destinées à la sécrétion du mucus qui se trouve dans la bile.

Vasa aberrantia. « On voit, dit M. Sappey, sur certains points de la surface du *foie* des lobules s'atrophier peu à peu, puis disparaître complétement et laisser alors à découvert les conduits biliaires correspondants, qui deviennent, au contraire, le siége d'une hypertrophie remarquable. C'est aux conduits ainsi mis à nu et hypertrophiés que s'applique la dénomination de *vasa aberrantia.* Ceux-ci sont donc le résultat constant d'une altération physiologique ou morbide.

— *Nerfs.* Les nerfs du *foie* émanent du pneumogastrique gauche et du plexus solaire. Arrivés dans le sillon transverse du *foie*, ces nerfs se partagent en deux groupes, l'un droit, l'autre gauche, et ceux-ci se divisent et se subdivisent à leur tour pour accompagner dans tout leur trajet les vaisseaux contenus dans la capsule de Glisson. Les dernières ramifications arrivent jusque dans les lobules.

— *Appareil excréteur du foie.* Cet appareil se compose du canal hépatique, de la vésicule biliaire, du conduit cystique, du canal cholédoque.

Canal hépatique. La réunion des radicules hépatiques partant des lobules et celle des canaux qui leur font suite constituent deux branches qui viennent à la rencontre l'une de l'autre dans le sillon transverse du *foie*, où elles se réunissent en un tronc qui est le canal hépatique. Ce canal occupe d'abord le sillon transverse du *foie*, se porte en bas et à droite, et, après un trajet de 3 à 4 centimètres, se réunit au conduit cystique pour former le canal cholédoque.

Vésicule biliaire. La vésicule biliaire est le réservoir de la bile. Elle est située sur la face inférieure du *foie*, dans une fossette qui

lui est destinée, et maintenue en place par le péritoine qui passe au devant d'elle. Elle présente la forme d'une petite poire dont la grosse extrémité regarde en avant, en bas et à droite. La petite extrémité ou col est recourbée sur elle-même en forme de S; elle se continue avec le canal cystique.

Conduit cystique. Il part du col de la vésicule biliaire et se réunit, après un trajet de 3 centimètres environ, au canal cholédoque. Dans son intérieur, on trouve de cinq à douze valvules disposées de façon à simuler une spirale.

Canal cholédoque. Il est formé par la réunion des canaux cystique et hépatique. Sa longueur est de 6 à 7 centimètres; son calibre égale à peu près celui d'une plume d'oie. Il débouche avec le canal pancréatique dans le duodénum.

La vésicule biliaire et son conduit excréteur n'existent pas chez tous les vertébrés. Cet appareil manque même chez quelques mammifères et quelques oiseaux; mais on le trouve chez tous les reptiles et presque tous les poissons. Au nombre des mammifères qui en sont dépourvus, on trouve plusieurs rongeurs; parmi les solipèdes ce sont l'âne et le cheval; parmi les pachydermes, l'éléphant et le rhinocéros; parmi les ruminants, le cerf et le chameau, et tous les cétacés ordinaires. Dans la classe des oiseaux, les perroquets et les coucous, la pintade et le pigeon, l'autruche d'Afrique, etc., sont dépourvus de vésicule biliaire. La loi sur laquelle repose l'existence ou l'absence de cette vésicule est encore peu connue, mais on a observé qu'en général elle fait défaut chez les vertébrés dont le régime est exclusivement végétal. Enfin, il est d'autres vertébrés chez lesquels la bile ne passe pas dans son réservoir par l'intermédiaire du canal cholédoque, mais par d'autres canaux qui arrivent directement des lobules du *foie* et qui portent le nom de *conduits hépato-cystiques;* tels sont les chéloniens parmi les reptiles.

— *Physiologie.* Le *foie* est le centre d'un appareil veineux particulier, désigné sous le nom de *système de la veine porte.* La circulation de ce système présente quelques phénomènes différents de la circulation générale. Ainsi, après avoir traversé un premier réseau de vaisseaux capillaires, le sang est déversé par les veines de la rate, du pancréas, de l'estomac et des intestins dans la veine porte qui, jouant le rôle d'une artère par rapport au *foie*, le fait passer à son tour dans un autre système capillaire distribué dans les lobules de la glande hépatique. Là, le sang veineux passe dans les dernières ramifications des veines sus-hépatiques qui vont le jeter dans la veine cave inférieure. La circulation veineuse, dans la veine porte, est beaucoup plus lente que la circulation ordinaire, par suite du ralentissement dû au passage du liquide à travers un premier système capillaire et au peu de contractions dont ce vaisseau est susceptible.

Le *foie* est l'organe sécréteur de la bile; les matériaux lui sont fournis par le sang qui circule dans la veine porte ou, d'après quelques-uns, par le sang qui lui arrive du côté de l'artère hépatique. Lorsque la bile sécrétée s'est accumulée dans les canalicules hépatiques, elle s'écoule dans le canal commun ou canal hépatique. Là, elle peut suivre deux voies différentes : passer immédiatement dans le duodénum par le canal cholédoque, ou bien remonter par le canal cystique jusque dans la vésicule biliaire où elle séjourne plus ou moins longtemps. L'orifice intestinal du conduit cholédoque est tellement étroit, qu'il ne laisse tomber la bile que goutte à goutte, et, celle-ci étant sécrétée, à un moment donné, en plus grande abondance, il s'ensuit une espèce d'engorgement qui a pour but de faire remonter le liquide dans le canal cystique, d'où il retombe, en vertu de son propre poids, dans la vésicule destinée à le conserver. Dans l'intervalle des digestions, la bile ne coule dans l'intestin que par une sorte de suintement; mais, au moment de la digestion, elle est expulsée activement, par les contractions de la vésicule, des canaux cystique et cholédoque et peut-être aussi par la compression qu'exerce l'estomac rempli d'aliments sur les organes contenus dans l'abdomen (Béclard). Ce qui prouve que les choses se passent ainsi, c'est que, chez l'animal à jeun, la vésicule est remplie de liquide, tandis qu'elle est presque vide à un certain moment de la période digestive. Le *foie* d'un homme de taille moyenne sécrète environ un kilogramme de bile en vingt-quatre heures; quantité qui se rapproche beaucoup en poids de l'urine évacuée aussi en un jour.

Action glucogénique du foie. Indépendamment de la sécrétion de la bile, le *foie* jouit encore de la propriété de produire du sucre, et ce sucre n'est point expulsé par les conduits biliaires; il passe dans les veines sus-hépatiques qui le versent dans le torrent circulatoire par l'intermédiaire de la veine cave inférieure. La formation du sucre dans le *foie* ne doit pas être considérée comme un phénomène de sécrétion proprement dite, mais plutôt comme une transformation des produits nécessaires à la nutrition. La quantité de sucre élaboré est d'autant plus grande que l'animal a fait usage d'une alimentation plus féculente ou plus sucrée. L'analyse chimique montre l'existence de la glucose dans le *foie* des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des poissons et des mollusques; et la présence de cette matière est constante, à moins que l'animal ne soit mort d'une maladie pyrétique. Le *foie* de l'homme ne contient du sucre que lorsque l'individu a succombé à une mort violente, comme les suppliciés, par exemple. Le sucre produit par le *foie* est versé dans le sang et celui-ci s'en débarrasse en traversant les vaisseaux capillaires ou par la respiration dans les poumons, de sorte que le sang sortant du *foie* par les veines hépatiques contient une grande quantité de glucose, tandis qu'on en trouve à peine des traces dans le sang de la veine porte, lorsque l'animal ne s'est nourri que de matières azotées. Il arrive quelquefois qu'une lésion du système nerveux ou un état particulier des poumons augmente la formation du sucre dans le *foie*, ou empêche la combustion de celui qui se trouve tout formé dans le sang. Celui-ci contient alors un excès de matière glucogène et cet état morbide se traduit par la présence du sucre dans les liquides sécrétés, notamment dans les urines (v. DIABÈTE). M. Claude Bernard avait d'abord supposé, avec Lehmann, que la substance qui engendre le sucre était de nature albuminoïde; mais de nouvelles recherches lui ont appris que le sucre du *foie* ne se forme pas d'emblée dans le tissu hépatique par la transformation directe de certains éléments du sang, qu'il s'y trouve constamment précédé par une matière spéciale, ternaire, non azotée, analogue à l'amidon végétal et capable de donner ensuite naissance au sucre par une sorte de fermentation secondaire. M. Cl. Bernard est parvenu à isoler cette matière qu'il désigne sous le nom de *substance glucogène* ou *amidon animal.* Pour obtenir cette substance, il filtre à froid une décoction de *foie*, coupé en tranches minces; il verse ensuite, dans le produit filtré, de l'acide acétique cristallisable en excès. Il se forme aussitôt un précipité blanc qui n'est autre que la matière glucogène. Celle-ci est une substance non azotée, colorant l'iode en jaune violet et se laissant transformer, par les acides étendus, en dextrine d'abord, puis en sucre. La matière glucogène n'est point altérée quand on fait cuire le *foie*, mais elle n'est plus susceptible de se transformer spontanément en sucre; tandis que, même après la mort, si le *foie* n'a pas été soumis à la coction, la formation du sucre continue à s'opérer. La cuisson anéantit donc les propriétés du ferment; mais on peut les lui rendre en ajoutant à la matière glucogène un ferment étranger quelconque, la salive, par exemple. Le ferment hépatique apporté au *foie* par le sang est donc analogue à celui qu'on trouve dans la salive et dans le suc pancréatique. Schiff a démontré que la substance glucogène a son origine dans les cellules hépatiques. Le sucre provenant de la digestion des matières féculentes et celui qui résulte de l'action glucogénique du *foie* disparaissent peu à peu dans le sang, au fur et à mesure qu'il y sont versés; car on ne les voit point s'accumuler dans ce liquide, ni sortir de l'économie avec les produits des sécrétions excrémentitielles, lorsque celles-ci s'exécutent normalement. Le sucre se transforme en acide carbonique et en eau qui s'échappent par sécrétion ou par exhalation; l'oxygène nécessaire à cette transformation est évidemment fourni par la respiration; mais on ignore encore les diverses phases d'oxydation par lesquelles passe le sucre pour se réduire en eau et en acide carbonique.

— *Pathologie.* Le *foie* est le siége d'une multitude d'effections dont les principales sont : les plaies, la congestion, l'inflammation, les abcès, l'induration, le ramollissement, l'hypertrophie, l'atrophie, la cirrhose, les kystes séreux, les acéphalocystes, la douve et le cancer.

— *Plaies du foie.* Ces plaies sont rares; cela tient à ce que cet organe est protégé par les côtes et par les parois abdominales qui le mettent à l'abri de l'action des corps étrangers. Les blessures du *foie* sont graves, mais elles ne sont pas essentiellement mortelles. Les signes de ces blessures sont, outre la situation de la plaie, l'écoulement au dehors d'une grande quantité de sang noir ou un épanchement considérable de ce liquide dans la cavité abdominale. « Si la plaie siége à la convexité de l'organe, dit Boyer, une vive douleur se fait sentir à l'épaule gauche et au larynx; si c'est, au contraire, la face concave qui est lesée, la même douleur existe à l'appendice xiphoïde. Dans les deux cas, il y a délire, tension du ventre, amertume de la bouche, vomissements répétés, hoquet, gêne de la respiration, frissons vagues, urine safranée, couleur jaunâtre et viscosité du pus qui sort par la plaie. Le traitement le plus convenable est un traitement antiphlogistique très-énergique; plus tard, s'il y a lieu, on administre quelques légers purgatifs. Les blessures de la vésicule biliaire qu'on a observées jusqu'ici ont été toujours mortelles. La mort arrive en peu d'heures ou en peu de jours, et constamment par suite d'une péritonite suraiguë. »

— *Congestion du foie.* Cette maladie a peu fixé l'attention des médecins jusque dans ces derniers temps où Andral, Haspel, Fleury et Frerichs s'en sont particulièrement occupés.

Causes. La congestion du *foie* est presque toujours passive; elle tient alors ordinairement à un trouble de la circulation pulmonaire ou cardiaque. Andral l'a trouvée fréquemment dans les phlegmasies des voies digestives; Haspel l'a observée très-souvent en Afrique chez des individus non acclimatés, exposés à une grande chaleur dans un pays marécageux.

Symptômes. Les premiers symptômes de l'hypérémie du *foie* sont la douleur locale et l'augmentation de volume de cet organe. Ce dernier signe est perçu par la percussion et la palpation. On trouve dans la région de l'hypocondre droit, en dehors du rebord costal, une saillie anguleuse, tranchante et oblique; c'est le bord antérieur du *foie* qui, en se développant, s'est déplacé. Haspel et Fleury signalent une teinte jaunâtre, ictérique, tantôt sur tout le corps, tantôt sur les pommettes seulement et sur les conjonctives. Peu de malades conservent l'appétit; tous maigrissent et la plupart ne présentent aucun mouvement fébrile. Cette affection a une durée très-inégale, selon la cause qui l'a produite. Si elle est aiguë et non symptomatique d'un trouble chronique de la circulation, elle peut céder à une large saignée ou à un flux hémorrhoïdal abondant. Elle est généralement peu grave, mais elle récidive souvent et peut entraîner des lésions plus ou moins graves du côté du *foie.*

Traitement. Les applications de sangsues et les saignées générales sont des moyens efficaces pour obtenir le dégorgement du *foie.* On peut y ajouter avantageusement les révulsifs sur la peau, les purgatifs, les bains tièdes alcalins, l'eau de Vichy, de Hombourg ou de Carlsbad. Dans la forme chronique, on emploie sur l'hypocondre droit les douches froides que l'on gradue selon les effets qu'on en obtient.

— *Inflammation du foie.* Cette affection, toujours grave, est fréquente dans les pays chauds et très-dangereuse pour les individus non encore acclimatés (v. HÉPATITE). Les abcès du *foie* sont un mode de terminaison de l'hépatite.

— *Induration du foie.* Le *foie* induré est dense et ferme comme le tissu squirrheux, dit M. Grisolle; il crie souvent sous le scalpel comme lui; on le rompt plutôt qu'on ne le déchire. D'après les auteurs, cette altération pourrait exister seule; mais ce sont les cas les plus rares : elle coïncide quelquefois avec l'hypertrophie, et, le plus souvent, avec l'atrophie et la cirrhose. On ignore jusqu'à présent les accidents qui peuvent résulter de l'induration du *foie.* On conçoit que, si celle-ci est considérable, elle puisse produire une ascite et divers dérangements des organes digestifs. Toutefois, on ne possède encore à ce sujet aucune donnée précise; et, dans bien des cas, il n'existe même aucun moyen de reconnaître si les accidents dépendent plutôt d'une induration simple que d'une atrophie ou d'une cirrhose.

— *Ramollissement du foie.* Le *foie* est un des organes qu'on trouve le plus souvent ramollis à l'ouverture des cadavres. Ce ramollissement varie depuis une simple diminution de consistance jusqu'à une espèce de liquéfaction. La couleur du tissu est tantôt conservée, tantôt détruite; elle est quelquefois violacée ou lie de vin. Ces altérations, qui ne se révèlent pendant la vie par aucun symptôme particulier, sont purement secondaires : elles surviennent dans quelques états graves de l'économie, notamment dans les fièvres typhoïdes, les fièvres pernicieuses et généralement toutes les fois que le sang a perdu une certaine quantité de fibrine.

— *Hypertrophie du foie.* Cette maladie du *foie* est caractérisée par une augmentation de poids et de volume de l'organe. On a vu le *foie* peser jusqu'à 7, 14 et 20 kilogrammes. Son volume est tel, qu'il descend quelquefois jusqu'au niveau du bassin; il remplit les deux hypocondres et refoule le diaphragme jusqu'au niveau de la cinquième côte. L'hypertrophie est tantôt générale, tantôt partielle. Dans ce dernier cas, le plus rare, l'un des lobes acquiert un développement prodigieux, tandis que l'autre y est annexé comme un petit appendice. Le *foie* hypertrophié conserve ordinairement sa couleur et sa consistance normales; quelquefois cependant il présente une teinte pâle, rouge ou jaunâtre. L'hypertrophie porte parfois sur la substance jaune seulement; on voit alors le *foie*, plus dense que de coutume, présenter une surface inégale et mamelonnée. Chaque saillie est séparée par un sillon blanchâtre, ayant l'aspect d'une cicatrice formée par le ratatinement de la capsule fibreuse qui, souvent, paraît plus épaisse et plus résistante. La bile n'est jamais sécrétée en quantité plus considérable.

Symptômes, marche, terminaison. Il est rare de pouvoir fixer le début de cette affection. Les malades ne s'en aperçoivent que lorsqu'elle a déjà fait de grands progrès. Le phénomène prédominant est une saillie considérable de l'hypocondre droit avec diminution de l'embonpoint et des forces, alors même que les fonctions digestives sont conservées dans toute leur intégrité. La douleur est peu sensible ou nulle. Andral parle d'un cas où il existait un ictère très-intense. A la palpation, on observe une tumeur dure, lisse, unie et très-résistante. Elle descend plus ou moins bas dans l'abdomen et présente une matité absolue. Les malades ont de temps en temps de la diarrhée, des digestions pénibles; ils sont faibles, anémiques et n'ont presque jamais de fièvre. L'hypertrophie du *foie* est une maladie à marche chronique; elle dure ordinairement plusieurs années et entraîne la mort, moins souvent par elle-même que par les complications qu'elle provoque. Elle peut cependant se terminer par la guérison.

Traitement. Les purgatifs et l'usage des eaux naturelles alcalines à l'intérieur, en douches et en bains, sont d'un fréquent usage dans le traitement de l'hypertrophie du *foie.* Les eaux de Carlsbad, en Bohême, sont réputées les plus efficaces; on prétend qu'en quelques semaines elles peuvent résoudre des engorgements énormes du *foie.* Aussi on y voit tous les ans une foule d'Anglais atteints d'une intumescence considérable du *foie* par suite d'un long séjour dans les Indes. L'hydrothérapie est encore un moyen très-utile et qui n'est peut-être pas assez fréquemment employé.

— *Atrophie du foie.* Cette maladie est caractérisée par une diminution du poids et du volume de l'organe. Le *foie* peut être atrophié dans toute son étendue ou seulement dans un de ses lobes. Dans ce dernier cas, la glande perd sa forme normale. Storck l'a vu réduit à la grosseur du poing et Portal au volume d'une pomme ordinaire. Il est une forme d'atrophie du *foie* qu'Andral a décrite sous le nom d'*atrophie avec raréfaction.* Dans cette lésion, le tissu est poreux, raréfié; il disparaît par places et est remplacé par du tissu cellulaire.

Symptômes, marche, terminaison. L'atrophie du *foie* commence toujours d'une manière obscure; les malades perdent leur appétit, leur embonpoint et leurs forces. Ils pâlissent et éprouvent différents troubles du côté des voies digestives. Après plusieurs mois de ce malaise général, le ventre se développe et présente tous les signes d'un épanchement séreux. La maladie continue à s'accroître lentement et se termine constamment par la mort. La percussion dans la région du *foie* fait percevoir une diminution notable du volume de cet organe. L'atrophie du *foie* est une affection incurable.

— *Kystes séreux du foie.* Ces kystes sont extrêmement rares; on a même contesté leur existence, et quelques médecins pensent que ce qu'on regarde comme des kystes séreux n'est autre chose que des kystes hydatifères. Il est néanmoins incontestable qu'il se forme dans le *foie* des tumeurs simples ou multiples, d'un volume plus ou moins considérable et remplies d'un liquide clair, transparent et à peine albumineux. Lorsque la cavité s'enflamme, la sérosité se trouble et devient même purulente. D'après Lassus et Hawkins, les kystes séreux et les tumeurs hydatiques du *foie* présentent les mêmes symptômes, la même marche et les mêmes terminaisons. Le traitement en est le même.

— *Acéphalocystes du foie.* Les acéphalocystes peuvent se développer dans tous les tissus, mais la glande hépatique est l'organe qui en est le plus souvent affecté. On ne connaît pas encore les causes sous l'influence desquelles se développent ces tumeurs. Les acéphalocystes se rencontrent plutôt dans l'épaisseur du *foie* qu'à la périphérie et plus souvent dans le lobe droit que dans le lobe gauche.

Symptômes. Le premier symptôme est une pesanteur et une douleur sourde dans la région du *foie.* Les malades s'en préoccupent peu dans le principe et jusqu'au moment où ils remarquent une proéminence plus ou moins considérable de l'hypocondre droit. C'est la tumeur acéphalocystique qui a déjà acquis un grand développement. Ces sortes de tumeurs se présentent sous la forme de vésicules ovoïdes ou arrondies, dont le volume égale souvent celui de la tête d'un fœtus à terme. Leurs parois sont minces, fragiles, homogènes, sans fibres distinctes, élastiques et extensibles. On sent, dans leur intérieur, ce qu'on a appelé le *frémissement hydatique*, seul signe pathognomonique qui puisse les faire reconnaître. Lorsque le kyste est volumineux ou qu'il est placé au voisinage de l'estomac, il en résulte des troubles plus ou moins grands des organes digestifs et des affections consécutives, telles que dyspnée, ascite, ictère, etc., par la compression qu'il exerce sur les organes voisins. Cette maladie peut se terminer de différentes manières. La meilleure terminaison est l'expulsion des hydatides au dehors; le kyste, une fois vidé, se contracte, se reserre, revient sur lui-même et se transforme, enfin, en un petit noyau fibreux. D'autres fois, il a une terminaison fatale. Celle-ci arrive ordinairement lorsque la tumeur s'ouvre dans quelqu'un des organes voisins. Ainsi, la pénétration du kyste dans le péritoine donne lieu à une péritonite suraiguë promptement mortelle; s'il s'ouvre dans la plèvre, il en résulte une pleurésie qui peut n'être pas toujours mortelle; s'il s'ouvre dans les poumons, le malade rend des hydatides par l'expectoration. L'estomac et l'intestin sont cependant les organes par lesquels les hydatides s'échappent le plus souvent; elles sont rejetées par les vomissements et par les selles. La durée de cette maladie est très-variable; rarement terminée avant cinq ou six mois, elle persiste souvent pendant plusieurs années. Dans quelques cas exceptionnels, elle se prolonge, dit-on, vingt ou trente ans. Le pronostic des kystes acéphalocystiques est toujours grave non-seulement à cause de la nature même de l'affection, mais encore par les sérieux accidents qu'elle peut

entraîner. Cependant, elle n'est pas incurable, et on peut espérer une guérison si la tumeur s'ouvre à travers les parois abdominales. On voit aussi quelquefois le kyste s'affaisser, les hydatides se détériorer et se résorber spontanément.

Traitement. Le traitement médical est nul dans cette affection; il faut recourir aux moyens chirurgicaux. On ouvre la tumeur, soit avec un bistouri, soit avec la poudre de Vienne, et, après avoir évacué le liquide, on injecte, dans la poche du kyste, de la teinture d'iode ou de l'alcool. Jobert laissait, après la ponction, une canule à demeure pendant vingt-quatre heures pour provoquer l'inflammation, et, par suite, l'adhérence de la paroi interne du kyste. Aujourd'hui on préfère l'emploi du caustique au bistouri ou au trocart. « On place, dit Grisolle, sur le point le plus culminant de la tumeur, un morceau de caustique de Vienne de la largeur d'une pièce de 2 francs pour le moins : l'eschare formée, on l'incise, et l'on met dans le fond un nouveau fragment de caustique. On fait, pendant plusieurs jours, deux, trois ou quatre applications, jusqu'à ce qu'on parvienne sur le foyer. Après s'être bien assuré que le kyste adhère à la séreuse pariétale, on pénètre dans son intérieur, soit avec le bistouri, soit avec une nouvelle application de caustique. On provoque l'issue des hydatides par des injections et par une position convenable. De quelque manière qu'on pénètre dans le kyste, on a conseillé, pour modifier sa surface et hâter l'adhésion des parois, de pratiquer dans sa cavité des injections iodées. »

— *Cancer du foie*. Le cancer du *foie* est aussi fréquent que celui de l'estomac. On le rencontre souvent dans le cours de la forme commune ou de la forme aiguë de la diathèse cancéreuse. Rarement il se développe isolément et indépendamment d'une affection de même nature, notamment du cancer de l'estomac.

Etiologie. On ignore encore les causes pour lesquelles la diathèse cancéreuse se porte sur le *foie*. On sait seulement que cette altération est beaucoup plus commune chez les hommes que chez les femmes et qu'elle se développe surtout dans la période de quarante à soixante-dix ans.

Symptômes. D'après Monneret, la première manifestation du cancer du *foie* serait une série d'indigestions qu'éprouvent les malades. Ils perdent l'appétit, leur digestion est pénible et accompagnée d'un dégagement considérable de gaz. Il y a un sentiment général de malaise, de la pesanteur à l'épigastre, des douleurs violentes dans la région du *foie*. Les individus ont des nausées, des vomissements quelquefois sanglants ou mélaniques, plus souvent composés de matières alimentaires, de mucus ou de bile. Monneret a remarqué surtout de l'anorexie, la dépravation du goût, des nausées et des vomiturions fréquentes. La couleur ictérique paraît tantôt dès le début, tantôt quelque temps après l'invasion de la maladie. Le *foie* est toujours augmenté de volume; à la palpation, on sent une tumeur plus ou moins développée, ordinairement inégale et bosselée. Elle est souvent indolore, mais quelquefois la moindre pression réveille une douleur extrême. Heyfelder et Cruveilhier ont noté, surtout dès le début, une diminution de forces et d'embonpoint, symptômes précurseurs des troubles digestifs. Presque tous les malades ont de l'oppression, de l'étouffement et des palpitations, phénomènes consécutifs à la gêne de la respiration apportée par l'augmentation du volume du *foie*. Le cancer du *foie* a une marche toujours ascendante et se termine constamment par la mort. C'est un des cancers qui marchent le plus vite. Monneret dit l'avoir vu se terminer en vingt jours; le plus souvent il dure quelques mois seulement.

Traitement. Le traitement du cancer du *foie* n'est que palliatif. La médecine est impuissante et les moyens chirurgicaux sont tout à fait inapplicables.

— Bibliogr. Pour l'anatomie, voir tous les ouvrages classiques d'anatomie. — Maladies du foie : Michaelis, *De hepatis obstructione* (1583, in-4º); Seiler, *De jecinoris obstructione* (1702); Horst, *De quibusdam hepatis et lienis affectibus* (Giessen, 1609); Schilling, *De hepatis scirrho* (Leipzig, 1610, in-4º); Molttier, *De obstructione hepatis* (Marbourg, 1612, in-4º); Le Breton, *Est-ne scirrhus hepatis sanabilis?* (Paris, 1640, in-4º); Eugelhenpt, *Dissertatio inauguralis de hepate, et veterum et recentiorum propriisque observationibus accommodata* (Iéna, 1653); Glisson, *Anatomia hepatis* (Londres, 1654, in-8º); Mœbuis, *De usu hepatis et bilis* (Iéna, 1654, in-4º); Cramer, *De observatione jecinoris* (1664, in-4º); Bierwirth, *De hepatis structura ejusque morbis* (Lyon, 1706, in-4º); Helvétius, *De structura hepatis* (Lyon, 1711, in-4º); Bianchi, *Historia hepatica seu de hepatis structura, usibus et morbis* (Lyon, 1711, in-4º); Wainewright, *Anatomical creatise on the liver with the diseases incidental to it* (Londres, 1822, in-8º); Alberti, *De hepatis scirrho* (Halle, 1731, in-4º); du même, *De hepatis obstructione* (Halle, 1738, in-4º); Hofmann, *De morbis hepatis ex anatome deducendis* (Halle, 1726, in-4º); Kaltschmidt, *De vulnere hepatis curato cum disquisitione in lethalitatem vulnerum hepatis* (Iéna, 1732, in-4º); Le Thieulier, *An dubio hepatis in abcessu præmittenda incidendi loci perforatio?* (Paris, 1734, in-4º); Gœlicke, *De singularibus hepatis humani in statu naturali et præternaturali* (Francfort, 1736, in-4º); Cacconi, *De quibusdam hepatis aliorumque viscerum affectibus observationes* (1740, in-4º); Wedel, *De hepate obstructo, multorum morborum causa* (Iéna, 1746, in-4º); Thilo, *Observationes anatomico-physiologicæ circa hepar* (Leipzig, 1748, in-4º); Franken, *Hepatis historia anatomica* (Lyon, 1748, in-4º); Lesne, *De hepatis abcessibus* (Paris, 1753, in-4º); Reinhard, *De hepatis vulnerum lethalitate* (1754, in-8º); Bertrand, *An pro diversa hepatis abcessuum indole diversa curatio?* (thèse, Paris, 1772); Ambodick, *De hepate* (1775, in-4º); Bosc, *De hepate rupto* (Leipzig, 1776); Matthews, *Observations* ou *Hepatic diseases incidental to Europeans in the East-Indies* (Londres, 1783, in-8º); Weissenborn, *Von den Eitergeschwueren der leber, durch eissen merkwuerdigen fall erlœutert* (Erford., 1786, in-8º); Saunders, *A treatise on the liver together with an inquiry into the properties and component parts of the bile and biliary concretions* (Londres, 1793, in-8º); Metzger, *Anatomicæ hepatis comparatæ specimen* (1796, in-8º); Dœmling, *Ist die leber recisigungsorgaw? eine physiologisch-pathologische abhandlung* (Vienne, 1798, in-8º); Rouly, *Dissertation sur les dépôts qui ont lieu au foie consécutivement aux blessures* (Paris, an XI, in-8º); Saunders, *Traité de la structure, des fonctions et des maladies du foie*, traduit de l'anglais par Thomas (Paris, 1804, in-8º); Dumestre, *Dissertation inaugurale sur le foie* (Paris, 1811, in-4º); Maria, *Essai sur le foie* (Turin, 1811, in-4º); Mill's, *Observations on the diseases of liver* (Londres, 1811, in-8º); Portal, *Observations sur la nature et le traitement des maladies du foie*. Paris, 1815, in-8º); Farre, *The morbid anatomy of liver* (Londres, 1813-1815, 2 vol. in-8º); Larrey, article FOIE, dans le *Dictionnaire des sciences médicales* (Paris, 1815); Regnault, *Mémoire sur les altérations et l'influence du foie dans plusieurs maladies* (Paris, 1820, in-8º); Wallace, *Researches respecting the medical powers of chlornie, particulary in diseases of liver* (Londres, 1823, in-8º); Bonnet, *Traité des maladies du foie* (Paris, 1828); Bouland, *Considérations sur un point d'anatomie pathologique du foie;* Cruveilhier, article FOIE, dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (1829); Bouland, *Mémoire sur la cirrhose du foie*, dans *les Mémoires de la Société médicale d'émulation* (1826); Vernois, *Du diagnostic anatomique des maladies du foie* (Paris, 1844, in-8º); Lesueur, *Sur les ruptures et les perforations des vésicules biliaires* (thèse, Paris, 1824); Littré, *Dictionnaire de médecine* (Paris, 1833, 30 vol.); Dargent, *Des symptômes et du traitement des plaies du foie* (thèse, Paris, 1845); Monneret, *Mémoire sur le cancer du foie*, dans les *Archives générales de médecine* (1855); Fauconneau-Dufresne, *Précis des maladies du foie et du pancréas* (Paris, 1856, in-18); Dutil, *Essai sur la contusion du foie* (thèse, Paris, 1859); Legouest, *Chirurgie d'armée* (1863); Follin, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, abdomen, plaies du foie, etc.* (1864); Frerichs, *Traité pratique des maladies du foie et des voies biliaires*, traduit de l'allemand par Dumesnil et Pellagot (Paris, 1866, 1 vol. in-8º, 2e éd.).

— Art vétér. Le *foie*, chez les quadrupèdes, est situé profondément à la partie antérieure de l'abdomen, plus à droite qu'à gauche, immédiatement en arrière du diaphragme et en avant de l'estomac et du gros côlon. Il est fixé dans sa position par des replis séreux qui l'unissent aux organes environnants : un premier, supérieur, le suspend aux pilliers du diaphragme; un second, nommé hépato-diaphragmatique, le fixe au centre aponévrotique de ce muscle; un troisième, nommé hépatico-gastrique, unit sa face postérieure à l'estomac et au pancréas. La position profonde du *foie* en dedans des hypocondres, parties flexibles et élastiques si propres à amortir l'action des coups, des chocs, des chutes, etc.; ses moyens de fixité qui, bien que assez serrés, lui permettent de se déplacer à un certain degré pour éviter les pressions; enfin les viscères mous et mobiles qui l'environnent de toutes parts, sont autant de conditions éminemment favorables à l'exercice régulier de ses fonctions et qui expliquent la rareté de ses affections. En outre, les liaisons fonctionnelles très-restreintes que le *foie* entretient avec la peau le rendent moins impressionnable à l'action des influences morbides qui troublent les fonctions du tégument externe, que les organes qui ont avec ce dernier des relations plus marquées et plus directes. En effet, les refroidissements, les arrêts de transpiration, les variations brusques de température, ne produisent pas des maladies de foie, tandis que ces mêmes causes donnent ordinairement naissance à des pneumonies, à des pleurésies, à des péritonites, etc. Cependant ces affections sont plus fréquentes chez les animaux que ne semble l'indiquer le peu d'observations qui ont été publiées sur cette matière. Souvent on ne les a pas reconnues faute d'une attention suffisante à l'examen de l'animal pendant sa vie et à celui du *foie* après sa mort. En effet, il n'est pas possible d'admettre que le *foie*, organe extrêmement vasculaire, traversé par tout le système veineux intestinal, qui sécrète la bile, forme du sucre, soit aussi peu souvent malade que paraîtrait l'indiquer le petit nombre des observations rapportées jusqu'à ce jour. Les affections de cet organe ont, le plus souvent, échappé aux investigations des praticiens, seulement parce que ces altérations sont peu appréciables à l'œil nu, et parce que la situation profonde de l'organe rend peu saisissables les symptômes locaux que le *foie* malade pourrait fournir. Enfin les rapports de connexité du *foie* avec les organes de la respiration et de la digestion, produisent entre les maladies de ces appareils, une communauté de symptômes généraux qui masquent et dérobent la cause première.

— *Congestion du foie*. Les chevaux sont, de tous les animaux, les plus exposés aux congestions du *foie*. Les bœufs en sont rarement affectés, quelquefois le chien en est atteint.

Les causes prédisposantes qui paraissent agir sur la production de cette maladie, sont : l'état pléthorique des animaux et une température élevée. En effet, les animaux sur lesquels la congestion du *foie* est le plus souvent observée sont ceux qui reçoivent une nourriture abondante et substantielle, qui se trouvent dans un grand état d'obésité et qui travaillent irrégulièrement. Quant à la température, l'expérience démontre que la congestion du *foie* se rencontre beaucoup plus fréquemment dans les pays chauds que dans les pays tempérés et froids; que les animaux conduits des climats froids dans les climats chauds, subitement et sans transition, sont fréquemment atteints de cette maladie,

Les causes occasionnelles qui agissent sur le développement de cette congestion, et avec d'autant plus d'intensité qu'elles sont davantage favorisées par les causes prédisposantes, sont : les courses rapides, les efforts considérables de traction, les exercices violents, énergiques et prolongés. Enfin les coups de toutes sortes portés sur la région du *foie*, les heurts, les chutes dans les brancards ou sur les inégalités du sol, peuvent aussi faire naître la congestion du *foie*.

Dans les congestions violentes, les animaux passent subitement de l'état de santé à l'état de maladie. Leur physionomie exprime tout à coup l'angoisse et la souffrance; ils tiennent la tête basse, éprouvent des frissons, des tremblements, restent immobiles et ne cherchent même pas à se coucher. Le pouls est petit, vite, mou; l'artère est déprimée. Le ventre est douloureux, surtout du côté du *foie*. La respiration est irrégulière; les mouvements des flancs tremblottants et nerveux; la bouche est chaude et sèche, la langue quelquefois fuligineuse, l'appétit nul, la soif vive; mais le symptôme réellement pathologique de la congestion du *foie*, c'est la teinte jaune safranée des muqueuses apparentes, et de la peau elle-même, aux endroits où les poils sont rares et fins, et où le pigmentum fait défaut.

Tous ces symptômes sont bientôt accompagnés de phénomènes nouveaux, avant-coureurs d'une fin prochaine. La température du corps s'abaisse, les extrémités se refroidissent, le pouls devient insensible, la respiration lente et spasmodique, et, au bout d'un temps très-court, l'animal meurt au milieu d'un calme parfait.

Tous ces symptômes se produisent dans l'espace de deux ou trois heures, et quelquefois même dans un temps plus court encore. Cependant, si la congestion n'est pas très-violente, la maladie peut se prolonger de deux à huit jours; mais la terminaison est presque toujours fatale.

Le meilleur traitement, quand on a le temps de l'employer, consiste à pratiquer une ou plusieurs saignées. En même temps, on emploie les révulsifs extérieurs, tels que les frictions avec le vinaigre chaud, l'essence de térébenthine, le liniment ammoniacal, sur les membres, l'abdomen et les reins. A l'intérieur, il faut administrer, à doses modérées, en boissons et en lavements, le sulfate de soude, la crème de tartre, etc.

Quant à la nourriture, il ne faut donner à l'animal qu'un peu d'eau blanchie avec de la farine, des racines crues ou cuites, et quelques poignées d'herbe tendre.

— Thérap. *Huile de foie de morue*. V. HUILE.

— Art culin. Le *foie* des gros animaux, tels que bœufs, veaux, moutons, porcs, etc., est un aliment assez recherché, quoique indigeste; celui des volailles, d'une digestion presque aussi difficile, ne convient , s beaucoup mieux aux estomacs débiles; et les gourmands robustes, pour qui les lois sévères de la diète n'ont pas été créées, rendent eux-mêmes hommage à la science hippocratique en se montrant sobres des *foies* gras, sans renoncer cependant à cet aliment agréable.

— *Foie de bœuf*. Les avis sont partagés sur la question de savoir si le *foie* de bœuf est préférable au *foie* de veau; c'est une affaire de goût. Le *foie* de bœuf devient plus ferme et compte parmi ses partisans tous ceux auxquels les viandes molles répugnent. Le *foie* de bœuf, coupé par minces tranches, se met sur le gril, ou dans une poêle avec un peu de beurre bien chaud. Il doit être saisi par la chaleur de la braise ou par celle du beurre; on le saupoudre de sel et de poivre et on le retourne. Il faut qu'il soit peu cuit, sinon il deviendrait coriace et sec. Grillées, les tranches se servent deux l'une sur l'autre, avec une boulette de beurre manié de persil entre chacune d'elles; frites, on les met dans un plat et on les accompagne de persil et d'un filet de vinaigre (entrée).

— *Foie de veau*. Le *foie* de veau se sert de plusieurs manières; dans tous les cas, il constitue une entrée.

En *bifteks*, on le coupe par tranches d'un doigt d'épaisseur; on fait revenir les tranches dans le beurre; on les saupoudre de sel; on les dresse sur un plat chaud et on les couvre de boulettes de beurre manié de persil, de ciboule et de poivre; on y ajoute un filet de vinaigre.

Préparé en *papillotes*, on le coupe en tranches comme ci-dessus; celles-ci doivent mariner avec un peu d'huile, du sel, du poivre et des fines herbes; on les fait griller dans du papier huilé, tranche par tranche, avec accompagnement de lard et de fines herbes; on sert aussitôt que les papillotes ont pris une belle couleur des deux côtés.

On en fait encore des hachis. Pour 1 kilogr. de *foie*, on prend 250 gr. de rouelle de veau, le même poids de filet de bœuf, autant de porc frais, 125 gr. de lard haché, gros comme une noix de moelle de bœuf, un oignon, une gousse d'ail, du persil, un clou de girofle, du sel, du poivre; on mêle et on hache le tout, on y ajoute un peu de chair à saucisse; on enveloppe d'une toilette de porc, et on place sur une tourtière ou sous un four de campagne; après deux heures environ de cuisson, on sert sur le plat avec une sauce faite d'un roux et du jus de la cuisson. Ce hachis, au lieu de cuire dans la tourtière ou sous le four de campagne, peut servir pour un pâté; on peut aussi le paner au lieu de l'envelopper, ou bien le faire cuire dans un moule.

A la *poêle*, coupé par tranches, le *foie* sera mis dans une poêle avec du persil, de la ciboule et un morceau de beurre; après un instant de cuisson, on ajoute un roux et une cuillerée de vinaigre, du sel et du poivre; le temps total de la cuisson ne doit pas dépasser dix minutes.

A la *bourgeoise*, le *foie* est entier, piqué de lardons; on le fait revenir de tous côtés dans un peu de beurre chaud; on le retire bientôt pour supprimer le beurre; on fait un roux avec de nouveau beurre, on y remet le *foie*, avec un verre de vin; on sale, on poivre, on ajoute un bouquet garni; deux heures de cuisson à très-petit feu suffisent; on remuera souvent, afin de ne pas laisser attacher; on dégraisse la sauce avant de servir.

A la *provençale*, on met du beurre sur une tourtière; on le fait bien chauffer; on y ajoute des tranches de *foie*, avec sel, poivre, fines herbes, gousse d'ail écrasée avec la lame du couteau; dix minutes de cuisson suffisent pour les deux côtés; on sert sur un plat très-chaud.

A l'*italienne*, le *foie*, coupé par filets très-minces, est mis par lits dans le fond d'une casserole; entre chaque lit, on en place un autre d'un hachis de persil, de ciboules, de carottes, de champignons, d'une gousse d'ail et d'une feuille de laurier; puis un lit de *foie* et un autre de fines herbes, etc. Chaque lit de *foie* est assaisonné de sel, de poivre, d'épices et d'huile; on fait cuire une heure à petit feu; on lie avec une pincée de farine, on ajoute un filet de vinaigre, ou le jus d'un citron, ou un peu de verjus, et on dresse sur le plat.

— *Foie de cochon*. Aussitôt qu'on a tué le porc, on emploie le *foie*, en le coupant par tranches et en le faisant cuire à grand feu dans du beurre ou de la graisse, avec sel et poivre; quand les tranches sont cuites d'un côté, on les retourne et on y ajoute de l'ail, des échalotes et du persil hachés. Aussitôt la cuisson achevée, on égoutte le beurre ou la graisse et on sert le *foie* sur une maître-d'hôtel ou sur une sauce faite avec le beurre de sa cuisson, un peu de vin blanc, une liaison de farine et le jus d'un demi-citron. On peut aussi faire un gâteau avec le *foie* du porc. On hache 1 kilogramme de *foie* avec 750 gr. de panne, une échalote, un oignon, une petite gousse d'ail, une demi-feuille de laurier, un peu de thym, de sel et d'épices; on beurre le tour d'un moule ou le fond d'une casserole; on étend sur toutes les parois du vase de la coiffe de porc et des bardes de lard bien minces. Le hachis est ensuite mis dans le moule ou la casserole; une heure et demie de four suffit pour la cuisson.

Les *foies* de mouton, d'agneau et des autres animaux du même genre peuvent s'accommoder comme celui du veau; mais, ordinairement, ils appartiennent à ce qu'on appelle les *issues* de l'animal et donnent lieu à des préparations spéciales dont nous parlerons au mot ISSUE.

— *Foies de volailles*. Ces *foies* s'emploient comme garniture. Les *foies* sont entiers; on les débarrasse de l'amer; on les fait blanchir un instant à l'eau bouillante; on les met dans une casserole avec du jus ou du bouillon, un demi-verre de vin blanc, un bouquet de persil, ciboule, gousse d'ail, sel, poivre; on fait bouillir un quart d'heure; on dégraisse avec soin; on enlève le bouquet; on lie la sauce avec de la farine, et on sert, en entrée, comme ragoût ou comme garniture.

— *Foies gras*. Les *foies* gras servent à la confection des pâtés et des terrines; ils proviennent ordinairement d'oies que l'on engraisse spécialement pour leurs *foies*, chacune dans une cage tellement étroite, qu'il leur est

impossible de bouger en aucun sens. Trois fois par jour, on les gorge de maïs; le vingt-deuxième jour, on ajoute au maïs quelques cuillerées d'huile de pavot; on leur donne à discrétion de l'eau dans laquelle on a mis de la braise de boulanger pour l'empêcher de se corrompre; au bout d'une quarantaine de jours, l'animal est devenu tellement gras qu'il ne peut plus respirer, pour ainsi dire; il est temps de le tuer, si l'on ne veut pas qu'il meure par excès de graisse; il pèse de 7 à 8 kilogr., et son *foie* n'en pèse pas moins de 2; on peut aussi engraisser à l'aide d'une pâte de fleur de farine et d'antimoine.

C'est à Strasbourg et à Toulouse que l'on rencontre les *foies* gras les meilleurs, ou du moins ceux qui jouissent de la meilleure réputation; c'est grâce à la qualité de ces *foies* que les pâtés de Strasbourg et ceux de Toulouse ont acquis leur renommée qu'ils partagent avec les terrines de Ruffec et celles de Nérac. De tous les pâtés de *foie* gras, le meilleur, le plus compliqué est le gros pâté aux truffes; nous donnons ci-dessous la manière de le préparer. La formule des autres pâtés de *foie* gras est à peu près la même.

— *Gros pâtés de foies gras aux truffes.* Ces pâtés se font avec six gros *foies* de Strasbourg qu'on laisse dégorger deux heures à l'eau froide; on les met ensuite dans une casserole d'eau froide sur le feu; dès que l'eau commence à bouillonner, on retire les *foies* pour les jeter dans une grande terrine pleine d'eau fraîche. Lorsqu'ils sont refroidis, on les pare en ôtant les fibres et les parties qui se trouvent avoir touché à l'amer. Chaque *foie* sera coupé en deux parties, et parmi les douze morceaux, on en choisira trois, les plus petits, pour les couper en escalope et les mettre dans une casserole avec deux livres de lard blanchi, pilé et passé au tamis à quenelle; on y ajoute quelques échalotes, du persil, des champignons, des truffes qui ont subi la même préparation, et on sale. Ce mélange sera mis sur un feu modéré pendant un quart d'heure, après quoi on le versera sur un plafond pour qu'il refroidisse.

Pendant qu'il refroidit, on épluche 1 kilogr. 500 gr. de belles et bonnes truffes de Périgord, et on coupe six autres truffes semblables en lardons ordinaires; à l'aide d'un morceau de bois pointu et de la grosseur des filets de truffes, on pique les *foies* et on introduit les filets un à un dans chaque trou.

On dresse les *foies* ainsi truffés comme pour un pâté ordinaire (v. PÂTÉ); on commence par broyer dans un mortier les escalopes de *foies* passées aux fines herbes, dont il a été parlé ci-dessus; on y joint leur cuisson, on mêle le tout en y ajoutant quatre jaunes d'œufs et deux truffes coupées en petits dés. On met le tiers de cette farce dans le pâté; on place dessus trois morceaux de *foie*, que l'on saupoudre de sel; on masque de farce; on met dessus deux des truffes que l'on a épluchées et que l'on coupe chacune en deux; puis encore trois morceaux de *foie* gras que l'on couvre de la moitié du reste de la farce, puis de plusieurs truffes entières; enfin les trois derniers morceaux de *foie*, qui doivent être les plus gros et les plus beaux; on entoure d'une douzaine de truffes; on sale, on masque du reste de la farce, on recouvre d'une livre de bon beurre, et on termine le pâté de la manière ordinaire; deux heures de cuisson suffisent. En le sortant du four, on verse dedans un verre de bon vin d'Espagne et on le bouche hermétiquement.

On connaît la célébrité des pâtés de *foie* gras de Strasbourg; mais peu de personnes en savent l'origine. Elle est historique. Le maréchal de Contades, gouverneur militaire de la province d'Alsace, de 1762 à 1788, y avait amené son cuisinier, nommé Close, Normand de naissance. On faisait, en Alsace, grand cas du *foie* des oies engraissées, et ce *foie*, condensé en terrines, y passait à juste titre pour un mets à la fois substantiel et délicat. Close comprit ce que le *foie* gras pouvait devenir dans une main d'artiste, et avec le secours des combinaisons d'un habile praticien culinaire, il conçut l'idée de l'élever, sous la forme de pâté, à la dignité d'un mets souverain, en l'affermissant et en en concentrant la matière, en l'entourant d'une douillette de veau haché que recouvrirait un fine cuirasse de pâte dorée et historiée. Le corps ainsi créé, il songea à lui donner une âme. Close la trouva dans les parfums excitants de la truffe du Périgord. En un mot, il inventa le pâté de *foie* gras tel que nous le connaissons.

L'invention de Close resta un mystère dans la cuisine de M. de Contades, et c'était chez lui seulement qu'on mangeait de ce pâté.

Tant que dura son commandement en Alsace, le pâté de *foie* gras ne franchit pas sa table aristocratique; mais le jour de la publicité et de la vulgarisation approchait avec la Révolution. On était en 1788; le maréchal de Contades quitta Strasbourg et fut remplacé par le maréchal de Stainville. Close, fatigué de servir un grand seigneur, et amoureux par-dessus le marché, se décida à rester à Strasbourg. Il s'était épris de la veuve d'un pâtissier français nommé Mathieu; il l'épousa. Il confectionna pour le public, et vendit depuis lors les pâtés qui avaient fait les délices secrètes de la table de M. de Contades.

C'est de ce modeste laboratoire que le pâté de *foie* gras est parti pour faire le tour du monde.

Les pâtés de *foie* truffés les plus estimés sont ceux de Deschandeliers de Ruffec. Leur réputation bien méritée est universelle.

— Chim. Les anciens chimistes donnaient le nom de *foie* à diverses substances d'une couleur brunâtre particulière, dont l'apparence leur rappelait celle du *foie*. Toutes renfermaient du soufre. Le *foie* d'antimoine est un oxysulfure d'antimoine obtenu en grillant du sulfure d'antimoine, le faisant fondre, y ajoutant du carbonate de potasse et coulant immédiatement sur une plaque : il a une apparence un peu vitreuse. On l'appelait encore *foie* de soufre antimonié. Le *foie* de soufre est encore fort employé actuellement en bains sulfureux : c'est un polysulfure de potassium impur, qui s'obtient en faisant fondre du soufre avec deux fois son poids de carbonate de potasse. Le *foie* de soufre calcaire est du polysulfure de calcium impur, obtenu par ébullition du soufre sublimé dans un lait de chaux, et évaporation du produit. Le *foie* de soufre martial se préparait avec

Carbonate de potasse.	30 gr.
Soufre.	30
Ethiops martial.	7

et faisant fondre dans un creuset. Le *foie* de soufre mercuriel n'est, à ce qu'il paraît, qu'une solution de sulfure de mercure dans la potasse. Le *foie* de soufre sodique est du *foie* de soufre ordinaire dans lequel le carbonate de soude remplace le carbonate de potasse. Enfin, on appelait autrefois *foie* de soufre volatil ou liqueur fumante de Boyle, une préparation obtenue en distillant un mélange de chaux éteinte, de soufre et de sel ammoniac; c'est du sulfate d'ammonium.

— **Allus. littér. Mettre le foie à gauche,** Allusion à une scène du *Médecin malgré lui*. V. CHANGER.

FOIGNY, célèbre abbaye de bernardins, fondée dans la Thiérache, en 1121, par Barthélemy, évêque de Laon. Cette maison religieuse fut habitée pendant quelque temps par saint Bernard. L'église de Foigny était, après la cathédrale de Laon, la plus vaste du diocèse : elle avait 400 pieds de longueur sur 82 de largeur. L'abbaye, outre ses grandes exploitations agricoles, possédait des forges, des bateaux sur la Meuse. On la citait comme un modèle de ces communautés qui étaient à la fois des associations religieuses et industrielles. Ses bâtiments ont été entièrement démolis depuis la Révolution. On peut consulter sur cette abbaye A. Pritte, *Histoire de Foigny;* Alfred Desmasures, le *Nord de la Thiérache*.

FOIGNY (Jean DE), imprimeur français, né à Reims au XVIe siècle. Il imprima dans cette ville un grand nombre de libelles composés par les écrivains du parti de la Ligue. On a de lui une traduction française de l'*Oraison funèbre de François de Lorraine, duc de Guise, par Jules Pogius* (Reims, 1563, in-8°), et le *Sacre et couronnement du roi de France* [Henri III] (1575, in-8°). — Jacques de FOIGNY, parent du précédent et imprimeur comme lui, a composé un ouvrage intitulé : les *Merveilles de la vie, des combats et victoires d'Ermine, citoyenne de Reims* (Reims, 1648, in-8°).

FOIGNY ou **COGNY** (Gabriel), écrivain français, né en Lorraine vers 1640, mort vers 1692. Il était moine cordelier lorsque, las de la vie de couvent, il passa à Genève, où il embrassa la Réforme. Attaché bientôt après, comme chantre, à l'église de Morges, il se fit chasser à cause de son inconduite, se rendit de nouveau à Genève, y vécut en donnant des leçons et finit par aller mourir en Savoie, dans un couvent de son ordre. On a de lui : l'*Usage du jeu royal de la langue latine, avec la facilité et l'élégance des langues latine et françoise* (Lyon, 1676, in-8°), et la *Terre australe connue, c'est-à-dire la description de ce pays inconnu jusqu'ici, de ses mœurs et de ses coutumes, par M. Sadeur, avec les aventures qui le conduisirent sur le continent, etc.* (Genève, 1676, in-12). C'est un voyage imaginaire, une sorte de roman, qui renferme des passages impies et licencieux et qui a été plusieurs fois réimprimé.

FOILE s. f. (foi-le). Métrol. Monnaie de cuivre qui se fabriquait en Egypte et qui valait environ 0 fr. 125.

— **Encycl.** La *foile* avait cours également sous les noms de *bulbe*, ou *bulba*, ou *burba;* il fallait 8 *foiles* pour 1 meidin de 0 fr. 10 environ. Il y avait des demi-*foiles*. Ces espèces semblent avoir disparu de la circulation; mais le *bulba* ou *burba* est resté une monnaie de compte en usage sur la côte septentrionale d'Afrique, où il est la dernière subdivision de la piastre, qui se compose de 52 aspes de 12 burbas chacun. Le burba, monnaie de compte, correspond à 0 fr. 412 de notre monnaie.

FOIN s. m. (foin — lat. *fœnum*, proprement le produit de la terre, l'herbe verte; de l'inusité *feo*, produire, engendrer, qui correspond exactement à la racine sanscrite *bhu*, croître, être, exister). Agric. Herbe fauchée et séchée pour servir de nourriture aux animaux; herbe sur pied destinée à être fauchée et séchée : *Meule de* FOIN. *Chasser dans les* FOINS. *Pour rétablir la brebis après qu'elle a mis bas, on la nourrit de bon* FOIN *et d'orge moulue.* (Buff.) *Le* FOIN *desséché est l'aliment ordinaire du cheval.* (V. de Bomare.) *Le* FOIN *est une meilleure nourriture que l'herbe fraîche.* (Bosc.) *Les prairies sont des kilogrammes de* FOIN *non fauché.* (H. Taine.) *Une botte de* FOIN *se compose en moyenne d'un trentaine de plantes différentes.* (H. Berthoud.)

> Le phaéton d'une voiture à *foin*
> Vit son char embourbé. . . .
>
> LA FONTAINE.

— Par ext. Récolte des foins, fenaison : *L'époque des* FOINS. *Les* FOINS *sont terminés.*

— Fam. *Etre bête à manger du foin,* Etre extrêmement sot ou ignorant : *Je suis bien fâché d'être aussi ignorante, d'avoir été si mal élevée, de n'avoir aucun talent ou de n'*ÊTRE *pas* BÊTE À MANGER DU FOIN. (Mme du Deffand.) ‖ *Avoir, mettre du foin dans ses bottes,* Etre riche, avoir des ressources; se faire prudemment un pécule pour l'avenir : *Vous me mandâtes que tout le* FOIN *de la cavalerie du roi Très-Chrétien était soumis à votre juridiction; je souhaite que vous en* METTIEZ *dans vos bottes.* (Volt.)

> Monsieur Mondor changea de notes,
> Et finit par manger le *foin*
> Qu'il *avait mis dans ses bottes.*
>
> DÉSAUGIERS

— Art culin. Tubes ou lames qui garnissent la face inférieure des champignons et que l'on rejette. ‖ Poils courts et légers qui tapissent les culs d'artichauts.

— Bot. Nom vulgaire des canches, genre de graminées. ‖ *Foin de mer,* Nom vulgaire des fucus ou varechs. ‖ *Foin de Bourgogne* ou *Gros foin,* Nom vulgaire du sainfoin qui croît spontanément en Bourgogne.

— **Encycl.** Agric. On donne particulièrement le nom de *foin* à l'herbe des prairies naturelles convenablement desséchée, tandis que celle des prairies artificielles est plutôt désignée sous la dénomination de *fourrages*. Le *foin*, en toute saison, est une nourriture meilleure que l'herbe fraîche, en ce qu'il renferme sous le même volume plus de matière nutritive. Il devient d'ailleurs indispensable en hiver, alors que les fourrages verts manquent en général, et qu'on serait réduit aux racines pour l'alimentation du bétail; d'ailleurs, il donne plus de force aux animaux destinés à de rudes travaux. Le meilleur *foin* est, à cet égard, celui qui provient des prairies sèches, parce que les plantes qui le composent sont plus substantielles, plus aromatiques, et beaucoup moins mélangées de plantes nuisibles. Aussi les chevaux et les moutons en sont-ils avides. Les *foins* des prairies basses, fraîches ou soumises à l'irrigation, sont plus doux et moins parfumés; leur usage est moins échauffant et convient mieux aux bœufs, et même aux moutons. Le *foin* des prairies basses, très-humides ou marécageuses, est le plus mauvais de tous, et souvent même il est nuisible à la santé des bestiaux, à moins qu'on ne l'ait corrigé par des mélanges. Le *foin* de regain est généralement moins avantageux que ceux des premières coupes; la dessiccation présente plus de difficultés; toutefois, quand il a été bien préparé, il fournit une très-bonne nourriture aux veaux d'élève et aux jeunes poulains.

Les herbes qui forment les prairies naturelles, et qui, par conséquent, entrent dans la composition du *foin*, sont très-nombreuses et appartiennent à des familles très-diverses; mais toutes ne sont pas également avantageuses. Voici celles que l'usage et la pratique ont fait reconnaître comme les meilleures; on les classe ordinairement en trois groupes :

1° *Graminées :* agrostides vulgaire et stolonifère; avoines élevée ou fromental, jaunâtre, des prés et pubescente; brize moyenne ou amourette; brome des prés; canche flexueuse; chiendent; crételle; dactyle pelotonné; fétuque des prés, élevée, fausse ivraie, ovine et traçante; fléole des prés; flouve odorante; houlques laineuse et molle; ivraies vivace et d'Italie; glycéries flottante et aquatique; paturins commun, des prés, des bois, maritime et fausse-canche; phalaride roseau; vulpins des prés, des champs et genouillé.

2° *Légumineuses :* gesses des prés et des marais; lotiers corniculé, velu et maritime; luzernes cultivée, lupuline et en faucille; sainfoin commun; trèfles blanc, rouge, intermédiaire, maritime, fraisier, hybride, élégant et des champs; vesces multiflore, des haies et des buissons.

3° *Familles diverses :* millefeuille; berce branc-ursine; chicorée sauvage; cumin des prés; centaurée jacée; pastel; grande et petite pimprenelle; plantain lancéolé.

La qualité du *foin* dépend de la nature des plantes qui le composent et des soins qui ont présidé à sa récolte, à sa dessiccation et à sa conservation; en d'autres termes, de la fenaison. On ne doit le donner aux animaux que lorsque sa fermentation est complétement terminée. Dans plusieurs pays, on emploie la méthode Klappmeyer, qui consiste à entasser le *foin* encore humide et à le comprimer fortement. La meule fermente alors rapidement, dégage une grande quantité de vapeurs et s'affaisse beaucoup; puis le *foin* se dessèche et se convertit en une masse compacte, très-dure et d'une couleur caractéristique, qui lui a fait donner le nom de *foin* brun. Ce *foin* est beaucoup plus appétissant et plus profitable à l'engraissement du bétail. Dans plusieurs contrées du Nord, on a l'habitude de saler le *foin;* c'est une opération excellente, surtout quand il est moisi ou envasé, par suite des pluies abondantes qui arrivent souvent à l'époque de la récolte. On conserve le *foin* en meules ou dans des greniers ou fenils.

Le *foin* convient bien aux animaux obligés de déployer des forces musculaires considérables et dont on n'exige pas des allures rapides; mais cet aliment doit être associé à une certaine quantité de grain. Il peut être donné à tous les bestiaux qui exécutent des travaux agricoles, aux animaux à l'engrais et aux vaches laitières; mais on peut avec avantage supprimer cet aliment aux chevaux de manége, de course, de cavalerie légère, et le remplacer par l'avoine qui, tout en procurant de l'énergie, s'oppose au développement exagéré et difforme du ventre. Depuis longtemps, on sait que l'usage du *foin* prédispose à la pousse et la détermine quelquefois. Les intestins distendus par cet aliment pressent sur le diaphragme, pendant les allures vives notamment, amènent la déchirure des vésicules pulmonaires et la pousse en est la conséquence. Dans tous les cas, l'usage du *foin* rend les chevaux lourds, gros mangeurs et augmente considérablement le volume du ventre.

MM. Delafond, Sanson, Aubry et d'autres encore, ont attribué le développement de certaines maladies à l'alimentation exclusive avec le *foin* des prairies artificielles. M. Langlois, membre de la commission d'hygiène hippique, a cherché à démontrer, au contraire, que le *foin* des prairies artificielles constitue pour les chevaux un excellent aliment, et que son introduction dans la ration journalière des animaux, concuremment avec le *foin* naturel, la paille et l'avoine, doit être considérée comme un véritable progrès. La dissidence est donc des plus complètes; toutefois il est parfaitement établi en hygiène hippique : 1° que plus les aliments sont variés, mieux se fait la nutrition et la réparation des tissus; 2° que l'usage exclusif d'une substance, même très-nutritive, peut non-seulement produire des maladies, mais encore amener la mort. C'est donc de l'association intelligente des différentes espèces fourragères que dépendent les qualités des fourrages. Si les fourrages naturels, quoique moins riches en principes solubles et nutritifs, conviennent quelquefois mieux pour l'alimentation que les fourrages artificiels, cela dépend de la très-grande variété des plantes qui les composent.

Quant à ses caractères extérieurs, le *foin* des prairies naturelles, s'il a été convenablement récolté, doit avoir d'abord une couleur d'un vert tendre. Lorsqu'il a été fauché trop tard ou qu'il est resté trop longtemps sur le terrain, il a une couleur d'un vert jaunâtre. S'il est étiolé, pâle, c'est qu'il a été récolté dans des prairies ombragées. Le *foin* a une couleur d'autant plus foncée que les plantes sont plus nouvelles, qu'il a été récolté dans de meilleures conditions et provient de terrains plus fertiles. Le *foin* des prairies élevées est toujours d'un vert jaunâtre, celui des prairies basses, qui contient beaucoup de plantes aquatiques, reflète une teinte glauque. Le bon *foin* jaunit en vieillissant, se dessèche et se réduit en poussière sous la moindre pression. L'odeur, qui résulte de l'évaporation des huiles essentielles renfermées dans les plantes, doit être légèrement aromatique; c'est une condition du bon *foin*. Cette odeur est d'autant plus pénétrante que le *foin* est plus nouvellement récolté et provient de prairies élevées. Les plantes des coteaux, celles du Midi notamment, sont plus odorantes que celles du centre et du nord de la France. Les fourrages qui renferment de la camomille, de la tanaisie, diverses espèces de menthe, de l'hyèble, de l'armoise, de la sauge des prés, du laurier pourpre, des colchiques d'automne, etc., répandent une odeur fortement aromatique, quelquefois nauséeuse, qui répugne aux animaux. Quant au poids du *foin*, il est plus grand quand il a été récolté dans de bonnes conditions, qu'il est bien conservé et de bonne composition. La saveur des plantes fanées et séchées est douce, sucrée, agréable, quelquefois même légèrement amère et piquante. Les plantes des prairies basses qui ont vieilli dans les magasins sont aigres, acerbes et ont un arrière-goût désagréable. Le *foin* brun, qui ressemble à de la tourbe et qu'on prépare en Allemagne, a été vanté par plusieurs agronomes; il est formé d'une espèce de pâte végétale, résultant d'une altération particulière des plantes qui a dû modifier considérablement leurs principes immédiats.

La composition chimique des plantes varie selon l'époque à laquelle elles ont été coupées. Ainsi la matière sucrée prédomine pendant le commencement de la floraison; le mucilage, pendant la maturation des graines, et les principes albumineux, salins et amers se font remarquer de préférence dans les regains, ce qui indique que plus la maturation est avancée, plus les herbes contienent de principes nutritifs. D'après M. Boussingault, le *foin* de prairies naturelles est composé pour 100 de :

Eau.	13
Matières azotées.	7,20
Sucre et amidon.	44,20
Ligneux et cellulose.	24,20
Corps gras.	3,80
Cendres.	7,60

Ces dernières contiennent :

Silice.	2,56
Chaux.	1,55
Soude et potasse.	1,31
Magnésie.	0,46
Acide phosphorique.	0,40
Soufre, fer, alumine, chlore et charbon.	1,32

Les analyses comparatives faites par M. Langlois sur les *foins* anciens et les *foins* nouveaux tendent à démontrer que les fibres ligneuses sont en plus forte proportion dans le *foin* ancien que dans le *foin* nouveau, ce qui résulte probablement d'une perte de substances solubles que le *foin* ancien éprouve par la fermentation qu'il subit. S'il en est ainsi, le *foin* nouveau serait un peu plus nutritif que le *foin* ancien, toutes choses égales. Il résulte des expériences provoquées par la commission d'hygiène hippique, que l'on peut sans inconvénient substituer le *foin* nouveau à l'ancien : les animaux gagnent en embonpoint sans perdre leur vigueur.

Au point de vue de leur composition botanique, les *foins* des divers points de la France diffèrent considérablement, sous le rapport de l'habitat des plantes et de leurs propriétés fourragères. Dans le midi, le *foin* est plus fin, plus aromatique, plus tonique; dans le centre, il est abondant, nutritif et odorant; dans le nord, il est grossier, aqueux, peu aromatique et peu excitant. Ce sont les graminées et les légumineuses qui forment la base des bons *foins;* elles dominent dans les prairies moyennes; les joncées, les cypéracées, les ombellifères, dans les prairies basses; les labiées, les graminées, les papilionacées composent en grande partie les *foins* des prairies élevées. En outre, les propriétés des herbes varient suivant leur âge, la nature du sol, et la manière dont elles ont été arrosées et fumées.

— *Altérations du foin des prairies naturelles.* Le foin bien récolté, bien emmagasiné, se conserve très-bien d'une année à l'autre; mais, au bout de dix-huit mois, il devient sec, sans arome, sans goût, et constitue une mauvaise alimentation. Le *foin* passé, brûlé, est celui qui a été récolté trop tard; il est jaunâtre, insipide et de faible qualité. Le *foin* lavé est celui qui a été rentré pendant les pluies; il est pâle, peu aromatique et de mauvaise qualité. Le *foin* rouillé, qui résulte de l'envahissement des plantes par des cryptogames, détermine, chez les animaux qui en font un usage habituel, des maladies avec altération du sang; aussi, dans aucun cas, ne doit-on faire consommer ces fourrages. Le *foin* moisi prend d'abord une teinte blanchâtre, puis noirâtre, répand une odeur de moisi caractéristique, possède une saveur âcre et est d'un usage dangereux. C'est aussi à un cryptogame microscopique qu'est due cette altération.

Lorsque le *foin* a été chargé de limons par une eau vaseuse, on dit qu'il est *vasé, maré* ou *marné*. Ces *foins*, ainsi que le *foin* trop gras, doivent être rejetés de la nourriture des animaux.

La ration d'un cheval est d'environ 15 kilogrammes de *foin* par jour; pour un bœuf, elle est, par jour, de 10 kilogrammes, et pour un mouton, de 2 kilogrammes. On compte en moyenne que trois bœufs ou quinze moutons consomment le fourrage nécessaire à deux chevaux.

1,000 quintaux métriques de *foin* occupent : non bottelés, 430 mètres cubes, et bottelés, 860 mètres cubes. Le *foin* soumis à l'action de la presse hydraulique peut être réduit à un dixième de son volume; une balle de 1 mètre de longueur, $0^{m},60$ de largeur et $0^{m},47$ de hauteur pèse 105 kilogrammes.

— *Presse à foin.* Le pressage du *foin*, employé depuis longtemps dans les ports, où l'on fait habituellement des envois de chevaux et de bestiaux, pour les besoins des armées ou ceux du commerce, a pour but de réduire le volume de cette matière encombrante et de former des balles, qui permettent le transport, en grande masse, par mer ou par les chemins de fer. Le pressage permet de diminuer à peu près des trois quarts la capacité des magasins destinés à la conservation des *foins*, et, par suite, dans une proportion correspondante, les dépenses de constructions.

M. le général Morin, dans un mémoire publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, au sujet de la compression du *foin*, montre comment, à l'aide de presses hydrauliques, les *foins* gros peuvent être condensés au point de peser, hors de presse, 350 kilogrammes le mètre cube, et, le *foin* tendre 440 kilogrammes au lieu de 80 à 90 kilogrammes le mètre cube, lorsqu'ils sont à l'état de bottes ordinaires empilées dans les greniers. Nous extrayons du mémoire de M. Morin les passages suivants, qui ont rapport aux opérations du pressage.

« A cet effet, l'on découpe dans les meules, avec de larges couteaux faits exprès, des prismes de *foin* d'une superficie égale à celle du plateau de la presse et d'une épaisseur de $0^{m},40$ à $0^{m},50$, que l'on pose successivement les uns après les autres sur un chariot. Quand ils sont empilés à une hauteur de $1^{m},50$ à $1^{m},60$, on passe par-dessus deux cordes que l'on serre avec des treuils, puis on continue le chargement jusqu'à ce qu'il ait atteint une hauteur qui peut aller à plus de 2 mètres. On passe alors deux autres cordes par-dessus, on les serre avec les treuils, on lâche et on enlève les premières, et le chariot chargé est conduit à la presse.

» Cette opération, qui s'exécute aux meules à fourrages, ne retarde en rien le service de la presse, et donne déjà au *foin* un certain degré de compression et une densité de 120 à 130 kilogrammes au mètre cube; on peut ainsi former des chargements de 400 kilogrammes, que l'on introduit facilement sous la presse et que l'on y comprime d'un seul coup.

» Le plateau en bois du chariot et celui que l'on place au-dessus du *foin* portent des rainures de $0^{m},01$ de profondeur et de $0^{m},35$ de largeur, destinées à loger des bandelettes qui forment la ligature de la balle.

» Sur le plateau inférieur et sous le plateau supérieur, on place, dans le sens de la longueur de la balle, trois planchettes de sapin de $0^{m},12$ de largeur sur $0^{m},020$ d'épaisseur, destinées à empêcher les ligatures de pénétrer dans le *foin*. Ces préparatifs terminés, on met la presse en action, soit à bras, en la faisant manœuvrer par trois hommes, soit à l'aide d'un moteur. Quand le *foin* a été comprimé du tiers ou de la moitié de son volume, on passe les quatre bandelettes de fer feuillard de $0^{m},030$ de largeur sur $0^{m},0015$ d'épaisseur, coupées d'avance à la longueur convenable, qui est d'environ $12^{m},40$. On continue ensuite à presser jusqu'à ce que la soupape de sûreté commence à laisser échapper l'eau, ce qui correspond ordinairement, avec du *foin* tendre, au moment où il est réduit à une épaisseur de $0^{m},38$ à $0^{m},40$. Dans l'une des épreuves, par exemple, la balle pesant 396 kilogrammes, et dont la section horizontale avait de $1^{m},63$ de longueur sur $0^{m},96$ de largeur ou $1^{m},9565$ de surface, a été réduite sous la presse à la hauteur de $0^{m},38$, ou au volume de $0^{mc},595$, ce qui correspond à une densité moyenne de 665 kilogrammes au mètre cube, supérieure à celle des bois d'aune, de merisier, d'érable, de noyer, de peuplier, de sapin de France et autres.

» Quand la pression est terminée, on tend les bandelettes à l'aide des treuils placés sur le devant de la presse et d'une tenaille à anneaux, et l'on a soin d'enfoncer dans les rainures des plateaux de petits coins en bois, qui maintiennent ces bandelettes tendues lorsqu'on lâche la tenaille. A l'aide d'un outil facile à manier, deux hommes percent les bandelettes de deux trous qui correspondent à ceux qui ont déjà été préparés à l'une de leurs extrémités, et l'on réunit les deux bouts par de petits boulons à écrous que l'on place rapidement.

» La ligature étant terminée, on laisse descendre le piston et l'on enlève la balle que l'on ébarbe sur les bords au moyen de grands couteaux à poignée coudée, pour achever de régulariser sa forme. Elle se gonfle et reprend une épaisseur de $0^{m},57$ à $0^{m},60$ environ. La balle dont nous avons donné plus haut le poids et les dimensions est revenue, hors de presse, à une épaisseur moyenne de $0^{m},572$, correspondant à un volume de $0^{mc},896$, et, par conséquent, à une densité de 442 kilogrammes au mètre cube.

» Pour le service d'un atelier de pressage, il faut trois ou quatre hommes au plus à la presse et deux aux meules pour le chargement des chariots, et ceux-ci pourraient servir au moins deux presses. L'opération du pressage exige de une heure à une heure quinze minutes; dans ce temps, on peut faire dix balles de 400 kilogrammes, et presser ainsi 4,000 kilogrammes de *foin* par jour. La ligature en fer emploie $5^{kil},35$ de bandelettes par balle de 400 kilogrammes, ou $1^{kil},32$ par 100 kilogrammes de *foin*.

» Les presses employées pour opérer ce pressage sont de 600 à 650 tonnes; on se sert encore de presses à vis en fer ou en bois et de petites presses hydrauliques, dont la force varie de 150,000 à 300,000 kilogrammes.

» A la facilité et à l'économie des transports s'ajoutent d'autres avantages importants qu'il est utile de signaler. Le *foin* comprimé ne se charge pas de poussière et conserve sa graine; exposé à la pluie, il ne se mouille qu'à l'extérieur, et par conséquent se sèche facilement. La grande densité qu'il acquiert le rend moins combustible, et l'on peut essayer d'arrêter les progrès d'un incendie dans les magasins aux fourrages, ce que l'on ne songeait pas à tenter autrefois. On le coupe facilement avec de grands couteaux à main pour le diviser et le donner aux chevaux. De plus, la réduction de son volume à un septième de celui qu'il occupe dans les magasins a pour conséquence de faciliter beaucoup la formation des approvisionnements des armées aussi bien que ceux des particuliers, puisqu'il suffit de 5 à 6 mètres cubes de capacité pour contenir la ration d'un cheval pendant une année, au lieu de 40 à 50 qu'il fallait autrefois. »

Foins (LES), tableau de Wouwermans. V. CHARIOT DE FOIN (le).

FOIN interj. (fouain). On se sert de cette interjection pour marquer le dédain, le mépris, l'aversion. Elle est le plus souvent suivie de la préposition *de*, et se place alors devant le terme sur lequel on veut déverser le mépris : *De ces faces violâtres, de ces cous goîtreux, de ces ventres hydropiques,* FOIN ! (Chateaub.) FOIN *des rébus! Jehan, le vin est meilleur.* (V. Hugo.)

Foin du loup et de sa race!
LA FONTAINE.

Foin de la vanité! *foin* des princesses maigres!
Au diable les plats d'or qui portent des fruits aigres!
E. AUGIER.

FOINARD (Frédéric-Maurice), théologien français, né à Conches, près d'Évreux, mort en 1743. Il fut curé à Calais, puis sous-principal du collége du Plessis à Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Breviarium ecclesiasticum, etc.* (Emerick, 1726, 2 vol. in-8°); la *Genèse en latin et en françois* (1732, 2 vol. in-12), qu'il accompagna d'explications, dont plusieurs, aussi hasardées que singulières, firent beaucoup de bruit. Foinard se vit exposé à des désagréments qui l'obligèrent à se cacher pendant quelque temps, et son livre fut supprimé. Citons encore de lui : la *Clef des Psaumes* (Paris, 1740, in-12).

FOINE s. f. (foi-ne). Pêche. Sorte de trident pour harponner certains poissons. V. FOÈNE, qui est plus usité.

— Agric. Fourche de fer à trois dents, qui sert à charger le foin et le fumier.

FOINETTE s. f. (foi-nè-te — dimin. de *foine*). Agric. Fourche de fer à deux dents, qui sert à charger le foin.

FOINIER s. m. (foi-nié — rad. *foin*). Comm. Marchand de foin.

FOIRANDE s. f. (foi-ran-de). Bot. Nom vulgaire de la mercuriale.

FOIRE s. f. (foi-re — du lat. *feria*, fête, solennité, que Delâtre croit mis pour *fesia*, de la racine sanscrite *bhas*, briller, en grec *phainô*. Le mot *feria* est employé au moyen âge dans l'acception de marché, à cause de la vieille coutume de tenir des marchés aux lieux où l'on célèbre des fêtes). Grand marché pour toutes sortes de denrées, qui se tient dans un même lieu une ou plusieurs fois l'année : FOIRE *du Landit.* FOIRE *de Beaucaire, de Leipzig. Ouvrir la* FOIRE. *Aller de* FOIRE *en* FOIRE. *Il y a tels électeurs que l'on ne ferait pas renoncer à une* FOIRE *pour aller voter.* (Dupin.) *La* FOIRE *de Nijni est la plus grande* FOIRE *du monde.* (De Custine.)

— Par ext. Cadeau qu'il est d'usage de faire à certaines personnes, à l'époque de la foire : *Que me donnerez-vous pour ma* FOIRE?

— Fam. *La foire n'est pas sur le pont,* Il n'y a rien de pressé. ‖ *S'entendre comme larrons* ou *comme frères en foire,* Etre parfaitement d'accord pour tromper quelqu'un.

— Comm. *Foire de respect,* Temps accordé au commissionnaire pour payer les marchandises qu'il a vendues à crédit, et dont il s'est porté garant.

— **Encycl.** C'était presque toujours des solennités religieuses qui, dans le moyen âge, donnaient naissance aux *foires*. Elles avaient alors une importance qu'elles n'ont pu conserver dans les temps modernes. A une époque où les communications présentaient de grandes difficultés, il était nécessaire qu'à des jours déterminés les habitants des campagnes pussent venir s'approvisionner dans quelques centres principaux. Dès les temps de la première race, il y avait en France beaucoup de ces centres commerciaux; mais, sans doute, le commerce se réduisit longtemps à une sorte de colportage sans débit assuré; les marchandises n'étaient pas exposées dans un lieu désigné, avec certaines immunités attachées au temps et au lieu. Ce fut sous le règne de Dagobert que fut donnée la charte la plus ancienne dont nous ayons connaissance, au sujet des *foires*. Ce fut, en effet, ce prince qui fonda, en 629, la *foire* de Saint-Denis, si fameuse dans la suite. Ouverte le jour de la fête de l'apôtre de la France, elle durait quatre semaines, « afin, dit Dagobert dans la charte qui vient d'être mentionnée, que les marchands de l'Espagne, de la Provence et des autres contrées, même ceux d'outre-mer, pussent y assister. » Par le même acte, le roi autorisait l'abbé de Saint-Denis à percevoir à son profit tous les péages de la *foire*. Pendant tout le temps que durait cette solennité, il était défendu, sous peine d'amende au profit de l'abbaye, de faire le commerce ailleurs dans les environs de Paris. Les marchands de la Neustrie et de l'Armorique y vendaient beaucoup de miel et de garance; les Saxons y apportaient des fers et des plombs; les habitants des provinces méridionales de la France, de l'huile, des vins, du suif; mais les principales marchandises étaient des objets venus du Levant. Deux peuples orientaux vendaient seuls les objets de luxe : c'étaient les Syriens, qui formaient à Paris une puissante association, et les juifs; mais ceux-ci faisaient un autre commerce qui les rendait odieux; ils venaient vendre à Saint-Denis des esclaves qu'ils avaient achetés dans les pays lointains, et acheter des enfants dont ils allaient trafiquer ailleurs. La gente Bathilde, d'esclave devenue reine, fut la première qui leur défendit d'exercer un pareil trafic. La *foire* de Saint-Denis se perpétua en passant par des phases diverses jusqu'en 1789; toutefois, dans les derniers temps, elle ne durait plus que huit jours; mais elle conserva son double caractère commercial et religieux. Les moines exposaient, en effet, à la vénération publique de saintes reliques et un morceau de la vraie croix, et la population de Paris s'y rendait tout entière comme en pèlerinage. A la *foire* de Saint-Denis succéda celle qui est restée si célèbre sous le nom de *Landit*.

Paris eut encore quelques *foires* plus ou moins célèbres : celles de Saint-Lazare, de Saint-Laurent, de Saint-Germain, des Jambons et de Saint-Ovide. La *foire* de Saint-Lazare ou de Saint-Ladre fut d'abord accordée par Louis VI à la maladrerie ou léproserie de Saint-Lazare. Elle durait alors huit jours et se tenait hors de l'enceinte de la ville, sur le territoire de ce prieuré, sur le parcours de Paris à Saint-Denis. Louis le Jeune y ajouta huit autres jours; mais Philippe-Auguste la réunit à son domaine et la transporta dans le grand marché des Champeaux ou des Halles, vaste enclos couvert de hangars et ceint de murs à grandes portes. Non-seulement les marchands y venaient par intérêt, mais plusieurs métiers s'y rendaient par obligation. En effet, pour augmenter les revenus du roi, qui percevait un droit sur les étaux et les huches, les changeurs, les pelletiers, les marchands de soie, les ciriers, les selliers et même les bouchers, étaient contraints de fermer leurs boutiques et ouvroirs pendant toute la durée de la *foire*, et de n'étaler qu'aux halles ou aux environs, dans des limites déterminées. C'était une servitude réelle; aussi certaines professions, les bouchers surtout, préféraient s'arranger avec le roi, et lui payer une somme d'argent pour s'exempter de cette servitude. D'autres métiers, qui trouvaient au marché même une compensation suffisante à leur déplacement et à l'impôt qu'on exigeait d'eux, ne demandaient pas une pareille composition, et fermaient leurs maisons pour grossir le nombre des étalagistes des halles. Le roi affermait souvent le produit de la *foire* de Saint-Lazare; alors le fermier percevait les droits d'usage; de plus, il exerçait la justice sur le terrain de la *foire*, tenant ses plaids quatre fois par jour. « C'est assavoir, dit un manuscrit du XIII[e] siècle cité dans le *Livre des mestiers*, d'Etienne Boileau, à huit heures du matin, à douze heures, au premier cop de vespres à Saint-Eustace, et aux chandelles allumans. » Quiconque faisait défaut à son ajournement devait une amende de dix-sept sous et demi au profit du fermier. A celui-ci appartenaient aussi « tous les exploicts de justice, tant confiscation, comme autres amendes advenues, durant et es fins d'icelle *foire*, jusqu'à soixante sous parisis et au-dessoubz. » On appelait de sa sentence au prévôt de Paris. Enfin, durant quinze à dix-huit jours, ce fermier était en quelque sorte le roi des halles. Pendant cette quinzaine, on portait dans l'enceinte des halles le poids du roi, c'est-à-dire les balances et les poids déposés dans une maison de la rue des Lombards, où on l'employait à constater, moyennant un impôt d'usage, le poids légal des marchandises. En échange de la *foire* qui avait été transférée aux Champeaux, Philippe-Auguste fit donation aux lazaristes d'une autre *foire* qui ne devait être que d'un jour et se tenir le 11 août, le lendemain de la fête du saint. Dès que le soleil était couché, les sergents de la douzaine du roi au Châtelet avaient l'usage de venir fondre sur les loges et de tout mettre en pièces. Philippe de Valois eut beau défendre ces violences, les mêmes excès se perpétuèrent longtemps par la faute du prévôt de Paris. L'ancien emplacement du marché était une plaine de 36 arpents, s'étendant depuis le faubourg Saint-Laurent, près de l'église de ce nom, jusqu'au Bourget. Dans la suite, la durée de la *foire* fut prolongée; elle eut huit et même quinze jours jusqu'à 1616. Les prêtres de la Mission, successeurs des lazaristes, obtinrent, en 1661, des lettres qui les confirmèrent dans la possession du marché de Saint-Laurent, et les autorisèrent à le transporter dans un enclos de cinq arpents, ceint de murs et situé entre Saint-Lazare et les Récollets. Ils s'y firent construire, par une amélioration toute nouvelle, des loges et des boutiques fermées, et percer des rues bordées d'arbres. La *foire* commença alors le 28 juin, pour finir avec le dernier jour de septembre. Le Châtelet, ayant à sa tête le lieutenant général de police, venait en corps en faire l'ouverture, et prendre possession de la justice haute, moyenne et basse. Ces messieurs allaient dîner ensuite chez les missionnaires, qui, dit-on, leur faisaient faire une excellente chère. L'enceinte était franche pour toute sorte de marchands et de marchandises. Colletet fit, en 1666, une description en vers burlesques de la *foire* Saint-Laurent. Il nous la représente peuplée de marchands de jouets et de pâtisseries, de limonades, d'ustensiles de ménage, fréquentée par une foule de filous; offrant au public des théâtres de marionnettes, des cabarets, et surtout force baladins. Malgré tant d'attraits, les prêtres de la Mission virent leur établissement délaissé, puis fermé en 1775. Ils ne se rebutèrent pas et redoublèrent de soins pour attirer les marchands, les acheteurs et les oisifs. Ils rouvrirent leur *foire* en 1778; on y trouva des cafés, des salles de billard, une redoute chinoise avec toute espèce de jeux nouveaux, des salons et bâtiments chinois, une salle où se jouaient des pièces du genre poissard, et d'autres où les acteurs des boulevards et de l'Opéra-Comique étaient obligés de venir donner des représentations.

Quoique la nouveauté y attirât d'abord la foule, et que cette *foire* fût dotée de franchises pareilles à celles dont se prévalait la *foire* de Saint-Germain, elle fut peu à peu

abandonnée, peut-être à cause de son éloignement du centre de la capitale; on la supprima définitivement en 1789. Aujourd'hui, sur son emplacement, s'élève un bâtiment en pierres de taille où se tient un marché perpétuel. Les religieux de Saint-Germain-des-Prés jouissaient, dès les temps les plus reculés, du droit de *foire;* mais, au XII^e et au XIII^e siècle, les rois réussirent à se faire céder, de gré ou de force, par l'abbé, les revenus de cette fête, qui, tous les ans, commençait quinze jours après Pâques, pour se prolonger pendant trois semaines dans le bourg de Saint-Germain. Après cette cession, la *foire* fut transférée, du territoire de l'abbaye aux halles.

Cruellement éprouvés pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII, les religieux demandèrent à Louis XI l'autorisation d'établir de nouveau dans leur faubourg une *foire* franche. Le roi leur accorda ce droit par lettres patentes du mois de mars 1482. Après de longs débats avec les religieux de Saint-Denis, qui craignaient pour leur Landit une concurrence redoutable, la durée de ce marché fut d'abord fixée à huit jours, mais prolongée ensuite considérablement. Ouverte le 3 février, la *foire* se continuait pendant tout le carnaval, et ne finissait que la la veille du dimanche des Rameaux. Cette grande réunion, très-profitable aux moines et abbés de Saint-Germain-des-Prés, était, d'un autre côté, assez préjudiciable à la morale publique. Le 7 février 1595, lorsqu'elle fut ouverte de nouveau, après les calamités de la Ligue, « on disoit que le roi s'y trouveroit; mais il n'y alla point. Le duc de Guise et Vitry coururent les rues avec dix mille insolences. » C'est l'Estoile qui parle. « Le 10 février, continue-t-il, le duc de Nemours et le comte d'Auvergne allèrent à la *foire* de Saint-Germain, où ils commirent de nombreuses insolences; un avocat y fut bien battu par les gens du comte d'Auvergne. Le roy s'y rendit quelques jours après, marchanda plusieurs bijoux d'un grand prix, n'acheta rien, si ce n'est un drageoir d'argent mathématicien où étaient gravés les douze signes du ciel. Il le donna à son fils César. » — « Pendant la *foire* de Saint-Germain de cette année (1605), dit le même auteur, où le roy alloit ordinairement se promener, se commirent à Paris des meurtres et excès infinis, procédants des débauches de la *foire*, dans laquelle les pages, laquais, écoliers et soldats des gardes firent des insolences non accoutumées, se battant dedans et dehors, comme en petites batailles rangées, sans qu'on y pût ou voulût donner ordre... Les débauches, qui sont assez communes en matière de *foire*, furent extraordinaires en icelle, laquelle néanmoins on prolongea jusqu'en carême prenant. » La *foire* de Saint-Germain renfermait plusieurs académies de jeux, où le roi, les princes, les seigneurs venaient risquer leur fortune ou celle des autres et contre lesquelles le parlement lança des arrêts inutiles. On y trouvait aussi des salles de danse, véritables marchés de débauches. La *foire* était franche; on permettait non-seulement aux forains, aux étrangers, d'y étaler, mais encore les marchands qui n'étaient pas maîtres pouvaient y venir sans crainte d'être inquiétés par les jurés de la ville. Les boutiques étaient occupées par des merciers, des orfèvres, des lingères, des confiseurs, des cabaretiers, etc. Ce fut là que s'établit le premier café public; en outre des théâtres forains, des curiosités de toute espèce rendaient cette *foire* très-animée (v. l'article ci-après). A côté du marché, où l'on vendait toutes choses, excepté des livres et des armes, se trouvait un enclos extérieur, au préau très-vaste, pour les toiles, les draps, les carrosses, etc., et un *champ crotté* ou champ de *foire* pour les bestiaux. Les cent quarante huches ou logis des marchands, construites d'abord en 1486, puis rétablies par ordre du cardinal Briçonnet, en 1511, occupaient le terrain où s'élève aujourd'hui le marché Saint-Germain et s'étendaient jusqu'à l'extrémité de la rue de Tournon, et aux environs du Luxembourg et de Saint-Sulpice. Elles formaient neuf rues qui se coupaient à angles droits et se trouvaient abritées par une charpente immense, construction justement admirée pour sa hardiesse. Au bout des halles était une chapelle où l'on disait tous les jours la messe pendant la durée de la *foire*. Les rues se distinguaient par les noms des métiers dont on y trouvait les étalages. Tout cela fut consumé dans la nuit du 16 au 17 mars 1762 par un incendie. L'année suivante, on reconstruisit cent loges; mais cette *foire* fut loin de valoir l'ancienne. La magnifique charpente ne fut pas rétablie; seulement quelques-unes des rues furent abritées par des vitraux et durent alors ressembler un peu aux brillants passages que l'on prétend avoir inventés depuis. L'établissement des galeries du Palais-Royal nuisit beaucoup à la prospérité de la *foire* Saint-Germain. L'année 1789 fut la dernière où le lieutenant de police, assisté des officiers du Châtelet, des syndics de la *foire* et des gardes-marchands, vint, le 3 février à dix heures du matin, à haute voix crier devant une foule joyeuse, entre deux fanfares retentissantes : « Messieurs, ouvrez vos loges. »

C'est probablement aux redevances de viande de porc, payées en certaines occasions au clergé de Paris, qu'il faut rapporter l'origine de la *foire* aux jambons, qui appartenait à l'évêché et au chapitre de Notre-Dame. De temps immémorial, ce marché, où les forains et les charcutiers de la ville étaient également reçus, se tenait chaque année le jeudi, et, depuis 1684, le mardi de la semaine sainte, au parvis de Notre-Dame. Depuis plusieurs années, il a été transféré boulevard Richard-Lenoir. Il est à remarquer que, tandis que les autres *foires* disparaissent peu à peu ou vont toujours en diminuant, celle-ci voit s'accroître tous les ans son importance et sa prospérité. V. JAMBON.

La *foire* du Temple où l'on vendait principalement de la mercerie et des fourrures, etc., ouvrait le jour de la Saint-Simon et Saint-Jude, et appartenait au grand prieur de France. Plus récente que toutes ces *foires*, celle qui était placée sous le patronage de saint Ovide, se tint d'abord place Vendôme, ensuite place Louis XV. Le pape ayant donné, en 1685, au duc de Créqui, le corps de saint Ovide, ce gentilhomme en fit présent aux capucines de la place Vendôme. Depuis, ces religieuses célébrèrent la fête du saint et exposèrent ses reliques, que visitèrent chaque année un grand nombre de fidèles. Plusieurs marchands, attirés par l'affluence, étalèrent leurs marchandises devant l'église. En 1761, une ordonnance de police les obligea à s'établir sur la place Vendôme, où on leur construisit de petites baraques de charpente. Cette *foire* s'ouvrait le 31 août et durait un mois. De nombreux amateurs s'y rendaient le soir et y restaient jusqu'à la nuit. Cette *foire* fut transférée, au mois de juillet 1771, sur la place Louis XV; mais elle n'y resta pas longtemps; le feu prit aux baraques et les consuma entièrement dans la nuit du 22 au 23 septembre 1777. Les directeurs de spectacles Audinot, Nicollet et les autres, donnèrent plusieurs représentations au bénéfice des incendiés, et ce fut le premier exemple de confraternité de ce genre. Après le désastre, le marché Saint-Ovide fut supprimé et l'on s'occupa de rétablir celui de Saint-Laurent.

Si de la capitale nous passons aux provinces, nous trouvons les *foires* de Champagne en tête des marchés les plus fameux du royaume. Ces *foires* étaient plus anciennes que le comté même, car il en est fait mention dès l'an 427, dans une lettre de Sidoine Apollinaire à saint Loup. Elles se perpétuèrent toujours florissantes sans que personne gênât leurs transactions. Une ordonnance de Philippe le Bel est le titre royal le plus ancien qui les concerne; cette ordonnance, se mêlant de régler l'intérêt qu'on y payait, devint fatale à leur prospérité. Ces institutions devinrent fort productives pour les comtes du pays, quoique les droits n'en fussent pas réservés à eux seuls, et se partageassent entre un grand nombre de personnes nobles. En 1296, par exemple, elles rapportaient au comte : celle de mai, à Provins, laquelle s'ouvrait le mardi avant l'Ascension, 1,225 liv. 12 s. 1 d.; celle de Saint-Ayoul, dans la même ville, ouverte le 16 septembre, jour de l'Exaltation de la croix, 1,154 l.; celle de Saint-Jean, à Troyes, 1,275 l. 18 s.; celle de Saint-Rémy, dans la même ville, 1,396 l. 8 s. 4 d.; celle de Lagny, 1,813 l. 7 s. 8 d.; celle de Bar, 1,140 l. 13 s. 5 d. « Il était facile d'obtenir, dit M. Bourquelot, dans son *Histoire de Provins*, des sommes considérables en taxant même à bas prix les différentes marchandises qui se fabriquaient dans le pays ou qu'on apportait du dehors; mais les comtes de Champagne, tout en cherchant à tirer le plus d'argent possible des marchands, s'attachaient en même temps à ne pas les éloigner pour l'avenir par la privation d'un droit légitime, et réclamaient avec chaleur contre tout acte commis à leur préjudice. Un jour, les changeurs de Vézelay venant aux *foires* de Provins, furent dévalisés sur le chemin du roi, entre Sens et Bray, par Garin, fils de Salo, vicomte de Sens; aussitôt le comte Thibaut le Grand écrit à l'abbé de Saint-Denis, Suger, à qui Louis VII avait remis le gouvernement de son royaume, pour lui faire connaître le dommage et l'affront qu'il a reçus, et lui demander justice. « Il faut, dit-il, que vous ordonniez à Salo, qui est sous votre main, de rendre sans délai ce qui a été enlevé aux changeurs; car je ne laisserai pas sans vengeance une injure qui ne tend à rien moins qu'à la destruction de mes *foires*. » Provins surtout méritait la sollicitude des comtes; la réputation de ses *foires* était universelle. Outre la toile, les draps, etc., il s'y vendait du fer, des feutres, des cuirs, dont le commerce y est seul resté florissant, des poteries, de la cire, puis des produits exotiques, tels que poivre du Brésil, citrons, gingembre, cannelle, girofle, anis, alun, fourrures et beaucoup d'autres. Les villes de commerce de la France et de l'étranger envoyaient à ses *foires* leurs nombreux marchands; les Italiens, versés bien avant nous dans la science de la banque, faisaient, dès le XIII^e siècle, le commerce d'argent aux *foires* de Champagne, et introduisaient par cette voie, dans le royaume, les coutumes commerciales de leur pays. Tandis que les juifs viennent aux *foires* pour s'enrichir par l'usure, les Italiens s'y livrent à des opérations plus utiles; le pape protége leurs actes, et lorsqu'ils réclament auprès de lui pour quelque lésion de leurs intérêts, nous le voyons aussitôt lancer une menace d'excommunication contre ceux dont ils ont à se plaindre. Aussi, sous l'égide pontificale, les Lombards, les Florentins, les marchands de Sienne et de Rome fréquentèrent longtemps les *foires* de Provins. Puis c'étaient des Allemands, des Hollandais, dont quelques rues de la ville conservèrent les noms; des Flamands, qu'on trouve déjà mentionnés dans une charte de 1137. Enfin Aurillac, Toulouse, Cambrai, Reims, Troyes, Limoges, Bar-sur-Seine, Rouen, Châlons, Arras, entretenaient avec Provins de fréquentes relations de commerce, et chacune de ces villes avait dans la capitale de la Brie des magasins pour mettre en sûreté ses marchandises, des hôtels pour loger ses voyageurs, des halles pour étaler. Louis le Hutin, en établissant des droits sur tout ce qui pouvait s'acheter et se vendre, en interdisant tout trafic avec les Flamands, les Génois, les Italiens et les Provençaux, qui avaient Troyes pour entrepôt de leur commerce avec la Flandre, commença la ruine des *foires* de cette ville. Charles le Bel, Philippe de Valois, Charles VI, Henri VI, roi de France et d'Angleterre, et Charles VII, rendirent des ordonnances pour arrêter le mal. » D'après une ordonnance rendue par Philippe de Valois, au mois de juillet 1344, tous les négociants étrangers, même les mécréants, pouvaient amener en franchise leurs produits aux *foires* de Champagne. Toute garantie était donnée, tant à leurs personnes qu'à leurs biens; des inspecteurs parcouraient les étalages pour s'assurer s'il n'y avait pas de marchandises défectueuses; quarante notaires des *foires* écrivaient et scellaient les obligations contractées; un tribunal particulier, celui des *gardiens des foires de Champagne*, décidait sommairement et sans appel, avec six ou huit assesseurs choisis parmi les principaux marchands, toutes les causes nées dans le marché. Enfin, pour attirer plus sûrement les chalands du dehors, les drapiers des dix-sept villes les plus industrieuses du royaume ne pouvaient vendre leurs draps chez eux qu'après les avoir exposés en vente aux *foires* de Champagne. Charles VII chercha à relever ces *foires* en leur donnant, par une ordonnance du 19 juin 1445, deux franchises de de dix jours, l'une pour l'hiver, l'autre pour l'été, en faveur de tous les forains qui s'y rendaient; mais les *foires* de Lyon qu'il fonda en même temps pour venir en aide à cette grande ville, dépouillée par la guerre des deux tiers de ses habitants, et que Louis XI confirma en 1463, firent une concurrence funeste aux *foires* de Champagne, et achevèrent de leur enlever tout leur éclat. Les tracasseries fiscales, jointes aux alarmes et aux pillages de la guerre intérieure, hâtèrent leur chute. Pour leur rendre un peu de vie, il fallut abolir les marchés de Lyon. En 1486, des quatre *foires* franches de cette ville, qui duraient vingt jours chacune, deux furent transférées à Bourges et deux à Troyes; mais les *foires* de Champagne tombèrent dès que Lyon eut obtenu de rouvrir les siennes. Au temps de leur prospérité, le crédit des négociants de Troyes était si bien établi, qu'en diverses occasions, des princes étrangers les acceptèrent pour caution de sommes considérables qui leur étaient dues, en vertu des traités conclus avec les rois de France. En considération de l'importance du commerce de la Champagne, quelques nobles faisaient du commerce sans croire pour cela déroger. Les coutumes de la province distinguaient deux espèces de nobles : les uns vivant *noblement*, c'est-à-dire aux dépens des autres, les autres *marchandement*, c'est-à-dire en produisant, et celle-ci n'était pas la plus honorée. Le commerce de Bourges n'avait pas attendu, pour devenir florissant, la translation de l'ancienne *foire* de Lyon. Cette ville avait des marchés très-fréquentés dès l'année 1012. On y vendait alors beaucoup de draps et de laines.

Le Midi possédait aussi des *foires* importantes; des hanses particulières y étaient établies, entre Montpellier, Beaucaire et les principales villes, comme entre Paris et les cités commerçantes du Nord. En 1322, une *foire* de huit jours fut instituée à Nîmes. Elle commençait le lundi qui précède la mi-carême. Le privilége demandé par les habitants prouve que leur commerce était alors florissant. Des négociants lombards et toscans, qui demeuraient à Montpellier, étaient, en effet, venus, sous Philippe le Hardi, s'établir à Nîmes, où le roi leur avait accordé des priviléges considérables. Philippe IV avait aussi encouragé le commerce de cette ville; c'était sous ce règne que les négociants nîmois avaient conçu le projet d'un canal pour joindre leur ville à la Méditerranée. Sous Charles VI, ils obtinrent encore les *foires* dites de Saint-Michel et de Saint-Basile.

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure que les grandes villes seules eussent anciennement des marchés régulièrement établis. L'histoire municipale des moindres villes du royaume présente, au moyen âge, des règlements précis sur la tenue des *foires*. Ainsi, les registres des délibérations du conseil de Sisteron portaient que, toute personne étrangère, hors les voleurs et les meurtriers, pourrait venir en sûreté dans la ville pendant les *foires;* qu'un local particulier était assigné à chaque sorte de marchandise et aux diverses espèces de bestiaux; que celui qui exposerait en vente des animaux malades serait puni de la confiscation et de 100 livres d'amende; que les marchands de la ville eux-mêmes abandonneraient leurs boutiques pour aller étaler au marché commun, etc. La *foire* du Pré, à Rouen, était très-fréquentée dès le XIV^e siècle; le prieur et les religieux de Notre-Dame-du-Pré en faisaient l'ouverture, montés sur de grands chevaux. On y portait toutes les marchandises de la ville, et l'on ne pouvait vendre ou acheter que dans ses limites.

Le marché de Noyal-Pontivy était un des plus fréquentés de la Bretagne; les détails qui vont suivre sur les anciennes coutumes de cette *foire* donneront une idée assez juste des règles générales de ces institutions dans l'ancienne France. Elle remontait à une haute antiquité, et était franche et exempte de tous droits d'entrée. « On y observoit, dit Ogée, dans son *Dictionnaire de la Bretagne*, des coutumes singulières. Tout marchand qui auroit osé vendre, avant que le receveur de la vicomté de Rohan ou autre commis du vicomte eût porté le *gant levé*, auroit vu toutes ses marchandises confisquées au profit du seigneur. Les marchands faisoient ensuite passer tous leurs chevaux en revue devant le vicomte ou son commis, et celui-ci prenoit ceux qu'il vouloit au prix fixé par son écuyer ou par son maître d'hôtel. Si quelqu'un vendoit avant que ces formalités fussent remplies, l'animal vendu était confisqué sur-le-champ au profit du vicomte. Ce seigneur de Rohan tenoit à la *foire* ses plaids généraux et y jugeoit toutes les causes dans les cours ou siéges du ressort de Pontivy, de Corlai, de Loudéac et de Baud. Les différends qui s'élevoient entre les marchands étoient jugés sur-le-champ, de préférence à toute autre matière, depuis le commencement jusqu'à la fin de la *foire*, qui duroit plus de quinze jours à partir du 1^er juillet. Enfin les habitants de la paroisse estoient tenus de faire le guet pendant la nuit pour la sûreté des marchandises. » Quelques *foires* de cette même province, où se perpétuèrent si longtemps les vieilles traditions, offraient des particularités non moins curieuses sous d'autres rapports. L'auteur que nous venons de citer donne, par exemple, une description intéressante de la *foire* de Guingamp. « Cette *foire*, dit-il, sous le nom d'*an-avalon* ou *foire des pommes*, remonte, suivant un titre de 1490, déposé dans les archives du château de Carnaba, à un temps immémorial. Les différents droits dus par les marchands au titulaire de cette seigneurie sont stipulés dans un aveu rendu en 1705 au duché de Penthièvre. Voici les plus curieux de ces droits : ce seigneur envoyoit à Guingamp, le 29 août de chaque année, un de ses officiers pour percevoir 4 deniers sur chaque pochée de pommes qui se vendait à la *foire*. Il prenait le même jour possession des portes de la ville, dont les clefs restaient entre ses mains pendant dix-sept jours. Pendant ce temps, il levait une coutume sur toutes les marchandises étalées dans la ville. Les traiteurs et aubergistes lui devaient un pâté haut et large de 2 pieds. Ils le lui portaient en grande cérémonie le 14 septembre. Quant au nom de cette *foire*, il venait de l'usage où l'on était de jeter des pommes à ceux qui faisaient, au nom du seigneur, l'ouverture du marché. Ils étaient ainsi assaillis, à la Maison-Blanche d'abord, où ils commençaient leur cérémonie, puis à toutes les portes de la ville. » C'était surtout dans les pays de montagnes que ces grands marchés exerçaient une salutaire influence, en facilitant tour à tour, sur chaque point, l'écoulement des produits locaux. Aussi le Velay suivait-il, à l'égard de ces rendez-vous commerciaux, des coutumes fort anciennes, successivement régularisées par le roi Philippe en 1345, par les administrateurs consulaires du chef-lieu de la province, par des lettres de Charles VIII, défendant d'arrêter qui que ce fût pendant les *foires* du Puy, etc. Cette ville avait, en effet, une *foire* fameuse qui se tenait à l'époque des Rogations et dont les guerres civiles du XVI^e siècle amenèrent la décadence. Au reste, les *foires* anciennes étaient établies, moins suivant les besoins de la population, que suivant les hasards de la féodalité. Aujourd'hui encore, dans plusieurs provinces, tel canton n'en a pas assez, parce qu'il ne possédait qu'un fief subalterne; tandis que tel autre en a beaucoup trop, parce qu'il dépendait d'un puissant seigneur. Parmi celles qui subsistent encore aujourd'hui avec éclat, nous devons mentionner celle de Beaucaire. Cependant, par suite de l'établissement des chemins de fer, cette *foire* si fameuse n'est plus ce qu'elle a été. Les marchands l'ouvrent le 1^er juillet. Le marché s'anime vers le 15; mais le 21 seulement le préfet en proclame l'ouverture officielle. On étale dans l'intérieur de la ville et dans une vaste prairie bordée d'ormes et de platanes, et située le long du Rhône. Là s'élèvent des milliers de cabanes et de tentes; là se réunissent les négociants de tous les pays, principalement d'Espagne, d'Italie et d'Orient. La variété infinie des costumes, la diversité des étalages et des enseignes de boutiques présentent le coup d'œil le plus curieux. Un tribunal de douze membres, connu sous le nom de *Tribunal de conservation*, est chargé de juger tous les procès survenus entre les marchands forains. Enfin la *foire* se termine le 28 juillet à minuit; il s'y fait encore aujourd'hui un chiffre d'affaires considérable. Ces grands marchés, reste des nécessités d'un commerce dans l'enfance, tendent à se perdre peu à peu. Aujourd'hui que les communications deviennent de plus en plus faciles et

nombreuses, que les chemins de fer sillonnent en tous sens le vieux sol européen, que les priviléges sont abolis pour ces marchés comme pour beaucoup d'autres choses, que la liberté et la concurrence commerciales répandent partout leurs bienfaits, les *foires* ne se soutiennent guère que par l'habitude. La foule y est attirée moins par le besoin d'acheter que par désœuvrement. Celles-là seules qui sont destinées à la vente des produits spéciaux jouiront encore longtemps de leurs anciens avantages : telles sont les *foires* de Caen, pour les toiles et les chevaux de trait; de la Chandeleur, à Alençon, pour les chevaux de selle; de Guibray, à Falaise, pour les chevaux normands non vendus aux deux marchés précédents; de Bordeaux, de Beaucaire, pour les produits industriels du Midi; de La Martire, en Bretagne, pour les chevaux de cette province; et, faut-il le dire? la *foire* de Brée, près de Guingamp, pour les mariages! celles de la Toussaint et de Noël, dans la plupart des centres importants, pour la location des domestiques, etc., etc. Enfin n'oublions pas la fameuse *foire* de Saint-Cloud, qui se tient tous les ans dans le parc, au mois de septembre; *foire* si chère aux bonnes d'enfant, aux ouvriers, aux garçons épiciers, voire même aux commis de magasin. Dieu! quel tumulte! quel vacarme! quel infernal charivari! quels effroyables mugissements d'ophicléides et de trombones! quels roulements de tambours! quels battements de grosses caisses! quels éclats de voix des saltimbanques appelant les badauds à contempler les vastes appas de la femme géante, ou à s'émerveiller devant la femme à barbe, sans compter les sensations voluptueuses que vous fait éprouver la vue du veau à deux têtes ou du coq à trois pattes!... Que dire surtout de cet effroyable concert de mirlitons nasillards, qui vous entoure, vous enveloppe, vous suit, vous poursuit, sans repos ni trêve? Mirlitons par-ci, mirlitons par-là; mirlitons par devant, mirlitons par derrière; mirlitons à droite, mirlitons à gauche; mirlitons en dessus, mirlitons en dessous, mirlitons partout: mirlitons! mirlitons! mirlitaines! Ah! il faut avoir le tympan joliment solide pour qu'il ne soit pas perforé; mais enfin, tout cela, c'est de la jeunesse, et il faut bien que jeunesse se passe. Cependant, il y a là peut-être un côté utile à exploiter : que les sourds, par exemple, se rendent à Saint-Cloud au beau milieu de la *foire*, et qu'ils y séjournent seulement une heure. Il y a tout à parier que cette énergique médication produira les plus brillants résultats. Que s'ils résistent à cette épreuve, eh bien, ils auront du moins acquis la certitude absolue qu'ils sont incurables.

Une chose curieuse à voir, mais nullement agréable à entendre, c'est, le soir, le retour de Saint-Cloud à Paris. Chacun est armé de son mirliton; tout le quartier Latin a émigré à la *foire;* étudiants et étudiantes s'y sont donné rendez-vous, et, au milieu de la nuit, toutes ces vierges folles, toutes ces Phrynés banales rentrent à Athènes en franchissant les barrières de l'Etoile et d'Auteuil, et, sur leur passage, épiciers et épicières qui dormaient tranquillement dans leur lit, se réveillent en sursaut, croyant entendre toutes les trompettes du jugement dernier.

Enfin, donnons aussi un souvenir à la *foire* aux pains d'épice, qui se tient annuellement à Paris, pendant trois semaines, à partir du lundi de Pâques, et qui s'étend à travers le faubourg Saint-Antoine, de la place de la Bastille à l'ancienne barrière du Trône. L'imagination la plus fantasque ne pourrait rêver, l'arithméticien le plus intrépide ne pourrait calculer ce qu'il se consomme là de pains d'épice les dimanches et les lundis de la *foire*. A partir d'une heure après midi, le faubourg est envahi par une foule énorme qui se presse, se pousse, se coudoie, jusqu'au rond-point qui le termine, et qui est couvert de baraques de saltimbanques; mais le coup d'œil le plus curieux, c'est la descente. En remontant le faubourg, vers six ou sept heures, on se heurte à des flots d'hommes, de femmes et d'enfants chargés de pains d'épice. Ils en ont leurs poches bourrées, ils en tiennent à chaque main, ils en tiennent sous chaque bras, ils en portent de suspendus aux cannes et aux ombrelles : pains d'épice de tous les goûts, de toutes les formes; aux amandes, au citron, à l'orange, à l'angélique, aux fruits, à ceci et puis encore à cela; en pavés, en galettes, en couronnes, en carrés, en rectangles, en losanges, en cœur, en forme de bonshommes surtout; grand Dieu! que de bonshommes, depuis la taille d'un Lilliputien jusqu'à celle d'un tambour-major! Jamais on n'a tant vu de bonshommes : il n'y a pas un bébé, pas un enfant qui n'ait le sien, que son papa lui a acheté le plus grand possible, de sorte que le plus souvent c'est le bébé qui paraît le bonhomme.

— Disons maintenant quelques mots des principales *foires* de l'étranger qui ont eu ou qui ont encore de la réputation.

En Angleterre, le prieuré et l'hôpital de Saint-Barthélemy, à Londres, fondé au commencement du XII^e siècle, avait le privilége de tenir une *foire* de trois jours. L'importance de cette *foire*, où se vendaient des articles de toutes sortes, mais surtout de la laine et des lainages, ne fit que s'accroître jusqu'au XVI^e siècle, époque à laquelle elle déclina rapidement, jusqu'à devenir un lieu de plaisir de bas étage, fréquenté par tous les gens sans aveu de Londres. Elle se releva un peu au XVIII^e siècle, où elle prit surtout un caractère politique. En 1838, elle fut tout à fait supprimée, et cette *foire* si célèbre n'est plus aujourd'hui qu'un rassemblement de quelques baraques où l'on débite du pain d'épices. Les autres *foires* d'Angleterre sont principalement agricoles. Une grande *foire* de moutons a lieu, le 10 octobre de chaque année, à Weyhill, dans le Hampshire. A Ipswich se tiennent deux *foires:* l'une en août, où plus de 100,000 agneaux sont amenés; l'autre en septembre, pour la vente du beurre et du fromage. La plus grande *foire* de chevaux a lieu en août, à Horn-Castle, dans le Lincolnshire; plusieurs milliers d'animaux y sont exposés, et il y vient des marchands et des amateurs de toutes les parties de la Grande-Bretagne, du continent et même des Etats-Unis. Il se tient également des *foires* importantes dans le Yorkshire, à Suffolk, à Bristol, à Exeter, et dans plusieurs autres villes d'Angleterre. La *foire* de Greenwich, à Pâques et à la Pentecôte, attirait de nombreux visiteurs à Londres; mais elle fut supprimée par la police en 1857, parce qu'elle était devenue le rendez-vous de fripons et de gens dissolus, et que les habitants en considéraient le voisinage comme des plus désagréables et des plus dangereux. La plus renommée des *foires* d'Ecosse est celle de Falkirk, pour les bêtes à laine et à cornes. En Irlande, c'est celle de Ballinasloe, dans les comtés de Galway et de Roscommon; elle a lieu annuellement du 5 au 9 octobre, et on y amène en moyenne 12,000 bœufs et 90,000 moutons, provenant, pour la plus grande partie, des fermes du comté de Connaught.

Les *foires* annuelles d'Amsterdam et de Rotterdam, en Hollande, sont des scènes de grande réjouissance populaire. Pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, une foule joyeuse encombre les rues, et la sobriété habituelle, le flegme proverbial des Hollandais, font place, en ces occasions, aux manifestations de la gaieté la plus bruyante et la plus turbulente. Les théâtres et les baraques en plein vent y fourmillent. Parmi les friandises qui s'y débitent se trouve un gâteau très-mince, particulier au pays, sorte de gaufre confectionnée dans un moule en fer, et dont il se fait une consommation prodigieuse.

La principale *foire* d'Italie est celle de Sinigaglia, dans les anciens Etats de l'Eglise; elle se tient en juillet et août, et elle est fréquentée par les négociants de toutes les parties de l'Europe centrale et septentrionale, du nord de l'Afrique et du Levant. Parmi les divers produits de l'industrie italienne qui s'y vendent, la soie est le plus important.

Des *foires* moins considérables se tiennent en diverses autres parties de l'Italie, aussi bien qu'en Espagne et en Portugal. La plus fameuse *foire* de Madrid a lieu annuellement le 15 mai, à l'hermitage de San-Isidro del Campo, à l'époque où le grand pèlerinage et la fête du saint attirent en cet endroit une foule énorme.

Les grandes *foires* hongroises se tiennent principalement à Pesth. Quatre fois par an, en mars, mai, août et novembre, les produits industriels de la Hongrie y sont apportés et mis en vente. Les *foires* de Debreczin, presque aussi importantes, au point de vue du commerce de l'Europe orientale, sont, à coup sûr, bien plus intéressantes pour le voyageur et l'observateur, sous le rapport des mœurs et des usages.

Les *foires* les plus considérables de l'Europe sont, sans contredit, celles de l'Allemagne. Là, comme dans bien d'autres pays, elles ont pris leur origine dans les fêtes religieuses, qui attiraient un grand concours de peuple. Aussi les *foires* ont-elles reçu le nom de *kirchmessen* (*kermesses*, dans les Flandres), *foires* de l'Eglise, le mot allemand *messe* (*foire*) étant dérivé de messe. Des *foires* se tiennent sur un grand nombre de points en Allemagne; mais quatre surtout ont une importance hors ligne : celles de Leipzig, de Francfort-sur-le-Mein, de Francfort-sur-l'Oder et de Brunswick. Les *foires* de Leipzig datent du XV^e siècle et sont les plus célèbres de toutes. Elles ont lieu trois fois par an : au nouvel an, à Pâques et à la fête de saint Michel. Celle du nouvel an est relativement insignifiante. La *foire* de Pâques est renommée pour le commerce des livres qui se concentre à Leipzig; les transactions dépassent souvent 30 millions de francs. La valeur totale des marchandises vendues annuellement à Leipzig est évaluée à 250 millions de francs; il s'y rend environ 60,000 visiteurs. On y rencontre des représentants de tous les peuples du monde; les Orientaux, dans leur pittoresque costume, y sont fort nombreux.

Dans la Russie centrale, à 425 kilom. E.-N.-E. de Moscou, se tient annuellement, pendant huit semaines, commençant le 1^{er} juillet, la fameuse *foire* de Nijni-Novgorod. Elle avait lieu jadis à Macariev; elle fut transférée à Nijni-Novgorod en 1816, après un incendie qui détruisit Macariev. Cette *foire* est fréquentée par un nombre de négociants qui varie de 300 à 400 mille. Les marchandises sont distribuées dans plus de 3,000 boutiques distinctes. Les boutiques sont réparties en quartiers réguliers, chaque quartier étant affecté à une classe spéciale de marchandises, l'un aux soies, l'autre au thé, un troisième aux fourrures, et ainsi de suite. L'un des quartiers les plus imposants est celui où le fer de Sibérie est échafaudé en piles énormes. La quantité des navires qui débarquent ou embarquent des cargaisons est telle, que les eaux de l'Oka et du Volga, au confluent desquels est située la ville, en sont littéralement couvertes. La valeur totale des marchandises apportées à la *foire* de Nijni-Novgorod s'élève, année commune, à 150 millions de francs, dont sept dixièmes environ en produits russes, un dixième en productions européennes et coloniales, et le reste en productions de la Chine, de la Perse et d'autres parties de l'Asie. En Sibérie, une *foire* annuelle a lieu à Kiakhta, près de la frontière chinoise; c'est le grand entrepôt du commerce entre la Russie et la Chine. Là, les fourrures, les bestiaux, les peaux d'agneaux, les draps, la toile grossière, l'argent monnayé, les lainages et la quincaillerie russes sont échangés contre le thé, les soies et les autres productions du Céleste-Empire. De longues caravanes de marchands russes et chinois se rencontrent, au mois de décembre de chaque année, à cette *foire*, qui existe depuis 1727 et a puissamment contribué à étendre les relations commerciales des deux pays. Des *foires* de moindre importance se tiennent sur divers points des frontières chinoise et sibérienne, et les Chinois y échangent leurs produits contre les précieuses fourrures des Cosaques. La valeur collective des marchandises apportées annuellement aux *foires* de l'empire russe est estimée à 750 millions de francs, en moyenne, et celle des marchandises vendues à 500 millions de francs.

Les principales *foires* de la Turquie sont celles de Yenidge, de Vardar et de Seres, la première commençant le 3 décembre et durant trois semaines, et la dernière commençant le 21 mars pour se prolonger pendant trois ou quatre semaines; d'Okri (3 mai), de Varna (23 mai), de Philippoli (27 août) et d'Eski Agra (10 novembre), chacune desquelles dure quinze jours; de Yatar-Bazari (15 septembre) et de Tshaltadeh (6 novembre) durant dix jours. Elles sont surtout fréquentées par des marchands grecs et arméniens. Mais la plus grande *foire* de l'Orient est celle qui se tient à La Mecque, à l'époque des pèlerinages annuels. Quoique cette *foire* soit bien déchue de son antique importance, il s'y rend encore annuellement, en moyenne, une centaine de mille personnes.

La plus grande *foire* de l'Inde a lieu, à l'équinoxe du printemps, à Hurdwar, dans Sœharanpour, célèbre lieu de pèlerinage pour les Indous septentrionaux. Chaque année il ne s'y rassemble pas moins de 200 à 300 mille individus, et chaque douzième année, le nombre des pèlerins et des visiteurs dépasse fréquemment 1,500,000. Cette *foire* est le grand entrepôt des productions du Népaul, du Punjaub, de l'Afghanistan et du Boukhara; les transactions ont principalement pour objet les chevaux, les chameaux, les fruits secs de Perse, les épices, les drogues pharmaceutiques, les tissus, les châles, etc.

En dehors de leur immense intérêt commercial, toutes les *foires* dont nous venons de parler en dernier lieu sont excessivement curieuses au point de vue social et national. Nulle part la vie orientale ne se dévoile d'une façon plus pittoresque que dans les *foires* tenues durant les pèlerinages de La Mecque, en Arabie, et d'Hurdwar, dans l'Indoustan. Nulle part la religion ne se confond plus intimement avec le commerce que pendant ces grands rassemblements de l'Orient, où brahmines, marchands et derviches, symboles de foi et de charlatanisme commercial, s'entremêlent en groupes fantastiques d'hommes, de femmes et d'enfants, enveloppés dans des vêtements qui déploient toutes les couleurs de l'arc-en-ciel et présentent le plus bizarre assemblage de contrastes. C'est ainsi que la *foire* de Kiakhta, en Sibérie, offre une épreuve vivante et de la plus grande exactitude de la vie russe et chinoise, tandis que la *foire* de Nijni-Novgorod éclipse probablement toutes les autres par la variété pittoresque des mœurs et des costumes russes et orientaux.

Dans son *Histoire de la conquête du Mexique*, Prescott nous apprend que des *foires* avaient lieu tous les cinq jours dans les principales villes de l'ancien Mexique, et qu'elles étaient fréquentées par un grand concours de peuple. « Un quartier particulier était affecté à chaque espèce de denrées. Les transactions s'effectuaient sous la surveillance de magistrats spéciaux. Le trafic avait lieu, soit par voie d'échange, soit au moyen d'une monnaie courante, réglementée par l'Etat et qui consistait en tuyaux de plumes transparents remplis de poudre d'or, en morceaux d'étain taillés en forme de T et en sacs de cacao contenant un nombre spécifique de grains. » Des *foires* pour la vente des esclaves se tenaient régulièrement à Azcapozalco, localité peu distante de la capitale. Le marché de Tlascala était une sorte de *foire* où l'on vendait surtout des poteries, égales aux meilleurs produits européens de même genre. Mais la plus grande *foire* avait lieu à Mexico. La ville regorgeait alors d'une population bigarrée, et les eaux du lac disparaissaient sous les canots des trafiquants. L'ordre le plus parfait régnait dans cette immense agglomération. Un tribunal de douze membres siégeait en permanence dans un des *tiauquez* (hangars); les juges étaient investis d'une autorité absolue, qu'ils exerçaient avec une grande énergie. Le même historien (Prescott), dans son *Histoire de la conquête du Pérou*, affirme que les Incas avaient institué des *foires* pour l'écoulement des produits agricoles. Elles se tenaient trois fois par mois, dans une des villes les plus populeuses, où, à défaut de monnaie courante, les transactions s'opéraient par voie d'échange.

Aux Etats-Unis, les *foires* les plus importantes sont celles de la Société nationale d'agriculture des Etats-Unis, des sociétés d'agriculture des Etats particuliers, de l'institut Franklin (à Philadelphie), de l'institut des arts et métiers (à Boston), de l'institut Américain (à New-York) et de divers autres établissements publics. Ces *foires*, toutefois, sont purement et simplement des concours d'animaux domestiques et de produits industriels; le commerce y est complètement étranger. Avant l'affranchissement des noirs, une *foire* antiesclavagiste avait lieu annuellement à Boston. On trouve également, dans diverses parties du pays, des *foires* qui ont un caractère exclusivement charitable ou religieux, et dont les produits sont appliqués à des buts déterminés.

— Législ. Bien qu'on confonde quelquefois, dans le langage usuel, ces deux mots : *foire* et *marché*, il existe entre eux une différence notable, qu'il convient de signaler. Une *foire* est une assemblée qui n'a lieu qu'à de rares intervalles. Elle est, pour cette raison, bien plus importante qu'un marché, qui se tient à des époques beaucoup plus rapprochées, tous les quinze, huit jours, et même deux ou trois fois par semaine, dans certaines localités.

Sous l'ancienne jurisprudence, le roi seul pouvait accorder l'autorisation d'établir des *foires* et des marchés. Plus tard, un décret de la Convention nationale, rendu le 14 août 1793, déclara qu'il était libre à toute commune d'établir, quand bon lui semblerait, des *foires* et des marchés, sans l'autorisation de l'administration supérieure. Ce décret fut modifié par la loi du 18 vendémiaire an II, qui maintint les anciens marchés existants avant 1789, mais défendit d'en instituer de nouveaux, pour les céréales, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par la Convention nationale.

Depuis le 18 brumaire an VIII, le gouvernement établit ou supprima les *foires*, ou en changea les époques par de simples arrêtés ou décrets.

Divers arrêts, entre autres celui du 8 février 1708, défendit de *donner à jouer* dans les *foires* et marchés, et prononça contre les contrevenants, outre la confiscation des enjeux, une amende de 100 livres.

Un arrêté consulaire du 7 thermidor an VIII décida que les jours de *foire* et marchés resteraient fixés conformément à l'annuaire républicain et aux arrêtés des administrations centrales et municipales, et qu'en cas de réclamations pour un changement, les jours de *foire* se régleraient par les consuls, sur le rapport du ministre de l'intérieur et sur l'avis du préfet. Quant aux jours de marchés, ils sont également déterminés, suivant le même arrêté, par le ministre de l'intérieur, d'après l'avis du préfet.

« C'est cette disposition, dit M. Foubert, qui sert encore aujourd'hui de règle pour la création des *foires*. Elle a toujours été entendue en ce sens, que les *foires* ne peuvent être régulièrement établies qu'en vertu d'une autorisation émanée du chef de l'Etat, sur le rapport du ministre qui a les affaires commerciales dans ses attributions. Depuis longtemps, d'ailleurs, les créations de *foires* et les changements d'époque de ces réunions ont été rangés au nombre des affaires sur lesquelles la section du commerce du conseil d'Etat doit être entendue. Quant aux marchés, ils étaient tous, jusque dans ces dernières années, institués par arrêté ministériel; mais, depuis le décret du 25 mars 1852, sur la décentralisation administrative, il n'y a que les marchés aux bestiaux et les marchés dans l'intérieur de Paris dont la création ou le changement soient soumis à l'autorisation du ministre; tous les autres sont du ressort de l'autorisation préfectorale, qui prononce le rejet ou l'admission de la demande. »

Suivant les dispositions de la loi du 10 mai 1838, l'administration doit appeler les conseils généraux et les conseils d'arrondissement à donner leur avis sur la création, le changement ou la suppression des *foires* et marchés; mais, au préalable, les communes qui y ont intérêt doivent être consultées.

C'est aux maires qu'appartient la surveillance des *foires* et des marchés; c'est à eux de désigner les emplacements où doit se vendre chaque espèce de marchandises. Ils doivent régler l'ouverture et la fermeture de la vente, faire vérifier les denrées susceptibles de se corrompre promptement, assurer la facilité de la circulation, en un mot, prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'ordre public.

La perception des droits de place est ordinairement mise en adjudication et déléguée à un ou à plusieurs fermiers, moyennant payement d'une somme annuelle. Un avis du conseil d'Etat, en date du 9 janvier 1833, dispose qu'une commune ne doit point se des-

saisir pour un trop long temps de ses droits, dans le cas de bail à ferme.

Lorsqu'il existe un ou plusieurs préposés pour le pesage, le mesurage et le jaugeage publics, dans l'enceinte des marchés, aucune autre personne ne peut y exercer la profession de peseur, de mesureur et de jaugeur. Mais ce n'est qu'en cas de contestation qu'une personne peut être contrainte de se servir des pesage, mesurage et jaugeage publics, et, sauf cette hypothèse, ce recours est purement facultatif pour les commerçants.

Aux termes des articles 5, 6 et 7 de l'arrêté du 7 brumaire an XI, l'enceinte des marchés, halles et ports est déterminée et désignée d'une manière apparente par l'administration municipale. Les citoyens à qui les bureaux de pesage sont confiés sont obligés de tenir les marchés, halles et ports garnis des instruments nécessaires à l'exercice de leur état, d'avoir un nombre d'employés suffisant, faute de quoi il y est pourvu à leurs frais par la police, et ils sont destitués. Ils ne peuvent se servir que des poids et mesures dûment étalonnés, certifiés et portant l'inscription de leur valeur. Les peseurs et mesureurs publics délivrent aux personnes qui en font la demande un bulletin constatant le résultat de leurs opérations.

Les préfets statuent sur les tarifs des droits de location de places pour les *foires* et les marchés. Suivant un arrêt de la cour de cassation du 14 août 1856, le refus de payement des droits de plaçage ne constitue point une contravention passible des peines de police. « En effet, l'article 471 nº 15 du code pénal n'attribue le droit de répression aux tribunaux de simple police, pour les infractions aux règlements de l'autorité municipale, qu'autant que ces règlements ont été légalement faits et portent sur l'un des objets de police remis par la loi, et spécialement par celles des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837, à la vigilance et à l'autorité du pouvoir municipal. Tel n'est pas le caractère des règlements sur les tarifs des droits de place dans les *foires* et marchés. On ne peut pas non plus assimiler ces droits aux droits d'octroi pour leur appliquer les dispositions pénales relatives à ces droits. La perception des droits de place ne doit donc être poursuivie que par la voie civile ordinaire. » (V. Braff, *Principes d'administration communale*.)

Dans les *foires* et marchés, le fermier des droits de place qui perçoit des droits supérieurs à ceux du tarif adopté est coupable de concussion, et condamné à la reclusion et à l'amende, conformément à l'article 174 du code pénal (arrêt de la cour de cassation du 14 avril 1840, rendu contre le sieur Massip). V. HALLE.

Foire (THÉÂTRES DE LA). Ce genre de spectacle, qui a tiré son nom des foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent à Paris, paraît *remonter à l'année* 1595. Vers *cette époque*, bon nombre de comédiens ambulants s'établirent dans la première de ces foires et s'y maintinrent malgré les confrères de la *Passion et les acteurs de l'hôtel de Bourgogne*, auxquels ils furent seulement tenus, par sentence du 5 février 1596, de payer une redevance annuelle de deux écus. Avant de produire des acteurs en chair et en os, on avait débuté par des acteurs en bois. En 1650, le fameux Brioché, premier du nom, s'y montra avec *ses machines; ses marionnettes firent* merveille. Il eut des imitateurs nombreux. Puis vinrent les ménageries, les singes et les *chiens savants, les joueurs de gobelets*, enfin les sauteurs et les danseurs de corde. Ceux-ci, vers 1678, commencèrent à représenter des pièces de théâtre, quelques farces au gros *sel, des fragments de canevas italiens*. Dès 1674, La Grille avait même ouvert sur la foire Saint-Germain l'*Opéra des bamboches*, où l'action s'exécutait par une grande marionnette qui faisait les gestes convenables aux récits, que chantait un musicien dont la voix sortait par une ouverture pratiquée au parquet. On a vu, dans cet essai, la première *origine de notre opéra-comique*.

En 1661, le sieur Raisin, organiste de Troyes, était venu montrer à la foire Saint-Laurent une épinette à trois claviers, dont l'un paraissait répéter tout seul les airs que l'on jouait sur les deux autres. Le roi, charmé et effrayé en même temps, voulut connaître le secret de ce prodige, qui s'accomplissait par le moyen du fils cadet de Raisin, blotti dans l'intérieur de l'épinette. Non content de combler de présents l'impresario, Louis XIV lui accorda la permission de jouer la comédie, avec une troupe qui serait désignée sous le nom de troupe du *Dauphin*. Au jeu de l'épinette, Raisin joignait une sarabande exécutée par ses trois enfants, et la représentation à tour de rôle de deux petites pièces : *Tricassin Rival* et *l'Andouille de Troyes*. Ce théâtre, après quelques années d'une vogue extraordinaire, fut fermé, lorsque Molière obtint un ordre du roi pour enlever le jeune Baron à la veuve Raisin, qui, du reste, ne s'était pas maintenue à la foire. Dans la suite se formèrent plusieurs troupes foraines : celles d'Allard, de Maurice et de Bertrand, en 1697; de Selle, en 1701; de Dominique et d'Octave, en 1710, *etc.*

Du jour où ces troupes, concurremment avec leurs tours de force et d'agilité, qu'elles n'abandonnèrent jamais et qui faisaient le fonds de leurs représentations, s'étaient mises à jouer des scènes dialoguées, des *comédies de chansons*, le théâtre de la foire avait été constitué, l'opéra-comique était apparu, à l'état embryonnaire bien entendu, mais déjà goûté et applaudi. Avec les farces de l'ancienne comédie italienne, introduites et greffées sur le fonds national, se montrèrent, aux sons des violons et des hautbois, les types d'Arlequin, de Scaramouche, du docteur, de Gilles, du matamore, de Polichinelle et autres non moins aimés du public. Ces types, exploités sans relâche et toujours avec succès, se prêtaient merveilleusement, d'ailleurs, aux bouffonneries désopilantes, aux parades salées et aux folles parodies semées d'airs populaires, dont nos théâtres de vaudevilles continuent encore la tradition aujourd'hui. Mais la vogue de ce genre de spectacle, où la cocasserie, lancée à fond de train sur les roulettes de l'improvisation moqueuse et hardie, le disputait souvent à la crudité des tableaux et des expressions, souleva les réclamations de la Comédie-Française et de l'Opéra. Il s'ensuivit pour les acteurs forains toutes sortes de vexations, d'interdictions, de saisies, de censures, de démolitions par ordre et d'expulsions; obligés de compter avec les monopoles existants, placés sans cesse entre le privilége de l'Opéra, qui leur défendait les chansons, et le privilége de la Comédie-Française, qui leur interdisait la comédie, les forains eurent de douloureuses luttes à subir contre leurs rivaux. La Comédie-Italienne vint compléter une trinité redoutable qui, pendant près de trente années, harcela les spectacles de la foire de ses persécutions. Il leur fut défendu de jouer des pièces en dialogue; on alla même jusqu'à supprimer les monologues. Ces défenses mirent en travail l'imagination de leurs victimes : ce furent des enfants qui jouèrent, puis des marionnettes; on essaya les pantomimes, mais les acteurs chantant les airs populaires, l'Opéra intervint encore. Que faire? On place des écriteaux au bout d'une perche : ce sont les couplets que les musiciens jouent, et le public les chante lui-même. Grand scandale! Les *grands comédiens* font vite exiler les instruments à vent, réduire à quatre violons le petit orchestre, et, afin d'éloigner des spectacles de la foire la bonne société, une ordonnance de police fixe à 24 sols par personne le prix unique des places, jusqu'au jour où, par un acte de vandalisme inouï, le ministère d'Argenson fit envahir le théâtre de la foire. Tout fut brisé, lacéré, saccagé, et, après ce glorieux assaut, des archers tinrent garnison dans cette enceinte, où l'on osait, en dehors des règles et sans privilége du roi, avoir folle gaieté et belle humeur. Et cependant, à force d'esprit, d'adresse et d'audace, à force d'expédients ingénieux, le théâtre de la foire en vint à se faire accorder son droit de cité dans le monde si divers de l'art dramatique. Aussitôt on vit éclore sur ses tréteaux une foule de divertissements, arlequinades, pantomimes, prologues, etc., auxquels travaillèrent Le Sage, Fuselier, Favart, Dominique, Dorneval, Boissy, Largillière, Lafont, Autreau, Piron, Vadé, Sedaine, Lemonnier, Panard, et les musiciens Gilliers, Dauvergne, Duni, Philidor et Monsigny, ces pères véritables de notre genre national, l'opéra-comique, *né sur ces théâtres populaires* où éclatait et *s'esbattoit* le rire de nos aïeux.

Comme on le voit, d'excellents auteurs travaillèrent pour le théâtre de la foire, et n'en rougissaient pas. Beaucoup même en vécurent. Pendant longtemps, Le Sage en fut l'âme. Il composa, seul ou avec la collaboration de ses amis Dominique et Fuselier, plus de cent de ces petites pièces, intermèdes, farces, etc., avec ou sans couplets. Le caprice populaire décidait de leur chute ou de leur succès; mais les auteurs ne perdaient jamais une occasion de parodier ou de tourner en ridicule les *Romains;* c'est ainsi qu'on appelait, en style de la foire, les acteurs du Théâtre-Français.

Comme le théâtre de la foire Saint-Laurent et celui de la foire Saint-Germain étaient rivaux, ils ne se faisaient pas faute de se donner, de temps à autre, quelques coups de griffe réciproque. Dans *Arlequin Deucalion*, pièce de Piron, Le Sage et Fuselier sont tournés en ridicule par des plaisanteries, du reste, qui nous paraîtraient aujourd'hui bien innocentes. Arlequin, qui joue seul, se demande : « Pourquoi le *fou* ne dirait-il pas de temps en temps de bonnes choses, puisque le *sage*, de temps en temps, en dit de si mauvaises? » Dans la même pièce, Arlequin jette une paire de pistolets dans la mer en souhaitant qu'on n'entende plus parler de pistolets, de fusil, ni de Fuselier (*fusilier*). On voit qu'on se permettait déjà, dans ce temps-là, le calembour par à peu près, comme on dit aujourd'hui. De pareilles plaisanteries ne tuent certes personne, et ne durent pas beaucoup troubler la bonne humeur des deux amis, ni faire grand tort à leur réputation.

En 1716, Catherine Vanderberg, qui avait le privilége du théâtre de la foire Saint-Laurent, avait obtenu de l'Opéra la permission exclusive de donner, durant les foires, des pièces mêlées de chant, danses et symphonies, pendant un espace de quinze jours, moyennant 35,000 livres par an; ce qui, au mépris de cette clause, n'empêcha pas l'Académie royale de musique de traiter, en 1721, avec Lalauze et Francisque, dans des conditions analogues. Avant ces traités, en 1715, nous trouvons déjà, et pour la première fois, le titre d'*opéra-comique* donné à une parodie de *Télémaque*, due à Le Sage pour les paroles et à Gilliers pour la musique *nouvelle;* ce titre signifiait alors œuvre plaisante avec chansons et vaudevilles. Une impulsion nouvelle fut donnée, en 1724, à ces spectacles suburbains. Lesage, Fuselier, Dorneval écrivirent, pour de nouvelles directions, des pièces gaies, spirituelles et mieux conduites. Gilliers intercala des airs nouveaux dans un prologue intitulé les *Dieux de la foire*. Le public se porta à ce genre de divertissement. Une vogue immense était désormais acquise au théâtre de l'Opéra-Comique de la foire, dont le privilége, accordé d'abord au sieur Honoré, puis à Pontau (1728), puis à De Vienne, connu sous le nom d'Amoise (1732), fut enfin concédé à Monnet, puis à Berger, puis de nouveau supprimé en 1745, jusqu'en 1752, époque où le privilége de l'opéra-comique, qui était décidément devenu le spectacle de la foire le plus distingué, fut définitif et accordé au même Monnet. Ce genre aimable, échappé pour ainsi dire du chariot de Thespis, eut dès lors, non-seulement de belles salles à son service et des décors où Servandoni mettait quelquefois la main, mais des ballets splendides, des pièces régulières, des auteurs et des acteurs distingués. C'est donc, répétons-le, le théâtre de la foire qui a donné naissance à la fois à l'Opéra-Comique et aux théâtres des boulevards. Mais nous ne pourrions le suivre dans cette nouvelle phase sans anticiper sur les articles OPÉRA-COMIQUE (*théâtre de l'*), COMÉDIE-ITALIENNE, etc., auxquels nous renvoyons le lecteur. Disons seulement que l'Opéra-Comique, dirigé alors par Maët et Corby, se réunit à la Comédie-Italienne en 1762. Audinot, Nicolet et autres directeurs de troupes donnèrent ensuite des représentations aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain; les *Variétés amusantes* de Lécluse, les Italiens et les comédiens de Monsieur y figurèrent un instant. En 1791, deux spectacles nouveaux s'établirent à la foire Saint-Germain, dont l'ancienne vogue tombait de jour en jour, les Variétés-Comiques et Lyriques et le Théâtre de la Liberté; la suppression des foires mit fin à ces entreprises. L'importance croissante des boulevards eut d'ailleurs pour conséquence de diminuer d'autant celle des théâtres forains. On avait vu même la foire Saint-Laurent, et son illustre rivale la foire Saint-Germain, privées, à diverses reprises, de toute espèce de représentations. Audinot, dès 1770, était allé continuer, dans son nouveau théâtre de l'Ambigu-Comique, ses représentations de petits comédiens de bois, qu'il avait commencées avec succès aux mêmes lieux que les Monnet et les Brioché. Nicolet, en 1764, avait fait construire, de son côté, la salle de spectacle qui est devenue depuis le théâtre de la Gaîté, et ses marionnettes, ses équilibristes, ses joueurs de tambour de basque et ses tourneuses, amenaient maintenant la foule aux boulevards, où *c'était de plus fort en plus fort*...

Les frères Parfaict, Des Boulmiers, Monnet, etc., ont écrit l'histoire du théâtre de la foire, dont l'influence a été considérable sur notre littérature dramatique. C'est là que notre musique nationale s'est formée peu à peu; c'est là aussi que nos meilleurs chanteurs du dernier siècle ont brillé, les La Ruette, les Clairval, les Trial, Mme Favart, Mme Dugazon, etc.

Foire aux vanités (LA), roman anglais de W. Makepeace Thackeray. Ce roman, qui passe à bon droit pour le chef-d'œuvre de l'auteur, est le premier ouvrage de Thackeray. L'intention de l'auteur est clairement exposée dès le début : « A mesure, dit-il, que j'introduirai de nouveaux personnages (ce sont des hommes et vos frères), je vous demanderai la permission de vous les présenter. S'ils sont bons et honnêtes, vous leur accorderez votre estime et une poignée de main; s'ils sont niais et bêtes, le lecteur pourra en rire plus à son aise et tout bas dans sa barbe; s'ils sont dépravés et sans cœur, oh! alors nous les attaquerons avec toute l'énergie que permet la politesse... On en voit beaucoup de cette espèce vivre et réussir dans le monde, gens auxquels il manque la foi, l'espérance et la charité... Il y en a d'autres encore qui ont pour eux le succès; mais chez eux tout est sottise et platitude. C'est pour les combattre et les marquer qu'on nous a donné le ridicule. » Ainsi, le moraliste nous montrera sur le tréteaux de la *Foire aux vanités* les laideurs et les difformités de l'espèce humaine, et, soit pudeur d'âme honnête, soit calcul d'artiste, il n'aura pas le courage de flageller ces êtres ridicules ou dépravés : il ressuscitera et il transformera le vrai roman comique; il dira la vérité, mais non toute la vérité; sa main, pleine de révélations, sèmera dans ses récits des réticences et des sous entendus. Toutefois, si ses instincts d'écrivain original repoussent les couleurs emphatiques, il ne trempera pas son pinceau dans ce vernis fade et douceâtre qu'emploient les peintres de salon et de boudoir. » — « Notre lecteur se rappellera, ajoute-t-il, que cette histoire annonce sur son titre, en gros caractères, la *Foire aux vanités*, et la *Foire aux vanités* est une place où l'on rencontre toutes les vanités, toutes les dépravations, toutes les folies, où l'on se coudoie avec toutes sortes de grimaces, de faussetés et de prétentions... Je vous avertis donc, mes bons amis, que je vais vous conter une histoire où vous rencontrerez les intrigues les plus atroces et les plus ténébreuses, et j'en ai aussi la confiance, tout ce qu'il y a de plus attachant en fait de crime. Mes coquins ne sont pas des coquins à l'eau de rose, je vous le promets. »

Sans chercher querelle à l'auteur sur le plus ou moins d'originalité de son idée, nous nous contenterons d'examiner le parti qu'il en a su tirer et d'étudier les principaux caractères qu'il met en jeu. Le principal, sans contredit, est celui de Rebecca Sharp, la séduisante Becky, l'égoïsme féminin incarné. La destinée humaine, aux yeux de cette petite personne dénuée de sens moral, paraît être de réussir dans le monde. Elle débute comme institutrice chez les Cracoley, il faut donc qu'elle tende ses filets dans cette famille. Au bout de quelques mois, elle a mis à ses pieds le père et le fils. Elle choisit le fils, cela est naturel, et devient la femme de M. Rawdon Cracoley, capitaine dans les *horse-guards*. Becky a bientôt fait de son mari un esclave, mieux encore, un instrument, un animal bien dressé, un oiseau de proie dont elle se sert pour prendre le gibier humain. En sa qualité de femme habile, Becky n'est dupe ni de ses devoirs de femme ni de ses devoirs de mère. Il lui faut des amants pour parvenir, et elle en a. Avec le capitaine Osborne, elle est savante, poëte, fantasque; avec lord Steyne, ce sont d'autres talents qu'elle déploie pour amuser un vieillard blasé qui ne peut se passer d'elle, quoiqu'il la méprise, et qui l'entretient de bijoux et d'argent. Ce personnage aristocratique, odieux et poli, élégant et méprisable, a beaucoup contribué à donner à Thackeray la réputation d'un fougueux radical. Malheureusement pour Rebecca, son mari s'avise d'avoir de l'honneur. Il ne veut pas qu'on le trompe, et surtout qu'on le fasse arrêter pour dettes, afin de laisser le champ libre à sa seigneurie lord Steyne. Tandis qu'on le croit bien et dûment enfermé par les soins de l'usurier Moss, il rentre chez lui et trouve sa femme en tête à tête avec lord Steyne. Il n'y a pas d'habileté qui puisse réparer un tel scandale, et le jour du châtiment est venu pour l'ingénieuse Becky. Plus de ruses, plus de mensonges; ils sont désormais inutiles. Chassée par son mari, elle continue la vie errante qui convient à une femme sans cœur, pour tâcher de rétablir sa réputation perdue. On la voit passer tour à tour des sociétés honnêtes aux compagnies équivoques : dévote à Boulogne-sur-Mer et à Chaillot, folle aventurière à Paris et à Bade, jusqu'à ce que sa lutte avec la fortune la fatigue et qu'elle finisse par se contenter d'un succès modeste dans un petit pays où elle est inconnue et où elle se consacre aux écoles d'adultes et à des œuvres de charité. La *Foire aux vanités* parut à Londres en 1847, selon l'usage anglais, par séries mensuelles; elle obtint tout de suite un immense succès qui depuis n'a été qu'en grandissant, et, du premier coup, acquit à son auteur la fortune et la réputation. Ce beau roman a été traduit en français par M. Georges Guiffrey et n'est guère moins populaire aujourd'hui en France qu'en Angleterre.

Foire de la Vierge Marie (LA), pièce portugaise de Gil Vicente. On sait que cet auteur dramatique fécond, qui ouvrit la voie à Calderon et à Lope de Vega, vécut dans la première moitié du XVIe siècle, et que ses œuvres eurent un immense succès; Erasme lui-même apprit le portugais pour lire les farces de Gil Vicente. La *Foire de la Vierge Marie* est ce qu'on appelait un *auto*, pièce religieuse destinée à être jouée à une des grandes fêtes de l'Eglise. Cela rappelle assez nos *mystères* du moyen âge; mais il y a en même temps certains traits satiriques qui se ressentent un peu du voisinage de nos *sotties* et *moralités*. Chose singulière! quoique la péninsule ibérique soit restée la plus catholique des nations au XVIe siècle, et la moins touchée de l'esprit de révolte et de l'esprit de réforme, le souffle hardi du temps semble avoir pénétré en Portugal, et on trouve plusieurs traces dans la *Foire de la Vierge Marie*. Au début paraît Mercure, le dieu de la planète qui porte son nom; il explique longuement le système planétaire tel qu'on le connaissait alors. Après lui vient sur la scène un séraphin, envoyé par Dieu pour annoncer aux hommes une grande foire en l'honneur de la sainte Vierge : « A la foire, s'écrie-t-il, à la foire! Eglises, monastères, pasteurs des âmes, papes endormis, achetez ici des habits! Changez vos vêtements, reprenez les tuniques de peau de vos prédécesseurs, au lieu de celles que vous chargez de dorures! Prêtres de Celui qui a été crucifié, souvenez-vous des saints pasteurs des temps passés. Princes élevés, gouverneurs du monde, gardez-vous de la colère du Seigneur des cieux! Achetez une grande somme de la crainte de Dieu à la foire de la Vierge, maîtresse du monde, exemple de paix, bergère du monde, lumière des étoiles. Femmes et filles, accourez à la foire de la Vierge; car sachez que dans ce marché les choses les plus belles sont en vente. » Cette courte citation peut donner une idée et de la naïveté du genre, et des quelques hardiesses que, même dans ce pays catholique, on osait se permettre à l'endroit du clergé. Bientôt on voit Rome qui vient à la foire vendre le

salut des âmes; puis c'est le diable qui vient vendre l'art de tromper et de voler. Des paysans et des paysannes arrivent de tous côtés. Le diable leur offre sa marchandise; mais une bonne femme s'écrie : « Jésus! » et le diable s'évanouit. Le séraphin veut à son tour vendre les vertus; mais les jeunes filles lui déclarent que la vertu est une dot que l'on ne recherche guère et qu'elles gardent leur argent. Une d'entre elles seulement déclare au séraphin qu'elle est venue avec plaisir à la foire de la Vierge, espérant que celle-ci lui donnera toutes les vertus par grâce. La pièce finit sur cette morale et par un cantique pieux. On voit que cet art est tout à fait primitif.

— **Foire**. Iconogr. Il est peu de sujets plus animés, plus variés, plus pittoresques que les foires : les étalages des marchands forains, les baraques et les enseignes mirifiques des saltimbanques, les buvettes en plein vent, les accoutrements des villageois et des gens de tous pays accourus pour vendre ou pour acheter, les chevaux, les ânes, les bestiaux, les chiens, la volaille, les charrettes des paysans, les équipages des gentilshommes, les énormes voitures des comédiens, tout cela forme un spectacle étrange, bruyant, mouvementé, vraiment unique. Aussi conçoit-on que les artistes aient souvent représenté des scènes de ce genre. A une époque où l'art, voué à la peinture des sujets religieux, eût cru déroger en traitant des compositions du genre familier, quelques peintres s'avisèrent de mêler le profane au sacré, la réalité à l'idéal. En Italie, le Bassan traita de préférence celles des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament où il lui était permis de placer des animaux, des légumes, des ustensiles de cuivre et autres accessoires qu'il excellait à peindre : c'est ainsi qu'il représenta souvent l'*Entrée* et la *Sortie de l'arche*, les *Vendeurs chassés du temple*, l'*Adoration des bergers*, le *Voyage d'Abraham*, etc. Il peignit quelquefois aussi, au grand scandale des gens de *style*, des compositions toutes profanes, par exemple les *Moissons* et les *Vendanges*, qui sont au Louvre. Son fils, François Bassan, l'imita avec succès; notre musée a de lui un *Marché aux poissons*.

Il était réservé aux peintres des écoles du Nord, habiles à grouper dans un tableau de nombreuses figures, de représenter des foires. Les premiers qui s'essayèrent en ce genre sacrifièrent au goût du temps, en introduisant dans leurs compositions un épisode religieux. C'est ainsi que Joachim Beuckelaer, d'Anvers, a placé, au beau milieu d'une *Foire flamande*, le Christ présenté au peuple devant le palais de Pilate; ce tableau, daté de 1561, se voit au musée de Munich; il est plein de vérité et de mouvement; les costumes sont ceux du temps de l'artiste. Breughel le vieux, contemporain de Beuckelaer, a représenté de même le *Christ portant sa croix* à travers une foule innombrable de villageois wallons, sur une place entourée de boutiques et de spectacles forains.

Au XVII^e siècle, les peintres de genre renoncent à faire intervenir la divinité pour légitimer leurs tableaux familiers. Quand Callot, dans la magnifique estampe que nous décrivons ci-après, représente la *Foire de la madonna dell' Impruneta*, il n'y introduit une procession religieuse que par respect pour la vérité locale. Cette même foire a été peinte par Teniers avec infiniment d'humour. Une autre *Foire italienne* est représentée dans un tableau du musée de Besançon, attribué au Hollandais G. Berckheyden. J.-Ph. Le Bas a gravé, d'après Ch. Parrocel, la *Foire de Venise*.

Daniel Marot a retracé, dans deux grandes estampes, la *Foire de La Haye* et la *Foire d'Amsterdam*. F. Janinet a gravé une *Foire hollandaise* d'après Adrien van Ostade. Le musée du Belvédère, à Vienne, possède une *Foire*, par Fr. van Valkenburg, datée de 1594 et où les figures sont très-nombreuses; une *Foire* au milieu d'un paysage boisé, par Th. Michau, et d'autres compositions analogues par les Allemands Fr. Ferg et Ch. Aigen. Halle a gravé la *Foire de Noël à Berlin*, d'après J.-D. Schubert, et C.-F. Heinzmann a gravé la *Foire de Noël à Munich*. On sait que, dans la plupart des villes d'Allemagne, les fêtes de Noël sont une occasion de grandes réjouissances : aux foires qui ont lieu à cette époque, se vendent en quantité des jouets pour les enfants et ces mille objets destinés, à titre de cadeaux, à entretenir l'amitié entre les personnages de tout âge et de toutes conditions.

La France a eu, de tout temps, des foires célèbres. La foire de Bezons a été représentée par Bonaventure de Bar dans un tableau qui est au Louvre (n° 6), et par le graveur L. Leroux, qui florissait vers le milieu du XVII^e siècle. Un autre tableau du Louvre (n° 383), par Fr. Octavien, nous montre la *Foire de Vesoul;* ici, comme à Bezons, des paysans dansent au son de la musette. Des *Foires de village* ont été gravées par Cochin d'après Fr. Boucher, par Descourtis d'après Taunay, et par A.-F. Bargas. Boucher a peint une *Foire en Chine* (musée de Besançon). Demarne, de qui le Louvre a une *Foire à la porte d'une auberge* (n° 339), a peint avec finesse une foire russe, la *Foire de Macariev;* ce tableau, où l'on remarque des saltimbanques faisant la parade, a été payé 5,600 francs à la vente de la collection Demidoff (San-Donato), en 1870. A cette même vente figurait un autre tableau de Demarne représentant une *Foire aux bestiaux en Normandie*.

W. Hogarth a croqué, avec son humour ordinaire, la *Foire de Southwark* (1733); son estampe offre une foule de traits piquants qui touchent de près à la caricature. L'Espagnol Manuel de la Cruz, qui vivait au siècle dernier, a représenté la *Foire de Madrid* sur la place de Cebada; son tableau est au Musée royal.

Parmi les nombreux tableaux de ce genre exécutés par les artistes contemporains, il nous suffira de citer : une *Foire dans l'Oberland bernois*, de M. Edouard Girardet; une *Foire aux chevaux en Bretagne*, de M. Lalaisse, et le *Champ de foire à Saint-Fargeau* (Yonne), de M. Adolphe Leleux, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855. La *Foire aux servantes, à Bouxwiller* (Alsace), de M. Charles Marchal, qui a pris place au musée du Luxembourg, après avoir été exposée au Salon de 1864, et au Champ-de-Mars en 1867, mérite une description spéciale (v. ci-après); elle représente les types d'une province qui nous est d'autant plus chère qu'elle a été violemment séparée de la mère patrie.

Foire aux servantes (LA), tableau de Charles Marchal, musée du Luxembourg. La scène se passe en Alsace, à Bouxwiller. A une certaine époque de l'année, les filles de la campagne se réunissent sur la place de la petite ville et se rangent en file contre les maisons, parées de leurs plus beaux vêtements, leurs fortes gorges comprimées par la brassière à plaque de velours brodé en paillon de couleur, la tête enrubannée, les jambes moulées dans des bas blancs que laissent voir les courtes jupes alsaciennes, et portant devant elles le tablier blanc, emblème de la domesticité.

C'est cette scène de mœurs locales que M. Charles Marchal a représentée. « Toutes les filles de son tableau sont jeunes, a dit M. Th. Gautier; il y en a de jolies et de belles. Elles se donnent le bras ou se tiennent par la main, et l'artiste a su composer avec ces paysannes, dont l'attitude est forcément la même, une gracieuse guirlande de rustiques fleurs humaines que l'œil contemple avec plaisir. Il a su varier le type des têtes sans sortir du caractère local. Ici c'est une blonde, là une rousse, plus loin une châtaine; tantôt un profil, tantôt un trois-quarts; une pâleur tendre ou de vives couleurs, la mélancolie et la gaieté, l'aplomb et l'embarras, la crainte et le désir, parfois l'indifférence, plus souvent une certaine coquetterie villageoise; car les maîtres sont là en casquette de peau de renard, en longs gilets rouges, qui passent leur revue, pèsent le pour et le contre, méditent leur choix, prêts à se décider sur une mine engageante, et vraiment il est difficile de prendre un parti entre toutes ces belles filles. Elles sont si accortes, si gaies, si fraîches, si propres! M. Marchal, sans les farder ni les flatter, — son talent sincère est incapable de mensonge, — les a présentées avec tant de bonheur sous leur beau jour, que le visiteur du musée s'attarde devant la *Foire aux servantes* comme s'il voulait lui-même en engager une. »

Cette composition offre des qualités d'exécution remarquables; les figures sont groupées avec habileté; la couleur est harmonieuse. L'intérêt qu'offrait ce tableau a doublé depuis que la *Foire aux servantes* a lieu... à l'étranger. Pauvre chère Alsace!...

Foire de l'Impruneta (LA), célèbre estampe de Callot. A 10 kilom. de Florence, sur le sommet d'une colline, s'élève le petit village d'Impruneta, dont le sanctuaire, dédié à la Vierge, est un des plus vénérés de l'Italie. On y voit une peinture de la *Vierge*, qui passe pour avoir été peinte par saint Luc. La fête de la *Madonna dell' Impruneta* attire chaque année, le jour de la Saint-Luc, un grand concours de dévots, et était autrefois, comme beaucoup de solennités religieuses, l'occasion d'une foire renommée. C'est cette foire que notre Callot a immortalisée par une estampe qui est une de ses plus importantes et de ses plus spirituelles productions.

Par la grande porte de l'église rentre la procession solennelle des prêtres, des moines, des pèlerins. En avant, sur un vaste terrain, se dressent les boutiques des marchands forains et les baraques des saltimbanques. Une multitude d'acheteurs, de curieux, stationnent ou circulent. Toutes ces figurines, celles des plans les plus éloignés aussi bien que celles des premiers plans, sont dessinées avec une finesse admirable et une vérité des plus expressives.

Callot grava cette composition à Florence en 1620 et la dédia au grand-duc Côme de Médicis. Les épreuves du premier état, qui sont très-rares et atteignent par suite des prix très-élevés dans les ventes publiques, se reconnaissent à l'absence des mots *in Firenza* et de deux écussons qui se trouvent sur les épreuves du deuxième état. On lit dans Baldinucci : « J'ai connu dans mon enfance le docteur Hyacinthe-André Cicognini. C'était un ami intime de Callot, dont il vantait le génie inventif, la merveilleuse facilité de composition et l'habileté de main. Souvent, après avoir tiré l'épreuve d'une eau-forte, Callot découvrait qu'un groupe de petites figures remplissait bien un espace vide, et soudain il se mettait à le graver du premier jet. Je lui ai vu plusieurs fois exécuter ce tour de force, et, entre autres, sur la magnifique planche qui représente la *Foire de l'Impruneta.* » Une seconde édition de cette estampe a été publiée à Nancy par Callot; elle porte cette incription : *Fe. Florentiæ et exc. Nanceij.*

Le musée du Belvédère, à Vienne, et celui de l'Académie des beaux-arts, à Venise, possèdent deux tableaux attribués à Callot et représentant la *Foire de l'Impruneta*. Le tableau du Belvédère est la contre-partie de l'estampe, ce qui lui donne, jusqu'à un certain point, un caractère d'authenticité. M. Lavice (*Musées d'Allemagne*, p. 344) dit que c'est l'estampe mise en couleur : « Callot n'a employé pour repoussoirs que deux masses d'ombre et a ajouté le spectacle d'une pendaison. Les silhouettes du premier plan sont bien rendues; mais le fond, d'une teinte uniforme, est vague. » M. Meaume, auteur d'une publication estimée sur la vie et les ouvrages de Callot, considère le tableau de Venise, qui est dans le même sens que la gravure, comme une copie de cette estampe par un artiste autre que Callot. Le même critique reproche à ce copiste inconnu d'avoir ajouté quelques détails de mauvais goût, indignes du maître de Nancy. « Nous avons vu récemment cette peinture, dit M. Marius Chaumelin, et nous avouons n'avoir été choqué par aucun détail. Nous avons bien aperçu une marchande d'œufs qui, culbutée par une vigoureuse gaillarde en jupe rouge, a laissé choir son panier et montre ses mollets; mais son vêtement intime est ramené de façon à dissimuler ce qui eût pu offenser la pudeur d'un dévot. Il y a bien aussi des singes qui paraissent fort insouciants de la gravité de la fête... Mais, en somme, le tableau n'a rien de plus immoral que l'estampe : il est exécuté dans le style de Breughel, avec beaucoup de verve, de légèreté et de finesse. Si ce n'est pas Callot lui-même qui en est l'auteur, Callot pourrait être content de son copiste. »

Au musée de Munich est une grande et belle toile de David Teniers représentant la *Foire de l'Impruneta*. L'artiste flamand a égalé l'artiste lorrain par la verve, la fantaisie et la finesse des détails. Cette composition ne contient pas moins de 1,138 figures d'hommes et de femmes, 45 chevaux, 67 ânes et 37 chiens; c'est le catalogue du musée par le docteur Margraff qui nous donne ce renseignement.

FOIRE s. f. (foi-re — lat. *foria*, même sens; de *foras*, dehors). Pop. et bas. Excrément qu'on évacue à l'état liquide : *Ne faire que de la* FOIRE. ‖ Indisposition de ceux qui évacuent ainsi : *Avoir la* FOIRE. *Attraper la* FOIRE.

FOIRER v. n. ou intr. (foi-ré — rad. *foire*). Pop. et bas. Evacuer des excréments à l'état liquide.

— Fig. Défaillir, reculer, lâcher pied.

— Mar. Se séparer, se défaire, en parlant de la fourrure d'un cordage.

FOIREUX, EUSE adj. (foi-reu, eu-ze — rad. *foire*). Pop. et bas. Qui a souvent ou habituellement la foire : *Un enfant* FOIREUX. *Un chat* FOIREUX.

— Fig. et bas. Poltron, à cause du flux de ventre que cause quelquefois la peur.

— Jeux. *Soixante foireux*, Au jeu de piquet, Soixante auquel on n'arrive pas juste et en perdant les cartes. ‖ *Coupe foireuse*, Coupe mal faite, que l'on opère en laissant tomber quelques cartes. Ces deux expressions sont triviales.

— Substantiv. Personne qui a la foire : *C'est un* FOIREUX.

FOIROLE ou **FOIROLLE** s. f. (foi-ro-le — rad. *foire*, dévoiement). Bot. Nom vulgaire de la mercuriale, à cause de ses propriétés légèrement purgatives.

FOIS s. f. (foi — du latin *vices*, qui signifie proprement place, tour, changement, et répond exactement au gothique *wiko* et au sanscrit *vicis*, cours, qu'Eichhoff fait venir de la racine *viç*, éloigner, séparer). Ce mot, qui n'a pas de sens par lui-même, est une sorte d'intermédiaire, un substantif d'un sens vague, qui permet d'appliquer au verbe l'adjectif numéral, et d'indiquer ainsi la répétition de l'acte. Les Latins s'en passaient, parce qu'ils avaient des adverbes de nombre; ils disaient : BIS *cadere, tomber* DEUX FOIS, exemple qui montre que le mot *fois* joint à l'adjectif numéral forme avec lui une locution adverbiale de nombre : *On n'est avec dignité épouse et veuve qu'une* FOIS. (J. Joubert.) *Le cœur des petits enfants bat de* 130 *à* 140 FOIS *par minute.* (J. Macé.)

Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière *fois!*
GILBERT.

— Ce mot, joint à un adjectif de nombre, indique encore l'intensité de l'action, par comparaison à l'action simple, qui est alors prise comme une espèce d'unité : *Ce flambeau éclaire trois* FOIS *plus que l'autre. Il faut entreprendre quatre* FOIS *plus qu'on ne peut faire.* (De Candolle.) ‖ Il indique aussi la multiplication ou la répétition de la quantité qu'on ajoute à elle-même : *Trois* FOIS *sept font vingt-un.*

— Par exagér. Ce mot se joint à un adjectif de nombre excessif, et indique alors avec lui une répétition très-fréquente de l'action : *Je vous ai dit* VINGT FOIS *de venir ici. Un roi est* MILLE FOIS *plus malheureux qu'un particulier.* (Frédéric II.)

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
Polissez-le sans cesse et le repolissez.
BOILEAU.

‖ On ajoute à ces expressions les mots *pour une*, sans que le sens en soit modifié : *Si je n'eusse pas eu l'esprit d'en agir ainsi, j'aurais été volé* CENT FOIS POUR UNE. (Le Sage.)

— Ce mot entre dans un grand nombre de locutions : *Cette fois*, Dans cette circonstance, à ce coup : *Je te tiens*, CETTE FOIS.

— *D'autres fois*, Dans d'autres circonstances : *Je l'ai vu plus content* D'AUTRES FOIS.

— *Toutes les fois que*, Dans toutes les circonstances où : *Il sort* TOUTES LES FOIS QUE *je vais chez lui. L'esprit est actif* TOUTES LES FOIS QU'*il pense.* (V. Cousin.)

— *Une fois, Une bonne fois, Une fois pour toutes*, Enfin, un beau moment : UNE BONNE FOIS *je lui dirai ses vérités. Je veux*, UNE FOIS POUR TOUTES, *qu'il s'en souvienne.*

Donnez donc *une fois* le précepte et l'exemple.
C. DELAVIGNE.

— *Une fois*, Dans un temps passé ou futur, qu'on s'abstient de déterminer : *Il y avait* UNE FOIS *un roi et une reine.*

Si ma fille *une fois* met le pied dans l'Aulide,
Elle est morte. . . . .
RACINE.

‖ A une époque à partir de laquelle commence une action ou un état : UNE FOIS *parti de Paris, je serai plus heureux. Bien des femmes plus fières que tendres*, UNE FOIS *trahies, n'aiment plus.* (Rigault.)

— *Une fois que*, Dès que, lorsque : UNE FOIS QUE *nous serons partis.* UNE FOIS QU'*il a parlé, il ne démord plus.*

— *Des fois*, Se dit populairement dans le sens de Parfois, dans certaines circonstances; par hasard : *Si* DES FOIS *il venait, dites-lui qu'il m'attende.*

— *Y regarder à deux, à plusieurs fois*, Bien réfléchir avant de faire un acte déterminé : *Il* Y REGARDERA À DEUX FOIS *avant de m'insulter.*

— Ellipt. *Encore une fois*, Je vous le dis encore une fois : ENCORE UNE FOIS, *vous ne deviez pas y aller.* ‖ *Une fois, deux fois*, Je vous le dis une et deux fois : *Ah ça!* UNE FOIS, DEUX FOIS, *voulez-vous reprendre votre médecin?* (Chamfort.) ‖ *Pour la dernière fois*, Je vous le dis pour la dernière fois :

Pour la dernière fois, ôte-toi de ma vue.
RACINE.

— Loc. adv. *Par fois*, Dans quelques circonstances, quelquefois : *Il a* PAR FOIS *des airs de dogue.*

— *A la fois, tout à la fois*, Tout ensemble, en même temps, simultanément : *Pour bien voir, on ne doit pas embrasser trop d'objets* À LA FOIS. (Dussault.) *L'étude, bien dirigée, doit perfectionner* TOUT À LA FOIS *l'intelligence et le cœur.* (Maquel.)

Oh dame! on ne court pas deux lièvres *à la fois!*
RACINE.

— *Vu une fois, cru cent fois*, Signifie que le monde est porté à croire qu'une personne qui a fait une mauvaise action en a l'habitude.

— **Syn. Fois (à la), ensemble.** V. ENSEMBLE.

FOÏSME s. f. (fo-i-sme — rad. *Fo*). Myth. chin. Culte de Fo. V. BOUDDHISME.

FOISON s. f. (foi-zon — Du latin *fusionem*, accusatif de *fusio*, flux, effusion, abondance; de *fusum*, supin de *fundere*, fondre, que Delâtre rapporte à la racine sanscrite *bundh*, creuser, lancer au fond, précipiter, verser, répandre. La *foison* est ce qui se répand en abondance). Extrême abondance, très-grande quantité : *Il y a eu cet hiver* FOISON *de débutants au grand Opéra.* (H. Heine.)

— Loc. adv. *A foison*, A profusion, en quantité très-considérable : *Avoir de l'argent* À FOISON.

A peine ai-je senti cette liqueur traîtresse,
Que de ces vins mêlés j'ai reconnu l'adresse.
Toutefois, avec l'eau que j'y mis *à foison*,
J'espérais adoucir la force du poison.
BOILEAU.

— **Syn. Foison (à), abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, considérablement, copieusement, fort, largement.** V. ABONDAMMENT.

FOISONNEMENT s. m. (foi-zo-ne-man — rad. *foisonner*). Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état : *Le* FOISONNEMENT *de la chaux vive, des terres de déblai.*

— **Encycl.** On emploie principalement ce mot pour désigner l'accroissement du volume de la chaux à l'extinction et de la terre au déblai. Dans le premier cas, le *foisonnement* varie avec la nature des chaux et le mode d'extinction employé. Dans le second cas, il dépend de la nature du sol à fouiller. L'expérience directe donne seule le *foisonnement* d'une chaux que l'on veut employer, ou d'une terre que l'on veut déblayer.

— *Foisonnement de la chaux.* Le *foisonnement* des chaux éteintes à grande eau est en

raison inverse de la consistance pâteuse à laquelle on s'arrête; mais, à égale consistance, les chaux grasses foisonnent beaucoup plus que les chaux hydrauliques; les premières rendent en pâte, ni trop molle ni trop ferme, de deux à deux volumes et demi pour un de chaux vive mesurée en pierres avec vides; les dernières, dans les mêmes circonstances, ne rendent que de un à un volume et demi. En général, 100 kilogr. de chaux grasse très-pure et très-vive donnent en fractions de mètre cube $0^{m},24$ en pâte; mais, quand la cuisson date de plusieurs jours et que la chaux n'est pas très-pure, ce chiffre descend à $0^{m},18$. Les densités des chaux hydrauliques et leur composition sont trop variables pour permettre d'assigner aussi rigoureusement les valeurs de leur *foisonnement* par l'extinction à grande eau.

Les chaux communes très-grasses, éteintes en bouillie épaisse par fusion, donnent en volume jusqu'à deux et quelquefois plus pour un; les chaux maigres et communes ne donnent guère que 1,30 à 1,20 pour 1.

Pour la chaux éteinte en poudre, au lieu d'un *foisonnement*, il s'opère une contraction qui peut varier de $0^{m},62$ à $0^{m},80$ de pâte pour 1 mètre cube de poudre.

Tableau donnant le FOISONNEMENT *fourni par différentes chaux hydrauliques pour un mètre cube de chaux vive.*

	MODE D'EXTINCTION	VOLUME APRÈS LA FUSION
		m. c.
Chaux hydraulique de Bourgogne	Fusion.	1,55 de pâte.
Chaux hydraulique de Bourgogne	Immersion. . .	1,85 de poudre.
Chaux hydraulique naturelle des Buttes Chaumont.	Fusion.	1,50 de pâte.
Chaux hydraulique naturelle des Buttes Chaumont.	Immersion. . .	1,78 de poudre.
Chaux hydraulique artificielle des Buttes Chaumont	Fusion.	1,59 de pâte.
Chaux hydraulique artificielle des Buttes Chaumont	Immersion. . .	1,75 de poudre.
Chaux hydraulique d'Issy	Fusion.	1,62 de pâte.
Chaux hydraulique naturelle des Moulineaux . . .	—	1,47 —
Chaux moyennement hydraulique de la Hève . . .	—	1,75 —
Chaux moyennement hydraulique de la Hève . . .	Immersion. . .	2,00 de poudre.
Chaux du Theil	—	1,24 —
Chaux hydraulique naturelle de Senonches	—	1,20 —
Chaux hydraulique d'Antony, près de Paris. . . .	—	1,58 —
Chaux hydraulique de Try.	—	1,41 de pâte.
Chaux hydraulique d'Echoisy	—	1,25 —

M. Delesse, ingénieur des mines, rapporte dans son ouvrage sur les matériaux de construction de l'Exposition universelle de 1855 (1856), la méthode employée pour déterminer le *foisonnement* des chaux : « Une tôle très-flexible a été coupée suivant un rectangle et émoulée de manière à former un cylindre droit. Deux cercles de fer passés aux extrémités de ce cylindre servaient à le maintenir. Suivant une arête du cylindre, on avait marqué les volumes correspondant aux différentes hauteurs. La chaux dont il fallait déterminer le changement de volume était introduite sans tassement dans ce cylindre de tôle; on agitait la matière de manière à rendre sa surface supérieure horizontale, et on prenait alors son volume. Ensuite on faisait le gâchage, en évitant de mettre une trop grande quantité d'eau. Avant que la matière eût fait prise, on rendait de nouveau sa surface supérieure horizontale, puis, quand on l'avait laissé sécher, on déterminait son volume. La différence entre le volume primitif et celui après le gâchage étant divisée par le volume primitif donne ce que l'on nomme le *foisonnement*, ou la *contraction*, s'il y a diminution de volume. »

— *Foisonnement des terres.* Cette augmentation de volume a une notable importance dans l'estimation des travaux de terrassement; car si le poids à transporter est égal à celui des terres foulées, le volume à charger et à mettre en cavalier est supérieur à celui de l'excavation. Le *foisonnement* ne peut être obtenu que par des expériences directes; il peut varier de $0^{m},05$ à $0^{m},75$ pour 1 mètre cube de fouille, selon que la terre est maigre et légère, ou qu'elle est argileuse, dure et compacte, par conséquent susceptible de se tenir en grosses mottes ou en moellons.

Des observations de MM. Claudel et Laroque, il résulte que 1 mètre cube d'excavation donne, à très-peu de chose près, les volumes de déblais consignés au tableau suivant :

NATURE DES TERRES.	CUBE DE DÉBLAI. Sans compression et mesuré cinq jours après la fouille.	CUBE DE DÉBLAI. Comprimé au maximum avec le pilon ou avec l'eau.
	m. c.	m. c.
Terre végétale de diverses espèces (sables, alluvions)	1,10	1,05
Terre franche très-grasse.	1,20	1,07
Terre marneuse et argileuse moyennement compacte.	1,50	1,30
Terre marneuse et argileuse très-compacte et très-dure.	1,70	1,40
Terre crayeuse	1,20	1,10
Tuf dur ou moyennement dur.	1,55	1,30
Roc à la mine réduit en moellons.	1,65	1,40

Dans une argile plastique très-ferme, au souterrain du consulat de Suède, à Alger, le volume des déblais, après cinq jours d'exposition à l'air, était de 1,50 par mètre cube d'excavation. Au tunnel de Saint-Cloud, dans une marne très-compacte, le *foisonnement* a été de 1,74. Au souterrain de Han, dans un calcaire grossier, percé à la mine, il a été de 1,65. Au souterrain de Revin, dans une roche schisteuse, il s'est élevé à 1,75.

On admet encore que les terres légères foisonnent de 0,10; les terres moyennes de 0,125, et les terres fortes de 0,166. Le *foisonnement* augmente avec la hauteur de laquelle ou à laquelle on jette les terres.

On donne encore le nom de *foisonnement* à la propriété que possèdent certaines houilles, les houilles grasses, de se boursoufler quand on les chauffe. Ce phénomène peut avoir une grande influence dans l'emploi industriel du charbon de terre, et dans beaucoup de cas il faut en tenir compte : ainsi, dans la fabrication du coke à l'aide des fours du système Appolt frères, on a vu des houilles augmenter assez de volume pour briser les parois des cornues et rendre impossible l'usage de ces appareils.

FOISONNER v. n. ou intr. (foi-zo-né — rad. *foison*). Etre à foison, abonder : *Les meurtriers officieux* FOISONNENT *partout où il y a des tyrans.* (Ch. Nod.) *Au* XVIIIe *siècle, les miracles religieux* FOISONNENT *encore.* (L. Figuier.)

> Ne faut-il que délibérer,
> La cour en conseillers *foisonne;*
> Est-il besoin d'exécuter,
> On ne rencontre plus personne.
>
> LA FONTAINE.

— **Techn.** Augmenter de volume, en parlant de la chaux que l'on mouille, des corps dont on change l'état : *Les terres remuées* FOISONNENT. *La chaux vive, arrosée d'eau, l'absorbe avec promptitude, en dégageant beaucoup de chaleur,* FOISONNE *et se réduit finalement en une poussière blanche.* (J. Girardin.)

— Art culin. Fournir beaucoup à manger : *Les petits pois ne* FOISONNENT *guère. Les viandes grillées* FOISONNENT *moins que les ragoûts.*

FOISSAC (Pierre), médecin français, né à Albert (Lot) en 1801. Il se fixa à Paris après y avoir passé, en 1825, son doctorat en médecine. De 1845 à 1848, M. Foissac a été adjoint au maire du Ier arrondissement, où il a fondé, en 1850, une société médicale. On a de lui : *Sur le magnétisme animal* (1825); *Rapports et discussions de l'Académie royale de médecine sur le magnétisme animal*, recueillis par un sténographe (1833); *De la gymnastique des anciens comparée avec celle des modernes sous le rapport de l'hygiène* (1838, in-8°); *Sur les devoirs professionnels des médecins* (1853, in-8°); *De la météorologie dans ses rapports avec la science de l'homme* (1854, 2 vol. in-8°); *De l'influence du moral sur le physique* (1857, in-8°); *Hygiène philosophique de l'âme* (1860, in-8°); *Les trois fléaux : le choléra épidémique, la fièvre jaune et la peste* (1865, in-8°); *De l'influence des climats sur l'homme et des agents physiques sur le moral* (1867, 2 vol. in-8°), etc.

FOISSAC (Philippe-François DE LATOUR), général français. V. LATOUR-FOISSAC.

FOISSET (Jean-Louis-Séverin), littérateur français, né à Bligny-sur-Beaune (Côte-d'Or) en 1796, mort en 1822. Il fut associé à la révision générale de la *Biographie universelle* de Michaud, qui contient de ce jeune écrivain 120 articles remarquables par la clarté et l'élégante précision du style. On a en outre de lui quelques compositions académiques : l'*Eloge du maréchal d'Ornano;* celui du poëte Ausone, celui du président Jeannin.

FOISSET (Joseph-Théophile), magistrat et écrivain français, né à Bligny-sur-Beaune (Côte-d'Or) en 1800, frère du précédent. Il entra dans la magistrature et fut appelé, en 1850, à siéger comme conseiller à la cour de Dijon. M. Foisset s'est fait connaître par un certain nombre de travaux littéraires. Il est devenu un des écrivains les plus appréciés du parti dit catholique libéral, dont les membres les plus connus sont MM. de Montalembert et Albert de Broglie. En 1844, M. Foisset a été un des signataires d'une réplique à M. Dupin aîné, intitulée de l'*Eglise et de l'Etat*. Outre de nombreux articles biographiques, publiés dans la *Biographie universelle* de Michaud (1821-1828), et de remarquables études, insérées dans le *Correspondant*, on a de lui : *Eloge historique de L.-Joseph de Bourbon, prince de Condé* (Dijon, 1819), couronné par l'Académie de Dijon, dont il est devenu membre; le *Président de Brosses, histoire des lettres et des parlements au* XVIIIe *siècle* (1842, in-8°); *Catholicisme et protestantisme* (Dijon, 1846, in-8°); *Histoire de Jésus-Christ, d'après les textes contemporains* (1855, in-18), etc. Il a édité : les *Œuvres de Ch. Beugnot*, avec une notice (1833); la *Correspondance inédite de Voltaire et de Frédéric II* (1836); les *Lettres inédites de Leibnitz à l'abbé Nicaise* (1836); les *Œuvres philosophiques du président de Raimbourg* (1838), etc.

FOIX, en latin *Fuxium*, ville de France (Ariége), ch.-l. de départ., à 769 kilom. S. de Paris, sur l'Ariége, près de son confluent avec le Larget, par 42° 57′ de latit. N. et 0° 43′ de longit. O.; pop. aggl. 5,038 hab. — pop. tot. 6,746 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 139 comm. et 85,481 hab. Tribunal de 1re instance; justice de paix; collége communal; école normale d'instituteurs; bibliothèque publique. Forge importante sur le Larget; fabrique de faux et de limes, minoteries, tanneries. Commerce de laines, fers, aciers, bestiaux, grosses draperies, poix, résine.

La ville de Foix, mal bâtie, mal percée, au sol inégal, est encaissée dans une étroite vallée, entre deux hautes falaises et au pied d'un rocher de 58 mètres d'élévation et couronné par les ruines pittoresques d'un château fort, que l'on dit avoir été fondé au XIe siècle. De ce château, qui soutint des siéges nombreux, notamment en 1210 et en 1272, et qui servit plus tard (XVe siècle) de prison au pape Benoît XIII, il ne reste que trois énormes tours gothiques. La tour ronde, qui a 43 mètres de hauteur, a été construite en 1362 par le comte Gaston Phœbus. Une prison a été bâtie entre ces tours. L'église Saint-Voluzien, ancienne dépendance de l'abbaye de ce nom, offre un chœur semi-circulaire, entouré d'élégantes chapelles. Les bâtiments de l'ancienne abbaye, reconstruits après l'incendie de l'an XII, sont occupés par la préfecture et la bibliothèque, dans laquelle on remarque : une belle collection de médailles découvertes dans le pays; les livres de chant de la cathédrale de Mirepoix, ornés de miniatures et d'arabesques, etc. Le palais de justice, installé dans l'ancien château des gouverneurs, le pont de l'Ariége, commencé au XIIe siècle, par ordre de Gaston IV, achevé au XVe siècle et élargi en 1823, la belle promenade de la Villotte, qui s'étend sur la rive gauche de l'Ariége, et l'école normale, située à Montgauzy, sont dignes d'attention.

L'origine de Foix est inconnue. D'après M. Pascal Duprat, « l'existence de Foix, comme ville, ne peut être placée au delà du XIe siècle. Roger, comte de Carcassonne, étant mort l'an 1090, son héritage politique fut divisé entre ses fils, et Bernard obtint, avec le Couserans, la forêt de Bolbonne et la seigneurie de Foix. Il fixa son séjour dans cette ville avec sa mère, et bientôt après il y célébra son mariage avec la fille du vicomte de Béziers. Le pays de Foix fut alors érigé en comté par le comte de Toulouse, ce qui indique suffisamment pour Foix un lien de féodalité avec Toulouse et ses chefs. » Les successeurs de Bernard furent Roger Ier, Roger II, Roger III ou Bernard le Gros, Roger-Bernard, etc.

Foix (CHÂTEAU DE). L'histoire de ce château est liée à celle de la France. Au XIe siècle, il était déjà debout, et au XIIe siècle, en 1188, on le voit occupé par Raymond-Roger, qui y préside une conférence entre les catholiques et les Albigeois. En 1210, l'armée croisée contre les Albigeois vint se briser devant ses remparts; en 1272, le comte de Foix osa défier le roi de France, et, s'enfermant dans le château, bâti sur le sommet escarpé d'un haut rocher, il attendit de pied ferme Philippe le Hardi, qui s'épuisa longtemps en efforts superflus avant de pouvoir s'emparer du castel. Il ne put s'en rendre maître qu'après avoir fait crouler d'énormes blocs du rocher sur lequel il était construit. Pris et repris par les catholiques et les protestants au XVIe siècle, le château fut tour à tour dévasté et reconstruit. La magnifique tour de 43 mètres de hauteur qu'on admire de nos jours et qui est, en effet, remarquable par les belles formes dont l'a dotée l'architecture gothique, fut élevée par le beau Gaston de Foix, dit *Phœbus*, et le château, encore redoutable par sa position, a conservé, outre cette tour, qui a longtemps servi de prison départementale, deux autres tours carrées, réunies par des constructions modernes.

FOIX (COMTÉ DE), ancienne province de France, formant un des gouvernements du royaume, dépendant de celui de Guyenne et de la généralité de Perpignan. Il était compris entre le Languedoc au N. et à l'E., le Roussillon à l'E., l'Espagne et la république d'Andorre au S., la Gascogne à l'O. Sa plus grande longueur, du N. au S., était de 88 kilom., et sa plus grande largeur, de l'O. à l'E., de 40 kilom. On le divisait en haut comté (partie sud), bas comté (partie nord), et pays de Donnezan. Foix était la capitale de la partie haute et de tout le comté, et Pamiers le chef-lieu de la partie basse. Au point de vue ecclésiastique, le comté de Foix formait le diocèse de Pamiers; quant à l'administration de la justice, elle était comprise dans le ressort du parlement de Toulouse. De nos jours, il forme, à peu de chose près, le département de l'Ariége.

— *Histoire*. Le pays de Foix passe pour avoir été, dans les temps les plus reculés de notre histoire, occupé par des colons phocéens. Les Romains y dominèrent ensuite. Sous les empereurs, il se trouvait compris dans la Première Lyonnaise. Plus tard, il fit partie du royaume des Goths, et tomba enfin au pouvoir des Francs, pour obéir ensuite successivement aux premiers ducs d'Aquitaine, aux Sarrasins, aux comtes de Toulouse et aux comtes de Carcassonne. Un de ces derniers, Roger, ayant fait, vers l'an 1012, le partage de ses terres entre ses enfants, donna le pays de Foix, avec quelques autres territoires, au puîné, Bernard-Roger, qui, par son mariage avec Gersende, fille du comte de Bigorre, augmenta ses possessions du petit comté que sa femme lui apporta en dot. De cette union naquirent trois fils et deux filles, dont l'une épousa dom Ramire, roi d'Aragon, et l'autre Garcias, roi de Navarre, de sorte que la postérité des comtes de Carcassonne régnait à la fois sur les deux versants des Pyrénées. V. l'article suivant.

FOIX (comtes DE), famille féodale dont l'origine remonte au XIe siècle. Ses principaux membres furent : ROGER, hérita (1050) de son oncle Pierre Roger, comte de Carcassonne, la partie du *Carcassez* qui lui manquait (pays de Foix), et prit dès lors le titre de *comte de Foix*, fondant ainsi cette grande famille. Comme la domination des califes d'Espagne était un peu ébranlée, Roger consolida son pouvoir de manière à ne rien redouter d'eux et à jeter en même temps le cri d'alarme en Europe si le torrent brisait encore une fois ses digues. Son frère *Pierre* lui succéda et ne fit rien de remarquable. — ROGER II, fils de Pierre et de Ledgarde, posséda le comté de 1070 à 1125, malgré les prétentions que le vicomte d'Albi et de Nîmes, son cousin, élevait au nom de sa femme, Ermengarde, sur le comté de Carcassonne. Il hésitait à céder, quand la voix de Pierre l'Ermite, appelant les chrétiens à une sainte croisade, vint le détacher, pour ainsi dire, des choses terrestres. Raymond-Bernard eut son comté, et Roger partit un des premiers pour la terre sainte. Cet empressement était déterminé par une excommunication du pape Pascal II, excommunication qu'expliquent les tentatives qu'avait faites Roger, pour usurper les biens ecclésiastiques. Le clergé ne lui pardonna pas son audace, et c'est à peine si le pape daigna s'apercevoir de son zèle à prendre les intérêts de la religion. Il y avait mieux à faire, c'était une bonne restitution. Roger rendit la moitié à peu près des biens enlevés, et, voyant que cette concession n'attendrissait que fort peu le pape, il fit à l'Eglise de riches donations, qui lui obtinrent enfin son pardon. Il mourut en 1125, après avoir fondé la ville de Pamiers, dont le nom était un souvenir de celui d'Apamée (Syrie). — ROGER III, fils aîné du précédent, fit rentrer dans ses domaines le comté de Carcassonne, abandonné par Roger II. — ROGER-BERNARD Ier, fils du précédent et de Ximène de Barcelone, succéda à son père et mourut en 1188, après avoir considérablement agrandi son comté. — RAYMOND-ROGER, fils unique du précédent et de Cécile de Carcassonne, leur succéda et mourut en mars 1223. Il fut un des capitaines les plus habiles de son temps, suivit Philippe-Auguste à la croisade, fut mêlé aux guerres féodales du Midi, soutint son suzerain Raymond VI, comte de Toulouse, contre Simon de Montfort, et se vit dépouiller de Pamiers et d'Albi par les vainqueurs, non moins avides que fanatiques et sanguinaires. Il fit longtemps la guerre, de concert avec les seigneurs albigeois, finit par se soumettre à l'Eglise dans le concile de Latran, afin d'obtenir la restitution de ses domaines, et n'en fut pas moins obligé de combattre jusqu'à sa mort pour reconquérir ses domaines sur Montfort et les croisés, qui refusaient de les rendre. — Son fils, ROGER-BERNARD II, s'était signalé contre les croisés, surtout dans l'attaque du château de Montgrenier, qu'il avait défendu six semaines contre l'impétuosité de Montfort. Bientôt, de concert avec le successeur de

Raymond VI, il enferma Montfort dans Carcassonne et le força de demander une trêve. Excommunié au concile de Narbonne, il fit sa paix avec l'Eglise aux plus honteuses conditions, et vit le comte de Toulouse, son ami et son suzerain, tourner ses armes contre lui. Il mourut en 1241 dans un monastère. — ROGER IV, fils du précédent, entra dans la ligue des seigneurs contre Louis IX, ligue qui comprenait tous les pays de la *langue d'oc*. Mais la victoire de Taillebourg l'effraya, et il reconnut le roi de France comme son maître et seigneur. Ce comte ne fit jamais que des tentatives de guerre et n'eut pas de succès. — ROGER-BERNARD III, fils et successeur de Roger IV, fut un des meilleurs poëtes du XIIIe siècle, mais non un des plus grands conquérants. Ligué avec le comte d'Armagnac contre Philippe le Hardi, il fut fait prisonnier par le roi, qui le jeta dans la tour de Carcassonne, et ne lui rendit qu'en 1273 sa liberté et ses Etats. Il ne fut pas plus heureux contre Pierre III d'Aragon, qui lui fit subir une nouvelle captivité pour s'être ligué contre lui avec la noblesse de Catalogue. Il fut enfermé au château d'Urgel, et ne recouvra sa liberté qu'à la mort de Pierre, en 1285. Les vers du troubadour se ressentent du caractère ardent du comte. On dirait un bourreau de l'inquisition déclamant au pied d'un bûcher. Agrippa d'Aubigné n'atteint pas lui-même à cette virulence. — GASTON III, surnommé *Phébus*, soit à cause de sa blonde chevelure, soit parce qu'il avait mis un soleil dans ses armes, soit même à cause de sa beauté, né en 1331, mort en 1391. Il succéda à son père en 1343, et fit ses premières armes contre les Anglais, en 1345. Le roi de France rechercha son alliance et le nomma l'un de ses lieutenants en Gascogne et dans le Bordelais. Plus tard, cependant, il le soupçonna de conspirer contre la France avec son beau-frère, Charles le Mauvais, et il l'enferma pendant un mois (1356) au Châtelet de Paris. Délivré, Gaston suivit le captal de Buch à la croisade des chevaliers teutoniques contre les barbares de la Prusse, délivra, à son retour, les princesses royales, enveloppées dans le marché de Meaux par les *jacques* 1358), gagna sur le comte d'Armagnac la bataille de Launac (1372), servit Charles V contre les Anglais, mais en faisant payer ses services fort cher, et fut nommé par le roi lieutenant général du Languedoc. A la mort de Charles V, le duc de Berry se fit donner ce riche gouvernement par le duc d'Anjou, régent, mais dut s'armer pour le conquérir et fut vaincu par le comte de Foix (1381). L'année suivante, ce dernier, sur une fausse accusation, jeta son propre fils en prison et le réduisit, par ses mauvais traitements, à se laisser mourir de faim. En 1390, il reçut dans son château de Mazère Charles VI, avec qui il signa un acte secret, en vertu duquel il lui vendait son comté, ses vicomtés et autres domaines, dont il devait garder la jouissance jusqu'à sa mort. Passionné pour la chasse, Gaston a laissé un monument de son savoir en vénerie : *Miroir de Phébus, des déduicts de la chasse des bestes sauvaiges et des oyseaux de proie* (impr. avec la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux, Poitiers, 1560). C'est un traité mêlé de prose et de vers, dont le style emphatique et embrouillé a donné naissance à une expression qui n'est plus guère usitée : *Faire du phébus*, c'est-à-dire parler ou écrire d'une manière prétentieuse et entortillée. — MATTHIEU, comte de Castelbon et de Foix, mort en 1398, racheta au roi de France les domaines aliénés par Gaston III ; mais il mourut sans enfants. Isabelle, sa sœur, femme d'Archambaud de Grailly, captal de Buch, se porta héritière du comté de Foix et des autres domaines de sa maison. Alors le sénéchal de Toulouse les mit sous la main du roi et ne voulut pas lui permettre de les recueillir. Archambaud recourut aux armes et s'empara d'une partie du comté de Foix ; le connétable de Sancerre l'empêcha de prendre l'autre. Enfin, le captal donna au roi, comme gage de sa soumission, ses deux fils en otage, et, mis en pouvoir du comté tout entier, changea son nom contre celui de Foix, et demeura fidèle à la France jusqu'à sa mort, arrivée en 1412. — JEAN DE GRAILLY, son fils, fut presque toujours au service du roi de France, qui l'envoya combattre le comte d'Armagnac. Les deux comtes traitèrent sans avoir remporté ni l'un ni l'autre aucun avantage décisif. Jean de Grailly mourut en 1436. — GASTON IV, son fils, lui succéda. Le premier des princes de Foix, il renonça, sur la demande de Charles VII, à la qualification de *comte par la grâce de Dieu*, rendit à ce prince de grands services pendant la guerre contre les Anglais, reçut la dignité de pair, et pour son fils aîné la main de Madeleine de France, et fut l'intermédiaire du traité conclu, en 1462, entre son beau-père Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, et le roi Louis XI. Comme récompense, on lui donna la seigneurie de Carcassonne et les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Il ne se ligua pas moins avec les ducs de Bretagne et de Guyenne, en 1471, contre le roi de France. Par son mariage avec Eléonore de Navarre, il acquit des droits éventuels à ce royaume, et les deux maisons ne tardèrent pas à se confondre. Gaston IV mourut en 1472. Son fils aîné était mort deux ans avant lui. Sa veuve fit hommage au roi, le 26 février 1473, comme régente des comtés de Foix et de Bigorre, au nom de son fils. Eléonore, veuve de Gaston, mourut en 1479, l'année même de son avénement au trône de Navarre. Elle avait choisi pour son successeur son petit-fils, François-Phébus, alors âgé de dix ans, qui fut couronné à Pampelune, en 1481, et mourut à Pau deux ans après. Catherine, sa sœur, fut reconnue après lui comme reine et comtesse, toujours sous la tutelle de Madeleine. Mais ses possessions lui furent disputées par son oncle, Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Enfin, la querelle parut suspendue pour quelque temps par la mort de Gaston de Nemours, fils du vicomte, tué à la bataille de Ravenne, en 1512. — GASTON DE FOIX, duc de Nemours, était l'unique héritier de Jean de Foix, fils puîné de Gaston IV, comte d'Etampes, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Né en 1489, il fut mis, en 1512, à la tête de l'armée d'Italie, se signala par ses hauts faits, et fut nommé le *Foudre d'Italie*. Il gagna la bataille de Ravenne le 11 avril 1512, à l'âge de vingt-trois ans, et fut tué en poursuivant les vaincus. Louis XII remit alors les Etats contestés à Germaine d'Aragon, sœur de Gaston. Mais il s'éleva bientôt un nouveau prétendant de la maison de Foix. Enfin le parlement de Paris jugea, en dernier ressort, qu'après la mort de Catherine et de son mari, Jean d'Albret, leur fils Henri deviendrait, sans réserve, possesseur de la Navarre et des comtés de Foix et de Bigorre. Dès lors, l'histoire du comté de Foix se fond entièrement dans celle des royaumes de Navarre et de France. Le pays de Foix entra dans le domaine royal le jour de l'avénement de Henri IV, et pourtant ce fut seulement en 1607 que cette réunion reçut une sanction définitive.

FOIX (Pierre DE), dit **l'Ancien**, cardinal français, né en 1386, mort en 1464. Il était fils d'Archambaud, captal de Buch, et d'Isabelle, comtesse de Foix. D'abord moine cordelier, puis évêque de Lescar, il fut créé cardinal en 1409 par l'antipape Benoît XIII, qui l'envoya au concile de Constance pour y soutenir ses droits ; mais, dans l'espoir de ramener la paix dans l'Eglise, Pierre de Foix se prononça contre Benoît et prit part à l'élection de Martin V. Quelque temps après, ce dernier le nomma son légat près du roi d'Aragon. En 1429, Pierre de Foix convoqua, à Tortose, un concile qui obtint la démission de l'antipape Clément VIII et mit fin au schisme. De retour d'Espagne, il fut chargé d'administrer le comtat d'Avignon, puis appelé à occuper le siége archiépiscopal d'Arles, en 1450. La ville de Toulouse, où il avait été élevé, lui dut la fondation d'un collége qui prit son nom. — Son petit-neveu, Pierre DE FOIX, né à Paris en 1449, mort en 1490, fut successivement évêque d'Aire et de Vannes, et reçut le chapeau de cardinal en 1476. Sixte IV le chargea de plusieurs missions, dont il s'acquitta avec succès. Il parvint notamment à apaiser les troubles du Milanais, à réconcilier le duc de Bretagne avec Charles VIII, et rétablit la paix dans le royaume de Naples.

FOIX (Catherine DE), reine de Navarre, née en 1470, morte en 1517. En 1484, elle épousa Jean d'Albret et lui apporta en dot la Navarre et le comté de Foix. Le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, qui avait des prétentions sur le premier de ces pays, l'envahit par trahison, en 1512, et mit des garnisons dans Pampelune et dans toutes les places fortes. Catherine, princesse énergique, que la mollesse de son époux avait indignée, lui répétait souvent : « Don Juan, mon ami, si nous fussions nés, vous Catherine et moi don Juan, nous serions encore rois de Navarre. » Elle mourut de chagrin quelques années après, réfugiée à Mont-de-Marsan. Son fils, Henri d'Albret, recouvra dans la suite une partie de son héritage et fut l'aïeul de Henri IV.

FOIX (Germaine DE), reine d'Aragon et de Naples, née vers 1488, morte en 1538. Elle était fille du comte d'Estampes, Jean de Foix, et nièce de Louis XII par sa mère, Marie d'Orléans. Elle épousa, en 1506, Ferdinand le Catholique, alors âgé de cinquante-quatre ans, qui espérait avoir d'un second mariage un héritier mâle pour lui laisser le royaume d'Aragon, dont devait hériter sa fille, Jeanne la Folle. Pour toute dot, Ferdidand demanda à Louis XII qu'il se désistât, en sa faveur, de ses prétentions sur le royaume de Naples. Le roi de France souscrivit à cette demande, et Germaine de Foix, malgré l'extrême disproportion des âges et le caractère sombre de Ferdinand, consentit avec joie à devenir reine. Cette princesse, qui, selon Fleurange, était belle et bonne, jouit pendant onze ans de ces honneurs souverains qui lui étaient si chers ; mais elle n'éprouva que déceptions, relativement à la position qu'elle espérait avoir après la mort de Ferdinand. Elle en avait eu un fils, qui ne vécut point, et le vieux roi se borna à lui léguer par son testament une pension de 30,000 ducats, qu'elle ne toucha pas sans difficultés. Au bout de trois ans de veuvage, elle se remaria avec Jean, marquis de Brandebourg, gouverneur de Valence ; puis, par la suite, devenue veuve pour la seconde fois, elle épousa Ferdinand, duc de Calabre.

FOIX (Paul DE), célèbre homme d'Etat et prélat français, né en 1528, mort à Rome en 1584. Conseiller au parlement à dix-neuf ans, il sut gagner les bonnes grâces de Catherine de Médicis, à laquelle il resta constamment attaché, fut nommé ambassadeur auprès de Marie Stuart, puis à Londres, où il prit part à la rédaction du traité qui conserva Calais à la France (1564), et devint ensuite conseiller d'Etat, ambassadeur à Venise et conseiller d'honneur au parlement (1570). Envoyé de nouveau en Angleterre pour y négocier le mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou, il échoua dans sa mission. De retour en France, Paul de Foix fut chargé d'aller remercier les principaux souverains de l'Europe d'avoir reconnu Henri, duc d'Anjou, comme roi de Pologne, et de se rendre auprès du roi de Navarre (1576) pour l'engager à embrasser le catholicisme. Nommé peu après archevêque de Toulouse, il quitta son siége en 1579, pour aller en qualité d'ambassadeur à Rome, où il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Dans ses *Essais*, Montaigne fait le plus grand éloge des talents et des vertus de Paul de Foix. Auger de Mauléon a publié 57 missives de ce diplomate sous le titre de : *Lettres de messire Paul de Foix* (1628).

FOIX (Louis DE), architecte et ingénieur. né à Paris, vivait vers la fin du XVIe siècle, Il habita longtemps l'Espagne, contribua à la construction de l'Escurial, creusa le nouveau canal de l'Adour au port de Bayonne, et construisit le beau phare de Cordouan, à l'embouchure de la Garonne (1584-1610).

FOIX (Marc-Antoine), jésuite et écrivain français, né près de Saint-Girons (Ariége) en 1627, mort en 1687, descendait des comtes de Fabas. Il acquit de la réputation comme orateur et devint provincial de son ordre. On a de lui : l'*Art de prêcher la parole de Dieu, contenant les règles de l'éloquence chrétienne* (Paris, 1687, in-12). On lui attribue : l'*Art d'élever un prince* (Paris, 1687, in-4o).

FOJANO, ville d'Italie, prov. et à 25 kilom. S.-O. d'Arezzo, près du canal de la Chiana ; 7,794 hab. Commerce considérable en céréales et en bétail. C'est une ville fort ancienne, mais bien construite et entourée de murs modernes, dans l'intérieur desquels on trouve les ruines d'un mur double et de tours qui en faisaient autrefois une forteresse presque imprenable. On y remarque aussi un ancien couvent de bénédictins et une belle église. En 1554, victoire des Espagnols sur l'armée franco-italienne.

FOKIA ou **PHOCIA NOVA**, autrefois *Phocée*, ville de la Turquie d'Asie, pachalik d'Anatolie, sur le bord de l'Archipel, entre les golfes de Smyrne et de Sandrakli ; 4,000 hab., turcs et grecs. Port de commerce fréquenté. Environs fertiles et bien cultivés. C'est de l'antique Phocée que partit la colonie qui fonda Marseille.

FO-KIEN, province de l'empire chinois. V. FOU-KIEN.

FOKLISTOV, île de la mer d'Okhotsk, sur la côte orientale de la Russie d'Asie, prov. d'Irkoustk, de vis-à-vis l'embouchure de l'Ud ou Ouda, par 55o de latit. N. et 135o de longit. E., à 500 kilom. S.-O. d'Okhotsk ; 40 kilom. sur 8.

FOKSCHANI, ville des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Valachie, ch.-l. du district de Putna, à 35 kilom. N. de Rimnik, sur la rive droite du Milkov ; 10,000 hab. Sur la rive opposée se trouve un faubourg qui renferme 2,500 hab., et qui fait partie de la Moldavie. Aux environs, récolte d'excellents vins. Dévastée par les Russes en 1789, elle se relevait de ses ruines lorsqu'elle fut détruite de fond en comble par les Turcs en 1822, et ce n'est que depuis quelques années qu'elle a repris un peu de son ancienne prospérité.

FOL adj. et s. m. (fol). S'est dit autrefois pour *fou*, et se dit encore devant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet : *Un* FOL *enfant*. V. FOU.

FOLARD (le chevalier Jean-Charles DE), tacticien et homme de guerre français, né à Avignon en 1669, mort en 1752. Dès son enfance, il montra un penchant invincible pour l'état militaire et s'enivra tellement de la lecture des *Commentaires de César*, qu'il s'enrôla malgré sa famille dans le régiment de Berry, devint sous-lieutenant, fut employé (1688) dans un corps de partisans en Italie, s'attacha au duc de Vendôme (1702), qui le nomma son aide de camp, se distingua dans les campagnes d'Italie, puis en Flandre, resta quelque temps au service du roi de Suède, Charles XII, et mourut commandant de place. Dans le cours de sa carrière militaire il avait rendu de grands services ; mais son humeur difficile et son extrême amour-propre avaient été un grand obstacle à son avancement et même à la réalisation de ses idées sur la tactique militaire. Ses ouvrages sur cette matière ont contribué aux progrès de la tactique moderne : *Nouvelles découvertes sur la guerre* (1724) ; *Commentaire sur Polybe*, publié d'abord dans une édition de cet auteur (Paris, 1727-1730, 6 vol. in-4o), puis séparément (1757, 3 vol. in-4o). Ce commentaire est accompagné d'un *Traité de la colonne*. Le grand Frédéric n'estimait point les idées de Folard. Il a cependant publié un extrait de ses ouvrages sous le titre de : *Esprit du chevalier de Folard* (1761), « où il a, dit-il, extrait quelques diamants enfouis dans le fumier. »

FOLÂTRE adj. (fo-lâ-tre — de *fol*, avec la désinence approximative *âtre*. *Folastre* signifiait proprement, dans l'ancienne langue, presque fou, inconséquent, inconsidéré). Gai, enjoué, aimant à badiner, à s'amuser d'une manière enfantine :

En cercle un même attrait rassemble autour de l'âtre
La vieillesse conteuse et l'enfance *folâtre*.

DELILLE.

‖ Qui convient aux personnes folâtres ; qui a le caractère de ce qui plaît à ces personnes ; qui trahit le caractère de ces personnes : *Gaieté* FOLÂTRE. *Jeux* FOLÂTRES. FOLÂTRES *amusements. Air* FOLÂTRE. *Manières* FOLÂTRES. *Les dentelles sont des parures d'évêque, de douairière, de mariée, de nouvelle accouchée, d'enfant nouveau-né ; les dentelles noires ont seules le droit d'être* FOLÂTRES. (Mme E. de Gir.)

FOLÂTREMENT adv. (fo-lâ-tre-man — rad. *folâtre*). D'une manière folâtre : *Jouer, rire* FOLÂTREMENT.

FOLÂTRER v. n. ou intr. (fo-lâ-tré — rad. *folâtre*). Jouer, badiner avec une gaieté enfantine, folâtre : *Rossinante sentit le désir d'aller* FOLÂTRER *avec mesdames les juments.* (L. Viardot.)

Là, mes sœurs *folâtraient*, et le vent, dans leurs jeux,
Les suivait en jouant avec leurs blonds cheveux.

LAMARTINE.

FOLÂTRERIE s. f. (fo-lâ-tre-rî — rad. *folâtre*). Action ou parole d'une gaieté folâtre : *Faire des* FOLÂTRERIES. *Dire des* FOLÂTRERIES. *La duchesse de Bourgogne demandait son pardon avec tant de bonne grâce et de soumission par lettres, avec tant de* FOLÂTRERIES *de vive voix, qu'elle était bien sûre de l'obtenir.* (Ste-Beuve.) ‖ Caractère d'une personne folâtre : *Une enfant pleine de* FOLÂTRERIE.

— **Syn. Folâtre, badin.** V. BADIN.

— **Antonymes.** Grave, posé, sérieux.

FOLCUIN ou **FOLCWIN** (saint), évêque de Thérouanne, mort en 855, était neveu du roi Pépin. Il quitta la cour pour entrer dans les ordres, devint évêque en 817 et sauva les reliques de saint Bertin lors d'une invasion de Normands en 846. Il est honoré le 14 décembre. — Un parent du précédent, FOLCUIN, mort vers 975, entra, en 948, dans le monastère de Saint-Bertin, où il composa un intéressant recueil, formé de diplômes, de chartes, etc., concernant l'histoire de son abbaye, et un autre recueil de chartes de différents monastères. Dom Mabillon a donné plusieurs fragments de ces recueils dans sa *Diplomatie* et dans ses *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*. — Un autre moine du même nom, FOLCUIN, mort en 990, devint abbé de Lobes, dans le diocèse de Liége. On a de lui : *Vie de saint Folcuin, évêque de Thérouanne*, insérée dans les *Acta* de Mabillon ; une *Histoire des abbés de Lobes*, intéressante chronique que D. Luc d'Acheri a publiée dans son *Spicilegium*, etc.

FOLCZ (Jean), poëte allemand. V. FOLZ.

FOLDVAR, ville d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Tolna, sur la rive droite du Danube, domaine de l'université de Pesth, à 95 kilom. de cette ville ; 10,000 hab. Station des bateaux à vapeur ; débit de sel ; récolte et commerce de céréales et de vins. Pendant l'insurrection hongroise de 1848, Foldvar a été reconnu comme point stratégique important, parce que les communications entre le haut et le bas Danube peuvent, de là, être facilement entravées. ‖ Ville d'Autriche (Hongrie), comitat d'Heves, à 12 kilom. de Szolnok, sur la Theiss ; 3,549 hab. Commerce en bétail. Ses environs produisent un vin fort estimé. ‖ Ville d'Autriche (Transylvanie), à 22 kilom. de Kronstadt, sur l'Homorod ; 2,400 hab. ‖ Ville d'Autriche (Transylvanie), à 22 kilom. de Porumbuk, sur l'Alt ; 1,500 hab., tous d'origine valaque. On y remarque les ruines pittoresques d'un ancien château.

FOLEMBRAY, village et commune de France (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arrond. et à 31 kilom. de Laon, sur la rive droite de l'Ailette ; 1,080 hab. Verrerie importante dite *du Vivier*, fondée en 1441, et fournissant par an 8 millions de bouteilles et 150,000 cloches pour jardins. Folembray possédait jadis un château remarquable, qui fut souvent habité par François Ier et par Henri II, et où le duc de Mayenne fit sa soumission à Henri IV.

FOLENGO (Théophile), plus connu sous le pseudonyme de **Merlin Coccaie**, poëte burlesque, né à Mantoue en 1491, mort près de Bassano en 1544. Moine bénédictin, il s'enfuit de son couvent (1512), erra en Italie avec une femme nommé Girolama, et publia, pour vivre, des poésies burlesques auxquelles il donna le nom de *macaronées*, sans doute par allusion au macaroni, mélange de pâte, de fromage et de beurre. Ce genre de poésie était, en effet, un mélange de mots latins et de mots italiens avec une terminaison latine, le tout entremêlé de mots pris aux divers dialectes de l'Italie. Telle serait l'origine de la poésie macaronique. Si Folengo ne fut pas le créateur de cette littérature bizarre, au moins fut-il le premier qui la cultiva avec succès. Ses macaronées sont un mélange d'idées grotesques, de saillies de mauvais goût, de tableaux licencieux et de quelques bouffonneries originales, que Rabelais n'a pas

dédaigné d'imiter. Folengo finit par rentrer dans un monastère de son ordre et acheva ses jours dans le couvent de Santa-Croce. Pour expier ses œuvres de jeunesse et ses égarements, il s'était mis à composer des poésies religieuses, dont l'orthodoxie ne compensait pas la médiocrité. Ses poésies macaroniques, publiées sous le titre de : *Opus macaronicorum* (Venise, 1520, in-8º), ont été traduites en français sous celui de : *Histoire macaronique*, plus l'*Horrible bataille des mouches et des fourmis* (Paris, 1606, in-12). On a encore de ce poëte italien : l'*Orlandino* (Venise, 1520), poëme burlesque de l'enfance de Roland; *Chaos del tri per uno* (Venise, 1527, in-8º), sorte d'autobiographie en vers et en prose, etc.

FOLETTE s. f. (fo-lè-te). Mar. Bateau léger et couvert, en usage sur quelques rivières.

FOLEY (sir Thomas), amiral anglais, né dans le comté de Pembrok en 1757, mort à Portsmouth en 1833. Il entra fort jeune dans la marine; prit part, en qualité de lieutenant, à diverses rencontres entre les flottes de la France et de l'Angleterre (1780-1782); commanda, avec le grade de capitaine, le *Britannia* à la bataille du cap Saint-Vincent (1797), et contribua au succès de la journée. L'année suivante, Foley assista au combat du Nil, sous les ordres de Nelson. Ce fut lui qui commença l'attaque dans la manœuvre audacieuse qui eut pour résultat la destruction de la flotte française. Commandant de l'*Eléphant*, en 1801, il fit partie de l'expédition qui partit pour attaquer Copenhague, sous les ordres des amiraux Hyde Parker et Nelson. Lors du sanglant combat qui eut lieu le 2 avril 1801, entre les escadres anglaise et danoise, Parker, voyant la ligne ennemie forcée et les graves avaries éprouvées par plusieurs de ses vaisseaux, donna le signal de cesser le combat. Foley en instruisit aussitôt Nelson, qui avait mis pavillon à bord de l'*Eléphant*. L'illustre amiral, furieux d'un pareil ordre, s'écria : « Faites cesser le feu si vous voulez, Foley; quant à moi, qui n'ai qu'un œil, j'ai quelque droit d'être parfois aveugle. » Et, appliquant sa lorgnette sur son œil fermé : « En vérité, poursuivit-il, je ne vois pas ce signal. » Foley devint contre-amiral en 1808, vice-amiral en 1812, et gouverneur de Portsmouth en 1830.

FOLEY (Jean-Henri), sculpteur anglais, né à Dublin en 1818. Il fit ses premières études artistiques à l'école de dessin et de modelage de sa ville natale, et devint, en 1834, élève de l'Académie royale de Londres. Dès 1839, il figura aux expositions annuelles de cette Académie, et ses deux statues l'*Innocence* et *Abel mourant* furent très-remarquées. En 1840, son groupe d'*Ino et de Bacchus enfant* lui valut la plus brillante réputation. Parmi ses travaux postérieurs, nous citerons : *Lear et Cordélie*, la *Mort de Lear* (1841); *Vénus délivrant Enée* (1842); *Prospero racontant ses aventures à Miranda* (1843); la *Contemplation* (1845); l'*Innocence* (1848); le *Pleureur* (1849); la *Mère* (1850); *Egérie* (1856). Outre ces productions, où l'artiste n'a eu d'autre guide que son imagination, on lui doit encore un grand nombre d'œuvres monumentales, entre autres : les *statues* qui ornent le monument élevé dans l'église de Milford à la mémoire de l'amiral Cornwallis et du capitaine Withby; le *tombeau* de Jacques Stuart, à Ceylan; la *statue* de John Kampden, dans le nouveau palais de Westminster; la *statue* d'Olivier Goldsmith, dans le jardin du collége de la Trinité; celle de l'architecte Charles Barry; les *statues équestres* du vicomte Hardinge et du général Outram, à Calcutta; celles du prince Albert, à Birmingham, et du membre du Parlement Fielden, etc. Depuis 1858, M. Foley est membre de l'Académie royale de Londres. C'est peut-être le plus jeune des sculpteurs anglais contemporains qui jouisse d'une si belle réputation. Quelques-uns n'hésitent pas à le placer au premier rang. Bien qu'il se soit complétement affranchi de toutes les traditions classiques, ses œuvres se distinguent par la pureté et la vigueur de l'exécution et en même temps par la puissance de l'imagination.

FOLGEFONDEN-FIELD, plateau élevé et chaîne de montagnes de la Norvége. Cette dernière s'étend dans la partie méridionale de la province de Bergenhuus, dans la direction du N. au S., et se termine non loin de la côte occidentale. Son point culminant a une altitude de 1,765 mètres. Mais ce qui y attire le plus l'attention, c'est le glacier qu'elle renferme; il est situé à une hauteur de 1,520 mètres, a une longueur de 64 kilom. sur une largeur de 32 kilom., et l'on évalue sa profondeur à 180 mètres au moins. Un torrent qui sort de sa base forme une magnifique chute d'eau.

FOLGOËT (LE), village et commune de France (Finistère), cant. de Lesneven, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Brest; 896 hab. Commerce de chevaux. L'église paroissiale est un édifice très-remarquable, classé au nombre des monuments historiques, et dont la légende raconte ainsi la fondation. Vers le milieu du XVe siècle, dans une forêt voisine de Lesneven, vivait un pauvre idiot nommé Salaun, plus connu sous le nom du *fou du bois*, qui passait son temps à chanter les louanges de la Vierge Marie, se nourrissant de croûtes de pain qu'on lui donnait et qu'il trempait dans une fontaine voisine de son ermitage. Après sa mort, on vit tout à coup croître sur sa fosse un magnifique lis blanc, dans les feuilles duquel étaient écrits en lettres d'or ces mots : *Ave Maria*. A la vue de ce prodige, on résolut d'ériger une église à la mère de Dieu sur la fontaine du mendiant. Telle serait l'origine d'un des plus beaux monuments du Finistère. L'église du Folgoët date du XVe siècle. La façade O. est flanquée de deux tours; celle du N.-O. a 53 mètres d'élévation; elle est ornée de sculptures et surmontée d'une gracieuse flèche en pierre, qui se dresse entre quatre clochetons. L'autre tour est terminée par un dôme d'ordre composite. Le trumeau du portail S. porte la statue d'Alain de La Rue, évêque de Léon, qui consacra l'église en 1419. Devant ce portail se voit la statue du cardinal de Coëtivy, attribuée à Michel Colombe. A l'angle de la chambre du trésor s'ouvre le portique des douze Apôtres, qui offre d'admirables détails de sculpture. A droite du porche, un pinacle porte la statue du duc Jean V. Le chevet est terminé par une délicieuse rosace ornée de vitraux modernes. Une corniche en feuilles de mauve et une galerie en quatrefeuilles décorent toute la partie E. du monument. A l'intérieur, dont l'architecture se recommande par des beautés de premier ordre, « les arcades de la nef, dit M. Pol de Courcy, retombent sur des faisceaux de colonnes dont le fût est, en général, garni d'une arête de mousse, et dont les chapiteaux offrent de ces larges feuilles grasses et frisées que l'on rencontre particulièrement dans les édifices du XVe siècle. Un groupe de trois colonnettes, alternant avec une colonne seule, s'élève, sans interruption, entre chaque arcade, depuis le sol jusqu'à la voûte. Le jubé de l'église du Folgoët est à lui seul un monument. Trois arcades en plein cintre, dont les intrados sont découpés en trilobes à jour, sont surmontés d'une corniche, couronnée elle-même par une galerie de deux rangs superposés de quatre feuilles, véritable dentelle de pierre. Il faut renoncer à décrire le luxe d'ornementation de toutes les parties de ce jubé, qui dépasse de beaucoup en grâce et en fini d'exécution les célèbres jubés de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, de la Madeleine de Troyes et de Sainte-Cécile d'Alby. » Les eaux de la source du bienheureux Salaun s'écoulent au-dessous du chœur. On remarque, en outre, dans l'église du Folgoët : cinq autels en pierre de Kersanton, contemporaines de l'édifice; quelques statues du XVe siècle et une chaire moderne, dont les sculptures représentent la légende du Fou du bois. Les murs du Doyenné, charmant manoir à lucarnes garnies de crochets, portent les armes de Bretagne. La mairie et l'école des frères occupent les bâtiments de l'ancienne collégiale, reconstruits à la fin du XVIIe siècle.

FOLHEN, poëte allemand. V. FOLLEN.

FOLIACÉ, ÉE adj. (fo-li-a-sé — du lat. *folium*, feuille). Hist. nat. Qui ressemble, qui se rapporte ou qui appartient à la feuille : *Organes* FOLIACÉS. *Stipules* FOLIACÉES. *Expansion* FOLIACÉE. ‖ Qui est composé de feuilles : *Bourgeon* FOLIACÉ.

FOLIAIRE adj. (fo-li-è-re — du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui appartient aux feuilles : *Glandes* FOLIAIRES. ‖ Qui naît des feuilles ou sur les feuilles : *Aiguillons* FOLIAIRES.

FOLIATION s. f. (fo-li-a-si-on — du lat. *folium*, feuille). Bot. Manière dont les feuilles sont disposées sur la tige. ‖ Développement des feuilles; moment où les bourgeons développent leurs feuilles : *L'hiver arrête les beaux développements de la vie végétale, la* FOLIATION *et la floraison*. (F. Pillon.)

— **Encycl.** V. FEUILLE et FEUILLAISON.

FOLICHON, ONNE adj. (fo-li-chon, o-ne — dim. de *fol*). Qui est d'une gaieté folle : *Une fille* FOLICHONNE. *Un caractère* FOLICHON.

— Substantiv. Personne folichonne : *Une petite* FOLICHONNE.

> *Folichons* et folichonnettes,
> Sautons et folichonnons;
> Gai, gai, gai, violons et musettes,
> En avant les *folichons*.
>
> PIERRE FRÉDÉRIC.

FOLICHONNER v. n. ou intr. (fo-li-cho-né — rad. *folichon*). Faire le folichon, folâtrer avec gaieté : *Adieu, je* FOLICHONNE; *j'aurais voulu encore causer, mais le papa va rentrer*. (Mme Roland.)

FOLICHONNERIE s. f. (fo-li-cho-ne-rî — rad. *folichon*). Action de folichonner, de folâtrer; action folichonne : *Il est d'une* FOLICHONNERIE *incroyable. Il nous a amusés par ses* FOLICHONNERIES.

FOLICHONNET, ETTE adj. (fo-li-cho-nè, è-te — dimin. de *folichon*). Un peu folichon : *Je vous trouve* FOLICHONNETTE aujourd'hui

— Substantiv. Petit folichon; s'emploie surtout au féminin : *Alcide, toujours vaillant, luttait contre cinq* FOLICHONNETTES. (Bonneau.)

FOLIE s. f. (fo-lî — rad. *fol*). Aliénation d'esprit, dérangement des fonctions de l'intelligence : *Accès de* FOLIE. *Etre atteint de* FOLIE. *Avoir une* FOLIE *incurable. Qu'est-ce que la* FOLIE? *C'est d'avoir des pensées incohérentes et la conduite de même.* (Volt.) *La* FOLIE *n'est que l'avortement d'une pensée forte, mais impuissante, parce qu'elle n'a pas été conçue et gouvernée par la raison.* (Lamart.) *La* FOLIE *est une maladie contagieuse.* (Boitard.) *L'imagination sans le jugement est le premier degré de la* FOLIE. (Laténa.)

— Par exagér. Extravagance du caractère ou des idées : *L'extrême esprit est accusé de* FOLIE. (Pasc.)

> Des gens d'esprit la *folie* est le lot.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

> ..... C'est une *folie* à nulle autre seconde,
> De vouloir se mêler de corriger le monde.
>
> MOLIÈRE.

> Le plus sage dans sa vie
> A quelquefois ses accès de *folie*,
>
> VOLTAIRE.

> Guérir d'une *folie*,
> Bien souvent ce n'est qu'en changer.
>
> FLORIAN.

> Chacun veut en sagesse ériger sa *folie*,
> Et se laissant régler à son esprit tortu,
> De ses propres défauts se fait une une vertu.
>
> BOILEAU.

‖ Action ou parole extravagante : *Faire des* FOLIES. *Dire des* FOLIES. *Si quelqu'un paraît sage, c'est seulement parce que ses* FOLIES *sont proportionnées à son âge et à sa fortune.* (La Rochef.) *Il n'est point de* FOLIE *qui ne se punisse elle-même.* (Dumarsais.) *La guerre est la plus atroce de toutes les* FOLIES *humaines.* (A. Toussenel.)

> Qui fait une *folie*, il doit la faire entière.
>
> RÉGNIER.

> Vouloir tromper le ciel, c'est *folie* à la terre.
>
> LA FONTAINE.

> . . . . C'est *folie*
> De compter sur dix ans de vie.
>
> LA FONTAINE.

‖ Ecart d'une conduite légère et inconsidérée : *Des* FOLIES *de jeunesse. Quelques-uns n'ont pas même le triste avantage de répandre leurs* FOLIES *plus loin que le quartier où ils habitent.* (La Bruy.) *Il est d'usage, dans le monde des nobles pécheresses, d'attendre que l'âge des* FOLIES *soit passé pour revenir à la sagesse.* (Toussenel.)

— Petite maison de campagne où l'on se réunissait pour se divertir librement : *La* FOLIE *Méricourt*. Vieux en ce sens.

— Prov. *Les plus courtes folies sont les meilleures*, Il faut être déraisonnable le moins longtemps qu'on peut.

— Relig. *Folie de la croix*, Extravagance apparente de la mort de Jésus, ou des dogmes et de la morale de la religion chrétienne : *Ah! si la Révolution est une démence nationale, convenez du moins que l'accès en est long et que l'idée en est fixe! et qu'une pareille folie de la Révolution pourrait bien ressembler un jour à cette* FOLIE DE LA CROIX, *qui dura deux mille ans, qui sapa le vieux monde, qui apprit aux maîtres et aux esclaves le nom nouveau de frères, et qui renouvela les autels, les empires, les lois et les institutions de l'univers!* (Lamart.)

— Littér. Nom que l'on donnait, dans le XVe siècle, aux petites pièces de vers que l'on a appelées depuis *épigrammes* : *Marot passe pour avoir le premier introduit dans notre langue le mot* épigramme, *qui a fait oublier complétement celui de* FOLIE.

— Chorégr. *Folies d'Espagne*, Danse espagnole. ‖ Air à trois temps et d'un mouvement très-varié sur lequel cette danse s'exécute.

— Loc. adv. *A la folie*, Avec passion, avec une ardeur démesurée : *Aimer quelqu'un* À LA FOLIE.

> Me moquant des maux de la vie,
> Tout comme de Colin-Tampon,
> J'aimai toujours à *la folie*
> Un long dîner, un court jupon.
>
> DÉSAUGIERS.

— **Epithètes**. Longue, incurable, douce, triste, mélancolique, touchante, bizarre, curieuse, singulière, extravagante, fatale, funeste, dangereuse, horrible, terrible, affreuse, redoutable, mortelle, noire, sombre, muette, taciturne, silencieuse, furieuse, échevelée, irritée, hébétée, hagarde, grossière, déplorable. — (*Fig.*) Excessive, éclatante, insigne, bizarre, singulière, extravagante, funeste, fatale, dangereuse, déplorable, impardonnable, inexcusable, inconcevable, incompréhensible, risible, ridicule, pardonnable, excusable, aimable, agréable, charmante, ingénieuse, joyeuse, feinte, simulée, apparente, tendre, amoureuse.

— **Syn. Folie, démence, manie.** V. DÉMENCE.

— **Antonymes**. Prudence, raison, sagesse, sens commun, bon sens.

— **Encycl.** Physiol. La *folie* est une affection cérébrale, ordinairement chronique et héréditaire, sans fièvre, caractérisée par un désordre partiel ou général, simple ou compliqué, des fonctions intellectuelles, affectives ou sensoriales, et des actes qui en dépendent.

Avant d'étudier séparément chacune des nombreuses variétés de la *folie*, nous déterminerons les éléments communs qui la constituent et nous réunirons en groupes distincts ses caractères généraux. Pour cela, nous étudierons les *troubles des fonctions intellectuelles*, les *troubles des facultés affectives et des instincts*, les *troubles des fonctions sensoriales*, et enfin les *lésions anatomiques*.

Les *fonctions intellectuelles*, dans la *folie*, présentent en certains cas, rares il est vrai, un désordre complet se manifestant par des conceptions délirantes et incohérentes, dans lesquelles n'interviennent ni la mémoire, ni l'attention, ni la conscience, ni le jugement. Dans d'autres cas, et c'est le plus grand nombre, les fonctions intellectuelles ne présentent qu'un désordre partiel, souvent très-borné et n'intéressant qu'un point très-circonscrit de l'intelligence. C'est ainsi que l'on voit se succéder des idées erronées, de faux jugements, que l'attention distraite ne peut diriger, mais qui, en général, ne sont nullement incohérentes; ou bien, au contraire, des idées fixes, plus ou moins cohérentes, s'emparer de l'intelligence du malade et en absorber toute l'activité.

Les *facultés affectives*, dans la *folie*, présentent un trouble, regardé par Esquirol comme un caractère essentiel et presque constant de cette affection. Les sentiments les plus naturels sont quelquefois exaltés en apparence, et le plus souvent déviés ou même abolis complétement. Les *instincts* eux-mêmes, et jusqu'à celui de la conservation, peuvent être pervertis. Les fonctions d'expression qui se rattachent directement à l'exercice des facultés affectives présentent très-souvent des troubles importants, et l'on voit alors la joie et la fureur, le rire et les larmes se succéder sans motifs, et les gestes, la voix, le langage témoigner du désordre de l'esprit.

Les *fonctions sensoriales*, dans la *folie*, présentent des troubles connus sous le nom d'*hallucinations* et d'*illusions sensoriales*. Ces troubles constituent l'un des éléments les plus singuliers et les plus caractéristiques de l'affection qui nous occupe.

Les *lésions anatomiques*, dans la *folie*, ont été l'objet de recherches nombreuses et minutieuses de la part d'un grand nombre de savants, surtout dans ces quarante dernières années. Des lésions variées des os du crâne, des concrétions polypeuses dans le sinus longitudinal, des ossifications de l'arachnoïde, des ecchymoses sous-arachnoïdiennes, une congestion, une inflammation ou une infiltration de la pie-mère, des adhérences de cette membrane avec la couche corticale, une congestion des méninges cérébrales ou cérébelleuses, une atrophie des circonvolutions, diverses altérations de couleur ou de consistance de la couche corticale, une congestion de la substance blanche, une hydropisie de cette même substance, une hydropisie des ventricules du cerveau avec ou sans dilatation, une injection des plexus choroïdes, l'induration ou le ramollissement général ou partiel du cerveau, diverses altérations de la glande pinéale, et enfin l'odeur fétide de la substance cérébrale, telles sont les lésions principales mentionnées par les auteurs. Mais, de toutes ces nombreuses altérations que nous venons d'énumérer, il n'en est aucune qui soit spéciale à la *folie*, et Heuret a écrit, avec beaucoup de raison, que personne n'a encore découvert l'altération qui serait la cause immédiate de la *folie*. Du reste, il existe une foule de cas dans lesquels l'autopsie n'a révélé aucune lésion appréciable dans les centres nerveux.

Parmi les *causes* générales de la *folie*, il faut placer en première ligne l'hérédité. Extrêmement rare chez les enfants au-dessous de quinze ans, la *folie* se montre peu chez les individus qui ont dépassé la soixantaine. C'est depuis l'âge de trente ans jusqu'à celui de quarante qu'elle est plus fréquente, puis de vingt à trente, et enfin de quarante à cinquante; elle se manifeste seulement un peu plus tôt chez les femmes et les gens riches que chez les hommes et les pauvres. Le sexe féminin, l'hérédité, le tempérament nerveux, une éducation vicieuse, peut-être le célibat, les professions qui exigent une grande contention d'esprit, qui l'agitent fortement ou mettent en jeu la vanité, l'ambition, etc., les grands bouleversements politiques, la superstition, les terreurs religieuses, la satiété de toutes les jouissances, les excès vénériens, la masturbation, l'abus des liqueurs fortes, la lecture des romans et des livres érotiques, le désœuvrement, les congestions cérébrales fréquentes, l'épilepsie, l'état de couches, l'âge critique sont rangés par tous les auteurs au nombre des causes prédisposantes de la *folie*. La plupart suffisent même pour la produire; mais les causes qui la déterminent ordinairement consistent presque toutes dans les affections morales vives ou continues, telles que la colère, la frayeur, le chagrin, la honte, l'ambition, l'amour contrarié, les excès d'étude, l'ambition déçue, un revers subit de fortune, un bonheur inespéré, l'amour-propre humilié, la jalousie, les événements politiques, les chagrins domestiques, le fanatisme, etc. Les infractions aux lois de l'hygiène, l'exposition à un soleil brûlant, les fatigues extrêmes, le froid excessif, l'action des émanations mercurielles et méphitiques, les inflammations encéphaliques, les coups et les chutes sur la tête, les fièvres graves, les inflammations gastro-intestinales, les vers intestinaux, la syphilis, etc., ont été aussi considérés comme pouvant donner lieu à la *folie*.

La description de la *folie* ne peut se faire d'une manière assez complète et assez exacte que par l'étude successive et isolé de chacune des *formes* principales que revêt cette maladie.

Les principales formes de la *folie* sont au nombre de neuf : 1° *délire aigu;* 2° *folie commune;* 3° *folie puerpérale;* 4° *folie alcoolique;* 5° *folie paralytique;* 6° *folie épileptique;* 7° *folie hystérique;* 8° *démence;* 9° *idiotie.*

1° *Délire aigu.* Pour la description de cette forme assez commune de la *folie*, nous renvoyons le lecteur au mot DÉLIRE.

2° *Folie commune.* C'est à cette forme qu'appartient en propre le nom de *folie.* Il est très-difficile d'en donner une idée exacte, et d'en tracer une image satisfaisante; car elle se compose d'une foule de variétés qui ne sont pas moins différentes par les symptômes que par la marche. Au point de vue symptomatique, toutes les variétés de la *folie* commune peuvent être rangées en deux groupes distincts : 1° délire général ou *folie* maniaque; 2° délire partiel ou *folie* monomaniaque. Au premier groupe se rattache la manie aigüe ou chronique; au second groupe se rapportent les différentes espèces de monomanie que l'on peut réduire aux types suivants : 1° monomanie mélancolique; 2° monomanie religieuse; 3° monomanie homicide; 4° monomanie incendiaire; 5° monomanie du vol; 6° monomanie d'ivresse. (Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux mots MANIE et MONOMANIE.) Toutefois, quel que soit le caractère que doive revêtir le délire dans la *folie* commune, la maladie s'annonce, en général, par des symptômes précurseurs plus ou moins accusés. L'inquiétude, le changement d'humeur, l'irritabilité, la bizarrerie du caractère, la tristesse, l'apathie et la répugnance pour les occupations ou les plaisirs habituels précèdent le plus souvent l'explosion du délire. En même temps, la santé physique est plus ou moins altérée; les malades accusent un malaise, de la fatigue, une céphalalgie vague, de l'inappétence, une soif constante, de la constipation. Le sommeil est agité, troublé par des rêves, et, signe important, par des hallucinations qui surviennent principalement dans l'état intermédiaire entre la veille et le sommeil, et qui peuvent donner lieu à ce qu'on a appelé la *folie* transitoire. L'intelligence n'est pas encore lésée; mais il n'est pas rare d'observer une transformation complète dans les habitudes, les sentiments, les affections des malades; un regard plus animé, une loquacité intarissable, une vivacité insolite, une disposition à la colère et aux emportements. Cet état peut persister sans aggravations, et même avec des intervalles de rémissions pendant un temps plus ou moins long; mais, sous l'influence d'une excitation accidentelle ou des progrès naturels de la maladie, la limite est franchie, et la *folie* se déclare, soit par un accès de fureur, soit par une première attaque de délire maniaque. La marche de la *folie* commune ne diffère pas notablement, qu'elle s'accompagne de délire général ou partiel. Tantôt la manie aiguë, qui marque le début de la maladie, ne dure que quelques jours, et la guérison est complète après un mois ou un mois et demi, tantôt l'agitation se prolonge indéfiniment, les rémissions sont à peine marquées et très-passagères : le malade ne mange pas, ne dort pas, maigrit; sa peau devient jaune, terne, ses forces tombent, son pouls est petit, faible; il survient un dévoiement abondant, des escarres au sacrum, et le malade meurt dans les premiers mois de la maladie. Le plus souvent, la *folie* commune débute par des accès de délire général ou partiel, qui cessent au bout d'un certain temps pour se reproduire après un intervalle variable, plus longs et plus rapprochés jusqu'à ce que l'aliénation persiste d'une façon continue. Quelquefois, cependant, la *folie* procède exclusivement par attaques de manie périodiques, revenant à des intervalles d'une ou de plusieurs années, d'ordinaire dans la même saison, mais n'entraînant jamais avec elles une aliénation durable, et pouvant même cesser de reparaître.

3° *Folie puerpérale.* Cette forme survient, soit dans les premiers jours qui suivent l'accouchement, soit après le sevrage. L'impression du froid, le défaut de précautions pendant le sevrage, les émotions morales et surtout la chloro-anémie, peuvent produire la *folie* puerpérale. Celle-ci débute tantôt brusquement par un délire fébrile, tantôt elle est précédée par une douleur fixe dans la tête, une tristesse inaccoutumée, des pressentiments sinistres, la suppression ou la diminution de l'écoulement des lochies, l'absence des sécrétions laiteuses et la flétrissure des seins, ou, au contraire, leur engorgement et leur tension douloureuse. L'agitation est d'abord extrême; les malades sont tourmentées par des hallucinations effrayantes et des paroxymes de fureur; l'insomnie est complète, le visage est pâle, le regard vague et peu assuré, la peau chaude et le pouls fréquent. Pendant toute la durée de la maladie, le délire persiste, caractérisé, dans certains cas, par une grande exaltation, dans d'autres par une véritable lypémanie et une morne rêverie qui peut aller jusqu'à la stupidité. La guérison est la terminaison la plus ordinaire de la *folie* puerpérale. Les femmes qui en sont atteintes guérissent assez souvent après la réapparition des règles ou par le fait d'évacuations alvines abondantes. Dans les cas les plus rares, la guérison est plus lente et n'est définitive qu'au bout de cinq ou six mois.

4° *Folie alcoolique.* V. DELIRIUM TREMENS.

5° *Folie paralytique.* V. PARALYSIE GÉNÉRALE PROGRESSIVE.

6° *Folie épileptique.* Cette forme a été spécialement étudiée par le docteur Jules Falret, dans un mémoire publié en 1861, qui a pour titre : *De l'état mental des épileptiques.* Nous emprunterons au mémoire de cet auteur la description de la folie épileptique. « Deux espèces de trouble intellectuel, constituant de véritables accès de *folie*, peuvent survenir chez les épileptiques, à divers intervalles, d'une manière irrégulière, comme les attaques convulsives elles-mêmes. Tantôt, ils sont en rapport direct avec ces attaques, tantôt, au contraire, ils peuvent se produire en dehors de leur influence. Ces deux genres d'accès, trop souvent confondus dans une description commune, méritent d'être décrits séparément, malgré les ressemblances qu'ils présentent. Pour les distinguer nettement les unes des autres, nous leur donnerons un nom qui aura surtout l'avantage de rappeler l'analogie frappante qui existe entre ces deux formes de délire épileptique et les deux espèces d'attaques que les auteurs ont distinguées chez les malades. Nous appellerons l'un le *petit mal*, et l'autre le *grand mal*, voulant indiquer par là la parenté étroite que l'on observe entre les manifestations physiques et la manifestation psychique de l'épilepsie.

» *Petit mal.* Les épileptiques éprouvent de temps en temps des troubles intellectuels plus prononcés, qui tiennent le milieu entre les maladies légères qui caractérisent l'état mental habituel de ces individus et les accès de fureur maniaque dont nous parlerons tout à l'heure. Ces troubles intellectuels, dont la durée varie de quelques heures à plusieurs jours, se produisent sous forme d'accès. Ils consistent principalement dans une grande confusion des idées, accompagnée le plus souvent d'impulsions instinctives instantanées et d'actes violents, phénomènes tout à fait spéciaux aux épileptiques, et intermédiaires entre la lucidité d'esprit des délires partiels et le trouble complet des délires généraux. Les épileptiques atteints de cette forme particulière de délire commencent habituellement par devenir tristes et moroses sans motifs, puis tombent tout à coup dans un profond découragement, accompagné d'obtusion dans les idées et d'irritation contre tout ce qui les entoure. Ils se sentent alors comme étourdis, disent-ils; ils ont une demi-conscience de l'état vague dans lequel se trouve leur esprit, de l'affaiblissement de leur mémoire, de la difficulté qu'ils éprouvent à réunir leurs idées et à fixer leur attention, ainsi que des impulsions violentes qui agissent sur eux involontairement. La plupart d'entre eux ont de plus, dès le début de leur accès, un sentiment profond de l'impuissance où ils se trouvent de résister à une force supérieure qui domine leur volonté et les pousse malgré eux à des actes violents. Ils expriment ce sentiment d'une manière différente, selon le degré de leur éducation, ou selon leur position sociale. Sous l'influence de cet état mental, ces malades quittent brusquement leurs occupations ou leur domicile pour errer à l'aventure dans les rues ou dans la campagne. Ce besoin de marcher au hasard, de vagabonder en un mot, est presque constant. Au milieu de la confusion de leurs idées, ils récapitulent en eux-mêmes toutes les idées pénibles qu'ils ont conçues à diverses époques de leur existence et qui leur reviennent spontanément, et toujours les mêmes à chaque nouvel accès. Ils se croient victimes et persécutés par les membres de leur famille ou par leurs amis. Ils accusent tous ceux avec lesquels ils ont été en rapport d'être la cause de leurs anxiétés ou de leurs tourments. S'ils ont nourri précédemment des sentiments de haine et de vengeance contre un individu, ces sentiments se trouvent ranimés par la maladie et élevés tout à coup à un degré extrême de vivacité qui les fait passer immédiatement à l'action. Ces malades se livrent alors, de la manière la plus inattendue et la plus subite, à tous les genres d'actes violents, tels que le vol, l'incendie, l'homicide et même le suicide. Aussitôt après l'accomplissement d'un acte de violence, ils peuvent se trouver dans deux situations morales très-différentes : ou bien l'acte accompli devient pour eux comme une sorte de soulagement ou de détente, et fait cesser subitement l'anxiété indéfinissable et l'obtusion des idées qui existaient chez ces malades; ils recouvrent alors en partie la connaissance, et commencent à se rendre compte, quoique très-incomplétement, de la gravité de leur acte; ou bien, au contraire, ils continuent à courir devant eux dans un état de grande excitation et de trouble général, dans lequel ils n'ont qu'une conscience très-imparfaite de l'action qu'ils viennent de commettre, ou même n'en conservent aucun souvenir. La confusion très-grande des souvenirs, sinon l'oubli complet d'un grand nombre de faits, est donc, dans ces deux cas, un symptôme presque constant de ce genre de délire.

» *Grand mal.* Dans tous les asiles d'aliénés il existe un certain nombre d'épileptiques affectés de cette forme de délire, à laquelle nous donnerons le nom de *grand mal intellectuel*, et qui est connu généralement sous le nom de *manie avec fureur.* Nous ne voulons indiquer ici que ses caractères distinctifs. Un premier caractère, propre à la manie épileptique, c'est son invasion beaucoup plus rapide que celle des autres variétés de manie. Tantôt, en effet, elle débute brusquement, sans être précédée d'aucun symptôme précurseur. Dans d'autres circonstances, il existe quelques prodromes physiques, tels que la céphalalgie, les vomissements, la rougeur ou l'éclat brillant des yeux, l'altération de la voix, de légers mouvements convulsifs de la face ou des membres, ou bien, au moral, une période de tristesse, d'irritabilité ou de légère excitation; mais ces prodromes précèdent de quelques heures à peine l'explosion de la manie épileptique sous la forme la plus accusée. Un autre caractère, également très-important, c'est la ressemblance absolue de tous les accès chez le même malade, non-seulement dans leur ensemble, mais encore dans chacun de leurs détails. Lorsqu'on observe avec soin les diverses phases d'un premier accès de manie épileptique, on est vraiment frappé d'étonnement en constatant que le même malade exprime les mêmes idées, profère les mêmes paroles, se livre aux mêmes actes, éprouve, en un mot, les mêmes phénomènes physiques et moraux aux périodes correspondantes de chaque nouvel accès. Ses idées, ses paroles et ses actes sont comme empreints de fatalité et se reproduisent avec une surprenante uniformité. Pendant ces paroxysmes, les épileptiques présentent la plupart des phénomènes psychiques qui caractérisent l'état maniaque en général. Leurs idées se succèdent avec une grande rapidité. Ils parlent sans cesse. Ils passent sans interruption par les séries d'idées les plus variées, et leurs actes sont aussi désordonnés que leurs paroles. Un trait particulier de leur agitation consiste dans l'excessive violence de leurs actes, qui les porte à frapper et à briser avec une sorte de rage tous les objets qui les entourent, à mordre, à déchirer, à crier sans interruption, et à se frapper eux-mêmes avec un véritable acharnement la tête contre les murailles. Cet état d'agitation, poussée jusqu'à la fureur, est quelquefois porté si loin, que ces malades deviennent les plus dangereux des aliénés, sont redoutés de tous dans les asiles, et ne peuvent être contenus et protégés qu'à l'aide des moyens restrictifs les plus énergiques, tels que la camisole ou le séjour prolongé dans une cellule. Ces accès de manie présentent encore une autre particularité très-importante à signaler. Malgré le désordre et la violence de leurs actes, les paroles que prononcent les malades épileptiques sont, en général, beaucoup moins incohérentes que celles de beaucoup d'autres aliénés. On est étonné, en présence d'une aussi forte agitation, de pouvoir suivre assez facilement la série des idées exprimées par les malades. Leur raisonnement est plus suivi et plus compréhensible qu'il ne l'est habituellement dans la manie. Ils comprennent mieux les questions qui leur sont adressées; ils y répondent plus directement, d'une manière plus exacte et s'aperçoivent plus souvent de ce qui se passe autour d'eux que la plupart des aliénés atteints de délire général avec excitation. L'incohérence moins grande du délire et la netteté plus prononcée des idées pendant les accès de délire épileptique sont d'autant plus curieuses à signaler, qu'elles contrastent singulièrement avec l'absence presque complète de tout souvenir de l'accès après sa cessation, absence de souvenir qui est également un symptôme presque constant des accès de manie épileptique. Enfin, leur cessation est habituellement aussi brusque que l'a été leur invasion. En quelques heures, quelquefois même plus rapidement, les malades reviennent presque sans transition à leur état normal. C'est à peine si, dans quelques cas, ils présentent une courte période de légère stupeur ou de torpeur physique et morale, avant le retour complet à la raison. Ils guérissent en ne conservant presque aucun souvenir des faits qui se sont passés pendant toute la durée de leur maladie. »

Tous les troubles des facultés intellectuelles marchent, pour ainsi dire, proportionnellement avec le nombre des attaques du mal comitial; leur intensité étant subordonnée à la fréquence des accès, la première période de la maladie est presque toujours exempte de délire; celui-ci se montre de préférence dans la période moyenne. Dans la dernière période, lorsque les accès ont été fréquents et renouvelés pendant longtemps, les malades arrivent peu à peu à un état continu de démence et même d'idiotisme, interrompu seulement par des phases d'agitation de courte durée. Terminons en disant que la *folie* épileptique est incurable.

7° *Folie hystérique.* Cette forme de *folie* se développe surtout chez les femmes atteintes d'hystérie non convulsive, à l'occasion de quelque émotion vive, d'un chagrin violent, ou sous l'influence d'une autre cause, telle que l'irritation. Elle est caractérisée, tantôt par un délire érotique et une grande agitation, tantôt par une loquacité extrême ou une mélancolie sombre qui porte les malades à la solitude. Les unes pleurent sans motifs, les autres chantent des airs plaintifs, dont les paroles incohérentes expriment par moments leurs doléances amoureuses. La *folie* hystérique est ordinairement périodique, et ses attaques se manifestent, par exemple, à chaque époque menstruelle et durent de huit à quinze jours. Lorsqu'elle est continue, elle est moins grave, et cède alors après un ou plusieurs mois.

8° *Démence.* V. ce mot.

9° *Idiotie.* V. ce mot.

Le diagnostic de la *folie* consiste à distinguer : 1° la *folie*, de la raison; 2° la forme de la *folie;* 3° la *folie*, des autres maladies avec lesquelles on peut la confondre. Après la description des diverses formes de *folie* que nous venons de donner, on distinguera facilement l'homme fou de l'homme raisonnable, et la forme de *folie* dont il est atteint. Quant aux maladies avec lesquelles la *folie* peut être confondue, nous citerons la *paralysie*, la *méningite*, le *ramollissement cérébral.* V. ces mots.

Le pronostic de la *folie* est, en général, grave, les troubles qu'elle entraîne étant, dans un bon nombre de cas, au-dessus des ressources de l'art. Toutefois, sa gravité est subordonnée à certaines conditions. Ainsi les chances de guérison diminuent avec le nombre des années. Un premier accès guérit plus vite qu'un second, et l'on peut dire que plus la maladie récidive, plus elle est grave. L'hérédité est une circonstance fâcheuse. La manie paraît guérir plus vite que la monomanie; la *folie* orgueilleuse ou ambitieuse est très-rebelle. La démence est la forme la plus grave, et, arrivée à un certain degré, elle est incurable. Lorsqu'il existe des symptômes de paralysie, on ne doit plus compter sur une heureuse issue. Les habitudes d'ivrognerie, de masturbation, les accès d'épilepsie sont des antécédents toujours fâcheux. On peut dire, d'une manière générale, que la plupart des *folies* qui se déclarent brusquement guérissent plus vite et plus ordinairement que celles qui surviennent d'une manière lente. Le printemps et l'automne sont les saisons les plus favorables à la guérison. Les chances de guérison sont nombreuses dans les deux premières années, et diminuent d'autant plus que la maladie se prolonge davantage.

Le traitement de la *folie* doit être double : il doit être *physique* et *moral.*

Le *traitement moral*, indiqué par Daquin, Pinel et Esquirol, a été pour la première fois érigé en méthode par Leuret. Il se compose des moyens qui s'adressent à l'intelligence et aux passions des aliénés, et sont extrêmement nombreux. Voici les principaux, parmi ceux qui ont réussi le mieux : l'exercice de la mémoire, la lecture, le dialogue, le récit de pièces empruntées à des sujets intéressants, à quelques pièces de théâtre, notamment; pour ces dernières, Leuret recommande les pièces gaies; il n'y veut rien de dramatique, et repousse tout ce qui prêterait à des allusions inconvenantes. Quant aux acteurs, il ne prend pas ceux qui peuvent le mieux réciter leurs rôles, mais ceux auxquels le rôle doit être le plus utile : ainsi les aphasiques, les mélancoliques sont ceux qu'il s'efforce de mettre le plus en avant; car son but est, non pas de faire jouer la comédie, mais de guérir ses malades. Il en est de même pour le chant, pour la danse, le dessin, la musique, la gymnastique, le travail à la terre, les exercices corporels. Le temps consacré à l'étude, celui pendant lequel le malade récite ce qu'il appris, ou travaille pour remplir une tâche, est enlevé à la maladie.

Les représentations scéniques dont nous venons de parler donnent lieu quelquefois à des incidents fort curieux, et qui dénotent que la *folie* n'exclut ni l'esprit ni la malice. En voici un exemple :

A la maison des fous d'Aversa, dans les provinces napolitaines, on représentait le *Saül* d'Alfieri d'une façon si remarquable, en tenant compte de l'état mental des acteurs, que le public rappelait à outrance l'interprète du rôle principal, lequel meurt sur la scène. L'un des acteurs, venant enfin près de la rampe, adressa cette allocution aux spectateurs : « Mesdames et messieurs, on voit bien que vous êtes dignes de vous trouver à notre place et nous à la vôtre. Comment! vous savez que notre bien-aimé Saül est mort, vous l'avez vu tomber là devant vous, et vous voulez qu'il se présente pour recevoir vos hommages! c'est de la démence! »

Dans certains cas, Leuret provoque des idées tristes; mais alors c'est pour prévenir des idées plus tristes encore, pour faire rechercher le plaisir et en donner. D'autres fois, il s'attache à rendre pénibles les idées déraisonnables, afin que le malade fasse des efforts pour les repousser; en ce cas, il a toujours le soin d'en suggérer d'autres conformes au bon sens et auxquelles il tâche de donner l'attrait du plaisir. Il conseille, en outre, d'éveiller chez le malade une passion, un sentiment, qui vienne au secours du médecin, et d'entretenir cette passion, ce sentiment jusqu'à ce que le mal soit vaincu : ainsi il emploie concurremment la crainte de la douche, des affusions, des bains répétés, la peur du ridicule, un soupçon injuste, etc. Souvent aussi il conseille de tendre des piéges aux fous qui, après la douche ou tout autre moyen destiné à provoquer une amendement, paraissent raisonnables. Leuret proscrit l'isolement absolu, qui amène la perte de la mémoire et de l'imagination. L'aliéné doit être le plus possible rendu aux habitudes de la vie ordinaire.

Les repas pris en commun atteignent ce but. A cet effet, Leuret fit le premier, à Bicêtre, l'établissement d'un réfectoire; cet exemple fut suivi plus tard à la Salpêtrière et dans beaucoup de maisons d'aliénés. Un tort fort grave, suivant Leuret, est de condescendre aux idées des malades. Enfin, ce médecin recommande d'une manière générale d'employer avec les personnes incultes, apathiques, engourdies, une volonté opiniâtre et de la vigueur; avec les personnes délicates, les natures sensibles, les plus grands ménagements. Tels sont les principes généraux du traitement moral. Mais, pour diriger convenablement ce traitement, le médecin aliéniste doit rechercher dans le caractère, l'éducation, les antécédents de chaque aliéné un point accessible qui serve de base à tout ce traitement.

Le *traitement physique* ou médical et thérapeutique est très-variable, suivant les cas, et compte un grand nombre de médicaments. Nous ne citerons que les plus usités et les plus efficaces. Les émissions sanguines, tour à tour proscrites et vantées, sont employées avantageusement pour combattre les congestions cérébrales ou diverses autres complications, ou bien pour suppléer une hémorragie constitutionnelle supprimée. Les purgatifs ont été employés de tout temps; on connaît la réputation dont jouissait l'ellébore chez les anciens. Ils causent souvent de l'irritation et suspendent l'activité de la peau; pour prévenir ces accidents ou leurs effets consécutifs, Esquirol recommande de les alterner avec des bains tièdes. Les purgatifs les plus usités sont l'extrait de gratiole, l'aloès, la gomme-gutte, le calomel, les sels neutres, l'huile de croton tiglium, etc. Les vomitifs, vantés par Cox, sont rejetés par Haslam et Franck. Parmi les narcotiques, l'opium est vanté par Cullen et Daquin; la jusquiame, par Fothergill; le *datura stramonium*, par Storck, Bell, le docteur Moreau; la belladone, par Greding et Franck. Les antispamodiques les plus usités sont le musc, le camphre, la digitale, le quinquina, le fer, le mercure, l'iodure de potassium. Les révulsifs de toutes sortes ont été employés, surtout les cautères, les sétons, les moxas, la cautérisation avec le fer rouge. Le galvanisme et l'électricité ont aussi des partisans. Enfin l'eau a été employée sous toutes les formes. C'est ainsi que l'on a recommandé les lavements d'eau simple, la glace sur la tête, les bains tièdes, froids, les bains de surprise, d'affusion, les douches, les bains de pieds, etc.

— Philos. Nous venons d'examiner la *folie* au point de vue purement physiologique; mais, comme les médecins aliénistes les plus célèbres ont aussi étudié en philosophes cette redoutable affection, nous allons entrer dans quelques développements inspirés par cette nouvelle face de la question. Envisagée ainsi, la *folie* devient un état anomal, ou plutôt maladif de la conscience, qui résulte d'une affection totale ou partielle du système nerveux. On distingue dans la *folie*, considérée d'une manière générale, trois ordres de symptômes relatifs au sentiment, à l'intelligence et à l'activité. Mais, d'ordinaire, on n'entend par le mot *folie* qu'un dérangement plus ou moins grave de l'intelligence. On ne connaît, d'ailleurs, que les effets de la *folie;* car la science, étrangère jusqu'ici à la constitution intime du système nerveux, n'a encore pu en déterminer les causes. L'état anomal de l'intelligence étant de sa nature difficile à distinguer de l'état normal, certains aliénistes modernes ont tenté d'établir des lois générales de la santé intellectuelle et de considérer comme fou quiconque contreviendrait à une de ces lois. Le procédé est fort arbitraire. Quoi qu'il en soit, voici quelles seraient ces lois :

1° *L'intelligence ne perçoit rien que les sens ne lui aient transmis.* C'est le vieil axiome d'Aristote : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.*

2° *Les images intérieures sont moins vives et moins nettes que les impressions extérieures d'où elles émanent.* Auguste Comte, qui a formulé cette loi, la commente en ces termes : « C'est seulement ainsi qu'il peut s'établir une véritable subordination du cerveau envers un milieu vraiment prépondérant. Sans une telle condition, le commerce mental de l'homme avec le monde ne comporterait aucune règle fixe; car nos impulsions intérieures viendraient sans cesse troubler les impressions extérieures au point d'empêcher souvent nos moindres appréciations. » Pourtant, ce n'est là qu'une hypothèse.

3° *L'image normale est plus vive que celle que l'agitation cérébrale fait simultanément surgir.* Malgré les faits sur lesquels repose cette loi, elle n'est, elle non plus, qu'une hypothèse. La plupart des aliénistes en conviennent; mais, pour corriger ce que les observations précédentes pourraient avoir de trop arbitraire, ils conseillent de « construire toujours l'hypothèse la plus simple que comporte l'ensemble des documents à représenter, » de sorte que les hypothèses compliquées ne sauraient être du ressort de la raison normale. Pour *voir les choses comme elles sont*, les aliénistes sont également d'avis qu'il faut les considérer dans le calme absolu des passions. On a déjà vu qu'ils ne s'occupaient ici que de la *folie* intellectuelle et négligeaient systématiquement celle qui provient d'une altération ou surexcitation du sens affectif et de la volonté.

D'autre part, la stabilité des opinions est un des caractères essentiels d'une raison saine. Un disciple d'Auguste Comte, M. Sémérie, s'exprime ainsi à cet égard : « Si l'on considère d'une manière abstraite la marche de l'intelligence humaine depuis l'origine des sociétés, on se trouve en présence de deux manières essentiellement distinctes, et même radicalement incompatibles, d'expliquer les phénomènes naturels. D'après la première, une volonté indiscutable régit tout. Si les astres se meuvent dans tel ou tel sens, si une pierre tombe, si une maladie vient nous surprendre, c'est Dieu qui l'a voulu, et il lui serait tout aussi facile de vouloir le contraire. Voilà l'interprétation théologique dans toute sa pureté.

» Dans la seconde, fruit d'une étude patiente et d'une longue observation, la recherche du *pourquoi* est écartée comme inaccessible; mais on reconnaît que tout, dans la nature, suit une marche régulière et fatale; que les phénomènes sont reliés entre eux par des rapports non arbitraires de succession ou de similitude, et l'on donne le nom de *lois* aux faits généralisés qui expriment ces rapports d'une manière plus ou moins précise. » (*Des symptômes intellectuels de la folie*, 1867, in-8°.)

De ces considérations, le chef de la philosophie positiviste a conclu que : *Toutes les conceptions humaines vont de l'état fictif ou théologique à l'état positif ou scientifique en passant par l'état abstrait ou métaphysique.* Il suit de là que la *folie* consiste à retourner de l'état positif ou scientifique à l'état théologique ou fictif. La *folie* est donc un excès de subjectivité, c'est-à-dire un état où l'âme accorde trop à son labeur intérieur et point assez aux impressions du dehors.

Ce point de vue est très-conforme au sens commun; il resterait seulement à examiner si les idées, quand elles offrent quelque conformité avec les impressions extérieures, ont plus de valeur que si elles n'y sont pas conformes.

Quoi qu'il en soit, l'état de santé pour l'esprit passe pour être l'état où les opinions individuelles ne diffèrent pas des opinions de tout le monde. « Le caractère le plus vulgaire de la *folie*, dit M. Sémérie dans l'œuvre citée plus haut, celui qui, au point de vue pratique, a toujours servi à la diagnostiquer, consiste dans l'*étrangeté des opinions*, caractère moins superficiel qu'on ne le supposerait au premier abord. La subordination à l'ordre extérieur et à l'espèce engendre nécessairement la communauté des opinions; la disposition opposée entraînera tout le contraire. Et il y a plus!... Si l'on prend mille aliénés, ils différeront autant les uns des autres qu'ils diffèrent de l'opinion commune. Rien de plus monotone que les plaintes constantes de certains lypémaniaques, et pourtant ils ont tous un délire particulier pour dire au fond la même chose... La *personnalité* des opinions, jointe à leur étrangeté, restera donc toujours un caractère important, quoique purement pratique. » Avant d'examiner quelles seraient les conséquences directes de cette théorie, il importe, afin de bien montrer que la *folie* ne consiste point dans l'étrangeté des opinions, mais dans une maladie du système nerveux, d'en considérer les symptômes. « L'observation nous montre, dit M. Alfred Maury, que le caractère, la tournure d'idées propres à chacun, les facultés, les penchants, les qualités bonnes ou mauvaises, sont un effet direct de l'organisation, de la constitution que l'on a reçue en naissant, dont on a hérité de ses parents, ainsi que de l'éducation qu'on a reçue, des circonstances dans lesquelles on s'est trouvé placé. L'homme porte donc en lui les causes internes de sa manière d'être et d'agir, causes qui sont modifiées incessamment par des causes externes, et que lui-même il modifie, ou du moins peut modifier et changer en vertu des causes internes. Ainsi, à tel tempérament, telle nature de tissus, telle prédominance d'une fonction viscérale, telle maladie, correspondent un caractère, des facultés, des qualités déterminées, complétement indépendantes du choix de celui qui les possède. Le climat, l'alimentation, le régime physique et moral viennent ensuite, quand ils agissent continuellement, modifier ce caractère, ces facultés, ces qualités primitives; mais la nature primordiale de l'individu lui fait toujours rechercher les milieux, les circonstances qui sont en harmonie avec elle. » De sorte que, d'après la plupart des aliénistes contemporains qui obéissent aux préjugés de l'école scientifique moderne, la *folie* résulterait du tempérament ou de l'éducation qu'on a reçue, du pays qu'on habite, des circonstances de chaque jour. Tout le monde dès lors serait fou; les circonstances dont la vie est le tissu varient en effet pour chaque homme; le climat opère en sens différents sur les diverses facultés de l'âme; il en est de même de l'éducation, qui diffère d'une condition sociale à une autre condition, d'une province à la province voisine; il en est aussi de même du tempérament et des dispositions intérieures, qui sont l'œuvre de l'hérédité. La communauté des opinions n'est donc pas un caractère de la santé intellectuelle, ni son absence un signe de *folie*.

On n'a le droit d'appeler *folie* que l'étrangeté des opinions provenant d'une maladie nerveuse. « On sait, dit le docteur Baillarger (*Annales du système nerveux*, t. VIII), combien il est commun de rencontrer, même dans le monde, des malades qui croient à l'existence d'ennemis imaginaires et qui interprètent tout dans le sens de leurs craintes ou de leurs préoccupations. On sait également avec quelle habileté ces malades profitent des moindres circonstances pour démontrer la réalité de leurs conceptions délirantes. Si l'on interroge avec soin les antécédents, on reconnaît souvent que le désordre de l'intelligence s'est établi lentement; les idées de persécution, sous l'influence d'une *disposition maladive inconnue*, ont commencé à se présenter à l'esprit du malade qui, d'abord, ne les a point acceptées, du moins sans contrôle. »

Il est certainement difficile d'établir scientifiquement que la *folie* est toujours l'effet d'une maladie nerveuse. Les sciences d'observation n'ont pu pénétrer, comme nous l'avons déjà dit, dans le système nerveux, qui reste à beaucoup d'égards un mystère. Mais toutes les analogies font un devoir de l'admettre. D'autre part, les aliénistes d'aujourd'hui, habitués à la méthode courante des sciences naturelles qui n'admettent que des lois, déroutés par la difficulté de ranger sous un chef quelconque les phénomènes si variés des actes qui dérivent des opinions, se montrent disposés à voir partout de la *folie*. Ils ne savent point que, dans le domaine des opinions et surtout des passions, il n'y a point de lois fixes, sans quoi le libre arbitre n'existerait pas. Poursuivis par l'impossibilité de rapporter à une loi connue les phénomènes soumis à leur examen, ils attribuent uniformément à la *folie* ce qui n'est que l'œuvre des passions, terrain tout à fait inconnu à l'observation physique. M. Elias Regnault (*Du degré de compétence du médecin dans les questions judiciaires relatives à l'aliénation mentale*, 1828, in-8°) a fait justice de cette manie. « La conséquence forcée, dit-il, de ces nouvelles créations scientifiques, c'est que, par cela seul qu'un homme est dominé par quelque penchant, quelque goût prononcé, quelque manie enfin, il doit être absous de tout crime qu'il pourrait commettre. A ce compte, il serait impossible de trouver un seul criminel. » C'est une méthode inventée par la médecine pour substituer son autorité à celle du code civil. On ne peut guère admettre qu'elle ait raison, et que quiconque commet un crime le commette dans un accès d'aliénation mentale, ce qui empêcherait le juge de faire œuvre morale en punissant un criminel. Dieu et la conscience individuelle sont seuls juges dans cette matière; mais il faut un moyen de protéger la société. « Sans cesse obligé de plier devant les exigences de la loi, continue M. Elias Regnault, l'homme est forcé de faire à l'état social de continuels sacrifices; celui qui ne les fait pas est puni, et c'est avec justice; car devant la loi il ne doit point y avoir de volonté; les goûts doivent s'anéantir, les désirs s'éteindre et les passions se taire. Mais, pour triompher de ces goûts, de ces désirs et de ces passions, il faut une volonté plus forte que celle qui nous y entraîne. De là le tort des médecins de faire de la volonté une faculté simple, et l'erreur de M. Esquirol lorsqu'il attribue la monomanie homicide à une lésion de la volonté; car ce n'est que la volonté de tuer qui l'emporte sur la volonté d'obéir aux lois. Or, dans toute espèce de crime, c'est la volonté de faire le mal qui triomphe de la volonté de s'en abstenir. Mais l'intérêt, direz-vous, a dirigé le crime, tandis que le monomane devient homicide sans but d'utilité; c'est une idée qui le domine, un goût qui le maîtrise, un désir qui l'entraîne. L'intérêt pécuniaire serait-il donc le premier ou le seul des intérêts? Dès qu'on a un désir, on a une idée de jouissance. C'est donc à la jouissance que l'intérêt se rapporte. Celui qui tue pour avoir de l'argent le fait pour satisfaire des besoins ou des passions : l'argent est le moyen de ses jouissances. Celui qui tue pour le plaisir de tuer se satisfait immédiatement par son action même : la jouissance est directe. » Cela mènerait loin.

Esquirol (*Des maladies mentales*, t. I, Paris, 1838, in-8°) distingue cinq espèces de *folies* pouvant exister à l'état chronique, c'est-à-dire sans fièvre. Ce sont : 1° la lypémanie ou mélancolie des anciens : la tristesse en est le caractère dominant; 2° la monomanie ou dérangement intellectuel seulement à propos d'un objet déterminé; 3° la manie ou *folie* qui s'étend à tous les objets; 4° la démence, caractérisée par un affaiblissement notable de l'organe de la pensée; 5° enfin, l'idiotie ou l'imbécillité, dans laquelle les organes nerveux du malade sont trop mal conformés pour qu'il puisse raisonner juste.

Une autre classification, adoptée par M. Parchappe, est la suivante : 1° *folie* simple; 2° *folie* composée; 3° *folie* compliquée d'une maladie cérébrale. Les cinq espèces énumérées plus haut seraient comprises dans la *folie* simple; on rangerait dans la *folie* composée la *folie* paralytique et la *folie* épileptique; dans la troisième espèce (*folie* compliquée d'une maladie cérébrale), la méningite, l'hémorragie cérébrale, le ramollissement du cerveau et de la moelle épinière. Ce sont, comme on voit, des classifications tirées du degré de la *folie* ou des circonstances qui l'accompagnent. La philosophie ne les a pas consacrées.

Des études d'Esquirol, il reste acquis que la *folie* est une maladie cérébrale, quand il y a *folie*, c'est-à-dire quand le système mental tout entier est attaqué et non quand un sens seulement comme celui de la vue, dans le cas d'hallucination visuelle, se trouve dans une condition anomale. Pourtant l'autopsie faite sur des cadavres de gens sains et aliénés ne confirme qu'à moitié cette donnée. On a trouvé, en effet, des lésions graves dans le cerveau de personnes ayant joui durant leur vie de la plénitude de leurs facultés, et on n'a constaté aucune lésion apparente dans le cerveau de certains aliénés. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est qu'il règne dans le cerveau des aliénés une surexcitation violente.

Dans son *Traité de l'irritation et de la folie*, Broussais rapporte toutes les espèces de *folies* que nous avons citées à cette surexcitation du cerveau; il y rattache également toutes les maladies qui ont servi à établir la classification du docteur Parchappe. Hallemand est du même avis dans ses *Lettres sur l'encéphale.* « La manie, dit-il, suppose toujours une irritation du cerveau; cette irritation peut y être entretenue longtemps par une autre inflammation et disparaître avec elle; mais si elle se prolonge, elle finit toujours par se convertir en une véritable encéphalite, soit parenchymateuse, soit membraneuse. »

On a étudié à diverses reprises les phénomènes qu'offre l'aliénation mentale proprement dite, comparés à ceux que produit l'absorption de certains spiritueux, et surtout des narcotiques. Il paraît que le haschisch, en particulier, met dans un état semblable à celui que la médecine désigne sous le nom de manie simple. Le laudanum, l'opium, l'extrait de jusquiame, ingérés dans l'estomac, produisent des effets analogues.

La *folie* peut aussi être acquise ou héréditaire; ce qui démontre jusqu'à l'évidence qu'il faut aller la chercher dans les profondeurs de l'organisme. Dans la moitié des cas qui se présentent, les parents des aliénés avaient été sujets à la même infirmité. Quant aux causes qui la déterminent chez ceux que leur tempérament n'y prédisposent point, elles sont très-variées, mais peuvent se rapporter à peu près toutes à des excès physiques ou à des passions violentes et invétérées.

Un tempérament nerveux et une imagination puissante y exposent davantage, et cela s'explique naturellement. Les personnes nerveuses sont plus impressionnables que les gens d'un tempérament froid, et sont plus facilement accessibles aux émotions fortes. Pour ceux qui ont une imagination exubérante, la raison est la même : tandis que les autres sont pris par les nerfs, eux le sont par le cerveau. L'objet de l'aliénation mentale est fort varié : il se compose de toutes les circonstances au milieu desquelles on peut se trouver. On remarque aussi chez les aliénés une perversion profonde du sens moral. « On remarque généralement, dit Esquirol, que les aliénés prennent en haine, en aversion, certains individus, sans le moindre motif et sans que rien puisse les faire revenir à cet égard. L'objet de leur haine est presque toujours la personne qui, avant leur maladie, avait toute leur tendresse; c'est ce qui rend ces malades ordinairement si indifférents, quelquefois si dangereux pour leurs parents, tandis que les étrangers leur sont agréables, suspendent leur délire. J'ai vu des malades très-calmes devant leur médecin et les étrangers, en même temps qu'ils injuriaient à voix basse leurs parents ou leurs amis, et qu'ils se cachaient pour les pincer, les piquer, les déchirer. »

Une des causes les plus fréquentes de la *folie*, dans les temps modernes, résulte de l'abus des plaisirs vénériens, des spiritueux et des narcotiques.

L'étonnement est d'ordinaire la voie par laquelle la *folie* se manifeste chez ceux qu'elle menace. « Lorsqu'un homme, dit M. Sémérie (ouvrage cité), voit sous ses yeux le soleil changer de forme, ou bien les arbres s'agiter sans qu'il y ait un souffle de vent, lorsqu'il entend distinctement le bruit du tonnerre par un temps magnifique, lorsqu'il éprouve dans les membres des sensations inconnues ou des secousses que rien ne peut lui expliquer, il est inutile de venir lui parler des démonstrations de la science ou des lois immuables de la nature. Pour lui, cela n'est pas vrai, le monde est changé. Grâce aux opinions acquises par le travail intellectuel antérieur à la maladie, il luttera quelque temps contre le trouble des sensations : c'est la *période de l'étonnement.* » En effet, il trouve que ce qui se passe autour de lui est inouï : sa résistance s'épuise vite, et il ne tarde point à se laisser aller à la dérive au gré de ses fausses sensations. Un autre caractère de cette période d'incubation qui précède la *folie* est l'instabilité des opinions. Elles se succèdent dans la conscience avec une rapidité vertigineuse. On a comparé le fait à un feu d'artifice. Il est accompagné de fièvre et produit directement le délire, qui a deux formes : la mélancolie et la gaieté.

L'école médicale et aliéniste actuelle, d'accord sur ce point avec l'école positiviste, au lieu d'attribuer les causes de la *folie* aux excès dont il a été question tout à l'heure, ou à l'anarchie morale qui procède à notre époque de la décomposition générale des idées et des systèmes qui gouvernaient jadis la so-

ciété, l'école médicale, disons-nous, et l'école positiviste ont proposé une singulière théorie des causes occasionnelles de la *folie*, devenue pour ainsi dire épidémique en Occident. D'après cette théorie, l'état normal pour l'âme humaine se caractérise de plus en plus par l'abandon des idées théologiques. Par idées théologiques, on entend tout ce qui se rapporte au sens affectif et à l'imagination, et la *folie* consiste désormais dans la possession de ces idées. Il suit de là rigoureusement que les poëtes et les mystiques sont des fous. Le génie l'est également, puisque le prestige qui le met en relief est précisément puisé à ces deux sources. La poésie, l'éloquence, l'inspiration, l'esprit métaphysique mènent donc à la *folie*. En d'autres termes, l'humanité est d'une nature progressive, et le progrès, consistant dans la prééminence de plus en plus complète de l'entendement, consiste aussi dans la destruction de plus en plus complète des idées religieuses et de celles qui ont les passions pour origine ou pour appui. Le docteur Morel a constaté l'existence de la mélancolie religieuse chez les épileptiques. « Je suis convaincu, dit-il, que la névrose épileptique influe sur les manifestations intellectuelles (manifestations religieuses) dont je parle. »

A propos du *délire aigu sans lésions*, le docteur Thulié cite le fait suivant : « Un jeune employé de la maison de Charenton est pris tout à coup, étant à son bureau, de manie aiguë. Il s'élance brusquement de sa chaise en criant et gesticulant. L'agitation est extrême; il voit Dieu, « bonheur suprême, » etc. On ne peut le calmer ni le maintenir. On l'enferme sur-le-champ, et de ce jour commence un délire aigu dont les longues et douloureuses péripéties se terminent par la mort. » En allant aux informations, on découvrit que depuis quelque temps il fréquentait les églises et se livrait à des pratiques ascétiques. On cite encore l'exemple de M. Gagne : « Quand je passe devant la vapeur des chemins de fer, dit-il, l'esprit divin me fait surnaturellement lever mon chapeau et me dit que sans l'intervention céleste les locomotives ne marcheraient pas, faute de traction. » On conclut de là que la *folie* est un retour aux idées rétrogrades appelées *théologiques*. Auguste Comte a constaté ce fait sur lui-même. « Je me borne seulement, dit-il (*Politique positive*, t. III, p. 75), à consigner ici la précieuse observation, déjà citée dans mes cours publics, sur ma propre maladie cérébrale de 1826..... Le trimestre où l'influence médicale développa la maladie me fit graduellement descendre du positivisme jusqu'au fétichisme. » Il avait pris un *confesseur* et choisi Lamennais, aberration qui l'a beaucoup étonné depuis.

On a vu tout à l'heure qu'aux termes de cette théorie, le génie est littéralement de la *folie*. M. Lélut, membre de l'Académie des sciences, considéré comme un des plus forts aliénistes de notre temps, a publié un livre (*Du démon de Socrate*), pour établir que Socrate était atteint d'aliénation mentale. Il professe plus ouvertement cette doctrine pour Pascal (*Amulette de Pascal*, par le docteur Lélut, Paris, 1846). On connaît l'accident du pont de Neuilly (voir au mot PASCAL). Il détermina l'évolution ascétique de Pascal. M. Lélut écrit à ce sujet : « Pascal avait alors trente ans. C'est l'âge de la force, l'âge où, encore plein d'espérance, l'homme qui a l'instinct des grandes choses continue avec l'ardeur de la jeunesse des travaux qu'achèvera sa maturité; l'âge où il se choisit une compagne, dont le cœur partage avec le sien les agitations de la gloire et la paix du foyer domestique. Cet âge, il ne devait en connaître ni les réalités ni les promesses. Ebranlé dans les profondeurs de son être par douze années de continuelles souffrances, foudroyé par sa terreur du pont de Neuilly, rassuré peut-être, mais jeté à jamais dans les voies d'une religion mystique par l'extase qui la suivit, docile comme un enfant aux exhortations et aux représailles de sa sœur, plus malade par l'effet de sa piété, plus pieux par l'effet de sa maladie; travaux et triomphes de la science, projets d'établissement et de mariage, il renonça à tout, oublia tout, et comme il l'a écrit lui-même, ne fit plus que se livrer à de petites pratiques, que prendre de l'eau bénite, faire dire des messes pour se briser et s'abêtir. »

Il est difficile de nier la *folie* de ces petites pratiques, et cet abêtissement, bien que Pascal ait écrit les *Provinciales*, que son style ait fixé la langue française, que ses *Pensées* doivent rester, auprès d'une longue postérité, la mesure la plus réelle du génie de Pascal.

Mais on a voulu de Descartes lui-même faire un halluciné! On s'est évertué avec plus de raison à démontrer la *folie* de Jean-Jacques Rousseau. « La réforme complète de ses habitudes, son renoncement au monde, dit un docteur positiviste, et son goût pour la solitude, qui marquent le commencement de son délire des persécutions, coïncident d'une manière non douteuse et non arbitraire avec son retour définitif au déisme intolérant et rétrograde consigné dans la *Profession de foi du vicaire savoyard* et du *Contrat social*, et avec sa séparation radicale d'avec les philosophes dont auparavant il subissait l'influence. » Il n'y a point à discuter de pareilles choses; un lecteur de bonne foi ne peut nier la monomanie de Jean-Jacques.

Cette exagération, qui consiste à nommer *folie* tout ce qui sort de l'intellectuel pur, est une réaction contre une exagération opposée de l'ancienne école théologique, qui proscrivait systématiquement sous le même nom de *folie* les manifestations scientifiques, et ne tendait à rien moins qu'à faire de l'*idiotie*, sous le nom d'*enfance spirituelle*, l'état normal de la société.

Carré de Montgeron, apologiste des convulsionnaires du XVIII^e siècle, décrit ainsi cet état d'*enfance spirituelle :* « Il y a un état surnaturel d'enfance où plusieurs convulsionnaires, même d'un âge très-mûr et quelques-uns d'un caractère très-grave et très-sérieux, se trouvent quelquefois... Que cet état soit surnaturel, au moins chez le plus grand nombre des convulsionnaires, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute, attendu que, dans plusieurs, il est marqué par des traits que l'artifice ne pourrait jamais parfaitement imiter. On voit un air enfantin se répandre tout à coup sur leur visage, dans leurs gestes, dans le ton de leur voix, dans l'attitude de leur corps, dans toute leur façon d'agir, et quoique l'instinct de leurs convulsions leur fasse faire alors des raisonnements à la manière des enfants, par rapport aux termes dont il se servent et à la façon simple, innocente et timide avec laquelle ils énoncent leurs pensées, néanmoins cet instinct leur fait souvent dire bonnement des vérités très-fortes et très-instructives sur tout ce qui se passe aujourd'hui dans l'Eglise... Ce phénomène, aujourd'hui si méprisé par l'orgueil humain, a déjà paru dans l'Eglise. On trouve, dans la vie de plusieurs mystiques respectables, que Dieu les a fait tomber surnaturellement dans des états d'enfance tout pareils à ceux des convulsionnaires d'à présent. » Les moines mendiants et les capucins en particulier ont été créés pour cette destination.

Nous avons dit ailleurs comment on prétend guérir de la *folie*. Au fond, la médecine et la pharmacie n'en savent rien. Etrangères l'une et l'autre à la connaissance et au traitement du système nerveux, leur impuissance s'est traduite par des insuccès si constants, qu'on a dû cesser de leur demander un soulagement quelconque. On ne possède donc que des moyens moraux. Mais cette médication répugne, il faut en convenir, à l'esprit scientifique du temps, et il n'y a guère de succès à cord attendre de ce côté.

Le médecin n'est pas, sur ce point, d'ac- avec le philosophe.

— Mœurs et cout. On donnait au siècle dernier le nom de *folie* à un certain nombre d'asiles plus ou moins mystérieux, où l'on croyait avoir fixé le plaisir pour en avoir banni les bienséances, et dans lesquels on allait se cacher, comme la Galatée de Virgile, en prenant ses précautions pour être vu. On avait d'abord appelé ces lieux de plaisance des *petites maisons;* c'était sous la Régence. Plus tard, et avec plus de *raison*, on les baptisa *folies*, soit parce qu'ils se prêtaient à pas mal de *folies*, soit parce qu'on avait consacré des sommes folles à leur construction ou à leur ameublement. La *Folie Méricourt*, la *Folie Saint-James*, la *Folie Genlis*, la *Folie de Chartres* (Monceaux), la *Folie Richelieu*, la *Folie Beaujon* sont restées célèbres. Le plus souvent une *folie* n'était qu'une habitation de plaisance, ce que nous appellerions aujourd'hui une maison de campagne. Telle était la *Folie Regnault*, sur l'emplacement de laquelle ont été bâties les prisons des Jeunes détenus et de la Roquette. Quel en était le propriétaire? Un simple épicier. On s'étonnera de voir un épicier donner dans les *folies ;* mais il faut dire que l'épicier-maître du temps jadis était un personnage important à Paris. La corporation des épiciers-apothicaires formait le deuxième des six corps de ville, fournissant des échevins et même des prévôts à Paris. Les épiciers portaient le dais sur la tête du roi, ils avaient des armoiries, étaient les gardes du *poids le roi*, etc. En voilà plus qu'il n'en fallait pour trancher de l'homme important et s'offrir des *folies*.

Sous le règne de Louis XIV, il n'y avait pas encore de petites maisons appropriées et n'appartenant qu'à un seul maître. Alors on allait au cabaret, dans des guinguettes écartées du centre, sur les bords de la rivière le plus souvent : telles que celles du port à l'Anglais, du moulin de Javelle, du Gros-Caillou, de Bercy, des Bons-Hommes, de Chaillot, de Passy, etc. Les endroits les plus populaires, mis en vogue, d'ailleurs, par une excellente cuisine ou des vins de qualité, suffisaient à des rendez-vous où l'amour allait vite en besogne. Parfois un homme riche, un grand seigneur, louait, dans les lieux écartés, à la Ville-l'Evêque, à la Grange-Batelière ou dans les faubourgs, un marais garni de tonnelles, de berceaux, de charmilles. On meublait, *par bas*, deux ou trois pièces, et cela uniquement pour la durée ordinaire de ces passions qui rêvent l'éternité pendant six mois. Les lieux de rendez-vous sentaient l'idylle et semblaient calqués sur les pastorales de Fontenelle. Vint la Régence. Le duc d'Orléans donna à la haute noblesse, à la riche finance, une impulsion sans bornes vers le plaisir. Les soupers étaient alors les repas à la mode; ceux du régent, au Palais-Royal, étaient en grande réputation; mais il y régnait encore une sorte d'étiquette qui en excluait la licence dont le prince, d'ailleurs très-aimable, voulait assaisonner ses amusements. Pour se débarrasser d'un reste de contrainte, il substitua aux grands soupers du Palais-Royal les petits soupers du Luxembourg, dont sa fille, la duchesse de Berry, faisait un peu trop gaiement les honneurs. Cette retraite au Luxembourg, dont on ne tarda pas à connaître tous les avantages, inspira, croit-on, la première idée des petites maisons, lesquelles donnèrent lieu à un *demi-négligé* du soir, dont la coiffure obligée était, pour les hommes, un chapeau de *Jacquet*, et, pour les femmes (par dérision sans doute), une toque à la *Minerve*. D'ailleurs on avait fini par trouver ruineux la location, l'ameublement trop fréquent de ces sortes d'endroits dont nous parlions tout à l'heure, qui devaient tour à tour porter le reflet de l'esprit des femmes qui s'y laissaient entraîner. On tombait d'accord qu'il serait beaucoup plus simple de sacrifier d'abord 2, 3, 4 ou 500,000 écus pour s'assurer la propriété d'un lieu qu'on louait, haut la main, 4 à 500 livres tournois du propriétaire, sauf à y ajouter 3 ou 4,000 livres de meubles. Cette économie, si bien entendue, passa dans la mode, et le prétexte trouvé servit promptement de prétexte à une prodigalité insensée. La variété des décors, tour à tour érotiques ou gracieux, suivant l'occasion et les développements du caprice, fut l'affaire des architectes, des peintres, des statuaires et même de machinistes habiles. On connaissait les merveilles de la cour napolitaine sur ce point. On voulut les imiter. Le comte d'Evreux, le duc de Richelieu, le prince de Soubise, M. d'Argenson, le comte de Nocé et une douzaine d'autres furent les premiers à se donner une petite maison. Plusieurs dames de haut rang les imitèrent, et, en ceci encore, le branle partit des d'Orléans; car la duchesse d'Orléans (née Bourbon-Conti, mère de Philippe-Egalité), s'imagina, s'il faut en croire un rapport de police consigné aux archives, « qu'elle devait avoir à sa disposition un parc, où elle trouverait, à l'heure dite, des hommes toujours disposés à satisfaire les désirs insatiables de Son Alteste sérénissime. » (*Mémoires tirés des archives de la police*, par Peuchet).

Cette mode fastueuse et scandaleuse se répandit avec une rapidité regrettable et fit tourner toutes les têtes. A la fin du règne de Louis XV, on multiplia si bien ces retraites, consacrées à la dépravation, que tout seigneur, marié ou garçon, avait la sienne. Le rapport de police cité plus haut donne la description exacte de celle que construisit à grands frais le baron de La Haye, et qui jouissait, « chez les dames, d'une réputation européenne. » Rien ne montre mieux à quel état d'abaissement moral et de honte les nobles et les riches en étaient arrivés à cette époque voisine de la Révolution. Le soin que l'espion de M. le lieutenant de police apporte aux moindres détails donne à son curieux travail une étendue qui ne nous permet pas de le rapporter tout entier; mais nous ne pouvons résister au désir d'en faire passer sous les yeux du lecteurs une analyse qui gardera encore son côté instructif et piquant : *Ab uno disce omnes*.

« La petite maison du baron de La Haye était située dans la rue Plumet, et ses jardins s'ouvraient sur le boulevard des Invalides. Des persiennes vertes couvraient la grille de ce côté. Ce qui n'empêcha pas les limiers de la police de rendre compte d'une orgie mythologique jouée, au naturel, dans le bassin de marbre du lieu, entre neuf belles actrices, figurant les Muses, et un jeune duc *vêtu* en Apollon du Belvédère. La façade extérieure, par la rue Plumet, négligée à dessein, semblait celle d'une vieille habitation prête à crouler, une habitation de la dernière classe. Après avoir poussé une porte de bois vermoulu, on se trouvait en présence d'une muraille en terre et toute délabrée. Mais ce misérable obstacle une fois franchi, on apercevait une charmille vivace, taillée en colonnes et en portiques, où étaient placés alternativement trois statues et deux vases de marbre. A droite, c'était une fontaine élégante; sur un massif, deux naïades caressant une chimère; d'un côté se voyait un groupe, formé d'une nymphe et d'un satyre; de l'autre, un sylphe et une sylphide. Le tout était à l'abri sous une colonnade de marbre et appuyé contre un mur de marbre blanc, chargé de délicieux bas-reliefs de Clodion. En face s'élevait le corps de logis principal, simple façade composée d'un seul étage, exhaussé de cinq pieds au-dessus du sol. On y montait par une rampe double et circulaire. Au milieu, et presque à ras de terre, était le fameux groupe de Laocoon en bronze. Les quatre piédestaux de la rampe supportaient deux lions et deux sphinx. Quatre énormes vases de bronze, garnis de fleurs, achevaient de donner un aspect calme à ce lieu. La façade du jardin présentait un portique soutenu par six colonnes ioniques; le fronton, sculpté par Pigalle, représentait la naissance de Vénus. La première antichambre était pavée d'une mosaïque exécutée en *senliola* italienne, représentant un riche trophée d'armes de l'Amour, entouré de groupes de cœurs de toutes dimensions, par allusion à une poésie de Boufflers intitulée les *Cœurs*. Sur les murs, en marbre vert, se trouvaient encore des trophées amoureux. La seconde antichambre, celle des *grisons* favoris, des matrones qui venaient offrir du fruit nouveau, des brocanteurs, fournisseurs privilégiés, des gens enfin qui ne devaient pas franchir les dernières limites du sanctuaire, était toute blanche, avec des filets d'or, des arabesques or et bleu, représentant, en bas-reliefs, les sujets les plus gais du *Roland furieux*. A droite de cette pièce, était la salle à manger d'été. L'ensemble général représentait un bosquet de marronniers, avec leurs aigrettes de fleurs et leurs vastes éventails de verdure. Le jour y tombait en pluie d'or par un vitrage supérieur, et aidait au prestige de cette verdure artificielle. Les rameaux entremêlés formaient la voûte où tombait, au travers de quelques éclaircies, un jour doux et agréable; oiseaux au riche plumage, fleurs, buissons de roses, guirlandes de lierres, charmilles de jasmin, de chèvrefeuille multipliés à l'infini par des glaces, offraient un tableau enchanteur. Vers un angle, un rocher bizarre, dont la forme servait de buffet, pouvait cacher des musiciens. D'un côté opposé, une coquille de jaune antique, posée sur un riche piédestal, était garnie d'un gazon semé de violettes, de roses pompons, et au centre s'élevait un jet d'eau, tandis que d'autres autour de lui retombaient en gerbes. Chaînes de fleurs, écharpes de gaze d'or et d'argent suspendaient çà et là des lustres enrichis de cristaux. A l'instant où les convives se mettaient à table, un mécanisme ingénieux faisait fendre le tronc de chaque arbre, dont il sortait à demi, et dans une nudité complète, un satyre et une nymphe, tenant d'une main un des attributs de Priape et de l'autre une girandole d'or. La lueur du jour disparaissait alors, par l'interposition d'un voile, et la verdure recevait un lustre piquant de la clarté soudaine des girandoles. La salle à manger d'hiver présentait, sur un mur de marbre blanc, des colonnes bleues, ayant les bases et les piédestaux dorés; alternativement, il y avait une grande glace, devant laquelle une somptueuse console soutenait des vases d'argent et de vermeil, précieusement ciselés, ou une cascade à sept repos, qui, commençant au sommet de la niche, se perdait dans un bassin où se jouaient des poissons. A l'une des extrémités, des gradins couverts d'une mosaïque imitant un tapis de perles et composée de marbre, de porphyre, de jaspe, d'agate, formait le buffet. A l'autre bout, un corps de belles orgues, imitées au naturel, séparait aussi les musiciens de la compagnie. Doyen avait peint à la voûte les Amours des dieux, et s'était bien gardé de jeter un voile chaste sur les lubricités de ces immortels, dont la mêlée offrait un spectacle à faire bouillir les sens. Le plancher, en bois des Indes, était incrusté de nacre, de perles, d'ivoire, d'ébène. Les siéges étaient des fauteuils dont des Priapes formaient les bras, les soubassements et les dessins; leur arrangement était tel qu'au premier aspect on ne les distinguait pas; mais, après un léger examen, on ne s'asseyait là que « troublé par la honte et déjà tremblant de désirs. » Des servantes nombreuses, des jeux mécaniques habilement distribués, rendaient inutiles la présence de valets, curieux et indiscrets. En traversant les salles à manger d'hiver et d'été, on arrivait à une salle de concert magnifique, décorée d'un ordre ionique à pilastres cannelés et dorés; des glaces remplissaient les intervalles. La cheminée, en portor de la plus grande beauté, représentant un portique soutenu sur huit colonnes doriques, était ornée de deux figures en bronze vert sur les côtés, drapées à l'antique, soutenues sur des piédestaux de bleu turquin, enrichis de bronze d'or, et portant sur leur tête des corbeilles de fleurs dorées, d'où partaient des girandoles disposées pour recevoir des bougies. Un superbe forte-piano organisé, tout doré, peint en dedans et en dehors par Watteau, faisait face à la cheminée et était posé contre une glace sur laquelle Boucher avait peint Vénus accompagnée de ses déesses. Les vantaux des côtés de ce salon étaient masqués par des niches où s'élevaient des statues d'Orphée et d'Apollon, dues à Coustou et à Pigalle; le plafond, peint à fresque par Julien de Toulon, représentait l'Olympe assistant à un concert donné par les Muses. Meubles, portières, rideaux, ottomanes, fauteuils, cabriolets, etc., étaient en velours vert, garnis de galons et de franges d'or. On distinguait deux salons : le grand salon et le salon des Grâces, où l'on ne devait être que quatre. Le grand salon, donnant sur les jardins, offrait un mélange de colonnes corinthiennes, toutes d'or, ressortant sur un fond de marbre blanc. Nous passerons sur les décorations sculpturales. Dans trente-deux compartiments, divisés en caissons, se voyaient autant de scènes galantes fournies par l'antiquité historique ou fabuleuse. Les fameuses compositions inspirées à Jules Romain par les sonnets de l'Arétin avaient fourni leurs trente-deux variétés de compositions érotiques à ces débauches de l'art, qui, dans sa fougue, cette fois, ne gardait plus de mesure.

L'ameublement dépassait en richesse tout ce que l'on peut rêver. L'éclat des feux, si favorable à la carnation des femmes, devait les inonder du plus magique reflet, en les invitant à l'érudition pratique des scènes diverses qui donnaient si complétement autour d'elles la théorie du plaisir.

Parlerons-nous de la chambre à coucher?

Sur une étoffe de soie rose, glacée d'argent, était tendue une mousseline des Indes, parsemée d'étoiles et de rosaces d'or. La draperie, garnie de point d'Angleterre, avait, à chaque relevé, un gros bouquet de roses; au-dessus, des Amours attachaient des écharpes de gaze d'or et d'argent, soutenues par des cordes et des glands pareils, etc. Le lit surpassait tout ce que l'on peut imaginer; tout y était disposé pour porter la surexcitation des sens à son développement le plus énergique. Le petit salon servant de boudoir, avec son lit de repos faisant le tour de la pièce, ses statues, ses groupes, ses tableaux, représentant tous les égarements possibles de la passion, se prêtait mieux encore peut-être aux raffinements calculés des plaisirs mystérieux. Une porte donnait entrée dans une salle de bains, rotonde soutenue par des colonnes de marbre blanc, détachées sur un lambris de marbre noir antique; quatre satyres, scandaleusement armés, soutenaient un pavillon sous lequel on pouvait à volonté disparaître quand on descendait dans la cuve. Des robinets, l'un d'or, celui de l'eau chaude, l'autre d'argent, celui de l'eau froide, se dressaient en forme de serpents humains, et la portion par laquelle il fallait les saisir pour leur faire dégorger les trésors liquides qu'ils contenaient devait exciter des vœux étranges et de monstrueux désirs chez les femmes que l'on invitait à les toucher pour faire jaillir l'eau par la compression d'un ressort. Cette pièce était un laboratoire où la virginité perdue retrouvait ses illusions, où la vigueur énervée reprenait des forces nouvelles; c'était un arsenal toujours prêt à fournir des munitions aux désirs : pastilles, élixirs, eaux et pâtes, philtres secrets; vêtements à l'aide desquels on se procurait des illusions variées, qui mettaient le maître du lieu en présence d'une déesse, d'une bourgeoise, d'une religieuse, d'une bergère; ceintures de chasteté, masques, etc., rien ne manquait à cette salle de bains, véritable cabinet de toilette, où le libertinage le plus effréné avait fait élection de domicile. Qu'on ajoute à cela mille choses secrètes dont on ne saurait parler sans rougir.

Voilà ce qu'on appelait petite maison, et ce qu'on nomma ensuite *folie*. Celle dont nous venons d'esquisser l'intérieur n'était pas la moins importante. « C'est un écrin d'un luxe inimaginable, dit le rapport de police. Le propriétaire a vendu deux belles terres pour compléter sa *folie*. » Nous avons laissé de côté le jardin, qui présentait des sites féeriques, une rivière factice, des îles délicieuses, etc.; l'auteur du rapport en fait une description longue et minutieuse, qu'il termine de la façon suivante : « C'est dans ce lieu, monseigneur, asile de tant de mystère, dont la police a quelquefois le mot, mais dont elle ne peut murmurer la moindre syllable, que se vendent les vertus, que les séductions se consomment, que se tiennent, enfin, les cours de volupté. »

Ces temples de l'orgie, dont on a tant parlé et que l'on a presque toujours si peu exactement décrits, ont disparu peu à peu sous la pioche des démolisseurs à partir de 1789, et les honteux souvenirs qu'ils ont laissés dans l'histoire de nos mœurs ne nous les font pas regretter. Au point de vue du pittoresque, les artistes et les romanciers pourront longtemps encore se complaire à en retracer sans amertume le luxe outrageant et le dégoûtant mystère, mais il en sera autrement de l'historien et du moraliste. Ceux-ci n'y pourront jamais trouver que des motifs de plus d'applaudir à une heureuse Révolution qui sauva nos mœurs et vengea la pudeur d'attentats qui se produisaient au grand jour, sans craindre aucune des lois et comme pour narguer effrontément un peuple affamé, malmené, vexé, jugé bon tout au plus à fournir des bêtes de somme pour le service d'oisifs libertins; pauvre peuple laborieux et patient, dont les enfants n'avaient le plus souvent en expectative que misère et corvée pour les hommes, prostitution pour les femmes.

— Bibliogr. *Casus aliquot notabiles egrotorum mente alienatorum aut perversorum* (Halle, 1737, in-4°); Bœhmuis, *Dissertatio inauguralis philosophica exhibens statum furiosorum in paroxysmo constitutorum* (Marbourg, 1740, in-4°); Quelmaz, *De epidemica mentis alienatione* (Leipzig, 1752, in-4°); Gœrner, *De insania* (Erfurt, 1753, in-4°); Muller, *De dieta et curatione imbecilium* (Halle, 1758, in-4°); Meckel, *Recherches anatomo-physiologiques sur les causes de la folie qui viennent du vice des parties internes du corps humain*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin* (Paris, 1770, in-4°); De Beausobre, *Réflexions sur la nature et les causes de la folie* (Paris, 1770); Duncan, *Tentamen medicum de insania* (Edimbourg, 1787, in-8°); Masuis, *De vesaniis in genere, et præsertim de insania universali, commentatio medico-physiologica* (Gœttingue, 1796, in-8°); Thomann, *Commentatio de mania et amenia* (Vurzbourg, 1798, in-4°); De la Rive, *Lettre sur un nouvel établissement pour la guérison des aliénés* (1798, in-8°); Chrichton, *An inquiry into the nature and origin of mental derangement, comprehending a concise system of the physiology and pathology of the human mind and a history of the passions and their effects* (Londres, 1789, 2 vol. in-8°); Pinel, *Mémoire sur la manie périodique ou intermittente*, dans les *Mémoires de la Société médicale d'émulation* (Paris, an VI); Pinel, *Recherches et observations sur le traitement moral des aliénés* (Paris, an VII); Pinel, *Observations sur les aliénés et leur division en espèces distinctes* (Paris, an VIII); Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie* (Paris, 1800, in-8°); Gogan, *An ethical treatise on the passions* (Bath, 1803); Reil, *Rapsodien über die anwendung der psychischen curmethode auf geisterzerruettungen* (Halle, 1803); Arnold, *Observations on the nature, kinds, causes and presention of insanity* (Londres, 1806, in-8°, 2e édit.); Amard, *Traité analytique de la folie* (Lyon, 1807, in-8°); Haslam, *Observations on madness and melancholy* (Londres, 1809, in-8°); Hallaran, *An inquiry in to the causes producing the extraordinary addition to the number of insane together with intended observations on cure of insanity* (Londres, 1810, in-8°); Cos, *Practical observations on the insanity and considerations on the manner of treating disease on the human mind* (Londres, 1813, in-8°, 2e édit.); Hill, *Essay on the prevention and cure of insanity* (Londres, 1814, in-8°); Jacquelin-Dubuisson, *Des vésanies ou maladies mentales* (Paris, 1816, in-8°); Perfect, *Annals of insanity, cases in the different species of lunacy, melancholy or madness;* Esquirol, *Mémoire sur les crises de l'aliénation mentale*, dans le *Journal de médecine de Sédillot* (1804); Esquirol, article FOLIE dans le *Dictionnaire des sciences médicales* (1817), Georget, *Traité de la folie* (Paris, 1827, in-8°); Georget, article FOLIE, dans le *Nouveau dictionnaire de médecine* (1824, 21 vol.); Georget, *Examen médical de plusieurs procès criminel* (Paris, 1825, in-8°); Falret, *Du suicide de l'hypocondrie* (Paris, 1822, in-8°); Hoffbauer, *Médecine légale relative aux aliénés*, trad. de l'allemand par Chambeiron (Paris, 1826, in-8°); Voisin, *Des causes morales et physiques des maladies mentales* (Paris, 1826, in-8°); Bouchet, *De l'épilepsie considérée dans ses rapports avec l'aliénation mentale* (Paris, 1826, in-8°); Calmeil, *De la paralysie considérée chez les aliénés* (Paris, 1826, in-8°); Bayle, *Traité des maladies du cerveau* (Paris, 1826, in-8°); Delaye, *Dissertation sur la paralysie des aliénés* (Paris, 1825); Foville, article ALIÉNATION MENTALE, dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (Paris, 1829, in-8°); Guislain, *Traité sur l'aliénation mentale et sur les hospices d'aliénés* (Paris, 1826, 2 vol. in-8°); Esquirol, *Des maladies mentales* (Paris, 1838, 2 vol. in-8°); Marc, *De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires* (Paris, 1840, 2 vol. in-8°); Calmeil, *De la folie* (Paris, 1845, 2 vol. in-8°); Leuret, *Fragments psychologiques sur la folie* (1834, in-8°); Leuret, *Traitement moral de la folie* (Paris, 1840, in-8°); Lélut, *Instructions sur la valeur des altérations de l'encéphale dans le délire aigu et la folie* (1836, in-8°); Parchappe, *Recherches statistiques sur les causes de l'aliénation mentale* (Paris, 1839, in-8°); Parchappe, *Traité de la folie* (Paris, 1841, in-8°); Parchappe, *Altérations de l'encéphale dans l'aliénation mentale* (Paris, 1838, in-8°); Belhomme, *Appréciation de la folie, sa localisation et son traitement* (Paris, 1848, in-8°); Trélat, *Recherches historiques sur la folie* (Paris, 1839, in-8°); Ferrus, *Des aliénés, considérations sur l'état des maisons qui leur sont destinées* (Paris, 1834, in-8°); Aubanel et Thore, *Recherches statistiques sur l'aliénation* (Paris, 1841, in-8°); Falret, *Considérations sur les maladies mentales* (Paris, 1843, in-8°); Voisin, *Causes physiques et morales de l'aliénation mentale* (Paris, 1826, in-8°); Voisin, *Traitement intelligent de la folie* (Paris, 1847, in-8°); Moreau, *Du hachich et de l'aliénation mentale* (Paris, 1845, in-8°); Brière de Boismond, *Maladies mentales*, dans la *Bibliothèque du médecin pratique* (1845); Brière de Boismond, *De l'emploi des bains prolongés et de l'irrigation continue dans les formes aiguës de la folie et de la manie* (1847, in-4°); Brière de Boismond, *Des hallucinations*, ou *Histoire des apparitions, des songes, de l'extase* (Paris, 1852, in-8°, 2e édit.); Guislain, *Leçons sur les phrénopathies*, ou *Traité des maladies mentales* (1853, 3 vol. in-8°); Brière de Boismond, *Du suicide et de la folie-suicide, considérés dans leurs rapports avec la statistique, la médecine et la philosophie* (Paris, 1856, in-8°); Sause, *Etudes médico-psychologiques sur la folie* (in-8°); Laurent, *Simulation de la folie, étude médico-légale sur les considérations cliniques et pratiques, à l'usage des médecins experts, des magistrats et des jurisconsultes* (Paris, 1866, in-8°); Legrand Du Saulle, *La folie devant les tribunaux*, couronné par l'Institut (Paris, 1866, in-8°); Bonnet, *l'Aliéné devant lui-même* (Paris, 1866, in-8°); Girard de Cailleux, *Spécimen du budget d'un asile d'aliénés* (Paris, 1855, in-4°); Parchappe, *Sur les différents modes d'assistance des aliénés* (Paris, 1855, in-8°); Morel, *Traité de la médecine légale des aliénés* (Paris, 1866, in-8°); Morel, *Traité des maladies mentales* (1866, in-8°); Legrand Du Saulle, *Etudes médico-légales sur la folie paralytique* (Paris, 1866, in-8°); Lunier, *Etudes sur les maladies mentales et sur les asiles d'aliénés* (Paris, 1868, in-8°); Lunier, *Des placements volontaires dans les asiles d'aliénés* (Paris, 1868, in-8°); Lunier, *Des aliénés dangereux* (Paris, 1869; Berthier, *Excursions scientifiques dans les asiles d'aliénés* (Paris, 1862-1867, 4 vol. in-8°); Berthier, *Erreurs relatives à la folie* (Paris, 1863, in-8°); Delasiauve, *Journal de médecine mentale*, paraissant mensuellement depuis 1861 : Baillarger, Cerise, Brière de Boismond, Longet, Moreau de Tours, Lunier; *Annales médico-psychologiques*, paraissant depuis 1843, continué sans interruption jusqu'à nos jours.

— **Allus. hist. Folie simulée de Brutus,** Trait de la vie du premier Brutus, qui dissimulait ses projets sous une feinte imbécillité, pour échapper aux craintes soupçonneuses de Tarquin le Superbe. Les applications que l'on en fait sont faciles à comprendre.

« Ne frissonnez-vous pas quelquefois quand ces figures serviles frétillent autour de vous avec une bassesse presque ironique, et qu'il vous vient tout d'un coup à l'esprit que c'est peut-être une ruse; que ce malheureux qui se démène d'un air si niaisement absolutiste ou si bestialement obéissant est peut-être un *Brutus qui dissimule?* »

HENRI HEINE.

« Marat s'était fait cynique pour pénétrer plus bas dans les masses. Il avait inventé la langue des forcenés. Comme le premier *Brutus, il contrefaisait le fou*, mais ce n'était pas pour sauver sa patrie, c'était pour la pousser à tous les vertiges et pour la tyranniser par sa propre démence. »

LAMARTINE.

« Oui, j'étais républicain, s'écriait Oscar, avant, pendant, après, toujours; républicain de tempérament, républicain de naissance, tout ce qu'il y a de plus républicain. — Tu te cachais donc bien, alors! — C'est le propre des convictions profondes, mon cher; elles échappent à l'œil nu. Consultez l'histoire. — Toi si gai, si insouciant, avais-tu seulement une opinion? Les fous en ont-ils? — *Folie de Brutus*, Paturot. Stratagème des grandes passions de l'âme! »

LOUIS REYBAUD.

Folie (ÉLOGE DE LA), ouvrage satirique d'Erasme, publié à Bâle en 1501. Ce livre, écrit avec beaucoup de recherche, dans un latin savant, est une galerie critique des différents états, des diverses classes de la société, au temps d'Erasme. La Folie, sous les traits d'une femme portant de longues oreilles qui se terminent par des grelots, monte en chaire et renvoie à toutes les professions sa qualification de Folie. Le clergé a la meilleure part du sermon. Depuis le moine jusqu'au pape, toute la hiérarchie sacerdotale reçoit de la Folie des leçons d'ailleurs circonspectes, surtout quand elle arrive aux premiers degrés, qu'elle touche à la mitre et à la pourpre. Pour l'auteur, l'*Eloge de la Folie* est une véritable profession de foi, sous une forme satirique; Erasme essaye de faire comprendre la nécessité d'une réforme disciplinaire, et non l'abolition des dogmes établis. En passant sa revue bouffonne, la Folie se moque d'abord de la scolastique : « Parlerai-je des théologiens? Ce ne sera pas sans crainte : la matière est délicate, et il vaudrait peut-être mieux ne pas toucher cette corde-là. Ces interprètes de la langue céleste prennent feu comme le salpêtre; ils ont le sourcil terrible; bref, ce sont de dangereux ennemis. Ils se jettent sur vous comme des ours en fureur, et ne lâchent prise qu'après vous avoir obligé, par une enfilade de conséquences bonnes ou mauvaises, à vous faire chanter la palinodie. C'est en criant : A l'hérétique, à l'athée! qu'ils font trembler ceux qu'ils n'aiment pas... Comme si ces anges corporels étaient établis dans le troisième ciel, ils regardent du faîte de leur grandeur tous les mortels comme des bêtes rampantes, et les prennent en pitié : environnés d'une troupe de définitions magistrales, de conclusions, de corollaires, de propositions explicites et implicites, ce qui compose la milice de l'école sacrée, ils trouvent tant de moyens d'échapper, que Vulcain même ne pourrait les retenir, eût-il le filet dont il se servit pour montrer aux dieux sa nouvelle paire de cornes. »

La Folie passe à un autre ordre de justiciables, les moines. « A la suite des théologiens paraît la meilleure espèce du genre animal : ce sont ces séquestrés qu'on appelle *religieux* et *moines*. Ce ne peut être que par un grand abus qu'on les nomme ainsi; car il n'y a pas de gens qui aiment moins la religion; et depuis que *moine* signifie *solitaire*, à qui ce nom peut-il convenir plus mal qu'à des hommes que l'on rencontre partout? Que deviendraient-ils sans mon secours, ces pauvres pourceaux de Dieu?... Il en est parmi ces révérends qui montrent l'habit de pénitence et de mortifications, mais qui se gardent bien de laisser voir leur chemise fine; d'autres, au contraire, portent la chemise sur l'habit et la laine dessous. Les plus réjouissants, à mon avis, sont ceux qui, à la vue des espèces monnayées, reculent comme devant une herbe vénéneuse : « Otez, ôtez! s'écrient-ils, nous ne touchons » point l'argent! » Oh! les cafards, ils n'épargnent pas leurs cinq sous pour les femmes et le vin! Enfin, vous ne sauriez croire combien ils s'étudient à se distinguer en tout les uns des autres. Imiter Jésus-Christ, c'est de quoi ils se soucient le moins... »

Les évêques, les cardinaux, le pape, reçoivent des admonestations plus réservées; mais ces récriminations plus discrètes de la Folie ne souffrent pas de réplique, et quand on voudra mettre en pleine lumière le sensualisme, l'orgueil et la simonie du clergé supérieur, il suffira de reproduire les raisons concluantes d'Erasme. Pourquoi ce luxe, ce bien-être, ces gros revenus, cet étalage mondain et cet attirail princier, si l'on prétend représenter Jésus-Christ et les apôtres? Pourquoi les serviteurs et les vicaires de Jésus-Christ ne se conforment-ils pas à la vie de Dieu leur maître? Pourquoi les pasteurs du troupeau ne pratiquent-ils pas sa pauvreté, ses travaux, sa doctrine, son mépris du monde?

Le petit livre d'Erasme a été joyeusement commenté par le crayon d'Holbein; il faut le lire surtout dans l'édition de Bâle, où les dessins sont mêlés au texte. Les personnages d'Erasme, un peu embarrassés dans les périodes latines, s'agitent et s'animent dans l'œuvre d'Holbein. Cet *Eloge de la Folie* eut un succès prodigieux; les rois et les évêques l'honorèrent de leur approbation. Léon X lui-même, qui s'était fort amusé de cette lecture, dit en riant : « Notre Erasme a aussi un coin de folie. » Cet *Eloge de la Folie* (*Encomium moriæ*), plusieurs fois imprimé en latin, a été souvent traduit en français, et si fréquemment qu'il est inutile de citer les traducteurs. En quelques mois seulement, on dut en donner sept éditions.

Folie (DES SYMPTÔMES INTELLECTUELS DE LA), par Eugène Sémérie, docteur en médecine (Paris, 1868). C'est une thèse dédiée à M. Pierre Laffitte, chef de l'école religieuse positiviste. L'auteur fait une profession de foi sans réserve, et présente son travail comme une application du positivisme à l'étude de l'aliénation mentale. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Sémérie suit une méthode diamétralement contraire à sa propre théorie. L'un de ses principes est la subordination du cerveau aux phénomènes objectifs, et cependant sa thèse est toute psychologique et ne renferme rien de médical, si ce n'est des observations psychologiques sur les aliénés. Un autre de ses principes est la proscription de l'hypothèse gratuite; il voit, avec raison, un caractère mental de la folie dans la construction des hypothèses arbitraires et dans la foi que leur prête l'aliéné; mais lui-même propose un système conçu gratuitement, une induction tirée de faits dont il n'envisage que certains éléments, qu'il interprète et qu'il généralise. Il aurait besoin d'invoquer le bénéfice d'un critère dont la recherche ne paraît pas l'avoir occupé, d'un critère apte à faire distinguer entre les hypothèses et systèmes gratuits des fous, et les hypothèses et systèmes gratuits des savants et des philosophes qui ne sont pas fous.

Suivant M. Sémérie, l'évolution mentale de l'individu ne diffère pas essentiellement de celle de l'espèce, c'est-à-dire qu'elle se produit en allant de l'état théologique à l'état métaphysique, et de l'état métaphysique à l'état positif. L'enfant est théologien et commence par le fétichisme, quelle que soit son éducation; puis la décadence sénile reproduit, mais en sens inverse, la marche ascendante, « de manière à former une véritable courbe dont l'équation pourrait être trouvée, si les phénomènes étaient moins compliquées, ou si notre force cérébrale était plus grande. »

Les cellules de la substance grise des circonvolutions cérébrales ont, au dire de M. Sémérie, une subjectivité normale qui leur est propre. La folie consiste en une exagération de cette subjectivité. Les images subjectives deviennent prépondérantes et donnent lieu à l'hallucination, puis à l'incohérence des idées. Les hypothèses qui suivent les images pour les expliquer sont arbitraires, et plus compliquées qu'à l'état normal, mais elles se transforment suivant une loi et redescendent progressivement de l'état positif à l'état fétichique en parcourant les degrés intermédiaires. La guérison suit une marche inverse. Auguste Comte a observé cette loi sur lui-même. Son cas est une des observations recueillies par M. Sémérie.

La dernière proposition de M. Sémérie est celle-ci : « L'état théologico-métaphysique est une prédisposition à la folie. Le fétichisme y expose moins. Le positivisme est, au contraire, une condition de santé intellectuelle et morale. » Sur cela, nous proposerions à M. Sémérie ce problème intéressant, si son école ne s'interdisait la recherche des causes : Nul philosophe renommé n'est devenu fou; le fondateur du positivisme a été atteint d'aliénation mentale : pourquoi?

Cette thèse, antérieure à celle de M. Grenier, a fait du bruit à la même époque, dans des circonstances qu'on n'a pas encore oubliées. M. Sémérie, attaqué par l'évêque d'Orléans, lui a répondu avec force et talent : *Simple réponse à M. Dupanloup*, par E. Sémérie, suivie d'une lettre de M. le docteur Onimus (Paris, Armand Le Chevalier).

Folies amoureuses (LES), comédie en trois actes, en vers, de Regnard, représentée en 1704. Le sujet de cette comédie ne se distingue pas par la nouveauté : comme dans l'*Ecole des maris*, et plus tard dans le *Barbier de Séville*, nous voyons une jeune fille berner son tuteur, vieux, quinteux et jaloux. Re-

gnard a su rajeunir ce fonds quelque peu banal, au moyen d'une intrigue assez piquante, quoique peu vraisemblable. Albert veut épouser Agathe, sa pupille ; et, pour éloigner les amants, il prend le parti de faire griller son château. Il fait part de ce projet à Lisette, qui, non contente de le désapprouver, en fait encore confidence à sa maîtresse, que l'arrivée d'Eraste, son amant, rassure contre les mauvais procédés de son tuteur. Bientôt Eraste et son valet Crispin paraissent devant le château. Leur présence excite de plus en plus les inquiétudes d'Albert, qui prend le parti de faire poser les grilles sur-le-champ ; et pour que sa pupille ne soit pas témoin de cette opération, il tente de l'éloigner ; mais la présence d'Eraste le détourne de son dessein. Soudain Lisette vient annoncer que sa maîtresse, à l'aspect des grilles, est devenue folle. En effet, elle ne tarde pas à paraître ; et, dans l'excès de sa première folie, qui se traduit par une passion exagérée pour la musique, elle veut faire chanter Albert, et glisse à Eraste un billet doux, sous le prétexte de lui donner sa partie de chant. (On voit que Beaumarchais s'est souvenu de la pièce de Regnard.) Par cette lettre, elle permet à son amant de l'enlever ; mais par malheur l'argent manque : pour s'en procurer, elle se déguise en vieille plaideuse, et en demande à son tuteur, afin de pouvoir poursuivre son affaire : le vieillard qui craint, en le lui refusant, d'irriter sa folie, le lui accorde ; et aussitôt elle le remet à Eraste, qu'elle feint de prendre pour son procureur. Inquiet sur les suites de la maladie de sa pupille, Albert consulte Crispin, qui s'est fait passer pour médecin. Celui-ci promet de la guérir, s'il se trouve un sujet dans lequel il puisse faire passer son mal. Eraste s'offre ; bientôt Agathe reparaît en habit de dragon : Crispin met la main de la belle dans celle de son amant. Alors elle feint de reprendre son bon sens, et Eraste fait semblant de devenir fou. Dans son prétendu délire, il tire son épée et fond sur Albert, qui, pour le calmer, court chez lui chercher une fiole d'élixir ; les amants profitent de son absence pour s'enfuir ; et, quand il arrive, ils sont déjà loin. Alors, il reconnaît, mais trop tard, qu'il a été dupe de leur stratagème.

Le prologue, comme la préface d'un livre, est fait pour justifier les défauts de l'ouvrage. La cause de l'auteur a été gagnée grâce à l'extrême gaieté qu'il a répandue dans sa pièce, très-souvent jouée, mais sans le divertissement qui l'accompagne. « Cette petite farce de Regnard, dit Geoffroy, est pleine de verve et d'originalité. Depuis qu'on met des tuteurs et des pupilles sur la scène, on n'a rien fait de plus vif, de plus enjoué, de plus comique que les *Folies amoureuses ;* mais dans l'*Ecole des femmes* et dans celle *des maris*, Molière a le grand avantage de réunir le comique au bon sens, et la gaieté à la peinture des mœurs. »

Folie (UNE), comédie en deux actes et en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Bouilly, musique de Méhul, représentée sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 4 avril 1802. Cerberti, peintre d'histoire, est le tuteur d'Armantine, jeune personne qui lui sert de modèle pour ses tableaux et qu'il veut épouser. Florival, capitaine de hussards, loge dans le voisinage d'Armantine : il ne l'a jamais vue ; mais il l'a entendue chanter, et il en est devenu amoureux. Occupé des moyens de pénétrer chez elle, il apprend que Wermenser, peintre allemand, doit venir voir Cerberti ; il se déguise, se présente chez le tuteur qui l'interroge, le trouve en défaut dans ses réponses, et l'éconduit. Le hasard veut que Francisque, le factotum du peintre, attende ce jour-là même, de Picardie, Jacquinet, un filleul qu'il n'a jamais vu. Ce Jacquinet arrive au moment où Florival et Carlin, son valet, déplorent ensemble le peu de succès de leur première tentative. Le filleul est un niais, qui prend Florival pour M. Cerberti, et Carlin pour son parrain, et leur remet la lettre dont il est chargé. Pendant qu'il est sorti pour aller chercher le reste de ses effets, Carlin se revêt d'habits qu'il trouve dans un sac de nuit et, muni des lettres qu'il a entre les mains, se présente à Francisque, l'embrasse et remet à Cerberti, avec une missive du curé de Jacquinet, vingt louis qui lui sont dus pour un tableau. En vain le filleul paraît-il quelques instants après, son parrain le repousse, et Cerberti le menace. Carlin voudrait bien introduire son maître chez Armantine. Il lui jette une échelle, à l'aide de laquelle Florival monte et arrive dans la maison de Cerberti, au moment où Francisque vient d'amener au peintre un soldat qui doit lui servir de modèle pour un tableau représentant *Bayard aux pieds de madame de Randan*. Le soldat reconnaît en Florival son capitaine, lui cède la place et saute par la fenêtre qui a favorisé l'entrée du jeune amant. Francisque, en rentrant, ne s'aperçoit pas de la substitution, et Armantine, avertie, consent de bonne grâce à servir aussi de modèle. Le vieux peintre pose les amants dans l'attitude convenable à son tableau : ils profitent du moment pour se faire une déclaration mutuelle. Florival, sûr de l'aveu d'Armantine, se découvre et obtient la main de sa maîtresse. Méhul tira admirablement parti de cette donnée bouffe. Sa partition étincelle de verve et de jeunesse, ce qui ne l'empêche pas de trouver, au besoin, des accents attendris. Cet opéra resta au répertoire, et a été repris en 1842.

Nous allons reproduire ici le rondeau d'*Une folie*.

Pour finir, après la dernière reprise du refrain, on ajoute au signe △ :

— **Folie.** Iconogr. Les anciens pensaient qu'il fallait être fou pour s'occuper à critiquer les actions d'autrui : aussi représentaient-ils Momus, dieu de la raillerie, avec une marotte à la main. La marotte a été de tout temps l'attribut et, pour ainsi dire, l'arme des fous : les miniatures du moyen âge nous montrent les « fols en titre d'office » tenant une marotte et ayant un vêtement multicolore avec capuchon ramené sur le front. L'habit de différentes couleurs, garni de grelots, a été donné par les artistes modernes aux figures allégoriques de la Folie. Jordaens a représenté la *Folie* sous les traits d'une vieille femme riant aux éclats, coiffée d'un bonnet à grelots et tenant un chat ; cette composition a été gravée par P. de Jode le jeune. Une autre estampe de ce dernier, gravée d'après le même maître, nous montre un bouffon tenant une chouette et ayant derrière lui une femme qui rit. Jean Lepautre a gravé, vers le milieu du XVII[e] siècle, une série de dix planches fort curieuses sous ce titre : le *Tableau de la Folie*. On a du même artiste une estampe où l'on voit la *Folie dans un char de triomphe*. Ch. Eisen a représenté la *Folie sur son trône*, entourée de six petits enfants (gravé par J.-J. Flipart), et la *Folie offrant sa marotte à Minerve* (gravé par J. Barbié). Citons, parmi les autres représentations allégoriques de la Folie, une estampe de F. Janinet d'après H. Fragonard ; une gravure de P. Aveline d'après C. Visscher ; une grisaille rehaussée d'or (émail de Limoges) par J. Landin, au musée de Cluny, etc. Une estampe d'Is. von Mechenen représente un *Fou ;* une autre de Nicolas de Bruyn (vers 1600), un *Fou* se laissant entraîner au bain par deux femmes impudiques. Une pièce libre de B. Beham (XVI[e] siècle) nous montre un *Fou* aux prises avec une femme. Jean Aubert a gravé, d'après C. Bloemaert, le *Fou de carnaval ;* Pierre Bertrand (XVII[e] siècle), l'*Académie des folz* (fous) et le *Divertissement des folz*. La jolie fable de La Fontaine, le *Fou qui vend la sagesse*, a inspiré plusieurs peintres, entre autres M. Leray, dont le tableau a été exposé au Salon de 1853 et a été lithographié par M. P.-A. Lamy, et M. Fichel, dont la composition, finement exécutée, a paru au Salon de 1859.

Horace Vernet a peint la *Folle par amour*. M. Ant. Galli a représenté le même sujet par une statue de marbre (Exposition universelle 1855). Un tableau très-réaliste de M. Amand Gautier, représentant les *Folles de la Salpêtrière*, a été exposé au Salon de 1857. N'oublions pas les dessins qu'Holbein a faits pour le célèbre ouvrage de son ami Erasme, l'*Eloge de la Folie ;* ils ont été gravés récemment pour la belle édition que M. Jouaust a donnée du traité du philosophe de Rotterdam.

Folies-Dramatiques (THÉÂTRE DES), situé naguère sur le boulevard du Temple, et transféré depuis la destruction de ce boulevard rue de Bondy, à deux pas de l'Ambigu-Comique. Fondé en 1831, ce théâtre fut construit sur l'emplacement occupé précédemment par l'Ambigu, avant l'incendie qui détruisit ce dernier. Son directeur était Mourier, homme actif et expérimenté, qui tout d'abord ne sembla pas devoir réussir avec éclat, mais qui par la suite en fit la meilleure de toutes les scènes secondaires de Paris. Les artistes qui composaient alors sa troupe étaient Lajariette, Palaiseau, Rébard, Saint-Mars, Neuville, Jules Juteau, Masquillier, Villars, Patonnelle, Milher ; M[mes] Houdry, Adèle Amand, Nathalie, Sophie, Delille, Anaïs Henry, Fanny Blanc, Laurence, Valentine, etc. Bientôt Odry, momentanément brouillé avec les Variétés, vint y donner quelques représentations qui attirèrent l'attention sur cette petite scène. Mais ce qui la mit hors de pair et amena réellement le public à ce théâtre, jusqu'alors perdu et comme égaré au milieu des scènes voisines, ce fut la fameuse pièce de *Robert-Macaire*, qui fit courir tout Paris et que notre grand comédien Frédérik-Lemaître vint y jouer avec la supériorité qu'il apportait dans toutes ses créations. *Robert-Macaire* produisit une série de fructueuses et brillantes recettes ; mais on pouvait supposer que la pièce et le grand comédien disparaissant à la fois, le théâtre allait retomber dans l'oubli. Il n'en fut rien pourtant, et grâce à l'intelligence de Mourier, les Folies-Dramatiques surent profiter de ce succès pour s'établir complétement, et avec des allures modestes, dans les bonnes grâces du public. A l'aide d'une troupe choisie, d'un répertoire composé de pièces toujours honnêtes et pleines d'un intérêt soutenu, le directeur finit par se former une véritable clientèle, et gagna dans son entreprise, tout en faisant convenablement vivre ses artistes et ses employés, une fortune considérable.

On ne jouait aux Folies-Dramatiques que le vaudeville et le drame-vaudeville, en un, deux ou trois actes, mais toujours mêlé de couplets. Parmi les pièces de ce genre, très-nombreuses, qui se sont succédé à ce théâtre, et que le directeur, par suite d'un principe peut-être sage, ne voulait jamais jouer plus de trente ou quarante fois, nous citerons : les *Aventures de Jovial*, la *Cocarde tricolore*, la *Laitière de Belleville*, le *Parc aux cerfs* ou la *Fiancée de Chevreuse*, *Mon oncle Thomas*, la *Courte paille*, les *Cuisinières*, l'*Amour et les farces*, le *Marquis d'autrefois*, le *Couvent de Tounington* ou l'*Amitié d'une jeune fille*, *Mina l'Alsacienne*, la *Fille de l'air*, le *Royaume des femmes*, *Pauvre Jeanne*, le *Ver luisant*, *Une mauvaise nuit est bientôt passée*, etc., etc. Les auteurs qui fournissaient habituellement le théâtre n'étaient autres que MM. Paul de Kock, Cogniard frères, Benjamin Antier, Rougemont, Honoré, Francis Cornu, Alexis de Comberousse, Emile Vanderburgh, Leroy de Bacre, Dumersan, Brazier, Valory, Michel Masson, de Livry, Frédéric de Courcy, Ferdinand de Villeneuve, Maurice Alhoy, Théaulon, Saint-Amand, Bignon, etc., etc.

Quant aux comédiens, la plupart se sont fait depuis un nom sur des scènes beaucoup plus élevées. Nous citerons particulièrement M[mes] Judith, Nathalie et Théodorine Mélingue, qui ont fait les beaux jours du Théâtre-Français ; MM. Lassagne, Grassot, Rébard, Brasseur, Serres, Boisselot, Alexandre Guyon, Christian, Heuzey, Villars, qui s'en allèrent ensuite, soit aux Variétés, soit au Vaudeville, soit au Palais-Royal ; enfin, M[mes] Léontine, Angélina Legros, Duplessy, etc., etc.

A la mort de Mourier, qui arriva vers 1858, M. Harel fils obtint le privilége des Folies-Dramatiques ; mais, voulant donner à ce théâtre un essor dont il n'est pas susceptible, et ne sachant pas, comme son prédécesseur, borner son ambition, il en augmenta trop les frais et rendit sa situation impossible. M. Harel, malgré des efforts surhumains, dut abandonner son entreprise au bout de quelques années, et celle-ci tomba alors entre les mains de M. Moreau-Sainti, qui en prit possession dans le cours de l'année 1867. M. Moreau-Sainti se lança presque aussitôt dans le genre de la grande opérette, de la pièce musicale à spectacle et à développements, à l'instar des Variétés, et remporta de très-grands succès avec trois pièces de M. Hervé : l'*Œil crevé*, *Chilpéric* et le *petit Faust*. Le théâtre des Folies-Dramatiques appartient aujourd'hui à M. Cantin.

Folies-Marigny (THÉÂTRE DES). Ce théâtre, l'un des plus petits, mais aussi l'un des plus mignons et des plus coquets de Paris, tire son nom de l'endroit où il est situé (Champs-Elysées, carré Marigny). Construit, peu de temps après la révolution de 1848, pour les séances d'un prestidigitateur nommé Lacaze, il ne lui servit pas longtemps. Un artiste énergique et persévérant, lequel, ainsi que Jérôme Paturot, était depuis longtemps à la recherche d'une position sociale, conçut alors l'idée d'utiliser ce modeste édifice. Il demanda et obtint le privilége d'un théâtricule lyrique. Cet artiste, dont le nom était alors parfaitement inconnu, s'appelait Jacques Offenbach, et ce théâtre, ce fut les Bouffes-Parisiens. Tous deux ont fait du chemin depuis !

Les Bouffes et leur *impresario* ne restèrent pas longtemps aux Champs-Elysées, et vinrent bientôt élire domicile au passage Choiseul. Le petit théâtre du carré Marigny passa alors entre les mains de M. Deburau, fils et successeur du célèbre mime de ce nom, et devint le Théâtre-Deburau. Les Bouffes avaient joué l'opérette et la pantomime, le Théâtre-Deburau joua la pantomime et l'opérette ; mais l'entreprise ne réussit que médiocrement. M[me] Lionel de Chabrillan (lisez Mogador), succéda bientôt à M. Deburau, et rouvrit la petite bonbonnière, à laquelle elle donna le nom de théâtre des Champs-Elysées. Un peu plus tard, M. Eugène Moniot remplaça comme directeur M[me] Lionel ; celle-ci avait fait jouer des pièces de son cru,

son successeur en fit jouer aussi : cela ne les conduisit ni l'un ni l'autre à la fortune.

Enfin, un artiste des Délassements-Comiques, M. Montrouge, prit en 1864 la direction de ce petit théâtre, dont il changea la dénomination et qu'il appela Folies-Marigny. M. Montrouge avait amené avec lui une ancienne artiste du Gymnase, Mlle Macé, qui devint bientôt sa femme, et leurs talents très-originaux et un peu excentriques attirèrent la foule dès les débuts. On y joue maintenant l'opérette, le vaudeville et ce qu'on appelle des « pièces à femmes. »

Folies-Nouvelles (THÉÂTRE DES), l'un des plus aimables, des plus gracieux et des plus charmants qui aient jamais existé à Paris, remplacé depuis par le Théâtre-Déjazet. Au boulevard du Temple, sur l'emplacement de l'ancien jeu de paume du comte d'Artois, on avait ouvert, en 1852 ou 1853, une sorte de café chantant qui, du nom de son propriétaire, s'appelait Folies-Mayer. Au bout d'une année environ, l'entrepreneur céda son affaire à un artiste tout jeune encore, et alors parfaitement inconnu, M. Hervé. Celui-ci transforma la salle du café en une petite salle de spectacle, obtint le privilége d'y jouer des pantomimes et de petites scènes musicales à deux personnages, et ouvrit son petit théâtre sous le titre de Folies-Concertantes. M. Hervé était à la fois auteur, compositeur, acteur et chef d'orchestre. Il bâclait les poëmes de ses saynètes, en fabriquait la musique, et s'adjugeait ensuite l'un des rôles; puis, quand il avait fini de jouer, il descendait souvent à l'orchestre pour y diriger une ouverture ou une polka. Cela dura un an ou deux; mais bientôt fatigué de ce manége, M. Hervé céda à son tour son entreprise à deux hommes d'esprit, Louis Huart, directeur du *Charivari*, mort aujourd'hui, et M. Altaroche, ancien directeur du même journal et du théâtre de l'Odéon. Les deux associés firent agrandir et rafraîchir la salle, la transformèrent en une véritable bonbonnière, engagèrent quelques artistes de talent, et rouvrirent le théâtre sous la dénomination de Folies-Nouvelles.

L'opérette (qu'ils eurent la permission de jouer à trois, puis à quatre personnages) était interprétée par MM. Joseph Kelm, Dupuis, dont la réputation est si grande aujourd'hui aux Variétés; Camille, Tissier, Douchet, Gourdon; Mmes Géraldine, Pellerin, Menneray, Rameau, Blanche Lestrade, Ferney. La pantomime avait pour représentants l'excellent pierrot Paul Legrand, Cossard, Charltton, etc. En 1859, le théâtre des Folies-Nouvelles, acheté par M. Déjazet fils, devint le Théâtre-Déjazet et transforma complétement son genre. En 1871, ce théâtre a repris le nom de Folies-Nouvelles; son nouveau directeur a fait faillite : décors, matériel, etc., ont été vendus par autorité de justice. Aujourd'hui (mars 1872) les Folies-Nouvelles attendent un maître.

Folies-Saint-Antoine (THÉÂTRE DES). Un ancien directeur de province, M. Valmont, fit construire en 1865, sur le boulevard Richard-Lenoir, près de la Bastille, une toute petite salle de spectacle, à laquelle il donna le nom, bien mérité, de Petit-Théâtre. C'était une espèce de résurrection du Lazari, qui avait disparu en même temps que tous les autres théâtres du boulevard du Temple, mais avec quelques petites aspirations artistiques en plus. Au bout d'un an, M. Valmont cédait la place à un successeur, qui changeait la dénomination du théâtre et l'appelait Folies-Saint-Antoine. Au mois de septembre 1867, un M. Huber prenait possession de ce théâtricule, et était lui-même remplacé, un an après, par M. Martin, lequel céda bientôt son exploitation à Lisbonne, devenu fameux sur une autre scène : la Commune.

FOLIÉ, ÉE adj. (fo-li-é — du lat. *folium*, feuille). Qui a la forme d'une feuille, qui est mince comme une feuille.

— Chim. Qui est disposé en lames minces comme des feuilles. ‖ *Terre de tartre foliée*, Acétate de potasse. ‖ *Terre mercurielle foliée*, Acétate de mercure.

FOLIETA, historien italien. V. FOGLIETA.

FOLIGNO, en latin *Fulginium*, ville d'Italie, prov. et à 35 kilom. S.-E. de Pérouse; 17,981 hab. Évêché; fabriques importantes de draps, d'étoffes de laine et de soie, de bougies, de papier, de bonbons, etc. Commerce actif. Foligno, entourée de murailles, est située dans une vallée délicieuse, appelée *Spoletana*, du nom de la ville voisine Spoleto, et arrosée par l'ancien *Clitumnus*, qui entretient l'abondance dans ses gras pâturages; le Topino baigne les murs de la ville. Les rues de Foligno sont droites, et plusieurs maisons se font remarquer par leur élégance. La cathédrale renferme un baldaquin à l'imitation de celui de Saint-Pierre de Rome. L'église du couvent de Santa-Anna est surmontée d'une élégante coupole élevée par Bramante. L'église San-Niccolo offre un beau tableau d'autel peint par Niccolo Alunno. Dans l'église de la Nunziatella se voit une fresque de Pérugin. Des restes de peintures, que l'on croit dater du IXe siècle, ornent une chapelle de l'église Santa-Maria. Mentionnons encore le palais Barnabo et la riche collection d'inscriptions qui existe dans l'hôtel de ville. Dans les environs, on visite une grotte remplie de curieuses stalactites.

FOLIGNO (la bienheureuse Angèle DE), religieuse italienne, né à Foligno, dans le duché de Spolète, morte en 1309. Elle montra, dès sa jeunesse, une extrême dévotion, et, devenue veuve à la fleur de l'âge, elle embrassa la vie religieuse dans le tiers ordre de Saint-François. Pour combattre les nombreuses tentations auxquelles elle était en butte, disait-elle, de la part de l'esprit malin, elle se livra à des macérations, à des flagellations et à toutes les épreuves les plus pénibles. Angèle de Foligno se lia d'une vive amitié avec le franciscain Ubertino de Casal, qui partageait toutes ses idées mystiques. Elle travailla avec lui à la rédaction d'un ouvrage singulier intitulé : *Arbor vitæ crucifixæ Jesu* (Venise, 1485, in-fol.). Jésus-Christ est, au dire des auteurs, le véritable fondateur de l'ordre de Saint-François. Angèle de Foligno est l'auteur de plusieurs opuscules recueillis et publiés sous le titre de *Theologia crucis* (Pavie, 1538). Ces écrits mystiques, dont saint François de Sales et Bossuet parlent avec éloge, ont été traduits en français (Cologne, 1696, in-12).

FOLIIPARE adj. (fo-li-i-pa-re — du lat. *folium*, feuille; *pario*, j'enfante). Bot. Se dit des végétaux dont les feuilles sont susceptibles de produire des bourgeons, comme l'ornithogale thyrsoïde.

FOLILET s. m. (fo-li-lè). Véner. Partie qu'on lève le long des épaules du cerf. ‖ On dit aussi FOLLET.

FOLIO s. m. (fo-li-o — du lat. *folium*, feuille. Ce mot, purement latin, est à l'ablatif, ce qui s'explique par la forme sous laquelle il était employé en latin, quand on indiquait les feuillets : *Folio* 25, au feuillet 25). Feuillet d'un livre ou d'un registre, quand le livre ou le registre sont numérotés par feuillets et non par pages : *Les* FOLIOS 4, 15 et 22.

—*Folio recto*, ou simplement *Folio*, Recto, par opposition à *verso;* première page du feuillet : *Ecrivez au* FOLIO. ‖ *Folio verso* ou simplement *Verso*, par opposition à *recto*, Deuxième page d'un feuillet.

— Par ext. Numéro qu'on met au haut d'une page, pour indiquer la position relative, dans le livre ou le registre, des matières qu'elle contient : *Mettre des* FOLIOS *à un registre. Vérifier les* FOLIOS *d'un livre.*

— **Encycl.** Typogr. On exprime le *folio* en chiffres arabes, pour le corps de l'ouvrage, et en chiffres romains pour les parties liminaires, c'est-à-dire pour les préfaces, les avertissements, les introductions, les avant-propos. On place les *folios* en tête des pages, mais en suivant deux dispositions différentes. Ainsi, quand l'ouvrage ne prend pas de titres courants, on les met au milieu de la ligne de tête, ordinairement entre deux tirets. Dans le cas contraire, on les rejette à l'extrémité de la ligne, du côté de la marge extérieure. Afin de pouvoir ajouter des feuillets pour rajeunir ou compléter des ouvrages imprimés depuis plus ou moins de temps, on supprime quelquefois les *folios*, mais ce système offre de grands inconvénients, surtout quand les feuilles ont été mal pliées ou mal assemblées. V. PAGINATION.

FOLIOLAIRE adj. (fo-li-o-lè-re — rad. *foliole*). Bot. Qui ressemble, qui appartient ou qui se rapporte aux folioles : *Stipules* FOLIOLAIRES.

FOLIOLE s. f. (fo-li-o-le — lat. *foliolum*, dimin. de *folium*, feuille). Bot. Chacun des organes foliacés dont la réunion constitue une feuille composée, comme dans le marronnier d'Inde. ‖ Nom donné improprement aux pièces de l'involucre, du calice, aux pétales de la corolle.

FOLIOLÉ, ÉE adj. (fo-li-o-lé — rad. *foliole*). Bot. Qui est composé ou muni de folioles.

FOLIOT s. m. (fo-li-o). Techn. Sorte de petit levier qui, mû au moyen d'un bouton en olive, que l'on tourne avec la main, sert à faire entrer dans le palastre, pour ouvrir la porte, le pêne de la serrure bec-de-canne.

FOLIOTAGE s. m. (fo-li-o-ta-je — rad. *folioter*). Action ou manière de folioter : *Le* FOLIOTAGE *d'un registre, d'un manuscrit. Un* FOLIOTAGE *erroné*.

FOLIOTÉ, ÉE (fo-li-o-té) part. passé du v. Folioter : *Manuscrit* FOLIOTÉ.

FOLIOTER v. a. ou tr. (fo-li-o-té — rad. *folio*). Numéroter, mettre des folios à : FOLIOTER *un registre.* ‖ Paginer, numéroter les pages de : FOLIOTER *un livre.*

FOLIOTEUSE s. f. (fo-li-o-teu-ze — rad. *folioter*). Machine propre à imprimer rapidement les folios d'un registre.

FOLIUM s. m. (fo-li-omm — mot lat. qui signifie *feuille*). Géom. Courbe dont une partie a de l'analogie avec la forme d'une feuille d'arbre.

— Bot. *Folium indicum*, Nom donné aux feuilles du laurier de Malabar. ‖ *Folium tinctorium*, Nom donné aux feuilles de la carmantine pourpre.

— **Encycl.** Géom. La courbe à laquelle Descartes a donné ce nom a pour équation

$$y^3 - 3\,a\,xy + x^3 = 0.$$

Elle présente un nœud compris entre les axes et leurs parallèles menées à la distance $a\sqrt[3]{4}$; elle a pour asymptotes la droite

$$y = -x - a.$$

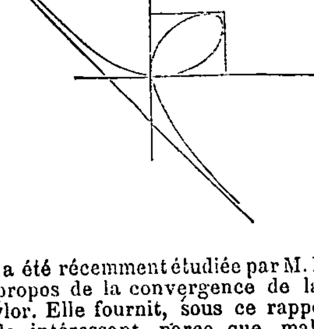

Elle a été récemment étudiée par M. M. Marie, à propos de la convergence de la série de Taylor. Elle fournit, sous ce rapport, un exemple intéressant, parce que, malgré la simplicité de son équation, elle contient quatre points critiques, où se trouve successivement limitée la convergence suivant les valeurs attribuées aux coordonnées du point à partir duquel se fait le développement. V. SÉRIE DE TAYLOR.

FOLKES (Martin), archéologue et savant anglais, né à Londres en 1690, mort dans cette ville en 1754. Il étudia à l'université de Saumur, puis à Cambridge, et fit de tels progrès dans les lettres et dans les sciences, que la Société royale de Londres le reçut au nombre de ses membres lorsqu'il n'avait encore que vingt-trois ans. De 1723 à 1735, Folkes voyagea en Italie, où il se livra particulièrement à des recherches archéologiques. En 1739, il se rendit à Paris, présenta à l'Académie des sciences de cette ville un *Mémoire sur la comparaison des mesures et des poids de France et d'Angleterre*, et reçut de cette compagnie le titre d'associé. Folkes devint, en outre, président de la Société royale de Londres, après la mort de Sloane, et président de la Société des antiquaires. Un monument a été élevé, en 1792, en l'honneur de ce savant à l'abbaye de Westminster. Folkes a composé un grand nombre d'intéressants et savants mémoires, insérés pour la plupart dans les *Transactions philosophiques*. Nous citerons, parmi ses plus importants écrits : *Table des monnaies d'or d'Angleterre depuis la* 18e *année du règne d'Edouard III, époque à laquelle on commença à frapper des monnaies en or en Angleterre, jusqu'au temps actuel* (1736); *Table des monnaies d'argent d'Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'au temps présent, avec leurs poids et leurs valeurs intrinsèques* (Londres, 1745, in-4o).

FOLKESTONE, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 100 kilom. S.-E. de Londres, à 8 kilom. O.-S.-O. de Douvres, sur le pas de Calais; 8,528 hab. Folkestone, naguère petite ville sans importance, ayant un port fréquenté seulement par des pêcheurs, a pris un aspect riant, animé, depuis l'ouverture du chemin de fer de Londres à Douvres, et de celui de Paris à Boulogne. Son port est devenu l'une des principales stations des bâtiments à vapeur faisant le service entre la France et l'Angleterre. La ville fait partie de la juridiction des Cinq-Ports. Etablissements de bains de mer très-fréquentés. Patrie du docteur William Harvey. Folkestone était connue des Romains sous le nom de *Lapis populi*, et formait une de leurs stations. Les rois saxons y avaient élevé un fort, qui fut détruit par les Danois et reconstruit par les Normands. Aujourd'hui, il n'en reste pas de vestiges, et le rocher même sur lequel il s'élevait a presque entièrement disparu, par suite des empiétements de la mer. L'église, pittoresquement située sur une falaise, détruite en partie par un violent orage en 1705, et partiellement rebâtie, est en forme de croix, avec une tour au centre. Elle renferme le monument funèbre de Jeanne Harvey, mère de William Harvey, qui découvrit la circulation du sang. « Une chaîne de rochers sous-marins s'étend, dit M. Esquiros, de Folkestone à Boulogne. Cette circonstance et la similitude des falaises de craie qui se répondent d'une côte à l'autre, ainsi que l'ordre des rangées de silex qui se montrent incrustées dans les masses blanchâtres des deux rivages, ont donné lieu de croire que l'Angleterre et la France étaient autrefois liées par un isthme qui, à une époque inconnue, a été forcé et envahi par les eaux de la mer. » Des jetées, commencées en 1808, on aperçoit, lorsque le ciel est pur, les hauteurs et les drapeaux de Boulogne.

FOLKETHING s. m. (fol-ke-tingh). Chambre des communes du Danemark, composant, avec le landsthing ou chambre haute, le rigsdad ou parlement : *Le nombre des membres du* FOLKETHING *s'élève à* 102; *ils sont élus pour trois ans par le suffrage direct de tout citoyen âgé de trente ans.*

FOLKMOTE s. m. (folk-mo-te — mot anglo-saxon, formé de *folk*, peuple, et *gemoth*, assemblée). Assemblée du peuple, chez les Anglo-Saxons.

— **Encycl.** Les historiens ne sont pas d'accord sur la nature et la composition du *folkmote*. F. Palgrave croit que cette institution existait en Angleterre avant l'occupation saxonne. Sommer, dans son *Dictionnaire anglo-saxon*, l'appelle une assemblée générale du peuple, réuni pour délibérer sur les affaires qui ont un intérêt général. Il s'appuie sur un passage des lois d'Edouard le Confesseur, où cette assemblée est ainsi définie : FOLCMOTE, *id est vocatio et congregatio populorum et gentium omnium, quia ibi omnes convenire debent et universi qui sub protectione et pace domini regis degunt.* — « FOLKMOTE, c'est-à-dire la convocation et la réunion de tous les peuples et de toutes les familles, parce que là doivent se rendre tous ceux qui vivent sous la protection et en la paix de notre seigneur le roi. » La suite de ce statut d'Edouard le Confesseur détermine expressément que le *folkmote* doit être tenu une fois par an, le 1er mai : « *Statutum est enim quod ibi debent populi omnes, etc., semel in anno scilicet convenire, scilicet in capite kal. maii.* » (Wilk, *Leges anglo-saxonicæ*). Brody, dans son *Introduction à l'histoire ancienne de l'Angleterre*, tombe complétement dans l'erreur, lorsqu'il parle du *folkmote* comme d'une cour ordinaire inférieure, tenant ses séances une fois par mois. Il l'a confondu avec le *hundred-court* (cour composée de cent membres). *Folkmote* et *shire-mote* (assemblée générale d'un comté, de *shire*, comté, et *gemoth*) étaient des mots synonymes. Selon F. Palgrave, le *folkmote* était une assemblée représentative, à laquelle chaque district envoyait son sheriff et quatre autres délégués. En somme, le *folkmote* semble avoir eu la même organisation que le *witenagemote*, sauf que ses pouvoirs étaient plus ou moins limités, selon la localité qu'il représentait. Souvent même on envoyait au witenagemote les représentants qui avaient figuré au *folkmote*.

Dans la suite, si nous en croyons Stow, ce terme fut employé à Londres pour désigner une assemblée des citoyens de cette ville. Fabyan, dans sa *Chronique*, mentionne une cour de *folkmote*, tenue à Paul's Cross en 1256, et une autre qui fut convoquée par l'ordre de Henri III, et dans laquelle ce prince, « conformément aux ordonnances depuis longtemps en vigueur, demanda aux habitants de la Cité la permission de passer la mer. »

FOLLE adj. et s. f. (fo-le). V. FOU.

— s. f. Pêche. Filet à larges mailles pour prendre les raies et autres grands poissons de mer. ‖ *Folle tramaillée*, Folle qui se tend sur des piquets. ‖ *Demi-folle*, Filet à mailles plus serrées que celles des folles.

— Min. Rocher que l'on rencontre dans une mine de houille.

— Techn. Machine employée dans les ateliers de blanchiment et de teinture pour essorer les tissus. ‖ On l'appelle aussi PANIER À SALADE.

— Vitic. *Folle blanche*, Cépage dont les vins sont presque exclusivement consacrés à la fabrication des eaux-de-vie de Cognac et d'Armagnac. ‖ *Folle noire*, Autre cépage des mêmes contrées.

— **Encycl.** Techn. La *folle* à essorer consiste en une caisse ou panier en bois et fer et de forme rectangulaire, dont les deux fonds extrêmes sont ouverts et garnis d'un grillage en fer étamé. Cette caisse est divisée en deux compartiments, destinés à recevoir un égal nombre de pièces. Elle est mobile sur un axe et enfermée dans une grande chambre en charpente, munie d'une porte pour permettre l'introduction et l'extraction des étoffes. La *folle* marche, au moyen de poulies de commande, avec une vitesse de 500 à 600 tours par minute, ce qui lui permet d'effectuer un essorage parfait en dix à douze minutes. Elle est très-employée en Normandie, parce qu'elle est plus simple, moins coûteuse et moins dangereuse que les autres appareils de même ordre, surtout que les hydro-extracteurs.

FOLLE-AVOINE s. f. (fo-la-voi-ne). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'avoine dont le grain n'est pas utilisé.

— **Encycl.** Il a déjà été question de cette plante au mot AVOINE; nous nous contenterons d'ajouter ici ce qui suit. La *folle-avoine* n'est pas précisément par elle-même une mauvaise herbe. Fauchée en vert, elle donnerait un fourrage de bonne qualité et très-abondant; il est vrai que l'avoine ordinaire ne lui cède en rien sous ce rapport. On assure que ses graines, cueillies un peu avant leur maturité, sont propres à faire du pain, et que les Suédois l'emploient à cet usage. Elles seraient bonnes aussi pour la nourriture des chevaux; mais il faudrait d'abord les débarrasser de leur enveloppe velue. Ce qui rend la *folle-avoine* nuisible, c'est qu'elle est très-précoce, que ses graines se répandent successivement, et qu'elle infeste ainsi le sol, aux dépens des plantes de meilleure qualité. C'est elle que Virgile appelle *sterilis avena*. V. AVOINE.

FOLLÉE s. f. (fo-lé). Pêche. Forme de bourse que les pêcheurs donnent à leurs filets, en les plaçant sur des piquets.

FOLLE-FEMELLE s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'orchis.

FOLLEMENT adv. (fo-le-man — rad. *fol*). D'une manière folle, insensée : *Qu'importe que les hommes nous voient? Celui-là est* FOLLE-

MENT *ambitieux à qui les yeux de Dieu ne suffisent point.* (Boss.) *Nous avons horreur de cette brutalité qui, sous les faux noms d'ambition et de gloire, va* FOLLEMENT *ravager les provinces.* (Fén.) *Le monde paraît* FOLLEMENT *étrange quand on le revoit après une longue absence.* (Mme E. de Gir.)

Des jugements d'autrui nous tremblons *follement.*
BOILEAU.

J'aime mieux mettre encor cent arpens au niveau,
Que d'aller *follement*, égaré dans les nues,
Me lasser à chercher des visions cornues.
BOILEAU.

FOLLEN (Auguste, Adolphe-Louis), poëte allemand, né à Giessen (Hesse-Cassel) en 1794, mort à Berne, en Suisse, le 26 décembre 1855. Il étudia la théologie et la philologie dans sa ville natale, servit dans la guerre contre la France, en 1814, et devint, en 1817, un des rédacteurs de la *Gazette universelle* d'Elberfeld. Compromis dans les affaires politiques de 1819, il fut emprisonné à Berlin pendant deux ans, se retira ensuite en Suisse, enseigna, à Aarau, la langue et la littérature allemandes, devint successivement citoyen de Zurich et membre du Conseil suprême, et se retira à Berne en 1854. Il a traduit les *Hymnes homériques*, en collaboration avec M. Schwenck (Giessen, 1814), et un volume d'*Hymnes religieuses latines* (Elberfeld, 1819). Ses autres principales productions sont, outre des ouvrages satiriques : un poëme épique intitulé : *Tristans Eltern* (Giessen, 1814); *Libres accents de la vaillante jeunesse* (Iéna, 1819); *Musée de la poésie allemande* (1827, 2 vol.); *Malegys et Vivian*, roman de chevalerie; *Aux profanes, aux méchants, feuille d'un oublié* (Heidelberg, 1846); les *Ancêtres de Tristan*, épopée romantique en 20 chants, publiée d'après ses manuscrits (Giessen, 1857).

FOLLEN (Charles), écrivain allemand, frère du précédent, né à Giessen (Hesse-Cassel) en 1795, mort dans l'incendie du *Lexington*, dans le détroit de Long-Island, le 13 janvier 1841. Il fit, avec son frère, la campagne de 1814 contre la France, fut reçu, en 1818, docteur en droit civil et ecclésiastique, et devint, cette même année, professeur agrégé à l'université de Giessen; mais ses opinions libérales et sa participation aux mouvements révolutionnaires qui agitaient l'Allemagne à cette époque, brisèrent sa carrière. Impliqué dans l'assassinat de Kotzebue, il fut forcé de se réfugier à Paris. De là il passa en Suisse, où il fut successivement professeur de latin et d'histoire, à Coire (Grisons), et professeur de droit et de métaphysique à l'université de Bâle. Mais les puissances alliées allemandes ayant demandé et obtenu son extradition comme révolutionnaire, il se vit encore obligé de fuir, gagna le Havre, s'embarqua pour les Etats-Unis et arriva à New-York en 1825. Il fut immédiatement nommé professeur de langue allemande à l'université d'Harvard. En 1835, il devint pasteur d'une Eglise unitaire de New-York et il allait prendre la direction d'une Eglise de la même communion dans le Massachusetts lorsqu'il périt dans la terrible catastrophe du *Lexington.* Le docteur Follen a publié une *Grammaire allemande* fort estimée et un *Cours de lectures* dans la même langue; il a collaboré à un grand nombre de revues et a longtemps fait des cours publics. Ses sermons, ses leçons, des fragments d'un ouvrage sur la psychologie qu'il n'a jamais terminé et sa biographie, par Mme Follen, ont été publiés en 5 volumes (Boston, 1841). Pendant toute la durée de son séjour aux Etats-Unis, le docteur Follen a été l'un des plus ardents promoteurs du mouvement antiesclavagiste. — FOLLEN (Elisa LEE, dame), femme du précédent, née à Boston (Etats-Unis) en 1787, épousa le docteur Follen en 1828. On lui doit : *Choix de Fénelon* (1827-1828); *Heures bien employées; Manuel de l'instituteur chrétien* (1829); un grand nombre de livres pour les enfants (1829-1834); le *Sceptique* (1835); *Vie matrimoniale, Petites chansons* et un volume de poésies (1839). De 1843 à 1850, elle a dirigé la publication de l'*Ami des enfants*, et a publié, en 1857, les *Contes du crépuscule.* Depuis 1859, elle a donné une *Seconde série de petites chansons*, et une compilation intitulée : *Drames de famille.*

FOLLET, ETTE adj. (fo-lè, è-te — dimin. de *fol*). Fam. Un peu fou : *Si je questionnais le chevalier de Boufflers, je lui demanderais comment il a été assez* FOLLET *pour aller chercher ces malheureux confédérés qui manquent de tout et surtout de raison.* (Volt.)

— *Poil follet, Cheveux follets*, Poil, cheveux courts, légers et blonds, comme ceux qui poussent au visage à l'époque de la puberté, et ceux que l'on a ordinairement sur la nuque :

. . . . . Que d'autres, narguant les sarcasmes jaloux,
Vantent un *poil follet* au-dessus d'une bouche.
SAINTE-BEUVE.

‖ Duvet qui vient avant les plumes, chez les petits oiseaux : *Ces serins n'ont encore que du* POIL FOLLET.

— *Esprit follet* ou, substantiv., *Follet*, Sorte de lutin à qui les croyances populaires attribuaient de petits tours malins, souvent empreints d'une douce bienveillance pour l'homme : *Il n'était pas rare de voir des* ESPRITS FOLLETS *faire le travail des ménagères, pour jouir de leur surprise.*

Le *follet* fantastique erre sur les roseaux.
V. HUGO.

Il est au Mogol des *follets*
Qui font office de valets.
LA FONTAINE.

— Météorol. *Feu follet*, Exhalaison d'un gaz qui s'enflamme à l'air, et qui se dégage assez fréquemment dans les cimetières, les marais et autres lieux qui contiennent des matières organiques en décomposition : *Les* FEUX FOLLETS *sont encore la terreur des villageois.* (Denne-Baron.) ‖ Fig. Ardeur passagère, éclat fugitif : *Cet amour n'est qu'un* FEU FOLLET *qui s'éteindra demain. Les pensées brillantes sont des* FEUX FOLLETS *qui brillent et s'évanouissent.*

— Substantiv. Personne follette, badine :

Par les yeux d'Annette
L'Amour m'a blessé;
Elle est trop jeunette;
Mais je suis forcé
D'aimer la *follette.*
***

— s. m. Véner. V. FOLILET.

— s. f. Pathol. Nom populaire d'un catarrhe épidémique, souvent accompagné de pneumonie.

— Bot. Nom vulgaire de l'arroche des jardins ou bonne-dame.

— **Encycl.** *Feu follet.* V. FEU.

FOLLETIÈRE (LA), village et comm. de France (Calvados), cant. d'Orbec, arrond. et à 24 kilom. de Lisieux; 286 hab. Sur le territoire de cette commune, à 4 kilom. du village, se trouve la belle source de la rivière d'Orbec, dont les eaux, d'une limpidité remarquable, jaillissent au pied d'un coteau à base crayeuse, et font tourner un moulin à quelques pas de leur naissance.

FOLLEVILLE, village et comm. de France (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Montdidier; 194 hab. Le château, aujourd'hui en ruine, date du XVe siècle. Il fut pris, en 1439, par 2,000 Anglais, commandés par le comte de Sommerset et par Talbot. Il en reste deux tours rondes, l'une au S.-O., l'autre au N. Dans celle du S.-O., assez bien conservée, se voient deux cheminées superposées. La tour du N., qui renferme un escalier à vis, se fait remarquer par l'élégance et l'originalité de sa construction. « Le soubassement, dit M. E. Pénel, se compose d'une tour ronde, dont les mâchicoulis sont presque intacts; puis la construction se rétrécit et prend une forme hexagonale; plus haut, elle s'élargit de nouveau, présente douze côtés, et déborde en encorbellement au-dessus des étages inférieurs. De la plate-forme, la vue s'étend sur les plaines de la Somme et de l'Oise. Les souterrains sont aujourd'hui couverts d'arbustes. » L'église renferme le tombeau de Raoul de Lannoy et de sa femme Jeanne de Poix, sculpté par Antonio de Porta, artiste milanais. Les statues des deux époux sont étendues côte à côte et vêtues de longues robes. Les vitraux de l'une des fenêtres de l'abside figurent les portraits de plusieurs seigneurs et dames de Folleville. On remarque, en outre, dans ce petit édifice : la voûte ornementée du chœur; une verrière moderne; des médaillons en marbre, représentant des empereurs romains; les fonts baptismaux, décorés des armes des seigneurs de Folleville, et la chaire dans laquelle saint Vincent de Paul prêcha en 1617.

FOLLEVILLE (Gabriel GUYOT DE), ecclésiastique français, connu sous le nom d'**évêque d'Agra.** V. GUYOT.

FOLLI (Sébastien), peintre italien, né à Sienne en 1568, mort en 1621. Il reçut les leçons d'Alessandro Casolani, et s'adonna surtout à la peinture à fresque. Bien que ses compositions se ressentent du goût faux et maniéré du temps, elles se recommandent néanmoins par d'excellentes qualités. Elles attestent la vive imagination du peintre, sa science de la perspective et l'élégance de ses ornementations. Parmi les ouvrages de Folli qui se trouvent dans sa ville natale, nous citerons : *Saint Michel*, à l'église Saint-Dominique; *Madeleine*, à Sainte-Marguerite; l'*Annonciation, Sainte Elisabeth*, la *Naissance du Christ*, à la Visitation; un *Christ mort*, sur la façade de la casa Mensini; de remarquables camaïeux à Saint-Sébastien; *Sainte Marthe portée au tombeau*, dans l'église de Sainte-Marthe, etc. Citons encore : la *Vierge avec le bienheureux Franco*, à l'église de Foliano; la *Vierge* dite *del Manto*, à Ancajano; un *Crucifiement*, à Pilli.

FOLLI ou **FUOLI** (Cécile), médecin italien, né près de Modène en 1615, mort vers 1660. Il se fit recevoir docteur à Padoue, puis s'établit à Venise, où il professa l'anatomie jusqu'à sa mort. On a de lui des écrits peu volumineux, clairs et concis, dans lesquels on trouve des idées ingénieuses. Tels sont : *Sanguinis a dextro in sinistrum cordis ventriculum defluentis facilis reperta via* (Venise, 1639, in-4o); *Discorso anatomico... sopra la generazione e l'uso della pinguedine* (Venise, 1644); *Nova auris internæ delineatio* (1645, in-4o).

FOLLI (François), médecin et agronome italien, né en Toscane en 1624, mort en 1685. Il fut médecin du grand-duc de Toscane, puis se retira à Citerna, où il passa le reste de sa vie. Tout en se livrant à la pratique de son art, Folli s'occupa beaucoup d'agriculture et de physique, et se livra à de nombreuses et ingénieuses expériences pour y introduire des perfectionnements. Ses principaux ouvrages sont : *Recreatio physica in qua de sanguinis et omnium viventium universali analogia circulatione disseritur* (Florence, 1665, in-8o); *Dialogo intorno alla cultura della vite* (Florence, 1670, in-8o), etc.

FOLLICULAIRE s. m. (fol-li-ku-lè-re — du lat. *folliculum*, dimin. de *folium*, feuille). Journaliste sans valeur et sans conviction : *Le voilà sans pain; il devient* FOLLICULAIRE; *il infecte la basse littérature et devient le mépris et l'horreur de la canaille même, et cela s'appelle des auteurs!* (Volt.) *Certains journaux semblent souvent rédigés par des* FOLLICULAIRES.

Mais ne pardonnons pas à ces *folliculaires*,
De libelles affreux écrivains téméraires,
Qui ne pouvant apprendre un honnête métier,
S'occupent, jour par jour, à salir du papier.
VOLTAIRE.

— **Encycl.** Ce mot devrait signifier « écrivains de petits journaux, » comme *folliculum* signifie « petite feuille. » Telle a été le sens de ce mot dès l'origine, mais il a promptement changé. On peut écrire dans de petits journaux, et être un écrivain sérieux; rédiger un grand journal, et n'être jamais qu'un *folliculaire.*

Le *folliculaire* est l'homme qui use de sa plume pour insulter, diffamer et calomnier dans un journal un homme ou un parti. Cette engeance peut se diviser en deux catégories : les *folliculaires* qui travaillent par passion, et ceux qui travaillent par intérêt.

La première catégorie est la moins nombreuse. Elle se compose des hommes qui, par ambition, ne reculent devant aucun mensonge quand il s'agit de combattre leurs adversaires, et dont on peut dire ce que disait Boileau d'un *folliculaire* de son temps :

Sur ses pieds vainement tentant de se hausser,
Pour s'élever à moi cherche à me rabaisser.

D'autres ont à assouvir une vengeance particulière ou de secte. C'est ainsi que les *folliculaires* du parti clérical diffament sans cesse les hommes les plus honorables, s'ils sont libres penseurs, leur attribuent à chaque instant les idées les plus perverses, les plus immorales, les accusent de vouloir mettre la société tout entière à feu et à sang; c'est ainsi que, sous la Restauration, les *folliculaires* royalistes prétendaient que les journalistes libéraux étaient complices de l'assassin Louvel; c'est ainsi que, sous la monarchie de Juillet, les *folliculaires* orléanistes affirmèrent, après l'attentat de Fieschi, d'Alibaud, etc., la fameuse « complicité morale » de l'opposition; c'est ainsi que, sous la république de 1848, les *folliculaires* du « parti de l'ordre » prétendirent que les socialistes commettaient des excès épouvantables, et qu'ils ne rêvaient que massacres et guillotines; c'est ainsi que, sous le second Empire, les *folliculaires* officieux ont attaqué le parti démocratique, en le rendant responsable des échecs subis par la politique impériale au Mexique et en répétant que « les fusils des soldats de Juarez étaient bourrés avec les discours des députés de l'opposition; c'est ainsi qu'après la chute de la Commune, des journaux de scandale se sont faits délateurs et ont donné le coup de pied de l'âne aux vaincus. » C'est ainsi qu'à toutes les époques, les impuissants de la politique et de la littérature, etc., ont dénoncé dans leurs « follicules » leurs adversaires ou leurs rivaux comme ennemis du gouvernement. Déjà la chose se passait ainsi sous Louis XIV, puisque le satirique Boileau nous dit :

Qui méprise Cotin n'estime point son roi,
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Si l'abbé Cotin eût écrit dans une gazette, il eût été un pur *folliculaire.*

Le journaliste qui, pour une passion quelconque, trahit la vérité et attente à l'honneur de ses semblables est donc un *folliculaire.* A plus forte raison, ce nom revient-il de droit à l'impudent et cynique *condottiere* littéraire qui soutient tel ou tel homme, attaque telle ou telle idée moyennant salaire. Malheureusement pour l'honneur de l'humanité, le nombre de ces *folliculaires* est grand. Aux uns, on promet une place qu'il leur faut conquérir à force de zèle diffamatoire; aux autres, une médaille; aux autres, un ruban quelconque. Et, sans aller plus loin, racontons à ce sujet une petite anecdote dont nous garantissons l'authenticité *de visu*, et dont tout homme un peu répandu dans la littérature aura certainement vu plusieurs fois l'équivalent. Le Français, « né malin, » à ce qu'assure Boileau, est né aussi fort amoureux du clinquant et des distinctions visibles, moins sage en cela que les Indiens, qui se parent avec des morceaux de verroterie, et que les nègres, qui s'ornent d'un anneau au travers du nez. Les chancelleries française et étrangères sont accablées de demandes de décorations; depuis celle de M. Prudhomme, qui demandait la croix « parce que cela ferait plaisir à son épouse, » jusqu'à celles de X***, un journaliste de notre connaissance, qui quémandait partout un ruban, ne fût-ce que celui de l'Eléphant noir, ou même celui de la Marmelade, inventé par Soulouque. Il rencontra un jour l'agent d'un petit prince barbaresque, en quête de journaux consentant à soutenir un emprunt fantaisiste et un gouvernement rappelant ceux des temps les plus obscurs, un de ces souverains en miniature qui jouent au Mourad ou au Mammoud. L'occasion était belle : le petit Mourad en question avait un ordre qui s'appelait quelque chose comme le Chameau blanc. Offre de services; acceptation et promesses de grand cordon. Sur ces entrefaites, les journaux racontent que ledit Mourad, un jour de belle humeur, a fait prendre par ses janissaires une trentaine de ses bons sujets, qui refusaient de payer leurs impositions, et leur a fait administrer une correction paternelle, si paternelle que douze d'entre eux, parmi lesquels des vieillards de plus de quatre-vingts ans, sont morts sous le bâton. L'agent est consterné, ne sait que dire, tremble pour son emprunt. Seul, X*** est impassible. Il s'asseoit, retrousse ses manches, prend sa bonne plume de Tolède, et, de sa plus belle écriture, rédige à peu près ce qui suit : « La malveillance s'est plu à dénaturer l'acte de justice et de douceur accompli par le grand Mourad. Ce prince clément, alors qu'il pouvait faire empaler plusieurs centaines de sujets rebelles, s'est contenté de faire administrer quelques coups de baguette à trente d'entre eux, et encore n'a-t-il fait frapper que sur la partie la plus charnue du corps. Si quelques vieillards sont morts, c'est qu'arrivés au terme de la décrépitude, leur heure avait sonné, et qu'ils fussent morts tout de même. » Un peu plus, il aurait ajouté que l'exercice qu'on leur avait fait faire avait prolongé leur vie d'une demi-heure. L'agent émerveillé fit son rapport, et Mourad envoya, par le retour du courrier, la grande-croix du Chameau blanc à l'audacieux *folliculaire.*

Il serait bien difficile de dénombrer, même, approximativement, les *folliculaires* d'argent. Depuis Fréron, dont Voltaire disait qu'il calomniait pour une petite somme, jusqu'aux *folliculaires* modernes, tous bâtis sur le patron de celui dont parle Musset, « jadis séminariste, »

Qui vingt fois dans sa vie, à bon marché vendu,
Sur les honnêtes gens crachait pour un écu,

on rencontre cette misérable industrie dans tous les pays, sous tous les régimes, sous toutes les formes. Le *folliculaire* est un protée qui se plie aux circonstances, tantôt sérieux, tantôt badin, attaquant ici violemment et sans retenue; là, voilant ses turpitudes et ses perfidies sous des restrictions hypocrites et d'odieux ménagements; ce sont les plus habiles; ils font d'abord l'éloge de leur victime, puis tempèrent cet éloge par des ménagements, et arrivent, de réticence en réticence, à la noircir à l'instar du dernier scélérat.

C'est là jouer d'adresse et médire avec art,
Et c'est avec respect enfoncer le poignard.

Le *folliculaire* se glisse dans toutes les parties d'un journal; on le rencontre à l'article de fond, et on ne l'évite pas aux annonces de la quatrième page.

Le *folliculaire* politique a pour métier de travestir les opinions de ses adversaires et de diffamer leurs personnes et leurs amis.

Le *folliculaire* artistique, soudoyé par un artiste envieux, décrie les œuvres les plus méritantes et conteste les gloires les mieux acquises.

Le *folliculaire* littéraire ridiculise les plus nobles ouvrages en tronquant les phrases qu'il cite, en changeant l'accentuation, en séparant deux idées voisines, et réalise la menace de Laubardemont : « Donnez-moi trois lignes de l'écriture d'un homme, et je le ferai pendre. »

Le *folliculaire* scientifique contestera à un inventeur la paternité de sa découverte, et l'attribuera à un de ses « protecteurs; » il enlèvera l'Amérique à Colomb pour la donner à Vespuce.

Arrêtons-nous un peu sur le *folliculaire* théâtral. De célèbres exemples nous ont appris, en ces derniers temps, quelle était leur influence, et combien grand leur nombre. Ici, leur industrie porte un nom spécial, elle s'appelle le *chantage*, beau néologisme, en vérité, et bien approprié à la noblesse du sujet. Voici en quoi consiste leur procédé.

Lorsqu'un artiste fait ses débuts sur un théâtre, surtout à Paris, son sort dépend exclusivement des feuilletonistes en renom. Nous disons « surtout à Paris; » car dans la plupart des villes de province, c'est le public tout entier qui se prononce, à la fin de la troisième représentation du débutant, pour ou contre son admission. Il faut donc, à Paris, que les feuilletonistes se montrent favorables à l'artiste pour qu'il soit reçu. Lorsque le débutant a affaire à des écrivains comme Etienne Arago, Francisque Sarcey et autres, cela va tout seul. S'il tient dignement son emploi, la critique le constate, et il est admis; dans le cas contraire, il est rejeté, à bon droit, ou du moins, selon la conscience des écrivains. Mais si le feuilleton d'un journal important est occupé par un *folliculaire*, l'artiste, même et surtout le plus méritant, est obligé de *chanter*, c'est-à-dire de se rendre chez le critique en question et d'acheter sa sympathie, de *lui graisser la patte* (employons un vilain mot pour dire une vilaine chose). S'il néglige ce *devoir*, il est harcelé toutes les semaines dans le feuilleton du *folliculaire*, jusqu'à ce qu'il vienne à résipiscence. Prenons, entre cent autres, l'anecdote suivante, qui est authentique et récente.

Une jeune et intelligente artiste débute sur un de nos grands théâtres; elle est accueillie par des applaudissements, et tous les criti-

ques lui prodiguent des éloges mérités. Tous, sauf un. C'était un *folliculaire*, écrivain très-influent, et dont le rare talent n'était égalé que par l'abjecte vénalité. L'actrice avait négligé de lui faire la visite obligatoire. Cependant, il eût été bien difficile pour le feuilletoniste de nier un mérite incontestable, sans se couvrir de ridicule. Il chercha autre chose, et il trouva. Son feuilleton vanta la voix et le jeu de l'actrice, mais... se plaignit de ce qu'*elle avait les mains sales*. C'était faux, mais bien trouvé pour dégoûter le public. On n'y fit pas attention, tout d'abord. Mais le feuilleton suivant, le troisième, le quatrième parlèrent toujours des « mains sales » de l'actrice, si bien que le public badaud finit par répéter que l'actrice avait les « mains sales. » Celle-ci tint bon pendant quelque temps; enfin, elle dut s'avouer vaincue; elle alla voir le *folliculaire* et déposa sur son pupitre plusieurs rouleaux de pièces d'or. L'autre lui parla sur le ton le plus gracieux. « Au moins, lui dit l'actrice, vous n'allez plus dire, maintenant, que j'ai les *mains sales*. — Oh! mademoiselle, répondit le cynique en poussant les pièces dans son tiroir, voilà de quoi acheter bien du savon. » Et son feuilleton suivant fut un dithyrambe en l'honneur de l'artiste.

Cette anecdote fait songer au *folliculaire* le plus célèbre dans ce genre, feu Pier-Angelo Fiorentino, qui signait le feuilleton du *Constitutionnel*, et rédigeait celui du *Moniteur* sous le nom de A. de Rovray.

Les *folliculaires* sont la lèpre et le déshonneur du journalisme. La foule ignorante et envieuse affecte de croire que tous les journalistes sont de leur trempe, et lorsque M. Prudhomme vient se plaindre des « excès, » de la « licence » de la presse, il appelle les journalistes de « vils *folliculaires*. »

Mais la presse n'en continue pas moins à remplir sa noble mission de régénération sociale et d'instruction populaire. Que vous importe, ô Prudhomme! que quelques *folliculaires* se mêlent à la phalange des journalistes? La mer n'a-t-elle pas ses forbans, et le commerce ses voleurs? Les taches du soleil ne l'empêchent pas d'éclairer le monde.

FOLLICULE s. m. (fol-li-ku-le — lat. *folliculus*, petit sac; de *follis*, poche). Anat. Sorte de petit sac membraneux situé dans l'épaisseur d'un tégument : FOLLICULES *sébacés, muqueux*. ‖ Organe dans lequel se déposent certaines matières sécrétées par des glandes : *Les* FOLLICULES *de la civette*.

— Bot. Fruit formé d'une feuille carpellaire repliée sur elle-même dans le sens de sa longueur, et s'ouvrant seulement par une suture interne longitudinale, comme dans les asclépias, les ellébores, etc. ‖ *Follicules de séné*, Nom impropre donné aux fruits du séné, qui sont de véritables gousses : *Si votre altesse a mangé goulûment, je puis déterger ses entrailles avec de la manne et des* FOLLICULES DE SÉNÉ. (Volt.)

— **Encycl.** Anat. On nomme ainsi des glandes simples, caractérisées par leur forme de sac fermé au fond et s'ouvrant d'autre part à la surface d'une muqueuse ou de la peau. On les divise en deux grandes classes : les *follicules droits*, et les *follicules enroulés* ou *glomérulés*. Parmi les premiers, il faut ranger : 1° ceux de l'estomac. Leur longueur est d'environ 0m,001, leur cul-de-sac terminal est souvent bilobé; ils sont plutôt remplis que tapissés par des cellules épithéliales sphériques et granuleuses. Ils sont sujets à s'hypertrophier dans certaines maladies des voies digestives et dans le diabète; 2° les *follicules* de l'intestin grêle, connus aussi sous le nom de *glandes de Lieberkühn*, serrés les uns contre les autres depuis le pylore jusqu'à la valvule iléo-cæcale; 3° les *follicules* du gros intestin, qui ont un volume double de celui des précédents; 4° ceux des voies biliaires; 5° ceux du col de l'utérus. Ils sont tapissés par un épithélium prismatique, à fond lobé, sujets à augmenter considérablement pendant la grossesse, et à s'hypertrophier en tout temps pour former ce qu'on a appelé des *œufs de Naboth;* 6° ceux de la muqueuse utérine. Ils sont tubuleux, flexueux, à épithélium nucléaire, larges environ d'un dixième de millimètre, et d'une longueur très-variable; 7° ceux du canal déférent, près des vésicules séminales. Parmi les *follicules glomérulés* sont ceux de la paume des mains et de la plante des pieds; on les retrouve encore, mais moins nombreux, sur le reste de la surface de la peau. L'épithélium qui les tapisse est nucléaire. (V. GLANDES SUDORIPARES). Viennent enfin les glandes du conduit auditif externe fournissant du cérumen, et les glandes de l'aisselle, qui diffèrent des glandes sudoripares ordinaires.

FOLLICULEUX, EUSE adj. (fol-li-ku-leu, eu-ze — rad. *follicule*). Anat. Pourvu de follicules : *Organe* FOLLICULEUX.

— Pathol. *Entérite folliculeuse*, Fièvre typhoïde dont on place le siége dans les follicules de l'intestin grêle.

FOLLICULINE s. f. (fol-li-ku-li-ne — dimin. de *follicule*). Infus. Genre d'infusoires polygastriques.

FOLLICULITE s. f. (fol-li-ku-li-te — rad. *follicule*). Pathol. Inflammation des follicules.

— **Encycl.** La *folliculite vulvaire* est assez commune chez les femmes enceintes, surtout chez les femmes rousses et les brunes lymphatiques ayant beaucoup d'embonpoint Les principales causes de cette affection sont le défaut de propreté, les attouchements, les applications de pommades irritantes, les voyages à pied et toutes les irritations de la vulve en général. L'inflammation envahit les glandes en grappes sébacées de la vulve et des parties voisines, avec ou sans inflammation des glandes muqueuses isolées ou agminées de l'orifice vulvaire. Les malades éprouvent de la tension, du prurit, de la chaleur, une douleur cuisante, et les parties sont couvertes d'un mucus filant, poisseux, de muco-pus, puis de pus en nature. Sous cette humeur, selon la période de la maladie, on trouve de petites élevures qui donnent à la surface muqueuse de la vulve un aspect inégal, rougeâtre, par points, par petites plaques. Quand la suppuration est survenue, on voit de petites tumeurs blanchâtres, qui laissent suinter du pus par une pression, même légère. (Vidal.) La *folliculite* vulvaire se termine, le plus souvent, par résolution; mais il arrive aussi quelquefois que la suppuration se déclare : il se forme des boutons rouges, douloureux ou causant simplement du prurit. Si le pus se fait jour au dehors, il forme des croûtes blanchâtres, qui ne tardent pas à se détacher, et leur chute est suivie d'une prompte cicatrisation. Ces boutons ont été quelquefois confondus avec des chancres. Le traitement de cette affection consiste dans l'emploi des lotions émollientes d'abord, puis astringentes, et enfin dans la cautérisation par le nitrate d'argent.

FOLLIE Louis-Guillaume DE LA). V. LA FOLLIE.

FOLLIER s. m. (fo-lié — rad. *folle*). Pêche. Bateau pour la pêche aux folles.

FOLLIET (André-Eugène), avocat et homme politique français, né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) en 1838. Reçu docteur en droit à Turin en 1861, et inscrit au barreau de Paris l'année suivante, M. Folliet n'a, depuis 1860, jamais cessé d'écrire dans les journaux de son pays, et il s'était déjà fait connaître comme publiciste, lorsque les électeurs de la Haute-Savoie l'ont envoyé siéger à l'Assemblée nationale aux élections du 2 juillet 1871 (25,000 voix). Il a collaboré à plusieurs recueils : la *Revue de Paris* (1865), la *Revue libérale* (1867), la *Revue moderne*, de M. de Kératry (1869). Dans la *Gazette des tribunaux* et d'autres publications juridiques, il a traité surtout des questions de législation comparée. Il a donné de curieuses notices sur l'Italie à l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, mais surtout au *Grand Dictionnaire*, dans lequel il a traité les questions italiennes. Il a publié : *De la décentralisation administrative*, thèse pour le doctorat en droit (Turin, Favale, 1861); la *Presse italienne et sa législation* (Paris, 1869).

A l'Assemblée, M. Folliet, qui appartient à la gauche républicaine, s'est montré opposé au système protectionniste et aux impôts votés par la majorité. Il a présenté divers projets de lois, un, entre autres, établissant un impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

FOLLILAISSE s. m. (fol-li-lè-se). Véner. Syn. de FOLILET.

FOLLIN (Herman), médecin hollandais du XVIIe siècle, né dans la Frise. Il exerça son art à Bois-le-Duc, puis occupa une chaire à Cologne avec beaucoup de distinction. Ses principaux ouvrages sont : *Amulethum Antonianum seu luis pestiferæ fuga* (Anvers, 1618, in-8°), et *Speculum naturæ humanæ* (Cologne, 1649, in-12). L'amulette antipestilentielle que prônait Follin ne l'empêcha pas de mourir de la peste. — Son fils, Jean FOLLIN, médecin comme lui, a publié : *Synopsis tuendæ et conservandæ bonæ valetudinis* (Bois-le-Duc, 1646), et *Tyrocinium medicinæ practicæ* (Cologne, 1648).

FOLLIOT DE CRENNEVILLE (François, comte), général autrichien, né à Œdenbourg en 1815. Il appartient à une ancienne famille originaire de la Normandie, et est le fils du comte Louis-Charles Folliot de Crenneville, mort à Vienne en 1840, avec le grade de général de cavalerie. Le jeune comte fut élevé d'abord à l'école des Nobles, et passa de là au collége de la marine de Venise. Dès 1831, il entra dans l'armée de terre avec le grade de sous-lieutenant de chasseurs, fut promu capitaine en 1837, devint, en 1841, chambellan en service actif de l'empereur Ferdinand, et conserva ces fonctions jusqu'en 1848. Il avait été, dans l'intervalle, élevé à divers grades, et, en dernier lieu, à celui de colonel et d'aide de camp de l'empereur. Il reçut ensuite le commandement d'un régiment de grenadiers, à la tête duquel il prit part, en 1849, à la campagne de Piémont, et à celle contre Garibaldi dans la Romagne. Appelé, en novembre 1849, au commandement de la ville de Livourne, qui venait d'être mise en état de siége, il obtint, en 1853, celui des troupes d'occupation de la Toscane, fut envoyé, en 1855, à Paris, en mission diplomatique, prit ensuite le commandement des troupes autrichiennes à Parme, et, promu en 1857 feld-maréchal-lieutenant, fit, en cette qualité, la campagne de 1859 contre les Français et les Piémontais. En juillet de la même année, il fut nommé premier aide de camp général de l'empereur François-Joseph.

FOLQUET DE MARSEILLE, troubadour provençal, né vers 1155, mort en 1231. Plus favorisé de la fortune que la plupart des poëtes de l'époque, obligés presque tous de se mettre à la solde de quelque prince et de vivre de ses faveurs, Folquet, fils d'un riche négociant de Gênes, trouva l'aisance dès son berceau. Il n'en mena pas moins, pendant la première moitié de son existence, la vie errante du troubadour, allant de palais en palais réciter ses *sirventes* et ses chansons. Il y eut deux hommes dans ce poëte, le Folquet de Marseille, troubadour élégant, ingénieux, passionné, tout entier à la galanterie et aux dames, chantant tour à tour Alazaïs de Roquemartine et Eudoxie Comnène, la cour du comte de Provence et celle du vicomte de Montpellier, — et ce sombre évêque de Toulouse, Foulques, célèbre par son fanatisme religieux, sa fourberie et sa cruauté envers les Albigeois.

Ce fut à la cour d'Alphonse Ier, comte de Provence, qu'il débuta, au milieu des troubadours les plus renommés du temps, Pierre Vidal, Pierre d'Auvergne, Faidit, puis à celle de Barral des Baux, vicomte de Marseille, dont la femme, Alazaïs ou Adélaïde de Roquemartine, douée d'une rare beauté, rendait fous d'amour tous les poëtes. Vidal fut chassé du palais pour lui avoir pris un baiser sur la bouche pendant qu'elle était endormie; Folquet de Marseille en fut amoureux dix ans; mais, quoique joli garçon, *moult avinens de la persona*, dit son historien provençal, il ne fut pas plus heureux que Vidal. « Je deviens sage sur le tard, dit-il dans une de ses chansons, semblable à un joueur qui, ayant tout perdu, jure de s'abstenir du jeu... Je reconnais la tromperie que m'a faite Amour, qui, avec de beaux semblants, m'a tenu plus de dix ans en espérance, tel qu'un méchant débiteur, qui toujours promet et jamais ne paye. » On a de Folquet un grand nombre de pièces de vers se rapportant à cette époque, et où les rigueurs de sa dame sont déplorées, suivant la coutume. Ainsi rebuté, et jurant de ne plus aimer de sa vie, il se rendit successivement chez le vicomte de Montpellier, à Toulouse, chez le comte Raymond V, célèbre par son hospitalité fastueuse, à la cour de Richard Cœur de Lion, à celle du roi d'Aragon, Alphonse II, à celle d'Alphonse IX, de Castille. Il était auprès de Richard lorsque ce prince fut excommunié, à cause du retard qu'il apportait à se croiser, et à la cour de Castille lorsque Alphonse perdit, contre les Maures, la bataille d'Alarcos: Dans une pièce de vers, il disculpe le souverain anglais; dans l'autre, il fait appel à l'Europe entière, endormie et léthargique en face du croissant. Folquet de Marseille, enjoué et gracieux dans ses poésies amoureuses, est, dans ces deux pièces d'un ordre plus élevé, plein d'énergie et de souffle. « Nous avons premièrement perdu le saint sépulcre, s'écrie-t-il, et maintenant nous souffrons que l'Espagne aille se perdant; au delà des mers, on avoit une excuse, mais, de ce côté, nous ne craignons ni la mer ni les vents. Hélas! pourrions-nous avoir plus amer reproche, à moins que Dieu ne revienne mourir pour nous! »

En 1196, Folquet entra dans les ordres. Il était marié, et força sa femme et ses filles à se faire religieuses. Déjà célèbre et recommandé par ses talents, il s'éleva rapidement aux plus hauts grades dans l'ordre de Cîteaux, où il était entré. Il était abbé de Thoronet, près de Fréjus (une des maisons de l'ordre), dès 1197. En 1205, après la déposition de Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse, par les légats du pape Innocent III, il fut élu par le chapitre au siége épiscopal vacant. Folquet de Marseille, devenu l'évêque Foulques de Toulouse des annales ecclésiastiques, fut un des députés envoyés au pape pour lui demander l'établissement des missions de dominicains en Provence. On lui doit l'installation à Toulouse des frères prêcheurs de Saint-Dominique, première base de l'inquisition. Il fut surtout célèbre par ses rigueurs envers les hérétiques. Raymond VI de Toulouse, et Pierre II d'Aragon, les fils de ses bienfaiteurs, ne furent plus comptés par lui que pour des ennemis, et il institua en Provence cette exécrable milice de pénitents blancs, qui ensanglanta tout le Languedoc, sous le couvert de la religion. Foulques fut dès lors mêlé à toutes les péripéties de la lutte entre Simon de Montfort et Raymond VI, à toutes les horreurs de la guerre des Albigeois. C'est lui qui, à diverses reprises, prêcha contre eux la croisade, au concile de Lavaur, au concile de Latran. Chassé de Toulouse par Raymond, un moment le plus fort, il en sortit avec tout son clergé, pieds nus et saint-sacrement en tête; il y rentra avec Montfort, en 1215, et, comme le capitaine délibérait sur la punition à infliger à la ville, l'évêque demanda qu'on y mît le feu aux quatre coins. Montfort, plus humain, se contenta de démolir les fortifications; mais, l'année suivante, cédant aux sollicitations de l'évêque, il livra la ville au pillage sur un simple soupçon de trahison. Pour comble, Foulques fit appeler les principaux habitants, sous prétexte d'accommodement, et, les ayant déclarés prisonniers, exigea d'eux des rançons énormes. Ses exactions, ses cruautés étaient si peu dissimulées, qu'elles lui furent reprochées à haute voix au concile de Latran; il acquit dans ces pillages des richesses si considérables, qu'en 1217, Louis VIII étant venu dans le Toulousain, l'évêque put entretenir à ses frais le roi de France et solder son armée. Montfort, en récompense de ses services, lui fit donation du château d'Urefeil et d'une vingtaine de villages. La paix, signée en 1229, le rendit un peu au calme et à la modération; il mourut deux ans après, et fut inhumé dans un couvent de Cîteaux, le Grand-Selve.

On peut lire tous les hauts faits de l'évêque dans la *Gallia christiana* (tome XIII), et dans dom Vaissette (*Histoire du Languedoc*). Quant au poëte, ses vers ont été recueillis, en grande partie, par Raynouard (*Choix des troubadours*), et dans le *Parnasse occitanien*. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale en contient une vingtaine de pièces. Crescimbeni et Bastero en ont traduit quelques-unes en italien. Dante et Pétrarque ont célébré dans leurs vers Folquet le troubadour et l'évêque Foulques. Dante (*Paradiso*, canto IX) lui fait dire ces paroles : « Foulques m'appela cette nation chez qui mon nom est connu, et ce ciel se pénètre de ma lumière, comme je m'en suis pénétré autrefois. Pourtant elle ne brûla pas de plus de feux, la fille de Bélus, en outrageant Sichée et Créuse, que je ne brûlai moi-même, quand l'âge m'y conviait, ni cette Rhodope non plus, qui fut trompée par Démophoon, ni Alcide, alors qu'il avait de la jeune Iole plein son cœur. Néanmoins, on n'est pas ici pour se repentir, mais pour être heureux, non des fautes dont le souvenir s'efface, mais de la vertu divine qui ordonne et prévoit tout. Ici, on admire la cause première de si grand effets, on contemple le souverain bien qui, d'en haut, gouverne le monde! »

FOLQUET DE LUNEL, troubadour du XIIIe siècle, né vers 1244. On a de lui onze pièces, dont la plus remarquable est un sirvente d'environ 500 vers, dans lequel il attaque, avec une grande vivacité, les vices des rois, des prêtres, etc. Six de ces morceaux sont des *Hymnes à la Vierge*, où, par un jeu d'esprit assez singulier, le poëte laisse croire, presque jusqu'à la fin, qu'il s'adresse à une dame dont il possède les faveurs.

FOLTZ (Philippe), peintre allemand, né à Bingen sur le Rhin en 1805. Il fut d'abord l'élève de son père, qui, désirant le voir suivre une tout autre voie, le détournait de la carrière artistique. Mais Philippe, poussé par son amour pour les arts, s'échappa un beau jour de la maison paternelle, et exécuta, pour vivre, des dessins qui lui acquirent d'abord une certaine réputation. En 1825, il se rendit à Munich, où l'attirait la grande renommée de Cornélius, et fut employé à la peinture des fresques de la glyptothèque et du Hofgarten, dont l'exécution remonte aux années 1827 et 1829. La fresque de l'Arcade du jardin royal, qui représente la *Fondation de l'Académie des sciences par Maximilien-Joseph III en* 1759, est peinte par M. Foltz, d'après son propre carton. Mais son principal ouvrage à Munich est la décoration du salon de Schiller, dans les appartements de la reine, situés, comme on sait, dans la partie du palais appelée Kœnigsbau. L'artiste a su, dans les compositions qui constituent cette décoration, interpréter le poëte avec autant d'intelligence que de talent. C'est également à M. Foltz que l'on doit le salon de Burger, dans le même palais. Parmi les autres œuvres qu'il exécuta à cette époque, nous citerons : la *Souliote montant la garde;* les *Bergères attendant leurs enfants;* les *Grecques pansant les blessés sur le champ de bataille*, toile de grande dimension; puis les *Pêcheuses*, les *Braconniers*, les *Chasseurs et les bergères*, charmants tableaux de genre, où le caractère romantique domine, comme dans la plupart de ses œuvres. Foltz partit en 1837 pour Rome, et, pendant son séjour dans cette ville, il peignit une *Sainte Famille*, le *Comte de Habsbourg* et la *Malédiction du chanteur*, d'après Uhland. Cette dernière toile a été achetée par le musée de Cologne, et souvent reproduite par la gravure. A son retour en Allemagne, il exécuta, de 1839 à 1842, les *Batailles du Tyrol*, dont l'une se trouve maintenant à Milan, et l'autre en Amérique, puis deux grands tableaux de chasse pour le roi Maximilien II et pour le comte de Lœwenstein, ainsi qu'un *Pèlerinage sur la montagne*, qui parut à l'Exposition universelle de 1855, à Paris, et qui fait partie de la galerie du comte Tascher de La Pagerie. Plus tard, il décora la salle de bains de Maximilien II et le palais de Schœnbrun, où il peignit des sujets tirés des *Contes du Rhin*. Les plafonds représentent les *Quatre saisons*, et des *Dieux de la Grèce apprenant aux hommes à connaître le beau, l'utile, le bien et le plaisir*. Parmi ses œuvres les plus récentes, nous mentionnerons : *Frédéric Barberousse* et *Henri le Lion*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1867; le *Siècle de Périclès*, grand tableau à l'huile; une *Vierge à l'Enfant*, et une *Madone*. Foltz est aujourd'hui l'un des premiers peintres de l'Allemagne. Il est membre de l'Académie des beaux arts de Munich, qui le compte au nombre de ses professeurs, directeur des galeries royales de cette ville, et peintre ordinaire du roi de Bavière.

FOLYOCA s. f. (fo-li-o-ka). Bot. Persicaire liseron.

FOLZ, FOLCZ ou **VOLZ** (Hans), célèbre poëte allemand, né à Worms en 1479. Il s'établit à Nuremberg, où il exerça la profession de barbier, et prit une part très-active à la propagation de l'imprimerie et de la Réforme. Nous possédons encore quelques poëmes de

lui sur le carnaval, des contes et des chansons lyriques et populaires, qui furent imprimés à Nuremberg de 1519 à 1521. Les gros mots, les bouffonneries dans le genre de Rabelais, les détails graveleux abondent dans les contes et dans les pièces de carnaval du barbier de Nuremberg. Toutefois, on trouve, dans ses poésies lyriques, de la grâce, de la délicatesse et de l'élevation. Une partie des œuvres du joyeux poëte a été rééditée, par Keller, dans l'ouvrage intitulé : *Altdeutsche gedichte* (Tubingue, 1846).

FOMALHAUT s. m. (fo-ma-lô). Astron. Etoile la plus brillante de la constellation du Poisson austral.

— **Encycl.** *Fomalhaut* ou α du Poisson austral est une étoile de première grandeur, d'une teinte rougeâtre, qui s'élève peu sur l'horizon de Paris, d'où elle est visible seulement de juillet à janvier, en rétrogradant successivement depuis une heure du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Cette belle étoile constitue, suivant les anciens, la bouche du Poisson, et reçoit l'eau répandue par le Verseau. Son nom, dérivé de l'arabe, a été estropié de toutes les façons possibles par les auteurs. Hévélius écrit *Fomahand*, Tycho, *Fomahant;* Bayer, *Fumalhant;* Hyde, *Phamal-Hût;* La Caille, *Phomalhaut*; Schikardus, *Fomalcuti ;* un savant chroniqueur des journaux contemporains l'a même prise pour un membre de l'illustre famille des *Flahaut*.

FOMBIO, bourg d'Italie, prov. de Lodi, à 3 kilom. S.-O. de Codogno ; 1,685 hab. Céréales et bétail. Victoire des Français sur les Autrichiens en 1796.

FOMENTATEUR, TRICE s. (fo-man-tateur, tri-se). Personne qui fomente, qui prépare des révoltes, qui y excite : *Un* FOMENTATEUR *de troubles.*

FOMENTATION s. f. (fo-man-ta-si-on — lat *fomentatio;* de *fovere*, chauffer. V. FOMENTER). Méd. Application externe d'objets préalablement chauffés ; médicament servant à cet usage : *Adoucir, amollir par des* FOMENTATIONS. *Faire des* FOMENTATIONS *d'huile douce. Faire des* FOMENTATIONS *avec un linge chaud.* ‖ *Fomentation humide*, Fomentation opérée avec un liquide. ‖ *Fomentation sèche*, Fomentation opérée avec un corps solide, linge, papier, coton, sable, cendre, etc.

— Fig. Action d'exciter, d'animer, de préparer sous main : *La* FOMENTATION *des troubles, de la discorde civile, des guerres intestines.*

— **Encycl.** La *fomentation* est une pratique assez usitée comme moyen thérapeutique. On l'exécute en faisant, sur diverses parties du corps, des lotions et des applications de liquides chauds très-divers, variables avec les effets que l'on veut obtenir. Ces liquides sont étendus sur la peau au moyen d'éponges et maintenus en contact avec l'épiderme par des compresses de tissus épais, qui en sont imprégnés. Les *fomentations* diffèrent des *lotions* en ce que celles-ci ne font pas séjourner les liquides, et des *embrocations* en ce que ces dernières sont pratiquées avec des corps gras. On maintient la chaleur de celles qu'on applique chaudes, en les recouvrant de serviettes ou mieux de tissus imperméables qui, en empêchant l'évaporation, retardent beaucoup le refroidissement. On fait quelquefois des applications analogues de substances sèches et pulvérulentes ; on les nomme *fomentations sèches.*

Par extension, on a donné également le nom de *fomentations* aux médicaments liquides avec lesquels sont faites les applications. Ce sont des infusés, des décoctés, des liqueurs vineuses, acétiques, éthérées, alcooliques, etc. Les médicaments destinés à être appliqués sur le front prennent lé nom de *frontaux*. Parfois les frontaux consistent dans la simple application de feuilles végétales épaisses, qui agissent autant par le froid qu'elles produisent que par toute autre action ; parfois encore ce sont des sachets. Les *fomentations* les plus connues sont les suivantes :

Fomentation antinévralgique de Trousseau. Solution aqueuse de cyanure de potassium au centième. En compresses sur les parties douloureuses.

Fomentation antiseptique. Contre les ulcères de mauvais caractère.

Mélange de décocté de quinquina.	1,000 gr.
Teinture de quinquina	15
Camphre.	8

Ce dernier corps est mis en solution dans l'alcool. On emploie encore, pour le même usage, une solution d'hypochlorite de chaux étendue.

Fomentation aromatique. Infusé de 50 grammes d'*espèces aromatiques* dans un litre d'eau. (Codex.)

Fomentations astringentes Très-usitées ; on leur donne les compositions les plus diverses. Ce sont des solutions d'alun ou de tannin, des décoctions de quinquina, d'écorces de chêne, d'écorces de grenades ou d'autres plantes chargées de tannin.

Fomentation émolliente. Décocté de 30 gr. d'*espèces émollientes* dans un litre d'eau. (Codex.)

Fomentation mercurielle. Solution de sublimé corrosif que l'on parfume avec une petite quantité d'esprit de lavande. Usité dans certaines maladies de la peau.

Fomentation narcotique. Infusé de 30 grammes d'*espèces narcotiques* dans un litre d'eau. Employé comme calmant. (Codex.) On se sert dans le même but des infusions de belladone, de ciguë, de jusquiame, de morelle, de stramonium, etc.

Fomentation sinapisée. S'obtient en délayant 125 grammes de farine de graines de moutarde dans 500 grammes d'eau tiède.

Fomentation avec le sureau. Infusé de 10 grammes de fleurs de sureau dans un litre d'eau bouillante. Emolliente. (Codex)

Fomentation de tabac. Infusé de 60 grammes de tabac dans un demi-litre d'eau. Usitée contre la gale dans les hôpitaux militaires.

Fomentation vinaigrée. Mélange de 250 gr. de vinaigre blanc avec un litre d'eau froide. (Codex.)

Fomentation vineuse. Vin rouge additionné d'un huitième de son poids de miel blanc. (Codex.)

FOMENTÉ, ÉE (fo-man-té) part. passé du v. Fomenter. Méd. Soumis à des fomentations : *La partie malade sera* FOMENTÉE *d'heure en heure.*

— Fig. Préparé sous main, excité, envenimé : *Quelques séditions* FOMENTÉES *dans les régiments furent promptement apaisées et punies avec rigueur.* (D. Stern.)

FOMENTER v. a. ou tr. (fo-man-té — lat. *fomentare ;* de *fomentum*, action de réchauffer, contracté de *fovimentum ;* de *fovere*, réchauffer, qu'Eichhoff rapporte à la racine sanscrite *bhâ* ou *bhas*, briller, brûler. Delâtre rapporte *foveo*, échauffer, à *fovea*, fosse, de la racine sanscrite *budh*, creuser, en latin *fodere*, le foyer étant primitivement une espèce de fosse). Méd. Soumettre à des fomentations, en parlant d'une partie externe du corps : FOMENTER *un membre malade.* FOMENTER *la poitrine.*

— Fig. Envenimer, exciter, préparer sous main : FOMENTER *des troubles, des querelles, des séditions. Celui qui* FOMENTE *le désordre est l'affameur du peuple.* (Lamartine.)

FOMIN ou **FOMINE** (Alexandre), publiciste et historien russe, né à Arkhangel en 1733, mort en 1802. En 1759, il fonda dans sa ville natale, avec Krestynin, une société historique, qui s'occupa de rechercher et de publier les vieilles chartes, les anciens manuscrits et les chroniques relatives à l'histoire de la Russie. La plupart des travaux de cette société, dont Fomin était à la fois le président et le plus actif collaborateur, parurent dans les *Travaux de la société indépendante russe de l'université de Moscou* (1774-1783), et dans la *Bibliothèque russe ancienne*. Après la dissolution de la société, Fomin continua néanmoins ses travaux, et envoya à l'Académie de Saint-Pétersbourg, dont il devint membre correspondant, une foule de mémoires, qui furent insérés dans les *Bulletins mensuels* de cette société. Lorsqu'on créa un collége à Arkhangel, il en fut nommé directeur et il occupa ce poste jusqu'à sa mort. Outre un grand nombre d'articles, de dissertations, etc., on lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *La Russie méridionale* (Saint-Pétersbourg, 1796), et *Description de la mer Blanche, de ses bords et de ses îles, sous le triple rapport géographique, statistique et ethnographique* (Saint-Pétersbourg, 1797, avec cartes).

FOMINE (Grégoire), écrivain et historien russe, né à Siewierotzk-Podolsk en 1765, mort à Moscou en 1832. Après avoir terminé ses études au collége de sa ville natale, il alla suivre à Moscou les cours d'histoire et de philosophie, se fit recevoir docteur en philosophie, professa quelque temps l'histoire à l'Académie de Moscou (1798) et devint membre de diverses sociétés littéraires, notamment de l'Académie des lettres de Saint-Pétersbourg. Fomine a laissé plusieurs ouvrages estimables et fort instructifs, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Traité sur la mission de la justice humaine* (Moscou, 1793, in-4°) ; *Historique sur l'invention des lettres, sur les instruments dont les anciens se sont servis pour écrire, et sur les matières qu'ils ont employées* (Moscou, 1794, in-4°) ; *Histoire de Russie depuis son origine jusqu'à Pierre le Grand* (Moscou, 1796, 3 vol. in-4°) ; *Cours de morale* (Saint-Pétersbourg, 1812, in-8°) ; *Logique en forme d'entretiens* (Moscou, 1813, in-4°) ; *Histoire abrégée des peuples slaves à l'usage de la jeunesse des écoles* (Saint-Pétersbourg, 1814, in-4°, 2 vol.) ; *Histoire des habitants du Volga* (Moscou, 1797, in-4°) ; *Logique classique* (Moscou, 1815, in-4°) ; *Recueil des habillements de la nation russe* (Moscou, 1813, in-4°) ; *Dissertation historique sur les peuples de la Russie* (Moscou, 1817, in-4°).

FONBLANQUE (ALBANY W. DE), l'un des publicistes les plus distingués de l'Angleterre, né à Londres en 1797. Son père, qui le destinait au barreau, lui fit étudier dans ce but le droit civil sous l'avocat Chilly. Cette éducation spéciale a eu d'importants résultats pour M. de Fonblanque. Elle lui a donné une connaissance approfondie des lois de son pays, connaissance qu'ont rarement les journalistes, en général, et a été la principale cause de sa sympathie pour les réformes proposées par Jérémie Bentham. M. de Fonblanque est non-seulement un jurisconsulte habile, mais un éminent écrivain. Il connaît à fond Swift et Fielding, ses auteurs favoris, et a donné plus d'une fois la preuve qu'il a profité de l'étude de ses inimitables modèles. A l'âge de trente ans, M. de Fonblanque, déjà collaborateur assidu de l'*Examiner*, devint directeur de ce journal, un des organes politiques les plus importants. Cette feuille ultra-libérale sut toutefois ne jamais se rendre coupable de violences ni de personnalités, et cependant on a rarement dépassé la mordante raillerie des articles politiques de M. de Fonblanque. Ces articles, fort remarqués à leur apparition, ont été réunis en 1837 sous le titre de l'*Angleterre sous sept ministères successifs*. Les Anglais se plaisent à comparer ce volume d'extraits aux pamphlets de Paul-Louis Courier et, de fait, ils sont aussi remarquables par le style que par la pensée. En 1852, M. de Fonblanque laissa à M. Forster la direction de l'*Examiner*, lorsque M. Russell le nomma chef de la statistique au *Board of trade*, par suite du décès de M. Porter.

FONÇAGE s. m. (fon-sa-je — rad. *foncer*). Techn. Action de foncer, de munir d'un fond : *Le* FONÇAGE *des tonneaux.* ‖ Action de creuser : *Le* FONÇAGE *des puits de mines.* ‖ Opération du raffinage du sucre, qui consiste à porter et à faire séjourner les pains, après l'égouttage et le plamotage, dans un endroit bien aéré, afin que, par le repos, la masse prenne une plus grande solidité.

— **Encycl.** *Fonçage des puits de mines.* V. PUITS.

FONÇAILLES s. f. pl. (fon-sa-lle ; *ll* mll. — rad. *foncer*). Techn. Barres de bois qu'on met en travers d'une couchette. ‖ Pièces qui forment le fond d'un tonneau. ‖ On dit aussi FOND dans les deux cas.

FONCAUDE (*fontaine chaude*), hameau de France (Hérault), comm. de Juvignac, cant., arrond. et à 3 kilom. de Montpellier, dans un joli vallon arrosé par la petite rivière de Mossau. Petit établissement thermal. L'eau de Foncaude (25°, 5), carbonatée calcaire, gazeuse, exploitée depuis près de vingt-cinq ans, s'emploie en boisson, bains et douches. Prise en boisson, elle stimule les fonctions digestives ; en bains, elle agit comme sédatif du système nerveux et de la circulation. Cette eau agit assez fortement sur la peau et détermine fréquemment la poussée. « Elle est, dit le docteur Le Pileur, limpide, incolore, inodore, à saveur fade, onctueuse au toucher, dégageant des bulles de gaz, se couvrant au contact de l'air d'une pellicule irisée et donnant naissance à une sorte de limon noirâtre dans lequel M. Fontan a reconnu des oscillaires et un infusoire. »

FONCE s. m. (fon-se). V. FONCET.

FONCÉ, ÉE (fon-sé) part. passé du v. Foncer. Techn. Muni d'un fond : *Un tonneau* FONCÉ. ‖ *Trou foncé*, Trou creusé dans une pièce de bois, sans qu'il en traverse l'épaisseur.

— s. f. Min. Nom donné aux gradins droits que l'on pratique dans le schiste ardoisier pour l'exploiter : *Les* FONCÉES *ont ordinairement trois mètres de hauteur.*

FONCÉ, ÉE adj. (fon-sé — rad. *fond*). Sombre, chargé, en parlant d'une couleur ou d'un objet par rapport à sa couleur : *Rouge* FONCÉ. *vert* FONCÉ *Étoffe* FONCÉE. *Il y a trente bleus clairs différents et autant de bleus* FONCÉS. (A. Karr.)

— **Antonymes.** Clair, brillant, éclatant, gai, voyant.

FONCEAU s. m. (fon-so). Manége. Petite platine soudée à chaque extrémité du canon du mors, pour en boucher l'orifice.

— Techn. Rondelle de bois sur laquelle on établit le pot à fondre les matières, dans une verrerie.

FONCEMAGNE (Etienne LAURÉAULT DE), littérateur français, né à Orléans en 1694, mort à Paris en 1779. Membre de l'Académie française et de celle des inscriptions, il publia divers mémoires importants sur l'ancienne monarchie française, rectifia le préjugé qui faisait considérer les femmes comme exclues de la succession au trône par une disposition expresse de la loi salique, et soutint contre Voltaire, dans une polémique fameuse, l'authenticité du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, dont il publia lui-même une édition (1764, 2 vol. in-8°). L'école historique moderne s'est, en général, rangée à son avis.

FONCENET (DAVIET DE), mathématicien et général savoisien. V. DAVIET.

FONCER v. a. ou tr. (fon-sé — rad. *fond*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je fonçai, nous fonçons*). Techn. Munir d'un fond : FONCER *un tonneau.* ‖ Aplatir, en parlant de la pâte du pain de sucre qu'on veut rendre unie. ‖ *Foncer la soie*, La baisser, après l'avoir levée pour y lancer la navette.

— Rendre plus foncé, en parlant d'une couleur : *Il faudra* FONCER *ce bleu. Une certaine quantité d'alcali qui s'unit à l'oxyde de fer contribue un peu à* FONCER *la couleur des étoffes.* (Chevreul.)

— Min. Creuser verticalement : *On marque la position que l'on veut donner aux puits, et l'on* FONCE *ces puits bien verticalement.* (Burat.) ‖ *Foncer une culée,* En tirer des blocs d'ardoise.

— **Art culin.** Garnir d'un morceau de pâte dans le fond : FONCER *un pâté, une tourte, un vol-au-vent.* ‖ *Foncer une casserole*, Mettre au fond des bardes de lard ou des tranches de jambon ou de veau.

— v. n. ou intr. Fam. Fournir des fonds, payer : *Il n'a pas voulu* FONCER.

— Art milit. *Foncer sur l'ennemi*, L'attaquer impétueusement.

— Techn. *Foncer du pied*, Faire descendre tout l'assemblage des platines à plomb, dans les métiers à bas.

Se foncer v. pr. Devenir plus foncé : *A mesure que l'on approche de l'été, le vert des feuilles* SE FONCE *de plus en plus.* (F. Pillon.)

— **Antonyme.** Défoncer.

FONCET s. m. (fon-cè). Navig. Grand bateau de transport sur les rivières. ‖ Adjectiv. : *Bateau* FONCET. ‖ On dit aussi FONCE, et sur la Seine ce genre de bateaux s'appelle aussi BESOGUE.

— Techn. Pièce de la serrure sur laquelle est rivé le canon, et qui est percée pour recevoir la clef.

FONCEUR s. m. (fon-seur — rad. *foncer*). Techn. Ouvrier qui fait les fonds des papiers peints, en étendant la couleur avec la brosse.

FONCIER, IÈRE adj. (fon-sié, iè-re — rad. *fonds*). Qui constitue un fonds de terre, qui appartient ou a rapport au fonds : *Propriété* FONCIÈRE. *Impôt* FONCIER. *Revenus* FONCIERS. *La propriété* FONCIÈRE *est la valeur de la chose ; l'industrielle, la valeur de l'homme.* (B. Const.) *De bons chemins sont utiles dans une propriété* FONCIÈRE. (Matth. de Dombasle.) *D'après des documents officiels, il n'existe guère moins de onze millions de cotes* FONCIÈRES. (Proudh.) ‖ Qui possède un fonds : *Le propriétaire* FONCIER *aspire toujours à se faire payer l'usage des agents naturels qu'il détient.* (Fr. Bastiat.)

— Fig. Qui est au fond de la nature de quelqu'un : *Qualités* FONCIÈRES. *L'amour dans l'homme est l'expression du besoin* FONCIER *qu'il a de la vie.* (Bautain.)

— Droit cout. *Justice foncière*, Juridiction du seigneur bailleur de fonds.

— Fin. *Crédit foncier*, Institution de prêt hypothécaire, qui opère ses remboursements en cinquante annuités.

— s. f. Min. Lit d'ardoise.

— Techn. Ouvrière qui, dans les points d'Alençon, fait l'intérieur des pois, les petites fleurs, les petites feuilles. ‖ On dit aussi FONDEUSE.

— **Antonymes.** Mobilier ou mobiliaire, personnel, viager.

— **Encycl.** Fin. *Impôt foncier.* V. CONTRIBUTION.

— *Crédit foncier.* V. CRÉDIT.

FONCIÈREMENT adv. (fon-siè-re-man — rad. *foncier*). A fond, complétement, dans tous ses détails ; dans le fond, en soi, par sa nature : *Traiter* FONCIÈREMENT *une question. Connaître* FONCIÈREMENT *la littérature grecque. Dacier avait une femme bien plus* FONCIÈREMENT *savante que lui.* (St-Sim.) *L'homme est* FONCIÈREMENT *dépravé, porté à mal.* (Proudh.)

— **Syn. Foncièrement, à fond.** *Foncièrement* se rapporte à la personne qui connaît, qui pénètre les choses ; il montre la personne comme accomplissant ces choses le plus complétement possible. *A fond* se rapporte aux choses mêmes, et il les représente comme étant parfaitement débrouillées et éclaircies : *Etre* FONCIÈREMENT *bon. Connaître* À FOND *une question.*

— **Antonymes.** Superficiellement, extérieurement.

FONCINE-LE-BAS, village et comm. de France (Jura), cant. des Planches, arrond. et à 43 kilom. de Poligny, au fond de la vallée de la Sène ; 624 hab. Fabrique d'horlogerie. Petit lac renommé pour ses truites. Dans l'église, beau maître-autel et bon tableau représentant la *Délivrance de saint Pierre.*

FONCINE-LE-HAUT, village et comm. de France (Jura), cant. des Planches, arrond. et à 50 kilom. de Poligny, dans les montagnes du Jura ; 1,360 hab. Fabriques de pièces d'horlogerie et de mouvements de pendules. Fromages très-estimés. Dans les environs, source de la Sène, à la base du mont Coulion, qui s'élève à 1,070 mètres et du sommet duquel on voit se dérouler un magnifique panorama.

FONCIRGUE, hameau de France (Ariége), comm. de la Bastide-sur-Lhers, cant. de Mirepoix, arrond. de Pamiers, au bas de la montagne du Plantorel. Eaux thermales (20°) carbonatées, calcaires, employées avec succès contre les gastrites, les maladies de peau, les ulcères, et principalement contre les névralgies.

FONÇOIR ou **FONSOIR** s. m. (fon-soir). Techn. Outil de forge qui a la forme d'un marteau, et que l'on emploie principalement dans les fabriques d'ancres.

FONCTION s. f. (fon-ksi-on — du lat. *functionem*, accusatif de *functio*, dérivé de *fungor*, je m'acquitte). Emploi, usage naturel, action propre, raison de l'existence : *Chaque être, sur la terre, a des* FONCTIONS *particulières qui lui sont assignées. La* FONCTION *principale de l'air est le renouvellement du sang chez l'animal. Qui sait si le sens commun, que nous pre-*

nons ordinairement pour juge du vrai, a été destiné à cette FONCTION *par celui qui l'a créé?* (Pasc.) *Sitôt que le cœur a cessé ses* FONCTIONS, *l'animal est mort.* (J.-J. Rouss.) *La* FONCTION *particulière que l'usage a dévolue aux métaux précieux de servir d'agent au commerce est purement conventionnelle.* (Proudh.) *La* FONCTION *spécifique du sexe féminin est de concevoir et d'enfanter.* (Bautain.) ‖ Exercice d'un devoir naturel ou d'une charge obligatoire ou non; se dit particulièrement de l'exercice d'une charge publique : *Les* FONCTIONS *de ministre, de préfet. Entrer en* FONCTION. *Sortir de* FONCTIONS. *Se démettre de ses* FONCTIONS. *On ne souhaite les* FONCTIONS *que pour les rétributions qui y sont attachées; les mieux payées sont les plus courues.* (Mass.)

— *Faire fonction de*, Remplacer une autre personne, faire à sa place ce qu'elle était appelée à faire : *Le premier secrétaire d'ambassade* FAIT *en ce moment* FONCTION D'*ambassadeur.* ‖ Tenir lieu d'un autre objet, servir à sa place au même usage : *Nos doigts* FERONT FONCTION DE *fourchette. Il s'était coiffé d'un mouchoir qui* FAISAIT FONCTION DE *chapeau.*

— Physiol. Action des organes agissant en vue de leur destination naturelle : *Les* FONCTIONS *digestives. Les* FONCTIONS *de reproduction. Les femelles d'araignées dévorent les mâles, après l'accomplissement de leur* FONCTION. (Maquel.) ‖ *Fonctions animales*, Celles qui sont propres aux animaux, comme toutes celles qui dépendent de la volonté. ‖ *Fonctions végétatives*, Celles qui sont communes aux animaux et aux végétaux, comme la nutrition et la reproduction.

— Mathém. Dépendance dans laquelle se trouve une quantité dont la valeur est déterminée par celle que l'on peut donner à une autre. ‖ *Méthode des fonctions*, Méthode proposée par Lagrange, pour être substituée à la méthode des infiniment petits, dans le calcul différentiel.

— Typogr. Pour les compositeurs, Ensemble des opérations autres que la composition et l'impression, comme imposition, correction, mise en pages. ‖ Pour les imprimeurs, Diverses opérations, comme lavage des formes, nettoyage du papier, etc.

— **Syn. Fonction, charge, emploi,** etc. V. CHARGE.

— **Encycl.** Mathém. Le mot *fonction* s'emploie ordinairement pour désigner une série d'opérations arithmétiques à effectuer sur les mesures de certaines grandeurs pour en déduire la mesure d'une autre grandeur dépendant des premières. Il convient de donner à ce mot un sens plus étendu.

En effet, d'abord, il n'est jamais nécessaire que les données d'une question soient fournies en nombres pour qu'on puisse en obtenir la solution : elles peuvent tout aussi bien l'être en nature.

En second lieu, des opérations physiques à effectuer sur certaines grandeurs peuvent être aussi bien définies en elles-mêmes que par les opérations arithmétiques qui y correspondraient.

Enfin, on ne saurait maintenant et on ne saura jamais, à quelque degré de perfectionnement que la science parvienne, remplacer par des opérations arithmétiques bien définies la plupart des opérations physiques qu'on peut concevoir, et en raison desquelles, cependant, la chose produite a une relation parfaitement nette avec celles dont elle est provenue. Il convient donc d'admettre pour les grandeurs ainsi définies physiquement le nom de *fonctions* concrètes.

Une *fonction* est implicite quand la définition indirecte qu'on en a ne fournit pas immédiatement l'indication des opérations qu'il faudrait effectuer sur les grandeurs dont elle dépend pour en trouver la valeur correspondante.

Une *fonction* explicite contient l'expression nette des opérations qui permettraient de former la grandeur qu'elle représente, au moyen des grandeurs dont elle dépend. Ces opérations pourront souvent être notées à l'aide des signes algébriques; mais, comme le langage ordinaire pourrait toujours suffire, et fournira dans la plupart des cas le seul mode d'exposition qui puisse être employé, ce ne sera pas la notation algébrique qui fera la *fonction*. Lorsque la question comporte des données fixes et des données variables, on ne caractérise ordinairement la *fonction* que par rapport aux variables dont elle dépend; ainsi, on dira que l'espace parcouru par un corps tombant dans le vide sous l'influence isolée de la pesanteur est une *fonction* du temps employé à le parcourir, parce qu'en un même lieu, il en dépend, en effet. Mais cela ne signifiera évidemment pas que d'un laps de temps, modifié d'une certaine façon, on puisse faire un espace : si le lieu changeait, la pesanteur serait différente, et, par suite, la *fonction* qui donne l'espace parcouru par un mobile sous l'influence de la pesanteur, ne peut pas dépendre du temps seulement; elle contiendra aussi certaines grandeurs fixes propres à caractériser la pesanteur dont il est question.

— *Fonctions composées.* Dès qu'on a conçu nettement quelques opérations, on peut soumettre le résultat d'une première d'entre elles à une nouvelle analogue ou différente, puis le nouveau résultat à une troisième, et ainsi de suite. On forme ainsi des *fonctions* composées.

On conçoit qu'un très-petit nombre de *fonctions* primordiales puisse suffire à en composer des infinités.

Il pourrait donc sembler que quelques *fonctions* simples peuvent suffire à la formulation de toutes les lois imaginables.

Les nouvelles formes simples successivement introduites dans la science ne l'auraient donc été que pour la commodité et par le caprice des géomètres, nullement par nécessité.

Bien au contraire, l'invention de chaque nouvelle *fonction* simple a été amenée par de nouveaux et impérieux besoins, et a permis de faire faire aux sciences de nouveaux et immenses progrès. Les lois suivant lesquelles les formes primitives s'enchaînent et dérivent les unes des autres fournissent l'un des types les plus parfaits d'une bonne classification, en ce que l'ordre des difficultés propres à chaque théorie correspond toujours au rang de la dernière *fonction* simple employée à caractériser les lois des phénomènes qui dépendent de cette théorie.

Pour rendre claire l'impossibilité d'exprimer toutes les *fonctions* imaginables au moyen d'un nombre limité de *fonctions* simples, supposons, par exemple, qu'on voulût exprimer une grandeur dépendant de plusieurs autres, au moyen seulement des opérations d'addition et de soustraction.

La grandeur inconnue ne dépendant que des données, il ne pourra y avoir qu'elles qui entrent dans la *fonction* cherchée.

Si l'inconnue est plus grande que l'une des données, elle sera bien égale à cette donnée, plus quelque chose, un certain reste; mais ce reste, il faudra l'exprimer au moyen des autres données. S'il se trouve égal à l'une d'elles, l'inconnue alors sera bien représentée par une somme; dans le cas contraire, il sera, par exemple, égal à cette seconde donnée, moins quelque chose; mais ce nouveau reste, il faudra encore le représenter au moyen des données, et ainsi de suite, car on ne pourra jamais rien introduire, dans la *fonction*, qui, finalement, ne se ramène aux seules grandeurs données.

Or, quelque judicieusement que l'on se détermine dans chaque choix successif, il pourra arriver que jamais l'opération ne se termine, et dès lors, évidemment, il faudra recourir à de nouvelles formes élémentaires pour représenter la grandeur inconnue.

Il est évident que ce que nous venons de dire pour la somme et la différence pourrait se répéter d'un nombre quelconque de *fonctions* choisies comme éléments analytiques et destinées à en former d'autres. Nécessairement, dans le nombre infini de toutes les *fonctions* possibles, il en restera toujours beaucoup plus de non exprimables qu'il n'y en aura d'exprimables.

Si, dans une opération analogue à celle que nous venons de supposer, on parvenait enfin à représenter le dernier reste (ce mot doit ici s'entendre dans le sens général), quelles que fussent d'ailleurs les *fonctions* simples introduites, la *fonction* cherchée serait représentée : ce serait une *fonction* complexe par rapport aux *fonctions* simples qui auraient servi à la former. Dans le cas contraire, où la représentation aurait été trouvée impossible, de quelque manière qu'on la tentât, la *fonction* cherchée serait, par rapport aux *fonctions* simples essayées, dans un état d'incommensurabilité quant à leurs formes.

On voit donc que le nombre des *fonctions* simples devrait être infini s'il fallait qu'elles dussent suffire à la représentation de toutes les *fonctions* possibles. Mais il suffira qu'elles puissent servir à représenter les lois de tous les phénomènes accessibles à une étude rigoureuse. Avec ses huit *fonctions* simples, l'algèbre, sous ce rapport, satisfait à peu près à tous les besoins réels.

— *Fonctions simples.* La première *fonction* venue, bien définie, pourrait être regardée comme simple; d'autres, complexes par rapport à elle, en dériveraient en nombre infini.

Mais deux ou plusieurs *fonctions* prises au hasard ne pourraient pas être en même temps regardées comme simples si elles ne satisfaisaient pas à cette condition que chacune d'elles ne pût, d'aucune façon, être exprimée au moyen des autres.

D'ailleurs, bien que l'inconnue d'une question prise au hasard ne pût être représentée par aucune *fonction* composée des *fonctions* jusque-là regardées comme simples, et ne fût capable de l'être que par l'accumulation indéfiniment prolongée de ces *fonctions* simples les unes sur les autres, chacune gouvernant un résultat non encore exprimé et qui ne pourrait jamais l'être complétement, cette impossibilité ne constituerait pas, pour la nouvelle *fonction* non représentable, une qualité suffisante pour la faire ranger au nombre des *fonctions* simples.

Chaque nouvelle *fonction* simple doit dériver immédiatement de la précédente, et de celle-là seulement, c'est-à-dire résumer une série régulière indéfinie et unique d'opérations de l'ordre de cette précédente.

En d'autres termes, toutes les *fonctions* simples doivent être formées les unes des autres de telle sorte que, chacune résumant la série régulière, indéfinie, la plus simple possible des opérations de l'ordre de la *fonction* simple immédiatement précédente, elles ne s'introduisent dans le calcul qu'à mesure que l'usage en devient absolument indispensable.

En effet, il est évident, en premier lieu, qu'on ne devra laisser subsister aucune lacune entre les divers ordres de questions rendues accessibles au calcul algébrique, ce qui arriverait infailliblement si l'on introduisait au hasard de nouvelles *fonctions* simples, définies seulement par les conditions des questions concrètes dont elles seraient employées à formuler les lois, et qui n'eussent aucune relation connue avec les *fonctions* simples précédentes. Mais, d'ailleurs, les propriétés analytiques de chaque nouvelle *fonction* simple ne sauraient découler que de ses relations avec les précédentes, et s'il n'en avait pas été établi entre elles, comment pourraient-elles être mêlées dans un même calcul?

Avant qu'un nouvel élément analytique soit reçu dans la science, il faut quelquefois qu'il soit éprouvé pendant longtemps, et l'exemple des *fonctions* circulaires, qui aujourd'hui pourraient en être rayées, en fournit une preuve assez frappante.

Ces *fonctions* avaient été imaginées par les Grecs dans le but particulier de relier les angles d'un triangle à ses côtés, et elles servent aujourd'hui généralement à relier les grandeurs linéaires et angulaires d'une même figure. Or, imaginées en dehors du point de vue algébrique, elles ne faisaient pas suite aux *fonctions* simples précédemment créées; elles rompaient l'unité, et elles sont aujourd'hui beaucoup plus embarrassantes qu'elles ne sont utiles, depuis qu'Euler les a reconnues complexes par rapport à une *fonction* qui, bien mieux qu'elles, jouit de toutes les qualités requises dans un élément algébrique.

Les *fonctions* simples marchent toujours deux à deux par couples; la notion de l'une entraîne celle de son inverse : il faut, en effet, qu'après avoir modifié une grandeur d'une certaine manière, on puisse lui faire subir une modification précisément contraire, destinée à défaire ce qui avait été fait, et à rendre, quand on le voudra, son état primitif à la grandeur considérée. Plus généralement, il faut que de la grandeur modifiée à la grandeur proposée, ou réciproquement, on puisse toujours conclure aussi facilement dans un sens que dans l'autre, quand on connaîtra les grandeurs auxiliaires employées pour indiquer de quelle manière la première modification a été effectuée.

Deux *fonctions* composées d'opérations en nombre quelconque sont dites inverses l'une de l'autre, lorsque le dernier résultat des opérations successives qui constituent la première de ces *fonctions*, étant successivement soumis aux opérations qui entrent dans la seconde, la grandeur, quelle qu'elle soit, qui a éprouvé tous ces changements, revient à son état primitif.

Il est remarquable que dans les trois premiers couples usités jusqu'ici de *fonctions* simples, on ait pu ramener, à l'aide de certains artifices très-simples, la forme inverse à la forme directe, de manière à simplifier d'autant le bagage analytique. Pour le dernier couple, rien d'analogue n'existe encore, et rien ne permet de prévoir qu'une pareille simplification soit possible.

L'algèbre ne compte, jusqu'ici, que les huit *fonctions* simples : *somme* et *différence*, *produit* et *quotient; puissances* et *racines*, *exponentielles* et *logarithmes*.

Les nouvelles *fonctions* simples, non encore usitées, qui pourraient permettre de traduire exactement les lois de dépendance complexes par rapport à elles et inexprimables jusqu'ici, ces nouvelles *fonctions* simples résumeraient une série indéfinie d'opérations de l'ordre précédent.

Incontestablement, lorsque l'opportunité s'en fera sentir, il y aura lieu d'introduire dans le calcul ces nouvelles *fonctions* simples; mais, avant qu'on ait pu se décider, en connaissance de cause, à faire choix de telle ou telle pour faire suite à celles qui sont déjà connues, on pourra toujours introduire aux lieu et place de ces nouvelles *fonctions* simples les séries régulières indéfinies des opérations qu'elles serviront plus tard à résumer sous une notation plus brève. On conçoit par là que toutes les questions imaginables restent abordables d'une certaine manière. On peut sans doute prévoir à combien de difficultés peut aboutir une pareille substitution, mais il est clair aussi que multiplier sans précaution le nombre des *fonctions* simples serait en rendre l'étude impossible.

En fait, si les géomètres n'emploient encore que huit *fonctions* simples, cela tient certainement d'abord à ce que leur emploi a pu suffire à des recherches déjà très-nombreuses et très-variées; mais aussi, sans doute, à ce qu'ils ont reconnu de bonne heure le danger qu'il y aurait à introduire, sans de graves motifs et en vue d'applications trop restreintes, de nouvelles complications dans la partie purement analytique de leurs recherches.

Sans contredit, il y a encore de la place pour quelques *fonctions* simples; il suffira toujours, pour les admettre, que l'introduction en devienne opportune et que le choix en soit convenable; mais le nombre ne pourra plus s'en augmenter beaucoup.

Les *fonctions* elliptiques, qui peuvent déjà être considérées comme appelées à fournir un nouveau couple de *fonctions* simples, n'ont pas encore terminé leur stage. Elles n'ont pu encore être rattachées aux *fonctions* transcendantes de l'ordre précédent. L'origine n'en est encore que purement concrète.

En résumé, on doit concevoir la création de tout nouveau couple de *fonctions* simples, inverses l'une de l'autre, comme se réduisant à l'invention d'une notation propre à résumer une suite régulière indéfinie, déjà nécessairement connue et étudiée antérieurement, d'opérations de l'ordre précédent. Cette suite devant se représenter souvent sous sa forme gênante, on est naturellement amené à lui donner un nom; mais une pareille invention, tout en simplifiant les procédés, ne crée pas un domaine nouveau. Il ne nous reste que quelques mots à dire de chacun des couples des *fonctions* simples adoptées jusqu'ici.

Les premières *fonctions* simples connues furent naturellement celles qu'on désigne sous les noms de *somme* et *différence;* elles se rapportent aux combinaisons les plus simples qu'on puisse imaginer entre des grandeurs.

Les *fonctions* du second couple servent à traduire les relations de similitude. Les équations

$$y = x\frac{m}{n} \quad \text{et} \quad x = y\frac{n}{m}$$

(y égale x multiplié par le rapport de m à n, et x égale y multiplié par le rapport de n à m), signifient que le rapport de y à x est le même que celui de m à n, et que, par suite, celui de x à y est le même que celui de n à m. Si le rapport $\frac{m}{n}$ était commensurable, la relation de y à x pourrait être traduite au moyen d'un nombre fini d'équations où n'entreraient que les signes de l'addition et de la soustraction; dans le cas contraire, il faudrait un nombre infini d'équations de ce genre.

Les *fonctions* simples du troisième couple sont

$$y = \frac{x^m}{u^{m-1}}, \quad x = \sqrt[m]{y.u^{m-1}}.$$

La première, qui n'est que la notation abrégée de

$$y = x.\frac{x}{u}.\frac{x}{u}.\frac{x}{u},$$

est bien une *fonction* composée des précédentes, en nombre infini, mais son inverse

$$x = \sqrt[m]{y.u^{m-1}}$$

ne pourrait généralement être obtenue que par l'accumulation d'une infinité d'opérations de l'ordre de ces précédentes.

Enfin, les *fonctions* du quatrième couple

$$\frac{y}{u} = \left(\frac{a}{u}\right)^{\frac{x}{u}} \quad \text{et} \quad \frac{x}{u} = \log_{\frac{a}{u}}\frac{y}{u}$$

ne peuvent généralement s'obtenir que par l'accumulation d'une infinité d'opérations simples du troisième couple.

FONCTIONNAIRE s. m. (fon-ksi-o-nè-re — rad. *fonction*). Personne qui remplit une charge, qui exerce des fonctions : *Un* FONCTIONNAIRE *public. Un* FONCTIONNAIRE *salarié. Tout* FONCTIONNAIRE *doit être responsable.* (Mme de Staël.) *On évaluait en France, vers* 1840, *le nombre des* FONCTIONNAIRES *à six cent mille.* (Proudh.)

— **Encycl.** On appelle, en général, *fonctionnaire* public celui qui exerce une fonction publique, c'est-à-dire qui concourt d'une manière quelconque et dans une sphère plus ou moins élevée, à la gestion de la chose publique. Mais toutes les personnes que leurs fonctions rattachent d'une manière plus ou moins directe au gouvernement n'ont pas droit à cette qualification, en tant qu'elle constitue une qualification légale. Donner ici une énumération complète des *fonctionnaires* publics n'aurait aucune espèce d'intérêt; contentons-nous d'indiquer les principaux. Sont *fonctionnaires* publics : les agents directs du pouvoir exécutif, c'est-à-dire les ministres, les préfets, les secrétaires généraux de préfecture, les sous-préfets, les maires et adjoints et les commissaires de police, puis les dépositaires du pouvoir judiciaire, les membres de la cour de cassation, des cours d'appel, des tribunaux de tous les degrés, les officiers de police judiciaire, les membres de la cour des comptes, du conseil d'Etat et des conseils de préfecture, les membres du corps diplomatique, ceux du corps enseignant, les officiers de terre et de mer, les agents de l'administration revêtus d'un titre officiel et qui ont titre et qualité, dans certains cas et vis-à-vis de certaines personnes, ce qui exclut les simples employés de bureau appartenant aux diverses administrations publiques. On s'est demandé si les ministres des différents cultes reconnus devaient être considérés comme *fonctionnaires* publics. Plusieurs auteurs se prononcent pour l'affirmative. Nous ne croyons pas, cependant, que cette opinion doive être suivie. Elle contient la négation implicite du principe de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel qui, depuis 1789, est un des fondements de notre droit public. Le prêtre est fonctionnaire dans l'ordre spirituel; dans l'ordre temporel, il ne l'est pas. L'Etat n'est ni juif, ni chrétien, ni catholique, ni protestant : il ne peut faire profession d'aucune doctrine religieuse, et, par conséquent, on ne peut considérer comme ses agents ceux qui exercent le ministère sa-

cerdotal, bien que, pour l'exercer, ils reçoivent de lui un salaire. C'est aussi en ce sens que s'est prononcée la jurisprudence. Enfin, nous ferons remarquer que, dans le langage de la loi, le mot *fonctionnaire* a, selon les cas, une signification plus ou moins étendue : ainsi, les dispositions du code pénal qui concernent les *fonctionnaires* publics n'embrassent pas tous les cas auxquels peut s'appliquer cette qualification. Bien plus, cette dénomination ne s'applique pas toujours aux mêmes personnes : ainsi, un individu qui, au sens de telle disposition légale, sera réputé *fonctionnaire* public, ne devra plus l'être au sens de telle autre disposition. Aussi, c'est d'après les circonstances, d'après l'esprit et le but de la loi, que l'on doit, dans chaque cas particulier, déterminer l'étendue qu'il convient d'attribuer à cette expression pour se conformer à l'intention présumée du législateur. A côté de la dénomination de *fonctionnaire* public, la loi place souvent celles de *commis*, *préposés*, *agents*, auxquelles s'attache une idée d'infériorité, de condition subalterne, et qui désignent généralement ceux qui, sans avoir le droit de prendre par eux-mêmes aucune décision, coopèrent, sous la direction d'un supérieur, à la gestion de quelque service public. Il faut distinguer, à cet égard, les commis, préposés, agents des administrations publiques, des commis ou préposés des *fonctionnaires*. Les premiers, revêtus d'un titre officiel, nommés par l'autorité supérieure, rétribués sur les fonds du budget, sont de véritables *fonctionnaires* publics. Il n'en est pas de même des autres, qui, dépourvus de tout caractère officiel, ne sont que de simples aides qu'un *fonctionnaire* public est libre d'employer ou de ne pas employer. On peut voir des exemples de ces diverses dénominations, dans les art. 174 et 177 du code pénal. Quant aux *officiers ministériels*, ils ne sont pas *fonctionnaires* publics.

— *Collation des fonctions publiques.* Dans les sociétés où règne le despotisme, les agents du pouvoir n'en sont que les instruments. La volonté du monarque étant la règle suprême, le choix des *fonctionnaires*, au lieu d'être déterminé par l'intérêt public, n'est le plus souvent que le résultat des intrigues d'un courtisan, des passions d'une femme, des caprices d'un favori. Souvent on voit les hommes les plus vils récompensés, par les plus hautes dignités, de leurs complaisances honteuses. C'est là l'histoire de tous les temps. Ainsi, nous voyons, dans Appien (*Guerre de Syrie*, § 117), que Héraclite et Timaque, son frère, avaient été les instruments de débauche du roi avant de devenir, l'un gouverneur, l'autre trésorier de la contrée de Babylone. Du reste, c'est dans les pays despotiques et sous les monarchies absolues que les *fonctionnaires* abusent le plus de leur pouvoir : ils se sentent à la merci du souverain, et ils prennent à tâche de tirer parti le plus vite possible de leurs fonctions. Dans les libres cités antiques, le choix des *fonctionnaires* était ordinairement donné à l'élection. En Crète, le pouvoir exécutif était remis entre les mains des magistrats appelés *cosmes*, c'est-à-dire ordonnateurs, élus pour une année. A Sparte, le pouvoir des deux rois était héréditaire, mais les sénateurs et les éphores étaient élus par l'assemblée des citoyens. Dans la démocratique Athènes, parmi les fonctions publiques, les unes étaient électives, les autres étaient conférées par la voie du sort. Les sénateurs, élus d'abord par les suffrages des citoyens, furent ensuite désignés par le sort. Le tirage se faisait dans les derniers jours de l'année. C'était également par le sort que les juges étaient désignés. A Rome, l'élection par les citoyens était aussi le mode de nomination consacré pour la plupart des dignités et fonctions publiques. Il n'en fut pas de même après la chute de la république : il n'y eut plus alors qu'un seul pouvoir, celui de l'empereur, auquel tout fut soumis et dont toute autorité émanait. Auguste avait bien d'abord laissé au peuple une partie du droit qui lui avait appartenu jadis d'élire ses magistrats. Il s'était contenté de donner des traitements considérables aux *fonctionnaires* publics, ce qui dut contribuer beaucoup à affermir sa puissance. Mais Tibère enleva aux citoyens le reste de leurs anciennes prérogatives et le transféra au sénat, devenu, comme on le sait, l'instrument complaisant des volontés du prince. Dans notre ancienne France, l'usage s'était introduit de vendre les offices de judicature. On ne sait pas au juste à quelle époque cet usage avait commencé ; ce qui est certain, c'est qu'il existait avant saint Louis. Lorsqu'un office était donné en garde, le titulaire percevait les produits pour le compte du trésor public, comme le régisseur d'un domaine. Ce dernier mode était regardé comme plus honorable, plus conforme aux règles d'une bonne administration ; aussi était-il remis en vigueur quand les circonstances le permettaient ; mais quand on avait besoin d'argent, on revenait aux baux à ferme. Ainsi, Pasquier nous apprend que pendant la captivité du roi Jean, l'assemblée des trois états, par édit du 5 février 1356, avait défendu les fermes et ordonné que « les prévôtés, vicomtés et clergies fussent baillées en garde à la nomination du pays ; » que cet édit fut ensuite révoqué, en 1366, par Charles V, qui rétablit les fermes, afin d'avoir moyen de payer ses dettes ; que Charles VI remit les gardes en vigueur par une ordonnance du 29 octobre 1408, et que quelques années après il annula cette ordonnance. « Bref, dit Pasquier, il n'y eut jamais rien de certain que l'incertitude en ce fait. » Au-dessus des prévôts se trouvaient placés les baillis, lesquels, comme les premiers, avaient à la fois des attributions financières et des attributions judiciaires. Les prévôts étaient soumis à leur surveillance et à leur juridiction. Par son ordonnance de 1302 (art. 14), Philippe le Bel décréta que les baillis seraient élus et institués par délibération de son grand conseil. Une ordonnance du 3 mars 1356, rendue sous le règne de Jean, par son fils, lieutenant général du royaume, qui fut depuis le roi Charles V, contient une disposition remarquable qui avait pour but de mettre un terme aux abus qui s'étaient introduits dans la nomination aux emplois publics, abus qui avaient provoqué les plaintes des états généraux au mois de janvier de la même année. C'est l'article 47 qui prescrit au chancelier, aux maîtres des requêtes, chambellans et autres officiers qui entourent le régent, de jurer les saints Evangiles « qu'ils ne feront, ne procureront à part, par-devers nous, que nous fassions et établissions sénéchaux, baillifs, vicomtes, capitaines, secrétaires, maistres des requêtes d'ostels, maistres des comptes, présidents en parlement, notaires, sergents d'armes, ne autres officiers ; mais se il est nécessité ou prouffit que aucuns soient creez de nouvel ou establiz, ils le nous ferons sçavoir, afin que sur ce nous puissions aviz et coignoissance avoir des mérites des personnes qu'ils voudroient pourveoir à aucuns desdits offices, et en parler sur ce aux gens du grand conseil ; car c'est notre intention de pourveoir aux offices et non pas aux personnes. » Plus tard, Louis XII introduisit en France la vénalité des offices. Cette mesure fut d'abord restreinte aux offices de finances ; mais la voie, une fois ouverte, s'élargit peu à peu, et, sous François Ier et ses successeurs, la vénalité s'étendit insensiblement aux offices de judicature. Le parlement, ne pouvant approuver une telle innovation, exigeait toujours des officiers, lors de leur installation, le serment prescrit par les anciennes ordonnances, qu'ils n'avaient acheté leur office directement ni indirectement ; il fut alors entendu, dans le principe, que l'argent donné pour obtenir un office n'était qu'un simple prêt fait au roi ; seulement, ce prêt n'était jamais remboursé. Diverses ordonnances essayèrent, mais en vain, de proclamer la vénalité des offices. Jusqu'à Henri IV, les offices étaient restés viagers ; mais, sous ce roi, on alla plus loin : on proposa aux titulaires de rendre leurs offices patrimoniaux, héréditaires et aliénables, moyennant le payement annuel, au trésor, d'une somme égale au soixantième de leur finance. Cette innovation, dont l'auteur est Charles Paulet, secrétaire du roi, fut consacrée, le 4 décembre 1604, par un arrêt du conseil, et, le 12 décembre du même mois, par une déclaration du roi. Le droit qui fut ainsi établi était appelé *droit Paulet* ou *paulette*, du nom de son inventeur Paulet.

Il n'existe plus, dans notre société, de fonctions, de dignités, de magistratures héréditaires, et tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Il en résulte que, lorsqu'il s'agit de nommer à un emploi, la naissance ne peut constituer, au profit de qui que ce soit, un motif de préférence. Du reste, l'application du principe de l'égale admissibilité a été entourée de certaines garanties relatives à l'*âge*, à l'*état* civil, au caractère moral, à la capacité. La condition de l'âge se modifie selon la nature des emplois. Nous n'avons pas à indiquer ici quel est l'âge avant lequel ou après lequel on ne peut être promu à chaque fonction en particulier. De tels détails nous entraîneraient trop loin. C'est en traitant spécialement de chaque fonction qu'il convient de faire connaître les conditions d'âge qui y sont relatives. Pour la plupart des fonctions, la qualité de Français est impérieusement exigée. Indépendamment de la qualité de Français, la complète jouissance des droits civils est une condition indispensable pour pouvoir être investi de fonctions publiques. Celui qui aurait perdu ces droits par jugement, ne fût-ce qu'en partie, serait à cet égard frappé d'exclusion. Quant aux femmes, elles ne sont admises que dans l'administration des postes et ne peuvent occuper que des directions dont le revenu est inférieur à deux mille francs. Il en est aussi que l'on emploie dans les bureaux du Timbre et de l'Imprimerie nationale, mais à titre d'ouvrières plutôt que de *fonctionnaires*. Quant aux *conditions morales*, telles que la probité et les bonnes mœurs, leur nécessité est assez évidente par elle-même et n'a pas besoin de démonstration. Mais la loi n'a, du moins en général, établi aucune règle touchant la manière d'en constater l'accomplissement. La *capacité* n'est pas moins nécessaire au *fonctionnaire* que la moralité. Les garanties que la loi a établies à cet égard sont de nature diverse. Pour certaines fonctions, certains services publics qui exigent des connaissances spéciales, l'Etat forme lui-même des sujets dans des écoles instituées à cet effet. Ces écoles sont, notamment, l'Ecole polytechnique, l'Ecole militaire de Saint-Cyr, l'Ecole d'application, l'Ecole d'état-major, l'Ecole des ponts et chaussées, l'Ecole des mines, l'Ecole navale, l'Ecole normale, l'Ecole forestière, etc. Il est des fonctions qui ne se donnent qu'au *concours ;* ce sont certaines fonctions de l'enseignement. Il en est d'autres pour lesquelles il est nécessaire de subir un *examen préalable*, destiné à constater l'instruction des aspirants. Ainsi, ce n'est qu'après avoir subi cet examen qu'on peut être nommé élève-consul, employé d'une administration centrale (sont exceptés de cette règle les ministères des affaires étrangères et de l'instruction publique), employés des douanes, de l'enregistrement, des contributions directes ou indirectes, etc. Du reste, l'*examen* et le *concours* se distinguent l'un de l'autre par un caractère bien tranché. Le premier a pour objet de constater la capacité absolue du candidat, le second, de constater la capacité relative de plusieurs. Dans l'examen, le candidat doit prouver qu'il possède les connaissances nécessaires pour pouvoir occuper tel emploi ; dans le concours, il s'agit de classer les candidats selon leur ordre de mérite. Enfin, il est des fonctions pour lesquelles il faut être pourvu de *diplômes* littéraires ou scientifiques qui attestent le degré et le genre d'instruction des candidats, tels que le diplôme de *bachelier ès lettres*, de *licencié en droit*, de *docteur ès sciences* ou en *médecine*, etc. Le plus souvent, ces diverses garanties sont combinées ensemble. Ainsi, par exemple, les jeunes gens faisant partie des écoles spéciales préparatoires ne sont admis dans les services publics, au sortir de ces écoles, qu'autant qu'ils justifient, par leurs réponses, dans un examen qu'on leur fait subir, qu'ils ont profité de l'instruction qui leur a été donnée et qu'ils sont aptes à remplir les fonctions auxquelles ils se sont préparés ; ainsi encore, dans la plupart des cas, il y a concours ; pour pouvoir s'y présenter, il est nécessaire de produire le diplôme de quelque grade universitaire. Par exemple, pour concourir à l'effet d'obtenir une chaire dans une faculté de droit, il faut justifier du diplôme de docteur en droit. De même la garantie du diplôme se combine quelquefois avec celle de l'examen préalable, mais quelquefois aussi le diplôme suffit pour constater l'admissibilité. Ainsi, par exemple, pour pouvoir être nommé à une fonction de magistrature, la seule garantie de capacité nécessaire, c'est le diplôme de licencié en droit. Il est des fonctions aussi pour lesquelles un diplôme, sans être impérieusement exigé, constitue seulement un titre de préférence. Enfin, il est des cas dans lesquels la nomination doit être faite sur un ou plusieurs états de présentation dressés soit par des *fonctionnaires* supérieurs, soit par des corps que la loi autorise à cet effet. Ainsi, pour le Collége de France, les nominations ont lieu sur des présentations faites par les professeurs du Collége et par l'Institut.

Indépendamment des garanties de capacité que nous venons d'indiquer, il est bon nombre de cas dans lesquels la loi, avant de conférer des fonctions proprement dites, impose aux aspirants l'obligation de faire une sorte de noviciat, de stage, qui vient compléter l'instruction générale dont ils sont déjà pourvus, en y ajoutant les connaissances pratiques des affaires qu'ils seront un jour appelés à traiter. Les jeunes gens qui font ce noviciat reçoivent le titre d'élèves, d'auditeurs, de surnuméraires, d'attachés, d'aspirants ou d'auxiliaires. Le service des consulats, celui des télégraphes, etc., ont des élèves, sans avoir pour cela d'écoles spéciales ; le conseil d'Etat a des auditeurs ; les administrations centrales et les régies financières ont des surnuméraires. Des attachés ont été créés au ministère de l'intérieur pour les emplois du service extérieur, et, au ministère des affaires étrangères, pour les bureaux et les ambassades. Le titre d'auxiliaire a été adopté dans le personnel des conducteurs des ponts et chaussées, de l'intendance militaire, du dépôt de la guerre, etc. ; il désigne aussi, dans quelques administrations, des employés accidentels créés pour des besoins extraordinaires. La durée du stage, sous quelque nom qu'il s'accomplisse, est subordonnée au mérite des candidats et au nombre des vacances. Il est des fonctions pour lesquelles la loi n'a exigé aucune garantie de *capacité :* ainsi l'*administration* proprement dite et la *diplomatie*. Sans doute, les fonctions administratives et diplomatiques exigent de ceux qui en sont revêtus certaines qualités d'esprit et de caractère qui ne peuvent être constatées par des diplômes et des examens ; cependant, indépendamment de ces qualités intellectuelles et morales, il est certaines connaissances à défaut desquelles un agent diplomatique, un administrateur serait incapable de remplir sa mission. Aussi conviendrait-il, ce semble, qu'avant de nommer à ces fonctions, on exigeât du candidat la preuve qu'en effet il possède ces connaissances. Quant aux conditions physiques qui sont nécessaires pour pouvoir remplir les fonctions publiques, tout ce que nous avons à dire, c'est que ces fonctions ne peuvent pas être conférées à celui que des infirmités mettraient dans l'impuissance d'en accomplir les devoirs. Du reste, en général, aucune condition de *fortune personnelle* n'est exigée des candidats ; une telle exigence serait contraire au principe de l'égale admissibilité de tous les Français aux emplois publics. Cependant, il faut excepter de cette règle quelques services, tels que l'inspection générale des finances, où ceux qui sollicitent leur admission doivent justifier d'un certain revenu. Enfin, nous ferons remarquer qu'il y a des fonctions incompatibles, soit entre elles, soit avec l'exercice de certaines professions. V. au mot INCOMPATIBILITÉ.

— *Devoirs et obligations des fonctionnaires publics ; leurs droits. Avancement ; caractère des fonctions publiques.* La plupart des *fonctionnaires* publics sont soumis à l'obligation de prêter *serment*, préalablement à tout exercice de leurs fonctions. Pour certaines fonctions, l'entrée en exercice doit être précédée d'une *investiture* officielle qui consacre le nouveau titulaire. Ainsi, les magistrats sont reconnus en audience solennelle, les officiers par leurs corps, les professeurs par leurs collègues assemblés. Une autre obligation que doivent remplir certains *fonctionnaires* avant d'entrer en exercice, c'est le dépôt d'un cautionnement. En général, le cautionnement est exigé de ceux à qui leur emploi donne le maniement des deniers publics. En outre, le *fonctionnaire* public est tenu de remplir lui-même les devoirs de sa charge. En principe, dans le cas où il se trouve empêché, il ne peut se substituer une autre personne. Lorsqu'il est absent ou empêché, il est remplacé, au besoin, soit par d'autres agents créés sous divers noms, en vue de ces accidents, soit par des collègues du même service désignés à cet effet. Telle est la règle générale. Toutefois, cette règle n'est pas sans exceptions : il est des cas où la loi elle-même autorise la délégation de tout ou partie des fonctions. Ainsi, la loi permet aux maires de déléguer certaines fonctions à leurs adjoints. En général, le *fonctionnaire* est obligé de résider au lieu où il exerce ses fonctions. L'obligation de la résidence est sanctionnée par des dispositions sévères. Ainsi, le *fonctionnaire* amovible qui quitte son poste sans y avoir été autorisé encourt la destitution. Dans la magistrature même, malgré l'inamovibilité du titre, celui qui, absent sans autorisation depuis plus d'un mois, ne reparaît point à la première sommation, est déclaré démissionnaire. Plusieurs catégories de *fonctionnaires* sont astreintes au port d'un costume. Il en était de même dans les cités antiques. Ainsi, à Athènes, comme signe de leur dignité, les premiers magistrats portaient une couronne. De là les expressions, *ôter la couronne, donner la couronne*, pour dire *destituer, réintégrer dans ses fonctions*. De même encore à Rome, à chaque dignité étaient affectées des marques extérieures dont l'éclat et l'appareil étaient proportionnés à l'importance des fonctions. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, celui des consuls, la principale marque de leur dignité, c'étaient les licteurs qui les précédaient, portant les faisceaux et les haches. Nous rappellerons aussi, quant aux *costumes*, qu'il en est qui sont indispensables comme condition d'obéissance. (V. au mot COSTUME.) L'*assiduité*, l'*exactitude*, la *régularité* rentrent évidemment dans les devoirs *des fonctionnaires ;* elles sont les conditions de tout bon service. Il en est de même de la *probité* et de l'*intégrité*. Du reste, le législateur a pris certaines mesures à l'effet de prévenir des abus auxquels les *fonctionnaires* eussent pu se laisser trop facilement entraîner par la suggestion de l'intérêt ou de la passion. C'est ainsi qu'il a défendu aux juges de devenir cessionnaires de procès, actions et droits litigieux qui sont de la compétence du tribunal dont ils font partie (code civil, art. 159), et qu'il les a obligés de se récuser toutes les fois que certaines relations de parenté ou d'alliance avec un plaideur, ou d'autres causes définies par la loi, peuvent mettre en péril ou seulement faire suspecter l'indépendance de leur jugement (code de pr., art. 378). C'est ainsi encore qu'il est défendu aux employés des postes et à ceux des contributions indirectes de faire le commerce, de peur qu'ils ne fassent tourner au profit d'une concurrence déloyale les secrets de la puissance dont ils sont dépositaires. La *discrétion* est encore au nombre des devoirs imposés à tout *fonctionnaire*. Ainsi, le diplomate ne doit point révéler les secrets dont il est dépositaire en cette qualité ; le magistrat ne doit point divulguer le secret des délibérations auxquelles il a participé ; enfin, dans toutes les branches du service public, les *fonctionnaires*, les employés doivent s'interdire de révéler les faits concernant soit les personnes, soit les choses, dont ils ont eu connaissance à raison de leurs fonctions. Les indiscrétions doivent donc être sévèrement réprimées, même par la révocation du *fonctionnaire* qui aurait ainsi méconnu l'un de ses premiers devoirs. L'obéissance de l'inférieur au supérieur doit être mentionnée au nombre des devoirs généraux des *fonctionnaires*. On comprend, du reste, qu'à cet égard il y ait d'importantes observations à faire. L'obéissance du magistrat ne peut être la même que celle du militaire. Entre ces deux points extrêmes, le militaire et le magistrat, les autres *fonctionnaires* sont assujettis à une subordination plus ou moins étroite, suivant les circonstances. Dans tous les cas, le droit de représentation leur est accordé. Le *fonctionnaire* n'est pas une machine aveugle et sans discernement. Ce droit, exercé avec convenance et respect, éclaire l'administration sans l'entraver ; mais l'exécution provisoire, s'il y a lieu, est le devoir de l'agent, et la décision souveraine, le droit du pouvoir qui a donné l'ordre. Du reste, le *fonctionnaire*, s'il doit être ferme dans l'accomplissement de ses devoirs, doit, d'un autre côté, apporter, dans

ses rapports avec les particuliers, toute la modération, la douceur, la tolérance même, compatibles avec ces mêmes devoirs. Il doit surtout s'interdire toute rigueur inutile. Toute violence qui ne serait pas nécessitée, et pour ainsi dire justifiée par une résistance matérielle à l'exécution de la loi, tomberait sous l'action répressive de la loi sociale. Inutile de dire que le *fonctionnaire* doit avoir une vie honnête et convenable et que sa conduite ne doit donner lieu à aucun scandale. Certains *fonctionnaires* sont obligés, soit par la loi, soit par des instructions ministérielles, de rendre des comptes à leurs supérieurs hiérarchiques ou à l'autorité centrale elle-même, sur des objets déterminés. C'est ainsi que, par exemple, les officiers du ministère public sont obligés, tous les ans, de rendre compte, au ministre de la justice, de l'administration de la justice criminelle dans leurs arrondissements. Enfin, certains *fonctionnaires* ne peuvent contracter mariage sans avoir préalablement obtenu l'agrément de l'autorité dont ils relèvent. Ainsi, les employés du service actif, dans les contributions indirectes, sont obligés, lorsqu'ils se marient, d'en donner avis à leurs chefs. L'administration examine alors si l'alliance est convenable et si l'employé peut être maintenu dans sa résidence. De même, les officiers de l'armée ne peuvent se marier sans la permission du ministre de la guerre. La sagesse de ces prescriptions est évidente. Enfin, indépendamment de la répression sociale proprement dite, des mesures disciplinaires viennent, dans certains cas, atteindre le *fonctionnaire* qui s'est écarté de son devoir. Ces mesures varient suivant les différents ordres de fonctions. Nous ferons, toutefois, remarquer qu'à la différence de l'ordre judiciaire et de l'armée, il n'y a pas un pouvoir disciplinaire régulièrement organisé dans chaque service administratif; mais, lors même que ce pouvoir n'a point été défini et réglé par la loi, l'autorité ne se trouve pas pour cela dépourvue de tout moyen d'action sur ses agents. Indépendamment des avertissements et des réprimandes que le supérieur a toujours le droit d'adresser à ses inférieurs, le droit de révocation appartient à l'autorité suprême, et cette menace suspendue sur la tête des employés contribue énergiquement à les maintenir dans les limites du devoir. Mais il est des services dans lesquels la prévoyance du législateur a organisé le pouvoir disciplinaire et établi une sage graduation de peines, savoir : les avertissements ou réprimandes prononcés par les chefs intermédiaires, la suspension, et enfin la destitution; ces deux dernières sont infligées par le ministre seul, après que l'employé a été entendu. Les règlements des ministres de la guerre et du commerce veulent, en outre, avant la suppression ou la destitution, que les faits soient constatés par une commission d'enquête.

Voyons maintenant quels sont les droits du *fonctionnaire*. D'abord il a droit, évidemment, à un traitement ou salaire proportionné à l'importance de sa fonction. Dans les sociétés aristocratiques, toutes les fonctions ne sont pas salariées : les plus élevées, réservées à la classe supérieure, sont ordinairement gratuites; mais en France, où l'égalité est un dogme politique, où tous les citoyens sont admissibles aux emplois publics, la règle du salaire a dû prévaloir et a, en effet, prévalu dans toutes les branches de l'administration. Il n'y a été dérogé que pour les emplois municipaux, pour quelques fonctions consultatives et pour des emplois de suppléants. Les *fonctionnaires* reçoivent directement leur salaire de l'Etat. Cependant, les conservateurs des hypothèques et les greffiers des cours et tribunaux perçoivent directement le prix des actes qui leur sont demandés. Parmi les *fonctionnaires*, il en est un grand nombre qui n'ont qu'un traitement fixe. Il en est d'autres dont le traitement se divise en deux parties, l'une fixe et l'autre éventuelle. Ainsi, par exemple, les professeurs de facultés ont une part dans le produit des inscriptions, examens et actes. On a pensé qu'il fallait les intéresser à la prospérité de l'établissement auquel ils étaient attachés et que c'était un excellent moyen de stimuler leur zèle. C'est par des raisons analogues que des traitements proportionnels sont accordés à ceux des employés des finances dont le zèle peut accroître ou assurer les recettes publiques, tels que les receveurs généraux et particuliers, les receveurs de l'enregistrement; c'est pour cela aussi que les agents chargés de constater les contraventions, les faits de contrebande, les fraudes pratiquées au préjudice du Trésor, sont admis au partage des amendes, saisies et confiscations. Il y a fort peu de *fonctionnaires* dont le traitement soit purement éventuel. A cette catégorie appartiennent les chancelleries des consulats, dont la rémunération est prise sur les vacations qu'ils produisent, ainsi que certains emplois financiers dont le salaire consiste entièrement en remises ou vacations calculées d'après les recettes opérées. (V. au mot TRAITEMENT.) Les *fonctionnaires* ont droit aussi à l'*avancement* et à une pension lorsqu'ils ont servi pendant un temps déterminé (V. aux mots AVANCEMENT, PENSION, RETRAITE.)

Plusieurs causes font cesser les fonctions publiques : la première et la plus naturelle de ces causes, c'est le décès du titulaire. Tout *fonctionnaire* public peut, par une démission volontaire, renoncer à ses fonctions : nulle loi ne l'oblige à les conserver malgré lui; mais, pour que la démission fasse cesser les fonctions, il ne suffit pas qu'elle ait été donnée, il faut, de plus, qu'elle ait été acceptée par l'autorité. En général, le *fonctionnaire* qui donne sa démission n'a pas le droit de désigner son successeur. Les officiers ministériels ont, au contraire, ce droit. V. OFFICIER MINISTÉRIEL.

Une autre cause qui fait cesser les fonctions, c'est la révocation, par l'autorité supérieure, du titulaire qui en était investi. Cette cause, toutefois, n'est pas indistinctement applicable à tous les *fonctionnaires*. Et d'abord les juges de tous les degrés, à l'exception toutefois des juges de paix, jouissent de l'inamovibilité. Les officiers de l'armée jouissent du même privilége que la magistrature, du moins en ce qui concerne leurs grades. La loi, en effet, distingue, à leur égard, entre le grade et l'emploi. Le premier ne peut, dans aucun cas, leur être enlevé par un acte de bon plaisir de l'autorité supérieure, quels qu'en puissent être d'ailleurs les motifs; ils ne peuvent le perdre, suivant l'article 24 de la loi du 14 avril 1832, que dans les cas et suivant les formes déterminées par la loi. Quant à l'emploi, l'officier peut en être privé temporairement ou définitivement par décision du chef du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de la guerre. La loi garantit également, contre une révocation arbitraire, les membres de l'amirauté et les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. A part ces diverses catégories de *fonctionnaires*, tous les autres peuvent être révoqués par l'autorité qui les a nommés et dont ils dépendent. Dans certains services, tels que la diplomatie et l'administration départementale, le droit de révocation est absolu et sans condition; mais, dans d'autres services, tels que les finances et quelques administrations centrales, le droit de révocation est subordonné à une instruction administrative. Enfin, la dernière cause qui fait cesser l'exercice des fonctions publiques, c'est la retraite.

— *Crimes commis par les fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.* V. au mot FORFAITURE.

— *Protection accordée aux fonctionnaires publics.* La société doit assister les *fonctionnaires* publics contre les résistances qu'ils peuvent rencontrer dans l'accomplissement de leur mission et les protéger contre les ressentiments qu'ils pourraient exciter. Elle le fait en édictant des peines spéciales contre ceux qui commettent des crimes et délits contre les *fonctionnaires* publics, et en ne permettant la mise en jugement des agents du gouvernement que dans certaines conditions déterminées par la loi.

— *Crimes et délits commis contre les fonctionnaires publics.* Le droit romain et notre ancienne jurisprudence punissaient directement les crimes commis contre les *fonctionnaires* publics. Aujourd'hui, le code pénal, dans ses articles 222 et suivants, s'occupe successivement : 1° des outrages par paroles, gestes et menaces; 2° des violences qui peuvent être commises contre les dépositaires de l'autorité et de la force publique. Nous avons consacré un article au mot OUTRAGE. Ici nous nous bornerons à parler des violences commises contre les *fonctionnaires* publics. Pour classer ceux-ci, les articles 228 et 230 emploient les dénominations suivantes : *Magistrat*, *officier ministériel*, *agent de la force publique*, *citoyen chargé du ministère public*. Voyons quelles sont les personnes auxquelles se rapportent ces diverses dénominations. On distingue les magistrats en *magistrats de l'ordre administratif* et en *magistrats de l'ordre judiciaire*. Au nombre des premiers sont les préfets, les sous-préfets, les maires et leurs adjoints. Sont *magistrats de l'ordre judiciaire* tous ceux qui concourent, soit comme juges, soit comme membres du ministère public, à la distribution de la justice. Ainsi, les maires et leurs adjoints sont magistrats de l'ordre judiciaire lorsqu'ils remplissent les fonctions de ministère public près les tribunaux de police. Les commissaires sont des magistrats, soit de l'ordre administratif, lorsqu'ils exercent celles de leurs fonctions qui relèvent du pouvoir administratif, soit de l'ordre judiciaire, lorsqu'ils agissent comme officiers du ministère public ou comme officiers de police judiciaire. Quant aux officiers ministériels, v. ce mot. Par *agent de la force publique*, la loi désigne toute personne investie par elle d'une mission coercitive, toute personne chargée, soit de procéder, soit de concourir, en employant la force, s'il est nécessaire, à l'exécution des commandements de l'autorité publique. La loi distingue, du reste, les simples coups non prémédités, des violences ayant causé effusion de sang, blessure ou maladie, et des violences ayant causé la mort. Les articles 228 et suivants du code pénal sont ainsi conçus : « Article 228. Tout individu qui, même sans armes et sans qu'il en soit résulté des blessures, aura frappé un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. » Si cette voie de fait a eu lieu à l'audience d'une cour ou d'un tribunal, le coupable sera, en outre, puni de la dégradation civique. Dans l'un et l'autre des cas exprimés en l'article précédent, porte l'article 229, le coupable pourra, de plus, être condamné à s'éloigner, pendant cinq à dix ans, du lieu où siége le magistrat, et d'un rayon de deux myriamètres. D'après l'article 230, les violences de l'espèce exprimée en l'article 228, dirigées contre un officier ministériel, un agent de la force publique ou un citoyen chargé d'un ministère de service public, si elles ont eu lieu pendant qu'ils exerçaient leur ministère ou à l'occasion de leur ministère, sont punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois. L'article 231 porte aussi : « Si les violences exercées contre les *fonctionnaires* et agents désignés aux articles 228 et 230 ont été la cause d'effusion de sang, blessures ou maladies, la peine sera la reclusion; si la mort s'en est suivie dans les quarante jours, le coupable sera puni des travaux forcés à perpétuité. » L'article 232 dit : « Dans le cas même où les violences n'auraient pas causé d'effusion de sang, les coups seront punis de la reclusion, s'ils ont été portés avec préméditation ou guet-apens. » Enfin l'article 233 porte : « Si les coups ont été portés ou les blessures faites à un des *fonctionnaires* ou agents désignés aux articles 228 et 230, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur fonction, avec intention de donner la mort, le coupable est puni de mort. »

— *Mise en jugement des agents du gouvernement.* L'article 75 de la constitution du 22 frimaire an VIII, qui statue à cet égard, et qui a eu force de loi jusqu'au 4 septembre 1870, bien que la constitution qui le contient ait depuis longtemps cessé d'être en vigueur, est ainsi conçu : « Les agents du gouvernement, autres que les ministres, ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du conseil d'Etat; dans ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires. » Les motifs invoqués pour justifier cette protection accordée aux agents du gouvernement étaient de deux sortes : on voulait d'abord, par là, protéger l'exercice des fonctions publiques contre la réclamation de l'intérêt et de la passion. On voulait, en outre, assurer la pleine et entière application du principe de responsabilité ministérielle, en donnant aux ministres la faculté de s'approprier les actes de leur subordonné. Cette disposition de la constitution de l'an VIII, qui a toujours rencontré de nombreux adversaires, a été abrogée à la chute de l'empire. Aujourd'hui, les fonctionnaires peuvent être poursuivis, comme les autres citoyens, non seulement au criminel, mais encore au civil.

— *Usurpation de fonctions publiques.* V. au mot USURPATION.

— Jurispr. *Corruption de fonctionnaires.* V. CORRUPTION.

FONCTIONNARISME s. m. (fon-ksi-o-na-ri-sme — rad. *fonctionnaire*). Néol. Système fondé sur l'existence d'un grand nombre de fonctionnaires : *Le* FONCTIONNARISME *perdra tous les gouvernements modernes. Tout ce qui est tombé dans le domaine du* FONCTIONNARISME *est à peu près stationnaire.* (Fr. Bastiat.)

— **Encycl.** On nomme *fonctionnarisme* la manie des emplois publics, ou, comme on le dit plus vulgairement, la manie des places, vrai fléau social qui a contribué à la perte de l'empire romain et qui perdra la France, si l'on n'y apporte un frein. Timon disait, il y a vingt-cinq ans : « L'article de la Charte qui déclare tous les citoyens également admissibles aux fonctions publiques a détruit à l'avance toute l'économie de nos budgets et rendu l'équilibre impossible. « Ce disant, l'humoriste Timon entrait, sous le nom de Cormenin, au conseil d'Etat, où il devenait partie prenante à un budget dont l'équilibre ne le préoccupait plus guère. « Si j'avais pu, avait dit auparavant un empereur déchu qui, dans un règne assez court, avait créé et distribué des emplois par centaines de mille, si j'avais pu placer tous les financiers dans les droits réunis, je ne serais pas tombé. » Nous mettons sur le compte de l'amertume de la captivité cette boutade injurieuse pour le caractère d'un peuple généreux, dont le dévouement méritait plus de gratitude. Il n'en reste pas moins vrai qu'en France, plus que partout ailleurs, la soif des emplois, de jour en jour plus vive, produit des effets déplorables à tous égards. A qui s'en prendre? Aux chartes, aux constitutions? au système politique du gouvernement? à l'organisation vicieuse des fonctions publiques? à notre caractère national, enfin? A tout un peu. Dans une œuvre de progrès comme la nôtre, où sont traités les plus graves sujets de l'économie politique, nous ne saurions passer sous silence l'une des questions qui intéressent le plus la dignité de la démocratie et l'avenir de notre pays. Le *fonctionnarisme* est une plaie de nature rongeante et envahissante, qui demanderait des remèdes héroïques. Ces remèdes, nous n'avons pas la prétention de les appliquer, mais nous aurons le courage de les indiquer.

Avant l'empire, Rome n'avait pas connu le monstre. Ce n'est pas que, sous la république, les offices ne fussent ardemment recherchés et sollicités, ainsi que nous l'apprend Cicéron dans son traité *De officiis*. Mais d'abord il n'y avait pas de fonction publique qui ne répondît à quelque nécessité publique. En second lieu, elles dépendaient toutes du choix du sénat ou des suffrages du peuple, ce qui les rendait précaires et ne permettait à personne de s'y perpétuer. On pouvait être sept fois consul ou tribun; mais, à l'expiration de chaque mandat, on rentrait dans la classe des simples citoyens, et, en attendant qu'un nouveau souffle de la faveur populaire reportât au pouvoir le fonctionnaire en disponibilité, il avait le temps de méditer sur l'instabilité des grandeurs humaines. Le troisième correctif, enfin, c'est que la responsabilité était sérieuse et qu'il y avait des comptes à rendre. Tout le monde ne pouvait pas s'en tirer comme Scipion par une insolence heureuse, et, vers la fin de la république, il y avait plus de Verrès que de Scipions.

Au temps de César, les mœurs publiques étaient déjà bien dégradées. L'empire leur porta le dernier coup. Quand les suffrages populaires ne furent plus requis pour la nomination aux fonctions publiques; quand, depuis le consulat jusqu'à l'irénarchat, tous les emplois furent devenus monnaie de faveur dans les mains du prince, la tourbe des quêteurs assiégea la porte du palais du prince, et les caractères, qui étaient déjà bien bas, tombèrent au dernier degré de la servilité. Puis, comme un bon prince ne saurait avoir trop de partisans, il fallut bien créer des sinécures pour contenter tout le monde. Rome devint peu à peu la ville la plus bureaucratique qu'on puisse imaginer, non point, comme on l'a trop répété, parce que le gouvernement du monde y était centralisé, mais parce que l'abus appelle l'abus, comme des ronces naissent les ronces, jusqu'à ce que le champ en soit infesté. La centralisation, en effet, purement gouvernementale, se résumait dans les mesures relatives à la force publique de l'empire et au trésor public. Pour tout ce qui concerne l'administration proprement dite, les provinces étaient livrées à elles-mêmes, et les gouverneurs de province trouvaient encore le moyen de se décharger du fardeau en l'imposant à la cité. Le prétoire des Gaules ne comptait en tout que dix-sept employés, c'est-à-dire moins que nos préfectures les plus ordinaires; mais, en revanche, sous le nom de duumvirs, édiles, sénateurs, décurions, irénarques, scribes, tabellions, etc., la cité en comptait plus de cent. Telle était déjà dans les Gaules, chez nos ancêtres, à ce qu'il paraît, la soif des honneurs, qu'on s'y ruinait pour obtenir les magistratures ou pour s'y maintenir, jusqu'à ce qu'enfin, sous l'écrasement de l'empire, les offices devinrent une charge si lourde, qu'on s'en sauvait comme des galères. Mais, à Rome, il en était tout autrement; les emplois n'étaient que des sinécures donnant droit à de beaux traitements et à l'impunité. Marc-Aurèle rendit fort inutilement plusieurs édits pour corriger l'insolence des fonctionnaires publics dont l'ordre judiciaire surtout était infesté. Constantin entreprit aussi une campagne contre les abus; mais, de guerre lasse, il y renonça, et son impuissance constatée fut une des causes qui le portèrent à déplacer la capitale de l'empire, où les mêmes abus le suivirent et se multiplièrent. Ils y sont encore.

En France, quoi qu'en ait dit l'aristocratique pamphlétaire que nous avons cité, le *fonctionnarisme* n'est le fils ni de la charte de 1830, ni de celle de 1815, ni même de la révolution de 1789. Il remonte plus haut. C'est sous le règne de Charles VII et de Louis XI qu'il commence à étendre son réseau sur toute la France. De là, en effet, selon le mot de l'*Ami des hommes*, date la conquête de la province par l'écritoire. Le *fonctionnarisme* a eu trois causes principales, savoir : la centralisation administrative, le despotisme et les besoins du trésor public, qui, depuis Louis XIV surtout, ont amené la création, pour les vendre, des emplois les plus inutiles et les plus ridicules. Le *fonctionnarisme* a eu trois résultats principaux : l'augmentation des charges publiques, l'amoindrissement des richesses nationales et l'abaissement des caractères. Or ces tristes fruits ne sont point particuliers à la démocratie. Nous verrons tout à l'heure le contraire. Dans les gouvernements monarchiques ou aristocratiques, les emplois vont naturellement aux courtisans. Or, écoutez sur les fonctionnaires éclos dans les cours l'opinion de Montesquieu, qui n'est pas épris d'un violent amour pour la démocratie : « L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail, l'aversion pour la vérité, la flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de tous ses engagements, le mépris des devoirs du citoyen, la crainte de la vertu du prince, l'espérance de ses faiblesses, et, plus que tout cela, le ridicule perpétuel jeté sur la vertu forment le caractère du plus grand nombre des courtisans, marqué dans tous les lieux et dans tous les temps. Or il est très-malaisé que la plupart des principaux d'un Etat soient de malhonnêtes gens, et que les inférieurs soient gens de bien; que ceux-là soient trompeurs, et que ceux-ci consentent à n'être que dupes. » Toutes ces belles choses, Montesquieu les avait observées autour de lui, et il les déclare inhérentes au régime monarchique. Aussi bien cite-t-il fort à propos le précepte de gouvernement donné par Richelieu dans son *Testament politique* : « Il ne faut pas, dit-il, se servir des gens de bas lieu; ils sont trop austères et trop difficiles. » Ainsi, voilà qui est convenu, les honnêtes gens ne valent rien pour les fonctions publiques. Richelieu n'aime pas les subordonnés trop austères, et son successeur, Louis XIV, méprise profondément les siens. « Quand je donne une place, disait-il, je fais quarante-neuf jaloux et un ingrat. » Telles sont, en matière de

fonctionnarisme, les traditions de l'ancien régime. A chacun sa part. Quelle est celle des temps nouveaux?

La France est le pays administratif par excellence, et, de plus, contrairement à l'idée que s'en font les observateurs superficiels, c'est le pays qui reste le plus attaché à la routine et à ses traditions. Les lois y devancent souvent les mœurs. On y a décrété vingt fois la liberté, et la liberté n'y a jamais été ni comprise, ni sentie, ni pratiquée. Par ses penseurs, par ses poëtes, par ses artistes, par son élite enfin, la France est à l'avant-garde des sociétés modernes. Par le gros de son armée, elle se traîne encore à l'arrière-garde, dans l'ornière de l'ignorance et de la superstition. En somme, la France est encore cet enfant mineur tenu en tutelle depuis quatorze siècles par des rois et des prêtres qui se fussent bien gardé de l'émanciper. Des habitants de ce pays, les uns veulent être gouvernés à outrance et les autres visent tous au gouvenement. Qui n'est pas fonctionnaire désire le devenir. En ouvrant toute large la porte des emplois publics à tout citoyen, nos institutions nouvelles n'ont pas créé l'appétit des places, elles ne l'ont que surexcité. Comme le système en vertu duquel sont créés et distribués les emplois est resté en opposition manifeste avec les institutions démocratiques; comme tous les gouvernements qui se sont succédé depuis près d'un siècle n'ont eu en vue, comme les précédents, que de se faire des créatures, il en est résulté ce *fonctionnarisme* qui a fini par constituer une nation d'administrateurs au milieu d'une nation d'administrés.

L'homme qui, par un calcul personnel autant que par esprit de système, a le plus contribué au développement du *fonctionnarisme*, c'est celui qui, né d'une révolution, en a répudié tous les instincts, tous les principes, et a repris toutes les tendances de l'ancien régime. Dans sa fureur d'organisation, dans sa rage de tout discipliner, il eût fait volontiers de la France, s'il en avait eu le temps et la puissance, une nation à la chinoise, à l'égyptienne, hiérarchisée, étiquetée, costumée du haut en bas, et se mouvant tout entière sous sa main, comme les automates orientaux sous la main de leurs despotes. A ses yeux, tout revêtait un caractère officiel. Les manifestations les plus libres de la pensée humaine, les lettres, les arts, la poésie, l'histoire même, tout devait porter l'estampille comme une marque de fabrique. Il eut même l'idée de faire écrire l'histoire de France par sa police. Voyez une lettre datée de Bayonne en 1808, où il recommande à son ministre de l'intérieur de ne pas souffrir que nos annales nationales soient commentées par le premier venu. « Si Corneille vivait, disait-il à ses familiers, je le ferais prince. » Oui, sans doute, il l'eût fait prince, et, de plus, chambellan de l'empire. En l'affublant d'un habit brodé et en le chargeant d'un trousseau de clefs, il eût cru rehausser la gloire de notre grand poëte tragique! Voilà l'homme, voilà le créateur du *fonctionnarisme* moderne. Toutes ses institutions tendent au même but. S'agit-il de l'armée, qui est pour lui le type de la société? Avant lui l'armée procédait jusqu'à un certain point de l'élection; mais on ne nommera plus un simple caporal sans sa permission. Les communes s'administraient elles-mêmes sous la surveillance de l'Etat. Il brise les corps municipaux et fait des maires et des adjoints des marionnettes à sa dévotion. Les départements avaient des directoires choisis parmi les citoyens notables et jouissant d'une certaine indépendance. Il y substitue des agents révocables qu'il tient sous sa main comme des machines qui n'ont plus la faculté de penser. Justice, finances, instruction publique, tout y passe. Pas un garde champêtre qui ne relève de lui ou de ses agents. Et qu'est-ce que son Université, sinon une pépinière de fonctionnaires embrigadés à l'avance et faisant des thèmes dès le lycée au son du tambour? Son désir, et il le répète souvent, c'est que l'Université fonctionne comme le monde, sans bruit. En 1812, à l'apogée de sa puissance, il doit être content. Hors des camps, le monde qu'il gouverne ne fait pas plus de bruit qu'une nécropole. Ses fonctionnaires y règnent, comme les gardiens du Père-Lachaise, sur le paisible peuple des ombres. Sous l'influence du narcotique infusé dans ses veines, la nation dort d'un sommeil qui ressemble à la mort. De 1789 à 1800, il y avait eu en France des citoyens. A partir de l'an 1800, il n'y eut plus que des fonctionnaires et des administrés.

Le mal était immense; il s'est constamment accru depuis par la multiplication des emplois et par l'asservissement graduel des employés à leurs supérieurs, et des supérieurs aux chefs du gouvernement. Il n'est pas jusqu'aux grandes administrations particulières qui n'aient réglé leurs allures sur celles des administrations publiques. La création des chemins de fer, entre autres, nous a valu un *fonctionnarisme* d'un nouveau genre. L'armée des chemins de fer s'élève aujourd'hui, dit-on, à 80,000 hommes, et l'on n'y est reçu qu'en professant hautement des opinions politiques agréables à la direction. Sous la Restauration, l'on n'y serait pas entré sans un billet de confession. Aujourd'hui, il faut un bulletin de vote. A combien s'élève aujourd'hui le nombre de ces fonctionnaires de tout ordre? D'après une statistique qui date de 1854, il était alors de 278,000. Si l'on y ajoute les employés des chemins de fer, nous devons être aujourd'hui à près de 400,000. Au grand-duc Constantin de Russie, qui venait de visiter la France il y a quelques années, on demandait ce qu'il y avait vu: « Des fonctionnaires, des factionnaires et des actionnaires! »

« Peuple de fonctionnaires, peuple de laquais, » a dit énergiquement Paul-Louis Courier. Que dirait aujourd'hui ce publiciste chagrin? De la fièvre des emplois qui nous dévore accuserait-il la démocratie, comme l'a fait son pâle successeur Timon? Non; Courier avait connu l'Empire et apprécié le mérite de la consigne et de l'obéissance passive. Il savait comment on abrutit un peuple, et il ne confondait pas la Révolution avec ses ennemis.

Nous avons assigné au *fonctionnarisme* ses véritables causes; suivons-le dans ses effets. Le premier de tous et le plus pernicieux, c'est l'affaiblissement des énergies individuelles. Qui ne compte que sur soi pour remplir les pénibles devoirs de la vie s'y prépare d'avance par une éducation forte qui éveille toutes les forces de la volonté. Qui compte sur des richesses héréditaires ou sur la fortune publique s'endort dans la nonchalance et dédaigne un travail inutile ou superflu. Certes, la race française est douée de riches et rares qualités; mais pourquoi n'a-t-elle pas, comme la race anglo-saxonne, l'audace des grandes entreprises et l'opiniâtreté qui les mène à bonne fin? C'est que l'habitude de compter en toutes choses sur l'Etat étouffe l'initiative individuelle. On serait vraiment bien bon de tenter la fortune dans les hasards de l'industrie ou du commerce, quand on peut s'endormir tout doucement, avec la perspective d'une retraite assurée, sur les coussins d'une fonction publique! Ne dirait-on pas, du budget de l'Etat, un râtelier ouvert aux enfants de la bourgeoisie française, ou plutôt un tour pour ses enfants trouvés? Entrez dans cette bonne famille de braves gens qui vivent bourgeoisement sur leurs terres, et dont les revenus vont décroissant de génération en génération par les partages de succession. Où sont leurs enfants? Aux études. Dans quel but? Celui-ci, qui est assez fort en mathématiques, vise à l'Ecole polytechnique, d'où il sortira, après quelques années encore passées à une école d'application, avec un brevet d'ingénieur de l'Etat ou de lieutenant d'artillerie. Cet autre, moins apte ou moins appliqué, se destine à Saint-Cyr. Voilà pour la fleur. Quant aux médiocrités, elles se rejettent sur les eaux et forêts, sur les postes, sur les droits réunis, ou s'abattent sur les télégraphes et les finances. Suit-on les écoles de droit avec trop peu d'aptitude ou d'activité pour conquérir au barreau la renommée et l'indépendance, on ne saura toujours assez pour devenir, à l'aide de quelques protections, un méchant substitut. Nous connaissons une famille nombreuse et honorable où, de dix fils et gendres, il n'en est pas un seul qui ne morde, et à belles dents, au budget public. On y mord, pour ainsi dire, dès le biberon. Le *fonctionnarisme* est cultivé en fleurs sur les bancs du collége pour produire ses fruits dans les innombrables carrières ouvertes à la mendicité publique. Une carrière! Voilà le mot, la consigne, le but. Dans le peuple, qui veut aussi avoir sa part, on n'a pas de moindres appétits. Tout grimaud frotté des éléments de l'instruction primaire veut être facteur, piqueur, curé, douanier, agent de police ou gendarme. Un emploi! un emploi! Voilà la réponse du peuple à la bourgeoisie. Le moyen qu'un peuple développe son énergie, lorsque l'abondante curée des fonctions publiques offre une prime constante à l'indolence et à l'inertie!

L'abaissement des caractères suit de près ce fâcheux abandon de soi-même. N'est pas fonctionnaire qui veut. Dans un pays libre comme les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, on ne peut avoir l'espoir de le devenir qu'en faisant preuve d'une aptitude spéciale et d'un mérite supérieur et incontesté. En France, où le pouvoir suprême est le dispensateur de toutes les grâces, aptitude et mérite sont tenus pour peu de chose, si une main protectrice ne vous tire de la foule pour vous mettre en évidence; car le mot de Figaro est toujours vrai: « Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. » Le premier de tous les talents consiste donc à faire des courbettes. Les emplois sont nombreux, mais les candidats sont innombrables. Il n'est place si modique qui ne soit poursuivie par des milliers de concurrents affamés. Pour une place de bourreau devenue vacante, on a vu accourir jusqu'à deux cent cinquante pétitionnaires, dont quelques-uns étaient docteurs en médecine. Que de sollicitations, de visites, de courses et de stations d'antichambre pour obtenir la préférence! L'a-t-on emporté, on rêve déjà d'avancement. Pour cela, il faut plaire, toujours plaire à ses protecteurs, à ses chefs, à tout le monde, excepté au public, et n'avoir en toute chose que l'opinion de ses supérieurs. « L'esclave, disait Théognis, perd la moitié de son âme. » Le fonctionnaire l'aliène tout entière. Voyez les nôtres, dans les circonstances solennelles, aux élections ou aux cérémonies publiques, et dites s'il reste chez la plupart d'entre eux la dignité de l'homme libre et l'étoffe d'un citoyen

Mais ce n'est pas tout; par une conséquence inévitable, on se venge de sa servilité vis-à-vis des forts par l'insolence à l'égard des faibles. Quant à la matière administrative, on la traite selon ses mérites. Vous croyez que ce percepteur, que ce gabelou, que cet agent de police doit être à vos ordres parce que vous le rétribuez. Point de tout; c'est vous qui êtes à sa merci. Il n'a pas été créé pour la fonction, mais la fonction a été créée pour lui. Tout individu portant galon, casquette brodée ou épée au côté a le droit de vous toiser de haut en bas, surtout si vous portez une simple blouse, enseigne de la servitude. L'impolitesse des fonctionnaires français est proverbiale dans le monde. Tient-elle à leur coutume? C'est possible. O vanité! On prétend que si nous donnions de beaux costumes aux forçats, il se trouverait d'honnêtes volontaires pour s'enrôler dans les galères. Nous sommes tenté de le croire. Dans les Etats despotiques, le costume joue un rôle important. Le premier Empire n'avait pas négligé ce signe extérieur de la puissance publique, et nous avons repris ses traditions. Aux Etats-Unis, on s'en passe. Législateurs et magistrats y sont vêtus comme tout le monde et n'en sont pas moins respectés. Il est vrai qu'ils savent se rendre respectables. « Je n'ai point remarqué qu'en Amérique, dit M. de Tocqueville, le fonctionnaire, dans l'exercice de son pouvoir, fût accueilli avec moins d'égards et de respects, pour en être réduit à son seul mérite. Mais, dit-il aussi, je ne saurais rien imaginer de plus uni dans ses façons d'agir, de plus accessible à tous, de plus attentif aux demandes et de plus civil dans les réponses qu'un homme public aux Etats-Unis. Dans cette force qui s'attache à la fonction plus qu'au fonctionnaire, à l'homme plus qu'aux signes extérieurs de la puissance, j'aperçus quelque chose de viril que j'admire. »

Cupidité, servilité et insolence, voilà déjà trois beaux fruits du *fonctionnarisme* tel que nous le pratiquons, en dépit de trois révolutions qui auraient dû nous en affranchir. Et comment en serait-il autrement? Pourquoi MM. les fonctionnaires seraient-ils dignes vis-à-vis de leurs supérieurs et polis envers le public? Pourquoi même ne se permettraient-ils pas un peu d'arbitraire, puisqu'ils ont jusqu'à présent joui d'une irresponsabilité qui équivaut presque à l'impunité? Dans le pays que nous venons de citer, les fonctionnaires ont d'une large indépendance; mais ils sont doublement justiciables, d'abord de l'opinion publique, qui ne leur confère un mandat qu'à court terme, et des tribunaux devant qui tout citoyen qui de leur part a subi quelque préjudice peut les traduire directement. Voilà au moins des garanties sérieuses. En France, au contraire, et bien que, pour la forme l'article 75 de la constitution de l'an VIII ait été abrogé, l'agent du pouvoir ne dépend que du pouvoir; les tribunaux, non plus que l'opinion publique, n'ont sur lui aucune prise.

Dans son ensemble, la tribu des fonctionnaires constitue donc dans la grande nation une nation à part, qui ne connaît d'autre patrie que ses bureaux, d'autres devoirs que l'obéissance passive, et qui n'a d'autres revenus que le trésor public. Plaire et avancer est tout son catéchisme. Sans attache au sol, cette tribu nomade voyage incessamment d'un bout du territoire à l'autre, campe dans un pays nouveau comme dans un pays conquis, et ne s'y installe qu'à demi, parce que le caprice d'un chef ou les simples lois de l'avancement peuvent d'un jour à l'autre l'appeler ailleurs. C'est l'armée du despotisme, ce n'est pas l'armée de la liberté. Une pareille organisation peut convenir au monarque le plus absolu. Dans une monarchie constitutionnelle, elle donne au pouvoir exécutif une prépondérance excessive et engendre souvent la corruption. Quiconque a sous ses ordres, avec une force publique considérable, une armée administrative comme la nôtre, peut se dispenser de faire les lois et n'en fera pas moins toutes ses volontés.

Au point de vue économique, le *fonctionnarisme* donne des résultats non moins regrettables. D'abord il gaspille une belle somme d'intelligences qui auraient pu trouver un meilleur emploi, et il stérilise une partie du capital national. Si les campagnes, si les petites villes même se dépeuplent, c'est que la recherche des emplois contribue non moins que d'autres causes à pousser les populations vers les grands centres. Puis il grossit démesurément les charges publiques. Ce n'est pas que les fonctions, pour la plupart, soient trop largement rétribuées; mais elles sont trop nombreuses, et les traitements mal répartis. Aux petits la portion congrue, aux grands l'opulence. Du bas au haut de l'échelle, la distance est trop considérable. C'est encore un legs de l'ancien régime, et un démenti de plus à nos principes d'égalité. Quelques rapprochements mettront cette vérité dans tout son jour, et nous les prendrons encore dans le pays où l'égalité n'est pas un mensonge, mais une réalité.

En France, nous avons encore des emplois de 1,000 à 1,200 francs. Aux Etats-Unis, le commis le moins payé reçoit 4,000 francs environ.

En France, un secrétaire général de ministère jouit d'un traitement de 24,000 francs. Aux Etats-Unis, il se contente de 10,000 francs.

Nos préfets reçoivent, avec de superbes hôtels tout meublés, des traitements qui varient de 20,000 à 48,000 francs. En Amérique, le gouverneur d'un Etat six fois plus vaste et dix fois plus riche qu'un de nos départements (Ohio) se trouve suffisamment rétribué à 1,200 dollars (6,504 francs).

Pour tout dire, voici le traitement du président de la grande République: 500,000 francs. En France, la liste civile est de 25 millions, plus la jouissance du domaine de la couronne et quelques autres menus avantages que nous négligeons. [Assez de prétendants convoitent en ce moment la couronne (mars 1872) pour que nous ne songions pas à modifier notre article.]

Mais telle est la puissance des traditions aristocratiques, que c'est en vain que les meilleurs esprits réclament depuis longtemps une répartition plus équitable du traitement des fonctionnaires. Le budget, en somme, n'en sera pas allégé, nous le savons bien; mais les affaires du pays en seront mieux gérées, et, sur ce point du moins, nous serons d'accord avec les principes de la démocratie.

Nous croyons avoir suffisamment établi que le *fonctionnarisme* exagéré, corrupteur et corrompu, est tout à fait opposé aux institutions démocratiques. Contrairement aux préjugés de caste dont ne pouvait se défendre M. de Tocqueville lui-même, il nous serait tout aussi facile de prouver que, lorsqu'elles sont au pouvoir, les aristocraties ne sont pas plus économes des deniers publics que les gouvernements populaires. « Lorsque l'aristocratie règne, dit-il, les hommes qui conduisent les affaires de l'Etat échappent par leur position même à tous les besoins; contents de leur sort, ils demandent surtout à la société de la puissance et de la gloire. » Non, monsieur le comte, ils ne se contentent pas de la puissance et de la gloire, et vous leur prêtez ici votre propre désintéressement. Ce qu'il leur faut de plus, c'est de l'argent et beaucoup d'argent; l'histoire nous l'a appris. Sous le règne d'un roi que la postérité salue du nom de Père du peuple, le cardinal d'Amboise avait amassé, dans ses charges, une fortune scandaleuse. Richelieu ne manquait ni de gloire ni de puissance, mais il ne négligeait pas le solide, et il s'était créé sur la fortune publique d'immenses revenus. Mazarin, son successeur, était plus riche que les trois quarts des princes de l'Europe. Et plus tard M. le duc! et M. d'Argenson, et M. d'Aiguillon! Et les aristocrates du jour! Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'on s'enrichit dans les hautes fonctions et que la gloire n'y passe qu'après le profit.

Les choses étant données telles qu'elles sont, y a-t-il un remède à cette plaie croissante du *fonctionnarisme* qui résiste même aux révolutions? Sans doute; mais il faudrait couper le mal par la racine, changer complétement notre système administratif, ou tout au moins modifier le caractère des fonctions publiques et leur donner une autre source, en prenant pour base, dans une large mesure, l'élection. De plus, il y aurait lieu de créer, pour la sauvegarde de la liberté, une sérieuse responsabilité des fonctionnaires publics. Nous prendrons encore nos exemples dans le pays qui, à tant de titres, peut nous servir de modèle et nous donner des leçons.

Aux Etats-Unis, les emplois ne sont pas moins vivement brigués qu'en France; ils le sont même peut-être davantage, parce que la compétition est plus grande, chacun se préparant de bonne heure à la pratique de la vie publique ouverte à tous les citoyens. Les fonctions y sont extrêmement divisées. On en compte jusqu'à dix-neuf dans une simple commune. Aussi est-il rare de rencontrer aux Etats-Unis un homme de quelque valeur qui n'ait plus ou moins passé par les fonctions publiques. Mais d'abord il n'y a ici ni placets à présenter ni lâchetés à commettre; car, depuis la présidence de l'Union jusqu'à l'inspection des chemins communaux, tout est soumis à l'élection, et, pour avoir quelque chance d'être élu, il faut au candidat une aptitude réelle et reconnue de ses concitoyens. En second lieu, loin d'offrir, comme en France, une carrière assurée et de former caste, les emplois, aux Etats-Unis, sont temporaires et très-précaires, puisqu'ils sont soumis à l'instabilité de la faveur publique. On les traverse, mais on ne s'y arrête pas, et tel qui descend des plus hauts grades reprend comme de plain-pied son métier de tailleur ou de bûcheron. Le fonctionnaire, enfin, n'est pas abrité sous l'égide d'un conseil d'Etat, et il est matériellement et personnellement responsable de tout le préjudice qu'il a pu causer par l'abus de son pouvoir ou même par de simples négligences. Il ne dépend pas d'un supérieur hiérarchique, mais il dépend de tout le monde, et sa responsabilité, aussi étendue que sa liberté d'action, est la meilleure sauvegarde contre l'arbitraire, les caprices et les abus. En résumé, il n'y a pas de *fonctionnarisme* en Amérique, parce qu'il n'y a ni centralisation administrative, ni esprit de caste, ni pouvoir héréditaire intéressé à perpétuer le servilisme pour sa propre conservation.

Nos traditions, nos mœurs, et, pour tout dire, notre faiblesse de caractère ne nous permettraient pas de détruire d'un seul coup la plaie du *fonctionnarisme* en y important la législation américaine; mais il y a de beaux emprunts à y faire. Nous les avons indiqués au mot ÉLECTION, et nous y reviendrons en traitant de la responsabilité des fonctionnaires publics.

FONCTIONNEL, ELLE adj. (fon-ksi-o-nèl,

è-le — rad. *fonction*). Physiol. Qui a rapport aux fonctions organiques : *Les troubles* FONCTIONNELS *qui surviennent dans les organes digestifs sont, chez les femmes, des signes de grossesse.* (Cazeaux.) ‖ *Balancement fonctionnel*, Rapport entre l'énergie ou l'activité de deux ou de plusieurs fonctions.

FONCTIONNEMENT s. m. (fon-ksi-o-ne-man — rad. *fonctionner*). Action d'une machine en mouvement; action d'un objet combiné pour agir dans un but d'ensemble : *Le* FONCTIONNEMENT *de l'administration militaire.*

FONCTIONNER v. n. ou intr. (fon-ksi-o-né — rad. *fonction*). Remplir sa fonction, agir dans le but pour lequel on a été fait : *Tout* FONCTIONNE, *dans la nature, dans un but d'ensemble. Une machine* FONCTIONNE *bien lorsqu'elle exécute parfaitement ses mouvements.* (Moléon.)

— Fig. Agir, être mis en action : *C'est pour le service des électeurs que* FONCTIONNE *le gouvernement.* (Proudh.)

FOND s. m. (fon — lat. *fundus*, qui signifie proprement creux, d'où l'acception de *fond*, l'endroit le plus bas d'une chose creuse, et *fonds*, le sol d'une terre, d'un champ, d'un héritage. Les étymologistes rapprochent de *fundus* le grec *puthmên*, fond, base, *pundax*, creux d'un vase, sanscrit *budhna*, toutes formes qui se rapportent sans aucun doute à la racine sanscrite *bundh*, *budh*, creuser). Partie la plus basse d'un objet ou d'un lieu : *Le* FOND *d'un puits. Le* FOND *d'une vallée. Le* FOND *d'un précipice. Le* FOND *d'un bassin.*

Quel bruit s'est élevé des forêts ébranlées,
Du rivage des mers et du *fond* des vallées?
SAINT-LAMBERT.

‖ Partie solide sur laquelle se trouve une grande masse d'eau : *Le* FOND *de la mer. Ne pas toucher* FOND. *Perdre* FOND. *Aller au* FOND. *Un* FOND *de sable, de vase, de gravier. Nous ignorons en partie ce qui se trouve au* FOND *des mers.* (Buff.)

— Lieu le plus reculé, le plus éloigné : *Le* FOND *d'une boutique. Le* FOND *d'un cloître. Le* FOND *d'un cachot. Le fond d'un jardin. Le* FOND *d'un bois. Le* FOND *des déserts.*

Je t'ai cherché moi-même au *fond* de tes provinces.
RACINE.

— Partie d'un objet opposée à son ouverture : *Le* FOND *d'une boîte, d'une armoire. Le* FOND *d'un sac, d'une bourse, d'une poche. Le* FOND *d'un chapeau. Le* FOND *d'une bouteille. Le* FOND *de l'œil est comme une toile sur laquelle se peignent les objets.* (Buff.)

Le cœur d'un homme vierge est un vase profond :
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure,
Car l'abîme est immense et la tache est au *fond*.
A. DE MUSSET.

— Partie plane qui termine un tonneau à chacune de ses extrémités : *Les* FONDS *d'un tonneau.*

— Par ext. Liquide qui reste au fond d'un vase : *Un* FOND *de bouteille. Un* FOND *de tonneau. Le* FOND *du calice.*

— Par anal. Terrain sur lequel on assied un édifice : *Un* FOND *d'argile, de sable. Un* FOND *mouvant. Un* FOND *solide.*

— Fig. Raison solide; essence, nature intime; ensemble du caractère : *Il y a des esprits qui n'ont que de la surface sans* FOND. (Nicole.) *Les faiblesses, c'est le* FOND *de la créature.* (Boss.) *Alors même que l'homme est heureux, il y a dans ses plaisirs un* FOND *d'amertume.* (Chateaub.) ‖ Ce qu'il y a de plus intime, de plus profond : *Le* FOND *du cœur. Le* FOND *de l'âme. Aimer quelqu'un du* FOND *du cœur. Etudier le* FOND *de son cœur. Le cœur d'une mère est un abîme au* FOND *duquel il se trouve toujours un pardon.* (Balz.)

Le jour n'est pas plus pur que le *fond* de mon cœur.
RACINE.

J'aime qu'on soit sincère, et qu'en toute rencontre
Le *fond* de notre cœur en nos discours se montre.
MOLIÈRE.

— *Fond de culotte, de pantalon*, Partie d'une culotte, d'un pantalon qui est située au siége : *Mettre un* FOND *à un pantalon. User des* FONDS DE CULOTTE.

— *Fond de carosse* ou simplement *Fond*, Partie du carosse qui se trouve en arrière, du côté opposé aux chevaux : *S'asseoir au* FOND. *Offrir le* FOND *aux dames. D'où vient qu'il me salue? N'est-ce pas pour être vu dans le même* FOND *avec un grand?* (La Bruy.)

— *Fond de train*, Plus grande vitesse possible : *Courir* À FOND DE TRAIN.

— *Fond de bain*, Linge dont on couvre toute une baignoire pour prendre le bain pardessus, sans toucher aux parois de la baignoire.

— *Fond du sac*, Ce qu'il y a de plus secret : *Voilà un long discours, mais j'ai voulu vous faire voir le* FOND DU SAC. (Mme de Sév.)

— *Le fond de la coupe, du calice*, Ce qu'il y a de plus cruel à supporter : *Boire le* FOND DE LA COUPE *des humiliations. Ceux qui veulent boire jusqu'au* FOND LA COUPE *de la vie doivent s'attendre à y trouver de la lie.* (Franklin.)

— Fam. *Fin fond*, Partie la plus reculée, extrême fond : *Le* FIN FOND *d'une province. Le* FIN FOND *des enfers.*

— *Boîte à double fond*, Boîte dans laquelle il y a deux couvercles opposés qui peuvent servir de fond, ou une division intérieure qui peut s'ouvrir et qui, fermée, semble constituer le véritable fond : *Les* BOÎTES À DOUBLE FOND *jouent un grand rôle dans l'escamotage.*

— *Faire fond sur*, Compter sur, mettre sa confiance en : *Je ne* FAIS *pas grand* FOND SUR *sa parole. Je sais que je puis* FAIRE FOND SUR *vous. Quel* FOND *peut-on* FAIRE SUR *la vie?* (Mass.)

— B.-arts. Champ de tableau sur lequel se détache le sujet, et qui représente le plus souvent des objets plus ou moins lointains : *Un* FOND *de paysage.*

— Archit. *Fond de cuve*, Angle rentrant arrondi. ‖ *De fond*, En partant du sol, et non par encorbellement : *Tourelle, tribune montant* DE FOND.

— Mus. *Jeux de fond*, Nom donné à certains jeux d'orgue à bouche : *Les* JEUX DE FOND *sont ouverts ou bouchés; dans le premier cas, ils tirent leur nom de leur premier tuyau; dans le second, ils sont appelés bourdons.* (F. Clément.)

— Théâtre. Décoration qui ferme la scène dans la partie opposée à la salle : *Le* FOND *est censé un prolongement de la scène. Les toiles de* FOND *doivent toujours être peintes un peu lâchement.*

— Manége. *Avoir du fond*, En parlant du cheval, Supporter sans grande fatigue un long exercice : *Les chevaux qui n'*ONT *pas* DE FOND *ou qui n'ont pas de jambes s'arrêtent dès qu'on leur rend la main.* (E. de Gir.)

— Natat. *Fond de bois*, Plancher mobile qu'on place, dans les écoles de natation, pour maintenir une profondeur régulière, et qui est disposé de manière à s'élever ou s'abaisser, avec le bateau sur lequel il est attaché, suivant les crues ou le rabais de l'eau : *Bains à quatre sous et à* FONDS *de bois pour dames.*

— Mar. Terrain situé au-dessous de l'eau de la mer : FOND *de roches, de vase. A l'aide de quelques brises folles, le* Corporal Trim *y mouilla bientôt par dix-huit brasses,* FOND *de sable.* (Dumont-d'Urville.) ‖ Hauteur de l'eau : *Il y avait malheureusement trop de* FOND *pour pouvoir jeter l'ancre.* (Chardin.) ‖ *Petit fond*, Petite profondeur d'eau, et aussi Partie de la coque comprise entre la quille et l'extrémité supérieure des varangues. ‖ *Fond de bonne tenue*, Fond sur lequel l'ancre s'enfonce et mord aisément. ‖ *Donner fond*, Laisser tomber l'ancre. ‖ *Bas-fond*, Endroit où la hauteur de l'eau est trop petite pour qu'un navire puisse passer dessus sans échouer. ‖ *Fond de cale*, Partie la plus basse de l'intérieur d'un bâtiment : *Ainsi, on ne sait par quel instinct le requin s'attache à suivre de préférence les navires négriers, où l'entassement d'êtres humains à* FOND DE CALE *provoque une si incessante mortalité.* (Dumont-d'Urville.) ‖ *Etre à fond de cale*, Se trouver dans une position désespérée, ne plus avoir d'argent : *Le Marseillais retourna ses poches : « Je* SUIS À FOND DE CALE, *» dit-il.* (E. Sue.) ‖ *Fond d'un navire*, Partie extérieure la plus rapprochée de la quille, de la coque d'un navire. ‖ *Bordages de fond*, Ceux qui recouvrent les fonds du navire. ‖ *Fond de hune*, Bordages formant la plate-forme d'une hune. ‖ *Fond d'une voile*, Partie inférieure de la voile. ‖ *Ralingue de fond*, Cordage servant de bordure au côté le plus bas d'une voile. ‖ *Cargue de fond*, Manœuvre fixée à la ralingue de fond et servant à la porter sur la vergue quand on veut serrer la voile. ‖ *Perdre le fond*, Ne plus pouvoir sonder, par suite de la trop grande profondeur de l'eau. ‖ *Retrouver le fond*, Se rapprocher assez de la côte pour que le plomb de sonde arrive au fond de la mer. ‖ *Etre sur le fond*, Se trouver sur un point où la profondeur de l'eau permet de mouiller. ‖ *Se pousser de fond*, Avancer en prenant son point d'appui sur le sol recouvert par l'eau : *Il avançait donc, mes garçons, comme je vous le dis, en* SE POUSSANT DE FOND *avec une gaffe.* (E. Sue.)

— Artill. *Fond d'affût*, Ensemble des pièces de bois placées à la partie inférieure d'un affût et servant à relier les deux flasques.

— Pêche. Sorte d'abri pour les poissons, formé de planches posées sur des pierres. ‖ *Pêcher par fond*, Disposer des filets ou des lignes autour d'un fond.

— Min. *Travaux du fond*, Ensemble des travaux intérieurs d'une mine.

— Techn. Syn. de FONÇAILLES. ‖ Première et plus basse tissure d'une étoffe : *Etoffe à* FOND *de soie, à* FOND *d'or.* ‖ Etoffe sur laquelle on exécute des ornements : *Une étoffe brodée d'or sur* FOND *de velours.* ‖ Tête ou ganse d'une frange, sur laquelle on monte les ornements. ‖ Point bouclé fait avec un fil plus gros que celui des autres points, dans le point d'Alençon. ‖ Réseau qui décompose en carrés le dessin d'un ouvrage à l'aiguille ou d'une dentelle. ‖ Morceau de gaze qu'on place dans un bonnet de dame, pour couvrir le derrière de la tête. ‖ Table de dessous d'un violon ou d'une guitare. ‖ Première couche de peinture sur laquelle on en étend d'autres appelées *couches de teintes.* ‖ *Fond de cuve*, Garde de serrure de l'espèce des rouets, qui est plus ou moins inclinée. ‖ *Fond de cuve en dedans*, Celui dont l'inclinaison a lieu vers la tige de la clef. ‖ *Fond de cuve en dehors*, Celui dont l'inclinaison a lieu du côté opposé. ‖ *Fond de miroir*, Derrière de miroir. ‖ *Faux fond*, Plaque circulaire rapportée sur le palâtre d'une serrure, et sous laquelle la broche est rivée. ‖ *Cartes de premier fond*, Cartes qui donnent la première nuance de blancheur et de finesse. ‖ *Cartes de second fond*, Celles dont les blancs tirent sur le gris. ‖ *Donner du fond à*, En parlant des feuilles de baudruche employées par les batteurs d'or, Les humecter avec une liqueur aromatique, et, en parlant des peaux, Les tremper à froid et les fouler dans un liquide qui leur donne du lustre. ‖ *Faire les fonds, Préparer les fonds*, Dans le raffinage du sucre, Préparer les pains à subir le serrage, opération qui consiste à enlever de la base de chaque pain toute la partie superficielle qui est fort dure, et à la remplacer par une couche de sucre blanc en poudre, que l'on tasse fortement en l'égalisant avec une truelle. C'est cette couche de sucre en poudre qui constitue proprement le *fond*.

— Procéd. Matière essentielle du procès : *Procéder sur le* FOND. *Le* FOND *du procès est une question de mur mitoyen.*

— Loc. adv. *A fond*, Complétement, tout à fait, absolument, dans ce qu'il y a de plus intime : *Connaître une affaire* À FOND. *Traiter un sujet* À FOND. *Il vaut mieux que les enfants sachent peu de choses, pourvu qu'ils les sachent* À FOND *et pour toujours.* (Rollin.) *Il faut toujours connaître les enfants* À FOND *avant de les corriger.* (Fén.)

— Mar. *Couler à fond*, Submerger, faire tomber au fond de l'eau, en parlant d'un bâtiment : *Une bordée de boulets les cribla et les* COULA À FOND. ‖ Etre submergé, tomber au fond de l'eau, en parlant d'un bâtiment : *Notre navire* COULA À FOND.

— Fam. *Couler quelqu'un à fond*, Le ruiner ou le réduire à l'impuissance. ‖ *Couler une affaire à fond*, L'empêcher définitivement de réussir, ou, dans un autre sens, la terminer, en finir avec elle. ‖ *Couler une matière à fond*, L'épuiser, la traiter complétement.

— *Au fond, Dans le fond*, En réalité, après tout, en y bien regardant : *L'honneur n'est* AU FOND *que l'opinion régnante, c'est-à-dire rien de respectable.* (J. Simon.)

— *De fond en comble*, Des fondations au toit, de la base au sommet; dans toutes les parties : *Démolir une maison* DE FOND EN COMBLE. *Nabuchodonosor renversa Jérusalem* DE FOND EN COMBLE. (Chateaub.) ‖ Fig. Absolument, tout à fait, en parlant d'un objet que l'on trouble, que l'on dérange : *Mettre la liberté de la presse à la discrétion des cours de justice, c'est la détruire* DE FOND EN COMBLE. (Le chancelier Campden.) *La Révolution a bouleversé* DE FOND EN COMBLE, *depuis le palais des rois jusqu'à la chaumière, tout cet ordre social.* (X. Marmier.)

— **Syn. Fond, fonds.** La distinction du sens de ces deux mots est une des plus sérieuses difficultés de la langue. Ils ont la même étymologie et ont été primitivement de simples variétés orthographiques d'un même mot. Aujourd'hui, *fond* est arrivé à désigner la partie la plus éloignée d'une ouverture ou d'une surface; *fonds*, une terre considérée comme capital productif. Rien de plus net que la distinction entre ces deux sens si éloignés, rien de plus confus que la distinction entre les sens figurés qui en dérivent. Ainsi *fond*, après avoir désigné la surface opposée à l'ouverture, en est venu à désigner la surface placée dessous, par rapport aux accidents qui font saillie sur cette surface ou qui la décorent, comme dans *fond* de broderie, *fond* de tableau; et ceci nous rapproche déjà du champ dont les produits sont comme les accidents. Mais il y a mieux : du sens qui précède, *fond* a passé à celui d'objet principal, caractéristique, essentiel, comme dans le *fond* du caractère espagnol; de son côté, *fonds* en est venu à signifier source, cause, capital moral, et ici la confusion est presque inévitable. Le seul moyen de l'éviter est de rapporter à la première forme tout ce qui désigne la partie fondamentale, réelle et plus ou moins cachée, dont le reste n'est qu'un accident ou un fait extérieur, et à la seconde la partie causative, dont le reste est le résultat. Ainsi l'on dira : *Sous ce caractère malin, il y a un* FOND *de bonhomie;* et : *Il a un* FONDS *de bonhomie dont ses amis tirent bon parti.*

Pour aider le lecteur à reconnaître les cas où il devra écrire *fond* ou *fonds*, nous allons citer, d'après le *Code orthographique* d'Albert Hétrel, un certain nombre d'exemples :

« 1° *Fond.* Sens propre : Le *fond* du sac, le *fond* du bois, etc. — Sens figuré : Le *fond* de cet ouvrage l'emporte sur la forme. Le *fond* des choses, d'une question, histoire, affaire, roman, comédie, etc. Un *fond* de vérité, de raison, de bonté. Faire *fond* sur quelqu'un, sur quelque chose. Ce cheval a du *fond*. A *fond* de train. Ce procès n'a ni *fond* ni rive, c'est-à-dire : il est fort embrouillé. L'apparence est contre lui, mais le *fond* est bon. Le *fond* de sa doctrine est dangereux. Si cette méthode pèche par la forme, le *fond* n'en est pas moins bon.

» On voit que, pris figurément, *fond* signifie ce qu'il y a d'essentiel dans une chose, ce qui la constitue principalement, par opposition à la forme, à l'accessoire.

» 2° *Fonds.* Idée de possession. 1° *Personnes :* Cet homme, cette femme a un *fonds* de capacité, un grand *fonds* de bienfaisance, d'érudition, de gaieté, de jugement, malice, probité, raison, santé, savoir, vertu, etc. Il a tiré cela de son propre *fonds*. Le bon *fonds* de garçon qu'Auguste! Toutes ces belles pensées partent du *fonds* le plus élevé. Le *fonds* de son caractère fait que l'on a un grand *fonds* d'estime pour lui. Le *fonds* d'iniquité de ce misérable. Le *fonds* d'une nation, c'est-à-dire ce qu'elle *possède* en vertus et en vices. — 2° *Choses :* Le *fonds* d'une propriété, d'une terre, d'un héritage. Un *fonds* de boutique, de magasin, bien achalandé. *Fonds* riche à exploiter. Bâtir sur son *fonds*, sur le *fonds* d'autrui. Ouvrage de *fonds*. Article de *fonds*. Le *fonds* social. Etre en *fonds*. Savoir le *fonds* et le tréfonds d'une affaire. Ce livre est dans l'ancien *fonds* n° 79 de la bibliothèque de l'Institut. »

— **A fond, foncièrement.** V. FONCIÈREMENT.

— **Antonymes.** Bord, dessus, superficie, surface. — Entrée.

— **Encycl.** Mar. et géogr. Les continents se prolongent sous les mers en formant des plaines qui présentent, comme les parties découvertes, leurs vallées et leurs montagnes dont les îles, les écueils, sont les sommets. M. Saigey attribue aux grandes mers une profondeur moyenne de 600 mètres au-dessous du niveau moyen. Les sondages ont démontré que, dans certains points, le *fond* était à une distance bien plus considérable de la surface. Le commandant Bérard a trouvé le *fond* à 2,600 mètres dans la Méditerranée, et le capitaine Ross, à 900 milles à l'ouest de Sainte-Hélène, a exécuté un sondage de 9,143 mètres; près du pôle nord, une nouvelle expérience a donné 8,000 mètres. De nombreux sondages exécutés par les officiers de la marine des Etats-Unis, entre l'Amérique et l'ancien continent, et centralisés par le lieutenant Maury, ont fourni des documents fort utiles aux marins. Parmi ces sondages, l'un d'eux atteignit 10,059 mètres, réduits à 8,834 mètres par la correction de l'inclinaison de la ligne de sonde. Le capitaine Barrow assure que, lorsqu'on toucha le *fond*, la ligne avait mis 2 heures 44 minutes 28 secondes à filer; elle portait deux plombs de 14 kilogr. 500. Le point auquel correspond ce sondage est par 32° 6′ de latitude nord, et 44° 47′ de longitude ouest. A la suite d'expériences nombreuses, les officiers chargés des sondages par le lieutenant Maury ont reconnu que, pour les grandes profondeurs, il est à peu près impossible de sentir le choc du plomb de sonde sur le *fond*. D'un autre côté, les courants sous-marins entraînent la ligne, qui semble descendre toujours. Aux Etats-Unis, on emploie pour plomb de sonde un boulet de 17 ou de 30 kilogrammes, attaché à une ligne de sonde préparée de telle façon qu'elle a partout des dimensions uniformes. De petits morceaux d'étamine, attachés de distance en distance, donnent, à la simple inspection, le nombre de mètres déroulés. De nombreuses observations ont fait connaître le temps nécessaire pour la descente du boulet dans une eau moyennement calme et à des profondeurs données. On en a déduit la loi de la descente. On doit sonder non du navire, mais d'une embarcation, qui se maintient plus aisément immobile, et laisser descendre le plomb aussi vite que son poids le comporte. A mesure que la ligne se déroule sous la traction du boulet, on note les heures auxquelles passent les morceaux d'étamine. A partir du moment où le plomb a touché le *fond*, la ligne n'est plus qu'entraînée par les courants sous-marins, la loi de la descente ne se vérifie plus, et on arrête l'opération. Le boulet est traversé par une tige à laquelle il est réuni par un déclic; au moment où il touche le *fond*, les deux crochets s'abattent, le boulet se détache et la tige remonte seule, avec les corps qui y adhèrent.

Comme le sol des continents, le *fond* de la mer présente des variétés infinies dans sa composition. Il est dit de vase, de sable, d'argile, de roches, de gravier, de corail, selon la nature des objets que le plomb de sonde rapporte à la surface. Il y a des volcans sous-marins qui, dans leurs éruptions, font parfois surgir des îles. La plupart de celles qui composent l'archipel de Santorin ont une semblable origine, et nous avons vu, il y a quelques années à peine, une île à laquelle on a donné le nom de Julia, surgir tout à coup au milieu de la Méditerranée, puis disparaître au bout de quelque temps. Parfois les éruptions volcaniques ne se manifestent pas au-dessus de la surface, et il se produit alors des mouvements violents d'une durée et d'une étendue plus ou moins grande. C'est par des phénomènes de cette nature qu'on est conduit à admettre sous l'équateur, par 20° de longitude ouest, un volcan sous-marin en pleine activité. Outre les îles qui s'élèvent subitement du *fond* de la mer, il en est d'autres qui se forment lentement, par couches successives, et finissent par arriver à la surface; telles sont ces îles madréporiques créées au milieu des mers par les polypes dont les cellules, en s'agglomérant, composent une masse solide. Le *fond* de la mer est quelquefois couvert par une végétation puissante. Voici comment Dumont-d'Urville décrit ces immenses prairies qu'on rencontre surtout aux environs de l'équateur : « Le lendemain, à notre première apparition sur le pont, la mer offrait un aspect tout autre, mais non moins singulier : elle n'était plus lumineuse, mais verdoyante; on eût dit que le navire fendait une vaste cressonnière ou une prairie flottante. Des couches épaisses de varechs ou sargasses, d'un vert sombre passant au jaune

occupaient toute la surface de l'océan, et, ballottées par les vagues, dressaient leurs aspérités au-dessus de son niveau. Ces plantes, formées en grappes et appelées par nos marins *raisins du tropique*, s'étendent sous cette latitude jusqu'au vingt-cinquième parallèle, et se voient encore, quoique moins épaisses, au sud des Açores. Les navigateurs anciens avaient connu ces couches d'herbes marines. Des navires phéniciens, dit Aristote, poussés par le vent d'est, arrivèrent, après une navigation de trente jours, dans un endroit où la mer était couverte de roseaux. On lit aussi, dans le *Périple* de Scylax : « La mer, au delà » de Cerne, n'est plus navigable à cause de » son peu de profondeur, des marécages et » des varechs. Le varech a une coudée d'épaisseur et son extrémité supérieure est pointue » et piquante. »

» En effet, à la première vue de ces prairies océanes, la crainte d'un bas-fond a dû saisir les navigateurs. Même en 1492, quand Christophe Colomb les traversa, ses équipages ne purent se défendre d'un sentiment d'effroi, et ils appelèrent cette partie de l'Atlantique *mar de Sargasso*. Ce dernier nom est resté aux végétaux qui poussent sur le *fond* de la mer. Quelques érudits ont voulu tirer de cette abondance de varechs une nouvelle preuve d'un continent submergé; mais il est moins romanesque et plus rationnel d'y voir une agglomération de fucacées qui se détachent de la côte africaine et que la persistance des vents alizés pousse et fixe dans cette zone. »

Quelques hydrographes ont cherché, par l'étude du *fond* de la mer, à dresser des cartes qui permissent, au moyen d'un simple sondage, de déterminer la position exacte d'un navire en pleine mer. Cette méthode, si elle était praticable, éviterait de nombreuses erreurs dans le point; mais, jusqu'à ce jour, les travaux auxquels on s'est livré, surtout en Amérique, n'ont pas été assez complets pour qu'on puisse en tirer des indications certaines.

— Min. *Travaux du fond*. On appelle travaux du *fond*, en exploitation, tous les travaux qui sont relatifs à l'extraction du minerai dans les galeries, à son transport au puits d'extraction, au percement, au boisage, au muraillement et à l'entretien des galeries, etc. Les *travaux du jour*, au contraire, se rapportent aux diverses préparations que peut subir la matière extraite au jour, telles que criblage, triage, carbonisation quelquefois, etc.; ils comprennent aussi l'entretien des appareils d'extraction, tels que cage, châssis à molettes, câbles, machines, etc., et les réparations ou constructions qui s'opèrent dans des ateliers spéciaux attenant aux fosses d'exploitation. Généralement, dans les exploitations peu importantes, il y a un seul ingénieur pour diriger les deux espèces de travaux; dans les grandes exploitations, on rencontre souvent un ingénieur spécial pour le *fond* et un autre pour les travaux du jour. Ces ingénieurs ont quelquefois des sous-ingénieurs sous leurs ordres.

— Photogr. *Fonds dégradés*. La vogue bien méritée des portraits à *fond* dégradé ou épreuves dont la teinte va graduellement en se fondant du noir au blanc et du blanc au noir a amené plusieurs découvertes accessoires de la photographie, découvertes dont nous allons donner un aperçu aussi succinct que possible.

Autrefois, l'opérateur obtenait la dégradation des tons en estompant à la main le travail de la lumière pendant l'exposition du papier positif; moyen bien artistique, réclamant une profonde connaissance du métier et une main très-exercée.

On a alors imaginé, et c'est là le système le plus répandu, d'obtenir les épreuves dégradées à l'aide de *verres jaunes à fond dégradé*, verres d'un jaune rouge très-foncé sur les bords, et dont la teinte s'affaiblit graduellement pour devenir tout à fait blanche à la partie centrale. La lumière ne produit pas ses effets photographiques à travers le jaune; il en résulte que le *papier sensible*, impressionné fortement vers le milieu, s'impressionne de moins en moins vers les extrémités, et la *dégradation* est parfaite. On a encore obtenu la dégradation des tons en découpant dans un carton une ouverture plus ou moins grande, suivant le portrait à dégrader, et en remuant doucement ce carton posé sur la glace du châssis positif exposé au soleil. On emploie aussi des ouvertures bordées de coton cardé ou découpées en dents très-allongées; lorsque le soleil est faible, quelques opérateurs s'aident d'une loupe qui concentre plus de lumière sur l'ouverture du carton; mais l'effet de la loupe peut devenir quelquefois trop intense, ce qui produit des taches; on doit donc posséder une grande habitude du métier, si l'on veut réussir avec cette méthode.

En 1857 a été inventé l'*écran porte-auréole*, qui permet d'obtenir les dégradés en laissant la lumière agir seule.

Enfin, un moyen bien plus simple encore consiste à placer, derrière la personne qui fait tirer son portrait, une toile noire au milieu et dont la teinte va se fondant jusqu'au blanc vers les extrémités. Quel que soit le système adopté par l'opérateur, les portraits dégradés doivent toujours être tirés plus foncés que ceux à *fond* plein, parce qu'ils perdent davantage de teinte dans leur passage aux bains de virage et d'hyposulfite.

Fond de la coupe (LE), nouvelles par M. Armand de Pontmartin. Pourquoi ce titre? Ce n'était pas le fond de la coupe de l'auteur, puisque, depuis 1854, il a publié d'autres nouvelles. Est-ce parce que, dans les trois récits qu'il nous donne, le fond de la coupe de la vie offre à celui qui la vide un tout autre goût que la première gorgée? mais ce n'est là que chose fort ordinaire. Quoiqu'il en soit, le livre en lui-même est fort intéressant. La première histoire, le *Cœur et l'affiche*, est simple et émouvante. Ulric de Braines, jeune, riche, marié à une femme charmante, quitte son pays, où il vivait heureux, pour aller à Paris se faire un nom dans la littérature. Il se lance dans le monde des artistes. L'un d'eux, furieux de n'avoir pu séduire sa femme, se venge en la mettant en scène au théâtre. Le cœur brisé, tous deux quittent Paris; mais, en route, ils rencontrent l'affiche de *Clotilde d'Aronay*, la pièce qui les déshonore. Mme de Braines ne peut résister à ce dernier coup; elle en meurt. Le *Chercheur de perles* est l'histoire si ancienne et toujours nouvelle de ceux qui vont courir au loin après le bonheur sans s'apercevoir qu'il est assis à leur foyer. Tristan de Mersen est adoré de sa cousine, Aline de Sénac, qu'il néglige pour une actrice, la Floriana. Trouve-t-il le bonheur dans cette liaison? Non; sa vanité seule s'y intéresse, son cœur n'y est pour rien. Pendant qu'il suit le char de la cantatrice, le chagrin met sa cousine aux portes du tombeau. Elle échappe à la mort, grâce au dévouement d'un autre parent, Etienne d'Orvelay, qui, l'aimant secrètement et avec une générosité sans pareille, fait tous ses efforts pour lui ramener Tristan, heureux de se sacrifier à son bonheur. Tant d'amour ne pouvait rester sans récompense; Aline accorde sa main à Etienne, tandis que Tristan, congédié par la Floriana, s'aperçoit, mais un peu tard, que la vraie perle, c'était sa cousine. Dans l'*Envers de la comédie*, M. Durousseau, un parvenu, veut prendre en mains la revanche de *Georges Dandin* et du *Bourgeois gentilhomme*. Molière a livré à la risée de ses contemporains le bourgeois qui tranche du grand seigneur, le bourgeois qui s'allie à une famille de hobereaux; il a étalé sans pitié les ridicules de l'un et les misères de l'autre; M. Durousseau, profitant du changement des mœurs et des époques, veut intervertir les rôles. Il marie sa fille unique à Georges de Prasly, un gentilhomme pauvre, uniquement pour lui faire sentir, sans pitié ni relâche, le poids de la supériorité que lui donne sa fortune, pour lui rappeler qu'il n'est qu'un zéro dont lui, Durousseau, le roturier, est le chiffre. Tant qu'il ne s'est agi que de lui, Georges a tout souffert; mais il apprend que le chagrin tue sa mère; le sang des Prasly se révolte; au milieu d'un bal, il jette sa femme dans une chaise de poste et galope vers le château, en lui disant : « Il y a deux choses pour lesquelles je vous briserais comme je brise cet éventail, l'honneur de mon nom et la vie de ma mère. » Pendant le voyage, les deux époux se révèlent l'un à l'autre, et Sylvie devient amoureuse de Georges. Il est trop tard; la marquise de Prasly est mourante, et M. Durousseau, lancé à la poursuite de son gendre, n'arrive que pour assister à son agonie et se voir chasser du château après que Georges lui a jeté son argent à la figure. Sa fille elle-même l'abandonne, lorsqu'on leur annonce que Georges s'est engagé et elle va ensevelir dans le château de Prasly le deuil de son cœur. M. Durousseau avait voulu se servir, comme friandise de millionnaire, l'envers d'une comédie; Molière ne se refait pas.

Ces trois nouvelles sont fort intéressantes, malgré quelques longueurs. Ce genre convient mieux à M. de Pontmartin que les drames sinistres, comme les *Mémoires d'un notaire*. S'il pouvait parvenir à écrire simplement et à ne pas dresser ses personnages sur un piédestal dès qu'il s'agit de nobles, faisant ainsi de chacun de ses ouvrages une thèse sociale, nous ne doutons pas qu'il ne pût trouver encore d'autres nouvelles charmantes au fond de sa coupe.

FONDA s. f. (fon-da). Hôtellerie espagnole : *La* FONDA *où nous descendîmes était une vraie* FONDA *espagnole, où personne n'entendait un mot de français.* (Th. Gaut.)

FONDAGE s. m. (fon-da-je — rad. *fondre*). Techn. Action de fondre des métaux : *Quand on commence un* FONDAGE, *on ne met d'abord qu'une petite quantité de mine, un sixième, un cinquième, et tout au plus un quart de la quantité qu'on mettra dans la suite.* (Buff.)

FONDAMENTAL, ALE adj. (fon-da-man-tal, a-le — du lat. *fondamentum*, fondement). Qui sert de fondement à une construction quelconque : *Une pierre* FONDAMENTALE. *Des travaux* FONDAMENTAUX.

— Par ext. Principal, essentiel, qui sert de base; de qui les autres dérivent : *Je vous assure que j'ai une raison* FONDAMENTALE — un furoncle au fondement — *de ne bouger d'ici, sur laquelle je n'ose appuyer, et qu'il n'est pas à propos de vous expliquer davantage.* (Voiture.) *La farine de céréales est la nourriture* FONDAMENTALE *de l'homme normal.* (Raspail.) *La liberté est la base* FONDAMENTALE *de l'ordre véritable.* (Fr. Pillon.)

Ma loi *fondamentale* est de vivre tranquille.
VOLTAIRE.

— Théol. *Articles fondamentaux*, Dogmes dont la foi expresse est nécessaire au salut.

— Peint. *Ligne fondamentale*, Nom que l'on donne quelquefois en perspective à la ligne de terre.

— Mus. *Son fondamental*, Son qui sert de fondement au ton ou à l'accord. ‖ *Basse fondamentale*, Basse hypothétique, non écrite, qui sert de fondement à l'harmonie, dans le système de Rameau. ‖ *Accord fondamental*, Accord dont la basse est fondamentale.

— Anat. *Os fondamental*, Sacrum ou sphénoïde. ‖ *Membrane fondamentale*, Couche de substance amorphe qui forme la paroi propre des culs-de-sac glanduleux ou des vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs. ‖ *Substance fondamentale*, Portion de substance homogène, ou striée, ou granuleuse, qui, dans un tissu, est interposée aux cavités pleines de liquide ou de cellules.

— **Antonymes**. Accessoire, incident, secondaire, subsidiaire ou auxiliaire.

FONDAMENTALEMENT adv. (fon-da-man-ta-le-man — rad. *fondamental*). D'une manière fondamentale; relativement au fond : *Au moyen âge, la religion était considérée, par une tradition funeste, comme chose* FONDAMENTALEMENT *sociale.* (Fr. Pillon.)

FONDANT, ANTE adj. (fon-dan, an-te — rad. *fondre*). Qui se fond : *Le zéro du thermomètre répond à la température de la glace* FONDANTE. ‖ En parlant d'un fruit ou de quelque chose qui se mange, Juteux et se dissolvant rapidement dans la bouche : *Poire* FONDANTE. *Pêche* FONDANTE. *Biscuit* FONDANT. *Les fruits* FONDANTS *et sucrés, comme les prunes, les abricots et les pêches, viennent sur la fin de l'été.* (B. de St-P.)

— Méd. Qui résout les humeurs et facilite leur écoulement : *Remèdes* FONDANTS. *Il y a deux jours que je prends les eaux; elles sont douces, gracieuses et* FONDANTES. (Mme de Sév.)

— s. m. Bonbon qui se fond dans la bouche, et qui contient une liqueur ou une pâte sucrée et parfumée.

— Méd. Remède fondant : *Employer les* FONDANTS *pour réduire une tumeur.* ‖ *Fondant de Rotrou*, Mélange de sulfate et d'antimoniate de potasse, qui n'est plus employé aujourd'hui.

— Chim. et métallurg. Substance qui facilite la fusion : *Le borax est le premier des* FONDANTS.

Son rebelle tissu brave tous les *fondants*.
DELILLE.

— Techn. Email incolore que l'on fond avec les couleurs. ‖ On dit aussi ROCAILLE et ROQUETTE.

— s. f. Hortic. *Fondante musquée*, *Fondante de Brest*, Variétés de poires.

— Art. culin. Sorte de pâtisserie : *Dans son indignation, son Eminence avala coup sur coup plusieurs* FONDANTES *aux fraises.* (E. Sue.)

— **Encycl**. Méd. On ne parle plus de *fondants* en matière médicale. On ne reconnaît plus à aucun médicament la faculté de diminuer la consistance du sang et des humeurs. Il faut s'entendre : le mot n'était pas juste, peut-être (il n'est pas bien prouvé que celui d'*excitants*, qu'on lui a substitué, le soit davantage); mais l'action des remèdes dit *fondants* est incontestable; et comme leur effet évident est de faire disparaître certaines tumeurs produites par des engorgements, le terme *fondant* leur allait assez bien. Maintenant cet effet incontesté est-il dû à une sorte de dissolution, qui autoriserait complétement le mot *fondant*, ou à une action irritante qui justifierait le mot excitant? Les médecins se prononcent actuellement pour la seconde opinion; jusque là la question est innocente; mais ils ajoutent que l'usage des excitants doit être partout et *toujours* substitué aux anciens *fondants*... Ici la question devient pratique, et partant dangereuse pour les malades.

— Art vétér. On donne généralement, en art vétérinaire, le nom de *fondants* à des médicaments qui ont pour propriété de ramener les organes malades à l'état de santé, sans entraîner une déperdition bien notable de l'économie. On désigne encore ces médicaments sous le nom d'*altérants;* mais le nom de *fondants*, conservé dans le langage de la médecine vétérinaire, est peut-être dû, comme le dit Moiroud, à ce qu'ils semblent agir plus particulièrement sur le système capillaire général, tendent à augmenter l'absorption interstitielle, et produisent la résolution des engorgements lymphatiques chroniques.

Les médicaments *fondants* sont le mercure, l'iode, leurs composés, leurs préparations, les composés alcalins et arsénicaux. Ils sont employés à l'extérieur et à l'intérieur; à l'intérieur on les administre par la bouche et par les veines; à l'extérieur on en fait usage en frictions, en injections, en fumigations ou dissous dans les bains.

Les effets locaux des *fondants* sont différents suivant la nature de l'agent altérant. Sur la peau ils agissent comme des irritants légers; le tégument se gercé, l'épiderme se parchemine, et, au bout de quelques jours, la peau forme des rides, devient souple et se plisse; en même temps la tumeur qu'elle recouvre est moins dure et moins volumineuse. L'action générale des *fondants* est lente et obscure; administrés avec méthode, à doses fractionnées, ils portent leur action sur le sang, les tissus et le système nerveux. Le sang devient plus liquide et plus brun; le nombre des globules diminue, la fibrine également, et le sérum prédomine. L'altération explique que ce liquide soit moins propre à la nutrition et à fournir des éléments morbides aux phlegmasies aiguës et chroniques. Les muscles sont flasques, décolorés; les glandes et les ganglions sont mous, peu résistants; les poumons, le foie, les reins sont gorgés d'un sang noir et liquide; la muqueuse intestinale est ramollie, ulcérée ou détruite par places; enfin le système nerveux cérébro-spinal et le système nerveux ganglionnaire sont fortement modifiés. Ces appareils ont perdu de leur activité; parfois même leurs fonctions sont perverties ou abolies; aussi remarque-t-on chez les animaux, soit des tremblements, soit des paralysies.

1° *Fondants mercuriaux*. Le mercure pur est rarement employé. On l'a cependant conseillé à l'intérieur dans le cas d'invagination. On l'associe à la graisse pour préparer la pommade mercurielle. Le deutoxyde de mercure, précipité rouge, précipité *per se*, n'est jamais employé à l'intérieur à cause de son action vénéneuse. On s'en sert à l'extérieur pour composer des pommades, des cérats, fort utiles pour combattre les herpès anciens. Le protosulfure de mercure est généralement peu employé en médecine vétérinaire. Il mériterait de l'être davantage dans le farcin chronique et les affections galeuses et herpétiques. On le donne à la dose de 16 à 32 grammes pour les grands animaux, et de 4 à 8 pour les petits. On doit l'unir au miel et à quelque poudre inerte pour en confectionner des pilules. Le deutosulfure, cinabre, vermillon, n'est point employé à l'intérieur; on lui préfère le protosulfure, mais à tort; ce composé, renfermant beaucoup plus de soufre, est moins vénéneux. A l'extérieur, il sert à faire des fumigations pour détruire les épizoaires. On peut le donner dans les anciennes affections galeuses, à la dose de 16 à 32 grammes, en pilules pour les grands animaux, et à celle de 4 à 8 grammes pour les petits. Le protochlorure se donne en pilules au cheval, comme altérant, à la dose de 2, 4 et 8 grammes, 2 à 4 grammes aux grands ruminants, et 2 à 4 centigrammes au chien. Ces doses modérées pourront être augmentées, si les animaux les supportent bien pendant longtemps. Le deutochlorure, sublimé corrosif, peut être administré avec avantage dans la morve, le farcin, les affections cutanées anciennes. Son action, toutefois, se fait mieux sentir chez les carnivores que chez les herbivores. Ce sel est plus ou moins complétement décomposé et ramené à l'état de protochlorure insoluble, lorsqu'il reste quelque temps en contact avec la gomme, le sucre, les matières extractives, résineuses, les huiles fixes, les eaux distillées, surtout lorsque ces associations se font à chaud. Il est donc important, quand on veut administrer le sublimé à l'intérieur, de tenir compte de ces effets. En outre, les matières astringentes décomposent le sublimé corrosif et le dénaturent complétement; d'où il suit qu'il faudra toujours, autant que faire se pourra, le faire prendre lorsque les animaux herbivores, surtout, auront subi une diète prolongée, et ne leur donner à manger des fourrages que deux heures après son emploi. On peut le donner dissous dans l'eau distillée ou de rivière, à la dose de 10 à 20 décigrammes dans un demi-litre d'eau, jusqu'à celle de 4 grammes. Le cyanure de mercure pourrait être essayé dans la morve ou le farcin, à la même dose que ce dernier. Quant au deutoazotate acide de mercure, il n'est guère employé qu'à l'extérieur comme caustique; il entre dans la composition de la pommade citrine, usitée pour guérir la gale.

— 2° *Fondants iodurés*. L'iode, administré pur à la dose de 1 à 2 grammes à des chiens, peut les tuer en cautérisant la muqueuse de l'estomac; cependant sa teinture est très-employée en médecine vétérinaire. L'iodure de potassium est employé à l'intérieur pour combattre l'hypertrophie des glandes thyroïdes des jeunes animaux, et surtout les maladies scrofuleuses, tuberculeuses, les douleurs rhumatismales et ostéocopes. On l'a vanté dans la morve et le farcin. On le donne à la dose de 2 à 4 grammes pour les grands animaux, et de 1 à 2 pour les petits. On compose une pommade à l'iodure de potassium qui est très-employée en frictions sur les engorgements chroniques récents et dans le goître. Le deutoiodure de potassium est un puissant fondant, qu'on peut employer à l'intérieur, à la dose de 2 à 4 grammes pour les grands animaux, en solution dans l'alcool. On l'a employé avec succès dans le farcin chronique. Le proto et le deutoiodure de fer sont d'un utile emploi dans les maladies du système lymphatique, accompagnées de pâleur des muqueuses et d'une diminution de quantité de la matière colorante du sang. On les donne à la dose de 2 à 4 grammes pour les grands animaux, en dissolution dans un demi-litre d'eau; de 10 centigrammes dans 3 décilitres d'eau pour les petits L'iodure d'arsenic sert à composer une pommade fort utile pour combattre les herpès ulcéreux du pli du genou, du jarret et des parties infé-

rieures des phalanges. Enfin l'iodure d'amidon peut être utilisé dans toutes les maladies du système lymphatique, telles que la morve, le farcin, la scrofule, l'éléphantiasis du gros bétail, et dans beaucoup d'affections chroniques.

— 3° *Fondants arsénicaux.* L'acide arsénieux se donne en solution à la dose de 2 à 4 centigrammes pour les grands animaux, et à celle de 1 à 2 centigrammes pour les petits.

— 4° *Altérants alcalins.* Dans les maladies dues à la richesse et à l'abondance du sang, les altérants alcalins obtiennent beaucoup de succès, soit comme auxiliaires, soit comme succédanés des émissions sanguines. Ces médicaments sont les carbonates et les bicarbonates de soude et de potasse, l'azotate de potasse, le tartrate de potasse et d'antimoine, et enfin le chlorure de sodium. Ces sels doivent se donner à grandes doses. Cependant, il faut en modérer l'usage lorsqu'il existe une inflammation des muqueuses intestinales qui complique la maladie contre laquelle on l'emploie. Pour tous ces composés, excepté l'émétique, la dose doit être de 96 à 160 grammes pour les grands animaux, et il faut en continuer l'usage jusqu'à ce qu'ils coulent avec les urines. L'émétique peut être porté jusqu'à la dose de 48 grammes pour les grands animaux, et de 1 à 2 grammes pour les petits, mais en arrivant à ces doses d'une manière graduée. Le chlorure de sodium, pris en petite quantité, excite l'estomac, favorise la digestion des aliments et tonifie toute l'économie, dans l'organisation de laquelle il entre en grande proportion, et fait partie de la composition des humeurs circulatoires sécrétées et excrétées. C'est un excellent condiment pour les animaux. Sa dose, dans ce cas, est de 16 à 32 grammes par jour pour les grands animaux, et de 8 à 12 grammes pour les petits, notamment pour les moutons.

FONDATEUR, TRICE s. (fon-da-teur, tri-se — rad. *fonder*). Personne qui fait un établissement destiné à se perpétuer après elle : *Le* FONDATEUR *d'un empire, d'une religion, d'un ordre monastique, d'un établissement de crédit, d'une maison de commerce.* ‖ Personne qui a usé la première de quelque chose dont on a usé après elle ; personne qui a introduit l'usage de quelque chose : *Law est, parmi nous, le* FONDATEUR *du crédit public et de la ruine publique.* (Châteaub.) *Erasistrate fut le* FONDATEUR *de l'anatomie pathologique.* (Raspail.)

Fondateurs de l'unité française (LES), par M. le comte Louis de Carné (Paris, 1848-1856). M. de Carné a suivi dans ce livre les progrès de l'unité française ; il a marqué comment les divisions s'étaient effacées, comment peu à peu le domaine royal avait été accru de provinces restées jusqu'alors autonomes ; comment enfin les seigneurs, fiers et indépendants au moyen âge, rois sur leurs terres, étaient devenus vassaux du roi de France. Il a, en un mot, indiqué les progrès de l'unité française depuis Suger jusqu'à Mazarin, en étudiant l'administration de saint Louis, l'influence de Du Guesclin, de Jeanne Darc, de Louis XI, de Henri IV et de Richelieu.

Voici en quels termes M. de Carné explique comment il a eu l'idée de cet écrit : « J'ai pensé qu'il y avait quelque avantage pour tout le monde, et qu'il pouvait surtout y avoir grand profit pour la jeunesse, à donner un corps à l'idée qui a constitué la nation, en suivant le mouvement de cette idée dans la vie des hommes qui en ont été les principaux instigateurs. Ce livre n'a pas un autre but. J'ai montré dans l'abbé Suger le représentant du pouvoir royal au moment où, par son association avec l'idée cléricale, celui-ci acquiert l'entière conscience de sa mission politique, et dans saint Louis la plus haute expression de la royauté conçue dans le sens chrétien. J'ai fait voir comment le connétable Du Guesclin, aussi grand organisateur que grand guerrier, avait ouvert avec son épée les entrailles de la patrie, pour en faire sortir un long cri de délivrance, et par quelles voies Jeanne Darc avait reçu, pour sauver la France, une mission qu'on ne saurait contester sans répudier toutes les règles de la certitude historique. J'ai montré Louis XI accomplissant, contre la féodalité apanagère, le même travail que Louis IX contre la féodalité baronniale, et Henri IV consacrant tous ces grands résultats par la plus habile des conduites. J'ai étudié enfin, avec les développements plus complets que comporte et qu'impose l'approche des temps modernes, les cardinaux de Richelieu et Mazarin, mettant, l'un par son génie, l'autre par sa souplesse, la royauté française en mesure d'hériter du long travail des âges. »

On peut, d'après ces quelques lignes, voir dans quel esprit est écrit le livre de M. de Carné. C'est assurément un travail sérieux et sincère, bon à consulter ; mais, pour nous, nous regrettons que M. de Carné se soit trop souvenu du passé et lui ait sacrifié les idées de l'avenir.

FONDATION s. f. (fon-da-si-on — rad. *fonder*). Ensemble des travaux qui précèdent et préparent la construction des fondements d'un édifice : *Les* FONDATIONS *d'un édifice comprennent l'excavation du terrain, et, lorsqu'il est nécessaire, le pilotis à établir pour affermir le sol.* ‖ Se dit particulièrement de la tranchée que les fondements doivent remplir : *Creuser les* FONDATIONS *d'un monument.*

— Abusiv. Fondements eux-mêmes : *Bâtir les* FONDATIONS. *Des* FONDATIONS *peu solides.*

— Fig. Action de fonder, de créer un établissement, avec l'intention de le rendre durable ; action d'établir un fonds pour les besoins d'une œuvre que l'on crée : *La* FONDATION *d'un empire, d'une religion, d'un ordre monastique, d'une Académie. La* FONDATION *d'un lit d'hôpital. L'Europe attend, sollicite la* FONDATION *d'une nouvelle société.* (Napol. Ier).

— **Antonymes.** Faîte. — Abolition, destruction, éversion, renversement, ruine, subversion.

— **Encycl.** Constr. Les *fondations*, qui forment la base de tout édifice, en sont la partie la plus importante. De leur solidité dépend la stabilité et la durée des ouvrages qu'elles supportent.

Les *fondations* varient avec la nature du terrain sur lequel on doit bâtir. A cet égard, la variété des couches que l'on rencontre, la diversité de leurs inclinaisons, de leur épaisseur, s'opposent à l'adoption de règles fixes. Des sondages préalables ou l'ouverture de la tranchée indiquent seuls le genre de *fondations* à adopter.

Les terrains sur lesquels on peut avoir à fonder sont ou incompressibles ou compressibles ; les premiers sont encore, suivant les circonstances, inaffouillables ou affouillables ; les seconds rentrent toujours dans cette dernière catégorie.

Parmi les terrains incompressibles et inaffouillables, on classera : les diverses espèces de roches, les tufs, les marnes, les terrains pierreux que l'on ne peut exploiter qu'à la mine ou au pic ; les enrochements naturels, etc., etc.

Les terrains incompressibles, mais affouillables, sont le sable, le gravier, les cailloux, l'argile compacte, certaines roches, et, en général, les terrains graveleux et sablonneux.

Les terrains compressibles et affouillables, sont la tourbe, la vase, la terre végétale, l'argile fluide, etc.

Chacune des trois natures de terrain exige une méthode spéciale ; ainsi, les *fondations* sur le rocher s'établissent sur le roc lui-même, après l'avoir dérasé de niveau, ou par plusieurs retraites de niveau, pour empêcher le glissement de la construction. Lorsque le terrain est incompressible, mais affouillable, on ne peut plus fonder directement, et la méthode générale consiste à préserver le sol des affouillements par des ouvrages défensifs. Enfin, lorsque le terrain est en même temps compressible et affouillable, on doit lui substituer préalablement un sol factice incompressible et complétement inaffouillable.

Parmi les systèmes de *fondations*, on distingue : les *fondations* en libages, que l'on emploie pour les constructions de quelque importance, et que l'on exécute en étendant directement sur le sol résistant un lit de mortier, sur lequel on pose une assise de forts libages, que l'on surmonte d'une construction en moellons ou en pierres de même dimension jusqu'au niveau du sol ; les *fondations* en maçonnerie de meulière ou de moellon de roche dure, hourdée en mortier de ciment romain, que l'on substitue au système précédent, dont l'exécution est longue et dispendieuse ; les *fondations* en béton, qui procurent presque toujours une grande économie sur les systèmes précédents, et qui présentent l'avantage, lorsqu'elles sont bien exécutées et qu'elles sont faites avec de la bonne chaux hydraulique, de former des massifs doués d'une très-grande incompressibilité ; les *fondations* par piliers, que l'on emploie lorsque l'on est obligé de descendre à une très-grande profondeur pour trouver le sol résistant ; ces piliers se font en moellons, en enrochements ou en béton.

Ces *fondations*, qui ne sont praticables que lorsque le terrain incompressible se trouve placé hors de l'eau, sont remplacées par les suivantes, quand il en est autrement, c'est-à-dire quand le sol incompressible est situé sous l'eau ou sous des couches compressibles, à des profondeurs si grandes, que l'on ne puisse le mettre à découvert sans des dépenses trop considérables.

La marche à suivre pour les *fondations* par épuisement consiste à entourer de bâtardeaux l'emplacement qu'elles doivent occuper, à épuiser les eaux contenues dans cette enceinte, et à établir cet emplacement de la manière ordinaire sur le sol mis à nu. Les bâtardeaux, dont la composition et la forme varient avec la hauteur de l'eau, peuvent être en terre argileuse, en pieux et palplanches à cloison simple, devant laquelle on jette des enrochements, ou en cloisons doubles dont on remplit l'intérieur de terre argileuse ou non, ou bien encore en béton. On fait aussi usage, pour ce genre de *fondations*, de bâtardeaux en béton de ciment Gariel.

Lorsque la roche sur laquelle on doit fonder se trouve sous l'eau à une trop grande profondeur pour qu'on puisse se servir du procédé par épuisement, on a recours aux *fondations* au moyen de caisses sans fonds. Ce système, imaginé par M. Beaudemoulin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est employé avec succès pour fonder des ouvrages sur les rivières dont le lit est formé de couches de sable ou de gravier plus ou moins considérables. Ces caisses sont étanches, non étanches ou en partie étanches et non étanches ; les premières s'emploient lorsque le rocher est recouvert de sable ou de vase en couches assez fortes pour nécessiter des dragages, et lorsque l'on exécute tout le massif de la *fondation*, non pas en béton, mais en maçonnerie reposant sur une faible épaisseur de béton ; les deuxièmes sont préférées quand les dragages à faire sont peu importants, et que l'on élève la couche de béton à une hauteur voisine du niveau de l'eau ; les troisièmes, les plus employées, permettent d'arrêter le massif du béton à un niveau notablement inférieur à celui de l'eau, sauf à épuiser ensuite pour poser à sec les premières assises de la maçonnerie.

Ce système, employé à Paris depuis 1857, pour la *fondation* des ponts sur la Seine, a été appliqué avec avantage par M. Pluyette, ingénieur des ponts et chaussées, à la construction des piles des grandes voûtes de 50 mètres d'ouverture du viaduc de Nogent-sur-Marne, qui livre passage au chemin de fer de Paris à Mulhouse ; la caisse employée était en tôle parfaitement étanche sur toute sa hauteur, et a permis de descendre les maçonneries à une très-grande profondeur sous l'eau.

Dans les terrains incompressibles et affouillables, les procédés de *fondations* varient avec l'importance des affouillements possibles et avec la mobilité du lit de la rivière.

Les *fondations* dans un terrain incompressible, mais affouillable à une faible profondeur, se font sur pilotis ; ce système, employé fréquemment autrefois, consiste à enfoncer au-dessous de la limite des affouillements, sur toute l'étendue des *fondations*, un nombre de pieux suffisant pour supporter, sans fléchir et sans s'écraser, tout le poids de la construction, et à faire reposer l'édifice sur la tête de ces pieux, battus à refus et parfaitement recépés.

Parmi les autres systèmes applicables à ce cas, on distingue : les *fondations* sur plate-forme, qui consistent à échouer sur la tête des pieux des traversines horizontales, à les y fixer par des goujons, et à clouer sur ces traverses des planchers jointifs ou non jointifs, sur lesquels on asseoit les *fondations*. Ce procédé est applicable lorsque la rivière est à son étiage, et que l'on n'a aucune crue à redouter ; les *fondations* sur grillages, qui consistent à placer comme précédemment des traversines pour relier les files transversales des pieux, et à les joindre, non plus par un plancher jointif en madriers, mais par des longrines assemblées avec elles par des entailles ; puis à former un enrochement bien pilonné entre les pieux et tout autour de la *fondation* ; enfin, à couler du béton jusqu'au-dessus de ce grillage, et à y asseoir la maçonnerie de l'ouvrage. Ce système s'emploie lorsque le terrain présente une résistance qu'il peut être avantageux d'utiliser. Les *fondations* sur massif de béton porté sur pilotis s'emploient lorsque l'on est obligé de descendre les *fondations* trop en contre-bas du niveau de l'eau, et que, par suite, on ne peut plus fonder sur plate-forme et sur grillage. Ce procédé, dont l'application est fréquente, s'exécute en battant des pilotis très-rapprochés les uns des autres, entre lesquels on jette des enrochements et du béton, de manière à relier tous les pieux ensemble et à faire une espèce de plate-forme sur laquelle on élève la maçonnerie, après avoir entouré son emplacement d'un bâtardeau en béton, si cela est nécessaire. Les *fondations* par caissons échouables s'emploient lorsque la profondeur de la rivière exige que l'on recèpe les pieux à une assez grande hauteur au-dessous du niveau de l'eau, afin de ne pas avoir des dimensions trop fortes pour les pieux en raison de leur longueur. Les caissons que l'on échoue sont composés d'une plate-forme très-épaisse et très-solide à laquelle on fixe des bords mobiles, rendus étanches afin de former bâtardeau, et suffisamment élevés pour que les petites crues probables ne les recouvrent pas ; ces bords latéraux se démontent dès que les travaux sont assez avancés. Ce système paraît avoir été appliqué pour la première fois aux piles du pont de Westminster, en 1750. Il a été employé depuis à bien des ponts, et entre autres aux ponts de la Concorde (1787), d'Austerlitz (1805), d'Iéna (1811), de Sèvres, d'Ivry, des Invalides (1854), de l'Alma (1855), de Libourne (1848), etc.

Pour remplacer ces systèmes de *fondations*, en général assez coûteux, à cause de la masse de bois qu'ils exigent et des frais de battage, de recépage, etc., on a recours aux *fondations* par encaissement, ou sur massif de béton contenu dans une enceinte de pieux et palplanches. Ce procédé, que les travaux de M. Vicat sur la fabrication des matières hydrauliques a généralisé, a été décrit très-nettement par Vitruve. Il consiste à former autour de l'emplacement des *fondations* une ceinture de pieux équarris et dressés, que l'on espace de 1 à 2 mètres, à réunir ceux-ci par des moises doubles horizontales, laissant entre elles un intervalle de 0m,10 à 0m,12, suivant la profondeur de l'eau, puis à battre dans ce vide des palplanches jointives que l'on enfonce le plus profondément possible. Si le dragage n'a pas eu lieu avant la construction de cet encaissement, on le fait dans l'enceinte jusqu'à ce qu'on arrive à un sol convenable ; puis on y coule du béton jusqu'à la hauteur fixée pour l'établissement de la première assise de maçonnerie. Ce système de *fondations* est celui qui trouve le plus d'applications ; il a été employé pour asseoir un grand nombre de ponts sur la Seine, le Rhône, la Loire, le Rhin, etc.

Dans les terrains incompressibles, mais éminemment affouillables, on n'emploie que deux systèmes de *fondations*, savoir le radier général et la *fondation* tubulaire. Le premier système, déjà ancien, est assez peu dispendieux. Il empêche l'affouillement, en créant sous l'ouvrage et aux abords un sol factice inaccessible aux corrosions. Le second système, plus nouveau, n'évite pas les affouillements, mais il en annule le danger par des tubes remplis de béton, et descendus par le procédé pneumatique bien au delà des profondeurs des plus grands affouillements possibles. Ce dernier procédé comprend : le fonçage des tubes par le vide, par l'air comprimé et par la rentrée de l'eau. Le fonçage par le vide est dû au docteur Potto. Dans cette opération on agit, non plus sur le pilotis, mais sur le sol lui-même. Si l'on emploie un pieu creux, en fonte ou en tôle, ouvert par le bas, fermé à sa partie supérieure par un couvercle luté avec soin et communiquant avec une pompe pneumatique pour y faire le vide, il s'enfonce, par son propre poids et celui de la pression atmosphérique, dans le sol baigné par l'eau, et qui peut être du sable, de la vase ou même de l'argile. En effet, dès que la pression aura suffisamment diminué dans l'intérieur du tube, l'eau extérieure, ainsi que le sol lui-même, en vertu de la pression atmosphérique et aussi de la pression hydrostatique, tendront à s'y précipiter, et le courant qui se produira à la partie inférieure sapera le terrain, le désagrégera et entraînera tous ces débris à l'intérieur du tube. Ce procédé du fonçage des tubes par le vide seul n'est possible que dans les terrains de vase, de sable, de gravier et d'argile.

Les *fondations* par l'air comprimé remontent aux travaux que M. Triger, ingénieur des ponts et chaussées, fit en 1841 et 1845 pour arriver à ouvrir un puits de mine au milieu du lit de la Loire, près de Chalonnes (Maine-et-Loire). La première application de ce système aux *fondations* des ponts ne date que de l'année 1851, et c'est en Angleterre qu'elle eut lieu, à l'occasion de la reconstruction du pont de Rochester. L'air, comprimé dans un tube ouvert par le bas et fermé par le haut, chasse l'eau, et permet aux ouvriers de s'y introduire pour exécuter à sec la fouille intérieure, et faire descendre progressivement le tube jusqu'au terrain solide. Arrivé à ce point, on coule au fond du tube un lit de mortier de ciment romain, qui s'oppose à l'introduction de l'eau, et, ouvrant le tube à la partie supérieure, on achève de le remplir avec le béton ordinaire ou de la maçonnerie. Pour rendre possible l'entrée et la sortie des ouvriers, le tube est muni à sa partie supérieure d'une chambre, dite *chambre à air* ou *d'extraction*. Celle-ci a deux portes qui la mettent en communication, l'une avec l'air extérieur, et l'autre avec l'intérieur du tube.

A partir de l'année 1857, le procédé de fonçage par l'air comprimé se modifia et donna lieu à deux méthodes essentiellement distinctes : l'une, dite la *méthode par la rentrée de l'eau*, et l'autre, *par l'air comprimé proprement dit*. Dans le premier mode, on commence par envoyer de l'air comprimé par des machines soufflantes, pour chasser l'eau, soit par le bord inférieur du tube, soit par un siphon évacuateur, dont la plus longue branche descend jusqu'au sol. Les ouvriers descendent alors et déblayent l'intérieur jusqu'au tranchant de l'anneau inférieur. Dans cet état, l'air comprimé intérieur fait équilibre à la pression extérieure de l'eau et de l'air, et au poids du tube, qui pourrait même être soulevé si le contre-poids dont il est muni n'était pas assez fort. Les ouvriers sortent alors du tube avec leurs outils, et l'on ouvre les valves d'échappement pour faire sortir l'air comprimé. Dès que celui-ci s'échappe, l'eau extérieure, n'étant plus tenue en équilibre, rentre avec violence par le fond, entraînant avec elle le terrain et creusant sous le pied du tube un trou ou affouillement dans lequel celui-ci tombe à mesure et s'enfonce sous l'action de son poids et de son contre-poids. Quand la masse d'eau et de sable entraînée à l'intérieur équilibre les pressions extérieures, et que le frottement du tube est égal à son poids, le mouvement s'arrête, et l'on recommence une nouvelle opération de déblayement et de rentrée d'eau, en continuant de même jusqu'à ce que la pile soit à la profondeur voulue.

Dans la méthode par l'air comprimé proprement dit, on opère autrement. Lorsque le tube chargé de son contre-poids, de la chambre à air et de tous ses appareils, est descendu au moyen de vérins sur le fond de la rivière, on y chasse de l'air comprimé pour en expulser l'eau par le siphon ou par le rebord inférieur ; les ouvriers y descendent alors, et leur travail consiste à creuser le sol et à charger les bannes qui remontent les déblais dans le sas à air. Au fur et à mesure que les ouvriers approfondissent le terrain sous le tube, celui-ci descend avec régularité sous l'action du poids énorme qu'il a à supporter, et qui est plus que suffisant pour résister à l'action de l'air comprimé et pour vaincre tous les frottements. Ce travail se continue de la sorte dans toutes sortes de ter-

rains, jusqu'à ce que le tube soit arrivé au fond. Lorsque la profondeur dépasse 25 mètres, la pression de l'air est telle que les ouvriers ne peuvent plus y résister.

Pour établir une *fondation* dans les terrains compressibles et affouillables, qui présentent incontestablement le plus de difficultés, on a recours, suivant les circonstances, aux méthodes générales suivantes : les pilotis après compression du sol, les racineaux, les épuisements, le béton immergé, les caissons échouables et l'air comprimé. On parvient à donner aux terrains compressibles un certain degré de résistance au moyen de pieux en bois battus ; d'autres fois, on y enfonce de distance en distance un pieu en bois que l'on retire pour remplir l'alvéole qu'il laisse avec du mortier ou du béton, que l'on pilonne fortement au fur et à mesure de la pose.

Lorsque l'ouvrage peut être établi en dehors du lit d'un cours d'eau, le procédé le plus simple consiste à remblayer d'abord à l'emplacement du futur ouvrage, comme s'il ne devait pas y en avoir, afin de comprimer le terrain, puis à enlever le remblai supérieur, et à fonder ensuite sur des pieux battus jusqu'aux rocher, à travers les terrains inférieurs comprimés.

Lorsque l'espace occupé par la *fondation* est très-grand, on peut, après avoir consolidé le sol au moyen de pieux et de béton, y étendre une couche de sable parfaitement pilonnée et mouillée d'un lait de chaux très-épais. Ce massif, que l'on couvre d'une épaisseur de béton, est incompressible, et offre l'avantage de répartir uniformément la charge sur toute l'étendue de la *fondation*.

On établit encore des plates-formes en madriers de chêne sur des racineaux ou pièces de charpente méplates, de $0^m,30$ sur $0^m,12$, que l'on place de niveau sur le sol compressible. L'intervalle compris entre chacune de ces dernières pièces est rempli avec du béton ou avec des moellonnailles posées à bain de mortier. La *fondation* s'établit sur cette plate-forme, qui a l'avantage de répartir la pression sur une grande surface.

Les *fondations* sur des sols argileux détrempés par les eaux offrent des difficultés quelquefois insurmontables. Il faut, pour des terrains de cette nature, avoir recours aux plates-formes d'une très-grande étendue, et à de larges empâtements pour répartir les pressions avec uniformité, et souvent on est obligé de charger par des remblais provisoires les abords de la construction, afin d'éviter les boursouflements et les soulèvements qui pourraient se produire.

Pour fonder sur des fonds mobiles soumis à l'action de grands courants, ou à de grandes profondeurs d'eau, on a recours aux enrochements, c'est-à-dire à un massif en pierres sèches, établi en jetant simplement, sans aucun apprêt, les pierres dans l'eau. Les dimensions de ces blocs varient avec la position qu'ils doivent occuper par rapport au fond du lit de *fondation ;* ainsi, la première couche est formée de blocs naturels du plus petit cube, soit $0^m,030$ à $0^m,040$; la seconde, de blocs de $0^m,040$ à $0^m,055$; la troisième, de blocs de $0^m,500$ à $1^m,500$, et l'on termine ordinairement par des blocs artificiels en maçonnerie de béton ou de moellons, dont le volume varie de 5 à 15 mètres cubes.

Tous les systèmes que nous venons de passer en revue ne sont pas toujours applicables, tels qu'ils ont été décrits, les terrains ne rentrant pas toujours exactement dans les classifications admises. Il arrive souvent que l'on est obligé de combiner entre eux les divers procédés, suivant la nature complexe des sols, de les modifier au besoin, en tenant compte de la qualité des matériaux, de la durée de la construction, de sa destination, et surtout de la dépense.

— Jurispr. *Lato sensu*, on désigne sous le nom de *fondation* toute donation, faite entre vifs ou par testament, dans l'intérêt d'un établissement ou d'un service public.

Ainsi que l'explique l'abbé André, les *fondations* se divisent en *fondations* ecclésiastiques, séculières ou mixtes.

Les *fondations* ecclésiastiques ont pour objet des messes, des prières, des services religieux, l'entretien des ministres de la religion, etc.

Les *fondations* séculières ne sont applicables à aucun objet religieux ; elles ont pour but l'établissement d'un hospice, d'une école, de prix académiques ou autres.

Enfin, les *fondations* mixtes sont applicables à la fois au spirituel et au temporel.

D'après nos lois actuelles, tous les établissements d'utilité publique, les églises, les cures, les communautés religieuses, les écoles, les hospices, les académies, peuvent faire l'objet d'une *fondation*.

— I. DES FONDATIONS SOUS L'ANCIEN DROIT FRANÇAIS. Les *fondations* religieuses étaient très-favorisées sous l'ancienne législation, et leur institution a été de tout temps reconnue par l'Eglise et réglementée par les conciles. Dès que des paroisses, des cures, des hospices, des écoles chrétiennes furent créés, ces établissements reçurent d'importantes donations, à la charge de remplir les conditions que les bienfaiteurs leur imposaient.

Les *fondations* consistaient soit dans une somme d'argent, soit dans un immeuble, soit dans des prestations ou corvées annuelles, qui étaient réputées imprescriptibles.

Aucune *fondation* ecclésiastique ne pouvait avoir lieu sans la permission du supérieur ecclésiastique ; elles devaient, en outre, être autorisées par des lettres patentes du roi, enregistrées au parlement, et l'on ne pouvait procéder à cet enregistrement qu'après une enquête de *commodo et incommodo*.

Les *fondations* séculières, telles que les hôpitaux, colléges et autres communautés, devaient également être approuvées par lettres patentes.

Lorsqu'une *fondation* était acceptée et qu'elle était revêtue de toutes les formalités prescrites par les lois, elle devenait irrévocable.

Les *fondations*, trop facilement acceptées par les corporations, furent bientôt la source de nombreux abus, et l'on ne tarda pas à en reconnaître les inconvénients.

Ces abus donnèrent lieu à un édit célèbre du mois d'août 1749, que nous trouvons à la suite du *Recueil canonique* de Lacombe.

L'article 1er de cet édit est conçu en ces termes : « Renouvelant... les défenses portées par les ordonnances des rois nos prédécesseurs, voulons qu'il ne puisse être fait aucun nouvel établissement de chapitres, colléges, séminaires, maisons ou communautés religieuses, même sous prétexte d'hospices, congrégations, confréries, hôpitaux ou autres corps et communautés, soit ecclésiastiques séculières ou régulières, soit laïques, de quelque qualité qu'elles soient ; ni pareillement aucune nouvelle érection de chapelles ou autres titres de bénéfice, dans toute l'étendue de notre royaume..., si ce n'est en vertu de notre permission expresse, portée par nos lettres patentes, enregistrées en nos parlements ou conseils supérieurs, chacun dans son ressort. »

L'édit exceptait les *fondations* ayant pour objet « la célébration de messes ou obits, la subsistance d'étudiants ou de pauvres ecclésiastiques ou séculiers, les mariages de pauvres filles, les écoles de charité, le soulagement de prisonniers ou incendiés, ou autres œuvres pieuses de même nature. » L'obtention de lettres patentes était nécessaire pour régulariser ensuite la donation.

Le concile de Trente et la jurisprudence des arrêts permettaient aux évêques de réduire les *fondations*, quand elles étaient trop multipliées et onéreuses pour les établissements religieux, ou lorsque les revenus de ces établissements étaient trop modiques pour satisfaire aux clauses de la *fondation*.

Mais ni les évêques ni le pape lui-même ne pouvaient changer les clauses des *fondations*. Elles faisaient, dit Van Espen, partie du droit public, dont l'application n'appartient qu'aux souverains et aux officiers dépositaires de son autorité : *Cum de conservandis fundationibus agitur, hodie fere ad solos judices regios pro iis tuendis recurritur.*

Lorsque les *fondations* n'étaient point réduites ou modifiées par l'évêque diocésain, le ministère public et les descendants et parents des fondateurs pouvaient contraindre les fabriques, les communautés et les bénificiers de célébrer le service, et de faire tout ce qui était prescrit par le fondateur, nonobstant le laps de temps pendant lequel on avait agi autrement ; car ces actions échappaient à la prescription.

Les *fondations* devaient être libres et volontaires de la part de ceux qui les faisaient ; et, bien qu'elles fussent regardées comme œuvres pies, elles étaient cependant déclarées nulles, lorsqu'il était prouvé qu'elles avaient été suggérées aux fondateurs. A ce sujet, M. Denisart, procureur au Châtelet de Paris, cite un arrêt rendu le 15 décembre 1730, qui, dit-il, « l'a ainsi jugé en faveur de M. Perelle, conseiller au grand conseil, héritier du sieur Dassier, auquel son confesseur avait suggéré de fonder une messe, chaque jour de fête et dimanche de l'année, à la Tombe-Issoire, paroisse de Saint-Hippolyte, et pour laquelle *fondation* le sieur Dassier avait assigné 400 livres de rente au prêtre qui la desservirait. La suggestion paraissait par l'acte de *fondation* même ; la conduite du confesseur du sieur Dassier, nommé Le Gaignaux, était d'ailleurs suspecte, et, d'un autre côté, la rétribution était exorbitante pour une *fondation* assez inutile. »

Les *fondations* firent l'objet, pendant la période révolutionnaire jusqu'à l'époque du concordat, de nombreuses dispositions législatives.

La loi du 12 juillet 1790 porta une première atteinte aux *fondations* par la constitution civile du clergé, en supprimant tous les bénéfices, dont les biens avaient déjà été mis, par la loi du 2 novembre 1789, à la disposition de la nation, et en comprenant dans cette suppression « tous titres et *fondations* de pleine collation laïcale, excepté les chapelles actuellement desservies dans l'enceinte des maisons particulières, par un chapelain ou desservant, à la seule disposition du propriétaire. »

Le décret du 10 février 1791 prescrivit en ces termes la vente des immeubles réels qui étaient affectés à l'acquit des *fondations* des services religieux :

« Art. 1er. Les immeubles réels affectés à l'acquit des *fondations* de messes et autres services établis dans les églises paroissiales et succursales seront vendus, dès à présent, dans la même forme et aux mêmes conditions que les biens nationaux.

» Art. 2. Pour tenir lieu aux curés et aux prêtres attachés auxdites églises, sans avoir été pourvus de leurs places à titre perpétuel de bénéfices, et qui administraient lesdits biens, de la jouissance qui leur en avait été laissée provisoirement pour l'acquit desdites *fondations*, il leur sera payé, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sur le Trésor public, par les receveurs de district, l'intérêt à 4 pour 100, sans retenue, du produit net de la vente desdits biens.

» Art. 3. Quant auxdites églises, où lesdits biens étaient administrés par les fabriques, il sera provisoirement payé auxdites fabriques, sur le Trésor public, par le receveur du district, l'intérêt à 4 pour 100, sans retenue, du produit net de la vente, à la charge de l'employer comme l'eût été le revenu desdits biens, savoir aux dépenses du culte et à l'acquit des *fondations*.

» Art. 4. Toutes ventes d'immeubles réels desdites *fondations*, faites jusqu'à présent dans les formes prescrites pour la vente des biens nationaux, sont validées par le présent décret, à charge de l'intérêt à 4 pour 100, payable sur le Trésor public, ainsi qu'il a été ci-dessus dit. »

Toutefois, ce décret n'avait pour objet que les *fondations* qui devaient s'acquitter dans les églises paroissiales et succursales, sans s'occuper des *fondations* qui avaient été faites en faveur des communautés religieuses. La loi du 26 septembre 1791 visa ces dernières *fondations*. Il importe d'en reproduire les dispositions.

« Art. 1er. Les biens dépendants de *fondations* faites en faveur d'ordres, de corps et de corporations qui n'existent plus dans la constitution française, soit que lesdites *fondations* eussent pour objet lesdits ordres, corps ou corporations en commun ou les individus qui pourraient en faire partie, considérés comme membres desdits ordres, corps ou corporations, font partie des biens nationaux, et sont, comme tels, à la disposition de la nation.

» Art. 2. Les biens dépendant desdites *fondations* seront, en conséquence, administrés et vendus comme les autres biens nationaux, nonobstant toute clause, même de réversion, qui serait portée aux actes de *fondation*.

» Art. 3. L'Assemblée réserve à la législature d'établir les règles d'après lesquelles il sera statué sur les demandes particulières qui pourraient être formées en conséquence des clauses écrites dans les actes de *fondation*.

» Art. 4. Néanmoins, les individus qui jouiraient de quelques parties desdites *fondations*, uniquement à titre de secours pour subvenir à leurs besoins, continueront d'en jouir personnellement aux termes desdites *fondations*. Les *fondations* faites dans les paroisses seront, au surplus, exécutées en conformité des précédents décrets. »

La confiscation, au profit de l'Etat, des biens provenant des *fondations* faites en faveur des communautés religieuses, fut étendue par le décret du 13 brumaire an II, aux *fondations* qu'avaient maintenues les décrets de 1790 et de 1791.

Aux termes des articles 1, 2 et 3 du décret de l'an II, tout l'actif affecté, à quelque titre que ce fût, aux fabriques des églises cathédrales, paroissiales et succursales, ainsi qu'à l'acquit des *fondations*, fit partie des propriétés nationales. Les meubles ou immeubles provenant de ces actes furent régis, administrés et vendus comme les autres domaines ou meubles nationaux. La régie du droit d'enregistrement poursuivit la rentrée de toutes les créances qui se trouvaient dans cet actif.

Mais le rétablissement officiel du culte catholique vint abroger les dispositions de la loi de l'an II. C'est ainsi qu'un décret du 22 fructidor an XII porte : « Les biens et revenus rendus aux fabriques par les décrets et décisions des 7 thermidor et 18 nivôse an XII, qu'ils soient ou non chargés de *fondations* pour messes, obits ou autres services religieux, seront administrés et perçus par les administrateurs desdites fabriques, nommés conformément à l'arrêté du 6 thermidor an XI. Ils payeront aux curés, desservants ou vicaires, selon le règlement du diocèse, les messes, obits ou autres services auxquels les dites *fondations* donnent lieu. »

A ce décret succédait, le 19 juin 1806, un autre décret d'après lequel les administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance qui, en vertu de la loi du 4 ventôse an IX et des arrêtés y relatifs, avaient été mis en possession de biens et rentes chargés précédemment de *fondations* pour quelques services religieux, devaient payer régulièrement la rétribution de ces services, conformément au décret du 22 fructidor an XIII, aux fabriques des églises auxquelles ces *fondations* faisaient retour. Les fabriques devaient veiller à l'exécution des *fondations* et en compter le prix aux prêtres qui les avaient acquittées aux termes du décret de l'an XIII.

— II. DES FONDATIONS SOUS LA NOUVELLE LÉGISLATION. Les règles générales sur les dons et legs faits en faveur des établissements ecclésiastiques sont applicables à la constitution des *fondations* nouvelles. C'est la fabrique qui doit en faire l'acceptation. Néanmoins, il n'est pas toujours facile de saisir les cas où il y a *fondation*, et, par conséquent, lieu à acceptation de la part des fabriques. S'agit-il d'une *fondation* véritable, c'est-à-dire permanente, et de services religieux qui doivent être acquittés et répétés annuellement, le cas n'est pas douteux. Ainsi que le fait remarquer M. Vuillefroy, « une *fondation* de cette nature n'est point une simple charge de la succession dont l'exécution doit être abandonnée à la conscience des héritiers ; mais elle constitue un legs au profit de la fabrique, legs qui ne peut être accepté qu'avec l'autorisation du gouvernement ; la doctrine contraire fournirait des moyens trop faciles d'éluder la nécessité de l'autorisation du gouvernement, puisqu'il suffirait au fondateur de charger tel ou tel individu d'exécuter des dispositions dont le but ne peut être atteint qu'avec cette autorisation. » — « Mais si, dit Ledru-Rollin, la *fondation* n'a, au contraire, pour objet que des services religieux *une fois* célébrés, la question de la nécessité d'acceptation devient plus difficile ; néanmoins, deux avis du conseil d'Etat, en date des 29 mai 1838 et 12 décembre 1839, ont posé la distinction suivante :

« Ou la disposition dont il s'agit n'a eu pour » but que d'imposer aux légataires l'obliga- » tion d'un ou plusieurs services religieux, » avec ou sans désignation d'église ; et, dans » ce cas, on ne saurait voir une véritable *fon-* » *dation*, mais seulement une charge de l'hé- » rédité, d'où il suit qu'il n'y a pas lieu à ac- » ceptation directe de la part de la fabrique ;

» Ou, au contraire, et sans désignation de » légataire, une disposition a été faite par un » testateur de tout ou partie de ses biens avec » charge d'accomplissement de services reli- » gieux ; et alors il y là une véritable *fonda-* » *tion* dont l'acceptation devient nécessaire. »

Toutes les *fondations* de services religieux ne sont point cependant faites dans une forme tellement simple qu'elles puissent faire l'objet d'une règle générale ; aussi l'administration se réserve-t-elle la faculté d'apprécier la question d'une manière spéciale sur les différentes espèces qui pourraient faire naître quelque doute au sujet de la nature de la disposition.

Toutefois, une règle générale domine la matière, c'est celle-ci : l'administration doit veiller à ce que, par un abus coupable, les *fondations* n'aient pas pour résultat de priver une famille et les héritiers des biens qui leur reviennent légitimement. Un avis du conseil d'Etat, du 8 avril 1835, a su concilier à ce sujet toutes les convenances · « Lorsque l'état d'indigence des héritiers naturels d'un testateur, qui a fait un legs à un établissement ecclésiastique, à charge de services religieux, paraît devoir en motiver le rejet, comme l'intention bien formelle du testateur a été d'obtenir des prières pour le repos de son âme, il est convenable, tout en refusant l'acceptation pour l'intégralité du legs, de l'autoriser au moins jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour l'acquit des services religieux. »

— *De l'exécution de la fondation*. Un décret du 30 décembre 1809 a réglé les obligations des fabriques en ce qui concerne le service des *fondations* religieuses, tant anciennes que nouvelles. L'article 26 dispose, à cet effet :

1o Que les marguilliers sont chargés de veiller à ce que toutes les *fondations* soient fidèlement acquittées et exécutées suivant l'intention des fondateurs, sans que les sommes puissent être employées à d'autres usages ;

2o Qu'un extrait du sommier des titres contenant les *fondations* qui doivent être desservies pendant le cours d'un trimestre, sera affiché dans la sacristie, au commencement de chaque trimestre, avec les noms du fondateur et de l'ecclésiastique chargé d'acquitter la *fondation ;*

3o Qu'il doit être, à la fin de chaque trimestre, rendu compte par le curé ou desservant au bureau des marguilliers des *fondations* acquittées pendant le cours du trimestre.

Dès que la *fondation* est autorisée et régulièrement établie, le fondateur et ses héritiers sont toujours tenus de l'acquitter, sans pouvoir jamais s'en dispenser, à moins de perte entière des biens destinés à servir cette *fondation*.

L'acceptation pour les établissements publics autres que les églises paroissiales, tels que les hospices ou les communautés religieuses, a lieu suivant les formes ordinaires, et les aumôniers, chapelains des hospices ou desservants sont tenus d'exécuter les *fondations* pieuses, dont se trouvent grevés les donations et legs faits à l'établissement.

— *De la compétence en matière de fondations*. L'autorité judiciaire est compétente sur toutes les questions de droit commun qui restent étrangères aux actes de l'administration, en matière de *fondation*, comme à l'égard de tous les autres biens des fabriques.

Fondation de Prague (1815), poëme dramatique allemand, de Clément de Brentano, fantaisie pleine d'images et de pensées poétiques, mais sans unité et sans précision dans le plan Le sujet principal de cette *olla podrida* est le mariage de Libussa, espèce d'amazone qui règne seule sur ses sujets, et de Primislaus, jeune Bohémien choisi par elle. Primislaus, qu'une telle bonne fortune surprend, ne songe guère, en effet, à conquérir le cœur et la main de sa souveraine. C'est elle qui, dans un songe prophétique, voit en lui l'époux prédestiné et va le pren-

dre à la charrue pour l'amener sur le trône. Dans ce poëme, traité comme un opéra, le dogme de l'émancipation des femmes est représenté par une troupe d'amazones armées pour la conquête des hommes et rêvant une polyandrie d'abord fantastique, mais qui finit par tomber dans le réalisme le plus cru. Cette pièce est une des plus folles créations du romantisme allemand, mais aussi une des plus riches par la forme.

Fondation de la République des États-Unis. Washington, étude historique publiée, en 1855, par M. Cornélis de Witt, précédée d'une notice historique sur Washington, par M. Guizot. L'auteur est de la famille d'une grande victime populaire, de ce Jean de Witt, qui, traîné par des furieux dans les rues d'Amsterdam, répétait d'une voix ferme cette ode d'Horace :

Justum et tenacem propositi virum...

Le nom qui fut celui du vertueux patriote hollandais fait bien au frontispice de cette histoire exacte, judicieuse et sincère du grand patriote américain, histoire qui peut, sans trop de désavantage, soutenir le parallèle avec la biographie de Washington, écrite par M. Sparks, le Plutarque américain. Washington ne semblait pas destiné à jouer un rôle important; il n'avait ni cette ambition qui pousse aux entreprises hardies, ni les facultés qui sont nécessaires pour en assurer le succès. C'était un planteur de la Virginie, un vendeur de tabac; mais il possédait au suprême degré le courage militaire et le courage civil, ces deux fondements des démocraties. Washington ne désirait pas la guerre, mais il fut toujours résolu à combattre pour le droit. « Sans doute, écrivait-il, il est douloureux que des frères se soient plongé l'épée dans le sein, et que les champs de l'Amérique, autrefois si heureux et si paisibles, soient désormais inondés de sang ou peuplés d'esclaves; déplorable alternative! Mais un homme vertueux peut-il hésiter? » Cet homme incapable d'aveuglement et que l'enthousiasme n'emportait pas, une fois entré dans une carrière qu'il n'avait pas choisie, devait aller jusqu'au bout sans fatigue, sans découragement, comme le *settler* américain, enfoncé dans une forêt vierge, se fraye son chemin en abattant les arbres devant lui, ne s'arrête et ne se repose que lorsque l'obstacle est franchi.

M. de Witt montre parfaitement quelles difficultés Washington eut à vaincre pendant la guerre de l'indépendance et surtout au début de la guerre, à quels ménagements sa fierté fut obligée de se plier pour ne pas froisser les susceptibilités démocratiques. Tout cela est vu avec finesse et avec esprit; mais l'auteur ne tient pas assez compte de l'élan patriotique, qui, en dépit de toutes les misères, emportait les Américains et devait les rendre invincibles. Il retrace très-fidèlement ainsi les débuts de la lutte : « C'était une guerre de position, froide comme une partie d'échecs; peu de sang répandu, peu de combats héroïques et d'actions d'éclat; un seul grand spectacle : la fermeté de Washington dans la mauvaise fortune, sa lutte sans relâche contre le découragement, la peur et la trahison des siens. » Mais l'auteur ne fait pas assez ressortir un autre spectacle bien plus grand encore, celui que donnèrent ces soldats improvisés, ces populations armées soudainement pour l'indépendance, ces hommes quittant la charrue ou le comptoir, et qui finirent par vaincre une armée régulière et se montrer dignes de l'homme qui les commandait. Un homme ne suffit pas pour fonder l'indépendance d'un peuple. Du reste, M. de Witt apprécie très-bien le caractère militaire de Washington, ce mélange de patience et d'audace, de temporisation habile et de décision hardie qui lui donnait la force d'attendre le moment propice et l'habileté d'en profiter, comme aussi l'énergie qui lui fit demander un pouvoir illimité, mais temporaire sur l'armée. Ce pouvoir lui fut accordé pour six mois. Le danger d'une dictature militaire n'était pas grand avec un homme qui écrivait au congrès : « Loin de me croire dégagé par cette marque de confiance de toute obligation civile, je me souviendrai toujours que l'épée à laquelle nous n'avons fait appel qu'à la dernière extrémité, pour la défense de nos libertés, doit être posée dès que ces libertés seront fermement établies. » Washington était de ceux qui, après avoir fait de semblables promesses, les tiennent.

Après la guerre commence le rôle politique du fondateur de la République des Etats-Unis, plus admirable encore que son rôle militaire. Il entre dans cette carrière de dévouement, d'abnégation et de sagesse au bout de laquelle s'est trouvée la liberté pour sa patrie, et pour lui la plus solide et la plus pure des gloires. Son ascendant réconcilie deux puissances dont les différends menaçaient l'avenir de l'Amérique : le parlement et l'armée victorieuse. Le parlement marchandait les récompenses promises à l'armée, l'armée menaçait de se dissoudre en présence d'un ennemi vaincu, mais qui pouvait encore être dangereux. Washington fit honte à celle-ci d'un pareil dessein, et au parlement de sa maladroite ingratitude, et cette victoire du bon sens acheva d'assurer l'indépendance que les armes venaient de conquérir. Il lui donna une force bien plus grande encore, en refusant, exemple trop peu suivi! d'accepter le souverain pouvoir et de confisquer la liberté et la révolution à son profit. Tout, cependant, semblait l'y inviter. « Ce qui n'avait d'abord été que la guerre aux Anglais, dit M. de Witt, devint la guerre aux riches. La misère, la banqueroute, le communisme, la guerre sociale au sein des Etats, la guerre civile entre eux, le mépris et les insultes de l'étranger, toutes ces hontes et tous ces maux étaient imminents ou déjà présents. » Washington eût pu, comme d'autres, croire qu'il était un homme appelé par la Providence à sauver une patrie ainsi menacée, en saisissant la toute-puissance; mais son âme était plus grande; au milieu de tous ces périls, il ne désespéra pas de la liberté, et il alla, dans la convention de Philadelphie, travailler à fonder non sa puissance, mais celle de sa patrie.

La convention de Philadelphie a été le berceau de la constitution américaine. On y eut beaucoup de peine à s'entendre. Tout cet ensemble de discussions, de tâtonnements, de transactions, d'où est sortie la constitution des Etats-Unis, est parfaitement expliqué par M. de Witt. C'est la partie de son livre qui renferme les enseignements et les aperçus les plus nouveaux. Rien de plus laborieux que les premières années des Etats-Unis. Heureusement elles furent remplies par les deux présidences de Washington. L'habileté toujours honnête et l'honnêteté toujours habile qu'il montra pendant cet intervalle étaient nécessaires pour assurer l'existence de la nouvelle république, et on ne voit personne autour de Washington, qui, à sa place, eût déployé tant de vigueur et de sagesse. Après avoir dirigé la guerre de l'indépendance, il conduisit, pendant huit ans, à travers une foule d'obstacles, les affaires de son pays. On peut dire qu'il a eu deux fois la gloire de le sauver. Sa carrière diplomatique fut, en effet, plus glorieuse, sinon plus brillante que sa carrière militaire. C'est un côté du personnage de Washington que son historien a mis plus en relief qu'on ne le fait d'ordinaire, et qui complète cette grande figure comme par une révélation inattendue. Des extraits de correspondance, qu'il a fondus habilement avec le récit des événements, aident autant à expliquer la fondation de la république des Etats-Unis, qu'à faire comprendre le caractère de son fondateur ainsi résumé : « C'est une grande figure originale par sa simplicité : peu d'éclat, peu de traits dans le détail et un ensemble frappant; peu de fécondité avec peu de concision; de la monotonie dans la forme et la puissance entraînante du génie; une pénétration et une portée dans les vues qui vont jusqu'à l'éloquence, une humilité sincère, mais sans emportement et sans pruderie, une passion ardente, mais dominée et contenue, contre laquelle on n'est jamais tenté de se mettre en garde, et qui émeut et attire les âmes les plus froides sans inquiéter les esprits plus réfléchis. »

Cette étude dénote la droiture du jugement et l'élévation des sentiments de l'auteur. C'est une composition bien ordonnée, où les matériaux bien choisis sont disposés dans un ordre simple et lumineux. « L'*Histoire de Washington* par M. Cornélis de Witt ressemble à Washington lui-même, dit M. Ampère. Au premier abord, elle semble quelque peu froide; mais à mesure qu'on avance dans cette lecture, l'historien intéresse davantage comme le héros se fait plus aimer à mesure qu'on le regarde de plus près. »

Fondation de Carthage (LA), tableau de Turner. V. CARTHAGE.

FOND-DU-LAC, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'État de Wisconsin, à l'extrémité méridionale du lac Winnebago, à 100 kilom. N.-E. de Madisson, ch.-l. du comté de son nom; 8,000 hab. Bâtie sur l'emplacement d'un poste commercial fondé jadis par les Français, cette ville est agréablement située sur une colline dont le pied s'enfonce dans le lac, et possède de nombreuses scieries et moulins hydrauliques à farine. Des chemins de fer l'unissent à la plupart des villes de l'Etat de Wisconsin, et une ligne de bateaux à vapeur la met en communication avec le Mississipi, par le canal de la rivière Fox, laquelle sort du lac Winnebago.

FONDE s. f. (fon-de). Mar. Fond de l'eau. ‖ *Etre à la fonde*, Etre au mouillage.

FONDÉ, ÉE (fon-dé) part. passé du v. Fonder. Etabli, bâti, en parlant d'un édifice : *Une maison* FONDÉE *sur le roc. Un pont* FONDÉ *sur pilotis.* ‖ Construit, en parlant d'une ville : *Rome fut* FONDÉE *par Romulus et Rémus. Paris a été* FONDÉ *dans une île de la Seine. Jérusalem fut* FONDÉ *l'an du monde* 2023, *par le grand prêtre Melchisédech.* (Chateaub.) ‖ Etabli, institué : *Le royaume de France fut* FONDÉ *par des rois barbares. La monarchie russe fut* FONDÉE *vers le* X^e^ *siècle.* (Chateaub.)

— Fig. Qui a quelque raison, qui a quelque fondement : *Les plus grandes réputations ne sont pas toujours les mieux* FONDÉES. (St-Réal.) ‖ Dont les paroles ou les prétentions ont quelque chose de raisonnable, de légitime : *Vous êtes* FONDÉ *dans votre opinion. Il est* FONDÉ *dans ses demandes. Il est* FONDÉ *à se plaindre de nous. Nous sommes* FONDÉS *en droit.*

— *Fondé sur*, Qui repose, qui est établi sur : *Toutes nos connaissances sont* FONDÉES SUR *des rapports et des comparaisons.* (Buff.) *L'univers a été* FONDÉ SUR *le principe de la manducation de l'homme par l'homme.* (Proudh.)

Tout le pouvoir du trône est *fondé sur* l'autel.
CHÉNIER.

— *Fondé sur le sable*, Qui manque complétement de solidité : *Une fortune, une réputation* FONDÉE SUR LE SABLE.

— Jurispr. *Fondé de pouvoir*, Dûment autorisé à agir au nom d'un autre. ‖ Substantiv.: *J'ai délégué mon* FONDÉ DE POUVOIR.

— Fin. *Dette fondée*, Dette de l'Etat inscrite à perpétuité sur le grand livre.

— **Encycl.** Jurispr. *Fondé de pouvoir*. Pour pouvoir donner un mandat, il faut avoir la capacité de contracter (v. MANDANT); mais les principes sont différents en ce qui concerne la capacité pour être mandataire. Comme, en effet, en règle générale, on ne fait choix d'un mandataire que pour se mettre en rapport avec des tiers, il importe peu à ces derniers que le *fondé de pouvoir*, c'est-à-dire l'agent intermédiaire, qui n'est qu'un instrument passif, ait ou non une capacité à lui propre. « L'exécution du mandat, dit M. Tarrible, entraîne à sa suite une obligation respective dont la solidité est subordonnée à certaines conditions. Si le commettant a fixé son choix sur un mineur, sur une femme mariée ou sur toute autre personne qui n'avait pas la libre faculté de s'engager, il n'aura de reproches à faire qu'à sa propre imprudence, et les obligations qui sont à la charge du mandataire demeureront soumises à la nullité ou à la restitution inséparable des engagements contractés par les personnes de cette classe. »

Le *fondé de pouvoir* ou mandataire doit remplir trois conditions : 1° accomplir le mandat qu'il a accepté; 2° y donner le soin convenable; 3° rendre compte de sa gestion, et remettre au mandant tout ce qu'il a reçu. En principe, le mandat est gratuit; mais la loi autorise le mandat salarié (code civil, art. 1986). Le *fondé de pouvoir*, même non salarié, est responsable de l'inexécution comme de l'exécution dommageable de son mandat, lorsqu'il y a, de sa part, faute grave. Mais il n'y a pas lieu à responsabilité pour inexécution du mandat, lorsque l'affaire dont le *fondé de pouvoir* avait été chargé n'est pas mise à fin par un fait indépendant de sa volonté. La responsabilité du mandataire est engagée plus ou moins sérieusement par les retards apportés à l'exécution du mandat, par l'inobservation des instructions qu'il a reçues du mandant, par son indiscrétion. Troplong va même jusqu'à dire qu'on pourra réputer faute le fait par le *fondé de pouvoir* d'entreprendre une chose qu'il saurait devoir nécessairement échouer, et que le mandant ne lui aurait commandée que parce qu'il la croyait possible.

Il peut arriver que le *fondé de pouvoir*, qui a été désigné pour agir par lui-même, se substitue un tiers dans la gestion, sans avoir reçu l'autorisation du mandataire. Il est alors responsable des faits de ce tiers. Mais, s'il y a été autorisé, on doit distinguer : le pouvoir de substituer lui a-t-il été conféré avec désignation d'une personne déterminée, il échappe alors à toute responsabilité, quel que soit l'événement de la substitution. Lui a-t-on, au contraire, laissé le choix de la personne substituée, il ne saurait répondre d'autre chose que d'avoir mal fait son choix; mais il n'est pas responsable de la conduite du substitué, car cette conduite n'est pas son fait. Quand le mandat est salarié, la responsabilité du *fondé de pouvoir* doit être appréciée plus rigoureusement, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas que le substitué ne soit pas notoirement incapable ou insolvable, il faut encore qu'il soit notoirement capable, solvable, honnête.

Tout *fondé de pouvoir* est tenu de rendre compte de sa gestion; cependant, un arrêt de la cour de cassation, du 24 août 1831, admet qu'il peut en être dispensé, quand le mandat intervient entre un père et son fils, ou bien lorsqu'il a été formellement dispensé de rendre compte. Un *fondé de pouvoir* comptable est réputé débiteur jusqu'à ce que son compte soit apuré; il doit faire entrer dans son compte tout profit direct ou indirect qu'il a fait avec la chose du mandant; il est même tenu d'y comprendre, non-seulement ce qu'il a perçu effectivement, mais encore ce qu'il aurait dû recevoir, et qu'il n'a pas reçu par sa faute.

Lorsqu'un même acte a établi plusieurs *fondés de pouvoir*, ils ne sont solidaires qu'autant que la solidarité est exprimée (code civil, art. 1995).

Dans le cas où plusieurs mandataires ont été choisis par le même acte, chacun d'eux doit, si les fonctions sont divisées, se renfermer strictement dans celle qui lui est assignée; car, dans ce cas, cet acte est réputé contenir plusieurs mandats. Si, au contraire, les fonctions n'ont pas été divisées, chacun des *fondés de pouvoir* peut agir lui seul, et chacun est responsable de son propre fait.

M. d'Auvilliers cite deux cas qui peuvent se présenter quand le *fondé de pouvoir* ou mandataire a excédé les termes de sa procuration : 1° s'il a donné connaissance de cette procuration, les tiers ayant su ou pu savoir qu'ils traitaient avec une personne sans qualité n'ont rien à réclamer contre lui; 2° s'il n'a pas donné connaissance de la procuration, il est responsable envers les tiers qui ont ajouté foi à sa parole. Du reste, dans l'espèce, l'appréciation des faits est entièrement abandonnée aux tribunaux.

Le mandat peut être donné par acte public ou sous seing privé, même par lettre; il peut aussi l'être verbalement; mais il ne peut être prouvé par témoins que dans le cas où la preuve testimoniale est admissible. Il existe, néanmoins, des cas où la loi exige une procuration authentique. Ainsi, elle est nécessaire : 1° pour représenter une partie dans un acte de l'état civil; 2° pour former opposition à un mariage; 3° pour prendre inscription de faux; 4° pour accepter une donation; 5° pour récuser un juge ou le prendre à partie; 6° pour toucher des arrérages de rentes sur l'Etat (ordonnance du 1^er^ mai 1816); 7° pour agir en inscription de faux contre les procès-verbaux en matière de douanes, et contre ceux des employés des droits réunis.

L'obligation du *fondé de pouvoir* cesse par sa révocation, par sa renonciation au mandat, par sa mort ou celle du mandant, par son interdiction ou par celle du mandant. Le mandant peut révoquer sa procuration quand bon lui semble (code civil, art. 2004). De son côté, le *fondé de pouvoir* peut renoncer au mandat en notifiant sa renonciation à la personne qui le lui a confié (code civil, art. 2007). Si, toutefois, cette renonciation porte préjudice au mandant, il devra en être indemnisé par son *fondé de pouvoir*, à moins qu'il soit impossible à celui-ci de continuer son mandat sans en éprouver lui-même un préjudice considérable : *officium suum nemini damnosum esse debet.*

Nous avons dit que le mandat cesse par le décès du mandant; toutefois, lorsque le *fondé de pouvoir* ignore la mort du mandant ou l'une des autres causes qui font cesser le mandat, les actes qu'il a faits dans cette ignorance sont valides (code civil, art. 2008).

Quant à la compétence en matière de mandat, on doit distinguer : 1° Est-il civil, son exécution est poursuivie devant les tribunaux civils. 2° Est-il commercial, les différends auxquels son exécution peut donner lieu doivent être poursuivis devant les tribunaux de commerce.

FONDEMENT s. m. (fon-de-man — lat. *fundamentum;* de *fundare*, fonder). Ensemble des travaux de maçonnerie qui arrivent jusqu'à fleur de terre, et servent de base à un édifice : *Jeter les* FONDEMENTS *d'un palais. De vils et faibles animaux minent quelquefois les* FONDEMENTS *d'un palais, ou percent un vaisseau de haut bord.* (Chateaubr.) ‖ Tranchée que l'on ouvre pour y bâtir la base d'un édifice : *Creuser les* FONDEMENTS *d'une maison.*

— Par ext. Base, partie d'un entassement naturel, qui supporte tout le reste de la masse : *Les* FONDEMENTS *d'une montagne.* ‖ Base imaginaire sur laquelle reposent la terre et l'univers : *La terre a été ébranlée sur son antique* FONDEMENT. *Les* FONDEMENTS *de l'univers semblent chanceler.*

Ces ondes et ces vents, qui se livrent la guerre,
Jusqu'en ses *fondements* ont fait trembler la terre.
SAINT-LAMBERT.

‖ Base, appui sur lequel repose une institution : *Les* FONDEMENTS *de l'Etat. Les* FONDEMENTS *de la société humaine. La justice est le premier* FONDEMENT *des sociétés.* (Turgot.) *Nulle autorité ne peut avoir de* FONDEMENT *solide que dans l'avantage de celui qui obéit.* (Mirab.) ‖ Source nécessaire; principe, origine : *Les premiers* FONDEMENTS *de toute histoire sont les récits des pères aux enfants.* (Volt.) *La force est le vrai* FONDEMENT *de l'héroïsme.* (J.-J. Rouss.) *La liberté de conscience est le* FONDEMENT *de toutes les autres libertés.* (J. Simon.) ‖ Motif, raison : *Des bruits sans* FONDEMENT. *Il y a un bon et un mauvais goût, et l'on dispute des goûts avec* FONDEMENT. (La Bruy.) *Rien n'est terrible, surtout à Paris, comme des soupçons sans* FONDEMENT; *il est impossible de les détruire.* (Balz.)

— Particulièrem. Partie inférieure du tube intestinal; ouverture anale : *Eprouver de vives douleurs au* FONDEMENT. *Avoir une chute du* FONDEMENT. *Un employé aux mines de diamants du Grand Mogol trouva le moyen de s'en fourrer un dans le* FONDEMENT. (St-Simon.)

— **Syn. Fondement, base.** V. BASE.

— **Antonymes.** Faîte, pinacle.

Fondements de la métaphysique des mœurs, par Kant. Cet ouvrage, publié en 1783, cinq ans avant la *Critique de la raison pratique*, en est à la fois l'introduction et le résumé. On y trouve l'esquisse de la morale kantienne, faite avec autant de clarté que de profondeur et de précision, puisqu'elle est écrite par lui-même. Nous allons en présenter, d'après l'original et d'après le savant commentaire de M. Barni, une analyse très-succincte.

Après avoir expliqué, dans la préface, ce qu'il entend par une *métaphysique des mœurs* ou science des principes pratiques rationnels *à priori*, science qui étudiera, par conséquent, non pas l'homme et ses lois, mais l'idée et les principes d'une volonté *pure à priori*, Kant annonce qu'il va donner, dans cet opuscule, seulement les fondements de cette science, c'est-à-dire une étude sur le *principe suprême de la moralité.*

Ce petit traité se divise en trois sections : 1° passage de la connaissance morale ordinaire à la connaissance philosophique; 2° passage de la philosophie élémentaire à la métaphysique des mœurs; 3° passage de la métaphysique des mœurs à la critique de la raison pure pratique.

— *Première section.* De tout ce qui est, de tout ce qu'on peut concevoir, une seule chose est souverainement bonne, et bonne par soi seule : c'est la *droite volonté.* Une volonté bonne tire sa bonté d'elle-même, et est parfaitement indépendante de tout le reste. L'idée d'intérêt ou d'utilité qu'on y veut joindre quelquefois peut, tout au plus, servir de cadre au tableau, mais n'est pour rien dans la beauté intrinsèque du tableau. D'après quoi jugeons-nous une action bonne? D'après la raison.

La raison est dite *pratique* en ce qu'elle nous rend capables, non pas seulement du bonheur, pour lequel l'instinct eût été un guide plus. sûr, mais du bien absolu, de la faculté d'acquérir une valeur propre, celle de la bonne volonté ou celle du *devoir.* L'idée du devoir nous montre, dans toute sa pureté, la volonté droite et bonne par soi. Seulement, il faut bien distinguer l'action *conforme au devoir* et l'action *faite par devoir.* Une conduite peut être extérieurement correcte, irréprochable, sans avoir pourtant la valeur morale absolue, si elle n'est pas exclusivement motivée et dirigée par le devoir. Une action n'a toute sa valeur morale que quand elle est inspirée par l'unique motif de l'obéissance au devoir, quel que soit, du reste, son résultat ultérieur. Il faut donc définir le devoir la nécessité de faire une action uniquement par respect pour la loi. Mais que faut-il entendre par ce respect de la loi? Est-ce un *sentiment* que nous éprouvons envers la loi, et qui est le mobile de nos actes? Nullement. Ce sentiment, bien loin d'être la cause, est l'effet de notre soumission à la loi. C'est la loi elle-même qui le produit en nous, qui nous l'impose. Il reste à chercher quelle est cette loi, dont l'idée détermine par elle seule notre volonté. Le seul principe qui dirige ainsi la volonté, c'est évidemment cette simple conformité de l'action à une volonté universelle, et le devoir s'exprime tout naturellement dans la formule suivante : « Je dois toujours agir de telle sorte, que je puisse vouloir que ma maxime devienne une loi universelle. » Exemple : J'ai fait une promesse, je puis la violer. Mais le dois-je? Pour le savoir, je n'ai qu'à me demander : Pourrais-je vouloir que tout le monde violât aussi ses promesses? Evidemment, ériger le mensonge en loi universelle, ce serait anéantir la promesse elle-même. Je dis donc : il n'est pas permis, par la raison, de manquer à la promesse donnée.

— *Seconde section.* Elevons-nous maintenant de cette philosophie populaire à une règle des mœurs fondée sur la raison pure et supérieure à l'expérience. Tout être est soumis à des lois; l'homme seul est soumis à des lois dont il a conscience ; l'homme seul se détermine par sa propre raison, qui devient alors *raison pratique.* Mais la volonté, l'activité dont l'homme est doué n'est pas nécessairement tenue de suivre les lois de la raison. La raison commande, mais ne contraint pas; elle donne des ordres qui ne sont que des préceptes ou des *impératifs.* Mais il y a différentes espèces d'impératifs. En voici, d'après notre auteur, le tableau complet et méthodique :

TABLEAU DES IMPÉRATIFS, D'APRÈS KANT.

IMPÉRATIFS (ordonnant une action).	Hypothétiques (comme moyen).	Problématiques (en vue d'un but possible.)	*Techniques* (se rapportant à l'art).	Formulant des *règles* de l'*habileté.*	Engendrant des *principes pratiques matériels* (fins subjectives).
		Assertoriques (en vue d'un but réel).	*Pragmatiques* (se rapportant au bonheur).	Formulant des *conseils* de la *prudence.*	
	Catégoriques (comme but).	Apodictiques (pour et par elle-même).	*Moraux* (se rapportant à la liberté et aux mœurs).	Formulant des *lois* de la *moralité.*	Engendrant des *principes pratiques formels* (fins objectives).

On voit, par ce tableau, qu'il n'y a qu'un seul impératif qui soit *catégorique*, absolu, universel, indépendant de toutes les autres données de l'expérience ou de la raison : c'est celui que Kant résume dans la formule suivante : « Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en une loi universelle de la nature. » Cette règle permet, du premier coup, de distinguer le devoir parfait ou strict du devoir imparfait. Quand il serait absolument possible à la raison de se représenter une nature où régnerait la maxime mauvaise, cette maxime est contraire au devoir strict ou élémentaire. Si l'on peut, à la rigueur, supposer l'existence d'une nature où elle régnerait, elle n'est contraire qu'au devoir imparfait en histoire. Kant explique et justifie sa formule par des exemples correspondant aux trois grands chapitres de la morale : morale individuelle, morale sociale négative (justice) et morale sociale positive (charité). Il montre ainsi qu'en chaque occasion où nous transgressons notre devoir, nous ne le faisons qu'à titre d'exception apportée, en notre faveur, à la loi commune. Par conséquent, pour nous maintenir dans le devoir, il suffit de considérer la loi commune comme inviolable, aussi bien par nous que par autrui. Mais est-ce bien une loi nécessaire, également nécessaire pour tous les êtres raisonnables, d'agir toujours d'après des maximes susceptibles d'être érigées en lois universelles? Pour qu'un impératif catégorique soit possible, ou, en d'autres termes, pour que notre raison puisse nous imposer comme une loi absolument indépendante de toutes les circonstances telle ou telle conduite, il faut qu'il y ait quelque chose dont l'existence en soi ait une valeur absolue, comme *fin en soi.* Kant établit qu'en effet l'homme, en tant que *créature raisonnable*, est une fin en soi, et ne peut être considéré comme moyen subordonné à tel ou tel autre objet. Au-dessus du règne des *choses*, où toute valeur est conditionnelle et relative, existe le regne des *personnes*, dont le propre est que chacune est une *fin en soi.* De là cette nouvelle expression de l'impératif catégorique : « Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité, soit dans ta personne, soit dans la personne d'autrui, comme une fin, et que tu ne t'en serves jamais comme d'un moyen. » C'est de cette formule que dérive tout naturellement le respect de soi-même : par exemple, le devoir de s'interdire le suicide, la paresse, la négligence et, en général, tout ce qui amoindrirait en nous l'humanité. C'est là ce qu'on nomme le *principe de la dignité personnelle.* Une troisième et dernière formule dérive des précédentes; car pourquoi faut-il se considérer et se traiter toujours comme fin, jamais comme moyen? C'est pour faire régner sa volonté, sa propre liberté. Pourquoi encore faut-il agir de façon à pouvoir ériger ses maximes en règle universelle? C'est encore pour que la volonté règne absolument et sans restriction du dehors. Tirons de là ce précepte : « Agis de telle sorte que ta liberté n'obéisse jamais qu'à elle-même. » C'est ce principe que plus tard a répété Fichte en réduisant la morale à cette prescription : « Réalise ta liberté. » C'est la théorie même des stoïciens grecs et romains : le sage seul est libre et maître de soi, parce qu'il agit toujours volontairement en harmonie avec sa nature, c'est-à-dire d'après sa raison. C'est ce que Kant appelle d'un mot très-juste et devenu classique : « L'autonomie de la volonté. » La volonté n'étant pas autre chose que la raison pratique, elle s'obéit à elle-même quand elle obéit à la raison. Arrivé ainsi au dernier mot de cette admirable synthèse morale, Kant combat, de ce point de vue, tous les systèmes qui donnent à la moralité un autre principe que celui-là : « Sois libre et n'obéis qu'à ta raison. » Tous les autres systèmes rentrent dans ce qu'il nomme l'*hétéronomie de la volonté*, c'est-à-dire qu'ils font dépendre la détermination morale d'un autre motif que le respect pour la loi morale elle-même, et alors, pour décider la volonté, il faut invoquer un attrait secondaire, étranger au devoir, un intérêt d'un ordre quelconque. Tantôt on fait intervenir le sentiment, et on ôte à la morale sa majesté en la ramenant à n'être que la satisfaction d'une sentimentalité sans fondement; tantôt on fait appel à une sanction extérieure, qu'on érige à tort en principe moral, par exemple, la volonté de Dieu ou le désir de la perfection; tantôt on retombe jusqu'à des causes tout à fait intéressées et subalternes pour expliquer la moralité, en l'attribuant à la crainte des punitions ici-bas ou dans un autre monde, à l'habitude, à l'éducation, etc. Tous ces principes sont hétéronomes, c'est-à-dire déterminent la raison d'après autre chose que la raison elle-même. Kant en dresse le tableau de la manière suivante. D'après lui, les principes pratiques matériels de détermination qu'on peut donner comme fondement à la moralité sont :

SUBJECTIFS				OBJECTIFS	
EXTERNES.		INTERNES.		INTERNES.	EXTERNES.
L'éducation (suivant Montaigne.)	La constitution civile (suivant Mandeville).	Le sentiment physique (suivant Epicure).	Le sentiment moral (suivant Hutcheson).	La perfection (suivant Wolf et les stoïciens).	La volonté de Dieu (suivant Crusius et d'autres).

— *Troisième section.* La *liberté* est la propriété d'un être raisonnable, dont la causalité (volonté) peut agir indépendamment de toute action étrangère. Mais cette liberté, comme toutes les forces qui existent, n'agit pas au hasard : ou elle est un non-sens, ou elle obéit à certaines lois. Ces lois sont tirées de la volonté même, et c'est en ce sens que la liberté est dite *autonome.* Volonté autonome ou volonté exclusivement soumise à la loi morale, ces deux expressions sont parfaitement synonymes. Mais, maintenant que nous venons d'étudier le concept et d'analyser les caractères d'une telle liberté, demandons-nous si réellement elle existe quelque part. Kant répond : « D'abord, la liberté est, chez l'homme, une notion nécessaire. » Mais comment expliquer l'existence réelle de cette liberté pour l'homme, puisque, dans le monde où il vit, tout est soumis à la loi de la causalité, c'est-à-dire à la nécessité? On sait comment Kant tranche le débat : il met l'homme à la fois dans le monde sensible, comme *phénomène*, sous la domination de la loi de causalité, et, en même temps, comme *noumène* dans le monde suprasensible ; il suppose le même homme libre et n'obéissant qu'à la raison. Ainsi, comme êtres sensibles, nous appartenons au monde de la nécessité ; comme êtres raisonnables, nous sommes d'un autre monde, où la loi morale règne seule. Hétéronomie dans l'un, autonomie dans l'autre : telle est notre condition. Si nous étions uniquement confinés dans le monde sensible, nous serions condamnés à vivre en une perpétuelle hétéronomie; si nous étions citoyens du monde idéal seulement, nous n'aurions pas de chaînes. Dans notre situation intermédiaire, nous avons à subir une double loi : notre volonté est au-dessous de l'une, au-dessus de l'autre. De là vient que le *devoir* et le *vouloir* ne sont pas identiques chez nous, ce qui revient à dire que nous ne sommes pas des êtres purement raisonnables. Si tel est notre état, comment l'impératif catégorique peut-il s'expliquer autrement que comme une loi de la raison pure s'imposant à une raison qui n'est pas pure, et s'imposant, dès lors, comme ordre absolu, impérieux, sans réplique, auquel il faut que les inclinations inférieures plient et se sacrifient. Ces explications données, il resterait une question suprême à résoudre. Kant, qui l'a posée dès le début et longtemps ajournée, l'aborde enfin pour avouer qu'elle ne reçoit pas de réponse rationnelle satisfaisante. Cette question est la suivante : « Comment une simple idée, une pure notion de la raison peut-elle avoir la puissance d'agir sur notre volonté, de déterminer nos actes, de régir et d'etouffer même nos passions? » Ne faut-il pas à la morale une force de plus, un Dieu, une sanction, une base prise ou dans l'intérêt ou dans quelqu'une de nos facultés, autre que la raison pratique? Non, répond tout simplement notre philosophe : c'est un fait que le devoir parle, commande et se fait obéir par sa seule autorité. Non-seulement il ordonne, mais il provoque des plaisirs, des joies, des remords, des sentiments de toute nature. Comment? On ne peut l'expliquer; mais c'est le propre de la raison d'arriver à l'incompréhensible, comme terme dernier, d'expliquer tout par un suprême et inexplicable principe que tout présuppose et qui lui-même ne suppose plus rien. « Et ainsi, dit-il en terminant, si nous ne comprenons pas la nécessité pratique inconditionnelle de l'impératif moral, nous comprenons du moins son incompréhensibilité, et c'est tout ce qu'on peut exiger raisonnablement d'une philosophie qui cherche à pousser les principes jusqu'aux limites de la raison humaine. »

FONDER v. a. ou tr. (fon-dé — lat. *fundare;* de *fundus*, fond). Constr. Jeter, poser les fondements de : FONDER *un édifice sur le roc, sur le sable, sur pilotis.* FONDER *une ville.* ‖ Etablir, instituer, organiser : FONDER *un empire.* FONDER *une Académie.* FONDER *une société de secours mutuels.* FONDER *une religion, une Eglise.* FONDER *une maison de commerce.* FONDER *un journal. Les mêmes vertus qui servent à* FONDER *un empire servent aussi à le conserver.* (Montesq.) *Le guerrier couvert de gloire peut* FONDER *un empire, il ne saurait* FONDER *une religion.* (Thiers.)

Le glaive fait les rois, agrandit les Etats;
Mais, s'il *fonde* un empire, il ne l'affermit pas.
VIENNET.

‖ Assigner un fonds, un revenu pour : FONDER *un lit à l'hôpital.* FONDER *une rente perpétuelle.* FONDER *un prix académique.*

— Fig. Etablir, donner une base, un fondement, l'existence à : *L'arbitraire est l'ennemi de toutes les transactions qui* FONDENT *la prospérité des peuples.* (B. Const.)

Je consens entre nous que tout soit oublié,
Mais non jusqu'à *fonder* un semblant d'amitié.
E. AUGIER.

‖ Faire reposer, appuyer : FONDER *ses raisonnements sur de faux principes.* FONDER *ses prétentions sur des motifs peu avouables.* FONDER *ses espérances sur des données certaines. J'ai besoin de l'hypothèse de Dieu pour* FONDER *l'autorité de la science sociale.* (Proudh.)

Malheureux l'homme qui *fonde*
Sur les hommes son appui!
RACINE.

— Fam. *Fonder sa cuisine sur*, Pourvoir à sa nourriture par le moyen de : *La religion chrétienne est partout incorporée à l'Etat, et, depuis le pape jusqu'au dernier capucin, chacun* FONDE *son trône ou* SA CUISINE *sur elle.* (Volt.)

Se fonder v. pr. Etre fondé, établi : *L'amour de la gloire* SE FONDE *sur ce qu'il y a de plus élevé dans la nature de l'homme.* (Mme de Staël.)

— S'appuyer, s'étayer : *Le libéralisme, ayant la prétention de* SE FONDER *uniquement sur les principes de la raison, croit d'ordinaire n'avoir pas besoin de tradition; là est son erreur.* (Renan.)

Sur quelque préférence une estime *se fonde.*
MOLIÈRE.

— **Syn. Fonder, ériger, établir, instituer.** V. ÉRIGER.

— **Antonymes.** Abolir, détruire, renverser, ruiner.

FONDERIE s. f. (fon-de-rî — rad. *fondre*). Techn. Art de fondre et de purifier les métaux : *Connaître, étudier la* FONDERIE. *La statue équestre de Louis XIV, qui, en* 1699, *fut élevée par la ville de Paris sur la place Vendôme, peut être regardée comme l'un des chefs-d'œuvre de la* FONDERIE. (F. Ratier.) ‖ Etablissement où se fondent et se coulent les métaux : *Construire une* FONDERIE. *Une* FONDERIE *de bronze, de cuivre, d'étain. Une* FONDERIE *de caractères d'imprimerie. Une* FONDERIE *de canons.*

— Lieu où le cirier fond sa cire.

— **Encycl.** Pour les *fonderies* de fer, on distingue deux classes d'usines : 1° celles où l'on traite directement le minerai pour obtenir de la fonte, dite de *première fusion*, travail qui a lieu dans les hauts fourneaux; 2° celles où la fonte de première fusion, en gueuses ou en saumons, est refondue une deuxième fois dans des fourneaux disposés à cet effet, et dite de *seconde fusion.*

Les gangues qui accompagnent le minerai exigent ordinairement, pour être fondues, des agents particuliers appelés *fondants* (v. FONDANTS); quelquefois aussi le métal lui-même en a besoin pour que sa fusion soit possible. Pour déterminer la fonte du minerai, on cherche, en général, à produire des silicates multiples, *laitiers* ou *scories;* les matières silicatées étant plus légères, le métal fondu forme toujours la couche inférieure. Lorsque les matières métalliques sont combinées avec le soufre, elles prennent le nom de *mattes;* elles renferment quelquefois de l'arsenic et de l'antimoine; mais alors ces corps forment une partie plus dure qui porte le nom de *speiss;* dans certains cas, enfin, il se forme une autre couche qui est du métal libre. On distingue quatre sortes de fontes : la fonte simple ou fonte crue, la fonte oxydante, la fonte de réduction, la fonte de précipitation.

— *Fonte crue.* Elle a pour but de déterminer la fusion de la matière métallique ou terreuse sans réaction chimique spéciale. La condition essentielle est de produire la température le plus économiquement possible, et d'appliquer la chaleur exclusivement à la fusion de la matière. Cette opération se fait soit dans un four à cuve, soit dans un four à réverbère, suivant les cas.

— *Fonte oxydante.* Cette fonte se rappro-

che du grillage et prend différents noms, suivant le but qu'on se propose. Elle s'appelle *rôtissage*, quand on grille des matières sulfurées sans les fondre complétement, et *affinage*, quand elle a pour objet l'épuration d'un métal obtenu brut. Cette opération ne pourrait pas se faire dans un four à cuve, où le métal est toujours en contact avec le combustible; on emploie généralement des fours à réverbère, et quelquefois des bas foyers. Ce n'est pas toujours l'oxygène de l'air qui est l'agent oxydant; on se sert aussi des oxydes de plomb, de fer, et même des sulfates, dans certains cas particuliers. On a remarqué que, si l'on soumet un alliage à une action oxydante, le métal dominant s'oxyde d'abord, même lorsqu'il est allié à des métaux beaucoup plus oxydables que lui. Ainsi, dans un alliage de fer et de cuivre très-riche en cuivre, ce second métal est le premier oxydé; mais, dès qu'il s'est formé un peu d'oxyde de cuivre, il se réduit et cède son oxygène au fer. Dans ce cas, cette réduction est facilitée, parce que l'oxyde de cuivre peut se dissoudre dans l'alliage. Si cela n'a pas lieu, l'oxyde forme à la surface une couche qui empêche l'oxydation de se continuer; alors on cherche à multiplier les points de contact, en ramenant toute la matière à l'état pâteux, ou bien on produit dans la masse une vive agitation, soit en y plongeant des morceaux de bois vert, soit en la remuant avec des ringards.

— *Fonte de réduction.* Cette opération consiste à fondre et à réduire en même temps. Elle se fait généralement dans des fourneaux à cuve, et, lorsque, dans certains cas, on emploie des fours à réverbère, il faut avoir soin de couvrir le métal d'une couche de charbon. Dans un fourneau à cuve, l'action réductrice varie d'intensité, suivant les parties du fourneau que l'on considère. Comme on trouve que les gaz qui sortent du gueulard contiennent de l'oxyde de carbone, la réduction commence à la partie supérieure. Ainsi, s'il y a des arséniates et des antimoniates, ils seront réduits, et l'acide arsénieux et l'oxyde d'antimoine seront volatilisés et éliminés immédiatement. L'eau hygrométrique est également chassée dans cette partie du fourneau. A mesure que la matière descend, la température s'élève et la réduction devient plus active; mais, en général, elle ne s'achève qu'au moment où le minerai arrive immédiatement au-dessus de la zone de combustion. Si la température est très-élevée, la réduction est complète; mais on peut conduire l'opération de manière qu'elle ne soit que partielle. Pour cela, il faut que les matières descendent très-rapidement dans le fourneau. Quelquefois, outre la réduction, il pourra y avoir réaction chimique. Ainsi, dans le cas d'un minerai de cuivre contenant du sulfure de fer, il se forme du sulfure de cuivre et de l'oxyde de fer.

— *Fonte de précipitation.* Ce procédé est fondé sur la propriété que possèdent certains métaux d'en précipiter d'autres de leurs dissolutions salines. Si l'on plonge, par exemple, du fer dans un sel de cuivre en fusion, le cuivre se précipitera, et le fer prendra sa place dans la combinaison. On a souvent recours à cette fonte pour décomposer des oxydes métalliques faibles par d'autres métaux plus communs; mais on peut prendre les éléments qui fourniront dans le fourneau le métal précipitant, sans le prendre lui-même; on emploie quelquefois des matières sulfurées, d'autres fois arséniées. Cette opération réussit d'autant mieux que la fusion est plus complète. On emploie, pour cette fonte, des fourneaux à cuve ou à réverbère. Ces derniers sont cependant peu convenables; car il y a toujours un peu d'oxygène dans l'atmosphère du laboratoire, et, pour que la précipitation se fasse bien, il faut plutôt une action réductrice qu'une action oxydante.

Passons maintenant aux *fonderies* où le métal est mis en œuvre.

L'opération générale de ces *fonderies* consiste à préparer, sur un modèle en bois, en plâtre ou en fonte, un moule de sable rendu consistant par un mélange, naturel ou artificiel, d'une certaine quantité d'argile; puis à verser dans ce moule, séché ou mou, suivant la composition du sable employé, le métal en fusion, avec lequel on veut reproduire le modèle. Lorsque le moule est suffisamment refroidi, on enlève le sable et l'on obtient un moulage d'autant plus exact que le premier travail a été mieux exécuté.

Le travail de la *fonderie* comprend : la confection des modèles, le moulage, la fusion, la coulée et le dessablage des pièces coulées. Nous allons indiquer sommairement ces diverses parties du travail, nous réservant de compléter tout ce qui a rapport à la mise en fusion au mot FOURNEAU.

Les objets que l'on moule et que l'on coule le plus ordinairement dans les *fonderies*, soit en fonte de fer, soit en cuivre ou en bronze, forment six séries distinctes, savoir : 1o les pièces destinées aux constructions mécaniques, telles que : les cylindres, les volants, les engrenages, les poulies, les bâtis, les glissières, les excentriques, les cames, etc., pour les machines à vapeur, les filatures, les moulins, etc.; les chaudières, les cylindres pour la soude, les cornues pour le gaz, les épurateurs, etc., pour les arts chimiques; 2o les statues, les colonnes, les candélabres, les consoles, les grilles, les ornements, etc., destinés à l'embellissement et à la décoration des grands édifices, des palais, des places, des jardins publics, etc.; 3o les bouches à feu, les bombes, les boulets, et, en général, tous les projectiles servant à l'artillerie; 4o les cloches, les mortiers et toutes les pièces régulières qui peuvent se mouler en terre à la trousse; 5o tous les ustensiles de ménage, tels que : les marmites, les casseroles, les chaudières, les coquilles, les fourneaux, les grilles à bois et à houille, les poêles, les calorifères, etc.; 6o tous les objets qui servent à l'embellissement des maisons, tous les objets d'un usage ordinaire ou exceptionnel, qui ne sont pas compris dans les cinq premières séries; on les classe, dans les *fonderies*, sous le nom de pièces diverses; ce sont : les tuyaux de toute nature, les lances, les chapiteaux, les pommes de pin, les fleurons, les ovaires, etc., pour grilles et balustrades; les balcons, les panneaux et tous les ornements de bâtiments; les boîtes de roues, les poids d'horloge, les poids à peser, les grilles, les enclumes de toutes sortes, etc.

— *Confection des modèles.* Dans les *fonderies* mécaniques, on emploie, le plus généralement, pour la confection des modèles, le sapin, le mélèze, le chêne, le tilleul, le noyer et l'érable; on ne se sert du plâtre que pour les objets d'art, et on n'a recours à la fonte ou au cuivre que pour les pièces qui se reproduisent souvent, comme les rails et les coussinets de chemins de fer. Le local où se confectionnent les modèles porte le nom d'atelier de modeleurs; les ouvriers qui le composent sont à la fois menuisiers, ébénistes et tourneurs en bois; mais, de plus, ils connaissent le travail de la *fonderie*, pour pouvoir établir les pièces en tenant compte du retrait de la fonte et de la dépouille; ils doivent être capables de juger la manière dont il faut décomposer un modèle compliqué, savoir s'il est nécessaire de former dans le moule des vides destinés à recevoir les extrémités des noyaux ou masses de sable préparées, qui doivent combler le vide des pièces creuses. On maintient une température à peu près uniforme dans le magasin des modèles, pour éviter le mouvement des fibres du bois.

— *Moulage.* Cette opération, qui consiste à prendre l'empreinte extérieure des modèles au moyen d'un sable suffisamment argileux, comprend cinq procédés différents : 1o le moulage en sable d'étuve, qui, pendant longtemps, a été presque exclusivement employé par les fondeurs, n'est plus utilisé que pour les pièces compliquées et exigeant une certaine solidité dans le moule. Pour ce moulage, on se sert des sables gras neufs mêlés de sables vieux, et d'une certaine quantité de houille ou de charbon de bois, broyés et tamisés, selon la dimension des pièces, dans le but de faire décaper les pièces et de faciliter le dégagement des gaz carburés au moment de la coulée. Les moules étant terminés, on les fait sécher dans une étuve pendant deux ou trois jours, puis on les retire et l'on procède à la coulée. 2o Le moulage en sable vert, qui diffère du précédent en ce que l'on coule dans le sable frais, afin d'accélérer le travail et de le rendre plus économique. On emploie, pour ce moulage, des sables de bonne qualité, un peu argileux, que l'on compose avec du sable neuf, du sable vieux et du charbon de houille ou de bois pulvérisé et passé au tamis. 3o Le moulage en sable vert séché, que l'on emploie lorsqu'on veut avoir des surfaces plus unies. Dans ce cas, au lieu de lisser la surface du moule avec du poussier de charbon, on y étend, avec un pinceau, un composé d'argile grasse et de charbon de bois mêlé avec une très-petite quantité d'amidon cuit, délayé dans de l'eau ou de l'urine. 4o Le moulage en terre. Ce mode, que l'on emploie pour les pièces circulaires que l'on peut faire sans modèles, consiste principalement dans la fabrication d'un noyau, qu'on peut tourner ou mouler. On se sert, pour ce moulage, de terres assez grasses pour se lier parfaitement, auxquelles on ajoute du crottin de cheval ou de la bourre hachée, pour empêcher les moules de se crevasser au séchage. Les moules en terre ne se font que pour des noyaux excédant $0^m,50$ à $0^m,60$; au-dessous, on les tourne sur un axe en fer forgé, garni de tresses de foin ou de paille, sur lesquelles on applique la terre. 6o Le moulage en coquille, qui consiste à couler les pièces dans des moules en métal, afin de donner aux surfaces une certaine dureté. On distingue deux méthodes principales de moulage, savoir : le moulage sur le sol, et le moulage en châssis. Le premier s'emploie pour les pièces plates de grandes dimensions. A cet effet, on creuse légèrement le sol de la *fonderie*, sur une étendue plus grande que celle qu'occupera la pièce, et on remplit ce vide de sable frais. On y dépose ensuite le modèle, que l'on bat jusqu'à ce qu'il ait laissé son empreinte; alors on le retire et on ajoute du sable frais dans les divers endroits où la surface du moule n'est pas lisse; puis on repose le modèle et on le bat de nouveau. On continue ainsi successivement jusqu'à ce que l'on ait obtenu un moule parfait. Ce mode de moulage se fait à couvert ou à découvert, selon que les pièces que l'on veut reproduire sont modelées sur une ou deux faces; dans le premier cas, les pièces laissent voir les ondulations du flot, et sont légèrement bombées; dans le second cas, elles sont aussi belles en dessus qu'en dessous. Le moulage en châssis s'opère dans une espèce de boîte en bois ou en fonte, composée de membrures distancées les unes des autres, de manière à laisser des vides analogues à ceux des caisses d'emballage. Ce moulage s'effectue de la même manière que le moulage sur le sol.

— *Sables.* Le sable dont on se sert dans les *fonderies*, pour le moulage, est un mélange de sable siliceux et d'argile colorée, soit par des matières charbonneuses, soit par des oxydes de fer. Cette terre, dont la composition varie avec le genre d'objets que l'on doit reproduire, est soumise à une préparation qui comprend diverses opérations : le séchage, le broyage et le tamisage. Après avoir fait sécher le sable dans l'étuve où on met les moules, on le broie entre deux cylindres horizontaux ou sous une meule tournant dans une auge en fonte, puis on le tamise, soit à la main, avec des tamis en toile métallique et en crin, soit en le faisant passer dans un cylindre incliné tournant et recouvert d'une toile métallique. En employant ce dernier mode de tamisage, on divise le sable en gros, moyen et fin, et l'on obtient ainsi trois degrés de finesse, que l'on utilise suivant la nature plus ou moins délicate des pièces.

— *Coulée.* Lorsque le moule est terminé et séché ou non, suivant le cas, on procède aux opérations de la fusion de la fonte. On emploie, à cet effet, de la fonte de première fusion, du coke et une certaine proportion de fondant, que l'on fait fondre dans des fours à réverbère ou dans des cubilots (le mot CUBILOT), selon l'importance des pièces. Lorsque le métal a une fluidité assez grande pour bien remplir les moules, on procède à la coulée, opération qui consiste dans le transvasement de la fonte du cubilot dans les moules, et qui se fait, soit par un couloir que l'on établit entre ces deux derniers, soit avec des poches. Le premier mode s'emploie lorsque les pièces doivent avoir un poids très-élevé, et que, par suite, les poches seraient insuffisantes pour contenir la quantité de fonte nécessaire. Les poches sont des espèces de seaux en fonte ou en fer, dont on se sert pour transporter le métal fondu du cubilot aux moules et opérer la coulée en versant dans le trou de coulée, que l'on a ménagé, lors du moulage, dans le couvercle du dessus. Ces appareils sont de dimensions diverses, suivant l'importance des pièces que l'on a à couler; les petits contiennent 15 à 20 kilogrammes, et les plus forts 10,000 kilogrammes de fonte; entre ces deux limites, on peut faire varier leur capacité; dans tous les cas, pour des poches supérieures à 10,000 kilogrammes, il est préférable d'employer plusieurs poches, parce que, avec une aussi grande masse, les premières gouttes versées sont froides quand les dernières arrivent. Lorsque la coulée a eu lieu, il se produit un dégagement de chaleur qui donne naissance à des vapeurs et à des gaz qui, si l'on ne les enflammait pas, s'accumuleraient dans l'intérieur et pourraient produire des explosions dangereuses. Pour éviter cet inconvénient grave et sérieux, on promène tout autour du moule et des évents des morceaux de bois enflammés. Lorsque la fonte est refroidie et solidifiée, on procède au démoulage, qui consiste à enlever la pièce fondue du moule, à la débarrasser de son sable et à l'ébarber. Cette première opération a pour but de retirer toutes les bavures, ainsi que les jets et les défauts.

— *Matériel des fonderies.* Aux divers appareils que nous avons indiqués dans le cours de cette notice, il faut encore ajouter : les étuves, les grues et les ventilateurs. Les étuves sont de grandes chambres, construites généralement en briques, dans lesquelles on met sécher les noyaux et les moules avant d'y verser la fonte. Ces chambres sont chauffées, suivant l'importance des usines, au charbon de bois, à la houille, au coke ou, plus économiquement, en utilisant la flamme perdue des hauts fourneaux, ainsi que la chaleur qui s'échappe des fours à coke. Dans les *fonderies* où l'on exécute de fortes pièces, on donne aux étuves de très-grandes dimensions, soit 6 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur et 2 mètres au moins de hauteur. On les ferme avec une large porte en tôle, à coulisses ou à vantaux, et l'intérieur est garni d'étagères formées de barres de fer, sur lesquelles on place les petits moules. Les grosses pièces y sont amenées sur un chariot roulant sur un chemin de fer qui s'étend de l'atelier des mouleurs jusque sous la grue. Les moules une fois introduits dans l'étuve, on lute tous les joints de la porte pour éviter tout courant d'air. Les grues sont destinées à faciliter toutes les opérations de la *fonderie;* elles servent à enlever les poches pleines de fonte et à aider à la coulée, à charger les moules sur les chariots roulants, et à découvrir les châssis d'un grand poids. Ces appareils, exécutés en bois ou en fonte, se placent de façon à desservir tous les points de la *fonderie;* on en installe autant qu'il en est besoin; mais toujours de façon que la volée de l'une s'approche assez près de celle d'une autre pour pouvoir reprendre les fardeaux et les transporter d'un lieu quelconque de l'atelier dans un autre très-éloigné. Les ventilateurs, employés principalement dans les *fonderies* de seconde fusion, donnent le vent nécessaire à la combustion du coke dans le cubilot; le volume d'air qu'ils doivent lancer peut être estimé à raison de 10 mètres cubes par kilogramme de coke. On fait encore usage, mais spécialement dans les *fonderies* de première fusion, des machines soufflantes, dont on trouvera la description au mot SOUFFLERIE.

Les outils et ustensiles des *fonderies* peuvent se diviser en trois classes : 1o ceux qui sont affectés au service des fourneaux, tels que les ringards, les tampons, les leviers, etc.; 2o ceux qui forment la trousse de chaque ouvrier mouleur, et qui, presque toujours, lui appartiennent; 3o et, enfin, ceux qui, étant d'un usage général, sont mis en commun dans l'atelier. Parmi les outils des deux dernières catégories, on peut citer : les truelles de diverses dimensions, les spatules, les lissoirs, les tranches, les couteaux, les brosses à moules; les sacs à poussier, les aiguilles, les crochets, les soufflets, les niveaux, les équerres, les règles, les fouloirs, les pillettes, les maillets, etc.

— *Fonderies de canons.* L'art de fondre les canons remonte au XIVe siècle, longtemps après la découverte des propriétés balistiques de la poudre. Les premiers canons étaient des tubes formés par la soudure et le cerclage de tiges de fer. C'est seulement au XVIIe siècle que les *fonderies* prirent une grande importance. Jusqu'à ces dernières années, la fabrication des bouches à feu en bronze de l'artillerie de terre se faisait, en France, dans trois grandes usines *fonderies :* Douai, Strasbourg et Toulouse. L'adoption des canons rayés avait nécessité l'emploi de quelques machines nouvelles; les procédés de fabrication avaient été successivement améliorés, mais on n'avait pas introduit de modifications importantes à l'outillage de ces établissements, dont l'assiette générale était reconnue vicieuse. Les choses ne pouvaient durer longtemps ainsi, et, en 1857, le comité d'artillerie signala au ministre de la guerre l'état de délabrement des constructions, l'imperfection des machines, le peu de puissance des moteurs, et la nécessité de mettre cette branche importante du service en rapport avec les progrès de l'industrie et de la science.

Les puissances étrangeres avaient, en effet, obtenu des avantages marqués, en employant des machines automotrices à faire le travail auquel étaient employés jusque-là les ouvriers spéciaux, entretenus à grands frais dans les arsenaux et manufactures d'armes; de grandes usines s'étaient créées, où des machines puissantes avaient été établies pour le forgeage et le laminage des pièces métalliques en fer et en acier. Dans ces usines *fonderies*, établies en Angleterre, en Amérique, en Autriche et en Prusse pour le service de l'artillerie, on avait concentré toute la fabrication du matériel de guerre. En France, au contraire, les *fonderies* de canons et les arsenaux, où on fabriquait les affûts, voitures et attirails, étaient des usines séparées, dont l'organisation indépendante, logique à son origine, avait cessé de l'être depuis la grande augmentation de la consommation, pour les usages militaires, des fers et aciers laminés et forgés, employés maintenant, non-seulement à la ferrure des pièces du matériel roulant, mais encore comme métaux à canons, comme métaux de plaques blindées, d'affûts métalliques, etc. Il devenait de toute importance de réunir les divers bâtiments du service de l'artillerie pour éviter les doubles emplois et la grande dépense qui seraient résultés de la construction, en des lieux séparés, d'ateliers semblables, où eussent été établies des machines identiques. Le comité fit ressortir le grand avantage que présenterait la concentration des travaux, et arguant, en outre, de la difficulté, en raison de la disposition des locaux, de modifier aucune des *fonderies* existantes de manière à satisfaire à toutes les exigences du service; signalant l'inconvénient que présentait leur proximité des frontières, il demanda la suppression des usines de Douai, de Strasbourg et de Toulouse, et leur remplacement par un grand établissement militaire éloigné de nos frontières, à l'abri, par conséquent, d'une invasion partielle du territoire : la ville de Bourges ou ses environs lui paraissaient remplir ces conditions. Les conclusions du comité d'artillerie, reproduites en 1858 et en 1860, furent adoptées en principe par l'empereur, et le ministre de la guerre donna l'ordre de commencer immédiatement les études, qui furent faites avec la plus grande activité par une commission spéciale. L'emplacement choisi fut un des faubourgs de Bourges. Les travaux, commencés en 1862, furent achevés en 1866. La fabrication des bouches à feu avait déjà été arrêtée successivement le 31 décembre 1864 à Strasbourg, le 31 décembre 1865 à Toulouse; la *fonderie* de Douai seule avait conservé son activité jusqu'à ce que l'établissement de Bourges fût en état de satisfaire aux besoins les plus étendus.

Il est utile de résumer les principes qui ont servi de base à l'organisation de l'usine de Bourges, et auxquels doit satisfaire tout grand établissement militaire du même genre.

L'emploi d'un grand nombre de machines-outils nécessite un moteur puissant; la vapeur doit donc remplacer les roues hydrauliques, turbines, etc., qui avaient jusqu'à présent suffi, mais qui ne doivent plus être considérées que comme des auxiliaires, utiles dans certains cas. Les moteurs d'un arsenal-*fonderie*, indépendamment des règles ordinaires de leur construction, doivent pouvoir se prêter à des variations brusques de rendement. On con-

çoit combien cette condition est importante, la fabrication des armes et du matériel de guerre devant être naturellement très-ralentie pendant les périodes de paix, et pouvant, au contraire, demander la plus grande activité en cas de guerre ou de transformation de l'armement. Un des nombreux avantages que l'on a trouvés à l'emploi des machines-outils est précisément de se plier parfaitement à cette variabilité de la production. Le besoin que l'on avait jusque-là d'hommes spéciaux, pour ainsi dire enrégimentés, était une lourde charge pour l'Etat, qui était obligé de pourvoir à leur entretien, alors même qu'il n'avait pas besoin de leur travail, craignant d'être pris au dépourvu dans un moment de pressante nécessité. L'installation des machines-outils, convenablement répartie dans les divers ateliers, permet, au contraire, d'arrêter ou de reprendre le travail quand et comme on veut; il suffit de ne plus faire marcher ou de remettre en mouvement un nombre convenable de ces machines.

De même, la force motrice est rendue variable par la réunion de plusieurs générateurs dans un même local, et par l'emploi d'un nombre satisfaisant d'entre eux.

Les pièces métalliques que l'on doit travailler ayant souvent des poids énormes, on doit viser surtout à diminuer le plus possible les transports nécessités par les différentes phases de la fabrication; les locaux doivent dans ce but, être disposés dans l'ordre même où celles-ci s'effectuent.

La superficie de la *fonderie* de Bourges est de 5 hectares et demi; elle renferme des bâtiments d'habitation, des magasins aux bois et aux terres, une halle aux fourneaux de fonte, des ateliers pour l'exploitation des terres, des ateliers de forgeage, de forerie, de grande moulerie, de petite moulerie, de ciselure, des ateliers mécaniques, des magasins de dépôt, un laboratoire de chimie, des bureaux d'administration. La halle aux fontes contient 6 fourneaux ronds de diverses capacités pouvant renfermer ensemble 111,000 kilogrammes de bronze fondu; 2 fourneaux longs pour la préparation des alliages préalables, au poids de 4,000 kilogrammes; 2 fourneaux à réverbère pour menus objets, contenant chacun 2,000 kilogrammes. Pour la fabrication des fusées métalliques des projectiles, on emploie 24 fourneaux à creuset. L'atelier de forerie renferme 11 bancs; l'atelier de moulerie, 16 chantiers; les principales machines sont : 2 machines à rayer, 2 machines à raboter; des machines à tourner, à fileter, mortaiser, percer, aléser, etc. La *fonderie* peut produire par an 407 canons de 24, ou 550 canons de 16, ou 2,640 canons de 12, ou enfin 3,330 canons de 4. La production des fusées métalliques peut s'élever jusqu'à 3 millions.

Les principales opérations que nécessite la fabrication d'une bouche à feu en bronze sont : le moulage, la fonte, le coulage, le centrage, le forage, le tournage, le ciselage, la pose des grains de lumière, après lesquelles la pièce est soumise à une série de visites et d'épreuves, suivies, si elles sont favorables, de l'alésage au calibre définitif, du rayage, de la gravure, de l'ajustage, de la hausse et des opérations du fini.

On a employé divers procédés de moulage : moulage en coquilles, moulage en terre, moulage en sable ou en châssis. Le premier, très-rapide, était utilisé pendant la Révolution; le moule se composait de deux parties identiques, réunies suivant une section longitudinale du canon. Le moulage en terre est resté réglementaire jusqu'à ces dernières années. Le moule, préparé tout d'une pièce avec une terre grasse, prenait sa forme intérieure au contact d'un canon plein en terre, préparé au tour sur un trousseau tronconique en bois. Ce trousseau était ensuite enlevé du côté de sa grande base, et le modèle en terre, cassé avec précaution, laissait, en creux, le moule que l'on solidifiait par des frettes en fer, et que l'on enterrait pour qu'il pût résister, pendant la coulée, à la pression du métal fondu. Le moulage en sable est maintenant adopté, comme plus économique que le précédent. Le modèle du canon est en bronze; il est composé de plusieurs parties creuses, la plupart tronconiques, représentant la volée, les renforts, la culasse, le bouton de culasse, etc. Ces diverses parties s'assemblent suivant des cercles perpendiculaires à leur axe commun. L'enveloppe extérieure du moule, appelée châssis, est en fonte; elle se compose de portions coniques et cylindriques assemblées à hauteur des joints du modèle. Le tassage du sable argileux se fait par étages successifs, en commençant par la culasse, au-dessus de laquelle on place le modèle du premier renfort et la portion du châssis qui lui correspond, puis le deuxième renfort, la volée, etc. Le moule n'est pas arrêté à hauteur de la bouche; il se termine, au-dessus de celle-ci, par un ou deux troncs de cône, qui forment entonnoir et doivent contenir un excédant de métal, appelé masselotte, nécessaire pendant le refroidissement du métal coulé. De même, on ménage, au-dessous du bouton de culasse, un faux bouton de culasse, à section carrée, qui servira plus tard à supporter la pièce pour le forage et le tournage. Le tassage du sable étant fait jusqu'à hauteur de la masselotte, on sépare les parties du châssis, pour retirer de chacune d'elles la portion de modèle qui s'y trouve; celles-ci étant toutes enlevées, on dessèche les tronçons du moule, puis on les assemble de nouveau par leurs bases, ce qui s'appelle remouler; on lute les joints avec soin, et on s'assure, en promenant une lumière à l'intérieur du moule, qu'il ne reste aucun jour.

Le moule, étant alors complétement terminé, est amené dans la halle aux fontes et descendu dans le trou de coulée; mais on n'a pas besoin de l'enterrer comme un moule en terre, les châssis présentant une résistance suffisante à la pression du métal liquide.

La fusion des métaux se fait dans des fourneaux ronds à réverbère de diverses grandeurs. Les grands fourneaux ont l'avantage d'économiser le combustible dans le cas de fontes considérables. Il est, par exemple, avantageux, pour fondre 30,000 kilogrammes de bronze, de n'employer qu'un seul fourneau, au lieu de deux contenant 15,000 kilogrammes, ou de cinq d'une capacité de 6,000 kilogrammes. Par contre, si l'on n'a que peu de métal à fondre, un grand fourneau aurait l'inconvénient de donner au métal liquide une large surface libre facilitant son oxydation.

Indépendamment des fourneaux ronds, on emploie des fourneaux allongés à la préparation du bronze avec des métaux neufs; ces alliages préalables sont préparés en barres, que l'on refond ensuite, en proportion convenable, avec des bronzes de fabrication, provenant de la coupe des masselottes, des buchilles enlevées au tournage et au forage, enfin des pièces hors de service. Pendant la fusion, on mélange intimement les métaux liquides par un brassage vigoureux avec des perches de bois vert, dont la carbonisation laisse échapper des gaz qui agitent toute la masse. L'analyse, plusieurs fois répétée, donne la composition de celle-ci, que l'on peut modifier, s'il est nécessaire, par addition de l'un des métaux composants, jusqu'à ce que le titre en soit de 11 parties d'étain pour 100 de cuivre.

La fusion étant complète, on pousse la température avant de procéder au coulage; on peut, avec les fourneaux employés dans les *fonderies*, aller jusqu'à 3,000 degrés, mais on s'arrête, le plus souvent, à 2,000 environ. Le temps de la fusion est ordinairement de quinze à seize heures; il peut s'élever à trente heures.

Cinq ou six heures avant la coulée, on commence les préparatifs de cette opération : on cuit le canal de coulée, on le met en place, on découvre les moules et on débouche les trompes qui doivent y amener le métal. Le canal de coulée se compose d'un canal-milieu, partant du trou de coulée du fourneau et aboutissant au trou-de-loup, où se rassemble le métal en excès, une fois les moules remplis; chaque moule a une branche spéciale appelée écheno ou écheneau, qui réunit la rigole centrale à une trompe. Tout étant préparé, le chef fondeur enfonce avec la pierrière le tampon qui ferme le trou de coulage du fourneau. Le métal s'écoule dans le premier compartiment du canal de coulée et le remplit, jusqu'à ce que deux ouvriers, qui bouchent les trompes des premiers moules avec leurs dames ou quenouillettes, enlèvent celles-ci. Les deux premiers moules étant remplis, on enlève les écluses qui ferment les écheneaux de ceux qui suivent, et dans lesquels le métal vient alors s'écouler; puis on continue ainsi jusqu'à ce que la coulée soit finie. Ce mode de coulage est dit *plein* et *direct*. Il n'est pas le seul employé; le volume considérable des gros mortiers et pierriers nécessite un autre mode de coulage, qui était employé avant 1744 pour toutes les bouches à feu; c'est le coulage à noyau. Ce procédé, en diminuant la masse de métal coulé, permet de parer au phénomène de la liquation, c'est-à-dire à la séparation, pendant le refroidissement lent, d'une certaine quantité d'étain cristallisé. Pour ce coulage, le moule ne se compose plus seulement d'une enveloppe extérieure de la pièce, mais encore d'un noyau en terre ayant des dimensions un peu moindres que son âme. On peut encore couler le métal par en haut; mais il est avantageux, pour ne pas dégrader le noyau, de le faire monter par pression, au moyen d'un siphon : c'est ce qu'on nomme le coulage à siphon.

Le coulage étant terminé, on laisse le refroidissement s'opérer, et c'est pendant ce temps que la masselotte joue un rôle important; elle fournit un excédant de métal qui remplace celui qu'absorbent les parois du moule, remplit les vides que laissent les gaz en s'échappant, et compense la diminution de volume causée par le refroidissement; mais ce n'est pas là son seul avantage; elle purge le corps du canon des matières étrangères et des scories qui remontent la colonne liquide; elle facilite le dégagement des gaz en conservant chaude la partie supérieure de la bouche à feu; enfin elle exerce une pression qui fait acquérir une grande densité à la partie inférieure de la masse métallique.

Après le refroidissement complet, on démoule, on coupe la masselotte, et la pièce est transportée à l'atelier de forage pour y être centrée et forée. Si le moule ne se déformait pas pendant le coulage, la pièce brute aurait exactement une surface de révolution dont l'axe serait celui de la rotation que recevra la pièce pour les opérations du forage et du tournage, mais il n'en est jamais ainsi, et le centrage a pour but de rechercher une ligne droite qui laisse partout autour d'elle une épaisseur de métal à peu près égale. La pièce étant placée sur deux chantiers, de façon que ses deux sections extrêmes soient verticales, on détermine les centres de figures de celles-ci, et on prend la ligne fictive qui les joint pour axe de figure approché. Mais, pour faire tourner la pièce autour de cet axe, il faut la préparer de telle façon qu'elle puisse avoir un appui assurant ce mouvement. Pour cela, on creuse d'abord à ses deux bouts deux petits cylindres, dits *trous de centrage*, dont l'axe commun est la ligne précédemment définie. Cette opération se fait sur la machine à centrer, portant deux forets en langue-de-carpe, dont les tiges sont en prolongement, et dont les pointes, tournées l'une vers l'autre, touchent les sections extrêmes aux points de centrage qu'on y a déterminés. La pièce est alors placée sur le banc de forerie où elle est supportée à ses extrémités par deux tetons cylindriques pleins pénétrant exactement dans les trous de centrage. Le mouvement de rotation lui vient d'un arbre tournant que termine le teton cylindrique support de la culasse, en avant d'une tige à section carrée de même dimension que le faux bouton de culasse, auquel elle est reliée par un manchon à vis de pression. Mais le forage de la pièce devant se faire pendant sa rotation, par enfoncement d'un foret suivant son axe de la bouche vers la culasse, le mode de support antérieur n'est que provisoire et doit servir seulement à en préparer un autre qui dégage la bouche. On tourne, en effet, une portion de la surface extérieure de la volée, de façon à obtenir un cylindre concentrique au trou de centrage, et la bouche à feu peut être supportée par une lunette qui embrasse la portion de son contour extérieur ainsi préparée, que l'on nomme portée. Les bouches à feu étaient autrefois forées verticalement; aujourd'hui, elles sont couchées à peu près horizontalement sur le banc de forerie, et le foret placé à la suite est fixé à une tige dirigée dans le prolongement de l'axe. La pièce tourne sur elle-même sans avancer; le foret, au contraire, ne possédant qu'un simple mouvement de translation, s'avance à mesure et enlève le métal qui se présente à son action. Pour que les différents bancs de forerie réunis dans un même atelier soient indépendants, chacun d'eux est muni d'un embrayage facile à manier, qui permet de rompre ou de rétablir la communication entre l'arbre moteur et l'arbre de forerie de chaque banc. La direction du foret sur le banc de forerie est assurée par des étriers et par des glissières; on peut d'ailleurs le placer dans le prolongement de l'axe de rotation par alignement de lignes de repère, tracées d'avance sur la pierre du banc et sur la tige du foret. Le mouvement de translation de celui-ci est obtenu au moyen d'une crémaillière dont la force doit être capable de supporter la résistance qu'oppose le métal à la pénétration de l'outil. En raison de cette résistance, le forage ne peut se faire en une seule fois; on est obligé d'employer plusieurs forets. On creuse d'abord l'amorce cylindrique du premier foret au moyen d'un premier amorçoir en langue-de-carpe, et d'un deuxième amorçoir à tranchant latéral. L'amorce terminée se compose d'un cylindre à fond de tronc de cône de 0m,06 à 0m,07 de longueur et de 0m,083 à 0m,086 de diamètre. Le premier foret a sa tête trapézoïdale en acier, disposée de telle sorte qu'elle prenne appui par trois de ses arêtes sur le cylindre amorce et le touche par la quatrième, à la pointe de laquelle est le tranchant, de telle sorte que le premier forage ne fait que prolonger l'amorce à une profondeur convenable. Le premier foret est remplacé par un foret-rouleau, cylindre ou tronc de cône en fer, portant un mandrin en acier trempé, d'un diamètre un peu moindre que celui du trou déjà percé dans la bouche à feu, de façon à pouvoir y pénétrer exactement. Le couteau, appelé aussi dent, se loge dans la tête du foret, en arrière du mandrin, et coupe par son arête antérieure, perpendiculairement à l'axe de la pièce. Le foret-rouleau est guidé dans son mouvement par le mandrin, qui s'appuie toujours, en avant du couteau, sur le cylindre creusé avec le premier foret. L'extrémité du tranchant reste ainsi toujours à la même distance de l'axe de ce cylindre, et en creuse un nouveau concentrique au premier. Pour les calibres de 4, de 12, de 16, on n'emploie qu'un seul rouleau. Pour les gros calibres, il en faut un plus grand nombre; ainsi, pour le canon de 24, par exemple, on se sert de deux. L'âme obtenue comme on vient de le dire est raboteuse; le travail de chaque foret marque une série d'hélices, qu'il faut faire disparaître au moyen du polissoir ou alésoir au calibre d'épreuve, lequel doit, en outre, donner au fond de l'âme la forme plane, perpendiculaire à l'axe, que l'on n'a pu obtenir par les opérations précédentes. Le tranchant du polissoir est perpendiculaire à l'axe de la pièce; il est arrondi à ses extrémités pour donner le raccordement du fond; enfin la tête porte, à sa partie supérieure, un talon en acier fondu qui polit l'âme, la partie inférieure glissant et pressant avec un appui sur elle par un sabot de bois dur. Le tournage de la pièce s'exécute après le forage, sans la déplacer; les couteaux en acier sont disposés près d'elle, sur un chariot-écrou, recevant d'une vis un mouvement de translation parallèle à l'arbre de forerie, pendant que le couteau lui-même, tout en restant à la même hauteur, peut, sous l'action de guides, prendre une saillie plus ou moins forte à mesure que le chariot se déplace, de façon à produire automatiquement les portions coniques, cylindriques, et les moulures du canon. Le corps de la pièce étant terminé, on tourne les tourillons sur une machine destinée à cet usage, et on cisèle les anses, qui ne peuvent être tournées. Ces opérations terminées, on creuse le canal de lumière et on y pose le grain. La pièce est alors soumise à des visites et à des épreuves pour constater que le métal ne présente pas de défauts graves, et qu'il peut résister au tir, et à une forte pression par l'eau sous l'action d'une presse hydraulique. Si ces épreuves ne font pas rejeter la pièce, on alèse celle-ci au calibre définitif; on la visite de nouveau et on la raye. La rayure hélicoïdale est obtenue par le travail d'un couteau étroit, qui avance dans la pièce sans tourner, pendant que la pièce reçoit un mouvement de rotation uniforme, d'une vitesse proportionnelle à celle de la translation de l'outil. Celui-ci est porté par un chariot-écrou, qu'une vis en rotation fait avancer, des guides empêchant le porte-outil de tourner. Une chaîne sans fin, fixée par ses deux extrémités au chariot porte-outil, passe sur deux poulies qui la tendent, et auxquelles elle communique un mouvement de rotation dependant de la translation du chariot; ce mouvement de rotation est ensuite transmis par engrenage à la pièce, qui tourne sur deux supports à galets. Un plateau-manchon, supportant la culasse, peut être tourné d'un angle convenable pour passer d'une rayure à la suivante. Le rayage se fait en plusieurs fois, le couteau ne pouvant enlever régulièrement d'un seul coup la profondeur d'une rayure. La pièce rayée est de nouveau visitée, soumise au tir, puis gravée, vernie et, enfin, reçue et enregistrée.

Les principales opérations que nécessite la fabrication des bouches à feu en bronze se retrouvent dans celle des bouches à feu en fonte de la marine. Pour celle-ci, comme pour la première, on avait autrefois construit trois usines, à Saint-Gervais (Isère), à Nevers et à Ruelle (Charente); aujourd'hui, ce dernier établissement, considérablement agrandi, a seul conservé de l'importance, les autres ne livrant plus guere que les gros projectiles en fonte. Deux circonstances importantes ont déterminé, à l'origine, la fondation de Ruelle : la force hydraulique de la Touvres, une rivière remarquable en ce que ses eaux ne tarissent, ne debordent et ne gèlent jamais; puis la proximité de minerais particuliers, donnant des fontes très-résistantes à la force expansive des gaz de la poudre, et enfin le voisinage de forêts importantes, d'où on peut extraire en abondance du charbon de bois, seul combustible admis pour la métallurgie des bouches à feu de la marine. La Touvres sort, à l'état de rivière déjà large, d'un gouffre situé au pied d'une colline à pic, que dominent les ruines du château de Ravaillac; on la croit formée par la reunion souterraine de deux autres cours d'eau, le Badiat et la Tardouère, qui disparaissent à environ 4 lieues de sa source, et se réunissent au pied de la colline de Ravaillac : des corps flottants, abandonnés au fil du courant du Badiat, ont, paraît-il, été retrouvés dans la Touvre, et celle-ci est quelquefois troublée sans qu'il pleuve dans son bassin, lorsque les rivières qui la forment sont agitées par l'orage. Quelle que soit son origine, la rivière qui fournit à l'usine de Ruelle sa force motrice a une puissance de 127 à 415 chevaux, suivant la saison. Sous le second empire, un des derniers ministres de la marine a ordonné qu'un grand bassin de réserve serait construit en amont de l'établissement, de façon que les eaux s'y accumulassent pendant la nuit, et pussent fournir au jour, par leur écoulement, un accroissement considérable de force, nécessaire à la mise en action de machines nouvelles, dont l'installation est décidée.

La création de l'usine de Ruelle remonte au milieu du XVIIIe siéle. A cette époque, le marquis de Montalembert, lieutenant général de Saintonge et d'Agnoumois, acheta aux sieurs André de La Tache et Jean-André de La Boissière un moulin à papier qu'ils tenaient du sieur Ruelle, et qu'ils revendirent pour une rente perpétuelle de 365 livres. Une forge de gros canons fut établie sur l'emplacement du moulin. Le propriétaire, autorisé par lettres patentes de 1751, obtint en 1752 un arrêt qui lui permettait de couper, en neuf années, dans la forêt de Braconne, située au nord-est de Ruelle, 4,800 arpents de bois; puis, trois ans plus tard, en 1755, avec les formes un peu sommaires de l'époque, le gouvernement s'empara brusquement de la *fonderie*, et pendant seize ans M. de Montalembert ne put obtenir la reconnaissance de sa propriété. En 1772, on admit qu'il était propriétaire, mais on lui imposa d'affermer sa *fonderie* à l'Etat, moyennant une rente de 20,000 livres. Plus tard, l'usine fut achetée par le comte d'Artois à Montalembert, qui se trouva ainsi complétement désintéressé. Quant à la rente perpétuelle de 365 livres, elle fut payée jusqu'en 1790, année à partir de laquelle ses propriétaires ne purent jamais se la faire restituer. Pendant la Révo-

lution, où la France fit de si grands efforts pour tenir tête à l'Europe, il fallut trouver, pour notre marine, 6,000 bouches à feu en fonte. Le comité de Salut public déploya la plus mâle énergie pour rendre possible ce travail gigantesque. Quatre représentants du peuple, avec pleins pouvoirs, se partagèrent les *fonderies* en quatre arrondissements, et firent toutes les réquisitions nécessaires. Ils substituèrent partout le moulage en sable au moulage en terre, que l'on employait jusque-là; on envoya des modèles de machines, des ouvriers intelligents dans les *fonderies*, et des savants comme Perrier et Monge firent des cours et des ouvrages sur l'*Art de fabriquer les canons*. La *fonderie* de Ruelle fut entièrement restaurée; on créa deux nouveaux fourneaux et quelques bancs de forerie.

Jusqu'en 1823, les canons étaient coulés de première fusion; depuis cette époque, on a employé des fontes de deuxième fusion, pour la préparation desquelles on a construit des fourneaux à réverbère.

Malgré les offres que font les industriels du pays de fournir des fontes à un prix inférieur à celui que coûte à l'Etat leur fabrication dans les hauts fourneaux de l'établissement, ceux-ci ont été conservés, afin qu'on ne se trouve jamais à la merci des maîtres de forge périgourdins. Les fontes de deuxième fusion s'obtiennent par un mélange, en proportion convenable, des fontes préparées sur place avec d'autres achetées dans le commerce, ou provenant de pièces hors de service, de la coupe des masselottes et des déchets de fabrication. Le coulage est fait à noyau, celui-ci étant formé d'une tige de fer cannelée, entourée d'une grossière corde d'étoupe imprégnée de sable à moules. Les canons de la marine en fonte sont tous à culasse mobile et frettés; leur profil est extrêmement simple; le moule se compose d'une partie conique qui représente la volée, et d'une partie cylindrique, où doit être creusé le logement de l'obturateur de culasse. La pièce est coulée la bouche en bas; la masselotte surcharge la culasse. Le modèle intérieur du moule est confectionné économiquement en bois de sapin. Le métal fondu est amené par des siphons disposés en plusieurs points de la hauteur du moule, à partir du bas. Le forage de la pièce se réduit à un alésage. Après le tournage du tonnerre, on pose les frettes, qui sont des anneaux d'acier serrant le corps de la pièce; on les pose à chaud, sur deux rangs superposés pleins sur joints; l'une des frettes porte les tourillons de la pièce. Les frettes sont fournies par la maison Petin et Gaudet, de Saint-Chamond, qui fournit en outre de fort belles pièces de marine en acier fondu, du procédé Bessmer.

A l'étranger, l'industrie s'est occupée avec ardeur de la fabrication des bouches à feu. En Amérique, en Angleterre et en Prusse, elle a réalisé de bénéfices très-beaux en arrivant à des productions considérables; en Amérique, elle a livré plus de 5,000 canons pendant la guerre civile.

L'usine Parott, à elle seule, a donné 850 pièces de campagne, 580 pièces de 30, 450 de 100, 112 de 200 et 4 de 300 livres; l'usine Knapp, de Pittsburg, avait livré, en 1864, 2,200 pièces du calibre de 30 et de calibres supérieurs. Les canons anglais de Blakely ont été très-achetés par le gouvernement confédéré et par la Russie. La *fonderie* d'Ellswick, à New-castle-on-Tyne, est en rivalité, pour la fabrication des canons Armstrong, avec la *fonderie* royale de Wolwich. MM. Firth à Sheffield, Fawcett, Preston et Cie à Liverpool, et Blakely et Cie à Londres, ont fabriqué des canons en acier et des canons en fer, à renforts d'acier, demandés par plusieurs Etats étrangers, et la Compagnie de la Mersey a produit des pièces énormes en acier puddlé. Mais toutes ces usines le cèdent en importance à celle d'Essen, où M. Krupp fabrique des canons en acier fondu, si tristement expérimentés par nous pendant la dernière guerre. Cette usine seule a pu parvenir à produire et à travailler des masses d'acier dont le poids est monté jusqu'à *trente-sept mille kilogrammes*, alors qu'en France il est déjà très-extraordinaire de voir couler en acier un bloc de 10,000 à 12,000 kilogrammes, que l'on ne peut ensuite travailler, en raison de l'insuffisance de l'outillage. Les aciers d'Essen sont fondus dans de grands creusets extrêmement réfractaires, coulés, puis rechauffés et enfin forgés. On en prépare des blocs si énormes, soit pour canons, soit pour arbres coudés de steamers, que le forgeage ne peut se faire avec des marteaux-pilons ordinaires. M. Krupp en a fait établir un gigantesque, devenu légendaire dans l'usine, et dont le poids n'est pas inférieur à 50,000 kilogrammes. On ne saurait rien trouver de comparable à cette immense machine dans tout le monde industriel. MM. Petin et Gaudet possèdent un marteau-pilon de 15,000 kilogrammes; le Creusot en a un de 12,000 kilogr.; ceux de l'Angleterre ne pèsent pas au delà de 20,000. La conception de ce prodige remonte à 1859. Le projet en parut insensé; des savants estimés déclarèrent que si on réussissait jamais à le construire, on ne pourrait pas le faire mouvoir, et que, si on le soulevait, il se briserait avec tout son attirail au premier choc. Il y avait de quoi faire reculer, même une volonté aussi entreprenante que celle de M. Krupp; le projet fut cependant réalisé, et a donné à cette usine des moyens de préparer des aciers que l'on estime au premier rang.

— *Fonderie de Pittsburg, aux Etats-Unis.* Trois fourneaux renferment le métal destiné au fondage. Ce métal est formé d'une combinaison de fonte de Bloomfield de seconde fusion et de Bloomfield de première fusion. Les trois fourneaux, contenant parfois plus 60,000 kilogrammes de métal, sont mis au feu en même temps, et, au bout de huit heures, la fonte est ordinairement bonne à couler dans le moule. Ce moule, malgré sa dimension prodigieuse, est préparé avec autant de soin et ajusté aussi habilement qu'un vase en marbre de Paros. Il consiste en deux sections longitudinales, recouvertes chacune d'une couche épaisse, mais parfaitement égale, d'un mélange de poussière de charbon de terre et de molasse. Avant d'être employées, ces deux parties passent plusieurs semaines au four, jusqu'à ce que l'enduit soit devenu aussi dur que la pierre, et complétement exempt de la moindre humidité. On comprend la nécessité de cette dernière condition, quand on sait qu'il suffirait de la valeur d'une tasse d'eau humectant le fond ou les parois du moule, au moment où le métal en fusion y serait versé, pour que le fort de Pittsburg et la ville elle-même n'existassent plus qu'à l'état de souvenir historique. Avant d'être placées dans la fosse, ces deux sections sont solidement liées ensemble avec des chaînes. Le moule, ainsi complété, est alors maintenu suspendu par une grue gigantesque dans une grande fosse, la partie supérieure étant de niveau avec le sol de la *fonderie*. Un noyau creux, préparé de la même manière que les deux sections, est ensuite suspendu à l'intérieur du moule et parfaitement ajusté pour former l'âme de la pièce. Quand le métal est bon à couler, on le dirige des différents fourneaux vers le moule, par des conduits qui ont parfois jusqu'à 20 mètres de long. Avant de couler dans le moule, le fer en fusion est recueilli dans un petit réservoir placé tout auprès, et d'où on le dirige à volonté, par d'autres conduits, vers différents points de la fosse. Aussitôt que le moule est rempli, l'appareil hydraulique commence à verser de l'eau dans le noyau creux du moule, afin de refroidir l'intérieur du canon plus rapidement que l'extérieur. Immédiatement après, on allume des feux au fond de la fosse, autour du moule. Ces feux sont alimentés pendant plusieurs jours, afin de rendre encore plus lent le refroidissement de l'extérieur du canon. Cette double opération est basée sur le principe suivant: le métal lentement refroidi se contracte plus que le métal refroidi rapidement, de sorte que la surface du canon aura plus de puissance pour résister à la force expansive des énormes charges de poudre qui seront employées. L'effet est presque le même que celui du serrage des frettes en fer forgé sur la culasse du canon Parrot. Quelques minutes après le commencement de la coulée, le gaz commence à se dégager du noyau. Ce gaz est formé par la carbonisation d'une certaine quantité de cordage en chanvre qui entoure le noyau sous son revêtement de poussier de charbon de terre. La combustion de ce cordage permet au noyau de se resserrer, de manière qu'il puisse être retiré du corps du canon.

Pendant le siége de Paris en 1870-1871, le génie civil fut appelé à mettre en pratique et à perfectionner les procédés employés pour la fonte des canons. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces faits, qui seront racontés ailleurs. Ici un mot suffira. La routine du Comité d'artillerie nous avait placés, vis-à-vis de l'artillerie prussienne, dans un état d'effrayante infériorité. M. Dorian, membre du gouvernement de la défense nationale, le seul des hommes du 4 septembre qui n'ait pas failli à sa mission, s'adressa à l'industrie privée, et celle-ci, sans autre matériel que celui qu'elle pouvait se procurer dans une ville investie, accomplit de vrais prodiges. Par ses soins, 1,800 pièces de 7 furent fondues et mises en batterie en moins de deux mois. Tous ces canons ne résistèrent pas, il est vrai, aux épreuves, mais la plus grande partie, les cinq sixièmes, sont restés comme des modèles que les hommes les plus compétents se sont décidés à adopter.

— *Fonderie de caractères.* Dans le troisième volume de ce Dictionnaire, à l'article CARACTÈRES, nous avons consacré quelques mots à la fabrication des lettres ou signes employés en imprimerie; mais les renseignements que nous avons donnés seraient tout à fait insuffisants si nous ne les complétions ici. Ce que nous avons dit, d'ailleurs, ne fait pas double emploi avec les détails qui vont suivre, et le lecteur ne s'étonnera pas de ne point trouver au mot CARACTÈRES les développements qui ont naturellement leur place à l'article FONDERIE DE CARACTÈRES.

L'idée fondamentale de l'imprimerie est celle qui consiste à composer des mots, des lignes, des pages avec des caractères mobiles. L'impression était connue du temps de Gutenberg; mais on n'imprimait que des gravures sur bois, entourées de légendes gravées de même dans la planche. L'originalité et la valeur de l'invention de Gutenberg est donc dans l'introduction de lettres mobiles qui permissent de faire servir les mêmes caractères à l'édition de plusieurs livres différents. Les premiers essais furent faits avec des caractères en bois; mais Gutenberg en sentait l'insuffisance et cherchait un métal qui fût propre à le remplacer. Il songea d'abord au fer et au plomb. Mais le premier n'est fusible qu'à une assez haute température, et, de plus, sa dureté est telle qu'il eût crevé le papier; quant au plomb, il est trop mou, et n'eût pas résisté à l'action de la presse. On pense que ce fut Pierre Schœffer, associé de Gutenberg, jeune clerc, copiste habile et savant pour son époque, qui imagina l'alliage de plomb et d'antimoine que le célèbre inventeur n'était pas encore parvenu à découvrir, et qui permettait d'appliquer son invention.

Depuis l'époque où Pierre Schœffer imagina cet alliage jusqu'au commencement de ce siècle, les procédés employés pour la fonte des caractères avaient peu varié. Voici comment elle s'opérait, et même comment elle s'opère encore dans certaines *fonderies*.

Le graveur de caractères grave ce qu'on appelle l'œil, c'est-à-dire la figure de la lettre, sur des poinçons d'acier; puis, quand il a terminé ses poinçons, il en tire des empreintes sur cuivre, et ce sont ces empreintes ou matrices qu'il livre au fondeur. Le fondeur place ces matrices au fond d'un moule de fer, doublé de bois, formé de deux parties, entrant l'une dans l'autre à coulisse, se joignant par les angles et laissant entre elles un espace vide de la forme et de la grandeur de la lettre qu'on doit mouler. La matrice, que l'on fait entrer dans le fond de cette espèce de boîte à l'aide de rainures qui la soutiennent, est maintenue par un gros fil de fer, nommé archet, qui joue le rôle de ressort.

Six ou sept ouvriers placés devant un fourneau circulaire, sur lequel sont autant de creusets contenant l'alliage en fusion, en prennent une goutte avec une cuiller de fer munie d'un bec ou goulot sur le côté, écartant à chaque fois, avec le dessous de cette cuiller, l'écume ou oxyde qui se forme sur l'alliage, puis ils versent immédiatement la goutte en fusion dans le moule, que chacun d'eux tient fortement serré dans sa main gauche; ils impriment au moule une petite secousse, afin d'en chasser l'air qui se trouve emprisonné par le métal en fusion, et pour que celui-ci entre bien dans la matrice et en prenne parfaitement l'empreinte, qui doit devenir l'œil de la lettre. Puis, sans dégager l'archet, le fondeur ouvre le moule et, avec un petit crochet de fer, il fait tomber la lettre.

Vers 1815, M. Didot-Saint-Léger, qui avait déjà une certaine part dans l'invention de la mécanique à papier continu, inventa un mécanisme ingénieux pour la fonte des caractères, vint l'essayer chez son parent, l'éditeur Didot, et l'exposa à l'Exposition de 1819. Deux moules étaient placés de chaque côté d'un fourneau contenant, dans un creuset, l'alliage en fusion; une pompe prenait le métal dans le creuset, en même temps le moule de droite s'avançait, recevait le métal, puis reculait en imitant la secousse dont il est parlé plus haut, et déposait la lettre fondue, tandis que le moule de gauche s'avançait à son tour, et recommençait des mouvements identiques. La principale partie et la plus difficile à réaliser était imaginée: c'était la pompe plongeant dans l'alliage en fusion et le distribuant dans le moule. Mais cette pompe était mal réglée; les supports qui la soutenaient et en aidaient le jeu étaient trop longs, de telle sorte que les mouvements de la pompe ne concordaient pas toujours avec ceux des moules, et que le jet de métal se répandait au dehors. Ces inconvénients, qu'on pouvait éviter en perfectionnant le système de M. Didot-Saint-Léger, le firent abandonner, et, pendant longtemps, on n'en parla plus. C'est vers la même époque que M. Didot inventa le moule appelé *polymatype*. Ce moule fonctionne encore aujourd'hui chez MM. Virey frères, et, grâce aux heureuses modifications que ces habiles fondeurs y ont apportées, cet instrument est resté un des meilleurs agents de la fabrication; il permet, en effet, à deux hommes de produire 40,000 ou 50,000 lettres par jour. Puisque le nom de MM. Virey s'est rencontré sous notre plume, profitons-en pour apprendre à nos lecteurs que les caractères si fins, et pourtant si lisibles et si nets, avec lesquels le *Grand Dictionnaire* est composé, sortent de leurs ateliers.

Mais revenons à l'historique de la *fonderie*. Ce qu'on n'avait pas fait en France fut fait en Amérique. M. Withe, de Boston, songea à apporter au système de M. Didot-Saint-Léger les modifications nécessaires, et perfectionna la machine primitive en réglant, par un ressort et un arrêt à vis, le mouvement de la pompe à clapet métallique; il transforma et diminua la grandeur des pièces dont la disposition rendait, dans le premier système, le fonctionnement irrégulier. En 1835 ou 1836, il parvint à construire une machine qui donna des résultats assez satisfaisants. La première qui fut importée en Europe fut celle de M. Beandt, de Philadelphie, qui se propagea vite en Allemagne, d'où elle vint en France. Cette machine est composée d'un fourneau, dans lequel on fait le feu, et de sa cheminée. En arrière de ce fourneau est une sorte de petite chaudière contenant le métal fondu, et dans lequel pénètre la pompe cylindrique, qui se meut dans un corps de pompe alésé dans la fonte du fourneau. Cette pompe est mise en jeu par un ressort en hélice, bandé à l'aide d'un écrou sur la barre de fer qu'il entoure, et repoussé par une tige assemblée avec le levier qui passe dans la tête de la pompe; cette tige est mue par un galet adapté à un excentrique, monté lui-même sur un arbre horizontal, que l'on fait tourner à l'aide d'une manivelle, et est agencé de telle sorte qu'un jet soit lancé par la pompe à chaque tour pour former la lettre. Le moule est porté sur un bras en fonte oscillant autour d'un montant maintenu au bâti, sur lequel il est assemblé par deux pivots à vis, qui permettent d'en faire varier la position. Ce montant rond, et assemblé par un collier de serrage à vis dans un cylindre ou manchon fixé au bâti, peut tourner et varier, afin que l'orifice de sortie de la matière s'applique exactement sur le moule suffisamment incliné. La pièce du dessous du moule est montée à l'aide de deux vis sur l'extrémité du bras de fonte; la pièce du dessous est assemblée de même à une pièce montée à charnière sur ce bras. Une tringle, recourbée en équerre, est fixée par un écrou au-dessus du point où le bras de fonte est assemblé au montant, de telle sorte que ce bras ne peut s'abaisser sans que les deux pièces du moule se réunissent, et qu'il ne peut s'élever dans l'oscillation inverse du montant sans que les deux pièces du moule soient séparées, ce qui, dans le premier cas, ferme le moule et le prépare à recevoir le jet de métal en fusion, et, dans le second cas, l'ouvre pour en faire tomber lettre.

Toutes les opérations exigées pour la fonte des caractères sont exécutées par cette machine comme par l'ouvrier qui fondrait dans le moule à main, avec une économie de 75 pour 100 sur la main-d'œuvre, et on parvient à fondre avec elle 20,000 lettres par jour, et avec un seul ouvrier, tandis qu'avec le moule à main un ouvrier n'en fond que 4,000 à 6,000.

Selon M. Laboulaye, la fabrication à l'aide de la machine américaine que nous avons décrite plus haut présente les défauts suivants: 1° les lettres sont creuses, les tiges sans grandes résistances; 2° la régularité des pentes et de l'alignement des lettres fondues est inférieure à celle de la bonne fabrication à la main.

Pour ce qui est du premier inconvénient, ajoute-t-il, la pratique indique bientôt que les produits tout à fait défectueux résultent surtout de l'irrégularité du chauffage. Si le feu tombe, la section du long conduit qui amène la matière dans le moule se réduit par le métal qui se solidifie le long des parois, et la petite quantité qui passe sort froide et en pluie; elle se fige donc en laissant des vides nombreux. Le remède partiel se trouve dans le soin de l'ouvrier à régulariser son feu; le remède radical, c'est le chauffage au gaz, avec insufflation d'air au milieu du bec, pour produire un chalumeau qui, agissant sur la pompe et le conduit, assure le bon passage du métal, d'où dépend en partie un bon travail. Toutefois, la longueur du conduit et l'ascension de la matière empêchent d'obtenir d'aussi bons résultats qu'avec un conduit horizontal de peu de longueur. Mais, avec un bon chauffage et une addition de 8 ou 10 pour 100 d'étain au métal ordinaire, ce qui le rend plus fusible, lui donne un grain plus fin, on obtient de très-bons produits. L'accroissement du prix du kilogramme de caractères, qui résulte de la cherté de l'étain et de sa faible densité, est un inconvénient pour le fondeur en caractères, insensible pour l'imprimeur qui fond ses types lui-même et emploie le métal de ceux qui sont hors de service pour en fabriquer de nouveaux.

Un inventeur anglais, M. Jonshon a, par une disposition nouvelle, modifié d'une façon sérieuse le mécanisme de la machine américaine. Dans son système, le moule est fixe et consiste en une simple fente dans une pièce métallique, dont les deux faces intérieures sont séparées par un intervalle égal à l'épaisseur du caractère à fondre; dans cette entaille glisse une plaque d'acier, arrêtée en arrière. Cette disposition permet de ne pas éloigner le moule du fourneau; le jet de métal fondu est coupé et la lettre enlevée par le mouvement de la plaque d'acier combiné avec celui de la matrice. Cette machine, tout en fonctionnant avec une grande vitesse, donne de très-bons produits, et évite les inconvénients signalés dans la machine précédente.

Quelques progrès ont été accomplis, dans ces dernières années, au point de vue de la rapidité, dans l'art du fondeur. M. Mélin, de Gênes, avait envoyé à l'Exposition universelle de 1867 une machine à fondre. Pendant le voyage, cette machine a été brisée, et l'exposant n'a pu mettre sous les yeux du public que le plan de celle qui fonctionne chez M. Rayper, de Gênes, et qui produit, dit-il, 400,000 lettres par jour. Toutefois, ce chiffre nous paraît exagéré, et nous devons dire qu'il ne repose que sur l'affirmation de l'inventeur.

Un perfectionnement moins problématique à nos yeux est celui que viennent de réaliser MM. Serrière et Bauza. Disons tout de suite qu'ils se servent, dans leurs nouvelles machines à fondre les caractères, de moules à main fonctionnant automatiquement. Cette modification offre l'avantage de permettre à

tout ouvrier fondeur de faire fontionner cette machine sans s'astreindre à un nouvel apprentissage. Ce détail, quoique assez important, n'est qu'accessoire. Voici le progrès très-sérieux apporté à la *fonderie* mécanique par les chercheurs que nous venons de nommer. Après être parvenus, à la suite de nombreux essais, à produire des caractères tout aussi parfaits que ceux qu'on obtient avec le moule fonctionnant à la main, c'est à-dire des lettres n'ayant pas plus de « soufflures » (on a constaté, dans une expérience faite devant un homme très-compétent, M. Deberny, une différence de poids de 4 lettres sur 1,000 entre les deux genres de produits), MM. Serrière et Bauza sont arrivés à doubler la production de la machine mise en pratique depuis quelques années; ils obtiennent en ce moment un minimum de 50,000 lettres par jour avec une dépense de combustible qui ne dépasse pas 0 fr. 75. La machine Serrière-Bauza est à double effet; elle est chauffée par un seul fourneau à deux creusets, auxquels on peut donner une chaleur inégale; chaque partie est dirigée par un homme ou un enfant, que l'on peut remplacer pour la faire fonctionner avec une régularité mathématique, par un moteur quelconque, ce qui permet de n'employer qu'un ouvrier pour la direction de la machine.

MM. Serrière et Bauza n'ont pas encore atteint complétement le but qu'ils poursuivent; on nous assure qu'avant peu ils vont faire fonctionner une machine à quatre creusets, ce qui leur permettra de fondre 100,000 lettres par jour avec le concours de deux ouvriers et un foyer unique. Quelle sera la conséquence de ce progrès? C'est que les prix des caractères diminueront d'une manière sensible, que les « fontes » seront renouvelées plus fréquemment, et que l'on n'aura plus de journaux et même de livres imprimés avec ce que les typographes nomment des *têtes de clous*.

On l'a vu plus haut, le métal employé dans la fonte des caractères est un alliage de 10 à 30 d'antimoine pour 100 de plomb. Autrefois, les fondeurs faisaient cet alliage en fondant du potin et du fer avec du sulfate d'antimoine. Mais ce mode de préparation était des plus défectueux, parce qu'il se produisait à la surface de l'alliage une énorme croûte, provenant de l'affinage du sulfure d'antimoine par le fer ou le cuivre, et, de plus, le métal était toujours gras et peu fluide, grâce au sulfure dissous dans le plomb, ce qui rendait très-imparfaite la fonte du caractère. Aujourd'hui, on prépare l'alliage avec l'antimoine pur. Cet alliage devient d'autant plus dur qu'on y fait entrer plus d'antimoine; mais la bonne condition de l'alliage est dans le mélange de 15 parties de ce métal pour 100 de plomb. Dans cette proportion, l'alliage a la propriété de se gonfler en se solidifiant, circonstance qui permet d'obtenir un moulage plus parfait; il est plus liquide et plus fusible que les deux métaux dont il est composé. Mais, quelle que soit sa dureté relative, l'emploi des fortes machines pour les grands tirages des journaux rendait désirable une plus grande résistance dans le métal des caractères d'imprimerie. M. Laboulaye, suivant la voie tracée par M. Didot, qui avait introduit dans l'alliage 1 pour 100 de cuivre et 9 pour 100 d'étain, fondit des caractères contenant 1 pour 100 de cuivre et 6 pour 100 seulement d'étain, et obtint, avec cet alliage, des résultats satisfaisants, tandis que la tentative de M. Didot, en augmentant d'une façon sensible le prix des caractères, n'avait pu obtenir de succès. Un autre alliage a été depuis essayé et employé, et présente les mêmes qualités de résistance que le précédent; mais, moins cristallisable que le mélange d'étain et d'antimoine, il est aussi moins prompt à s'égrener: c'est un alliage de plomb, d'étain et de fer. Ces sortes de caractères, qui conviennent très-bien à l'impression des journaux ou des livres dont le tirage est considérable et doit être rapidement effectué, sont moins propres aux travaux de labeurs, parce que l'élévation de température qu'exige cette fonte en rend le moulage moins parfait.

Il existe un procédé qui n'appartient plus à la *fonderie*, mais à l'estampage, et qui a déjà donné des résultats satisfaisants. Voici de quoi il s'agit. On prend des fils d'un alliage qui, cette fois, n'ayant pas à subir la fusion, peut être de zinc, d'étain, de cuivre, etc., à la condition pourtant qu'il soit suffisamment malléable et ne s'égrène pas facilement. On place ce fil dans un moule en fer, qui a la forme exacte de la tige du caractère, et dont un des quatre côtés est ouvert; on abat sur cette face un poinçon plat, qui force le fil de métal à entrer dans le moule et à prendre la forme rectangulaire, tandis qu'à l'un des bouts, un autre poinçon, recouvert de la matrice, refoule le fil par le bout et estampe l'œil de la lettre; enfin un ciseau, maintenu à coulisse sur le bord du poinçon plat, détache la lettre ainsi estampée du fil métallique. On peut obtenir de cette façon une netteté suffisante dans le relief de l'œil du caractère; mais l'un des inconvénients les plus graves, c'est que, dans cet estampage, le métal, n'étant pas préalablement amolli par la fusion, s'écrase et forme des ébarbures qui rendent la fabrication très-incertaine. Pourtant on pourrait appliquer ce procédé au cuivre, qui se prête très-bien à l'estampage. Il est vrai que les caractères de cuivre ne peuvent être utilisés pour l'imprimerie, à cause de l'élévation de leur prix, mais ils sont employés par les cartonniers et les relieurs. Enfin on pourrait peut-être trouver un alliage qui s'estampât aussi facilement que le cuivre, et ne présentât pas les inconvénients des alliages d'étain, tout en ne coûtant pas sensiblement plus cher.

Quand le caractère est fondu, il n'est pas prêt à être livré aux imprimeurs; il doit subir auparavant plusieurs opérations. La première est la romperie, qui consiste à rompre ou détacher du corps de la lettre l'espèce de petite pyramide renversée qui y est attachée, et qui a été formée par le coulage ou le jet de métal dans le moule. On détache la lettre en cassant cette petite pyramide à son sommet, c'est-à-dire à l'endroit où elle touche au caractère, en ayant soin de ne pas tordre ou courber la tige de la lettre. Mais cette romperie, si bien qu'elle soit exécutée, laisse toujours une bavure qu'on fait disparaître par la frotterie. Avant de passer à cette opération, il faut justifier les caractères, c'est-à-dire examiner, comme l'indique ce mot, s'ils sont justes, égaux, si l'œil est convenablement placé, et si les tiges sont toutes de mêmes dimensions. Sur ces dimensions, il en est une qui est invariable pour tous les caractères: c'est la hauteur ou longueur de la tige; une autre dimension invariable pour une même espèce, c'est-à-dire pour toutes les lettres qui composent une ligne, c'est l'épaisseur ou, si l'on aime mieux, la distance entre la ligne du dessus et celle du dessous, et enfin une dernière qui varie suivant les sortes, mais qui est la même pour tous les caractères de chaque sorte, c'est la largeur ou distance comprise entre la lettre qui précède et celle qui suit. Ainsi, tous les caractères, placés comme ils le sont dans le composteur et comme nous en voyons l'empreinte dans les pages d'un livre, doivent former un plan horizontal parfaitement uni; il doit en être de même si on les pose sur un marbre bien plat, non plus debout, mais sur leur épaisseur ou la hauteur de l'œil; dans ce cas, et pour former les lignes droites telles que nous les voyons dans l'impression des livres, on laisse un talus au-dessous ou au-dessus de la lettre, ou bien, tout à la fois, au-dessus et au-dessous, suivant que les jambages sont sur la ligne ou qu'ils la dépassent, soit par le haut, soit par le bas. Ainsi le *n* a un talus au-dessus et au-dessous, et la véritable épaisseur de sa tige est celle-ci: *u*; le *g* a un talus au-dessus seulement, comme on le voit en le retournant: *б*, et le *f* en a un au-dessous; en le retournant, il tient la même place entre les deux lignes: *ʃ* Enfin la largeur ne sera semblable que si on place à côté les unes des autres des lettres d'une même sorte. On nomme ainsi les caractères de même grandeur et de même espèce: les *a* sont une sorte, les A une autre, les *b* une troisième, les b une quatrième, les B une cinquième, et ainsi de suite.

Pour vérifier l'égalité d'épaisseur, on place plusieurs lettres sur un marbre ou un morceau de glace bien plan, et, à l'aide d'une règle très-droite, qu'on applique sur les caractères ainsi placés, on voit s'il en est qui aient une épaisseur trop grande ou trop petite, et, dans l'un ou l'autre cas, on les rejette à la fonte. Puis on prend trois *m*, qu'on place dans le justifieur, en retournant celle du milieu; ainsi: *mwm*; on voit si tous les jambages ont la même pente et si leur écartement est identiquement semblable, ce qui indique si la fonte a été bien exécutée, et si la matrice était convenablement placée dans le moule. Ensuite on vérifie d'une autre façon, en plaçant les *m* dans un autre sens, celui-ci: ≋ ≋ ≋; on pose une petite règle métallique sur le bord du premier jambage de la première lettre et de la dernière, afin de voir si le bord de la lettre du milieu correspond exactement avec les deux autres; on en fait autant au troisième jambage et au second; on retourne l'*m* du milieu, et l'on recommence la vérification du second jambage, pour s'assurer qu'il occupe bien le milieu de la lettre. Quand ces vérifications sont faites, si les caractères sont propres à l'impression, on leur donne les dernières façons; on les fait passer à la frotterie. Pour cela, on les place dans un instrument qui forme coulisse et les serre également et en ligne bien droite aux deux extrémités; puis, maintenus ainsi dans le composteur, on les frotte légèrement sur une pierre meulière polie, recouverte de grès fin, qui remplit l'office d'une lime, et qui donne aux arêtes le fini nécessaire.

Enfin il reste à les écréner. On nomme ainsi une façon que doivent subir certaines lettres, telles que l'*f*, dont le crochet au point du haut dépasse la largeur. Si on laissait à cette sorte de caractère le talus qu'exige sa figure, il en résulterait, entre cette lettre et celle qui la suivrait, un espace blanc plus grand que celui qui sépare toutes les autres lettres d'un même mot. On fait au canif une encoche ou créneau sous le crochet de cette lettre, afin que les autres puissent être plus rapprochées du jambage plein. L'ouvrier qui fait cette encoche s'appelle écréneur. Mais, comme il est des caractères, tels que l'*i*, l'*l* et l'*f* lui-même, qui ne peuvent, à cause de la hauteur de leur jambage, se loger dans cette encoche, on a été forcé de fondre quelques doubles lettres telles que le *fi*, le *fl* et le *ff*.

Quand les caractères ont subi toutes ces opérations, ils passent de nouveau entre les mains d'un ouvrier chargé de les examiner une dernière fois, et de rejeter ceux qui auraient été mal fondus et auraient échappé à l'attention du premier vérificateur, ou qui auraient été gâtés par l'une des dernières façons. Puis on les compose, comme le font les compositeurs d'imprimerie, mais seulement en ne mettant ensemble que les lettres d'une même sorte, dont on forme une page qu'on empaquette ensuite dans du papier fort et solide, et qu'on lie étroitement. C'est ainsi qu'on les livre aux imprimeurs ou qu'on les expédie; dans ce dernier cas, on les emballe dans de petites boîtes de bois léger, mais épais, capables de résister au poids du métal.

Les fondeurs en caractères doivent faire près de l'administration le dépôt d'une feuille contenant l'impression de chaque nouveau type dont ils fondent un alphabet. C'est ainsi qu'on parvient à découvrir l'origine des impressions. Il suffit d'examiner un peu attentivement un exemplaire de l'une de ces impressions pour connaître la *fonderie* de laquelle proviennent les caractères qui y ont été employés. Il ne reste plus qu'à s'enquérir du nom, du domicile et de la situation des personnes qui ont fait des acquisitions dans cette *fonderie*, et c'est là, on le comprend, la chose la moins difficile. Sous Louis-Philippe, au temps des conspirations, plusieurs ouvriers typographes, qui voulaient composer des circulaires clandestines, mais qui connaissaient les difficultés que crée le dépôt des types de *fonderie*, imaginèrent d'emporter chacun de leur atelier respectif un certain nombre de caractères du même œil, et les amalgamèrent ensuite dans une même composition. L'effet prévu fut produit. Tout d'abord, on fut dérouté, ne reconnaissant pas, dans les exemplaires surpris par la police, l'un des alphabets connus, et ne sachant si les imprimeurs clandestins avaient fondu leurs caractères; mais enfin le stratagème fut découvert et une surveillance s'organisa. Les ouvriers en question furent saisis détenteurs chacun de caractères dont ils ne pouvaient expliquer la possession; et, comme on ne trouva aucune trace de l'impression qui les faisait poursuivre, on les traduisit en justice et on les condamna pour vol.

On fond, dans les *fonderies* de caractères, à l'aide de procédés analogues à ceux qu'on a décrits plus haut, des interlignes ou petites bandes de métal très-minces, qu'on place entre les lignes pour les séparer les unes des autres; des filets pour les colonnes de journaux ou les encadrements de pages, et des lingots qui servent à justifier les lignes d'affiches, et qui, creusés au milieu, allégissent la forme.

Plusieurs tentatives ont été faites pour fondre des caractères de musique, et, après de nombreux essais, on est parvenu à vaincre toutes les difficultés, comme le lecteur peut s'en convaincre en ouvrant notre Dictionnaire, dans lequel les morceaux de musique sont composés typographiquement.

Aussi une grande partie de la musique typographiée est-elle frappée au poinçon sur un moule, puis clichée comme les gravures sur bois, ce qui est d'une exécution inférieure, mais en revanche plus expéditve.

Tel est, au moment où nous écrivons, et d'après les renseignements les plus récents, l'état auquel est parvenu l'art du fondeur en caractères. Est-ce suffisant? L'industrie a-t-elle, à ce sujet, dit son dernier mot? Nous ne le croyons pas. Supposons pour un instant qu'un écrivain de l'antiquité ou du moyen âge, un poëte, un historien, un orateur, Homère ou Hésiode, Polybe ou Cicéron, saint Bernard ou Abailard, ou plutôt Epiménide, vienne à s'éveiller aujourd'hui. Assurément, une de ses premières préoccupations sera de s'inquiéter des moyens nouveaux qui ont été découverts pour exprimer et répandre la pensée écrite. Quand il aura appris que les scribes et les copistes, que les clercs et les enlumineurs n'existent plus, qu'ils ont été supprimés et remplacés par une invention incomparablement plus rapide et plus sûre, et qui permet d'obtenir en quelques heures des milliers d'exemplaires du premier chef-d'œuvre venu, il se récriera, voudra s'enquérir et visiter l'officine où s'accomplit cette merveille. Il courra dans une imprimerie, se fera expliquer les procédés divers de l'art de Gutenberg. Après avoir vu les ouvriers typographes lever un à un les caractères dont seront formées les lignes et les pages, il sera conduit dans l'atelier des presses mécaniques. Là, un élément nouveau, la vapeur, vient centupler et activer les forces humaines. Dans l'atelier des typographes, c'est l'homme tout seul qui agit; lui seul fait la besogne; la machine est absente, la force aveugle impossible, et on conçoit, à la rigueur, qu'il en soit ainsi, car, ici, la part du travail intellectuel a trop de place pour qu'une machine puisse jamais en être utilement chargée. Notre revenant sera, on n'en peut douter, frappé de la différence de rapidité dans l'accomplissement des deux fonctions, et il en découvrira facilement les raisons.

Non content de cette visite aux ateliers des compositeurs et des imprimeurs, il voudra connaître les procédés à l'aide desquels sont obtenus ces petits prismes de métal, les lettres, qu'il a vu lever; il se fera conduire dans une *fondèrie*, et assistera à toutes les opérations que nous avons décrites. A coup sûr, il remarquera la lenteur des procédés, et il se demandera s'il n'est pas possible, dans une opération toute mécanique, d'avoir recours à des moyens moins lents, analogues pour les résultats à ceux des presses mécaniques. La même réflexion s'est présentée à notre esprit, à la suite des visites successives que nous avons faites aux ateliers de la composition, des presses et de la *fonderie*. Dans le second, on peut tirer cent mille exemplaires à l'heure. Pourquoi une machine ingénieuse ne permettrait-elle pas de fondre, dans le même espace de temps, un million de lettres, toutes prêtes à être mises dans les casses des typographes? Aux inventeurs de chercher.

FONDETTES, bourg et commune de France (Indre-et-Loire), cant. N., arrond. et à 8 kilom. de Tours; pop. aggl., 304 hab. — pop. tot., 2,251. hab. Minoterie et fabrique de vermicelle. Récolte et commerce de vins rouges, froment et chanvre.

FONDEUR s. m. (fon-deur — rad. *fondre*). Techn. Ouvrier qui jette en fonte les divers produits de l'industrie; industriel qui emploie de ces ouvriers: FONDEUR *en cuivre*. FONDEUR *en bronze*. FONDEUR *de fer*. FONDEUR *de cloches*. FONDEUR *de canons*. FONDEUR *en caractères d'imprimerie*. *Les premiers* FONDEURS *étaient graveurs*, FONDEURS *et imprimeurs tout à la fois*. (F. Ratier.) ‖ Ouvrier de hauts fourneaux, qui donne issue à la fonte en fusion.

— Fam. *Etre penaud comme un fondeur de cloches*, Etre extrêmement étonné, être surpris, comme un fondeur de cloches dont l'opération n'a pas réussi.

FONDEVILLE DE LESCAR, poëte béarnais du XVIII[e] siècle. Il était avocat au parlement de Pau. Outre des dialogues sur l'introduction du protestantisme dans le Béarn, on a de lui: la *Pastourale deu paysan, qui cerque mestié à son hilh, chens ne trouba à soun grat* (Pau, 1767, in-12). Cette pièce en quatre actes, écrite en vers patois et en vers français, est un des meilleurs ouvrages qu'on possède dans le dialecte de Pau. Fondeville y a donné une peinture piquante des mœurs des paysans, dans un style qui ne recule pas devant les crudités rabelaisiennes.

FONDI, autrefois *Fundi*, ville d'Italie, prov. de Caserte, à 20 kilom. N.-O. de Gaëte, à 8 kilom. de la Méditerranée, près du lac de son nom, et non loin de la frontière des Etats de l'Eglise; 6,212 hab. Siége d'un évêché; belle cathédrale gothique. La ville est traversée par la voie Appienne, qui forme sa principale rue. Au XVI[e] siècle, elle fut deux fois pillée par les Turcs. On prétend que la partie inférieure des murs de cette ville est antérieure à la fondation de Rome. On y remarque principalement l'habitation de saint Thomas d'Aquin, et un beau tableau représentant le sac de la ville par le corsaire Barberousse. Entre la ville et la mer est le petit lac de Fundi (*lacus Fundanus*).

« Pendant plusieurs siècles, dit M. A.-J. du Pays, Fondi servit de repaire aux brigands qui infestaient, naguère encore, le pays. Un des plus célèbres fut Michele Pezza, connu sous le nom de *Fra Diavolo*; il devint chef d'une bande nombreuse, surprit et massacra un grand nombre de soldats français, et coupa les communications entre Naples et Rome. Il pillait le pays et brûlait les villages au nom de la reine Caroline. Quand il tomba au pouvoir des Français, on trouva sur lui des lettres de la reine et de Sidney Smith, dans lesquelles on l'appelait mon ami, et où on lui donnait le titre de colonel de l'armée de Sicile. Condamné à mort pour ses crimes, il mourut lâchement, dit un historien napolitain, en exhalant des blasphèmes contre les augustes amis qui l'avaient poussé à sa dernière entreprise. » Les environs de Fondi produisaient le vin de Cécube, très-estimé des anciens.

FONDIS s. m. (fon-di — rad. *fond*). Géol. Affaissement du sol causé par un ébranlement souterrain. ‖ On dit aussi FONTIS et CLOCHE.

FONDOIR s. m. (fon-doir — rad. *fondre*). Lieu où les bouchers et les charcutiers fondent les graisses et les suifs.

FONDOLO (Gabrino), tyran de Crémone, mort à Milan en 1425. Il s'était élevé du rang d'obscur soldat à celui de général et de ministre d'Ugolino Cavalcabo, tyran de Crémone, lorsque celui-ci fut fait prisonnier par Astorre Visconti, en 1404. Pendant la captivité d'Ugolino, un de ses cousins, Carlo Cavalcabo, s'empara de la souveraineté de Crémone, et refusa de la lui rendre quand il eut recouvré la liberté (1406). Sous le prétexte d'empêcher la guerre civile d'éclater et d'amener une entente entre les deux compétiteurs, Fondolo les invita, ainsi que les hommes les plus considérables de la ville, à dîner dans la forteresse, dont il avait le commandement. Mais à peine eut-il en sa puissance ceux qui se disputaient le pouvoir, que ses satellites se ruèrent sur les convives, au nombre de plus de soixante-dix, et en firent un horrible massacre. Débarrassé, par cette odieuse perfidie, de tout obstacle à son ambition, Fondolo s'empara de la souveraineté de Crémone, fit la paix avec les Visconti, reçut, en 1413, la visite de l'empereur Sigismond et du pape Jean XXIII, entra, en 1415, dans la ligue formée contre le duc de Milan, vit ses Etats envahis par Carmagnola, général de ce dernier, et fut contraint de vendre sa princi-

pauté, moyennant 35,000 florins. Il se retira alors (1421) dans le château de Castiglione, dont il s'était réservé la propriété. Il en fut enlevé cinq ans plus tard. Conduit à Milan, il fut condamné par Visconti, à périr sur l'échafaud. Au moment où il allait mourir, son confesseur l'ayant exhorté à se repentir : « Oui, je me repens, en effet, et d'une faute irréparable, s'écria Fondolo. J'ai tenu le pape et l'empereur au haut de ma tour de Crémone; j'aurais pu les précipiter tous deux en bas; j'en ai eu la pensée; j'accordais ainsi guelfes et gibelins, et je rendais ma mémoire impérissable. Mon seul remords est d'avoir laissé échapper cette occasion unique de m'illustrer à jamais. »

FONDON, bourg d'Espagne, prov. et à 20 kilom N.-O. d'Alméria, district et à 15 kilom. S.-O. de Canjayar; 2,185 hab. Mines et fonderies de plomb; moulins à huile et à farine. Eglise paroissiale assez remarquable.

FONDOUK s. m. (fon-douk). Nom marocain des caravansérails.

FONDOUK, gros village agricole d'Algérie, prov. et à 39 kilom. S.-E. d'Alger, à l'extrémité orientale de la vaste plaine de la Mitidja, sur la grande route qui relie Sétif à Alger; 1,500 hab. Le climat de cette localité, longtemps funeste aux colons, a été assaini par le défrichement des terres incultes et le dessèchement des marais.

FONDRE v. a. ou tr. (fon-dre — lat. *fundere*, qui signifie proprement, suivant Delâtre, lancer, précipiter au fond, d'où l'acception de liquéfier). Liquéfier, amener à l'état liquide : FONDRE *des métaux*. FONDRE *du beurre dans la poêle*. FONDRE *la neige, la glace. Après le fer, le cuivre est le métal le plus difficile à* FONDRE. (Buff.)

. . . . On vit l'homme hypocondre
Adorer le métal que lui-même il fit *fondre*.
BOILEAU.

‖ Dissoudre dans un liquide : FONDRE *du sucre dans l'eau. Pour* FONDRE *la chaux, on la noie dans une grande quantité d'eau qu'elle saisit avidement*. (Buff.) ‖ Couler, confectionner en métal fondu : FONDRE *une statue équestre*. FONDRE *une cloche*. FONDRE *des balles*. FONDRE *des caractères d'imprimerie*.

— Fig. Combiner, former un seul tout : FONDRE *en un seul deux projets de loi*. FONDRE *deux chapitres d'un livre. A force de causer ensemble, les peuples finiront par* FONDRE *leurs langues natales en un idiome éclectique et polyglotte*. (Rigault.)

— *Fondre la glace*, Faire cesser la désunion ou la contrainte entre deux ou plusieurs personnes : *Cette famille était divisée, mais le malheur* A FONDU LA GLACE.

— Peint. *Fondre des couleurs, des teintes, des tons*, Les adoucir sur les bords de façon à passer graduellement et par nuances insensibles d'une couleur, d'une teinte, d'un ton, à une autre couleur, une autre teinte, un autre ton.

— Comm. *Fondre des titres*, S'en défaire avec quelque perte, comme il arrive lorsqu'on fond des métaux qui donnent des déchets.

— v. n. ou intr. Passer à l'état liquide : *Faire* FONDRE *du beurre. Le fer ne* FOND *qu'à une très-haute température*.

. . . . Sur ces hauts sommets
Blanchissent des frimas qui ne *fondent* jamais.
PONSARD.

— Fam. Maigrir : *Cette pauvre enfant* FOND *à vue d'œil; elle* FOND *comme le beurre dans la poêle*. ‖ Disparaître graduellement : *L'argent* FOND *entre ses mains*.

— Par exagér. *Fondre en larmes, Fondre en pleurs*, Verser des larmes abondantes : *Chez les camisards, tout le monde* FONDAIT EN LARMES *quand un prophète entrait dans son transport*. (A. de Gasparin.)

— S'abîmer, s'effondrer, s'écrouler : *La terre* FONDIT *sous ses pas*.

... Tel, abandonné de ses poutres usées,
Fond enfin un vieux toit sous les tuiles brisées.
BOILEAU.

‖ Tomber impétueusement : *L'orage est près de* FONDRE. *Un ouragan* FONDIT *sur le navire, et le fit pirouetter comme une plume sur un bassin d'eau*. (Chateaub.) ‖ S'élancer impétueusement; être dirigé avec vigueur. *L'épervier* FOND *comme une flèche au milieu de la volaille épouvantée*.

Vous n'entendez partout qu'injurieux brocards
Et sur vous et sur lui *fondre* de toutes parts.
BOILEAU.

Se fondre v. pr. Se liquéfier, passer à l'état liquide; se dissoudre : *Le sucre* SE FOND *à une température assez basse. Le fer est, de tous les métaux, celui qui exige le plus grand degré de chaleur pour* SE FONDRE. (Buff.)

L'air *se fond* en rosée, et, coulant sur la terre,
Porte de veine en veine une humeur salutaire.
H. CANTEL.

— S'unir par des nuances graduelles, en parlant de couleurs différentes : *Les couleurs de ce tableau sont dures et ne* SE FONDENT *pas assez*.

— Disparaître graduellement : *L'argent* SE FOND *dans ses mains. Il arrrive presque continuellement aujourd'hui que des armées, sans avoir combattu,* SE FONDENT, *pour ainsi dire, dans une campagne*. (Montesq.)

— Par exagér. *Se fondre en eau*, Se dit du ciel, losqu'il pleut abondamment :

On dirait que le ciel, qui *se fond* tout *en eau*,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.
BOILEAU.

— **Antonymes.** Coaguler, figer, solidifier, concréfier.

FONDRIER adj. m. (fon-drié — rad. *fond*). Navig. Qui est trop lourd pour flotter, en parlant du bois : *Bois* FONDRIER. *Train* FONDRIER.

— s. m. Bois ou train fondrier : *Du* FONDRIER. *Un* FONDRIER.

— Techn. Mur qui termine le fourneau d'une saline.

FONDRIÈRE s. f. (fon-driè-re — rad. *fondre*). Endroit du terrain qui se trouve accidentellement plus bas que les terrains environnants : *Des* FONDRIÈRES *causées par un éboulement souterrain, creusées par des pluies torrentielles. Il faut, non pas quelques années, mais quelques mois seulement de négligence, pour changer en* FONDRIÈRES *ce sol artificiel que les hommes créent sur la terre pour y rouler leurs fardeaux*. (Thiers.)

FONDRILLES s. f. pl. (fon-dri-lle; *ll* mll. — rad. *fond*). Vase, lie qui se dépose au fond d'un liquide. ‖ Dépôt qui se forme dans le bouillon.

FONDS s. m. (fon — lat. *fundus*, proprement creux, de la racine sanscrite *bundh*, *budh*, creuser. M. Littré fait remarquer avec raison que le *s* de *fonds* n'est pas autre chose que le *s* du nominatif dans l'ancien français, qui est resté comme dans *fils*, et il ajoute que la distinction que l'on a essayé d'établir entre *fond* et *fonds*, à l'aide de ce *s* accidentel, est tout à fait ignorée des auteurs un peu anciens). Terre considérée comme moyen de productions, de récoltes : *Acheter un* FONDS. *Cultiver un* FONDS. *Bâtir sur son* FONDS. *Etre riche en* FONDS *de terre. L'homme heureux par la vérité a sa fortune en* FONDS *de terre et en bonnes constitutions*. (Chamfort.)

— *Biens-fonds*, Immeubles : *Il est riche en terres, maisons et autres* BIENS-FONDS.

— Par ext. Nue propriété, par opposition à usufruit : *Le* FONDS *m'importe peu, pourvu que je touche les revenus*. ‖ Capital, par opposition à intérêt : *Mangez vos revenus, mais ne touchez pas au* FONDS. *Le revenu ne peut s'accroître que par l'accroissement du* FONDS *productif*. (Proudh.)

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son *fonds* avec son revenu.
LA FONTAINE.

— Fam. Argent comptant : *Etre en* FONDS. *Manquer de* FONDS. *Mes* FONDS *sont bas*.

— Par anal. Ressource, objet exploitable :

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le *fonds* qui manque le moins.
LA FONTAINE.

‖ Matière, objet qui sert à en produire d'autres : *Les végétaux paraissent être le premier* FONDS *de la nature*. (Buff.) ‖ Sujet, objet qui peut fournir des développements : *Un* FONDS *très-riche et non encore exploité par les poëtes. Les idées sont des* FONDS *qui ne portent intérêts qu'entre les mains du talent*. (Rivarol.)

— Fig. Ressource ou ensemble de ressources, de qualités morales, bonnes ou mauvaises : *Un* FONDS *de science. Un* FONDS *de vertus. Bien des gens épuisent leur* FONDS *philosophique en conseils pour leurs amis, et en demeurent dépourvus pour eux-mêmes*. (La Rochef.) *L'hypocrisie, la vénalité, la prostitution, le vol, forment le* FONDS *de la conscience publique*. (Proudh.)

— *Mettre, placer son argent, ses biens à fonds perdu*, Céder son argent, ses biens, moyennant une rente viagère : *Tout père de famille qui veut* PLACER *de* L'ARGENT À FONDS PERDU *doit préférer le mettre sur la tête d'un enfant d'un an, plutôt que sur la sienne, s'il est âgé de plus de vingt-un ans*. (Buff.)

— Jurispr. *Fonds dotal*, Immeubles qui constituent une dot.

— Comm. Etablissement commercial, avec tous ses accessoires, meubles spéciaux, marchandises, local, clientèle, etc. : *Un* FONDS *d'épicier, de marchand de vin, de boulanger. Vendre son* FONDS. *Acheter un* FONDS. *Au cas de faillite de l'acheteur, le vendeur n'a aucun privilége pour le* FONDS *qu'il a vendu*. (Bousquet.) ‖ *Mise de fonds*, Capital employé à une exploitation industrielle ou commerciale : *La* MISE DE FONDS *est de* 100,000 *fr. pour chaque associé. Les actions sont la* MISE DE FONDS *d'une entreprise; les obligations en représentent les emprunts*. (Proudh.) ‖ *Fonds social*, Biens possédés en commun par une société industrielle ou commerciale.

— Fin. *Fonds publics* ou simplement *Fonds*, Sommes que les caisses publiques consacrent à payer les intérêts dus à leurs créanciers. ‖ Rentes ou actions sur l'Etat : *Les* FONDS PUBLICS *sont en hausse. Les* FONDS PUBLICS *ont baissé. Les négociants évitent de spéculer sur les* FONDS PUBLICS *en ce moment*. ‖ *Fonds constitués*, Fonds inscrits au livre de la rente perpétuelle. ‖ *Fonds constitués immobilisés*, Fonds rachetés par la caisse d'amortissement et retirés de la spéculation. ‖ *Fonds constitués classés*, Fonds possédés par des personnes qui n'ont ni l'habitude ni le besoin de les transmettre, et dont le placement actuel paraît devoir être durable. ‖ *Fonds flottants*, Fonds provenant d'emprunts à terme rapproché. ‖ *Fonds constitués flottants*, Fonds constitués qui passent à la bourse de main en main. ‖ *Fonds secrets*, Fonds qui figurent au budget, mais dont le gouvernement est dispensé de justifier l'emploi. ‖ *Bureau des fonds*, Caisse de l'administration, dans les grandes villes maritimes.

— Jeux. Au lansquenet, Somme que le joueur doit mettre sur une carte.

— **Syn. Fonds et fond.** V. FOND.

— **Encycl.** Econ. soc. Les mots *fonds* et revenu expriment deux choses qui ont entre elles une certaine corrélation, comme il ressort de cette expression :

Manger le *fonds* avec le revenu.

C'est ce rapport que nous allons nous attacher à déterminer. Mais on voit déjà que l'idée de *fonds* est extrêmement voisine de celle de capital. Nous devons considérer uniquement ici ce que la première de ces deux idées renferme de spécial.

En général, le mot *fonds* s'applique à des choses ayant une grande durée, qui ne sont pas susceptibles d'être consommées en nature, ni tout de suite, ni après avoir subi des façons et des modifications, et que l'on garde seulement parce qu'elles sont des sources de puissance, d'utilité ou d'agrément. Les principales sont : les terres labourables, les prairies et les pâtures, les forêts, les amas et les courants d'eau, les mines et les carrières, les facultés personnelles, qui consistent principalement en force musculaire, adresse corporelle, capacité scientifique, talent artistique et littéraire. Les titres de professions privilégiées et monopolisées, comme celles de notaire, d'avoué, d'huissier, de greffier, d'agent de change, de commissaire-priseur et de courtier, sont aussi des *fonds*. Il en est de même du droit exclusif d'exploiter une invention, une machine, un engin quelconque, pour lequel on a pris un brevet. Pour celui qui exerce une profession industrielle ou commerciale, l'aptitude spéciale, qu'elle soit naturelle ou acquise, constitue un *fonds*. L'ouvrier a aussi un *fonds* qui consiste dans ses organes, sa force et son adresse. Toutes les choses que nous venons d'énumérer sont des *fonds* pour celui qui les possède, et uniquement des *fonds*, parce que, s'il en tire quelque chose, sous forme de jouissance ou de valeur échangeable, il ne les consomme pas elles-mêmes.

Maintenant, si l'on veut savoir quels sont les rapports du *fonds* et du revenu, il faut ne comprendre dans le *fonds* que des choses qui soient des propriétés particulières et considérer le *fonds* et le revenu par rapport à leur possesseur. Parmi celles qui constituent le *fonds* de chacun, il y en a qui, comme les facultés personnelles, ne sont pas susceptibles d'être aliénées. Ce caractère suffit pour qu'elles ne puissent pas appartenir au revenu. Quant aux richesses échangeables, celles qui constituent le *fonds* et celles qui composent le revenu ont un attribut commun, celui d'avoir toujours une valeur d'échange plus ou moins grande. En quoi consiste donc leur différence? Pour la faire comprendre, nous allons définir le revenu en tenant compte de la possibilité de l'échange.

Pour certains auteurs, le revenu de chacun est la portion de richesse qu'il peut consommer, sans devenir plus pauvre. Pour d'autres, c'est la valeur dont une personne se serait enrichie dans un temps donné, si elle n'avait rien dépensé. Il est facile de voir que ces deux définitions représentent la même chose exactement et qu'elles ne diffèrent que par les termes; mais la seconde nous semble plus conforme à l'étymologie et montre mieux que le revenu est une valeur qui vient grossir notre actif. Lorsque, dans un temps donné, la dépense a été compensée par la recette, celle-ci est en quelque sorte la valeur de la dépense, qui revient sous une forme ou sous une autre, et c'est sans doute pour cela qu'on l'appelle le revenu. Du reste, les deux définitions sont exactes, parce qu'elles représentent le sens que l'usage donne aux mots, et leur vérité subsiste, quelle que soit la forme de la richesse qui a été dépensée et de la richesse qui a été acquise.

Voici une conséquence à tirer de cette définition. Si l'on considère le *fonds* et le revenu par rapport aux possesseurs, et si, en même temps, on tient compte de la possibilité de l'échange, on verra que ce n'est pas la nature propre de chaque valeur qui est cause qu'elle appartient au *fonds* ou au revenu. En effet, si tout ce qui vient accroître l'actif dans un temps donné fait partie du revenu, celui-ci peut consister en immeubles qui nous arrivent par succession ou par donation entre vifs, tout aussi bien qu'en fruits naturels ou en fruits civils. D'une autre part, le *fonds* d'une personne peut consister tout aussi bien en argent rapportant des intérêts qu'en maisons et en propriétés foncières. Ainsi, en ne considérant les richesses que dans leur valeur et en tenant compte de la possibilité de les échanger les unes contre les autres, on trouve que ce n'est pas leur nature qui fait qu'elles appartiennent au *fonds* ou au revenu, tels que nous les avons définis.

Mais le point de vue changera, si l'on fait abstraction de la possibilité de l'échange et si l'on considère l'emploi que le possesseur peut faire des richesses qui sont entre ses mains. Pour plus de simplicité, on pourrait considérer toute une société prise collectivement et se demander en quoi consiste son *fonds* et en quoi consiste son revenu.

Or, si l'on se place à ce point de vue, on verra que le *fonds* s'identifie jusqu'à un certain point avec le capital, mais qu'il comprend quelque chose de plus. En effet, le mot *fonds* s'applique à des moyens de jouissance et de production tels que la chaleur, la lumière et l'air atmosphérique, qui ne sont pas des propriétés privées et qu'on n'appelle pas des capitaux, parce qu'elles n'ont pas de valeur d'échange. Les facultés personnelles, telles que la force musculaire, la prévoyance et le talent constituent un *fonds* pour celui qui les possède, et cependant on ne les appelle pas des capitaux, parce que ce nom ne se donne guère qu'à des choses qui sont distinctes de la personne du possesseur. Si les esclaves sont appelés des capitaux, c'est parce qu'ayant une valeur vénale et pouvant produire des revenus, ils ne s'appartiennent pas à eux-mêmes et sont l'analogue d'une bête de somme. Quant aux *fonds* qui sont aussi des capitaux, on ne les distingue des autres valeurs échangeables que parce qu'ils sont ou appliqués ou destinés, non à la consommation, mais à la production et qu'ainsi ils peuvent donner des revenus. V. CAPITAL.

— Législ. *Fonds dominant et fonds servant*. Relativement aux servitudes, ou services fonciers, on nomme *fonds dominant* celui au profit duquel la servitude est établie, et *fonds servant* celui qui est assujetti à la charge au profit d'un autre héritage.

Aux termes de l'article 701 du code civil, le propriétaire du *fonds* servant ne peut rien faire qui tende à en diminuer l'usage ou à le rendre plus incommode. Ainsi, il ne peut changer l'état des lieux ni transporter l'exercice de la servitude dans un endroit différent de celui où elle a été primitivement assignée. Mais, cependant, si cette assignation primitive était devenue plus onéreuse au propriétaire du *fonds* servant, ou si elle l'empêchait d'y faire des réparations avantageuses, il pourrait offrir au propriétaire du *fonds* dominant un endroit aussi commode pour l'exercice de ses droits et celui-ci ne pourrait pas le refuser.

Toutefois, le propriétaire du *fonds* servant peut être privé de la faculté de changer l'assiette de la servitude, si le titre constitutif de la servitude stipule formellement que les lieux resteront dans le même état. Ainsi, dans le cas où une pareille convention a été stipulée dans le titre constitutif d'une servitude d'égout, le propriétaire du *fonds* servant ne peut exhausser le mur mitoyen du haut duquel découlent les eaux, qu'à la charge d'en conserver la chute.

Pour savoir si celui qui doit une servitude peut la déplacer sans préjudicier au *fonds* dominant, il ne faut avoir égard qu'à l'état où se trouvait ce *fonds* à l'époque où elle a été établie, et non aux innovations opérées sur ce *fonds* ou projetées depuis la constitution de la servitude.

Dans le cas où le propriétaire du *fonds* servant est chargé par le titre de faire à ses frais les ouvrages nécessaires pour l'usage ou la conservation de la servitude, il peut toujours s'affranchir de la charge en abandonnant le *fonds* assujetti au propriétaire du *fonds* dominant.

Le propriétaire du *fonds* servant serait-il tenu, dans ce cas, d'abandonner la totalité du *fonds* ou seulement la partie sur laquelle la servitude s'exerce?

La raison veut que le propriétaire du *fonds* servant ne soit tenu d'abandonner que la partie de son *fonds* qui est assujettie à la servitude. On comprend que la faculté d'abandon serait illusoire s'il en était autrement.

On nomme *fonds de succession* tout ce qui compose une succession, actif et passif.

En vue de déterminer à quelles dépenses ou à quelles dettes doivent être affectés les divers fruits, on distingue, dans un compte de succession, les fruits produits à l'époque de l'ouverture, et qui sont ajoutés aux *fonds* ou capitaux, et les fruits produits depuis l'ouverture et qui sont détachés de la masse.

Les *fonds* de succession comprennent non-seulement toutes les sommes capitales, mais encore tous les revenus actifs ou passifs, que le tout soit ou non exigible à la même époque.

La distinction des *fonds* d'avec les fruits de succession a pour objet de faciliter l'application particulière des recettes en capitaux et en revenus aux dépenses relatives à chacun de ces objets.

Quant aux fruits, il est de règle en matière de succession que les fruits échus depuis le décès augmentent l'hérédité : *Fructus augent hæreditatem*.

— Jurispr. *Fonds de commerce*. Le matériel d'un établissement industriel ou commercial, les marchandises de nature quelconque qui l'approvisionnent, l'achalandage qui y est attaché, les créances actives, ainsi que les dettes passives qui en dépendent, et enfin, dans la plupart des cas, le droit au bail du local où a lieu l'exploitation, tels sont les éléments multiples dont se compose ce que l'on nomme un *fonds* de commerce. Cette matière, à raison de son importance et de la multiplicité des mutations dont les *fonds* de commerce sont l'objet, réclamerait peut-être une

législation spéciale. La nécessité de règles fixes se fait sentir sur plus d'un point. Le législateur, néanmoins, ne s'est point encore occupé de réglementer cet objet d'un intérêt chaque jour croissant, et les questions auxquelles donne lieu le mouvement des *fonds* de commerce ne trouvent leur solution que dans des usages plus ou moins constants, dans une jurisprudence malheureusement sujette aux divergences et dans quelques principes généraux du droit disséminés dans les différentes parties de nos codes. Toutefois, on peut dégager de ces fluctuations et de ces incertitudes certains principes placés en dehors de toute controverse, et que nous allons successivement formuler dans cet article en considération de leur utilité pratique.

Le premier et l'un des plus incontestés de ces principes est que les *fonds* de commerce entrent juridiquement dans la classe des *biens meubles*. Les créances à recouvrer entrent également dans la catégorie des meubles fictifs ou incorporels, selon la nomenclature du code Napoléon et à raison du caractère mobilier que la loi leur imprime. Quant à l'achalandage, c'est aussi une valeur de nature incorporelle. Cette valeur n'est point immobilière, puisqu'elle n'est immeuble ni par essence, ni par destination. Le caractère mobilier des *fonds* de commerce a pour résultat de les faire tomber dans l'actif de la communauté conjugale, quand c'est sous le régime de la communauté légale que les époux sont mariés. L'article 1401 du code Napoléon dispose, en effet, que la communauté matrimoniale se compose activement « de tout le mobilier que les époux possédaient au jour de la célébration du mariage, ensemble de tout le mobilier qui leur échoit pendant le mariage à titre de succession ou même de donation, si le donateur n'a exprimé le contraire. » Selon l'article 535 du même code, cette expression elliptique : le *mobilier*, lorsqu'elle est employée par la loi ou dans les contrats, comprend tant les meubles corporels que les meubles immatériels ou fictifs, en un mot, tout ce qui n'est pas immeuble. Un *fonds* de commerce appartenant à l'un des époux au moment de la célébration du mariage ou qui lui échoit plus tard à titre de succession ou de donation entre donc sans aucun doute dans l'actif de la communauté conjugale.

Une deuxième observation doit être faite sur le caractère juridique des établissements ou *fonds* de commerce. Ils sont meubles, vient-on de dire ; mais avec ce caractère particulier qu'ils sont des meubles *fongibles*. On nomme *fongibles*, dans l'idiome du droit, les choses dont on ne peut, en général, se servir ou tirer parti qu'en les consommant ou en en disposant par vente ou autrement. Telles sont les denrées de consommation, les grains, l'huile, le vin, etc., l'argent comptant ; telles sont encore les marchandises approvisionnant un *fonds* de commerce, et qui sont nécessairement destinées à être vendues pour être remplacées par d'autres dans le roulement de l'exploitation. Les choses de cette espèce sont dites fongibles par la raison que, soit dans les dispositions de la loi, soit dans les conventions des particuliers, on ne les considère point par rapport à leur identité corporelle, mais uniquement par rapport à leur quantité, à leur qualité et à leur valeur, de manière qu'elles peuvent toujours être légalement représentées par des choses de même espèce, de quantité et de qualité équivalentes : *Quarum una ejusdem generis alterius vice fungitur et videtur idem esse.* (*Dig.*, lib. XII, tit. I, frag. 2, § 1.) Ce caractère de fongibilité dans les choses mobilières est particulièrement important à remarquer, lorsqu'un droit d'usufruit est établi sur des objets de cette nature. La règle générale est que l'usufruitier, à l'expiration de son droit d'usufruit, doit rendre identiquement au nu propriétaire la chose dont il a eu, lui usufruitier, la jouissance temporaire. Cette règle fléchit dans le cas où l'usufruit est assis sur des choses fongibles, par exemple sur des objets de consommation, sur des sommes en numéraire, sur les marchandises dépendant d'un *fonds* de commerce. Le droit de l'usufruitier serait illusoire, il n'aurait pas la jouissance, il ne serait que le gardien des choses soumises à son usufruit, s'il devait restituer identiquement et en nature les denrées, les espèces monétaires ou les marchandises du *fonds* de commerce sur lesquelles cet usufruit a été constitué. L'article 587 du code Napoléon dispose qu'en pareil cas l'usufruitier n'a point à rendre les choses dans leur identité corporelle, mais simplement des choses de même espèce, de quantité et qualités égales, ou encore leur valeur estimative, quand l'usufruit a été constitué dans l'origine avec estimation des choses fongibles sur lesquelles il était établi. Cette règle formulée par l'article 587 est appliquée par l'unanimité des auteurs à l'usufruit d'un *fonds* de commerce. L'usufruitier ou ses héritiers ne doivent point, à la cessation de l'usufruit, rendre identiquement les marchandises qui composaient primitivement le *fonds*. Ils ne le pourraient qu'à la condition de ne pas avoir exploité du tout, c'est-à-dire d'avoir très-inactivement et très-mal géré l'établissement, et il ne rendraient d'ailleurs, à ce compte, que des objets dépréciés et démodés, ce que l'on appelle vulgairement des *rossignols*. L'obligation de l'usufruitier ou de ses représentants consiste uniquement à restituer soit des marchandises équivalentes et de même nature que celles qui ont été primitivement reçues, soit leur valeur estimative telle qu'elle a été portée dans l'inventaire primitif. Touchant les questions auxquelles peut donner lieu l'usufruit établi sur un *fonds* de commerce, on peut consulter avec utilité Proudhon, *Traité de l'usufruit* (t. III, nº 1010 et suiv.).

Un troisième point doit être remarqué. Un *fonds* est ce que l'on nomme en droit une *universalité*. L'universalité est une chose multiple et cependant une, bien que constituée d'éléments divers. Son unité est susceptible d'accroissement et de décroissement ; elle persiste sans altération, indépendamment de la disparition et de la perte de certains objets accessoires, et aussi indépendamment de l'accession d'objets nouveaux qui n'en faisaient point originairement partie et qui viennent y adhérer. Pour disposer d'une universalité, pour la transmettre et l'aliéner à un titre quelconque, il n'est point nécessaire d'entrer par le menu dans le détail des éléments qui la composent ; il suffit de l'indiquer en bloc. Telle est une hérédité : en vendant une hérédité, on vend tous les immeubles, tout l'actif mobilier, toutes les créances qui en dépendent, et l'on transmet de même les dettes passives dont la succession est grevée, sans entrer à cet égard dans aucune énumération détaillée. Tel est aussi un *fonds* de commerce : en le cédant, en le transmettant à un titre quelconque, on cède, sauf réserve ou clause contraire, le matériel et l'achalandage, les éléments essentiels et les éléments accessoires de l'établissement, en un mot. Il résulte de ces principes qu'en cas de legs d'un *fonds* de commerce, le légataire a droit à ce *fonds* dans l'état où il se trouve au moment de l'ouverture du legs, que le testateur en ait accru ou amoindri la consistance et le développement postérieurement au testament. Il résulte des mêmes principes que le légataire d'un *fonds* de commerce se trouve de plein droit, et sauf disposition contraire du testateur, investi des créances actives et tenu d'acquitter les dettes passives se rattachant spécialement à l'exploitation du *fonds*. Quand il s'agit simplement de la vente d'un *fonds* de commerce, la solution est différente. A défaut d'une clause expresse, on est généralement d'avis que l'aliénation du *fonds* n'entraîne pas de plein droit la cession des créances à recouvrer, non plus que la transmission des dettes passives. On acquiert un établissement de cette nature, en effet, en vue de se livrer productivement à l'exploitation d'une branche de commerce, et comme la cession des créances actives et passives ne se rattache que fort indirectement à une opération de ce genre, il est nécessaire que les parties s'en expliquent par une clause formelle.

Une question qui a été vivement débattue est celle de savoir si l'achat d'un *fonds* de commerce constitue par lui-même un acte commercial justiciable, en cas de contestation, des tribunaux consulaires. On a dit, pour la négative, qu'indépendamment du matériel et des marchandises, la cession comprend l'achalandage et habituellement le droit au bail des lieux, choses dont la transmission n'a pas de soi un caractère commercial. La commercialité d'un acte, a-t-on ajouté, est l'exception, et elle a pour conséquence de soumettre les parties, en cas de litige, à une juridiction exceptionnelle. Les exceptions ne doivent pas être étendues légèrement et au moyen d'arguments plus ou moins risqués d'analogie. Nous préférons l'opinion de Dalloz (*Répertoire*, au mot ACTES DE COMMERCE, nºs 58 et suiv.), qui se prononce pour la commercialité de l'achat et de la vente du *fonds*. Indépendamment de toute opération ultérieure et effective de commerce, et dès avant que toute opération de cette nature se soit produite, l'individu qui acquiert un *fonds* de commerce s'annonce au public comme commerçant. Il serait inadmissible à décliner une qualité qu'il a spontanément prise devant le public. La loi, d'ailleurs, considère comme acte de commerce le contrat ayant pour objet de former une société commerciale, et cela dès avant que la société se mette en œuvre et fonctionne. L'individu qui achète un établissement commercial déjà créé, qui prend la suite des affaires d'un commerçant connu et substitue sa personnalité à la personnalité commerciale de son cédant fait bien sans doute acte de commerce plus réellement encore que les individus qui s'associent en vue de créer un établissement commercial qui n'existe point encore. Cette dernière raison nous paraît décisive.

Un mot sur la cession de l'achalandage qui accompagne d'ordinaire toute vente d'un *fonds* de commerce. Il est bien entendu qu'une clientèle ne se vend pas, à proprement parler ; on ne fait pas la traite des chalands, et le vendeur d'un *fonds* de commerce ne dispose assurément d'aucun moyen coercitif, d'aucun *compelle intrare* pour contraindre ses anciennes pratiques à s'adresser à son successeur. Un achalandage n'est point à vrai dire une propriété, mais c'est une valeur appréciable, et cette valeur peut être, jusqu'à un certain point, transmise par des moyens indirects, sinon directement. Le moyen indiqué par l'usage consiste dans l'engagement que prend d'habitude le cédant de n'exercer lui-même aucune industrie similaire dans un certain rayon autour de l'établissement. De cette manière, la clientèle n'est point détournée, et il devient probable qu'elle restera au moins en majeure partie fidèle à l'établissement auquel l'attachent ses habitudes. La clause interdisant au vendeur d'un *fonds* de commerce toute concurrence à son successeur dans un certain rayon se rencontre dans à peu près tous les contrats de cette nature. Nous pensons même que, dans le silence de la convention, cette interdiction devrait être suppléée et censée stipulée tacitement. On ne peut pas vendre et retenir, reprendre d'une main ce que l'on cède de l'autre. Le cédant qui s'établirait à proximité de son acheteur lui reprendrait en réalité l'achalandage qu'il lui a vendu.

D'ordinaire, les ventes de *fonds* de commerce sont annoncées par publications dans les journaux, afin d'avertir les créanciers du cédant et de les mettre en mesure de former opposition sur le prix dont l'acheteur ne se dessaisit point d'habitude avant un délai de dix jours. Cette mesure de prudence et de loyauté n'est prescrite par aucune loi ; mais elle est entrée dans nos mœurs commerciales et elle a la valeur et, croyons-nous, l'autorité obligatoire qui s'attache aux usages reçus, surtout en matière de commerce.

Un *fonds* de commerce peut-il être vendu à la poursuite des créanciers du commerçant? Sur ce point intéressant, le manque d'une législation spéciale se fait péniblement sentir. Il est certain que, tant dans l'intérêt du débiteur commerçant que de ses créanciers, il est préférable de vendre à l'enchère l'établissement lui-même, au lieu de s'exposer à désorganiser et à déprécier cet établissement en saisissant à part et en vendant à la criée les marchandises. D'ordinaire, créanciers et débiteur se mettent d'accord sur ce point, et le *fonds*, c'est-à-dire le matériel, l'achalandage et le droit au bail sont vendus à l'enchère par un notaire que la justice commet à cette fin et qui procède après affiches et publications. L'établissement ainsi n'est point disloqué, et l'adjudication peut atteindre un taux normal. Toutefois, il faut reconnaître que la loi n'ayant créé à cet égard aucune procédure, le bon accord des intéressés est nécessaire pour arriver à cette solution désirable. La vente d'un *fonds* de commerce, en effet, ne peut être effective qu'autant que le cédant prend l'engagement de ne pas faire concurrence lui-même à son cessionnaire. Or un tel engagement ne peut être pris que spontanément. Nous ne connaissons pas de moyens pour contraindre un négociant ou un industriel à renoncer à exercer son activité et son industrie dans tel ou tel lieu. C'est uniquement en cas de faillite déclarée que les syndics administrateurs de la faillite peuvent vendre régulièrement l'établissement lui-même avec ou sans le concours du commerçant.

— *Fonds perdu*. On entend par *fonds perdu* le capital aliéné sans retour et auquel on a substitué le service d'une rente viagère.

La rente perpétuelle est une sorte de créance d'une somme qui en est le capital, et cette somme produit des arrérages qui s'accumulent tous les jours et doivent être payés annuellement sans aucune diminution du capital. On ne peut pas dire la même chose des rentes viagères. En effet, ces rentes n'ont pas de capital ; la somme qui a été payée pour le prix de la constitution est entièrement perdue pour le créancier de la rente ; elle ne doit jamais lui retourner ; il n'en reste en aucune manière le créancier. La rente viagère n'est donc la créance d'autre chose que des arrérages qui en doivent courir pendant le temps de sa durée. Ces arrérages font tout le principal, tout le *fonds* et l'être entier de la rente viagère. Elle s'acquitte et s'éteint par parties, à mesure que le créancier les reçoit ; le payement de ce qui en restait dû jusqu'à la mort de la personne sur la tête de laquelle elle était constituée achève de l'éteindre entièrement. Ainsi, cette créance paraît ne pouvoir être considérée autrement que comme la créance des sommes d'argent qui seront dues pendant le temps qu'elle aura cours. Elle a cela de particulier, qu'elle ne naît pas et n'est pas acquise au créancier toute à la fois, mais par parties et par chaque jour du temps de sa vie, qui est la mesure de sa durée.

D'après les articles 1909 et 1910 du code civil, il est de l'essence du contrat de rente viagère, de même que d'un contrat de rente perpétuelle, que le capital fourni par le créancier soit aliéné et qu'il ne puisse le répéter.

Suivant Pothier, la constitution de rente viagère est un contrat réel qui n'est parfait que par le payement de la somme convenue pour le prix de la constitution : ce n'est que du jour du payement de cette somme que l'obligation du constituant est contractée et que la rente commence à courir. Mais cette doctrine ne saurait être acceptée. La constitution de rente viagère ne peut être assimilée ni au prêt ni au dépôt, et l'on peut très-bien concevoir une semblable constitution moyennant un prix qui sera acquitté plus tard.

C'était autrefois une question si les rentes viagères devaient être considérées comme immeubles dans les pays où les rentes constituées en perpétuel avaient cette nature. La négative paraissait néanmoins avoir été résolue. Toutes les rentes sont aujourd'hui déclarées meubles (art. 529 du code civil). V. RENTE VIAGÈRE.

— Finances. *Fonds de non-valeurs*. On appelle *fonds* de non-valeurs une réserve prélevée, au moyen de centimes additionnels, sur les contribuables eux-mêmes et destinée à parer à des éventualités de toute nature. De cette manière, la somme sur laquelle compte l'Etat entre, quoi qu'il arrive, dans les caisses du Trésor.

Le *fonds* de non-valeurs se compose aujourd'hui, savoir : pour les contributions foncière et personnelle mobilière, de 0 fr. 02 ; l'un est mis à la disposition du ministre de l'agriculture, des travaux publics et du commerce et se distribue en secours effectifs pour grêle, incendies, inondations et autres sinistres ; l'autre est réservé au ministre des finances et employé par lui à couvrir les remises, modérations et non-valeurs qui, à la fin de l'exercice, existent sur ces contributions. Un tiers du produit de ce centime est mis à la disposition des préfets ; les deux autres tiers forment un *fonds* commun destiné à fournir des suppléments aux départements qui ont éprouvé des pertes extraordinaires et dont le *fonds* ordinaire ne présente pas de ressources suffisantes.

Le *fonds* commun est la propriété de tous les départements et n'appartient à aucun en particulier. Destiné au service général des remises, modérations et non-valeurs, il est réparti entre les divers départements proportionnellement aux contributions afférentes à leurs pertes, quelle que soit la mise de chacun dans la masse commune. Il résulte de là que tel département où les désastres sont fréquents et considérables absorbe, tous les ans, dans les distributions générales, une somme beaucoup plus forte que celle qu'il a apportée dans la composition du *fonds* commun, tandis que d'autres, où le tiers de centime suffit à tous les besoins du service, ne participent pas à ces distributions, malgré l'importance du produit des deux tiers de centime fourni par leurs rôles.

Cet ordre de choses établit entre tous les départements une espèce de solidarité dont ils profitent tour à tour, lorsque les pertes qu'ils ont éprouvées les mettent dans le cas d'obtenir des allocations plus considérables que le montant des centimes de non-valeurs résultant de leurs rôles respectifs.

De cette façon est assurée la rentrée de l'impôt dont le recouvrement pourrait être entravé, si l'on ne venait au secours des départements qui, par suite de l'importance des sinistres éprouvés, ont droit à être indemnisés dans une proportion plus forte que les autres.

C'est là une sage prévoyance, et, d'un autre côté, personne ne regrettera un sacrifice minime qui permet d'apporter quelque remède à des malheurs imprévus. Il serait même à souhaiter que l'Etat trouvât le moyen de rendre plus efficaces les secours accordés aux victimes d'un incendie, d'une inondation ou d'un de ces désastres qui, en quelques minutes, annihilent les récoltes du cultivateur. Sans prendre le monopole des assurances, — car tout monopole doit disparaître, — ne pourrait-on pas créer un *fonds* plus important? Nul n'en souffrirait que les grands propriétaires, et l'empressement que quelques-uns mettent à venir au secours de l'infortune permet d'assurer à l'avance qu'ils ne se plaindraient pas d'une surtaxe aussi bien justifiée.

Les secours en argent étant uniquement destinés aux indigents ou à ceux dont les facultés ont été détruites par suite d'un événement extraordinaire, un contribuable dont la propriété est assurée n'a pas de droits à l'obtention d'un secours, quelque grande que soit d'ailleurs la perte qu'il a éprouvée. Il en est couvert par son assurance elle-même, et rien n'est changé dans sa position ; mais il est incontestable qu'il doit avoir sa part dans la distribution de la réserve faite par le ministre des finances et destinée à couvrir les remises, modérations et non-valeurs. La propriété, étant improductive de revenu, n'est passible d'aucun impôt, et le remboursement de celui qu'a payé le propriétaire doit être effectué. Les pertes de bestiaux, ne portant pas sur des objets soumis à l'impôt, ne doivent donner lieu à des dégrèvements qu'autant qu'elles proviendraient d'une épizootie générale qui aurait affecté le produit des pâturages consommés sur le sol. Dans ce cas seulement, les propriétaires des pâturages ont droit à un dégrèvement sur l'impôt qu'ils payent sur ces terrains ; mais, lorsque les pertes dont il s'agit sont accidentelles ou ne doivent être attribuées qu'à l'ordre naturel des choses, elles ne peuvent être indemnisées qu'au moyen des secours effectifs accordés sur le centime de non-valeurs attribué à cet effet au ministre du commerce.

Ici, il nous semble bon de rappeler en quelques mots aux contribuables la marche qu'ils doivent suivre pour s'assurer, en cas d'accidents, le bénéfice accordé par l'Etat.

Lorsqu'il se produit un événement de nature à porter atteinte aux ressources d'un contribuable, il doit, dans les quinze jours qui suivent le sinistre, adresser au préfet une réclamation dans laquelle il expose la cause des pertes éprouvées et demander : 1º la remise de l'impôt afférent à la propriété endommagée ; 2º s'il y a lieu, un secours en argent proportionné au chiffre de sa perte et à sa position de fortune. Lorsque plusieurs propriétaires d'une commune ont été atteints, la demande est rédigée, dans le délai de quinze jours, par le maire de la commune. L'administration envoie sur les lieux un agent qui,

de concert avec le maire et deux commissaires spéciaux, reconnaît, en présence des contribuables, le montant de la perte et prend sur la position des sinistrés les renseignements les plus précis. Il dresse un état, dit *état de pertes*, d'après lequel sont accordés les remises ou modérations d'impôt et les secours en argent. On ne doit pas perdre de vue que ces secours appartiennent, non-seulement aux indigents, mais encore aux propriétaires dont les facultés ont été tellement atteintes par le sinistre que leurs ressources de l'année ont complétement disparu.

La contribution des portes et fenêtres et celle des patentes ont aussi leur *fonds* de non-valeurs.

Pour la contribution des portes et fenêtres, le *fonds* se compose de 0 fr. 03 et sert à couvrir les décharges, réductions, remises, modérations et non-valeurs de toute espèce; un tiers du produit est mis à la disposition des préfets; les deux autres tiers forment un *fonds* commun que le ministre des finances distribue en raison des besoins des divers départements. Les excédants que présente le *fonds* de non-valeurs des portes et fenêtres sont réunis au *fonds* de non-valeurs des contributions foncière et personnelle mobilière, et viennent ainsi augmenter le montant des sommes à distribuer comme secours.

Quant aux patentes, conformément à la loi du 2 ventôse an XIII, il a été, jusqu'en 1845, ajouté 0 fr. 05 au principal pour dégrèvements et non-valeurs, lesquels étaient cumulés avec les 0 fr. 08 prélevés sur le principal pour attributions aux communes. Sur le produit de ces 0 fr. 13, on imputait d'abord le montant des dégrèvements de toute nature, et le reste, qu'il fût supérieur ou inférieur au produit des 0 fr. 08, était versé dans la caisse municipale. A partir de 1845, il a été ajouté à la contribution des patentes 0 fr. 05 par franc, destinés à couvrir les décharges, réductions et non-valeurs; et, en cas d'insuffisance des 0 fr. 05, le montant du déficit est prélevé sur le principal des rôles. De cette façon, le produit des 0 fr. 08 est intégralement versé à la caisse municipale.

— *Fonds publics.* V. RENTES SUR L'ETAT.

— *Fonds secrets.* Polit. Le budget d'un Etat contient certaines dépenses dont l'intérêt général ne permet pas de divulguer l'emploi. Un gouvernement a-t-il intérêt, par exemple, à surveiller ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, il paye des agents connus de lui seul et qui, sans mission officielle avérée, le mettent au courant des événements sur lesquels il lui importe d'être fixé.

En France, les *fonds* secrets, prélevés d'abord sur des recettes qui ne figuraient pas au budget (jeux, prostitution, etc.), ont été, depuis 1830, votés par les diverses assemblées législatives. Mais jusqu'à ce jour, les ministres auxquels l'emploi de ces crédits a été confié n'en ont rendu compte qu'au chef de l'Etat. Ces *fonds* sont consacrés en partie aux dépenses de la police générale et en partie à celles de la politique extérieure. Louis-Philippe et Napoléon III rognaient la part de la police pour entretenir certains journaux. Les *fonds*, il est vrai, ne changeaient guère de destination, et il serait curieux de publier les listes trouvées au ministère de l'intérieur au 24 février 1848 comme au 4 septembre 1870.

Pour ne citer qu'un fait, reproduisons la lettre écrite, le 12 juillet 1867, par M. Ledru-Rollin à M. Vermorel :

« Monsieur,

» Vous me faites demander s'il est vrai qu'en 1848 on ait, sur la liste des *fonds* secrets distribués par le précédent gouvernement, trouvé le nom de M. Granier de Cassagnac. Je dois à ma conscience de déclarer que, sur la liste de M. Gérin, figurait le nom de M. Granier de Cassagnac pour une somme mensuelle. Je l'ai rayé de ma propre main. Cette liste a été vue par plusieurs de mes amis qui étaient alors près de moi.

» LEDRU-ROLLIN. »

Les papiers découverts aux Tuileries et publiés après le 4 septembre sont pleins de révélations tout aussi instructives, et nous regrettons qu'on ait cru devoir ne pas mettre au grand jour les états d'émargement découverts à la préfecture de police à la même époque.

Les *fonds* secrets dépensés à l'intérieur ont eu une certaine utilité, en ce sens qu'ils ont servi à payer des complots supposés et ont ainsi hâté la chute de l'empire. Mais les agents subventionnés par le gouvernement français chez les nations étrangères ont bien volé leur argent. Ils se sont montrés aussi aveugles que nos diplomates, et certes ce n'est pas peu dire.

En 1869, les *fonds* secrets figuraient au budget pour 2,550,000 francs, ainsi répartis :

Dépenses secrètes de sûreté publique.	2,000,000 fr.
Dépenses secrètes des affaires étrangères.	550,000

FONDU, UE (fon-du) part. passé du v. Fondre. Amené à l'état liquide; dissous : *Du plomb* FONDU. *De l'or* FONDU. *De la glace* FONDUE. *De la poix* FONDUE. *Du sucre* FONDU. *La lave a rempli Herculanum, comme le plomb* FONDU *remplit les concavités d'un moule.* (Chateaub.) *Tout semble prouver que les matières qui composent le globe de la terre ont été* FONDUES, *et nous savons aujourd'hui par des expériences certaines qu'elles sont toutes fusibles.* (Flourens.) ‖ Obtenu par la fusion de la matière : *Statue* FONDUE. *L'acier* FONDU *d'Angleterre se gerce de plusieurs cassures.* (Buff.)

— Par ext. Uni, confondu : *Deux communes* FONDUES *en une seule. Deux ouvrages* FONDUS *en un seul. Deux races* FONDUES *en une nation. Deux familles* FONDUES *par les alliances. Un Etat aussi homogène, aussi bien* FONDU *que la France ne pouvait admettre le système fédéral.* (Thiers.)

— Peint. *Couleurs fondues*, Couleurs qui se mêlent par nuances graduées et insensibles : *Ses sourcils étaient d'une teinte si douce et si* FONDUE, *qu'ils se dessinaient à peine visiblement.* (Th. Gaut.)

— Techn. *Genre fondu*, En termes de tisseur, Système de croisement qui est disposé de manière à produire des gradations ou ombres de toutes nuances. ‖ Tissu produit par ce genre de croisement.

— Jeux. *Cheval fondu*, Jeu dans lequel chaque joueur saute successivement par-dessus les autres qui se tiennent le dos courbé et les épaules pliées.

— Art culin. Entremets de fromage et d'œufs brouillés.

— Métrol. Mesure de convention pour le minerai, usitée dans le Périgord et l'Angoumois, et valant environ 6,500 kilogr.

— Techn. Sucre trop chargé de sirop.

FONDUK s. m. (fon-duk). Métrol. Monnaie d'or en usage en Turquie, qui porte aussi le nom de sequin, et qui est au titre de 802 millièmes, pèse 3gr,4664 et vaut environ 9 fr. 58. ‖ On dit aussi FONDUKLI.

FONDULE s. m. (fon-du-le). Ichthyol. Genre de petits poissons malacoptérygiens, formé aux dépens des cobitides et voisin des cyprins, comprenant trois espèces, qui habitent les eaux douces de l'Amérique.

FONET s. m. (fo-nè). Moll. Belle coquille du genre moule, appelée aussi MOULE LISSE.

FONFRÈDE (Jean-Baptiste BOYER-), conventionnel girondin, né à Bordeaux en 1766, décapité le 31 octobre 1793. Fils d'un riche négociant, il se livra lui-même au commerce. Ses affaires l'ayant appelé en Hollande, il revint en France au moment où éclatait la Révolution et en adopta les principes avec ardeur. Elu député à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, mais se joignit à ses collègues de la Gironde pour combattre les montagnards. Il se montra, dans cette lutte mémorable, orateur ému et brillant. On le vit tour à tour s'élever contre la création du tribunal révolutionnaire, demander la punition des auteurs de la conjuration du 10 mars 1793, et faire décréter Marat d'accusation (16 mai). Cette dernière mesure créait un précédent qui devait être funeste à son parti. Bientôt, en effet, la Commune dressa la liste de proscription des girondins. Ceux-ci, pour conjurer l'orage, forment une commission de douze membres, dont un des premiers actes est de faire arrêter Hébert, rédacteur du *Père Duchesne*. Boyer-Fonfrède, membre de la commission, blâme une mesure qui porte atteinte à la liberté de la presse, et obtient la mise en liberté du journaliste. Aussi, le 2 juin, jour où le décret d'accusation était rendu contre ses amis, il en fut rayé, sur la proposition de Marat lui-même, qu'il avait naguère fait proscrire. L'énergique persistance qu'il mit ensuite à défendre ses amis le fit renvoyer avec eux devant le redoutable tribunal et condamner à mort. Il reçut le coup fatal en même temps que son beau-frère Ducos. C'était le plus jeune des girondins.

FONFRÈDE (Henri), publiciste distingué, fils du précédent, né à Bordeaux en 1788, mort en 1841. Il dirigea une maison de commerce avec Armand Ducos, son oncle, et entra dans le journalisme en 1820, en fondant, à Bordeaux, la *Tribune*, feuille libérale fort remarquable, qui fut supprimée à la suite de plusieurs procès. Plus tard, il remplaça la *Tribune* par l'*Indicateur de Bordeaux* et fit preuve d'une grande vigueur à l'occasion des journées de Juillet 1830; mais ce fut là son dernier acte d'opposition, et dès lors il se consacra tout entier à la défense de la nouvelle dynastie. Il était le premier des journalistes de province; ses articles étaient lus dans toute la France avec autant d'avidité que ceux des grands journaux de la capitale, et l'on peut dire que c'est de lui que datent les idées de décentralisation de la presse. On a recueilli ses *Œuvres* (Bordeaux, 1844-1847, 10 vol. in-8°).

FONGATE s. m. (fon-ga-te — rad. *fongine*). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide fongique avec une base.

FONGIBLE adj. (fon-ji-ble — lat. *fungibilis*; de *fungi*, s'acquitter de). Jurispr. Se dit des choses qu'on n'est pas obligé de rendre en nature, mais qu'on peut remplacer par d'autres : *Le droit d'user et même d'abuser peut être toléré à l'égard des choses* FONGIBLES *et tout à fait personnelles à l'individu.* (Villegardelle.)

— **Encycl.** Ce qui caractérise les choses *fongibles*, c'est qu'elles peuvent se remplacer les unes par les autres, d'où leur vient ce nom de *fongibles* qu'on leur a donné : *Quarum una ejusdem generis alterius vice fungitur et videtur idem esse* (Dig., *De reb. credit.*). Ainsi les grains, les liqueurs, l'argent sont choses *fongibles*. En effet, toutes ces choses se consomment par l'usage et peuvent être remplacées par d'autres de même nature, qualité et quantité. Il en résulte que si on usufruite sur des choses de cette nature, l'usufruitier a le droit de s'en servir, à la charge toutefois d'en rendre de pareille quantité, qualité et valeur, ou leur estimation, à la fin de l'usufruit (code civil, art. 587). Du reste, la volonté des parties peut rendre *fongible* une chose qui ne l'est pas naturellement, et *vice versa*. Ainsi, en vous prêtant un livre je vous dis que je ne tiens pas à ce que vous me rendiez le même livre, pourvu que vous me le remplaciez par un semblable; je rends *fongible* l'ouvrage que je vous prête, bien qu'il ne le soit pas naturellement. De même, celui dont vous êtes héritier m'a légué un cheval *in genere*, et celui auquel j'ai succédé seul vous en a légué un aussi indéterminément; aucun des deux legs n'ayant été exécuté, ils s'éteindront réciproquement l'un par l'autre. D'un autre côté, si je prête un certain nombre de pièces d'or, par exemple, pour vous servir de jetons, mais à condition que vous me rendrez les mêmes quand vous aurez fini de jouer, les pièces d'or que je vous prête, bien que *fongibles* de leur nature, cessent de l'être pour ce cas particulier.

FONGICOLE adj. (fon-ji-ko-le — du lat. *fungus*, champignon; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans le tissu des champignons.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères trimères, vivant pour la plupart dans le tissu des champignons. ‖ Syn. de MYCÉTOPHILES, tribu d'insectes diptères.

FONGIE s. f. (fon-jî — du lat. *fungus*, champignon). Polyp. Genre de polypiers pierreux, de la famille des zoanthaires : *L'animal des* FONGIES *est gélatineux ou membraneux.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *fongies*, ainsi nommées à cause de leur ressemblance avec un champignon (*fungus*), forment un genre de polypiers zoanthaires, confondu autrefois avec les madrépores. L'animal des *fongies*, d'après Blainville, est membraneux, le plus souvent simple, déprimé, orbiculaire ou ovale, ayant une bouche centrale supérieure, et des tentacules quelquefois très-courts, d'autres fois assez longs, mais toujours nombreux; il est solidifié à l'intérieur par un polypier calcaire, lamelleux, rayonnant en dessus et granuleux en dessous. Quant à la forme générale du polypier, elle est tantôt arrondie, tantôt ovalaire ou comprimée. Quelques *fongies* sont sessiles, d'autres sont portées par un pédicule assez court; elles présentent aussi quelques différences dans la forme des tentacules. « Presque toutes les *fongies*, dit Lamarck, sont connues dans l'état frais ou marin; et comme chacune d'elles ne présente réellement qu'une seule étoile complète, laquelle occupe toute la surface supérieure du polypier, il y a lieu de croire que chacun de ces polypiers a été formé par un seul animal, comme les turbinolies et les cyclolithes. » On connaît un assez grand nombre d'espèces de *fongies*, répandues dans toutes les mers, mais surtout dans celles des pays chauds. La Méditerranée en possède quelques-unes, notamment la *fongie patellaire*, qui vit aussi dans la mer des Indes. La *fongie à gros tentacules* habite les eaux de l'Océanie; l'animal est d'un blanc sale ou jaunâtre, légèrement strié à sa surface, qui est recouverte de gros tentacules, assez semblables à des sangsues. La *fongie actinie* a été trouvée sur les côtes de l'île des Cocos, au havre Carteret (Nouvelle-Irlande); elle a plus de 0m,10 de diamètre sur 0m,03 d'épaisseur. L'animal est jaunâtre et strié de vert à la surface; sa bouche est longuement ovalaire et plissée, et ses ovaires, disposés en forme de filaments blancs et déliés, sont logés entre les lames centrales du polypier. Quand il est épanoui dans l'eau, il ressemble à une véritable actinie; si on le touche, il retire ses tentacules, qui sont longs, cylindriques et très-nombreux, et reprend alors la forme caractéristique du genre. On trouve aussi plusieurs *fongies* fossiles, confondues par les anciens auteurs sous les noms de *fongites* ou de *fongipores*. Les *fongies* vivantes ou éteintes sont fréquemment désignées par les termes vulgaires de *champignons de mer* ou *champignons fossiles*.

FONGIFORME adj. (fon-ji-for-me — du lat. *fungus*, champignon; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un champignon.

— Géol. *Lave fongiforme*, Coulée de lave qui s'est développée sur un plan horizontal, et a produit une masse à peu près circulaire.

FONGINE s. f. (fon-ji-ne — du lat. *fungus*, champignon). Chim. Substance du champignon qui reste lorsqu'on a dépouillé le végétal de tous les principes solubles.

— s. f. pl. Bot. Groupe de la tribu des confervoïdes.

FONGIPORE s. m. (fon-ji-po-re — du lat. *fungus*, champignon, et de *pore*). Zooph. Nom donné par les auteurs anciens aux polypiers madréporiques vivants, de la famille des alcyons, dont la forme rappelle celle des champignons : *La plupart des* FONGIPORES *sont cannelés et étoilés.* (V. de Bomare.)

FONGIQUE adj. (fon-ji-ke — du lat. *fungus*, champignon). Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans les champignons : *Acide* FONGIQUE.

FONGITE s. f. (fon-ji-te — du lat. *fungus*, champignon). Polyp. Nom donné par les anciens auteurs à des polypiers madréporiques fossiles, des genres fongie, cyclolithe et caryophyllie, dont la forme rappelle celle des champignons.

FONGIVORE adj. (fon-ji-vo-re — du lat. *fungus*, champignon; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit dans la substance des champignons.

— s. m. pl. Entom. Groupe de coléoptères dont les larves vivent dans les champignons.

FONGOÏDE adj. (fon-go-i-de — du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à un champignon.

— Méd. Qui a la forme d'un fongus.

FONGOLOGISTE s. m. (fon-go-lo-ji-ste — du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *logos*, discours). Naturaliste qui a écrit des traités sur les champignons, ou qui s'occupe spécialement de l'étude des champignons.

FONGOSITÉ s. f. (fon-go-zi-té — rad. *fongus*). Méd. Qualité de ce qui est fongueux; excroissance fongueuse : *Les* FONGOSITÉS *s'opposent à la cicatrisation.*

FONG-SI ou **FONSI**, la plus haute montagne de l'empire du Japon, à laquelle les Japonais donnent d'ordinaire le nom de *Fousi-Yama*. Elle est située dans l'île de Niphon, province de Sourougua, par 35° 15′ de lat. N., et par 136° 15′ de long. E., et atteint, d'après Siebold, une altitude de 3,790 mètres. Elle est complétement isolée et s'élève au centre d'un magnifique paysage. C'était jadis le volcan le plus terrible de tout le Japon; mais, depuis plus d'un siècle et demi, il n'a pas eu d'éruption, et son cratère est aujourd'hui rempli d'eau. C'est aussi l'un des lieux saints du Japon, et chaque année, au mois d'août, les adorateurs du Bouddha se rendent en pèlerinage à son sommet, pour offrir leurs prières aux idoles que leurs ancêtres ont élevées dans différents ravins de la montagne. D'après les traditions japonaises, cette dernière aurait surgi de terre l'an 285 avant notre ère, et la même nuit, un affaissement du sol correspondant à cet exhaussement aurait produit le grand lac *Mitsou*, que Siebold appelle lac *Biwako*. Les mêmes traditions ont conservé le souvenir des éruptions les plus terribles de ce volcan, surtout de celles des années 799, 800, 863 et 864. Pendant celle de 864, la contrée fut complétement dévastée dans un rayon de 50 kilomètres autour de la montagne. La dernière arriva à la fin de 1707. Depuis lors, le monstre est demeuré muet, et sa cime, où jadis toutes les flammes de l'enfer semblaient exercer leurs fureurs, est aujourd'hui recouverte d'un blanc manteau de neige, qu'elle ne dépouille que pendant un mois ou deux chaque année.

FONGUEUX, EUSE adj. (fon-gheu, eu-ze — du lat. *fungus*, champignon). Hist. nat. Se dit d'un tissu épais, coriace et élastique, semblable à celui des champignons.

— Méd. Qui est de la nature des fongus : *Chairs* FONGUEUSES. *Tumeurs* FONGUEUSES. *Ulcère* FONGUEUX.

— **Encycl.** Méd. Ce mot s'emploie, en chirurgie, pour désigner l'état d'une plaie ou d'un ulcère dans lequel la production de bourgeons charnus est très-abondante et constitue une ou plusieurs petites élévations qui s'isolent, vivent en quelque sorte indépendantes, et, loin de concourir à la cicatrisation, y sont au contraire un obstacle véritable. L'état *fongueux* se rencontre, soit dans les plaies simples, soit dans les ulcères communs, soit enfin dans les ulcères syphilitiques. Quelle que soit la cause occasionnelle des ulcères *fongueux*, la cause efficiente semble être identique dans tous les cas : elle dépend de l'état de débilitation du sujet. On voit tous les jours des plaies simples se cicatriser rapidement et sans accidents; rien n'est plus commun, au contraire, en temps de guerre, pendant les fatigues d'un long siége, avec une alimentation vicieuse ou insuffisante et dans l'encombrement des ambulances, de voir les plaies devenir *fongueuses*, en même temps que se produisent les accidents de la pourriture des camps. Les plaies sont alors couvertes de bourgeons volumineux et rapidement développés; mais ces bourgeons sont pâles, parcourus par de rares vaisseaux, et leur surface n'est pas baignée d'un pus cohérent et franc, qui annonce une réparation assurée; les plaies laissent écouler un liquide mal lié, presque transparent. Parfois la plaie saigne avec une extrême facilité, tant les nouveaux capillaires sont faibles; le moindre choc suffit quelquefois à provoquer une véritable hémorragie, moins grave par la perte du sang perdu que par la signification fâcheuse qui s'attache à son apparition. Ces ulcères *fongueux* n'arrivent par toujours d'emblée; ils apparaissent au-dessous des fausses membranes de la pourriture d'hôpital, et, lors même que cette dernière a disparu, l'état *fongueux* persiste et ne cessera que devant un état général approprié. Dans ces conditions, l'état *fongueux* persiste souvent à l'orifice des trajets fistuleux qui succèdent à des coups de feu avec altération ou plaie des os; et il suffit d'ordinaire, ainsi que l'a révélé l'expérience chirurgicale

du siége de Sébastopol, d'un rapatriement pour faire disparaître, non pas la fistule (elle persistera tant qu'il restera un point d'os malade), mais l'accident qui la complique. Ces dispositions *fongueuses* ne s'observent pas seulement à la guerre; on sait avec quelle facilité elles apparaissent chez les sujets malades ou débilités atteints de fistule à l'anus ou de fistule à trajet ossifluent. Les ulcères simples *fongueux* s'observent presque toujours chez les vieillards, et leur siége de prédilection est la jambe. Dans ce cas comme dans les autres, du reste, la véritable cause de l'état *fongueux* est la faiblesse de la constitution. C'est donc à tort que l'on voudrait faire de ces sortes d'ulcères une classe à part, distincte des ulcères variqueux : un ulcère variqueux peut toujours devenir *fongueux*. C'est spécialement dans les grands centres de population, là où de mauvaises conditions d'habitation et de nourriture s'ajoutent à l'intempérance et au chômage qui le précède ou qui le suit, que l'on voit les ulcères devenir *fongueux*. Dans la classe aisée, cet accident, pour être plus rare, n'est pas pour cela inconnu; il dépend alors moins des conditions hygiéniques que des causes pathologiques de débilitation, telles que la tuberculose, le diabète, l'albuminurie, etc. Contre de pareils ulcères, le traitement topique est encore moins efficace que de coutume; si l'on persiste à l'employer, il aggrave même parfois la situation. C'est un traitement général, tonique et réparateur qui est indiqué. Les ulcères *fongueux* d'origine vénérienne sont très-fréquents chez les jeunes gens lymphatiques. Presque inconnus dans les campagnes, ils font de grands ravages au sein des villes populeuses. L'ulcère s'étend d'abord, avec une certaine rapidité, à la verge, et quand il a atteint certaines dimensions, qui égalent parfois celle des ulcères phagédéniques, ils s'arrêtent; leur surface, primitivement rouge, pâlit, cesse de produire un pus abondant et bien lié; elle se couvre, surtout à sa périphérie, d'élévations mamelonnées, qui cessent bientôt d'augmenter et n'ont aucune tendance à diminuer. Cet état peut durer des mois entiers. On voit parfois, soit à la suite d'un excès de marche ou d'équitation, soit à la suite de l'application intempestive d'un topique, les ganglions correspondants de l'aine s'engorger et devenir douloureux. Ils suppurent aisément, et, après leur incision, on trouve, chose curieuse, un fond de plaie décoloré et semblable absolument à l'ulcère qui a donné naissance à l'adénite. La marche de tous ces accidents est absolument chronique et peut durer indéfiniment. Le traitement réparateur n'a pas toujours un effet immédiat; mais, chez certains sujets, on voit, au bout de peu de semaines, la surface redevenir rouge et plus douloureuse au contact; la suppuration devient abondante, les douleurs de démangeaison apparaissent en même temps que les productions *fongueuses* s'affaissent, des bourgeons de bonne nature surviennent, et, à partir de ce moment, la plaie marche vers la cicatrisation avec rapidité, du côté de l'adénite suppurée comme du côté de la verge.

FONGUS s. m. (fon-guss — lat. *fungus*, champignon). Méd. Excroissance molle, baveuse, spongieuse, qui s'élève sur la peau, sur une membrane, particulièrement au bord des lèvres d'une plaie : *Les* FONGUS *peuvent se développer dans l'épaisseur de nos parties, sans qu'il y ait d'ulcération à l'intérieur.* (Breschet.)

— **Art vétér.** Portion de l'uvée qui passe de la chambre postérieure de l'œil dans la chambre intérieure, et forme de petites pelottes au bord de la pupille.

— **Encycl.** Chir. On connaît le *fongus* de la mamelle, le *fongus* du testicule et celui de la dure-mère. Si le *fongus* du testicule constitue, ainsi qu'on le verra, une maladie à part, caractérisée par la production d'une tumeur identique avec d'autres, le *fongus* de la mamelle comprend un état anatomique beaucoup moins précis; il ne s'applique, à proprement parler, qu'à des terminaisons de tumeurs différentes. Ces tumeurs sont le cancer encéphaloïde et l'adénome. Quand une tumeur se développe avec rapidité dans la mamelle, elle fait bientôt saillie en avant de l'organe; tantôt elle envahit la peau, et l'ulcération de cette dernière n'est que la conséquence du travail qui absorbe et décompose l'organe tout entier; tantôt elle n'affecte pas la peau, au-dessous de laquelle elle roule librement sous le doigt; mais, à la suite de l'accroissement rapide de son volume, la tumeur se fixe sous la peau, qu'elle distend. Cette distension amène promptement un sphacèle, à la suite duquel la production, désormais sans obstacle, trouvera à travers cette ouverture un champ de développement très-libre. Cette expansion de l'adénome ou du cancer à travers une ouverture accidentelle à la peau est ce que l'on appelle le *fongus*. Mais, ainsi apparu et constitué, le *fongus* présentera des différences suivant la nature anatomique du pseudoplasme ou tumeur qui aura causé occasionnellement sa venue. S'agit-il d'un cancer encéphaloïde, on verra le *fongus* s'étendre sûrement, invariablement; la peau de la mamelle sera envahie et l'extension en largeur se fera simultanément avec l'extension en saillie; on reconnaîtra, en un mot, tous les caractères du cancer encéphaloïde dans cette production *fongueuse*. Dans l'adénome, le développement est plus rapide, car son énergie a suffi pour sphacéler un tégument que le cancer n'a traversé que grâce à l'ulcération; on verra donc la tumeur être tout d'abord plus saillante; mais l'orifice cutané, ne s'ulcérant pas, étranglera légèrement le pied du *fongus*, qui, par cela même, se distinguera du précédent en ce qu'il sera pédiculé. Cet étranglement est-il poussé à l'extrême, le *fongus*, privé de toute communication vasculaire, se gangrénera au niveau de son pédicule. Cette marche et ce mode d'évolution distingueraient nettement déjà les deux espèces de *fongus* en l'absence de tout examen physique. L'observation de la surface, de la consistance, du pus produit permettra de déterminer à coup sûr s'il s'agit d'un *fongus* adénoïde ou bénin, ou d'un *fongus* cancéreux, c'est-à-dire de nature maligne. On retrouve également, dans le testicule, ces deux variétés de *fongus* bénin et de *fongus* malin; mais le *fongus* bénin ne correspond plus, comme au sein, au *fongus* adénoïde. La présence d'une tumeur qui, après être plus ou moins longtemps demeurée au-dessous des téguments des bourses, qu'elle comprime, fait issue au dehors et prend un développement exagéré, devra faire songer à un *fongus*. La douleur est peu vive; dans tous les cas, elle n'a pas ce caractère lancinant et acéré qui caractérise presque le cancer; le moindre contact ou le plus faible choc amène une hémorragie en nappe qui cesse bientôt spontanément, mais qui, par sa répétition, jette le patient dans un état d'anémie qu'il faut prévenir à tout prix. Quand le *fongus* est bénin, il est indiqué de pratiquer rapidement l'ablation de la tumeur. Cette opération ne présente aucune espèce de danger, et, quand elle a été radicale, on voit souvent la plaie des bourses se fermer et se cicatriser d'une manière définitive. Quand, au contraire, le *fongus* est de nature maligne, si l'opération n'ajoute aucune gravité à l'état du patient, elle ne doit être suivie d'aucun résultat durable; car on voit souvent reparaître le *fongus* avec plus d'énergie encore. On doit alors simplement songer à soutenir le malade et à prévenir les causes d'hémorragie.

Les *fongus* de la dure-mère sont presque toujours des tumeurs encéphaloïdes dont l'origine est tantôt intracranienne et tantôt extracranienne. Dans le premier cas, c'est en marchant de dedans en dehors qu'elles perforent les os du crâne; dans le second, c'est de dehors en dedans. Elles sont particulièrement graves à cause de leur situation près du cerveau, qu'elles peuvent enflammer ou comprimer. Leur nature cancéreuse en fait des lésions presque fatalement incurables.

FONG-YANG ou **FOUNG-YANG**, ville de l'empire chinois, dans la province de Ngan-Hoéi, à 124 kilom. N.-O. de Nanking, sur une montagne qui domine le Hoang-ho ou fleuve Jaune, ch.-l. du département de son nom. Au XIVe siècle de notre ère, un empereur de la Chine voulut faire de cette ville la capitale de son vaste empire; mais l'inégalité du terrain et surtout le manque d'eau douce firent échouer ce projet. Il reste, du séjour de ce souverain à Fong-Yang, des monuments magnifiques : le Hoan-lin ou tombeau royal, que ce prince fit élever à son père; un haut donjon de forme carrée qui occupe le centre de la ville et un temple superbe consacré à Bouddha.

FONKES s. m. (fon-ke). Mamm. Un des noms vulgaires du LORIS ou MOCOCO.

FONNI, bourg d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province et à 19 kilom. S. de Nuoro; 2,764 hab. Fabrication de tapis et de couvertures; commerce de lainages.

FONS, mot latin qui signifie *fontaine*, *source*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques : *Fons Aponi*, actuellement Albano; *Fons Bellaqueus*, Fontainebleau; *Fons Bellus*, aujourd'hui Schœnbrunn; *Fons Ebraldius*, Fontevrault; *Fons Padiræ*, Paderborn; *Fons Rapidus*, Fontarabie; *Fons Tungrorum*, Spa, etc.

FONSAGRADA, ville d'Espagne, prov. et à 58 kilom. N.-E. de Lugo; 3,200 hab. Moulins à farine; métiers à tisser; fabrication de fromages. Commerce de bestiaux et de salaisons.

FONSECA (golfe de), vaste baie formée par l'océan Pacifique dans le territoire de la république de Nicaragua, par 13° 40′ de lat. N., et par 90° de long. O. Son étendue est de 52 kilom. sur 24.

FONSECA (Jean-Rodrigue-DE), homme d'Etat et prélat espagnol, né à Toro en 1451, mort à Burgos en 1524. Tour à tour doyen de Séville, évêque de Badajoz, de Cordoue, de Burgos, archevêque de Rosana, chargé de missions diplomatiques, ministre d'Isabelle, il exerça une grande influence sur les affaires de son temps et de son pays. C'était un homme violent et fanatique. Après s'être opposé de tout son pouvoir à l'expédition de Christophe Colomb, en le traitant de visionnaire, il ne lui pardonna jamais d'avoir réussi et le poursuivit constamment de sa haine. Il ne se montra pas moins hostile aux projets du vertueux Las Casas, défenseur des Indiens opprimés. Fonseca prétendait que, pour convertir ces idolâtres, il fallait un *baptême de sang*.

FONSECA (Antonio DA), écrivain et prédicateur portugais, né à Lisbonne en 1517, mort en 1588. Il entra dans l'ordre des dominicains, puis se rendit à Paris, où il prit le grade de docteur, et, de retour dans sa patrie, il acquit une grande réputation comme professeur à l'université de Coïmbre et comme orateur de la chaire. Fonseca ramena à la simplicité le style de la chaire, qui, avant lui, était allégorique, figuré, plein de déclamations. On a de lui : *Annotationes marginales in commentaria Thomæ de Vio cardinalis Caietani in Pentateuchum* (Paris, 1539, in-fol.).

FONSECA (Pedro DA), jésuite et philosophe portugais, né à Cortizada, près de Crato, en 1528, mort en 1599. Il suivit à l'université d'Evora les leçons de Barthélemy des Martyrs, se fit recevoir docteur (1570), et se livra à l'enseignement avec un tel éclat qu'il reçut le surnom d'*Aristote portugais*. Lorsque Mercuriano fut élu général de l'ordre des jésuites, il choisit comme assistant Fonseca, qui le suivit à Rome. Ce dernier devint, dans la suite, visiteur de la province de Portugal, supérieur de la maison professe, et fut chargé, par Grégoire XIII, d'affaires de la plus haute importance. Ce fut Fonseca qui établit à Lisbonne la maison des catéchumènes, celle des converties, l'orphelinat, le collége des Irlandais, le couvent de Sainte-Marthe. On a de lui : *Institutiones dialecticarum libri VIII* (Lisbonne, 1564, in-4°); *In libros metaphysicorum Aristotelis Stagiritæ*, ouvrage publié en 4 vol. in-4°, réimprimé à Strasbourg (1594). Fonseca avait donné le nom de *science moyenne* à une méthode par laquelle il prétendait concilier le libre arbitre et la prédestination.

FONSECA (Rodrigo DA), médecin portugais, né à Lisbonne, mort en 1642. Sa grande réputation le fit appeler en Italie, où il fut successivement professeur à l'université de Pise et à celle de Padoue. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De calculorum remediis* (Rome, 1586, in-4°); *De venenis eorumque curatione* (Rome, 1587, in-4°); *De tuenda valetudine et producenda vita* (Florence, 1602); *Consultationes medicæ, singularibus remediis refertæ* (Venise, 1618, in-fol.); *Tractatus de febrium acutarum et pestilentium remediis* (Venise, 1621, in-4°). — Son neveu, Gabriel FONSECA, né à Lamego, mort en 1668, fut professeur de philosophie à Pise; il enseigna aussi la médecine à Rome, et devint premier médecin du pape Innocent X. Il a laissé quelques ouvrages depuis longtemps oubliés.

FONSECA (Eléonore PIMENTEL, marquise DE), femme célèbre par sa beauté et par son esprit, née à Naples en 1768, morte en 1799. Issue de l'une des plus illustres familles du royaume de Naples, elle était douée d'une beauté peu commune, et joignait à ses grâces naturelles un esprit pénétrant. Une éducation des plus soignées lui permit d'aborder, quoique bien jeune encore, l'étude des sciences naturelles, sous la direction de Spallanzani.

En 1784, Eléonore épousa le marquis de Fonseca, descendant d'une ancienne famille espagnole qui s'était déjà depuis quelques années établie à Naples. Présentée par son mari à la cour de Ferdinand IV et de Marie-Caroline, Eléonore y fut parfaitement accueillie; les grâces de sa personne et de son esprit plurent beaucoup à la reine, qui l'attacha à sa personne avec le titre de dame d'honneur. Cette bonne intelligence dura peu de temps; la marquise, femme d'un caractère noble, ayant conscience de son mérite, ne put s'habituer à courber la tête devant les exigences continuelles d'une cour corrompue.

Quelques propos tenus par elle sur la reine Caroline, au sujet de la liaison très-intime qui unissait celle-ci et son ministre Acton, furent complaisamment rapportés, et la marquise de Fonseca reçut l'ordre de ne plus se présenter à la cour. Jusqu'alors, elle n'avait joué aucun rôle politique; rendue à ses études par cette disgrâce, elle se lia plus intimement avec son ancien maître Spallanzani; elle l'aida dans ses recherches anatomiques. La Révolution française, qui la surprit au milieu de ses travaux paisibles, l'enflamma d'un ardent amour pour les principes féconds qu'elle allait propager dans le monde entier.

La marquise de Fonseca ouvrit ses salons à toute une société d'élite qui adoptait les idées françaises et reconnaissait la supériorité d'un gouvernement républicain; elle sut bientôt communiquer à tous ses amis l'amour qu'elle éprouvait pour la France, et, en 1798, la noblesse napolitaine salua avec bonheur le drapeau tricolore, lequel, aux mains de Championnet, s'avançait sur Naples.

La marquise voyait tous ses vœux se réaliser; les principes qu'elle professsait allaient triompher par le concours des troupes françaises, et la famille royale, qu'elle détestait, allait être obligée de fuir en exil. Ferdinand IV, en effet, loin d'opposer la moindre résistance à la marche triomphante de l'armée française, prit la fuite un mois avant son arrivée, et alla se réfugier à Palerme dès le 24 décembre 1798.

Aussitôt après son départ, Naples devint le théâtre de la plus horrible anarchie; les lazzaroni, maîtres de la ville, pillaient et volaient partout, sous prétexte de s'opposer à l'occupation de la ville par les Français. Leur haine et leurs violences s'attachèrent surtout aux personnes qui s'étaient montrées favorables aux idées françaises. La marquise de Fonseca ne fut pas oubliée; les lazzaroni se préparaient déjà à incendier son hôtel pour la mettre elle-même à mort. Avertie à temps, elle sortit avec calme, entourée de quelques dames de ses amies, en imposa par sa ferme contenance à la populace irritée, et, traversant la foule avec dignité, elle alla chercher un refuge dans le fort Saint-Elme. Elle ne retrouva sa liberté qu'après l'établissement de la République parthénopéenne (23 janvier 1799).

Tout le temps que dura ce gouvernement, l'hôtel de la marquise fut le rendez-vous des patriotes napolitains et le foyer du libéralisme; on y rédigeait un journal qui, sous le titre de *Moniteur napolitain*, eut pour mission de défendre et de propager les principes de la Révolution. Eléonore travaillait elle-même à la rédaction de la feuille antiroyaliste, qui acquit bientôt une très-grande vogue. Grâce à son influence, les Français virent, en quelques jours, le nombre de leurs partisans s'accroître considérablement.

Bientôt après commencèrent les revers; les généraux français ne purent s'entendre, et le parti royaliste profita de leur division pour tenter un effort en faveur de Ferdinand; d'un autre côté, le gouvernement français destitua Championnet, et les troupes, abandonnées aux ordres de généraux incapables, furent obligées d'évacuer Naples en présence de l'armée du cardinal Ruffo (7 mai 1799). L'armée royaliste ramena le gouvernement de Ferdinand IV. Avec la république mouraient tous les rêves de liberté et d'indépendance qui avaient si longtemps été l'espérance de la marquise de Fonseca. Les partisans des principes révolutionnaires prirent la fuite pour échapper aux vengeances de la réaction, et bientôt Eléonore se trouva seule à Naples, en face de Ferdinand IV et de la reine Caroline. En se retirant, les généraux français avaient stipulé, comme clause fondamentale, qu'il ne serait exercé aucune poursuite contre les Napolitains coupables seulement d'avoir montré des sympathies pour les idées républicaines; mais, dès que la ville de Naples fut occupée par les soldats royaux, Ferdinand, qui n'osait pas encore entrer dans ses Etats, chargea le fameux Speciale d'ouvrir les plus sévères enquêtes à l'égard des individus qui avaient pris part à la Révolution. On sait avec quelle lâche cruauté ce ministre d'un tyran abusa des pouvoirs qui lui avaient été accordés. Pour le rôle politique qu'elle avait joué pendant l'occupation française, pour l'inimitié bien connue qu'elle nourrissait toujours contre la reine Marie-Caroline, la marquise devait s'attendre à des persécutions; ses amis l'engagèrent à fuir, mais elle n'écouta aucun conseil; quelques partisans de ses principes révolutionnaires étaient encore à Naples, elle ne voulut pas les abandonner au moment du péril; elle crut, au contraire, pouvoir, par sa présence, ranimer leur courage de façon à constituer avec ces éléments un cercle d'opposition politique. Les prévisions de ses amis ne tardèrent pas à se réaliser. La marquise fut arrêtée et conduite, pour y être jugée, devant la junte d'Etat. Le principal grief relevé contre elle par l'acte d'accusation fut d'avoir travaillé à la rédaction du *Moniteur napolitain*. La peine capitale fut prononcée, et la marquise en écouta la lecture avec le plus grand calme. Sa famille et les principaux personnages du royaume firent tout ce qu'ils purent auprès de Ferdinand IV pour en obtenir au moins une commutation de peine; mais, poussé par Marie-Caroline, le roi se montra inflexible. La marquise paya donc de sa tête le rôle qu'elle avait joué dans la Révolution. Pendant les quelques jours qui précédèrent l'exécution, elle montra une fermeté et un courage qui ne se démentirent pas un instant. Elle ne manifestait qu'un seul regret : c'était de voir succomber, par le retour de Ferdinand IV, les nobles principes qu'elle avait si vaillamment soutenus pendant toute l'occupation française. Au pied de l'échafaud, la populace exigeait qu'elle criât : Vive Ferdinand IV! Elle s'y refusa et voulut prononcer quelques paroles; mais la républicaine comptait encore trop de partisans; aussi l'exécuteur, craignant quelque manifestation, peut-être même un soulèvement, hâta le plus qu'il put ses derniers moments. La marquise de Fonseca subit son supplice le 20 juillet 1799, à l'âge de trente et un ans; elle n'avait survécu que quelques mois à son illustre maître Spallanzani. Sa mort fut le signal des massacres. En quelques jours, Naples vit tomber, par ordre de Ferdinand, dix de ses plus illustres têtes; trente mille personnes furent emprisonnées. Le roi n'avait pas encore osé rentrer dans sa capitale; il s'était fait seulement conduire, sur un navire, en vue de la ville, et, de là, il assistait au meurtre juridique du peuple qu'il venait de reconquérir par la force des armes.

On peut consulter sur la marquise de Fonseca les ouvrages suivants : Alto Vanucci, *I martiri della libertà italiana;* Botta, *Storia d'Italia;* Colettà, *Storia del reame di Napoli;* Vincenzo Cuoco, *Saggio storico sulla rivoluzione napolitana del* 1799.

FONSECA (Pedro-Joze DA), philologue portugais, mort en 1816. Il est auteur d'un *Dictionnaire latin-portugais et portugais-latin*, d'un *Dictionnaire de la Fable*, etc.; mais il s'est surtout fait connaître par un grand dictionnaire, entrepris en collaboration avec Joze da Costa de Macedo et Ignacio Gorge, membres, comme lui, de l'Académie des sciences de Lisbonne, et dont le premier volume a paru sous le titre de *Diccionario da lingua portugueza, publicado pela Academia das sciencias de Lisboa* (Lisbonne, 1793, in-fol.). A ce travail est jointe une suite de biographies des auteurs portugais qui font autorité dans leur langue.

FONSECA (Antonio-Manoel DA), peintre portugais, né à Lisbonne vers 1795. Il suivit les cours de l'Académie de sa ville natale, où il reçut les leçons de Sousa Loureiro. Nommé peintre du roi en 1830, il devint peu après professeur à l'Académie des beaux-arts de Lisbonne, et fut élu, en 1852, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris. M. Fonseca s'est particulièrement adonné à la peinture historique et au portrait. Si ses œuvres ne brillent pas par l'originalité, on y trouve du moins les preuves d'un talent sérieux et estimable. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : *Enée sauvant son père Anchise;* la *Mort d'Albuquerque; Jésus-Christ au milieu des docteurs*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855. On lui doit également de bons portraits, entre autres ceux du *Roi Pedro V*, du *Roi dom Ferdinand*, du *Duc de Porto* et le portrait équestre de *Dom Auguste*, que M. Fonseca a envoyé à l'Exposition universelle de 1867.

FONSECA FIGUEIREDO Y SOUZA (Joze-Ribeiro DA), théologien portugais, également connu sous le nom de dom **Fr.-Joze Fonseca e Evora**, né à Evora en 1690, mort en 1760. Ayant accompagné à Rome le marquis d'Abrantès, ambassadeur auprès de Clément XI, il y prit l'habit de franciscain (1712), puis se livra à l'enseignement, s'éleva aux plus hautes fonctions de son ordre, dont il devint général et réformateur apostolique, et fut successivement théologien de Benoît XIII au concile de Latran, consulteur des congrégations sacrées, conseiller aulique de Charles VI, plénipotentiaire du roi de Sardaigne sous les pontificats de Benoît XIII, de Clément XII et de Benoît XIV, enfin évêque de Porto. Fonseca fut le fondateur de la belle bibliothèque du couvent d'*Ara cœli* à Rome. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Jura romanæ provinciæ et ordinis super Ecclesiam Aracelitanam, etc.* (Rome, 1719, in-fol.); *Tabulæ chronologicæ in quibus sculpta sunt effigies et gesta sanctorum pontificum, cardinalium, etc., qui seraphicæ militiæ sunt adscripti* (Rome, 1737, in-fol.), etc.

FONSECA SOARES (Antonio DA), théologien portugais, également connu sous le nom d'**Antonio das Chagas**, né à Vidiguiera en 1631, mort en 1682. Il avait été soldat et s'était livré aux plus scandaleux désordres en Portugal et au Brésil lorsque, à la suite d'une grave maladie, il résolut de changer entièrement de conduite. Il entra en conséquence dans l'ordre des cordeliers (1663), se condamna aux plus grandes austérités, acquit une grande réputation de vertu et de sainteté, et se livra, avec le plus grand succès, à la prédication. Avant de se convertir, Fonseca avait composé des chansons profanes, un poëme sur les amours de *Filis et de Démophonte* et diverses poésies, dont quelques-unes ont été publiées dans le recueil intitulé : *A Fenix renascida* (Lisbonne, 1728, in-8°). On raconte que lorsqu'il fut devenu le frère Antonio das Chagas, il s'efforça de faire disparaître ces écrits, et qu'il jeûnait et se donnait la discipline pour le salut de ceux qui lui en apportaient quelque exemplaire. On a de lui plusieurs ouvrages ascétiques, qui ont été réunis en deux volumes et souvent réimprimés.

FONSOIR s. m. (fon-soir — rad. *foncer*). Techn. Sorte de coin muni d'un manche, destiné à enfoncer les mises carrées dans les vides, dans la fabrication des ancres. ‖ On écrit mieux FONÇOIR.

FONTAINE s. f. (fon-tè-ne — bas lat. *fontana;* du latin *fons, fontis*, source, de la même racine que *fundere*, verser, répandre, c'est-à-dire, selon Delâtre, la racine sanscrite *bundh*, creuser. Mais peut-être vaut-il mieux rapporter *fons* et *fundere* à la racine sanscrite *sphud*, jaillir, d'où l'acception de verser, répandre). Source d'eau vive : *Des eaux de* FONTAINE. *Le bassin d'une* FONTAINE. *Les* FONTAINES *proviennent des eaux fluviales infiltrées et rassemblées sur la glaise.* (Buff.) *L'eau de pluie contient moins de chaux que l'eau de* FONTAINE *ou de puits.* (L. Cruveilhier.)

> Mon Dieu, donne l'onde aux *fontaines*,
> Donne la plume aux passereaux,
> Et la laine aux petits agneaux,
> Et l'ombre et la rosée aux plaines.
>
> LAMARTINE.

— Vaisseau de ménage dans lequel on conserve l'eau destinée aux usages domestiques : *Une* FONTAINE *de grès, de pierre, de marbre, de cuivre, de zinc.* ‖ Grand vase d'orfèvrerie qu'on plaçait, au moyen âge, au milieu de la table, et qui contenait du vin, de l'hypocras et d'autres liqueurs.

— Construction préparée pour donner issue à des eaux et souvent accompagnée d'un bassin pour former réservoir : FONTAINE *monumentale. Les* FONTAINES *de la place de la Concorde. La* FONTAINE *des Innocents. La* FONTAINE *de Monte Cavallo à Rome. Point de belle* FONTAINE *où la distribution de l'eau ne forme pas la décoration principale.* (Dider.)

— Fig. Source, cause, principe : *La douleur et la volupté sont deux* FONTAINES *auxquelles qui puise, quand et combien il faut, est bienheureux.* (Montaigne.)

> Liberté, liberté! *fontaine* de la vie,
> Source du mouvement, tu n'es jamais tarie.
>
> A. BARBIER.

— Par exagér. *Fontaine de larmes*, Source de larmes abondantes : *Mes yeux sont devenus deux* FONTAINES DE LARMES.

— *Borne-fontaine*, Petite fontaine affectant la forme d'une borne, et établie dans une rue pour fournir de l'eau au service de la voirie.

— Poétiq. *Fontaine de Jouvence*, Fontaine fabuleuse dont les eaux auraient eu la propriété de rajeunir ceux qui les buvaient.

— Prov. *Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau*, Il ne faut s'engager à rien, de peur de faire plus tard ce dont on avait pris l'engagement de s'abstenir.

— Techn. Nom des cavités qui se forment dans les pains de sucre pendant l'opération de l'égouttage, et qui proviennent du retrait que la masse sucrée a éprouvé en cristallisant. ‖ Trou que l'on fait au milieu d'un tas de farine que l'on va délayer et pétrir, pour y verser l'eau nécessaire à ce travail.

— Comm. *Fontaine de bière*, Mesure de capacité en usage dans les brasseries.

— Physiq. Nom donné à plusieurs appareils dans lesquels l'écoulement des liquides est procuré ou réglé d'une manière particulière : FONTAINE *de compression.* ‖ *Fontaine de Héron*, Appareil formé de deux réservoirs superposés, le plus bas fournissant de l'air comprimé par l'eau qui arrive, le plus haut fournissant le liquide qui jaillit en jet au-dessus de lui : *L'abbé de Gouvon m'avait fait présent d'une petite* FONTAINE DE HÉRON *fort jolie, et dont j'étais enchanté.* (J.-J. Rouss.)

— Mamm. Nom que les pêcheurs donnent à la partie supérieure de la tête du cachalot, qui fournit une masse de cétine liquide.

— Zooph. *Fontaine de mer*, Nom donné par les marins aux actinies, notamment à l'actinie rouge, qui lancent, quand on les presse, l'eau contenue dans leur intérieur.

— Anat. *Fontaine de la tête*, Fontanelle, endroit du crâne où se réunissent les sutures.

— Bot. *Fontaine des oiseaux*, Nom vulgaire des cardères et du sylphion perfolié, dont les feuilles connées forment à leur base un réservoir qui retient la rosée et l'eau des pluies.

— Géol. *Fontaine ardente*, Eruption de flammes causée par des gaz qui jaillissent de terre. ‖ *Fontaine intermittente*, Source qui coule et cesse de couler alternativement, le plus souvent dans des temps à peu près réguliers. On donne le même nom à un appareil de physique qui donne des écoulements de liquide intermittents. ‖ *Fontaine jaillissante*, Source qui jaillit sous forme de jet d'eau.

— **Epithètes**. Claire, pure, limpide, argentée, cristalline, riante, murmurante, jaillissante, abondante, intarissable, inépuisable, salutaire, bienfaisante, vénérée, sainte, sacrée, fraîche, rafraîchissante, froide, glacée, tarie, rustique, trouble, bourbeuse, fangeuse, limoneuse.

— **Encycl**. Géol. et Physiq. Les *fontaines* sont des réservoirs d'eau vive alimentés par la nature ou par des moyens artificiels. Les *fontaines* naturelles sont dues à des causes diverses et différemment interprétées. Depuis que l'on a acquis la pratique des puits artésiens, on se rend plus exactement compte de leur origine et des lois qui les font jaillir du sol.

On a d'abord pensé que les sources pouvaient être alimentées par l'eau de la mer qui aurait pénétré dans les terres, par voie d'infiltration, en perdant sa salure, et qui formerait de vastes et nombreuses nappes souterraines. Mais quand des amas d'eau ont été engendrés par la mer, même par infiltration, ils conservent en dissolution les mêmes principes salins que la mer. Ainsi, qu'on filtre autant de fois qu'on voudra de l'eau de mer ordinaire, on pourra enlever les matières en suspension, plus ou moins bien; mais on ne lui ôtera ni sa saveur ni ses caractères chimiques les plus essentiels. Si l'on admet que les terrains à travers lesquels se glisse l'eau salée produisent sur elle des réactions qui la ramènent à l'état de source, il faut admettre aussi que l'expérience n'a rien constaté à cet égard, et que ce phénomène ne peut être qu'accidentel.

Au lieu d'adopter cette manière de voir, que rien ne justifie, il est plus simple et plus exact d'attribuer la formation des sources à la fonte des neiges et aux eaux pluviales. On remarque, en effet, qu'on ne rencontre jamais de *fontaines* dans les contrées où n'existent ni l'une ni l'autre de ces conditions.

Les sources provenant des terrains primitifs sont peut-être les plus nombreuses; mais elles sont sûrement les moins abondantes. Cela se conçoit aisément, si l'on remarque que ces terrains n'étant que rarement stratifiés, les liquides ne peuvent guère s'accumuler que dans des crevasses le plus souvent isolées.

Les roches secondaires, qui sont disposées par lits entremêlés de couches de sables quelquefois très-épaisses, sont d'un caractère différent. Ces couches, que des soulèvements ont mises à nu sur le flanc des montagnes, sont perméables et laissent l'eau s'y infiltrer pour former des courants souterrains entre les couches imperméables.

Les terrains tertiaires, qui sont généralement moins épais, recueillent de la même manière les eaux pluviales. Leurs sources naturelles sont moins abondantes; mais elles sont plus nombreuses. Les principes de l'hydrostatique permettent, au reste, de se rendre suffisamment compte des causes qui, d'après cet exposé, doivent expulser des entrailles de la terre les masses liquides qu'elle renferme.

Les *fontaines* sont dites *intermittentes* ou *périodiques*, quand elles ne coulent pas continuellement. Supposons qu'un conduit naturel communique avec une nappe d'eau sans cesse entretenue par de nombreuses filtrations; admettons, en outre, que ce conduit se recourbe dans un plan à peu près vertical, en forme de siphon : l'épuisement de la nappe commencera dès le moment où l'eau atteindra le sommet de la courbure, et ne cessera pas tant que l'orifice restera submergé.

La *fontaine intermittente* des physiciens sert à démontrer un des cas les plus généraux dans lesquels un fluide peut, alternativement, et à des intervalles plus ou moins rapprochés et plus ou moins égaux, cesser ou reprendre son cours. Cet instrument est formé de quatre parties : un réservoir, que l'on remplit en partie d'eau et que l'on bouche ensuite hermétiquement; deux ou plusieurs *ajutages d'écoulement*, communiquant avec le fond du réservoir; un *tube de pression*, qui doit toujours s'élever au-dessus du niveau de l'eau du réservoir; enfin un bassin ayant inférieurement une petite ouverture qui sert à le vider lentement. Le tube qui descend jusqu'au fond intérieur de ce bassin n'est pas entièrement oblitéré par le contact; il porte une petite échancrure qui permet à l'air atmosphérique de pénétrer dans le réservoir quand le bassin est presque vide. Supposons que le réservoir ayant été préalablement rempli d'eau, de manière que le liquide n'atteigne pas tout à fait l'orifice supérieur du tube de pression, on ouvre les ajutages. Pendant les premiers instants, l'eau qui s'échappe tombe dans le bassin jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment accumulée pour couvrir l'échancrure du tube. Alors, l'air ne pouvant plus pénétrer dans le réservoir, et maintenir la pression intérieure égale à la pression de l'atmosphère, l'écoulement s'arrête et il ne recommence qu'au moment où l'échancrure du tube est de nouveau dégagée. La *fontaine* intermittente, on le voit, fonctionne par l'effet de la force élastique de l'air et de la pression atmosphérique. Il est hors de doute qu'il existe des cavités souterraines dans lesquelles des infiltrations entretiennent constamment des nappes d'eau plus ou moins volumineuses. Admettons qu'une cavité de ce genre ne communique avec l'atmosphère que par une fissure, un conduit naturel qui, partant de la voûte de la cavité, vienne se terminer, à l'extérieur, dans un bassin alimenté par la nappe. Le niveau du bassin cessera de s'élever quand il aura atteint l'orifice du conduit; il faudra qu'il baisse pour s'élever de nouveau. Ce phénomène d'intermittence est loin de se produire, dans les sources naturelles du globe, avec la régularité qu'il est permis d'attendre de l'appareil que nous venons de décrire; mais il a été observé en maint endroit, et tout porte à croire qu'il joue un rôle important dans le mouvement caché des eaux. On conçoit qu'il n'est pas indispensable, en ce cas, que le réservoir souterrain ait son niveau de beaucoup supérieur, ou même simplement supérieur au bassin récepteur, le liquide pouvant d'ailleurs se déplacer et s'élever par le seul effet des conditions d'équilibre dans les vases communiquants. Il y a dans les terrains stratifiés de grands vides, de grandes cavernes, et l'eau circule facilement à toutes les profondeurs, dans la masse du calcaire crayeux. « Pour le prouver, dit Arago, dans une notice sur les puits forés, je n'aurai qu'à citer les jets liquides qu'on voit, à toutes les hauteurs, s'élancer par les fissures qui sillonnent les falaises des caps Blanc-Nez et Gris-Nez, département du Pas-de-Calais. Là, on peut le dire, la nature est prise sur le fait. Les vides des terrains stratifiés contiennent d'immenses masses d'eau souterraines. Quel autre nom donner, par exemple, au réservoir où sans relâche, c'est-à-dire en toute saison, s'alimente la *fontaine* de Vaucluse? A sa sortie des rochers souterrains qui lui ont donné passage, cette source forme une véritable rivière. Quand elle est moins abondante, son produit se monte cependant encore à 444 mètres cubes d'eau par minute. A l'époque des plus fortes crues, elle fournit, dans le même temps, une quantité de liquide trois fois plus grande qu'à l'étiage, ou 1,330 mètres cubes. Dans son état moyen, l'observation donne 890 mètres cubes par minute, c'est-à-dire près de 1,300,000 mètres cubes par jour, et 468 millions de mètres cubes en une année. Ce dernier nombre est à peu près égal à la quantité totale de pluie qui, dans cette région de la France, tombe chaque année, sur une étendue de trente lieues carrées. L'exemple le plus frappant que l'on puisse citer d'une nappe d'eau souterraine à niveau variable est celui du lac de Zirknitz, en Carniole. Ce lac a environ deux lieues de long sur une lieue de large. Vers le milieu de l'été, si la saison est sèche, son niveau baisse rapidement, et, en peu de semaines, il est complètement à sec. Alors on aperçoit distinctement les ouvertures par lesquelles les eaux se sont retirées sous le sol, ici verticalement, ailleurs dans une direction latérale, vers les cavernes dont se trouvent criblées les montagnes environnantes. Immédiatement après la retraite des eaux, toute l'étendue du terrain qu'elles couvraient est mise en culture, et, au bout d'une couple de mois, les paysans fauchent du foin ou moissonnent du millet et du seigle là où quelque temps auparavant ils pêchaient des tanches et des brochets. Vers la fin de l'automne, après les pluies de cette saison, les eaux reviennent par les mêmes canaux naturels qui leur avaient ouvert un passage au moment de leur disparition. On a remarqué, parmi ces diverses ouvertures du sol, des différences singulières : les unes fournissent seulement de l'eau, d'autres donnent passage à de l'eau et à des poissons plus ou moins gros; il en est d'une troisième espèce, par lesquelles il sort d'abord quelques canards du lac souterrain. Ces différences dans les produits des diverses ouvertures du lac de Zirknitz ne sont pas, fait observer Arago, aussi difficiles à expliquer qu'on le croit au premier aperçu. Un tuyau ou canal creusé dans le sol, dont la bouche inférieure descendra au-dessous de la surface du lac souterrain, ne pourra, à l'époque de l'exhaussement dans le niveau du liquide, rien amener au jour de ce qui se trouvera plus élevé que cette bouche. Les canards nagent à la surface de l'eau, toute issue par le canal plongeant en question leur est interdite. Si, au contraire, le bout inférieur du tuyau s'ouvre dans l'air, c'est-à-dire au-dessus de la surface du lac, il doit paraître tout simple que les canards souterrains s'y réfugient quand le niveau de l'eau s'élève, et qu'à la longue, le liquide les pousse jusqu'à la surface. On explique ensuite très-simplement pourquoi certaines ouvertures ne donnent jamais de poisson, en remarquant qu'un canal peut être très-large dans le haut et se terminer à l'autre bout par de petits trous où d'étroites fissures. Les canards dont nous parlons sont d'abord complétement aveugles et presque entièrement nus. La faculté de voir leur vient en peu de temps; mais ce n'est guère qu'au bout de trois semaines que leurs plumes, toutes noires excepté sur la tête, ont assez poussé pour qu'ils puissent s'envoler. » La Carniole n'est pas le seul pays où se trouvent des nappes d'eau souterraines peuplées de poissons. Une source des environs de Sablé, en Anjou, appelée dans le pays *Fontaine sans fond*, déborde quelquefois en vomissant une quantité prodigieuse de poissons, et surtout de brochets truités d'une espèce particulière. Dans le département de la Haute-Saône, près de Vesoul, un entonnoir naturel, appelé *Frais-Puits*, présente des phénomènes du même genre.

Ces débordements intermittents, dont nous pourrions multiplier les exemples, sont principalement dus à l'infiltration périodique ou accidentelle des eaux pluviales et des neiges fondues. Ils ont donc lieu généralement par un simple effet de trop-plein. Leur cause ne doit pas être confondue avec celle que suppose l'appareil de nos cabinets de physique expérimentale. Lorsque l'air se comprime dans une cavité souterraine, il peut, dans des conditions convenablement établies, refouler l'eau dans un conduit ascendant et la faire jaillir au-dessus du sol; mais si la compression de l'air n'est pas soutenue et constamment égale, il perd graduellement une partie de son ressort, et l'écoulement doit s'en ressentir. La source qui en provient peut présenter alors des affaiblissements périodiques, et même des intermittences plus ou moins régulières. Les sources qui offrent la plus grande régularité dans leur écoulement sont celles que la main de l'homme a pratiquées et a rendues jaillissantes. Les eaux pluviales, partant du sommet et du penchant des collines, pénètrent dans certaines couches de terrains stratifiés, et coulent presque horizontalement dans les plaines, emprisonnées entre deux couches imperméables de glaise ou de roche. Si l'on fait un trou de sonde qui descende jusqu'à cette nappe emprisonnée, le liquide s'élève dans le trou de sonde à la hauteur que la nappe correspondante conserve sur les flancs de la colline où elle a pris naissance. L'écoulement alors est continu.

Il existe en Islande de nombreuses sources d'eau chaude. Les plus célèbres de ces sources sont, au S.-O., les *Geysers*, qui lancent dans les airs, tantôt des colonnes de vapeur, tantôt des colonnes d'eau bouillante chargée de silice. Entre deux éruptions consécutives, il s'écoule un temps plus ou moins long de calme parfait. Ces projections intermittentes sont attribuées à la force élastique de la vapeur d'eau, que

développe et accumule le voisinage de plusieurs volcans actifs, à mesure qu'elle se consume en rompant les obstacles.

Parmi les diverses explications que l'on donne des intermittences hydrostatiques, nous citerons encore celle qui est basée sur le jeu des *siphons intermittents*, que l'on appelle aussi *vases de Tantale*. Soit un vase dans lequel on a placé un siphon de manière que la branche la plus courte s'ouvre près du fond, tandis que la plus grande le traverse et s'ouvre extérieurement. Si l'on verse de l'eau dans ce vase, elle y restera comme dans un verre ordinaire, tant qu'elle n'aura pas atteint le niveau du sommet de la courbure du siphon; mais, à partir de là, le siphon s'amorcera, et le vase se videra jusqu'à ce que le liquide cesse de communiquer avec l'orifice de la plus courte branche. L'écoulement sera alors interrompu, et ne recommencera qu'au moment où les conditions redeviendront les mêmes. Si un robinet d'alimentation d'un débit inférieur à celui du siphon se décharge constamment dans le vase, l'écoulement s'arrêtera ou reprendra à des intervalles de temps bien déterminés. On peut, à l'aide de l'expérience du vase de Tantale, dont, d'ailleurs, la forme et l'alimentation peuvent varier de bien des manières, se rendre compte des effets de certaines sources qui, soustraites aux causes ordinaires de débordement, ne laissent pas de tarir périodiquement, soit au bout de plusieurs mois, soit au bout de quelques jours seulement, soit même au bout de quelques heures ou de quel ques minutes.

Il existe un grand nombre de *fontaines*, telles que celles de Comar, en Provence, et de Fronzauches, en Languedoc, qui croissent et décroissent périodiquement sans cesser de couler; on les appelle *fontaines intercalaires*.

Les *fontaines jaillissantes* ne sont autre chose que les puits artésiens. Leur établissement repose sur des connaissances très-problématiques, à cause des distances variables et inconnues auxquelles les eaux souterraines se trouvent de la superficie du sol.

Les sources existent partout, on ne peut frapper du pied sans les fouler; mais à quelles distances sont-elles? Voilà la question. Que produiront-elles? Que coûteront-elles? Voilà deux autres questions d'intérêt pécuniaire ou industriel que l'on ne peut résoudre qu'approximativement. Les roches de calcaire situées au-dessous des terrains de nouvelle formation sont les seules dans lesquelles on doive rechercher des eaux souterraines; en effet, il suffit qu'une couche perméable soit contenue entre des couches imperméables pour qu'elle puisse donner lieu à des *fontaines jaillissantes*. Si la couche perméable présente des affleurements qui lui permettent de recevoir les eaux des pluies et des rivières, et qu'ensuite elle se propage entre les couches imperméables, en descendant dans les lieux les plus bas, sans que ces eaux aient d'issue pour s'épancher au moins en entier, il suffit, pour obtenir dans ces lieux des *fontaines jaillissantes*, ou simplement montantes de fond, de percer la couche supérieure imperméable et de garantir l'épanchement des eaux le long de la paroi du trou ascendant. Le calcaire, en raison de son gisement, se trouve souvent contenu entre des couches argileuses imperméables, apparaît fréquemment au jour dans les parties du pays les plus élevées et se prolonge indéfiniment dans les lieux les plus bas; les fissures dont il est traversé dans tous les sens permettent à l'eau de s'y répandre et d'y circuler avec une grande facilité. Dans le haut pays, on ne peut trouver des *fontaines* montantes de fond qu'en établissant les travaux de recherche au fond des vallées qui y ont été creusées par l'action érosive des eaux, parce que, s'ils étaient situés au-dessus du plus bas fond de ces vallées, on augmenterait alors, à mesure qu'on s'élèverait sur leurs flancs, la distance qui existerait entre la surface à laquelle l'eau se tiendrait stationnaire et celle où seraient situés les travaux entrepris pour la création d'une *fontaine*. Il est évident que si l'on perce les couches argileuses, les eaux s'élanceront à partir de l'endroit où elles exercent leur plus forte pression contre les couches de terrain qui les recouvrent, avec une vitesse dépendante de cette pression, et qu'elles s'élèveront à une hauteur d'autant plus grande, que la différence entre la vitesse qu'elles acquerraient, en raison de la hauteur totale du réservoir, et celle qu'elles ont au moment où elles se répandent au jour par des ouvertures naturelles, sera plus petite. Si elles n'avaient aucune vitesse, elles s'élèveraient alors à une hauteur égale à celle qui existerait entre les points d'où elles commencent à s'infiltrer dans le sein de la terre et ceux d'où elles commencent à émerger. D'un autre côté, pour que ces eaux jaillissent à la surface du sol, il faut qu'elles ne puissent pas se répandre toujours en profondeur, soit dans le calcaire crayeux, soit dans d'autres terrains inférieurs; il faut donc que des terrains compactes se trouvent au-dessous de ce calcaire ou que les parties inférieures de cette roche ne contiennent plus de fissures; or, c'est ce qui existe dans beaucoup de localités. Tout autre espèce de roche que le calcaire ne pourrait pas présenter les mêmes avantages pour la recherche des *fontaines* jaillissantes, parce qu'elles n'offrent que des fentes d'une faible profondeur; telles sont les roches des terrains primitifs, granits, gneiss, porphyres, serpentines, etc. L'expérience prouve que les eaux que recèlent ces terrains s'y écoulent de tous côtés à une faible distance de la partie supérieure par laquelle elles s'y infiltrent. Dans les terrains de calcaire, les fissures se propagent, au contraire, à de grandes distances, soit en largeur, soit en profondeur; les eaux peuvent alors circuler avec facilité et se répandre au-dessous des vallées, dont le fond est presque toujours recouvert par des terrains d'argile, de sable, de cailloux roulés, etc. On doit aussi s'abstenir de rechercher des *fontaines* jaillissantes dans les terrains schisteux, parce que les pyrites ferrugineuses, cuivreuses et même arsénicales qu'ils renferment, se décomposent facilement et communiquent à l'eau qu'on y rencontre l'odeur et le goût du gaz hydrogène sulfuré. Tels sont les principes sur lesquels repose l'établissement des *fontaines* jaillissantes. V. PUITS ARTÉSIEN.

La *fontaine de compression* est composée d'un vase à parois solides et d'un tube dont l'orifice inférieur arrive à une faible distance du fond du vase, tandis que son orifice supérieur s'élève au dehors de quelques centimètres. Si l'on remplit en partie le vase d'eau, et qu'au moyen d'une pompe foulante on comprime de l'air dans l'espace libre, la surface du liquide étant soumise à une pression supérieure à celle de l'atmosphère, un jet se produit par le tube et dure aussi longtemps que le permet la force élastique du gaz accumulé. On pourrait se servir utilement de cet appareil pour éteindre les incendies à leur début.

La *fontaine de Héron* n'est autre chose qu'une *fontaine* de compression d'un autre genre que celle qui vient d'être décrite.

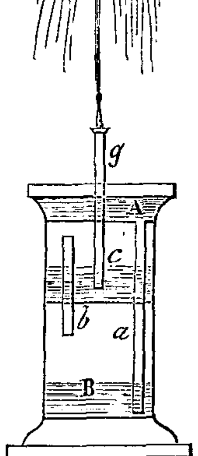

La figure ci-contre indique la disposition de cet appareil. A est une capacité contenant de l'eau, et communiquant, à l'aide du conduit *a*, avec une autre capacité B, qui renferme de l'air à sa partie supérieure. Cette dernière, qui est fermée hermétiquement, est mise en communication avec un troisième réservoir C à l'aide d'un tuyau vertical *b*. L'eau du vase A s'écoulant dans la capacité B, le niveau s'élève dans celle-ci, et l'air se trouve comprimé dans sa partie supérieure; mais, trouvant un écoulement par le conduit *b*, il passe dans le réservoir C et comprime l'eau qui s'y trouve, et qui est ainsi forcée de s'élever dans le tuyau *g* et de jaillir par son extrémité supérieure. Cet appareil a servi de principe à la construction d'une machine d'épuisement établie à Schemnitz, en Hongrie. Un courant d'eau, descendant d'une certaine hauteur, est reçu par un orifice dans un réservoir rempli d'air à la pression atmosphérique; cet air est comprimé et s'échappe par un tuyau qui plonge dans un deuxième réservoir placé au fond d'une mine et rempli d'eau. L'air exerce une pression sur la surface de l'eau, et celle-ci est forcée de s'échapper par un tuyau d'ascension.

— *Fontaines pétrifiantes*. Parmi les *fontaines* qui présentent le singulier phénomène de la pétrification, nous mentionnerons surtout celle de Saint-Allyre, située dans le département du Puy-de-Dôme, au N.-O. de Clermont-Ferrand, dans le faubourg de Saint-Allyre. Cette source doit sa réputation à la propriété qu'ont ses eaux, chargées de fer, de chaux et de magnésie, de déposer ces matières sur les corps et de les recouvrir, après un certain temps, d'une incrustation très-dure : d'où son nom de *fontaine pétrifiante*. L'épaisseur du dépôt siliceux ou calcaire formé sur les objets plongés dans cette *fontaine* grossit assez promptement, tellement qu'après un certain temps les objets paraissent entièrement perdus, cachés, comme ils le sont, dans le milieu d'une grosse pierre peu à peu formée autour d'eux; mais tant que le dépôt est assez mince, il ne constitue qu'une légère couche qui se colle comme un vêtement sur les moindres contours des objets qu'elle recouvre, et trahit fidèlement, à leur extérieur, leur forme générale. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que ces objets ne sont nullement *pétrifiés*, mais simplement *incrustés*, c'est-à-dire revêtus d'un vernis de pierre qui est opaque et qui persiste par sa propre solidité, alors même que les objets qu'il recouvrait se sont détruits et mis en poussière. Du reste, la surface extérieure de ces incrustations ne reproduit jamais d'une manière tout à fait exacte les contours des objets naturels; et, pour en tirer des indications vraiment précises, il faudrait consulter, non pas leur dehors, mais leur intérieur, ce qui les ramènerait à ne plus être, pour le savant, que de simples moulages. Ces prétendues pétrifications ne sont donc point encore les vrais *fossiles* de la géologie, et ne se rapportent en, général, qu'à des corps tout à fait modernes et soumis à dessein, par la main des hommes, à l'action des *fontaines*. Dans un petit musée placé près de la *fontaine* Saint-Allyre, on trouve un grand nombre d'incrustations de tous genres : des bouquets de fleurs et de fruits, des nids d'oiseaux, de gros animaux, tels que des bœufs, des moutons, voire même des hommes disposés en groupe. Ces dernières reproductions sont obtenues, comme on le pense bien, en soumettant un mannequin habillé ou une peau d'animal empaillé à l'action incrustante de la source, qui les recouvre, au bout d'un laps de temps relativement assez court, d'une enveloppe de pierre. Cette industrie, toute spéciale, fournit un revenu assez considérable aux propriétaires de la *fontaine*. A peu de distance de celle-ci, on voit une chaussée d'environ 80 mètres, formée par les sédiments des eaux de Saint-Allyre; l'une de ses extrémités est percée d'une sorte de pont naturel sous lequel coule le ruisseau de Tiretaine. Ces eaux, d'une nature tonique et légèrement acide, ont en outre des qualités hygiéniques reconnues par la médecine.

— Industr. et trav. publ. Les *fontaines* sont des appareils, ou mieux des réservoirs dans lesquels on emmagasine l'eau de rivière et de citerne, pour l'assainir, la rafraîchir et la dégager du limon qu'elle contient. On donne encore le nom de *fontaines* à des constructions spéciales, que l'on établit dans les villes, pour distribuer l'eau en différents points, la répandre à profusion et en faire l'ornement des places publiques. Les *fontaines* propres aux usages domestiques se divisent en *fontaines* simples et en *fontaines* filtrantes; les premières ne sont que des réservoirs en grès, dans lesquels on emmagasine l'eau nécessaire au service d'une journée. Autrefois, ces *fontaines* se faisaient en cuivre étamé; plus tard, on les fit en plomb et en étain; mais les dangers que présentent ces métaux en contact avec l'eau les ont fait complétement abandonner et remplacer par la pierre, le marbre et le grès. Les *fontaines* filtrantes, dont les premières sont dues à M. Ami, servent non-seulement, comme les précédentes, à emmagasiner une certaine quantité d'eau, mais encore à la filtrer et à la débarrasser de toutes les matières limoneuses qu'elle renferme. A cet effet, elles sont pourvues d'un filtre composé de sable et d'éponges, ou mieux d'une pierre à filtre ou de charbon. Les *fontaines* domestiques peuvent encore être divisées en trois classes, suivant le degré de complication de leurs dispositions. La première classe comprend les *fontaines* simples formées d'un vase en grès d'environ 0m,30 à 0m,33 de diamètre sur 0m,83 à 1 mètre de hauteur, et ayant la forme d'un cône tronqué renversé. Cette *fontaine*, à laquelle on donne le nom de *pot à beurre*, contient ordinairement trois seaux d'eau; elle est surmontée d'un couvercle en bois ou en grès, et l'eau, après y avoir été mise en dépôt, en est retirée à l'aide d'une tasse ou d'un pot; quelquefois la partie inférieure est munie d'un robinet. Les *fontaines* de la seconde classe sont faites, comme les précédentes, avec un vase en grès, que l'on enveloppe d'un tissu en osier, pour éviter les chocs, et que l'on place généralement sur un trépied dans lequel entre la plus petite base du cône tronqué. Vers le tiers de la hauteur, est un diaphragme en grès percé de beaucoup de trous, et sur lequel est étendu un morceau de flanelle remplissant toute la surface et lutant bien les bords. Sur ce diaphragme ainsi couvert est répandue une couche de sable fin de rivière de 0m,06 à 0m,09 de hauteur. Aux deux tiers de la hauteur totale, à partir de la base, est encore placé un second diaphragme semblable au premier, et, comme lui, percé d'un grand nombre de petits trous. Un petit tube en plomb descend du bord supérieur jusqu'au-dessous du second diaphragme, afin de donner issue à l'air, qui remplit la capacité inférieure lorsqu'il n'y a pas d'eau. Un couvercle en grès ferme le dessus de la *fontaine*. Lorsqu'on verse l'eau sur le premier diaphragme, celui-ci la retient et la répand également et sans choc sur le sable, qui ne tarderait pas à présenter une surface inégale et à se déplacer s'il recevait l'eau avec une grande vitesse et en grande masse. Dans ce système, l'eau traverse le sable, en y abandonnant le limon qu'elle contient, et tombe dans la partie placée entre le fond du vase et le dessous du diaphragme inférieur, c'est-à-dire qu'elle occupe environ le tiers de la hauteur de la *fontaine*; on la retire de cette partie à l'aide d'un robinet placé au niveau du fond. La troisième classe de *fontaine*, qu'on nomme *fontaine filtrante*, a la forme d'un parallélipipède; elle est construite en pierre de liais de 0m,019 à 0m,022 d'épaisseur ou en marbre poli. Les cinq plaques qui la composent sont unies avec le mastic des fontainiers, et leur ensemble repose sur un trépied en bois; la partie supérieure est recouverte avec une planche. L'intérieur de la *fontaine*, vers le bas, est divisé en deux parties par deux plaques minces de grès filtrant, qui isolent une capacité de la contenance d'environ un seau d'eau. Un tube de plomb, montant jusqu'au bord supérieur, comme dans la *fontaine* précédente, établit la communication entre cette capacité et l'air extérieur. Deux robinets en étain sont placés au bas de cette *fontaine*: l'un correspond à la petite capacité et donne l'eau filtrée, l'autre correspond à la plus grande et donne l'eau telle qu'on l'a mise dans la *fontaine*. La marche de cet appareil est très-simple : une partie seulement de l'eau traverse le grès filtrant en déposant à sa surface extérieure la vase qu'elle contient, et va occuper la capacité inférieure d'où l'on retire l'eau filtrée. Cette *fontaine*, dont l'usage est très-répandu, est excellente; le seul défaut qu'on puisse lui reprocher, c'est la facilité avec laquelle le grès filtrant se trouve envasé, si l'on n'a pas le soin de le nettoyer souvent; cette précaution est de toute nécessité. Depuis l'apparition de ces *fontaines*, on en a construit dont l'élégance et la forme ne laissent rien à désirer; basées toutes sur le même principe, elles ne varient que par le prix, par la grandeur et par la commodité.

Les *fontaines* qui servent à la distribution de l'eau dans les villes prennent le nom de *bornes-fontaines*, à cause de la forme particulière qu'on leur donne; elles ont généralement la forme d'un parallélipipède terminé par une partie demi-cylindrique, au centre de laquelle se trouve un robinet s'ouvrant, soit à l'aide d'une clef, soit à l'aide d'un repoussoir placé sur le sommet de la borne, et agissant sur une valve ou soupape de distribution. A Paris, une *borne-fontaine* débite moyennement 0,00178 de mètre cube par seconde, ce qui équivaut à peu près à 8 pouces de fontainier, ou 107 litres par minute. Son orifice est placé à 0m,50 au-dessus du sol, et il suffit, pour son fonctionnement, que l'eau puisse s'élever de quelques décimètres au-dessus de cet orifice. A Dijon, le débit par minute des *bornes-fontaines* varie de 74 litres, sous une charge de 2,078, à 264 litres sous la charge de 17,001, et le produit ordinaire est de 200 litres. Ce débit alimente et au delà une pompe à incendie qui lance, dans une marche continue, jusqu'à 235 litres par minute, ou seulement 170 litres environ, à cause des temps d'arrêt inévitables. La distance des bornes est de 100 mètres dans l'intérieur de la ville et de 150 mètres dans les faubourgs. A Lyon, les *bornes-fontaines* sont à distribution intermittente et débitent environ 30 litres à la minute. A Paris, le prix d'une *borne-fontaine* avec sa plaque de fond est de 150 francs le grand modèle et 90 francs le petit modèle, plus 156 à 150 francs pour la pose et la fourniture des accessoires, suivant que la borne est établie avec un souillard ou sur trottoir. Les *fontaines* qui concourent à la distribution des eaux d'une ville comprennent encore les *fontaines* marchandes, les *fontaines* publiques et les *fontaines* monumentales, lesquelles servent à alimenter les marchés et les tonneaux des porteurs d'eau, ainsi qu'à décorer les places publiques. A Paris, en 1860, les *fontaines* marchandes étaient au nombre de 30, les *fontaines* publiques au nombre de 50 et les *fontaines* monumentales au nombre de 27. Voici la liste de ces dernières d'après la date de leur fondation : 1550, des Innocents; 1570, Birague; 1624, Saint-Michel; 1715, de Grenelle; 1716, Saint-Louis; 1801, Desaix; 1806, du Châtelet, de l'Institut (2 *fontaines*); 1807, du Marché aux fleurs (2 *fontaines*); 1811, du Château-d'Eau; 1824, de la place Royale (4 *fontaines*), Saint-Georges; 1827, Gaillon; 1836, Richelieu; 1839, des Champs-Elysées (5 *fontaines*), de la Concorde (2 *fontaines*), Molière; 1840, Charlemagne, Cuvier; 1842, Notre-Dame; 1846, Saint-Sulpice; 1852, de la Borde, François Ier. C'est au mot PARIS que nous donnerons la description de ces *fontaines* monumentales; quelques-unes, en outre, ont des articles spéciaux dans le *Grand Dictionnaire*.

A Lyon, les *fontaines* monumentales sont au nombre de 13; on distingue celles : de la place des Terreaux, qui débite 432 mètres cubes par jour; de la place Bellecour, donnant un volume d'eau de 1,444 mètres cubes par jour; de la place Saint-Jean, débitant, dans le même temps, 100 mètres cubes; de la place Napoléon, avec 400 mètres cubes; du port Saint-Clair, avec 200 mètres cubes, et du Jardin des Plantes, qui débite 324 mètres cubes. Le jet de ces *fontaines* s'élève à 10 mètres au moins au-dessus du sol. Indépendamment de ces *fontaines* monumentales, il existe encore à Lyon des *fontaines* publiques et marchandes qui répandent l'eau à profusion; il en est de même à Dijon, dont la distribution d'eau est fort remarquable.

Au moyen âge on donnait le nom de *fontaines* à de petits bassins couverts dans lesquels on puisait en descendant quelques marches; quelquefois elles consistaient en une colonne ou une pile entourée d'une large cuve et d'un plus ou moins grand nombre de tuyaux qui

distribuaient l'eau à tous venants. On voit encore un assez grand nombre de ces *fontaines* sur le bord des routes, en Normandie, en Bretagne et en Bourgogne. En dehors du faubourg de Poitiers, le long du Clain, on trouve encore une *fontaine* dont la construction remonte au XVe siècle; la source est couverte par une arcade en maçonnerie et le bassin, qui s'avance sur la voie, est entouré de bancs à l'usage des promeneurs; celui de face sert en même temps de déversoir pour l'écoulement du trop-plein; une niche ménagée au fond de la voûte est décorée d'une statue de la Vierge, et les tympans portent les armoiries du fondateur. Cette disposition des *fontaines* ne se trouve guère que dans les campagnes; dans les villes, c'est à la source même que l'on prend l'eau. M. Viollet-le-Duc cite, comme l'une des plus anciennes *fontaines* de ce genre, celle du XIIe siècle que l'on voit encore à Provins en face de l'hôpital : « Une vasque hexagone, une grosse colonne dont le chapiteau est percé de trois trous munis de têtes de bronze assez saillantes pour verser l'eau dans les vases que l'on apporte au bord de la vasque, tel est ce petit monument dans sa simplicité primitive. » Quelques villes d'Italie, Pérouse, Viterbe, Sienne, ont conservé leurs *fontaines* de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. En France, elles ont toutes été détruites, sauf celle, mutilée et dénaturée, que l'on voit encore sur la place de la ville de Saint-Florentin (Yonne), ainsi que les *fontaines* du XIIIe siècle qui existent à Brioude. L'Allemagne possède aussi quelques *fontaines* monumentales du XVe et du XVIe siècle. Dans les monastères, il existait des *fontaines* que l'on surmontait de pinacles ornés de sculptures; à Rouen, on voit encore un assez joli monument de ce genre qui date du milieu du XVe siècle. La *fontaine* de l'hôtel de Lisieux consiste en un rocher pyramidal figurant le mont Parnasse, sur lequel sont en relief Apollon, le cheval Pégase, la Philosophie et les neuf Muses; au sommet, Apollon, vêtu à la mode du XVIe siècle, son arc sous le bras, joue de la harpe. Au-dessous de Pégase, la Philosophie, debout, présente de la main droite un livre ouvert et de la gauche indique un flambeau. Des rochers, des gazons et quelques moutons composent les accessoires de la scène. Une autre *fontaine*, non moins remarquable, est celle de Saint-Maclou, adossée à l'église de ce nom. C'est une petite construction de la Renaissance, qui se recommande surtout par l'élégance, par la simplicité de sa composition et par ses gracieuses sculptures dues à Jean Goujon.

Parmi les *fontaines* des pays étrangers, il faut citer celle des Lions, dans le palais de l'Alhambra, à Grenade, et le fameux *Manneken-Pis* de Bruxelles (v. MANNEKEN-PIS). L'Allemagne possède nombre de curieuses *fontaines*, dont quelques-unes sont très-anciennes. L'Italie en possède aussi une grande quantité; mais c'est surtout Rome qui se fait remarquer par le nombre et la beauté de ces monuments.

« Indépendamment des curiosités anciennes et modernes dont cette ville fourmille, dit le président de Brosses, un seul des trois articles suivants, pris chacun en particulier, vaut la peine que l'on fasse exprès le voyage de Rome : l'église de Saint-Pierre, les *fontaines*, le coup d'œil du Janicule. Il est vrai que Rome paraît tout exprès située pour avoir des eaux, entourée comme elle l'est d'un demi-cercle de montagnes abondantes en sources; mais elles sont toutes à une distance qui varie de 4 à 9 lieues. Quelles dépenses n'a-t-il pas fallu faire pour les conduire! Les aqueducs des anciens Romains, leurs égouts, leurs châteaux d'eau sont des ouvrages prodigieux. Il en a coûté depuis deux ou trois siècles des frais énormes pour en remettre en état une partie seulement, qui, avec quelques adjonctions nouvelles, a suffi pour fournir la ville d'une quantité innombrable de *fontaines*, grandes ou petites. On en rencontre à chaque pas, le long des rues, dans les maisons, dans les jardins, partout. L'inégalité du terrain de la ville et ses montagnes ont donné la facilité de les multiplier par l'attention que l'on a eue de faire d'abord arriver les eaux dans des lieux élevés; de sorte que les *fontaines* d'en haut servent de réservoir à celles d'en bas. Je n'imagine point d'ornements dans une ville comparables à cette profusion de sources et d'eaux jaillissantes; elles me font plus de plaisir encore que les bâtiments. Les grandes sont toujours d'un goût noble, les petites d'un goût agréable, qui, parfois, dégénère trop en badinerie, surtout dans les jardins, où, à la vérité, cela est plus supportable; mais, dans les grandes, ce ne sont plus des filets d'eau, ce sont des torrents, des rivières entières, qui s'échappent de tous côtés. Outre l'abondance naturelle de l'eau, on sait encore en ménager la chute avec l'adresse nécessaire pour lui donner la plus grande surface possible. De tout ce que j'ai vu ici et ailleurs, rien ne m'a surpris davantage que la *fontaine* de la place Navone; aussi faut-il dire que rien en ce genre n'est plus auguste ni d'une plus merveilleuse exécution. L'admirable estampe que vous connaissez n'en donne encore qu'une faible idée; elle me fit, à la première vue, beaucoup plus d'effet que Saint-Pierre. Figurez-vous seulement au milieu d'une place cette masse de rochers percés à jour; ces quatre colosses du Danube, du Nil, du Gange et du Rio de la Plata, couchés sur les angles du rocher, versant de leurs urnes des torrents d'eau; ce Nil qui voile sa tête; ce beau lion qui sort de sa caverne et vient s'abreuver à la *fontaine;* ce cheval qui boit d'un autre côté; ces reptiles rampant sur la montagne; ces bouillons d'eau qui rejaillissent de tous côtés sur les pointes des rochers, et, à la cime du roc, un obélisque de granit tant que l'on peut lever la tête. » Cette *fontaine* est située sur une grande place ovale qui occupe l'emplacement de l'ancien cirque Agonale; aux deux extrémités, deux autres *fontaines* assez considérables, l'une de Nymphes, l'autre de Neptune avec ses tritons, accompagnent la *fontaine* principale et ajoutent à son effet. Chaque semaine, pendant l'été, on ferme les écoulements des bassins; la place, creusée en coquille, se remplit d'eau sur laquelle on se promène en bateau : ce grand lavage ne parvient pas à y entretenir la propreté. Cette belle *fontaine*, unique au monde pour l'effet pittoresque, est l'œuvre du cavalier Bernin.

La *fontaine* de Termini, construite par Charles Fontana, sous Sixte-Quint, a pour motif principal un Moïse gigantesque frappant de sa verge le rocher d'où jaillit une nappe d'eau; un portique en marbre blanc, à trois arcades, entoure la scène et complète le tableau. La *fontaine* Pauline, construite sur les hauteurs du Janicule, figure un arc de triomphe à cinq portes; des nappes d'eau tombent par torrents des trois arcades centrales et produisent le plus bel effet. La *fontaine* de Trevi, construite au bas du Monte-Cavallo, représente la façade d'un palais, le palais de Neptune. Au-dessus du soubassements, trois niches ont été pratiquées. Celle du milieu est occupée par un Neptune traîné sur une conque par des chevaux marins que conduisent des tritons; les deux autres niches contiennent les statues de la Salubrité et de la Santé. La *fontaine* Barberini, située devant le palais de ce nom et qui est, comme la précédente, l'œuvre du Bernin, passe pour une des plus belles de la ville éternelle, qui en compte de si nombreuses. Citons aussi celle de l'*acqua Felice*, ainsi appelée du nom de Sixte V qui en fit restaurer les anciens aqueducs. Cette *fontaine*, située sur le mont Viminal, est formée par un grand bassin orné de lions en granit noir; au milieu, on voit Moïse frappant le rocher d'où l'eau sort par trois ouvertures : ce Moïse, construit sur des proportions colossales, et seulement à demi achevé, n'est pas celui de Michel-Ange, qui se trouve dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens. La *fontaine* des Tortues, sur la place Mattei, est un chef-d'œuvre de grâce et de bon goût dû à Jean Bologne; elle est formée par quatre statues de bronze représentant des enfants qui jettent des tortues dans un bassin, sur l'enroulement duquel ils sont assis. La *fontaine* du pont Sixte, bâtie sur les dessins de Fontana, est d'une élégante décoration. Sur la place d'Espagne, au bas de l'escalier en marbre de la Trinité-du-Mont, se voit la *fontaine* de la Barcaccia. Cette *fontaine* représente un petit lac sur lequel est une barque, et du milieu de cette barque s'élève un jet d'eau qui en fait le mât. L'idée est assez jolie; malheureusement, l'exécution est loin d'être parfaite. Citons enfin, comme *fontaines* décoratives, les deux qui ornent la place Saint-Pierre, et qui, avec la colonnade, l'obélisque et le temple forment un ensemble si harmonieux. Ces deux *fontaines*, dans le genre de celles de la place de la Concorde à Paris, ont été dessinées par Charles Maderne; elles lancent une gerbe d'eau haute de 10 pieds et ne s'arrêtent ni jour ni nuit. Entre les *fontaines* et l'obélisque se trouve, des deux côtés, un petit rond en marbre blanc sur le pavé; c'est le centre de la circonférence que décrit chaque hémicycle. Les rayons qui vont de ce point à la périphérie sont tracés avec une exactitude si rigoureuse que le spectateur qui se place sur ce rond ne voit plus qu'un rang de colonnes au lieu de quatre. Un Anglais qui avait fait le voyage de Rome, ayant appris, à son retour en Angleterre, cette particularité dont ses guides ne lui avaient pas parlé, prit aussitôt la poste et repartit pour Rome. Arrivé dans la ville éternelle, il se fit conduire sur la place Saint-Pierre; il resta un quart d'heure sur chacun de ces petits ronds en marbre, puis remonta en chaise de poste pour revenir en Angleterre. Rome garde également plusieurs traces de ses anciennes *fontaines;* telle est, par exemple, celle appelée *meta sudans* ou la « borne suante, » située tout auprès du Colisée. C'était une *fontaine* à jet d'eau existant déjà sous Néron, et qui fut reconstruite sous Domitien. La tradition rapporte que les gladiateurs, sortant du Colisée, venaient laver dans ses eaux leurs mains sanglantes. Au milieu du bassin était une de ces bornes de cirque en forme de cône qui servaient à régler la course des chevaux dans les hippodromes; c'était de l'extrémité de ce cône que l'eau jaillissait pour retomber dans le bassin. Enfin, il y a la *fontaine* Egérie, où Numa Pompilius consultait la nymphe, et qui s'élevait entre le Cœlius et l'Aventin. Aujourd'hui, on donne le nom de *fontaine* Egérie à une nymphée située 3 milles plus loin, dans la vallée de la Caffarella. Les nymphées étaient de petits édifices consacrés aux sources et aux ruisseaux; celle d'Egérie contient onze niches qui étaient en marbre blanc avec corniches de marbre rouge; dans le fond est une statue mutilée figurant un fleuve ou un ruisseau.

En Orient, les *fontaines* sont de véritables bienfaits; on en fonde par esprit de piété, comme chez nous des hôpitaux ou des écoles. Le Caire en compte trois c nts, parmi lesquelles il faut citer celle de Seby-el-Bedawyeh, remarquable par son architecture et à l'approvisionnement de laquelle sont affectés plusieurs legs inaliénables.

Fontaine d'amour (LA), chef-d'œuvre de Fragonard; galerie de lord Lyons (Angleterre). Un jeune homme et une jeune femme, court vêtus, se précipitent, en courant, vers une fontaine dont l'eau déborde d'une large vasque; des Amours, voltigeant, présentent aux deux amants des coupes pleines du breuvage délicieux; d'autres s'ébattent dans le bassin; d'autres poussent un nuage qui commence à envelopper les amoureux. Ceux-ci ont un empressement et une sorte d'avidité qui trahissent leur passion. La jeune fille, suspendue sur la pointe du pied, les bras en arrière, les seins nus, les cheveux au vent, est charmante de grâce amoureuse. « Cette composition si originale, a dit M. Chaumelin, est exécutée avec infiniment de verve; on ne pouvait mieux rendre l'ardeur immodérée, la passion irrésistible avec laquelle deux beaux adolescents se précipitent vers la source des plaisirs. »

La *Fontaine d'Amour* a été gravée par Regnault, à l'eau-forte par Veyrassat et sur bois par L. Dujardin. Elle a été payée 31,500 fr. par lord Lyons à la vente de la galerie San-Donato en 1870.

Une composition portant le même titre a été gravée par P. Aveline d'après Boucher. G. Huguier le père a gravé la *Fontaine des Grâces*, d'après Edme Bouchardon, et une composition intitulée simplement la *Fontaine*, d'après La Joue.

FONTAINE, bourg de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Belfort, à 63 kilom. de Colmar; 312 hab.

FONTAINE (Charles), poëte français, né à Paris vers 1515, mort à Lyon vers 1589. On ne sait guère sur sa vie que ce qu'il en a dit lui-même dans ses œuvres. Il était fils d'un marchand qui demeurait dans une

> Maison assise vis-à-vis
> De Nostre-Dame et du Parvis,
> Qui a la belle fleur de France
> Pour son enseigne et démonstrance.

Dès ses jeunes années, il montra un goût irrésistible pour la poésie; en vain, lorsqu'il eut reçu quelque instruction, son oncle Jean du Gué, avocat au parlement, voulut-il lui faire embrasser la carrière du droit, il n'en persista pas moins à s'adonner entièrement aux lettres qui remplirent rarement de « pécune sa marsupie, » pour parler comme un docte Gringoire d'alors, et le conduisirent, sur la fin de sa vie, à ce mélancolique aveu :

> En tout honneur et excellence
> Quiconque veut aller avant,
> Quierre l'argent, non la science,
> Les lettres n'aille poursuivant;
> Pour faire un sçavant la ressource
> La plus certaine, c'est l'argent :
> Aujourd'hui, l'homme est fort sçavant
> Qui sait force écus en sa bourse.

Fontaine tenta d'abord la fortune par une poésie adressée à François Ier. N'obtenant de ce prince aucune gratification, il se rendit à la cour de la duchesse de Ferrare; mais il ne tarda pas à revenir en France, aussi léger d'écus que lorsqu'il en était parti. Il se fixa à Lyon. En 1540, il essaya du mariage et s'unit à Marguerite Carme. Bientôt devenu veuf, il épousa en secondes noces (1544) une autre Lyonnaise, qu'il célébra souvent en ses vers, sous le nom de Flora. En 1547, il dut faire un voyage à Paris à l'occasion d'un procès. Si nous ajoutons qu'il fut l'élève et l'ami de Clément Marot et qu'il fut lié d'amitié avec un grand nombre de poëtes de son temps les plus connus, Ronsard, du Bellay, Baïf, etc., nous aurons résumé tout ce qu'on sait sur le compte de Fontaine.

Des divers ouvrages de Fontaine, il en est un qui mérite d'être lu. Il parut sous le titre : le *Quintil Horatien* (Lyon, J. de Tournes, 1551, in-18); il faut, pour comprendre ce titre, se souvenir du *Quintilius Varus* de l'*Art poétique* d'Horace. Le *Quintil* est une bonne critique de deux ouvrages de J. du Bellay : 1° *Défense et illustration de la langue françoise;* 2° *Olive, sonnets antiérotiques, odes et vers lyriques.* En 1576, E. Sébillet fit réimprimer cette critique sous le titre nouveau de *Quintil Censeur*, à la fin de son *Art poétique françois* (Paris, in-16). Antérieurement au *Quintil*, le même J. de Tournes avait imprimé déjà deux ouvrages de Fontaine : 1° *Estreines à certains seigneurs et dames de Lyon* (1546, petit in-8°), recueil de quatrains, suivi d'un chant nuptial et d'une églogue sur son premier mariage; 2° la *Contr'Amye de court*, réponse à l'*Amye de court* de La Borderie. La *Contr'Amye* était au nombre des *Opuscules d'amour par Héroet, La Borderie et autres divins poëtes* (1547, in-8°). En 1550, J. Ruelle mettait aussi la *Contr'Amye* de Fontaine à la suite de son édition du *Mépris de la court avec la vie rustique* (Paris, in-16), qu'Antoine Allègre venait de traduire en français de l'espagnol d'Antoine Guevara. Après l'apparition du *Quintil*, le même J. de Tournes, cette fois associé avec G. Gazeau, publia les *Vingt et une épîtres d'Ovide* (1556, in-16), dédiées à Mme Crussol. Saint-Romat, Octavien Saint-Gelais et Cl. Marot collaborèrent à cette traduction en vers français, et Fontaine donna pour sa part la traduction des dix premières épîtres avec des annotations; avant de céder la place à ses confrères, après la dixième épître, il a mis un court avertissement des *Translateurs aux lecteurs*, qui est, sans nul doute, le morceau le plus original du livre. Un autre éditeur lyonnais, Payen, donna, en 1555, les *Ruisseaux de Fontaine* (in-8°), recueil d'épîtres, élégies, épigrammes qui ne valent pas grand'chose. Enfin, en 1557, un troisième éditeur de Lyon, J. Céloys, publiait, de Fontaine, un nouveau volume d'odes, énigmes et épigrammes, qui ne mérite pas d'être lu, et un livre, non moins mauvais, qui est intitulé : les *Dicts des sept sages.* On cite quelques autres écrits de Fontaine, mais d'importance moindre encore.

FONTAINE (Nicolas), hagiographe et théologien, né à Paris en 1625, mort en 1709. Il entra à vingt ans à Port-Royal, professa dans les écoles de cette maison, employa une partie de son temps à transcrire les écrits des pieux solitaires jansénistes, Arnauld, Nicole, de Sacy, partagea, lorsque l'heure de la proscription eut sonné, leur exil et leur retraite et fut enfermé à la Bastille avec de Sacy, de 1664 à 1669. Rendu à la liberté, il vécut dans l'obscurité et finit par se retirer à Melun, où il mourut. Fontaine est le principal auteur de l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament représentée par des figures* (1674, in-4°), plus connue sous le nom de *Bible de Royaumont*, attribuée à Lemaistre de Sacy et souvent réimprimée. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Vies des saints de l'Ancien Testament* (Paris, 1679, 5 vol. in-8°); les *Vies des saints pour tous les jours de l'année* (1679, 5 vol. in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (Utrecht, 1736, 2 vol. in-12), etc.

FONTAINE (Jacques), pasteur protestant français, né à Genouillé en 1658. « Doué, dit M. Prosper Mérimée (*Revue des Deux Mondes*, 1853), d'une constitution robuste et d'une force morale peu commune, Jacques Fontaine semblait destiné par la nature à la carrière des armes; mais un accident l'ayant rendu boiteux, tout enfant, on le fit étudier pour en faire un jour un pasteur. » — « Vif, pétulant, indiscipliné, disent MM. Haag, il n'annonça d'abord que des dispositions très-médiocres, ou plutôt la négligence et l'excessive sévérité de ses différents maîtres retardèrent le développement de son intelligence et lui inspirèrent un profond dégoût pour l'étude. Heureusement sa pieuse mère, qui ne voulait pas renoncer à la douce espérance d'en faire un ministre, se décida enfin à le mettre à Marennes dans le pensionnat de M. de La Bussière, qui fit, par une méthode d'enseignement plus rationnelle, accoucher enfin cet esprit paresseux. » Après avoir pris le grade de maître ès arts, Fontaine préluda par des prédications secrètes à sa carrière pastorale, fait pour lequel il fut jeté en prison. Condamné à l'amende, il reçut, en outre, la défense d'exercer les fonctions de son ministère. Sur ces entrefaites, les dragonnades commencèrent. Fontaine, convaincu qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes et jugeant que la résistance est permise en certains cas, conseilla aux protestants de prendre les armes. Mais son conseil ne fut pas écouté. A l'approche des dragons, il prit la fuite et parcourut la Saintonge et le Poitou, puis, après la révocation de l'édit de Nantes, il se décida à passer en Angleterre, où il débarqua au mois de décembre 1685. Fontaine était sans ressources; néanmoins il refusa une prébende, dont l'acceptation aurait exigé qu'il signât la confession de foi anglicane. Comme il fallait vivre, il se fit tour à tour instituteur, épicier, mercier, chapelier et fabricant de drap. La révolution de 1688 le rendit à ses travaux évangéliques, mais pour peu de temps; en 1698, il partit pour le nord de l'Irlande pour y fonder un établissement de pêche. Là, il eut à lutter avec les corsaires qui venaient de temps à autre faire des incursions sur la baie qu'il habitait; il construisit même un fort pour protéger ses pêcheries; mais les corsaires eurent vite raison de la petite troupe commandée par Fontaine. Ayant vu sa maison brûlée et ses compagnons décimés dans un assaut, où il se distingua par sa bravoure, il dut se rendre. Il se retira à Dublin où il mourut.

FONTAINE (Pierre-François-Léonard), architecte célèbre, né à Pontoise en 1762, mort à Paris en 1853. A l'âge de seize ans, son père l'appela à l'Isle-Adam, où il avait l'entreprise des travaux hydrauliques qui s'exécutaient pour la résidence du prince de Conti. Il se fit tout d'abord aimer de tous à l'Isle-Adam à cause de son activité et de ses aptitudes diverses. L'architecte André, qui y dirigeait les travaux, ne tarda pas à s'intéresser au jeune Fontaine, et il eut la sagesse de ne pas le condamner exclusivement à la vie de cabinet; pour lui faciliter une éducation pratique qui laissât de profondes et durables empreintes, il entendit qu'il continuât à vivre, parmi les ouvriers de tout genre, sur les chantiers mêmes. Fontaine avait la per-

mission d'aller, dans les bureaux de l'architecte, admirer les dessins, les plans, les coupes, les profils; mais cette faveur était la récompense de son activité dans les travaux extérieurs, et, quand M. André voulait rendre la récompense plus grande encore, il permettait que François s'essayât à copier des dessins, souvent même il le guidait de ses conseils et lui donnait les premiers enseignements de l'art de l'architecte. Le jeune Fontaine avait trouvé désormais la révélation de sa destinée; son intelligence prompte et son esprit curieux, servis par une volonté tenace, devaient faire le reste. Thibaut, l'un des dessinateurs du cabinet de M. André et déjà l'ami de François, avait pour lui mille complaisances; il s'était fait son professeur; il lui donnait des réductions à l'échelle et l'initiait à la promptitude et aux hardiesses habiles du lavis. François était heureux et s'instruisait rapidement. Thibaut n'était guère plus âgé que lui, mais il était beaucoup plus habile; ils n'avaient qu'un goût l'un et l'autre : l'étude de l'architecture; leur vocation était irrésistible, et leur ardeur alla jusqu'à prendre le caractère de la passion. Un trait qui peint l'artiste. Les deux jeunes gens apprirent un jour que les dessins des prix de Rome allaient être exposés à Paris. Dès lors, ils ne rêvèrent que de cette exposition; ils n'avaient pas seulement le désir de l'aller voir, c'était comme une fièvre. Ils n'y purent résister; n'espérant pas, d'ailleurs, obtenir la permission du rigide architecte, ils profitèrent des ombres de la nuit pour escalader les murailles, comme des malfaiteurs, et s'évader; puis, ils parcoururent à pied la longue distance qui les séparait de la capitale. Brisés par les fatigues de cette course insensée, la bourse vide, mourant de faim, ils se rendirent à l'exposition : devant ces plans, ces dessins si bien rendus, ces élégantes façades, un instant ils oublièrent leur triste situation. Mais il fallut sortir de cette extase, pour reprendre péniblement, toujours à pied, le chemin de l'Isle-Adam. Fontaine faillit en mourir. Heureusement pour sa famille et pour l'art, il trompa le douloureux pronostic des médecins qui l'avaient cru perdu. Il revint à la santé. Le père comprit alors la vocation réelle de son fils et se hâta de le conduire à Paris et de le mettre sous la direction de Peyre jeune, architecte du roi. Peyre était un artiste de mérite, et son école de la rue Boucher était justement célèbre. C'est là que le jeune Fontaine rencontra Percier, qui fut depuis son ami et son compagnon de gloire. Après six ans d'études brillantes et de progrès sérieux, François fut admis au concours des grands prix. Le sujet était la *Sépulture des rois et princes de la famille royale.* Lisons dans *Mia vita* les quelques lignes qui rappellent ce travail : « J'avais, dans le dessin de ma façade générale, supposé l'effet d'un coup de tonnerre qui éclairait le sommet de la pyramide circulaire, sur laquelle on voyait, au centre d'un cercle de coursiers lancés au galop, la statue du Destin qui portait sur le monde, la faux à la main, la mort dans toutes les directions. J'ai lieu de croire que ma pensée, un peu alambiquée et à laquelle je n'avais pu joindre aucune explication, n'a pas été bien comprise, et que mon coup de tonnerre seul, quoique assez mal rendu, m'a fait avoir le second grand prix, auquel je n'aurais pas même osé prétendre. » Malheureusement, il ne suffisait pas toujours, à cette époque, d'être lauréat de l'École pour aller à Rome aux frais de l'État. l'Académie décernait le prix, mais le ministre de la maison du roi délivrait seul le brevet de pensionnaire et ne le donnait pas toujours à l'élève qui avait remporté le prix. Fontaine en fit l'expérience à ses dépens; son nom fut omis sur la liste. Il ne voulut pas néanmoins différer plus longtemps de faire le voyage d'Italie; son père put lui fournir les moyens d'aller à Rome et d'y pourvoir aux premiers frais d'installation. Mais le subside paternel, tout à fait insuffisant, ne tarda pas à s'épuiser, et le jeune artiste connut la misère. Elle ne fut, heureusement, ni longue ni terrible. Fontaine eut l'heur de se lier avec un vieux gentilhomme français, M. de Nainville, ami des arts. Il lui inspira un vif intérêt; le vieux gentilhomme le soutint de sa bourse, lui procura quelques travaux, et, de plus, compléta son éducation en lui enseignant lui-même le dessin et la perspective. C'est à ce moment que Percier, premier grand prix de Rome, vint rejoindre son ami de l'atelier Peyre. Grande fut la joie des deux jeunes gens, qui s'aimaient d'une inaltérable amitié, qui ne s'est jamais refroidie. « Nous fîmes, disent encore les *Mémoires*, nous fîmes, Percier et moi, sans bruit, sans éclat, un pacte d'amitié fondé sur l'estime et la confiance. Nous concertâmes ensemble un plan d'études qui, plus tard, nous a été très-utile... Dès le grand matin nous allions chaque jour explorer, dessiner, mesurer tous les édifices dans lesquels nous trouvions les traces du bon goût qui, pendant le XVe et le XVIe siècle, régna dans l'Italie. Nous rentrions ensuite chacun chez nous pour mettre au net les fruits de la récolte de chaque jour... » Telle est la source des deux ouvrages célèbres publiés longtemps après par les deux amis, et qui ont pour titre, le premier : *Maisons de plaisance italiennes*, le second : *Palais et maisons de Rome*. Un coup de foudre interrompit soudain cette paisible existence. La Révolution venait de plonger la famille de Fontaine dans une misère profonde. Son père lui écrivit pour le supplier de rentrer en France et de porter aux siens le secours de son travail et de son talent. L'artiste quitta Rome sans hésiter. Il lui sembla même, après quelques mois de séjour dans la maison paternelle, qu'il trouverait à Paris plus de ressources qu'ailleurs, malgré les difficultés de l'époque, et qu'il pourrait ainsi venir en aide à sa famille avec plus d'efficacité. Voici donc le vaillant artiste à Paris, et dans un grenier, pour ainsi dire; il y engage avec la misère une lutte courageuse, et travaille comme un mercenaire, nuit et jour courbé sur une œuvre ingrate et difficile qui lui donne à peine du pain en ruinant son énergie physique et morale. Mais il ne tarde pas à reconnaître l'inanité de ses efforts, et, las de s'épuiser sans résultat, il brave mille dangers pour gagner l'Angleterre. Là, il retrouve les mêmes angoisses et les mêmes impossibilités. Heureusement, sur ces entrefaites, Percier, resté à Paris, apprend que la place de directeur des décorations de l'Opéra est vacante. Il réussit à se faire nommer titulaire et à se faire adjoindre Fontaine, qui se hâte d'accourir pour prendre possession de cette fonction nouvelle. Cette heureuse circonstance réunit de nouveau les deux amis. Bientôt, ils se font remarquer par les peintures de quelques ballets en vogue. Le hasard leur procure ensuite la décoration de l'hôtel de M. de Chauvelin, rue Chantereine, hôtel qui touchait à la maison du premier consul. Ce travail eut tant de succès, que Bonaparte se fit présenter les deux artistes et leur confia les restaurations de la Malmaison. Depuis ce moment, la carrière des deux architectes, désormais inséparables, fut un long triomphe, et chacune de leurs créations un vrai chef-d'œuvre. Depuis les édifices les plus solennels jusqu'aux distributions de l'appartement le plus intime, ils abordèrent tous les genres avec un égal succès. Lecomte, architecte des Tuileries, ayant été soupçonné, à la suite de la catastrophe de la rue Saint-Nicaise (24 décembre 1800), Fontaine fut nommé à sa place; il fut autorisé à s'adjoindre Percier. Plus tard, ils reçoivent la mission de réparer les palais de Saint-Cloud, de Fontainebleau et des Tuileries. Ils rédigent le projet de réunion du Louvre et des Tuileries, et font exécuter, entre ces deux palais, parallèlement au jardin, jusqu'à la rue de l'Echelle, la rue de Rivoli, bordée de bâtiments à arcades et à façades uniformes. Un instant, Bonaparte s'effraye des dépenses occasionnées par ces travaux et d'autres, et demande au ministre de l'intérieur, Chaptal, un architecte qui soit à la fois le plus honnête et le plus habile. « Général, répond le sage ministre, je suis alors forcé de vous proposer Fontaine et Percier. » Duroc se joint à Chaptal, et les deux architectes reprennent leurs travaux. Ils soumettent les plans de l'achèvement du Louvre à Bonaparte, devenu empereur, qui s'enferme avec Fontaine, travaillant sans cesse avec lui et discutant tous ses projets. L'obstination éclairée de l'architecte, ne se laissant jamais vaincre par la ténacité bien connue du conquérant, finissait toujours par faire accepter les plans projetés d'avance avec Percier. Malgré l'ordre de l'empereur, il modifia les parties créées par Pierre Lescot dans les deux façades nord et sud de la cour du Louvre, et l'empereur passa outre à cette infraction à sa volonté. Quelque temps temps après, Fontaine fit élever, entre le Louvre et les Tuileries, un arc de triomphe décrété par Napoléon à la gloire de la grande armée; il se contenta presque de copier l'arc de triomphe de Septime Sévère. Puis, l'architecte fut chargé de remplacer par une salle de spectacle la salle où la Convention avait siégé aux Tuileries. Viennent ensuite les restaurations aux palais de Rambouillet et de Compiègne. Fontaine donna ensuite le plan d'un palais qui devait être bâti sur la montagne de Chaillot, pour le roi de Rome; les désastres de 1812 firent ajourner ce projet, et il n'a jamais été exécuté. En 1813, l'illustre artiste fut nommé premier architecte de l'empereur.

Après la chute de Napoléon, qui devait faire interrompre les travaux d'achèvement du Louvre jusqu'en 1852, Louis XVIII, reconnaissant la supériorité de l'éminent architecte lui continua la confiance et l'autorité dont il avait été honoré sous l'Empire. Enfin, tout le monde connaît l'amitié sincère et profonde qui unit le roi Louis-Philippe à l'illustre Fontaine. Déjà, avant 1830, il avait exécuté pour Louis-Philippe la *Galerie d'Orléans*, au Palais-Royal. Après 1830, il dirigea divers travaux dans les palais d'Eu et de Neuilly. Vers cette même époque, il eut la fâcheuse idée de supprimer, aux Tuileries, la terrasse qui séparait le pavillon de l'Horloge de la chapelle : c'était une modification malheureuse du plan de Philibert Delorme. L'appropriation du palais de Versailles pour créer un musée historique est, sans contredit, l'une des œuvres les mieux réussies de Fontaine.

Membre de l'Institut en 1811, il fut presque en même temps décoré de la Légion d'honneur. Louis XVIII le nomma officier du même ordre et grand-cordon de Saint-Michel. Le gouvernement de Juillet le fit commandeur de la Légion d'honneur. En 1849, il se démit de ses fonctions de membre du conseil des bâtiments civils, dont il était depuis longtemps président. Voici en quels termes il raconte cette démission :

« Après être resté sans interruption presqu'un demi-siècle dans l'exercice de la même place; après avoir été successivement, en commençant par la Convention et le Directoire, architecte du palais du Louvre, des Tuileries et de toutes leurs dépendances, sous le Consulat, sous l'Empire, sous Louis XVIII, sous Charles X, sous Louis-Philippe et définitivement sous la République de 1848, je me détermine à solliciter ma démission. Je vais donc, pendant quelques instants, s'il plaît à Dieu de me les accorder, jouir du repos que je n'ai jamais eu et après lequel j'ai bien souvent soupiré. »

Outre les deux ouvrages célèbres : *Maisons de plaisance italiennes* et *Palais et maisons de Rome,* Fontaine a encore publié avec Percier : *Description des fêtes et cérémonies du mariage de Napoléon et de Marie-Louise* (Paris, 1810, in-fol., avec planches); *Recueil des décorations intérieures pour tout ce qui concerne l'ameublement* (Paris, 1812, in-fol.; 2e édition en 1817).

FONTAINE (Jules-Léon), mathématicien et homme politique français, né à Paris vers 1813. Elève de l'Ecole polytechnique, il refusa d'entrer dans les services de l'Etat et se fit professeur libre de sciences. Il lui fut ainsi plus facile de se livrer à l'étude des questions sociales, préoccupation de toute sa vie. En 1848, sa belle conduite attira sur lui l'attention, et on lui offrit la croix de la Légion d'honneur qu'il refusa. Le gouvernement ne crut pas devoir moins faire que le citer au nombre des citoyens qui avaient bien mérité de la patrie. De 1851 à 1869, Fontaine, répétiteur de mathématiques dans divers établissements scolaires et calculateur à l'Observatoire, ne fut ostensiblement mêlé à aucune affaire. Mais, dès qu'il s'aperçut du réveil des esprits, il se mit à la tête d'un mouvement que depuis vingt ans il attendait. Accusé de complot, il fut mêlé au procès de Blois et condamné par la haute cour à quinze ans de détention. Le 4 septembre le mit en liberté, et on lui offrit une préfecture qu'il refusa, aimant mieux partager le sort des habitants de Paris et concourir à la défense de l'héroïque cité. Il fit bravement son devoir. Lorsque fut signée la capitulation qui livra la ville, le patriotisme de Fontaine fut indigné, et il se jeta dans le mouvement du 18 mars. Nommé directeur des domaines en avril 1871, il exécuta les décrets de la Commune qui ordonnaient la saisie et la mise sous séquestre des biens de M. Thiers. Le 20 novembre suivant, le 5e conseil de guerre le condamnait, pour ce fait, à vingt ans de travaux forcés.

FONTAINE (Emile), publiciste et auteur dramatique français, né près de Bergerac (Dordogne) vers 1814. Il se rendit, en 1834, à Paris pour y faire ses études de droit; mais, entraîné par son goût pour les lettres et le théâtre, il abandonna la jurisprudence, composa des vaudevilles, des comédies, etc., et entra en même temps dans le journalisme politique. Attaché aux opinions légitimistes, il en devint un des défenseurs, successivement au *Globe*, à l'*Europe monarchique*, à la *France* et enfin à l'*Union*, dont il est encore actuellement un des principaux rédacteurs. M. Fontaine a été, en outre, un des collaborateurs des *Nouvelles à la main* de M. N. Roqueplan. Parmi les pièces de théâtre de M. Fontaine nous citerons : *Sarah la juive*, drame en trois actes (1838), avec M. Deschamps; *Louisette*, ou la *Chanteuse des rues*, comédie-vaudeville en deux actes (1840), en collaboration avec Marc Michel, et qui eut un succès de vogue; *Rifolard*, vaudeville en trois actes (1840), avec le même; *Qui se ressemble se gêne* (1842), vaudeville en un acte; le *Nourrisson*, en un acte (1842); la *Chasse du roi*, en un acte (1843); l'*Epicier de Chantilly*, en quatre actes (1844).

FONTAINE (Jean DE LA), célèbre fabuliste français. V. LA FONTAINE.

FONTAINE (Marie-Anne CARTON-DANCOURT, dame), actrice française. V. DANCOURT.

FONTAINE DES BERTINS (Alexis), géomètre français, né à Bourg-Argental (Ardèche) vers 1705, mort en 1771. Il était fils d'un notaire de Claveyron (Drôme), et c'est pour cette raison, sans doute, que la plupart des biographes le font naître dans ce dernier lieu. Possesseur d'une fortune qui lui permettait de se livrer à ses goûts, Fontaine se rendit à Paris, où il se consacra entièrement à l'étude des sciences mathématiques. Il entra à l'Académie des sciences en 1733 et s'y fit un nom honorable par un grand nombre de communications intéressantes. Ses recherches théoriques visaient à une trop grande généralité, et il consuma inutilement de grands efforts dans des tentatives irréalisables, telles, par exemple, que celle de l'invention d'une méthode générale pour la résolution des équations algébriques de tous les degrés par la décomposition de leurs premiers membres en facteurs. Ces hautes visées ne sont pas inutiles à la science, puisqu'elles développent l'esprit de généralisation, mais elles n'aboutissent guère qu'à ce résultat indirect. Une autre question inabordable, que Fontaine tourna en tous sens, est celle de l'intégration générale des équations différentielles où les variables se trouvent mêlées. Fontaine, bien entendu, ne trouva pas la méthode qu'il cherchait; mais il contribua d'une façon heureuse à éclaircir la question même de l'intégration dans le cas général. On n'était pas, en effet, encore bien fixé sur le degré d'indétermination que devait comporter l'intégrale générale d'une équation différentielle de l'ordre m; c'est Fontaine qui mit hors de doute ce point important, que l'équation intégrale doit contenir m constantes arbitraires. Il y arriva par cette considération, dont on fait encore usage aujourd'hui, que, comme entre une équation finie et ses m premières équations différentielles, on pourrait éliminer m constantes arbitraires, ce qui conduirait, en définitive, à une équation différentielle de l'ordre m, réciproquement, pour atteindre à la plus grande généralité possible, on doit considérer une équation différentielle de l'ordre m comme résultant d'une pareille élimination de m constantes, et que, par conséquent, l'intégrale générale doit renfermer ces m constantes. Mais Fontaine va encore plus loin : il établit, en effet, cet important théorème que, de quelque manière que l'on parvienne à une équation différentielle de l'ordre m, en partant d'une même équation finie et éliminant les mêmes constantes, on tombera toujours sur le même résultat. Il tire de là ce précieux corollaire, que toute équation différentielle de l'ordre m peut être déduite de m équations différentielles de l'ordre $m-1$, distinctes les unes des autres et contenant des constantes différentes; de sorte que le problème de l'intégration d'une équation de l'ordre m pourrait être ramené à celui de la recherche de ses m premières intégrales, puisque, si l'on connaissait ces m intégrales, on pourrait éliminer entre elles les $m-1$ dérivées qui s'y trouveraient et parvenir ainsi à une équation finie entre la fonction et sa variable.

Il paraît que c'est à Fontaine que l'on doit la notation en usage des dérivées partielles d'une fonction de plusieurs variables. On lui avait attribué la découverte des conditions d'intégralité d'une fonction différentielle du premier ordre $Mdx + Ndy + Pdz + \dots$; c'était à tort. La condition, au moins pour une fonction de deux variables, avait été donnée, en 1720, par Jean Bernouilli dans les *Acta eruditorum;* mais Fontaine la trouva de son côté et étendit la question à une fonction de plus de deux variables. Clairaut, au reste, pourrait aussi bien réclamer contre Fontaine, si la question de priorité n'était pas résolue en faveur de J. Bernouilli.

La question particulière dans laquelle Fontaine a obtenu le plus de succès est celle des *tautochrones*, qui avait déjà été résolue par Huyghens, dans le cas du vide; par Newton, dans le cas d'une résistance proportionnelle à la vitesse; par Euler et J. Bernouilli, dans celui d'une résistance proportionnelle au carré de la vitesse. Fontaine considéra le cas où la résistance serait représentée par un trinôme du second degré en fonction de la vitesse, et y appliqua une analyse nouvelle et plus générale que celles de ses devanciers.

Ses *Mémoires*, insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, ont été publiés à part sous le titre de : *Mémoires de mathématiques* (Paris, 1764, in-4o).

FONTAINE DE CRAMAYEL, général français. V. CRAMAYEL.

FONTAINE DE RESBECQ (Adolphe-Charles-Théodore), écrivain français, né à Fives (Nord) en 1813, mort en 1865. Il entra dans les bureaux du ministère de l'instruction publique, où il remplit les fonctions de sous-chef du personnel de l'enseignement supérieur et de chef de bureau. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages destinés, pour la plupart, à l'éducation morale et religieuse de la jeunesse. Nous citerons, entre autres : *Histoire de l'empereur Napoléon racontée par une grand'mère* (1834); *Adalbert*, ou l'*Anacharsis chrétien* (1836); la *Mer, nouvelle histoire des naufrages* (1836, 2 vol. in-18); l'*Enfant religieux* (1836); *Histoire de la religion avant et après Jésus-Christ racontée aux enfants* (1837); le *Fénelon des écoles primaires* (1837); l'*Anacharsis des ateliers* (1838); les *Contes en voyage* (1838); *Contes paternels* (1839); les *Souvenirs du jeune navigateur* (1844); *Vertu pour héritage* (1854), etc. M. Fontaine a publié, en outre : *Voyages littéraires sur les quais de Paris* (1857); *Notice sur le doctorat en droit* (1857).

FONTAINE DE LA ROCHE (Jacques), controversiste français, né à Fontenay-le-Comte en 1688, mort à Paris en 1761. Il était curé de Mantelan, dans le diocèse de Tours, lorsque les tracasseries qu'il eut à subir comme partisan du jansénisme et comme adversaire de la bulle *Unigenitus* le décidèrent à abandonner sa cure. Il se rendit à Paris (1728), où il travailla jusqu'à sa mort à la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*. Ce recueil hebdomadaire, dont Fontaine fut, à partir de 1731, presque l'unique rédacteur, vécut malgré toutes les recherches de la police et tous ses efforts pour découvrir le lieu où se trouvait l'imprimerie clandestine des *Nouvelles*. Fontaine ne cessa d'attaquer dans son journal les jésuites avec une vivacité et une persistance sans égales. Aussi est-il considéré comme ayant largement contribué à leur destruction au XVIIIe siècle.

Après sa mort, les *Nouvelles* furent rédigées par Quenin et Mouton. La collection entière, qui va jusqu'en 1803, forme 25 vol. in-4°.

FONTAINEBLEAU s. m. (fon-tè-ne-blô). Vitic. Nom que l'on donne quelquefois au chasselas de Fontainebleau ou de Thomery.

FONTAINEBLEAU, en latin du moyen âge *Fons Bellaqueus*, *Fons Bleaudi*, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. d'arrond., à 16 kilom. S. de Melun, à 60 kilom. S.-E. de Paris, à 3 kilom. de la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 8,994 hab. — pop. tot. 10,787 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 101 comm. et 80,753 hab. Tribunal de première instance, justice de paix; collége communal; bibliothèque publique. Fabriques de porcelaine, faïence, tabletterie en bois de genièvre. Récolte et commerce de fruits, chasselas renommés; vente de chevaux et de bestiaux.

La ville de Fontainebleau, qu'une avenue de platanes relie au chemin de fer de Paris à Lyon, est située au milieu de la belle forêt qui porte son nom. Elle est assez régulièrement bâtie, formée de rues larges, propres et bien percées. Deux beaux quartiers de cavalerie, le château d'eau, des hospices fondés par Anne d'Autriche et par Mme de Montespan, des bains publics, le collége, un obélisque érigé à l'occasion de la naissance des enfants de Louis XVI; sur la place centrale, derrière l'église, la statue du général Damesme, sont les principaux monuments qui embellissent cette cité. Mais ces constructions et la ville elle-même s'effacent et disparaissent devant la magnificence et la célébrité historique du château de Fontainebleau.

On a beaucoup disserté sur l'origine du château de Fontainebleau et sur l'étymologie de son nom (*fons Bleaudi*, *fons bellæ aquæ*); l'une et l'autre sont incertaines, malgré les recherches des savants. « La croyance que la fondation de Fontainebleau remonte au fils d'Hugues Capet, au commencement du XIIe siècle, acquiert, dit M. Vatout, une autorité plus grande sous le règne de Louis le Jeune; alors Fontainebleau entre brusquement dans l'histoire; il apparaît entièrement bâti; c'est déjà un vieux manoir féodal, avec ses tours, ses fossés, son donjon; alors Louis le Jeune l'habite avec sa cour, et il date de Fontainebleau, *apud fontem Bleaudi*, une ordonnance en 1137, et celle de 1141, par laquelle l'établissement des changeurs est transféré sur le grand pont de Paris. » Philippe-Auguste, qui venait souvent chasser à Fontainebleau, y célébra les fêtes de Noël, à son retour de la croisade, en 1191. Louis IX aimait beaucoup Fontainebleau et se plaisait à venir prendre le « déduit de la chasse dans ses chers déserts. » Charles V y fonda une bibliothèque en 1350. Fontainebleau paraît abandonné sous les règnes de Louis XI, qui se renferme à Plessis-lès-Tours, de Charles VIII, qui lui préfère Amboise, et de Louis XII, qui habite le château de Blois; mais son nom brille d'un vif éclat sous François Ier, qui transforme le manoir féodal en un magnifique palais. « François Ier, dit M. Adolphe Joanne, ne laissa rien subsister de l'édifice bâti par ses ancêtres, à l'exception du pavillon de Saint-Louis. Sur les anciennes fondations, il fit élever le grand pavillon de la Porte-Dorée, en même temps qu'il reconstruisait la chapelle de Saint-Saturnin et commençait la salle des Fêtes et la galerie d'Ulysse. Alors, l'espace manquant pour ce château qu'il étendait au delà de ses anciennes limites, François Ier acheta le couvent des Mathurins, sur l'emplacement duquel on traça la cour de la Fontaine, formée par la galerie de François Ier, la cour du Cheval-Blanc, le jardin des Buis et le parterre du Tibre. Le Rosso et le Primatice devinrent les directeurs des travaux de décoration. Il n'est presque rien resté de l'œuvre du premier; mais le second fournit les dessins de nombreuses fresques exécutées par son plus habile compagnon, Niccolo del Abbate. En même temps, le Primatice peuplait les jardins de statues d'après l'antique, dont il avait apporté les moules d'Italie. L'orfévre florentin Benvenuto Cellini essaya de le supplanter; mais, ayant eu le malheur de mécontenter la duchesse d'Etampes, favorite du roi, il dut bientôt regagner l'Italie. En 1536, Jacques V, roi d'Ecosse, vint voir à Fontainebleau Madame Magdeleine, fille de François Ier, qu'il épousa l'année suivante et qui mourut d'ennui en Ecosse, six mois après son mariage. S'il faut en croire le journal amoureux de Mme de Villedieu, il se cacha dans une niche que François Ier avait fait réserver au fond d'une grotte du jardin des Pins, et à l'aide d'un miroir il put voir sa fiancée se baignant avec d'autres dames. » En 1539, Charles-Quint fut logé au pavillon des Poêles. « Le roi, dit Martin du Bellay, le festoya et lui donna tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme des chasses royales, tournois, escarmouches et sommairement toutes sortes d'esbattements. » Henri II fit exécuter les décorations intérieures de la salle des Fêtes et achever la façade orientale de la cour de la Fontaine. On retrouve encore, en beaucoup d'endroits, son chiffre et celui de Diane de Poitiers. Sous les fils de Henri II, Catherine de Médicis, qui employait ses filles d'honneur à triompher des ligueurs et des huguenots, fit achever par le Primatice la décoration de la salle d'Ulysse et donna au château la physionomie italienne qu'il conserve encore aujourd'hui. Le château de Fontainebleau doit beaucoup à Henri IV, qui y fit de longs séjours et y reçut souvent la visite de Gabrielle d'Estrées, à laquelle il écrivit le billet suivant, en 1599 : « De nos délicieux déserts de Fontaine-belle-eau. Mes chères amours... Je me porte bien, Dieu merci, je ne suis malade que du désir de vous voir. » La grande galerie de Diane, la cour des Offices, la porte Dauphine, les bâtiments de la cour des Princes, le grand canal, la galerie des Cerfs et celle des Chevreuils, sont dus à Henri IV, qui fit travailler à Fontainebleau de 1593 à 1609 et y dépensa 2,440,850 francs. C'est à Fontainebleau que Henri IV vit naître son fils Louis XIII et qu'il fit arrêter le maréchal de Biron. Louis XIII fit décorer la chambre du Roi, continuer les travaux de la chapelle de la Sainte-Trinité et construire l'escalier de la cour du Cheval-Blanc. Richelieu y fut reçu plusieurs fois avec une grande distinction. La dernière fois qu'il y vint, en 1642, après l'exécution de Cinq-Mars et de Thou, « on le portoit, dit Tallemant des Réaux, et, pour ne pas l'incommoder, on rompoit les murailles où il logeoit, et si c'étoit par haut, on faisoit une rampe dès la cour, où il entroit et descendoit par une fenêtre dont on avoit ôté la croisée. » A ce sujet, la récente mort de Cinq-Mars fit dire que cette prédiction de Nostradamus s'était réalisée :

> Quand *bonnet rouge* passera par fenestre
> A *quarante onces* (*cinq marcs*) on coupera la teste.

Sous Louis XIV, qui se borna à faire exécuter par Le Nôtre une nouvelle distribution des jardins, Fontainebleau vit assassiner Monaldeschi, favori de la reine Christine de Suède (ce n'était pas, a dit Voltaire, une reine qui punissait un sujet; c'était une femme qui terminait une galanterie par un crime), et mourir le prince de Condé, qui était allé soigner sa belle-fille, la duchesse de Bourbon. C'est à Fontainebleau qu'un courrier apporta, le 9 novembre 1700, la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, qui, par son testament, appelait le petit-fils de Louis XIV au trône. « Le roi, qui alloit tirer, dit Saint-Simon, contremanda la chasse... Il manda aux ministres de se trouver à trois heures chez Mme de Maintenon. Le conseil dura jusqu'après sept heures. » Le czar Pierre Ier visita Fontainebleau en 1717. « Le lieu lui plut médiocrement, raconte Saint-Simon, et point du tout la chasse, où il pensa tomber de cheval; il trouva cet exercice trop violent, qu'il ne connaissoit point. Il voulut manger seul avec ses gens, au retour de l'île de l'Estang. Il revint à Petit-Bourg dans un carrosse avec trois de ses gens. Il parut dans ce carrosse qu'ils avoient largement bu et mangé. » En 1768, Christian VII, roi de Danemark, qui venait visiter Louis XV, y arriva à la première représentation de *Tancrède*. Déjà, en 1752, Mme de Pompadour avait fait représenter à Fontainebleau l'opéra du *Devin du village*. Le château de Fontainebleau, dépouillé de son mobilier pendant la Révolution, fut restauré avec soin par Napoléon Ier, qui y dépensa près de 12 millions. Pie VII habita Fontainebleau, en 1804, lorsqu'il vint sacrer l'empereur. Huit ans plus tard, il y fut détenu jusqu'à ce qu'il eût signé (1813) un acte de renonciation à sa souveraineté temporelle. C'est de Fontainebleau que Napoléon Ier adressa, le 30 mars 1814, aux chefs de l'armée ennemie, d'abord une déclaration où il réservait les droits de la régente et de son fils, puis une abdication complète qu'il traça de sa main. Le 20 avril, jour fixé pour son départ, Napoléon sortit de son appartement vers midi, suivi des généraux Drouot et Bertrand, descendit dans la cour du Cheval-Blanc, où se trouvaient réunis les soldats de la vieille garde, commandés par le général Petit, et leur fit ces adieux que tout le monde connaît. « Un an plus tard, dit Vatout, le 20 mars 1815, Napoléon, dans cette même cour du Cheval-Blanc, passait en revue ses vieux grenadiers qui l'avaient accompagné à l'île d'Elbe et qui le ramenaient aux Tuileries. » D'importantes restaurations du château de Fontainebleau sont dues à Louis-Philippe, qui y fit célébrer, en 1837, le mariage du duc d'Orléans avec la princesse de Mecklembourg. Les travaux de restauration ont été continués par Napoléon III, et, en 1867, le château a reçu la visite du czar Alexandre, du roi de Prusse, du roi des Belges et de presque tous les souverains que l'Exposition universelle avait attirés à Paris.

Le château de Fontainebleau se compose d'un vaste ensemble de bâtiments disparates dans leur architecture et dont l'étendue est telle, que la toiture seule présente une superficie de 60,000 mètres carrés. Cette vaste étendue de bâtiments comprend cinq cours : la cour du Cheval-Blanc, celle de la Fontaine, celle du Donjon ou cour Ovale, celle des Princes et la cour des Offices ou de Henri IV. La cour du Cheval-Blanc, désignée aussi sous le nom de cour des Adieux, en souvenir des adieux de Napoléon à sa vieille garde, a 152 mètres de long sur 112 de large. Des bâtiments l'entourent de trois côtés. Cinq pavillons, reliés entre eux par des corps de bâtiments, forment la façade principale. La cour de la Fontaine, entourée de bâtiments de trois côtés et limitée au sud par l'étang, renferme une fontaine surmontée d'une statue d'Ulysse, par M. Petitot. Elle est fermée, au fond, par la galerie de François Ier; du côté des jardins, l'aile se termine par un pavillon d'angle dans le style Louis XV. La porte Dorée, élevée sur les dessins du Primatice et par laquelle Charles-Quint fit son entrée en 1539, met cette cour en communication avec la cour Ovale. Les peintures de cette porte, restaurées ou refaites par M. Picot, représentent : Hercule qu'Omphale revêt d'habits de femme et Hercule retiré des bras d'Omphale, le départ des Argonautes, Titon et l'Aurore, Diane et Endymion, Pâris blessé par Pyrrhus, Céphale enlevé par l'Aurore et les Titans foudroyés par Jupiter. Le fond de la cour Ovale est occupé par le pavillon de Saint-Louis, seul reste de l'ancien manoir féodal. Une façade présentant deux rangs d'arcades, commencée sous le règne de François Ier, et un beau péristyle à deux étages, sont les parties les plus remarquables des bâtiments qui bordent cette cour. La cour Ovale communique avec la cour des Offices par la porte Dauphine ou Baptistère (Louis XIII fut baptisé sous le dôme de cette porte), qui se compose d'un premier ordre sévère, couronné par un dôme, et en avant de laquelle se voient deux hermès colossaux. La cour des Offices, longue de 87 mètres, large de 78, et bordée de bâtiments dont la construction est attribuée à un architecte du nom de François Jamin, a, sur la place d'Armes, une autre entrée monumentale, où se lit cette inscription : *Henricus Quartus, Franciæ et Navarræ rex, christianissimus, bellator fortissimus, victor clementissimus, rebus ad majestatis et publicæ salutis firmamentum compositis, hanc regiam auspicato restauravit, immensam auxit, magnificentius exornavit. Anno* MDCIX. La cour des Princes forme un carré long entouré de bâtiments de tous côtés.

Nous allons donner une description très-succincte de la chapelle et des divers appartements du château auxquels il faudrait, pour être complet, consacrer un volume.

La *chapelle*, bâtie sous le règne de François Ier, est décorée de belles peintures sur plâtre exécutées sous Henri IV, par Fréminet, et restaurées avec goût par M. Théodore Lejeune. Ces peintures représentent : Noé faisant entrer sa famille dans l'arche, la Chute des anges, Dieu entouré des puissances célestes, l'Ange Gabriel recevant l'ordre d'annoncer le Messie à la Vierge, les saints Pères apprenant la venue du Messie, l'Annonciation, les Rois de Jérusalem, etc. Nous signalerons, en outre : la tribune du roi, en menuiserie, qui s'élève au-dessus de la porte, l'autel sculpté par Bordogni, les statues de Charlemagne et de saint Louis, attribuées à Germain Pilon.

On y a fait replacer quatre anges en bronze de Germain Pilon, ainsi que, de chaque côté de la nef, de merveilleuses portes-grilles qui ferment des *loggie* ou sanctuaires ouverts sur toute la longueur.

A l'entrée de la chapelle a été également placée une fort belle statue en marbre, de Daumas, le *Recueillement*, une œuvre du plus grand effet.

La *galerie des Fresques*, appelée aussi *galerie des Assiettes*, à cause des assiettes en porcelaine peintes et représentant les résidences royales, dont elle a été décorée par Louis-Philippe, offre des peintures d'Ambroise Dubois, restaurées par M. Alaux.

Les anciens appartements des reines mères et du pape Pie VII renferment : deux tableaux de Vien : la *Marchande d'amour* et l'*Amour fuyant l'esclavage;* de riches tapisseries des Gobelins représentant des sujets mythologiques : *Latone*, le *Parnasse*, *Cérès;* les *Batailles d'Alexandre*, d'après Lebrun; une admirable tapisserie exécutée d'après les dessins de Jules Romain et composée de sujets variés; des tapisseries représentant l'*Histoire d'Esther;* un bois de lit du règne de Louis XIV; une belle commode en marqueterie de l'ébéniste Riesener; des bronzes de Goutière; un portrait de Pie VII; le plafond de l'ancienne chambre à coucher des reines mères, peint par Cottelle, de Meaux; les portraits d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse; deux chasses peintes par Lancret et Patel; des meubles de la fin du XVe siècle, etc.

Les appartements de Napoléon Ier ont conservé leur ameublement de l'Empire.

Antichambre des huissiers : joli tableau de Lancret, la *Leçon de flûte; Clélie*, par Stella; *Paysage*, par M. Turpin de Crissé.

Cabinet des secrétaires de l'empereur : belle tapisserie représentant *Thalestris, reine des Amazones.*

Salle de bain : peintures sur glace dans le goût du règne de Louis XVI.

Cabinet de l'abdication de Napoléon Ier : guéridon en acajou sur lequel Napoléon écrivit son acte d'abdication.

Cabinet de travail : bureau du fameux ébéniste Jacob; plafond peint par Renaud.

Chambre à coucher : belle cheminée du règne de Louis XVI; encadrements dorés et sculptés des portes.

Salle du conseil : belles peintures de Boucher, dont la principale représente *Apollon sur son char, précédé de l'Aurore;* meubles en tapisserie de Beauvais. Le maréchal de Biron sortait de cette salle lorsqu'il fut arrêté.

Salle du Trône : merveilleux plafond que décorent une mosaïque soutenue par huit amours, des fleurs de lis, des chiffres de Louis XIV, etc.; belle cheminée surmontée d'un beau portrait de Louis XIII, par Philippe de Champaigne; lustre en cristal de roche ayant coûté, dit-on, 50,000 francs.

Boudoir de Marie-Antoinette : élégantes et légères peintures des panneaux; plafond peint par Barthélemy; belles espagnolettes des fenêtres exécutées, dit-on, par Louis XVI.

Chambre à coucher de la reine : splendide plafond construit sous Louis XIII et sous Louis XIV; meubles de l'ébéniste Riesener; tentures de soie du lit et des lambris données par la ville de Lyon à Marie-Antoinette, à l'occasion de son mariage.

La *galerie de Diane*, reconstruite par Napoléon, a plus de 80 mètres de longueur; elle est voûtée en berceau et partagée dans sa longueur en huit travées. La voûte est ornée de peintures et de caissons. Les peintures mythologiques exécutées sur cette voûte sont de MM. A. de Pujol et Blondel; on leur reproche généralement le manque de style, d'originalité et de caractère. Des tableaux, exécutés par divers artistes sous la Restauration, se voient à droite et à gauche de cette galerie.

Appartements des chasses : tableaux de C. Vanloo, d'Oudry et de Desportes, représentant des chasses et des chiens de Louis XV.

Grands appartements, salon des Tapisseries : curieuses tapisseries de Flandre représentant les *Mois;* tapisserie des Gobelins, représentant *François Ier et Charles-Quint à Saint-Denis;* jolis cuivres de Goutière; beau plafond en sapin du Nord.

Salon de François Ier : tentures en tapisseries des Gobelins, exécutées sous Louis-Philippe, d'après les tableaux de M. Rouget; cheminée du règne de François Ier, ornée d'un médaillon peint à fresque, attribué au Primatice, et d'un bas-relief en stuc, d'après l'antique.

Salon de Louis XIII, où ce roi est né en 1601 : peintures d'Ambroise Dubois, représentant les *Amours de Théagène et de Chariclée;* portrait de *Louis XIII enfant*, à cheval sur un dauphin; peintures en camaïeu, représentant *Hercule et Déjanire* et *Diane et Apollon.*

Salle de Saint-Louis : statue équestre de Henri IV, par Jacquet; plafond couvert d'ornements; nombreux tableaux dont quelques-uns représentent des traits de la vie de Henri IV.

Salle des Gardes, restaurée en 1834 par M. Mœnch : plafond et frise du règne de Louis XIII; magnifique parquet en marqueterie; médaillons renfermant les portraits de François Ier, de Henri II, d'Antoine de Bourbon, de Henri IV et de Louis XIII.

Salon Louis XV : portrait de Diane de Poitiers, représentée en Diane chasseresse, et attribué au Primatice.

Escalier du Roi : dans les voussures, médaillons contenant des portraits de rois de France; dans le haut, ancienne chambre de la duchesse d'Etampes que décorent des peintures à fresques exécutées d'après les dessins du Primatice, et restaurées par M. A. de Pujol, qui a introduit dans ces peintures des changements notables. Le héros de ces compositions est Alexandre, ou plutôt François Ier, qu'un peintre courtisan, dit M. A. Joanne, se plût à comparer au grand conquérant macédonien.

Appartement de Mme de Maintenon : meubles de Boule et en laque de Chine.

La *Galerie de Henri II* ou *salle des Fêtes*, reconstruite par François Ier et décorée par Henri II, a 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur. « C'est, dit M. Poirson, la plus belle et la plus vaste qu'ait construite la Renaissance, dont elle porte le cachet. » On a dit justement que cette galerie reproduisait les goûts et les passions de Henri II, les mœurs et les arts de son règne. On remarque un magnifique plafond en bois de noyer, un riche parquet en boiserie, les lambris en chêne qui garnissent les murs à une hauteur de 2 mètres, une tribune supportée par des consoles, une cheminée monumentale dont la partie inférieure est couronnée d'un entablement dorique supporté, aux deux extrémités, par des colonnes (la partie supérieure est formée d'un ordre de pilastres ioniques supportant un entablement avec une frise), et surtout plus de soixante compositions mythologiques, peintes, d'après les dessins du Primatice, par Niccolo dell' Abbate, et restaurées, en 1834, par M. Alaux.

La *Chapelle haute* a été transformée en bibliothèque par Napoléon Ier. Barbier, l'auteur du *Dictionnaire des auteurs anonymes*, et, plus tard, Casimir Delavigne furent nommés bibliothécaires de Fontainebleau. Le dernier bibliothécaire était M. Octave Feuillet.

On remarque, dans la *chapelle Saint-Saturnin*, rebâtie en 1544 par François Ier, sur les fondations de l'ancienne chapelle de Louis VII et de saint Louis : l'autel sur lequel Pie VII dit la messe pendant son séjour à Fontainebleau, et de beaux vitraux, exécutés à Sèvres, d'après les dessins de la princesse Marie, fille de Louis-Philippe.

La *galerie de François Ier*, construite en 1530, a 64 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur. Sa décoration, qui porte à un haut degré le cachet du goût artistique de la Renaissance, comprend : un riche plafond en noyer, avec des moulures dorées; un lambris du même bois dont les panneaux sont ornés de sculptures, et les peintures qui décorent les trumeaux entre les fenêtres et dont la

plupart sont du Rosso. La restauration de ces peintures a été commencée par M. Couder.

Nous ne décrirons pas les *appartements particuliers*, qui n'offrent qu'un médiocre intérêt.

Les *jardins* de Fontainebleau, si verdoyants aujourd'hui, furent plantés sur un terrain sec et stérile. On raconte qu'un jour Henri IV, s'y promenant avec d'Epernon et trouvant les parterres mal garnis de fleurs, s'en plaignit à un jardinier. « Sire, répondit celui-ci, je ne puis rien faire venir dans ce terrain-là. — Sèmes-y des Gascons, dit le roi en regardant d'Epernon; ils poussent partout. » Ces jardins sont au nombre de trois : le parterre, le jardin du Roi ou de l'Orangerie et le jardin anglais.

Le *Parterre* forme un carré de 3 hectares; c'est là que se trouvent la pièce d'eau du Bréau et le bassin du Tibre.

Dans le *jardin anglais* jaillissait autrefois la fontaine Bleau, qui passe pour avoir donné son nom au palais.

Le *jardin du Roi* ou de l'*Orangerie* est orné de la statue en bronze de Diane surmontant une fontaine construite sous l'Empire; on y voit aussi deux cariatides égyptiennes supportant un fronton décoré de trois groupes d'enfants. Ce monument date du règne de François Ier.

L'*étang*, situé à côté du jardin anglais, a 4 hectares de superficie. Au milieu s'élève un pavillon construit sous Napoléon et restauré sous Louis-Philippe. Cette belle pièce d'eau, bordée de gazon et de saules pleureurs, nourrit un nombre considérable de carpes.

Le *parc*, de 84 hectares, est divisé en deux parties inégales par le canal que fit creuser Henri IV. On y remarque un château-d'eau, nommé les *Cascades*, une magnifique avenue bordée d'ormes séculaires et la fameuse treille du Roi qui produit, année commune, 4,000 kilogrammes d'excellents chasselas.

La forêt de Fontainebleau est justement célèbre. Cette forêt, d'une contenance de 16,900 hectares et d'un pourtour de 80 kilom., est limitée au N. et à l'E. par la Seine et au S. par le Loing. Elle comprend 2,000 kilom. de routes et de sentiers. « Le sol sur lequel elle repose, dit M. Ad. Joanne, un des écrivains qui connaissent le mieux et ont le mieux décrit la forêt de Fontainebleau, est presque complétement formé de sable et de grès marins supérieurs. Les rochers occupent un espace qu'on évalue à 4,000 hectares; ils forment de longues chaînes ou collines, qui s'élèvent souvent, ainsi que les plateaux de cette contrée, jusqu'à 140 mètres au-dessus du niveau de la Seine, et marchent parallèlement entre elles, presqu'en ligne droite de l'E. à l'O. Les gorges qui les séparent sont étroites, déchirées et profondes. En beaucoup d'endroits, d'énormes blocs de grès, détachés du sommet, se sont arrêtés sur les talus escarpés qu'offrent les flancs des collines, et, en s'entassant les uns sur les autres, ils ont pris ces dispositions bizarres qui rendent si pittoresque l'aspect de la forêt de Fontainebleau. Ces chaînes de rochers semblent être des lambeaux d'une ancienne assise de sable et de grès qui s'étendait sur toute la contrée, et qui aurait été en grande partie détruite par des cataclysmes postérieurs à leur formation. Des courants sous-marins auraient creusé les vallées et entraîné les couches de sable qui reliaient entre eux les quartiers de rochers aujourd'hui éboulés. Partout où la couche supérieure a été assez forte pour résister à l'action des eaux, les roches sont restées unies et recouvertes. Les masses de grès les plus puissantes et les plus élevées se trouvent vers le N.-O. de Fontainebleau. La désagrégation par plaques hexagonales qu'on rencontre fréquemment à la surface des blocs de grès provient des variations atmosphériques. Un phénomène des plus remarquables, est celui des cristaux de grès, ayant les formes polyédriques du carbonate de chaux. Cette métamorphose est produite par la présence du carbonate de chaux dans le ciment qui a agglutiné les sables quartzeux. C'est principalement dans les carrières de Belle-Croix et à l'extrémité du rocher de Saint-Germain qu'on trouve de ces cristaux. La partie inférieure des sables, près des argiles, renferme quelques coquilles. Les grès, dépourvus d'animaux fossiles, laissent voir quelques traces de végétaux monocotylédones. Il s'y mêle peu de substances minérales autres que les oxydes de fer et de manganèse. La quantité de pavés que l'on extrayait de la forêt avant 1848 s'évaluait à 4 millions, dont le poids excédait 100 millions de kilogrammes. Les sables blancs sont exploités pour les verreries et les manufactures de glaces. Le gibier abondait autrefois dans la forêt : on y a compté jusqu'à 3,000 cerfs, biches ou daims. Les sangliers, qui y étaient aussi très-nombreux, ont disparu depuis quelques années. Les essences principales de la forêt sont le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau et le pin du Nord. Le chêne, qui est l'arbre le plus commun, atteint en certains endroits une hauteur considérable : on en rencontre qui ont jusqu'à 7 mètres de circonférence. » Les sites les plus pittoresques de la forêt sont : le *rocher d'Avon*, d'où l'on découvre de beaux points de vue; — le *parquet des Monts-Aigus* et la *grotte du Serment;* — le *mont d'Ussy* et la *vallée du Nid de l'aigle;* — le *fort des Moulins;* — la *futaie du Gros-Fouteau*, où l'on admire une suite de vieux chênes gigantesques; — la *vallée de la Solle*, hérissée de rochers à travers lesquels serpentent les sentiers les plus pittoresques et les plus variés; — le *rocher de Saint-Germain*, qui forme une grande muraille au nord de la vallée de la Solle; — la *Tillaie*, belle futaie où l'on admire de vieux chênes, entre autres : le *Pharamond*, couvert de blessures, le *Buffon*, le chêne *Notre-Dame-des-Bois* et les *deux Frères;* — les *gorges d'Apremont*, canton sauvage de la forêt, où se trouve une caverne qui, sous Louis XV, servit de refuge à une bande de voleurs; — les *gorges de Franchard*, aussi sauvages et aussi pittoresques que les gorges d'Apremont et célèbres par le souvenir de l'assassinat récent de Mme Mertens par Mme Frigard; — la *gorge aux Loups;* — le *Bas-Bréau*, l'une des plus belles futaies de la forêt; — le *fort de l'Empereur*, tertre couronné d'une haute tour de deux étages, que surmonte un belvédère d'où l'on découvre un immense horizon, etc., etc. M. Denecourt, que l'on a surnommé le *Sylvain*, à cause de son amour passionné pour la forêt de Fontainebleau, a consacré sa vie et sa fortune à étudier, à décrire les beautés de la forêt. On lui doit les sentiers et les signes indicateurs qui dirigent le visiteur vers les points les plus intéressants.

Parmi les nombreuses anecdotes qui se rapportent à la forêt de Fontainebleau, la suivante nous paraît devoir intéresser particulièrement les lecteurs du *Grand Dictionnaire.*

Il y avait à Paris, à la fin du XVIe siècle, deux hommes qui s'étaient, par oisiveté ou par amusement, si bien exercés à contrefaire le son des cors de chasse et la voix des chiens, qu'à trente pas, quand ils le voulaient, même à la ville, on croyait entendre une meute et des piqueurs; on devait y être encore plus trompé dans des lieux où les rochers et les échos renvoient et multiplient les moindres cris. On se servit du talent de ces deux hommes, en 1598, dans la forêt de Fontainebleau, un jour que Henri IV y faisait une partie de chasse. Dans quel but? Peut-être était-ce pour cacher un guet-apens. Quoi qu'il en soit, cette aventure fut regardée comme l'apparition véritable d'un fantôme. Voici comment le *Journal du règne de Henri IV*, à l'année 1598, rapporte cette scène de ventriloquie :

« Le roi, chassant dans la forêt de Fontainebleau, entendit, comme à une demi-lieue de l'endroit où il étoit, des jappements de chiens, le cri et le cors des chasseurs, et, en un moment, tout ce bruit, qui sembloit être éloigné, se présenta à vingt pas de son oreille. Il commanda à M. le comte de Soissons de brousser et pousser en avant pour voir ce que c'étoit, ne présumant pas qu'il pût y avoir des gens assez hardis pour se mêler parmi sa chasse et lui en troubler le passe-temps. Le comte de Soissons, s'avançant, entendit le bruit sans voir d'où il venoit; un grand homme noir se présenta dans l'épaisseur des broussailles, et cria d'une voix terrible : « M'entendez-vous? » et soudain disparut. A cette parole, les plus hardis estimèrent imprudence de s'arrêter en cette chasse en laquelle ils ne prirent que de la peur; et, bien qu'ordinairement elle noue la langue et glace la parole, ils ne laissèrent pourtant pas de raconter cette aventure que plusieurs auroient renvoyée aux fables de Merlin, si la vérité, affirmée par tant de bouches et éclairée par tant d'yeux, n'eût ôté tout sujet d'en douter. Les pasteurs des environs disent que c'est un esprit qu'ils appellent le *grand veneur;* les autres prétendent que c'est la chasse de saint Hubert, qu'on entend aussi en d'autres lieux. »

N'était-ce qu'un jeu, ou était-ce un guet-apens d'orthodoxes pour tuer le roi? Dans ce dernier cas, suivant la remarque d'un mécréant du dernier siècle, si Henri IV avait eu la curiosité d'avancer, on lui aurait sans doute envoyé une balle, et l'on aurait dit ensuite que, n'étant pas dans le cœur bon catholique, c'était le diable qui l'avait tué.

— Bibliogr. Liste des ouvrages à consulter sur l'histoire de Fontainebleau : le *Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, par le R. P. F. Pierre Dan (Paris, 1642, in-fol.); *Description historique des château, bourg et forêt de Fontainebleau*, par l'abbé Guilbert (Paris, 1731, 2 vol. in-12, plans et fig.); la *Salamandre*, ou l'*Histoire abrégée et la description complète de la ville, du palais, des jardins, de la forêt et des environs de Fontainebleau* (Fontainebleau, 1837, in-18); *Fontainebleau, études pittoresques et historiques sur ce château*, par A.-L. Castellan (Paris, 1840, 2 vol. in-8o, dont un atlas contenant 85 pl. grav. à l'eau-forte par l'auteur); *Guide du voyageur dans le château de Fontainebleau*, par F. Denecourt (Fontainebleau, 1840, in-8o, avec carte topogr.); *Guide du voyageur dans le palais et la forêt de Fontainebleau*, par F. Denecourt (Fontainebleau, 1840, in-8o, avec cartes); *Description générale du château de Fontainebleau, avec la notice des tableaux, etc.*, par F. Denecourt (Fontainebleau, 1842, in-8o); *Souvenirs de Fontainebleau*, par Aug. Luchet (Fontainebleau, 1842, in-16); *Fontainebleau, son château, sa forêt et ses environs, etc.*, par Amédée Aufauvre (Paris, 1850, in-18); *Souvenirs historiques des résidences royales de France* (t. IV); le *Palais de Fontainebleau*, par J. Vatout (Paris, 1844 et 1852, in-8o); *Fontainebleau et ses environs*, par Fréd. Bernard, dans la collect. des *Guides-Cicerone* (1853); *Hommage à C.-F. Denecourt; Fontainebleau, paysages, légendes, souvenirs, fantaisies*, par Ch. Asselineau, Ph. Audebrand, Th. de Banville, etc., etc. (Paris, 1855, in-18); *Fontainebleau, son palais, ses jardins, sa forêt*, par Adolphe Joanne (Paris, 1856, in-16); *Dissertation sur la bibliothèque fondée à Fontainebleau par François Ier* (*Hist. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. V, p. 353); *Promenades dans la forêt de Fontainebleau*, par C.-F. Denecourt (Fontainebleau, 1844, in-8o); *Notice sur quelques objets d'antiquité trouvés dans la forêt de Fontainebleau*, par Rataud jeune (*Mém. de la Soc. des ant. de France*, t. VIII, p. 247); *Campestre Galliæ miraculum, seu Fons-Bellautius*, auctore Salomone Priezaco (Paris, 1647, in-4o); *Relation véritable, arrivée à Fontainebleau, à l'occasion d'un loup qui est entré dans la chambre d'un gentilhomme de la vénerie du roi* (Paris, 1730, in-4o); le *Général Damesme, statue en bronze inaugurée à Fontainebleau le* 24 *août* 1851, signé : Mansard (Paris, s. d., in-fol., feuille vol., extr. du *Palais de cristal*); *Lettres* (cinq) *aux bons habitants de Fontainebleau, sur des questions d'administration municipale*, par Boyard (Melun, 1851-1852, in-18); *New anecdotes of Fontainebleau* (Melun, 1857, in-32); *Itinéraire géographique de Fontainebleau à Château-Landon*, par Héricard Ferrand (*Annuaire des mines*, 2e série, t. Ier, p. 297).

Fontainebleau (VUES PRISES À), par Théodore Rousseau, Corot, Troyon, Diaz, etc. On peut dire de la forêt de Fontainebleau qu'elle a été l'école où se sont formés, en face de la nature, les plus grands paysagistes du XIXe siècle. Aujourd'hui encore, elle est sans cesse visitée, étudiée par les jeunes artistes, et les peintres en renom y viennent fréquemment chercher des inspirations nouvelles. Pas un coin de cette forêt, pas un ravin, pas un plateau, pas une mare, pas un rocher qui n'ait eu les honneurs de la peinture. Des bandes d'artistes ont poussé l'amour des beaux arbres et des aspects pittoresques jusqu'à s'établir, à demeure fixe, dans les villages les plus rapprochés de la forêt, à Barbison, à Chailly, à Marlotte, etc. La colonie de Barbison est restée célèbre. C'est à Chailly que demeurait Decamps, l'illustre artiste qui trouva la mort en faisant une promenade à cheval dans une des parties du bois les plus sauvages.

Théodore Rousseau a été le peintre par excellence de la forêt de Fontainebleau; il a consacré quelques-unes de ses plus belles toiles à reproduire, tantôt les dessous de bois les plus ombreux, tantôt les grandes allées illuminées par le soleil couchant, tantôt les gorges solitaires, tantôt les mares perdues au milieu des broussailles; il aimait surtout à peindre les lisières de la forêt, alors que l'automne jetait de belles teintes fauves sur le feuillage des arbres.

Corot a peint de préférence les végétations printanières, d'un vert tendre, avec de légères vapeurs matinales suspendues aux ombrages, comme les flocons de laine blanche que les moutons laissent aux buissons.

Diaz aime à faire scintiller un rayon de lumière à travers les dentelures du feuillage; ses charmants tableaux nous montrent la nature souriante jusque dans la profondeur des bois.

Beaucoup d'autres paysagistes ont interprété, avec des sentiments divers et un mérite d'exécution plus ou moins remarquable, les beautés pittoresques de la forêt de Fontainebleau. Le Louvre a un intéressant tableau de Bruandet, daté de 1785, et représentant une des routes de la forêt, avec un bûcheron, une bergère et ses moutons et d'autres figures. Boissieu a gravé, en 1764, une vue du grand chemin de Bouron et une vue prise sur la route de Lyon. Mais ce fut surtout après 1830, lorsque le paysage de style commença à être délaissé pour les études d'après nature, que se multiplièrent les vues prises à Fontainebleau. Vers 1840, un aquafortiste de talent, Eugène Bléry, grava, d'une pointe spirituelle et délicate, un assez grand nombre d'études recueillies dans la forêt. On doit aussi à Charles Jacques, une des notabilités de la colonie de Barbison (dont fait également partie François Millet, le peintre des paysans), de charmantes eaux-fortes dont les sujets ont été fournis par cette contrée poétique.

Aux noms des peintres de Fontainebleau que nous avons déjà cités, il faut ajouter ceux de Charles Le Roux, L. Fleury, Troyon, Brissot de Warville, Flers, L. Leroy, G. Courbet, Jadin, Gaspard Lacroix, Véron, Eugène Lavieille, Wagrez, Thierrée, V. Teinturier, Pron, Boulangé, L. Belly, A. Baudit, F. Blin, Bluhm, Saal, Renié, Saunier, Gab. Prieur, Vuillefroy, Edouard Riou, Defaux, Daubigny, Dagnan, Lapito, Ch. Boulogne, A. Mourlot, G. Chardin, Lanoue, Galetti, Palizi, Allongé, Saint-Marcel, Saintin, Lapierre, A. de Knyff, etc. Les œuvres de ces divers artistes ont figuré aux expositions officielles des trente dernières années. Les sites représentés le plus fréquemment sont : la mare Appia, les gorges d'Apremont, le rocher d'Avon, le Calvaire, le bornage de Chailly, le mont Chauvet, le plateau de Belle-Croix, les Ecouettes, le carrefour de l'Epine, le rond-point de l'Etoile, la mare aux Fées, les buttes de Franchard, la plaine des grands genévriers, les monts Gérard, la gorge aux Loups, les collines de Jean de Paris, le plateau des Ligueurs, le Long-Rocher, le plateau de Marlotte, le plateau de la Chaise-Marie, le Nid-de-l'Aigle, les rochers aux Nymphes, la Vente à la Reine, etc.

Fontainebleau (TRAITÉ DE), par lequel fut réglée, après les événements de 1814 et sa double abdication, la situation de Napoléon, ainsi que celle de sa famille. Caulaincourt, les maréchaux Ney et Macdonald négocièrent cet acte, de la part de l'empereur déchu, avec les souverains alliés. C'était un dernier témoignage de déférence que ceux-ci accordaient à l'homme qui les avait fait trembler si longtemps. L'orgueil de Napoléon s'en irrita. « A quoi bon un traité, écrivait-il à Caulaincourt, puisqu'on ne veut pas régler avec moi les intérêts de la France? Du moment qu'il ne s'agit plus que de ma personne, il n'y a pas de traité à faire. Je suis un vaincu. Un simple cartel suffit pour garantir ma liberté. » Puis il envoya le colonel Gourgaud à Paris pour y réclamer son acte d'abdication. « Je ne veux pas de traité pour moi seul, répétait-il à Caulaincourt; je ne signerai pas ma honte. » On comprend, en effet, que Napoléon ait appréhendé l'impression qu'un acte de cette nature, uniquement consacré à satisfaire des intérêts d'argent, pouvait produire sur l'opinion. « Il avait honte, dit le baron Fain, qu'un si grand sacrifice offert à la paix du monde fût mêlé à des arrangements pécuniaires. » (*Manuscrit de* 1814). Toutefois, il était trop tard pour revenir sur son abdication, et Gourgaud fit à Paris un voyage inutile. Le 11 avril, le traité fut signé à Paris et il fut apporté le lendemain à Fontainebleau par Caulaincourt. Napoléon ne le ratifia que le 13 avril au matin, après avoir tenté de s'empoisonner la nuit précédente. Voici quelles étaient les principales clauses de ce traité octroyé à celui qui avait été le maître du monde, clauses dont la plupart restèrent inexécutées. On remarquera que les souverains alliés, par un honorable sentiment de délicatesse, conservaient à Napoléon et à Marie-Louise leurs titres d'empereur et d'impératrice; le gouvernement anglais seul se tint dans la réserve à cet égard, conséquent en cela avec sa conduite politique :

« Article 1er. S. M. l'empereur Napoléon renonce, pour lui et ses successeurs et descendants, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire français et le royaume d'Italie que sur tout autre pays.

» Art. 2. LL. MM. l'empereur Napoléon et l'impératrice Marie-Louise conserveront ces titres et qualités pour en jouir leur vie durant. La mère, frères, sœurs, neveux et nièces de l'empereur conserveront également, partout où ils se trouveront, les titres de princes de sa famille.

» Art. 3. L'île d'Elbe, adoptée par S. M. l'empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie durant, une principauté séparée, qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété. Il sera donné, en outre, en toute propriété à l'empereur Napoléon un revenu annuel de 2 millions de francs en rentes sur le grand-livre de France, dont 1 million réversible à l'impératrice. (Le gouvernement de la Restauration refusa de payer ces 2 millions, dont l'empereur n'a jamais rien touché).

» Art 5. Les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla seront donnés en toute propriété et souveraineté à S. M. l'impératrice Marie-Louise. Ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe; le prince son fils prendra, dès ce moment, le titre de prince de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

» Art. 6. Il sera réservé, dans les pays auxquels Napoléon renonce pour lui et sa famille, des domaines, ou donné des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu annuel net, et déduction faite de toutes charges, de 2,500,000 francs. Ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété, et pour en disposer comme bon leur semblera, aux princes et princesses de sa famille. (Suit la répartition.) Les princes et princesses de la famille de l'empereur Napoléon conserveront, en outre, tous les biens meubles et immeubles, de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier, notamment les rentes dont ils jouissent, également comme particuliers, sur le grand-livre de France ou le Monte-Napoleone de Milan. (Aucune de ces clauses n'a été exécutée.)

» Art. 7. Le traitement annuel de l'impératrice Joséphine sera réduit à 1 million en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre de France. Elle continuera à jouir en toute propriété de tous ses biens meubles et immeubles particuliers et pourra en disposer conformément aux lois françaises.

» Art. 8. Il sera donné au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de France.

. . . .

» Art. 17. S. M. l'empereur Napoléon pourra emmener avec lui et conserver pour sa garde 400 hommes de bonne volonté, tant officiers que sous-officiers et soldats.

» Art. 18. Tous les Français qui auront

suivi S. M. l'empereur Napoléon et sa famille seront tenus, s'ils ne veulent pas perdre leur qualité de Français, de rentrer en France dans le terme de trois ans, à moins qu'ils ne soient compris dans les exceptions que le gouvernement français se réserve d'accorder après l'expiration de ce terme.

. . . .

» Art. 20. Les hautes puissances alliées garantissent l'exécution de tous les articles du présent traité. Elles s'engagent à obtenir qu'ils soient adoptés et garantis par la France. »

Les articles que nous avons passés sous silence ne contiennent que des stipulations de détail et d'intérêt secondaire.

Le traité, daté de Paris 11 avril 1814, était signé : pour Napoléon, par Caulaincourt, duc de Vicence; le maréchal Macdonald, duc de Tarente; le maréchal Ney, duc d'Elchingen; pour l'Autriche, par le prince de Metternich; pour la Russie, par le comte de Nesselrode; pour la Prusse, par le baron de Hardenberg; pour le gouvernement provisoire, par le prince de Bénévent, Dalberg, Jaucourt, Beurnonville, Montesquiou. L'Angleterre donna son consentement pur et simple, par l'entremise de lord Castlereagh; enfin, le prince de Bénévent ratifia le traité le 31 mai suivant, au nom de Louis XVIII lui-même.

FONTAINE-BONNELEAU, village et comm. de France (Oise), cant. de Crèvecœur, arrond. et à 47 kilom. de Clermont; 537 hab. Eaux minérales froides ferro-crénatées; trois sources, *débitant de 4,000 à 4,500 litres par* jour. Carrières. Découverte de sarcophages. Eglise du XVe siècle, renfermant des lambris sculptés de la même époque. Souterrains-refuges.

FONTAINE-LE-COMTE, village et comm. de France (Vienne), cant. S., arrond. et à 8 kilom. de Poitiers; 717 hab. L'église, classée au nombre des monuments historiques, est celle d'une ancienne abbaye fondée par Guillaume X, duc d Aquitaine.

FONTAINE-LES-CORNUS ou **LES-CORPS-NUDS**, village et comm. de France (Oise), cant. de Nanteuil, arrond. et à 9 kilom. de Senlis; 399 hab. En 1136, Louis le Gros fonda sur le territoire de cette commune l'abbaye de Chaalis, à laquelle Louis VII donna une charte et qui devint dans la suite une des plus considérables de France. Les moines de Chaalis jouissaient de revenus énormes, ce qui ne les empêcha pas de laisser, au moment de la Révolution, 600,000 livres de dettes. L'église et une partie des bâtiments du monastère ont été détruits. L'église, magnifique, dit-on, était décorée de tableaux précieux, de statues finement sculptées et renfermait de curieux monuments funéraires, notamment les tombeaux des évêques de Senlis. Le transsept N. et le mur latéral de la nef du côté des cloîtres sont à peu près tout ce qui reste de cet antique édifice. A peu de distance de ces ruines se voit une charmante chapelle bien conservée et qui porte le nom de chapelle de l'Abbé.

FONTAINE-DANIEL, hameau de France (Mayenne), comm. de Saint-Georges-Buttavent, cant. et arrond. de Mayenne; 300 hab. Ruines d'une abbaye fondée au commencement du XIIIe siècle. La salle capitulaire, divisée en deux nefs, les cuisines et une salle appelée salle de la Cacaudière sont tout ce qui subsiste des constructions primitives. Les autres bâtiments, dans lesquels a été établie une filature de coton, datent du XVIIe et du XVIIIe siècle. Près de l'abbaye se voient deux fontaines-réservoirs du XIVe siècle, voûtées en ogives.

FONTAINE-LÈS-DIJON, village et comm. de France (Côte-d'Or), cant. N., arrond. et à 3 kilom. de Dijon, sur une montagne de 365 mètres d'altitude; 457 hab. Eglise romano-gothique. Maison où est né saint Bernard.

FONTAINE-LE-DUN, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-E. d'Yvetot, près de la source du Dun; pop. aggl., 550 hab. — pop. tot., 606 hab. Commerce de chevaux, vaches et moutons. L'église, du XIIe et du XIIIe siècle, renferme des fonts baptismaux en pierre, richement sculptés.

FONTAINE-ÉTOUPPEFOUR, village et comm. de France (Calvados), cant. d'Evrecy, arrond. et à 8 kilom. de Caen, sur l'Odon; 628 hab. « Le château, dit M. de Caumont, est l'un des plus intéressants de l'arrondissement de Caen. L'ancienne entrée surtout, avec son pavillon d'un effet si pittoresque, est d'une très-grande élégance. La porte de ce pavillon était précédée d'un pont-levis. Deux étages, éclairés par des fenêtres à croisées de pierre, surmontent cette porte et sont flanqués de deux élégantes tourelles surmontées de clochetons coniques ornés de crochets. Un fronton pyramidal, portant des ornements semblables, s'élève entre ces deux tourelles et termine élégamment la façade du pavillon. » Cette belle habitation est précédée de splendides avenues.

FONTAINE-L'ÉVÊQUE, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 10 kilom. O. de Charleroi, sur la Bablone; 3,018 hab. Clouterie; carrières de pierres bleues, fours à chaux, raffinerie de sel, brasserie, distillerie d'eau-de-vie. Commerce assez considérable des produits de son industrie.

FONTAINE-FRANÇAISE, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. de Dijon; pop. aggl., 1,051 hab. — pop. tot., 1,108 hab. Fontaine-Française était au moyen âge une seigneurie importante, qui, *après avoir longtemps appartenu aux sires de* Vergy, passa, au XIVe siècle, dans la maison de Longwy, puis dans celle des Chabot, par le mariage de Françoise de Longwy avec Philibert Chabot, maréchal de France. D'autres *familles de moindre importance la possédèrent* jusqu'à la Révolution. Fontaine-Française est surtout célèbre par la bataille qu'y *livra, le 5 juin 1595, Henri IV contre* les troupes de la Ligue, commandées par le duc de Mayenne (v. ci-dessous). Le monument érigé pour perpétuer le souvenir de cette *grande bataille est aujourd'hui en ruine.* Quant au château, c'est un édifice du XVIIIe siècle, qui n'offre, au double point de vue architectural et historique, rien de particulièrement intéressant.

Fontaine-Française (BATAILLE DE). Philippe II ne se lassait pas d'entretenir en France le trouble et la discorde, car il savait que ces agitations mêmes faisaient la tranquillité de l'Espagne. On était en 1595, et Henri IV, malgré son adresse et son activité, n'avait pu réussir encore à écraser complétement la Ligue, dont les conseils et l'or du monarque espagnol soutenaient les derniers efforts. L'orgueilleux Philippe, voyant cependant le Béarnais sur le point de vaincre tous les obstacles et asseoir chaque jour son pouvoir plus solidement, en conçut une sorte de rage et enjoignit à ses lieutenants d'arrêter à tout prix ses progrès. Fernand de Velasco, gouverneur du Milanais et connétable de Castille, franchit les Alpes à la tête de 10,000 hommes et marcha sur la Franche-Comté pour donner la main au duc de Mayenne, que le maréchal de Biron venait d'expulser de son gouvernement de Bourgogne. A cette nouvelle, Henri IV courut défendre la frontière. A Troyes, il apprit que Velasco et Mayenne étaient rentrés dans Vesoul, occupé par les Lorrains, et que le connétable de Castille ne parlait que de tout mettre à feu et à sang en France. C'était plus aisé à dire qu'à faire en présence du Béarnais; mais on sait que les rodomontades font *partie essentielle du caractère castillan.* Le roi, pour porter plus promptement des secours à Biron, qui assiégeait Dijon, se sépara *de son infanterie à Troyes et prit les devants* avec sa cavalerie, forte d'environ 2,000 hommes, et il arriva à Dijon avant que Velasco eût passé la Saône à Gray. Le surlendemain (6 juin), il s'avança avec le maréchal de Biron jusqu'à Luz, petite ville entre Dijon et Gray, fit reposer ses troupes et leur donna rendez-vous pour trois heures de l'après-midi à Fontaine-Française, renouvelant ainsi l'héroïque témérité d'Aumale, car il risquait de se heurter, avec quelques centaines de chevaux seulement, contre toute l'armée ennemie. A peine, en effet, s'était-il mis en marche avec ses cavaliers d'élite, que le marquis de Mirabeau, qu'il avait envoyé à la découverte avec 100 hommes environ, revient vers lui au galop et lui apprend que les ennemis arrivent en ordre de bataille sur ses pas, au nombre de 2,000 cavaliers et de 10,000 fantassins de pied. Biron s'élance aussitôt en avant avec 300 chevaux, et rencontre d'abord une garde avancée qu'il dissipe. Mais, voyant accourir à sa rencontre des forces supérieures, suivies de toute l'armée ennemie, il divise sa troupe en trois petits corps, deux pour tenir en échec les Espagnols, et le troisième pour porter du secours où le besoin s'en ferait sentir. Bientôt 900 cavaliers se joignent aux premiers ennemis et attaquent Biron de tous côtés. Le maréchal résista vaillamment; mais, craignant de se voir bientôt enveloppé, en voyant croître continuellement le nombre des ennemis, il battit en retraite. Ce mouvement en arrière ne se fit pas sans désordre, et le danger devint d'autant plus grand que Biron reçut presque en même temps un coup de sabre sur la tête et un coup de lance dans le bas-ventre. A cette vue, le roi lui envoya 100 chevaux pour le secourir; puis, devant l'imminence du péril, il s'élança lui-même avec tout ce qui lui restait de troupes disponibles. Ralliant autour de lui tous les principaux officiers : « A moi! mes amis, leur cria-t-il, et faites comme vous m'allez voir faire! » Et il chargea à fond de train les ennemis avec une telle furie qu'il renversa les premiers escadrons sur ceux qui s'avançaient pour les soutenir. La mêlée fut terrible, et quelques soldats commencèrent à prendre la fuite. Henri commanda alors à Antoine de Roquelaure de courir après eux pour les ramener au combat. « Je m'en garderai bien, répondit spirituellement cet officier; on croirait que je fuis aussi. Je ne vous quitterai point, et je combattrai à vos côtés. » En ce moment, l'intrépide Biron, que l'on croyait hors de combat parce qu'il paraissait aveuglé par le sang qui jaillissait de sa blessure à la tête, reparut tout à coup avec 120 chevaux qu'il avait ralliés, et, chargeant de concert avec le roi, qui risqua dix fois sa vie dans cette circonstance, culbuta successivement trois ou quatre corps de cavalerie. Vainement Mayenne pressa le connétable de Castille d'engager à fond toute sa cavalerie; Velasco, devant cette résistance désespérée, crut qu'il allait avoir toute l'armée française sur les bras, et il battit en retraite, uniquement préoccupé du soin de défendre la Franche-Comté.

Quelques historiens ont, légèrement peut-être, accusé Henri IV de s'être imprudemment exposé dans cette mêlée; mais ils n'ont pas réfléchi qu'il y fut pour ainsi dire forcé par les circonstances. D'un côté, il ne pouvait abandonner à lui-même le maréchal de Biron, qui avait résolûment engagé l'action contre des forces dix fois supérieures; de l'autre, la fuite était aussi dangereuse que le combat et laissait aux Espagnols tous les avantages de la victoire sans leur en faire courir les dangers. Ainsi la loyauté, l'honneur, le courage et son propre intérêt l'inspirèrent mieux que les conseils timides de quelques-uns de ses officiers, et il eut la gloire et le bonheur d'arrêter, avec 900 chevaux seulement, une armée de 12,000 hommes et de la forcer à reculer.

Mais ce qui fait mieux connaître encore le caractère de ce grand prince, dont toutes les témérités étaient calculées, c'est qu'au plus fort de la mêlée et des dangers qu'il courait, il conservait assez de sang-froid et de présence d'esprit pour veiller sur le salut des hommes dévoués qui combattaient pour lui. « Garde! La Curée, » cria-t-il d'une voix retentissante à l'un de ses officiers prêt à être percé par un Espagnol. A la voix du roi, La Curée se retourne, voit le péril et jette l'ennemi à terre d'un coup de son épée. Le soir de cette bataille acharnée, malgré ses proportions restreintes, le Béarnais disait à ses amis : « Dans d'autres occasions, j'ai combattu pour la victoire; mais, dans celle-ci, j'ai combattu pour la vie. » En même temps, il écrivait à sa sœur : « Peu s'en est fallu que vous n'ayez été mon héritière. »

La victoire de Fontaine-Française ne procura à Henri IV aucun avantage immédiat, car il revint sur ses pas après avoir parcouru et ravagé pendant deux mois la Franche-Comté; mais elle prouva à la Ligue que son règne était passé, et à Philippe II qu'il fallait abandonner les rêves de suprématie européenne qu'il avait caressés si longtemps et pour la réalisation desquels il avait à jamais compromis la prospérité et la force de l'Espagne.

FONTAINE-GUÉRIN, village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Beaufort, arrond. et à 12 kilom. de Baugé, sur la rive gauche du Couasnon; 1,133 hab. Nombreuses usines. Beau dolmen de la Pierre-Couverte, formé de trois pierres, dont l'une a 3 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur. Débris d'un autre dolmen près du château de la Tour-du-Pin. Motte féodale. Eglise du XIe siècle, avec lambris entièrement peints.

FONTAINE-HENRI, village et comm. de France (Calvados), cant. de Creully, arrond. et à 13 kilom. de Caen, sur la rive gauche de la Mue; 406 hab. Ce village est célèbre par son beau château de la Renaissance, très-bien conservé. « Les fenêtres de la partie droite, dit le savant M. de Caumont, sont surmontées d'arcades en forme d'accolade et ornées de panaches et de feuillages frisés. Deux tours carrées rompent la monotonie des lignes horizontales. L'une est surtout remarquable par ses moulures; l'autre paraît plus ancienne que tout le reste et semble dater de la fin du XVe siècle. A partir de la première tour, le style change complétement. Des arabesques, des rinceaux de la plus grande finesse couvrent les murs avec profusion. Les combles extrêmement élevés de cette aile et sa cheminée colossale dominent tout l'édifice. La grande cheminée n'est guère moins considérable que celles de Chambord. Sur un des angles du pavillon se dresse une élégante tourelle à pans coupés, ornée de moulures et de médaillons. Une tour plus élevée, et au long toit conique, garnit l'angle opposé du même pavillon. Plusieurs têtes en bas-relief décorent la partie supérieure des fenêtres. » Le parc, planté d'arbres magnifiques, arrosé de belles eaux, renferme des rochers pittoresques et de curieuses carrières. A côté du château s'élève une jolie chapelle du XIIIe siècle. La porte latérale de l'église paroissiale est très-richement ornée.

FONTAINE-LE-PORT, village et comm. de France (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet, arrond. et à 12 kilom. de Melun, sur la rive droite de la Seine; 267 hab. Ruines d'une abbaye qui, sous le premier Empire, fut momentanément convertie en maison d'éducation pour les orphelines de la Légion d'honneur.

FONTAINE-SUR-SOMME, village et comm. de France (Somme), cant. d'Hallencourt, arrond. et à 14 kilom. d'Abbeville; 1,277 hab. L'église, monument historique, est surmontée d'une élégante flèche. Le portail latéral de gauche est couvert de riches sculptures aux armes de Louis XII et de François Ier. On remarque à l'intérieur des restes de vitraux, des clefs de voûte sculptées et des fonts baptismaux de 1590.

FONTAINE-LA-SORET, village et comm. de France (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arrond. et à 13 kilom. de Bernay, sur la Rille; 544 hab. L'église, en partie romane, est flanquée d'une tour carrée et décorée d'un beau vitrail représentant *Saint Jean-Baptiste.* Dans les environs, ruines du château de la Rivière-Thibouville, dont la chapelle existe encore, et magnifique château d'Épremesnil, bâti peu de temps avant la Révolution.

FONTAINE-LA-VAGANNE, village et comm, de France (Oise), cant. de Marseille-le-Petit, arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Beauvais; 522 hab. Fabrique de bonneterie. Ce village a pris son nom d'une famille Wagan, qui en était propriétaire dès le XIIe siècle. On y voit des restes très-importants d'un ancien château fort du XIVe siècle. C'est une construction élevée, très-solide, en silex et en grès, avec des meurtrières et deux tours à mâchicoulis. Il reste quelques-unes des très-petites croisées du premier temps. On a percé des ouvertures modernes dans les murs, qui n'ont pas moins de 2m,33 d'épaisseur. Une partie des fossés de la place, garnis d'une contrescarpe muraillée, existe encore.

Le château de Fontaine joua un rôle important dans les guerres du XVe siècle contre les Anglais et pendant les troubles de la Ligue. Après la prise de Rouen, de Gournay et de Gisors, les Anglais, incommodés par le château de Fontaine qu'ils n'avaient jamais pu enlever, l'assiégèrent régulièrement avec une armée de 3,000 hommes et forcèrent la place, épuisée par trois semaines de blocus, à accepter une capitulation honorable. En 1589, les ligueurs d'Amiens s'emparèrent de cette place et y furent assiégés par l'armée royaliste, qui finit par s'en rendre maîtresse. Dans ces dernières attaques, l'édifice éprouva de grands dommages qui ne furent réparés qu'en 1678.

FONTAINES (Pierre DES), jurisconsulte et magistrat français, né dans le Vermandois au XIIIe siècle. Il fut maître (conseiller) du parlement sous saint Louis, qui, d'après Joinville, le chargea fréquemment de remplir les fonctions de juge, et devint un des conseillers de la cour du roi, en 1259, lors d'un procès relatif à la garde de Saint-Remy de Reims. Il composa, sous le titre de : *Conseil que Pierre de Fontaines donna à son ami*, un ouvrage dans lequel « il trace, dit Laferrière, les règles à suivre dans les relations civiles et s'efforce d'adoucir la rude empreinte de la féodalité par la sagesse des lois romaines. » Par cet ouvrage, le premier qui ait été écrit sur ce sujet, des Fontaines entra dans les vues de saint Louis, qui s'efforçait de transformer notre législation, en substituant les formes du droit romain aux pratiques barbares du temps. Le *Conseil*, publié pour la première fois par Du Cange à la suite de l'*Histoire de saint Louis*, de Joinville (Paris, 1668, in-fol.), a été réédité par M. Marnier (Paris, 1846, in-8°).

FONTAINES (Mlle DE), en religion : **sœur Madeleine de Saint-Joseph**, première grande prieure d'un couvent de carmélites en France, née en 1578, morte en 1637. Elle avait vingt-cinq ans, lorsque le cardinal de Bérulle la rencontra à Tours; ayant reconnu en elle les qualités propres à la vie monastique, il la conduisit au couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques.

Le cardinal de Bérulle avait bien jugé Mlle de Fontaines, une vraie sainte Thérèse. Cependant, quand elle dut monter dans la voiture qui allait à jamais la séparer de sa famille, elle hésita. « Le carrosse qui me mena aux Carmélites, a-t-elle dit plus tard, me parut semblable à la charrette qui conduit les criminels au supplice. » Toutefois, ses larmes se séchèrent vite; entrée au couvent en 1604, elle fait profession en 1605. Bientôt sa piété ardente, passionnée, extatique, la fit nommer sous-prieure, puis grande prieure. Après sa mort, il s'en faudra de peu qu'elle ne soit canonisée.

M. Eugène Deschanel, ayant à parler de Sapho, fait entre la célèbre poëtesse de Lesbos et la réorganisatrice de l'ordre du Carmel un rapprochement que quelques-uns pourront trouver irrévérencieux, profane. « Qui sait ce que Sapho chrétienne eût été? Peut-être elle eût été sainte Thérèse. L'hystérie et le mysticisme ont des rapports cachés, mais réels; l'un et l'autre parlent quelquefois la même langue et produisent des phénomènes presque pareils... Sous le ciel de l'Espagne, plein de soleil, comme sous ciel de l'Eolide, dans cet air doux et parfumé, soit après les banquets couronnés de roses, où l'on s'enivrait de vin de Lesbos, au milieu des chansons et des lyres, ou après ces jeûnes du cloître, qui affaiblissaient le cerveau, excité ensuite par les chants de l'orgue ou par le silence, soit dans ces belles îles de la mer Egée et de la mer Ionienne, toutes verdoyantes, comme le disent les poëtes, d'épais ombrages ennemis de l'innocence, ou dans ces couvents d'Avila et d'Alba, aux ombrages mystérieux aussi, aux préaux solitaires pleins de rêverie, aux cellules discrètes, comment défendre son âme ou ses sens contre la passion, érotique ou séraphique, et contre les dards enflammés? »

Ainsi de Mlle de Fontaines, qui peut-être eût été une Sapho, si elle n'eût rencontré le cardinal de Bérulle. Il lui fit une vocation, et elle devint une sainte, la sainte Thérèse de France, comme on l'a appelée. Même amour chez Mlle de Fontaines que chez le modèle qu'elle s'était choisi et dont elle avait pris la devise : « Souffrir et mourir. » Même ardeur, même transport, même agitation nerveuse; elle eut ses extases, elle eut ses visions.

Le couvent de la rue Saint-Jacques possède un portrait de Mlle de Fontaines, qui a été

gravé plusieurs fois par Boulanger et par Regnesson; il possède aussi la tête de la célèbre fondatrice; cette tête est forte et grosse et fait deviner chez la grande prieure une femme au tempérament sanguin, au tempérament de feu, disons le mot, hystérique.

Dans la *Vie de Mme de Longueville*, V. Cousin s'est beaucoup occupé, quoique incidemment, de Mlle de Fontaines; il a réuni un certain nombre de lettres adressées par elle à tous les puissants de l'époque (car, au milieu de leur vie spirituelle, les religieuses ont toujours beaucoup aimé s'occuper du temporel). Il a rassemblé toutes les pièces relatives à la canonisation de la prieure, et, à ce propos il fait la réflexion suivante : « La plus grande affaire qui ait occupé les carmélites au milieu du XVIIe siècle est celle de la canonisation de la mère Magdeleine de Saint-Joseph, morte en 1637. Pour arriver à cet honneur, les carmélites se donnèrent toutes sortes de mouvement et firent bien des dépenses; elles entretinrent un agent à Rome. Il fallait persuader au saint-père de nommer une commission dite apostolique, pour connaître des faits, recevoir et apprécier les témoignages et les avoir les plus nombreux, les plus certains, les plus autorisés. Enfin, il était nécessaire de les faire valoir auprès de Sa Sainteté et de la congrégation des sacrés rites. De là bien des démarches où les carmélites s'engagèrent avec une ardeur qui n'est pas, à vrai dire, la chose du monde que nous admirons le plus; car, après tout, Dieu discerne lui-même ses saints, et avec l'argent que coûta cette interminable procédure, on aurait soulagé bien des misères, reçu bien des pauvres novices et gagné à Dieu bien des âmes. La mère Magdeleine de Saint-Joseph fut assez aisément vénérabilisée, c'est-à-dire déclarée vénérable, mais elle ne fut ni canonisée ni même béatifiée; les instances des carmélites pour obtenir au moins la béatification de leur vénérable mère duraient encore en 1789, quand la tempête révolutionnaire se déchaîna sur tous les établissements religieux, et, en croyant abattre le Carmel français, le ranima dans la persécution, ainsi que l'Eglise tout entière.

» Dès l'année 1637, où mourut la mère Magdeleine de Saint-Joseph, on voit les bonnes carmélites s'agiter un peu et s'adresser à toutes leurs amies et protectrices pour qu'elles écrivent ou fassent écrire, en leur faveur, au saint-père, viennent déposer devant la commission apostolique ou lui envoient d'authentiques témoignages. La reine Anne, Mademoiselle, la reine d'Angleterre, la reine de Pologne, la princesse de Condé et Mme de Longueville, de grandes dames médiocrement édifiantes et des personnages plus puissants que pieux, Mazarin et Retz lui-même, interviennent ici : nul moyen humain n'est épargné pour ce qui semble le service de la sainte cause. »

Il existe une *Vie de la mère Madeleine de Saint-Joseph, religieuse carmélite déchaussée*, par un prêtre de l'Oratoire, le P. Sénault (Paris, 1665 et 1670, in-4°).

FONTAINES (Marie-Louise-Charlotte DE PELARD DE GIVRY, comtesse DE), romancière, morte en 1730. Renommée par son esprit et sa beauté, mais nullement insensible, comme le pourraient faire croire les madrigaux de Voltaire, elle eut pour *amis* les hommes les plus remarquables de l'époque. Ses productions (qui seraient de Chapelle et de Ferrand, s'il fallait en croire le président Hénault) ont été louées pour la pureté du style et la grâce de la composition, mais sont oubliées depuis longtemps. On ne cite plus guère que l'*Histoire de la comtesse de Savoie* (1726, in-12), que Voltaire, qui avait, comme on sait, la louange facile, trouve écrite avec

Ce naturel aisé dont l'art n'approche point.

Il tira de ce roman, à ce que l'on prétend, ses deux tragédies d'*Artémise* et de *Tancrède*. Les œuvres de Mme de Fontaines ont été publiées en 1812, à Paris.

FONTAINES (DES). V. DESFONTAINES.

FONTAINÈSE s. f. (fon-tè-nè-ze — de *Desfontaines*, bot. fr.). Bot. Syn. de FONTANÉSIE : *Dans son pays natal, la* FONTAINÈSE *sert à teindre en jaune.* (Bosc.) ‖ On dit aussi FONTANÈSE.

FONTAINIER s. m. (fon-tè-nié). V. FONTENIER.

FONTAN (Louis-Marie), auteur dramatique français, né à Lorient (Morbihan) le 4 novembre 1801, mort à Thiais, près de Paris, le 10 octobre 1839. Il fut d'abord commis de la marine royale à Lorient. Révoqué pour avoir pris part, malgré la défense de ses supérieurs, à un banquet libéral, il vint à Paris. Il n'avait que vingt ans; les travaux littéraires étaient son unique ressource. Fils de la Bretagne, non de la vieille Bretagne accroupie désespérément sur les traditions monarchiques et cléricales, mais de cette Bretagne patriote fortement attachée aux grands principes de la Révolution, il se jeta dans la littérature militante et collabora, avec l'ardeur et l'imprévoyance de la jeunesse, aux journaux de l'opposition libérale. C'est ainsi qu'il écrivit dans les *Tablettes* et aussi dans l'*Album*, recueil périodique où les questions les plus périlleuses de la politique s'abritaient derrière les questions d'art et de littérature. A l'*Album*, il rencontra Magalon, cet ex-volontaire royal des Cent-Jours que le spectacle des violences bourbonniennes avait jeté dans le parti avancé. Magalon, poursuivi pour quelques articles très-vifs, fut condamné, en février 1823, à treize mois de prison et 2,000 fr. d'amende. Détenu à Poissy, en compagnie de malfaiteurs de la pire espèce, il fut, en outre, accouplé à un misérable atteint de la gale. L'opinion publique, justement indignée, s'était soulevée devant un fait aussi odieux; mais ce ne fut qu'au bout de six semaines d'un tel voisinage, et par l'intervention de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, que le rédacteur de l'*Album* quitta la prison des voleurs. M. de Corbière avait, par une simple ordonnance, supprimé l'*Album*. Fontan, hardi jusqu'à la témérité, retraça en termes énergiques tous les détails de cette malheureuse affaire. Il aborda en même temps le théâtre et fit représenter à l'Odéon trois ou quatre pièces, dont la plus importante, *Perkins Warbeck*, drame en cinq actes et en vers, obtint un demi-succès. En 1828, le recueil supprimé par M. de Corbière reparut, et le 20 juin 1829, Fontan y inséra ce fameux article intitulé : le *Mouton enragé*. L'immense retentissement qu'obtint cet article montre jusqu'où allait la hardiesse du parti de l'action. Le *Mouton enragé*, c'était, on le pense bien, Charles X : « Figurez-vous un joli mouton blanc, frisé, lavé chaque matin, les yeux à fleur de tête, les oreilles longues, la jambe en forme de fuseau, la ganache (autrement dit la lèvre inférieure) lourde et pendante, enfin, un vrai mouton du Berry! Il marche à la tête du troupeau; il en est presque le monarque... » Une des princesses, la duchesse d'Angoulême, était ainsi désignée au beau milieu de ce morceau étrange, qui aura sa place en ce dictionnaire (v. MOUTON ENRAGÉ [le]) : « Une brebis de ses parentes le mord chaque fois qu'elle le rencontre, parce qu'elle trouve qu'il ne gouverne pas assez despotiquement son troupeau... » Le scandale produit par l'article de Fontan ne se peut guère imaginer aujourd'hui. L'auteur fut d'ailleurs blâmé assez généralement, même par certains de ses amis politiques, ce qui ne l'empêcha nullement de publier dans l'*Album*, objet d'une saisie, mais non supprimé cette fois, un nouvel article peu propre à atténuer l'effet du *Mouton enragé*. « Nous n'avons besoin ni de grâce ni de pitié, disait-il dès les premières lignes. Nous nous rendons complice de nos écrits, quels qu'ils soient; car nos écrits sont l'expression d'une conviction profonde. » Toutefois, comme il pensait avec raison que des poursuites allaient être dirigées contre lui, il voulut esquiver l'arrestation préventive que le ministère, dérogeant à l'usage en vigueur, aurait pu être tenté d'ordonner. Il s'enfuit de Paris, emportant un drame commencé, *Jeanne la folle*, et, bizarrerie caractéristique, un chat qu'il affectionnait. Il se réfugia d'abord à Bruxelles; là, repoussé par le gouvernement des Pays-Bas, il proteste auprès de la Chambre des représentants, puis il refuse de s'éloigner, et il est conduit les fers aux mains hors du royaume. Il prend alors le chemin de la Prusse, où il espère trouver meilleur accueil; mais les autorités prussiennes le refoulent dans le Hanovre; si bien que le malheureux, ne pouvant obtenir d'asile nulle part et ne sachant que devenir, prend le parti désespéré de revenir en France. Il traverse la Hollande à pied, en plein hiver, et il rentre à Paris, portant toujours le pauvre chat, son inséparable compagnon, et le drame auquel il n'avait cessé de travailler à travers les vicissitudes de ce douloureux et pénible voyage. On l'arrête et il est enfermé à Sainte-Pélagie. Son procès ne se fait pas attendre. Fontan n'essaya pas de se disculper. Il se contenta de dire à ses juges : « Messieurs, que j'aie eu ou non l'intention que l'on vît dans mon article un allusion quelconque, j'ai le droit de ne point m'expliquer à ce sujet; je ne permets à personne de descendre au fond de ma conscience. J'ai voulu faire un article sur un *Mouton enragé*, je l'ai fait; voilà les seuls éclaircissements que je doive et que je veuille vous donner. » Condamné à cinq ans de prison, cinq ans de surveillance et 10,000 francs d'amende, maximum de la peine, Fontan accepta avec une entière résignation les conséquences de ses attaques contre le roi. Il comptait subir sa peine à Sainte-Pélagie et y reprendre ses études et ses travaux. L'Odéon avait reçu sa *Jeanne la folle*, et le directeur, Harel, voulant donner au prisonnier un témoignage de sympathie, s'occupa de mettre sans plus de retard la pièce à l'étude. Les acteurs furent d'abord autorisés à venir à Sainte-Pélagie entendre la lecture du drame et recevoir leurs rôles des mains de l'auteur; mais cet état de choses fut de courte durée. Le préfet de police, M. Mangin, voulut-il se jouer du condamné? ou bien le blâma-t-on de trop de complaisance, et le ministre, M. de Peyronnet, doit-il être seul responsable de l'acte inhumain qui suivit? Quoi qu'il en soit, le malheureux écrivain fut enlevé de Sainte-Pélagie, comme l'avait été son confrère Magalon, et, comme ce dernier, conduit à Poissy, au milieu des voleurs. On lui fit revêtir leur ignoble casaque; on l'employa, comme eux, à tresser de la lisière et à éplucher du coton. Deux amis de Fontan, Frédéric Soulié et Jules Janin, qui purent arriver jusqu'à lui, le pressèrent de signer une demande en grâce; le fier Breton accueillit leur conseil par un énergique refus. Enfin, la révolution de Juillet lui rendit la liberté. Sa rentrée à Paris fut un triomphe. *Jeanne la folle*, mise en répétition en toute hâte, fut jouée le 26 août 1830, au milieu de l'intérêt très-vif qu'inspirait l'auteur. Les effets violents et mélodramatiques y abondent. Cette œuvre fort discutable, mais brossée vigoureusement, fournit à Mlle Georges et à Ligier de magnifiques élans. L'acteur Arsène s'y était composé une figure qui reproduisait, à ne pouvoir s'y méprendre, celle de Charles X. Quatorze jours après l'apparition de *Jeanne la folle*, Fontan donnait aux Nouveautés, en collaboration avec Charles Desnoyers, *André le chansonnier*, petit drame qui offre un contraste étrange avec ses précédentes œuvres. Cette pièce, inspirée peut-être à Fontan par ses propres malheurs, conçue et commencée dans l'exil, achevée en prison, renferme des sentiments de pardon, d'oubli et d'abnégation, des appels à la générosité française qui jurent singulièrement avec les invectives amères du *Mouton enragé* et la caricature du roi déchu encadrée dans *Jeanne la folle*. Mais patience! une année est à peine écoulée que les deux plumes si noblement inspirées dans *André le chansonnier* s'adjoignent un collaborateur obscur, nommé Muller, et cettre trinité met à la scène un *Voyage de la Liberté*, dans lequel les malédictions contre Charles X recommencent de plus belle :

Puisqu'il le veut, puisque sa main flétrie
D'un vil ministre a signé les projets,
Qu'il parte donc. Il n'a plus de patrie,
Ce roi couvert du sang de ses sujets!
Qu'il aille encor sur la terre étrangère
Des rois tyrans mendier les soldats :
Il peut s'enfuir, comme il s'enfuit naguère;
Mais cette fois, il ne reviendra pas!

Evidemment, Fontan oubliait, lorsqu'il rima ces vers, qu'il avait écrit : *Paix au proscrit!* De pareilles contradictions s'expliquent d'ailleurs chez une nature que la passion politique dominait sans partage. Caractère entier, taillé tout d'une pièce, Fontan se refusait à ces concessions que croient devoir se faire à de certaines heures les hommes politiques, et qui ont eu trop souvent pour résultat de hisser au premier rang les ambitieux et les fourbes, tandis que les sincères et les dévoués étaient broyés, victimes de leur complaisance ou de leur crédulité. Cela explique pourquoi, dans la position exceptionnelle où ses antécédents et ses luttes de chaque jour le plaçaient, l'auteur de *Jeanne la folle* ne recueillit aucune de ces plantureuses sinécures que se disputèrent si ardemment, au lendemain de Juillet,

. . . Tous ces beaux fils aux tricolores flammes,
Au beau linge, au frac élégant,
Ces hommes en corset, ces visages de femmes
Héros du boulevard de Gand,

lesquels, pendant que

La grande populace et la sainte canaille
Se ruaient à l'immortalité,

« tremblaient dans leur peau, pâles, suant la peur, et la main aux oreilles, accroupis derrière un rideau. » Comme il avait été à la peine, c'eût été raison qu'il eût part au légitime salaire; mais, avec son extrême indépendance, il était peu disposé à se baisser pour ramasser un emploi. D'ailleurs, il voulait rester homme de lettres avant tout; ses habitudes peu réglées, où la vie de théâtre et de café tenait assez de place, se seraient difficilement prêtées au cérémonial de la cravate blanche officielle. Il se contenta du ruban de la Légion d'honneur, lequel servit à en contenter tant d'autres. Puis il se remit au travail. « Décidément, c'est un garçon qui a plus de prison que de talent, » avait dit de lui Harel, faisant allusion au succès de curiosité qu'obtenait l'ancien rédacteur de l'*Album*. Ce mot n'était pas juste; il y avait en Fontan des ressources puissantes qui, mieux cultivées, lui auraient conquis une belle place dans les lettres. Malheureusement, Fontan ne chercha pas à les développer. Depuis *Jeanne la folle*, il ne fit que multiplier des pièces où l'art n'entrait pour rien, et une fin prématurée borna sa carrière et sa vie tumultueuse. Une maladie grave l'atteignit à Thiais, près de Paris, où il était allé passer la belle saison, en 1839. Il mourut, âgé seulement de trente-huit ans, laissant, outre son théâtre, un recueil intitulé : *Odes et Epîtres*, où l'on remarque le germe d'un talent poétique vrai et robuste, mais auquel l'influence politique donne un caractère frappant de roideur et de dureté. Parmi ses diverses pièces, il en est une qu'on a beaucoup citée, mais à titre de curiosité dramatique surtout; c'est celle qui a été imprimée sous ce titre : le *Procès du maréchal Ney* (1815), *drame historique en quatre tableaux, non représenté au théâtre des Nouveautés, le samedi* 22 *octobre* 1831, *par ordre de l'autorité supérieure*. Cet ouvrage, fait en collaboration de Dupeuty, et annoncé d'abord sous ce titre : le *Procès d'un maréchal de France* (1815), mettait en scène des hommes encore vivants : bon nombre de membres de la Chambre des pairs qui avaient voué au régime nouveau leurs complaisants services s'y retrouvaient votant servilement l'arrêt de mort du maréchal Ney. Le gouvernement de Juillet eut peur, et, violant les lois en usage, alors que les bureaux du théâtre s'ouvraient pour la représentation annoncée, au dernier moment, un commissaire de police suivi de sergents de ville vint disperser la foule et s'opposer à ce que le drame fût joué (v. NEY [*procès du maréchal*]). C'était la première atteinte portée à la liberté du théâtre par le pouvoir de Juillet. La liberté ne fait peur qu'aux coupables, et les puissants d'alors, les hauts fonctionnaires, n'étaient pas tous à l'abri des rapprochements et des comparaisons. La liberté dénoue les masques; aussi, ceux qui avaient le plus outragé la morale et la vertu lui mettaient-ils bien vite les menottes au nom même de la morale et de la vertu. Pendant ce temps, le bourgeois se réjouissait.

Voici la liste des ouvrages de Fontan : *Odes et Epîtres*, avec Ader (1825 et 1827); théâtre : l'*Actrice* ou les *Deux portraits*, comédie en un acte et en vers, avec Ader (Odéon, 29 juillet 1826), succès prolongé; *Perkins Warbeck*, drame en cinq actes et en vers (Odéon, 6 mai 1828); l'*Espion*, drame en cinq actes et en prose, imité de Cooper, avec Léon Halévy et Drouineau (Odéon, 6 décembre 1828); la *Bossue*, comédie en un acte et en vers, avec Ader (Odéon, 8 janvier 1829), succès; *Gillette de Narbonne*, vaudeville en trois actes, avec Ader et Charles Desnoyer (1829); *André le chansonnier*, drame-vaudeville en deux actes, avec Charles Desnoyer (1829); *Jeanne la folle* ou la *Bretagne au* XIIe *siècle*, drame en cinq actes et en vers (Odéon, 28 août 1830); le *Maréchal Brune*, drame en cinq actes, avec Dupeuty (1830); le *Moine*, drame en quatre actes et en prose (Odéon, 28 mai 1831), ouvrage emprunté au roman anglais de Lewis, et dans lequel Frédérick-Lemaître se fit remarquer; *Jacques* ou le *Voyage de la liberté*, vaudeville en quatre actes, avec Charles Desnoyer et Muller (1831); le *Procès d'un maréchal de France*, drame en trois actes, avec Dupeuty. Cet ouvrage, reçu aux Nouveautés, fut interdit à la veille de la première représentation; *Jéronimo* ou le *Dominicain*, drame en trois actes, avec Chevalier; le *Barbier du roi d'Aragon*, drame en trois actes, avec Ader et Dupeuty (Porte-Saint-Martin, 21 juillet 1832), succès. Cette pièce a été mise en vaudeville par les auteurs (1836); le *Fils de l'empereur*, vaudeville en deux actes, avec Cogniard frères et Dupeuty; la *Camargo* ou l'*Opéra en* 1760, vaudeville en quatre actes, avec Dupeuty; le *Pauvre idiot*, drame en cinq actes, avec Dupeuty (1838), grand succès. Laferrière créa avec talent le rôle principal; *Arthur*, drame-vaudeville en deux actes, avec Dupeuty et d'Avrigny (1838); le *Mexicain*, drame-vaudeville en deux actes, avec Laurencin (Chapelle) et Mallian (Gymnase, 24 juillet 1839); le *Massacre des Innocents*, drame en cinq actes, avec Mallian (Gaîté, 12 novembre 1839), œuvre posthume.

FONTAN (Joachim), littérateur espagnol, né à Pontevedra en 1825. Il fit ses études au collége de Juilly, près de Paris, et, à son retour dans sa patrie, obtint à la bibliothèque de la reine d'Espagne un emploi qu'il occupa plusieurs années. En 1858, il fut élu député aux cortès et prit, jusqu'à la chute de la monarchie bourbonnienne en Espagne, une part active aux débats de cette assemblée. Outre différents travaux relatifs à la bibliographie espagnole, on a de lui un recueil de *Poésies*, précédées d'une introduction par le célèbre Augustin Duran, et plusieurs comédies, dont une, les *Deux rivales*, a obtenu beaucoup de succès.

FONTANA, bourg d'Italie, prov. de la Terre de Labour, district et à 13 kilom. S.-O. de Sora; 2,500 hab.

FONTANA (Prosper), peintre italien, né à Bologne en 1512, mort en 1597. Il eut successivement pour maîtres Innocenzio d'Imola, Vasari et Pierino del Vaga. Doué d'une vive imagination, possédant une grande habileté de main, il produisit un nombre considérable de tableaux qu'il exécuta avec plus de rapidité que de soin. Sa passion du luxe, le désir, devenu pour lui un besoin, de mener un train de grand seigneur le jeta complétement dans le parti pris de faire vite et d'accepter toutes les commandes. Quelquefois, cependant, il lui arriva de travailler avec soin, et alors, au lieu de compositions au dessin négligé, aux couleurs crues et jaunâtres, il produisit des œuvres qui rappellent le style de Paul Véronèse par la grandeur de l'ensemble, la beauté et l'éclat de la composition, la richesse des détails et des costumes. Fontana fut un bon peintre de portraits. C'est à ce titre qu'il fut appelé à Rome, où Jules III l'accueillit avec faveur, lui donna une pension et le nomma un des peintres du palais pontifical. Fontana fut le maître de quelques peintres illustres qui l'ont de beaucoup surpassé et fait un peu oublier, de Louis et Augustin Carrache, de Denis Calvart et de sa fille Lavinia. Parmi ses ouvrages, nous citerons, dans sa ville natale : l'*Adoration des Mages*, à San-Salvatore; *Saint Alexis faisant l'aumône*, à Santo-Giacomo-Maggiore; la *Dispute de sainte Catherine*, à la Madonna-del-Baracano. Le musée de Milan possède de lui une *Annonciation;* celui de Dresde, la *Vierge allaitant l'Enfant Jésus;* celui de Berlin, une *Adoration des Mages*, etc.

FONTANA (Lavinia), femme peintre italienne, fille du précédent, née à Bologne en 1552, morte à Rome en 1614. Son père se plut à cultiver ses remarquables dispositions pour les arts, et, sous sa direction, elle fit des progrès rapides. Lavinia exécuta des tableaux historiques et religieux; mais ce fut surtout

dans le portrait qu'elle excella. Telle était la finesse de son pinceau, la suavité de sa touche, la ressemblance de ses portraits, que plusieurs d'entre eux ont été attribués au Guide, dont ils rappellent la manière. Elle épousa un riche peintre amateur, Paul Zappi, qui l'aida souvent à peindre les accessoires de ses tableaux, et, depuis lors, elle signa fréquemment ses œuvres : *Lavinia Fontana de Zappis*. S'étant rendue à Rome, elle devint peintre du pape Grégoire XIII, exécuta un grand nombre de portraits, obtint un succès énorme en flattant ses modèles sans s'éloigner de la ressemblance, et fut célébrée à l'envi par les poëtes et les littérateurs de son temps. Le musée du Louvre ne possède aucune œuvre de cette artiste, dont les portraits se trouvent pour la plupart dispersés dans les galeries particulières. Mais on connaît d'elle un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : la *Nativité de la Vierge;* le *Christ sur la croix;* la *Multiplication des pains; Saint François de Paule*, etc., dans diverses églises de Bologne; le *Christ apparaissant à Madeleine;* son *Portrait;* celui du *Prédicateur Panigarola*, à Florence; *Saint Dominique*, à Rome; la *Samaritaine*, à Naples; sept *Portraits*, au musée de Milan; *Vénus et l'Amour*, au musée de Berlin; la *Sainte Famille*, à Dresde; une autre *Sainte Famille*, à l'Escurial, près de Madrid, etc.

FONTANA (Annibal), graveur en pierres fines et sculpteur italien, né à Milan en 1540, mort dans cette ville en 1587. Il acquit une grande habileté dans l'art de graver, soit en creux, soit en camée, et exécuta surtout beaucoup d'ouvrages de ce genre pour le duc Guillaume de Bavière. Son œuvre capitale était une petite cassette couverte de bas-reliefs. Parmi ses travaux de sculpture, on cite les bas-reliefs et les statues dont il orna le portail de Notre-Dame de Saint-Celse, à Milan.

FONTANA (Giovanni), architecte italien, né à Mili, sur les bords du lac de Côme, en 1540, mort en 1614. Il se rendit à Rome pour y étudier l'architecture, s'y fixa, y construisit le palais Giustiniani, donna les dessins du palais Gori, à Sienne, et de la façade de l'église Saint-Martin, dans la même ville, mais se livra surtout à de grands travaux d'hydraulique. Il éleva à Rome, sous le pontificat de Paul V, la *Fontaine du pont Sixte* et la *Fontaine Pauline*, construisit divers aqueducs, fournit d'eau Civita-Vecchia et Velletri, nettoya l'embouchure du Tibre à Ostie, etc., et termina ses jours à Rome.

FONTANA (Dominique), architecte italien, frère du précédent, né à Mili en 1543, mort à Naples en 1607. Appelé à Rome par son frère, Jean Fontana, architecte fort médiocre, le jeune Dominique ne tarda pas à se faire remarquer par des dispositions extraordinaires. Les grands seigneurs de Rome commencèrent à s'occuper de lui, et le cardinal Montalto, depuis le fameux Sixte-Quint, devina le premier l'avenir de cet enfant. Il pressa son éducation, se chargeant lui-même des frais, et quand il lui demanda s'il était capable de faire les plans d'un palais et d'une chapelle, l'artiste lui répondit en se mettant à l'œuvre. Le succès ne manqua pas à cette juvénile audace, et Montalto, devenu Sixte-Quint, honora son protégé du titre d'architecte particulier. En même temps, il lui offrait un travail qui devait décider de sa réputation. Il s'agissait de dresser sur la place Saint-Pierre un obélisque égyptien qui gisait, depuis Caligula, parmi les décombres de la vieille sacristie de la basilique. Le pape organisa un concours, et plus de cinq cents candidats lui présentèrent leurs plans. Il agréa le seul plan de Fontana, et les ouvriers se mirent aussitôt à l'œuvre. Des travaux de ce genre ne se font pas avec simplicité, en Italie, cette terre artistique et enthousiaste, mère des plus grands artistes et qui a toujours besoin d'admirer quelque chose. Le 10 septembre 1586, toute la population était sur pied, et, pour donner à ce spectacle une plus imposante solennité, Sixte-Quint lui-même voulut y présider.

Dès l'aurore, on vit ce vénérable monument se soulever de sa couche séculaire... Le peuple muet suivait des yeux le jeu des machines et reportait ensuite ses regards sur Fontana, qui lui-même aidait à la grandiose opération. Cette longue attente eut enfin un terme. Le triomphe était complet, l'obélisque était là, au milieu de la place Saint-Pierre, victorieusement dressé sur son piédestal. Il serait difficile de peindre la joie qui éclata de toutes parts : c'était un véritable délire, et les ouvriers, ne sachant plus comment témoigner leur admiration, portèrent sur leurs épaules l'artiste triomphant et le montrèrent à toute la ville surexcitée. Sixte-Quint fit mieux encore; il anoblit Fontana, fit frapper deux médailles pour consacrer le souvenir de cette entreprise et joignit à tous ces honneurs le titre de chevalier de l'Eperon d'or. La fortune aussi voulut sourire à l'architecte, et l'argent, cette fois, escorta les honneurs. Le pape fit payer à l'architecte 5,000 écus d'or et lui donna une pension de 2,000 écus, réversible à ses héritiers. Il eut, de plus, la charpente et tous les matériaux, qui ne lui produisirent pas moins de 20,000 écus romains. Peu de temps après, sans se laisser éblouir par les splendeurs d'une fortune quasi royale, Fontana construisit la bibliothèque du Vatican et fit ériger dans Rome d'autres obélisques moins importants que le premier. On lui doit encore le palais de Monte-Cavallo, bâti en 1592, sous Clément VIII, deux ans après la mort de Sixte-Quint; l'établissement de fontaines dans Rome et beaucoup de plans de monuments dont la mort de Clément VIII arrêta l'exécution. Mais, à cette époque, l'étoile du grand architecte parut se voiler un moment. Cet homme honnête et loyal fut tout à coup frappé par une accusation odieuse, venue des bas-fonds où s'agitaient les envieux impuissants. Comme on le voyait privé de l'appui du pape Sixte-Quint, on ne craignit pas de lui demander compte de cette immense fortune que d'honorables travaux lui avaient acquise et d'en contester la source, à lui dont la probité était depuis longtemps éprouvée et reconnue. Clément VIII eut la déplorable faiblesse de croire ces allégations insidieuses; il dépouilla Fontana de ses fonctions. Celui-ci céda aussitôt aux instances du vice-roi de Sicile, qui lui offrait le titre d'architecte et de premier ingénieur. Seulement, il tenait à ne pas laisser à Rome une réputation douteuse; aussi rédigea-t-il une défense qui confondit l'envie et remplit de joie des amis qu'une pénible incertitude rongeait au cœur. D'ailleurs, il avait imprimé dans cette ville ingrate des traces magnifiques de son séjour : l'admirable façade de Saint-Jean-de-Latran, la fontaine de l'*Acqua Felice*, etc. A Naples, le vice-roi lui confia la construction d'un palais, qui est l'œuvre la plus discutée de Fontana. C'est une fusion des trois ordres dorique, ionique et composite, qui a trouvé peu d'admirateurs. Il avait, en outre, commencé un ouvrage qui devait couronner sa vie laborieuse, le port de Naples, quand la mort vint le surprendre, laissant à François Richetti la gloire de le terminer sur les plans de son maître. Fontana avait écrit un ouvrage sur l'architecture : *Del modo tenuto nel trasportare l'obelisco Vaticano, e delle fabriche fatte da nostro signore Sisto V* (Rome, 1589, in-fol.). On y trouve de curieux détails sur les procédés qu'il employa pour transporter et ériger l'obélisque du Vatican, et l'analyse des inventions, des créations, des découvertes qu'il eut le bonheur de faire et sans lesquelles il n'eût pas réussi. — Son fils, Jules-César FONTANA, né à Rome, reçut de lui des leçons d'architecture et devint un artiste distingué. Il ne se borna pas à continuer à Naples les travaux commencés par son père; il y construisit plusieurs édifices, parmi lesquels nous citerons les greniers publics et surtout le palais des *Studj* (Etudes), dont il donna les dessins et qui est aujourd'hui le musée de Naples.

FONTANA (Charles), architecte italien, né à Bruciato, près de Côme, en 1634, mort à Rome en 1714. Il vint jeune dans la ville pontificale et y passa le reste de ses jours, étudia son art sous le Bernin, et exécuta sous sept papes une multitude de travaux, parmi lesquels il faut citer l'une des grandes fontaines de la place Saint-Pierre, le mausolée de la reine Christine, morte à Rome; la chapelle Cibo, dans l'église Sainte-Marie-du-Peuple; les greniers de la place de' Termini, les palais Bolognetti et Grimani, l'immense bibliothèque du couvent de la Minerve, etc. Il fournit, en outre, des dessins pour divers monuments à l'étranger, entre autres celui de la cathédrale de Fulde. Les œuvres de cet artiste ne sont pas exemptes du mauvais goût de son école, et, s'il sut s'assimiler la grandeur et l'élégance du style du Bernin, il ne sut pas se garantir de ses défauts, l'incorrection et l'ornementation théâtrale. On a de lui quelques ouvrages assez estimés : l'*Amphithéâtre Flavien*, description du Colisée; *Traité des eaux courantes*, etc.

FONTANA (Gaétan), astronome italien, né à Modène en 1645, mort en 1719. Il entra dans l'ordre des théatins, s'occupa avec succès des sciences physiques et mathématiques et devint un des correspondants de Cassini, à qui il envoya fréquemment d'excellentes observations astronomiques. On a de lui : *Institutio physico-astronomica* (Modène, 1695, in-4°); *Animadversiones in historiam sacro-politicam* (Modène, 1718, in-4°), etc.

FONTANA (Félix), anatomiste et physiologiste italien, né à Pomarole (Tyrol) en 1730, mort à Florence en 1805. Après avoir étudié les belles-lettres à Vérone et à Parme, les sciences à Bologne et à Padoue, il se rendit à Florence et à Rome, puis devint professeur de philosophie théorique à l'université de Pise. Mais, comme la philosophie expérimentale était plus de son goût, il s'adonna à une foule d'expériences sur les animaux vivants pour étudier, soit l'irritabilité, soit l'action des venins, surtout du venin de la vipère. La réputation qu'il acquit par ces différents travaux lui valut d'être appelé à Florence, où le grand-duc lui confia la direction du muséum de physique et d'histoire naturelle, qu'il garda pendant trente ans. Fontana enrichit cet établissement de plus de 3,000 pièces d'anatomie coloriées, collection alors unique, et qui a servi à former toutes celles qui existent en Europe. Il s'est aussi fait connaître par l'invention de plusieurs instruments de physique, entre autres par un *eudiomètre* qui porte son nom. Ses principaux ouvrages sont : *Expériences sur les parties irritables et sensibles* (1755); *Des lois de l'irritabilité* (1763); *Description d'un instrument destiné à mesurer le degré de salubrité de l'air* (1774); *Recherches physiques sur la nature de l'air déphlogistique et de l'air nitreux* (Paris, 1776); *Recherches philosophiques sur la physique animale* (Florence, 1775); *Traité sur le venin de la vipère, sur les poisons américains, sur le laurier-cerise et quelques autres poisons végétaux* (1781, 2 vol. in-4°); *Choix d'observations physiques et chimiques* (1785); *Principes raisonnés sur la génération* (1792).

FONTANA (Augustin), comte **Scagnelli**, jurisconsulte italien, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Il remplit successivement les fonctions de juge à Plaisance, de sénateur à Mantoue, d'auditeur de rote à Bologne. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus important est une sorte de répertoire de jurisprudence, intitulé : *Amphitheatrum legale, seu Bibliotheca legalis amplissina* (Parme, 1688, 5 vol. in-fol.).

FONTANA (Grégoire), savant mathématicien, né à Villa-de-Nogarola (Tyrol) en 1735, mort en 1803. Il entra dans la congrégation des Ecoles pies, fut professeur à Milan et à Pavie, puis bibliothécaire de cette dernière ville. Traité avec beaucoup de distinction par Bonaparte pendant la campagne d'Italie, il fit partie de la consulte cisalpine en 1800. On a de lui, outre un grand nombre de mémoires estimés : *Analyseos sublimioris opuscula* (Venise, 1763); *Memorie matematiche* (Pavie, 1796, in-4°).

FONTANA (Mariano), mathématicien italien, né dans le Tyrol en 1746, mort à Milan en 1808. Il entra dans l'ordre des barnabites, professa successivement avec distinction les sciences mathématiques à Bologne, à Florence, à Mantoue, à Milan, à Pavie, et devint membre de plusieurs Académies italiennes et étrangères. Outre divers mémoires insérés dans les *Actes de l'Institut national*, on a de lui un *Corso di dinamica* (Paris, 1790-1795, 3 vol. in-4°).

FONTANA (François-Louis), cardinal italien, frère du précédent, né à Casal-Maggiore (Milanais) en 1750, mort à Rome en 1822. Il prononça ses vœux chez les barnabites en 1766, accompagna, en 1772, le P. Pini dans un voyage scientifique en Hongrie, professa à son retour la théologie à Bologne, puis fut nommé, concurremment avec son frère, directeur du collége de Sainte-Lucie, dans cette ville. Appelé quelque temps après à occuper une chaire d'éloquence à Milan, Louis Fontana y fit preuve d'une grande variété de connaissances, puis devint supérieur des barnabites de la province du Milanais. Lorsque Pie VII parvint au trône pontifical, il appela à Rome Fontana, dont il connaissait le mérite et la conduite prudente lors de l'invasion des Français en Lombardie en 1797. Successivement consulteur des rites et du saint office, secrétaire général de la congrégation pour la correction des livres, général de son ordre, Fontana accompagna le pape à Paris en 1804, fut exilé à Arcis-sur-Aube en 1809, lors de la rupture de Napoléon avec le saint-siége, enfermé à Vincennes en 1810 et rendu à la liberté en 1814. De retour à Rome, il reçut le chapeau de cardinal (1816) et devint préfet de l'Index, de la Propagande, de la Congrégation des études, etc. On a de lui les *Vies* de plusieurs savants italiens insérées dans les *Vitæ Italorum doctrina prestantium*, de Fabroni, une édition des œuvres complètes du cardinal Gerdil, des inscriptions et poésies grecques imitées de saint Grégoire de Nazianze, etc.

FONTANA (Julien), pianiste et compositeur polonais, né à Varsovie en 1810. Il fit ses études, sous la direction d'Elsner, au conservatoire de sa ville natale, où il eut Chopin pour ami et pour condisciple. Il se livra en même temps à l'étude du droit, servit en 1831 dans les rangs de l'armée insurrectionnelle en qualité de sous-lieutenant d'artillerie, et, forcé d'émigrer, se retira d'abord à Hambourg, puis à Londres, où il se consacra entièrement à la musique. Il se fit entendre à Paris en 1835, partit en 1841 pour la Havane et se rendit de là à New-York, où il donna plusieurs concerts avec le violoniste Sivori. Il revint à Paris en 1850 et s'y occupa de publier les œuvres posthumes de Chopin. Outre une foule de *Réminiscences*, de *Valses*, de *Fantaisies sur des motifs d'opéra*, on a de lui : des *Caprices*, des *Rêveries*, des *Elégies*, des *Etudes*, des *Souvenirs de l'île de Cuba*, des *Ballades*, des *Mazurkas*, des *Romances*, etc. Il a, de plus, fait paraître en anglais un recueil de *Mélodies nationales polonaises*.

FONTANALES s. f. pl. (fon-ta-na-le — lat. *fontanalia;* de *fons*, fontaine). Antiq. rom. Fête des fontaines, qui se célébrait à Rome.

— **Encycl.** Cette fête tombait chaque année le 3 des ides d'octobre (13 octobre). Les *fontanales* ne duraient qu'une demi-journée; elles se célébraient dans un lieu spécial appelé *Champ des fontaines*, qui était placé en dehors de la porte Fontinale, sur la pente du mont Cœlius. Le jour des *fontanales*, on couronnait de fleurs les fontaines, les aqueducs, les sources d'eau vive; on ornait les puits et les citernes de feuillage, et l'on jetait des couronnes de fleurs dans les eaux du Tibre et du Vélabre. Il ne faut pas s'étonner du culte que les Romains avaient pour les fontaines; dans un pays comme l'Italie, où la chaleur est parfois un véritable supplice, quand elle n'est pas tempérée de temps en temps par un peu de fraîcheur, le peuple devait diviniser les fontaines. Il y avait, du reste, des lois qui obligeaient au respect des aqueducs et des sources vives, et des peines très-sévères étaient édictées contre ceux qui détérioraient les monuments consacrés à l'alimentation des eaux de la cité. Auguste, qui restaura les aqueducs de Rome et qui nomma Agrippa curateur perpétuel des eaux, donna une nouvelle splendeur à la célébration des *fontanales*.

FONTANAROSA, ville d'Italie, prov. d'Avellino, à 15 kilom. N.-O. de San-Angelo-de-Lombardi; 2,930 hab.

FONTANELLA (François), philologue italien, né à Venise en 1768, mort dans cette ville en 1827. Il professa la grammaire dans sa ville natale, puis occupa une chaire d'éloquence à Udine. Destitué en 1814 pour s'être montré un des plus chauds partisans de Napoléon, il en fut réduit pour vivre à se faire correcteur d'imprimerie. Dans la suite, le patriarche Milesi le nomma professeur de grec et d'hébreu au séminaire de Venise; mais il n'occupa pas longtemps cette chaire, qui fut supprimée, et il reprit alors sa profession de correcteur. On a de ce savant, qui supporta la mauvaise fortune avec le calme d'un philosophe, plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *La Ortografia del nome Johannes* (Venise, 1790, in-8°); *Prosodia* (1812, in-8°); *Lo Stampare non è per tutti farza* (1814, in-8°), comédie burlesque dans laquelle il attaqua plusieurs célébrités contemporaines; *Vocabolario greco-italiano ed italiano-greco* (1821); *Vocabolario ebraico-italiano ed italiano-ebraico* (1824); *Nuovissima grammatica italiana per apprendere la lingua ebraica* (1826, in-8°), etc.

FONTANELLE s. f. (fon-ta-nè-le — dimin. de *fontaine*). Anat. Nom donné à des espaces que présente la boîte osseuse du crâne, avant son entière ossification, aux points où la suture coronale et la suture sagittale doivent plus tard se réunir : *Les* FONTANELLES *servent d'indication, lors de l'accouchement, pour déterminer la position de la tête du fœtus.* (Acad.)

— Chir. Cautère, séton, vésicatoire qui coule.

— **Encycl.** Anat. Quand le crâne s'ossifie, sa base est d'abord le siége de l'ossification, qui se propage ensuite vers le sommet. Au moment de la naissance, l'ossification n'est pas complète; les prolongements ne se sont rencontrés que médiatement au sommet, entre les deux os pariétaux. En avant et en arrière de cette ligne, qui est antéropostérieure et médiane, on trouve deux espaces vers lesquels ont lentement marché les sommets du frontal et du pariétal. Ces deux espaces, dans lesquels la peau et un tissu membraneux remplacent la voûte osseuse, ont reçu le nom de *fontanelles*. Cette disposition de la voûte cranienne facilite le développement du cerveau et permet une certaine réductibilité de quelques diamètres de la tête. V. FŒTUS.

Les *fontanelles* sont au nombre de six : deux sur la ligne médiane, quatre sur les côtés. Ces quatre dernières sont petites et n'ont aucune importance; elles sont cachées d'ailleurs par les muscles temporaux qui les rendent inaccessibles au doigt de l'accoucheur; les deux *fontanelles* médianes, au contraire, sont très-importantes et offrent un grand secours au médecin pour la reconnaissance de la position de la tête.

La *fontanelle* antérieure ou grande *fontanelle* est formée par l'entre-croisement des sutures qui réunissent l'os frontal avec les deux os pariétaux. On l'appelle encore *fontanelle* bregmatique. C'est une grande surface losangique limitée par quatre angles osseux. Sa pointe antérieure, située entre les deux portions de l'os frontal, est beaucoup plus longue que sa pointe postérieure, située entre les os pariétaux; elle se prolonge quelquefois jusqu'à la racine du nez; elle ne manque jamais à la naissance.

La *fontanelle* postérieure ou occipitale est formée par la réunion des sutures qui séparent les deux os pariétaux l'un de l'autre et de l'os occipital. Elle est beaucoup plus petite que la *fontanelle* antérieure; elle est triangulaire et limitée par trois angles osseux. Le plus souvent, les angles osseux sont tellement rapprochés que la *fontanelle* manque en quelque sorte; mais le doigt peut toujours reconnaître à la direction des sutures le point qu'elle aurait dû occuper. La ligne suturale elle-même est parfois assez large pour qu'on puisse la comparer plutôt à une bande qu'à une ligne. Chez les enfants hydrocéphales, elle est plus large encore, au point qu'il existe, non pas deux *fontanelles*, mais une seule qui, tendue et écartée, a perdu tous les caractères de la disposition normale.

Il est quelquefois très-difficile de reconnaître les *fontanelles;* car on trouve assez souvent sur le crâne des points où l'ossification est moins avancée qu'à l'ordinaire. Ce défaut d'ossification est compensé par l'existence d'un pont membraneux qui peut être pris pour une *fontanelle*. Cette erreur est d'autant plus facile que, dans les cas où l'on a eu l'occasion d'observer cette espèce de *fontanelle* accidentelle, elle était située sur le trajet de la suture sagittale, au milieu à peu près de l'espace qui sépare la *fontanelle* antérieure de la *fontanelle* postérieure. La *fontanelle* antérieure s'efface avant la *fontanelle* postérieure; mais la règle n'est pas invariable, et c'est quelquefois le contraire qui a lieu. A la naissance,

les *fontanelles* sont constituées par la peau et une membrane mince dans laquelle devront se développer plus tard le péricrâne, le périoste et les os ; immédiatement au-dessous se trouvent les méninges et le cerveau, dont les soulèvements, à chaque battement du cœur, sont très-manifestes. Indépendamment de ces mouvements qui coïncident avec le pouls, on voit les *fontanelles* transmettre un mouvement qui coïncide avec chaque inspiration et qui est dû aux oscillations du liquide céphalo-rachidien. Les rapports intimes qui unissent les *fontanelles* avec le cerveau justifient les soins avec lesquels on épargne aux enfants toute cause de pression en ce point; car, si la souplesse des parois du crâne peut être impunément mise à l'épreuve au moment de la naissance, il n'en est plus de même chez un enfant plus âgé ; une pression continue sur les *fontanelles* amènerait certainement la mort. Les *fontanelles* sont comblées vers l'âge de cinq ans; mais l'os ne les remplace pas immédiatement; le tissu cartilagineux qui le précède ne disparaît absolument que vers la seizième ou la dix-huitième année.

FONTANELLE (DUBOIS-), littérateur et poëte français. V. DUBOIS-FONTANELLE.

FONTANELLI (Alphonse), diplomate italien, né à Reggio (Lombardie) en 1557, mort en 1621. Il fut chambellan d'Alphonse d'Este, puis remplit le poste d'ambassadeur à Rome et en Espagne. Il venait de recevoir le titre de marquis, lorsqu'il abandonna le monde en 1619 pour entrer dans les ordres. On a de lui quelques écrits : *Discours, poésies et lettres.* — Alphonse-Vincent, marquis de FONTANELLI, parent du précédent, né à Reggio en 1706, mort à Modène en 1777, visita les principaux Etats de l'Europe, entra en relation avec les littérateurs et les savants les plus distingués, se rendit à Modène, reçut du duc de cette ville le titre de conseiller intime et fut chargé par lui de diverses missions importantes. Nommé colonel du régiment de la Mirandole en 1740, gouverneur du duché de Massa-Carrara en 1741, membre de la junte de gouvernement, lorsque le duc de Modène dut quitter ses Etats, Fontanelli se montra à la hauteur de toutes ses fonctions par son habileté et ses talents. La ville de Modène lui doit de nombreux embellissements et la construction de son magnifique arsenal. Le marquis de Fontanelli a composé des poésies insérées dans les recueils du temps et laissé divers ouvrages manuscrits. — Alphonse-François FONTANELLI, né à Bologne en 1720, mort en 1782, parent du précédent, a écrit une histoire de la famille Fontanelli (Reggio, 1773, in-4o).

FONTANES (Louis DE), littérateur et homme d'Etat, né à Niort en 1757, mort en 1821. Son père était protestant et sa mère catholique; il fut élevé dans ce dernier culte. Peu fortunée, sa famille lui fit cependant donner chez les oratoriens de Niort une forte éducation. Il vint fort pauvre à Paris. Comme il est rare que le succès récompense les jeunes espérances et les audaces de la vingtième année, Fontanes reçut de la misère quelques leçons d'expérience qui, en le rendant circonspect, ne diminuèrent pas son enthousiasme pour la poésie. La *Forêt de Navarre* parut en 1778 et fit une certaine sensation. MM. de Marnésia, de Boisjolin, Joubert et de Lanjeac encouragèrent le jeune débutant et lui montrèrent complaisamment l'horizon tout illuminé de la gloire qu'il rêvait de conquérir. Le *Jour des Morts à la campagne* et le *Verger*, poëmes qui ne sont pas sans mérite, soutinrent sa réputation naissante. Fontanes fut, dès cette époque, un des colloborateurs assidus de l'*Almanach des Muses.*

Un séjour qu'il fit en Angleterre lui donna l'idée de traduire l'*Essai sur l'homme*, de Pope. C'est un travail correct, ingénieux ; aussi La Harpe, Marmontel et les amis de l'auteur n'hésitèrent pas à mettre celui-ci à côté de Delille comme poëte et à lui assigner dans la prose un des rangs des plus distingués à cause de la préface de l'ouvrage. L'*Épître sur l'édit en faveur des non-catholiques* fut couronnée par l'Académie française. Un poëme daté des premiers jours de la Révolution : *Poème séculaire sur la fédération de* 1790, prouve que l'âme de Fontanes était alors capable d'enthousiasme patriotique. Ce fut aussi vers cette époque qu'il attacha son nom à un journal, le *Modérateur*. Le titre de cette feuille était une déclaration de principes, et il n'était pas disposé à le démentir, quand un mariage très-avantageux l'attira à Lyon et lui constitua une vie indépendante. Il se trouvait dans cette ville pendant qu'on l'assiégeait et il y resta, au milieu des bombes et des obus qui pleuvaient de tous côtés, avec sa femme enceinte de huit mois. Après la reddition de la ville, ému d'une courageuse pitié, Fontanes prit la plume et adressa une pétition énergique apportée à la barre de la Convention par trois Lyonnais. Collot-d'Herbois trembla un instant, et Fouché fit proscrire l'audacieux modérateur, qui réussit à se cacher et ne reparut plus qu'après le 9 thermidor. Rentré à Paris, il fut nommé membre de l'Institut (classe de la langue et de la littérature française), et fonda bientôt après le *Mercure* avec La Harpe, Esménard et de Bonald. Cette publication obtint un succès qui ne fut balancé que par le *Journal des Débats.* Napoléon avait déjà remarqué Fontanes, et le talent de l'écrivain lui plaisait beaucoup. Il pensa donc à se l'attacher. Successivement créé chevalier de la Légion d'honneur, lors de l'institution de l'ordre, puis commandeur, Fontanes fut enfin appelé à la présidence annuelle du Corps législatif. En cette qualité, il harangua souvent l'empereur et ne recula jamais devant l'éloge hyperbolique ; il félicitait, par exemple, Napoléon, ce grand tueur d'hommes, des scrupules qu'il avait à verser le sang. Plus tard, ses amis prétendirent qu'il y avait sous cette phrase, comme sous bien d'autres de ses discours officiels, toutes sortes de finesses ironiques, et Chateaubriand dit de lui : « Il maintint la dignité de la parole sous un maître qui commandait un silence servile. » Reprochons-lui tout au moins ces compliments à double entente où l'on peut voir à volonté des adulations ou des sarcasmes. Vers 1808, il fut fait grand maître de l'Université, et, le 5 février 1812, il entra au Sénat. L'administration de Fontanes dans l'Université ne fut pas très-heureuse. Sous prétexte de réformer les mœurs des maisons d'éducation, il appela une foule d'abbés plus ou moins illustres à la *commission des livres classiques*, ce qui ne l'empêcha pas de s'aliéner le clergé, qui ne le trouvait pas encore assez religieux.

Fontanes était appelé à tous les conseils; dans toutes les affaires, sa voix avait une très-grande autorité ; Napoléon aimait et recherchait sa conversation. Cependant il se rallia au vote de déchéance de l'empereur (1814). Fontanes menait une vie luxueuse ; il aimait à avoir une maison splendidement tenue, un nombreux domestique, à donner de grandes réceptions, des dîners fins, et il ne voulait rien retrancher de ses habitudes pour si peu de chose qu'un changement de dynastie. Resté investi, par ordre du gouvernement provisoire, des fonctions de grand maître de l'Université, il harangua officiellement le comte d'Artois, lors de l'entrée des alliés à Paris : on fut stupéfait de l'entendre acclamer les Bourbons à peu près dans les mêmes termes qu'auparavant Napoléon. Louis XVIII le nomma membre de la commission de la Charte, puis pair de France, mais supprima les fonctions de grand maître, que son entourage voulait enlever à Fontanes, et lui donna par compensation le grand cordon de la Légion d'honneur. C'était une disgrâce cachée; aussi, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe et fit appel à ceux qu'avait blessés la Restauration, n'oublia-t-il pas Fontanes. Celui-ci lui répondit en quittant Paris et resta durant les Cent-Jours à l'écart des affaires. C'était montrer un flair remarquable ; il fut récompensé de cette attitude par la nomination de ministre d'Etat et de membre du conseil privé que lui conféra Louis XVIII. Toutefois, quand survint le fameux procès de Ney, Fontanes protesta contre le vote fatal et ne put malheureusement sauver le héros de la Moskowa.

Cette carrière remplie d'honneurs et de dignités se termina brusquement le 17 mars 1821. Fontanes sortait de table, après un copieux déjeuner, lorsqu'il apprit tout à coup la mort, en duel, de M. de Saint-Marcellin, jeune homme qu'il aimait d'une affection toute paternelle. Cette brusque nouvelle le foudroya ; sa santé s'affaiblit et il expira quelque temps après d'une attaque d'apoplexie. Son corps fut porté au cimetière de l'Est, et M. Roger prononça sur sa tombe un discours au nom de l'Académie française. M. Villemain lui succéda au fauteuil académique.

Fontanes a laissé le renom d'un écrivain délicat et d'un courtisan habile ; mais l'homme en place, parvenu au faîte des honneurs, a fait tort à l'écrivain et au poëte, qu'on ne lit plus guère. Comme grand maître de l'Université, son rôle fut assez médiocre, car il se laissa dominer par le clergé ; aussi la mesure qui prescrivit de donner son nom à l'un des lycées de Paris en 1871, mesure qui semblait l'offrir comme un exemple à la jeunesse, souleva-t-elle, et avec raison, de vives réclamations.

Voici la liste des ouvrages de M. de Fontanes : *Traduction en vers de l'*Essai sur l'homme, de Pope ; le *Verger*, poëme ; *Poëme sur l'édit en faveur des non-catholiques ; Poëme séculaire* ou *Chant pour la fédération du 14 juillet* 1790 ; la *Journée des Morts*, poëme ; *Eloge de Washington ; Extraits critiques du* Génie du christianisme, de M. de Chateaubriand ; les *Tombeaux de Saint-Denis* ou le *Retour de l'exilé ; Collection complète des discours de M. de Fontanes ; Essai sur l'astronomie ; Fragment historique de la vie de Louis XI.*

FONTANÉSIE s. f. (fon-ta-né-zî — de *Desfontaines*, bot. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des oléinées, tribu des fraxinées, dont l'espèce type croît en Syrie.

— **Encycl.** La *fontanésie* est un joli arbrisseau, haut de 4 à 5 mètres, à rameaux tétragones, portant des feuilles opposées, ovales, oblongues et persistantes; ses fleurs, petites, en grappes, d'abord blanches, puis rougeâtres, paraissent en mai. Cet arbrisseau, originaire de Syrie, croît en pleine terre jusque sous le climat de Paris; mais, dans le Nord, il perd souvent ses feuilles par les hivers rigoureux. Peu difficile pour le sol et l'exposition, il préfère néanmoins les terrains meubles et exposés au midi. On multiplie la *fontanésie* de graines, et plus souvent de marcottes. On la place dans les massifs ou contre les murs et on en fait aussi des palissades dans les jardins. Dans les pays chauds, on emploie ce végétal pour teindre en jaune; on ne l'a pas encore, en France, fait servir à cet usage.

FONTANEY (Jean DE), missionnaire et savant français. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle et dans la première du XVIIIe. Membre de la compagnie de Jésus, ses travaux en mathématiques et en astronomie lui avaient valu le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences, lorsqu'il fut appelé, en 1684, conjointement avec les PP. Gerbillon, Tachard, Lecomte, Bouvet, Visdelou, à faire partie d'une mission envoyée en Chine dans le double but d'y propager le christianisme et de faire connaître par des travaux et par des recherches les contrées orientales de l'Asie. Le P. Fontaney se signala par un zèle infatigable. Il adressa à son ami, le célèbre Cassini, de nombreuses observations astronomiques et météorologiques, observa à Siam une éclipse totale de lune (1685), essaya vainement de gagner Macao, se rendit à Pékin en 1687, passa de là à Nankin (1688), où, pendant plus de deux ans, il se livra à ses travaux apostoliques, puis alla à Canton, afin d'obtenir justice contre les Portugais, qui lui suscitaient toutes sortes d'entraves et interceptaient même ses communications avec l'Europe. Ses réclamations n'ayant point été écoutées, il partit pour Pékin dans l'intention de s'adresser à l'empereur, Ching-Tsou. Ce souverain, grâce à des remèdes apportés d'Europe par le P. Fontaney, avait été guéri d'une grave maladie ; aussi logea-t-il dans son propre palais le missionnaire et ses compagnons. En 1699, le P. Fontaney quitta Pékin pour revenir en Europe. En 1701, il était de retour en Chine, où il resta deux ans. Appelé de nouveau en Europe pour y rendre compte du résultat de sa mission et pour prendre divers arrangements à ce sujet, il arriva à Londres en 1704, puis reprit pour la troisième fois la route de l'Asie et revint définitivement en France en 1720. Les *Lettres édifiantes* contiennent deux lettres de ce missionnaire, et plusieurs de ses observations scientifiques se trouvent consignées dans le voyage du P. Gerbillon. Ce fut le P. Fontaney qui fit présent à la Bibliothèque du roi des premiers ouvrages chinois apportés en France.

FONTANEY (A.), littérateur et critique français, mort en 1837. Il fut un des collaborateurs de la *Revue des Deux-Mondes*, se fit remarquer notamment par ses vives attaques contre les femmes auteurs, et publia des poésies qui furent remarquées. Fontaney a réuni ses articles en volumes : *Ballades, mélodies et poésies diverses* (Paris, 1829, in-18) ; *Scènes de la vie castillane et andalouse* (Paris, 1835, in-8o).

FONTANGE s. f. (fon-tan-je — V. l'étym. à la partie encycl.). Modes. Nœud de rubans que les femmes portaient autrefois sur leur coiffure : *Une chose qui a plus donné de peine à Sa Majesté que ses dernières conquêtes, c'est la défaite des* FONTANGES ; *on fait usage de ses cheveux comme on faisait il y a dix ans.* (Mme de Sév.) ‖ Sorte d'édifice à plusieurs étages, en fil d'archal, qui fut une modification progressive de l'ornement précédent.

> Combien n'a-t-on point vu de belles aux doux yeux
> . . . .
> Et découvrant l'orgueil de leurs rudes esprits,
> Sous leur *fontange* altière asservir leurs maris ?
>
> BOILEAU.

— **Encycl.** La *fontange* est une mode du XVIIe et du XVIIIe siècle. Les femmes portaient ce nœud sur le devant de leurs coiffures, un peu au-dessus du front. Ce fut la belle duchesse de Fontange, maîtresse de Louis XIV, qui inventa, par hasard, cette coiffure au retour d'une partie de chasse, et lui donna son nom. « Le soir, comme on se retiroit, raconte Bussy-Rabutin, il s'éleva un petit vent qui obligea Mlle de Fontange, à quitter sa capeline ; elle fit attacher sa coiffure par un ruban dont les nœuds tomboient sur le front, et cet ornement de tête plut si fort au roi qu'il la pria de ne se coiffer point autrement de tout ce soir. Le lendemain, toutes les dames de la cour parurent coiffées de la même manière. Voilà l'origine de ces grandes coiffures qu'on porte encore, et qui, de la cour de France, ont passé dans presque toutes les cours de l'Europe. » D'autres chroniqueurs disent que, pour ruban, elle prit tout simplement sa jarretière. Les *fontanges* firent fureur; c'était simple, coquet et cela prêtait à la beauté une séduction de plus. Ce fut tout ce qui resta de la belle duchesse, morte à vingt ans et bientôt oubliée.

La mode des *fontanges* se prolongea jusqu'après la mort du grand roi ; on les rencontre encore dans le *Vocabulaire des toilettes du* XVIIIe *siècle*, mais elles avaient subi des modifications. On les adaptait, sous Louis XIV, et malgré lui, paraît-il, à un vaste édifice capillaire, soutenu par une carcasse de fil de laiton, qui faisait alors de la coiffure une pyramide ridicule. Une coiffure basse, venue d'Angleterre, succéda à cet engouement. Louis XIV en fut frappé : « J'avoue, s'écria-t-il dans un jour d'humeur, que je suis piqué quand je vois qu'avec toute mon autorité de roi j'ai eu beau crier contre les coiffures trop hautes; pas une personne n'a eu la moindre envie, par complaisance pour moi, de les baisser. On voit arriver une inconnue, une guenille d'Angleterre, avec une petite coiffure basse ; tout d'un coup toutes les princesses vont d'une extrémité à l'autre ! » Le monarque le plus absolu qui fut jamais trouvait quelque chose de plus fort que lui : la mode.

La *fontange* a inspiré la verve des satiriques et des auteurs comiques ; en 1693, on imprima à Amsterdam une comédie, intitulée : la *Fontange* ou les *façonnières*. Elle inspira aussi à Fontenelle un joli quatrain. A Sceaux, où la duchesse du Maine tenait sa cour, dans une de ces nuits passées tout entières à des jeux d'esprit, la duchesse donna à Fontenelle les quatre rimes suivantes, pour en faire des bouts rimés : *fontange, collier, orange, soulier.* Le spirituel vieillard s'acquitta assez lestement de sa tâche, et débita les quatre vers suivants en regardant fixement une des plus jolies femmes de l'assemblée :

> Que vous montrez d'appas depuis vos deux *fontanges*
> Jusqu'à votre *collier!*
> Mais que vous en cachez depuis vos deux *oranges*
> Jusqu'à votre *soulier!*

FONTANGES, bourg et comm. de France (Cantal), cant. de Salers, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Mauriac, sur l'Aspre ; 1,611 hab. Mines de houille et d'alun ; blanchiment de toiles et de fils. Commerce de fromages et de bestiaux. Eaux minérales froides et intermittentes, à la Bastide. Aux environs, on voit, sur sur un rocher escarpé, les ruines de l'ancien château de Fontanges, qui a donné son nom à l'une des plus nobles maisons de l'Auvergne, et qui fut le berceau de la belle duchesse de Fontanges, une des nombreuses maîtresses de Louis XIV. Au hameau de Peyre-del-Cros, dépendance de cette commune, on trouve un grand escarpement renfermant une grotte très-curieuse, tapissée d'efflorescences de sulfate de fer et renfermant deux arbres fossiles. L'église, qui date de la seconde moitié du XVIe siècle, renferme un ancien tableau représentant l'*Assomption.* A 2 kilom. en aval de Fontanges, l'Aspre se réunit à la Maronne, dans un site des plus remarquables, au pied d'un rocher qui porte le château de Palémont, surmonté d'une tour crénelée du XVe siècle.

FONTANGES (Marie-Angélique DE SCORAILLE DE ROUSSILLE, duchesse DE), une des maîtresses célèbres de Louis XIV. Elle succédait à Mlle de Ludre, et à cette série de caprices auxquels succomba le monarque pendant la faveur même de Mme de Montespan. La duchesse de Fontanges tint seule en échec pendant quelques mois la puissante favorite, et réussit à la supplanter réellement.

Née en 1661, d'une ancienne famille d'Auvergne, elle fut toute jeune attachée comme fille d'honneur à la personne de la seconde Madame; c'est chez cette princesse qu'elle fut rencontrée pour la première fois par Louis XIV. « Bon, voici un loup qui ne me mangera point, » dit le roi. La future favorite n'avait, en effet, rien de bien séduisant au premier abord. Elle était belle, mais d'une beauté trop correcte, froide, glaciale ; on disait d'elle à la cour qu'elle ressemblait à une statue de marbre. A en croire bien de gens, elle manquait surtout d'esprit. Cependant elle était certaine de sa haute destinée.

Une nuit, peu de temps avant qu'elle fût présentée à la cour, « elle rêva, rapportent les chroniqueurs, qu'elle montait à la cime d'une montagne très-élevée et qu'arrivée sur cette cime, après avoir été comme éblouie par un nuage resplendissant, elle se trouvait tout à coup dans une obscurité si profonde, qu'elle se réveilla de frayeur. Ce rêve lui fit une grande impression ; elle le raconta à son confesseur, lequel, se mêlant probablement de divination, lui répondit. « Prenez garde à vous, » ma fille; cette montagne est la cour, où il » vous arrivera un grand éclat. Cet éclat sera » de très-peu de durée si vous abandonnez » Dieu, car alors Dieu vous abandonnera et vous tomberez dans d'éternelles ténèbres. » (Alexandre Dumas, *Siècle de Louis XIV.*)

Cette prédiction devait se réaliser. Quelques historiens ont prétendu qu'à cette date Mme de Montespan usait, près de Louis XIV, du moyen expérimenté plus tard par la Du Barry sur Louis XV : elle lui ménageait des plaisirs d'un instant qui lui ramenaient ensuite son amant plus soumis. C'est ainsi que, dans une partie de chasse, elle lui présenta Mlle de Fontanges. Elle faillit, à ce jeu plein de dangers, perdre la partie. Sous son apparente froideur, Mlle de Fontanges était pleine d'habileté, et elle s'empara tout à fait de l'esprit et du cœur du monarque. Louis XIV l'aima à la folie, au point de ne pas cacher ses transports, même à la Montespan ; il fit de sa nouvelle maîtresse une duchesse, et lui donna un appartement tendu de tapisseries qui représentaient ses victoires. Saint-Aignan fit là-dessus les vers suivants :

> Le plus grand des héros paraît dans cette histoire,
> Mais quoi ! je n'y vois pas sa dernière victoire!
> De tous les coups qu'a faits ce généreux vainqueur
> Soit pour prendre une ville ou pour gagner un cœur,
> Le plus beau, le plus grand et le plus difficile
> Fut la prise d'un cœur qui, sans doute, en vaut [mille,
> Du cœur d'Iris enfin, qui mille et mille fois
> Avoit bravé l'amour et méprisé ses lois.

Une fois en faveur, Mlle de Fontanges se montra d'une avidité insatiable ; 100,000 écus par mois ne pouvaient suffire à ses dépenses. Fort peu sensible, elle ne témoigna à ses amis

que de l'indifférence et ne répondit que par l'ingratitude aux services qu'on lui avait rendus. Enfin, elle fut tellement enivrée d'être devenue la dispensatrice de toutes les grâces et l'objet de toutes les adulations, qu'on la vit cesser de saluer la reine lorsqu'elle passait devant elle. Une si haute fortune dura peu; la jeune favorite fut brusquement délaissée du monarque, à la suite de couches qui altérèrent sa beauté, et elle se retira à l'abbaye de Port-Royal. Elle avait à peine vingt ans. Mal remise de son accouchement, elle tomba dans une sorte de langueur qui empira et ne laissa bientôt plus d'espoir. Les médecins présagèrent sa mort prochaine. Trois fois par semaine, le maréchal de La Feuillade venait, par ordre, prendre de ses nouvelles; Mlle de Fontanges demanda, comme une grâce dernière, de revoir le roi. Louis XIV n'aimait pas la tristesse autour de lui. « La mort, dit M. E. Pelletan, semblait une injure personnelle à son autorité; il y voyait pour le moins une insinuation. Il hésita avant de se rendre au vœu de la mourante. Mais son confesseur ordonna, espérant que la vue des derniers moments de la belle pécheresse serait pour le pécheur une haute leçon de morale, et le roi toujours occupé de son salut, obéit.

» Il se fit transporter à Port-Royal et en voyant, pâle, amaigrie, expirante, celle qui, quelques mois avant, illuminait Versailles de sa beauté, il ne put s'empêcher de verser des larmes : — « Ah! maintenant, s'écria Mlle de » Fontanges, je puis mourir, puisque mes der» niers regards ont vu pleurer mon roi. » Trois jours après, le 28 juin 1681, elle expirait, *blessée au service du roi*, dit cruellement Mme de Sévigné.»

Dans les *Mémoires* de Madame, on lit : « Il est certain que la Fontanges est morte empoisonnée; elle a elle-même accusé de sa mort la Montespan. Un laquais que celle-ci avait gagné l'a fait périr avec du lait. » On n'a sur cet empoisonnement, comme sur celui dont aurait été victime Madame elle-même, que des conjectures.

FONTANIER (Victor), voyageur et diplomate français, né en Auvergne vers 1796, mort en 1857. Elève de l'Ecole normale, il fit divers voyages en Orient aux frais de l'Etat, remplit les fonctions de consul, fut destitué au moment des bruits de guerre de 1840, pour avoir rompu avec l'Angleterre de son propre chef; mais obtint, en 1846, le consulat de Singapore. Ses ouvrages sur l'Orient, qui lui valurent le titre de membre correspondant de l'Institut, sont estimés pour leur exactitude et l'intérêt des détails. En voici les titres : *Voyage en Orient entrepris par ordre du gouvernement français* (1821 à 1829, 2 vol. in-8o); *Voyage en Orient* (1831, 1832, 1834, in-8o); *Voyage dans l'Inde et dans le golfe Persique* (1844-1847, 3 vol. in-8o).

FONTANIER (Jean), renégat français, né à Montpellier, brûlé en place de Grève, à Paris, vers la fin du XVIe siècle. Elevé dans la religion réformée, il l'abjura à Vérone, se fit religieux d'un ordre très-sévère qu'il quitta bientôt, puis devint avocat. Par la suite, il alla en Grèce, puis à Constantinople, où il demeura quelque temps. Là il apprit, dit-on, l'hébreu et se fit instruire dans la religion mahométane. De retour en France, il entra en relations, à Calais, avec deux juifs portugais, nommés Daniel et Isaac Montalto. « Daniel, dit le P. Garasse, lui persuada de se déclarer juif, lui donna un livre écrit à la main contenant plusieurs impiétés, et lui promit de lui procurer quelque honorable appointement de la synagogue d'Amsterdam, s'il s'en venait dans Paris pour y semer ses maudites maximes. » Jean Fontanier accepta cette offre et se rendit à Paris. « S'étant coulé doucement, dit Garasse, dans la connoissance de quelques jeunes curieux, il fit afficher par les carrefours un placard contenant des promesses en apparence bien spécieuses, et semblables à celles des manichéens en leur *Epistre fondamentale*, au rapport de saint Augustin. « Dénoncé par un de ses disciples, il fut arrêté, traduit devant le parlement, déclaré coupable d'avoir enseigné l'athéisme, condamné à être brûlé en place de Grève, avec son livre, et, dès le lendemain, la sentence fut exécutée.

FONTANIEU (Gaspard-Moïse), historien français, né en 1693, mort en 1767. Il fut intendant de Grenoble, conseiller d'Etat, et contrôleur général des meubles de la couronne. Fontanieu consacra tous ses loisirs à réunir, pour l'histoire du Dauphiné, une immense quantité de titres formant un recueil composé de 841 portefeuilles in-4o, lequel se trouve à la Bibliothèque nationale. Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages manuscrits, dont un seul a été imprimé sous le titre de *Rosalinde* (La Haye, 1732, 2 vol. in-12). — Son fils Pierre-Elisabeth FONTANIEU, né vers 1730, mort en 1784, remplit également les fonctions de contrôleur général des meubles de la couronne. Il s'occupa d'une façon toute particulière de chimie, devint membre de l'Académie des sciences et publia : l'*Art de faire les cristaux colorés imitant les pierres précieuses* (Paris, 1778, in-8o).

FONTANIL, village et comm. de France (Isère), cant. N., arrond. et à 9 kilom. de Grenoble; 599 hab. Grotte de la Lutinière, renfermant un puits dont la profondeur est inconnue. Au sommet de la roche escarpée de Cornillon, ruines d'un château fort et de travaux de défense élevés pendant les guerres de religion du XVIe siècle.

FONTANINI (Juste), archéologue et littérateur italien, né à Saint-Daniel (Frioul) en 1666, mort à Rome en 1736. Bibliothécaire du cardinal Rescato Imperiali, il entra dans les ordres et se fixa à Rome en 1697. Il y continua ses études de paléographie et d'antiquités, sous la direction des antiquaires les plus éminents de l'époque, notamment de Fabretti. Clément XI le nomma professeur d'éloquence et l'employa à soutenir par ses écrits les prétentions du saint-siége sur Comacchio, Parme, Plaisance, etc. La polémique, les discussions politiques ou littéraires restèrent à jamais dans les goûts de Fontanini, à qui la science pure ne suffisait pas; il en arriva dans cette voie à ce degré de puérilité, d'écrire fort doctement contre la prétention des évêques d'Arezzo à se revêtir du pallium. Toutefois, sa passion de controverse rendit quelquefois service aux lettres. C'est ainsi qu'il défendit l'*Aminta* du Tasse, l'*Histoire ecclésiatique* de Tillemont, que les jésuites voulaient faire mettre à l'index, et qu'il réfuta avec beaucoup de savoir les attaques du jésuite Germon contre Mabillon. Benoît XIII le combla de faveurs et le nomma archevêque titulaire d'Ancyre. Mais il fut disgracié sous Clément XII et dès lors il se consacra exclusivement à ses travaux littéraires. Il laissa inachevée une *Histoire littéraire du Frioul*, qui fut néanmoins publiée en cet état. Ses autres ouvrages, les plus importants sont : *Traité de l'éloquence italienne* (en italien), qui fut de la part d'Apostolo Zeno l'objet d'une critique, aussi judicieuse qu'élégante; le *Traité* et la *Critique* ont été imprimés ensemble (Venise, 1755); *Catalogue de la bibliothèque du cardinal Imperiali* (en latin); *De antiquitatibus hortæ* (Rome, 1708, in-4o); *Dissertatio de corona ferrea Longobardorum* (1717, in-4o), etc.

FONTANON (Antoine), jurisconsulte français, né en Auvergne au XVIe siècle. Il fut avocat au parlement de Paris, et acquit la réputation d'un jurisconsulte distingué. Le premier après Rebuffe, il entreprit de faire un recueil des ordonnances des rois de France, et il le publia sous le titre de : les *Edits et ordonnances des roys de France depuis sainct Loys jusqu'à présent* (Paris, 1580, 4 vol. in-fol.). Dans cet ouvrage, revu et réédité par Gabriel Michel (Paris, 1611, 3 vol. in-fol.), Fontanon a suivi l'ordre des matières et non l'ordre chronologique.

FONTANUS, médecin hollandais. V. FONTEYN.

FONTARABIE, en espagnol *Fuenterrabia*, en latin *Fons rapidus*, *Œso*, ville d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 17 kilom. N.-E. de Saint-Sébastien, à 22 kilom. S.-O. de Bayonne, sur une petite presqu'île formée par le golfe de Gascogne, près de la rive gauche de la Bidassoa; 3,000 hab. Place forte; petit port de pêche et de commerce. La pêche est la principale industrie de ses habitants. Cette petite ville offre un aspect très-curieux avec ses toits qui se rejoignent presque au-dessus des rues, ses maisons noircies par le temps, ses fortifications et ses portes à demi écroulées et ses débris de murailles percés à jour par les boulets. Rien de plus saisissant que la rue qui conduit à l'église, édifice gothique à l'intérieur et du style de la Renaissance à l'extérieur. La façade occidentale du château doit dater du XVIe siècle; des constructions beaucoup plus anciennes dominent la Bidassoa. Du reste, Fontarabie possède un certain nombre de palais aux façades timbrées d'écussons gigantesques et témoignant de son ancienne splendeur. Cette malheureuse petite ville a été plusieurs fois prise et reprise, notamment en 1521, en 1794, en 1808, en 1813 et en 1837.

FONTE s. f. (fon-te — rad. *fondre*). Action de fondre, de liquéfier; transformation d'un corps qui se liquéfie : *La* FONTE *des métaux. La* FONTE *de la glace. Remettre à la* FONTE. *La* FONTE *des neiges fait déborder les rivières.* (Acad.) ‖ Action, art de mouler certains objets qu'on fait avec du bronze ou avec quelque autre métal fondu : *Jeter une statue en* FONTE. (Acad.)

— Fig. Travail intellectuel que l'on recommence :

> Remettez pour le mieux les deux vers à la *fonte*.
> LA FONTAINE.

— Métall. Carbure de fer qui est le produit immédiat du traitement des minerais ou des fers par le charbon : *Marmite de* FONTE. *On affine la* FONTE *pour avoir du fer. La* FONTE *n'est pas malléable. La* FONTE *est liquéfiable à douze cents degrés.* (Chevreul.) ‖ *Fonte blanche*, Carbure de fer homogène, que l'on obtient à l'aide d'un refroidissement brusque. ‖ *Fonte brute* ou *Fonte crue*, Fer peu malléable et résistant à la lime. ‖ *Fonte claire*, Reste de coulée provenant d'un excès de métal cru. ‖ *Fonte inoxydable*, Alliage de cuivre, de fer et de zinc, où ce dernier métal domine. ‖ *Fonte marchande*, Celle qui se vend en nature, au lieu d'être affinée pour être convertie en fer. ‖ *Fonte noire*, Fonte d'un gris foncé, cassante, facilement fusible, et qui se produit dans les hauts fourneaux lorsque le combustible y est employé en excès. ‖ *Fonte truitée*, Mélange de la fonte blanche et de la fonte grise; la plus propre à être convertie en fer forgé. ‖ *Fonte vive*, Fonte de mines très-coulante. ‖ *Fonte en coquille*, Fonderie en sable, pour les pièces auxquelles on veut donner une grande dureté.

— Techn. Dans les verreries, Temps nécessaire pour opérer la fusion d'une quantité quelconque de matières vitrifiables, à compter du moment où elle a été enfournée. ‖ Mélange de laines de diverses couleurs qui doivent entrer dans certains tissus. ‖ Nom donné par les hongroyeurs à la réunion des peaux qu'ils alunent et travaillent ensemble : FONTE *de six peaux, de douze peaux. Les* FONTES *ordinaires sont de neuf peaux.* ‖ *Fonte de bourre*, Opération du teinturier qui fait bouillir la bourre dans l'urine tenant des cendres gravelées en dissolution.

— Typogr. Ensemble de toutes les lettres et de tous les signes qui composent un caractère complet de grosseur déterminée : *Une* FONTE *de petit-romain, de cicéro, ou de neuf, de onze, etc. Une* FONTE *de nouveaux caractères. Une* FONTE *toute neuve.* ‖ *Fonte haute*, Celle qui excède la hauteur ordinaire des caractères d'imprimerie. ‖ *Fonte de six feuilles ou de douze formes*, Celle avec laquelle on peut composer de suite six feuilles ou douze formes, sans être obligé de distribuer.

— Méd. *Fonte d'humeurs*, Evacuation abondante des liquides, qu'on attribuait à la liquéfaction de certaines parties solides. ‖ *Fonte purulente*, Suppuration consécutive à l'inflammation, et s'étendant à tout le tissu d'un organe : FONTE PURULENTE *de l'œil.*

— **Syn. Fonte, fusion.** *Fonte* diffère d'abord de *fusion* en ce qu'il a plusieurs acceptions qui ne conviennent nullement à ce dernier mot. Quand les deux mots sont synonymes, *fusion* marque simplement l'action de fondre ou d'être fondu; *fonte* marque cette même action comme un effet, comme un phénomène, et il appartient au langage ordinaire plus que *fusion*, que sa dérivation latine rend surtout propre aux exposés scientifiques.

— **Encycl.** La *fonte* est une combinaison du fer avec une proportion de carbone qui peut varier de 2 centièmes à 6 centièmes. On a observé que, dans les grandes masses de *fonte*, la proportion du carbone n'est pas la même à la surface qu'à l'intérieur. Dans les masses qui ont été fondues et graduellement refroidies, la partie centrale renferme moins de carbone que les parties extérieures. Une différence a été notée aussi dans les conditions d'existence du carbone, suivant la place qu'il occupe dans le métal. Au centre, la proportion du carbone graphitique au carbone combiné est plus grande que dans les parties extérieures de la *fonte*. Cette dernière différence sera d'autant plus marquée que le métal se sera plus rapidement solidifié à la surface.

La *fonte* de fer présente différentes variétés, parmi lesquelles on distingue : les *fontes* blanches, les *fontes* grises, les *fontes* truitées et les *fontes* noires. La première est brillante, d'une couleur argentine plus ou moins prononcée; aussi l'appelle-t-on, suivant les cas : blanche argentine, blanche mate, blanche vive, etc., etc. Elle est très-cassante et résiste à la lime. Le charbon y est répandu uniformément, et lui donne un aspect homogène et métallique qu'on ne trouve pas dans les autres espèces. Elle se rouille et se laisse altérer par l'eau beaucoup plus difficilement que la grise. Les *fontes* blanches, étant faciles à fondre, jouissant de la propriété de se maintenir pendant longtemps à un état pâteux favorable à la décarburation, et retenant peu le carbone, se laissent affiner avec facilité et passent promptement à l'état de fer ductile; mais les impuretés qu'elles contiennent ne permettent d'obtenir que du fer médiocre et de mauvaise qualité. Aussi, dans l'affinage avec une telle *fonte*, est-on obligé de remédier à sa tendance à se prendre en masse, en retardant l'opération par une disposition particulière du creuset.

Les *fontes* blanches pures, qui proviennent des bons minerais manganésifères, sont les seules avec lesquelles il soit possible de laisser marcher l'affinage avec la rapidité naturelle.

Les *fontes* grises, qui sont connues sous les noms de : grises claires, grises truitées, grises noires, etc., etc., sont poreuses et à cassure grenue. Elles contiennent du graphite, qui, se trouvant en contact avec le fer, forme un couple voltaïque, qui opère la décomposition de l'eau et fait oxyder le métal. Cette *fonte* est la moins dure; on peut la limer, la couper et la forer assez facilement; sa densité n'est jamais supérieure à 7, tandis que celle de la *fonte* blanche est de 7,85. Les *fontes* grises, en raison de la haute température qu'exige leur fusion, de la fluidité qu'elles acquièrent dès qu'elle a eu lieu, et de la fixité du carbone dans la combinaison, sont plus longues et plus difficiles à affiner que les *fontes* blanches; mais, comme ce sont les plus pures que l'on puisse obtenir avec la plupart des minerais, il y a avantage à n'affiner que les *fontes* de cette espèce. Celles qui proviennent des minerais fusibles sont préférées à celles qui résultent d'un mélange réfractaire de minerais et de fondants, parce qu'elles contiennent moins de silice que ces dernières. La *fonte* blanche, fondue et refroidie lentement, perd de son homogénéité et devient grise, tandis que la *fonte* grise, fondue et refroidie brusquement, devient blanche.

Les *fontes* truitées, dont les propriétés participent de celles des *fontes* blanches et grises, sont celles que l'on traite le plus ordinairement dans les feux d'affinerie; leur fabrication est moins coûteuse que celle des *fontes* grises, et si elles sont moins pures qu'elles, ce défaut est suffisamment racheté par leur plus grande facilité à se laisser affiner.

La *fonte* noire prend l'empreinte du marteau; elle se casse facilement, et elle présente de gros grains avec du graphite. Elle est la plus fusible des quatre, elle se produit avec un excès de charbon; c'est celle que l'on emploie pour les fusions.

On distingue encore les *fontes* lamelleuses, ainsi appelées parce qu'elles ont une texture cristalline à larges lames; elles ne présentent pas les mêmes phénomènes que les *fontes* blanches et grises, quand on les soumet à la chaleur; cela tient à ce qu'elles contiennent du soufre, du phosphore ou du manganèse dans une assez notable proportion. On ne se sert pas de cette espèce de *fonte* pour le moulage; on emploie préférablement la *fonte* grise pour les ustensiles et pièces de mécanique de toutes sortes, les balcons, les plaques, les tuyaux, etc., etc.

Les *fontes* peuvent encore être divisées en deux classes, selon qu'elles proviennent de la réaction du carbone du bois ou de celui de la houille sur les minerais de fer; on les nomme alors *fontes* au charbon de bois et *fontes* au coke. On les distingue encore sous les noms de *fontes* de première, de deuxième ou de troisième fusion, suivant qu'elles ont été prises directement après la conversion du minerai, ou qu'elles ont été refondues.

On affine la *fonte* par le procédé comtois, ou au petit foyer, et par le procédé anglais, ou au four à puddler. Dans le premier cas, on se sert de bois comme combustible; la *fonte* est mise en contact avec des scories et avec de l'oxyde de fer; celui-ci cède son oxygène au carbone de la *fonte* et se convertit en fer, en même temps qu'il la décarbure. Dans le second cas, on place la *fonte* dans un creuset avec du coke, et l'on active la combustion par le vent des tuyères; aussitôt qu'elle est en fusion, on la coule dans des fossés et on la refroidit avec de l'eau; elle donne alors une *fonte* très-cassante, appelée *fine-metal*. La *fonte*, débarrassée en grande partie des matières étrangères, est placée dans un four à puddler avec des scories et de l'oxyde de fer, et les loupes sont ensuite portées sous les cylindres dégrossisseurs des laminoirs. Dans l'une et l'autre méthode, les réactions chimiques sont les mêmes. Le fer est de la *fonte* à laquelle on a enlevé presque entièrement le silicium, le carbone, le manganèse, le soufre, etc., etc., qu'elle pouvait contenir. Le silicium et un peu de fer s'oxydent sous l'influence de la chaleur et de l'air, et constituent un silicate de fer très-basique; l'excès de la base de ce sel est réduit par le carbone, qui passe à l'état d'oxyde de carbone. Si, dans la *fonte*, il y a du phosphore, il s'acidifie et forme un sel; s'il y a du manganèse, il entre dans le silicate en même temps que l'oxyde de fer.

Pour accélérer et activer le travail de l'affinage, on emploie différents modes de préparation, compris sous les dénominations de blanchiment, de mazéage et de grillage. Le blanchiment s'obtient par différentes méthodes : 1o en l'opérant dans le creuset même des hauts fourneaux, par l'addition d'une certaine quantité de minerai cru, qui donne par lui-même de la *fonte* blanche, et dont les laitiers décarburent la majeure partie de celle qui était déjà formée; 2o en soumettant la *fonte* réunie dans le creuset à l'action d'un fort courant d'air, qui la décarbure et lui fait perdre en même temps une partie de la silice qu'elle contient; 3o en coulant la *fonte* en en plaques minces dans des lingotières où on l'arrose d'eau, pour produire un refroidissement subit du métal au sortir du fourneau. Ces plaquettes, que l'on ne forme qu'avec la *fonte* grise, se nomment blettes; elles sont ordinairement livrées au grillage pour être partiellement décarburées. Le mazéage, qui a pour but de faire subir aux *fontes* un affinage préliminaire, s'opère de plusieurs manières : soit par la méthode de Styrie, en mettant le métal en fusion dans des creusets semblables aux foyers d'affinerie, alimentés avec du charbon de bois et assez fortement soufflés par une tuyère très-inclinée; soit par la méthode de Souabe, en refondant la *fonte* comme dans le cas précédent, mais en y ajoutant une certaine proportion de scories; soit par celle du Nivernais, la seule pratiquée en France, qui tient à la fois du mazéage de Styrie et de celui de Souabe, et qui consiste à refondre la *fonte* avec addition de scories, et à la couler, sur du sable humecté, en plaques, que l'on divise en morceaux appelés mazelles. Le grillage s'applique aux blettes de première et de seconde fusion, et a pour résultat la décarburation partielle de la *fonte*; on l'opère dans des fours de grandes dimensions où l'on empile les blettes avec du fraisil. En Carinthie et en Styrie, le grillage s'opère simplement sur des aires préparées à cet effet. Pour les autres opérations de l'affinage, voir les mots AFFINAGE et FER.

La *fonte* blanche, chauffée avec de l'acide chlorhydrique concentré, se dissout complétement; mais la *fonte* grise, soumise au même

traitement, laisse un résidu de graphite. Dans les deux cas, le carbone combiné s'unit à une portion de l'hydrogène naissant dégagé pendant la dissolution de fer, et il se forme un hydrocarbure huileux volatil, dont la vapeur communique une odeur spéciale au gaz qui s'échappe. Cette substance huileuse, qui paraît être d'une nature analogue au pétrole, se réunit aussi comme un léger nuage à la surface de la solution d'acide.

L'action de l'acide chlorhydrique étendu d'eau sur la *fonte* est différente. La *fonte* blanche n'est que peu sensible à cette préparation à la température ordinaire; mais, à l'aide de la chaleur, elle se dissout facilement, sous l'influence de ce traitement, ainsi que la *fonte* grise. L'hydrogène dégagé dans ce cas a l'odeur caractéristique; mais la quantité d'hydrocarbure formée paraît être moins considérable que quand on emploie l'acide concentré. La *fonte* blanche laisse un résidu charbonneux considérable, d'un brun noir, soluble dans la potasse, et qui, lavé et séché, devient de suite combustible et laisse un résidu noir, contenant de la silice. La *fonte* grise laisse un résidu composé partie de graphite, partie d'une substance charbonneuse, semblable à celle que l'on obtient avec la *fonte* blanche, et partie d'une substance noire charbonnée qui est magnétique, qui prend feu au contact de l'air, et qui, quand elle est brûlée, laisse un résidu d'oxyde ferrique.

L'action de l'eau de mer sur la *fonte* est remarquable. Des boulets de canon, qui étaient restés dans la mer près des côtes de Normandie depuis 1692, avaient perdu les deux tiers de leur poid primitif, ne contenaient pas de fer métallique et étaient convertis en une substance qui pouvait être coupée avec un canif. Des boulets de canon, pris sur un vaisseau coulé à fond depuis cinquante ans pres de Carlscrone, étaient changés en parties en une substance graphitique grise et poreuse, qui, après avoir été exposée à l'air pendant un quart d'heure, devint si chaude que l'eau qui l'environnait fut convertie en vapeur. La substance qui reste après l'action de l'eau de mer paraît être semblable au résidu que l'on obtient en dissolvant de la *fonte* grise dans de l'acide chlorhydrique étendu d'eau, et que Karsten regarde comme un composé de fer avec trois équivalents de carbone. Berzélius pense que l'influence exercée sur la *fonte* par l'eau de mer est due à l'action combinée de l'acide carbonique et de l'oxygène. La *fonte*, exposée aux influences combinées de l'eau fraîche et de l'eau de mer, s'altère plus rapidement que dans l'eau de mer seule.

Bromeis et Percy pensent que le manganèse que l'on trouve dans les *fontes* blanches, qui contiennent 5 pour 100 de carbone, est, en quelque sorte, nécessaire pour que cette proportion élevée de carbone reste à l'état de combinaison.

Dans la *fonte* grise la quantité de carbone varie, comme règle générale, de 2 à 4,65 pour 100; dans la *fonte* blanche, de 3,5 à 3,75 pour 100; mais la différence entre la *fonte* grise et la *fonte* blanche tient plus à l'état du carbone qu'à la quantité différente de carbone renfermé dans le métal. Outre du fer et du carbone, la *fonte* grise renferme toujours d'autres substances, ainsi que nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois. Ce sont le silicium, le soufre, le phosphore, le manganèse, l'arsenic et le cuivre. Ces substances existent probablement à l'état de combinaisons avec des quantités équivalentes de fer, de siliciure, de sulfure, de phosphure, etc., et quelques-unes d'entre elles paraissent exercer une influence considérable sur les qualités et les propriétés du métal, quoique la manière dont agissent ces substances ne soit qu'incomplétement connue et que la nature même de cette influence soit quelquefois douteuse.

Le *silicium* est presque toujours présent dans la *fonte*. Il se produit par la désoxydation de la silice pendant la fusion. Sa quantité varie beaucoup.

Dans la *fonte* blanche, la quantité de silicium est généralement de 0,1 à 0,5 pour 100. Dans la *fonte* grise, elle est rarement inférieure à 0,5 pour 100, et quelquefois elle dépasse même 3 pour 100. Karsten donne 3,46 pour 100 comme maximum. On attribue la grande quantité de silicium que l'on trouve dans la *fonte* grise, à ce que cette dernière ne se produit qu'à une température très-élevée.

On pense généralement que le silicium renfermé dans la *fonte*, pourvu qu'il existe dans les proportions ordinaires, n'exerce aucune influence nuisible sur ce métal et ne porte pas préjudice à ses propriétés; mais, si l'on veut convertir la *fonte* en fer doux, il faudra, autant que possible, séparer le silicium, qui est très-nuisible à la ténacité du fer doux. Plus la quantité du silicium renfermé dans la *fonte* est considérable, plus aussi la perte est grande, quand on transforme la *fonte* en fer doux par le procédé appelé puddlage.

Le *soufre* est presque toujours présent dans la *fonte*, mais souvent à si petite dose qu'il peut à peine être déterminé. Il est probable qu'il n'arrive jamais à 0,5 pour 100 dans la bonne *fonte*. Le fer fondu avec du combustible minéral contient toujours plus de soufre que celui qui est fondu à l'aide du charbon de bois. Cela tient à ce que le soufre contenu dans le charbon de terre ou coke se transporte dans le fer. La présence du soufre dans la *fonte* la rend plus fusible, mais aussi plus sujette à se solidifier vite, quand elle est légèrement refroidie au-dessous du degré de fusion, de sorte qu'elle devient visqueuse pendant qu'elle est encore rouge.

Quand la *fonte* blanche est mélangée avec le soufre, le carbone se sépare et se réunit à la surface du métal fondu sous la forme de graphite. Ce graphite diffère du graphite ordinaire en ce qu'il n'a pas d'éclat métallique. La *fonte* grise fondue avec du soufre se convertit en une *fonte* blanche qui contient plus de carbone que la *fonte* grise elle-même, ainsi qu'on peut le voir par le résultat suivant obtenu par Karsten :

	La *fonte* grise contenait en 100mes.	La *fonte* blanche contient en 100mes.
Carbone combiné.	0,6253	5,4878
Graphite.	3,3119	»
Soufre.	0,0286	0,4464

De là, il paraîtrait que le soufre déplace le carbone, qui est à l'état de combinaison avec le fer; mais, arrivé à une certaine dose, le carbone enlevé à une partie du fer se combine avec une autre portion du même métal jusqu'à ce que ce dernier en soit saturé. La présence du soufre dans la *fonte* paraît donc favoriser la combinaison du carbone avec le fer et contribuer ainsi à la production de la *fonte* blanche.

Le *phosphore* se rencontre souvent dans la *fonte*, quelquefois dans une proportion de 1 ou 2 pour 100. Quand la proportion dépasse 5 pour 100, le fer devient cassant, mais plus fusible, très-liquide pendant la fusion, et capable de rester plus longtemps à l'état liquide. Dans de certaines limites cependant, le phosphore est avantageux dans le fer destiné à être fondu.

Il paraît que la *fonte* contient quelquefois une peu d'azote, et que cette substance, quoiqu'en très-petite quantité, exerce une influence considérable sur les propriétés du métal. Les analyses de Schafhaütt donnent les chiffres suivants, pour la quantité d'azote contenue dans diverses variétés de *fonte*,

Fonte blanche (Maesteg, Sud du pays de Galles). . 0,764 pour 100.
Fonte grise (Creuzot, France) . . . . 0,720 »
Fer spéculaire. . . . . . 1,200 »

Les expériences de Marchand l'ont conduit à douter de l'existence de l'azote dans la *fonte* et à penser que s'il est présent, il n'arrive jamais à la quantité de 0,02 pour 100. Il pense que les chiffres d'azote donnés par les analyses sont dus généralement à l'absorption de l'azote atmosphérique par le fer et à la formation du cyanogène pendant l'analyse.

Bouis, au contraire, pense que l'azote existe souvent dans la *fonte*. Il a évalué la quantité d'azote à 0,15 pour 100 sur un échantillon de *fonte* blanche très-dure qui contenait beaucoup de manganèse. Ce sujet, cependant, est loin d'avoir été suffisamment étudié.

Les opinions diffèrent beaucoup au sujet de la présence de l'*arsenic* dans la *fonte* et de l'influence que ce métal exerce sur elle. Il a été cependant établi plusieurs fois que des échantillons de *fonte* contiennent une grande quantité d'arsenic. Wohler en a trouvé dans quatre échantillons de *fonte*, et Schafhaütt a fixé de 2,5 à 4 pour 100 la quantité d'arsenic trouvée dans de la *fonte* préparée à Alais, au moyen d'un minerai arsénical. Karsten n'a jamais trouvé d'arsenic dans la *fonte*. D'après les analyses de Berthier, qui expérimentait sur des obus et des boulets venant d'Alger, il y avait de 9,8 à 27 pour 100 d'arsenic, ce qui constituait un véritable alliage. Plus récemment, le docteur Noad a trouvé 16,20 pour 100 d'arsenic dans un boulet fait à Sinople. De petites quantités d'arsenic mêlées à la *fonte* paraissent produire les mêmes effets que le phosphore : la *fonte* devient plus fragile, plus fusible et plus friable.

Le *titane* paraît se rencontrer souvent dans de certaines espèces de *fonte*, et passe pour améliorer le métal. Plusieurs brevets d'invention ont été pris pour l'introduction du titane dans la *fonte* destinée aux manufactures d'acier. Il n'est pas prouvé, toutefois, que cette invention soit appuyée sur des faits connus.

Le *vanadium* a été trouvé aussi dans la *fonte* tirée des minerais de Laberg, en Suède, et dans la *fonte* tirée des minerais de Wiltshire.

Le *chrome* a été trouvé aussi dans de la *fonte*; mais il n'est pas prouvé que ce métal exerce aucune influence sur les propriétés de la *fonte*.

Le *manganèse* se trouve fréquemment dans la *fonte*. Cette substance paraît exercer une certaine influence sur le métal, en permettant au fer de se combiner avec une quantité considérable de carbone, et en favorisant ainsi la production de la *fonte* blanche. La *fonte* contenant du manganèse paraît être spécialement convenable à la production de l'acier.

Le *cuivre* se trouve assez souvent dans la *fonte*. Quand sa quantité dépasse 0,2 pour 100 le métal devient, dit-on, plus dur et plus fort.

Le *zinc* se rencontre dans la *fonte* lorsqu'on a préparé celle-ci au moyen de minerais zincifères. Karsten dit que la *fonte* dans laquelle on trouve des traces de zinc est très-souple, mais friable et fragile.

L'*aluminium*, le *magnésium*, le *calcium* et le *potassium* sont quelquefois indiqués dans les analyses comme existant en petites proportions dans la *fonte*, mais si ces substances exercent quelque influence sur le métal, cette influence est à peine connue et n'est pas déterminée.

— *Propriétés de la fonte*. La *fonte* étant chauffée se dilate, et si l'on redouble l'action du feu, elle entre en fusion. Arrivée à ce point, elle jouit d'une propriété d'expansion qui la fait s'étendre partout où elle trouve des issues; aussi, les contours des objets coulés sont-ils formés très-exactement, lorsque la *fonte* est employée parfaitement chaude. Lorsque la *fonte* commence à se refroidir, l'augmentation de volume est plus considérable dans la *fonte* grise que dans la *fonte* blanche. Cette propriété n'exclut cependant pas la susceptibilité du retrait, car si l'expansion existe lorsque la *fonte* en pleine fusion est versée dans les moules, il doit y avoir contraction, comme pour tous les autres corps, quand le refroidissement a lieu.

Le retrait de la *fonte*, pour les objets coulés, est ordinairement de 0m,010 à 0m,012 par mètre, sur les trois dimensions. Des dispositions particulières dans la forme des pièces peuvent seules modifier cette loi générale. Outre le retrait, la *fonte* subit encore, lorsqu'elle se refroidit, un tassement d'autant plus nuisible que les pièces sont plus massives; cependant, on peut éviter cet inconvénient, qui est moins grand pour ce métal que pour le cuivre, le bronze, l'étain, le plomb, le zinc, etc., etc., en ayant soin de garnir les moules de jets et d'évents suffisants pour répartir également la pression. Le tassement de la *fonte* blanche est plus grand que celui de la *fonte* grise; ce fait provient de ce que la première peut atteindre un degré de chaleur plus élevé que celui de la seconde, et que sa température s'abaisse plus promptement. Cet abaissement rapide devenant très-sensible dans les parties minces et sur les contours de l'objet coulé, l'affaissement s'opère vers le milieu, dans les endroits les plus épais et les plus massifs. Cette circonstance s'explique très-facilement, si l'on considère le tassement du cuivre, de l'étain, du zinc, etc., etc., qui acquièrent une grande limpidité à la fusion, mais dont le refroidissement a lieu presque instantanément.

La dilatation de la *fonte* est de $\frac{1}{162000}$ de sa longueur pour 1 degré de chaleur. Rinmann a trouvé que la *fonte* se dilate de $\frac{5}{560}$ en passant du rouge brun au blanc, et de $\frac{12}{560}$ de la température ordinaire à la chaleur blanche.

On estime que la fusion de la *fonte* a lieu entre 130° et 150° du pyromètre de Wedgwood, ce qui correspond à 9,860° et 11,300° centigrades; mais il est permis de penser que ces observations sont tout à fait inexactes, et que cette fusion est obtenue au-dessous 1,500° centigrades, puisque la *fonte* blanche est fondue ordinairement à la température à laquelle le fer acquiert la couleur blanche suante. La *fonte* blanche arrive plus tôt au point de fusion que la *fonte* grise; mais cette dernière conserve plus de liquidité, absorbe plus de chaleur. Pourtant, il est certaines circonstances dans lesquelles la *fonte* blanche est plus réfractaire que la *fonte* grise, et où sa capacité calorifique est plus grande de $\frac{1}{11}$, au moins pendant la première période, qui précède la fusion.

Le refroidissement de la *fonte* est un phénomène que l'on doit suivre avec soin, et dont on doit calculer tous les effets lorsqu'il s'agit de couler des pièces d'inégales épaisseurs. Il arrive souvent que les parties les plus minces, étant refoidies longtemps avant les autres, opèrent un tirage qui peut amener la cassure ou le gauchissement. Les objets d'une grande surface et d'une faible épaisseur sont principalement sujets au dernier de ces inconvénients, lorsqu'on n'a pas le soin de les laisser refroidir longtemps dans le moule, et de les garantir du contact de l'air. La *fonte* grise, refroidie lentement et à l'abri de l'air extérieur, conserve toutes ses qualités; mais si, au contraire, elle est maintenue en bain et soumise à l'action d'un courant d'air, elle se couvre d'une couche oxydée, devient poreuse, perd de sa résistance et subit un déchet considérable. La *fonte* blanche conservée longtemps sous une température uniforme, et ne recevant que difficilement l'atteinte de l'air, devient grenue, et se rapproche de la *fonte* grise, si on la recouvre d'une matière préservatrice, comme la poussière de charbon, les cendres, la chaux, etc., etc. Si, après la fusion, elle est refroidie rapidement, elle devient plus aigre et plus cassante. Les pièces minces et de petites dimensions, par suite du refroidissement subit de la *fonte* contre les parois ordinairement humides du moule, acquièrent une dureté telle, à leurs extrémités et à leurs surfaces, qu'elles résistent au travail de la lime et du burin. Cet effet est beaucoup plus sensible dans les parties de la pièce qui sont les plus éloignées de l'embouchure du moule; car la *fonte* qu'elles reçoivent est mélangée d'une plus grande quantité de sable, et refroidie nécessairement par l'échange de température qu'elle a fait dans son parcours. C'est pour cette raison, que l'on voit souvent des parties extrêmement dures et blanches, pendant que les autres sont demeurées tendres et d'un travail facile. On ne peut guère remédier à cet inconvénient, qu'en coulant par plusieurs jets, et qu'en employant, pour la construction des moules, du sable aussi sec que possible. Quelles que soient les précautions que l'on prenne, on est souvent obligé de recuire la *fonte* : on l'enveloppe alors de poussière de charbon, de cendres d'os, de craie pilée, ou même de sable quartzeux, et on la soumet à une température élevée, jusqu'à ce que le recuit atteigne la chaleur blanche. En opérant ainsi, on peut adoucir à une certaine épaisseur les pièces dont la surface a été durcie par un refroidissement trop prompt.

— *Résistance de la fonte*. Dans les applications, la *fonte* peut être appelée à résister à l'écrasement, à l'extension, au choc, à la flexion et à la torsion. Dans le premier cas, la résistance dépend du rapport qui existe entre les côtés de la section; elle varie avec le renflement au milieu, le degré de température, et, en général, la nature de la *fonte*. La *fonte* blanche se comporte mieux que la *fonte* grise sous une charge qui tend à la comprimer. Par suite du tassement, la *fonte* coulée verticalement offre une ténacité plus grande que celle qui l'est horizontalement; ce genre de fabrication est toutefois moins utile pour la *fonte* blanche, dont les molécules, quelle que soit la disposition de la coulée, ne peuvent former la liaison intime qui constitue la ténacité. Ces raisons font éviter l'emploi de la *fonte* blanche dans les constructions, quand il est nécessaire d'avoir une très-grande résistance transversale ou longitudinale; mais il est très-avantageux d'en faire usage, quand il s'agit de colonnes et de piliers soumis à des efforts d'écrasement (v. COMPRESSION). D'après Tredgold, le plus grand allongement que la *fonte* puisse subir sans que son élasticité soit altérée s'élève à 0m,00083, ce qui correspond, d'après la théorie, à un effort longitudinal de 10 kilogrammes par millimètre carré. La rupture instantanée par extension s'opère sous un effort d'environ 13 kilogrammes par millimètre; on admet qu'en deçà de cette limite d'extension, les allongements sont proportionnels aux efforts. La résistance de la *fonte* à la compression dépasse considérablement sa force à l'extension, comme l'ont prouvé les expériences récentes de M. Hodgkinson, et, dès lors, les pièces exposées à la flexion doivent recevoir des formes, telles que la plus grande masse du métal soit portée du côté de la convexité, et la plus petite du côté de la concavité, en admettant que la pièce ait été fléchie. Ainsi, pour une *fonte* grise ordinaire, anglaise de bonne qualité, le coefficient d'élasticité d'extension a été trouvé égal à 9,096 pour 1 millimètre carré de section sous une charge de 6 kilogr.; tandis que celui de la compression, sous un poids de 17 kil. 41, est devenu 8,804. Comme il est facile de le voir, le rapport des charges a été environ de 1 à 3 pour des coefficients très-peu différents; c'est-à-dire que, sous un effort transversal, qui tend à courber la pièce ou à la faire fléchir, pour 3 de section à l'extension, il n'en faudra que 1 à la compression. Des expériences de M. Tom Richard sur la résistance des *fontes* au choc, il résulte que ce métal se comporte très-mal quand il est soumis à de fortes secousses : ainsi, des barreaux de bonne *fonte* grise au charbon de bois de 0m,04 à 0m,04 d'équarrissage, et de 0m,16 entre les appuis, résistent tout au plus au choc d'un boulet de 12 kilogrammes, tombant de 0m,50 de hauteur sur leur milieu. Quant à la résistance à la torsion, la *fonte* est, de tous les métaux employés dans les constructions, celui qui, après le bronze, présente la limite d'élasticité minimum; le rapport de l'effort à l'angle de torsion, égal à 2,000,000,000, a été déterminé par M. Morin, d'après les expériences de M. Duleau, de M. Favard et de la Société industrielle de Mulhouse.

FONTE s. f. (fon-te — du bas lat. *funda*, bourse). Chacun des deux fourreaux de gros cuir que l'on attache à l'arçon d'une selle pour y mettre des pistolets : *Saisir ses pistolets dans les* FONTES.

FONTE (Barthélemy DE), nom réel ou supposé d'un navigateur au service de l'Espagne. V. FUENTES.

FONTE (Manuel-Gonzalez DE), médecin espagnol contemporain, né à la Havane. Il fit ses études à l'université de Cuba, vint ensuite à Madrid et y fut nommé successivement professeur de chirurgie et de médecine, licencié ès sciences naturelles, agrégé de la Faculté de philosophie et du Jardin botanique, ainsi que membre de plusieurs sociétés scientifiques et littéraires. Il revint plus tard à la Havane et y rédigea, pendant plusieurs années, l'*Echo de la littérature cubaine*. On a de lui, entre autres ouvrages : *Manuel de botanique* (1849); *Mémoire sur les bains et eaux minéro-médicinales et salino-alcalines froides de la Margarita à Loëches* (1853); *Nouveau manuel d'hydrologie médicale espagnole* (1851), excellent traité où se trouvent exposées, sous une forme populaire, les principales notions de l'hydrothérapie médicale et domestique.

FONTE MODERATA, femme auteur et poëte

dont le véritable nom était **Modesta Pozzo**, née à Venise en 1555, morte en 1592.

Orpheline dès son enfance, elle fut mise dans un couvent, où elle fit des progrès rapides, puis elle compléta son éducation en se livrant avec passion à la lecture; grâce à sa prodigieuse mémoire, elle acquit des connaissances très-variées et très-étendues. En même temps que l'histoire, la géographie, la mythologie, le latin, etc., elle apprit avec un égal succès le dessin et la musique. Son rare mérite la fit rechercher par Philippe Giorgi, avocat général près le tribunal des eaux de Venise, qu'elle épousa à dix-sept ans. Après vingt ans d'une union qui n'avait cessé d'être heureuse, cette femme remarquable mourut à la suite d'une couche. On a d'elle : *Il Floridoro*, poëme en treize chants (Venise, 1581, in-4°); *la Passione di Christo in ottava rima* (Venise, 1582, in-12); *il Merito delle donne* (Venise, 1600, in-4°), ouvrage dans lequel Moderata Fonte cherche à établir la supériorité de son sexe sur le sexe masculin.

FONTEIUS (Marcus), administrateur romain du Ier siècle avant notre ère. Il fut successivement questeur, légat en Espagne (83), légat en Macédoine et gouverneur de la Gaule Narbonnaise de 76 à 73. Quatre ans après son retour à Rome, en 69, Fonteius fut poursuivi pour les exactions qu'il avait commises dans ce dernier gouvernement. Il prit pour défenseur Cicéron, qui s'efforça de le disculper dans un plaidoyer dont il nous reste un fragment. On ignore quelle fut la sentence prononcée par les juges.

FONTENAILLES, village et commune de France (Yonne), cant. de Courson, arrond. et à 22 kilom. d'Auxerre; 329 hab. C'est sur le territoire de cette commune que les fils de Louis le Débonnaire se livrèrent, en 841, une sanglante bataille. V. l'article suivant.

Fontenailles (BATAILLE DE), désignée par quelques auteurs sous le nom de bataille de *Fontenoy*, une des plus acharnées, des plus sanglantes du moyen âge.

Louis le Débonnaire, qui avait reçu l'empire carlovingien à l'apogée de sa grandeur, le laissa en mourant à deux pas de sa ruine. Sans parler des causes multiples de décadence que cet empire portait dans son sein, Louis en précipita la chute par son inconcevable faiblesse à l'égard de ses enfants, dont il favorisa ainsi les querelles incessantes. Il avait d'abord partagé son vaste empire entre ses trois fils, accordant à Lothaire, l'aîné, le titre d'empereur et l'expectative de l'Italie, à Pépin l'Aquitaine et à Louis la Bavière. Ce premier partage ne put être maintenu : la mort de Pépin et la nécessité de doter un quatrième fils, Charles, qu'il avait eu de sa seconde femme, Judith de Bavière, amenèrent de nouvelles combinaisons et de nouveaux troubles (838). Louis assigna l'Aquitaine à ce dernier fils, Charles (le Chauve), qu'il affectionnait entre tous, dépouillant ainsi Pépin II, son petit-fils; Charles eut, en outre, la Neustrie, c'est-à-dire la France telle à peu près qu'elle existe aujourd'hui; Lothaire garda l'Italie et le titre d'empereur, et Louis fut réduit à la seule Bavière, mince contre-poids dans l'équilibre que le vieil empereur voulait établir entre ses enfants.

Après la mort de Louis le Débonnaire (840), Lothaire, armé d'un double droit, celui que l'aîné s'arroge quelquefois sur la famille, et celui qu'il tirait de son titre d'empereur, affecta la suzeraineté sur les couronnes royales et s'apprêta à donner la loi à ses frères. C'était tenter la résurrection de l'empire de Charlemagne, entreprise impossible, insensée, avec les éléments dissolvants qui fermentaient dans le pays. Il se hâta d'envoyer par toute la France des messagers, avec ordre de sommer les dignitaires et les bénéficiers de la couronne de venir prêter serment de fidélité entre ses mains comme empereur et chef de la nation franque. Charles s'émut alors et envoya des ambassadeurs à Lothaire pour lui reprocher l'iniquité de sa conduite; le nouvel empereur s'inquiéta peu de ces protestations; de plus, il se déclara le protecteur du jeune Pépin II, qui se préparait à revendiquer, les armes à la main, cette Aquitaine dont Louis le Débonnaire l'avait dépouillé, pour la donner à Charles, son fils préféré. Lothaire suivit le même procédé hautain à l'égard de Louis de Bavière; mais il essaya inutilement de rallier à sa cause les vassaux de ce prince Il se retourna alors contre Charles et envahit la Neustrie, tandis que Pépin reprenait l'offensive en Aquitaine. Charles, déjà en guerre avec les Bretons, qui refusaient de le reconnaître, et abandonné d'une foule de seigneurs neustriens, semblait perdu sans ressource. Rassemblant alors les chefs de son armée, il marcha sur son frère, bien résolu à livrer une bataille désespérée; mais Lothaire attendait plus des négociations que de la force des armes, et il ouvrit avec Charles des conférences, où il employa la séduction des promesses et des présents, pour tenter de s'attacher les grands vassaux du roi de Neustrie. Un traité trompeur intervint alors, qui assurait à Charles la plupart de ses provinces et même l'Aquitaine, patrimoine de son adversaire. Les deux frères signèrent cette convention à Orléans; mais elle n'était que provisoire, jusqu'à l'assemblée qui devait se tenir à Attigny, et dont le jour fut fixé. A peine cette convention était-elle signée que chacun sembla prendre à tâche de la violer; l'hiver s'écoula en préparatifs de guerre universels, et la force fut appelée à trancher la question. Dès le mois de mars 841, Lothaire marcha vers le Rhin avec les Austrasiens et les Italiens, tandis que les Neustriens qui s'étaient donnés à lui avaient ordre de défendre le cours de la Seine. Charles de son côté franchit ce fleuve, leva des troupes à Paris et s'avança vers Troyes où devaient le rejoindre celles que lui amenait sa mère, Judith. Il ne les trouva qu'à Châlons-sur-Marne, et là il apprit en même temps que son frère Louis, après avoir reformé son armée, avait traversé le Rhin à la tête des milices bavaroises, souabes, slaves, et qu'il s'avançait à son secours à marches rapides. Charles s'enfonça alors davantage vers l'est pour le rejoindre, et les deux frères exécutèrent leur jonction entre la haute Meuse et la haute Marne. De l'avis des évêques et des seigneurs assemblés dans leur camp, les deux rois expédièrent une ambassade à Lothaire pour traiter de la paix à des conditions raisonnables. Suivant l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne par sa fille Berthe, et l'un des principaux chefs du parti de Charles, « ils lui offrirent en don tout ce qu'ils avaient dans leur armée, à l'exception des chevaux et des armes; s'il ne voulait pas, ils consentaient à lui céder chacun une portion du royaume, l'un jusqu'aux Ardennes, l'autre jusqu'au Rhin; s'il refusait encore, ils diviseraient toute la France en portions égales et lui laisseraient le choix. Lothaire répondit, selon sa coutume, qu'il leur ferait savoir par ses messagers ce qui lui plairait, et, envoyant alors Drogon, Hugues et Héribert, il leur manda qu'auparavant ils ne lui avaient rien proposé de tel, et qu'il voulait avoir du temps pour réfléchir; mais au fait Pépin n'était pas arrivé, et Lothaire voulait l'attendre. » Ses frères lui accordèrent deux jours, après qu'il eut juré d'employer ce temps à « chercher la paix et la justice. » C'était le 23 juin : le lendemain, Lothaire reçut le renfort de Pépin et de ses hommes d'Aquitaine. C'est alors qu'il leva le masque; sans répondre aux propositions de Charles et de Louis, il leur manda qu'ils eussent à considérer la majesté du nom impérial et la nécessité où il se trouvait d'en soutenir l'éclat. « Comprenez, ajoutait-il enfin, que je ne puis chercher votre avantage. » Les deux frères comprirent qu'il ne leur restait plus que la voie des armes, et ils signifièrent à Lothaire, suivant l'usage de l'époque, qu'ils en appelaient au jugement de Dieu pour le lendemain. Laissons ici la parole à notre grand historien, M. Henri Martin, celui qui a le mieux résumé les péripéties de cette grande bataille, d'après les documents laissés par l'historien Nithard.

« Ce fut le 25 juin 841 que se heurtèrent les masses énormes amassées de tous les coins de l'empire franc, dans les plaines de l'Auxerrois; presque tous les peuples jadis soumis au grand Charles avaient envoyé leurs contingents, non plus, comme autrefois, pour agrandir et défendre l'empire, mais pour le déchirer en lambeaux. Chaque province avait fourni ses combattants aux deux partis; néanmoins on peut dire qu'en général avec Louis étaient les Germains; avec Lothaire les Austrasiens, les Italiens et les Neustriens septentrionaux, de la Meuse à la Seine : la majorité des Francs était encore pour l'unité de l'empire, à laquelle était attachée la grandeur de leur race. Les Neustriens méridionaux d'entre Seine et Loire et les Aquitains des cantons au nord de la Charente et de la Dordogne combattaient pour Charles; les Aquitains méridionaux et les gens du duché de Gascogne, pour Pépin; les Gallo-Burgondes et les Provençaux s'étaient partagés... Vers l'aurore, Louis et Charles sortirent de leur camp, établi près du village de Thuri (*Touriacus*), à sept lieues d'Auxerre; ils se mirent en bataille dans la plaine, et appuyèrent leur aile droite sur une hauteur appelée la *Montagne des Alouettes*, voisine du camp de Lothaire. L'empereur était logé à Fontenailles (*Fontanetum*), sur le ruisseau d'Andrie, qu'on nommait alors le *ruisseau des Burgondes*, et qui se jette dans l'Yonne près de Coulange. Il passa l'Andrie, déploya ses légions en avant du village de Bretignelles (*Brittæ*), et l'immense bataille s'engagea sur un front de deux lieues, le long du cours de l'Andrie. Lothaire, qui n'avait montré jusqu'alors que fourberie et timidité, redevint digne de ses aïeux sur le champ du carnage, et ses ennemis eux-mêmes célébrèrent ses exploits; les Francs d'Austrasie et de Neustrie qui le suivaient combattirent en descendants des soldats de Charles Martel et de Charles le Grand; ils rompirent, après une furieuse résistance, les lignes des Germains de Louis, qui formaient le centre de l'armée des deux frères, et ils les eussent taillés en pièces s'ils n'eussent été eux-mêmes pris en flanc par Charles et par Warin, duc de Toulouse, qui, avec les Aquitains, les Provençaux et les Burgondes du parti de Charles, avaient culbuté au premier choc l'aile gauche de l'empereur, entre le mont des Alouettes et le village du Fay (*Fagit*). Pendant ce temps, l'aile gauche des deux frères, composée des Neustriens de Charles et commandée par un duc Adhelhard et par l'historien Nithard, était aux prises, vers l'étang d'où sort l'Andrie, soit avec les Italiens, soit avec les Wasco-Aquitains de Pépin. La lutte **fut très-opiniâtre** en ce lieu; l'aile droite de l'empereur céda enfin, pendant que les Francs qui composaient le centre succombaient pareillement sous les efforts de Charles et de Louis réunis; Lothaire quitta le dernier les alentours de Bretignelles et les bords de l'Andrie, encombrés de monceaux de cadavres. Un auteur contemporain (le biographe des évêques de Ravennes), prétend que plus de 40,000 hommes étaient tombés du côté de Lothaire et de Pépin; Charles et Louis n'avaient peut-être pas perdu beaucoup moins de monde que le vaincu. Le fort du carnage avait porté sur les Francs et sur les Aquitains; la fleur de la race franque gisait sur cet effroyable champ de bataille.

» Les deux rois et les chefs de l'armée victorieuse parurent épouvantés de leur victoire; ils arrêtèrent le massacre et le pillage, ne poursuivirent pas les vaincus, et rentrèrent dans leur camp vers midi. Le lendemain, jour de dimanche, après avoir tenu conseil et ouï la messe, ils donnèrent la sépulture aux morts, « amis ou ennemis, fidèles ou infi- » dèles, » secoururent les blessés sans distinction de parti, et dépêchèrent après ceux qui avaient fui, pour leur offrir le pardon de tous leurs méfaits, « s'ils revenaient à la bonne foi. » Puis ils consultèrent les évêques sur ce qui se devait faire en cette occurrence. Les évêques présents déclarèrent que le jugement de Dieu avait manifesté la justice de la cause des deux rois, et que tous ceux qui les avaient secondés, « de conseil ou d'action, » étaient exempts de péché; ils ordonnèrent un jeûne de trois jours pour implorer la rémission des péchés des morts et la continuation de l'assistance divine. La décision des évêques put calmer les consciences troublées, mais n'effaça pas la tristesse et l'effroi qui s'étaient emparés de tous les cœurs : une foule d'écrivains, les uns presque contemporains, les autres plus récents, exagérant encore la terrible extermination de Fontenailles, prétendent que « les forces des Francs furent » tellement affaiblies, et leur vertu guerrière » tellement abattue par ce combat, que, doré- » navant, loin de faire comme autrefois des » conquêtes sur leurs ennemis, ils ne furent » plus capables de défendre leurs propres » frontières. » Ces historiens transforment, pour ainsi dire, un simple désastre matériel en une grande catastrophe politique : c'était moins encore les guerriers du peuple franc et sa force militaire que sa force morale qui avaient péri à Fontenailles. »

Cette terrible journée semble avoir laissé une impression profonde dans l'âme des écrivains de l'époque. « Que la rosée et la pluie, s'écrie le poëte lotharien Anghelbert, ne rafraîchissent jamais les prairies où sont tombés les forts, expérimentés aux batailles!... Que le Nord et le Midi, l'Orient et l'Occident plaignent ceux qui sont morts à Fontenailles!... Que maudit soit ce jour! qu'il soit retranché du cercle de l'année et rayé de toute mémoire; que le soleil lui refuse sa lumière; que son crépuscule n'ait point d'aurore!... Nuit amère, nuit dure, où demeurèrent gisants sur la plaine les forts, expérimentés aux batailles, que pleurent aujourd'hui tant de pères et de mères, tant de frères et de sœurs, tant d'amis!... »

Suivant M. Michelet, l'affreuse tuerie de Fontenailles a été singulièrement exagérée par les historiens. « Un pareil massacre, dit-il, difficile à croire en tout temps, l'est surtout à cette époque d'amollissement et d'influence ecclésiastique. Nous avons déjà vu, et nous verrons mieux encore que le règne de Charlemagne et de ses premiers successeurs devint, pour les hommes des temps déplorables qui suivirent, une époque héroïque, dont ils aimaient à rehausser la gloire par des fables aussi patriotiques qu'insipides. Il était d'ailleurs impossible aux hommes de cet âge d'expliquer par des causes politiques la dépopulation de l'Occident et l'affaiblissement de l'esprit militaire. Il était plus facile et plus poétique à la fois de supposer qu'en une seule bataille tous les vaillants avaient péri; qu'il n'était resté que les lâches. »

Ce qui est hors de doute, c'est que la sanglante lutte de Fontenailles ne décida rien; les deux partis ne posèrent point les armes, et Lothaire lui-même, quoique vaincu, fut le premier à rentrer en campagne.

FONTENAY, hameau de France (Côte-d'Or), comm. de Marmagne, cant. de Montbard, arrond. de Semur; 23 hab. Ancienne abbaye, monument historique, fondée au XIIe siècle et convertie en papeterie. Le cloître, bien conservé, date des dernières années du XIIIe siècle. L'église, bâtie par Ebrard, évêque de Norwich, et consacrée par le pape Eugène III, est du style roman bourguignon de transition.

FONTENAY, village et comm. de France (Eure), cant. d'Ecos, arrond. et à 15 kilom. S.-E. des Andelys; 302 hab. Briqueterie. On y voit le château de Beauregard où naquit l'abbé de Chaulieu; le parc, dont ce poëte a célébré les agréments dans ses *Louanges de la vie champêtre*, a été religieusement conservé intact; on y voit même encore le banc où l'aimable épicurien aimait à se reposer et à rêver. Chaulieu mourut à Paris, mais ses restes furent transportés à Fontenay, conformément à ses dernières volontés.

FONTENAY-SOUS-BOIS, bourg et comm. de France (Seine), cant. de Vincennes, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Sceaux, à 10 kilom. E. de Paris; pop. aggl., 2,305 hab. — pop. tot., 3,092 hab. Commerce de bois et de charbons. Ce village, contigu au bois de Vincennes, possède plusieurs sources abondantes, dont les eaux sont conduites par un aqueduc au château de Vincennes. Jolie église du XIIIe siècle, reconstruite en partie dans ces dernières années et ornée d'un beau vitrail représentant les *Trois vertus théologales*. Nombreuses et belles villas, et, dans les environs, promenades agréables.

FONTENAY-LE-COMTE ou **FONTENAY-VENDÉE**, ville de France (Vendée), ch.-l. d'arrond., à 57 kilom. de Napoléon-Vendée, en amphithéâtre sur les deux rives de la Vendée, qui y devient navigable; pop. aggl., 6,459 hab. — pop. tot., 8,062 hab. L'arrondissement comprend 9 cantons, 111 communes et 138,185 hab. Tribunal de 1re instance; justice de paix; collége communal; bibliothèque publique (3,000 volumes). Carrières de pierre calcaire. Fabriques de toiles et de draps communs, scieries mécaniques, teintureries. Exportation de grains, bois, merrain, charbon, cordes, lin, chanvre; importation de vins, noir animal, engrais, denrées du Midi, etc. Foires très-importantes le 24 juin et le 11 octobre. Fontenay-le-Comte occupe l'emplacement d'un *oppidum* gallo-romain, dont on retrouve encore de nombreux débris sur un rocher au pied duquel jaillit une fontaine ferrugineuse. La ville, située dans un agréable vallon, présente un aspect riant et pittoresque. Elle est, en général, bien bâtie, mais ses rues sont étroites et tortueuses Les faubourgs sont plus importants et plus agréables que la ville même. Il ne reste de l'ancien château, bâti par les comtes de Poitou, qu'un pan de muraille, deux arcades romanes, quelques portions de la terrasse S.-O. et les débris de deux poternes de la fin du XIVe siècle. L'église Notre-Dame, classée parmi les monuments historiques, restaurée vers 1550, ruinée par la guerre en 1568 et rétablie en 1600, fut bâtie sur l'emplacement d'une église romane dont il subsiste la crypte, qui date du XIe siècle. Cette crypte, très-curieuse, mesure 6m,60 de longueur sur 4m,95 de largeur totale. La tour, surmontée d'une élégante flèche octogonale, flanquée de clochetons, a 79 mètres de hauteur. La chapelle Saint-Vincent renferme une belle copie de la *Transfiguration*, de Raphaël, et un magnifique tableau (l'*Assomption*) de Robert Lefèvre. La sacristie est un charmant spécimen du style de la Renaissance. L'église Saint-Jean, ruinée par les calvinistes en 1568 et rebâtie en 1604, offre une jolie flèche et une porte richement ornée. L'hôtel de Louis de La Trémouille date de 1563; il renferme une vaste salle et une belle cheminée de la Renaissance. Signalons encore : l'hôtel de La Rochefoucauld, où l'auteur des *Maximes* passa son enfance; l'hôpital, le collége, la prison, de construction moderne; le théâtre, une jolie fontaine, dans le style de la Renaissance; la statue du général Belliard, sur une petite place, en face de la maison où il est né. Dans les environs de Fontenay ont été découverts les restes de deux ou trois villas romaines. On remarque à Fontenay plusieurs maisons fort curieuses, notamment celles qui bordent, au sud, le Marché aux porches, et plusieurs maisons de la Renaissance.

Des silex taillés, des fragments de poteries façonnées à la main, et d'autres débris des périodes antéhistoriques, découverts dans le sol de la ville actuelle, prouvent que l'origine de Fontenay est très-ancienne.

En 1568, les protestants s'emparèrent de Fontenay-le-Comte et massacrèrent une partie de ses habitants. Les catholiques la reprirent en 1574, et leurs cruautés dépassèrent encore celles des calvinistes. La ville soutint un dernier siége en 1587 contre Henri IV. En 1590, Fontenay vit mourir le cardinal de Bourbon, que les ligueurs avaient un instant proclamé roi sous le nom de Charles X. Sous les murs de cette ville, le 24 mai 1793, une colonne de l'armée républicaine fut accablée par toutes les forces de l'armée vendéenne, commandée par Bonchamps et La Rochejaquelein. Rabelais séjourna de 1508 à 1524 au couvent des cordeliers de Fontenay.

FONTENAY-LE-MARMION, village et commune de France (Calvados), cant. de Bourguébus, arrond. et à 12 kilom. de Caen; 681 hab. Le chœur de l'église, du XIIIe siècle, offre des chapiteaux élégants. La tour romane est ornée de plusieurs étages d'arcatures. L'emplacement de l'ancienne et imposante forteresse des Marmion, souvent citée par Robert Wace, dans son roman de *Rou*, se reconnaît encore dans la cour d'une ferme. Dans le jardin se voient des traces de l'éminence qui portait le donjon. Au nord du village, restes d'un curieux tumulus en pierres sèches et de caveaux funéraires dans lesquels ont été découverts des ossements, des vases et des haches en pierre verte.

FONTENAY-LE-PESNEL, village et commune de France (Calvados), cant. de Tilly, arrond. et à 18 kilom. de Caen; 901 hab. Sous le chœur de l'ancienne église Saint-Martin, caveau renfermant les restes du poëte Segrais. Beau château moderne entouré d'un vaste parc.

FONTENAY-EN-PUISAYE. V. FONTENOY.

FONTENAY-AUX-ROSES, bourg et commune de France (Seine), cant., arrond. et à 2 kilom. N. de Sceaux, à 9 kilom. S. de

Paris; pop. aggl., 1,863 hab. — pop. tot., 2,386 hab. Ce village est agréablement situé sur le penchant d'un coteau, dans un territoire où se font remarquer de nombreux champs d'arbustes, et surtout de rosiers, qui donnent à Fontenay un aspect des plus riants. La proximité de Paris et l'heureuse situation de cette localité y ont fait construire de nombreuses et charmantes maisons de campagne, parmi lesquelles on remarque celle qui appartint au poëte comique Scarron. L'institution Sainte-Barbe possède à Fontenay-aux-Roses une très-belle succursale, peuplée de plus de trois cents enfants de six à onze ans. En 1675, la seigneurie de Fontenay appartenait à Colbert; plus tard, elle fut achetée par le duc du Maine.

FONTENAY-SAINT-PÈRE, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arrond. et à 5 kilom. de Mantes, agréablement situé au milieu des bois; 691 hab. Joli château du Mesnil, ancienne résidence de Malesherbes et de Chateaubriand; magnifique parc.

FONTENAY (Jean-Baptiste, BLAIN DE), peintre français, né à Caen en 1654, mort à Paris en 1715. Venu à Paris de très-bonne heure, il étudia son art sous Baptiste Monnoyer, célèbre peintre de fleurs, dont il épousa plus tard la fille. Il se fit remarquer par des études de fleurs, où se montrait déjà le beau talent qui devait illustrer son nom. Quelques dames de la cour, qui avaient les premières découvert ses rares aptitudes, lui procurèrent les moyens de se perfectionner en lui ouvrant leurs jardins et leurs serres. Dans ce monde élégant qui, depuis longtemps déjà, suivait la marche de ses progrès, les premiers tableaux qu'il exposa furent acclamés. Il ne fit que se perfectionner depuis lors, et, dans le genre qu'il avait adopté, il ne fut surpassé que par van Huysum. Fontenay excellait à imiter l'éclat des fleurs, le velouté des fruits, la transparence de la rosée. Sa touche est d'une délicatesse et d'une légèreté extrêmes; son coloris est plein de fraîcheur et de vérité, et l'on trouve autant de goût que de grâce dans l'arrangement de ses bouquets. Les faveurs de toutes sortes récompensèrent ce peintre aimable; il fut de l'Académie d'abord, puis Louis XIV crut devoir lui offrir, au Louvre, un appartement quasi royal. On lui confia enfin la direction des Gobelins; presque toutes les fleurs de cette fabrique faites à cette époque sont d'après Fontenay. Il a peint aussi, dans les résidences royales et chez les grands seigneurs, une foule de cartouches, médaillons, dessus de porte, frises, etc., qui n'existent plus. Quelques-uns de ces morceaux ont été gravés; on les trouve en partie dans les traités d'ornementation et autres recueils de ce genre.

FONTENAY (Louis-Abel de BONAFOUS, abbé DE), écrivain et jésuite français, né près de Castres en 1737, mort à Paris en 1806. Il alla se fixer dans cette dernière ville après la suppression de l'ordre des jésuites, devint rédacteur des *Affiches de province* et du *Journal général de France*, se prononça contre les principes de la Révolution et quitta, en 1792, la France, où il ne revint qu'après le 18 brumaire. On a de lui des compilations médiocres, parmi lesquelles nous citerons : *Antilogies et fragments philosophiques* (Paris, 1774, 4 vol. in-12); *Dictionnaire des artistes* (1777, 2 vol. in-8°); *Abrégé de la vie des peintres* (1786, in-fol.); l'*Ame des Bourbons* ou *Tableau historique des princes de l'auguste maison des Bourbons* (1783-1790, 4 vol.).

FONTENAY (Alexis-DALIGÉ DE), paysagiste français, né à Paris en 1815. Elève de Watelet et de Hersent, il fit les études sérieuses qui préparent d'habitude à la peinture d'histoire. Il se livra néanmoins au paysage, dès son début. Sa première toile en ce genre : *Vue prise sur la route de Grimsel*, parut au Salon de 1841.

Peu après son début, M. Alexis de Fontenay visita en Amérique quelques-unes de nos colonies; puis, à son retour, il parcourut les Pyrénées et revint par la Suisse. Un voyage pareil, pour un admirateur véritable des grandeurs de la nature, aurait pu être une source nouvelle d'inspiration. Et pourtant, les *Environs de Luz*, qu'il exposa en 1844, bientôt après sa rentrée, ne témoignent pas d'un progrès sensible Cette peinture, au double point de vue de l'exactitude et de l'exécution, est suffisante; mais il n'y a nulle émotion, nulle sensibilité. Il ne faut pas la comparer aux chefs-d'œuvre de Corot, de Français, de Daubigny, ces grands poëtes de la campagne. M. de Fontenay, d'ailleurs, si l'on en croit la chronique, ne se fait pas sur son talent des illusions trop grandes. « Mes tableaux, dit-il quelquefois, se vendent bien tels qu'ils sont : pouquoi les ferais-je meilleurs? » Ces quelques mots dessinent parfaitement tout un côté de l'art moderne.

Postérieurement à 1844, il exposa en tableaux, ou à l'état de dessins pris sur nature, des études nombreuses rapportées d'Amérique ou de Suisse. Citons, parmi les mieux réussies de ces productions : la *Grande soufrière* (1845); *Fort-Royal* (1847); *Vues de l'Oberland bernois* (1848); la *Route de Bastia à Ajaccio* (1852); la *Ferme et le château* (1855); *Lauterbrünnen* (1857); le *Wetterhorn dans la vallée de Grindelwald* (1861); *Vue du château d'Unspunnen; Vue prise sur les hauteurs de l'Oberland bernois* (1863); *Vue prise près d'Unterseen;* les *Ruines du château Gaillard* (1864); *Village d'Unterseen, en Suisse*, et l'*Eglise de Saint-Bertrand de Comminges* (1866); *Village de Vezillon, en Normandie;* la *Montée du flot entre le Havre et la côte de Honfleur* (1868); *Bords de la Seine entre Rouen et le Havre* (1869), etc. A chaque Salon qui s'ouvre, M. Fontenay s'empresse d'envoyer de nouvelles preuves du savoir-faire incontestable qui lui a valu un certain renom. Ce savoir-faire, — qui n'a rien de commun avec ce qu'on appelle du talent, — lui a procuré une belle fortune, dit-on, et les récompenses suivantes : une 3me médaille en 1841, une 2me en 1844 et deux rappels en 1861 et 1863.

FONTENAY (marquise DE). V. TALLIEN (Mme).

FONTENAY (Denis de BASTARD, marquis DE), marin français. V. BASTARD.

FONTENAY (Julien DE), graveur français en pierres fines. V. COLDORÉ.

FONTENELLE, ancien petit pays de France, dans l'ancienne province de Franche-Comté, où était Villedieu-en-Fontenelle. Il fait actuellement partie du département de la Haute-Saône.

FONTENELLE (Guion-Eder DE LA), né en 1574, exécuté en 1602. Fontenelle fut un de ces types de brigands gentilshommes, assez communs au XIVe et au XVe siècle, mais assurément beaucoup plus rares à l'époque où il vécut. C'est ce qui a fait sa célébrité. Dès l'âge de quinze ans, il s'échappa du manoir paternel pour courir le pays avec une troupe de pillards qui dévastait alors la Bretagne, au nom de la Ligue. Il devint bientôt le chef d'une bande redoutable devant laquelle les paysans furent réduits à fuir leurs métairies et leurs villages, et il essaya même d'emporter Quimper par un coup de main. Voici l'une de ses atrocités, rappelée dans les chroniques bretonnes : ayant pris le bourg de Penmark, le plus riche de la Bretagne, Fontenelle fit déshonorer toutes les femmes et filles, fit mourir dans les tourments plus de cinq mille paysans, brûla plus de deux mille maisons et pilla tout ce qu'il put emporter.

Ce brigand se fit, dans l'île Tristan, à l'embouchure de la petite rivière de Pouldavid, une retraite dans laquelle il résista pendant quatre ans à des attaques successives, levant des tailles sur le pays, à six et sept lieues à la ronde, et jusqu'aux portes des villes fortes. Il faisait, dans ses expéditions, des razzias de paysans qu'il jetait pêle-mêle et les uns sur les autres dans des cachots humides, et jusque dans des latrines.

Lors de la pacification de la Bretagne, Fontenelle fut le dernier à se soumettre, par crainte de représailles. On lui dépêcha un célèbre prédicateur auquel il eut l'audace de demander quel sermon il venait lui prêcher. En voici le titre, répondit le prêtre : « Le sieur de Fontenelle, capitaine pour la Ligue en Bretagne, est sommé de mettre bas les armes, s'il ne préfère être pendu. — Et de quel Evangile est tiré ce verset? reprend Fontenelle. — De l'Evangile selon saint Luc. » Commencée sur ce ton badin, la convention fut menée à bon terme. Fontenelle se rendit, fut amnistié et conserva le gouvernement de l'île de Tristan. Mais bientôt il commit de nouveaux crimes pour lesquels le parlement le poursuivit; il fut roué vif en place de Grève, en 1602.

FONTENELLE (Bernard LE BOVIER DE), savant, philosophe, poëte et écrivain polygraphe, né à Rouen le 11 février 1657, mort à Paris le 9 janvier 1757. Le père de Fontenelle exerçait la profession d'avocat, à Rouen, où il avait épousé Marthe Corneille, sœur des deux poëtes de ce nom. Il était ainsi, par sa mère, le neveu du grand Corneille.

Fontenelle porta l'habit de feuillant jusqu'à l'âge de sept ans et fit ses études au collége des jésuites. La note placée à côté de son nom sur le registre de ce collége existe encore. Elle porte : *Adolescens omnibus partibus absolutus, et inter discipulos princeps* (jeune homme accompli de tous points, et le premier entre ses condisciples); aussi les jésuites employèrent-ils toute leur influence pour le faire entrer dans leur société; mais Fontenelle paraissait avoir, même alors, très-peu de vocation pour le sacerdoce.

Au sortir du collége, il fit son droit, fut reçu avocat, plaida une cause qu'il perdit, et renonça au barreau pour se livrer tout entier à la philosophie et à la littérature. Il était de tous les concours académiques.

Pour être équitable, il faut accorder un peu d'estime à certaines de ses pièces, qui sont tout au moins ingénieuses. Il donnait parfois au *Mercure* de charmantes réflexions mises en vers, et de jolis sonnets. En voici un qu'il fit pour une jeune fille dont il était amoureux et qui désirait apprendre de lui la langue espagnole :

Parce que l'espagnol est une langue fière,
Je vous le dois apprendre? Eh bien, soit! commen-
Mais, ce que je demande à ma belle écolière, [çons.
C'est de ne se servir jamais de mes leçons.

Déjà si fièrement votre âme indifférente
Oppose à mon amour qu'il ne faut point aimer,
Que, même en espagnol, y fussiez-vous savante,
Vous auriez de la peine à vous mieux exprimer.

Croyez-moi, le français vaut bien qu'on le préfère
A la rude fierté d'une langue étrangère.
De ce qu'il a de libre empruntons le secours.

Mais que, de son côté, l'espagnol se console :
Car ne pourrons-nous pas mêler dans nos amours,
Et liberté française, et constance espagnole?

Quelques autres pièces imprimées dans le même recueil, et sans nom d'auteur, ou sous le voile de l'anonyme, renferment de fort bonnes choses; par exemple, celle qui a pour titre : *Histoire de mes conquêtes*, en prose (*Mercure* de février 1681). Fontenelle y a fait de lui-même un portrait fort remarquable; c'étaient là pour lui des exercices préparatoires à de plus hauts efforts littéraires. De longue main, il s'était exercé à écrire pour la scène, et gardait le secret le plus profond sur ses ambitieuses visées. Déjà, en 1678 et 1679, avaient paru, sous le nom de Thomas Corneille, les opéras de *Psyché* et de *Bellérophon*, qu'il réclama plus tard comme étant de lui; de lui aussi une comédie intitulée la *Comète*, que Visé avait signée. Cette petite pièce est très-philosophique sans en être moins agréable. Elle fut faite à l'occasion de la fameuse comète qui avait paru l'année précédente, et combattait spirituellement le préjugé qui attribue à ces astres vagabonds une mauvaise influence. Enfin, en 1680, il donna une tragédie, *Aspar*, restée célèbre par l'épigramme de Racine :

Ces jours passés, chez un vieil histrion,
Un chroniqueur émut la question
Quand, dans Paris, commença la méthode
De ces sifflets qui sont tant à la mode.
« Ce fut, dit l'un, aux pièces de Boyer. »
Gens pour Pradon voulurent parier.
« — Non, dit l'acteur, je sais toute l'histoire
Que par degrés je vais vous débrouiller.
Boyer apprit au parterre à bâiller.
Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire,
Pommes sur lui volèrent largement;
Mais quand sifflets prirent commencement,
C'est (j'y jouais, j'en suis témoin fidèle),
C'est à l'*Aspar* du sieur de Fontenelle. »

Fontenelle fut profondément irrité. Impuissant à riposter par la même arme, il attaqua *Esther* et *Athalie* avec une espèce de fureur; puis, comprenant qu'il n'y avait rien à faire contre de pareils chefs-d'œuvre, il se retourna contre Boileau, qui, pour son malheur, venait de célébrer d'une façon pitoyable la fameuse prise de Namur. Fontenelle prit sa revanche, et guetta l'occasion de recommencer. Elle ne tarda pas. La satire contre les femmes, inférieure aux autres satires de Boileau, ayant paru en 1692, Fontenelle, qui avait couvé sa rancune, décocha contre le vieux maître l'épigramme suivante :

Quand Despréaux fut sifflé sur son ode,
Ses partisans criaient dans tout Paris :
« Pardon, messieurs, le pauvret s'est mépris;
Plus ne loûra, ce n'est pas sa méthode.
Il va draper le sexe féminin;
A son grand nom vous verrez s'il déroge. »
Il a paru cet ouvrage malin;
Pis ne vaudrait quand ce serait éloge.

Est-ce sous l'empire de cette rancune que Fontenelle soutint contre Racine et Boileau la cause des modernes? Perrault, en le voyant venir, l'accueillit avec joie, et ce ne fut pas, en effet, le moindre champion de cette lutte où tant de lances furent rompues, sans qu'on sût précisément de quel côté s'était rangée la victoire. Fontenelle introduisit au moins dans cette querelle assez envenimée un peu plus de courtoisie et d'esprit. Sa fine plaisanterie fit beaucoup de mal à la cause que défendait Boileau, à Boileau lui-même, contre lequel il avait conservé un violent ressentiment, incompatible avec l'égoïste indifférence qu'on lui connut plus tard.

Mais ce n'est ni comme poëte, ni comme critique que Fontenelle conquit cette noble influence qu'il devait léguer à Voltaire. Le poëte fut malheureux, et le critique, obéissant à une rancune personnelle, perd à nos yeux de son autorité et compromet sa mission; il n'en est pas de même du philosophe et du savant. Il y avait en Fontenelle deux sortes d'esprit : l'esprit philosophique, sérieux et fin à la fois, et le bel esprit; le premier, chez lui, heureusement pour sa gloire, domine le second. Voltaire, qui reconnaissait dans Fontenelle comme un *parent d'esprit*, le juge très-bien sous ces deux aspects. Tout le monde connaît ces vers de l'auteur de la *Henriade*, à propos de l'*Histoire de l'Académie des sciences :*

D'un nouvel univers il ouvrit la barrière;
Des infinis sans nombre autour de lui croissant,
Mesurés par ses mains, à son ordre naissant,
A nos yeux étonnés il ouvrit la carrière :
L'ignorant l'entendit, le savant l'admira.

C'est du Fontenelle mûri, plein du véritable esprit scientifique moderne qu'il parle ainsi. Dès sa jeunesse, Voltaire avait senti toute la valeur de celui qu'il désigna plus tard de cette façon :

Le Normand Fontenelle, amoureux du repos.

Il l'avait placé, quoique vivant et par exception, dans le catalogue des auteurs du siècle de Louis XIV. Il le peignit ensuite dans le *Temple du goût :*

C'était le discret Fontenelle,
Qui, par les beaux-arts entouré,
Répandait sur eux à son gré
Une clarté vive et nouvelle.
D'une planète, à tire d'aile,
En ce moment il revenait
Dans ces lieux où le goût tenait
Le siége heureux de son empire;
Avec Mairan il raisonnait,
Avec Quinault il badinait:
D'une main légère il prenait
Le compas, la plume et la lyre.

Il y a loin de là à la maligne épigramme de Jean-Baptiste Rousseau :

Depuis trente ans, un vieux berger normand
Aux beaux esprits s'est donné pour modèle;
Il leur enseigne à traiter galamment
Les grands sujets en style de ruelle.
Ce n'est pas tout : chez l'espèce femelle
Il brille encor, malgré son poil grison :
Il n'est caillette en honnête maison
Qui ne se pâme à sa douce faconde.
En vérité, caillettes ont raison :
C'est le pédant le plus joli du monde.

Voltaire et J.-B. Rousseau jugent ici à des points de vue diamétralement opposés l'auteur de la *Pluralité des Mondes*. Quant à nous, nous ne suivrons Fontenelle que quand il marche dans la droite voie, dans la voie du progrès et du vrai. Ce n'est ni quand il médit de Racine, ni quand il raille Boileau, que Fontenelle nous plaît. Ce n'est, malgré tout ce qu'on y peut trouver de bon, ni dans ses *Eglogues*, ni dans ses petits vers, ni dans les *Lettres du chevalier d'H****; c'est dans la *Pluralité des mondes*, dans l'*Histoire des oracles* et surtout dans l'*Histoire de l'Académie des sciences*, si instructive, si finement écrite, où les pensées profondes abondent, semées d'aperçus heureux, c'est là que nous trouvons le savant véritable et que nous l'aimons.

« Ce serait un morceau digne d'un philosophe, dit Grimm, que la *Vie* de Fontenelle avec les différents objets qui y ont rapport. On ferait, dans un pareil ouvrage, l'histoire de la philosophie et des révolutions qu'elle a éprouvées en France, depuis Descartes jusqu'à nos jours. » Et il ajoute : « L'esprit philosophique, aujourd'hui si généralement répandu, doit ses premiers progrès à Fontenelle. »

Grimm écrivait ces lignes dans sa *Correspondance littéraire*, moins d'un mois après la mort de Fontenelle, à la date du 1er février 1757. Il avait critiqué le poëte avec un dédain peut-être un peu trop prononcé; mais ce dédain même faisait honneur au grand esprit, à l'homme de science, qu'il avait hâte d'aborder.

Les *Eglogues* de Fontenelle ont presque toutes un fond ingénieux et brillent quelquefois par le bonheur des détails; mais le *Discours sur la nature de l'églogue*, dont il les fit suivre, est un témoignage de la fausseté de son esprit; défions nous, comme poëte, d'un critique assez malavisé pour trouver que Théocrite est d'une grossièreté repoussante; il en conteste l'art et le naturel, probablement parce qu'il ne le comprend pas. Engagé dans cette voie fatale, il va encore plus loin : Eschyle est un fou qui a des éclairs de génie, comme un homme ivre des éclairs de raison; Euripide ne connaît pas l'intrigue et injurie les femmes; Aristophane se fait beaucoup pardonner, parce qu'il est plaisant et dit de fort bonnes choses.

Dans l'édition de 1728, en 3 volumes in-folio, qui porte pour titre : *Œuvres diverses de M. de Fontenelle, de l'Académie françoise, nouvelle édition, augmentée et enrichie de figures gravées*, par Bernard Picart le Romain (La Haye, chez Gosse et Néaulme), il a fait entrer toutes ses œuvres en prose jusque-là publiées; le deuxième volume, renferme toutes ses poésies, savoir : les *Poésies pastorales*, qui se composent de dix églogues et d'*Endymion*, pastorale dialoguée; *Thétis et Pélée, Enée et Lavinie*, opéras; les *Héroïdes*, et des poésies légères.

Dès l'âge de vingt ans, Fontenelle obéissait à une autre vocation qui l'appelait vers les sciences. La connaissance qu'il fit de Varignon, géomètre de mérite, changea presque complètement la direction de ses études. Il fit paraître en quelques années : 1° les *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle (janvier 1685); un *Eloge de Pierre Corneille*, 2° et dans le même journal, le mois suivant, deux *Mémoires* contenant une question d'arithmétique sur le nombre 9; 3° *Lettres galantes de monsieur le chevalier de Her**** (2 vol. in-12), sans nom d'auteur, puis les *Doutes sur le système physique des causes occasionnelles* (Rotterdam, 1686, très-petit in-12). Enfin, la même année 1686, il publiait son célèbre livre sur la *Pluralité des mondes*, composé de cinq entretiens, son premier et véritable titre à l'Académie des sciences. L'ouvrage eut un succès prodigieux, et fut traduit en toutes les langues. Fontenelle ajouta à son livre, l'année suivante, un sixième entretien. On ne saurait contester l'utile nouveauté de son dessein, et l'agrément avec lequel il l'expose. C'était une belle et heureuse idée d'apprendre aux gens du monde qu'ils pouvaient pénétrer dans les sciences sans de trop héroïques efforts, et y prendre même autant de plaisir qu'à la lecture de l'*Astrée;* c'était encore une heureuse idée de prouver aux savants qu'ils pouvaient se faire entendre des gens du monde; et nul jamais n'a porté plus de clarté, de précision et d'élégance dans l'explication d'une science qui ne s'était produite jusque-là qu'avec le secours de la langue mathématique.

Parmi ceux de ses ouvrages où Fontenelle avait pour principal dessein de plaire en

mstruisant, de faire montre de bel esprit, il faut compter les *Dialogues des morts* (1683). Fénelon avait mis à la mode ce genre de littérature, nécessairement un peu faux. Fontenelle met en scène les plus grands personnages mêlés aux plus grands événements, et, malheureusement, il ne s'élève pas à la hauteur de son sujet; les rapprochements sont forcés et quelquefois choquants, et il n'en tire guère que des conséquences assez frivoles. Les caractères les plus imposants et les plus variés paraissent presque toujours terre à terre, et semblent jetés dans le même moule. Aucun n'y est marqué de ses véritables traits. L'esprit que leur prête l'auteur n'est point dans leur ton; tout s'y réduit à ce qu'on appelle du bel esprit, ce qui, dans de tels sujets, déplaît et choque, parce qu'on y sent l'afféterie.

L'*Histoire des oracles*, l'un des trois grands monuments philosophiques de Fontenelle, et le plus hardi de ses ouvrages, parut en 1687, un an après la publication des *Entretiens sur la pluralité des mondes*, et lui attira la haine des dévots; il devait bien s'y attendre, car il entreprenait de démontrer que les oracles sont l'ouvrage de la superstition et de la fourberie des prêtres du paganisme, non celui des démons, et qu'à l'arrivée de Jésus, on les écoutait encore. Fontenelle prend occasion de rappeler quantité de contes puérils, de livres apocryphes, de subterfuges, que l'Eglise imaginait dans les premiers siècles pour accréditer le christianisme, et qu'elle a rejetés sur sa route comme un fardeau désormais inutile. Tantôt le prêtre avait fait un songe favorable à son client; tantôt il lui remettait un billet cacheté où celui-ci, après avoir payé, pouvait lire sa destinée; mais ces oracles, comme tous les autres, « sentaient plus l'homme que le diable. »

Le fond de l'*Histoire des oracles* n'est pas de Fontenelle; il n'a fait que traduire un livre de Van Dale, médecin anabaptiste de Harlem sur le même sujet; mais il a su présenter avec charme à son lecteur les faits que Van Dale avait souvent mêlés dans sa confuse érudition. Autre inconvénient : le médecin hollandais avait écrit en latin, pour ses confrères les savants; Fontenelle écrivit pour tout le monde.

A peu près vers le même temps avait paru, dans les *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle (1686), la *Relation curieuse de l'île de Bornéo*, piquante allégorie philosophique, où Mero (Rome) et Eenegu (Genève) se disputent l'héritage de leur mère, la reine Glisée (l'Eglise). On sut que cette *Relation* était de lui, bien qu'il ne l'eût pas signée, et cette plaisanterie, rapprochée de l'*Histoire des oracles*, faillit être fatale à son auteur. Les dévots cabalèrent contre lui, mais ils en furent pour leurs intrigues.

Voici Fontenelle arrivé à une phase plus brillante encore de sa longue existence. Il avait été reçu à l'Académie française en 1691. Au renouvellement de l'Académie des sciences, en 1699, il en fut nommé secrétaire perpétuel, continua de l'être pendant cinquante-huit ans, et donna, chaque année, un volume de l'*Histoire* de cette Académie. La préface générale est un de ces chefs-d'œuvre qui suffiraient seuls pour faire une belle réputation à un auteur. Cette *Histoire* se compose, non-seulement d'extraits ou d'analyses des mémoires lus devant l'Académie, mais encore, et c'en est la partie la plus intéressante peut-être, des *Eloges* des académiciens morts dans le cours de chaque année. On trouve dans les *Extraits* un ordre et une clarté qui manquaient quelquefois aux mémoires eux-mêmes, et des vues nouvelles et profondes ajoutées à celles des auteurs. Dans les *Eloges*, Fontenelle, philosophe et moraliste, peint l'homme et l'académicien; c'est la partie la plus estimée, et, dans un certain sens, la plus estimable et la plus précieuse de ses ouvrages, quoique ce ne soit pas celle qui lui ait le plus coûté. Son œuvre personnelle a été recueillie sous ce titre : *Histoire du renouvellement de l'Académie royale des sciences en* 1699, et *Eloges historiques des académiciens morts depuis ce temps-là, avec un discours préliminaire sur l'utilité des mathématiques et de la physique.* Le premier volume, imprimé en 1708, contenait douze *Eloges;* ce sont ceux de Bourdelin, de Tauvry, de Tuillier, de Viviani, du marquis de l'Hôpital, de Jacques de Bernouilli, d'Amontons, de Duhamel, de Régis, du maréchal de Vauban, de l'abbé Gallois et de Dodart. Neuf ans après, en 1717, il avait prononcé un nombre suffisant d'*Eloges* pour en composer un second volume. En 1722 parut le troisième, qui contient onze *Eloges*, entre autres, celui de Leibnitz, qui est un chef-d'œuvre. Enfin, il en publia successivement vingt-neuf autres, qui, ajoutés aux quarante précédents, donnent en tout soixante-neuf *Eloges* prononcés par Fontenelle en quarante-deux ans, de 1699 à 1740.

Fontenelle avait d'abord demeuré à Paris, chez son oncle et son parrain, Thomas Corneille, dans la maison de la rue d'Argenteuil qu'avait habitée et où venait de mourir son autre oncle, Pierre Corneille. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, lui donna un appartement au Palais-Royal, qu'il habita jusqu'en 1730. Il alla alors demeurer chez Richer d'Aube, connu par l'épigramme de Rulhière :

Auriez-vous, par hasard, connu feu monsieur d'Aube
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube?

Fontenelle vivait cependant très-bien avec lui, et avait trouvé divers moyens de déjouer son esprit de contradiction. Mme de Montigny, sœur de Richer d'Aube, vint le remplacer en 1752 auprès de Fontenelle, qui en fit, par testament, une de ses principales légataires.

En dépit d'un tempérament peu robuste en apparence, Fontenelle jouit d'une santé constante jusqu'à plus de quatre-vingt-quatorze ans, et ne commença à ressentir quelques-unes des infirmités de la vieillesse que vers cet âge, c'est-à-dire cinq ans avant sa mort.

A la surdité succéda l'affaiblissement de la vue. Malgré ces infirmités, il ne perdait rien de sa bonne humeur. La surdité vint par degrés; l'affaiblissement de la vue fut subit. Il disait alors : « J'envoie devant moi mes gros équipages. » Un matin, en 1751, Fontenelle, qui ne s'était jamais servi de lunettes, et qui, la veille au soir avait encore lu à la bougie dans le *Colombat*, s'aperçut qu'il ne pouvait plus lire, ni même distinguer les plus gros caractères. On lui chercha un lecteur; en attendant qu'on l'eût trouvé, son amie et sa voisine, Mme de Forgeville vint passer les matinées avec lui. Un jour, la conversation languissant un peu, elle proposa une lecture qui fut acceptée. Fontenelle ayant dit ensuite à Mme de Forgeville qu'elle lisait très-bien et très-intelligiblement, elle offrit d'en faire autant tous les jours, et elle le fit, en effet, jusqu'à la mort de son ami.

Dans les deux ou trois dernières années de sa vie, Fontenelle devint sujet à d'assez fréquentes faiblesses, et même à des évanouissements; mais, le samedi matin 8 janvier 1757, l'évanouissement se prolongea jusqu'à sa mort, qui eut lieu le lendemain vers cinq heures du soir.

De l'année de sa réception à l'Académie française (1691) jusqu'en 1721, il n'eut aucune occasion de parler dans cette Académie, ou de porter la parole pour elle. Cette année 1721, il y reçut, en qualité de directeur, le cardinal Dubois, et ensuite : Néricault Destouches, en 1723; Mirabaud, le traducteur du Tasse, en 1726; l'évêque de Luçon, Bussy Rabutin, en 1732, et enfin l'évêque de Rennes, Vauréal, en 1749. Après quoi, se défiant de lui-même, il pria ses confrères de ne plus l'exposer aux hasards du directorat.

Il y avait cinquante ans, en 1741, qu'il était de l'Académie française lorsque, devant un public nombreux et choisi, il prononça les paroles suivantes, qu'on ne put entendre sans frémissement : « Cinquante ans se sont écoulés, dit-il, depuis ma réception dans cette Académie... Ceux qui la composent présentement, je les ai vus tous entrer ici, tous naître dans ce monde littéraire, et il n'y en a absolument aucun à la naissance duquel je n'aie contribué. » Il devait vivre encore seize ans; mais il avait alors déjà quatre-vingt-quatre ans; c'est un âge assez respectable, et ce discours parut être son testament littéraire ou son chant du cygne. Il porta pendant soixante-six ans le titre de membre de l'Académie française.

Fontenelle fut en tout un homme heureux; il jouit de la plénitude de sa renommée, et l'on peut dire de toute sa gloire, de son vivant même. Ceux de ses contemporains dignes comme lui de la postérité, ont presque tous célébré ses mérites, surtout cette qualité, ce talent de tout dire avec élégance et clarté, et de rendre la science aimable et souriante à tous. D'Alembert, dans la préface de l'*Encyclopédie*, le loue particulièrement « d'avoir appris aux savants à secouer le joug du pédantisme. » Lui-même semble s'être peint en ce portrait d'un de ses confrères, Dodart : « Il connaissait souverainement les qualités d'un académicien, c'est-à-dire d'un homme d'esprit qui doit vivre avec ses pareils, profiter de leurs lumières et leur communiquer les siennes. » C'est ainsi qu'il concevait le rôle des Académies. « Rien ne peut plus contribuer à l'avancement des sciences, dit-il, dans l'*Histoire de l'Académie*, que l'émulation entre les savants, mais renfermée dans de certaines bornes. C'est pourquoi l'on convint de donner aux conférences académiques une forme bien différente des exercices publics de philosophie, où il n'est pas question d'éclaircir la vérité, mais seulement de n'être pas réduit à se taire. Ici, l'on voulut que tout fût simple, tranquille, sans ostentation d'esprit ni de science; que personne ne se crût engagé à avoir raison, et que l'on fût toujours en état de céder sans honte; surtout qu'aucun système ne dominât dans l'Académie à l'exclusion des autres, et qu'on laissât toujours toutes les portes ouvertes à la vérité. »

Jamais mathématicien ne fut plus homme d'esprit. « On prétend, disait Basnage (*Histoire des ouvrages des savants*, année 1702), que les mathématiques gâtent et dessèchent l'esprit... M. de Fontenelle pourrait servir de preuve pour réfuter la triste idée qu'on se fait des mathématiciens; il n'apporte point dans le monde l'air distrait et rêveur des géomètres;... il ne parle point en savant qui ne sait que les termes de l'art. Le système du monde qui, pour un autre, serait la matière d'une dissertation dogmatique, et qu'on ne pourrait entendre qu'avec un dictionnaire, devient, entre ses mains, un badinage agréable; et, quand on a cru seulement se divertir, on se trouve quasi habile en astronomie, sans y penser. »

Voltaire lui écrivait, dans une lettre charmante : « Vous savez rendre aimables les choses que beaucoup d'autres philosophes rendent à peine intelligibles; et la nature devait à la France et à l'Europe un homme comme vous, pour corriger les savants, et pour donner aux ignorants le goût des sciences. »

On a dit enfin très-justement que personne plus que lui n'avait « cet ordre fin et adroit » qu'il admirait dans Leibnitz; cet art, « non-seulement d'aller à la vérité, mais d'y aller par les chemins les plus courts » (*Eloge* du marquis de l'Hôpital); « ces points de vue élevés d'où l'on découvre de grands pays, et surtout le soin, le grand soin de démêler toujours les idées. »

C'est là, en effet, son principal mérite, et ici nous ne parlons pas des œuvres de sa jeunesse, œuvres bien inférieures au grand ouvrage qui couronne sa carrière littéraire.

La raison a été constamment son guide dans tous les actes de sa vie comme dans toutes ses œuvres. Ainsi, il dit dans l'Avertissement des *Eloges :* « Le titre d'*Eloges* n'est pas trop juste; celui de *Vies* l'eût été davantage, car ce ne sont proprement que des vies, telles qu'on les aurait écrites en rendant simplement justice. J'en puis garantir la vérité au public. J'ai su par moi-même un assez grand nombre des faits que je rapporte; j'ai tiré les autres des livres de ceux dont je parle, même de livres faits contre eux, ou de mémoires fournis par les personnes les mieux instruites. Je n'ai pas eu la liberté et encore moins le dessein de faire des portraits à plaisir de gens dont la mémoire était si récente. Si cependant on trouvait qu'ils n'eussent pas été assez loués, je n'en serais ni surpris ni fâché. » Il dit, dans la *Préface sur l'utilité des mathématiques et de la physique, et sur les travaux de l'Académie des sciences :* « On traite volontiers d'inutile ce qu'on ne sait point, c'est une espèce de vengeance; et, comme les mathématiques et la physique sont assez généralement inconnues, elles passent assez généralement pour inutiles. La source de leur malheur est manifeste : elles sont épineuses, sauvages et d'un accès difficile. »

On ferait aisément un volume de ces sortes de passages pleins de sens et de choses. Et ce n'est pas seulement la raison qui trouve à s'y satisfaire, c'est souvent le cœur, c'est l'homme moral.

« Il ne m'est jamais, disait-il, arrivé de jeter le moindre ridicule sur la plus petite vertu. »

Il disait des bonnes actions : « Cela se doit. »

Quelques critiques ont reproché à Fontenelle son égoïsme, et ont appuyé leurs assertions par des exemples empruntés à sa vie. Nous ne contesterons pas la vérité de cette accusation, mais il s'agirait de définir le genre d'égoïsme du philosophe. C'était une philosophie prudente, résultat de ses réflexions et de la connaissance du monde plutôt que de son tempérament et de son caractère. Delille a, d'ailleurs, parfaitement rendu « l'état moral » de Fontenelle :

Fontenelle, toujours craignant quelque surprise,
Aux passions sur lui ne donne point de prise,
Soigne attentivement son timide bonheur,
Même dans l'amitié met en garde son cœur;
Ami des vérités, par crainte les enchaîne,
Et s'abstient du plaisir pour éviter la peine.

L'histoire de son cœur et de son esprit est dans ces vers, et résume élégamment toutes les anecdotes dont on parsème ordinairement sa vie. Fontenelle faisait autour de lui plus de bien qu'on ne le pensait. A sa mort, on vit des gens le regretter et des malheureux le pleurer comme un père. Sa charité discrète et bien entendue était un des traits les plus touchants de cette physionomie souriante, où rien n'était forcé, où le feu de l'esprit était tempéré par un heureux mélange de la bonté du cœur. On l'aimait dans la société, où il avait le talent de se rendre toujours agréable. Les souvenirs d'un siècle le rendaient précieux et lui donnaient la majesté souveraine d'un homme respecté par la nature comme un monument éternel. Son esprit avait gardé sa souriante jeunesse. A quatre-vingt-douze ans, Fontenelle faisait des madrigaux et des vers sur le respect de Sparte pour la vieillesse. La vie solitaire déplaisait à ce vieillard né pour le monde. On le trouvait toujours ailleurs que dans sa maison, chez Mme de Tencin, ou chez Mme Geoffrin, et Piron, voyant passer son convoi, put s'écrier avec justice : « C'est la première fois que M. de Fontenelle sort de chez lui pour ne pas aller dîner en ville. » Philosophe jusqu'à ses derniers moments, il garda sur son visage, même dans l'agonie, une heureuse sérénité. « Vous souffrez? lui demandait son médecin. — Non, répondit le moribond, je sens une difficulté d'être. » Ce furent ses dernières paroles.

— Bibliogr. On peut consulter sur Fontenelle les ouvrages suivants : *Lettres sur M. de Fontenelle*, par d'Aquin de Château-Lyon (Paris, 1757, in-4o); *Eloge historique de M. de Fontenelle*, par de Solignac (Nancy, 1757, in-4o); *Eloge historique de M. de Fontenelle*, par Trublet (s. l., 1758, in-8o); *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle*, tirés du *Mercure de France*, par le même (Amsterdam, 1759, in-12; 2e édit. corrigée et augm.); *Eloge de M. de Fontenelle*, par Le Cat (Rouen, 1759, in-8o); *Eloge de M. de Fontenelle*, par Lebeau (*Hist. de l'Acad. des inscrip.*, tom. XXVII, 262); *Eloge de M. de Fontenelle*, par de Fouchy (*Hist. de l'Acad. des scienc.*, ann. 1857, p. 185); *Fontenelle jugé par ses pairs* ou *Eloge de Fontenelle en forme de dialogue entre trois académiciens des Académies française, des sciences et des belles lettres*, par de Cubières (Londres et Paris, 1783, in-8o); *Eloge de Fontenelle*, par de Flers (Paris, 1783, in-8o; s. l., 1784, in-8o); *Eloge de feu M. Bernard de Fontenelle*, par de Tressan (s. l., 1783, in-8o); *Eloge de Bernard Le Bovyer de Fontenelle*, par Deslyons (Liége, 1783, in-8o); *Eloge de Bernard de Fontenelle*, par Garat (Paris, 1784, in-8o; couronné par l'Acad. franç.); *Eloge de Fontenelle*, par Le Roi (Paris, 1784, in-8o); *Eloge de Bernard Le Bovier de Fontenelle*, par Voiron (Amsterdam et Paris, 1784, in-8o); *Fontenelle*, ou *De la philosophie moderne relativement aux sciences physiques*, par P. Flourens (Paris, 1847, in-18). Voir aussi le *Journal des Savants* (1846); *Fontenelliana, recueil des bons mots, réponses ingénieuses, pensées fines et délicates de Fontenelle, précédé d'une notice sur sa vie* (Lille, 1853, in-32).

FONTENETTES (Louis DE), médecin et poëte français, né au Blanc (Berry) en 1612, mort à Poitiers en 1661. Il exerça son art dans ces deux villes et cultiva en même temps les belles-lettres et surtout la poésie. On a de lui : *Anatomie des fautes contenues en la réponse au discours des maladies populaires de* 1652 (Poitiers, 1653) et l'*Hippocrate dépaysé*, ou la *Version paraphrasée de ses* Aphorismes *en vers françois* (Paris, 1654).

FONTENIER s. m. (fon-te-nié — rad. *fontaine*). Celui qui est chargé de la surveillance, de l'entretien ou du service des fontaines publiques. ‖ On dit aussi FONTAINIER.

— Fabricant, marchand de fontaines. ‖ Ouvrier qui répare les fontaines des ménages : *Le cornet assourdissant des* FONTENIERS *a été remplacé par un timbre au moyen duquel ils avertissent de leur passage.*

— Adjectiv. Qui a rapport à la construction ou au soin des fontaines : *L'industrie* FONTENIÈRE. *Un ouvrier* FONTENIER.

FONTENOY, village de Belgique, arrond. et à 6 kilom. S.-E. de Tournay, près de la rive droite de l'Escaut; 700 hab. Célèbre par la victoire des Français sur les armées anglaise, autrichienne et hollandaise alliées. V. ci-dessous.

Fontenoy (BATAILLE DE), le fait d'armes le plus éclatant de la guerre dite *de la succession d'Autriche.* On en connaît les motifs : l'empereur Charles VI, le dernier mâle de la maison Habsbourg-Autriche, était mort en 1740, laissant la couronne impériale à sa fille aînée, Marie-Thérèse, qui monta sur le trône en vertu de la pragmatique sanction. Des ennemis puissants se liguèrent alors contre cette princesse, épouse de François de Lorraine, duc de Toscane. Frédéric II, roi de Prusse; Charles-Albert, électeur de Bavière; Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne; Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, et Philippe V, roi d'Espagne, tous appuyés par la France, réclamèrent, sous un prétexte ou sous un autre, quelque partie de l'empire. Marie-Thérèse n'avait pour allié que l'Angleterre, excitée par sa vieille jalousie contre la France, et irritée des tentatives que nos ministres venaient de faire pour rétablir Charles-Edouard sur le trône de ses pères. Frédéric, aussi habile politique que grand capitaine, se détacha de la coalition dès qu'il eut atteint le but de son ambition. Auguste ne tarda pas à suivre son exemple, et, Charles-Albert étant mort, son fils Maximilien-Joseph reconnut lui-même les droits de François Ier au trône impérial, de sort[illegible] la France se trouva pour ainsi dire seu[illegible]outenir le poids de cette guerre. Forcée alors de se tenir sur la défensive en Allemagne, elle résolut de porter les grands coups en Italie et surtout en Flandre, où se tenait prête à agir l'armée anglo-hollandaise, commandée par le duc de Cumberland, fils du roi George II, qui nous avait vaincus à Dettingen. Dans une circonstance aussi grave, les coteries féminines de la cour durent s'effacer, et le maréchal de Saxe reçut le commandement de l'armée française dans les Pays-Bas. Il était alors en proie aux douleurs d'une maladie mortelle, produite par les excès de tout genre qui avaient ruiné la prodigieuse vigueur de sa constitution. Les progrès toujours croissants d'une hydropisie nécessitaient à chaque instant des ponctions douloureuses, et on doutait qu'il pût se rendre à l'armée. Voltaire lui demanda même un jour comment il espérait dominer un état de faiblesse si menaçant : « Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir, » répondit héroïquement le maréchal, et il se rendit au camp. De son côté, le roi, accompagné du dauphin, alla rejoindre l'armée, afin d'animer les troupes par sa présence (6 avril 1745). Le maréchal de Saxe ne fut pas plus tôt arrivé qu'il investit Tournay, dont la citadelle était un des chefs-d'œuvre de Vauban; près de 75,000 Français cernèrent la place de tous côtés. Les ennemis se portèrent aussitôt en avant pour secourir Tournay; ils comptaient environ 55,000 hommes, dont la principale force consistait en 20 bataillons et 26 escadrons anglais. 5 bataillons et 16 escadrons hanovriens. Marie-Thérèse n'avait pu fournir à cette armée

qu'un contingent de 8,000 Autrichiens; mais ils étaient commandés par le vieux Kœnigseck, qui avait combattu les Turcs en Hongrie. Il devait aider de ses conseils le duc de Cumberland et le prince de Waldeck, impatient de se signaler à la tête de 40 escadrons et de 26 bataillons hollandais. Le maréchal de Saxe se porta aussitôt à leur rencontre, laissant 20,000 hommes soit devant Tournay pour contenir la garnison, soit aux ponts de l'Escaut pour les protéger en cas de retraite; puis il prit ses dispositions de bataille sur la rive droite du fleuve, par où arrivaient les ennemis. Le roi et le dauphin se montraient fréquemment aux troupes, qui les accueillaient par des acclamations. Un jour que la conversation roulait sur les batailles où les rois s'étaient trouvés en personne, Louis XV dit que, depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, qu'aucun n'avait remporté de victoire signalée sur les Anglais, et qu'il espérait obtenir cette gloire le premier. La fortune, en effet, lui réservait un magnifique triomphe; mais c'est ici le cas de répéter qu'elle choisit bien mal ses favoris.

Les deux armées étaient à peu près de force égale. Le maréchal de Saxe appuya sa droite au village d'Antoin, sous la protection de trois redoutes et d'un ravin; un second ravin, qui s'étend jusqu'au bois de Barry, couvrait le centre, établi en face du village de Fontenoy, et derrière le bois, que défendaient deux redoutes, se développait l'aile gauche, vers Ramecroix, Rumignies et le mont de la Trinité. Ainsi l'armée française formait une espèce d'équerre dont les deux extrémités s'appuyaient sur l'Escaut, et toutes nos positions étaient garnies d'une artillerie formidable, qui rendait l'attaque très-difficile et très-dangereuse. Le champ de bataille n'offrait pas un développement de plus de 1,000 mètres de longueur, depuis l'endroit où se tenait Louis XV auprès du village de Fontenoy jusqu'au bois de Barry, sur 2,000 mètres de profondeur environ. On allait donc combattre en champ clos, presque à la manière des chevaliers du moyen âge, et la concentration de tant de troupes sur un terrain si resserré devait rendre la bataille excessivement meurtrière. Aussi le vieux Kœnigseck était-il d'avis de se borner à harceler les Français sans engager une lutte décisive; mais le duc de Cumberland et ses Anglais n'écoutèrent que leur impatience de combattre et marchèrent sur Fontenoy. Ils occupaient le centre; les Autrichiens de Kœnigseck formaient la droite, et le prince de Waldeck avec ses Hollandais tenait la gauche. A six heures du matin, on commença à se canonner de part et d'autre. Le maréchal de Noailles, renouvelant en cette occasion l'exemple de patriotisme et de générosité donné par le maréchal de Boufflers à la bataille de Malplaquet, voulut servir en second sous le maréchal de Saxe, qui, non-seulement était son cadet, mais presque son ouvrage. Celui-ci sentit tout le prix de cette magnanimité, et jamais on ne vit un accord si complet entre deux hommes que la faiblesse ordinaire du cœur humain pouvait éloigner l'un de l'autre. Comme le maréchal de Noailles embrassait le duc de Grammont, son neveu, au moment de se séparer pour se rendre chacun à leur poste, un boulet de canon renversa mort le jeune duc; il fut la première victime de cette journée. C'est celui-là même dont l'imprudence nous avait fait perdre la bataille de Dettingen.

Les Hollandais attaquèrent Antoin par leur gauche et Fontenoy par leur droite, tandis que les Anglais et les Autrichiens attaquaient Fontenoy par leur gauche et que leur droite cherchait à tourner les redoutes du bois de Barry. Mais de toutes parts jaillit de nos positions un feu si terrible d'artillerie et de mousqueterie, qu'à chaque mouvement offensif les ennemis durent se replier en désordre. Les Anglais se portèrent trois fois sur Fontenoy, et les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoin; à la seconde attaque, ces derniers virent un de leurs escadrons broyé presque tout entier par le canon d'Antoin : il n'en resta pas 15 hommes. Dès lors il fut impossible de les ramener en avant. La situation était désespérée pour les ennemis, qui se voyaient foudroyés par une artillerie formidable, écrasés pour ainsi dire dans un étau. C'est alors que Kœnigseck, s'inspirant d'une résolution hardie, conseilla au duc de Cumberland de masser en une colonne épaisse l'infanterie anglo-allemande, et de charger le centre de l'armée française entre le bois de Barry et Fontenoy. L'entreprise était audacieuse; mais il fallait la tenter ou se résigner à une retraite humiliante. Les Anglais et les Hanovriens s'avancent donc, traînant leurs canons à bras par les sentiers, franchissent intrépidement le ravin qui les séparait des Français et marchent sous les feux croisés de Fontenoy et d'une des redoutes de Barry. Des rangs entiers tombaient foudroyés à droite et à gauche; mais ils étaient aussitôt remplacés, et les canons qu'ils amenaient vis-à-vis de Fontenoy et devant les redoutes répondaient à l'artillerie française. Entre cette colonne et le centre de notre armée, dont les gardes françaises formaient la première ligne, le terrain allait en s'élevant et dérobait à la vue la plus grande partie des Anglais. Les officiers des gardes françaises se dirent alors : « Allons prendre leurs canons; » et ils se jetèrent en avant. Ils furent bien étonnés d'avoir sous les yeux une masse compacte, formidable, dont rien ne semblait pouvoir arrêter la marche lente, mais irrésistible. Les Anglais approchèrent jusqu'à 50 pas de distance; puis leurs officiers, ôtant leurs chapeaux, saluèrent les Français. Le comte de Chabannes, le duc de Biron, qui s'étaient avancés, et tous les officiers des gardes françaises leur rendirent leur salut. On sait le singulier échange de courtoisie qui eut lieu entre les deux camps. Lord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, cria : « Messieurs des gardes françaises, tirez. » Le comte d'Auteroche, lieutenant de grenadiers, répondit : « Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers; tirez vous-mêmes. » Les Anglais ne se le firent pas répéter : ils exécutèrent un feu roulant qui emporta notre premier rang tout entier : 600 soldats et 52 officiers tombèrent morts ou blessés.

Au premier abord, ce raffinage de politesse, cette invitation à se faire passer par les armes, semble une quintessence ridicule de l'ancien esprit chevaleresque; mais il ne faut pas accuser ici les officiers français d'une civilité puérile et par trop honnête, dont ils n'étaient pas coupables : une ordonnance de la fin du XVIIe siècle prescrivait à nos troupes d'essuyer le premier feu, et c'est à cette ordonnance seule qu'il faut attribuer la courtoisie, devenue proverbiale, dont Anglais et Français usèrent les uns à l'égard des autres à Fontenoy. V. ANGLAIS. « Après vous... »

La première ligne ainsi emportée, les autres tournèrent la tête en arrière, et ne se voyant appuyées que par une cavalerie éloignée de plus de 600 mètres, faiblirent aussitôt et se débandèrent. Les Anglais avançaient à pas lents, et comme s'ils eussent été sur un champ de manœuvre; on voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas et droit. Ils débordèrent Fontenoy et se trouvèrent bientôt au centre de l'armée française; les divers incidents qui se produisirent imprimèrent à la masse ennemie la forme d'une colonne carrée à trois faces pleines, lançant la mort de tous côtés. Son feu, violent et parfaitement soutenu, renversait tous les corps de cavalerie ou d'infanterie qui venaient vaillamment, mais sans ordre, se jeter sur elle les uns après les autres. Plus la colonne anglaise avançait, plus elle devenait profonde et redoutable, à cause des troupes nouvelles qui venaient sans cesse la renforcer; elle marchait toujours serrée à travers les morts et les blessés, paraissant former un seul corps d'environ 14,000 hommes. Le sort de la journée paraissait donc fort compromis, et le maréchal de Saxe, que l'on voyait presque mourant, porté d'un corps à l'autre dans une petite carriole d'osier, envoya prier le roi de se mettre en sûreté, ainsi que le dauphin, ajoutant qu'il ferait tout son possible pour réparer le désordre : « Oh! je suis bien sûr qu'il fera ce qu'il faudra, répondit Louis XV; mais je resterai où je suis. » Tout l'état-major était en mouvement, et un grand nombre d'officiers furent tués ou blessés en donnant des preuves du plus brillant courage. Le chevalier d'Aché, lieutenant général, après avoir eu le pied fracassé, vint rendre compte au roi de la situation de son corps, et lui parla longtemps sans trahir par le moindre geste les douleurs atroces qu'il ressentait, jusqu'à ce qu'il tombât évanoui. Vainement on lança contre la redoutable colonne les escadrons les plus éprouvés; le défaut d'ensemble dans ces attaques les rendit inutiles : la masse anglaise, faisant face de tous côtés, plaçait à propos son canon, exécutait un feu terrible, puis restait immobile et ne tirait plus. Le maréchal de Saxe, couché dans sa carriole d'osier, se portait d'un corps à l'autre au milieu du feu; il vit un régiment dont des rangs entiers tombaient et qui restait intrépidement sur place. « Comment peut-il se faire, s'écria-t-il, que de telles troupes ne soient pas victorieuses? » Aucun corps, aucune attaque ne put enfoncer la colonne, parce que rien n'avait été exécuté avec ensemble. Cependant cette masse d'infanterie semblait évidemment avoir été endommagée, quoique sa profondeur parût toujours égale; elle oscillait sur ce champ de bataille qu'elle avait couvert de morts, incertaine et comme sans direction; l'habileté des manœuvres lui fit défaut. Si les Hollandais, passant entre les redoutes établies de Fontenoy à Antoin, étaient revenus à la charge pour donner la main aux Anglais, la victoire eût été certainement le prix de ce mouvement; mais il fut impossible de les ramener en ligne. Cependant l'agitation était extrême autour du roi. D'après Voltaire, qui tresse peut-être ici une couronne gratuite à son ami Richelieu, celui-ci, qui était lieutenant général et aide de camp de Louis XV, arriva auprès du roi après avoir reconnu la colonne de Fontenoy, l'épée à la main, couvert de poussière et tout hors d'haleine. « Quelle nouvelle apportez-vous? lui dit le maréchal; quel est votre avis? — Ma nouvelle, répondit le duc de Richelieu, est que la bataille est gagnée si on le veut; et mon avis est qu'on fasse avancer dans l'instant 4 canons contre le front de la colonne. Pendant que cette artillerie l'ébranlera, la maison du roi et les autres troupes l'entoureront : il faut tomber sur elle comme des fourrageurs. » Mais les historiens ne sont pas d'accord à cet égard, et les plus judicieux trouvent que l'idée de faire avancer des canons était trop simple pour la transformer en une inspiration de génie; toutefois, comme l'artillerie lourde et massive de cette époque se déplaçait très-difficilement, on ne songea peut-être pas plus tôt à amener du canon pour battre en brèche la redoutable colonne. Mais déjà le coup d'œil exercé du maréchal de Saxe avait reconnu le vice de ces attaques exécutées sans ordre et sans ensemble, et, après avoir fait converger toutes les forces disponibles sur un même point, il prépara un assaut dont l'impétuosité devait être irrésistible. Le duc de Biron, le comte d'Estrées, le marquis de Croissy, le comte de Lowendhal, lieutenants généraux, devaient diriger ce mouvement décisif. Les régiments de Chabrillant, de Brancas, de Brionne, d'Aubeterre, de Courten, vinrent se mettre en ligne, tous conduits par leurs colonels et prêts à charger au premier signal. Quelques pièces de campagne, pointées sur le front de la colonne, commencèrent à creuser des vides dans ses rangs; alors la charge fut sonnée, et un véritable ouragan d'hommes et de chevaux fondit sur la colonne, la pénétra, la sillonna en tous sens, la broya sous son élan terrible; la masse ennemie, écrasée comme dans un étau, fut foudroyée et disparut. En sept ou huit minutes, le général Posomby, le frère du comte d'Albermale; 5 colonels, 5 capitaines aux gardes et un nombre prodigieux d'officiers tombèrent pour ne plus se relever. Les annales de la guerre n'offrent peut-être pas un exemple d'un revirement aussi prompt, aussi décisif, aussi terrible. Les débris de la colonne anglaise se précipitèrent en fuyant au delà du ravin, et ils ne furent pour ainsi dire pas poursuivis; les Hollandais opérèrent leur retraite en même temps.

Louis XV allait de régiment en régiment. Les cris de « Victoire! » et de « Vive le roi! » les chapeaux en l'air, les étendards et les drapeaux percés de balles, les félicitations réciproques des officiers qui s'embrassaient, formaient un spectacle dont tout le monde jouissait avec une joie tumultueuse (11 mai 1745). Le roi, au milieu des cris de triomphe qui retentissaient sur le champ de bataille, fixa l'attention du dauphin sur le spectacle déchirant du carnage, et lui fit envisager avec horreur à quel prix s'achète une victoire. On peut bien croire à ce bon mouvement de Louis XV, puisque plus tard Napoléon Ier a dit que toute guerre en Europe était une guerre civile. Il est vrai que ces paroles, si singulières dans sa bouche, ont été prononcées à Sainte-Hélène.

Les pertes des ennemis furent de 12,000 à 14,000 hommes, tant tués que blessés ou prisonniers; les Français eurent au moins 7,000 morts ou blessés; une quarantaine de canons restèrent au pouvoir des vainqueurs. Les conséquences de la victoire furent la reddition de Tournay, de Gand, de Bruges, d'Audenarde, de Dendermonde, d'Ostende, de Nieuport; en un mot, la conquête de la Flandre. Mais ce qui rendit surtout la bataille de Fontenoy si populaire en France, c'est qu'elle fut gagnée sur les Anglais par un général presque expirant et incapable d'agir : le maréchal de Saxe avait pris les dispositions; ce furent les officiers français qui remportèrent la victoire.

Fontenoy (POËME SUR LA BATAILLE DE), par Voltaire. Ce poëme fut composé à la hâte, et la première édition parut sept jours après la victoire de Louis XV (17 mai 1745). Voltaire avait appris les détails principaux du combat de la bouche de son ami le marquis d'Argenson, alors ministre des affaires étrangères. On épuisa en peu de temps huit éditions de ce poëme à Paris; à Lyon, à Rouen, à Lille, des réimpressions en furent faites. A chaque édition nouvelle, l'auteur ajoutait quelque nouvel épisode. La sixième édition fut précédée d'une dédicace au roi, « le plus modeste des vainqueurs, » et d'un discours préliminaire, dans lequel Voltaire répond aux critiques qui pleuvaient déjà sur lui : il déclare que « c'est moins en poëte qu'en bon citoyen qu'il a travaillé. » Le *Poëme de Fontenoy*, en effet, n'est autre chose qu'un bulletin rimé : c'est ce qui fit son immense succès; la France entière, dans sa curiosité patriotique, lut cette gazette poétique, où le patriotisme trouvait largement son compte. La poésie, assurément, y était moins bien partagée. La *Bataille de Fontenoy* est un fragment épique sur le ton de la *Henriade :* même pompe de style, même langage de convention, même abus des généralités vagues, des fausses élégances et de la vieille friperie poétique. Avant tout, l'éloge du roi; *ab Jove principium :*

Venez le contempler aux champs de Fontenoy,
O vous, Gloire, Vertu, déesses de mon roi!
Redoutable Bellone et Minerve chérie;
Passion des grands cœurs, Amour de la patrie,
Pour couronner Louis, prêtez-moi vos lauriers!

Qu'ils sont ternes et desséchés, ces lauriers que si longtemps les poëtes ont empruntés à la Gloire et à la Vertu! Aucun de ces mots, cent fois employés pour exprimer une idée vague et sans couleur, ne parle au cœur ou à l'imagination. Tout l'ouvrage est sur ce mode solennel. Quelques vers heureux caractérisent nos divers ennemis, le Hollandais, l'Autrichien :

Surtout ce peuple altier qui voit sur tant de mers
Son commerce et sa gloire embrasser l'univers,
Mais qui, jaloux en vain des grandeurs de la France,
Croit tenir dans ses mains la foudre et la balance.

La redoutable colonne anglaise, que trois charges successives ne parvinrent pas à rompre, est peinte en quelques traits qui manquent moins d'énergie que de précision :

Le feu qui se déploie et qui, dans son passage,
S'anime, dévorant l'aliment de sa rage,
Les torrents débordés dans l'horreur des hivers,
Le flux impétueux des menaçantes mers,
Ont un cours moins rapide, ont moins de violence
Que l'épais bataillon qui contre nous s'avance....

Çà et là une allégorie puérile vient interrompre le récit :

La Fortune auprès d'eux, d'un vol prompt et léger,
Les lauriers dans les mains, fend les plaines de l'air;
Elle observe Louis et voit avec colère
Que sans elle aujourd'hui la valeur va tout faire.

Bien que Voltaire se flatte d'avoir été très-précis en ses descriptions poétiques, il est fort difficile de démêler dans son poëme les péripéties de cette bataille : l'ordonnance et la marche du combat s'effacent dans un récit vague et trop général. Il est à remarquer que le mot célèbre : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers, » ne s'y trouve point rapporté. On y voit, en revanche, le nom de tous les gentilshommes qui se distinguèrent en cette mémorable journée; certaines parties de l'ouvrage ne sont qu'un catalogue orné de quelques fadeurs poétiques :

Monaco perd son sang, et l'Amour en soupire...
Favori de l'Amour, de Minerve et de Mars,
Richelieu vous appelle : il n'est plus de hasards.

Citons, enfin, les deux derniers vers, chef-d'œuvre du genre : « Accourez, » dit le poëte aux soldats victorieux :

Accourez, recevez à votre heureux retour
Le prix de la Vertu par les mains de l'Amour.

Si le succès du poëme fut grand, si le cardinal Quirini essaya de traduire en vers latins le *Poëme de Fontenoy*, les critiques et les traits satiriques ne manquèrent point non plus; les plus piquants furent décochés par l'avocat Marchand, dans une prétendue *Requête du curé de Fontenoy.* Il se plaint :

Que sur *sa* paroisse on enterre
Sept ou huit mille hommes pour rien.
C'est mon casuel, c'est mon bien.
Sur mes droits et mon honoraire
On m'a fait encor d'autres torts :
Un fameux monsieur de Voltaire
A donné l'extrait mortuaire
De tous les seigneurs qui sont morts.

La critique était malicieuse. Voltaire, au reste, n'était point fait pour emboucher la trompette épique : combien il était mieux inspiré lorsqu'il chantait en badinant :

Les quarante mille Alexandres
Payés à quatre sous par jour!

Fontenoy (LA BATAILLE DE), tableau d'Horace Vernet; musée de Versailles. Le moment choisi par l'artiste est celui où le maréchal de Saxe, à pied et tête nue, présente les trophées de la journée à Louis XV, à cheval et accompagné du dauphin. Derrière le maréchal, le duc de Richelieu est à cheval, la tête nue et l'épée à la main. A droite, des soldats sont assis sous un arbre, et un vieil officier embrasse son fils qui tient à la main une croix de Saint-Louis. A gauche sont groupés des prisonniers écossais et des blessés. Ce tableau, qui a été exposé au Salon de 1836, a été ainsi jugé par M. A. Barbier : « La disposition générale est très-belle, les groupes habilement distribués, le dessin ferme et presque toujours correct. La lumière circule bien d'un bout à l'autre du tableau, la couleur en est comme imprégnée, et, sous cette lumière si transparente et si pure, se meuvent et agissent des figures pleines de sentiment et de passion... La figure du vieux maréchal est belle et d'un mouvement plein de dignité. » Gustave Planche, généralement très-peu favorable aux œuvres d'Horace Vernet, a jugé la *Bataille de Fontenoy* en ces termes : « ... Est-il possible, en regardant la toile de M. Horace Vernet, de deviner que la scène se passe sous Louis XV? A l'exception des costumes, y a-t-il dans ce tableau quelque chose qui rappelle Fontenoy?... M. Vernet a composé sa bataille avec une remarquable insouciance; il a renoncé à son ingénieuse vivacité, à l'art de grouper autour de l'action principale des épisodes vrais et touchants; il semble s'être proposé pour tâche unique de signer une toile plus grande que les *Noces* de Véronèse. L'impression produite par cet ouvrage est difficile à caractériser. A coup sûr, ce n'est pas une bataille. Les blessés qui se voient à gauche et qui saignent sur une paille toute neuve, les femmes éplorées qui s'empressent autour des mourants, ne suffisent pas à établir la nature militaire de l'action. Qu'est-ce donc que cet ouvrage? A mon avis, c'est un rendez-vous de chasse. Les personnages, réunis sous un cerisier paisible, attendent pour partir que le bois ait été battu; ils se félicitent sur la beauté de la journée, sur le gibier qu'ils espèrent; ils se complimentent sur la vitesse et la santé de leur meute, et se promettent, au retour, un souper joyeux et splendide. » On reconnaît bien, à ces traits acérés, l'impitoyable critique de la *Revue des Deux-Mondes;* mais le jugement est d'une excessive sévérité.

La *Bataille de Fontenoy* a été gravée par Burdet. Le même sujet a été traité par Ant. Benoist dans une gravure exécutée peu de

temps après la bataille, et par M. Andrieux, dans un tableau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

FONTENOY-LE-CHÂTEAU, bourg et comm. de France (Vosges), cant. de Bains, arrond. et à 32 *kilom.* S.-O. d'Epinal, *dans une situation* délicieuse, entre deux coteaux couverts de cerisiers; pop. aggl., 1,756 hab. — pop. tot., 2,560 hab. Fabrication de broderies fines; tréfilerie; fabriques de couverts; kirsch-wasser; brasseries. L'église renferme le tombeau de la princesse Yolande de Ligne. Le poëte Gilbert, dont la mort éveille de si pénibles souvenirs, est né au hameau de Molières, dépendant de la commune de Fontenoy-le-Château.

FONTENOY-SUR-MOSELLE, village et comm. de France (Meurthe), cant., arrond. et à 10 kilom. de Toul, sur la rive droite de la Moselle et sur le canal de la Marne au Rhin; 264 hab. Ruines d'un château fortifié de murailles et de tours, dont une seule est encore debout. Dans l'église, vitraux bien conservés et sépultures des comtes de Fontenoy.

FONTENOY ou **FONTENAY-EN-PUISAYE**, village et comm. de France (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arrond. et à 30 kilom. d'Auxerre; 872 hab. Un obélisque de 10 mètres de hauteur a été érigé, en 1860, à Fontenoy, en mémoire de la bataille du 25 juin 841, qui se livra dans les environs, entre les fils de Louis le Débonnaire. V. FONTENAILLES (bataille de).

FONTENU, village et comm. de France (Jura), cant. de Clairvaux, arrond. et à 29 kilom. de Laons-le-Saunier; 215 hab. A l'est du village, au milieu de beaux arbres et de magnifiques prairies, s'élève le château de Chalin, reconstruit au XVe et au XVIe siècle. On y remarque la chapelle dans la tour de l'Ouest, la cheminée monumentale de la cuisine, les boiseries et les peintures du salon du premier étage. Le lac de Chalin, qui couvre une superficie de 220 hectares, est formé par les eaux d'une source qui jaillit près du château, à la base d'un curieux rocher.

FONTENU (Louis-François DE), archéologue français, né en Gâtinais en 1667, mort en 1759. Il entra dans les ordres, accompagna le cardinal Janson à Rome en 1700, y prit le goût de l'archéologie et de l'histoire naturelle, puis se fixa à Paris, où il vécut dans la société de Fontenelle et de Mme de Lambert. Reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1714, il publia dans le recueil de cette compagnie un assez grand *nombre de mémoires élégamment écrits sur* divers sujets de mythologie, sur des médailles, sur les lieux connus en France sous le nom de camps de César, etc. On lui attribue une traduction de *Théagène et Chariclée* (Paris, 1727, 2 vol. in-12).

FONTENY (Jacques DE), auteur dramatique et poëte français de la deuxième moitié du XVIe siècle. Il était membre d'une société des confrères de la Passion. On a de lui : le *Bocage d'amour* (Paris, 1578), contenant la *Chaste bergère*, pastorale en cinq actes et en vers; les *Esbats poétiques* (Paris, 1587), où l'on trouve la pastorale du *Beau berger;* les *Ressentiments de Jacques de Fonteny pour sa céleste* (1587), où se trouve la *Galatée divinement délivrée*, pastorale en cinq actes et en vers; *Anagrammes et sonnets* (Paris, 1606, in-4o). On attribue à Jacques de Fonteny ou à un homonyme : *Antiquités, fondations et singularités des villes et châteaux du royaume de France* (Paris, 1611), et *Sommaire description de tous les chanceliers et gardes des sceaux depuis le règne de Mérovée jusqu'au règne de Louis XIII*, publiée dans la *Bibliothèque du droit français* de L. Bouchel (1667, in-fol.).

FONTETTE (Charles-Marie FEVRET DE), bibliographe français. V. FEVRET.

FONTEVRAULT, en latin *Fons Ebraldi*, bourg et comm. de France (Maine-et-Loire), canton sud, arrond. et à 16 kilom. de Saumur, au milieu d'une forêt, dans un vallon où coule une belle fontaine intarissable; pop. aggl., 860 hab. — pop. tot., 3,581 hab. Carrières de tuffeau blanc; tuileries, poteries, corderies; rouenneries; fabriques de toiles; exploitation de bois de charpente; commerce de chevaux, de grains et de bestiaux. Ce bourg, bâti au fond d'un vallon, doit son origine à une des plus riches abbayes de France. Cette abbaye fut fondée par Robert d'Arbrissel, célèbre docteur, qui, de pauvre paysan breton, sut s'élever à un rang illustre par le travail et la science. Rappelé dans son pays natal par Sylvestre de La Guerche, chancelier du duc Conon II de Bretagne, devenu évêque de Rennes, qui avait jeté les yeux sur lui pour se décharger du soin de son diocèse, Robert d'Arbrissel avait commencé par y introduire des réformes que le libertinage du clergé de Rennes ne rendait que trop nécessaires. Tant que Sylvestre de La Guerche vécut, Robert continua son œuvre de discipline, sans s'occuper ni s'inquiéter des colères et des haines qu'elle soulevait. Mais ce protecteur une fois mort, le réformateur dut s'enfuir à Angers, puis dans la forêt de Craon, où il commença à jeter les premières bases d'un ordre religieux. Le bruit de sa parole éloquente, qui faisait chaque jour de nouveaux prosélytes, vint aux oreilles du pape Urbain II, qui l'appela à lui et le chargea de prêcher la croisade dans les villes et les bourgs. Robert d'Arbrissel obéit et parcourut les campagnes, exhortant ceux qui ne pouvaient aller en Palestine à vouer du moins leur vie au service du Seigneur. Il réunit bientôt un groupe considérable de disciples ardents et vint fonder aussitôt, sur la limite de l'Anjou et du Poitou, à une lieue de Candes, où mourut saint Martin, au lieu dit *Fontevrault*, un oratoire ou communauté composée d'hommes et de femmes. Ce mélange des sexes est le caractère distinctif et spécial de la fondation de Fontevrault. Les hommes furent chargés du soin de défricher la terre et de pourvoir aux besoins de tous; les femmes, pendant ce temps, priaient et chantaient les louanges de Dieu. La communauté fut d'abord connue sous le nom des Pauvres de Jésus-Christ. Mais peu à peu le nombre des prosélytes s'accrut, et l'oratoire, trop petit pour les contenir tous, devint une abbaye. Robert d'Arbrissel fit construire sous la même clôture trois monastères destinés spécialement aux femmes, et dont voici les noms et divisions : Grand Moutier, pour les veuves et les vierges; Saint-Lazare, pour les lépreuses; Magdelaine, pour les pécheresses. Les hommes occupèrent aussi un local spécial (1099). Un an plus tard, le concile de Poitiers jetait les bases définitives de la nouvelle communauté, placée sous la règle de Saint-Benoît. Contrairement à l'usage adopté dans toutes les autres maisons religieuses, à Fontevrault les hommes étaient soumis aux femmes : une abbesse générale dirigeait toute la communauté, hommes et femmes, et avait seule le pouvoir suprême. Cette suprématie de la femme fut adoptée en souvenir du culte pieux de l'apôtre Pierre pour la mère du Christ. La première abbesse de Fontevrault fut Herlande de Champagne, veuve de M. de Montsoreau et parente du comte d'Anjou. Mais une fois l'ordre ainsi constitué d'une manière définitive, Robert d'Arbrissel, infatigable, ne s'occupa plus que de donner une extension nouvelle à l'ordre qu'il avait fondé. Il établit en peu de temps, outre le couvent du vallon de Fontevrault, ceux des Loges, de Chantenois, de Lencloître, de La Puïe, de La Lande, de Tuçon, en Poitou; d'Orsan, dans le Berry; de la Madeleine d'Orléans, sur la Loire; de Boubon; le prieuré de la Gasconière, le couvent de Cadouin et enfin celui de Haute-Bruyère, près de Chartres. La jalousie ne tarda pas à s'attaquer à la fortune de Robert d'Arbrissel. A la suite de quelques scandales, dont il n'était peut-être pas responsable directement, mais qui n'en sont pas moins constants, tels, par exemple, que commerce libertin entre quelques religieuses et quelques frères, accouchements clandestins, etc., l'évêque de Rennes, Marbodus, écrivit à Robert d'Arbrissel une longue et sévère lettre de reproches. Geoffroy, abbé de Vendôme, allant plus loin encore, l'accusa ouvertement (nous copions textuellement la phrase dans l'*Histoire des ordres monastiques* du Père Elyot, ouvrage qu'on ne saurait suspecter de partialité) « de coucher avec elles sous prétexte de se mortifier en souffrant les aiguillons de la chair, martyre inouï, dangereux et de mauvais exemple. » Robert d'Arbrissel soutint hardiment ce double choc, se lava triomphalement des accusations portées contre lui, et, dit l'historien cité plus haut, « confondit la calomnie. » L'abbaye de Fontevrault continua donc à prospérer. Lorsque Robert d'Arbrissel mourut, elle comptait environ 3,000 membres, chiffre énorme, même pour l'époque, et qui augmenta encore par la suite. De nouvelles fondations vinrent étendre au loin la renommée de l'abbaye, non-seulement en France, mais encore en Espagne et en Angleterre. Dès l'origine, Fontevrault avait été, de la part du souverain pontife, l'objet de priviléges spéciaux : en 1145, le pape Eugène III affranchit les religieux des terribles épreuves que leur avait imposées Robert d'Arbrissel, telles que l'eau bouillante, les fers chauds, etc. L'ordre n'en demeura pas moins soumis à une discipline sévère, où les jeûnes prolongés, les veilles et les offices de nuit tenaient une grande place. En 1459 cependant, quelques dissensions s'établirent dans l'ordre à propos de réformes que voulait y introduire la nouvelle abbesse. Jusque-là soumis à la règle de Saint-Benoît, les religieux, oubliant leur origine, s'étaient qualifiés de chanoines réguliers et avaient embrassé, sous une abbesse trop facile, la règle de Saint-Augustin. Marie de Bretagne, vingt-sixième abbesse de Fontevrault, entreprit de réformer cet ordre de choses et de rendre à la communauté ses bases primives. Mais tout d'abord forcée de céder devant les résistances qu'elle rencontra, elle se retira à la Madeleine d'Orléans, fondation de Fontevrault. Ce fut là qu'elle composa une sorte de règle mixte ou composite, mélange habile des traditions de Robert d'Arbrissel et des règles de Saint-Benoît et de Saint-Augustin. Elle soumit bientôt (1475) cette nouvelle règle au jugement de Sixte IV, qui l'approuva, et, en 1507, après renvoi impitoyable des derniers récalcitrants de Fontevrault qui refusaient de s'y conformer, elle fut définitivement adoptée. L'abbesse, dès 1505, avait d'ailleurs donné l'exemple la première en faisant vœu de clôture entre les mains de Louis de Bourbon, évêque d'Avranches. En 1520, à la suite de nouveaux démêlés qui avaient pour but, de la part des religieux, de restreindre l'autorité suprême de l'abbesse et de la soumettre à un contrôle, un arrêt du grand conseil intervint, qui donna gain de cause à l'abbesse. Cet arrêt fut approuvé et confirmé trois ans après (1523) par Clément VII. Des tentatives analogues s'étant reproduites plus tard sous le gouvernement de l'abbesse Jeanne de Bourbon, amenèrent un véritable conflit : les religieux publièrent un factum violent, et le pape Urbain VIII prit parti pour eux. Mais, le 8 octobre 1641, intervint un nouvel arrêt de Louis XIII prescrivant l'exécution stricte et entière de l'ancienne bulle d'approbation de Sixte IV, et ordonnant la destruction du factum injurieux. Ce fut là la dernière convulsion de Fontevrault.

C'est dans cette puissante abbaye que se faisait jadis l'éducation des filles de France. Le titre d'abbesse de Fontevrault était habituellement conféré à une femme du sang royal, soit légitimement, soit illégitimement. C'est ainsi que la dernière abbesse était, en 1789, Mme de Pardaillan d'Antin, nièce de Mme de Montespan, et telle était à cette époque la richesse de l'abbaye de Fontevrault qu'elle en tirait annuellement un revenu de plus de 100,000 livres d'alors, chiffre dont il est inutile de faire ressortir l'importance. Au surplus, on se l'expliquera quand nous aurons dit que la maison de Fontevrault formait un véritable gouvernement, divisé en quatre provinces : France, comprenant cinq prieurés; Aquitaine, quatorze; Auvergne, treize, et Bretagne, nombre égal.

L'abbaye de Fontevrault renfermait jadis cinq églises; une seule, la plus grande, reste aujourd'hui debout. C'est un des plus curieux monuments du XIIe siècle, par son style exceptionnel. En effet, tandis que, dans le plus grand nombre des constructions de cette époque, les voûtes sont invariablement en ogives avec nervures sur les arêtes, à Fontevrault, au contraire, les voûtes sont sphériques et portées sur des arcs à plein cintre, ce qui leur donne une apparence de simplicité et en même temps de solidité toute spéciale. Ajoutons que depuis longtemps ce monument a cessé de servir à sa destination première : l'ancienne église de Fontevrault est aujourd'hui convertie en maison de détention pour onze départements.

Dans la deuxième cour de l'abbaye, on peut encore voir un débris curieux : c'est la vieille tour d'Evrault, dont la couleur brune et la masse pyramidale contrastent d'une manière pittoresque avec les bâtiments neufs de la maison centrale. La construction de cette tour est bizarre. Elle s'élève sur trois plans : le premier octogone, le deuxième carré, le troisième encore octogone, les angles répondant au milieu des faces du premier. Chaque face du premier plan est percée d'une arcade en ogive portée par deux colonnes, et donne entrée dans une chapelle demi-circulaire éclairée de trois petites fenêtres. Suivant toute apparence, c'était jadis une chapelle sépulcrale située au milieu d'un cimetière. Cette tour doit remonter au XIIe siècle environ. Tout près de là est l'ancien cimetière des rois d'Angleterre (Plantagenets), comtes d'Anjou : quatre tombeaux, surmontés de leurs statues couchées, existent encore; ce sont ceux de Henri II, de Richard Cœur de Lion, son fils; d'Aliénor ou Eléonore de Guyenne, femme du premier et mère du second, et d'Elisabeth, femme de Jean sans Terre. Ces tombeaux, longtemps négligés, en butte à toutes les injures du temps, et pourtant si curieux par les souvenirs qu'ils évoquent, ont dû d'échapper à une ruine complète à M. Félix Bodin, auteur de consciencieux travaux historiques, qui a le premier attiré sur eux l'attention du gouvernement. Il y a quelques années, les tombeaux de Fontevrault ont donné lieu de la part de l'Angleterre à une réclamation singulière : elle demanda, sérieusement et avec une simplicité qui ne prévoyait pas de refus possible, la simplicité du droit, la permission de faire enlever ces quatre monuments historiques, suivant elle sa propriété. La commission française repoussa purement et simplement cette prétention, dans laquelle il est juste de dire que l'Angleterre ne crut pas devoir persister. Il est bon que ces tombeaux demeurent en France comme un vivant souvenir du temps de nos vieilles guerres, comme un gage de l'indépendance de notre pays, et l'Angleterre aurait dû comprendre d'elle-même que nous avions assez chèrement payé pendant plus de deux siècles la possession de quelques pierres tumulaires et de quelques statues.

FONTEYRAUD (Alcide), économiste français, né à l'île Maurice en 1822, mort à Paris en 1849. Envoyé par sa famille dans cette ville pour y faire ses études, il entra à l'école spéciale de commerce et fut appelé bientôt à en devenir un des professeurs. Les questions d'économie politique occupèrent surtout sa vive et pénétrante intelligence. En 1845, il se rendit en Angleterre, où il vit se former la ligue célèbre dont Cobden était l'âme. De retour en France, Fonteyraud devint un des fondateurs de l'Association française destinée à propager les idées des libres échangistes, qui avaient en lui un partisan des plus chauds. Malheureusement pour la science, ce jeune économiste, qui donnait les plus belles espérances, fut emporté par une attaque de choléra à l'âge de vingt-sept ans. Outre les traductions de divers ouvrages anglais de Malthus et de Ricardo, publiées dans la *Collection des principaux économistes*, on a de lui : une remarquable *Notice sur la vie et les écrits de Ricardo;* la *Ligue anglaise*, étude insérée dans la *Revue britannique;* la *Vérité sur l'économie politique*, dans le *Journal des économistes*. Enfin il a composé, en collaboration avec M. Wolowski, un traité *Sur les principes d'économie politique*, inséré dans le recueil des *Cent traités pour les connaissances les plus indispensables.*

FONTGOMBAUD, village et commune de France (Indre), cant. de Tournon, arrond. et à 8 kilom. du Blanc, sur la rive droite de la Creuse; 569 hab. L'abbaye de Fontgombaud fut une des plus importantes de l'ordre de Saint-Benoît. Sa fondation, comme celle de la plupart des abbayes du temps, est entourée de légendes : elle dut son nom à une fontaine, auprès de laquelle vint, au XIe siècle, s'installer un solitaire, et qui s'appela, de lui, la Font-Gombaud. Des grottes naturelles, groupées autour de la source, reçurent bientôt d'autres anachorètes; une chapelle s'éleva, et l'établissement devint un monastère. Le premier abbé connu s'appelait Pierre de l'Estoile, et mourut de la peste en 1114; il avait fait commencer les bâtiments du cloître, qui furent solennellement inaugurés le 5 octobre 1141. L'abbaye eut de longs jours de prospérité : ses richesses s'accrurent avec les libéralités qu'enfantèrent les croisades, et au XVe siècle elle avait atteint l'apogée de sa puissance. Ses charges étaient, en revanche, assez nombreuses. Parmi celles qui lui coûtaient le moins, on cite la curieuse redevance de 25 pintes de vin et de 4 jambons qu'elle était obligée de fournir aux processions qui des paroisses voisines se rendaient à certaines fêtes pour honorer les statues miraculeuses de la Vierge que recélait la crypte de la chapelle des Ermites, en l'église abbatiale. Ces statues existent encore, et ont été depuis transférées dans l'église paroissiale.

L'abbaye de Fontgombaud, réduite à cinq religieux, supprimée par l'archevêque de Bourges le 5 octobre 1741, était devenue une maison de missionnaires quand la Révolution s'abattit sur ses murs centenaires : l'antique couvent déserté fut vendu et livré à la démolition. Les ruines qui subsistent encore sont dignes de l'attention de l'antiquaire. La basilique surtout offre des parties restées dans un état de conservation presque parfait, et montre un remarquable mélange du style roman et du style ogival. La façade est considérée comme un des chefs-d'œuvre de l'art roman. La nef, jadis divisée en trois parties, a vu ses voûtes disparaître : seuls ses murs latéraux ont résisté aux efforts du temps et des hommes jusqu'à la hauteur des vastes fenêtres en glacis qui l'éclairaient. Chose singulière, deux rangs d'arbres ont remplacé les solides piliers cylindriques qui soutenaient les nervures et les arcs-doubleaux. Ces débris seront conservés : un projet primitif, émis en 1846, consistait à acheter l'église abbatiale pour en faire l'église paroissiale de Fontgombaud; une somme de 12,000 fr. fut allouée dans ce but par le ministère des cultes, et sur le crédit des monuments historiques, une autre somme de 10,000 fut accordée par le ministère de l'intérieur pour commencer les travaux de restauration les plus urgents. Mais depuis l'acquisition qu'en firent vers le même temps les Pères trappistes de Bellefontaine, la dernière somme a seule été maintenue. Une colonie agricole est aujourd'hui installée à Fontgombaud par les soins des acquéreurs, et les ruines de la vieille abbaye sont aujourd'hui à l'abri des injures du temps.

FONTICULE s. m. (fon-ti-ku-le — dimin. du lat. *fons, fontis*, fontaine). Chir. Petit ulcère artificiel pratiqué par le chirurgien, soit avec un instrument tranchant, soit avec un caustique : *La suppression d'un* FONTICULE *ou d'un vésicatoire établi depuis longtemps est une cause occasionnelle de maladie.* (Chomel.) ‖ On dit plus ordinairement CAUTÈRE.

FONTINAL, ALE adj. (fon-ti-nal, a-le — lat. *fontinalis;* de *fons*, fontaine). Hist. nat. Se dit des animaux et des végétaux qui habitent les eaux ou les bords des fontaines.

— Géol. *Formations fontinales*, Formations dues au dépôt de matières que les eaux tenaient en dissolution.

— s. f. Bot. Genre de mousses comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans les eaux courantes ou stagnantes : *Les* FONTINALES *ont une coiffe de la longueur de l'urne.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Bot. Les *fontinales* forment un des genres les plus intéressants de la famille des mousses. Ce sont des plantes vivaces, qui croissent par touffes; elles ont des urnes sessiles, tubuleuses, recouvertes d'une coiffe campanulée. Comme leur nom l'indique, ces mousses se trouvent généralement dans les eaux courantes des fontaines et des sources, quelquefois aussi dans les eaux stagnantes. Au moment de la floraison, elles élèvent leurs sommités à la surface de l'eau, et s'enfoncent ensuite sous le liquide pour mûrir leurs spores ou graines. On connaît cinq ou six espèces de *fontinales*, qui sont répandues dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère nord. Elles produisent de nombreuses ramifications, et atteignent ainsi des dimensions en longueur très-remarquables dans cette famille. L'espèce la plus intéressante est la *fontinale incombustible;* elle croît

dans les eaux pures et courantes, et atteint un demi-mètre de longueur. Elle conserve très-longtemps après qu'elle a été cueillie sa couleur verte et son humidité; aussi brûle-t-elle très-difficilement; de là son nom spécifique. En Laponie, on entasse cette mousse entre les cheminées et les parois voisines, afin de se préserver des incendies. D'un autre côté, comme elle est un mauvais conducteur de la chaleur, on l'emploie avec avantage dans les glacières, pour isoler la glace, qui se maintient ainsi plus longtemps. On rencontre fréquemment les *fontinales* dans les tourbières, où elles contribuent à la formation de la tourbe.

FONTIS s. m. (fon-tî — rad. *fondre*). Min. Nom donné à des éboulements de forme conique, qui se forment fréquemment dans le sol situé au-dessus des anciennes carrières.

FONTON s. m. (fon-ton). Ornith. Un des noms du COUCOU INDICATEUR.

Fontovejune, drame de Lope de Vega. Fontovejune (*fuente ovejuna*, la fontaine aux brebis) est une petite ville d'Espagne, sur les confins du royaume de Cordoue, de l'Estramadure et de la Manche; elle fut le théâtre, au XVe siècle, d'événements sanglants, qui ont inspiré à Lope de Vega une de ses meilleures compositions historiques. D'ordinaire assez malheureux lorsqu'il aborde l'histoire, à cause de sa fantaisie qui l'emporte loin du sujet, il a été ici d'une exactitude scrupuleuse, et surtout il a réussi à peindre les mœurs féroces de ce siècle, bien près encore du moyen âge, avec une grande vérité, une énergie farouche. Les chroniques ne lui fournissaient du reste que le soulèvement de Fontevejune contre le commandeur de Calatrava, Gomez de Guzman, soulèvement causé par sa tyrannie, ses exactions, sa lubricité. Mais ces événements se placent en pleine guerre civile (1475); d'un côté, Ferdinand d'Aragon et Isabelle sont acclamés en Castille à la place de Jeanne, la fille dépossédée du dernier roi, Henri le Malade; de l'autre, le grand maître de Calatrava s'empare de places de guerre, se fortifie dans les villes et les châteaux de l'ordre, et essaye de faire passer dans la maison de Portugal la couronne de Castille. Ciudad Réal et Fontovejune étaient deux places militaires importantes occupées par les chevaliers de Calatrava; la première est reconquise, pour Ferdinand, par les chevaliers de Saint-Jacques; dans la seconde, c'est une émeute populaire qui fait justice des rebelles. Le caractère audacieux, les passions violentes, hautaines des chevaliers de Calatrava, et surtout de leur commandeur; en opposition avec ceux-ci, la fermeté, le patriotisme des citoyens opprimés, la formation de la junte, tous les sanglants incidents de la révolte enfin, offraient un champ assez large à l'imagination du poëte.

Le personnage du commandeur, Gomez de Guzman, est tracé de main de maître; chaque nouvelle scène met en relief un des traits de ce caractère hautain, intraitable. Dès ses premiers mots, on le voit exciter à la rébellion le grand maître de l'ordre, Tellez Giron, un tout jeune homme. « Pardieu, lui dit-il, tirez cette épée blanche, il la faut rendre rouge comme la croix de Calatrava; jamais je ne pourrai vous appeler maître de l'ordre de la Croix rouge tant que votre épée sera blanche! L'épée au côté, la croix sur la poitrine, elles doivent être rouges toutes les deux! » Plus loin, il fait corrompre deux jeunes filles à l'aide de bijoux par des domestiques; ici, on le reçoit à Fontevejune sous des arcs de triomphe; il répond à la harangue de l'alcade et essaye de faire entrer de force deux femmes chez lui. Dans un bois, il surprend la fille d'un paysan, et, pour la poursuivre, dépose à terre son arme de chasse, son arbalète; le fiancé de la jeune fille ramasse l'arme et le couche en joue. « Tire, misérable, lui crie-t-il, tire; mais vise-moi bien, sinon j'oublie que je suis un chevalier. » Le paysan n'ose le tuer. Tout le village est en butte à ses violences : filles enlevées, parents dépouillés de leurs vêtements et frappés par ses valets à coups de sangles de chevaux; il n'est pas de famille à qui il n'ait imprimé une tache. Les haines peu à peu bouillonnent. L'un parle de le pendre à un arbre, l'autre regarde si sa fronde est en bon état. Au retour d'une expédition, traversant le village à cheval, il y trouve une noce en train de se réjouir et de danser, des musiciens chantent une ronde; joli tableau champêtre qui fait opposition aux scènes violentes. Le commandeur fait emprisonner le mari, l'homme à l'arbalète, précisément, et frappe de sa main l'alcade, qui vient s'y opposer. La colère, longtemps comprimée, déborde à la fin; une junte se forme. Les caractères francs et ouverts de ces paysans, dociles d'abord, puis d'une fermeté indomptable dans leur résistance; la révolte, une fois résolue, sont étudiés de très-près. Comme le remarque M. Damas-Hinard, Lope de Vega avait un talent unique pour peindre la vérité vivante; mais il l'a peinte parfois avec tant de finesse que, pour bien l'apprécier, il faut le lire avec la plus grande attention.

Les scènes de la fin sont horribles. Le commandeur, assiégé dans la maison de l'ordre par l'émeute, se réfugie dans les chambres hautes. L'assaut est donné, on enfonce les portes; il est saisi et précipité du haut des fenêtres sur les piques des révoltés qui l'achèvent; on lui arrache la barbe et les cheveux, on lui casse les dents à coups de pommeaux d'épée, sa tête est promenée au bout d'une pique; les femmes dansent en rond autour de ces dépouilles sanglantes. L'action ne finit pas là, pourtant. Quoique la révolte se fût opérée aux cris de : *Vive Ferdinand et Isabelle*, les rois catholiques ne pouvaient laisser impunie la mort du commandeur, l'ordre de Calatrava étant suzerain légitime de Fontevejune. Des magistrats sont envoyés pour instruire l'affaire; on assiste à la torture infligée à l'alcade qui, sommé de déclarer les meurtriers, s'écrie : Fontevejune! La torture ne peut lui arracher un autre aveu. Dans les chroniques, comme dans la pièce de Lope, des femmes, des enfants mêmes, attachés au chevalet, à la même question, font tous la même réponse : Fontevejune! Les rois catholiques, certains que le soulèvement avait eu lieu pour des causes individuelles, personnelles au commandeur, suspendirent l'action de la justice.

Ce drame est un des plus vivants de Lope. Il a été traduit en français par La Beaumelle (*Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, t. XXVII), et par M. Damas-Hinard (*Théâtre de Lope de Vega*, Gosselin, 1842, 2 vol. in-18).

FONTRAILLES (Louis D'ASTARAC, marquis DE), gentilhomme gascon, intrigant politique et conspirateur, né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1667. Il joua un rôle important dans toutes les machinations de cour contre Richelieu. C'était une des créatures de Cinq-Mars, qui l'attacha à Gaston d'Orléans et le fit envoyer en Espagne pour la négociation du fameux traité secret. Aussi prudent qu'ambitieux et délié, il pressa son protecteur de se mettre en sûreté, quand il vit diminuer les chances de la conspiration, et, n'ayant pu le décider, il s'enfuit en Angleterre, après lui avoir dit, avec sa verve gascone : « Ma foi, monsieur, vous serez encore d'assez belle taille quand on vous aura ôté la tête de dessus les épaules; mais moi, je suis, en vérité, trop petit pour cela. » Il rentra en France après la mort du cardinal, fit partie de la cabale des *Importants* et se vendit à Mazarin. On a de lui une *Relation des choses particulières de la cour, arrivées pendant la faveur de M. de Cinq-Mars*. Publiée avec les *Mémoires* de Montrésor (1663), cette relation a reparu dans les collections Petitot et Poujoulat.

FONTS s. m. pl. (fon — du lat. *fons*, fontaine). Relig. Bassin, grand vaisseau où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser : *Les* FONTS *baptismaux. Les* FONTS *de baptême. Bénir les* FONTS.

— *Tenir un enfant sur les fonts*, En être le parrain ou la marraine.

— **Encycl.** Dans les premiers temps du christianisme, comme on baptisait par immersion plusieurs cathécumènes à la fois, et le même jour, on se servait de grands bassins, peu profonds, placés au milieu d'édifices spéciaux, auxquels on donnait le nom de baptistères. Jusqu'au IXe siècle, le baptême ne fut donné qu'à l'époque des fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de Noël; cet usage ayant cessé à partir de cette époque, et la coutume s'étant établie de baptiser les enfants immédiatement après leur naissance, et à n'importe quel jour de l'année, on se préoccupa de mettre à la disposition du clergé des cuves plus petites que les bassins, et on remplaça ces derniers par les *fonts* baptismaux, installés tels que nous les voyons encore aujourd'hui dans nos églises. Ces petites cuves furent, au début, couvertes d'un édicule rappelant l'ancien baptistère; quelquefois même ces *fonts* n'étaient que des cuves antiques, dépouilles de monuments romains. Selon le Père du Breul, la cuve de porphyre rouge, prise par Dagobert à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, servit de *fonts* baptismaux dans l'église abbatiale de Saint-Denis. Beaucoup de ces cuves, dès l'époque où elles furent en usage, étaient en métal, et consistaient en une large capsule enfermée et maintenue dans un cercle ou un châssis porté sur des colonnettes. En général ces monuments sont taillés et disposés de façon à figurer un vase inscrit dans un chassis; on en trouve quelques-uns du XIIe siècle dont la forme est barlongue, sans doute pour permettre de coucher et d'immerger entièrement l'enfant que l'on baptisait. D'après les ordonnances des conciles, les *fonts* baptismaux étaient toujours munis d'un couvercle. Celui-ci était parfois si lourd, que l'on était obligé, pour le soulever, de se servir de potences ou de petites grues. Dans l'ornementation de ces cuves, on ménageait de petits retraits pour placer le sel, l'huile et les flambeaux; il arrivait même parfois que le dallage environnant portait la marque de la place que chaque personne assistant au baptême devait occuper. Les *fonts* baptismaux du moyen âge sont aussi variés par leur forme que par la matière; on en rencontre beaucoup en bronze et en plomb; ceux en pierre sont ornés de feuilles et de fleurs qui s'entrelacent, ainsi que de bas-reliefs et de figurines en ronde bosse rapportées sur des culs-de-lampe. Parmi les *fonts* baptismaux les plus remarquables, on peut citer, avec M. Viollet-le-Duc, ceux de Bâle, de Halle, de Saint-Pierre de Louvain, de Sainte-Colombe à Cologne, etc. Ceux du village de Meltines, en Sicile, furent célèbres au Ve siècle par un miracle dont l'évêque Pascalen rendit compte au pape saint Léon. Tous les ans, à l'heure du baptême, dans la nuit de Pâques, ces *fonts* baptismaux se remplissaient subitement, sans qu'il y eut ni tuyaux, ni canal, ni eau dans les environs; après le baptême la cuve se vidait naturellement. A Poissy, on conserve encore les *fonts* baptismaux de saint Louis; ils étaient autrefois tenus en grande vénération par le peuple, qui y déposait beaucoup d'*ex-voto*, et croyait que les parcelles de la pierre de cette cuve, avalées avec de l'eau, guérissaient presque toutes les maladies. Les *fonts* baptismaux les plus intéressants comme œuvre d'art, comme exécution et comme conception, sont ceux de la cathédrale de Hildesheim. « La cuve, dit M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental* (t. XX, p. 299), repose sur quatre personnages ayant chacun un genou en terre et tenant une urne dont l'eau se répand sur le pavé; ce sont les figures emblématiques des quatre fleuves du Paradis; sur le cercle qui porte sur leurs épaules, on lit une inscription expliquant le rapport symbolique de chacun de ces fleuves avec la prudence, la tempérance, le courage et la justice. Autour de la cuve sont sculptés quatre bas-reliefs représentant le passage du Jourdain par les Israélites sous la conduite de Josué, le passage de la mer Rouge, le baptême de Jésus-Christ, la Vierge et l'enfant Jésus, devant lesquels est l'évêque donateur Wilherms. Au-dessus des quatre Fleuves sont huit médaillons représentant la Prudence et Isaïe, la Tempérance et Jérémie, le Courage et Daniel, la Justice et Ezéchiel. Au-dessus se voient les signes des évangélistes. Le couvercle conique est également décoré de bas-reliefs. » Ces *fonts*, de la seconde moitié du XIIIe siècle, sont, comme le dit M. Viollet-le-Duc, les plus beaux qui existent et les mieux composés par le choix des sujets accompagnés d'inscriptions. On se servait encore pendant le moyen âge, comme *fonts* baptismaux, de bassins précieux apportés d'Orient. On peut voir de nos jours, au musée des Souverains, au Louvre, un bassin persan, où l'on prétend que les enfants de saint Louis ont été baptisés. Pour continuer la tradition et les règles qui avaient créé le baptistère, on couvre encore aujourd'hui les *fonts* baptismaux, et on les place dans une chapelle spéciale, que l'on ferme par une grille, pour les mettre à l'abri de toute violation et les séparer de la foule.

FONTURE s. f. (fon-tu-re — rad. *fondre*.) Mar. Diminution, disparition d'un banc de sable : *Ce banc est en* FONTURE. *Il y a une* FONTURE.

FONTVIEILLE, bourg et commune de France (Bouches-du-Rhône), cant., arrond. et à 9 kilom. N.-E. d'Arles; pop. aggl., 2,416 hab. — pop. tot., 3,248 hab. Source d'eau thermale; nombreux vestiges d'anciens aqueducs; voie romaine. Aux environs, curieux bas-reliefs taillés dans le roc.

FONTYN (Nicolas), en latin **Fontanus**, médecin hollandais, né à Amsterdam, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il professa l'anatomie dans sa ville natale et composa un grand nombre d'ouvrages, estimés de son temps, et dont les principaux sont : *Institutiones pharmaceuticæ* (Amsterd., 1633); *Florilegium medicum* (Amsterdam, 1637); *Responsionum et curationum medicinalium liber unus* (1639); *Observationum rariorum analecta* (1641); *Syntagma medicum de morbis mulierum* (1644), etc.

FONVIELLE (Bernard-François-Anne, dit le *Chevalier* DE), littérateur, poëte, publiciste français, né à Toulouse en 1759, mort en 1839. Employé dans la régie des aides, à Perpignan, lorsque la Révolution éclata, il montra d'abord des opinions très-avancées, se mit en évidence au club de Montpellier, et, en 1791, fut nommé secrétaire de l'assemblée électorale de son département. Mais par une subite évolution, il passa dans le camp opposé et fit preuve d'un royalisme si ardent, qu'on le surnomma *le petit abbé Maury*. Forcé de quitter Montpellier, il se rendit à Marseille, où il établit une maison de commerce, devint secrétaire d'une section, chercha, en 1793, à soulever les départements du Midi, et fit chasser de Lyon les députés de la Franche-Comté, qui venaient engager les Lyonnais à accepter la constitution décrétée par la Convention nationale; mais, quand il vit les troupes de la République se disposer à faire le siége de Lyon, Fonvielle, peu belliqueux de sa nature, s'enfuit, traversa la Suisse, l'Italie, et revint par là à Marseille. Toulon, occupé par les Anglais, lui offrait un refuge; il y recommença sa propagande royaliste. Mais, les républicains gagnant sans cesse du terrain, Fonvielle quitta la France pour la seconde fois, erra en Espagne, puis en Italie, alla trouver le futur Louis XVIII à Vérone, et devint un de ses agents secrets. Après le 9 thermidor, il se rendit à Lyon, puis à Marseille, y renoua ses intrigues et en fut chassé. Plus tard, ayant publié quelques brochures en faveur du gouvernement consulaire, il fut nommé chef de bureau au ministère de la guerre. Il occupa ensuite un emploi à la Banque de France, puis exploita des carrières de plâtre. En 1814, comme il se trouvait sans emploi, il sollicita, mais en vain, des secours des Bourbons, s'établit traiteur en face du Palais-Royal, et finit sa vie dans le dénûment. On lui doit un très-grand nombre d'écrits, pour la plupart fort médiocres, et parmi lesquels nous citerons : *Momus régisseur de théâtre*, proverbe en vers (Nîmes, 1788); *Collot d'Herbois dans Lyon*, tragédie en cinq actes, en vers (an III, 1795 in-8°); *Essai sur l'état actuel de la France au* 1er *mai* 1796 (Paris, 1796, in-8°); *Résultats possibles de la journée du* 10 *brumaire an VIII*, ou *Continuation des Essais sur l'état actuel de la France* (Paris, 1799, in-8°); *Essais de poésies* (Paris, 1800, in-8°, ou 2 vol. in-12 et in-18); *Situation de la France et de l'Angleterre à la fin du* XVIIIe *siècle* (Paris, 1800, 2 vol. in-8°); *Essais historiques, critiques, apologétiques et économiques sur l'état de la France au* 14 *juillet* 1804 (Paris, 1804, in-8°); *Ali* ou les *Karegites*, tragédie en cinq actes (1811, in-8°); *Considérations sur la situation commerciale de la France au dénoûment de la Révolution* (Paris, 1814, in-8°); la *Théorie des factieux dévoilée et jugée par ses résultats*, ou *Essai sur l'état actuel de la France* (Paris, 1815, in-8°); *Recueil de fables*, dédié au roi (Paris, 1818, in-8°); *Louis XVI* ou l'*Ecole des peuples*, tragédie en cinq actes et en vers (Paris, 1820, in-8°); *Diomédon* ou le *Pouvoir des lois*, tragédie en cinq actes et en vers (Paris, 1820, in-8°); *Annibal*, tragédie en cinq actes et en vers (Paris, 1821, in-8°); *Arthur*, tragédie en cinq actes et en vers (Paris, 1821, in-8°); *Sapho* ou le *Saut de Leucade*, tragédie en trois actes et en vers (Paris, 1821, in-8°); *Théodebert* ou la *Régence de Brunehaut*, tragédie en cinq actes et en vers (Paris, 1821, in-8°); *Hélène*, tragédie lyrique en trois actes (Paris, 1821, in-8°); le *Mauvais joueur*, comédie en trois actes et en vers (Paris, 1822, in-8°); la *Guerre d'Espagne*, poëme (1823, in-8°); *Mes mémoires historiques sur la Révolution* (Paris, 1824, 4 vol. in-8°), autobiographie de l'auteur qui, s'il faut l'en croire, a pris une large part à tous les grands événements de l'époque; les *Trois Fonvielle ramenés à leur honorable et invariable unité*, ou *Justification éclatante du chevalier de Fonvielle, affermi pour jamais dans ses incontestables droits aux bontés du roi, à l'intérêt des ministres de Sa Majesté, à l'estime des honnêtes gens, etc.* (Paris, 1825, in-8°), écrit dans lequel l'auteur affirme avoir dépensé 800,000 francs, exposé mille fois sa vie, et consacré pendant trente-cinq ans toutes ses facultés à faire triompher la cause des Bourbons, etc. Enfin, Fonvielle a rédigé le *Parachute monarchique* ou *Mémoires de l'Académie des Ignorants* (1823-1828), dont les premiers cahiers eurent pour titre : l'*Accusateur public*, et obtinrent, dit-on, l'approbation de Louis XVIII. On croit que Picard, dans son *Gil Blas de la Révolution*, a pris Fonvielle pour type du perruquier gascon *Giffard de Quissac*. M.-J. Chénier lui avait déjà consacré ce vers satirique :

Fonvielle en son patois osera nous louer.

FONVIELLE (Wilfrid DE), journaliste français, né à Paris en 1828. Savant distingué, physicien, orientaliste, philosophe, il a publié, entre autres ouvrages, des recherches intéressantes sur l'*Histoire des aérolithes* et une *Etude sur la mort*, d'une rare vigueur de pensée. D'abord adonné aux mathématiques, qu'il professa pendant quelque temps, il les abandonna, en même temps que le professorat, pour se livrer à la littérature scientifique, à la vulgarisation de la science, soit à l'aide du livre, soit à l'aide du journal. C'est dans cet ordre d'idées qu'il écrivit toute une série d'ouvrages remarquables : l'*Homme fossile, étude de philosophie géologique* (1865, in-8°); les *Merveilles du monde invisible* (1865, in-18), avec gravures, pour la *Bibliothèque des Merveilles; Eclairs et tonnerres* (1866, in-18), pour la même bibliothèque; l'*Astronomie moderne* (1868, in-18), etc. Il avait auparavant fait paraître quelques livres ou brochures historiques, d'une valeur moindre : le *Souverain* (Jersey, 1853, in-8°); *Insurrection de l'Inde* (1857, in-18), avec M. Legault; l'*Entrevue de Varsovie* (1860, in-8°); la *Croisade en Syrie* (1860, in-8°). Vers 1867, il poursuivit, dans la presse, le cours de ses vulgarisations scientifiques et publia dans les journaux avancés des articles qui furent remarqués. Il était devenu, dans la dernière période de l'Empire, un des rédacteurs les plus actifs de la *Liberté*. M. de Fonvielle ne s'est pas fait connaître seulement comme théoricien et vulgarisateur; il a attiré sur lui à maintes reprises l'attention publique par ses ascensions aérostatiques, dans lesquelles il s'est livré à diverses expériences. Au printemps de 1856, il passa notamment deux jours dans un ballon entre Paris et Compiègne. En 1869, il fit, non sans péril, avec M. G. Tissandier, plusieurs voyages aériens pour établir avec exactitude la graduation du baromètre. Au mois de novembre 1870, il quitta Paris, assiégé par les Prussiens, dans l'aérostat l'*Egalité*, qui était muni d'une soupape imperméable de son invention, toucha terre en Belgique, et de là se rendit en Angleterre, dans le but d'y faire connaître la situation de Paris, et l'esprit patriotique qui l'animait. Le 18 décembre, il assista à un grand meeting réuni à Trafalgar-Square par l'Association démocratique internationale, afin d'y proclamer les sympathies du peuple anglais pour la France, et il y prononça un discours qui fut très-applaudi. — Son frère cadet, Arthur DE FONVIELLE, né en 1830, est toujours resté simple journaliste. Il a longtemps collaboré à la *Presse*, à la *Liberté*, à la *Réforme* et en dernier lieu à la *Marseillaise*. Dans ce

journal, il avait établi une *Tribune militaire*, accessible aux réclamations de tous les sous-officiers ou soldats qui pouvaient avoir à se plaindre de l'injustice, de l'impéritie ou de la conduite de leurs chefs. Il était impossible que cette campagne, d'ailleurs fort innocente, contre la routine et l'ignorance, eût des résultats immédiats. L'empire avait gangrené la nation tout entière, et l'armée n'avait pu échapper à son action néfaste. C'est ce qui explique en partie nos désastres durant cette funeste campagne de 1870. Avant d'entrer dans le journalisme parisien, M. Arthur de Fonvielle avait collaboré à l'*Algérie nouvelle*, journal dans lequel ses attaques contre le despotisme militaire avaient éveillé les susceptibilités du général Yousouf. Celui-ci, à ce qu'on raconte, lui envoya son aide de camp le prévenir qu'il irait le lendemain le tuer chez lui, dans sa chambre. Il se présenta, en effet, à l'heure dite, et M. de Fonvielle n'eut que le temps de saisir une épée et de se mettre en garde. Le duel fut loyal, quoique en dehors de toutes les règles admises, et le journaliste fut légèrement blessé au bras. M. de Fonvielle pouvait être tué. En ce cas, de quel nom eût-on qualifié l'inqualifiable équipée du général Yousouf?

FONVIELLE (Ulric DE), frère des précédents, littérateur et journaliste, né à Paris le 11 février 1833. Il entra d'abord dans l'atelier d'Yvon; mais les événements le jetèrent bientôt dans les agitations de la vie politique. Ses frères Wilfrid et Arthur ayant fondé à Alger l'*Algérie nouvelle*, journal d'opposition, Ulric les y suivit. Le journal avait pour rédacteur en chef M. Clément Duvernois, qui était alors..... républicain. Le talent et l'énergie que déployèrent les jeunes polémistes portèrent rapidement leurs fruits : le journal succomba sous les amendes et la prison. C'était justement le moment où Garibaldi commençait son épopée chevaleresque. Ulric de Fonvielle quitta la plume pour prendre l'épée, et courut se ranger, comme volontaire, sous les drapeaux de l'indépendance italienne. Embarqué un des premiers, avec le colonel Medici, pour l'expédition de Sicile, il fit toute cette campagne, ainsi que celle de Naples, et reçut les épaulettes d'officier après la bataille du Vulturne. Il servait alors dans la légion française, sous les ordres de Cluseret. Dans cette guerre, Ulric de Fonvielle ne fit pas que combattre. Entre deux alertes, il reprenait son crayon, et esquissait à la hâte l'engagement ou l'escarmouche, où il venait de payer de sa personne, le plan du champ de bataille que les garibaldiens occupaient en vainqueurs. Pendant toute la durée de cette expédition, il demeura le fidèle correspondant de l'*Illustration;* presque tous les dessins publiés par ce journal lui sont dus. Après la prise de Capoue, de Fonvielle reçut la médaille de la Valeur militaire, et revint en France. A cette époque, il publia dans la *Presse* une série de feuilletons, intitulés : *Souvenirs d'une chemise rouge*, réunis plus tard (1861) en un volume par l'éditeur Dentu, avec une préface de M. Clément Duvernois, qui s'exprime ainsi sur le compte du livre et de l'auteur : « Ulric de Fonvielle... nous montre le soldat faisant bravement son devoir à l'occasion, mais préoccupé surtout des longues marches et des longs jeûnes; puis, après le combat, il nous fait assister au terrible défilé des blessés. Il ne se donne pas pour un foudre de guerre, et il nous dit avec franchise ses appréhensions lorsqu'il a vu le feu pour la première fois. Pour tout dire, en un mot, il nous introduit *dans les coulisses de la gloire.* » Ce qui caractérise, en effet, M. Ulric de Fonvielle, c'est ce profond sentiment d'humanité qui, dans le feu même de l'action, lui fait jeter un regard ému sur les malheureuses victimes de l'ambition des princes ou des malendus politiques. Il a horreur du sang, et ses instincts d'artiste se révoltent contre tous les maux de la guerre.

Lorsque la désunion éclata dans les Etats-Unis d'Amérique, M. Ulric de Fonvielle, qui, malgré tout, avait pris goût à ces grandes luttes et y trouvait un aliment à sa nature enthousiaste, partit pour les Etats du Nord, où il retrouva Cluseret, récemment nommé brigadier-général et commandant l'avant-garde du général Frémont. Il passa ensuite à l'état-major général de l'armée du Potomac, comme ingénieur topographe, et fut attaché successivement aux généraux Siegel, Mac Sellan, Hooker, Hallen, Pope, Burnside, Meade. Ses fonctions spéciales le firent assister aux plus sanglantes batailles de cette guerre terrible, particulièrement à celles de Gross-Keys, Bull-Run, Fredericksburg, Chancellorsville, Gettysburg et Culpepper.

A son retour en France, il se consacra exclusivement au journalisme politique. Il a pris une part de collaboration très-active, entre autres journaux, au *Diogène*, devenu une feuille politique; à la *Vie parisienne*, où il écrivit une série intéressante intitulée : *Scènes de la vie militaire aux Etats-Unis;* à la *Démocratie*, journal d'Emilio Castelar; au *Diritto*, organe de la démocratie italienne, et à un grand nombre d'autres feuilles démocratiques de la province et de l'étranger. Dans les derniers temps de l'Empire, il alla à Dieppe rédiger la *Ligne directe*, et, à son retour à Paris, collabora activement à la *Marseillaise;* un article contre l'attitude de la troupe et du gouvernement dans les affaires des grèves d'Aubin et de la Ricamarie lui valut deux mois de prison et 500 fr. d'amende; un autre lui attira un duel avec M. Duplessis; enfin, s'étant rendu chez Pierre Bonaparte, comme témoin d'un autre collaborateur du journal, il faillit être tué à coups de revolver (v. NOIR [Victor]). Cette campagne de la *Marseillaise*, fut pour lui aussi périlleuse que celle du Potomac.

Une élection complémentaire pour le Corps législatif ayant eu lieu dans le Rhône en 1870, M. Ulric de Fonvielle se présenta comme candidat irréconciliable, mais il échoua. Lors du siége de Paris, il devint un des chefs des volontaires de Belleville, puis il fut élu commandant du 114e bataillon à la tête duquel il se fit remarquer par sa décision, son sang-froid, son intrépidité, particulièrement le 26 décembre 1870, en opérant une reconnaissance à gauche du plateau d'Avron. Lors des événements du 18 mars 1871, M. Ulric de Fonvielle, que le 31 octobre avait rallié au gouvernement dit de la Défense nationale, se sépara de Rochefort et de ses anciens amis politiques, et se rendit à Saint-Germain, où il forma un corps de volontaires pour aider au rétablissement du pouvoir de l'Assemblée. M. U. de Fonvielle a publié depuis plusieurs brochures contre la Commune et M. Rochefort. L'une d'elles porte ce titre : la *Commune, par M. Ulric de Fonvielle, condamné à mort.*

FON-WISIN (Denis), littérateur et poëte satirique russe, né en 1745, mort en 1792. Il fit ses études à l'université de sa ville natale et s'y occupa surtout de littérature française. Le matérialisme et le scepticisme, qui dominaient à cette époque dans les ouvrages des écrivains français, trouvèrent en lui un adepte ardent, et il publia, sous ce titre : *Lettre à mes serfs Szumilow, Wanka et Petit-Pierre*, une virulente satire, où règne un doute profond sur les questions les plus importantes de la vie et de l'activité humaines. Il était entré dans la garde russe et y avait le grade de sergent, lorsque, en 1763, il fut attaché en qualité de traducteur au ministère des affaires étrangères. Ce fut à cette époque qu'il publia sa comédie, intitulée : le *Brigadier*, qui attira l'attention générale, mais qui excita en même temps contre l'auteur les haines de la noblesse. Pour se mettre à l'abri des tracasseries, Fon-Wizin jugea prudent d'aller faire un voyage à l'étranger, et se rendit à Paris, où il travailla avec ardeur à se perfectionner dans les connaissances de la langue et de la littérature françaises. A son retour, en 1782, il fit représenter une nouvelle comédie, le *Niedorosl* (nom sous lequel on désigne en Russie le noble qui n'a pas été au service du gouvernement). Cette seconde pièce obtint un succès encore plus grand que la première, mais ne souleva pas moins de mesquines colères; car l'auteur y a mis en scène, sous des couleurs satiriques, mais exactes et fidèles, la noblesse russe de province, avec ses idées étroites et son esprit arriéré, qui oppose à tout progrès une résistance passive. Tous les types comiques que le poëte fait agir et parler sont empruntés à la vie réelle; les caractères sont tracés avec beaucoup de vigueur et portent l'empreinte d'un talent vraiment original. Atteint d'une paralysie qui attrista les dix dernières années de sa vie, Fon-Wizin consacra les instants de repos que lui laissait la douleur à écrire ses *Confessions*, dans lesquelles, à l'inverse de ses premiers écrits, règne un touchant esprit de résignation et d'humilité.

Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, on a encore de lui : *Callisthène* conte grec; le *Choix d'un gouverneur*, comédie en trois actes et en prose; *Koryon*, comédie en trois actes et en prose; l'*Ami des honnêtes gens*, journal qu'il fit paraître pendant plusieurs années; *Vie du comte Panin;* la *Grammaire de la cour*, satire; *Correspondance de Dourykine et de Staradoum sur le choix d'un professeur*, etc. Il a, de plus, traduit en russe un grand nombre d'ouvrages français et allemands, notamment : *Alzire* ou les *Américains*, de Voltaire (1762); les *Amours de Charite et de Polydore*, de Barthélemy (1763); les *Fables* de Golberg (1763); *Vie de Séthos, roi d'Egypte* (1764, 9 vol.); *Joseph*, poëme de Bitaubé (1769); le *Panégyrique de Marc-Aurèle*, de Thomas (1777), etc. La meilleure édition de ses *Œuvres originales* est celle qu'en a donnée A. Smirdin (Saint-Pétersbourg, 1847). Sa comédie du *Niedorosl*, remise sur la scène à Saint-Pétersbourg en 1860, n'a pas obtenu moins de succès à cette époque que lorsqu'elle fut jouée pour la première fois.

FOOT s. m. (foutt — mot angl. qui signif. *pied*). Métrol. Mesure de longueur anglaise correspondant à notre ancien pied de roi.

FOOTE (Samuel), artiste dramatique et auteur comique anglais, surnommé **le moderne Aristophane**, né dans la presqu'île de Cornouailles, à Truro, vers 1721, mort à Douvres en 1777. Son père était membre de la chambre des Communes et le destinait à la profession d'avocat. On lui avait fait faire ses études au collége de Worcester; plus tard, il entra à celui de Inner-Temple. Dès ce moment, il montra l'aversion la plus prononcée contre la jurisprudence et le barreau. Il prétexta sa mauvaise santé pour aller prendre les eaux de Bath. Dans cette ville, il se lia avec des libertins de grande fortune, et prit en leur compagnie le goût, disons mieux, la passion du jeu. La mort de son père l'avait mis à la tête d'un certain avoir. Cet argent fut bientôt dissipé. Foote contracta des dettes, et, n'ayant pu les payer, fut relégué dans la prison appelée *the Fleet*. La nécessité fit qu'il tourna ses vues vers le théâtre comme un pis-aller. Il débuta à Londres (1744) sur le petit théâtre de Hay-Market, dans le rôle d'Othello, et n'y obtint aucun succès.

Les rôles tragiques ne convenaient point d'ailleurs à son genre de talent, et lui-même ignorait encore s'il avait un talent quelconque. La misère commençait à l'accabler, lorsque, s'il faut ajouter foi à une anecdote de Suard, il se tira d'affaire par un expédient qui mérite d'être rapporté. Il avait un ami, sir Francis Blake Delaval, qui se trouvait dans la même situation. Samuel résolut de le marier. Il connaissait une dame veuve, très-riche, qui désirait fort convoler en secondes noces. Samuel lui persuada de consulter un sorcier, et se rendit chez un troisième ami, qui consentit à en jouer le personnage. Arrivé chez la dame, le faux magicien fit apparaître une grande figure qui ressemblait à sir Francis, et dit à sa cliente que ce serait celui-là qu'elle épouserait; qu'elle le rencontrerait, au surplus, en tel endroit, tel jour, à telle heure. La dame, s'étant empressée d'aller au rendez-vous, y rencontra son prétendu, qu'on y avait amené, et elle devint mistress Delaval un mois après. Samuel, en récompense de ce haut fait, s'implanta chez les nouveaux époux, où il vécut dans la magnificence. C'étaient des dîners quotidiens et des réceptions continuelles. Un soir, il avait invité son ancien maître d'école de Worcester. « Quelle belle vaisselle vous avez là! dit celui-ci; combien vous coûte-t-elle, si cela n'est pas indiscret? — Oh! dit Foote, je ne sais pas combien on l'a achetée, mais je saurai sûrement bientôt combien on la vendra. »

Au bout de dix-huit mois, Delaval avait assez de son ancien camarade. Samuel ouvrit alors, pour son propre compte, le théâtre sur lequel il avait débuté. Il y fit représenter une pièce d'ouverture de sa composition : *Diversions of the morning* (*Divertissements du matin*). L'ouvrage consistait en une suite de scènes où lui-même tenait toujours le premier rang. Il remania son œuvre sous le titre : *M. Foote donnant un thé à ses amis* (*giving tea to his friends*). Il avait découvert sa veine, et ses pièces se succédèrent sans interruption : *An auction of pictures* (la *Vente de tableaux*); *The Englishman in Paris; The Knights; The Englishman returned from Paris*, etc., etc. Ce sont des farces qui sont toujours un peu sur le même modèle. Leur mérite consistait surtout dans la variété et dans la vérité des portraits. Il est certain aussi que *c'était là un mérite dangereux*. Samuel avait pu, sous le nom de *Cadwalader*, ridiculiser un gentilhomme gallois, son ami intime; *mais, le jour où il voulut s'attaquer à un célèbre* imprimeur de Dublin, George Faulkner, qui avait une jambe de bois, celui-ci fit traduire le railleur en justice et le fit condamner *à une forte amende, qu'il fallut bien payer.* D'autre part, Johnson, qui craignait d'être livré à la risée du public, acheta un énorme gourdin : « Je m'en servirai à la première représentation, » dit-il devant témoins. Le mot fut répété à Foote, qui se tint coi. "

Après les premiers revers qui avaient marqué sa jeunesse, Samuel eût pu conquérir une honnête aisance; il réalisait de belles recettes, mais il allait les dépenser aussitôt dans les tripots de Bath. Un jour, les magistrats de Westminster envoyèrent une escouade de constables qui fermèrent sa salle. Elle fut rouverte le lendemain, grâce aux protections dont le comédien jouissait. Le duc d'York, surtout, était un de ses bienfaiteurs avoués. Foote s'était cassé la jambe, en 1766, et aussitôt après l'amputation, le duc d'York fit conférer à son acteur favori une patente ou permission à vie, de tenir Hay-Market ouvert pendant la saison d'été. Cette patente fut pour l'artiste une occasion de fortune dont il ne sut pas profiter.

Ajoutons qu'il se livrait au chantage d'une façon indécente. Après avoir fait représenter le *Mayor of Garret* (*Maire de Garat*) et *The patron and the commissary*, il annonça une nouvelle comédie : *A trip of Calais*, dans laquelle il devait y avoir un rôle, celui de lady Kitty Crocodile, où tout le monde aurait reconnu la duchesse de Kingston, qui avait beaucoup fait parler d'elle. La duchesse fut effrayée du scandale qui se préparait. Elle demanda à Foote si lady Kitty ne pourrait pas être effacée de la pièce. Celui-ci répondit que cela dépendait du prix qu'on était disposé à y mettre. La duchesse fixa un chiffre; Samuel en fixa un second, plus élevé que le premier. La victime se récria; Foote ne voulut point démordre de ses exigences. La négociation en était là, lorsque la grande dame prit un parti extrême : elle s'adressa au lord chambellan, mit tous les moyens en jeu, de sorte que l'auteur fut obligé de supprimer le rôle sur lequel il comptait pour réparer ses désastres pécuniaires.

Grâce à bon nombre d'aventures du même genre, Foote jouissait d'une réputation détestable. Malgré tout, il était recherché de la société anglaise, parce qu'il avait l'esprit de saillies si rare en ce pays. On a vu que Johnson n'était pas des mieux disposés à l'endroit de notre homme; voici pourtant en quels termes s'est exprimé le célèbre critique : « La première fois que je me trouvai en société avec Foote, ce fut à l'hôtel Fitzherbert. Ayant assez mauvaise opinion du personnage, je pris la résolution de ne pas m'amuser de ses reparties, et il est fort difficile d'amuser un homme contre sa volonté. Je dînai d'un air triste, affectant de ne pas l'apercevoir; mais le drôle fut si comique, que je me vis forcé de poser ma fourchette et mon couteau, et, renversé sur ma chaise, d'éclater de rire franchement. Ah! monsieur, sa gaieté était irrésistible. »

Un pareil témoignage prouve bien en faveur de la vivacité d'esprit de Foote; au surplus, il ne fallait pas ouvertement le prendre de trop haut avec lui; ses mots étaient cruels et portaient juste. Un soir, au dessert, lord Sandwich, qui avait un peu abusé de la dive bouteille, dit à Samuel : « J'ai souvent pensé à la façon dont vous termineriez votre carrière, et je crois que vous devez mourir ou d'une maladie honteuse ou du gibet. — Hé, monseigneur, répliqua Foote, cela dépendra des circonstances. C'est selon que j'embrasserai ou la maîtresse ou les principes de Votre Grandeur. »

Ainsi, il n'était jamais pris sans vert. « Inépuisable en bons mots, dit l'*Encyclopédie des gens du monde*, il en faisait sur le théâtre comme en société, et sa verve caustique n'épargnait personne. Court et trapu, il avait la figure d'un gros réjoui; ses yeux étaient d'un brillant extrême, et, malgré sa jambe de bois, il était d'une étonnante mobilité. » On peut croire aisément qu'il s'était acquis beaucoup d'ennemis. De tous côtés on cherchait des moyens de lui nuire. Il fut poursuivi par une accusation de nature infamante, devant les tribunaux; la plainte avait été portée par un de ses domestiques, qu'une femme avait excité à la vengeance. Les juges acquittèrent l'accusé; mais le coup qu'on avait voulu frapper avait complétement réussi. Ce procès affecta la santé de Samuel, au point qu'il fut obligé de se retirer de la scène. La paralysie s'empara de ses membres. On lui conseilla de faire un voyage en France; mais il préféra se retirer à Brighton et de là à Douvres, où il rendit presque subitement le dernier soupir. Son corps fut, dans la suite, transporté dans le cloître de l'abbaye de Westminster.

On a de Foote vingt-deux ouvrages dramatiques, qui sont fort amusants, bien que très-irréguliers. L'une de ses meilleures comédies est le *Mineur*, pièce dirigée contre la secte des méthodistes et contre la bigoterie de cette fraction du protestantisme. Après le *Mineur*, il faut citer le *Chevalier* et le *Diable boiteux* (*The devil on two sticks*). Aucune de ces farces n'est représentée aujourd'hui. Les œuvres de Foote ont été publiées à Londres en 4 vol. in-8° (1778). On a également édité sous son nom un *Théâtre comique* (5 vol. in-12); c'est un recueil de comédies traduites du français. Les *Memoires of Samuel Foote* ont été publiés par M. William Cooke (Londres, 1805, 3 vol. in-8°). Ces mémoires sont remplis d'anecdotes aussi piquantes que variées, d'une lecture des plus agréables.

FOOTE (Andrew-Hull), vice-amiral américain, né à New-Haven (Connecticut) le 12 septembre 1806, mort à New-York le 27 juin 1863. Il entra dans la marine comme midshipman, à l'âge de seize ans, fit sa première croisière à bord de l'escadre chargée de châtier les pirates de l'archipel des Antilles, et était lieutenant en 1830. Membre zélé de la société de tempérance, il ne cessa de fulminer contre l'usage des boissons excitantes, et il se flattait d'avoir obtenu d'un grand nombre de marins, du moins de ceux de son équipage, de s'en abstenir absolument. En 1849, avec le brick *Perry*, qu'il commandait, il joignit, sur les côtes d'Afrique, l'escadre du commodore Gregory, et, pendant deux ans et demi, fut activement employé à la suppression de la traite. Foote a exposé les résultats de cette croisière dans un ouvrage publié en 1852, sous le titre de *l'Afrique et le pavillon américain.* Attaché ensuite à la station de Chine, il arriva à Canton au moment où allaient commencer les hostilités entre la Chine et les forces unies de la France et de l'Angleterre, et s'appliqua à protéger les intérêts des citoyens américains. Les forts de Canton tirèrent sur lui pendant qu'il accomplissait ce devoir. N'ayant pu obtenir réparation pour cet outrage, il canonna quatre de ces forts, pratiqua une brèche énorme dans le plus considérable d'entre eux, débarqua 280 matelots, se mit à leur tête, et emporta successivement les quatre ouvrages. Ce beau fait d'armes fut accompli en présence des flottes alliées, dans la rivière de Canton, et ne coûta à Foote que 40 hommes. Les Chinois en avaient perdu 1,100. Au commencement de la guerre civile de 1861, le commandant Foote était attaché à l'arsenal de Brooklyn. En juillet de la même année, il fut promu capitaine et chargé du commandement de la flottille destinée à opérer dans l'Ouest. Le 4 février 1862, il quitta Cairo, sur le Mississipi, avec 7 canonnières, dont quatre cuirassées, pour attaquer le fort Henry, sur le Tennessee. Sans attendre l'arrivée des troupes de débarquement du général Grant, il commença le bombardement du fort, qu'il réduisit au bout de quatre heures. Le 14 du même mois, il attaqua le fort Donelson, sur le Cumberland. Mais ici le feu des batteries confédérées fut si violent et si

bien dirigé, que Foote fut obligé de reculer. Le fort fut cependant pris, le 16, par les troupes de Grant, mais sans la coopération des canonnières, presque toutes mises, pour le moment, hors de service. Dans ce combat, Foote fut grièvement blessé à la hanche, et dut, pendant longtemps, marcher avec des béquilles, ce qui ne l'empêcha pas pourtant de descendre le Mississipi et d'aller commencer le siége de l'île nº 10. Après la réduction de cette place, il demanda un congé et se rendit dans sa famille, à New-Haven (mai 1862). Au mois de juillet, il fut fait vice-amiral et directeur des bureaux d'équipement et de recrutement de la marine.

FOPPENS (Jean-François), historien et bibliographe belge, né à Bruxelles en 1689, mort à Malines en 1761. Il appartenait à une famille d'imprimeurs. Il entra dans les ordres, et fut successivement chanoine et professeur de théologie à Bruges (1721), chanoine, archidiacre et censeur des livres à Malines, dont l'archevêque, le cardinal d'Alsace, l'avait pris en grande amitié. Outre un grand nombre d'ouvrages manuscrits, Foppens a laissé de nombreux écrits relatifs à l'histoire de son pays. Les principaux sont : *Historia episcopatus Antuerpiensis* (Bruxelles, 1717); *Historia episcopatus Sylvæducensis* (1721, in-4º); *Compendium chronologicum episcoporum Brugensium* (1731); *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739, 2 vol.), ouvrage sur les écrivains de la Belgique, que celui de Paquot a fait oublier. — Ses deux frères, François et Pierre FOPPENS, ont donné une nouvelle édition des *Délices des Pays-Bas* (Bruxelles, 1743, 4 vol. in-12).

FOQUELIN (Antoine), jurisconsulte français, né dans le Vermandois au XVIe siècle. Il professa la philosophie à Paris et le droit à Orléans. On a de lui, sous le titre de *Prælectiones Aurelianæ* (Paris, 1559), un ouvrage très-estimé.

FOR s. m. (for — du lat. *forum*, marché, lieu d'assemblée, barreau, tribunal, du grec *pherô*, je porte). Juridiction, tribunal de justice. N'est plus guère employé que dans quelques locutions.

— *For ecclésiastique*, Juridiction temporelle de l'Eglise.

— *For extérieur*, Autorité de la justice humaine qui s'exerce sur les personnes et sur les biens; juridiction temporelle de l'Eglise, appelée aussi *for ecclésiastique : Etre absous dans le* FOR EXTÉRIEUR. (Acad.)

— *For intérieur*, Autorité que l'Eglise exerce sur les âmes et sur les choses purement spirituelles.

— Fig. *For intérieur, for de la conscience*, Tribunal de la conscience de chacun : *Nul ne veut avouer, même dans son* FOR INTÉRIEUR, *que son entendement s'arrête devant des bornes franchies par d'autres.* (A. Michiels.)

FORAGE s. m. (fo-ra-je — du lat. *forum*, marché). Féod. Droit seigneurial qui se levait, tantôt sur les vins qui venaient du dehors, tantôt sur les sujets qui vendaient du vin en gros ou en détail dans la seigneurie : *Le droit de* FORAGE *consistait en argent, ou en tant de pintes de vin qu'on percevait sur chaque pièce que l'on conduisait dans la seigneurie ou qu'on y détaillait. Ce droit pouvait appartenir au moyen, au bas comme au haut justicier.*

FORAGE s. m. (fo-ra-je — rad. *forer*). Techn. Action de forer; résultat de cette action : *Le* FORAGE *d'un puits artésien.* ‖ Ouverture d'une culée par laquelle on tire l'ardoise.

— Artill. Action ou manière de forer les pièces d'artillerie.

— **Encycl.** Les procédés généraux pour les *forages* pratiqués dans le sol sont les mêmes que pour un sondage simple. Les outils sont seulement plus forts, plus puissants. On emploie des trépans à plusieurs lames, et on meut la sonde par une ou plusieurs machines à vapeur, au lieu d'un treuil à bras. Les *forages* les plus considérables qui aient été exécutés jusqu'ici l'ont été par M. Kind. Ils consistent en puits de mine de 3 et 4 mètres de diamètre.

Les sondeurs expérimentés de Paris et des environs mettent deux mois pour faire des *forages* de 60 et 70 mètres. Des *forages* de 100 à 120 mètres ont été fait en quatre mois dans la vallée de la Loire.

Le puits artésien de Passy, de 1 mètre de diamètre, fut foré par M. Kind en dix-huit mois, jusqu'à 500 mètres de profondeur.

Le prix de revient des *forages* est de beaucoup supérieur à celui des trous de sonde ordinaires, parce que l'on est obligé de garnir intérieurement les puits de tubes métalliques.

Ainsi, pour un *forage* de 25 centimètres et de 300 mètres de profondeur, le prix est d'environ 170 fr. par mètre courant.

MM. Hawks et Crawshay avaient, à l'époque de la guerre de Crimée, construit une machine locomotive à vapeur destinée à miner la ville de Sébastopol. La pièce principale de cette machine était une énorme roue en fonte, garnie de couteaux-baïonnettes, tournant avec une rapidité prodigieuse et déchiquetant la pierre et le roc comme si c'était de la craie. Mais les zouaves ayant affirmé que la baïonnette était plus solidement emmanchée au bout d'un bras français que dans une roue de métal, que le courage était un moteur bien supérieur à la vapeur, etc., la machine ne fonctionna pas. En 1862, elle prit du service dans les galeries de percement du Mont-Cenis; mais, pour l'utiliser, MM. Valloury et Buquet, qui avaient déjà remplacé les couteaux-baïonnettes par des pointes d'acier, transformèrent une seconde fois l'appareil : aux pointes d'acier, ils substituèrent des pointes de diamant (diamant noir). Et voilà comment la machine à destination meurtrière s'est adoucie et est devenue simplement industrielle; comment le diamant, luxe inutile ou à peu près, est passé à l'état d'agent important et réellement utile.

— Art milit. Autrefois, on coulait les canons à noyau et on ôtait avec l'alésoir le métal nécessaire pour les mettre à leur juste calibre. Vers le milieu du dernier siècle, on imagina de les couler pleins et de les forer. Le *forage* est la quatrième opération de la fabrication des bouches à feu.

Lorsque le canon est refroidi, après le coulage, on le retire de la fosse et on le porte à la forerie, après l'avoir débarrassé de son moule. Il y a deux sortes de foreries : forerie verticale et forerie horizontale. Chacune peut aller en faisant tourner le foret et avancer le canon, ou en faisant tourner le canon et avancer le foret; mais le plus souvent on fait tourner le canon. Le tour sur lequel on tourne le canon est à deux pointes, entre lesquelles est prise la pièce, de manière qu'elle est en même temps forée à l'intérieur et tournée à l'extérieur, en sorte que l'âme est toujours concentrique avec la surface extérieure. Les canons de fusil sont assujettis, pour être forés, sur un banc de forerie, et ils avancent au-devant du foret fixé au centre d'une lanterne qui imprime le mouvement de rotation.

FORAIN, AINE adj. (fo-rain, è-ne — bas lat. *foraneus;* du lat. *foras*, dehors). Etranger, qui est de dehors, qui n'est pas du lieu : *On peut, sans commandement préalable, faire saisir les effets de son débiteur* FORAIN. (Acad.)

— *Marchand forain*, Marchand nomade, qui parcourt les foires, les marchés, les villes, les campagnes : *Je rencontrais de pauvres traîne-malheur, de petits* MARCHANDS FORAINS, *qui avaient, comme moi, toute leur fortune sur le dos.* (Chateaub.)

— *Théâtre forain*, Théâtre dressé dans une foire :

> Nous fîmes à nous deux le quart d'un vaudeville,
> Aux *théâtres forains* lequel fut présenté,
> Et refusé partout à l'unanimité.
>
> A. DE MUSSET.

— Anc. dr. coutum. Se disait de celui qui ne demeurait pas sur les terres du seigneur, bien qu'il possédât des héritages mouvants de sa directe et de sa justice.

— Anc. jurispr. *Chambre foraine*, Chambre du Châtelet, qui connaissait des contestations entre bourgeois de Paris et étrangers.

— Mar. *Rade foraine*, Rade ouverte aux vents et aux lames du large et présentant peu de sécurité : *Puis la brise ayant fraîchi, sur leur conseil nous nous hâtâmes de lever l'ancre et de quitter cette* RADE FORAINE. (Dumont d'Urville.)

— **Encycl.** Il y avait autrefois au Châtelet de Paris un tribunal nommé *chambre foraine*, qui, à l'exclusion des juges-consuls, connaissait de toutes les affaires relatives au commerce des habitants de Paris, du payement des lettres et billets de change, des billets payables au porteur, et généralement de toutes les affaires de négoce, dans lesquelles un ou plusieurs habitants de Paris étaient intéressés. L'origine de cette chambre remontait à une charte de 1134, concédée aux bourgeois de Paris par Louis le Gros et son fils, Louis le Jeune, qui avait été sacré et associé au trône. Cette charte autorisait les bourgeois de Paris à arrêter les effets de leurs débiteurs *forains* trouvés à Paris. Ce privilége fut ensuite accordé à d'autres villes qui, pour cette raison, furent appelées *villes d'arrêt*. Ce droit, autrefois propre à certaines villes seulement, est maintenant étendu à toute la France, et il fait l'objet de l'article 882 du code de procédure, qui l'a fait entrer dans les attributions de la justice ordinaire.

FORAIN s. m. (fo-rain — corrupt. de *faux rang*). Mar. Faux rang, vide dans l'arrimage.

FORAMINÉ, ÉE adj. (fo-ra-mi-né — du lat. *foramen*, trou). Hist. nat. Qui est percé de petits trous.

— s. m. pl. Zooph. Nom donné par Lamarck à un groupe peu naturel de polypiers, disséminés depuis dans des genres très-divers, et dont plusieurs espèces même ont été reconnues pour être de véritables algues.

FORAMINIFÈRE adj. (fo-ra-mi-ni-fè-re — du lat. *foramen*, trou; *fero*, je porte). Zool. Qui présente des perforations.

— s. m. pl. Classe d'animaux microscopiques, à corps recouvert d'une enveloppe testacée, percée de pores nombreux : *Les* FORAMINIFÈRES *ne sont pas également répartis à la surface du globe.* (A. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *foraminifères*, malgré leur taille généralement microscopique, n'ont pas été tout à fait inconnus des anciens. Strabon, il est vrai, ne parle que des *nummulines* ou *nummulites*, dont la dimension est relativement gigantesque. Dans sa description de l'Egypte, il signale des pétrifications en forme de lentilles qui remplissent les éclats de pierre amoncelés auprès des pyramides; il combat l'opinion répandue alors que c'étaient les restes pétrifiés de la nourriture des travailleurs. Au moyen âge, on regardait les *foraminifères* comme des graines pétrifiées de fenouil, de melon, etc. Les auteurs de la Renaissance en parlent assez souvent. Beccarius, Columna, Plancus ont signalé ou décrit un certain nombre d'espèces. Bianchi et Gualtieri émirent l'idée que ces corps étaient les analogues des ammonites ou cornes d'Ammon. Cette opinion a été adoptée par Scheuchzer, Linné et les auteurs qui sont venus après. Toutefois, Soldani plaça ces petits êtres à un rang beaucoup plus bas dans l'échelle animale. Au commencement de ce siècle, Lamarck divisa les *foraminifères* en plusieurs genres, et, à une époque plus rapprochée, Dujardin, appuyant de nouvelles preuves la doctrine de Soldani, a rangé ces animaux bien loin au-dessous des mollusques céphalopodes, auxquels on les avait réunis jusqu'alors. Toutefois, c'est à Alcide d'Orbigny que l'on doit les travaux les plus remarquables sur cette classe.

Voici comment il la caractérise d'une manière générale : « Un corps glutineux, tantôt entier et arrondi, tantôt divisé en segments placés sur une ligne simple ou alterne, enroulés en spirale ou pelotonnés autour d'un axe. De l'extrémité du dernier segment ou d'autres points, partent des filaments contractiles, incolores, très-allongés, plus ou moins grêles, divisés et ramifiés, servant à la reptation, pouvant s'allonger jusqu'à une longueur qui égale six fois le diamètre du corps. Ce corps, ou masse vivante, varie beaucoup dans sa forme, dans sa consistance, dans sa couleur, jaune, fauve, rousse, violette ou bleuâtre, mais toujours constante chez les individus d'une même espèce; il se compose d'une foule de petits globules, dont l'ensemble détermine la teinte générale. » Le développement de ce corps est assez remarquable. Il commence toujours par un segment rond ou ovoïde, simple, s'accroissant probablement par toute la circonférence. Plusieurs genres restent réduits à cet état en quelque sorte embryonnaire. Mais, en général, ce segment une fois formé ne grossit plus, s'encroûte de matière testacée, et représente plus ou moins une boule, sur laquelle viennent s'en appliquer successivement plusieurs autres, de dimensions toujours croissantes, durant toute l'existence de l'animal. On n'a pas encore reconnu, chez les *foraminifères*, d'organes de nutrition ni de reproduction.

Leur corps est recouvert d'une coquille ou enveloppe testacée, rarement cartilagineuse, qui se moule sur les segments et en suit toutes les modifications de forme et d'enroulement. Sa contexture est très-variable; tantôt elle est opaque, compacte comme la porcelaine, sans aucun indice de perforation à l'extérieur; tantôt elle est poreuse, perforée, surtout dans les dernières loges, d'un grand nombre de petits trous (d'où le nom de la classe) par où sortent les filaments, mais qui s'oblitèrent à mesure qu'ils cessent d'être nécessaires à l'animal; tantôt, enfin, elle est presque transparente comme du verre. Ces modifications sont étroitement liées à la disposition des segments, qui a lieu avec une régularité qu'on pourrait appeler mathématique, mais de six manières différentes, dont nous parlerons plus loin à propos de la classification des *foraminifères*, basée sur ce caractère important.

Alcide d'Orbigny a divisé ces animaux en six ordres, subdivisés en familles, dont chacune renferme un certain nombre de genres; les voici :

— I. *Monostègues :* animal à un seul segment; coquille à une seule loge. G. : gromie, orbuline, ooline, amphorine.

— II. *Stichostègues :* animal composé de plusieurs segments placés sur la même ligne; coquille formée de loges empilées ou superposées bout à bout sur un seul axe droit ou arqué, mais ne formant point de spirale. 1re fam. : *équilatéralidées*. G. : glanduline, nodosaire, orthocérine, dentaline, frondiculaire, linguline, rimuline, vaginuline, marginuline, coluline, pavonine; 2e fam. : *inéquilatéralidées*. G. : webbine.

— III. *Hélicostègues :* animal composé de segments enroulés en spirale; coquille à plusieurs loges empilées ou superposées sur un seul axe formant une volute spirale. 1re fam. : *Nautiloïdées*. G. : cristellaire, flabelline, robuline, fusuline, nonionine, nummuline, assiline, sidéroline, hauérine, operculine, vertébraline, polystomelle, pénérople, dendritine, spiroline, cycloline, lituole, orbiculine, olvéoline; 2e fam. : *turbinoïdées*. G. : rotaline, globigérine, planorbuline, troncatuline, anomaline, rosaline, valvuline, verneuline, bulimine, uvigérine, pyruline, faujasine, candéine, chrysalidine, clavuline, gaudryne.

— IV. *Eutomostègues :* animal composé de segments alternes, formant une spirale; coquille à loges empilées ou superposées sur deux axes, alternant entre elles et s'enroulant en spirale. 1re fam. : *Astérigérinidées*. G. : robertine, astérigérine, amphistégine, hétérostégine; 2e fam. : *Cassidulinidées*. G. : cassiduline.

— V. *Enallostègues :* animal composé de segments assemblés par alternance sans former de spirale; coquille à loges assemblées par alternance sur deux ou trois axes distincts, sans représenter de spirale. 1re fam. : *Polymorphinidées*. G. : dimorphine, guttuline, polymorphine, virguline. 2e fam. : *Textularidées*. G. : bigénérine, gemmuline, textulaire, vulvuline, bolivine, sagrie, cunéoline.

— VI. *Agathistègues :* animal formé de segments assemblés par pelotonnement autour d'un axe; loges pelotonnées autour d'un axe commun, chacune faisant la moitié de la circonférence. 1re fam. : *Miliolidées*. G. : uniloculine, biloculine, fabulaire, spiroloculine; 2e fam. : *Multiloculidées*. G. : triloculine, cruciloculine, articuline, sphéroïdine, quinquéloculine, adélosine.

La classe des *foraminifères* paraît devoir se placer entre les échinodermes et les polypiers. On en connaît aujourd'hui près de 2,000 espèces, dont la moitié environ se trouvent encore à l'état vivant. Les premières sont répandues dans toutes les mers, et vont en diminuant beaucoup de nombre, en allant de l'équateur vers les pôles. Elles vivent surtout près des côtes, sur les coquilles, les polypiers ou les plantes marines. Toutes sont de très-petite dimension; il en est qui ne dépassent pas un sixième de millimètre; aussi sont-elles assez difficiles à observer. On peut se les procurer en abondance en lavant ou en secouant dans un vase rempli d'eau les végétaux ou les animaux marins dont nous avons parlé. Les *foraminifères* tombent au fond du vase; au bout d'une heure, ils ont déjà commencé à se mettre en mouvement et à ramper le long des parois; quelques heures après, l'intérieur du vase en est tapissé.

Les coquilles de ces animaux sont généralement libres; néanmoins, celles de quelques espèces, fixées sur un point déterminé, s'y moulent et en prennent la forme. Cette absence de locomotion fait présumer que, chez les *foraminifères*, les deux sexes pourraient être réunis sur le même individu. Ils vivent en grand nombre dans les endroits peu profonds, et paraissent se nourrir de petits polypes. On les trouve par myriades sur les bords de la mer. L'Océan européen ne renferme que des espèces exiguës et en petit nombre; dans la Méditerrannée, et surtout dans l'Adriatique, les espèces sont plus nombreuses, plus variées et de plus grande taille. Leurs débris forment souvent une partie considérable des sables de la côte et se fossilisent ainsi chaque jour. Plancus a compté 6,000 individus dans une once de sable de l'Adriatique, et la même quantité de sable choisi des Antilles en a fourni près de 4 millions. Si l'on voulait calculer par mètres cubes, on arriverait à des chiffres devant lesquels l'imagination reculerait effrayée. Il n'est pas étonnant que ces êtres imperceptibles, forment, en s'accumulant, des bancs qui gênent la navigation en obstruant les golfes et les détroits, en comblant les ports, comme on en a une preuve dans celui d'Alexandrie. Les *foraminifères* concourent aussi, avec les coraux, à la production des nouvelles îles qu'on voit apparaître dans les régions chaudes du grand Océan. La même abondance se retrouve dans les espèces fossiles, qui commencent aux terrains carbonifères et vont, en augmentant de nombre, jusqu'aux terrains tertiaires et à l'époque actuelle. En Russie, une espèce de *fusuline* a formé des bancs énormes de calcaire anthraxifère. Le calcaire tertiaire qui a servi à construire la grande pyramide d'Egypte est presque entièrement composé de *nummulites*, genre qu'on peut regarder, il est vrai, comme le géant de la classe, puisqu'on trouve des individus de plus de deux centimètres de diamètre. Les terrains crétacés de la Champagne et de l'Angleterre, les bassins tertiaires de l'Autriche, de l'Italie, du sud-ouest de la France, possèdent d'immenses dépôts. A toutes les époques géologiques, ces coquilles, à peine visibles à l'œil nu, ont comblé de vastes bassins. Mais c'est surtout dans les calcaires grossiers du bassin parisien que leur développement a atteint des proportions inouïes. A. d'Orbigny a trouvé près de 60,000 individus dans un pouce cube de pierre des carrières de Gentilly, ce qui donnerait à peu près 3 milliards par mètre cube. Aussi n'y a-t-il pas d'exagération à dire que Paris, ainsi que les villes et les villages qui l'entourent à une assez grande distance, sont presque entièrement bâtis avec des *foraminifères*. Il est à peine besoin de dire que ces êtres, malgré leurs infimes dimensions, peuvent, par leur abondance et la variété de leurs formes, fournir de précieux indices pour la détermination des diverses couches du globe.

FORANS s. m. pl. (fô-ranss — du lat. *foris*, dehors). Mar. Supports verticaux qui entourent un navire en construction, et servent à établir les échafaudages sur lesquels travaillent les ouvriers.

— Comm. Sapins de France qui arrivent dans un port à l'état de bois rond.

FORBACH, ville de France (Moselle), chef-lieu de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Sarreguemines, près de la forêt de son nom, à 2 kilom. de la frontière allemande; pop. aggl. 4,894 hab. — pop. tot. 5,691 hab. Carrières de pierre de taille et de grès bigarré. Fabrication de verre à vitre, verre à bouteilles et verre de couleur, d'allumettes chimiques, de savon, de tabatières en carton;

fabriques de colle-forte, de draps, de pipes, de poterie, de faïences; distilleries, tisssages de toiles, etc. A 2 kilom. de Forbach, mine de houille de Schœnecken, produisant annuellement une moyenne de 109,500 quintaux métriques de combustible. La ville de Forbach est admirablement située au pied d'une haute colline boisée, que couronnent les ruines d'une antique forteresse; elle est la patrie du général Houchard. A 4 kilom. de Forbach, sur l'ancienne route de Metz à Strasbourg, se voient les ruines romaines de l'Hiéraple.

Forbach (BATAILLE DE), gagnée par les Prussiens sur les Français le 6 août 1870. Cette triste journée, signalée presque à la même heure par la défaite de Mac-Mahon à Frœschwiller, ouvrait la série des désastres effroyables qui allaient fondre sur la France pendant la campagne de 1870-1871. Après la ridicule affaire de Sarrebrück, le général Frossard, commandant du deuxième corps, s'était retiré entre cette ville et Forbach, tandis que le général de Failly, qui entendait gronder le canon de tous côtés, restait immobile dans ses positions.

Dans la nuit du 5 au 6 août, une division de cavalerie prussienne se porta en avant de Sarrebrück, et fut accueillie par une vive fusillade partant des hauteurs abruptes de Spickeren, occupées par nos troupes. Mais, dès neuf heures du matin, ces hauteurs étaient tournées par l'ennemi, et nos régiments forcés de se replier. A midi et demi une nouvelle division prussienne entrait en ligne, et cinq de ses bataillons se portaient sur notre gauche par Styring, afin de nous prendre de flanc. La lutte devint alors sanglante, acharnée; les bataillons *prussiens furent repoussés, et nos soldats*, combattant avec le courage le plus héroïque, refoulèrent l'ennemi jusqu'au delà de Styring. Mais, tandis que nos vaillants régiments restent abandonnés à eux-mêmes, des renforts puissants convergent de toutes parts sur le champ de bataille du côté des Prussiens : infanterie, cavalerie, artillerie arrivaient rapidement et avec une précision mathématique pour nous envelopper et nous écraser sous le nombre. Nos intrépides soldats luttaient dans la proportion de un contre cinq, *sans compter la déplorable infériorité* de notre artillerie. De toutes parts, les obus éclatent et criblent nos malheureux régiments; il faut songer à la retraite. Les soldats furieux se demandent alors où est le général Frossard, qui les a ainsi laissé écraser, et qui a disparu du champ de bataille depuis longtemps. Il fallut que le général Bataille se chargeât de diriger la retraite. Presque tous nos régiments avaient perdu leurs bagages, leurs fourgons, leurs tentes. « Quelle double et épouvantable ruine! s'écrie M. Jules Claretie. Et, comme par une ironie farouche, comme si la nature eût voulu faire un émouvant décor à ces drames humains, une lune claire, romantique, éclairait de sa lueur pâle comme le suaire des fantômes ces campagnes d'Alsace et de Lorraine, pleines de terreur, de gémissements, de râles, de larmes et de sang. » (*Histoire de la révolution de* 1870-1871).

Ainsi le même jour, presque à la même heure, Frœschwiller nous faisait perdre l'Alsace, et Forbach la Moselle.

FORBAN s. m. (for-ban — du lat. *foras*, dehors, et de *bannir*). Corsaire qui exerce la piraterie sans aucune commission, pour son propre compte, et qui attaque également amis et ennemis : *Les* FORBANS *sont traités comme les voleurs.* (Acad.)

— Par ext. Homme qui ne respecte aucune espèce de droit : *Le plagiaire est un hardi* FORBAN *qui pille sur l'océan des lettres.* (L. Veuillot.)

— Pêche. Petit bateau dont on se sert dans la baie de Vannes.

— **Encycl.** *Forban*, écumeur de mer, pirate sont des mots à peu près synonymes; mais *forban* est une appellation plus française. L'étymologie du mot (*hors-ban*, *fors-ban*) en indique le sens précis, et la linguistique suppléerait au besoin à l'histoire. Tant que dura la féodalité, la marine, l'armée de mer, fut loin d'être aussi fortement constituée que l'armée de terre, d'un usage plus fréquent et plus immédiat. La guerre venait-elle a être déclarée entre deux nations maritimes, l'Etat pouvait à peine armer quelques navires, mais il donnait des lettres de marque à tout bâtiment de bonne volonté. Ces corsaires, parfaitement en règle, faisaient la course pour leur propre compte, dans des conditions définies à l'avance entre le capitaine, l'armateur et l'équipage. La paix signée, les lettres de marque étaient retirées, et un *ban de paix*, publié dans les ports de mer, déclarait *hors-ban* ou *fors-ban* tout navire ou tout capitaine qui continuerait les hostilités. Telle est l'origine de cette appellation. Par extension, elle a été appliquée à tous écumeurs de mer ou pirates; on a même désigné ainsi les pirates d'Alger, qui ont si longtemps infesté la Méditerranée, quoique, par son étymologie, le nom de *forban* ne leur fût guère applicable. On désigne plus particulièrement sous le nom de *flibustiers* ces hardis aventuriers, qui, avec l'approbation tacite de leurs gouvernements, ont fait tant de mal aux colonies espagnoles pendant tout le cours du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle. Enfin, c'est au mot PIRATERIE que l'on trouvera la législation applicable à ce crime.

Une bonne fortune nous a fait découvrir les statuts d'un navire *forban* nommé le *Sans-Quartier*, qui vint mouiller le 20 mars 1729 sur la côte de Pouliguen, en Bretagne. Il était armé de douze canons et de douze pierriers, et monté par cent hommes d'équipage. Le capitaine, Thomas-Jean Du Lain, descendit à terre et vint trouver sa mère, qui habitait près de la côte, pour la prier de lui faire obtenir la vie sauve à lui et à son équipage. Cette femme se rendit à Nantes, et, grâce à ses sollicitations, une amnistie pleine et entière leur fut accordée. On y mit seulement pour condition que les pirates consigneraient, entre les mains des officiers de l'amirauté, leur navire avec les armes et les effets qui se trouveraient à bord ou qu'ils auraient déposés sur la côte; et que, de plus, ils feraient une déclaration exacte de la conduite qu'ils avaient tenue jusqu'au moment de leur retour. *Ces conditions furent acceptées. Mais il fallait*, ou que, dans leurs courses, ils eussent eu bien peu de chances, ou, ce qui est plus plus probable, qu'ils eussent mis déjà le produit de leur rapines en sûreté : les objets dont ils firent la déclaration, consistant en armes, ustensiles, vivres et différentes monnaies d'Espagne, ne produisirent en effet qu'une somme de 805 livres 2 sols 6 deniers; ce qui, en moyenne, ne donnait guère à chaque homme qu'une propriété de 8 livres.

Parmi les hommes de l'équipage, on trouva quatorze nègres qui avaient été enlevés sur des navires capturés. Alors, malgré l'ancien adage, « que la terre de France donnait la liberté à tous ceux qui y arrivaient comme esclaves, » on décida que les nègres seraient renvoyés à la Martinique pour y être gardés pendant un an, et y être vendus au profit du roi, s'ils n'étaient réclamés avant cette époque.

On trouva à bord le règlement auquel était soumis l'équipage. Nous en reproduirons ici quelques articles, à titre de rareté. Tout ceci est extrait, ainsi que les renseignements qui précèdent, de feuilles manuscrites conservées à la Bibliothèque nationale, et très-probablement inédites. Nous transcrivons sans rien changer au style. En tête est cette inscription religieuse :

LAUS DEO (LOUANGE À DIEU).

Liste charte-partie ès règles que doivent suivre les braves gens de la mer comme en suit, savoir :

» Article premier. Nous soussignés, recevons et reconnaissons pour notre bon capitaine M. Jean-Thomas Du Lain, sous les conditions suivantes : Que faute par un de nous à le désobéir en tout ce qu'il commandera pour l'utilité et service de ses confrères, il lui sera permis de les faire châtier selon leur crime, ou il se désistera de sa charge en faveur de la pluralité des voix.

» Art. 2. Pour son lieutenant, reconnaissons M. Antoine Durand de Lion, lequel aura soin du coffre d'or et d'argent, et lui sera permis d'aller à bord des prises pour se faire rendre compte de tout le contenu de la cargaison.

. . . .

» Art. 6. Et en cas qu'il arrive quelque dispute entre deux confrères, celui qu'on prouvera avoir le tort sera pardonné pour la première fois, et, en cas de récidive, il sera amarré sur un canon, où il recevra d'un chacun de l'équipage un coup de garcette.

» Art. 7. Ceux de nous tous, y compris les officiers, qui s'enivreront jusqu'à perdre la raison, seront, pour la première fois, amarrés sur un canon, et recevront d'un chacun, comme ci-dessus, un coup de garcette de tout l'équipage.

Art. 8. Nous convenons tous ensemble, d'un commun accord, que ceux qui iront à bord des prises obéiront à leurs officiers sans faire aucun dégât, et que tout ce qui pourra être pillé par quelqu'un de nous sera porté au pied du grand mât, pour être distribué par les officiers à un chacun par égale portion. Et ceux de nous qui viendront à bord du corsaire, sortant des prises, devront être fouillés en présence d'un officier, et quiconque aura sur soi pour la valeur de quatre réaux sans le déclarer aura la tête cassée sur-le-champ. Il ne sera non plus permis à aucun de nous de changer d'aucun linge à bord des prises que par nécessité et du consentement de l'officier, sous peine de subir sur un canon les châtiments mentionnés ci-dessus.

» Art. 9. Ceux de nous qui se voleront les uns aux autres aucune sorte de hardes, le voleur sera tenu de rendre le même vol, et ensuite sera amarré sur un canon pour y recevoir d'un chacun un coup de garcette pour punition de son vol.

» Art. 10. A l'égard des prises qui amèneront volontairement, sans faire résistance, il est défendu à aucun de nous de les détruire d'aucune façon, excepté les Espagnols.

» Art. 11. Et pour ce qui concerne nos frères blessés et estropiés, nous nous obligeons d'un commun accord de leur donner leur nécessaire en les faisant bien traiter par les chirurgiens, et en outre auront leur portion dans la masse comme les autres.

» Art. 12. Quiconque sera mis en faction et s'endormira dans cette charge sans avertir l'officier de quart sera amarré sur un canon, pour la première fois, pour y recevoir un coup de garcette d'un chacun; et, en cas de récidive, il aura la tête cassée. Il lui sera permis cependant de se faire relever en avertissant l'officier, s'il ne peut se soutenir contre le sommeil.

» Art. 13. Si les bâtiments que nous attaquerons se défendent sur pavillon noir, et qu'après avoir hissé pavillon rouge, ils tirent trois coups de canon sur nous, il ne sera fait aucun quartier à personne.

» Art. 14. Tous ceux qui feront complot de déserter ou qui seront pris déserteurs, auront la tête cassée.

» En foi de quoi nous avons tous signé la présente, promettant de tout bien suivre et exécuter, signé et marqué de la marque ordinaire du nombre de cinquante-trois. »

FORBANS (île aux), île située au S.-E. dans la baie de Port-Louis, dans l'île Sainte-Marie de Madagascar. V. PORT-LOUIS.

FORBANNI, IE (for-ba-ni) part. passé du v. Forbannir : *Etre* FORBANNI *des terres de son seigneur.*

FORBANNIR v. a. ou tr. (for-ba-nir — du lat. *foris*, dehors, et de *bannir*). Anc. cout. Bannir, reléguer, rejeter.

FORBANNISSEMENT s. m. (for-ba-ni-se-man — rad. *forbannir*). Anc. cout. Bannissement.

FORBES (Patrice), théologien écossais, né dans le comté d'Aberdeen, en 1564, mort en 1635. Il entra dans les ordres à quarante-huit ans et fut élevé sur le siége épiscopal d'Aberdeen, par la volonté de Jacques Ier. Forbes *se montra digne de cette faveur et des fonc*tions qu'il était appelé à remplir. Il mourut laissant la réputation d'un véritable apôtre et méritant le titre de restaurateur de l'université d'Aberdeen. On a de lui : *Commentarius in Apocalypsin* (Londres, 1613, in-4°), traduit en latin par son fils; *Exercitationes de verbo Dei, et dissertatio de versionibus vernaculis.*

FORBES (Guillaume), premier évêque d'Edimbourg, de la famille du précédent, né à Aberdeen vers 1585, mort à Edimbourg le 1er avril 1634. Il professa d'abord la philosophie au collége que Marshal venait de fonder à Aberdeen, puis entreprit des voyages utiles en Allemagne, compléta son instruction, refusa à son retour la chaire d'hébreu de l'université d'Oxford, et devint recteur du collége de Marshal. L'église d'Edimbourg voulut l'avoir à sa tête. Forbes s'excusa sur sa santé; mais le synode provincial n'accepta point ses excuses, et il dut partir. Il ne jouit pas longtemps de cette place. Les presbytériens ardents l'accusèrent de papisme, et firent tant et si bien qu'il s'éloigna d'Edimbourg pour revenir à Aberdeen, où il fut reçu avec une joie générale. A quelque temps de là, Edimbourg ayant été érigé en évêché par Charles Ier, Forbes fut appelé à occuper ce siége; il mourut trois mois après. C'était un homme conciliant, très-instruit, habile dans la controverse et ami de la paix, quoique théologien. « Il s'était flatté, dit Nicéron, de concilier tous les différents partis qui divisent la religion chrétienne. » Forbes ne publia rien de son vivant, mais il laissa un manuscrit intitulé : *Considerationes modestæ controversiarum* (Londres, 1658, in-8°). Les protestants rigides firent mauvais accueil à ce livre modéré.

FORBES (Jean), théologien anglais, né à Aberdeen en 1593, mort en 1648. Il commença ses études théologiques à Aberdeen et les termina à l'université d'Heidelberg et dans différentes universités de l'Allemagne, où il s'appliqua surtout à l'étude de l'hébreu. Revenu dans sa patrie, en 1619, il fut nommé professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique au Collége du roi. Il perdit cette place pour s'être montré favorable à l'introduction de l'épiscopat en Ecosse, et sa condamnation fut prononcée par le synode d'Aberdeen (1640). Forbes se retira alors en Hollande, où il s'occupa de la publication de ses ouvrages. Deux ans après, il retourna en Ecosse et il passa le reste de ses jours dans la solitude de ses domaines Ses principaux ouvrages sont : *Institutiones historico-theologicæ* (Amsterdam, 1646, in-fol.), vaste recueil où Forbes signale les circonstances qui ont amené des modifications dans la doctrine chrétienne, les disputes et les controverses agitées dans l'Eglise depuis les temps apostoliques jusqu'au XVIIe siècle, et les passages des anciens auteurs ecclésiastiques relatifs aux sujets qu'il traite; *Dix livres de théologie morale*, qui contiennent une explication du *Décalogue*, cour de morale chrétienne, où le raisonnement s'appuie du témoignage des Pères; *Commentaires de la vie intérieure et des exercices spirituels de Forbes, écrits par lui-même et traduits en latin par M. Garden*, traité du devoir et de la résidence des pasteurs. Les *Œuvres complètes* de Jean Forbes ont été publiées à Amsterdam (1703, 2 vol. in-fol.).

FORBES (Duncan), jurisconsulte écossais, né à Culloden en 1685, mort en 1747. Il suivit d'abord la profession du barreau, puis fut successivement sollicitor général pour l'Ecosse (1717), député à la Chambre des communes (1722), lord avocat (1725), et lord président de la session (1737). Forbes fut à la fois un juge intègre et un érudit distingué. On a de lui : *Pensées sur la religion; Lettre à un évêque sur les écrits de Hutchinson*, et *Réflexions sur l'incrédulité* (1750, 2 vol. in-12), ouvrages qui ont été traduits en français par Houbigant (1768, in-8°).

FORBES (Alexandre), lord DE PISTLIGO, né en Ecosse, mort en 1762. Il se signala par son dévouement à la cause des Stuarts et fut, paraît-il, le type qui a servi de modèle à Walter Scott pour son baron de Bradwardine dans *Wawerley*. Il prit part à la révolte de 1745, assista à la bataille de Culloden, passa alors en France, eut ses biens confisqués, et retourna enfin dans sa patrie, où il mourut obscurément. On a de lui : *Moral and philosophical Essays* (1734).

FORBES (Guillaume), baronnet DE PISTLIGO, de la famille du précédent, né en Ecosse en 1739, mort en 1807. Il fonda à à Edimbourg une des premières maisons de banque qu'ait possédées cette ville, se signala par son caractère bienfaisant, et consacra ses loisirs à la culture des lettres. Il était l'ami intime du poëte Beattie, sur la vie et les œuvres duquel il a écrit un ouvrage intitulé : *Memoirs of the life and writings of D. James Beattie* (1806, 2 vol. in-4°).

FORBES (Jacques), écrivain et voyageur anglais, né à Londres en 1749, mort en 1819. Il entra, en 1765, au service de la compagnie des Indes, et fut nommé, en 1780, premier résident de Dhuboy, dans le Guzarate. Lors de la cession de ce pays aux Mahrattes, en 1783, il revint en Angleterre, où il s'occupa exclusivement de littérature. Son ouvrage le plus important est intitulé : *Souvenirs d'Orient* (Londres, 1813, 4 vol. in-4°), où il donne, en observateur exact et sagace, de nombreux et intéressants détails sur les mœurs et le pays des peuples qu'il a visités.

FORBES (sir John), médecin et écrivain anglais, né à Cuttlebrac, dans le comté de Banff, en 1787, mort en 1861. Il se fit recevoir docteur à Edimbourg en 1817. Attaché comme chirurgien à l'état-major du général en chef de l'armée des Indes, il avait assisté en cette qualité à de nombreux combats, où il s'était conduit avec assez de distinction pour mériter une médaille d'honneur. Après avoir quitté le service, il pratiqua la médecine à Penzance et à Chichester, où il était médecin de l'hôpital; de là il vint à Londres, en 1833. En 1821, il avait introduit en Angleterre la pratique de l'auscultation, en traduisant le traité de Laënnec sur l'usage du stéthoscope, qu'il fit suivre d'un ouvrage original en 1824. De 1836 à 1848, M. Forbes a dirigé la *Revue médicale anglaise et étrangère* et activement collaboré, avec Twedie et Conolly, à l'*Encyclopédie de médecine pratique*. Nommé, en 1830, médecin ordinaire du duc de Cambridge, il fut, en 1840, attaché au prince Albert, et devint, en outre, médecin consultant de la maison de la reine, qui, en 1853, le créa chevalier du Bain. Il était aussi membre du collége des médecins, médecin consultant de l'hôpital de la Conception, à Londres, et membre honoraire des principales sociétés médicales de l'Europe et de l'Amérique. Parmi les principaux ouvrages de M. Forbes, nous citerons : *Observations sur le climat de Penzance* (1828); *Manuel de bibliographie* (1835); le *Mesmérisme moderne* (1846); les *Vacances d'un médecin*, ou *Un mois en Suisse* (1849); *Souvenirs d'une excursion faite en Irlande pendant l'automne de* 1852; *Paysages d'Allemagne et du Tyrol* (1856); la *Nature et l'art dans le traitement des maladies* (1857); *Poésie et fiction;* la *Vie et l'organisme; Physiologie comparative des plantes et des animaux; Du bonheur dans ses relations avec le travail et la science*, etc.

FORBES (Jacques-David), naturaliste anglais, né à Edimbourg en 1809. Professeur de physique à l'université de cette ville de 1833 à 1860, il s'est surtout occupé de recherches sur la formation des glaciers, et a publié : *Voyages dans les Alpes de la Savoie* (Londres, 1843); *Expériences sur la température de la terre* (Edimbourg, 1846); la *Norvége et ses glaciers*, traduit en allemand (Leipzig, 1858, 2e édition); *Mémoires sur la théorie des glaciers* (Londres, 1859), etc.

FORBES (Edouard), naturaliste anglais, né à Douglas (île de Man) en 1815, mort en 1854. Il montra dès son enfance une vocation décidée pour l'étude des sciences, surtout pour celle de l'histoire naturelle. Son père, riche banquier, le destinait d'abord à l'état ecclésiastique, puis, le voyant sans cesse occupé à reproduire par le dessin les sujets d'histoire naturelle qui attiraient le plus son attention, il voulut en faire un peintre et l'envoya étudier dans l'atelier d'un des meilleurs artistes de Londres; mais cette carrière ne convenait guère non plus au jeune adepte des sciences naturelles, qui obtint enfin de son père d'aller étudier la médecine à Edimbourg. Un an plus tard (1833), il fit en Norvége un voyage qui fut uniquement consacré à l'étude des glaciers de cette contrée, et dont, à son retour, il consigna les résultats dans son ouvrage intitulé : *Notes d'un voyage d'histoire naturelle en Norvége* (*Notes of a natural history tour in Norway*). Une autre excursion dans la mer Méditerranée lui fournit la matière d'un travail sur les *Mollusques d'Alger et de Bougie* (1839), qu'avait précédé la *Malacologie de l'île de Man* (1838), dans laquelle il a décrit les mollusques qui se trouvent dans les eaux de cette île. Dès le début de sa carrière scientifique, il avait reconnu les services que pouvait rendre pour l'exploration

du fond de la mer le tramail, ou filet traînant (en anglais *dredge*), et dans ses mains, ce modeste ustensile de pêche devint un instrument de recherche aussi puissant que peut l'être le télescope dans les mains de l'astronome. A l'aide du tramail, il balaya, pour ainsi dire, le lit de l'océan, en mesura la profondeur par l'espèce et les caractères des êtres qui l'habitaient, et arriva à découvrir une loi qui règle la distribution des plantes et des animaux marins dans les différentes zones de la mer avec autant de précision que des zones analogues sont déterminées sur la surface du globe, relativement à l'altitude des différentes régions. Ce fut à la suite de ces résultats que se forma, au sein de l'Association britannique, le *Comité du tramail* (*Dredge-comity*), dont les travaux ne firent que confirmer les découvertes de Forbes. Ce dernier avait lui-même fondé, en 1836, la Société botanique d'Edimbourg, dont il devint le secrétaire (ou correspondant) étranger. En 1841, il publia son *Histoire des scolopendroïdes* (étoiles de mer) *de la Grande-Bretagne*, ouvrage qui renferme la description de plusieurs espèces nouvelles, et auquel il a fourni lui-même les dessins remarquables qui en font l'ornement. La même année, il fut adjoint comme naturaliste à l'expédition chargée de rapporter les marbres de Xante, découverts par sir Charles Fellows sur les côtes de l'Asie Mineure. C'était là un nouveau champ ouvert à son activité scientifique. L'un des principaux résultats de ses travaux pendant ce voyage fut la découverte d'une nouvelle loi relative aux animaux marins, à savoir que la profondeur des zones qu'ils habitent est en rapport direct avec la latitude sous laquelle elles sont situées, loi qu'il exposa dans son *Rapport sur les mollusques et animaux rayonnés de la mer Egée*, inséré en 1843 dans les *Mémoires de l'Association britannique.* Quatre ans plus tard, il publia la relation de son voyage, en collaboration avec le lieutenant Spratt, l'un de ses compagnons de bord, sous le titre de : *Travels in Lycia, Mylias and the Cibyratis* (Londres, 1847, 2 vol.). Cet ouvrage est orné d'un grand nombre de dessins exécutés d'après les croquis de l'auteur, et renferme des notes intéressantes sur l'histoire naturelle de la mer Egée. Pendant son absence, Forbes avait été nommé professeur de botanique au King's-College, à Londres (1842). Peu de temps après, il fut appelé comme professeur d'histoire naturelle à l'école des mines, qui venait d'être fondée, et, en 1846, il fut nommé paléontologue de la Société géologique de la Grande-Bretagne. Il devint l'âme du *Geological Survey*, formé sous les auspice de Thomas de La Bèche, et publia dans les comptes rendus de cette société un grand nombre de travaux intéressants, entre autres un *Mémoire sur les rapports entre la distribution de la faune et de la flore britanniques actuelles, et les changements qu'elles ont subis depuis l'époque la plus reculée.* Il publia aussi une carte géologique et paléontologique de la Grande-Bretagne, dans laquelle il a, d'après ses propres découvertes, exposé les phases du règne animal de l'océan et déterminé les limites des zones marines habitées par des animaux de même race (homœozootiques, dit le *Lexicon allemand*). En 1854, il fut élu président de la Société géologique et fut appelé la même année à la chaire d'histoire naturelle de l'université d'Edimbourg; mais il n'eut que le temps d'y prononcer un brillant discours d'ouverture. Au mois de novembre de la même année, il succombait aux atteintes d'une fièvre asiatique qu'il avait contractée, douze années auparavant, pendant l'expédition dont il a été parlé plus haut.

FORBES (Charles-Stuart), marin et écrivain anglais, né à Richmond, comté de Surrey, en 1829. Il prit du service dans la marine en 1841, visita successivement la Chine, la Nouvelle-Zélande, parcourut la Baltique pendant la guerre contre la Russie (1855), et enfin se rendit de nouveau en Chine, où sa brillante conduite, en 1858, lui valut le grade de commandant. En 1859, M. Forbes fit un voyage en Islande et suivit, l'année suivante, Garibaldi dans ses célèbres expéditions de Sicile et de Naples. Outre la relation de ces deux derniers voyages, on a du commandant Forbes un écrit *Sur la nécessité et l'organisation d'une marine permanente* (1861).

FORBÉSIE s. f. (for-bé-zî — de *Forbes*, savant angl.). Bot. Syn. de CURCULIGO, genre d'hypoxidées.

FORBICINE s. f. (for-bi-si-ne). Entom. Syn. de LÉPISME, genre d'insectes. ‖ Quelques auteurs font ce mot masculin : *Lorsqu'on touche les* FORBICINES, *ils perdent une partie de leurs écailles.* (V. de Bomare.)

FORBIN, famille distinguée de Provence. Au milieu du XVe siècle, elle s'est divisée en trois lignes principales. L'aînée a porté le surnom de Janson, et a produit entre autres hommes remarquables le cardinal de Janson, grand aumônier de France et ambassadeur de Louis XIV en Pologne. Cette ligne s'est bifurquée en plusieurs rameaux, dont le plus remarquable est celui des marquis d'Oppède. La seconde est celle des marquis de Soliers. La troisième a porté le surnom de Gardanne, et compte parmi ses rejetons Claude de Forbin, chef d'escadre, qui s'est distingué sous d'Estrées et Duquesne, et qui a rivalisé avec Jean Bart et Duguay-Trouin.

FORBIN (Palamède DE), seigneur de Soliers, homme d'Etat français, mort à Aix en 1508. Président de la chambre des comptes et ministre de René, roi de Provence, qui lui accorda toute sa confiance, il jouit d'une égale faveur auprès de son successeur, Charles d'Anjou. Gagné par les présents de Louis XI, Forbin persuada à Charles d'Anjou de laisser ses Etats au roi de France, et, après la mort de ce prince (1481), il en prit possession au nom de Louis XI. En récompense de cet éminent service, le monarque chargea Forbin de gouverner la province annexée, sur laquelle il lui laissa exercer un pouvoir absolu, et lui adressa ces paroles, qui sont devenues la devise des Forbin : « Tu m'as fait comte (de Provence), je te fais roi. » Ce haut degré de fortune suscita de nombreux ennemis à Forbin, et il dut se démettre de tous ses emplois. — Gaspard DE FORBIN, seigneur de Soliers, de la famille du précédent, fut député à l'Assemblée des notables de Rouen en 1617. Il a laissé en manuscrits des *Mémoires pour servir à l'histoire de Provence*, dont César Nostradamus s'est beaucoup servi pour son *Histoire de Provence.*

FORBIN (Claude, chevalier, puis comte DE), célèbre marin français, né au village de Gardanne, près d'Aix en Provence, le 6 août 1656 (d'où il fut surnommé **Forbin-Gardanne**, pour le distinguer des deux autres chevaliers de Forbin, qui servaient dans la marine, et dont l'un était son oncle), mort au château de Saint-Marcel, près de Marseille, le 4 mars 1733. Forbin eut une jeunesse des plus orageuses, qu'il s'est complu à dépeindre dans ses *Mémoires.* Le jeu, les orgies, les duels occupèrent presque exclusivement Forbin jusqu'à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans. Enfin, en 1675, il entra dans la marine et servit d'abord sur les galères avec le grade de porte-étendard. Il passa en cette qualité dans l'escadre de Valbelle et fit la campagne de Messine. Les gardes de l'étendard ayant été supprimés en 1676, Forbin prit du service à terre et entra dans une campagnie de mousquetaires, commandée par son parent, le bailli de Forbin; il fit ainsi la campagne de Flandre. En 1677, Forbin rentra dans la marine et fut nommé enseigne de vaisseau. Il perdit bientôt cet emploi pour avoir tué un homme en duel : il fut même poursuivi pour ce fait et condamné à avoir la tête tranchée; mais il obtint des lettres de grâce et l'affaire n'eut pas d'autres suites. Puis il rentra dans la marine en se substituant à un de ses frères, enseigne de vaisseau, qui lui ressemblait fort de taille et de visage, et que sa mauvaise santé engageait à quitter le service. En 1680, Forbin suivit le vice-amiral Jean d'Estrées dans une campagne pacifique aux Antilles. En 1682 et 1683, il prit part aux deux bombardements d'Alger par Duquesne; il s'y distingua même par sa bravoure et son sang-froid, et fut nommé lieutenant de vaisseau à la suite de cette campagne. Deux ans plus tard, il obtint d'être nommé major de l'ambassade envoyée par Louis XIV au roi de Siam, sous les ordres du chevalier de Chaumont, capitaine de vaisseau. Le roi de Siam retint Forbin à sa cour et le nomma amiral et général de ses armées, puis il l'éleva à la dignité de *opra sac di sou craam*, ce qui signifie une « divinité qui a toutes les lumières et toute l'expérience pour la guerre. » Cependant Forbin se fatigua bientôt de tous ces honneurs, et, prétextant sa mauvaise santé, il demanda un congé et passa à Pondichéry, d'où il s'embarqua pour la France. A son arrivée, Forbin fut reçu par Seignelay et par Louis XIV, auxquels il fit une description assez peu séduisante du pays de Siam. En 1689, à la rupture de la paix de Nimègue, Forbin reçut le commandement d'une frégate de 16 canons, et fut chargé, sous les ordres de Jean Bart, d'escorter un convoi. Les deux capitaines furent rencontrés par le travers des Casquets, dans la Manche, par deux bâtiments anglais beaucoup plus forts, qui les contraignirent à se rendre après une résistance désespérée. Ils furent conduits à Plymouth, d'où ils ne tardèrent pas à s'évader. Ils traversèrent la Manche dans un canot, et, après une heureuse navigation, débarquèrent près de Saint-Malo. A la suite de cette campagne, Forbin et Jean Bart reçurent tous deux leur nomination au grade de capitaine de vaisseau et une gratification de 400 écus. Forbin termina l'année en faisant plusieurs prises anglaises avec une flûte très-bonne voilière, nommée la *Marseillaise.* L'année suivante, il assista à la bataille de Bévezieu, sous les ordres de Tourville : il montait en cette occasion le *Fidèle.* Puis il alla croiser dans la mer du Nord avec le comte de Relinguer. En 1692, il se retrouva sous Tourville à la désastreuse bataille de la Hogue, où il reçut une grave blessure au genou. Son vaisseau, la *Perle*, fut criblé de coups de canon et faillit être anéanti par un brûlot ennemi; toutefois il réussit à s'échapper et à gagner Saint-Malo sain et sauf. Forbin fit ensuite, sous les ordres de Jean Bart, cette fameuse campagne de la mer du Nord, qui fut si désastreuse pour le commerce anglais et hollandais. En 1693, il eut sa part de la brillante affaire de Lagos, où Tourville dispersa et ruina la grande flotte de Smyrne et son escorte; il brûla trois bâtiments marchands et en prit un quatrième. Forbin fit ensuite diverses campagnes à bord du vaisseau le *Marquis* dans la mer du Nord et dans la Méditerranée, et, en 1697, suivit le comte d'Estrées dans son expédition de Catalogne. En 1699, Forbin fut nommé chevalier de Saint-Louis. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il continua à se signaler par ses courses audacieuses et fructueuses, répandit la terreur dans l'Adriatique, brûla Trieste, détruisit tous les bâtiments de commerce autrichiens, et se rendit tellement redoutable que les marins de ces parages, en prenant la mer, ne demandaient à Dieu que *de ne pas rencontrer le chevalier de Forbin.* Pendant les années 1706 et 1707, il prit ou détruisit dans les mers du nord plus de 180 bâtiments anglais ou hollandais. Elevé au grade de chef d'escadre et devenu comte de Forbin, il se remit en course et fit une brillante campagne dans la mer Blanche, au delà du cercle polaire. Puis, cette même année 1707, il remit à la voile avec son escadre, que vint rallier celle de Duguay-Trouin. Les deux vaillants marins livrèrent bataille à une escadre anglaise très-considérable. Malheureusement, par suite d'une fausse manœuvre, Forbin n'arriva en ligne que sur la fin de la journée, et ce retard évita aux ennemis un désastre complet. L'année suivante (1708), Forbin fut chargé de conduire à Edimbourg le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II et prétendant au trône d'Angleterre. Cette expédition n'ayant pas réussi, on en fit retomber la responsabilité sur Forbin, qui, déjà mécontent de ne pas avoir été nommé lieutenant général, abandonna le service et se retira dans une maison de campagne qu'il possédait à Saint-Marcel, près de Marseille; il y avait quarante ans qu'il tenait la mer. Il mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans. Forbin était un bon marin et un brave soldat; mais son caractère ombrageux, son orgueil démesuré lui firent le plus grand tort et lui nuisent dans le jugement de la postérité. Il a laissé des *Mémoires*, rédigés par un certain Reboulet et publiés en 1730, dans lesquels il maltraite de la façon la plus indigne et la plus injuste les meilleurs hommes de mer de son temps, et notamment Jean Bart et Duguay-Trouin. Cette réserve faite, ces *Mémoires* contiennent des pages fort intéressantes. Ce sont les seuls, avec ceux de Duguay-Trouin, laissés par un marin.

FORBIN (Gaspard-François-Anne DE), mathématicien français, de la famille des précédents, né à Aix (Provence) en 1718, mort en 1780. Chevalier de Malte, il quitta la carrière des armes pour se livrer à l'étude des sciences mathématiques et physiques, et composa plusieurs ouvrages d'une médiocre valeur au point de vue scientifique. Nous citerons, entre autres : *Accord de la foi avec la raison dans la manière de présenter le système physique du monde et d'expliquer les différents mystères de la religion* (Cologne, 1757, 2 vol.); *Exposition géométrique des principales erreurs de Newton sur la génération du cercle et de l'ellipse* (Paris, 1761), etc.

FORBIN (Louis-Nicolas-Philippe-Auguste, comte DE), peintre et archéologue français, membre de l'Académie des beaux-arts (1816), né au château de la Roque-d'Antheron (Bouches-du-Rhône) en 1777, mort en 1841. Il montra, dès sa jeunesse, un goût prononcé pour la peinture, prit des leçons de Boissieu, de Lyon, puis de David, entra au service à l'époque du Directoire, fut quelque temps chambellan de la princesse Pauline Bonaparte (1804), fit les campagnes de Portugal, d'Espagne et d'Autriche, et rentra dans la vie privée avec le grade de lieutenant-colonel, après la paix de 1809. Les arts n'avaient cessé d'occuper ses loisirs; retiré à Rome, il s'y livra exclusivement. Nommé, à l'époque de la Restauration, directeur des musées royaux, il s'est acquis des droits à la reconnaissance nationale par le zèle éclairé qu'il a déployé jusqu'à sa mort dans cet emploi important. Il réorganisa le musée du Louvre, dépouillé, pendant l'invasion, d'un grand nombre de ses chefs-d'œuvre, l'enrichit de l'*Enlèvement des Sabines*, des *Thermopyles*, du *Naufrage de la Méduse*, etc., créa le musée Charles X, consacré aux antiquités étrusques et égyptiennes, et fonda le musée du Luxembourg, destiné spécialement aux artistes vivants. Pendant les années 1817-1818, le comte de Forbin parcourut aux frais de l'Etat la Grèce, Constantinople, l'Archipel, la Syrie, l'Egypte, et fit l'acquisition d'un grand nombre de morceaux d'antiquité. Doué d'un esprit vif et enjoué, de beaucoup d'imagination, du désir de plaire, M. de Forbin était extrêmement recherché dans le monde. « Une taille élevée, une tournure élégante et noble, de beaux yeux, des traits réguliers et qui rappelaient les belles têtes du siècle de Louis XV, en faisaient, dit le vicomte Siméon, ce qu'on eût appelé dans l'ancienne cour un gentilhomme accompli. » Parfaitement en cour sous la Restauration, nommé par le roi gentilhomme de la chambre, commandeur de la Légion d'honneur, M. de Forbin conserva, sous le règne de Louis-Philippe, sa place de directeur des musées royaux, avec tous les avantages qui y étaient attachés. Comme peintre, Forbin se distingua dans le paysage; ses tableaux, dans la plupart desquels les figures ont été peintes par Granet, son ami intime, sont surtout remarquables par l'éclat du coloris, par la puissance des effets de lumière. De 1817 à 1840, il ne cessa d'exposer. Les Salons de 1830 et 1831 furent ceux où il eut le plus de succès. M. de Forbin donnait alors dans les idées romantiques, et son tableau de la *Procession de la Ligue partant de Saint-Germain-l'Auxerrois* fut très-remarqué au Salon de 1831. Jusqu'en 1835, son talent se soutient; sa *Chapelle dans le Colisée à Rome*, aujourd'hui au Louvre, avait été exécutée en 1835 en collaboration de Granet; elle est très-belle. Dans les dernières années de sa vie, ses tableaux furent tellement mauvais que ses amis cherchèrent, mais inutilement, à le dissuader d'exposer. Parmi ses meilleures œuvres, nous citerons encore : *Intérieur d'un ancien monument*, dans lequel Gérard a peint une figure (1800); l'*Eruption du Vésuve*, ou la *Mort de Pline* (1806); *Inès de Castro* (1819); *Intérieur d'un cloître* (1824). On doit au comte de Forbin, comme écrivain, les ouvrages suivants : *Voyage dans le Levant* (1817, 1818 et 1819, in-fol., avec 80 pl.); *Souvenirs de la Sicile* (1823, in-8o); *Un mois à Venise* (1824-1825, in-fol.); le *Portefeuille du comte de Forbin*, 45 dessins avec texte par M. de Marcellus, son gendre (1843, in-4o). Mme de Genlis a publié, sous le titre de *Tableaux de M. le comte de Forbin*, un recueil d'histoires détachées, dont les gravures sont faites d'après des tableaux du comte; l'une de ces gravures représente la *Fin d'Herculanum*, d'après un tableau qui est au Louvre, dans une galerie fermée, et qui, on ne sait pourquoi, n'est point porté au catalogue.

FORBIN DES ESSARTS (Charles-Joseph-Louis-Henri, marquis DE), général et homme politique français, né à Avignon en 1770, mort en 1851. Il émigra à l'époque de la Révolution, passa au service de l'Espagne, se battit contre sa patrie, notamment au siége de Toulon, puis revint en France en 1803, mais vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. En 1814, il fut nommé lieutenant des gardes du corps, et, en 1815, fut élu député à la Chambe où il se signala par son exaltation ultra-royaliste. En 1822, une lettre insérée par Forbin dans la *Quotidienne* amena une rencontre entre lui et Benjamin Constant. Comme ce dernier était souffrant et ne pouvait se tenir debout, les deux adversaires s'assirent sur des chaises à dix pas l'un de l'autre et échangèrent, sans se toucher, deux coups de pistolet. Cette même année, Forbin des Essarts reçut le grade de maréchal de camp; l'année suivante, il fut appelé à siéger au conseil d'Etat. La part qu'il prit à l'exclusion de Manuel de la Chambre, son ardeur à défendre tous les projets ministériels et son ardent royalisme lui valurent, en 1827, un siége à la Chambre des pairs. La révolution de 1830 le fit rentrer pour toujours dans la vie privée.

FORBIN-JANSON (Charles-Auguste-Marie-Joseph, comte DE), prélat et missionnaire, né à Paris en 1785, mort en 1844. D'abord auditeur au conseil d'Etat (1805), il entra dans les ordres en 1811, fut, avec M. de Rauzan, l'organisateur de l'œuvre des Missions (1814), fit un voyage à Jérusalem (1817), et reçut, en 1824, l'évêché de Nancy. Ultramontain fort remuant, il fut assez mal accueilli dans son diocèse et dut l'abandonner, en juillet 1830, à la suite de manifestions hostiles. Il se rendit alors dans le Canada, où il obtint d'importants succès comme missionnaire. Revenu à Paris pour y organiser une vaste mission en Chine, la mort le surprit avant qu'il eût pu mettre à exécution ce projet.

FORBISHER (Martin), célèbre navigateur anglais. V. FROBISHER.

FORBONNAIS (François VÉRON DE), économiste français, membre de l'Institut, né au Mans en 1722, mort en 1800. Il devint, en 1759, premier commis du contrôleur général Silhouette, et fit preuve, dans ce poste, d'autant d'intégrité que de talent. On lui doit tout le bien que parut faire le ministre. Ayant conçu le projet de remplacer par une taxe unique la multitude d'impôts qui existaient alors, et de réduire, par ce moyen, les frais de perception au quart, il vit se coaliser contre lui tout ce qui vivait des abus et fut exilé dans ses terres. Il avait été nommé, en 1756, inspecteur général des monnaies; les profondes connaissances qu'il avait dans cette branche de l'économie publique furent très-utiles au comité des finances de l'Assemblée constituante, qui s'entoura de ses conseils lorsqu'on s'occupa de la réforme du système monétaire. Il avait fondé, à l'Académie des sciences, en 1760, un prix extraordinaire pour l'amélioration des verreries, industrie dans laquelle s'était enrichie sa famille. Les ouvrages de Forbonnais sont généralement estimés. Voici les titres des principaux : *Eléments du commerce* (1754, 2 vol. in-12); *Recherches et considérations sur les finances de France depuis* 1595 *jusqu'en* 1721 (Bâle, 1752, et Liége, 1758, 6 vol. in-12); *Principes et observations économiques* (1767, 2 vol.); *Analyse des principes sur la circulation des denrées* (1800, in-12).

FORCADE (Eugène), littérateur français, né à Marseille en 1820, mort à Billancourt, près de Paris, le 8 novembre 1869. Il s'est surtout acquis une grande notoriété comme publiciste politique et financier. En 1837, il fonda à Marseille un des organes les plus importants de la presse politique et commerciale de province, le *Sémaphore*, qu'il rédigea

pendant trois ans; employé à la même époque dans une maison de banque, il y étudiait les affaires financières, dans lesquelles il montra plus tard une incontestable compétence. M. Guizot, qui devina dans le jeune journaliste et commis banquier un publiciste de premier ordre, le fit venir à Paris. Il y débuta par des articles sur des matières spéciales, commerce et économie politique, dans la *Revue indépendante*, et passa bientôt à la *Revue des Deux-Mondes*, dont il resta le collaborateur assidu jusqu'en 1868. Il y donna, en dehors d'un bulletin bimensuel dont il fut longtemps chargé, diverses séries intéressantes : les *Essayistes* et les *Romanciers anglais*, des *Etudes historiques* sur l'Angleterre, des *Portraits politiques anglais*, des articles sur la *Question commerciale*, etc. On a aussi de lui une histoire de la *Révolution de Février* 1848 et celle de la *Guerre d'Orient* (1854), résumé des travaux qu'il avait faits pour la *Revue* lors de ces événements. Les études disséminées dans la *Revue des Deux-Mondes* sont fort remarquables; *essayiste* de premier ordre lui-même, E. Forcade peut être placé au rang de ces écrivains anglais qu'il a si complétement appréciés.

En dehors de ces travaux et de cette active collaboration, E. Forcade poursuivait toujours le rêve d'avoir un journal à lui. En 1845, il fonda la *Revue nouvelle*, qui disparut en 1847; en 1850, il passa un moment à la rédaction en chef de la *Patrie*; en 1851, il fonda le *Messager de l'Assemblée*, organe libéral, qui fit assez de bruit et s'attira les rigueurs du pouvoir. Hostile à la politique de l'Elysée, Forcade, quelque temps avant le coup d'Etat, fut condamné à trois mois de prison : on le punissait d'avoir prédit ce qui allait s'accomplir. Sa clairvoyance, sa sagacité furent, du reste, rarement mises en défaut; il attira une fois à la *Revue des Deux-Mondes* un avertissement et une menace de suspension pour avoir signalé, dans le budget, les périls d'une situation financière que le gouvernement fut obligé d'avouer quinze jours plus tard. En 1856 enfin, il devint le rédacteur en chef de la *Semaine financière*, journal spécial auquel il donna une certaine importance par son aptitude à traiter les questions de banque, et qu'il dirigea jusqu'au commencement de 1868.

Son principal labeur fut la rédaction du bulletin politique de la *Revue des Deux-Mondes*, résumé bimensuel des événements européens et de la situation des cabinets. Ce bulletin, redouté à Paris, surtout dans les premiers temps de l'Empire, malgré sa modération et la gravité de sa forme, était lu dans toute l'Europe. « Forcade, a dit M. Nefftzer, n'était pas seulement un éminent publiciste, c'était un esprit politique d'un ordre vraiment supérieur. A l'intelligence la plus ouverte et à de prodigieuses facultés de pénétration et d'assimilation, il joignait, ce qui est la plus haute marque du libéralisme, la tolérance et la pleine compréhension des opinions adverses. Son nom demeurera principalement attaché à cette chronique bimensuelle de la *Revue des Deux-Mondes*, qu'il a rédigée pendant tant d'années avec un incomparable talent et un éclat toujours croissant, et qui, dans le silence universel des premières années de l'Empire, au milieu de l'effacement de la presse quotidienne, était presque la seule revanche de l'esprit et de la liberté. Une journée lui suffisait pour chacun de ses articles, qui étaient autant de chefs-d'œuvre et qui avaient investi leur auteur d'une renommée européenne. »

De si rares et si précieuses qualités furent tout d'un coup terrassées, anéanties par une maladie terrible, l'aliénation mentale; l'activité cérébrale, surexcitée outre mesure, surmenée sans relâche, détermina la folie. Les premières atteintes du mal le frappèrent à Venise, où il était allé, en 1868, assister aux funérailles de Manin. On le vit frapper du bout de sa canne le cercueil du patriote vénitien, faire des efforts pour adresser à la foule un discours incohérent, puis courir les boutiques des orfévres de Venise pour y commander les décorations d'un ordre qu'il venait de fonder. Ramené à Paris et placé dans une maison de santé, il s'en échappa un matin et vint faire à plusieurs ministres les visites les plus inattendues, leur tenant les propos les plus étranges. A l'un il offrait la main de la comtesse de Chambord pour le prince impérial; à un autre, il offrait la vice-royauté des îles Baléares; au ministre des finances, il apportait les plus bizarres propositions. Il se croyait souverain d'un pays imaginaire; il avait la *folie glorieuse*, la plus implacable de toutes. Son frère parvint à l'emmener à Dieppe, où le pauvre fou attendait chaque jour, disait-il, l'impératrice. Le mal, après s'être calmé à plusieurs reprises et avoir laissé espérer que E. Forcade recouvrerait au moins une partie de ses facultés, l'emporta, le 8 novembre 1869.

M. B. Jouvin, dans une causerie qu'il a consacrée au publiciste, a donné sur ses habitudes de travail et sa rapidité prodigieuse des détails intéressants qui expliquent jusqu'à un certain point la maladie cérébrale qui l'a frappé. Forcade accomplissait tous les quinze jours un tour de force qui terrasserait les plus solides. « Voici, dit-il, comment les choses se passaient. Le chroniqueur arrivait à dix heures à la *Revue*. Sur sa table de travail on plaçait une bouteille de bordeaux, des œufs, un bifsteck, un légume. Autour de lui étaient dépliées les immenses feuilles qui s'impriment à Londres, celles du moins qui ont le mot d'ordre des partis, le *Times* en tête et à la place d'honneur. Forcade déjeunait en parcourant ces précieuses archives de renseignements européens. Il les avait lues déjà à tête reposée et il ne faisait qu'enfoncer dans sa pensée les jalons où devait porter sa discussion. L'estomac et l'esprit reconfortés, le chroniqueur prenait sa plume, et, pour parler comme Mme de Sévigné, lui laissait la bride sur le cou. La plume volait sur le papier, et dans un galop furieux, vertigineux, ne s'embarrassait ni du mot ni de la phrase. Le mot courait se placer de lui-même sans broncher, et la phrase, coupée quelquefois de longues incidences, n'en arrivait pas moins alerte et toujours ferme à sa conclusion. C'était quelque chose de clair, de serré, de logique. Çà et là les saillies gauloises pétillaient sous un argument ou un aperçu. La plume courait toujours; les feuillets dévorés dans cette course haletante de la pensée et de l'expression s'ajoutaient aux feuillets cueillis par le compositeur sous la main de l'écrivain. La *copie* partait pour revenir en *épreuves*, coupant, brouillant l'écheveau des événements et obligeant l'improvisateur à enfourcher tour à tour deux hippogriffes et à suivre deux courants d'idées, l'un en avant, l'autre en arrière. Quand cette terrible besogne était achevée, quand il avait mis sa signature au bas de ce demi-volume, sans donner un seul relâche ni à son poignet ni à son cerveau, E. Forcade faisait un dernier effort, c'était le plus pénible, pour se soulever de son siége. Le regard vague, la face injectée de sang, le pied hésitant et lourd, il marchait au hasard et comme un homme tombé des nues. C'est qu'il venait, en effet, de faire un voyage de neuf heures, lancé comme un projectile à travers l'Europe diplomatique, politique et financière. »

FORCADE-LAROQUETTE (Jean-Louis-Victor-Adolphe DE), homme d'Etat français, né à Paris en 1819. Frère utérin du maréchal Saint-Arnaud, il fit son droit à Paris, et, en 1841, se fit inscrire comme avocat à la cour royale. En 1845, il fut reçu docteur en droit. Il avait été chargé, l'année précédente, de l'un des discours de rentrée à la conférence des avocats; il parla du *barreau sous Louis XIV*. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 décida de la fortune politique de M. de Forcade, resté jusque-là avocat fort inconnu. Dès la réorganisation du conseil d'Etat, en janvier 1852, il y fut nommé maître des requêtes. Il ne tarda pas à être nommé directeur des forêts à Bordeaux. En 1857, il fut appelé à la direction générale de cette administration à Paris. Deux ans après, en 1859, continuant sa rapide ascension dans les hautes fonctions publiques, il était nommé directeur général des douanes et des contributions indirectes; il recevait en même temps le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire et hors sections, pour pouvoir se présenter aux Chambres comme commissaire du gouvernement. Depuis un an à peine, M. de Forcade-Laroquette occupait cette position importante, lorsqu'il fut nommé ministre des finances, le 28 novembre 1860, en remplacement de M. Magne.

Maître des requêtes en 1852, ministre en 1860, on a peu d'exemples d'une carrière aussi rapide. Cependant, ni au conseil d'Etat, ni dans ses deux directions générales, rien n'avait révélé chez M. de Forcade-Laroquette les aptitudes exceptionnelles qui auraient pu faire prévoir une aussi étonnante faveur.

Au ministère des finances, le seul acte important de son administration fut l'émission des obligations trentenaires, préparée, du reste, par son prédécesseur, en vue de créer des ressources spéciales sans augmenter la dette consolidée.

M. de Forcade-Laroquette occupa un an le ministère des finances; il y était entré en novembre 1860, il en sortit en novembre 1861, et y fut remplacé par M. Fould, qui publia alors au *Moniteur* ce rapport étrange dont il tint si peu les promesses. Le 14 novembre, M. de Forcade était nommé sénateur. Au mois de mars 1863, il fut envoyé en mission en Algérie pour étudier certaines questions de colonisation et de commerce soulevées par les réclamations de la colonie. Cette mission resta sans résultats appréciables. Au mois d'octobre 1863, M. de Forcade fut nommé vice-président du conseil d'Etat.

Le 20 janvier 1867, M. de Forcade-Laroquette fut nommé ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. Béhic.

Aux sessions parlementaires de 1867 et 1868, où les questions de travaux publics, de chemins de fer et de liberté commerciale eurent une si large place, il se vit obligé d'occuper bien des fois et longtemps la tribune, de répondre à bien des reproches et de soutenir une lutte presque continuelle contre les diverses nuances de l'opposition. Presque toujours il se montra inférieur à sa tâche.

Le 17 décembre 1868, M. Pinard ayant dû donner sa démission de ministre de l'intérieur, M. de Forcade-Laroquette, qui décidément devait passer par tous les ministères, fut appelé à lui succéder. Comme rien n'était changé dans la ligne de conduite du gouvernement, il commit les mêmes fautes que son prédécesseur. Les journaux de l'opposition continuèrent à être poursuivis avec la même ardeur, et les délits relatifs au droit de réunion furent l'objet d'une répression tout aussi vive. Les préoccupations du gouvernement se portaient en ce moment sur les élections prochaines. M. de Forcade-Laroquette, continuant les errements du passé, établit les délimitations des circonscriptions électorales de façon à favoriser le plus possible l'action administrative, et il opéra quelques remaniements tellement arbitraires, qu'il s'éleva au sein de plusieurs conseils municipaux, à Bordeaux notamment, les réclamations les plus vives, dont il ne fut naturellement tenu aucun compte. Aux protestations faites au Corps législatif par quelques membres de l'opposition contre ces mesures arbitraires, M. de Forcade répondit à la tribune, aux grands applaudissements d'une majorité toujours satisfaite, en défendant avec une âpreté agressive l'intérêt gouvernemental, le système des candidatures officielles et la distribution des bulletins de vote par les agents de l'autorité (8 mars 1869); il soutint cette thèse, familière à M. Rouher, sinon par des arguments nouveaux, du moins avec une certaine habileté. Malgré tous les efforts et l'excessive pression exercée par d'inqualifiables manœuvres sur les électeurs des campagnes lors des élections de mars 1869, M. de Forcade vit échouer, dans un grand nombre de circonscriptions, les candidatures qu'il patronnait. Le courant libéral qui se manifestait alors dans le pays ne tarda point à se montrer avec un éclat inattendu dans le Corps législatif lui-même, dès qu'il eut été appelé en session. Devant l'imposante manifestation des 116, demandant l'introduction dans le système gouvernemental de modifications dans le sens de la liberté et d'un contrôle plus efficace des mandataires du pays, l'empereur crut qu'il était temps de céder. Par son manifeste du 15 juillet 1869, il annonça le retour à la responsabilité ministérielle et la présentation d'un sénatus-consulte destiné à apporter des modifications libérales dans la constitution. M. de Forcade-Laroquette donna alors sa démission, ainsi que ses collègues; mais, dans le remaniement ministériel qui eut lieu (17 juillet 1869), son portefeuille lui fut aussitôt rendu. Appelé à inaugurer un régime de transition, il se plia aux exigences de la situation, et prit notamment la parole au Sénat pour combattre les opinions émises par le prince Napoléon (septembre 1869). Vers la fin de cette même année, après l'ouverture du Corps législatif, le ministre de l'intérieur se montra plus favorable à la politique libérale et parlementaire. Comme M. Rouher, il était condamné par sa situation même à être l'interprète des idées de l'empereur, l'avocat de la cause gouvernementale, et rien de plus. A cette époque, un rédacteur du *Times* appréciait avec une rare justesse, dans les termes suivants, la situation de ce ministre : « M. de Forcade-Laroquette est un administrateur, ce n'est pas un ministre; c'est le chef d'un département de l'Etat, ce n'est pas un homme d'Etat. Il a sa tâche devant lui, et il s'en acquitte en subordonné intelligent et fidèle; il se dévoue simplement à l'interprétation de la pensée de celui qui l'emploie. La politique de celui qui l'emploie peut sortir, il est vrai, des suggestions du subordonné; le ministre peut être l'âme du cabinet du souverain; il peut être sa tour de défense dans la lutte des partis; il peut courber le suffrage du peuple au bon plaisir du souverain; mais ce ministre n'est responsable envers personne qu'envers son maître, le maître dont le souffle peut le créer ou l'anéantir. »

Vers la fin de décembre 1869, M. Emile Ollivier fut appelé par l'empereur à former un cabinet, et, le 2 janvier 1870, M. de Forcade-Laroquette fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. Chevandier de Valdrome. Quelque temps après, il donna sa démission de sénateur et se présenta comme candidat au Corps législatif dans la deuxième circonscription de Lot-et-Garonne, en remplacement du vicomte de Richemont, appelé à occuper un siége au Sénat. Elu député, il devint, avec son ancien collègue M. Pinard et M. Jérôme David, un des chefs de la droite. Après la révolution du 4 septembre, M. de Forcade-Laroquette n'a plus fait parler de lui, et, lors des élections à l'Assemblée nationale, les électeurs n'ont rien fait pour le tirer de l'oubli.

FORCADEL (Etienne), en latin **Forcatulus**, jurisconsulte français, né à Béziers en 1534, mort en 1573. Il fut professeur de droit à Toulouse. On a de lui plusieurs ouvrages de jurisprudence, pour la plupart sous des titres bizarres, qui ont été publiés à Paris (1595, in-4°), et des poésies, également médiocres, éditées par le fils de l'auteur sous le titre de : *Œuvres poétiques de Estienne Forcadel* (Paris, 1579, in-8°).

FORCADEL (Pierre), mathématicien français, né à Béziers, mort vers 1573, frère du précédent. Il parcourut l'Italie, puis se fixa à Paris, où il devint professeur de mathématiques au Collége de France. Forcadel a publié un assez grand nombre de traductions dont les principales sont : les six premiers livres des *Eléments de géométrie* d'Euclide (1564, in-4°); le livre d'Archimède, *Des poids, qui est dict aussi des choses tombantes en l'humide* (1565); le livre de la *Musique* d'Euclide (1565), etc. On lui doit aussi quelques ouvrages originaux, entre autres : *Arithmétique par gects* (Paris, 1558, in-8°).

FORÇAGE s. m. (for-sa-je — rad. *forcer*). Métrol. Limite supérieure de la tolérance; excédant que peut avoir une pièce de monnaie sur le poids fixé par les ordonnances.

— **Encycl.** La loi a déterminé les limites de titre et de poids dans lesquelles les monnaies peuvent être fabriquées au-dessus ou au-dessous du titre et du poids droits. Autrefois le Trésor royal ne tenait aucun compte aux directeurs des monnaies du *forçage* ou poids supérieur au poids droit dans leurs ouvrages; cet excédant de matière était perdu pour eux. Ainsi le prescrivait l'ordonnance de 1554, où il est dit : « Si ès boètes se trouvent aucuns deniers forts de poids, ou larges de loi au-dessus de l'ordonnance, ne sera d'icelui *forçage* et largesse aucune chose allouée en la dépense des états des maîtres. »

Le terme de *forçage* était toujours employé pour exprimer l'excédant de poids, et celui de *largesse* pour exprimer l'élévation du titre, dans les *remèdes*, bien entendu, autrement dit dans les limites de la tolérance. Ainsi on disait : *forçage* de poids et largesse de loi.

De ce qu'il n'était tenu aucun compte aux directeurs du *forçage* de leurs fabrications, il s'ensuivait que ceux-ci avaient le plus grand intérêt à l'éviter et que leurs efforts tendaient à fabriquer plutôt au-dessous qu'au-dessus du poids droit des espèces. Aussi les monnaies présentaient-elles en moyenne une perte de poids assez notable, les fabrications à poids faibles ne se trouvant pas compensées par celles à poids forts. Aujourd'hui, le gouvernement a reconnu qu'il était plus sage de fixer les tolérances en dehors et en dedans des poids et titres légaux et d'en charger le Trésor public. Par ce moyen, les espèces sont toujours fabriquées dans une juste moyenne de poids et de titre.

FORCALQUIER (*Forum Neronis* ou *Forum Calcarium*), ville de France (Basses-Alpes), ch.-l. d'arrond., à 54 kilom. S.-O. de Digne, sur le versant d'une colline; pop. aggl., 1,784 hab.—pop. tot., 2,841 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 50 communes et 34,266 hab. Tribunal de 1re instance; justice de paix. Manufactures d'étoffes et de toiles; commerce de draps, quincaillerie, chevaux; filature de soie. Cette petite ville, bâtie en amphithéâtre sur le versant d'une colline calcaire, n'offre guère que des rues étroites et tortueuses. Les maisons sont presque partout de chétive apparence, excepté sur le boulevard de la Tourette et l'esplanade du Bourguet, plantés de beaux arbres. L'église, classée au nombre des monuments historiques, portait avant la Révolution le titre de cathédrale. Elle présente un mélange du style roman et du style ogival. La porte principale, de style ogival, est surmontée d'une belle rosace garnie de vitraux. La chapelle de l'ancien couvent de la Visitation est très-élégante. Une belle statue de la *Vierge* s'élève sur l'emplacement du château, détruit en 1601. Des cinq portes de la ville, une seule, celle des Cordeliers, est encore debout.

L'origine de Forcalquier remonte au VIe siècle; au IXe siècle, la ville était déjà défendue par un château fort et des murs d'enceinte. Plus tard, elle jouit pendant longtemps du titre et des priviléges de capitale de la haute Provence. Elle fut assiégée tour à tour par Charles de Duras, par les bandes de Raymond de Turenne, par les troupes de Louis XI, et décimée à plusieurs reprises par la peste, qui, en 1630, lui enleva plus de 2,000 habitants.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur l'histoire de Forcalquier : *Dissertations historiques et critiques sur l'origine des comtes de Provence, de Venaissin, de Forcalquier, etc.*, par L.-Ant. de Ruffi (Marseille, 1712, in-4°); *Chronologie historique des comtes de Forcalquier*, par dom Fr. Clément, dans la seconde édition de l'*Art de vérifier les dates* (Paris, 1770, in-fol., p. 758); *Historia Guillelmi junioris, comitis Forcalquieri*, auctore Joanne Columbo, è societate Jesu, dans le recueil des opuscules de cet auteur (Lyon, 1660, in-fol., p. 74); *Statuta Provinciæ et Forcalquerii, cum commentariis Lud. Massæ* (Aix, 1598, in-4°); *Coutume de Forcalquier*, dans le *Nouveau coutumier général* de Richebourg (Paris, 1724, in-fol., t. II, p. 1,005); *Recherches sur l'abbaye de la Jeunesse à Forcalquier*, par Camille Arnaud (Marseille, 1858, in-8°).

FORÇAT s. m. (for-sa — rad. *forcé*). Homme condamné aux travaux forcés du bagne : *Rien n'est plus intrépide qu'un* FORÇAT. (V. Hugo.)

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine,
Tiennent comme un *forçat* son esprit à la chaîne.
BOILEAU.

— Par ext. Homme réduit à une condition pénible, laborieuse : *L'homme n'est sorti de la sauvagerie que pour devenir, pendant de longs siècles, un* FORÇAT. (Proudh.)

— Jeux. *Jouer au forçat*, Jouer aux cartes en s'assujettissant à certaines règles qui ne sont pas toujours obligatoires.

— **Encycl.** V. BAGNE.

Forçats pour la foi (LES), par Ath. Coquerel fils (Paris, 1866, 1 vol. in-12). Cet ouvrage a paru en grande partie dans le *Disciple de Jésus-Christ*, revue du christianisme libéral, et dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*. Comme le titre l'indique suffisamment, c'est l'histoire des protestants condamnés aux galères pour cause de religion. Dans le langage de l'époque, on

les appelait les forçats pour la foi. La peine des galères était appliquée, dit M. Coquerel, aux protestants : 1° pour avoir assisté à une assemblée illicite ; 2° pour avoir servi de guide à un ministre ou lui avoir donné asile ; 3° pour avoir introduit en France, ou même avoir eu en sa possession, malgré la défense du roi, des livres protestants, bibles, psautiers ou autres ; 4° pour avoir tenté de sortir du royaume. Les gouverneurs étaient impitoyables. Il y avait, au commencement du XVIII^e siècle, des galériens de dix-sept, seize et même quinze ans. En 1846, M. Charles Baudin, étant préfet maritime à Toulon, releva, sur le registre d'écrous des galères de Marseille, la condamnation aux galères, par M. de Basville, intendant du Languedoc, d'un enfant, pour avoir, étant âgé de plus de douze ans, accompagné son père et sa mère au prêche. Les vieillards n'étaient pas plus épargnés. On ne faisait grâce ni aux septuagénaires ni aux octogénaires. Toutes les conditions sociales se coudoyaient sur le même banc. Les gentilshommes et les roturiers, les négociants et les artisans étaient confondus dans la même peine. Les noms qu'on rencontre le plus rarement sont justement ceux des pasteurs : pour eux, les galères étaient un châtiment trop doux. Et cependant les forçats demeuraient enchaînés à leur banc, jour et nuit, sans pouvoir se coucher, mal nourris, mal vêtus, exposés à toutes les intempéries, roués de coups à la moindre faute, condamnés à la bastonnade et succombant plus d'une fois à la peine. Des catholiques furent convertis par leurs souffrances. Un prêtre, Jean Bion, aumônier de la galère la *Superbe*, passa au protestantisme et s'enfuit de France. Ayant vu donner la bastonnade à de malheureux réformés, il alla les visiter dans la cale et fondit en larmes devant leurs plaies saignantes : ils lui adressèrent des paroles d'encouragement. Il fut touché par ce spectacle : « Leur sang prêchait, dit-il, je me sentis protestant. »

M. Coquerel a raconté l'histoire de Marteilhe de Bergerac et de Jean Fabre, l'*honnête criminel*, dont la vie fournit le sujet d'un drame à Fenouillot de Falbaire. On sait que Jean Fabre obtint des soldats qui emmenaient son père, arrêté dans une assemblée religieuse aux environs de Nîmes, la permission de prendre sa place. M. Coquerel, dans un appendice qu'il a joint à son ouvrage, a donné la liste des forçats pour la foi depuis 1604 jusqu'en 1762. Ce document, dans sa simplicité, est plus éloquent qu'on ne peut le dire. Malgré toutes les tortures, quelques-uns à peine ont faibli, et cependant un mot, une signature, et leurs chaînes tombaient. On peut penser ce qu'on voudra de la doctrine protestante ; mais ce qu'on ne saurait méconnaître, c'est la dignité et le courage moral dont ont fait preuve ces forçats pour la foi. « Il est donc juste et utile de garder la mémoire de ces hommes obscurs. Ils n'ont jamais prétendu à la gloire ; mais, en s'acquittant héroïquement de leurs douloureux devoirs, ils ont rendu à leur pays des services plus réels et lui ont fait plus d'honneur que bien des personnages illustres et admirés. » Cette conclusion de M. Coquerel est aussi la nôtre.

FORCE s. f. (for-se — bas lat. *forcia*, *fortia*, dérivé du latin *fortis*, fort, courageux, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *bhar*, porter, supporter, grec *pherô*, *phoreô*, latin *fero*). Vigueur, puissance d'action physique chez l'homme ou l'animal : FORCE *physique*. FORCE *de corps, de bras, de reins. La* FORCE *d'un lutteur. Le lion méprise les animaux qui ne sont pas de sa* FORCE. (Cal de Richelieu.) *La* FORCE *des hommes n'est estimée que* 25 *livres, et celle des chevaux* 175. (Volt.)

Je ne me soutiens plus, ma *force* m'abandonne.
RACINE.

Patience et longueur de temps
Font plus que *force* ni que rage.
LA FONTAINE.

— Par anal. Energie d'action dans les choses privées de vie : *La* FORCE *de la poudre à canon. La* FORCE *du courant. La* FORCE *du vent. La* FORCE *d'un acide. La* FORCE *d'expansion de la vapeur. La* FORCE *du choc. La* FORCE *d'une balle.* ‖ Solidité, pouvoir de résister : *La* FORCE *d'un mur. Cette toile, cette étoffe a beaucoup de* FORCE.

— Cause agissante qui produit un effet physique ou moral : *Il y a dans nous une* FORCE *morale qui tend toujours vers la vérité.* (Mme de Staël.) *La pensée, l'esprit, l'intelligence, l'amour sont des* FORCES. (Franklin.)

— Par ext. Puissance prédominante, pouvoir de contraindre ou d'agir malgré les obstacles ; violence : *Avoir la* FORCE *en main. Employer la* FORCE. *Céder à la* FORCE. *Tirer sa* FORCE *de la faiblesse des autres. La* FORCE *ne lie pas la conscience.* (Pufendorf.) *La* FORCE *peut agir quand elle se trouve jointe avec l'équité.* (Boss.) *Ce qui me frappe dans le monde, c'est l'impuissance de la* FORCE ; *de ces deux puissances, la* FORCE *et l'intelligence, c'est à la fin la* FORCE *qui est toujours vaincue.* (Napol. Ier.) *La* FORCE ! *toujours la* FORCE ! *la* FORCE *vaincue par la* FORCE, *au lieu de la* FORCE *désarmée par l'intelligence !* (E. de Gir.)

. . . Jamais par la *force* on n'entre dans un cœur.
MOLIÈRE.

La *force* fonde, étend et maintient un empire.
SAURIN.

. . . . , *Force* n'a point de loi ;
S'accommoder à tout est chose nécessaire.
LA FONTAINE.

C'est la nécessité, c'est la règle fatale,
Toujours l'esprit le cède à la *force* brutale.
TH. GAUTIER.

—Fig. Energie morale, puissance de l'âme ; courage, résolution : *Montrer de la* FORCE *d'âme. Je n'ai pas la* FORCE *de le contrarier. La* FORCE *d'âme est la vertu armée pour l'équité.* (Cicéron.) *Il n'y a point de vertu sans* FORCE, *et le chemin du vice est la lâcheté.* (J.-J. Rouss.) ‖ Intensité, puissante efficacité morale : *Les choses prématurées perdent leur* FORCE. (Fén.) *Le ridicule a acquis tant de* FORCE *en France, qu'il y est devenu l'arme la plus terrible qu'on y puisse employer.* (B. de St-P.) ‖ Mérite relatif ; rang, valeur comparative : *Il est de première* FORCE *sur le violon. On n'a jamais rien vu de cette* FORCE. *L'abbé de Saint-Pierre était un original de première* FORCE. (Ste-Beuve.)

— Victoire, triomphe, succès définitif : FORCE *est demeurée à la loi.*

— *Force du sang*, Sympathie mystérieuse entre les personnes d'une même famille.

— *Force de l'âge*, Age où un être animé a acquis toute sa force : *C'est à trente-cinq ans que l'homme est dans toute la* FORCE DE L'ÂGE. *Racine, dans la* FORCE DE SON ÂGE, *né avec un cœur tendre, un esprit flexible, une oreille harmonieuse, donnait à la langue française un charme qu'elle n'avait point eu jusqu'alors.* (Volt.)

— *Force des choses*, Sorte de nécessité invincible qui résulte des faits indépendants de la volonté : *Il est inutile de lutter contre la* FORCE DES CHOSES. *Quand nous avons contre nous cette puissance mystérieuse que nous appelons la* FORCE DES CHOSES, *nous nous déclarons vaincus d'avance.* (St-Marc Gir.)

— *Tour de force*, Exercice corporel qui exige le déploiement d'une grande force musculaire : *Les bateleurs font des* TOURS DE FORCE *sur la place publique.* ‖ Résultat qui exige un effort extraordinaire d'imagination ; se dit surtout de ce qui présente plus de difficulté que de mérite : *Faire une comédie sur un pareil sujet, c'est un vrai* TOUR DE FORCE. *Certains anagrammes sont des* TOURS DE FORCE *merveilleux.*

— *Camisole de force*, Camisole qu'on met à certains aliénés et à certains condamnés dont on redoute les fureurs, et qui les met dans l'impossibilité de se servir de leurs bras.

— *Dans la force, dans toute la force du terme*, Dans la vérité, dans l'énergie entière des mots employés : *Racine, loin d'être un classique, est au contraire un novateur, un romantique* DANS LA FORCE DU TERME. (Th. Gaut.)

— *Force est de*, Il est nécessaire, inévitable de : FORCE *nous* FUT D'*obéir. L'immobilité politique est impossible ;* FORCE EST D'*avancer avec l'intelligence humaine.* (Chateaub.) *Nous sommes sur terre,* FORCE *nous* EST DE *subir les conditions terrestres.* (Mme Guizot.)

Force lui *fut* d'esquiver par la fuite.
LA FONTAINE.

— *Etre de force à*, Avoir assez de force pour ; être capable ou en état de : ETRE DE FORCE À *lutter contre un taureau.* ETRE DE FORCE À *raisonner avec un philosophe.*

— *Etre à bout de forces*, Avoir épuisé toutes ses forces, et, fig., Avoir épuisé toute sa patience, son énergie, son courage : *Arrêtons-nous, je* SUIS À BOUT DE FORCES. *Ma patience s'en va, je* SUIS À BOUT DE FORCES.

— Jurispr. *Force majeure*, Cause à laquelle on ne peut résister, événement qu'on ne peut empêcher : *Le mandataire n'est pas responsable des cas de* FORCE MAJEURE. ‖ *Force de loi*, Caractère obligatoire analogue à celui de la loi : *L'usage, dans certains cas, a* FORCE DE LOI. *Il s'introduisit une coutume ayant* FORCE DE LOI *en France, en Allemagne, en Angleterre, de faire grâce de la corde à tout criminel condamné qui savait lire, tant un homme de cette condition était nécessaire à l'Etat.* (Volt.) ‖ *Force de chose jugée*, Autorité d'un jugement ou arrêt contre lequel il ne reste plus aucun moyen de se pourvoir. ‖ *Force exécutoire*, Autorité en vertu de laquelle on peut contraindre à exécuter les prescriptions de la loi et les engagements contractés d'une manière légale.

— Art milit. Nombre effectif des soldats : *La* FORCE *d'un bataillon. La* FORCE *de ce régiment est de* 1,800 *hommes.* ‖ *En force*, Avec des troupes suffisantes pour attaquer ou pour se défendre : *Venir* EN FORCE. *Se présenter* EN FORCE *pour attaquer. Etre* EN FORCE *pour se défendre.* ‖ *Force armée*, Corps de troupes destiné à faire exécuter la loi, lorsqu'il y a résistance de la part des citoyens : *Les rassemblements seront dispersés par la* FORCE ARMÉE. ‖ *Force publique*, Réunion de forces organisées pour assurer l'exécution des lois : *Les gouvernements ne sont investis de la* FORCE PUBLIQUE *que pour empêcher l'action des forces particulières.* (De Bonald.) *Là où la* FORCE PUBLIQUE *n'existe pas, les libertés individuelles sont sans garantie.* (Guizot.)

— Mar. *Ligne de force*, Ligne de bataille où les navires jugés les plus forts occupent la tête. ‖ *Ligne de contre-force*, Ligne où les navires les plus forts sont en queue. ‖ *Manœuvre de force*, Travail de bord qui exige la coopération d'un grand nombre de matelots. ‖ *Faire force de rames, force de voiles*, Ramer de toute sa force ; se servir de toutes ses voiles pour aller plus vite, et, fig., Faire tous ses efforts pour réussir en quelque affaire.

— Administr. *Maison de force*, Maison de correction, de détention.

— Typogr. *Force de corps d'un caractère*, Largeur du prisme métallique qui porte l'œil de la lettre : *Les caractères d'imprimerie sont des prismes dont la hauteur est invariable ; la la largeur varie suivant la* FORCE DE CORPS, *l'épaisseur, suivant les lettres. La* FORCE DE CORPS *est la condition distinctive de chaque caractère, celle d'où il tire son nom.* (H. Fournier.)

— Constr. *Forces* ou *Jambes de force*, Nom donné à deux grosses pièces de charpente qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble.

— Mécan. *Force d'attraction* ou *Force centripète*, Force qui attire, qui tend à rapprocher le mobile du centre d'action : *La pesanteur est le résultat de la* FORCE CENTRIPÈTE. *Toutes les molécules de la matière sont douées d'une* FORCE D'ATTRACTION. Dans le langage ordinaire, Attrait qui attire certains êtres les uns vers les autres : *La beauté n'a qu'une mesure, la* FORCE D'ATTRACTION. (Toussenel.) ‖ *Force de répulsion* ou *Force centrifuge*, Force qui tend à éloigner le mobile du centre d'action : *La* FORCE CENTRIFUGE *diminue notablement la pesanteur à l'équateur.* ‖ *Force d'inertie* ou simplement *Inertie*, Propriété des corps par laquelle ils conservent le mouvement qu'ils ont reçu et ne peuvent se mettre spontanément en mouvement. Dans le langage ordinaire, Résistance passive : *Les Allemands sont peu entreprenants, mais ils ont une grande* FORCE D'INERTIE. ‖ *Force morte*, Celle dont l'effet est actuellement neutralisé : *Les frottements, dans les machines, sont des* FORCES MORTES. *La pesanteur d'un corps soutenu est une* FORCE MORTE. ‖ *Force vive*, Force qui obtient son effet naturel, c'est-à-dire qui se traduit par un mouvement : *Les* FORCES VIVES *d'une machine sont de beaucoup inférieures à la force totale développée.* Dans le langage ordinaire, Ce qui possède une action véritable : *Les* FORCES VIVES *d'une nation.*

— Manége. *Cheval de force*, Cheval propre aux travaux qui exigent beaucoup de force : *Le cheval boulonais est le type parfait du* CHEVAL DE FORCE. (Fr. Pillon.)

— Jeux. Onzième carte des tarots suisses.

— Min. Nom par lequel les ouvriers houilleurs de Saint-Etienne désignent collectivement tous les gaz délétères qui gênent les travaux dans un grand nombre d'exploitations.

— Loc. adv. *A force*, Beaucoup, extrêmement : *Travailler* À FORCE.

—*A toute force*, Par toutes sortes de moyens ; quand même, malgré tout ; à tout prendre : *Il ne faut point imprimer tout ce qu'ont écrit de pauvres auteurs, mais seulement ce qui peut* À TOUTE FORCE *être digne de la postérité.* (Volt.) *Le fanfaron, le poltron veut* À TOUTE FORCE *passer pour sage.* (J.-J. Rouss.)

Un pâtre, à ses brebis trouvant quelque mécompte,
Voulut *à toute force* attraper le larron.
LA FONTAINE.

— *A force ouverte*, Par l'emploi avoué de la force, et non par ruse : *On chasse le sanglier* À FORCE OUVERTE *avec des chiens.* (Buff.)

— *De force*, Avec effort ; par la violence : *Prendre une ville* DE FORCE. *C'est un penchant funeste à la science que de rattacher* DE FORCE *tous les faits à la même cause.* (Renan.)

On ouvre mal *de force* une bouche fermée.
V. HUGO.

‖ *De gré ou de force*, Volontairement ou par contrainte : DE GRÉ OU DE FORCE, *tu me payeras.* ‖ *De toute sa force* ou *De toutes ses forces*, En faisant les plus grands efforts physiques ou moraux ; autant qu'on peut : *Tirer* DE TOUTE SA FORCE. *Résister* DE TOUTES SES FORCES *à une volonté tyrannique.* ‖ *De vive force*, Par l'emploi de la force, par une attaque franche et vive : *Prendre une ville* DE VIVE FORCE.

— Loc. prépos. *A force de*, Par l'usage fréquent, par l'emploi fréquent, par l'action réitérée de : À FORCE DE *conseils.* À FORCE DE *travailler. L'espèce humaine donne seule l'exemple d'enfants élevés* À FORCE DE *coups.* (Mme Monmarson.) *L'homme ne devient habile qu'*À FORCE D'*observations et d'expériences.* (Proudh.) *Nous apprenons à marcher* À FORCE DE *tomber.* (F. Bastiat.)

Tel est devenu fat *à force de* lecture,
Qui n'eût été qu'un sot en suivant la nature.
DU RESNEL.

. . . . Au diantre tout valet
Qui fatigue son maître, et ne fait que déplaire
A force de vouloir trancher du nécessaire !
MOLIÈRE.

‖ *A force de bras*, Par la seule force des hommes ou sans emploi d'animaux ni de machines à moteur inanimé : *Les pièces d'artillerie furent montées* À FORCE DE BRAS *au haut du Saint-Bernard.*

— Adjectiv. Beaucoup, un grand nombre de : FORCE *gens croient être plaisants qui ne sont que ridicules.* (J.-L. de Balz.) *Il y a* FORCE *méchants et* FORCE *fous en ce bas monde.* (Volt.)

Force gens ont été l'instrument de leur mal.
LA FONTAINE.

Voir cajoler sa femme et n'en témoigner rien,
Se pratique aujourd'hui par *force* gens de bien.
MOLIÈRE.

— **Syn. Force, énergie, vigueur.** V. ÉNERGIE.

— **Encycl.** Hist. *Exemples remarquables de force.* La *force* physique a dû être en grand honneur à l'origine des sociétés, et constituer une véritable supériorité en faveur de celui qui en était doué. La société ne se trouvant pas encore organisée, et ne pouvant, par conséquent, protéger chacun de ses membres, l'individu restait livré à ses propres ressources et n'avait aucun secours à attendre d'une autorité quelconque. C'est pourquoi l'homme qui, par sa force physique, par la vigueur de ses muscles, savait repousser les agressions de ses semblables, et, au besoin, couvrir de sa protection ses proches, ses amis, ses voisins, entrait nécessairement en possession de la gloire et de la célébrité qui sont aujourd'hui, dans cet ordre d'idées, l'apanage exclusif des généraux victorieux. Tel est le secret de l'immortalité acquise aux exploits de la *force* chez les peuples primitifs. Tous ont conservé dans leurs annales le souvenir de quelques-uns de ces héros dont le bras robuste a accompli des merveilles. Chez les Hébreux, on trouve Samson, dont les exploits sont trop connus pour que nous les rapportions ici ; nous dirons seulement, en passant, que l'imagination des Juifs a été réellement faible quand elle a créé les contes que l'on sait sur la *force* extraordinaire de l'amant de Dalila. Les Grecs sont bien autrement inventifs ; leur Hercule est bien supérieur à Samson, et quand même il faudrait en rabattre de tous les hauts faits que lui prête la Fable, il n'en reste pas moins avéré que c'était un homme d'une *force* et d'une vigueur sans égales. Cette même époque, du reste, est féconde en hommes forts et vigoureux ; c'est alors que vivent les Antée, les Gorgon, les Thésée et autres personnages moitié historiques, moitié fabuleux.

La plupart des héros d'Homère sont d'une *force* extraordinaire ; contentons-nous de rappeler ici ce fameux arc que le roi d'Ithaque seul pouvait bander. C'est à de semblables traditions que la Grèce dut cette sorte de culte qu'elle professa toujours pour la *force* ; on sait de quels honneurs étaient comblés les athlètes vainqueurs aux jeux Olympiques. Ils rentraient dans leur ville natale par une brèche pratiquée exprès dans les remparts, comme pour signifier qu'une cité qui comptait dans son sein d'aussi vaillants citoyens n'avait pas besoin de murailles pour se défendre.

Cette attention, flatteuse pour les athlètes, et fort coûteuse pour les villes, n'était pas goûtée de tout le monde, même à cette époque, et Euripide, au risque de se faire assommer par un de ces terribles lutteurs, ne se cachait nullement pour mêler cette épine au laurier dont on tressait leurs couronnes : « Qu'un athlète excelle à la lutte, qu'il soit léger à la course, qu'il sache lancer un palet ou appliquer un coup de poing, à quoi cela sert-il à sa patrie ? Repoussera-t-il l'ennemi à coups de disques, ou le mettra-t-il en fuite en s'exerçant à la course, armé d'un bouclier ? On ne s'amuse pas à ces bagatelles quand on se trouve à la portée du fer. »

Cela ne rappelle-t-il pas ce trait méchant décoché par Malherbe contre ses confrères du Parnasse : « Le meilleur poëte n'est guère plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles ? »

Nous ne rappellerons pas ici les exploits plus ou moins authentiques de Milon de Crotone, qui assommait un bœuf d'un coup de poing et le mangeait ensuite tout entier pour son dîner. Polydamas, de Tarente, n'était pas doué d'une force et d'un appétit moins vigoureux. Un jour, il saisit un taureau par un de ses pieds de derrière, et l'animal ne put lui échapper qu'en laissant la corne de ce pied entre les mains du puissant athlète.

Quelle ne devait pas être la *force* de ces chevaliers du moyen âge, qui guerroyaient tout bardés de fer, et dont nous pouvons à peine aujourd'hui soulever les lourdes armures ! Pour ne citer qu'un exemple maintes fois célébré par les chroniqueurs, Godefroy de Bouillon, d'un seul coup de sa redoutable épée, fendait en deux un cavalier depuis le sommet de la tête jusqu'à la selle.

Froissart, dans ses *Chroniques*, rapporte un exploit que n'eût point désavoué Milon de Crotone. L'aventure se passe chez le comte de Foix, seigneur de Béarn, toujours entouré d'une cour nombreuse de chevaliers, d'écuyers et de pages, dont le chroniqueur faisait lui-même partie. Le comte de Foix, aussi dur pour les autres que pour lui-même, passait généralement l'hiver sans feu, bien que dans le Béarn la saison froide soit des plus rigoureuses. Cependant, le jour de Noël de l'année 1388, il se plaignit du froid, et regardant un maigre tison qui fumait dans l'immense cheminée : « Quel misérable feu par le temps qu'il fait, » dit-il. Un seigneur de l'entourage du comte entendit sa plainte ; c'était Ernaulton d'Espagne, bien connu par sa *force* et sa valeur. Il avait vu, par les fenêtres de la galerie donnant sur la cour, une quantité d'ânes qui arrivaient chargés de bois pour le service du château. Saisir le plus grand de ces quadrupèdes, y compris son chargement, le mettre sur ses épaules *moult légèrement*, monter dans cet attirail les vingt-quatre degrés qui conduisaient à la grande galerie, et, fendant la

presse des chevaliers qui obstruaient la cheminée, renverser dans l'âtre le bois et l'âne, les quatre fers en l'air, fut pour Ernaulton d'Espagne l'affaire de quelques instants.

L'électeur Auguste de Saxe, qui fut roi de Pologne, était doué d'une *force* vraiment athlétique ; il en donna un jour, ou plutôt une nuit, la preuve la plus royalement expéditive. Une nuit, donc, que Joseph Ier, empereur d'Allemagne, dormait dans son palais de Vienne, il fut brusquement réveillé par un bruit insolite. Il lui semblait qu'on entrait dans sa chambre, et il crut d'abord à une méprise de la part de ses domestiques ; mais il s'aperçut bientôt que le bruit se rapprochait, et distingua nettement le son de chaînes traînées sur le sol. Tout à coup retentit une voix formidable : « Joseph, roi des Romains, je suis une âme qui endure les peines du purgatoire. Je viens te trouver de la part de Dieu pour t'avertir de l'abîme où tu es près de tomber par tes liaisons avec l'électeur de Saxe. Renonce à son amitié, ou prépare-toi à la damnation éternelle. Dans trois jours, je reviendrai savoir ta réponse ; et si tu persistes à voir l'électeur de Saxe, ta perte et la sienne sont assurées. » A ces mots, le spectre disparut en faisant un bruit horrible avec ses chaînes. Le lendemain, quand l'électeur, qui était l'hôte de la cour de Vienne, et qui avait mille raisons pour cultiver l'amitié du roi des Romains, entra dans l'appartement de celui-ci, sa surprise fut extrême de le trouver au lit, pâle, abattu et tremblant. Joseph Ier lui raconta alors l'aventure de la nuit précédente. Mais Auguste n'était pas homme à se laisser duper bénévolement par quelque imposteur, et il engagea l'empereur à dissimuler, à ne parler à qui que ce fût de la scène qui venait de se passer, et lui demanda seulement la permission de coucher dans sa chambre. La troisième nuit, on entendit le même fracas et la même voix qui appelait : « Joseph, Joseph, roi des Romains ! » Ce fut l'électeur qui se chargea de la réponse : allant droit au fantôme, il le saisit, le porte à la croisée et le lance dans l'espace en lui disant : « Va, retourne au purgatoire, d'où tu es venu. » Quand le spectre eut achevé son voyage aérien, il se trouva, le plus naturellement du monde, transformé en un révérend Père jésuite, qui en fut pour sa courte honte, sans compter une jambe cassée. Or, pour l'intelligence de l'anecdote, il faut se rappeler que l'électeur, tolérant par caractère, avait protégé les protestants contre les persécutions des jésuites.

Ce même Auguste eut pour fils naturel le fameux Maurice de Saxe, qui hérita de sa *force* herculéenne. Un jour celui-ci, pendant une halte de chasse à Chantilly, offrit une collation à ses invités. S'apercevant que les tire-bouchons avaient été oubliés, il prit un gros clou, le tordit entre ses doigts, et déboucha toutes les bouteilles à l'aide de l'instrument *forgé* d'une manière si singulière. Les seigneurs qui l'accompagnaient essayèrent à qui mieux mieux de l'imiter, mais les clous conservèrent invariablement leur forme rectiligne.

Durant un séjour qu'il fit à Londres, le vainqueur de Fontenoi aimait à parcourir à pied les rues les plus populeuses. Lors d'une excursion de ce genre, il se prit de querelle avec un de ces industriels chargés d'enlever les boues et immondices de la ville, et qui était taillé en colosse. Maurice laisse tranquillement son adversaire venir jusque sur lui ; puis, le saisissant brusquement de sa main de fer, il le lance de toute sa *force* et l'envoie choir, la tête la première, au beau milieu de son tombereau, aux grands applaudissements des spectateurs, toujours disposés, en pareil cas, à se gaudir aux dépens de celui qui fait le plongeon.

Aujourd'hui, le véritable émule de l'athlète antique, c'est le boxeur anglais. Parmi ceux qui se sont fait un nom dans ce genre d'illustration, il faut citer le fameux Brougthon, appelé le père de la boxe ; Crib, qui soutint l'honneur national anglais contre les lutteurs américains, et le célèbre Th. Tophan, qui fut surtout remarquable par sa *force* musculaire et par les preuves singulières qu'il en donnait. Une des plus curieuses expériences auxquelles il se livra eut lieu à Derby en 1741 : il souleva trois tonneaux, pesant ensemble 1,836 livres, en n'opérant qu'avec les muscles du cou et des épaules. Tophan possédait à lui seul la *force* de douze hommes réunis. Il soulevait avec les dents une table longue de 6 pieds, portant un demi-quintal suspendu à son extrémité, et il la maintenait, pendant un temps considérable, dans la position horizontale. Il prenait une barre de fer, dont il tenait les deux bouts dans ses mains, en appuyait le milieu contre sa nuque, puis en ramenait les deux extrémités par devant. Il défaisait ensuite ce qu'il venait de faire, c'est-à-dire qu'il redressait la tige de fer presque entièrement, opération bien plus difficile ; car les muscles qui séparent les bras horizontalement l'un de l'autre n'ont pas autant de *force* que ceux qui les réunissent. Cette expérience, il la renouvela dans la suite sur un quidam avec lequel il eut quelques démêlés. Décrochant une broche en fer du manteau de la cheminée, il la lui passa autour du cou et la tortilla aussi aisément qu'il eut fait d'une cravate ou d'un mouchoir. Une nuit, apercevant un watchman endormi dans sa guérite, il les porta tous deux, l'homme et sa carapace, à une très-grande distance, et les déposa sur le mur d'un cimetière. Grande dut être la stupéfaction du brave gardien, lorsque le lendemain, en s'éveillant, il se trouva si loin et si haut perché.

Par un contraste frappant, la *force* d'âme de Tophan n'était pas à la hauteur de sa *force* musculaire ; cet hercule avait une femme qui lui rendait la vie tellement insupportable qu'il se suicida.

Nous pourrions citer une foule d'autres exemples de *force* extraordinaire ; mais nous croyons que c'est surtout dans des développements de ce genre qu'il faut mettre en pratique le sage précepte du poëte : *Est modus in rebus.*

— Philos. La *force* est le principe de l'activité et du mouvement.

Les sciences mécaniques considèrent la *force* dans ses applications multiples et la soumettent au calcul. La philosophie l'envisage abstractivement, en elle-même et indépendamment de toute application. Mais tout d'abord, il se présente deux opinions radicalement opposées. Les spiritualistes s'accordent à faire de la *force* le privilége d'une classe d'êtres, d'une nature particulière, tels que Dieu, l'âme humaine, etc. Selon eux, la matière, inerte et passive, ne peut pas plus se mouvoir d'elle-même qu'elle n'a pu se produire d'elle-même. De là, deux séries d'êtres distincts : les êtres spirituels et les êtres matériels. A quoi l'école positiviste répond que l'être est un dans son indivisible essence, que ce que nous appelons *force* et matière n'en est que la manifestation sous des formes différentes ; en d'autres termes, que loin d'être une substance spirituelle séparée de la substance matérielle des choses, la *force* n'est que la propriété inséparable de la matière, et qu'elle lui est inhérente de toute éternité. Entre les deux systèmes, il n'y a pas de conciliation possible ; car la contradiction est absolue. Les spéculations métaphysiques à perte de vue ont fait leur temps. Elles ont perdu tout crédit aux yeux des esprits sérieux ; et il n'est plus permis d'aborder aucune question philosophique sans se prononcer résolûment et tout d'abord sur le problème capital de l'unité ou sur la duplicité de l'être, sur la nature de la *force* et sur son rôle dans l'univers. Nous allons exposer brièvement l'état de la question.

Mais d'abord qu'est-ce que la matière ? et qu'est-ce que la *force ?* Pour en donner une définition satisfaisante, il faudrait pénétrer l'essence intime et absolue des choses, et il est plus que probable que nous n'y parviendrions jamais. Nous ne saisissons que les phénomènes qui se manifestent à nos sens et à notre entendement, et nous ne percevons que les rapports qu'ils ont entre eux et avec nous-mêmes. Ainsi, de la matière, nous pouvons dire qu'elle est étendue, impénétrable, divisible, pesante, etc. Mais ce ne sont là que les propriétés qui nous frappent sans nous rien révéler de l'*en soi* des choses. Quant à la *force*, elle ne se manifeste également que par ses effets. Le principe nous est inconnu. Laissons donc le domaine de l'absolu aux chercheurs de quadrature du cercle et de mouvement perpétuel. Bornons-nous à saisir des rapports et à déduire des lois. Or, entre la *force* et la matière, il existe des rapports intimes, et c'est à les constater par l'observation et par l'induction légitime que se borne la science positive ; tout le reste n'est que jeux de l'esprit et fantaisie de l'imagination.

L'école positiviste, représentée en France par MM. Auguste Comte et Littré, en Angleterre par Darwin, en Allemagne par Louis Feuerbach, Vogt, Moleschott, Czolbe, etc., a posé comme un axiome cette vérité, que les spiritualistes ne sont pas encore parvenus à détruire : « Point de matière sans *force*, point de *force* sans matière. » Il est même fort digne de remarque que tout en combattant, et plutôt dans ses conséquences que dans ses principes, le système positiviste, les champions de l'esprit passent habilement à côté de cette proposition principale, comme si elle leur paraissait aussi difficile à infirmer que périlleuse à aborder. Mais les faits sont impitoyables : on a beau les négliger, ils se reproduisent toujours. Et l'on sait qu'un fait bien observé vaut mieux que toute une série d'arguments sans fondement.

Peut-on concevoir autrement que comme des abstractions la matière sans *force* et la *force* sans matière ? Non ; quand on y regarde de près, on voit qu'elles ne peuvent exister séparément : il ne saurait y avoir d'électricité sans corps électrisables. Un atome d'oxygène, de soufre, de carbone ou de phosphore, jouit de propriétés spéciales inhérentes à sa nature et sans lesquelles il n'existerait pas. Y a-t-il, pour généraliser, un seul atome dans l'univers qui ne soit doué d'une *force* quelconque ? A la plus petite molécule qu'on puisse imaginer, on ne saurait refuser au moins une certaine *force* d'affinité ou de cohésion ; autrement les corps disparaîtraient et l'univers se dissoudrait dans un néant sans forme. Prétendre que la matière est inerte est tout simplement un non-sens ; car l'inertie même est une *force* latente, et ce n'est pas la moindre de toutes. Un ressort tendu et comprimé est inerte ; mais il n'en possède pas moins une *force* virtuelle qui se manifestera dès que l'équilibre sera rompu entre l'expansion et la compression. Et qu'on ne dise pas qu'il faudra une *force* étrangère à ce ressort pour lui imprimer le mouvement, car la rupture de l'équilibre ne fera qu'éveiller la *force* et ne la créera pas. La matière possède donc sa propre *force*, sans quoi elle n'existerait pas. Ce n'est pas, dit Dubois Reymond, un coche auquel, en guise de chevaux, on mettrait et on ôterait alternativement des *forces :* c'est le coche et les chevaux tout ensemble. Dépouillez l'être de ses propriétés constitutives, que reste-t-il ? Rien.

La notion d'une *force* sans matière est également vide et sans fondement. Pour se rendre compte de l'existence des choses, l'école spiritualiste imagine une *force* créatrice restée en repos de toute éternité, puis, tout à coup, s'éveillant pour imprimer à la matière le mouvement. Nous avouons ne rien comprendre à cette *force* éternellement inactive. Toute *force* qui n'agit pas ne saurait exister, ou du moins notre intelligence ne peut en tenir compte ; car *force* et mouvement sont cause et effet nécessaires. En raisonnant comme ils le font sur l'origine des choses et du mouvement, les métaphysiciens se laissent tromper par leur propre esprit, et ils prêtent aux abstractions la consistance de la réalité. La gravitation est une des *forces* les mieux constatées de la nature. Mais cette *force* est-elle un être, un *ens per se* qui existe indépendamment des corps sur lesquels elle s'exerce ? Non : c'est tout simplement la propriété de cette terre qui tourne, de cette pierre qui tombe. Supprimez par la pensée la terre et la pierre, la *force* s'évanouit. Que l'on prenne au hasard un phénomène quelconque de la nature où la *force* se manifeste, et l'on reconnaîtra que cette *force* n'est qu'une propriété essentielle, nécessaire, une loi si l'on veut, à laquelle nous n'avons donné un nom spécial que pour l'analyser abstrac*tivement et mieux nous en rendre compte.* En résumé, *force* et matière sont deux attributs indispensables et inséparables de l'être réel, dont l'essence nous échappe et nous échappera toujours.

La physique et la chimie ne sont, à proprement parler, que l'étude des *forces* de la nature. On y distingue huit *forces* différentes : pesanteur, *force* mécanique, chaleur, lumière, électricité, *magnétisme, affinité, cohésion.* Nous venons de voir que ces *forces* sont immanentes aux substances, qu'elles en sont inséparables, et que, par leur jeu simultané, elles constituent et gouvernent le monde. Le caractère général de ces *forces*, c'est qu'elles se traduisent toutes par le mouvement, qu'elles sont éternelles, immortelles, immutables, indestructibles, et que la somme en reste dans l'univers constamment la même, malgré leurs incessantes transformations.

Ce n'est pas ici le lieu d'établir et de prouver l'éternité de l'être et l'absurdité de l'idée de création. Le néant préalable, que toute idée de création suppose, ne se discute pas. Mais si la matière, simple forme de l'être, est éternelle, il s'ensuit que la *force*, immanente à la matière, n'a pu être créée, et qu'elle est aussi impérissable que la matière elle-même. « Aucune *force* ne peut naître de rien, » dit Liebig. Faraday ajoute : « Ce qui disparaît d'un côté reparaît nécessairement de l'autre. Le mouvement des astres comme des atomes dans l'univers est incessant et toujours égal en somme à lui-même. Il n'y a souffle si léger du vent, vague si faible se brisant sur le rivage, dont le mouvement ne se répercute, en le parcourant, sur le monde entier. Et de l'ensemble de ces mouvements résulte l'harmonie universelle. » Les sciences d'observation sont aujourd'hui dans une excellente voie pour confirmer, par une accumulation de faits concluants, ces vérités entrevues par Héraclite et beaucoup d'autres philosophes de l'antiquité. « L'univers, qui est le même pour tous, dit Héraclite, n'a été créé ni par les dieux ni par les hommes ; mais il a été et sera toujours un feu qui se ranime et s'éteint d'après des lois déterminées : c'est un jeu que Jupiter joue avec lui-même. » Toutes les théories modernes sont contenues en germe dans cette vue prématurée de l'esprit, dont l'expérience de chaque jour ne fait que confirmer la justesse et la précision.

Le feu d'Héraclite, d'Empédocle, le phlogistique de Stahl et de Boerhaave, le calorique enfin de la science moderne, est l'une des principales *forces* de la nature, et l'on peut considérer toutes les *forces* physiques de notre terre comme émanant primitivement du soleil. C'est ici que la transformation des *forces* produit de merveilleux effets. En les suivant et en les pesant, pour ainsi dire, dans des balances de précision, on est parvenu, de nos jours, à établir sur des bases certaines la théorie mécanique de la chaleur. Par la combustion ou par l'équilibre des différences chimiques, on obtient de la chaleur, qui engendre de la vapeur, laquelle se change à son tour en *force* mécanique. La réciproque est vraie. Par le frottement de deux morceaux de bois, on obtient de la chaleur et du feu. Chaleur et mouvement sont donc synonymes. Et de même que le feu met tout en mouvement, on peut chauffer une chambre au moyen du calorique dégagé d'une cascade d'eau glacée. L'eau qui coule, le vent qui souffle, la chaleur du corps animal, du bois, de la houille, sont autant de *forces* agissant en sens divers, et dont la moindre parcelle se retrouve sous une forme ou sous une autre ; d'où l'on peut conclure que la *force* ne peut être ni augmentée ni diminuée, et encore moins anéantie.

L'homme n'échappe pas aux lois générales de la nature. Toutes les *forces* que nous avons énumérées, gravitation, chaleur, affinité, électricité, etc., se combinent en lui dans une harmonie admirable. Pour expliquer dans l'homme le phénomène de la vie, on l'avait doué, sous le nom de vitalisme, d'une *force* imaginaire que la science positive, basée sur l'observation des faits, a reléguée au rang des fictions. On supposait une *force* organique en lutte constante avec les *forces* inorganiques de la nature. Cette *force*, qu'on se bornait à constater sans la définir, eût constitué à elle seule un système à part, inconciliable avec l'universalité des lois naturelles, et toute physiologie sérieuse devenait impossible. Mais des expériences multipliées ont démontré que tous les organismes sont formés du même atome que les corps inorganiques et qu'ils n'en diffèrent que par le mode de groupement et d'action. Toute la vie organique s'est expliquée par le jeu des *forces* moléculaires, et les prétendues *forces* organiques se sont évanouies comme des chimères à l'observation. Nous devons nous borner ici à signaler la conclusion de la science en renvoyant, pour de plus amples notions, aux beaux travaux de Mulder, de Scholler et de Ule, sur la *force* organique. Ils confirment la généralité des lois de la *force* universelle qui gouverne le monde et le régira éternellement.

— Mécan. Toute cause de mouvement est une *force.* « *L'idée de force, dit Cournot, provient* originairement de la conscience du pouvoir que nous avons d'imprimer du mouvement à *notre propre corps et aux corps qui nous en*tourent, jointe au sentiment intime de l'effort ou de la tension musculaire, qui est la condition organique du déploiement de notre puissance motrice. Si nous n'avions pas le senti*ment intime de l'effort musculaire*, le spectacle du monde, dont nous jouissons par nos *sens externes, pourrait bien encore nous* suggérer la notion de l'étendue des figures et celle du mouvement ; mais l'idée fondamentale de la mécanique, et celles de bien d'autres théories, nous échapperaient tout à fait. »

Lorsqu'un point matériel, d'abord en repos, se met en mouvement, il est sollicité par une *force.* Cette *force* est appliquée au point ; ce point est le point d'application de la *force.*

La direction dans laquelle le point commence à se mouvoir est la direction de la *force.*

Les *forces* se distinguent les unes des autres par leurs intensités. Deux *forces* qui, agissant successivement, dans des circonstances identiques, produiraient les mêmes effets, sont deux *forces* égales ; elles ont même intensité. Mais cette première notion ne peut pas suffire à elle seule pour donner une idée claire du rapport de deux *forces*, parce que l'addition des *forces*, qui conduirait ensuite à la multiplication d'une *force* par un nombre quelconque, n'est pas elle-même une opération simple, telle que l'addition, par exemple, de deux longueurs, de deux surfaces, de deux volumes, de deux temps, etc. La *force* étant insaisissable, ce n'est que par la grandeur des effets qu'elle produit que nous en acquérons une mesure ; il faut donc, pour concevoir la somme de deux *forces*, savoir comment deux *forces* coexistantes associent leurs effets. L'effet d'une *force* est l'accélération du mouvement qu'elle produit. Cette accélération dépend de la masse du corps auquel elle est appliquée ; mais si la masse du corps reste la même, l'accélération de son mouvement ne dépend plus que de l'intensité de la *force.* La mesure d'une *force* doit donc être l'accélération du mouvement qu'elle communiquerait à un corps de masse 1. Mais on peut constater par l'expérience, au moyen, par exemple, de la machine d'Atwood, que l'accélération du mouvement d'un corps soumis à l'action simultanée de deux *forces* de même sens, est la somme des accélérations des mouvements que ces *forces* lui auraient séparément communiquées ; la notion de la somme de deux *forces* devient donc très-simple : la somme de deux *forces* est celle qui pourrait remplacer l'action combinée de ces deux *forces* agissant simultanément et dans la même direction. Il résulte de là la double notion, à la fois abstraite et concrète, de l'addition des *forces* et de l'addition de leurs mesures, ou de la multiplication des *forces* par superposition et de celle de leurs mesures. C'est la dualité de cette notion qui permet le passage du point de vue concret au point de vue abstrait, la substitution d'une opération arithmétique à une combinaison effective, la transformation d'une question physique en une question de nombres. La nécessité de ce dualisme et l'incapacité de l'un des points de vue, isolé de l'autre, à permettre la traduction algébrique des lois des phénomènes, sont assez mal aperçues généralement. Chaque science cependant présentant dès l'abord, et sous la même forme, la même question, chaque fois qu'un nouvel agent vient à intervenir, il est difficile de s'expliquer la confusion qui subsiste encore trop souvent à cet égard.

La masse du corps auquel une *force* est appliquée venant à changer, l'accélération du mouvement que la *force* lui imprime

change en même temps. L'accélération varie en raison inverse de la masse. Il en résulte que la *force* est proportionnelle à la masse du corps auquel elle est appliquée et à l'accélération du mouvement qu'elle lui imprime. Sa mesure est le produit des mesures de la masse et de l'*accélération* :

$$F = Mj.$$

Dans l'industrie, on distingue les *forces* en *forces* mouvantes et *forces* résistantes. Les premières sont celles dont on dispose ou que l'on crée; les autres sont celles qu'on veut vaincre. Les premières entraînent leurs points d'application dans le sens dans lequel elles agissent; les autres voient fuir leurs points d'application devant elles. Les premières ont leurs travaux positifs, tandis que les autres les ont négatifs; de là les dénominations de travail moteur et de travail résistant.

On nomme *forces* instantanées les *forces*, telles que celles qui naissent des chocs, qui ne s'exercent que pendant un temps assez court pour pouvoir être négligé. Les autres *forces* sont dites continues.

On décompose souvent la *force* qui agit sur un point en ses deux composantes, tangentielle et normale. La première a pour expression le produit de la masse par la dérivée de la vitesse, par rapport au temps, $M\frac{dv}{dt}$; la seconde est le produit de la masse par le quotient du carré de la vitesse, par le *rayon* de courbure de la trajectoire, $M\frac{v^2}{r}$; c'est la *force* centripète. La *force* centrifuge est l'opposée de la *force* centripète.

On attribue souvent une *force* aux corps en mouvement. Ainsi, l'on dira qu'un corps en a choqué un autre avec *force*, qu'on a communiqué une grande *force* à un corps, etc. Ces expressions traduisent inexactement des faits vrais.

Ce que l'*on entend par force* d'un corps en mouvement est ce que, dans le langage de la science, *on appelle quantité de mouvement*; c'est la *force* emmagasinée, en tenant compte du temps; c'est l'intégrale $\int F dt$ des impulsions élémentaires de la *force* pendant tout le temps qu'elle a agi. Les quantités de mouvement se transmettent de proche en proche, par le contact, dans tout l'univers.

— *Force vive.* On entend par *force* vive d'un corps le produit de sa masse par le carré de sa vitesse. C'est quelquefois la *force* vive que l'on entend désigner, vaguement il est vrai, dans le langage ordinaire, quand on parle de la *force* d'un corps en mouvement. La *force* vive est du travail; elle se transforme en travail utile ou se perd en écrasements, ébranlements, vibrations inutiles, etc.

Soient F la résultante des *forces* qui agissent sur un point matériel, M la masse de ce point, α l'angle que fait la direction de la *force* avec la trajectoire du point matériel au point où il se trouve; enfin v, la vitesse déjà acquise, et t, le temps compté à partir d'une origine quelconque. On sait que l'expression de la *force* tangentielle $F \cos \alpha$ est

$$F \cos \alpha = m\frac{dv}{dt}.$$

Si l'on multiplie les deux membres de cette équation par vdt ou par son égal ds, s désignant le chemin parcouru par le mobile sur sa trajectoire, il vient

$$F \cos \alpha \, ds = mvdv;$$

or $F \cos \alpha \, ds$ est le travail élémentaire de la *force* (V. TRAVAIL); d'un autre côté, $mvdv$ est la différentielle de $\frac{1}{2}mv^2$, c'est-à-dire de la demi-*force* vive du point matériel. L'équation signifie donc que, pour chaque élément du temps, le demi-accroissement de la *force* vive d'un point matériel est égal au travail élémentaire de la *force*. Si on intègre l'équation entre des limites quelconques, on en tire ce théorème que l'*accroissement* de *force* vive d'un point matériel, entre deux époques quelconques, est le double du travail total de la résultante des *forces* qui ont agi sur ce point pendant le temps considéré

$$mv^2 - mv_0^2 = 2\mathfrak{T}.F.$$

Un système matériel quelconque peut toujours être ramené à un système de points matériels indépendants les uns des autres, à la condition qu'on joigne aux *forces* extérieures données les *forces* intérieures qui naissent des liaisons des parties de ce système entre elles. Si F désigne la résultante des *forces*, tant intérieures qu'extérieures, qui agissent sur l'une des molécules du système, on a donc, pour chacune de ces molécules,

$$mv^2 - mv_0^2 = 2\mathfrak{T}.F,$$

et, en faisant la somme des équations de ce genre, dans toute l'étendue du système,

$$\Sigma mv^2 - \Sigma mv_0^2 = 2\Sigma\mathfrak{T}.F.$$

Ce qui veut dire que l'accroissement de *force* vive d'un système matériel quelconque, pendant un temps quelconque, est le double du travail total de l'ensemble des *forces*, tant intérieures qu'extérieures, qui ont agi sur le système pendant le temps considéré.

Les *forces* extérieures sont les *forces* mouvantes et les *forces* résistantes. Le travail des premières est le travail moteur, que l'on dépense; le travail des secondes est le travail résistant, que l'on se proposait d'effectuer : c'est le travail utile.

Quant aux *forces* intérieures, elles sont aussi de deux sortes : la première comprend les actions mutuelles des parties solides en contact, actions qui se décomposent elles-mêmes en *forces* normales, dont le travail est en somme nul, et *forces* tangentielles ou *forces* de frottement, dont le travail nuisible est, au contraire, généralement considérable; la seconde sorte comprend les *forces* moléculaires qui naissent de la compression, de la tension, de la flexion ou de la torsion que les différentes pièces solides peuvent subir ensemble ou séparément. Les travaux de ces *forces* moléculaires donneraient une somme nulle, lorsque toutes les pièces seraient revenues à leur état primitif, si la matière qui les compose était parfaitement élastique, ce qui n'est admissible que pour les parties les plus solides et les mieux travaillées. Les *forces* moléculaires donnent toujours lieu à un travail nuisible, qui se consomme en usure des pièces, en échauffements, en extensions permanentes des courroies, en flexions durables des ressorts, en vibrations transmises au sol, etc.

En résumé, si l'on désigne par $\mathfrak{T}.\mathfrak{M}$ le travail des *forces* mouvantes, par $\mathfrak{T}.\mathfrak{R}$ le travail utile des *forces* résistantes, par $\mathfrak{T}.f$ le travail des *forces* de frottement et par $\mathfrak{T}.\mathfrak{D}$ celui des *forces* qui n'agissent que pour détériorer les appareils,

$$\frac{1}{2}\Sigma(mv^2 - mv_0^2) = \mathfrak{T}.\mathfrak{M} - \mathfrak{T}.\mathfrak{R} - \mathfrak{T}.f + \mathfrak{T}.\mathfrak{D}.$$

On voit par là que lorsqu'une machine industrielle est revenue au repos, après avoir foctionné plus ou moins longtemps, $\Sigma mv^2 - \Sigma mv_0^2$ étant nul,

$$\mathfrak{T}.\mathfrak{M} = \mathfrak{T}.\mathfrak{R} + \mathfrak{T}.f + \mathfrak{T}.\mathfrak{D};$$

ou

$$\mathfrak{T}.\mathfrak{R} = \mathfrak{T}.\mathfrak{M} - \mathfrak{T}.f - \mathfrak{T}.\mathfrak{D}.$$

Ainsi, le travail résistant utile que l'on recueille, $\mathfrak{T}.\mathfrak{R}$, est toujours moindre que le travail moteur, $\mathfrak{T}.\mathfrak{M}$, que l'on dépense. Il y a transformation avantageuse à certains égards, mais accompagnée toujours d'une perte sensible.

Nous venons de considérer le théorème des *forces* vives au point de vue industriel ou de la mécanique pratique; *ce théorème joue* aussi un grand rôle dans la mécanique rationnelle, principalement dans les théories astronomiques.

Supposons d'abord qu'il ne s'agisse que d'un point matériel. Soient m la masse de ce point, x, y, z ses coordonnées rectangulaires, X, Y, Z les composantes de la résultante des *forces* qui y sont appliquées : on sait que le travail de la résultante de plusieurs *forces* appliquées en un même point est égal à la somme des travaux des composantes; d'un autre côté, Xdx, Ydy et Zdz représentent évidemment les travaux élémentaires des composantes X, Y et Z de la *force* appliquée au point x, y, z; l'équation du travail ou des *forces* vives, relative à ce point, est donc

$$\frac{1}{2}d(mv^2) = Xdx + Ydy + Zdz.$$

Si les expressions connues des *forces* données X, Y, Z sont telles que $Xdx + Ydy + Zdz$ se trouve être la différentielle exacte d'une fonction $F(x,y,z)$, ce qui exige que X, Y et Z ne dépendent que de x, y, et z, et que, d'ailleurs, ces fonctions satisfassent aux identités

$$\frac{dX}{dy} = \frac{dY}{dx}, \quad \frac{dX}{dz} = \frac{dZ}{dx} \quad \text{et} \quad \frac{dY}{dz} = \frac{dZ}{dy},$$

l'équation différentielle

$$\frac{1}{2}d(mv^2) = Xdx + Ydy + Zdz$$

pourra s'intégrer et donnera

$$\frac{1}{2}(mv^2 - mv_0^2) = F(x,y,z) - F(x_0,y_0,z_0),$$

v_0, x_0, y_0, z_0 se rapportant à l'époque $t = 0$, tandis que v, x, y, z se rapporteraient au *temps* t.

Cette équation ne sera plus que du premier ordre; on aura donc une des premières intégrales des équations du problème.

Or, la plupart des questions physiques comportent cette première réduction des difficultés analytiques, parce que les *forces* agissantes sont dirigées vers des points fixes et ne dépendent, quant à leur intensité, que des distances du mobile à ces points fixes.

Dans un pareil cas, en effet, si r désigne la distance du mobile à l'un des centres d'action, et que $f'(r)$ représente l'action, soit attractive, soit répulsive, du point influençant sur le point mobile, le travail élémentaire de cette *force* est

$$\pm f'(r)dr.$$

C'est la différentielle de $f(r)$.

Que l'on imagine donc dans l'espace un mobile de masse m soumis à la fois aux actions attractives ou répulsives des points fixes, dont il soit, à l'époque t, éloigné de distances $r, r', r'', \ldots$; si $f'(r), \varphi'(r'), \psi'(r'')$, etc., sont les fonctions des distances $r, r', r'', \ldots$, qui représentent les actions respectives des points fixes sur le mobile, l'équation du travail donnera pour ce mobile

$$\frac{1}{2}d(mv^2) = f'(r)dr + \varphi'(r')dr' + \psi'(r'')dr'' + \ldots;$$

d'où, en intégrant,

$$\frac{1}{2}(mv^2 - mv_0^2) = f(r) + \varphi(r') + \psi(r'') + \ldots - f(r_0) - \varphi(r_0') - \psi(r_0'') \ldots$$

Le théorème s'étend sans difficultés au cas d'une *force* de direction constante dont l'énergie ne dépendrait que de la distance du mobile à un plan fixe. La pesanteur rentre dans ce cas.

Soient, en second lieu, $m, m', m'', \ldots$, les masses de divers points matériels, X, Y, Z, X', Y', Z',..., les composantes parallèlement aux axes des résultantes des *forces*, tant extérieures qu'intérieures qui y sont apliquées, on aura, d'après ce qui précède :

$$\frac{1}{2}d\Sigma(mv^2 - mv_0^2) = \Sigma(Xdx + Ydy + Zdz);$$

or $\Sigma(Xdx + Ydy + Zdz)$ sera encore la différentielle exacte d'une fonction $F(x,y,z,x',y',z',\ldots)$ des coordonnées de tous les points du système, si les *forces* agissantes ne sont que des attractions ou des répulsions dirigées vers des points fixes et dépendant seulement des distances des points influencés à ces points fixes, ou des actions mutuelles des différents points du système, pourvu encore que ces actions ne dépendent que des distances des points agissant les uns sur les autres. La première partie de la proposition n'exige aucune explication nouvelle; quant à la seconde, si m et m' sont les masses de deux points qui s'influencent mutuellement, que r soit la distance qui les sépare, $f(m,m',r)$ la formule de la *force* qui naît de leur voisinage et qui ne peut être appliquée que dans la direction de la droite qui les joint,

$$\pm f(m,m',r)dr$$

représentera encore, dans ce cas, la somme algébrique des travaux des deux *forces*, action et réaction qui s'exercent sur les deux points. Cette expression sera encore une différentielle exacte.

Lorsqu'il ne s'agit que d'un point, le théorème reçoit une expression extrêmement remarquable de ce fait que l'équation

$$\frac{1}{2}(mv^2 - mv_0^2) = F(x,y,z) - F(x_0,y_0,z_0)$$

attribue une valeur constante à la vitesse v du point matériel dès que $F(x,y,z)$ reprend la même valeur, c'est-à-dire en tous les points *de la trajectoire* du mobile où elle est coupée par une même surface

$$F(x,y,z) = \text{constante}.$$

Les surfaces que représente l'équation

$$F(x,y,z) = \text{constante}$$

portent le nom de surfaces de niveau. Le *théorème donne* la vitesse *du mobile* dès que l'on sait sur quelle surface de niveau il se trouve, et *sans qu'il soit nécessaire de* connaître le chemin par lequel il y est arrivé.

Lorsque la *force* agissante est simplement la pesanteur, son travail élémentaire est $mgdz$, m, g et z *désignant respectivement* : m, la masse du point matériel, g, l'accélération des graves, *et* z *la distance du mobile* à un plan horizontal fixe. $mgdz$ est la différentielle de mgz, en sorte que l'équation du travail est alors

$$\frac{1}{2}(mv^2 - mv_0^2) = mg(z - z_0);$$

les surfaces de niveau sont alors des plans horizontaux. Il résulte du théorème que si un *point matériel soumis seulement à l'action* directe de la pesanteur, mais assujetti à rester sur une courbe fixe ou sur une surface fixe, glisse sans frottement sur l'obstacle, *comme le* travail de la *réaction normale* est nul, la *force* vive du point matériel ne dépend que de la hauteur à laquelle il se trouve. Chaque fois qu'il repasse dans le même plan horizontal, il *reprend* la *même vitesse*.

— *Force d'une machine*. La valeur industrielle d'un moteur ne dépend pas seulement de l'effort qu'il peut exercer, mais aussi de la persistance avec laquelle cet effort peut être continué. Le moindre choc produit une pression énorme, si on la compare à une *force* continue; mais la courte durée de ce choc réduit presque à rien le travail qu'on pourrait en recueillir. Le mot *force*, appliqué à une machine, n'implique effectivement que d'une manière indirecte l'idée de tension ou de pression.

D'un autre côté, tout moteur quelconque est capable de produire un travail indéfini dans un temps suffisamment long; on ne dirait donc rien de précis en donnant en kilogrammètres le travail qu'une machine pourrait transmettre à l'aide du moteur qui y est appliqué. Pour exprimer d'une manière complète la valeur industrielle d'une machine, moteur compris, il faut donner le travail qu'elle peut transmettre dans un temps connu. La *force* d'une machine est le nombre d'unités de travail ou de kilogrammètres qu'elle peut fournir par seconde. L'unité de *force* de machine est le cheval-vapeur : c'est la *force* d'une machine qui rend par seconde un travail de 75 kilogrammètres. Ainsi, quand on dit d'une machine qu'elle a la *force* de 100 chevaux, cela signifie qu'employée, par exemple, à puiser l'eau d'une rivière, elle pourrait, par chaque seconde, élever à 1 mètre de hauteur 7 500 litres d'eau. Elle fournirait par jour

$$\frac{7\,500 \times 24 \times 3\,600}{5}$$

ou 43,200,000 litres d'eau élevés à 5 mètres de hauteur.

La *force* d'une machine dépend principalement du moteur; mais le travail de ce moteur se trouve toujours réduit dans une proportion plus ou moins considérable, soit parce qu'il n'est pas transmis en totalité à la machine, soit parce que la complication du mécanisme en absorbe une partie. Le calcul des résistances passives étant toujours, par sa nature même, très-incertain, il en résulte que la *force* d'une machine peut être rarement prévue théoriquement avec une approximation suffisante. Toutefois, comme on peut toujours obtenir des données exactes sur les machines analogues à celles qu'on veut construire, en les essayant au frein, les constructeurs peuvent combiner les modifications à faire subir aux machines déjà établies pour obtenir à peu près les effets qu'ils désirent.

La *force* d'une machine n'est pas un nombre absolu de chevaux-vapeur. On peut, en effet, changer le travail transmis par l'intermédiaire de cette machine en changeant l'effort exercé par le moteur. Ainsi, par exemple, une même machine à vapeur rendra plus de travail si on lui donne plus de charbon ou de meilleur, et, par conséquent, plus d'eau. Mais toutes les machines sont toujours établies pour marcher sous un régime normal dont on ne s'écarte guère dans la pratique. L'évaluation de la *force* d'une machine, d'une manière abstraite, en chevaux-vapeur, suppose cet état normal.

— *Composition des forces*. V. RÉSULTANTE.

— Astron. *Forces centrales* ou *Force centrifuge* et *Force centripète*. Les lois de ces *forces*, découvertes par Huyghens, sont indiquées au mot ATTRACTION, t. I^er du *Grand Dictionnaire*.

— Jurispr. *Force publique*. On appelle ainsi « la réunion des *forces* individuelles organisées par la constitution pour maintenir les droits de tous et assurer l'exécution de la volonté générale. » Ainsi s'exprime la loi du 15 juin 1791, et cette définition est applicable dans tout gouvernement constitutionnel.

La *force publique* est destinée : 1° à défendre l'État contre les ennemis du dehors; 2° à assurer au dedans le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Elle est divisée en trois parties, ayant chacune son usage, son organisation et son mode de service particuliers. Ce sont : 1° l'armée; 2° la gendarmerie; 3° la garde nationale. L'armée est particulièrement destinée à agir contre les ennemis du dehors; la gendarmerie et la garde nationale à réprimer les désordres intérieurs. Mais cette destination n'est point exclusive; en cas de rébellion sérieuse, ce sont même les troupes qu'on emploie toujours. La *force publique*, instrument de la loi, est essentiellement obéissante, et, lorsque l'ordre donné est régulier, *elle doit l'exécuter passivement*.

Indépendamment de ces corps armés, le caractère d'agent de la *force publique* s'attache encore à divers autres fonctionnaires, tels que les gardes champêtres, les gardes forestiers, lorsqu'ils exercent la surveillance qui leur est confiée, les agents de police, lorsqu'ils arrêtent, en vertu d'un mandat spécial dont ils sont pourvus, un individu prévenu ou condamné.

D'après la constitution en vigueur jusqu'au *4 septembre 1870, l'autorité qui pouvait* mettre en mouvement la *force publique* résidait dans la personne du chef de l'État. C'était lui seul qui commandait les armées de terre et de mer, lui seul qui déclarait la guerre et aussi l'état de siége. Cette autorité a passé maintenant à l'Assemblée nationale.

Dans certains cas exceptionnels, par exemple en cas de flagrant délit, lorsqu'il s'agit de crimes, les agents de la *force publique* peuvent agir spontanément et arrêter de leur chef un individu; mais, dans les cas ordinaires, ils ne peuvent agir que sur les réquisitions des magistrats, fonctionnaires ou officiers dépositaires de l'autorité publique. Tous les officiers de police judiciaire, le juge d'instruction et le procureur de la République, ont le droit de requérir la *force publique*. Le porteur du mandat d'amener peut aussi la requérir, s'il rencontre de la résistance, et celle-ci est tenue d'obéir. Elle doit aussi obéir à la réquisition des huissiers pour l'exécution des jugements. Mais, qu'on le remarque bien, dans ces deux cas, elle n'obéit, en réalité, qu'aux autorités publiques qui ont lancé le mandat ou prononcé le jugement.

Les agents de la *force publique* doivent être respectés comme le pouvoir au nom duquel ils agissent. La loi les a couverts d'une protection spéciale et frappe de peines sévères tout délit commis à leur égard. La loi protége encore les agents de la *force publique* contre les outrages et les injures, lesquels sont l'objet d'une répression plus ou moins rigoureuse, suivant les circonstances. La peine est plus forte lorsque l'offense s'adresse, non à un simple agent, mais à un commandant de la *force publique*. Ce n'est pas le grade de l'agent qu'il faut considérer ici, mais le point de savoir s'il exerçait ou non un commandement.

Mais si la loi protége d'une façon spéciale

les agents de la *force publique* dans l'exercice de leurs fonctions, elle punit aussi, d'une manière rigoureuse, les délits que ceux-ci peuvent commettre dans l'exercice de ces mêmes fonctions. « La *force publique*, dit la constitution de 1791, est instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. » Si donc les agents de la *force publique* exercent sans motif légitime des violences contre les particuliers, ils sont punis de peines exceptionnelles (art. 186 et 198 du code pénal). S'ils portent illégalement atteinte à la liberté individuelle, c'est à l'autorité qui a donné l'ordre, de répondre de ce crime, puni de la dégradation civique (art. 114 du code pénal).

Le refus de service par les agents de la *force publique* est puni plus ou moins rigoureusement, suivant le cas. « Tout commandant, officier ou sous-officier de la *force publique*, dit l'article 234 du code pénal, qui, légalement requis par l'autorité civile, aura refusé de faire agir la *force* à ses ordres, est puni d'un emprisonnement d'un mois à trois mois. » Si le refus avait eu pour objet de favoriser quelque autre crime, la rébellion, par exemple, le fait changerait de nature et serait puni de peines beaucoup plus graves.

— *Force exécutoire.* Les lois ou les décrets d'ordre général, ainsi que les contrats intervenus entre personnes privées, contiennent nécessairement des dispositions qui obligent les particuliers, soit collectivement, soit individuellement. On doit se conformer spontanément à ces dispositions obligatoires; toutefois, il peut arriver, et il arrive fréquemment que les individus y résistent. La disposition impérative de la loi générale, ou l'obligation particulière consignée dans un contrat privé, seraient une lettre morte, un précepte inerte, s'il n'existait pas un moyen d'avoir raison des résistances particulières. Ce moyen réside dans la *force exécutoire* ou force coercitive que le pouvoir exécutif communique, soit à la loi générale, obligeant tout le monde indistinctement, soit aux clauses des contrats particuliers, qui n'obligent que telle ou telle personne déterminée. La *force exécutoire* est donc ce caractère inhérent à certains actes, soit publics, soit privés, de pouvoir être mis à exécution, indépendamment des résistances personnelles, par toutes les voies légales de contrainte, et, au besoin, au moyen de l'assistance et du concours de la *force publique*. C'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de donner aux actes de différente nature cette *force* coactive. Le pouvoir exécutif l'imprime directement aux lois et aux décrets d'ordre général; il l'imprime d'une manière médiate ou de seconde main, et par l'organe d'officiers publics, qui sont ses délégués ou ses agents, aux actes qui n'intéressent et n'obligent que certaines personnes déterminées, telles que les contrats du ministère des notaires, ainsi que les jugements et les arrêts rendus par les tribunaux et les cours.

Aux termes de l'article 1er du code Napoléon, les lois sont rendues exécutoires par le seul effet de leur promulgation, c'est-à-dire de leur publication au *Bulletin des lois*. La promulgation toutefois ne rend pas la loi instantanément exécutoire; il faut que cette loi soit connue, ou qu'on puisse raisonnablement présumer que la population a suffisamment connaissance des dispositions nouvelles qu'elle contient.

Cette présomption, que la loi a acquis une notoriété suffisante pour devenir obligatoire pour tous, est attachée au délai qui s'est écoulé depuis sa promulgation, c'est-à-dire son insertion au *Bulletin des lois*. Le délai est d'un jour franc à partir de la promulgation pour le département où réside le chef de l'Etat. Pour les autres parties du territoire, ce délai s'augmente d'un jour par 10 myriamètres de distance entre le lieu de la résidence du chef du gouvernement et le chef-lieu de chaque département de la France. (Code Nap., art. 1er). Il suit de cette disposition qu'une loi nouvellement promulguée ne devient pas exécutoire au même moment sur les divers points du territoire, et qu'elle est obligatoire à Melun et à Fontainebleau, par exemple, avant de l'être à Marseille ou à Bayonne.

Bien que l'article 1er du code Napoléon dispose que la loi est rendue exécutoire par le seul fait de sa promulgation, chaque loi ou chaque décret n'en est pas moins revêtu, en tête et à la fin de son texte, de ce qu'on appelle, à proprement parler, la *formule exécutoire*, formule dont les termes ont été déterminés par l'acte du 28 floréal an XII, acte qui contenait la constitution du premier empire. L'article 140 de l'acte de floréal an XII, donnant le modèle de cette formule exécutoire pour les lois, portait ce qui suit : « La promulgation est ainsi conçue : « N. (*le prénom de l'empereur*), par la grâce de Dieu et » les constitutions de la République, empereur » des Français, à tous présents et à venir, » salut. — Le Sénat, après avoir entendu les » orateurs du conseil d'Etat, a décrété *ou* arrêté, et nous ordonnons ce qui suit. (*Et » s'il s'agit d'une loi*) : Le Corps législatif a » rendu, le... (*la date*), le décret suivant, » conformément à la proposition faite au » nom de l'empereur, et après avoir entendu » les orateurs du conseil d'Etat et des sec- » tions du Tribunat, le... » Suit le texte du sénatus consulte, de la loi ou du décret. Après le texte, vient la formule finale de la promulgation, laquelle, suivant le même article 140, est ainsi conçue : « Mandons et or- » donnons que les présentes, revêtues des » sceaux de l'Etat, insérées au *Bulletin des » lois*, soient adressées aux cours, aux tribu- » naux et aux autorités administratives, pour » qu'ils les inscrivent dans leurs registres, » les observent et les fassent observer; et le » grand juge ministre de la justice est chargé » d'en surveiller la publication. »

L'article 141 du même acte du 28 floréal an XII détermine également les termes de la formule exécutoire dont doivent être revêtus les actes qui n'obligent que certaines personnes individuellement, tels que les contrats notariés ou les jugements et arrêts émanés de l'autorité judiciaire. L'intitulé est identiquement le même que pour la promulgation des lois; il est au nom du prince actuellement régnant, ou, en termes plus généraux, au nom du chef actuel du gouvernement. Mais la formule impérative finale est différente. On vient de lire celle qui concerne les actes d'un intérêt général, lois, sénatus-consultes ou décrets. Voici le texte de celle qui termine les contrats ou les jugements, et qui a la vertu de les rendre exécutoires : « Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis, de mettre ledit jugement (ou plus généralement le *présent acte*) à exécution; à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de 1re instance, d'y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. » Cette formule exécutoire s'est maintenue sans modifications depuis l'an XII; elle n'a subi de variations que dans l'intitulé, à raison du changement de nom des princes régnants ou du changement des régimes de gouvernement qui se sont succédé en France. Le principe, du reste, n'a jamais varié; c'est toujours le pouvoir exécutif qui communique la force coercitive aux actes qui n'obligent que des particuliers déterminément, aussi bien qu'aux lois générales.

Il est inutile de faire observer que ces formules ont été modifiées dans leur rédaction depuis le 4 septembre 1870.

Occupons-nous d'une manière plus spéciale de la *force exécutoire*, en ce qui concerne les jugements et les contrats. Remarquons d'abord que cette force leur est exclusivement imprimée par la vertu de la formule qui vient d'être rappelée. Le contrat, bien que parachevé sur les minutes du notaire, n'a qu'un seul effet, celui de prouver authentiquement la convention qui est intervenue. Par lui-même, il fait foi en justice; mais il ne peut être mis à exécution par aucune voie de contrainte légale. Pour que cette exécution forcée soit praticable, il est indispensable que la formule exécutoire soit ajoutée à son texte. Remarquons, en second lieu, que cette formule exécutoire ne figure jamais dans l'acte original lui-même ou minute; l'acte original, nous le répétons, n'est destiné qu'à faire preuve du contrat. C'est l'expédition ou copie régulière de l'acte qui, seule, est revêtue de la formule exécutoire, et qui, seule, à ce titre, peut être mise à exécution forcée par toutes les voies légales de coaction. Ainsi, l'expédition qui n'est qu'une copie, l'expédition qui ne fait foi que provisoirement, en quelque sorte, puisque sa confrontation avec l'original peut toujours être exigée tant que cet original existe (art. 1334, code Nap.), l'expédition, quand elle est revêtue de la formule exécutoire, a une force coercitive que n'a pas l'original lui-même. Remarquons enfin que le notaire, en délivrant la *grosse* (c'est ainsi que l'on nomme l'expédition en forme exécutoire), remplit une fonction à part et d'une autre nature que celle qu'il exerce en recevant et en rédigeant les conventions des parties. En consignant sur ses registres les conventions de ses clients, il agit comme officier ministériel et il imprime à ces conventions le caractère de l'authenticité. En délivrant la grosse, ou exécution en forme exécutoire, il agit au nom et comme délégué du chef de l'Etat, comme agent du pouvoir exécutif, en un mot.

Nous retrouvons identiquement les mêmes principes en ce qui concerne les jugements et décisions quelconques de l'autorité judiciaire. Les minutes ou originaux des jugements ne sont, pas plus que les contrats notariés, exécutoires par eux-mêmes; ils fournissent simplement la preuve authentique des décisions qui ont été rendues et dont ils présentent le texte. La force coactive est exclusivement attachée aux grosses ou expéditions en forme exécutoire qui en sont délivrées par les greffiers. Les tribunaux sont compétents pour statuer; ils ne le sont point, en général, pour procurer les mises à exécution forcée de leurs jugements. Cet office appartient au greffier, qui est aussi à cette fin l'agent ou le délégué du pouvoir exécutif, et qui exerce la délégation qu'il a reçue à cet égard en délivrant les grosses des jugements et arrêts.

Jusqu'ici, les principes sont identiques, qu'il s'agisse de l'exécution forcée de contrats ou de jugements. Sur quelques points de détail, il existe néanmoins des règles différentes, selon qu'il s'agit d'actes notariés ou de décisions de l'autorité judiciaire. Ainsi d'abord, un contrat notarié ne peut, en général, même au moyen de la délivrance de la grosse, être mis à exécution forcée qu'autant qu'il s'agit de l'obligation d'une somme liquide, c'est-à-dire d'une somme d'argent déterminée. Alors, en effet, il est toujours possible, au moyen de la saisie et de la vente des biens du débiteur, d'arriver à contraindre celui-ci et à délivrer le créancier. Quant aux décisions judiciaires, leur exécution forcée est toujours praticable, toutes les fois que la nature des choses le comporte, c'est-à-dire toutes les fois que l'on peut arriver, au moyen de la contrainte légale, au même résultat auquel on aboutirait si la partie exécutait volontairement la condamnation prononcée contre elle. Ainsi, un jugement a ordonné l'expulsion des lieux d'un locataire; celui-ci résiste : l'huissier porteur de la grosse peut requérir main-forte et opérer coercitivement l'expulsion du locataire et le déménagement des meubles.

Il existe toutefois des cas nombreux où la contrainte légale ne peut efficacement se substituer à l'action volontaire de la partie condamnée. Tel serait le cas où un jugement enjoindrait à une partie d'effectuer certains travaux ou, au contraire, de faire cesser certains troubles, certaines violations du droit de l'autre partie. Dans de semblables circonstances, si la résistance persiste, il est nécessaire de se pourvoir de nouveau devant le juge pour obtenir des dommages-intérêts à raison du refus de la partie d'obtempérer à la première décision. La condamnation alors se résolvant à une indemnité pécuniaire, rien ne sera plus facile que de la mettre à exécution par la saisie des biens de la partie condamnée.

Plusieurs créances distinctes et au profit de personnes différentes peuvent résulter d'un seul et même contrat passé devant notaire. En pareil cas, il était nécessaire de donner à chaque partie intéressée le moyen de poursuivre l'exécution de l'acte, en ce qui la concerne personnellement. L'article 26 de la loi du 25 ventôse an XI permet au notaire, en pareil cas, de délivrer autant de grosses qu'il y a de créanciers ayant un intérêt distinct. Mais il importe de remarquer que la loi de ventôse concerne spécialement le notariat, et qu'on ne trouve, dans aucune autre partie de notre législation, nulle disposition analogue en ce qui touche l'exécution des décisions judiciaires. Aussi est-il de règle à cet égard que, malgré la pluralité des intérêts, une seule grosse est délivrée, soit à la partie qui a l'intérêt le plus majeur, soit, les situations étant égales, à la partie qui a pris les devants et s'est mise la première en mesure de lever l'expédition du jugement. Dans des circonstances de cette nature, il est d'usage que le tribunal détermine la partie à qui la grosse sera délivrée, en enjoignant à cette partie d'aider ses cointéressés de la même grosse, c'est-à-dire de la mettre à leur disposition pour en user en ce qui les concerne. Le tribunal n'aurait-il pas statué expressément à cet égard, la prestation mutuelle de la grosse ne devrait pas moins avoir lieu. Ce titre, en effet, est une propriété commune dont un seul des intéressés ne peut pas s'emparer à l'exclusion des autres. (V. Bioche et Goujet, *Dictionnaire de procédure*, au mot JUGEMENT, no 274.) La multiplicité des grosses pourrait exposer les débiteurs à des poursuites géminées et vexatoires; la jurisprudence a voulu éviter ce danger; elle a préféré laisser subsister quelques légères complications résultant de la nécessité où se trouvent les intéressés d'user à tour de rôle d'une grosse unique.

— *Force majeure.* La *force majeure* provient, soit de la nature, soit du fait de l'homme. En principe, elle est une cause d'excuses pour l'inexécution des conventions. Les cas de *force majeure* provenant de la nature sont : l'impétuosité d'un fleuve qui sort de son lit, les tremblements de terre, les nuées d'oiseaux ou d'insectes qui s'abattent sur un pays, les tempêtes, le feu du ciel, etc. La loi romaine y rangeait encore la maladie et la mort. Troplong remarque avec raison que les accidents de la nature ne sont des cas de *force majeure* qu'autant que, par leur intensité et leur force excessive, ils sortent de la marche accoutumée. Les cas de *force majeure* provenant du fait de l'homme sont : la guerre, l'attaque à main armée des voleurs, le fait du prince ou de l'autorité supérieure. On a encore considéré comme cas de *force majeure* l'imminence d'un naufrage, une révolution, l'expropriation pour cause d'utilité publique, un incendie, etc. C'est à celui qui allègue la *force majeure* à la prouver; elle a pour effet de libérer le débiteur qu'elle empêche de remplir son obligation. Plusieurs textes du code Napoléon prévoient expressément le cas de *force majeure;* ainsi, l'article 1348 dispose : « Les règles (sur l'obligation de se procurer un titre écrit) reçoivent exception toutes les fois qu'il n'a pas été possible au créancier de se procurer une preuve littérale de l'obligation. Cette exception s'applique : 1o aux obligations qui naissent des quasi-contrats et des quasi-délits; 2o aux dépôts nécessaires faits en cas d'incendie, ruine, tumulte ou naufrage, et à ceux faits par les voyageurs en logeant dans une hôtellerie; 3o aux obligations contractées en cas d'accidents imprévus où l'on ne pourrait pas avoir fait des actes par écrit; 4o au cas où le créancier a perdu le titre qui lui servait de preuve littérale par cas fortuit, imprévu et résultant d'un cas de *force majeure.* » De même, aux termes de l'article 855, « l'immeuble qui a péri par cas fortuit et sans la faute du donataire n'est pas sujet à rapport. » L'article 1042 dit, dans le même sens, « que le legs est caduc si la chose léguée a totalement péri depuis la mort du testateur, sans le fait et la faute de l'héritier. » Nous trouvons les mêmes principes reproduits en matière de vente et de bail (art. 1302, 1610, 1722, 1769). Il en est de même encore en ce qui concerne les assurances maritimes, la responsabilité des commissionnaires et voituriers, des dépositaires, etc. En matière de crimes et délits, la *force majeure* peut également être invoquée, ou, du moins, elle se résout en une question d'intention; on sait, en effet, qu'il n'y a culpabilité qu'autant qu'il y a intention criminelle. Il est juste, en effet, que celui qui, par suite d'un cas fortuit, d'une circonstance qu'il a dû subir, n'a pu obéir à la loi, ne soit pas puni.

— Iconogr. Hercule était, chez les anciens, la personnification par excellence de la *force physique*. Les modernes ont donné les attributs de ce dieu, la peau de lion, la massue, aux figures allégoriques de cette même qualité, et souvent aussi ils ont caractérisé par des symboles analogues la *force morale*. Une des plus anciennes et des plus belles figures allégoriques que nous connaissions de la *Force* se voit au musée des Offices, à Florence : c'est un tableau de Botticelli, où cette vertu est représentée par une femme robuste assise sur un trône. Rubens, dans un de ses tableaux de l'*Histoire de Marie de Médicis*, celui qui représente la *Majorité de Louis XIII*, a figuré la *Force* par une femme ayant près d'elle un écusson sur lequel un lion est dessiné; dans une autre composition de la même série (le *Voyage de Marie de Médicis au pont de Cées*), la *Force* apparaît encore, suivie d'un lion, derrière le cheval de la reine. Un bas-relief d'Anguier, provenant du tombeau de Henri de Longueville, et qui a pris place au Louvre, représente la *Force* sous l'emblème d'un lion dévorant un sanglier. La balustrade de la Cour de marbre du château de Versailles est surmontée d'une statue de la *Force*, par Coysevox : cette figure, vêtue d'une peau de lion, soutient d'une main la base d'une colonne et tient de l'autre un rameau de chêne. D'autres statues de la *Force* ont été sculptées par Berruer pour le palais de justice de Bordeaux; par David d'Angers pour l'arc de triomphe de Marseille; par L. Desprez, pour la Chambre des députés, à Paris, etc. La nouvelle façade des Tuileries, qui a échappé à l'incendie de 1871, offre trois bas-reliefs de M. Soitoux, exécutés en 1865, et représentant d'une manière allégorique : la *Force génératrice*, la *Force matérielle* et la *Force intellectuelle.*

La *Force*, considérée comme une des Vertus cardinales, est représentée par un bas-relief du péristyle de l'église Saint-Sulpice, sous la figure d'une femme armée du bouclier de la *Foi* et tenant une épée flamboyante; près d'elle, un enfant, symbolisant la *Vigilance*, semble vouloir éveiller un lion dont il tient les rênes. V. VERTU.

Force et matière, ouvrage célèbre du philosophe allemand Louis Büchner (1855). En présence d'un ouvrage qui représente les idées d'une école dont les adeptes sont si nombreux en Allemagne, et dont le succès a effrayé les philosophes spiritualistes de France comme ceux d'outre-Rhin, nous nous appliquerons, après avoir analysé l'ouvrage, à donner les diverses opinions de la critique. Le livre du disciple de Moleschott a été édité huit fois en allemand, et la traduction française qu'en a faite un ami de l'auteur en est aujourd'hui à sa troisième édition. Cet ouvrage est regardé comme le vrai manuel du matérialisme. Le principe de la nouvelle école est ainsi exprimé par le docteur Büchner : « Point de force sans matière, point de matière sans force. » La force est la propriété inséparable de la matière. Essayez de vous représenter une matière sans force quelconque, attraction, cohésion, répulsion ou affinité; l'idée même de la matière disparaît, car il lui serait impossible d'être alors dans un état déterminé. Réciproquement, qu'est-ce qu'une force sans matière, l'électricité sans particules électrisées, l'attraction sans molécules qui s'attirent? L'idée d'une force créatrice, d'une force absolue, séparée de la matière, la créant, la gouvernant suivant certaines lois arbitraires, est une pure abstraction. C'est une qualité occulte transformée en être absolu. Nous l'avons dit dans notre article encyclopédique, la matière et la force sont inséparables et existent de toute éternité. Immortalité de la matière, immortalité de la force : tel est le second principe de la philosophie de Büchner. L'immortalité de la matière, soupçonnée depuis longtemps par la science, est devenue une vérité positive depuis les admirables découvertes de la chimie; cette science démontre, en effet, que les diverses substances conservent toujours les mêmes propriétés. Ainsi, la matière ne périt jamais, elle est dans un mouvement perpétuel. Rien ne vient du néant, rien ne retourne au néant. Il en est de la force comme de la matière : elle se transforme, mais elle ne périt pas. De ces considérations, on doit conclure que la matière et la force n'ont pas été créées; ce qui ne peut pas être anéanti ne peut pas être

créé. Réciproquement, tout ce qui commence doit finir. Ainsi, la matière seule est éternelle, et elle seule est infinie en grandeur comme en petitesse. Le matérialisme admet la division de la matière à l'infini. La matière étant éternelle et infinie, ses lois sont immuables et universelles. Ainsi, point d'intervention surnaturelle, point d'action accidentelle. Ce sont des lois, et non Dieu, qui régissent le monde.

Büchner admet, pour la formation de notre planète, le système des actions lentes; le grand créateur, c'est le temps.

Voici le problème qu'il pose : N'y a-t-il pas eu un moment sur ce globe où une force nouvelle apparut, la force de la vie? Non. La vie n'est qu'une combinaison de la matière, et cette combinaison a eu lieu dès que les circonstances favorables se sont produites. A chaque changement survenu dans ces circonstances correspond un changement dans les formes de la vie. A chaque couche terrestre correspond un monde vivant de plus en plus parfait, à mesure qu'on se rapproche de la couche actuelle.

Büchner, comme d'ailleurs l'école allemande, admet les générations spontanées, et pourtant il peut se passer de cette hypothèse en la remplaçant par une autre. Il suppose que les germes, existant de toute éternité, ont attendu, pour se développer, la production de circonstances favorables. Puis il explique par le temps le système de perfectionnement, l'animal passant successivement par toutes les formes inférieures avant d'être homme. Le livre de Darwin est venu appuyer cette théorie.

Arrivé à la question des causes finales, Büchner s'élève avec énergie contre l'hypothèse d'un prétendu dessein dans la nature. Après avoir établi que la force active de la nature ne peut être séparée de la nature elle-même, les matérialistes emploient les mêmes arguments pour présenter cette autre force appelée âme, comme une simple fonction de l'organisation. Le cerveau est l'organe de la pensée; l'un est toujours en proportion de l'autre. La forme et la composition du cerveau ne sont pas moins importantes. On a trouvé dans les anfractuosités du cerveau ou circonvolutions cérébrales la cause de la diversité des intelligences. La comparaison des races humaines confirme ces théories. Quelles différences entre les crétins et les hommes ordinaires, entre les nègres et la race européenne! L'exercice de l'intelligence développe absolument le cerveau comme l'exercice du lutteur développe les muscles. Si l'on compare les crânes modernes aux crânes antiques, il est indubitable que le crâne des Européens a grandi en valeur. Quant à la composition chimique du cerveau, elle est très-complexe : on y trouve des substances spéciales qu'on ne rencontre que là. Certaines matières ont une importance considérable, et Moleschott a pu dire : « Sans phosphore, point de pensée. » Tout en admettant que la pensée n'est qu'une fonction organique, Büchner combat pourtant la célèbre doctrine de Cabanis : la pensée n'est qu'une sécrétion du cerveau. La comparaison est fausse; car la pensée ne peut être, comme les sécrétions, vue et pesée. La pensée est la résultante de toutes les forces réunies dans le cerveau, résultante invisible, effet probable de l'électricité nerveuse.

Les derniers chapitres du livre de Büchner traitent des idées innées, de l'immortalité de l'âme, de la différence entre l'homme et l'animal. Les solutions de ces questions sont connues et faciles à prévoir par ce qui précède. Cette fin n'est qu'une conséquence naturelle et juste des prémisses.

Pour donner un aperçu de la conclusion du volume, il suffit de citer les apophthegmes qui commencent chaque chapitre.

Idées innées : *Nihil est in intellectu quod non fuerit in sensu.*

Idée de Dieu : Dieu est un tableau vide sur lequel il n'y a d'autre inscription que celle qu'on y met soi-même. — L'homme se dépeint dans son Dieu. — Le corps humain est une forme modifiée du corps animal. — L'âme humaine est une âme animale à une plus haute puissance.

Conclusion : Les hommes se tromperont toujours quand ils abandonneront l'expérience pour des systèmes enfantés par l'imagination. — L'homme est l'ouvrage de la nature, il est soumis à ses lois et ne peut s'en affranchir; c'est en vain que son esprit veut s'élancer au delà des bornes du monde visible, il est toujours forcé d'y rentrer.

Le plus célèbre des philosophes naturalistes de l'Allemagne dit, au commencement d'un de ses livres : « Il n'y a rien d'aussi obscur que la matière. » Les critiques français de *Force et matière* semblent s'être inspirés de ce mot de Schelling. M. Janet, dans la *Revue des Deux-Mondes*, Lefaivre et Tissot, dans la *Revue contemporaine*, sont unanimes à élever ce reproche contre ce qu'ils appellent l'école matérialiste de l'Allemagne, qui revendique le nom d'école matérialiste, et qui prétend n'être point une école à système, mais une école de critiques voulant relever les erreurs des philosophes spéculatifs, erreurs commises à l'égard des sciences naturelles. C'est Janet qui s'est donné le plus de peine pour anéantir totalement l'école matérialiste en Allemagne. A l'entendre, tous les Allemands en seraient les adhérents les plus fervents, et il n'y aurait guère, dans le vaste pays d'outre-Rhin, d'autres intérêts que ceux qui s'y rattachent. Que Janet se tranquillise! Moleschott disait, dans son dernier cours à Zurich : « Il faudrait naître dans cent ou deux cents ans pour voir une Allemagne entièrement matérialiste. » Janet a attaqué l'ouvrage de Büchner d'abord dans des cours faits à la Sorbonne, puis dans une brochure, sous ce titre imposant : le *Matérialisme contemporain*. Quant à Lefaivre (*Revue contemporaine* du 15 mars 1863), il a donné à son travail la forme pittoresque d'un dialogue dans une promenade sur les bords fleuris du Necker, où l'action de la Providence est discutée entre plusieurs bouffées de cigares. Son interlocuteur est un personnage dont il a facilement raison. Tissot, dans la *Revue contemporaine* du 15 juillet 1864, a fait un travail plus consciencieux. Il a parlé en philosophe qui possède bien sa science, sans admettre qu'il puisse y avoir autre chose en ce bas monde; quant au lecteur impartial qui n'est ni matérialiste ni spiritualiste, il ne peut voir dans *Force et matière* que l'application savante et sérieuse de la science à la philosophie, et il se borne à admirer la clarté et la rigueur des conclusions de Büchner. Il admettra que la matière ne peut pas plus se définir que le temps, l'espace, l'univers, et quand il verra la raison humaine approfondissant, avec l'aide de la science, ces régions si obscures, il donnera son estime à l'homme qui s'est fait le vulgarisateur de problèmes si ardus. Il regrettera les violences auxquelles Büchner s'est laissé entraîner contre l'école spiritualiste. Les violences compromettent les meilleures causes, et avec la modération de Janet, il cherchera la vérité. « Le temps des grandes constructions métaphysiques est passé, dit le critique de la *Revue des Deux-Mondes*. La philosophie est aux prises avec le réel, avec l'esprit positif du siècle. Triomphera-t-elle? parviendra-t-elle à maintenir l'idée de l'esprit dans un temps où la matière semble triompher de toutes parts? Voilà la question qui s'agite en Allemagne, et qui, en même temps, sous une autre forme, s'agite en France. C'est aux philosophes de répondre affirmativement à cette question, plus grave pour eux que pour tous les autres. »

Force du naturel (LA), comédie en cinq actes et en vers, de Destouches, représentée à la Comédie-Française le 11 février 1750. Un marquis, près de donner à un comte, son parent, une jeune personne nommée Julie, qu'il croit sa fille, et dans laquelle, malgré une éducation très-soignée, on reconnaît des inclinations grossières, apprend qu'elle a épousé secrètement son intendant, avec lequel elle est sur le point de s'enfuir à l'étranger. En ce moment, une fermière de l'une des terres du marquis, et qui a été la nourrice de ses enfants, arrive à Paris pour régler quelques comptes avec le marquis, et amène avec elle une jeune fille nommée Babet, de laquelle on la croit mère, mais en qui l'on distingue une élévation de caractère peu conforme à son état apparent. La fermière, pressée par des remords secrets, avoue au marquis et à son épouse que, pendant qu'elle nourrissait leur fille Julie, elle l'a changée contre une enfant qui venait de lui naître, et que la prétendue Babet est la vraie Julie. Le marquis et la marquise, comblés de joie de retrouver leur fille, que la fermière a fait très-bien élever, et qui paraît digne de son origine, l'unissent au comte, qui est enchanté de cet échange. On pardonne à la fermière, et celle-ci approuve le mariage de Babet avec l'intendant. Brueys avait déjà traité ce sujet, mais d'une manière différente, sous le titre du *Sot toujours sot*. La *Force du naturel* n'eut que treize représentations.

Dans cette comédie, un des acteurs dit, en faisant l'éloge de la jeune fille que représentait Mlle Gaussin :

> . . . . C'est un pauvre mouton :
> Je crois que, de sa vie, elle ne dira non.

Ce trait fit sourire tout le monde, qui se rappelait ce mot de la tendre et naïve actrice : « Cela fait tant de plaisir aux hommes, et cela nous coûte si peu! »

Force du destin (LA), drame espagnol du duc de Rivas, représenté à Madrid en 1835, avec un très-grand et très-légitime succès. Les situations saisissantes abondent dans cette composition, où l'imagination tient une grande place; mais, comme idée première, le héros du drame, que son destin pousse, malgré sa volonté, dans toutes sortes de malheurs et d'aventures, ressemble un peu au héros de Calderon, dans la *Dévotion de la Croix*, vis-à-vis duquel le destin joue le même rôle. A Séville vit, complétement entouré de mystère, cachant son nom, un jeune homme d'une rare élégance, riche, prodigue, jetant l'or à pleines mains d'une façon dédaigneuse. Personne n'a pu percer les obscurités de sa situation. C'est le fils d'un vice-roi du Pérou : son père s'est révolté contre l'Espagne, s'est allié par mariage à une descendante des Incas et a secoué le joug castillan. Il est mort réputé traître à sa patrie. Son fils, don Alvaro, ce bel inconnu de Séville, est rentré en Espagne avec de grandes richesses, dont il ne peut ainsi avouer la source. Amoureux d'une des filles de la haute aristocratie de Valence, il ne peut demander sa main au père, le marquis de Calatrava, qui, ne sachant d'où il vient, qui il est, comment il a gagné ses richesses, est fort mal disposé à l'accueillir. Mais la fille, Léonor, éprouve pour lui une passion violente, elle se résout, non sans hésitation, sans terreur, à fuir le toit paternel. Au milieu de cette scène très-pathétique survient le père; don Alvaro s'humilie devant ce visage irrité, et, prenant un de ses pistolets, supplie le marquis de le tuer sur l'heure; dans le mouvement qu'il fait, le pistolet part, la balle frappe Calatrava en pleine poitrine. Le père s'affaisse et meurt en maudissant sa fille coupable.

Léonor se réfugie loin du monde, au couvent de *los Angeles*, un couvent d'hommes, pour mieux cacher sa trace; elle y prend l'habit religieux de novice, et vit isolée, sans même donner aucune nouvelle à sa famille, à plus forte raison à son amant, qu'elle a quitté pour toujours. De son côté, don Alvaro va faire la guerre en Italie; il y cherchait la mort, il y rencontre la gloire; les balles l'épargnent, malgré sa bravoure. Le hasard ou son destin lui donne pour frère d'armes, sans qu'il s'en doute, le fils du marquis de Calatrava; les noms des nobles, en Espagne, favorisent cette invraisemblance, ce fils s'appelant don Félix de Avendaña. Lui-même s'appelle Fadrique de Herreros. Un jour de bataille, Alvaro remet à son ami une cassette pleine de ses papiers les plus précieux; en cas de mort, don Félix doit les brûler. Sur la nouvelle qu'Alvaro a été mortellement blessé, il ouvre la cassette, et la curiosité le pousse à y jeter un coup d'œil; il y voit le portrait de sa sœur, dont il a cherché partout le meurtrier. Dès qu'Alvaro est rétabli, il le force de se battre en duel, mais, malgré les efforts de celui-ci pour épargner son adversaire, le fils du marquis meurt dans le combat. Encore une tache de sang!

Don Alvaro revient en Espagne. Son intention est de se faire moine, et il entre précisément au couvent de *los Angeles*, où se trouve Léonor. Un second fils du marquis découvre le lieu de sa retraite, franchit les clôtures, et le provoque par ses insultes. Léonor, avertie, veut empêcher la rencontre fatale; elle est poignardée par son frère, qui succombe à son tour sous l'épée de don Alvaro; celui-ci, las de lutter contre le destin, qui ne cesse de lui imposer des taches sanglantes, poursuivi par la fatalité jusque dans le repos du cloître, se précipite du haut d'un rocher, en faisant entendre un blasphème. A la chute du rideau, on voit les moines, accourus autour du cadavre, tomber à genoux et implorer la miséricorde divine.

Ce drame est un des premiers efforts du théâtre espagnol pour renaître de sa longue atonie; c'est le premier élan du romantisme. Il y a trop d'aventures, d'invraisemblances, de meurtres; mais la beauté des vers, la richesse du langage poétique rachètent ce qu'il y a de trop mélodramatique dans les situations.

Force du destin (LA), opéra italien, musique de Verdi. V. FORZA DEL DESTINO.

Force (ANCIENNE PRISON DE LA). Cette prison, si célèbre dans nos annales révolutionnaires, et supprimée aujourd'hui, était située rue Pavée, nº 22, au Marais, et rue du Roi-de-Sicile, nº 2. Elle tire son nom de l'illustre famille de La Force, dont elle était le domaine avant de servir à sa triste destination. Les bâtiments originaires furent construits, en 1265, par Charles, roi de Naples et de Sicile, d'où la dénomination de rue du Roi-de-Sicile, que porte encore aujourd'hui la rue avoisinante. En 1292, l'hôtel de Sicile (comme on l'appelait alors) passa aux mains du duc d'Alençon, et, en 1389, à celles du roi Charles VI. Il fut ensuite successivement habité par le roi de Navarre, le comte de Tancarville et les cardinaux de Meudon et de Birague. Ces deux derniers le firent reconstruire au XVIe siècle, et c'était alors un des plus charmants hôtels de la Renaissance en même temps qu'un des plus somptueux et des plus vastes. En 1583, cet hôtel devint la propriété du duc de Roquelaure, qui le revendit au comte de Saint-Paul. Au comte de Saint-Paul succeda le comte de Bouthilier, à ce dernier M. de Chavigny, et enfin à M. de Chavigny le duc de La Force, qui lui donna définitivement son nom. Sous le duc de La Force, cette riche demeure, aux nombreuses cours, aux bâtiments vastes et infinis, vit des fêtes brillantes dont les contemporains nous ont laissé le souvenir. Plus tard, sous Louis XV, l'habitation princière fut occupée par le bureau des saisies réelles du vingtième et par la ferme des cartes, en un mot par les contributions de l'époque. Ce fut peu de temps après que la régie fit place à la prison. Louis XVI régnait, et la Révolution commençait à gronder; les demandes de réformes se multipliaient. Parmi ces réformes nombreuses, une des plus utiles, la réforme du régime des prisons, frappa surtout Necker, alors ministre. On sait, en effet, ce qu'étaient autrefois les prisons de la monarchie, cachots obscurs et malsains, qui équivalaient souvent, pour les captifs, à une sentence de mort. Le 30 août 1780, sur le rapport de Necker, Louis XVI déclara supprimées les anciennes prisons du For-l'Evêque et du Petit Châtelet, et ordonna l'établissement d'une prison nouvelle, dans les meilleures conditions possibles d'aération et de salubrité, à l'ancien hôtel de la Force. Les bâtiments ayant été jugés insuffisants, on acquit l'hôtel de Brienne, qui leur était contigu, et cet hôtel, auquel on donna dès lors vulgairement le nom de *petite Force*, fut affecté à la détention des filles de mauvaise vie, lors de la suppression de l'ancienne prison Saint-Martin, en 1785. La petite Force, qui d'abord ne communiquait pas avec la Force proprement dite, garda sa destination jusqu'à la fin du règne de Charles X, époque à laquelle elle fut remplacée par Saint-Lazare. L'hôtel de la Force, ou pour mieux dire la *Force*, nom sous lequel on prit l'habitude de désigner la nouvelle prison, fut, dès 1782, aménagé en six départements, dont voici les divisions : 1º logis du concierge et des employés; 2º prisonniers qui n'avaient pas payé les mois de nourrice de leurs enfants (ceci est textuel et constitue un curieux trait des mœurs de l'époque); 3º débiteurs civils (le *Clichy* du temps); 4º prisonniers de police; 5º femmes; 6º mendiants. Mais, dès 1791, ces divisions cessèrent d'être observées, et la Terreur, en remplissant les prisons pêle-mêle, en rendit d'ailleurs l'observation impossible. Le grand et sombre épisode de la Force fut celui des massacres de septembre 1792, qui ne furent pas moins sanglants là qu'à l'Abbaye, et le meurtre de la malheureuse princesse de Lamballe. On a pris trop souvent plaisir à raconter dans tous ces détails la fin tragique de l'ancienne amie de Marie-Antoinette, pour que nous revenions sur cette mort, qu'il eut peut-être été facile à Mme de Lamballe d'éviter. Quoi qu'il en soit, on montra longtemps la petite fenêtre ronde et grillée, située au troisième étage de l'ancien hôtel de Brienne (devenu la *petite Force*), et qui éclairait le cachot de l'infortunée princesse. C'est de ce cachot qu'elle sortit pour se rendre au guichet de la rue des Ballets, où la mort attendait ses hésitations, excusables sans doute, mais mortelles. Si les massacres de septembre furent sanglants à la Force, il est juste de dire aussi que le peuple, au milieu de sa fureur, sut distinguer plus d'un innocent, et même épargna plus d'un coupable. Un des prisonniers, Maton de La Varenne, dans son curieux récit, intitulé *Ma résurrection*, déclare lui-même que, vers sept heures du matin, le 3 septembre, il entendit les meurtriers répandus dans la galerie, dire qu'on avait fait justice des traîtres et qu'*il fallait lâcher les autres*. Maton de La Varenne fut relâché, et avec lui Guillaume l'aîné, et un frère du ministre Bertrand de Molleville. Ce dernier prisonnier, qui a, lui aussi, laissé la relation de sa captivité à la Force, rapporte dans ses mémoires particuliers qu'ayant offert à ses libérateurs une poignée d'assignats, ces hommes rudes, encore tout couverts de sang, les repoussèrent en disant : *Le bonheur de vous avoir sauvé vaut mieux que ça.* Puis ils insistèrent pour le reconduire chez sa belle-sœur, auprès de laquelle il manifestait l'intention de se rendre, *car*, dirent-ils, *ça nous ferait bien plaisir de vous voir contents l'un et l'autre.* Ajoutons que là, comme à l'Abbaye, une sorte de tribunal siégeait, et que le président de ce tribunal, non moins heureux que Maillard, parvint à soustraire à la mort plus d'une victime. « Beaucoup d'acquittements, dit un historien contemporain, eurent lieu à la Force après le meurtre de Mme de Lamballe. On mit successivement en liberté Mme de Septeuil, Mme de Navarre, Chamilly, valet de chambre du roi, et le frère de lait de Marie-Antoinette, l'Autrichien Weber, un des plus fanatiques ennemis de la Révolution. La délivrance de ce dernier mit vivement en relief cet élan patriotique, qui, associé à des accès de rage, est le signe caractéristique des journées de septembre : « Vous êtes libre, dit le président à Weber; « mais la patrie est en danger, il faut vous « enrôler et partir sous trois jours pour la « frontière. » Et quand Weber sortit, protégé encore par deux gardes qui lui donnaient le bras, des femmes du peuple, remarquant qu'il avait des bas blancs, invectivèrent les gardes en ces termes, attestés par Weber lui-même dans ses *Mémoires : Prenez donc garde, vous faites marcher monsieur dans le ruisseau.* » Un autre historien fixe à 159 hommes et une femme le nombre des victimes de septembre à la prison de la Force; mais ce chiffre aurait besoin d'être contrôlé, bien qu'il ne forme guère que la moitié des prisonniers qui s'y trouvaient alors renfermés.

Le tribunal avait adopté une formule pour prononcer une condamnation : « A l'Abbaye! » Dans cette dernière prison, on disait de même : « A la Force! » quand on voulait envoyer un condamné à la mort. On a prétendu que les égorgeurs voulaient ainsi épargner à leurs victimes la connaissance du sort affreux qui les attendait au delà du guichet et leur laisser la croyance illusoire qu'il s'agissait d'un simple transfèrement.

Nous devons nommer, un an plus tard, pendant la Terreur, parmi ceux que la sombre prison reçut et ne rendit qu'à l'échafaud : le duc de Villeroy, Mme de Koley, femme du fermier général, le baron de Trenck, le directeur de l'Opéra Francœur, le banquier Vandenhyven et sa famille, la comtesse du Barry, M. de Sombreuil et l'avocat Linguet.

Après la Révolution, la Force continua à servir de prison, et, sous Louis-Philippe, d'importants changements furent apportés dans la division des six départements. La Force fut alors partagée en huit cours ou *préaux* ayant chacun leur destination : 1º la

cour de Vit-au-lait, ainsi nommée en souvenir du promenoir consacré aux débiteurs qui, sous l'ancienne monarchie, ne payaient pas les mois de nourrice de leurs enfants. Cette cour, plantée d'arbres et même ornée de parterres de fleurs, était la plus agréable de la Force; elle servait de promenoir aux détenus ordinaires, non récidivistes; 2° la cour de la dette : cette cour se trouvait au centre de la prison; elle conduisait à deux chauffoirs, le premier, dit chauffoir des *pistoliers*, le second, chauffoir des *pailleux*; 3° la cour du bâtiment Neuf, *dite vulgairement la Fosse aux lions.* C'était, ainsi que ce dernier nom l'indique, la véritable caverne de la Force, le promenoir des repris de justice, des sujets les plus dangereux. Les dortoirs qui y avaient issue étaient voûtés, et les parois de la cour munies de revêtements droits et lisses en pierre de taille, qui en eussent rendu l'escalade impossible. C'est dans cette cour, d'un aspect glacial et sinistre, que le célèbre Lacenaire manqua d'être assassiné par ses dignes compagnons de geôle; 4° la cour Sainte-Madeleine, étroite et sombre; 5° la cour des Mômes, promenoir des hommes au secret et aussi des enfants mis en correction (d'où le nom); 6° la cour des Poules, ainsi nommée parce qu'elle était interdite aux détenus, qui l'apppelaient la *basse-cour* de la Force; 7° la cour Sainte-Marie, sorte de long boyau étroit et humide; 8° enfin, la cour Sainte-Anne, réservée aux vieillards et aux malheureux arrêtés pour vagabondage. Voilà ce qu'était devenu le magnifique hôtel des ducs de la Force. Aujourd'hui, cette sombre prison, dont il est si souvent question, non-seulement dans nos annales révolutionnaires, mais encore dans les nombreux drames judiciaires que virent se dérouler les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, la Force n'est plus qu'un souvenir, que nous voudrions voir disparaître lui-même.

FORCE (Pierre), journaliste et historien américain, né dans le New-Jersey en 1790. Il exerça d'abord l'état d'imprimeur à New-York, puis alla s'établir à Washington en 1815. En 1820, il commença la publication de l'*Almanach national, renfermant de fort importantes* statistiques, et le continua jusqu'en 1836. De 1823 à 1830, il dirigea le *Journal national*, feuille politique, organe officiel de l'administration du président John Quincy Adams. De 1836 à 1840, il fut maire de Washington, et, ensuite, président de l'Institut national pour favoriser le développement de la science. En 1833, il fit un traité avec le gouvernement des États-Unis pour la publication d'un recueil de documents historiques relatifs aux colonies américaines, sous ce titre : *Archives américaines.* Douze volumes ont paru de cet ouvrage, qui a occupé trente années de la vie de M. Force. Pour le mener à bonne fin, il a réuni une collection de livres, de cartes, de manuscrits et de documents relatifs à l'histoire américaine, collection qui, par son ensemble et son importance, surpasse toutes celles qu'on a faites sur le même sujet. M. Force est également l'auteur de 4 volumes de traités historiques, ayant surtout pour objet l'origine et la colonisation des provinces américaines.

FORCE (Caumont DE LA). V. LA FORCE.

FORCE (Piganiol DE LA), écrivain français. V. PIGANIOL.

FORCÉ, ÉE (for-sé) part. passé du v. Forcer. Enfoncé de force; brisé, ouvert par la violence : *Malle* FORCÉE. *Serrure* FORCÉE. *Porte* FORCÉE.

— Pris, emporté de force, par l'emploi de la force : *Après trois heures de combat, ces retranchements furent forcés de tous côtés.* (Volt.)

> Que de remparts détruits, que de villes *forcées!*
>
> BOILEAU.

— Qui est au-dessus des forces ordinaires : *Je suis tombé dans un état de faiblesse dont j'ai l'obligation à la vieillesse et à un travail un peu* FORCÉ. (Volt.) ‖ Qui manque de naturel, qui est contraint, exagéré, affecté, détourné de son sens avec effort : *Attitude* FORCÉE. *Rire* FORCÉ. *Donner des sens* FORCÉS *à des passages clairs, c'est le sûr moyen de ne jamais s'entendre.* (Volt.) *Rien n'est plus choquant qu'un rire* FORCÉ. (Mme Guizot.)

> Je hais ces vains auteurs dont la muse *forcée*
> M'entretient de ses feux toujours froide et glacée.
>
> BOILEAU.

— Fait, accompli par obligation, par contrainte : *Emprunt* FORCÉ. *Consentement* FORCÉ. *L'autorité ne peut légitimer un mariage* FORCÉ; *elle peut légaliser un mariage clandestin.* (De Bonald.) ‖ En parlant des personnes, Contraint, obligé : *Je suis* FORCÉ *de me taire. Les esclaves volontaires font plus de tyrans que les tyrans ne font d'esclaves* FORCÉS. (Tacite.)

— Fig. Inévitable, obligé, nécessaire, qui ne peut manquer d'être ou d'arriver : *Une conséquence* FORCÉE.

— *Travaux forcés*, Peine dont on punit certains crimes, et qui consiste surtout en des travaux pénibles et obligatoires : *Être condamné aux travaux* FORCÉS *à perpétuité.*

— *Marche forcée*, Marche plus rapide ou plus prolongée que la marche ordinaire : *Gagner la frontière à* MARCHES FORCÉES.

— *Avoir la main forcée*, Faire quelque chose contre sa volonté; être obligé de céder à quelque chose, à quelqu'un.

— Mar. Se dit d'un mât, d'une vergue, d'un bout-dehors, qui, sous un effort trop violent, a pris une courbure : *Notre grand mât de hune,* FORCÉ *par un ridage excessif de son étai, se rompit le premier.* (Chardin.) ‖ *Vent forcé*, Vent contraire et violent, qui oblige à mettre à la cape ou à fuir vent arrière. ‖ *Temps forcé*, Tempête; bourrasques et sautes de vent qui la précèdent.

— Art milit. *Arrêts forcés*, Arrêts sévères auxquels est condamné un officier.

— Véner. *Bête forcée*, Bête prise par les chiens, après avoir été courue.

— Hortic. *Cultures forcées*, Celles qui, par des moyens artificiels, hâtent l'époque de la germination ou de la maturité.

— **Antonymes.** Facultatif, libre, spontané, volontaire. — Dégagé, franc, naturel.

FORCEAU s. m. (for-sô — rad. *force*). Chasse. Piquet sur lequel un filet est appuyé, et qui le retient de force.

FORCELLINI (Egidio), célèbre lexicographe italien, né près de Trévise le 26 août 1638, mort à Padoue le 4 avril 1768. Élève de Facciolati dès 1704, il collabora avec ce dernier à la nouvelle édition d'Ambroise de Calepio, vulgairement appelé *Calepino*, et prit goût aux travaux de lexicographie. Il conçut alors le plan d'un dictionnaire complet de la langue latine, et son maître le dirigea et l'aida dans cette vaste entreprise. Il consacra trente-cinq années à le composer et huit autres années à la révision et à la copie, et n'eut pas le bonheur de voir achever l'impression. Cette œuvre immense, intitulée : *Lexicon totius latinitatis* (Padoue, 1771, 4 vol.), a rendu à la science de grands services; on la cite comme autorité (presque toujours sous le nom de Forcellini simplement, sans ajouter le titre); c'est le dictionnaire le plus complet que nous possédions de la langue latine : on y trouve presque tous les passages des auteurs où figurent les mots groupés d'après les différentes acceptions, et souvent l'équivalent grec et la synonymie. Plus complet que les *Thesaurus* de Robert Estienne et de Gessner, il est cependant inférieur sous le rapport de la clarté, ou plutôt de la disposition des exemples. Il a servi de base à tous les dictionnaires grands et petits qui ont paru depuis, et, au lieu de chercher à en faire de nouveaux sur un plan différemment conçu, on s'est borné à l'augmenter dans les diverses éditions qui ont paru, et à ajouter les résultats des recherches et des découvertes nouvelles. La deuxième édition a été publiée en 1805 avec des suppléments tirés des papiers de Cognolato. En 1816, Furlanetto fit paraître séparément un *Appendix* (Padoue); mais les suppléments et l'Appendice furent fondus dans l'ensemble de l'ouvrage lors des deux éditions suivantes (Londres, 1826, 2 vol. in-fol.; Padoue, 1828-1831, 4 vol. publiés par Furlanetto, qui profita aussi largement de notes fournies par l'illustre épigraphiste Borghesi). On trouve beaucoup d'additions dans l'édition publiée en Allemagne par Voigtlænder et Hertel (Schneeberg, 1829-1833, 4 vol.). Le nouvel Appendice publié par Furlanetto, en 1841, n'a pas grande valeur. Tout récemment, on vient de réimprimer deux nouvelles éditions en Italie : l'une, celle de Padoue, avec la collaboration des meilleurs lexicographes allemands, Dœderlein, Freund et Klotz (1859 et suiv.); l'autre à Prato (1860 et suiv.), sous la direction du Père de Vit, est suivie d'une partie toute nouvelle, l'*Onomasticon*, ou Dictionnaire des noms propres latins, avec les généalogies des familles romaines et de précieuses citations tirées des auteurs et des inscriptions.

FORCELLINI (Marc-Antoine), littérateur italien, né à Campo (Marche Trévisane) en 1711, *mort en* 1794, *frère du précédent.* Il fut successivement avocat à Venise, assesseur criminel des podestats vénitiens et juge à San-Salvador. Forcellini cultiva les lettres, pour lesquelles il avait un goût des plus vifs. On a de lui : *le Feste Trivigiane d'amore* (Venise, 1745, *in*-4°), *poëme en trois chants*, et *Lettere famigliari* (Venise, 1835), publiées par Gamba. Forcellini a publié avec son ami, le poëte Noël Lastesio, une bonne édition des *Œuvres de Sperone Speroni* (Venise, 1740, 5 vol. in-4°).

FORCÉMENT adv. (for-sé-man—rad. *force*). Nécessairement, par une conséquence rigoureuse, inévitable : *Quand on n'envisage les choses que sous un seul aspect, on s'égare* FORCÉMENT. (E. Laboulaye.)

— **Antonymes.** Facultativement, librement, spontanément, volontairement.

FORCENÉ, ÉE adj. (for-se-né — du lat. *foris*, hors, et de l'allemand *sinn*, sens. Ce mot signifie proprement *hors de sens.* M. Littré fait observer avec raison que l'orthographe *forcené* par un *c* est contraire à l'étymologie et fautive; elle n'est pas même appuyée par l'ancien usage; elle ne vient que d'une confusion malheureuse avec le mot *force*, et il serait mieux d'écrire *forsené*). Furieux, hors de sens; inspiré par une fureur aveugle : *Un fanatique* FORCENÉ. *Des cris* FORCENÉS. *L'ambition* FORCENÉE *renverse tout.* (Fén.) *Des croyants* FORCENÉS *provoquent sans cesse des violences contre tout ce qui s'écarte du culte.* (Renan.)

— Substantiv. Personne forcenée, furieuse, hors de soi : *C'est un* FORCENÉ.

> C'est ainsi que souvent, par une *forcenée*,
> Une triste famille, à l'hôpital traînée,
> Voit ses biens en décrets sur tous les murs écrits,
> De sa déroute illustre effrayer tout Paris.
>
> BOILEAU.

FORCEPS s. m. (for-sèpss — mot lat. qui signifie *tenaille*, et que quelques-uns tirent de *foris capere*, prendre par dehors. Festus le fait venir de *formus*, chaud. Le mot désignerait ainsi proprement un instrument pour saisir les corps chauds). Chir. Pincette, ciseau, tenette ou tout autre instrument dont on se sert pour saisir et extraire les corps étrangers. ‖ Ne se dit plus que d'un instrument en forme de grande et large tenette, qui, dans les accouchements laborieux, sert à l'extraction du fœtus : *Les branches d'un* FORCEPS.

— Entom. Organe en forme de pince qui *garnit l'extrémité anale du corps de quelques* insectes : *Le* FORCEPS *du perce-oreille.*

— **Encycl.** Chir. Le *forceps* est une espèce de pince composée de deux branches à peu près semblables et destinée spécialement à s'appliquer sur la tête du fœtus.

Quoique plusieurs personnes se soient disputé l'invention du *forceps*, il est à peu près établi à présent que l'on doit la découverte de cet instrument à un des membres de la famille Chamberdan, qui l'exploita en Angleterre pendant la première moitié du XVIIe siècle. Ce *forceps* n'était qu'une pince droite permettant de saisir la tête du fœtus dans le petit bassin (v. BASSIN). Levret, en 1747, et Smellie, en 1751, le modifièrent en lui donnant une courbure appropriée à l'axe de l'excavation pelvienne, ce qui permit de l'employer dans les cas où la tête se trouve arrêtée au détroit supérieur. Malgré des modifications aussi nombreuses que peu importantes, le *forceps* est resté tel que l'avait imaginé Levret.

Le *forceps* est une grande pince à deux branches s'articulant entre elles et composées chacune de trois parties : la cuiller, l'articulation et le manche.

La cuiller est destinée à être introduite dans les parties de la mère et à embrasser la tête du fœtus; elle présente, en conséquence : 1° une courbure sur le plat dont la concavité interne est destinée à s'accommoder à la convexité de la tête fœtale, et dont la convexité externe glisse sur les parois concaves du bassin; 2° une courbure sur le bord à concavité antérieure, qui est destinée à accommoder la forme de l'instrument à la direction de l'axe pelvien et à rendre l'application du *forceps* possible encore quand la tête est retenue au-dessus du détroit supérieur. La cuiller offre ordinairement une fenêtre, et cette ouverture, tout en diminuant le volume et la masse de l'instrument, a encore l'avantage de permettre aux bosses pariétales de s'engager dans le vide qu'elle offre, et cet engagement compense jusqu'à un certain point l'épaisseur des branches de l'instrument. Le manche de l'instrument se termine ordinairement par une extrémité légèrement recourbée en forme de crochets. L'un des crochets, beaucoup plus recourbé que celui du côté opposé, qui ne l'est guère qu'à angle droit, porte à son extrémité une olive creuse qui se dévisse et qui sert à loger un crochet aigu (v. PERCE-CRÂNE); de sorte que, sur le même instrument, se trouvent réunis le *forceps*, le crochet mousse et le crochet aigu. Les manches et les cuillers sont semblables dans les deux branches, et celles-ci ne diffèrent que par leur partie moyenne ou articulaire. L'une d'elles, en effet, porte un pivot, l'autre une mortaise creusée dans le centre ou seulement sur le côté de l'instrument, à l'aide desquels on peut les réunir solidement après leur application. La branche qui porte le pivot a reçu le nom de hanche mâle; celle qui offre la mortaise, celui de hanche femelle. (Cazeaux.) On donne encore le nom de hanche gauche à la hanche à pivot, et celui de hanche droite à la hanche à mortaise. Le *forceps* est destiné, comme on l'a vu plus haut, à saisir la tête de l'enfant; mais, pour que cette opération puisse se faire, il faut préalablement certaines conditions qui sont : 1° que le col de l'utérus (v. COL) soit complétement dilaté; 2° que la tête soit au détroit supérieur; 3° que le diamètre antéro-postérieur du bassin ait 7 centimètres et demi d'étendue au moins; 4° enfin, que les membranes soient rompues.

L'application du *forceps* se fait dans diverses circonstances. Voici comment M. Verrier énumère les principales indications :

Lorsque le travail traîne en longueur par faiblesse ou absence des contractions, et que l'ergot de seigle est contre-indiqué; lorsque les contractions se sont arrêtées et que la tête repose depuis environ deux heures sur un même point des parties molles; dans la résistance trop considérable du périnée; la brièveté du cordon, les procidences sont encore des accidents qui peuvent réclamer l'emploi du *forceps;* enfin lorsque la faiblesse de la mère ou une infirmité, comme une hernie, un anévrisme, empêchent la femme de pousser pendant le travail. En un mot, on emploie le *forceps* chaque fois que la mère ou l'enfant courent un danger quelconque et que ce danger peut cesser par la prompte terminaison du travail.

Ces cas de danger du côté de la mère sont : l'hémorragie, l'éclampsie, etc.; on aura comme guide l'état général de la mère. Pour l'enfant, tout obstacle à la circulation pouvant amener la mort par asphyxie se traduira par une altération des battements du cordon et surtout des battements du cœur, qui deviennent irréguliers ou faibles; enfin, la présence du liquide amniotique teint de méconium dans la présentation de la tête est encore un signe certain de la souffrance du fœtus.

FORCER v. a. ou tr. (for-sé — rad. *force*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a* et *o : Il força, nous forçons*). Briser, rompre de force; ouvrir avec violence : FORCER *une porte, une serrure.* FORCER *un coffre.*

> Du sérail, s'il le faut, venez *forcer* la porte.
>
> RACINE.

— Prendre par force, vaincre, triompher de, pénétrer par force dans : FORCER *une citadelle, une barricade, un retranchement.* FORCER *des troupes dans leur camp.* FORCER *des obstacles.* FORCER *un passage gardé par l'ennemi. Nulle puissance humaine ne peut* FORCER *le retranchement impénétrable de la liberté du cœur.* (Fén.)

— Contraindre, obliger à quelque chose : *Je le* FORCERAI *bien à parler. Sur toutes choses, ne* FORCEZ *jamais vos sujets à changer de religion.* (Fén.) *Il y a des hommes qui ont protégé Dieu contre d'autres hommes, qu'ils ont brûlés pour les* FORCER *de croire.* (A. Karr.)

— Fig. Dénaturer, outrer par la violence; contrarier, agir violemment contre : FORCER *ses aptitudes, c'est les détruire. Ne* FORCEZ *la nature en rien, ni dans la fatigue du corps, ni dans celle de l'esprit, ni dans les plaisirs licites.* (Raspail.)

> Ne *forçons* point notre talent,
> Nous ne ferions rien avec grâce.
>
> LA FONTAINE.

> Pères, de vos enfants ne *forcez* point les vœux;
> Le ciel vous les donna, mais pour les rendre heureux.
>
> CHÉNIER.

— Obtenir, provoquer par une sorte de violence morale : FORCER *le respect, l'admiration. Ce n'est point par des paroles qu'on peut* FORCER *l'hommage du monde, c'est par la vertu et l'audace.* (Vauven.)

— *Forcer la consigne*, Ne pas s'y conformer l'enfreindre avec quelque violence.

— *Forcer une femme*, La violer.

— *Forcer sa voix*, Faire des efforts de voix pour chanter, chanter plus haut ou plus fort qu'on ne le peut naturellement.

— *Forcer le pas, la marche*, Presser le pas, se mettre à marcher plus vite.

— Arithm. *Forcer un chiffre*, Lui ajouter une unité pour tenir compte des unités d'un ordre inférieur que l'on a supprimées : *Lorsqu'on ne tient compte que des centièmes, il convient de* FORCER *le chiffre qui les représente, si le chiffre qui suit est au moins égal à* 5; *ainsi*, 1,235 *et* 1,238 *devront s'écrire* 1,24.

— Manége. *Forcer un cheval*, Le pousser trop, le faire trop courir. ‖ *Forcer la main*, Ne plus obéir à la main de son cavalier, s'emporter, en parlant d'un cheval.

— Fig. *Forcer la main à quelqu'un*, Le contraindre à faire quelque chose : *Le peuple anglais* FORÇAIT LA MAIN *à son roi.* (Volt.) *L'esprit public avait* FORCÉ LA MAIN *au pouvoir.* (Lamart.)

— Véner. Prendre avec des chiens de chasse : FORCER *un cerf. Après trois heures de chasse, nous avons* FORCÉ *un chevreuil. Le loup est peut-être de tous les animaux le plus difficile à* FORCER *à la course.* (Buff.)

— Escrime. *Forcer le fer*, Engager avec force l'épée de son adversaire. ‖ *Forcer la pointe de tierce ou de quarte*, Dégager et fournir, pendant que l'épée forcée fait un mouvement pour revenir à sa position.

— Jeux. *Forcer la coupe*, Amener l'adversaire à couper les cartes à l'endroit même que l'on a choisi, afin de conserver les dispositions que l'on a faites dans le jeu : *On* FORCE LA COUPE *de plusieurs manières, surtout en faisant le pont et en employant ce que l'on appelle la carte large.* ‖ Jeter une carte de la couleur demandée, mais plus forte que celles que les autres ont jouées, comme, par exemple, un roi de cœur sur une dame de cœur : *A l'écarté, on est tenu de* FORCER. ‖ Au whist, Jouer une couleur que le partenaire ou l'adversaire n'a pas, afin de l'obliger à mettre un atout pour gagner la levée. ‖ Au jeu d'hombre, Obliger quelqu'un à jouer sans prendre. ‖ Au reversi, *Forcer le quinola*, Jouer un cœur qui oblige le porteur du quinola à le jeter. ‖ *Sous-forcer*, Mettre une carte inférieure sur celle qui est jouée, au lieu d'une carte supérieure qu'on a en main.

— Hortic. Exciter la végétation des plantes, par une température élevée, pour en obtenir des primeurs ou des produits hors saison. ‖ *Forcer à fruit*, Tailler long pour avoir des fruits : FORCER *des ceps* À FRUIT.

— v. n. ou intr. Mar. Se dit d'un mât, d'une vergue, d'un appareil quelconque, lorsqu'ils supportent un effort trop grand, sous lequel ils plient et menacent de rompre : *Le perroquet de fougue* FORÇAIT *tellement, que l'officier de quart donna l'ordre de le serrer.* (Chardin.) ‖ Se dit du vent quand il augmente, quand il fraîchit : *Le vent* FORCE.

Se forcer v. pr. Faire trop d'effort : *Ne vous* FORCEZ *point, vous pourriez vous faire mal.* (Acad.)

— Se contraindre, se gêner, se torturer l'esprit :

Ainsi Néron commence à ne plus *se forcer*.
RACINE.

— Gramm. Qnand ce verbe doit avoir pour complément un infinitif, celui-ci est précédé de la préposition *à*, si l'action de forcer est présentée comme exigeant de grands efforts; c'est, au contraire, *de* qu'on emploie si cette action est présentée uniquement sous le rapport de son résultat : *On le força* À *signer; il résistait, mais on a dompté sa résistance. Cette circonstance le força* DE *signer.*

— **Syn. Forcer, contraindre, nécessiter**, etc. V. CONTRAINDRE.

— **Allus. littér. Ne forçons point notre talent**, Vers d'une fable de La Fontaine. V. TALENT.

FORCERIE s. f. (for-ce-rî — rad. *forcer*). Serre pour les cultures forcées, pour les arbres fruitiers que l'on veut forcer.

FORCES s. f. pl. (for-se — du lat. *forfices*, ciseaux). Techn. Sorte de grands ciseaux qui servent à tondre les animaux et les draps, à couper des étoffes, des feuilles de laiton ou d'autre métal : *Dans les Etats de la Ligue, on fit une estampe de l'ambassadeur d'Espagne cherchant avec ses lunettes ses ciseaux qui étaient par terre, avec ce jeu de mots pour inscription : J'ai perdu mes* FORCES. (Volt.)

— Manége. *Faire les forces*, Se dit d'un cheval qui ouvre beaucoup la bouche, au lieu de se ramener quand on pèse sur la bride.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente l'instrument à deux branches, en forme de ciseaux, dont on se sert pour tondre les animaux et les draps; ce meuble paraît ordinairement en pal et la pointe en haut : *Hautefort d'Ajac, en Périgord : D'or, à trois* FORCES *de sable.*

— **Encycl.** Philol. Malgré la forme régulière du pluriel, qui vient à ce mot de la disposition même de l'instrument, divisé en deux branches, quelques anciens auteurs, tout en lui conservant l's, lui donnent l'article singulier. Telle est la vieille locution : *La forces paist le pré*, proverbe de sens assez obscur pour avoir fait trébucher quelques philologues. On doit l'entendre, suivant Génin, dans le sens du proverbe latin qu'il traduit : *Forcipes alit pratum*, « Le ciseau nourrit le pré (en le tondant), » parce que l'herbe coupée repousse plus épaisse; par extension, il veut dire que souvent de l'excès du mal sort le remède, un coup de désespoir devient une cause de salut. Exemple : Au siége de Mopsueste, les croisés tentent de pénétrer dans la place juste au moment où les assiégés s'apprêtaient à faire une sortie. Le hasard servait mal les chrétiens; ils allaient être repoussés avec perte lorsque, par un coup de fortune, Bohémond fait voler la tête du général païen. Aussitôt le reste s'épouvante et s'enfuit par une vieille poterne, laissant les croisés maîtres de la ville, où ils trouvèrent un riche butin :

Par une viese porte en fuie son torné
Et François son loiens remes à sauveté
Pour çoù, dit-on souvent : La *forces* paist le pré.
(*Antioche*, I, 126.)

Génin relève spirituellement le contre-sens de M. Paulin Pâris, qui a cru que là le proverbe voulait dire : « Un homme de cœur vient à bout d'une grande multitude. » En commentant Villehardouin, M. Paulin Pâris a donné cette autre signification : *la faulx tond le pré;* mais Villehardouin a cité le proverbe avec le même sens qu'il a dans le *Poëme d'Antioche.* L'erreur vient de ce que le vieux mot français *paist* a les deux sens du verbe latin; *pasce oves meas* signifie tout aussi bien « mange mes brebis » que « nourris mes brebis. » Le clergé est toujours disposé à prendre le précepte du Christ dans la première acception.

FORCET s. m. (for-cè — rad. *fort*). Techn. Forte ficelle que l'on met au bout d'un fouet, ou qui sert à ficeler du tabac, etc.

FORCETIER s. m. (for-se-tié — rad. *forces*). Ancien nom des fabricants d'ouvrages en fer et en cuivre : *La corporation des* FORCETIERS *fut établie à Paris en* 1291.

FORCETTES s. f. pl. (for-cè-te — dimin. de *forces*, ciseaux). Techn. Petites forces.

FORCHHAMMER (Jean-George), géologue et chimiste danois, né à Husum (Slesvig) en 1794, mort à Copenhague en 1865. Il termina ses études à Kiel, puis se rendit à Copenhague, où il devint secrétaire d'Œrsted, qu'il accompagna dans son expédition minéralogique dans l'île de Bornholm (1818-1819). Il fit plus tard divers voyages en Angleterre, en France et en Danemark, aux frais du gouvernement danois, passa son doctorat en 1820, devint, en 1822, préparateur et, l'année suivante, conférencier sur la chimie à l'université de Copenhague, fut nommé, en 1829, professeur de chimie et de minéralogie à l'École polytechnique de Copenhague, plus tard, en 1835, professeur de minéralogie à l'université de la même ville, et, enfin, examinateur pour les sciences physiques et chimiques à l'École navale. Il avait été élu, en 1825, membre de la Société royale des sciences du Danemark, dont il devint secrétaire perpétuel après la mort d'Œrstedt (1851). Ce savant, qui jouit d'une grande réputation comme géologue, minéralogiste et chimiste, a publié un mémoire *Sur le manganèse* (1820), une méthode d'analyse pour les silicates, des recherches minéralogiques et géologiques sur la composition de la terre à porcelaine et sa formation, des recherches touchant l'action du chlorure de sodium sur la formation des minéraux, touchant les changements de niveaux, etc. Outre ces écrits, publiés dans divers recueils scientifiques, on a de lui : *Cristallographie* (1823); *Traité sur la chimie universelle des corps simples* (1834-1835); *Etat géognostique du Danemark* (1835, in-4°); *Nature du sol de la Scandinavie* (1843, in-8°), etc.

FORCHHAMMER (Pierre-Guillaume), antiquaire allemand distingué, frère du précédent, né à Husum (Slesvig) en 1803. Il fit ses études au gymnase de Lübeck et à l'université de Kiel, où il fut reçu docteur en 1828 et où il est professeur depuis 1837. Pour se familiariser avec les restes de l'antiquité et avec le sol classique où s'est déroulé le drame de l'histoire ancienne, il a fait deux voyages : le premier, en 1830, le conduisit en Italie et en Grèce; le second, en 1838, en Grèce et en Asie Mineure, d'où il revint par l'Egypte et Rome. Le fruit de ces excursions fut publié dans une série d'études sur la topographie de la Grèce ancienne et des côtes de l'Asie Mineure : *Hellenica* (Berlin, 1837, t. I[er]); la *Topographie d'Athènes* (Kiel, 1841); *Description de la place de Troie* (Francfort, 1850); *Topographia Thebarum heptapylarum* (Kiel, 1854); *Halkyonia* (Berlin, 1857). Dans un traité fort curieux *Sur la pureté de l'architecture* (Hambourg, 1856), il essaye d'expliquer l'origine des quatre styles principaux, c'est-à-dire des styles égyptien, grec, roman et gothique, par les influences locales et les matériaux spéciaux à chaque contrée; il développe aussi la transition entre les trois ordres grecs. Déjà, auparavant, il avait recommandé, dans les *Murs cyclopéens*, le principe de la taille en biais en architecture (Kiel, 1847). Il a émis, du reste, des opinions assez paradoxales; c'est ainsi qu'il s'est efforcé de légitimer le meurtre de Socrate en le représentant comme un révolutionnaire dans son ouvrage intitulé : *Socrate et les Athéniens* ou le *Parti de la légalité et le révolutionnaire* (Berlin, 1857). Cette thèse a été vivement combattue et avec raison. Mais c'est surtout en mythologie qu'il a essayé de singulières innovations. Il voit dans le mythe une sorte de maladie du langage; il n'en fait pas, comme Creuzer, un symbole, mais il prétend que les anciens se sont représentés comme des faits historiques les phénomènes de la nature, parce qu'ils étaient forcés de les désigner par des figures de langage. La mythologie grecque serait ainsi une suite de calembours. Ces idées percent déjà dans son *Achille* (Kiel, 1853), ouvrage où il s'efforce de prouver que les récits de l'*Iliade* ne sont qu'une image de la lutte des éléments pendant la saison d'hiver, lutte qui est particulièrement frappante, dit-il, dans la plaine de Troie. Mais la théorie est présentée dans son ensemble dans l'article du *Philologus* (1860), intitulé : *De l'origine des mythes.* On voit que M. Forchhammer s'est laissé guider surtout par les sentiments que lui avait inpirés la vue du pays et le ciel de la Grèce. Cependant on ne saurait nier qu'il n'ait exercé une grande et heureuse influence sur les études classiques; dans tous ses travaux, il s'applique à représenter l'antiquité comme l'enfance de notre civilisation, et son étude comme une science exacte dont les résultats tout pratiques ont leur utilité dans l'époque actuelle. De concert avec Otto Jahn, il a fondé le musée archéologique de Kiel et des conférences publiques annuelles sur l'histoire et la civilisation anciennes. Il a lu dans ces séances des mémoires du plus haut intérêt et prononcé de remarquables discours en partie publiés : *Discours pour la fête des Panathénées* (Kiel, 1841); l'*Arrivée d'Apollon à Delphes* (1840); la *Naissance de Minerve* (1841). Enfin, on doit à M. Forchhammer d'excellents travaux sur Aristote : *De ratione quam Aristoteles in disponendis libris de animalibus secutus sit* (Kiel, 1846); *De Aristotelis arte poetica ex Platone illustranda* (Kiel, 1847), etc., et un *Manuel des démocrates* (1849).

FORCHHEIM, ville forte de la Bavière, cercle de la haute Franconie, ch.-l. du district de son nom, à 25 kilom. S.-E. de Bamberg, sur la rive droite de la Regnitz, à son confluent avec la Wiesent; 3,500 hab. Ecole latine; source minérale et bains. Verrerie, salpêtre, papeterie, usine à fer, brasserie, fabriques de draps; commerce de grains, vins et bière. Charlemagne, en 804, y envoya une colonie de Saxons et y fit bâtir une forteresse qu'il habita et qui ne se laissa prendre ni dans la guerre de Trente ans ni dans la guerre de Sept ans. Au moyen âge, il s'y tint plusieurs diètes et conciles. L'église collégiale est ornée de tableaux de Wohlgemuth.

FORCHTENAU, bourg d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 18 kilom. O. d'Œdenburg; 750 hab. Célèbre château de Forchenstein, avec le trésor et l'arsenal des princes Eszterhazy. Aux environs est la chapelle de Sainte-Rosalie, lieu de pèlerinage.

FORCHTENBERG, petite ville du royaume de Wurtemberg, cercle, bailliage et à 12 kilom. N. d'Œhringen, sur le Kocher; 1,164 hab. Beau château, aux princes de Hohenlohe-Œhringen. Récolte et commerce de vins.

FORCIÈRE s. f. (for-siè-re). Pêche. Petit étang où l'on met du poisson pour qu'il s'y multiplie.

FORCINE s. f. (for-si-ne). Agric. Renflement du corps d'un arbre à l'angle formé par la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

FORCIPULE s. f. (for-si-pu-le — du lat. *forcipula*, pince). Entom. Chacune des deux mandibules accessoires des arachnides.

FORCIPULÉ, ÉE adj. (for-si-pu-lé — rad. *forcipule*). Arachn. Qui est muni d'une forcipule.

— s. f. pl. Groupe d'aranéides munies de forcipules.

FORCLORE v. a. ou tr. (for-klor-re — du lat. *foras*, dehors, et de *clore*. Se conjugue comme *clore* et est usité surtout à l'infinitif et au part. passé). Prat. Débouter, empêcher de faire quelque acte, quelque production en justice, faute de l'avoir fait dans le temps opportun : *Il s'est laissé* FORCLORE.

FORCLOS, OSE (for-klo, o-ze) part. passé du v. Forclore : *La partie adverse fut déclarée* FORCLOSE. ‖ On a dit aussi FORCLUS, USE.

— Banni; exclu, empêché d'entrer : *Les nobles et chevaliers convaincus étaient* FORCLOS *de l'entrée des tournois.* (Fauchet.) *Quand on arrive aux portes d'une ville fermée, on est quoi? Nous n'avons plus de mot pour exprimer cette situation; nous disions autrefois* FORCLOS; *ce mot expressif n'est demeuré qu'au barreau; c'est dommage.* (Volt.)

FORCLUSION s. f. (for-klu-zi-on — rad. *forclos* ou *forclus*). Pratiq. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile : *Lorsque, dans l'espace de huit jours, une des parties n'avait pas produit ses griefs, dits, contredits et autres moyens de droit, elle était frappée de* FORCLUSION, *c'est-à-dire qu'elle ne pouvait plus les produire.*

— **Encycl.** On peut encourir la déchéance de son droit en négligeant absolument d'en user ou d'en réclamer l'exercice par les voies judiciaires durant une période de temps que la loi détermine. Ainsi, la personne qui a souscrit un engagement par suite d'un dol pratiqué à son préjudice, ou par suite d'une pression, d'une violence exercée sur elle, a, pour faire annuler le contrat entaché de dol ou de violences, un délai de dix ans, qui prend cours à partir seulement de la cessation de la contrainte ou de la découverte des manœuvres dolosives. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchue de son droit et l'engagement contracté devient irrévocable (art. 1304 du code Nap.). Ainsi encore le propriétaire d'un immeuble qui en laisse usurper la possession par un tiers, ou le créancier qui s'abstient de toute réclamation et de toute poursuite à l'encontre de son débiteur, demeurent déchus de leur droit de propriété ou de créance, et leur action est éteinte par la prescription après le délai de trente ans (art. 2262 du code Nap.). Ce sont là, à proprement parler, des *déchéances.* Elles supposent l'absence de toute instance judiciaire engagée entre les parties intéressées, et c'est justement par cette abstention de toute poursuite en justice que le droit a péri dans les situations auxquelles il vient d'être fait allusion. La *forclusion* est aussi une déchéance, mais une déchéance offrant ce caractère particulier qu'elle suppose, au contraire, qu'une instance ou une procédure quelconque a été engagée. Dans cette instance, l'une des parties a omis de remplir telle ou telle formalité dans le délai légal, et, à raison de cette omission, la partie à laquelle elle est imputable se trouve déchue de la faculté de porter la discussion sur tel ou tel point spécial du litige. Le fond du droit demeurant d'ailleurs en général réservé, la *forclusion* suppose donc une instance introduite et un jugement à rendre; elle clôt uniquement le débat sur tel ou tel chef déterminé de la contestation. C'est sur ce point seulement qu'il y a exclusion de la faculté de discuter, *a foro exclusio*, d'où le nom de *forclusion.* Les exemples de *forclusion* abondent dans notre code de procédure : on va se borner a en rappeler quelques-uns.

En matière de faux incident civil, par exemple, la partie qui a l'intention de s'inscrire en faux contre une pièce dont son adversaire entend se prévaloir au cours d'un procès doit d'abord sommer ce dernier d'avoir à déclarer s'il entend ou non décidément se servir de la pièce suspecte. Dans les trois jours de la sommation, le plaideur auquel elle a été notifiée doit répondre par une déclaration catégorique énonçant, soit qu'il renonce à user de l'acte en question, soit qu'il prétend, au contraire, s'en prévaloir au débat (art. 217 du code de procéd. civ.). Si le défendeur à l'inscription de faux néglige de faire l'une ou l'autre réponse dans le délai de trois jours, le même article 217 dispose que le tribunal pourra, sans entrer dans la discussion incidente du faux, disposer que la pièce sera écartée du débat, lequel sera jugé comme si cette pièce n'existait pas ou n'avait jamais été produite. Voilà un exemple de *forclusion.* Un incident du procès est écarté, la discussion en est close sans avoir été même ouverte; mais ce n'est qu'un détail, un chef en quelque sorte épisodique du litige qui se trouve ainsi supprimé; le fond du procès est réservé et suit son cours jusqu'au jugement. D'autres cas de *forclusion* pourraient encore être relevés dans les diverses évolutions de la procédure relative à l'inscription de faux; mais il serait de peu d'utilité de multiplier les exemples. Nous nous contenterons de dire quelques mots de la *forclusion* en matière d'ordre entre créanciers. Cette *forclusion* spéciale offre un intérêt particulier, par la raison d'abord qu'elle est la seule que la loi (art. 756 du code de procéd. civ.) qualifie formellement de *forclusion* et par la raison, d'ailleurs, qu'elle se distingue nettement de la déchéance proprement dite.

Lorsqu'un ordre est ouvert pour la distribution du prix d'un immeuble, la partie poursuivant l'ordre doit faire sommation aux créanciers ayant hypothèque inscrite sur cet immeuble d'avoir, dans les quarante jours, à produire leurs titres de créances et à requérir leurs collocations à leurs rangs hypothécaires respectifs. Faute de production dans ce délai, l'article 755 du code de procédure civile dispose qu'il y a déchéance encourue de plein droit par les créanciers non produisants. Ceci n'est point une simple *forclusion;* c'est bien et dûment une déchéance; les créanciers non produisants dans le délai sont restés, par leur abstention, en dehors de l'instance, et l'utilité de leur rang hypothécaire est irrévocablement perdu pour eux, sauf leurs droits purement personnels de créance vis-à-vis du débiteur commun.

Voilà, répétons-le, la déchéance nettement caractérisée. Voici maintenant le cas de la simple *forclusion.* Les créanciers sommés ont produit dans le délai; le juge-commissaire à l'ordre a procédé à l'état de collocation provisoire. Cet état une fois arrêté, dénonciation en est faite aux créanciers produisants, avec nouvelle sommation ayant pour objet, celle-ci, d'inviter les intéressés à prendre communication de la collocation provisoirement arrêtée et de la contredire, s'il y a lieu, dans un délai de trente jours. Supposons que les créanciers auxquels cette dernière sommation a été adressée négligent d'en prendre connaissance et d'y contredire dans la période de trente jours, aux termes de l'article 756 du même code; ils demeurent forclos de la faculté de discuter dorénavant le travail provisoire du juge-commissaire et d'en réclamer le remaniement sur un point et pour un motif quelconques. Ici, il n'y a pas de déchéance proprement dite; les intéressés, puisqu'ils sont produisants, sont et demeurent en instance; mais il y a un point qui ne peut plus être remis en question, c'est l'ordre dans lequel le juge-commissaire a opéré la répartition des sommes à distribuer. Sur cette partie essentielle du litige, le débat est clos; il y a irrévocablement *forclusion* au préjudice des parties intéressées qui n'ont pas contesté dans le délai utile.

FORD (John), auteur dramatique anglais, né dans le comté de Devon en 1586, mort vers 1640. Il abandonna l'étude des lois pour se livrer à la culture des lettres, se lia avec Decker, Rowley, Drayson et autres célébrités de son temps, et écrivit onze pièces de théâtre, tragédies et comédies, qui, pour la plupart, eurent beaucoup de succès. Ces pièces, dans lesquelles on trouve de belles scènes, mais qui se ressentent du mauvais goût du temps, ont été réunies et publiées sous le titre de *The dramatic works of John Ford* (1811, 2 vol. in-8°).

FORD (sir John), ingénieur mécanicien anglais, né dans le comté de Sussex en 1605, mort en 1670. Haut shériff de son comté sous Charles I[er], il se signala, à l'époque de la guerre civile, par son attachement au roi, servit dans son armée en qualité de colonel, et fut jeté en prison (1647), comme ayant aidé à l'évasion de Charles I[er]. Sous le protectorat de Cromwell, Ford, à la demande des habitants de Londres, inventa une machine hydraulique, destinée à faire monter l'eau de la Tamise dans les rues les plus élevées de la ville. Cette machine, qui avait été exécutée à ses frais, servit plus tard à dessécher des terres et des mines dans diverses parties du royaume. Ford inventa également une machine pour frapper la monnaie de façon à en rendre la contrefaçon impossible. On a de lui, entre autres écrits : *Propositions expérimentales pour que le roi puisse avoir de l'argent et entretenir ses flottes sans fouler le peuple, etc.* (Londres, 1646, in-4°).

FORD (Richard), littérateur anglais, né à Londres en 1796, mort en 1858. Il étudia le droit à l'université d'Oxford, mais renonça à la carrière du barreau pour voyager sur le continent, où il s'occupa, pendant quinze ans, de rassembler une riche bibliothèque et des collections de dessins et de gravures. En 1830, il visita l'Espagne, la parcourut dans tous les sens, et séjourna pendant longtemps à l'Alhambra. De retour en Angleterre, il devint un des principaux collaborateurs de la *Quarterley Review*, et publia un *Guide du voyageur en Espagne et du lecteur qui tient à connaître cette contrée* (1845, 2 vol. in-12). Ce livre, qu'il ne faut pas confondre avec les prétendus guides complets, dont les rayons des bouquinistes sont surchargés depuis quelques années, décrit dans les plus grands détails l'Espagne et ses villes, les indigènes et leurs mœurs, et donne un traité complet sur les antiquités, la religion, les beaux-arts, la littérature, les plaisirs et la gastronomie (*sic*) de cette contrée. Il est surtout précieux en ce qu'il renvoie le lecteur aux ouvrages d'une autorité reconnue, pour plus amples informa-

tions. Les autres ouvrages de M. Ford sont : *Souvenirs d'Espagne* (1846, in-8º); *Tauromachie* ou *Combats de taureaux en Espagne*, avec 26 gravures (1852, gr. in-fol.) Sa collection de livres, de gravures et de tableaux passait pour une des plus belles de l'Angleterre.

FORDHAM, petite ville du comté de Westchester, Etat de New-York (Etats-Unis d'Amérique), à 16 kilom. de la ville de New-York et à 4 kilom. du fleuve Hudson. C'est le siége du collége Saint-Jean et du séminaire Saint-Joseph, les deux institutions catholiques romaines les plus importantes de l'Amérique du Nord. Actuellement dirigés par les jésuites, ces deux établissement ont été fondés, en 1841, par le dernier archevêque de New-York, M. John Hughes. Le collége Saint-Jean possède une bibliothèque de 12,000 volumes. En octobre 1776, immédiatement après l'évacuation de New-York par les troupes anglaises, l'armée américaine occupa une série de camps retranchés s'étendant de Fordham à White-Plains (Plaines Blanches), et l'on y voit encore des restes de fortifications qui rappellent les souvenirs de la guerre de l'indépendance.

FORDICIDE s. m. (for-di-si-de — lat *fordicidium;* de *forda*, vache pleine; *cædo*, je tue). Antiq. rom. Sacrifice d'une vache pleine, en l'honneur de la Terre.

— s. f. pl. Fête pendant laquelle les Romains immolaient à la Terre une vache pleine.

FORDINGBRIDGE, village d'Angleterre, comté de Hants, à 34 kilom. S.-O. de Winchester, sur l'Avon ; 3,000 hab. Manufactures de bas ; impressions sur étoffes de coton.

FORDON, bourg de Prusse, prov. de Posen, cercle et à 12 kilom. N.-O., de Bromberg, sur la Vistule ; 2,500 hab. Commerce de céréales ; navigation.

FORDUN (Jean DE), historien écossais, né à Fordun (comté de Mearns), mort vers 1386. Il est le premier qui ait entrepris d'écrire une chronique générale de son pays. On ne sait rien de précis sur sa vie, mais on croit qu'il entra dans les ordres et devint chanoine à Aberdeen. Pour reconstituer les archives d'Ecosse, détruites ou emportées par Edouard I[er], roi d'Angleterre, il parcourut l'Ecosse, l'Angleterre et l'Irlande, réunissant des matériaux dans les couvents et consultant tous ceux qui connaissaient l'histoire de sa patrie. Fordun n'avait terminé que cinq livres de sa *Chronique*, qui s'étend de la création du monde jusqu'à 1153, lorsqu'il mourut. Malgré les erreurs que lui ont fait commettre sa crédulité et son orgueil national, on trouve généralement en lui un historien judicieux et éclairé, eu égard surtout au temps où il vivait. Cet ouvrage, publié pour la première fois sous le titre de *Jaannis Fordun Scoti Chronicon* (Oxford, 1691, in-fol.), a été continué par Marcullo, Walter Bower, etc., qui conduisirent la *Chronique* jusqu'à la mort de Jacques I[er], en 1437. La meilleure édition de l'ouvrage, ainsi complété, est celle d'Edimbourg (1759, 2 vol. in-fol.)

FORDWICH, village d'Angleterre, comté de Kent, à 5 kilom. N.-E. de Cantorbéry, avec un port sur la Stour ; 250 hab. Ce village fait partie de la ligue des Cinq-Ports.

FORDYCE (David), moraliste et philosophe écossais, né à Aberdeen en 1711, mort en 1750. Il exerça pendant quelque temps les fonctions de chapelain, et reçut le titre de professeur de philosophie morale au collége Marshal. Il périt dans un naufrage, sur les côtes de la Hollande. On a de lui · *Théodore, dialogue sur l'art de prêcher* (1752) ; *Dialogues sur l'éducation* (1745, *in*-8º) ; *Traité de philosophie morale* (1754).

FORDYCE (Jacques), célèbre prédicateur écossais, né à Aberdeen en 1720, mort à Bath en 1796, frère du précédent. Après avoir fait ses études au collége de Marshal, il devint ministre de Brechin, dans le comté d'Angus, et ensuite d'Alloa, près de Stirling. Vers 1762, il vint à Londres, et remplit les fonctions de coadjuteur du docteur Lawrence, ministre de l'Eglise écossaise de la capitale, qu'il remplaça bientôt après, et se fit une brillante réputation comme orateur de la chaire. S'adressant particulièrement aux femmes, il leur recommandait de rester dans le rôle si beau et si doux que leur a assigné la Providence, s'élevant avec force contre la doctrine de l'égalité des sexes. Aussi fut-il l'objet de vives attaques de la part de mistress Godwin, l'apôtre de l'émancipation féminine. En 1782, à la suite de certaines discussions avec son coadjuteur, il abandonna ses fonctions pastorales et se retira dans le Hampshire. On a de lui : *Essai sur l'action convenable à la chaire* (in-12), imprimé à la suite de *Théodore, dialogue concernant l'art de prêcher*, par David Fordyce (1755, in-12) ; *Sermons aux jeunes femmes* (1796, 2 vol. in-12) ; *Adresses aux jeunes gens* (1777, 2 vol. in-12) ; *Adresses à la divinité* (1785) ; *Poésies* (1786, in-12).

FORDYCE (Guillaume), médecin écossais, né à Aberdeen en 1724, mort en 1792, frère des deux précédents. Il servit quelque temps dans l'armée comme chirurgien militaire, puis se fixa à Londres, où il pratiqua son art avec beaucoup de succès. Ardent admirateur des découvertes de Newton, il fut porté, par la pente de ses idées, à en chercher l'application dans l'homme, et il en arriva à considérer comme une modification de l'attraction universelle l'irritabilité animale, qu'il appela attraction vitale. Ses principaux ouvrages sont : *Examen de la maladie vénérienne* (1768, in-12) ; *Recherches sur les causes, les signes et les moyens curatifs des fièvres putrides et inflammatoires* (1773).

FORDYCE (George), célèbre médecin anglais, né à Aberdeen en 1736, mort en 1802, fils de David Fordyce. Il s'établit à Londres, où il s'acquit une grande réputation, soit comme praticien, soit comme professeur. Son talent hors ligne lui faisait pardonner des manières brusques, grossières même et un déplorable penchant à l'ivrognerie. Il était médecin de l'hôpital de Saint-Thomas et membre de la Société royale. Fordyce a pris part aux expériences de Joseph Banks et de Charles Blagden sur le degré de température, en chaud et en froid, que peut supporter le corps humain ; il s'est occupé avec succès, même après Spallanzani, de recherches sur la digestion ; en médecine, il était opposé à tout système, à toute classification. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Dissertations sur la fièvre* (Londres, 1795-1803, 5 vol. in-8º), livre fort remarquable ; *Traité de la digestion des aliments* (1791-1802, in-8º).

FORÉ, ÉE (fo-ré) part. passé du v. Forer : *Une clef* FORÉE. *Un trou* FORÉ *dans le mur.*

— **Antonyme.** Imperforé.

FOREEST (Pierre VAN), en latin **Forestus**, médecin hollandais, né à Alkmaer en 1522, mort en 1597. Il alla compléter ses études dans les principales villes d'Italie, se fit recevoir docteur à Bologne, suivit à Padoue les leçons d'André Vésale, passa ensuite en France, se montra assidu aux cours de Jacques Dubois à Paris, et retourna enfin en Allemagne. Foreest habita pendant près de quarante ans à Delft, où la ville lui faisait une pension considérable, en récompense des grands services qu'il avait rendus pendant une épidémie. On a de lui divers écrits recueillis et publiés sous ce titre : *Observationum et curationum medicinalium libri XXVIII* (Francfort, 1602-1606, 4 vol. in-fol.).

FOREIGN-OFFICE s. m. (fo-rè-gno-fi-se — mot angl. qui signif. *bureau étranger*). Ministère anglais, qui répond à notre ministère des Affaires étrangères.

FOREIRO (François), en latin **Forerius**, prédicateur et philologue portugais, né à Lisbonne en 1523, mort en 1587. Il entra fort jeune dans l'ordre des dominicains, apprit l'hébreu et fut envoyé à Paris par Jean III pour y terminer ses études. De retour en Portugal (1540), où il acquit vite la réputation d'un des plus grands prédicateurs de son temps, il fut nommé précepteur de l'infant dom Antoine, se rendit, comme théologien du roi, au concile de Trente (1561), exerça par son habileté une réelle influence dans cette assemblée, et devint provincial de son ordre. Outre des sermons, on a de lui : *Isaiæ prophetæ vetus et nova ex hebraico versio, cum commentario* (Venise, 1563, in-fol.).

FORELAND (NORTH ET SOUTH), caps d'Angleterre, comté de Kent, dans le pas de Calais. Ils se composent de rochers calcaires et sont surmontés de phares.

FORELLIE s. f. (fo-rèl-lî — de *Forell*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes diptères, dont deux espèces vivent en Europe.

FORENSIS PAGUS, nom latin du FOREZ.

FORENZA, autrefois *Forentum*, ville d'Italie, province de Potenza, à 20 kilom. S.-E. de Melfi ; 8,085 hab. Récolte et commerce de vins et de céréales.

FORER v. a. ou tr. (fo-ré — lat. *forare*, percer, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *bharv*, rompre, briser, couper, laquelle est restée dans la plupart des langues indo-européennes : zend *bere*, kourde *barum*, couper, grec *pharô*, fendre, diviser, *pharoô*, creuser, labourer la terre, etc.). Techn. Percer : FORER *une clef.* FORER *un puits artésien.*

FORER ou **FORERUS** (Laurent), jésuite et controversiste suisse, né à Lucerne en 1580, mort à Ratisbonne en 1659. Il fut chancelier de l'université de Dillingen, recteur du collége de Lucerne et confesseur de l'évêque d'Augsbourg. Il combattit avec ardeur les doctrines de la Réforme, et composa, soit en latin, soit en allemand, quarante-quatre ouvrages, dont les principaux sont : *Symbolum catholicum, lutheranum, calvinianum cum apostolico collatum* (Dillingen, 1622) ; *Lutherus thaumaturgus* (Dillingen, 1626) ; *Grammaticus Proteus, arcanorum Societatis Jesu dedalus dedolatus, etc.* (1636).

FORERIE s. f. (fo-re-rî — rad. *forer*). Techn. Atelier où l'on opère le forage des canons ; action de forer les canons : *L'ouvrage de la* FORERIE *va d'autant moins vite que la fonte est meilleure.* (Buff.)

FORÉSIEN, IENNE s. et adj. (fo-ré-ziain, iè-ne). Géogr. Habitant du Forez ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* FORÉSIENS. *Les mœurs* FORÉSIENNES.

FOREST (LA), village et comm. de France (Finistère), cant. de Landerneau, arrond. et à 15 kilom. de Brest, au bord de l'Elorn ; 590 hab. Ruines du château de Joyeuse-Garde, cité dans les romans de la Table-Ronde.

FOREST (Jean), peintre français, né à Paris en 1636, mort dans la même ville en 1712. Son père lui mit dès l'enfance le crayon à la main, et, d'après d'Argenville, qui a écrit sa vie, ses premiers succès en France lui permirent d'aller visiter l'Italie, où il trouva Pierre-François Mola, fameux peintre d'histoire et de paysage, de qui il reçut de précieuses leçons. Au bout de sept ans passés dans ce pays, Forest revint à Paris, après s'être arrêté en Provence et en Franche-Comté, d'où il rapporta une foule de paysages d'après nature. La peinture ne l'occupait pas seulement ; il avait un grand amour de la philosophie, et professait des doctrines démocratiques très-hardies. Il refusa nettement de travailler pour Louis XIV, qui lui demandait deux tableaux. Cette originalité, curieuse pour le temps, servit alors beaucoup à sa réputation de peintre ; mais ses œuvres elles-mêmes suffiraient à lui assurer l'estime de la postérité. Sa gamme est grandiose et sombre : c'est un moine agenouillé dans une vaste solitude ; c'est une Madeleine repentante couchée au pied d'un arbre gigantesque, autour duquel s'enroule et grimpe un lierre énorme ; l'expression en est austère et terrible, quoique un peu outrée. On lui reproche beaucoup ses tons noirs et heurtés ; mais, comme le dit d'Argenville, il y a là « une magie qu'il faut distinguer dans ce grand paysagiste. Tous les endroits sombres et, pour ainsi dire, *sourds*, qu'il a employés dans ses ouvrages, ressemblent à cette musique pathétique que les grands maîtres savent si bien opposer au mode gai qui les précède ; ces endroits ne servent, dans ses tableaux, qu'à faire valoir une échappée de lumière et une touche hardie, que le peintre a ménagée avec beaucoup d'adresse. Les seuls connaisseurs sont frappés de ce grand style, et c'est à eux proprement que s'adressent ces réflexions. » Connu par son goût, Forest fut chargé, par M. de Seignelay, de parcourir l'Italie et d'y rassembler les éléments d'un cabinet de peinture que ce ministre voulait fonder. Le peintre en profita pour enrichir le sien, et se procura une magnifique collection d'originaux. Cette mission artistique ne l'empêchait pas de se livrer aux plaisirs du monde, plaisirs dont il se montra toujours avide. Ses salons étaient le rendez-vous de toutes les célébrités contemporaines dans tous les genres. Aussi cet homme qui, suivant Diderot, avait un *coup de hache* à la tête, eut-il la plus belle existence que puisse ambitionner un peintre. Quand il mourut, il n'avait pas moins de soixante-seize ans. Sa peinture porte au plus haut degré le cachet de l'originalité, et cette précieuse qualité le suivait jusque dans ses manières et ses habits. Le portrait que nous ont laissé de lui Largillière et Devret le représente vêtu d'une sorte de dalmatique et la tête couverte d'un bonnet de fourrure, accoutrement que l'on peut trouver étrange pour l'époque, mais qui est parfaitement d'accord avec le caractère indépendant de l'artiste. Le Louvre ne possède qu'un seul tableau de ce peintre.

FOREST (Pierre DE LA), cardinal français. V. LA FOREST.

FOREST (Pierre VAN), médecin hollandais. V. FOREEST.

FOREST DU CHESNE (Nicolas), mathématicien et théologien français, né à Chesne-le-Populeux, près de Vouziers, en 1595, mort après 1650. Il fit successivement partie de l'ordre des jésuites et de l'ordre de Cîteaux, puis devint abbé d'Ecurey, dans le duché de Bar. Il se montra dans ses écrits adversaire du jansénisme. Ses principaux ouvrages sont : *Horoscopus Delphini* (Paris, 1638) ; *Cardinalis Richelii soteria* (1643) ; *Selectæ dissertationes physico-mathematicæ* (Paris, 1647, 2 vol. in-4º) ; *Florilegium universale liberalium artium* (1650, 2 vol. in-4º) ; *Lettres d'un théologien à un sien ami, contenant l'abrégé de Jansénius* (1650), etc.

FORESTAGE s. m. (fo-rè-sta-je — rad. *forêt*) Dr. coutumier. Pacage dans les forêts ; droit des usagers. ‖ Droit qu'on payait au seigneur pour passer dans ses forêts. ‖ Droit qu'un forestier devait payer à son seigneur : *Dans les temps féodaux, l'office de forestier était souvent exercé par des nobles ; en Bretagne, le forestier devait pour* FORESTAGE, *au seigneur qui tenait sa cour plénière, des tasses et des écuelles.*

FORESTI (Antoine), historien et théologien italien, né dans le duché de Modène. Il vivait dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, et appartenait à l'ordre des jésuites. Il est principalement connu par son histoire universelle, intitulée : *Mappamondo istorico, ovvero descrizione di tutti imperii del mundo, delle vite dei pontifici e i fatti più illustri dell'antica e moderna storia* (Parme, 1690 et suiv., 6 vol. in-4º). Cette histoire, la première qui ait été entreprise sur un plan aussi vaste, a été continuée par Apostolo Zeno, Dominique Suarez, Silvio Sanchez, et publiée de nouveau en entier à Venise (1745, 14 vol. in-4º). On a également de Foresti quelques ouvrages de théologie.

FORESTI (E.-Felice), patriote italien, né près de Ferrare vers 1793, mort à Gênes le 14 septembre 1858. Il reçut le diplôme de docteur en droit à Bologne, plaida au criminel devant les tribunaux de Ferrare, et fut nommé (1816) préteur à Crespino, que le traité de Vienne avait pris aux Etats de l'Eglise pour le donner à l'Autriche. A cette époque, l'opposition à la domination autrichienne conduisit à l'organisation d'un mouvement national pour la libération de l'Italie. Foresti y entra avec enthousiasme ; mais, par suite de la trahison d'un affilié, il fut arrêté en même temps que Silvio Pellico, Gonfalonieri, Maroncelli et d'autres patriotes bien connus, et, le 7 octobre 1819, on l'incarcéra à Venise, dans la prison des Plombs. Après deux ans d'une captivité des plus cruelles, il fut conduit, avec ses compagnons, sur un échafaud, place Saint-Marc, pour y entendre sa sentence de mort, immédiatement commuée en vingt ans de détention. Détenus d'abord dans l'île Saint-Michel, Foresti et ses compagnons d'infortune furent, en 1822, conduits, chargés de chaînes, au château de Spielberg, en Moravie. Silvio Pellico a immortalisé, dans *Mes Prisons*, le souvenir des souffrances de tous ces infortunés patriotes. A son avénement au trône, l'empereur Ferdinand commua leur peine en celle de l'exil en Amérique (1835). Dans le nouveau monde, les martyrs de la liberté furent accueillis avec une sympathique pitié. Foresti devint professeur de langue et de littérature italiennes au collége de Columbia, et occupa cette chaire pendant vingt ans avec une grande distinction. Il publia, pour l'usage de ses élèves, une *Chrestomathie italienne* (New-York 1847). En 1848, il crut pouvoir revenir en Europe, mais la réaction bientôt maîtresse l'obligea de retourner en Amérique. Quelques années après, le mauvais état de sa santé lui fit sentir le besoin d'aller respirer l'air natal. Il partit pour Gênes, où il s'établit, et où il fut nommé consul des Etats-Unis. Il mourut dans l'exercice de ces fonctions.

FORESTI (Jacques-Philippe), chroniqueur italien. V. BERGAME.

FORESTIER, IÈRE adj. (fo-rè-stié, iè-re — rad. *forêt*, autrefois *forest*). Qui concerne les forêts : *Garde* FORESTIER. *Code* FORESTIER. *Lois* FORESTIÈRES. *Délits* FORESTIERS.

— Enseignem. *Ecole forestière*, Ecole qui a pour but de former les agents chargés de l'administration des forêts de l'Etat.

— Substantiv. Personne qui habite une forêt : *Il n'est pas revenu du tout, dit la* FORESTIÈRE. (G. Sand.)

— Hist. *Le forestier de Flandre*, Nom donné par Clotaire au leude chargé du gouvernement de la province de Flandre.

— s. m. Ornith. Section du genre fringille ou gros-bec, comprenant plusieurs espèces, qui habitent le Paraguay.

— s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux, type du groupe des forestiérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** *Ecole forestière.* L'Ecole *forestière*, instituée par décret du 26 août 1824, est destinée à former et à instruire des jeunes gens auxquels puissent être confiés, plus tard, l'aménagement, l'entretien, l'amélioration et l'exploitation des forêts de l'Etat ; elle dépend du ministère des finances, et reçoit chaque année une promotion de 20 à 30 élèves, qui y passent deux ans. Elle est établie à Nancy.

Les conditions pour être admis à concourir sont d'être Français, d'avoir eu dix-neuf ans avant le 1[er] janvier de l'année, et moins de vingt-deux ans ; d'être bachelier ès sciences, et de posséder un revenu annuel de 1,500 francs.

Les examens d'admission ont lieu devant les mêmes examinateurs que pour l'Ecole polytechnique. Les matières sur lesquelles portent les questions adressées sont : l'arithmétique, l'algèbre élémentaire, la géométrie, la partie élémentaire de la géométrie descriptive, la trigonométrie rectiligne, la statique (d'après M. Poinsot), la cosmographie, la physique, la chimie et l'histoire. Une composition littéraire, une version latine, un calcul trigonométrique, un dessin d'imitation et une épure de géométrie descriptive forment les premières épreuves, à la suite desquelles quelques candidats peuvent être éliminés. Deux examens oraux, du premier degré, déterminent l'admissibilité ou le rejet. Enfin trois examens, du second degré, servent à faire le classement.

L'enseignement de l'Ecole comprend les mathématiques, la sylviculture, l'histoire naturelle, la législation forestière, le dessin, etc. Les élèves, à leur sortie de l'Ecole, ont droit aux premières places vacantes de gardes généraux.

— Jurispr. *Code forestier.* V. CODE.

— *Délits forestiers.* V. FORÊT.

FORESTIÈRES (villes), nom donné autrefois à plusieurs villes du cercle allemand de Souabe, voisines de la forêt Noire, telles que Laufenbourg, Rheinfelden, Waldshut, Ensisheim. De nos jours, on appelle du même nom les villes suisses de Lucerne, Altdorf, Stanz et Schwytz.

FORESTIER (Pierre), hagiographe français, né à Avallon (Yonne) en 1654, mort en 1723. Il fut chanoine de la collégiale de cette ville. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire des indulgences et des jubilés* (Paris, 1700, in-12) ; les *Vies des*

saints patrons, martyrs et évêques d'Autun (Dijon, 1713).

FORESTIER (Henri), général vendéen, né à La Pommeraye (Anjou) en 1775, mort à Londres en 1806. Il était fils d'un cordonnier, et se préparait à entrer dans les ordres lorsque, en 1793, la guerre civile éclata. Le jeune Forestier prit aussitôt les armes contre la République, se joignit à Stofflet, qui le mit à la tête d'un corps de cavalerie, montra la plus brillante valeur aux combats de Beaupréau, de Saint-Florent, de Chalonnes, et devint, après l'organisation de la grande armée royaliste, commandant d'une division. Forestier, que son bouillant courage avait déjà fait surnommer l'*Achille vendéen* et le *preux chevalier*, continua à se signaler au passage du pont Vérin, aux batailles de Doué, de Montreuil, de Saumur. Il reçut alors le commandement général de toute la cavalerie. Après le passage de la Loire et la défaite du Mans, Forestier contribua à la formation des premières bandes, connues sous le nom de chouans, passa sous les ordres de Puisaye, avec qui il prit part à l'expédition dirigée sans succès contre Rennes (1794); puis il devint un des lieutenants de Georges Cadoudal, et se réfugia en Angleterre. En 1799, il revint dans le haut Anjou, mais il fut battu à Cerisaie et dut se cacher jusqu'à l'amnistie de 1801. Forestier déposa les armes, mais n'en continua pas moins à servir clandestinement la cause qu'il avait embrassée. Après la rupture du traité d'Amiens, il essaya de soulever la Guyenne, fut condamné à mort par contumace, parvint à se sauver en Espagne, puis gagna l'Angleterre, où il mourut.

FORESTIER (Henri-Joseph), dit **Le Forestier**, peintre d'histoire français, né à Saint-Domingue en 1787. Venu à Paris, il entra dans l'atelier de David, dont le talent et les idées lui étaient également sympathiques. Le jeune Forestier ne tarda pas à se faire remarquer, dans ce milieu brillant, autant par ses aspirations républicaines que par son amour de la peinture. A l'Ecole des beaux-arts, dont il suivait assidûment les cours, il eut le second grand prix en 1812, et le premier en 1813. En 1819, il exposa, pour la première fois, un *Ecce Homo* d'un grand caractère, très-simple et largement entendu. Le *Jésus-Christ guérissant un possédé*, qu'on voit au Luxembourg, et qui parut, croyons-nous, en 1827, n'est pas, si l'on veut, d'un charme séduisant; mais il a toutes les qualités de dessin, d'arrangement et d'exécution indispensables à la grande peinture. Quelques autres compositions importantes, et traitées avec non moins de sérieux et de bonheur, vinrent ensuite. Citons : la *Vocation de saint Front* (1831); le *Samaritain* (1835); les *Funérailles de Guillaume le Conquérant* (1855). Si l'œuvre de ce maître n'est pas nombreux, c'est que M. Henri Forestier, patriote exalté, a toujours sacrifié son intérêt personnel à l'intérêt de ses idées. Colonel de la quatrième légion, il joua un beau rôle en 1849, à côté du célèbre colonel Guinard, l'ami de Godefroy Cavaignac. Plus d'une fois, bien avant cette époque mémorable, il avait donné des preuves de son dévouement à la liberté. Or, les fiévreuses émotions de la vie politique absorbèrent en lui l'artiste fécond. Il n'en est pas moins, même comme peintre, l'un des maîtres les plus estimables de l'école française.

Forestier (PAUL), pièce en quatre actes et en vers, par M. Emile Augier, représentée au Théâtre-Français, le 25 janvier 1868. « La lutte des passions et du devoir, le sacrifice, voilà la leçon fière et touchante que, d'après M. Louis Ulbach, a voulu donner un écrivain de bonne volonté, qui n'a jamais porté si loin la hardiesse, l'énergie de la conception, la grâce et la force du style. »

Paul Forestier est un jeune peintre d'avenir, qui touche à cette crise décisive où *le fruit doit se nouer à l'arbre sous peine de couler*. Chez Paul, nature hésitante et faible, l'homme peut nuire à l'artiste. C'est le souci de Michel Forestier, le père, rude et stoïque compagnon, qui a traité sa vie comme un bloc de marbre, taillant dans le vif sans hésiter. Depuis quelque temps, il remarque que la peinture de son fils s'amollit : « Samson est chauve, Dalila n'est pas loin! » Le père la surprend au moment où elle se glisse furtivement, avec le sourire de la femme aimée, dans l'atelier de son fils. C'est une jeune femme séparée de son mari, Léa de Clerc. Léa plaide sa cause devant le père de son amant; mais le vieux sculpteur déclare qu'il faut, sinon rompre sur-le-champ, du moins éprouver l'amour de Paul par une fuite qu'on n'expliquera point, et qui sera peut-être la fin du roman. Léa obéit. Michel Forestier a cru clore le drame au début; il n'a fait qu'accélérer et aggraver la crise.

Léa partie, Paul, qui croit à une trahison, se laisse marier par dépit, et M^me^ de Clerc, à l'heure même où Paul pénètre dans la chambre nuptiale, se donne, comme elle se suiciderait, à un bon gros garçon, tout étonné de son bonheur, et encore plus surpris de se voir le lendemain fermer rigoureusement la porte. Le fâcheux de cette situation, neuve au théâtre, et qui fait un danger de cet incident, c'est que le sens n'en apparaît pas assez vite; on ne saura que bien plus tard qu'il est le fait de la passion irritée et de l'entraînement du désespoir. Paul apprend la chute de Léa par celui même auquel elle s'est livrée, M. de Beaubourg, qui le charge de demander pour lui la main de M^me^ de Clerc. Il va raconter le fait à son père, avec un ton de voix où couve une passion sourde, et Michel Forestier lui répond d'un ton glacé :

Il est certain, mon cher, qu'une telle aventure
De la compassion étouffe le murmure.

La compassion! Léa n'en veut pas; elle veut se faire, dans la solitude, un tombeau anticipé. Elle n'aura même pas cette consolation; elle n'a pas encore reçu le coup mortel; il va lui être porté. La jeune épouse de Paul vient verser dans son sein les épanchements de son bonheur, dont chaque détail est un coup de poignard pour M^me^ de Clerc. Ignorante de la passion et de ses éclats foudroyants, elle remue d'un doigt candide ces cendres encore chaudes d'un foyer mal éteint. En pardonnant aux anciennes amours de Paul avec un naïf dédain, elle humilie Léa, et la force à revendiquer, sans se trahir tout à fait, les droits de la passion, opposés aux droits de l'amour. Ici nous sommes au cœur du drame; les deux rivales sont implacables, l'une dans la douceur, l'autre dans la vengeance, et tous les coups portent dans ce duel du bonheur légal et de l'amour clandestin. Pourquoi la femme légitime en voudrait-elle aux anciennes maîtresses? dit Camille :

Tout leur rôle consiste, autant que j'ai compris,
A donner patience à nos futurs maris.

La réplique de Léa est d'une ironie amère :

L'amour, comme la guerre, a sa chair à canon.
Femme galante ou femme adultère, le nom
N'y fait rien; c'est toujours une femme perdue,
A qui, pour tout loyer, l'ingratitude est due.
Dévorez-lui le cœur pour tromper votre faim,
Dupez-la!... Ce n'est pas agir en aigrefin.
C'est dans l'ordre! Il faut bien gagner le mariage,
Et charmer de son mieux les ennuis du voyage.
On n'en est pas jalouse, et comme on a raison!
L'auberge porte-t-elle ombrage à la maison?

CAMILLE.

C'est ce que je me dis.

LÉA.

Eh bien! tu peux te dire
Que tout n'est pas non plus mensonge en ce délire,
Et que la délaissée, en guise de remords,
Laisse le souvenir peut-être de transports
Que n'inspirera pas l'épouse triomphante;
Car un cœur par deux fois jamais ne les enfante.
Qu'importent l'abandon, la honte et la douleur?
Le lot de la maîtresse est encor le meilleur,
Et c'est elle qui peut de pitié faire aumône
A cette royauté grelottant sur son trône.

Léa n'est pas encore remise de cet assaut que Paul arrive. Ses paroles sont si amères, que son ancienne maîtresse lui dit :

Mais insultez-moi donc, vous en mourez d'envie.

Paul ne se fait pas prier; de sa main brutale il la courbe :

Demandez-moi pardon; à genoux, courtisane!

La passion blessée, l'orgueil humilié regimbent sous l'aiguillon. D'une voix saccadée Léa explique sa chute : c'était le 3 décembre. Cette date seule est une révélation; c'était le jour du mariage de Paul. Il était minuit, s'écrie Léa,

. . . . La chambre nuptiale
Qui s'ouvrait devant vous apparut à mes yeux;
Tout mon être frémit d'un besoin furieux
De me venger de vous, de me souiller, que sais-je?
De mériter mon sort par quelque sacrilége.

Ton crime est le mien, s'écrie alors Paul. Cette confession de Léa présente à ses yeux des images qui irritent ses désirs. Il se sent pris d'un paroxysme de passion. Il court les bras ouverts sur sa maîtresse qui lui échappe :

Je ne vous rendrai pas flétrie et dégradée
Celle que pure un jour vous avez possédée;
C'est le dernier respect qui me reste de moi,
Ma dernière fierté, mon dernier mot, ma loi.

Le résultat de toutes ces explications et de toutes ces confidences, c'est que Paul s'aperçoit qu'il aime beaucoup plus son ancienne maîtresse que sa femme, et bientôt Michel Forestier, tout éperdu, vient crier à Camille :

Défends-toi, chère enfant; il part avec Léa!

Camille, désespérée, ne voit d'autre moyen d'échapper à l'abandon que le suicide; mais cette soumission même désarme Paul, qui lui revient, et Léa, pour consommer le sacrifice, épouse M. de Beaubourg. Ce dénoûment est froid et ne satisfait personne. Le vrai dénoûment devrait être celui qu'indique M. E. Zola.

« Paul s'enfuit avec Léa, Camille rentre au couvent, et le vieux Forestier, qui n'est qu'un égoïste, reste seul en punition de la sottise qu'il a commise en séparant les deux amants. Dans la vie réelle, Paul aurait suivi Léa au bout du monde. Les conversions subites, les dévouements entiers n'ont lieu qu'au théâtre. » Dans la pièce, la toile tombe sur une situation telle, que le bonheur est désormais impossible à aucun des couples.

Ce drame n'en a pas moins obtenu un légitime succès. La critique a été unanime à reconnaître la hardiesse de la donnée, l'audace de l'exécution, l'ardeur des situations que la passion anime, la science d'observation et surtout la vigueur du style. Le langage y est franc comme la pensée; les vers sont brillants et bien frappés.

FORESTIÉRÉ, ÉE adj. (fo-rè-stié-ré — rad. *forestière*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la forestière.

— s. f. pl. Groupe de plantes, composé du seul genre forestière, et regardé par plusieurs auteurs comme une famille distincte.

FORESTUS, médecin hollandais. V. FOREEST.

FORET s. m. (fo-rè — rad. *forer*). Techn. Instrument en acier dont on se sert pour percer de petits trous dans les métaux ‖ Petit instrument de fer, avec lequel on perce un tonneau : *Tirer du vin au* FORET. (Acad.) ‖ Sorte de tire-bouchon sans vis, à l'usage des garçons de café.

FORÊT s. f. (fo-rêt — v. l'étym. à la partie encycl.). Grande étendue de terrain planté de bois; ensemble des grands arbres qui occupent, qui couvrent cette étendue : *Une* FORÊT *épaisse. Vivre au fond des* FORÊTS. *Un pays couvert de* FORÊTS. *Quelle personne, parmi les gens dont l'esprit est cultivé, ou dont l'esprit a reçu des blessures, peut se promener dans une* FORÊT *sans que la* FORÊT *lui parle?* (Balz.)

Il me faut du repos, des prés et des *forêts*.
BOILEAU.

— Par anal. Réunion d'objets massés en grand nombre : *Une* FORÊT *de mâts. Une* FORÊT *de colonnes. Une* FORÊT *de cheveux.*

Des *forêts* de drapeaux, d'enseignes, de bannières,
Au centre de l'armée ondoyaient dans les airs.
DELILLE.

— *Forêt vierge*, Vaste forêt existant de temps immémorial, et qui n'a jamais été soumise à une exploitation régulière : *Les* FORÊTS VIERGES *propres à l'Amérique méridionale n'ont subi aucun changement depuis une époque qui dépasse l'apparition de l'homme sur la terre.* (L. Figuier.)

— *Eaux et forêts*, Administration chargée de la surveillance des bois et des eaux intérieures, et de l'exploitation de celles de ces propriétés qui appartiennent à l'Etat.

— Techn. Tablettes divisées en petites cases, dans lesquelles on serre les bois qui servent à garnir les formes pour l'impression.

— **Épithètes**. Verte, verdoyante, ombreuse, épaisse, noire, obscure, sombre, silencieuse, sauvage, ténébreuse, profonde, spacieuse, vaste, immense, gigantesque, lugubre, solitaire, secrète, déserte, vieille, ancienne, antique, majestueuse, impénétrable, impraticable, inextricable, inexplorée, inconnue, vierge, mystérieuse, enchantée, vénérée, sacrée, redoutable, épaisse, touffue, hérissée, haute, retentissante, résonnante, vigoureuse, dépouillée.

— **Syn. Forêt, bois.** V. BOIS.

— **Encycl**. Linguist. Les Anglais prétendent trouver l'étymologie de *forêt* dans un vieux livre, qu'ils appellent le *Livre noir de l'Echiquier : foresta* serait pour *feresta*, proprement retraite des bêtes sauvages, *ferarum statio*. Inutile de discuter cette origine, qui n'est appuyée sur aucun fondement sérieux. Les étymologistes allemands pensent généralement que ce mot est tiré des langues romanes et que de là il est venu dans leur langue. Quelques-uns, il est vrai, ont voulu rattacher ce mot roman au haut allemand *foraha*, pin; mais Diez fait remarquer, avec assez de raison, que la disparition de l'*h* s'expliquerait mal. Il refuse donc cette étymologie et incline vers celle qu'avait déjà proposée Frisch et, avant lui, Ménage, à savoir le latin *foris* ou *foras*, dehors. C'est là, très-probablement, l'étymologie véritable; le grammairien Placidus emploie déjà un adjectif *forasticus*, extérieur. De *foris*, le bas latin a formé *forestare*, mettre dehors, bannir. *Foresta* signifie donc originairement un ban, une proscription de culture, d'habitation ou autre, dans l'intérêt de la chasse ou de la pêche seigneuriale. Naturellement, ces prohibitions s'appliquaient surtout aux bois où se trouvaient les bêtes fauves, et, d'ailleurs, les arbres poussaient bientôt dans les campagnes ainsi soustraites à la culture. *Foresta* désigne donc proprement un endroit, tant d'une rivière que d'un champ, d'où quelqu'un avait le droit d'exclure les autres, et c'est là, suivant le savant jurisconsulte Pithou, l'origine de l'ancienne association des mots *eaux* et *forêts*. Voici comment s'exprime Pithou en son *Glossaire sur les Capitulaires de Charlemagne :* « Puisque, dit-il, sommes arrivez sur ce mot *forestier*, dont vient nostre juridiction des *eaux et forêts*, laquelle, après avoir passé par les mains de leurs tenants généraux en diverses contrées, aboutissent puis après par appel par devant le grand maistre et ses conseillers establis es Tables de marbres, aux palais de chaque parlement; car, s'il vous plaist y prendre garde, vous trouverez qu'il n'y a pas grande communauté entre les rivières publiques navigables et les *forests*. Qui nous a induit de n'en faire qu'une juridiction? Quant à moy, je pense n'y avoir plus belle résolution que celle du jurisconsulte, quand il dit qu'il est malaisé, voire impossible, de dire dont proviennent les choses que nous tenons en foy et hommage d'une haute ancienneté. Et néanmoins, s'il m'est permis de deviner en une matière obscure, je vous dirai, avec le greffier du Tillet, au lieu par moi préallégué, qu'en vieux langage françois le nom de *forest* convenoit tout aussi bien aux eaux qu'aux *forests*. Qu'ainsi le voyons-nous en estre usé par nostre roy Childebert en sa fondation de l'abbaye Saint-Vincent, depuis nommée Saint-Germain, quand il lui donne son domaine d'Issy, avec la pescherie de Vanves et autres choses qui estoient en la rivière de Seine, depuis le pont de la Cité jusque au ru de Seine, entrant dedans la rivière, telle que sa *forest* est. Et dit encore du Tillet, avoir veu deux anciens tiltres de l'abbaye Saint-Denis en France, par lesquels nostre roy Charles le Chauve lui donna par l'un la seigneurie de Cavoche en Thiérarche, avec la *forest* des pesches de la rivière de Seine; par l'autre, la terre et seigneurie de Ruel et la *forest* d'eau, depuis la rivière de Seine jusqu'au lieu amplement désigné, etc. Pareillement qu'en l'abbaye Saint-Bénigne de Digeon, y avoit autre tiltre, par lequel le mesme roy donnoit aux religieux, abbé et couvent de ce lieu, sa *forest* de poissons de la rivière d'Aische. Tous ces tiltres sont latins, que je n'ay veu, et ne doute point qu'en iceux ne soit usé du mot de *forest* corrompu pour *rivière*, tout ainsi que nous voyons en la donation du roy Childebert, de sa terre et seigneurie d'Issy, insérée dedans l'histoire d'Aimoin Le Moyne, liv. I^er^, chap. XX : *Has omnes piscationes*, dit ce prince, *quæ sunt et fieri possunt in utraque parte fluminis, sicut nos tenemus, et nostra* forestis *est, tradimus ad istum locum.* En ces deux tiltres de Saint-Denis et celui de Saint-Bénigne finit du Tillet. Auxquels j'ajouterois volontiers, par forme de commentaire, si me permettez de le faire, que ce mot de *forest* estant anciennement employé tant pour les eaux que pour la terre, cette juridiction fut dite des *eaux et forests*, et, depuis, le mot de *forest* ayant esté donné par succession de temps aux bois, esquels il falloit reiglement comme aux eaux, nous appellasmes cette juridiction des *eaux et forests*. »

— Sylv. « La conservation des *forêts*, disait Martignac dans l'exposé des motifs du code forestier, est l'un des premiers intérêts des sociétés, et, par conséquent, l'un des premiers devoirs des gouvernements. Tous les besoins de la vie se lient à cette conservation. Nécessaires aux individus, les *forêts* ne le sont pas moins aux Etats. Leur existence même est un bienfait inappréciable pour les pays qui les possèdent. » On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps surtout, de l'influence des *forêts* sur les climats. Peu connue jusqu'à ce jour, présentant même des faits en apparence contradictoires, cette influence ne saurait néanmoins être mise en doute. Si des massifs forestiers trop étendus augmentent l'humidité et abaissent la température moyenne d'un pays, il n'en est pas moins vrai que, renfermés dans des limites rationnelles, ils égalisent la température, modèrent l'action des vents violents et maintiennent le degré de fraîcheur nécessaire. Par la masse de leurs branches, ils divisent les pluies torrentielles, et les forcent à s'écouler lentement en ruisseaux qui font la richesse de l'agriculteur, en même temps que le réseau de leurs racines maintient la terre végétale sur les côtes abruptes et l'empêchent d'être entraînée dans les vallées. Les pays montagneux où se sont produits des déboisements inintelligents sont exposés à des avalanches, à des éboulements, à des inondations qui portent partout la désolation et la misère. L'économiste Blanqui a décrit en termes éloquents l'état malheureux des cantons situés au pied des Alpes françaises.

L'action des *forêts* sur le sol est tout à fait hors de contestation. Les feuilles des arbres forment un excellent engrais. Au bout d'un certain nombre d'années, elles ont produit une couche puissante d'humus, et le sol, généralement médiocre, s'améliorant peu à peu, est devenu propre à porter des cultures plus lucratives. C'est par des plantations d'arbres résineux que les terres arides de la Sologne et de la Champagne pouilleuse acquièrent à peu de frais un degré de fertilité qu'on ne saurait leur donner, par les moyens ordinaires, qu'au prix de dépenses considérables. C'est par la création de vastes massifs de pins maritimes que Brémontier est parvenu à fertiliser les dunes de la Gascogne et à arrêter la marche de ces sables mouvants qui menaçaient d'envahir les terres voisines dans un terme très-rapproché. De Candolle dit avoir herborisé une journée entière dans un de ces bois de pins où, quelques années auparavant, on aurait eu de la peine à trouver le plus petit brin d'herbe. Il est des sols impropres à toute culture, et que les *forêts* seules peuvent mettre en valeur. Les montagnes des Vosges, où la couche végétale n'a souvent que quelques centimètres d'épaisseur, portent de magnifiques massifs de sapins et d'épicéas. Les sables les plus arides se couvrent de bouleaux, de châtaigniers et surtout de robiniers, essence précieuse importée des Etats-Unis. Les coteaux les plus rocailleux, qui laissent à peine à la végétation un peu d'humus dans leurs fissures, portent des arbustes plus humbles, mais non moins utiles; le buis, les alaternes, l'érable de Montpellier, etc., y donnent encore quelques produits. Les sols marécageux et inondés reçoivent l'aune, le frêne, le saule, le peuplier, le cyprès chauve, un des plus beaux présents que nous ait faits l'Amérique du Nord. On peut utiliser ainsi les moindres par-

célles d'un sol abandonné. Un arbre peu connu dans nos climats septentrionaux, le micocoulier, fait la richesse des habitants de quelques communes du département du Gard, qui le cultivent sur le bord de leurs champs pour en faire des fourches très-estimées en agriculture. Il serait facile de multiplier les exemples à ce sujet.

A un autre point de vue, les *forêts* rendent aussi d'éminents services. On sait que l'hiver amène souvent une suspension, un chômage dans les travaux agricoles. De nombreux travailleurs sont sans ouvrage; les attelages restent inoccupés. Dans ce cas, les populations forestières trouvent, dans les travaux de l'exploitation des bois, des ressources en argent et en nature, modestes sans doute, mais qui suffisent pour leur assurer une aisance supérieure, toutes choses égales d'ailleurs, à celle que l'on trouve généralement chez les populations éloignées des *forêts*. L'objection la plus forte qu'on puisse faire contre la culture forestière est fondée sur le chiffre peu élevé du revenu, généralement inférieur à celui de la production agricole. La faiblesse de ce chiffre ne tiendrait-elle pas à l'influence des mauvaises méthodes de culture, au choix peu judicieux des essences, au peu de soin que l'on prend de recueillir tous les produits des *forêts*, à l'ignorance où l'on est trop souvent des divers emplois auxquels les bois sont propres; en un mot, au peu de parti que l'on sait tirer de la propriété forestière? C'est ce qui a lieu dans la plupart des cas.

Ce n'est pas seulement à l'économie rurale que les *forêts* rendent des services aussi importants. Elles fournissent aux grandes constructions civiles, à l'artillerie, à la marine, ces belles pièces de bois nécessaires à la création et à l'entretien de leur matériel. Si, pour les bois de mâture, nous sommes encore tributaires des peuples du Nord, il est permis de croire que des cultures entreprises dans ce but spécial et dans des localités choisies nous fourniront des pins d'excellente qualité et en assez grand nombre pour suffire à tous nos besoins et assurer nos approvisionnements contre toute éventualité. Les arts industriels retirent encore des *forêts* plusieurs bois qui peuvent rivaliser avec les bois exotiques. Citons également l'énorme quantité d'arbres résineux que la télégraphie électrique emploie pour ses poteaux.

Il n'est pas besoin de rappeler, autrement que pour mémoire, les services rendus par les *forêts* à l'hygiène publique par l'amélioration des climats et l'assainissement des sols marécageux, au commerce et aux usines par l'augmentation et la régularisation des cours d'eau, à l'économie domestique par la production du bois de chauffage et du charbon que les combustibles minéraux ne peuvent pas toujours remplacer, à la grande propriété par la sécurité des placements. Les *forêts* servent aussi à nos plaisirs : le chasseur y trouve un gibier abondant; l'artiste, des sites pittoresques; le naturaliste, des animaux ou des végétaux variés.

L'influence des *forêts* sur la richesse des nations ne saurait donc être mise en doute. Le déboisement des montagnes n'est certainement pas étranger au changement qui s'est produit en Orient, où de vastes contrées autrefois populeuses et florissantes sont aujourd'hui transformées en déserts arides. T. de Berneaud a écrit à ce sujet quelques passages très-bien sentis, bien qu'empreints d'une certaine exagération; en voici les traits les plus saillants : « Tant d'avantages n'ont pas toujours été bien appréciés par les hommes. D'immenses *forêts* ont disparu dans les âges les plus anciens et les plus renommés de la civilisation, comme aux temps modernes. Rappelons-nous un instant les empires les plus fameux, les métropoles les plus florissantes de l'Asie, de la Phénicie, de la Perse, de la Grèce; tous se sont promptement effacés, anéantis, alors que des conquérants se sont attachés, pour éclairer la marche dévastatrice de leurs armées ou pour fournir à leurs besoins, à faire abattre, à dévorer par la flamme les massifs de grands végétaux qui couronnaient les montagnes et abritaient des plaines fertiles ou de riches vallées. Les *forêts*, les arbres, les vergers qui formaient autour d'Athènes un rempart de verdure furent détruits par Cléomène. Xerxès, Darius, Alexandre, armés contre des peuples qui se soulevaient pour conserver ou retrouver l'indépendance, ruinèrent toutes les *forêts* existant depuis le Pont-Euxin, les Pyles de Syrie et de la Chaldée jusqu'à la mer Caspienne. Le fils de Philippe, voulant rentrer dans la Grèce avec une flotte triomphante, fit abattre, à des distances immenses, toutes les *forêts* qui décoraient les monts et les rivières. Denys, pour se venger du peuple qui le méprisait, ne laisse pas un arbre debout sur le sol. La Syrie était déjà presque un désert au temps de l'assassin de Callisthène; le conquérant macédonien n'a pu qu'en consommer la ruine; ainsi le mont Liban a vu tomber ses *forêts* de cèdres et la neige s'asseoir sur son front élevé pour rouler en torrents sur les vallées brillantes qui descendent de ses flancs, jadis si pompeux, aujourd'hui dépouillés. La Gaule, couverte de longues *forêts* antiques avant l'invasion des Romains, a été mise à nu. L'Allemagne, l'Italie, la péninsule Ibérique, souvent la proie des conquérants, offrent partout de vastes landes sous le nom de *marches*. Dans des temps plus modernes, on voit les *forêts* incendiées à l'époque des guerres de religion. »

La civilisation réagit à son tour sur les *forêts*; à mesure que la population augmente, que l'agriculture et les arts se perfectionnent, le sol forestier se défriche peu à peu. Dans les pays vierges, comme l'Amérique du Nord, on détruit les *forêts* partout où la population s'accroît; là, il ne s'agit que de trouver les moyens les plus faciles de les extirtirper. Heureux les pays qui peuvent s'arrêter dans de justes limites! En Europe, les *forêts* couvrent encore près du tiers de la surface totale. L'Allemagne, la Russie et la Suède et Norvége sont les contrées les plus boisées de l'Europe, et fournissent leurs produits forestiers aux autres peuples. L'Espagne, dont la position est peu favorable à la végétation, possède cependant un douzième de son territoire couvert de *forêts*. Quant à la France, il résulte d'un rapport présenté, le 15 février 1851, par M. Beugnot, à l'Assemblée législative, que la contenance du sol forestier était, en 1850, de 8,860,133 hectares. Une statistique plus récente porte la superficie boisée de la France à 8,674,850 hectares, qui se décomposent ainsi : 1,171,415 hectares appartiennent à l'État; 189,435 hectares, aux communes et aux établissements publics; enfin, 5,612,000 hectares, aux particuliers. Ce n'est pas le sixième du territoire. Il est à remarquer que, depuis 1791, les *forêts* de l'État diminuent chaque jour, par suite d'aliénations successives.

— *Essai historique sur les forêts de la France.* Avant la domination romaine, toute la Gaule n'était, pour ainsi dire, qu'une immense *forêt*. Les historiens anciens, notamment Pline et Tacite, ne nous laissent aucun doute à cet égard. De grands cours d'eau y entretenaient une humidité qui favorisait le développement des arbres. Jules César parle fréquemment des *forêts* qui servaient d'habitation et de défense à ses adversaires. Celles de l'Armorique et de la Belgique étaient peuplées de chênes, de bouleaux, d'ormes et de pins. La Saône, le Rhône, la Loire et la Garonne traversaient de vastes *forêts* de chênes. Les pins des Vosges, du Jura et des Alpes fournissaient des produits résineux qu'on exportait jusqu'en Italie. L'if y était fréquent; mais on le propageait peu, parce qu'on croyait son ombrage funeste et son bois empoisonné. Parmi les autres essences citées par les auteurs, on remarque l'érable, le saule, le hêtre, le buis qui atteignait de grandes dimensions, et le platane qui se cultivait jusque chez les Morins. On retrouve dans la langue celtique une foule de noms tirés des arbres. Pour n'en citer qu'un seul exemple, on sait que le mot *druide* vient de *deru*, qui signifie *chêne*. Le culte des *forêts*, des bocages, des arbres, s'offre au berceau de toutes les sociétés. Le sentiment de l'utilité n'était pas la moindre des causes qui les firent mettre sous la protection de la religion. Ceci nous explique l'état avancé de l'économie forestière chez les Romains, et les soins qu'ils prenaient des arbres. Ces conquérants attachaient une si grande importance aux *forêts* soumises à leur vaste domination, que Jules César leur accorda une attention toute spéciale, et en prit lui-même la haute direction.

Ce culte des bois, dans la Gaule, résista longtemps au christianisme; il se conserva même, en se transformant, en devenant chrétien; nous en trouvons des vestiges dans la fête de la plantation du mai, et dans quelques autres usages populaires. Les arbres furent souvent mis sous la protection de la Vierge et des saints, et quelques-uns des plus remarquables, grâce sans doute à ce patronage, se sont conservés jusqu'à nous. Les lois ripuaires défendaient expressément le vol dans les *forêts* royales et domaniales. La loi salique réitéra ces défenses, et édicta des peines sévères pour les délits forestiers. C'est à cette loi qu'on fait remonter l'usage de marquer les arbres à abattre.

Les invasions des barbares, les défrichements opérés par les moines, les progrès de l'agriculture, l'emploi presque exclusif des bois résineux pour l'éclairage, les guerres civiles et étrangères, et surtout les grands abattages stratégiques opérés par Charlemagne, réduisirent beaucoup l'étendue des *forêts* en France. Les règlements forestiers de Charlemagne et de Louis le Débonnaire prescrivent les défrichements, défendent de planter des bois, et ne se montrent conservateurs à leur égard qu'en faveur de la chasse. Aussi, au XIIe siècle, certaines *forêts* avaient-elles été tellement éclaircies et dévastées qu'elles suffisaient à peine aux besoins d'un seigneur et de ses gens. La propriété forestière avait donc alors un caractère monarchique, qui faisait de leur transfert à la propriété privée un fait très-grave et très-lent à s'opérer; quelques petits bois furent acquis par les abbayes; les grandes *forêts* restèrent à la couronne.

Mais si l'invasion des peuples du Nord amena sur quelques points la destruction des *forêts*, sur d'autres elle produisit un résultat tout à fait opposé. De vastes étendues de terres cultivées furent abandonnées par les habitants fuyant devant les barbares, et se couvrirent de bois, tant est grande la puissance de la nature! « Il y avait, dit L. Delpierre, dans les Bituriges (ancien Berry), des vignobles immenses où l'on ramassait, pour en débarrasser les vignes, comme on le fait encore aujourd'hui, les pierres calcaires, et les amoncellements de ces pierrailles se trouvent maintenant au milieu des bois. On trouve aussi, parmi ces mêmes bois, et quelquefois au milieu des marais et des étangs, des ruines de métairies, de châteaux et d'autres vastes habitations. La population a donc décrû en divers lieux, et les végétaux forestiers s'y sont étendus et multipliés. » Mais ce fut surtout le régime féodal qui favorisa le reboisement spontané du sol ou l'*afforestation*. Les rois et les seigneurs se réservèrent pour la chasse de grandes étendues de terrains, qui, n'étant plus soumises à la culture, devinrent des *forêts* et des garennes; la main de l'homme, il est vrai, y aida souvent, et des repeuplements artificiels, des plantations eurent lieu sur de larges espaces. Aussi, du Xe au XIVe siècle, les *forêts* reparaissent, presque aussi nombreuses et aussi touffues qu'elles l'étaient sous les Romains. La ville de Paris était, à cette époque, entourée d'un épais rempart de *forêts*, dont les bois de Boulogne, de Vincennes, de Meudon, etc., ne présentent plus que de faibles vestiges, et qui suffirent à sa consommation jusqu'à l'époque où l'accroissement de la population força cette grande cité à étendre le rayon de son approvisionnement.

Cette *afforestation* ne se fit pas toujours sans violence. Les nobles, trop souvent, exercèrent d'une manière inique le droit de garenne, en dépouillant les paysans de leur propriété. Il s'ensuivit de longs procès, dans lesquels le bon droit fut souvent sacrifié à la force. Il en résulta surtout une réaction violente, une guerre sourde et continue contre les bois. Les paysans se vengeaient des violences des seigneurs en dévastant leurs *forêts*. Celles-ci étaient d'ailleurs habitées par les *bons cousins des bois*, les charbonniers, les charpentiers et autres corporations, qui, peu soucieuses de l'aménagement, causaient des dégâts incalculables.

L'abaissement de la noblesse, la consolidation du pouvoir royal, et surtout l'affranchissement des communes, changèrent cet état de choses. Il y eut alors un retour à la culture. Des terres furent concédées pour de faibles redevances, et avec elles des droits de pâturage et d'usage en bois. Le besoin croissant de combustible et de bois d'industrie amena des abattages à profusion. Les *forêts* royales, à cause des droits de pâturage, étaient plus exposées que les autres. Les arbres de haute futaie étaient les seuls qui fussent généralement respectés, à raison de la sollicitude que les rois montraient pour leur conservation; leur coupe n'était autorisée que dans des circonstances graves, et les ventes extraordinaires qui en résultaient ne pouvaient avoir lieu que dans le cas de l'apanage d'un fils de France. On comprend qu'à cette époque la sylviculture devait être fort peu avancée. On attribuait à la lune la plus grande influence sur les arbres, et on réglait leur coupe et leur débit sur les lunaisons.

Cependant quelques voix éloquentes protestèrent. En 1355, les états généraux firent du dépérissement des *forêts* le sujet de doléances nombreuses, qui provoquèrent des ordonnances royales. L'excès du mal devait, en effet, nécessairement amener des mesures préservatrices. « Les législateurs de tous les âges, dit Martignac, ont fait de la conservation des *forêts* l'objet de leur sollicitude particulière. Pendant plusieurs siècles les efforts de nos rois ont lutté contre les abus auxquels les *forêts* de l'Etat étaient exposées, et contre les spéculations imprudentes de la propriété privée; mais ces efforts ne furent pas constamment heureux. » Les ordonnances de Philippe-Auguste (1219), de Philippe le Bel (1289) et de Philippe le Long (1318) réglèrent le commerce des bois et l'approvisionnement de Paris, qui en consommait à cette époque de 5,000 à 6,000 stères. Ces ordonnances avaient surtout en vue la conservation des *forêts*, à laquelle elles pourvurent par la défense d'y laisser paître les bestiaux et par l'ordre de vendre toujours les coupes aux enchères. Les ordonnances de Charles V (1376) et de Charles VI (1402) confirmèrent ces dispositions.

Le dauphin Humbert avait précédemment défendu la coupe des *forêts* du Dauphiné et du Briançonnais, parce qu'il avait reconnu leur action utile pour arrêter les avalanches. Ces *forêts* étaient alors peuplées de mélèzes, essence qui en a disparu aujourd'hui en grande partie. Ces mesures arrêtèrent un peu les dévastations. Sous Louis XI (1461) et Louis XII (1498), les *forêts* couvraient encore 30 millions d'hectares, c'est-à-dire les trois cinquièmes du territoire français d'alors.

François Ier fit déclarer les *forêts* royales inaliénables, comme appartenant au domaine de la couronne, et empêcha ainsi leur défrichement. Il rétablit sur de nouvelles bases l'administration forestière fondée par Charles V, et dota la France d'un code forestier, qui malheureusement échoua par la résistance de la population des campagnes. Les bois des particuliers, considérés comme objet d'utilité publique, furent placés sous la surveillance des agents de l'administration. Henri II défendit aux gens de mainmorte d'abattre leurs futaies. Charles IX fixa à dix ans le minimum de la révolution pour les bois appartenant aux particuliers, et ordonna que le tiers des taillis du domaine et des communautés fût réservé pour croître en futaie. Ce tiers fut réduit au quart par l'ordonnance de 1573. Telle est l'origine des *quarts en réserve*.

C'est à peu près à cette époque qu'il faut rapporter les commencements d'une industrie qui touche de près à la sylviculture; nous voulons parler du flottage des bois. Jusqu'alors le transport des bois de chauffage ou de service s'était fait par voitures ou par bateaux. Tournouer et Gobelin, marchands de bois et bourgeois de Paris, avaient flotté à bûche perdue dans les ruisseaux; mais, arrivés aux rivières navigables, les bois étaient chargés en bateaux. René Arnould perfectionna ce mode de flottage, et quelques auteurs le regardent même comme l'inventeur de ce procédé. Mais c'est à Jean Rouvet qu'est due l'invention du flottage en trains, en 1549. Cette entreprise si utile fut, dans l'origine, considérée comme une tentative folle, et les procès continuels que les flotteurs avaient avec les propriétaires contrariés par ce mode de transport auraient sans doute fait échouer cette industrie naissante, sans les ordonnances de nos rois et la nécessité d'approvisionner Paris.

Alors aussi la science faisait entendre sa voix, par la bouche de Bernard Palissy : « Quand ie considère, dit-il, la valeur des plus moindres gittes des arbres ou espines, ie suis tout esmerueillé de la grande ignorance des hommes, lesquels il semble qu'au iour d'hui ils ne s'estudient qu'à rompre, couper et deschirer les belles *forests* que leurs predecesseurs auoient si précieusement gardées. Ie ne troueroy pas mauvais qu'ils coupassent les *forests*, pourueu qu'ils en plantassent après quelque partie; mais ils ne se soucient aucunement du temps à venir, ne considerans point le grand dommage qu'ils font à leurs enfans à l'advenir..... Je trouue une chose fort estrange, que beaucoup de seigneurs ne contraignent leurs suiets de semer quelque partie de leurs terres de glans, et autres parties de chastagners, et autres parties de noyers, qui seroit un bien public, et un revenu qui viendroit en dormant! » Belles paroles qu'on aurait dû souvent méditer!

La principale cause de la résistance que rencontrèrent les réformes de François Ier et de ses successeurs fut l'impopularité de l'administration forestière. Les droits de gruerie, tiers et danger étaient si onéreux que les propriétaires des *forêts* soumises à ces droits portèrent souvent des réclamations devant les tribunaux; l'appui qu'ils trouvèrent auprès de ceux-ci augmenta l'audace des délinquants. La communauté des *forêts* fut aussi une cause majeure de dégâts; on a naturellement moins d'intérêt à ménager un bien partagé avec d'autres que celui dont on est le propriétaire exclusif. Le cantonnement, qui aurait pu remédier à ce mal, se faisait alors d'une manière très-vicieuse. Si à ces causes puissantes on ajoute l'augmentation de la valeur foncière du sol, les progrès toujours croissants de l'agriculture, les modifications apportées aux procédés d'élève des bestiaux, l'établissement des forges et des verreries, et enfin (ce qui ne doit pas surprendre) les rigueurs du régime forestier, on comprendra sans peine la rapidité avec laquelle a marché la dévastation des *forêts* depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe, dévastation que ne purent arrêter ni les efforts de Sully, à qui l'on doit la plantation des routes, ni les mesures prises par Colbert, ni même la célèbre ordonnance de 1669.

Le déboisement avait été bien plus rapide dans le Midi. Les seigneurs de ce pays, n'appliquant pas d'une manière générale, comme ceux du Nord, l'adage : *Nulle terre sans seigneur*, n'avaient pas envahi les biens communaux pour les convertir en *forêts*. A cette cause se joignirent le besoin plus grand de pâturage, l'adoption des coupes à blanc étoc dépouillant le sol des réserves qui auraient pu le repeupler, enfin l'usage plus longtemps prolongé des constructions en bois. Les effets furent désastreux : de là ces atterrissements qui se sont formés dans la vallée du Rhône, et ces torrents qui la sillonnent. De là sans doute aussi la plupart des vastes *garrigues* du Languedoc, qui paraissent avoir remplacé des *forêts* abattues.

L'ordonnance de 1669 rencontra d'ailleurs, dès sa promulgation, une résistance presque insurmontable de la part de certaines provinces, notamment de la Bourgogne. Les usagers et les nobles qui avaient envahi les *forêts* royales réclamèrent contre ses dispositions les plus importantes, et leurs réclamations furent vivement soutenues par les états de cette province. Et pourtant, cette ordonnance, fruit d'un long travail et des méditations de conseillers habiles, est un monument très-remarquable pour son époque. Ses dispositions étaient sagement et judicieusement combinées, pour satisfaire à la fois aux besoins des *forêts* et à ceux de la société.

Au XVIIIe siècle, la révolution qui s'opéra dans le commerce, l'extension que prirent les placements en argent firent renoncer aux aménagements de longue durée. D'un autre côté, le haut prix du bois, joint à d'autres causes, provoqua beaucoup de jardinages, de coupes anticipées, d'abattages de réserves dans les bois de la couronne, des apanages et des particuliers. L'ordonnance de

1776, en exemptant d'impôts les terres défrichées, aggrava encore cet état de choses.

C'est du XVIII^e siècle que date l'époque scientifique de la sylviculture. Louis XVI fit replanter les vides des *forêts* de Fontainebleau et de Rambouillet, envoya André Michaux aux Etats-Unis, afin d'y recueillir et de faire passer en France des graines et des plantes d'arbres et arbustes propres à être naturalisés, et adressa, dans le même but, aux voyageurs La Pérouse et d'Entrecasteaux des instructions rédigées de sa main. En même temps, l'économie forestière s'enrichissait de nombreuses observations faites sur les bois par Réaumur, Buffon, Varennes de Fenille, Duhamel du Monceau et Malesherbes, lequel, pour produire un écrit utile, n'avait eu qu'à observer les résultats de ses belles plantations. Dumont de Courset contribua plus que personne, de son temps, à naturaliser et à faire connaître des espèces exotiques.

La Révolution française ne pouvait manquer d'apporter de graves perturbations dans la propriété forestière. Le prix élevé du blé, suite de l'immense consommation faite par les armées, la baisse de la valeur des bois et, par-dessus tout, le caractère monarchique et aristocratique de ce genre de propriété firent presque partout abattre les plantations des parcs attenant aux châteaux et défricher une grande étendue de taillis et de futaies, dont le sol fut livré à la culture. Les arbres des places et des chemins publics, donnés ou vendus à vil prix, disparurent aussi de toutes parts. Cependant le mal que la Révolution a causé dans les bois n'a pas été aussi grand qu'on s'est plu à le dire. « Nous ne croyons pas, écrit L. Delpierre, que la destruction qui en a été faite à cette époque dépasse la quarantième partie de ce que la France possède encore aujourd'hui. » Si maintenant nous cherchons à résumer les causes générales de la diminution des bois, nous trouvons les défrichements exigés par les besoins et les progrès de l'agriculture, les dévastations causées par les guerres et les révolutions, l'incurie des gouvernements et celle des possesseurs du sol, le morcellement et la mobilisation de la propriété forestière, enfin les vices d'un mauvais mode de culture et d'administration.

De nos jours, la sylviculture est entrée dans une voie de progrès. Un code forestier approprié à notre époque a été promulgué, une école forestière fondée, des cours de sylviculture créés dans les établissements d'instruction agricole, l'économie forestière représentée dans nos assemblées politiques, industrielles ou scientifiques. Toutes ces mesures produiront sans doute des résultats avantageux, qu'il est permis de prévoir, mais que l'avenir seul constatera. En attendant, la situation forestière de la France est loin d'être mauvaise. Nous possédons encore près de 10 millions d'hectares de *forêts*, qui, traités et aménagés d'une manière convenable, pourraient suffire à nos besoins généraux. Ces *forêts* sont réparties d'une manière très-inégale. Les six départements qui possèdent la superficie la plus boisée sont : la Côte-d'Or (242,525 hectares), les Vosges (221,727 hectares), la Haute-Marne (211,783 hectares), la Nièvre (184,170 hectares), la Meurthe (182,225 hectares), la Meuse (180,759 hectares). Les six départements le moins boisés sont : la Manche (15,985 hectares), le Finistère (14,576 hectares), le Morbihan (13,848 hectares), la Corrèze (13,760 hectares), le Rhône (11,860 hectares) et la Seine (2,180 hectares.

Un travail statistique, publié en 1859 par l'administration forestière, fait connaître la contenance des massifs les plus considérables. De ce nombre sont : la *forêt* d'Orléans (43,550 hectares), la *forêt* de Chaux, dans le Jura (19,503 hectares); la *forêt* de Fontainebleau (17,000 hectares); la Hart, dans le Haut-Rhin (14,764 hectares); Compiègne (14,385 hectares); Rambouillet (12,818 hectares).

Les essences principales qui entrent dans la composition de ces *forêts* sont, parmi les bois feuillus, c'est-à-dire parmi ceux qui repoussent de souches et qui, à quelques rares exceptions près, perdent leurs feuilles en hiver : le chêne, le hêtre et le charme, et, parmi les résineux, c'est-à-dire parmi ceux qui, dans nos climats, ne repoussent pas de souches, et qui, sauf le mélèze, conservent toujours des feuilles : le sapin, l'épicéa, le mélèze, les pins sylvestre, maritime, etc.

Les modes de culture varient suivant les essences.

Lorsque, dans un massif, on laisse croître les arbres jusqu'à l'âge où ils sont susceptibles de porter des semences fertiles, et qu'on les exploite de manière à en obtenir un réensemencement naturel, on leur applique le mode de traitement dit de la *futaie*, et le massif lui-même prend le nom de *futaie*. Lorsqu'on les coupe avant l'époque où ils produisent des semences, et que l'on compte, pour la régénération, sur la faculté qu'ont les souches de rejeter, on les exploite d'après le mode dit du *taillis simple*, et le massif porte cette dernière dénomination. Enfin, lorsqu'au milieu du taillis on laisse épars çà et là un certain nombre de sujets, destinés à parcourir une ou plusieurs révolutions, le repeuplement s'appelle *taillis composé*, ou encore *taillis sous futaie*.

On s'est très-fortement préoccupé, dans ces dernières années, du reboisement de nos montagnes. C'est, en effet, une mesure de haute utilité publique, et qui mérite l'attention générale. Le repeuplement de ces pentes fréquemment dénudées présenterait les avantages directs que nous avons indiqués au commencement de cet article. Des plantations d'arbres résineux, tout en régénérant ce sol apauvri, fourniraient des produits à un certain nombre d'industries ou de services publics, qui sont encore tributaires de l'étranger. Mais il y aurait encore un autre avantage. La superficie forestière actuelle étant suffisante, à mesure que l'on reboiserait les terres vaines et vagues des régions montagneuses, une étendue correspondante de *forêts* en plaine pourrait être défrichée et rendue à la culture.

— Administr. et législ. La loi divise le sol forestier en deux parties : l'une, sur laquelle l'Etat exerce un droit de propriété ou de tutelle, et comprenant : 1° les *forêts* de l'Etat; 2° les *forêts* possédées à titre d'apanages et de majorats devant faire retour à l'Etat; 3° les bois des communes et des établissements publics; 4° les bois enfin sur lesquels l'Etat, les communes ou les établissements publics ont des droits de propriété indivis avec des particuliers; l'autre comprenant les bois et *forêts* appartenant aux particuliers, et sur lesquels l'Etat n'exerce ni droit de propriété ni tutelle.

Le régime forestier n'est applicable qu'aux bois et *forêts* rangés dans la première catégorie. Les bois des particuliers sont affranchis de ce régime.

— *Forêts de l'Etat. Délimitation et bornage.* Les *forêts* de l'Etat ont été placées sous le régime du droit commun, en ce qui concerne la délimitation et le bornage. Tout propriétaire limitrophe peut requérir l'administration de faire procéder à ces opérations, qui sont contradictoires et à frais communs, quand elles ont lieu à l'amiable. Les tribunaux ordinaires sont seuls compétents pour connaître de ces actions.

Quand il s'agit d'une délimitation générale, le préfet désigne les agents forestiers qui doivent opérer, comme experts et arpenteurs, dans l'intérêt de l'Etat. Lorsqu'une *forêt* se trouve située sur plusieurs départements, chacun des préfets de ces départements doit prendre un arrêté.

Au jour indiqué, les experts procèdent à l'opération et ils en dressent un procès-verbal dont ils déposent la minute au secrétariat général de la préfecture, après l'avoir présenté à la signature de toutes les parties intéressées et l'avoir soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Il est statué sur la délimitation par un décret, dans l'année qui suit la publication de l'avis du dépôt du procès-verbal. Les riverains ont un an pour adresser au préfet leur opposition ou réclamation. Passé ce délai, la délimitation est considérée comme définitive.

Quand il s'agit d'une délimitation particulière, la sanction du ministre des finances est suffisante pour valider le procès-verbal, sauf opposition de la part des riverains dans les mêmes délais que ceux qui sont indiqués plus haut.

Lorsque la ligne séparative est déterminée, il est procédé au bornage. Cette opération doit être effectuée dans le mois qui suit le délai d'un an, quand elle succède à une délimitation générale; si, au contraire, elle a été précédée d'une délimitation partielle, elle peut avoir lieu dès que le procès-verbal de cette dernière a reçu l'approbation de toutes les parties.

Un arrêt de la cour de cassation, en date du 30 décembre 1818, porte que le bornage et la délimitation peuvent être faits par voie judiciaire, lorsque des contestations s'élèvent sur la manière d'y procéder administrativement.

— *Aménagement.* L'aménagement est une opération qui consiste à régler le mode de culture (taillis ou futaie), la marche et la quotité des exploitations d'une *forêt*, de manière à en obtenir le rapport annuel jugé le plus avantageux dans l'intérêt du propriétaire.

M. Tassy fait connaître en ces termes les diverses opérations que nécessite l'aménagement d'une *forêt* : « Pour que le rapport d'une *forêt* puisse être soutenu, dit-il, il faut qu'il ne dépasse pas le taux de l'accroissement moyen; pour qu'il soit matériellement le plus grand possible, il faut que les bois soient exploités à l'âge qui correspond à leur plus grand accroissement moyen, et qu'en conséquence, à l'époque fixée pour leur abattage, le quotient obtenu en divisant leur volume par leur âge soit plus élevé qu'aucun de ceux que l'on trouverait en faisant un calcul analogue, dans l'hypothèse d'un âge d'exploitabilité plus ou moins reculé. »

Lorsqu'il s'agit d'aménager une *forêt*, la première chose à faire est d'en déterminer la contenance. Cette opération, quand on la veut rigoureuse et que la *forêt* occupe une vaste étendue, exige une triangulation préalable.

On procède ensuite à la reconnaissance générale de la *forêt*, afin de constater aussi exactement que possible les conditions géologiques, climatériques, culturales, économiques, etc., dans lesquelles elle se trouve placée. La qualité du sol, la nature du climat, la consistance du peuplement, le débit et le prix des bois, les voies de transport, les lieux de consommation sont, dans cette reconnaissance, l'objet d'une attention particulière et fournissent les données sur lesquelles on se fonde pour choisir le mode d'exploitation le plus convenable.

Lorsque ce choix est arrêté, on fixe l'âge auquel les bois doivent être coupés, pour que l'on puisse réaliser le rapport le plus avantageux.

Cet âge étant connu, on détermine la durée de la révolution, c'est-à-dire du temps nécessaire pour que les exploitations parcourent toute l'étendue de la *forêt*.

On termine enfin cette série de travaux par la formation d'un tableau synoptique, dit *plan d'exploitation*, qui indique la quotité des coupes annuelles et l'ordre dans lequel elles doivent se succéder.

Telles sont les principales opérations que l'aménagement d'une *forêt* exige; on y ajoute l'étude des travaux de routes, d'assainissement, etc., et, en un mot, de toutes les améliorations que réclamerait la mise en valeur de la propriété.

Dans les taillis, la révolution adoptée n'est jamais bien longue; les coupes s'exploitent à blanc étoc, sauf un petit nombre de réserves; la quotité de l'exploitation annuelle se règle par contenance. L'aménagement qui se réduit à diviser la *forêt* en autant de parties égales qu'il y a d'années dans la révolution ne saurait présenter beaucoup de difficultés.

Dans les futaies, il n'en est pas de même. Les révolutions y sont, en général, très-longues, et cette circonstance tend beaucoup à compliquer leur aménagement; mais ce sont surtout les exigences de la culture qui rendent cette opération difficile. Ces exigences veulent que les arbres exploitables ne soient enlevés qu'en plusieurs fois, de manière que l'ensemencement complet puisse d'abord avoir lieu, et qu'ensuite le jeune repeuplement ne soit exposé que graduellement aux influences atmosphériques; or, pour cela, il est nécessaire de fixer la quotité des exploitations annuelles, non par contenance, mais par volume, et voici comment on procède : on divise la révolution en un certain nombre de périodes égales (de quatre à six, en général); on partage la *forêt* en un égal nombre de parties, appelées *affectations*, auxquelles on donne la même contenance, si leur fertilité est semblable, et une contenance inversement proportionnelle à leur fertilité, dans le cas contraire. On détermine ensuite la période dans laquelle chacune de ces affectations devra être exploitée. On estime le volume total des arbres coupés dans celle qui est destinée à arriver la première en tour d'exploitation. On augmente ce volume de l'accroissement que les mêmes arbres seraient susceptibles d'acquérir, si on les laissait sur pied pendant la moitié de la période dont ils forment l'affectation, et on divise le total obtenu par le nombre d'années de cette période. Le quotient indique le volume à prendre chaque année sur un point quelconque de l'affectation, dans le cours de la période correspondante.

Indépendamment de cette exploitation, qui est la principale, il y a, dans les autres affectations, des nettoiements et des éclaircies à faire, afin de favoriser la croissance des massifs. Ces coupes se règlent par contenance.

Tous les bois et *forêts* de l'Etat doivent, aux termes de l'article 15 du code forestier, être assujettis à des aménagements réglés par des décrets, conformément à la nature du sol et des essences.

Dans toutes les *forêts* aménagées en taillis, l'ordonnance réglementaire du 1^er août 1827, article 69, fixe à vingt-cinq ans au moins l'âge de la coupe. Il n'y a d'exception à cette règle que pour les *forêts* dont le châtaignier et les bois blancs forment l'essence principale ou qui sont situées sur un terrain de mauvaise qualité.

Quant aux sapinières situées sur les hautes montagnes et dans lesquelles les circonstances climatériques s'opposent à ce qu'on interrompe jamais le massif, les coupes se font en jardinant, c'est-à-dire en enlevant çà et là les arbres les plus vieux quand ils atteignent d'ailleurs l'âge et la grosseur déterminés.

— *Produits.* Les produits des *forêts* se partagent en deux catégories : les produits principaux et les produits accessoires.

Les produits principaux sont ceux que l'on retire des coupes de bois réclamées par la culture et l'aménagement. Ces coupes sont : ordinaires, quand elles sont prévues par l'aménagement ou conformes à l'usage; extraordinaires, quand elles sont faites par anticipation ou qu'elles portent sur des bois mis en réserve pour croître en futaie et dont le terme d'exploitation n'a pas été fixé par une ordonnance d'aménagement.

Les coupes sont vendues sur pied ou après l'exploitation.

Une coupe ne peut être vendue sans qu'on en ait autorisé l'assiette. Cette formalité remplie, et après l'arpentage, s'il a été nécessaire, les agents désignent les bois à abattre et ceux à réserver. C'est ce qu'on appelle *balivage* ou mortelage.

Les agents forestiers font l'estimation des arbres destinés à être exploités et la coupe est mise en adjudication, si l'administration ne préfère l'exploiter à ses frais.

Les coupes doivent être morcelées de manière qu'aucune d'elles n'ait une valeur supérieure à 10,000 francs, et qu'il y ait, surtout dans les localités où il existe des fours à chaux et autres établissements analogues, des lots de 2,000 ou de 3,000 francs. Cette excellente mesure a pour but de favoriser le commerce des marchands qui ne disposent que de faibles ressources.

Dès que l'arpentage de la coupe est terminé, on procède au choix et à la désignation des arbres qui devront être abattus ou réservés. C'est là une des opérations les plus délicates de la gestion forestière, et, comme le dit fort bien M. Tassy, « tout l'avenir d'un peuplement peut en dépendre. »

La marque des coupes se fait en réserve ou en délivrance. Le premier mode est usité dans les taillis. Aux termes de l'ordonnance réglementaire du 1^er août 1827, il doit être réservé par hectare cinquante brins ou rejets de l'âge de la coupe. Ces brins ou rejets sont appelés *baliveaux*, d'où le nom de *balivage* donné à l'opération.

Dans les futaies, qui s'exploitent ordinairement par volume, les coupes sont presque toutes marquées en délivrance.

En même temps qu'ils procèdent au martelage d'une coupe, les agents font toutes les opérations nécessaires pour en déterminer la valeur. Cette estimation se fait, soit au moyen du dénombrement et du cubage individuel de tous les arbres compris dans le périmètre de la coupe, soit au moyen des places d'essai, c'est-à-dire en appliquant à la masse les résultats du dénombrement et du cubage sur certaines parties du peuplement choisies comme types. La première méthode est employée dans les coupes où les arbres à abattre sont peu nombreux et volumineux; la seconde, dans les coupes où les bois abandonnés à l'exploitation se composent d'un grand nombre de sujets de petites dimensions, comme dans les taillis. Les deux méthodes sont employées simultanément, lorsqu'il y a à estimer dans la même coupe de gros arbres et un sous-bois.

L'estimation en argent est établie d'après le prix commercial des divers produits.

— *Adjudication.* Aux termes des articles 17 et 18 du code forestier, aucune vente de coupe ordinaire ou extraordinaire ne peut avoir lieu dans les bois de l'Etat, des communes ou des établissements publics, que par voie d'adjudication publique, laquelle doit être annoncée par des affiches au moins quinze jours à l'avance.

Les clauses générales des adjudications sont établies par un cahier des charges approuvé par le ministre des finances. Les clauses particulières sont arrêtées par les conservateurs, sous l'approbation du directeur général des *forêts*. Les unes et les autres sont toutes de rigueur et ne peuvent être réputées comminatoires.

Les adjudications ont lieu par-devant les préfets et sous-préfets, dans les chefs-lieux d'arrondissement, lorsque les coupes dépassent 500 francs. Dans le cas contraire, elles peuvent avoir lieu dans les chefs-lieux de commune, sous la présidence du maire. Les agents forestiers et les receveurs chargés d'encaisser les produits sont tenus d'y assister. Ces comptables sont : le receveur des domaines, s'il s'agit de *forêts* de l'Etat; le receveur municipal, si les bois appartiennent aux communes; le receveur spécial des établissements publics, si les coupes sont faites dans la propriété de ces établissements.

Il est procédé aux ventes soit par adjudication aux enchères et à l'extinction des feux, soit par adjudication au rabais, soit sur soumissions cachetées.

Les coupes sont ordinairement adjugées en bloc et sans garantie du nombre d'arbres, de contenance, d'essence, d'âge et de qualité.

Une circulaire du 6 mai 1830 porte : « Les ventes sont entachées de nullité : 1° lorsqu'elles n'ont pas lieu par voie d'adjudication publique; 2° lorsqu'elles n'ont pas été précédées des publications et affiches prévues par les articles 17 et 18 du code forestier; 3° lorsqu'elles ont été faites au profit d'une association secrète, établie dans le but d'obtenir les bois à plus bas prix, ou des auteurs de manœuvres tendant au même résultat; 4° lorsqu'elles concernent des coupes extraordinaires non régulièrement autorisées; 5° lorsqu'elles sont contraires à l'article 21 du code forestier dont voici la teneur : « Ne peuvent » prendre part aux votes, ni par eux-mêmes, ni » par personnes interposées, directement ou » indirectement, soit comme parties principa- » les, soit comme associés ou cautions : les » agents et gardes forestiers et les agents fo- » restiers de la marine dans toute l'étendue de » l'Empire; les fonctionnaires chargés de pré- » sider ou de concourir aux ventes, et les re- » ceveurs du produit des coupes, dans toute » l'étendue du territoire où ils exercent leurs » fonctions; les parents ou alliés en ligne di- » recte, les frères et beaux-frères, oncles et » neveux des agents forestiers et des agents » forestiers de la marine, dans toute l'étendue » du territoire pour lequel ces agents sont com- » missionnés; les conseillers de préfecture, les » juges, officiers du ministère public et gref- » fiers des tribunaux de 1^re instance, dans tout » l'arrondissement de leur ressort. »

L'annulation des ventes est prononcée par le préfet, sauf recours au ministre des finances.

L'adjudicataire d'une coupe de bois ne peut en *commencer l'exploitation sans y être préalablement* autorisé par l'agent forestier, chef de service. Il est tenu de demander l'autorisation d'exploiter dans un délai d'un mois, à partir de l'adjudication, sous peine de payer à l'Etat, à la commune ou à l'établissement public, propriétaire, à titre de dommages-intérêts, une somme égale au quarantième du prix principal de son adjudication, et ce par chaque quinzaine de retard.

L'article 31 du code forestier oblige l'adjudicataire à avoir un garde-vente ou facteur agréé par l'agent forestier local et assermenté devant le juge de paix. Ce garde-vente tient un registre sur papier timbré, coté et paraf*é par l'agent forestier, et il y inscrit*, jour par jour et sans lacune, la mesure et la quantité des bois débités *et* vendus, ainsi que les noms des acheteurs.

L'adjudicataire doit se procurer *un* marteau triangulaire pour en marquer les bois de charpente sortant de la coupe. Il dépose l'empreinte de ce marteau au greffe du tribunal et chez l'agent forestier, dans le délai de dix jours, à dater de la délivrance du permis d'exploiter.

Pour obtenir ce permis, l'adjudicataire est obligé de présenter : 1º les certificats constatant l'admission des cautions, la fourniture des traites et les payements exigés par le cahier des charges; 2º l'expédition du procès-verbal d'adjudication, l'acte de presta*tion de serment* du garde-vente, le *marteau* et le registre dont nous avons parlé.

La loi se montre, à ce sujet, *d'une sévérité* qu'expliquent les intérêts qu'elle veut protéger, et elle *rend responsable du prix principal* de la coupe l'agent forestier qui délivrerait le permis d'exploiter avant de s'être assuré que les formalités ci-dessus énumérées ont été remplies.

Ces formalités ne sont pas les seules que l'adjudicataire ait à subir, et, une fois son autorisation accordée, il est assujetti à des conditions nombreuses et variant suivant les localités. D'après l'ordonnance réglementaire du 1er août 1827, et à moins de clauses contraires contenues dans le cahier des charges, il est tenu d'exploiter les bois à tire et à aire, à la cognée et le plus près de terre possible, de façon que l'eau ne puisse séjourner sur les *souches. L'abattage doit être terminé* le 15 avril de l'année qui suit la vente, pour les bois *non écorcés*, et le 15 *mai suivant* pour ceux qui le sont. Dans les futaies, cependant, l'abattage peut avoir lieu quelle que soit l'époque, sans qu'il en résulte d'inconvénients. Avant le terme fixé pour l'abattage, les coupes doivent être nettoyées, en ce qui concerne le ravalement des anciens étocs et l'enlèvement des ronces et autres arbustes nuisibles. Le façonnage des ramiers doit être terminé avant le 1er juin de l'année qui suit la vente; s'il y avait, dans la coupe, du bois à *écorcer*, le délai *serait* prorogé jusqu'au 1er avril suivant. Les adjudicataires ne peuvent *établir* leurs faulde*s*, *loges ou ateliers*, que sur les emplacements désignés par l'administration. Enfin, ils doivent avoir complétement cessé leur exploitation le 15 avril de la deuxième année qui suit la vente. Il arrive néanmoins que des circonstances exceptionnelles s'opposent à ce que la vidange ait lieu dans le délai fixé. Dans ce cas, l'administration reste juge et peut accorder une prolongation à l'adjudicataire, qui est obligé d'en faire la demande quarante jours avant le terme de rigueur et d'acquitter l'indemnité exigée par les agents des *forêts*.

Une disposition bizarre, reproduite de l'édit de 1669, porte, nous l'avons dit, que chaque *adjudicataire sera tenu* d'avoir un garde-vente. Ce garde-vente peut dresser des procès-verbaux, *tant dans* la *vente* qu'à *l'ouïe de la cognée*. De même, et jusqu'à ce qu'il ait obtenu sa décharge, l'adjudicataire est responsable de tout délit forestier commis dans sa vente et à l'ouïe de la cognée, et contraignable par corps pour le payement des amendes encourues à cette occasion, si son garde-vente n'en dresse un rapport qui doit, dans le délai de cinq jours, être remis à l'agent forestier. Mais l'ouïe de la cognée variait suivant la grosseur de l'outil, la direction du vent, etc. *Il a fallu* dès lors que le législateur déterminât une distance unique. Elle a *été fixée à 250 mètres, à partir de la limite* de la coupe. « C'est à bon droit, à notre avis, dit M. Jules de Vroil, que les exploitants demandent à être déchargés d'une aussi exorbitante responsabilité. Singulier changement de rôles, en effet! l'administration forestière a pour unique devoir de garder les bois de l'Etat, et elle s'empresse de se décharger de ce soin sur des particuliers, qui, comme contribuables, payent leur part dans cette police, et, comme adjudicataires, sont obligés de la faire eux-mêmes. Il semble qu'on admettrait plus facilement la prétention contraire. Avec un *personnel aussi nombreux* que celui dont elle dispose, l'administration pourrait prendre les délits sous sa responsabilité; les marchés qu'elle passerait n'en seraient que plus avantageux. »

Outre les produits résultant des adjudications, les *forêts* ont encore des produits accessoires tels que : les bois provenant de recepages, d'essartements, d'étalages; ceux dont l'abattage ou l'extraction sont nécessaires pour les études de tracé et pour l'ouverture des routes, l'établissement des maisons forestières, *scieries, sécheries, fossés et pépinières*, la culture des terrains cédés à charge de repeuplement, les travaux publics, l'exploitation des mines, carrières, etc.; les arbres endommagés, dépérissants ou morts; les bois provenant des délits, les remanants des bois délivrés aux usagers; la glandée, le pâturage, le passage, les semences, plants, souches, épines, bruyères et autres arbustes ou plantes; les produits des carrières, plâtrières, sablières, les pierres et autres matériaux; la chasse, la pêche, les indemnités de toute nature et recettes imprévues provenant d'objets *appartenant au sol forestier*.

Lorsque les produits accessoires que nous *venons d'énumérer représentent* une valeur assez considérable, il est procédé à leur égard comme en ce qui concerne les produits ordinaires, et ils sont donnés à l'adjudication; mais quand ils n'ont qu'une valeur minime, le conservateur peut en autoriser l'extraction moyennant des prestations de journées en travail ou des fournitures de graines, lesquelles sont employées à des repeuplements. « Cette destination donnée à une grande quantité de menus produits invendables et nuisibles, la plupart, au sol forestier, constitue, dit M. Tassy, une des améliorations les plus *intelligentes qui se soient introduites dans la* gestion forestière; elle remonte à un petit nombre d'années. » Quant à l'extraction des produits de carrières, plâtrières, etc., elle est autorisée par les conservateurs moyennant un prix fixé par eux.

— *Bois communaux*. Les bois des communes ou des établissements publics ne sont soumis au régime forestier que lorsqu'ils sont reconnus susceptibles d'aménagement ou d'une exploitation régulière, par l'autorité administrative, sur la proposition de l'administration forestière et d'après l'avis des conseils municipaux ou des *administrateurs* des établissements publics.

Les bois des *communes* ou des établissements publics soumis régulièrement au régime forestier sont assujettis aux mêmes règlements que les bois de l'Etat, à cela près que les conseils municipaux ou les administrations des établissements doivent être consultés sur les propositions d'aménagement, ainsi que sur les travaux d'amélioration.

Les communes et les établissements publics ne peuvent faire aucun défrichement de leurs bois sans une autorisation spéciale du gouvernement.

— *Bois des particuliers*. L'édit de 1669 avait *imposé* aux bois des *particuliers* toutes les règles prescrites pour l'exploitation des *forêts* royales. La *Révolution* brisa *ces entraves*; mais le régime du droit commun ne dura pas longtemps; les propriétaires de bois ne purent les exploiter qu'après que la marine avait fait son choix et les défricher qu'après en avoir obtenu l'autorisation. Le code forestier de 1827 maintint ces dispositions, la première pour dix ans, la seconde pour vingt. Nous avons dit, à propos du déboisement, quelles avaient été les conséquences de ces prohibitions. Nous n'y reviendrons pas. Constatons seulement que le martelage de la marine a été supprimé en 1837, *tandis que la défense de défricher sans* autorisation préalable, plusieurs fois prorogée, n'a pas pris fin, ou, du moins, subsiste encore de fait, par suite des formalités à remplir pour obtenir cette autorisation. C'est là une violation du droit commun et l'on se demande pourquoi les propriétaires forestiers ne peuvent pas jouir, en toute liberté, de ce qui est leur chose.

— *Police des forêts*. Nous ne pouvons, sans sortir du cadre que nous nous sommes tracé, passer en revue les dispositions pénales contenues dans le code forestier. Elles sont plus *nombreuses qu'intéressantes et s'appliquent* à des délits le plus souvent insignifiants. Il *en est une pourtant* qui *nous paraît digne* d'attention. L'arrachis des plans est puni d'une amende de 10 à 300 francs, et, en outre, d'un emprisonnement de quinze jours à un mois, si les plants proviennent d'une plantation ou d'un semis artificiel. Les autres délits sont punis d'une amende; il en est de même des contraventions que peut commettre l'adjudicataire d'une coupe de bois. Les formalités dont on entoure l'exploitation d'une coupe sont si minutieuses, que les agents forestiers peuvent, par des amendes, élever d'une manière sensible le prix d'une adjudication.

« Un raison fiscale, dit M. de Vroil, semble avoir dominé tout le système de répression du code de 1827; on dirait qu'on a voulu en faire une branche de revenu pour le Trésor. La peine à appliquer dans presque tous les cas est l'amende, rarement la prison; si on la paye, le bénéfice est clair; si on ne la paye pas, l'Etat peut exercer la contrainte par corps. La prison n'entre ainsi, dans le système pénal forestier, que par voie de conséquence, ce qui en dénature singulièrement l'effet moral; ce n'est que parce qu'il n'a pu payer que le délinquant est conduit en prison. Le ministère public a toujours le droit d'intenter des poursuites au *nom* de l'Etat, même pour les délits commis dans les bois des particuliers; mais lorsqu'il s'abstient, ce qui arrive très-souvent, le propriétaire se décide difficilement à faire l'avance des frais nécessaires pour arriver à la condamnation. Au reste, il en est de même pour les délits ruraux; aussi l'on souvent demandé que le ministère public poursuivît d'office toutes les contraventions et tous les délits ruraux et forestiers. A mesure que la notion de la propriété devient plus nette dans les esprits, le respect pour elle devient plus grand et les atteintes qu'on lui porte deviennent plus coupables. »

— *Personnel*. Les attributions conférées par le code forestier à l'administration des *forêts* sont exercées, sous l'autorité du ministre des finances, par un directeur général, secondé par trois administrateurs et par des employés et des agents de divers grades.

Le directeur général est nommé par le chef de l'Etat; les administrateurs sont à la nomi*nation du ministre des finances*.

Le directeur général surveille et dirige toutes les *opérations relatives* au service. Il soumet au ministre des finances, après avoir pris l'avis des administrateurs, le budget général de l'administration; la création et la suppression des emplois supérieurs; la nomination des élèves de l'Ecole forestière; la destitution, révocation ou mise en jugement des agents forestiers du grade d'inspecteur et au-dessus; la liquidation des pensions, les changements dans les circonscriptions des arrondissements forestiers; les projets d'aménagements, de *partages, d'échanges de bois*, de cantonnements ou de rachats de droits d'usage; les *coupes extraordinaires*; les cahiers des charges pour les coupes extraordinaires; les concessions à charge de repeuplement, etc.

Il nomme directement aux emplois d'inspecteur et aux emplois inférieurs.

Les administrateurs se réunissent en conseil sous la présidence du directeur général. Ils se partagent la direction et la surveillance du service central.

La France est divisée en 32 conservations forestières, 140 inspections, 447 cantonnements.

Le service extérieur comprend 32 conservateurs, 153 inspecteurs, 191 sous-inspecteurs, 335 *gardes généraux*, 45 gardes généraux adjoints, 656 brigadiers, 2,768 gardes domaniaux ou mixtes et 5,500 gardes communaux.

Les agents forestiers se recrutent au moyen d'une école spéciale instituée à Nancy par une ordonnance royale du 1er décembre 1824.

Les examens d'admission à cette école sont sérieux et le concours les rend plus difficiles.

L'école est dirigée par un conservateur. Cinq professeurs y sont attachés.

Les élèves passent deux ans à l'école. Après ce temps, s'ils ont satisfait à l'examen de sortie, ils sont nommés gardes généraux stagiaires, et, après un *stage* d'un *an environ*, gardes généraux titulaires placés à la tête d'*un cantonnement*.

— Géol. *Forêts sous-marines*. A des époques diverses, mais toujours éloignées de nous, il est arrivé parfois que des inondations subites ont renversé et enseveli sous les sables des *forêts* plus ou moins étendues, situées sur le *bord de la mer. Aujourd'hui on découvre*, sous d'énormes amas de tourbe, des chênes, des ormes, des hêtres, des pins ou d'autres arbres, tantôt entiers, comme dans la vallée de la Somme ou dans les *forêts* de Cauche ou d'Authie, tantôt brisés et confusément mêlés avec des feuilles, des graines ou des coquillages terrestres, comme sur les côtes de la Manche, à Morlaix. Souvent ces arbres, d'une grosseur prodigieuse, sont couchés dans une direction régulière, comme à Gorinchen, en Hollande, où ils sont renversés les uns sur les autres dans le sens du nord-est au sud-ouest. *D'autres fois, ils sont superposés dans* tous les sens; on pourrait croire qu'ils ont *été engloutis pêle-mêle dans de vastes cavi*tés creusées par les flots; c'est ce qu'on a observé à Holderness, dans le Yorkshire (Grande-Bretagne), où l'on trouve, avec les chênes et les pins, des aunes, des bouleaux, des noisetiers et des ifs. La *forêt* sous-marine de Plougean, près de Morlaix, offre, sur une longueur de 40 kilom., trois couches de végétation bien distinctes, dont la dernière est réduite à un véritable terreau. On y a trouvé, outre les essences forestières indiquées ci-dessus, des saules, des joncs, des fougères, des mousses, etc. On dit même qu'il s'y est *rencontré une noix de coco; mais ce fait pa*raît au moins douteux. Il arrive souvent que ces *forêts*, après avoir été mises à nu, sont recouvertes par les sables au retour des grandes marées.

— *Forêts souterraines*. On trouve dans diverses contrées, dans le département de la Loire, en Ecosse, auprès de Cologne, dans la haute Autriche, etc., de vastes amas de matières ligneuses, qui paraissent avoir été enfouies par de grands cataclysmes géologiques. Les arbres résineux y dominent en général, tantôt pétrifiés, silicifiés ou pyriteux, tantôt presque entièrement carbonisés ou changés en une matière noire bitumineuse. D'autres *fois encore*, ils sont bien conservés et laissent voir leurs fibres très-*serrées et leurs nodosités*; leur couleur varie du rouge orangé grisâtre au brun foncé. Ils sont souvent susceptibles d'être travaillés à la scie ou au rabot et se polissent comme la plupart des bois résineux actuels. On remarque que ces arbres ou leurs troncs sont souvent couchés régulièrement de l'est à l'ouest.

— *Forêts vierges*. La dénomination de *forêt primitive* ou *forêt vierge* est par elle-même assez vague, *et on* a souvent abusé de ce mot. Si l'on appelle ainsi tout massif épais et sauvage, encombré d'arbres vigoureux sur lesquels l'action destructive de l'homme ne s'est jamais exercée, on peut, suivant l'observation de Humboldt, trouver des *forêts* vierges dans un grand nombre de contrées différentes, même dans les régions tempérées ou glaciales. Mais si l'on veut désigner par là des *forêts* impénétrables, où il est impossible de se frayer un chemin avec la hache entre des arbres qui n'ont pas moins de dix à douze mètres de tours, les *forêts* vierges appartien*nent exclusivement aux régions tropicales*, et surtout à celles de l'Amérique méridionale. Dans nos *forêts* de l'Europe et dans celles du nord de l'Asie, un petit nombre d'essences, souvent même une espèce unique, couvre de très-grandes étendues. Il n'en est pas de même des *forêts* des tropiques; la variété infinie des fleurs qui s'y épanouissent ne permet pas de se demander de quoi se composent les *forêts* vierges. « Une quantité innombrable de familles différentes, ajoute de Humboldt, se dressent l'une contre l'autre; même dans les plus petits espaces, il est rare de voir réunis des arbres de même nature. Chaque jour, à mesure qu'avance le voya*geur, il découvre des formes nouvelles*; souvent le dessin des feuilles et la ramification d'un arbre attirent son attention, sans qu'il puisse en distinguer les fleurs. Les plantes arborescentes ne laissent aucun espace vide, dans une contrée où tous les végétaux deviennent ligneux. »

Souvent aussi des lianes ou plantes grimpantes et sarmenteuses, appartenant aux genres abrus, bauhinie, bignone, cissus, gouanie, rivine, etc., s'élancent d'une branche à l'autre, s'entrelacent et forment des arceaux de verdure aux contours bizarres et *élégants*; elles s'attachent aux palmiers, montent avec eux à de grandes hauteurs, retombent en *festons*, en jets perpendiculaires, en colonnes torses, et achèvent de rendre le fourré inextricable. A ces lianes se mêlent des orchidées épiphytes aussi remarquables par leur taille que par la singularité de leurs formes, aux fleurs disposées en larges étoiles ou en forme de papillons, formant des grappes de plus d'un mètre de longueur et répandant une odeur suave. Ces terrains fortements accidentés, ces voûtes élevées et profondes, ces réseaux sans fin de branchages, de feuilles, de fleurs et de fruits, où toutes les nuances se marient, forment de nombreux *contrastes et offrent au regard les tableaux* les plus variés; on n'y trouve guère d'autres *ouvertures que celles que se frayent les* animaux sauvages qui les habitent.

Ces *forêts* sont coupées par de grands fleuves, dont les eaux, sans cesse arrêtées dans leur lit irrégulier, tantôt s'étendent en immenses lagunes, tantôt coulent dans une confusion surprenante en courants et en contre-courants, par masses calmes ou tumultueuses, parsemées de rochers nus et d'îlots verdoyants. Les fleuves et leurs innombrables embranchements, dont les affluents immédiats ou secondaires roulent parfois un volume d'eau supérieur à ceux du Danube et du Rhin, *sont les seuls chemins de ces régions. Entre* l'Orénoque, le Cassiquiare et le Rio Negro, il existe en plusieurs endroits des missions distantes de quelques lieues seulement, et dont les chefs ne peuvent se visiter qu'en passant plus d'un jour à suivre, dans des canots formés de troncs d'arbres, les sinuosités des ruisseaux. Le jaguar, ou tigre d'Amérique, entraîné par son avidité ou par le besoin de changer de place, se perd quelquefois dans des parties de la *forêt* tellement inextricables qu'il ne peut plus poursuivre sa proie sur le sol, et qu'il en est réduit à vivre sur les arbres pendant de longs espaces de temps.

Ces *forêts* sont habitées par de nombreux *animaux que les pas de l'homme viennent ra*rement troubler dans leur solitude; on y trouve des singes hurleurs et des kinkajous à queue prenante; des vampires avides de sang, des jaguars aussi féroces que les tigres, des couguars ou lions sans crinière, des paresseux, des pécaris et de grands tapirs. Les fourrés épineux des mimosas et des féviers servent de retraite à une foule d'oiseaux au riche plumage. On observe souvent d'innombrables flamants aux ailes de feu, des hérons aux vives couleurs, des palamédées et des hoccos à la démarche fière, des parraquas et *des légions de perroquets qui font retentir* l'air de leur caquetage continuel. Dans les taillis se cachent des *serpents* très-dangereux et des insectes brillants, mais très-incommodes. Les eaux sont habitées par des dauphins d'eau douce, par d'énormes caïmans et de nombreuses espèces de poissons.

« On rencontre parfois, dit T. de Berneaud, de longs espaces défrichés, peuplés par des familles sauvages. Ces indigènes sont très-habiles à la course, rusés dans leurs expéditions, féroces dans leurs habitudes; les uns sont absolument nus, les autres se montrent à moitié couverts de peaux de bœuf, d'autres ont le corps horriblement déchiré par le bois de *leurs flèches et de prétendus ornements*. Tous sont robustes et exercés dès l'enfance à braver fatigues et dangers, à ne redouter ni hommes ni animaux, à franchir gaiement les précipices, à suivre les sentiers les plus ardus. » Dans les missions des moines, ces peuples sont appelés sauvages, parce qu'ils veulent

vivre indépendants; mais ils sont placés très-près, sur l'échelle de la civilisation, de ceux qui, baptisés et *vivant sous la cloche*, restent étrangers à toute espèce d'instruction et de perfectionnement. Dans ces plaines sablonneuses, on allume de grands feux pendant la nuit, pour effrayer et éloigner les animaux féroces.

Une des plus belles *forêts* vierges est celle qui existe aux environs de Rio-Janeiro; elle a plus de 200 lieues de longueur sur 70 de largeur, et forme un éclatant contraste avec la grande cité dont elle est voisine. C'est par le feu seulement que l'on peut détruire les *forêts* vierges. Alors, aux végétaux gigantesques on voit succéder spontanément d'autres espèces toutes différentes et beaucoup moins vigoureuses. On brûle une seconde fois, et du milieu des cendres surgit une belle fougère arborescente presque inconnue dans la contrée. Au troisième brûlis, c'est une simple graminée que les habitants appellent *capim gordura* ou *herbe de graisse*. C'est alors seulement que le sol peut être livré à la culture. Les *forêts* vierges de l'Asie et de l'Afrique ont été depuis un temps immémorial remplacées par d'immenses steppes. Quelques *forêts* de ce genre se trouvent encore à Madagascar, à l'île de France et à la Réunion.

M. Rambosson a écrit des pages charmantes sur celles de cette dernière île : « Comme il y a, dit-il, toutes les températures, il y a aussi les arbres les plus divers. Il y en a un remarquable entre tous, c'est le filao, espèce de cèdre qui tient du pin et du saule pleureur; son sommet se perd dans le bleu du ciel, et ses branches nombreuses, portées par un tronc souple et élégant, soutiennent des faisceaux de feuilles pressées, longues, cylindriques et fines comme des cheveux; elles se penchent vers la terre, et, lorsque la brise vient les faire tressaillir de son souffle, elles chantent d'une voix mélancolique et plaintive, que l'on recherche toujours dès qu'une fois on l'a entendue. Les cocotiers, les palmiers, aux feuilles longues, dures et luisantes comme de l'acier, font réellement entendre le cliquetis des armes; les feuilles gigantesques du bananier sont l'écho de la voix du torrent débordé, en brisant l'air comme de vastes tuyaux d'orgue; les bambous, aux chaumes élancés qui se lamentent et grincent en se pliant, produisent de longs gémissements, qui se mêlent aux voix, aux pleurs, aux murmures de mille autres feuillages. Ces arbres, aux tiges élancées, au feuillage épais, sont continuellement balancés par la brise qui règne sans interruption; sous la lumière éclatante de ces climats, leur ombre paraît noire. Il y a constamment des fleurs aux parfums les plus pénétrants, surtout lorsque celles du bois noir sont écloses. Ces régions enchantées ont des habitants dignes d'elles. »

— Bibliogr. Législ. forest. *Commentaire du code forestier et de l'ordonnance rendue pour son exécution* ou *Manuel du droit forestier*, par M. E. Meaunie (Nancy et Paris, 1844, 3 vol. in-8°); *Programme du cours élémentaire de législation et de jurisprudence professé à l'Ecole forestière de Nancy*, par le même (1857, in-8°, 2e édit.); *Recueil chronologique de règlements forestiers, depuis* 1815 *jusqu'en* 1829, par Baudrillart, et continué depuis 1830 par M. Herbin de Halle (Paris, 1815-1837, 17 livrais. en 5 vol. in-4°; 2e série, 1838 à 1850, in-4°); *Dictionnaire général des eaux et forêts*, par Baudrillart (Paris, 1823-1825, 5 part. en 2 vol. in-4°, avec atlas). V. encore au mot RURAL (code).

Forêt (LE CHANT DE LA), paroles françaises de A. des Essarts, musique de Moniusko. Cette mélodie se rapproche un peu de nos chants campagnards français, d'abord par sa tonalité mineure, ensuite par le rhythme. Mais il y a, dans cette œuvre, une poésie plus élevée que celle de nos chants rustiques, qui se distinguent plutôt par le caractère intime et familier.

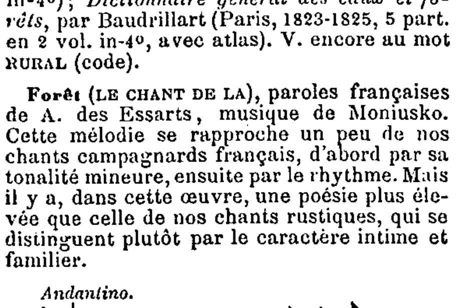

DEUXIÈME COUPLET.

Tout se taisait dans la mousse,
Quand le chant prenait l'essor.
Tout écoutait la voix douce,
Et mon cœur écoute encor!
La la la.

TROISIÈME COUPLET.

Maintenant, quand le soir tombe,
L'ingrat n'est plus dans les bois.
La mésange et la colombe
N'entendent plus que ma voix!
La la la.

Forêt (LA), tableau de Ruysdaël, musée du Louvre, n° 470. Des chênes, des hêtres, des ormes bordent un chemin à demi submergé par les eaux d'une rivière. Une paysanne, montée sur un âne et escortée par un chien, parle à un villageois, qui conduit un bœuf. Sur le bord de la route, un voyageur se repose. Quelques bestiaux paissent ou se désaltèrent. Au milieu, par une éclaircie, on voit des collines dans le lointain.

Ce paysage, d'une puissance et d'une chaleur de coloris remarquables, a été gravé par Geissler dans le *Musée royal*. Les figures et les animaux sont de Berghem.

Ruysdaël a traité souvent des sujets analogues (musées de Dresde, d'Amsterdam, de Vienne, etc.); il excellait surtout à rendre la profondeur et la solitude des grands bois, choisissant de préférence ceux où les marécages donnent à la végétation un développement et un aspect particuliers. Dans les poétiques compositions qu'on a de lui en ce genre, il n'est pas rare de voir quelque chêne séculaire, roi de la forêt, découronné par la tempête, se dresser au milieu d'un cortége d'arbres jeunes et vigoureux et dominer toute la futaie.

Avant Ruysdaël, quelques peintres néerlandais, Breughel de Velours, Roland Savery, Paul Brill, Jean van Kessel, avaient peint des intérieurs et des lisières de forêt. En Italie, le Guaspre avait traité quelquefois aussi des sujets analogues (musée du Belvédère). Wynants et Hobbema peignaient avec beaucoup de vérité, dans les tons riches et harmonieux, des bouquets de bois bordant des prairies, des rivières, des marécages.

En France, au XVIIIe siècle, J. de Boissieu grava des intérieurs et des entrées de forêts. Pillement et Bruandet peignirent des compositions du même gen .

Le retour des paysagistes du XIXe siècle à l'étude directe de la nature ne pouvait qu'amener un accroissement notable des artistes voués à la peinture des bois. Dans un article sur les nombreux tableaux inspirés à notre école contemporaine par les sites pittoresques de la forêt de Fontainebleau, nous avons cité Théodore Rousseau, Diaz, Corot, Flers, parmi les peintres qui ont le mieux senti et rendu la poétique beauté des *dessous de bois*. D'autres artistes ont fait preuve de talent en peignant d'autres vues : Jules Dupré, Paul Huet, Jules André, L. Leroy, Brissot de Warville, Victor de Grailly, etc., ont peint des sites de la forêt de Compiègne; un charmant tableau de Flers, exposé au Salon de 1849, nous a montré l'*Entrée du bois de Montfermeil;* Th. Rousseau, outre des vues de Fontainebleau, avait exposé en 1855 une *Lisière de bois* du Berry et une *Avenue* dans la forêt de l'Isle-Adam, un de ses meilleurs ouvrages. Charles Le Roux a peint les forêts de la Bretagne et de la Vendée; César de Cocq, les bois de Sèvres et de Meudon; Jules Coignet, les forêts du Mont-Dore (Salon de 1842); Léo Drouyn et Th. Rousseau, les forêts des Landes; F. Brest, la forêt de la Sainte-Baume, en Provence; J. André, les forêts du Poitou (Salon de 1831); Coosemans, la forêt de Tervueren, en Belgique (Salon de 1869); Benouville, le bois de chênes verts de la villa Doria, à Albano (Exposition universelle de 1855); Jos. de Nitis, une forêt de la Pouille (Salon de 1869); Alph. Binette, l'intérieur d'une forêt vierge au Brésil (Salon de 1845); E. de Bérard, les forêts de l'embouchure du Gange (Salon de 1861); Fréd. Mialhe, un intérieur de forêt dans l'île de Cuba (Salon de 1859), etc. Nommons encore parmi les peintres qui ont cherché à traduire la poésie des bois : Eugène Desjobert, Nazon, J. Thierry, Karl Bodmer, Flahaut, Adrien Guignet, Esbrat, V. Claude, G. Castan, etc.

FORÊTS (LES), ancien département du premier empire français, compris entre ceux de l'Ourthe et de la Sarre au N., celui de la Sarre à l'E., ceux de la Moselle et de la Meuse au S., et ceux des Ardennes et de Sambre-et-Meuse à l'O. Chef-lieu, Luxembourg. Il comprenait quatre arrondissements : Luxembourg, Bitbourg, Diekirk et Neufchâteau. Il tirait son nom de la forêt des Ardennes, qui le couvrait en grande partie, et comprenait à peu près le territoire du duché de Luxembourg, partagé actuellement entre la Belgique et la Hollande.

FORÊT DE BOHÊME. V. BŒHMERWALD.

FORÊT-AUVRAY (LA), village et comm. de France (Orne), cant. de Putanges, arrond. et à 40 kilom. N.-O. d'Argentan, sur la rive gauche de l'Orne; 747 hab. Commerce de grains, cidre et bestiaux. Une cour carrée, que garnissent des murs épais flanqués de tours et environnés de fossés, forme le château fort de Forêt-Auvray, bâti, dit-on, par Anne de Montgommery. Les murs, dont la hauteur varie de 7 à 12 mètres, ont 2 mètres d'épaisseur. Ce château, entièrement construit en granit, est dans un bon état de conservation. Des deux tourelles du midi, l'une servait de chapelle et l'autre de lieu de sépulture aux Montgommery.

FORÊT NOIRE (LA), *Hercynia sylva*, puis *Marciana sylva* des Romains, en allemand *Schwarzwald*, chaîne de montagnes d'Allemagne, dans le grand-duché de Bade et la partie occidentale du Wurtemberg; 260 kilom. de longueur sur 30 à 60 de largeur. Ses points extrêmes, vers le N. et vers le S., sont par 47° 32′ et 49° 25′ de lat. boréale, et ses extrémités orientale et occidentale se trouvent par 5° 15′ et 6° 45′ de longit. E. Cette chaîne forme avec les Vosges, qui se dirigent dans le même sens qu'elle, la belle et large vallée dans laquelle coule le Rhin, depuis les frontières de la Suisse jusqu'à Manheim. « La forêt Noire, dit le *Dictionnaire géographique universel*, peut être divisée en trois parties : l'une centrale, l'autre septentrionale, et la troisième méridionale. La première, qui est la moins étendue, est cependant la plus importante sous le rapport de la division des eaux; elle fait partie de la grande arête qui partage l'Europe en deux versants généraux, et elle entoure les sources du Danube; au N. de ces sources, elle s'unit au Rauhe-Alb, chaînon des monts Hercyniens, et, au S. des mêmes sources, elle se joint à l'Arlberg, par lequel elle se trouve liée aux Alpes. La seconde partie, qui s'étend depuis le nœud où vient aboutir le Rauhe-Alb jusqu'à l'extrémité septentrionale de la chaîne, est la plus longue, et généralement la moins élevée des trois divisions; elle forme, sur une grande étendue, la limite occidentale du bassin du Necker. La partie méridionale commence au nœud qui réunit l'Arlberg à la forêt Noire et se prolonge jusque dans le voisinage de Bâle; c'est la division la plus haute. » Les sommets les plus élevés de la forêt Noire sont le Feldberg (1,425 mètres) et le Belchemberg (1,415 mètres). La pente de la forêt Noire, vers le Rhin, est très-abrupte, tandis que du côté du Danube et du Necker, elle est douce et presque insensible. Les cours d'eau qui sourdent de son versant occidental, tels que le Wiesen, l'Elz, le Kinzig, la Murg, le Necker, la Nagold viennent se jeter dans le Rhin, et ceux de son versant oriental dans le Danube, fleuve qui y prend également sa source.

L'aspect triste et escarpé de cette chaîne de montagnes, augmenté par les épaisses et sombres forêts de sapins qui en couvrent les flancs, lui a valu le nom qu'elle porte. Le climat y est assez rude; sur les points élevés, les neiges ne fondent qu'à la fin de juin pour reparaître en septembre; dans les fortes chaleurs on y trouve seulement quelque verdure; plus bas, on rencontre le sapin rouge, puis le pin, le hêtre, l'érable, le sapin blanc, mais point de chênes.

La masse principale des montagnes est formée de granit, de gneiss, de porphyre et de grès rouge; elle présente une grande richesse minérale; on y trouve de l'argent, du cuivre, du zinc, du plomb, du fer, du cobalt, de la houille. Elle donne naissance à de nombreuses sources minérales; celles de Baden et de Wildbad sont les plus fréquentées. Le terrain, tantôt argileux, tantôt sablonneux, ne peut produire, en fait de culture, que des pommes de terre et de l'avoine; mais la population se livre à diverses industries assez nombreuses, notamment à la distillation d'un kirsch-wasser renommé.

Parmi les huit chemins de grande communication qui traversent la chaîne de la forêt Noire, deux défilés ont acquis une grande célébrité à l'époque de la Révolution française : le *Kniebis* et le *val d'Enfer*. Le premier, situé sur les frontières du Wurtemberg et du grand-duché de Bade, aux sources de la Murg, fut enlevé à deux reprises par nos troupes, en 1796 et 1797; le second est célèbre dans la retraite de Moreau en 1796.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : *Considérations sur le Tyrol et la forêt Noire*, par le général Vallongue (*Mémorial du dépôt de la guerre*, t. II, p. 166-219); *Extrait d'une reconnaissance militaire de la forêt Noire*, par le général Guilleminot (*Mémorial du dépôt de la guerre*, t. II, p. 320-377); Bruguière, *Orographie de l'Europe;* Kolb, *Dictionnaire historique, statistique et topographique du grand-duché de Bade* (Carlsruhe, 1810-1816, 3 vol. in-8°); *Encyclopédie moderne*, articles de M. Amédée Tardieu au mot ALLEMAGNE (géographie) et BADE (*grand-duché de*), et de M. P. L..., au mot FORÊT NOIRE (*Complément*, t. IV, 1857).

FORÊT-NOIRE (LA), un des quatre cercles du Wurtemberg, borné par le cercle du Necker au N., le grand-duché de Bade à l'O. et au S., les pays prussiens du Hohenzollern et le cercle du Danube à l'E.; 464,400 hectares; 431,700 hab. Le climat est très-rude. L'exploitation des forêts et l'élève du bétail constituent la principale ressource des habitants.

FORÊT-DE-SAOU, montagne de France (Drôme). Cette montagne se compose d'une double chaîne de hauteurs remarquables par des pointes élevées et bizarres et formant un bassin dans lequel on pénètre par deux immenses portails naturels.

FOREUR s. m. (fo-reur — rad. *forer*). Techn. Ouvrier qui fore certaines pièces. ‖ Ouvrier qui fore des trous de mine.

FOREY (Elie-Frédéric), maréchal de France, né à Paris le 10 janvier 1804. Sa carrière militaire n'a jamais brillé d'un grand éclat, même quand il a commandé en chef, ce qui lui est arrivé deux fois, en Crimée et au Mexique. On peut dire qu'il a surtout fait la guerre en courtisan, ayant pour objectif de plaire au maître, dispensateur des faveurs de la fortune.

Quoi qu'il en soit, il faut bien se résoudre à consigner les principaux faits de la vie de ces hommes qui, par le malheur des circonstances, ont joué un rôle dans notre pays. Admis à l'école de Saint-Cyr en 1822, le jeune Forey en sortit en 1824, fut nommé officier instructeur au 2e léger et prit part, en 1830, à l'expédition d'Alger. Revenu en France, il était en garnison dans les Pyrénées, lorsqu'il fut nommé capitaine, en 1835, c'est-à-dire onze ans après sa sortie de l'école de Saint-Cyr. Chef de bataillon en 1840, il retourna en Afrique, où il obtint le grade de colonel le 4 novembre 1844. Là, il se lia avec le général Cavaignac, qui l'éleva au grade de général de brigade en 1848; mais, après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, il comprit que celui-ci n'avait pris en main le pouvoir que pour trahir et étouffer la constitution qu'il avait juré de remettre intacte à son successeur; aussi peu scrupuleux que Bonaparte, M. Forey se fit bientôt remarquer parmi les officiers supérieurs prêts à le seconder, et le 2 décembre le compta, avec Canrobert et Espinasse, parmi les plus ardents exécuteurs des ordres de l'Elysée.

Pour prix de ses exploits contre les défenseurs de la constitution républicaine de 1848, il reçut le grade de général de division (1852). Lorsque la guerre de Crimée éclata (1854), il fut mis à la tête de la division de réserve de l'armée d'Orient, et il exerça quelque temps par intérim le commandement en chef de l'armée qui assiégeait Sébastopol. A son retour en France, il fut nommé commandant de la première division de l'armée de Paris (1857). Appelé à faire partie du premier corps de l'armée des Alpes lors de la guerre d'Italie, il eut la bonne fortune de rencontrer le premier les Autrichiens à Montebello le 20 mai 1859 et de les battre. Promu au grade de grand-croix de la Légion d'honneur dans cette campagne, il fut, la même année, nommé sénateur par décret du 16 août. Trois ans plus tard, à la suite de l'échec éprouvé devant Puebla par le général Lorencez (le 5 mai 1862), le général Forey se vit chargé d'aller prendre au Mexique le commandement du corps expéditionnaire français. Comme il avait en même temps le titre de ministre plénipotentiaire, il est évident qu'il avait le secret des intentions réelles de l'empereur, mais il fallait tromper tout le monde jusqu'au dernier moment. Aussi, à peine débarqué à la Vera-Cruz le 7 septembre, il annonça, par une proclamation, que le peuple mexicain était appelé à choisir en toute liberté le gouvernement qui lui semblerait préférable, et, sans doute pour que les populations ne pussent se méprendre sur le sens de la liberté grande qu'on leur accordait, il mit sous séquestre les biens des Mexicains qui se montraient hostiles à notre intervention et au renversement de leur constitution. En même temps qu'il prenait cette mesure qui montrait la bonne foi des envahisseurs, le général poursuivait les opérations de la guerre, s'emparait de Puebla après une vive résistance (17 mai 1863), et, par ses succès répétés, menait, momentanément du moins, notre déplorable expédition à bonne fin. Le bâton de maréchal de France lui fut donné le 2 juillet de la même année. Au mois d'octobre suivant, M. Forey partit pour la France, après avoir constitué un gouvernement provisoire composé de trois membres appartenant au parti réactionnaire, monarchique et clérical, l'archevêque de Mexico, les généraux Almonte et Palas, et après avoir remis le commandement du corps expéditionnaire au général Bazaine. De retour en France, le maréchal Forey reçut le commandement du deuxième corps d'armée (décembre 1863). Le 10 février 1866, dans une discussion qui eut lieu au Sénat au sujet des affaires mexicaines, M. Forey dissipa les dernières illusions qui pouvaient rester aux amis de Maximilien, en déclarant que, pour assurer le maintien de ce gouvernement que nous avions fondé avec ostentation, il fallait ajouter à nos sacrifices déjà énormes de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent. En 1867, le maréchal reçut le commandement du camp de Châlons.

Depuis cette époque, l'état de sa santé prive le maréchal Forey de tout mouvement. Cette circonstance l'a empêché, en 1870, de prendre part à la guerre contre la Prusse.

FOREZ (le), en latin *Forentis Pagus*, ancien pays de France, dans la ci-devant province du Lyonnais, compris entre le Lyonnais proprement dit à l'E., le Charolais et le Beaujolais au N., le Velay et le Vivarais au S. et l'Auvergne à l'O. Ch.-l., Feurs, puis Montbrison; villes principales, Néronde, Saint-Rambert, Chazelle, Saint-Galmier, Roanne. Superficie : 397,666 hectares. Le Forez avait des comtes particuliers dont la succession est connue depuis le Xe siècle, et qui étaient aussi en partie souverains de Lyon. Cette première maison des comtes de

Forez avait pour représentant, à la fin du XI^e siècle, Artaud, qui mourut vers 1085, laissant Guillaume, comte de Lyon et de Forez, qui prit part à la première croisade et mourut sans postérité vers 1109. Ide, surnommée *Raimonde*, sœur de Guillaume et son héritière, porta le comté de Forez à son mari, Guigues-Raymond, deuxième fils de Guigues, comte d'Alban, de la maison des premiers dauphins de Viennois. Guigues IV, comte de Forez, issu au quatrième degré du Guigues-Raymond ci-dessus nommé; épousa Mahaud, de Dampierre et, en secondes noces, Mahaud de Courtenay; il prit part à la croisade de 1240. Son successeur au comté de Forez fut Renaud, marié en 1247 à Isabeau, dame de Beaujeu, dont vinrent Guigues, qui continua la filiation des comtes de Forez, et Louis, qui fut la souche d'une nouvelle maison de Beaujeu. Guigues VI, fils aîné du Renaud ci-dessus, épousa Jeanne de Montfort, dont vint Jean, comte de Forez, marié, en 1296, à Alix de La Tour du Pin, mort vers 1332, laissant Guigues VII, comte de Forez, qui servit contre les Anglais sous Philippe de Valois. Guigues VII épousa Jeanne de Bourbon, fille aînée de Louis I^er, duc de Bourbon, comte de Clermont, et mourut en 1360. Il avait eu deux fils, dont l'aîné fut tué à la bataille de Brignais en 1361, et le second, Jean, devint fou, et fut tué, au château de Montbrison, sans avoir été marié. Jeanne, fille et héritière de Guigues VII, comte de Forez, porta ce comté à son mari, Béraud, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, et fut la mère d'Anne, comtesse de Forez et dame de Mercœur, qui épousa, en 1371, Louis II, duc de Bourbon. Ceux-ci eurent, entre autres enfants, Jean III, duc de Bourbon, comte de Forez, père de Charles I^er de Bourbon, lequel eut Jean de Bourbon, comte de Forez, mort sans postérité légitime, en 1488, et Pierre de Bourbon, comte de Forez, mort en 1503. Ce dernier laissa Suzanne de Bourbon, comtesse de Forez, femme du connétable de Bourbon, tué au siège de Rome en 1527. C'est alors que Louise de Savoie, mère du roi François I^er, se fit adjuger, par arrêt du parlement de Paris, la souveraineté du duché d'Auvergne et du comté de Forez, qui, tous deux, furent réunis à la couronne par François I^er, après la mort de sa mère.

FORFAIRE v. n. ou intr. (for-fè-re — bas lat. *forisfacere*, mot à mot faire hors, faire quelque chose *fors* ou contre le devoir, agir en dehors de ce qui est permis; du latin *foris*, hors, et *facere*, faire. N'est usité qu'au prés. de l'inf. et aux temps composés. Quelques auteurs, cependant, le conjuguent en entier comme le verbe *faire*). Commettre un acte gravement déshonorant; manquer gravement et honteusement : *Un ministre qui ne craint pas de* FORFAIRE *est le plus coupable des hommes. Lorsqu'un homme* A *une fois* FORFAIT *à sa parole, il ne lui sert plus à rien de revenir à la vérité ou au mensonge.* (Tillotson.) *On ne peut sans contradiction aimer Dieu et* FORFAIRE *à son devoir.* (J. Simon.)

— v. a. ou tr. Dr. féod. *Forfaire un fief*, Le rendre confiscable de droit, au profit du seigneur féodal, par quelque outrage, quelque trahison, etc. ‖ *Forfaire une amende*, L'encourir.

FORFAIT s. m. (for-fè — rad. *forfaire*). Crime énorme commis avec audace : *La liberté ne doit point être accusée des* FORFAITS *que l'on commet sous son nom.* (Chateaub.)

C'est un exemple à fuir que celui des *forfaits*.
CORNEILLE.

Aux malheureux toujours on trouve des *forfaits*.
GILBERT.

On partage un *forfait* qu'on ne condamne pas :
Un traître, quel qu'il soit, est digne du trépas.
QUINAULT.

Fortune, dont la main couronne
Les *forfaits* les plus inouïs,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis?
J.-B. ROUSSEAU.

— **Épithètes**. Odieux, noir, lâche, infâme, honteux, révoltant, impie, sacrilége, inique, tragique, sanglant, inouï, atroce, exécrable, perfide, cruel, affreux, horrible, épouvantable, détestable, maudit, damnable, effroyable, révoltant, funeste, fatal, impardonnable, ignoré, oublié.

— **Syn. Forfait, crime, délit**, etc. V. CRIME.

FORFAIT s. m. (for-fè — de *fort* et de *fait*, pour dire qu'on s'est *fait fort*, qu'on a pris un engagement, qu'on a fait une promesse). Comm. Traité, marché par lequel une des parties s'engage à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, sans égard au gain ou à la perte : *Entreprendre des travaux à* FORFAIT.

— Jurispr. *Forfait de communauté*, Clause par laquelle les époux conviennent, dans leur contrat de mariage, que l'un d'eux ou ses héritiers ne pourront prendre dans la communauté qu'une certaine somme déterminée.

— Turf. Somme que le propriétaire d'un cheval engagé pour une course est tenu de payer, quand il déclare ne pouvoir ou ne vouloir faire courir : *Il y a cette différence entre le dédit et le* FORFAIT, *que le* FORFAIT *se paye souvent par suite d'un événement tout à fait indépendant de la volonté du contractant.* (E. Chapus.)

— **Encycl.** Le *forfait* est, en somme, un contrat aléatoire, dont le but est notamment de prévenir toute demande en rescision pour cause de lésion, soit de la part du vendeur, soit de la part de l'acheteur.

Les Romains connaissaient l'usage du marché à *forfait*, et cette sorte de convention est mentionnée dans la loi *Qui officii*.

Les marchés à *forfait* prennent souvent le nom d'*abonnements*. C'est ainsi que cette espèce de contrat peut avoir pour objet, soit l'acquisition d'ouvrages publiés par livraisons, soit le droit d'exiger la fourniture d'une certaine quantité d'objets. Nous avons nous-même fait un marché à *forfait* avec les souscripteurs du *Grand Dictionnaire*. Le montant de la souscription ne s'est élevé dans le principe qu'à 100 francs, et, moyennant ce prix, nous nous sommes engagé à livrer à nos souscripteurs les nombreux fascicules de notre œuvre.

Nous trouvons également tous les caractères du marché à *forfait* dans l'abonnement qui intervient entre les contribuables et l'administration des contributions indirectes pour le payement de certains droits proportionnels et éventuels. Ces abonnements consistent pour les redevables moins dans la diminution des droits à leur charge que dans l'affranchissement à leur profit de certaines formalités gênantes auxquelles ils demeureraient assujettis sans cela, soit pour déterminer le montant des droits, soit pour en assurer le recouvrement. Les abonnements consentis par l'administration des contributions indirectes constituent des contrats synallagmatiques, car ils engagent réciproquement l'un envers l'autre les contribuables et l'administration. Ils peuvent avoir lieu pour tous les droits d'octroi, pour les différents droits dus sur les boissons, pour le droit sur la fabrication des bières, pour le droit sur les prix des places ou le transport des marchandises dans les voitures publiques.

Les abonnements sont : 1° ou individuels; 2° ou par corporation; 3° ou par commune.

Les abonnements individuels sont ceux qui sont contractés avec la régie par un débitant, pour son compte personnel, en remplacement du droit de vente au détail, dont les boissons qu'il débite seraient passibles.

Les abonnements par corporation sont ceux que contractent avec l'administration des contributions indirectes tous les débitants d'une même commune, en remplacement du droit de vente au détail, qui atteindrait les boissons par eux vendues, sans tenir compte de la variation que peut subir le nombre des débitants pendant toute la durée de l'abonnement. Lorsqu'un abonnement par corporation est demandé, le conseil municipal doit non-seulement s'assurer que le nombre des débitants demandant la voie de l'abonnement est bien dans la proportion voulue par la loi, mais vérifier, en outre, si la demande est conforme aux intérêts réels de tous les redevables, et si les opposants, malgré leur minorité, ne doivent point l'emporter. Cet examen n'est pas une simple formalité, la loi l'ayant ordonné pour empêcher que des contribuables, mus par des considérations momentanées, ou par la suggestion de personnes dont l'intérêt est le seul mobile, ne fussent entraînés à prendre des engagements que plus tard ils pourraient regretter. L'administration n'admet cet abonnement qu'autant qu'il offre un produit équivalent à celui d'une année moyenne, déterminé d'après les exercices de trois années consécutives.

L'abonnement par corporation est discuté entre les débitants ou leurs représentants et l'employé supérieur de la régie, en présence du maire ou d'un membre du conseil municipal; il peut être exécuté provisoirement, en vertu d'une autorisation préfectorale, donnée sur la proposition du directeur des contributions indirectes; il doit, en outre, être approuvé par le ministre des finances, sur le rapport du directeur général de la régie.

L'abonnement par commune est le contrat passé avec l'administration des contributions indirectes par l'administration municipale d'une commune, en remplacement de certains droits sur les boissons, dont les débitants de cette commune seraient passibles. Les abonnements de cette nature présentent pour la commune un double avantage : 1° les boissons étant destinées à la consommation locale, les droits avancés par les redevables auraient été définitivement supportés en partie par les consommateurs habitant la commune; 2° la franchise du droit peut attirer un plus grand nombre de consommateurs étrangers et faciliter ainsi à la commune l'écoulement de ses divers produits.

M. Ledru-Rollin fait observer, avec raison, que les besoins de la vie civile et le mouvement des intérêts font naître entre les particuliers une foule de conventions qui présentent tous les caractères du marché à *forfait*. « Ainsi, par exemple, dit-il, cette qualification est applicable à la convention par laquelle plusieurs parties déterminent d'avance, moyennant une somme fixe et pour un temps limité, le montant éventuel ou variable de droits, de fournitures ou de services qui devraient être acquittés successivement, convention que l'on appelle communément *abonnement*. La convention que l'on passait autrefois avec le seigneur, pour réduire à un taux fixe les prestations ou redevances féodales, ou pour s'en racheter, moyennant un cens annuel, était aussi un *forfait*. Cette même qualification convient également à la clause désignée du nom de *clause pénale*, par laquelle deux parties contractantes, pour éviter les frais, lenteurs et embarras d'une appréciation ou liquidation faite par le juge, fixent d'avance la somme qui sera due, pour tous dommages-intérêts, en cas d'inexécution de l'obligation; à la convention par laquelle un capitaine de navire s'est chargé, moyennant une somme fixée, de transporter des passagers et de les nourrir pendant le voyage, convention manifestement aléatoire, et dont il résulte que le capitaine est censé avoir assumé sur lui, à cet égard, tous les événements, même de force majeure, qui peuvent accroître les dépenses ordinaires; à l'accord passé entre la supérieure de communauté et les père et mère d'une jeune fille qui veut faire profession dans une communauté, accord par lequel les père et mère s'engagent à payer une somme déterminée à titre d'aumône dotale, et la supérieure à fournir à tous les besoins de la jeune fille. »

Aux termes de l'article 1793 du code civil, quand un architecte ou un entrepreneur s'est chargé de la construction à *forfait* d'un bâtiment, d'après un plan arrêté et convenu avec le propriétaire du sol, il ne peut demander aucune augmentation de prix, ni sous le prétexte de l'augmentation de la main-d'œuvre ou des matériaux, ni sous celui de changements ou d'augmentations faites sur ce plan, si ces changements ou augmentations n'ont pas été autorisés par écrit et leur prix convenu avec le propriétaire.

D'autre part, suivant l'article 1799 du même code, les maçons, charpentiers, serruriers et autres ouvriers qui font directement des marchés à prix fait, sont astreints aux règles prescrites par le titre VIII, section 3 du livre III : ils sont entrepreneurs dans la partie qu'ils traitent. V. LOUAGE D'INDUSTRIE.

Souvent aussi une vente est faite à *forfait*, lors, par exemple, qu'un acheteur prend sur lui les risques qui peuvent faire que la chose ne lui soit point remise, comme s'il s'agit de produits futurs, ou ne le soit pas avec la qualité convenue, comme si l'acheteur renonce à la garantie des vices rédhibitoires.

Ainsi, l'adjudication d'un bois, faite en bloc, pour un prix unique et sans arpentage préalable, est considérée comme une vente à *forfait* et non susceptible de l'application des dispositions de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, relative à la fausse mesure.

FORFAIT (Pierre-Alexandre-Laurent), ingénieur maritime français, ministre de la marine et des colonies, né à Rouen en 1752, mort dans cette ville le 8 novembre 1807. Forfait appartenait à une famille de commerçants aisés; il fit de brillantes études chez les jésuites de sa ville natale, puis, au sortir du collége, il remporta successivement plusieurs des prix décernés par l'Académie de Rouen, qui l'admit, en 1773, au nombre de ses membres adjoints. La même année, Forfait fut nommé ingénieur constructeur surnuméraire et attaché en cette qualité au port de Brest. En 1777, il devint sous-ingénieur, grâce à l'appui de Groignard. En 1783, il fit une campagne à bord du *Terrible*, dans la flotte franco-espagnole commandée par d'Estaing. Pendant cette courte campagne (la paix fut signée dans le courant de l'année), Forfait aida l'ingénieur Segondat-Duverney, embarqué sur un autre vaisseau, à réparer, en moins d'un mois, onze navires de l'escadre. Après la paix de Versailles, Forfait prit une part assez active aux travaux de l'Académie de marine, dont il avait été nommé membre adjoint en 1781. Le plus important des ouvrages qu'il publia à cette époque est le *Traité élémentaire de la mâture des vaisseaux* (1788, in-4°), qu'il composa par ordre du ministre Castries, pour l'instruction des élèves de la marine, et qui lui valut le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences. En même temps, Forfait perfectionnait à Saint-Malo la construction des paquebots, en leur donnant des dispositions d'arrimage qui leur permettaient de porter plus de marchandises et de passagers sans nuire à leur vitesse. En 1789, il fut nommé directeur du service du Havre : dans ce poste important, il améliora la construction des corvettes de charge par des modifications qui ont été suivies pendant un demi-siècle. Envoyé en Angleterre, peu après Lescallier, pour y étudier les procédés d'améliorations pratiques qu'on pourrait emprunter à ce pays, il en revint avec lui, rapportant, sous le modeste titre de *Lettres d'un observateur sur la marine d'Angleterre*, des notes précieuses sur l'exploitation, la conservation et l'emploi des bois et autres matériaux en usage dans la marine. En 1791, Forfait fut élu député à la Législative. Révolutionnaire très-modéré, il se rangea parmi ce que les exaltés appelaient le *juste milieu*, et se borna à défendre les intérêts maritimes de son pays; mais, peu fait pour les luttes politiques, il revint avec joie à ses fonctions d'ingénieur lors de l'expiration de son mandat, et retourna au Havre, où il imprima une nouvelle activité aux chantiers de construction. C'est de cette époque que date son plan de la *Seine*, frégate qui différait de toutes les autres par l'acculement du maître-couple et le transport vers les extrémités des capacités perdues au milieu de cet acculement. Forfait, dans l'enthousiasme de l'inventeur, lança à Sani le défi, sans résultat, du reste, de construire ses frégates sur les dimensions de la sienne. Dénoncé, peu de temps après, au club du Havre, il fut incarcéré; mais la popularité qu'il avait conquise, en se faisant le défenseur des intérêts des ouvriers, le sauva. Il fut délivré par le comité de Salut public, et, peu de temps après, il était nommé inspecteur général des forêts. En 1794, Forfait fut chargé de construire des bateaux spéciaux pour la navigation de la Seine et destinés à assurer les subsistances de la capitale : il fit, pour les expériences prescrites, le *Saumon*, lougre qui ne laissait rien à désirer, et composa pour l'Institut un remarquable *Mémoire sur la navigation de la Seine*. En 1797, le Directoire chargea Forfait, concurremment avec le vice-amiral Rosily et avec David, commissaire principal de la marine, d'indiquer les avantages qu'offrirait un port militaire à Anvers. C'est à la suite du travail écrit à ce sujet que le premier consul créa, quelques années plus tard, le grand arsenal de l'Escaut. A la nouvelle de la prise de Venise par Augereau, Forfait fut envoyé pour prendre possession de la flotte vénitienne. Nommé ordonnateur de l'expédition d'Egypte, ce fut lui qui se chargea de tous les détails de l'organisation navale. En moins de deux mois, 15 vaisseaux, 14 frégates et 72 bâtiments inférieurs furent rassemblés à Toulon, sans compter 400 transports réunis dans ce port, ainsi qu'à Gênes, Ajaccio et Civita-Vecchia. L'expédition partie, Forfait retourna au Havre, où, pour repousser les attaques des Anglais, il construisit 3 bateaux d'un nouveau modèle qu'il installa en bombardes, et qu'il mit en avant des batteries de la place. Impuissantes à lutter contre ces bateaux, les bombardes anglaises se décidèrent à prendre le large. Après le 18 brumaire, Bonaparte confia à Forfait le portefeuille de la marine et des colonies. Pendant son administration, qui dura du mois de novembre 1799 au 1^er octobre 1801, il organisa le service des travaux maritimes, le conseil des prises, le système des préfectures, recomposa le corps des officiers de vaisseau, l'artillerie et le service de santé. En même temps, Forfait continuait à dresser des plans de navires et dirigeait les travaux du port de Boulogne. Nommé conseiller d'Etat à sa sortie du ministère, il fut chargé, après la rupture de la paix d'Amiens, du soin d'augmenter et de perfectionner la flottille. En 1804, il repoussa de nouveau les Anglais du Havre. L'année suivante, il fut envoyé comme préfet maritime à Gênes, récemment réunie à la France, pour y fonder une marine. Ce fut sa perte. On construisait dans ce port le *Génois*, qui, par suite de l'impéritie ou plutôt de la mauvaise foi des entrepreneurs, était un vaisseau à condamner. Pour le sauver, Forfait dégagea les constructeurs de toute responsabilité et parvint à le mettre à l'eau; mais, accusé auprès du ministre Decrès et condamné par celui-ci sans avoir été entendu, il se retira à Rouen, où il mourut peu de temps après, le 8 novembre 1807, à l'âge de cinquante-cinq ans. Forfait était commandeur de la Légion d'honneur. Son nom a été donné à un aviso à hélice de la marine de l'Etat.

FORFAITURE s. f. (for-fè-tu-re — rad. *forfaire*). Jurispr. Prévarication d'un magistrat ou d'un fonctionnaire : *On ne peut destituer un magistrat que pour* FORFAITURE. (Acad.) *Toute* FORFAITURE *pour laquelle la loi ne prononce pas des peines plus graves est punie de la dégradation civique.* (Cod. pén.)

— Féod. Délit contraire à la fidélité que le vassal devait à son seigneur.

— **Encycl.** Législ. On appelle *forfaiture* tout crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions (code pénal, art. 166). En matière de fief, la félonie du vassal envers son seigneur prenait aussi le nom de *forfaiture*, et le fief devenait vacant par le fait seul de cette félonie. Dans l'ancien droit, la *forfaiture* entraînait la destitution du fonctionnaire qui s'en était rendu coupable; on sait que, sous l'ancienne monarchie, les offices, achetés à prix d'argent, constituaient une véritable propriété et ne se perdaient que par *forfaiture*. Maintenant, la *forfaiture* est punie de la dégradation civique (code pénal, art. 167). La première condition pour qu'un acte constitue une *forfaiture*, c'est que cet acte soit réputé crime. Les simples délits ne peuvent constituer les fonctionnaires en *forfaiture* (code pénal, art. 168). Une autre condition nécessaire, c'est que le fait ait été commis par le fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions; si l'acte incriminé était étranger à ces fonctions, on ne saurait y voir une *forfaiture* Enfin, la *forfaiture* ne peut exister qu'autant que le fait duquel elle peut résulter a été commis par le fonctionnaire dans une intention coupable. Quant à la question de savoir si un fonctionnaire de l'ordre administratif est ou non coupable de *forfaiture*, elle est essentiellement subordonnée à l'appréciation de l'autorité administrative supérieure. Il s'ensuit qu'aucune poursuite en *forfaiture* ne peut être dirigée contre les fonctionnaires de cette classe sans l'autorisation du conseil d'Etat. La loi prescrit, en outre, un mode particulier de poursuite contre les fonctionnaires de l'ordre judiciaire qui se sont rendus coupables de *forfaiture*, et ce mode est réglé par les articles 484 et

suivants du code d'instruction criminelle. Quant aux actes que la loi punit sous le nom de *forfaiture*, ils sont de deux sortes. D'abord, les cas spéciaux de *forfaiture* désignés sous ce nom par la loi elle-même, puis les crimes ordinaires commis par les fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions et qui entraînent la *forfaiture*.

Nous allons énumérer les cas spéciaux de *forfaiture*. Aux termes de la loi sont coupables de ce crime : « Tous officiers de police judiciaire, tous procureurs généraux ou de la République, ou leurs substituts, tous juges qui auraient provoqué, donné ou signé un jugement, une ordonnance ou un mandat tendant à la poursuite personnelle ou accusation d'un membre du Corps législatif sans les autorisations prescrites par les lois de l'Etat, ou qui, hors les cas de flagrant délit ou de clameur publique, auraient, sans les mêmes autorisations, donné ou signé l'ordre ou le mandat de saisir ou arrêter un ou plusieurs membres du Corps législatif (code pénal, art. 121). Sont également coupables de *forfaiture* les fonctionnaires publics qui auraient, par délibération, arrêté de donner des démissions dont l'objet ou l'effet seraient d'empêcher ou de suspendre, soit l'administration de la justice, soit l'accomplissement d'un service quelconque (code pénal, art. 126); les juges, les procureurs généraux ou de la République ou leurs substituts, les officiers de police qui se seraient immiscés dans l'exercice du pouvoir législatif, soit par des règlements contenant des dispositions législatives, soit en arrêtant ou en suspendant l'exécution d'une ou de plusieurs lois, soit en délibérant sur le point de savoir si les lois seront publiées ou exécutées (code pénal, art. 127-1°); les juges, les procureurs généraux ou de la République ou leurs substituts, les officiers de police judiciaire qui auraient excédé leurs pouvoirs en s'immisçant dans les matières attribuées aux autorités administratives, soit en faisant des règlements sur ces matières, soit en défendant d'exécuter les ordres émanés de l'administration, ou qui, ayant permis ou ordonné de citer des administrateurs pour raison de l'exercice de leurs fonctions, auraient persisté dans l'exécution de leurs jugements ou ordonnances, nonobstant l'annulation qui en aurait été prononcée dans le conflit qui leur aurait été notifié (code pénal, art. 127-2°); tout juge ou administrateur qui se serait décidé par faveur pour une partie ou par inimitié contre elle (code pénal, art. 183). Quant aux crimes qui entraînent la *forfaiture*, ce sont : les soustractions commises par les dépositaires publics (code pénal, art. 169 et suiv.); les concussions commises par les hauts fonctionnaires et officiers publics (code pénal, art. 174 et suiv.); la corruption des fonctionnaires publics (code pénal, art. 177 et suiv.); les abus d'autorité contre la chose publique (code pénal, art. 188 et suiv); enfin, la participation des fonctionnaires publics aux crimes dont la surveillance leur est spécialement attribuée (code pénal, art. 108).

Mais, puisque le crime de *forfaiture* ne peut être imputé qu'aux fonctionnaires publics, il faut savoir quelles sont les personnes auxquelles ce titre appartient. Qu'est-ce donc qu'un fonctionnaire public ? Suivant M. Faustin Hélie, dont la définition est très-claire et très-complète, les fonctionnaires publics sont les agents qui exercent, au nom de l'Etat, une portion de l'autorité publique · tels sont les juges, les officiers de police judiciaire (préfet de police, commissaires de police, etc.), les préfets, les chefs des grandes administrations. Et, comme l'on ne distingue pas entre les fonctionnaires salariés et les fonctionnaires non salariés, il faut joindre à cette liste les maires qui sont fonctionnaires de l'ordre administratif. Il ne faut pas confondre les fonctionnaires avec les agents du gouvernement : ces derniers ne sont pas compris dans les prévisions de l'article 166. Il ne faut pas non plus les confondre avec les officiers ministériels publics. Bien que donnant, par leur présence ou leur intervention, l'authenticité et une force légale aux actes dont ils sont chargés, les notaires, les avoués, les huissiers, les commissaires-priseurs, les agents de change n'exercent, à proprement parler, aucune portion de la puissance publique. Il est donc facile de voir quelles sont les personnes que l'article 166 a eues en vue et à quel signe elles peuvent être reconnues.

FORFANTERIE s. f. (for-fan-te-rî — ital. *furfanteria ;* de *furfante*, coquin, fripon, charlatan, proprement valet de voleur; de *fur*, voleur, et de *fante*, pour *infante*, enfant, qui a pris en italien le sens de valet, comme en grec *pais* et en latin *puer*). Hâblerie, charlatanisme :

> Que d'affectation et de *forfanterie!*
>
> MOLIÈRE.

FORFAR, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de son nom, dans la vallée de Strathmore, près d'un petit lac, à 110 kilom. N. d'Edimbourg, à 20 kilom. N.-E. de Dundee; 9.620 hab. Ville manufacturière; importante fabrication de sabots pour les Highlanders; fabriques de grosses toiles, d'étoffes de laine commune et de gros draps. Sur une éminence, au nord de la ville, on remarque les vestiges d'un édifice que l'on suppose avoir été le palais où Malcolm III tint son premier parlement, en 1507, après qu'il eut délivré son royaume de l'usurpation de Macbeth. Parmi les travaux qui ont en quelque sorte renouvelé cette petite ville, nous citerons une chapelle épiscopale, une bibliothèque, un Hôtel de ville, une Académie et une église récemment rebâtie.

FORFAR, comté d'Ecosse, entre la mer du Nord à l'E., le golfe du Tay au S., les comtés de Perth à l'O., d'Aberdeen et de Kincardine au N.; 60 kilom. sur 53 et 204,424 hab. Ch.-l. : Forfar; villes principales : Dundee, Arbroath et Monrose. La nature même du sol divise ce comté en quatre districts. Les monts Grampian et les collines de Sidlan y forment la vallée de Strathmore. Le sol est presque partout fertile et bien cultivé; aussi ses productions sont-elles abondantes et variées. On pourrait appeler ce comté le grenier de l'Ecosse. Les cours d'eau les plus importants sont l'Esk-Nord, l'Esk-Sud et l'Isla.

FORFEX s. m. (for-fèkss — lat *forfex*, ciseaux). Chir. Espèce de ciseaux, de pince.

FORFICAIRE s. f. (for-fi-kè-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

FORFICÉSILE s. f. (for-fi-sé-zi-le — rad. *forficule*). Entom. Section du genre forficule, comprenant les espèces dont les antennes ont plus de quatorze articles.

FORFICULE s. f. (for-fi-ku-le — du lat. *forficula*, petit ciseau, diminutif de *forfex*, ciseaux, pince). Entom. Genre d'insectes orthoptères, type de la tribu des forficuliens, connu sous le nom vulgaire de *perce-oreille : Les* FORFICULES, *lorsqu'on les touche, menacent avec leur pince, serrent même le doigt, mais ne peuvent faire aucun mal.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *forficules* sont des insectes de forme allongée; leur tête est ovoïde, épaisse, avec des yeux de grandeur moyenne et des antennes de longueur variable; le corselet est arrondi en arrière; l'abdomen offre huit doubles segments apparents, imbriqués sur les flancs; il se termine par deux appendices crochus, concaves à l'intérieur et formant une pince qui s'emboîte dans une plaque crustacée. Les élytres sont minces, courts et se juxtaposent exactement, sans se recouvrir, sur la ligne moyenne du corps; les ailes sont d'abord plissées en éventail dans le sens longitudinal, puis pliées en deux transversalement, de manière à se loger sous les élytres; les pattes ont des tarses à trois articles. Les femelles se distinguent des mâles en ce qu'elles sont plus grandes, d'une couleur fauve plus claire et que leurs pinces sont plus petites et moins arquées.

Ces insectes s'accouplent au milieu du printemps et se placent bout à bout. Peu de temps après, la femelle pond un certain nombre d'œufs, qu'elle semble couver, et, dès ce moment, elle manifeste qu'elle sera bonne mère, car elle ne les quitte plus jusqu'au jour de l'éclosion, et les transporte dans un autre endroit si elle les voit menacés par quelque danger. Degeer, ayant ramassé une femelle et ses œufs, les mit dans un poudrier avec de la terre humide; tous les œufs se trouvant dispersés, la mère les rassembla, se remit dessus comme elle était auparavant, et éleva la jeune couvée. De ces œufs sortent des larves, qui ressemblent aux insectes adultes; elles en diffèrent toutefois par leurs téguments moins consistants et surtout par l'absence d'ailes. La mère continue à les garder pendant quelque temps. Elles changent de peau trois ou quatre fois, et, après être restées quelques jours sous forme de nymphe, deviennent des insectes parfaits vers la fin d'août.

Les *forficules* sont abondamment répandues sous nos climats; on les trouve dans les cavités, les trous des arbres, sous les écorces et les tas de détritus, notamment dans les endroits humides. Leurs habitudes sont nocturnes et rarement elles quittent leur retraite pendant le jour. Elles se nourrissent de substances végétales et animales, et mangent quelquefois des insectes. Elles courent avec beaucoup d'agilité et volent aussi rapidement. A leur tour, elles deviennent la proie d'insectes plus gros; plusieurs oiseaux, notamment les poules et les canards, en détruisent beaucoup. Elles vivent en société et ne se mangent pas entre elles comme on l'a cru; cependant, il arrive que ces orthoptères, pressés par la faim, dévorent les individus de leur espèce, mais seulement après la mort de ceux-ci. Quand elles se trouvent menacées ou inquiétées, elles relèvent vivement leur abdomen et se défendent instinctivement avec leurs pinces; mais ces pinces sont des armes inoffensives, serrant légèrement le doigt qu'elles saisissent, sans lui faire aucun mal.

On croyait jadis que ces insectes pouvaient s'introduire dans les oreilles des personnes endormies et de là pénétrer dans le cerveau. Mais c'est un préjugé que rien ne justifie. Si, en effet, les *forficules* entrent quelquefois dans l'oreille, c'est par suite de leur instinct qui leur fait rechercher les cavités obscures; mais l'humeur qui tapisse le fond de l'organe auriculaire repousse la *forficule* comme tous les autres insectes, par sa consistance, son odeur et son âcreté, et la structure de cet organe est telle d'ailleurs qu'il n'y a pas la moindre perforation pouvant donner accès dans l'intérieur de la tête. Si des personnes, se croyant ainsi attaquées, ont éprouvé des douleurs dans l'oreille, c'est par suite, d'abord de l'imagination, puis de l'irritation qu'elles ont produite en fouillant cet organe avec un instrument pointu pour le débarrasser ou le soulager. Quoi qu'il en soit, cette croyance, fort répandue autrefois, a fait donner à cet orthoptère le nom vulgaire de *perce-oreille ;* on trouve aussi l'origine de ce nom dans l'analogie de la pince de ces insectes avec l'instrument qu'on emploie pour percer les oreilles des enfants.

Les *forficules* causent de grands dégâts dans certaines cultures; elles attaquent les fruits, les légumes, les jeunes semis, les fleurs, surtout les œillets; elles coupent les substances végétales avec leurs mandibules, et non avec leur pince. Une chasse active est le meilleur moyen de se débarrasser de ces insectes. Mais il faudrait la faire vers la fin du printemps ou au commencement de l'été, lorsqu'ils sont encore réunis. Plus tard, ils sont disséminés. Le meilleur procédé consiste alors à provoquer leur réunion en grand nombre. Pour cela, on dispose, dans les parties les plus infestées des cultures, des tiges creuses, des coquilles de noix, des sabots de mouton, des pommes de terre ou des fruits évidés. Les *forficules* vont s'y réfugier en nombre considérable et il devient alors beaucoup plus facile de les détruire.

FORFICULIEN, IENNE adj. (for-fi-cu-liain, iène — rad. *forficule*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la forficule. ‖ On dit aussi FORFICULAIRE et FORFICULIDE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre forficule : *Les* FORFICULIENS *sont des insectes inoffensifs.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Les *forficuliens* forment une tribu d'insectes orthoptères, qui a pour type le genre forficule. Nous ne décrirons pas ici leurs caractères généraux, que nous avons donnés déjà au mot DERMAPTÈRES. Les *forficuliens*, par leur aspect, rappellent beaucoup les staphylins, avec lesquels on les a souvent confondus; ils ont, comme ceux-ci, le corps allongé, les élytres courts, l'abdomen susceptible de se relever. Mais là s'arrête l'analogie, les staphylins étant des coléoptères carnassiers. Cette tribu correspond à l'ancien genre forficule, qui, divisé de nos jours, a formé les genres forficule, forficésile, diplatys, pyragre, psalide, apachie, pygidicrane, spongiphore et chélidoure. Quant à leurs mœurs, nous renvoyons à l'article FORFICULE.

FORGACH (Antoine, comte DE), homme politique hongrois, né en 1819. Il entra dans la carrière administrative, remplit des fonctions à la chancellerie d'Ofen, puis à Fiume, se montra, lors de l'insurrection hongroise de 1848, invinciblement attaché au parti de l'Autriche et devint successivement commissaire civil près du corps du général Paniutine, commissaire général du district de Presbourg, obergespan de Cracovie (1851), vice-gouverneur de Prague (1853), gouverneur de Moravie (1860), gouverneur de Bohême et chancelier de Hongrie en remplacement du baron de Vay (1861). Le comte de Forgach fut appelé à ces dernières fonctions au moment où l'empereur d'Autriche, pour mettre un terme au conflit qui s'était élevé entre lui et la Hongrie, venait de dissoudre la diète hongroise. M. de Forgach était peu fait, par son passé, par ses idées politiques, pour amener l'apaisement des esprits. Après avoir proclamé l'imprescriptibilité des droits de l'empereur d'Autriche sur la Hongrie et interdit toute discussion à cet égard, il gouverna le pays par des mesures arbitraires et rigoureuses, supprima des journaux, désarma les milices nationales, remplaça les obergespans par des commissaires royaux, les comitats par des commissions composées d'hommes de son choix, etc., et ne s'en trouva pas moins impuissant à assurer le recrutement et la rentrée des impôts. L'empereur d'Autriche prononça alors la dissolution du conseil de lieutenance, suspendit la cour royale et envoya en Hongrie le comte Pallfy avec des pouvoirs tellement étendus que ce pays se trouva en réalité placé sous le régime de l'état de siége. Le comte de Forgach n'en garda pas moins le titre de chancelier jusqu'en 1864, époque où il eut pour successeur le comte Hermann Zichy.

FORGAGE s. m. (for-ga-je). Dr. coutum. Droit que le débiteur avait de reprendre ses biens vendus par autorité de justice, en rendant le prix à l'acquéreur : *En Normandie, un homme dont on avait saisi et vendu les meubles pouvait, par droit de* FORGAGE, *les reprendre pendant la huitaine.* ‖ On disait aussi FORGAGEMENT.

FORGE s. f. (for-je — du lat. *fabrica*, fabrique, par l'intermédiaire du vieux français *farche*, *farge*, qui est resté dans le nom propre *La Farge*, équivalant à *La Forge*. Cette étymologie est démontrée avec évidence par le nom latin *Fabriciæ* ou *Fabricæ* de plusieurs localités qui portent actuellement le nom de *Forges*). Usine dans laquelle on fond le minerai de fer, et l'on traite ensuite la fonte pour la transformer en fer : *Un maître de* FORGES. *Toute* FORGE *qui ne produirait pas trois cents milliers de fer par an ne vaudrait pas la peine d'être établie ou maintenue.* (Buff.) ‖ Fourneau où certains artisans chauffent le métal pour le travailler à chaud : *La* FORGE *d'un serrurier, d'un armurier, d'un orfévre.*

> Ailleurs, le fer mugit dans la *forge* brûlante,
> Le marteau retentit sur l'enclume pesante.
>
> DELILLE.

‖ Pierre de liais sur laquelle on bat le plomb à froid.

— *Forge maréchale*, Forge de chaudronnerie où se préparent les rivets et toutes les pièces travaillées qui doivent entrer dans la confection des appareils.

— Mar. *Forge volante*, Petite forge de tôle, avec l'enclume, le soufflet, etc., qui se trouve à bord de tous les grands navires de guerre.

— Art milit. *Forge de campagne*, Voiture que les armées traînent à leur suite, et qui porte une petite forge avec son outillage : *Les* FORGES DE CAMPAGNE *sont destinées, les unes au ferrage des chevaux, les autres à la réparation du matériel de l'artillerie; on les construit aussi mobiles que possible, afin qu'elles puissent se porter rapidement sur les points où elles sont nécessaires.* ‖ *Forge de montagne*, Forge de très-petite dimension, que l'on porte à dos de mulet, enfermée dans des caisses, avec tous ses accessoires, et qui est destinée au service de la cavalerie et des équipages de ponts d'avant-garde.

— Comm. *Fine forge*, Houille menue et grasse.

— **Encycl.** Métallurg. On distingue les *forges* à fer en barre et les *forges* à fer ouvré. Les premières, dans lesquelles se fabriquent les fers ronds, carrés, plats, etc., du commerce, ainsi que les rails, les bandages, les fers spéciaux, les tôles, etc., etc., se composent de fours d'affinerie, de marteaux, de cisailles, de squeezers, de fours à réchauffer et à puddler, de trains de laminoirs de diverses dimensions, de soufflerie, etc. Les secondes, que l'on emploie pour l'ébauchage du fer et de l'acier, consistent en une série de foyers ou feux de *forge*, desservis par des ouvriers appelés *forgerons*.

Dans les *forges* à fer en barre, les hauts fourneaux qui doivent produire la fonte sont, autant que possible, placés à proximité des gisements de minerais et de cours d'eau qui en permettent le bocardage et le lavage, afin de diminuer le prix des transports de la matière première. La première opération que l'on fait subir à la fonte est l'affinage ou le puddlage, qui la convertit en fer ductile, après l'avoir à peu près épuré chimiquement; on procède ensuite au cinglage, qui consiste à comprimer les boules de fer puddlé, de manière à en souder les parties et à en chasser les scories interposées. Aussitôt cinglé, le fer est étiré dans des laminoirs dégrossisseurs, qui le transforment en barres plates. Celles-ci sont coupées ensuite, au moyen d'une cisaille, en bouts de $0^m,40$ à $0^m,50$ de longueur, que l'on réunit en paquets. Ces paquets, placés dans un four à réchauffer, sont chauffés au blanc soudant et reportés à un laminoir finisseur qui les transforme en fer marchand ordinaire. Pour obtenir un fer marchand supérieur, on le lamine à nouveau en barres plates, dites de *fer corroyé*, et on refait de nouveaux paquets que l'on réchauffe et que l'on fait passer dans les cylindres finisseurs, au moyen desquels on obtient des barres de différentes dimensions.

— *Forges à fer ouvré*. Celles-ci, appelées encore *forges de maréchalerie* ou *forges à mains*, sont destinées à chauffer les diverses barres de fer qui doivent être converties en pièces de machines, en fers, etc., et que l'on doit battre sur l'enclume. Elles consistent en une plate-forme carrée, en brique ou en fonte, légèrement déprimée en son milieu, pour recevoir le combustible et la pièce à chauffer. Cette plate-forme est montée sur un dé en pierre ou en brique, quelquefois sur des pieds en fer ou en fonte. Sur un des côtés du carré que représente cette plate-forme, s'élève un mur vertical en brique, en fonte ou en fer, percé, à la partie inférieure, d'un trou par lequel passe une petite tuyère destinée à lancer de l'air dans le foyer. En outre, ce mur supporte une hotte formant l'origine de la cheminée par laquelle s'écoulent les gaz provenant de la combustion. Le vent est fourni, soit par un soufflet mû à la main, soit par une machine soufflante ou un ventilateur. Parmi ces appareils, on distingue : les *forges* doubles, que l'on accouple sous une même hotte; les *forges* portatives, espèces de boîtes en tôle renfermant le soufflet et tous les instruments du forgeron; les *forges* de campage, de montagne, employées dans l'artillerie.

— *Forges catalanes*. V. FER.

— Art milit. *Forges d'acier pour l'artillerie*. C'est dans ces établissements, placés sous la surveillance du corps de l'artillerie, que sont fabriqués les fers et les aciers nécessaires aux arsenaux, ainsi que les projectiles destinés à l'approvisionnement des places. L'Etat n'a pas de *forges*, lui appartenant, affectées au département de la guerre pour le service de l'artillerie; il emploie des *forges* du commerce, qu'il choisit sur divers points du territoire, en tenant compte des besoins du service et de la position des arsenaux et des places de guerre. Ces usines, réparties en six arrondissements, appelés *sous-inspections des forges*, sont sous la haute surveillance du co-

lonel d'artillerie, inspecteur des *forges*, qui réside à Paris, et qui centralise le service de toutes les sous-inspections.

Le tableau, ci-dessous, donne la liste des sous-inspections, de leurs chefs-lieux et des départements qu'elles comprennent :

SOUS-INSPECTIONS	CHEFS-LIEUX	DÉPARTEMENTS
Du Nord.	Mézières.	Aisne, Ardennes, Marne, Nord.
Du Nord-Est. . .	Metz	Meuse, Moselle, Meurthe, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Haute-Marne.
De l'Est.	Besançon	Doubs, Jura, Haute-Saône, Côte-d'Or, Saône-et-Loire.
Du Centre.	Nevers.	Yonne, Nièvre, Cher, Indre.
Du Midi	Toulouse.	Tarn, Haute-Garonne, Ariége, Pyrénées-Orientales, Aude.
De l'Ouest.	Rennes.	Eure, Orne, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine.

Ce tableau, dressé avant la guerre de 1870, ne tient pas compte nécessairement des changements apportés par les résultats de cette funeste guerre; nous n'y changerons rien.

Chaque sous-inspection est dirigée par un lieutenant-colonel ou chef d'escadron d'artillerie, ayant sous ses ordres un capitaine en premier d'artillerie, sous-inspecteur-adjoint, un certain nombre de capitaines en second de la même arme, suivant l'importance de l'établissement, un chef et un sous-chef ouvrier d'état et quelquefois un sergent d'ouvriers d'artillerie.

Dans chaque arrondissement, le sous-inspecteur fait connaître aux maîtres de *forges* qu'il juge propres à les exécuter les commandes qu'il a reçues de l'inspecteur; il débat avec eux les prix et les conditions des marchés, donnant la préférence à ceux qui font à l'Etat les offres les plus favorables. Les marchés conclus par les sous-inspecteurs ne sont exécutoires qu'après l'approbation du ministre de la guerre.

Le sous-inspecteur communique alors aux maîtres de *forges* soumissionnaires les modèles et dessins des moules et des pièces à fabriquer; il leur donne connaissance de toutes les conditions imposées par le règlement ou par les instructions ministérielles, et a soin de faire insérer dans les marchés toutes ces conditions. Le capitaine adjoint au sous-inspecteur est responsable de l'exécution des marchés dans les opérations qui lui sont confiées, et supplée de droit le sous-inspecteur en cas d'absence ou de maladie. Les capitaines en second, suivant les ordres du sous-inspecteur et en raison des besoins du service, résident les uns au chef-lieu de la sous-inspection, les autres dans les usines mêmes dont ils doivent surveiller la fabrication ou dans les lieux les plus rapprochés qui leur sont désignés.

Le chef ouvrier d'état a un rôle très-important dans les arrondissements : c'est lui qui, sous la surveillance des officiers, examine les fournitures présentées et exécute toutes les épreuves et vérifications prescrites pour la réception. Il est responsable de la mauvaise qualité et de l'inexactitude des formes et dimensions des objets reçus, sauf le cas où, contrairement à son avis, la réception serait prononcée par le sous-inspecteur. Il est, en outre, chargé de surveiller les travaux et de vérifier souvent les moules, modèles et instruments vérificateurs des maîtres de *forges*; de conserver les instruments de précision et de vérification, les modèles, moules, livres et dessins, ainsi que la collection de minéraux. Au besoin, il remplit les fonctions de garde d'artillerie pour le dépôt des objets fabriqués, et est chargé, lorsqu'il réside au chef-lieu, de la comptabilité des dépenses accessoires.

Les réceptions faites par le sous-inspecteur ou par un des capitaines, assisté d'un employé d'artillerie, ont lieu dans chaque arrondissement, sur les demandes des maîtres de *forges*, dans les lieux que les marchés désignent et par les ordres du sous-inspecteur. Les fers coulés, les fers forgés et ébauchés, les tôles, les aciers, les limes sont reçus dans les usines mêmes. Les essieux ne sont définitivement reçus que dans les chefs-lieux des sous-inspections, où sont établis les appareils nécessaires de réception. Les aciers sont éprouvés et reçus dans les arsenaux. Nous sortirions de notre cadre si nous rapportions tous les détails des règles et des formalités à observer pour les épreuves et les réceptions, qui varient pour chaque nature d'objet : ces règles et ces formalités sont tracées avec un soin minutieux par le règlement.

Les objets reçus sont immédiatement poinçonnés par le sous-inspecteur, et le procès-verbal qui en constate la réception, en même temps que la prise en charge, est adressé au ministre pour servir d'appui à l'ordonnance du payement pour solde.

Forges de Vulcain (LES), chef-d'œuvre de Rubens; musée de Bruxelles. Dans une grotte de l'Etna, Vulcain tient une barre de fer dont une extrémité est plongée dans le foyer de la forge qu'il active par son souffle. L'artiste, pour dissimuler la laideur du dieu des forgerons, l'a placé complétement dans l'ombre. Au premier plan, à gauche, est une enclume sur laquelle est posé un marteau; un autre marteau et une tenaille sont à terre; plus loin, une bouteille de métal. Au centre de la composition, apparaît Vénus, aux cheveux blonds et bouclés, que Rubens, passionné pour les formes opulentes et vigoureuses, a représentée avec des formes plantureuses, bien différentes de celles que lui donne Homère. Elle vient, accompagnée de l'Amour, prier son époux de lui fabriquer des armes, soit pour Enée, soit peut-être pour Mars qu'elle aime en secret. Elle est suivie d'un vieillard à barbe blanche, qui tient une corne d'abondance et qui paraît être Pan ou Silène. Plus loin se tiennent Cérès, déesse des moissons, et Pomone, déesse des fruits. Ces deux belles déesses sont, comme Vénus, plus flamandes que mythologiques. A travers l'ouverture de la grotte, on aperçoit une partie du ciel.

Ce tableau, que la richesse du coloris et la vérité des expressions placent au nombre des meilleurs tableaux de chevalet de Rubens, a fait partie des collections Wittebol, de Labistraelen (1804), Legrelle (1850) et Patureau (1857). Il a été payé 11,200 francs à la vente de cette dernière collection.

Le sujet des *Forges de Vulcain* a été traité par un grand nombre d'artistes, notamment par Velazquez (v. APOLLON CHEZ VULCAIN), par Leandro Bassano (musée de Madrid), Martin Heemskerk (gravé par Corn. Bos), Vasari (musée de Offices), Vitt. Casini (même musée), Lanfranc (gravé par J.-F. Greuter), Pierre (gravé par L.-S. Lempereur, Wiertz, etc.).

Forge (LA), ou les **Animaux à la forge**, tableau de Landseer. Dans l'intérieur d'un atelier dont les murs sont noircis par la fumée et la poussière du charbon, un cheval bai-cerise, à la robe lustrée, aux formes pleines et souples, laisse nonchalamment travailler la corne de son sabot à un forgeron, et retourne à demi la tête comme pour suivre ce travail qui l'intéresse. Près de lui, un petit âne attend son tour avec cette impassibilité et cette modestie qui sont le propre des... ânes. Un chien assiste à l'opération. Près de la porte ouverte, une cage d'oiseau est accrochée.

Ce tableau, le plus important de ceux qu'avait envoyés à l'Exposition universelle de 1855 sir E. Landseer, le meilleur peintre d'animaux de l'école anglaise, a des qualités charmantes, beaucoup de sentiment et de la délicatesse. « Les bêtes de Landseer ont une âme, » a dit Th. Gautier. Il semble, en effet, que le cheval, l'âne, le chien, l'oiseau lui-même, sont des personnages doués d'intelligence et de passion. L'exécution est un peu maigre, sèche et lisse, comme est, en général, la peinture anglaise; le dessin n'est pas d'une pureté irréprochable et les détails sont touchés avec plus de minutie que d'esprit; mais ce tableau n'en est pas moins très-admiré en Angleterre. Il appartenait, en 1855, à M. Jacob Bell.

Les intérieurs de forges, assombris par la fumée, éclairés par l'ardente lueur des charbons et des métaux incandescents, offrent des oppositions de lumière bien propres à charmer les peintres. Aussi pourrions-nous citer beaucoup de tableaux dont les auteurs ont cherché à rendre ces contrastes lumineux. Nous avons consacré, ci-dessus, un article particulier aux FORGES mythologiques de Vulcain. Un charmant tableau de Philippe Wouwermans, qui est au musée de Dresde, représente un cavalier faisant ferrer son cheval à la porte d'une forge; cette peinture a été gravée par Moyreau sous le titre de : la *Grotte du maréchal*, et a été lithographiée par Hanfstaengl. Une autre toile du même musée, provenant du cabinet de M. de Fontpertuis, offre une composition analogue; ici, le cheval, qui est blanc, est peint avec une exquise finesse. Le Louvre possède un tableau des frères Le Nain, intitulé le *Maréchal dans sa forge* : l'exécution en est vigoureuse, la composition très-réaliste. Une *Forge de village*, par Géricault, a paru au Salon de 1824, après la mort de l'artiste : des chevaux de trait, à l'encolure robuste, admirablement peints, font le principal intérêt de cette composition. Au musée de Genève est un assez faible tableau de J.-P. Agasse, représentant un *Devant de forge*. M. Jules André a exposé, au Salon de 1845, une *Forge à Baulac* (Gironde); M. Bonhommé a peint des vues intérieures des *Forges d'Abbainville*; M. Soulange-Teissier a lithographié un *Intérieur de forge*, d'après Ciceri. Citons, enfin : le *Forgeron militaire*, gravé par Chenu, d'après D. Teniers; la *Forge bavaroise*, gravée par J.-A. Klein; les *Forgerons de Bab-el-Sock à Tanger*, tableau d'Aug. Delacroix (Salon de 1852); les *Forgerons du Tréport*, tableau de F. Bonvin (Salon de 1857); un *Intérieur de forgerons*, par M. Paul Soyer (Salon de 1870), etc. V. MARÉCHAL-FERRANT.

FORGÉ, ÉE (for-jé) part. passé du v. Forger. Travaillé à la forge : *Le poignard d'un Brutus peut être aisément* FORGÉ *dans le sceptre de fer d'un César.* (Chateaub.)

Il est venu ce temps, l'espoir de nos aïeux,
Où le fer, dont la dent rend les guérets fertiles,
Sera *forgé* du fer des lances inutiles.
DELILLE.

— Fig. Inventé : *Un mot* FORGÉ.

FORGEABLE adj. (for-ja-ble — rad. *forger*). Qui peut se forger, se travailler à la forge : *La fonte n'est pas* FORGEABLE. (Acad.)

FORGEAGE s. m. (for-ja-je — rad. *forger*). Action de forger : *Les opérations du batteur d'or se réduisent à trois principales : le* FORGEAGE, *le laminage et le battage.* (Teyssèdre.) *Un* FORGEAGE *plusieurs fois répété influe beaucoup sur les qualités de l'acier.* (Lenormant.)

FORGEOT (Nicolas-Julien), auteur dramatique, né à Paris en 1758, mort dans la même ville en 1798. Après avoir fait son droit, il se lia d'amitié avec Andrieux, qui lui donna le goût de la littérature, abandonna bientôt la carrière du barreau et fut quelque temps inspecteur des postes. Les pièces qu'il a fait représenter prouvent beaucoup d'esprit et d'originalité; cependant il est mort avec le regret de n'avoir rien produit qui pût immortaliser son nom. Ses principaux ouvrages sont : les *Deux oncles*, comédie en un acte et en vers jouée avec succès à la Comédie-Italienne (1780); l'*Amour conjugal* ou l'*Heureuse crédulité*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Italienne, 1781); les *Rivaux amis*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1782), petit ouvrage qui obtint un très-agréable succès; les *Epreuves*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1785), dont la réussite fut complète. Ce spirituel marivaudage était interprété avec une rare perfection par Molé, Fleury, Mlles Contat et Olivier. Il resta au répertoire; *Lucette et Lucas*, comédie mêlée d'ariettes, aux détails spirituels, aux couplets agréables (Comédie-Italienne, 1781); les *Dettes*, comédie en deux actes et en prose, mêlée d'ariettes, au dialogue vif, naturel, ingénieux (Comédie-Italienne, 1787). C'est une des compositions les plus jolies et les mieux réussies du répertoire du temps; la *Ressemblance*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 1788); le *Rival confident*, comédie en deux actes et en prose, mêlée d'ariettes, musique de Grétry (Comédie-Italienne, 1788). Le poëme est bien conduit, mais l'intrigue manque de nouveauté et d'intérêt. La partition n'est pas sans valeur : on y trouve, entre autres, des couplets qui sont devenus populaires; les *Pommiers et le moulin*, comédie lyrique en un acte (Opéra, 1790); le *Bienfait de la loi* ou le *Double divorce*, comédie en un acte et en vers (théâtre Egalité, 1794); la *Caverne*, opéra en trois actes, musique de Méhul (théâtre Favart, 1795), partition bien inférieure à celle de Lesueur qui avait traité le même sujet à Feydeau; la *Rupture inutile*, comédie en un acte et en vers (théâtre Feydeau, 1797).

FORGER v. a. ou tr. (for-jé — rad. *forge*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il forgea, nous forgeons*). Travailler à la forge, c'est-à-dire au feu et au marteau : FORGER *une barre de fer.* FORGER *de l'or, de l'argent. Parmi les quarante mille prêtres, il n'en est peut-être pas vingt en état de lever un plan ou de* FORGER *un clou.* (Proudh.)

— *Forger le plomb*, Le frapper avec des masses.

— Par ext. Etablir, construire, fabriquer :

Marché fait, les oiseaux *forgent* une machine,
Pour transporter la pèlerine.
LA FONTAINE.

— Fig. Modifier, améliorer, en soumettant à un travail; produire, créer, préparer : *La méditation est plus utile que l'étude; j'aime mieux* FORGER *mon âme que la meubler.* (Montaigne.) *Ceux qui* ONT FORGÉ *l'épée de la royauté de Juillet ont introduit dans sa lame une paille qui tôt ou tard la fera éclater.* (Chateaub.)

Au bout de chaque vers, avec mes âpres rimes,
Je *forge* deux crampons qui tenaillent les crimes.
BARTHÉLEMY.

‖ Inventer, imaginer, controuver : FORGER *un conte absurde. Samuel Ireland, qui* FORGEA *des manuscrits de Shakspeare, abusa les hommes les plus distingués de l'Angleterre.* (Boissonade.)

Chez nous un crime est-il commis,
Tous nos législateurs se piquant d'un beau zèle,
Forgent cent lois pour le punir.
Que font-ils pour le prévenir?
LACHAMBEAUDIE.

— v. n. ou intr. Manége. Se dit d'un cheval qui heurte les fers des pieds de devant avec ceux des pieds de derrière. ‖ *Forger en voûte*, Atteindre la rive interne du fer qui est fixé sous le pied antérieur.

— **Encycl.** Art vétér. Les chevaux qui *forgent* sont ceux qui, au pas ou au trot, et jamais au galop, attrapent les éponges des fers des pieds antérieurs avec la pince des fers des pieds postérieurs, ce qui expose l'animal à se déferrer et à se donner des *atteintes*. C'est quelquefois la faute du cavalier, lorsque, forçant un peu l'allure, il abandonne la tête et le cou de la monture; alors les membres antérieurs font un lever tardif, le derrière se trouvant allongé, et le jeu des membres postérieurs augmenté, la pince de ceux-ci dépasse le centre de gravité et rencontre les pieds antérieurs dans l'instant de leur soutien. Ce défaut se fait encore remarquer chez les chevaux trop chargés d'épaule, de tête et d'encolure; chez ceux dont la croupe est trop haute, le tibia trop long, la région lombaire trop allongée, le dos faible, ensellé, ou qui ont éprouvé dans ces parties des efforts ou des entorses, d'où il est resté une certaine faiblesse qui oblige le train de devant à attirer celui de derrière. Les jeunes chevaux peu affermis sont encore sujets à *forger* quand on exige trop d'eux; il en est de même de quelques vieux chevaux, quand ils se trouvent fatigués.

Pour remédier à ce gaave défaut, le cavalier, bien posé, doit soutenir la main, afin d'alléger le train de devant et d'accélérer l'action des membres antérieurs. Relativement aux jeunes chevaux, il faut attendre qu'ils soient affermis pour exiger d'eux un certain service. Quant à ceux qui sont formés, il faut leur donner une bonne nourriture, un travail en rapport avec leurs moyens et des alternatives suffisantes de repos. Dans tous les cas où l'action de *forger* a lieu, il est bon ou de rassembler son cheval, ou de ralentir l'allure. On peut d'ailleurs corriger ce vice, ou mieux le déguiser, au moyen de la ferrure, soit en conservant toute la hauteur de la pince des pieds de devant, en abattant beaucoup des talons, et en faisant le contraire aux pieds de derrière, soit en amincissant et tronquant les éponges des fers de devant, et rendant la pince plus épaisse, tandis qu'aux fers postérieurs on fait la pince mince et les éponges fortes et pourvues de crampons.

FORGERIE s. f. (for-je-rî — rad. *forger*). Techn. Industrie des forges.

FORGERON s. m. (for-je-ron — rad. *forger*). Ouvrier qui travaille le fer au marteau, après l'avoir fait chauffer à la forge : *Le fils d'un* FORGERON *né à Eisleben fut celui par qui commença la révolution; c'était Martin Luther, moine augustin, que ses supérieurs chargèrent de prêcher contre la marchandise qu'ils n'avaient pu vendre.* (Volt.) *De noirs* FORGERONS, *de hideux cyclopes, sont le spectacle que l'appareil des mines substitue, au sein de la terre, à celui de la verdure et des fleurs.* (J.-J. Rouss.)

L'ardent marteau des nerveux *forgerons*
A coups pressés bat l'enclume sonore.
MILLEVOYE.

— Prov. *En forgeant, on devient forgeron*, A force de s'exercer à une chose, on y devient habile. C'est la traduction du proverbe latin : *Fit fabricando faber.*

— Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons, appartenant l'un au genre zée (v. FABER), l'autre au genre chétodon.

— **Epithètes.** Noir, noirci, enfumé, nerveux, robuste, vigoureux, laborieux, actif, infatigable, habile, adroit, industrieux, grossier, hideux.

— **Encycl.** Techn. Le *forgeron* est, d'une manière générale, l'ouvrier qui travaille à la forge, c'est-à-dire qui façonne le fer brut. Pourtant les ouvriers attachés aux forges et hauts fourneaux où le fer est façonné par de puissants engins mécaniques ne sont point, dans la plupart des cas, nommés *forgerons*, mais simplement « ouvriers de forge, » tandis que dans les diverses industries et métiers où le fer et l'acier sont employés et façonnés, tels que la serrurerie, la maréchalerie, la taillanderie, la coutellerie, etc., il est presque toujours des ouvriers qui sont désignés sous le nom de *forgerons*, à moins que le même ouvrier ne remplisse à la fois plusieurs fonctions. Dans ces industries et métiers, on distingue deux sortes de travaux : le travail *de la forge* et le travail *de l'établi*. Le premier consiste à chauffer le fer, le battre, lui donner avec le marteau les dimensions et la forme voulues, à le tremper et le souder, le couper au ciseau à froid et l'étamper sur l'enclume. Le travail de l'établi comprend toutes les autres opérations qui donnent au fer ou à l'acier les formes et qualités propres à leur destination, les diverses façons obtenues par l'emploi de la lime, du tour, du taraud, etc. Généralement, les ouvriers serruriers, taillandiers, couteliers, travaillent tour à tour à la forge et à l'établi, selon les nécessités de la fabrication; quelquefois pourtant un ouvrier est spécialement attaché à la forge, tandis que les autres demeurent à l'établi, et, dans ce cas, le premier est un *forgeron*. Enfin, dans les usines et fabriques de quincaillerie, taillanderie, coutellerie, etc., où on emploie un personnel nombreux, où la fabrication est établie sur une large échelle et où le travail est divisé afin d'obtenir une production plus rapide et à meilleur marché, des *forgerons* ébauchent l'ouvrage, qui est terminé par les ouvriers de l'établi. Le labeur du *forgeron* est donc principalement le travail du marteau. Ce travail a pour but, non-seulement de donner une forme déterminée au fer ou d'en amoindrir ou égaliser l'épaisseur, mais encore de lui donner certaines qualités en modifiant ses conditions moléculaires. Le fer est un des métaux les plus curieux à étudier à ce point de vue, l'un de ceux qui subissent les modifications et même les transformations les plus notables. Ainsi, la fonte, le fer fondu, le fer forgé et

l'acier ne sont, en définitive, qu'un même métal qui n'a subi aucun alliage, mais qui, suivant les opérations auxquelles il a été soumis, a changé en quelque sorte de manière d'être et acquis des qualités toutes nouvelles. La trempe, qui s'exécute tantôt dans l'eau, tantôt dans l'huile ou la graisse fondue, et à divers degrés de chaleur, agit, elle aussi, d'une façon mécanique sur les molécules du fer, avec autant de variété qu'il y a de procédés employés, et produit des modifications très-sensibles dans la nature du métal et, par conséquent, dans ses propriétés. Le talent technique du *forgeron* consiste donc à chauffer le fer au degré voulu, — degré qui se traduit par la couleur que prend le métal chauffé et qui varie du rouge sombre au blanc; — à le battre et à le tremper, s'il y a lieu, suivant les usages auxquels il est destiné et les qualités que nécessitent ces usages. Pour forger le fer, on le prend en barre de dimensions variées, selon la nature des ouvrages qu'on doit exécuter, et on le *décrasse* d'abord en le faisant chauffer assez fortement et le frappant ensuite; cette opération préliminaire enlève de la surface une sorte de crasse et de fer oxydé qui forment des écailles sous les coups répétés du marteau et qui abandonnent le reste du métal dont la texture ou *grain* est déjà modifiée par ce premier travail; on remet ensuite au feu, et, en général, on forge au rouge-cerise, alors que le fer forme des étincelles incandescentes; on l'équarrit alors en le frappant régulièrement sur la surface la plus large. L'ouvrier tient la barre de la main gauche, le bout rougi posé sur l'enclume; devant lui, son *compagnon* ou *frappeur* bat le fer à coups réguliers avec un marteau à deux mains, et, dans l'intervalle d'un coup à l'autre, le *forgeron* retourne la barre, présentant l'un des côtés latéraux, qu'il frappe à son tour avec un marteau plus petit, afin de raviver les angles, de repousser le métal et de régulariser l'aplatissement du fer, et, par conséquent, la modification apportée dans sa texture; à moins toutefois que les pièces à façonner ne soient un peu grosses, auquel cas la forme voulue leur est donnée par le frappeur seul manœuvrant avec le marteau à deux mains. Le fer est ensuite travaillé par le *forgeron* sur l'enclume, avec les petits marteaux. Celui-ci courbe le métal à plat ou sur champ. A plat, il le courbe en le posant sur la surface unie de l'enclume et frappant à coups réitérés sur la face du fer, mais plus près du bord extérieur que de l'autre, le métal se trouve ainsi étendu de ce côté et s'allonge, tandis que l'autre bord se recourbe. C'est ainsi que se confectionnent les fers à cheval, les serpes, les faucilles, etc. Sur champ, on obtient un résultat semblable en posant la barre sur la pointe de l'enclume ou sur l'un des bords, selon que l'arc doit avoir un rayon plus ou moins grand, et l'on frappe ensuite sur le côté du fer opposé à l'enclume, et toujours en avant. Ce procédé est une sorte d'étampage; on l'emploie de même pour replier le fer à angle vif. On pose alors le fer sur l'enclume, en laissant dépasser le bout qui doit former l'un des côtés de l'angle, et après avoir préalablement chauffé la place où doivent se rencontrer les deux perpendiculaires; puis on frappe devant, remettant au feu autant de fois qu'il est nécessaire pour rendre le métal malléable et ne point déterminer de cassure, et frappant jusqu'au moment où le fer est complètement replié, de façon à obtenir l'angle voulu. On rebrase et on soude le fer et l'acier de deux manières qui ont entre elles une grande analogie, savoir bout à bout ou en lames. Bout à bout, on taille les deux parties à souder en biseau, c'est-à-dire en sifflet; on les chauffe au degré de chaleur qu'on appelle, en langage technique, la *chauffe suante*, parce qu'alors le métal semble, en effet, couvert d'un liquide incandescent d'un beau rouge vif; on rapproche les deux bouts ainsi chauffés bien également, puis on les bat sur l'enclume de façon à provoquer l'étroite adhésion de leurs molécules. La soudure en lame s'exécute à peu près de la même façon : après avoir dressé chaque partie, on fait chauffer jusqu'à la chauffe suante, puis on applique une lame sur l'autre et l'on frappe alors comme pour forger, c'est-à-dire en frappant les côtés et refoulant le métal après chaque coup porté sur la surface des lames. On soude de cette manière les lames d'acier qui servent aux ressorts des voitures, et l'on soude ensemble le fer et l'acier pour la fabrication de certains outils, tels que les ciseaux de menuisier et d'ébéniste, qui sont faits d'une lame très-mince d'acier, formant le *fil*, et d'une lame beaucoup plus forte de fer qui sert d'appui à la première. On recuit et l'on trempe après la soudure. D'autres outils, les tranchets, par exemple, sont soudés bout à bout; la partie tranchante est en acier, et celle qui est destinée à être tenue dans la main est en fer.

Les *forgerons* exécutent les pièces de grosse serrurerie, de charronnage, de mécanique et les objets de maréchalerie Dans les campagnes, le *forgeron* est souvent tout à la fois serrurier et mécanicien. Il y avait autrefois des ouvrages de forge qui pouvaient être considérés comme des travaux artistiques et que l'industrialisme de notre siècle a rendus de plus en plus rares, s'il ne les a pas fait disparaître complétement. De ce nombre sont les grilles en fer forgé dont la Renaissance et les époques de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI offrent de si beaux exemples; certains hôtels, et même quelques maisons du temps, en montrent de remarquables spécimens. Quelques-unes sont d'une ornementation très-belle et très-riche et d'un travail très-délicat : ces grilles sont parfois des bandes entrelacées et parfois aussi des rinceaux forgés, repoussés et étampés. La fonte a aujourd'hui remplacé ce genre d'ouvrages. Il en est un autre qu'un changement dans les usages a rendu inutile : ce sont les lampadaires et chandeliers à plusieurs branches qui remplissaient chez nos aïeux l'office de nos lustres, et qui étaient également en fer forgé.

FORGES, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Limours-en-Hurpoix, arrond. et à 24 kilom. de Rambouillet, sur une montagne; 722 hab. Etablissement hydrothérapique. Hôpital pour les enfants scrofuleux.

FORGES (NOTRE-DAME-DE-), maison religieuse fondée, en 1850, dans le canton de Chimay (Belgique). Etablie dans un terrain aride et désert, elle a changé ce terrain en champs productifs. Ses bâtiments agricoles et religieux ont une valeur de plusieurs millions. A part son caractère monacal, Forges est un établissement agricole modèle. On trouve réuni près de vastes cours plantées d'arbres fruitiers tout ce qui a rapport à l'agriculture : batteuses, retordoirs, moulins, brasserie, forges, ateliers de charronnage et de menuiserie. Le mouvement est donné par une machine à vapeur. Les animaux domestiques de ses étables et de ses écuries sont les plus beaux de la contrée. Forges fournit la preuve que des associations agricoles dirigées avec intelligence ont de grandes chances de réussir.

FORGES (LES), hameau de France (Maine-et-Loire), comm. de Savennières, cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arrond. et à 15 kilom. d'Angers Château de Serrant, édifice remarquable des trois derniers siècles, dans lequel Louis XIV et Napoléon Ier ont reçu l'hospitalité. La chapelle renferme le tombeau du marquis de Vaubrun, par Coysevox. Le vignoble connu sous le nom de la Coulée de Serrant produit le vin blanc le plus estimé de l'Anjou.

FORGES-LES-EAUX, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Neufchâtel, dans la forêt de Bray; pop. aggl., 1,706 hab. — pop. tot., 1,739 hab. Forges, joli bourg, généralement bien bâti, percé de belles routes, desservi par le chemin de fer de Rouen à Amiens, et entouré de bois qui offrent de charmants paysages et de ravissantes promenades, « semble, dit M. l'abbé Decorde, avoir tiré son nom de forges romaines ou gallo-romaines établies là vers le commencement de notre ère. » A défaut de monuments, Forges possède des eaux minérales connues à une époque déjà reculée. Louis XIII et Anne d'Autriche séjournèrent à Forges en 1635; Richelieu et plusieurs autres grands personnages de la cour accompagnaient le roi et la reine de France. En souvenir de cette visite, les sources se nomment encore : la Royale, la Reinette, la Cardinale. Depuis le règne de Louis XIII, Forges a reçu la visite de Mme de Sévigné, de la duchesse de Chartres, de Voltaire, de Buffon, de Marivaux, de Mme de Genlis, etc.

L'établissement thermal, situé en dehors du bourg, sur la rive gauche de l'Andelle, renferme une salle de bal, une salle de lecture avec bibliothèque, et une salle de billard. Dans deux ailes placées aux extrémités de l'édifice se trouvent les bains et des cabinets de douches. Les sources coulent dans un enfoncement de maçonnerie pratiqué à 2 mètres de profondeur. Leur température moyenne est de 7°. Les eaux sont incolores, inodores, d'une saveur atramentaire, et déposent au contact de l'air un sédiment rougeâtre. On les emploie en boisson, en bains et en douches. Elles sont toniques, reconstituantes, agissant comme les ferrugineux en général. En outre, elles contiennent des substances gazeuses et salines d'où elles tirent des propriétés médicales « qui leur sont communes, dit le docteur Cisseville, avec d'autres eaux minérales, telles que celles de Spa, de Pyrmont et de Marienbad. » Elles sont efficaces dans les maladies qui procèdent de la langueur du principe vital, de l'atonie des tissus vivants, de la faiblesse des mouvements organiques. Elles conviennent, en général, aux individus lymphatiques; mais c'est surtout dans les affections chroniques de l'appareil digestif, qu'elles sont employées avec succès. On les conseille souvent, avec un résultat utile, dans la dysménorrhée, qui accompagne ordinairement la chlorose chez les jeunes filles faibles et délicates. On les a aussi ordonnées avec avantage pour remédier à la débilité qui est la suite d'hémorragies abondantes, ou qui a été produite par des écoulements muqueux plus ou moins anciens. Le séjour de Forges convient parfaitement aux personnes qui aiment le calme et la tranquillité.

FORGÉSIE s. f. (for-jé-zî — de *Forges*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des saxifragées, tribu des escalloniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à l'île de la Réunion.

FORGET (Pierre), sieur de FRESNE, homme d'Etat français, né en 1544, mort en 1610. Secrétaire d'Etat sous Henri III et Henri IV, il fut chargé par ce dernier prince de rédiger le fameux édit de Nantes, et prit part à toutes les affaires importantes de son temps. Forget aimait les lettres et les encourageait. On lui attribue l'écrit intitulé : la *Fleur de lis*, réfutation de la déclaration du duc de Mayenne (1593).

FORGET (Pierre), sieur de BEAUVAIS et de LA PICARDIÈRE, diplomate et poëte français, mort en 1638. Conseiller d'Etat sous Louis XIII, il fut chargé de différentes missions en Allemagne et en Turquie, et il exerça pendant un an les fonctions d'historiographe de l'ordre de Saint-Michel. Jaloux de marcher sur les traces de Pibrac, il fit un recueil de vers, dont voici le titre entier : les *Sentiments universels de messire Pierre Forget, chevalier, sieur de Beauvais et de La Picardière, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, et l'un de ses maistres d'hostel ordinaires* (Paris, Antoine de Sommaville, 1646, in-12, 4e édit.). C'est une réunion de 1,081 quatrains moraux, philosophiques et politiques, tous en vers de huit syllabes. Le privilége de cette édition faite après la mort de l'auteur est au nom de son frère, Louis Forget, sieur Des Touches, chanoine et chancelier en l'église de Tours. Ce petit volume de 182 pages est devenu fort rare. Pierre Forget avait composé la plupart des quatrains qu'il renferme dans le cours de ses missions diplomatiques, au gré de sa fantaisie, et avait abandonné à ses amis le soin de les publier.

FORGET (C.-P.), médecin français, né en 1802. Il passa son doctorat en 1828, se fit agréger à la Faculté de Paris en 1832 et obtint, en 1836, une chaire de chirurgie médicale à la Faculté de Strasbourg. On doit au docteur Forget, qui est membre correspondant de l'Académie de médecine, plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Précis des influences de la navigation sur le physique et le moral de l'homme* (1828); *Médecine navale* (1832, 2 vol. in-8°); *De l'influence que les maladies exercent sur la chaleur animale* (1832); *Influence de la médecine sur le développement et le bien-être de l'humanité* (1836, in-4°); *Traité de l'entérite folliculeuse* (1840); *Des devoirs du médecin* (1849); *Précis des maladies du cœur, des vaisseaux et du sang* (1851); *Principes de thérapeutique générale et spéciale* (1860, in-8°), etc.

FORGEUR s. m. (for-jeur — rad. *forger*). Techn. Celui qui forge, qui est employé aux travaux de forge : *Un* FORGEUR *d'epées. Un habile* FORGEUR.

— Fig. Celui qui crée, qui produit : *Les conquérants sont des* FORGEURS *de chaînes. L'esprit humain n'est pas seulement ennemi de ses appétits naturels et justes plaisirs, mais encore il est* FORGEUR *de mots.* (Charron.)

> Maître Vincent, le grand faiseur de lettres,
> Si bien que vous n'eût su prosaïser;
> Maître Clément, le grand *forgeur* de mètres,
> Si doucement n'eût su poétiser.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Adjectiv. Qui forge, qui sert à forger : *Ouvrier* FORGEUR. *Le cingleur n'a d'autre soin à prendre que de laisser chauffer au rouge blanc la masse ou loupe, dont la forme déjà cylindrique peut s'engager dans la première gorge des cylindres* FORGEURS. (Molard.)

FORGH, ville de Perse, prov. de Farsistan, à 136 kilom. N.-E. de Lar, à 232 kilom. S.-E. de Chiraz; 3,000 hab. Cette petite ville, résidence d'un kan, est entourée de murs. Commerce de riz, d'orge, de coton et de bétail.

FORGIS s. m. (for-jî). Techn. Verge cannelée destinée à être passée à la filière.

FORGUES (Paul-Emile DAURAND), littérateur français, né à Paris le 20 avril 1813. Il fit ses classes et son droit à Toulouse, revint ensuite à Paris, se fit inscrire au tableau des avocats et devint secrétaire de M. Delangle; mais il renonça bien vite au barreau pour se consacrer tout entier aux lettres, sous le pseudonyme d'*Old Nick*. Ses premiers articles parurent dans la *Revue de Paris*, et, à partir de 1837, il écrivit dans un grand nombre de recueils. Chargé en 1838 de la partie littéraire dans le *Journal du commerce*, il y signa d'abord de son sobriquet anglais, et se fit remarquer par les hardiesses de sa critique. Il passa ensuite au *National*. En même temps, le *Charivari* publiait de lui des articles satiriques; mais, à la suite d'attaques un peu vives contre les *Burgraves* de Victor Hugo, M. Forgues quitta le journal de M. Altaroche.

En 1840, il prit rang parmi les principaux collaborateurs de la *Revue britannique*, et, avec M. Adolphe Joanne, publia la traduction de l'*Histoire générale des voyages* de Desborough-Cooley (3 vol. in-18); il fit paraître aussi à cette époque plusieurs articles sur la littérature anglaise dans la *Revue des Deux-Mondes*. En 1843, il publia les *Petites misères de la vie humaine* (2e édit., 1867), sujet d'outre-Manche plein d'humour et de jovialité, avec un grain de prétention, œuvre d'un malin esprit auquel le crayon de Grandville a donné une originalité toute parisienne. Deux ans plus tard parut la *Chine ouverte* (1845, in-8°), avec des illustrations de M. Auguste Borget. On doit également à M. Forgues une part de collaboration aux *Cent proverbes*, illustrés par Grandville et publiés, en 1846, sous le pseudonyme de *Trois têtes dans un bonnet*.

Après la révolution de Février 1848, qui portait au pouvoir ses amis politiques, M. Forgues se présenta sans succès aux élections générales pour la Constituante dans le département des Hautes-Pyrénées, et à une élection partielle dans le Gers. Jusqu'en 1851, il rédigea dans le *National* les articles de politique étrangère, sans toutefois renoncer à la littérature. Entre autres travaux signés de lui pendant cette période, nous citerons trois traductions de l'anglais : *Jane Eyre*, de Currer-Bell; *Shirley*, du même; *Violette*, roman anonyme. Nous citerons encore quelques articles publiés dans l'*Illustration* de Paris et dans l'*Illustrated London News*.

Au coup d'Etat du 2 décembre, M. Forgues, découragé, renonça momentanément à la politique. Depuis, il s'était abstenu de toute publication de ce genre, lorsque M. Peyrat, devenu rédacteur en chef de la *Presse*, lui fit reprendre sa place parmi la démocratie militante (1859). M. Emile de Girardin ayant remplacé M. Peyrat, M. Forgues reprit le cours de ses travaux favoris dans la *Revue des Deux Mondes*, travaux par lesquels il a initié le lecteur français au mouvement littéraire de la Grande-Bretagne et l'a familiarisé avec les chefs-d'œuvre du roman anglais.

On lui doit des traductions de la *Case de l'oncle Tom* et de la *Clef de la Case de l'oncle Tom*, avec M. Ad. Joanne; de la *Lettre rouge*, de Nathaniel Hawthorne (1853); de *Stuart de Dunleath*, de mistress Norton; de *Thorney Hall*, de Holme Lee (1856); des *Essais de Macaulay* (1860, in-12); de la *Femme en blanc*, de Wilkie Collins (1862, 2 vol. in-18); de *Sans nom*, du même (1863, 2 vol. in-18), etc., etc. Plus récemment, il a traduit les voyages du capitaine Speke aux sources du Nil (1865, 2 vol. in-8°, avec cartes).

D'autre part, M. Forgues a publié successivement de nombreuses imitations ou réductions de l'anglais, entre autres : *Originaux et beaux esprits de l'Angleterre contemporaine* (1860, 2 vol. in-18); la *Révolte des Cipayes*, épisodes de la vie anglo-indienne (1860, in-18); *Gens de bohême et têtes fêlées*, scènes de la vie excentrique (1862, in-18); les *Novelets*, *Rose et gris*, l'*Anneau d'Amasis*, la *Famille du docteur*, *Sandra Belloni*, *Fausses routes*, *Lady Tattersall* (1866, in-12).

En 1854, M. Forgues avait reçu de Lamennais mourant la mission de publier ses écrits posthumes et de diriger l'édition ultérieure de ses œuvres complètes. Un procès, qui lui a été intenté à cette occasion par la famille de l'illustre penseur, a empêché cet honorable écrivain d'accomplir entièrement les dernières volontés de Lamennais. Il avait commencé son travail par la publication de la *Divine Comédie*, traduite de Dante (1855, 3 vol. in-8°). Il a donné ensuite deux volumes de sa *Correspondance* (1858, in-8°). En outre, M. Forgues avait été chargé d'éditer les souvenirs politiques de M. de Vitrolles, l'un des hommes les plus marquants de la Restauration et du parti légitimiste, qui lui a légué ses *Mémoires*. Dès son enfance, il avait été lié avec ces deux hommes restés eux-mêmes étroitement unis, malgré la divergence radicale de leurs opinions. Ces *Mémoires* n'ont pas encore vu le jour. Indépendamment des ouvrages dont nous avons parlé plus haut, M. Forgues est l'auteur d'une *Histoire de Nelson* (1860, in-12).

FORHU s. m. (for-u — du lat. *foris*, dehors, et de *huer*, onomat.). Véner. Son du cor pour rappeler les chiens. ‖ Nom donné à certaines parties du cerf que l'on abandonne aux chiens pour la curée.

FORHUER v. n. ou intr (for-u-é — rad. *forhu*). Véner. Sonner pour rappeler les chiens. FORHUER *du cor, du cornet* ‖ On dit aussi FORHUIR.

FORIA, bourg d'Italie, avec un petit port sur la côte occidentale de l'île d'Ischia, à 24 kilom S.-O de Pouzzoles; 6,000 hab. Commerce actif. Foria est renommé pour ses sources minérales et ses bains, qui se trouvent aux environs.

FORIACE s. f. (fo-ri-a-se). Techn. Pyrite de fer en lames qu'on trouve dans les ardoisières.

FORIÈRE s. f. (fo-riè-re). Agric. Lisière de terre qui forme la ceinture des champs, dans quelques parties de la Bretagne, et qu'ailleurs on nomme CHAINTRE

FORIOSO (Pierre), fameux danseur de corde italien, né en 1769, mort en 1846. Il vint, en 1805, exploiter pendant quelque temps, à Paris, le théâtre Montansier (aujourd'hui Palais-Royal) où il succéda à Brunet. Forioso se montra à la foule enthousiaste comme un des plus merveilleux sauteurs qui se soient jamais vus. Il était on ne peut mieux nommé; car il se démenait sur la corde « comme un diable, comme un tourbillon, comme un ouragan; il effrayait et stupéfiait par la hardiesse inconcevable et la rapidité de ses cabrioles. » Cependant, deux acrobates, alors inconnus, mais qui depuis lors jouirent d'une célébrité fort grande, les frères Ravel, lui envoyèrent un beau jour un défi. Forioso l'accepta, et la lutte s'engagea, devant un grand nombre de spectateurs passionnés pour et contre, et engageant des paris comme sur le turf. Forioso, hélas! fut vaincu à Lancier égal et sans balancier; les deux frères Ravel le dépassèrent en hardiesse et en agilité. Les lieux témoins de ses éclatants triomphes furent témoins de sa défaite. Un autre à sa place se serait passé son balancier au travers du corps ou attaché au cou sa propre corde, savonnée à souhait; lui n'en fit rien; il songea, au contraire, à se relever dans l'esprit de ses contemporains par une action

d'éclat, et, à quelque temps de là, une affiche de grandeur colossale apposée sur les murs de la capitale annonça à tout Paris qu'à la prochaine fête de l'empereur l'illustre Forioso se promènerait sur une corde tendue depuis le pont de la Concorde jusqu'au pont Royal. Brazier, dans sa *Chronique des petits théâtres*, nous apprend que cette promenade sur l'effet de laquelle comptait beaucoup l'audacieux acrobate n'eut pas lieu; des « circonstances imprévues, » suivant l'expression consacrée, et peut-être aussi des ordres de la police, empêchèrent la réalisation de ce projet grandiose. Mais il est à croire que Forioso obtint quelque dédommagement. Forioso, comme Mme Saqui, jouait son rôle dans les solennités de l'Empire; une quittance signée de lui, concordant par la date avec l'événement auquel nous faisons allusion, quittance que nous voyons figurer dans un catalogue d'autographes, atteste que les danseurs de corde touchaient alors d'assez beaux honoraires quand ils travaillaient pour le compte du gouvernement. Dans cette quittance, Forioso reconnaît avoir touché une somme de 3,000 fr. « pour salaire, à cause des danses qu'il a exécutées à Paris le 15 août 1807. » Forioso excellait dans « la contredanse sur quatre cordes, » si l'on en croit une pièce gravée et coloriée, curieuse et rare, qui le représente avec trois autres danseurs (dont deux dames). Mais, éclipsé par les frères Ravel, qui pendant quelque temps régnèrent seuls, au théâtre Montansier, notre acrobate cessa de faire parler de lui. Mlles Rose et Malaga devaient bientôt le venger en portant à leur tour une grave atteinte à la gloire des Ravel. Forioso, pour se consoler de ses défaites artistiques, épousa, dit-on, secrètement la Montansier, vers 1808. Saut d'un autre genre! Cette célèbre actrice avait alors soixante-dix-huit ans

FORJET s. m. (for-jè — du lat. *foras*, dehors; *jactus* jeté). Archit. Saillie hors d'alignement.

FORJETÉ, ÉE (for-je-té) part. passé du v. Forjeter : *Un pan de mur* FORJETÉ.

FORJETER v. n. ou intr. (for-je-té — rad. *forjet*. Double la consonne *t* devant un *e* muet : *Je forjette, nous forjetterons*). Archit. Se jeter en dehors; sortir de l'alignement ou de l'aplomb : *Ce mur* FORJETTE *sur la gauche.*

— v. a. ou tr. Construire en saillie hors de l'alignement général d'un édifice : FORJETER *des pilastres.*

FORJETURE s. f. (for-je-tu-re). Archit. Syn. de FORJET.

FORJURÉ, ÉE (for-ju-ré) part. passé du v. Forjurer : *Héritage* FORJURÉ.

FORJUREMENT s. m. (for-ju-re-man — rad. *forjurer*). Dr. coutum. Renonciation; fuite, abandon du pays.

— **Encycl.** Le *forjurement* était une véritable renonciation à la famille et au pays. Cet usage remontait aux lois barbares. Le Franc qui voulait renoncer à sa famille se présentait devant le juge, portant à la main une baguette de saule, qu'il brisait en quatre morceaux; il les jetait par-dessus son épaule en présence de ses parents, et rompait ainsi légalement tout lien de famille; il n'avait plus de droit à l'héritage et n'acceptait plus les haines de famille qui étaient héréditaires chez les peuples barbares. *Forjurer* son pays, c'était l'abandonner. On forjurait souvent pour se soustraire aux poursuites de la justice. La coutume de Normandie donnait neuf jours à celui qui avait cherché un asile dans une église pour se décider à comparaître en justice ou à forjurer le pays. Le texte même de l'ancienne coutume donne à cet égard de curieux détails : « Se aulcun damné ou fuytif s'enfuyt à l'église ou en cymetière, ou en lieu sainct, ou s'il se aërd (s'attache) à une croix fichée en terre, la justice laye le doit laisser en paix par le privilége de l'Eglise; si, qu'elle ne mette la main à luy, mais la justice doibt mettre gardes qu'il s'enfuye d'illec. Et s'il ne se veult dedans neuf jours rendre à la justice laye, ou *foriurer* la Normandie, la justice ne souffrira d'illec en avant que on lui apporte que menger à soustenir la vie, jusqu'à ce qu'il soit rendu à justice, pour en ordonner selon sa desserte (son mérite), ou jusqu'à ce qu'il offre à *foriurer* le pays. Et le *foriurera* en ceste forme : il tiendra ses mains sur les sainctes Evangiles, et iurera qu'il partira de Normandie, et que iamais n'y reviendra; qu'il ne fera mal au pays, ne aux gens qui y sont, pour chose qui soit passée, ne les fera grever ne grevera, mal ne leur fera, ne pourchassera, ne fera pourchasser, par soy ne par aultre en aulcune manière, et que en une ville ne gerra (couchera) que une nuit, si ce n'est par grand desfault de santé, et ne se faindra (cessera) d'aller tant qu'il soit hors de Normandie, et ne retournera aux lieux qu'il aura passez ne à aultres pour revenir, ains yra tousiours en avant. Et si commencera maintenant s'en aller. Si lui taxera l'on ses journées, selon sa force et selon la grand quantité et longueur de la voye. Et s'il remaint (reste) en Normandie, depuis que le terme que on lui donnera sera passé, ou se il retourne une lieue en arrière, *il portera son iugement avec soy* (c'est-à-dire, il sera passible de la condamnation évitée) : car dès qu'il sera allé contre son serment, saincte Eglise ne lui pourra plus aider. »

FORJURER v. a. ou tr. (for-ju-ré — du lat. *foris*, dehors, et de *jurer*). Dr. coutum. Délaisser, abandonner un pays.

FORKEL (Jean-Nicolas), compositeur et célèbre musicographe allemand, né à Meeder, près de Cobourg, en 1749, mort à Gœttingue en 1818. Il fut admis dès l'âge de treize ans dans le chœur de la cathédrale de Lunebourg, où il acheva les études musicales qu'il avait commencées seul et d'instinct. Parvenu à l'âge de vingt ans, et déjà possédé par l'idée fixe de composer une histoire de la musique, il comprit la nécessité d'acquérir, pour arriver à son but, les nombreuses connaissances littéraires et scientifiques indispensables à tout écrivain musical didactique. Aussi se livra-t-il pendant dix années, à l'université de Gœttingue, à l'étude des langues anciennes, de la philosophie et des mathématiques, triples travaux qui lui valurent, en 1780, sa nomination spontanée, par les membres de l'université, au titre de docteur ès philosophie et ès art musical. Après la mort de Charles-Philippe-Emmanuel Bach, Forkel avait demandé la place de directeur de musique à Hambourg; mais Schwencke l'emporta sur lui. Nicolas Forkel était un bon exécutant, un excellent organiste de l'école créée par Bach; comme compositeur, il ne s'est guère élevé au-dessus de la médiocrité Après son échec, cet artiste se confina à Gœttingue, où il fut directeur de la musique de l'université jusqu'à la fin de sa paisible carrière. Il a publié un recueil de chansons et des sonates pour clavecin, un oratorio, deux cantates et des pièces détachées de musique vocale et instrumentale Toutefois, son principal titre à la considération réside dans ses ouvrages théoriques, dont les plus connus sont : *Bibliothèque critique de la musique* (Gotha, 1778, 3 vol. in-8°); *Définition de quelques idées de musique* (Gœttingue, 1780); *Histoire générale de la musique* (Leipzig, 1788-1801, 2 vol. in-4°); *Littérature générale de la musique* ou *Instruction pour connaître les livres de musique qui ont été écrits depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Leipzig, 1792, in-8°); *Vie de Sébastien Bach* (Leipzig, 1802).

FORLÂCHURE s. f. (for-lâ-chû-re — du lat. *foris*, dehors, et de *lâcher*). Techn. Défaut dans les ouvrages de haute lisse.

FORLAN, ANE s. et adj. (for-lan, a-ne). Géogr. Habitant du Frioul; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* FORLANS. *La population* FORLANE.

— s. f. Danse italienne très-gaie. ‖ Air à 6/8 sur lequel on exécute cette danse. ‖ On dit aussi FORLANA.

— **Encycl.** La *forlane* est une danse qui s'exécute sur un rhythme vif, gai et entraînant. Très-usitée à Venise, surtout parmi les gondoliers et les gens du peuple, elle se danse à grand nombre, sur un air dont la mesure est à 6/8 et dont le caractère mélodique est d'une grande franchise. C'est, avec la *trévisane*, dont le nom indique également l'origine, le *trescone*, originaire de la Lombardie, et la *tarentelle*, l'une des danses les plus nationales et les plus caractéristiques des Italiens.

FORLANCER v. a. ou tr. (for-lan-sé — du lat. *foris*, en dehors, et de *lancer*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a* et *o* : *Il forlança, nous forlançons*). Véner. Faire sortir de son gîte : FORLANCER *une biche, un cerf.*

FORLANÇURE s. f. (for-lan-su-re — du lat. *foris*, dehors, et de *lancer*). Techn. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

FORLENZE (Joseph-Nicolas-Blaise), oculiste italien, né à Picerno (Basilicate) en 1769, mort en 1833. Il se rendit à Paris, où il étudia la médecine sous Louis et Desault; puis, pour compléter son instruction, visita successivement l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne Forlenze retourna alors à Paris, s'y livra d'une façon toute spéciale à l'étude des maladies des yeux, et fit faire à cette partie de la science de tels progrès qu'il a été considéré comme le créateur de la pathologie oculaire. Le poëte Lebrun, opéré par lui de la cataracte, lui a consacré une strophe de son ode intitulée : *Conquêtes de l'homme sur la nature :*

> O lyre, ne sois pas ingrate!
> Qu'un doux nom dans nos vers éclate
> Brillant comme l'astre des cieux!
> Je revois sa clarté première;
> Chante l'art qui rend la lumière,
> Forlenze a dévoilé mes yeux.

Forlenze se fixa à Paris. Il devint chirurgien oculiste de l'Hôtel-Dieu et des Invalides (1799), et mourut d'une attaque d'apoplexie, au café de Foy, où il passait toutes ses soirées. On a de lui : *Considérations sur l'opération de la pupille artificielle, etc.* (1805, in-4°).

For-l'Évêque, et non **Fort-l'Évêque**, ancienne prison de Paris, située rue Saint-Germain-l'Auxerrois, et célèbre par les nombreuses incarcérations de comédiens qui y furent fréquemment écroués sous l'ancien régime, en expiation de peccadilles ou de résistances aux volontés du public. Le For-l'Evêque servait aussi de prison pour dettes. Quant à l'étymologie du mot, plusieurs historiens ont voulu la trouver dans *Furnum Episcopi*, four de l'évêque, supposant que l'ancien *four* banal où les vassaux du prélat envoyaient cuire leur pain occupait jadis l'emplacement de cet édifice. Mais la plus simple des étymologies est celle de *Forum Episcopi*, (place où l'évêque faisait rendre sa justice). Le For-l'Evêque fut rebâti vers 1652, du moins en partie, et continua de servir à la justice particulière de l'archevêché jusqu'à l'édit de 1674, qui réunit au Châtelet toutes les justices particulières. De ce jour, le For-l'Evêque eut la destination des prisons ordinaires, sauf la spécialité tout artistique dont nous avons parlé au début. Il a été démoli en 1780. En 1765, Molé, Lekain et autres acteurs célèbres furent conduits au For-l'Evêque pour avoir refusé de jouer dans le *Siége de Calais* avec un comédien qu'ils accusaient d'actes honteux. C'est là que fut également renfermée Mlle Clairon pour s'être refusée à quelque rétractation qu'on exigeait d'elle. Lorsque l'exempt se présenta chez elle pour lui signifier la volonté royale, la grande actrice s'écria avec un geste de reine : « Le roi peut tout sur ma liberté, mais il ne peut rien sur mon honneur. » Et l'exempt de lui répondre avec un beau sang-froid : « Mademoiselle, vous avez raison : où il n'y a rien, le roi perd ses droits. »

FORLI, autrefois *Forum Livii*, ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de son nom, à 24 kilom. S.-E. de Ravenne, entre le Montone et le Ronco, sur la voie Emilienne; 17,723 hab. Siége d'un évêché. Filatures de soie, raffineries de soufre, fabriques de salpêtre, toiles cirées, huile, lainages. Commerce actif consistant en produits de l'industrie locale et productions agricoles, telles que grains, vins, anis, etc. La ville de Forli, située au pied de l'Apennin, dans une plaine agréable et fertile, est très-bien bâtie; ses rues sont tirées au cordeau et flanquées de portiques; elle a une place fort vaste et des édifices qui ont un air imposant; tels sont : la cathédrale, le *Palazzo del magistrato* (palais de justice), le Mont-de-Piété et les palais Albicini, Paulucci, Guerrini, etc. La cathédrale a été récemment reconstruite dans le style des basiliques. Deux vastes chapelles latérales, surmontées de coupoles et conservées de l'ancienne construction, tiennent lieu de transsept. La coupole de la chapelle nord a été peinte par Cignani. Le sujet est une *Assomption.* Lanzi dit que c'est peut-être le plus bel ouvrage de peinture produit par le XVIIIe siècle. L'église *San-Filippo Neri* renferme des tableaux de Cignani, de C. Maratte et du Guerchin. Dans l'église *San-Girolamo* se voient : la *Conception*, œuvre capitale du Guide; des fresques de Melozzo et de Palmezzano, et le tombeau de Morgagni. *San-Mercuriale*, église romane du XIIe siècle, surmontée d'un élégant campanile, renferme une belle peinture par Innocenzo da Imola, des peintures de Palmezzano, etc. On voit aussi des peintures remarquables dans les églises *Il Carmine*, *Servi* et *Santa-Trinità.* Le palais *Peschiera*, marché aux poissons, offre une cour à portiques, avec une exèdre d'ordre dorique au fond. Hors de la ville se voit un beau jardin disposé en amphithéâtre devant la chaîne des Apennins De 1797 à 1814, Forli devint ch.-l. du départ. français du Rubicon. ‖ La province de Forli, comprise entre l'Adriatique à l'E., la province de Pesaro et Urbino au S., la province de Ravenne au N. et celle de Florence à l'O., a 185,500 hectares de superficie et 224,463 hab. Ch.-l., Forli; villes principales : Rimini et Césène. Le sol produit des céréales, du vin et de l'huile.

FORLI (Jacques **della Torre**, plus connu sous le nom de Jacques DE), médecin italien, né à Forli vers le milieu du XIVe siècle, mort en 1413 ou 1414. Il professa successivement la médecine à Bologne et à Padoue, où il mourut. Ce médecin, qui eut de son temps une grande célébrité, écrivit plusieurs ouvrages dont la vogue fut extrême, mais qu'on ne lit plus, autant pour l'obscurité du style, dit le *Dictionnaire de médecine*, que pour les systèmes dont ils sont remplis. Les principaux sont : *In* Aphorismos *Hippocratis expositiones* (1473, in-fol.); *Super libros tegni Galeni* (Padoue, 1475, in-fol.); *Super generationem embryonis Avicennæ cum quæstionibus* (Pavie, 1479, in-fol.), etc.

FORLIGNEMENT s. m. (for-li-gne-man; *gn* mll. — rad. *forligner*). Action de forligner.

FORLIGNER v. n. ou intr. (for-li-gné; *gn* mll. — du lat. *foris*, dehors, et de *ligne*). Dégénérer de la vertu de ses ancêtres, faire quelque action indigne de son origine ou contraire à l'honneur : *Jour de Dieu! je l'étranglerais de mes propres mains, s'il fallait qu'elle* FORLIGNÂT *de l'honnêteté de sa mère!* (Mol.)

> Plus d'une fille *a forligné :* le diable
> Est bien subtil; bien malins sont les gens.
>
> LA FONTAINE.

FORLIMPOPOLI, autrefois *Forum Popilii*, ville d'Italie, prov. et à 10 kilom. S.-E. de Forli, près de l'ancienne voie Emilienne; 4,996 hab. Beau pont sur le Savio. Cette ville fut jadis un des *Forum* où les magistrats romains tenaient leur cour. Après avoir été détruite en 700 par les Lombards, elle le fut encore en 1370 par ordre de Grégoire XI. On la rebâtit quelque temps après, mais c'en était fait de sa prospérité.

FORLONGER v. n. ou intr. (for-lon-jé — du lat. *foris*, dehors; *longus*, lointain. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je forlongeai, nous forlongeons*). En parlant de la bête, S'éloigner de son séjour ordinaire; avoir de l'avance sur les chiens.

— v. a. ou tr. Véner. Eloigner de son séjour ordinaire : *Un bricoleur* FORLONGE *un animal et empêche les autres chiens de chasser droit.* (E. Chapus.)

FORMABLE adj. (for-ma-ble — rad. *former*). Qui peut se former.

FORMAGE (Jacques-Charles-César), fabuliste français, né à Coupesartre, près de Lisieux, en 1749, mort à Rouen en 1808. Il fut d'abord professeur de troisième dans cette dernière ville (1799), où il enseigna plus tard les langues anciennes à l'Ecole centrale, puis au lycée. Il s'est fait connaître par diverses poésies latines et françaises, et surtout par ses *Fables choisies mises en vers* (Rouen, 1800, 2 vol. in-12).

FORMAIRE s. m. (for-mè-re — rad. *forme*). Techn. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

FORMAL s. m. (for-mal — contract. de *formique* et *alcool*) Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide sulfurique étendu de peroxyde de manganèse sur l'esprit de bois.

FORMALEONI (Vincent), historien et voyageur italien, né à Venise en 1752, mort à Mantoue en 1797. Il visita l'Egypte, les bords de la mer Noire, Constantinople; se livra au commerce de la librairie, et devint plus tard imprimeur dans sa ville natale. Pendant les loisirs que lui laissaient ses affaires, il composa quelques tragédies qui ne réussirent point, puis se tourna vers l'histoire et la géographie. Son caractère difficile lui attira de tels désagréments qu'il se vit contraint de quitter Venise en 1792. Il se rendit alors à Trieste et passa de là à Paris, où il fut jeté en prison pour avoir divulgué au gouvernement vénitien certains projets de la France. Etant parvenu à s'évader, Formaleoni gagna Milan; mais là encore il fut incarcéré, puis envoyé dans les prisons de Mantoue, où il mourut. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, médiocrement écrits, mais qui contiennent des documents rares et curieux. Les principaux sont : *Descrizione topografica e storica del dogado di Venezia* (1777, in-8°); *Storia curiosa delle aventure di Caterino Zeno in Persia* (1783); *Saggio sulla nautica antica dei Veneziani* (in-8°), petit ouvrage intéressant que le *Dictionnaire de marine* et l'*Encyclopédie méthodique* ont inséré presque en entier sans citer le nom de l'auteur; *Storia filosofica e politica del a navigazione nel mare Nero* (1788, 2 vol. in-12), traduite en français par le chevalier d'Hénin (1789). Le premier des volumes de cet ouvrage important contient l'histoire de la mer Noire depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1520; le second traite de l'hydrographie ancienne du Pont-Euxin.

FORMALISER (SE) v. pr. (for-ma-li-zé — rad. *formel*). S'offenser, se piquer; trouver à redire : *Sur trente amants de femmes mariées, il y a un raffiné tout au plus qui* SE FORMALISE *du partage : le reste ne demande qu'à partager.* (Rigault.)

> Mon Dieu! qu'as-tu? Toujours on te voit en courroux,
> Et sur rien tu *te formalises!*
>
> MOLIÈRE.

FORMALISME s. m. (for-ma-li-sme — rad. *formel*). Philos. Système métaphysique qui consiste à nier l'existence réelle de la matière, en ne lui reconnaissant que la forme.

— Excessif attachement aux formalités, à ce qui est extérieur : *Je hais le* FORMALISME *du grand monde. Les Anglais sont d'un* FORMALISME *ridicule.*

FORMALISTE adj. (for-ma-li-ste — du vieux français *formal* pour *formel* : latin *formalis*, de *forma*, forme). Qui s'attache rigoureusement aux formes, aux usages, aux formalités, à ce qui est extérieur : *Ne soyez pas si* FORMALISTE. *Il y a une certaine civilité* FORMALISTE *et façonnière, qui est à charge par des règles et par des mines ridicules.* (St-Evrem.) *Si l'humanité par sa tête touche le ciel, dans son ensemble elle a l'esprit étroit et* FORMALISTE. (Renan.)

— Philos. Qui appartient au formalisme : *Doctrines* FORMALISTES.

— Substantiv Personne formaliste, attachée aux formes : *Dieu nous garde des* FORMALISTES! (Charron.)

— Philos. Partisan du formalisme.

FORMALITÉ s. f. (for-ma-li-té — du vieux français *formal* pour *formel*). Manière expresse de procéder selon des formules prescrites et consacrées : *Un homme mort n'est qu'un homme mort, et ne fait point de conséquence; mais une* FORMALITÉ *négligée porte un notable préjudice à tout le corps des médecins.* (Mol.) *Il ne faut point de* FORMALITÉS *pour voler, il en faut pour restituer.* (Volt.)

— Fam. Cérémonie, bienséance, règle imposée par la civilité : *Il y a des gens qui passent leur vie en* FORMALITÉS *et en bienséances, et qui sont toujours esclaves de la circonspection.* (St-Evrem.) *Les* FORMALITÉS *sont le poison de la société.* (Volt.)

— Jurispr. Mode d'agir qui est nécessaire pour assurer la validité ou la régularité d'un acte ou d'un contrat.

— **Encycl.** Jurispr. On entend par *formalités* les différentes règles établies par la loi pour la régularité et la validité de certains

actes. On confond quelquefois les mots *forme* et *formalité;* mais le premier, plus général, embrasse tout ce qui sert à constituer l'acte, tandis que le second ne s'entend que de certaines conditions que l'on doit remplir pour sa validité. Les *formalités* ont pour objet d'entourer les actes de toutes les garanties dont ils sont susceptibles. Ainsi, par exemple, la loi, se méfiant de la preuve testimoniale, exige qu'à partir d'une certaine somme les conventions soient constatées par écrit (code civil, art. 1341). Quant aux *formalités*, ou plutôt aux formes symboliques qui accompagnaient les actes à l'origine du droit, elles ont eu surtout pour but de manifester par des images l'énoncé de ces actes dont on n'avait pas encore su dégager le principe abstrait. C'est ainsi que primitivement, à Rome, on faisait dépendre la force obligatoire des conventions de certaines circonstances extrinsèques qui leur donnaient le caractère d'acte civil. Les obligations ne se contractaient volontairement entre parties que par la pièce d'airain et la balance (*per æs et libram*), avec les paroles sacramentelles, qui devaient être prononcées selon le but que l'on se proposait. Elles se faisaient au moyen d'une vente fictive et en présence de cinq témoins et d'un porte-balance (*libripens*). Celui qui s'engageait était censé vendre son obligation, et la pièce d'airain qu'il recevait en était le prix. Ainsi les mêmes *formalités* qui servaient à transporter la propriété servaient aussi à créer l'obligation. De même, dans l'origine, celui qui voulait faire son testament vendait son hérédité *per æs et libram;* car le testament n'est, en réalité, qu'une transmission de l'hérédité. On comprend que, tant que l'on n'eut pas déterminé le caractère des divers actes juridiques dont nous venons de parler, on dut se servir pour leur perpétration des *formalités* particulières à la vente, à laquelle ces actes pouvaient se ramener jusqu'à un certain point. Dans certains cas, on employait aussi un procès fictif pour transmettre sa propriété. On se rendait devant le magistrat. L'acheteur prétendait que la chose était sienne, et comme le vendeur ne contredisait pas, le magistrat l'adjugeait au réclamant. C'est ce qu'on appelait *in jure cessio.* Ces *formalités* symboliques se trouvent à l'origine de toutes les législations et constituent une des pages les plus curieuses et les plus instructives de l'histoire du droit; car en nous montrant les profondes attaches qui unissent le droit à la morale, elles nous révèlent en même temps le génie propre à chaque peuple. Chez les hommes d'origine germanique, et en particulier chez les Francs, il y avait aussi certaines *formalités* symboliques qui servaient à la fois à la transmission des droits réels et aux conventions. Ces *formalités* consistaient dans le jet ou la remise d'une paille (*festuca*) ou d'une branche d'arbre (*ramus*) à celui à qui on voulait transmettre ou à l'égard duquel on voulait s'obliger. Du reste, ces *formalités* ne se rapportaient pas exclusivement à la création des obligations ou à la transmission de la propriété. On les trouve dans d'autres parties du droit Ainsi, chez les Francs Ripuaires, on se procurait ainsi la preuve de certaines acquisitions. On réunissait un certain nombre de témoins, trois, six ou douze, selon l'importance de l'affaire, plus autant d'enfants. La vente s'effectuait devant tous : le vendeur touchait son prix; l'acquéreur était mis en possession de l'objet; puis, afin que les enfants conservassent le souvenir de ce qui s'était passé devant eux et pussent en rendre témoignage, on leur donnait des soufflets et on leur tirait les oreilles.

A mesure que le droit devint rationnel, les *formalités* symboliques disparurent. Maintenant, les seules *formalités* qui restent sont celles qui ont pour objet de donner à un acte toute la perfection désirable et de l'environner de toutes les garanties dont il est susceptible. Tel est le principe qui domine toute cette matière. Les auteurs distinguent plusieurs sortes de *formalités :* 1° les *formalités habilitantes;* 2° les *formalités antécédentes, concomitantes et subséquentes;* 3° les *formalités intrinsèques et extrinsèques*; enfin, 4° les *formalités d'exécution.* Les *formalités* habilitantes sont celles qui rendent capables de faire certains actes les personnes qui en sont incapables par état : telles sont, pour la femme, l'autorisation maritale; pour le mineur, l'autorisation du tuteur ou du conseil de famille; pour un établissement public, l'autorisation du gouvernement, etc. Les *formalités* antécédentes sont celles qui doivent précéder l'acte; les *formalités* concomitantes celles qui doivent l'accompagner; les *formalités* subséquentes celles qui doivent le suivre. Au nombre des premières, on peut citer les publications de bans, les *formalités* qui doivent précéder la vente des biens des mineurs ou par expropriation forcée; parmi les secondes, la présence des témoins à l'acte, ainsi que les autres *formalités* requises par la loi du notariat; enfin, pour exemples des dernières, la transcription des actes de ventes, l'inscription des hypothèques. Les *formalités* intrinsèques ou *viscérales* sont celles qui forment l'acte même, qui lui donnent l'existence et sans lesquelles il ne peut exister : ainsi le consentement, la présence de l'officier public à un mariage, celle du juge ou de l'officier public à un jugement ou à un acte. Les *formalités* extrinsèques ou probantes sont celles qui ne sont requises que pour constater, soit l'accomplissement des *formalités* habilitantes, précédentes ou intrinsèques, soit ce qui a été fait par suite du concours des unes et des autres, comme les signatures des parties et des témoins. Parmi ces diverses *formalités*, les unes sont appelées *substantielles*, parce qu'elles constituent l'acte et lui donnent son existence, et d'autres accidentelles, parce qu'elles sont purement secondaires et que leur omission ne saurait détruire la substance de l'acte. Enfin, il y a des *formalités* d'exécution qui ne sont requises que pour qu'un acte, parfait en soi, puisse être exécuté : tels sont, dans les contrats et dans les jugements, l'enregistrement, la mise en grosse, la formule exécutoire; telle est encore, à l'égard des tiers, la transcription des donations entre vifs et des substitutions. En général, il n'est pas nécessaire d'accomplir simultanément les différentes *formalités* des actes; elles peuvent être observées successivement et en différents temps, à moins que la loi n'exige qu'il en soit autrement, par exemple, dans le cas de l'acte de suscription du testament mystique (code civil, art. 976). Nous ferons remarquer aussi qu'il y a des *formalités* dont l'accomplissement est présumé de droit, lorsqu'il n'y a pas preuve du contraire. A cet égard, la règle est que les *formalités* dont la mention n'est pas expressément faite dans les actes sont censées avoir été remplies, tant que le contraire n'est pas prouvé. Mais il est d'autres *formalités*, et c'est le plus grand nombre, dont l'accomplissement ne se présume pas et doit être constaté par l'acte; telles sont celles qui sont prescrites pour les testaments. Ce n'est point par des documents étrangers à l'acte que peut être constatée l'observation des *formalités* requises pour sa validité; il faut qu'elle le soit par cet acte même. Lorsque la loi ordonne que l'observation d'une *formalité* sera constatée par écrit, elle exclut par cela même la preuve par témoins de son accomplissement. Ainsi l'on ne peut demander à prouver par témoins l'apposition des affiches qui doivent précéder la vente d'un bien de mineurs. L'acte doit porter en lui-même l'accomplissement de cette *formalité.* Du reste, les termes équipollents peuvent suppléer à une mention expresse, prescrite par la loi, toutes les fois que ces termes ont la même force et qu'ils expriment parfaitement la même idée.

FORMAMIDE s. f. (for-ma-mi-de — de *formique* et d'*amide*). Chim. Amide de l'acide formique.

FORMAN (Simon), astrologue anglais, né dans le comté de Wilts en 1552, mort en 1611. D'abord apprenti droguiste, puis maître d'école, il parvint à économiser une petite somme d'argent avec laquelle il put aller étudier la médecine à Oxford Forman se rendit ensuite en Hollande, y compléta son instruction médicale, apprit en même temps l'astrologie, puis s'établit à Londres, où il exerça les deux professions de médecin et d'astrologue. Condamné quatre fois à l'amende et à la prison pour exercice illégal de la médecine, il se fit recevoir docteur à Cambridge et put alors exploiter sans danger la crédulité publique. Il acquit une grande réputation, et se vit consulter par les personnages du plus haut rang. Forman mourut en traversant la Tamise dans un bateau. Il a laissé un assez grand nombre de manuscrits sur la magie, l'astrologie, la pierre philosophale, etc.

FORMAN ou **FOURMENT** (Helena), seconde femme de Rubens. Elle avait seize ans lorsque Rubens, âgé de cinquante-quatre ans, la prit pour femme (1631). Elle lui donna quatre enfants, dont deux fils, François, qui fut conseiller, Pierre-Paul, qui se fit prêtre, et deux filles, Claire-Eugénie et Elisabeth. Helena Forman avait la beauté robuste, le teint éblouissant que Rubens aimait toujours à donner à ses héroïnes, à la Vierge Marie aussi bien qu'à Vénus. Le grand artiste ne s'est pas contenté de prendre souvent sa femme pour modèle des figures nues ou habillées de ses compositions; il a fait d'elle un grand nombre de portraits, exécutés avec un véritable amour et qui sont aujourd'hui dispersés dans les musées et les galeries les plus célèbres de l'Europe.

Le Louvre possède un tableau qui représente Helena Forman sur un fauteuil, tenant sur ses genoux son fils aîné et ayant près d'elle sa fille Claire-Eugénie. Elle est vêtue de blanc et coiffée d'un large chapeau de feutre gris, orné de plumes, qui projette une ombre légère sur le visage. Dans le fond, entre les deux enfants, on entrevoit un arbre, un oiseau qui vole. Cette peinture n'est pas terminée; les têtes seules sont assez avancées, le reste est à l'état d'ébauche. Tel qu'il est, ce tableau a un grand charme. Il a été gravé par Schmutzer dans le *Musée français*, par Cosway et par C. Chaplin. Avant d'être placé au Louvre, il a figuré dans les cabinets La Live de Jully (1769), Randon de Boisset (1777), de Vaudreuil. Il a été payé 20,000 fr. à la vente de ce dernier en 1784.

Au musée de Munich est un tableau ayant la plus grande analogie avec celui que nous venons de décrire : Helena, assise, vêtue et coiffée de la même manière, tient sur ses genoux un charmant petit garçon, nu, mais la tête couverte d'une toque à plumes; la mère semble toute fière. Le même musée a deux autres portraits de la femme de Rubens.

La galerie de Dresde possède deux portraits d'Helena Forman. Le musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, en a un qui, selon Waagen, est très-transparent, très-lumineux et surpasserait même le célèbre *Chapeau de paille* (v. ce titre) pour l'élégance de l'ensemble; il a fait partie de la galerie Houghton et a été gravé par Michel. Au musée des Offices, à Florence, est un portrait remarquable surtout par la légèreté et le brio de l'exécution; ce n'est guère qu'une esquisse, comme la peinture du Louvre, mais la facture en est magistrale. Au musée Van der Hoop, à La Haye, est un charmant portrait d'Helena; elle est représentée en buste et de face, la gorge demi-nue débordant d'un corset de satin, les cheveux crêpés en touffes sur les oreilles, une haute et ferme collerette en éventail montant derrière la tête.

C'est en Angleterre qu'il faut aller chercher les plus beaux portraits de la femme de Rubens. La galerie des ducs de Marlborough, à Blenheim, renferme deux chefs-d'œuvre de premier ordre : l'un, donné au duc Jean par la ville de Bruxelles, représente l'artiste, sa femme et un de leurs enfants se promenant dans un jardin; l'autre, Helena Forman suivie d'un page. Ici et là, la jeune Flamande est parée avec une élégance extrême et nous éblouit par sa beauté. Le premier de ces tableaux a été gravé par Mac Ardell, le second par R. Earlom (1783). Un autre portrait non moins admirable se trouve dans la collection de la reine d'Angleterre, à Windsor; il provient du cabinet du baron Siers d'Aertselaer, à Anvers, où il faisait pendant au *Chapeau de paille.* Smith décrit plusieurs autres portraits de la femme de Rubens, costumée tantôt à la mode flamande, tantôt à la mode française ou espagnole, tantôt en bergère. Quelques-uns de ces portraits ont été gravés par W. Elliot, Dickenson, Facius, Pether, etc.

Rubens n'a pas seulement pris plaisir à montrer sa jeune femme dans tout l'éclat de sa beauté plantureuse, la chevelure dénouée, les seins demi-nus; il l'a introduite plus d'une fois dans ses compositions mythologiques, et il l'a peinte, parfaitement ressemblante, au moment d'entrer au bain; cette peinture, d'un coloris splendide, appartient au musée du Belvédère.

La belle Forman a été peinte aussi par Van Dyck, l'élève favori de Rubens. Ce portrait se voit au musée de l'Ermitage. Il a été gravé par Th. Chambars.

FORMANKOWICZ (Jean-Stanislas), savant polonais du XVII[e] siècle. Il était docteur en philosophie, en droit civil, en droit canon, et professa avec éclat à l'académie de Cracovie. On a de lui : *Arithmetica practica bipartita generalis et specialis* (Cracovie, 1671, in-12); *Compendium geographiæ* (Cracovie, 1671, in-12); *Medulla sive summa eorum quæ recentioribus hisce temporibus magis practicabilia reputantur, circa ordinem et modum procedendi in judiciis* (Cracovie, 1678, in-12).

FORMA PAUPERUM (IN). Dans la chancellerie romaine, Se dit des rescrits que l'on accorde sans frais aux parties dont l'indigence est attestée : *Les brefs* IN FORMA PAUPERUM *sont très-difficiles à obtenir.*

FORMARIAGE s. m. (for-ma-ria-je — du lat. *foras*, et de *mariage*). Féod. Célébration d'un mariage contraire ou à la loi, ou à la coutume, ou au droit des seigneurs. ‖ *Droit de formariage*, Droit que les seigneurs faisaient payer à leurs serfs quand ceux-ci se mariaient hors de la seigneurie ou avec des personnes d'une autre condition que la leur.

— **Encycl.** Le droit de *formariage* était une taxe que les seigneurs féodaux exigeaient de leurs serfs qui contractaient mariage hors de leurs domaines; cette taxe atteignait plus particulièrement la fille serve lorsqu'elle épousait un homme de condition franche ou même un homme de mainmorte, mais ayant son domicile dans une autre seigneurie. Dans l'origine et avant le premier mouvement d'émancipation qui commença à relâcher l'attache au sol de l'homme de glèbe, les serfs ne pouvaient absolument contracter mariage en dehors des terres de la seigneurie sans l'autorisation de leur seigneur, qui pouvait arbitrairement refuser cette autorisation ou qui ne l'accordait que moyennant finance et à des conditions aussi onéreuses qu'il lui plaisait de les imposer. Philippe de Beaumanoir nous apprend que telle était encore de son temps, c'est-à-dire au XIII[e] siècle, la rude condition des serfs du Beauvoisis. Ce dur régime s'adoucit progressivement; les seigneurs féodaux se départirent de la faculté de s'opposer aux mariages de leurs serfs contractés en dehors de leurs domaines, et ces unions à l'extérieur donnèrent simplement lieu à une redevance fiscale qui variait avec les localités.

Ces entraves à l'émigration des cultivateurs et à la liberté des mariages nous apparaissent aujourd'hui, avec raison, comme un odieux abus de la force, et l'on s'étonne qu'un tel régime ait été toléré pendant des siècles par les populations agricoles. Les serfs étaient considérés comme du bétail; non-seulement la fille serve ne pouvait se marier, ou, pour mieux dire, s'accoupler, sans la permission du seigneur, mais si elle s'unissait à un homme libre, l'homme libre devenait serf, faisait partie de la propriété territoriale du maître, et les enfants nés de cette union subissaient cette même loi féroce. Il était donc de l'intérêt du seigneur de ne pas laisser échapper, par le mariage au dehors de ses terres, une partie du bétail humain qui constituait sa richesse; il ne pouvait consentir à voir une fille serve aller peupler les domaines voisins qu'en échange d'une compensation pécuniaire. Il convient toutefois de remarquer que, en ce qui regarde le droit matrimonial, cette immixtion du seigneur dans les unions des serfs tenait à tout un ensemble d'institutions.

La liberté des mariages était soumise à de notables restrictions à tous les degrés de la hiérarchie féodale, et, dans cette matière, celle où la spontanéité des parties intéressées doit être le plus respectée et le plus inviolable, la vassale noble, héritière d'un fief, s'était trouvée, à l'origine, vis-à-vis de son suzerain, dans un état de dépendance presque égal à celui de la fille du serf.

A l'apogée du régime féodal, c'est-à-dire dans la période militante de la féodalité, et du plus grand abaissement, de la presque absolue déchéance du pouvoir central, la concession du fief comportait pour le feudataire la double charge du service des armes, dans les guerres privées de son suzerain, et du service judiciaire. Le service du fief était à cette époque essentiellement viril; les femmes ne pouvaient manifestement siéger au plaid ni moins encore servir militairement leur suzerain dans ses querelles et dans ses guerres. C'est pourquoi, dans beaucoup de coutumes, les femmes ne succédaient point aux fiefs; elles y succédaient néanmoins dans quelques provinces, où, pour cette raison, on disait que les fiefs étaient femelles. Il en était ainsi notamment dans la coutume de Champagne, et c'est à ce sujet que s'est produite, dans les écrits de certains feudistes, une théorie louche et assez confuse touchant la noblesse utérine ou l'anoblissement par le ventre.

Quand le fief était femelle et qu'une femme en devenait propriétaire par héritage, la feudataire se trouvait, relativement au mariage, soumise à un système de restrictions singulièrement gênantes. D'abord, si elle était fille ou veuve, elle était contrainte de prendre un mari qui fît le service du fief, c'est-à-dire servît le suzerain à la guerre et siégât de sa personne comme juge en son plaid ou cour féodale. La vassale noble, propriétaire du fief servant, était toutefois libérée de cette obligation de se marier si elle était d'âge trop mûr. Les *Assises de Jérusalem* (ch. XLII), ce monument si curieux et si fidèle des institutions et des mœurs féodales, rédigé au XI[e] siècle par les croisés, expriment en termes presque comiques cette immunité de l'obligation du mariage accordée à la fille ou à la veuve feudataire d'un fief quand elle était d'un âge avancé. « Se seroit contre Dieu et contre raison, se seignor, pour destresse de service, puest marier les femmes qui auroient quatre-vingts ans, ou quatre-vingt-dix, ou cent, qui seroient si descheues come se elles feussent la moitié pories. »

Sauf l'immunité résultant de l'excessive maturité de l'âge, la femme feudataire était strictement obligée de pourvoir au service du fief en prenant un mari; mais il s'en faut qu'elle pût choisir ce mari à sa guise, et c'est ici que la loi féodale se montrait particulièrement oppressive. En se mariant au gré de ses affections, la femme tenancière du fief aurait pu, en effet, donner à son suzerain pour vassal quelque chevalier félon ou encore quelque baron plus puissant que lui et qui lui aurait fait ombrage. La coutume féodale avait paré à ce danger. Les *Assises de Jérusalem* (même chapitre) nous font connaître ce qui se passait en pareille occurrence. Le suzerain proposait à sa feudataire trois barons de tous points assortis à la dame pour le parage et le reste, et il lui faisait intimer l'ordre d'avoir, dans un délai déterminé, à se choisir un époux parmi les trois prétendants. Les *Assises de Jérusalem* ont encore conservé la formule de la sommation ou *semonce* adressée dans cette circonstance à la vassale récalcitrante. L'homme dépêché par le suzerain s'exprimait en ces termes : « Dame, je vous euffre de par monseignor tel (et le nome) trois barons, tel et tel (et les nome), et vous semons de par monseignor que dedans tel jour (et motisse le jour) aies pris l'un des trois barons que je vous ay només... et enci li die par trois fois. »

Quand la royauté eut grandi, que les guerres privées eurent disparu et que les armées permanentes et soldées eurent remplacé les milices féodales, le vasselage personnel, cessant de comporter le service militaire, ne fut plus qu'un vain mot, et les mutations de vassal perdirent toute importance. Le nouveau tenancier n'eut plus à recevoir du suzerain l'investiture du fief, et le vieux droit d'investiture se convertit partout en une taxe fiscale exigible à chaque mutation de la propriété de la terre inféodée.

Il en fut de même pour les mariages des serfs, et le droit féodal passa à cet égard à peu près par les mêmes phases. Les héritages tenus en mainmorte étaient encore, au temps de Beaumanoir et au moins dans le ressort de la coutume de Beauvoisis, sujets à faire retour au seigneur au décès du tenancier mainmortable. L'homme de mainmorte eut de bonne heure un moyen sûr d'échapper, à son décès, à la déshérence ou, en d'autres termes, à la réversion au seigneur de l'héritage qu'il cultivait. La coutume s'établit universellement qu'il transmettait héréditairement la terre servile à sa famille quand il vivait avec

les siens en communauté de domicile et d'exploitation. Un mot résume toute l'économie du régime des mainmortes. Le droit féodal s'attachait avant tout à faire prévaloir les cultures collectives et à éviter le morcellement et l'exploitation individuelle des héritages. Il favorisait par tous les moyens l'état d'indivision et combattait par toutes les rigueurs de la fiscalité la dépopulation des campagnes et l'émigration des cultivateurs.

La taxe ou amende du *formariage* est manifestement sortie du même principe et du même ordre d'idées économiques. On a vu, au début de cet article, quelle était primitivement la dureté du droit féodal en cette matière; le seigneur pouvait opposer arbitrairement son *veto* au mariage d'une fille serve contracté hors de ses domaines, ou, s'il donnait son consentement, le mettre à prix et imposer ainsi à la liberté matrimoniale telle rançon que lui dictait sa cupidité ou son caprice. Le principe de ces rigueurs, c'était l'intérêt matériel du maître à perpétuer sur ses terres les vaillantes races agricoles; mais l'intérêt matériel peut-il créer un droit contre nature? Le régime primitif se détendit, et bientôt le droit originaire, le droit arbitraire de prohibition fut converti en une taxe sur le *formariage* ou mariage à l'extérieur, taxe dont la quotité variait dans nos différentes provinces, mais qui était uniforme dans le ressort de chaque coutume. L'amende était de 60 sols et 1 denier dans les coutumes de Vitry, de Meaux, de Troyes et de Chaumont. (V. Ferrière, au mot FORMARIAGE.)

Ces taxes matrimoniales ne font que corroborer l'ancienne tradition du droit du seigneur à la première nuit de la mariée. Le peuple leur donna un sobriquet plus que gaulois et qui témoigne de la verdeur du langage du temps. Dans une vive et brillante polémique sur la question du droit du seigneur, un écrivain contemporain a cité ces vieilles rimes du XIIIe siècle :

> Se vilain sa fille marie
> Par dehors la seignorie,
> Le seignor en a le culage,
> Trois sols en tel mariage.

Nous avons eu personnellement sous les yeux de vieux titres du temps féodal où la gaillarde appellation de droit de c... était donnée au droit de mutation exigible sur un fief pour cause de mariage de l'héritière feudataire. Ici, la condition noble de la vassale exclut probablement toute équivoque, et l'on ne peut guère penser qu'il s'agissait du rachat d'un droit primitif de prélibation. Mais cela ne prouve pas que le seigneur n'ait exigé le payement du droit, *en nature*, quand la vassale roturière était fraîche et jolie. V. DROIT DU SEIGNEUR.

FORMAT s. m. (for-ma — du lat. *formatus*, formé; de *formare*, former, qui se rapporte à *forma*, forme. *Liber formatus*, mot à mot un livre de telle ou telle forme). Dimension d'un volume en hauteur et en largeur, déterminée par le nombre et la dimension des feuillets que renferme chaque feuille d'impression : FORMAT *in-folio, in-quarto, in-octavo, in-douze. Grand* FORMAT. *Petit* FORMAT. *Le monde et la société ressemblent à une bibliothèque où, au premier coup d'œil, tout paraît en règle, parce que les livres y sont placés suivant le* FORMAT *et la grandeur des volumes.* (Chamfort.)

— Fam. Dimension en général : *Des lunettes du plus grand* FORMAT. *Un nez d'un beau* FORMAT.

— **Encycl.** En général, le mot *format* est employé pour désigner la dimension d'un livre : c'est la résultante du nombre de feuillets contenus dans chacune des feuilles dont ce volume se compose. Le *format* est la base d'après laquelle on détermine toutes les conditions typographiques d'un livre, telles que la justification, la longueur des pages, le choix du caractère, quelquefois même la qualité et la force du papier. Il tire son nom du nombre de feuillets ou de la moitié du nombre de pages que renferme la feuille. Les *formats* usités en typographie sont très-nombreux, mais les huit suivants sont ceux que l'on emploie le plus ordinairement. L'*in-plano* ou *format atlantique* ne contient qu'une page dans un côté entier de la feuille. L'*in-folio* est celui où la feuille est pliée en deux; il renferme quatre pages. L'*in-quarto* forme quatre feuillets et, par conséquent, huit pages. Enfin, l'*in-octavo* a huit feuillets ou seize pages; l'*in-douze*, douze feuillets ou vingt-quatre pages; l'*in-seize*, seize feuillets ou trente-deux pages; l'*in-dix-huit*, dix-huit feuillets ou trente-six pages. Tels sont les *formats* primitifs. Les *formats* dérivés des précédents sont : l'*in-trente-deux*, comprenant trente-deux feuillets ou soixante-quatre pages, l'*in vingt-quatre*, l'*in-trente-six*, l'*in-quarante-huit*, l'*in-soixante-quatre*, l'*in-soixante-douze*, l'*in-quatre-vingt-seize* et l'*in-cent-vingt-huit*.

Il n'est pas toujours facile de déterminer à la vue le *format* d'un ouvrage, parce que l'imprimeur, employant quelquefois un papier plus grand ou plus petit, on peut prendre un *in-folio* pour un *in-quarto*, un *in-douze* pour un *in-octavo*, un *in-dix-huit* pour un *in-douze*, et réciproquement. En général, c'est aux signatures des feuilles qu'on le reconnaît; toutefois, cette donnée n'est même pas toujours sûre. Ainsi, il est des cas où elle ne permet pas de distinguer un *in-douze* d'un *in-dix-huit*, etc. Quand un livre a été fabriqué avec du papier vergé, on peut, dans certaines circonstances, tirer d'utiles renseignements de la position des pontuseaux. Le meilleur moyen pour reconnaître le *format* avec ce papier consiste à chercher la marque de fabrique ou *marque d'eau*, laquelle est toujours debout dans le sens des pontuseaux.

Dans la première période de l'imprimerie, les livres étaient de *formats in-folio* et *in-quarto*. Alde Manuce, à la fin du XVe siècle, imagina le *format in-octavo*. Au XVIIIe, les Elzevier publièrent leurs charmantes collections qui mirent en vogue les *formats in-seize* et *in-vingt-quatre*. Dans le dernier siècle, l'*in-douze* était fort commun. Aujourd'hui, c'est l'*in-octavo* et l'*in-dix-huit* qui sont le plus en usage. L'*in-folio* est à peu près abandonné, si ce n'est pour des atlas, des registres, etc. On n'imprime guère *in-quarto* que des dictionnaires, des recueils scientifiques et autres ouvrages qui ne sont consultés que dans le cabinet. Les *formats* des journaux se sont de plus en plus agrandis. Ceux de France ont gardé des dimensions raisonnables; il n'en est pas de même des feuilles publiées en Angleterre et surtout en Amérique; quelques-unes de ces dernières pourraient servir, si la matière le permettait, à confectionner pour le lecteur un vêtement complet.

Nous dirons, en parlant des titres, combien quelques auteurs attachent d'importance à l'exécution matérielle du livre. Ils se figurent que le choix du *format* rendra leur œuvre immortelle. Il en est résulté certaines règles que l'usage a pour ainsi dire consacrées. « L'*in-quarto* aux allures magistrales, dit l'auteur du livre intitulé : *Typographes et gens de lettres*, convient aux mémoires scientifiques ou à consulter. La jurisprudence, la médecine l'ont adopté, ainsi que quelques journaux pittoresques ou de famille. L'*in-octavo*, qui avait jadis le monopole des ouvrages scientifiques et des travaux historiques, a absorbé depuis l'Empire la brochure politique, qui avait fait la fortune de Pagnerre avec le *format in-dix-huit* carré. M. Capefigue a adopté l'*in-octavo* pour ses élucubrations politiques qui n'en sont pas pour cela moins indigestes. L'*in-douze*, après une assez brillante carrière, a fini par succomber. Pourtant, il n'y a pas bien longtemps, Benjamin Gastineau l'avait choisi pour son livre, les *Femmes des Césars*; mais il l'a rejeté pour sa deuxième édition et lui a préféré l'*in-dix-huit*. » Quelques éditeurs, la librairie Académique entre autres, font tirer le même ouvrage sur deux *formats*, *in-octavo* et *in-dix-huit*. Dans ce cas, l'*in-dix-huit* a trop peu de marge. Le roi des *formats*, celui que consacra Charpentier, c'est l'*in-dix-huit* jésus; c'est celui qui convient aux romans, aux collections intimes. La Librairie nouvelle porta un rude coup à l'*in-dix-huit* jésus et faillit le détrôner en innovant l'*in-dix-huit* carré à 1 franc. Les petites brochures scandaleuses, les poésies fugitives revêtent le petit *format* inauguré par Cazin. Les livres de classe, grammaires, exercices, etc., sont le plus fréquemment du *format in-douze*, quelquefois tirés comme l'*in-dix-huit*.

FORMATEUR, TRICE adj. (for-ma-teur, tri-se — rad. *former*). Qui forme, qui crée : *Le grand Être, l'Être éternel et* FORMATEUR, *ayant fait un pacte avec les hommes, nous comprit expressément dans le traité.* (Volt.) *Le très-grand nombre, en voyant les astres et les animaux organisés, reconnaîtra toujours la puissance* FORMATRICE *des astres et des hommes.* (Volt.)

— Substantiv. Celui qui forme : *Le* FORMATEUR *de l'univers. Jugez si, en admettant un* FORMATEUR *souverain, on peut admettre des êtres qui lui résistent.* (Volt.)

FORMATIF, IVE adj. (for-ma-tiff, i-ve — du lat. *formatus*, formé). Philos. Qui sert à former.

— Linguist. Se dit, dans les langues à inflexions, de la lettre qui sert à former les cas, se retrouvant dans tous les cas à inflexions et dans ceux-là seulement; ainsi *ct*, dans *nox*, *noctis*, sont des lettres formatives.

FORMATION s. f. (for-ma-si-on — rad. *former*). Action par laquelle une chose se forme, est formée, produite : *Demêlez, si vous pouvez, l'artifice infini qui entre dans la* FORMATION *des insectes qui rampent à nos yeux.* (Mass.)

— Action de former, d'organiser, d'instituer : *La* FORMATION *d'un régiment. Le progrès de l'humanité coïncide avec la rapide* FORMATION *des capitaux.* (Fr. Bastiat.)

— Linguist. Suite de mutations, de transformations, d'importations de mots étrangers, à laquelle est dû un langage : *L'accent latin a exercé la plus grande influence sur la* FORMATION *de la langue française.* (E. Littré.)

— Gramm. Manière dont un mot se forme d'un autre mot, ou dont un mot passe par ses diverses formes : *La* FORMATION *d'un adjectif verbal. La* FORMATION *du génitif. La* FORMATION *du pluriel, du féminin.*

— Mathém. *Formation des puissances*, Opération par laquelle on élève une grandeur donnée à une puissance.

— Géol. Acte, phénomène qui a produit des couches ou portions de terrains, de gîtes quelconques de substances minérales, qui paraissent avoir été formées ensemble; couches ainsi formées : *La* FORMATION *des pierres calcaires est l'un des plus grands ouvrages de la nature.* (Buff.) *La plaine de Babylone présente des* FORMATIONS *alluviales dont la date est certainement plus récente que celle attribuée au déluge biblique.* (A. Maury.)

— **Encycl. Géol.** Les géologues modernes divisent les *formations* neptuniennes en deux classes : les *formations marines*, qui ont pris naissance dans l'eau de la mer, et les *formations d'eau douce*, qui proviennent de l'eau des lacs et des fleuves. Les premières se distinguent par leurs roches et leurs fossiles. Leurs roches dominantes sont les grès ou les sables, les marnes et les calcaires grossiers, remplis de fragments de coquilles et de corps marins. Les fossiles s'y trouvent en grande abondance et parfaitement conservés, à la couleur près. Les plus communs sont des huîtres, des cérites, des nérites, des arches, des vénus, des pétoncles et une quantité prodigieuse de très-petites coquilles appelées miliolites, qu'on ne distingue à l'œil nu que comme des points blancs. A ces coquillages se joignent habituellement des débris de crustacés qui se rapprochent du homard, et, en outre, des polypiers, des oursins, des poissons, des amphibies. Dans les *formations* d'eau douce, les calcaires ont une pâte plus compacte et sont traversés dans tous les sens par de petites cavités tubuleuses; les argiles et les marnes sont plus nombreuses, moins épaisses et plus variées en couleur que dans les dépôts marins. Les grès y sont moins abondants et moins purs; ils sont plus mélangés d'argile et de matière calcaire. Les fossiles sont généralement très-reconnaissables à cause de leur ressemblance avec les espèces actuelles. Ce sont des planorbes ou cornets de saint Hubert, coquillages très-aplatis, roulés en spirale; des lymnées, coquillages pointus à large ouverture; des hélices, limaçons très-communs; des néritines, coquilles globuleuses et couvertes de très-jolies couleurs, etc. On trouve encore dans ces *formations* des lignites, du gypse, une grande quantité d'argiles et de calcaires compactes et de nombreuses variétés de silex et de meulières. Les roches des *formations* marines et celles d'eau douce présentent souvent des alternances qui porteraient à croire que la mer et l'eau douce ont tour à tour recouvert une même région à des époques plus ou moins éloignées. On appelle *formations plutoniennes* ou *ignées* celles qui appartiennent aux terrains primitifs et qui sont caractérisées par la présence des roches granitiques, des schistes micacés et des roches amphiboleuses, ou aux éruptions volcaniques, et qui renferment des trachytes, des laves, des basaltes, des porphyres, etc. Les roches de sédiment se trouvent souvent enclavées et même confondues dans des roches ignées. La *formation* prend alors un caractère qui participe des unes et des autres dans des proportions extrêmement variables : c'est alors une *formation mixte*.

Formation mécanique des langues et principes physiques de l'étymologie, par le président de Brosses. V. LANGUE.

FORME s. f. (for-me — lat. *forma*, proprement panier, éclisse, moule, d'où l'acception de figure extérieure, contour, etc. On peut comparer le grec *phormos*, panier, corbeille, proprement ce qui sert à porter, de *pherô*, porter. Le latin *forma* se rapporte donc, comme le pensent Curtius et plusieurs autres étymologistes, à la racine sanscrite *bhar*, porter, devenue en grec *pherô*, *phoreuô*, en latin *fero*). Configuration, ensemble de dimensions et de directions relatives, qui déterminent la manière d'être extérieure d'un être matériel : *On n'appela les choses de leur vrai nom que quand on les vit sous leur véritable* FORME. (J.-J. Rouss.) *Admirez la pudeur des femmes : elles s'habillent de manière à ôter à leur corps toute* FORME *humaine.* (A. d'Houdetot.) *La beauté, c'est l'harmonie de la* FORME *avec la distinction.* (T. Thoré.)

> Le buis au gré du tour prend une *forme* heureuse.
> DELILLE.

> De Tempé la vallée un jour sera montagne,
> Et la cime d'Athos une large campagne;
> Neptune, quelque jour, de blé sera couvert :
> La matière demeure, et la *forme* se perd.
> RONSARD.

— Ensemble, disposition de parties, par rapport à leur harmonie et à l'agrément qu'elles produisent; s'emploie surtout au pluriel : *Le corps d'un homme bien fait doit être carré; dans la femme tout est plus arrondi, les* FORMES *plus adoucies, les traits plus fins.* (Buff.)

> La *forme*, ô grand sculpteur, c'est tout et ce n'est [rien!
> Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'idée.
> V. HUGO.

— Actes extérieurs, cérémonies : *Jamais n'on a été moins prêtre que ne le fut Jésus, jamais plus ennemi des* FORMES *qui étouffent la religion sous prétexte de la protéger.* (Renan.)

— Formule, manière de s'exprimer réglée d'avance : *La* FORME *d'une quittance. La* FORME *d'un billet à ordre, d'une lettre de change.*

> Qu'on dresse le contrat dans la *forme* ordinaire.
> E. AUGIER.

— Façons de s'exprimer et d'agir; ne s'emploie qu'au pluriel : *La douceur des* FORMES *n'exclut pas la fermeté du caractère; ainsi le câble flexible résiste à la fureur des flots.* (De Lévis.) *Il ne faut, pour plaire aux princes, que des* FORMES *respectueuses, des manières agréables, et l'art de louer avec finesse.* (Mme de Genlis.) ‖ Manières distinguées, polies, conformes aux usages du monde : *Oh! combien de méchancetés se commettent sous le couvert des* FORMES! (Charron.) *On n'est jamais dispensé de respecter publiquement la décence et les* FORMES. (Boissonnade.)

— Fig. Manière d'être, de se produire, de se montrer : *L'amour de la vertu ou la haine du crime, c'est le même sentiment sous deux* FORMES *différentes.* (Fonten.) *La liberté n'est pas une* FORME *de gouvernement; elle est dans le cœur de l'homme libre.* (J.-J. Rouss.)

— *En forme, en bonne forme, en bonne et due forme, dans les formes*, Dans les règles, avec toutes les formalités consacrées par la loi ou l'usage : *Il n'appartient qu'à un homme de peu d'expérience de faire une déclaration* EN FORME. (Ninon de Lenclos.)

> Pour expirer *en forme*, un roi, par bienséance,
> Doit exhaler son âme avec une sentence.
> GILBERT.

‖ *Mettre un argument en forme*, En disposer les parties conformément aux règles de la logique. ‖ *En forme de*, Sous l'apparence, sous la configuration de; avec les dispositions, les apparences, les caractères extérieurs de : *Un bonnet* EN FORME DE *pain de sucre. Une promesse* EN FORME DE *contrat. Les perles qui ne sont ni rondes ni* EN FORME DE *poires s'appellent baroques.* (A. Karr.)

— *Par forme de*, En manière de : *Dire quelque chose* PAR FORME D'*avis*, PAR FORME DE *compliment.* (Acad.)

— *Pour la forme*, Pour se conformer à l'usage reçu, afin de sauver les apparences, mais sans intention sincère ou sérieuse : *Se montrer religieux* POUR LA FORME.

— Jurispr. Formalités judiciaires : *S'il y a des cas où le fond doit faire taire la* FORME, *c'est assurément quand il s'agit de la vie des hommes.* ‖ *Sans forme de procès*, Sans avoir recours à la justice, sans faire de procès : *Le garde des sceaux fut mis en prison* SANS FORME DE PROCÈS, *parce qu'il n'y avait point de procès à lui faire.* (Volt.), et Fig. Sans formalité, sans prendre aucun détour : *Renvoyez-le sans autre* FORME DE PROCÈS.

> Là-dessus, au fond des forêts
> Le loup l'emporte, et puis le mange
> Sans autre *forme de procès*.
> LA FONTAINE.

— Chancell. rom. *Provisions en forme gracieuse*, Celles qui sont expédiées après une information de vie et mœurs faite sur les lieux.

— Métaphys. Ensemble des qualités essentielles d'un être matériel, qui en déterminent la nature spécifique : *La nature nous déclare souvent et nous fait signifier qu'elle ne peut nous laisser longtemps ce peu de matière qu'elle nous prête; elle en a besoin pour d'autres* FORMES. (Boss.)

— Théol. *Forme hypostatique*, Celle qui constitue une chose, qui la fait être ce qu'elle est : *La* FORME HYPOSTATIQUE *de la personne divine.* ‖ *Forme d'un sacrement*, Paroles sacramentelles que le ministre prononce en conférant le sacrement; se dit par opposition à la matière du sacrement : *Les paroles : « Je te baptise, etc., » sont la* FORME DU SACREMENT *de baptême, et l'eau en est la matière.* (Acad.)

— Gramm. Composition d'un mot : *La* FORME *du singulier, du pluriel. Les* FORMES *actives, les* FORMES *passives d'un verbe. Ce mot a une* FORME *grecque.* (Acad.) *Les idiomes anciens sont toujours plus riches en* FORMES *que ceux qui ont subi la révision des grammairiens.* (Renan.)

— Art milit. Excavation creusée par le premier sapeur dans le travail à la sape pleine simple.

— Mar. Bassin pratiqué dans un port, pour y construire ou y radouber les navires : *Les Hollandais n'ont point de* FORMES *pour le radoub ni pour la construction des vaisseaux.* (Colbert.) ‖ *Forme flottante*, Construction flottante disposée pour recevoir les navires que l'on veut radouber.

— P. et chauss. Couche de sable sur laquelle on établit le pavé des ponts, des routes, etc.

— Constr. Lit de poussier ou de recoupe que l'on étend sur un plancher pour poser les carreaux dessus. ‖ Espèce de libage dur qui provient des ciels de carrière. ‖ *Forme de vitres*, Panneau formé de plusieurs verres que l'on relie ensemble pour les poser plus facilement entre les découpures des fenêtres gothiques.

— Art vétér. Tumeur dure qui se développe dans le pourtour de la couronne.

— Turf. Terme usité sur l'hippodrome pour exprimer l'action plus ou moins brillante d'un coureur : Diamant *a couru dans la même* FORME *que l'année dernière.*

— Véner. *Lièvre en forme*, Lièvre au gîte.

— Fauconn. Femelle d'un oiseau de proie : *Les* FORMES *ne sont pas propres à la volerie.* (Acad.)

— Oisell. Espace de terre sur lequel s'étend un filet, et qu'il recouvre lorsqu'on l'a abattu.

— Typogr. Nom donné à chaque moitié d'une feuille imposée, c'est-à-dire dont les pages sont disposées pour l'impression, avec l'ensemble des garnitures nécessaires à l'imposition : *La* FORME *de l'in-octavo comprend huit pages, celle de l'in-douze, douze, et ainsi de suite. Des deux* FORMES *qui composent la feuille,*

l'une s'appelle côté de première, ***parce qu'elle contient la première page de la feuille, et l'autre*** côté de seconde ou de deux et trois, ***parce qu'elle renferme la seconde et la troisième page.*** ‖ Demi-feuille isolée, ainsi dite, parce que les pages qui font partie de cette demi-feuille s'imposent dans le même châssis. ‖ Quantité déterminée d'exemplaires d'une même feuille d'impression, au bas de laquelle se trouve une des lettres de l'alphabet ou un chiffre, soit romain, soit arabe.

— Techn. Châssis de bois garni d'un tissu métallique, et servant à fabriquer le papier. ‖ Modèle plein qui sert à donner à certains objets la configuration qu'ils doivent avoir : FORME *de soulier*, *de botte*. FORME *de chapeau*. FORME *de cartouche*. FORME *de bas*. ‖ Carcasse sur laquelle est tendue l'étoffe d'un chapeau de femme. ‖ Partie de dessus d'un soulier, partie d'un chapeau qui est faite sur le modèle du bois : *La* FORME *de ce soulier est toute gâtée. La* FORME *de ce chapeau est trop basse.* ‖ Moule à fromage. ‖ Panier ou vase en terre percé de trous, dans lequel on met les fromages pour les faire égoutter. ‖ Modèle d'instrument de musique. ‖ Vase conique en terre, en métal, ou en toute autre substance imperméable, percé d'un trou au sommet du cône, et dans lequel le sucre en pâte s'égoutte et se solidifie. ‖ Banc garni d'étoffe et rembourré : *Une* FORME *de velours*. ‖ Se dit aussi des stalles qui sont dans le chœur d'une église.

— **Syn. Forme, configuration, conformation**, etc. V. CONFIGURATION.

— **Antonymes.** Matière, substance.

— **Encycl.** B.-arts. Sans parler des disputes scolastiques relatives à la *forme*, et dont Molière a fait justice dans le *Mariage forcé*, il y a encore eu sur ce sujet, au point de vue plastique, un nombre considérable de discussions, en général peu instructives, assez puériles même et qui sont restées sans résultat. On a beaucoup parlé de la *forme*, sans savoir ou sans dire au juste ce que c'était. Des critiques d'art improvisés, qui manquaient des qualités essentielles pour traiter le sujet, ont sans cesse invoqué la *forme* et ont excommunié au nom de la *forme*, citant à tout propos les Romains et les Grecs, les Grecs et les Romains, dont ils avaient peut-être lu les livres, mais dont assurément ils n'avaient ni observé, ni analysé, ni compris les œuvres. Enfin, il s'est créé une école de la *forme*, dont les adeptes, amoureux des contours empruntés aux arabesques et aux nielles, n'ont jamais su pénétrer véritablement une *forme* et sont incapables de la comprendre et de la définir.

En définitive, qu'est-ce que la *forme?* C'est l'apparence constante sous laquelle les choses nous apparaissent et qui nous en indique l'état, la nature et le caractère. Est-il des *formes* belles? est-il des *formes* laides? Peut-on abstraire la *forme* des corps, la considérer en elle-même et opérer sur elle? Peut-être, si l'on fait de la métaphysique et de la philosophie; certainement non, si l'on fait de l'art et de la pratique. Il est évident qu'on ne peut séparer les corps de leur apparence, ou séparer l'apparence des corps qu'elle nous révèle et nous fait comprendre; elle est la propriété la plus intime des choses, propriété qu'on ne peut leur enlever, qu'on ne peut abstraire sans les détruire. Il est donc impossible de considérer la *forme* en elle-même, comme une qualité applicable indifféremment à tous les sujets, et de la modifier ou de la définir, sans modifier ou définir en même temps les choses qu'elle nous représente.

La beauté de la *forme*, ou du moins ce qu'on désigne ainsi, ne tient pas, comme on l'a dit, à l'idée première, absolue, révélée, que nous en avons; mais bien à la conformité de l'apparence avec un type général, mais susceptible de variétés, que nous avons imaginé comme représentant le mieux la nature, l'état, le caractère, l'usage et le but nécessaires et permanents des choses, et d'après les données fournies par l'expérience. Ainsi, un cheval et un lion peuvent avoir tous deux une belle *forme*, quoique assurément ce ne soit point la même, et quoique ce ne soit pas non plus celle d'une virago ou d'un portefaix, qui tous deux seraient aussi réputés pour leur beauté. Cette communauté de beauté de *forme* viendrait-elle de ce que l'on retrouve, dans ces quatre individus, des proportions semblables, des combinaisons de lignes, des sinuosités de contours pareilles? Pas le moins du monde; proportions et lignes sont différentes, et l'on pourrait choisir un individu ou un objet chez lequel elles seraient plus différentes encore, d'une différence complète, radicale, ce qui ne l'empêcherait pas d'avoir une *forme* non moins belle que celle des premiers.

Ce qui fait leur beauté, c'est qu'ils présentent chacun un type complet, et presque parfait, l'un du coursier, l'autre du fauve carnivore, celle-là de l'héroïne populaire, celui-ci de la force physique dans l'homme; c'est qu'ils expriment d'une manière nette et saisissante, à première vue, l'essence même de leur nature; c'est que leur structure, leurs membres, leurs muscles, leurs mouvements, indiquent leur destination, leur caractère, leurs habitudes, et que leur apparence répond bien à l'idée que nous nous en faisons. A ce propos, on peut citer une remarque très-juste de Diderot. « Michel-Ange, dit-il, donne au dôme de Saint-Pierre de Rome la plus belle *forme* possible. Le géomètre de La Hire, frappé de cette *forme*, en trace l'épure, et trouve que cette épure est la courbe de la plus grande résistance. Qui est-ce qui inspira cette courbe à Michel-Ange, entre une infinité d'autres qu'il pouvait choisir? L'expérience journalière de la vie. C'est elle qui suggère au maître charpentier, aussi sûrement qu'au sublime Euler, l'angle de l'étai avec le mur qui menace ruine. » C'est cette même expérience qui fait que nous trouvons beaux les ordres d'architecture qui présentent le plus d'assise et de solidité, et que nous les préférons de beaucoup à ceux qui nous semblent fragiles.

Toutes les *formes* ont donc une beauté qui leur est propre, c'est celle qu'elles tirent de leur exacte concordance avec la nature et la nécessité des objets qu'elles nous représentent. Il n'est qu'un genre de *formes* qui soit sans beauté; ce sont celles qui ne nous rappellent ou ne nous figurent point le caractère à la fois essentiel et spécial d'un individu, d'un objet, c'est-à-dire d'une réalité.

L'école qui semble faire si grands cas de la *forme*, qui la cherche, la travaille, qui se pâme d'aise devant ce qu'elle appelle ainsi et qui prétend la reproduire et l'épurer, n'a pas songé que la *forme*, étant l'apparence des choses, est une des manières d'être de la vie; que la vie n'est pas autre chose que des forces et des *formes* en mouvement. « Pourquoi, dit Diderot, qui s'y connaissait et dont l'observation est très-juste, une belle esquisse nous plaît-elle plus qu'un beau tableau? C'est qu'il y a plus de vie et moins de *formes*. A mesure qu'on introduit les *formes*, la vie disparaît. » Pour bien comprendre, il faut traduire la formule du grand critique; ce qu'il entend par « introduire des *formes*, » c'est les abstraire, les fixer, les rendre statiques, immobiles, ce qui est, en effet, le contraire de la vie. Dans le cadavre, les *formes* se montrent encore; mais la vie n'y est plus, et cela suffit à nous inspirer du dégoût et de la répulsion; quand l'art nous représente la mort, il n'arrive à nous plaire ou à nous émouvoir qu'en lui donnant les dernières apparences de la vie, qu'en indiquant le passage mystérieux de l'une à l'autre, ou qu'en agissant sur notre esprit par le contraste, c'est-à-dire en nous représentant la vie et la mort, en nous faisant mesurer la différence qu'il y a entre elles deux. On a dit que les *formes* les plus belles étaient celles qui se composent de droites et de courbes, et bien plus encore, celles qui se réduisent à des combinaisons de courbes. Ceci n'est vrai qu'autant que ces *formes* sont exactes par rapport aux choses qu'elles figurent; mais ce principe admis, on peut d'autant plus se ranger à cette opinion qu'elle est confirmée par les faits et qu'on en trouve les raisons dans notre entendement. Les *formes* nous séduisent d'autant plus qu'elles nous représentent davantage la vie, c'est-à-dire le mouvement, la circulation; c'est ce qui fait que les *formes* nous paraissent d'autant plus belles qu'elles sont composées des lignes qui contiennent le plus de mouvement; ainsi, la combinaison d'une droite et d'une courbe en contient plus qu'une droite seule ou que deux droites, et une combinaison de courbes en contient plus qu'une courbe et qu'une droite. Il en est à peu près de même en littérature, où la *forme* la plus belle est celle qui exprime une idée le plus nettement, le plus exactement possible, et aussi avec le plus de mouvement, de verve ou de passion. Mais à une époque maniérée, où l'on suivait servilement les traditions classiques, n'appelait-on pas « la *forme* » ce qui en était tout l'opposé, c'est-à-dire des expressions inexactes, sans netteté ni précision, des formules vagues et obscures, des tournures de langage froides, monotones et ampoulées?

Ce qu'un grand nombre d'artistes, de critiques d'art, et même de littérateurs, désignent sous le nom de la *forme* n'est autre chose que l'imitation et souvent l'exagération des contours, des profils ou des types légués par une tradition et qui deviennent chaque jour de plus en plus conventionnels.

Les Grecs sont réputés pour avoir poussé au plus haut degré l'amour de la *forme* et pour l'avoir donnée belle à tout ce qu'ils ont fait. Mais qu'on étudie sérieusement leur caractère, leurs habitudes, leurs mœurs et leurs idées, et l'on verra que, pour eux, la *forme* n'était ni une abstraction qu'ils essayaient de concréter, ni une conception purement idéale. Ils ont eu la *forme* qui convenait à une civilisation primitive, à un peuple guerrier et viveur, lutteur et spirituel, dont les occupations et les travaux étaient peu variés et peu complexes. Leur art est le résultat d'observations constantes et justes faites sur la nature; et on peut dire qu'ils n'ont rien inventé et qu'ils n'ont fait que reproduire ce qu'ils ont vu dans la réalité.

Mais est-ce à dire que leur *forme* soit la plus belle? Qu'elle soit la seule? Qu'elle puisse nous convenir? Et que nous devions l'imiter d'une manière absolue? Rien de tout cela. Vivant dans une autre civilisation, possédant d'autres idées, une autre morale, ayant d'autres habitudes, d'autres mœurs, d'autres institutions, d'autres travaux et un autre but, nous devons avoir une *forme* différente, et si les choses nous apparaissent de la même façon qu'aux anciens, nous devons les juger différemment, les connaissant mieux. En somme, la première qualité de la *forme*, sa qualité essentielle, est d'être fidèle, exacte, d'appartenir spécialement à la chose reproduite, d'en indiquer d'une manière nette, précise, la nature, l'état et le caractère, l'origine et la destination. Mais à ceux qui prétendent concevoir une *forme* idéale en dehors de la réalité, et qui travaillent cette *forme* sans souci de ce qu'elle doit représenter ou contenir, on peut leur répondre par ces aphorismes de M. Auguste Vacquerie :

« Je ne suis pas de ceux qui rêvent un tableau dessiné par Raphaël et colorié par Rubens. Raphaël a la couleur de son dessin, et Rubens le dessin de sa couleur.

» La couleur et le dessin sont tellement une seule chose, qu'un bout de fusain suffit à Decamps pour être un admirable coloriste.

» Donc à bas les abstractions! Quand j'entends dire d'un poëte qu'il n'a que la *forme*, je me borne à demander : la *forme* de quoi?

» Exprimer très-bien rien du tout, faire un beau portrait de personne, qu'est-ce que cela signifie? »

— Dr. En droit, on entend par *forme* d'un acte l'ensemble des conditions que cet acte doit remplir pour être valable et produire ses effets légaux. C'est dans le sens que nous venons d'indiquer que le mot *forme* entre dans un certain nombre d'expressions juridiques. Ainsi, on dit d'un acte qu'il est nul en la *forme*, lorsqu'il ne remplit pas les conditions exigées pour sa validité. La *forme* authentique est celle qui fait pleine foi en justice; la *forme* probante est celle qui procure à l'acte la prérogative de faire foi par lui-même. La *forme* judiciaire est l'ordre et le style que l'on observe dans la procédure ou instruction et dans les jugements. Mettre un acte en *forme*, c'est le revêtir de la formule exécutoire (v. FORMULE). Enfin, c'est encore dans ce sens que l'on dit : « La *forme* emporte le fond, » adage juridique que l'on a tant critiqué et à propos duquel Voltaire, avec sa malice ordinaire, écrivait à un magistrat, qu'il ne serait pas mal de trouver un jour quelque biais pour que le fond l'emportât sur la *forme*. Cependant cet adage en lui-même est parfaitement exact; il ne signifie rien autre que ce qu'enseignent les docteurs quand ils disent que c'est la *forme* qui donne l'existence aux choses : *forma dat esse rei;* en d'autres termes, la *forme* est l'expression, la manifestation de la réalité. Tout vice de *forme* indique donc un vice dans la substance même d'une chose. Tel est, nous le répétons, le sens de l'adage : « La *forme* emporte le fond. »

Mais le législateur a-t-il qualité pour attacher à l'exercice d'un droit certaines conditions, dont l'inexécution entraîne des déchéances et des nullités? Cela ne peut faire aucun doute. Le droit n'est, en réalité, qu'une série de déductions, « la décision du juste, » comme dit Aristote, où ces déchéances et ces nullités ont leur place, à condition, toutefois, qu'elles soient rationnelles et qu'elles ne dégénèrent pas en subtilités, comme cela se voit aux époques primitives, peu éclairées, où le droit est étouffé sous le respect superstitieux et idolatrique de la lettre. Mais il n'en est plus de même maintenant, et si jadis un individu perdit à Rome un procès qu'il avait intenté au sujet de vignes coupées, pour avoir dit *arbres*, au lieu de *vignes* (Gaïus, *Comment.* 4, § 1), pareil fait ne pourrait plus se reproduire de nos jours. Lors donc que des parties se plaignent d'avoir perdu leur droit par suite de quelque déchéance, de quelque nullité, ce n'est ni à l'adage dont nous parlons, ni à la subtilité captieuse de la loi qu'elles doivent s'en prendre, mais à elles-mêmes, à leur négligence, *vigilantibus jura*. Enfin, nous ferons observer que c'est la loi du lieu qui règle la *forme* des actes. *Locus regit actum*. La *forme* des actes se règle aussi par la loi des temps où ils sont passés. En termes de pratique, on emploie quelquefois le mot *forme* par opposition à celui de fond : alors la *forme* se prend pour la procédure, le fond est ce qui en fait l'objet. Dans cet ordre d'idées, on donne aussi le nom de *formes* aux règles de procédure : ainsi, on dit, en ce sens : « Les *formes* protectrices de la justice. » Ces *formes* protectrices ont été aussi très-souvent attaquées. On a prétendu que si la justice devait procéder avec lenteur et prendre son temps, afin de s'éclairer et de décider en toute connaissance de cause, elle ne devrait pas en abuser, et que trop souvent les *formes* protectrices n'étaient qu'un manteau derrière lequel s'abritaient la paresse et la rapacité des gens de loi pour ruiner le plaideur en le désespérant. Il est certain qu'autrefois il existait de graves abus à cet égard; mais aujourd'hui ces abus ont en partie disparu. Quant à la nécessité des *formes* protectrices de la justice, personne, du moins en principe, ne s'est avisé de les mettre en doute, et Portalis a dit excellemment à cet égard : « Les *formes* veillent à l'exécution des lois et assurent la marche de la justice. Il y en a toujours trop si on consulte ceux qu'elles gênent, et il n'y en a jamais assez si on interroge ceux qu'elles protégent. »

— Pharm. La plupart des substances médicinales ont besoin de subir, pour être administrées, différentes opérations, d'être disposées sous des consistances et des configurations diverses. Ce sont ces dispositions que l'on nomme *formes* pharmaceutiques. Les poudres, les sirops, les emplâtres, les pilules en sont autant d'exemples. La *forme* pharmaceutique a une importance physique et thérapeutique. Au point de vue physique, un médicament doit toujours être administré sous sa *forme* la moins désagréable, sans préjudice pourtant de son action thérapeutique. Au point de vue thérapeutique, la *forme* a une importance positive : tel médicament agira mieux en pilules qu'en soluté; tel autre, sous *forme* de lotion que sous celle d'emplâtre, et *vice versa*. Les médicaments se divisent en internes et externes. C'est surtout pour la première classe qu'il faut éviter aux malades le dégoût des remèdes. On y parvient en masquant la saveur de la substance médicamenteuse, soit en administrant cette dernière sous *forme* de sirops, de pastilles, de gelées, de biscuits, de potions, de limonades, soit en l'enfermant dans des capsules *ad hoc* (capsules d'éther, etc.). Il est des cas, cependant, où ce serait nuire à l'effet thérapeutique, que de dissimuler l'odeur ou la saveur d'un médicament; tel est le cas de l'assa-fœtida, du musc, du castoreum, employés dans les affections hystériques. Le médecin doit bien se pénétrer de ceci : tout médicament pris avec répugnance se trouve dans le même cas qu'un aliment pris dans la même condition; il n'est pas toujours digéré, ou mieux absorbé; souvent indigeste, il ne donne pas ordinairement la somme d'effet qu'il produirait dans le cas contraire.

Il faut choisir la *forme* la moins volumineuse, en évitant toutefois la causticité et la trop grande énergie qui pourraient résulter de la concentration de la substance active. Ainsi, on préfère l'extrait à la poudre, ou le principe actif, quand la substance en renferme (quinine, atropine). On délaye les poudres dans un véhicule approprié; on les met en pilules, ou on les enveloppe d'une hostie mouillée, etc. Il est bon de rappeler ici ce vers d'un poëte latin :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,

et cet axiome bien connu de Celse : *Tuto, cito et jucunde.*

Les principales *formes* pharmaceutiques des médicaments internes sont : les poudres, les pulpes, les sucs, les fécules, les huiles, les tisanes, les apozèmes, les émulsions, les mucilages, les potions, les alcoolés et alcoolatures, les éthérolés, les vins et vinaigres médicinaux, les bières, les hydrolats, les essences, les alcoolats, les hydrolés, les extraits, les sirops, les mellites, les électuaires, les gelées, les pâtes, les conserves, les olæosaccharums, les pastilles, les espèces, les pilules, les granules, les capsules, etc. Quant aux médicaments externes, les malades, en général, sont bien moins difficiles. Ils se soumettent volontiers à l'emploi de liniments, de pommades, de cataplasmes, de bains; aussi, toutes les fois que l'on peut remplacer sans inconvénient un médicament interne par un topique, a-t-on raison de le faire. Il faut néanmoins rechercher, dans le choix des moyens externes, les médicaments les moins désagréables à l'odorat, à la vue. On masque l'odeur des pommades par celle des essences, etc. Les principales *formes* des médicaments externes sont : les cérats, les glycérés, les pommades, les onguents, les emplâtres, les cataplasmes, les fomentations, les lotions, les liniments, les collyres, les bains, etc.

— Techn. La *forme* est un instrument employé dans divers métiers et dont la figure est différente pour chacun. Il y a des *formes* pour le cartonnier, le papetier, l'imprimeur, le cordonnier, la chapelier, la modiste et le fabricant de sucre.

— *Forme de papetier et cartonnier.* Dans ces deux métiers, la *forme* est un châssis de bois, de la dimension d'une feuille de carton ou de papier. Des fils de laiton, fins et très-serrés pour le papier, plus gros pour le carton, sont tendus et fixés à deux des bords latéraux de ce châssis, et soutenus par d'autres fils de laiton plus forts, placés en travers et attachés aux deux autres bords, formant une sorte de tissu métallique, qu'on appelle filigrane (v. FILIGRANE). Cette *forme* est recouverte d'une frisquette ou châssis de bois mobile, plus mince que le premier, dans lequel est tendu un carré d'étoffe de laine; des rainures sont pratiquées dans le premier châssis pour recevoir celui de la frisquette et le maintenir.

Quand le chiffon a été mis en pâte par le pourrissage, par les piles à maillet, et quand la pâte a été raffinée et blanchie, elle est amenée dans une cuve et l'on y ajoute une quantité d'eau déterminée par le degré de fluidité qu'on veut obtenir, par l'épaisseur qu'on veut donner à la feuille de papier. Un ouvrier, qu'on appelle l'ouvreur, se place devant la cuve tenant la *forme* horizontale; il la plonge dans la pâte, en lui conservant la même position et la retire de même; puis il laisse retomber la frisquette qu'il maintenait soulevée avec ses deux pouces, et il imprime alors à la pâte renfermée dans la *forme* plusieurs mouvements saccadés de va-et-vient et de balancement pour lier les filaments de la pâte, la tasser, en faire une distribution égale et en égoutter la partie trop liquide qui s'écoule au travers du filigrane, tandis que le surplus reste, maintenu par lui. Cette opération terminée, l'ouvrier pousse cette *forme* sur un plan incliné, enlève la frisquette qu'il pose sur une autre *forme* vide, puis la plonge dans la pâte comme la première fois, et ainsi de suite. Un autre ouvrier prend la *forme* pleine, la fait égoutter un peu, puis la ren-

verse sur un morceau de drap, et la recouvre d'un autre morceau de même étoffe qui recevra à son tour une nouvelle feuille. Dans la fabrication du carton, comme dans la fabrication du papier, la *forme* est maniée de la même manière; toute la différence est dans la pâte et dans l'épaisseur du filigrane de la *forme*. La *forme* n'est employée que dans la fabrication du papier à la main. Dans la fabrication à la mécanique, ce sont des cylindres disposés à cet effet qui en remplissent l'office. V. PAPETERIE.

Il est une autre sorte de *forme* à l'usage des cartonniers qui travaillent le carton pour en fabriquer différents objets, tels que des têtes de poupées, qui sont elles-mêmes des *formes* de modistes. Ces *formes* de cartonnier sont des moules creux en pierre ou en un mélange de plâtre fin, de colle et de chaux hydraulique, cuit comme la poterie jusqu'à vitrification. L'ouvrier, après avoir préalablement humecté des feuilles de grossier carton et les avoir mises en tas pour que l'humidité les pénètre, place une de ces feuilles au fond de la *forme* ou moule, et lui en fait prendre l'empreinte, ce qui est d'autant plus facile que la feuille de carton est presque revenue à l'état de pâte. Il enduit cette feuille d'une couche de colle faite avec de la farine grossière et de l'eau; puis, sur cette couche, il applique une seconde feuille, comme il a placé la première, l'enduit à son tour de colle, et remet une troisième feuille, recommençant quatre, cinq, six fois et plus, la même opération, suivant l'épaisseur qu'on veut donner au cartonnage. Quand la dernière feuille a été appliquée, l'ouvrier, à l'aide d'un outil de bois dur, dont la forme est à peu près celle d'un pilon, frotte vigoureusement le cartonnage, afin de l'enfoncer étroitement dans le moule, de le presser, de l'unir, de faire pénétrer la colle également et dans toutes les parties pour que le cartonnage soit partout homogène. On laisse le cartonnage sécher pendant quelque temps dans la *forme*, puis on le retire, et, pour achever de le sécher, on le place dans un séchoir en tôle, chauffé à une chaleur douce. Pour les objets ronds, comme les têtes de poupées, par exemple, on se sert de deux *formes*, l'une pour le devant de la tête, l'autre pour le derrière; on raccorde les deux cartonnages, faits dans ces moules différents, en les rapprochant et en collant des bandes de papier fort sur la jointure. Enfin, les cartonniers qui emploient le carton en feuille et le font servir à la fabrication de boîtes de bonbons, de parfumerie, ou autres menus objets de ce genre, font usage de *formes* ou calibres pour bomber le carton et le façonner à peu près comme on façonne la tôle ou le fer-blanc. Ces outils sont en bois dur et poli, et on les emploie de la même manière que les mandrins dans la chaudronnerie, seulement avec plus de délicatesse et en déterminant la courbure des feuilles de carton par le simple frottement.

— *Forme de cordonnier*. Celle-ci est un morceau de bois de frêne ou de hêtre, taillé et façonné de manière à représenter un pied, en quelque sorte rudimentaire, et dans lequel la séparation des doigts n'est pas indiquée. En général, et surtout pour la confection des chaussures d'hommes, on se sert de deux *formes*, une pour le pied droit et une pour le pied gauche; cependant, une partie des chaussures de femmes et celles des enfants se font sur une seule *forme*. Quelle que soit la chaussure, le cordonnier place d'abord la semelle ou la première semelle brochée à l'avance, c'est-à-dire découpée de manière à présenter la *forme* du pied, puis il place, en l'étirant et en le forçant à porter sur tous les points, sans faire aucun pli, le dessus de la chaussure sur la *forme*, qui se trouve ainsi enveloppée de toutes parts, à l'exception de l'ouverture laissée pour le passage du pied, ce que le cordonnier appelle l'entrée. Il cloue ou coud ensuite le dessus avec la semelle, et façonne la chaussure, de manière à la rendre souple, solide et élégante. Quand la chaussure est terminée, il en retire la *forme*. Pour donner plus de facilité à cette opération, la *forme* est sciée obliquement, en longueur et à peu près par le milieu de sa hauteur, formant deux morceaux dont l'un représente le cou-de-pied et qui se termine en pointe vers le milieu du pied, et l'autre qui représente le talon, le gras du pied, le dessous et les doigts. On enlève le premier morceau séparément, ce qui donne plus d'aisance pour retirer le second. Les cordonniers désignent par les mots « mettre en *forme* » ou « renformer, » l'introduction de la *forme* dans la chaussure quand celle-ci est cousue ou clouée; par le mot « déformer, » ils ne désignent pas, comme on le croirait, l'opération qui consiste à retirer la *forme* de la chaussure, mais la dernière façon qu'on donne à celle-ci avant d'en retirer la *forme*; c'est ainsi qu'on dit « déformer un talon, » ce qui signifie le polir avec un fer chaud alors qu'il est noirci.

Il est un autre genre de *formes*, qu'on nomme *formes* brisées, qui sont sciées dans leur longueur et qu'on peut élargir à volonté, grâce à un mécanisme qui écarte progressivement les deux morceaux l'un de l'autre. On se sert de ce genre de *forme* pour élargir les chaussures trop étroites. Enfin, une troisième sorte de *formes* est employée pour la préparation des tiges de bottes; elles sont divisées en trois parties et sont connues sous le nom d'embauchoirs.

— ***Forme du chapelier*.** De même que celle du cordonnier, celle-ci est en bois et représente, tantôt une demi-sphère, tantôt un cylindre plein, la première destinée aux chapeaux de feutres ou de paille, la seconde aux chapeaux en soie, autrement dits hauts de *forme*. C'est sur ces *formes* que le chapelier pose les chapeaux pour leur donner le coup de fer qui en est la dernière façon.

— *Forme de la modiste*. Les *formes* de la modiste sont de deux sortes : celle qu'elle emploie pour apprêter son travail et pour l'essayer, et celle qui sert, pour ainsi dire, de charpente, et qu'elle recouvre d'étoffe, de soie, de velours, de dentelle. La première est une tête en carton, dont la figure est peinte en rose, avec des traits noirs indiquant les yeux et des traits rouges indiquant la bouche, et dont le derrière, représentant les cheveux, est peint en noir. Ces têtes sont de différents calibres et servent à la modiste, qui assemble et épingle dessus, comme sur une pelote, les différentes pièces d'une coiffure et peut juger de l'effet qu'elle produit. La seconde espèce de *forme* est la principale pièce d'une coiffure, un patron fait d'un canevas à jour, fortement encollé et maintenu par quelques fils de crins. Ce patron, qui varie avec la mode, donne, en effet, une *forme* au chapeau de dames et la lui conserve. On le recouvre d'un morceau d'étoffe, arrangé diversement, selon les goûts, puis on le garnit de rubans, de dentelle, de ruches, de plumes ou de fleurs artificielles.

— *Forme à sucre*. Le raffineur donne ce nom à des moules en terre cuite, dure et bien mince, de figure conique, dans lesquelles il coule le sirop pour l'y faire cristalliser et le réduire en pain.

Les fabricants de *formes* ont longtemps fait un secret de leur procédé, quant à la nature des terres employées. Les argiles dont se servent plusieurs d'entre eux sont l'argile figuline brune d'Arcueil et l'argile feuilletée ou schisteuse, auxquelles on ajoute du sable quartzeux des carrières de Montmartre. L'argile figuline qu'on trouve aux environs de Paris est d'un brun bleuâtre, mêlée de veines et de taches rouges produites par le sulfure de fer qui en augmente la fusibilité. Elle fait avec l'eau une pâte très-tenace, qui devient d'un rouge assez vif par la cuisson et ne fond qu'à une haute température. L'argile feuilletée est composée de silice, d'alumine, de magnésie, de chaux et d'oxyde de fer; ses couleurs sont variées comme pour toutes les argiles. On la trouve à Montmartre et en d'autres endroits près de Paris, en grands feuillets droits assez semblables à ceux du carton, entre des bancs de chaux sulfatée impure.

Après avoir formé avec ces deux argiles et le sable quartzeux un mélange bien homogène, on prépare les moules à peu près comme tous les objets de poterie. L'appareil qui sert à la fois de moule et de tour au fabricant de *formes* est des plus simples : il se compose d'un arbre vertical et d'une platine circulaire, dont l'arbre occupe le centre, et qui tourne autour de lui. Sur cette platine sont posés une cloche en cuivre figurant un pain de sucre, et dont l'arbre traverse le sommet, puis un socle bas, circulaire, en plâtre, muni de deux poignées, qui entoure le pied de la cloche de cuivre. Le fabricant de *formes* applique son mélange d'argile sur le haut de la cloche, et, imprimant un mouvement de rotation à la platine sur laquelle elle est fixée, il étend, unit et fait descendre peu à peu son argile, en agissant de la même façon que le potier sur son tour.

Quand la couche d'argile égale et unie destinée à devenir une *forme* a recouvert complétement le moule de cuivre, on la détache et on l'enlève en soulevant le socle de plâtre sur lequel elle repose. Puis on la soumet à la cuisson, de la même manière que tous les objets de poterie. C'est par le trou fait par l'arbre au sommet de la *forme* qu'on verse le sirop qui doit s'y cristalliser.

Quand on veut se servir de *formes* neuves, on les met en trempe pendant vingt-quatre heures pour les dégraisser; quand elles ont déjà servi, on ne les laisse plus que douze heures à la trempe, puis on les lave et on les prépare pour l'empli. Ces *formes* ont une grande influence sur le sirop de sucre, qu'elles cristallisent plus ou moins rapidement et avec plus ou moins de régularité, selon la nature des argiles employées à leur fabrication.

— Typogr. Quand une feuille a été composée, mise en pages et imposée comme nous le dirons à l'article IMPOSITION, on la serre dans deux cadres de fer appelés châssis; des coins de bois ou mieux des vis en fer jouant dans des biseaux à crémaillère assujettissent les éléments de cette construction fragile. « Ce n'est pas, dit M. Paul Dupont, dans son livre intitulé : *Une imprimerie en* 1867, une des merveilles les moins admirables de cet art, que la cohérence forcée de milliers de petits morceaux de métal réunis, cohérence qui les rend capables de subir dix mille fois, cent mille fois peut-être la pression d'une machine puissante. » L'ensemble des garnitures nécessaires à l'imposition, c'est-à-dire des fonds, des têtes, des réglettes, des biseaux, des coins, des châssis et des caractères constitue ce qu'on nomme une *forme*. La plupart des ouvrages qui traitent de la typographie appellent *forme* chacune des moitiés d'une feuille imposée. Bien qu'elle soit exacte, cette définition laisse pourtant à désirer; dans les imprimeries, en effet, on donne le nom de *forme* à toute composition renfermée dans un châssis, depuis le plus léger bilboquet ou ouvrage de ville, tête de lettre, facture, quittance de loyer, etc., jusqu'à la moitié d'une feuille in-128, si l'on en fait de ce genre. Quand la *forme* est réellement la moitié d'une feuille, elle contient le nombre de pages indiqué par le chiffre du format; ainsi la *forme* in-folio se compose de deux pages, la *forme* in-quarto, de quatre pages, la *forme* in-octavo, de huit pages, la *forme* in-douze, de douze pages, la *forme* in-dix-huit, de dix-huit, etc.; celle qui contient la première page est désignée sous le nom de *côté de première;* celle qui contient les pages 2 et 3, sous celui de *côté de seconde*. « Avant d'enlever les *formes* de dessus le marbre, dit M. Théotiste Lefèvre, on les tire un peu à soi, de façon que la barre horizontale du châssis déborde seule; puis, plaçant les deux mains fermées sous le milieu de la barre et la recouvrant des pouces, on sonde la *forme* en la soulevant de 0m,02 environ à deux ou trois reprises successives, et s'assurant pendant cela si aucune lettre ou partie de garniture ne bouge. Cette dernière opération faite, on prend les deux angles du châssis de manière à soutenir la *forme* par dessous avec la paume de la main placée en retour et par-dessus avec les trois derniers doigts placés sur les bandes verticales; puis, on la dresse sur la face externe du haut du châssis en rentrant entièrement la paume des mains sous la barre horizontale. Lorsque la *forme* est ainsi dressée, la main gauche glisse le long du châssis et vient se placer entre les pages 3 et 6 (on considère ici le côté de deux d'une feuille in-octavo), et la main droite entre les pages 2 et 7; cette dernière attire à elle la *forme* jusqu'à ce qu'elle ait suffisamment dépassé le marbre pour pouvoir, en glissant, la prendre par l'angle de la page 7. La main gauche facilite le mouvement de bascule qui tend à dégager la *forme*, en la faisant couler sur le revers du haut du châssis. La *forme* est alors posée à terre sur l'angle de la page 6, et, dans cette position, la main droite la saisit entre les coins du bas des pages 2 et 15 pour la porter à la presse aux épreuves. »

Il est souvent indispensable de laisser les *formes* accumulées dans un endroit spécial en attendant la mise sous presse; il faut, dans ce cas, prendre certaines précautions pour éviter les accidents auxquels, sans cela, elles se trouveraient exposées. On doit avoir soin de ne jamais appuyer les *formes* contre un mur, de façon que l'œil de la lettre soit en contact avec lui; pour cela, on leur donne une légère inclinaison et on les garantit au moyen de planches étroites dans lesquelles sont faites de distance en distance quelques entailles permettant de saisir plus facilement les châssis; chaque *forme* est séparée de l'autre par un carton épais ou simplement par des coins. Il est important de placer l'une sur l'autre les deux *formes* d'une même feuille, afin d'éviter les méprises au tirage et de ne pas mettre sous presse le côté de deux de la feuille 5, par exemple, avec le côté de première de la feuille 4. En résumé, il faut prendre toutes les précautions pour ne pas mettre les *formes* en pâte, pour garantir l'œil de la lettre et pour ne pas commettre d'erreur.

Avant de mettre une forme sous presse, l'ouvrier imprimeur s'assure que le marbre de sa presse et le dessous de la *forme* sont nettoyés. Celle-ci est placée bien au milieu du marbre et fixée à l'aide de coins ou de cales posés entre le bord extérieur du châssis et les cornières de la presse; elle est ensuite desserrée, taquée et resserrée assez légèrement pour qu'une trop forte pression ne fasse pas monter les lettres, et assez solidement pour qu'aucune ne s'enlève quand l'imprimeur promène sur sa surface le rouleau destiné à l'encrer. Quand nous traiterons de la mise en train, nous indiquerons les moyens employés par le conducteur des presses à vapeur pour ce qui regarde le placement et le maintien des *formes* sur la table de la machine.

— Mar. Le mot *forme* est synonyme de bassin de carénage; nous ne reviendrons pas sur la description que nous en avons donnée au mot DARSE, nous nous contenterons d'ajouter quelques détails spéciaux. Il n'est pas de marine sérieuse sans arsenaux bien organisés, sans de nombreux bassins, sans des ateliers bien montés, des magasins nombreux et bien garnis. En France surtout, on a eu souvent l'occasion de s'assurer de la vérité de cette maxime, et c'est pour l'avoir parfois oubliée que nous avons éprouvé de si cruels revers sur l'océan. L'expérience acquise a, du moins, été mise à profit, et depuis longtemps déjà on s'occupe à créer dans nos ports des établissements nouveaux, à compléter ceux qui existaient, de manière à se trouver en mesure de faire face à toute éventualité soudaine. La réparation des bâtiments est une des questions les plus importantes, et pour éviter le halage sur la cale, manœuvre toujours difficile, souvent dangereuse, on a construit de nombreuses *formes* dans tous nos ports de guerre. Dans l'article cité plus haut, nous avons parlé des bassins de radoub de Toulon; mais, à Cherbourg, à Brest, à Lorient, on a exécuté des travaux au moins aussi importants. A Brest, resté notre premier port de construction, malgré l'importance nouvelle donnée à Toulon par les guerres de Crimée et d'Italie, on a rasé une montagne, dite du Salou, enclavée dans l'arsenal; sur cet emplacement, on a creusé trois *formes* de radoub de 100 mètres de longueur, ayant leur radier à 3m,30 au-dessous du niveau des plus basses marées; elles ont coûté chacune de 1,300,000 à 1,500,000 francs. Ces dépenses, qui peuvent paraître excessives au premier abord, sont indispensables. Il est important de pouvoir radouber avec facilité les bâtiments de guerre avariés par une cause quelconque; nos nouveaux navires cuirassés coûtent tellement cher que leur durée est pour la marine une question de vie ou de mort. Outre cette considération, leur poids excessif est un obstacle presque insurmontable au halage sur la cale; les abattre en carène est une opération impossible. Dans les ports où il n'y a pas de *formes* maçonnées, on les remplace par des *formes* flottantes qui remplissent exactement le même but. Ce sont de grandes constructions en bois ayant les dimensions des navires qu'elles doivent recevoir, et qu'on peut immerger à volonté au moyen de clapets qui laissent pénétrer l'eau à l'intérieur; l'une des extrémités est formée avec des panneaux volants, ou des portes busquées qu'on peut ouvrir à volonté. On amène la *forme* immergée, immédiatement au-dessous du bâtiment qu'on veut visiter et réparer; on ferme les portes, et on vide l'eau au moyen de pompes mues par une machine à vapeur. Peu à peu, l'épuisement avançant, la *forme* émerge et finit par soulever le navire qu'on a soin d'accorer, de soutenir avec des épontilles, à mesure que l'eau cesse de l'appuyer. Des doubles fonds, vidés ou chargés à volonté, servent à faire immerger ou émerger la *forme* selon les besoins; des caisses étanches remplies d'air la maintiennent à flot. La plus belle des *formes* flottantes que nous ayons, en France, est celle du Havre; elle porte le nom de dock flottant. En Angleterre, ces appareils sont généralement en tôle; on obtient ainsi une durée bien plus considérable, qui compense, et au delà, l'augmentation du prix de revient. Quand le navire contenu dans la *forme* est réparé, on largue les amarres qui tenaient celle-ci à quai, ou les chaînes des ancres sur lesquelles elle était mouillée, si l'on était en pleine rade; on ouvre les clapets pour laisser entrer l'eau; on ouvre les portes, ou on enlève les panneaux, quand le navire est soutenu par l'eau, et on hale la *forme*. Il est à souhaiter que, dans les ports où l'on ne peut maçonner de bassins, l'emploi de ces docks se généralise pour donner plus d'activité et plus de sécurité aux réparations.

— Art vétér. La *forme*, molle dans son principe, devient par la suite dure et osseuse, comme une véritable exostose. Elle se produit à la couronne du pied du cheval et autres monodactyles, près de l'articulation de ces deux parties et au-dessous du biseau du sabot, en dedans ou en dehors, quelquefois aux deux côtés en même temps ou en avant, mais plutôt aux pieds de devant qu'à ceux de derrière. Cette tumeur résulte souvent d'un effort, d'une entorse, d'une contusion; elle dépend quelquefois de l'ossification du cartilage latéral de l'os du pied.

Les *formes* se développent parfois sans produire aucun trouble de la locomotion, et n'occasionnent la boiterie qu'après avoir acquis un volume très-considérable. D'autres, latentes au début, provoquent tout d'abord une claudication dont la cause peut rester plus ou moins longtemps inconnue, surtout lorsqu'elles se développent sous les tendons extenseurs ou fléchisseurs, au lieu et à la partie de la couronne dérobée par le sabot et les fibrocartilages de l'os du pied. Dans tous les cas, on reconnaît une *forme* à la présence même de la tumeur qui la constitue, à l'indépendance complète de cette même tumeur, qui ne tient en aucune façon aux téguments sous lesquels elle est située, et à la gêne plus ou moins grande qu'elle apporte dans les mouvements du pied. Les *formes* s'accompagnent de chaleur de la couronne et de la partie supérieure du sabot, de douleur à la pression de la couronne près du biseau, ou bien du paturon sur le trajet des tendons. La douleur peut encore être provoquée par la percussion près du biseau, si l'os affecté est placé sous la boîte cornée; par la flexion forcée du pied, si le mal est en avant, sous le tendon extenseur; enfin, par l'extension aussi forcée de cette même partie, si le mal est sous les tendons fléchisseurs et les ligaments qu'ils recouvrent.

Dans le principe, et lorsque la *forme* est encore à l'état aigu, elle peut commencer à se résoudre au moyen des pédiluves aqueux, des cataplasmes émollients, et enfin disparaître par l'emploi des cataplasmes fortifiants, des fomentations et des frictions spiritueuses ou mercurielles, enfin, de l'emplâtre d'onguent de Vigo au triple de mercure. Mais lorsque la *forme* se montre volumineuse, dure et indolente, elle ne guérit que très-rarement, ou plutôt ne guérit point. On emploie ordinairement le feu pour en arrêter le développement; mais seulement lorsque la douleur et toute irritation sont dissipées. C'est certainement le plus puissant moyen que nous ayons; malheureusement, il ne guérit pas plus complétement que les autres, et c'est beaucoup en obtenir s'il parvient à arrêter les progrès de la *forme*. Cependant, il est des cas où une très-forte cautérisation peut laisser encore au cheval la faculté de

rendre des services. Alors le feu doit être appliqué en raies profondes, avec des pointes rapprochées. On n'a plus rien à faire quand on a employé ce traitement; seulement on peut mettre le cheval dans une prairie basse, et l'envoyer de temps en temps au labour, afin d'observer s'il se rétablira assez pour pouvoir rendre par la suite des services plus suivis.

FORMÉ, ÉE (for-mé) part. passé du v. former. Fait, composé, produit : *Des terrains* FORMÉS *par des alluvions.*

Redoutez les liens *formés* par l'imprudence.
VOLTAIRE.

Un grand, toujours gourmé,
D'un limon précieux se présume *formé.*
DESTOUCHES.

— Par ext. Préparé, amené à une certaine perfection : *Tout homme est* FORMÉ *par son siècle; bien peu s'élèvent au-dessus des mœurs du temps.* (Volt.) ‖ Développé, avancé, au physique ou au moral : *Cet enfant est bien* FORMÉ *pour son âge. Les jeunes filles ne sont point libres avec leurs mères, et la crainte de paraître quelquefois un peu trop* FORMÉES *pour leur âge gâte toutes leurs affaires.* (Dancourt.)

— Prémédité, arrêté : *Il serait à désirer que des hommes qui, de desseins* FORMÉS, *renoncent à leur caractère, n'en recueillissent d'autre fruit que d'être ridicules.* (Duclos.)

— Blas. Se dit quelquefois pour PATTÉ : *Croix* FORMÉE.

— Véner. *Fumées formées*, Fumées en forme de crottes de chèvre provenant des fientes des bêtes fauves.

— **Antonyme.** Informe.

FORMEL, ELLE adj. (for-mèl, è-le — lat. *formalis;* de *forma*, forme). Exprès, précis, clair, positif : *Le crédit est le démenti le plus* FORMEL *du système antiprohibitionniste.* (Proudh.)

Veux-tu que tes conseils ne soient jamais frivoles?
Garde qu'à tes belles paroles
Ton exemple ne donne un démenti *formel.*
LACHAMBEAUDIE.

— Philos. Qui est la raison de la manière d'être d'une chose : *La cause* FORMELLE *des êtres créés est la seule volonté du Créateur. L'incompréhensibilité est contenue dans la raison* FORMELLE *de l'infini.* (Desc.) ‖ *Réalité formelle*, Dans le langage de Descartes, Réalité extérieure, réalité de l'objet : *Il doit y avoir, dans la cause extérieure de l'idée, autant de* RÉALITÉ FORMELLE *qu'il y a dans l'idée de réalité objective ou de réalité par représentation.* (Desc.)

— **Syn. Formel, assuré, authentique, certain, constant, incontestable, indubitable, positif, sûr.** V. ASSURÉ.

— **Antonymes.** Conditionnel, implicite, tacite.

FORMELLEMENT adv. (for-mè-le-man — rad. *formel*). D'une façon formelle, expresse, positive : *Les libertés ne sont rien tant qu'elles ne sont pas devenues des droits, des droits positifs,* FORMELLEMENT *reconnus et consacrés.* (Guizot.)

— Philos. D'une manière effective, réelle, dans le langage des cartésiens : *Les mêmes choses sont dites être* FORMELLEMENT *dans les objets des idées quand elles sont en eux telles que nous les concevons, et elles sont dites y être* éminemment *quand elles n'y sont pas à la vérité telles, mais qu'elles sont si grandes qu'elles peuvent suppléer à ce défaut par leur excellence.* (Desc.) ‖ Comme cause formelle : *Tout ce qui est est* FORMELLEMENT *en Dieu.* (Boulainvilliers.)

— **Antonymes.** Conditionnellement, implicitement, à mots couverts, tacitement.

FORMENTERA, l'*Ophiusa* ou *Pithyusa minor* des anciens, île d'Espagne, dans la Méditerranée, une des Baléares, au S. d'Iviça, par 38° 39′ 56″ de latit. N., et par 0° 48′ 10″ de longit. O.; 17 kilom. sur 4; 1,700 hab.; ch.-l. San-Fernando. Excellent froment. ‖ L'extrémité septentrionale de l'île Majorque présente un cap qui porte aussi le nom de Formentera.

FORMENTIÈRE s. f. (for-man-tiè-re — rad. *froment*, qui s'est dit *forment*). Agric. Nom vulgaire du blé sarrasin.

FORMER v. a. ou tr. (for-mé — rad. *forme*). Créer, donner l'être et la forme à : *Lorsque Dieu* FORMA *le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté.* (Boss.)

[hommage
Chanter, c'est prier Dieu; peindre, c'est rendre
A celui qui *forma* l'homme à sa propre image.
BRIZEUX.

‖ Produire, fabriquer, façonner, donner une certaine figure, une certaine forme à : FORMER *des sons harmonieux. Commencer à* FORMER *ses lettres. Vous* FORMEZ *mal vos* a.

Terre, élève ta voix; cieux, répondez; abîmes,
Noir séjour où la mort entasse ses victimes,
Ne *formez* qu'un soupir.
LAMARTINE.

— Constituer, composer; être conformé en : *Des arbres qui* FORMENT *le berceau. Les vertus qui* FORMENT *le caractère d'un peuple sont souvent démenties par les vices d'un particulier.* (Volt.) *Qu'est-ce que la société, quand la raison n'en* FORME *pas les nœuds? Une foire, un tripot, une auberge.* (Chamfort.)

— Organiser, instituer, établir : FORMER *une association.* FORMER *des liens indissolubles. Lorsque le monde nous abandonne, nous* FORMONS *une alliance au delà du monde.* (B. Const.)

— Fig. Méditer, projeter : FORMER *des espérances.* FORMER *une entreprise. Charlemagne ne laissa pas à la noblesse le temps de* FORMER *des desseins et l'occupa tout entière à suivre les siens.* (Montesq.)

— Particulièrem. Développer, façonner, amener à un certain état de perfection : FORMER *un jeune homme.* FORMER *l'esprit, le cœur des jeunes gens.* FORMER *un peintre.* FORMER *le goût du public. Il a fallu un Platon pour* FORMER *un Démosthène.* (D'Aguesseau.) *Le but de l'éducation, c'est de* FORMER *un cœur bon, sensible, loyal, droit.* (Mme Monmarson.)

Le premier des talents
Est le talent de *former* l'homme.
F. DE NEUFCHATEAU.

. . . . Les soins qu'on prend de notre enfance
Forment nos sentiments, nos mœurs, notre croyance.
VOLTAIRE.

— Techn. *Former le bain*, Laisser la laine à l'eau jusqu'à ce qu'elle ait épaissi l'eau de la cuve, en s'y déchargeant de sa graisse et de son sel. ‖ *Former l'ouvrage*, Réduire, dans la fabrication des bas au métier, les premières boucles formées par le cueillage à des boucles plus petites. ‖ *Former aux petits coups*, Amener la soie sous les becs des aiguilles du métier à bas.

— Gramm. Faire, composer les mots, les modifier, les varier : *On* FORME *le pluriel en ajoutant un* s *au singulier. Du participe présent on* FORME *l'imparfait en changeant* ant *en* ais. (Acad.)

Se former v. pr. Etre formé, être produit; se perfectionner, se développer : *L'esprit* SE FORME *plus par l'entretien que par toute autre chose.* (Nicole.) *On voit les lois s'établir, les mœurs se polir et les empires* SE FORMER. (Boss.) *L'habitude ne* SE FORME *que par des actes réitérés et presque continuels.* (D'Aguess.)

Appliquez-vous surtout, c'est le grand livre,
A *vous former* dans l'art de savoir vivre.
J.-B. ROUSSEAU.

— Se constituer soi-même : *L'Assemblée* S'EST FORMÉE *en comité secret.*

— Former, faire, produire, développer à soi-même, pour soi-même : SE FORMER *un petit pécule.* SE FORMER *des idées chimériques. Le plus grand plaisir d'un homme orgueilleux, c'est de contempler l'idée qu'il* SE FORME *de lui-même.* (Nicole.)

— **Antonymes.** Déformer. — Dériver.

FORMERET s. m. (for-me-rè). Archit. Nervure d'une voûte gothique parallèle à l'axe de la nef.

— Adjectiv. : *Arc* FORMERET.

— **Encycl.** Le XIIIe siècle, principalement, a employé des *formerets*. Leur coussinet repose sur un pilier isolé ou engagé. Ils sont partie essentielle d'une voûte, sans y jouer cependant le rôle principal qu'y jouent les arcs-doubleaux. Comme ceux-ci, ils ont été créés par les architectes dans des vues de sécurité générale. De plus, ils donnent à la voûte des apparences toutes particulières de hardiesse et de légèreté. Ils contiennent les murs latéraux; ils les empêchent de tomber et servent de point d'appui aux nervures. L'arc-doubleau des arcades qui séparent les nefs est un *formeret*. Il importe de ne pas confondre les *formerets* avec les autres nervures qui sont usitées dans les voûtes ogivales.

FORMERIE, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 42 kilom. N.-O. de Beauvais; pop. aggl., 1,162 hab. — pop. tot., 1,312 hab. Fabriques de bonneterie, teinturerie, bimbeloterie, verrerie et faïences. Commerce de bestiaux. Antiquités gallo-romaines.

FORMEY (Jean-Louis-Samuel), publiciste et philosophe français de l'école encyclopédiste, né à Berlin le 31 mai 1711 d'une famille de réfugiés français, mort dans la même ville le 8 mars 1797. Ses parents, originaires de Vitry, en Champagne, le destinèrent d'abord au ministère évangélique. Il devint, en effet, ministre dans la colonie française établie à Brandebourg (1731). Cette carrière n'était guère en harmonie avec ses goûts naturels; il la quitta au bout de six ans (1737) pour occuper la chaire d'éloquence au collége français de Berlin. En 1739, à la mort de Lacroze, il fut nommé professeur de philosophie au même collége. Sa qualité de Français et son mérite personnel l'avaient mis en rapport avec des savants et des membres influents du parti philosophique français en voie de formation à cette époque, et que l'avénement de Frédéric II au trône de Prusse allait rendre influent en Allemagne.

Formey était plutôt un *érudit* qu'un *savant*. Sa médiocrité laborieuse avait engagé, dès 1733, le savant Beausobre à se l'associer dans la publication de la *Bibliothèque germanique*, entreprise de librairie commencée en 1720 et que Formey continua après la mort de Beausobre et de Mauclerc, ses deux collaborateurs. Comme il n'avait pas eu la première initiative de cette affaire, il la suspendit au 25e volume pour entreprendre la publication d'une *Nouvelle bibliothèque germanique*, qui se compose aussi de 25 volumes. Au milieu de ces travaux, il avait mis au jour, de concert avec Pérard, chapelain du roi de Prusse, le *Journal littéraire de l'Allemagne* et une autre feuille périodique intitulée : *Mercure et Minerve*. L'avénement de Frédéric II fut l'occasion de sa fortune. Le roi lui fit proposer la fondation d'un journal politique dont il fournirait les principaux documents. Telle est l'origine du *Journal de Berlin* ou *Nouvelles politiques et littéraires*, feuille de format in-folio dont le premier numéro parut le 9 juillet 1740 et qui n'eut qu'un succès éphémère, Formey ayant cessé de la diriger dès le 7 janvier suivant. En 1744, Formey prit une part active à l'établissement de l'Académie de Berlin, dont le roi le nomma dès l'origine membre titulaire. Deux ans après (1746), on l'adjoignit à Jarriges, qui était secrétaire de la section de philosophie; puis on lui confia définitivement le secrétariat en 1748. Quand les secrétaires de sections furent supprimés pour être remplacés par un seul membre, qui prit le nom de secrétaire perpétuel, ce fut Formey qui obtint cette charge. Il se consacra dès lors à ses travaux académiques.

Lorsque Voltaire vint à Berlin, il eut avec Formery quelques démêlés sans importance. Ses travaux littéraires et sa charge de secrétaire perpétuel étaient plutôt pour lui une distraction qu'une occupation sérieuse. Il vieillit ainsi au sein d'une paix que la modestie de son mérite jointe à son peu d'ambition lui rendaient facile. Il avait pu s'enrichir grâce au soin avec lequel il cultivait des amitiés puissantes. Les fonctions lucratives pleuvaient littéralement sur lui : en 1778, la princesse Henriette-Marie de Prusse, retirée à Kœpenick, loin du monde, le choisit pour son correspondant, suivant l'usage des princes du XVIIIe siècle. Il avait été nommé auparavant conseiller privé du roi de Prusse et membre du grand directoire de l'Eglise française réformée. En 1788, il fut de plus investi du titre de directeur de la section de philosophie à l'Académie de Berlin, section dont il était secrétaire perpétuel. Il mourut en 1797, comblé d'honneurs et arrivé au terme d'une heureuse vieillesse. Le nombre des ouvrages de Formey est très-considérable, et ne s'élève guère à moins de 150 publications dont nous citerons les plus importantes : la *Belle Wolfienne* ou *Abrégé de la philosophie wolfienne* (La Haye, 1741-1753, 6 vol. in-8°). « C'est, dit M. Bartholmès, une dame allemande, citoyenne de Berlin, ayant nom Espérance, qui, en se promenant sur les rives de la Sprée et dans les jardins de Charlottenbourg, disserte correctement sur les divers principes de la logique et de la morale, mais qui ne produit d'autre impression que celle dont à la fin elle se trouve accablée elle-même, un profond ennui. » Formey avait écrit ce livre sous l'empire de sa profonde admiration pour le philosophe Wolf; *Mercure et Minerve* ou *Choix des nouvelles politiques et littéraires les plus intéressantes pour l'année* (Berlin, 1738, in-8°). Ce journal, publié par Formey, n'eut qu'une durée de quelques mois; *Journal de Berlin* ou *Nouvelles politiques et littéraires* (Berlin, 1740, in-4°). Le grand Frédéric fournit quelques articles à ce journal; l'*Anti-Saint-Pierre* (Berlin, 1742, in-8°), réfutation de Bernardin de Saint-Pierre, qui avait censuré la conduite du roi de Prusse comme contraire aux principes posés dans l'*Anti-Machiavel; Nouvelle bibliothèque germanique* (Amsterdam, 1746-1760, 25 vol. in-8°); *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie* (Berlin, 1746, in-8°); *Bibliothèque critique* ou *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire ancienne et moderne* (Berlin, 1746, in-12); *Pensées raisonnables opposées aux pensées philosophiques, avec un essai de critique sur le livre des* Mœurs (de Toussaint) (Berlin, 1749, in-8°); *Histoire de l'Académie des sciences de Berlin* (1750, in-4°); *Mélanges philosophiques* (Leyde, 1754, 2 vol. in-12); *Examen philosophique de la liaison réelle qu'il y a entre les sciences et les mœurs* (Avignon, 1755, in-12); la *France littéraire* ou *Dictionnaire des auteurs français vivants, corrigé et augmenté* (Berlin, 1757, in-8°). Cet ouvrage était publié en France depuis 1755; mais on y passait sous silence les réfugiés français et leurs ouvrages, omissions que Formey répara; les *Preuves de l'existence de Dieu ramenées aux notions communes* (1758, in-8°), publié d'abord dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1747); *Traité d'éducation morale sur cette question : Comment on doit gouverner l'esprit et le cœur d'un enfant pour le rendre heureux et utile* (Berlin, 1767, in-8°), ouvrage couronné par la Société des sciences de Harlem. Les *Mémoires de l'Académie de Berlin* contiennent un grand nombre d'*Eloges*, de *Mémoires*, de *Dissertations* de Formey, depuis 1746 jusqu'en 1793. De plus, Formey avait travaillé à l'*Encyclopédie française*, aux *Nouvelles littéraires* et au *Journal encyclopédique.*

FORMEY (Jean-Louis), médecin prussien, fils du précédent, né à Berlin en 1766, mort dans la même ville en 1823. Ses études classiques, commencées dans la maison paternelle, furent terminées au gymnase français de Berlin, dirigé par Ermann. Après y avoir fait une étude spéciale de l'histoire naturelle et y avoir acquis les premiers éléments d'anatomie, il vint à l'université de Halle, où le doctorat en médecine lui fut conféré en 1788. Il entreprit ensuite de voyager pour compléter son éducation, et voulut tout d'abord voir la France, quoique la Révolution vînt d'y éclater. Il se rendit à Paris et se lia d'amitié avec le jeune Ancillon, depuis ministre; mais la Révolution prit bientôt ombrage de sa présence dans la capitale, et il se serait difficilement échappé sans l'intervention du maire Bailly, qui le sauva. Il gagna la Suisse sous un déguisement, s'arrêta à Genève, puis à Zurich, et de là se rendit à Vienne Il y suivait assidûment les cours de clinique, lorsque le bruit d'une guerre entre l'Autriche et la Prusse vint de nouveau le chasser de cette ville. A son retour en Prusse, il entra dans le service médical de l'armée, et servit jusqu'en 1796. A cette époque, le roi Frédéric-Guillaume II se l'attacha comme médecin ordinaire. En 1797, il fut nommé membre du conseil supérieur de médecine et de santé siégeant à Berlin, puis membre du comité de pharmacie de la cour. Titulaire d'une chaire médicale, il devint, en 1803, médecin de la colonie française de Berlin, et, l'année suivante, médecin de l'état-major de l'armée prussienne. On le contraignit, en 1805, d'échanger son emploi contre une pension et il revint en France. Louis Bonaparte, roi de Hollande, l'avait mandé auprès de la reine Hortense. Après une cure heureuse, il était en train de visiter le midi de la France, lorsqu'aux eaux d'Aix il apprit qu'une rupture venait d'éclater entre la France et la Prusse. Il regagna Berlin à la hâte. Les Français y furent presque aussitôt que lui. Envoyé en parlementaire au-devant des vainqueurs, il n'obtint que des paroles menaçantes de l'empereur. Formey perdit alors ses emplois, dont sa nombreuse clientèle lui permettait d'ailleurs de se passer. Après le départ des armées françaises, il rentra en faveur. Il était depuis longtemps membre associé de plusieurs sociétés savantes, parmi lesquelles l'Académie de médecine de Paris. Il mourut, et sa mort, arrivée en 1823, excita en Europe un moment d'émotion. On lui doit : *De vasorum absorbentium indole*, thèse pour le doctorat (Halle, 1788); *Topographie médicale de Berlin; Ephémérides médicales;* une édition augmentée de l'*Instruction pour élever les enfants à la mamelle*, de Zückert; *Sur les moyens d'assainir l'air dans les appartements; Sur l'hydrocéphale des enfants* (Berlin, 1810); *Sur les moyens de former un médecin* (Berlin, 1810); *Mélanges de médecine* (Berlin, 1821, 1 vol. in-8°); *Sur l'iodine et sur son emploi dans le croup; Essai sur le pouls* (Berlin, 1810).

FORMI s. m. (for-mi). Fauconn. Maladie qui attaque le bec des oiseaux de proie.

— Véner. Maladie des chiens de chasse.

FORMI (Pierre), médecin et littérateur français, né à Nîmes au commencement du XVIIe siècle, mort dans cette ville en 1679. Il pratiqua avec beaucoup de succès son art à Nîmes, et sa réputation lui valut d'être choisi pour médecin par Gustave-Adolphe, lorsque ce prince visita le midi de la France en 1631. Ses principaux ouvrages sont : *De l'adianton ou cheveu de Vénus, contenant la description, les utilités et les diverses préparations galéniques et spagyriques de cette plante* (Montpellier, 1644, in-8°); *Idée de la fièvre épidémique qui, depuis le commencement de cette année, a paru à Nîmes* (Nîmes, 1666, in-8°); *Florilegium heliconium sive Musæ latinæ et gallicæ* (1674), etc. — Un de ses fils, Jacques FORMI, fut médecin comme lui, devint membre de l'Académie de Nîmes et publia la traduction avec notes de plusieurs opuscules de Maimonides. Comme il appartenait, ainsi que son père, à la religion réformée, il s'expatria, en 1687, pour éviter la persécution.

FORMIATE s. m. (for-mi-a-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide formique avec une base : FORMIATE *de soude.*

— **Encycl.** Chim. Ce qui caractérise le plus particulièrement les *formiates*, c'est que l'acide formique entre dans leur composition, n'ayant perdu qu'un équivalent d'eau, de telle sorte que B servant à représenter la base, la formule d'un *formiate* sera toujours $B.C^2HO^3$. Ils sont tous solubles dans l'eau; et, chauffés avec l'acide sulfurique, ils se séparent en oxyde de carbone et en eau. On les divise en *formiates* alcalins et en *formiates* acides. Les premiers servent dans les analyses chimiques, parce qu'ils jouissent de la propriété de réduire les sels des métaux appartenant à la sixième section, sans s'attaquer à ceux de la seconde ni de la troisième.

Lorsqu'on chauffe un *formiate* avec de la potasse caustique, il se décompose, à une température assez élevée, en hydrogène et en carbonate de potasse.

Outre la combinaison directe de l'acide formique avec une base, on peut encore se procurer les *formiates* en faisant bouillir des cyanures. Par l'ébullition, en effet, ces derniers laissent dégager de l'ammoniaque et donnent naissance à des *formiates*, réaction qui, lorsqu'il s'agit d'un cyanure de plomb, par exemple, se représente au moyen de la formule

$$PbC^2Az + 4Ho = PbO,C^2HO^3 + AzH^3.$$

FORMICA s. f. (for-mi-ka — mot lat.). Entom. Nom scientifique du genre fourmi.

FORMICAIRE adj. (for-mi-kè-re — du lat. *formica*, fourmi). Zool. Qui ressemble à une fourmi. ‖ Qui vit de fourmis.

— s. m. Ornith. Syn. de FOURMILIER.

— s. m. pl. Entom. Syn. de FORMICIDES.

FORMICA-LÉO s. m. (for-mi-ka-lé-o — mots lat. qui signif. *fourmi-lion*). Entom. Syn. de FOURMI-LION.

FORMICANT adj. m. (for-mi-kan — du lat. *formica*, fourmi). Méd. Se dit du pouls lorsqu'ils est petit, faible et fréquent, produisant sous le doigt une sensation de fourmillement. ‖ *Douleur formicante*, Douleur accompagnée d'un sentiment de fourmillement dans la partie qui l'éprouve.

FORMICARIDÉ, ÉE adj. (for-mi-ka-ri-dé — rad. *formicaire*). Ornith. Qui ressemble au genre formicaire ou fourmilier.

— s. f. pl. Tribu des formicarinées, ayant pour type le genre formicaire.

— **Encycl.** V. FOURMILIER.

FORMICARINÉ, ÉE adj. (for-mi-ka-ri-né — rad. *formicaire*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au formicaire ou fourmilier.

— s. f. pl. Groupe de passereaux, formant une section de la famille des turdidées, et ayant pour type le genre formicaire.

— **Encycl.** V. FOURMILIER.

FORMICATION s. f. (for-mi-ka-si-on — du lat. *formica*, fourmi). Méd. Picotement, sensation semblable à celle que causeraient des fourmis sous la peau. ‖ On dit vulgairement FOURMILLEMENT.

FORMICIDE adj. (for-mi-si-de — du lat. *formica*, fourmi, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fourmi.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, du groupe des formiciens, ayant pour type le genre fourmi. ‖ On dit aussi FORMICAIRES.

— **Encycl.** V. FORMICIEN.

FORMICIEN, IENNE adj. (for-mi-siain, iè-ne — du lat. *formica*, fourmi). Entom. Qui se rapporte ou qui ressemble à la fourmi.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, comprenant deux familles, les formicides et les dorylides.

— **Encycl.** Le groupe des *formiciens*, constitué par M. Emile Blanchard, est caractérisé scientifiquement par une tête triangulaire, un labre large, des mandibules fortes, à peu près de même longueur que les mâchoires et la lèvre inférieure; par des antennes coudées, des pattes très-allongées, mais grêles, un abdomen allongé, attaché au corselet à l'aide d'un pédicule très-mince. Les *formiciens*, dont les fourmis sont le type, renferment un grand nombre d'espèces, toutes remarquables par leurs mœurs et chez la plupart desquelles on rencontre, comme chez les abeilles, trois sortes d'individus, des mâles, des femelles et des neutres. On distingue dans ce groupe deux familles bien distinctes, les *dorylides* et les *formicides*. Les dorylides ont les antennes filiformes, insérées près de la bouche, la tête petite, l'abdomen long et cylindrique. Ce sont des insectes exotiques, encore très-imparfaitement connus. On les a distribués en deux genres principaux, le genre *doryle*, à palpes maxillaires de quatre articles, aussi longs que les labiaux, et le genre *labide*, à palpes maxillaires de deux articles seulement, ainsi que les labiaux. Les *formiciens* ont les antennes coudées, insérées près du milieu de la bouche, la tête plus forte que les dorylides, l'abdomen tantôt conique, tantôt ovalaire ou elliptique.

FORMICITE adj. (for-mi-si-te — du lat. *formica*, fourmi). Entom. Qui se rapporte ou qui ressemble à la fourmi.

— s. m. pl. Tribu de la famille des formicides, comprenant les deux genres fourmi et polyergue.

FORMICIVORE adj. (for-mi-si-vo-re — du lat. *formica*, fourmi; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de fourmis.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des fourmiliers.

— s. m. pl. Ornith. Tribu de la famille des gobe-mouches.

FORMIDABLE adj. (for-mi-da-ble — lat. *formidabilis*, venu de *formidare*, redouter; de *formido*, crainte, mot que Delâtre croit composé du latin *forma*, forme, spectre, et du grec *eidô*, voir, la vue des spectres, d'où l'acception de crainte, terreur). Redoutable, qui est fort à craindre, qui inspire une crainte extrême : *Le requin, ce* FORMIDABLE *squale, parvient jusqu'à une longueur de plus de dix mètres.* (Lacép.) *L'intérêt bien entendu dit au riche que le dénûment sans ressource est* FORMIDABLE. (B. Const.)

. . . . . La censure, au regard *formidable*,
Sait, le crayon en main, marquer nos endroits faux.
BOILEAU.

On monte, et, quand on touche au faîte inabordable,
Vient la chute rapide, immense, *formidable*.
PONSARD.

— Fam. Enorme, très-fort, très-considérable *Avaler un* FORMIDABLE *quartier de bœuf. Recevoir un* FORMIDABLE *coup de poing. Présenter à des consommateurs une note* FORMIDABLE.

FORMIDABLEMENT adv. (for-mi-da-ble-man — rad. *formidable*). D'une manière formidable : *Des malfaiteurs* FORMIDABLEMENT *armés.*

FORMIDO, déesse de la peur, fille de Mars et de Vénus, dans la mythologie romaine.

FORMIER s. m. (for-mié — rad. *forme*). Techn. Ouvrier qui fait et vend des formes pour les chaussures, et quelques autres ouvrages en bois plein.

— Adjectiv. : *Ouvrier, marchand* FORMIER.

FORMIES, en latin *Formiæ*, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium (aujourd'hui campagne de Rome), à l'O. de Mainturnes et au N. de Caieta (Gaëte), dans le pays des Volsques. Une tour ronde, qui se voit dans les vignes, a reçu de la tradition le nom de *tour de Cicéron*, et plusieurs antiquaires pensent que c'est le tombeau de l'illustre orateur. La villa du prince Caposele s'élève sur l'emplacement du *Prædium Formianum*, où Cicéron fut assassiné par les sicaires d'Antoine. Les bains de Cicéron se distinguent encore au milieu des ruines, au bas des terrasses d'orangers qui sont derrière la villa.

FORMIGINE, ville d'Italie, prov. et à 10 kilom. S.-O. de Modène; 6,257 hab. Grandes écoles élémentaires, fréquentées par plus de 500 élèves.

FORMIGNY, village et commune de France (Calvados), cant. de Trévières, arrond. et à 16 kilom. de Bayeux; 641 hab. L'église, monument historique, offre une curieuse nef romane. La porte occidentale est surmontée d'une remarquable statue équestre de saint Martin, sculptée en 1601. Une borne monumentale de 2 mètres de hauteur, érigée en 1834 par les soins de M. de Caumont, consacre le souvenir de la bataille de Formigny, qui fut livrée en 1450 et enleva la Normandie aux Anglais. Une chapelle, construite dès 1486, dans le même but, par le comte Jean de Clermont, lieutenant général de Charles VII, a été récemment restaurée. « Ainsi, disent les *Mémoires* du duc de Richemont, à propos de cette bataille, furent les Anglais défaits, tués ou pris en fuite au nombre d'environ bien 6,000; et y fut pris Thomas Kyriel, qui étoit lieutenant du roi d'Angleterre, Henri de Norbery et Jannequin Haquier, qui demeura prisonnier d'Eustache de l'Espinay, et Mathago s'enfuit. Ainsi furent les Anglais taillés en pièces; et couchèrent Monseigneur et les autres seigneurs et capitaines sur le champ, les uns à Formigny, les autres à Trévières. »

FORMIGUÈRES, village et commune de France (Pyrénées-Orientales), cant. de Montlouis, arrond. et à 38 kilom. de Prades, dans le vallon de la Valserre; 709 hab. Mines de cuivre et de plomb. Vieille tour. Source de Fontgrosse, l'une des plus belles des Pyrénées.

FORMIQUE adj. (for-mi-ke — du lat. *formica*, fourmi). Chim. Se dit d'un acide qu'on extrait en grande abondance du corps de la fourmi, et d'un éther qu'on obtient en décomposant le formiate de soude par l'acide sulfurique et l'alcool : *Acide* FORMIQUE. *Ether* FORMIQUE.

— s. f. Mar. Rocher caché sous l'eau, dans le langage des marins de la Méditerranée.

— **Encycl.** L'acide *formique* (C^2HO^3,HO) est un liquide incolore, d'une odeur forte et pénétrante, d'une densité égale à 1,235, et à 1,554 lorsqu'il est réduit en vapeur. Fumant à l'air, cet acide jouit de propriétés caustiques très-prononcées. projeté sur la peau, il donne lieu à des ampoules et à de véritables brûlures. Avec l'eau, il fournit deux hydrates; il se solidifie à 0° et bout à 100° lorsqu'il est monohydraté; mais ne bout qu'à 106° lorsqu'on l'a additionné de quelques équivalents d'eau. Doué d'un certain pouvoir réducteur, il réduit très-bien les oxydes d'argent et de mercure, et se transforme en acide carbonique quand il est soumis à l'influence d'un corps oxygénant. Avec l'acide sulfurique, il se décompose en eau et en oxyde de carbone, réaction qui peut se représenter par l'égalité $C^2HO^3,HO + SO^3,HO = C^2O^2 + SO^3,3HO$.

L'acide *formique* se trouve dans l'organisation animale : les fourmis rouges en renferment une quantité notable; et ce fait, observé pour la première fois par Gehlen, peut être facilement constaté en faisant marcher quelques-uns de ces animaux sur du papier de tournesol humide, où ils laissent des traces rouges très-visibles. Il provient aussi de l'oxydation de l'alcool méthylique, et se produit enfin chaque fois qu'on met un corps organique en présence d'une matière oxygénante énergique. De là plusieurs manières de le préparer. Lorsqu'on écrase des fourmis rouges avec un faible volume d'eau, et qu'on distille le mélange, la liqueur obtenue renferme de notables quantités d'acide *formique*, qu'on sépare à l'état de formiate par une saturation avec l'oxyde de plomb. Ce sel décomposé par l'hydrogène sulfuré, on retire l'acide *formique* libre. L'alcool méthylique ou esprit de bois ($C^2H^4O^2$) exposé au contact de l'air, en présence de la mousse de platine, absorbe deux équivalents d'oxygène, qui viennent remplacer deux équivalents d'hydrogène, et il se produit de l'acide *formique*. Mais ce procédé est très-imparfait; car l'acide *formique* lui-même ne tarde pas à se changer en acide carbonique, réaction qu'on représente par l'égalité

$$C^2HO^3,HO = 2CO^2 + 2HO.$$

Si l'on s'appuie, enfin, sur la transformation des matières organiques au contact des oxygénants énergiques, on aura plusieurs méthodes pour la préparation de ce corps. Soumis à l'action des acides chromique, azotique, chlorique, sulfurique, l'amidon, le ligneux, les gommes, les alcools, les acides organiques, etc., lui donnent également naissance; mais les oxydants que l'on emploie de préférence sont le permanganèse de potasse, le peroxyde de manganèse et un mélange de bioxyde de manganèse, d'acide sulfurique et d'eau.

Par le procédé le plus ordinaire, dans une cornue de verre communiquant avec un ballon tubulé, et entouré d'un réfrigérant, on place un mélange de 10 parties d'amidon pour 37 de peroxyde de manganèse, 30 d'acide sulfurique et 30 d'eau. La température s'élevant peu à peu, il se produit une vive effervescence due au dégagement d'acide carbonique; puis la distillation commence, et il passe un liquide qu'on sature au lait de chaux. Le formiate de chaux cristallise par évaporation, et on distille ces cristaux avec de l'acide sulfurique à un degré plus ou moins élevé de concentration. Si l'on veut obtenir de grandes quantités d'acide *formique*, on se sert d'un alambic et d'un mélange de 10 d'eau en poids pour 2 de sucre, 6 d'acide sulfurique et 6 de peroxyde de manganèse. A peine le mélange est-il opéré, que l'effervescence se produit; mais elle ne tarde pas à se calmer, et l'on élève alors doucement la température, puis on sature, comme précédemment, la liqueur résultante par la chaux.

L'acide *formique* ainsi obtenu n'est pas à son maximum de concentration; pour le concentrer on transforme le formiate de chaux en formiate de plomb, en saturant la dissolution du premier sel par l'acétate de plomb; il y a alors décomposition. Le formiate de plomb, soluble dans l'eau bouillante, se dépose en longues aiguilles prismatiques, et on le réduit ensuite par l'hydrogène sulfuré à 120°. La réaction qui se produit dans cette circonstance est représentée par l'égalité

$$PbOC^2HO^3 + H^5 = Pb^5 + C^2HO^3,HO.$$

L'oxydation de la caséine, de l'albumine, de la fibrine et de la gélatine, donne aussi naissance à l'acide *formique*. Cet acide et ses composés ont été étudiés par MM. Gehlen, Dabereiner, Liebig, Gucheberger, Schlieper, Bineau et plusieurs autres. Avec les bases, il fournit des sels parfaitement distincts, mais ne présente, du reste, aucun intérêt au point de vue industriel.

FORMOBENZOÏLIQUE adj. (for-mo-bain-zo-i-li-ke — de *formique*, et de *benzoïlique*). Chim. Se dit d'un acide très-soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui a été obtenu par Winckler, en traitant l'essence d'amandes amères par l'acide chlorhydrique, ou en faisant agir l'acide chlorhydrique fumant sur l'amygdaline.

FORMOBROMIDE s. m. (for-mo-bro-mi-de — de *formique*, et de *bromide*). Chim. Syn. de BROMOFORME.

FORMOCHLORIDE s. m. (for-mo-klo-ri-de). Chim. Syn. de CHLOROFORME.

FORMOIOIDE s. m. (for-mo-i-o-i-de). Chim. Syn. de IODOFORME.

FORMONÉTINE s. f. (for-mo-né-ti-ne — de *formique* et de *ononine*). Chim Substance extraite de l'ononine.

— **Encycl.** La *formonétine* est une substance organique qui se produit en même temps que de la glucose dans le dédoublement que subit l'*ononine* sous l'influence des acides dilués :

$$C^{62}H^{34}O^{27} = C^{50}H^{20}O^{13} + C^{12}H^{12}O^{12} + 2HO$$

Ononine. *Formonétine.* Glucose. Eau.

Elle a été découverte par M. Hlasiwetz. Elle constitue des flocons cristallins qui se déposent dans la liqueur où on a produit la réaction précédente. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, qui la laisse déposer par le refroidissement. Traitée par la baryte, la *formonétine* se dédouble en ononétine et en acide formique :

$$C^{50}H^{20}O^{13} + 4HO = C^{48}H^{22}O^{13} + C^2H^2O^4$$

Formonétine. Eau. Ononétine. Ac. formiq.

Elle est soluble dans les alcalis. V. ONONINE et ONONÉTINE.

FORMONT (Jean-Baptiste-Nicolas DE), poëte, né à Rouen vers le commencement du XVIII^e siècle, mort vers 1758. S'il n'est point connu pour ses vers, il l'est du moins, comme Cideville, son compatriote et son ami, pour ses relations suivies avec Voltaire. Il avait connu l'auteur de *Mérope* quand celui-ci, persécuté, dut chercher un refuge à Rouen (1731). Formont vint à Paris deux ans après. Possesseur d'une fortune considérable et doué d'un esprit aimable et conciliant, dit Lebreton, Formont se vit accueilli avec empressement dans les cercles les mieux choisis de la capitale, et compta, parmi les personnages illustres avec lesquels il était en relation, Fontenelle, l'abbé Du Resnel, Montesquieu et le marquis de Sainte-Aulaire. Il fut également reçu dans la société de mesdames Du Deffant, de Staal, Du Châtelet et Du Bocage. La duchesse du Maine faisait le plus grand cas de ses mérites et l'admettait à ses petits soupers, ce qui était une faveur tout exceptionnelle. De Formont, au dire de M. de Blosseville, son biographe, cultiva jusqu'à sa mort les liaisons qui avaient fait le bonheur de sa jeunesse. Toujours il s'occupa des lettres pour elles-mêmes, sans prétendre un seul instant à la célébrité; il dédaigna de vivre au temple de Mémoire, ainsi que le disait Voltaire, qui savait apprécier son jugement solide et toujours sûr. *Mérope* et *Zaïre* avaient été soumises à sa censure avant de paraître sur la scène. D'une nature indolente, insoucieuse, et ne désirant point la publicité et le bénéfice qu'elle rapporte, Formont a beaucoup *écrit en vers et en prose; mais on ne* connaît de lui que des stances sur la mort de La Faye, insérées *à son insu*, notez ceci, dans les recueils du temps, et quelques vers disséminés dans les œuvres de Voltaire. Il entretint, durant nombre d'années, une correspondance littéraire et amicale avec l'illustre penseur, qui l'appelait *le plus indifférent des sages*. Parmi les vers adressés par Formont au grand écrivain, il faut citer une jolie pièce qui commence ainsi :

Rimeur charmant, plein de raison,
Philosophe entouré de grâce...

Formont professa toujours « la plus douce et la plus saine philosophie. » Ses manuscrits ont été conservés par sa famille; ils renferment une traduction en vers du IV^e chant de l'*Enéide*, quelques épîtres, et une intéressante correspondance avec les hommes les plus distingués de l'époque.

FORMORT s. m. (for-mor — du lat. *foras*, en dehors, et de *mort*). Dr. coutum. Droit de succession qui était attribué au seigneur, et plus tard au fisc, à la mort des bâtards ou des personnes qui décédaient sans postérité. ‖ Droit que les enfants avaient sur les meubles de la communauté après le décès d'un de leurs auteurs. ‖ On disait aussi FORMORTURE et FORMONTURE.

FORMOSA ou **WARANG**, île de l'océan Atlantique, la plus grande et la plus occidentale de l'archipel des Bissagos, près de la côte de la Sénégambie; 40 kilom. de longueur sur 20 kilom. de largeur. Forêts.

FORMOSAN, ANE adj. (for-mo-zan, a-ne). Linguist. Se dit d'un idiome parlé par les indigènes de l'île Formose.

— s. m. Idiome formosan : *Schultze prétend que le* FORMOSAN *ressemble au japonais, dont il ne diffère que par les accents vocaux qui servent à distinguer les temps de ses verbes.* (Balbi.)

FORMOSE (détroit de), bras de mer qui sépare l'île de Formose de la côte S.-E. de l'empire chinois et qui unit la mer de Corée à la mer de Chine; environ 240 kilom. sur 108. Baies profondes.

FORMOSE (*Thaï-Ouan* des Chinois, *Pékan* des indigènes), île de la Chine, entre le grand Océan, la mer de Chine et la mer de Corée; par 22° 25′ 30″ de latit. N. et 117° 52′-119° 57′ de longit. E.; à 150 kilom. des côtes de la prov. de Fou-kian, dont elle dépend et dont elle est séparée par le canal de son nom; 400 kilom. sur 130; environ 2,500,000 hab. Ch.-l. Thaïouan; ville princip., Tan-Chouy-Kiang. La beauté de ses sites pittoresques, la végétation brillante qu'elle présente, lui ont fait donner par les Portugais le nom qu'elle porte (*Formosa*). Une chaîne de montagnes, appelée *Taschen*, traverse l'île du N. au S. et la divise en partie orientale et partie occidentale. La partie orientale est peu connue; ce que l'on sait d'une manière certaine, c'est que ses habitants ont conservé leur indépendance. La partie occidentale, entièrement soumise aux Chinois, offre quelques bons ports accessibles à des bâtiments d'un tirant d'eau modéré; c'est une plaine très-fertile, arrosée par de nombreux cours d'eau se dirigeant du centre montagneux de l'île vers la mer; elle est parfaitement cultivée et présente l'apparence d'un immense jardin. Formose produit surtout du riz, du sucre, du camphre, du tabac, du blé, du maïs, des radis énormes, du poivre, du café, du thé, de l'indigo, du coton, du chanvre, des oranges, des pêches et une grande variété d'autres fruits.

Le règne animal présente des léopards, des tigres, des loups, des daims, des buffles et des faisans dorés. On élève dans l'île de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons, de chevaux, d'ânes, de chèvres et de cochons. On trouve de l'or dans les montagnes et du charbon bitumineux dans les mines de la partie septentrionale de l'île. Le commerce avec la Chine se fait sur une grande échelle, et l'île reçoit, en échange de ses productions naturelles, du salpêtre, de l'opium et des articles manufacturés de toute nature.

La population de la partie occidentale de Formose, exclusivement composée de Chinois, est laborieuse et industrieuse; elle fournit d'excellents agriculteurs et des négociants très-actifs. La partie orientale est habitée par une race cuivrée, très-belliqueuse, ayant plusieurs points de ressemblance avec les habitants autochthones des îles Philippines, et appartenant probablement à la division ethnologique malaise. Ce peuple n'a ni langue écrite ni clergé constitué; son gouvernement ressemble assez à celui des tribus indiennes de l'Amérique du Nord.

Formose ne paraît pas avoir été connue des Chinois avant le XVe siècle de notre ère. En 1582, un navire espagnol y fit naufrage, et les survivants apportèrent en Europe les premières notions sur cette île. Les Hollandais en prirent possession en 1634 et y construisirent quelques forts et des factoreries. Ils en furent chassés, en 1662, par un fameux pirate chinois, nommé Coxinga, qui se tailla dans la partie occidentale de l'île un royaume dont il transmit la souveraineté à ses descendants. En 1683, le roi abdiqua son indépendance et se soumit à l'autorité de l'empereur de la Chine, dont depuis cette époque l'île n'a cessé d'être tributaire. Les colons chinois se sont souvent révoltés contre leur suzerain. En 1788 éclata une insurrection formidable que la Chine ne parvint à éteindre qu'au prix de la vie d'une centaine de mille hommes et d'immenses sommes d'argent. Le célèbre imposteur Psalmanazar, qui fit tant de bruit en Angleterre dans la première partie du dernier siècle, se prétendait natif de Formose, et publia sur cette île une relation qui n'est qu'un tissu de faussetés.

FORMOSE, pape de 891 à 896. Il était évêque de Porto lorsqu'il succéda à Etienne V. Il condamna Photius et couronna successivement empereur Lambert, duc de Spolète, et Arnoul ou Arnulf, roi de Germanie (895). Sa mémoire, injustement flétrie par Etienne VI, fut solennellement réhabilitée par Jean IX.

FORMUÉ, ÉE (for-mu-é) part. passé du v. Formuer : *Oiseau* FORMUÉ.

FORMUER v. a. ou tr. (for-mu-é — du lat. *foras*, dehors, et de *muer*). Fauconn. Faire passer la mue à un oiseau : FORMUER *un faucon.*

FORMULAIRE s. m. (for-mu-lè-re — rad. *formule*). Livre, recueil de formules : FORMULAIRE *des notaires.* FORMULAIRE *des actes de procédure.* FORMULAIRE *pharmaceutique. Les liturgies sont les* FORMULAIRES *du service public de l'Eglise en toutes les nations.* (Pelisson.)

— Formule de profession de foi : *On a vu des guerres sanglantes pour des* FORMULAIRES. (Volt.) *Pour être disciple de Jésus, il ne fallait signer aucun* FORMULAIRE *ni prononcer aucune profession de foi; il ne fallait que l'aimer.* (Renan.)

— Hist. ecclés Bref émané de la cour de Rome, au sujet du livre de Jansénius : *Signer, refuser le* FORMULAIRE. (Acad.)

— **Encycl.** Le besoin d'avoir sous la main, toutes rédigées, les formules les plus usitées, soit dans la vie publique, soit dans la vie civile, amena les rédacteurs ordinaires des chartes et des contrats à dresser des modèles des principaux actes et à les collectionner. C'est ainsi que l'on a des *formulaires* diplomatiques datant des premiers temps de la monarchie et des *formulaires* juridiques, contenant des modèles d'actes de ventes et de contrats. Ces deux classes de *formulaires* sont les principales; il faut y ajouter les *formulaires* religieux et les *formulaires* pharmaceutiques.

— Diplomatique. Le plus ancien recueil de formules que l'on connaisse est celui que Mabillon a publié, en 1685, dans les *Analecta vetera*, sous le titre de *Formulæ andegavenses.* Les formules qui y sont contenues sont au nombre de cinquante-neuf, la plupart relatives aux formalités judiciaires suivies par les Romains, et à celles que prescrivaient les premières lois des Francs, et principalement des Saliens. Leur rédacteur était moine, suivant toute apparence; mais on ignore son nom. La quatrième année du règne de Childebert y revenant assez souvent, Mabillon en a conclu avec raison qu'elles appartenaient au règne du premier des princes de ce nom, lequel mourut en 558. Après ce recueil vient celui de Marculfe, moine de la fin du VIIe siècle, qui acheva, à l'âge de soixante-dix ans, les deux livres dont se compose sa collection, et les dédia, suivant l'abbé Lebeuf, à deux évêques nommés Landéric et Glidulfe. Il avait eu pour but, comme il le dit lui-même, de recueillir les formules d'actes qui existaient de son temps, et de laisser, en outre, quelques nouveaux modèles, *ut cui libuerit, is exinde aliqua exemplando faciat.* Aussi quelques-unes des formules qu'il nous a laissées sont de sa façon. Son style est à demi barbare, comme celui des actes de son siècle; on ne trouve dans ces modèles aucun nom de personne ou de lieu. Les formules de Marculfe furent publiées pour la première fois, en 1613 (in-8°), par Jérôme Bignon. Elles parurent la même année dans le *Codex legum antiquarum* de Lindenbrock et dans la *Bibliotheca patrum.* Enfin Théodore Bignon les réunit, en 1666, aux notes de J. Bignon sur la loi salique. Ce volume contient encore d'autres formules dont les auteurs sont inconnus, et qui sont désignées sous le nom de *Formulæ Bignonis ;* elles sont de différentes époques, et les unes se trouvaient à la suite des formules de Marculfe, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale; les autres avaient été communiquées à l'éditeur par le P. Sirmond et par le P. Labbe. Enfin, on complète ordinairement ce recueil en y joignant les variantes que Baluze a extraites de l'édition de Lindenbrock, et qu'il a placées au tome second de son édition des *Capitulaires*, sous le titre de *Formulæ Lindenbrogii.* Les formules qui portent le nom du P. Sirmond, *Formulæ Sirmondicæ*, paraissent être du IXe siècle. Elles ont été revues par Baluze sur deux manuscrits et publiées dans les *Capitulaires ;* elles sont au nombre de quarante-six. Quelques-unes ne diffèrent que très-peu des formules de Marculfe et semblent avoir été faites principalement pour l'usage des gens soumis au droit romain. Dans cette même édition des *Capitulaires*, Baluze a donné un autre recueil de formules intitulé : *Nova collectio formularum.* Ce recueil, tiré en partie de divers manuscrits, en partie de livres imprimés, se compose de quarante-neuf formules appartenant à différentes époques et à différents pays. Quatre autres formules, qui se trouvent à la fin du volume, ont été fournies à l'éditeur par un manuscrit de la Bibliothèque du roi. Enfin, trente-six ans après, Baluze publia, dans le sixième volume des *Miscellanea*, un nouveau recueil de formules, sous le titre de *Formulæ veteres.* Il y est très-souvent question de l'Auvergne et de la ville de Clermont, et il est évident qu'elles ne sont pas toutes du même temps. Leur style, d'ailleurs, est si barbare et a été tellement défiguré par les copistes, qu'elles sont souvent inintelligibles. La seule qui ait quelque importance, est celle qui a pour titre *Libertas.* Un fait assez curieux et qui mérite d'être remarqué, c'est que quelques-unes des formules publiées par Baluze sont en prose rimée et contiennent de nombreux hémistiches. On imprima au Louvre, en 1687, à la suite du *Codex canonum vetus Ecclesiæ romanæ*, d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque de François Pitou, un recueil de vingt-sept formules, intitulé : *Formulæ alsaticæ.* Ces formules, qui ont été réimprimées plusieurs fois, et notamment par les soins d'Eccard, qui y joignit des notes très-succinctes, mais généralement assez bonnes, ont été très-probablement rédigées par un moine de Saint-Gall, et datent presque toutes du IXe siècle. On conservait au siècle dernier, dans la célèbre abbaye de Rhinau, en Suisse, une autre collection de formules du même siècle, parmi lesquelles se trouvaient quelques lettres véritables que l'on doit mentionner ici, parce que le manuscrit, s'il existe encore aujourd'hui, est probablement resté inédit. L'une de ces lettres, adressée par Thiatilde ou Dieuthilde, abbesse de Remiremont, à l'empereur Louis le Débonnaire, contient l'offre faite par l'abbesse et son couvent, de faire dire pour l'empereur huit cents messes et de réciter mille fois le psautier pour sa conservation. La seconde lettre de ce recueil est aussi adressée au même prince; la troisième l'est à l'impératrice Judith, sa femme; enfin, deux autres sont adressées à un seigneur de la cour impériale, que l'abbesse appelle son cousin, et que l'on croit être le comte Conrad, frère de Judith. Saint Beunon, évêque de Meissen, en Saxe, composa, dans le XIe siècle, un livre de formules intitulé : *Liber dictaminum*, dont le quatrième chapitre roule tout entier sur les suscriptions usitées de son temps. Enfin, un manuscrit conservé, au dernier siècle, dans la cathédrale de Metz, et datant probablement aussi de la fin du XIe siècle, contient des formules et des règles pour dresser des lettres et des priviléges; il est intitulé *Syntagmata mundi.* La plupart de ces recueils ont été réimprimés avec les commentaires et les variantes que les premiers éditeurs y avaient joints, dans l'édition des *Leges antiquæ barbarorum*, donnée par Canciani. D. de Vaines, dans son *Dictionnaire de diplomatique*, fait, sur les recueils dont nous venons de parler, les remarques suivantes : il faut observer, dit-il, 1° que les différents protocoles servaient aux chanceliers et au besoin aux notaires, en sorte que les formules étaient souvent dressées d'avance; 2° que tous les chanceliers et notaires ne s'y sont pas astreints, mais qu'ils dressaient aussi des actes suivant leur gré et leur caprice; 3° que l'on a souvent rédigé différentes chartes sur un seul et même protocole; en sorte qu'une pièce semble n'être qu'une imitation de l'autre, à l'exception des lieux, des personnes, des dates et de certaines circonstances particulières; 4° que la diversité des notaires a dû nécessairement produire des variations dans le style et les formules; 5° que quoiqu'un acte soit écrit d'un style qui ne convient point au prince dont il porte le nom, il peut n'en être pas moins authentique, parce que les rois n'ont pas toujours eu connaissance des actes expédiés en leur nom par leurs ministres. De là il faut conclure qu'on ne doit s'attendre à trouver de l'uniformité dans les formules des actes publics qu'autant que leur style est fixé par les lois ou par l'usage; car, sans ce motif, rarement une formule devient tout d'un coup générale.

— Droit. Les *formulaires* de notariat et de procédure sont d'une date relativement récente; ils n'apparurent qu'au moment où l'on songea à *uniformiser* le style et la teneur des actes, dans un but fiscal encore plus que pour la commodité des plaideurs et des tabellions. Plusieurs ordonnances ont été rendues à cet égard dans l'ancien droit. Nous citerons, entre autres, l'ordonnance d'Orléans de 1560, dont l'article 85 est ainsi conçu : « Enjoignons aux juges de régler tous les notaires et tabellions, tant pour le regard du style et forme pour dresser contrats, que leurs salaires et vacations, *instar de ceux du Châtelet de Paris.* » Par une déclaration du 19 mars 1673, Louis XIV ordonna que, pour rendre les procédures uniformes dans toutes les cours et juridictions, il serait donné des formules imprimées pour les actes de toute espèce, et qu'il serait arrêté un tarif des droits qui seraient perçus pour chaque nature d'actes. Mais l'*uniformisation* du style des actes n'était probablement que le prétexte, et la déclaration avait surtout un but fiscal. Ce qui semblerait le prouver, c'est que les formules annoncées ne furent pas publiées, ce qui n'empêcha pas de percevoir les droits, comme on le voit par la déclaration du 2 juillet suivant, qui porte qu'en attendant que les formules soient prêtes, on délivrera, dans les bureaux établis pour la distribution de la formule, le papier et le parchemin nécessaires pour tous les actes publics, lesquels papiers et parchemins seront marqués, en tête, d'une seule fleur de lis et timbrés de la qualité et substance des actes, avec mention du droit porté par le tarif. Un édit du mois d'août 1694 établit d'une manière définitive les papiers et parchemins timbrés, mais sans faire mention des formules annoncées. Depuis lors il n'en fut plus question. Seulement, le nom de *formules* resta à ces papiers et parchemins timbrés, et cette dénomination fut longtemps en usage. Quant au droit des parties de rédiger leurs actes comme elles le veulent, ce droit ne peut être contesté. On ne le contesta pas non plus aux notaires, tout en leur conseillant de suivre, autant que possible, les formules adoptées, car ces formules sont le produit d'une longue pratique, et la rédaction des actes est surtout du domaine de la pratique. Tel est, du reste, l'avis qu'exprime Ferrière dans son *Parfait notaire* (liv. Ier, chap. XVI). Il se demande d'abord si les notaires peuvent changer le style ordinaire; puis il ajoute : « Les docteurs décident qu'ils ne peuvent changer les clauses qui résultent de la coutume, mais qu'ils peuvent changer les termes du style ordinaire, quand le changement des termes ne répugne point au droit commun et ne diminue en rien l'intention des parties. » De tout temps, les praticiens se sont exercés à donner des modèles d'actes, et il existe beaucoup de *formulaires*, qui, du reste, se ressemblent à peu près tous. Parmi les livres publiés à cet égard, nous ne mentionnerons qu'un ouvrage très-curieux, intitulé : *Formulare instrumentorum, necnon ars notariatus* (Parisiis, Franc Regnault, 1509). On y trouve les formules latines de tous les actes possibles usités dans plusieurs provinces.

— Religion. L'Eglise possède un grand nombre de *formulaires;* les recueils de prières sont, à les prendre dans leur stricte acception, des recueils de formules. Plus spécialement, il y a des *formulaires d'abjuration*, composés tout exprès pour cet acte. On donne aussi, dans les querelles religieuses du XVIIe siècle, le nom de *formulaire* à l'acte dont l'assemblée du clergé de France et la Faculté de théologie de Paris ordonnèrent la signature, en 1661, pour combattre les doctrines de Jansénius et pour étouffer la secte nouvelle. Les signataires se soumettaient aux constitutions papales et condamnaient de bouche et de cœur les cinq propositions hétérodoxes contenues dans l'*Augustinus.* La signature de cet acte, dressé dès l'année 1656, donna lieu à de graves querelles, et une déclaration royale, du 26 avril 1664, dut en faire une loi de l'Etat. L'année suivante, le 15 février, parut une bulle, accompagnée d'un nouveau *formulaire*, qui rencontra encore un grand nombre d'opposants. Enfin, pour rendre la paix à l'Eglise, Clément IX déclara, en 1669, que le saint-siége ne prétendait pas que la signature du *formulaire* obligeât à croire que les cinq propositions fussent implicitement ni explicitement dans le livre de Jansénius, mais seulement à les condamner comme hérétiques en quelque livre et en quelque endroit qu'elles se pussent trouver. Néanmoins, les troubles dont le *formulaire* fut une des principales causes agitèrent la France pendant près d'un siècle.

— Pharmacie. En pharmaceutique, on donne le nom de *formulaire* au recueil de médicaments simples ou composés dont les médecins font usage. V. CODEX.

Formulaire de Marculfe. Ce formulaire, dont il a été incidemment question plus haut, est l'œuvre peu intelligente, mais très-précieuse, d'un moine, que l'on suppose avoir vécu au VIIe siècle de notre ère. Il offre un recueil de formules pour tous les actes de la vie publique et civile d'un barbare. On comprend de quelle importance est pour l'histoire ce résumé des coutumes et des institutions d'une époque aussi ténébreuse. C'est le complément des recueils de lois barbares, l'explication de beaucoup d'épisodes des premiers chroniqueurs, et aussi un précieux document pour l'étude des origines de la féodalité. C'est, en effet, dans ces institutions et dans ces formes primitives de la société barbare jetée sur le monde romain, qu'il faut chercher le germe de la société du Xe et du XIe siècle. L'invasion germanique portait en elle tous les éléments de l'organisation féodale; les efforts seuls des mérovingiens, puis de Charlemagne, héritier de l'empire romain, purent en retarder le développement jusqu'aux derniers jours de la race carlovingienne. Citons, pour en donner un exemple, l'acceptation du serment par lequel un Franc vient, avec tous ceux qui relèvent de lui (*cum arimania sua*), engager sa foi à un chef dont il devient le compagnon, c'est-à-dire presque à un suzerain dont il devient le vassal. « Il est juste, répondait le chef, que ceux qui nous ont promis une fidélité inviolable soient, en revanche, couverts de notre protection. Or, comme *un tel*, notre fidèle avec l'aide de Dieu, s'est rendu dans notre palais et nous a promis secours et fidélité, en mettant sa main dans la nôtre, pour cette cause décidons et ordonnons que le susdit notre fidèle soit compté au nombre de nos antrustions, et si quelqu'un ose le tuer, il sera condamné à une amende de six cents sols. » Cela s'appellera, quatre siècles plus tard, l'*hommage lige.* Une autre formule importante confirme ce fait, que les premiers *bénéfices* concédés par les rois à leurs fidèles n'étaient que viagers, et que ceux-là mêmes qu'un roi accordait à perpétuité à son fidèle et à sa postérité devaient être confirmés à l'avénement de chacun de ses successeurs. La *charte d'investiture d'un duché, d'un patriciat ou d'un comté*, nous montre aussi la nature des pouvoirs conférés par les premiers mérovingiens à ceux qu'ils envoyaient pour rendre la justice et faire respecter l'ordre dans le pays, et qui devaient peu à peu, malgré tous les efforts de la royauté, se transformer en maîtres indépendants du territoire. « La clémence du roi est parfaite et mérite particulièrement l'approbation et les éloges de chacun, lorsqu'elle recherche la bonté et la vigilance dans les officiers qu'elle emploie. En effet, l'on ne doit pas investir facilement un juge quelconque d'une dignité si importante, qu'on n'ait acquis au préalable des preuves de sa fidélité et de son active fermeté. C'est pourquoi, connaissant ta fidélité et ton courage, nous te confions le bail du comté, duché, patriciat, etc. » Suivent les instructions : protéger les Francs, les Burgundes, les Romains, leur rendre la justice, punir les pillards et satisfaire aux exigences du fisc royal. Ce *Formulaire* n'est point le seul que l'on possède, mais il est le plus important. Guizot, dans ses *Essais*, Lehueron, dans ses *Institutions mérovingiennes*, en ont tiré un grand parti. Il a été publié dans la savante collection des *Monumenta Germaniæ*, de Perz. En France, J. Bignon l'avait publié dès 1613, en le faisant précéder d'une préface érudite.

FORMULE s. f. (for-mu-le — lat. *formula*, dimin. de *forma*, forme). Modèle invariable par la forme, précis par les termes, d'après lequel tous les actes de même nature doivent être rédigés : *Cette célèbre* FORMULE *de Marculfe était bien souvent mise en usage : moi, pour le repos de mon âme, et pour n'être pas placé, après ma mort, parmi les boucs, je donne à tel monastère*, etc. (Volt.) *Prenons garde de surcharger nos décrets de* FORMULES *oiseuses.* (Mirab.)

— Par anal. Rédaction précise et invariable de paroles qu'on a coutume de prononcer dans certaines occasions; expression brève d'une doctrine ou d'une vérité : *Des* FORMULES *de prières. Les imprécations consistaient dans des* FORMULES *terribles dont l'expression seule inspirait l'horreur.* (Bignon.) *N'exigez jamais de vos sujets qu'ils vous répètent des* FORMULES *ni qu'ils vous prêtent des serments.* (L. Ulbach.) *Le progrès est la loi suprême de l'humanité; mais sa* FORMULE *nous échappe.* (Rigault.)

La mode assujettit le sage à sa *formule;*
La suivre est un devoir, la fuir un ridicule.
DE BERNIS.

— Procéd. *Formule exécutoire*, Mandement aux officiers de justice de mettre un acte à exécution.

— Diplom. *Formule initiale*, Invocation, suscription et préambule d'une charte. ‖ *Formule finale*, Salutation, annonce du sceau, date et signatures d'une charte.

— Mathém. Solution donnée en termes généraux, exprimant des valeurs quelconques, et par cela même applicable à la solution de tous les cas semblables : *Le profond algébriste sait toujours quel est le fond des choses que les* FORMULES *enveloppent.* (Massy.)

— Chim. Expression figurant les éléments qui entrent dans un corps composé, au moyen des premières lettres des noms des corps simples, et les quantités relatives de ces éléments, au moyen de chiffres qui accompagnent ces lettres. ‖ *Formule brute*, Celle qui indique seulement les quantités relatives des éléments qui entrent dans le composé. ‖ *Formule rationnelle*, Celle qui indique, en outre, la manière dont les éléments sont composés.

— Méd. Recette pharmaceutique; ordonnance de médecin rédigée conformément aux règles et dans le langage de la science : *On use, dans les* FORMULES, *de certains caractères, de certaines abréviations pour désigner les médicaments, leur dose, leur poids.* (Lemontey.) ‖ *Selon la formule*, Selon l'ordonnance ou selon les prescriptions du Codex : *Potion selon la* FORMULE. *Pilules selon la* FORMULE.

— **Encycl.** En droit romain, la *formule* était obligatoire, à peine de nullité; il n'en est plus généralement ainsi : un acte est bon, même en dehors des *formules* ordinaires, s'il contient les clauses indispensables; la *formule* n'est utile qu'en ce que, rédigée pour le plus grand nombre des cas, elle résout à l'avance les difficultés que l'acte peut présenter. Une seule *formule* est obligatoire, c'est celle du serment, qui doit être prêté dans les termes prescrits.

Nous allons examiner successivement les *formules* de procédure, les *formules* diplomatiques et, enfin, les phrases, consacrées par l'usage, qui, sous le nom de *formules* de politesse, jouent un certain rôle dans les relations sociales.

— Jurispr. En droit, on appelle *formule* le modèle qui contient les termes exprès sous lesquels un acte est ou doit être conçu. Les *formules* jouèrent un rôle important dans l'ancien droit de Rome. Rédigées par un collége de patriciens pontifes, c'est-à-dire par un corps à la fois aristocratique et sacerdotal, qui en avait le monopole, elles constituaient comme une sorte de rituel sacré. Chaque partie devait répéter devant le juge, mot pour mot, la *formule* consacrée : à la moindre inexactitude, le procès était perdu. Ainsi, les *formules*, comme si elles eussent été douées d'un pouvoir magique, créaient ou détruisaient le droit, et le plaideur ne pouvait faire un pas dans la voie ténébreuse de la procédure sans être conduit comme par la main. Le formulaire des contrats n'était pas moins strict que celui des actions judiciaires. On ne pouvait s'engager qu'en prononçant certaines paroles sacramentelles, et, d'un autre côté, lorsqu'on les avait prononcées, on était irrévocablement lié, peu importait qu'on eût été circonvenu, trompé, violenté. Le juge, pour décider, n'avait qu'à constater si la *formule* avait été prononcée ou non : quant à l'intention des parties, il n'en tenait aucun compte : *Ita lingua nuncupassit, ita jus esto*. Aussi, nul ne devait-il se risquer à souscrire un acte quelconque s'il n'avait près de lui le légiste pour lui dicter les paroles consacrées. Le légiste, l'homme de loi, était donc un personnage dont on ne pouvait se passer : c'est ce qui explique la haute position que les jurisconsultes occupèrent à Rome.

On voit que, dans le droit primitif de Rome, l'adage : *La forme emporte le fond*, était littéralement vrai. Pendant longtemps, il en fut de même en Angleterre. Le réseau de *formules* juridiques sous lequel le patriciat romain tenait autrefois la plèbe captive et garrottée, n'était pas plus étroit ni mieux serré que celui sous lequel la noblesse normande sut, à son tour, enchaîner la plèbe anglo-saxonne. Nul ne pouvait agir en justice sans un *writ*, sorte de *formule* légale adaptée à la cause. Un collége de clercs, et de clercs normands, hommes, comme on disait alors, deux fois maîtres en chicane, et par profession et par naissance, était chargé de rédiger et de délivrer ces *writs*. Mais si les clercs ne pouvaient trouver dans leur formulaire le *writ* spécial qu'il fallait au plaideur, s'ils se méprenaient et lui délivraient un *writ* pour un autre, si, en transcrivant ce *writ*, ils se trompaient d'un mot, d'une syllabe, d'une lettre, alors malheur à lui ! il perdait son procès : *Qui cadit a syllaba, cadit a tota causa*. Il en était de même si, dans le cours du procès, c'est-à-dire dans la série de conclusions, répliques, dupliques qu'il échangeait à l'audience avec son adversaire, il laissait échapper un mot, une syllabe qui ne fût pas exactement conforme, soit à son *writ*, soit à la litanie consacrée. Le même formalisme captieux présidait à toutes les transactions civiles. Ce n'était pas la foi promise qui liait les parties et formait le contrait, c'était un *deed*, un acte sur parchemin, revêtu du nom seigneurial, hérissé de *formules* compliquées et subtiles, et d'autant plus impénétrable qu'il était rédigé en langue française ou latine.

Rien de pareil dans le droit des cités grecques. Le pouvoir judiciaire appartenait, à Athènes, au peuple lui-même, qui le considérait comme une dépendance de son pouvoir législatif; la loi était peu détaillée et souvent muette; c'était la jurisprudence qui créait le droit plutôt qu'elle ne l'appliquait. La règle suprême des jugements, c'était, à Athènes, la voix de la conscience. Les juges prêtaient serment de juger suivant la loi, et, à défaut de la loi, suivant l'équité. L'archonte qui présidait au procès ne pouvait, comme notre président d'assises, influer sur le verdict populaire en résumant les débats avec plus ou moins d'impartialité. Du reste, nuls ambages de procédure n'entravaient les abords de la justice populaire : toute plainte était sûre d'être accueillie devant un tribunal qui pouvait toujours suppléer à la loi écrite pour satisfaire à l'équité. Aussi le plaideur se présentait-il seul devant l'assemblée du peuple : c'était lui qui plaidait sa cause. Nul avocat, nul homme de loi ne s'interposait de force entre la partie et les juges. La plupart des plaideurs se faisaient assister d'un parent ou d'un ami qui prenait la parole après lui; c'est un orateur qu'il choisissait et non un légiste. Les légistes et leurs actes subtils étaient inconnus à Athènes. Quant aux contrats, aucun symbole, aucune solennité ne venait imprimer sur chacun d'eux sa marque distinctive et revêtir d'une forme matérielle et sensible la volonté des contractants. Ce qui importait, ce n'était pas l'apparence et le signe extérieur ; c'était l'intention réelle, l'intime volonté des parties qui contractent. Mais si la loi grecque était indifférente pour la forme matérielle de l'acte, elle était d'autant plus exigeante pour l'intention des parties, qui est comme l'âme du contrat : chaque fois qu'il y avait surprise, précipitation, menace, promesse dolosive, influence de femme, faiblesse de la maladie ou de l'âge; chaque fois, enfin, que la volonté paraissait avoir été insuffisante, l'acte était annulé.

Quant à notre ancienne jurisprudence française, jamais les *formules* n'y eurent la même importance que dans le droit romain primitif ni dans la législation anglaise. Aujourd'hui, à l'exception des différents serments que doivent prêter, soit les jurés et les témoins, soit les personnes qui sont appelées à remplir des fonctions publiques ou à exercer certains actes politiques, aucune *formule* n'est obligatoire; la validité d'un acte est indépendante des termes. Seulement, il est de l'intérêt des parties qu'un acte soit bien rédigé, et c'est pour obtenir ce résultat que l'on se sert de *formules*, c'est-à-dire de modèles d'actes. Quant à l'utilité des *formules*, elle est incontestable. Elles préviennent les oublis, a-t-on dit avec raison : les clauses à insérer dans un acte sont souvent si nombreuses que l'esprit ne pourrait les trouver toutes au moment de la rédaction sans le secours de *formules*. Elles ont encore pour avantage de simplifier le travail; un notaire ou tout autre officier public ou ministériel qui reçoit un acte ne pourrait souvent suffire à la tâche, s'il était obligé de rédiger lui-même tous les actes, et ils seraient bien défectueux si chaque clerc pouvait les rédiger à sa guise. Avec les *formules*, au contraire, le clerc rédige l'acte, et le notaire n'a plus qu'une simple vérification à faire. Elles servent aussi à fixer la jurisprudence, en offrant aux magistrats les moyens d'apprécier d'une manière certaine le sens des mots employés constamment par les officiers publics. D'un autre côté, les *formules* préviennent les difficultés, parce que, quand on sait de quelle manière les tribunaux interprètent une rédaction, on n'a garde d'élever une contestation dont on prévoit la solution à son préjudice. Elles facilitent aussi les recherches des diverses clauses d'un acte, l'usage indiquant la place qui leur est assignée. Enfin elles inspirent de la confiance aux parties, qui les ont vu employer dans d'autres actes sans donner lieu à aucune contestation.

Formule exécutoire. On appelle ainsi l'intitulé au nom du pouvoir souverain et le mandement aux officiers de justice de prêter main-forte, en vertu desquels un acte peut être mis à exécution. Il est juste qu'aucune exécution ne puisse être poursuivie qu'en vertu d'un acte revêtu de cette formule. Autrefois, il n'y avait pas de *formule* légale établie pour les jugements. D'après l'article 6, titre XXVII, de l'ordonnance de 1667, les arrêts, même des cours souveraines, et à plus forte raison les sentences des tribunaux inférieurs, ne pouvaient être mis à exécution à moins d'un *pareatis* du garde des sceaux, et, à son défaut, à moins d'un *pareatis* de la chancellerie du parlement dans le ressort duquel il devait s'exécuter, ou de la permission ou *visa* du juge des lieux. Aussi, il arrivait souvent que l'autorité judiciaire était entravée par les refus ou les retards que suscitait la jalousie des corps judiciaires. En outre, la *formule* apposée aux actes notariés différait de celle mise aux décisions judiciaires. La Révolution de 1789 fit disparaître cet ancien état de choses et détermina une *formule* exécutoire unique pour toute la France. Ce fut le décret du 29 septembre 1791, titre V, section 2, article 14, qui statua pour la première fois à cet égard. Selon ce décret, la *formule* exécutoire des jugements est ainsi conçue : « Nous (le nom du roi), par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français, à tous présents et à venir, salut, etc. » Quant aux expéditions exécutoires des actes notariés, elle sont revêtues de la *formule* suivante : « Nous (le nom du roi), par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français, salut. » Les différents gouvernements qui se sont succédé en France depuis cette époque jusqu'à nos jours ont successivement modifié cet intitulé. Après la déchéance de Louis XVI, la *formule* exécutoire fut ainsi conçue : *Au nom de la nation* (décr. 15 août 1792). Sous le Consulat, la *formule* des actes notariés devint celle-ci : « Au nom du peuple français, Bonaparte, premier consul de la République, à tous ceux qui ces présentes verront : faisons savoir, etc. » Survint l'Empire, et les expéditions exécutoires des jugements furent rédigées ainsi qu'il suit : « N., par la grâce de Dieu et la constitution de l'Empire, empereur des Français, à tous présents et à venir, salut. » A la chute de l'Empire et jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII, les *formules* exécutoires furent intitulées : *Au nom du gouvernement provisoire*. Pendant les Cent-Jours, elles se firent au nom du peuple français. Nous nous arrêterons ici, faisant surtout observer que les Bourbons, non contents de modifier l'intitulé de la *formule* exécutoire dans le sens de leurs prétentions à la légitimité, voulurent aussi réagir sur le passé, qui, à leurs yeux, était non avenu. Ils publièrent, à cet effet, l'ordonnance du 30 août 1815, où se trouvent les articles suivants, qu'il est inutile de qualifier :

« Art. 2. Les porteurs des grosses et expéditions des actes ou jugements délivrés *pendant notre absence, au nom d'un pouvoir illégitime*, seront tenus de s'en procurer de nouvelles. Ils auront cependant la liberté de se servir de celles qu'ils possèdent, en les présentant préalablement à un greffier de nos cours et tribunaux, pour les arrêts ou jugements, ou à un notaire royal aux fins d'en faire rectifier la *formule*.

» Art. 3. Le greffier ou le notaire bâtonnera la *formule* existant, soit au commencement de l'acte, soit à la fin, et y substituera, par interligne ou à la marge, la *formule* royale. Il datera et signera cette rectification, qui sera faite sans frais. »

Aujourd'hui la *formule* exécutoire des lois et décrets est ainsi conçue : L'Assemblée nationale a adopté, le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit.

Celle des actes judiciaires est celle-ci :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au nom du peuple français.....

Et à la fin de l'acte : Le président de la République mande et ordonne, etc.

— Diplom. En diplomatique, les *formules* les plus imposantes sont celles d'*invocation*, de *suscription*, de *salut*, de *préambule*, d'*annonce* ou de *précaution*, de *salutation finale*, de *souscription*.

L'*invocation*, qui se rencontre le plus souvent en tête des chartes, se trouve aussi quelquefois dans le corps et rarement à la fin des actes. C'est une *formule* par laquelle on réclame le témoignage ou la protection de Dieu et des saints, dans les termes suivants : *In nomine Dei, Domini Christi, sancti Salvatoris, Dei æterni, salvatoris nostri Jesu-Christi, summæ atque eximiæ Trinitatis, B. Mariæ Virginis, S. Michaelis archangeli, S. Stephani protomartyris, S. sepulchri Domini nostri Jesu-Christi*, etc. Quelquefois l'invocation est représentée dans une *formule* abrégée par le monogramme du Christ formée des caractères grecs X P, suivis de l'une des lettres latines *s*, *i*, *o* ou *m*, suivant le cas auquel doit se trouver le mot *Christus*. Les invocations abrégées cessèrent d'être en usage dès la fin du XIe siècle, bien qu'on en rencontre encore quelques exemples au XIVe siècle.

En général, les diplômes importants, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe le Bel, commencent par des invocations à Dieu, au Christ, à la sainte Trinité; les *formules* de ces invocations varient, mais elles présentent toujours à peu près le même sens. Les invocations non abrégées se rencontrent non-seulement dans les actes solennels, mais aussi dans les actes ecclésiastiques et séculiers; c'est par elles que commencent ordinairement les testaments et les actes notariés du XIVe et du XVe sicèle. On les trouve même dans les manuscrits : témoin ces deux premiers vers du poëme de la *Croisade contre les Albigeois*, par Guillaume de Tudela :

El nom del Payre e del Filh e del Sant Esperit
Comensa la cansos que maestre W. fist.

La *suscription* vient ordinairement après l'invocation; elle renferme les noms et les qualités de la personne à qui l'acte est adressé; enfin, elle se termine souvent par des souhaits ou par le salut. Les suscriptions des rois de la première race étaient ordinairement conçues en ces termes : *N., Francorum rex, vir inluster*, auxquels on ajouta, à partir de Louis le Débonnaire, les *formules : Divina ordinante providentia, Dei misericordia, Dei gratia*, etc. La dernière de ces expressions a prévalu en France sur toutes les autres. Les rois, les nobles, les ecclésiastiques l'employaient simplement par un sentiment de dévotion et d'humilité chrétienne. Pendant longtemps, elle n'emporta avec elle aucune idée de droit divin et d'indépendance; c'est au XVe siècle seulement que l'on commença à y attacher ces idées. On sait que Charles VII l'interdit par ce motif, en 1442, au comte d'Armagnac, et obligea, sept ans plus tard, le duc de Bourgogne à déclarer qu'elle ne portait point préjudice aux droits de la couronne de France.

Les *formules* de *salut* étaient fort nombreuses et fort arbitraires. Dans le principe, la *formule* du salut se bornait à ces mots : *Salutem* ou *Salutem dicit*, mis après les noms et les qualités de l'auteur et du récipiendaire. Les chrétiens ajoutèrent *in Domino, in Christo*, etc. Dans la suite, et principalement à partir du IVe siècle, on remplaça le mot *salutem* par *felicitatem, benedictionem, obsequium, gaudium, reverentiam*, etc. Les variations de *formules* furent surtout nombreuses du IVe au XIIe siècle. On revint dans la suite à la *formule* plus simple : *Salut en Notre Seigneur*. Depuis le XIe siècle, les papes ont adopté la *formule : Salutem et apostolicam benedictionem*... Les diplômes et autres actes des rois de France, surtout depuis le XVe siècle, commencent presque toujours par ces mots : *N., par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut*, ou *à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut*. Lorsque les rois s'adressaient aux membres des parlements, ils leur donnaient le titre d'*amés et féaux*. Il ne faut pas confondre le *salut* avec la *salutation*. Le premier est toujours placé au commencement d'une lettre, tandis que l'autre ne se met qu'à la fin.

On appelle *préambules* des chartes les motifs qu'on allègue après la suscription pour expliquer l'objet principal de l'acte ; ils variaient à l'infini. On remarque aux IXe, Xe et XIe siècles la *formule : Mundi senio appropinquante, instante mundi termino* (la fin du monde approchant, etc.). Souvent les donateurs alléguaient un motif spirituel : *Pro anima, pro remedio animæ* (pour mon âme, pour le salut de mon âme). Presque toujours ils recommandaient à ceux dont ils étaient les bienfaiteurs de prier pour eux, et se servaient très-communément à cette fin de la *formule : Exorare delectet*.

Les *annonces* ou *précautions* étaient les principales clauses mises en œuvre dans le corps de l'acte pour lui donner un caractère authentique. Ces précautions consistaient principalement dans les annonces du sceau, des souscriptions, de la présence des témoins, du monogramme, des investitures et autres formalités. « Il est très-rare, dit dom de Vaines, de voir concourir à la fois tous ces objets dans une seule et même pièce. Il est même des chartes sans annonces de signatures, de sceau, de monogramme, etc., qui sont néanmoins revêtues de ces formalités; il en est d'autres qui n'en annoncent qu'une partie et qui en réunissent un plus grand nombre. Abondance de droits ne nuisit jamais. Il n'en est pas de même tout à fait de celles qui renferment des annonces qu'elles ne remplissent pas : la règle générale est qu'elles ne sont pas hors de soupçon ; mais, pour ne point hasarder un jugement trop précipité, il y a bien des mesures à prendre. Premièrement, il faut être certain que ce ne sont pas des copies presque aussi anciennes que l'original; car toute copie peut annoncer un sceau, mais nulle copie ne peut le présenter sans quelque supercherie. Secondement, il faudrait savoir si cette pièce, qui annonce ce que l'on n'y trouve pas, n'est pas plutôt un projet d'acte qu'un acte réel, etc. Les principales *formules* d'annonces sont l'*annonce du sceau* et celle *de l'anneau*; elles sont ordinairement conçues dans les termes suivants : *Annuli nostri impressionne astipulari fecimus* (nous avons fait stipuler par l'empreinte de notre anneau); *Subiter sigillare jussimus* (nous avons ordonné d'apposer notre sceau au bas de cette charte); *Annuli nostri impressionne signavimus* (nous l'avons marquée de l'empreinte de notre anneau). Au XIVe siècle, on trouve fréquemment les *formules* suivantes : *En témoin desquelles choses le roi a commandé d'apposer ou de mettre son grand scel en ces présentes lettres.... Donné sous le scel de notre Châtelet de Paris, en l'absence de notre grand scel.... Et pour que nos ordonnances dessusdites soient perpétuellement fermes et stables, nous avons fait mettre notre scel de notre secret en ces présentes.* » Quelquefois l'*annonce* parle des témoins qui servent à donner à l'acte un caractère plus authentique ; elle contient alors ces mots : *His testibus* (en présence de ces témoins). Il y est souvent question aussi du monogramme, qui tenait lieu de souscription pour ceux qui ne savaient pas écrire. Enfin l'investiture et le symbole d'investiture sont quelquefois mentionnés dans l'annonce. Un contrat du IXe siècle en présente un exemple remarquable : *Et juxta legem meam per cultellum et festucam seu quasonem terræ vobis exinde facio vestituram, etc.* (D'après ma loi, je vous donne l'investiture par le couteau et le fétu ou par une motte de terre). Au XIe siècle, Robert Ier, évêque de Langres, faisant une donation en faveur de Saint-Bénigne, de Dijon, prit pour signe de l'investiture une pièce de monnaie qui fut percée suivant l'usage et suspendue à la charte : *In testimonium hujus donationis nummus iste huic cartæ appensus est, quum per ipsum donatio ista facta est*. (En témoignage de cette donation, on a suspendu à cette charte la pièce de monnaie moyennant laquelle a été faite la donatioh.)

La *salutation finale* fut d'abord, dans les actes des laïques, la *formule* adoptée par les Romains : *Bene valete* (portez-vous bien) ; elle se trouve même souvent dans les actes des ecclésiastiques. Ceux-ci ne tardèrent pas à y substituer les mots : *Deus te incolumem servet*, ou *custodiat* (que Dieu vous garde sain et sauf). Plus tard, les rois de France adoptèrent une *formule* analogue, et terminèrent leurs lettres par ces mots : *Que Dieu vous ait en sa sainte et digne garde*. Les rois mérovingiens souscrivaient ordinairement en lettres allongées et majuscules; ils ajoutaient le mot *subscripsi* tout au long ou en abrégé. Ceux qui ne savaient point écrire apposaient seulement une croix ou un autre signe. La signature du notaire ou du référendaire était inscrite à côté de celle du roi. On sait que Charlemagne pouvait à peine tracer son nom. La plupart de ses chartes et de celles de ses successeurs ne sont souscrites que par des monogrammes. A partir du XIe siècle, il fut d'usage que plusieurs seigneurs laïques et ecclésiastiques, ainsi que les grands officiers de la couronne, signassent avec le roi. Sous Louis VII, les actes royaux sont ordinairement certifiés par le sénéchal, le chambellan, l'échanson ou boutillier, le connétable et le chancelier. Cet usage dura jusqu'au XIIIe siècle. Lorsqu'il n'y avait pas de chancelier, on ajoutait la *formule : Donné pendant la vacance de la chancellerie* (*datum vacante chancellaria*). A partir du règne de Philippe IV, les rois souscrivirent rarement leurs chartes; jusqu'au XVIe siècle, l'authenticité de ces chartes était garantie par l'apposition du sceau. Quant aux actes des particuliers, il est très-rare qu'ils portent d'autres souscriptions que celles des notaires ou tabellions avant le XVIe siècle. François II rendit, en 1554, une ordonnance qui enjoignait aux particuliers de signer leurs actes; mais elle n'eut d'efficatité que lorsque le parlement eut prescrit aux parties, par un arrêt en date de

1579, de signer les actes des notaires. Ce fut aussi au XVIe siècle que les secrétaires d'Etat commencèrent à signer pour le roi. On rapporte que Villeroi ayant présenté plusieurs dépêches à signer à Charles IX, au moment où celui-ci voulait aller jouer à la paume, le roi lui dit : « Signez, mon père, signez pour moi. — Eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puisque vous me le commandez, je signerai. » Depuis cette époque, les secrétaires d'Etat continuèrent de signer pour le roi. Les constitutions modernes ont presque toujours exigé que les ordonnances des rois de France fussent contre-signées par des ministres responsables.

Voici la liste des principales *formules* employées jusqu'au XVIe siècle par les rois de France dans leurs diplômes :

Carloman, fils de Louis le Bègue. Les diplômes commencent presque toujours par ces mots : *In nomine Domini Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu-Christi;* et très-rarement par ceux-ci : *In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis.* — **Charles-Martel** : *Ego in Dei nomine illuster*, ou *inluster vir Carolus*, ou *Karolus*, ou *Karlus major-domus*, ou *majorimdomus, filiusPippini quondam.*— **Charlemagne**, après son couronnement comme empereur : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Serenessimus Augustus a Deo coronatus magnus et pacificus imperator Romanorum gubernans imperium, qui et per misericordiam Dei rex Francorum et Longobardorum.* — **Charles II le Chauve**, avant d'être empereur : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus, gratia Dei rex.* Et depuis son couronnement : *In nomine... Karolus ejusdem Dei omnipotentis misericordia*, ou *gratia Dei imperator augustus.* — **Charles le Gros**, avant d'être empereur : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Carolus divina favente clementia rex.* Devenu empereur : *In nomine, etc., Carolus divina ordinante*, ou *favente clementia, gratia*, ou *providentia*, ou simplement *gratia Dei*, ou enfin *ejusdem omnipotentis Dei misericordia imperator augustus.*— **Charles III le Simple** : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis... Karolus divina propitiante clementia*, ou *misericordia Dei rex*, ou *Carolus Dei gratia rex.* — **Charles IV le Bel** : *Karolus Dei gratia Franciæ et Navarræ rex, notum facimus universis.* Ce prince n'a pris que rarement le titre de *rex Francorum.* — **Charles V le Sage**, comme lieutenant du roi : *Charles, aisné fils et lieutenant du roy de France, duc de Normandie et dauphin de Viennois.* Comme régent : *Charles, aisné fils du roy, régent le royaume de France, duc de Normandie.* Lorsqu'il fut sur le trône, il prit le titre de roi de France dans les actes français, et celui de *rex Francorum* dans les diplômes latins. — **Charles VI**, comme ses prédécesseurs : *Charles, par la grâce de Dieu, roy de France*, ou *Karolus Dei gratia Francorum rex.* — **Charles VII** : *Charles, par la grâce de Dieu, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Carolus Dei gratia Francorum rex universis præsentes litteras inspecturis salutem.* Quelquefois on trouve après : *Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam.* — **Charles VIII** : *Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présents et à venir.* Pour les actes latins, la *formule* est la même que celle de Charles VII. — **Childebert Ier** : *Childeberthus, rex Francorum, vir inluster, recolendum nobis est*, etc. — **Childebert II** : *Childeberthus, rex Francorum.* — **Childebert III** : *Childeberthus, rex Francorum, vir inluster.*— **Childéric III**. Comme le précédent. Son nom est écrit tantôt *Chiddericus*, tantôt *Hildericus*, tantôt *Hildricus.*— **Chilpéric Ier**. Comme Childebert II.— **Clotaire Ier** : *Chlotarius, rex Francorum, vir illustris.* — **Clotaire II** : *Chlotocharius, in Christi nomine rex.* — **Clotaire III** : *Clotharius*, ou *Chlotharius*, ou *Chlotocharius, rex Francorum, vir inluster.*— **Clovis**. Les trois princes qui ont porté ce nom ont tous adopté la *formule : Rex Francorum, vir inluster.* — **Dagobert**. Les trois princes de ce nom prennent tous le titre de *vir inluster ;* seulement, dans les diplômes de Dagobert II, on trouve l'inversion *inluster vir*, à laquelle les bénédictins ont attaché quelque importance. — **Eudes** ou **Odon** : *In nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu-Christi, Odo misericordia*, ou *clementia*, ou *gratia Dei*, ou *divina ordinante clementia rex.* Quelquefois ce prince emploie les deux invocations : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis; In nomine Dei summi et æterni regis.*—**François Ier** : *François, par la grâce de Dieu, roi de France, daufin de Viennois, comte de Valentinois et Diois, à tous présents et à venir, salut. Franciscus Dei gratia, rex Francorum, dux Mediolani et Genuæ dominus.* — **Gontran** : *Divina disponente gratia servus servorum Domini Gontrannus rex regnante Deo, universis sanctæ matris Ecclesiæ filiis salutem.* — **Henri Ier** : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Henricus*, ou *Heinricus*, ou *Huinricus, gratia Dei Francorum rex.* On trouve dans les diplômes de ce prince un grand nombre de variantes à cette *formule ;* mais le nom de Henri ne peut, dans les actes, donner lieu à aucune confusion.— **Hugues Capet** : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, In nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu-Christi, etc. Hugo gratia Dei rex; Hugo Francorum rex; Hugo omnipotentis Dei, disponente gratia rex.* — **Jean II** : *Jehan, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons, etc.; Johannes, Dei gratia Francorum rex.* — **Lothaire Ier**. Jusqu'à la déposition de son père, Louis le Débonnaire, en 833, les diplômes de ce prince commencent ainsi : *In nomine Domini nostri Jesu-Christi Dei æterni, Hlotarius Augustus invictissimi Domini imperatoris Ludovici filius.* Depuis, il adopta la *formule* suivante : *In nomine, etc., Hlotarius divina ordinante providentia imperator augustus.* — **Lothaire**, fils de Louis d'Outre-mer : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Lotharius gratia Dei rex, notum sit, etc.;* ou bien, après la même invocation : *Lotharius divina propitiante*, ou *annuente clementia, Francorum rex.* — **Louis le Débonnaire**. Comme roi d'Aquitaine : 1o *In nomine Domini nostri Jesu-Christi Ludovicus divina ordinante providentia rex serenissimus Aquitaniæ;* 2o *Ludovicus gratia Dei rex Aquitanorum;* 3o *Hlodoicus, gratia Dei rex Aquitanorum, in Christi nomine.* Comme empereur : *In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu-Christi, Hludovicus divina ordinante*, ou *propitiante providentia*, ou *clementia imperator augustus.* Le mot *repropitiante*, qui se trouve dans un acte, indique qu'il est postérieur au rétablissement de ce prince. — **Louis II le Bègue** : *In nomine Domini Dei æterni et Salvatovis nostri Jesu-Christi, Hludovicus misericordia Dei rex.* — **Louis IV d'Outre-mer** : *In nomine sanctæ*, ou *summæ et individuæ Trinitatis, Ludovicus, superni regis præordinante*, ou *disponente clementia, etc., rex Francorum*, ou *Francorum rex*, ou simplement *Dei gratia rex.* — **Louis V le Fainéant**. On n'a de ce prince que deux diplômes, dont l'un renferme l'invocation à la sainte Trinité; l'autre commence ainsi : *In nomine Domini Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu-Christi, Ludovicus misericordia Dei rex.*— **Louis VI le Gros** : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Ego Ludovicus Dei gratia Francorum rex;* ou bien : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. Ego igitur Ludovicus, etc.* Au lieu de la *formule : rex Francorum*, on rencontre dans quelques diplômes : *In regem Francorum sublimatus, Francorum imperator augustus.* — **Louis VII le Jeune** a employé la plupart des *formules* de son père, Louis VI. Du vivant de ce prince, il prit pour titre : *Regis filius, Dei gratia Francorum rex designatus.* Bien que son divorce avec Eléonore de Guyenne eût été prononcé le 18 mars 1152, et que celle-ci, en épousant Henri Plantagenet au mois de mai suivant, lui eût porté la Guyenne, Louis VII prit encore, jusque vers le milieu de l'année 1154, le titre de *dux Aquitanorum.* — **Louis VIII**. Avant d'être roi, il s'intitulait : *Ludovicus Domini regis Francorum primogenitus.* Plus tard, ses diplômes les plus importants commencent ordinairement ainsi : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Amen. Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi, etc.* Dans les actes moins solennels, l'invocation est supprimée.— **Louis IX** : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Amen. Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod, etc.* Quelquefois l'invocation est supprimée, ainsi que le mot *Francorum.* — **Louis X le Hutin**. Avant de monter sur le trône : *Ludovicus regis Francorum primogenitus Dei gratia Navarræ rex, Campaniæ, Briæque comes;* ou *Nous ainsné fils dou roy de Navarre, de Champagne et de Brie, comte Palatin, etc.* Quand il fut devenu roi : *Ludovicus Dei gratia Franciæ*, ou *Francorum et Navarræ rex;* ou bien, dans les actes en français : *Loys, par la grâce de Dieu, roy, roys* ou *rois de France et de Navarre.* — **Louis XI** : *Loys, par la grâce de Dieu, roi de France*, et *Ludovicus Dei gratia Francorum rex.* Sous le règne de ce prince, le titre de roi Très-Chrétien devint la qualification propre des rois de France. — **Louis XII** se servit de la *formule* ordinaire : *Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, etc.* Une lettre patente porte la suscription suivante : *Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, de Sicile et de Jérusalem, duc de Milan, etc.* — **Pépin le Bref**. Quand il monta sur le trône, il substitua la *formule : Vir inluster* à celle d'*inluster vir*, qu'il avait employée comme maire du palais. —**Philippe Ier**. L'invocation de la sainte Trinité, qui est la plus ordinaire dans ses diplômes, renferme souvent l'énumération des noms des trois personnes. — **Philippe-Auguste**. La *formule : Philippus Dei gratia Francorum rex*, ou *rex Franciæ*, est souvent précédée dans ses diplômes de l'invocation : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.* — **Philippe III le Hardi**. Dans ses diplômes les plus solennels, ce prince emploie la même invocation que Philippe-Auguste. Dans ses actes latins, il prend presque toujours le titre de *rex Francorum*, et dans les actes en langue vulgaire celui de *roi de France.* — **Philippe IV le Bel**. Mêmes *formules* initiales que Philippe III. — **Philippe V**. Après la mort de Louis le Hutin, il s'intitula : *Philippus regis Francorum filius, regens regna Franciæ et Navarræ, dilectis, etc., salutem et dilectionem.* Devenu roi, il prit plus souvent le titre de *rex Franciæ* que celui de *rex Francorum.* — **Philippe VI** : *Philippes, par la grâce de Dieu, roy de France. Philippus Dei gratia Francorum rex.* — **Robert Ier**, duc de France, frère du roi Eudes, élu roi de France en 922 : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Robertus gratia Dei rex.* — **Robert II**, fils de Hugues Capet : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis*, ou *Domini Dei æterni et Salvatoris nostri J.-C. Rotbertus*, ou *Rodbertus*, ou *Robertus gratia*, ou *misericordia Dei, etc., rex Francorum.* — **Rodolphe** ou **Raoul**, roi de France en 923 : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodulfus superna regente pietate*, ou *misericordia Dei*, ou *divina ordinante providentia rex Francorum*, ou simplement *gratia Dei rex*, ou enfin *gratia Dei Francorum et Aquitanorum atque Burgondiorum rex pius invictus ac semper augustus.* — **Thierry**. Les princes qui ont porté ce nom n'offrent dans leurs rares diplômes aucune *formule* digne d'être mentionnée.

L'étiquette royale, en asservissant chaque acte et presque chaque parole du souverain à un cérémonial obligé, dut régler les *formules* à employer par lui ou avec lui dans tous les cas donnés. Pour sa correspondance, la suscription et les principaux termes étaient déterminés à l'avance; ces règles, qui nous paraissent minutieuses, avaient pour but d'éviter, dans la correspondance avec les souverains, des oublis ou des négligences qui auraient pu amener des complications, et, dans les relations du roi avec les princes ou dignitaires de sa cour, ces questions de préséance, si fréquentes et si compliquées sous l'ancienne monarchie. Voici les principales *formules* extraites du *Cérémonial :*

Lorsque le roi de France écrivait à la reine mère il se servait des mots : *Madame, prie, supplie*, et terminait : « Votre très-obéissant fils. » Suscription : « A la Reine Madame ma Mère. »

A la Reine, il écrivait, signait et mettait pour suscription : « A la Reine. »

Au Dauphin : Mon fils, Votre affectionné père. « A Mon fils. »

A Monsieur : Mon frère, Votre très-affectionné frère. « A Mon frère. »

A Madame : Ma sœur, Votre très-affectionné frère. « A Ma sœur. »

A Mademoiselle : Ma nièce : simple signature. « A Ma nièce. »

A la duchesse douairière d'Orléans : Ma tante, Votre très-affectionné neveu. « A Ma tante, la duchesse douairière d'Orléans. »

A Mlles de Montpensier et d'Alençon : Ma cousine : simple signature. « A Ma cousine d'Alençon. »

A son oncle : Mon oncle : simple signature. « A Mon oncle, le duc de X... »

A tous les princes du sang, aux autres princes, ducs et pairs séculiers et ecclésiastiques, maréchaux de France, amiral, grand maître de l'artillerie, maison de La Tour d'Auvergne, de Rohan, de La Rochefoucaud, d'Albret, de Foix et de La Trémouille : il signait, sans rien mettre en tête, et la suscription portait : « A Mon cousin ou à Ma cousine. »

Au chancelier : « Monsieur le chancelier, » et à tous les seigneurs et gentilshommes n'ayant pas le titre de cousin, la suscription portait : « Monsieur le marquis X... « Au marquis X... »

Aux premiers présidents des parlements, chambres de comptes, etc. : Monsieur X...

Aux abbesses princesses ou des maisons de Foix ou d'Albret : Ma tante ou Ma cousine.

A l'assemblée générale du clergé. A messieurs les députés de l'assemblée générale du clergé de France, convoqués par ma permission en tel lieu.

Aux assemblées des états : A mes très-chers et bien aimés les gens tenant les trois états de ma province de...

Aux procureurs, avocats généraux, etc. : A notre amé et féal.

Au pape : Très-Saint-Père, prie, supplie Votre Sainteté, Votre Béatitude, respect filial, dévotion envers le saint-siége, Votre très-dévot fils (signature).

Aux frères et neveux du pape, sœurs et nièces reconnus princes : Mon cousin, ma cousine.

Aux cardinaux, préfets de Rome, princes et ducs romains : Mon cousin. « A mon cousin le prince ou le duc X... »

Au duc de Savoie : A mon frère le duc de Savoie; A ma sœur la duchesse de Savoie.

A la république de Venise : Très-chers grands amis, alliés et confédérés, Votre bon ami, allié et confédéré. « A mes très-chers grands amis, alliés et confédérés les ducs et seigneurs de Venise. »

Raguse : A mes très-chers et bien aimés les recteurs et conseil de la magnifique république de Raguse.

Naples (pendant les troubles) : A mes très-chers et grands amis le très-fidèle peuple de la ville et royaume de Naples.

Lucques : A mes très-chers et bons amis les gonfaloniers et anciens de la république de Lucques.

Gênes : A mes très-chers et grands amis les duc, gouverneur et conseil de la cité de la république de Gênes.

Monaco : A mon cousin le prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France.

Genève : A mes très-chers et bons amis les syndics et conseil de la ville de Genève.

Malte : A mon cousin le grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Au conseil et à tout l'ordre de Malte : Mon cousin et messieurs du conseil, ou les grand-croix, commandeurs, chevaliers et religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Aux rois d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, de Hongrie, de Pologne, de Suède, empereur d'Allemagne : Monsieur mon frère.

Au roi de Danemark, aux électeurs de Brandebourg, de Saxe, de Bavière; aux comtes palatins de Hanovre, de Cologne : Mon frère.

A tous les princes de l'Empire, même aux archiducs d'Autriche : Mon cousin.

Aux diètes de l'empire : A mes très-chers et bons amis, alliés et confédérés les princes, Etats et villes de l'empire ou leurs députés assemblés en tel lieu.

Aux électeurs en général : Mes frères et cousins.

Aux cantons suisses : A mes très-chers grands amis, alliés et confédérés les bourgmestres, advoyers, landerman, conseils et communautés des treize cantons des ligues des Suisses des hautes Allemagnes.

Aux trois ligues grises : A mes très-chers grands amis et confédérés les landrichter, bourgmestres, amans et conseil des trois ligues grises.

Au duc de Lorraine et autres princes de cette maison : Mon cousin.

— Mœurs et cout. Des *formules* imposées par l'étiquette royale à celles que dicte la simple politesse, la transition est facile. Toutes ont le même but; cependant, quelques-unes de ces phrases toutes faites, qu'une politesse banale inspire seule, sont à peine justifiables et approchent même du ridicule. Leur seule raison d'être est dans leur long usage et la difficulté d'y échapper sans paraître ignorer la bienséance. Il y a, dans la correspondance de P.-L. Courier, une amusante satire de ces *formules* épistolaires, où tantôt on voit le gendarme se dire le très-humble serviteur du procureur du roi, et tantôt le procureur du roi se dire le très-humble serviteur du gendarme. Faut-il donc remplacer les : *J'ai l'honneur d'être*, etc.; *Agréez l'assurance*, la *haute considération* et les *salutations empressées*, par la *formule* républicaine : *Salut et fraternité?* C'est l'avis d'un certain nombre. D'autres pensent, au contraire, que l'ordre social serait en péril si l'on s'affranchissait des *formules* consacrées.

En dehors des *formules* épistolaires, il y a aussi des *formules* orales de salutation, soit lors d'une rencontre, soit lorsqu'on fait ou qu'on reçoit une visite. Nous empruntons à ce sujet à la *Revue littéraire* quelques curieuses réflexions :

« Lorsqu'on se présente devant une personne d'un rang élevé, le coup de chapeau prolongé est une *formule* muette de salutation, qui fort souvent est insuffisante; car à peine a-t-on commencé la phrase : *J'ai l'honneur de...*, qu'il la faut interrompre pour entrer en matière. Mais on ne s'en tire pas à si bon compte, quand on prend congé, et c'est le moment de se mettre quelque peu en frais de politesse. A ce sujet, il n'est pas hors de propos d'être fixé sur l'emploi des mots *respect* et *hommage* usités en pareil cas. Peut-on dire : *Je vous présente mon respect, je vous présente mon hommage?* Ces deux mots, au singulier, ne sont jamais compléments directs du verbe *présenter*. On dit bien : *Avoir du respect pour quelqu'un, lui témoigner son respect; obtenir le respect de quelqu'un, ne mériter aucun respect.* On dit aussi : *Rendre hommage à la vérité, faire hommage d'un livre, offrir à Dieu l'hommage de ses adorations.* Dans ces diverses phrases, et autres semblables, on voit clairement quel est le sens donné à *respect* et à *hommage;* mais employés au pluriel, ils deviennent synonymes de compliments, et alors on peut dire : *Je vous présente mes respects*, et même : *Je vous présente l'hommage de mes respects.*

» Que penser maintenant des titres portés par certaines personnes? La loi du respect, qui n'est pas flatterie, réclame qu'on les emploie avec dignité et sans bassesse. Elle dira donc avant le nom propre : *Monsieur le duc, Monsieur le marquis, Monsieur le comte*, etc. Notons ici que ces mots *duc, marquis, comte*, etc., prennent une majuscule, dans l'écriture, quand ils ne sont pas suivis de nom propre; c'est ainsi que l'on écrit encore : *Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire*, etc. Le mot *Monsieur* est remplacé par *Monseigneur*, quand il s'agit d'un archevêque ou d'un évêque. Le prince est en outre *Son Altesse Impériale* ou *Royale*, ou *Son Altesse*, suivant le rang; le cardinal est *Son Eminence;* l'archevêque ou l'évêque est *Sa Grandeur;* le ministre, le maréchal ou autre grand dignitaire est *Son Excellence.* En leur adressant la parole, au lieu de la seconde personne, on se sert de la troisième : *Votre Altesse*, ou *Votre Excellence*, ou *Votre Eminence*, ou *Votre Grandeur voudrait-elle me permettre*, etc.; mais il faut n'en pas trop abuser, et n'y mettre aucune affectation.

» Bien des personnes, même des journalistes, disent : *Le Cardinal de Rouen, le Cardinal de Bordeaux*, etc. : c'est inexact. La dignité de cardinal, comme sous l'Empire celle de sénateur, n'est attachée à aucune ville en particulier; on est cardinal de Rome, et sénateur de France. De même qu'on ne disait pas le *Sénateur de Rouen* parce que le préfet de la Seine-Inférieure était sénateur, de même on ne dira pas le *Cardinal de Rouen*, parce que l'archevêque de ce diocèse est cardinal. Pour être correct, il faut dire : *Le Cardinal Archevêque de Rouen, le Sénateur Préfet de la Seine*, comme nous le montrent les actes émanés de ces personnages.

» La grammaire accepte ces locutions amicales et familières : *Comment êtes-vous? Comment vous portez-vous? Comment allez-vous?*

Comment va votre santé? Elle repousse : *Comment ça va?* qui n'est ni très-régulier ni très-gracieux. Mais, au point de vue des rapports sociaux, faut-il les condamner toutes, sous prétexte qu'elles sont banales, et qu'on répond invariablement par un *très-bien* souvent contraire à la vérité? Comment aussi, parce que, en se séparant, deux amis se chargent mutuellement de civilités, de souvenirs pour leurs familles, au risque de ne pas tenir leur promesse, faut-il blâmer radicalement cet usage? Ce serait, à notre avis, un purisme de sentiments exagéré. Laissons à l'amitié cet échange de bons procédés, dussent-ils n'être pas bien sincères : on ne corrige pas toujours un abus avec fruit en supprimant ce qui en peut être la cause. »

Chamfort cite, comme un grand exemple de tact, l'habitude qu'avait un médecin de son temps, fort homme d'esprit, Vicq-d'Azyr, d'employer, ironiquement, pour chaque personne et suivant son rang, une *formule* différente. Entrant dans le salon d'une duchesse, où se trouvent une douzaine de personnes, il salue chacune d'elles d'une phrase différente. On peut étudier, dans ce curieux exemple, toutes les nuances de la politesse la plus raffinée.

— Chim. En chimie, on représente généralement l'atome d'un corps simple par une lettre symbolique et la molécule des corps composés par des assemblages d'un certain nombre de ces symboles. Nous aurons donc à examiner successivement les symboles par lesquels on représente ordinairement les corps simples et les *formules* des corps composés.

— I. SYMBOLES DES CORPS SIMPLES. On forme généralement ces symboles de la première lettre de leur nom. Ainsi pour oxygène on écrit O, pour hydrogène H, pour soufre S, etc. Quelquefois plusieurs corps simples ont des noms qui commencent par une même lettre; c'est le cas pour le soufre, le sélénium et le silicium, qui tous trois commencent par une S. On désigne alors celui qui est le plus important d'entre les éléments par la première et les autres par les deux premières lettres de leur nom. Ainsi, le soufre restant S, le sélénium est Se et le silicium Si. Quelquefois, exceptionnellement, on prend la première lettre à laquelle on ajoute une autre lettre prise elle-même dans le milieu du mot, comme pour arsenic, que l'on écrit As. D'autres fois encore, on applique une des règles qui précèdent, mais on tire les symboles des noms latins. Ainsi l'étain s'écrit Sn, du latin *stannum;* le mercure, Hg, du latin *hydrargyrum;* l'antimoine Sb, du latin *stibium;* l'or Au, du latin *aurum.* Enfin, quelques symboles sont tirés de l'allemand : le symbole du tungstène est W, parce qu'en allemand on nomme ce corps *wolframen.* V. dans ce Dictionnaire, au mot CHIMIE, le tableau qui contient les noms des corps simples avec leurs symboles.

Les symboles ainsi formés représentent, il est important de ne pas l'oublier, non pas une quantité indéterminée d'un élément, mais bien le poids d'un atome de cet élément. Ainsi O ne signifie pas oxygène, mais signifie un atome d'oxygène pesant 16; S ne signifie pas soufre, mais un atome de soufre pesant 32.

Avant que la théorie atomique fût généralement adoptée, lorsqu'on se servait encore beaucoup de l'ancienne notation, où les symboles exprimaient des équivalents ou, plus exactement, des poids atomiques mal déterminés, il pouvait y avoir confusion dans la valeur des symboles, si l'on ne savait pas exactement dans quelle notation formulait un auteur. O, par exemple, exprimait 8 d'oxygène dans la notation dite en équivalents, tandis qu'il en exprime 16 dans la notation actuelle. Pour faire cesser la confusion, M. Wurtz imagina de barrer les symboles des corps dont les poids atomiques avaient été modifiés, pour indiquer qu'on les prenait avec leurs nouvelles valeurs. Ainsi, O indiquant 8 d'oxygène pour indiquer O = 16, il écrivait Ѳ. Aujourd'hui, la théorie atomique a fait de tels progrès, elle est si universellement adoptée, que la confusion dont nous parlons n'est plus guère possible et qu'il n'est plus même nécessaire de barrer les symboles.

— II. FORMULES DES CORPS COMPOSÉS. La *formule* d'un corps composé doit représenter : 1° la composition qualitative; 2° la composition quantitative; 3° le poids moléculaire du corps. Quelquefois, et c'est même le plus souvent, on cherche à lui faire exprimer les principales réactions et jusqu'à la constitution des corps par la façon dont on groupe les symboles. Les *formules* qui répondent seulement aux trois premières conditions sont appelées *formules* brutes; celles qui répondent à la dernière sont dites *formules* rationnelles.

— *Formules brutes.* Nous venons de dire qu'elles doivent représenter la composition qualitative et quantitative et le poids moléculaire. Nous allons montrer comment on peut établir la *formule*, si l'on connaît ces trois données, et comment, inversement, lorsqu'on connaît la *formule*, on peut en déduire ces trois valeurs.

1° *Etablissement de la formule.* Soit, par exemple, à déterminer la *formule* de l'alcool. Nous commencerons par déterminer le poids moléculaire de ce corps que nous trouverons égal à 46 (V. ATOMES et MOLÉCULES). Ce premier point établi, nous ferons l'analyse de l'alcool, et nous trouverons que 46 parties de ce liquide, soit une molécule, renferment 24 parties de carbone, 6 parties d'hydrogène et 16 parties d'oxygène. Nous dirons alors, sachant que le poids atomique du carbone est 12, celui de l'oxygène 16 et celui de l'hydrogène 1, puisqu'une molécule d'alcool renferme 24 de carbone et que chaque atome de carbone pèse 12, elle contient un nombre d'atomes de carbone égal à $\frac{24}{12}$, c'est-à-dire à 2. Raisonnant de même pour l'hydrogène et l'oxygène, nous arriverons à cette conclusion qu'elle renferme 6 atomes d'hydrogène et 1 seul atome d'oxygène. Nous écrirons alors à côté les uns des autres les trois symboles CHO du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, et nous surmonterons chacun d'eux d'un exposant indiquant le nombre d'atomes de l'élément qu'il représente contenu dans la molécule. Dans le cas où l'exposant serait 1, on le supprime. La *formule* de l'alcool deviendra donc C^2H^6O.

2° *Moyen de déduire d'une formule le poids moléculaire et la composition centésimale d'une substance.* Prenons le même exemple que ci-dessus. Supposons que l'on ne connaisse de l'alcool rien autre chose que sa *formule* et qu'on veuille calculer la composition centésimale et le poids moléculaire de ce corps, on raisonnera comme il suit :

1° Une molécule ne peut peser ni plus ni moins que la somme des poids de tous les atomes qui la constituent. Or, une molécule d'alcool renferme 2 atomes de carbone pesant 12 chacun ou à deux 24, 6 atomes d'hydrogène pesant 1 chacun ou 6 à eux six, et, enfin, 1 atome d'oxygène pesant 16. Son poids est donc égal à $24 + 16 + 6 = 46$.

Ce premier point établi, on connaît le poids moléculaire de l'alcool et sa composition rapportée à 46 parties. Si l'on veut rapporter cette composition à 100 parties, il suffit de résoudre les trois porportions qui suivent :

1° $$46 : 24 :: 100 : x,$$
d'où
$$x = \frac{2400}{46} = 52{,}17;$$
2° $$46 : 16 :: 100 : x,$$
d'où
$$x = \frac{1600}{46} = 34{,}78,$$
et 3°, enfin,
$$46 : 6 :: 100 : x,$$
d'où
$$x = \frac{600}{46} = 13{,}04.$$

L'alcool renferme donc pour 100 parties 52,17 de carbone, 34,78 d'oxygène et 13,04 d'hydrogène.

— *Formules rationnelles.* Dans les *formules* brutes, on groupe sans ordre les symboles des divers corps simples qui entrent dans la constitution d'un corps composé. Dans les *formules* rationnelles, au contraire, on groupe les symboles de façon à leur faire représenter l'arrangement que l'on suppose aux atomes eux-mêmes, et par cela même un nombre plus ou moins considérable de réactions.

Les premières *formules* rationnelles, n'en déplaise aux derniers partisans de l'ancienne théorie, sont celles par lesquelles on représentait autrefois les acides, les bases et les sels; ce sont les *formules* dualistiques. Ainsi, lorsque, au lieu d'écrire l'acide sulfurique (en équivalents) SHO^4, on l'écrivait SO^3,HO, on faisait une *formule* rationnelle. On supposait dans cet acide deux groupes distincts : le groupe SO^3, représentant un équivalent d'acide anhydre, et l'eau HO. Comme on supposait que l'eau pouvait s'échanger contre d'autres oxydes analogues, toutes les réactions salines se trouvaient expliquées par ces *formules.* Ainsi, voulait-on représenter la formation du sulfate de potasse au moyen de la potasse et de l'acide sulfurique hydraté, on écrivait :

$$SO^3,HO + KO,HO = 2HO + SO^3,KO.$$
Acide sulfurique. Potasse. 2 équivalents d'eau. Sulfate de potasse.

Ces *formules* ont dû être abandonnées. Lorsque les poids atomiques des éléments et les poids moléculaires des corps composés ont pu être déterminés, on a vu que la *formule* HO = 9 ne représentait que la moitié du poids d'une molécule d'eau, laquelle pèse 18 et doit être formulée H^2O; mais alors un grand nombre d'acides ne pouvaient plus être considérés comme renfermant une molécule d'eau toute formée, à moins qu'on ne doublât leur *formule*, ce qui était impossible, les *formules* correspondant à leurs poids moléculaires. L'acide acétique, anciennement $C^4H^3O^3.HO$, ne pouvait pas renfermer une molécule d'eau entière, et il en était ainsi d'une foule d'autres. D'ailleurs, les anciennes *formules* dualistiques n'exprimaient que les réactions salines et laissaient de côté une foule de réactions qui venaient d'être découvertes en chimie organique et qui avaient une importance considérable. C'est alors que Gerhardt résolut d'abandonner définitivement les *formules* dualistiques et de leur substituer les quatre types de double décomposition. V. TYPES.

Gerhardt admettait, à tort, comme l'a démontré plus tard M. Wurtz, que tout, en chimie, se produit par double décomposition et jamais par additions ou décompositions directes. Il pensait, en outre, que toutes les réactions de la chimie pouvaient être représentées par des *formules* rationnelles construites sur quatre types principaux :

$$\text{le type métal } \begin{matrix}H\\H\end{matrix},$$

$$\text{le type eau } \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O,$$

$$\text{le type acide chlorhydrique } \left.\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\},$$

$$\text{et le type ammoniaque } Az\left\{\begin{matrix}H\\H.\\H\end{matrix}\right.$$

En remplaçant dans ces types l'hydrogène et même, dans certains cas, l'oxygène, l'azote ou le chlore par d'autres radicaux simples ou composés, il obtenait les *formules* de tous les corps connus. L'alcool dérivait, par exemple, du type eau par substitution de l'éthyle à l'hydrogène et devenait

$$\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O.$$

L'éthylamine dérivait de même de l'ammoniaque et devait s'écrire

$$Az\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\H\\H\end{matrix}\right., \text{ etc.}$$

A l'article TYPE, nous développerons les considérations qui avaient porté Gerhardt à adopter l'hydrogène, l'acide chlorhydrique, l'eau et l'ammoniaque comme types de doubles décompositions. Pour le moment, nous nous bornerons à dire que, chez lui, le choix du type pouvait, sans inconvénient, être arbitraire, et qu'il suffisait dès qu'il exprimait un grand nombre de réactions. Gerhardt, en effet, n'admettait pas qu'il fût jamais possible de connaître le groupement réel des atomes. Toute spéculation sur ce point lui paraissait oiseuse; les *formules* rationnelles n'étaient, pour lui, suivant sa belle expression, que des équations condensées, c'est-à-dire qu'elles étaient destinées à faire connaître d'avance toute une série de réactions sans en poser les équations.

Fidèle à ce principe jusqu'à l'excès, Gerhardt soutenait qu'un même corps peut avoir plusieurs *formules* rationnelles, lorsqu'il obéit à deux systèmes différents de réaction. Citons un exemple :

Traitée par le chlorure de carbonyle, CO,Cl^2, l'eau se transforme en anhydride carbonique et acide chlorhydrique suivant l'équation :

$$\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O + CO,Cl^2 = CO,O + \underbrace{HCl + HCl}$$
Eau. Chlorure de carbonyle. Anhydride carbonique. Acide chlorhydrique.

Dans les mêmes conditions, l'aldéhyde échange aussi son oxygène contre deux de chlore en formant de l'anhydride carbonique, tandis que le résidu, privé de son oxygène, se dédouble en acide chlorhydrique et en un chlorure organique. La réaction est la même qu'avec l'eau et peut être exprimée par une *formule* analogue :

$$\left.\begin{matrix}C^2H^3\\H\end{matrix}\right\}O + CO,Cl^2$$
Aldéhyde. Chlorure de carbonyle.

$$= CO,O + HCl + C^2H^3Cl$$
Anhydride carbonique. Acide chlorhydrique. Chloracétine.

La seule différence est qu'avec l'eau on obtenait deux molécules d'acide chlorhydrique, tandis qu'ici l'on obtient une molécule d'acide chlorhydrique et une molécule de chloracétine. Cette différence s'explique d'ailleurs aisément, puisque l'un des deux atomes d'hydrogène de l'eau qui s'unissaient au chlore est remplacé dans l'aldéhyde par le radical C^2H^3, lequel, en se combinant à Cl, donne, non de l'acide chlorhydrique, mais du chloracétine.

Mais l'aldéhyde a d'autres propriétés : elle peut s'unir à l'oxygène pour former de l'acide acétique, tout comme l'hydrogène peut s'unir à l'oxygène pour former de l'eau. L'aldéhyde appartient donc, non-seulement au type eau, mais au type hydrogène, et doit s'écrire

$$\left.\begin{matrix}C^2H^3O\\H\end{matrix}\right\},$$

toutes les fois qu'on veut exprimer celles de ses réactions qui se rapportent à ce dernier système. L'aldéhyde est donc susceptible de recevoir deux *formules* rationnelles, une seule ne suffisant pas à exprimer toutes ses réactions.

De nos jours, on n'admet plus qu'un seul et même corps puisse avoir plusieurs *formules* rationnelles, parce qu'on ne considère plus simplement ces *formules* comme des équations condensées. On cherche à leur faire exprimer la véritable constitution des corps, c'est-à-dire le groupement des atomes dans la molécule. Les notions que nous avons acquises sur l'atomicité (V. ATOME, MOLÉCULE, TYPE) nous ont permis, dans un grand nombre de cas, de prévoir comment les atomes sont groupés entre eux et de faire des *formules* beaucoup plus compliquées, il est vrai, que celles de Gerhardt, mais qui ont l'avantage d'exprimer toutes les réactions. Ainsi, les deux *formules* proposées pour l'aldéhyde peuvent être remplacées par la *formule* unique

$$\begin{matrix}C\\|\\C\end{matrix}\left\{\begin{matrix}H^3\\O''\\H\end{matrix}\right.,$$

où l'on suppose deux atomes de carbone réunis par une atomicité chacun et achevant de se saturer, l'un, au moyen de trois atomes d'hydrogène monoatomique, l'autre, par un atome d'hydrogène et un atome d'oxygène diatomique. Cette *formule* exprime nettement les deux réactions que Gerhardt exprimait par deux *formules* distinctes :

$$\begin{matrix}C\\|\\C\end{matrix}\left\{\begin{matrix}H^3\\O''\\H\end{matrix}\right. + O = \begin{matrix}C\\|\\C\end{matrix}\left\{\begin{matrix}H^3\\O''\\OH\end{matrix}\right.$$
Aldéhyde. Oxygène. Acide acétique.

$$\begin{matrix}C\\|\\C\end{matrix}\left\{\begin{matrix}H^3\\O''\\H\end{matrix}\right. + CO,Cl^2$$
Adéhyde. Chlorure de carbonyle.

$$= CO,O + HCl + \underbrace{\begin{matrix}C\\|\\C\end{matrix}\left\{\begin{matrix}H^3\\ \\Cl\end{matrix}\right. = C^2H^3Cl}$$
Anhydride carbonique. Acide chlorhydrique. Chloracétine.

Mais nos *formules* de constitution expriment-elles bien réellement le groupement des atomes dans la molécule? Ne sont-elles pas des hypothèses gratuites qui risquent de faire dégénérer la chimie en métaphysique? Loin de nous la pensée de considérer ces *formules* comme exprimant des faits démontrés. L'existence des atomes et des molécules n'est elle-même qu'une hypothèse. Seulement, cette hypothèse étant admise, et il est impossible de s'en passer aujourd'hui dans les sciences physiques, tout le reste s'en déduit logiquement. Nos *formules* de constitution sont hypothétiques sans doute; mais elles nous permettent de pousser l'analyse des phénomènes plus loin qu'on ne pouvait le faire avant elles; elles nous font prévoir des faits nouveaux qui seraient probablement restés longtemps inconnus sans cela; enfin, elles permettent de relier tout ce que nous savons en chimie et d'en faire un ensemble systématique, au lieu d'un chaos sans classification, sans suite et sans loi. Si jamais hypothèse fut permise, utile, indispensable dans une science, c'est l'hypothèse atomique, avec les conséquences qui s'en déduisent, l'atomicité et les *formules* de constitution. Sans cette hypothèse, la chimie cesserait d'être une science pour devenir une routine indigne de tout esprit philosophe. V. ATOME.

— Pharm. En pharmacie, on appelle *formule* l'exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament composé, avec indication, ordinairement, de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique et souvent de la manière dont le médicament doit être administré. Un usage fort ancien et encore en vigueur consiste à mettre, un peu en marge, à la hauteur et immédiatement avant le nom de la première substance, la lettre P, qui signifie *prenez*, ou la lettre R, quelquefois remplacée par un signe spécial, qui veut dire *recipe*, en français *prenez*, comme dans le premier cas. Il est bon de mettre en tête de la *formule* le nom générique du médicament que l'on prescrit : potion, pilule, liniment. Comme, dans toute *formule* composée, on distingue la base, l'excipient ou véhicule et l'intermède, on commence par inscrire la première, qui est la substance sur laquelle on compte le plus, et on indique en même temps la quantité qui doit être employée. Quant aux excipients et intermèdes, dont la quantité ne peut être fixée d'avance, on emploie l'abréviatif Q. S., *quantité suffisante* ou *quantum satis.* Quand plusieurs substances sont employées aux mêmes doses et qu'elles se suivent, on peut, pour abréger, les réunir par une accolade, et alors on n'écrit le poids qu'une seule fois, vers le centre de l'accolade, en le faisant précéder de l'abréviatif *āa* ou *ana*, qui signifie *de chaque.* On met quelquefois au bas de l'inscription le *modus faciendi;* le plus souvent, cependant, on se contente d'écrire les initiales d'usage : F. S. A., *fac* ou *fiat secundum artem.* Enfin suit l'instruction qui concerne le malade; c'est l'indication de la manière dont le médicament doit être employé.

L'inscription ou indication des noms et des doses des substances, de même que la souscription ou détails du *modus faciendi* (s'il y a lieu) et l'instruction, sont, comme on le voit, les parties constituantes d'une *formule.* En France, les *formules* s'écrivent en langue vulgaire; dans tout le nord de l'Europe, les médecins ne formulent qu'en latin.

— *Formules homœopathiques.* L'homœopathie se sert de *formules* tout à fait différentes de celles dont on vient de parler, et il est bon d'en dire quelques mots. Toutes les fois que le mot *gouttes* n'est pas écrit dans une *formule* soit en toutes lettres, soit en abrégé, il s'agit de globules. Les globules sont rarement indiqués en lettres; on les désigne par des points, par des zéros, par un chiffre arabe ou romain placé à la suite du chiffre de la dilution, par des chiffres servant de numérateur à une fraction dont le dénominateur indique la dilution; ainsi, toutes les indications suivantes sont identiques :

$$18^{e}4,\ 18^{e}iv,\ 18^{e}iiij,\ \frac{4}{18},\ \frac{....}{18},\ \frac{0000}{18},\ 0000/18.$$

Toutes doivent se traduire par ces mots : 4 globules de la 18e dilution. La teinture mère est quelquefois désignée sous le nom de teinture forte; on la représente abréviativement

par le signe T. ou T. M. Les Allemands emploient le signe O. Les dilutions sont toujours exprimées par des chiffres arabes. La notation des dilutions en chiffres romains n'est pratiquée que par les Allemands, qui désignent les dilutions par la fraction à laquelle chacune contient la matière primitive, et leur donnent les noms de millionième, billionième, trillionième, etc. La millionième est représentée par I et correspond à la troisième dilution de la notation française; la billionième par II et correspond à la sixième dilution; d'où il suit que, lorsqu'on trouvera sur une *formule* allemande un chiffre romain indiquant une dilution, il faudra le multiplier par 3 pour avoir le chiffre arabe correspondant à la notation française. Voici quelques exemples de *formules* homœopathiques :

POTION.

R. Aconit T. M., gtt. 2.
Aq. dist. . . . . 125 gr.

PAQUET.

R : Bellad., 6e gutt. j.
Sac. lact., Q. S.
Pour un paquet.

OLFACTION.

R. Pulsat. 3e, 25 globules.
Dans un tube pour respirer.

— Mathém. Le mot *formule* s'emploie en mathématiques dans plusieurs acceptions :

La *formule* de l'inconnue d'un problème est l'expression de cette inconnue au moyen des données ou en fonction des données; elle contient l'indication des opérations qu'il faudrait effectuer sur les données pour en former l'inconnue.

On entend encore par *formule* l'expression, en langage algébrique, d'une des lois d'un phénomène. Par exemple, les *formules* du mouvement uniforme sont : v = constante, et $l = vt$, la vitesse v est constante et l'espace parcouru e est proportionnel au temps t employé à le parcourir; les *formules* du mouvement uniformément varié sont $v=gt$ et $e=\frac{1}{2}gt^2$; la vitesse est proportionnelle au temps et l'espace proportionnel au carré du temps.

Lorsqu'on veut changer les variables qui entrent dans l'expression d'une loi, on emploie des *formules de transformation* établies à l'avance, qui donnent les valeurs des anciennes variables en fonction des nouvelles; il suffit de substituer ces valeurs dans les équations primitives à la place des anciennes variables, pour obtenir les équations du même phénomène par rapport aux nouvelles variables. C'est ainsi qu'on effectue les transformations des coordonnées, les changements de variables indépendantes, dans les équations différentielles, etc.

Enfin, on désigne encore sous le nom de *formules* des identités remarquables et souvent employées; telles sont la *formule du binôme de Newton* :

$$(x+a)^m = x^m + m\,a\,x^{m-1} + \frac{m(m-1)}{1.2}a^2x^{m-2} + \dots;$$

la *formule de Moivre* :

$$(\cos\varphi + \sqrt{-1}\sin\varphi)^m = \cos m\varphi + \sqrt{-1}\sin m\varphi; \text{ etc.}$$

FORMULÉ, ÉE (for-mu-lé) part. passé du v. Formuler. Exprimé en formule : *Ce qu'on appelle justice n'a guère été jusqu'ici, dans le monde, que l'injustice* FORMULÉE *en lois.* (A. Guyard.) *La science gouvernementale n'a point été encore* FORMULÉE. (L. Jourdan.)

FORMULER v. a. ou tr. (for-mu-lé — rad. *formule*). Réduire en formule; rédiger sous forme de formule ou d'après une formule : FORMULER *un problème algébrique.* FORMULER *une ordonnance médicale.* FORMULER *un acte notarié.*

— Par anal. Enoncer d'une façon précise : FORMULER *ses griefs, son opinon. L'homme a choisi la parole pour* FORMULER *et communiquer sa pensée.* (Renan.)

FORMYLE s. m. (for-mi-le — contract. de *formique*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Radical supposé de l'acide formique et de ses dérivés.

FORMYLIGIQUE adj. (for-mi-li-ji-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de la soude sur l'éther formique, et ayant pour formule $C^8H^4O^3$.

FORMYLIQUE adj. (for-mi-li-ke — rad. *formyle*). Chim. Syn. de FORMIQUE.

FORNACALES s. f. pl. (for na-ka-le). Antiq. rom. Fête en l'honneur de la déesse Fornax, instituée par Numa Pompilius.

FORNAGE s. m. (for-na-je — du lat. *furnus*, four). Dr. coutum. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

Fornaretto (IL) [le *Boulanger*], drame italien, en prose et en cinq actes, de M. François Dall' Ongaro (1838). Le sujet de cette pièce est emprunté aux annales judiciaires de Venise, et remonte à 1507. Pietro Tascal, surnommé Faciol, boulanger de son état, fut, une nuit, rencontré par les sbires tenant à la main un fourreau de stylet qu'il venait de ramasser, prétendit-il; ce fourreau était tout ensanglanté. La même nuit, un homme avait été assassiné, et le stylet laissé dans la blessure s'adaptait si exactement au fourreau trouvé en la possession de l'artisan, que le malheureux Faciol fut arrêté, déclaré coupable par le conseil des Dix et finalement pendu. A quelque temps de là, le véritable meurtrier s'étant fait connaître, le conseil des Dix proclama l'innocence de Faciol, et ordonna qu'à l'avenir aucune sentence de mort ne serait prononcée sans qu'au préalable un *comandador* eût adressé à haute voix ces paroles aux juges : *Souvenez-vous du pauvre boulanger!*

Telle est l'histoire. La tradition ajoute que l'homme assassiné était un patricien, et que la jalousie d'un mari fut la cause du meurtre.

M. Dall' Ongaro, en s'inspirant de cette donnée historico-légendaire, a fait preuve d'une entente remarquable de la scène. La pièce est bien conduite et se passe parfaitement de l'élément comique introduit d'ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Elle captive, elle attendrit et offre en même temps une curieuse peinture des mœurs de Venise au XVIe siècle. Le Fornaretto, qui mourut victime d'une erreur judiciaire, attire naturellement l'intérêt; mais la figure la plus vigoureusement accusée est celle du mari, à la fois auteur du crime attribué au Fornaretto et membre du conseil des Dix, appelé à le juger. Laissera-t-il condamner celui qu'il sait être innocent? s'avouera-t-il coupable du meurtre, découvrant ainsi le motif qui le lui a fait commettre? La lutte morale, les incidents qu'amènent et provoquent cette situation sont d'un effet réellement dramatique.

Les deux derniers actes détaillent trop minutieusement l'instruction du procès. Il en résulte, à la représentation, de la longueur au moment même où les spectateurs désirent le dénoûment. Aussi l'œuvre fut-elle remaniée d'après de sages conseils. Mais, à l'impression, l'auteur a maintenu la version originale, comme allant plus directement à son but; il se proposait, on le sait, de réhabiliter le conseil des Dix et d'établir qu'il procéda toujours légalement.

Quoique le *Fornaretto* soit la première œuvre que M. Dall' Ongaro donna au théâtre, il reste encore aujourd'hui, après une carrière déjà longue, le plus populaire des drames originaux joués en Italie de 1830 à 1860. Cependant, cette œuvre n'a point franchi les Alpes. M. Alexandre Dumas père a voulu, il y a plusieurs années, la transporter sur la scène française; mais des difficultés inconnues ont jusqu'à présent empêché sa traduction-imitation d'être jouée. Mme Caroline Berton, née Samson, a fait, en 1863, une traduction littérale du drame italien. Cette traduction n'a pas été publiée.

FORNARI (Simon), littérateur italien, né à Reggio (Calabre), mort vers 1560. Il est connu par un commentaire sur le célèbre poëme de l'*Arioste*, publié sous le titre de : *Sposizione sopra l'Orlando furioso* (Florence, 1549-1550, 2 vol. in-8°). On lui doit aussi une *Vie de l'Arioste*, qu'on trouve insérée dans l'édition de l'*Orlando* (Venise, 1566, in-4°).

FORNARI ou **FORNARO** (Maria-Vittoria), fondatrice de l'ordre des Annonciades célestes, née à Gênes en 1562, morte en 1617 Elle épousa un noble génois, Jean Strato, dont elle eut cinq enfants qui embrassèrent la vie religieuse. Devenue veuve, elle se voua à l'éducation de sa famille, puis fonda, en 1604, à l'instigation du jésuite Zénon, son directeur, l'ordre des Annonciades célestes, consacré à la Vierge (v. ANNONCIADES). Maria-Vittoria devint supérieure de la première maison, qui fut établie à Gênes, et mourut en odeur de sainteté.

FORNARINA (LA), Romaine d'une grande beauté qui fut la maîtresse de Raphaël et qui lui servit de modèle pour plusieurs de ses compositions. Elle était fille d'un boulanger (d'où son nom de *Fornarina*, qui est le seul sous lequel elle soit connue); on raconte que Raphaël la surprit se baignant les pieds dans le Tibre et qu'il en devint passionnément épris. Cet amour, comme on sait, fut fatal au grand artiste et le conduisit au tombeau. V. RAPHAËL.

Fornarina (LA), tableau de Raphaël; galerie Barberini, à Rome. Elle est assise, dans une attitude pleine d'abandon et de grâce. De sa main droite, qui est d'une exquise beauté, elle ramène sur son sein une gaze légère et transparente qui dessine ses formes jeunes et charmantes, et laisse voir jusqu'aux moindres fossettes de son corps potelé. Son bras gauche est posé sur les genoux que couvre une draperie rouge. Sa chevelure noire est emprisonnée dans une sorte de résille d'or, avec des feuilles et des fleurs rehaussées de pierres précieuses. Ses grands yeux noirs, brillant d'une grâce ingénue sous la fine arcade des sourcils, sont légèrement levés et tournés vers la gauche. Son front est large, ses joues sont rondes et fraîches, ses lèvres roses, sensuelles et souriantes. Son col est fin; la ligne des épaules est flexible, élégante. Au bras gauche brille un bracelet d'or sur lequel on lit : RAPHAËL URBINAS, et l'annulaire de la main gauche est orné d'une bague placée à la première phalange.

Ce portrait de la maîtresse de Raphaël, le seul authentique qui nous soit parvenu, est d'un dessin et d'un modelé admirables de finesse, de précision et de fermeté. La couleur des chairs est d'une vérité extrême. Passavant estime que ce chef-d'œuvre a dû être exécuté vers 1509. Il en existe plusieurs répétitions ou copies, dont les plus connues sont au palais Borghèse, au palais Sciarra et au palais Albani. Il a été souvent gravé, notamment par D. Cunego (1772), P. Fontana, Suntach, Rastaini, etc.

Le véritable nom de la maîtresse de Raphaël était Margarita, comme nous l'apprend une note manuscrite du XVIe siècle qui se trouve sur un exemplaire de Vasari de 1568. D'après Passavant, cette femme, qui sut inspirer à Raphaël une passion que la mort seule put éteindre, n'était pas belle d'une beauté idéale; c'était une superbe fille au point de vue plastique. « Le regard et l'expression de cette femme, dit-il, ont quelque chose d'ingénu et de sensuel tout à la fois; mais les traits n'ont rien de très-animé ni de très-fin; le nez même est un peu lourd. » Soit. Mais quelles épaules splendides! quelle gorge admirable et quels bras superbes! Et dans tout le corps quelle vie, quelle santé, quelle souplesse et quels contours voluptueux!

FORNARIS (Fabricio), auteur et acteur italien, né à Naples vers 1560. Il fut longtemps attaché au théâtre de sa ville natale, où il joua les rôles comiques et fit représenter des pièces de sa composition. La plus connue de ses œuvres théâtrales est l'*Angelica*, comédie en cinq actes et en prose, qui fut publiée pour la première fois à Paris (1586) et traduite en français par L. C. (Paris, 1599, in-12). C'est dans cette pièce que se trouve le rôle du capitaine Cocodrillo, type du matamore hâbleur et lâche. Fornaris représenta ce personnage avec un tel succès, que le nom lui en resta. Ben Johnson s'est inspiré du capitaine Cocodrillo en écrivant sa pièce intitulée : *Every one in his humour*, où on le voit reparaître sous le nom du capitaine Bobadel. Enfin, plusieurs traits de l'*Etourdi* de Molière prouvent que notre grand comique a fait plus d'un emprunt à l'*Angelica*.

FORNARO (Maria-Vittoria), fondatrice de l'ordre des Annonciades célestes. V. FORNARI.

FORNASARI (Luciano), chanteur italien contemporain. Il débuta sur les scènes italiennes de second ordre en 1828, et, en 1831, se fit entendre à la Scala de Milan. L'année suivante, il fut engagé à New-York; trois ans plus tard, on le retrouve à la Havane, et, en 1836, à Mexico. De retour en Europe, il fit deux saisons au théâtre de Lisbonne et revint en 1852 en Italie, dont il parcourut triomphalement les principales villes. Engagé à Londres en 1845, il parut plusieurs années de suite à l'Opéra italien de cette ville. Depuis ce temps, les renseignements manquent sur l'existence de cet artiste, qui possédait une fort belle voix de basse chantante, une méthode excellente et phrasait avec beaucoup de goût. Ce fut un des derniers virtuoses de la grande école italienne.

FORNAX s. m. (for-naks — mot lat. qui signif. *fournaise*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des eucnémides, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

FORNER (Juan-Pablo), jurisconsulte et littérateur espagnol, né à Palma (île Majorque) en 1750, mort en 1799. Il se fit recevoir docteur en droit à l'université de Salamanque, exerça ensuite la profession d'avocat à Madrid, puis devint procureur général et alcade du roi. Bien qu'il se soit signalé comme magistrat par son savoir et par son éloquence, Forner est surtout connu comme écrivain. Il s'efforça de combattre le mauvais goût qui régnait dans la poésie castillane, publia, en 1786, une *Oracion apologetica por la España y su merito literario*, qui fit sensation, et donna, en 1798, une comédie : *El filosofo enamorado* (le *Philosophe amoureux*), pièce remarquable surtout au point de vue du style, et qui obtint un grand succès. Ses écrits ont été réunis et publiés pour la plupart en 1799 (in-8°).

FORNERET (Philippe), pasteur de l'Eglise française de Berlin, né à Beaune en 1666, mort à Berlin en 1736. Beausobre nous a tracé de lui le portrait suivant : « Chrétien de cœur, chrétien de conduite, irrépréhensible dans ses mœurs, orné de très-beaux talents, qu'un manque de mémoire l'empêchait de mettre en usage aussi souvent qu'il l'eût voulu, mais compensant ce défaut involontaire par une grande assiduité à former la jeunesse à la connaissance de Dieu et de ses devoirs; vrai prédicateur de l'Evangile, qu'il annonçait dans sa pureté; orateur grave, d'une éloquence mâle, mais touchante, ne disant rien qui ne fût exactement mesuré, charitable envers les pauvres, mais soigneux de cacher ses bonnes œuvres, équitable envers tout le monde, vertueux par amour pour la vertu, il a fini sa course en laissant à ceux qui le suivent un modèle digne d'être imité. » Il avait fait ses études à Francfort et à Lausanne, où il reçut l'imposition des mains. L'Eglise de Berlin le choisit pour pasteur, en 1711; il reçut le titre de conseiller du roi dans le consistoire supérieur, en 1728. Il laissa quelques manuscrits, d'où on a extrait un recueil de *Sermons*, imprimé à Berlin (1738, in-8°).

FORNEROD (Constant), homme politique suisse, né à Avenches (canton de Vaud) en 1820. Il compléta son éducation à Lausanne, à Tubingue, à Heidelberg et à Paris, par l'étude du droit et des questions économiques. De retour en Suisse, au moment où le parti catholique venait de provoquer une vive fermentation au sein des populations, afin de s'emparer de la direction des affaires, M. Fornerod se joignit au parti libéral de son canton, devint secrétaire du gouvernement de Vaud en 1845, membre du conseil d'Etat (1848), puis président de ce conseil (1851). La haute intelligence et l'aptitude aux affaires dont M. Fornerod avait fait preuve dans ces diverses fonctions le firent nommer, en 1853, membre du conseil des Etats de la confédération helvétique. Il s'y signala à tel point, comme orateur et comme administrateur, que, deux ans plus tard, il reçut la présidence de ce conseil et acquit, à partir de ce moment, la réputation d'un des hommes les plus considérables du parti libéral en Suisse. En 1857, M. Fornerod, alors âgé de trente-sept ans et le plus jeune membre de la diète, fut appelé à l'honneur de présider la Confédération suisse. En 1864, il fut nommé commissaire de la Confédération dans le canton de Genève. En 1866, M. Fornerod fut élu président de la Confédération suisse; mais, l'année suivante, il se démit de ses fonctions pour devenir directeur du Crédit foncier de Genève.

FORNICATEUR, TRICE s. (for-ni-ka-teur, tri-se — rad. *fornication*). Celui, celle qui commet le péché de fornication : *Dieu condamnera les* FORNICATEURS *et les adultères.* (Saint Paul.) *Le* FORNICATEUR *et la* FORNICATRICE *trompent tout le monde et n'ont pas d'excuse.* (Proudh.)

FORNICATION s. f. (for-ni-ka-si-on — lat. *fornicatio*; de *fornices*, petites chambres à l'usage des courtisanes; du gr. *pornos*, impudique). Péché de la chair entre deux personnes qui ne sont ni mariées ni liées par aucun vœu; péché de la chair en général : *Les œuvres de la chair sont l'adultère, la* FORNICATION, *l'impudicité.* (Saint Paul.) *Le mariage ne fut d'abord qu'une* FORNICATION *brutale, pour ne pas dire un viol.* (Proudh.)

Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez
Les *fornications* et les iniquités!

V. HUGO.

— **Encycl.** Chez les Romains, le mot *fornication* se rapportait, dans son sens propre, à la vie des prostituées; mais, dans la langue des théologiens et des moralistes, il a fini par s'appliquer aux rapports charnels qui s'établissent entre un homme et une femme en dehors des liens du mariage.

Ces rapports ont leur base dans la nature; ils sont inspirés par un sentiment ardent et passionné qui porte les deux sexes à se rapprocher. Ces voluptés, les sombres fanatiques de la théologie voudraient les charger de malédictions et d'anathèmes, les estimant la honte éternelle de l'humanité et n'y voyant que la preuve du dogme fatal de la déchéance; elles ne sont cependant que le dernier couronnement de cette belle et mystérieuse chose que l'on appelle l'amour, et, par conséquent, il est de toute évidence qu'elles n'ont rien que de légitime et d'innocent en elles-mêmes. Examinons donc d'où vient que la morale a toujours réprouvé la *fornication*, et demandons-nous pourquoi ce qui est parfaitement licite dans le mariage devient un crime en dehors de ces liens? Question délicate à coup sûr, et à propos de laquelle on a édifié bien des sophismes et des erreurs. On ne peut invoquer pour prétexte que la pudeur, sentiment, du reste, profondément ancré dans le cœur de l'homme, une de ces choses que l'on sent mieux que l'on ne peut les expliquer. Telle est, en effet, la nature particulière des plaisirs de l'amour, que l'homme le plus honnête en rougit instinctivement alors même que l'union conjugale les a rendus pour lui légitimes, et c'est ce sentiment délicat de honte et de retenue qui a précisément reçu le nom de *pudeur*.

Aux yeux du moraliste, la *fornication*, c'est-à-dire la liaison charnelle en dehors du mariage, est un acte coupable, et nous ne parlons point ici des cas où s'offre la violence ou même la séduction. Nous supposons les deux acteurs dans toute la plénitude de leurs droits, dans toute la jouissance de leur raison et de leur libre volonté, se donnant ainsi l'un à l'autre en toute connaissance de cause, et nous disons que, même alors, la *fornication* est, nous n'appellerons pas cela un crime, mais une faute; non, encore une fois, qu'elle soit chose coupable par elle-même, mais parce qu'elle constitue un délit contre la société dont elle sape toute la constitution par la base; car la base essentielle de la société, c'est la famille, et la vie de *fornication* tend évidemment à ruiner la famille, qui repose sur le mariage.

Et, disent les moralistes, ce n'est point seulement contre la famille que vous commettez alors un délit : vous commettez un crime contre tous ces enfants que vous lancez dans la vie, flétris d'une tache ineffaçable, souillés dès leur premier instant; ils ne vous ont point demandé à être, et vous les jetez dans l'existence par la porte de la honte, et vous les abandonnez à tous les hasards de la vie, sans nom, sans père, sans guide, sous la tutelle d'une mère trop faible. C'est là particulièrement qu'est le crime antisocial; c'est là qu'est le délit aux yeux du penseur austère.

Que si vos rapports avec cette femme sont

pleinement établis sur l'image de la famille, bien qu'ils ne soient point confirmés par le mariage; que si la vie est commune, que si les enfants restent communs, que si vous avez pris toutes les précautions pour leur éviter les malheurs que nous venons d'énumérer, le délit tend alors à disparaître, ce qui faisait le délit n'existant plus, et ce n'est plus la *fornication*, c'est simplement le mariage avec faculté du divorce. Permis aux fanatiques et aux casuistes de vous poursuivre de leurs vains anathèmes; le vrai penseur ne verra là qu'un scrupule de votre conscience, et votre union, fondée sur l'amour et la confiance réciproque, lui paraîtra sans doute préférable à bien de ces mariages bâclés comme nous en connaissons tant, véritables marchés où l'on vend des corps et des intelligences, le tout pour une misérable somme de trente deniers.

Dans l'ancienne loi hébraïque, comme dans la plupart des législations de l'antiquité, où la morale se confondait souvent avec la partie civile et religieuse, la *fornication* était sévèrement interdite. « Vous ne forniquerez point. » (*Non mœchaberis*). Tel est le précepte que Moïse met dans la bouche du Dieu des Hébreux, quand il le fait parler à son peuple des hauteurs du Sinaï.

Et ailleurs, il le commente et lui donne une sanction :

« Si quelqu'un séduit une vierge qui n'était pas encore fiancée, et qu'il dorme avec elle, il lui donnera une dot et l'épousera lui-même.

» Si le père de la fille ne peut pas la lui donner, il livrera au père autant d'argent qu'il en faut d'ordinaire aux filles pour se marier. »

» ..... Si un homme dort avec une femme et abuse de celle qui était esclave et en âge d'être mariée, mais qui n'a point été rachetée à prix d'argent et à qui on n'a point donné la liberté, ils seront battus tous deux, et ils ne mourront pas, parce que ce n'était pas une femme libre.

» L'homme offrira au seigneur pour sa faute un bélier à l'entrée du tabernacle du témoignage. »

» ..... Si un homme ayant épousé une femme en conçoit ensuite de l'aversion, et que, cherchant un prétexte pour la répudier, il lui impute un crime honteux en disant : J'ai épousé cette femme, et, m'étant approché d'elle, j'ai reconnu qu'elle n'était point vierge;

» ..... Si ce qu'il objecte est véritable, et s'il se trouve que la fille, quand il l'épousa, n'était pas vierge,

» On la chassera hors la porte de la maison de son père, et les habitants de cette ville la lapideront, et elle mourra, parce qu'elle a commis un crime détestable dans Israël, étant tombée en *fornication* dans la maison de son père; et vous ôterez le mal d au milieu de vous. »

« ..... Si après qu'une fille a été fiancée étant vierge, quelqu'un la trouve dans la ville et dort avec elle,

» Vous les ferez sortir l'un et l'autre à la porte de la ville, et ils seront tous deux lapidés, la fille parce qu'étant dans la ville elle n'a pas crié, et l'homme parce qu'il a abusé de la femme de son prochain. »

On voit que Moïse établissait une différence entre la *fornication* d'une fiancée et la *fornication* des jeunes filles qui ne l'étaient pas encore.

Quoi qu'il en soit des préceptes de Moïse, il est certain que les Hébreux n'étaient pas généralement des modèles de vertu.

Dès les temps les plus reculés, les patriarches les plus chers à leur Dieu, si nous en croyons la légende biblique, auraient eu des mœurs passablement libres; il est difficile de trouver suffisamment chaste et morale la conduite d'Abraham avec sa servante Agar, bien que ce fût du consentement de Sara; les procédés de Jacob avec Bala et Zelpha, les suivantes de Lia et de Rachel, n'étaient guère plus exemplaires.

C'étaient les mœurs du temps, dira-t-on. Dans ce cas, il faut croire que le temps était assez à la *fornication*.

La *Genèse* nous a conservé un curieux récit de *fornication*. Les deux fils aînés du patriarche Juda avaient été frappés de mort, et, suivant la coutume des Hébreux, Thamar, leur veuve à tous deux, devait épouser leur frère, le troisième fils de Juda.

« Juda dit donc à Thamar, sa belle-fille : « Demeurez veuve dans la maison de votre » père jusqu'à ce que mon fils Sela devienne » grand; » car il avait peur que Sela ne mourût aussi comme ses quatre frères. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son père.

» Beaucoup de temps s'étant passé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda, après l'avoir pleurée et s'être consolé de cette perte, alla à Thamna avec Hira, d'Odollam, le pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondaient ses brebis.

» Thamar, ayant été avertie que Juda, son beau-père, allait à Thamna pour faire tondre ses brebis,

» Quitta ses habits de veuve, se couvrit d'un grand voile, et, s'étant déguisée, s'assit dans un carrefour sur le chemin de Thamna, parce que Sela, étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avait point fait épouser.

» Juda, l'ayant vue, s'imagina que c'était une femme de mauvaise vie, parce qu'elle s'était couvert le visage de peur d'être reconnue;

» Et, s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au désir qu'il avait, car il ne savait pas que ce fût sa belle-fille. Elle lui répondit : « Que me donnerez-vous pour ce » que vous me demandez ?

» Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de » mon troupeau. » Elle repartit : « Je consen» tirai à ce que vous voulez, pourvu que vous » me donniez un gage en attendant que vous » m'envoyiez ce que vous me promettez.

» Que voulez-vous que je vous donne pour » gage? » lui dit Juda. Elle répondit : « Don» nez-moi votre anneau, votre bracelet et le » bâton que vous tenez à la main. » Ainsi, elle conçut de lui,

» Et s'en alla aussitôt; et ayant quitté l'habit qu'elle avait pris, elle se revêtit de ses habits de veuve.

» Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur, qui était d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avait donné à cette femme. Mais, ne l'ayant pas trouvée,

» Il demanda aux habitants de ce lieu : « Où » est une femme qui était assise dans ce car» refour? » Tous lui répondirent qu'il n'y avait point eu en cet endroit de femme débauchée.

» Ainsi il retourna à Juda et lui dit : « Je » ne l'ai point trouvée, et même les habitants » de ce lieu m'ont dit que jamais femme de » mauvaise vie ne s'était assise en cet en» droit. »

» Juda dit : « Qu'elle garde ce qu'elle a; elle » ne peut pas au moins m'accuser d'avoir » manqué à ma parole. J'ai envoyé le che» vreau que je lui avais promis, et vous ne » l'avez point trouvée.

» Mais trois mois après on vint dire à Juda : « Thamar, votre fille, est tombée en *fornica*» *tion*, car on commence à s'apercevoir qu'elle » est grosse. » Juda répondit : « Qu'on la pro» duise en public, afin qu'elle soit brûlée. »

» Et lorsqu'on la menait au supplice, elle envoya dire à son beau-père : « J'ai conçu de » celui à qui sont ces gages. Voyez à qui est » cet anneau, ce bracelet et ce bâton. »

» Juda, ayant reconnu ce qu'il lui avait donné, dit : « Elle a moins de tort que moi, » parce que j'ai manqué en ne la faisant point » épouser à Sela mon fils. » Il ne la connut point néanmoins depuis. »

Ce récit est vraiment patriarcal, et le mot qui le termine dans la *Genèse* offre quelque chose d'une résignation et d'une mélancolie philosophique qui n'est pas sans charme. Dans tous les cas, et malgré le laisser-aller du narrateur, ce récit montre suffisamment quel châtiment terrible atteignait la *fornication* dans l'antiquité, du moins pour la femme. C'est une chose frappante, en effet, que, dans l'opinion de presque tous les peuples, la *fornication* laisse particulièrement une souillure à la femme. Cela est évidemment injuste; car aux yeux de tous ceux qui jugent sainement des choses, l'homme est certainement plus coupable ici que la femme, et c'est lui qui devrait recueillir la plus grande part de la flétrissure. Mais c'est l'homme qui fait les lois, qui crée la plupart des préjugés, suivant les besoins de ses passions ou de ses caprices, et nous trouvons là encore une de ces injustices sociales comme il en existe tant ici-bas.

FORNIER ou **FOURNIER** (Jehan), littérateur français, né à Montauban dans le XVIe siècle. Il se livra avec ardeur à son goût pour la poésie et les lettres. On ne possède aucun détail sur sa vie. On a de Fornier : *Chansons lyriques* (Toulouse, in-16); *Epigrammes érotiques* au nombre de 201 (Toulouse, in-8o); l'*Uranie*, contenant l'horoscope de Henri II en 18 sonnets, etc. (Paris, 1555, in-8o)); la traduction des quinze premiers chants du *Roland furieux* (Paris, 1555, in-4o); les *Affections de divers amants*, par Parthenius de Nicée, suivies des *Narrations d'amour* de Plutarque (Paris, 1555, in-8o), ouvrage traduit du grec; *Histoire des guerres faites en plusieurs lieux de la France* (Toulouse, 1568, in-4o), etc.

FORNIER (Guillaume), jurisconsulte français. V. FOURNIER.

FORNIER - FÉNEROLS (Jacques - Marguerite-Etienne), général français, né près d'Escoussens (Tarn) en 1761, mort en 1806. Il prit du service dans les dragons de Condé en 1779, devint colonel en 1794, chef de brigade en 1795 et général de brigade en 1803. Fornier s'était signalé par sa brillante valeur à la bataille de Hohenlinden, dans les campagnes d'Allemagne et de Suisse, notamment à Zurich, où il sauva le 2e régiment de chasseurs. Il tomba mortellement frappé à Golymin (Pologne), au moment où il venait de dégager la brigade du général Lasalle, enveloppée par l'ennemi, et d'assurer la victoire à nos armes.

FORNIOT, nom scandinave qui désigne la terre primitive. C'est un géant qui eut trois fils : Eger ou Ymer, l'eau; Kavi, l'air ou le vent, et Logi, le feu. Kavi, à son tour, eut un fils, Frosti (la gelée); celui-ci procréa Snär (la neige), qui engendra Thorre (la gelée sèche).

FORNIQUER v. n. ou intr. (for-ni-ké — V. FORNICATION). Commettre le péché de fornication.

FORNOUE, en italien *Fornovo*, bourg d'Italie, prov. et à 22 kilom. S.-O. de Parme, au pied des Apennins et près de la rive gauche du Toro; 3,294 hab. C'est dans les environs de Fornoue que Charles VIII, roi de France, remporta, en 1495, une victoire éclatante sur les Milanais et leurs alliés, victoire qui lui ouvrit le chemin de sa retraite vers la France.

Fornoue (BATAILLE DE). V. FORNOVO.

FORNOUÉ, ÉE (for-nou-é) part. passé du v. Fornouer : *Fil* FORNOUÉ.

FORNOUER v. a. ou tr. (for-nou-é). Techn. Faire un nœud à : FORNOUER *un fil*.

Fornovo (BATAILLE DE). Si jamais expédition fut mal concertée, mal dirigée et mal exécutée, ce fut celle que le roi de France Charles VIII entreprit en Italie en 1494. Heureusement que ce prince menait avec lui une vaillante armée et des généraux expérimentés qui lui ouvrirent le chemin jusqu'à Rome; là, il dicta la loi au pape et acheta d'André Paléologue de vains droits au trône de Constantinople; puis il marcha sur Naples, battit ses ennemis en différentes rencontres et fit son entrée solennelle dans cette ville, revêtu du manteau impérial et ceint d'une quadruple couronne (France, Naples, Constantinople et Jérusalem). Ces succès rapides devaient être éphémères; l'Italie commençait à revenir de la stupeur que lui avait causée cette brusque invasion, et une coalition redoutable, dont Venise était le foyer et Ludovic le More le chef, s'organisa derrière Charles. C'était cependant ce même Ludovic qui l'avait appelé en Italie; mais le roi de France ne sut s'acquérir ou conserver aucun allié : l'ambition inattendue que manifestaient les Français avait ouvert tous les yeux sur le danger qu'allait courir l'indépendance italienne. Vainement Charles envoya Philippe de Comines à Venise pour retenir dans son alliance cette puissante république; l'adresse de l'ambassadeur ne put atténuer les craintes que ne cessaient d'éveiller les progrès toujours croissants de l'ambition française. Cependant Charles consumait son temps dans les fêtes et les plaisirs, ne paraissant concevoir aucune inquiétude des dispositions menaçantes qui se manifestaient autour de lui. Le 31 mars 1495, une ligue formidable avait été signée à Venise, ligue par laquelle le pape, Maximilien, le roi d'Espagne, la république de Venise et Ludovic, duc de Milan, s'engageaient à mettre sur pied et à entretenir, pendant vingt-cinq ans, une armée de 20,000 fantassins et de 34,000 cavaliers. Comines, au courant de toutes ces intrigues, ne cessait de presser Charles VIII de ramener son armée en France avant que les troupes levées par la ligue en Allemagne fussent rendues en Lombardie et prêtes à lui fermer le passage. Le roi de France commença enfin à entrevoir les dangers de sa position; après avoir laissé des garnisons françaises à Pise, qui était bien disposée pour lui, et dans les autres places maritimes, il se dirigea sur les Apennins pour gagner la Lombardie méridionale et la ville d'Asti, que le duc d'Orléans avait été chargé de défendre. Son armée ne se composait plus que de 800 lances françaises, 200 gentilshommes de sa garde, 100 hommes d'armes italiens, 300 fantassins suisses, 1,000 Français et 1,000 Gascons, le tout formant un ensemble de 8,000 à 9,000 hommes. Si les capitaines italiens eussent mis plus de résolution et de célérité dans leurs mouvements et qu'ils eussent occupé les principaux passages des Apennins, Charles VIII se fût trouvé, sans nul doute, dans une position extrêmement critique, et il eût été obligé de se replier sur Pise; mais François de Gonzague, marquis de Mantoue, et le comte de Caiazzo, généraux de la république de Venise et du duc de Milan, ne pensant pas que les Français osassent les aborder de front, les laissèrent défiler tranquillement à travers les Apennins par les sentiers rapides, mal tracés et dangereux qui conduisent du val de la Magra au val du Taro. L'artillerie française comptait 14 gros canons, sans parler des pièces d'un petit calibre et d'un très-grand nombre de caissons, et l'on fut obligé d'abandonner beaucoup de chariots dans des défilés où la nature seule était un obstacle insurmontable. Les Suisses se distinguèrent surtout par l'ardeur qu'ils mirent à traîner l'artillerie à force de bras; pas une pièce ne demeura en arrière; toute l'armée, sous les rayons d'un soleil brûlant qui redoublait les fatigues, déploya le même zèle et la même énergie. Le 5 juillet, après cinq jours de fatigues inouïes, l'armée déboucha enfin dans les plaines de la Lombardie, au village de Fornovo (Fornoue), sur le Taro. C'est là que les confédérés auraient dû l'attendre, pour l'accabler au sortir des montagnes; mais ils s'étaient établis à Ghiaruolo, à trois milles plus bas, comme pour lui laisser la faculté de se retirer sans combattre. Charles VIII, en effet, ne demandait qu'à passer sans être molesté, et il envoya Comines au camp des ennemis pour y ouvrir des négociations en ce sens; ceux-ci refusèrent tout accommodement, et Charles VIII dut songer à s'ouvrir le chemin de la France les armes à la main. Sa situation était critique, car il se trouvait en face de 35,000 combattants avec 9,000 hommes seulement. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, un orage terrible gronda autour de l'armée, et des torrents de pluie grossirent le Taro, sur la rive droite duquel nous étions campés, quelques milles plus bas que le corps d'armée des Vénitiens. Le 6 juillet au matin, le roi se décida à franchir le fleuve, puis à descendre le long de la rive gauche, pour gagner Borgo-San-Donnino, tandis que Comines et le cardinal de Saint-Malo essayeraient de renouer les négociations. L'armée de Charles VIII était divisée en trois corps. L'avant-garde, commandée par le maréchal de Gié et le Milanais Jacques Trivulce, ennemi personnel du duc de Milan, comprenait *tout l'effort et l'espoir de l'host*, c'est-à-dire les Suisses et le reste de l'infanterie, l'artillerie, 350 hommes d'armes et les archers de la garde du roi. Le corps de bataille était commandé par le roi en personne, l'arrière-garde par le vicomte de Narbonne et le sire de La Trémoille. Les Français, en cette circonstance, montrèrent une imprudence qui leur eût été fatale en présence de troupes plus résolues. Lorsque l'avant-garde eut franchi le Taro, elle se mit à descendre la rive gauche sans attendre l'arrivée du roi, de sorte qu'elle se trouva isolée en présence des Vénitiens, dont deux corps de troupes avaient également traversé la rivière au-dessus et au-dessous des Français; Charles VIII, à son tour, laissa assez loin derrière lui le corps du vicomte de Narbonne et de La Trémoille, de sorte que ces trois corps isolés les uns des autres eussent pu être écrasés successivement par les ennemis. Heureusement l'esprit de décision leur fit défaut. Cependant le marquis de Mantoue ne manquait pas d'habileté; tandis que les Français étaient occupés à franchir le Taro, il remonta la rive droite, entra dans Fornovo, que nous venions de quitter, passa la rivière à notre suite et tomba sur notre arrière-garde; en même temps, le comte de Caiazzo attaquait l'avant-garde; deux détachements reçurent ordre, l'un de prendre en flanc le corps du roi, l'autre de tourner Fornovo pour aller enlever le riche bagage des Français, porté par plus de 6,000 bêtes de somme, et qui se dirigeait à travers les montagnes sur Borgo San-Donnino. Le reste de l'armée italienne était resté sur la rive droite du Taro, pour servir de réserve et garder le camp. La principale force des confédérés consistait en 2,000 à 3,000 *stradiotes* ou *estradiots* (du grec *stratiôtês*, homme de guerre), excellente cavalerie légère levée par les Vénitiens en Albanie et en Morée, et qui combattaient à peu près à la manière des Arabes et des Mameluks.

L'armée se trouvait donc dans une situation critique; mais l'impétuosité des Français et l'inébranlable bravoure des Suisses réparèrent l'imprudence de leurs généraux. L'arrière-garde fut un moment en grand péril; le roi, la voyant sur le point d'être écrasée par la masse des ennemis, se porta à son secours avec toute sa maison. Le premier choc fut effroyable; la supériorité numérique des Italiens balançait la bouillante intrépidité des Français. Charles VIII, sur qui se portaient les efforts des ennemis, courut les plus grands dangers; séparé des siens, assailli de toutes parts, il ne dut son salut qu'à la vigueur de son magnifique cheval noir, appelé *Savoie*, qui l'emporta hors de la mêlée. En même temps, les Italiens commençaient à s'effrayer de cette lutte sanglante; ils ne marchaient plus qu'en hésitant contre ces ennemis redoutables qui hachaient tout ce qui se présentait devant eux et ne faisaient pas de quartier. Ils s'avançaient régulièrement, mais sans ardeur, comme à la parade, et, après chaque charge, se repliaient loin en arrière pour se reformer. On ne sait trop quelle aurait été l'issue de la bataille, si les stradiotes avaient fait leur devoir; 1,500 d'entre eux, montés sur d'excellents chevaux, devaient se mêler aux hommes d'armes pour rompre l'ordonnance des Français; mais quand ils virent défiler, dans le lointain, les riches bagages qu'on était sur le point de mettre en sûreté, ils ne surent point résister à la tentation de les piller, et ils se lancèrent à leur suite, abandonnant l'armée française et suivis d'un grand nombre d'hommes d'armes et de fantassins italiens. Pas un Français, au contraire, ne quitta son rang pour aller défendre les bagages. Le combat changea alors de face : le marquis de Mantoue, abandonné par sa cavalerie légère, se trouva aux prises avec le corps de bataille du roi, qui s'était replié sur l'arrière-garde; il se vit aussitôt attaqué de flanc, sans recevoir de secours de l'armée de réserve; car Rodolphe de Gonzague, oncle du marquis de Mantoue, qui remplissait les fonctions de « maréchal de l'host, » venait d'être tué, et le corps de réserve, ne recevant pas d'ordres, resta immobile. La lourde gendarmerie vénitienne et lombarde fut culbutée, poursuivie, hachée jusque dans le lit du Taro; l'infanterie fut dispersée ou taillée en pièces, et le marquis de Mantoue fut obligé de repasser la rivière en désordre. On ne faisait pas un prisonnier; les Français s'excitaient les uns les autres au carnage en se répétant : « Souvenez-vous de Guinegate! » De son côté, le comte de Caiazzo, après avoir soutenu avec l'avant-garde un engagement beaucoup moins sérieux, repassa la rivière auprès d'Oppiano; il n'avait fait que caracoler autour des Français, sans même en venir à « coucher les lances. »

La bataille n'avait pas duré plus d'une heure, et cependant elle avait causé des pertes considérables aux Italiens. Couverts d'une armure beaucoup plus lourde que celle des Français, tandis que leurs chevaux étaient bien moins vigoureux, ils avaient été presque tous renversés dans le choc, et tandis que les

gendarmes français poursuivaient les fuyards, les valets de leur suite massacraient impitoyablement ceux qu'ils trouvaient étendus par terre. La bataille de Fornovo coûta 3,500 hommes aux Italiens; les Français en perdirent 200 à peine; cette journée assurait le salut du roi et de l'armée. « Le succès complet d'une expédition si mal concertée, dit H. Martin, et le retour triomphant du roi, en dépit de tous les obstacles, trompaient toutes les prévisions de la sagesse humaine. L'honneur en devait revenir aux admirables soldats et aux habiles capitaines, qui eussent mérité un autre général que Charles VIII. »

FORPAISSON s. f. (for-pè-son — rad. *forpaître*). Eaux et for. Délit commis par des usagers qui font paître des porcs dans les bois sans en avoir le droit.

FORPAÎTRE v. n. ou intr. (for-pê-tre — du lat. *foras*, dehors, et de *paître*). Véner. Aller chercher sa pâture loin de sa retraite ordinaire, en parlant des bêtes.

FORQUINE s. f. (for-ki-ne — dimin. du lat. *furca*, fourche). Anc. art milit. Fourchette d'arquebuse.

FORRES, ville d'Ecosse, comté et à 19 kilom. O. d'Elgin, sur le Findhorn, à 4 kilom. de son embouchure dans le golfe de Murray; 3,148 hab. Il ne reste que quelques débris de son vieux château, forteresse des comtes de Murray. La ville est dominée au S. par les sommets de Clumi-Hills, dont l'un est couronné d'une haute tour, construite en souvenir de la bataille de Trafalgar. A un mille et demi de Forres, on remarque la célèbre pierre sculptée appelée *Sweno's Stone*, qui a tant intrigué les archéologues; elle a 6 mètres de hauteur et elle est couverte de sculptures en relief représentant des guerriers à pied et à cheval, des oiseaux, des animaux et des cercles. On suppose qu'elle a été élevée pour célébrer le triomphe de Malcolm II sur les Danois. La forêt de Tarnaway, voisine de Forres, renferme un beau château, bâti par Randolphe, premier comte de Moray. Le plafond sculpté de la grand'salle et la cheminée, assez vaste pour que l'on puisse y faire rôtir un bœuf tout entier, attirent surtout l'attention.

Shakspeare a placé à Forres la scène de sa tragédie de Macbeth.

FORREST (Thomas), navigateur anglais, mort vers 1802. Entré de bonne heure au service de la compagnie des Indes, il était capitaine de vaisseau lorsqu'il contribua, en 1772, à fonder un comptoir dans l'île Balambangan, près de Bornéo. En 1774, il partit pour la Nouvelle-Guinée, visita pendant son voyage l'île Batchian, dans le groupe des Moluques, découvrit les îles Aïou, débarqua à la Nouvelle-Guinée en janvier 1775, obtint la cession de l'île Bunwot, gagna Bornéo et, de là, se rendit en Angleterre. Chargé, en 1789, d'explorer l'archipel Mergui, dans le golfe du Bengale, il releva avec le plus grand soin un grand nombre d'îles, puis retourna dans son pays, et continua quelque temps encore à voyager sur mer. On doit à Forrest un excellent *Traité des moussons* (Londres, 1784), et de bonnes relations de ses expéditions maritimes, remplies d'observations curieuses, enrichies de cartes et de figures. Elles sont intitulées : *Voyage de Balambangan à la Nouvelle-Guinée et aux Moluques* (Paris, 1780), traduit en français par Demeunier; *Voyage de Calcutta à l'archipel Mergui* (Londres, 1792).

FORREST (N. Bedford), général américain, né dans le Tennessee. C'est une des figures les plus originales et les plus saillantes de la dernière guerre civile. Au moment où éclata cette guerre, il avait fait dans le commerce une fortune considérable, qu'il consacra, avec une abnégation qui l'honore, au soutien de la cause qu'il avait embrassée, celle des confédérés. Il leva à ses frais une compagnie de cavalerie, fit avec elle la campagne de 1861, et, en janvier 1862, fut nommé colonel. C'est à partir de ce moment que sa carrière militaire brille du plus vif éclat. Toujours en selle, brave sans être téméraire, doué d'un merveilleux coup d'œil, ayant réussi à inspirer à ses soldats une affection et une confiance sans limites, toujours prêt à affronter les entreprises les plus difficiles et les plus hasardeuses, il a causé aux fédéraux des dommages considérables. Quand le fort Donelson, attaqué par Grant, demanda à capituler, Forrest, qui faisait partie de la garnison, traversa, avec ses cavaliers toute l'armée fédérale et réussit à s'échapper. Il se distingua, dans la même campagne (1862), à Shiloh et à Corinth, et suivit le général Bragg dans le Kentucky. Le 25 mars 1863, il s'empara de Brentwood (Tennessee) et de sa garnison, et, en avril, il fit prisonnier, près de Rome (Géorgie), tout le corps d'armée du colonel Streight. Le 4 décembre de la même année, il fut promu major général de cavalerie; il avait été fait brigadier général en 1862. Pendant la campagne de 1864, il opéra dans le sud, gagna, sur le général W.-S. Smith, le combat de Pontotoc (20 février), prit, en mars, les villes de Union-City et Hickman, en avril, le fort Pillow; défit, en juin, le général Sturgis, à Tishomingo-Creek, s'empara de toute son artillerie et le poussa l'épée dans les reins jusqu'à Memphis, qu'il prit ensuite et garda quelques heures. En octobre, il se chargea d'intercepter les approvisionnements envoyés au général Sherman par la rivière Tennessee, et, le 4 novembre, il captura et détruisit quatre canonnières, deux transports et vingt barges. En janvier 1865, il fut nommé commandant du district du Mississipi, de la Louisiane orientale et du Tennessee occidental, et, en mars suivant, promu lieutenant général. Mais la dernière heure de son parti avait sonné. Après la capitulation de Lee et de Johnston, Forrest essaya de tenir contre le général Wilson à Selma, où se trouvait son quartier général; mais il dut, lui aussi, obéir à la fatalité; il mit bas les armes avec tout son corps d'armée. Le général Forrest était un des officiers les plus populaires de l'armée confédérée. Dans un pays où les sobriquets sont si communs, il avait reçu ceux d'*Aigle de guerre*, de *Sorcier de la selle* et enfin celui de *Cheval marin*, après le fameux coup de main exécuté sur le Tennessee, dont nous avons parlé plus haut, action d'éclat qui lui valut un vote de remerciements de la part du congrès confédéré.

FORREST (Edwin), tragédien américain, né le 9 mars 1806, à Philadelphie. Il débuta, à peine âgé de douze ans, par des rôles de femme, sur plusieurs théâtres de cette ville. Après avoir fait partie pendant quelque temps d'une compagnie dramatique dirigée par MM. Jones et Collins et parcouru l'Ouest à sa suite, il signa un engagement avantageux pour New-York. La façon dont il interpréta, dès cette époque, les puissantes créations de Shakspeare lui fit bientôt une réputation, et ce fut avec un grand succès qu'il parut ensuite sur la plupart des grandes scènes des Etats-Unis. Quoique ses compatriotes parlent de lui dans les termes les plus chaleureux et le comparent à notre Frédéric-Lemaître, il faut avouer cependant que cet artiste a montré dans ses diverses créations beaucoup plus d'inspiration que de mesure; sa manière est large, il est vrai, souvent puissante, mais le goût lui fait quelquefois défaut. En 1834, il est venu une première fois en Angleterre; il y a épousé miss Sainclair, fille d'un chanteur anglais, avec laquelle il a donné de nombreuses représentations, toutes fort suivies. En 1837 et en 1844, il a reparu à Londres, où il a tenu, à côté des meilleurs artistes anglais, un rang fort honorable. Après plusieurs années de mariage, M. Forrest quitta tout à coup sa femme, qui demanda et obtint le divorce, à la suite d'un long procès qui fit beaucoup de bruit (janvier 1852). M. Forrest, qui ne put donner à la justice de motifs acceptables de son brusque abandon, fut condamné à servir à miss Sainclair une pension alimentaire de 3,000 livres sterling (75,000 fr. par an.) Un tel chiffre donne une idée suffisante de la fortune gagnée par cet artiste dans l'exercice de son art.

FORRESTER (Alfred-Henri), plus connu sous le pseudonyme d'**Alfred Crowquill** (*Plume de corbeau*), écrivain et artiste anglais né à Londres en 1806. Ses parents voulaient en faire un agent de change; mais sa vocation l'emporta sur la volonté paternelle, et, à l'âge de quinze ans, il inaugura sa carrière littéraire en publiant dans les *Magazines* divers articles qui attirèrent sur lui l'attention générale. Plus tard, il étudia le dessin dans le but d'illustrer ses œuvres. En 1826, il publia les *Contes excentriques;* texte et dessins, tout était de lui. Il collabora ensuite à l'*Humoriste*, au *New-Monthley Magazine* et au *Bentley's Magazine*, dirigé par Dickens. Il fut également l'un des premiers dessinateurs du *Punch* et de l'*Illustrated London News*. Depuis quelques années, il expose assidûment, à l'Académie royale, des dessins à la plume et des tableaux à l'huile. Il est l'auteur d'une statuette du duc de Wellington, qui a été présentée à la reine. Nous citerons parmi ses œuvres : *Divagations d'une plume et d'un crayon; Arithmétique comique; Fantasmagorie pour rire; Une poignée de plumes de corbeaux* (*crowquills*), et une foule d'albums et de contes de fées, tous empreints de la plus communicative gaieté, et dont toutes les illustrations sont dues à son crayon.

FORRESTIE s. f. (fo-rè-stî — de *Forrest*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des commélynées, dont l'espèce type croît à la Nouvelle-Guinée. ‖ Syn. de CÉANOTHE, genre d'arbrisseaux.

FORS prépos. (for — du lat. *foris*, hors, qui se rapproche de *fores*, porte). Excepté, hormis, à la réserve de : *Tout est perdu*, FORS *l'honneur*. (François I^er^.)

> . . . . Sachez que nature
> A mis remède à tout, *fors* à la mort.
> LA FONTAINE.

> . . . Toute chose nous convie
> D'oublier tout, *fors* notre amour.
> A. DE MUSSET.

‖ Ce mot est vieux, mais peut être employé dans le style marotique.

FORSELL (Charles DE), statisticien et ingénieur suédois, né dans le pays de Scaraborg en 1783, mort en 1848. Il prit part, en 1809, à la révolution qui renversa du trône Gustave IV Adolphe et le remplaça par Charles XIII, fut chargé de différentes missions par Adlesparre, devint ensuite aide de camp du prince Chrétien-Auguste, héritier présomptif de la couronne, et reçut de lui la mission de dresser une carte générale de la Suède. En 1810, Forsell fut nommé major dans le corps des ingénieurs, puis fut choisi par Bernadotte pour enseigner les mathématiques et la géographie à son fils, le prince Oscar. En 1817, il acheva la carte de la Scandinavie, levée sur une échelle d'un dix-millionième. Cette même année, il entra à la diète du royaume, où, depuis lors, il siégea sans interruption. Enfin, en 1824, il reçut le titre de directeur général du royaume. On lui doit plusieurs ouvrages, qui l'ont fait connaître à l'étranger et dont les principaux sont : *Tablettes statistiques* (Stockholm, 1830); *Statistique de la Suède* (Stockholm, 1834); *Guide du voyageur en Angleterre* (Stockholm, 1835), etc.

FORSÉSIE s. f. (for-sé-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des urticées.

FORSÈTE, un des grands dieux de la mythologie scandinave, fils de Balder le Bon et de Nanna. Lui-même était le dieu de la paix, de la concorde, de la réconciliation. Tous ceux qui ont recours à lui s'en retournent le cœur joyeux. Son palais Glitner est couvert d'argent, et ses murs sont d'or. L'*Edda* ne parle que fort peu de lui; mais Alcuin et plusieurs autres historiens de la même époque rapportent que les Saxons lui rendaient un culte.

FORSGARDIE s. f. (for-sgar-dî — de *Forsgard*, n. pr.). Bot. Syn. de COMBRET, genre type des combrétacées.

FORSKAL (Pierre), naturaliste et voyageur suédois, né à Kalmar, dans le Smaland, en 1736, mort en 1763. Son goût et ses remarquables aptitudes pour la botanique lui valurent l'amitié de Linné, qui le recommanda au roi de Danemark, Frédéric I^er^. A son arrivée à Copenhague, où il venait d'obtenir une chaire (1761), Forskal fut attaché, en qualité de naturaliste, à une expédition scientifique ayant pour mission de visiter l'Asie Mineure, l'Egypte et l'Yémen. L'expédition, qui comptait parmi ses membres l'orientaliste Von Haven, le médecin Cramer, le mathématicien Niebuhr, quitta Copenhague au commencement de 1761, visita successivement Malte, Smyrne, Constantinople, Ténédos, Imbros, Rhodes, l'Egypte et l'Arabie. Forskal s'attacha surtout à recueillir des plantes. Il en avait réuni plus de 2,000 espèces, dont un quart environ étaient nouvelles, lorsqu'il mourut de la peste à Djérim en Arabie. Niebuhr recueillit ses papiers, ses notes et ses collections, et, de retour en Danemark, publia : *Descriptiones animalium, avium, amphibiorum, etc., quæ in itinere orientali observavit P. Forskal* (Copenhague, 1775, in-4°); *Flora ægyptiaco-arabica, sive Descriptiones plantarum quas per Ægyptum inferiorem et Arabiam felicem detexit, illustravit P. Forskal* (Copenhague, 1775, in-4°); *Icones rerum naturalium quas in itinere orientali depingi curavit C. Niebuhr* (Copenhague, 1776, in-4°). Linné a consacré à la mémoire de Forskal un genre de la famille des urticées, sous le nom de *Forskalia*.

FORSKALÉE s. f. (for-ska-lé — de *Forskal*, botan. suédois). Bot. Genre de plantes, de la famille des urticées, comprenant deux espèces, qui croissent en Arabie. ‖ Quelques-uns écrivent à tort FORSKOLÉE.

FORST (Jean-Bernard), célèbre chanteur allemand, né à Mies (Bohême), en 1660, mort à Prague en 1710. Il se fit remarquer par une superbe voix de basse profonde, un goût pur, une méthode admirable. Parvenu rapidement à la plus brillante réputation, il fut comblé par les princes d'éloges et de bienfaits. La première fois qu'il se fit entendre à Vienne, l'empereur Joseph I^er^ lui dit qu'il doutait que l'Europe eût jamais eu un chanteur plus habile, et, comme preuve de son admiration, il lui mit au cou une chaîne d'or, et le nomma musicien de sa chambre. La faveur dont il jouissait auprès de ce monarque excita la jalousie des artistes italiens de la chapelle impériale. Forst fut empoisonné. La clameur publique les accusa de ce forfait, dit Castil-Blaze, dans son *Histoire de l'opéra italien;* cependant on parvint à sauver le précieux virtuose. Quoique les suites de cet empoisonnement l'eussent privé de l'étonnante sonorité de sa voix, la beauté de sa méthode, le charme séducteur de son exécution, ne le firent pas moins admirer longtemps encore. Forst refusa les lettres de noblesse que Joseph I^er^ voulait lui donner. Il accepta la pension de 300 florins qui lui fut proposée en échange (1690). Forst, on le voit, ne manquait pas de bon sens.

FORSTE, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 65 kilom. S. de Francfort-sur-l'Oder, cercle de Sorau, sur une île de la Neisse; 3,350 hab. Fabrication de draps, de toiles et de maroquins; culture de tabacs; commerce de bestiaux.

FORSTER (Valentin), jurisconsulte allemand, né à Wittemberg en 1530, mort en 1608. Il étudia le droit, la philosophie, les mathématiques, suivit les leçons de Luther, de Mélanchthon, d'Eber, puis alla compléter son instruction en Italie et en France, se fit recevoir docteur à Bourges et retourna alors en Allemagne. A partir de ce moment, il professa avec un grand succès le droit à Ingolstadt, à Wittemberg, à Marbourg (1569), à Heidelberg (1580) et à Helmstædt. Ses principaux ouvrages sont : *Historia juris civilis romani* (Bâle, 1565, in-fol.); *De juridictione romana* (Helmstæd, 1610, in-8°), et un recueil de divers traités de jurisprudence (Bâle, in-fol.). — Son fils, Valentin-Guillaume FORSTER, né à Marbourg en 1574, mort en 1620. Professa la jurisprudence à Wittemberg. Il a laissé plusieurs ouvrages de droit, entre autres : *De dominio* (1620); *De pactis* (1621), etc.

FORSTER (Froben), philosophe allemand, né à Kœnigsfeld en 1709, mort en 1791. Il entra dans l'ordre des bénédictins (1728), professa successivement la philosophie au monastère de Saint-Emmeran et à Salzbourg, puis devint prieur, bibliothécaire et enfin abbé de Saint-Emmeran. Forster se distingua par son zèle pour faire fleurir les belles-lettres et la philososophie, et par son esprit aussi charitable qu'éclairé. Ses principaux écrits sont : *Methodus inveniendi veritatem* (1746, in-4°); *Medicatio philosophica de mundo mechanico et optimo secundum systema Leibnitio-Wolfianum* (1747, in-4°); *Systema primorum principiorum* (1749, in-4°). On lui doit une belle édition des *Œuvres* d'Alcuin (Ratisbonne, 1777, in-fol.).

FORSTER (Nathaniel), théologien et philologue anglais, né en 1717 à Stadscombe (comté de Devon), mort en 1757. On sait peu de chose sur sa vie. C'était un homme fort instruit, également versé dans la connaissance des langues grecque, latine et hébraïque. On a de lui : *Réflexions sur l'ancienneté du gouvernement de l'art et des sciences en Egypte* (Oxford, 1743); *Platonis dialogi quinque, recensiti et notis illustrati* (Oxford, 1745); *Appendix Liviana, etc.* (Oxford, 1746); *Freinshemii supplementorum libros X, in locum decadis secundæ Livianæ deperditæ* (Oxford, 1746); le *Papisme destructeur de l'évidence du christianisme, sermon* (Oxford, 1746); *Biblia hebraïca sine punctis* (Oxford, 1750, 2 vol. in-4°).

FORSTER (Jean-Reinhold), naturaliste et voyageur allemand, né à Dirschau (Prusse) en 1729, d'une famille anglaise, mort en 1794. D'abord ministre protestant près de Dantzig, il abandonna ces fonctions pour se livrer à son goût pour les voyages et l'histoire naturelle. Il entra d'abord au service de la Russie, explora, par ordre de Catherine, les colonies de la Russie méridionale (1765), et écrivit sur la situation de Saratow des rapports dans lesquels il exposait tous les abus administratifs qui régnaient dans la colonie. De retour de sa mission, il fut chargé par Catherine d'élaborer, avec plusieurs jurisconsulte, un code de lois destiné à régir les colons. Malgré le zèle et l'intelligence dont il avait fait preuve, Forster attendit vainement la rémunération de ses services. Les ennemis qu'il s'était faits dans l'administration et dans le gouvernement en décelant les abus commis, rendirent toutes ses réclamations infructueuses. Indigné d'être ainsi traité, Forster retourna à Dantzig, où il espérait pouvoir reprendre sa modeste place de ministre. Cette place avait été donnée à un autre, de sorte qu'il se trouva presque sans ressources. Il passa alors en Angleterre, pensant qu'il pourrait y utiliser facilement ses vastes connaissances. Ses espérances furent encore une fois trompées, et il se vit bientôt réduit à vendre presque à vil prix une belle collection qu'il avait recueillie dans ses voyages. Il était sur le point de partir pour l'Amérique, lorsqu'on lui offrit enfin une chaire d'histoire naturelle et de langues française et allemande, à Warrigton, dans le Lancashire. Forster fit alors venir auprès de lui sa femme et ses enfants; mais bientôt après, de vifs démêlés qu'il eut avec ses collègues le forcèrent à donner sa démission. Sa situation était des plus précaires, lorsqu'il obtint, en 1772, de faire partie, en qualité de naturaliste, aux appointements de 4,000 livres, du second voyage de Cook, dans la mer du Sud. De retour au bout de trois ans, après avoir rendu de grands services par ses découvertes scientifiques, Forster ne put obtenir du gouvernement la somme qui lui avait été promise. On refusa de régler ses comptes, sous le prétexte qu'il s'était engagé à ne rien publier de son voyage, et que cet engagement avait été indirectement violé par son fils, qui l'avait accompagné dans cette expédition et en avait publié à son retour la relation. Abandonné de tous, criblé de dettes, Forster fut jeté en prison par ses créanciers, et ne fut libéré que grâce à la générosité du duc Ferdinand de Brunswick. Il retourna alors en Allemagne. Frédéric le Grand le nomma professeur d'histoire naturelle à l'université de Halle (1780) et directeur du jardin botanique, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. Ce remarquable savant ne possédait pas moins de dix-sept langues. Son caractère était franc, loyal, compatissant; mais il avait un langage et des manières d'une rudesse qui lui fit un tort considérable et l'amena à vivre au milieu d'un abandon universel. On raconte qu'ayant été reçu par le roi de Prusse, il crut devoir lui adresser un compliment qui commençait par ces mots : « Sire, j'ai déjà vu sept rois, dont quatre sauvages et trois acclimatés; mais aucun d'eux n'était pareil à Votre Majesté. » Aussi Frédéric II disait-il de lui : « C'est un bien savant homme; mais jamais je ne vis un plus grossier personnage. » Ses écrits les plus estimés ont pour titres : *Characteres generum plantarum quas in itinere ad insulas maris Australis collegerunt J.-R.-F. et G. Forster* (1776, in-4°); *Observations made during a voyage round the World* (1779, in-4°), ouvrage qui a été traduit en français par Pingeron, et qui est d'un haut intérêt pour tout ce qui concerne la

géographie physique; *Zoologiæ indicæ rarioris spicilegium* (Halle, 1781, in-fol.); *Tableau de l'Angleterre pour l'année* 1780, *continué par l'éditeur jusqu'à l'année* 1783 (1784, in-4°); *Histoire des découvertes et des voyages faits dans le Nord* (Francfort-sur-l'Oder, 1784, in-8°), traduits en français par Broussonnet (Paris, 1788, 2 vol. in-8°); *Observations et vérités sur la théorie de la terre* (Berlin, 1798), en allemand, etc.

FORSTER (Jean-George-Adam), naturaliste et voyageur allemand, fils du précédent, né près de Dantzig en 1754, mort à Paris en 1794. Il accompagna son père en Russie, puis à Londres, enfin dans son voyage autour du monde (1772). De retour à Londres, il publia la relation de ce dernier voyage, puis se rendit en France (1777), où il entra en relations avec Franklin et Buffon, et, de là, il passa en Allemagne. Forster devint successivement professeur à Cassel (1778), à Wilna (1784), se fit recevoir docteur en médecine, et fut appelé, en 1787, en Russie par Catherine II, qui voulait faire exécuter un voyage de découvertes et de circumnavigation; mais la guerre contre les Turcs empêcha de mettre ce projet à exécution. De retour en Allemagne, Forster alla s'établir à Mayence, où il reçut un emploi de bibliothécaire. Lors de la prise de cette ville par les Français, en 1792, Forster, qui avait embrassé les idées de la Révolution, se prononça pour la France et jouit de l'entière confiance de Custine. Bientôt après, il fut envoyé à Paris par les Mayençais, pour demander leur réunion à la République. Les événements qui suivirent, la perte de ce qu'il possédait et de ses manuscrits à la reprise de Mayence par les Prussiens, l'infidélité d'une femme qu'il idolâtrait, enfin un travail forcé abrégèrent ses jours. Il mourut à Paris au moment où il se préparait, par l'étude des langues orientales, à entreprendre un voyage dans l'Indoustan et le Thibet. Les principaux ouvrages d'Adam Forster sont: *Voyage autour du monde sur le vaisseau de Sa Majesté, la* Résolution, *commandé par le capitaine Cook* (Londres, 1777, 2 vol.); *Histoire et description de l'arbre à pain* (1784); *Dissertatio botanico-medica de plantis esculentis insularum oceani Australis* (1785, in-4°); *Mélanges* ou *Essais sur la géographie morale et naturelle, l'histoire naturelle et la philosophie usuelle* (Leipzig, 1789-1797, 6 vol. in-8°); *Tableau de la partie inférieure du Rhin, du Brabant, de la Flandre, de la Hollande, de la France* (Berlin, 1791-1794, 3 vol. in-8°), ouvrage traduit en français par Ch. Pougens (Paris, 1795, 3 vol.). Thérèse Huber, femme d'Adam Forster, qui se sépara de lui par un divorce, a publié, après sa mort, sa correspondance et sa biographie sous le titre de: *Correspondance avec renseignements sur la vie de Forster* (Leipzig, 1828-1829). Enfin, la fille de ce savant a publié ses *Œuvres complètes*, avec une biographie par Gervinus (Leipzig, 1843-1844, 9 vol.).

FORSTER (George), voyageur anglais, mort à Nagpoor, dans l'Inde, en 1792. Il était au service de la compagnie des Indes, lorsque, en 1782, il entreprit un voyage par terre, dans l'Inde et la Russie. Déguisé en marchand musulman, parlant couramment l'indou, le persan et le dialecte mahratte, il se dirigea, par Bellaspour et Iambo, vers la vallée de Kashmir, qu'aucun voyageur européen, excepté Bernier, n'avait encore visitée. Par Kaboul, Candahar et Hérat, il atteignit les rives de la mer Caspienne, traversa la Russie et arriva en Angleterre en 1784. Après y avoir publié les *Esquisses sur la mythologie et les mœurs des Indous* (Londres, 1785), il retourna à Calcutta, où, en 1790, parut le premier volume de son *Voyage du Bengale en Angleterre*, etc. Ce volume fut publié de nouveau à Londres en 1798, en même temps que le second volume, imprimé sur ses manuscrits.

FORSTER (Thomas-Ignace-Marie), savant anglais, né à Londres le 9 novembre 1789, mort vers 1850. Il fut élevé dans la maison de son grand-père, à Walthamstow, et, dès son enfance, manifesta le goût le plus vif pour les sciences naturelles. Il était à peine âgé de seize ans, lorsque parurent ses premières productions: *Liber rerum naturalium* en latin, et le *Journal du temps*, en anglais, publications qui furent continuées. En même temps, Forster étudiait sous son oncle, Benjamin Forster, l'astronomie et la mécanique, se livrait à l'étude des langues et de la phrénologie. En 1808, parut son ouvrage sur les hirondelles, et, trois ans après, un *Mémoire* sur la fameuse comète de 1811. Cette même année, il fut atteint d'une maladie assez grave qui le conduisit à publier, dans le *Philosophical Magazine*, quelques observations touchant l'influence des conditions atmosphériques par rapport à la santé humaine. Ce *Mémoire* fut le signal d'une vive polémique qu'il eut à soutenir avec François Arago. En 1812, Forster, à propos d'une brochure qu'il publia sur l'influence des alcools sur la santé, fut amené à traiter une question que J.-J. Rousseau avait abordée avant lui: celle de l'alimentation de l'homme. Comme ce philosophe, il prétendit que l'homme n'est pas constitué pour manger de la viande. Il s'appuyait à la fois sur le témoignage de plusieurs auteurs et sur sa propre expérience. Bientôt Forster, encore très-jeune et qui n'avait pas quitté la maison de son père, obtint de ce dernier d'aller continuer ses études à l'université de Cambridge, où il prit ses degrés. Comme la plupart des jeunes universitaires anglais, il étudia les lois, mais il renonça bientôt à cette étude pour se livrer avec ardeur à la médecine, qu'il abandonna ensuite pour les sciences exactes. En 1813, il publia une édition d'Aratus sous le titre grec de *Aratou Diosèmeia*, avec des notes et un commentaire. Peu de temps après, s'étant blessé dans une expérience, il fut obligé de suspendre ses travaux et se rendit à l'université d'Oxford. L'année suivante, durant un voyage au pays de Galles, il se livra à de curieuses expériences touchant l'impression causée par l'air raréfié sur l'organe auditif. Il vint ensuite à Londres, où, sous la direction de Spurzheim, il étudia curieusement l'anatomie et les délicates fonctions du cerveau; puis il suivit à Edimbourg son nouveau professeur, dont il se mit à propager ardemment les doctrines. Ces études eurent pour résultat la publication, en 1816, d'un opuscule intitulé: *Mémoire sur l'anatomie comparée du cerveau*. L'année suivante, l'infatigable producteur publiait, dans le *Philosophical Magazine*, des observations météorologiques faites durant un voyage aux Highlandes, puis des écrits sur la médecine et une édition annotée du poëte Catulle. En 1819, le 3 juillet, il découvrit une comète, visita, dans le cours de la même année, la Flandre, la Belgique, la Suisse, Paris, et publia, toujours dans le *Philosophical Magazine*, ses *Observations sur la variété du pouvoir dispersif de l'atmosphère et sur la couleur des étoiles*. Simultanément, il faisait paraître un calendrier perpétuel des phénomènes annuels. Forster, reçu vers cette époque membre de la Société astronomique de Londres, alla habiter sa propriété d'Hartwell, où, tout en s'occupant d'astronomie, il reprit ses études sur les sciences naturelles. Il fit, en 1827, une excursion géologique à Aix-la-Chapelle et à Spa, où il remarqua les traces d'une convulsion volcanique, se rendit à Bruxelles en 1833, et, l'année suivante, en Italie et dans l'Europe méridionale. Vers cette époque, il publia, sous le titre d'*Ontophilos*, un opuscule dans lequel il traitait de l'immortalité de l'âme des bêtes et se prononçait hautement pour l'affirmative. Accusé de panthéisme par le clergé anglais, il se défendit en s'appuyant sur des citations de Pères de l'Eglise, tels que Tertullien, Origène, etc., qui prouvèrent au moins la sûreté et l'étendue de son érudition. Il s'occupait en même temps de poésie. Devenu plus tard habitant de la Flandre, Forster s'occupa beaucoup de botanique. Il était membre de la Société Linnéenne de Londres, de la Faculté de médecine de Cambridge, et membre correspondant de l'Académie des sciences de Philadelphie. Parmi ses nombreux écrits, nous mentionnerons les suivants: *Recherches sur les phénomènes atmosphériques* (1812); *Réflexions sur les spiritueux* (1812); *Observations sur les influences périodiques et accidentelles de l'atmosphère dans les maladies* (1817); *Encyclopédie portative pour les bergers, marins et agriculteurs* (1826); *Somatopsychologie; Lettres originales de Locke, Shaftesbury, Algermon et Sidney, avec une préface métaphysique* (1830); *Observations sur l'influence de l'air sur l'ouïe*, en allemand (1835); *Observations sur l'influence des comètes, en réponse à M. Arago*, en français (1836); *Pan*, pastorale (1840); *Philosophie des Muses*, en latin (1842); *Harmonie des Muses*, en latin (1844); *Croquis biographiques et sonate* (1851); *Epistolarium Forsterianum* (Bruxelles, 1852), collection de lettres originales d'hommes célèbres (Locke, Tillotson, Warton, Cromwell), conservées dans les archives de sa famille, etc.

FORSTER (François), célèbre graveur français, membre de l'Institut, né au Locle, près de Neufchâtel, en 1790. Après quelques essais dans lesquels il avait révélé une aptitude particulière pour la gravure, M. Forster fut envoyé à Paris, dans l'atelier de Langlois. Il avait alors quinze ans. Son compatriote, Léopold Robert, qui devait être plus tard non moins illustre que lui, dans un genre plus difficile encore, était déjà l'un des élèves remarqués de l'Ecole des beaux-arts. Les deux jeunes gens se rencontrèrent et se lièrent d'une intime amitié. Reçu à l'Ecole presque immédiatement après son arrivée, M. Forster suivit, durant plusieurs mois, les cours de figure; mais, lorsque le modèle lui fut devenu plus familier, et qu'il lui fallut entrer plus spécialement dans le domaine de la peinture, la gravure l'emporta. Son premier concours, dans ce genre, lui valut le second grand prix en 1809. Cinq ans après, en 1814, sa seconde tentative obtint le grand premier prix. Le roi de Prusse était alors à Paris avec les alliés. Locle faisant encore partie de ses Etats, M. Forster était donc sujet prussien. C'est en cette qualité qu'il reçut du roi une médaille d'or et une pension de 1,500 fr. durant deux années. Disons ici, à l'honneur de M. Forster, qu'en allant remercier le roi de Prusse de cette faveur inespérée, il lui demanda de l'étendre à son ami Léopold Robert; le prince l'accueillit favorablement, et ce fut grâce à lui que l'auteur des *Moissonneurs* put voir cette campagne de Naples qui l'a si merveilleusement inspiré. A Rome, M. Forster se mit au travail avec une ardeur passionnée. Raphaël seul eut d'abord toutes ses sympathies. Il étudia ses chefs-d'œuvre avec ce recueillement, cette dévotion qu'éprouvent tous les illustres graveurs en face de ce maître. Ses dessins étaient achevés; il allait les transporter sur la planche de cuivre et recueillir le fruit de son travail, quand expira sa seconde année de pension. Il lui fallut donc retourner à Paris, parce que là seulement on peut gagner de quoi vivre, quand on n'a pas encore acquis cette notoriété qui donne la fortune; des marchands lui firent faire de ces reproductions aussi rapides qu'imparfaites qui s'appellent la gravure de commerce. Obligé de donner à ce travail manuel pour ainsi dire toutes les heures de la journée, il avait les nuits à sa disposition. Il les employa en vaillant artiste, à buriner les magnifiques dessins qu'il avait rapportés de Rome et dont la plus grande partie comprenait les *Loges* de Raphaël; les autres étaient d'après Perugino et Léonard de Vinci. L'artiste dut se féliciter de sa courageuse persistance, en voyant le succès qui accueillit sa première exposition, en 1824; il y avait envoyé seulement les *Trois Grâces*, du peintre d'Urbin. Une deuxième médaille fut la récompense de ce morceau d'une finesse exquise, d'un modelé souple et large, qualités qu'il devait pousser bien plus loin encore. En 1831, il se présenta avec des planches qui sont encore des chefs-d'œuvre, à côté de ceux même d'Henriquel-Dupont; ce sont: la *Vierge à la légende* et les deux plus beaux *Portraits de Raphaël*. Une médaille de première classe vint constater ce succès éclatant. Parurent ensuite et successivement ces admirables morceaux: la *Vierge au bas-relief*, de Léonard de Vinci; *Enée et Didon, Aurore et Céphale*, de Guérin; *François Ier et Charles-Quint*, de Gros; la *Sainte Cécile*, de Paul Delaroche; l'*Albert Dürer* et le *Henri IV* de Porbus, deux planches splendides; *Wellington*, d'après Gérard; la *Reine Victoria*, d'après Winterhalter, etc. Ces gravures furent exposées en 1855 et valurent à l'auteur un rappel de 1re médaille. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1838, M. Forster a été promu officier en 1863. Il est de l'Institut depuis 1844. Ce maître est-il l'égal d'Henriquel-Dupont? lui est-il inférieur? Cette question a été quelquefois posée par la critique; y répondre est d'autant plus difficile que ces deux personnalités sont trop différentes pour qu'il y ait entre elles un point de comparaison. M. Forster est l'homme de l'antique par excellence: les splendeurs du modelé, les grandeurs de la ligne le passionnent exclusivement; M. Henriquel-Dupont, au contraire, sans être étranger à la magie du contour, comprend mieux le pittoresque moderne, aime la physionomie, le caractère, la familiarité naïve des anciens flamands et de nos peintres observateurs. Si M. Forster devait, à son grand regret, se livrer à l'interprétation de leurs pochades spirituelles, il le ferait avec les mêmes tailles, le même grené que l'on admire dans ses planches classiques, et, par conséquent, ne réussirait que médiocrement, malgré son grand talent, son immense savoir. Nous croyons que ces deux maîtres sont également éminents; tout consiste à juger chacun d'eux au point de vue de sa propre personnalité.

FORSTER (Charles DE), littérateur polonais, né à Varsovie en 1800. Il servit dans l'état-major de l'armée polonaise, fut attaché ensuite au cabinet du prince Zajonczek, et se vit contraint d'émigrer à la suite de l'insurrection de 1830, à laquelle il avait activement pris part. M. Forster alla chercher un asile en France, où il se livra à son goût pour l'étude. Depuis 1849, il s'est établi à Berlin, et il est devenu depuis lors le correspondant de divers journaux politiques français et étrangers. On a de M. Forster: une *Histoire de la Pologne* (1840, in-8°); *Quinze ans à Paris* (1848, 2 vol. in-8); *De la royauté à l'empire* (in-8°), et une série de petits traités, destinés aux classes laborieuses polonaises, parmi lesquels nous citerons le *Guide de morale et d'économie pratique*, imité de l'ouvrage de M. Hapet.

FORSTER (John), écrivain et journaliste anglais, né à Newcastle en 1812. Sa famille, après l'avoir fait élever à l'université de Londres, comptait en faire un magistrat; mais l'étude de la littérature lui offrant plus de charmes que celle du droit, il suivit bientôt la fortune de son ami Fonblanque et s'enrôla avec lui sous la bannière de l'*Examiner*. La critique du journalisme acquit, entre ses mains, une très-grande importance, et, pendant plusieurs années, les articles de littérature et de critique dramatique publiés par ce journal rivalisèrent de verve et d'élégance avec la partie politique. En 1836, M. Forster commença à collaborer à l'*Encyclopédie Lardner*, à laquelle il donna de remarquables biographies des hommes d'Etat de la République. Il collabora ensuite à la *Revue d'Edimbourg*, au *Morning Chronicle*, devint, pendant un temps, directeur de la *Foreign Quarterly review* et dirigea le *Daily News* après Dickens. En 1848, il fit paraître une *Vie de Goldsmith*, qui a été rééditée en 1854 avec de nombreuses additions, sous le titre de *Vie et temps d'Olivier Goldsmith*, et qui est un chef-d'œuvre de biographie littéraire. Lorsque M. Fonblanque fut nommé chef de la statistique au bureau de commerce, M. Forster devint à son tour éditeur de l'*Examiner*, position qu'il conserva jusqu'en 1858. L'éminent publiciste fit paraître, cette même année, l'ouvrage qui donne le mieux une idée de son genre de talent; ce sont ses *Essais historiques et biographiques*, chef-d'œuvre de critique et de style. M. Forster prépare une étude sur Swift et une importante édition des œuvres du doyen de Saint-Patrick. Il est, depuis 1856, secrétaire du comité pour les aliénés et il a épousé, la même année, la veuve du fameux publiciste Henry Colburn.

FORSTÈRE s. f. (for-stè-re — de *Forster*, botan. suédois). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des stylidiées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent la Nouvelle-Zélande et l'Amérique australe. ‖ On l'appelle aussi FORSTÉRIE.

FORSTÉRITE s. f. (for-sté-ri-te — du nom du naturaliste *Forster*). Minér. Nom donné par Lévy à une substance incolore ou légèrement jaunâtre, qu'on trouve, avec le spinelle et le pyroxène, dans les blocs dolomitiques de la Somma, au Vésuve: *La* FORSTÉRITE *est un silicate de magnésie, contenant un peu de silicate de chaux, qui paraît devoir être rapporté au péridot, et qui se présente en petits cristaux hyalins et brillants, dérivant d'un prisme droit rhomboïdal de* 129°.

FORSTNER (Christophe), homme d'Etat et jurisconsulte allemand, né dans le Wurtemberg en 1598, mort en 1667. Il se signala par la précocité de son savoir en publiant, à l'âge de dix-neuf ans, un ouvrage intitulé *Hypomnemata politica*, compléta son éducation par des voyages en Italie et en Allemagne, entra en relation avec le comte Hohenlohe, qui le nomma son conseiller intime en 1630, et devint successivement ambassadeur à Vienne, vice-chancelier, puis chancelier à Moempelgard, dans le Wurtemberg. Forstner laissa la réputation d'un habile politique et d'un sage administrateur. Il a publié divers écrits en latin. Ses lettres politiques ont été insérées dans le *Magasin de l'histoire politique et ecclésiastique*.

FORSYTH (Guillaume), horticulteur écossais, né dans comté d'Aberdeen en 1737, mort en 1804. Il se rendit à Londres en 1763, suivit les leçons de Miller, directeur du jardin des apothicaires de Chelsea, lui succéda en 1771, et devint, en 1784, surintendant des jardins royaux de Kinsington et de Saint-James. On a de lui: *Observations sur les maladies, les défauts et les accidents auxquels les arbres à fruits et les arbres forestiers sont sujets* (Londres, 1791, in-8°); *Traité de la culture des arbres fruitiers* (Londres, 1804, in-4°), traduit en français par Pictet-Mallet (Paris, 1808).

FORSYTH, diplomate et homme d'Etat américain, né en Virginie vers 1781, mort à Washington en 1841. Admis au barreau en 1802, il fut élu procureur général de l'Etat de Géorgie en 1808, représentant au congrès en 1812, et sénateur des Etats-Unis en 1818. En 1820, il fut nommé ministre résident en Espagne, et conclut le traité qui cédait la Floride aux Etats-Unis. Choisi de nouveau en 1823, comme représentant, il fut élu gouverneur de la Géorgie en 1827, et renvoyé au sénat fédéral en 1829. Le président Jackson le nomma secrétaire d'Etat (ministre dirigeant) en 1834, et il conserva cet emploi jusqu'à la fin du mandat du président Van Buren (4 mai 1841). Il mourut quelques mois après.

FORSYTHIE s. f. (for-si-tî — de *Forsyth*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des oléinées, tribu des fraxinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Chine et au Japon. ‖ Syn. de DÉCUMAIRE, autre genre d'arbrisseaux.

FORT, FORTE adj. (for, forte — du latin *fortis*, fort, courageux, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *bhar*, porter, supporter, grec *pherô*, *phoreô*, latin *fero*, d'où, entre autres dérivés, le sanscrit *bhartis*, produit, et le grec *phortos*, charge, fardeau, voisin, pour la forme, du latin *fortis*. Ce dernier mot signifie donc proprement qui peut porter). Robuste, vigoureux, doué d'une grande énergie vitale, en parlant d'un homme ou d'un animal: *Un homme* FORT. *Il a les reins* FORTS. *L'aigle a une aile* FORTE. *Nous ne voyons pas que les animaux qui sont plus* FORTS *et plus adroits commandent aux autres animaux et les fassent servir à leur usage.* (Buff.) *Celui dont la force passe les besoins, fût-il un insecte, un ver, est un être* FORT. (J.-J. Rouss.) *La vie militaire est anomale et prive la société des hommes les plus* FORTS. (Maquel.) *Les plus grands parmi les hommes sont parfois les moins* FORTS. (L. Ulbach.) ‖ Energique et propre à durer, en parlant de l'organisme, de la santé, ou de l'homme par rapport à la santé: *Une* FORTE *constitution. Une* FORTE *poitrine. Une* FORTE *santé. Depuis ma dernière maladie, je ne me sens pas* FORT.

— Très-épais, très-grand par le corps ou les dimensions: *Un* FORT *cheval. Une jument* FORTE *d'encolure. Avoir de* FORTES *jambes. Ce morceau de bois est trop* FORT, *donnez-m'en un plus mince. Elle a le nez un peu* FORT.

— Résistant, capable de supporter un grand effort: *Cette poutre-là n'est pas assez* FORTE, *elle a plié. Cette planche sera-t-elle assez* FORTE *pour nous porter?* ‖ Solide, difficile à déchirer ou long à user: *Du ruban très-*FORT. *Ce cuir*

est souple, mais FORT. *Ce papier n'est pas assez* FORT.

Bon manteau bien doublé, bonne étoffe bien *forte*.
LA FONTAINE.

— Grand, considérable, important : *Une* FORTE *montée. De* FORTES *chaleurs. Une* FORTE *fièvre. Une* FORTE *gelée. Une* FORTE *somme. De* FORTES *appréhensions. Il y a des bourses très-*FORTES *à Paris.* (Volt.) *Louis XV était le plus* FORT *actionnaire du pacte de famine.* (Proudh.) ‖ Violent, actif, énergique, intense : *Un* FORT *coup de poing. Un* FORT *coup de tonnerre. Un* FORT *mal de tête. Une* FORTE *voix. Des acides très-*FORTS. *Un vin* FORT *et capiteux. Cette sauce est trop* FORTE. *Les odeurs* FORTES *enrhument. La prospérité est la plus* FORTE *épreuve de la sagesse.* (La Harpe.) *Les hommes recherchent en général les saveurs* FORTES *et les liqueurs spiritueuses.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Le rugissement du lion,* FORT, *sec, âpre, est en harmonie avec les sables embrasés où il se fait entendre.* (Chateaub.) ‖ Chargé, en parlant des liquides : *Ce bouillon est trop* FORT. *Le café* FORT *ne convient pas aux constitutions nerveuses.* ‖ Acre, désagréable : *Du beurre* FORT. *Avoir l'haleine un peu* FORTE.

— Puissamment efficace en son genre : *Une* FORTE *éducation. Faire de* FORTES *études. L'homme isolé ne connait pas ses forces; il ne sait pas combien il en perd par sa mollesse, et combien il pourrait en acquérir par l'habitude d'un* FORT *exercice.* (Buff.) *Avant tout, mettons la jeunesse au régime des saines et* FORTES *lectures.* (Napol. I[er].) *Pas de* FORTE *nourriture, pas d'homme.* (Joigneaux.) ‖ Bien fondé, appuyé sur de bons et solides principes : *Cet argument est bien* FORT. *Il a toujours de* FORTES *objections à vous faire.*

— Abondant : *Une* FORTE *portion. Le service n'est pas assez* FORT. *Vos plats ne sont pas assez* FORTS *pour l'appétit des convives.*

— Touffu, serré, dru : *Les blés sont* FORTS *cette année. La haie est trop* FORTE *pour qu'on y puisse passer.* (Acad.)

— Qui est, où l'on est en état de résister à de violentes attaques : *Une place* FORTE. *Une* FORTE *position.* ‖ Qui a un effectif considérable, ou un effectif déterminé, en parlant d'une troupe : *Une très-*FORTE *armée. Une armée* FORTE *de cent mille hommes.*

— Fig. Puissant, doué de façon à exercer une action énergique : *De deux hommes à force égale, celui qui a raison est le plus* FORT. (Pythagore.) *Pour être honoré de son vivant, il faut être* FORT. (Helvét.) *Il faut être bien* FORT *ou bien fou pour être intolérant.* (Volt.) *Une mère est toujours bien* FORTE *sur une fille d'un bon naturel.* (J.-J. Rouss.) *Les femmes ne sont jamais plus* FORTES *que lorsqu'elles s'arment de leur faiblesse.* (M[me] du Deffant.) *Partout les plus* FORTS *ont fait les lois et ont accablé les faibles.* (Turgot.) *Le plus* FORT *n'est jamais assez* FORT *pour être toujours le maître.* (J.-J. Rouss.) *Partout le plus* FORT *est l'oppresseur et le tyran du plus faible.* (D'Alemb.) *Le peuple est trop* FORT *pour être jaloux.* (Mirab.) *Dans l'homme* FORT *tout est à la fois raison et mouvement; il veut impétueusement ce qu'il a conçu par une réflexion profonde, et son héroïsme est d'une seule pièce.* (Napol. I[er].) *Il faut être bien* FORT *pour être toujours modéré.* (Descuret.) *La menace du plus* FORT *me fait toujours passer du côté du plus faible.* (Chateaub.) *Nul gouvernement n'est* FORT *s'il n'est sage et national.* (Guizot.) *Un peuple qui cesse d'être* FORT *ne tarde pas à cesser d'être grand.* (E. de Gir.) *Le défaut capital du gouvernement en France, je dirai même la faiblesse, c'est d'être trop* FORTS. (Edm. Texier.)

Le droit est au plus *fort*, en amour comme en guerre,
Et la femme qu'on aime aura toujours raison.
A. DE MUSSET.

Dans ce siècle où l'envie à l'intrigue s'accouple,
Quand on n'est pas très-*fort* il faut être très-souple.
E. AUGIER.

‖ Qui a une grande énergie morale, qui est ferme par la volonté : *L'homme* FORT *est celui qui sait être malheureux.* (Martial.) *Qui n'est pas maître de ses passions n'a rien de* FORT, *car il est faible dans le principe.* (Boss.) *Dieu suscite de temps en temps des femmes* FORTES, *qu'il élève au-dessus des faiblesses ordinaires de la nature.* (Boss.) *Ce sont les âmes* FORTES *qui ne savent pas sacrifier le devoir, la vérité, la conscience à la fortune.* (Mass.) *Il y a plus de cœurs pusillanimes que d'âmes* FORTES. (Buff.) *Les âmes* FORTES *ont des sentiments bien plus violents que les autres, quand elles sont tendres.* (Volt.) *L'homme* FORT *souffre sans se plaindre; l'homme faible se plaint sans souffrir.* (Boiste.) *L'homme est bien faible avec la matière, bien* FORT *avec Dieu.* (Boiste.) *Qu'il est* FORT, *celui qui se repose en Dieu!* (Chateaub.) *Le calme seul rend* FORT. (M[me] Romieu.) *Ce n'est pas tout d'être* FORT, *il faut être juste.* (J.-B. Say.) *L'homme* FORT *de corps et d'esprit est honnête; le rusé n'est qu'un sot.* (Raspail.) *De toutes les classes de la société, celle des artistes est la plus pauvre en âmes* FORTES *et en nobles caractères.* (Proudh.) *La douleur des âmes* FORTES *est toujours pudique.* (Réveillé-Parise.) *Les hommes* FORTS *se fabriquent dans les fortes études.* (V. Cousin.)

O dieux! que de faiblesse en une âme si *forte!*
CORNEILLE.

‖ Confiant : *Je suis* FORT *de votre appui.* FORT *de votre approbation, je n'hésiterai pas.* ‖ Capable, expérimenté, habile : *Etre le plus* FORT *de sa classe. Etre* FORT *à tous les jeux. Sénantes,* FORT *en généalogie, comme tous les sots qui ont de la mémoire...* (Hamilt.) ‖ Qui est doué d'une grande efficacité, d'une grande intensité morale : *Il n'y a guère d'amitiés qui soient plus* FORTES *que la crainte de la mort.* (St-Réal.) *La liberté de l'homme est plus* FORTE *que les institutions de la société.* (Guizot.) *L'abus est constamment plus* FORT *en France que l'amélioration.* (Balz.) *La passion dont on se repent est plus* FORTE *que le repentir.* (St-Marc Girard.) *Il y a des moments où la vérité est plus* FORTE *que nous, elle nous échappe.* (L. Enault.) *Une résolution* FORTE *change sur-le-champ le plus extrême malheur en un état supportable.* (H. Beyle.) *L'homme sans caractère n'est jamais animé par de* FORTES *passions.* (A. Libes.) *Ce ne sont pas tant les passions qui sont* FORTES, *que les hommes qui sont faibles.* (S. Dubay.) *Les opinions et surtout la vanité sont plus* FORTES *que les intérêts.* (B. Const.)

Le devoir désunit l'amitié la plus *forte*.
CORNEILLE.

Les plus *fortes* amours meurent dans l'habitude.
LAPRADE.

De quelque désespoir qu'une âme soit atteinte,
La douleur est toujours moins *forte* que la plainte.
LA FONTAINE.

— Se dit particulièrement du style, des expressions énergiques, produisant une vive impression : *Le style de l'histoire doit être rapide dans les récits, grand et* FORT *dans les descriptions.* (Condill.)

Je vous écoute dire, et votre rhétorique
En termes assez *forts* à mon âme s'explique.
MOLIÈRE.

‖ Dur, violent, énergique à l'excès : *L'épithète est* FORTE. *Votre façon de parler est trop* FORTE. *Ce procédé me paraît un peu* FORT. ‖ Extraordinaire, difficile à croire ou à accepter : *Qu'avec de la matière et du mouvement on fasse des organes sentants et des têtes pensantes, cela est bien* FORT. (J.-J. Rouss.) ‖ On dit familièrement *fort de café* dans le même sens : *Ce que vous dites là est un peu* FORT DE CAFÉ.

— *Colle-forte*, Sorte de colle plus tenace, plus adhérente que la colle ordinaire, et que l'on fabrique avec de la gélatine : *Les bois se collent à la* COLLE-FORTE.

— *Eau-forte*, Nom vulgaire de l'acide nitrique. ‖ *Graver à l'eau-forte*, Graver sur une planche de cuivre, en faisant mordre par l'eau-forte les parties de la planche qu'on a préalablement dénudées de l'enduit dont on l'avait couverte. ‖ *Gravure à l'eau-forte*, ou simplement *Eau-forte*, Gravure ainsi obtenue : *Les* EAUX-FORTES *de Rembrandt.*

— *Forte tête*, Personne de beaucoup de jugement, de beaucoup de capacité : *C'est une des plus* FORTES TÊTES *du conseil.* (Acad.) *Il y a quelques jours, les plus* FORTES TÊTES *de l'Europe étaient occupées à décider quelle nation fabrique le mieux la soie ou le coton.* (Renan.)

— *Tête forte*, Homme qui porte bien le vin.

— *Esprit fort*, Vigueur, énergie d'esprit : *Un cœur faible peut subsister avec un* ESPRIT FORT. (Volt.) *L'*ESPRIT *le plus* FORT *est celui qui connaît le mieux sa faiblesse.* (Lamenn.) ‖ Personne qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion : *L'Eglise a fait une injure du mot* ESPRIT FORT. ‖ Personne qui veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes établies : *Il est des* ESPRITS FORTS *qui nient la science, comme il en est qui nient Dieu.*

— *A plus forte raison*, Pour une raison plus forte encore, d'une manière encore plus sûre, mieux prouvée par le même argument : *Tout homme qui travaille prie, a-t-on dit;* À PLUS FORTE RAISON *tout homme qui découvre et qui crée.* (Ed. Quinet.)

— *Cela est plus fort que moi*, Il m'est impossible de vaincre cette passion, cette habitude, ce préjugé : CELA EST PLUS FORT QUE MOI, *je ne pourrai jamais faire bon visage à cet homme.*

— *Se faire fort de*, S'engager à, se donner comme bon pour : *Je* ME FAIS FORT DE *le ramener à la raison. Ceux qui* SE FONT FORT DE *trop de choses ne viennent à bout d'aucune.* (Boisté). *Le socialisme oppose au principe de propriété celui d'association, et* SE FAIT FORT DE *recréer de fond en comble l'économie sociale.* (Proudh.)

— *Se porter fort pour quelqu'un*, Répondre de lui, s'engager en son nom.

— *Etre fort comme un Turc, comme un bœuf*, Etre extrêmement robuste, vigoureux.

— *Etre fort en gueule*, Parler beaucoup et haut, avoir la repartie prompte et rude :

...Vous êtes, ma mie, une fille suivante,
Un peu trop *forte en gueule*, et fort impertinente.
MOLIÈRE.

— Ironiq. *Il est le plus fort, il portera les coups*, Se dit pour exprimer l'extrême faiblesse de quelqu'un.

— Prov. *La jeunesse est forte à passer*, Dans la jeunesse, on modère difficilement ses passions. ‖ *Quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus malin*, Il faut suppléer à la force par l'adresse. ‖ *La raison du plus fort est toujours la meilleure*, La volonté du plus fort est toujours celle qui prévaut. C'est un vers de La Fontaine devenu proverbe.

— Ecrit. sainte. *Le Dieu fort*, Le dieu des Hébreux qui, dans la Bible, est souvent mis en comparaison avec les dieux moins puissants des gentils.

— Astrol. *Planète forte*, Planète dont l'influence est très-efficace.

— Mar. *Fort en bois*, Se dit d'un bâtiment dont les bordages sont épais. ‖ *Fort de côté*, Se dit d'un bâtiment qui s'incline peu sous l'effort du vent. ‖ *Mer forte*, Se dit quand les vagues dures, grosses et cassantes, fatiguent le bâtiment, s'opposent à sa marche.

— Manége. *Cheval qui a la bouche forte*, Celui qui a la bouche dure et peu sensible. ‖ *Cheval fort en bouche*, Cheval qui résiste au mors.

— Mus. *Temps forts*, Temps de la mesure sur lesquels la voix prend plus d'intensité : *Le premier et le troisième temps sont les* TEMPS FORTS *de la mesure à quatre temps.*

— Fauconn. *Voler du poing fort*, Lancer sur le gibier les oiseaux de poing.

— Métrol. Se dit des monnaies dont la valeur réelle dépasse celle qu'on leur attribue en les donnant en payement. ‖ *Forte monnaie*, Monnaie de compte qui était autrefois en usage et valait trois cinquièmes de plus que la monnaie ordinaire de France. ‖ *Denier fort*, Somme que le débiteur était tenu de donner en sus de la somme qu'il devait, lorsque le denier eut été décrié. ‖ *Prêter au denier fort*, Se disait autrefois pour prêter à un taux usuraire.

— Gramm. *Articulation forte*, Celle qui se produit la bouche étant presque fermée. ‖ *Muettes fortes* ou substantiv. *Fortes*, Nom qu'on donne, dans les grammaires élémentaires, aux consonnes *p*, *k* et *t*.

— Agric. Se dit des terres où l'argile domine, terres plus difficiles à labourer et où l'eau séjourne plus longtemps : *Le froment se plait dans les terres* FORTES. (B. de St-P.) *On améliore les terres* FORTES *par de profonds labours.* (Bosc.) *Pour défricher une terre* FORTE, *il faut attendre que le terrain soit un peu humide.* (Raspail.)

— Substantiv. Personne qui a la force physique ou la puissance : *L'orgueil du* FORT *se laisse aller aisément à croire que le faible a été formé pour lui.* (Condorcet.) *Le* FORT *ne se venge pas du faible, s'il a quelque générosité.* (Bautain.) *Les* FORTS *ne défendent guère le droit des faibles que lorsque leurs intérêts leur en font une nécessité.* (Goddet.) *La solitude est la patrie des* FORTS. (Ravignan.) *Le patient est le* FORT. (V. Hugo.) *La précision est la vraie clarté, mais c'est la clarté des* FORTS. (V. Cousin.) *Rien ne désarme un être faible comme les bassesses du* FORT. (E. About.)

Le *fort* a des devoirs, et le faible a des droits.
DROBECQ.

. . . . , Partout la victoire traîtresse
A sous le pied du *fort* abattu la faiblesse.
A. BARBIER.

Gloire à la patrie éternelle,
A tous ceux qui sont morts pour elle,
Aux martyrs, aux vaillants, aux *forts!*
V. HUGO.

— *Fort de la halle* ou simplement *Fort*, Portefaix qui fait le service des halles de Paris : *A Paris, un arrêté du préfet de police, rendu en 1854, accorde une rente annuelle viagère de 600 francs aux* FORTS DE LA HALLE *âgés ou malades, quand ils ont bien fait leur service pendant un certain nombre d'années.* (Dict. de la convers.)

— Ecrit. sainte. *Le fort armé*, Le démon.

— Relig. *Pain des forts*, Eucharistie.

— s. m. Endroit le plus fort d'une chose : *Mettre une poutre sur son* FORT.

— Partie la plus dense, la plus serrée, où les objets se trouvent en plus grand nombre : *Le* FORT *d'un bois, d'un taillis.*

— Moment où une action de nature quelconque a atteint la plus grande intensité : *Au* FORT *de la chaleur. Dans le* FORT *de la fièvre. Au* FORT *de la moisson. Dans le* FORT *du combat. Nous sommes au* FORT *de la vente. A quarante-deux ans, je n'avais pas de feu dans mon taudis, même au plus* FORT *de l'hiver.* (Béranger.)

Ne perdez point de vue, au *fort* de la tempête,
Ce panache éclatant qui flotte sur ma tête,
VOLTAIRE.

Par le chaud qu'il faisait, nous n'avions point de glace.
Point de glace, bon Dieu! dans le *fort* de l'été,
Au mois de juin! . . . .
BOILEAU.

— Fig. Ce en quoi quelqu'un excelle : *Les larmes sont le* FORT *de femmes.* (St-Evrem.) *L'intrigue est le* FORT *des faibles.* (Boiste.)

— *Le plus fort*, Ce qu'il y a de plus difficile ou de plus désagréable : *Allons, monsieur,* LE PLUS FORT *est fait.* (Mariv.)

— *Fort du pied*, Côté du pied qui appuie le plus sur la terre.

— *Fort d'une balance romaine*, Côté le moins éloigné du point de suspension de l'appareil.

— *Fort et faible*, Aspects, points de vue opposés : *Connaître le* FORT ET *le* FAIBLE *d'une affaire. Le* FORT ET *le* FAIBLE *de tous les gouvernements a été examiné de près dans les derniers temps.* (Volt.) ‖ *Vendre des marchandises le fort portant le faible*, Vendre en bloc le bon et le mauvais, l'un compensant l'autre. ‖ *Du fort au faible, Le fort portant le faible*, Toutes choses étant compensées, ce qui manque d'un côté étant suppléé de l'autre.

— Théâtre. *Premier fort*, Rôle de première amoureuse. ‖ *Second fort*, Rôle de seconde amoureuse. Ces deux expressions, qui étaient très-employées au dernier siècle, sont aujourd'hui inusitées.

— Mar. Dimension la plus considérable d'une pièce de bois après l'équarrissage. ‖ Nom qu'on donne quelquefois à la tourelle blindée qui surmonte le pont des nouveaux bâtiments cuirassés. ‖ Partie de la coque où chacun des couples de la membrure atteint sa largeur maximum : *Le* FORT *d'un navire est généralement un peu au-dessus de la flottaison; on dit qu'un vaisseau a son* FORT *sous l'eau, lorsque, sous l'impulsion du vent, il s'incline jusqu'à ce que cette partie soit immergée.* (Bonnefoux.) ‖ *Ligne* ou *Lisse de fort*, Trait fictif tracé sur la carène, et réunissant les points où chaque couple a sa plus grande largeur.

— Art milit. Ouvrage de fortification de forme polygonale, qui est composé d'un plus ou moins grand nombre de fronts bastionnés. ‖ Ouvrage de défense d'une certaine étendue, quelle que soit sa configuration. ‖ *Forts de campagne*, Fortins. ‖ *Forts carrés*, Forts bastionnés à quatre fronts. ‖ *Forts à étoiles*, Forts à angles rentrants et saillants, dont le plan figure une étoile. ‖ *Forts détachés*, Forts qui ne tiennent pas au corps de la place : *Paris est environné d'une ceinture de* FORTS DÉTACHÉS. ‖ Fig. Ce qui est de difficile accès : *La protection des grands est un* FORT *à porte bâtarde, où l'on ne pénètre qu'en se baissant.* (Bougeart.) ‖ Ce contre quoi l'on dirige des attaques : *Le cœur de la femme est un* FORT *dont la garnison a toujours des intelligences avec l'ennemi.* ‖ *Fort d'une pique*, Milieu de cette arme.

— Escrim. *Fort d'une épée*, Tiers du tranchant, à partir du talon, avec lequel on pare ordinairement : *Gagner le* FORT DE L'ÉPÉE. ‖ *Mi-fort*, Partie de l'épée qui est entre le fort et le faible.

— Véner. Repaire, retraite de certains animaux dans un bois fourré : *Sortir du* FORT. *Rentrer au* FORT. *Traquer un sanglier dans son* FORT. *Lorsque les louves sont prêtes à mettre bas, elles cherchent au fond du bois un* FORT, *un endroit bien fourré, au milieu duquel elles aplanissent un espace assez considérable, en coupant, en arrachant les épines avec les dents.* (Buff.) ‖ Fam. Retraite :

Lorsque l'ennui pénètre dans mon *fort*,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort.
BÉRANGER.

‖ *Piquer dans le fort*, Pousser son cheval au galop dans la partie fourrée du bois.

— Techn. *Fort de guède*, Pied donné par le teinturier à une couleur bien foncée. ‖ *Travailler sur le fort*, Tailler des flans de monnaie qui pèsent au delà du poids réglementaire.

— Adv. Vigoureusement, d'une manière forte : *Frapper* FORT. *Courir très-*FORT. *Crier très-*FORT. *On ne peut jamais frapper* FORT *sur le cœur de l'homme, sans qu'il en sorte des larmes.* (Lamart.)

C'est un rude métier que de suivre la foule,
Et de vouloir crier plus *fort* que les meneurs.
A. DE MUSSET.

— Extrêmement, beaucoup : *Je suis* FORT *inquiet. Vous vous trompez* FORT. *Je crois* FORT *que c'était lui. Je suis* FORT *aise qu'il m'ait entendu. Je vous trouve* FORT *à plaindre.* FORT *bien. Il était si* FORT *en colère, qu'il n'écoutait plus personne. Tout ce qui amuse et fait rire est* FORT *bon.* (Dider.) *Le pigeon est fort timide et difficile à apprivoiser.* (J.-J. Rouss.) *Les racines qui sont* FORT *chevelues paraissent convenir aux sables.* (B. de St-P.) *On peut être* FORT *dévot et* FORT *méchant tout ensemble.* (A. Guyot.) *La femme est* FORT *disposée à partager l'avis de celui qu'elle aime.* (M[me] Romieu.) *L'esprit des femmes persiste peu et ne pénètre jamais* FORT *avant.* (M[me] de Rémusat.) *Les organes durs des populations sauvages ont créé une symétrie grossière et* FORT *d'accord avec la rudesse du langage qu'elles parlaient.* (Ph. Chasles.) *Ce monde moderne est* FORT *triste, parce qu'il est* FORT *civilisé.* (H. Taine.) « *Quelle différence trouvez-vous entre Bourdaloue et moi? disait un prédicateur qui avait plus de voix que de talent. — Qu'il prêchait* FORT *bien, et que vous prêchez bien* FORT. »

— *De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet*, Se dit pour exprimer que l'on passe de choses extraordinaires à de plus extraordinaires encore.

— Gramm. Dans les expressions *se faire fort, se porter fort*, signifiant *prendre l'engagement, répondre, se porter garant*, l'usage veut que *fort* soit invariable et considéré comme adverbe : *Elle se fait* FORT *d'obtenir la signature de son mari. Ils se faisaient* FORT *de leur ami*, c'est-à-dire ils se constituaient ses garants. Mais si l'on prenait *se faire fort* dans le sens de *tirer sa force*, alors *fort* serait adjectif et variable : *Ils se faisaient* FORTS *de leur ami*, c'est-à-dire *Ils se jugeaient forts par l'assistance de leur ami*. Cette invariabilité, au moins pour le pluriel, repose sur l'usage seul, et elle est d'autant plus extraordinaire que *garant* est toujours variable dans *se faire garant, se porter garant*. Nous disons au moins pour le pluriel, car l'invariabilité du féminin paraît être un souvenir du temps

où *fort* se disait pour les deux genres, comme *fortis* en latin.

— **Syn. Fort, robuste, vigoureux.** Ce qui est *fort* est capable de soutenir une grande charge ; il peut faire ce qui est impossible à la faiblesse. Ce qui est *vigoureux* agit avec vivacité, ne se laisse jamais abattre ni amollir. Ce qui est *robuste* est solidement constitué, résiste bien à la fatigue.

— **Fort, très.** Bien que, dans l'usage général, ces deux adverbes soient employés à peu près indifféremment l'un pour l'autre, on devrait peut-être employer *fort* pour exprimer l'intensité, et *très* pour exprimer l'extension. Ainsi, un homme *fort* savant serait celui qui sait mieux que beaucoup d'autres, un homme *très*-savant posséderait beaucoup de science, saurait beaucoup de choses.

— **Fort, abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, considérablement, copieusement, à foison, largement.** V. ABONDAMMENT.

— **Fort, forteresse.** La *forteresse* est beaucoup plus étendue que le *fort*, elle suppose un ensemble d'ouvrages destinés à empêcher pendant longtemps l'entrée de l'ennemi. Le *fort* n'est qu'un ouvrage isolé, une tour, un petit endroit protégé par des murs, d'où l'on peut inquiéter l'ennemi, l'arrêter pendant quelque temps.

— **Antonymes.** Débile, exténué, faible, fragile, frêle, pauvre.

— **Encycl** Gramm. générale. On donne le nom de *fortes* aux trois consonnes *k*, *t*, *p*, que l'on appelle aussi *sourdes* ou *ténues ;* elles font partie de la classe des consonnes muettes, c'est-à-dire de celles qui arrêtent la voix et ne sont pas susceptibles d'intonation.

Les grammairiens sanscrits ont recherché le mécanisme de leur prononciation et l'exposent ainsi : si nous portons la racine de la langue contre la partie molle du palais, nous entendons le bruit de la consonne *k ;* si nous portons la langue contre les dents, nous entendons le bruit de la consonne *t ;* si nous portons la lèvre inférieure contre la lèvre supérieure, nous entendons le bruit de la consonne *p ;* ainsi le *p* est produit par une surface plane qui en frappe une autre, le *t* par une pointe frappant une surface plane, le *k* par une surface ronde qui en frappe une concave. Les points de contact peuvent être modifiés sans changer sensiblement l'articulation ; ainsi, en prononçant *ku*, *ki*, *ka*, le point de contact entre la langue et le palais avance considérablement, sans altérer la consonne initiale.

Les *fortes* peuvent subir une autre espèce de modification, qui a eu quelque influence sur la formation du langage ; c'est leur fréquent changement en consonnes d'une autre classe. Ainsi, *k* se change en *g*, *t* en *d* et *p* en *b*. Par opposition à *p*, qui est une *forte*, une *ténue*, une *sourde*, *b* est une *moyenne*, une *molle*, une *sonore*. Le nom de *ténue* a été donné par les Grecs à certaines lettres pour marquer le contraste qu'ils apercevaient entre ces lettres et les aspirées, les aspirées ayant un son rude et âpre, tandis que les ténues sont fluettes, grêles et minces ; *molles* et *fortes* sont des termes qui traduisent la différence sensible qu'il y a entre *b* et *p*, mais elles n'expliquent pas la cause de cette différence ; *sourdes* et *sonores* sont des dénominations qui pourraient tromper ; *p* et *b* étant l'un et l'autre classés parmi les muettes, il est difficile au premier abord de sentir comment une muette peut être sonore ; mais les grammairiens ont remarqué que, lorsqu'il s'agit de prononcer le *b*, le souffle est un moment arrêté par la glotte. Czermak, dans une expérience faite au moyen d'un miroir métallique qu'il appliquait aux narines pendant qu'étaient successivement prononcées des consonnes *fortes* et des consonnes douces, a reconnu que les *fortes* chassaient le souffle plus violemment que les douces. L'élan normal du souffle est comme arrêté, adouci quand nous prononçons un *b ;* il ne vient pas frapper en droite ligne contre les lèvres et s'avance, pour ainsi dire, plus lentement vers l'issue. C'est à ce léger son, causé non par une vibration rhythmique, mais par un certain rétrécissement des cordes, que les grammairiens font allusion lorsqu'ils appellent *sonore* une consonne muette.

Physiologiquement, la seule différence appréciable entre un *b* et un *p*, un *k* et un *g*, un *t* et un *d*, c'est-à-dire entre les *fortes* et les douces, consiste en ce que, dans la première série de ces muettes, la glotte est grande ouverte ; dans la seconde, elle est rétrécie, mais insuffisamment pour produire des sons musicaux. D'un autre côté, si, au lieu de prononcer une *forte* normalement, en coupant vivement le courant d'air qui sort du larynx, on retient le souffle un moment, il se produit un son dur qui frappe l'oreille aussitôt que cesse le contact qui a donné naissance à la consonne. On forme de cette manière les aspirées, dures ou *fortes*, fréquentes dans le grec et le sanscrit, *kh*, *th*, *ph*, etc.

— Art milit. Les *forts* des anciens, comme toutes les fortifications des époques passées, avaient de hautes murailles flanquées de tours, et étaient presque toujours bâtis sur des lieux élevés, d'où ils dominaient la campagne.

Les *forts* modernes sont construits suivant les règles de la fortification permanente ou de la fortification passagère. Les tracés sont les mêmes dans les deux cas. Ce qui fait la différence de ces *forts*, c'est l'étendue des fronts, le relief, la profondeur des fossés, l'escarpe et la contrescarpe, revêtues ou non en maçonnerie, enfin, tout ce qui peut caractériser l'une ou l'autre des deux fortifications, la fortification de campagne et la fortification des places.

Le tracé le plus fréquemment employé et le plus simple, pour les *forts*, est le tracé bastionné. Le *fort* carré se compose de quatre fronts bastionnés, établis sur les côtés d'un carré. On construit aussi quelquefois des pentagones ou des hexagones, et même des polygones d'un plus grand nombre de côtés, de véritables places, avec dehors et ouvrages détachés.

Les *forts* maritimes, destinés à voir la mer dans toutes les directions, sont tracés dans ce but, du côté des flots, en arc de cercle ou en arc d'ellipse. On les place sur les promontoires, les caps, les rocs isolés, afin qu'on ne puisse les attaquer de vive force du côté de la mer. Du côté des terres, la gorge de l'ouvrage est retranchée par un front bastionné, formant ouvrage à cornes.

Les *forts* à la mer ne sont que de grosses tours, circulaires ou ovales, peu élevées, couronnées de plates-formes, armées de batteries casematées et de batteries sur les plates-formes.

On donne souvent, mais à tort, le nom de *forts* à des redoutes et même à des lunettes détachées et revêtues en maçonnerie. On doit réserver ce nom aux ouvrages qui doivent leur bonne défense à leur propre tracé.

Fort en thème, roman par M. Alphonse Karr (Paris, 1852). Raoul Desloges est une des nombreuses victimes du déclassement produit par des études uniformes données à des individus d'aptitudes diverses. Lauréat du collége et du concours général, il entre dans la vie avec le seul goût des choses littéraires, l'ambition de la renommée et la passion immodérée et exclusive des vers pompeux et de la tragédie. Il compose une pièce injouable, les *Esclaves*. Ses succès d'école, sa force en thèmes ne lui ont pas donné de talent. Réduit à se faire professeur, à offrir des leçons en ville, entraîné par sa position à séduire une de ses élèves, la fille d'un tailleur, qui trouve dans sa situation une analogie frappante avec la *Nouvelle Héloïse*, il se voit forcé de renoncer à Marguerite, la jeune fille qu'il aime, et d'épouser la nouvelle Julie. Trahi, délaissé par sa femme, il se retire auprès d'une de ses tantes et de Marguerite ; là, il pourrait vivre dans une douce et charmante médiocrité, si les préoccupations et les vanités littéraires, habilement exploitées par un de ses anciens camarades de collége, ne venaient lui suggérer de nouvelles sottises. Tourmenté du désir de faire imprimer sa tragédie des *Esclaves*, il consent à souscrire secrètement des lettres de change, puis à les renouveler, en grossissant toujours sa dette. Enfin, au moment où Marguerite et la tante, ayant découvert ses dernières folies et l'expropriation forcée qui les menace, viennent de payer pour tout réparer, Raoul, effrayé des malheurs qu'il a attirés sur sa tête et sur celle de toutes les personnes qui l'ont aimé, se laisse aller au désespoir. Pendant qu'on l'attend pour lui faire une charmante surprise, en lui remettant ses lettres de change, il s'est pendu dans le kiosque du jardin. Sa mort même est une cause de ruine pour les deux pauvres femmes ; car leur maison, deux fois payée de leurs deniers, a été achetée au nom de Raoul, et sa femme légitime vient en prendre possession et chasser les deux malheureuses créatures qui n'ont eu pour le poëte que tendresse et dévouement. — Ce roman, d'une vérité, d'une actualité navrantes, est de nature à faire profondément réfléchir sur les conséquences terribles de la mauvaise direction des études et des aptitudes de la jeunesse. Le monde est plein de Raoul Desloges ; si tous ne sont pas éprouvés aussi cruellement que lui, la plupart sont en proie à des souffrances personnelles ou à des déchirements de famille qui, pour rester secrets, n'en sont pas moins douloureux. C'est ce qui produit la misère en habit noir, la plus terrible des misères ; car elle déprave et démoralise une partie très-intelligente de la société, en ne lui laissant le choix qu'entre la révolte et le servilisme. La pensée qui a inspiré ce récit intéressant se fait jour presque à chaque page.

FORT (Jean-Antoine-Siméon), dit **Siméon Fort**, peintre français, né à Valence (Drôme) en 1793. Elève de Brune, il s'est exclusivement adonné à l'étude de l'aquarelle, de la sépia et de la gouache, et a acquis dans ces genres secondaires un talent des plus remarquables. Il débuta au Salon de 1824 par des aquarelles qui commencèrent sa réputation et, depuis lors, il a envoyé aux expositions de Paris, de Lyon, de Douai, de la Société des Amis des arts un grand nombre d'œuvres. Les dessins qu'il exécuta pour l'*Album de la duchesse de Berry* (1828) et pour l'*Album des Grecs* (1829), furent également très-remarqués. Chargé par le gouvernement de reproduire, pour le musée de Versailles, les principaux événements, les principales batailles de la Révolution et de l'Empire, M. Fort visita l'Italie, l'Egypte, l'Allemagne, la Belgique, etc., et consacra dix années de sa vie à exécuter une longue suite d'aquarelles, qui ont figuré, pour la plupart, aux Salons depuis 1835 jusqu'à 1847, et dont la largeur de style, l'ampleur de facture ont été vivement appréciées par les critiques d'art. En 1847, il a épousé Mlle Elisabeth Collin, qui s'est adonnée à la peinture avec un certain succès. Cinq ans auparavant, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur. Outre les travaux cités plus haut, il a exposé un grand nombre de paysages et de vues, dont les plus remarqués sont : *Etude prise à Marly* (1824), le *Moulin de Dugny*, la *Chute du Doubs*, la *Ville et le château de Saint-Cloud*, les *Fonds de Rochat*, la *Gorge aux loups*, les *Coteaux de Bellevue*, le *Château d'Eu*, les *Chênes du Doubs*, des *Vues d'Afrique*, les *Alpes maritimes*, la *Vallée de Meudon*, le *Chemin creux*, les *Contrebandiers*, la *Jeune Nivernaise*, *Effets du soir*, *Soleils couchants*, *Brouillards*, les *Bords du Loing* et les *Vacheresses* (1857) ; *Environs de Maintenon*, *Vue de Pignerol* (1859), etc.

FORT-ANN, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 16 kilom. N. de Sandy-Hill, sur le lac Georges ; 4,000 hab. Ce bourg est bâti sur l'emplacement du fort de ce nom, souvent cité dans l'histoire de la guerre de l'indépendance américaine.

FORT-AUGUSTE, forteresse d'Ecosse, comté et à 50 kilom. S.-O. d'Inverness, à l'extrémité S.-O. du lac Ness, à la jonction de ce lac avec le canal Calédonien. Construite en 1730 et nommée Fort-Auguste ou Augustus, en l'honneur du prince de Galles, père de George III, elle a été démantelée en 1818. Elle offre encore aujourd'hui quatre bastions et des casernes pouvant loger 400 soldats.

FORT-LES-BAINS, hameau de France (Pyrénées-Orientales), commune d'Amélie-les-Bains, canton d'Arles, arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Céret ; 150 hab. Place de guerre ; petite forteresse flanquée de quatre bastions, et du sommet de laquelle on découvre un beau panorama.

FORT-DAUPHIN, petite ville maritime et ancien fort français ruiné, sur la côte S.-E. de l'île de Madagascar, dans la prov. d'Anossi, par 25° 1′ 4″ de latit. S. et 44° 29′ 8″ de longit. E. La rade est sûre et à l'abri de tous les vents. L'ancien fort a été ruiné ; il n'en subsiste que les quatre murailles et une porte. Ce fort, élevé en 1644 par les agents de la compagnie commerciale établie par lettres patentes de Louis XIII, a été abandonné par les Français en 1825. La petite ville de Fort-Dauphin fait un commerce important avec l'île de la Réunion. La presqu'île où elle est bâtie et qui porte son nom, est bordée de montagnes qui s'avancent dans la mer et forment la célèbre pointe d'Itapère. Le climat est salubre. Elle nourrit beaucoup de bœufs, de chèvres, de moutons et d'abeilles. La culture des légumes y donne de bons résultats. Les forêts du bord de la mer fournissent d'excellents bois pour la construction et l'ébénisterie. Le commerce consiste surtout en riz et en bœufs.

FORT-DENIER s. m. Fin. Ce qu'un employé était autrefois obligé de donner en plus de ce qu'il devait, à défaut d'une monnaie avec laquelle il pût payer la somme fixe.

FORT-L'ÉCLUSE. V. ECLUSE (L').

FORT-EDWARD, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, sur le fleuve Hudson, à 80 kilom. N. d'Albany ; 2,300 hab. Ruines d'un fort.

FORT-DE-FRANCE, autrefois **FORT-ROYAL**, ville capitale de la Martinique, archipel des Antilles, sur la côte occidentale de l'île et sur la baie du Cul-de-sac Royal, à 17 kilom. S.-E. de Saint-Pierre, par 14° 36′ 7″ de latit. N. et 63° 24′ 24″ de longit. O. ; 11,300 hab. Siége d'un évêché créé en 1850, de l'administration centrale de la colonie ; cour d'appel, tribunal de 1re instance ; consulats des Etats-Unis et d'Angleterre ; banque de la Martinique. Fabrique de liqueurs des îles ; commerce actif ; exportation de cacao, café, sucre, indigo, gingembre, aloès, tabac, ananas, bananes, coco, etc. Le port de Fort-de-France est très-fréquenté, surtout pendant la saison des ouragans, qui sont terribles dans ces parages ; de nombreuses batteries couvrent la ville et le port ; celui-ci est dominé, en outre, par la citadelle du Fort-Royal, bâtie sur une langue de terre qui, du N. au S., s'avance dans la mer. La ville, très-bien bâtie, quoique la plupart des maisons soient en bois, est assise sur un terrain bas et marécageux, entre le Fort-Royal et le fleuve l'Hôpital, à quelque distance d'une série de collines qui descendent vers la ville. Un canal à deux embouchures reçoit les eaux des marais qui entourent la ville et la rendent très-malsaine. Les principaux monuments sont : l'église paroissiale, les hôtels du gouverneur, du génie et de l'intérieur, situés près de la promenade et ornés de beaux jardins ; les casernes, l'arsenal et les magasins de la marine. Fondée en 1672, cette ville a été presque entièrement détruite par un tremblement de terre en 1839.

FORT-GEORGE, forteresse d'Ecosse, comté et à 17 kilom. N.-E. d'Inverness, à 10 kilom. O. de Nairn, sur le golfe de Murray, dont elle commande l'entrée. Ce fort, construit en 1847, contre les Highlanders, se compose de quatre bastions garnis de 80 canons ; il renferme un magasin à poudre à l'abri de la bombe, et des casernes pour loger une garnison de 3,000 hommes. Le Fort-George passe pour le mieux armé de la Grande-Bretagne.

FORT-LIBERTÉ, ville de la république d'Haïti, ch.-l. de l'arrond. de son nom, dans le départ. du Nord, à 40 kilom. S.-E. du Cap-Français ; 12,000 hab. Bon port au fond d'une baie défendue par deux forts. Cette ville, autrefois appelée Fort-Dauphin, reçut, sous la République, le nom de Fort-Liberté.

FORT-LOUIS ou **FORT-VAUBAN**, village et commune de France (Bas-Rhin), cant. de Bischwiller, arrond. et à 40 kilom. N.-E. de Strasbourg, dans une île du Rhin ; 305 hab. Fabrication de briques et de poteries. En 1688, Vauban, par ordre de Louis XIV, y éleva un poste fortifié qui a joué un rôle important dans les guerres du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. Ses fortifications ont été démantelées depuis 1815. Aujourd'hui (1872) à la Prusse.

FORT-MADISON, capitale du comté de Lee, Etat d'Iowa (Etats-Unis d'Amérique), située sur une magnifique colline baignée par le Mississipi ; environ 3,000 hab. Cette ville occupe l'emplacement d'un fort construit par le gouvernement, en 1808, pour tenir en respect les Indiens, mais qui fut évacué et brûlé jusqu'aux fondations en 1813. C'est le siége du pénitencier de l'Etat. La ville possède des manufactures florissantes ; son commerce est très-développé, et c'est le point de transit et d'embarquement d'immenses quantités de bois de charpente, de céréales et de viande de porc. Il s'y publie deux journaux.

FORT-DES-MOINES, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale de l'Etat d'Iowa, à 130 kilom. O. de la ville d'Iowa, au confluent des rivières des Moines et Raccoon, dont les eaux sont utilisées pour faire mouvoir plusieurs moulins à farine et scieries. Les environs de la ville sont riches en bois de construction, et on y a ouvert plusieurs mines de charbon très-productives. Pendant de longues années, cette ville n'a été qu'une simple station militaire située au centre du territoire indien. L'ancien fort a été abandonné en 1846, et plus récemment encore le nom de la ville a été changé en celui de ville *des Moines*.

FORT-RILEY, poste militaire de l'Etat du Kansas (Etats-Unis d'Amérique), établi, en 1853, au point de jonction des rivières Republican et Smoky-Hill, bras de la rivière Kansas, sur la grande route suivie par les émigrants se rendant au Nouveau-Mexique et en Californie, à 225 kilom. du fort Leavenworth. Ce fort est organisé pour recevoir plusieurs régiments de cavalerie, et on y a construit des baraques en pierre pouvant recevoir huit compagnies d'infanterie. Il est situé au milieu d'une contrée fertile, abondante en bois de construction, en fourrages parfaitement arrosés et jouissant de tous les avantages que doit posséder un poste de frontière.

FORT-ROYAL, ville de la Martinique. V. FORT-DE-FRANCE.

FORT-SAINT-DAVID, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, dans l'ancienne province de Carnatic, à 22 kilom. S. de Pondichéry, sur le golfe de Bengale. Grand dépôt d'étoffes de coton peintes. Les Anglais y établirent un comptoir en 1686. Les Français l'assiégèrent en vain en 1746 ; ils la prirent en 1785 et en détruisirent les fortifications.

FORT-VAUBAN. V. FORT-LOUIS.

FORT-WAYNE, cité florissante, capitale du comté d'Allen, dans l'Etat d'Indiana (Etats-Unis d'Amérique), située dans une riche et magnifique région, au confluent des rivières Sainte-Marie et Saint-Joseph, qui se réunissent sur ce point pour former la rivière Maumee. 15,000 hab. Elle occupe l'emplacement d'un village d'Indiens Miamies nommé Twightwee. Un fort y fut construit, en 1794, par les ordres du général Wayne ; ce fort fut abandonné en 1819, et, en 1841, les Indiens furent transportés à l'ouest du fleuve Mississipi. La ville s'est rapidement accrue et est devenue l'une des places les plus importantes de l'Etat. C'est le point d'intersection de deux lignes ferrées se prolongeant, l'une jusqu'au lac Erié, et la seconde jusque dans l'Etat de Pensylvanie, et elle est traversée par le canal de Wabash et Erié. Siége d'un évêché catholique romain.

FORT-WILLIAM, fort d'Ecosse, comté d'Inverness, à l'extrémité O. du canal Calédonien et à l'extrémité E. du lac de Linnhe. Ce fort, de forme triangulaire, avec deux bastions, fut construit primitivement par le général Monck, et rebâti sur une plus grande échelle sous le règne de Guillaume III ; il fut démantelé en 1818. Près de ce fort se trouve le fameux Ben-Nevis, une des plus hautes montagnes de l'Ecosse.

FORT-WILLIAM, HENRY ou **SOREL**, ville du bas Canada, bâtie sous le nom de *Sorel*, à l'embouchure du Sorel ou Richelieu, dans le Saint-Laurent, par les Français, en 1665, pour réprimer les invasions des indigènes ; 3,500 hab. Vaste fort, magasins, casernes, grand chantier de construction. Fort-William fut occupé par les Anglais pendant la guerre de Sept ans ; cette place défend aujourd'hui le Canada contre les Etats-Unis.

FORTAGE s. m. (for-ta-je). Anc. cout. Droit qu'on payait au seigneur pour l'exploitation des roches ou pierres qui servent à faire des pavés, et qui se paye encore aujour-

d'hui à l'Etat, pour les pavés extraits des forêts qui lui appartiennent.

FORTALEZA, ville du Brésil, capitale de la prov. de Ceara, par 3° 42′ 58″ de latit. S. et 38° 37′ 3″ de longit. O., dans une plaine sablonneuse, au bord de l'Atlantique, à 10 kilom. de la rivière Ceara, à l'O. et près de la pointe de Mucuripe, où se trouve un phare à feux fixes; 20,000 hab. Siége d'un évêché, lycée, huit écoles primaires. Cette ville, qui ne se composait guère, en 1726, que d'un groupe de cahutes d'indigènes Tapuyas, élevées autour d'une forteresse portugaise, d'où elle tire son nom, commença à prendre du développement à partir de 1823, époque à laquelle elle devint capitale de la province. La ville proprement dite consiste en huit longues rues droites, larges et bien pavées et huit places, dont trois sont plantées d'arbres. Les maisons des faubourgs sont construites avec du bois de palmier. Les principaux édifices sont : le palais de la Présidence, l'hôpital, les casernes, l'école des arts et métiers, le palais municipal, une belle cathédrale, la douane, les deux palais pour les trésoreries générale et provinciale. A 20 kilom. de la ville commence une chaîne de montagnes sur lesquelles on fait en grand la culture du café, l'un des meilleurs du Brésil, celle du coton et du tabac. La canne à sucre y est cultivée dans des terrains marécageux, sur le penchant des collines et dans la plaine. Le palmier carnanba, dont l'importance commerciale est considérable, croît spontanément et en prodigieuse quantité dans les endroits les plus arides de la plaine.

FORTAVENTURE, en espagnol *Fuerteventura*, île de l'océan Atlantique, dans l'archipel des Canaries, la plus rapprochée de la côte d'Afrique, au S.-O. de l'île Laucerota, par 28° 4′ et 28° 46′ de latit. N. et 16° 10′ et 16° 52′ de longit. O. Ch.-l., Santa-Maria de Betencuria; 2,502 kilom. carr. et 10,996 hab. Sol calcaire et peu fertile, sauf dans les années pluvieuses. La stérilité du sol est cause que ses habitants l'abandonnent peu à peu.

FORTE adv. (for-te). Mar. Assez, c'est assez : FORTE *virer*.

FORTE adv. (for-té — mot ital.). Mus. Mot qui sert à désigner, dans un morceau de musique, les endroits où le son doit être renforcé; on le figure ordinairement par un F : *Vous jouez* FORTE *quand il faudrait jouer piano.*

— s. m. Passage qui doit être exécuté *forte : Vous ne nuancez pas assez les* FORTE. ‖ Signe qui indique ce passage : *Il y a là un* FORTE *mal placé.*

— Instrument qu'on a appelé d'abord *forte-piano*, et qu'aujourd'hui on appelle *piano*. V. FORTE-PIANO à son ordre alphabétique.

— **Antonymes**. Piano, pianissimo.

FORTEBRACCI (les), famille illustre de condottieri (XVe siècle). Le plus célèbre, celui qui a jeté sur la famille un éclat remarquable, est Braccio Fortebracci, comte de Montone, le rival, pendant trente ans, de Sforza-Attendolo (v. BRACCIO). Deux autres Fortebracci ont laissé un nom dans l'histoire sans atteindre à la renommée de Braccio. Le premier est Nicolo FORTEBRACCI, fils d'une sœur de Braccio, Stella, et qui porta parfois le nom de Nicolo Della Stella. On lui donna, pour lui faire honneur, le nom de son oncle, sous lequel les historiens le désignent généralement. En 1426, il se mit à la solde des Florentins contre Venise, et y resta jusqu'en 1434. En ce moment, l'idée lui vint de reprendre, contre Pérouse, les projets de Braccio; il s'empara de Città di Castello et de tout son comté, se fortifia dans Montone, et fut, pour sa ville natale, un sujet de terreur. On le voit ensuite, au service du pape, châtier la rébellion de Vetralla; des difficultés, qui s'élèvent à l'occasion d'arriérés de solde, l'arment ensuite contre le saint-père. Martin V prétendait qu'il pillait si bien les villes, qu'on n'avait que faire de le payer. Ce n'était pas l'affaire du condottiere, qui se retrancha à Castel-Nuovo, à Città di Castello, et porta le ravage sur tout le territoire pontifical; ce fut lui qui aida, quelque temps après, les Romains à se révolter contre Eugène IV, contraint de prendre la fuite et se réfugier à Livourne (mai 1434). Il mourut l'année suivante sur le champ de bataille, dans une rencontre avec François Sforza (23 août 1435). — Quant au fils légitime de Braccio, le comte Carlo FORTEBRACCI (1421-1479), d'abord compagnon d'armes de Nicolo, vaincu avec lui dans la rencontre avec Sforza, à Foligno, il s'attacha à la fortune d'un des lieutenants de son père, un des grands hommes de guerre du siècle, Nicolo Piccinini, et se signala dans presque toutes les batailles livrées par lui. Le pape lui avait laissé la seigneurie de Montone et assigné des revenus assez élevés, en échange des territoires abandonnés par Oddo Fortebracci. Ce fut sa plus grande période de gloire; il guerroya plus tard pour le compte de Florence, puis de Venise, mais sans grand éclat, et mourut de maladie en 1479. Braccio s'était taillé, à la pointe de son épée, une souveraineté considérable; ses héritiers en conservèrent à peine quelques lambeaux.

Les Fortebracci ont eu de nombreux biographes, en dehors des histoires générales où leurs noms se trouvent mêlés à tous les hauts faits du temps. Enéas Sylvius Piccolomini, depuis pape sous le nom de Pie II, n'a pas dédaigné d'écrire la vie de Braccio; Campans également, *De vita et gestis Brachii* (Basilea, 1545). On trouve ce dernier travail dans Muratori. Vincenzo Giobbi a écrit la généalogie de la famille; enfin, les poëtes Cambino d'Arezzo et Lorenzo Spirito ont chanté les campagnes, les sacs de villes, les fêtes pompeuses de ces heureux condottieri. L'œuvre la plus considérable est celle de L. Spirito, l'*Altro Marte*, poëme épique immense, en cent un chants, devenu très-rare, et tout en l'honneur de Braccio et de Piccinini, son lieutenant, dont il suit pas à pas tous les faits d'armes; sa poésie n'exclut pas l'exactitude. Le même poëte a chanté Nicolo Fortebracci dans le *Lamento di Perugia*, autre poëme. L'étude la plus sérieuse faite sur toute cette famille se trouve dans le livre de Fabretti : *Capitani venturieri dell' Ombria* (Montepulciano, 1842-1851, 5 vol. in-8°).

FORTE-CLAMEUR s. f. Dr. cout. Amende qu'on faisait payer, en certains endroits, à quiconque perdait un procès.

FORTEGUERRA, héroïne italienne du XVIe siècle. Elle habitait Sienne en 1554, lorsque cette ville fut assiégée par le duc de Florence, Cosme Ier de Médicis. Dans un élan patriotique, les femmes de Sienne, au nombre d'environ trois mille, résolurent de prendre une part active à la défense. Elles se divisèrent en trois bataillons ou bandes, prirent à leur tête les dames Forteguerra, Piccolomini et Livia Fausta, et réparèrent les fortifications de la ville. La donna Forteguerra se signala entre ses compagnes par son courage et par son énergie.

FORTEGUERRI ou **FORTIGUERRA** (Nicolas), dit l'**Ancien**, cardinal italien, né à Pistoie, mort à Viterbe en 1473. Il rendit de grands services aux papes Eugène IV, Nicolas V, Pie II et Paul II, et obtint notamment du roi d'Aragon, Ferdinand, la restitution de Terracine et de Bénévent. Le cardinal Forteguerri encouragea les lettres et consacra une partie de ses biens à fonder des colléges et des établissements d'instruction.

FORTEGUERRI ou **FORTIGUERRA** (Scipion), érudit italien, plus connu sous le nom de **Carteromaco** (et non *Carteronico*, comme nous l'avons mis par erreur à cet ordre alphabétique), né à Pistoie en 1466, mort en 1515. Il était petit-neveu du précédent, qui résigna en sa faveur le riche bénéfice de Saint-Lazare, à Spazzavento. Le jeune homme se livra avec ardeur à l'étude des lettres grecques et latines à Rome, où il reçut les leçons du savant Politien, à Bologne, à Padoue, puis se rendit à Venise, à l'appel d'Alde Manuce, qui réunissait autour de lui les philologues les plus distingués pour apporter toute la correction possible dans ses éditions des classiques grecs. Forteguerri devint secrétaire de l'Académie aldine, dont il rédigea les règlements, prit alors le nom de *Carteromaco* (traduction grecque de Forteguerri), corrigea les textes, composa les avertissements et les préfaces d'un grand nombre d'ouvrages grecs, et quitta Venise en 1506, après un séjour d'environ douze ans, lorsque, par suite de la guerre, l'imprimerie d'Alde fut fermée. Le savant helléniste retourna à Rome, qu'il quitta, en 1511, pour revenir dans sa ville natale; mais un de ses amis, Ange Colocci, évêque de Nocera, parvint à l'attirer de nouveau à Rome, le mit en relations avec le cardinal de Médicis; et celui-ci, devenu pape sous le nom de Léon X, choisit Forteguerri pour diriger l'instruction de son neveu, Jules de Médicis, qu'il venait de nommer cardinal et archevêque de Florence. Ce fut dans cette ville que mourut bientôt après Forteguerri. On n'a que peu de chose de cet érudit, qui jouit de son temps d'une réputation considérable. Nous citerons de lui : *Oratio de laudibus litterarum græcarum* (Venise, 1504, in-4°); *Aristidis oratio de laudibus urbis Romæ, in latinum versa* (Venise, 1519). Ciampi, dans *ses Memorie di Scipione Carteromaco* (Pise, 1811, in-8°), a donné les règlements de l'Académie aldine, rédigés en grec par Forteguerri, et une savante dissertation de cet auteur sur un passage de l'*Histoire des animaux*, d'Aristote.

FORTEGUERRI ou **FORTIGUERRA** (Nicolas), surnommé le **Jeune**, poëte et prélat italien, né à Pistoie en 1674, mort en 1735. De la même famille que les précédents, il se fit remarquer de bonne heure par la vivacité de son intelligence, par son étonnante mémoire et par ses remarquables dispositions poétiques. Bien que porté par goût vers les lettres, le jeune homme fut envoyé à Pise pour y étudier la jurisprudence. Il s'y fit recevoir docteur en 1695, puis se rendit à Rome, s'y créa, par le charme de son commerce, de nombreuses relations, accompagna en Espagne le légat du pape, Félix Zondari, puis devint successivement camérier honoraire de Clément XI, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, référendaire des deux chancelleries et membre de l'Académie des Arcades. Se trouvant, en 1715, à la campagne, au milieu d'une société de jeunes gens instruits avec lesquels il aimait à lire les œuvres de Pulci, de l'Arioste, etc., Forteguerri prétendit un jour que la poésie narrative n'offrait point les difficultés qu'on pourrait croire, et, à la suite d'une discussion sur ce sujet, il s'engagea à composer, en une seule soirée, un chant d'un poëme dans le genre de l'Arioste et de Pulci. Il tint avec un tel succès son pari, qu'il continua ce qu'il avait si bien commencé. Telle fut l'origine du charmant poëme héroï-comique intitulé : *Il Ricciardetto*, qui fait suite au *Roland furieux*, et qui est plein de grâce et de spirituelle originalité. Forteguerri, « personnage grave dans l'Eglise, mais poëte joyeux sur le Parnasse, » selon l'expression de Ginguené, ne put se résoudre à garder pour lui son poëme. Il le publia, en 1738, sous le pseudonyme très-transparent de *Carteromaco* (v. l'article précédent), qu'avait pris un de ses ancêtres, le savant Scipion Forteguerri. Cette publication contribua beaucoup à sa réputation; mais elle l'empêcha d'arriver au cardinalat, ce qui lui causa, dit-on, tant de chagrin, qu'il en tomba malade pour ne plus se relever. Le *Ricciardetto*, poëme facétieux dans le genre du *Morgante maggiore* de Pulci, se compose de trente chants et est resté inachevé. Il a été traduit ou imité en vers français de dix syllabes, successivement par Dumouriez, père du général de ce nom, et par le duc de Mancini-Nivernais. Dumouriez et Mancini ont publié tous les deux leur traduction sous le voile de l'anonyme et sous le même titre : *Richardet*, poëme, Dumouriez, en 1766, en 1 vol. in-8°, et Mancini, en 1796, en 2 vol. également in-8°. On a, en outre, de Nicolas Forteguerri, des discours, des morceaux en prose sur divers sujets, publiés dans le recueil intitulé : *Prose degli Arcadi*, des épîtres en vers, réunies sous le titre de *Raccolta di rime piacevoli* (1763, in-8°).

FORTEMENT adv. (for-te-man — rad. *fort*). D'une manière forte, ferme, solide : *Un arbre* FORTEMENT *secoué par la tempête. Une pierre* FORTEMENT *scellée. Un nœud* FORTEMENT *serré. Si l'on frappe* FORTEMENT *et par plusieurs coups successifs une lame de fer aimantée, elle perdra sa vertu magnétique.* (Buff.)

— D'une façon très-nette, très-sensible, très-visible : *Le contour des membres doit être accusé* FORTEMENT. (Buff.) *L'art élevé, qui ne vit que de types* FORTEMENT *accusés, est obligé de se réfugier dans le passé, dans le monde des héros et des saints.* (Renan.)

— Fig. Grandement, beaucoup : *Un trône* FORTEMENT *ébranlé. J'étais* FORTEMENT *tenté de lui répondre. De toutes les actions humaines, aucune n'est aussi* FORTEMENT *assujettie à l'empire de l'imitation que celle de l'homicide.* (Barbaste.) ‖ Puissamment, énergiquement, ardemment : *Une âme* FORTEMENT *trempée. Un pouvoir* FORTEMENT *organisé. Avant de désirer* FORTEMENT *une chose, il faut examiner quel est le bonheur de celui qui la possède.* (La Rochef.) *A qui veut* FORTEMENT *les choses, nul obstacle invincible.* (Boss.) *Qui pense* FORTEMENT *parle de même.* (Volt.) *On est toujours fort pour faire ce qu'on veut* FORTEMENT. (J.-J. Rouss.) *Je crois en Dieu tout aussi* FORTEMENT *qu'en aucune vérité.* (J.-J. Rouss.) *Les personnes qui haïssent* FORTEMENT *ont la vengeance patiente.* (Mme de Puisieux.) *L'amour l'emporte sur toutes les passions, parce qu'il agite le plus* FORTEMENT. (Boiste.)

— **Antonyme**. Faiblement.

FORTE-PIANO s. m. (for-té-pia-no — mot ital. formé de *forte*, fort, et *piano*, doux. Ce nom vient, dit M. Littré, de la différence qu'on remarqua d'abord entre les anciens clavecins, où la corde, étant pincée par un bec de plume, l'était toujours de la même manière, tandis que dans les nouveaux clavecins l'emploi du marteau permet de faire les *forte* et les *piano*. Ces clavecins furent donc nommés *clavecins à forte et à piano*, par abréviation *forte-piano*, et, en abrégeant toujours, tantôt *forte*, et tantôt *piano*. Aujourd'hui, ce dernier mot est seul usité). Mus. Espèce de clavecin sur lequel on peut renforcer ou adoucir les sons : *Jouer, toucher du* FORTE-PIANO. *Voici deux sonates nouvelles pour violon ou* FORTE-PIANO. (Picard.) ‖ V. PIANO.

FORTERESSE s. f. (for-te-rè-se — rad. *fort*). Lieu fortifié, destiné à recevoir une garnison et à défendre une certaine étendue de pays : *La France entière n'est plus qu'une* FORTERESSE *qui montre de tous côtés un front redoutable.* (Boss.) *Le prince qui a plus peur de ses sujets que des étrangers doit construire des* FORTERESSES; *mais il ne doit pas en avoir s'il craint plus les étrangers que ses sujets.* (Machiavel.) *Tu auras beau avoir des* FORTERESSES, *si le peuple te hait, elles ne te serviront pas.* (Machiavel.) *Les* FORTERESSES *bien placées, bien approvisionnées et bien défendues, sont les boulevards des Etats.* (Savart.) ‖ Lieu fort servant de prison d'Etat : *Quelques* FORTERESSES *affamées de prisonniers se juchent sur des rocs comme de vieux vautours.* (Chateaub.)

— Par ext. Lieu bien gardé, où l'on pénètre difficilement : *La* FORTERESSE *d'un Anglais, c'est sa maison.* (Thomas.)

— Fig. Ce qui est difficile à vaincre, à saisir, à dompter, à forcer : *La vertu est la meilleure* FORTERESSE. (Boiste.) *Le village est la dernière* FORTERESSE *de l'ignorance et de la misère.* (E. About.) *Au milieu de cette plaine uniforme que l'égalité a créée autour de nous, une seule* FORTERESSE *est restée debout, celle de l'esprit.* (Renan.)

— **Syn. Forteresse, fort.** V. FORT.

— **Encycl.** V. FORTIFICATION et PLACE FORTE.

— Féod. *Droit de forteresse.* V. DROIT.

FORTESCUE, nom d'une famille anglaise descendant d'un certain Robert le Fort, qui suivit en Angleterre Guillaume, duc de Normandie, et le sauva à la bataille d'Hastings, en le couvrant de son bouclier. Guillaume reconnaissant lui donna le nom de *Fort-Escu*, et, depuis cette époque, les armes de la famille ont toujours porté cette devise : *Forte scutum salus ducum*. Les membres de cette famille qui ont joué un rôle dans l'histoire d'Angleterre, sont les suivants :

FORTESCUE (sir John), jurisconsulte anglais. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. En 1442, il était premier juge de la cour du banc du roi. Zélé lancastrien, il suivit Henri VI dans sa fuite en Ecosse, et fut compris dans la liste de proscription dressée par les yorkistes contre le roi, la reine et leurs principaux adhérents. En 1463 il passa en France avec la reine Marguerite et le prince Edouard, et y resta quelques années au service des princes exilés. Il revint avec eux en Angleterre après la bataille de Tewkesbury, si fatale au parti de la Rose rouge (1471); il devint prisonnier du vainqueur, Edouard IV. Il obtint bientôt son pardon et sa liberté, et passa le reste de sa vie dans la retraite. Le plus important de ses ouvrages : *De laudibus legum Angliæ*, est écrit sous la forme d'un dialogue dont les interlocuteurs sont le prince Edouard et l'auteur. La première édition de cet ouvrage a été publiée à Whitechurch au commencement du règne de Henri VIII, et la dernière est celle de A. Amos (Cambridge, 1825). La traduction la plus ancienne est celle de Mulcaster (Londres, 1516); un autre de ses ouvrages, publié en 1714, a pour titre : *Différence entre la monarchie absolue et la monarchie limitée.* — Un de ses descendants, Hughes FORTESCUE, succéda, en 1721, à sa grand'mère, la comtesse de Lincoln, comme pair d'Angleterre, avec le titre de baron Clinton, et reçut, en 1746, les titres de comte *Clinton* et de baron *Fortescue*. Il mourut sans héritier direct, et l'un de ses neveux, Hugues, né en 1753, mort en 1841, reçut, en 1789, le titre de vicomte *Ebrington* et de comte *Fortescue*. C'est au fils de ce dernier qu'est consacré l'article suivant.

FORTESCUE (Hugues, comte), homme politique anglais, né à Londres en 1783, mort en 1861. Il fut élu, à l'âge de vingt et un ans, membre de la chambre des Communes, où il siégea de 1804 à 1807, puis de 1820 à 1839, et passa alors à la chambre haute. Nommé conseiller privé et vice-roi d'Irlande par lord Melbourne, cette même année (1839), il sut y maintenir la tranquillité, et conserva ces fonctions jusqu'en 1841. De 1846 à 1850, le comte Fortescue, qui ne cessa d'être dévoué au parti whig, fut grand intendant de la couronne. Il s'est fait connaître, en littérature, par une biographie de son ami lord King, qu'il a insérée dans l'édition donnée par lui d'un *Choix des discours et des écrits* du même lord (Londres, 1844).

FORTESCUE (Hugues, comte), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1818. Il fit ses études à Harrow, fut envoyé au parlement en 1841, par la ville de Plymouth, remplit, de 1846 à 1847, les fonctions de lord de l'Echiquier, puis, jusqu'en 1851, celles de secrétaire du *poor-law-board*, et devint enfin membre de la commission de salubrité. Il fit contamment preuve d'une activité aussi fructueuse que désintéressée, et s'acquit l'estime générale. Membre du Parlement pour Marylebone depuis 1854, il fut interrompu en 1859, dans ses travaux philanthropiques, par une maladie d'yeux qu'il avait contractée en visitant les quartiers de Londres où le typhus exerçait ses ravages. Elevé à la pairie du vivant de son père, il lui succéda, en 1861, dans les biens et dans les dignités de sa famille. Lord Fortescue a écrit un grand nombre de brochures et d'articles de revues sur des questions politiques et philanthropiques, ainsi qu'une traduction anglaise du *Cours éducatif de langue maternelle*, du père Girard.

FORTESCUE (Chichester-Samuel-Parkinson), homme d'Etat anglais, né en 1823. Il fit ses études au collége de l'Eglise du Christ, à Oxford, y prit, en 1847, le grade de *master of arts*. Il entra la même année dans la chambre des Communes comme représentant du comté de Louth. Depuis cette époque, il n'a pas cessé de siéger dans cette assemblée. En juin 1857, lord Palmerston le nomma sous-secrétaire d'Etat au ministère des colonies, poste qu'il conserva jusqu'à la chute du chef du cabinet, en 1859. Il fut rappelé aux mêmes fonctions en 1865, lors de la formation d'un nouveau ministère libéral sous la présidence de lord Russell. Il était devenu, l'année précédente, membre du conseil secret, et, en 1869, à l'arrivée au pouvoir du cabinet Gladstone, il a été nommé secrétaire d'Etat pour l'Irlande.

FORT-FUYANCE s. f. (for-fu-ian-se). Droit d'aubaine dont jouissait le duc de Lorraine.

FORTH, le *Bodotria* des anciens, grand fleuve d'Ecosse, le troisième de ce pays pour son importance, et l'un des plus remarquables par la beauté de ses rives. Il est formé par la jonction de deux ruisseaux, le Duchray et le Dhu, qui se réunissent sur le versant N.-E. du Ben-Lomond. De là, sous le nom d'Avendow ou Rivière Noire, il coule à l'E., à travers la fertile vallée de Loggan, enfermée de tous côtés par de hautes collines, et, après avoir reçu quelques tributaires,

prend le nom de Forth. A partir de ce point, il commence à présenter les irrégularités remarquables qui le caractérisent, se développant, dans une riche plaine, en capricieux méandres, et formant, tout le long de son cours, de magnifiques péninsules. Le plus singulier de ces méandres, appelé l'*anneau du Forth*, se produit entre Alloa et Stirling; la distance entre ces deux villes, qui n'est que de 9 kilom., en droite ligne, est de 20 kilom. par eau. Le cours général du fleuve est E. ou S.-E. Il a une profondeur de 3 à 37 brasses et un fond vaseux. La marée remonte jusqu'à Stirling, à 112 kilomètres de la mer, et les navires de 100 tonneaux arrivent jusqu'à cette dernière ville; il est navigable jusqu'à Alloa pour les bâtiments de 300 tonneaux. En ligne droite, la longueur du fleuve n'est que de 144 kilom.; les méandres la portent à 273 kilom. Ses plus grands affluents sont le Teith, l'Allan et le Devon. A Kincardine, le fleuve commence à s'élargir de façon à former un estuaire nommé le *Frith de Forth*, de 80 kilom. de longueur sur 25 de largeur, renfermant quelques îles, très-riche en poissons, surtout en harengs, et baignant, au N., les comtés de Clackmannan et de Fife, et, au S., ceux de Linlithgow, d'Edimbourg et de Haddington.

FORTH-ET-CLYDE (CANAL DE), voie navigable d'Ecosse, unissant le Forth et la Clyde, et mettant ainsi en communication la mer du Nord et l'océan Atlantique. Il commence dans le Forth, à 6 kilom. N.-E. de Falkirck, au confluent de cette rivière avec le Caron, et se termine à la Clyde, dans le comté de Dumbarton, à 12 kilom. N.-O. de Glascow. Il a un développement de 60 kilom. et une profondeur de 2m,25. L'élévation du bief de partage est de 50 mètres, rachetée par trente-neuf écluses. Ce canal, commencé en 1768, a été terminé en 1790. Il communique avec Halmilton et Edimbourg.

FORTI ou **FORTIS** (Raymond-Jean), plus connu sous les noms de **Jean Fortius** et de **Zanforti**, médecin italien, né à Vérone en 1603, mort à Venise en 1678. Il pratiqua d'abord son art dans cette dernière ville, puis fut nommé médecin-physicien d'Udine et professeur de médecine à Padoue. Sa grande réputation d'habilité le fit appeler, en 1676, à Vienne par l'empereur Léopold, qui, en récompense de ses services, lui conféra le titre de conseiller médecin de la cour impériale. On a de lui : *Concilia de febribus et morbis mulierum facile cognoscendis et curandis* (1668, in-8o); *Consultationum et responsionum medicinalium centuriæ* (1669, in-fol.).

FORTI (François), publiciste italien, né à Pescia en 1806, mort en 1838. Fils d'un patricien toscan et de Sarah de Sismondi, sœur du célèbre historien et économiste, il fut reçu, à vingt ans, docteur en droit à l'université de Pise, exerça, de 1826 à 1832, la profession d'avocat, tout en collaborant activement et avec distinction à la célèbre *Anthologie* de Florence, où il se fit un nom comme écrivain; fut nommé, en 1832, substitut du procureur général à Florence, publia divers traités de droit civil et fit paraître, en 1837, un cours complet de droit civil sous le titre d'*Istituzioni di civile diritto*. Forti avait commencé plusieurs travaux historiques et politiques d'une haute importance que la mort l'empêcha d'achever.

FORTIA, famille française, originaire d'Aragon, connue depuis la fin du xe siècle. Elle s'est divisée en quatre grandes branches, Fortia-Chailly, Fortia d'Urban, Fortia de Montréal et Fortia de Piles, éteintes pour la plupart aujourd'hui. Plusieurs des membres de cette famille se sont distingués dans la carrière des armes, sans arriver toutefois à une éclatante renommée. Les plus remarquables sont les deux suivants :

FORTIA D'URBAN (Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine, marquis DE), écrivain et érudit français, né à Avignon en 1756, mort à Paris en 1843. Fils du viguier d'Avignon et dernier rejeton de sa branche, il eut pour parrains tous les magistrats de la ville. Après avoir servi quelque temps comme officier dans le régiment du Roi, il donna sa démission, se rendit à Rome pour y suivre un procès et y occupa ses loisirs à la culture des beaux-arts. Il fut nommé par le pape colonel des milices d'infanterie du Comtat-Venaissin, fit partie, en 1790, de la municipalité constitutionnelle d'Avignon, resta caché à Vitry-sur-Seine, pendant la Terreur, et vint se fixer à Paris après le 9 thermidor, abandonnant pour toujours la carrière politique pour se livrer exclusivement à celle des lettres. Mathématiques, histoire, antiquité, géographie, tels sont les sujets qu'il a traités tour à tour. Il est peu d'écrivains qui aient produit plus de livres : ses œuvres forment environ 100 volumes. On y trouve de savantes recherches, mais mal digérées et rédigées à la hâte. En 1830, Fortia d'Urban fut appelé à faire partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Parmi ses ouvrages, nous nous bornerons à rappeler les suivants : *Principes et questions de morale naturelle* (1781); *Histoire ancienne des Saliens, nation ligurienne ou celtique, et des saliens, prêtres de Mars* (Paris, 1805); *Antiquités et monuments du Vaucluse* (Paris, 1808); *Tableau historique et géographique du monde depuis son origine jusqu'au siècle d'Alexandre* (Paris, 1810-1814, 4 vol. in-12); *Tableau historique et généalogique de la maison de Bourbon* (Avignon, 1816); *Système général de bibliographie alphabétique appliqué au tableau encyclopédique des connaissances humaines* (Paris, 1819); *Histoire générale du Portugal* (Paris, 1828-1830, 10 vol. in-8o); *Essai sur l'origine de l'écriture, sur son introduction dans la Grèce, etc.* (1832); *Histoire antédiluvienne de la Chine* (Paris, 2 vol. in-12); *Description de la Chine et des Etats tributaires de l'empereur* (Paris, 1839-1840, 3 vol. in-12), etc.

FORTIA DE PILES (Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille, comte DE), écrivain français, dernier membre de la branche des Fortia de Piles, né à Marseille en 1758, mort à Sisteron en 1826. Il embrassa la carrière des armes, émigra à l'époque de la Révolution, parcourut une partie de l'Europe avec le chevalier de Boisgelin, puis rentra en France, après la chute de Robespierre. A partir de ce moment, il donna de nombreuses productions littéraires. Sous la Restauration, bien qu'il eût montré un ardent royalisme, il fut tenu à l'écart des affaires et se retira à Sisteron. Parmi ses nombreux ouvrages, nous devons citer : *Voyage de deux Français en Allemagne, Danemark, Suède, Russie et Pologne* (Paris, 1796, 5 vol. in-8o); *Coup d'œil rapide sur l'état présent des puissances européennes, considérées dans leurs rapports entre elles* (1805, in-8o); *Quelques réflexions d'un homme du monde sur les spectacles, la musique, le jeu et le duel* (1812, in-8o); *Souvenirs de deux anciens militaires* ou *Recueil d'anecdotes inédites ou peu connues* (Paris, 1813); *Nouveau recueil d'anecdotes* (Paris, 1813); *Quatre conversations entre le gobe-mouche Tant-Pis et le gobe-mouche Tant-Mieux* (1814-1816, 4 parties in-8o); *Préservatif contre la Biographie nouvelle des contemporains* (Paris, 1822-1825, 5 vol.), etc. On a, en outre, de M. Fortia de Piles, de nombreuses brochures politiques, quelques opéras, dont il avait composé la musique et qui furent joués à Nancy de 1784 à 1786, des sonates, des trios, etc.

FORTIFIANT, ANTE adj. (for-ti-fi-an, an-te — rad. *fortifier*). Qui fortifie, qui augmente les forces : *Une nourriture* FORTIFIANTE. *Les bains de mer ont une action* FORTIFIANTE *incontestée.* (A. Rion.)

— Fig. Qui donne du courage, de la force morale : *On éprouve dans les grandes calamités combien sont* FORTIFIANTES *la confiance en Dieu, la résignation à sa volonté.* (Boiste.)

Que c'est *fortifiant* de se savoir aimée!

E. AUGIER.

— s. m. Aliment, boisson, remède qui accroît les forces vitales : *Employer les* FORTIFIANTS.

— **Antonyme.** Débilitant.

FORTIFICATEUR s. m. (for-ti-fi-ka-teur — rad. *fortifier*). Ingénieur qui s'occupe spécialement des travaux de fortification : *Jusqu'à présent les* FORTIFICATEURS *ont compté beaucoup trop sur la possibilité qu'auront les batteries de terre de porter des coups funestes aux remorqueurs à mécanique.* (Corbière.)

FORTIFICATION s. m. (for-ti-fi-ka-si-on — rad. *fortifier*). Art ou action de fortifier, de construire des ouvrages de défense militaire : *Connaître la* FORTIFICATION. *Travailler à la* FORTIFICATION *d'une place. Le premier principe de la* FORTIFICATION *est que toutes les parties d'une place soient bien flanquées.* (Cormont.) ‖ Ouvrage de défense militaire : *Les* FORTIFICATIONS *de Paris. Les* FORTIFICATIONS *hautes et menaçantes n'en étaient que plus exposées à être foudroyées par l'artillerie.* (Volt.) *On admet comme principe fondamental, en fait de* FORTIFICATIONS, *que tout point dans un rentrant est fort, et que tout point sur un saillant est faible.* (Errard.)

— **Encycl.** La *fortification*, ou art de fortifier, se divise en deux parties : la *fortification permanente* et la *fortification passagère* ou *de campagne*. Les ouvrages de *fortification* permanente sont construits pour durer indéfiniment, tant à cause de la solidité des masses qui les composent que du temps et des soins mis à leur construction. Ils protégent avec plus ou moins d'efficacité les villes et les places dont les richesses et la position rendent la possession utile en tout temps. Les ouvrages de *fortification* passagère, construits avec rapidité pendant une campagne, ne durent pas au delà de la campagne : ils aident la défense en un point dont l'importance n'est que momentanée.

L'utilité de ces deux genres de *fortification* est incontestable. Il suffit, pour le prouver, de rappeler que, derrière un camp retranché, le grand Frédéric à Buntzelwitz (1761), Villars à Denain (1709), Kray à Ulm (1800), Wellington aux fameuses lignes de Torres-Vedras (1810) et les Turcs à Schumla (1828), ont forcé des armées victorieuses à s'arrêter dans leur marche et réparé en partie de grands et terribles désastres.

Quant aux places fortes, elles protégent les populations, mettent à l'abri les ressources de l'Etat. Durant la guerre, elles prêtent aux armées un appui plus solide que les ouvrages de campagne, reçoivent les malades et les blessés, assurent les convois et les magasins, et deviennent, en cas de revers, un lieu d'asile, de ralliement, d'où l'on peut s'élancer pour regagner une bataille compromise, sinon déjà perdue.

Les principes de la *fortification* permanente et de la *fortification* passagère sont les mêmes. Tout retranchement doit satisfaire aux conditions suivantes : 1o arrêter les projectiles de l'ennemi; de là l'utilité d'un *parapet* ou d'un *rempart;* 2o empêcher l'assaillant d'arriver jusqu'au défenseur pour l'attaquer à l'arme blanche; de là l'utilité d'un fossé. Les déblais des fossés servent aux remblais des remparts ou des parapets. Toutes les parties d'un ouvrage doivent se flanquer mutuellement; il faut éviter les *angles morts*, les *secteurs privés de feu*, aussi bien dans les ouvrages de *fortification* passagère que dans les ouvrages de *fortification* permanente. En un mot, si l'on prenait, une à une, les règles de *fortification* données par l'expérience ou le raisonnement, on constaterait qu'elles s'appliquent également aux ouvrages simples, élevés parfois en une nuit, en pleine campagne, sous le feu de l'ennemi, et aux fronts compliqués bâtis en des années de paix, qui défendent es principales villes frontières des Etats.

— *Historique de la fortification permanente.* L'idée de fortifier les villes est aussi ancienne que les villes mêmes. Réunis pour vivre en société, les hommes, encore à demi-sauvages, entourèrent leurs bourgades de murailles pour les mettre à l'abri des attaques d'un voisin trop entreprenant.

L'histoire de la *fortification* permanente, comme l'histoire des peuples, pourrait se diviser en trois périodes : *fortification* antique, *fortification* du moyen âge et *fortification* moderne. La seule division rationnelle naît de la considération des moyens d'attaques : autres moyens d'attaque, autres moyens de défenses, autres formes des enceintes fortifiées. *C'est la façon d'attaquer qui fait la loi de la défense.* Il suffit donc d'étudier la *fortification* avant et après l'invention de la poudre; de la considérer à deux époques bien distinctes, l'époque (antiquité et moyen âge) durant laquelle l'assiégé n'a en redouter que les balistes, les catapultes, les béliers, les corbeaux à griffes, les hélépoles ou tours immenses portant des assaillants sur leurs plates-formes et tous les engins de guerre du même genre, et l'époque bien différente (temps modernes) où l'on fait brèche de loin aux remparts avec le canon, où l'on incendie les villes à grandes distances, au moyen d'artifices, etc.

Dans les premiers âges, l'ennemi vaincu se retirait dans une caverne, dans les forêts, à l'abri de *fortifications* naturelles. Ces *fortifications* naturelles donnèrent aux hommes l'idée des *fortifications* artificielles. Ils plantèrent des pieux et creusèrent des fossés. Alexandre trouva dans l'Inde un retranchement de pieux reliés entre eux par un clayonnage. Le feu venait facilement à bout de tous ces ouvrages, de tous ces retranchements en terre, en pisé, en bois, abandonnés de nos jours à la *fortification* passagère. On construisit alors, autour des villes, des enceintes en maçonnerie, de véritables murailles. Ces murailles avaient, à leur partie supérieure, un corridor formant rempart, et, en avant de ce rempart, un parapet, élevé à hauteur d'appui ou à hauteur d'homme, et, dans ce dernier cas, garni d'embrasures droites ou obliques découpées en créneaux.

Les dimensions de ces murailles étaient parfois considérables. Suivant Arrien, les murailles de Tyr mesuraient 150 pieds en hauteur. La largeur des murailles du Pirée était telle, que deux chariots marchaient facilement de front sur le rempart.

Pour augmenter les difficultés de l'attaque, les murailles était précédées de fossés dont les dimensions ordinaires étaient 50 pieds de largeur et 20 pieds de profondeur. Ceux de Rome avaient 100 pieds de largeur et 100 pieds de profondeur.

La nécessité du flanquement fit construire, de 100 toises en 100 toises environ, et en saillie sur l'enceinte, des tours plus élevées que les murailles, à plusieurs étages, tantôt cylindriques, tantôt demi-cylindriques, rarement carrées, à la mode italienne, percées de meurtrières, couronnées d'un parapet crénelé avec mâchicoulis. Les murs qui reliaient les tours entre elles se nommaient *courtines*. C'est dans ces courtines, entre deux tours situées à peu de distance l'une de l'autre, qu'on construisait les portes des villes. En arrière du *vantail* tout bardé de fer, il y avait une *herse*, manœuvrée au moyen de chaînes attachées à un treuil placé au-dessus du passage de la porte.

Outre la ville fortifiée, il y avait aussi, au moyen âge, le château du seigneur, perché sur un roc, fort de ses nombreuses enceintes, sombre et imposant, formant une masse compacte de plusieurs tours, au milieu desquelles se dressait, plus élevé, le *beffroi*, la maîtresse tour avec sa cloche d'alarme.

On n'employait ni chemins couverts ni ouvrages extérieurs; quand on voulait mieux défendre une ville, on doublait, on triplait les enceintes, comme à Carthage, à Babylone, etc.

Ce qui caractérise la *fortification* permanente avant l'invention de la poudre, outre le mode de *fortification*, c'est que les places étaient indépendantes et ne formaient point entre elles, comme de nos jours, un système raisonné de défense : chaque ville un peu considérable se fortifiait dans le but de sa propre conservation.

Après l'invention de la poudre, on terrassa les remparts, on construisit un parapet en terre pour se couvrir contre les coups de l'artillerie. Les tours, trop étroites, s'agrandirent, furent armées de bouches à feu, et se transformèrent ainsi en rondelles ou bastions ronds.

C'est à l'Allemand Albert Dürer que revient l'honneur d'avoir le premier parlé dans ses ouvrages de cette transformation. Entre autres principes, cet ingénieur pose celui de l'indépendance des rondelles, et invente la défense appelée *défense intérieure*.

On ne sait pas le nom de celui qui, le premier, construisit des bastions proprement dits. Est-ce Jean Zisca, le chef des hussites de Bohême? Est-ce Achmet-Pacha qui a fortifié Otrante en 1460, ou bien San-Micheli en 1484? Les avis des auteurs sont partagés. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette invention date de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie, et que l'Italie doit être considérée en réalité comme la patrie des *fortifications* bastionnées. On appelle, pour cette raison, *fortification italienne* l'ensemble des principes d'après lesquels cette *fortification* bastionnée se constitua en Italie au xve et au xvie siècle, principes qui se répandirent bientôt dans l'Europe entière.

Les premiers bastions sont généralement petits et obtus, parfois à *orillons*, reliés entre eux par une courtine extraordinairement longue, variant de 800 à 1,600 pieds. Les fossés sont profonds. Leur largeur va jusqu'à 100 pieds. Cette *fortification* fut employée à Vérone, à Turin, à Pavie, à Milan, etc.; comme les architectes militaires italiens, à cause de leur renommée, furent souvent appelés par des souverains étrangers, et fortifièrent bon nombre de villes, notamment en Espagne et dans les Pays-Bas, on désigne souvent à tort la *fortification* italienne sous le nom d'*ancienne fortification espagnole*. Les principaux écrivains et architectes militaires italiens sont San-Micheli, Tartaglia, Alghisi, Da Carpi, Paccotto d'Urbin, un des plus célèbres, qui construisit la citadelle de Turin et qui fut pendu par la populace furieuse de Flessingue; il ne laissa aucun écrit. Citons encore Girolamo Maggi et Jacomo Castriotto, à la *fortification* desquels Vauban a emprunté, dans son troisième tracé, les flancs de courtine et les bastions détachés.

Speckle (1536-1589), ingénieur allemand, adopta les idées italiennes et y ajouta les siennes. Il perfectionna le système, prôna les grands bastions, les cavaliers dans chaque bastion et, sur le milieu de chaque courtine, les galeries casematées, pour défendre le fond des fossés, les grands ravelins (demi-lunes) et les chemins couverts. Il recommanda de cacher avec soin les murs de revêtement à l'ennemi, afin qu'il ne pût y ouvrir de brèches. Ces nouveaux préceptes pénétrèrent en Italie. Une *nouvelle fortification italienne* fut pour ainsi dire créée, *fortification* sur laquelle écrivirent quatre architectes militaires remarquables : Marchi, qui fortifia Rome sous Paul III; Busca, Floriani et Donato Rosetti. Ils parlent déjà, dans leurs traités, de tous les ouvrages extérieurs modernes, la demi-lune, la tenaille, etc., que Marchi comprend sous la dénomination commune de *pontoni*. Ce même Marchi prétend avoir trouvé cent-soixante et une méthodes de *fortification*. C'est à Floriani qu'on attribue généralement l'invention de la tenaille de Vauban.

La guerre de l'indépendance hollandaise, vers le milieu du xvie siècle, força les Hollandais à se tenir continuellement sur la défensive. Manquant de temps et d'argent, ils furent obligés de trouver un système de *fortification* autre que le système italien. Ils inventèrent l'*ancienne fortification hollandaise*. Les caractères distinctifs de cette *fortification* se devinent à cause de la nature du pays où elle prit naissance : emploi de fossés pleins d'eau, larges et à fond plat, nombreux ouvrages extérieurs, et, il faut le remarquer, une entente plus judicieuse du terrain que chez les Italiens. Les Hollandais entourent souvent les pieds de leurs glacis au moyen d'un avant-fossé plein d'eau, et se servent des ouvrages à cornes et à couronnes. Freitag et Marolois sont les principaux représentants de cette *fortification*. Comme ils avaient perfectionné et adopté le système italien, les Allemands adoptèrent aussi et perfectionnèrent le système hollandais, en se servant également de quelques-unes des idées françaises. On remarque, chez un de leurs écrivains, Rimpler, un intelligent usage des grandes casemates défensives.

Comme les Allemands, les Français prirent ce qu'ils trouvèrent de bon dans les méthodes italienne et hollandaise. Ils empruntèrent aux Italiens le profil, et aux Hollandais les dispositions quant au plan. Le premier de nos ingénieurs qui ait laissé des écrits est Errard, ou Erard de Bar-le-Duc. Il admet, comme Speckle, que l'angle des bastions doit être droit, fixe un juste maximum à la courtine et établit que la longueur et l'épaisseur du flanc dépendent de la grandeur de la place, que les deux flancs d'un front doivent se découvrir l'un l'autre. Il estime peu les ravelins, et ne s'en sert que pour couvrir les portes. On lui a donné le nom de *Père de la fortification française*.

Le chevalier de Ville trace son front par le côté extérieur, variable, selon lui, de 125 à 150 toises. Mais, parmi les ingénieurs français, le plus célèbre prédécesseur de Vauban est le comte de Pagan, qui composa ses ouvrages étant aveugle. Son grand mérite est d'avoir posé le principe de la perpendicularité des flancs sur les lignes de défense, ce qui, jusqu'à lui, n'avait été qu'indiqué. Il considère trois espèces de *fortifications :* la grande, la moyenne et la petite, qui ne diffèrent entre elles que par les longueurs des côtés extérieurs, 200, 180 et 160 toises. Il établit un retranchement intérieur dans ses bastions.

Vingt ans environ après Pagan parut Vauban, le premier en l'art d'assiéger les places. Vauban a assisté à cinquante-six siéges, a créé trente-trois places neuves et en a amélioré plus de trois cents. Cet ingénieur, dont le nom est prononcé chez tous les peuples avec une égale admiration, qu'il ait pris, si l'on veut, à Pagan les proportions générales et la demi-lune, à Floriani la tenaille, à Castriotto l'idée des contre-gardes, n'en est pas moins celui qui sait le mieux plier une *fortification* au terrain, ce qui est le véritable art de l'ingénieur. Bien qu'il semble avoir adopté trois tracés, il n'a pas de manière : chaque place différente lui en fournissait une nouvelle, selon les différentes circonstances de sa grandeur, de sa situation, de son terrain, comme le dit avec raison Fontenelle dans son *Eloge.* Vauban préférait le second et le troisième tracé, qu'il a appliqués seulement aux villes de Landau et de Neuf-Brisach.

A la même époque que Vauban, Coëhorn, qui lui fut fréquemment opposé, surtout au siége de Namur, où Vauban le combla lui-même d'éloges, Coëhorn créa la nouvelle *fortification* hollandaise. La manière de cet ingénieur pour fortifier un terrain bas et aquatique est si bien basée sur la nature des choses, qu'on peut encore la suivre avec le plus grand succès.

Le premier et le plus illustre des successeurs de Vauban est le maréchal de camp Louis de Cormontaigne, qui a amélioré les trois tracés de celui qu'il considérait comme son maître et dont il était le digne élève, suivant Bousmard. Les belles doubles couronnes de Belle-Croix et du fort Moselle, à Metz, fondèrent sa réputation. Les changements apportés au front de Cormontaigne par l'Ecole du génie de Mézières, fondée en 1750, et mise en relief par Châtillon et Duvigneau, n'eurent aucune influence décisive sur la défense. Bousmard, formé à cette école et devenu si célèbre au commencement de ce siècle, voulut cintrer les flancs des bastions, pour les dérober le plus possible aux effets du ricochet, tir trouvé par Vauban et que Bousmard considérait comme le moyen le plus efficace dans la guerre de siége.

Vauban était mort sans s'être prononcé pour un type de *fortification*, à l'exclusion des autres, et c'est peut-être là un de ses plus grands titres de gloire. Qui, cependant, a jamais mieux été que lui en état d'imposer des règles? qui a jamais eu, pour cela, une expérience comparable à celle que tant de travaux avaient dû lui donner? S'il en agit ainsi, c'est que son grand génie avait prévu combien il serait fatal de vouloir absolument fixer un modèle à appliquer, quelles que fussent les convenances particulières du terrain. Ce fut cependant dans cette voie que s'engagèrent les nombreux ingénieurs qui suivirent ce grand homme : prendre les divers tracés proposés ou exécutés par Vauban, les améliorer, les rajeunir, s'il est permis de parler ainsi, mais toujours chercher un type parfait, tel a été le problème qu'ils se sont proposé. Leurs travaux sont certes estimables, mais trop timides; ils n'ont parfois rien produit que de longues chicanes sur des dispositions de détail de tel petit ouvrage extérieur, qui, lui-même, a une utilité contestable. Resserrés dans ce chemin étroit, ces ingénieurs refusent d'en sortir avec Montalembert et Carnot, ou de l'élargir avec Choumara. Ce n'est que longtemps après la publication des écrits des deux premiers, après que la plupart de leurs propositions ont été appliquées à l'étranger, en Allemagne surtout; ce n'est qu'après avoir longtemps méconnu et rebuté Choumara, qu'ils font aux idées de ces novateurs, en pratique du moins, des concessions qu'ils refusent encore d'introduire dans leurs théories de la *fortification*. Montalembert, doué d'une grande expérience militaire, ayant particulièrement étudié la guerre de siége, et trouvant à la *fortification* bastionnée de nombreux défauts, commença, en 1776, à faire paraître une longue suite d'écrits sur la *Fortification perpendiculaire*, qui soulevèrent de la part du corps du génie, à la tête duquel se trouvait Fourcroy (Montalembert était officier aux dragons), de violentes répliques, souvent aussi injustes que peu raisonnées. Etait-il digne d'un corps, cependant si savant, de déclarer « que toute proposition pour améliorer la *fortification* est une preuve certaine de l'ignorance de son auteur, parce qu'il n'y a plus rien à trouver dans cet art depuis la méthode de Cormontaigne? » Montalembert propose d'abandonner la forme bastionnée comme impropre à la défense, et de la remplacer par une *fortification* tenaillée, série d'angles rentrants et saillants donnant, sans croisement de feux, un flanquement incomparablement supérieur à celui que peuvent fournir les flancs des bastions. Les faces qui se flanquent mutuellement fichent perpendiculairement l'une sur l'autre, d'où le nom de *fortification* perpendiculaire. Ce système n'est pas le seul fruit de cet esprit si fécond : dans un tout autre tracé, dit *tracé polygonal*, sans angles rentrants, il conduit les parapets suivant le contour du polygone à fortifier et tire le flanquement de batteries basses casematées, ou caponnières établies dans le fossé. Après avoir ainsi modifié le tracé, Montalembert s'attache à rendre le rôle de l'artillerie de la place aussi considérable que possible, contrairement au principe : les places se prennent avec le canon et se défendent avec la mousqueterie. Dans ce but, il propose l'adoption de nombreuses casemates défensives, superposées quelquefois en trois étages successifs, dont il couvre les murailles avec un *couvre-face.*

L'utilité de ces casemates successives, qui fut longtemps discutée en France, est aujourd'hui admise en principe : toutes nos récentes constructions en possèdent. Ce qui, peut-être, a longtemps retardé l'adoption, ou tout au moins la prise en considération de tant de grandes idées, qui remplissent les œuvres de Montalembert, c'est, il ne faut pas s'en étonner, le peu de notions pratiques qu'avait leur auteur de l'art de la construction, ce qui rendait ses propositions de prime abord peu pratiques pour des ingénieurs du métier.

Il y a bien des années déjà que l'on est revenu, en France, des injustes préventions conçues à l'égard de Montalembert, et si ses propositions ne sont pas admises chez nous aussi absolument que chez les Allemands, au moins sont-elles discutées comme elles le méritent, et ont-elles été appliquées aux travaux les plus récents.

Carnot trouve, comme Montalembert, de grands défauts à la *fortification* bastionnée : il ne la rejette cependant pas aussi radicalement; il croit pouvoir l'employer avantageusement pour un terrain peu accidenté; pour un terrain aquatique ou montagneux, il préfère, au contraire, le tracé tenaillé. Indépendamment du tracé, il cherche surtout à faciliter de vigoureuses sorties de la garnison, et pour cela il projette le remplacement de la contrescarpe revêtue, par un talus en terre, qu'il nomme glacis en contre-pente; voulant, d'autre part, soutenir ces sorties contre les gardes de tranchée de l'assiégeant, il demande l'établissement de nombreuses casemates pour mortiers, qu'un célèbre ingénieur suédois, Virgin, avait déjà préconisées avant lui.

Choumara, constatant aussi les défauts de la *fortification* de Vauban, mais ne croyant pas devoir abandonner la forme bastionnée, fait, pour l'améliorer, des propositions aussi ingénieuses que hardies. Il pose le principe, aujourd'hui admis sans conteste, de l'indépendance des directions du mur de revêtement et du parapet qu'il supporte, principe qui lui permet, sans toucher aux murs d'escarpe, de remanier complétement le parapet, le brisant, le tenaillant sans que l'escarpe cesse d'être rectiligne. Il est partisan du chemin de ronde, et la distance qui existe souvent entre le pied de son parapet et le bord de l'escarpe lui donne toute facilité pour l'établir. Il construit, dans les bastions, des retranchements tournés vers la place, mais disposés de telle sorte, que celui du bastion attaqué puisse être retourné vers l'ennemi. L'assiégeant, ayant pénétré dans la place, ne sera cependant maître que du bastion ou des deux bastions où il aura donné l'assaut, les autres seront défendus par leurs retranchements intérieurs.

La dernière guerre (1870-1871) produira sans doute, dans l'art de fortifier les places, une évolution aussi importante que celle que causa, à la fin du XV^{e} siècle, l'adoption des boulets de fonte. Tous les ingénieurs que nous avons cités ne croyaient à l'efficacité de l'attaque que lorsqu'elle était déjà parvenue à un certain rapprochement; tous leurs efforts avaient pour but de combattre cette attaque rapprochée, et ils s'inquiétaient peu, au contraire, de l'attaque éloignée. L'expérience vient de donner cependant à celle-ci une importance primordiale; il en résultera, sans doute, que les ouvrages extérieurs accumulés sur un front de *fortification*, en vue de la défense rapprochée, seront jugés bien moins utiles; l'enceinte de la place se simplifiera, et la défense sera reportée en avant par l'établissement d'une couronne de forts, formant *camp retranché*, mais plus éloignés qu'ils ne l'étaient jusqu'ici, autour des grandes places existantes. Les murailles, qui jusqu'ici n'étaient tenues couvertes sur toute leur hauteur, que que par les ingénieurs les plus exigeants, seront descendues, maintenant, jusqu'à un certain point, au-dessous du plan de défilement; les parapets, par contre, prendront plus de hauteur et de force. Les ouvrages seront moins profonds, et les bâtiments militaires qu'ils contiendront seront dissimulés sous les remparts et soigneusement voûtés.

— *Tracé de fortifications.* V. PLACE FORTE.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : Fr. de Marchi, *Architectura militare* (Brescia, 1599, in-fol.); Vauban, *Traité de l'attaque et de la défense des places* (La Haye, 1737-1742, 2 vol. in-4°); De Montalembert, la *Fortification perpendiculaire* (Paris, 1786, in-4°); Carnot, *De la défense des places* (Paris, 1810); Allent, *Histoire du corps du génie, des siéges et des travaux qu'il a dirigés, depuis l'origine de la fortification jusqu'à Louis XIV* (Paris, 1805, 1 vol. in-4°); Cormontaigne, *Mémorial sur la fortification permanente et passagère* (Paris, 1809, in-8°); Le même, *Mémorial pour l'attaque des places* (2e édit., 1835, in-8°); Le même, *Mémorial pour la défense des places* (1822, in-8°); Pertusier, *De la fortification ordonnée d'après les principes de la stratégie et de la balistique modernes* (Paris, 1820, in-8° et atlas in-fol.); Dufour, *De la fortification permanente* (Paris, 1822, in-4° et atlas in-fol.); Ern. d'Arhrenberg, *Méthode de fortification* (Paris, 1823, in-4°); Choumara, *Mémoire sur la fortification* (Paris, 1827); Savart, *Cours de fortification à l'usage des élèves de l'Ecole militaire* (Paris, 1830, 2 vol. in-8°, 3e édit.); Imbert, *Cours élémentaire de fortification* (Paris, 1835, in-4°, 2e édit.); Augoyat, *Aperçu historique sur les fortifications;* De Zustrow, *Histoire de la fortification permanente*, traduction de La Barre Duparcq (Paris, 1856).

Fortifications (DÉPÔT DES). V. DÉPÔT DES FORTIFICATIONS.

FORTIFICATOIRE adj. (for-ti-fi-ka-toi-re — rad. *fortification*). Qui a rapport à la fortification. ‖ Vieux mot.

FORTIFIÉ, ÉE (for-ti-fi-é) part. passé du v. Fortifier. Rendre fort ou plus fort; rendre vigoureux ou plus vigoureux : *Santé* FORTIFIÉE *par un bon régime. Construction* FORTIFIÉE *par des barres de fer. Par la souplesse de leurs tiges,* FORTIFIÉES *de nœuds de distance en distance, les fleurs échappent à la violence des vents.* (B. de St-P.)

— Fig. Affermi, rendu moralement plus fort : *Un cœur* FORTIFIÉ *par l'exemple. Une âme* FORTIFIÉE *contre la tentation.* ‖ Confirmé, rendu plus probable, plus fondé : *Un soupçon* FORTIFIÉ *par des preuves. Un témoignage* FORTIFIÉ *par des aveux.*

— Muni de fortifications : *Une ville* FORTIFIÉE. *Un port* FORTIFIÉ.

FORTIFIER v. a. ou tr. (for-ti-fi-é — du lat. *fortis*, fort; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous fortifiions, que vous fortifiiez*). Rendre fort, donner de la force ou plus de force : *Une bonne nourriture* FORTIFIE *l'estomac. La nature a, pour* FORTIFIER *le corps et le faire croître, des moyens qu'on ne doit jamais contrarier.* (J.-J. Rouss.) *L'exercice* FORTIFIE *et développe les organes faibles.* (Maquel.) ‖ Rendre solide ou plus solide, plus résistant : FORTIFIER *un mur, une charpente.*

— Augmenter, compléter : *Je* FORTIFIAI *mon dîner de deux grandes tasses de café également fort et parfumé.* (Brill.-Sav.)

— Donner de la puissance, de l'autorité à : FORTIFIER *le gouvernement sans amoindrir la liberté, tel est le problème. Le sang des Guises* FORTIFIA *la Ligue, comme la mort de Coligni avait* FORTIFIÉ *les protestants.* (Volt.) *Ce qui affaiblit le citoyen ne peut* FORTIFIER *l'Etat.* (E. Laboulaye.) *La liberté enrichit et* FORTIFIE *le pouvoir; le pouvoir assure et* FORTIFIE *la liberté.* (E. Laboulaye.)

— Fig. Affermir moralement : FORTIFIER *quelqu'un dans une résolution.* FORTIFIER *quelqu'un contre la tentation.* FORTIFIER *un courage abattu. Le temps, qui* FORTIFIE *les amitiés, affaiblit l'amour.* (La Bruy.) *Le désir de mériter les louanges qu'on nous donne* FORTIFIE *notre vertu.* (La Rochef.) *La réflexion* FORTIFIE *le sentiment ou le tue, selon le mérite de son objet.* (La Rochef.) *Les premiers livres accordés à l'enfance ne devraient tendre qu'à* FORTIFIER *sa jeune raison.* (L. Figuier.) *L'habitude* FORTIFIE *les bons sentiments et les transforme en besoins.* (Cerise.)

> Vous-même contre vous *fortifiez* mon cœur.
>
> RACINE.

‖ Corroborer, confirmer, donner plus de poids, plus de valeur à : *Ce témoignage* FORTIFIE *votre opinion. Cet événement* FORTIFIERAIT *nos soupçons. Le cri public sert quelquefois de preuve, ou du moins* FORTIFIE *les preuves.* (Volt.) *Arrivée en son temps, l'érudition* FORTIFIE *les doctrines de l'autorité des faits.* (Ch. Nod.) *Jamais l'intolérance n'*A FORTIFIÉ *une vérité ni affaibli une erreur.* (De Ségur.)

— Entourer, munir de fortifications, protéger par des ouvrages de défense : FORTIFIER *une place.* FORTIFIER *un camp, une position.*

— Absol. : *Rien ne calme dans la lutte, rien ne* FORTIFIE, *rien ne cause une foi sainte inépuisable comme de se sentir protégé de l'autorité de tout le genre humain.* (E. Quinet.)

— Peint. *Fortifier une figure, les membres d'une figure*, Leur donner plus de relief, plus d'ampleur. ‖ *Fortifier les teintes*, Les rendre plus vigoureuses. ‖ *Fortifier les ombres, les lumières*, Les rendre plus intenses. ‖ *Fortifier les touches*, Les rendre plus apparentes.

Se fortifier v. pr. Etre fortifié : *Le corps* SE FORTIFIE *par l'exercice. Le corps croît, se développe,* SE FORTIFIE. (Buff.)

— Prendre plus de puissance, plus d'autorité : *Tout gouvernement qui veut vivre a besoin, pour* SE FORTIFIER, *de contracter des alliances.* (A. de La Forge.)

— Fig. Prendre plus d'énergie morale : *Les passions* SE FORTIFIENT *de jour en jour.* (Mass.) *La pensée croît et* SE FORTIFIE, *parce qu'elle est, en quelque sorte, organisée pour croître et* SE FORTIFIER. (Condill.) *L'âme* SE FORTIFIE *par l'habitude du respect.* (De Gérando.) *L'amour* SE FORTIFIE *par la jalousie, et la jalousie par l'amour.* (Beauchêne.) *Toute croyance* SE FORTIFIE *par la persécution.* (M[me] E. de Gir.)

— Se retrancher, prendre les dispositions nécessaires pour se défendre dans une position : *Nous passâmes l'hiver à* NOUS FORTIFIER *dans notre camp.*

— Réciproq. Se donner de la force l'un à l'autre : *Deux malheureux sont comme deux arbrisseaux faibles qui, s'appuyant l'un sur l'autre,* SE FORTIFIENT *contre l'orage.* (Volt.) ‖ Accroître l'énergie morale l'un de l'autre : FORTIFIEZ-VOUS *ensemble contre la calomnie.*

— **Antonymes.** Affaiblir, appauvrir, débiffer, débiliter, délabrer, énerver, infirmer, invalider. — Démanteler.

FORTIGUERRA (Nicolas), poëte et prélat italien. V. FORTEGUERRA.

FORTIN s. m. (for-tain — dimin. de *fort*). Petit fort, ouvrage de fortification de forme polygonale, isolé et fermé : FORTIN *régulier, irrégulier.* FORTIN *étoilé.* FORTIN *à tenaille.*

— Métrol. Mesure de capacité pour les solides, en usage dans les échelles du Levant, et valant à Constantinople 132^{lit},592, à Smyrne 216 litres.

— **Encycl.** Le *fortin* est un ouvrage fermé, plus grand que les redoutes et plus petit que les forts. Généralement, le tracé d'un *fortin* présente une suite régulière d'angles saillants et rentrants alternatifs. On peut inscrire ce tracé dans un cercle; aussi le *fortin* est-il parfois nommé *fortin étoilé.*

On établit les retranchements d'un *fortin* presque toujours suivant les préceptes de la fortification passagère. On construit des *fortins* étoilés à quatre, cinq, six et huit saillants. Le *fortin* étoilé à huit saillants a un meilleur flanquement.

On élève souvent aussi des *fortins* irréguliers dont la forme dépend du terrain sur lequel on doit les asseoir. Les *fortins*, comme les forts, tirent leur principale résistance des flanquements de leurs faces et de leurs flancs.

FORTIN (le P. François), écrivain français, surnommé le **Solitaire inventif**, né à Tours, mort en 1661. Il embrassa la vie religieuse dans l'ordre de Grandmont, s'adonna avec passion à l'étude de l'ornithologie et composa, sur la chasse et la pêche, un ouvrage qui parut sous le titre de : les *Ruses innocentes dans lesquelles on voit comment on prend les oiseaux passagers et non passagers, et plusieurs sortes de bêtes à quatre pieds, avec les plus beaux secrets de la pêche* (Paris, 1660). Ce traité eut un grand succès et a été souvent réédité.

FORTIN (Charles), peintre de genre français, né à Paris en 1815, mort en 1865. Elève de Beaume et de Camille Roqueplan, il montra de très-bonne heure cette prestesse de brosse qui n'est pas le moindre mérite des petites scènes familières par lesquelles il s'est acquis une certaine notoriété. Ce mérite, qui ne s'allie pas toujours avec un talent véritable, est aujourd'hui excellent pour gagner la faveur du public, qui ne demande guère, aux œuvres d'art de modeste portée, que le charme facile du premier aspect. Ce charme facile, les premières études de M. Fortin l'attestaient à un degré remarquable, au point que Roqueplan, un habile en ce genre, s'il en fut, les trouvait étonnantes. C'est l'impression que causèrent les tableaux exposés par M. Fortin (1835) dans sa vingtième année. On s'en souvient d'autant plus, qu'elles servirent de prototype, en quelque sorte, à toutes les peintures qu'il exécuta depuis, et qui attestent seulement un progrès, un perfectionnement dans le même genre. Ainsi, les *Marins en goguette* et la *Marchande de chiffons*, qui datent de 1835, ont déjà, plus ou moins développées, toutes les qualités des meilleurs tableaux que l'artiste peignait vingt ans plus tard, c'est-à-dire un certain sentiment de ce qu'il y a de naïf et de pittoresque dans la vie intime du peuple. Mais l'expression de ce sentiment, si distinguée et si fine dans les peintures de quelques autres observateurs, Breton et Marchal, par exemple, reste, chez M. Fortin, banale à force d'être simple, et vulgaire, pour vouloir être trop naïve. Cette bonhomie familière est un peu la sœur de la prétendue bonhomie populaire de Timothée Trimm. A ce mérite, ou à ce défaut, comme il vous plaira, M. Fortin doit une certaine réputation dans un monde que la banalité semble réjouir; réputation solide néanmoins, parce qu'il a su l'étayer de succès nombreux. M. Fortin est modeste, et les bagatelles de la porte lui suffisent. Ceci n'est point un reproche; car, se contenter de peu, c'est avoir l'esprit bien placé. Voici quelles furent ses expositions : en 1837, le *Retour à la chaumière;* en 1839, une *Saboterie;* le *Coin du feu*, en 1840; le *Barbier du village*, en 1847, acclimatèrent définitivement le nom de l'auteur dans ce milieu que nous venons d'indiquer. Mais la presse et le jury des récompenses semblaient n'avoir pour M. Fortin qu'une admiration très-modérée; car il ne sortaient pas, à son endroit, d'un silence prudent. Ce fut en 1849, seulement, qu'ils semblèrent l'apercevoir; et cependant il n'avait gagné, à cette époque, ni en valeur ni en éclat : il était resté le même,

On le distingua parce que la *Chaumière du Morbihan*, la *Boutique du boucher*, *Au bourg de Baz*, qui s'y trouvaient réunis, offraient dans l'arrangement une certaine distinction qu'on ne lui connaissait pas encore. Cet attrait nouveau décida en sa faveur la presse et le jury; ils constatèrent cette bonhomie de sentiment dont nous avons parlé et un instinct de la couleur qu'ils prirent pour une brillante promesse. M. Fortin reçut une 1re médaille. Sa joie fut grande; mais ce succès ne le poussa pas à des efforts sérieux, à l'appréciation plus exacte de sa puissance; il eut, au contraire, la conviction de plus en plus profonde que le *genre*, comme il l'entendait, était le *genre* par excellence, et se donna bien de garde de le modifier. En 1850, en effet, le *Tailleur de campagne;* les *Chouans*, en 1853; en 1855, le *Bénédicité* — maintenant au Luxembourg; — *Pendant les vêpres*, la *Cabane du Morbihan*, la *Leçon de musique*, le *Fumeur*, vinrent répéter, sans la moindre variante, les mêmes banalités populaires. Aussi la critique commença-t-elle à monter plus haut que l'éloge. Cette leçon ne fut pas tout à fait perdue, il faut en convenir : l'artiste se surpassa dans la *Fête du grand-père*, la *Mèche du fouet*, les *Cancans*, l'*Intérieur rustique*, qui lui valurent un rappel de 1re médaille au Salon de 1859. Il obtint la même récompense en 1861, avec la *Tempête*, un second *Tailleur de campagne*, la *Vieille histoire*, un *Intérieur*, une *Scène familière* et la *Bouillie*. Or, comme trois premières médailles valent la croix, M. Fortin fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Ce fut le bâton de maréchal du peintre du *Bénédicité*. Cependant, en 1864, il s'est fait de nouveau remarquer par une petite toile assez intéressante, *Entre deux étapes*, qu'ont rendue populaire quelques bonnes lithographies.

FORTIORI (À) loc. adv. (a-for-si-o-ri — du lat. *a*, de; *fortior*, plus fort). A plus forte raison; en concluant du plus au moins : *Raisonner* À FORTIORI. *Si le fait existe*, À FORTIORI *il est possible.*

FORTIROSTRE adj. (for-ti-ro-stre — du lat. *fortis*, fort; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec fort.

FORTIS s. m. (for-tiss — rad. *fort*). P. et chauss. Terrasse pratiquée sur la pente d'une montagne, pour empêcher que les terres ne soient entraînées par les eaux.

FORTIS (l'abbé Jean-Baptiste, dit **Albert**), littérateur italien, né à Padoue en 1741, mort à Bologne en 1803. Il entra dans l'ordre de Saint-Augustin, se rendit à Rome, puis, fatigué de la vie de couvent, il obtint de quitter l'habit religieux et se mit à voyager. De retour en Italie, il publia divers ouvrages qui eurent du succès, se montra tour à tour physicien, naturaliste, érudit, journaliste, poëte, etc., devint membre de l'Institut national d'Italie et préfet de la bibliothèque de Bologne. L'abbé Fortis était un agréable savant de société, à l'esprit brillant, vif et mobile, aux idées hardies pour son temps; il écrivait comme il parlait, avec facilité et élégance; mais il était peu propre aux ouvrages de longue haleine. Ses principales œuvres sont : *Saggio d'osservazioni sopra l'isola di Cherso ed Oreso* (Venise, 1771); *Viaggio in Dalmazia* (Venise, 1774, 2 vol. in-4°), qui a donné lieu, au point de vue de l'exactitude, à de vives réclamations; *Versi d'amore e d'amicizia* (Vicence, 1783); *Lettere geografico-fisiche sulla Calabria e sulla Puglia* (Naples, 1784, in-4°); *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle et principalement à l'oryctographie de l'Italie et des pays adjacents* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°).

FORTIS (François-Marie, comte DE), littérateur français, né à Chambéry en 1768, mort en 1847. Il fut avocat à Genève, puis avocat général à la cour de Lyon. On a de lui divers écrits littéraires, entre autres : *Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône* (Paris, 1821, 2 vol. in-8°), dont le style est élégant, animé, mais un peu prétentieux; *Amélie* ou *Voyage à Aix-les-Bains et aux environs* (Lyon, 1829, in-8°); *Eloge historique de Jacquard* (Paris, 1840).

FORTIS (Jean-Raymond), médecin italien. V. FORTI.

FORTISSIMO adv. (for-ti-si-mo — mot italien). Mus. Très-fort; sert à indiquer les parties d'un morceau de musique sur lesquelles il faut renforcer beaucoup les sons, ce qui s'indique par le signe F.F. : *Attaquer un morceau* FORTISSIMO.

— s. m. Morceau qui doit être exécuté fortissimo; signe qui indique ce mode d'exécution : *Mettez ici un* FORTISSIMO. *Le baron, un peu effrayé, attaqua brusquement un* FORTISSIMO, *qui se résolut en mélodies tendres et suaves.* (Champfleury.)

FORTITRER v. n. ou intr. (for-ti-tré). Véner. Se dit des cerfs et autres bêtes qui évitent de passer dans les lieux où il y a des relais ou des chiens frais amenés pour les courre : *Le cerf* A FORTITRÉ *deux fois.* (Acad.)

FORTITUDE s. f. (for-ti-tu-de — lat. *fortitudo*; de *fortis*, fort). Force morale, énergie de l'âme; courage : *Défions-nous de ce mouvement d'amour-propre qui nous fait croire à la supériorité de notre esprit, à la* FORTITUDE *de notre âme, parce que nous envisageons de sang-froid les plus épouvantables catastrophes.* (Chateaub.)

FORT-JEAN s. m. Bot. Nom vulgaire du tame ou tamne commun.

FORT-JOINVILLE, établissement français de la Guinée septentrionale, sur la côte d'Or, dans le pays d'Assinie.

FORTLAGE (Arnold-Rodolphe-Charles), philosophe allemand, né à Osnabruck en 1806. Il étudia d'abord la théologie à Gœttingue et à Berlin; mais bientôt son admiration pour Hégel le détermina à se vouer exclusivement à l'étude de la philosophie, à laquelle il se livra avec ardeur à Munich, sous la direction de Schelling. Reçu en 1829 professeur agrégé de l'université d'Heidelberg, il passa plus tard en la même qualité à Berlin, et devint en 1846 professeur de psychologie et de logique, de morale et d'histoire de la philosophie à l'université d'Iéna. Parmi ses écrits philosophiques, nous citerons : *De la manière de penser des anciens philosophes* (Munich, 1829); les *Lacunes du système hégélien* (Heidelberg, 1832); *Méditations philosophiques sur le Symposion de Platon* (Heidelberg, 1835); *Aurelii Augustini doctrina de tempore* (Heidelberg, 1836); *Exposition et critique des preuves de l'existence de Dieu* (Heidelberg, 1840); *Cent thèses de psychologie* (Berlin, 1843); *Histoire génétique de la philosophie depuis Kant* (Leipzig, 1852); *Système de la psychologie, considérée comme science empirique, née de l'observation du sens intime* (Leipzig, 1855, 2 vol.). On lui doit, en outre : *Leçons sur l'histoire de la poésie* (Stuttgard, 1838); les *Chants de l'antiquité chrétienne* (Berlin, 1844); le *Système musical des Grecs* (Leipzig, 1847).

FORT-LEAVENWORTH, poste militaire de l'Etat de Kansas (Etats-Unis d'Amérique), situé sur la rive occidentale du Missouri, à 640 kilom. de son confluent avec le Mississipi, et à 50 kilom. en amont du point où il reçoit la rivière Kansas. Ce poste, établi en 1827, est d'une grande importance comme rendez-vous des troupes dirigées vers l'Ouest, et comme dépôt pour tous les forts situés sur les routes de Santa-Fé et de l'Orégon. C'est le point d'intersection de presque toutes les grandes voies militaires du territoire, l'une courant au sud, vers le Texas, une autre au sud-ouest, vers Santa-Fé, une troisième à l'ouest, vers le fort Riley, et une quatrième au nord-ouest, vers les stations militaires de Nebraska, de l'Utah, de l'Orégon, de la Californie, etc. Cette station prend peu à peu l'apparence d'une ville; elle a ses rues bordées de casernes pour les troupes et de boutiques, d'écuries pour 8,000 chevaux et 15,000 mules, etc. Le fort a, dans ses dépendances, plusieurs fermes très-considérables; il n'est séparé de la ville de Leavenworth que par une distance d'environ 3 kilom.

FORTORE, le *Frento* des Romains, rivière d'Italie, prov. de Foggia. Elle prend sa source au versant oriental de l'Apennin, à 10 kilom. S. de Volturna, coule du S. au N., en séparant la Capitanate de la province de Molise, et se jette dans l'Adriatique au N. et près du lac Lesina, après un cours de 85 kilom.

FORTOUL (Hippolyte-Nicolas-Honoré), littérateur et homme politique français, ministre de l'instruction publique, né à Digne (Basses-Alpes) en 1811, mort à Ems en 1856. Après avoir achevé ses études à Lyon, il se rendit à Paris en 1829, se voua à la carrière des lettres, publia dans l'*Encyclopédie nouvelle*, dans la *Revue de Paris* et dans la *Revue des Deux-Mondes* des articles où s'accusait nettement l'influence des idées de Lamennais et de Pierre Leroux, puis compléta son instruction par des voyages, pendant lesquels il s'occupa particulièrement d'art. En 1840, M. Fortoul passa son doctorat ès lettres avec deux thèses remarquées, l'une *Sur le génie de Virgile*, l'autre *Sur les rapports entre la Métaphysique et la Logique d'Aristote*. Nommé, l'année suivante, professeur de littérature à la Faculté de Toulouse, il fit, sur l'histoire des lettres françaises depuis la Renaissance, un cours qui eut beaucoup de succès, puis devint, en 1846, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, de création nouvelle. Ses compatriotes l'élurent représentant à la Constituante en 1849, puis à la Législative. Dévoué sans réserve à la politique de Louis Bonaparte, il reçut le portefeuille de la marine (28 octobre 1851), et celui de l'instruction publique le lendemain du coup d'Etat du 2 décembre. Aussitôt qu'il fut en possession de ce ministère, il se hâta de mettre l'enseignement en harmonie avec le régime qui s'inaugurait. Nomination des hauts fonctionnaires de l'Université rendue au pouvoir exécutif (9 mars 1852), cours de philosophie réduits à une classe de logique, établissement du système de *bifurcation*, au moyen duquel les élèves peuvent négliger certaines parties du programme inutiles à la carrière à laquelle ils se destinent, réduction à 16 des académies universitaires, augmentation du nombre des facultés des lettres; modification de l'Ecole normale, remaniement des constitutions de l'Institut dans le sens monarchique : tels sont les principaux actes de l'administration de M. Fortoul. Il méditait des changements plus radicaux encore lorsqu'une attaque d'apoplexie l'enleva pendant qu'il était aux bains d'Ems. Il était sénateur depuis le 1er juin 1855. On doit à son initiative les décrets ordonnant les publications suivantes : *Recueil des inscriptions de la Gaule et de l'Algérie*, *Chants populaires de la France*, *Collection des vieux poëtes français*, *Catalogue de la Bibliothèque impériale*. Parmi ses propres ouvrages, nous citerons : *Grandeur de la vie privée* (1838, 2 vol. in-8°); *De l'art en Allemagne* (1841, 2 vol. in-8°); la *Danse des morts dessinée par Hans Holbein* (1842, in-16); *De la littérature antique au moyen âge* (1842, in-8°); *Essai sur la théorie et sur l'histoire de la peinture* (1845, in-8°); *Etudes d'archéologie et d'histoire* (1854, 2 vol. in-8°).

FORTRAIRE v. a. ou tr. (for-trè-re — du lat. *foras*, dehors; *trahere*, tirer). Dévoyer, faire sortir de la bonne voie; suborner, séduire, débaucher. ‖ Soustraire. ‖ Vieux mot.

FORTRAIT, AITE (for-trè, è-te) part. passé du v. Fortraire : *Femme* FORTRAITE *par un séducteur.*

— Art vétér. Excédé de fatigue : *Cheval* FORTRAIT.

FORTRAITURE s. f. (for-trè-tu-re — rad. *fortrait*). Art vétér. Fatigue excessive d'un cheval. ‖ Courbature ou contraction des muscles abdominaux du cheval.

— Pathol. Syn. d'HYSTÉRALGIE.

FORTROSE, ville d'Ecosse, comté de Ross, sur une colline dominant la rive septentrionale du golfe de Murray, en face du Fort-George, à 14 kilom. N.-E. d'Inverness; 2,347 hab. Cette ville fut autrefois la résidence des évêques du comté de Ross; mais Cromwell détruisit complétement leur palais et ne laissa que des ruines peu importantes de leur belle cathédrale. Elle possède une institution où sir James Mackintosh a fait ses premières études.

FORTUIT, UITE adj. (for-tui, ui-te — lat. *fortuitus*; de *fors*, hasard). Qui arrive par hasard : *Le champ le plus fertile est souvent ravagé par une grêle* FORTUITE. (Fléch.) *De quoi peut-on s'assurer avec des gens qui n'ont aucun système fixe, et qui ne se conduisent que par des impulsions* FORTUITES? (J.-J. Rouss.) *Il n'y a rien de* FORTUIT *dans le travail de la nature.* (Bautain.) *Très-peu d'hommes arrivent même au gouvernement régulier de leur corps; presque tous vivent d'une vie* FORTUITE *et turbulente, qui vieillit vite et va prématurément à la mort.* (Grétry.) *Dieu n'a jamais fait dépendre la destinée humaine des contingences* FORTUITES. (Ballanche.)

— Jurispr. *Cas fortuit.* V. CAS. ‖ *Lois fortuites*, Lois sur lesquelles les juges devaient autrefois interroger les récipiendaires, sans que ceux-ci en eussent été prévenus.

— **Antonymes.** Essentiel.—Prévu, préparé, attendu.

FORTUITÉ s. f. (for-tui-té — rad. *fortuit*). Accident fortuit. ‖ Qualité, caractère de ce qui est fortuit. ‖ Vieux mot.

FORTUITEMENT adv. (for-tui-te-man — rad. *fortuit*). Par cas fortuit, par hasard : *Je l'ai rencontré* FORTUITEMENT. *La nature n'agit point* FORTUITEMENT, *au hasard et sans dessein.* (Dider.)

— **Syn. Fortuitement, accidentellement.** V. ACCIDENTELLEMENT.

FORTUNA s. f. (for-tu-na — nom lat. de la Fortune, déesse mythol.) Astron. Planète télescopique, découverte en 1852.

FORTUNA, ville d'Espagne, prov. et à 23 kilom. N.-N.-E. de Murcie; 5,600 hab. Fabrique de salpêtre. Eaux thermales et bains.

FORTUNADE (SAINTE-), village et comm. de France (Corrèze), cant. sud, arrond. et à 10 kilom. de Tulle; pop. aggl., 260 hab. — pop. tot., 2,108 hab. Commerce de bestiaux. Ancienne maison de campagne des évêques de Tulle. Dolmen de Clair-Fage.

FORTUNAL s. m. (for-tu-nal — du lat. *fortuna*, sort). Mar. Coup de mer violent, tempête. ‖ On dit aussi FORTUNAT.

FORTUNAT (saint), évêque italien, surnommé **le Philosophe des Lombards**, né à Verceil, mort vers 569. Il était évêque en Lombardie lorsque, pour des motifs inconnus, il se réfugia en France et y devint l'ami intime de saint Germain, évêque de Paris, et mourut à Chelles. On a de lui une *Vie de saint Marcel*, et on lui attribue une *Vie de saint Hilaire*, qui paraît être de son homonyme, l'évêque de Poitiers.

FORTUNAT (Venantius-Honorius-Clementianus-Fortunatus), évêque de Poitiers et poëte latin, né près de Trévise en 530, mort en 609. Il étudia à Ravenne, où se conservaient encore quelques débris des traditions classiques, vint en Gaule et fut accueilli à la cour de Sigebert, roi d'Austrasie; célébra dans une poésie fade et doucereuse le mariage et les amours du roi barbare avec Brunehaut, voyagea à travers la Gaule, acquittant partout son hospitalité chez les grands, les comtes et les évêques par des adulations poétiques qui lui firent une grande réputation dans la haute société franque et gallo-romaine, et devint enfin chapelain du couvent fondé à Poitiers par sainte Radegonde. Vers la fin de sa vie, il fut nommé évêque de Poitiers. Fortunat fut un des derniers représentants de la poésie latine en Gaule. Ses vers, comme sa prose, attestent la décadence littéraire du temps. Les lieux communs de rhétorique y remplacent les idées et les sentiments; les subtilités, l'affectation, les jeux d'esprit de mauvais goût y tiennent lieu de style. On y rencontre un grand nombre de petites pièces qui nous initient aux mille futilités de la vie monastique; beaucoup sont consacrées à l'éloge de la bonne chère, à laquelle le bon évêque était particulièrement sensible. Il avait aussi composé un grand nombre d'hymnes, parmi lesquels l'Eglise en a conservé deux, le *Pange* et le *Vexilla regis*, une *Vie de saint Martin de Tours* en quatre chants, d'autres *Vies* de *sainte Radegonde*, de *saint Germain*, etc. A défaut de mérite littéraire, on trouve dans les œuvres de Fortunat les plus curieux détails sur la société franque et gallo-romaine du VIe siècle. Les principales éditions de ses œuvres sont celles de Cologne (1600) et de Mayence (1617).

FORTUNAT (SAINT-), village et comm. de France (Ardèche), cant. de Voulte, arrond. et à 24 kilom. de Privas, sur la rive gauche de l'Eyrieux, au pied d'une colline couverte de vignes; 1,358 hab. Ruines pittoresques du manoir de Pierregourde. Sites charmants dans la vallée de l'Eyrieux. Maison natale du général Rampon.

FORTUNATE SENEX! (*Heureux vieillard!* Virgile, égl. Ire, v. 46.) C'est Mélibée, le pasteur exilé, qui adresse ces paroles à Tityre : « Heureux vieillard! ainsi tes champs te resteront. Ils te suffisent, bien que resserrés d'un côté par un rocher stérile, de l'autre par un marais fangeux et couvert de joncs. »

Ce champ dont parle le poëte, ce petit domaine, c'était son propre patrimoine.

« Malheur à celui qui ne sent pas le charme de ce vers et peut le lire sans verser quelques larmes! » a dit Fénelon.

« Si les acheteurs sont des capitalistes bienveillants, ils ne veulent à aucun prix acheter mes propriétés, ni mes demeures. Ils n'en veulent pas, parce qu'il en coûterait à leur bon cœur de me déposséder. Ils se disent, en parlant de moi, ce vers de Virgile au laboureur expulsé de ses prairies de Mantoue :

Fortunate senex, ergo tua rura manebunt! »

LAMARTINE.

« L'éditeur du Bibliophile, M. Renduel, libraire européen, annonce déjà les *Francs Taupins* sous presse! Heureux libraire! heureux Bibliophile! *Fortunate senex!* »

(*Revue de Paris.*)

FORTUNATUS. Ce nom est celui du héros de l'un des meilleurs livres populaires allemands, livre qui a dû être écrit vers le milieu du XVe siècle, bien qu'il renferme des contes et des légendes d'une époque bien antérieure. On a prétendu, mais à tort, qu'il n'était que la traduction d'un ouvrage écrit en espagnol ou en anglais. Le sujet peut en être résumé en quelques lignes. Fortunatus et après lui ses enfants possèdent une bourse inépuisable, et voient s'accomplir tous les vœux qu'ils forment; mais l'abus qu'ils font de ces dons les conduit à leur perte. La morale de l'ouvrage est que les biens de la terre ne peuvent donner aucun bonheur durable. La première édition que l'on connaisse de ce conte (Augsbourg, 1509) a été reproduite par Simrock dans sa collection des *Livres populaires allemands* (Francfort-sur-le-Mein, 1846, tome III). Il en existe plusieurs traductions françaises, telles que : *Histoire de Fortunatus* (Rouen, 1670); *Histoire des aventures heureuses et malheureuses de Fortunatus* (Troyes, 1728), et *Histoire de Fortunatus et ses enfants* (Paris, 1770). Cette dernière a été beaucoup amplifiée, et la première a servi de texte à la traduction italienne ayant pour titre : *Avvenimenti di Fortunato e de suoi figli* (Naples, 1676). L'original allemand a été reproduit en hollandais : *Een nieuwe historie van Fortunatus borse en van zijnen wensch hoed* (Amsterdam, 1796); en anglais : *History of Fortunatus and his two sons* (Londres, sans date); en danois : *Fortunati pung ogonskehat* (Copenhague, 1664, plusieurs éditions); en suédois (1694) et même en irlandais, sous deux formes, en prose et en vers. Hans Sachs en a tiré sa tragédie de *Fortunatus avec son sac de souhaits* (1553), qui est une imitation très-serrée de l'original, et l'Anglais Thomas Decker, contemporain de Shakspeare, sa *Plaisante comédie du vieux Fortunatus* (1600). Il en existe aussi plusieurs remaniements poétiques en langue allemande, et Uhland a raconté quelques-uns des épisodes en stances de huit vers.

FORTUNE s. f. (for-tu-ne — lat. *fortuna*; de *fors*, *fortis*, sort). Hasard, chance : *Tenter la* FORTUNE *des armes. Le plus grand courage et les meilleures mesures ont besoin de la* FORTUNE. (Volt.) *Le christianisme est resté debout à travers toutes les* FORTUNES. (Guizot.) *L'homme qui pense ne doit jamais se soumettre à la* FORTUNE. (Proudh.) ‖ Sort, tout ce qui arrive ou qui peut arriver de bien ou de mal à quelqu'un : *Etre compagnons de* FORTUNE. *S'attacher à la* FORTUNE *de quelqu'un. La* FORTUNE *fait les amis, la* FORTUNE *les change aussitôt.* (Boss.) *Qu'elle est belle, la* FORTUNE *des guerriers morts aux Thermopyles!* (Boissonade.)

Ta *fortune* est bien haut; tu peux ce que tu veux.

CORNEILLE.

A la nécessité soumettons nos *fortunes*.

BRIFFAUT.

Qui ne songe qu'à soi, quand la *fortune* est bonne,
Dans le malheur n'a point d'amis.
FLORIAN.

Toi qui seul as conduit sa *fortune* et la mienne,
Mon Dieu, qui me la rends, me la rends-tu chré-
[tienne?
VOLTAIRE.

Celui qui dompte la *fortune*
Mérite seul le nom de grand.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Sort des choses, ce qui leur arrive de bien ou de mal : *Quelle sera la* FORTUNE *de ce livre?*

— Succès, résultat favorable : *Tous ceux qui se sont servis de la physique pour prouver la décadence de ce petit globe n'ont pas eu de meilleure* FORTUNE *que Platon.* (Volt.)

— Etat heureux, prospère, ou plus généralement Condition, état d'une personne, par rapport à la position qu'elle occupe : *Se plaindre de sa* FORTUNE. *Aspirer à une haute* FORTUNE. *Il est, sur l'océan des affaires humaines, une marée qu'il faut saisir à propos, si l'on veut faire voile vers la* FORTUNE. (Shakspeare.) *On voit des hommes tomber d'une haute* FORTUNE *par les mêmes moyens qui les y avaient fait monter.* (La Bruy.) *L'ardeur et la patience sont nécessaires pour avancer dans le chemin de la* FORTUNE. (Meilhan.)

Heureux qui, satisfait de son humble *fortune*,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché!
RACINE.

‖ Richesse; condition d'une personne par rapport aux biens qu'elle possède : FORTUNE *publique.* FORTUNES *particulières.* FORTUNE *mal acquise. Augmenter sa* FORTUNE. *Hériter d'une grande* FORTUNE. *Les plus brillantes* FORTUNES *ne valent pas souvent les petitesses qu'il faut faire pour les acquérir.* (La Rochef.) *Triste condition de l'homme, et qui dégoûte de la vie! il faut suer, veiller, fléchir, dépendre pour avoir un peu de* FORTUNE, *ou la devoir à l'agonie de nos proches.* (La Bruy.) *L'honnête homme fait de son travail le plus solide soutien de sa* FORTUNE. (Vauven.) *La* FORTUNE *ne mérite pas d'être achetée au prix d'une méchante action.* (Christine de Suède.) *On a raison d'appeler son bien* FORTUNE, *car un moment le donne, un moment l'ôte.* (Volt.) *La* FORTUNE *la plus sûre est au bout de nos doigts.* (Petiet.) *On pardonne une* FORTUNE *rapide à celui qui en fait un bon usage.* (Petit-Senn.) FORTUNE *sans travail,* FORTUNE *sans honneur.* (E. Laboulaye.) *La* FORTUNE *peut aider au bonheur, mais ce n'est pas elle qui le donne.* (L. Enault.) *Le pays de l'Europe où il y a le plus de* FORTUNES *colossales est celui où il y a le plus de pauvres.* (De Bonald.)

La *fortune* offre aux yeux des brillants mensongers.
REGNARD.

Je veux moins de *fortune* et plus d'indépendance.
C. D'HARLEVILLE.

La *fortune* pour moi n'est que la liberté.
A. DE MUSSET.

Nul n'est content de sa *fortune*,
Ni mécontent de son esprit.
Mme DESHOULIÈRES.

La *fortune* a son prix; l'imprudent en abuse,
L'hypocrite en médit, et l'honnête homme en use.
DELILLE.

— Bonheur; heureuse chance : *Il est en* FORTUNE; *il gagne tout ce qu'il veut.* (Acad.) *Pour être un grand homme, il faut savoir profiter de toute sa* FORTUNE. (La Rochef.) *C'est un bonheur, une grande* FORTUNE *d'être né bon.* (Joubert.) *Gibbon eut la* FORTUNE *de voir le succès des idées qu'il avait servies.* (L. Veuillot.)

— Malheur, fâcheux accident : *Dieu vous préserve de mal et de* FORTUNE. (Acad.)

— *Bonne fortune*, Chance heureuse, hasard favorable; état heureux : *J'ai eu la* BONNE FORTUNE *de le rencontrer. La modération des personnes heureuses vient du calme que la* BONNE FORTUNE *donne à leur humeur.* (La Rochef.) *Il faut plus de vertu pour soutenir la* BONNE FORTUNE *que la mauvaise.* (La Rochef.) *Les assassins et les escrocs de la capitale considèrent les jours d'épais brouillards comme jours de* BONNES FORTUNES. (Toussenel.) *Leibnitz eut la* BONNE FORTUNE *de rencontrer à Paris Huyghens, qui le tourna du côté des mathématiques.* (V. Cousin.) *Beaumarchais eut plusieurs fois la* BONNE FORTUNE *de secourir ceux dont il avait dit qu'ils s'étaient donné la peine de naître.* (Ed. Texier.) *Un deuil est une* BONNE FORTUNE *pour une femme.* (Th. Gaut.) ‖ S'est dit autrefois pour Bonne aventure : *Dire la* BONNE FORTUNE *à quelqu'un.* ‖ Faveurs intimes accordées par une femme :

Tarissez, s'il se peut, sur vos *bonnes fortunes.*
A. DE MUSSET.

— *Homme à bonne fortune, à bonnes fortunes*, Homme très-heureux auprès des femmes : *Tous les coquets de profession portent des mouches, et c'est aujourd'hui la marque des* GENS À BONNES FORTUNES. (Campistron.) *Je doute de ce que disent tous ces* GENS À BONNES FORTUNES. (Dufresny.)

. . . Pour vous faire croire *homme à bonne fortune*,
Vous passez en hiver les nuits au clair de lune.
REGNARD.

‖ *Etre en bonne fortune*, Etre à un rendez-vous galant : *Qui pourrait se douter que je* SUIS *ici* EN BONNE FORTUNE *auprès de ma femme?* (Scribe.)

— *Mauvaise fortune*, Chance ou état funeste, hasard malheureux : *Les amitiés qui naissent dans la* MAUVAISE FORTUNE *sont plus étroites et plus serrées que celles qui se lient dans le bonheur.* (D'Urfé.) *La* MAUVAISE FORTUNE *tient lieu de faute.* (St-Evrem.) *L'habileté trouve parfois plus de profit dans la* MAUVAISE FORTUNE *que dans la bonne.* (De Ségur.) *Bon cœur vient à bout de* MAUVAISE FORTUNE. (Damas-Hinard.)

— *Revers de fortune*, Disgrâce, accident qui change une bonne situation en une mauvaise.

— *Retour de fortune*, Vicissitude, changement de fortune, passage d'une situation à une meilleure ou à une pire : *Les* RETOURS DE FORTUNE *sont fréquents, surtout dans les villes commerçantes.*

— *Biens de la fortune*, Richesses : *Les traits découvrent la complexion et les mœurs; la mine désigne les* BIENS DE LA FORTUNE. (La Bruy.) *C'est un très-grand mal que les* BIENS DE LA FORTUNE *soient entre les mains d'un petit nombre d'hommes.* (Grimm.)

Le *bien de la fortune* est un bien périssable;
Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable;
Plus on est élevé, plus on court de dangers;
Les grands pins sont en butte aux coups de la tem-
Et la rage des vents brise plutôt le faîte [pête,
Des maisons de nos rois que les toits des bergers.
RACAN.

— *Homme de fortune*, Celui qui, pauvre au début, est parvenu à de grands biens.

— *Soldat de fortune*, Celui qui, par son seul mérite, est parvenu des derniers rangs aux grades les plus élevés : *Dioclétien n'était qu'un* SOLDAT DE FORTUNE. (Volt.)

— *Officier de fortune*, Soldat devenu officier en montant de grade en grade. ‖ S'est dit pour désigner un Officier qui s'engageait pour une somme d'argent.

— *Evêque de fortune*, Evêque qui, sans l'aide de la naissance ou des protections, s'est élevé jusqu'à la position qu'il occupe. ‖ Cette locution n'est plus en usage.

— *Jeux, coups, caprices de la fortune*, Grands changements qui arrivent aux hommes et aux Etats, et qui causent leur élévation inattendue ou leur abaissement soudain.

— *Roue de la fortune*, Par allusion à la roue sur laquelle les anciens représentaient la déesse de la Fortune, Accidents, hasards divers qui se succèdent : *La* ROUE DE LA FORTUNE *a tourné; les riches d'hier sont aujourd'hui des misérables.* ‖ *Roue de fortune*, Roue dans laquelle on mettait les numéros, pour le tirage des loteries publiques. ‖ *Attacher un clou à la roue de la fortune*, Trouver moyen de fixer la fortune.

— *Fortune du pot*, Repas qu'on prend tel quel, sans que les personnes qui l'offrent aient été prévenues de le préparer : *Puisque vous nous surprenez, vous dînerez à la* FORTUNE DU POT.

— *Faire fortune* ou *sa fortune*, S'enrichir : *Ce qui disculpe le fat ambitieux de son ambition est le soin que l'on prend, s'il a* FAIT *une grande* FORTUNE, *de lui trouver un mérite qu'il n'a jamais eu, et aussi grand qu'il veut l'avoir.* (La Bruy.) FAIRE FORTUNE *est une si belle phrase et qui dit une si bonne chose qu'elle est d'un usage universel.* (La Bruy.) *On veut trop* FAIRE FORTUNE *aujourd'hui, et on craint trop de la perdre quand on l'a faite.* (Bernis.) *Il faut moins d'esprit pour* FAIRE FORTUNE *que pour s'en faire honneur.* (Sanial-Dubay.) *Antonelli* A FAIT FORTUNE *au détriment de la nation, du pape et de l'Eglise.* (E. About.) ‖ Réussir, avoir du succès, en parlant des personnes ou des choses : *Ce mot* FIT FORTUNE. *Pour* FAIRE FORTUNE *en littérature, il faut blesser tout le monde, même vos amis.* (Balz.)

Un homme ne *fait* point *fortune* en son pays.
REGNARD.

Jusqu'à présent la Trinité
Chez moi n'avait pas *fait fortune*;
Mais, en réunissant les trois Grâces en une,
Vous avez confondu mon incrédulité.
VOLTAIRE.

— *Tenter fortune*, S'engager dans une entreprise dont le succès dépend en grande partie du hasard, d'événements qu'il est impossible de prévoir ni de régler : *Aller* TENTER FORTUNE *sur mer.*

— *Chercher fortune*, Etre ou se mettre en quête des occasions qui peuvent procurer des richesses : *Montluc, dès l'enfance, dut* CHERCHER FORTUNE *et se frayer sa voie.* (Ste-Beuve.)

— *Brusquer la fortune*, Tenter de réussir par des moyens prompts et hasardeux.

— *Adorer, encenser la fortune, Sacrifier à la fortune*, S'attacher à ceux qui sont en faveur, en crédit, qui occupent une haute position.

— *Faire contre fortune bon cœur, contre mauvaise fortune bon cœur*, Ne pas se laisser abattre par les échecs, par les revers.

— Prov. *Chacun est artisan de sa fortune*, Chacun peut se rendre heureux dans son état; notre bonheur dépend de nous. ‖ *La fortune rit aux sots*, Les sots font plus souvent fortune que les gens d'esprit. ‖ *Assez va qui fortune passe*, Celui qui survit à la mauvaise fortune peut en posséder une meilleure. ‖ *Grande fortune, grande servitude*, Celui qui possède de grands biens est toujours esclave, par les soins que ces biens lui imposent. ‖ *Bien danse à qui la fortune chante*, Se dit d'une personne qui voit tout lui réussir à souhait, et qui doit ses avantages moins à son mérite qu'à l'aveugle faveur du sort. ‖ *Nul qui ne sache danser quand la fortune joue du violon*, L'amour du gain rend capable de tout, donne de l'habileté ou de la volonté pour tout faire.

On personnifie très-souvent la fortune : *Aux premières caresses de la* FORTUNE, *gardez-vous de tourner le dos à vos anciens amis.* (Confucius.) *La* FORTUNE, *c'est une courtisane.* (Shakspeare.) *La* FORTUNE *est comme les grands seigneurs qui aiment mieux faire des libéralités que de payer leurs dettes : elle ne donne rien aux gens de mérite, elle réserve toutes ses faveurs pour les ignorants et les sots.* (Scarron.) *La* FORTUNE *veut être prise de force.* (Boss.) *La* FORTUNE *a beau élever certaines gens, elle ne leur apprend pas à vivre.* (Bussy-Rab.) *Il n'y a point d'homme que la* FORTUNE *ne vienne visiter une fois dans sa vie; mais, lorsqu'elle ne le trouve pas prêt à la recevoir, elle entre par la porte et sort par la fenêtre.* (Montesq.) *Ma foi, la* FORTUNE *n'est pas si aveugle que l'on pense; elle fait assez bien toutes choses et donne à chacun, comme l'on dit, la robe selon le froid.* (Campistron). *Ce n'est que la* FORTUNE *qui décide de la réputation : celui qu'elle favorise est applaudi, celui qu'elle dédaigne est blâmé.* (Frédéric II.) *La* FORTUNE *arrange plaisamment les événements de ce monde.* (Volt.) *La* FORTUNE *est aveugle et pousse loin ses caprices.* (Nourrisson.) *La* FORTUNE *est femme, elle n'aime que les jeunes gens.* (J. de Maistre.) *La* FORTUNE *et moi, nous nous sommes pris en grippe aussitôt que nous nous sommes vus.* (Chateaub.) *Tout le monde adore la* FORTUNE, *et tout le monde s'en plaint.* (De Ségur.) *En sa qualité de femme, la* FORTUNE *aime les audacieux*, audaces fortuna juvat. (A. Karr.)

Le bien, nous le faisons; le mal, c'est la *fortune.*
LA FONTAINE.

Nous accusons toujours de notre propre tort
La *fortune* ou la Providence.
FR. DE NEUFCHATEAU.

De tous les vains mortels la *fortune* se joue :
Aujourd'ui sur le trône, et demain dans la boue.
FRÉVILLE.

Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures,
On pense en être quitte en accusant son sort.
Bref, la *fortune* a toujours tort.
LA FONTAINE.

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouïs,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis?
J.-B. ROUSSEAU.

— Mythol. rom. *Fortune féminine*, Déesse en honneur à Rome, depuis la retraite de Coriolan, qui se laissa fléchir par les prières de sa mère et de sa femme.

— Anc. cout. *Fortune d'or, d'argent*, Or, argent trouvé dans la terre.

— Mar. Voile carrée volante, qu'on grée sur le mât de misaine des sloops et des goëlettes, et sur le mât unique des cotres et autres bâtiments à voiles auriques. ‖ *Voile de fortune*, Voile dont l'emploi n'est que momentané, et qu'on installe quand le vent mollit, pour suppléer autant que possible à son insuffisance. ‖ *Haubans de fortune*, Faux haubans qu'on installe lorsque les premiers ont cassé, ou lorsqu'on craint leur rupture dans un gros temps. ‖ *Mât, gouvernail, vergue, etc., de fortune*, Appareil provisoire, construit avec les seules ressources du bord, pour remplacer un appareil semblable avarié ou brisé. ‖ *Fortune de mer*, Accidents qui peuvent arriver aux marins et à ceux qui naviguent sur mer : *Assurer son vaisseau contre les* FORTUNES DE MER. ‖ *Fortune de vent*, Gros temps.

— Loc. adv. anc. *De fortune*, Par hasard, par aventure : *De sorte que si le maître s'était trouvé là* DE FORTUNE, *j'aurais pu répondre à ses reproches : « Pardon, maître! je ne maraude pas; c'est que je glane. »* (Ch. Nod.)

Comme elle disait ces mots,
Le loup *de fortune* passe.
LA FONTAINE.

— **Syn. Fortune, hasard, sort.** De ces trois mots, *hasard* est le plus général; il s'applique à tous les événements dont la cause est inconnue. *Fortune* et *sort*, au contraire, ne s'appliquent qu'aux événements relatifs à la vie des hommes, à leur bonheur ou à leur malheur; mais, par le mot *fortune*, on entend cette déesse mythologique ou cet ensemble de causes inconnues qui règle à la fois la destinée de tous les hommes; ou bien on fait penser à quelque chose de grand, d'important, soit en bien soit en mal. *Sort* est plus spécial, il représente la destinée individuelle comme un lot pris à part, et sous un point de vue d'une moindre importance. Un général vaincu dira qu'il est trahi par la *fortune;* un homme dont la santé est mauvaise se plaindra de son malheureux *sort.*

— **Antonyme.** Infortune.

— **Epithètes.** Prompte, rapide, subite, imprévue, élevée, brillante, éclatante, étonnante, surprenante, immense, énorme, colossale, haute, illustre, noble, glorieuse, honorable, assurée, certaine, fixe, fixée, prospère, propice, favorable, bonne, heureuse, paisible, tranquille, triomphante, radieuse, éblouissante, orgueilleuse, insolente, scandaleuse, aisée, modique, majeure, médiocre, humble, modeste, obscure, bornée, commune, diverse, variable, légitime, chancelante, caduque, fragile, passagère, éphémère, flottante, idéale, imaginaire, épuisée, renversée, évanouie, prodiguée, ruinée, écroulée, dissipée, relevée, réparée, rétablie, disputée, injuste, illégitime, coupable, criminelle, honteuse, basse, abjecte, mauvaise, adverse. — Aveugle, injuste, frivole, capricieuse, mobile, changeante, inconstante, infidèle, volage, variable, errante, vagabonde, trompeuse, perfide, arrogante, altière, superbe, orgueilleuse, vaniteuse, ingrate, hasardeuse, envieuse, jalouse, perverse, ennemie, sévère, cruelle, inflexible, impitoyable, implacable, sourde, acharnée, opiniâtre, obstinée, puissante, redoutable, propice, fidèle, stable, enchaînée.

— **Encycl.** Econ. politiq. *Fortune publique.* V. BUDGET, DOMAINE et IMPÔT.

— *Fortunes particulières.* V. CAPITAL et RICHESSE.

— **Allus. hist. Tu portes César et sa fortune**, Paroles prononcées par César dans une circonstance critique.

A l'approche de César, Pompée, désespérant de défendre l'Italie, quitta Rome, accompagné d'un grand nombre da sénateurs, de magistrats et de citoyens, et passa en Grèce où il rassembla une armée. César l'y suivit. Ayant débarqué à la tête de cinq légions, il apprend que la flotte qui lui amenait des vivres et des renforts a été battue et dispersée par celle de Pompée. Dans la situation critique où cette circonstance l'a placé, il prend la résolution d'aller au-devant d'Antoine, qui devait lui amener des secours, et se jette seul dans un bateau de pêcheur. Une tempête s'élève pendant la traversée et menace de submerger la fragile embarcation. Le pilote épouvanté veut rentrer au port; c'est alors que le héros lui dit ce mot fameux rapporté par Plutarque : *Que crains-tu? tu portes César et sa fortune!*

Quelques jours après, il écrasait son rival dans les champs de Pharsale.

« Napoléon arriva entre onze heures du soir et minuit au bord du grand Danube, et voulut le passer immédiatement. Le péril était grave; car, outre une obscurité profonde, il fallait braver les énormes corps flottants que le courant entraînait, et qui, heurtant la frêle barque dans laquelle Napoléon allait monter, pouvaient la submerger. Mais il n'y avait pas à hésiter en présence des grands devoirs qui restaient à remplir, et, avec la confiance de *César au milieu des flots de l'Epire*, Napoléon s'embarqua sur un esquif, accompagné de Berthier et de Savary, conduit par quelques pontonniers intrépides, qui le transportèrent sain et sauf sur l'autre rive. »
THIERS.

« Une nuit d'hiver, une nuit d'orage, il a vu, ce château d'Eu, arriver, sous l'habit d'un villageois, le roi de ces demeures, le roi accompagné de la reine et suivi de quelques serviteurs fidèles. Le lendemain, une barque se perdit dans le nuage au milieu de l'Océan irrité. Cette barque de pêcheur emportait dans les abîmes *le roi et sa fortune.* »
J. JANIN.

« Lorsque, six ans plus tard, son fils eut terminé sa tragédie de *Jugurtha*, Mme Lagrange-Chancel pensa qu'un tel génie n'était point fait pour la province, mais pour la capitale, où l'attendaient la gloire et la fortune; et un beau matin de l'année 1691, le coche qui *portait Lagrange-Chancel et sa fortune* entra dans Paris par la porte Saint-Antoine. »
TAXILE DELORD.

— **Ouvrez, c'est la fortune de la France**, Phrase fameuse que l'on met dans la bouche de Philippe de Valois, après sa défaite à Crécy.

La bataille de Crécy (1346) est un des plus grands désastres qu'ait essuyés la France. Les Anglais comptaient à peine 30,000 hommes; les Français étaient plus de 100,000. L'armée anglaise battait en retraite, serrée de près par Philippe VI, et se trouvait dans la position la plus critique. Tous les ponts de la Somme étaient occupés par les Français; Edouard, cerné de toutes parts, privé de vivres et de secours, était à moitié vaincu avant de combattre; il ne fallait qu'attendre. Mais l'impétuosité désordonnée et l'indiscipline de la chevalerie française perdit tout. Ils s'élancèrent tumultueusement, à l'envi les uns des autres, contre un ennemi trois fois moins nombreux, mais dont toutes les dispositions avaient été prises avec prudence, et qui exécutait avec autant de calme que de bravoure les ordres transmis par les chefs. La défaite se changea en déroute, et les Anglais n'eurent bientôt plus qu'à tuer. Onze princes, 1,200 chevaliers et 30,000 soldats restèrent sur le champ de bataille. Enfin, au dire de Froissart, le nombre des Français tués surpassait celui de l'armée victorieuse. Edouard fit inhumer en terre sainte les corps de tous les grands chevaliers.

« C'était, dit M. Henri Martin, la chevalerie elle-même qu'on portait au tombeau. La bataille de Crécy démontre sans réplique l'im-

puissance de cette milice féodale qui avait usurpé en Occident la place des immortelles légions romaines; elle fait voir la chevalerie vaincue en bataille rangée par l'infanterie; car les gens d'armes anglais n'avaient combattu que comme infanterie de réserve. La féodalité était vaincue, et elle ne devait sa défaite qu'à elle-même, qu'à ses vices radicaux, à son incurable indiscipline... Ainsi la milice féodale a été jugée et condamnée à Crécy; l'honneur du moins lui reste; mais après Crécy va venir Poitiers, et elle ne pourra même plus dire : « Tout est perdu, fors l'honneur. »

On fut obligé d'arracher le roi de France du champ de bataille. « La nuit pluvieuse et obscure, dit Chateaubriand, favorisa la retraite de Philippe. Il arriva au château de Broye; les portes en étaient fermées. On appela le commandant; celui-ci vint sur les créneaux et dit : « Qu'est-ce là? Qui appelle » à cette heure? » Le roi répondit : *Ouvrez; c'est la fortune de la France.* Parole plus belle que celle de César dans la tempête, confiance magnanime, honorable au sujet comme au monarque, et qui peint la grandeur de l'un et de l'autre dans cette monarchie de saint Louis. »

Mais il paraît prouvé aujourd'hui que cette belle réponse a été prononcée avec une légère variante qui en modifie profondément le sens et la valeur. Froissart avait écrit : *Ouvrez; c'est l'infortuné roi de France.* Les commentateurs lurent mal ce texte et imprimèrent : *Ouvrez; c'est la fortune de la France.* Voici, du reste, le texte même de Froissart :

« Sur le vespre tout tard, ainsi que à jour vaillant, se partit le roy Philippe, tout déconforté; il avoit bien raison, lui cinquiesme des barons tout seulement... Si chevaucha ledit roy tout lamentant et complaignant ses gens, jusques au chastel de Broye. Quand il vint à la porte, il la trouva fermée et le pont levé; car il estoit toute nuit, et faisoit moult brun et moult épais. Adonc fit le roy appeler le châtelain, car il vouloit entrer dedans. Si fut appelé et vint avant sur les guérites, et demanda tout haut : « Qui est là? Qui heurte » à cette heure? » Le roy Philippe, qui entendit la voix, répondit et dit : *Ouvrez, ouvrez, châtelain; c'est l'infortuné roi de France.* »

« C'est en s'abandonnant ainsi à la loyauté des Français que Louis XVIII prouve invinciblement la légitimité de ses droits et la solidité de son trône. Il semble qu'il nous ait crié, en arrivant à Calais, comme Philippe de Valois aux portes du château de Broye : *Ouvrez; c'est la fortune de la France.* Nous lui avons ouvert, et nous lui prouverons que nous sommes dignes de l'estime qu'il nous a témoignée, lorsqu'il a si noblement confié à notre foi ses vertus et ses malheurs. »

CHATEAUBRIAND.

— Allus. littér. L'homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit, Titre d'une fable de La Fontaine, dont l'application se fait à ceux que la fortune favorise sans qu'ils aient rien fait pour obtenir ses bonnes grâces, tandis que souvent elle fuit ceux qui la poursuivent avec le plus d'acharnement :

« La science de l'homme, c'est comme la fortune; elle vient, non pas à ceux *qui courent après elle*, mais à ceux *qui l'attendent* tranquillement *dans leur lit.* Le père de la philosophie, Socrate, n'est jamais sorti d'Athènes que pour faire son service à l'armée comme soldat. »

H. RIGAULT.

Fortune (DE LA), traité de Plutarque, compris au nombre de ses œuvres morales. Il contient neuf chapitres, et a pour objet de démontrer que la vertu, en général, est l'œuvre de la prudence et non du hasard ou de la fortune. Il ne faut pas chercher de métaphysique ni d'intention démonstrative dans les écrits de Plutarque. Il énonce son opinion, la confirme à l'aide de faits historiques plus ou moins bien établis, et la donne pour ce qu'elle vaut. Le charme du style et l'honnêteté de l'auteur en font tout le mérite, et ce mérite est grand. Peut-être, il est vrai, doit-il quelque chose à l'immortelle traduction d'Amyot, que la critique estime valoir mieux que l'original, Ici, Plutarque, fidèle à sa méthode ordinaire, se demande s'il faut imputer au hasard la préférence accordée volontairement par Aristide à la pauvreté sur les richesses; si le hasard est pour quelque chose dans la conduite de Scipion, qui ne prit aucune part à l'immense butin conquis par les Romains placés sous ses ordres lors de la prise de Carthage. Il demande également si le hasard est pour quelque chose dans l'acte d'un homme qui vend sa patrie à l'ennemi pour de l'argent. S'il en était ainsi, le bien et le mal seraient des mots vides de sens. A un autre point de vue, l'homme ne posséderait point la raison; car la raison consiste à distinguer entre les actes qu'on peut ou non commettre. En faire un bon choix se nomme avoir de la prudence, et l'exercice constant de la prudence procure la sagesse. L'auteur émaille sa dissertation d'emprunts faits aux meilleurs poëtes de la Grèce. A propos des actes des hommes, il cite Sophocle, qu'Amyot traduit en vers :

Ce qui se peut enseigner, je l'apprends,
Ce qui trouver, à le chercher me prends,
Et ce qu'il faut que de là-haut descende,
En ma prière aux dieux je le demande.

A supposer que l'on vive sous l'empire du Destin, la science et la réflexion sont inutiles. On objecte à Plutarque que les sens sont les canaux par lesquels le Destin manifeste sa volonté à notre âme. Il répond que les sens nous transmettent des faits naturels dont l'âme juge ensuite. S'ils étaient les ministres du Destin, il faudrait les honorer comme des dieux. L'âme, en réalité, domine les sens, qui ne sont que ses organes. C'est la raison qui rend l'homme supérieur aux bêtes soumises au joug de la nécessité ou de l'instinct qui est une forme de la nécessité. Les animaux nous dépassent quelquefois par leur richesse physique. La plupart ont reçu de la nature des armes défensives ou offensives. Seul, l'homme, comme dit Platon, « est abandonné de la nature tout nu, sans armes, sans chaussure et sans vesture. » Mais la raison lui tient lieu des avantages qu'il n'a pas sous ce rapport. Par elle, il s'est emparé du droit de gouverner le règne animal comme le règne végétal, de dompter jusqu'à la matière inerte, qu'il sait approprier à ses besoins, et le hasard n'est pour rien dans l'établissement de cette domination. La supériorité de l'homme dans les arts ne saurait, elle non plus, être l'œuvre du hasard, mais de l'intelligence qui dirige la volonté; de sorte que la prudence dans laquelle Plutarque résume la science pratique de l'homme est une vertu réelle, et précisément ce par quoi l'on prouve que le hasard n'existe point. Plutarque compare la prudence à un général d'armée, afin de mieux faire comprendre le caractère d'universalité qui lui appartient. Il met en scène le général athénien Iphicrate, à qui l'on disait : « A quoi servez-vous? vous ne portez point de pique, vous n'êtes point archer, vous n'appartenez à aucune arme. — Je sers, dit Iphicrate, à faire marcher tout le monde, et cela suffit. » — « Ainsi, ajoute Plutarque, la prudence, ce n'est ni de l'or, ni de l'argent, ni de la gloire, ni de la santé, ni de la force, ni de la beauté. Qu'est-ce donc? C'est le talent de bien user de ces choses-là. »

Fortune (DISCOURS SUR LA), de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

— Allus. hist. La fortune de Barradat. V. BARRADAT.

Fortune (UNE BONNE), opéra-comique en un acte, paroles d'Edouard et de Second, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 23 janvier 1834. La scène se passe à Florence. Un jeune Français, nommé Isidore, est épris d'une demoiselle Flora, que courtise également un autre Français nommé Darcy. Pour la soustraire aux entreprises de son rival, le premier enlève la belle; mais, au lieu de la jeune fille, c'est une vieille qui a nom Rorabella qu'il emmène avec lui. Un commissaire, informé du rapt, se présente chez Isidore et reconnaît en Rorabella une femme qu'il a séduite il y a quarante ans. Pour ne pas s'arrêter lui-même comme ravisseur, il se résigne à l'épouser, et Isidore unit son sort à celui de sa Dulcinée. Ce n'est, on le voit, qu'une farce italienne, qui convenait bien au genre de musique du compositeur. Il y a dans la partition de jolis motifs, pimpants et légers, qui en ont fait un agréable lever de rideau.

FORTUNE (la) ou ΤΥΧΗ (*Tykhé*), divinité allégorique du polythéisme gréco-romain, symbole de l'occurrence et de l'occasion, dispensatrice capricieuse du bonheur et du malheur des humains. Elle était donnée par Pindare comme fille de Jupiter; mais Hésiode la fait naître de l'Océan et de Téthys, et l'hymne à Dêmêtêr la met au nombre des océanides qui jouaient avec Proserpine dans les molles prairies :

Tykhé, Mélobosis et la belle Ianthé.

On la représente aveugle, chauve ou avec des plumes sur la tête, ailée, tenant à la main une corne d'abondance, ou avec un soleil et un croissant sur la tête, un gouvernail dans les mains, un globe ou une roue sous son pied, etc.

La plupart de ces symboles marquent son pouvoir; les autres, sa mobilité et son inconstance. Sur une antique cornaline, on voit deux Victoires présenter chacune une couronne à la Fortune.

Ses principaux temples se trouvaient à Smyrne, à Sicyone, à Rhamnonte, dans l'Attique (d'où son surnom de Rhamnusia), à Antium et à Préneste, dans le Latium. Dans ces deux dernières villes, elle était considérée comme une déesse prophétique. A Rome, elle n'avait pas moins de vingt-six temples, dont les plus anciens avaient, disait-on, été fondés par Servius Tullius.

La plupart de ces temples étaient consacrés à des aspects particuliers de la Fortune ou à des génies ou divinités, Fortunes chargées d'un rôle spécial. Le symbole le plus ordinaire des divinités Fortunes était le serpent.

— I. LA TYKHÉ HELLÉNIQUE. Bien que le nom grec de la Fortune, *Tykhé*, se rencontre dans les textes homériques et hésiodiques, cette divinité ne paraît pas avoir eu de bonne heure une grande importance chez les Grecs.

Voici, en effet, le détail des fonctions de cette dernière déesse, tel que nous le lisons dans Hésiode. Ce poëte, dans sa *Théogonie*, la confond avec Hécate, qu'il fait descendre de Phœbé, fille d'Ouranos.

« Zeus lui accorda, dit-il, le glorieux privilége de commander sur la terre et sur la mer stérile. Déjà sous Ouranos, couronnée d'étoiles, elle avait obtenu cet emploi, et elle jouit des plus grands honneurs parmi les dieux immortels; car aujourd'hui, lorqu'un des hommes, enfants de la terre, célèbre selon l'usage des sacrifices expiatoires, c'est Hécate qu'il invoque, et soudain la céleste faveur environne le suppliant dont la bienveillante déesse accueille les prières; elle lui prodigue le bonheur, puisqu'elle en a le pouvoir. Tous les priviléges partagés entre les nombreux enfants de Gæa et d'Ouranos, elle seule les réunit. Le fils de Chronos ne lui a ni dérobé ni arraché aucune des prérogatives qui lui échurent sous les Titans, ces premiers dieux... Quand elle veut favoriser un mortel, elle l'assiste avec empressement, et, selon sa volonté, le fait briller dans l'assemblée des peuples. Lorsque les hommes s'arment pour le combat meurtrier, c'est elle qui, à son gré, se hâte de lui accorder la victoire et de prodiguer la gloire au vainqueur. Aux jours où l'on rend la justice, elle s'assied auprès des rois vénérables. Si elle voit des rivaux lutter dans l'arène, toujours propice, elle vient les encourager et les secourir... Quand elle le veut, elle protége les écuyers qui montent sur les chars. Elle est également favorable aux navigateurs qui affrontent le trajet difficile de la mer azurée. »

Cette définition n'est-elle pas celle de la Fortune, qui aime également les entreprises audacieuses, suivant l'aphorisme latin : *Audaces fortuna juvat?* Ajoutons qu'à Rhamnonte, Tykhé et Némésis étaient en quelque sorte confondues dans un même culte.

Il est également facile de reconnaître, notamment sur les monnaies de Smyrne et des autres villes de l'Asie Mineure, les caractères de la Fortune mêlés à ceux des divinités guerrières et lunaires de l'Asie ou de la Grèce. On voit sur les médailles de Smyrne une femme, la tête tournée, tantôt vêtue de la *stola* et tenant la lance, tantôt armée de la bipenne et de la *pelta*, comme les Amazones. On rencontre un génie féminin analogue, armé de la lance et coiffé du casque. Ailleurs apparaissent clairement tous les attributs de la Fortune : le modius, le frein, la roue, la proue de navire, le gouvernail, la corne d'abondance et les ailes, pour caractériser une personnification équivoque, qui tient quelquefois des épis à la main. M. Maury est porté à voir dans toutes ces figurations l'œuvre d'un symbolisme analogue, qui serait parti de l'Amazone primitive pour aboutir à la Tykhé, si commune à l'époque impériale.

Ce fut lorsque le culte de Tykhé eut acquis une importance qu'il n'avait pas au temps d'Hésiode, que Pindare lui donna pour père le roi même l'Olympe. Cet auteur désigne la Fortune par l'épithète bien remarquable de *phérépolis*, où l'on trouve adjoint au nom de la ville, *polis*, le radical primitif de *fors* ou de *fortuna*.

On attribuait à l'architecte et sculpteur Boupalos l'idée d'avoir représenté une statue de la Fortune, qu'il exécutait pour la ville de Smyrne, avec l'étoile polaire sur la tête et la corne d'Amalthée à la main gauche. C'est de cette corne que sortent indistinctement les biens et les maux.

Il faut signaler, parmi les Fortunes helléniques et asiatiques, celles de Smyrne, de Sicyone, de Rhamnonte.

— *La Fortune d'Egine.* Elle portait la corne d'Amalthée, auprès de laquelle se tenait un Cupidon ailé ou un Génie.

— *La Fortune de Phars, en Messénie.* Son temple subsistait encore à l'époque chrétienne; mais les chrétiens avaient brûlé sa statue, qui était de bois, et, par conséquent, très-ancienne.

— *La Fortune de Thèbes.* Elle portait Plutus enfant, pour signifier qu'elle était comme la nourrice et la mère du dieu des richesses.

Parmi les villes qui se plaçaient sous la protection spéciale d'une Fortune topique, les médailles nous font connaître principalement celles de Lébadée, d'Attæa en Phrygie et de Tarse. La Fortune d'Attæa est représentée par une tête de femme couronnée de tours; celle de Tarse est assise sur des rochers; elle a devant ses pieds l'image d'un fleuve et porte des épis dans sa main droite.

— II. LA FORTUNE ITALIQUE. Le culte de la Fortune était déjà fort répandu dans l'Italie primitive. Varron le rencontra chez les Sabins, et une ville d'Ombrie portait le nom de Temple de la Fortune (*Fanum Fortunæ*). Chez les Latins, la Fortune d'Antium et celle de Préneste étaient honorées dès la plus haute antiquité, et Tite-Live en cite une autre sur l'Algide, la fameuse montagne des Eques. La déesse *Fortuna*, dont le nom est latin, fut considérée primitivement comme une déesse du bonheur; elle devint par la suite une déesse du bien et du mal, considérés indifféremment. Les Etrusques lui donnaient des ailes, mais des ailes de papillon. Dans un monument de travail étrusque, elle porte un caducée, et de la main droite elle soulève, comme Némésis, la draperie qui lui couvre le sein. Le casque en tête, elle est debout sur un globe qu'elle touche à peine de la pointe des pieds.

Donnons ici quelques détails particuliers sur les Fortunes de Préneste et d'Antium, dont les oracles (*sortes antiates, sortes prænestinæ*) furent si célèbres chez les anciens, et sur celle de Volsinies, désignée sous le nom particulier de *Nortia*.

— *Nortia de Volsinies.* On fichait tous les ans un clou dans son temple comme dans celui de Jupiter Capitolin à Rome.

— *Fortuna Primigenia de Préneste.* C'était une déesse de la nature et de la destinée; on la regardait comme la mère de Jupiter et de Junon. On racontait qu'un noble prénestin, Numerius Sufficius, averti par de nombreux signes, avait creusé le roc en un certain endroit et trouvé des *sorts*, c'est-à-dire des baguettes de chêne où étaient gravées en lettres antiques les volontés de la déesse. On montrait non-seulement les baguettes, mais la place précise où s'était accompli le prodige, dans le temple même de la Fortune, à côté de l'image qui la représentait, tenant ses deux enfants sur ses genoux. Pour interroger l'oracle, on sacrifiait d'abord à la déesse, puis un enfant mêlait les fameuses baguettes et en tirait une.

Primigenia, nom donné à cette divinité, signifiait la *première créée.* En effet, les plus grands dieux étaient sortis de son sein. On adorait les deux enfants à côté de leur mère, Jupiter sous le nom de *Jupiter puer.* On célébrait en l'honneur de la déesse une grande fête le 11 avril, et on fixait alors un jour où l'oracle serait accessible à tout venant.

On pense que ce culte remontait à une très-haute antiquité; mais il ne fut qu'assez tard reconnu de Rome, qui voyait dans Préneste une dangereuse rivale. Lors de la première guerre punique, un consul qui s'était rendu à Préneste pour y consulter l'oracle avant d'entrer en campagne, fut rappelé en toute hâte par le sénat, sous peine de mort. Mais quand, dans la seconde guerre contre les Carthaginois, Préneste eut mérité, par sa vaillante défense de Casilinum, la reconnaissance et l'amitié des Romains, la *Fortuna Primigenia* de cette ville acquit une très-grande popularité jusque dans Rome, et c'est sans doute cette divinité que Plutarque rappelle sous le même nom parmi les diverses Fortunes romaines. Lors des guerres civiles de Marius et de Sylla, son temple, le plus célèbre des monuments élevés à la Fortune, fut dévasté par ce dernier, mais reconstruit ensuite par le dictateur lui-même avec plus de luxe encore. De l'édifice élevé par Sylla, il reste, à Palestrine, près du palais Barberini qui en occupe la place, un mur de brique, où l'on voit une grande quantité de niches, posées les unes sur les autres en deux lignes.

Le temple occupait tout un côté de la montagne où sont situées ces ruines. L'autel se trouvait presque au sommet de la hauteur, surmonté seulement d'un bois sacré et d'un petit temple dédié à Hercule. Les différentes terrasses de la montagne étaient ornées de bâtiments à l'usage des filles destinées au service de la déesse.

— *Fortune d'Antium.* La Fortune d'Antium, ville maritime très-ancienne, est celle qui a été célébrée par Horace. On disait également, au pluriel, les Fortunes antiates ou antiatives.

« C'étaient en réalité, dit Prelle, deux divinités qu'on adorait dans ce culte, deux sœurs, l'une armée et guerrière, l'autre pacifique. L'une s'appelait, à ce qu'il semble, Fortune équestre; l'autre, Fortune heureuse (*Felix*). Elles rendaient leurs oracles d'après les mouvements qu'on leur imprimait en les portant sur une civière, sorte de superstition qu'on retrouve en Egypte, en Syrie et à Carthage.

— III. LES FORTUNES ROMAINES. A Rome, Servius Tullius, le roi favori du peuple, *le fils de la Fortune*, comme on l'appelait, passait pour avoir fondé le culte de la Fortune, *Fors* ou *Fortuna.* Ce culte dura aussi longtemps que l'empire, et, jusqu'aux derniers jours du paganisme, les Romains jurèrent par la Fortune de l'empereur. Le culte de la Fortune répondait à la fois chez les Romains, peuple peu philosophe, aux conceptions distinctes de destinée, de hasard, de fatalité, d'occasion, d'heur et de malheur, de plaisir et de peine. Il y avait des Fortunes à Rome pour tous les moments de la vie, pour toutes les situations.

Plusieurs des surnoms qu'on lui donnait s'appliquaient à son inconstance ou aux formes diverses dont elle accueillait les prières qu'on lui adressait; les autres rappelaient, ou la fonction spéciale qui lui était attribuée, ou les circonstances sous l'empire desquelles tel ou tel autel de la Fortune avait été consacré. Mentionnons ici les principales de ces qualifications.

— *Fortune du Forum Boarium.* L'origine de son culte et la fondation de son temple étaient attribuées à Servius Tullius.

Cette *Fortune* rappelait aux Romains les tristes souvenirs de la fin du roi Servius, et leur inspirait des pensées de deuil. On voyait ou on croyait y voir, à côté de la statue de la déesse, une statue de ce prince, statue toute voilée, qu'il était défendu de toucher, et dont on racontait de merveilleuses choses. La statue était en bois doré, recouverte de deux toges d'un vieux tissu que, disait-on, la reine Tanaquil avait filé. Pour expliquer la présence de ces voiles, on affectait de dire que Fortuna, amoureuse de Servius, venait chez lui la nuit, en cachette et voilée. D'autres assuraient qu'après la mort de Servius on

avait dû cacher son image au peuple, furieux de son trépas. On croyait encore que la fille dénaturée du roi, ayant osé mettre le pied dans le temple, la statue elle-même s'était voilé les yeux pour ne pas la voir.

« Le vrai, dit M. Preller dans sa *Mythologie romaine* (trad. Dietz), c'est que cette déesse n'était pas du tout une déesse de la Fortune dans le sens ordinaire du mot, mais bien plutôt de la Pudeur féminine, et que l'image voilée n'était qu'un symbole de cette pudeur. Aussi les gens instruits l'appelaient-ils *Fortuna Virgo*. Mais le peuple tint bon dans sa croyance, et quand, lors d'un incendie qui dévora le temple, cette statue seule échappa aux flammes, tout le monde reconnut dans ce nouveau prodige la main de Vulcain, du dieu qui avait engendré Servius au milieu du foyer des Tarquins.

— *Fors Fortuna*. Son temple, situé près de la ville, au premier mille de la *Via Portuensis*, passait également pour avoir été fondé par le roi Servius.

Cette divinité était simplement la déesse de la bonne chance. Comme telle, elle était adorée surtout du petit peuple. On célébrait sa fête le 24 juin, jour de notre Saint-Jean. Ce jour-là, tous les opprimés, entre autres les esclaves, traversaient joyeusement le Tibre, sur des barques couronnées de fleurs, célébrant le bon roi Servius et sa protectrice.

— *Fortuna publica*. C'était la Fortune de l'Etat romain. Elle avait, comme telle, un culte tout spécial à Rome, avec deux temples, l'un au Capitole, fondé par Servius Tullius, l'autre au Quirinal, fondé pendant la deuxième guerre punique, le 25 mai 204 avant J.-C.

Il y avait encore une autre Fortune publique, que l'on fêtait le 5 avril.

— *Fortuna privata*. Plutarque nous fait connaître, mais sans nous donner de détails, une Fortune privée des Romains, d'un caractère autre que la Fortune publique fêtée le 5 avril.

— *Fortuna muliebris*. On invoquait et on adorait une *Fortuna muliebris* ou *Fortune féminine*, en faveur de la retraite de Coriolan. Son temple se trouvait sur la Voie Latine, au quatrième mille, au lieu même où le général des Volsques s'était arrêté, fléchi par les prières maternelles, et l'anniversaire de ce jour était fêté par les femmes, en cet endroit même, par des sacrifices et des prières. On y voyait deux statues, l'une élevée aux frais de l'État, l'autre aux frais des dames romaines, et cette dernière avait ouvert la bouche lors de son inauguration pour exprimer son contentement. On ne sait à quelle époque remonte le temple, dont il reste encore des ruines en briquetage affectant la forme carrée. Il fut embelli par Faustine, femme de Marc-Aurèle, qui fit graver à l'exergue de ses médailles le nom de la déesse *Fortuna muliebris*.

— *Fortuna virilis*. La Fortune virile était adorée dans les bains des femmes, comme déesse de la fécondation.

— *Fortuna hujusce diei* (Fortune de ce jour). C'était la déesse de l'occasion favorable, qui change d'un jour à l'autre. Elle avait un temple près du cirque Maxime et un autre au champ de Mars : l'un des deux avait été voué par Catulus, pendant la bataille décisive qu'il livra aux Cimbres; la fête de cette déesse était célébrée le 30 juillet et accompagnée de jeux du cirque.

— *Fortune d'or*. La Fortune d'or (*aurea*) était une statue d'or de cette divinité, que les empereurs plaçaient dans leur chambre, et que l'on remettait à leur successeur, lorsque la maladie du prince était déclarée mortelle. C'est ainsi qu'Antonin, se voyant près de mourir, remit à son successeur Marc-Aurèle la Fortune d'or ou *royale*, comme l'appelle Sparticus (*Sever.*, CXXIII).

— La *Fortuna respiciens* ou favorable était adorée au Palatin et aux Esquilies. La *Fortuna obsequens* (même sens) donna son nom à une rue de Rome. — A la *Fortune barbue*, le jeune homme consacrait sa barbe naissante.

Flavius Flaccus, en 179 avant J.-C., lors d'une victoire remportée en Espagne, et qui était surtout due à la cavalerie, avait voué un temple à la *Fortune équestre*. Cet édifice était voisin du lieu où fut construit le théâtre de Pompée.

Le nom de la *Fortuna Seia*, dont le temple était près du *Vicus Sandaliarius*, paraît devoir être expliqué comme celui des dieux Consus et de Consiva (Saturne et Ops), par la racine aryenne *su*, qui a donné naissance aux diverses formes du verbe *serere*, semer. Cette Fortune serait donc un génie de l'agriculture et particulièrement des semences.

La *Fortuna viscata* (visqueuse ou douteuse) paraît avoir été celle qui séduit et abuse par de fausses espérances, et non, suivant l'interprétation de Plutarque, qui attire et retient. On y a vu également la Fortune attachée avec de la glu.

Horace cite une *Fortuna manens* (durable) qu'il met en opposition avec la *Fortuna brevis* (éphémère), peut-être la même que la Fortune *changeante*, dont nous ne connaissons pas le nom grec.

On trouve également une Fortune *bonne*, opposée à la Fortune *mauvaise*, qui était placée dans les endroits malsains, et une *Fortuna dux* (guide des voyageurs), répondant à la *Fortuna redux*, déesse des heureux retours, fort adorée surtout pendant les voyages des empereurs. Celle-ci, souvent citée sur les inscriptions et les monnaies, était fêtée le 12 octobre, jour où Auguste était revenu d'Asie.

On adorait dans les ports, à côté de *Portunus*, une Fortune tranquille, qui présidait au calme des flots et, par suite, aux bonnes traversées.

Dans la région de la Piscine publique était placé un autel de la Fortune, représentée avec des mamelles pendantes.

Trajan réunit ces diverses acceptions dans une Fortune universelle, à laquelle il fonda un temple, où l'on fit des sacrifices le premier jour de chaque année. Pline fait allusion au culte de cette nouvelle divinité, quand il dit qu'on l'invoque avant tous les autres dieux, et Lucien, quand son Momus se plaint dans l'assemblée des dieux de se voir enlever tous ses adorateurs par la Fortune.

— Littér. La Fortune a été souvent chantée par les poëtes, depuis Pindare jusqu'à nos jours. Nous réunissons ici quatre citations qui appartiennent au VI^e et au I^er siècle av. J.-C., au XV^e et au XVIII^e siècle de notre ère, et qui pourront ainsi faire comprendre de quelles façons différentes la conception de la Fortune a été entendue à des dates si éloignées entre elles. La première citation est de Pindare. Chez ce poëte religieux, si la Fortune nous conduit à l'abîme, c'est en nous prenant par nos illusions, par nos folles amours, par notre ambition désordonnée. Dans Horace, l'idée de la Fortune est purement fataliste et porte l'empreinte de cette superstition aveugle des Romains, qui ne tient compte ni des moyens ni des causes. Aussi, tandis que le poëte grec vénère la Fortune favorable, l'ancien ami de Cassius et de Brutus en représente les terribles ironies.

L'enseignement moral qui est tiré par Horace de sa conception de la destinée est qu'il faut mépriser la tyrannie, parce qu'elle n'a aucun fondement solide. A toutes les époques la leçon variera, sans que la conception première soit modifiée.

Les sceptiques en tirèrent le néant des sciences, et les mystiques, le détachement des choses humaines. Les politiques du XV^e siècle appliquèrent la même idée à leur contemption démocratique des puissances du jour, et les moralistes du XVIII^e siècle combattirent directement, au nom du droit, les priviléges de la naissance et les triomphes dus au hasard.

Fortune (ODE À LA), de Pindare. Le poëte commence sa douzième olympique par une invocation à la Fortune :

Fille de Jupiter, déesse protectrice,
Fortune que chérit ce dieu libérateur,
Qu'à ta gloire aujourd'hui mon hymne retentisse,
Viens d'Himère à ma voix protéger la grandeur!

Ton souffle sur la mer fait voler le navire;
Tes ordres sur la terre appellent aux combats
La foule des guerriers, et ta pensée inspire
Le pouvoir qui préside au destin des Etats.

Caressant des mortels l'espérance illusoire,
Tu les livres en proie à de folles amours,
Et tu les fais tomber des sommets de la gloire
Dans le gouffre sans fond où s'abîment leurs jours.

Nul encor, parmi ceux qui vivent sur la terre,
Dans le conseil des dieux cherchant à parvenir,
N'a pu de leurs secrets dévoiler le mystère,
Ni d'un œil clairvoyant lire dans l'avenir.

Combien de vous, déchus par une fausse image,
Périssent loin du but qu'ils ont envisagé! [frage,
Combien d'autres mortels pour qui, dans leur nau-
L'écueil le plus funeste en un port s'est changé!

Le traducteur (Fresse-Montval) fait remarquer ce qu'il y a d'irrespectueux pour les oracles dans la quatrième strophe de cette ode, et y voit la preuve du scepticisme qui avait, dès l'époque de Pindare, envahi l'esprit des Grecs, sinon à l'égard du fond même de la religion, du moins en ce qui touche l'autorité de ses représentants.

Fortune (ODE À LA), d'Horace. Horace adresse à la Fortune la 29^e ode du premier livre de ses *Carmina*. La déesse invoquée est particulièrement celle d'Antium, dont l'oracle avait été consulté à propos d'une expédition d'Auguste. Nous donnerons un extrait de cette ode célèbre, en faisant suivre le texte de la spituelle traduction de Jules Janin :

O diva gratum quæ regis Antium,
Præsens vel imo tollere de gradu
Mortale corpus vel superbos
Vertere funeribus triumphos :

Te pauper ambit sollicita prece
Ruris colonus; te dominam æquoris
Quicunque Bithyna lacessit
Carpathium pelagus carina,

Te Dacus asper, te profugi Scythæ,
Urbesque gentesque et Latium ferox,
Regumque matres barbarorum, et
Purpuri metuunt tyranni;

Injurioso ne pede proruas
Stantem columnam; neu populus frequens
Ad arma cessantes, ad arma
Concitet, imperiumque frangat.

Te semper anteit sæva necessïtas,
Clavos trabales et cuneos manu
Gestans ahena; nec severus
Uncus abest, liquidumque plumbum.

Te spes et albo rara fides colit
Velata panno; nec comitem abnegat,
Utcunque mutata potentes
Veste domos inimica linquis.....

« Reine heureuse d'Antium, déesse absolue, aux plus bas fonds de la foule un de tes regards fait d'un homme un demi-dieu; tu changes le triomphe en funérailles. Le laboureur, tremblant pour sa maison, te prie à mains jointes; pilote et matelot t'invoquent sur la barque de Bithynie, ô reine de la terre et des flots.

» Et le Dace agresseur, le Scythe errant dans les déserts, les cités, les nations, l'indomptable Latium, les mères des rois ennemis de Rome et le tyran dans sa pourpre à ce seul mot : *Fortune!*... ils ont peur!

» Ils ont peur que d'un pied injurieux tu ne renverses la colonne où tout repose; ils ont peur de l'émeute, obéissant à ton ordre : *Aux armes! aux armes!* et les moins pressés d'accourir; mais déjà le trône est brisé.

» Pour toi, la Nécessité est un licteur portant dans sa main de bronze les clous, les coins, le plomb fondu, le croc des Gémonies, tous les supplices.

» Il est vrai, mais à sa droite est l'Espérance; à sa gauche arrive la Fidélité, cette belle inconnue, aux blancs vêtements; si tout à coup tu changes ta faveur en colère, en ruines le palais des rois, elles te suivent. »

Comme on le voit, cette ode à la déesse d'Antium s'adresse en réalité à la Fortune elle-même, considérée dans sa conception absolue, et le nom d'Antium n'est mis ici qu'eu égard à l'antiquité du culte de la Fortune dans cette ville.

Fortune (RONDEAU SUR LA), d'Octavien de Saint-Gelais (XV^e siècle) :

De ce qui est au pouvoir de Fortune,
Nul ne se doit vanter ny tenir fort.
Car ung jour sert de plaisir et confort,
Et l'autre après, de courroux et rancune;

Aux ungs est bonne, aux autres importune;
Estrange à tous, car nul n'entent le sort
De ce qui est au pouvoir de Fortune.
Les ungs ont d'elle honneur, savoir, pécune;

Les autres n'ont que pitié et remort,
Et povreté, qu'est pire que la mort.
Est-il aucun qui soit seur soubz la lune
De ce qui est au pouvoir de Fortune?

Fortune (ODE À LA), de Jean-Baptiste Rousseau :

Fortune dont la main couronne
Les forfaits les plus inouïs,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis?
Jusques à quand, trompeuse idole,
D'un culte honteux et frivole
Honorerons-nous tes autels?
Verra-t-on toujours tes caprices
Consacrés par les sacrifices
Et par l'hommage des mortels?

Le peuple, dans ton moindre ouvrage
Adorant la prospérité,
Te nomme grandeur et courage,
Valeur, prudence, fermeté;
Du titre de vertu suprême
Il dépouille la vertu même,
Pour le vice que tu chéris,
Et toujours ses fausses maximes
Erigent en héros sublimes
Tes plus coupables favoris.

C'est dans cette ode que se trouvent les deux vers devenus célèbres qui terminent la strophe suivante :

Montrez-nous, guerriers magnanimes,
Votre vertu dans tout son jour :
Voyons comme vos cœurs sublimes
Du sort soutiendront le retour.
Tant que sa faveur vous seconde,
Vous êtes les maîtres du monde,
Votre gloire nous éblouit;
Mais au moindre revers funeste
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Citons encore ces deux vers, qui résument toute l'idée morale de la pièce, et qui nous transportent bien loin des scrupules religieux de Pindare et de l'épicurisme frondeur d'Horace :

Celui qui dompte la fortune
Mérite seul le nom de grand.

Certains peuples et certains personnages de l'histoire ont été considérés comme spécialement favorisés par la Fortune. On trouve sur ce sujet, parmi les œuvres morales de Plutarque, un discours *Sur la Fortune des Romains* (voir ci-après), et deux *Sur la Fortune et la vertu d'Alexandre.*

— Iconogr. Une statue antique en marbre, plus grande que nature, trouvée dans les fouilles d'Ostie et qui se voit aujourd'hui au musée du Vatican, représente la Fortune la tête ceinte d'un diadème, avec un voile qui descend sur les épaules; elle tient de la main droite un gouvernail, posé sur un globe, symbole de sa toute-puissance dans la direction des affaires humaines, et, de la main gauche, une corne d'abondance, symbole des biens et des richesses dont elle dispose. Cette statue est remarquable par sa conservation et par le beau style de son exécution. Une autre petite statue de marbre du même musée joint aux attributs de la précédente, une roue, emblème de l'inconstance de la Fortune. Pausanias fait mention d'une image de la Fortune, qui se voyait de son temps dans un temple d'Égine : la volage déesse portait dans ses mains une corne d'abondance, et avait auprès d'elle un Cupidon ailé, pour signifier, dit cet auteur, qu'en amour la Fortune réussit mieux que la bonne mine. Les anciens ont représenté quelquefois la Fortune avec un soleil et le croissant de la lune sur la tête, ce qui signifiait, selon quelques archéologues, que cette déesse présidait, comme ces deux astres, à tout ce qui se passe sur la terre. Quelquefois aussi la Fortune était figurée mettant un pied sur une proue de navire, pour marquer que son empire s'étendait aussi bien sur les mers que sur la terre. Sur certaines médailles romaines, la Fortune apparaît sous les traits d'une femme qui, de la main droite, s'appuie sur une roue, et, de la gauche, tient une corne d'abondance. Sur une médaille de l'empereur Commode, la Fortune permanente (*Fortuna manens*), est figurée par une matrone assise, tenant d'une main la corne d'abondance et de l'autre un cheval par la bride.

Les modernes ont représenté la Fortune avec des attributs et des emblèmes analogues à ceux que lui avait donnés l'antiquité. Les figures les plus originales et les plus célèbres de cette déesse sont dues au Guide et à Albert Dürer : nous les décrivons ci-après. Otto Venius, le maître de Rubens, a représenté la Fortune assise sur une roue, laissant tomber de sa main droite une couronne, un sceptre, des pièces d'or, et répandant des épines de la main gauche. Ce tableau est au musée du Belvédère, à Vienne. Une peinture de Rubens, faisant partie de la collection Madrazo, à Madrid, nous montre la déesse, un pied posé sur une sphère transparente, qui flotte sur les eaux et vogue à la merci des vents. Une gravure de F. Chauveau nous fait voir aussi la Fortune au milieu de la mer. Citons d'autres estampes par R. Boyvin, A. Altdorfer (1511), H.-S. Beham (1520), Jacob Binck, Aldgrever, Simone Cantarini, F. Bartolozzi (d'après Cipriani), L.-P. Boittard, Michel Dorigny (d'après Vouet, 1642), J. Müller (d'après C. Cornelis), etc.

La charmante fable de La Fontaine : la *Fortune et le jeune enfant*, a inspiré plusieurs artistes contemporains, entre autres M. Baudry.

Une peinture décorative de M. Bouguereau, exposée au Salon de 1857, mérite d'être décrite : La Fortune, nue jusqu'à la ceinture, le pied posé sur sa roue, les yeux couverts par un bandeau, tient enlacée une belle jeune fille, sur la tête de laquelle elle vide une corne pleine de bijoux et de perles. La jeune favorisée, vêtue d'une tunique blanche, croise chastement ses bras sur sa poitrine virginale; elle s'abandonne sans surprise et presque sans joie à son heureuse destinée. Ah! si l'aveugle déesse n'accordait jamais ses faveurs qu'à la vertu!...

Des statues de la Fortune ont été sculptées par M. Elias Robert (Salon de 1857), par M. Hippolyte Ferrat (Salon de 1869), etc. Un groupe en pierre, de M. E. Montagny, représentant le *Génie de la Fortune*, décore le nouveau Louvre. Citons enfin la *Roue de la Fortune*, marqueterie de pierre du XIV^e siècle, qui orne le pavé de la cathédrale de Sienne.

Fortune (LA Grande ET LA Petite), célèbres estampes d'Albert Dürer. Ces deux compositions, que l'on distingue en *grande* et *petite*, eu égard seulement à leurs dimensions, sont conçues tout différemment. La grande *Fortune* est représentée par une femme nue, avec des ailes, planant dans les airs, tenant de la main droite un vase précieux, et de la gauche une bride. Au-dessous de cette figure est un paysage montagneux, dont les moindres accidents sont rendus avec un fini précieux. On y aperçoit un village que l'on dit être celui d'Eytas, en Hongrie, patrie du père d'Albert Dürer. Quelques auteurs veulent aussi que la tête de la *Fortune* soit celle de la femme de Dürer. Ce qui est certain, c'est que cette figure, « copie trop fidèle évidemment d'un vilain modèle, dit Waagen, montre combien le sentiment du beau manquait à Dürer pour certains sujets. » Quelques iconographes ont vu dans cette figure l'image de la *Tempérance*, d'autres une *Pandore*. Dürer la désigne quelque part sous le nom de *Némésis*.

La petite *Fortune* est figurée par une femme nue aussi, sans ailes, debout sur un globe, la main appuyée sur un mince roseau, la tête tournée de profil et à demi voilée par la chevelure, abandonnée au vent. Cette figure, plus laide encore que la précédente, passe pour être une des premières gravures d'Albert Dürer. Waagen la croit antérieure à 1498, et pense que la grande *Fortune* remonte au plus tard à 1505. Ces deux pièces ont été copiées plusieurs fois. Les épreuves originales atteignent des prix élevés dans les ventes publiques.

Fortune (LA), tableau du Guide; au Vatican. Dans cette peinture, qui décorait autrefois l'appartement des Borgia, l'artiste a représenté l'inconstante déesse sans autre vêtement qu'une légère écharpe qui voltige autour de son corps : elle tient, de la main gauche, qui est baissée, un sceptre et des palmes; de la droite, elle élève une couronne royale en or; elle court, un pied posé sur le

globe; ses cheveux, soulevés par la rapidité de sa course et rejetés en arrière, sont saisis par un petit génie ailé qui la regarde en souriant; elle paraît peu satisfaite d'être ainsi retenue. Cette allégorie, à l'usage des aspirants au trône, *ad usum Delphini*, a été gravée par Gius. Craffonara, par V. Dagne (*Musée Filhol*), et au trait par Reveil. Il en existe au musée de Berlin une répétition avec changement : au lieu de la couronne d'or, la déesse tient, de la main droite, une corne d'abondance.

Fortune des Romains (SUR LA), traité historique et moral de Plutarque. Dans cet ouvrage, l'auteur met d'abord en scène la Fortune et la Vertu, qui se disputent la gloire d'avoir élevé l'empire romain à ce haut degré de puissance où il est parvenu. Il représente la Vertu suivant, mais de loin, la Fortune, et escortée de la foule nombreuse des guerriers illustres de la ville éternelle, Camille, Fabricius, Cincinnatus, Scipion, qui viennent déposer en faveur de la Vertu. La Fortune se présente d'un air arrogant, traînant à sa suite les hommes les plus célèbres qui lui ont dû leur élévation, tels que Marius, Paul-Emile, Sylla, César. La nation, érigée en tribunal, s'accorde à reconnaître qu'elle doit sa grandeur plutôt à la Fortune qu'à la Vertu. Cet arrêt explique le grand nombre de temples élevés à la Fortune par toute l'Italie, tandis que le premier qui fut dédié à la Vertu date de trois siècles avant la fondation de Rome.

L'intérêt de ce traité consiste dans un résumé rapide et brillant de l'histoire romaine, résumé dans lequel l'auteur ne se borne pas à nous apprendre les faits, mais s'applique surtout à en découvrir les causes physiques et morales. C'est ainsi qu'il nous explique un usage en vigueur à Rome. Le jour d'un mariage, on faisait toucher aux futurs de l'eau et du feu. C'est, dit-il, parce que le feu donne aux autres substances le principe du mouvement, tandis que l'eau en est le sujet et la matière. Le feu, dans les éléments, était à Rome le symbole du mâle, et l'eau celui de la femelle. Cet ouvrage renferme plusieurs explications du même genre, précieuses pour l'intelligence de quelques passages des auteurs anciens. Le style en est clair, net, plus élégant et plus pompeux que celui des autres traités. On dirait que le génie de Plutarque s'est élevé avec le sujet.

Fortune intelligente (LA), ou **l'Heure de tout le monde** (*La Fortuna con seso, y la Hora de todos*), ouvrage satirique de l'Espagnol Quevedo Villegas (XVIIe siècle), un de ceux que ce remarquable écrivain a le mieux marqués du sceau de sa profonde originalité. Polémiste, satirique, théologien, moraliste, poëte, Quevedo a mis au service de la religion et de la monarchie un esprit, une malice qui ne le céderait qu'à celle de Voltaire. Ses œuvres, très-étudiées comme style, presque toujours d'une originalité frappante, forment le recueil le plus varié; le livre qui nous occupe brille entre tous par sa gaieté, sa fantaisie, en même temps que par sa portée philosophique, car Quevedo est sérieux au fond. Les travers des hommes et l'impossibilité de les réformer, voilà certes un texte assez usé sous la plume des moralistes; mais il n'y a pas de vieilles idées pour un écrivain de la force de Quevedo.

Dans un Olympe grotesque, où Mars est habillé en don Quichotte, casque en tête; où Neptune a pour sceptre une mâchoire de vieille femme, à trois dents; où Pluton est représenté barbouillé de poix, avec une figure de cuivre et une barbe en fils de laiton; où la Lune, avec sa face coupée par tranches, est appelée une étoile de mauvais aloi; où Vénus fait résonner les cerceaux de sa crinoline contre les cercles de l'équateur; dans cet Olympe, disons-nous, Jupiter, ennuyé des plaintes des hommes, tance vertement la Fortune, la divinité au bandeau sur les yeux, que Mercure lui amène, comme un chien traîne un aveugle. « Vaurienne, lui dit-il, tes folies, tes sottises, tes malices sont telles qu'elles persuadent à la race humaine, puisque je ne te tiens pas la main ferme, qu'il n'y a pas de dieux, que le ciel est vide, ou que je suis un mauvais maître. Ils se plaignent de te voir donner au crime ce qui est dû au mérite, et au péché les récompenses de la vertu, asseoir dans les tribunaux ceux qu'il te faudrait hisser à la potence, donner les dignités à ceux à qui tu devrais couper les oreilles, appauvrir et abaisser ceux que tu devrais enrichir! » La Fortune a beau se défendre de toute mauvaise intention, s'en prendre aux hommes eux-mêmes, qui ne savent pas profiter de ses bienfaits, attester l'Occasion, sa servante, « femme qui s'offre à tous et dont peu savent profiter; » accuser même les autres dieux et déesses, Vénus avec sa ceinture attrayante, Mercure le joueur, qui est en train de cacher dans sa poche un paquet de tarots biseautés, Jupiter, en courroux, lui déclare qu'il veut tout remettre en ordre, qu'elle va cesser d'être aveugle, afin de savoir un peu elle-même ce qu'elle fait. L'ordre donné s'exécute à l'instant même; c'est le 20 juin 1635, à quatre heures du soir. A cette heure-là, tout change sur la terre comme à un coup de sifflet du machiniste; ce qui était faux devient vrai, l'enrichi par la fraude retombe dans la pauvreté, le vrai mérite est remis à sa place; toutes les faussetés, grandes et petites se décèlent. C'est un remue-ménage effrayant. L'Heure surprend et confond tout le monde. Les alguazils conduisaient un pauvre innocent à la potence, c'est l'huissier qui est pendu à sa place; un voleur enrichi faisait construire une maison, et même il était sur le pas de sa porte, affichant ses loyers; les pierres tout à coup se disjoignent d'elles-mêmes, portes, fenêtres, murailles, toit, poutrelles, tout, pierre à pierre et morceaux par morceaux, rentre chez ceux à qui l'argent à été volé. Un prêteur sur gages voit aussi s'en aller tout seuls les objets qu'il a reçus en nantissement; un avocat, au beau milieu de sa plaidoirie, est frappé de mutisme; des juges, au lieu de prononcer la sentence contre un accusé la prononcent contre eux-mêmes et se condamnent à mort; une grande dame fait sa toilette, une servante lui tend ses faux cheveux, l'autre sa boîte à rouge, elle s'attiffe devant son miroir; tout à coup l'Heure sonne, la dame perd la tête, se met la céruse sur les cheveux, son faux chignon sur les joues, attache ses mollets de laines à rebours et se barbouille de rouge partout; les servantes fuient en se signant à deux mains; le mari, qui accourt au bruit, s'en va à l'église chercher un exorciste pour conjurer ce fantôme. D'autres dames trop élégantes se promènent par les rues, tout à coup la date de leur naissance s'imprime sur leurs figures, et elles ressemblent à des almanachs ambulants. Des cabaretiers, de ceux dont on ne peut pas dire quand le vin renchérit qu'ils le portent aux nues, puisque bien au contraire ils font descendre les nues dans le vin, à une noce de jeunes gars et de fillettes, où tous boivent comme des trous, l'Heure survenant, se trompent en apportant leurs brocs et s'écrient : « Qui veut de l'eau? qui veut de l'eau? » Ailleurs, le bourreau conduit à la *garrote* deux rufians, pour une demi-douzaine de morts violentes qu'ils ont commises; passent deux médecins juste à l'Heure. « C'est le moment de la vérité, s'écrient les sacripants, si nous nous étions servis d'ordonnances au lieu de dagues nous ne serions pas ici. » Le XVIIe siècle n'aimait pas les médecins. Deux grecs, en train de faire filer la carte, s'aperçoivent qu'il est inutile de jouer entre filous, puisqu'ils se payent de la même monnaie. Et ainsi de suite. Le cadre qu'il avait choisi permettait à Quevedo de pénétrer partout, dans toutes les couches de la société, dans toutes les circonstances de la vie. Chaque aventure forme un chapitre; le milieu où pénètre l'Heure, les gens qu'elle surprend à l'improviste sont décrits en quelques traits de plume, avec une finesse, un esprit, une malice admirables. Tous ces tableaux sont excellents; nous en prenons un au hasard, le plus court.

« Un négociateur en mariages était à empoisonner le jugement d'un pauvre homme qui, ne sachant que faire de son bonheur, de son bien et de son repos, traitait de se marier. Il lui proposait une drôlesse et le disposait avec une prose mielleuse, lui disant : « Seigneur, de sa noblesse, je n'en parlerai pas. Grâce à Dieu, votre seigneurie en aurait à lui céder; du bien? votre seigneurie n'en a besoin aucun; de la beauté? dans les femmes cela se doit fuir avant tout, comme un danger; de l'intelligence? c'est à vous de gouverner la maison, non à elle, et vous ne cherchez pas un bas bleu. Sa condition? elle n'en a aucune. Son âge? elle a très-peu d'années... (à vivre! ajoutait-il entre ses dents). Le reste se demande de bouche à bouche. Le pauvre homme était furieux et disait : « Démon, de quel reste parlès-tu, si elle n'est ni noble, ni riche, ni belle, ni intelligente? Elle n'a absolument que ce qu'elle n'a pas, c'est-à-dire sa condition! » En ce moment l'Heure les surprit, et le maudit négociateur, tailleur d'habits de noces, qui de sa vie n'avait fait que mentir, tromper, coudre et rapiécer des mensonges, se trouva marié avec le fantôme dont il voulait régaler un autre. Tout en grognant : « Qui êtes-vous? que me voulez-vous? vous n'êtes pas digne de me déchausser! » ils s'en allèrent, se déchiquetant par morceaux! »

Il y a, dans cette longue série, de petits tableaux de mœurs d'une couleur plus chaude. Une vieille entremetteuse, à la manière de *Célestine*, mal pourvue de dents, pâteuse de prononciation et marmottant entre ses gencives, endoctrine un troupeau de petites coureuses des rues. L'Heure survient, sous la forme d'une demi-douzaine de créanciers intraitables, qui s'emparent de tout dans la chambre, depuis les coussins jusqu'à la guitare. Arrive l'amant d'une des belles, moustaches en crocs, rapière aux côtés; il dégaîne. Des alguazils viennent mettre le holà; un combat s'engage; l'amant, qui a reçu un mauvais coup, se réfugie dans une église, la moitié de la tête ouverte, et l'autre moitié, à ce que je crois, pas très-bien fermée. Toute la séquelle est emmenée en prison. En quelques coups de crayon, Quevedo a dessiné là un tableau de maître.

Quevedo n'était pas seulement un moraliste, c'était aussi un politique, et le cadre qu'il avait choisi lui permettait de dire son mot sur les questions à l'ordre du jour. L'Heure surprend, chacun à son tour, les différents cabinets de l'Europe; l'idée est ingénieuse et pourrait être reprise aujourd'hui. L'état politique des nations, les mœurs des peuples, le caractère des princes, leurs projets, sont étudiés avec beaucoup d'esprit et de malice. La France, l'Italie, le royaume de Naples, la Russie, la Hollande, l'Allemagne, sont ainsi passés en revue. Les guerres de l'Allemagne lui donnent l'occasion de soulever une controverse religieuse contre les protestants, et il engage la question d'Orient avec le Grand Turc, à propos de la Grèce. On y trouve jusqu'à une controverse sur la liberté des nègres; c'est tout un cours d'histoire. Les questions brûlantes de ce temps-là sont aujourd'hui bien refroidies; mais, sous une forme spirituelle, le satirique montre un esprit d'observation souvent surprenant.

La conclusion de l'ouvrage est la même que dans *Candide :* tout est pour le mieux. Personne n'a gagné au changement. Les riches sont devenus pauvres, d'honnêtes gens livrés à la misère sont devenus des gredins; les pauvres, enrichis, sont plus arrogants que n'étaient les riches; la race humaine est incurable. Jupiter, désabusé, ordonne à la Fortune de reprendre son bandeau et de faire de nouveau marcher sa roue dans les vieilles ornières. Tout rentre dans l'ordre à cinq heures; le remue-ménage a duré une heure : de là le sous-titre de l'ouvrage.

La *Fortuna con seso* est une œuvre posthume de Quevedo. Il l'écrivit en 1635; elle ne fut imprimée qu'en 1648, avec d'autres fantaisies morales. Il en a paru à Bruxelles, en 1670, une nouvelle édition, faite sur un manuscrit de l'auteur, avec des variantes considérables, des additions, des retouches, qui montrent à quel point ce véritable écrivain était soucieux de son art et comme il savait remanier sa pensée, son style, jusqu'à ce qu'il eût trouvé la forme la plus satisfaisante.

Fortune (LA), poésie de Béranger. Combien existe-t-il, dans la réalité, d'esprits assez forts, assez stoïques, pour tenir leur porte close à l'appel de la fortune? Béranger a été un de ces hommes rares. Dans notre siècle, sa morale est tellement exceptionnelle que nous croyons devoir la reproduire. Pour bien des gens, elle semblera antédiluvienne.

DEUXIÈME COUPLET.

Si l'on en croit ce qu'elle dit,
Son or, chez nous, ferait merveille;
Mais nous avons là vingt bouteilles,
Et le traiteur nous fait crédit.
Pan pan! etc.

TROISIÈME COUPLET.

Elle offre perles et rubis,
Manteaux d'une richesse extrême.
Et que nous fait la pourpre même?
Nous venons d'ôter nos habits!
Pan pan! etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Elle nous traite en écoliers,
Parle de gloire et de génie.
Hélas! grâce à la calomnie,
Nous ne croyons plus aux lauriers!
Pan pan! etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Loin des plaisirs, point ne voulons
Aux cieux être lancés par elle;
Sans même essayer sa nacelle,
Nous voyons s'enfler ses ballons.
Pan pan! etc.

SIXIÈME COUPLET.

Mais tous nos voisins attroupés
Implorent ses faveurs traîtresses;
Ah! chers amis, par nos maîtresses
Nous serons plus gaîment trompés!
Pan pan! etc.

Fortune et le jeune enfant (LA), tableau de M. Baudry; musée du Luxembourg. M. Baudry a mis en peinture la délicieuse fable de La Fontaine. Un enfant s'était endormi au bord d'un puits :

La Fortune passa, l'éveilla doucement,
Lui disant : « Mon mignon, je vous sauve la vie;
Soyez une autre fois plus sage, je vous prie. »

Assise sur la margelle du puits, la déesse presse les joues du jeune imprudent par un mouvement caressant et gracieux. Un bouquet de lauriers s'élève à droite; à gauche, s'étend une longue plaine fermée par une montagne qui se détache en bleu sur le ciel. Les deux figures sont à peu près nues, comme il convient à des figures allégoriques. « Cette toile a un grand charme, a dit M. Du Camp; elle retient et enchaîne les yeux. Il y a dans la touche des délicatesses exquises, une haute distinction dans la manière de traiter les détails, de la profondeur dans l'horizon et de l'air autour de ses personnages. Mais en composant ce tableau, qui fut un de ses envois de Rome, M. Baudry n'a-t-il pas obéi à des réminiscences trop directes, et l'étude approfondie qu'il a évidemment faite des maîtres coloristes du XVIe siècle ne l'a-t-elle pas entraîné, malgré lui peut-être, à trop se servir de l'*Amour sacré et l'Amour profane* du Titien, qui est à la galerie Borghèse? En effet, sa *Fortune* n'est autre que l'*Amour profane;* seulement elle est retournée; mais je retrouve la même disposition, le même paysage, le même personnage, la même coloration, la même valeur de tons pour les terrains, la pierre du puits, le ciel, la draperie, les chairs et les arbres. C'est trop. » D'autres critiques, tout en constatant les rapports qui existent entre la *Fortune* de M. Baudry et l'*Amour profane* du Titien, ont cru reconnaître que, pour l'exécution, l'artiste français s'était inspiré très-adroitement de divers grands maîtres italiens, de Paris Bordone, du Corrége, du Parmésan, de Léonard de Vinci, de Raphaël lui-même... Au demeurant, l'œuvre de M. Baudry est une peinture des plus séduisantes. Elle a obtenu un grand et légitime succès au Salon de 1857.

Avant M. Baudry, M. Hillemacher s'était inspiré de la fable de La Fontaine : son tableau a été exposé au Salon de 1845.

FORTUNE, belle et vaste baie sur la côte méridionale de l'île de Terre-Neuve, dans l'Amérique septentrionale. Elle forme plusieurs autres petites baies et présente les ports de Long-Harbour et Bell-bay. Les îles Brunet et Miquelon sont situées en face de l'ouverture de cette dernière baie.

FORTUNE (Robert), botaniste écossais, né dans le comté de Berwick en 1813. Employé au jardin des plantes d'Edimbourg, il usa du privilége accordé aux jeunes jardiniers, suivit les cours de l'université, et acquit en peu de temps une connaissance approfondie de la botanique. Son intelligence et ses aptitudes spéciales le mirent tellement en relief que la Société d'horticulture de Londres le chargea d'aller recueillir des plantes en Chine; la paix de 1842 venait d'ouvrir ce pays aux Européens. A son retour, il publia : *Trois années de voyage dans les provinces septentrionales de la Chine* (1847, 2 vol. in-8o). Cet ouvrage, qui donne des renseignements complets sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, est, en même temps, l'un des livres de voyages contemporains les plus intéressants. Après avoir administré pendant quelque temps les jardins de la Société des pharmaciens, à Chelsea, il retourna en Chine, à la fin de 1848, sous les auspices de la compagnie des Indes orientales, dans le but d'étudier et de faire connaître la façon dont les Chinois cultivent le thé, le récoltent et le préparent, de rapporter des graines de la plante et d'en naturaliser la culture dans le nord de l'Inde.

Après une absence de plus de trois années, il revint en Angleterre et publia le livre remarquable intitulé : *Deux voyages dans le pays du thé* (1852, 2 vol. in-8o). Cet ouvrage était à peine sorti de la presse que Fortune partit pour une troisième expédition, dont il raconte les incidents et les résultats dans : *Résidence parmi les Chinois, dans l'intérieur, sur les côtes et en mer; troisième voyage, de* 1853 *à* 1856 (1857, in-8o). En 1857, Fortune fut chargé par le gouvernement des Etats-Unis de visiter la Chine et d'y recueillir des graines de thé et d'autres plantes susceptibles d'être acclimatées dans l'Amérique du Nord. Fortune resta en Chine jusqu'en 1859, et, pendant ces deux années, expédia aux Etats-Unis une immense quantité de graines qui arrivèrent à leur destination dans d'excellentes conditions. Les résultats des semis ne sont pas encore assez concluants pour que l'on puisse affirmer la réussite de l'acclimatation. Les résultats de cette dernière expédition ont été consignés dans un livre intitulé : le *Japon et la Chine* (Londres, 1863), qui n'est pas inférieur aux premiers ouvrages de l'auteur.

FORTUNÉ, ÉE adj. (for-tu-né — rad. *fortune*). Heureux, favorisé par la fortune; qui a de la fortune, qui est riche : *Des mortels* FORTUNÉS. *Dans la logique du peuple, un homme* FORTUNÉ *est nécessairement un homme riche; c'est un barbarisme très-commun dans la langue, et qui provient d'une erreur très-commune dans la morale.* (Ch. Nod.) ‖ Pros-

père, heureux, en parlant des choses : *Des jours* FORTUNÉS.

Il soupirait le soir si sa main *fortunée*
N'avait de ses bienfaits signalé la journée.
BOILEAU.

‖ Qui donne le bonheur ; où on trouve le bonheur :

O *fortuné* séjour, ô champs délicieux !
BOILEAU.

N'est-il aucun état plus *fortuné* qu'un autre ?
VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne fortunée, heureuse, riche, favorisée par la fortune : *Quand vous laissez vos biens à vos héritiers, vous les quittez et ils vous oublient ; vous faites tout ensemble des* FORTUNÉS *et des ingrats.* (Raspail.)

— s. f. Bot. Genre d'arbres, de la famille des juglandées, voisin des noyers, dont l'espèce type habite la Chine et le Japon, et qui est ainsi dit du nom de Fortune, voyageur anglais.

— **Syn. Fortuné, heureux.** L'homme *fortuné* est celui chez qui tout prospère ; son bonheur est apparent, extérieur, frappe les yeux de tout le monde. L'homme *heureux* est celui qui jouit en lui-même de voir ses désirs satisfaits ; sa félicité est calme et tout intérieure. On peut dire encore que *fortuné* appartient à un langage moins familier et qu'il renchérit quelquefois sur *heureux*.

— **Antonyme.** Infortuné.

FORTUNÉES (îles), en latin *Insulæ Fortunatæ*, îles fameuses dans l'antiquité et dont la position n'est pas exactement connue. On les disait situées à l'O. de la Libye, dans l'océan Atlantique. Quelques poëtes y plaçaient les champs Elysées. Selon quelques écrivains ce serait aujourd'hui les îles Canaries.

FORTUNÉMENT adv. (for-tu-né-man — rad. *fortuné*). Heureusement. ‖ Vieux mot. On a dit aussi FORTUNEUSEMENT.

FORTUNER v. a. ou tr. (for-tu-né — rad. *fortune*). Rendre fortuné, heureux, riche. ‖ Vieux mot que rien n'a remplacé.

FORTUNIO (Augustin), chroniqueur italien, né à Fiesole (Toscane) vers 1550, mort à Florence vers 1595. Il entra dans l'ordre des camaldules et publia, entre autres ouvrages : *Historia camaldulensium* (Florence, 1575-1579, 2 vol. in-4°), où l'on trouve plus d'érudition que d'esprit critique ; *Chronichetta del monte San-Savino di Toscana* (1583, in-4°) ; *Liber carminum* (1591, in-4°).

Fortunio, roman publié en 1838 par Théophile Gautier. Le sujet en est fort simple. Fortunio, jeune indien, riche comme Crésus, généreux comme le magnifique du conte de La Fontaine, s'est réglé une vie charmante d'égoïsme. Habitué à satisfaire à l'instant toutes ses fantaisies, le monde entier lui semble créé pour obéir à ses caprices. Une courtisane, Musidora, qui jusque-là n'avait donné que son corps, lui donne son âme. Etonné d'avoir fait sortir une femme de cette statue, il s'abandonne quelque temps aux douceurs de cet amour. Il se passionne même avec le caractère farouche de son pays, et dans un accès de fureur sauvage brûle la maison de sa maîtresse, dont le souvenir lui rappelait ses rivaux passés. Puis, bientôt blasé sur ce plaisir, il oublie Musidora auprès de Soudja-Sari, sa captive indienne, et, afin de rompre avec celle qu'il délaisse, lui fait croire à sa mort. Musidora, dont l'affection était sincère, se suicide, et, pour toute oraison funèbre, Fortunio écrit à un de ses amis que sa malheureuse victime est la seule chose agréable qu'il ait trouvée dans ce Paris, dont il fait une critique pleine d'esprit et de malice.

Fortunio est une étude des sentiments de la jeunesse qui fait mal au lecteur. C'est la peinture de cet endurcissement de cœur qui succède à l'équivoque tendresse de l'adolescence, fruit empoisonné d'une triste expérience et quelquefois châtiment d'une vie de désordre. Tout ce qui est respectable est, dans cette œuvre, sacrifié au plaisir ; c'est un hymne à la beauté, à la richesse, au bonheur. On pourrait cependant voir dans Musidora, pour qui la curiosité devient indirectement une cause de mort, une Psyché moderne, moins la pureté virginale et la chaste ignorance. Fortunio représenterait assez bien le personnage de l'Amour, beau, jeune et riche.

L'auteur se préoccupe trop du pittoresque. Il professe une telle idolâtrie pour la forme et la couleur, que l'âme humaine lui semble, comme le monde extérieur, une palette immense, éblouissante, plutôt qu'un livre dont chaque mot a un sens. Il cisèle à merveille, mais il n'anime point ; il regarde trop et n'observe pas assez. Certains tableaux sont trop chargés. « C'est, dit M. de Mazade, un fouillis assez semblable aux heureuses ébauches de Diaz. »

Fortunio (la CHANSON DE), opérette bouffe. V. CHANSON DE FORTUNIO.

FORTUNY, peintre espagnol, né à Reuss (Catalogne) en 1839, mort en 1874. Il entra, en 1852, à Barcelone, dans l'atelier d'un peintre distingué, M. Lorenzalez, qui lui apprit les premières notions de la peinture. Fortuny resta peu de temps dans l'atelier de ce maître, dont les doctrines artistiques, puisées à l'école d'Overbeck, n'étaient nullement de son goût, et se mit à travailler seul. Comme il était admirablement doué, il fit des progrès tellement rapides qu'il remporta, en 1856, le grand prix de Rome. Il partit alors pour l'Italie, où son talent se forma bien plus, à vrai dire, par l'épanouissement de ses qualités natives que par l'influence directe des grands maîtres. En 1859, il suivit son compatriote le général Prim dans l'expédition de Maroc, entrevit alors et put étudier un coin du monde oriental, fit ensuite un court voyage à Paris, puis retourna à Rome. En 1866, M. Fortuny vint pour la seconde fois à Paris, y entra en relation avec la maison Goupil, qui lui demanda plusieurs tableaux, et fit la connaissance de quelques artistes célèbres, notamment celle de Meissonier, dont il devint un ardent admirateur. Après un voyage à Madrid, pendant lequel les peintures de Goya produisirent sur lui la plus vive impression, et un assez long séjour à Rome, il partit pour la troisième fois pour Paris, en novembre 1869. C'est alors que, tout à coup, M. Fortuny s'est révélé comme un artiste d'une rare originalité, d'un talent accompli, en exposant chez Goupil deux tableaux de chevalet, des aquarelles et quelques cahiers d'eaux-fortes. Son chef-d'œuvre, le *Mariage dans la vicaria de Madrid*, est un tableau délicieux, d'un goût charmant, d'une grâce exquise, avec les figures à l'expression naturelle et vraie, d'une touche spirituelle et légère, d'un coloris harmonieux dans sa hardiesse. « Cette peinture, dit M. Théophile Gautier, a toute la fleur de ton d'une esquisse et tout le fini du chef-d'œuvre le plus précieux. A côté de morceaux traités largement s'accusent des détails d'une finesse extraordinaire. L'idée la plus juste qu'on pourrait donner de cette toile singulière serait une ébauche de Goya, reprise et retouchée par Meissonier. On y trouve, en effet, toute la liberté fantasque du peintre espagnol et toute la scrupuleuse vérité du peintre français ; il faut y ajouter Fortuny, qui fait vibrer sa note entre ces deux influences qui ne la dominent pas. » Son *Charmeur de serpents*, autre tableau de chevalet, est également fort remarquable, bien que peint dans un genre tout différent. Comme aquarelliste, M. Fortuny s'est placé au premier rang par son *Marchand de tapis au Maroc* et le *Café des Hirondelles*, petits chefs-d'œuvre de couleur et de facture. Comme aquafortiste, il s'approche de Rembrandt. Enfin, ce jeune et brillant artiste s'est également essayé avec succès dans la grande peinture. Nous citerons de lui, dans ce genre, un plafond pour l'hôtel de la reine Christine, et une vaste toile représentant la *Prise de Tétuan*.

FORT-VÊTU ou **FORVÊTU** s. m. (for-vê-tu — du lat. *foras*, dehors ; *vestitus*, vêtu). Homme qui a des vêtements bien au-dessus de son état, de sa condition :

Je hais ces *fort-vêtus* qui, malgré tous leur bien,
Sont un jour quelque chose, et le lendemain rien.
REGNARD.

FORUM s. m. (fo-romm — mot lat.). Place où le peuple s'assemblait à Rome ; marché de la même ville ou des villes soumises à sa puissance : *Le plus ancien* FORUM, *ou le* FORUM *proprement dit, était situé entre le Capitole et le mont Palatin.* (Acad.) *Scipion Nasica apprit aux Romains que la force seule donnerait des lois dans le* FORUM. (Chamfort.) *Sous la république romaine la souveraineté républicaine était dans le* FORUM. (J. de Maistre.) *Le plus ancien* FORUM *fut établit par Romulus entre les monts Palatin et Capitolin.* (Batissier.)

Tout s'achète : au *Forum* on trafique des voix,
On marchande l'honneur de triompher des rois.
LAFOSSE.

Les *forums*, les palais s'écroulent,
Le temps les ronge avec mépris,
Le pied des passants qui les foulent
Ecarte au hasard leurs débris.
LAMARTINE.

— Par anal. Tribune, lieu où se traitent les affaires publiques : *M. de Talleyrand n'est rentré dans son pays que quand le* FORUM *s'est transformé en antichambre.* (Chateaub.) *Les juges les plus compétents savent que l'éloquence politique ne doit pas plus être appréciée indépendamment du* FORUM *que la poésie dramatique indépendamment du théâtre.* (Ch. de Rémusat.) ‖ Moyen de discussion publique : *La presse est le* FORUM *des peuples modernes.* (Ed. Laboulaye.)

— Mar. Intervalle vide dans l'arrimage.

— **Encycl.** Dans son acception primitive le mot *forum* indiquait, chez les Romains, un espace de terre découvert où les gens de la campagne venaient exposer leurs denrées pour les vendre. Chaque ville latine avait donc son *forum*. Plus tard, ce mot servit à désigner plus spécialement la place publique de Rome. Tracée sur une échelle beaucoup plus considérable que celle des autres villes de l'Italie, elle était destinée aux assemblées politiques qui se tenaient en plein air et au règlement des affaires judiciaires et commerciales. « Elle était entourée, dit A. Rich, par les principaux édifices publics, cours de justice, basiliques, temples, et par de spacieuses colonnades d'un ou de plusieurs étages, dans lesquelles les marchands, les banquiers, les usuriers avaient leurs comptoirs et faisaient leur trafic. Il ne reste presque plus rien maintenant de ce fameux *Forum* romain qui a été le théâtre de tant d'événements mémorables depuis la réconciliation des Romains et des Sabins, par les Sabines, jusqu'au meurtre des Gracchus. C'est à peine si l'on retrouve les débris de quelques-uns des édifices qu'il contenait ou qui l'entouraient. Ils s'élèvent avec une certaine majesté triste et solitaire, qui fait rêver aux grandes choses dont ils ont été les témoins. L'ancien niveau du *Forum* est enseveli sous 3 ou 4 pieds de terre et de décombres, de telle sorte que la place même qu'il occupait est aujourd'hui un des points les plus controversés de la topographie de la ville de Rome. Les travaux les plus remarquables qui aient été faits sur ce sujet sont ceux de M. J.-A. Léveil, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et de M. J.-J. Ampère. Ils ont tous les deux reconstitué l'ancien *Forum*, et leurs conclusions diffèrent peu.

Le *Forum*, dit M. Léveil, avait pour bornes : à l'est, la voie Neuve, au pied du mont Palatin ; au sud, la voie qui partait de l'angle septentrional du cirque Maxime, passait par la porte Scélérate, à l'extrémité méridionale du mont Capitolin, et allait aboutir au temple de Janus Geminus. De là son circuit se continuait à l'ouest, par la voie qui, après avoir passé devant le temple de Janus, se repliait sur l'un de ses flancs, suivait le pied du mont Capitolin, puis les murs de la ville jusqu'à la porte Catularia. De cette porte, ses limites, au nord, étaient une rue qui passait derrière le *Forum* de César, et allait rejoindre la voie Neuve.

Le *Forum* formait un rectangle presque régulier, qui avait environ 800 mètres de longueur sur 400 de largeur. Les voies qui l'encadraient étaient pavées, tandis qu'il était dallé de grandes pierres plates quadrangulaires, de couleur un peu jaune. Lorsqu'on arrivait au *Forum* par le nord, c'est-à-dire par la voie Sacrée, on passait sous un bel arc triomphal, l'arc de Fabius, qui était à cheval sur cette voie. A droite, sur la côte septentrionale de la voie Sacrée, d'abord le temple d'Ops-Consiva, enclavé dans la Regia, qui servait d'habitation au prêtre appelé le *roi des sacrifices*. Après la Regia se trouvaient quelques comptoirs occupés par des banquiers ou prêteurs d'argent, adossés à la basilique Argentaria, qui était particulièrement affectée aux gens qui s'occupaient de prêts et d'usure. Venait ensuite la basilique Æmilia. C'était l'une des plus magnifiques de Rome ; toutes ses colonnes étaient en marbre phrygien, belle pierre blanche à veines violettes. Les colonnes étaient superposées, de manière à former une galerie supérieure au-dessus des parties latérales, tandis que la galerie centrale avait toute la hauteur de l'édifice. Les colonnes des galeries supérieures reposaient sur un petit mur assez élevé pour cacher la vue des promeneurs aux personnes qui étaient en bas. Les basiliques servaient de rendez-vous d'affaires pour les négociants et de lieu d'intrigues politiques.

Devant la basilique Æmilia s'élevait la fameuse tribune, *les Rostres*, ainsi nommée parce qu'elle était ornée de six éperons de navires en airain provenant des vaisseaux pris dans les batailles navales. Autrefois, la tribune était placée devant la curia Hostilia ; Jules César la transporta devant la basilique Æmilia. Cette tribune était un peu plus élevée que la taille d'un homme ordinaire. On y montait par quelques marches de pierre. Sur la partie occidentale de la place se trouvait le temple de Saturne, qui renfermait le trésor de l'Etat, un peu plus loin le temple de la Fortune, et enfin le tabularium du peuple, où l'on gardait l'état civil des citoyens. Tout le côté méridional était rempli par la basilique Julia et par le temple de Jules César ; mais ces deux monuments étaient séparés par une voie dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous ; ils étaient également isolés des autres monuments du *Forum*, de manière à laisser l'abord de cette place libre du côté du midi. Le temple de César s'élevait à l'endroit où le peuple fit les funérailles du dictateur. Il était entouré d'une colonnade d'un aspect assez sévère, à simple rang sur les côtés ainsi que derrière, à triple rang sur la façade, et reposait sur un soubassement auquel on montait du côté du *Forum* par plusieurs degrés. Au milieu de ces degrés il y avait un autel érigé longtemps avant le temple, dont on attribue la construction aux triumvirs et spécialement à Auguste. Au-dessous de cet autel étaient quelques proues de navires pris à la bataille d'Actium. (Dézobry.)

A l'orient du *Forum* se trouvait d'abord l'Atrium regium et le temple de Vesta, qui affectait la forme ronde, ensuite une fontaine publique appelée *lac de Saturne*, et le temple de Castor et Pollux. Auprès de ce temple était la curia Julia, où le sénat tenait quelquefois ses séances. Du reste, le sénat ne s'assemblait pas toujours dans la curie ; il se réunissait aussi, tantôt dans un temple, tantôt dans un autre, car il se considérait lui-même comme une chose sacrée. C'était, en général, dans les temples voisins du *Forum*. (Ampère.)

Sur la gauche de la curia Julia s'ouvrait une petite place étroite qui communiquait à la voie Neuve et s'appelait le *Comitium*, nom sous lequel elle est très-illustre dans l'histoire. Le Comitium était au pied du Capitole, à l'ouest du *Forum* et plus élevé que lui, en avant de la curie ; de ce côté (au nord), on y montait par des marches ; du côté du mont Capitolin (à l'ouest), il était de plain-pied avec la base de la colline. Le Comitium était découvert. Les rudes patriciens qui tenaient là leurs séances n'avaient pas peur de la pluie. Quoique ce lieu d'assemblée des patriciens fût entièrement distinct du *Forum*, qui, dans l'origine, n'était que le marché, la place publique fréquentée par les plébéiens, dans l'usage, le Comitium était souvent considéré comme faisant partie du *Forum*. Ce mot était pris alors dans un sens général et désignait tout l'espace compris entre le Capitole et la Vélia. Le Comitium était assez vaste pour que Caton pût y jouer philosophiquement à la balle le jour où il fut repoussé de la questure. Aux deux angles du Comitium, et dominant le *Forum*, on plaça, quand les guerres samnites mirent les Romains en rapport avec l'Italie méridionale, la statue du législateur de Crotone, Pythagore, et de l'auteur de l'expédition de Sicile, Alcibiade. Vers le Capitole, le Comitium était dominé lui-même par une plate-forme sur laquelle un autel avait été élevé à Vulcain, et qui s'appelait le Vulcanal. (Ampère.)

Sur cette plate-forme furent construits plus tard divers monuments, tels que le temple de la Concorde, dont la forme était circulaire et dont les murailles étaient revêtues de lames d'airain. De cette plate-forme les consuls interrogeaient les curies assemblées ; là était le tribunal où, suivant certaines traditions, Romulus aurait siégé et rendu la justice. C'était en cet endroit que se trouvait le tribunal du préteur. Il formait une sorte de grand hémicycle en pierre, qui avait vis-à-vis de lui la façade de la Grécostase. C'était un vaste édifice périptère, qui servait de lieu d'attente pour les ambassadeurs étrangers auxquels le sénat consentait à donner audience dans la ville. On l'appelait la Grécostase probablement parce que ce furent des Grecs qui y furent reçus les premiers. On sait que la préture avait été, dans l'origine, instituée par les patriciens comme dédommagement quand ils durent partager le consulat avec les plébéiens. Le tribunal du préteur était donc bien à sa place au-dessus du Comitium, lieu d'assemblée des patriciens, et près de la curie, lieu des séances du sénat. La principale destination du Comitium était de recevoir les comices par curie, c'est-à-dire l'assemblée des patriciens.

Près du tribunal du préteur, il y avait une petite esplanade décorée d'un autel en forme de margelle de puits : c'était le Putéal de Libon, l'un des endroits les plus fameux du *Forum*. Il servait de rendez-vous aux plaideurs et aux emprunteurs. La voie appelée *Vicus Ingarius*, qui passait entre la basilique Julia et l'Area de Saturne, débouchait sur le *Forum* par un bel arc de triomphe qu'Auguste s'était fait construire après la bataille d'Actium. Il y avait d'autres arcs sur le *Forum*. D'abord le Janus Superior, qui était carré, à quatre portes, dont les axes se croisaient ; il s'élevait devant la basilique Argentaria, et faisait pendant au Janus Inferior, d'une architecture analogue, et situé devant la basilique Æmilia. Ces deux arcs, de même que le Putéal de Libon, étaient le rendez-vous des plaideurs et des usuriers. Le milieu du *Forum* était libre et vide de monuments ; on y remarquait pourtant le grand tribunal, tandis que le petit tribunal était situé dans un des coins. Il y avait, soit devant les divers monuments, soit près du centre de la place, un nombre considérable de statues, de colonnes, de piliers, etc. Le plus ancien était le pilier Horatien, qui était devant l'Atrium Regium. C'était une petite colonne carrée, qui avait été érigée à la gloire du vainqueur des Curiaces pour porter les dépouilles des trois frères albains. On remarquait devant la basilique Æmilia deux colonnes rostrales, c'est-à-dire dont le fût était orné de rostres analogues à ceux qui décoraient la tribune aux harangues. A l'angle septentrional des rostres, se trouvait une haute colonne qui servait à marquer le centre de la ville, et qui, pour ce motif, avait reçu le nom d'*Ombilic de Rome*. De l'autre côté du *Forum*, devant ce fameux temple de Saturne qui renfermait le trésor public et les sénatus-consultes sous la garde des questeurs, était le *milliarium aureum*, le mille d'or. C'était une colonne milliaire érigée par Auguste pour servir de point de départ aux mesures itinéraires de toutes les grandes routes de la république. Elle avait 12 pieds de hauteur environ, y compris la base. Elle était ronde, en marbre blanc, et terminée par une boule d'airain dorée et surmontée d'une pointe, également dorée et triangulaire. Les statues étaient également fort nombreuses. Outre celle de Mænius, il y avait celle de Marsyas, les deux doigts de la main levés en l'air en signe de la liberté ; celle des trois Parques, qu'on appelait des sibylles ; enfin les statues de plusieurs citoyens illustres, et particulièrement des ambassadeurs romains assassinés dans les pays où ils avaient été envoyés. On remarquait surtout trois statues équestres en bronze. L'une d'elles, qui était dorée, occupait le milieu de la place et représentait Auguste. Les deux autres étaient celles de Clélie, l'otage du roi Porsenna, située en haut du *Forum*, près de l'arc de Fabius, et celle de Marcius Trennulus, fameux par ses exploits sur les Samnites, placée devant le temple de Castor et Pollux. Devant la basilique Julia se trouvaient les statues dorées des douze grands dieux, et devant le Comitium un grand lion de pierre sous lequel était enterré Romulus selon les uns, Faustulus selon les autres. Les rostres étaient ornés

des statues de Sylla et de Pompée, que César fit rétablir pendant sa dictature. Enfin, devant la curia Julia se trouvait un antique groupe d'airain représentant la Louve romaine allaitant Romulus et Rémus. Elle était, dans les premiers temps de la république, ombragée d'un figuier qui portait le nom de *ruminal* — de *rumen*, mamelle. — La tradition voulait que ce figuier fût le même que celui qui avait abrité les fondateurs de Rome et la louve leur nourrice.

Afin de donner une idée du spectacle grandiose que présentait le *Forum* vu d'une de ses extrémités, nous allons citer le tableau magnifique qu'en trace, dans sa *Rome au siècle d'Auguste*, M. Dézobry, lequel s'est inspiré, pour cette restitution, des savants et ingénieux travaux de M. Léveil, dont nous avons parlé plus haut.

« En se mettant à cinquante pas en arrière de la place, au milieu de la voie Sacrée, devant un petit temple des Lares situé au point culminant de cette voie, et dominant le *Forum* de plus de 45 pieds, on avait devant soi, au premier plan, l'arc de Fabius; à gauche, en deçà de l'arc, la porte Romaine et les premiers degrés du mont Palatin; le Vulcanal, ou Area de Vulcain, petite place derrière le temple rond de la Concorde, recouvert de lames d'airain étincelant au soleil, avec la colonne statuaire de Ludius et deux arbres plus vieux que Rome, un lotos et un cyprès. Ils formaient une masse de verdure, au-dessus de laquelle se montrait la Grécostase avec sa belle colonnade, vue de profil, ainsi que le sommet de presque tous les édifices de la partie occidentale du *Forum*, vus de face. A droite, au bord de la voie Neuve, toujours en deçà des limites de la place, la basilique Opimia se présentait la première; puis, sur la place, après l'arc de Fabius, le temple d'Ops-Consiva et la maison du roi des sacrifices, la basilique Argentaria et la basilique Æmilia. Au milieu du tableau se reconnaissait le tribunal du préteur, les deux Janus, le Superior et l'Inferior, les rostres, et derrière, au pied du mont Capitolin, sur l'extrême limite du *Forum*, la prison publique et les degrés Gémonies qui y conduisaient; le Clivus de l'Asile qui monte au Capitole; à gauche du Clivus, le temple de la Concorde, puis celui de Jupiter Tonnant, et un peu en avant de ce dernier, tout à fait au bord de la place, le temple de la Fortune, planté sur un très-haut soubassement, comme si c'était un emblème que la fortune romaine dominait partout où elle se trouvait. Le mont Capitolin formait la dernière ligne de ce tableau général. Au centre, au-dessus des faîtes des temples de Jupiter Tonnant et de la Concorde, adossés au mur de soutènement de la montagne, se déployait une longue galerie en arcades avec colonnes à demi engagées; c'était le Tabularium, ou dépôt des lois. A gauche apparaissait une partie de la fameuse Roche Tarpéienne, avec un escalier à double rampe, nommé les *Cent marches*, qui conduisait à la forteresse du Capitole. A droite, sur un sommet encore plus élevé, la vue rencontrait une enceinte de grandes et belles murailles couronnées de nombreuses statues, et au-dessus le temple de Jupiter Capitolin, majestueux édifice qui dominait tout et semblait se dresser pour promener autour de lui des regards de maître, et voir au loin ce qui se passait dans l'univers entier. »

M. Ampère a surtout étudié le *Forum* au point de vue politique. Comment, en effet, y mettre le pied sans se représenter les luttes des partis, les triomphes de la parole, toute la vie énergique et orageuse du peuple romain? Ce n'est pas la faute des antiquaires si nous n'éprouvons point à reconnaître le *Forum* autant d'embarras qu'à discerner la vraie place de la Roche Tarpéienne et du Capitole; ils ont voulu déplacer le *Forum*, au lieu de le mettre où est le Campo Vaccino, le transporter à droite, dans la rue des Ferrili, et au lieu de le laisser allant de l'ouest à l'est, le placer en travers, du nord au sud. Heureusement, ces efforts qu'ils font pour dérouter le voyageur n'ont eu aucun succès; car, tout bien examiné, le *Forum* demeure où il était. Le *Forum* commençait à l'ouest, au pied du Capitole; à l'est, où sa largeur était moins considérable, un coude de la voie Sacrée qui descendait de la Velia (arc de Titus) le limitait. Sur son côté méridional se prolongeait la voie Sacrée, jusqu'au pied de la montée triomphale du Capitole; un autre embranchement de la voie Sacrée pénétrait dans le *Forum* ou y avait accès par une entrée, à laquelle un arc de triomphe, le premier qu'élevèrent les Romains, l'arc de Fabius, donna son nom. Un passage de Cicéron ne permet pas de placer l'arc de Fabius ailleurs qu'à l'angle sud-est du *Forum*. « Quand, dit-il, près de l'arc de Fabius je suis poussé dans la foule — on conçoit que parfois elle fût grande à ce point de jonction entre la place publique et une rue très-fréquentée — je m'en prends à celui qui est près de moi, et non à celui qui est sur le sommet de la Velia (arc de Titus). » Deux rues venant du sud tombaient dans le *Forum* romain; l'une, suivant le pied de la Roche Tarpéienne, débouchait à l'extrémité ouest du *Forum*, c'était le Vicus Ingarius; l'autre, un peu plus à l'est, et dirigée dans le même sens, venait aboutir aussi au *Forum :* c'était la rue des Etrusques (*vicus Tuscus*). Par la première on gagnait la porte Carmentale; par la seconde on se dirigeait vers le grand Cirque, à travers le quartier Etrusque, lequel devint un des quartiers les plus animés et les plus marchands de Rome. En revanche, du côté du nord, on ne connaît, pour communiquer avec la populeuse Subura, avec les élégantes Carines, qu'une rue partant du *Forum*, au-dessous de la Velia, mais il devait en exister d'autres. Des boutiques s'élevaient sur les deux rues qui, l'une au sud, l'autre au nord, bordaient le *Forum* dans sa longueur. Les premières s'appelaient les Vieilles (*veteres*), les secondes les Neuves (*novæ*). Elles se composaient, pour l'ordinaire, d'une chambre de 9 à 10 pieds carrés environ, et d'un petit étage au-dessus, où logeait le marchand. La devanture était occupée par une large baie ouverte pendant le jour et fermée la nuit au moyen de planches glissant dans deux rainures, l'une au linteau du plafond, l'autre sur le seuil, et assujetties ensuite avec une chaîne. A partir de l'arc de Fabius, dans toute la traversée du *Forum*, on ne trouvait plus, au temps d'Auguste, sur la voie Sacrée, que quelques boutiques de banquiers. Du reste, ces boutiques devaient être de construction bien légère, car elles étaient groupées surtout autour de ces arcs nommés *Janus*, sous lesquels, en cas de pluie on pouvait trouver un abri. Avec le temps, les portiques finirent par entourer l'ancien *Forum*, et les boutiques firent place aux basiliques. Comme nous l'avons déjà dit, les nombreux édifices du *Forum* le bordaient et ne l'obstruaient pas; le centre du *Forum* était libre et le fut toujours. Il le fallait bien; car, sans parler des acheteurs, où eût été la place nécessaire pour les combats de gladiateurs, qui eurent lieu dans le *Forum* jusqu'à la fin de la république, avant qu'on eût élevé des amphithéâtres, et pour les réunions des plébéiens, les comices par tribus? Et puis le *Forum* devint un lieu de promenade, comme le Campo Vaccino l'est encore le dimanche pour les Romains, un lieu de plaisirs qui n'étaient pas toujours honnêtes. Plaute nous apprend par quelle sorte de gens les différentes parties du *Forum* étaient fréquentées de son temps. (Ampère.)

Chaque partie du *Forum* avait sa physionomie propre; ainsi, les faux témoins se tenaient aux abords du Comitium, non loin du tribunal du préteur. Près du temple de la Vénus Cloacine, du côté de la Subura, se donnaient rendez-vous des gens mal famés, capables de tous les crimes, et que l'on peut assimiler aux *bravi* du moyen âge. Non loin du temple de Vénus Purifiante se traitaient certains marchés sous les auspices d'une Vénus moins pure et dont le culte était fort répandu dans le quartier voisin de la Subura. Du même côté était le marché au poisson, dont l'odeur, quand soufflait la tramontane, mettait en fuite les plaideurs qui hantaient la basilique Portia. (Ampère.)

Les honnêtes gens, les riches, les bourgeois (*boni homines*) se réunissaient à l'extrémité orientale du *Forum*, appelée le *bas Forum;* cette partie de la place, dominée par la Velia, leur plaisait; sans doute en souvenir des Sabins, qui avaient fourni à Rome son aristocratie. Un canal ou ruisseau traversait le *Forum* dans le sens de sa longueur, car il devait être un des affluents de la Cloaca Maxima; il devait être aussi en rapport avec le lac de Curtius, avant lequel il est immédiatement nommé. Au bord de ce canal se rassemblaient particulièrement les oisifs, les flaneurs; ils en avaient pris le nom. On les appelait les hommes du canal (*canalicolæ*).

Dans les premiers temps de Rome, les comices par tribus se tinrent dans le *Forum;* plus tard, lorsqu'ils se confondirent avec les comices par centuries, ils furent transportés dans le Champ de Mars. Quand les comices par tribus devaient avoir lieu, on tendait dans le *Forum* des cordes, ou même parfois on établissait des palissades en planches, appelées *septa*. A l'époque de Cicéron, les *septa* du *Forum* étaient des treillis en bois (*cancelli fori*); mais on pouvait les enlever après le vote. Les votants seuls avaient le droit d'entrer dans les *septa*. L'usage était aussi de faire passer les votants sur un pont très-étroit, afin de rendre leur recensement plus facile. Au Champ de Mars, les *septa* furent bientôt remplacées par de superbes portiques en marbre; mais, dans le *Forum*, ils furent toujours d'une construction légère et essentiellement mobile, afin qu'on pût les enlever pour faire place aux combats de gladiateurs. Le sénat se rassemblait généralement dans la Curie, qui était assez vaste pour contenir six cents sénateurs. Avant d'entrer en séance, les sénateurs se tenaient dans le Senaculum, sorte de petit monument situé entre la Curie et la Grécostase. C'est également sur le *Forum* que se trouvait la prison Mamertine, où les prisonniers étaient étranglés pendant le triomphe de leurs vainqueurs. Les magistrats prêtaient serment aux lois sur le *Forum*, devant le temple de Castor et Pollux; seul, le censeur prêtait serment sur le Capitole, en se tournant vers le *Forum*. C'était entre les mains des questeurs que la plupart des magistrats prêtaient serment.

Deux grandes solennités appelaient l'ordre des chevaliers au *Forum;* l'une était politique, l'autre était une pure cérémonie. La première était le recensement de la cavalerie. Le censeur s'asseyait dans la tribune; chaque chevalier, à pied, tenant son cheval par la bride, descendait de la Velia, et, suivant la voie Sacrée jusqu'au *Forum*, le traversait pour venir défiler devant le censeur. Quand le cheval n'était pas en bon état, ou lorsque le chevalier avait encouru quelque blâme, le censeur lui disait : « Vends ton cheval, » c'est-à-dire rembourse le prix du cheval à l'Etat, qui te l'a confié. Et le chevalier était rayé du rôle de sa centurie. Un autre défilé des chevaliers à travers le *Forum* avait lieu tous les ans aux ides de juillet. Les chevaliers, portant la trabée, vêtement à raies de pourpre, couronnés de rameaux d'olivier, chevauchaient en grande pompe depuis le temple de Mars ou le temple de l'Honneur et de la Vertu, situés tous les deux hors de la porte Capène, jusqu'au *Forum*, qu'ils traversaient, puis, passant devant le temple de Castor, idéal du cavalier, ils montaient au Capitole. (Ampère.)

Les principaux faits de l'histoire romaine se sont passés sur le *Forum*. Au temps de Romulus, ce fut dans le *Forum* que descendirent les Sabines pour séparer leurs pères et leurs frères de leurs maris. Ce fut à l'endroit où l'on construisit plus tard la Curie que Tarquin mit à mort l'aventurier étrusque Mastarna, plus connu sous le nom de Servius Tullius, qui était son beau-père. Depuis la chute de Tarquin le Superbe et l'établissement de la république, on célébra à Rome, dans le *Forum*, une fête commémorative de cet événement. Le 24 février, anniversaire du jour où la révolution s'était accomplie, le pontife, qui portait le nom de roi des sacrifices, venait dans le *Forum*, et devant le Comitium offrait un sacrifice puis s'enfuyait, en mémoire de Tarquin, qui avait fui le Comitium. Un des premiers actes des consuls se passa dans le *Forum;* ce fut la décapitation des deux fils de Brutus et de leurs complices. « Brutus était de bonne heure assis à son tribunal, au pied du Capitole, les rigides patriciens au-dessous de lui, dans le Comitium; plus loin, dans le marché, la multitude émue, que sa dureté étonne; au milieu du marché, ses fils attachés au poteau, la hache du licteur, qu'il regarde abattre la tête de l'un, puis la tête de l'autre; à sa gauche, le temple de Jupiter Capitolin, élevé par les Tarquins sur une tête coupée; à sa droite, le temple du dieu qui dévorait ses enfants, le temple de Saturne. » (Ampère.)

C'est dans le *Forum* que furent conquises une à une sur les patriciens les prérogatives qu'ils s'étaient arrogées au détriment des plébéiens; aussi le *Forum* fut-il pendant les premiers temps de la république un lieu d'agitations perpétuelles. Sous les décemvirs, le *Forum* fut témoin de la scène célèbre qui causa la chute de ces tyrans. C'était près de l'autel de Vulcain que le juge prévaricateur était assis. On ne pouvait pénétrer armé dans le *Forum*, car dans les rixes de chaque jour entre les jeunes patriciens et les plébéiens, les meurtres, déjà assez fréquents, seraient devenus par trop nombreux. Virginius, qui se trouvait entre les *septa* et les boutiques Neuves, en face du Vulcanal, où siégeait Appius, dut s'armer, pour tuer sa fille, d'un couteau qui traînait sur l'étal d'un boucher.

Lors de la prise de Rome par les Gaulois, le *Forum* servit de lieu de campement aux barbares. Mais les environs, grâce aux restes du Vélabre, étaient particulièrement malsains, aussi les Gaulois mouraient-ils par centaines. Le lieu où ils brûlèrent leurs morts conserva le nom de bûchers gaulois (*Busta Gallica*). Selon toute vraisemblance, il était dans le *Forum*. Après la bataille de Caudium et la honteuse capitulation des Fourches Caudines, c'est dans le *Forum* qu'eut lieu l'une des scènes les plus belles et les plus émouvantes de la république. Sp. Posthumius se livra aux féciaux pour éviter au peuple romain les désastres d'un tel traité. Les consuls imitèrent généreusement son exemple. Au temps des Gracques, le *Forum*, déjà très-agité, fut animé d'une vie toute nouvelle. Le peuple se pressait autour de la tribune où Tiberius Gracchus faisait une émouvante peinture de la déplorable condition des citoyens romains dépouillés indûment par les riches; ces discours transportaient ceux qui y reconnaissaient si bien leurs misères. Sous Sylla, les listes de proscription furent affichées dans le *Forum*, comme l'était l'édit du préteur; il y avait foule devant ces affiches : chacun allait voir si son nom s'y trouvait. Ces scènes hideuses se multiplièrent sous l'administration du sanguinaire dictateur; la tribune muette n'était pas vide, les têtes coupées la remplissaient. La tribune ne suffisant plus, on les rangea autour du bassin de Servilius, qui lui faisait face. Au temps de César, de Pompée et de Cicéron, le *Forum* reprit son animation d'autrefois. Ce fut aux rostres que le grand orateur romain prononça la plupart de ses magnifiques discours. C'est dans le temple de Jupiter Stator, élevé autrefois par Romulus, qu'il accusa Catilina, et c'est dans le Tullianum qu'il fit étrangler ses complices après leur condamnation. César agita aussi le *Forum* pendant l'exil de Cicéron. On sait qu'Octave abandonna lâchement Cicéron à la vengeance d'Antoine, et que la tête sanglante du grand citoyen et de l'orateur de génie fut accrochée aux rostres de cette même tribune, qui avait été témoin de son courage et de son éloquence. On peut dire qu'après Cicéron la vie politique du *Forum* est terminée; les assemblées que l'on y tint sous Auguste et sous ses successeurs n'eurent rien de sérieux et de national.

Aujourd'hui, le lieu où se sont agitées les destinées d'une grande nation et celles d'une partie du monde est méconnaissable. Il sert de marché aux bestiaux (*Campo Vaccino*). Des constructions modernes s'élèvent çà et là au milieu des ruines gigantesques des anciens monuments que le temps, les barbares et l'inintelligent fanatisme chrétien ont détruits.

Forum judicum, recueil des lois des Visigoths. Le roi Euric, à l'exemple de tous les chefs d'Etats barbares, avait fait rédiger, de 466 à 484, les coutumes de sa race. Son successeur, Alaric II, recueillit, en 506, sous le titre de *Breviarium Aniani*, les lois romaines, sous lesquelles devaient vivre ses sujets romains. Mais, au milieu du VIIe siècle, le roi Chindaswinthe fondit les deux codes en un seul, et Egica (643-701) acheva la rédaction du *Forum judicum*, qui demeura pendant fort longtemps la loi fondamentale du peuple espagnol. La première version castillane que l'on en connaisse est du milieu du XIIIe siècle. Ce qui fait l'importance de cette législation, c'est qu'on y voit pour la première fois le système de la loi universelle substitué aux lois personnelles. Durant de longs siècles après l'invasion, les barbares continuèrent à être régis par les coutumes barbares, pendant qu'on jugeait les Romains d'après les lois romaines. Les Visigoths, les premiers, établirent la même loi pour tous. « Le code visigoth, dit M. Guizot (*Histoire de la civilisation en France*, t. Ier, p. 308), est évidemment l'ouvrage des ecclésiastiques; il a les vices et les mérites de leur esprit, il est incomparablement plus juste, plus rationnel, plus doux, plus précis; il connaît beaucoup mieux les droits de l'humanité, les devoirs du gouvernement, les intérêts de la société; il s'efforce d'atteindre à un but plus élevé et plus complexe que toutes les autres législations barbares. Mais, en même temps, sous le point de vue politique, il laisse la société plus dépourvue de garanties; il la livre d'une part au clergé, de l'autre à la royauté. Les lois franques, saxonnes, lombardes, bourguignonnes même laissent subsister les garanties qui naissaient des anciennes mœurs, de l'indépendance individuelle, des droits de chaque propriétaire dans ses domaines, de la participation plus ou moins régulière, plus ou moins étendue des hommes libres aux affaires de la nation, au jugement, à la rédaction des actes de la vie civile. Dans le *Forum judicum*, presque tous ces débris de la société germanique primitive ont disparu; une vaste administration, semi-ecclésiastique, semi-impériale, s'étend sur la société. » Le *Forum judicum* est, en effet, un progrès, mais un progrès plein de germes de décadence; ce n'est point, comme les autres lois rédigées à cette époque, un recueil indigeste de coutumes et d'arrêts, réunis sans ordre et sans système; c'est un volumineux corps de lois politiques, civiles et criminelles, divisé en douze livres, à l'imitation des codes romains. Il repose sur des principes nouveaux et religieux; il s'ouvre par des considérations élevées sur le caractère de la loi. « La loi est l'émule de la divinité, la messagère de la justice, la maîtresse de la vie; elle régit toutes les conditions de l'Etat, tous les âges de la vie. Elle est imposée aux femmes comme aux hommes, aux jeunes gens comme aux vieillards, aux habitants des villes comme à ceux des campagnes, aux savants comme aux ignorants. Elle ne vient au secours d'aucun intérêt particulier; elle protége et défend l'intérêt commun de tous les citoyens. Elle doit être, selon la nature des choses et les coutumes de l'Etat, adaptée aux lieux et aux temps, ne prescrivant que des choses équitables, claires et publiques, afin qu'elle ne tende de piége à aucun citoyen. » A cet idéal élevé, qui rappelle les théories des anciens sur les lois non écrites, correspondent, en effet, dans le *Forum judicum*, de réelles améliorations. La choquante inégalité que maintenaient entre les crimes commis contre hommes de diverses distinctions toutes les lois barbares est ici à peu près abolie. Le sort de l'esclave même est entouré de certaines garanties. Mais les lois politiques, élaborées pour la plupart dans le concile de Tolède, et qui placent le roi et la nation sous la surveillance des évêques, portent ce caractère d'étroite tyrannie, d'inquisition et de décadence prématurée, dont toute l'histoire d'Espagne est le commentaire vivant, et qui signale toutes les législations ecclésiastiques.

FORURE s. f. (fo-ru-re — rad. *forer*). Techn. Trou, creux pratiqué dans ce qui est foré : *La* FORURE *d'une clef*. ‖ *Forure tourmentée*, Forure de clef qui n'est pas cylindrique, mais polygonale ou formée de plusieurs courbes. ‖ *Double forure*, Forure presque toujours cylindrique, dans laquelle on a introduit une douille également cylindrique, de manière à laisser autour de cette douille un vide annulaire.

FORVEISIÉ, ÉE adj. (for-vè-zi-é). Forme ancienne du mot FOURVOYÉ.

Forza del destino (LA), opéra italien en quatre actes, livret de Piave, musique de Verdi, représenté pour la première fois au théâtre italien de Saint-Pétersbourg, le 30 octobre (11 novembre) 1862. Le duc de Rivas,

don Angelo Saavedra, a fait représenter sous ce même titre un drame romantique en cinq actes, à Madrid, en 1835. Cette pièce a obtenu le plus grand succès. C'est de cet ouvrage que M. Piave a tiré le livret du nouvel opéra dont M. Verdi a écrit la musique. L'action se passe en Espagne. Don Alvares, fils d'un vice-roi du Pérou, est épris de doña Leonora de Vargas, fille du marquis de Calatrava, et celle-ci répond à son amour. Elle s'apprête à fuir avec son amant, lorsque son père se présente, et, l'épée à la main, provoque don Alvares, qui, à la vue du glaive, s'est armé d'un pistolet. Leonora pousse un cri déchirant qui désarme don Alvares. L'arme est jetée à terre, mais le coup part et va frapper le vieillard. Leonora, qui croit que son amant a tué son père, prend la fuite et va demander un asile au couvent de la Madone des Anges, où elle obtient de passer ses jours dans un ermitage voisin, au milieu de roches escarpées. Son frère, don Carlos, jure de venger la mort de son père, et poursuit les fugitifs. A quelque temps de là, don Alvares est devenu capitaine de grenadiers espagnols, et guerroie en Italie. Un jour, il entend un cliquetis d'épées; ce sont des bandits qui attaquent un officier. Il vole à son secours, le délivre. Cet officier n'est autre que don Carlos; mais comme tous deux ne se connaissent pas et portent des noms supposés, ils se jurent une amitié éternelle et partent ensemble pour combattre les Autrichiens. Don Alvares, blessé dans une rencontre et croyant sa fin prochaine, confie à son ami un paquet cacheté et un médaillon. Don Carlos reconnaît dans ce médaillon le portrait de sa sœur. Il attend le rétablissement de don Alvares, et, malgré ses protestations, il lui fait mettre l'épée à la main. Le sort trahit encore son projet de vengeance. Il est frappé par son adversaire qui s'enfuit. Cinq années se passent. Don Alvares s'est fait religieux dans le couvent de la Madone des Anges. Don Carlos, guéri de sa blessure, se met à la recherche de son ennemi, découvre sa retraite et vient l'y insulter. Le religieux, qui porte le nom de père Raphaël, supporte d'abord ses injures avec la plus sainte patience; mais un dernier outrage réveille en lui l'honneur du gentilhomme. Il saisit l'épée apportée par don Carlos, franchit l'enceinte du monastère, et tous deux se livrent un combat à outrance au pied même de l'ermitage habité par Leonora. Celle-ci accourt sur le lieu de la lutte au moment où son frère reçoit le coup mortel, et tandis qu'elle se penche sur lui pour le secourir, le blessé rassemble ses forces et lui plonge son poignard dans le sein. Don Alvares, témoin de cette horrible scène, perd la raison, gravit les rochers et se précipite dans l'abîme. Ainsi se trouve justifié le titre de l'ouvrage par la mort tragique des quatre personnages du drame. Il faudrait remonter au théâtre antique pour trouver une telle suite de catastrophes. M. Verdi s'imagine à tort que la musique, même la sienne, s'accommode de ces scènes violentes et que le public y trouve du plaisir.

La teinte générale de la partition du maître n'a pas semblé répondre à la sombre couleur du drame espagnol. Il n'y a ni trio ni quatuor, aucun de ces ensembles puissants que le sujet paraissait exiger. Parmi les morceaux les plus remarqués, on cite un chant guerrier : *È bella la guerra;* le récit de don Carlos; la phrase *Pietà di me, signore;* le finale du deuxième acte. Dans le troisième, on a distingué la *canzone* de la scène du camp, et la scène des imprécations de don Alvarès contre le destin. Le quatrième offre une scène bouffe bien traitée, un bon duo et de fort belles phrases dans le duo de la provocation. Le travail de l'instrumentation a été jugé supérieur à celui des autres opéras du compositeur. L'ouvrage a eu pour interprètes Tamberlick, Debassini, Angelini, Graziani et Mme Nantier-Didiée.

Ce qui frappe le plus les amateurs possédant leur Verdi, c'est l'air bouffe que nous donnons ci-dessous. Un air bouffe de l'auteur du *Trouvère*, c'est plus en effet qu'une curiosité musicale, c'est une nouvelle face inexplorée dans le talent du maître.

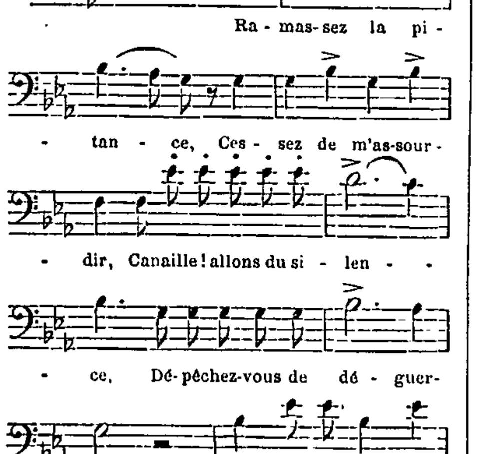

FOS, village et comm. de France (Bouches-du-Rhône), cant. d'Istres, arrond. et à 55 kilom. S.-E. d'Aix, entre un étang et le grand marais de la Basse-Crau; pop. aggl. 1,329 hab. —pop. tot. 2,218 hab. Salines. Ruines de fortifications. Ce village a été bâti sur l'emplacement de l'ancienne ville des *Fossæ Marianæ*, qui s'élevait sur les bords d'un golfe où Marius se retrancha pour s'opposer au passage des Cimbres et des Teutons. Le célèbre consul romain y fit exécuter divers travaux dont on reconnaît encore les traces, notamment des quais et des magasins. Fos est le point de départ présumé du canal construit par le célèbre consul.

FOSBROKE (Thomas Dudley), archéologue anglais, né à Londres en 1770, mort en 1842. Il remplit dans sa patrie différentes fonctions ecclésiastiques et était à sa mort recteur de Walford, dans le comté de Hereford. On a de lui : l'*Economie de la vie monastique telle qu'elle existait en Angleterre*, poëme (1796, in-4°); le *Monachisme anglais* ou *Mœurs et coutumes des moines et religieuses de l'Angleterre* (1802, 2 vol. in-8°); *Extraits de mémoires et de manuscrits concernant le comté de Gloucester* (1807, 2 vol. in-4°); *Clef du Nouveau Testament* ou *Commentaire de Witby abrégé* (1814); *Histoire et origine de la ville de Gloucester* (1819, in-8°); *Encyclopédie d'antiquités et éléments d'archéologie*, son principal ouvrage (1824, 2 vol. in-4°); *Description pittoresque et topographique de Cheltenham et de ses environs* (1826, in-8°); la *Grammaire du touriste* (1826, in-8°); *Topographie étrangère* ou *Description encyclopédique par ordre alphabétique des ruines et des antiquités de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, faisant suite à l'Encyclopédie d'antiquités* (1828, in-4°).

FOSCARARI (Gilles), en latin **Foscherarius**, théologien et dominicain italien, né à Bologne en 1512, mort à Rome en 1564. Il se livra à l'enseignement, devint inquisiteur à Bologne, puis fut nommé évêque de Modène (1550). Il se signala par sa charité, par la simplicité de sa manière de vivre et par son savoir. Malgré ses vertus, il fut emprisonné au château Saint-Ange par ordre de Paul IV, sous l'inculpation d'hérésie; mais le pape Pie IV, successeur du précédent, lui rendit la liberté. Foscarari fut chargé de diverses missions religieuses par plusieurs pontifes; il prit une part active aux délibérations du concile de Trente et fut un des réformateurs du bréviaire et du missel romains.

FOSCARI (François), doge de Venise, né vers 1372, mort en 1457. Après la mort de Tomaso Moncenigo (1423), il sema l'or parmi les patriciens pauvres, fut élu, accueillit le condottiere Carmagnola, proscrit par Philippe-Marie Visconti, déclara, à son instigation, la guerre au duc de Milan (1426), et, après des alternatives de succès et de revers, fixa aux rives de l'Adda les frontières vénitiennes (1433). Pour se décharger de la responsabilité des événements, Foscari offrit d'abdiquer; mais cette proposition ne fut point acceptée. Poussé par son humeur belliqueuse, il fit encore quelques guerres contre Bologne et diverses cités ou puissances italiennes, mit à la tête de ses armées Sforza, marquis d'Ancône (1439), acquit le Bergamasque, le Bressan et le Crémonais pour prix de la reconnaissance de Sforza comme duc de Milan, et vit périr trois de ses fils au service de la république. Le quatrième, Jacopo, accusé d'avoir trahi la république en recevant des présents de plusieurs princes étrangers, fut livré à la torture et enfin exilé. Ce fut l'infortuné doge qui dut lui-même prononcer le jugement de son fils (1445). « Cependant, dit P. Daru, on ne put refuser au condamné la permission de voir sa femme, ses enfants, ses parents, qu'il allait quitter pour toujours. Cette dernière entrevue même fut accompagnée de cruauté, par la sévère circonspection qui retenait les épanchements de la douleur conjugale et paternelle. Ce ne fut point dans l'intérieur de leur appartement, ce fut dans une des grandes salles du palais qu'une femme, accompagnée de ses quatre fils, vint faire les derniers adieux à son mari, qu'un père octogénaire et la dogaresse, accablés d'infirmités, jouirent un moment de la triste consolation de mêler leurs larmes à celles de l'exilé. Il se jeta à leurs genoux en leur tendant des mains disloquées par la torture, pour les supplier de solliciter quelque adoucissement à la sentence qui venait d'être prononcée contre lui. Son père eut le courage de lui répondre : « Non, » mon fils; respectez votre arrêt et obéissez » sans murmure à la république. » A ces mots, il se sépara de l'infortuné, qui fut sur-le-champ embarqué pour Candie. » Au milieu de la ruine de sa maison, Foscari avait offert plusieurs fois sa démission, qui n'avait pas été acceptée. Une rivalité d'influence avec la famille Loredani amena sa déposition par le conseil des Dix (1457). Il méritait mieux. Par ses soins, en effet, le traité de Lodi (1454), avait mis fin aux guerres intestines qui ensanglantaient l'Italie, et Foscari, après avoir conclu un traité avec Mahomet II, devenu maître de Constantinople, pouvait revendiquer la gloire d'avoir étendu considérablement les possessions de Venise. Ce fut à ce moment même que le conseil des Dix porta, à l'instigation de Jacopo Loredano, un décret qui enjoignait à Foscari octogénaire de sortir du palais ducal dans les huit jours. Le vieillard obéit, rendit l'anneau ducal qui fut brisé devant lui, mais voulut quitter dignement le palais, devant le peuple et par l'escalier des Géants. « Mes services m'y avaient appelé, s'écria-t-il alors, la malice de mes ennemis m'en fait sortir. » L'émotion qu'il venait d'éprouver fut telle qu'il mourut le lendemain même de sa déposition.

Foscari (les deux), tableau d'Eugène Delacroix. Ce tableau représente un des épisodes les plus émouvants de l'histoire de Venise, les adieux de Jacopo Foscari à son père, le doge François Foscari, et à sa femme, après sa condamnation, au moment où il va partir pour l'exil. Eugène Delacroix a disposé cette scène de la façon la plus dramatique. Le vieux Foscari, vêtu de sa robe de brocart d'or et coiffé du bonnet à corne, insigne du pouvoir des doges, est assis sur son trône, au premier plan, accablé par une douleur que dissimule mal sa contenance stoïque. Jacques Foscari, nu jusqu'à mi-corps, tourne vers son père des regards suppliants et tend ses mains brisées aux baisers de sa femme en larmes. La grande salle où la scène se passe est pleine d'air, de lumière. La profondeur et la justesse de la perspective, l'entente parfaite de la mise en scène, la vérité des expressions et des attitudes font de cette peinture une des meilleures d'Eugène Delacroix. Elle a été exposée, pour la première fois, au palais de l'Industrie, en 1855.

Le même sujet a été traité par Alexandre Hesse dans un tableau qui a figuré au Salon de 1853, et qui, sans avoir l'éclat et le caractère pathétique de l'œuvre de Delacroix, mérite cependant d'être cité parmi les meilleures compositions dont l'école contemporaine a puisé les sujets dans l'histoire anecdotique. Ziégler a peint aussi les *Foscari;* son tableau a été exposé au Salon de 1833.

FOSCARI (François), diplomate italien, né à Venise en 1704, mort en 1790. Il appartenait à la famille du précédent. Admis à faire partie du sénat, il remplit avec habileté les fonctions d'ambassadeur à Rome (1748), à Constantinople (1756), à Vienne (1765) et à Saint-Pétersbourg (1781). Foscari cultiva les lettres, protégea les savants, et c'est sous ses auspices que furent publiés le *Thesaurus antiquitatum sacrarum* (1744-1769, 34 vol. in-fol.), et la *Bibliothèque gréco-latine des Pères*, de Galland.

FOSCARINI (Paul-Antoine), mathématicien italien, né vers 1580, mort vers 1616. Il entra dans l'ordre des carmes, se livra à l'enseignement, puis devint recteur de la province de Calabre. On a de lui, sous le titre de *Lettera sopra l'opinione de Pittagorici e del Copernico, della mobilità della terra e stabilità del sole* (Naples, 1615, in-4°), un écrit dans lequel il adopte les idées de Copernic et de Galilée sur la rotation de la terre et s'efforce de prouver que cette opinion n'est pas inconciliable avec le texte de la Bible. Cet opuscule fut déféré à la congrégation de l'Index, qui ordonna la suppression des passages les plus caractéristiques de la lettre de Foscarini; bientôt après commencèrent les persécutions qu'essuya le célèbre Galilée.

FOSCARINI (Michel), sénateur et historien vénitien, né en 1632, mort en 1692. Il fut successivement avogador de la république (1662), gouverneur de Corfou (1664), sage de terre ferme (1669), sage du conseil, et devint historiographe de Venise en 1678. Outre des *Novelle amorose degli Accademici incogniti* (Venise, 1651, in-4°), on a de lui : *Istoria della republica veneta* (Venise, 1696, in-4°), à laquelle il n'eut pas le temps de mettre la dernière main et qui fut publiée par son frère Sébastien.

FOSCARINI (Marc), doge de Venise et littérateur distingué, né en 1696, mort en 1763. Il était de la même famille que le précédent. Son rare mérite, son savoir et son éloquence le firent appeler de bonne heure aux affaires. Successivement procurateur de Saint-Marc, ambassadeur de la république auprès de diverses puissances, historiographe, directeur des monuments publics et de la bibliothèque de Saint-Marc, Foscarini fut élu doge de Venise en 1762 et mourut après avoir rempli ces fonctions pendant dix mois. Indépendamment d'un *Traité sur l'éloquence* et de *Mémoires secrets*, on a de lui : *Della litteratura veneziana libri otto* (Padoue, 1752, in-fol.). Foscarini a laissé inachevée cette excellente histoire littéraire de sa patrie.

Foscarini (Antonio), drame en vers de J.-B. Niccolini, représenté à Florence en 1827. Le sujet de ce drame est historique. Une loi inflexible régnait à Venise : tout homme qui était entré la nuit dans la maison d'un ambassadeur étranger devait être puni de mort. Or, la fenêtre d'une Vénitienne qui avait pour amant Antonio Foscarini, touchait au balcon de l'ambassadeur d'Espagne. Une nuit, sur le point d'être découvert avec sa maîtresse, et, pour lui sauver l'honneur au prix de sa propre vie, Foscarini sauta sur le balcon de l'Espagnol. Il se laissa jeter en prison, condamner et exécuter sans mot dire. Voilà comment on aimait jadis en Italie, où les romanciers les plus dramatiques sont avant tout des historiens. Niccolini, l'héritier mâle d'Alfieri et de Foscolo, a rendu avec puissance et grandeur l'inflexibilité de la loi vénitienne. Il l'a personnifiée dans un homme sans cœur, qu'il a eu la force de ne pas rendre odieux, mais effrayant, en le faisant plus grand que nature, Lorédan.

Une grande difficulté pour un poëte austère et viril comme Niccolini, c'était de rendre intéressant l'amour coupable d'Antonio et de Teresa, la Vénitienne; il a complétement réussi. La scène se passe dans le jardin de Teresa. Antonio l'aimait jeune fille; pendant une absence qu'il fit de Venise, elle s'est mariée. Elle s'excuse d'avoir manqué à ses serments; il lui a fallu céder à la volonté de son père, qui lui a fait épouser de force Contarini. Elle dit ses douleurs et ses hontes. Antonio l'interrompt par une explosion de fureur, puis il lui demande pardon. A ce moment, la scène devient toute grâce et passion. « Foscarini, lui dit Teresa, je suis faible et tu me dois l'exemple de l'honneur. » Et Antonio s'écrie : « Périsse l'homme qui oserait souiller une vertu céleste. » Et la scène finit dans cette exaltation de vertu passionnée où l'amour est plus austère et plus beau que le devoir.

Le quatrième acte contient une scène admirable. Comme il y a des dissentiments dans

le conseil des Dix, Antonio doit être jugé par le doge. Le doge est son père. Le vieux Foscarini a compris que son fils n'a point commis de trahison contre l'Etat et qu'il cache un secret qui peut lui sauver la vie. Il veut donc qu'Antonio parle; il l'interroge, il lui ordonne, il le conjure de répondre; il s'épuise en supplications navrantes, il va même jusqu'à tomber à ses pieds. Antonio souffre et pleure, mais il résiste; on le sent torturé par cette inquisition paternelle, mais il reste inébranlable dans son silence et dans sa loyauté. Il doit se taire et mourir.

« *Antonio Foscarini*, a dit M. Monnier, est la plus charmante création de Niccolini, celle où, dans sa force, il a le plus de grâce. Ailleurs, il se montre homme de pensée plutôt que de sentiment; il a l'enthousiasme et beaucoup moins l'émotion; il est plus historien que tragique et plus orateur que poëte. Aussi, dans les essais lyriques et dans les chœurs de ses drames, est-il resté fort au-dessous de Manzoni. »

Cette pièce eut un grand succès en Italie, et après *Arnoldo da Brescia*, il n'en est pas de plus digne d'assurer dans l'avenir la réputation du poëte.

FOSCHINI (Antoine), architecte italien, né à Corfou en 1741, d'une famille originaire de Ferrare, mort en 1813. Il fut élevé dans cette dernière ville, où il se fixa et devint professeur d'architecture civile et militaire. Parmi les travaux importants qu'on lui doit, nous citerons le magnifique hôpital de Commachio, l'élégante salle de spectacle de Ferrare. Il a laissé manuscrits plusieurs ouvrages sur les arts.

FOSCOLO (Ugo), célèbre écrivain italien, né à Zante en 1776, mort à Turnham-Green le 10 octobre 1827. L'ancienne famille vénitienne à laquelle il appartenait par son père aimait à se compter au nombre de celles qui, dès le VIe siècle, fondèrent dans les lagunes la république de Saint-Marc. Sa mère, une noble Grecque, restée veuve de bonne heure, l'éleva dans les principes républicains. Très-jeune encore, il embrassa avec une ardeur infatigable les opinions démocratiques qui tourmentèrent son âge mûr, le jetèrent sans ressources sur une terre d'exil et firent en quelque sorte avorter son génie. Son éducation, commencée à Venise, continuée par Cesarotti, soumise plus tard à l'influence de Parini, s'acheva à l'université de Padoue sous les leçons de Stratico et de Sibiliato. Son caractere littéraire est un singulier mélange, où l'on retrouve la misanthropie de Rousseau, l'énergie d'Eschyle et l'emphase exagérée de Sénèque. Admirateur des formes classiques, entraîné par un secret penchant vers la mélancolique profondeur de la tragédie anglaise, il voulut, comme Alfieri, essayer d'accomplir entre cette double tendance une fusion qui n'est point sans grandeur, mais où le défaut d'unité primitive se fait sentir plus vivement encore que chez le tragique piémontais. Ce défaut est poussé jusqu'à ses dernières limites dans le premier essai de Foscolo, *Thyeste*, qu'il composa à l'âge de dix-neuf ans. Excès de vigueur dans les situations, excès de concision dans le dialogue et dans le style, obscurité métaphysique jointe à une imitation exagérée de l'antiquité, peu de nouveauté, aucune nuance, aucune vérité dans les caractères; tels sont les défauts de la pièce. Cette tragédie, représentée à Venise le 4 janvier 1797, dut son bruyant et incontesté succès au feu de la passion qui en échauffe toutes les scènes, à la hauteur des pensées qui en anime toutes les parties. Comblé d'éloges, le *successeur d'Alfieri* eut la modestie et le bon sens de reconnaître les défauts de son ouvrage et de le critiquer sans réserve. Le public défendit l'œuvre contre son auteur, et ce nouvel emploi de la critique n'eût d'autre résultat que d'augmenter la gloire naissante de Foscolo. Bien jeune encore, il avait été inquiété à cause de ses opinions par la police ombrageuse de la vieille république; il avait même comparu devant le tribunal de l'inquisition pour repondre à une accusation d'hérésie. C'est alors que sa courageuse mère murmura, dit-on, à son oreille, cette héroïque parole : « Meurs plutôt que de trahir tes compagnons » Aussi accueillit-il l'arrivée des Français avec enthousiasme. Il dédia une ode à Bonaparte libérateur et fut, après la révolution démocratique de Venise, nommé secrétaire de l'un des députés que la république envoya à Bonaparte. Mais ses beaux rêves furent de courte durée; il vit bientôt s'accomplir le honteux marché qui livra Venise à l'Autriche (traité de Campo-Formio). Dès lors l'admiration que Foscolo avait vouée à la France et à son chef se changea en haine et en mépris. Foscolo quitta Venise, devenue province autrichienne; il alla à Milan, où il connut l'aimable et célèbre poëte Parini. Là, sous l'influence d'une indignation et d'un désespoir profonds, il composa ces fameuses lettres de *Jacopo Ortis* (v. LETTRES DE JACOPO ORTIS) qui produisirent une sensation extraordinaire. Dans ce cri de douleur sur la chute de Venise, des situations touchantes révélaient l'auteur dramatique, et des pages éloquentes, où l'on retrouvait à la fois l'admirateur de Gœthe et l'imitateur de la tribune antique, plaçaient l'écrivain au premier rang des prosateurs de son pays (1798). Avec l'espoir de servir la cause nationale, Foscolo s'engagea dans une des légions italiennes; il se distingua à la Trebbie et à Cento, où il fut blessé, au fort Urbano, où il fut fait prisonnier; il prit part à cette belle défense de Gênes, qui fit tant d'honneur à Masséna, et, pendant ce même siége, où il fut encore blessé, il composa sa belle *Ode à Louise Pallavicini*. Quelques années après (1803), il publia son commentaire sur la *Chevelure de Bérénice* (*la Chioma di Berenice*), commentaire qui n'avait de sérieux que la forme (bien que des biographes, d'ailleurs distingués, s'y soient laissé prendre), et qui était surtout destiné à tourner en dérision les commentateurs, à mystifier les pédants et à malmener ses ennemis. Ces derniers étaient nombreux, grâce à ce caractère indépendant et irascible qui l'a fait comparer à P.-L. Courier. Au congrès tenu à Lyon par les députés italiens en 1801, Foscolo écrivit, au nom de l'assemblée, un discours politique fort remarquable et très-pratique; c'était une sorte d'adresse dans laquelle, tout en faisant la part de l'éloge, il blâmait courageusement Bonaparte; mais, cette fois encore, celui-ci mit à néant ses illusions en détruisant tout vestige de liberté dans la péninsule. Devenu capitaine, il fit partie, avec sa légion, du corps destiné à envahir l'Angleterre; mais il donna sa démission après l'avortement de ce projet, et publia, en 1807, le grandiose et sombre poëme des *Tombeaux* (v. TOMBEAUX), dont l'idée est empruntée à Young. L'année suivante (1808), il publia une édition annotée des *Œuvres* de Montecuccolli, travail resté incomplet, mais qui, composé dans une intention patriotique, avait pour but de rappeler les Italiens au sentiment de l'ancienne dignité romaine et d'éveiller en eux le désir de la gloire guerrière. Nommé professeur de littérature à l'université de Pavie en remplacement de Monti, il n'eut que le temps d'y prononcer d'excellentes, mais peu monarchiques leçons sur l'*Origine et les devoirs de la littérature;* la hauteur et l'indépendance des vues du professeur amenèrent la suppression de la chaire par décret impérial (1810). Foscolo exprimait sans ménagement le dédain qu'il ressentait pour les courtisans nouveaux de la France impériale; Cesarotti, Monti et les rédacteurs du *Polygraphe* lui étaient devenus odieux. Ceux-ci profitèrent, pour se venger, de la représentation de sa tragédie d'*Ajax*, qui eut lieu à Milan le 9 décembre 1811. Ils accusèrent l'auteur d'allusions politiques; selon eux, Ajax était Moreau, Calchas le pape, et Ulysse Napoléon. La pièce, il est vrai, était ennuyeuse; ses immenses tirades, le vide de l'action, l'enflure du style ne justifiaient que trop bien la critique; mais si l'ensemble était défectueux et l'intérêt presque nul, on pouvait néanmoins y louer bon nombre de vers énergiques. Foscolo éprouva l'irritation la plus vive de se voir l'objet d'attaques déloyales. Monti répondit à sa fureur par de sanglantes épigrammes. Le gouvernement, de son côté, réservait au tragédien malheureux une de ses prisons d'Etat, lorsque le général Pino trouva le moyen de l'envoyer à Florence. Là, il publia une traduction du *Voyage sentimental* de Sterne, commença une traduction poétique de l'*Iliade*, enfin écrivit, en latin de la *Vulgate*, une satire amère, étincelante d'esprit et de verve, plus acerbe que bouffonne, plus caustique que gaie, dans laquelle il immole ses ennemis et raille sa patrie, sous le titre de *Didymi clerici*, *prophetæ minimi*, *hypercalypseos liber singularis*. Foscolo reprit les armes contre l'Autriche en 1815; aide de camp du général Pino et chargé d'organiser la garde nationale de Milan, il fut, après la seconde Restauration, obligé de se soustraire par la fuite au triste sort qui l'attendait et que subissaient la plupart de ses amis, dans les souterrains de Mantoue ou dans les cachots du Spielberg. Il passa en Suisse et de là en Angleterre. C'est dans ce dernier pays que sa raison, épurée et affermie, a produit, non les ouvrages les plus étendus, mais les compositions les plus parfaites. Il y fit imprimer sa tragédie de *Ricciarda* (*Richarde*), dont le sujet est emprunté aux guerres civiles de la Lombardie au moyen âge. Les *Essais sur Pétrarque*, son *Discours sur le texte de Dante* attestent une érudition variée; son *Hymne aux Grâces*, adressé à Canova, est d'une pureté admirable. Il publia, dans les grandes revues anglaises, des morceaux d'histoire remarquables par la puissance des vues, l'exactitude des recherches et la concision éloquente du style. Jamais, avant cette époque, Foscolo ne s'était élevé à cette hauteur. Habitant d'un pays libre, il se dépouilla de cet appareil classique, de cette recherche tour à tour fougueuse et homérique, rêveuse et turbulente, que la situation anomale de son pays lui avait imposée. Malheureusement, si son talent avait trouvé l'atmosphère morale dans laquelle il pouvait respirer, grandir et planer, le pauvre exilé, lui, ne respirait pas sous ce triste ciel de Londres. Bien qu'il fût soutenu par le dévouement de sa fille naturelle, miss Floriane, les travers d'un caractère inégal, aigri par de longues infortunes imméritées, par une lutte constante, lui causèrent, jusqu'au tombeau, plus d'un désappointement amer, outre que ses travaux ne le mirent pas toujours à l'abri du besoin. Le patronage révoltait son âme fière; sa sauvage humeur irritait ses protecteurs. Et pourtant il écrivait pour les libraires, non-seulement en italien, mais en français et en anglais. Enfin, traqué par ses créanciers, perdu, sans ressources dans un infect faubourg de Londres, calomnié par ses ennemis et méconnu par ses compatriotes, il n'échappa à la folie du désespoir que par la mort; elle le surprit comme il venait de commencer une lettre par ces paroles, qui peignent si bien toute sa vie : *Sono tuttora lo stesso uomo* (Je suis toujours le même homme).

Un des plus beaux morceaux d'histoire que l'on ait écrits dans les temps modernes est assurément, dit un éminent critique anglais, l'analyse du gouvernement démocratique de Venise, inséré par Foscolo dans la *Revue d'Edimbourg*. Les vues politiques les plus étendues, la plus sagace et la plus puissante investigation des faits, des formes de style brillantes et énergiques, donnent à cet article la valeur d'un bon ouvrage. Cet homme étonnant, remarque le même critique, « fécond, varié, puissant, a laissé périr, dans les orages politiques, la meilleure part de son génie et de son bonheur. Attaché pendant toute sa vie à une seule idée, celle de la république, il n'a jamais cessé, dans tous ses écrits, de sacrifier à son idole. De tous les esprits de son temps, c'est peut-être le plus constant, le plus conséquent dans ses doctrines, le plus fidèle à ses principes. Grand poëte, philologue érudit, doué d'une énergique sensibilité, d'une rare éloquence et d'une connaissance profonde des ressources de sa langue, Foscolo est un génie turbulent, mélange bizarre d'érudition, de grâce et de fougue. Au fond de cette âme si agitée vivait un ardent et véritable amour de l'indépendance italienne : que manquait-il à l'auteur des *Lettres d'Ortis* pour se placer au premier rang des hommes de génie? Une patrie. »

FOSRÉSINIQUE adj. (fo-sré-zi-ni-ke — de *fossile*, et de *résinique*). Chim. Se dit d'un acide d'un jaune pâle, amorphe, pulvérulent, obtenu par W. Bastick en oxydant, par l'acide nitrique, une résine fossile.

FOSS (Henri-Hermann), poëte et homme politique norvégien, né à Bergen en 1790. D'abord commerçant, puis militaire (1808), il se battit avec distinction contre les Anglais dans l'île de Langenland en 1810; mais, dès 1813, il abandonna la carrière des armes pour se tourner vers les lettres. Après avoir professé quelque temps la littérature dans sa ville natale et voyagé en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas, M. Foss devint un des rédacteurs du *Spectateur du Nord*. En 1827, il fut élu membre du storthing, où il siégea dans les rangs du parti libéral et se fit aussitôt remarquer. La ville de Christiania le choisit, en 1833, pour son représentant, et le roi Oscar le nomma successivement conseiller d'Etat et ministre de la marine, en Norvége; M. Foss occupa ce poste de 1845 à 1849, puis vécut dans la retraite. On a de lui un recueil de vers intitulé : *Signes du temps* et une traduction de *Frithjof*, poëme de Tegner.

FOSSA, mot latin par lequel les anciens Romains désignaient un canal. Il y avait sur le territoire de l'empire plusieurs canaux qui portaient le nom des princes ou des généraux qui les avaient fait creuser : *Fossa Corbulonis*, canal creusé par ordre de Corbulon pour joindre la Meuse au Rhin; *Fossa Drusiana*, creusé par Drusus, frère de Tibère, pour établir une communication entre le Rhin et l'Océan à travers le lac Flero (Zuyderzée); *Fossa Mariana*, creusé par Marius entre le Rhône et la Méditerranée; *Fossa Neronis*, entre Putéole et Ostie, etc.

FOSSAIRE s. m. (fos-sè-re — du lat. *fossa*, fosse). Hist. ecclés. Celui qui, dans les premiers siècles de l'Eglise, était préposé pour enterrer les fidèles.

FOSSANE s. f. (fo-sa-ne). Mamm. Nom d'une espèce de genette : *Les* FOSSANES *conservent toujours un caractère de férocité*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** La *fossane* est une espèce de genette, à pelage d'un gris roux, marqué de taches brunes disposées sur le dos en quatre lignes longitudinales et éparses sur les flancs; la queue est roussâtre, faiblement marquée d'anneaux d'un roux brun. Ce petit carnassier, qu'on a appelé *berbé*, habite Madagascar. Ses mœurs sont assez analogues à celles de la fouine. Il mange quelquefois des substances animales; mais il préfère les fruits, surtout les bananes. Il aime avec passion le vin de palmier, ce qui lui a fait donner quelquefois le surnom de *buveur de vin*. La *fossane* est susceptible de s'apprivoiser; mais elle conserve toujours un air et un caractère de férocité, qui surprend chez un animal plus frugivore que carnivore.

FOSSANO, ville forte d'Italie, prov. et à 19 kilom. N.-E. de Coni, près de la rive gauche de la Stura, ch.-l. de mandement; 16.000 hab. Evêché suffragant de Turin. Fabriques de soieries, filatures; commerce de soie et de bétail. Sources minérales, établissement de bains. Cette ville, entourée de remparts et défendue par un château fort, possède plusieurs églises remarquables, entre autres la cathédrale; ses rues sont larges, bien alignées et bordées de belles maisons. Au XIIe et au XIIIe siècle, Fossano était une place de guerre importante; elle fut longtemps la résidence des ducs de Savoie. En 1796, les Français la prirent d'assaut.

FOSSANO, peintre italien. V. BORGOGNONE (Ambroise).

FOSSA-NOVA, abbaye célèbre, de l'ordre de Cîteaux, située dans les marais Pontins, entre Piperno et Terracine, dans laquelle saint Thomas d'Aquin mourut en allant de Naples au second concile général de Lyon, en 1274.

FOSSAR s. m. (fo-sar). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des natices et des nérites : *L'animal du* FOSSAR *rampe sur un pied court*. (Deshayes.)

— **Encycl.** Ce genre de mollusques, réuni d'abord aux natices à cause de la forme de sa coquille, renferme un petit nombre d'espèces, toutes de très-petit volume. L'animal est tout blanc et rampe sur un pied court et épais, portant un petit opercule corné. Le manteau revêt simplement, sans déborder, l'intérieur de la coquille, qui est ornée de grosses côtes transverses, et rappelle celle des natices et surtout de certaines nérites. Le *fossar* a une singulière manière de vivre : il s'introduit dans les fentes des rochers, presque toujours au-dessus du niveau moyen de la mer, ou bien il s'enfonce dans les anfractuosités que laissent souvent des masses de vermets qui garnissent les côtes au niveau de l'eau. Il y en a aussi de fossiles.

FOSSARIEN s. m. (fo-sa-riain — du lat. *fossa*, fosse). Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires du XVe siècle, qui rejetaient les sacrements et qui célébraient des mystères dans des fosses et des cavernes.

FOSSAT (LE), bourg de France (Ariége), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Pamiers, sur la rive droite de la Leze; pop. aggl. 628 hab. — pop. tot. 1,442 hab. Récolte et commerce de céréales.

FOSSATI ou **FOSSATO** (David-Antoine), peintre et graveur suisse, né à Morco (canton du Tessin) en 1720, mort vers 1780. Il se rendit fort jeune à Venise, où habitait son oncle, reçut des leçons de dessin et de peinture du P. Mariotti, puis de Gran, travailla avec ce dernier à des travaux décoratifs, le suivit à Vienne, où il acheva de se perfectionner. De retour à Venise, Fossati exécuta des fresques estimées dans le palais Cantarini. Il visita ensuite quelques villes d'Italie, notamment Bologne et Modène, puis revint se fixer à Venise, où il termina sa vie. Dans cette dernière partie de son existence, cet artiste s'adonna surtout à la gravure à l'eau-forte. Nous citerons particulièrement : ses *Vues de Venise et des environs*, au nombre de vingt-quatre; *Jupiter et les vices;* la *Vocation de saint Pierre à l'apostolat* et la *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*, d'après des tableaux de Paul Véronèse.

FOSSATI (George), graveur et écrivain suisse, frère du précédent, né à Morco (canton du Tessin) en 1722. Il s'est acquis de la réputation par les beaux ouvrages produits par son burin. On a de lui, comme graveur, un recueil des édifices de Palladio, les plans de Bergame, de Venise, de Genève, etc. Fossati a publié, en outre : *Raccolta di varie favole delineate ed incise in rame* (Venise, 1744, 6 vol. in-4°), recueil fort recherché des curieux, à cause des gravures qui ornent l'entête de chaque fable; une traduction des *Vies des architectes* par Félibien, sous le titre de *Storia dell' architettura* (Venise, 1747, in-8°), etc.

FOSSATI (Giovanni-Antonio-Lorenzo), médecin et phrénologue italien, né à Novare en 1786. Il étudia à Milan sous Rasori et fut son assistant jusqu'en 1820, époque à laquelle il fut proscrit par le gouvernement autrichien et obligé de quitter l'Italie. Il vint en France, où il introduisit les nouvelles méthodes thérapeutiques de son maître. Il devint bientôt un des sectateurs les plus ardents du docteur Gall, et, à son retour dans son pays, en 1826, entreprit de populariser la phrénologie parmi ses concitoyens. Revenu à Paris, il fonda la Société phrénologique de cette ville. Il prit aussi une part active aux événements politiques et surtout à ceux qui avaient rapport à l'Italie. C'est ainsi qu'il présida à l'organisation de la Société centrale italienne et à la création, en 1830, du *National italien*, journal qui vécut peu de temps. Parmi les ouvrages de M. Fossati, nous citerons : *De la nécessité d'étudier une nouvelle doctrine avant de la juger* (1827); *De l'influence de la physiologie intellectuelle sur les sciences, la littérature et les arts* (1828); *De la mission du philosophe au* XIXe *siècle et du caractère qui lui est nécessaire* (1835); *Manuel pratique de phrénologie* ou *Physiologie du cerveau* (1845), ainsi que de nombreux articles de revues, des opuscules, des mémoires, etc.

FOSSE s. f. (fô-se — lat. *fossa*, de *fossum*, pour *fodsum*, supin de *fodere*, fouir, creuser, qui se rapporte à la racine sanscrite *budh*, creuser. On compare au latin *fossa* le grec *bussos*, creux, abîme). Creux plus ou moins considérable dans la terre, fait par la nature ou par l'art : *Une* FOSSE *profonde. Creuser une* FOSSE. *Le prophète Daniel dans la* FOSSE *aux lions. Quelques tribus, quand elles ont souffert des atteintes d'un lion qui est venu s'établir dans leur voisinage, creusent dans la plaine des heuteurs ou grandes* FOSSES *profondes d'une vingtaine de mètres.* (Aug. Humbert.) ‖ Se dit particulièrement d'un trou creusé en terre pour y mettre un corps mort : *Descendre un cercueil dans la* FOSSE. *Prier sur une* FOSSE.

Lorsque la *fosse* attend, il faut qu'on y descende.
A. DE MUSSET.

Vous aurez une *fosse* à trois pieds sous la terre;
Et si grand qu'ici-bas ait été votre orgueil,
Tout tiendra bien à l'aise en un étroit cercueil.

Ed. Plouvier.

— Fig. Cause de ruine : *La plus petite ride peut servir de* FOSSE *au plus grand amour.* (Th. Gaut.) *Le peuple qui souffre près de soi l'oppression d'un autre peuple, creuse la* FOSSE *où s'ensevelira sa propre liberté.* (Lamenn.)

— *Fosse d'aisances* ou *Fosse*, Excavation voûtée, destinée à recevoir les matières qui coulent des lieux d'aisances : FOSSE *inodore. Vider une* FOSSE. *Le gaz acide sulfhydrique existe en grande abondance dans les* FOSSES D'AISANCES. (A. Rion.)

— *Fosse commune*, Longues tranchées creusées dans les cimetières des grandes villes pour y placer, l'un contre l'autre, les cercueils de ceux dont les familles n'ont pu payer une concession de terrain.

— *Creuser sa fosse*, Altérer sa santé, abréger sa vie par des excès, par des dérèglements. ‖ *Creuser sa fosse avec ses dents*, Ruiner sa santé par des excès de table.

— *Etre sur le bord de la fosse, Avoir un pied dans la fosse*, Etre fort vieux ou extrêmement malade, n'avoir plus que peu de temps à vivre.

— *Basse-fosse*, Cachot souterrain dans une prison. ‖ *Cul de basse-fosse*, Cachot souterrain, situé au-dessous de la basse-fosse même.

— *Mettre les clefs sur la fosse*, Renoncer à la succession ou à la communauté d'une personne décédée : *Cette veuve* A MIS LES CLEFS SUR LA FOSSE *de son mari.* (Acad.)

— Mar. Inégalité du sol d'une rade; fond plus bas que dans les parties environnantes : *Chercher une* FOSSE *pour y mouiller.* ‖ Canal mort pouvant servir au carénage. ‖ Emplacement de la cale réservé à l'emmagasinement d'objets spéciaux : FOSSE *aux câbles.* FOSSE *aux filins.* ‖ *Fosse aux lions*, par corruption de *Fosse aux liens*, Magasin du maître d'équipage, qui servait autrefois de logement au maître calier : *La* FOSSE AUX LIONS, *partie réservée de la cale, est ordinairement l'habitation, le boudoir, le cénacle du maître calier.* (E. Sue.) Se dit aussi du magasin général, qui a remplacé les anciennes fosses, et qui sert de lieu de détention aux aspirants de marine punis d'arrêts forcés. ‖ *Fosse aux mâts*, Réservoir fermé qu'on pratique dans les grands ports, pour conserver des mâts d'approvisionnement dans l'eau de la mer.

— Techn. Espace entouré de murs, au milieu duquel les fondeurs placent l'ouvrage à fondre. ‖ Chaudière de grès dans laquelle les plombiers fondent le plomb à mettre en tables. ‖ Lavoir dans lequel les fondeurs dépouillent la fonte de la couche de sable qui est dans le moule. ‖ Cavité ménagée au devant du balancier, dans l'atelier où l'on frappe les monnaies. ‖ Grande cuve où l'on met le cuir avec le tan imbibé d'eau. ‖ *Fosse à chaux*, Cavité fouillée carrément en terre, dans laquelle on conserve la chaux éteinte. ‖ *Coucher en fosse*, Disposer les cuirs dans les fosses pour les rendre incorruptibles.

— Chem. de fer. *Fosse à piquer le feu*, Fosse pratiquée, dans une gare, sur la voie ferrée, pour recevoir les matières qui tombent du foyer, et pour permettre de passer au besoin sous la locomotive.

— Min. *Fosse de remplissage*, Fosse établie dans la chambre d'accrochage pour faciliter le versage des wagons dans les bennes ou cuffats : *La* FOSSE DE REMPLISSAGE *est assez profonde pour que l'ouverture des bennes soit au niveau du chemin sur lequel roulent les wagons, en sorte qu'il suffit d'imprimer à la caisse de ces derniers un léger mouvement de bascule pour vider leur contenu dans les bennes.*

— Anat. Cavité que présentent certains organes, et dont l'entrée est toujours plus évasée que le fond : FOSSE *nasale.* FOSSE *coronale.* ‖ *Fosse canine*, ou *malaire*, ou *maxillaire*, Cavité qui existe à la face de l'homme, en avant des os maxillaires supérieurs, sur les dents canines. ‖ *Fosses iliaques*, Cavités des os des îles : FOSSE ILIAQUE *interne.* FOSSE ILIAQUE *externe.* ‖ *Fosse jugulaire*, Cavité qui existe à l'articulation du rocher avec l'os occipital, et qui reçoit la veine jugulaire externe. ‖ *Fosse lacrymale*, Creux qui existe en dehors de la portion orbitaire du coronal, et qui reçoit la glande lacrymale. ‖ *Fosse nasale*, Chacune des deux cavités qui sont situées au-dessous du crâne et au-dessus de la voûte du palais, et qui débouchent dans le nez. ‖ *Fosse orbitaire*, Chacune des deux grandes cavité qui contiennent les yeux et leurs dépendances. ‖ *Fosse pariétale*, Portion concave de la face interne de chacun des os pariétaux. ‖ *Fosse pituitaire*, ou *sphénoïdale*, ou *turcique*, Cavité du corps sphénoïde dans laquelle est logée la glande pituitaire. ‖ *Fosse ptérygoïdienne*, Chacune des excavations que l'on remarque à la face postérieure des apophyses ptérygoïdes, entre les deux lames de ces apophyses. ‖ *Fosse sous-épineuse*, Portion de la face externe ou postérieure de l'omoplate, située au-dessous de l'épine de cet os. ‖ *Fosse sus-épineuse*, Portion de la face externe de l'omoplate, située au-dessus de l'épine de cet os. ‖ *Fosse sous-scapulaire*, Concavité de la face costale de l'omoplate. ‖ *Fosse temporale*, Chacune des dépressions du crâne limitées par la ligne courbe temporale et par l'arcade zygomatique. ‖ *Fosse zygomatique*, Partie la plus profonde de chacune des fosses temporales.

— Chir. *Fosse d'Amyntas*, Bandage pour les fractures, qui fut inventé par Amyntas de Rhodes, et qui se fait avec une bandelette longue et étroite.

— Agric. Tranchée faite dans la terre pour y planter des arbres. ‖ Creux pratiqué par les vignerons autour des pieds de vignes. ‖ Trou pratiqué dans une basse-cour pour y mettre le fumier : *La* FOSSE *à engrais doit être construite de manière que les urines des bestiaux de l'étable puissent y arriver.* (Raspail.)

— Hortic. *Poire de fosse*, Variété de poire d'un goût sauvage.

— Encycl. *Fosse d'aisances.* Hist. et législ. Les anciens, comme nous le verrons tout à l'heure, ne paraissent pas avoir connu les *fosses* d'aisances proprement dites. Quelques archéologues ont cru cependant remarquer des latrines spéciales, parfaitement conservées, dans les maisons de Pompéi découvertes par les fouilles.

Les châteaux du moyen âge possédaient des latrines pour les seigneurs et la garnison; ces endroits étaient, en général, parfaitement disposés. M. Viollet-le-Duc cite comme modèle les latrines du château de Coucy : « Les tours et le donjon du commencement du XIIIe siècle ont des latrines à chaque étage, construites de manière à éviter l'odeur et tous les inconvénients attachés à cette nécessité. Les latrines du donjon s'épanchent dans une *fosse* large, bien construite, et dont la vidange pouvait se faire sans incommoder les habitants. Quant aux latrines des tours, elles étaient établies dans les angles rentrants formés par la rencontre de ces tours et les courtines, et rejetaient les matières au dehors dans l'escarpement boisé qui entoure le château. » Grégoire de Tours, qui vivait au VIIe siècle, et Jehan Berthelin en 1545, rapportent divers accidents arrivés dans ces communs; on s'y faisait accompagner par des serviteurs, et plus d'un seigneur y tomba et s'y noya. Au château de Pierrefonds, qui date de l'an 1400, la tour située du côté des logements de la garnison était entièrement destinée aux latrines. Comme on le voit, les latrines existaient chez nos aïeux, et on est en droit de se demander pourquoi les châteaux de Versailles et de Saint-Cloud n'en renfermaient pas. Sous Louis XIV, on se soulageait dans les corridors de Versailles; sous Louis XVIII, dans ceux de Saint-Cloud; des chaises percées y étaient installées à cet effet. De nos jours, dans les villes, chaque maison a des cabinets particuliers. En est-il de même dans les bourgs et les campagnes? Non, assurément. Il règne là une simplicité de mœurs poussée souvent à l'excès. Un emplacement dans un coin de la cour est réservé dans chaque ferme, et chacun va augmenter le tas de fumier. Les pluies surviennent, et il se dégage des miasmes que le grand air empêche seul d'être délétères. Dans les villages, on choisit un pont ou un chemin couvert qui devient le water-closet de plusieurs générations; mais le grand air est encore là comme désinfectant.

— I. Ancienne législation. Les dispositions légales qui concernent l'établissement des *fosses* d'aisances et les mesures propres à assurer, en cette matière, la salubrité publique, sont de date assez récente. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'en étonner. Aux époques où les hommes, encore peu civilisés, ne s'étaient pas réunis en groupes si compactes qu'il fût nécessaire de mesurer l'air et l'espace à chacun, l'attention ne s'était pas portée sur tous les points que nous réglementons aujourd'hui avec tant de soin.

De nos jours même, si l'on consulte les récits que font les voyageurs de leurs expéditions dans les pays on n'a pas encore pénétré la civilisation, on voit que les soins de propreté, qui nous paraissent si essentiels, sont absolument négligés. Voici, par exemple, comment Mme Ida Pfeiffer, la célèbre voyageuse, parle d'un village de 6,000 habitants, situé sur le revers de Mascate : « On ne peut se faire une idée, dit-elle, de la misère, de la saleté et de la puanteur qui règnent dans ce village; les cabanes, qui semblent superposées l'une sur l'autre, sont petites et seulement faites de roseaux et de feuilles de palmier. *Toutes les immondices sont jetées devant les portes.* Il faut beaucoup de résignation pour traverser un village de ce genre, et je suis étonnée que la peste ou d'autres épidémies n'y sévissent pas sans cesse. Les ophthalmies et la cécité y sont d'ailleurs des accidents fréquents. »

Il ne faut pas remonter bien loin dans notre propre histoire pour retrouver un pareil état de choses; les auteurs comiques sont là pour nous apprendre que, sous Louis XIV, la police s'inquiétait si peu de cette matière, qu'il était presque d'usage de jeter les vidanges par les fenêtres.

Voyez plutôt, dans l'*Etourdi*, de Moliere, la scène treizième du troisième acte.

TRUFALDIN, *à sa fenêtre.*

Quoi! masques toute nuit assiégeront ma porte!
Messieurs, ne gagnez point de rhumes à plaisir;
Tout cerveau qui le fait est, certes, de loisir.
Il est un peu trop tard pour enlever Clélie;
Dispensez-l'en ce soir, elle vous en supplie :
La belle est dans le lit et ne peut vous parler.
J'en suis fâché pour vous; mais, pour vous régaler
Du souci qui pour elle ici vous inquiète,
Elle vous fait présent de cette cassolette.

LÉANDRE, *couvert d'immondices.*

Fi! cela sent mauvais, et je suis tout gâté...

Une scène semblable se retrouve dans *Japhet d'Arménie*, de Scarron, et elle indique mieux encore les habitudes du temps; car la duègne, qui inonde don Japhet, tandis qu'il grelotte en chemise sur le balcon, le fait sans méchanceté, sans esprit de vengeance. Le trait est assez comique pour qu'on le rappelle.

LA DUÈGNE, *ouvrant la fenêtre.*

La nuit est fort obscure :
(*Elle vide un vase sur la tête de don Japhet.*)
Gare l'eau!

DON JAPHET, *criant.*

Gare l'eau! Bon Dieu! la pourriture!
Ce dernier accident ne promet rien de bon.
Ah! chienne de duègne, ou servante, ou démon,
Tu m'as tout compissé, pisseuse abominable,
Sépulcre d'os vivants, habitacle du diable...

LA DUÈGNE, *recommençant.*

Gare l'eau!

DON JAPHET.

La diablesse a redoublé la dose.
Exécrable guenon! Si c'était de l'eau rose,
On pourrait la souffrir par le grand froid qui fait;
Mais je suis tout couvert de ton déluge infect,
Et, quand j'espérerais le retour de ma belle,
Etant tout putréfait, que ferais-je avec elle?...
Que maudit soit l'amour et les balcons maudits
D'où l'on sort tout couvert d'urine et sans habits.

Le Sage nous est encore un témoin qui semble prouver qu'il n'en était pas autrement à Madrid qu'en France. Voici, en effet, le récit qu'il place dans la bouche du garçon barbier : « Je ne pus sortir de chez mon maître avant la nuit, qui, pour mes péchés, se trouva très-obscure. Je marchais à tâtons dans la rue, et j'avais fait peut-être la moitié de mon chemin, lorsque d'une fenêtre on me coiffa d'une cassolette qui ne chatouillait point l'odorat. Je puis dire même que je ne perdis rien, tant je fus bien ajusté! »

De nombreuses ordonnances de police essayèrent de déraciner une habitude qui pouvait être funeste à l'hygiène publique et à laquelle on peut certainement attribuer la plupart des épidémies qui, à diverses époques, ont désolé les grandes villes.

Une ordonnance de police du 9 janvier 1767, rendue par M. de Sartines, rappelle les mesures de voirie prescrites par un arrêt du 30 avril 1663, un édit du 11 décembre 1666 et une ordonnance du 4 janvier 1759 et dispose ainsi : « Faisons défense à tous particuliers, de quelque état et condition qu'ils soient, de jeter par les fenêtres dans les rues, tant de jour que de nuit, aucunes eaux, urines, matières fécales et autres ordures, de quelque nature qu'elles puissent être, à peine de 300 livres d'amende, dont les maîtres seront responsables pour leurs domestiques, et les marchands et artisans pour leurs apprentis et compagnons. »

Les baillis et lieutenants de police avaient d'ailleurs le droit, chacun dans l'étendue de sa juridiction, de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires à ce sujet; c'est du moins ce qui semble résulter d'un règlement fait pour la ville de Versailles, le 6 mai 1721, par le bailli de cette ville; on y lit en effet : « Faisons défense à toutes personnes de jeter des matières fécales, eaux ou autres immondices par les fenêtres de leurs chambres ou appartements, à peine de 10 livres d'amende contre les locataires et propriétaires des maisons devant lesquelles il sera trouvé... »

Telle était pourtant la force de l'habitude, que les règlements de police demeurèrent longtemps sans effet. Cela vint sans doute de deux raisons, sans compter la routine : d'abord, la sévérité même des peines prononcées (300 livres d'amende à Paris) empêchait souvent le magistrat de les appliquer, et puis, comme il arrive souvent, les règlements, très-fermement observés dans l'origine, tombaient peu à peu en désuétude.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas bien des années encore, et nous pouvons nous en souvenir, on voyait le matin, dans certaines villes de province, des voitures spéciales parcourir les rues. Une clochette annonçait leur approche; aussitôt, de toutes les maisons, sortaient les domestiques, les gens de service qui venaient déverser dans ces voitures les immondices de la journée et de la nuit précédentes. Lorsque ces voitures étaient passées, force était aux habitants des maisons de garder leurs immondices pour le lendemain. On agissait alors à cet égard comme on fait aujourd'hui encore à Paris pour les ordures provenant des débris de cuisine, des déchets balayés dans les maisons. On doit les déposer, à de certaines heures, sur la voie publique. Des tombereaux les ramassent et les enlèvent; mais lorsque les tombereaux ont fait leur tournée, il est défendu de rien déposer sur la chaussée ou le trottoir.

C'est un arrêt du parlement du 13 septembre 1533 qui paraît avoir, pour la première fois, rendu obligatoire à Paris l'établissement des *fosses* d'aisances; il fut confirmé, en 1539, par un édit de François Ier. Les mêmes injonctions se retrouvent dans les coutumes de Paris et d'Orléans, qui prescrivent aux habitants des villes, sous peine d'y être contraints par l'amende et la saisie de leurs loyers, d'avoir dans leurs maisons des *retraits* ou *privés*. De même, le règlement du bailli de Versailles, que nous rappelions plus haut, portait : « Enjoignons à tous propriétaires des maisons en cette ville d'avoir des lieux latrines en icelles, et de les faire vider lorsqu'ils seront pleins, à peine de 100 livres d'amende. » (Code de la police, édit. de 1767.)

Il ne semble pas que les anciens aient connu cette disposition spéciale des appartements; il semble, au contraire, résulter clairement des ouvrages d'architecture qui nous ont été conservés et particulièrement de ceux de Vitruve, que les Romains n'avaient chez eux que des garde-robes portatives. Nulle part, en effet, dans les descriptions si minutieuses et si détaillées qu'il nous a laissées des habitations privées de l'époque, on ne trouve la mention du cabinet d'aisances. Une seule fois, dans le chapitre x du livre VI de son œuvre, il a écrit les mots *cellas familiaricas.* Voici la note que nous trouvons dans l'excellente édition de Vitruve, annotée par Perrault, revue et corrigée par Tardieu et Coussin fils :

« Il n'est pas aisé de savoir certainement ce que Vitruve entend par *cellas familiaricas.* Les anciens appelaient *sellas familiares, sellas perforatas, ad excipienda alvi excrementa accommodatas;* mais *sella*, qui signifie *une selle*, est autre chose que *cella*, qui est *une petite chambre.* Il y a néanmoins apparence que Vitruve n'a pas mis le mot *cella* au lieu de celui de *sella* par mégarde, parce qu'il s'agit ici des pièces dont les appartements sont composés et non pas des choses dont ils sont meublés. Et on peut croire aussi qu'il a ajouté le mot *familiarica* ou *familiaris* pour désigner l'usage de cette pièce, qui était destinée pour la commodité des nécessités ordinaires. Mais il faut entendre que ce qui est ici appelé *garde-robe* (c'est ainsi que les traducteurs rendent les mots *cellas familiaricas*), n'était qu'un lieu pour serrer la chaise et les autres meubles nécessaires à la chambre, et non pas le lieu qui, en français, est appelé le *privé*, parce qu'il ne se trouve point, dans les bâtiments qui nous restent des anciens, qu'ils eussent dans leurs maisons des *fosses* à privés. Ce qu'ils appelaient *latrinas* étaient des lieux publics, où allaient ceux qui n'avaient pas des esclaves pour vider et laver leurs bassins, qui étaient aussi appelés *latrinæ a lavando*, selon l'étymologie de M. Var; car Plaute parle de la servante *quæ latrinam lavat;* or, *latrina* ne peut être entendu, en cet endroit de Plaute, de la *fosse* qui, chez les Romains, était nettoyée par des conduits souterrains dans lesquels le Tibre passait. Il est vraisemblable que Plaute s'est servi du mot *latrina* pour dire que *sella familiaris* était *veluti latrina particularis.* »

De cette note, il ressort que, chez les anciens, il n'y avait pas de *privés;* il n'y avait que des *garde-robes* portatives dans les maisons. Il y avait pourtant des latrines publiques aboutissant à des canaux dérivés du Tibre, qui emportaient toutes les immondices à la mer. Ce système, qui a ses partisans, est mis en pratique à Bruxelles, où l'autorité permet l'envoi des liquides urineux dans les égouts; à Vienne et à Londres, où les *fosses* d'aisances sont supprimées et remplacées par des conduits qui emportent toutes les matières fécales au Danube ou dans la Tamise. Ce système a un double inconvénient : d'abord les matières entraînées souillent les eaux qui les reçoivent et quelquefois sont rejetées sur le bord, où elles se mettent en putréfaction et dégagent des émanations pestilentielles; ensuite, elles sont perdues pour l'agriculture, qui y trouverait un précieux engrais.

En France, à Paris surtout, c'est au système des *fosses* d'aisances qu'on s'est toujours arrêté et l'on s'y tient encore aujourd'hui. Seulement, on a de tout temps pris des précautions pour que la vidange se fît sans péril pour la salubrité publique. La coutume de Paris et une ordonnance de police du 31 mai 1726 interdisaient expressément de conserver les vidanges dans les jardins attenant aux habitations ou rapprochés d'elles; de les jeter dans les puits, dans les égouts, dans la rivière. Il fallait les porter hors des villes et loin de tout centre habité. Les boues étaient assimilées aux vidanges. Les unes et les autres étaient alors si peu recherchées comme engrais qu'il fallait contraindre les agriculteurs à s'en servir pour fumer leurs champs. Encore n'étaient-ils tenus d'utiliser que les boues, et la loi elle-même défendait aux maraîchers de se servir des vidanges. Le code de police, que nous citions plus haut, renferme les prescriptions suivantes : « Il est bon même d'observer ici (à propos de la salubrité des légumes apportés sur les marchés) que les règlements de police de la ville de Paris défendent d'employer le fumier de pourceaux pour y semer ou planter aucune chose dépendante du jardinage, et encore moins les vidanges privées, qui ne peuvent être même transportées sur les terres labourables qu'en vertu d'une permission de justice, ce qui ne s'accorde qu'après que les matières ont reposé pendant des temps suffisants dans les *fosses* publiques (deux ou trois ans environ) et à charge de ne les transporter que pendant l'hiver pour être mises par fumerons sur les terres destinées à y semer de l'escourgeon ou de l'avoine. »

Aujourd'hui, le temps a marché, et la science, en démontrant quels éléments utiles sont contenus dans les vidanges, a fait faire un pas

immense au progrès. Ce qui naguère encore était regardé comme des immondices gênantes et dangereuses, est devenu une source inépuisable de trésors.

— II. LÉGISLATION MODERNE. 1o *Obligation d'avoir des fosses d'aisances.* Cette obligation résulte d'une façon implicite, mais nécessaire, des dispositions des articles 471 et 475 du code pénal, qui font défense de jeter ou d'exposer, au devant des édifices, des choses de nature à nuire par leur chute ou par des exhalaisons insalubres. Ces dispositions s'appliquent aussi bien au fait de laisser écouler des eaux insalubres, et par exemple des urines, qu'au fait de les jeter directement sur la voie publique. On invoquerait en vain un usage contraire, comme il est arrivé pour la ville de La Ciotat, où les habitants, à cause du voisinage de la mer, se dispensent d'établir des *fosses* d'aisances dans leurs maisons et jettent leurs immondices dans un cloaque voisin qu'ils sont tenus de nettoyer régulièrement. La cour de cassation a décidé (30 mars 1861) que les usages locaux ne sauraient prévaloir contre la loi, qui était applicable dans toute l'étendue du territoire, sans distinction de localités.

Au reste, les maires sont, dans chaque commune, chargés de la police de la voirie, et, en fait, il y a partout des règlements qui prescrivent l'établissement, dans toutes les maisons, de privés en quantité suffisante.

A Paris, ce pouvoir a longtemps appartenu au préfet de police, qui, à différentes époques, a renouvelé, en les étendant et en les développant, ses prescriptions à cet égard. Son dernier règlement est du 1er décembre 1853; il rappelait une ordonnance royale, encore en vigueur, du 18 octobre 1819. Il n'autorise, pour les *fosses* mobiles, que les appareils qu'il a lui-même approuvés, et prescrit, pour les *fosses* en maçonnerie, des conditions de construction très-minutieuses. Ce règlement trouve sa place un peu plus loin.

Aujourd'hui, les *fosses* d'aisances sont comprises dans les attributions du préfet de la Seine, en vertu d'un décret du 10 octobre 1859.

2o *Relations de voisinage.* Les relations de voisinage ont une importance considérable pour l'établissement des *fosses* d'aisances. Le code civil devait s'en préoccuper, et c'est ce qu'il a fait dans son article 674. Cet article ordonne, lorsqu'il s'agit d'établir une *fosse* d'aisances, de laisser la distance prescrite par les usages et règlements à ce sujet ou de faire les ouvrages prescrits par les mêmes usages et règlements pour éviter de nuire au voisin.

A Paris, c'est l'article 191 de la coutume de Paris qui règle la distance à observer; car les règlements administratifs sont muets sur ce point.

Partout où l'usage ne s'est pas prononcé, ce sont les tribunaux qui décident souverainement la question de savoir à quelle distance un *fosse* d'aisances peut être établie sans nuire au voisin.

Il est clair que l'obéissance aux règles qui déterminent la distance à observer n'est pas absolue, et que si une *fosse* d'aisances, placée à une distance moindre que la distance légale, est faite de telle façon qu'elle ne cause aucun dommage, aucun inconvénient au voisin, celui-ci ne pourrait élever de plainte. Et, de même, si la distance légale a été exactement observée et si, malgré cela, la *fosse* d'aisances, soit par infiltration, soit par émanations, cause quelque préjudice au voisin, celui-ci a droit de demander et la réparation du préjudice qu'il souffre et l'exécution des travaux nécessaires pour l'en garantir.

On ne peut, par suppression de la *fosse* d'aisances, priver le voisin d'en jouir, quand il a acquis, soit par titre, soit par prescription, le droit d'en faire usage. Par la même raison, le déplacement d'une *fosse* d'aisances dont le voisin a droit d'user ne lui enlève pas son droit, qu'il conserve au même titre sur la nouvelle *fosse*. Le droit d'usage, à moins de restrictions expresses, ne peut être amoindri au détriment du voisin; de telle façon que si le propriétaire de la *fosse* voulait, par exemple, fermer à clef, la nuit, la porte de sa maison, il serait tenu de remettre une clef au voisin, à charge par celui-ci de refermer exactement la porte chaque fois qu'il userait de son droit.

On voit, en un mot, que le droit que peut avoir un voisin de jouir d'une *fosse* d'aisances dont il n'est pas propriétaire constitue à son profit une véritable servitude, et que toutes les règles applicables à la matière des servitudes sont applicables à l'exercice de son droit.

3o *Droits des locataires.* Les locataires d'une maison ont, au moins à Paris, le droit d'exiger du propriétaire l'établissement de *fosses* d'aisances en quantité suffisante. Ce droit résulte pour eux des ordonnances et règlements que nous avons mentionnés plus haut.

Ils peuvent également obliger le propriétaire à faire les travaux d'assainissement nécessaires, et le propriétaire est responsable du dommage qu'aura causé la mauvaise construction des *fosses* d'aisances, sauf, bien entendu, son recours contre l'entrepreneur qui aurait exécuté les travaux.

Le locataire, à moins d'une convention contraire, n'est pas plus tenu des frais de curage de la *fosse* que des frais d'installation ou de réparation. Tous ces travaux incombent au propriétaire. Le locataire peut seulement, à cet égard, obliger le propriétaire à procéder au curage quand il est devenu nécessaire et exiger que toutes précautions soient prises pour que ces travaux n'apportent aucun trouble à sa jouissance.

4o *Fosses d'aisances communes.* Les frais d'établissement, de réparation et de curage se répartissent naturellement entre les différents propriétaires.

Mais en l'absence de conventions précises, comment se répartissent ces frais? Est-ce par égales parts? ou bien, au contraire, doit-on tenir compte du nombre des habitants de chaque maison pour répartir les frais proportionnellement à ce nombre? Pothier, qui n'a pas cru cette question indigne d'être traitée par lui, fait, avec raison, remarquer que s'il fallait tenir compte de ces détails, on serait quelquefois fort embarrassé, et que, en conséquence, la règle, dans le silence des conventions, doit être que la contribution de chaque copropriétaire est égale. Cela est évidemment juste.

D'après un vieil usage, en vigueur encore aujourd'hui, lorsqu'une *fosse* est commune à plusieurs maisons, le curage s'en opère par chacune d'elles alternativement, afin que l'incommodité qui en résulte soit également répartie.

5o *Contraventions et compétence.* Les contraventions, en matière de vidanges, sont constatées par les commissaires de police et rentrent dans la compétence du tribunal de simple police, aux termes de l'article 471 du code pénal, qui punit d'une amende de 1 franc à 5 francs, et, en cas de récidive, de la prison, ceux qui auront contrevenu aux règlements légalement faits par l'autorité administrative et ceux qui ne se seront pas conformés aux règlements ou arrêtés publiés par l'autorité municipale en vertu des articles 3 et 4, titre XI de la loi du 16-24 août 1790.

Cette loi est celle qui détermine la juridiction en matière de police.

Nous rappelons ici que, en principe, c'est l'autorité municipale qui est chargée de la réglementation, en matière de police. A Paris, ce droit appartient au préfet de la Seine. C'est également au préfet qu'il appartient dans les chefs-lieux de département dont la population excède 40,000 âmes, puisqu'il y est investi des fonctions de préfet de police; il peut cependant abandonner à l'autorité municipale le soin de réglementer cette matière sous sa surveillance directe.

— III. LIEUX D'AISANCES PUBLICS. C'est à coup sûr une grave question que celle qui se rattache à l'établissement des lieux d'aisances publics. Elle intéresse tout à la fois la salubrité et la pudeur publiques. Trop souvent il arrive en effet que des individus, surpris par un besoin pressant, blessent les regards des passants en lui donnant satisfaction dans le lieu même où ils se trouvent. On a bien tenté d'appliquer à ce fait les dispositions de l'article 330 du code pénal sur l'outrage public à la pudeur, et des décisions judiciaires sont allées même jusqu'à dire que le délit, prévu et puni par cet article, pouvait être commis sans qu'il y eût intention mauvaise. Cette doctrine n'est évidemment pas juridique, et n'a trouvé une apparence de raison d'être que dans la nécessité d'arrêter, par une crainte salutaire, ceux qui s'oublient trop facilement. Mais le remède n'est pas là; il est dans la construction d'un plus grand nombre de lieux d'aisances publics. Certaines villes ont marché résolûment dans cette voie. Sans compter Paris, on peut citer Mulhouse, Lyon, Marseille, etc.

On s'est demandé si l'on pouvait empêcher l'administration d'établir, par exemple, des urinoirs publics contre le mur d'une propriété privée. La question n'a pas paru sans difficulté aux jurisconsultes. Les uns tiennent pour le droit absolu du propriétaire d'empêcher qu'on appuie quelque ouvrage que ce soit contre le mur de sa propriété. D'autres se font les défenseurs de l'administration. En tous cas, il est certain que, même en reconnaissant à l'administration le droit de construire des urinoirs contre le mur d'une propriété privée, ce propriétaire a le droit de réclamer des dommages-intérêts à la commune ou à la ville dans le cas où il éprouve un préjudice réel.

On est, au contraire, d'accord pour reconnaître que l'administration ne peut imposer aux limonadiers, cabaretiers, etc., en un mot aux débitants de boisson, l'obligation d'établir à proximité de leurs établissements des urinoirs *publics*, parce que la construction de ces urinoirs constitue une charge commune qui ne saurait peser sur une seule classe de citoyens; mais il n'est pas douteux que l'autorité municipale puisse leur imposer l'obligation d'établir, soit dans leur établissement, soit même sur la voie publique, en cas d'impossibilité à l'intérieur, des urinoirs destinés à ceux qui fréquentent ces établissements.

— IV. ENLÈVEMENT ET TRANSPORT DES VIDANGES. En principe, chacun est libre de faire enlever et transporter ses vidanges par qui bon lui semble, à charge seulement de se conformer aux règlements en vigueur.

Cependant, dans les villes importantes, l'habitude est de confier l'enlèvement des vidanges à des entrepreneurs spéciaux qui trafiquent eux-mêmes et pour leur compte des matières extraites des *fosses* en les utilisant ou en les vendant comme engrais.

Une grave question est celle de savoir si l'autorité municipale a le droit de créer, pour cet objet, un monopole exclusif et d'empêcher les particuliers de se servir de tout autre entrepreneur que celui qu'elle désigne. La doctrine est unanime pour refuser à l'administration un droit aussi exorbitant, qui ne trouve d'ailleurs sa justification ni dans les principes généraux ni dans les règlements spéciaux, et qui, de plus, ne saurait même tirer sa raison d'être de l'intérêt public. La jurisprudence, après quelques hésitations, semble s'être rangée à l'opinion commune.

Mais il est évident que si les municipalités n'ont pas le droit de créer un monopole pour l'enlèvement des vidanges, leur droit et leur devoir sont de surveiller ces opérations.

Les documents que nous donnons plus loin montrent les dispositions prises à Paris par l'autorité compétente pour réglementer cette matière; ces dispositions, faites avec un soin qu'on ne saurait trop louer, peuvent servir de modèle.

Les vidangeurs sont, du reste, soumis aux règles générales relatives au tapage nocturne, à l'éclairage des voitures, à l'éclairage des dépôts faits pendant la nuit sur la voie publique.

On trouvera plus loin, au chapitre : *Documents officiels*, les dispositions qui réglementent la profession de vidangeur.

Disons pourtant que, pour préserver la voie publique et les maisons riveraines des dommages qui pourraient résulter du passage des voitures trop lourdement chargées, un arrêté du 6 juin 1834 interdit l'entrée et la circulation dans Paris à toutes voitures de vidanges chargées de tonnes, tonneaux, tinettes ou vaisseaux quelconques, qui excéderaient ensemble la capacité de 2 mètres cubes.

Le dépôt des vidanges de Paris a été établi pendant bien des années à Montfaucon; mais, à la suite de plaintes nombreuses, une commission a été appelée à examiner cet état de choses. Voici quelles étaient les conclusions de son rapport : « Les matières, péniblement charriées sur les hauteurs de Montfaucon qui dominent Paris, s'y accumulaient en de vastes étangs, où les vidanges journalières étaient abandonnées pendant cinq années en moyenne aux fermentations putrides. Durant ce long intervalle de temps, leurs émanations gazeuses ramenaient dans Paris, sous les vents nord-ouest, nord et nord-est, des courants d'air infects; d'un autre côté, les liquides putréfiés, durant leur très-long parcours à la superficie d'immenses bassins étagés, s'écoulaient par un égout spécial dans la Seine, au pont d'Austerlitz, c'est-à-dire au dessus de Paris. Ces eaux vannes, plus infectes encore qu'au moment de la vidange, augmentées de temps en temps par les matières pâteuses que délayaient les eaux pluviales, parcouraient la rivière dans toute la traversée de la ville. »

D'aussi graves inconvénients ne pouvaient durer; on supprima donc la voirie de Montfaucon et depuis cette époque, les vidanges de Paris sont portées à La Villette ou à Bondy, d'où les eaux vannes s'écoulent dans la Seine au-dessous de Saint-Denis.

Ajoutons que les entrepreneurs de vidanges peuvent être autorisés à en trafiquer. Il convient alors de leur imposer l'obligation d'établir leurs dépôts loin des centres habités. Ces dépôts sont, du reste, rangés dans la classe des établissements insalubres.

— V. DOCUMENTS OFFICIELS. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de présenter ici les dispositions principales qui régissent, dans le ressort de la préfecture de police de la Seine, la matière des *fosses* d'aisances et des vidanges. (L'ordonnance est exactement la même pour Paris et pour les communes dépendant du ressort de la préfecture de police de la Seine; seulement, dans celles-ci, c'est au maire ou au commissaire de police que les permissions et les déclarations doivent être demandées ou adressées; à Paris, c'est la préfecture de police qui les délivre ou les reçoit; nous faisons cette remarque une fois pour toutes.) Ces dispositions sont contenues dans l'ordonnance suivante :

Ordonnance concernant les fosses d'aisances et le service de la vidange dans le ressort de la préfecture de police de la Seine.

TITRE Ier.

Dispositions générales.

Art. 1er. Toute maison habitée devra être pourvue de privés en nombre suffisant.

Ces privés seront desservis, sauf les exceptions prévues ci-après, soit par des *fosses* en maçonnerie construites dans les conditions ordonnées au titre II de la présente ordonnance, soit par des appareils de *fosses* mobiles inodores ou tous autres appareils que le préfet de police aurait reconnu pouvoir être employés concurremment avec ceux-ci.

TITRE II.

De la construction des fosses d'aisances.

SECTION PREMIÈRE.

Des constructions neuves.

Art. 2. Dans aucun des bâtiments publics ou particuliers du ressort, on ne pourra employer, pour *fosses* d'aisances, des puits, puisards, égouts, aqueducs ou carrières abandonnées, sans y faire les constructions prescrites par le présent règlement.

Art. 3. Lorsque les *fosses* seront placées sous le sol des caves, ces caves devront avoir une communication immédiate avec l'air extérieur.

Art. 4. Les caves ou autres locaux où se trouveront les ouvertures d'extraction des *fosses* devront être assez spacieuses pour contenir quatre travailleurs et leurs ustensiles et avoir au moins 2 mètres de hauteur.

Art. 5. Les murs, la voûte et le fond des *fosses* seront entièrement construits en pierres meulières maçonnées avec du mortier de chaux maigre et de sable de rivière bien lavé.

Les parois des *fosses* seront enduites de pareil mortier lissé à la truelle.

On ne pourra donner moins de $0^{m},30$ à $0^{m},35$ d'épaisseur aux voûtes, et moins de $0^{m},45$ à $0^{m},50$ aux massifs et aux murs.

Art. 6. Il est défendu d'établir des compartiments ou divisions dans les *fosses*, d'y construire des piliers et d'y faire des chaînes ou des arcs en pierres apparentes.

Cette défense n'est pas applicable aux séparations qui pourraient être autorisées dans l'intérêt de la salubrité.

(Cette dernière disposition, que le préfet de police avait prise en vertu d'un décret du 10 mars 1852, a été jugée illégale parce qu'elle était contraire aux prescriptions de l'ordonnance royale de 1819, qui contient les principes de la matière, et que le décret de 1852, modificatif de l'ordonnance, n'avait pas été publié dans les formes légales. Mais un nouveau décret du 23 août 1858 a donné à cette disposition du règlement de police la légalité qui lui manquait, en déclarant que l'article 5 de l'ordonnance royale de 1819 n'est pas applicable aux réparations que le préfet de police peut prescrire de faire dans les *fosses* dans l'intérêt de la salubrité.)

Art. 7. Le fond des *fosses* d'aisances sera fait en forme de cuvette concave.

Tous les angles intérieurs seront effacés par des arrondissements de $0^{m},25$ de rayon.

Art. 8. Autant que les localités le permettront, les *fosses* d'aisances seront construites sur un plan circulaire, elliptique ou rectangulaire.

Est interdite toute construction de *fosses* à angles rentrants, hors le seul cas où la surface de la *fosse* serait au moins de 4 mètres carrés de chaque côté de l'angle; et, alors, il serait pratiqué, de l'un et de l'autre côté, une ouverture d'extraction.

Art. 9. Les *fosses*, quelle que soit leur capacité, ne pourront avoir moins de 2 mètres de hauteur sous clef.

Art. 10. Les *fosses* seront couvertes par une voûte en plein cintre ou qui n'en différera que d'un tiers de rayon.

Art. 11. L'ouverture d'extraction des matières sera placée au milieu de la voûte, autant que les localités le permettront.

La cheminée de cette ouverture ne devra pas excéder $1^{m},50$ de hauteur, à moins que les localités n'exigent impérieusement une plus grande hauteur.

Art. 12. L'ouverture d'extraction correspondant à une cheminée de $1^{m},50$ au plus de hauteur, ne pourra avoir moins de 1 mètre de longueur sur $0^{m},65$ en largeur.

Lorsque cette ouverture correspondra à une cheminée excédant $1^{m},50$ de hauteur, les dimensions ci-dessus spécifiées seront augmentées de manière que l'une de ces dimensions soit égale aux deux tiers de la hauteur de la cheminée.

Art. 13. Il sera placé, en outre, à la voûte, dans la partie la plus éloignée du tuyau de chute et de l'ouverture d'extraction, si elle n'est pas dans le milieu, un tampon mobile dont le diamètre ne pourra être moindre de $0^{m},50$. Ce tampon sera en pierre, encastré dans un châssis en pierre et garni dans son milieu d'un anneau en fer.

Art. 14. Néanmoins ce tampon ne sera pas exigible pour les *fosses* dont la vidange se fera au niveau du rez-de-chaussée, et qui auraient sur ce même sol des cabinets d'aisances avec trémie ou siége sans bonde, ni pour celles qui auront une superficie de 6 mètres dans le fond, et dont l'ouverture d'extraction sera dans le milieu.

Art. 15. Le tuyau de chute sera toujours vertical; son diamètre intérieur ne pourra avoir moins de $0^{m},25$ s'il est en terre cuite, et de $0^{m},20$ s'il est en fonte.

Art. 16. Il sera établi, parallèlement au tuyau de chute, un tuyau d'évent, lequel sera conduit jusqu'à la hauteur des souches de cheminées de la maison ou de celles des maisons contiguës si elles sont plus élevées.

Le diamètre de ce tuyau d'évent sera de $0^{m},25$ au moins; s'il excède cette dimension, il dispensera du tampon mobile.

Art. 17. L'orifice intérieur des tuyaux de chute et d'évent ne pourra être descendu au-dessous des points les plus élevés de l'intrados de la voûte.

SECTION DEUXIÈME.

Des reconstructions des fosses d'aisances dans les maisons existantes.

Art. 18. Les *fosses* actuellement pratiquées dans les puits, puisards, égouts anciens, aqueducs ou carrières abandonnées, seront comblées ou reconstruites à la première vidange.

Art. 19. Les *fosses* situées sous le sol des caves, qui n'auraient pas communication immédiate avec l'air extérieur, seront comblées à la première vidange, si l'on ne peut pas établir cette communication.

Art. 20. Seront également comblées à la première vidange les *fosses* actuellement existantes dont l'ouverture d'extraction, dans les deux cas déterminés par l'article 12, n'aurait pas et ne pourrait avoir les dimensions prescrites par le même article. Il en sera de même pour celles dont la vidange ne peut s'opérer que par des soupiraux ou tuyaux.

Art. 21. Les *fosses* à compartiments ou étranglements seront comblées ou reconstruites à la première vidange, si ces compartiments ou étranglements sont reconnus dangereux.

Art. 22. Toutes les *fosses* des maisons existantes seront, en cas de reconstruction, établies suivant le mode prescrit par la première section du présent titre.

Néanmoins, le tuyau d'évent ne pourra être exigé que s'il est nécessaire de reconstruire un des murs en élévation au-dessus de ceux de la *fosse*, ou si ce tuyau peut se placer soit intérieurement, soit extérieurement, sans altérer la décoration des maisons.

SECTION TROISIÈME.

Des réparations des fosses d'aisances.

Art. 23. L'ouverture d'extraction de toutes les *fosses* existantes sera agrandie lors de la première vidange, si elle n'a pas les dimensions prescrites par l'article 12 de la présente ordonnance.

Art. 24. Dans toutes les *fosses* dont la voûte aura besoin de réparations, il sera établi un tampon mobile, à moins qu'elles ne se trouvent dans les cas d'exception prévus par l'article 14.

Art. 25. Les piliers isolés, établis dans les *fosses*, seront supprimés à la première vidange, ou l'intervalle entre les piliers et les murs sera rempli en maçonnerie toutes les fois que cet intervalle aura moins de $0^{m},70$ le largeur.

Art. 26. Lorsque le tuyau de chute ne communiquera avec la *fosse* que par un couloir ayant moins de 1 mètre de largeur, le fond de ce couloir sera établi en glacis jusqu'au fond de la *fosse* sous une inclinaison de 45 degrés au moins.

Art. 27. Toute *fosse* qui laisserait filtrer ses eaux par les murs ou par le fond sera réparée.

Art. 28. Les réparations consistant à faire des rejointements, à élargir l'ouverture d'extraction, placer un tampon mobile, rétablir les tuyaux de chute ou d'évent, reprendre la voûte et les murs, boucher ou élargir des étranglements, réparer le fond des *fosses*, supprimer des piliers, pourront être faites suivant les procédés employés à la construction première de la *fosse*.

Art. 29. Les réparations consistant dans la reconstruction entière d'un mur, de la voûte ou du massif du fond des *fosses* d'aisances, ne pourront être faites que suivant le mode indiqué ci-dessus pour les constructions neuves.

Il en sera de même pour l'enduit général, s'il y a lieu d'en revêtir les *fosses*.

Art. 30. Les propriétaires des maisons dont les *fosses* seront supprimées en vertu de la présente ordonnance seront tenus, s'il n'en existe pas d'autres qui offrent des privés suffisants, de les faire remplacer par des *fosses* construites conformément aux prescriptions de la première section du présent titre, ou par des *fosses* mobiles inodores ou tous autres appareils remplissant les conditions énoncées en l'article 1er.

TITRE III.

Formalités à remplir pour les constructions, réparations ou suppressions de fosses d'aisances.

Art. 31. Aucune *fosse* d'aisances ne pourra être construite, reconstruite ou réparée sans déclaration préalable au maire.

Cette déclaration sera faite par le propriétaire ou par l'entrepreneur qu'il aura chargé de l'exécution des travaux.

Dans le cas de construction ou de reconstruction, la déclaration devra être accompagnée du plan de la *fosse* à construire et de celui de l'étage supérieur.

Art. 32. Il est défendu de combler des *fosses* d'aisances ou de les convertir en caves sans en avoir préalablement obtenu la permission du maire.

Art. 33. Il est interdit aux propriétaires ou entrepreneurs d'extraire ou de faire extraire par leurs ouvriers ou tous autres les eaux vannes et les matières qui se trouveraient dans les *fosses*.

Cette extraction ne pourra être faite que par un entrepreneur de vidanges régulièrement autorisé.

Art. 34. Il est également interdit de faire couler dans les rues les eaux claires et sans odeur qui reviendraient dans les *fosses* après la vidange, à moins d'y être spécialement autorisé par le maire.

Art. 35. Tout propriétaire faisant procéder à la réparation ou à la démolition d'une *fosse*, ou tout entrepreneur chargé des mêmes travaux, sera tenu, tant que dureront la démolition et l'extraction des pierres, d'avoir à l'extérieur de la *fosse* autant d'ouvriers qu'il en emploiera à l'intérieur.

Art. 36. Chaque ouvrier travaillant à la démolition ou à l'extraction des pierres sera ceint d'un bridage, dont l'attache sera tenue par un ouvrier placé à l'extérieur.

Art. 37. Les propriétaires et entrepreneurs sont, aux termes de la loi, responsables des suites des contraventions aux quatre articles précédents.

Art. 38. Les *fosses* qui cesseront d'être en service pour une cause quelconque devront être vidées.

Art. 39. Toute *fosse*, avant d'être comblée, sera vidée et curée à fond.

Art. 40. Les *fosses* d'aisances des maisons qui doivent être démolies seront vidées avant que les travaux de démolitions soient entrepris.

Art. 41. Toute *fosse* destinée à être convertie en caves sera curée avec soin; les joints en seront grattés à vif, et les parties en mauvais état réparées conformément aux dispositions prescrites au titre II de la présente ordonnance.

Art. 42. Si un ouvrier est frappé d'asphyxie en travaillant dans une *fosse*, les travaux seront suspendus à l'instant et déclaration en sera faite dans le jour à la mairie.

Les travaux ne pourront être repris qu'avec les précautions et les mesures indiquées par l'autorité.

Art. 43. Tous matériaux provenant de la démolition des *fosses* d'aisances seront immédiatement enlevés.

Art. 44. Les *fosses* neuves, reconstruites ou réparées, ne pourront être mises en service et fermées qu'après qu'un agent délégué par le maire en aura fait la réception et aura délivré un permis de fermer.

Art 45. Pour l'exécution de l'article précédent, il devra être donné avis à la mairie de l'achèvement des travaux.

Art. 46. Tout propriétaire qui aura supprimé une ou plusieurs *fosses* d'aisances pour établir des appareils quelconques en tenant lieu, et qui, par la suite, renoncerait à l'usage desdits appareils, sera tenu de rendre à leur première destination les *fosses* d'aisances supprimées ou d'en faire construire de nouvelles.

Art 47. Il est enjoint à tous propriétaires, locataires et concierges de faciliter aux préposés de l'autorité municipale toutes visites ayant pour but de s'assurer de l'état des *fosses* d'aisances et de leurs dépendances.

TITRE IV.

De la vidange des fosses d'aisances et du service des fosses mobiles.

SECTION PREMIÈRE.

De la vidange des fosses d'aisances.

Art. 48. Il est enjoint à tous propriétaires de maisons de faire procéder à la vidange des *fosses* d'aisances lorsqu'elles seront pleines.

Aucune vidange ne pourra être faite que par un entrepreneur dûment autorisé.

Art. 49. Nul ne pourra exercer la profession d'entrepreneur de vidanges sans être pourvu d'une permission du maire.

Cette permission ne sera délivrée qu'après qu'il aura été justifié par le demandeur : 1° qu'il possède les voitures, chevaux, tinettes, tonneaux, seaux et autres ustensiles nécessaires au service des vidanges; 2° qu'il est muni des appareils de désinfection dont l'administration aura prescrit l'emploi; et 3° qu'il a, pour déposer ses voitures, appareils et ustensiles, pendant le temps où ils ne sont pas employés aux opérations de vidange, un emplacement convenable, situé dans une localité où l'administration aura reconnu que ce dépôt peut avoir lieu sans inconvénient.

Art. 50. La vidange ne pourra avoir lieu que pendant la nuit.

Les voitures employées à ce service, chargées ou non chargées, ne pourront circuler dans l'intérieur des communes que pendant le temps qui aura été déterminé par les maires de ces communes.

Toutefois, l'extraction des matières ne pourra commencer, du 1er octobre au 31 mars, avant neuf heures du soir, et du 1er avril au 30 septembre avant dix heures du soir, ni se prolonger, du 1er octobre au 31 mars, au delà de huit heures du matin, et, du 1er avril au 30 septembre, au delà de sept heures du matin.

(Une ordonnance du préfet de police, du 28 décembre 1850, défend de procéder à l'extraction et au transport des matières contenues dans les *fosses* d'aisances fixes ou mobiles avant d'en avoir opéré complétement la désinfection. A Paris, les voitures ne peuvent circuler, savoir : du 1er octobre au 31 mars, avant dix heures du soir ni après huit heures du matin, et, du 1er avril au 30 septembre, avant onze heures du soir ni après six heures du matin.)

Art. 51. Toute voiture employée au transport des matières fécales portera devant et derrière un numéro d'ordre et sera munie, sur le devant, d'une lanterne qui devra être allumée pendant la nuit et porter, sur le verre le plus apparent, le numéro d'ordre de la voiture.

Chaque voiture portera, en outre, une plaque indiquant le nom et la demeure du propriétaire.

Les maires assigneront à chaque entrepreneur de vidanges la série des numéros d'ordre affectés à ses voitures et détermineront les dimensions que devront avoir les numéros tant sur les voitures que sur les lanternes.

Art. 52. Les entrepreneurs faisant usage de tonnes seront tenus d'en fermer les bondes de déchargement au moyen d'une bande de fer transversale fixée à demeure à la tonne par l'une de ses extrémités et fermée à l'autre avec un cadenas.

Les écrous et rondelles soutenant la ferrure seront rivés à l'intérieur des tonnes.

L'entonnoir de décharge sera fermé de manière à prévenir toute éclaboussure.

Il est interdit d'employer au service de la vidange et de faire circuler des tonnes dont les bondes de déchargement ne seraient pas fermées de la manière prescrite par le présent article.

Les cadenas apposés aux tonnes ne pourront être ouverts et refermés qu'à la voirie par la personne préposée à cet effet.

En conséquence, il est interdit aux entrepreneurs de confier la clef desdits cadenas à aucune autre personne.

Art. 53. Il sera placé une lanterne allumée en saillie sur la voie publique, à la porte de la maison où devra s'opérer une vidange, et ce préalablement à tout travail et à tout dépôt d'appareils sur la voie publique.

Art. 54. On ne pourra ouvrir aucune *fosse* d'aisances sans prendre les précautions nécessaires pour prévenir les accidents qui pourraient résulter du dégagement ou de l'inflammation des gaz qui y seraient renfermés.

Lorsque l'ouverture sera nécessitée par un motif autre que celui de la vidange, l'entrepreneur en donnera avis dans le jour à la mairie.

Art 55. La vidange d'une *fosse* d'aisances ne pourra avoir lieu sans que préalablement il en ait été fait, par écrit, une déclaration à la mairie, la veille ou le jour même de la vidange, avant midi.

Cette déclaration énoncera le nom de la rue et le numéro de la maison, les noms et demeure du propriétaire et de l'entrepreneur de vidanges; enfin, le nombre des *fosses* à vider dans la même maison.

Art. 56. Lorsque l'entrepreneur n'aura pas pu trouver l'ouverture de la *fosse*, il ne pourra en faire rompre la voûte qu'en vertu d'une permission du maire.

L'ouverture pratiquée devra avoir les dimensions prescrites par l'article 12 de la présente ordonnance.

Art 57. Les propriétaires et locataires ne devront pas s'opposer au dégorgement des tuyaux.

En cas de refus de leur part, la déclaration en sera faite par l'entrepreneur à la mairie.

Art. 58. L'entrepreneur fournira chaque atelier d'au moins deux bridages et d'un flacon de chlorure de chaux concentré, dont il sera fait usage au besoin pour prévenir les dangers d'asphyxie.

Art. 59 Il ne pourra être employé à chaque atelier moins de quatre ouvriers dont un chef.

Art. 60. Il est défendu aux ouvriers de se présenter sur les ateliers en état d'ivresse. Il leur est également défendu de travailler à l'extraction des matières, même des eaux vannes, et de descendre dans les *fosses*, pour quelque cause que ce soit, sans être ceints d'un bridage.

La corde du bridage sera tenue par un ouvrier placé à l'extérieur de la *fosse*. Nul ouvrier ne pourra se refuser à ce service.

Il est défendu aux entrepreneurs et chefs d'atelier de conserver sur leurs travaux des ouvriers qui seraient en contravention aux dispositions ci-dessus.

Art. 61. Pendant le temps du service, les vaisseaux, appareils et voitures doivent être placés dans l'intérieur des maisons toutes les fois qu'il y aura un emplacement suffisant pour les recevoir. Dans le cas contraire, ils seront rangés et disposés au devant des maisons où se feront les vidanges, de manière à nuire le moins possible à la liberté de la circulation.

Art. 62. Les matières provenant de la vidange des *fosses* seront immédiatement déposées dans les récipients qui doivent servir à les transporter aux voiries. Ces vaisseaux seront, en conséquence, remplis auprès de l'ouverture des *fosses*, fermés, lutés et nettoyés ensuite avec soin à l'extérieur avant d'être portés aux voitures; toutefois les eaux vannes seront extraites au moyen d'une pompe.

Il est expressément interdit de faire couler des eaux vannes ou de jeter des matières solides sur la voie publique ou dans les égouts.

Art. 63. Après le travail de chaque nuit et avant de quitter l'atelier, les vidangeurs seront tenus de laver et nettoyer les emplacements qu'ils auront occupés.

Il leur est défendu de puiser de l'eau avec les seaux employés aux vidanges.

Art. 64. Le travail de la vidange de chaque *fosse* sera continué à nuits consécutives, en sorte que la vidange, interrompue à la fin d'une nuit, devra être reprise au commencement de la nuit suivante.

Lorsque les ouvriers auront été frappés du plomb (asphyxie), le chef d'atelier suspendra la vidange et l'entrepreneur sera tenu de faire, dans le jour, à la mairie, sa déclaration de suspension de travail.

Il ne pourra reprendre le travail qu'avec les précautions et mesures qui lui seront indiquées selon les circonstances.

Art. 65. Aucune *fosse* ne pourra être allégée sans une autorisation du maire.

Il est défendu aux entrepreneurs de laisser des matières au fond des *fosses* et de les masquer de quelque manière que ce soit.

Art. 66. Les *fosses* doivent être entièrement vidées, balayées et nettoyées.

Les ouvriers vidangeurs qui trouveront dans les *fosses* des objets quelconques, et notamment des objets pouvant indiquer ou faire supposer quelque crime ou délit, en feront la déclaration, dans le jour, soit au maire, soit au commissaire de police.

(La plupart de ces prescriptions, concernant les vidangeurs, étaient déjà contenues dans une ordonnance de police du 31 mai 1726. On y lisait : « Les vidangeurs ne doivent rien jeter des matières dans les égouts, dans la rivière ni dans les puits; ils rendront les effets qu'ils trouveront; s'ils trouvent des cadavres ou ossements, ils en feront la déclaration au commissaire, laveront et balayeront le terrain, etc. »)

Art. 67. Il est défendu de laisser dans les maisons, au delà des heures fixées pour le travail, des vaisseaux ou appareils quelconques servant à la vidange des *fosses* d'aisances.

Les vaisseaux ou appareils contenant des matières, qui y seront trouvés au delà des heures dites, seront, aux frais de l'entrepreneur, immédiatement enlevés d'office et transportés à la voirie.

Art. 68. Néanmoins, toutes les fois que, dans l'impossibilité momentanée de se servir d'une *fosse* d'aisances, il sera reconnu nécessaire de placer dans la maison des tinettes ou tonneaux, le dépôt provisoire de ces vaisseaux pourra, sur la demande écrite du propriétaire ou principal locataire, être autorisé par le maire ou le commissaire de police.

Ces appareils devront être enlevés aussitôt qu'ils seront pleins ou que la cause qui aura nécessité leur placement aura cessé.

Art. 69. Hors le temps de service, les tonnes, voitures, tinettes et tonneaux ne pourront être déposés ailleurs que dans des emplacements qui auront été agréés à cet effet par le maire.

Art. 70. Le repérage d'une *fosse* devra être déclaré de la même manière que sa vidange. Il sera effectué d'après le mode et en opérant les mêmes mesures de précaution.

Art. 71. Les eaux qui reviendraient dans toute *fosse* vidée et en cours de réparations devront être enlevées comme les matières de vidange.

Toutefois, lorsque la nature de ces eaux le permettra, et en vertu d'une autorisation spéciale du maire ou du commissaire de police, elles pourront être versées au ruisseau de la rue, pendant la nuit.

Art. 72. Aucune *fosse* ne pourra être refermée après la vidange qu'en vertu d'une autorisation écrite qui sera délivrée par le maire ou par la personne qu'il aura déléguée à cet effet

Le propriétaire devra avoir sur place, jusqu'à ce qu'il ait reçu l'autorisation de fermer la *fosse*, une échelle convenable pour en faciliter la visite.

Art. 73. Dans le cas où la *fosse* aurait été fermée en contravention à l'article précédent, le propriétaire sera tenu de la faire rouvrir et laisser ouverte aux jour et heure indiqués par la sommation qui lui sera adressée à cet effet, pour que la visite puisse en être faite par qui de droit.

Art. 74. Aucune *fosse*, précédemment comblée, ne pourra être déblayee qu'en prenant, pour cette opération, les mêmes précautions que pour la vidange.

SECTION DEUXIÈME.

Service des fosses mobiles.

Art. 75. Il ne pourra être établi dans le ressort de la préfecture de police, en remplacement des *fosses* en maçonnerie ou pour en tenir lieu, que des appareils approuvés par le préfet de police.

Art. 76. Aucun appareil de *fosse* mobile ne pourra être placé dans toute *fosse* supprimée dans laquelle il reviendrait des eaux quelconques.

Art. 77. Nul ne pourra exercer la profession d'entrepreneur de *fosses* mobiles sans être pourvu d'une permission du maire de la commune.

Cette permission ne sera délivrée qu'après qu'il aura été justifié par le demandeur : 1° qu'il a les chevaux et appareils nécessaires au service des *fosses* mobiles; 2° qu'il a, pour déposer les voitures et appareils, lorsqu'ils ne sont point en service, un emplacement convenable agréé à cet effet par le maire.

Art. 78. Il est expressément défendu à toute personne non pourvue d'une permission d'entrepreneur de *fosses* mobiles de poser ou faire poser des appareils, même autorisés, dans une maison quelconque, et de s'immiscer en quoi que ce soit dans le service des *fosses* mobiles.

Art. 79. Le transport des appareils des *fosses* mobiles ne pourra avoir lieu que pendant les heures de la journée qui auront été fixées par le maire.

(A Paris, le transport des *fosses* mobiles ne peut avoir lieu, savoir : du 1er octobre au 31 mars, avant sept heures du matin, ni après quatre heures de relevée : du 1er avril au 30 septembre, avant cinq heures du matin, ni après une heure de relevée.)

Art. 80. Aucun appareil ne pourra être placé sans une déclaration préalable à la mairie par le propriétaire ou par l'entrepreneur.

Toute suppression d'appareils doit être également déclarée à la mairie.

Art. 81. Les appareils devront être établis sur un sol rendu imperméable jusqu'à 1 mètre au moins au pourtour des appareils, autant que

les localités le permettront, et disposés en forme de cuvette.

Les caveaux où se trouvent les appareils devront être constamment pourvus d'une échelle qui permette d'y descendre avec facilité et sans danger.

Les trappes qui fermeront l'ouverture de ces caveaux seront construites solidement et garnies d'un anneau en fer destiné à en faciliter la levée.

Il sera pris les dispositions nécessaires pour que les eaux pluviales et ménagères ne puissent pénétrer dans les caveaux.

Art. 82. Tout appareil plein devra être enlevé et remplacé avant que les matières débordent.

Tout enlèvement d'appareil devra être précédé d'une déclaration qui sera faite la veille à la mairie.

Art. 83. Les appareils seront fermés sur place, lutés et nettoyés ensuite avec soin avant d'être portés aux voitures.

Art. 84. Il est défendu de laisser dans les maisons d'autres appareils de *fosses* mobiles que ceux qui y sont en service.

Les appareils, remplis de matières, remplacés et laissés dans les maisons, seront, aux frais de l'entrepreneur, immédiatement enlevés d'office et transportés à la voirie.

Il en sera de même de tout appareil en service dont les matières déborderont.

Art. 85. Il est expressément défendu de faire écouler les matières contenues dans des appareils à l'aide de cannelles ou de toute autre manière.

TITRE V.

Dispositions communes aux entrepreneurs de vidanges et aux entrepreneurs de fosses mobiles.

Art. 86. Les voitures servant au transport des matières fécales ne pourront passer que par les rues qui auront été désignées dans la déclaration de vidange.

Si le maire a fixé un itinéraire, elles devront le suivre.

Tout stationnement intermédiaire de ces voitures, du lieu du chargement à la voirie, est expressément interdit.

Art. 87. Les voitures de transport de vidanges devront être construites avec solidité, entretenues en bon état, et chargées de manière que les vaisseaux reposent toujours sur la partie opposée à leur ouverture.

Art. 88. Les vaisseaux ou appareils contenant des matières seront conduits directement aux voiries indiquées dans la déclaration de vidange; ils seront constamment entretenus en bon état, de manière que rien ne puisse s'en échapper ou se répandre.

Art. 89. En cas de versement de matières sur la voie publique, l'entrepreneur fera procéder immédiatement à leur enlèvement et au lavage du sol.

Faute par lui de se conformer aux dispositions du présent article, il y sera pourvu d'office et à ses frais.

Art. 90. Dans le cas où un entrepreneur cesserait de satisfaire aux conditions imposées par les articles 50 et 78, sa permission lui serait retirée.

Voici, pour compléter l'ordonnance que nous venons de reproduire, de nouvelles prescriptions publiées par l'administration municipale de Paris : « Le radier des *fosses* d'aisances doit être établi à 0m,10 en contre-haut de celui de l'origine du branchement d'égout, contre le mur de façade de la maison, pour que plus tard, d'après le système imaginé par M. le préfet de la Seine, les matières puissent être extraites par les égouts. A cet effet, les branchements d'égouts particuliers doivent être prolongés sous les maisons et recevoir des *tinettes-filtres*, auxquelles aboutiront le tuyau de chute des matières fécales. Ces appareils, parmi lesquels on peut citer ceux de MM. Richer, Dugléré, Marville, Delplanque, retiennent les matières solides, tandis que les liquides ou *eaux vannes* se déversent dans le branchement d'égout, par un tuyau dont une extrémité est fixée à la tinette et dont l'autre plonge dans une cuvette hydraulique réservée dans le fond du radier du branchement, afin d'intercepter le passage des émanations des tinettes de l'égout. Par ces dispositions, le propriétaire est non-seulement dispensé de construire une *fosse*, mais encore il est débarrassé de tous les ennuis de la vidange, l'enlèvement des tinettes-filtres devant se faire par les égouts. Les liquides s'écoulant d'une manière continue dans l'égout, le volume des matières à extraire est réduit des quatre cinquièmes, et il diminue plutôt qu'il ne s'accroît lorsque la consommation d'eau augmente dans les cabinets. »

— VI. EMPLOI AGRICOLE ET INDUSTRIEL DES VIDANGES. Deux savants chimistes français, MM. Boussingault et Payen, ont traité à fond et élucidé la grande question des engrais; nous extrayons de leurs travaux les passages suivants relatifs à l'utilisation agricole des vidanges :

« Les matières fécales de l'homme peuvent être appliquées immédiatement à la culture, à la sortie des latrines. Dans quelques parties de la Toscane, on les délaye dans trois fois leur volume d'eau. C'est surtout dans la Flandre française que ces déjections sont recueillies avec le plus de soin. On assure, dit Joigneaux (*Livre de la ferme*. t. I, p. 46), que, dans la Flandre et le Hainaut, les excréments solides et liquides d'un homme par année sont estimés à 46 francs environ. Le réservoir destiné à leur conservation est un des objets essentiels de tout domaine agricole. Le fermier établit, dans son voisinage, une cave voûtée en maçonnerie, dont le sol est pavé en grès; les quatre murs et la voûte qu'ils supportent sont en briques. On ménage deux ouvertures; l'une perce l'épaisseur de la voûte dans son milieu : elle est destinée à l'introduction des matières; l'autre, plus petite, est pratiquée dans le mur du nord et a pour objet de permettre l'accès de l'air jugé nécessaire à la fermentation. Un semblable réservoir peut avoir une capacité de 32 mètres cubes. Toutes les fois que les travaux de la culture le permettent, les attelages vont à la ville acheter des vidanges qu'on verse ensuite dans les caves, où elles séjournent ordinairement plusieurs mois avant d'être portées sur les terres. L'engrais flamand, la gadoue ou courte graisse, — car cette matière est désignée indistinctement sous ces différents noms, — est répandue à l'état liquide avant ou après les semailles ou bien encore à la suite du repiquage. Son action est prompte et énergique. Lorsque la semaille est achevée et que le sol a reçu toutes les façons que les cultivateurs flamands prodiguent à la terre, on conduit dans des tonneaux, le soir, une charge d'engrais tirée de la *fosse*. A la limite du champ, se trouve une cuve de la capacité d'un quart de mètre cube, dans laquelle on dépose la matière. A l'aide d'une cuiller en bois fixée au bout d'une perche de 4 mètres de longueur, un manœuvre puise le liquide dans la cuve et le répand autour de lui. La cuve vidée, on la transporte sur un autre point; alors l'opération recommence et se continue jusqu'à ce que la totalité de la gadoue ait été employée.

» L'achat, le transport et l'application de l'engrais flamand ne laissent pas d'être dispendieux. Aussi voyons-nous qu'on l'administre particulièrement aux cultures industrielles, à celles dont les produits marchands ont le plus de valeur, comme les plantes à huile et spécialement le tabac. La méthode pratiquée en Flandre est certainement des plus rationnelles. C'est celle que l'on suit en Alsace, dans le voisinage des villes.

	fr.
Le prix de 36 hectol. de matières est.	9 »
Frais de vidanges.	5 »
Droit de sortie payé à l'octroi	1 10
Gratification allouée au valet de ferme.	2 »
	17, 10

» Ces frais portent le prix de l'hectolitre, sur place, à 0 fr., 48. On donne ordinairement dix voitures de gadoue par hectare de chanvre, de tabac, de choux ou de navette... (Boussingault, *Annuaire encyclopédique*, t. II, p. 638). »

M. Boussingault ne parle, dans cet article, que des vidanges employées, comme il le dit, immédiatement au sortir des latrines; mais, depuis longues années, la science et l'industrie recherchent les moyens de transformer dans les *fosses* d'aisances elles-mêmes les matières qu'elles reçoivent. De nombreux travaux ont été faits et laissent entrevoir la solution de ce difficile problème.

Un industriel distingué, M. Mosselmann, a proposé récemment une méthode qui a obtenu les encouragements et les éloges des hommes compétents.

Voici comment M. Payen s'exprime à son égard (*Annuaire encyclopédique*, t. IV, p. 638) :

« Une industrie récemment fondée sur les mêmes principes par M. Mosselmann utilise, en les désinfectant, les excréments liquides et solides des hommes, et produit la *chaux* pulvérulente *animalisée*, nouvel engrais, puissant surtout lorsque, outre les matières azotées et salines qu'il renferme, la chaux en grand excès introduit utilement l'élément calcaire sur des terrains où cet élément fait défaut. »

Le comité des arts chimiques de la Société d'encouragement a déclaré, dans une de ses séances, qu'il était d'avis « que M. Mosselmann avait rendu service à l'agriculture en mettant en pratique, sur une grande échelle, un procédé qui permet : 1° de convertir en engrais, d'une manière rapide et sans inconvénient notable, les matières fécales et les urines qui peuvent être recueillies soit dans les casernes, soit dans les établissements où il y a réunion d'un grand nombre d'hommes, avant qu'elles aient subi la fermentation; 2° de pouvoir mettre en pratique ce procédé sur les matières dont nous venons de parler, sans que des plaintes fondées puissent s'élever contre les établissements où ces opérations seraient pratiquées. »

Malheureusement il existe en France, chez les cultivateurs, des préventions enracinées contre l'emploi des engrais du commerce, et spécialement contre l'engrais provenant du produit des vidanges. « Nous avons encore, surtout en France, dit M. Joigneaux (*Livre de la ferme*), de nombreuses populations qui reculent de dégoût à la vue seule de cet engrais; mais nous espérons bien que la raison triomphera quelque jour des susceptibilités de l'odorat et que l'on arrivera par des transitions bien ménagées à vaincre une répugnance qui tourne au détriment de la richesse publique et privée. Nous ferons observer en passant que les contrées où les excréments humains sont en grande estime parmi les cultivateurs sont précisément celles où règne la propreté la plus rigoureuse; tandis que les pays où l'homme croirait se déshonorer en manipulant les produits des vidanges sont justement ceux qui se distinguent par une malpropreté révoltante. »

Nous nous associons aux vœux de M. Joigneaux et nous ne doutons pas que le jour soit prochain où l'agriculteur, renonçant à une routine traditionnelle, oubliera des préventions que rien ne justifie, et comprendra ses véritables intérêts. Il est vrai que souvent le prix des engrais du commerce l'effraye par son élévation; mais, en pareille matière, il ne faut pas considérer seulement la dépense, il faut tenir compte du résultat. Or, un engrais n'est jamais trop cher si l'augmentation de récoltes qu'il produit couvre le prix qu'il a coûté et laisse de plus un bénéfice raisonnable; c'est ici le cas. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les tables qui, en donnant l'analyse des divers engrais, font voir d'un coup d'œil leur richesse relative : l'engrais humain est au premier rang.

— VII. SYSTÈMES DE VIDANGES EN USAGE. On a suffisamment compris par ce qui précède quels peuvent être les différents systèmes de *fosses* d'aisances, et, par voie de conséquence, quels sont les différents systèmes de vidanges.

Les *fosses* sont ou fermées ou ouvertes; elles peuvent être mobiles.

La *fosse* fermée est celle qui ne laisse échapper aucune des matières qu'elle reçoit.

La *fosse* ouverte est celle qui, au contraire, est disposée de façon que les matières qui y sont reçues s'en échappent. Elles peuvent être disposées de manière que toutes les matières, liquides ou solides, s'écoulent; elle peuvent l'être de manière qu'il n'y ait écoulement *que des matières liquides. En ce cas*, un tamis retient les matières solides.

Les *fosses*, lorsqu'elles sont mobiles, peuvent être également fermées ou ouvertes. Fermées, elles se composent de tonneaux dans lesquels descendent les matières solides et liquides. On les enlève lorsqu'ils sont remplis. Ouvertes, elles sont disposées de façon à laisser écouler les matieres liquides et à retenir les matières solides.

La vidange, lorsque la *fosse* est mobile, s'opère par *l'enlèvement de la fosse elle-même.*

Lorsque la *fosse* n'est pas mobile, la vidange a lieu au moyen de pompes qui envoient les *matières dans des récipients mobiles*. Les vidangeurs peuvent, à Paris, moyennant un droit payé à la ville, rejeter dans les égouts les matières liquides. Pour cela, lorsque la *fosse* n'est pas munie elle-même d'un appareil diviseur, on en opère chimiquement la division par l'emploi des sulfates ou plutôt des chlorures de zinc, qui ont le double avantage de désinfecter les *fosses* et d'y opérer la division des matières en précipitant les solides. (En fait, on a vu qu'à Paris la désinfection *préalable était de règle; or, la division des* matières est la conséquence de l'emploi des agents désinfectants). Les pompes agissent alors successivement sur les liquides et sur les solides.

Au lieu de pompes, on a, depuis quelque temps déjà, employé divers systèmes, dits *atmosphériques*. On amène sur les lieux des récipients dans lesquels on a, à l'avance, fait le vide. On les met en communication avec les *fosses* d'aisances. Les matières y sont alors *chassées par la pression atmosphérique.*

Un autre système consiste, non à faire le *vide dans les récipients, mais à les remplir* d'eau. Puis, quand la communication avec les *fosses* est établie, on ouvre un robinet; l'eau s'écoule, le vide se fait à l'intérieur des récipients que viennent remplir les matières chassées par la pression atmosphérique.

Ajoutons, en terminant, que, en général, à Paris, les *fosses*, mobiles ou non, sont fer*mées et que le système qui permet l'écoulement* direct des liquides par une communication des *fosses* avec les égouts n'est point en usage.

— Constr. La question des *fosses* d'aisances, au point de vue de la construction, est une des plus importantes que l'on ait à considérer.

On a vu plus haut les précautions que l'on doit prendre pour l'établissement des *fosses* d'aisances, et les prescriptions par lesquelles l'administration municipale a fait ses efforts pour les rendre le moins insalubres possible.

Elles doivent être pourvues de deux tuyaux : un tuyau de chute pour les matières fécales, et un tuyau d'évent. Celui-ci doit monter aussi haut que les maisons. Ces tuyaux se font communément en boisseaux de terre cuite, que l'on empile les uns au bout des autres en les ajustant par les extrémités, et en bouchant exactement les joints avec du bon mastic. Les tuyaux de fonte ou de plomb sont de beaucoup préférables. Ces tuyaux, formés de tronçons ajustés, se soutiennent mutuellement par leur liaison; mais on ajoute à leur solidité générale en les attachant aux murs le long desquels ils montent, par le moyen de plâtre ou de liens en fer.

Aux étages successifs, le boisseau doit recevoir le tuyau de communication du cabinet d'aisances. Il prend alors la forme fourchue, et on le nomme *culotte*. L'une des branches continue la communication de la colonne verticale, l'autre est le moins oblique qu'on peut et va aboutir au-dessous du siége. Le plus souvent, celui-ci est une planche de chêne percée d'un trou rond nommé *lunette*, de 0m,30 à 0m,50 de diamètre, que l'on bouche d'un couvercle. Il est soutenu par un massif en maçonnerie à une hauteur de 0m,30 ou 0m,40 au-dessus du sol, de manière à offrir un siége commode et pas trop élevé, comme il convient au but qu'il doit remplir.

Il faut, avant tout, s'arranger de façon que les murs ne soient pas souillés par les transsudations des matières fécales à travers les tuyaux de descente. On doit laisser au cabinet un vasistas toujours ouvert pour dissiper l'air vicié. La porte sera parfaitement close, et les issues bien jointes, pour que le tirage des cheminées voisines ne fasse pas un appel de l'air infect du cabinet, qui pénétrerait sans cesse dans la pièce échauffée, et y exhalerait une affreuse odeur sous l'influence de la chaleur. Malgré toutes ces précautions, les exhalaisons fétides se dégagent et pénètrent dans les appartements. Aussi, pour y remédier, a-t-on imaginé différents systèmes. Le plus ordinaire consiste dans l'emploi d'une cuvette, placée sous le boisseau, et dont la fermeture hermétique empêche à volonté toute communication directe avec le tuyau de descente. Ce qu'il y a de meilleur, dans ce cas, est une fermeture hydraulique. C'est, en effet, ce qui est appliqué dans tous les lieux dits à l'anglaise.

L'orifice de l'embranchement oblique du tuyau de descente est garni d'un vase en faïence percé au bas et bouché d'une bonde fermant hermétiquement. Dans les premières installations qui furent faites sur ce modèle, la bonde portait simplement à sa partie supérieure un anneau, par lequel on était obligé de la tirer avec un crochet. Ce système quasi barbare remplissait mal le but. On est arrivé ensuite à faire manœuvrer la bonde ou soupape au moyen d'une poignée placée au-dessus du siége et commandant un levier mobile.

Lorsque les matières fécales ont été rejetées par la manœuvre de la soupape, on verse de l'eau dans la cuvette. Il suffit que cette eau s'élève dans la cuvette jusqu'au niveau marqué par le bord de la soupape, pour que celui-ci plonge dans le liquide, et qu'il y ait par suite fermeture hydraulique. Il n'y a plus alors aucune communication de la cuvette, et par suite du cabinet et de l'appartement avec le gaz fétide des conduites.

On a construit aussi de ces appareils dans lesquels la soupape est manœuvrée automatiquement. Un contre-poids presse la soupape *contre son siége. Elle ne s'abaisse que lors*que le poids des matières accumulées dans la cuvette est supérieur au contre-poids; on peut toujours, du reste, obtenir ce résultat, par propreté, en versant dans la cuvette un *excès d'eau.*

Le système le plus perfectionné et qui fonctionne le mieux est celui dans lequel la soupape est manœuvrée de l'extérieur par une poignée ouvrant en même temps un réservoir rempli d'eau. Cette eau afflue par un *conduit circulaire, et l'orifice dont la cuvette* est disposée tangentiellement, de sorte que le liquide qui y arrive la parcourt en lavant les parois sur lesquelles il court en faisant une *sorte d'hélice conique.*

Tels sont les moyens que l'on peut employer pour les cabinets d'aisances établis dans les appartements habités par des gens soigneux et élevés dans des habitudes de propreté qui garantissent le bon entretien des commodités; mais comment devra-t-on procéder, s'il s'agit d'installer des communs à l'usage d'ateliers, de manufactures ou bien des latrines publiques, pour un marché, par exemple? Les systèmes précédents demandent beaucoup de soins que l'on ne peut exiger des gens qui fréquenteront les lieux d'aisances placés dans les conditions que l'on vient de d'énumérer. Qu'arrivera-t-il alors? Les cuvettes s'engorgeront, la multiplicité des visiteurs rendant, d'ailleurs, les soins inefficaces, lors même qu'ils existeraient; le mécanisme, si simple qu'il soit, se dérangera, se brisera, cessera de fonctionner, et, les lieux établis dans ces conditions seront bientôt en plus pitoyable état que si l'on avait simplement laissé déboucher l'orifice de la conduite dans une cuvette en ciment, sans aucun obturateur pour supprimer les exhalaisons, comme cela se pratique le plus souvent. Alors il n'y a pas de siége, la cuvette est percée au ras du sol, et le dallage est légèrement en pente vers la lunette, pour y diriger les urines et autres liquides. Avec ce système, si les cabinets sont munis de cheminées d'aérage, dans lesquelles on fera au besoin un appel d'air au moyen d'une lampe ou d'un bec de gaz, qui servira à l'éclairage pendant la nuit, on pourra détourner en partie la mauvaise odeur et évacuer les gaz fétides.

Néanmoins, si l'on ne peut pas, pour ces sortes de communs, arriver à un résultat aussi parfait et à une fermeture aussi hermétique que pour des lieux dits à l'anglaise, on peut désirer cependant que le tuyau de descente soit fermé pendant que l'appareil n'est pas en fonction. Voici dès lors le système que l'on a imaginé et qui donne les meilleurs résultats.

Le conduit est surmonté d'une sorte de socle de 0m,15 à 0m,20 de hauteur, en fonte, sur lequel on monte. Le dessus est mobile et maintenu dans une position un peu inclinée, au moyen d'un contre-poids. Lorsque l'on monte sur la plaque, celle-ci s'abaisse en

tournant autour d'un de ses côtés, et, par une combinaison simple de levier, la soupape se déplace latéralement pour livrer passage aux matières fécales. Elle ne se referme que lorsque la plaque supérieure a repris sa position horizontale.

Pour compléter cet article, il nous semble utile de donner quelques détails sur les procédés en usage pour désinfecter et assainir des cabinets d'aisances, soit que l'on n'ait pas employé l'un des systèmes décrits ci-dessus, soit que, malgré cela, la mauvaise odeur ait persisté.

Tous les moyens se résument en un seul, susceptible, il est vrai, d'applications différentes : établir une ventilation forcée, au moyen d'une cheminée d'aérage, dans laquelle on construira, s'il le faut, un foyer d'appel. Peut-être serait-il bon, dans les grandes villes surtout, d'appliquer ce procédé d'une manière générale pour aérer puissamment la *fosse*, en plaçant son tuyau d'évent le long et côte à côte des cheminées des cuisines.

Un système qui commence à se répandre beaucoup est celui des *fosses* mobiles : il consiste à placer dans une cave spéciale des tonneaux auxquels on fait aboutir l'extrémité d'un tuyau de conduite. Une fois les tonnes remplies, on les enlève, et on les remplace par d'autres, que l'on retire ensuite à leur tour, lorsqu'elles sont pleines M. Piorry, qui vante beaucoup ce système, dans son intéressante *Dissertation sur les habitations privées*, lui reconnaît les avantages suivants : les tonnes ne dégagent aucune odeur, épargnent les frais de construction, d'entretien et de curage de la *fosse;* enfin, les frais auxquels elles entraînent sont beaucoup moins élevés que ceux de ces trois opérations. C'est une question à étudier ; mais, en tout cas, on ne peut guère appliquer ce système aux maisons de construction ancienne.

— Techn. Malgré toutes les prescriptions émanées de l'autorité pour assurer la bonne construction des *fosses* et pour régler les procédés à suivre dans la vidange; malgré le chlorure de chaux que l'on emploie pour désinfecter les matieres, la mauvaise odeur est encore très-marquée, et toutes les personnes qui parcourent les rues de Paris à une heure assez avancée de la nuit ont pu s'en convaincre.

Ces inconvénients, déjà sensibles, deviendront plus grands encore, de même que les dépenses que la vidange occasionne aux propriétaires, lorsque, par suite du nouveau système de distribution d'eau à chaque étage des maisons, les locataires jetteront naturellement beaucoup plus d'eau dans les *fosses*. Les *fosses* d'aisances, que les règlements préservent de toute infiltration et qui sont hermétiquement closes, se rempliront très-rapidement.

Les procédés de désinfection, quelque parfaits qu'ils soient, n'empêchent pas une odeur fétide de se répandre dans les rues. Les liquides plus ou moins saturés de substances neutralisantes, dont on tolère l'écoulement dans les ruisseaux, promènent au loin des émanations nauséabondes, et vont ensuite exciter, par leur mélange avec les résidus de toute espèce qu'entraînent les égouts, une fermentation dont l'effet est de rendre plus délétères les vapeurs qui s'y forment.

De plus, l'arrivée de deux cents voitures descendant chaque nuit dans la ville pour enlever les matières solide, le travail nocturne des vidangeurs, le chargement des tonneaux emplissent Paris de bruit et vicient l'air qu'on respire. Si ce service devient plus fréquent sans se modifier, les inconvénients en seront bientôt intolérables.

A ces inconvénients s'en joindra un plus grave encore, s'il est possible. Par suite de la considération que nous avons fait valoir, les propriétaires, à qui chaque mètre cube de matières que contiennent les *fosses* coûte environ 8 fr. de vidange, seront fort peu disposés à approvisionner largement d'eau leurs maisons, les frais devenant plus fréquents s'il faut plus souvent extraire cette même eau des *fosses*. Il est donc évident qu'il faut changer le mode d'emmagasinage des matières fécales et le procédé d'extraction.

Depuis 1854, la recherche du meilleur système de vidange a été poursuivie par l'administration, ainsi que par la science et l'industrie privée.

Une combinaison, qui devait tout d'abord se présenter à l'esprit des chercheurs, parce qu'elle est appliquée depuis plusieurs années en Angleterre, avec un succès apparent, consiste à projeter directement toutes les matières dans les égouts, en supprimant les *fosses*, qui sont remplacées par de simples conduites. La salubrité interdit de garder près du logement qu'on occupe des matières susceptibles d'en vicier l'air. C'est un moyen prompt et économique de s'en débarrasser que de les noyer d'eau et de les perdre à l'égout. Le water-closet est donc, en Angleterre, la condition essentielle d'une habitation saine; mais le problème n'est ni radicalement ni convenablement résolu; car envoyer ces matières par l'égout à la rivière, c'est infecter celle-ci, et lors même que les égouts ne viennent se perdre qu'à une distance plus ou moins grande au-dessous de la ville, cela n'est pas sans danger. D'ailleurs, on se prive ainsi du plus énergique des moyens de fertiliser la terre. Lors même qu'à Paris on modifierait ce système en ne jetant pas les produits de l'égout dans la Seine, mais en les faisant arriver à de vastes réservoirs comme cela se fait à Bondy, on arriverait encore à ce résultat d'infecter l'égout, qui est déjà bien assez immonde et difficile à nettoyer, vu le peu de pente qu'a permis de lui donner le faible relief du sol parisien.

La seconde idée qui s'est présentée pour résoudre la question, momentanément du moins, consiste à séparer les matières en deux classes, les liquides et les solides. Cette séparation se fait dans les *fosses* mêmes au moyen d'appareils diviseurs, appelés *tinettes-filtres*. Les solides sont retenus, les liquides s'écoulent. Ils s'écoulent, mais où? Ici la difficulté se représente entière : si l'on fait écouler le liquide dans une seconde tinette que l'on enlève lorsqu'elle est pleine, pour la transporter au dépôt de Bondy, on ne supprime pas le travail nocturne, on le rend moins puant, voilà tout; on ne supprime non plus pas les frais, puisque, vu la grande quantité d'eau jetée dans les communs, l'extraction de la tinette mobile sera très-fréquente.

Si l'on fait communiquer la tinette-filtre avec l'égout, on perd complétement les produits liquides, dans lesquels sont surtout contenus les principes ammoniacaux qui font la force de l'engrais humain, en même temps qu'ils sont des causes de fermentation putride des matières contenues dans l'égout. Le mieux serait d'avoir, dans les égouts, des conduits spéciaux assez considérables pour recevoir, comme en Angleterre, toutes le matières fécales. Leur réseau serait soumis à l'action de pompes aspirantes et foulantes qui rassembleraient les matières dans des réservoirs lointains, comme celui de Bondy, pour qu'elles y fussent traitées par les procédés en usage.

De cette façon, la crainte d'infecter les égouts serait absolument écartée, mais on aurait à faire une énorme dépense pour le premier établissement des conduites spéciales. Le produit de l'engrais fabriqué correspondrait-il à une si grande mise de fonds? Cela est douteux. Dès aujourd'hui, en effet, bien que l'eau n'arrive pas directement dans toutes les maisons et à tous les étages, la quantité que l'on en projette dans les *fosses* est déjà tellement considérable que l'exploitation des dépôts de Bondy n'est plus aussi avantageuse que par le passé.

Si l'eau est amenée en abondance dans chaque demeure, les vidanges n'en seront-elles pas étendues au point de rendre encore moins favorables les résultats de leur transformation en engrais? La réponse à cette objection est connue; elle est le résultat d'expériences faites sur l'usage de l'engrais liquide, au nom d'une compagnie que la ville a subventionnée, dans la ferme de Vaujours. On a constaté que, pour féconder le sol, ce genre d'engrais doit être très-largement étendu d'eau; qu'employé sans cette précaution, il brûle en quelque sorte les récoltes, et qu'un arrosage fréquent, abondant, à la lance, comme celui que l'on emploie pour l'eau pure au bois de Boulogne, constitue le procédé le plus efficace en même temps que le plus commode.

En face de ces conclusions, deux procédés radicaux et simples se présentent à l'esprit et semblent les deux seuls auxquels l'administration municipale puisse définitivement s'arrêter.

1° Adopter le système diviseur, et laisser écouler dans l'égout les liquides très-abondants, avec cette condition que les égouts n'aboutissent pas à la Seine, mais à des réservoirs employés en arrosages fertilisants.

Ce procédé a, d'ailleurs, été mis en pratique en Angleterre. Depuis longtemps, on applique les eaux d'égout à l'irrigation des prairies des environs d'Edimbourg, et l'on en obtient d'excellents résultats.

Ce système est établi partiellement à Paris pour desservir les *fosses* de l'Hôtel de ville, avec cette modification, que les liquides sont reçus dans une conduite spéciale placée sur une banquette contre l'un des pieds-droits de la galerie d'égout.

2° La seconde solution du problème consisterait dans l'invention d'un procédé simple et peu coûteux pour séparer à peu de frais, dans les *fosses* mêmes, les éléments constitutifs de l'engrais, qui sont des causes d'infection, de sorte que les liquides privés de principes actifs et désormais inutiles et sans odeur, puissent être rejetés directement et sans inconvénient dans les égouts. Des essais ont été pratiqués : l'eau de chaux, dont l'emploi avait tout d'abord fait naître beaucoup d'espoir, paraît n'avoir qu'une efficacité incomplète pour précipiter les matières dont on veut se saisir.

Les vidanges des Halles sont traitées depuis quelque temps par une dissolution de sels de magnésie. Les frais sont très-peu considérables. La désinfection semble s'opérer complétement, et les liquides peuvent impunément s'écouler dans l'égout. Le résidu de l'opération est enlevé dans les tinettes.

Quoi qu'il en soit, sans attendre une décision définitive qui soumettra les vidanges parisiennes à un règlement uniforme et exempt des inconvénients qui viennent d'être signalés, il convient de dire que les procédés d'extraction des matières fécales se sont beaucoup améliorés.

Partout le système diviseur s'est substitué à l'ancienne méthode, et si ce procédé n'est pas parfait, il est du moins plus rapide et moins puant. Il a, de plus, l'avantage de permettre la vidange souterraine pour toutes les maisons qui communiquent directement avec l'égout, ainsi qu'il est spécifié par le décret du 24 mars 1852, article 6 : « Toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'égout, doit être disposée de manière à y conduire les eaux pluviales et ménagères. La même disposition est applicable à toute maison ancienne en cas de grosses réparations, et, en tout cas, dans un délai dont le terme est subordonné à l'achèvement du réseau de voies souterraines dont Paris doit être complétement pourvu, d'après les projets des ingénieurs municipaux. »

En conséquence de ces prescriptions, les propriétaires des maisons construites ou réparées depuis 1854 ont établi au pied de la façade de leurs bâtiments des galeries transversales de $2^{m},30$ de haut sur $1^{m},30$ de large, pour y déverser les eaux pluviales et ménagères. Ces galeries communiquent avec l'égout le plus voisin; elles peuvent être en même temps utilisées pour le départ des matières liquides des *fosses* d'aisances. Le transport souterrain, par cette voie, des tinettes contenant les matières solides, sera certainement moins coûteux pour le propriétaire que la méthode ordinaire d'extraction.

Chaque ouverture dans l'égout municipal est marquée du numéro de la maison et munie d'une grille de fer à deux clefs dissemblables, dont l'une reste entre les mains du propriétaire, et l'autre est remise aux agents du service.

De ce que toutes les maisons ne communiquant pas encore avec l'égout municipal, il résulte naturellement trois systèmes différents pour l'emploi des tinettes-filtres.

1° Le système dit *fosses mobiles*, qui s'applique, dans tous les cas possibles, aux *fosses* de construction ancienne, et ne communiquent pas avec l'égout.

Les appareils sont en bois ou en zinc. Dans l'appareil en bois, la tinette-filtre reçoit le tuyau de descente qui est fixé au mur de la *fosse* par un collier en fer. Une fermeture hermétique empêche toute exhalaison au dehors et relie solidement la tinette-filtre et la conduite. Un tube conduit les matières liquides dans un tonneau disposé horizontalement sur deux barres de fer et au-dessus d'un bassin destiné à recevoir les liquides qui pourraient provenir de fuites, et qui seront enlevés à la pompe. Le tonneau, qui est fort pesant, repose sur un massif en maçonnerie. La disposition de l'appareil en zinc est absolument la même, sauf que la tinette-filtre en zinc, qui est plus légère que celle en bois, est soutenue par deux barres de fer scellées dans le mur de la *fosse*.

Quel que soit, d'ailleurs, celui des systèmes que l'on adopte, la chambre contenant la *fosse* mobile ou simplement les tinettes, devra être munie d'un tuyau d'évent débouchant au-dessus des toits, et d'un regard permettant l'extraction facile des tinettes, en attendant qu'un système de rails et de wagons établi dans les grands égouts de la ville, permette la vidange souterraine, qui serait à la fois plus commode, moins coûteuse et moins désagréable pour les habitants de Paris.

— Hyg. Les émanations produites par les *fosses*, toujours plus considérables par les temps chauds et humides, peuvent-elles exercer une influence fâcheuse sur l'homme? L'étude des phénomènes et des maladies qui se développent chez les vidangeurs peut seule éclairer la question. A l'exemple de Parent-Duchâtelet, beaucoup de médecins nient complétement cette influence pernicieuse, et n'admettent que la possibilité de l'asphyxie et des ophthalmies. D'un autre côté, l'observation des maladies qui règnent à Montfaucon et à Bondy, où sont déposées les matières fécales de Paris, n'y démontre ni une fréquence ni une gravité plus grandes que partout ailleurs; il n'y a pas non plus une mortalité plus considérable. En opposition à cette négation d'accidents possibles, on cite quelques cas dans lesquels les effets nuisibles auraient été produits, effets dont la nature ne serait cependant pas bien déterminée. Tels sont trois cas de mort survenus successivement chez des individus qu'on avait fait coucher dans une pièce où existaient des émanations sorties par la fissure d'un tuyau de conduite de matières fécales, passant dans l'épaisseur du mur. (Darcet.) La question des accidents qui peuvent survenir, quelque indécise qu'elle soit, n'en doit pas moins être prise en sérieuse considération, et l'on doit chercher, sinon à détruire complétement, du moins à réduire au minimum les inconvénients attachés aux émanations des latrines.

Restent les accidents produits par le curage des *fosses* d'aisances chez les ouvriers qui l'exécutent; telle est spécialement l'asphyxie, dont on a eu de si nombreux cas à déplorer. Toutefois, les empoisonnements par les gaz des *fosses* d'aisances auxquels sont exposés les vidangeurs, sont beaucoup plus rares depuis qu'on est parvenu, à l'aide de cheminées d'appel et de tuyaux d'aspiration, à mettre à profit la formation du vide pour enlever la totalité des matières liquides contenues dans la *fosse*. Les deux gaz principaux qui se dégagent des *fosses* d'aisances sont l'hydrosulfate d'ammoniaque et l'acide hydrosulfurique. Ils constituent le *plomb*, mot par lequel les vidangeurs désignent l'exhalation délétère et les accidents qu'elle produit. Ces accidents varient d'intensité suivant les dispositions organiques des individus et suivant la proportion des gaz délétères. Dans quelques cas, les ouvriers, à peine dans la *fosse*, tombent comme foudroyés. D'autres fois, ils sont pris de douleurs atroces à l'épigastre, aux articulations et à la tête; ils éprouvent un resserrement très-pénible à la gorge; ils ont des nausées et des défaillances. D'autres fois encore, ils sont pris de délire, de convulsions, de rire sardonique; ils poussent des cris involontaires; ils *chantent le plomb*, comme ils le disent eux-mêmes. Enfin les symptômes ordinaires de l'asphyxie ne tardent pas à apparaître. La face devient livide, la bouche se couvre d'écume sanguinolente, le pouls devient irrégulier, les battements du cœur vont s'affaiblissant et finissent par être suspendus.

Voici le traitement classique de cet empoisonnement; il est emprunté à M. Bouchardat. Il importe, dit le savant hygiéniste, de faire le plus tôt possible respirer du chlore avec précaution. Labarraque a sauvé un vidangeur asphyxié, en plaçant sous son nez à différentes reprises un linge trempé dans une dissolution de chlorure de soude. Si l'on n'a pas de chlorure de soude sous la main, comme le succès dépend de la rapidité du secours, on trouvera chez tous les épiciers de l'eau de Javel, qui est du chlorure de potasse, et l'on en imbibera un linge qu'on promènera avec précaution sous le nez de l'asphyxié. On pourra activer, s'il en est besoin, le dégagement du chlore, en versant quelques gouttes de vinaigre sur le linge imbibé d'eau de Javel. On pourra encore obtenir un dégagement lent et gradué du chlore, en enfermant dans une compresse une poignée de chlorure de chaux, et en versant sur cette compresse quelques gouttes de vinaigre. Quand le malade commence à respirer, il faut l'exposer au grand air, rappeler la chaleur à la peau en le brossant fortement avec une brosse de crin, en l'enveloppant de couvertures chaudes. On pratiquera une saignée, puis on administrera une potion antispasmodique avec 2 grammes d'éther.

Un emploi judicieux des chlorures prévient les accidents et empêche l'asphyxie. Les applications faciles et peu dispendieuses des moyens de désinfection aux matières fécales ont déterminé l'administration à rendre une ordonnance de police par laquelle il est interdit à tout entrepreneur de vidanges de commencer le curage d'une *fosse*, avant d'avoir préalablement désinfecté la masse des matières qu'elle renferme. La mise à exécution de ce moyen préviendra probablement, dans la suite, tous les accidents; il consiste dans l'emploi, soit du peroxyde de fer, soit du charbon. Le premier de ces agents surtout paraît se généraliser, ce qu'il doit à son prix peu élevé, joint aux bons résultats qu'il produit. L'emploi des chlorures réussit également bien, mais il est plus dispendieux.

— Bibliogr. Laborie, Cadet et Parmentier, *Observations sur les fosses d'aisances, et moyens de prévenir les inconvénients de leur vidange, suivies du Rapport fait à l'Académie des sciences sur ce travail, par Milli, Lavoisier et Fougeroux* (Paris, 1778); Jamin de Combe-Blanche, l'*Antiméphitique* ou *Moyens de détruire les exhalaisons pernicieuses et mortelles des fosses d'aisances, l'odeur infecte des égouts, etc.* (Paris, 1782); De Marcorelle, *Réflexions historiques et critiques sur quelques moyens indiqués pour neutraliser les fosses d'aisances, servant de réponse aux injustes accusations de M. Jamin* (Paris, 1785); Hallé, *Recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisances* (Paris, 1785, in-8°); Gaulet, *Des inconvénients des fosses d'aisances, possibilité de les supprimer* (Yverdun, 1785; 2e édit. avec supplément, Yverdun, 1787); Giraud (P.), *Commodités portatives* ou *Moyens de supprimer les fosses d'aisances et leurs inconvénients* (Paris, 1786, in-8°); Géraud, *Essai sur la suppression des fosses d'aisances et de toute espèce de voirie, sur la manière de convertir en combustible toutes les substances qu'on y renferme* (Amsterdam, 1786, in-12); Thouret, *Rapport sur des pompes antiméphitiques*, dans l'*Annuaire de Chimie* (1790); Dupuytren (G.), *Notice sur quatre asphyxies survenues dans une fosse d'aisances vidée depuis plusieurs jours, et sur quelques expériences auxquelles elles ont donné lieu*, dans le *Bulletin de la Faculté de médecine* (an XIII); du même, *Rapport sur une espèce de méphitisme des fosses d'aisances produite par le gaz azote*, dans le *Journal de médecine de Corvisart* (an XIV); Héricart de Thury, Dubois (Antoine) et Hurard, *Rapport sur les fosses mobiles et inodores de Cazeneuve et Cie, fait à la Société centrale d'agriculture* (Paris, 1818, in-8°); De Neufchâteau (Frédéric), *Recherches sur l'utilité de l'urine par rapport à l'agriculture*, à la suite du précédent; Darcet, *Rapport au conseil de salubrité sur la construction des latrines publiques et sur l'assainissement des latrines et des fosses d'aisances*, dans l'*Annuaire de l'industrie nationale et étrangère* (1822); Girard et Pelletier, *Rapport au préfet de police sur l'assainissement de la vidange des fosses d'aisances*, dans le *Recueil industr. et manufact. de Moléon* (1830); des mêmes, *Latrines modèles construites sous un colombier*,

ventilées au moyen de la chaleur des pigeons, etc. (Paris, 1843, in-4°); Vée, *Considérations sur des explosions et combustions accidentelles dans les fosses d'aisances*, dans le *Journal des connaissances médicales* (1834); Parent-Duchâtelet, Labarraque et Chevallier, *Rapport sur les améliorations à introduire dans les fosses d'aisances, leur mode de vidange et les voiries de la ville de Paris*, dans l'*Annuaire d'hygiène* (1835); Cauverchel, *De l'assainissement des fosses d'aisances, des latrines et urinoirs publics et des moyens, etc.* (Paris, 1837, in-8°); Matthissens, *Rapport fait à la Société de médecine d'Anvers sur le procédé du docteur Kœne, pour la désinfection des matières fécales, etc.*, dans l'*Annuaire de la Société de médecine d'Anvers* (1840); Sucquet et Krafft, *De l'assainissement de la vidange et de la suppression des voiries de la ville de Paris* (Paris, 1840, in-8°); Ollivier (d'Angers), *Remarques sur la nécessité d'une nouvelle mesure à prescrire après la vidange des fosses d'aisances*, dans l'*Annuaire d'hygiène* (1840); Huguin (A.), *Notice sur les fosses antiméphitiques portatives opérant la séparation immédiate des solides et des liquides et la désinfection complète des produits* (Paris, 1840, in-8°); Guérard (A.), *Sur le méphitisme et la désinfection des fosses d'aisances*, dans l'*Annuaire d'hygiène* (1844); du même, *Note sur le nouveau système de vidange des fosses d'aisances* (1846); Girard (H.), *Note relative aux principales conditions que doivent offrir les lieux d'aisances*, dans l'*Annuaire de médecine psychologique* (1845); Chevallier, *Rapport fait à la Société d'encouragement sur le concours ouvert pour la désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses mêmes et pour des appareils propres à opérer la division des solides et des liquides*, extrait des *Bulletins de la Société d'encouragement* (1848, in-4°); du même, *Essai sur la possibilité de recueillir les matières fécales, les eaux vannes, les urines de Paris avec utilité pour la salubrité, etc.*, dans l'*Annuaire d'hygiène* (1860); du même, *Sur les accidents qui résultent de l'inflammation des gaz produits dans les fosses d'aisances* (1861); Vincent, *Extrait d'un ouvrage intitulé : Recherches historiques sur la construction des fosses d'aisances et l'emploi des matières fécales* (1848, in-4°); Gaultier de Claubry, *De la suppression de la voirie de Montfaucon comme conséquence des procédés perfectionnés de désinfection des fosses d'aisances*, dans l'*Annuaire d'hygiène* (1848); du même, *De l'application des procédés de vidange inodore comme moyen de suppression de la voirie de Bondy* (1850); du même, *Des nouveaux perfectionnements apportés à la vidange des fosses d'aisances et des résultats qui en sont la conséquence* (1851); *Ordonnances de police concernant la désinfection des matières contenues dans les fosses d'aisances* (12 décembre 1849, 28 décembre 1850, 8 novembre 1851); *Autre réglant la construction, les réparations des fosses d'aisances et le service de la vidange* (1er décembre 1853); *Autre concernant la désinfection des fosses d'aisances et l'écoulement des eaux vannes aux égouts* (29 novembre 1854); Rogier-Mothes, *Notice sur les appareils Rogier-Mothes servant à fermer hermétiquement les fosses d'aisances à l'embouchure du tuyau de descente, etc.* (Paris, 1858, in-8°); Mille, *Service des vidanges, écoulement direct des liquides dans les égouts*, dans l'*Annuaire d'hygiène* (1854); Sponi, *De la vidange au passé, au présent et au futur, mémoire aux magistrats, etc.* (Paris, 1856, in-8°); Dugleré (A.), le *Grand diviseur* (Paris, 1856, in-4°); Bellezanne, *Appareil séparateur mobile; filtre à grand diviseur, avec écoulement des liquides sur la voie publique et sans odeur* (Paris, in-4°); Grassi, *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur la construction et l'assainissement des latrines et fosses d'aisances* (Paris, 1858, in-8°); Bertherand, *Mémoire sur la vidange des latrines et des urinoirs publics*, dans les *Archives de l'agriculture du Nord* (Lille, 1858); Duponchel, *Nouveau système de latrines pour les grands établissements publics*, dans l'*Annuaire d'hygiène* (1858); Reil, *Die verschiedenen system betreffend die anlagen van abtritten, vam sanitätspolizeilichen Standpunkte*, dans les *Casper's Vischr* (1859); Bouchard, *Disposition des fumières et des latrines dans les exploitations rurales* (Paris, 1859, in-8°); Finkelburg, *Vergleichende Bemerkungen über die neuern Methoden zur Entfernug der Auswurfstoffe aus grösseren Stäaten mit Besandever Rücksicht, etc.*, in *Casper's Vischr* (1860); Papenheim, *Zur gereahlosen entleerung der abtrittogruben*, in *Beitræge zur exact. forsch.* (1862).

— Admin. *Fosse commune.* On donne ce nom à une grande tranchée ménagée dans les cimetières et où viennent se presser les uns contre les autres les morts qui ne payent pas de droits pour être séparés, c'est-à-dire qui n'ont pas de concession de terrain. On enterre de nouveau dans le même lieu après un délai de cinq années. Ces inhumations en tranchées sont soumises à des mesures d'ordre et de police qui, en ce qui concerne les cimetières de Paris, ont été réglées par un arrêté de M. le préfet de la Seine en date du 14 septembre 1850. Le dércet du 14 décembre 1850 a supprimé, non pas absolument la *fosse* commune, comme le prétendait un orateur du gouvernement le 27 janvier 1868 devant le Corps législatif, mais l'inhumation par superposition, et ordonné l'inhumation par juxtaposition. Rien ne blesse plus profondément les classes déshéritées que la mise en terre des dépouilles mortelles du pauvre dans une promiscuité tout à fait indigne de notre civilisation, indigne du rôle que les travailleurs occupent dans notre pays, indigne de la grande et somptueuse capitale de la France. L'horrible *fosse* commune, qui continue dans la mort même une inégalité sociale choquante à plus d'un titre, ne cessera vraiment d'exister que le jour où il sera permis au pauvre comme au riche de venir pleurer sur la tombe de ceux qu'il a perdus. L'administration municipale de la ville de Paris y a, dit-on, songé; elle aurait poursuivi la pieuse pensée de donner aux trois cinquièmes de la population parisienne (car, à Paris, les inhumations gratuites sont de 62 pour 100) une sépulture, distincte d'abord, puis tranquille, au moins pendant cinquante ans, ce qui, vu la fragilité des choses humaines, est en quelque sorte une tranquillité perpétuelle. Malheureusement, elle n'a cru la chose réalisable qu'à la condition d'établir hors Paris, à Méry-sur-Oise, une vaste nécropole dont la création entraînerait la suppression de toute espèce de sépulture dans les cimetières actuellement existants. En attendant que se réalise, chez nous, le grand principe de l'égalité des hommes devant la mort, la plus incessante préoccupation de la mère, de l'épouse, de la fille, c'est le sombre avenir de la *fosse* commune pour son corps; car pour elle, la *fosse* commune, c'est l'oubli! L'une des plus chères consolations de la douleur, n'est-ce pas d'avoir la certitude de pouvoir aller répandre des larmes et jeter des fleurs sur la tombe d'un enfant, d'un père, d'une mère, d'un époux? Pleure-t-on sur ces cendres bien-aimées à la tranchée *promiscuitaire*, d'ailleurs bouleversée de fond en comble de cinq années en cinq années? Nous n'oserions l'affirmer. Aussi l'on a vu de pauvres mères, des pères, des filles, des épouses, des maris, courir éperdus engager ou vendre robes, linges, bijoux, matelas, pour sauver la dépouille de l'un des leurs de la *fosse* commune et de son repoussant pêle-mêle.

Le système de la mutualité, qui a fait tant de progrès dans ces dernières années, a permis, dans beaucoup de cas, aux pauvres de ne pas aboutir à la tranchée. Vers 1860, une société composée d'Israélites, la *Terre promise*, s'est fondée en prenant pour base le principe coopératif; elle donne à chacun de ses adhérents une tombe perpétuelle dans l'un des cimetières affectés à la religion juive. Grâce au faisceau de forces que crée l'esprit d'association, le membres de la *Terre promise*, par une très-minime contribution, qui s'amoindrit à mesure qu'ils deviennent plus nombreux, s'assurent un tombeau où pourront s'épancher les regrets des parents et des amis. Dans cette sainte fraternité de la mort, les pauvres trouvent du moins la consolation de leurs derniers jours, l'adoucissement du moment terrible qui les séparera de leurs familles éplorées, parce qu'ils savent que leurs ossements ne seront pas jetés et oubliés dans le gouffre des *fosses* communes. A l'exemple de la *Terre promise* et sur son modèle, plusieurs autres associations, entre autres l'*Immortelle*, ont entrepris de donner à leurs adhérents les quelques pieds carrés qui suffisent à l'homme pour le repos suprême.

L'idée de ces associations d'enterrement mutuel n'est pas nouvelle. On sait l'importance qu'avait à Rome, pour les petits, pour les humbles, le *collegium*. « Tous les textes, dit M. Renan, dans les *Apôtres*, nous montrent ces *collegia* comme formés d'eslaves, de vétérans, de petites gens. L'égalité y régnait entre les hommes libres, les affranchis, les personnes serviles; les femmes y étaient nombreuses. Au risque de mille tracasseries, quelquefois même des peines les plus sévères, on voulait être membre d'un de ces *collegia*, où l'on vivait dans les liens d'une agréable confraternité, où l'on trouvait des secours mutuels, où l'on contractait des liens qui duraient après la mort. A s'en tenir aux apparences, ces colléges n'étaient que des associations d'enterrement mutuel; mais cela seul eût suffi pour leur donner un caractère moral. A l'époque romaine, comme de notre temps et à toutes les époques où la religion est affaiblie, la piété des tombeaux était presque la seule que le peuple gardât. On aimait à songer qu'on n'y serait pas jeté aux horribles *fosses* communes, que le collége pourvoirait à vos funérailles, que les confrères qui seraient venus à pied au bûcher recevraient un petit honoraire de 0 fr. 20. Les esclaves, en particulier, avaient besoin de croire que, leur maître faisant jeter leurs corps à la voirie, il y avait quelques amis pour leur faire des funérailles imaginaires. Le pauvre homme mettait par mois un sou au tronc commun pour se procurer, après sa mort, une petite urne dans le *columbarium*, avec une plaque de marbre où son nom fût gravé. La sépulture, chez les Romains, étant intimement liée aux *sacra gentilia* ou rites de familles, avait une extrême importance. Les personnes enterrées ensemble contractaient une sorte de fraternité intime et de parenté. » Nul doute que chez nous, comme à Rome, la mutualité ne puisse faire beaucoup; mais il serait tout à fait digne d'une grande civilisation de donner à chacun sa tombe. La *fosse* commune a été illustrée par Lamennais, qui, loin de la redouter comme tant d'autres, l'avait, au contraire, choisie et demandée pour sa dépouille. « Je veux, a-t-il écrit dans son testament, être enterré au milieu des pauvres et comme le sont les pauvres. » Selon sa volonté, rien, ni croix, ni pierre, n'indique la place où son corps a été déposé. En 1793, les ossements des rois et des reines de France, des princes et des princesses, enfermés dans les caveaux de Saint-Denis, furent jetés par le peuple dans la *fosse* commune. Le corps de Louis XIV, bien conservé, mais dont la figure était noire comme de l'encre, resta debout, au moment où on le jeta dans la *fosse*, sur celui de Marie de Médicis. Chateaubriand, de son grand style, a poétisé cet événement, dans lequel intervient nécessairement le doigt d'un Dieu qui menace.

— Anat. *Fosses nasales.* Les *fosses* nasales constituent une large cavité divisée en deux parties par une cloison limitée en haut par le tiers antérieur de la base du crâne et la voûte du nez, en bas par la voûte palatine, en dehors par les régions zygomatique, sous-orbitaire et orbitaire, en arrière par le pharynx, en avant par l'extrémité supérieure de la narine. Elles forment deux cavités prismatiques, triangulaires, offrant à considérer : 1° une paroi interne; 2° une paroi externe; 3° une paroi supérieure; 4° une paroi inférieure; 5° une ouverture antérieure; 6° une ouverture postérieure.

1° *Paroi interne.* Cette paroi a une direction perpendiculaire et divise ainsi les *fosses* nasales en deux parties à peu près égales; la *fosse* nasale droite est un peu plus large que la gauche. Il n'est pas rare de voir cette cloison dévier à droite ou à gauche; le plus souvent elle dévie à gauche, où elle constitue un renflement rougeâtre que l'on a pris quelquefois pour un polype. Sa forme est à peu près quadrangulaire. Elle est tapissée par une membrane pituitaire épaisse, vasculeuse, doublée d'une lame fibreuse qui existe dans toute l'étendue des *fosses* nasales, mais qui n'est nulle part aussi prononcée. Cette lame fibro-muqueuse se sépare avec la plus grande facilité du squelette de la cloison, et c'est ce qui explique l'existence des abcès, des kystes séro-sanguins, et la facilité avec laquelle la cloison du nez se nécrose, se perfore. La portion osseuse et cartilagineuse de cette cloison est formée par la totalité du vomer, en avant et en haut par la lame perpendiculaire de l'ethmoïde, puis tout à fait en avant par le cartilage de la cloison. Il faut y joindre la crête du sphénoïde engaînée dans le vomer, l'épine nasale du frontal, appuyée sur la lame de l'ethmoïde, et, en bas, l'espèce de crête que forment en s'adossant les os maxillaires supérieurs. Ainsi constituée, la cloison forme une sorte de colonne qui soutient la voûte du nez. Aussi, quand la syphilis, la scrofule en amène la destruction, le nez s'écrase : néanmoins cet écrasement n'est pas inévitable même avec une destruction complète.

2° *Paroi externe.* Cette paroi, dite aussi *paroi latérale*, est très-irrégulière, anfractueuse. Dirigée obliquement de haut en bas et de dedans en dehors, elle est plus étendue que la précédente en bas et au milieu, et plus courte tout à fait en haut. Elle possède des saillies, des gouttières, des orifices. Au-dessous d'une courte rainure peu profonde, la paroi externe des *fosses* nasales présente le cornet supérieur ou de Morgagni, qui finit en avant, vers le milieu de la longueur de la paroi. La gouttière qui circonscrit ce cornet est plus large et plus superficielle en arrière qu'en avant. Dans le premier sens, elle conduit à deux ouvertures. L'une d'elles est en haut, communique avec les cellules ethmoïdales postérieures et le sinus sphénoïdal; on y pénétrerait en faisant glisser un stylet au-dessus du cornet moyen, le long de la paroi externe du méat supérieur, pourvu que, vers la fin de cette gouttière, on eût soin de relever un peu l'extrémité de l'instrument. L'autre ouverture, inférieure, va directement dans les *fosses* ptérygo-maxillaire et zygomatique. Elle est fermée du côté des *fosses* nasales par la muqueuse, et c'est par elle qu'arrivent dans le nez les nerfs et les vaisseaux sphéno-palatins. Au-dessous du méat supérieur se trouve la coquille ethmoïdale ou moyenne, qui se prolonge jusqu'à l'ouverture postérieure des *fosses* nasales. L'extrémité antérieure de ce cornet se relève un peu et arrive jusqu'à l'apophyse montante du maxillaire supérieur. Le méat moyen présente deux ouvertures. L'une est placée sous l'extrémité antérieure du cornet. Une petite excavation y conduit d'arrière en avant, de bas en haut et de dedans en dehors. L'autre a été l'objet de contestations qui ont cessé depuis les recherches de M. Gosselin sur ce point. D'après ce professeur, l'orifice du sinus maxillaire est le plus souvent unique, quelquefois il est double. Lorsqu'il est unique, il se trouve à la partie supérieure interne et antérieure du sinus, où il représente une sorte d'entonnoir tantôt arrondi, tantôt allongé d'avant en arrière. Cet entonnoir est le commencement d'un canal long de $0^m,005$ à $0^m,006$ qui se dirige quelquefois transversalement, et le plus souvent de bas en haut, d'autres fois décrit une courbe à convexité supérieure et à concavité inférieure. Il vient s'ouvrir vers la partie antérieure du méat moyen, dans une rainure profonde qui résulte de la jonction du maxillaire avec l'ethmoïde et qu'on appelle *infundibulum*. Au milieu de cette ouverture, la muqueuse forme quelquefois un repli. La rainure du méat moyen, au fond de laquelle se trouve l'orifice du maxillaire, le masque entièrement, de même qu'elle masque deux ou trois orifices placés à son niveau, mais plus en avant et plus en haut : l'un est celui du sinus frontal (orifice naso-frontal), l'autre est celui des cellules ethmoïdales antérieures (orifice naso-ethmoïdal antérieur). Cet orifice du sinus maxillaire, que M. Gosselin appelle *naso-maxillaire*, est, en définitive, placé de telle façon que les liquides accumulés dans la cavité du sinus ne pourraient pas en sortir pendant la station verticale, et ne seraient évacués que dans la position horizontale ou pendant les inclinaisons latérales forcées de la tête. Quand le sinus maxillaire a un double orifice, le second se trouve à la place indiquée par beaucoup d'anatomistes, c'est-à-dire à la partie moyenne du méat, à peu près sur le même plan que le bord inférieur du cornet; tantôt il est étroit, tantôt plus large; il est plus déclive et moins disposé pour l'écoulement des liquides. La plus constante et la plus normale des deux dispositions est celle dans laquelle l'orifice est unique et placé en haut et en avant : c'est celle que l'on trouve chez le fœtus à terme et chez les enfants. L'existence du second orifice est exceptionnelle et ne se rencontre que sur les sujets adultes ou les vieillards, tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés en même temps. M. Giraldès a aussi examiné cet orifice; il dit qu'il n'existe jamais chez le fœtus, et il pense que c'est en vertu d'un travail pathologique dont il aurait suivi les phases, que cet orifice se montre quelquefois. Le cornet inférieur est le plus large de tous; il se termine en pointe en arrière et par un repli légèrement incliné en bas à son extrémité antérieure. Cette partie est quelquefois très-saillante et pourrait faire croire à un polype. Le méat inférieur est une gouttière formant à peu près les trois quarts d'un canal limité par la paroi externe des *fosses* nasales, le cornet inférieur et le plancher des *fosses* nasales. On nous permettra de l'étudier avec une attention toute particulière, et nous examinerons : 1° l'orifice inférieur du canal nasal; 2° le sillon du méat; 3° le sommet du méat; 4° sa colonne osseuse; 5° sa muqueuse; 6° enfin le cornet lui-même. Nous avons déjà décrit la valvule qui existe à l'orifice inférieur du canal nasal, décrivons actuellement les rapports de cet orifice. L'orifice inférieur du canal nasal est à une distance variable du bord antérieur de l'aile du nez. L'orifice du canal nasal est distant de $0^m,015$ à $0^m,018$ de la cloison des *fosses* nasales, et de $0^m,038$ à $0^m,040$ de l'épine nasale antérieure. Le rapport de l'orifice inférieur du canal nasal avec l'extrémité antérieure du cornet n'est pas donnée de la même manière par tous les auteurs. M. Béraud dit qu'il existe entre ces deux points une distance de $0^m,011$ à $0^m,012$. Le sillon du méat inférieur nous présente à considérer trois parties : une postérieure, une moyenne, une antérieure. La partie postérieure est représentée par une rainure qui, partant de l'extrémité la plus reculée se continue jusqu'à l'orifice du canal nasal. Vers sa partie moyenne, le sillon du méat présente une ouverture qui est l'orifice même du canal nasal. Sur un sujet revêtu de sa muqueuse, on trouve cet orifice un peu plus bas que ce sillon sur la paroi externe même du méat. Sur la partie antérieure du sillon, en avant de l'orifice inférieur du canal nasal, il existe une saillie assez considérable. C'est cette saillie arrondie qui ferme le méat en avant. La muqueuse qui tapisse le méat inférieur se décolle avec d'autant plus de facilité que l'on se rapproche plus de la partie postérieure des *fosses* nasales. Le point où cette séparation et le plus facile est celui où elle se réfléchit de la paroi externe sur la face inférieure du cornet. Le cornet inférieur, on le sait, est un os extrêmement fragile. Son bord libre est séparé du plancher des *fosses* nasales par une distance de $0^m,007$ à $0^m,008$ dans son milieu. Le cornet gauche descend plus bas que le cornet droit.

3° *Paroi supérieure ou voûte des fosses nasales.* Cette paroi est divisée en trois portions. La première ou l'antérieure, inclinée en bas suivant la direction du nez, au dos duquel elle correspond, forme, en s'unissant avec la cloison, un rainure assez profonde. Son squelette est formé par une petite portion de l'échancrure nasale de l'os frontal, par la face postérieure de l'os nasal, par la face interne du cartilage triangulaire et de celui de l'extrémité libre du nez. En se terminant sous ce dernier, la gouttière nasale forme une espèce de cul-de-sac qui rend le lobule beaucoup moins épais qu'on ne serait tenté de le croire en l'examinant à l'extérieur. La seconde portion ou moyenne de la voûte des *fosses* nasales est horizontale et correspond à la *fosse* ethmoïdale du crâne. Elle a $0^m,006$ ou $0^m,007$ seulement de largeur. La lame criblée de l'ethmoïde et, en arrière, un très-petite portion de l'apophyse d'Ingrassias en forment le squelette. Comme dans ce point la voûte des *fosses* nasales est mince, il en résulte qu'un corps vulnérant peut facilement arriver dans le crâne en passant par les *fosses* nasales. La troisième portion, inclinée en bas et en arrière, correspond à la selle turcique. Son squelette, formé par un prolongement de l'apophyse orbitaire de l'os palatin, un aileron du vomer, qui, avec le corps du sphénoïde

constitue un petit canal pour l'artère et le nerf ptérygo-palatins, est complété en avant par le corps du sphénoïde encore et par les cornets de Berlin. Ici se trouve une ouverture inégale de dimensions variables, qui conduit dans les sinus du sphénoïde.

4° *Paroi inférieure ou plancher des fosses nasales.* Elle consiste dans une cloison ostéo-membraneuse, qui sépare la cavité buccale des *fosses* nasales. Sa longueur varie de $0^{m},04$ à $0^{m},05$. Elle est divisée en deux parties égales par la cloison. Chacune de ces parties forme une gouttière concave et régulière en travers, plane d'avant en arrière, légèrement inclinée vers le pharynx, et ayant un bord antérieur un peu relevé, ce qui conduit plus facilement les larmes du côté du pharynx. L'apophyse palatine du maxillaire supérieur et la portion horizontale de l'os palatin en forment le squelette; l'os intermaxillaire, qui est fréquemment isolé, y prend une part en avant. Il existe donc une suture médiane antéro-postérieure correspondant à la cloison. On voit encore en arrière deux sutures latérales : ce sont les sutures palato-maxillaires en avant, les deux sutures des os intermaxillaires, plus visibles cependant du côté de la bouche que du côté des *fosses* nasales. Entre ces os et la cloison, on voit sur le squelette l'ouverture du canal de Stenson, dit aussi *palatin antérieur*, qui, s'abouchant avec celui du côté opposé, constitue un seul canal dont l'orifice inférieur se trouve sur la voûte palatine, derrière les alvéoles médians.

5° *Ouverture antérieure.* Cette ouverture a été regardée jusqu'ici comme étant celle du nez; mais, d'après les vues de Beau, que nous avons adoptées, cette ouverture se termine dans la narine, où il existe, d'ailleurs une limite naturelle, ainsi que nous l'avons dit.

6° *Ouverture postérieure.* Elle est double comme l'antérieure; sa forme est allongée, un peu plus large en bas qu'en haut; son diamètre vertical est de $0^{m},03$, tandis que son diamètre transversal est de $0^{m},015$ environ.

Après avoir étudié les parois qui constituent les *fosses* nasales, nous devons dire quelques mots de leur capacité. D'après M. Richet, le diamètre antéro-postérieur, pris au plancher et mesuré de l'épine nasale postérieure, est de $0^{m},045$ à $0^{m},050$; pour celui de la voûte mesurée de la partie la plus reculée du vomer à l'épine nasale supérieure, il est de $0^{m},060$ à $0^{m},065$, et enfin du milieu du vomer à l'extrémité inférieure des os propres du nez il y a de $0^{m},06$ à $0^{m},07$. Lorsque les parties molles existent, il y aura à ajouter à chaque résultat $0^{m},005$. Le diamètre transversal n'a pas plus de $0^{m},006$ à $0^{m},008$ à la voûte, de $0^{m},03$ à la paroi inférieure. Quant au diamètre vertical, il est assez exactement mesuré dans sa plus grande hauteur par la longueur du nez prise de sa racine à la sous-cloison. Il est donc possible de se rendre compte de l'ampleur des *fosses* nasales par la seule inspection de cet organe.

Les *fosses* nasales sont tapissées dans toute leur étendue par une membrane connue sous le nom de membrane *pituitaire*.

— *Corps étrangers des fosses nasales.* Les corps étrangers que l'on rencontre le plus souvent dans les *fosses* nasales sont des noyaux de cerise, des pois, des haricots, de petites billes, introduits par les enfants en jouant. Suivant leur volume, leur forme plus ou moins volumineuse, ces corps étrangers causent de la douleur, de la difficulté à respirer, des hémorragies, un coryza aigu ou chronique, des ulcérations, la carie des os. Ils s'opposent à l'écoulement des larmes. Le traitement a toujours pour but l'expulsion de ces corps étrangers. Quelquefois un éternuement provoqué suffit pour les amener au dehors; mais, le plus souvent, on est forcé de les extraire.

— *Calculs des fosses nasales.* Ces calculs se développent, les uns spontanément, ce qui est assez rare; les autres, plus fréquents, ont pour noyau central un petit corps étranger. Ils sont surtout formés de phosphates et de carbonates de chaux et de magnésie. Dans certains cas, ils gênent à peine le malade; mais, le plus souvent, ils déterminent l'inflammation des *fosses* nasales, d'où s'écoule un mucus abondant d'une odeur fétide. Le nez peut se déformer, la respiration et la phonation sont gênées, l'œil lui-même est influencé, et tantôt participe à l'inflammation, tantôt est baigné de larmes comme pendant l'existence d'une tumeur lacrymale. Lorsque, après une exploration attentive, on a aperçu le calcul, on l'enlève comme s'il s'agissait d'un simple corps étranger.

— *Lésions vitales des fosses nasales.* V. CORYZA, OZÈNE, ÉPISTAXIS.

— *Polypes des fosses nasales.* Ils sont très-communs. Les causes qui les produisent sont souvent ignorées. Ils sont de deux sortes : fibreux et muqueux. Les premiers sont les plus communs. Pendant quelque temps, les polypes de l'une et l'autre espèce présentent des symptômes analogues. Le malade est enchifrené; il respire difficilement par la narine du côté affecté; il y éprouve la sensation d'un corps mou, dont il cherche à se débarrasser en se mouchant souvent, et qu'il sent vibrer lorsqu'il chasse avec force la colonne d'air à l'aide de laquelle il veut l'expulser; bientôt cette vibration, que les malades comparent à celle d'un drapeau agité par le vent, cesse et la narine se trouve complètement obstruée. A ces symptômes communs au début de toutes les espèces de polypes, en succèdent d'autres, qui sont particuliers à chaque espèce. La gêne apportée à la respiration par les polypes muqueux n'est ni toujours la même, ni constante; elle est plus forte pendant les temps humides que pendant les temps secs, et il arrive quelquefois que le malade se trouve complètement débarrassé pour quelque temps après avoir rendu par la narine une certaine quantité de sérosité limpide. Dans le premier cas, le polype semble absorber et rendre à l'air son humidité à la manière d'une éponge; dans le second, sa substance s'est déchirée, et il s'est flétri jusqu'à ce que, sa déchirure étant cicatrisée, il retienne de nouveau la sérosité qu'il sécrète. Ces polypes ne sont point douloureux; ils acquièrent rarement un grand développement. Quand ils naissent vers la partie postérieure de la *fosse* nasale, ils pendent dans l'arrière-gorge, et on peut quelquefois les apercevoir au-dessous du bord libre du voile du palais; quand il naissent en avant, il compriment l'orifice inférieur du canal nasal, gênent le cours des larmes et occasionnent le larmoiement. Ils sont faciles à reconnaître, lorsqu'ils sont accessibles à la vue, à leur couleur grisâtre ou légèrement rosée, et à leur aspect humide. Ils se développent, en général, sur la paroi externe des *fosses* nasales, à la partie supérieure surtout et dans les méats en particulier. Les polypes fibreux, au contraire, sont douloureux; des hémorragies fréquentes les accompagnent et même les précèdent; leur couleur est d'un blanc mat, et alors leur couleur est celle des tissus fibreux, ou un rouge foncé, et alors ils sont ou fongueux ou carcinomateux; enfin, ils sont rarement multiples; mais leurs progrès sont indéfinis, et, en même temps qu'ils avancent vers les ouvertures antérieure et postérieure de la *fosse* nasale, qu'ils remplissent, ils pénètrent dans le sinus maxillaire, le dilatent et le perforent pour venir faire saillie vers la joue ou dans la bouche, soulèvent la paroi inférieure de l'orbite, chassent l'œil de cette cavité, et envoient enfin des embranchements dans les *fosses* zygomatique et temporale.

Les polypes peuvent être confondus avec un engorgement chronique de la muqueuse des *fosses* nasales, ou bien avec un abcès de la cloison. Enfin, on les a quelquefois confondus avec des tumeurs d'autre nature développées dans le voisinage des *fosses* nasales.

Leur pronostic diffère suivant leurs formes. En général, les polypes muqueux ne sont pas dangereux, ils ne sont qu'incommodes en ce qu'ils apportent un obstacle au passage de l'air dans la narine, et par le nasillement qui en résulte, par les efforts de déglutition et de vomissement qu'ils provoquent lorsqu'ils tombent dans la gorge, et enfin par le larmoiement qu'ils occasionnent en comprimant l'extrémité inférieure du canal nasal. Les polypes fibreux ou sarcomateux, au contraire, non-seulement provoquent les incommodités qui viennent d'être indiquées, mais encore, en disjoignant les os de la face, en chassant l'œil de l'orbite, ils occasionnent une difformité repoussante, et ils font enfin périr les malades ou d'hémorragie ou d'accidents de consomption déterminés par les dégénérescences diverses dont ils sont la cause et le siége, ou enfin par la compression qu'ils exercent sur le cerveau, lorsqu'ils arrivent à refouler la boîte cranienne.

Il existe plusieurs méthodes de traitement des polypes des *fosses* nasales. Les principales sont : l'*exsiccation*, la *compression*, la *ligature*, l'*excision* et l'*arrachement*.

— Techn. *Fosses à mouler.* Dans les fonderies, on dispose les moules dans des *fosses* creusées au-dessous du niveau du sol des ateliers de coulage. La forme, la dimension et le nombre de ces *fosses* dépendent de l'importance de la fonderie et de la forme et des dimensions des objets à mouler. Lorsqu'il s'agit de couler de grosses pièces, les *fosses* sont à portée de grues destinées à enlever ces pièces après le refroidissement. Elles sont muraillées, et le moule y est calé et soutenu contre les parois et le fond, dans la position voulue, au moyen d'un remplissage général, ordinairement du sable, qui a l'avantage d'assurer un refroidissement lent. V. FONDERIE, FONTE, COULAGE.

— *Fosses de tanneur.* Le tannage des cuirs, c'est-à-dire l'action du tan sur le cuir, s'opère dans des *fosses* spéciales, généralement rondes, garnies d'un cuvelage en bois ou en maçonnerie pour retenir les liquides provenant de l'arrosage des cuirs. Elles sont de dimensions et en nombre variables suivant l'importance des usines. V. CUIR, TAN, TANNERIE.

— *Fosses à piquer le feu.* Dans les dépôts de locomotives, et en tête des stations sur les voies d'arrivée et de départ, on établit des *fosses* à piquer le feu qui permettent de passer sous la machine, d'y travailler, d'y jeter le feu et même d'y vider l'eau. La profondeur de ces *fosses* au-dessous du niveau des rails varie de $0^{m},70$ à $0^{m},90$; leur largeur est celle de la voie et leur longueur dépend des machines en usage sur chacune des lignes de chemins de fer. Cette construction, dont la forme est celle d'un long rectangle en maçonnerie, a le fond pavé et incliné vers un caniveau de dégagement, pour l'écoulement des eaux des machines et des tenders que l'on vide ou qu'on lave.

FOSSE, bourg de Belgique, prov. et à 13 kilom. S.-O. de Namur; 2,900 hab. Exploitation de marbre et de houille; commerce assez considérable de bois sciés, de cuirs et de mercerie. Belle et ancienne église, avec une tour d'origine inconnue.

FOSSE (Charles DE LA), peintre français. V. LAFOSSE.

FOSSÉ s. m. (fo-sé — rad. *fosse*). Fosse longue et plus ou moins profonde, creusée pour enfermer, pour clore quelque espace de terre ou pour faciliter l'écoulement des eaux : *On ajoute quelquefois une haie à un* FOSSÉ *lorsque l'on veut que la clôture offre de la résistance.* (Math. de Dombasle.) *Des liserons blancs, des campanules bleues, pendent au rebord des* FOSSÉS. (H. Taine.) *Le cheval qui a peur du* FOSSÉ *saute au milieu et se tue.* (Alex. Dum.)

. . . Ce n'est pas le fait d'un compagnon solide,
Lorsque l'ami se noie au *fossé* du chemin,
De lui tendre un conseil en place de la main.
L. BOUILHET.

‖ Tranchée plus ou moins profonde qui entoure les murailles d'un château, les fortifications d'une place de guerre, et qui constitue un obstacle pour les assiégeants : *Chez nos ancêtres, les cygnes animaient, égayaient les tristes* FOSSÉS *des châteaux.* (Buff.) *Les remparts et les* FOSSÉS *des châteaux ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis.* (Guizot.)

— Fig. Obstacle, difficulté : *Plus un* FOSSÉ *est large et profond, et moins il faut hésiter à le franchir.* (E. de Gir.)

— Fam. *Sauter le fossé*, Prendre un parti hasardeux après avoir longtemps balancé : *Si l'on veut t'obliger à tenir ta parole, tu* SAUTERAS LE FOSSÉ. (Le Sage.)

— *Faire de la terre le fossé*, Tirer de la chose même de quoi subvenir aux dépenses nécessaires pour s'agrandir ou pour s'entretenir, comme on fait des remblais servant de fortifications, à l'aide des terres qu'on extrait en creusant le fossé. ‖ Faire des emprunts pour rembourser d'autres emprunts.

— Prov. *Au bout du fossé la culbute.* Se dit lorsque, se conduisant avec étourderie ou avec audace, on veut faire entendre que, s'il en résulte des suites fâcheuses, on ne se plaindra point, on les verra d'un œil indifférent : *En avant, toujours;* AU BOUT DU FOSSÉ LA CULBUTE. ‖ S'emploie aussi en forme d'avis, pour prévenir quelqu'un de l'issue fatale et presque nécessaire de sa conduite : *Croyez-moi, renoncez-y; vous le savez :* AU BOUT DU FOSSÉ LA CULBUTE.

— Techn. Creux pratiqué dans la couche de sable, au fond du moule à plomb.

— Chir. *Fossé d'Amyntas*, Sorte de bandage pour la fracture du nez.

— Encycl. Ponts et ch. Dans les profils des routes et des chemins de fer, les *fossés* sont des tranchées longues, étroites et peu profondes, que l'on creuse sur le bord extérieur des accotements pour donner écoulement aux eaux de la chaussée ou des terrains avoisinants. La dimension de ces *fossés* varie avec la nature des terrains traversés et la quantité d'eau à écouler. Dans les anciennes routes, les *fossés* sont généralement trop larges; ils remplissent l'office de réservoirs et maintiennent une humidité constante qui cause la détérioration rapide de la chaussée sous le roulement des voitures et le piétinement des chevaux. Comme ils doivent livrer, au contraire, des voies faciles d'écoulement aux eaux qui y arrivent, il suffit qu'ils aient une largeur convenable à cet usage, et il n'est jamais nécessaire qu'ils aient en gueule de plus de 1 mètre à $1^{m},50$ de largeur; il faut, en outre, qu'ils aboutissent à des lignes naturelles d'écoulement, de manière que leur dégorgement soit assuré; il est encore très-désirable, pour la sûreté de la circulation, que les *fossés* soient séparés de la partie de la route livrée aux voitures par quelque obstacle que les roues ne puissent franchir que difficilement, comme une barrière, une banquette ou un trottoir. Dans les chemins de fer, les *fossés* que l'on fait dans la plate-forme des déblais donnent écoulement non-seulement à l'eau d'infiltration de cette dernière, mais encore à l'eau de suintement des talus; ces ouvrages prennent dans ces grands travaux une importance beaucoup plus grande que sur les routes, tant à cause des profondeurs considérables auxquelles on est quelquefois obligé de descendre, que de la nature des terrains traversés, souvent très-aquifères. Ces *fossés* atteignent parfois des dimensions considérables, et sont maçonnés dans les tranchées marneuses ou argileuses. Malgré la grande profondeur et la grande largeur qu'on leur donne en gueule, ils ne peuvent quelquefois suffire pour débiter les eaux d'égouttement, et le manque de section suffisante cause parfois des ravages considérables au balastage et même à la plate-forme. En principe, le *fossé* d'écoulement est lié à tous les travaux de routes et de chemins de fer, à cause de la nécessité où l'on se trouve, si l'on veut conserver l'ouvrage et réduire son entretien, de renvoyer les eaux au dehors et d'empêcher leur stagnation. Dans la construction des canaux, on établit généralement des *fossés* au pied des talus de remblais; ces *fossés*, qui semblent n'avoir aucune importance première, sont cependant d'une très-grande utilité pour la conservation des remblais, surtout lorsqu'ils n'ont pas acquis une consistance telle que les eaux ne puissent les traverser en abondance; ces *fossés*, qui sont plutôt de véritables rigoles parallèles au canal, et qui suivent les pentes et les contre-pentes du terrain naturel, reçoivent les eaux qui passent à travers le massif de terre qui forme le remblai, ainsi que celles qui proviennent de la pluie, des fontes de neige, etc.

— Jurispr. Les *fossés* ont une double utilité : ils fournissent un écoulement aux eaux pluviales et servent de délimitation aux voies publiques. Les préfets sont chargés de pourvoir à l'entretien des *fossés* et à leur construction. Ils doivent être établis sur le sol même de la voie publique dont ils font partie intégrante; ils sont, par conséquent, imprescriptibles. Lorsque les propriétaires riverains ouvrent des *fossés* le long d'une voie publique, ils doivent les ouvrir sur leurs terrains et les entretenir à leurs frais.

L'article 2 de l'arrêt du conseil du 5 avril 1772 défend aux propriétaires et entrepreneurs de carrières d'ouvrir aucun passage sur les *fossés* des grandes routes sans une permission expresse et par écrit. Bien que cette disposition paraisse spéciale, elle doit être appliquée à tous les propriétaires riverains. Aussi, tout propriétaire qui veut établir un passage sur le *fossé* d'une route doit demander une autorisation qui est délivrée par les ingénieurs des ponts et chaussées, sinon il peut être poursuivi pour contravention en matière de grande voirie.

L'arrêt du conseil du 4 août 1731 défend : 1° de combler les *fossés* le long des routes, sous peine d'une amende de 500 francs, qui peut être réduite, s'il y a lieu, conformément à la loi du 23 mars 1842; 2° d'établir des barrages interrompant le cours des eaux. D'après un arrêt du conseil d'Etat du 23 avril 1836, il est, en outre, défendu d'augmenter la profondeur des *fossés*. Il est encore interdit de cultiver les fonds ou les talus des *fossés*, de traverser les *fossés* avec des voitures ou des charrettes, de détériorer de quelque manière que ce soit les berges des *fossés*.

Les anciens règlements indiquent d'une manière très-variable la largeur des *fossés*. L'arrêt du conseil du 26 mai 1705 exige 4 pieds de largeur sur 2 de profondeur; l'arrêt du 3 mai 1720 leur attribue 3 pieds de profondeur, 6 pieds de largeur dans le haut et 3 dans le bas. L'ordonnance du bureau des finances, en date du 17 juillet 1781, prescrit seulement 2 pieds dans le bas. Ces différences n'ont d'ailleurs aucune importance et l'on comprend que ce point doive rentrer dans les attributions discrétionnaires de l'administration qui fixe, suivant les circonstances, l'état des lieux, le régime des eaux, la largeur et la profondeur à donner aux *fossés*.

Les *fossés*, faisant partie intégrante de la route, sont entretenus, soit aux frais de l'Etat, soit aux frais des départements; quant aux *fossés* bordant les chemins vicinaux, ils sont à la charge des communes intéressées.

Les riverains ne peuvent, sans l'autorisation des ingénieurs pour les routes, du préfet pour les chemins de grande communication, du maire pour les autres chemins vicinaux, établir sur les *fossés* des barrages, des ponceaux permanents ou temporaires. L'administration permet, du reste, aisément aux cultivateurs, dans l'intérêt de l'agriculture, d'établir des passages provisoires par le comblement du *fossé* au moyen de paille ou de foin, et même elle les autorise sans difficulté à établir des passages fixes, sous la condition de construire de petits aqueducs en maçonnerie.

Si l'administration n'a pas l'intention d'ouvrir des *fossés*, les riverains peuvent les établir eux-mêmes, mais sur leurs propriétés et à leurs frais. Dans ce cas, la distance à observer est fixée à $0^{m},50$ de la limite légale du chemin. M. Grandvaux fait remarquer avec raison que l'application de cette règle ne doit point être absolue; ainsi, si le *fossé* est creusé dans le roc, s'il est soutenu par des travaux en maçonnerie, qui enlèvent toute chance d'éboulement des terres, la distance de $0^{m},50$ peut évidemment être réduite.

Mais à qui attribuer la propriété du *fossé*, quand on ignore par qui il a été établi? D'après une circulaire ministérielle du 27 prairial an XIII, il doit faire partie du chemin; suivant une autre circulaire du 30 octobre 1824, les *fossés* doivent être considérés comme mitoyens, conformément aux articles 666, 667 et 669 du code civil, qui présument mitoyens tous *fossés* entre héritages, s'il n'y a titre ou preuve du contraire. « La première opinion, dit Dalloz, nous semble mieux fondée, attendu qu'un chemin n'est point un héritage; que, nonobstant le principe de la loi civile, les *fossés* qui bordent les grandes routes ne sont pas généralement réputés mitoyens; que les communes ont plus d'intérêt que les riverains à l'ouverture du *fossé*, puisqu'il est ordonné le plus souvent pour le dessèchement de la voie publique; que, d'ailleurs, si l'on applique l'article 668, selon lequel le *fossé* est censé appartenir à celui du côté duquel le rejet de la terre se trouve, les riverains seront presque toujours déclarés propriétaires, puisqu'il n'est pas d'usage qu'on rejette la

terre du côté du chemin, ce qui entraverait la voie publique.

Les talus font partie intégrante des chemins, qu'ils aient été construits en déblais ou en remblais. Ils peuvent être cultivés au profit de la commune, qui a aussi le droit d'en concéder la jouissance à des particuliers. Les herbes cultivées ou poussées spontanément doivent toujours être coupées à la main.

Les propriétaires qui veulent utiliser comme engrais le limon déposé dans les *fossés* dépendant des chemins vicinaux peuvent obtenir l'autorisation de l'enlever, mais à la condition expresse de tailler les *fossés* à vif fond, vif bord, et de les entretenir dans leur profondeur et leur largeur légales. Ces autorisations sont données par les maires pour les *fossés* dépendant des chemins vicinaux de petite communication, et par les sous-préfets pour ceux qui dépendent des chemins vicinaux de grande communication. Le curage ainsi opéré, les maires, pour les chemins vicinaux de petite communication, et les agents voyers, pour les lignes de grande communication, doivent reconnaître si les propriétaires qui ont effectué ce curage ont observé les conditions prescrites; s'il y a lieu, il est dressé procès-verbal des contraventions commises. (Règlement général du 21 juillet 1854 sur les chemins vicinaux, art. 326.)

Lorsque des *fossés* ouverts par des particuliers sur leurs terrains, le long d'un chemin vicinal, ont une profondeur telle qu'elle puisse présenter des dangers pour les hommes ou pour les moyens de transport circulant sur ce chemin, les proprietaires de ces *fossés* sont tenus de les garnir de murs ou de barrières assez fortes pour prévenir tout danger; injonction leur est faite à cet effet par arrêté du maire de la commune, et, faute par eux d'y obtempérer, ils sont traduits devant le tribunal de simple police (art. 338 du règlement général).

Il est des localités où la disposition du terrain rend impossible l'établissement des *fossés* dans certaines parties des routes ou des chemins; l'administration y supplée par des *fossés* discontinus qu'on appelle *cuvettes*. Les règles applicables aux *fossés* le sont également aux cuvettes.

Aux termes de l'article 330 du règlement de 1854, toute œuvre qui tendrait à rétrécir ou à supprimer les *fossés* dépendant des chemins vicinaux est formellement interdite; elle serait considérée comme une usurpation sur le sol de ces chemins, constatée et poursuivie de la même manière. Il résulte de deux arrêts rendus par le conseil d'Etat sur ce point le 14 juillet 1838 et le 30 juin 1839 : 1° que lorsque le tableau des chemins vicinaux d'une commune attribue à un chemin 10 mètres de largeur, francs de *fossés*, et qu'il existe néanmoins le long de ce chemin un *fossé* qui, bien qu'en dehors de la largeur voulue, est considéré par l'arrêté de classement comme faisant partie du chemin, il y a lieu de réprimer l'usurpation de ce *fossé;* 2° que le particulier qui s'est emparé des *fossés* compris dans l'arrêté de classement comme faisant partie d'un chemin vicinal, doit être condamné à les restituer à la commune et à détruire les obstacles qui en interdisaient l'usage.

Le conseil d'Etat a, en outre, décidé, par divers arrêts : 1° qu'il appartient exclusivement à l'autorité administrative de statuer sur la question de savoir si un *fossé* riverain d'un chemin vicinal fait ou non partie de ce chemin tel qu'il a été classé par le préfet; 2° qu'avant, de même que depuis la loi du 21 mai 1836, les préfets ont pu comprendre dans le classement, non-seulement les chemins eux-mêmes, mais encore leurs *fossés*, bien que la propriété en fût contestée à la commune; 3° que lorsque l'arrêté de classement fixe à tant de mètres, francs de *fossés*, la largeur d'un chemin vicinal, un *fossé* qui borde ce chemin, quoiqu'en dehors de cette largeur, est compris dans les limites, et que l'arrêté préfectoral qui, après avoir fixé la largeur d'un chemin vicinal, ajoute : « sans les *fossés*, » doit s'entendre en ce sens, non point que ces *fossés* ne font pas partie du chemin, mais seulement qu'ils ne sont pas compris dans la largeur.

De son côté, la cour de cassation a jugé que le barrage construit par un propriétaire riverain dans les *fossés* d'un chemin vicinal, quand il dépasse le niveau du chemin et arrête les eaux, constitue une contravention tombant sous le coup de la loi pénale, sans que le prévenu puisse s'excuser sous prétexte que ce barrage ne causerait au chemin ni embarras ni détérioration.

— Agric. Les *fossés* jouent un grand rôle en agriculture; ils servent tantôt à limiter ou à clôturer les terres, tantôt à les assainir en facilitant l'écoulement des eaux stagnantes. Les dimensions des *fossés* sont variables selon les circonstances et suivant le but que l'agriculteur se propose d'atteindre en les ouvrant. Mais, pour opérer de la manière la plus économique, il est bon de régler ces dimensions d'après la consistance du terrain, de manière qu'ils puissent rester le plus longtemps possible sans être creusés de nouveau, rafraîchis ou réparés. Plus la terre est légère, plus les talus devront être inclinés. Une autre précaution bonne à prendre, c'est de gazonner ces talus, afin d'empêcher l'éboulement des terres. Quand les *fossés* sont ouverts sur un terrain en pente, ils sont exposés à être ravinés par les eaux pluviales, et cela d'autant plus tôt que la pente est plus forte. Pour obvier à cet inconvénient, il faut établir de distance en distance des barrages, qui forment autant de petites cascades; par là on diminue la pente du sol et la vitesse des eaux. Ces barrages se font avec des rouettes ou clayonnages, assujettis par des piquets et gazonnés en talus en amont et en aval, de manière à être à l'abri des affouillements; on a soin de tenir le clayonnage un peu plus élevé sur les côtés que dans le milieu. Plus la pente du terrain sera rapide, plus il faudra multiplier ces barrages; mais, par cela même, les eaux, dont le cours est ralenti, déposeront plus vite la vase et les autres matières qu'elles tiennent en suspension; il faudra donc alors recreuser ou rafraîchir les *fossés* dès qu'on les verra remplis par les dépôts, sinon les eaux pluviales se répandraient au dehors et recommenceraient leurs dégradations. Ces matières forment généralement un très-bon engrais, dont la valeur couvre les frais d'extraction. Il serait même bon, dans toutes les terres en pente, cultivées et non encloses, d'ouvrir, dans la partie inférieure, un *fossé* où se rendraient les eaux pluviales; on le recreuserait tous les trois ans pour en reporter la terre à la partie supérieure du champ, auquel on rendrait ainsi, de la manière la plus économique, tout l'humus que les pluies lui enlèvent annuellement et en pure perte. C'est de cette façon que, dans certains pays, les vignerons intelligents savent se procurer, à peu de frais, un excellent engrais pour amender la partie supérieure de leurs vignes.

L'établissement des *fossés* enrichit souvent l'agriculture. Il ne faut pas les multiplier sans raison et outre mesure; mais il ne faut pas non plus, quand on les juge utiles, se refuser à les faire sous prétexte d'économie. Pour remplir complétement leur destination, les *fossés* qui servent de clôture doivent être bordés intérieurement de haies vives. La terre qu'on retire d'un *fossé* se jette sur le côté intérieur du champ lorsqu'il fait limite et des deux côtés lorsqu'il est intérieur; l'élévation de terre qui en résulte se nomme la *berge;* c'est sur cette berge que se plante la haie. Quelquefois on répand la terre sur le sol environnant, et alors les bords du *fossé* sont de niveau. Les *fossés* durent d'autant plus longtemps que la terre dans laquelle ils sont creusés est plus argileuse et, par conséquent, plus compacte. En Angleterre, on est dans l'usage de planter des haies au fond des *fossés* ou sur leurs parois. Quelquefois on fait des *fossés* à parois perpendiculaires; mais alors on a soin de revêtir celles-ci de clayonnages ou de maçonnerie. On doit toujours, autant que possible, creuser les *fossés* en ligne droite. Lorsqu'un *fossé* est destiné à recevoir les eaux surabondantes, et qu'il n'a pas d'écoulement, il faut le faire assez profond pour que les eaux qu'il contiendra soient assez éloignées du niveau du sol; trop hautes, elles s'infiltreraient dans la terre végétale et nuiraient à la production du blé et aux autres cultures plus que si on les avait laissées dans les champs. Il faut entretenir soigneusement les *fossés;* le meilleur moyen pour cela consiste à employer tous les ans quelques journées, dans la morte saison, pour réparer les dommages qui se sont produits.

On appelle *rejet* la terre que l'ouvrier tire du *fossé* et qu'il rejette sur le bord, joignant le fonds auquel il appartient. Ce rejet indique le propriétaire du *fossé;* à moins de titres contraires, le *fossé* relève toujours de la propriété sur laquelle les terres sont rejetées. Si le *fossé* est mitoyen, les terres sont réparties également sur les deux bords, et, dans ce cas, on a ouvert le *fossé* en prenant d'un côté et d'autre de la limite une bande de terrain d'égale largeur. Si un seul propriétaire ouvre un *fossé*, il le prend tout entier sur sa propriété, en laissant même en dehors une bande de terre d'environ un demi-mètre de largeur, afin de prévenir les difficultés qui pourraient s'élever plus tard, dans le cas où les terres viendraient à s'ébouler. Il arrive quelquefois que l'on ne peut creuser le *fossé* à toute la profondeur voulue; ce cas se présente particulièrement dans les sols qui recèlent, à une certaine profondeur, des bancs de roche. On doit alors lui donner toute la largeur nécessaire, le creuser aussi profondément qu'on le pourra, et se servir des pierres qui seront le produit de ce travail pour établir une sorte de mur derrière lequel on rejettera la terre, ce qui remplira alors parfaitement l'objet que l'on s'est proposé.

On ouvre quelquefois des *fossés* dans les forêts pour isoler les cantons voisins de ceux qui sont infestés par les insectes; la paroi extérieure doit être alors très-inclinée et l'intérieure verticale et lisse, afin que les chenilles ne puissent grimper; on rejette les déblais du côté intérieur. Ces *fossés* sont quelquefois comblés par les corps des chenilles et des insectes, que l'on peut alors écraser et détruire très-facilement.

— Art milit. Dans l'art militaire, le *fossé* est une tranchée longue, faite dans le sol pour opposer un obstacle autour d'un camp, d'un château, d'une ville, d'un port, d'un enclos, d'une batterie, etc. Les *fossés* sont secs ou pleins d'eau, en talus ou à fond de cuve, revêtus ou non revêtus. Les *fossés* secs sont ceux qui sont creusés en des lieux trop élevés pour qu'on puisse y amener l'eau; les *fossés* pleins d'eau sont ceux dans lesquels on fait passer un cours d'eau, ou que l'on inonde à volonté au moyen d'une prise dans la mer, dans un lac ou dans un cours d'eau. Les *fossés* en talus sont creusés dans le sol naturel, généralement peu consistant. Les *fossés* revêtus sont ceux dont les parois sont revêtues d'un mur en maçonnerie avec un faible talus. Les *fossés* à fond de cuve sont ceux dont le fond est plat et les parois revêtues. De tout temps, les *fossés* ont été un moyen de défense : les Romains en creusaient autour de leurs camps temporaires ou permanents; leur largeur était de 4 à 5 mètres, souvent même de 8 à 10 mètres; ils étaient séparés par un chemin de 4 à 5 mètres de largeur. Les *fossés* des villes gallo-romaines, au moment de l'invasion des barbares, tels que ceux de Sens, de Bourges, de Beauvais, étaient très-larges et autant que possible remplis d'eau. Les Normands entouraient leurs fortifications de *fossés* très-larges et très-profonds; les châteaux d'Arques et de Tancarville conservent encore leurs *fossés* taillés dans le roc au sommet de l'escarpement qui sert d'assiette à ces forteresses. Lorsque l'artillerie fut employée pour assiéger les places, on élargit les *fossés*, et l'on disposa des défenses pour les enfiler, des chemins couverts pour protéger leurs approches, des ouvrages bas pour obtenir un tir rasant au niveau du fond, des cunettes pour conduire les eaux pluviales, des écluses et des retenues pour les inonder, quand des cours d'eau ou des étangs voisins le permettaient. Dans la fortification système Cormontaigne, la largeur du *fossé* sec du corps de place est de 28 à 30 mètres, celle du *fossé* plein d'eau de 40 à 50 mètres; la largeur du *fossé* du cavalier est de 11 à 12 mètres; celle du *fossé* de la demi-lune est de 19 à 20 mètres, et la largeur du réduit de la demi-lune est de 10 mètres. Dans les batteries de siége, la profondeur du *fossé* est de $2^{m},50$ et les bases des talus d'escarpe et de contrescarpe de $1^{m},25$, en général la moitié de la profondeur; dans les batteries avec embrasures, la largeur totale du *fossé* est de 6 mètres et au fond $3^{m},50$. Dans les batteries sans embrasures, la largeur totale est de 7 mètres et $4^{m},50$ au fond. Ces dimensions varient suivant la nature des terres et leur foisonnement; mais, pour faciliter le jet des terres à la pelle dans le coffre, la profondeur du *fossé* doit être limitée à $2^{m},60$. Avec ces dimensions, la surface du profil du *fossé*, dans les terres ordinaires, est de 12 mètres carrés environ pour les batteries avec embrasures, de 14 mètres carrés pour les batteries sans embrasures; le déblai correspondant donne, avec le foisonnement, les terres nécessaires pour le remblai. Pour les batteries de mortiers établies sur le sol naturel, les *fossés* ont une profondeur de $2^{m},50$, avec des bases de talus de $1^{m},25$; une largeur totale de 7 mètres en gueule et $4^{m},50$ au fond. Pour les batteries enfoncées, la profondeur est réduite à $1^{m},50$, la largeur au fond à 2 mètres et les bases des talus à $0^{m},75$. Dans la fortification passagère, les *fossés* doivent avoir un profil calculé de manière qu'ils fournissent les terres du parapet; leur largeur doit être au moins de 4 mètres et leur profondeur de 2 à 4 mètres; la base du talus de l'escarpe doit être égale aux deux tiers de la profondeur, et celle de la contrescarpe à la moitié de cette dernière dans le cas des terres ordinaires. Dans l'artillerie, pour déterminer les dimensions des *fossés*, on a recours aux formules suivantes : soient $\frac{1}{m}$ le foisonnement de la terre égal au sixième pour les terres fortes, au huitième pour les terres ordinaires, au dixième pour les terres légères et au quinzième pour les terres friables; R le volume du remblai; S la surface du profil du *fossé;* L la longueur de la ligne milieu du *fossé;* on a

$$S = \frac{R}{L}\left(\frac{m}{m+1}\right).$$

Soient x la largeur du *fossé* et y la profondeur, on a

$$S - y\left(x - \frac{7}{12}y\right);$$

d'où l'on tire

$$x = \frac{7}{12}y + \frac{S}{y},$$

et

$$y = \frac{6}{7}\left(x - \sqrt{x^2 - \frac{7}{3}S}\right);$$

ou en combinant les deux formules des surfaces,

$$x = \frac{7}{12}y + \frac{R}{yL}\left(\frac{m}{m+1}\right),$$

et

$$y = \frac{6}{7}\left(x - \sqrt{x^2 - \frac{7R}{3L}\left(\frac{m}{m+1}\right)}\right).$$

Parmi les principaux ouvrages de l'attaque d'une place, il faut compter les descentes des *fossés* et les travaux nécessaires pour opérer le passage de ces derniers. Ces constructions se font lorsque l'on a terminé la dernière parallèle, et, par suite, lorsque l'on est arrivé au sommet de la contrescarpe du *fossé* de la place. On fait ordinairement déboucher une descente de *fossé* de chaque côté du couronnement du chemin couvert, près de la première traverse de ce couronnement, et vis-à-vis de la première traverse du chemin couvert. Lorsque la hauteur du sommet de la contrescarpe au-dessus de l'eau ou du fond du *fossé* n'est pas au moins de $3^{m},20$, on est obligé de construire des descentes à ciel ouvert ou des descentes blindées, plus pénibles et plus dangereuses à exécuter que les descentes souterraines. Les descentes à ciel ouvert sont des tranchées étroites et profondes au moyen desquelles on descend dans les *fossés* peu profonds; elles sont peu employées à cause de la difficulté de leur exécution. Les descentes blindées sont des tranchées profondes de $2^{m},10$ de hauteur et de largeur que l'on recouvre, à mesure qu'elles avancent, de fascines supportées par des châssis de bois ronds de 1 mètre de largeur et de $2^{m},70$ de hauteur. Ce toit étant recouvert de terre, on crée ainsi une espèce de galerie dont l'exécution demande environ trois heures par mètre en terrain ordinaire. Les descentes souterraines sont des galeries de mine de $1^{m},30$ à $1^{m},20$ de largeur, suivant la qualité du terrain, et de $1^{m},85$ à 3 mètres de hauteur. Lorsque le *fossé* est peu profond, on fait déboucher la partie blindée de la descente souterraine dans le défilé d'une des traverses du chemin couvert, à 1 mètre au-dessous du terre-plein. Le débouché des descentes est à $0^{m},40$ au-dessus de l'eau, s'il y en a dans le *fossé*, à 1 mètre au-dessus du fond, si le terrain est sec et facile à travailler, et à la surface du fond si c'est du roc. La contrescarpe est percée de nuit, et, de chaque côté, le long du parement intérieur, on construit une galerie avec créneaux pour défendre le débouché.

Avant de commencer le passage du *fossé*, il faut que la brèche soit à peu près finie et que les feux de flanc soient presque éteints par les contre-batteries. Lorsqu'il s'agit d'un *fossé* sec, si le fond peut être excavé, le passage consiste en une sape simple dirigée du débouché de la descente vers le talus de la brèche, du côté du rentrant. Si les feux de flanc de l'ennemi sont trop meurtriers, au lieu de creuser la sape comme à l'ordinaire pour remplir les gabions et former les parapets, on se couvre promptement avec des fascines ou des sacs à terre, et on creuse ensuite la sape. Si le fond est de roc, ou si l'on trouve l'eau en s'enfonçant, on élève un parapet de $2^{m},50$ de hauteur avec double étage de gabions, de fascines et de sacs à terre. Quelquefois on est contraint d'exécuter le passage à la sape volante, au moment même de l'assaut qu'on livre alors à découvert. Si le *fossé* est creusé en partie dans le roc, la difficulté devient encore plus grande, parce que la descente ne pouvant en atteindre le fond, on est obligé de le combler pour pouvoir faire le passage. Si le passage d'un *fossé* sec présente des difficultés, celui d'un *fossé* plein d'eau est l'opération la plus difficile de toutes celles d'un siége; il est même à peu près impossible de réussir, si l'on n'a pas fait taire et éteint totalement le feu de la place. Le moyen le plus sûr, mais qui exige le plus de matériaux, consiste à former une digue de 4 ou 5 mètres de largeur en haut, suivant Vauban, ou de 12 à 15 mètres, suivant Cormontaigne, en comblant le *fossé* avec des fascines liées à des sacs à terre ou bien farcies de pierres. Pour détruire l'effet des chasses ou au moins le diminuer, si l'on n'a pu s'emparer des écluses, on jette au fond et dans le massif de la digue des gabions seulement chargés de quelques pierres, ou, mieux encore, on place dans le massif de la digue des bases jointives à sections triangulaires formées avec des madriers cloués ensemble, ceci pour laisser un passage à l'eau courante. Quand on entreprend le passage d'un *fossé* avant de battre en brèche, on arrête le massif de la digue à quelques mètres de la brèche, pour réserver un passage suffisant à l'eau, et l'on jette sur cette espèce de coupure un pont formé de poutrelles et de madriers. On passe encore quelquefois les *fossés* pleins d'eau avec un pont flottant ou au moyen de ponts de radeaux; quand le pont atteint la brèche, on enfonce en terre, à grands coups de masse, des piquets sabotés auxquels on attache le pont, en ayant soin de laisser un peu de jeu entre son tablier et ses supports. Lorsque le *fossé* est étroit et peu profond, on essaye de le combler en minant à la fois l'escarpe et la contrescarpe.

Fossés (RUES DES). Plusieurs rues de Paris portent encore aujourd'hui le nom de rues des Fossés, auquel elles adjoignent une qualification spéciale qui les distingue : ce mot de *fossé* dit assez que les rues qui l'ont gardé pour titre sont ou voisines de l'emplacement d'anciens fossés du vieux Paris, ou construites sur cet emplacement même. C'est ainsi que nous avons : la rue des Fossés-Saint-Bernard qui va du quai des Tournelles à la rue Saint-Victor; la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, de la rue de l'Arbre-Sec à la place du Louvre; la rue des Fossés-Saint-Jacques, de la rue Saint-Jacques à la place de l'Estrapade; des Fossés-Saint-Marcel, qui va de la rue Mouffetard à la rue Fer-à-Moulin; des Fossés-Saint-Martin, qui va de la rue Philippe-de-Girard au Faubourg-Saint-Denis; enfin, des Fossés-du-Temple, des Fossés-Saint-Victor et des Fosses-Montmartre (actuellement rue d'Aboukir), allant, la première, de la rue Oberkampf au Faubourg-du-

Temple, la seconde, de la rue Saint-Victor à la rue Contrescarpe, et, la dernière, de la place des Victoires à la rue Saint-Denis. Toutes ces rues, fort anciennes, rappellent de nombreux souvenirs historiques que nous allons brièvement passer en revue.

— I. *Fossés-Saint-Bernard.* La rue qui porte encore ce nom s'élève sur l'emplacement des fossés creusés sous Charles V : le voisinage du couvent des bernardins acheva d'en fixer la dénomination. La construction des maisons qui la bordent remonte à Louis XIII et à Louis XIV (1660). L'abbaye de Saint-Victor, qui donnait sur l'un de ses côtés, a fait place à l'Entrepôt.

— II. *Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.* Les fossés dont il est question ici ne sont autres que ceux que creusèrent les Normands en 886, lors du siége qu'ils firent de Paris. Cette rue ne porta pas constamment ce nom : un poëte, Guillot, qui vivait au XIVe siècle, la désigne, il est vrai, sous le nom de Fossé-Saint-Germain, mais nous la voyons prendre, au siècle suivant, ceux de rue au *Quens de Pontis* (Comte de Ponthieu) et *de Béthisy*. Elle a enfin repris son nom primitif et définitif. La rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois actuelle n'est plus qu'une rue neuve et alignée. C'est dans la portion démolie vers 1851, pour l'ouverture de la place du Louvre, qu'il faut chercher les nombreux souvenirs historiques qui s'y rattachent : au n° 14, se trouvait, au XVIe siècle, l'hôtel de Ponthieu, propriété d'Antoine Dubourg, chancelier de France, et qui faisait autrefois partie de l'hôtel de l'amiral Coligny : ce souvenir est conservé par un café voisin qui a pris pour enseigne le nom du célèbre chef des huguenots. Cet hôtel devint, en 1617, la propriété du duc de Montbazon, puis, morcelé, fut loué à divers particuliers. En 1740, Sophie Arnould y naquit, et la chronique veut que la spirituelle actrice ait vu le jour dans la chambre même jadis occupée par l'amiral. Ce fut de là qu'elle s'enfuit, habillée en homme, pour aller rejoindre..., par la fenêtre, le comte de Lauraguais, son premier amant, qui fit sa fortune. Enfin, dernier souvenir, là aussi habita le peintre Vanloo, une des gloires du même temps. Tout cela a depuis longtemps disparu sous le marteau des démolisseurs.

— III. *Fossés-Saint-Jacques.* Cette rue commence à l'emplacement même de l'ancienne porte Saint-Jacques, qui séparait du faubourg la ville proprement dite. Elle fut construite sur les fossés entourant le mur d'enceinte de Philippe-Auguste.

— IV. *Fossés-Saint-Marcel.* Le nom de cette rue provient de ce qu'elle a été bâtie sur les fossés environnant l'ancien territoire de Saint-Marcel. Au XVIIe siècle, on y voyait une magnifique demeure connue sous le nom d'hôtel Clamart. Non loin se trouvait un cimetière qui fut fermé en 1793 pour cause d'encombrement. Un nouveau cimetière, ouvert depuis sous le nom de cimetière Sainte-Catherine, a été également fermé, et, sur une partie de son emplacement, on a construit l'amphithéâtre d'anatomie. Destiné d'abord aux inhumations des indigents du quartier, ce cimetière finit par être affecté aux suppliciés. Triste rapprochement : dans ce cimetière s'élevait jadis une tombe dont l'inscription rappelait un grand général, cruellement puni de ses erreurs : « Ici reposent les cendres de Charles Pichegru, général en chef des armées françaises, né à Arbois, département du Jura, le 14 février 1761, mort à Paris le 5 avril 1804. »

— V. *Fossés-Saint-Martin.* Ces fossés, qui ont donné leur nom à une rue, étaient ceux dans lesquels on déchargeait autrefois les immondices de la ville. Un ancien plan appelle la rue actuelle Chemin-de-la-Voirie, dénomination qu'explique suffisamment ce qui précède.

— VI. *Fossés-du-Temple.* La rue des Fossés-du-Temple actuelle fut ouverte sur les fossés qui bordaient le rempart. La construction des maisons qui en forment les côtés ne remonte pas au delà d'une cinquantaine d'années.

— VII. *Fossés-Saint-Victor.* La rue des Fossés-Saint-Victor, ouverte sur l'emplacement des fossés bordant le mur d'enceinte de Philippe-Auguste, portait, au XVIIe siècle, le nom de rue des Prêtres de la doctrine chrétienne (nom qui s'explique de lui-même). En 1793, elle devint la rue Loustalot, et ce nom, familier aux amis de notre grande Révolution, nous dispense également d'entrer dans des détails. Les anciens souvenirs historiques de la rue se rattachent à des couvents ou à d'autres établissements religieux : c'est d'abord le couvent des religieuses anglaises qui s'y établirent en quittant leur maison du faubourg Saint-Antoine (1640). L'immeuble, devenu le nouveau couvent des Anglaises, avait servi de demeure au poëte Baïf, un des premiers importateurs de l'opéra en France. Charles IX assistait une fois par semaine aux représentations que donnait chez lui le poëte. Fermé lors de la Révolution, le couvent des Anglaises fut rétabli par décret impérial du 11 juin 1806. Dans la même rue se trouvait le collége des Ecossais, fondé par David, évêque de Murray, en Ecosse ; de même que l'association des Dames anglaises avait pour but d'offrir un asile hospitalier aux Anglaises catholiques expatriées pour cause de religion, de même le collége des Ecossais fut, dès l'origine, le refuge des boursiers pauvres, et devint, plus tard, le rendez-vous des prêtres écossais persécutés. Dans une urne en bronze doré, le collége des Ecossais conservait la cervelle du roi Jacques II, détrôné par son gendre Guillaume d'Orange, et mort à Saint-Germain. Supprimé à la Révolution, le collége a depuis été rétabli et mis sous la surveillance de l'Université (1808). Sainte-Foix, l'auteur des *Essais sur Paris*, auquel nous avons eu souvent recours en écrivant cet article, habita longtemps en face du collége des Ecossais. Enfin, le couvent des Prêtres de la doctrine chrétienne, dont nous avons parlé ci-dessus, fut fondé, en 1562, par César de Bus. C'était un véritable séminaire. L'église en était dédiée à saint Charles Borromée. Le couvent des Prêtres de la doctrine fut, comme les autres, fermé à la Révolution, et le terrain fut vendu vers 1795.

— VIII. *Fossés-Montmartre* (aujourd'hui rue d'Aboukir). Cette rue, qui ne portait le nom de *Fossés* que dans l'étendue actuelle de la rue d'Aboukir, allant de la place des Victoires à la rue Montmartre, doit ce nom, ou plutôt le devait, aux fossés qui régnaient le long des murs de clôture construits sous Charles V et Charles VI. La porte Montmartre, une des principales du Paris d'alors, était située à peu près sur l'emplacement des maisons qui portent aujourd'hui, sur la rue Montmartre, les numéros 71 et 88. Plus tard, les limites de Paris furent reculées par suite des agrandissements successifs de la capitale, et le magasin qui fait l'angle du boulevard et de la rue Montmartre a consacré sur son enseigne le souvenir d'une nouvelle porte Montmartre qui n'est pas celle dont nous voulons parler. La rue d'Aboukir actuelle comprend l'ancienne rue des Fossés-Montmartre et la rue Neuve-Saint-Eustache qui y faisait suite. L'ancienne porte Montmartre fut démolie en 1633.

FOSSÉ (Pierre-Thomas DU), littérateur français, né à Rouen en 1634, mort en 1698. Il fut élevé à Port-Royal-des-Champs et conserva toute sa vie pour les membres de cette société un inaltérable attachement. Lors des persécutions qui les frappèrent, Fossé partagea leur sort et fut emprisonné quelque temps à la Bastille. Il connaissait l'hébreu, l'italien, l'espagnol; ses écrits ont de l'onction; son style est noble et pur. Il a collaboré à la Bible de Sacy et publié une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry* (1674), une *Histoire de Tertullien et d'Origène* (1675) et divers autres écrits, entre autres, *Mémoires de Louis de Pontis* (1676, 2 vol. in-12), ouvrage rempli d'anecdotes curieuses : *Mémoires de M. P. Thomas, seigneur du Fossé* (1739, in-12).

FOSSÉ (Charles-Louis-François), militaire et écrivain français, né à Ecouen en 1734, mort à Paris en 1812. Il se signala par son courage, notamment pendant la guerre de Sept ans, devint lieutenant-colonel, puis reçut le commandement d'Huningue. Ses principaux ouvrages sont : *Idées d'un militaire pour la disposition des troupes confiées aux jeunes officiers pour la défense et l'attaque des postes* (Paris, 1783, in-4°); *Précis sur la défense relative au service de campagne à l'usage de l'officier d'infanterie* (Paris, 1802); *Cours pratique militaire* ou *Partie de la science de l'officier* (in-4°), etc.

FOSSÉ (Augustin-François-Thomas, baron DU), écrivain protestant français, né à Rouen en 1750, mort en 1833. Il était fils d'Antoine-Augustin-Thomas du Fossé, conseiller au parlement de Normandie, le même qui avait été exilé pendant plusieurs années, à la suite des remontrances de 1753, dont il était l'auteur, et qui mourut en 1787. Le mariage d'Augustin-François avec Mlle Coquerel et les persécutions qui en furent la suite, l'obligèrent à quitter la France. Il n'y revint qu'en 1789, après quinze années d'exil, pour demander aux tribunaux la réformation de l'arrêt qui déclarait illégal son mariage. Du Fossé remplit ensuite plusieurs fonctions importantes dans l'administration du département de la Seine-Inférieure et dans le consistoire de l'Eglise réformée. Il a publié : *Correspondance entre deux frères sur des matières de religion* (Londres, 1787, in-8°); *Epoques des diverses innovations arrivées dans l'Eglise catholique* (in-8°); *Traité du symbole*, ou l'*Invariable et perpétuelle foi et croyance des catholiques romains* (Genève, 1806). Ses malheurs ont donné lieu à la publication suivante : *Lettres écrites de France à une amie en Angleterre, pendant l'année* 1790, *contenant l'histoire des malheurs de M. du F**** (du Fossé), par miss Williams, traduit de l'anglais par M*** (Paris, 1791, in-8°).

FOSSÉLINIE s. f. (fo-sé-li-nî). Bot. Syn. de CLYPÉOLE, genre de crucifères.

FOSSERAGE s. m. (fo-se-ra-je — rad. *fosserer*). Vitic. Premier labour donné à la vigne.

FOSSERÉ, ÉE (fo-se-ré) part. passé du v. Fosserer : *Vignes* FOSSERÉES.

FOSSERÉE s. f. (fo-se-ré — rad. *fosserer*). Anc. cout. Etendue de terrain planté de vignes.

FOSSERER v. a. ou tr. (fo-se-ré — rad. *fosse*. Change l'*e* muet du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je fossère, tu fossèreras*). Vitic. Faire des fossés pour marcotter la vigne : FOSSERER *une vigne*.

FOSSET s. m. (fo-sè). Techn. Petite cheville en bois très-dur, qui sert à boucher les trous que l'on pratique à la douve d'un tonneau.

FOSSETTE s. f. (fo-sè-te — dimin. de *fosse*). Petit creux que les enfants font en terre, et dans lequel ils jettent, en jouant, des noix, des billes, de petites pièces de monnaie, etc.; jeu auquel ils se livrent : *Jouer à la* FOSSETTE.

— Fam. Léger creux que certaines personnes ont dans certaines parties du corps, surtout au bas du menton, ou sur les joues, particulièrement quand elles rient : *Le léger enfoncement qu'on appelle la* FOSSETTE *est un agrément qui se joint aux grâces dont le souris est ordinairement accompagné.* (Buff.)

— Anat. Petite cavité : *L'organe secréteur de ce liquide est une petite glande placée dans une* FOSSETTE *à la partie antérieure et externe de la voûte osseuse de l'orbite.* (Richerand.) ‖ *Fossette du cœur*, Creux de l'estomac, dépression qui se montre à la partie antérieure et inférieure de la poitrine.

— Oisell. Petit trou que l'on creuse pour prendre des oiseaux.

— **Encycl.** Jeux. Ce jeu d'enfants paraît avoir été connu partout et de tout temps. Il doit son nom vulgaire à un petit trou rond que les jeunes joueurs creusent en terre, le plus souvent dans l'angle formé par deux murs, et auquel ils donnent ordinairement $0^{m},027$ de profondeur et $0^{m},054$ de diamètre. Ce trou terminé, deux enfants mettent en commun un égal nombre de noyaux, puis ils tirent au doigt mouillé à qui jouera le premier. Celui que le sort favorise prend alors autant de noyaux que sa main peut en contenir, et, d'une distance convenue, les lance dans la *fossette*. S'il réussit à les y faire tous entrer, sans qu'il en ressorte un, il les a gagnés. S'il n'en fait entrer qu'une partie, et que cette partie soit en nombre pair, il a gagné ceux qui sont dans le trou, et il a le droit d'y glisser les autres, un à un, en les calant du pouce; s'il n'y réussit pas, l'adversaire joue à son tour. Dans le cas où les noyaux entrés dans la *fossette* sont en nombre impair, ils appartiennent à l'adversaire, qui a aussi le droit de jouer les autres en les calant. On joue généralement à la *fossette* avec des noyaux de pêches ou d'abricots; mais on peut jouer également en se servant d'amandes, de coquilles, de billes, etc.

— Oisell. La chasse à la *fossette* se pratique surtout en hiver, parce qu'alors les oiseaux cherchent, faute de mieux, à se nourrir des vers qu'ils prennent auprès des buissons où le soleil conserve encore quelque chaleur et où les vents froids ont moins d'empire. On doit choisir de préférence les buissons de houx. Les *fossettes* doivent avoir de $0^{m},12$ à $0^{m},14$ de profondeur sur une longueur de $0^{m},33$ et sur une largeur de $0^{m},16$. On les dispose de la manière suivante : on prend de petits bâtons un peu moins gros que le petit doigt, longs de $0^{m},15$ au plus, coupés en biais par un bout et se terminant de l'autre en pointe. On en fiche un dans chaque *fossette*, de manière que le bout coupé en biais soit à fleur de terre. On prend ensuite d'autres petits bâtons un peu moins gros et un peu plus courts que les précédents, plats d'un côté et cochés de l'autre par un bout. On se munit, en outre, de petites fourchettes de bois un peu plus grosses et un peu plus longues que les bâtons. Enfin, on a soin de couper des gazons plus larges de trois doigts que les *fossettes*, épais de $0^{m},10$ à $0^{m},12$, et on les taille de façon qu'ils soient plus petits de trois doigts du côté des racines. Aussitôt ces préparatifs terminés, on prend le gazon, on le pose du côté le plus large à trois doigts du bord de la fosse qui est aussi le plus large; puis, saisissant l'un des bâtons plats dont il vient d'être parlé, on met le bois coché du côté plat sur le haut du bâton fiché en terre; on passe ensuite le bout de la fourchette dans la coche du bâton et on renverse le gazon dessus. De cette façon le piége ne tiendra, pour ainsi dire, qu'à un fil; l'oiseau ne pourra effleurer le bout du bâton sans faire aussitôt écrouler sur lui le frêle édifice et il restera enseveli sous ses ruines, comme Samson dans le temple de Dagon. Au lieu de gazon, on pourra se servir d'une pierre plate ou d'une tuile de dimensions égales à celles de l'ouverture de la fosse. Cette pierre ou cette tuile seront soutenues par un quatre de chiffre. Afin d'attirer les oiseaux dans ce piége, on enfile de gros vers de terre dans une épine que l'on met au fond de la *fossette*. On pique tout autour de petites bûchettes et on ne laisse libre que l'entrée où se trouve le piége. Il est bon, surtout en temps de gelée, de gratter un peu la terre au-devant de cette entrée. On amorce également en garnissant le fond de la *fossette* avec du chènevis, du blé, des baies de houx, de genièvre, etc.

FOSSEUR s. m. (fo-seur — lat. *fossor*, même sens; de *fodere*, fouir). Forme ancienne du mot FOSSOYEUR.

— Anc. art milit. Pionnier, ouvrier terrassier militaire.

FOSSEUSE (Françoise DE MONTMORENCY, dite la BELLE). V. MONTMORENCY (Françoise DE).

FOSSILE adj. (fo-si-le — du lat. *fossilis*, extrait de la terre; de *fossum*, pour *fodsum*, de *fodere*, fouir, qui se rapporte à la racine sanscrite *budh*, creuser). Géol. Se dit des matières qui se tirent de la terre et qui sont ou des minéraux ou des substances organiques pétrifiées : *Animaux* FOSSILES. *Végétaux* FOSSILES. *Coquillages* FOSSILES. *Charbon* FOSSILE. *Sel* FOSSILE. *L'ivoire* FOSSILE *retiré des glaces du Nord s'importe en Chine et en Europe.* (L. Figuier.) *On trouve souvent des insectes* FOSSILES *emprisonnés dans les masses d'ambre jaune.* (L. Figuier.) *Les chevaux* FOSSILES *ne diffèrent en rien des chevaux actuels.* (Flourens.)

— Fam. Se dit des personnes dont les idées sont très-arriérées, ainsi que des ouvrages conçus dans un système suranné, écrits dans un style vieilli : *Des royalistes* FOSSILES. *Un roman* FOSSILE. ‖ Se dit des personnes qu'on n'avait pas vues depuis longtemps, dont on n'avait eu aucune nouvelle : *M. Destournelles, perdu depuis quinze jours et que je viens de retrouver. — A l'état* FOSSILE? (J. Sandeau.)

— s. m. Corps qui se trouvait dans la terre depuis les temps antéhistoriques. ‖ Se dit surtout des végétaux ou animaux, des matières animales ou végétales qui se trouvent dans la terre depuis les temps antéhistoriques : *Cuvier a remarqué que c'est aux* FOSSILES *qu'est due la naissance de la théorie de la terre.* (L. Figuier.) *Un certain nombre de* FOSSILES *appartiennent à des espèces semblables à celles qui vivent de nos jours.* (L. Figuier.) ‖ *Fossiles natifs*, Ceux qui sont supposés se trouver naturellement dans la terre, comme les minéraux. ‖ *Fossiles étrangers*, Ceux qui se sont trouvés accidentellement enfermés dans la terre, comme les animaux et les végétaux. ‖ *Fossiles caractéristiques*, Ceux qui se montrent le plus souvent dans les différentes couches d'une même formation, et qui en deviennent ainsi un des caractères.

— **Encycl.** Le mot *fossile* est très-ancien dans la science; mais c'est de nos jours seulement qu'il a reçu une signification précise. Ce nom a longtemps servi à désigner à peu près toutes les substances extraites de la terre par des fouilles; on confondait ainsi les minéraux, les roches et les *fossiles* proprement dits ou *pétrifications*. Aujourd'hui, le mot *fossile* s'applique exclusivement aux corps, aux débris ou aux traces de corps organisés qu'on trouve dans les diverses couches du sol, de manière à faire reconnaître que ces corps ont existé avant la formation de la couche dans laquelle ils sont enfouis. Ce n'est pas qu'on ne puisse trouver des *fossiles* à la surface du sol, lorsque la roche qui les renfermait a été mise à nu et désagrégée, soit par un éboulement, soit par l'action érosive des eaux pluviales, des cours d'eau ou des vagues de la mer. Ce qui caractérise un *fossile*, ce n'est donc pas tant son enfouissement à une plus ou moins grande profondeur que l'état particulier dans lequel se trouve sa substance par suite des phénomènes spéciaux qui constituent la *fossilisation*. En général, comme le fait observer C. Prévost, les *fossiles* sont plutôt des représentations de corps organisés que des corps organisés proprement dits; souvent même, ils se réduisent à des empreintes ou à des moules. On dit, dans ce cas, qu'une roche est *fossilifère*, bien qu'elle ne renferme plus de corps organisés, mais des cavités qui indiquent évidemment par leur forme que ces corps y ont existé. On peut donc, avec M. Deshayes, définir les *fossiles* « des corps qui ont été enfouis dans la terre à une époque indéterminée, qui s'y sont conservés ou qui y ont laissé des traces non équivoques de leur existence. » En partant de ces principes, on arrive à grouper les nombreuses variétés de *fossiles* en plusieurs classes : 1° les *fossiles* proprement dits, organismes animaux ou végétaux, conservés en nature ou peu altérés; ce sont, comme on peut s'y attendre, des parties dures, os, dents, coquilles, polypiers, bois, noyaux de fruits, etc.; on ne les trouve que dans les terrains les plus récents. A mesure que l'on descend dans des couches plus profondes, les *fossiles* se montrent de plus en plus modifiés et passent à la classe suivante. 2° Les *fossiles* les plus nombreux sont ceux que l'on désigne sous le nom vulgaire de *pétrifications;* ce sont des restes d'êtres chez lesquels les molécules organiques sont remplacées par des molécules minérales, telles que la chaux carbonatée ou sulfatée, la silice, l'oxyde de fer et quelques autres substances métalliques. Ces *fossiles* ont ordinairement conservé leur forme et l'apparence de leur tissu ou des détails de leur organisation intérieure. Mais les molécules minérales ne se substituent pas une à une, comme on pourrait le croire de prime abord, aux molécules organiques; dissoutes dans le liquide, elles ont pénétré dans les vides si nombreux que présentent les corps vivants, elles s'y sont solidifiées; puis, quand la substance organisée a été détruite, la matière minérale est restée, en conservant la forme et les caractères apparents de la première; cette pétrification s'est faite ainsi par imprégnation ou imbibition. On la remarque surtout dans les végétaux *fossiles*, dont l'organisation est souvent si bien conservée en apparence, que l'aspect de leur bois permet de reconnaître à quelle espèce il a appartenu. 3° Les *empreintes* sont les traces que laisse, sur une roche, la représentation en creux de la surface extérieure d'un corps organisé. On donne plus particulièrement ce nom aux

dessins que des animaux mous, des feuilles, etc., on laissés entre les lits nombreux et parallèles des roches schisteuses; on en voit des exemples remarquables dans les fougères des terrains houillers. L'empreinte est ordinairement accompagnée d'une contre-empreinte. Si elle a été produite par un corps dur, comme, par exemple, une coquille, on lui donne quelquefois le nom de *moule* ou *moulage externe*. 4° Les moules sont formés par des matières terreuses introduites dans la cavité d'une coquille ou d'un autre corps creux; ces matières s'y sont solidifiées et ont conservé la forme de la cavité intérieure, après que le test de la coquille a été détruit.

Dans les couches superficielles du sol, on trouve des *fossiles* différant peu ou point des espèces actuellement vivantes; on les appelle *fossiles identiques*. En descendant plus bas, on ne trouve plus que des *fossiles analogues*, c'est-à-dire appartenant à des genres actuellement vivants, mais non plus aux mêmes espèces. A mesure que l'on se rapproche des couches primitives, les *fossiles* diffèrent de plus en plus des êtres actuels et ont servi à former des genres, des familles, des ordres, dont on ne trouve plus aujourd'hui de représentants vivants. Tout ce que nous disons ici s'applique à la fois aux animaux et aux végétaux. Si maintenant nous remontons en sens inverse, nous remarquerons que les organismes, très-simples dans les couches les plus anciennes, vont en se compliquant et en s'élevant dans la série organique à mesure qu'on se rapproche des couches récemment formées. Toutefois, cette gradation ne se fait pas d'une manière rigoureuse et absolue, et présente de notables exceptions, surtout en ce qui concerne les animaux invertébrés. Quant à l'ordre de succession des êtres aux divers âges du globe, il existe deux doctrines bien distinctes. D'après de Humboldt, qui regarde les couches fossilifères comme les catacombes où gisent les êtres des époques antérieures, il y aurait eu plusieurs créations successives. Chaque cataclysme ou soulèvement a été signalé par l'apparition d'espèces nouvelles et par la destruction des anciennes; comme pour marquer la transition, quelques-unes de cellesci ont subsisté, pendant un certain temps, au milieu des créations plus récentes. Constant Prévost n'admet pas cette théorie. « Il ne faut pas, dit-il, conclure de ces faits que des révolutions générales ont, à plusieurs reprises, depuis la création des êtres, détruit tous ceux existant pour les remplacer par des espèces différentes; il ne faut pas non plus affirmer que des changements dans les circonstances extérieures ont rendu impossible l'existence aux êtres anciennement créés, tandis que ceux actuels n'auraient pu s'accommoder des anciennes conditions de vie. Ce que l'on peut donner aujourd'hui comme le résultat d'observations nombreuses, c'est que, si, spécifiquement, les êtres anciens de toutes les classes sont différents des êtres actuels; si des genres, des familles nombreuses ont existé aux époques reculées et n'existent plus; si des genres, des familles qui peuplent aujourd'hui la terre ne paraissent pas avoir fait partie de la création dans ses premiers moments, l'organisation des êtres anciens n'a pas été essentiellement différente de celle des êtres actuels; les uns et les autres appartiennent à un plan unique d'organisation dont toutes les parties sont liées. Le temps qui s'est écoulé depuis l'existence des premiers êtres jusqu'au jour actuel n'a pas produit plus d'influence entre les faunes et les flores des époques les plus reculées que la diversité de localité n'en produit dans le moment actuel entre les faunes et les flores des diverses régions du globe. »

On a regardé avec raison les *fossiles* comme les *médailles* qui servent à déterminer les époques géologiques, de même que dans l'archéologie les différents monuments antiques servent à fixer des faits ou des dates historiques. Il en est qui indiquent les formations avec une telle certitude qu'on les a appelés *fossiles caractéristiques*. Les couches dont la nature a été déterminée par les *fossiles* constituent, suivant l'expression de de Humboldt, un *horizon géologique* d'après lequel l'observateur peut s'orienter et reconnaître l'identité ou l'ancienneté relative des formations, la répétition périodique de certaines couches, leur parallélisme ou leur suppression complète. L'étude des *fossiles* et de leurs relations avec les terrains forme une science désignée sous le nom de paléontologie et qui constitue une branche importante de la géologie.

Voir les mots PALÉONTOLOGIE et GÉOLOGIE, termes généraux qui ont beaucoup de rapports avec le mot particulier *fossile* et auxquels nous avons consacré des articles très-complets, ce qui explique l'exiguïté de l'encyclopédie de notre mot FOSSILE.

FOSSILIFÈRE adj. (fo-si-li-fè-re — de *fossile*, et du lat. *fero*, je porte). Géol. Qui renferme des fossiles : *Une roche* FOSSILIFÈRE. *Les terrains* FOSSILIFÈRES.

FOSSILISATION s. f. (fo-si-li-za-si-on — rad. *fossiliser*). Hist. nat. Passage d'un corps organisé à l'état fossile : *La houille résulte de la* FOSSILISATION *des végétaux opérée sur place*. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Si un corps organisé se trouve, après sa mort, exposé au contact de l'eau ou de l'air humide, il se décompose avec plus ou moins de rapidité, et ses parties les plus solides seront complétement détruites au bout de quelques années. Si, au contraire, il se trouve alors entouré de substances minérales qui pénètrent ses tissus ou se déposent sur sa surface, sa substance pourra être détruite en tout ou en partie, mais du moins il conservera sa forme et même jusqu'à un certain point sa structure; il acquerra ainsi une durée pour *ainsi dire indéfinie*; il laissera toujours des preuves de son existence; en un mot, il sera devenu fossile. Ce phénomène de la *fossilisation* se produit tous les jours; ce serait donc une grande erreur de croire qu'il appartient exclusivement aux temps anciens, géologiques ou antéhistoriques. Il est vrai qu'alors, les causes étant plus puissantes, il se produisait aussi avec une plus grande intensité. Nous avons fait remarquer d'ailleurs, à l'article FOSSILE, que c'étaient très-rarement les corps organisés eux-mêmes qui s'étaient ainsi conservés; presque toujours leur composition a été altérée, modifiée; leurs molécules ont été remplacées par d'autres plus susceptibles d'une longue conservation. Ces changements sont donc une des conditions indispensables de la *fossilisation*. Souvent même le corps a disparu complétement, sans laisser d'autres traces que des empreintes ou des moules, qui n'en sont pas moins regardés comme de vrais fossiles. On peut donc admettre qu'il se forme et qu'il se formera encore des fossiles, car rien ne peut faire prévoir la cessation des causes qni ont toujours présidé à leur formation.

FOSSILISÉ, ÉE (fo-si-li-zé) part. passé du v. Se fossiliser. Passé à l'état fossile : *Bernard de Palissy eut la gloire de reconnaître et de proclamer le premier la véritable provenance des débris* FOSSILISÉS. (L. Figuier.)

FOSSILISER (SE) v. pr. (fo-si-li-zé — rad. *fossile*). Min. Devenir fossile : *La houille est constituée par des végétaux qui* SE SONT FOSSILISÉS.

— Fam. et fig. S'encroûter, s'abêtir, prendre des idées arriérées : *On* SE FOSSILISE *dans la fréquentation de certaines gens.*

FOSSILITÉ s. f. (fo-si-li-té — rad. *fossile*). Géol. Caractère de ce qui est fossile : *La pétrification est un des caractères de la* FOSSILITÉ.

FOSSIPÈDE adj. (fo-si-pè-de — du lat. *fossus*, fouillé; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes propres à fouiller la terre.

— s. m. pl. Groupe de mammifères, comprenant ceux dont les pieds sont conformés pour fouir la terre.

FOSSOIR s. m. (fo-soir — rad. *fosse*). Vitic. Houe dont on se sert pour labourer les vignes. ‖ On écrivait autrefois FOSSOER.

FOSSOMBRONE, autrefois *Forum Sempronii*, ville d'Italie, prov. d'Urbin et Pesaro, sur la rive gauche du Métaure, à 13 kilom. S.-E. d'Urbin; 8,500 hab. Evêché. Commerce important de soies les plus belles d'Italie. Belle et ancienne cathédrale. Dans les environs de la ville, on voit le *Monte d'Asdrubale*, où se livra, l'an 194 av. J.-C., une bataille entre les Romains et les Carthaginois, commandés par Asdrubal.

FOSSOMBRONI (Vittorio), homme d'Etat et mathématicien italien, né à Arezzo en 1754, mort en 1844. Il fit ses études à Pise et s'appliqua surtout aux sciences mathématiques, pour lesquelles il avait une aptitude particulière. Nommé, en 1782, par le grand-duc Léopold I[er], inspecteur des biens de l'ordre militaire de San-Stefano, il devint, trois ans plus tard, commendataire de cet ordre, écrivit, en 1792, à la requête du grand-duc Ferdinand III, un traité sur la législation et le commerce des céréales, et fut nommé, en 1794, surintendant hydraulique du Val di Chiana, sur lequel il avait antérieurement publié des *Memorie idrolico-storiche* (1789). En 1796, le grand-duc l'appela au ministère des affaires étrangères, et, lorsque les Français eurent envahi la Toscane, il l'emmena avec lui à Vienne, mais il lui permit un peu plus tard de revenir en Italie. Après la transformation de la Toscane en royaume (1804), la nouvelle reine d'Etrurie nomma Fossombroni membre de la commission des finances, et, en avril 1805, elle l'envoya avec le prince Corsini à Milan pour complimenter Napoléon sur son avénement à la couronne de Naples. La Toscane ayant été annexée à l'empire français, Napoléon le nomma président de la commission chargée de l'assainissement de la campagne de Rome et du drainage des marais Pontins. Au rétablissement du grand-duc Ferdinand, il fut appelé l'un des premiers à faire partie du cabinet, dont il eut la présidence avec le portefeuille des affaires étrangères; il reçut, en outre, le titre de président de la commission législative. Il remplit ces différentes fonctions jusqu'à sa mort et conserva jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans le plein usage de ses facultés. Comme homme d'État, Fossombroni fit preuve des talents les plus éminents. Jaloux de l'indépendance de sa patrie, il soutint ses droits pendant sa longue et parfois difficile administration; il maintint la liberté du commerce qui a grandement contribué à la prospérité du pays, laissa aux opinions la plus grande latitude et s'efforça de faire de la Toscane le modèle d'un gouvernement paternel, mais éclairé; il est, du reste, unanimement reconnu que, sous son administration, le grand-duché fut la contrée la plus heureuse de l'Italie. Possédant des connaissances étendues dans les sciences exactes et physiques, il a publié un grand nombre de mémoires, parmi lesquels nous citerons ceux : *Sur la distribution des alluvions; Sur le principe de la vélocité virtuelle* (1796), écrit qui reçut les plus grands éloges de Lagrange, Laplace et autres savants; *Essai sur l'assainissement des marais Pontins; Mémoire sur les maremmes de Toscane; Essai sur le mouvement des animaux et sur les transports; Sur la mesure de la force musculaire; Explication d'un ancien document relatif à la communication qui existait originairement entre les eaux de l'Arno et celles de la Chiana* (1826); *Mémoire sur la communication entre l'Arno et la Chiana* (1839), etc.

FOSSOMBRONIE s. f. (fo-son-bro-nî — de *Fossombroni*, savant italien). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des hépatiques.

FOSSORIER s. m. (fo-so-rié — rad. *fossoir*). Métrol. Mesure agraire qui était usitée dans quelques parties de la Suisse française, et qui valait à Lausanne 4 ares,5.

FOSSOYAGE s. m. (fo-soi-ia-je — rad. *fossoyer*). Action de fossoyer; travail de fossoyeur. ‖ On a dit aussi FOSSOYEMENT et FOSSOIEMENT.

FOSSOYÉ, ÉE (fo-soi-ié) part. passé du v. Fossoyer : *Terrain* FOSSOYÉ.

FOSSOYER v. a. ou tr. (fo-soi-ié — rad. *fosse*. Change *y* en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Tu fossoies, il fossoiera, nous fossoierions*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous fossoyions, que vous fossoyiez*). Fermer avec des fossés, enclore de fossés : *Faire* FOSSOYER *un champ*.

— Agric. Remuer, façonner, en parlant de la terre : *La canne à sucre est cultivée, au prix du sang et des larmes, par des hommes qui voudraient voir engloutir dans l'abîme le champ qu'ils vont* FOSSOYER. (Sismondi.) ‖ *Fossoyer un arbre*, Relever, façonner la terre autour de cet arbre : *Le salaire du journalier du dernier ordre, celui qui soigne l'arbre, le plante, le greffe, le* FOSSOIE, *le fume, le taille et en détache la feuille, ne descend jamais au-dessous de* 1 *fr.* 50 *et* 1 *fr.* 40 *pendant l'hiver; il s'élève à* 1 *fr.* 75 *et* 2 *fr. pendant l'été.* (L. Reybaud.)

FOSSOYEUR, EUSE s. (fo-soi-ieur, eu-ze — rad. *fossoyer*). Personne qui remue, qui façonne les terres.

— Personne qui creuse les fosses pour enterrer les morts : *Un duel ne profite qu'au médecin et au* FOSSOYEUR. (E. Laboulaye.) *Les trappistes ont survécu à tous les ordres, comme le* FOSSOYEUR *survit aux funérailles.* (Ed. Quinet.) *Grâce à la libéralité de l'Etat, l'instituteur public se voit obligé de cumuler : il est à la fois maître d'école, chantre, sacristain et* FOSSOYEUR; *heureux encore s'il ne lui faut pas soigner la jument de monsieur le maire et la servante canonique du curé.* (Amand Fauré.)

— Fig. Celui qui met fin à quelque chose : *Le temps, ce grand* FOSSOYEUR, *ensevelit rapidement les scandales dans l'oubli.* (Figaro.) *Attila et les barbares, qui s'imaginent être des conquérants, ne sont que les* FOSSOYEURS *qui enterrent le grand cadavre de l'empire romain.* (Th. Gaut.)

Soyez flétris devant votre pays qui tombe,
Fossoyeurs qui venez le voler dans sa tombe.
V. HUGO.

— Poétiq. *La fossoyeuse*, La mort :

A ma porte *la fossoyeuse*
Frappe; adieu, messieurs les humains.
BÉRANGER.

— Entom. s. m. Nom vulgaire d'un insecte du genre nécrophore.

— **Encycl.** Chez les premiers chrétiens, le nom de *fossoyeurs* (*fossores*) désignait ceux qui étaient chargés du soin des sépultures dans les catacombes. Au temps de Trajan, le pape Evariste divisa la ville en paroisses, à chacune desquelles il attribua huit ou dix *fossores* dont l'institution remontait déjà à saint Clément, son prédécesseur. On a cru longtemps que les *fossores* formaient, comme les portiers, les acolytes, etc., un ordre à part dans l'Eglise. Cette opinion, combattue depuis, paraît être la bonne. Les *fossores* sont des clercs. Toutefois, le travail des catacombes était subdivisé entre diverses classes de fonctionnaires ou d'ouvriers appelés *lectiracii, libitinarii, copiatæ, decani*, qui les uns extrayaient les roches, les autres préparaient les cadavres et les apportaient au lieu de sépulture; ceux-ci les plaçaient dans des niches et ceux-là gravaient ou peignaient les épitaphes. Constantin assigna aux *fossores* des habitations spéciales dans les différents quartiers de Rome. Les fonctions de *fossores* étaient multiples et exigeaient leur réunion sur certains points, afin que les évêques les eussent facilement à leur disposition. Vers le IV[e] siècle, les *fossores* vendirent le terrain sépulcral aux familles aisées. Une inscription du cloître de Saint-Paul hors les murs, à Paris, conserve une curieuse épitaphe où se trouve, d'après l'abbé Martigny, un véritable contrat de vente d'un semblable terrain, avec le prix du tombeau. On voit des *fossoyeurs* à l'œuvre dans plusieurs peintures des catacombes. Ils ont ordinairement la tête rasée, sont vêtus d'une tunique courte et chaussés de grandes bottes. Une lampe est suspendue auprès d'eux pour éclairer leur travail.

— **Allus. litt. Les fossoyeurs d'Hamlet,** Allusion à l'une des scènes les plus dramatiques d'*Hamlet*, tragédie de Shakspeare. V. HAMLET.

FOSSULE s. f. (fo-su-le — dimin. de *fosse*). Hist. nat. Petite fosse, petite cavité : *Le corselet de cet insecte est très-aplati, avec une* FOSSULE *très-profonde dans le milieu.* (Walckenaer.)

FOSSUM, bourg de Norvége, bailliage de Bradsberg, à 3 kilom. N. de Skeen, à 100 kilom. S.-O. de Christiania; 370 hab. Hauts fourneaux et forges très-actives; fonderie de canons.

FOSSURE s. f. (fo-su-re — rad. *fosse*). Vitic. Labourage ou binage d'une vigne.

FOSTA, divinité des Frisons. On la représente avec cinq flèches dans la main droite et quatre épis dans la main gauche. Elle présidait à l'agriculture, et elle a été, à cause de cela, souvent confondue avec Hertha, qui représentait plutôt la terre et les champs, tandis que Fosta ne s'occupait que de leur culture. Les deux déesses n'aimaient pas la guerre et disparaissaient de la terre dès que ce fléau y faisait invasion. On l'adorait avec beaucoup de zèle, et l'île d'Helgoland, où elle avait un temple, s'est longtemps appelée Fosteland, c'est-à-dire terre de Fosta.

FOSTAT ou **FOSTAT-MASR**, nom arabe du *Vieux-Caire*, qui forme l'un des ports du Caire actuel. V. CAIRE (Le).

FOSTER (Samuel), mathématicien anglais, né dans le comté de Northampton, mort en 1652. Il fut professeur d'astronomie au collége Gresham, inventa ou perfectionna divers instruments d'astronomie et de mathématiques et fit de curieuses observations astronomiques sur les éclipses, etc. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : un *Traité de gnomonique* (1638, in-4°), qui est estimé; des œuvres posthumes sous le titre de : *Postuma Fosteri* (1652, in-4°); *Mélanges* ou *Veillées mathématiques* (1649, in-fol.), etc.

FOSTER (Michel), jurisconsulte anglais, né à Marlborough en 1689, mort en 1763. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, puis à Bristol, où il fut nommé *recorder* (1735), et remplit dans la suite (1745) les fonctions de juge du banc du roi, qu'il exerça jusqu'à l'époque de sa mort. Ses principaux écrits sont : *Examen de l'exposé du pouvoir ecclésiastique présenté dans le* Codex juris ecclesiastici anglicani (1735), pamphlet écrit dans un sens très-libéral; *Rapport sur les procédures de la commission instituée pour le jugement des rebelles en* 1746 (1763, in-fol.), ouvrage fort estimé en Angleterre.

FOSTER (Jacques), théologien anglais, né à Exeter en 1697, mort en 1753. Il passa pour un prédicateur de premier ordre dès ses débuts, qui eurent lieu en 1718; mais, s'étant engagé dans une controverse très-vive au sujet de la Trinité, il dut se retirer à Melbourne, puis à Colesford et à Wokey, où il dirigea deux congrégations religieuses; toutefois, il ne trouva pas dans cette position des moyens suffisants d'existence, et dut se placer chez un gantier et apprendre un métier manuel. Vers la même époque, il devint chapelain d'un riche personnage qui le garda deux ans auprès de lui. Ayant prêché à Londres avec beaucoup de succès, Foster devint pasteur de la congrégation de Barbican (1724), et, vingt ans après, de la congrégation de Pinner's Hall. Convaincu de la nécessité du baptême par l'immersion, il se fit de nouveau administrer ce sacrement à l'âge de quarante ans. On a de lui des ouvrages dignes en tout point des succès qu'ils obtinrent : *Essai sur les principes fondamentaux* (1720); *Défense de l'utilité, de la vérité et de l'excellence de la révélation chrétienne*, ouvrage dirigé contre un écrit de Tindal, intitulé : le *Christianisme aussi ancien que la création* (1731); *Discours sur la religion naturelle et la vie sociale* (1749-1752, 2 vol.); *Traité sur l'hérésie; Sermons* (4 vol. in-8°), traduits en français (Leyde, 1739, in-8°).

FOSTER (Jean), théologien anglais, né à Halifax (comté d'York) en 1770, mort en 1843. Il étudia la théologie à Bristol et devint, en 1797, pasteur à Chichester (comté de Sussex); mais l'état de sa santé l'obligea de renoncer au ministère sacré en 1806, et il ne s'occupa plus que de littérature. Il devint à cette époque collaborateur de la *Revue éclectique*, dans laquelle il écrivit presque sans interruption jusqu'en 1839. Sa réputation comme écrivain se fonde surtout sur ses *Essais*, qui parurent en 1805 et qui furent tellement goûtés qu'ils atteignirent en peu d'années leur vingtième édition. Ils renferment les traités suivants : *Sur un homme qui écrit ses mémoires; Sur la décision de caractère; Sur l'application de l'épithète* romantique; *Sur quelques-unes des causes qui rendent la religion évangélique inacceptable pour les esprits cultivés.* On a encore de lui : *Essai sur les maux de l'ignorance populaire*, qui a eu également de nombreuses rééditions et qui renferme une série d'arguments sur la nécessité d'un plan général d'éducation populaire.

FOSTER (Jean), architecte anglais, né à Liverpool en 1786, mort en 1846. Il étudia sous l'architecte Jacques Wyatt, et fit ensuite

(1809) un voyage en Grèce, pendant lequel il aida Cockerell dans l'extraction des marbres d'Egine et de Phigaleia. Le portique du temple de Jupiter Panhellenius, à Eginé, devint dès lors son modèle favori, et il s'attacha à le reproduire presque toujours dans ses travaux postérieurs. Il revint en 1816 dans sa ville natale et y acquit rapidement une grande réputation. Presque tous les les édifices dont il a dirigé la construction sont situés à Liverpool. Parmi eux, nous citerons : le marché de Saint-Jean, les églises de Saint-Michel et de Saint-Martin des Champs, les chapelles de l'Ecole des aveugles et du cimetière de Saint-Jacques, la Douane, etc.

FOSTER (Henri), navigateur anglais, né dans le comté de Lancastre en 1797, mort le 5 février 1831, dans le cours de ses navigations. Il était capitaine de vaisseau lorsqu'il fut chargé, en 1828, par l'amirauté d'Angleterre, de faire en divers lieux des observations du pendule pour déterminer la figure de la terre. Il partit à bord du vaisseau le *Chanticleer*, ayant pour second le lieutenant de vaisseau Kendal, qui avait déjà fait partie de la deuxième expédition de Franklin, et commença sa longue navigation par une excursion vers les terres antarctiques. Arrivé au cap Horn, il fit route droit au sud, reconnut, le 5 janvier 1829, l'archipel des Sud-Shetland, et aperçut, à travers d'épaisses brumes, les rochers noirâtres de l'île Smith. Surpris dans ces parages par un vent violent, accompagné d'un brouillard très-dense, et ballotté par les courants au milieu de l'obscurité, Foster ne put reconnaître sa position que le surlendemain matin 7 janvier, au retour du beau temps; il se trouvait alors à 65 milles au sud-est de l'île Smith, ayant lui-même à son sud-est une grande terre montagneuse que déjà il avait pu entrevoir la veille. Le *Chanticleer* était entouré de baleines, de pingouins et de pétrels, qui semblaient se hâter de mettre joyeusement à profit le peu de beaux instants que leur laissait le triste ciel de ces parages désolés. Dans l'après-midi, se trouvant au voisinage d'un promontoire, le capitaine Foster et son second, Kendal, résolurent de descendre à terre pour en prendre possession; ils abordèrent à grand'peine, déterminèrent leur position à 64° 45′ de latitude australe et 64° 5′ de longitude occidentale, ramassèrent des échantillons de syénite dont le sol est composé et une petite quantité de neige rouge semblable à celle des régions arctiques. Foster se dirigea ensuite sur l'île Déception, où il arriva le lendemain. Il y fit une relâche de deux mois entiers; puis, reprenant la mer le 8 mars, il regagna le cap Horn, pour de là continuer le cours de sa navigation. Elle fut cruellement et brusquement interrompue, le 5 février 1831, par un accident déplorable. Foster, ayant voulu reconnaître la rivière de Chagre, descendit dans un canot, tomba dans l'eau et se noya. Le lieutenant de vaisseau Kendal prit le commandement de l'expédition qu'il ramena en Angleterre. La *Relation* de l'excursion faite par le *Chanticleer* vers les terres australes a été publiée par Webster (Londres, 1834, 2 vol. in-8o).

FOSTER (S. Lafayette), vice-président des Etats-Unis, né à Francklin (Connecticut) le 22 novembre 1806. Il descend du redoutable Miles Standish, chef des anciens puritains au début des guerres de la Nouvelle-Angleterre. M. Foster a étudié les lois et exercé la profession de légiste. Membre de l'assemblée générale du Connecticut en 1839, 1840, 1846, 1847, 1848, 1854, il a présidé la Chambre en 1847, 1848 et 1854. Pendant deux ans, M. Foster a été maire de la ville de Norwich (Connecticut). Plus tard, il fut élu, comme whig, au sénat des Etats-Unis pour la période commençant le 4 mars 1855. Il fit partie des comités pour les domaines publics, les pensions et la magistrature. En 1860, il fut réélu, comme républicain, pour une deuxième période expirant en 1867. Pendant le trente-septième congrès, il a été président du comité des pensions. Avant le dernier ajournement du sénat, conformément aux règlements, M. Foster a été président *pro tempore*, et, après l'élévation de M. Johnson à la présidence, il s'est trouvé *de facto* vice-président des Etats-Unis. Comme sénateur, M. Foster n'a jamais brillé par son talent oratoire; mais il excelle dans l'examen des affaires soumises aux comités.

FOSTER (John-G.), major général de volontaires dans l'armée des Etats-Unis, né dans le New-Hampshire en 1824. Il sortit de West-Point, en 1846, comme sous-lieutenant dans le corps du génie; lieutenant le 20 août 1847, capitaine le 8 septembre suivant, pour sa belle conduite à Contreras, Cherebusco et Molino del Rey, dans la guerre du Mexique, il fut nommé professeur adjoint, en 1854, à West-Point et major en 1860. Il était dans le fort Sumter, sous le major Anderson, lors de la prise de cet ouvrage par les confédérés. Fait brigadier général de volontaires le 23 octobre 1861, il commandait une brigade lors de l'expédition du général Burnside dans la Caroline du Nord, eut une part brillante à la prise de l'île de Roanoke (8 février 1862), à celle de Newbern (14 mars suivant) et fut fait gouverneur de cette dernière place. En août 1862, il fut promu major général de volontaires, et quand Burnside quitta la Caroline du Nord pour rejoindre l'armée du Potomac, le commandement de ce département militaire passa entre ses mains.

FOTA s. m. (fo-ta). Tablier que portent les paysannes moldo-valaques. ‖ On l'appelle aussi PESTELCA et ZEVELCA.

FOTALONGÉE s. f. (fo-ta-lon-jé). Comm. Etoffe rayée qui se fabrique dans l'Inde, avec un mélange de soie et de filaments extraits de l'écorce d'un arbre.

FOTHERBY (Robert), navigateur anglais du XVIIe siècle. Il accompagna Baffin, en 1614, dans son premier voyage d'exploration dans les régions boréales, s'avança jusqu'à la pointe du Spitzberg, où l'expédition fut arrêtée par les glaces, et entreprit, l'année suivante, un nouveau voyage, qui fut poussé jusqu'au 80e degré de latitude boréale. Après avoir découvert les îles Carey, la baie Jones et la baie de Lancastre, et tenté, mais en vain, de découvrir un passage au nord, Fotherby, arrêté une seconde fois par les glaces, retourna en Angleterre.

FOTHERGILL (Jean), savant médecin anglais, né en 1712, mort en 1780. Il se fit recevoir docteur en 1736, parcourut pour s'instruire la Hollande, l'Allemagne et la France, puis s'établit à Londres. Les succès qu'il obtint dans le traitement de l'angine gangreneuse, laquelle avait pris un caractère épidémique en 1746, le placèrent au premier rang des praticiens de son temps. Fothergill se forma un beau cabinet de zoologie et de minéralogie, créa à Upton un magnifique jardin botanique dans lequel il acclimata un grand nombre de plantes exotiques utiles à la médecine et aux arts, et légua en mourant presque toute sa fortune aux pauvres. On a de ce savant, qui s'était attiré l'estime et la vénération universelles, un grand nombre de mémoires et de dissertations, insérés dans les *Transactions philosophiques*, publiés en volumes par Letsom (Londres, 1783-1784, 3 vol. in-4o) et souvent réédités.

FOTHERGILLE s. f. (fo-ter-ji-le — de *Fothergill*, méd. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des hamamélidées, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord. Quelques-uns disent FOTHERGILLÉE; d'autres donnent à ce nom le genre masculin. ‖ Syn. de DIPLOCHITON, autre genre de plantes.

— **Encycl.** La *fothergille* à feuilles d'aune est un joli arbrisseau, dont la taille dépasse rarement 1 mètre. Ses racines sont fortement traçantes. Il porte des feuilles alternes, ovales, cunéiformes, dentées, et des fleurs blanchâtres, groupées en épis terminaux. Ces fleurs, qui paraissent avant les feuilles, au premier printemps, exhalent une odeur forte, mais agréable. Les fruits sont de petites capsules, qui s'entr'ouvent à la maturité et lancent leurs graines au loin et avec bruit. On cultive quelquefois la *fothergille* en Europe, dans les jardins paysagers. On la place au premier rang des massifs, dans les endroits frais et ombragés et au voisinage des eaux. Il lui faut une terre légère; la terre de bruyère lui convient particulièrement.

FOTHERINGAY, paroisse et village du comté de Northampton, en Angleterre, sur la rivière Nene, à 43 kilom. de la ville de Northampton. Son célèbre château, où naquit le roi Richard III (1452) et où l'infortunée reine d'Ecosse, Marie Stuart, a été emprisonnée, jugée et décapitée (1587), fut fondé sous le règne de Guillaume le Conquérant. Le roi Jacques Ier, fils de Marie, en ordonna la destruction peu après son avénement au trône d'Angleterre. Le village contient une belle église gothique où furent enterrés deux ducs d'York : Edouard, tué à Azincourt en 1415, et Richard, le compétiteur de Henri VI, tué à Wakefield en 1460.

FO-THOU-TCHHING, bouddhiste indou, né dans l'Indoustan vers la fin du IIIe siècle de notre ère, mort en 349. Il se rendit en Chine, s'établit à Lo-Yang, aujourd'hui Ho-Nan, en 310, et contribua puissamment à propager dans ce pays la religion du Bouddha, à ouvrir à ses compatriotes le chemin du Céleste-Empire. Il était très-versé dans la connaissance des sciences occultes, principalement dans l'art d'expliquer les présages; il prétendait avoir un commerce avec les esprits, et, d'après la tradition, il opérait des prodiges. Fo-Thou-Tchhing, dont le nom signifie en chinois *Pureté du Bouddha*, fit un grand nombre de disciples, fonda plusieurs monastères et jouit d'une grande influence auprès des princes Chi-li et Khi-loung.

FOTTE s. f. (fo-te). Comm. Toile de coton à carreaux provenant des Indes.

FOTUS s. m. (fo-tuss — mot lat. dérivé de *fovere*, chauffer). Méd. Syn. de FOMENTATION.

FOU ou **FOL, FOLLE** adj. (fou ou fol, fo-le — du lat. *follis*, sac de cuir, ballon à vent, soufflet, que Delâtre rapporte à la racine sanscrite *phul*, croître. Le mot *fol* signifie donc proprement ballon, vessie gonflée, tête vide ou pleine de vent comme un soufflet. *Fol* signifiait simplement autrefois sot, imbécile, déraisonnable. De là l'expression de *vierges folles*, qui, dans le style biblique, est opposé à *vierges sages*. Saint Bernard appelle les premières *vierges sottes*. En basse latinité, *follis* avait, du reste, la même signification, et Du Cange fait observer que deux chroniqueurs donnent cette qualité à Charles le Simple. — Quant aux *fous* du jeu d'échecs, Du Cange et Scheler tirent le nom de cette pièce de l'espagnol *alfil*, *arfil*, de l'arabe *al*, le, et *fil*, éléphant, parce que, dans l'ancien jeu, le fou aurait été représenté par un éléphant. La terminaison *il* se serait changée en *ou* comme dans *fougère* de *filix;* mais ceci paraît être une erreur historique. V. ÉCHEC). Qui a perdu l'esprit, la raison : *Il est, il devient* FOU. *La pauvre femme est devenue* FOLLE. *Le monde moral paraît être le produit des caprices d'un diable devenu* FOU. (Chamfort.) *Dans une société catholique, le peuple est un roi esclave, quand il n'est pas un roi* FOU. (Vacherot.) *On a vu des gens devenir* FOUS *par la crainte de l'être.* (G. Sand.)

— Par exagér. Qui fait ou dit des extravagances, des choses dépourvues de bon sens : *Il faut être* FOU *pour sacrifier son bonheur à son ambition. Les coquettes sont* FOLLES *et n'ont point de faiblesses; les femmes à sentiments sont sages et en ont.* (Mariv.) *Les esprits ardents ont quelque chose d'un peu* FOU, *et les esprits froids quelque chose d'un peu stupide.* (J. Joubert.) *Les hommes veulent bien que les dieux soient aussi* FOUS *qu'eux, mais ils ne veulent pas que les bêtes soient aussi sages.* (Rigault.) *Nous sommes tous plus ou moins* FOUS, *car tous nous caressons une certaine chimère.* (E. Montégut.) *Celui qui tue son corps pour avancer le progrès de son âme est déjà plus qu'à moitié* FOU. (E. About.) *Deux femmes de la cour de Charles-Quint eurent un démêlé pour le pas; l'empereur, à qui elles s'en étaient rapportées, décida que la plus* FOLLE *passerait devant.*

. . . . Est bien *fou* du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père.
LA FONTAINE.

Tous les hommes sont *fous*, et, malgré tous leurs soins,
Ne diffèrent entre eux que du plus ou du moins.
BOILEAU.

‖ En parlant des choses, Contraire à la raison, à la prudence, à la modération : *Une entreprise* FOLLE. *Une passion* FOLLE. *La sordide avarice et la* FOLLE *prodigalité, tempérées l'une par l'autre, produisent la sage économie.* (La Bruy.) *Le monde chante ses passions, ses* FOLLES *et criminelles amours.* (Boss.) *Quand la tête se monte, l'imagination devient* FOLLE *comme un rêve.* (Beaumarch.) *Le cœur de l'insensé publie à haute voix ses* FOLLES *pensées.* (De Sacy.) *Cette* FOLLE *préoccupation de dignité roidit les tailles les plus déliées.* (Mme E. de Gir.)

L'homme contrariant ressemble à un hibou;
Prétendre le convaincre est un projet bien *fou*.
RICHER.

Une ambition *folle* a mis dans tous les cœurs
La rage de briller et la soif des grandeurs.
VIENNET.

— Fam. Vif, pétulant, ardent : *Que cet enfant est* FOU! *Il est dangereux de monter un cheval trop* FOU. ‖ Extrêmement gai, badin, enjoué; extravagant, mais sans idée de dénigrement : *J'ai honte d'écrire des lettres si* FOLLES, *sachant que vous les devez voir, vous devant qui les précieuses ne font que blanchir.* (Bussy-Rabutin.) *Il est une autre espèce de bohémiens non moins charmants, non moins poétiques; c'est cette jeunesse* FOLLE *qui vit de son intelligence un peu au hasard et au jour le jour.* (Th. Gaut.)

— Simple, crédule : *Il faut être* FOU *pour croire une telle chose.*

. . . . La femme la moins *folle*
Ne se plaint pas lorsqu'un fou la cajole.
VOLTAIRE.

. . . Bien *fou* qui se bat pour savoir si ses rois
S'appelleront Claude ou François.
VIENNET.

— Excessif, prodigieux : *Cette pièce obtient un succès* FOU. *Il dépense un argent* FOU. *Il y a un monde* FOU *à ses soirées.*

— *Fou de*, Epris, engoué de, très-ardent pour : *Ce qu'une marâtre aime le moins de tout ce qui est au monde, ce sont les enfants de son mari; plus elle est* FOLLE DE *son mari, plus elle est marâtre.* (La Bruy.) *Ouvrez les versificateurs du temps de Louis XIII, vous verrez qu'alors on était aussi* FOU DE *néologismes qu'aujourd'hui.* (Ph. Chasles.) *L'homme est imitateur, mais amoureux de ses idées et* FOU DE *ses ouvrages.* ((Proudh.)

Je suis *fou de* Lisette, et j'en ai pour la vie.
GRESSET.

‖ Mis hors de soi par : *Etre* FOU DE *joie*, FOU DE *douleur*.

— *Amoureux fou*, Extrêmement amoureux : *Quel jeune homme n'a été* AMOUREUX FOU *au moins une fois? Pour rendre* AMOUREUX FOUS *de la liberté les partisans de la tyrannie, mettez-les en prison.* (De Jouy.)

— *Tête folle*, Personne éventée, pétulante, inconsidérée :

Nous autres gens de cœur, on nous croit *têtes folles*.
V. HUGO.

Tête folle, être nul, qu'un caprice du sort
Fit libre, mais en vain, car son âme est servile.
C. DELAVIGNE.

— *Femme folle, femme folle de son corps*, Femme qui se livre sans retenue à la débauche.

— *Chien fou*, Chien enragé. Dans certaines contrées de l'ouest, peut-être aussi ailleurs, le peuple se sert de préférence de cette expression *chien fou* dans le sens de chien enragé. ‖ *Etre fait comme un chien fou*, Etre bizarrement accoutré, mal ajusté.

— *Fou rire*, Rire dont on n'est pas le maître, qu'on ne peut pas arrêter : *Eclater d'un* FOU RIRE. ‖ *Gaieté folle*, Celle qu'on manifeste sans retenue, par des actions ou par des discours peu raisonnables.

— *Fou à lier*, Complétement fou, comme ceux qu'on est obligé de lier dans les hôpitaux d'aliénés; extravagant au dernier point : *On regarde, en Allemagne, comme un phénomène très-rare de voir des Français qui ne sont pas* FOUS À LIER. (Volt.) ‖ *Fou comme un braque, comme un étourneau*, Etourdi, qui fait tout sans réflexion.

— *Faire devenir fou, Rendre fou*, Impatienter à l'excès, faire sortir de la raison : *Vous me* FERIEZ DEVENIR FOU *avec vos sottes observations. Cette homme-là* ME RENDRA FOU *avec ses persécutions.* (Acad.)

— Prov. *Il vaut mieux être fou avec tous que sage tout seul*, Il ne faut pas se singulariser en défendant le vrai quand tout le monde l'attaque. La vérité de ce proverbe est très-contestable. ‖ *Bien fou qui s'oublie*, Il y a folie à négliger ses propres intérêts.

— Jurispr. *Folle enchère*, Enchère faite témérairement et à laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire : *Vente, revente sur* FOLLE ENCHÈRE. *Frais de* FOLLE ENCHÈRE. *Poursuivre la* FOLLE ENCHÈRE. (Acad.) ‖ Différence en moins entre le prix de la seconde adjudication et celui de la première, différence qui est à la charge du fol enchérisseur. ‖ *Fol enchérisseur*, Celui qui met folle enchère.

— Fam. *Payer la folle enchère de quelque chose*, Porter la peine d'une imprudence, d'une faute commise : *Je ne veux pas* PAYER LA FOLLE ENCHÈRE DE *l'imprudence des autres.*

— Pratiq. *Fol appel*, Appel mal fondé : *Du temps de Charlemagne, le* FOL APPEL *était puni d'une amende, et, si l'appelant ne pouvait la payer, il recevait la bastonnade. Le* FOL APPEL *est encore puni aujourd'hui d'une amende de 10 francs.* ‖ *Folle intimation*, Assignation donnée à une personne pour procéder sur l'appel d'une sentence qui lui était étrangère.

— Hist. relig. *Les vierges sages et les vierges folles*, Parabole de l'Evangile, dans laquelle il s'agit de dix vierges prudentes et de dix vierges folles, qui vont à une même noce, et dont les dernières, étant arrivées trop tard, sont laissées à la porte.

— Mar. *Brise folle*, Petit vent qui a de nombreuses variations.

— Anc. art milit. *Garde folle*, Garde avancée.

— Anc. artill. Se disait d'une pièce de canon dont l'âme n'était pas bien droite.

— Jeux. *Dame folle*, Se dit, au jeu de la bête, d'une dame d'atout accompagnée de deux atouts inférieurs. ‖ *Valet fou*, Au jeu de la guimbarde, Valet de carreau, qui est le troisième atout.

— Phys. Se dit de la boussole, de l'aiguille aimantée, qui ne s'arrête plus à un point fixe. ‖ Se dit d'une balance qui trébuche sans qu'il y ait un excès de poids dans l'un de ses bassins.

— Mécan. *Poulie folle, roue folle*, Poulie, roue qui tournent librement sur leur axe, au lieu de l'entraîner dans leur mouvement.

— Comm. *Folle farine*, La plus subtile fleur de la farine, que le plus léger souffle emporte.

— Agric. *Herbes folles*, Herbes qui croissent en abondance et sans culture.

— Bot. *Folle avoine*, Espèce d'avoine qu'on nomme aussi AVOINE STÉRILE.

— Substantiv. Personne folle, tombée en démence : *Un* FOU. *Une* FOLLE. *Un hôpital de* FOUS. *La plupart des hommes vivent comme des* FOUS. *Il faut entrer dans les idées d'un* FOU *pour le ramener à la raison.* (La Rochef.-Doud.) *Un* FOU *est un être chez lequel s'est rompu l'équilibre entre l'imagination et la raison.* (Ch. Dollfus.) *Ne maltraitons pas les coupables, parce qu'ils n'ont peut-être été que des* FOUS. (Raspail.) *Les* FOUS *mettent quelquefois beaucoup de suite dans leurs raisonnements* (Lamenn.)

. . . Il n'est point de *fou* qui par belles raisons
Ne loge son voisin aux Petites-Maisons.
BOILEAU.

Jamais auprès des *fous* ne te mets à portée;
Je ne te puis donner un plus sage conseil.
LA FONTAINE.

— Par exagér. Celui qui fait ou dit des extravagances : *La passion fait un* FOU *du plus habile homme, et rend habile les plus sots.* (La Rochef.) *Les vieux* FOUS *sont plus* FOUS *que les jeunes.* (La Rochef.) *Il y a force méchants et force* FOUS *en ce bas monde.* (Volt.) *Le peu de sagesse que possède ce monde lui a été donné par les* FOUS. (Mirab.) *Un* FOU *qui se croit sage méprise ou hait tout ce qui ne pense pas comme lui.* (De Ségur.) *Il faut plaindre les* FOUS *et ne pas les imiter.* (La Rochef.-Doud.)

Que de *fous!* Je ne fus jamais à telle fête.
RACINE.

Souvent tel fait le sage et nous traite de *fous*,
Qui, sous le nom de sage, est le plus *fou* de tous.
FR. DE NEUFCHATEAU.

La Grèce, si féconde en fameux personnages,
Que l'on vante tant parmi nous,
Ne put jamais trouver chez elle que sept sages :
Jugez du nombre de ses *fous!*
GRÉCOURT.

|| Personne crédule ou imprudente : *Tu te fies à lui*, FOU *que tu es! La salle d'armes enseigne aux* FOUS *la prudence et le courage.* (J. Janin.) || Personne qui a une gaieté folle, turbulente, qui se livre à des mouvements inconsidérés :

J'aime bien mieux un *fou* qui dit tout ce qu'il pense,
Que ces gens rembrunis, obstinés au silence.
DESTOUCHES.

L'amour est une ivresse, eh bien, enivrons-nous '
Aimons notre folie et sachons vivre en *fous*.
A. HOUSSAYE.

— *Fou furieux*, Fou qui se livre à des violences dangereuses.

— *Folle du logis*, Imagination, ainsi dite à cause de ses divagations.

— *Rire comme un fou*, Rire avec de grands éclats et sans aucune retenue : *Il entra en* RIANT COMME UN FOU. *Nous avons* RI COMME DES FOUS.

— *Faire le fou*, Faire semblant d'être fou : FAIRE LE FOU *devant les juges pour échapper à une condamnation.* || Faire des extravagances : FAIRE LE FOU *dans les rues.*

— Prov. *Tête de fou ne blanchit pas*, Les cheveux des fous ne deviennent pas blancs, sans doute parce que les fous sont exempts des inquiétudes, des soucis qui font assez souvent blanchir les cheveux. || *Fou qui se tait passe pour sage*, Le silence est le plus sûr moyen de ne point dire de folies. || *Dieu aide à trois sortes de gens : aux fous, aux enfants, aux ivrognes*, Se dit pour expliquer la rareté prétendue des accidents qui arrivent à ces trois catégories d'individus. || *Un fou avise bien un sage*, Un fou, dans l'occasion, peut donner un bon conseil à un homme raisonnable. || *A chaque fou sa marotte*, Chaque fou a un sujet sur lequel il déraisonne de préférence; et, par ext., Chacun a son idée fixe, exclusive, d'où la raison est souvent absente. || *Les fous font les fêtes, les sages en ont le plaisir*, Les sages profitent des extravagances des insensés. || *Plus on est de fous, plus on rit*, La gaieté devient plus vive et plus folle à mesure que s'augmente le nombre des joyeux compagnons :

. . . . . Entrons, c'est fort bien dit,
Car *plus on est de fous*, madame, *plus on rit*.
VOLTAIRE.

— Hist. Bouffon à gages qui faisait autrefois partie de la maison d'un souverain ou d'un grand seigneur : *Triboulet était le* FOU *de François Ier. Le* FOU *du roi était toujours de la nation; mais le docteur était Arabe ou juif.* (Volt.) *La bouffonnerie, dans les temps difficiles, est le passe-port de la raison ; c'était là le talent des* FOUS *des rois, qui disaient la vérité, la marotte à la main.* (St-Marc Girard.)

— Hist. ecclés. *Fête des fous*, Fête burlesque qu'on célébrait au moyen âge.

— Jeux. Pièce du jeu d'échecs dont la marche a lieu dans le sens des diagonales du carré qu'il occupe : *Les* FOUS *blancs. Les* FOUS *noirs. Le* FOU *du roi. Le* FOU *de la reine. Les Grecs appelaient les* FOUS areïphiloi, *amis de Mars ; les Italiens leur donnent le nom* d'alfieri, *sergents de bataille.*

Les *fous* sont, aux échecs, les plus proches des rois.
RÉGNIER.

|| Nom de l'une des cartes des tarots suisses. || Au jeu de la guimbarde, Valet de carreau ; corbeille ou boîte qui sert à recevoir ce que l'on veut jouer sur cette carte; contenu de cette corbeille : *Avoir le* FOU. *Mettre deux jetons au* FOU. *Gagner le* FOU.

— Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, dont une espèce habite l'Europe : *Les* FOUS *sont des oiseaux massifs.* (F. Gérard.) || On disait autrefois OISEAU FOU.

— Rem. La forme *fol*, qui n'est plus usitée que dans l'adjectif et devant une voyelle, était autrefois la seule employée.

Souvent femme varie;
Bien *fol* est qui s'y fie.
FRANÇOIS Ier.

Un *fol* allait criant par tous les carrefours
Qu'il vendait la sagesse. . . . .
LA FONTAINE.

— **Syn. Fou, extravagant, insensé.** V. EXTRAVAGANT.

— **Antonymes.** Prudent, réfléchi, sage. — Judicieux, raisonnable, rationnel, sensé.

— **Encycl.** Hist. *Fous de cour* ou *fous en titre d'office*. Des bouffons pensionnés, idiots de naissance ou badins de profession, remplirent longtemps, à la cour et auprès des grands, un rôle assez important, une véritable charge. Ces singuliers fonctionnaires avaient pour occupation d'exciter le rire de leur maître par des grimaces, des gestes grotesques et de brusques saillies. Ils jouissaient de très-grandes prérogatives; ils avaient le privilége d'être admis les premiers dans la chambre royale, de parler à leur fantaisie sans attendre qu'on les interrogeât, et de décocher impunément, contre les plus nobles seigneurs, les traits de leur méchanceté. Ils passaient presque tous pour des oracles. « Par l'avis, conseils, prédiction des *fous*, vous savez quantes princes, rois et républiques ont été conservés, quantes batailles gagnées, quantes perplexités résolues, » dit Pantagruel à Panurge, dans le troisième livre de Rabelais. Selon le curé de Meudon, *les mathématiciens disent un même horoscope être à la nativité des rois et des sots.*

N'était pas *fou* qui voulait, et il fallait réunir des talents assez variés pour avoir le droit de revêtir les insignes de maître ès folies, savoir : le bonnet pointu à longues oreilles et crête de papier ou de drap rouge, la marotte au poing, la vessie à la ceinture et la livrée à la couleur du maître, toute résonnante de grelots. On choisissait de préférence, pour cela, des nains, des bossus, des nègres, les plus grotesques variétés de l'espèce humaine. Un *fou* bien appris sautait et gambadait, jouait de la cornemuse, de la trompette et du rebec, savait par cœur des chansons, des *lais* ou contes joyeux, etc. Enfin, on instruisait ces créatures pour les vendre ou s'en divertir. Les Romains eurent des bouffons; mais la mode des *fous* de cour ne date véritablement que du Bas-Empire : le premier dont l'histoire fasse mention est le *fou* de l'empereur d'Orient Théophile (IXe siècle) : il s'appelait Daudery, et, dit-on, ne manquait pas d'esprit. Son nom se trouve lié à l'aventure suivante, qui lui valut une correction exemplaire. Allant et venant librement dans le palais sans qu'on y prît plus garde qu'à un chien familier, Daudery entra un jour dans les appartements de l'impératrice Théodora et fit irruption, à l'improviste, dans l'oratoire de la souveraine. Or, l'impératrice était en ce moment en prières devant de très-belles images, dont nul ne soupçonnait l'existence, et qu'elle était parvenue jusque-là à cacher à tous les yeux, l'empereur, son mari, étant iconoclaste. Daudery, à la vue de ces images, et sans remarquer le trouble de l'impératrice, demanda leur usage. « Ce sont, répondit-elle, des joujoux, des poupées que je destine à mes filles. » Le *fou* se retira satisfait, mais ne manqua pas d'aller raconter partout que l'impératrice s'enfermait dans son oratoire avec des poupées. Le récit parvint aux oreilles de l'empereur Théophile, et il fallut à Théodora toute sa ruse de femme pour détourner les soupçons de son époux. Mais elle garda rancune à Daudery, et, quand l'affaire fut tout à fait oubliée, elle le fit prendre en faute sous un prétexte futile et fouetter d'importance.

Les croisés, en rentrant en France, y importèrent ce genre de bipède, dont on avait déjà vu cependant quelques spécimens au service des carlovingiens. La mode des *fous* de cour gagna bientôt l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, en un mot l'Europe entière. Les princes imitèrent les rois : chacun eut son *fou*. Nicolas III, marquis d'Este et de Ferrare, avait à sa cour un *fou* ou bouffon nommé Gonelle, qui se rendit célèbre par ses facéties. Ce maître bouffon savait toujours tirer un parti avantageux de ses gageures. Un jour qu'il se trouvait au dîner du marquis, on vint à demander quelle était, à Ferrare, la profession la plus nombreuse. Les sentiments se partagèrent. Le marquis ayant adressé la parole à Gonelle : « Monseigneur, lui répondit le bouffon, ne doutez point que ce ne soient les médecins qui forment, dans cette ville, le corps le plus nombreux. — Tu as bien peu de connaissance, lui répondit le marquis, de ce qui se passe dans la ville; car à peine y a-t-il trois ou quatre médecins. » Gonelle soutient son opinion : on parie. Que fait-il pour gagner la gageure? Il va chez lui, s'enveloppe la tête d'un bonnet de laine, et porte à sa bouche un mouchoir plié, comme un homme qui souffrait beaucoup des dents, puis il se poste dans l'antichambre du prince. Tous ceux qui vont et viennent lui demandent, en passant, ce qu'il a, et chacun lui indique un remède. Gonelle a soin d'écrire les noms de tous ces prétendus médecins et les différents remèdes qu'ils lui prescrivent. Le marquis étant venu à passer, le plaint aussi sur son mal, et lui conseille de faire telle et telle chose. Le lendemain, Gonelle alla, comme s'il avait été guéri, faire sa cour au marquis, et lui dit qu'il croyait avoir gagné la gageure. En meme temps, il lui présente une grande liste de tous ceux qui lui avaient prôné des remèdes pour son mal de dents. Le marquis, prenant cette liste, et se voyant à la tête, ne put s'empêcher de rire et d'avouer que c'étaient, en effet, les médecins qui étaient en plus grand nombre à Ferrare, et peut-être partout ailleurs. Il fit, en conséquence, donner à son *fou* le prix de la gageure.

En France, la place de *fou* du roi devint une charge, un office, occupé par des titulaires se succédant après décès. C'était la ville de Troyes qui était tenue, à titre de redevance particulière, de fournir les bouffons royaux. On a retrouvé, dans les archives de la vieille cité champenoise, la lettre suivante de Charles V relative à cette coutume : « Charles Quint, par la grâce de Dieu, roy de France, à leurs seigneuries les maires et échevins de nostre bonne cité de Troyes, salut et dilection ; sçavoir faisons à leur dessus dictes seigneuries que Thévenin, nostre *fol* de cour, vient de trépasser de cestuy monde dans l'autre. Le Seigneur Dieu veuille avoir en gré l'âme de luy qui oncques ne faillit en sa charge et fonction auprès nostre Royale seigneurie, et mesmement ne voulut trépasser sans faire quelque joyeuseté et gentille farce de son mestier. Pourquoy avons-nous ordonné que lui seroit dressé marbre funéraire, représentant ledit sire avec une épitaphe contiguë. Ores, comme par le trépassement d'iceluy, la charge de *fol* en nostre maison est de faict vacquante, avons ordonné et ordonnons aux bourgeois et villains de nostre bonne ville de Troyes, qu'ils veuillent, par droict à nous acquis, sça depuis longues années, nous bailler un *fol* de leur cité pour récréer Nostre Majesté et les seigneurs de nostre palais. Ce faisant, feront droict à nos royaux priviléges, et seront lesdits bourgeois et villains à tout jamais nos féaux et amés subjects. Le tout sans délai ni surcis aulcuns ; car nous voulons que ladicte charge ne reste un plus long temps vacquante. En nostre palais de Paris, le 14 janvier de l'an de l'Incarnation MCCCLXXII. » Charles V fit, en effet, élever un tombeau à son *fou*. Sauval dit que ce tombeau consistait en une tombe de pierre de *liais*, longue de huit pieds et demi sur quatre et demi de large. Au milieu était couchée, sur le côté, une figure en habit long, coiffée d'une calotte terminée par une houppe ; elle avait un capuchon, deux bourses sur son estomac et une marotte à la main ; au-dessous, on lisait le nom de *Thévenin de Saint-Legier, fol du roi, nostre sire.*

Sous ce règne, d'ailleurs, les *fous* étaient au nombre des officiers de toute maison princière. Jean, duc de Berry, frère du roi, qui mourut en 1416, fut accompagné à ses obsèques par ses *fous* vêtus de deuil. Les évêques mêmes en entretenaient pour se divertir. Dès l'année 1212, le concile de Paris, réformant les abus des mœurs ecclésiastiques, avait eu à faire la guerre aux bouffons que les prélats entretenaient dans leur maison épiscopale. Un compte des dépenses de Charles VI, daté de 1404, nous apprend que ce prince, qui régna en démence pendant plus de trente ans, accordait une faveur toute particulière aux porte-marotte ; qu'il les habillait de neuf plus souvent que lui-même ; qu'il leur faisait faire des vêtements de la même étoffe et couleur que les meubles de son cabinet; qu'enfin, il leur fournissait par an quarante-sept paires de souliers, *vu qu'ils piétinoient beaucoup.* Charles VII, bien qu'il perdît son royaume *le plus gaiement du monde*, ne donna pas à un *fou* le privilége de le faire rougir de son insouciance ; l'histoire dit « qu'il n'avoit cure de *fols* sages. » Son fils, Louis XI, aimait beaucoup, au contraire, les réparties fines et imprévues, la joviale liberté de la bourgeoisie. Aussi eut-il autant de *fous* que de familiers. Le roi ayant fait mourir son frère, le duc de Guyenne, *par gentille industrie*, dit Brantôme, eut l'adresse de se soustraire au soupçon ; mais le remords survécut au crime, et, priant un jour Notre-Dame de Cléry, sa bonne patronne, il s'oublia jusqu'à se reprocher tout haut son fratricide. « Ah ! ma bonne dame, ma petite maîtresse, ma grande amie en qui j'ai toujours eu mon reconfort, je te prie de supplier Dieu pour moi et être mon avocate envers lui; qu'il me pardonne la mort de mon frère, que j'ai fait empoisonner par ce méchant abbé de Saint Jean-d'Angély (notez, encore qu'il l'eût bien servi en cela, il l'appelait méchant; ainsi faut-il appeler toujours telles gens de ce nom); je m'en confesse à toi comme à ma bonne patronne et maîtresse ; mais aussi qu'eussé-je pu faire? il ne faisoit que troubler mon royaume. Fais-moi donc pardonner, ma bonne dame, et je sais ce que je te donnerai. » Son *fou* était seul auprès de lui, et ce *fou*, *duquel il ne se doutoit qu'il fut si fol, fat, sot qu'il ne pût rien rapporter*, lui redit la litanie en présence de tout le monde, à son dîner. Le courage était grand, d'oser chagriner et embarrasser Louis XI ! Du reste, ce *fou passa le pas comme les autres*, à quelque temps de là, et Louis XI retint depuis cette vérité que lui avait apprise l'expérience : « Il ne fait pas bon se fier à ces *fols*, qui quelquefois ont des traits sages et disent tout ce qu'ils savent, ou bien le devinent par quelque instinct divin. » Plus d'une fois, en effet, il s'est rencontré, sous le déguisement d'un *fou*, un cœur d'homme, un jugement sain, un esprit supérieur ; plus d'une fois, ces créatures, ravalées au niveau des chiens et des singes, ont donné à leurs maîtres d'utiles enseignements. Ainsi, on connaît les nombreux bons mots, les ingénieuses et fines réparties de Triboulet, *fol sage* ou *morosophe* de Louis XII et de François Ier. On sait que ses avis eussent pu prévenir la captivité de Madrid, si on les eût écoutés. On sait aussi que notre illustre poëte V. Hugo a fait de ce *fou* une création merveilleuse dans son drame le *Roi s'amuse*. Inutile de dire que le Triboulet de l'histoire n'a que des points très-vagues de ressemblance avec le Triboulet du poëte : celui-là n'avait pas de fille, du moins nous n'en avons trouvé trace nulle part. Triboulet était tout simplement un pauvre homme de Blois, dont les pages et les laquais s'amusaient à railler la misère. Louis XII, qui régnait alors, entendit parler de Triboulet; il en eut pitié, l'attacha à sa personne, et chargea quelqu'un d'en prendre toujours soin. Ce fut ainsi que Triboulet commença son apprentissage de *fou*. En 1509, il accompagna le roi en Italie, et, lors du siége de Peschiera par Louis XII, le nouveau protégé donna de son courage une idée peu avantageuse. Mais laissons parler Jean Marot, qui, lui aussi, était de l'expédition et nous en a conservé les détails dans son poëme tragi-comique, le *Siége de Pescaire*. Triboulet, dit-il, fut saisi d'une telle peur en entendant pour la première fois le bruit du canon grondant, qu'il s'en fut, toujours courant, se cacher sous un lit... « et croy qu'encor y fust si ne l'en eust tiré. » Jean Marot trace plus loin le portrait du *fou* royal :

. . . . De la tête écorné;
Aussi saige à trente ans que le jour qu'il fut né;
Petit front et gros yeux, nez grand, taillé à voste,
Estomac plat et long, hault dos à porter hote,
Chacun contrefaiseit, chanta, dansa, prêcha,
Et de tout si plaisant qu'onc homme ne fâcha.

Triboulet, à la mort de Louis XII, passa au service de François Ier. Quoi qu'en aient dit certains biographes, et sans vouloir lui accorder ici tout l'esprit mordant dont Victor Hugo l'a doué dans son drame, il est établi par l'histoire que Triboulet eut, dans le cours de ses fonctions, plus d'une repartie spirituelle; on connaît son mot célèbre. « Tu es le premier *fou* du monde ! lui dit un jour François Ier, qu'il venait de divertir par une drôlerie. — Le second seulement, sire. — Bah ! et le premier? — C'est votre frère Charles-Quint, le roi d'Espagne, » répondit Triboulet. Charles-Quint était en ce moment en route, traversait la France et devait passer par Paris, se rendant dans les Pays-Bas. François Ier, comprenant le conseil indirect de son *fou*, repartit, un peu rouge : « Et s'il sort de mon royaume, libre et sain et sauf? — En ce cas, fit Triboulet railleur, j'effacerai son nom de mes tablettes, et à sa place le premier *fou* du monde... — Ce sera ? — Vous. » Quant au genre de plaisanteries en usage chez les *fous* de cour, la scène du Ier acte du *Roi s'amuse* en donne un aperçu fort exact.

Les *fous* de cour avaient leur franc parler, et plus d'une vérité parvint, grâce à eux, jusqu'aux oreilles du roi. Mordants et redoutés des seigneurs de la cour, les *fous* ne reconnaissaient, en réalité, aucun maître. Triboulet mourut vers 1536. On peut lire son épitaphe par Vultéius (Vultée) dans les œuvres latines de ce poëte, imprimées en 1538. Triboulet figure dans l'immortel chef-d'œuvre de Rabelais sous le nom de *Morosophe* (mot à mot : *fou-sage*), ce qui semblerait prouver que le grand écrivain en faisait cas. En revanche, Bonaventure Despériers, ayant occasion d'en parler dans une de ses *Nouvelles*, l'appelle : « *fou* à vingt-cinq carats, dont les vingt-quatre font le tout, » et un proverbe peu flatteur alors en circulation : « Je m'en soucie comme de Triboulet, » pour dire qu'on s'en souciait comme de rien, ébrèche un peu la gloire du *fou*. Mais chacun a ses envieux, et l'esprit satirique ne se pardonne pas.

Un certain Brusquet succéda à Triboulet dans la charge de *fou* du roi : c'était auparavant un pauvre chirurgien assez médiocre, si l'on en croit Brantôme, qui dit de lui : « Les hommes qu'il traitoit alloient *ad patres* dru comme mouches. » Brusquet pratiqua au camp d'Avignon (1536), ce qui commença à le mettre en vue. Il devint enfin valet de chambre du roi, et finalement, à la mort de Triboulet, revendiqua sa place et l'obtint. Il la conserva sous Henri II et sous François II, et serait probablement mort en fonctions sans une vilaine affaire qui lui advint. « Le pauvre diable, dit Brantôme, jouissoit d'une fortune assez considérable et étoit bien à la cour, lorsqu'on s'avisa à le soupçonner de huguenotisme. » En ce temps de guerre de religion, une pareille accusation était grave. Brusquet, sans perdre du temps à la réfuter, s'enfuit au château d'Anet, où Diane de Valentinois lui accorda un asile. Pendant ce temps, la populace brûlait et dévastait sa maison de Paris. Il mourut à Anet vers 1563.

Voici sur ce *fou*, qui a eu le mérite de faire rire quatre rois et leur cour (Henri II, François II, Charles IX et le sérieux Philippe II), des anecdotes qui feront mieux connaître que tout autre commentaire le genre de plaisanteries usitées dans les cours à cette époque. Le maréchal de Strozzi, dit Brantôme, s'amusait des plaisanteries de Brusquet, contre lequel il ne se fâchait jamais. Strozzi parut un jour devant le roi avec un manteau de velours noir à manches, brodé en argent. Le manteau fit envie à Brusquet ; il alla aux cuisines chercher une lardoire, et, tandis que Strozzi s'entretenait avec le roi, Brusquet larda tout le derrière de son manteau comme il eût fait un levraut ou un poulet, sans que celui-ci s'en aperçût ; puis, tournant le dos du maréchal vers le roi : « Sire, lui dit-il, ne voilà-t-il pas de belles aiguillettes sur le manteau de M. Strozzi? » Cela lui valut le manteau de ce seigneur ; mais il lui coûta, quelque temps après, cinq cents écus en vaisselle d'argent, que Strozzi lui fit prendre par des filous. Brusquet chercha à s'en venger. Le maréchal étant allé à la cour sur un cheval qu'il n'eût pas donné pour cinq cents écus, le laissa à la porte du palais, entre les mains d'un laquais. Brusquet vit le cheval, et, s'adressant à celui qui le tenait, lui dit qu'il venait de rencontrer le maréchal, qui l'avait chargé de lui dire d'aller en tel endroit, qu'il pouvait s'acquitter de sa commission, qu'en attendant il se chargerait de tenir la bride du cheval. Le laquais le crut et partit. Brusquet emmena le cheval, lui fit couper le crin et la moitié d'une oreille, s'empara de la selle et de la housse, lui mit une selle de poste et une malle sur la croupe, et, lui ayant fait faire la traite de Paris à Lonjumeau, il le renvoya au maréchal par un postillon qu'il avait chargé de dire à Strozzi que s'il voulait lui céder son cheval pour cinquante écus, il les lui enverrait sur-le-champ. Strozzi lui renvoya le cheval et lui fit dire qu'il le lui donnait, sauf à se dédommager. Brusquet, pour conclure la paix avec le maréchal, l'engagea à dîner avec

plusieurs de ses amis; le bouffon servit à ses convives trente pâtés, dont la vue et l'odeur flattaient très-agréablement les sens, mais dont le dedans n'était rempli que de vieilles croupières en morceaux, de mors, de bride, de selles et autres objets de ce genre. Strozzi, qui ne voulait pas être en reste avec Brusquet, l'invita à son tour, et lui fit manger en fricassée sa meilleure mule, celle que le *fou* prenait ordinairement pour aller à la ville. La reine ayant voulu voir la femme de Brusquet, celui-ci, qui n'avait guère envie de la mener à la cour au milieu des seigneurs, s'avisa du stratagème suivant. Il dit à sa femme, qu'il fit parer comme une princesse, que la reine était devenue extrêmement sourde; qu'ainsi, lorsqu'elle aurait l'honneur de paraître devant elle, elle ne saurait parler trop haut; peut-être, ajouta-t-il, vous trouverez auprès d'elle le maréchal Strozzi; celui-là a cette infirmité encore plus développée. D'autre part, il avertit la reine que sa femme était sourde comme une enclume. Qu'on juge de la conversation : la reine parlait aussi haut qu'il lui était possible, la femme de Brusquet ne se ménageait point, et quand il s'agissait de parler au maréchal, elle s'approchait de son oreille et criait comme un démon. La reine se débarrassa le plus tôt possible de la femme de Brusquet, mais Strozzi s'en vengea; il prit la pauvre femme, et ayant fait venir un valet de limier avec un cor de chasse, il lui ordonna de sonner du cor à ses oreilles jusqu'à la rendre effectivement sourde. Terminons par deux anecdotes l'histoire de ce duel de mauvaises farces entre un maréchal et un *fou* de cour. Strozzi étant venu à Paris la veille de Pâques et s'étant retiré au faubourg Saint-Germain pour ne pas paraître à la cour, Brusquet loua deux cordeliers et leur dit qu'il allait les conduire chez un gentilhomme énergumène qui ne voulait entendre parler ni de Dieu ni de ses saints, et qu'on ne pouvait décider à faire ses Pâques, ni même à voir un prêtre; il les avertit de se bien tenir, qu'ils auraient de l'emploi, mais qu'ils seraient bien payés, et il leur donna d'avance un écu. Nos deux cordeliers promirent merveille et dirent à Brusquet qu'ils en avaient bien vu d'autres, qu'ils viendraient à bout de leur homme, eût-il dans le corps une légion de diables. Ils vont; Brusquet était connu des gens du maréchal; il entre jusque dans sa chambre avec les deux cordeliers. Strozzi était au lit et lisait. Les cordeliers le saluent et lui demandent comment il lui allait du corps et de l'âme. A ce compliment, Strozzi, qui n'était rien moins qu'ami des moines, leur demande à son tour ce qu'ils viennent faire chez lui, et leur ordonne de sortir promptement s'ils ne veulent pas lui donner la peine de les faire jeter par la fenêtre. A cela, point d'autre réponse que des oraisons et force eau bénite. Strozzi, devenu furieux, cherche son épée, attachée au chevet de son lit, selon l'usage du temps. Un cordelier, plus prompt que lui, s'en saisit; le maréchal se lève et se jette sur lui pour lui arracher son épée; il se fait un vacarme horrible dans la chambre. Les gens du maréchal accourent; Brusquet paraît lui-même l'épée à la main, crie au secours, débarrasse les deux cordeliers, qu'il emmène, et va faire au roi le conte de la possession et de l'exorcisme de Strozzi. Le roi en rit beaucoup, et envoya aussitôt demander des nouvelles du possédé. C'est peut-être cette aventure qui a inspiré à Molière la scène des médecins dans *M. de Pourceaugnac*. Strozzi se vengea d'une façon que nous aurions peine à comprendre aujourd'hui. Brusquet étant allé à Rome à la suite du cardinal de Lorraine, en 1555, Strozzi équipa un courrier qui se disait arrivé de Rome et chargé du testament de Brusquet, duquel il annonçait la mort. Par ce testament, que Strozzi avait rédigé lui-même, Brusquet, dans la disposition qu'il y faisait de ses biens, priait le roi de vouloir bien accorder la direction de la poste de Paris à sa femme, à la condition qu'elle épouserait le courrier porteur de la nouvelle et du testament, et à cette condition seulement. Le roi accorda aisément cette grâce à la prétendue veuve, qui fit faire les funérailles de son mari, et se soumit à la condition prescrite par le testament. Le mariage se fit, et, durant environ un mois, le nouvel époux profita du temps pour tirer tous les avantages qu'il put de sa position. Brusquet, dont la mort avait été publiée, l'apprit lui-même à Rome; il fut fort étonné de se trouver mort, bien buvant, bien mangeant, et plaisantant à la cour de Rome avec autant de succès qu'il eût jamais fait à Paris; il revint, et succéda à son successeur, et dans sa charge et auprès de sa femme. Voici une dernière gentillesse de son métier, qui prouve que les rois n'étaient pas difficiles à amuser; la scène eut lieu dans un grand festin que Philippe II donna à Bruxelles chez le terrible duc d'Albe. « Ainsi qu'on étoit sur la fin du fruit, dit Brantôme, il se vint lancer sur la table, et, prenant le bout de la nappe, se vint à entortiller de ladite nappe, et, se retournant toujours d'un bout à l'autre, et amassant peu à peu les plats par une telle et sublime industrie, qu'il en accumula et arma son corps, et en sortant à l'autre bout de la table, il s'en trouva si chargé, qu'à grand peine pouvoit-il marcher; et, ainsi chargé de son butin, il passa la porte par le commandement du roi, qui dit qu'on le laissât sortir, riant si extrêmement et trouvant le trait si bon, plaisant et industrieux, qu'il voulut qu'il eût le tout; et ce qui fut un cas d'étonnement, c'est qu'il ne se blessa jamais des couteaux qui s'entortillèrent avec le reste; aussi Dieu aide aux *fous* et aux enfants. »

Parfois il arrivait que les *fous* de cour étaient de pauvres gentilshommes qui essayaient de ce moyen pour se faire du roi un appui indispensable. De ce nombre était Chicot, gentilhomme gascon, qui s'attacha à la fortune de Henri IV et lui fut fidèle. Les romans historiques d'Alexandre Dumas (notamment la *Dame de Montsoreau*) mettent fréquemment en scène ce *fou*, aussi célèbre par son esprit caustique et mordant que par sa droiture de caractère et sa bravoure. Ayant reçu des coups de bâton de la part du duc de Mayenne, qu'il avait raillé sur son gros ventre, Chicot se souvint qu'il était gentilhomme, et pendant deux ans guetta l'occasion de se venger. Il ne put jamais la saisir, mais il donna plusieurs preuves de bravoure, et eut notamment trois chevaux tués sous lui. Tout cela n'empêchait pas M. de Chicot d'être tout simplement, le jour, au Louvre, le *fou du roi*, Chicot tout court, avec son bonnet à grelots et ses grimaces. Chicot eut sa part au gain de la journée de Bures (1592) et y fit un prisonnier, le comte de Chaligny. La bataille gagnée, il vint à Henri IV : « Tiens ! dit-il, je te donne un prisonnier qui est à moi, à moi Chicot ! » Le comte de Chaligny, à ce mot, irrité d'avoir été vaincu par un *fou* de cour, tira son épée et en déchargea un coup violent sur la tête du pauvre Chicot. Il fallut le transporter mourant dans une chambre d'auberge. Il y resta quinze jours sans parvenir à mourir; mais une circonstance hâta son trépas. On amena dans la même pièce un soldat grièvement blessé, comme Chicot, au service du roi de Navarre, Ce soldat, se sentant mourir, demanda un prêtre : il en vint un, mais ligueur forcené, qui refusa obstinément de donner l'absolution au pauvre diable, serviteur d'un *parpaillot*. Chicot, qui vit la scène de son lit, entra en fureur, sauta à terre et voulut se jeter sur le prêtre, mais ses forces le trahirent; il tomba lourdement et expira.

Henri IV avait aussi une *folle* nommé Mathurine, qui se trouvait auprès de lui lorsqu'en 1594, Jean Châtel voulut l'assassiner. « D'abord, dit Mézeray, le roi, se sentant blessé à la lèvre, crut que c'étoit un trait de Mathurine, à laquelle il avoit donné la liberté de se jouer quelquefois avec lui, et ne dit autre chose, sinon : « Faites retirer cette *folle*, « elle m'a fait mal. » Mais pendant ce temps, la *folle* courut fermer la porte de la salle et empêcha l'assassin de s'échapper. » Ce n'était pas chose nouvelle, d'ailleurs, de voir à la cour les tristes fonctions de *fou* exercées par des femmes. On sait qu'en 1453, la duchesse de Bretagne, Isabeau, avait une *folle* qui s'appelait Françoise; on connaît aussi le nom de la fameuse *folle* de la même cour, *madame de Toutes couleurs*. De leur côté, les princesses avaient habituellement des *folles* en titre d'office qu'elles cédaient souvent aux reines. Celle de la reine de Navarre, sœur de François Ier, s'appelait Sévin. Dans une lettre au connétable de Montmorency (2 octobre 1527), cette princesse écrivait : « Madame m'a icy laissée (à Fontainebleau) avecques la garde de partie de ses *meubles*, qui est *son perroquet et ses folles*, que j'aime pour ce que cela luy donne plaisir. » Ces *folles* avaient des gouvernantes, comme les *fous* des gouverneurs. Au commencement du XVIIe siècle, on connaissait à Paris, et bien loin à la ronde, Nicolas Joubert, sieur d'Engoulevent, prince des sots et pensionné de la cour. Mais le titre de *fou* du roi commençait à perdre de son lustre à mesure qu'on apprenait à connaître aux Tuileries, à Fontainebleau, à Saint-Germain, des plaisirs plus délicats. Cet office ne fut pourtant pas supprimé de longtemps. Maret, *fou* de Louis XIII, excellait surtout à contrefaire les Gascons. Aussi Richelieu s'amusait-il souvent à le voir imiter l'accent et les manières du duc d'Epernon, qui, dès lors, chercha l'occasion de se venger du cardinal.

Le dernier *fou* de cour qui ait laissé trace dans l'histoire est l'Angély, qui a laissé la réputation d'un esprit sarcastique et impitoyable. Il eut l'habileté, tant en faisant rire les puissants, qu'en se faisant très-probablement payer, au besoin, son silence, d'amasser une somme de vingt-cinq mille livres, qui vaudraient plus du double aujourd'hui. Ce fut sans doute ce trésor, relativement modeste pourtant, qui fit écrire à Boileau (satire Ire) les vers aigres et injustes que chacun connaît :

> Un poëte à la cour était jadis de mode ;
> Mais des *fous* aujourd'hui c'est le plus incommode,
> Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli,
> N'y parviendra jamais au sort de l'Angély.

Ce n'était pas à Boileau, favori de Louis XIV, pensionné du roi, à élever de telles plaintes. On retrouve encore le nom de l'Angély (mais pris isolément dans le sens de *fou* véritable) dans la VIIIe satire. Il s'agit d'Alexandre :

> Qui? cet écervelé qui mit le monde en cendre?
> Ce fougueux l'Angély qui, de sang altéré,
> Maître du monde entier, s'y trouvait trop serré?

Pas si *fou*, cependant, l'Angély ! Et M. de Marigny, un des gentilshommes du prince de Condé, eut un mot très-fin et très-juste, lorsqu'un soir, au dîner du roi, voyant l'Angély distraire le monarque par ses saillies spirituelles, dit en se retournant vers les courtisans : « De tous nous autres *fous* qui avons suivi M. le Prince, il n'y a que l'Angély qui ait fait fortune ! » L'Angély détestait personnellement le comte de Nogent, petit gentilhomme très-gourmand de la faveur royale. Se trouvant un soir face à face avec lui devant Louis XIV : « Monsieur le comte, dit l'Angély en se coiffant, couvrons-nous : pour des gens comme nous, c'est sans conséquence. » Ménage, qui rapporte l'anecdote, assure que M. de Nogent conçut de cet affront une telle douleur, qu'il en mourut de chagrin peu de temps après. Une autre fois, l'Angély pérorait dans un cercle d'auditeurs qu'il faisait rire aux larmes, lorsque M. de Bautru entra, grave et empesé : « Monsieur, dit l'Angély allant à lui et le saluant profondément, vous arrivez à propos : je m'ennuyais d'être le seul *fou* dans l'assistance. » Quelqu'un lui demandant s'il irait aux sermons du Père *** : « Je ne vais jamais au sermon, répliqua l'Angély, n'aimant pas le brailler, et n'entendant pas le raisonner. » Néanmoins, un jour vint où l'Angély sans doute passa les bornes, car des seigneurs qu'il avait trop vertement vilipendés parvinrent à le faire chasser de la cour, et, dans ce moment critique, ses fameuses vingt-cinq mille livres, tant reprochées par Boileau, durent lui être d'un grand secours.

M. Victor Hugo s'est servi du nom de l'Angély pour une heureuse création épisodique de son drame de *Marion Delorme*. Chacun se rappelle ce singulier type de *fou*, sombre et taciturne (le poëte a pris l'Angély comme *fou* de Louis XIII). L'interroge-t-on sur son identité, après une plaisanterie funèbre : « Je suis bouffon du roi ! » répond l'Angély.

> Je ne m'étonne plus que le roi soit si triste !

repart, non sans raison, l'interlocuteur. Pour être absolument de fantaisie, l'Angély du poëte n'en est pas moins, comme son Triboulet, une création excellente.

Au cas où le lecteur désirerait un aperçu complet du costume et de la conversation des *fous* de cour, nous ne saurions mieux faire que de le renvoyer à l'acte III du *Cromwell* de Victor Hugo. L'acte entier porte pour titre : les *Fous*. Le poëte met en scène les quatre *fous* de Cromwell; car le roide et glacial Protecteur n'était pas exempt de cette fantaisie. Nous n'avons pas à rechercher ici si les noms des *fous* inventés par le poëte (Trick, Giraf, Gramadock et Elespourou) sont authentiques, il suffit qu'ils soient vraisemblables et qu'on y sente le souffle puissant de Shakspeare. Quant à leur costume, il se compose : pour celui-ci, d'un bariolage jaune et noir; pour celui-là, d'un bariolage jaune et rouge; rouge et noir pour cet autre, et d'une étoffe entièrement noire pour le dernier : culottes pareilles, garnies de grelots, les armes du Protecteur sur la poitrine, le bonnet pointu orné de sonnettes. Toute la scène du premier acte, qui contient les trois chansons célèbres des *fous*, est une perle; Elespourou raconte qu'il revient de l'enfer. Déjà, dit-il,

> Déjà prenait feu mon linge,
> Mon pourpoint était roussi,
> Mais par bonheur, Dieu merci !
> Satan me prit pour un singe
> Et me lâcha. Me voici.

Nous ne pouvons malheureusement tout citer, non plus que le célèbre :

> Pourquoi fais-tu tant de vacarme,
> Carme, etc., etc.;

ni le désopilant amphigouri imité de Théophile, où le diable était mis en opposition avec Cromwell :

> Vous à qui l'ènfer en masse
> Fait chaque nuit la grimace,
> Sorciers d'Angus et d'Erroll...
> Dites : Quel est le plus diable
> Du vieux Nick et du vieux Noll, etc., etc.

Il est resté longtemps, dans quelques provinces de France, des traces de l'antique mode des *fous* en titre d'office. En Flandre, par exemple, les villes, les villages mêmes avaient jadis leur bouffon attitré, qui devait paraître dans toutes les fêtes locales. Sa charge avait des droits et devait être exercée par le premier valet des échevins. « De mes jours, dit l'abbé d'Artigny dans ses *Mémoires*, le *fou* de la ville de Lille était un banquier fort à son aise, qui avait un fils chanoine de Saint-Pierre, qui est la principale église de la ville. Il était obligé de faire par lui-même les fonctions de sa charge à la procession. Le peuple ne croirait pas que la fête fût complète si le *fou* n'y paraissait pas avec tous ses attributs. Chaque village de la Flandre avait naguère et a maintenant encore, presque partout, sa confrérie d'archers et d'arbalétriers. Ces compagnies arrivent des communes voisines, à la dukasse, le drapeau déployé, tambour battant, et accompagnées d'une espèce de bouffon qui sert de marqueur, et que l'on désigne sous le nom de *sot-seuris*. Ces sots ou valets de confréries sont tous calqués sur le *fou* de Lille, dont on raconte ainsi l'origine : Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait toujours un *fou* à sa suite; les magistrats de Lille, voulant faire la cour à ce prince, donnèrent le titre et les prérogatives de *fou* au premier valet de l'hôtel-de-ville. »

— *Fête des fous*. V. FÊTE.

— ***Ordre des Fous***. On donnait ce nom à une association plaisante et, du reste, parfaitement inoffensive, fondée à Clèves à la fin du XIVe siècle, et qui, sous une apparence frivole et une dénomination bizarre, avait pour but réel de resserrer entre ses membres, tous gens aimables et spirituels, les liens d'amitié et de fraternité. Cette société fut fondée le jour de saint Cunebert, en 1381, par le comte Adolphe, le comte de Meurs et trente-quatre autres seigneurs. On pouvait encore voir, à la fin du siècle dernier, dans les archives de la ville de Clèves, la charte de l'institution des chevaliers de l'*ordre des Fous*, revêtue des sceaux des trente-six fondateurs. Ces sceaux, enfermés dans des boîtes, étaient de cire verte, sauf celui du comte Adolphe, qui était de cire rouge et placé au milieu des autres.

La société avait pour tous dignitaires un roi et six conseillers, qui étaient élus chaque année par tous les membres réunis. La société se réunissait à Clèves, le dimanche après la Saint-Michel, dans un local particulièrement affecté à cette réunion; elle ne se séparait que le dimanche suivant. Nul ne devait y manquer; les seules excuses admises étaient la maladie ou un voyage à six journées de distance de Clèves : à défaut d'une de ces deux excuses, tout membre absent payait une amende de 3 livres tournois au profit des pauvres. Le matin du mardi de la semaine pendant laquelle se réunissait la société, tous les chevaliers de l'*ordre des Fous* se rendaient en corps à la cathédrale et priaient pour le repos de l'âme de ceux d'entre eux qui étaient morts dans le cours de l'année. Le vendredi, avant le lever du soleil, les chevaliers entre lesquels était survenue quelque querelle ou quelque inimitié étaient tenus de comparaître devant la cour, composée du roi et des six conseillers, et de se réconcilier avant le coucher du soleil. Tous les chevaliers de l'ordre, les sept dignitaires compris, portaient, brodé sur leur manteau, comme signe distinctif de l'ordre, un *fou* dont le bonnet, orné de grelots, était moitié rouge et moitié argent, et qui tenait à la main un plat en vermeil garni de fruits. Quiconque ne portait pas journellement le *fou* brodé sur le manteau était frappé d'une amende de 3 livres tournois, toujours au profit des pauvres. Quant au plat en vermeil garni de fruits que le *fou* tenait à la main, il avait, paraît-il, pour principale signification l'étroite amitié qui liait entre eux les affidés. Cette amitié était, en effet, l'unique but de la joyeuse institution : une entière liberté, une égalité parfaite régnaient entre tous les chevaliers de l'ordre, quels que fussent, d'ailleurs, leur rang et leur fortune. Aussi, malgré la dénomination frivole dont elle se couvrait, cette association ne laissait-elle pas d'être fort estimable et de présenter à tous ceux qui en faisaient partie des charmes et des avantages très-réels.

— Archéol. et Iconogr. On a représenté souvent, dans les anciennes églises, et notamment sous les consoles des stalles et dans les angles des murs, à l'intérieur et à l'extérieur, des figures de personnages dans des positions grotesques, tenant en main la marotte et les insignes de la folie.

L'introduction de ces figures bizarres, ridicules, souvent indécentes, a été l'objet de grandes recherches de la part des savants. L'origine de quelques-unes de ces représentations se trouve dans les orgies païennes. Au Ve siècle de l'ère chrétienne, on célébrait encore les saturnales et les lupercales, avec toutes les débauches et les extravagances qui caractérisaient ces fêtes chez les païens. Le pape Gélase avait fait les plus grands efforts pour les abolir. L'Eglise cependant réussit à les faire tomber, et elles disparurent avec la dénomination ancienne qui avait servi longtemps à les désigner; mais elles ne tardèrent pas à se montrer sous d'autres noms et sous d'autres formes. Ces indécentes bouffonneries, auxquelles les prêtres eux-mêmes prenaient part, eurent lieu dans quelques-uns des temples les plus illustres de la chrétienté : on y parodia les cérémonies sacrées et les pratiques de la religion. Ces désordres ne disparurent qu'au commencement du XVIe siècle. Au nombre des déguisements qu'on affectait de prendre à cette époque, il n'y en avait pas de plus commun que celui des *fous*. On s'adaptait à la tête de longues oreilles semblables à des cornes; c'est de là que venait la désignation de *cornards*. Dans chaque ville, on élisait un *abbé des cornards*, qui prenait l'habit d'un abbé régulier. Il sortait accompagné d'une grande multitude d'hommes, de femmes, d'enfants, portant des masques, dansant, sautant, gambadant, avec des musiciens jouant des airs sur des instruments.

Ces usages étranges ont été l'origine de plusieurs représentations, tant en peinture qu'en sculpture, représentations exécutées durant le moyen âge. On peut spécialement mentionner en ce genre les bas-reliefs du portail septentrional de la cathédrale de Rouen, où se trouve une longue série de figures grotesques mêlées avec des sujets empruntés à l'histoire sacrée, qui correspondent exactement à la description des déguisements que nous venons d'indiquer.

Il est nécessaire d'établir une différence entre ces figures burlesques et les représentations symboliques des Vertus et des Vices.

Celles-ci ont été placées dans les églises sous la forme d'animaux dont la nature et les habitudes correspondent à la vertu ou à la passion qu'ils représentent. Ainsi, des êtres humains peuvent être représentés avec des têtes d'animaux, de renard, de lion, par exemple, pour marquer la rapacité ou le courage. En outre, des animaux sont également employés dans la même intention, et on en peut tirer des leçons morales sous les mêmes types qui ont été consacrés par les fabulistes. Des représentations de monstres ont pu être introduites dans les monuments chrétiens comme emblèmes du péché. Il faut encore remarquer que les folies et les vices du genre humain ont été souvent représentées sous la figure d'hommes avec des habits de *fous*, comme cela a été fait par Sébastien Brandt, dans son célèbre ouvrage intitulé *Navis stultifera*.

— Jurispr. *Folle enchère*. On appelle *folle enchère* l'acte fait par un adjudicataire qui, lors d'une adjudication sur saisie immobilière, a pris *follement* des engagements qu'il est incapable de remplir.

Ainsi, par exemple, lorsque l'adjudicataire ne paye pas le prix au terme convenu, lorsqu'il n'exécute pas les conditions prescrites par le cahier des charges, il est déclaré *fol enchérisseur*. Comme, dans ce cas, il eût été complétement injuste d'obliger les créanciers hypothécaires à recommencer une nouvelle saisie immobilière, la loi a voulu que l'immeuble fût revendu sur *folle enchère*, après une procédure très-courte. L'impuissance ou la mauvaise foi d'un adjudicataire ne doivent point, en effet, entraver la réalisation des droits des créanciers. A cet égard, l'article 533 du code de procédure s'exprime ainsi : « Faute par l'adjudicataire d'exécuter les clauses de l'adjudication, l'immeuble sera revendu à la *folle enchère*. » Le poursuivant, le saisi et les créanciers inscrits peuvent réclamer de l'adjudicataire l'exécution de toutes les clauses insérées dans le cahier des charges. C'est pour ce motif que toutes les personnes envers qui l'adjudicataire a contracté des engagements, c'est-à-dire toutes les personnes intéressées à la saisie immobilière, ont le droit de provoquer la revente sur *folle enchère*.

Le payement du prix à l'époque déterminée n'est point, du reste, la seule cause de la revente sur *folle enchère*. Le défaut de payement des frais dus à l'avoué du poursuivant, et le défaut de transcription du jugement d'adjudication dans le délai de quarante-cinq jours, à partir de la date du jugement d'adjudication (délai fixé par l'art. 750 du code de procédure), sont deux autres causes de *folle enchère*.

La *folle enchère* n'est pas non plus le seul moyen dont on puisse user envers l'adjudicataire qui ne remplit point les conditions du cahier des charges. On peut encore le contraindre à exécuter ses engagements par la voie de la saisie de ses biens meubles ou immeubles.

Si la *folle enchère* est poursuivie avant la délivrance du jugement d'adjudication, celui qui poursuivra la *folle enchère* se fera délivrer par le greffier un certificat constatant que l'adjudicataire n'a point justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication. S'il y a eu opposition à la délivrance du certificat, il sera statué, à la requête de la partie la plus diligente, par le président du tribunal en état de référé (code de procédure, art. 734). Sur ce certificat, et sans autre procédure ni jugement, ou si la *folle enchère* est poursuivie après la délivrance du jugement d'adjudication, trois jours après la signification du bordereau de collocation avec commandement, il sera apposé de nouveaux placards et inséré de nouvelles annonces qui indiqueront les nom et demeure du fol enchérisseur, le montant de l'adjudication, une mise à prix par le poursuivant et le jour auquel aura lieu, sur l'ancien cahier des charges, la nouvelle adjudication. Le délai entre les nouvelles affiches et annonces de l'adjudication sera de quinze jours au moins et de trente jours au plus (art. 735). Quinze jours au moins avant l'adjudication, signification sera faite des jour et heure de cette adjudication à l'avoué de l'adjudicataire et à la partie saisie au domicile de son avoué, et, si elle n'en a pas, à son domicile (art. 736). L'adjudication pourra toutefois être remise pour causes graves et dûment justifiées, mais seulement sur la demande du poursuivant.

Si le fol enchérisseur justifiait de l'acquit des conditions de l'adjudication et de la consignation d'une somme réglée par le président du tribunal pour les frais de la *folle enchère*, il ne serait pas procédé à l'adjudication (c. de procéd., art. 738). Ainsi, tant qu'il n'a pas été procédé aux nouvelles enchères, il est permis au fol enchérisseur d'arrêter la poursuite de la *folle enchère :* il lui suffit pour cela de prouver qu'il a rempli les conditions dont l'inexécution avait motivé les poursuites dirigées contre lui. Le tribunal a à cet égard toute latitude d'appréciation.

Les formalités exigées par la loi doivent être entièrement observées à peine de nullité.

La jurisprudence de la cour de cassation n'admet point que la nouvelle adjudication sur *folle enchère* puisse être suivie d'une surenchère, comme peut l'être l'adjudication sur saisie immobilière. Mais, d'autre part, des auteurs très-estimables soutiennent l'affirmative. Boitard s'exprime en ces termes à ce sujet : « Puisqu'il y a eu une première surenchère après l'adjudication sur saisie, il semble qu'une surenchère nouvelle n'est pas recevable après l'adjudication sur *folle enchère* qui porte sur les mêmes biens. Je crois cependant que cette surenchère est recevable. Ce que la loi défend, c'est une surenchère qui frapperait l'adjudication sur la première surenchère. Mais ici nous sommes placés dans une espèce toute différente. En appréciant l'adjudication sur *folle enchère...*, on peut dire que l'adjudication sur *folle enchère* efface l'adjudication sur saisie et vient la remplacer, et que la première surenchère disparaît avec l'adjudication sur saisie qu'elle frappait. Il ne reste donc réellement que l'adjudication sur *folle enchère* qui n'a encore été frappée d'aucune surenchère. On peut donc en admettre une qui présente, comme je l'ai montré, une grande utilité. » (*Leçons de procédure civile revues et mises en harmonie avec les lois récentes*, par G.-F. Colmet-Daage.)

« Le fol enchérisseur est tenu, par corps, de la différence entre son prix et celui de la revente sur *folle enchère*, sans pouvoir réclamer l'excédant, s'il y en a. Cet excédant sera payé aux créanciers, ou, si les créanciers sont désintéressés, à la partie saisie. » (Art. 740.) Aujourd'hui, la contrainte par corps est abolie; mais une autre voie de rigueur reste ouverte à l'égard du fol enchérisseur : c'est celle de la saisie de ses biens meubles ou immeubles.

L'article 740 prévoit deux cas :

Premier cas. Le prix de l'adjudication sur *folle enchère* est inférieur au prix de l'adjudication primitive. Le fol enchérisseur doit alors solder la différence entre son prix et celui de la revente sur *folle enchère*. Cette revente annule, il est vrai, l'adjudication primitive en ce qui concerne l'acquisition de la propriété par le fol enchérisseur, mais elle ne détruit point les engagements contractés par celui-ci.

Deuxième cas. Le prix de l'adjudication sur *folle enchère* se trouve être supérieur à celui de la première adjudication. Dans cette espèce, l'excédant revient aux créanciers, ou, s'ils sont désintéressés, à la partie saisie; mais il ne profite jamais au fol enchérisseur. La loi n'a point permis que le fol enchérisseur pût retirer un avantage de son incapacité ou de sa mauvaise foi.

— Ornith. Les *fous* forment un genre de palmipèdes totipalmes, caractérisés par une tête petite, à face et à gorge nues; un bec très-long, fort, comprimé vers la pointe, à mandibules dentelées sur les bords; des yeux petits; des narines linéaires et à peine apparentes; les ailes longues; les jambes emplumées; les doigts réunis par une membrane, le médian ayant son ongle dentelé en scie. Les *fous* sont des oiseaux à formes massives et peu gracieuses. Le nom vulgaire de ces oiseaux n'a pas peu contribué à accréditer la réputation de stupidité et de lâche ineptie qu'on leur a faite. Dampier rapporte que, dans certaines îles inhabitées, les *fous* lui ont montré une telle stupidité, qu'il ne savait quels moyens employer pour les faire fuir. S'il faut en croire les anciens auteurs, ces oiseaux sont grands et bien armés; ils ont l'apparence de la force, et cependant ils n'osent ni attaquer ni se défendre. Tout leur instinct se borne à se reproduire et à saisir leur proie. Ils ne paraissent être affectés par aucun danger; la mort des individus de leur espèce, tués à côté d'eux, ne les effraie pas. En mer, où ils s'avancent fort loin, ils se posent sur les vaisseaux, comme en lieu de sûreté; sur terre, l'approche ou l'attaque de l'homme ne les intimide pas. Ils se laissent approcher, prendre et assommer les uns après les autres, sans songer à fuir. Cependant ils nagent très-bien et peuvent se reposer sur les flots agités et soutenir un vol fort long, bien que ce vol soit moins rapide et moins soutenu que celui des frégates; leur rencontre est un indice de la proximité des côtes. Les *fous* vivent de poissons, sur lesquels ils fondent en planant sur la surface de l'eau. Mais dès qu'une frégate s'aperçoit qu'un *fou* a capturé un poisson, elle le poursuit, le maltraite à coups de bec, et le force à dégorger sa proie, qu'elle ramasse au vol. Aussi le *fou* s'enfuit-il, dès qu'il aperçoit une frégate, en poussant un cri qui participe de ceux de l'oie et du cormoran.

Des observations récentes ont fait constater bien des erreurs dans les assertions émises au sujet de ces oiseaux par les anciens naturalistes. D'après M. P. Gervais, les *fous* sont belliqueux, comme la plupart des oiseaux de haute mer; ils vivent souvent en compagnie des frégates, et ils mangent paisiblement les produits de leurs recherches sans être inquiétés. Quand ils sont à terre, ils ont une attitude presque verticale, et s'appuient, comme les cormorans, sur les baguettes longues et élastiques de leur queue. La brièveté de leurs jambes les tient en quelque sorte cloués au sol, et, d'un autre côté, la longueur de leurs ailes ne leur permet pas de s'élancer d'un seul bond dans les airs. On trouve ces oiseaux sur tous les points du globe. Ils se retirent, pour passer la nuit, sur les îlots ou les rochers voisins des côtes; c'est là aussi qu'ils nichent au milieu des broussailles. Leurs nids, assez négligemment construits, sont rapprochés les uns des autres au point que les couveuses se touchent. La femelle pond généralement deux œufs, à coquille rude et d'un blanc pur. On ignore la durée de l'incubation. Les petits, à leur naissance, sont couverts d'un duvet tellement long et épais, qu'ils ressemblent à ces houppes à friser que l'on fait avec le duvet des cygnes; ils ne prennent qu'à l'âge de trois ans leur plumage d'adulte. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, dont une est assez répandue en Europe. C'est le *fou blanc* ou *fou de Bassan*, ainsi appelé du nom d'une petite ville voisine d'Edimbourg. Cet oiseau, qui atteint près de 1 mètre de longueur totale, a le plumage blanc, avec les pennes des ailes noires. Il présente plusieurs variétés dont quelques auteurs ont fait autant d'espèces. Il paraît susceptible de s'apprivoiser; un *fou* de cette espèce est resté pendant quelques jours presque immobile; mais ensuite il a paru se faire à son nouveau genre de vie, et s'est accoutumé à suivre son maître. Les autres espèces sont exotiques.

FOUS (HÔPITAL DES), situé près d'York, dans le Yorkshire, à environ 220 kilom. au nord de Londres. Il a été institué par les quakers et n'est destiné qu'aux individus de cette secte. Il est remarquable par l'ordre et l'habile arrangement que l'on y voit. « Tout, dit le voyageur Simon, semble gouverné par la raison dans cet asile de la démence : ses habitants, propres et bien tenus, se meuvent en liberté, sans bruit et sans désordre, et à leur air grave et réservé, on voit qu'ils se souviennent toujours d'avoir été quakers. J'observai pourtant dans le grand jardin quelques hommes en chapeaux rabattus, qui se promenaient à grands pas et avec beaucoup d'agitation, mais toujours les mains dans les poches; et j'aperçus à la fin que leurs poignets y étaient attachés. On me raconta quelques traits singuliers, entre autres celui-ci : une jeune folle, très-vigoureuse, mécontente d'une des domestiques, la renverse sur le plancher, et, lui mettant le genou sur la poitrine, en lui serrant le cou : « Je ne sais « à quoi tient que je ne t'étrangle; je suis folle, « et l'on ne pourrait rien me faire pour cela. »

Il faut convenir qu'un tel acte confond toutes les idées qu'on pourrait avoir de la folie, du moins les idées vulgaires, qui n'ont pas la science et l'observation pour point de départ.

Folle et la Sage (LA), ancien poëme français qui appartient au cycle de ces nombreuses fictions morales, qui occupent tant de place dans notre vieille littérature et dont le *Roman de la Rose* est resté le plus remarquable type. Legrand d'Aussy, dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque*, a analysé ce petit poëme. Les vers, de douze syllabes, sont divisés en quatrains monorimes. Voici le sujet: entraîné par le charme de la belle saison, le poëte va pour en jouir dans un verger fleuri, où il se couche et s'endort; mais, pendant son sommeil, il voit s'asseoir auprès de lui deux dames très-belles, dont l'une s'annonçait par tout son extérieur comme sage et sensée, et l'autre folle, c'est-à-dire libertine et sans mœurs. Celle-ci remarque sur la robe de sa compagne des coutures et des reprises, et se moque de son piètre accoutrement; une discussion s'engage sur le chapitre de la vertu et du plaisir, et chacune des deux jeunes femmes fait valoir les arguments qui peuvent justifier sa conduite. Le folle est spirituelle, railleuse, mordante; la sage parle gravement et honnêtement, comme il convient à son rôle, et, lui faisant passer devant les yeux les expiations qui doivent, aux jours de la vieillesse, servir de punition à ses dissipations de jeunesse, réussit à ramener la folle dans le chemin de la vertu. La sage exige un serment comme garantie de sa sincère conversion, et fait jurer la folle en prenant à témoin l'herbe verte sur laquelle elles sont assises, les fleurs parfumées qui les entourent, le beau ciel qui les éclaire. « N'i soient apporter plus riche saintuaire (elles ne pouvaient choisir temple plus magnifique), » dit le poëte. Legrand d'Aussy apprécie ainsi cette naïve composition : « Sous le double aspect du mérite moral et du mérite littéraire, ce petit poëme m'a paru également recommandable. On y trouve à la fois d'excellentes leçons sans pédanterie, une foule de pensées remarquables par leur énergie et leur justesse, un dialogue souvent vif et serré, enfin un talent supérieur à celui de la plupart de ses contemporains. Il est surtout étonnant que, dans son siècle, il ait osé parler morale sans prononcer les noms de paradis et d'enfer. »

Fou du Palais-Royal (LE), par M. F. Cantagrel (Paris, 1846). Sous une forme légère, ce livre touche aux plus sérieuses questions et s'occupe des plus graves intérêts. Il a pour but de disculper la théorie de Fourier des reproches qu'on lui fait généralement, et, en même temps, d'indiquer les moyens d'organisation et les remèdes que l'auteur du *Traité d'association universelle* propose pour régénérer l'humanité. Néanmoins, le *Fou du Palais-Royal*, bien qu'il examine toutes les faces de la science sociale, échappe, par son plan, qui suit le caprice et la fantaisie de la conversation, à une analyse froide, raisonnée et logique. Le *Fou du Palais-Royal*, est écrit sous forme de dialogue, forme heureuse et souvent employée depuis Platon, dans les livres de controverse et de doctrine, et qui ajoute encore au mérite très-réel du livre de M. Cantagrel. Le principal personnage, l'éternel interlocuteur, le Socrate du *Fou*, est dépeint de main de maître : « ..... Au physique, un bel homme, à l'œil vif, expressif, au geste brusque et fréquent, mais toujours énergique. Sa langue est déliée, mais sa voix est sonore. Elle prend tous les tons, elle a des inflexions pour tous les mouvements de l'âme. Les avis sont bien partagés sur son compte. Les uns prétendent qu'il est un peu fou; d'autres le trouvent amusant, original, spirituel. Ses amis assurent que sa gaieté est sérieuse, qu'au fond il est grave et penseur, qu'il a des idées; que si parfois il étonne par ses paradoxes, par la hardiesse de ses conceptions, il y a souvent de la profondeur dans ses aperçus, et que toujours il intéresse par son imagination..... » Il n'était pas facile de faire parler pendant cinquante pages de suite un pareil homme. Cependant, il faut avouer que M. Cantagrel a mené sa tâche à bien. Son héros discourt souvent avec raison, quelquefois avec éloquence et avec esprit, et que X... réponde à un comédien ou à un puritain, à un savant ou à un artiste, son langage se modifie tout en restant plein de verve et d'humour; et, si l'on ne veut, comme M. Cantagrel, lui donner toujours raison, on ne peut nier, néanmoins, qu'il soit animé d'intentions généreuses et élevées.

Il est inutile d'ajouter que le grand succès obtenu par le *Fou du Palais-Royal* était dû, en partie, à l'époque de transition, au travail d'élaboration des idées philosophiques et sociales, qui ont signalé le moment de son apparition. Néanmoins, ce livre agite des questions qui ne cesseront d'être intéressantes, et la lecture n'en est, encore aujourd'hui, ni sans fruit ni sans plaisir.

Fou Yégof (LE), roman national de MM. Erckmann-Chatrian. Dans cet ouvrage, les auteurs nous font assister aux horreurs et aux fureurs de l'invasion, dont ils tracent un tableau saisissant. Les alliés s'avancent vers le village des Charmes, dans les Vosges; les paysans, sous la conduite de Jean-Claude, un ancien soldat, organisent une vigoureuse résistance. A force de sacrifices et d'énergie, ils parviennent à repousser l'ennemi, malgré la trahison du *Fou Yégof*, qui, furieux de voir Jean-Claude lui refuser sa fille, indique un passage à l'ennemi, et paye sa trahison de sa vie. Cet épisode est le moins réussi de ceux qui forment la série des *Romans nationaux ;* il n'est pas dépourvu d'intérêt, parce que les malheurs de la France ne sauraient laisser le lecteur impassible; mais les auteurs ont mêlé aux réalités de l'invasion des scènes fantastiques, qui semblent transformer la vérité en roman de pure imagination. « Peut-être, fait remarquer M. de Lagenevais, est-ce amoindrir l'intention de MM. Erckmann-Chatrian que de traiter de fantastique, sans plus de cérémonie, et de ne pas y découvrir tout un commentaire de la *Chanson des Gaulois et des Francs*, tout un plan de philosophie humanitaire et de *métempsycose druidique ;* mais ce sont là de bien grands mots pour un semblable récit. » Plusieurs scènes s'emparent vivement de l'imagination, grâce à leur saveur locale et à leur physionomie populaire. Néanmoins, ces scènes étaient assez grandioses par elles-mêmes, pour qu'il ne fût pas besoin de recourir au fantastique.

Fous de Valence (LES) [*los Locos de Valencia*], une des plus amusantes comédies de Lope de Vega. C'est dans l'hôpital des fous de la ville que se passe la plus grande partie de l'action, et Lope a employé son intarissable imagination à rendre suffisamment vraisemblable une intrigue amoureuse dans un pareil milieu. Le cadre était mal commode; pour y faire entrer le couple qu'il destine à soutenir l'intérêt de la pièce, il a recours à deux petites histoires assez romanesques. D'un côté, un gentilhomme, Floriano, a tué en duel, dans un défi nocturne, sous les fenêtres d'une dame, le prince héritier de Portugal; il a fui, à pieds, en haillons, jusqu'à Valence et là il se confie à son meilleur ami, qui ne trouve d'autre parti à prendre que de le recommander, comme fou, au directeur de l'hôpital; la justice n'ira pas le chercher là; mais il lui faut jouer son rôle avec attention. D'un autre côté, une jeune fille noble, Erifila, éprise d'un des laquais de son père, s'est enfuie avec lui de la maison; le misérable, arrivé à Valence avec sa victime, la dépouille de ses vêtements, de ses bijoux et la laisse à moitié nue précisément à la porte de l'hôpital des fous. Des gardiens de service entendant cette femme, dans un tel état de misère, parler de robes de prix, de diamants, la jugent entièrement folle et l'entraînent dans la maison. Ce qu'elle a de mieux à faire, c'est aussi de contrefaire la folie, afin de rester à l'hôpital, où, du moins, elle aura de quoi manger. Voilà le cadre où se meuvent les personnages. Les deux fous supposés se rencontrent, se plaisent à première vue, et de peur de se trahir, se tiennent des discours insensés où ils ne peuvent pourtant s'empêcher de laisser percer une lueur de raison. Aussi le refrain de chacun d'eux est-il : « Quel dommage que ce joli garçon n'ait plus sa tête! — A quoi a songé la nature de mettre la folie en pension chez cette belle fille! » Floriano divague; il déclare s'appeler Mandeicardas, il demande son cheval, sa bonne lance et son manteau rayé; Eriphile sera Doralice. Et les voilà tous les deux chevauchant dans le pays des rêves.

Cependant Floriano a été aperçu d'une autre femme, Phèdre, nièce du directeur de l'hôpital. La curiosité d'abord l'attire vers ce cavalier arrivé du matin même; bientôt l'amour aussi s'en mêle; mais il est impossible de tirer du jeune homme deux mots qui aient le sens commun.

FLORIANO. Avez-vous trouvé par ici quelque chose que j'ai perdu?

PHÈDRE. Et moi, ne me vois-tu pas, moi qui marche en peine par ici?

FLORIANO. Sœur, si vous marchez en peine votre glòire en est plus certaine..... Dites-moi ce que j'ai perdu; je vous ferai cadeau d'un fromage!

PHÈDRE! Plut à Dieu que je pusse savoir aussi bien où tu as perdu l'esprit, je te le rapporterais.

FLORIANO. Faites-le, pour le cadeau, ô friande jeune fille; vous êtes la plus jolie et je vous dirai mes secrets.

PHÈDRE. Celle que tu as aimée était-elle moins belle que moi?

FLORIANO. Ses dents et ses gencives sont de la neige et du piment. Je l'aimais, je l'aime encore : je ne mens pas, car elle est de même naissance que moi, et elle meurt du mal qui me tue.

PHÈDRE. En effet, c'est pour elle, fou que tu es, que tu as perdu la raison?

FLORIANO. Quand par hasard je perds l'esprit, je suis fort discret à ce sujet, mais ce n'est pas là ce que je cherche, c'est autre chose que j'ai perdu. Ma foi, c'est bien employer le temps que tout perdre quand on a perdu le sens. Voyez-vous ces haillons que je porte? Eh bien, j'ai perdu...

PHÈDRE. Quoi donc, sur ma vie?

FLORIANO. Une bourrique avec sa toque à volants!

Impossible à Phèdre d'en tirer autre chose. Elle se résout, pour être plus souvent auprès de lui, à faire la folle également; sa suivante Laïs, éprise à son tour de Floriano, contrefait également l'insensée. Floriano est placé entre trois femmes qui se le disputent; mais c'est Eriphile, l'abandonnée, qu'il préfère et il lui confie en secret son aventure. Celle-ci est surprise par Phèdre au moment où elle reçoit un baiser de son amant, et la nièce du directeur tombe aussitôt dans un tel état d'égarement que, pour la calmer, le médecin de l'endroit ordonne un mariage feint entre elle et Floriano. Affaire conclue; Phèdre redevient tranquille; mais Eriphile, trompée par les préparatifs de la cérémonie qu'elle croit vraie, s'enfuit de l'hôpital.

Pendant tout ce temps, Floriano a couru quelques dangers; la justice le fait chercher jusque dans la maison des fous, et un archer est survenu, le portrait du meurtrier à la main, inspectant chaque pensionnaire. Floriano en est quitte pour se teindre en noir : « Vous comprenez, dit-il, je joue aux échecs, parce que c'est un jeu très-malin. Un roi, avec deux mille pions, me poursuit, moi qui ne suis qu'un pauvre cavalier, jusqu'à ce qu'il ait assouvi ses vengeances dans mon malheur. Il a envoyé ici son fou, qui, par un subtil échec, essaye de me faire mat. Moi, de pièce blanche que j'étais, je me suis changé en pièce noire. » Ce danger passé, il en survient un autre. Les fous de Valence, suivant l'usage, demandent l'aumône à la porte de l'hôpital. Survient un riche cavalier portugais, qui, en distribuant ses générosités, s'informe de la folie de chacun. On lui raconte en riant le faux mariage de Floriano avec la fille du gouverneur, devenue folle d'amour pour lui, et il se fait montrer ce curieux personnage. Mais aussitôt Eriphile, revenue près de son amant qu'elle ne peut quitter, s'écrie qu'elle n'a jamais été folle, Floriano non plus; qu'il s'est réfugié là après avoir tué le prince royal. Etonnement du riche Portugais. — C'est moi le prince royal, s'écrie-t-il. On s'explique, et il se trouve que Floriano n'a tué qu'un page qui avait revêtu les habits du prince pour courir l'aventure. Le faux mariage avec Phèdre est dissous et le héros de cette équipée épouse Eriphile.

Il y a, dans cette pièce, que M. Damas-Hinard n'a pas traduite dans son *Choix des œuvres de Lope de Vega*, de l'intrigue et du mouvement pour deux ou trois comédies. La plupart des scènes sont d'une originalité de dialogue inimitable. La librairie Baudry en a donné le texte dans le tome IIe du *Tesoro del Teatro español* (5 vol. in-8°).

Folle journée (LA), sous-titre du *Mariage de Figaro*, comédie de Beaumarchais. V. MARIAGE.

Folle (LA), paroles de M. Poret de Morvan, musique d'Albert Grisar. Il se rencontre peu de romances aussi passionnées et d'un accent aussi vrai que cette belle inspiration, qui fit briller tout à coup le nom de Grisar au grand soleil de la renommée. Nourrit la produisit dans les salons et les concerts; puis Mme Malibran et Mme de Sparre (Mlle Naldi) s'en emparèrent et la popularisèrent dans toute l'Europe. Malgré quelques expressions malvenues ou baroques, malgré la singulière idée du poëte de construire son dernier couplet en vers blancs, pour donner, sans doute, plus de vérité à son personnage, les paroles ne jurent point trop avec la mélodie. En résumé, la composition de Grisar est un chef-d'œuvre.

1re STROPHE.

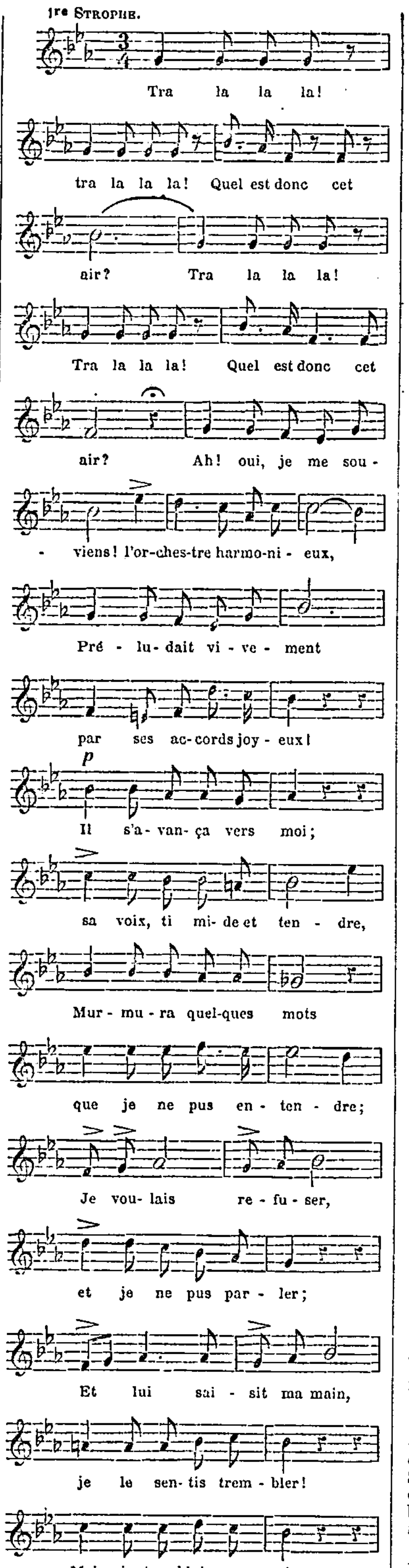

Pour terminer après la 3e strophe.

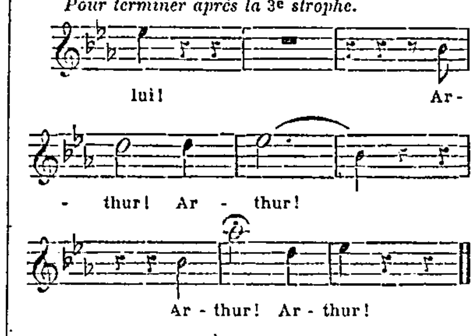

DEUXIÈME STROPHE.

Tra la la la! tra la la la! D'où me viennent ces sons?
Ah oui! je m'en souviens! quinze jours écoulés,
Le soir, au bal brillant, par la valse entraînés,
O comble de bonheur! félicité suprême!
Sa bouche, à mon oreille, a murmuré je t'aime!
Et, faible que j'étais, je ne pus résister!
Puis sur mon front brûlant, je sentis un baiser.
Ah, seulement alors, je connus l'existence!
L'amour et son bonheur, sa force et sa puissance!
Et je ne vivais plus, car j'étais toute à lui! (*bis*).

TROISIÈME STROPHE.

Tra la la la! tra la la la! Que ces sons me font mal!
Ah oui! je m'en souviens! je fus heureuse un mois.
Et depuis ce moment je soupire toujours!
Cette valse... écoutez... C'est pendant sa durée,
Qu'il était à ses pieds, que sa bouche infidèle
Lui jurait qu'il l'aimait... et ne m'aima jamais!
Je sentis à ces mots ma tête se briser!
Un horrible tourment tortura tout mon être.....
Que j'aime le plaisir... la parure... et la danse!...
Que je souffre, ô mon Dieu, rien qu'en pensant à lui!...
(*bis.*)

FOU s. m. (fou — lat. *fagus*, le même que le grec *phêgos*, chêne; de la racine sanscrite *bhag*, manger. Le latin *fagus* désigne l'arbre aux faînes, considérées comme aliment). Bot. Ancien nom du hêtre usité encore dans certaines provinces.

FOUACE s. f. (fou-a-se — du bas lat. *focacius*, cuit au foyer; de *focus*, foyer; d'où *fovicus*). Sorte de pain fait de fleur de farine, en forme de galette, et ordinairement cuit sous la cendre.

FOUACIER s. m. (fou-a-sié — rad. *fouace*). Celui qui fait ou vend des fouaces.

FOUAGE s. m. (fou-a-je — du lat. *focus*, foyer). Anc. cout. Sorte de redevance qui, en certaines provinces, se payait par maison ou par feu : *Le* FOUAGE *était une espèce de taille exigée par chaque feu sur les biens roturiers.* (Chateaub.)

— **Encycl.** L'origine de cette taxe est fort ancienne; elle était perçue déjà dans les premiers temps de la domination franque. Le taux n'en a pas toujours été uniforme; il a varié suivant les temps et les localités. Charles V (1370) le fixa à 6 livres dans les villes et à 2 livres dans les campagnes. Charles VII rendit perpétuel cet impôt qui n'avait été jusqu'alors levé qu'en cas de nécessité, et il prit désormais le nom de *taille*. La dénomination de *fouage* ne se conserva que dans les localités où les seigneurs, les évêques, les abbés, et même les simples curés, jouissaient de ce droit.

FOUAH ou **FOUÈH**, la *Naucratis* des anciens, ville de la basse Egypte, sur la rive droite du bras occidental du Nil, à 25 kilom. S.-E. de Rosette, en face du canal Mahmoudieh qui unit le Nil au port d'Alexandrie. Fabriques de toiles, maroquins, bonnets dits *tarbouchs*.

FOUAILLE s. f. (fou-a-lle; *ll* mll.). Véner. Part que l'on fait aux chiens après la chasse au sanglier, et qu'on appelle CURÉE dans la chasse du cerf.

— Eaux et for. Grands roseaux.

FOUAILLÉ, ÉE (fou-a-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Fouailler : *Cheval* FOUAILLÉ.

FOUAILLER v. a. ou tr. (fou-a-llé; *ll* mll. rad. *fouet*). Fouetter à plusieurs reprises : *Ce cocher ne fait que* FOUAILLER *ses chevaux.* (Acad.)

— Intransitiv. Pop. Fréquenter les femmes de mauvaise vie.

— Avoir peur, être lâche.

— Art milit. Détruire par l'artillerie : FOUAILLER *une redoute.*

FOUAILLEUR s. m. (fou-a-lleur; *ll* mll. — rad. *fouailler*). Celui qui aime à fouailler, à battre les animaux ou les enfants.

— Pop. Homme qui court après toute espèce de femmes.

FOUANNE s. f. (foua-ne). Pêche. V. FOÈNE.

FOUARRE s. m. (foi-re). Autre forme du mot FOARRE ou FEURRE, qui signifiait *paille : Il existe encore à Paris une rue du* FOUARRE.

FOUC s. m. (fouk). Agric. Variété de pomme à cidre du Cotentin.

FOUCARMONT, village et comm. de France (Seine-Inférieure), canton de Blangy, arrond. et à 18 kilom. de Neufchâtel, sur les bords de l'Yères; 717 hab. Des restes de caves et de souterrains, des sépultures, des poteries rouges en terre de Samos, des meules à broyer en poudingue, des monnaies des règnes d'Agrippa, de Constantin, etc., découverts à Foucarmont, prouvent son antiquité. L'église, sans valeur architecturale, possède un autel élégamment sculpté. Les halles furent bâties, dit-on, par le prince de Dombes. A 1 kilom. au-dessous de Foucarmont se voient les débris de l'antique abbaye de Foucarmont, fondée en 1130, détruite en 1791, dont il ne reste plus que le moulin, un pressoir, les écuries et la salle de billard, transformée en cellier.

FOUCART (Emile-Masséna-Victor), jurisconsulte français, né à Compiègne vers 1800. Il se fit recevoir licencié, puis docteur en droit (1824) à la Faculté de Poitiers, où depuis lors il est devenu professeur de droit administratif. M. Foucart a été nommé doyen de cette Faculté. On a de lui, outre des articles dans le recueil de la Société des antiquaires de l'Ouest, dont il est membre : *Poitiers et ses monuments* (1842, in-8°); *Eléments de droit public et administratif*, qui a eu de nombreuses éditions, et un *Précis de droit administratif* (1844).

FOUCAUD (Jean), littérateur et fabuliste français, né à Limoges en 1747, mort dans cette ville en 1818. Il était prêtre au moment de la Révolution, et ce fut lui qui célébra dans sa ville natale la messe de la première fédération. Bientôt après, Foucaud abandonna l'état ecclésiastique, devint un des principaux orateurs de la Société des Amis de la constitution, collabora au *Journal du département de la Haute-Vienne*, et fut successivement payeur des armées, juge de paix, professeur à l'Ecole centrale de la Haute-Vienne, chef d'institution, etc. Lorsqu'il fut sur le point de mourir, l'évêque de Limoges se rendit auprès de lui pour le confesser. Foucaud s'y refusa et lui dit, en lui montrant son petit doigt : « Voilà mon confesseur. » Le prélat lui ayant alors déclaré que l'entrée de l'église lui serait interdite, le moribond lui répondit : « Et moi, je vous interdis ma porte. » Foucaud finit néanmoins, dit-on, par se confesser, sur les instances du grand vicaire. On a de lui des *Chansons et pièces fugitives* en patois limousin et les *Fables de La Fontaine*, imitées et traduites en vers patois (Limoges, 1809, 2 vol. in-12). Ses poésies ont de la naïveté, de la grâce et sont écrites avec facilité. Les quatre-vingts fables de La Fontaine qu'il a traduites sont une œuvre originale plutôt qu'une traduction.

FOUCAULD DE LARDIMALIE (Louis, marquis DE), célèbre constituant, né au château de Lardimalie (Périgord) en 1755, mort en 1805. Il était officier de cavalerie lorsque ses compatriotes l'élurent député aux états généraux. Doué d'un caractère énergique jusqu'à la témérité, il défendit les débris de l'ancien régime avec une vigueur peu commune. Son langage était rude et violent. Un jour, les membres du côté gauche ayant demandé qu'il fut envoyé à l'Abbaye avec son collègue Faucigny, il s'écria en joignant le geste à la parole : « Il ne reste plus d'autre parti à prendre que de tomber à coups de sabre sur ces b....-là. » Il se faisait quelquefois pardonner ces habitudes peu parlementaires par des aperçus pleins de justesse, et Mirabeau disait de lui : « Je redoute plus son gros bon sens que l'esprit et l'éloquence de beaucoup d'autres membres du côté droit. » Après la session, il émigra, servit dans l'armée de Condé, et rentra en 1801. Il périt sous les décombres de son château, qui s'écroula au moment où il montait un escalier en ruine, au refus des maçons, qu'il traitait de lâches.

FOUCAULT ou **FOUCAUD** s. m. (fou-kô). Ornith. Un des noms vulgaires de la petite bécassine.

FOUCAULT (Louis DE), comte DAUGNON, maréchal de France, né vers 1616, mort à Paris en 1659. Il servit avec distinction dans la marine, fit, en qualité de vice-amiral, les campagnes de 1640 à 1642, battit les Espagnols devant Cadix et sur les côtes de Catalogne, et devint successivement lieutenant général au gouvernement du Brouage (1643) et au gouvernement d'Aunis et de La Rochelle. Pendant la Fronde, Foucault embrassa le parti du prince de Condé et fut destitué de toutes ses charges; mais il fit, en 1653, sa paix avec la cour et reçut, la même année, le bâton de maréchal.

FOUCAULT (Nicolas-Joseph), administrateur et archéologue, né à Paris en 1643, mort en 1721. Il était fils d'un secrétaire du conseil d'Etat. Ses succès au barreau et la protection de Colbert lui valurent d'être nommé, fort jeune encore, procureur général aux requêtes de l'hôtel, avocat général au grand conseil et maître des requêtes. Nommé plus tard et successivement intendant de Montauban, de Pau, de Poitiers et de Caen, Foucault se montra, dans des circonstances difficiles, administrateur éclairé, habile et ferme. Dans toutes les généralités où il résida, il fit pratiquer des routes, construire des ponts, des hôpitaux et des écoles. Excellent intendant, il fut en même temps un archéologue distingué. Il cultiva les lettres, forma un cabinet de médailles et d'antiques, obtint la création d'une Académie des belles-lettres à Caen, découvrit près de cette ville l'ancienne cité des Viducassiens, publia le traité des *Origines de la langue*, de Caseneuve, etc. Ce fut dans son château de Ma-

gny, situé aux portes de Bayeux et devenu le rendez-vous des savants de toute la contrée, que Galland traduisit les *Mille et une nuits*.

FOUCAULT (Jean-Bernard-Léon), physicien et mécanicien français, né à Paris le 18 septembre 1819, mort le 13 février 1868. Il étudia d'abord la médecine, s'occupa de perfectionner les procédés de Daguerre, fut pendant trois ans préparateur du cours de microscopie médicale professé par M. Donné, travailla ensuite avec M. Fizeau et avec Arago. La Société royale de Londres lui décerna la grande médaille de Copley. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1850, physicien de l'Observatoire en 1855, membre titulaire du Bureau des longitudes et officier de la Légion d'honneur en 1862, enfin membre de l'Académie des sciences en 1865, de l'Académie des sciences de Berlin et de la Société royale de Londres. Il rédigea le feuilleton scientifique du *Journal des Débats* depuis 1845. On a de lui plusieurs traités scientifiques qui font partie de la *Bibliothèque d'instruction populaire*. Les mémoires relatifs à ses travaux se trouvent dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*.

Les nombreuses inventions de Foucault portent toutes en elles un caractère d'originalité extrêmement remarquable; quelques-unes, par leur singulière nouveauté, décèlent un génie extrêmement pénétrant et ont fait sur le public une impression profonde. Les instruments dont il a donné les modèles ont atteint une perfection inouïe et ont permis d'arriver à la mesure d'éléments qu'on pourrait presque appeler infinitésimaux. Nous distinguerons dans le compte que nous allons en rendre ceux qui se rapportent à l'électricité, à l'optique et à la mécanique.

Nous citerons d'abord les expériences sur la lumière électrique. Foucault a construit, pour les appareils destinés à fournir ce genre de lumière, des régulateurs au moyen desquels on parvient à procurer une grande fixité au point lumineux en donnant un mouvement convenable à l'un des deux cônes de charbon. MM. Fizeau et Foucault ont cherché à comparer la lumière électrique à la lumière solaire, et, en prenant pour mesurer leurs intensités, les effets chimiques qu'elles produisent sur l'iodure d'argent des plaques daguerriennes, ils ont trouvé que quarante-six couples Bunsen fournissaient un éclat représenté, par rapport à celui du soleil, par $\frac{235}{1000}$. Une autre expérience curieuse, relative aux appareils photo-électriques, est due à Foucault seul. En projetant, au moyen de lentilles, l'image du système des deux cônes de charbon sur l'écran d'une chambre noire, on peut observer, à l'aide du microscope, les effets physiques produits par le passage du courant. Le charbon négatif devient lumineux le premier, mais le charbon positif l'emporte bientôt après en éclat; d'un autre côté, il s'établit, du charbon positif au charbon négatif, un transport continu de particules matérielles, par suite duquel le premier se creuse et diminue, tandis que le second augmente de volume. La pile a encore fourni à Foucault le sujet d'une expérience qui est venue corroborer d'une façon remarquable les faits déjà acquis relativement à la transformation de la chaleur en mouvement, et réciproquement. Un disque de cuivre rouge engagé en partie dans l'intervalle compris entre deux pièces de fer doux, en contact avec les pôles d'un électro-aimant, pouvait recevoir d'un système de rouages, mû à la main à l'aide d'une manivelle, un mouvement de rotation de 150 à 200 tours par seconde. Tant que le courant n'est pas excité, la manivelle ne présente qu'une très-faible résistance; au contraire, lorsque le courant passe, on sent une résistance considérable, et si l'on n'en continue pas moins à tourner, le disque s'échauffe très-rapidement. Par exemple, trois couples de Bunsen ont suffi pour qu'en trois minutes la température du disque s'élevât de 10 à 60 degrés. Six couples donnent lieu au développement d'une résistance qui fatigue bientôt l'opérateur.

Le principal perfectionnement apporté par Foucault à la théorie des phénomènes optiques consiste dans la détermination expérimentale de la vitesse de la lumière, au moyen d'un appareil analogue à celui que M. Wheatstone avait déjà employé pour mesurer celle de l'électricité. La méthode de Foucault a permis de comparer entre elles les vitesses d'un rayon de lumière dans le vide, dans l'air et dans tous les milieux transparents. Ses expériences ont enfin établi, d'une manière certaine, que la vitesse de la lumière est d'autant moindre que le milieu dans lequel elle se propage est plus réfringent, et ont achevé la ruine définitive du système de l'émission. L'optique doit encore à Foucault d'importants perfectionnements apportés à la construction des télescopes, un moyen ingénieux d'éclairer les fils des réticules pour rendre plus certaines les observations de nuit, etc.

Les découvertes de Foucault en mécanique sont celles qui ont le plus impressionné le public. La révélation, si complétement inattendue surtout, du mouvement continu de rotation du plan d'oscillation d'un pendule, servant à démontrer le mouvement terrestre et la rotation du globe, attira, en 1851, une foule de visiteurs au gigantesque appareil que Foucault avait fait suspendre au sommet de la coupole du dôme du Panthéon. Les singuliers effets observés à l'aide du gyroscope, autre application du pendule trouvée par lui en 1852, n'ont pas moins frappé les savants. Grâce à ces ingénieux instruments, Foucault a pu établir des démonstrations nouvelles, directes et éclatantes du mouvement diurne de la terre.

En possession de méthodes d'investigation éprouvées et de puissants instruments, Foucault semblait ne considérer tant de travaux accomplis que comme une préparation à de nouvelles et plus hautes recherches. Il résolut de se consacrer tout entier à l'étude trop négligée de l'astronomie physique, de soumettre la constitution physique du soleil et des planètes à des observations plus concluantes, soit en fixant leurs images par la photographie, soit en étudiant directement leurs images agrandies projetées sur des écrans. Pour se livrer à ces expériences, il transforma en sidérostat le grand héliostat qu'il avait exécuté, le perfectionna de la façon la plus ingénieuse, et voulut installer ce bel instrument à l'Observatoire de Paris; mais M. Le Verrier, qui était alors le directeur omnipotent de l'Observatoire, opposa à Foucault des difficultés de tout genre et un mauvais vouloir obstiné. Voyant, après deux années de tentatives infructueuses, qu'il ne pourrait rien obtenir, Foucault se décida à transporter son appareil et à faire ses nouvelles recherches dans cette maison de la rue d'Assas, où il avait exécuté ses admirables travaux sur la vitesse de la lumière, sur le régulateur à force centrifuge, sur la déviation apparente du plan d'oscillation du pendule et du plan de rotation du gyroscope, sur la taille du miroir et des objectifs achromatiques, où il avait établi que le pouvoir optique est proportionnel au diamètre du miroir, notion d'une haute importance pour la construction des appareils d'optique. Foucault venait de terminer ses travaux d'installation, lorsqu'il fut atteint, au mois de juillet 1867, des premiers symptômes de la paralysie qui devait l'emporter au commencement de l'année suivante.

Les grandes vérités, les méthodes fécondes, les puissants appareils qu'on doit à Léon Foucault, le placent parmi les savants de premier ordre. « L'ardeur infatigable avec laquelle il poursuivait le vrai, dit M. Gavarret, l'éloignement qu'il éprouvait pour les routes battues, une admirable faculté d'intuition, qui bien souvent lui a servi de guide infaillible là où la démonstration rigoureuse lui a fait défaut, tout, jusqu'à la méthode dont il ne s'est jamais écarté dans ses recherches, le rapproche des Galilée, des Descartes, des Huyghens, des Young, des Fresnel. »

FOUCAUX (Philippe-Edouard), orientaliste français, né à Angers en 1811. A l'âge de vingt-sept ans, poussé par son goût pour les langues orientales, il se rendit à Paris, suivit les cours de sanscrit d'Eugène Burnouf et apprit, sans le secours d'aucun maître, la langue thibétaine, un des idiomes les plus difficiles de l'Asie. Ses progrès furent tels que, en 1842, il fut en état de faire à la Bibliothèque royale un cours de thibétain, le premier qui ait été fait dans notre pays. En 1852 et en 1857, Eugène Burnouf chargea M. Foucaux de le suppléer dans son enseignement de la littérature sanscrite au Collége de France. Il est devenu, en 1862, titulaire de cette chaire. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Grammaire de la langue thibétaine* (1859, in-8°); *Histoire du Bouddha Sakya Mouni*, traduite du thibétain, avec texte (1848, 2 vol. in-4°); *Parabole de l'enfant égaré*, en sanscrit et en thibétain, avec traduction française (1854, in-4°); le *Trésor des belles paroles* (1858, in-8°), choix de belles sentences thibétaines, avec texte et traduction française; *Onze épisodes du Mahabharata* (1861, in-8°), traduit en français; *Vikramorvaçî*, drame en cinq actes de Kâlidasa (1861, in-8°), etc.

FOU-CHAN ou **FOU-SCHAN**, bourg très-important de la Chine, dans la province de Kwang-Toung, sur une île formée par les bras du Si-Kiang, à 20 kilom. E. de Canton. Ce bourg, comme beaucoup d'autres du Céleste-Empire, serait en Europe une ville importante, car il renferme, dit-on, 200,000 hab. On y fabrique une immense quantité d'étoffes de soie et de coton, beaucoup d'articles en fer, en acier et en cuivre; il possède aussi des raffineries de sucre, des manufactures de tabac et autres. Comme dans la plupart des villes de la Chine, un grand nombre d'habitants vivent sur des bateaux amarrés le long du fleuve.

FOUCHÉ (Joseph), duc D'OTRANTE, conventionnel montagnard, puis ministre de la police, né près de Nantes le 29 mai 1763, mort à Trieste le 25 décembre 1820. Il était fils d'un armateur, qui le destinait à la navigation; mais la délicatesse de son tempérament fit renoncer à ce projet. Placé à neuf ans au collége des Oratoriens de Nantes, il y fit des études sérieuses, qu'il acheva à l'institution de l'Oratoire de Paris, et se voua définitivement à l'enseignement dans la savante congrégation. Il est faux, d'ailleurs, qu'il ait jamais été engagé dans les ordres, comme on l'a fort légèrement répété; il n'a jamais été que professeur dans les maisons de l'Oratoire. Il enseigna successivement les mathématiques et la philosophie à Juilly, à Arras, où il connut Robespierre, à Vendôme, et enfin fut nommé, à l'âge de vingt-cinq ans, préfet des études au collége des oratoriens de Nantes. Il s'occupait alors avec succès de sciences exactes, remplissait ses fonctions avec autant de zèle que de capacité, et il est constant qu'il laissa dans l'Oratoire les meilleurs souvenirs sous tous les rapports.

Il était déjà pénétré des idées et de la philosophie du siècle; aussi, dès le commencement de la Révolution, il abandonna sa chaire et la congrégation, et se maria à Nantes. Son intention était d'exercer la profession d'avocat, plus analogue à ses inclinations et à l'état de la société nouvelle.

Il se jeta dans le mouvement avec la fougue de son âge et de son tempérament, et fut l'un des fondateurs et le membre le plus actif et le plus influent de la Société populaire de Nantes.

Toutefois, malgré son enthousiasme révolutionnaire, il n'avait pas répudié le souvenir de la savante congrégation qui avait été son berceau, et, jusqu'en 1793, nous voyons des pièces de lui signées *Fouché de l'Oratoire*.

En 1792, il fut nommé député de la Loire-Inférieure à la Convention nationale. Il fit partie du comité d'instruction publique, où il rendit de notables services par sa haute compétence et ses capacités. Il retrouva à l'Assemblée Robespierre, avec qui il noua des relations assez étroites; mais la diversité de leurs caractères ne tarda pas à les diviser.

Quoique lié d'amitié avec les chefs du parti girondin, Fouché prit néanmoins sa place à la Montagne, prévoyant peut-être que là était la force et l'avenir; il vota la mort du roi sans appel ni sursis, et il prononça à cette occasion un discours véhément qui a été souvent reproduit : « Je ne m'attendais pas, dit-il, à énoncer à cette tribune d'autre opinion contre le tyran que celle de son arrêt de mort. Il semble que nous sommes effrayés du courage avec lequel nous avons aboli la royauté; nous chancelons devant l'ombre d'un roi... Sachons prendre enfin une attitude républicaine! Sachons nous servir du grand pouvoir dont la nation nous a investis! Sachons faire notre devoir en entier, et nous sommes assez forts pour soumettre toutes les puissances et tous les événements. Le temps est pour nous contre tous les rois de la terre. Nous portons au fond de nos cœurs un sentiment qui ne peut se communiquer aux différents peuples sans les rendre nos amis et sans les faire combattre avec nous, pour nous et contre eux... »

Nommé membre du comité des finances, il fit rendre, le 10 mars 1793, un décret ordonnant la recherche et la vente des biens d'émigrés, qui jusque-là avaient été soustraits à l'Etat au moyen de fausses déclarations ou de supercheries des notaires.

Envoyé en mission à Nantes, puis dans l'Aube, il activa les mesures de défense, et, dans ce dernier département, il fit exécuter le décret sur la réquisition par les seuls moyens de la persuasion à l'égard d'une jeunesse qui s'était jusqu'alors refusée avec opiniâtreté au recrutement.

C'est de l'Aube qu'il envoya à la Convention son adhésion à la révolution des 31 mai-2 juin, qui avait eu pour résultat la chute et l'arrestation de girondins dont beaucoup étaient ses amis. Fouché, c'est une des habitudes invariables de sa vie, n'hésita jamais à se ranger du côté de la victoire. Mais, d'ailleurs, il était montagnard par ses tendances et par son tempérament.

Envoyé dans la Nièvre et chargé de mettre à exécution la loi des suspects, il essaya parfois de tempérer la rigueur des décrets conventionnels; mais il se fit résolûment l'un des promoteurs du mouvement anticatholique, qui débuta précisément dans la Nièvre et dans le centre, sous l'impulsion de Fouché et de Chaumette, qui s'y trouvait alors. Il proscrivit les emblèmes religieux qui se trouvaient dans tous les lieux publics, fit placer à la porte des cimetières l'inscription : *La mort est un sommeil éternel* (en manière de négation de l'immortalité de l'âme), dépouilla les églises de leurs vases d'or et d'argent et de leurs objets précieux, et fit à la Convention de nombreux envois de ces pièces, ainsi que des dons patriotiques des citoyens, pour être employés à la défense de la patrie et aux besoins de l'Etat.

Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que dans ces espèces de spoliations révolutionnaires et patriotiques, qui se répétèrent dans toute la France, Fouché n'ait été soutenu par les populations. Il était trop fin, trop prudemment ambitieux, trop avisé, pour se jeter dans les aventures et précéder la foule. Il se contentait d'étudier les mouvements de l'opinion et de s'y mêler assez pour être en mesure de les exploiter et de se prévaloir de son action, — quitte à la renier ou à l'atténuer plus tard, quand le vent tournait.

En novembre, pendant qu'il était encore dans la Nièvre, la Convention l'adjoignit à Collot d'Herbois pour achever de rétablir l'autorité républicaine à Lyon, qui venait de s'ouvrir aux troupes conventionnelles. Il y joua un rôle terrible, de concert avec son collègue, puis seul pendant deux mois, en l'absence de Collot d'Herbois. D'ailleurs, les représentants ne faisaient qu'exécuter les décrets. Cette reprise de possession de Lyon offre les analogies les plus frappantes avec la soumission de Paris par les troupes de Versailles, après la Commune de 1871, avec cette aggravation que les chefs de la rébellion lyonnaise étaient ouvertement de connivence avec les étrangers et les conspirateurs royalistes. La répression fut implacable, et les représentants exécutèrent les décrets de la Convention avec autant d'exaltation que de fureur, croyant sans doute ainsi venger la patrie mise en péril, la République outragée et les patriotes lyonnais, Charlier et autres, égorgés par les contre-révolutionnaires. Les malheureux condamnés par les commissions militaires étaient conduits aux Brotteaux et fusillés ou mitraillés en masse. On en exécuta ainsi jusqu'à deux cents en un seul coup. Dans ses correspondances, où il exagère encore le langage du temps, Fouché représente effrontément ces exécutions en masse comme moins inhumaines que le long supplice des exécutions successives par la guillotine. Nous avons revu ces fureurs mutuelles des partis en lutte, et il faut dire que les exécutions sommaires de la reprise de Paris ont bien dépassé, par le nombre et par le manque de toutes formes judiciaires, les scènes terribles dont Lyon avait été précédemment le théâtre. (Pour plus de détail sur cette mission, voyez l'article COLLOT D'HERBOIS.)

Remplacé par Reverchon, Fouché revint à Paris dans les premiers jours d'avril 1794 et reprit son siége à la Convention. Il subit quelques attaques de la part de Robespierre, mais n'en fut pas moins nommé président des jacobins au commencement de juin. Néanmoins, il se sentait menacé par le puissant triumvir, qui finit par le faire exclure des jacobins, ce qui équivalait presque à un arrêt de proscription. Robespierre le détestait moins pour sa conduite à Lyon que pour ses anciennes relations avec les dantonistes et ses attaches avec le parti hébertiste. Cependant, avec sa souplesse habituelle, Fouché avait applaudi à la proscription de ces deux partis, comme il avait précédemment adhéré publiquement à celle des girondins.

Le jour de la fête de l'Etre suprême (20 prairial an II — 8 juin 1794), il eut l'imprudence de se répandre en sarcasmes contre Robespierre, qui jouait le rôle de pontife, et de prédire à haute voix sa chute dans les groupes de députés. Quelques jours après, son irascible ennemi demandait sa tête au comité du Salut public, qui, d'ailleurs, ne consentit point à cette proscription nouvelle.

Mais Fouché n'était pas homme à se laisser ainsi faucher sans résistance, comme une herbe sèche; il travailla homme par homme les débris des grands partis que Robespierre avait frappés, dantonistes et hébertistes, Tallien, Legendre, Dubois-Crancé, Collot-d'Herbois, Fréron, Billaud-Varenne, etc., leur représenta qu'ils étaient tous également menacés, et contribua largement à nouer la coalition qui fit le 9 thermidor.

Après cette époque, il fut violemment attaqué à diverses reprises; des plaintes s'élevèrent de la Nièvre et de Lyon contre sa conduite; on lui reprochait non-seulement ses violences, mais encore des actes de concussion qui sont assez probables, sans jamais avoir été prouvés péremptoirement.

Suivant sa coutume invariable d'avoir un pied dans tous les camps, il cajolait tout à la fois les thermidoriens et les débris de la Montagne et des jacobins, et même le parti naissant et déjà redoutable de Babeuf, que, naturellement, il abandonna dès qu'il le vit menacé sérieusement.

Mais, malgré ses savantes manœuvres, les accusations, les pamphlets, les récriminations se multipliaient contre lui. Il publia une espèce de justification de sa conduite dans le *Moniteur* du 10 avril 1795. Le 9 août, à la suite de nouvelles dénonciations, un rapport général sur ses actes fut présenté à la Convention par Génissieux, et il fut expulsé de l'Assemblée et décrété d'arrestation. Mais l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre), proclamée à l'occasion de la mise en vigueur de la constitution de l'an III, le rendit à la liberté.

Il vécut trois ans fort délaissé, sans parvenir à obtenir aucun emploi, refusant les postes secondaires, préférant attendre son heure pour se saisir d'une position à la hauteur de son ambition dévorante et de ses capacités. Il était resté en relation avec Barras, l'un des directeurs, à qui il révéla dans un mémoire les projets du parti de Babeuf, qu'il connaissait bien pour s'y être associé. Le premier bénéfice qu'il retira de ce service policier fut un intérêt considérable dans les fournitures, commencement ou plutôt continuation de l'élévation de sa fortune.

Après la journée du 18 fructidor, au succès de laquelle il contribua par ses conseils, il fut nommé ambassadeur près la République cisalpine (septembre 1798). Là, il participa, avec le général Brune, à une répétition du 18 fructidor; toutes nos révolutions, en effet, se reproduisaient dans les petites républiques que nos victoires avaient formées.

Mais il fut désavoué par le Directoire, revint à Paris en janvier 1799, reprit assez de crédit pour obtenir, quelques mois plus tard, l'ambassade de Hollande, enfin quelque temps après (1er août) le ministère de la police, objet de ses convoitises.

Il avait trouvé le poste qui convenait à son tempérament, à son génie et à sa passion des hautes intrigues et des manœuvres ténébreuses.

Dépourvu de moralité politique, indifférent à tout, uniquement préoccupé de son éléva-

tion personnelle, par quelque moyen que ce fût, il devait désirer, en effet, cette place forte de la police générale, qui lui donnait tant de pouvoir sans l'assujettir à un contrôle bien sérieux, et qui lui assurait des ressources pécuniaires énormes, sans qu'il eût à rendre de comptes rigoureux et réguliers. En outre, cette situation lui permettait de se créer des relations dans tous les camps et de se tenir prêt pour toutes les éventualités.

Avec le plus parfait cynisme, ce révolutionnaire, ce régicide, ce terroriste, se montra dès lors l'ennemi de toutes les libertés. Il ferma les sociétés populaires, supprima d'un seul coup onze journaux, d'ailleurs avec l'assentiment du Directoire, et, bien que fortement attaqué au Corps législatif, il fit arrêter un certain nombre de journalistes.

Pour se donner un vernis d'impartialité, il prescrivit en même temps des mesures contre les chouans de Bretagne et de Vendée; mais, dans l'application, il tempérait les rigueurs de la loi, moins par humanité peut-être que dans l'intention de se créer des relations dans la faction royaliste. A dater de ce moment, en effet, il eut toujours à sa solde des agents de ce parti, qui lui rendirent dans l'Ouest de grands services.

Toute sa tactique consistait d'ailleurs à se mettre en mesure avec tous les partis. C'est ainsi que, devinant la fortune prochaine de Bonaparte, il s'était rendu Joséphine favorable par de larges subventions provenant du produit des jeux et d'autres sources plus impures qu'il avait à sa disposition. La future impératrice était pour ainsi dire à sa merci, par suite de ses prodigalités et de ses continuels besoins d'argent; et comme elle recevait tout Paris dans ses salons, il savait par elle beaucoup de choses, en obtenait de réels services de haute police et se l'attachait par les liens solides de l'intérêt personnel.

Quand Bonaparte accourut d'Egypte avec l'intention de s'emparer de l'autorité, Fouché, avec son flair subtil de grand policier, sentit que la force et l'avenir étaient du côté du jeune général; il n'eut pas une heure d'hésitation. Avec la plus complète tranquillité, il trahit à peu près officiellement le gouvernement qu'il était censé servir, ferma les yeux de sa police, laissa la conspiration se développer, et prit même une part assez active aux intrigues préliminaires, endormant le Directoire, neutralisant Dubois-Crancé, le seul ministre clairvoyant, recevant les conjurés chez lui et affectant un dévouement sans bornes pour Bonaparte. Il va sans dire qu'il l'eût renié avec enthousiasme si la fortune l'eût abandonné. Cela était bien compris des deux côtés.

Il suivait d'ailleurs d'un œil attentif la marche de la conjuration, toujours prêt à la favoriser ou à la renier, suivant l'événement.

Le 18 brumaire, le succès lui semblant assuré, surtout après le décret des Anciens ordonnant le transfèrement du Corps législatif à Saint-Cloud, il agit ouvertement dans le sens du mouvement, fit fermer les barrières, arrêter le départ des courriers, placarda une proclamation, suspendit les douze municipalités de Paris (qui étaient républicaines), enfin se mit absolument à la disposition de l'usurpateur et de ses complices.

Il fut récompensé de cette connivence doublement coupable par son maintien au ministère de la police, malgré l'opposition de Sieyès, qui voulait le remplacer par Alquier, une de ses créatures. Ce *prêtre haineux*, comme Fouché le nommait lui-même, réclamait avec acharnement des proscriptions, notamment contre un grand nombre de représentants républicains, parmi lesquels l'illustre Jourdan, le vainqueur de Fleurus. Mais, sur les conseils du ministre de la police, Bonaparte se contenta de soumettre les opposants à la surveillance, au lieu de la déportation, qui avait d'abord été prononcée par arrêté des consuls.

Fouché montra d'ailleurs beaucoup d'habileté et de sang-froid, et, par une modération calculée, contribua à déshabituer la France des institutions républicaines, à la façonner au régime nouveau, qui, suivant ses propres prévisions, ne devait pas tarder à dégénérer en absolutisme pur.

Il sollicita des mesures favorables aux émigrés et se fit ainsi des clients dans le parti royaliste, que le premier consul jugeait alors politique de ménager pour y trouver un point d'appui contre les dernières résistances de la République expirante. C'est dans cette vue que furent opérés un grand nombre de radiations de la liste des émigrés et l'abandon des mesures de rigueur contre les prêtres non assermentés. Un peu plus tard, la plupart des émigrés purent rentrer, et beaucoup obtinrent la restitution de la portion non vendue de leurs biens.

En politique, Fouché, s'il est permis d'employer cette expression, était un *roué* consommé; il avait des aptitudes supérieures et de fortes capacités; mais il était desséché de scepticisme, ne croyait à rien, qu'à la force et au succès. S'il défendait dans une certaine mesure les principes de la Révolution, c'était moins par conviction peut-être que par une réaction de bon sens et parce qu'il avait joué un rôle dans le grand drame. De bonne heure, il avait pris pour règle de conduite et pour toute morale cette idée, que les hautes positions dans la société nouvelle devaient appartenir aux *hommes forts*, aux capacités révolutionnaires, héritiers naturels de l'aristocratie qu'ils avaient vaincue; toute sa doctrine était contenue dans l'adage vulgaire : « Ote-toi de là que je m'y mette! » Exempt de passion par indifférence de tout principe, il était d'ailleurs capable de modération, quand les intérêts de son ambition n'étaient pas en jeu. La société n'était pour lui qu'un échiquier, le drame des événements une grande *partie*, et lui-même se considérait comme un joueur, et comme un joueur qui tient surtout à gagner. C'est sous cet aspect qu'il faut le considérer, si l'on veut bien comprendre sa conduite au milieu des événements.

Toute sa préoccupation fut dès lors de garder sa place, de se faire considérer par Bonaparte comme l'homme nécessaire et propre à contenir tous les partis, à déjouer toutes les intrigues hostiles. Entre ces deux grands ambitieux, qui ne s'estimaient guère, il y eut comme une espèce de lutte. Bonaparte, à l'exemple de Louis XV, avait sa police particulière, pour contrôler celle de son ministre, dont il se défiait. Mais Fouché, à l'aide des ressources énormes que lui fournissaient les jeux, la prostitution, etc., s'arrangeait pour n'être jamais pris en défaut. Avec les confidences de Joséphine, celle du secrétaire intime Bourrienne, qu'il gorgeait tous deux d'argent, il était toujours en mesure, connaissait la pensée du maître, et s'amusait à égarer les agents de sa contre-police dans toutes sortes de piéges et de bévues.

La connaissance qu'il avait du personnel républicain, ses nombreux agents répandus parmi les royalistes et un peu partout, sa dextérité, sa clairvoyance, son absence de scrupules, le rendaient d'ailleurs précieux à Bonaparte, qui avait la passion, la superstition des moyens de police, comme il avait celle de la force. Soupçonneux comme tous les tyrans, il était plein de méfiance envers ses sbires, et cependant ne pouvait se passer d'eux.

Fouché fit avorter le complot de Chevallier, Laignelot, etc.; mais il paraît être resté à peu près étranger aux machinations policières qui firent donner dans le piége d'une prétendue conspiration, vendue d'avance, Topino-Lebrun, Aréna, Cerrachi et autres infortunés, qui payèrent de leur vie la faute d'être tombés dans une *souricière* tendue par la police du premier consul, qui recherchait alors l'occasion d'un simulacre d'attentat contre sa personne pour étendre son pouvoir.

Dans l'affaire de la machine infernale (3 nivôse an IX — 24 décembre 1800), il soutint que l'attentat était le fait des royalistes (on l'accusait secrètement de protéger les jacobins), et il demanda huit jours pour fournir ses preuves. Son assertion était vraie; mais il ne céda pas moins servilement aux haines de Bonaparte, qui voulait saisir l'occasion pour frapper les républicains, et il dressa une liste de cent trente *démagogues* destinés sommairement à la déportation, sous prétexte d'un attentat auquel ils étaient absolument étrangers. Néanmoins, il parvint à sauver quelques-uns de ces malheureux.

Malgré sa puissance, il était souvent obligé de se défendre contre les reproches violents du maître, qui le rendait responsable de tout ce qu'il ne découvrait pas, et qui, d'ailleurs, tout en subissant son influence, le redoutait et ne pouvait lui pardonner de se poser en homme indispensable.

Fouché avait, en outre, contre lui une coterie très-forte à la tête de laquelle étaient Lucien, Joseph et Elisa Bonaparte.

Quelque temps après la paix d'Amiens, en septembre 1802, le premier consul lui annonça, avec les remerciements obligés pour ses services, que le ministère de la police allait être supprimé, réuni à la justice, et que, comme compensation, il le nommait sénateur et titulaire de la sénatorerie d'Aix, dont le revenu était de 30,000 fr. (ajoutés à son traitement de sénateur, qui était de 36,000 fr.). En outre, il lui abandonna la moitié d'une réserve de 2,400,000 fr. qu'il avait ménagés sur les fonds de police. En un mot, il lui faisait un pont d'or pour se retirer.

Avec les richesses qu'il avait amassées, les dignités dont il était revêtu, l'influence qu'il avait acquise et les appuis qu'il s'était ménagés un peu partout, Fouché avait encore une grande situation. Il vivait alternativement dans sa magnifique terre de Pontcarré et dans son hôtel de la rue du Bac, recevant une foule de personnages marquants et mêlé activement encore aux affaires. Il faisait même de la police en amateur, car il en avait le goût. C'est ce qu'il appelait « se tenir au courant. »

On l'a même accusé de nouer des intrigues de tous côtés pour susciter des embarras à ses successeurs et se faire regretter. On a été jusqu'à dire qu'il avait secrètement encouragé la conspiration de Georges Cadoudal et celle de Moreau. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait un génie vraiment machiavélique et qu'il se complaisait dans les intrigues les plus diverses et les plus compliquées.

Le premier consul le consultait souvent, et il le comprit même dans une commission chargée d'une négociation avec les délégués des cantons suisses. Fouché lui conseilla la clémence à l'égard de Moreau, et remplit souvent auprès de cet homme si absolu et si entier le rôle de modérateur. On assure que ce fut lui qui, à propos du meurtre du duc d'Enghien, prononça la fameuse parole : « C'est plus qu'un crime, c'est une faute. » On sait que ce mot, d'une immoralité paradoxale, a été attribué également à Talleyrand.

Au commencement de l'Empire, par décret du 10 juillet 1804, Napoléon rétablit le ministère de la police, et désigna Fouché pour occuper ce poste, en lui donnant des attributions plus étendues qu'autrefois. Cet homme, véritablement supérieur dans cette redoutable spécialité, réorganisa le service et en fit cette puissante machine de la police impériale qui pourrait servir de modèle à tous les despotismes. Il avait quatre conseillers d'Etat pour lieutenants et qui étaient chargés de la correspondance avec les préfets; il établit dans les principales villes des commissariats généraux; ses agents innombrables (des deux sexes) étaient répandus dans toutes les classes de la société; il avait à ses gages, non-seulement des sénateurs et autres dignitaires, mais des grands seigneurs de l'ancien régime titrés de princes. Le réseau de sa police s'étendait également à l'étranger et dans toutes les villes importantes de l'Europe. Il avait aussi dans ses attributions les prisons d'Etat, la gendarmerie, les passe-ports, les émigrés, les amnistiés, les gazettes étrangères. etc. Un pareil établissement engloutissait des millions prélevés, comme nous l'avons dit, sur les jeux et la prostitution; ce qui n'empêchait pas l'empereur d'avoir toujours ses contre-polices.

Fouché était bien certainement le second personnage de l'Empire; et pendant les fréquentes absences de Napoléon, surtout, il avait un pouvoir énorme sur la marche des affaires. Il est juste de dire qu'il n'abusa pas autant qu'on aurait pu le craindre de cette puissance monstrueuse, et que, sans aller jusqu'à compromettre sa position, il sut bien souvent, par son bon sens et sa dextérité, atténuer l'arbitraire et la violence du régime impérial. Toujours prévoyant, il ménageait les royalistes, mais sans persécuter les vieux républicains. Il y avait longtemps qu'il avait abandonné ses idées philosophiques et démocratiques, en supposant qu'il ait jamais été sincère, et il n'avait guère d'autre préoccupation que de jouer un grand rôle, d'exercer le pouvoir et d'édifier une fortune considérable. Cependant il avait trop de sens et d'intelligence pour ne pas s'attacher à sauvegarder les résultats sociaux de la Révolution. Quant aux choses de forme, il y attachait peu d'importance. Ainsi, il appuya la création d'une nouvelle noblesse purement honorifique, car il sentait bien qu'il n'eût guère été possible de rétablir les priviléges de l'ancien régime. Il reçut lui-même le titre de comte, puis celui de duc d'Otrante, avec de riches dotations, ce qui sans doute lui était plus sensible.

Malgré ses complaisances intéressées, il blâma le projet gigantesque et absurde du système continental, ainsi que l'expédition d'Espagne. En revanche, avec une indiscrétion courtisanesque, il conseilla le divorce à Napoléon (dont il savait que c'était le désir secret).

Après la bataille de Wagram, les Anglais étant débarqués à Walcheren et menaçant toute la Belgique, Fouché (alors chargé par intérim du ministère de l'intérieur) organisa rapidement la garde nationale, en donna le commandement à Bernadotte, quoique ce général fût en disgrâce, et força par ses mesures énergiques les Anglais à se rembarquer. Mais dans une proclamation, l'ancien conventionnel se réveillant en lui, il avait osé dire : « Prouvons à l'Europe que, si le génie de Napoléon peut donner de l'éclat à la France par ses victoires, *sa présence n'est pas nécessaire* pour repousser les ennemis. »

L'empereur, choqué et du choix du général et de ce qu'un de ses ministres eût osé supposer que la nation pouvait se passer de lui, se plaignit avec aigreur à son retour de Vienne. Au reste, Fouché avait eu très-souvent à souffrir de ses emportements et de ses défiances, et il lui avait fallu toute son habileté et sa souplesse pour se maintenir, car il avait de nombreux et puissants ennemis, et il suscitait lui-même les soupçons du maître par les intrigues dont il nouait les fils de tous les côtés.

Dans l'espoir d'atténuer ces préventions et de prévenir la disgrâce dont il se sentait menacé, il s'engagea imprudemment dans une véritable aventure. Napoléon, après son mariage avec Marie-Louise, avait montré quelques velléités pour la paix générale. Pensant n'être point désavoué, Fouché, pour sonder le terrain, envoya en Angleterre le célèbre fournisseur Ouvrard, pendant que, de son côté, l'empereur envoyait secrètement un autre agent. Le ministre anglais, le marquis de Wellesley, travaillé de deux côtés à la fois, crut à une mystification, et il éconduisit les deux agents.

Quand Napoléon, à l'aide de sa contre-police, eut pénétré la cause de cette mésaventure humiliante, il entra dans une violente colère. En plein conseil, il interpella rudement Fouché : « Ainsi, vous faites la guerre et la paix sans ma participation! »

Le lendemain, le portefeuille de la police fut donné à Savary. Fouché était définitivement disgracié. Ce changement ne rassura point le public; car, malgré sa servilité, Fouché offrait encore des garanties de modération, tandis que Savary n'était que l'instrument brutal des volontés du maître. La police générale se trouvait désormais confondue avec la police personnelle du chef de l'Etat.

Le duc d'Otrante, en manière de compensation, fut nommé gouverneur de Rome. Mais il n'entrait pas dans les vues de l'empereur qu'il prît réellement possession de ce poste important; cette nomination d'apparat n'avait d'autre but que de sauver les convenances gouvernementales en voilant sa disgrâce aux yeux du public.

Fouché feignit d'être dupe de cette comédie officielle; il fit bruyamment ses préparatifs de départ, fit inscrire sur ses voitures : *Equipages du gouverneur de Rome*, et monta sa maison comme s'il prenait sa position au sérieux.

Appelé naturellement à mettre son successeur Savary au courant de ses fonctions, il le joua comme jamais les Mascarilles de comédie n'ont joué les tuteurs et les Gérontes, enleva les papiers les plus importants, lui supprima avec soin les renseignements les plus essentiels, l'égara à plaisir dans le labyrinthe de la grande police, en un mot le mit perfidement en état de commettre les bévues les plus grossières.

Invité à aller attendre dans sa terre ses ordres de départ, il se retira à son château de Ferrières, qui formait, réuni à Pontcarré, un domaine de quatre lieues. C'était un bien national qu'il avait successivement accru. (Il appartient aujourd'hui aux Rothschild et fut occupé par Bismark dans la dernière guerre.) Il n'y fut pas longtemps paisible. Napoléon lui fit réclamer impérieusement sa correspondance privée et divers papiers importants. Il assura les avoir brûlés. En réalité, il entendait les garder pour se couvrir, pour prouver que les actes violents venaient de l'empereur, non de lui. Ce fut une véritable lutte. Menacé d'arrestation, et peut-être de pis que cela, il fila rapidement en Italie, et, sur des avis de plus en plus alarmants, se décida à s'embarquer pour les Etats-Unis. Mais il fut vaincu par le mal de mer, et on fut obligé de le débarquer à demi mourant.

Alors il se résigna à une transaction, demandant simplement, en échange des papiers, un titre quelconque d'irresponsabilité pour tous les actes de son administration, ce qui lui fut accordé. Il put se retirer au chef-lieu de sa sénatorerie, à Aix. Le danger qu'il avait couru ne l'avait point corrigé de ses habitudes invétérées de tout connaître et d'être mêlé à tout. Au moyen d'émissaires, il recevait régulièrement les nouvelles importantes, et avait pour ainsi dire sa contre-police. En juin 1811, il obtint de retourner à Pontcarré. Mais Napoléon, tout en le consultant quelquefois, n'avait pas cessé de se défier de lui. En partant pour l'expédition de Russie (que Fouché avait désapprouvée), il eut même un moment l'idée de le faire arrêter, ainsi que Talleyrand. Après l'affaire Mallet, il le soupçonna jusqu'à ordonner une enquête secrète, qui fut sans résultat. Enfin pendant la campagne de 1813, inquiet de le voir à Paris, il l'appela au quartier général, à Dresde, et l'envoya en Illyrie comme gouverneur général, puis à Rome, après l'occupation des provinces illyriennes par les Autrichiens; enfin à Naples, avec la mission de retenir Murat dans les intérêts de la cause impériale. Fouché, qui depuis plus de deux années jugeait la chute de Napoléon infaillible et prochaine, ne se compromit d'abord avec Murat ni dans un sens ni dans l'autre, et ne lui donna que de vagues conseils, celui, par exemple, d'avoir de bonnes troupes, de s'entourer d'hommes de mérite, etc. Mais il paraît certain que, finalement, il encouragea ses tendances à se jeter dans la coalition.

Considérant sa mission comme terminée lors des premières opérations militaires de Murat, sur lesquelles il n'y avait plus à se méprendre, il se retira à Florence, auprès de la grande-duchesse Elisa. Il y demeura jusqu'à l'envahissement de la Toscane par les troupes du roi de Naples, puis reprit la route de France, non sans avoir conseillé au prince Eugène, vice-roi d'Italie, de ne pas conduire son armée dans les Vosges, comme l'empereur lui en donnait l'ordre.

Arrivé à Lyon, en mars 1814, absolument convaincu du triomphe des alliés et de la chute de Napoléon, il s'attacha à détourner Augereau et les principaux fonctionnaires du projet d'une défense désespérée de la ville, reçut des autorités l'ordre de se retirer à Valence, alla ensuite à Avignon, et, vu la difficulté des communications, ne put parvenir à Paris qu'après les événements. Il en ressentit un amer dépit, car il avait espéré faire partie du gouvernement provisoire. En plein Sénat, il affecta un grand zèle pour les Bourbons. Cependant, il est à croire qu'en sa qualité d'ancien régicide, il eût mieux aimé une autre solution. Il avait songé à une régence avec le roi de Rome, à un prince d'Orléans, etc. Au reste, il s'arrangeait toujours pour avoir un pied dans tous les camps et sa carte dans toutes les intrigues, nouant des relations partout et se ménageant des chances pour tous les événements. Un grand nombre de royalistes le regardaient comme un homme nécessaire, et Louis XVIII le fit plusieurs fois consulter. Lui-même s'offrit pour le ministère, car la passion du pouvoir était chez lui une maladie invétérée; et cependant, dans le même temps, il complotait avec plusieurs partis le renversement des Bourbons. Dans les quelques jours qui précédèrent le retour de l'île

d'Elbe, on songea enfin à lui, mais il n'était pas homme à s'embarquer sur un vaisseau qui sombrait. Il refusa le pouvoir. Alors la cour voulut le faire arrêter; mais il glissa entre les mains des sbires et attendit dans une retraite sûre l'aigle qui s'avançait rapidement vers Paris.

Le lendemain de la rentrée de l'empereur aux Tuileries, il fut rappelé au ministère de la police, et il est juste de dire qu'il s'efforça d'arracher à Napoléon le plus de concessions libérales qu'il put. Mais, en même temps, ce prodigieux acteur, qui ne croyait nullement au succès de la restauration napoléonienne, tendait ses fils de tous les côtés et se tenait prêt pour toutes les combinaisons. Il correspondait avec Metternich, avec les Bourbons, sous le prétexte de réclamer les diamants de la couronne, avec Wellington; il offrait ses services à Louis XVIII; il caressait La Fayette et les patriotes; il ménageait les royalistes et les faisait renoncer à leur prise d'armes intempestive dans la Vendée, etc.

Napoléon, qui se défiait toujours de lui, et qui avait de bonnes raisons pour cela, crut un moment avoir surpris ses manœuvres, et ne parlait de rien moins que de le faire fusiller; mais il rencontra une résistance énergique dans son conseil, et Fouché sut encore se jouer de lui et dérouter toutes poursuites.

On assure que lorsque l'empereur partit pour la Belgique, le ministre de la police envoya le plan de la campagne à Wellington, mais qu'il s'y prit de manière que son émissaire arrivât trop tard, en lui suscitant des obstacles sur sa route. Cette duplicité même dans la trahison serait assez bien dans sa manière, car il était surtout préoccupé de se mettre en règle pour toutes les éventualités.

Après Waterloo, il agit avec une habileté diabolique, et sur la Chambre et sur les hommes influents de tous les partis, pour arracher l'abdication de l'empereur. Par suite de ses manœuvres, il ne fut tenu aucun compte de Napoléon II, et la Chambre des représentants nomma un gouvernement provisoire (23 juin 1815) qui choisit pour président Fouché lui-même. Placé ainsi à la tête de la nation, il était au comble de ses vœux. Dans cette crise effrayante, cet homme singulier éprouvait surtout la jouissance d'être en quelque sorte l'arbitre de la France, et il se jouait avec sang-froid au milieu des mille difficultés du moment. Au centre des intrigues, il était comme dans son élément. Sceptique, sans passion d'idées, sans scrupules, il était d'autant plus à l'aise, qu'il n'avait de parti pris exclusif pour aucune solution, et qu'il se croyait assuré, comme on dit, de retomber toujours sur ses pieds, quelle que fût l'issue de la tragédie.

Il fit d'abord tous ses efforts pour activer le départ de Napoléon; c'était déjà *liquider* un péril. Des plénipotentiaires furent envoyés pour traiter de la paix avec les alliés. En même temps, Fouché, toujours prévoyant, expédiait des émissaires à Wellington, à Louis XVIII et au duc d'Orléans. Il se serait volontiers accommodé de ce dernier comme roi, en vue de sauvegarder les intérêts créés par la Révolution, qui étaient les siens; mais il était en mesure pour le cas d'une nouvelle restauration des Bourbons. Quand il vit que ceux-ci l'emportaient décidément dans les conseils des alliés, il s'arrangea pour exploiter la combinaison. Soupçonné par ses collègues et par la Chambre, car il trompait tout le monde à la fois, il était pressé de brusquer la solution et il se prononça (d'ailleurs avec le conseil de guerre) pour la reddition de Paris. La comédie militaire lui paraissait terminée et il ne croyait pas la résistance possible. En outre, la résistance n'était pas dans son jeu.

On sait ce qui arriva : Paris fut livré, et il n'était guère défendable en effet. Louis XVIII rentra à la suite des alliés, et Fouché, maudit comme un traître par le gouvernement provisoire, par les patriotes, par les bonapartistes, mais imperturbable au milieu de ces clameurs, reprit possession du ministère de la police, par ordonnance du roi.

Pour un régicide, c'était une fin vraiment éclatante, et cette âme toujours tourmentée par les ambitions et les satiétés de la fortune, sans être jamais assouvie, dut éprouver une jouissance suprême de ce couronnement d'une vie d'orages et d'aventure. Peu de temps après, l'ancien terroriste épousa une jeune personne de la vieille aristocratie, Mlle de Castellane. Cela terminait le roman bigarré de son existence.

Sa position dans le gouvernement de Louis XVIII devint de jour en jour plus difficile. Il essaya de jouer le rôle de modérateur, mais n'en fut pas moins obligé de prendre part aux premières mesures de proscription, tout en s'efforçant de diminuer le nombre des victimes. Malgré ces concessions, il ne put garder le pouvoir, surtout après la nomination de la Chambre *introuvable* (où cependant il avait été élu par deux colléges). Sa démission lui fut demandée (17 septembre 1815); mais on colora sa disgrâce en le nommant ambassadeur auprès de la petite cour de Saxe. Il était à son poste lorsqu'il fut compris, par la loi du 6 janvier 1816, dans la mesure de bannissement contre les conventionnels régicides.

Il était décidément au bout de sa carrière. Il vécut depuis à Prague, puis à Lintz, enfin à Trieste, où il mourut de phthisie le 25 décembre 1820. Il n'avait que cinquante-sept ans.

Comme homme privé, Fouché avait laissé les meilleurs souvenirs: ami sûr et dévoué, bon père de famille, charitable et bienveillant, il a fait encore plus d'ingrats qu'il ne s'est suscité d'ennemis. Ses principaux écrits politiques sont deux *Rapports au roi*, des *Notes aux ministres étrangers* (1815) et une *Lettre au duc de Wellington*. Les *Mémoires* publiés sous son nom en 1824 (2 vol. in-8°) ont été judiciairement déclarés apocryphes; mais nous savons de source certaine que le rédacteur, Alphonse de Beauchamp, a travaillé sur des documents authentiques et sur des notes autographes.

Nous allons donner ici l'opinion fort juste formulée par Lamartine sur cet homme célèbre :

« Génie plus brouillon que pervers, mais véritable génie de l'intrigue, poursuivant sa trame à travers des révolutions si diverses; terroriste d'attitude et de langage plus que de cœur et de main sous la Convention, suspect à Robespierre, menacé quelques jours avant le triomphe de la modération, reniant, un des premiers, la Révolution aussitôt qu'elle décroît, et s'offrant à Bonaparte comme un médiateur nécessaire entre le jacobinisme et lui; se servant de la puissance sous l'Empire pour se faire, par l'indulgence, des amis des royalistes et des républicains, cherchant à modérer le despotisme de Napoléon pour le faire durer à son profit, l'abandonnant dès qu'il décline pour se faire pardonner des Bourbons, les congédiant d'une main, les ramenant de l'autre après le retour de l'île d'Elbe, avec une audace et une duplicité qui ne furent jamais égalées; ne trahissant pas Napoléon, mais le laissant trahir par son génie et par les événements; se préparant à le congédier de la scène et à l'empêcher d'incendier une troisième fois la France; dominant en ce moment, par son interposition, une des transitions les plus compliquées et les plus hardies de l'histoire; sauvant de grands malheurs à son pays, des flots de sang à l'Europe, peut-être le démembrement à la France; triomphant deux jours et forçant la cour des Bourbons à implorer la main d'un régicide; dupe ensuite de sa propre habileté et englouti dans son triomphe par la colère des royalistes qu'il avait servis : tel fut Fouché... Acteur consommé sous les deux visages de l'homme de ruse ou de l'homme d'audace, il ne lui manque rien en habileté, peu en bon sens, tout en vertu. Ce mot le définit, mais ce mot le juge. On le regardera éternellement, on l'admirera quelquefois, on ne l'estimera jamais. »

Nous donnons ci-dessous une liste d'écrits à consulter; plusieurs sont des pamphlets.

— Bibliogr. : Liébaud (du Jura), *Quelques mots sur deux ex-ministres* [Talleyrand et Fouché] (1815, in-8°); *Mémoire sur Fouché (de Nantes), maintenant duc d'Otrante*, par un Anglais (Paris, 1815, in-8°); *Sept mois de la vie de Fouché de Nantes* [1793-1794] (Paris, 1816, in-12); *Aus dem leben J. Fouché, herzogs von Otranto* (Leipzig et Altembourg, 1816, in-8°); *Notice sur le duc d'Otrante* (Leipzig, 1816, in-8°; extr. et trad. de l'ouvr. allem. intitulé : *Zeitgenossen*, c'est-à-dire *Nos contemporains célèbres*. Cette notice a aussi été publiée à Londres [1816, in-8°] sous le titre de : *Précis de la vie publique du duc d'Otrante*); *A sketch of the public live of the duke of Otranto* (Londres, Leipzig et Amsterdam, 1816, in-8°); *Fouché (de Nantes), sa vie privée, politique et morale, depuis son entrée à la Convention jusqu'à ce jour*, par Sérieys (Paris, 1816, in-12, portr.; trad. en holland., Zalt-Bomm, 1820, in-8°, portr.; réimpr. en 1821, in-12, sous le titre de *Vie de Fouché, depuis son entrée à la Convention nationale jusqu'à sa mort*, avec son portr.); *Notice biographique sur le général Carnot et le duc d'Otrante*, par Th. Mandar (Paris, 1818, in-4°); *Mémoires de la vie publique de M. Fouché, duc d'Otrante, contenant sa correspondance avec Napoléon, Murat, le comte d'Artois, le duc de Wellington, le prince Blücher, S. M. Louis XVIII, le comte de Blacas, etc.* (Paris, 1819, in-8°); *Denkwürdigkeiten aus dem öffentlichen leben J. Fouché, herzogs von Otranto* (Gotha, 1819, in-8°); le *Duc d'Otrante, mémoire écrit à L**** (Lintz), *en janvier* 1820, *par M. F**** (Fouché) (Paris, 1820, in-8°); *Portefeuille de Fouché, Lettre de Fouché à Napoléon* (Paris, 1821, in-8°); *Mémoires sur la Révolution, matériaux pour servir à la vie publique et privée de Joseph Fouché, dit le duc d'Otrante*, recueillis par M. N*** (Paris, 1821, in-8°); *Mémoires de J. Fouché, duc d'Otrante*, par A. de Beauchamp (Paris, 1824, 2 vol. in-8°; Bruxelles, 1825, 2 vol. in-8°, portr.; trad. en allem. par G. Dambmann, 1825, 2 vol. in-12); *Joseph Fouché,... jugé par ses* Mémoires (Paris, 1825, in-8°, extr. de l'*Aristarque*); J. Sarrazin, *Examen des* Mémoires *de Fouché, duc d'Otrante* (Bruxelles, 1844, in-8°); Desmarest, *Témoignages historiques* ou *Quinze ans de la haute police sous Napoléon* (Paris, 1833, in-8°); *Galerie historique des contemporains* (Bruxelles, 1817-1820); Michaud, *Biographie des hommes vivants;* Mahul, *Annuaire nécrologique* (année 1820, p. 89, avec portr.); Rabbe, Boisjolin, etc., *Biographie universelle et portraits des contemporains;* P.-A. Vieillard, dans l'*Encyclopédie des gens du monde.*

FOUCHER (Simon), philosophe français, né à Dijon (Côte-d'Or) en 1644, mort à Paris, le 27 avril 1696. Il entra de bonne heure dans l'Eglise, et ses connaissances le firent bientôt arriver à la dignité de chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. Comme cette carrière ne suffisait point à son ambition, il résolut de venir à Paris, où il trouva, en effet, le meilleur accueil parmi les savants de l'époque, tels que Ménage, Rohault, Baillet, etc. Il avait pris ses grades en Sorbonne et acquis quelque réputation. Pendant le séjour de Leibnitz en France, il avait eu l'occasion de se lier avec l'illustre philosophe et d'entretenir même avec lui une correspondance qui ne fut pas étrangère à sa considération dans le monde. C'était plutôt un érudit qu'un philosophe, quoiqu'on l'ait surnommé le *Restaurateur de la philosophie académicienne*. Il avait cultivé les lettres classiques et surtout la philosophie platonicienne. A ce titre, il peut être considéré comme un des précurseurs de l'école éclectique. Il mourut d'un excès de travail. On a de lui : *Nouvelle façon d'hygromètres* (Paris, 1672, in-12); *Dissertation sur la recherche de la vérité ou sur la philosophie des académiciens*, son meilleur ouvrage (Paris, 1673); *Critique de la recherche de la vérité* (Paris, 1675). C'est un examen du livre de Malebranche intitulé : *Recherche de la vérité; Réponse pour la Critique de la recherche de la vérité* et *Réponse pour la critique de la Critique de la recherche de la vérité sur la philosophie des académiciens; De la sagesse des anciens* (Paris, 1683, 1 vol. in-12); *Traité des hygromètres* (Paris, 1686); *Dialogues entre Empiriastre et Philolèthe*, opuscule suivi de l'*Apologie des académiciens*, d'une *Lettre sur la morale de Confucius*, d'un *Livre des principes*, d'un *Livre des dogmes* et de quelques *Dissertations* et *Lettres* insérées dans le *Journal des savants*. Il a aussi laissé quelques poésies qui sont : des *Stances* sur la mort d'Anne d'Autriche (Paris, 1666, broch. in-4°), et une tragédie restée manuscrite et intitulée : l'*Empereur Léonce*.

FOUCHER (Paul), érudit français, né à Tours en 1704, mort à Paris en 1778. Il se livra d'abord à son goût pour la poésie, puis entra chez les oratoriens, où il étudia la théologie et les langues anciennes. Des revers de fortune éprouvés par son père contraignirent Foucher à devenir successivement précepteur des enfants du comte de Chatelux et de la duchesse de La Trémoille. L'Académie des inscriptions le reçut, en 1753, au nombre de ses membres. Outre plusieurs ouvrages manuscrits et une *Géométrie métaphysique* ou *Essai d'analyse sur les éléments de l'étendue bornée* (1758, in-8°), on a de Foucher des travaux sur les religions anciennes. Ils forment deux grands ouvrages; l'un, intitulé : *Traité historique de la religion des Perses*, se compose de douze mémoires et d'un supplément, insérés dans les volumes XXV, XXVII, XXIX, XXXI et XXXIX des *Mémoires* de l Académie des inscriptions. Il a été traduit en allemand par Kleuker (Riga, 1781-1783, 2 vol. in-4°); l'autre, sous le titre de : *Recherches sur l'origine et la nature de l'hellénisme ou religion des Grecs*, comprend neuf mémoires et un supplément publiés dans les volumes XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXVIII et XXXIX du même recueil. Les recherches faites ultérieurement sur ces matières ont enlevé aux travaux de Foucher la plus grande partie de leur importance.

FOUCHER (Victor-Adrien), magistrat français, né à Paris le 1er juin 1802, mort en 1866. Il était frère du journaliste Paul Foucher et beau-frère de Victor Hugo. Après avoir étudié le droit à Paris, il entra dans la magistrature, sous la Restauration, et débuta en 1823 comme substitut du procureur du roi à Alençon. Deux ans après, il commençait la publication de la longue série d'ouvrages qui font de lui un de nos principaux jurisconsultes. En 1825, parut son premier ouvrage : *De l'administration de la justice militaire en France et en Angleterre;* en 1827, il donna une *Traduction de l'acte du Parlement d'Angleterre du 22 juin* 1825, qui formait un code nouveau des diverses lois sur le jury. Il fut, la même année, envoyé comme procureur du roi à Argentan; en 1827, il devenait avocat général près la cour royale de Rennes. En 1830, il publiait une brochure : *Du pouvoir accordé aux cours et tribunaux de connaître du compte rendu de leurs séances*. En 1834, il donna un de ses meilleurs livres, qui eut rapidement plusieurs éditions : *Législation en matière d'interprétation des lois en France*. En 1839, il commença la publication d'un travail très-considérable et très-savant; c'est une édition des *Assises du royaume de Jérusalem*, avec des annotations marquant la conférence de ce texte avec le droit romain, les lois franques et autres législations, même barbares. Il en a donné deux volumes, texte français et italien. La même année, il publia un opuscule : *Commentaire des lois des 25 mai et 11 avril* 1838 *relatives aux justices de paix et aux tribunaux de* 1re *instance*. En 1842, M. Victor Foucher fut nommé premier avocat général à Rennes. Mais, en 1845, il quitta la magistrature, entra au conseil d'Etat avec le titre de maître des requêtes, et fut nommé directeur général des affaires civiles en Algérie. Il conserva moins de deux ans ces fonctions. A ce changement de carrière, il gagna de rentrer, en 1847, dans la magistrature, mais, cette fois, comme conseiller à la cour de Paris. La révolution de 1848, loin de lui nuire, vint, au contraire, le favoriser. En 1849, il fut nommé procureur de la République près le tribunal de la Seine, et, en 1850, conseiller à la cour de cassation. En 1851, il publia une brochure qui eut un certain retentissement : le *Suffrage universel et la loi du* 31 *mai* 1850, inspirée par le prince Louis-Napoléon. Cet écrit paraissait en octobre 1851; le coup d'Etat et l'appel au suffrage universel eurent lieu en décembre de la même année, et, au mois de juin 1852, M. Victor Foucher était nommé grand officier de la Légion d'honneur. Jusqu'à la fin de sa vie, il resta en grande faveur auprès du gouvernement impérial. En 1858, il publia une autre brochure : les *Bureaux arabes en Algérie;* et, en 1859, une autre encore sous ce titre : *Congrès de la propriété littéraire et artistique tenu à Bruxelles en* 1858. En 1861, il fut appelé à faire partie du comité pour les affaires contentieuses de la maison de l'empereur; puis il devint membre du comité consultatif de l'Algérie, membre du conseil municipal de Paris, membre du conseil de la Légion d'honneur.

Cette accumulation de mandats de toutes sortes n'empêchait pas M. Victor Foucher d'être un des conseillers les plus actifs de la cour de cassation et de conserver la direction d'un vaste répertoire de jurisprudence comparée qui a pour titre : *Collection des lois civiles et criminelles des Etats modernes*. Il avait, depuis 1833, la direction de ce recueil, qui comprend les codes de l'Autriche, de la Russie, de l'Espagne, la législation pénale du royaume des Deux-Siciles, les lois commerciales de Hollande, etc., etc. On peut enfin retrouver de nombreux écrits de M. Victor Foucher épars dans les divers journaux et recueils judiciaires.

FOUCHER (Paul-Henri), auteur dramatique et littérateur, frère du précédent, né à Paris le 21 avril 1810. Après avoir reçu une excellente éducation, il passa quelques années dans les bureaux d'un ministère; mais son penchant décidé pour la littérature l'emportant enfin sur les considérations d'intérêt, il donna sa démission afin de pouvoir consacrer tout son temps aux travaux de l'esprit. Victor Hugo venait d'épouser la sœur de M. Paul Foucher; on devine l'influence que l'auteur d'*Hernani* devait exercer sur un jeune homme impatient de prendre rang parmi les romantiques. Le 13 février 1828, le théâtre de l'Odéon donnait la première représentation d'*Amy Robsart*, drame en cinq actes et en prose de MM. Victor Hugo et Paul Foucher. Ce dernier composa seul ensuite un drame en vers intitulé : *Yseult Raimbaud*, qui fut représenté à l'Odéon le 17 novembre 1830, avec un certain succès.

Dès lors, M. Paul Foucher resta sur la brèche, combattant vaillamment, dans la mesure de ses moyens, pour faire triompher la cause du romantisme. Doué d'une imagination vive et d'une rare facilité, il a abordé tous les genres : roman, drame, opéra, etc., et il a publié, dans divers journaux et revues, des articles, des nouvelles et des romans.

Très-oublié maintenant comme auteur dramatique, très-peu apprécié à ce titre par la génération nouvelle, qui ne connaît de lui que ses chutes au théâtre Beaumarchais et ailleurs, M. Paul Foucher a conservé toute sa notoriété comme journaliste. Il est, depuis 1848, le correspondant parisien de l'*Indépendance belge*. La première des deux ou trois correspondances envoyées de Paris à ce journal est la sienne, et, pendant longtemps, elles ont eu une large part dans le succès de l'*Indépendance*. Encore aujourd'hui, M. Foucher continue son labeur de correspondant avec une régularité invariable. On peut le voir tous les jours, en toute saison, trottinant dans Paris, allant de journal en journal, de ministère en ambassade, interrogeant, écrivant, cherchant des nouvelles du jour, rapportant, fort souvent, les plus fausses, qu'il expédie à Bruxelles avec ponctualité, et recommençant le lendemain, sans se troubler des inexactitudes de la veille ni de celles qu'il enverra le jour suivant. D'ailleurs, bon, obligeant; un type très-connu dans tous les journaux de Paris.

En 1865, M. Paul Foucher est entré à la rédaction du journal la *France*, où il a fait la revue dramatique avec une incontestable expérience du sujet. Ses principaux articles ont été réunis en un volume qui a pour titre : *Entre cour et jardin*.

Voici la liste des principaux travaux de M. Paul Foucher : *Saynètes* (1831, in-8°); la *Misère dans l'amour* (1832, in-8°), histoire contemporaine; les *Passions dans le monde* (1833, in-8°), contes nouveaux; *Tout ou rien* (1834, in-8°); *Yseult Raimbaud*, drame en quatre actes et en vers (Odéon, 1830); *Juanita*, drame en trois actes, avec Paul Duport (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1833), succès contesté; *Caravage*, drame en trois actes, avec Charles Desnoyer et Alboize (Ambigu-Comique, 1834), œuvre remarquable qui resta longtemps au répertoire; *Marguerite de Quélus*, drame en trois actes, avec Charles Desnoyer et Alexandre de Lavergne (Ambigu, 1835); le *Transfuge*, drame en trois ac-

tes, avec Alexandre de Lavergne (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1836); l'*An mil*, opéra-comique en un acte, avec Mélesville, musique de M. Albert Grisar (Opéra-Comique, 1837); l'*Officier bleu*, drame en cinq actes, avec Alboize (Ambigu-Comique, 1837); *Jeanne de Naples*, drame en cinq actes (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1837); *Dom Sébastien de Portugal*, drame en cinq actes et en vers (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1838); *Guillaume Colmann*, drame en cinq actes (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1838); *Isabelle de Montréal*, drame-vaudeville en deux actes, avec Cordelier-Delanoue (Gaîté, 1839); le *Pacte de famine*, drame en cinq actes, avec Elie Berthet (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1839), qui obtint beaucoup de succès; les *Chevaux du Carrousel*, drame en cinq actes, avec Alboize (Gaîté, 1839), où l'on trouve de l'intérêt, des situations dramatiques traitées avec une grande habileté; la *Voisin*, drame en cinq actes, avec Alboize (1842); le *Vaisseau fantôme*, opéra en deux actes, musique de Louis Dietsch (Opéra, 9 novembre 1842); *Redgauntlet*, drame en trois actes, avec Alboize (Ambigu-Comique, 1843); *Richard en Palestine*, opéra en trois actes, musique d'Adolphe Adam (Opéra, 1844), pièce remarquable qui disparut trop promptement de l'affiche; la *Justice de Dieu*, drame en cinq actes et six tableaux, avec Anicet-Bourgeois (Gaîté, 1845); *Paquita*, ballet-pantomime en deux actes, avec Mazilier, musique de Deldevez (Opéra, 1846). Carlotta Grisi créa le rôle principal; l'*Héritier du czar*, drame en cinq actes et en prose, avec Goubaux et Paul Duport (Odéon, 1849); *Notre-Dame de Paris*, drame en cinq actes et quinze tableaux (1850), tiré du roman de Victor Hugo; la *Bonne aventure*, drame en cinq actes, avec M. Dennery (1854); la *Joconde*, drame en cinq actes et en prose, avec Regnier (Comédie-Française, 19 novembre 1855), œuvre intéressante et très-habilement charpentée; l'*Institutrice*, drame en quatre actes et en prose (Odéon, 2 septembre 1861); l'*Etoile de Messine*, ballet-pantomime en deux actes, avec Borri, musique du comte Gabrielli (Opéra, 1861); *Delphine Gerbet* ou les *Comptes de jeunesse*, comédie en quatre actes, avec Regnier (Vaudeville, 1862); le *Carnaval de Naples*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1864); la *Bande noire*, drame en sept actes (Beaumarchais, 1866), etc.

FOUCHER DE CAREIL (Louis-François, comte DE), général français, né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1762, mort en 1835. Fils d'un conseiller au parlement de Bretagne, il entra dans l'armée en 1781, fit partie, comme capitaine d'artillerie, de l'armée du Rhin, sauva l'armée de Custine par sa belle défense du pont de la Nidda, près de Francfort, prit une part héroïque à la défense de Mayence (1793), et fut alors nommé chef d'escadron. Lors du passage du Rhin, sous Hoche, Foucher de Careil enleva les batteries de l'ennemi. Promu général de brigade pour sa belle conduite à Hohenlinden, il fut élevé au rang de général de division en 1807, puis il servit en Portugal et en Espagne, dirigea le siége de Saragosse et celui d'Astorga (1810), devint commandant de l'artillerie du corps du maréchal Ney, pendant la campagne de Russie, fut chargé par Napoléon, à la bataille de la Moskowa, de disposer 60 batteries contre la redoute défendue par Bagration, et prit part à toutes les actions mémorables des campagnes de 1813 et de 1814. Ce vaillant général, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, fut créé baron de l'Empire en 1808.

FOUCHER DE CAREIL (Louis-Alexandre, comte DE), littérateur et administrateur français, petit-fils du précédent, né à Paris en 1826. Il compléta ses études par des voyages, puis s'occupa de travaux littéraires et philosophiques. M. Foucher de Careil s'est fait connaître dans le monde savant par la publication d'une fort remarquable édition des *Œuvres de Leibnitz*, qui doit se composer d'environ 20 volumes. Cette édition comprend un grand nombre d'écrits du célèbre philosophe qui n'avaient point encore été livrés à la publicité et que M. Foucher a recueillis dans de patientes recherches faites en Allemagne. C'est à cet important travail que se rattachent les publications suivantes : *Réfutation inédite de Spinoza par Leibnitz* (1854, in-8°); *Lettres et opuscules inédits de Leibnitz* (1857); *Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibnitz* (1857); *Lettres de Leibnitz, Bossuet, Pellisson, etc.*, publiées pour la première fois (1859). Citons encore de ce laborieux érudit : *Rome* ou *Espérances et chimères de l'Italie* (1860); *Leibnitz, la philosophie juive et la cabale* (1861, in-8°); *Descartes et la princesse Palatine* (1862); *Hégel et Schopenhauer* (1862, in-8°); *Gœthe et son œuvre* (1865, in-18°); le *Luxembourg à la Belgique, avec pièces justificatives* (1867, in-8°), etc. — En 1871, M. Foucher de Careil a été nommé préfet des Côtes-du-Nord.

FOUCHER DE CHARTRES, en latin **Fulcherius Carnotensis**, historien français, né à Chartres en 1059, mort en 1127. Lors de la première croisade, prêchée par Pierre l'Ermite en 1096, Foucher, qui était alors prêtre dans sa ville natale, accompagna en terre sainte, en qualité de chapelain, Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, et termina ses jours à Jérusalem, après avoir pris une part active aux diverses expéditions de Baudouin. On a de lui une *Histoire de Jérusalem*, dans laquelle il raconte les événements de la croisade depuis le concile de Clermont. Cet ouvrage intéressant, écrit par un témoin oculaire, a été inséré dans le *Recueil des historiens de la croisade*, dans la collection des *Historiens des croisades*, publiée par l'Académie des inscriptions, etc.

FOUCHER D'OBSONVILLE, voyageur, naturaliste et écrivain français, né à Montargis en 1734, mort en 1802. Fils d'un lieutenant au bailliage de sa ville natale, il entra au service à l'âge de vingt ans et s'embarqua pour les Indes orientales. Là, il fit preuve d'une certaine capacité, comme militaire et comme négociateur avec les chefs indigènes à Pondichéry. Il revint en France en 1771 et mit en ordre les notes qu'il avait recueillies, notes présentant de curieuses remarques. Elles n'ont point été publiées en totalité et renfermaient pourtant des renseignements précieux que les bibliographes regrettent d'avoir perdus. Parmi ses principaux travaux, on cite : *Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers*. Cet ouvrage fut publié à la demande de Buffon. On y trouve l'histoire naturelle, les mœurs et les usages des peuples visités par lui. Il composa d'autres ouvrages pendant la Révolution, et mourut à peu près inconnu.

Un nommé Carengeot, secrétaire de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Marne, séant à Meaux, a donné une *Notice* sur Foucher d'Obsonville (Meaux, 1805, in-8°).

FOUCHERANS, village et commune de France (Jura), cant., arrond. et à 4 kilom. de Dôle; 617 hab. Belle fonderie de fer et château du XVe siècle, dont le prince de Condé, en 1636, et Louis XIV, en 1668, firent leur quartier général pendant le siége de Dôle. Eglise renfermant des tableaux curieux.

FOUCHÈRES, village et commune de France (Aube), cant., arrond. et à 10 kilom. de Bar-sur-Seine; 574 hab. Voie romaine. Dans l'église, chapelle sépulcrale, monument historique, d'Etian d'Amancourt, abbé de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes et prieur de Fouchères. Croix de pierre du XVIe siècle.

FOUCHY (Jean-Paul, GRAND-JEAN DE), astronome, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1707, mort en 1788. Il acheta une charge d'auditeur des comptes et employa ses loisirs à la culture des lettres et des sciences. Ses travaux astronomiques le firent entrer, en 1751, à l'Académie des sciences, dont il devint plus tard secrétaire perpétuel. On a de lui plusieurs *Mémoires*, insérés dans le recueil de ce corps savant, et on lui doit quelques perfectionnements de détails, quelques projets d'instruments. En 1731, il donnait aux tables une forme nouvelle et plus commode. En 1732, il proposa de déterminer la partie encore éclairée d'un satellite qui paraît complètement éclipsé parce que les rayons qui en émanent sont trop faibles; il fallait pour cela observer d'avance l'astre à travers des diaphragmes gradués jusqu'à ce que l'ouverture fût assez petite pour que l'œil ne pût plus être impressionné. Si l'astre disparaissait quand l'objectif était réduit à une certaine fraction de son ouverture naturelle, on devait en conclure que l'éclipse paraîtrait complète lorsqu'il ne resterait plus que cette fraction de son disque en dehors du cône d'ombre. En 1737, il indiqua une nouvelle méthode d'observation pour les passages de Mercure. Enfin, on doit à Fouchy l'idée de la méridienne du temps moyen (V. CADRAN SOLAIRE). Ce savant a publié un volume d'*Eloges* des membres de l'Académie des sciences (Paris, 1761, in-12).

FOUCOU (Félix), ingénieur français, mort à New-York en 1870. Il s'était fait naturaliser Américain et poursuivait, avec M. Sainte-Claire Deville, l'application du pétrole au chauffage des locomotives. On lui doit un des livres les plus remarquables de notre temps, l'*Histoire du travail*.

FOUCQUET (Nicolas), célèbre surintendant des finances. V. FOUQUET.

FOUDI s. m. (fou-di). Ornith. Espèce de moineau ou fringille de Madagascar.

FOUDRAS (marquis DE), romancier, né à Paris vers 1810. Il se fit d'abord connaître par quelques recueils de poésie d'une médiocre valeur littéraire, puis se tourna du côté du roman, et produisit dans ce genre un grand nombre d'ouvrages, dans la plupart desquels il s'attache, avec plus ou moins de bonheur, à peindre les mœurs du grand monde. Parmi les productions de cet écrivain légitimiste, nous citerons : *Fables et apologues* (1839); *Echos de l'âme* (1841); *Chants pour tous* (1842), recueils de vers; le *Décaméron des bonnes gens* (1843, in-8°); les *Gentilshommes d'autrefois* (1844, 2 vol.); *Suzanne d'Estouteville* (1845, 4 vol.); les *Chevaliers du lansquenet* (1847, 10 vol.); les *Viveurs d'autrefois* (1848, 4 vol.), avec M. de Montépin; le *Capitaine de Beauvoisis* (1849, 2 vol.); un *Caprice de grande dame* (1850, 3 vol.); *Diane et Vénus* (1852, 4 vol.); *Un grand comédien* (1853, 3 vol.); *Un drame de famille* (1854, 5 vol.); les *Vautours de Paris* (1855, 4 vol.), avec C. Guéroult; la *Comtesse Alvinzi* (1857); les *Deux couronnes* (1859, 2 vol.), etc.

FOUDRE s. f. (fou-dre — lat. *fulgur*, mot qui a évidemment le même radical que *fulgeo*, briller d'un éclat vif, c'est-à-dire la racine sanscrite *bhrag*, forme gounée *bharg*, briller, brûler, d'où aussi le grec *phlegô*). Physiq. Phénomène électrique qui consiste en un trait de feu produisant une vive lumière, accompagné d'une violente détonation, et dont les effets sont souvent terribles : *Etre frappé par la* FOUDRE. *Braver les éclats de la* FOUDRE. *Le fer attire la* FOUDRE. *On voit la* FOUDRE, *conçue presque en un moment dans le sein de la nue, briller, éclater, frapper, abattre.* (Mass.) *Dans les Pyrénées, les paysans, lorsqu'il tonne, se couvrent de branches de laurier pour se garantir de la* FOUDRE. (Mme de Genlis.)

La *foudre* en longs sillons déchire et fend la nue.
SAINT-VICTOR.

. . . . La *foudre* en serpentant
Part, fuit, éclate, roule et tombe au même instant.
BAOUR-LORMIAN.

— Poétiq. Canons, artillerie, armes à feu, bruit formidable quelconque :

La *foudre* tonne encore, au mépris des traités.
C. DELAVIGNE.

Vauban, sur un rempart, un compas à la main,
Rit du bruit impuissant de cent *foudres* d'airain.
VOLTAIRE.

Plus savamment cruel, par quelques grains de pou-
[dre,
L'homme imite l'éclair, son bras lance la *foudre*.
DELILLE.

— Fig. Châtiment prompt et rigoureux; effet redoutable de la colère, de la vengeance, de la justice : *Les* FOUDRES *vengeresses de l'Eternel. Attirer les* FOUDRES *du pouvoir. Provoquer les* FOUDRES *de l'excommunication. Braver les* FOUDRES *de l'Eglise. Les couronnes attirent la* FOUDRE *révolutionnaire et ne la détournent plus.* (E. de Gir.)

Le pontife est armé de la *foudre* sacrée.
C. DELAVIGNE.

‖ Effet puissant, et qui a quelque chose de violent dans son énergie : *Les* FOUDRES *de l'éloquence.*

— *Coup de foudre*, Explosion violente qui accompagne la foudre : *Un* COUP DE FOUDRE *vint ébranler la maison.* ‖ Fig. Evénement soudain et terrible :

Quel *coup de foudre*, ô ciel! et quel funeste avis!
RACINE.

— *Comme la foudre, avec la rapidité de la foudre*, Avec une grande rapidité, une extrême impétuosité : *Ce cheval va* COMME LA FOUDRE. (Acad.) *Il faut que l'ordre parti d'en haut arrive aux extrémités* AVEC LA RAPIDITÉ DE LA FOUDRE : *l'officier public doit agir et non raisonner.* (E. Laboulaye.)

— *Etre comme frappé de la foudre*, Etre anéanti, stupéfait.

— *Que la foudre m'écrase, tombe sur moi*, Formule imprécatoire très-usitée.

— Pyrotechn. *Foudre de salon*, Papier trempé dans de l'acide azotique fumant qui s'allume instantanément au contact d'un corps en ignition, et brûle sans résidu avec une belle flamme verte ou jaune, rouge ou pourpre, lorsqu'on ajoute à l'acide azotique des sels de strontium ou de cuivre.

— Art milit. Ornement brodé que les généraux français portent au retroussis de leur habit. ‖ *Demi-foudre*, Ornement propre aux adjudants généraux, aux aides de camp et aux officiers d'état-major.

— s. m. Poétiq. Les poëtes emploient le mot *foudre* indifféremment au masculin ou au féminin :

Que le *foudre* vengeur sur moi tombe en éclats.
DELILLE.

Tel échappé du sein d'un nuage brûlant,
S'élance avec l'éclair un *foudre* menaçant.
LA HARPE.

‖ On le trouve plus rarement chez les prosateurs, et seulement dans le style élevé : *Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout comme un* FOUDRE. (Boileau.)

— *Foudre de guerre*, Grand général d'armée qui a remporté de nombreuses victoires; personne qui a donné des preuves d'une valeur extraordinaire.

— Blas. Meuble d'écu en forme de deux faisceaux de flammes opposés, avec quatre dards en sautoir : *Morelly de Choisy : D'azur, à une nuée d'argent en bande, laquelle est traversée de trois* FOUDRES *d'or, posés en barre, qui semblent partir de la nuée, à droite et à gauche. — Helliez de Crechelins, en Bretagne : D'azur, au* FOUDRE *ailé d'argent. — Vincent de Rambion, en Dauphiné : D'argent, au* FOUDRE *élancé de gueules, ailé de sinople.*

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, formé aux dépens des pyrules, et non adopté.

— B.-arts. Attribut de Jupiter consistant en une espèce de grand fuseau, du milieu duquel sortent en zigzags plusieurs petits dards : *Un aigle tenant un* FOUDRE *dans ses serres.* (Acad.)

— Gramm. *Foudre* est féminin quand il désigne proprement le feu du ciel, sans aucune allusion aux représentations mythologiques : *La* FOUDRE *est tombée sur le clocher de l'Église.* Mais quand on parle de ces carreaux ou dards que forgeait Vulcain, et que la main de Jupiter lançait sur la terre, *foudre* est masculin : *Un aigle tenant un* FOUDRE *dans ses serres.* Employé au figuré, il est du genre féminin ou du genre masculin, selon que la métaphore se rapporte, dans la pensée, au sens physique ou au sens mythologique; mais c'est ordinairement le sens mythologique qui prévaut, lorsqu'on veut désigner un guerrier ou un orateur impétueux : *César était un* FOUDRE *de guerre.*

— **Épithètes.** Ardente, brûlante, allumée, embrasée, enflammée, éclatante, étincelante, flamboyante, bruyante, grondante, retentissante, menaçante, terrible, effroyable, redoutable, prompte, rapide, violente, impétueuse, infatigable, inévitable, vengerese, fumante, meurtrière, retenue, dormante, endormie, paisible, tranquille, oisive, désarmée, éteinte, impuissante. V. TONNERRE.

— **Syn. Foudre, tonnerre.** La *foudre* est proprement le feu du ciel, le fluide qui s'enflamme dans les temps d'orage; le *tonnerre* est le bruit, l'explosion formidable qui se fait dans les airs. C'est la *foudre* qui embrase, consume, détruit tout ce qu'elle frappe; c'est le *tonnerre* qui gronde, qui répand au loin l'effroi. Une voix de *tonnerre* est une voix puissante et sonore, qui s'entend au loin; un *foudre* d'éloquence est un orateur qui entraîne, qui subjugue les esprits.

— **Encycl.** V. TONNERRE et ÉLECTRICITÉ.

— **Allus. litt. Je suis donc un foudre de guerre!** Vers de la fable de La Fontaine le *Lièvre et la Grenouille* :

Comment! des animaux qui tremblent devant moi!
Je suis donc un foudre de guerre!
Il n'est, je le vois bien, si poltron sur la terre,
Qui ne puisse trouver un plus poltron que soi.

Est placé, par plaisanterie, dans la bouche de quelqu'un qui s'étonne de la peur qu'il inspire :

« Autrefois, qui le croirait? j'ai écrit de graves articles dans le *Journal des Débats*, et, vraiment, je ne serais pas seul à sourire de moi-même si l'on savait avec quel sans-gêne politique je traitais, en ce temps-là, M. Mangin, M. Cottu, M. le comte de La bourdonnaye et M. le prince de Polignac.

« *J'étais donc un foudre de guerre?* »
JULES JANIN.

FOUDRE s. m. (fou-dre — de l'allem. *fuder*, tonneau). Techn. Grande tonne, vaisseau d'une très-vaste capacité : *Tout le monde a entendu parler des* FOUDRES *d'Heidelberg, ou autrement de la fameuse tonne de l'électeur, laquelle contient plus de deux cents barriques.* (Payen.)

— **Encycl.** Les grands vaisseaux auxquels on donne ce nom ont été quelque temps en grande faveur parmi les vignerons. On y voyait en même temps une question d'économie et un moyen d'améliorer les vins. Le temps et la science ont eu raison de ce préjugé, que rien ne justifiait. Ce point a été parfaitement étudié par M. Guyot dans son livre intitulé : *Culture de la vigne et vinification*. Nous ne saurions mieux faire que de le citer. « Les grands vaisseaux, dit-il, sont dangereux pour les vins légers. Très-peu de vins peuvent séjourner longtemps dans les grands vases sans s'y détériorer et s'y perdre. Il n'y a que les vins très-riches en sucre et en esprit, les vins très-forts qui gagnent et se conservent dans les grands vaisseaux; j'entends toutefois à la température ordinaire et moyenne des caves, celliers ou vinées, où ces réservoirs sont habituellement installés; car, à une température toujours égale et très-froide, le vin travaillerait très-lentement dans les grands vaisseaux, de même qu'il travaillerait très-vite dans une bouteille exposée à une température très-chaude et variable de 20° à 40°, par exemple. Toutes circonstances de température variable ou constante, de lumière ou d'obscurité, de repos ou de mouvement et de pression atmosphérique étant égales, plus les vaisseaux dans lesquels un même vin sera contenu seront grands, plus les périodes de sa vie s'accompliront vite, et réciproquement plus ces vaisseaux seront petits, plus ce vin aura de longévité, plus il stationnera longtemps dans chaque phase de jeunesse, de maturité et de vieillesse. Les conséquences de cette loi sont faciles à déduire pour la conduite, l'amélioration et la conservation des vins. Un grand propriétaire de vignes en Bourgogne me faisait part dernièrement de son intention de construire des citernes enduites de ciment hydraulique pour y conserver ses vins. Je n'hésitai pas à lui conseiller de n'en rien faire, parce que la plupart des vins de Bourgogne, et des meilleurs, ne résisteraient pas à trois ans de citernes, de cuves, de *foudres*, contenant seulement 50 hectolitres, à plus forte raison 100 ou 1,000 hectolitres. Le vin y serait tué avant la fin de toute spéculation. C'est une expérience faite; j'en ai vu bien des exemples dans le cours de ma vie; j'ai vu les *foudres* achetés et rangés par 10 et par 100, en Bourgogne et en Champagne, et j'ai constaté la marche des vins fins et légers dans ces grands vaisseaux. Ils s'y font tous avec une rapidité prodigieuse, et cette rapidité est telle parfois qu'on n'a pas le temps de la modérer.

J'ai vu perdre ainsi de grandes quantités de vins, sous le singulier prétexte de ne pas acheter de tonneaux dans les années d'abondance, où les tonneaux ont un prix élevé ; c'est là une idée paradoxale qui a fait perdre beaucoup d'argent à une foule de propriétaires de vignes. Je conçois qu'on achète et qu'on crée un grand matériel fixe en vaisseaux vinaires dans les vignobles où l'on vend le vin en bouteilles comme en Champagne; mais partout où l'on vend le vin à la pièce, chaque récolte nécessite des pièces nouvelles, achetées tôt ou tard pour expédier ou livrer cette récolte. L'emmagasinage du vin dans les *foudres* n'est donc que transitoire; pour le remisage momentané, et pour ne pas payer la futaille à un prix plus élevé que celui des années de mauvaise récolte, on achète un *foudre* en bon chêne, qui, bien confectionné et bien cerclé en fer, coûte, en place et sur chantier, 10 fr. par hectolitre de sa capacité. Un *foudre* de 50 hectolitres coûte donc 500 fr.; son entretien, ses rinçages, abreuvages, etc., et sa détérioration, dépassent par an 10 pour 100 de sa valeur primitive, soit 50 fr. Les 50 hectolitres représentent 22 tonneaux de 220 litres, qui, si la récolte est faible, valent 5 fr., et, si elle est abondante, peuvent valoir 10 fr. Il y a donc, dans les années d'abondance, un bénéfice de 60 fr. par 50 hectolitres de vin, soit 1 fr. 20 par hectolitre, à mettre le vin en *foudre* au lieu de le mettre en tonneau; mais, pour une année où les *foudres* serviront à une spéculation, ils seront quatre ans sans servir, et, pendant quatre ans, les frais d'entretien et de détérioration d'un pareil matériel se renouvellent chaque année. En vérité, l'usage des grands vaisseaux, considérés simplement comme réservoirs à vin, constitue le propriétaire en perte considérable, outre la détérioration des vins, à laquelle il est exposé. Les grands vaisseaux ne permettent ni des collages ni des soutirages faciles; ils ne permettent ni changement de lieu ni changement de température; ils sont incommodes sous tous les rapports. A moins donc de raisons pratiques qui touchent à la confection des vins et à la marche de leurs périodes d'amélioration, les vins fins ne doivent être conservés ni dans des citernes, ni dans des cuves en maçonnerie où en bois fermées, ni dans des *foudres*. Ils doivent être faits et conservés, autant que possible, dans les vaisseaux vinaires dans lesquels ils sont habituellement livrés et expédiés. » Ces inconvénients sont assurément moins considérables pour les vins communs du Midi et pour les vins allemands. Cependant, bien qu'atténués dans une certaine mesure, ils existent. La prétendue économie réalisée par l'emploi des *foudres* n'est, on vient de le voir, qu'une illusion pure. Des vaisseaux vinaires d'une capacité moyenne sont assurément plus avantageux dans tous les cas.

FOUDRÉ, ÉE adj. (fou-dré). Agric. Se dit du blé versé par couches.

FOUDRINER (Henri), industriel anglais d'origine française, né à Londres en 1766, mort en 1854. Il a perfectionné et établi à Dortford la machine à papier continu, inventée par Robert, de Dreux, dont les premiers essais avaient été faits à Essonne, dans la papeterie Didot.

FOUDROIEMENT s. m. (fou-droî-man — rad. *foudroyer*). Action de foudroyer : *Le* FOUDROIEMENT *de Phaéton. Le* FOUDROIEMENT *des Titans.*

FOUDROYANT, ANTE adj. (fou-droi-ian, an-te — rad. *foudroyer*). Qui foudroie, qui frappe de la foudre; qui frappe, en parlant de la foudre : *Jupiter* FOUDROYANT. *Ah! mon* FOUDROYANT *tonnerre, vrai épouvantail de chenevière!* (D'Ablanc.)

De Jupiter les *foudroyantes* armes.
J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Qui frappe soudainement, en parlant de la mort; qui donne la mort soudainement : *Une mort* FOUDROYANTE. *Une attaque d'apoplexie* FOUDROYANTE. *Phalante voit tomber à ses pieds son frère Hippias sous la main* FOUDROYANTE *d'Adraste.* (Fén.)

L'élite des Anglais vers les monts se replie,
Sous le choc *foudroyant* du roi de Westphalie.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

— Terrifiant d'éclat, de vivacité : *Des regards* FOUDROYANTS.

— Fig. Qui anéantit, qui ôte toute force morale, toute pensée ou toute possibilité de résister : *Une nouvelle* FOUDROYANTE. *Une réponse* FOUDROYANTE. *Bien que les ténèbres du doute enveloppent encore toute la théorie positive du magnétisme, ses* FOUDROYANTS *effets sont maintenant presque universellement admis.* (Baudelaire.)

— s. f. Hist. La *Foudroyante* ou la *Fulminante*, Nom donné à la douzième légion de l'armée romaine, qui, sous Marc-Aurèle, triompha des Marcomans.

— Pyrotechn. Espèce de fusée.

FOUDROYÉ, ÉE (fou-droi-ié) part. passé du v. Foudroyer. Frappé de la foudre : *Un arbre* FOUDROYÉ. *L'Etna, avec ses feux, ses fumées, ses laves, ses mugissements, ses agitations, donna autrefois à Virgile la terrible image du géant Encelade* FOUDROYÉ *par Jupiter, et faisant trembler toute la Sicile.* (B. de St-P.)

Ces monts, fiers voisins d'Amphitrite,
Qu'ils pressent de leurs vastes pieds,
Portent jusqu'au ciel qui s'irrite,
Leurs fronts sans cesse *foudroyés.*
LEBRUN.

— Par ext. Frappé par les projectiles des armes à feu : *Les Mameluks font des efforts inouïs pour nous entamer; ils périssent* FOUDROYÉS *par le feu de nos carrés.* (De Norvins.)

Besançon fume encor sous son roc *foudroyé.*
BOILEAU.

— Mort subitement : *Tomber* FOUDROYÉ *par une attaque d'apoplexie.*

— Fig. Terrifié, anéanti, stupéfié : *A cette nouvelle, je demeurai* FOUDROYÉ.

FOUDROYER v. a. ou tr. (fou-droi-ié — rad. *foudre*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Tu foudroies, il foudroiera, nous foudroierions, qu'ils foudroient*). Frapper de la foudre : *Jupiter* FOUDROYA *les Titans.* (Acad.) *O Jupiter, tu laisses impunis les parjures, et tu t'amuses à* FOUDROYER *les arbres et les rochers.* (D'Ablanc.)

— Par ext. Battre par les projectiles des armes à feu :

Bruxelles attend le coup qui la doit *foudroyer.*
BOILEAU.

Et le fer et le feu, volant de toutes parts,
De cent bouches d'airain *foudroyaient* les remparts.
VOLTAIRE.

Au bord de quelque bois sur un arbre je grimpe,
Et, nouveau Jupiter, du haut de cet olympe,
Je *foudroie* à discrétion
Un lapin qui n'y pensait guère.
LA FONTAINE.

— Tuer soudainement : *Ce poison* FOUDROIE *ceux qui en prennent.*

— Fig. Terrasser, atterrer, confondre : *Cette réponse me* FOUDROYA. *O riches, Jésus-Christ ne parle de vous que pour* FOUDROYER *votre orgueil.* (Boss.)

— v. n. ou intr. Techn. Se dit d'une cuve de teinturier lorsque la violence des matières mises en fermentation fait éclater la cuve et cause des accidents, notamment dans la préparation de l'indigo.

FOUE s. f. (foû). Pêche. Manche de filet que les pêcheurs d'Oleron mettent dans le fond de la courtine.

FOUÉE s. f. (fou-é). Feu qu'on allume dans un four : *Cuire une galette à la* FOUÉE.

— Oisell. Chasse aux petits oiseaux, qui se fait la nuit, à la clarté d'un feu, le long des haies.

— Sylvic. Fagot ou bourrée d'un poids égal à la charge d'un homme.

FOUESNANT, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Quimper, au bord de l'Océan; pop. aggl., 182 hab. — pop. tot., 3,442 hab. Fabrique de soude; commerce de céréales, bestiaux, bois de construction, ajoncs. Eglise paroissiale du XII[e] siècle. La nef est séparée des bas côtés par des arcades en plein cintre supportées par des piliers flanqués de colonnes à chapiteaux ornés de feuillages ou d'animaux fantastiques. « Les côtes de Fouesnant, dit M. Pol de Courcy (*Bretagne contemporaine*), offrent de riches aspects, principalement sur les bords de la baie de La Forest, où le chêne trempe pour ainsi dire ses branches dans la mer. Au fond de la baie de La Forest se trouve la chapelle du même nom, cachée au milieu des arbres. C'est un édifice du XVI[e] siècle, qui se recommande par son porche occidental, les meneaux de sa maîtresse vitre et son léger clocher. Un calvaire à personnages et un charnier à arcades trilobées décorent son cimetière. »

FOUET s. m. (foué ou foua — Huet tire ce mot de *fou*, hêtre. Le nom du *fouet* désignerait ainsi proprement une petite branche de hêtre. Diez approuve cette étymologie. M. Littré croit plutôt que *fouet* est le masculin de *fouée*, proprement faisceau de branches, fagot destiné au feu, bas latin *focata*, de *focus*, foyer. Mais nous pensons, avec M. Delâtre, qu'il vaut mieux rapporter le nom du *fouet* au latin *fustis*, bâton, d'où un diminutif *fustetus*, qui a directement fourni *fouet*). Lanière ou cordelette filée, souvent tressée, qui est fixée au bout d'un manche, et qui sert particulièrement à frapper les animaux pour les châtier ou les exciter : *Un* FOUET *de postillon. S'armer d'un* FOUET. *L'âne est bien moins sensible que le cheval au* FOUET *et à la piqûre des mouches.* (Buff.)

Tel sous le *fouet* pliant qui siffle et le poursuit,
Roule ce buis tournant dont s'amuse l'enfance.
DELILLE.

‖ Petite corde forte et menue qu'on met au bout du fouet : *Ne prenez pas de la ficelle, prenez du* FOUET. (Acad.)

— Châtiment, correction que l'on inflige à l'aide d'un fouet, ou avec des verges; correction manuelle en général : *Avoir le* FOUET. *Recevoir le* FOUET. *Donner le* FOUET *à un enfant.*

Un laquais manque-t-il de rendre un verre net,
Condamnez-le à l'amende, et s'il le casse, au *fouet.*
RACINE.

— Fig. Critique sanglante, châtiment que l'on inflige à quelqu'un en le reprenant vertement : *Le* FOUET *de la censure publique. Réservons notre* FOUET *pour les méchants, les fous dangereux, les ingrats, les hypocrites, les concussionnaires, les tyrans, les fanatiques et les autres fléaux du genre humain; mais que notre amour pour les arts et les lettres, et pour ceux qui les cultivent soit aussi vrai et aussi inaltérable que notre amitié.* (Dider.)

— *Coup de fouet*, Injure, outrage, atteinte cruelle : *Recevoir un* COUP DE FOUET *de la critique.* ‖ Ce qui anime, excite, accélère, ce qui hâte la solution d'une affaire : *Donnons un bon* COUP DE FOUET *pour faire avancer notre procès.*

— *Faire claquer son fouet*, Se poser, se donner de l'importance, se faire valoir : *On voit des gens qui passent toute leur vie à* FAIRE CLAQUER LEUR FOUET *et sonner toutes leurs sonnettes.* (P. Limayrac.)

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre,
Et je *faisais claquer mon fouet* tout comme un autre.
RACINE.

— Art milit. *Fouet d'armes*, Sorte d'arme offensive, composée d'un manche très-court, à l'extrémité duquel pendaient plusieurs chaînettes en fer terminées par des boules du même métal : *On trouve quelques* FOUETS D'ARMES *dans des collections et surtout dans celle du musée d'artillerie de Paris.* (Dict. de la convers.)

— Mar. Bout de cordage souple, plat, terminé en pointe, qui fait partie d'une basse, de l'estrope d'une poulie, et qui sert à les fixer en un point quelconque du gréement. ‖ Bout de ralingue qui dépasse l'empointure inférieure d'une voile aurique. ‖ Extrémité supérieure de la flèche du mât le plus élevé. ‖ *Coup de fouet de mât*, Secousse qu'éprouve le fouet d'un mât dans les mouvements de roulis et de tangage, par suite de sa flexibilité.

— Artill. *Coups de canon tiré de plein fouet*, Coups de canon tirés horizontalement, de but en blanc.

— Techn. Ouvrier verrier qui arrange les objets fabriqués dans le four de recuisson. ‖ *Battant fouet*, Genre de battant au moyen duquel l'ouvrier tisseur exécute le jet de la navette par un mouvement qui imite l'action du fouet.

— Pathol. *Coup de fouet*, Vibice, plicature, douleur subite que l'on ressent à la jambe, et qui provient de la déchirure de quelque tendon, de quelques fibres musculaires.

— Véner. Queue d'un chien de chasse.

— Zool. Poils longs ou touffus qui garnissent la queue d'un animal. ‖ Appendice placé à la base des pieds de quelques animaux.

— Ornith. *Fouet de l'aile*, Articulation extérieure de l'aile des oiseaux.

— Crust. Mâchoires de certains crustacés.

— Bot. *Fouet de Neptune*, Nom vulgaire de la laminaire digitée et de quelques espèces voisines. ‖ *Fouet épineux*, Espèce de champignon du genre hydne, découverte depuis peu d'années.

— Hortic. Nom donné par les jardiniers aux coulants ou stolons du fraisier ou d'autres plantes, qui servent à les multiplier.

— **Encycl.** *Peine du fouet.* Le *fouet* est une des peines les plus anciennes, et l'une de celles qui ont été en usage chez presque tous les peuples. La loi de Moïse l'appliquait dans un très-grand nombre de cas. Le coupable recevait sa correction dans la synagogue; attaché à une des colonnes du temple, et en présence de trois juges qui étaient des lévites, il recevait de la main du prêtre de semaine quarante coups ou plus, et, en cas de récidive, soixante-dix-neuf. On réduisit ce nombre à treize et à vingt-six, et on appliqua la peine avec un *fouet* à trois courroies de cuir. Cette correction n'avait, du reste, rien d'infamant, et tous les Juifs, même les lévites, pouvaient l'encourir. On avait aussi l'habitude de fustiger les coupables condamnés à mort, mais alors la peine se donnait avec des verges.

En Perse, les nobles eux-mêmes étaient fouettés en punition de leurs fautes, et ce n'est que le roi Artaxerxès Longue-Main qui décida que les seigneurs ne seraient plus fustigés qu'en effigie.

En Grèce, plusieurs crimes ou délits étaient punis de la peine du *fouet;* à Sparte, les esclaves recevaient chaque jour un certain nombre de coups de *fouet*, afin de leur rappeler leur condition de servitude.

A Rome, le *fouet* était la peine des esclaves, et c'était un crime de donner la bastonnade à un citoyen romain. Aussi, dans sa harangue contre Verrès, Cicéron insiste beaucoup sur cette violation commise par le proconsul. Il y avait cependant quelques exceptions. Ainsi la vestale qui laissait éteindre le feu sacré était fouettée de verges par le grand pontife. Les soldats romains recevaient aussi la bastonnade, mais ils étaient frappés avec un cep de vigne que le centurion portait suspendu à sa ceinture en signe de commandement. Ils attachaient une grande importance à être frappés avec telle ou telle espèce de bois, car la bastonnade avec le cep de vigne était une simple punition, tandis que la bastonnade avec le coudrier entraînait la dégradation et ne s'appliquait qu'aux esclaves et aux condamnés à mort. Ces derniers étaient toujours fustigés avant de subir le dernier supplice.

Chez les Egyptiens, la peine du *fouet* devait sans doute être en usage, car on trouve des bas-reliefs représentant l'application de cette peine.

En Asie et en Afrique, la peine du *fouet* a régné et règne encore en souveraine. En Chine, on ne se contente pas de l'appliquer aux coupables, on y condamne même ceux qui viennent demander justice, pour leur apprendre à ne pas ainsi importuner les juges; il en est de même à Ceylan. Le régime du *fouet* est universel en Chine; cette peine, du reste, n'entraîne aucun déshonneur. Il n'est pas rare que l'empereur du Céleste-Empire fasse subitement fustiger les plus hauts mandarins pour les fautes les plus minimes; ils s'y résignent de fort bonne grâce, et, dans leur servilité, ils viennent, après cette correction, présenter leurs hommages respectueux à leur *excellent prince*. Voici le cérémonial du *pan-tsee* tel qu'il se pratique à la cour et devant les tribunaux du Sublime Ciel. Des agents fort habitués à pareil emploi, et obéissant au moindre signe, s'emparent du délinquant, le couchent par terre sur le ventre, abaissent sa robe jusqu'aux talons; l'un d'eux lui tient les jambes liées avec une corde; l'autre, assis à cheval sur le dos du patient, lui applique tout à son aise les coups de *fouet* ou de bambou, qui varient entre le minimum de dix et le maximum de cent. Quelquefois, au lieu d'être fustigé sur le dos, le patient reçoit les coups sur la plante des pieds, ce qui est un supplice épouvantable. Il arrive souvent que le condamné expire sous les coups; s'il survit, il commence par se prosterner trois fois le front contre terre, et d'une voix douce remercie avec effusion le magistrat du soin qu'il a pris de le corriger. Si le condamné est d'une faible constitution, son fils ou quelque autre de sa famille, un étranger même, moyennant salaire, peuvent être admis à recevoir le *fouet* à la place du coupable. Il y a même une loi qui fixe le tarif des sommes moyennant lesquelles on peut se racheter de toutes les peines édictées par la justice chinoise.

Au Maroc, les affaires judiciaires commencent et finissent par des coups de *fouet*. Aux Maldives, cette peine, qui est le châtiment le plus commun et le plus cruel, est appliquée aux crimes de sodomie, d'inceste, d'adultère. Les sauvages de Cayenne font subir à ceux d'entre eux qui veulent être élus chefs de la tribu une épreuve fort curieuse. Le compétiteur est enfermé dans une prison pendant plusieurs semaines, pendant lesquelles on le fait jeûner, puis chaque chef vient à son tour lui donner trois grands coups d'une espèce de *fouet*, fait avec des nervures de palmier, cela afin d'éprouver son courage et de lui montrer les tourments auxquels il serait exposé s'il tombait entre les mains de ses ennemis. Ce traitement recommence deux fois par jour pendant six semaines de suite, si bien qu'au bout de ce temps son corps n'est plus qu'une plaie; s'il n'a pas pendant tout ce temps donné signe de douleur ni d'impatience, il est élu chef de la tribu V. ÉPREUVES.

Les indigènes du Congo ont l'habitude de lier leurs enfants avec des cordes faites par les sorciers du pays, et quand, par malheur, les missionnaires catholiques trouvaient de ces sortes de talismans sur les enfants que l'on présentait au baptême, ils obligeaient les mères de se mettre à genoux, et les fouettaient jusqu'à ce qu'elles eussent reconnu leur erreur. Un voyageur rapporte qu'il vit un Péruvien fustigé par ordre du curé, parce qu'il s'était enivré et avait manqué la messe, et il affirme que cette punition est toujours usitée en pareil cas.

En Russie, le *fouet* est la peine la plus commune, et s'applique avec un instrument particulier que l'on appelle *knout*. Cette peine est terrible, et l'habileté des bourreaux chargés de l'administrer est telle qu'en trois coups de *fouet* ils peuvent tuer le patient, et abréger ainsi son supplice. Au mot KNOUT, on trouvera de plus amples détails.

L'Eglise catholique s'était arrogé le droit de condamner au *fouet*. Cette coutume venait de l'Orient; les abbés et les prieurs des couvents avaient pris l'habitude d'infliger cette punition aux moines de leur ordre pour des infractions aux règlements. Bientôt, des couvents, cette coutume se propagea dans les chapitres libres, où les évêques infligeaient la peine de *fouet* aux clercs. Ils étendirent même leurs droits sur les laïques, et il y eut des fustigations publiques faites par l'évêque ou son official, les chanoines, les prêtres pénitenciers. Le pénitent était obligé de se mettre à genoux à la porte de l'Eglise, et là, il était fouetté avec des verges qu'il apportait et présentait au prêtre. Les conciles de Béziers, en 1223, et de Tarragone, en 1224, ordonnèrent cette peine contre les hérétiques. Cet usage passa tellement dans les mœurs qu'il fut pratiqué même à la cour. Saint Louis eut des confesseurs qui lui déchirèrent le corps à coups de *fouet;* on trouve beaucoup de gravures de cette époque représentant de très-hauts seigneurs à genoux sur les marches des églises et fustigés par des moines. Les exemples les plus fameux sont ceux de Raymond, comte de Toulouse, qui, pour faire lever son excommunication, fut obligé de faire amende honorable à genoux, pendant que Milon, légat du pape, le fouettait avec des verges. Henri II, roi d'Angleterre, se soumit à la même peine. Le fils de Philippe-Auguste, Louis VIII, fit amende honorable

comme un criminel, en chemise, à la porte de Notre-Dame, et fut fouetté par les chanoines. En 1595, Henri IV s'humilia de la même manière devant le pape par l'entremise de ses députés d'Ossat et Duperron ; mais dans ces cérémonies le *fouet* n'était qu'un symbole; ni Henri II, ni Louis VIII, ni Henri IV ne furent réellement fouettés. Quelques fanatiques, sous prétexte de se rendre agréables à Dieu et de gagner, comme ils disaient, la vie éternelle, se sont imposés des mortifications dans lesquelles le *fouet* figure pour une bonne part. Saint Dominique l'Encuirassé et saint Pierre Damien furent les imitateurs de ce système, et fondèrent un ordre religieux qui, sous le nom de *flagellants*, a joué un certain rôle dans l'histoire. Ces pratiques ridicules n'existent plus de nos jours qu'à Rome.

Le *fouet* a été, pendant l'époque de la féodalité, la peine presque unique réservée aux domestiques des seigneurs. La protection de leurs maîtres empêchait la justice de les atteindre, et ce n'était qu'à eux qu'il appartenait de les châtier. Cette correction était infligée en présence des autres domestiques, et par la main de l'un d'entre eux. Les jeunes pages de la cour de France étaient eux-mêmes fustigés lorsqu'ils avaient manqué à leurs devoirs, quoiqu'ils fussent de la plus haute noblesse. Cette peine leur était même quelquefois infligée dans l'âge de l'adolescence, après qu'ils avaient fait leurs preuves sur le champ de bataille. Les jésuites furent des plus ardents propagateurs de la peine du *fouet ;* maîtres en partie de l'instruction, qu'ils partageaient avec l'Université, ils établirent dans leurs collèges la punition du *fouet*, qui se répandit dans les établissements de l'Université et y a subsisté pendant longtemps. La Révolution de 1789 a fait cesser cette pratique odieuse, qui, loin d'être un moyen de stimulation au travail, ne contribuait qu'à faire fuir l'étude. Ce n'est pas en traitant les enfants comme des bêtes de somme que l'on éveille en eux l'amour de la science, et c'est les avilir à leurs propres yeux que de leur infliger un traitement que les auteurs anciens qu'ils ont entre les mains leur apprennent n'avoir été appliqué qu'aux esclaves. Heureusement, cette pratique a totalement disparu des établissements de l'Université, et n'existe plus que dans quelques écoles religieuses, telles que celles des frères des écoles chrétiennes. Mais, quelque arriérées que soient ces congrégations, l'indignation générale qui se manifeste lorsque certains de ces faits sont portés à la connaissance du public les forcera à abolir cette méthode, qui est un reste de la barbarie des temps passés.

Dans l'ancienne juridiction française, la peine du *fouet* était de deux sortes : l'une infamante, et l'autre regardée comme une simple correction. La première était appliquée par les mains du bourreau. Le patient était conduit au *cul de la charrette* ou *sans charrette;* il était nu jusqu'à la ceinture et recevait à chaque place publique le nombre de coups indiqués par l'arrêt. Le bourreau frappait avec une poignée de verges. Cette peine était appliquée aux blasphémateurs par l'édit de saint Louis de 1264, aux braconniers, aux vagabonds, appelés cagnardiers lorsqu'ils étaient trouvés couchés la nuit sous les ponts; c'était aussi l'accessoire de beaucoup de peines plus fortes, telles que le pilori, le carcan, la marque, les galères; on l'appliqua aussi quelquefois aux filles publiques, concurremment avec le *fouet à la custode*, qui forme la seconde sorte de pénalité. Elle n'entraînait pas, comme la première, l'infamie; elle se donnait dans la cour de la prison, par les mains du geôlier ou du questionnaire; elle était en usage surtout pour les enfants et pour les femmes, qui étaient fouettées nues par des personnes de leur sexe. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, les religieuses chez qui l'on enfermait les filles arrachées des bras de leurs parents ne manquaient pas de les fouetter vigoureusement lorsqu'elles ne voulaient pas assister à la messe le dimanche; quand les religieuses n'étaient pas assez fortes, elles demandaient du secours à la garnison, et l'exécution se faisait par des grenadiers, en présence d'un officier major.

La peine du *fouet* a été supprimée en 1792, du moins légalement. Elle exista jusqu'en 1848 comme moyen de correction dans les maisons centrales de détention et dans les bagnes. On voit apparaître sous François Ier la peine du *fouet* appliquée aux soldats; elle était tellement notée d'infamie, que le soldat qui l'encourait était dégradé et chassé par ses camarades. Ce système, totalement aboli dans l'armée française, est encore très-usité chez les Anglais; les civils et les militaires y sont également exposés. Il est même triste à dire qu'il y a quelques jours (avril 1872) une cour anglaise sanctionnait cette coutume barbare, en condamnant un jeune Irlandais, O'Connor, convaincu d'avoir *effrayé* la reine, à recevoir cinquante coups de *fouet*. Cette peine a été appliquée dans l'intérieur de la prison, avec un *fouet* à neuf branches, appelé *chat à neuf queues*.

Dans la plupart de leurs possessions, les Anglais ont introduit ce genre de châtiment, que nos mœurs réprouvent complètement. Sous ce titre : *Fouettement des femmes à la Jamaïque*, le *Daily-News* publiait, au commencement de 1866, une lettre de M. Pringle, ancien magistrat à la Jamaïque, qui signalait tout ce qu'a de révoltant le traitement sévère des coups de *fouet*, appliqué à des femmes, comme on le fait dans ce pays. Non-seulement l'instrument de torture, que les Anglais appellent *cat-of-nine-tails*, est atroce, mais encore « les hommes, disait M. Pringle, sont frappés sur le dos et sur les épaules. Pour les femmes, c'est autre chose : elles sont complétement nues, et c'est sur le bas du torse que tombent les coups de martinet. Ainsi, non-seulement la femme souffre physiquement, mais elle est outrageusement exposée en public dans un état de nudité complet. » C'est une chose à laquelle une femme ne peut penser sans rougir. Il faut, dans l'intérêt de la justice et pour l'honneur de l'humanité outragée, que de pareilles choses soient connues en Angleterre. — « Le brigadier général Nelson, disait encore M. Pringle en terminant, est maintenant en Angleterre. C'est lui qui a ordonné ces fouettements, qu'il me contredise si j'avance un fait faux. » Un pareil châtiment, exercé en plein XIXe siècle, est indigne d'une nation civilisée, et l'Angleterre ne saurait en tolérer plus longtemps l'usage sans se compromettre dans l'esprit des autres peuples ses voisins.

La peine du *fouet* existe encore en Espagne, pour les militaires, et dans les prisons. En Turquie, elle est le fond de la pénalité, et elle s'emploie soit comme l'ancienne question, soit comme châtiment. Elle est de même encore en vigueur chez une grande quantité de peuples orientaux et même européens. Ainsi elle continue à être en usage dans quelques cantons de la Suisse, comme au temps de Gessler. L'application en devient, il est vrai, chaque jour plus rare; mais elle reste légale, et ne soulève l'indignation de personne. Un arrêt rendu par le tribunal d'Unterwalden, un des cantons primitifs, au mois de mai 1866, suffit à donner une idée de la justice de quelques contrées *patriarcales* au XIXe siècle. Nous le trouvons consigné dans le recueil général des signalements de la Confédération suisse, daté de Berne, 22 mai 1866. Il s'agit d'une fille, Maria B..., condamnée pour *dissimulation de grossesse :* « 1° Lorsque la petite cloche sonnera, elle sera conduite par le bourreau en place publique, et exposée au carcan pendant un quart d'heure; 2° elle subira dix ans de reclusion; 3° elle recevra pendant le premier mois des instructions religieuses réitérées; 4° après les deux premiers mois de sa peine, il lui sera donné *quarante coups de fouet ;* 5° elle est pour toujours déshonorée; 6° elle est condamnée aux frais. »

Fouet de nos pères, étude dramatique de Rœderer, non destinée à la représentation, et insérée par lui dans ses *Comédies historiques* (1820, 2 vol. in-8°); c'est une composition du genre de la *Jacquerie*, de P. Mérimée, et des *États de Blois*, de M. Vitet. Elle mérite d'être analysée.

La scène se passe sous Louis XI. Charles VIII n'est pas encore né, et le duc d'Orléans, qui sera plus tard Louis XII, est l'héritier présomptif. Il vient d'entrer, ce jour même, dans sa septième année, et passe des mains des femmes dans celles des hommes. Louis était, disent ses historiens, un enfant fort éveillé et très-indocile; il ne souffrait ni correction ni réprimande, et sa mère ordonnait qu'on le châtiât. Celui de ses officiers qu'elle chargeait de cette dangereuse commission était obligé de se masquer et de se déguiser si bien qu'il ne pût être soupçonné, sous peine d'encourir la haine de l'enfant et d'être l'objet de sa rancune.

Dans la pièce, il a été fiancé, dès le berceau à la princesse Jeanne, fille de Louis XI, et il lui écrit qu'il ira la trouver chez elle cette nuit, pour lui porter des bonbons; par la même occasion, il lui parle du trône, qu'ils sont appelés à partager. La lettre est interceptée et portée à Louis XI, à qui ces idées de l'héritier présomptif déplaisent souverainement.

« Qu'on lui donne le fouet, dit-il, afin de lui rappeler qu'il n'est qu'un enfant. » Cet ordre du maître devient une affaire très-sérieuse : on n'ose refuser son ministère au roi régnant, et l'on craint de s'exposer au ressentiment du roi futur. Les hommes prétendent que la correction doit être administrée par les femmes, et les femmes par les hommes. Le gouverneur s'en décharge sur le précepteur ecclésiastique, et celui-ci sur le précepteur militaire. Ce dernier répond qu'il n'est pas gentilhomme, et qu'au gouverneur seul appartient de porter la main sur le prince. On supplie le roi de pardonner; mais Louis XI est inflexible, et tout le monde continue à se renvoyer la balle.

Enfin Louis XI, naturellement narquois, pardonne cette mutinerie, d'autant plus volontiers que la reine vient de lui confier qu'elle est enceinte.

Rien de plus curieux et de plus piquant que cet intérieur de cour. Jamais peut-être la comédie n'avait plus fait pour l'histoire. Les personnages mis en scène par Rœderer ont une physionomie plaisante sans cesser d'être vrais. Il a parfaitement peint la bassesse, l'orgueil et l'égoïsme de la domesticité royale.

FOUETTABLE adj. (fouè-ta-ble ou foua-ta-ble — rad. *fouetter*). Qui peut être fouetté; qui mérite d'être fouetté : *Un jeune homme de dix-huit ans n'est plus* FOUETTABLE. *Vous seriez* FOUETTABLE *pour avoir menti.*

FOUETTADE s. f. (fouè-ta-de ou foua-ta-de — rad. *fouetter*). Volée de coups de fouet.

FOUETTAGE s. m. (fouè-ta-je ou foua-ta-je — rad. *fouet*). Agric. Procédé de castration employé sur les béliers, qui consiste dans la ligature des testicules au moyen de l'espèce de ficelle appelée fouet.

FOUETTÉ, ÉE (fouè-té ou foua-té) part. passé du v. Fouetter. Frappé avec un fouet, châtié avec le fouet : *Enfant* FOUETTÉ. *Cheval* FOUETTÉ.

— Par ext. Battu, fortement agité : *De la crème* FOUETTÉE. *Des œufs* FOUETTÉS. *La mer* FOUETTÉE *par les vents.*

— Fig. Animé, surexcité : *Etre* FOUETTÉ *par la passion.* ‖ Vertement repris, amèrement châtié : *Etre* FOUETTÉ *par la satire.*

— *Crème fouettée*, Crème de lait que l'on fait mousser en battant les blancs d'œufs qu'on y mêle. ‖ Fig. Chose vaine, légère, sans consistance, qui n'a que de l'apparence : *La vie n'est que de l'ennui ou de la* CRÈME FOUTTÉE. (Volt.) *Les avocats ne sont que des marchands de* CRÈME FOUETTÉE. (Destouches.)

FOUETTE-MERLE s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon. ‖ Pl. FOUETTE-MERLES.

FOUETTE-QUEUE s. m. Erpét. Nom vulgaire d'un reptile saurien du genre stellion, ainsi dit parce qu'on a prétendu qu'il se défendait avec sa queue, et qu'il en donnait des coups terribles.

FOUETTER v. a. ou tr. (fouè-té ou foua-té — rad. *fouet*). Frapper avec un fouet, châtier avec un fouet, des verges ou même avec la main : FOUETTER *les chevaux.* FOUETTER *les chiens.* FOUETTER *un sabot.* FOUETTER *un écolier. Xerxès, ayant vu ses vaisseaux dispersés par les vents sur l'Hellespont, fit* FOUETTER *la mer avec des chaînes de fer.* (Roll.) *On ne doit* FOUETTER *les écoliers, disait le bon Rollin, que pour des crimes qui leur eussent mérité d'être punis corporellement s'ils eussent été des hommes.* (Sellins.)

— Par ext. Battre, mêler, agiter vivement avec un instrument : FOUETTER *de la crème.* FOUETTER *des œufs.*

— Par anal. Cingler, frapper vivement et à coups répétés; s'agiter vivement contre : *La pluie, la grêle* FOUETTENT *les vitres. La voile* FOUETTAIT *le mât. Les vagues* FOUETTAIENT *le rivage. Le grand-duc roule ses yeux flamboyants et* FOUETTE *l'air de ses ailes énervées.* (Th. Gaut.)

— Fig. Censurer, critiquer vertement : FOUETTER *les vices.*

Fouetter d'un vers sanglant ces grands hommes du [jour.
GILBERT.

— Stimuler, exciter *Rien ne* FOUETTE *le désir comme le mystère, cette pudeur des choses.* (A. Vacquerie.)

— *Fouetter le sang*, En activer la circulation, donner du ton à l'organisme : *L'exercice* FOUETTE LE SANG. ‖ Irriter, impatienter : *Un pareil spectacle me* FOUETTE LE SANG.

— *Donner des verges pour se faire fouetter*, Fournir des armes contre soi-même.

— *Et puis fouette, cocher*, Se dit pour exprimer que l'on part résolûment, que l'on prend une décision énergique : *J'arrive de Saint-Domingue, je reconnais ma nièce, je lui donne des millions, je vous enrichis, je vous marie, je vous bénis, et,* FOUETTE, COCHER, *ça va tout seul.* (Scribe.)

On ferme la portière, et puis *fouette cocher.*
C. DELAVIGNE.

— Loc. prov. *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat*, La faute est légère, sans conséquence. ‖ *Avoir bien d'autres chiens, d'autres chats à fouetter*, Avoir bien d'autres affaires à traiter.

— Mar. Fixer en entortillant le fouet : FOUETTER *une poulie, une bosse.*

— Art vétér. *Fouetter un bélier*, Lui lier fortement le scrotum, pour le châtrer.

— Techn. *Fouetter un livre*, Le serrer fortement entre deux planchettes, dites *ais à fouetter*, avec de la corde à fouet, afin de faire appliquer parfaitement la couverture sur toutes les parties du volume.

— Constr. Jeter du plâtre contre les lattes d'un lambris ou d'un plafond.

— v. n. ou intr. Mar. Se dit des mâts lorsque, par suite des mouvements brusques du navire, ils éprouvent des mouvements violents qui les font plier. ‖ Se dit d'une voile lorsqu'elle bat le long du mât.

— Artill. Se dit du canon lorsqu'il donne en quelque lieu sans obstacle : *Il y avait une batterie qui* FOUETTAIT *sur la rivière.* (Acad.)

Se fouetter v. pr. Etre fouetté : *Les enfants ne doivent pas* SE FOUETTER *comme des chevaux.*

— Se donner le fouet à soi-même : *Les religieux et les religieuses* SE FOUETTENT *pour l'amour de Dieu. Le premier fou qui* SE FOUETTA *publiquement pour apaiser les dieux ne fut-il pas l'origine des prêtres de la déesse de Syrie, qui* SE FOUETTAIENT *en son honneur?* (Volt.)

— **Syn. Fouetter, flageller, fustiger.** V. FLAGELLER.

— **Allus. hist. Xerxès faisant fouetter la mer**, Trait insensé de la vie de ce prince. V. XERXÈS.

FOUETTEUR, EUSE s. (fouè-teur ou foua-teur, eu-ze — rad. *fouetter*). Personne qui fouette, qui a l'habitude de fouetter : *Ce voiturier est un grand* FOUETTEUR. *Les Jésuites ont toujours été des* FOUETTEURS *impitoyables.*

— Politiq. Nom donné en Angleterre aux députés chargés d'exciter leurs collègues à venir prendre part au vote.

— Adjectiv. *Frère fouetteur*, Frère chargé de donner le fouet, dans certaines écoles ecclésiastiques : *Le* FRÈRE FOUETTEUR *d'un collége de jésuites.* ‖ On dit aussi FRÈRE FESSEUR.

— **Encycl.** Polit. *Fouetteurs parlementaires.* Il ne s'agit ici du fouet que par analogie. On appelle *fouetteurs* (*whipper in*) les députés qui se chargent de faire dans la Chambre des communes la presse des votes. On sait qu'au Parlement anglais les votes se font par division. Les membres qui approuvent un projet sortent par une porte; les autres sortent par une autre. On compte les sortants, et le résultat des deux additions constitue le vote.

Le fouet, au Parlement anglais, est une fonction. Le chef de ce service a six ou sept clercs et des employés. Il a une imprimerie à son service. Il a surtout, dans la Chambre, un député responsable, qui est le *fouetteur* officiel, et dont le service est la base des majorités parlementaires.

Celui qui exerce en ce moment ce mandat est en fonction depuis trente ou quarante ans. C'est de lui, depuis cette époque, qu'a dépendu toujours le sort des ministères. Il n'est pas inféodé à tel ou tel parti. Il est la majorité permanente. Il fouette pour M. Gladstone ou pour M. Disraeli, indifféremment, sans opinion ou conviction politique apparente. Son unique préoccupation est d'assurer une majorité ou gouvernement existant, quel qu'il soit.

Le soir, il est à la Chambre des communes, le jour il est à son cabinet, dans King-street. C'est de là qu'il envoie continuellement des circulaires aux partisans du ministère, les prévenant qu'ils aient à se trouver à la séance à telle heure pour prendre part au vote dans l'intérêt du gouvernement. Outre ces circulaires, il a un service de messages imprimés qui fonctionne en permanence.

Il n'y a pas d'administration publique à Londres plus active et plus occupée que ce bureau de King-street. (*Liberté*, 17 mai 1868.)

FOUETTEUX s. m. (fouè-teu ou foua-teu — rad. *fouetter*). Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon. ‖ On l'appelle aussi FOUETTE-MERLE.

FOUG, village et comm. de France (Meurthe), cant., arrond. et à 8 kilom. de Toul; 1,291 hab. La côte qui domine le village est couronnée par les ruines d'un château fort, démoli, en 1633, par ordre de Louis XIII. Souterrain du canal de la Marne au Rhin, mettant en communication les bassins de la Meuse et de la Moselle.

FOUGASSE s. f. (fou-ga-se — du lat. *focus*, foyer). Art milit. Petit puits au fond duquel on place un fourneau de mine; caisson placé au fond de ce puits : *Creuser une* FOUGASSE. *Mettre le feu à une* FOUGASSE.

— Dans le midi de la France, Fouace, sorte de galette.

— **Encycl.** Art milit. La *fougasse* ordinaire a son fourneau placé au fond d'un petit puits de 3 à 4 mètres de profondeur. La boîte aux poudres et l'auget sont goudronnés. On dame avec beaucoup de soin les terres de recomblement, et on laboure le terrain, pour que rien ne puisse faire deviner à l'ennemi l'emplacement de la *fougasse ;* mais, en dehors de cette construction générale, la *fougasse* subit un assez grand nombre de modifications.

La *fougasse à bombes* est employée surtout pour la défense des glacis. Elle se compose de plusieurs bombes, renfermées dans le compartiment supérieur d'une boîte en bois, l'œil en dessus. Les fusées des bombes débordent de 0m,02 à 0m,03 dans le compartiment inférieur. Ce compartiment renferme le saucisson seul, quand les bombes doivent éclater avant d'être projetées, ou le saucisson et une charge de poudre, quand elles doivent éclater à la surface du sol.

La *fougasse pierrier* est un demi-entonnoir, à axe incliné suivant la direction du tir, contenant une boîte remplie de poudre et recouverte d'un plateau de bois destiné à chasser les pierres amoncelées sur ce plateau. Il y a quatre espèces de *fougassses* pierriers :

1° *Fougasse en déblai*. Dans le principe, c'était un entonnoir conique, dont l'axe était incliné de 45° sur l'horizon, et dont l'ouverture était tournée du côté de l'ennemi. On a abandonné l'entonnoir conique, à cause de la difficulté de sa construction. On l'a remplacé par un entonnoir à pans, dont les plans forment avec l'axe un angle de 26°,5. La boîte à poudre, dont le centre est, en général, à 1m,80 au-dessous du sol, contient la charge ordinaire de 25 kilogrammes de poudre. On met le feu au moyen d'un saucisson ordinaire, renfermé dans un auget, à l'aide d'un cordeau porte-feu ou de conducteurs métalliques. Avec les terres provenant de l'excavation, on forme, autour de la tête de la *fougasse*, un massif dont le but est d'empêcher l'explosion de se produire en arrière de la direction du tir.

2° *Fougasse en remblai*. Elle ne diffère de la précédente qu'en ce que le centre des

poudres n'est enfoncé que de 1 mètre. Pour que, en arrière de la direction du tir, la résistance au soulèvement soit la même que si le centre des poudres était à $1^m,80$ du sol, on fait un remblai avec des terres prises dans un fossé creusé circulairement à 4 mètres de distance du centre des poudres, et en dehors de la sphère d'activité. Cette surcharge sert en outre à donner à l'entonnoir la capacité nécessaire pour contenir la charge de pierres.

3° *Fougasse rase.* Elle s'emploie dans la défense des ouvrages de campagne. Prête à être tirée, elle ne laisse à la surface du sol aucune trace qui puisse faire soupçonner sa présence. Les terres qui ne peuvent rentrer dans l'entonnoir sont répandues tout autour de la *fougasse*, qui demande, pour être construite, un terrain de grande consistance. Le tir s'effectue sous un angle de 56°; le centre des poudres est à 1 mètre ou $1^m,50$ au-dessous du niveau du sol, et même quelquefois à 2 mètres.

4° *Fougasse à feux rasants.* Elle sert principalement à flanquer les fossés, et s'établit dans le talus de contrescarpe, en regard du point à battre. L'axe de cette *fougasse* n'est incliné que de 20° à 25° sur l'horizon.

Quelle que soit la construction adoptée pour les *fougasses*, on ne doit les employer qu'avec circonspection. Les pierres ne doivent pas être de trop faibles dimensions. On emploie de préférence des moellons ou des cailloux de $0^m,10$ de diamètre. La charge de pierres doit être de 3 à 4 mètres cubes; 2 mètres cubes 400 seulement, pour la *fougasse* rase. Le volume V de la charge de pierres étant exprimé en mètres cubes, le poids P de poudre s'obtiendra par l'une des deux formules :

$$P = 1 + 6,66\ V,$$
$$P = 1 + 10\ V.$$

La première formule convient aux *fougasses* en déblai, en remblai et à feux rasants; la seconde, aux *fougasses* rases. Quelquefois on augmente la charge de pierres pour les *fougasses* en déblai et en remblai, dans le but d'obtenir un effet plus étendu. La surcharge ne doit pas s'élever au delà de la moitié de la charge ordinaire, et, quand il y a surcharge, on se sert, pour calculer le poids de la poudre, de la formule qui convient aux *fougasses* rases. La *fougasse* est dite alors surchargée.

Dans toutes les *fougasses*, la surface des pierres est limitée par un cylindre, dont l'axe horizontal passe par le centre des poudres, excepté dans la *fougasse* rase, où la surface des pierres est un plan incliné.

FOUGE s. f. (fou-je — du lat. *fodere*, fouir). Véner. Végétaux que le sanglier extrait avec son boutoir, et dont il fait sa nourriture.

FOUGER v. n. ou intr. (fou-jé — lat. *fodicare;* de *fodere*, fouiller). Véner. Se dit du sanglier et du cochon fouillant la terre pour y trouver les racines qui sont leur nourriture.

— Activ. Fouir, creuser : *Le porc* FOUGE *la terre pour y trouver des truffes.*

— Agric. Renverser les racines des herbes sens dessus dessous.

FOUGERAIE s. f. (fou-je-rè — rad. *fougère*). Lieu où croissent des fougères; lieu où l'on cultive des fougères.

— **Encycl.** Les *fougeraies* consistent en rocailles ou en rochers artificiels, que l'on établit dans les jardins ou dans les serres pour y cultiver les fougères indigènes et exotiques. Elles doivent réaliser autant que cela est possible les conditions dans lesquelles croissent naturellement la plupart des espèces de ce groupe. Pour les établir, on dispose sans ordre des fragments irréguliers de meulières, dont on varie le plus qu'on peut le volume et surtout la forme. On remplit les interstices avec des escarbilles ou résidus de charbon, de la vieille terre de bruyère provenant des rempotages, à laquelle on peut ajouter un tiers ou un quart de terreau de feuilles ou de terre franche sablonneuse, etc. On aura soin surtout de choisir une exposition ombragée et abritée contre les grands vents. On dispose dans les intervalles, les anfractuosités ou les cavités des roches, quelquefois même à leur surface, diverses espèces de fougères, en ayant égard à leurs exigences spéciales; on les propage en général par rhizomes ou par éclat de pieds.

Dès que la plantation est terminée, pour conserver au sol sa fraîcheur et sa porosité, on le recouvre d'une couche de mousse, puis on arrose à plusieurs reprises, de manière à mouiller à fond la terre, dont on a soin d'ailleurs d'entretenir la fraîcheur par des arrosements fréquents. La mousse se décompose peu à peu; quand elle se trouve très-réduite, on peut en superposer de nouvelle sans toucher à l'ancienne. « L'entretien d'une *fougeraie*, dit M. Verlot, demande fort peu de soins. Au printemps, et surtout pendant l'été, on arrose abondamment, en repassant légèrement à plusieurs reprises, et presque journellement, le soir ou le matin de bonne heure; l'excès d'humidité n'est pas à craindre, puisque la plantation a été faite dans une terre très-perméable et bien drainée. A l'automne, les frondes de la plupart des espèces jaunissent et se dessèchent; on ne doit point les enlever, mais bien les laisser tout l'hiver, et ne les supprimer qu'au printemps, lorsque les plantes se développent, car ces frondes mortes forment sur le pied de ces plantes une sorte d'abri naturel, qui les empêche souvent d'être détruites par l'hiver. Quelques autres espèces ont des frondes qui persistent plus d'une année; chez d'autres, elles conservent leur fraîcheur l'hiver, et ne se dessèchent que lorsque les nouvelles se sont développées. »

La plupart des fougères, quand elles ont bien pris possession du sol, se propagent ensuite d'elles-mêmes, soit par leurs rhizomes, soit par des bulbilles ou propagules, soit par leurs spores; quelques-unes sont même très-envahissantes. Parmi les espèces cultivées, les unes peuvent passer l'hiver en plein air et exigent seulement un abri ou un paillis pendant les froids rigoureux; mais les autres doivent être relevées à l'entrée de la mauvaise saison et abritées en terre ou sous châssis, pour être remises au printemps dans la *fougeraie*. On pourra choisir les fougères à propager dans les genres asplénie, athyrion, capillaire, cétérach, cystoptéris, davallie, lastrée, lomaire, onaclée, osmonde, polypode, scolopendre, ptéride, etc.

Les fougères n'ont pas de fleurs proprement dites; elles n'en sont pas moins des plantes de haut ornement, par l'élégance de leur port et les découpures gracieuses et variées de leurs frondes. Leurs stations sont très-différentes; on en trouve sur les rochers, les murailles, les ruines, à l'ombre ou au soleil, dans les détritus végétaux ou l'humus presque pur, au milieu des pierres ou des roches désagrégées, dans la tourbe humide ou dans les sols les plus secs, et jusque dans les puits, les grottes ou les cavernes. On s'en sert pour orner les pelouses, les vallonnements, les rocailles, les grottes, les bosquets, les clairières, les chemins creux, les bords des eaux courantes ou dormantes, etc. Enfin beaucoup d'espèces peuvent être cultivées en pots, et servir ainsi à la décoration des appartements pas trop secs.

On multiplie le plus souvent les fougères par la division des touffes, faite de préférence au moment de leur entrée en végétation, ou par le bouturage des bourgeons, des drageons ou des rhizomes traçants. Quelques espèces se multiplient par bulbilles, propagules, gemmes, prolifications ou bourgeons adventifs, qui se développent sur les frondes. D'autres se multiplient par le bouturage des frondes, que l'on applique à plat et par leur face inférieure sur une terre légère et poreuse, en serre ou sous châssis : les unes y développent des bourgeons; d'autres se reproduisent par leurs spores, qui se répandent sur le sol et y germent ainsi parfois assez abondamment. Nous renverrons, pour plus amples détails, au mot FOUGÈRE et aux genres cités dans cet article.

FOUGERAIS, AISE s. et adj. (fou-je-rè, è-ze). Géogr. Habitant de Fougères; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* FOUGERAIS. *Les fabriques* FOUGERAISES.

FOUGERAIS (le), en latin *Feliceriensis ager*, ancien pays de France, sur les confins du Maine et de la Normandie, où étaient Antrain, Fougères, Bazouche; il se divisait en trois territoires : le Désert, le Coglais et le Vandelais, et fait aujourd'hui partie du département d'Ille-et-Vilaine.

FOUGERAY (LE GRAND-), bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-E. de Redon; pop. aggl., 1,010 hab. — pop. tot., 6,264 hab. Fabriques de serges, tanneries. Commerce de blé, de bois et de bestiaux. Restes d'une forteresse qui fut prise par Du Guesclin en 1356.

FOUGÈRE s. f. (fou-jè-re — lat. *filix*, mot que Delâtre rapporte à la racine sanscrite *bhil*, *bhid*, découper, d'où aussi le grec *philis*, jonc, roseau, *philura*, tilleul. Les fougères sont, en effet, des plantes herbacées dont les feuilles sont grandes et extrêmement découpées). Bot. Plante d'une famille de cryptogames, qui a pour caractère des feuilles dont la face inférieure porte le plus souvent les corps reproducteurs : *Danser sur la* FOUGÈRE. *Dormir sur la* FOUGÈRE. *La tige des* FOUGÈRES *forme le plus souvent un rhizome qui rampe sur le sol.* (Ad. Brongniart.) *La* FOUGÈRE *est une plante qui résiste avec opiniâtreté à la culture.* (Matth. de Dombasle.) ‖ *Fougère mâle*, Espèce de polypode. ‖ *Fougère femelle*, Fougère commune ou ptéride aquiline. ‖ *Fougère fleurie*, Nom vulgaire de l'osmonde royale. ‖ *Fougère musquée*, Nom vulgaire du cerfeuil musqué.

— Poétiq. Verre, vase de verre, et particulièrement verre à boire, parce que la potasse extraite des cendres de fougères entrait autrefois dans la fabrication du verre : *Le bonheur est un breuvage plus souvent versé dans les coupes de* FOUGÈRE *que dans les vases d'argent.* (De Lévis.)

Vois-tu de main en main passer rapidement
La *fougère* où petille un breuvage écumant?
ROUCHER.

Oh! que j'aime bien mieux, à l'ombre des forêts,
Couché sur la mousse légère,
Dans une coupe de *fougère*,
Verser un nectar doux et frais!
LÉONARD.

— *Huile de fougère*, Matière grasse qu'on extrait des rhizomes et des bourgeons de la fougère commune.

— Constr. *Assemblage à brin de fougère*, Pans de bois que l'on a disposés diagonalement avec d'autres.

— **Encycl.** La famille des *fougères* est une des plus naturelles que présente le règne végétal, et ses caractères, nettement tranchés, ne permettent de la confondre avec aucune autre. La tige de ces cryptogames forme le plus souvent un rhizome qui rampe dans le sol ou à sa surface, sur les rochers ou sur le tronc des arbres, etc. Quelquefois cette tige se redresse vers l'extrémité, ou même s'élève verticalement; cette dernière forme se rencontre au plus haut degré dans les *fougères* arborescentes ou en arbre, où la tige atteint jusqu'à 20 mètres de hauteur. Rarement cette tige se ramifie. Elle produit à sa partie inférieure un grand nombre de racines adventives très-fines. Arrivée à une certaine grosseur, cette tige ne s'accroît plus en diamètre. Par la forme élancée et généralement cylindrique de leur tige, par les bases des pétioles qui les couvrent, par le bouquet ou parasol de feuilles qui les surmonte, les *fougères* en arbre affectent un port qui rappelle celui des palmiers. Toutefois, les cicatrices que laissent les feuilles par leur chute ont une forme généralement arrondie, quelquefois elliptique ou hexagonale, mais alors allongée dans le sens de la hauteur; elles ne sont jamais annulaires ou transversales, comme dans les palmiers ou autres végétaux monocotylédones. Les feuilles, sauf quelques exceptions, sont roulées dans leur premier âge en une crosse dont le centre est occupé par le sommet de la feuille, et le côté externe par sa face inférieure. Le pétiole est généralement assez long et creusé en gouttière à la face supérieure; il est quelquefois d'une ténuité et d'une couleur qui l'ont fait comparer à un cheveu, ce qu'on observe surtout dans le genre capillaire. Le limbe est quelquefois simple et entier; mais ce cas est très-rare. Le plus souvent, il est plus ou moins profondément découpé ou même subdivisé à plusieurs degrés. Les feuilles des *fougères*, souvent désignées sous le nom scientifique de *frondes*, affectent une très-grande variété de formes; elles ont néanmoins une analogie, un aspect particulier, un air de famille qui les font aisément reconnaître, et qu'elles doivent à deux causes. D'abord leurs nervures, plus fines et plus nettes que celles des autres végétaux, sont ordinairement ramifiées, bifurquées ou dichotomes, et forment souvent, par leurs nombreuses anastomoses, un réseau à mailles hexagonales plus ou moins régulières; quelquefois leurs anastomoses forment comme des arcades. Ces nervures sont surtout apparentes à la face inférieure, où elles portent ordinairement, à l'extrémité ou sur un autre point, les sporanges ou capsules qui renferment les organes reproducteurs; ce second caractère est aussi particulier aux *fougères*. La disposition des nervures et celle des capsules qui en est la suite servent puissamment à déterminer les genres.

Les organes reproducteurs sont des capsules, sporanges ou thèques, ovoïdes ou comprimées, sessiles ou pédicellées, déhiscentes, munies d'un bourrelet circulaire complet ou incomplet, formant une sorte d'anneau élastique qui favorise la déhiscence de la capsule. Rarement cet anneau manque, et il est remplacé alors par une sorte d'opercule à stries rayonnantes. Ces capsules se groupent ordinairement en amas (sores) de formes variées, situées à la face inférieure des frondes, et recouvertes par une membrane ou *indusium*, dont l'origine et le mode de déhiscence présentent de nombreuses variations, qui fournissent aussi de bons caractères pour distinguer les genres. Plus rarement ces capsules forment comme des grappes ou des épis ramifiés, ou bien elles sont enchâssées ou soudées dans la substance même de la fronde. Ces capsules renferment les spores ou corps reproducteurs, qui sont toujours libres, c'est-à-dire n'adhèrent aux parois à aucune époque de leur développement. Ces spores, ordinairement très-petites, tantôt lisses, tantôt réticulées, striées ou tuberculeuses, de forme assez variable, présentent un épisperme, tégument ou membrane propre, ordinairement brunâtre, qui se déchire et s'ouvre au moment de la germination. Quant aux organes mâles ou fécondateurs, leur existence dans les *fougères* est encore très-problématique. On a regardé comme tels, tantôt des poils vésiculeux, qui existent presque toujours le long des nervures et à la face inférieure des jeunes feuilles; tantôt de petites vésicules ordinairement jaunâtres, pédicellées, mêlées aux jeunes capsules dans les sores ou amas, ou même naissant sur les pédicelles mêmes de ces capsules, mais qui se flétrissent ou disparaissent à un certain âge. En résumé, la famille des *fougères* est celle où la fécondation présente le plus d'obscurité. Un fait qui ajouterait à la probabilité de l'existence d'organes des deux sexes, c'est que deux espèces de *fougères* du même genre, cultivées à côté l'une de l'autre, ont donné quelquefois des produits intermédiaires et offrant toutes les apparences d'un hybride.

La germination de ces cryptogames présente des particularités assez remarquables. Nous empruntons quelques détails sur ce sujet à M. Ad. Brongniart, qui en a fait une étude toute spéciale. Quand une spore ou séminule germe, sa membrane extérieure se fend, et laisse voir une seconde vésicule interne, en contact immédiat avec la première; elle est formée d'une membrane très-mince, transparente et remplie d'un mélange de fécule et d'huile, probablement aussi de matières azotées. Cette vésicule, qui représente l'embryon, se gonfle, fait saillie par les fentes de la membrane externe, et se divise, surtout vers son extrémité libre, en plusieurs cellules secondaires, qui se remplissent de chlorophylle. Puis cette partie libre s'agrandit et forme une petite fronde ovale ou arrondie, qui ressemble beaucoup à une hépatique naissante, et produit à sa base des radicelles fibreuses d'une extrême ténuité. Bientôt sur le bord de cette fronde apparaît un bourgeon; les feuilles ne tardent pas à paraître. Elles sont d'abord très-petites, simples et entières, ensuite de plus en plus découpées, et ne prennent que fort tard la forme qui caractérise leur espèce. Les *fougères* paraissent manquer complétement de bourgeons axillaires; mais elles produisent des bourgeons adventifs, qui se développent sur les parties les plus diverses de ces plantes, radicelles, tiges, limbe, nervures, etc. Elles peuvent d'ailleurs se ramifier par bifurcation ou par dédoublement de leur bourgeon terminal.

La famille des *fougères* est généralement placée en tête des cryptogames; elle a des affinités avec les équisétacées, les polypodiacées et les marsiléacées. Elle se divise en neuf tribus, renfermant, la première surtout, des genres fort nombreux, dont nous signalerons les plus intéressants.

— I. POLYPODIACÉES. Cette tribu se subdivise à son tour en neuf sections. 1. *Acrostichées :* genres polybotryes, olfersie, élaphoglosse, gymnoptéride, acrostic, platycère, etc. 2. *Ténitidées :* G. jenkinsie, ptéropside, drymoglosse, ténitide, pleurogramme, viltaire, notochlène, etc. 3. *Grammitidées :* G. cétérach, gymnogramme, hémionitide, monogramme, synammie, grammitide, sténogramme, méniscie, etc. 4. *Polypodiées :* G. struthioptéride, polypode, gonioptéride, marginaire, phlébodion, dictyoptéride, niphobole, phymatode, etc. 5. *Aspléniées :* G. athyrion, asplénie, hémidyction, allantodie, oxygone, diplazion, scolopendre, antigramme, camptosore, woodwardie, doodie, blechne, lomaire, etc. 6. *Aspidiées :* G. aspidie, cyclodie, néphrodie, polystic, cyrtome, fadyénie, didymochlène, etc. 7. *Adiantées :* G. ptéride, lonchitide, allosore, cératodactylide, pellée, cassébère, cheilanthe, capillaire, etc. 8. *Dicksoniées :* G. schizolome, lindsée, néphrolépide, saccolome, davallie, dicksonie, balantion, cibotion, etc. 9. *Woodsiées :* G. hypoderride, onoclée, cystoptéride, woodsie, diacalpe, sphéroptéride, etc.

— II. CYATHÉACÉES : genres matonie, thyrsoptéride, cyathée, schizocène, disphénie, cnémidaire, hémithélie, alsophile, trichoptéride, métaxye.

— III. HYMÉNOPHYLÉES : genres loxsome, hyménophylle, trichomane, hyménostachyde, féée.

— IV. CÉRATOPTÉRIDÉES : genre cératoptéride.

— V. GLEICHÉNIÉES : genres gleichénie, platyzome.

— VI. OSMONDÉES : genres todée, osmonde.

— VII. LYGODIÉES : genres anémie, lygodion, schizée.

— VIII. MARATTIÉES : genres marattie, danaée, kaulfussie.

— IX. OPHIOGLOSSÉES : genres ophioglosse, botrychion, etc.

La famille des *fougères* a eu, aux époques géologiques, une très-haute importance. Elle a existé dès la première apparition des végétaux sur le globe, avec des formes, en général peu différentes de celles qu'elle présente à l'époque actuelle. C'est surtout dans la période houillère qu'elle a acquis son plus grand développement. Les bassins houillers de l'Europe ont fourni à eux seuls environ deux cents espèces, représentées pour la plupart par des empreintes de feuilles, pour quelques-unes par des tiges arborescentes. Souvent la substance de la feuille a été remplacée par une mince couche de minerai de cuivre dont l'éclat approche de celui de l'or, et qui forme des dessins aussi riches qu'élégants et variés. Les *fougères* décroissent ensuite à mesure que l'on s'élève vers des terrains plus modernes; mais elles ont des représentants dans presque toutes les couches du globe. Le nombre des espèces fossiles connues dépasse trois cents, et il ne peut que s'accroître à chaque nouveau pays exploré par les géologues. Il n'est pas toujours facile de déterminer le genre auquel elles appartiennent; les fructifications manquent dans la plupart des cas; quand elles existent, c'est dans un état d'altération qui les rend d'un médiocre secours. On est donc réduit à la nervation ou au mode de division des frondes comme seuls caractères constants. C'est d'après cela que M. Ad. Brongniart a établi un certain nombre de genres, dont la plupart se rapprochent beaucoup des *fougères* actuellement vivantes, mais sans qu'on puisse jamais établir une identité complète.

Aujourd'hui, les *fougères* comptent plus de trois mille espèces, répandues dans toutes les régions du globe; très-abondantes et très-variées sous l'équateur, elles vont en

diminuant d'importance lorsqu'on s'avance vers les pôles. La zone intertropicale, qui renferme au moins les cinq sixièmes des espèces connues, possède plusieurs tribus qui lui sont propres, et presque toutes les *fougères* arborescentes lui appartiennent; un très-petit nombre seulement de celles-ci se montrent au delà des tropiques. Dans chacune des deux zones tempérées, le nombre des espèces ne dépasse pas deux cents; sous les zones polaires, on trouve à peine quelques représentants de ce groupe. Les *fougères* exigent, en effet, une température chaude, mais uniforme, et une atmosphère humide. Elles trouvent ces deux conditions réunies dans les régions équatoriales, et surtout dans les îles; plus celles-ci sont petites et éloignées des continents, plus elles conviennent à ces cryptogames, qui y forment quelquefois le tiers de la végétation totale. Aux petites Antilles, aux îles de France et de la Réunion, la proportion des *fougères* dans la flore générale est d'environ un dixième. A la Guadeloupe, on en a recueilli plus de deux cents espèces. Sous nos climats mêmes, on peut reconnaître que les *fougères* croissent surtout dans les lieux humides, frais et ombragés.

Les usages de ces plantes sont assez importants. Leurs rhizomes renferment une certaine proportion de fécule, et servent, dans les régions chaudes surtout, à la nourriture de l'homme. Ceux de quelques espèces sont utilisés de la même manière sous les climats du Nord; mais, en général, les *fougères* de nos contrées renferment un principe amer, quelquefois stimulant et purgatif, qui les rend peu propres à l'usage alimentaire. Toutefois les animaux domestiques les mangent volontiers; les cochons surtout en sont très-friands. Ces rhizomes ont, en outre, une certaine utilité dans la matière médicale. Les anciens vantaient leur efficacité dans le traitement du tænia. Le fameux remède de Nouffer contre le ver solitaire avait pour base la *fougère*. On donne cette racine en décoction à la dose de 8 à 10 grammes, et même jusqu'à 32 et 64 grammes dans 1 litre d'eau, que l'on réduit à moitié par l'ébullition. Cette décoction est prise soit pure, soit coupée et convenablement édulcorée, non-seulement pour combattre le tænia, mais encore les autres vers qui habitent le canal alimentaire. On prépare une huile de *fougère* en prenant des souches de *fougère* mâle, que l'on réduit en poudre, et que l'on épuise par l'éther avec l'entonnoir de Robiquet. On distille et on obtient une huile dans la proportion de 50 grammes par 500 grammes de *fougères*. Peschier préparait cette huile avec des bourgeons de *fougère*, et la donnait comme un remède plus puissant encore que l'écorce de grenadier dans le traitement du tænia. La *fougère* femelle, moins employée, jouit cependant des mêmes propriétés. La *fougère* royale a été quelquefois employée, mais sans succès, contre la scrofule; aujourd'hui, on ne l'emploie plus que pour faire des paillasses pour les lits des petits enfants. On prétend que son odeur agréable les préserve des affections vermineuses.

Les jeunes pousses de *fougère*, qui sont quelquefois sucrées et nourrissantes, sont consommées dans le Nord en guise d'épinards. Du reste, cette famille ne renferme pas d'espèces vénéneuses.

Les feuilles de nos *fougères*, à l'état frais, sont rejetées par les bestiaux; séchées, elles forment un assez bon fourrage, auquel les bœufs et les chevaux s'accoutument aisément. On les emploie avantageusement, en cet état, comme litière ou comme couverture pour les plantes délicates pendant l'hiver. On s'en sert encore pour les emballages, et on peut en faire des coussins et des matelas. Quelques espèces sont utilisées pour le tannage des peaux. Ces plantes donnent beaucoup de potasse par l'incinération; dans quelques pays de montagnes, notamment dans les Vosges et le Jura, on les recueille dans ce but, et on en tire un assez bon revenu. V. de Bomare dit que les pauvres gens, dans le nord de l'Angleterre, font des boules de cendres de *fougère*, et s'en servent en guise de savon. D'un autre côté, ces cendres ont servi à la fabrication du verre, et c'est ainsi que l'on explique l'origine de cette expression des troubadours reproduite par Boileau : « Vin qui rit dans la *fougère*. »

On sait, du reste, que la *fougère* joue un grand rôle dans la poésie pastorale, où elle forme la rime en quelque sorte obligée de *bergère*, et où elle accompagne presque toujours la *coudrette*. Comme ces plantes ne produisent ni fleurs ni fruits proprement dits, les médecins de l'antiquité les accusaient de rendre les femmes stériles; rien ne justifie cette mauvaise réputation.

L'extrême élégance du port et du feuillage des *fougères* les fait rechercher comme végétaux d'ornement. On en cultive environ cent cinquante espèces en pleine terre; elles forment souvent des touffes volumineuses, et conviennent principalement aux jardins paysagers. On les place surtout dans les fentes des rochers exposés au nord, et sur le bord des ruisseaux ombragés. On les propage ordinairement par jeunes plants que l'on récolte dans les bois, et que l'on transplante de préférence vers la fin de l'automne. Quant aux *fougères* des régions méridionales ou tropicales, et surtout aux espèces arborescentes, elles exigent la serre chaude ou tempérée; mais on peut les mettre en plein air pendant l'été.

FOUGERÉ, village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant., arrond. et à 13 kilom. de Baugé, au pied d'une butte élevée, entre deux affluents du Loir; 1,432 hab. L'église est très-intéressante. La nef, du style roman secondaire, est éclairée par huit larges croisées à plein cintre. Tout l'intrados est revêtu de peintures de la fin du XVIe siècle, représentant des anges et des saints.

FOUGÈRES, ville de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 45 kilom. N.-E. de Rennes, sur le Nançon, près de son confluent avec le Couesnon; pop. aggl., 8,573 hab.—pop. tot., 9,580 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 57 communes et 84,069 hab. Tribunal de 1re instance; deux justices de paix; collége communal. Les produits de la cordonnerie font vivre près de 5,000 personnes dans la ville et ses environs. Taille de pierres de granit; moulins à tan et à farine; tanneries, verreries; fabrication de toiles de chanvre, de flanelles rayées; teintureries; commerce de chevaux, de bois de construction, de chaux, de beurre, dont il se vend pour environ 50 millions de francs dans l'arrondissement. Fougères est reliée, depuis 1867, au chemin de fer de Paris à Brest par un embranchement destiné à être prolongé jusqu'à Avranches. Dans une lettre adressée en 1836 au peintre Louis Boulanger, Victor Hugo a fait de Fougères la description qu'on va lire : « Je reviens de Fougères comme La Fontaine revenait de Baruch, et je demanderais volontiers à chacun : Avez-vous vu Fougères?... Figurez-vous une cuiller; grâce pour ce commencement absurde. La cuiller, c'est le château; le manche, c'est la ville. Sur le château, rongé de verdure, mettez treize tours, toutes diverses de forme, de hauteur et d'époque. Sur le manche de ma cuiller, entassez une complication inextricable de tours, de tourelles, de vieux murs féodaux, chargés de vieilles chaumières, de pignons dentelés, de toits aigus, de croisées de pierre, de balcons à jour, de mâchicoulis, de jardins en terrasse. Attachez ce château à cette ville, et posez le tout en pente et de travers, dans une des plus vastes et des plus profondes vallées qu'il y ait. Coupez le tout avec les eaux vives de la rivière, sur laquelle jappent nuit et jour des moulins à eau. Faites fumer les toits, chanter les filles, crier les enfants, éclater les enclumes, vous avez Fougères. Qu'en dites-vous? » Fougères a conservé quelques restes de fortifications, aujourd'hui couronnées de maisons, de jardins et de terrasses. Les anciennes murailles de la ville formaient une enceinte de 3,000 mètres environ de développement, en y comprenant le château, dont les restes surmontent un rocher triangulaire. Les treize tours dont parle Victor Hugo existent encore. Le château se divise, dit l'abbé Tropée, en quatre parties distinctes : l'entrée, l'aire, le donjon et la poterne. L'entrée, formée de trois tours, paraît remonter au XIIe siècle. Elle était jadis reliée à la ville par un pont jeté sur le canal de la Couarde, et un pont-levis la mettait en communication avec l'aire ou place du château, jadis défendu par deux tours, dont une seule est encore debout. Les trois tours qui s'élèvent vis-à-vis de l'église Saint-Sulpice portent les noms de tour du Cadran, de tour Raoul et de tour Surienne. Les deux dernières ont conservé leurs mâchicoulis en consoles. Le donjon, rasé en 1630, s'élevait au centre d'une enceinte triangulaire, dont les angles sont encore flanqués de trois tours : la tour Guibé, petit bastion de la Renaissance; la tour Mélusine, bâtie vers 1242 par Hugues de Lusignan, dont la famille prétendait descendre de la fée Mélusine, et la tour du Gobelin, plus élevée que les autres et renfermant de vastes cheminées. La poterne, qu'un chemin couvert mettait jadis en communication avec le donjon, est protégée par deux élégantes tourelles bâties en 1450. L'enceinte de la forteresse est complétée par les deux tours de Pléguen et du Hallay. La porte Saint-Sulpice, la seule des vieilles portes de la ville qui soit encore debout, est surmontée d'une courtine flanquée de tours que couronnent des mâchicoulis. L'église Saint-Léonard, bâtie au sommet d'un coteau où se termine la ville fortifiée, a été construite de 1407 à 1444, et remaniée en 1536. La tour date de 1637. La façade N. offre des contreforts à niches et une galerie festonnée. On remarque à l'intérieur : des dalles funéraires avec effigie au trait; de beaux débris de verrières, six tableaux peints pas Devéria et des stalles élégamment sculptées. L'église Saint-Sulpice, située hors de l'enceinte, hors de la vallée, a été reconstruite en partie au XVe siècle; le chœur n'a été achevé qu'en 1763. Les deux chapelles de la première travée de l'église « offrent, dit la *Bretagne contemporaine*, deux curieux retables d'autel en granit. Celui de droite porte en relief les instruments de la Passion, et, au-dessous, un encadrement formé par un cep de vigne admirablement fouillé. » Mentionnons encore : les restes de l'abbaye de Rillé, transformés en hôpital des incurables; la bibliothèque publique, qui renferme 3,000 volumes et occupe l'ancien couvent des Ursulines; l'auditoire, construit vers 1492, et renfermant la tour octogonale du Beffroi, couronnée d'une galerie flamboyante que surmonte une flèche à huit pans; l'hospice Saint-Louis, et quelques maisons de bois, à porches.

Fougères, autrefois chef-lieu du Fougerais et d'une baronnie, remonte à une très-haute antiquité. C'était jadis une place forte très-importante, et l'une des clefs de la Bretagne, avant la réunion de cette province à la couronne. Henri II, roi d'Angleterre, s'empara de Fougères en 1166, et c'est alors que fut détruit l'ancien château, à la place duquel Raoul de Fougères fit construire celui dont on voit encore les restes. En 1173, le même Henri II s'empara de nouveau de la ville et du château de Fougères. Jean sans Terre la prit en 1202. Bertrand Du Gueslin, chargé par Charles V de pacifier la Bretagne, entra en 1372 dans cette province, et se rendit maître de plusieurs places, du nombre desquelles était Fougères. Dans la nuit du 23 au 24 mars 1448, sous le règne de Charles VII, les Anglais s'emparèrent de cette ville par surprise, et cet événement est remarquable dans notre histoire, parce qu'il devint le signal d'une guerre dont le résultat fut la reprise de la Normandie et de toutes les provinces usurpées sur la France. Le 25 juillet 1488, le duc de la Trémouille, commandant de l'armée de Charles VIII, s'empara de Fougères après neuf jours de siége. Cette conquête fut le prélude de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. En 1588, le duc de Mercœur, partisan de la Ligue, s'empara de Fougères, qu'il ne rendit qu'en 1598. Enfin, le 13 novembre 1793, le territoire de cette ville fut le théâtre d'un combat mémorable entre les républicains et les Vendéens.

Fougères a vu naître le poëte Le Pays, dont Boileau a dit ironiquement :

Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant;

l'amiral Guichen; le général d'artillerie de Pommereul, et le général de division Baston de La Riboisière.

La *forêt de Fougères* contient 1,660 hectares. On y remarque de nombreux vestiges du culte druidique, notamment un dolmen dit la *Pierre du trésor*, et un alignement de 80 pierres de quartzite, que les habitants du pays appellent le *Cordon des druides*. On peut y visiter aussi les belles futaies de Saint-François, et les celliers de Landéan, construits, dit-on, en 1173, par Raoul II, de Fougères, pour soustraire ses richesses et celles de ses vassaux à la rapacité des troupes brabançonnes de Henri II d'Angleterre.

FOUGÈRES, village et comm. de France (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arrond. et à 18 kilom. de Blois; 606 hab. Château, monument historique, rebâti au XVe siècle par Pierre de Refuge, trésorier de Louis XI. La tour de l'escalier, ornée du cordon de Saint-Michel, la cour décorée d'arcades, la porte d'entrée, flanquée de deux grosses tourelles, les tours d'angle et la grosse tour carrée attirent principalement l'attention. Ce château sert aujourd'hui de filature.

FOUGERET (Mme Anne-Françoise DE), femme philanthrope française, morte en 1813. Elle était fille d'un jurisconsulte distingué, M. d'Outremont, qui la maria fort jeune à de Fougeret, receveur général des finances. Douée d'un cœur excellent, elle fut prise de compassion pour le malheureux sort des enfants trouvés, et chercha un moyen d'arrêter leur nombre toujours croissant. Conserver à leurs mères les enfants que la misère leur faisait abandonner, remédier par là aux inconvénients des asiles ouverts par saint Vincent de Paul, tel fut le but que se proposa Mme de Fougeret en fondant la Charité maternelle, société qu'elle plaça sous le patronage de Marie-Antoinette, et qui compta parmi ses membres les femmes les plus opulentes et les plus considérées. Les personnes qui firent partie de cette charitable association se chargèrent de distribuer des secours aux mères nécessiteuses; les quartiers furent partagés entre elles, et de sages règlements permirent d'utiliser avec le plus d'avantage possible les ressources de la société.

FOUGERET DE MONBRON, littérateur français. V. MONBRON.

FOUGEROLE s. f. (fou-je-ro-le — dimin. de *fougère*). Petite fougère.

FOUGEROLLES, bourg et comm. de France (Haute-Saône), cant. de Saint-Loup, arrond. et à 26 kilom. N.-O. de Lure; pop. agg., 1,204 hab. —pop. tot., 5,636 hab. Teintureries, sucreries, brasseries, tisseranderies; kirsch-wasser. Commerce de fruits; d'huile et de planches. ‖ Village et comm. de France (Mayenne), canton de Landivy, arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Mayenne; pop. aggl., 802 hab. — pop. tot., 2,603 hab. Filature de laine.

FOUGEROLLES (François DE), médecin français, né dans le Bourbonnais vers 1560, mort vers 1620. Il passa son doctorat en médecine à Montpellier, voyagea ensuite en Allemagne et en Italie, puis exerça successivement son art à Lyon et à Grenoble. Son principal ouvrage a pour titre : *De senum affectibus præcavendis nonnullisque curandis enarratio* (Lyon, 1610, in-4o). On lui doit des traductions du *Théâtre de la nature* de Jean Bodin (Lyon, 1597, in-8o), et des *Vies des philosophes de l'antiquité*, de Diogène Laërce (1602, in-8o).

FOUGEROUX DE BONDAROY (Auguste-Denis), chimiste et naturaliste français, né à Paris en 1732, mort en 1789. Neveu du célèbre Duhamel, de l'Académie des sciences, et issu d'une famille fort riche, Fougeroux de Bondaroy dut à l'indépendance que lui assurait sa fortune de pouvoir se livrer au culte des sciences, pour lesquelles il avait un penchant très-prononcé. Il s'occupa de chimie agricole et végétale, d'économie rurale, de technologie et d'histoire naturelle. Ses travaux et ses découvertes lui valurent d'être nommé, à l'âge de vingt-six ans, membre de l'Académie des sciences. Après une vie tout entière consacrée à l'étude, il mourut, en 1789, d'une attaque d'apoplexie. Les ouvrages qu'a laissés Fougeroux de Bondaroy sont très-nombreux et embrassent des sujets très-divers. Les principaux sont : *Art de tirer des carrières la pierre d'ardoise, de la fendre et de la tailler* (Paris, 1762), inséré dans la *Collection des arts et métiers*, de l'Académie des sciences; *Art de travailler les cuirs dorés et argentés* (Paris, 1762); *Art du coutelier*, *Art du tonnelier*, appartenant à la même collection que le précédent; *Mémoire sur la formation des os* (Paris, 1763). Dans ce travail, l'auteur s'attache à défendre la théorie de son oncle, Duhamel, sur la formation et l'accroissement des os; *Observations faites sur les côtes de Normandie* (1773); *Recherches sur les ruines d'Herculanum, et sur les lumières qui peuvent en résulter relativement à l'état présent des arts et des sciences, avec un traité sur la fabrication des mosaïques* (Paris, 1769). On trouve dans le recueil des *Rapports de l'Académie des sciences* plus de soixante mémoires de Fougeroux, sur les sujets les plus variés : les solfatares, les insectes parasites, les arbres fruitiers, le safran, le seigle ergoté, le varech, etc., etc. En collaboration avec Teissier et Thouin, Fougeroux a rédigé la partie agricole de l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert; de plus, il contribua à la rédaction des *Mémoires d'agriculture*. V. Hœfer, *Histoire de la chimie;* Desessarts, les *Siècles littéraires*.

FOUGEROUXIE s. f. (fou-je-rou-ksî — de *Fougeroux*, savant fr.). Bot. Syn. de BALTIMORE, genre de plantes. ‖ On dit aussi FOUGERIE.

FOUGON s. m. (fou-gon — du lat. *focus*, foyer). Mar. Cuisine de certains petits navires de la Méditerranée. ‖ On écrit aussi quelquefois, par corruption, FOURGON.

FOUGUE s. f. (fou-ghe — Diez avait pensé d'abord au latin *fuga*, fuite, parce qu'on peut considérer particulièrement dans la *fuite* la rapidité, et en tirer le sens de *fougue*, mais il finit par penser, avec M. Delâtre, que le latin *focus*, foyer, est plus voisin de l'idée de *fougue*). Ardeur impétueuse; mouvement naturel ou violent de l'âme ou du caractère : *S'abandonner à sa* FOUGUE, *à la* FOUGUE *des passions. Etre dans la* FOUGUE *de la jeunesse. Ce cheval est plein de* FOUGUE. *Le peuple agit par sa* FOUGUE *et non par ses desseins.* (Max. orient.) *Il ne sied pas au vieillard d'affecter de la* FOUGUE*; c'est surtout en descendant l'escalier qu'on doit tenir la main sur la rampe.* (A. Karr.)

La plupart, emportés d'une *fougue* insensée,
Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
BOILEAU.

Que sert donc aux mortels cette droite raison,
Que le ciel leur donna comme un sûr caveçon,
Si rien ne peut briser leur *fougue* et leur audace?
REGNARD.

— Mar. Risée, grain, rafale : FOUGUE *de vent.* ‖ *Perroquet de fougue*, Nom donné au mât de hune de l'artimon : *Le gréement du mât prend la qualification de* PERROQUET DE FOUGUE *: on dit la vergue, la voile, l'étai, les haubans, les bras, les cargues, etc., de* PERROQUET DE FOUGUE.

— Hortic. Défaut d'un arbre qui donne beaucoup de bois et peu de fruits.

— **Epithètes.** Prompte, subite, soudaine, violente, ardente, bouillante, enflammée, martiale, belliqueuse, guerrière, impétueuse, indomptée, indomptable, insurmontable, irrésistible, terrible, redoutable, vagabonde, indiscrète, imprudente, insensée, domptée, arrêtée, ralentie, calmée, apaisée, maîtrisée, amortie, éteinte.

— **Antonymes.** Calme, flegme, froideur, placidité, quiétude, sang-froid.

FOUGUETTE s. f. (fou-ghè-te — du lat. *focus*, foyer). Art milit. Petite fusée de guerre.

FOUGUEUSEMENT adv. (fou-gheu-ze-man — rad. *fougueux*). D'une manière fougueuse : *S'abandonner* FOUGUEUSEMENT *à ses désirs.*

FOUGUEUX, EUSE adj. (fou-gheu, eu-ze — rad. *fougue*). Qui a de la fougue, qui montre de la fougue : *Homme* FOUGUEUX. *Cheval* FOUGUEUX. *Esprit* FOUGUEUX. *Passions* FOUGUEUSES. FOUGUEUX *transports. Celui qui ne se possède point dans le danger est plutôt* FOUGUEUX *que brave.* (Fén.) *La chair est un cheval* FOUGUEUX *qu'il faut dompter par la tempérance et le travail.* (St-Evrem.) *La plus belle conquête que l'homme ait faite est celle de ce fier et* FOUGUEUX *animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats.* (Buff.)

Le règne des rhéteurs est conclu; c'est le pire!
Place donc aux rhéteurs! place aux *fougueux* tribuns
Qu'on ne surprend jamais à bout de lieux communs!
E. AUGIER.

— Arboric. Se dit des arbres qui poussent beaucoup de bois et de feuilles sans donner de fruits : *Les jardiniers tourmentent de toutes manières les arbres* FOUGUEUX *pour les amener à donner du fruit.* (Bosc.)

— **Syn. Fougueux, emporté, impétueux,** etc. V. EMPORTÉ.

— **Antonymes.** Calme, flegmatique, froid, impassible, modéré, patient, placide, posé, rassis, serein.

FOU-HI, empereur de la Chine. V. FO-HI.

FOUI, IE (fou-i) part. passé du v. Fouir. Creusé : *Terre* FOUIE.

FOUILLE s. f. (fou-lle ; *ll* mll.— rad. *fouiller*). Action de fouiller, de creuser la terre : *Pratiquer des* FOUILLES *pour découvrir d'anciennes constructions, pour ouvrir un canal. Les ruines de Mycènes sont très-connues aujourd'hui, à cause des* FOUILLES *que lord Elgin y a fait faire à son passage en Grèce.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Législ. La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous ; le propriétaire, aux termes de l'art. 552, peut faire au-dessus toutes les plantations et constructions qu'il juge à propos, sauf dans les cas résultant des servitudes ou services fonciers, et, au-dessous, toutes constructions et *fouilles*, et tirer de ces *fouilles* tous les produits qu'elles peuvent fournir, sauf les modifications résultant des lois et règlements.

Tout ce qui se trouve sur la surface du sol, à quelque hauteur que ce soit, tout ce qui est au-dessous, à quelque profondeur que ce puisse être, appartient au propriétaire. Tel est le principe. Mais des dispositions spéciales, prises dans un intérêt général, règlent ce qui a rapport au droit de faire des *fouilles*, soit sur des propriétés particulières, soit sur la voie publique, soit dans des terrains avoisinant ou la voie publique ou des propriétés particulières.

Ainsi, le droit de faire des *fouilles* pour l'exploitation des mines, minières et carrières, est soumis à des conditions réglées par les lois. V. MINES, MINIÈRES et CARRIÈRES.

Aux termes d'une ordonnance royale du 26 mars 1843 (art. 3), le préfet peut ordonner telles mesures qu'il juge convenables, quand la conservation du sol ou des habitations est compromise par le résultat de l'exploitation des carrières, mines ou minières, et que, par suite, il se manifeste des excavations à la surface du sol.

La faculté de pratiquer des *fouilles* est également restreinte, à raison des précautions qu'imposent la sécurité publique et la libre circulation sur les rues et chemins. L'art. 472 du code pénal punit d'une amende de 1 franc à 5 francs inclusivement ceux qui négligent d'éclairer les excavations par eux faites dans les rues et places. De plus, si le défaut d'éclairage, ou de précautions, ou de signaux ordonnés ou d'usage en pareil cas a occasionné la mort ou la blessure des animaux ou bestiaux appartenant à autrui, le contrevenant est puni d'une amende de 1 fr. à 15 fr. inclusivement.

Le devoir de l'administration municipale étant d'assurer la facilité de la circulation et la sûreté de la voie publique, elle doit prendre à cet égard toutes les dispositions nécessaires, et l'infraction aux arrêtés municipaux, lorsqu'elle ne constitue pas la contravention de dégradation, de détérioration ou d'usurpation de chemins publics, punie par l'art. 479 du code pénal, tombe sous l'application de l'art. 471 du même code.

Lorsque l'excavation opérée pour faire des *fouilles* procède du fait d'un particulier, le préfet prend un arrêté à l'effet d'enjoindre à ce particulier de combler l'excavation par lui faite sur la voie publique, et, faute par celui-ci de le faire dans le délai qui lui est imparti, les travaux sont exécutés par les ouvriers ou entrepreneurs désignés par le fonctionnaire qui a pris l'arrêté. Toutefois, si l'existence de l'excavation constitue une contravention de simple police, la répression devra en être poursuivie par les tribunaux de simple police, lesquels, saisis de l'action publique, sont en même temps compétents pour statuer sur l'action civile qu'une commune peut intenter, à raison du préjudice causé ou des dépenses à elle occasionnées par l'excavation pratiquée sur la voie publique.

FOUILLÉ, ÉE (fou-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Fouiller. Creusé : *Terre* FOUILLÉE.

— B.-arts. Travaillé en creux : *Sculpture admirablement* FOUILLÉE. ‖ Où l'on a imité des creux : *Les toiles de ce peintre sont magistralement* FOUILLÉES.

— Particulièrem. Se dit d'une personne sur qui on a fait des recherches pour découvrir quelque chose que l'on supposait cachée sur elle ; se dit aussi d'un lieu qu'on a parcouru en divers sens pour y trouver quelque chose : *Être* FOUILLÉ *par les employés de l'octroi. Le bois fut* FOUILLÉ *en tout sens par la meute.*

FOUILLE-MERDE s. m. Entom. Nom vulgaire des bousiers, insectes qui vivent dans les excréments.

FOUILLE-AU-POT s. m. Pop. Petit marmiton ; mauvais cuisinier : *La Varenne, de* FOUILLE-AU-POT, *puis cuisinier, après portemanteau de Henri IV et Mercure de ses plaisirs, se mêla d'affaires jusqu'à devenir considérable.* (St-Simon.) ‖ Pl. FOUILLE-AU-POT.

FOUILLER v. a. ou tr. (fou-llé ; *ll* mll. — d'une forme *fodiculare*, tirée par développement du latin *fodicare*, fréquentatif de *fodere*, fouir ; de la racine sanscrite *budh*, creuser). Creuser, pratiquer des creux dans : FOUILLER *la terre.* FOUILLER *le sol.* FOUILLER *la pierre.* FOUILLER *le fer. Le lapin* FOUILLE *la terre.* (Buff.) *Les renards qui, pendant l'hiver,* FOUILLENT *les fourmilières pour se nourrir des fourmis, rendent, par conséquent, sous ce rapport, service à l'homme.* (Morogues.)

— Par anal. Ouvrir pour chercher : *On éventrait les fugitifs pour* FOUILLER *dans leurs entrailles l'or qu'ils avaient avalé.* (Chateaub.)

— Chercher dans ; chercher dans les poches, les vêtements de : FOUILLER *les malles. Vous pouvez* FOUILLER *mes poches. Laissez-vous* FOUILLER. *Vous pouvez* FOUILLER *toute la maison. Nous* FOUILLÂMES *inutilement tout le quartier.*

— Fig. Scruter, rechercher, étudier avec attention : *Il y a les maux cachés et enfoncés comme des ordures dans un cloaque, je veux dire ensevelis sous la honte, sous le secret et dans l'obscurité ; on ne peut les* FOUILLER *et les remuer qu'ils n'exhalent le poison et l'infamie.* (La Bruy.)

> *Fouillons* le cœur humain, cet obscur réservoir,
> Que l'œil de la pensée a seul le don de voir.
>
> BARTHÉLEMY.

> Depuis que le soleil luit sur ce pauvre monde,
> On *a fouillé* le cœur, on en a fait le tour ;
> Dans cette mer mobile on a jeté la sonde,
> Pour cueillir sous les flots la perle de l'amour.
>
> H. CANTEL.

‖ Approfondir ; travailler avec soin : FOUILLER *des problèmes historiques.* FOUILLER *son style avec amour.*

— B.-arts. Pratiquer ou imiter des creux dans : FOUILLER *savamment le marbre.* FOUILLER *les rosaces des caissons.* FOUILLER *la toile.* FOUILLER *admirablement son feuillé.*

— Art vétér. *Fouiller un animal*, Introduire la main dans son rectum, pour explorer les divers organes du bassin et ceux qui avoisinent cette partie.

— v. n. ou intr. Chercher çà et là, fureter : FOUILLER *partout.* FOUILLER *dans un champ, dans la terre, dans une armoire.* FOUILLER *dans les entrailles de la terre.* FOUILLER *dans un coffre, jusqu'au fond d'un coffre.* FOUILLER *dans sa poche, dans sa bourse. Le premier qui, chez les Scythes,* FOUILLA *dans la cervelle de son ennemi et fit une coupe de son crâne fut suivi par tout ce qu'il y avait de plus illustre chez les Scythes.* (Volt.)

— Fig. Examiner, chercher curieusement : FOUILLER *dans des archives, dans de vieilles chroniques, dans l'histoire.* FOUILLER *dans les secrets de la nature.* FOUILLER *dans le passé.* FOUILLER *dans sa mémoire. Plus on* FOUILLE *dans l'antiquité, plus on voit combien les nations modernes ont puisé tour à tour dans ces ruines aujourd'hui presque abandonnées.* (Volt.) *Ne* FOUILLEZ *pas trop avant dans le cœur d'un ami.* (Boiste.)

> Le chat dit au renard : *Fouille* en ton sac, ami ;
> Cherche en ta cervelle matoise.
>
> LA FONTAINE.

Se fouiller v. pr. Chercher dans ses vêtements ; dans ses poches :

> Ne m'a-t-on pas volé mes billets dans mes poches ?
> Je n'ose *me fouiller*. . . . .
>
> REGNARD.

— Loc. pop. *Se fouiller*, Etre définitivement frustré d'une chose sur laquelle on avait compté : *Il attend mon héritage, mais il peut* SE FOUILLER.

FOUILLET s. m. (fou-llè ; *ll* mll.) Bot. Nom vulgaire du pouliot.

FOUILLETER v. a. ou tr. (fou-lle-té ; *ll* mll. — dimin. de *fouiller*). Sylvic. Syn. de FURETER.

FOUILLEUR, EUSE s. (fou-lleur ; *ll* mll. — rad. *fouiller*). Celui, celle qui pratique des fouilles : *Va pour mille guinées, répondit le jeune lord, si la tombe n'a jamais été ouverte comme vous le prétendez ; et rien..., si une seule pierre a été remuée par la pince des* FOUILLEURS. (Th. Gaut.)

— Agric. adj. Se dit des charrues employées pour creuser profondément le sol. ‖ Substantiv. : FOUILLEUSE *mécanique.*

— **Encycl.** Agric. Les charrues *fouilleuses* ont pour but, comme leur nom l'indique, de fouiller le sol, afin d'augmenter la profondeur de la couche arable. Quand le sous-sol est formé par une terre de bonne nature, qui ne demande pour devenir fertile que d'être livrée aux influences atmosphériques, on peut se passer de charrues *fouilleuses*, soit au moyen de charrues spéciales, telles que les charrues Bonnet et brabançonne double, qui pénètrent dans le sol à une grande profondeur, soit à l'aide de deux charrues marchant exactement dans la même raie. Mais, lorsqu'il s'agit de terres d'une mauvaise nature, on doit craindre que la couche inerte amenée tout à coup à la surface ne stérilise momentanément le sol pour les plantes à racines traçantes devant suivre le labour profond. Dans ce cas, on cherche à approfondir le sol en divisant, en pulvérisant le sous-sol sans le déplacer. On emploie dans ce but les *fouilleuses*. Ces charrues se composent essentiellement d'un certain nombre de dents très-fortes, solidement fixées sur un age. On fixe à cet age un régulateur, des roues et un mancheron, semblables à ceux des charrues ordinaires. La *fouilleuse* est destinée à suivre la raie ouverte par une charrue commune, et à rompre le fond de cette raie ordinairement très-durci par le piétinement des attelages. La terre en contact avec les dents de la *fouilleuse* n'est pas par ce seul fait apte à nourrir les plantes ; elle n'acquiert cette propriété qu'à la longue, par son exposition aux influences atmosphériques. Le travail de la *fouilleuse* n'a donc pour but que de rendre possibles les labours profonds ; c'est une opération préliminaire, mais souvent, et par cela même, indispensable. Les principales pièces d'une *fouilleuse* sont les dents qui déchirent la terre et le régulateur qui guide la marche de l'appareil et maintient les dents à la profondeur voulue. « La forme des dents, dit M. Grandvoinnet, doit être telle en hauteur que, dès qu'elles ont mordu un peu la terre, la réaction de celle-ci doit tendre à les enfoncer de plus en plus lorsque l'attelage agit. Pour cela, il suffit que les dents présentent une courbure progressive telle que l'inclinaison de la dent, à partir de la pointe, d'abord très-faible, augmente lentement, puis de plus en plus rapidement jusqu'à la partie verticale qui vient se fixer sur l'age. La pointe peut être légèrement aplatie en fer de lance, soit en tête ou panne de pioche, et l'arête saillante doit être très-obtuse ou même remplacée par une surface plane, car la dent ne doit pas couper la terre à la façon d'un coutre, mais la faire éclater et la soulever en mottes. La hauteur des dents est d'environ 0m,40 entre l'age et la pointe : plus longues, elles devraient avoir une section plus considérable à leur point d'assemblage. Cette section, du reste, doit toujours être assez forte, car une seule dent peut avoir à supporter, dans le cas d'obstacles accidentels, une énorme pression vers la pointe, pression qui, agissant avec un bras de levier égal à la hauteur de la dent, a un effet d'autant plus considérable sur le point d'assemblage. Les dents doivent laisser, dans la largeur de la raie, chacune une trace distincte, et ces traces doivent être également distantes et embrasser toute la raie ; de sorte que, s'il y a trois dents, l'écartement des traces doit être du quart de la largeur du labour ou 0m,06 à 0m,075, et s'il n'y a que deux dents, leurs traces doivent être distantes du tiers de la largeur du labour ou de 0m,08 à 0m,10. En outre, elles doivent être placées l'une après l'autre, de manière à diminuer les chances d'engorgement par les racines ou la terre collante. Pour placer trois dents sur un age en bois, par exemple, on mettrait la première dans l'axe de l'age, la seconde en arrière et du côté droit de l'age, la troisième plus en arrière du côté gauche. Alors, si un obstacle accidentel se présente, il n'est attaqué que par un point par une seule dent sur laquelle tout l'effort de l'attelage peut agir. Trois dents font un meilleur travail que deux, mais elles exigent plus de traction. » Le régulateur des *fouilleuses* ne diffère de celui des charrues ordinaires qu'en un point, mais ce point est de la plus grande importance : il consiste à donner au régulateur une plus grande longueur qu'il n'en a communément. La force de traction nécessitée par une *fouilleuse* étant, en effet, fort variable, même pour une égale profondeur d'entrure, l'instrument prend des inclinaisons fort diverses ; d'où il suit que le régulateur de hauteur doit présenter une étendue considérable, afin de pouvoir hausser ou baisser suffisamment, suivant les besoins, le point d'attache des traits au bout de l'age. L'assemblage des dents sur l'age demande aussi des précautions particulières ; on ne saurait lui donner trop de solidité, eu égard à la résistance que la *fouilleuse* peut rencontrer. L'age lui-même doit présenter toutes les conditions de force désirables. Les ages en fer formés de deux pièces parallèles, comme ceux des *fouilleuses* anglaises, sont de tout points les meilleurs.

FOUILLIS s. m. (fou-lli ; *ll* mll. — rad. *fouiller*). Fam. Confusion, pêle-mêle : *C'est un* FOUILLIS *à ne pas s'y reconnaître.*

FOUILLOT s. m. (fou-llo ; *ll* mll.) Techn. Partie d'une serrure qui renvoie l'effet du ressort.

FOUILLOUSE s. f. (fou-llou-ze ; *ll* mll. — du lat. *follis*, sac de cuir). Bourse ; poche. ‖ Vieux mot que l'argot a conservé. On disait aussi FOUILLOUSSE.

FOUILLOUSSE (LA), bourg et comm. de France (Loire), cant. de Saint-Héan, arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Saint-Etienne, sur le Fureus ; — pop. aggl., 1,014 hab. ; — pop. tot., 2,019 hab. Papeterie ; manufactures d'armes ; nombreuses usines.

FOUILLOUX (Jacques DU), gentilhomme poitevin et écrivain cynégétique, né vers 1521, mort en 1580. On lui doit un traité de la chasse à courre, intitulé : la *Vénerie, contenant plusieurs préceptes et des remèdes pour guérir les chiens de diverses maladies*, traité qui a joui d'une grande réputation, et qui a été réimprimé une vingtaine de fois. Il faut bien que cet ouvrage ne soit pas dépourvu de mérite, puisque Daubenton et Buffon lui-même n'ont pas dédaigné de s'appuyer sur cette autorité. Indépendamment de la *Vénerie*, on doit à de Du Fouilloux l'*Adolescence*, petit poëme de 358 vers, dont le style est naturel et la versification facile.

FOUILLURE s. f. (fou-llu-re ; *ll* mll. — rad. *fouille*). Vêner. Travail du sanglier qui fouille la terre ; terre creusée par le sanglier.

FOUINE s. f. (foui-ne — Bochart tire ce nom du latin *faginus*, de *fagus*, hêtre. Cet animal serait ainsi nommé, parce qu'il se plaît dans les hêtres, et, en effet, la fouine se nomme aussi *martre des hêtres*). Mamm. Espèce du genre martre : *La* FOUINE *a la physionomie très-fine, l'œil vif, le saut léger, les membres souples, le corps flexible, tous les mouvements très-prestes.* (Buff.) *La fourrure de la* FOUINE *est moins estimée que celle de la martre.* (V. de Bomare.) *Pendant l'été, les* FOUINES *restent dans les bois.* (Bosc.)

— Pêche. Espèce de trident pour la pêche des gros poissons, employé sur mer et sur les rivières. ‖ On dit aussi FOËNE et FOUANE.

— Agric. Espèce de fourche en fer, que l'on met au bout d'une perche, et qui sert à élever les gerbes sur le tas.

— Vitic. Nom donné aux taches qui se produisent sur les feuilles de la vigne.

— **Encycl.** Mamm. La *fouine* est à peu près de la taille d'un jeune chat ; elle a la tête petite, le corps allongé, les jambes très-courtes, la queue presque aussi longue que le corps et abondamment fournie de longs poils. Toutes les parties supérieures du corps, la tête exceptée, sont d'un fauve brun ou bistré ; le museau est d'une teinte plus pâle ; les pattes et la queue sont, au contraire, d'un brun plus foncé ; sur le haut de la poitrine et le dessus du cou règne une large plaque d'un beau blanc, caractère qui suffit pour distinguer ce carnassier de la martre ordinaire et de la martre des Hurons, auxquelles, d'ailleurs, il ressemble beaucoup. La *fouine* habite l'Europe et l'Asie occidentale. Pendant l'été, elle habite les bois, et se cache dans les fentes des rochers, sous les tas de pierres, dans les terriers abandonnés ou dans le creux des vieux arbres. Dans la nuit, elle se rapproche des villages ou des fermes isolées ; mais, en hiver, elle s'établit dans les maisons mêmes, et se tient dans les greniers ou dans les trous des murailles. On reconnaît aisément sa présence à l'odeur caractéristique qu'elle laisse après elle. Cette odeur est due à une liqueur jaunâtre et musquée, assez analogue à la civette, et qui découle de deux vésicules voisines de l'anus. Cet animal a la physionomie très-fine, l'œil vif, les membres souples ; son corps flexible s'allonge en quelque sorte à volonté. Ses mouvements sont très-agiles ; il saute et bondit plutôt qu'il ne marche, grimpe aisément le long des murs crépis, pour entrer dans les colombiers et les poulaillers.

La *fouine* vit solitaire, et passe toute la journée dans son gîte ; elle ne sort guère que la nuit, pour aller chercher ses provisions. Elle met bas deux fois dans l'année, et se retire pour cela dans un trou de muraille ou d'arbre, souvent dans un grenier à foin ; elle y transporte de la paille, de la mousse ou de l'herbe. Chaque portée est de trois à sept petits ; la mère veille sur eux avec beaucoup de sollicitude, et, quand ils sont menacés de quelque danger, elle les transporte ailleurs. Ces petits ont atteint tout leur développement au bout d'un an ; l'animal paraît vivre en tout une dizaine d'années.

La *fouine*, dans les bois, se nourrit de petits mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'insectes ; elle mange aussi, dit-on, des fruits et des graines. Quand elle s'introduit dans un jardin, elle commet beaucoup de dégâts sur les arbres fruitiers en espalier ou en plein vent. On ajoute même qu'elle mange le blé dans les greniers ; mais ce fait n'est pas bien constaté.

La *fouine*, qui ne craint pas de se mesurer même contre les chats et qui fort souvent les tue, détruit surtout beaucoup de rats, de souris, de mulots et de belettes, et rend ainsi quelques services à l'agriculteur. Mais, par contre, c'est un des grands fléaux pour les poulaillers et les colombiers ; si elle se contentait de tuer ce qui est nécessaire à sa subsistance, le mal ne serait pas grand ; malheureusement, quand elle s'introduit quelque part, elle commence par tuer tout ce qu'elle peut saisir, sauf à revenir chercher ses victimes l'une après l'autre, pour les donner à ses petits, car c'est surtout quand elle a mis bas qu'elle devient plus hardie et plus dangereuse. On ne doit donc pas négliger les mesures de précaution contre cet ennemi, mais veiller au contraire à ce que le colombier soit parfaitement crépi à l'extérieur. Le pourtour de l'entrée des pigeons doit être garni de fer-blanc ; de cette façon, les griffes de la *fouine* ne peuvent mordre. On aura soin que les poulaillers soient bien clos, exactement fermés tous les soirs, qu'aucune poule ne s'habitue à coucher dehors, à aller pondre dans les granges ou sous les buissons.

Comme cet animal est très-nuisible, on ne se contente pas de se garantir contre ses attaques, on cherche aussi à le détruire. Pendant l'hiver, on lui fait la chasse avec de petits chiens courants à jambes torses, dressés à cet effet, qui le pourchassent de greniers en greniers, entrent quand ils peuvent dans ses trous, et le font sortir sur les toits, où on le tue à coups de fusil. Il n'est pas rare d'en détruire ainsi une douzaine dans une matinée. « Il est des endroits, dit Bosc, où les bâtiments sont disposés de manière qu'on peut faire passer, soit avec des chiens ordinaires,

soit avec des perches, soit avec des appâts les *fouines* de tous les greniers dans un seul, plus petit et bien fermé, où il y a de la paille et du foin comme dans les autres, mais en plus petite quantité. Lorsqu'on juge qu'il y en a d'entrées, par la trace de leurs pas sur la cendre qu'on a tamisée à la porte, on ferme cette porte, et on les tue à coups de bâton. » On peut aussi les tuer à l'affût, en faisant crier une poule; mais il faut pour cela beaucoup de patience, car la *fouine*, fort rusée, a la vue et l'odorat excellents, et elle évite de se montrer quand elle a reconnu le danger. On les prend encore avec des lacets en fil de laiton, des assommoirs, de doubles et grandes ratières à trébuchet, ou des piéges en fer plus grands que ceux qu'on emploie pour les rats; on les amorce avec un œuf ou un petit oiseau, on les place à l'ouverture des trous par où les *fouines* entrent dans les greniers, et on a soin de les visiter tous les matins. « Il m'a été rapporté, ajoute Bosc, qu'un habitant des Vosges ou du Jura avait lavé avec de l'huile d'aspic la vulve et même l'intérieur de la matrice d'une *fouine* en chaleur, qu'il venait de tuer; que pendant sept à huit ans il avait frotté, chaque hiver, avec cette même huile, une *fouine* empaillée, qu'il traînait sur son foin pour la conduire dans un petit grenier disposé comme je l'ai dit plus haut, et la cacher dans un trou où les *fouines* mâles pouvaient la sentir sans la voir; que là il avait pris tous les mâles, et même souvent les femelles, qui se réfugiaient dans sa ferme. » On ne doit qu'en désespoir de cause recourir aux appâts empoisonnés, parce que ce moyen, peu efficace d'ailleurs, présente beaucoup de dangers.

La chair de la *fouine* est très-mauvaise à manger; mais sa peau est assez estimée comme fourrure, moins cependant que celle de la martre; elle est l'objet d'un commerce assez important. On peut la teindre de diverses couleurs, et en faire des manchons, des gants, des doublures d'habit. Son poil est des plus recherchés pour la fabrication des pinceaux communs; on l'emploie aussi dans la chapellerie.

Prise jeune, la *fouine* s'apprivoise jusqu'à un certain point; mais elle témoigne fort peu de familiarité et demeure toujours assez sauvage pour qu'on soit obligé de la tenir à la chaîne. Buffon dit en avoir élevé une qui s'était échappée à diverses reprises; les premières fois, elle s'éloignait peu et revenait au bout de quelques heures, mais sans marquer ni joie ni attachement pour personne; elle demandait cependant à manger comme le chat et le chien. Peu à peu elle fit des absences plus longues, et enfin ne revint plus; elle avait alors un an et demi, âge auquel le naturel avait sans doute repris le dessus. Elle mangeait de tout ce qu'on lui donnait, à l'exception de la salade et des herbes. On a remarqué qu'elle buvait fréquemment, qu'elle dormait quelquefois deux jours de suite, qu'elle était aussi quelquefois deux ou trois jours sans dormir, et qu'alors elle était toujours en mouvement, ce qui, dit Buffon, suppose un animal agile, éveillé, jaloux de sa liberté. On a vu quelquefois des *fouines* assez privées pour remplir jusqu'à un certain point les fonctions des chats; mais, arrivées à un certain âge, elles redevenaient sauvages, et se mettaient à massacrer sans pitié les oiseaux de basse-cour.

FOUINET (Ernest), poëte et romancier français, né à Nantes en 1799, mort à Paris en 1845. Il occupa un emploi au ministère des finances et consacra tous ses loisirs à des travaux poétiques et littéraires. On a de lui des romans, entre autres : la *Stéga* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°); le *Village sous les sables* (1834, 2 vol. in-8°), la plus agréable de ses productions; *Romans du coin du feu* (1836, 2 vol. in-8°), etc. Il a publié, en outre, quelques ouvrages d'éducation, notamment le *Robinson des glaces* (1835); le *Jeune déporté à Botany-Bay* (1836); l'*Ile des Cinq* (1840); le *Maître d'école de Montigny* (1843), etc., et de nombreuses pièces de vers.

FOUIR v. a. ou tr. (fou-ir — lat. *fodere*, creuser, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *budh*, creuser). Creuser, en parlant du sol : FOUIR *la terre.* FOUIR *un puits. L'avare qui enfouit son trésor est le triste emblème de la stérilité et de la disette; le pauvre qui* FOUIT *un quartier de terre offre l'image de la fertilité et de l'abondance.* (Sallentin.)

Voyez-vous à nos pieds *fouir* incessamment
Cette maudite laie, et creuser une mine?
LA FONTAINE.

FOUISSEUR, EUSE adj. (fou-i-seur, eu-ze — rad. *fouir*). Zool. Qui a l'habitude de fouir, de creuser la terre : *Espèces* FOUISSEUSES. *Mammifères* FOUISSEURS. *Rongeurs* FOUISSEURS. *Insectes* FOUISSEURS. *Les courtillères sont des espèces de sauterelles* FOUISSEUSES *qui coupent les racines des plantes.* (Raspail.)

— s. m. Animal qui creuse la terre : *Un* FOUISSEUR.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon.

— **Encycl.** Mamm. On désigne généralement sous ce nom tous les mammifères qui ont l'habitude de fouir, c'est-à-dire de fouiller ou de creuser la terre avec leurs pieds, pour y chercher un abri ou des aliments. La taupe en présente un exemple bien connu. Tous les *fouisseurs* ont des ongles forts et aigus, mais s'émoussant avec l'âge; quelques-uns ont, en outre, les membres thoraciques munis de muscles très-puissants, insérés solidement sur une crête antérieure que présente le sternum; ce sont les *fouisseurs* par excellence. Dans un sens plus restreint, et, par conséquent, plus précis, on applique le nom de *fouisseurs* à une tribu de rongeurs qui comprend les rats, les hydromys, les gerboises, les marmottes, etc., et aussi une famille d'édentés composée des genres tatou, oryctérope, fourmilier et pangolin.

— Entom. On a distingué sous le nom de *fouisseurs* une famille d'hyménoptères, caractérisée par un aiguillon; une languette toujours évasée à son extrémité, jamais filiforme ou sétacée; des ailes toujours étendues dans le repos; des pattes propres à la marche, quelquefois à fouir le sable, jamais à recueillir le pollen des fleurs. Ces insectes présentent des individus de deux sortes seulement, c'est-à-dire des mâles et des femelles; il n'y a jamais de neutres, comme chez les abeilles et les fourmis. A l'état parfait, ils vivent solitaires et généralement sur les fleurs; leur piqûre est douloureuse. Les femelles creusent des trous dans le sable, dans la terre, dans le bois, ou bien elles profitent des trous qu'elles rencontrent déjà faits; elles savent même en rétrécir l'entrée, ne fût-ce que momentanément. Quelques-unes sont maçonnes et construisent à l'air libre les nids qui doivent renfermer leurs petits. A côté de chaque œuf, elles entassent des provisions consistant en larves, araignées, insectes qu'elles ont tués d'un coup d'aiguillon. La larve, en sortant de l'œuf, trouve ainsi des aliments tout prêts; elle file une coque où elle subit sa dernière métamorphose. Cette famille, qui correspond au grand genre sphex de Linné, renferme un assez grand nombre de genres, groupés en sept tribus.

I. *Scoliètes :* tiphie, myzine, scolie.

II. *Sapygites :* thynne, sapyge.

III. *Sphégides :* pompile, pélopée, sphex, chlorion.

IV. *Bembécides :* bembex, monédule, stize.

V. *Larrates :* larre, trypoxylon, astate, oxybèle, goryte.

VI. *Crabronites :* melline, crabron, philanthe.

VII. *Nyssoniens :* psen, nysson.

FOUKA, village agricole de l'Algérie, province et à 37 kilom. S.-O. d'Alger, à 4 kilom. N. de Koléah, à 1 kilom. de la Méditerranée, sur le versant septentrional du Sahel; 787 hab. Ce village, créé en 1842 pour l'application du système de colonisation militaire, est l'ancien centre de population romaine que l'*Itinéraire* d'*Antonin* désigne sous le nom de *Casæ Calventi.* Des fouilles, exécutées récemment, y ont mis à jour des tombeaux, des bronzes, des médailles, etc. Fouka est dans une situation charmante et ses environs produisent des céréales et du vin.

FOU-KIAN ou **FO-KIEN**, province maritime de la Chine, au S.-E., entre celles de Tché-Kiang au N., de Kiang-Si à l'O., de Kwang-Toung au S., et le détroit de Formose à l'E.; 140,000 kilom. carr.; environ 14,777,410 hab. Ch.-l. Fou-Tchéou; villes principales, Amoy et Tchang-Tchou. Cette province est couverte de collines et n'a, pour ainsi dire, pas de plaines; mais elle offre un grand nombre de vallées riantes et fertiles, traversées par des rivières et des canaux. Les côtes sont rocheuses, déchirées et bordées d'une infinité de récifs et d'îlots. Ses principaux fleuves sont : le Si-ho, qui se jette dans la mer près de Fou-Tchéou; le Mincho, son affluent; le Tchan, qui arrose le sud; le Han-kiang qui entre dans le Kouang-Toung. Le climat est chaud et salubre. Le sol produit du riz, du blé, des légumes, toutes sortes de fruits, du thé, du chanvre, du tabac, du sucre, du coton, des bois de chauffage et de construction, des bambous. L'élève du bétail pourrait occuper une plus grande place; en revanche, la pêche est très-importante et la culture du ver à soie forme la principale branche de l'industrie agricole. L'industrie manufacturière est assez développée dans le Fou-Kian; on y fabrique des étoffes de soie et de coton et la meilleure toile de la Chine, des pinceaux, du papier, du verre, des articles en fer et en acier. Les mines de fer et de mercure sont exploitées avec soin, et les chantiers, alimentés par les bois de la province, fournissent de bons bâtiments. La commerce est considérable; les habitants passent pour d'excellents marins; ce sont eux qui visitent les côtes du Japon, des Philippines, d'Annam, de Siam, de Sumatra et de Java. Les exportations consistent principalement en soie, étoffes de soie, de coton, toiles, thé, sucre, musc, outils en fer et en acier, mercure, cristaux, bois et papier.

FOULA, île de l'océan Atlantique, dans le groupe des Shetland, au N. de l'Ecosse, la plus occidentale de l'archipel, à 40 kilom. S.-O. de Mainland, par 60° 9′ de latit. N. et 4° 37′ de longit. O., 5 kilom. de longueur sur 3 kilom. de largeur. Côtes hautes et très-escarpées; l'île, très-peu fertile, est traversée par une haute chaîne de montagnes. Ses rares habitants ne vivent guère que de la pêche, surtout de celle des phoques, très-nombreux sur ses côtes. On croit que cette île est l'*Ultima Thule* des anciens.

FOULADOU ou **FOULADOUGOU**, Etat peu connu, dans la partie orientale de la Sénégambie, au S. du Kaarta, près des sources du Sénégal, et à l'E. du Bambouk. Le sol de ce pays est tourmenté; il est arrosé par le Cokoro, tributaire du Sénégal. Chaque village de cet Etat est séparé par des espaces déserts. Capitale, Bangassi; les habitants sont des Foulahs ou Fellatas.

FOULAHS, peuplade d'Afrique. V. FELLATAS.

FOULAGE s. m. (fou-la-ge — rad. *fouler*). Techn. Action de fouler; résultat de cette action : FOULAGE *des draps. Les chapeaux se feutrent par le* FOULAGE. (Acad.)

— Typogr. Action exercée sur la feuille de papier par la platine dans la presse manuelle, par un cylindre spécial dans la presse mécanique, et par suite de laquelle l'impression a lieu : *La régularité du* FOULAGE *contribue à la beauté de l'impression.* (Acad.) ‖ Nom donné au relief produit par l'impression sur le revers de la feuille : *Ces feuilles ont beaucoup de* FOULAGE. ‖ *Contre-foulage*, Relief qui est produit par la retiration sur le côté déjà imprimé du papier.

— **Encycl.** Techn. Le *foulage* que l'on fait subir aux draps a pour but de resserrer les fils de laine qui composent le tissu; on arrive ainsi à lui donner plus de corps, tout en le rendant plus moelleux et plus doux au toucher. Cette opération, essentielle pour les draps, consiste à comprimer l'étoffe, soit par pression, soit par percussion, après l'avoir fait passer dans une dissolution alcaline ou savonneuse. On emploie, à cet effet, des appareils auxquels on donne le nom de *foulons.* V. ce mot.

— Typogr. On conçoit que les lettres, composées d'une matière métallique ayant une certaine dureté, laissent leur empreinte en creux sur le papier humide où elles s'impriment. Avec la presse en bois, le *foulage* dépend de la force déployée par l'ouvrier qui tire le barreau. Pour obtenir avec cette sorte de presse un *foulage* bien régulier, on tire, sans encrer la forme, une feuille sèche du papier de l'ouvrage; on enfonce ensuite une épinglette dans le tympan, en haut et en bas, de façon à percer la feuille qui est dans l'intérieur, afin de pouvoir répérer ces deux feuilles. Cela fait, on vérifie le *foulage;* l'on dégarnit, s'il y a lieu, les parties les plus saillantes, et l'on met des hausses sur les parties les plus faibles. On agit de la même manière pour s'assurer du *foulage* de la retiration. Dans les presses mécaniques, le *foulage* se détermine d'avance au moyen d'un régulateur, et il se produit au centre de chaque cylindre et sous les tiges des genouillères. Quand le conducteur veut diminuer le *foulage*, il tourne de droite à gauche des vis *ad hoc;* si, au contraire, il veut l'augmenter, il tourne les mêmes vis de gauche à droite. Le *foulage* doit varier suivant la force du caractère; si celui-ci est fin, le *foulage* devra être plus énergique; en tout cas, il faut qu'il soit léger, mais non trop superficiel : l'empreinte de la lettre devra être nette, sans pourtant être plongeante; il faut surtout éviter le maculage, si facile avec les papiers glacés; pour cela, on aura soin de faire pénétrer l'encre et on ne se bornera pas à l'étendre à la surface. Le *foulage* s'obtient au moyen de bandes d'étoffes de laine dont l'épaisseur ne doit pas excéder celle des cercles extérieurs des cylindres qui portent sur les bandes de support. Voici quelques considérations pratiques publiées par M. Motteroz, un des conducteurs les plus distingués de Paris, dans le journal l'*Imprimerie* (février 1867) : « Du temps des presses en bois et au début des machines, on se servait d'énormes blanchets qui faisaient gaufrer la feuille et produisaient toujours une impression lourde. Quand les presses en fer et les machines modernes permirent d'employer des étoffes plus minces, on obtint des impressions si nettes et si belles que depuis il y a eu, chez les éditeurs et les imprimeurs, un parti pris de ne plus vouloir de *foulage.* Il est arrivé là, comme en bien d'autres choses, qu'après avoir eu trop, on n'a plus eu assez. L'impression typographique ne peut avoir lieu autrement que par pression. Si cette pression n'est pas assez énergique pour faire pénétrer l'encre dans le papier, celle-ci reste à la surface, sèche avec la plus grande difficulté et produit les trop nombreux livres maculés qui font le désespoir des relieurs. On se plaint alors que l'encre n'est point assez siccative; mais le reproche ne tombe-t-il pas à faux, si, comme il arrive souvent, un autre ouvrier tire avec la même encre un volume que le relieur bat, sans trace de maculage, quinze jours après l'impression? La grande majorité des ouvriers imprimeurs et des conducteurs savent bien qu'il faut de la pression pour obtenir une impression convenable; aussi ont-ils cherché à concilier cette nécessité avec le parti pris dont nous parlions plus haut. Ils ont trouvé alors différents procédés pour masquer le *foulage;* mais tous ces procédés ont des conséquences fâcheuses pour les caractères et la qualité de l'impression..... Les belles impressions ont été obtenues au moyen de blanchets minces, qui suffisent à protéger le caractère, tout en égalisant les lettres et en donnant du brillant à l'encre. Dans ces conditions, le *foulage* est un peu apparent; mais, après le satinage qui le fait facilement disparaître, il reste une impression bien plus belle que celle produite par les *foulages* plats qui font jasper et ont toujours l'un de ces deux défauts : faire maculer l'encre ou écraser les caractères. » D'après l'indication d'un de ses confrères, M. Liverani, M. Motteroz a essayé l'étoffage de toile de caoutchouc, en remplacement des blanchets de laine; les résultats qu'il a obtenus avec cette nouvelle matière ont été assez satisfaisants pour l'engager à en conseiller l'emploi. Le *foulage* de la retiration a reçu le nom de CONTRE-FOULAGE.

FOULANT, ANTE adj. (fou-lan, an-te — rad. *fouler*). Propre à fouler : *Cylindre* FOULANT.

— Mécan. *Pompe foulante*, Pompe servant à élever l'eau au moyen de la pression exercée sur le liquide.

FOULARD s. m. (fou-lar). Etoffe de soie de la famille des taffetas, qui s'emploie pour robes, fichus, mouchoirs, et pour la confection de laquelle on choisit ordinairement des soie de Chine ou de Perse : *Une robe de* FOULARD. *L'étoffe chinoise appelée* sou-sse-tcheou *est un* FOULARD *écru, en soie de vers sauvages du Ssé-Tchuen.* ‖ Mouchoir ou fichu de foulard : *Ourler des* FOULARDS. *S'envelopper la tête d'un* FOULARD.

FOULARDER v. a. ou tr. (fou-lar-dé — rad. *foulard*). Techn. Préparer comme les foulards : FOULARDER *les pièces de toile au chlorate avant d'imprimer le mordant.*

FOULCHER, historien français. V. FOUCHER DE CHARTRES.

FOULD (Achille), homme d'Etat et financier français, né à Paris le 17 novembre 1800, mort à Tarbes le 5 octobre 1867. Fils d'un riche banquier israélite, il consacra sa jeunesse au double soin d'apprendre les affaires de banque dans la maison paternelle et de compléter son éducation par des voyages auxquels il donna un but artistique. Il fit ainsi une longue excursion en Italie, puis en Orient. A son retour, et sans négliger les affaires de banque, il s'établit pendant quelque temps à Tarbes, où sa famille possédait des propriétés considérables, et s'y fit nommer député en 1847. Candidat ministériel, il prit place au centre et vota régulièrement avec le ministère dans les questions politiques. Il ne joua un rôle vraiment actif que dans les questions financières. C'était l'époque où se développait en France le mouvement industriel et économique. Les concessions de chemins de fer, les conditions spéciales fixées pour leur exécution par la loi de 1842, les caisses d'épargne, les tarifs de douanes, les emprunts, les budgets appelèrent successivement l'attention de M. Fould; son intelligence financière s'y révéla rapidement, et il ne tarda pas à se faire écouter dans ces discussions importantes, élaborées dans des commissions dont il était le plus souvent le rapporteur.

La révolution de Février survint. M. Fould, surpris comme tant d'autres, ne resta que peu de jours à l'écart. Dès la formation du gouvernement provisoire, il s'occupa de revenir aux affaires publiques. Au mois de mai 1848, M. Fould publia une première brochure : *Observations sur la question financière, adressées à l'Assemblée nationale.* Elle arrivait à propos. L'opinion publique, très-inquiète des difficultés financières que le gouvernement provisoire ne dissimulait pas, cherchait un moyen de solution.

La brochure de M. Fould fit sensation; les politiques comprirent qu'elle était l'œuvre d'un homme compétent, et plusieurs républicains modérés offrirent à l'auteur le ministère des finances. Il refusa. M. Goudchaux, après des efforts qui ne furent pas heureux pour conjurer la crise, dut céder ce portefeuille à M. Garnier-Pagès.

L'embarras du gouvernement était grave. Avec 250 millions et demi disponibles, il fallait faire face à une dette flottante de 960 millions. Un décret du 16 mars avait suspendu pour la seconde fois le payement des bons du Trésor, et un décret provoqué par M. Garnier-Pagès imposa la contribution des 45 centimes additionnels, charge jugée indispensable, mais qui, habilement exploitée par les réactionnaires, devait susciter tant de haines à la jeune République. Le Trésor avait retiré de la Banque 77 millions; le 16 mars, ce grand établissement financier suspend ses payements en numéraire; ses billets ont cours de monnaie légale; la panique financière est au comble. On réalisa un million en fondant l'argenterie de la couronne.

M. Achille Fould, dans sa brochure, exposait les moyens qu'il eût fallu employer, au lieu de mettre en usage des expédients qui révélaient l'inexpérience financière du gouvernement. : « Le 24 février, disait M. Fould, le Trésor avait en caisse 135 millions de francs; en portefeuille 55 millions. L'anticipation des douzièmes devait fournir en deux mois 50 millions; ensemble 200 millions, qui, à raison de 2 millions par jour, suffisaient à combler la différence entre les recettes et les dépenses pendant cent vingt jours... Mais, au lieu de cent vingt jours, l'intervalle à traverser n'était que de soixante-dix; les ressources indiquées devaient donc laisser un excédant.

La conversion en rentes à un taux équitable des dépôts des caisses d'épargne et des bons du Trésor, offert facultativement, en donnant aux créanciers de l'État des valeurs facilement réalisables, les préservaient de la pénurie et de la misère, en même temps qu'elle soulageait le Trésor du plus sérieux

embarras que lui eût légué le gouvernement déchu. » M. Fould concluait à une enquête sur l'administration financière de M. Garnier-Pagès. L'Assemblée n'écouta point cette proposition, et les 45 centimes furent décrétés. Au mois de juin, en présence des idées émises par certains membres du gouvernement pour suppléer à la rareté du numéraire, il publia deux autres brochures : *Pas d'assignats!* et *Opinion de M. A. Fould sur les assignats.*

Ces écrits avaient attiré sur son nom l'attention publique, fort préoccupée de la question des finances. Aux élections partielles du 8 juillet 1848, il fut élu à Paris représentant du peuple. Il entra à l'Assemblée et y prit immédiatement une situation très en vue, parlant avec une grande autorité sur les bons du Trésor, sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne, sur l'impôt des boissons, qui fut si vivement discuté; par une réaction assez bizarre, ce fut lui qui fut nommé rapporteur du projet de loi pour le remboursement des 45 centimes. Plus tard, lorsque vint la révision des comptes du gouvernement provisoire, il fut membre de la commission chargée de ce travail. La lutte entre les membres du pouvoir et lui fut d'une violence extrême; les administrateurs qu'il critiquait lui reprochèrent de leur avoir conseillé les mesures les plus extrêmes.

Après l'élection présidentielle, en 1849, le portefeuille du commerce et de l'agriculture lui fut vainement offert. Mais l'Assemblée législative avait succédé à la Constituante. L'accord n'existait plus entre le ministère et le président. Ce dernier adressa, le 31 octobre, au président de l'Assemblée un message qui était tout un programme politique. Le même jour, il formait un nouveau ministère, dans lequel M. Achille Fould, depuis longtemps rallié à l'Elysée, avait le portefeuille des finances. La liste civile allouée au prince-président était jugée maigre par Louis-Napoléon, et on affirmait que M. Fould, banquier riche et habile, n'hésitait pas à prêter des sommes considérables pour subvenir à des dépenses plus ou moins avouables. Ces avances faites à l'avenir, et sans autres garanties que les chances de la fortune politique du prince, rendaient-elles le ministre inquiet sur la valeur de sa créance? Toujours est-il que, le 4 janvier 1850, il proposa, en sa qualité de ministre des finances, de porter de 600,000 fr. à 3 millions la liste civile du prince-président.

Au mois de janvier 1851, au moment où la lutte se dessinait très-vive entre l'Assemblée et le président, M. Fould répondit à l'agitation parlementaire en abaissant de 1 et 1/2 pour 100 l'intérêt des bons du Trésor.

Le 10 du même mois, le ministère fut reconstitué. M. Fould fut maintenu aux finances. Mais l'antagonisme ne faisait que grandir entre la Chambre et le gouvernement. Le nouveau cabinet fut accueilli par une tempête dans l'Assemblée. M. de Rémusat dit : « J'espérais que le ministère nouveau viendrait nous expliquer pourquoi il siége sur ces bancs. » M. Baroche répond; M. Berryer réplique. M. Baroche demande qu'on attende les actes du gouvernement pour les juger; M. de Rémusat propose de voter une *commission des mesures à prendre.* Sa proposition est adoptée. Enfin, sur la proposition de M. Sainte-Beuve, l'Assemblée déclare, par 415 voix contre 276, que le ministère n'a pas sa confiance. La destitution du général Changarnier était la cause de tout cet orage. Le 24 janvier 1851, le prince-président annonça la composition d'un nouveau cabinet. M. Fould était remplacé par M. le comte de Germiny.

Ce ministère n'était que transitoire, et, le 10 avril 1851, un autre cabinet ayant été formé, M. Achille Fould y rentrait avec le portefeuille des finances.

Le 27 octobre, autre ministère, composé de personnages secondaires. Ce sont ceux qui doivent, les yeux fermés, et sans participation au secret, sauf le général Saint-Arnaud, conduire les affaires jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre. M. Fould, qui nous paraît cependant moralement complice de ce crime, est remplacé par M. Blondel, inspecteur général des finances. On donna pour motif au changement du ministère son refus de consentir au retrait de la loi du 31 mai restreignant le suffrage universel.

Du 31 octobre 1849 au 27 octobre 1851, M. Achille Fould avait donc été quatre fois ministre des finances. Parmi les actes et les lois dont il a été le promoteur, il faut citer : le retrait de l'impôt sur le revenu, sur les créances hypothécaires et sur les loyers; le maintien de l'impôt des boissons et des droits d'octroi; la modification du service des postes, la réduction de la taxe des lettres; la modification des droits d'enregistrement; le rachat des canaux du Rhône au Rhin; les caisses de retraite et de secours pour la vieillesse; la banque d'Algérie, etc. Quelques-unes de ces lois, très-réactionnaires, font peu d'honneur à celui qui les a proposées. En matière de commerce, M. Fould était fortement protectionniste, et, en sa qualité de ministre des finances, il faisait, le 28 juin 1851, au Corps législatif, cette déclaration :

« En matière de douanes, toute innovation brusque et non préparée est dangereuse.

» Mais nous ne perdons pas de vue — et le ministre qui a l'honneur de vous parler ne doit pas l'oublier — que notre législation douanière a un double but : 1° protéger le travail national; 2° procurer une ressource au Trésor.

» Le principe du libre échange est celui-ci :

» Il faut que chaque pays produise exclusivement ce que la nature lui permet de produire au plus bas prix.

» Nous repoussons formellement ce principe comme incompatible avec l'indépendance et la sécurité d'une grande nation; comme inapplicable à la France, comme destructeur de nos plus belles industries. »

Quelques années après, le gouvernement au nom duquel était faite cette déclaration proclamait le libre échange et signait le traité de commerce avec l'Angleterre, que M. Thiers vient à son tour de dénoncer (mars 1872).

Sorti du ministère des finances le 27 octobre 1851, M. Fould y rentrait le lendemain du coup d'Etat. Mais, le 25 janvier 1852, à la suite du décret sur les biens de la famille d'Orléans, il donna sa démission. Le même jour, il était nommé sénateur. M. Bineau prenait le portefeuille des finances. Le 28 juillet suivant, M. Fould remplaça M. de Casabianca au ministère d'Etat. Dans ces fonctions, il attacha son souvenir à deux grandes entreprises : l'Exposition universelle de 1855 et l'achèvement du Louvre. Il s'occupa aussi beaucoup (un peu trop, dit-on) du théâtre de l'Opéra et de son personnel. Il fit de ce théâtre une dépendance absolue de son ministère. Le 24 novembre 1860, M. Achille Fould quitta ce ministère, où, malgré la limite très-étroite des attributions, il avait, reconnaissons-le, déployé une grande activité. Il fut nommé membre du conseil privé. Mais son habitude d'être ministre était si grande, que cette inaction lui pesa bientôt. On était accoutumé, du reste, à ne le voir quitter le ministère que pour y rentrer. M. Fould profita des loisirs de sa retraite pour rédiger un travail sur les finances et préparer son retour. Un jour, au conseil privé, il aborda résolûment la question.

Le 14 novembre 1861, le *Moniteur* causa au public une assez étrange surprise : c'était un long rapport de M. A. Fould, exposant que tout allait fort mal dans l'administration des finances de l'Empire. Après de longues explications, il concluait ainsi : « En étudiant la question financière, il est facile de prévoir qu'à moins d'un changement de système, nous nous trouverons bientôt en présence d'embarras très-graves. On voit combien se sont accrus et la dette publique et les découverts du Trésor. Pour satisfaire à ces dépenses, on a eu recours au crédit sous toutes les formes, et on a utilisé, avec l'assentiment des pouvoirs publics, les ressources des établissements spéciaux dont l'Etat a la direction... Le public a souscrit ces emprunts avec un grand empressement; mais ce serait se faire de dangereuses illusions que de compter indéfiniment sur le développement du crédit national. L'état du crédit doit d'autant plus attirer l'attention de l'empereur que la situation des finances préoccupe tous les esprits. Lors de la dernière discussion du budget, on concluait que les découverts devaient s'élever, à la fin de l'année, à près d'un milliard, et ce chiffre n'est certainement point exagéré. Le Corps législatif et le Sénat ont déjà exprimé leur inquiétude à ce sujet. Ce sentiment a pénétré dans la classe des hommes d'affaires, qui tous présagent et annoncent *une crise* d'autant plus grande, qu'à l'exemple de l'Etat, et dans un but d'amélioration et de progrès, peut-être trop précipité, les départements, les villes et les compagnies particulières se sont lancées dans des dépenses très-considérables. »

Voici maintenant où cette machine de chiffres et de raisonnements accouche d'un souris : « Le véritable moyen de conjurer cette crise, c'est d'agir avec promptitude et décision, et de fermer la source du mal en supprimant les crédits supplémentaires et extraordinaires.

» ..... Votre Majesté, si elle renonçait à ce pouvoir, plus apparent que réel, plus menaçant qu'efficace, ne rendrait donc pas seulement la confiance à la France, elle calmerait l'inquiétude de l'Europe et ôterait tout prétexte à des menées hostiles, etc. »

On aurait pu objecter à M. Fould que si ce droit d'ouvrir des crédits supplémentaires était plus apparent que réel, et plus menaçant qu'efficace, on ne comprenait pas qu'il en fît la cause directe d'un si grand désordre financier et d'une crise si grave. On aurait pu croire aussi que l'empereur, de tout temps ami des virements de toutes sortes, accueillerait assez mal cette rude critique de l'administration financière de son règne. Il n'en fut rien. Le même numéro du *Moniteur* contient une lettre dans laquelle l'empereur informe le ministre d'Etat qu'il réunira le 2 décembre le Sénat pour lui annoncer sa renonciation « au droit d'ouvrir des crédits supplémentaires ou extraordinaires dans l'intervalle des sessions. » Cette lettre était suivie d'une seconde, adressée à M. Fould. On y lit ce passage : « ..... J'accepte *votre système*, d'autant plus volontiers que depuis longtemps je cherche, vous le savez, le moyen d'asseoir solidement le crédit de l'Etat, en renfermant les ministres dans le budget réglementaire. Mais ce *nouveau système* ne fonctionnera avec avantage que si celui qui a su en approfondir toutes les difficultés veut se consacrer à son exécution. Je viens donc vous charger du portefeuille des finances..... *Napoléon.* »

Si, à cette époque, un journal eût publié en article le rapport de M. Fould, il aurait reçu un sévère *avertissement* et des *communiqués* de toutes sortes. Lu en conseil privé, ce rapport valut à son auteur le ministère des finances.

Le public se demanda alors : M. Fould a donc un système? un nouveau système? Selon la lettre de l'empereur, on attendait avec une légitime curiosité l'application de ce système. On attendit en vain. Toute la méthode de M. Fould consista à recommencer ce qu'on avait fait avant lui, à continuer les déficits, les découverts, les emprunts, et à montrer l'absence la plus complète de tout système financier. Ne parlons pas de l'emprunt mexicain, où le ministre laissa le meilleur de sa réputation de probité.

La publication de ce rapport était blessante pour les prédécesseurs de M. Fould : pour M. Forcade-Laroquette qu'on évinçait, et surtout pour M. Magne, dont la prudence financière était oubliée et méconnue; mais, en réalité, elle frappait surtout le chef de l'Etat, puisque l'empereur était responsable, aux termes de la constitution.

M. A. Fould établit, le 31 mai 1862, un nouveau règlement général de la comptabilité publique; peu de temps après, il trouva l'expédient de la conversion de la rente 4 1/2 en 3 pour 100, à laquelle les rentiers ne bénéficièrent pas, mais qui avait pour but de fournir de l'argent au Trésor au moyen de la soulte; puis, le 18 janvier 1864, il ouvrait un nouvel emprunt de 300 millions, en 3 pour 100, au taux de 66,30; le 24 novembre 1865, il exposait, dans un rapport à l'empereur, la nécessité de supprimer les payeurs du Trésor dans les départements, et de confondre leurs attributions avec celles des receveurs généraux, innovation qui fut adoptée et qui est appliquée depuis; enfin il laissa le budget de 1867 et de 1868 avec des déficits sur des prévisions exagérées et des découverts considérables, auxquels on dut pourvoir par l'emprunt de 1868. Tel fut le développement du prétendu système financier que M. Fould devait inaugurer.

M. Fould avait été élu, en 1857, membre de l'Académie des beaux-arts.

Comme ministre des finances, M. A. Fould a été jugé unanimement : en apparence, très-actif, très-fécond en expédients, très-expérimenté en matière de trésorerie et possédant l'art de manier les illusions d'un budget; au fond, très-médiocre ministre, sans idées neuves, sans système, administrant au jour le jour et faisant sans scrupule ce qu'il avait si amèrement reproché à ses prédécesseurs. Du reste, peu soucieux de la hiérarchie, faisant rapidement la carrière de ses favorisés et la fortune de ses amis.

Par une de ces contradictions si fréquentes sous l'Empire, il a eu pour successeur au ministère des finances, après un intérim de M. Rouher, M. Magne, contre la gestion financière duquel il avait rédigé le fameux rapport que l'empereur prit ou feignit de prendre pour l'exposé d'un système nouveau.

FOULE s. f. (fou-le — du lat. *fullo*, foulon). Techn. Foulage, action de fouler, de soumettre quelque chose à une forte pression : *La* FOULE *du drap. La* FOULE *des chapeaux.* ‖ Chez les chapeliers, Atelier où l'on foule : *Aller à la* FOULE. ‖ En terme de tisseur, Angle que forment les deux nappes de la chaîne, pour le passage de la navette. On dit aussi FOGUE. ‖ Pression que le tisseur exerce avec le pied sur une ou plusieurs marches du métier, pour les enfoncer. On dit aussi MARCHURE. ‖ Morceau de bois dont se sert le tisserand pour tenir convenablement écartées les jumelles du peigne.

— Particulièrem. Presse, grand nombre de personnes réunies dans un lieu relativement peu étendu : *Faire* FOULE. *Se trouver dans la* FOULE. *Percer la* FOULE. *Il y a toujours* FOULE *à la Bourse.* ‖ Peuple, commun des hommes : *La* FOULE *ignorante, inconstante. Se mettre au-dessus de la* FOULE. *Se faire remarquer dans la* FOULE. *Etre confondu dans la* FOULE. *La* FOULE *n'a d'autre loi que les exemples.* (Mass.) *Le sage, pour faire monter la* FOULE *jusqu'à lui, doit se pencher sur elle.* (Villem.)

La *foule* met toujours, de ses mains dégradées,
Quelque chose de vil sur les grandes idées.
V. HUGO.

‖ Grand nombre de personnes ou de choses : *Citer une* FOULE *de témoins. Faire une* FOULE *d'objections. L'homme veut savoir sur lui-même, sur son avenir une* FOULE *de secrets que l'univers ne dit pas.* (Napol. Ier.)

Quelle *foule* de maux l'amour traîne à sa suite!
RACINE.

— Mar. Vergue supplémentaire, livarde dont on se sert pour tendre au vent les voiles à bourcet : *Dans les embarcations la gaffe sert de* FOULE.

— Pêche. Genre de pêche qui se fait à la marée basse, en sondant du pied le fond des rivières ou de la mer, afin de piquer avec un angon le poisson enfoui dans le sable ou la vase.

— Loc. adv. *En foule*, En formant foule, en grand nombre : *Se porter* EN FOULE *au-devant du cortége. Accourir* EN FOULE *à un spectacle. Les exemples se présentent* EN FOULE.

— **Syn. Foule, affluence, concours, multitude, presse.** V. AFFLUENCE.

— **Epithètes.** Nombreuse, innombrable, énorme, immense, compacte, serrée, pressée, épaisse, confuse, tumultueuse, bruyante, turbulente, rebelle, séditieuse, irritée, furieuse, délirante, éperdue, insensée, stupide, incommode, agitée, empressée, avide, haletante, aveugle, aveuglée, égarée, épouvantée, effrayée, terrifiée, obscure, commune, grossière, profane, servile, volage, frivole, inconstante, cruelle, barbare, sanguinaire, inhumaine, impitoyable, coupable, criminelle, impie, sacrilége, émue, attendrie.

FOULÉ, ÉE (fou-lé) part. passé du v. Fouler. Pressé, aplati, enfoncé par la pression : *Drap* FOULÉ. *Ourlet* FOULÉ. *Raisins* FOULÉS.

Le bourgogne a ruisselé,
Sang vermeil du raisin *foulé*
Par des bacchantes furieuses.
TH. DE BANVILLE.

‖ Sur quoi l'on a beaucoup marché : *Terrain* FOULÉ. *Allée* FOULÉE.

. . . En ces champs *foulés* par tant de bataillons,
Il n'est pas un écho qui ne parle de gloire.
ANCELOT.

— Qui a une entorse, une luxation : *Poignet, pied* FOULÉ.

— Fig. Accablé de charges : *La taxe subsiste toujours la même, quoique les revenus des terres aient augmenté; aussi personne n'est* FOULÉ, *personne ne se plaint.* (Volt.) *La nation s'obère, le peuple est* FOULÉ, *le gouvernement perd toute sa vigueur.* (J.-J. Rouss.)

— *Foulé au pied*, Sur quoi l'on a marché, piétiné : *Les hommes passent comme les fleurs qui s'épanouissent le matin et qui le soir sont flétries et* FOULÉES AUX PIEDS. (Fén.)

— Fig. Outragé, méprisé, dédaigné, mis en oubli : *Devoirs, serments* FOULÉS AUX PIEDS. *Réputation* FOULÉE AUX PIEDS. *L'homme, comme l'herbe des champs, fleurit le matin; le soir, il languit, il se dessèche, il est flétri et il est* FOULÉ AUX PIEDS. (Fén.)

— Véner. Battu, parcouru par une meute : *Quelque étroites et resserrées que fussent nos enceintes, elles étaient mal* FOULÉES *d'un côté et mal gardées de l'autre.* (L. Viardot.)

FOULÉE s. f. (fou-lé — rad. *fouler*). Manége. Temps de la marche pendant lequel le pied du cheval pose sur le sol.

— Véner. Trace légère qu'une bête laisse de son pied, quand elle passe sur l'herbe ou sur les feuilles :

Il suit aucunes fois le cerf par les *foulées*
Dans ces vieilles forêts du peuple reculées,
RACAN.

— Constr. Dessus d'une marche d'escalier, partie sur laquelle on pose le pied.

— Techn. Quantité de peaux que l'on soumet en même temps à l'opération du foulage : *En chamoiserie, la* FOULÉE *se compose de douze douzaines de peaux.* (Maigne.) *Le travail du chamois est si délicat, que deux* FOULÉES *faites dans le même temps, avec le même soin et les mêmes précautions, ne se ressemblent jamais dans la durée des vents qu'elles exigent, dans la couleur qu'elles prennent et dans les circonstances dont elles sont accompagnées.* (Fontenelle.) ‖ Chacune des impulsions que l'on donne à un soufflet de forge lorsqu'on souffle : *Après avoir laissé le fourneau s'échauffer lentement pendant trois ou quatre jours, en imposant successivement sur le charbon une petite quantité de mine, on met en jeu les soufflets, en ne leur donnant d'abord qu'un mouvement assez lent de quatre ou cinq* FOULÉES *par minute.* (Buff.)

FOULER v. a. ou tr. (fou-lé — rad. *foule*). Presser, écraser, enfoncer par la pression; marcher sur : FOULER *l'herbe.* FOULER *un lit.* FOULER *par mégarde une robe, un bonnet.*

. . . . Que m'importe
Qui *foule* après ma mort la terre qui me porte?
CORNEILLE.

— Blesser en pressant fortement : *Les selles neuves* FOULENT *d'ordinaire les chevaux.* (Acad.) ‖ Luxer, donner une entorse à : *Cette chute lui* A FOULÉ *le pied. Il a* FOULÉ *son cheval en le faisant galoper sur le pavé.*

— Fig. Ecraser de charges, d'obligations onéreuses : FOULER *le peuple. Rome a, par excellence, le génie politique; je ne dis pas social, car elle* FOULAIT *les peuples, et à ses triomphes attelait des rois.* (Lerminier.)

— *Fouler aux pieds*, Ecraser sous ses pieds; marcher sur : FOULER AUX PIEDS *des soldats tombés dans la mêlée. Je* FOULE AUX PIEDS *la vanité de Platon, disait Diogène, en essuyant ses pieds nus et fangeux sur les tapis de l'illustre philosophe. — Oui, répliqua celui-ci, mais c'est par une vanité d'une autre espèce. La haine du nom chrétien est telle au Japon, qu'on n'en approche point aujourd'hui sans* FOULER *le Christ* AUX PIEDS. (Dider.) *Le grain de sable que nous* FOULONS AUX PIEDS *doit autant nous surprendre que ces globes innombrables qui roulent dans l'immensité.* (Rostan.) ‖ Fig. Traiter avec grand mépris; mettre en oubli : FOULER AUX PIEDS *les préjugés.* FOULER AUX PIEDS *toutes les lois. Un vrai chrétien* FOULE AUX PIEDS *les vanités du monde.* (Acad.) *La gloire n'est due qu'à un cœur qui sait souffrir, et* FOULE AUX PIEDS *les plaisirs.* (Fén.)

Toute femme sans pudeur est dépravée; elle FOULE AUX PIEDS *un sentiment naturel à son sexe.* (J.-J. Rouss.)

Le luxe corrupteur, de mollesse abattu,
Court d'excès en excès, *foule aux pieds* la vertu.
DUCIS.

Le puissant *foule aux pieds* le faible qui menace,
Et rit, en l'écrasant, de sa débile audace.
VOLTAIRE.

— Techn. En termes de tisseur, Enfoncer la marche ou une des marches du métier, en appuyant le pied dessus. ‖ *Fouler le cuir*, Le presser avec les pieds pour l'amollir. ‖ *Fouler des chapeaux*, Les presser dans un bain d'eau, de lie de vin, pour que leur étoffe se feutre. ‖ *Fouler les draps, les étoffes*, Les comprimer par le moyen du moulin à foulon, pour les rendre plus fermes, plus serrés.

— Comm. *Fouler le vin*, Remplir les tonneaux avec de l'eau, pendant le transport, afin de suppléer par ce moyen à la déperdition du liquide.

— Véner. Mordre la bête après l'avoir renversée : *Les chiens n'ont nulle ardeur pour* FOULER *le loup.* (Buff.) *On célèbre la mort du cerf par les fanfares, avant de le laisser* FOULER *aux chiens.* (Buff.) ‖ *Fouler une enceinte*, Y entrer à cheval à la poursuite d'une bête.

— Agric. Ecraser le raisin de la vendange : FOULER *le raisin, la vendange. Il est très-avantageux de ramasser toute la vendange nécessaire pour remplir une cuve, et de ne la* FOULER *que lorsqu'elle peut fournir assez de moût pour une cuvaison.* (Rozier.)

— v. n. ou intr. Typogr. Se dit en parlant de la pression que la platine, dans la presse à bras, et le cylindre imprimeur, dans la presse mécanique, produisent sur la feuille de papier posée sur la forme, et par suite de laquelle l'impression a lieu : *Cette presse* FOULE *bien,* FOULE *mal.* ‖ Se dit aussi du caractère qui, lorsqu'il est sous presse, produit un relief au revers de la feuille : *Ce caractère* FOULE *trop.*

Se fouler v. pr. Etre foulé : *Ce terrain* SE FOULE *de plus en plus.*

— Fam. *Se fouler la rate* ou simplement *Se fouler*, Se donner beaucoup de peine, de mouvement : *Laissez-le faire, il ne* SE FOULERA *pas* LA RATE.

FOULERIE s. f. (fou-le-rî — rad. *fouler*). Atelier où l'on foule les draps, les étoffes, les cuirs, les chapeaux : *Porter des draps à la* FOULERIE.

— Machine à fouler : *Les* FOULERIES *à maillets valent mieux que les* FOULERIES *à pilons pour le dégraissage.* (Lenormant.)

FOULEUR s. m. (fou-leur — rad. *fouler*). Techn. Ouvrier qui foule les draps, les cuirs.

— Agric. Appareil servant au foulage du marc de raisin.

FOULHAIO s. m. (fou-la-io). Ornith. Espèce de grimpereau qui habite l'Australie. ‖ On l'appelle aussi SOUI-MANGA.

FOULIS (Robert), imprimeur écossais, né à Glasgow le 20 avril 1707, mort à Edimbourg en 1776. Il commença par être apprenti chez un barbier. Le docteur Hutcheson, professeur de philosophie à l'université de Glasgow, se faisait raser dans cette boutique; il s'intéressa à l'enfant et lui procura les moyens de commencer son éducation, de la compléter ensuite. C'est ainsi qu'il put devenir imprimeur et libraire. En compagnie de son frère André (né en 1712, mort en 1775), il parcourut l'Angleterre et le continent pour étudier la profession à laquelle il se destinait. Il consacra à ces excursions plusieurs saisons d'été. Pendant l'hiver, il donnait des leçons publiques et particulières. En 1749, il ouvrit une boutique à Glasgow; l'année suivante, il commença à éditer. En 1733, il fut nommé imprimeur de l'université et s'associa avec son frère André. Ses éditions sont remarquables par leur exactitude et leur élégance, et celles des classiques grecs et latins ne le cèdent en rien à la série des Aldes. Le *De elocutione* de Démétrius de Phalère, qu'il édita en 1743, passe pour le premier ouvrage grec publié à Glasgow. Parmi les plus précieuses publications de Foulis, nous citerons : *Horace* (1744, in-12), dont les feuilles furent exposées dans l'enceinte de l'université, avec promesse de récompense pour celui qui y découvrirait une seule faute; *Homère* (1756-1758, 4 vol. in-fol.); *Thucydide*, grec et latin (1759, 8 vol. in-12)); *Hérodote*, grec et latin (1761, 9 vol. in-12); *Xénophon*, grec et latin (1762-1767, 12 vol. in-12); les poëmes de Gray, les œuvres de Pope, etc. Les deux frères Foulis acquirent une grande fortune qu'ils perdirent dans une tentative infructueuse ayant pour objet d'établir à Glasgow une Académie de peinture et de sculpture pour l'instruction des jeunes gens.

FOULLETOURTE, hameau de France (Sarthe), comm. de Cérans-Foulletourte; 705 hab. Château féodal avec donjon, dont l'escalier principal est formé de marches de granit mesurant chacune 4 mètres de long.

FOULLON ou **FOULON** (Abel), mécanicien et poëte français, né à Loué, dans le Maine, en 1513, mort à Orléans en 1563. Il fut valet de chambre de Henri II, puis devint directeur de la Monnaie de Paris. On a de lui la première traduction des *Satires de Perse* (Paris, 1544, in-4°) qui ait paru en français, et *Usage de l'holomètre pour savoir mesurer toutes choses qui sont sous l'étendue de l'œil* (Paris, 1555).

FOULNESS, île d'Angleterre, sur la côte du comté d'Essex, formée par l'estuaire de la Crouch; 8 kilom. de longueur, sur 3 kilom. de largeur; 600 hab. Pêche d'huîtres, les plus estimées du royaume.

FOULOIR s. m. (fou-loir — rad. *fouler*). Techn. Instrument au moyen duquel le chapelier, le bonnetier foulent leur ouvrage. ‖ Lieu où l'on foule : *Porter des draps au* FOULOIR.

— Chir. Outil dont se sert le dentiste pour plomber les dents.

— Agric. Instrument destiné à fouler la terre pour la rendre plus compacte. ‖ Appareil dont on se sert pour fouler la vendange. ‖ Sorte de caisse dans laquelle on foule la vendange. On dit aussi FOULOIRE.

— **Encycl.** Agric. Le foulage des raisins a pour but de rendre la fermentation plus égale, plus uniforme et aussi plus parfaite. Plus le foulage est complet, plus est considérable le rendement en vin d'un même poids de raisin. Actuellement, le mode de foulage le plus fréquemment employé est encore l'action des hommes, qui descendent dans la cuve et pressent le raisin avec leurs pieds. Cette méthode, qu'on pourrait appeler primitive, a reçu diverses améliorations qui, tout en atténuant ses défauts, n'ont pu les supprimer entièrement. Au fond, elle est toujours lente, coûteuse et insuffisante. Le foulage au moyen d'appareils mécaniques bien établis peut seul faire cesser ces inconvénients.

Jusqu'à présent, tous les appareils construits pour le foulage se composent essentiellement de deux cylindres tournant en sens contraire et entre lesquels les grains sont comprimés avec ou sans la rafle. Les principales différences qui existent entre ces appareils sont relatives à l'état de la surface extérieure des cylindres. Tout d'abord, les cylindres étaient unis, longs d'environ 1 mètre, sur un diamètre de 0m,20. On les tenait assez éloignés l'un de l'autre pour que les pepins ne fussent pas écrasés, ce qui aurait donné au vin un goût d'amertume très-prononcé. Tel était, par exemple, le *fouloir* Guérin, dont on se sert encore aujourd'hui. Dans ce *fouloir*, les cylindres ont une vitesse inégale. Dans le *fouloir* Lenoir, également à cylindres unis, les vitesses des deux cylindres sont égales. La première disposition doit être préférée; car elle a pour résultat un étirage des grappes ou des grains qui rend le foulage plus complet. Le *fouloir* de M. Dezaunay a réalisé un notable perfectionnement; les cylindres ont des cannelures hélicoïdales qui opèrent une espèce de cisaillement longitudinal au moyen duquel le travail est plus complet. L'appareil se compose d'un bâti formé de quatre pieds réunis par des traverses deux à deux, en haut et en bas, et supportant des paliers dans lesquels reposent les tourillons des cylindres. Une large trémie, ouverte sur l'un des côtés, est posée au-dessus des cylindres et sert à recevoir les raisins. Les cylindres, mis en mouvement par une manivelle, tournent en sens contraire, saisissent les grappes au moyen de leurs cannelures, les foulent, déchirent les grains, sans écraser les rafles ni les pepins. Les raisins broyés tombent sur un plan incliné qui les conduit à la cuve. Les *fouloirs* de MM. Mirouet et du Seutre sont, avec les précédents, les plus parfaits qui existent aujourd'hui. Dans le *fouloir* de M. Mirouet, les cylindres en fonte ont des cannelures concaves-convexes disposées pour opérer un foulage énergique et assurer une alimentation régulière. L'appareil peut être mis en mouvement par deux manivelles et, au besoin, par une seule. L'écartement des cylindres est réglé au moyen d'une disposition toute particulière et très-ingénieuse. M. Mirouet prétend que son *fouloir*, manœuvré par trois hommes (deux occupant les manivelles et un troisième chargé de l'alimentation), peut broyer en trois minutes la quantité de raisins nécessaire pour faire une pièce de vin. Les cylindres du *fouloir* de M. du Seutre méritent une attention toute particulière. Chacun d'eux se compose d'une pièce de bois sur laquelle on forme des rangs hélicoïdaux de saillies, à l'aide d'espèces de clous disposés de la manière suivante : deux rangs continus sont formés par des clous de 0m,004 carrés, écartés de 0m,040 l'un de l'autre dans le rang; ensuite vient un rang d'autres clous longs de 0m,011, larges de 0m,004 et distants dans le rang de 0m,040, comme les premiers. Le mouvement ne diffère pas sensiblement de celui de la machine précédente.

FOULOIRE s. f. (fou-loi-re — rad. *fouler*). Techn. Table sur laquelle les chapeliers foulent les chapeaux. ‖ Grand cuvier dans lequel on foule les bas, et qui est accompagné d'un râtelier garni de dents de bœufs.

— Agric. Sorte de cuve où l'on foule le raisin avant de le porter au pressoir.

FOULON s. m. (fou-lon — lat. *fullo*, même sens). Techn. Ouvrier qui foule et apprête les draps et autres étoffes de laine : *Les statuts de la corporation des* FOULONS *datent de* 1526 *ou* 1527. ‖ *Moulin à foulon* ou simplement *Foulon*, Moulin servant à fouler les étoffes de laine. ‖ *Terre à foulon*, Espèce d'argile qui, mêlée à du savon et à de l'urine, aide au foulage et sert au dégraissage des draps.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de hanneton. ‖ Nom donné improprement aux guêpes et aux frelons.

— Bot. *Chardon à foulon*, Espèce de chardon dont le panicule, armé de dents longues et courbes, sert pour carder les étoffes de laine et rendre le poil des draps plus lisse et plus uni.

— **Encycl.** Techn. Les moulins à *foulon* qui furent les premiers en usage, et que l'on rencontre encore dans bien des fabriques, se composent de pilons verticaux ou de maillets inclinés qui frappent tour à tour sur toutes les parties du drap, lequel est placé dans une espèce d'auge circulaire contenant des eaux alcalines, où l'étoffe est tournée et remuée en tout sens.

Ces machines primitives, dont l'emploi date de fort longtemps, ont été remplacées dans ces dernières années par des appareils mieux entendus, fonctionnant d'une manière plus continue et plus rapide, tout en dépensant moins de force. Ces *foulons* agissent sur les tissus : 1° dans le sens de la largeur, au moyen d'une lunette ou conduit expansif par lequel s'effectue l'admission du drap et de deux cylindres alimentaires; 2° dans le sens de la longueur, par l'application d'un clapet de plissement de la trompe de guide et par celle d'un fouloir qui frappe sans cesse le drap sur le tablier de foulage. Cette machine ménage le savon, et si on la compare aux *foulons* ordinaires à maillets, on trouve qu'elle débourre beaucoup moins les étoffes et que, pour la même force motrice, elle rend 100 pour 70 de travail.

FOULON (Joseph-François), financier et homme d'Etat français, l'une des premières victimes de la Révolution, né à Saumur en 1715, massacré le 22 juillet 1789. Il remplit les fonctions d'intendant des armées pendant la guerre de Sept ans, et plus tard dans la marine, devint conseiller d'Etat et entra, le 12 juillet 1789, en qualité de contrôleur général des finances, dans le ministère qui succéda à celui de Necker. Déjà il s'était attiré la haine des rentiers en proposant la banqueroute comme le seul moyen de rétablir le crédit public. On l'accusait d'avoir prononcé cette cruelle parole dans un moment où le peuple souffrait de la disette : « Eh bien! si cette canaille n'a pas de pain, elle mangera du foin. » A la nouvelle de la prise de la Bastille et des premières exécutions populaires, Foulon, saisi de frayeur, alla se cacher dans une maison de campagne, près d'Ablon. Il fit répandre le bruit de sa mort; ses domestiques prirent même le deuil; mais, découvert par des paysans, on le ramena à Paris, une botte de foin derrière le dos, avec une inscription rappelant le propos que nous avons rapporté. Il fut conduit à l'Hôtel de ville par une foule irritée. La Fayette ordonna qu'on menât en prison l'ex-intendant, qui put se croire un instant hors de péril; mais il eut l'imprudence de manifester sa joie en mêlant ses applaudissements à ceux du peuple. On croit alors qu'il y a connivence pour le faire évader. La fureur éclate de nouveau; on le saisit, on le pend à un réverbère, et il est décapité. Sa tête est promenée au bout d'une pique. Les forcenés qui la portent rencontrent, rue Saint-Denis, Bertier, son gendre, que l'on conduit à la Grève pour lui faire subir le même sort, et ils l'obligent à baiser cette sanglante image.

FOULONNIER s. m. (fou-lo-nié — rad. *fouler*). Techn. Ouvrier qui foule les draps, foulon. ‖ Propriétaire de moulins à foulon.

FOULPOINT, *Voulouilou* ou *Voulu-Voulu* en malgache, village de l'île de Madagascar, sur la côte orientale de l'île, à 48 kilom. N.-E. de Tamatave, à 46 kilom. S.-O. de l'île de Sainte-Marie, dans la pays des Bestimessaras. Port de mer formé par des récifs qui mettent les vaisseaux à l'abri des lames. Climat très-insalubre. Environs fertiles. La France y avait autrefois son principal établissement.

FOULQUE s. f. (foul-ke — lat. *fulica*, même sens). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers macrodactyles : *Les* FOULQUES *passent leur vie dans les eaux douces, les golfes et les baies.* (F. Gérard.) ‖ Nom donné improprement à plusieurs grèbes.

— **Encycl.** Les *foulques* appartiennent à ce groupe récemment désigné sous le nom de *pinnatipèdes*, qui forme le passage des échassiers aux palmipèdes. Elles sont caractérisées par un bec épais, droit, plus haut que large à sa base, la mandibule supérieure s'avançant en plaque sur le front, l'inférieure formant un angle; des narines percées de part en part; des ailes moyennes; des tarses grêles; des doigts antérieurs longs, garnis d'une membrane découpée et comme festonnée. Les *foulques* se rapprochent beaucoup des gallinules ou poules d'eau et des talèves ou poules sultanes; elles ont aussi des affinités avec les phalaropes. On les trouve sur tous les points du globe; elles habitent surtout les lacs et les marais de l'intérieur des terres; on les voit aussi sur les fleuves et généralement dans les eaux douces; enfin, on les trouve, mais plus rarement, sur les côtes maritimes, dans les golfes et les baies; mais elles se hasardent peu ou point en pleine mer, bien que leur plumage lustré leur permette de résister à une immersion longtemps prolongée. Elles viennent rarement à terre; leur démarche y est embarrassée, moins peut-être que celle des canards, mais assez toutefois pour qu'elles se laissent prendre à la main. En revanche, elles nagent et plongent avec beaucoup de facilité, bien qu'une partie de leurs doigts seulement soit munie de membranes. Elles restent cachées tout le jour dans les joncs et les roseaux et ne s'envolent que la nuit ou quand elles sont poursuivies; comme tous les échassiers, elles volent les jambes pendantes.

Les *foulques* se nourrissent de petits poissons, d'insectes, de vers et de végétaux aquatiques. Elles vivent en société et sont monogames; aux approches de l'hiver, elles abandonnent les régions froides pour se retirer sous des latitudes plus méridionales. Au printemps, elles s'accouplent et établissent au milieu des joncs des marais un nid composé d'herbes aquatiques, où la femelle pond en moyenne une douzaine d'œufs. Les petits, quand ils éclosent, sont couverts d'un duvet épais et semblable à du poil; ils sont déjà assez forts pour quitter le nid et se jeter à l'eau. Ce n'est qu'après la mue d'automne qu'ils prennent leur plumage caractéristique et que leur plaque frontale commence à devenir apparente; celle-ci, d'ailleurs, reste toujours plus petite chez les femelles. A cette époque, les jeunes *foulques* deviennent souvent la proie des buzards, qui en détruisent des couvées entières; dans ce cas seulement, la femelle fait une seconde couvée, qu'elle a la précaution de cacher dans les endroits les plus fourrés.

Ce genre comprend trois ou quatres espèces, qui ne sont pas faciles à caractériser, à cause des différences de taille et de coloration que présentent les individus et qui paraissent dues surtout à des circonstances locales. L'Europe n'en possède qu'une : c'est la *foulque noire*, vulgairement appelée *morelle, macroule* et improprement *macreuse* dans le Midi. Cet oiseau, dont la longueur totale est d'environ 0m,45, a la tête et le cou d'un beau noir; le dessus du corps et la queue d'un noir ardoisé; le dessous d'un cendré bleuâtre, quelquefois glacé de verdâtre; le bec d'un blanc légèrement rosé; l'iris rouge cramoisi; les pieds d'un cendré teint de verdâtre; une tache jaunâtre au-dessous du genou. On rencontre quelquefois des individus à plumage plus ou moins blanchâtre. La plaque frontale, ordinairement blanche, se renfle et se colore en rouge à l'époque des amours. Cette espèce est répandue dans presque toute l'Europe, depuis l'Italie jusqu'en Suède; elle vit sur les lacs, les étangs et les marais salants. Extrêmement commune et sédentaire dans les régions marécageuses du midi de la France, elle construit sur les roseaux mêmes un nid qui se trouve ainsi abrité contre les crues des eaux. La femelle pond huit à quatorze œufs, rarement davantage, d'un blanc brunâtre marqué de petits points rouges; l'incubation est d'environ vingt-deux jours; les petits nagent dès leur naissance; mais, dans la nuit, ils viennent se réchauffer sous l'aile de la mère. On chasse les *foulques* au fusil et au filet; comme elles s'obstinent à rester dans le même lieu, cette chasse est très-abondante; mais la chair de l'oiseau est noire, peu succulente et sent le marais. La *foulque*, d'après J. Crespon, peut vivre dans les basses-cours comme en volière; elle se nourrit de toute espèce d'aliment, graines, herbes, pain, son détrempé, etc.; mais, avant un an de captivité, elle devient ordinairement boiteuse et ne tarde pas à périr de cette infirmité. Parmi les espèces étrangères à la France, nous citerons la *foulque à crête*, de l'Afrique méridionale, qui émigre tous les ans en Espagne et dont un individu a même été tué aux environs de Marseille, et la *foulque bleue*, à crête blanche, qui est assez répandue dans le Portugal.

FOULQUES. Nom de plusieurs comtes souverains de l'Anjou. FOULQUES Ier, dit *le Roux*, mort en 938, joignit à l'Anjou, dont son père Ingelger lui laissa le gouvernement, le comté du Maine; acquit les bonnes grâces de Hugues le Grand, qui le confirma dans la possession de ses domaines, et se montra aussi vaillant que prudent. — FOULQUES II, surnommé *le Bon*, fils du précédent, mort à Tours en 958, s'occupa de faire prospérer l'agriculture, le commerce et l'industrie, encouragea le défrichement et reçut du peuple le surnom de Bon. Foulques était un des hommes les plus savants de son temps. Louis d'Outre-Mer l'ayant un jour raillé sur son goût pour les lettres, il lui répondit ces paroles mémorables : « Sachez, sire, qu'un roi illettré est un âne couronné. » — FOULQUES III, dit *Nerra* (le Noir), qu'on pourrait considérer comme le fondateur de cette puissante maison, né en 972, mort à Metz en 1040, était petit-fils du précédent. Sa vie est pleine de violences, de sacriléges et d'actes de despotisme; mais son souvenir est cependant resté longtemps populaire dans sa province, peut-être à cause des nombreuses donations qu'il faisait aux églises et aux monastères dans ses intervalles de repentir et des constructions qu'il éleva dans les villes de son obéissance. Il fit la guerre à Conan Ier, duc de Bourgogne, et le tua (992) au combat de Conquéreux; à Eudes, comte de Blois, dont il ravagea les terres et à qui il enleva Angers et Saumur; cela ne l'empêcha pas de faire le pèlerinage de Jérusalem pour expier ses forfaits, et il mourut pen-

dant qu'il en revenait pour la troisième fois. Il donna ou plutôt il vendit quelques chartes favorables à l'émancipation des classes agricoles. — FOULQUES IV, dit *le Réchin*, petit-fils du précédent, né à Château-Landon en 1043, mort à Angers en 1109, dépouilla son frère aîné, Geoffroy le Barbu, de l'Anjou et de la Touraine (1068). Une querelle entre lui et Raoul, archevêque de Tours, faillit lui être funeste; mais il gagna à prix d'argent les commissaires nommés par le pape et fut déclaré par eux innocent de tout ce dont on l'accusait. Il eut trois femmes et répudia les deux premières pour épouser Bertrade de Montfort, qui, au bout de trois ans, le quitta pour devenir la femme de Philippe Ier, roi de France (v. BERTRADE). — FOULQUES V, le *Jeune*, comte d'Anjou, du Maine, de Touraine, et roi de Jérusalem, né en 1090, mort en 1142. Il secourut Louis le Gros contre les Anglais, mais en exigeant, comme récompense, la dignité de grand sénéchal, maria plus tard son fils, Geoffroy Plantagenet, à la fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et prépara ainsi l'élévation de sa maison au rang royal. Il alla ensuite combattre en Palestine, épousa la fille de Baudouin II, roi de Jérusalem, à qui il succéda en 1131, rétablit l'ordre dans son nouveau royaume et mourut d'une chute de cheval, dans la plaine de Ptolémaïs.

FOULQUES, en latin **Fulco**, prélat français, mort en 900. Il appartenait à une maison illustre. Il était chanoine de Reims et abbé de Saint-Bertin (877), lorsqu'il fut appelé à la cour de Charles le Chauve, où il remplit d'importantes fonctions. Nommé archevêque de Reims en 883, il fit revivre les études ecclésiastiques dans son diocèse et prit une grande part aux affaires politiques après la mort de Louis III et de Carloman. En 893, il couronna solennellement Charles le Simple, qui le nomma chancelier de son royaume et lui donna l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Baudouin, comte de Flandre, irrité de voir passer entre les mains de Foulques cette abbaye, dont il convoitait les revenus, le fit assassiner par un de ses officiers.

FOULQUES DE NEUILLY, prédicateur français, mort en 1201. Il était curé à Neuilly-sur-Marne et acquit une grande réputation par son éloquence; il s'attachait surtout à convertir les courtisanes et les usuriers et se signala par le courage avec lequel il reprochait publiquement aux princes les fautes qu'ils avaient commises. Ayant exhorté un jour Richard Cœur de Lion à se débarrasser de ses trois *méchantes filles*, Superbe, *Cupidité* et Luxure, le roi répondit par cette mordante épigramme : « Pour me conformer aux vœux de cet hypocrite, je donnerai mes trois filles *en mariage* : Superbe aux templiers, Cupidité aux moines de Cîteaux et Luxure aux prélats de mon Eglise. » La renommée de *Foulques parvint jusqu'à Rome, et* le pape l'engagea à prêcher, en 1198, la quatrième croisade, ce qu'il fit avec succès.

« Ce Foulques de Neuilly *enflammait* tellement, dit l'historien des *Croisades*, tous les peuples par ses paroles plus simples que nombreuses, et non-seulement les plus petits, mais même les rois et les princes, que nul n'osait ou ne pouvait lui résister. Ils *accouraient* donc en grande foule des pays éloignés pour l'entendre et voir les miracles que le Seigneur opérait par lui... Ceux qui pouvaient déchirer la moindre petite portion de ses vêtements s'estimaient heureux.

» Aussi, comme on recherchait beaucoup ses vêtements, et que la multitude des peuples les lui arrachait sans cesse, presque tous les jours il était obligé d'avoir une nouvelle soutane. Et comme habituellement la foule le pressait d'une manière intolérable, il frappait fortement les importuns d'un bâton qu'il tenait à la main, pour ne pas être étouffé par ceux qui désiraient le toucher. Et, bien qu'il blessât quelquefois ceux qu'il frappait, ceux-ci cependant n'en étaient point offensés et n'en murmuraient point; mais, dans l'excès de leur dévotion et dans la fermeté de leur foi, ils baisaient leur propre sang, comme étant sanctifié par l'homme de Dieu. Un certain jour, comme un homme déchirait trop violemment sa soutane, il parla à la foule, disant : « Gardez-vous de déchirer mes vêtements, qui ne sont pas bénits; mais je vais » bénir la robe de cet homme. » Alors il fit le signe de la croix, et aussitôt le peuple déchira en mille pièces la robe de cet homme et chacun en conserva un petit morceau. »

FOULQUES (Gui DE), pape. V. CLÉMENT IV.

FOULQUES DE MARSEILLE, évêque et troubadour. V. FOLQUET.

Foulques Fitz-Warin, poëme français du moyen âge (1264). Il a été composé par quelque trouvère normand, passé en Angleterre, et il célèbre les exploits de Foulques, fils de Warin (*Fulco, filius Warini*, dans les chroniques), un des plus turbulents barons de Jean sans Terre. D'abord révolté contre Jean et contre son fils Henri III, Foulques remplit ces deux règnes de ses méfaits, puis il se rallia à la couronne et mourut dans la bataille de Lewe, livrée par le roi contre les rebelles, en combattant ses anciens compagnons d'armes.

Le poëme, qui, pour donner la généalogie du héros, remonte jusqu'à l'histoire de la conquête, est rempli des combats et des aventures de ce haut baron; il ne manque pas d'intérêt. Il est écrit en français, le français étant encore à cette époque la langue de la noblesse anglo-normande, et il avait été composé en vers; un copiste s'amusa à le mettre en prose, exercice alors fréquent, et c'est cette copie qui nous est seule parvenue. La peinture des mœurs et des localités est très-exacte, surtout en ce qui regarde le Shropshire et les frontières du pays de Galles, où l'action se passe le plus souvent.

FOULSTON (Jean), architecte anglais, né à Plymouth en 1772, mort en 1842. Le nom de cet artiste est étroitement lié à l'histoire de sa ville natale, dans laquelle il exécuta, pendant les trente dernières années de sa vie, presque tous les édifices publics. La réputation qu'il acquit dans ces travaux fut telle, qu'il en vint à être regardé comme l'architecte par excellence et qu'il reçut le surnom pompeux du *Christophe Wren* de Plymouth. En 1838, il publia les dessins des principaux édifices qu'il avait fait construire. Parmi eux on remarque, à Plymouth : l'Hôtel royal, regardé comme son chef-d'œuvre, et le théâtre (1811), la Bourse (1813), l'Athénée (1818-1819), la chapelle Saint-André (1823), la Bibliothèque publique; à Devonport : l'hôtel de ville (1821-1822); la bibliothèque civile et militaire (1823); la chapelle de Mount-Sion (1823-1824); à Bodmin : l'hospice des aliénés du comté de Cornwall (1818), etc. Les deux styles dominants de ces constructions sont le dorique et l'ionique; mais il a aussi essayé du style égyptien et du style indou; il les a même mis tous les quatre en contraste direct dans les édifices qu'il a fait construire à Devonport.

FOULTA, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, à 39 kilom. S.-E. de Calcutta, sur la rive gauche de l'Hougly. Bon ancrage. En 1756, les Anglais en furent chassés par un nabab du pays.

FOULTITUDE s. f. (foul-ti-tu-de — du fr. *foule*, fait par analogie avec *multitude*). Mot burlesque, employé par plaisanterie comme synonyme de multitude : *Donner une* FOULTITUDE *de raisons*.

FOULURE s. f. (fou-lu-re — rad. *fouler*). Blessure d'une partie foulée : *Les* FOULURES *sont souvent longues à guérir*.

— s. f. Véner. Marques légères imprimées par le pied du cerf sur l'herbe ou sur les feuilles.

FOUNAÏ, ville du Japon, dans l'île de Kiou-Siou, à 184 kilom. N.-E. de Nangasaki. Ville très-considérable, faisant beaucoup de commerce.

FOUNG-HOANG-TCHING, ville de la Chine, prov. de Ching-King, près des frontières de la Corée, avec laquelle elle fait un grand commerce, par 40° 30′ de latit. N. et 121° 53′ de longit. E. On y fabrique beaucoup de papier de coton fort usité dans le Céleste-Empire pour remplacer les vitres.

FOUNG-TAO, ministre chinois, né en 887, mort en 960. Il devint, en 930, un des ministres de l'empereur de la Chine, Ming-Tsoung, conserva ses fonctions sous dix princes de quatre dynasties, jouit de la plus haute influence et fit preuve d'autant de désintéressement que de capacité. On lui doit le plus ancien monument connu de l'imprimerie chinoise; c'est une édition des *Kings*, imprimée avec des planches de bois. Commencée la seconde année du règne de Ming-Tsoung, elle fut achevée l'an 952, c'est-à-dire environ vingt ans après.

FOUNG-THIAN, ville de l'empire chinois. V. MOUKDEN.

FOUNG-THSIANG, ville de la Chine, prov. *de Chen-Si, ch.-l. du département de son nom*, sur le Sin, affluent du Houang-Ho. Sa position sur la rivière est fort agréable; le climat y est *doux et salubre. Le département*, environné de montagnes, est fertile et bien arrosé; on y élève beaucoup de faucons et de vautours qu'on dresse et qu'on envoie dans les autres provinces de l'empire.

FOUNG-YANG, ville de la Chine. V. FONG-YANG.

FOUNINGO s. m. (fou-nain-go — mot madécasse). Ornith. Espèce de pigeon qui habite Madagascar.

FOUNTAINE (sir Andrew), archéologue anglais, né à Norford (Norfolk), mort en 1783. Il devint vice-chambellan de la reine Caroline et conservateur de la monnaie. Fountaine avait réuni une magnifique collection d'objets d'art et était consulté comme un oracle en matière d'antiquités. On a de lui : *Numismata Anglo-Saxonica et Anglo-Danica*, ouvrage que Hickes a inséré dans son *Thesaurus*.

FOUNTAINS-ABBEY, monastère d'Angleterre, à 3 milles et demi de Ripon. Il passe à juste titre pour le plus curieux et le plus beau des édifices de la Grande-Bretagne. « L'emplacement de ce monastère, dit M. A. Esquiros, fut concédé en 1132 par Thurstan, archevêque d'York, à une communauté de moines qui résolurent d'adopter la règle de Cîteaux. Huit ans après, le couvent fut brûlé, mais il trouva moyen de renaître de ses cendres. L'église fut fondée en 1204. L'abbé de Fountains devint avec le temps un des plus riches du royaume, et ses domaines s'étendaient sur une surface de 30 milles. A l'époque de la dissolution des ordres religieux, l'abbaye et une partie des terres qui en dépendaient furent vendues à sir Richard Gresham. L'édifice, avec ses dépendances, couvrait jadis dix arpents de terrain. Les ruines, qui n'occupent pas, il s'en faut de beaucoup, une pareille étendue, sont admirables et se trouvent encore relevées par le feuillage luxuriant qui les entoure. Les tours et les murs sont encore debout; il n'y a que le toit qui se soit écroulé. Miss Lawrence, ancienne propriétaire de l'abbaye, dépensa des sommes d'argent considérables pour disputer au temps et aux causes de dégradation naturelle ces précieux restes d'antiquité. Grâce à ses soins, on a aujourd'hui devant les yeux un beau monument gothique, s'affaissant, il est vrai, sous le poids de la vieillesse et de la décadence, mais encore rayonnant de beauté au milieu de la jeune et triomphante nature qui l'encadre de toutes parts avec tant de charme. »

FOUQUE s. f. (fou-ke — lat. *fulica*, même sens). Ornith. Ancien nom de la FOULQUE.

FOUQUE, écrivain français, mort en 1844. Il exerça la profession d'avocat à Gap. Il a publié, entre autres ouvrages : *Esprit de la monarchie française* ou le *Vrai libéralisme démontré par le progrès des franchises et prospérités nationales* (Lagny, 1835-1836, 2 vol. in-8°); *Fastes de la Provence ancienne et moderne* (1835-1837, 2 vol. in-8°); *Histoire raisonnée du commerce de Marseille* (1843, 2 vol. in-8°).

FOUQUÉ (DE LA MOTTE). V. LA MOTTE-FOUQUÉ.

FOUQUES-DESHAYES (Guillaume-François), dit **Desfontaines-Lavallée**, littérateur français. V. DESFONTAINES-LAVALLÉE.

FOUQUET s. m. (fou-kè). Mamm. Ancien nom de l'écureuil.

— Ornith. Oiseau peu connu, qui habite l'île Maurice : *La chair des jeunes* FOUQUETS *est bonne à manger*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ornith. Les voyageurs désignent sous le nom de *fouquet* deux oiseaux palmipèdes, marins, d'habitudes nocturnes, peu connus d'ailleurs, qui habitent l'île Maurice. Ils ont tous deux la grosseur d'un petit canard, le bec recourbé à l'extrémité et les pieds palmés. L'un est tout noir; l'autre a le ventre et le dessous des ailes blancs. Ces oiseaux vivent au sommet des montagnes de Maurice ou dans les trous de rocher des petites îles avoisinantes. C'est là qu'ils font, dans le courant d'octobre, un nid composé d'herbes sèches et de plumes, que la femelle arrache sous son ventre. La ponte est de deux œufs parfaitement semblables à ceux de la cane. Les petits, en naissant, sont couverts d'un duvet gris fort épais et très-doux. On a cru pendant longtemps, mais à tort, que les *fouquets* étaient des oiseaux de proie nocturnes. Il est vrai que c'est la nuit seulement qu'ils sortent de leur trou pour aller pêcher dans la mer les poissons dont ils font leur nourriture habituelle. Alors on les entend souvent pousser un cri aigre et fort qu'on a comparé à celui des chouettes et des hiboux. Les habitants prétendent que c'est un présage de beau temps pour le lendemain. On dit que la chair de ces oiseaux est bonne à manger. D'après quelques auteurs, ce palmipède serait le même que le *diablotin* de la Guadeloupe. Il est probable, du reste, que les deux oiseaux confondus sous le nom de *fouquet* ne sont que deux variétés de la même espèce. Suivant M. P. Gervais, ils appartiennent au genre sterne ou hirondelle de mer.

FOUQUET (Jean FOUCQUET ou), le peintre français le plus éminent du XVe siècle, né à Tours vers 1415, mort vers 1485. Jeune encore et déjà célèbre, il fit le voyage d'Italie. « En 1443, dit Chalmel dans ses *Tablettes chronologiques de Touraine*, le pape Eugène IV fit placer dans l'église de la Minerve, à Rome, son portrait peint par Jean Fouquet. Un Florentin, qui suivit en France le comte d'Armagnac, vers les premiers temps du règne de Louis XI, et qui se fixa à Tours, Francesco Florio, nous a laissé un grand éloge de ce portrait et de son auteur; il n'hésite pas à proclamer Jean Fouquet supérieur à tous les peintres de son siècle et même aux maîtres les plus illustres de l'antiquité. Ce témoignage d'admiration accordé à un artiste français par un littérateur italien est digne de remarque. Tout en faisant la part de ce qu'il peut avoir d'exagéré, on est bien obligé de reconnaître que l'artiste qui fut jugé digne de peindre le portrait d'un pape, pour une des principales églises de Rome, devait être un des maîtres les plus estimés de son temps.

A son retour en France, Jean Fouquet fut employé à enrichir de miniatures des manuscrits exécutés pour de grands personnages. Le premier ouvrage en ce genre qui s'offre à nous avec une date certaine est la série de quatre-vingt-onze miniatures dont le maître de Tours illustra la traduction française d'une curieuse compilation de Boccace, intitulée : les *Cas* (c'est-à-dire les infortunes) *des nobles hommes et femmes malheureux*. C'est à la bibliothèque de Munich qu'appartient aujourd'hui ce précieux manuscrit, dont la transcription fut terminée, comme l'indique la dernière ligne du texte, « le 24 novembre 1458, au lieu d'Habervilliers-lez-Saint-Denis, en France, pour Etienne Chevalier, conseiller du roi Charles VII, maître des comptes et trésorier de France. » Ces miniatures, éparses sur les 350 feuillets du volume, varient de dimension, de mérite et d'importance. Le frontispice en est le morceau capital; il représente le roi Charles VII siégeant en un lit de justice, au milieu de près de trois cents personnages, qui, bien que réduits à des proportions microscopiques, ont beaucoup de caractère et de style et ont d'ailleurs été évidemment peints d'après nature pour la plupart. « Cette composition, dit M. Valet de Viriville dans l'intéressante étude qu'il a publiée sur J. Fouquet, est peinte avec un ensemble, une variété, une harmonie qui décèleraient dans tous les temps un souverain maître de l'art. Datée de France et de 1458, elle a été attribuée par une méprise absurde, mais qui s'explique, aux frères Van Eyck, bien que le dernier de ces deux illustres artistes fût mort depuis 1441. » Aucune des miniatures du manuscrit de la bibliothèque de Munich ne porte de signature; mais leur style, la manière dont elles sont peintes et le personnage pour lequel elles ont été faites ne permettent pas de douter qu'elles ne soient de la main de Fouquet ou tout au moins qu'elles n'aient été exécutées sous la direction de ce maître. Dans ces compositions, dit encore M. Valet de Viriville, « on remarque l'influence de l'antique et de l'Italie. Dans l'architecture ou l'ameublement, l'ogive et tout le système ogival disparaissent pour faire place au plein-cintre, à des attiques, à des rotondes, à des piliers et à des chapiteaux assortis... Partout aux plis roides, aux formes gauches, aux types sans dignité de l'art gothique succèdent des éléments plus libres, plus nobles et plus purs, inspirés par l'antique. Et pourtant le sentiment naïf et parfois délicat, cette fleur de l'art du moyen âge, y fait encore sentir son charme et son parfum. Les paysages dénotent une science avancée de la perspective. Ils nous font jouir de vues plus vastes, plus franches, où les tons aériens sont mieux gradués, où tout est disposé avec une intelligence plus éclairée, plus savante que dans les autres ouvrages du même temps et du même genre. La plupart des sites paraissent empruntés à la France; mais d'autres semblent attester le ciel, le climat et la topographie de l'Italie. »

Un autre recueil de miniatures exécutées par Jean Fouquet pour Etienne Chevalier est le célèbre livre d'*Heures*, dont une admirable reproduction chromolithographique a été publiée, il y a quelques années, par un de nos plus intelligents éditeurs, M. Curmer. Ces *Heures*, qui s'étaient conservées dans toute leur intégrité jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, subirent à cette époque la plus stupide mutilation; les feuillets, arrachés page par page de leur reliure, ont été dispersés; M. Louis Brentano, de Francfort-sur-le-Mein, en possède quarante; M. Feuillet de Conches et lady Pringle un quarante-et-unième et un quarante-deuxième. Les autres sont perdus ou gisent enfouis et ignorés dans quelque bibliothèque de province. Les quarante-deux miniatures qui subsistent sont autant de chefs-d'œuvre de candeur et de grâce naïve dans les figures de saints, de vérité dans les attitudes, de force dans l'expression des passions, d'exactitude dans les costumes, d'intimité dans les intérieurs, de charme dans les paysages, de sincérité et de fermeté dans les portraits. Dans l'une de ces miniatures, représentant l'*Adoration des Rois*, l'artiste a peint l'un des mages agenouillés sous les traits du roi Charles VII, âgé de cinquante à cinquante-cinq ans. Ce dernier prince étant mort en 1461, à l'âge de cinquante-huit ans, il y a toute apparence que le livre d'heures d'Etienne Chevalier fut exécuté de 1455 à 1460.

Jean Fouquet peignit encore pour Etienne Chevalier un diptyque dont ce seigneur fit don à la paroisse de sa ville natale, Notre-Dame de Melun, et qui orna cette église jusqu'en 1793. A cette époque, ces deux volets furent dispersés : l'un d'eux, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus entourés d'anges, appartient au musée d'Anvers; l'autre est la propriété de M. Louis Brentano et nous offre le portrait de messire Chevalier, accompagné de son patron, saint Etienne. Ce portrait, suivant l'appréciation de M. Valet de Viriville, représenterait le trésorier de Charles VII plus jeune environ d'une dizaine d'années que celui qui est peint en miniature dans le livre d'heures exécuté de 1455 à 1460. On serait ainsi amené à penser que le diptyque de Melun dut être peint avant 1450, du vivant d'Agnès Sorel, dont Etienne Chevalier fut le confident. Or, une tradition fort ancienne veut que justement la Vierge de ce diptyque ne soit que le portrait de la charmante et célèbre maîtresse de Charles VII.

Après la mort de ce dernier prince, Jean Fouquet devint peintre d'office et enlumineur du roi Louis XI; tel est le titre qui lui est donné dans une note écrite sur un précieux manuscrit de la Bibliothèque nationale, intitulé : les *Antiquités des Juifs, par Josèphe, traduites en françois*. Cet ouvrage, commencé en 1416 pour Jean, duc de Berry, et orné de trois miniatures par Andrieu Beauneveu, enlumineur de ce prince, fut terminé vers 1465 pour Jacques d'Armagnac; il contient onze peintures de la main de Fouquet, pages admirables d'ampleur et de délicatesse, de science et de grâce, qui ont servi de point de départ à la critique pour restituer l'œuvre du vieux maître français. C'est à MM. de Bastard, P. Paris et de Laborde que revient l'honneur

d'avoir rappelé les premiers l'attention sur ce chef-d'œuvre de notre art primitif.

En 1470, Louis XI, après avoir créé l'ordre de Saint-Michel, mit à contribution le pinceau de Fouquet à l'occasion des cérémonies qui accompagnèrent l'installation des nouveaux chevaliers. En 1472, il le chargea de l'enluminure d'un livre d'heures pour Marie de Clèves, duchesse d'Orléans. En 1474, il commanda à Michel Colomb, son premier sculpteur, et à Jean Fouquet, son premier peintre, de lui soumettre chacun un modèle de tombeau : le modèle du premier devait être sculpté, celui du second devait être peint. A ces renseignements qui nous sont fournis par les comptes des dépenses royales, conservés manuscrits à la Bibliothèque nationale, se borne tout ce que l'on a pu recueillir concernant les travaux exécutés par Jean Fouquet pour Louis XI; de ces travaux eux-mêmes il ne nous est rien parvenu. Les mêmes comptes font encore mention du maître de Tours en 1475. Enfin, le manuscrit de Florio, cité au commencement de cet article et que l'on croit dater de 1477, nous apprend qu'à cette époque Fouquet était parvenu à l'apogée de sa réputation. M. Valet de Viriville et d'autres savants pensent qu'il dut mourir vers 1485. Il laissa de nombreux et habiles élèves, parmi lesquels on cite Louis et François, ses deux fils, Jean Poyet, Jean d'Amboise, Bernard et Jean de Posay. Il est probable que c'est à ces élèves, dont quelques-uns durent être les collaborateurs du maître, qu'il faut attribuer les miniatures de divers manuscrits qui ont été regardées par quelques archéologues comme l'œuvre de Fouquet lui-même. L'imitation du style de ce grand artiste éclate dans les enluminures de deux volumes in-folio de la Bibliothèque nationale, contenant la traduction, par Guillaume Coquillard, des *Antiquités des Juifs*, de Josèphe, volumes dont la transcription, commencée en 1460, fut terminée à Reims en 1464.

Jean Fouquet eut sur les peintres français de son temps une influence considérable : il fut le Van Eyck de notre école. Malheureusement, il subit le sort de toutes nos illustrations du moyen âge : sa gloire fut ensevelie dans le triomphe des artistes étrangers. Notre époque a commencé à lui rendre le rang élevé qui lui est dû dans l'histoire de l'art français. Un des savants qui ont contribué à la réhabilitation de son génie, M. de Bastard, écrivait en 1837 : « Digne précurseur de Léonard de Vinci, d'Albert Dürer, d'Holbein et de Raphaël, Fouquet prend un vol si élevé qu'on doit lui donner place parmi ces grands maîtres et le nommer désormais avec eux. » Sans accorder une place si haute au peintre de Tours, M. Paul de Saint-Victor reconnaît les qualités éminentes de cet initiateur de l'école française : « Jean Fouquet est à la France, dit-il, ce que le Pérugin fut à l'Italie, mais un Pérugin sans Raphaël, et qui, à part quelques rares tableaux, ensevelit son génie dans l'illustration de ces manuscrits qui ferment sous leurs scellés tant de grands artistes. Pour le charme de la composition, la douceur du coloris, l'expression fine et vivante des physionomies et des gestes, la manière d'ajuster large et vraie, le goût parfait de l'ameublement et du paysage, Jean Fouquet eut peu d'égaux de son temps, même en Italie. Français par le caractère de ses types et l'originalité locale de ses airs de tête, Italien par le sentiment de l'ordonnance et l'exquise élégance du style, il semble peindre entre le crépuscule du moyen âge et l'aurore de la Renaissance : ses peintures, empreintes d'un éclat si vif et si doux, semblent garder ce double reflet. »

FOUQUET ou **FOUCQUET** (François), vicomte de Vaux, magistrat français, né en 1587, mort en 1640. C'était un riche armateur breton que Richelieu appela à faire partie du conseil de la marine et du commerce. Il devint successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Suisse, etc., et acquit la réputation d'un homme habile et integre. François Fouquet avait épousé Marie de Maupeou, née en 1590, morte en 1681, dont il eut douze enfants, entre autres Nicolas, le surintendant des finances. D'une charité extrême, elle se consacra au service des pauvres et des malades, à qui elle donnait des remèdes composés par elle. On a d'elle un *Recueil de recettes choisies, expérimentées et approuvées* (Villefranche, 1665, in-12).

FOUQUET (Nicolas), vicomte de Melun et de Vaux, marquis de Belle-Isle, célèbre surintendant des finances, né à Paris en 1615, mort suivant toute probabilité en 1680. Maître des requêtes à l'âge de vingt ans, il acheta, en 1650, la charge de procureur général au parlement de Paris, rendit de grands services à Mazarin, à la reine mère et au parti de la cour pendant la Fronde, et fut nommé avec Servien surintendant des finances en 1653. Il absorba, au reste, à peu près tout le pouvoir, et son collègue étant mort en 1659, il demeura seul maître de l'immense administration des finances. Il eut d'abord à faire face à une situation très-difficile : l'épargne était vide, et il dut emprunter des sommes énormes et même engager une partie de ses biens pour fournir aux frais de la cour et des armées. Mais il sut bientôt recouvrer ses avances et puiser à pleines mains dans le trésor public pour s'enrichir, acheter des créatures et satisfaire à ses prodigalités inouïes. On sait quel désordre et quelle anarchie régnaient dans nos finances sous l'ancienne monarchie. Les ministres n'étaient le plus souvent que les complices des traitants qui dévoraient le pays, et recevait d'énormes *pots-de-vin* en échange de ses concessions et de ses complaisances. C'était une révoltante immoralité, mais consacrée par l'usage, et Fouquet ne faisait pas autre chose que ce que faisait Mazarin lui-même et que ce qu'avaient fait tous les ministres avant lui. Seulement, ses dilapidations étaient plus considérables et plus scandaleuses encore, et il s'engagea avec les traitants dans une association qui organisait le vol des deniers publics par une bande de malfaiteurs sûrs de l'impunité. Fouquet couvrait de son pouvoir et de son nom les plus honteuses opérations et recevait des traitants, en payement de leurs marchés, des papiers décriés et sans valeur dont l'Etat supportait la perte pendant qu'il partageait avec ses complices le bénéfice acquis. Cependant Mazarin cessa de ménager le surintendant quand il cessa d'avoir besoin de lui, et celui-ci, craignant d'être à la fin sacrifié, s'efforça de se mettre en mesure de balancer le crédit du cardinal et même de le remplacer comme premier ministre. Il répandit l'or à profusion pour se créer des partisans; il acheta Belle-Isle pour s'en faire une place de sûreté et il en fit augmenter les fortifications et les provisions de guerre. C'est aussi à cette époque qu'il rédigea une sorte de plan de conduite pour les membres de sa famille dans le cas où il serait arrêté. Plus tard, on se fit de cette pièce une arme contre lui, et il ne fut pas difficile de transformer ses mesures de précaution en actes de révolte. Puissance irrésistible de l'or! ce dilapidateur, dont la vie privée était aussi scandaleuse que la vie publique, avait pour lui les personnages les plus considérables et les renommées les plus éclatantes. Il avait gagné Créqui, général des galères; Nuchèze, chef de l'escadre de l'Océan; le ministre de Lionne, les d'Aumont, les Gramont, les Soissons, la plupart des filles d'honneur de la reine, le confesseur de la reine mère, etc. Il avait même cherché à corrompre le confesseur du roi. Le troupeau servile des gens de lettres et des artistes était entièrement à lui, grâce à ses abondantes libéralités. Son faste dépassait celui du roi. Il avait créé à Vaux un palais et des jardins dont la magnificence était célèbre dans toute l'Europe et qui, suivant l'estimation de Voltaire, lui avaient coûté 18 millions. M. Sainte-Beuve remarque ingénieusement que c'était là comme un *Versailles anticipé*. Avant Louis XIV, il avait Le Vau pour architecte, Le Brun pour peintre, Le Nôtre pour dessinateur de jardins, Molière et La Fontaine pour poëtes, Pellisson pour secrétaire, Vatel pour maître d'hôtel, etc. Il y avait dans ce luxe effréné, dans cette existence plus que princière et presque indépendante, de quoi exciter la jalousie du roi lui-même. Toutefois, Mazarin mourut sans avoir renversé Fouquet, mais non sans l'avoir perdu dans l'esprit de Louis XIV, qui déclara devant le conseil qu'il se passerait désormais de premier ministre et gouvernerait par lui-même. Le surintendant déçu espéra lasser le monarque de l'examen des affaires en falsifiant à dessein ses états de recettes et de dépenses; mais cette intrigue même acheva de le perdre. Il avait dans Colbert un ardent ennemi qui aspirait à le remplacer et qui, tous les soirs, contrôlait ses opérations et en démontrait à Louis XIV l'irrégularité. La résolution de le frapper fut dès lors irrévocablement arrêtée. Mais sa puissance commandait des ménagements. Aussi Colbert et le monarque dissimulèrent habilement. Ce dernier même s'attacha à endormir les défiances du surintendant en redoublant à son égard d'attentions délicates et de caresses, en assistant à une fête splendide qu'il lui offrit dans son château de Vaux et en lui témoignant une préférence dont l'affectation eût dû cependant éclairer le ministre. C'est au milieu même de cette fête, dont l'éclat fastueux acheva de pousser au comble son irritation, qu'il devait donner l'ordre de l'arrêter. « Ah! madame! dit-il à la reine mère en contemplant la magnificence de cette habitation qui faisait pâlir celle des résidences royales, est-ce que nous ne ferons pas rendre gorge à tous ces gens-là? » Lui-même nous fournit, dans ses *Mémoires et instructions pour le dauphin*, la preuve de l'envieuse colère qu'excitait en lui ce luxe insolent. On a prétendu aussi que Fouquet, dont les galanteries ne respectaient personne, avait lui-même aggravé la haine dont il était l'objet en osant lever les yeux sur Mlle de La Vallière, à qui il aurait fait secrètement offrir 20,000 pistoles. Quoi qu'il en soit, peu de temps après la fête de Vaux, le roi partit pour Nantes (1661); là, sûr de lui, il laissa éclater sa colère et ordonna enfin l'arrestation du surintendant, qui l'y avait suivi, comptant toujours, en cas de disgrâce, avoir le temps de s'enfuir à Belle-Isle. Mais la rapidité de l'exécution déjoua tous ses projets. Il supporta du moins son malheur avec quelque dignité. Les scellés furent apposés dans toutes ses maisons, et le roi voulut faire lui-même le dépouillement de tous les papiers saisis. Outre les papiers d'Etat, il y trouva des lettres fort compromettantes de presque toutes les dames de la cour. « Peu de personnes de la cour, dit Mme de Motteville, furent exemptes d'avoir été sacrifier à ce veau d'or. » Faudrait-il croire que cette circonstance, en s'ajoutant aux raisons d'Etat, ne fut pas étrangère à l'acharnement avec lequel on poursuivit la condamnation de Fouquet, aussi bien qu'à la chaleur que mirent certaines personnes à le défendre? Transféré au château d'Angers, puis à Amboise, à Vincennes, enfin à la Bastille, le prisonnier vit enfin commencer son procès, qui dura quatre ans. Outre l'accusation de péculat, qui n'était que trop justifiée, le mémoire trouvé chez lui, et où il indiquait à sa famille toute une série de moyens de résistance pour le cas où il serait arrêté, le fit accuser aussi de rébellion. Dans cette pièce imprudente, écrite d'ailleurs du vivant de Mazarin, il recommandait à sa femme de s'enfermer dans un couvent, à son gendre de se fortifier à Belle-Isle, à ses frères d'agir sur le clergé, de réclamer l'appui du parlement, etc. Jugé par une commission nommée par le roi et composée de ses plus ardents ennemis, il fut reconnu coupable sur tous les points et condamné. Il l'était à l'avance. Cependant Colbert et Louis XIV furent déçus, en ce sens que leur tribunal n'appliqua au condamné que le bannissement et la confiscation des biens : on avait espéré la mort, et l'avocat général Talon avait requis un supplice infamant, la potence. Coupable, Fouquet l'était; il avait, suivant l'expression de Voltaire, usé des finances de l'Etat comme des siennes propres; mais l'iniquité de la procédure suivie à son égard, l'acharnement de ses ennemis ramenèrent l'opinion en sa faveur, d'autant plus qu'une foule de ministres tout aussi coupables n'avaient jamais été punis, et notamment Mazarin, ce qui prouve, ajoute encore Voltaire, qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Louis XIV, jugeant qu'il était dangereux de laisser sortir du royaume un tel condamné, vu la connaissance qu'il avait des affaires les plus importantes de l'Etat, *commua* la peine du bannissement en celle de la prison perpétuelle. Cette commutation dérisoire fut accueillie par le mécontentement public. Mais les amis et les clients de Fouquet s'agitèrent en vain. Pellisson publia pour sa défense quatre mémoires éloquents qui le firent jeter à la Bastille; La Fontaine adressa au roi une élégie qui serait plus touchante encore si elle n'avait pas été faite en faveur d'un concussionnaire gorgé d'or; Hesnaut fit contre Colbert un sonnet sanglant; Saint-Evremond, Mlle de Scudéry, Brébeuf, Loret, Mme de Sévigné, etc., se prononcèrent en faveur du surintendant ; rien n'y fit. Il fut transféré au château de Pignerol, confié à la garde de Saint-Mars, et subit pendant dix-neuf ans la captivité la plus étroite et la plus dure. Il occupait les loisirs que lui faisait sa captivité à apprendre le latin et la pharmacie à ses domestiques; il composait des vers pieux à l'aide du *Dictionnaire des rimes*, et inventait des remèdes et onguents pour certaines maladies. Louvois ne craignait pas de lui demander pour ses yeux de l'eau de *casse-lunette* et un mémoire sur la manière de la préparer. On croit assez généralement qu'il mourut en 1680. Quoique son corps ait été rendu à sa famille, quelques personnes ont pensé qu'il n'était pas mort à cette époque et l'ont confondu avec l'homme au masque de fer, qui commence à poindre dans l'histoire vers cette date. Mais cette opinion, reproduite de nos jours par M. Paul Lacroix, paraît complétement abandonnée aujourd'hui. On attribue à Fouquet quelques livres de piété et de morale qu'il aurait composés dans sa prison; ce sont des productions assez médiocres; mais d'autres en font honneur au jésuite Boutald, qui les a éditées. M. Paul Lacroix affirme que Fouquet est véritablement l'auteur de ces ouvrages. V. *Vie de Fouquet*, par d'Auvigny; Paroletti, *Sur la mort de Fouquet, notes recueillies à Pignerol;* Sainte-Beuve, le *Surintendant Fouquet*, dans les *Causeries du lundi*; P. Clément, *Fouquet*, dans l'*Histoire de Colbert*, etc.

Fouquet (DÉFENSES EN FAVEUR DE), par Pellisson, publiées en 1661, sous ce titre : *Discours au Roi par un de ses fidèles sujets*. Dépositaire des secrets de son bienfaiteur, Pellisson, alors enfermé à la Bastille, composa, malgré les surveillants qui l'entouraient, trois plaidoyers qui, par l'intérêt du sujet, par les ressources du génie, par une élocution abondante et soutenue, méritent d'être comparés aux harangues de Cicéron. Louis XIV ne put lire sans émotion cette sublime défense. Dans ces courageux mémoires, qui sont, dit Voltaire, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat, traitées solidement, le confident de Fouquet s'ingénie avec l'éloquence du cœur à exposer tout ce qui peut justifier le surintendant en disgrâce et atténuer ses torts, s'appliquant avec une certaine adresse à faire ressortir les importants services qu'il a rendus sous Mazarin, sa fidélité au sein du parlement sur la fin de la Fronde, ses ressources de financier dans les temps de guerre, enfin sa vigueur, son adresse, son courage, son génie naturel, « cheval trop emporté, mais généreux, » suivant sa poétique expression.

La première *Défense pour Fouquet*, dont l'origine était inconnue, fit une profonde impression sur le public. Elle ranima la haine des ennemis du surintendant. Cet accroissement de péril redoubla l'énergie de Pellisson. Sa seconde *Défense* s'adresse, non au roi, mais à l'opinion publique. C'est un factum, une brochure, sans plan méthodiquement arrêté. L'auteur s'efforce d'intéresser les gens d'affaires en faveur de son malheureux ami, en examinant devant eux, dans les cinq parties de son travail : 1° la question de compétence; 2° l'énormité des profits tirés des avances d'argent faites au roi, avances qui sont des services rendus à l'Etat, et non des prêts usuraires; 3° la nature et les garanties du privilége qui exempte le surintendant de la reddition de ses comptes; 4° une affaire embrouillée concernant 6 millions, somme fictive, représentée par des billets sans valeur, et regardés comme un vol fait au Trésor; 5° la critique des abus inhérents à l'administration de la justice aussi bien qu'à celle du Trésor. L'essentiel était d'assurer la circulation de cet écrit; quelques éloges au roi, où la leçon et la prière s'entremêlent habilement, lui servirent de passe-port. Pellisson dit du roi, en parlant au roi lui-même : « Qu'il soit formidable à ses ennemis, mais que pas un de ses sujets n'en ait rien à craindre. Qu'il soit permis de dire, d'écrire, de publier tout ce qui, sans blesser cette autorité que rien n'égale et cette gloire que rien n'approche, peut soulager l'accablement et l'opprobre d'un malheureux. » Dans le troisième plaidoyer : *Considérations sur le procès de M. Fouquet*, l'avocat anonyme prend soin de donner le change sur son compte, en supposant des voyages pour l'impression de ses mémoires.

Ces *Défenses* ont un caractère d'éloquence incontestable; la logique y est à la fois entraînante et parfaitement claire; on admire surtout l'habileté dont le généreux avocat fait preuve en sachant intéresser continuellement la gloire du monarque à l'absolution de son ministre, réclamer la justice tout en implorant la clémence, et rejeter sur les malheurs des temps et l'impitoyable nécessité les actes injustifiables. Ces discours méritent donc d'être rangés parmi les chefs-d'œuvre oratoires; mais il faut reconnaître qu'il manquent souvent du fini et de la correction antiques. On y a justement signalé des abus de figures touchant à la déclamation, des fautes de construction, des phrases longues et embarrassées, une multiplicité de parenthèses fatigantes. Ces défauts sont surtout sensibles dans la seconde *Défense*, plus négligée que la première. Ce qu'il y a de remarquable dans les mémoires de Pellisson, c'est que l'éloquence du barreau y fut dépouillée pour la première fois du pédantisme de l'âge précédent, et s'appliqua à parler enfin le langage de la nature et de la raison.

FOUQUET, duc DE BELLE-ISLE, maréchal de France. V. BELLE-ISLE.

FOUQUET, comte de Belle-Isle, général. V. BELLE-ISLE.

FOUQUET (Jean-François), jésuite et missionnaire français, mort dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il se rendit en Chine, en 1690, apprit la langue du pays, étudia le livre sacré de Confucius, le *Chou-King*, fut frappé de certains passages dans lesquels il voyait de grandes analogies avec les idées chrétiennes, s'attacha à y retrouver les mystères et les dogmes du christianisme, et en arriva bientôt à prétendre que le *Chou-King* est une allégorie perpétuelle où les dogmes de la religion du Christ sont exposés parfois aussi clairement que dans la Bible et les Evangiles. Ce système eut beaucoup de succès auprès des Chinois et facilita le prosélytisme, mais il ne fut point approuvé des théologiens austères. De retour en Europe, le P. Fouquet se rendit à Rome (1720), et reçut le titre d'évêque d'Eleuthéropolis. Son principal écrit a pour titre *Tabula chronologica historiæ sinicæ* (1729), œuvre dans laquelle il donne le nom des princes et l'indication des événements les plus importants de l'histoire de la Chine; on y trouve la première série, donnée en Europe, des *Nian-hao*, ou noms d'années, si nécessaires pour la lecture des historiens chinois.

FOUQUET (Henri), médecin français, né à Montpellier en 1727, mort dans cette ville en 1806. Il était secrétaire général de l'intendance de Roussillon et âgé de trente-deux ans lorsqu'il résolut d'étudier la médecine. En 1759, il reçut le titre de bachelier, se rendit à Marseille, où il exerça son art pendant quelques années, puis il retourna dans sa ville natale (1766), fut nommé médecin de l'hôpital militaire, et devint ensuite professeur à la Faculté. Fouquet a laissé la réputation d'un des hommes de son temps les plus versés dans la théorie et les plus habiles dans la pratique de l'art médical. Le mode d'enseignement qu'il adopta comme professeur de médecine clinique fut aussitôt suivi dans les universités étrangères, où ses ouvrages avaient porté sa renommée. Les principaux écrits de Fouquet sont : *Essai sur le pouls considéré par rapport aux affections des principaux organes* (Montpellier, 1768); *Traitement de la petite vérole des enfants* (1772, in-12); *Prælectiones medicæ decem in Ludovicæo Monspeliensi* (1777); *De nonnullis morbis convulsivis æsophagii* (1778, in-4°); *Discours sur la clinique* (1803, in-4°).

FOUQUET (Guillaume), marquis de LA VARENNE, diplomate français. V. LA VARENNE

FOUQUIER (Pierre-Éloi), médecin français, né à Maissemy (Picardie) en 1776, mort

à Paris en 1850. Elève de Corvisart, il fit de brillantes études médicales, passa son doctorat en 1802, fut nommé, en 1820, professeur de clinique à la Faculté, devint successivement médecin de Charles X et de Louis-Philippe, et fit partie de l'Académie de médecine dès la formation de ce corps. Fouquier eut la réputation d'un habile praticien. Il se dévoua, en 1812, pour le traitement des habitants des provinces de l'Est, atteints du typhus, et fut le premier qui employa avec succès la noix vomique et la strychnine. Indépendamment de plusieurs mémoires insérés dans le *Bulletin de la Faculté de médecine*, on a de lui : *Considérations sur le mode d'administration des médicaments* (1820, in-8°); des traductions des *Eléments de Brown* (1805) *et de Celse* (1823).

FOUQUIER D'HÉROUEL (Antoine-Eloi-Jean-Baptiste), agronome et homme politique français, né à Forest (Nord) en 1793, mort en 1852. Il était de la famille de Fouquier-Tinville. Il abandonna le service pour s'adonner à l'industrie, établit une sucrerie indigène dans l'Aisne, fut nommé, en 1842, inspecteur du haras départemental, devint président du comité agricole de Saint-Quentin et fut élu membre de l'Assemblée législative en 1849. Fouquier d'Hérouel y vota avec la majorité, adhéra au coup d'Etat du 2 décembre et reçut, en 1852, un siége au sénat.

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin), accusateur public du tribunal révolutionnaire, né à Hérouelles (Aisne) en 1747, décapité le 8 mai 1795. Il fit ses études à Saint-Quentin, acheta à Paris une charge de procureur au Châtelet, et dissipa, dit-on, sa fortune dans les plaisirs. A cette époque il rimait de méchants vers, qui sont répandus dans les recueils du temps. Il adressa même à Louis XVI, en 1781, une pièce que Delille a insérée dans son poëme de la *Pitié*. Il signait alors *Fouquier de Tinville*. Lors de la Révolution, il supprima la particule, qui vraisemblablement ne lui appartenait pas. Enfin, sous la Terreur, il signait *Fouquier* tout court.

Après avoir rempli un emploi administratif dans les bureaux de la police, il devint, en 1789, commissaire de son district (Saint-Merry), membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août, et dut à la protection de Danton, de Desmoulins et de Robespierre d'être nommé, après le 10 août, directeur du jury d'accusation du tribunal du 17 août, puis substitut de l'accusateur public au tribunal criminel du département de Paris; enfin, deux mois plus tard, accusateur public au tribunal révolutionnaire. Un détail curieux, c'est qu'il n'accepta cette dernière place qu'à la condition de reprendre ses fonctions au tribunal criminel, lorsque le tribunal extraordinaire aurait terminé sa tâche. Cette garantie lui fut accordée par décret de la Convention du 27 mars 1793. On sait assez qu'il n'en eut pas besoin.

C'était un homme capable, énergique, qui avait l'habitude des affaires, une certaine facilité d'élocution, de l'activité, un caractère impassible, enfin (qualité qui n'est que trop commune chez les magistrats de tous les les régimes) une déférence sans réserve aux ordres des dépositaires de l'autorité publique.

Suivant Mercier, il avait « la tête ronde, les cheveux noirs et unis, le front étroit et blême, les yeux chatoyants, ronds et petits, le visage plein et grêlé, le regard tantôt fixe, tantôt oblique, la taille moyenne, la jambe assez forte. »

Pour bien saisir cette physionomie du Jeffreys de la Terreur, pour bien comprendre le rôle de ce pourvoyeur de l'échafaud, sa placidité dans l'horrible, l'indifférence calme avec laquelle il requit successivement l'immolation de tous les hommes et de tous les partis, il faut se souvenir qu'il était, ainsi que Carrier, Hermann (le président du tribuual révolutionnaire) et autres hommes implacables, un de ces magistrats de l'ancien régime, accoutumés aux justices barbares de ce temps-là, bronzés par le spectacle des plus cruelles répressions. Qu'était-ce que la guillotine pour des hommes habitués par état à rompre, tenailler, pendre ou brûler?

En outre, dans leurs traditions, *hommes de justice* ne signifiait pas nécessairement serviteurs de la justice pure, mais bien plutôt instruments passifs de répression, esclaves des textes juridiques, et trop souvent aussi des pouvoirs qui les improvisent pour les besoins de leur domination. Avec la moindre fiction légale, leur conscience était en repos, et ils frappaient aveuglément.

C'est ce qui explique que, hors du tribunal, Fouquier-Tinville pouvait être et était en effet un bon père de famille, un honnête et simple bourgeois. La misérable nature humaine a de ces contrastes. Mais cela ne peut diminuer le mépris qu'on doit avoir pour la lâche docilité de Fouquier, et l'horreur qu'inspire son épouvantable insensibilité à l'égard des victimes qu'il contribuait à immoler.

Comme accusateur public, il avait le droit redoutable (et trop prodigué) d'arrestation et de traduction au tribunal; et la justice oblige à dire qu'on ne voit point qu'il en ait abusé quand il n'avait pas la main forcée par les comités. Il dressait les actes d'accusation, il faisait les réquisitoires, il requérait du bourreau l'exécution de la sentence. Tous les soirs il allait rendre compte des travaux du tribunal aux comités de Salut public et de sûreté générale. On a prétendu qu'il y recevait les ordres particuliers de Robespierre, mais cela n'a jamais été bien prouvé. Lui-même l'a nié avec énergie dans sa défense. Il est vrai qu'alors (après le 9 thermidor) il avait un intérêt capital à nier de tels rapports. Quoi qu'il en soit, il est notoire que, dans la dernière période de la Terreur, le jury était en majorité robespierriste, et que les présidents, Hermann, puis Dumas, appartenaient au même parti. Robespierre n'avait donc nullement besoin de donner des ordres directs, et Fouquier n'était pas homme à lutter contre un pareil courant. Il le suivait, au contraire, avec une docilité parfaite, avec la plus complète servilité. On le vit bien dans toutes les occasions importantes, notamment dans le procès des dantonistes et dans celui des hébertistes. Dans cette dernière affaire, il avait pris le jargon en vogue, flétrissant l'athéisme, exaltant l'Etre suprême, reprochant aux accusés d'avoir fermé les églises, de s'être coalisés pour « effacer toute idée de la divinité, » etc., toutes choses qui lui étaient absolument indifférentes.

Il exerça son terrible ministère dix-sept mois, et, suivant ses propres évaluations (*Mémoire pour Ant.-Quentin Fouquier*), plus de 2,000 accusés comparurent devant le tribunal pendant cette période. Les principaux, comme on le sait, furent la reine, les girondins, Charlotte Corday, Mme Elisabeth, Malesherbes, Danton, Desmoulins et leurs amis, Hébert, Chaumette, Cloots, Custine, le duc d'Orléans, Mme Roland, Bailly, etc. L'impassible accusateur avait des réquisitoires au service de tous les partis vainqueurs, qui lui jetaient chaque jour de nouvelles victimes. Son opinion était presque toujours pour la culpabilité. Il est douteux d'ailleurs qu'il cherchât habituellement à se former sérieusement une opinion, car il se regardait comme un pur instrument. Dans l'effrayante accélération des jugements, il y eut, paraît-il, d'horribles méprises, des substitutions de personnes, moins cependant qu'on ne l'a dit. A l'article LOIZEROLLES, nous prouverons notamment que ce vieillard n'est pas mort pour son fils, comme on l'a tant de fois répété. On a cité aussi une veuve Maillet, qui aurait péri pour la duchesse de Maillé (veuve aussi), laquelle n'en aurait pas moins été condamnée le lendemain. Dans son procès, Fouquier a prouvé d'une manière péremptoire la fausseté de ce fait. Il a réfuté aussi l'histoire de Loizerolles.

Stimulé, excité par certains membres des comités, il croyait sans doute faire son devoir de zélé magistrat en se montrant implacable. Ce type de jugeur sans âme et sans conviction, sans indépendance et sans caractère s'est rencontré souvent aux époques de réaction violente; et tel procureur général que l'on pourrait citer aurait laissé un nom aussi tristement fameux s'il s'était trouvé dans de semblables circonstances.

Que Fouquier ait souvent fait rédiger à l'avance les jugements et préparer les charrettes, qu'il ait montré parfois une impatience féroce et prononcé d'effroyables paroles, comme d'appeler les condamnations collectives des *feux de file*, c'est ce qui n'est malheureusement que trop réel. Mais il faut reconnaître aussi qu'on s'est plu à assombrir encore son effrayante histoire, à la surcharger de détails fabuleux. Toutefois, en écartant ce qui n'a aucun caractère d'authenticité, il en reste assez pour que son souvenir excite à jamais l'horreur et l'indignation.

Et cependant, tant la nature de l'homme est complexe! cet implacable agent de la Terreur ne fut pas sans ouvrir quelquefois son cœur à la pitié. Suivant des témoins entendus dans son procès, on le vit accueillir avec humanité des pères venant réclamer leurs enfants, et même soulager des détenus malheureux. Dans sa déposition, Real, depuis comte de l'empire, attesta que les généraux Harville, Boucher et Froissac ayant été décrétés d'accusation par la Convention, Fouquier-Tinville, après un examen attentif des dossiers, reconnut qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre, résolut de s'abstenir, malgré le décret, et manifesta son opinion dans une lettre rendue publique. On pourrait citer encore quelques autres faits de cette nature; mais c'est bien peu pour une vie d'opprobre.

Il ressort aussi de son jugement que les accusations d'intempérance et de vénalité qu'on avait lancées contre lui sont entièrement fausses. Il sortit de la Révolution plus pauvre qu'il n'y était entré, et ne laissa aucun patrimoine à sa femme et à ses cinq enfants.

Le 10 thermidor an II, il se présenta à la barre de la Convention avec une partie du tribunal, pour féliciter l'assemblée de sa victoire; quelques heures plus tard, après avoir constaté l'identité des *conjurés* mis hors la loi, les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebas, etc., il requit froidement leur exécution. Il n'avait d'ailleurs, dans cette circonstance, rien autre chose à faire que d'exécuter la loi.

Maintenu d'abord dans ses fonctions, il fut attaqué peu de jours après par Fréron, qui termina son discours par ce cri si connu : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers le sang qu'il a versé! »

Décrété d'accusation le 14 thermidor, il se constitua volontairement prisonnier le même jour, fut amené à la barre le 21 et essaya de se défendre en se présentant comme l'instrument passif du gouvernement révolutionnaire. « Je n'ai été, dit-il, que la hache de la Convention : punit-on une hache? »

Après une assez longue détention, il comparut lui-même devant le nouveau tribunal révolutionnaire avec Hermann et d'anciens juges et jurés. Le procès ne dura pas moins de quarante et un jours, et 419 témoins furent entendus. Fouquier se défendit avec autant d'énergie que d'habileté. Condamné à mort le 7 mai 1795, il fut exécuté le lendemain en place de Grève, avec douze de ses coaccusés. Il marcha au supplice avec un *front de marbre*, suivant l'expression de Mercier, et ne répondit aux huées de la foule que par des paroles de mépris. Il n'avait que quarante-huit ans.

Pendant sa détention, il a publié un mémoire justificatif (20 p. in-4°) où l'on trouve des renseignements assez curieux. Ce document a été reproduit dans l'*Histoire parlementaire* (t. XXXIV).

FOUQUIÉRACÉ, ÉE adj. (fou-kié-ra-sé — rad. *fouquière*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fouquière.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre fouquière.

FOUQUIÈRE s. f. (fou-kiè-re — de *Fouquier*, méd. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des fouquiéracées, dont l'unique espèce croît au Mexique. ‖ On dit aussi FOUQUIÉRIE.

FOUQUIÈRES (Jacques), paysagiste flamand, né à Anvers vers 1596, mort à Paris en 1660. Deux peintres célèbres, Breughel de Velours et Josse de Montper, furent ses maîtres, et la manière toute de réminiscence qui domine dans ses premiers essais atteste l'influence qu'ils eurent d'abord sur lui. Mais, dès qu'il put voler de ses propres ailes, l'élève modifia cette manière et cessa d'être trop servilement imitateur de ses maîtres. Il avait déjà un profond instinct de la nature; il y ajouta cette façon de voir avec grandeur et recueillement les moindres accidents du paysage, façon de voir qui donne à ses œuvres remarquables leur cachet propre, leur valeur originale. Rubens, qui se connaissait en peintres, admirait dans Fouquières cette précieuse qualité, que Poussin a eue également, mais qu'il a eue, il faut en convenir, avec moins de naïveté. Rubens n'avait pas toujours le loisir de peindre lui-même entièrement ses morceaux d'histoire; aussi plus d'une fois en confia-t-il les fonds de paysage à son compatriote, heureux de ce travail, qui lui permettait de se perfectionner dans le coloris. Cette collaboration développa rapidement les puissantes facultés du jeune artiste; son talent put s'élever à sa vraie hauteur. Les beaux paysages qu'il peignit à cette époque reçurent du public l'accueil le plus flatteur et lui valurent une grande réputation. « M. de Piles a grandement raison, dit M. Mariette, de regarder Fouquières comme le Titien des Flamands. Je suis sur cela entièrement de son avis. » Lorsque Rubens vint en France pour décorer le Luxembourg de Marie de Médicis, ce fut en compagnie de son compatriote, appelé comme lui par Louis XIII. Mais, de tous les travaux que l'illustre paysagiste exécuta chez les plus grands seigneurs du temps, il ne reste absolument rien; et pourtant ils durent être nombreux et célèbres, puisqu'ils valurent à leur auteur le titre de baron, conféré par Louis XIII. Fouquières, orgueilleux déjà de son talent, ne sut plus se contenir quand il se vit élevé à cette dignité. Il écrasa de son mépris tous les artistes contemporains, et en particulier Poussin, qui se contentait, pour toute vengeance, de lui objecter la fraîche date de sa baronnie. Louis XIII, qui croyait s'être attaché l'artiste par cette marque éclatante de sa royale faveur, lui confia la belle mission de peindre les vues des plus grandes villes de France. Fouquières prit donc le chemin de Marseille. Mais il était complétement transformé : au lieu de se livrer au travail, il se met à boire à outrance, à hanter les mauvais lieux, faisant sonner derrière lui avec outrecuidance sa resplendissante rapière de baron, buvant et sacrant comme pas un. Heureusement d'Emery vint à passer dans le pays. Il arracha le malheureux à cette sotte existence, le ramena de force à Paris et parvint à rendre l'artiste à l'art. Il lui donna son hôtel à décorer, et comme il était surintendant des finances, il paya splendidement. A cette même époque, Poussin venait des Andelys pour décorer la grande galerie du Louvre. Le noble baron ne voulut jamais voir un rival dans le peintre français, qui n'avait pas la moindre épée au côté. Malheureusement son dédain alla jusqu'à l'insolence et on finit par faire bonne justice de ce matamore improvisé, gonflé d'une vanité stupide. Hué comme il le méritait, il s'en alla momentanément en Allemagne, cette terre classique des barons, cacher sa mauvaise humeur et son dépit. Les contemporains parlent beaucoup des nombreuses décorations qu'il laissa, sur son passage, dans les résidences des rois et des princes d'outre-Rhin, même dans celle de l'empereur. Mais aucune de ces productions n'est venue jusqu'à nous, et les musées d'Allemagne n'en gardent pas la moindre trace. Le Louvre, d'ailleurs, et les galeries de Belgique ne sont pas plus riches. En revanche, aux Tuileries, dans les trois salons qui regardent le jardin et qui étaient, sous Louis XIV, l'appartement de Marie-Thérèse, on connaît quatorze morceaux de Jacques Fouquières. Ces panneaux, d'une grandeur décorative étonnante, d'une touche fière et magistrale, donnent la plus haute idée du talent de leur auteur. Il y a là quelques années d'un travail opiniâtre et honorable qui rachètent bien des fautes et bien des ridicules. Mais, sur la fin de sa vie, ses accès de vanité le reprirent, et on le vit, comme un vrai gentilhomme, plus souvent le verre ou l'épée à la main que la palette et le pinceau. Bientôt, deux hôtesses vinrent le visiter, qui lui avaient été inconnues jusque-là : la misère, puis la maladie. Un peintre obscur, du nom de Sylvain, eut pitié de sa détresse, le recueillit et le vit mourir sous son toit, au faubourg Saint-Jacques.

Montagne, neveu du célèbre graveur Jean Morin, l'alla voir à ses derniers moments et fit un dessin de sa tête agonisante. Il paya aussi l'enterrement du grand paysagiste, si cruellement puni de s'être appelé le baron Fouquières.

« Soit qu'on le rapproche des peintres de l'école flamande, soit qu'on le compare à nos grands paysagistes du XVIIe siècle, Fouquières, dit M. Charles Blanc, doit être placé au premier rang dans son pays comme dans le nôtre... Il est à la fois plus naïf que les Français et plus noble que les Flamands. La poésie que ses rivaux poursuivaient dans des campagnes idéales, il la trouvait, lui, dans la réalité même, à l'ombre des chênes au pied desquels se repose le chasseur égaré, ou sur les bords des marécages solitaires, ou dans le mystère des forêts profondes. »

Si les divers morceaux de l'œuvre de Fouquières dispersés chez des amateurs qui ne les montrent pas sont ignorés du public, en revanche, les gravures de ses œuvres sont très-répandues et de plus fort belles; entre autres celles d'Arnauld de Jode, d'Alexandre Voet, de Michel Montagne, de Perelle, et surtout de Jean Morin.

FOUR s. m. (four — du lat. *furnus*, mot que les étymologistes rapprochent de *formus*, chaud; du gr. *thermos*, et du sanscrit *gharma*, chaleur, de la racine sanscrite *ghar*, échauffer, brûler, briller). Ouvrage de maçonnerie voûté, avec une seule ouverture par devant, et dans lequel on fait cuire le pain, la pâtisserie : FOUR *d'un boulanger, d'un pâtissier. L'âtre, le dôme, la chapelle, l'autel du* FOUR. *La bouche, la gueule du* FOUR. *Chauffer le* FOUR. *Mettre le pain au* FOUR. *Faire sécher des fruits au* FOUR. *La bonne construction du* FOUR *apporte de l'économie dans la consommation du bois, et contribue à la qualité du pain.* (Serres.) *Le journal est comme les petits pâtés : il doit être mangé à la bouche du* FOUR. (E. About.) ‖ Lieu où est établi un four à cuire le pain : *Aller au* FOUR. *Revenir du* FOUR. *Au* FOUR *et au moulin, on sait toutes les nouvelles.*

— Construction voûtée en maçonnerie, dans laquelle on entretient du feu pour certaines opérations qui exigent une température très-élevée : FOUR *à chaux, à plâtre.* FOUR *de potier, de verrier.* FOUR *à réverbère.*

— Nom que l'on donnait, sous Louis XIV et Louis XV, à des maisons où l'on attirait des gens que l'on enrôlait de force : *Il a été deux jours dans un* FOUR, *et il s'est sauvé.* (Acad.) *J'ai cherché dans tous les* FOURS *de Paris, et je n'ai pu trouver votre homme.* (Danc.)

— Fam. Insuccès, échec : *Je comptais vendre* 10,000 *exemplaires, j'en ai vendu* 10; *c'est un* FOUR *complet.* V. l'étym. à la partie encyclopédique.

— *Four à poulets*, Espèce de four dans lequel on maintient une chaleur égale et constante, et où l'on place des œufs pour obtenir l'éclosion des poulets : *J'ai vu les pyramides et je n'ai point été émerveillé; j'aime mieux les* FOURS À POULETS, *dont l'invention est, dit-on, aussi ancienne que les pyramides.* (Volt.)

— *Il y fait chaud comme dans un four*, Il y fait extrêmement chaud. ‖ *Il y fait noir comme dans un four*, Ce lieu est très-obscur, n'est pas éclairé. S'emploie surtout ironiquement : *On y voit*, IL FAIT CLAIR COMME DANS UN FOUR.

— Féod. *Four banal* ou *Four à ban*, Four appartenant au seigneur, et auquel tous les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire cuire leur pain, en payant une redevance.

— Théâtre. Nom donné aux loges du cintre d'un théâtre, qui ont la forme d'un four.

— Archit. *Cul de four*, Espèce de voûte cintrée en élévation, ayant un plan ovale ou circulaire. ‖ Petit caveau des églises grecques, placé sous l'autel, et où l'on plaçait les choses sacrées qui étaient usées ou corrompues.

— Art culin. Partie d'un fourneau ou d'un poêle qui est enveloppée par le calorique, et où l'on peut mettre des aliments pour les chauffer ou les faire cuire : *Les rôtis cuits au* FOUR *ne valent jamais ceux qui sont cuits à la broche.* ‖ *Four de campagne*, Four portatif pour cuire le pain, et aussi Couvercle à rebord que l'on pose, chargé de charbons ardents, sur un plat que l'on veut cuire à la fois dessus et dessous, comme dans un four.

‖ *Pièce de four*, Pièce de pâtisserie cuite au four. ‖ *Petit four*, Nom donné à des espèces de petites pâtisseries en forme de pains.

— Mar. Espace ménagé à l'arrière de la soute aux poudres, où, avant l'emploi des caisses taraudées, on empilait les gargousses dont on allait se servir. ‖ *Four continu*, Cylindres en tôle, mobiles autour d'un axe central, dans lesquels on introduit la pâte qu'on veut transformer en pain : *A l'aide des* FOURS CONTINUS, *on peut, à bord, employer le charbon de terre au lieu de bois pour la cuisson du pain; de plus, ils offrent la possibilité de donner aux équipages, même des plus petits bâtiments, où l'installation d'un* FOUR *ordinaire n'est pas possible, du pain frais, aliment plus sain et moins cher que le biscuit.* (Bonnefoux.)

— Minér. *Fours à cristaux*, Cavités tapissées de cristal de roche, que l'on rencontre dans les parties les plus escarpées des montagnes granitiques des Alpes.

— **Encycl.** Linguist. *Faire un four*. L'étymologie de cette façon de parler est très-contestée, et les lexicographes l'expliquent de différentes manières. M. Littré veut que *faire four* ait tout d'abord signifié, dans la langue des comédiens, faire salle nette, c'est-à-dire éteindre les lumières et rendre la salle noire comme dans un *four*, après avoir renvoyé les spectateurs trop peu nombreux pour composer une salle de spectacle et couvrir les frais. Cette explication n'est pas acceptable; le mot est tout récent, en effet, et, s'il appartenait à notre vieille langue, M. Littré, qui en connaît si bien l'histoire et le génie, aurait certainement appuyé son explication par des exemples, et c'est ce qu'il n'a point fait.

Voici une nouvelle explication. Le vaudevilliste Théaulon eut un jour la fantaisie d'expérimenter l'incubation artificielle des poulets, et fit construire à cet effet un *four* dans un village des environs de Paris. Après vingt et un jours passés à ménager dans son *four* une chaleur douce et égale, il convoqua quelques amis pour les faire assister à son triomphe. Comme l'éclosion se faisait attendre, on cassa un œuf, puis deux..., puis cent. C'était le nombre de poulets auxquels aspirait l'ambition de Théaulon. Tous les œufs étaient cuits à point, bons à mettre en salade. On se mit à table et l'on fit avec les œufs durs un déjeuner amplement égayé par le *four* de Théaulon. Le mot fit fortune et, à force d'être répété, aurait passé dans la langue comme synonyme d'échec. Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut.

— Industr. Parmi les *fours* qui servent à la calcination des matériaux de construction, à la réduction des minerais, etc., on distingue : les *fours* à chaux, à plâtre, à pouzzolane, à briques, à tuiles, à tuyaux de drainage, à poterie; le *fours* à coke, à houille, au bois; les *fours* à affiner, à puddler, à réchauffer, à souder, à réverbère, de réduction, à vitres, etc., et enfin, pour la cuisson des aliments, les *fours* de boulangerie, de pâtisserie, etc.

— *Fours à chaux*. Ces *fours* varient de forme suivant la nature du combustible; lorsque ce dernier est à longue flamme, on les établit prismatiques ou cylindriques, beaucoup plus hauts que larges, avec une ouverture étroite dans le bas; au contraire, s'il est sans flamme, on leur donne une forme ovoïde ou de cône renversé. Les *fours* sont encore à feu continu ou discontinu. Parmi la grande quantité de *fours* à chaux qui ont été proposés, on remarque : 1° ceux à houille sèche, les plus généralement employés, à cause de la simplicité de leur construction et de l'avantage qu'ils présentent de pouvoir être établis sur les travaux mêmes que l'on exécute. Ces *fours* ont la forme d'un cône renversé, supporté à sa base par une partie cylindrique, dans laquelle on a pratiqué une porte servant à retirer la chaux. Pour les mettre en marche, on construit une voûte en pierre calcaire, soutenue par les barreaux de la grille, sur laquelle on fait un feu de bois; on place ensuite une couche de houille au-dessus de la voûte; quand cette houille est en pleine combustion, on étale un lit de calcaire et une nouvelle couche de combustible; on continue de remplir le *four* de la même façon, en ayant soin de faire monter le feu jusqu'à la partie supérieure; il suffit pour cela de jeter le calcaire quand la dernière couche de houille commence à entrer en ignition. On estime que, avec l'emploi de ces sortes de *fours*, que l'on établit en briques ou en matériaux aussi réfractaires que possible, il faut environ un tiers de mètre cube de houille sèche par mètre cube de pierre à brûler, et que le temps nécessaire à la calcination est de vingt-quatre à trente-six heures. 2° Les *fours* à longue flamme et à feu continu, construits par M. Chanard, et qui produisent un rendement d'environ 10 mètres cubes de chaux en vingt-quatre heures. 3° Les *fours* à chaux fumivores, de M. Bidreman, qui ne donnent ni odeur ni fumée, la cheminée étant installée de façon à produire un tirage très-actif, en appelant dans le fond du *four* la quantité d'air nécessaire à la combustion. 4° Les *fours* à chaux à feu continu fonctionnant avec toute espèce de combustible, construits par M. Simoneau, de Nantes. Ce système de *four* se recommande par de précieux avantages, que l'on peut résumer ainsi : économie, commodité et augmentation notable du rendement. La cavité de ces *fours* présente la forme d'un ellipsoïde de révolution, tronqué également à ses deux extrémités; le rapport des sections supérieure et inférieure, correspondant à la grille, est de 7 à 2. Au niveau de la grille se trouve une ouverture destinée au défournement et pouvant se fermer au moyen d'une porte à registre. Au-dessous du foyer est le cendrier du fond, revêtu à l'intérieur de briques réfractaires et muni aussi d'une porte à registre. Une grande excavation voûtée conduit directement à ces deux orifices et permet d'opérer le défournement. A 3 mètres au-dessus de la grille, viennent aboutir quatre conduits ou chauffes, opposés deux à deux et placés symétriquement par rapport à l'axe de l'ellipsoïde. Vers le milieu de leur longueur, ces conduits sont munis de grilles en fer destinées à recevoir le combustible. Un des avantages particuliers de ces *fours* est que l'on peut changer de combustible pendant la marche. 5° Les *fours* à trois foyers, de MM. Perrier et Possoz, adoptés dans le système d'appareils pour sucreries de MM. Cail et Cie, et aussi pour la fabrication de la chaux. Le rendement de ces *fours*, de construction et d'application récentes, est de 250 hectolitres environ par fournée de dix heures, soit 25 hectolitres par heure.

— *Fours à plâtre*. Les *fours* généralement employés à la calcination du sulfate de chaux se composent d'un hangar construit avec trois murs formant fer à cheval, et couvert en tuiles, posées à claire-voie pour le passage de la fumée et de la vapeur. Parallèlement aux murs de côté, on établit de petites galeries voûtées plus hautes que larges, et séparées par des piliers de même largeur. Ces constructions intérieures se font avec de la pierre à plâtre. On remplit le *four* avec la pierre à calciner jusqu'au sommet, en couvrant la partie supérieure de matériaux de petites dimensions, afin d'étouffer la flamme qui pourrait sortir et de forcer la chaleur à se concentrer et à se répartir également dans tout le *four*. On remplit ensuite les galeries de fagots et de bois que l'on allume, et qu'il faut avoir soin de renouveler graduellement, afin d'activer la cuisson par une température convenable. Le temps nécessaire pour la calcination avec ce système de *four* est d'environ dix à quinze heures. Aux environs de Paris, on opère la cuisson dans des *fours* circulaires, qui fournissent 8 mètres cubes de plâtre par fournée de dix heures. Parmi tous les systèmes employés pour remplacer ces *fours*, si faciles à construire, on remarque le *four* à plâtre de M. Dumesnil. Il se compose de deux parties : la première, ayant la forme d'un cône renversé, est le foyer; la seconde, dont la forme est celle d'un cône tronqué, surmonté d'une voûte en dôme, ou calotte sphérique, est le *four* proprement dit. Une cheminée en tôle sert à l'échappement de la fumée.

Ce *four*, chauffé au bois, peut cuire 35 mètres cubes de plâtre par jour. On établit encore des *fours* à la houille, dans lesquels le foyer doit être séparé du calcaire, pour que les gaz puissent être brûlés avant de traverser la pierre à plâtre.

— *Fours à pouzzolane*. Les *fours* à pouzzolane ne présentent rien de bien particulier; les *fours* à chaux ou à briques peuvent être employés à la calcination de cette matière. Cependant, on en établit de spéciaux, composés de deux foyers dans lesquels on peut brûler la houille ou le bois.

— *Fours à briques, à tuiles, à tuyaux, etc.* Ces *fours* sont carrés ou rectangulaires; ils sont composés de quatre ou six foyers, au-dessus desquels se trouve une série de voûtes en briques réfractaires, entre lesquelles on a ménagé des intervalles pour le passage de la flamme. La chambre dans laquelle on place les briques est recouverte par une voûte en arc de cloître, dans laquelle on pratique plusieurs ouvertures, que l'on tient fermées pendant la cuisson et ouvertes quand on veut refroidir le *four*. Cette voûte est surmontée d'une cheminée; deux portes, au niveau de la sole formée par l'extrados des petites voûtes, servent au chargement et aux déchargement. Ces *fours* sont chauffés à la houille, au coke ou au bois; la durée de la cuisson est d'environ dix jours, y compris l'enfournement et le défournement.

— *Fours à verre*. Les *fours* où s'opère la fusion des matières qui produisent le verre sont construits avec des briques réfractaires faites avec la même terre que les creusets. La température qui s'y développe doit être très-élevée, constante, facile à régler. La flamme circule entre les pots, qui reposent sur les banquettes. La voûte du *four* est surbaissée, de manière à profiter de la chaleur réfléchie. On donne à ces *fours* la forme circulaire ou rectangulaire; ils contiennent huit à dix creusets. Au milieu se trouve une longue grille, dont le cendrier est en contre-bas du sol. L'arrivée de l'air pour le tirage se fait par des galeries souterraines. Chaque pot se trouve en communication avec une ouverture ménagée dans la paroi du *four*, qu'on appelle *ouvreau*, et par laquelle on cueille le verre et l'on introduit la composition qui sert à le produire. Ces *fours* sont chauffés à la houille ou par les gaz des *fours* à coke. D'après M. Payen, dans un *four* à huit pots, on peut fondre et travailler 1,500 à 1,700 kilogr. de matières pour verre à vitres, en brûlant 1,800 kilogr. d'une houille qui ne doit être ni trop collante, ni sujette à décrépiter au feu.

— Métall. On appelle *fours* ou *fourneaux*, en métallurgie, les différents appareils dans lesquels se font les opérations métallurgiques. Tout fourneau se compose de deux parties : le massif intérieur et le massif extérieur. Le premier s'appelle quelquefois chemise; le second, revêtement ou armature; il sert à consolider le massif intérieur. Les matériaux qui composent la chemise doivent satisfaire à certaines conditions. Pour résister à la température élevée qu'ils doivent subir, il faut qu'ils soient réfractaires; mais les matériaux réfractaires naturels, tels que le quartz, éclatent au feu; on est donc obligé d'en faire d'artificiels. On emploie le quartz transformé mécaniquement en sable et réaglutiné par un ciment : on obtient ainsi les grès réfractaires. Le ciment ne doit pas être trop siliceux; il est bon qu'il contienne de l'alumine et de l'argile. On emploie souvent de l'argile durcie, qu'il faut préalablement essayer, des calcaires légèrement argileux, des granits, lorsque la température ne doit pas être trop élevée. Outre ces produits, on fabrique des argiles réfractaires avec des argiles plastiques, que l'on amaigrit avec des grains de quartz, pour éviter qu'elles se contractent et se fendillent à la chaleur. On amaigrit encore l'argile en la mêlant à des détritus de fourneaux hors de service. On emploie aussi, tantôt le pisé réfractaire, pâte renfermant 75 pour 100 d'élément amaigrissant, sans joints; le mortier réfractaire, mélange en bouillie claire d'argile naturelle et d'argile cuite; les briques réfractaires, formées exclusivement de quartz et de calcaire; la fonte de fer, refroidie par un courant d'air ou d'eau; les marnes, pour les opérations réductrices; la brasque, poussière de charbon avec argile siliceuse. Quant à la chemise extérieure, on la fait soit avec des matériaux ordinaires, soit avec de la fonte.

On divise les fourneaux en trois grandes classes : les *fours* sans chauffe distincte, les *fours* à chauffe distincte, et les *fours* à chauffe distincte et à vases clos. Dans les premiers, le combustible est employé solide; il doit contenir peu de matières volatiles, être peu collant, et plutôt en fragments que sous forme de menu. En Suède, on se sert aussi de combustibles gazeux dans certains *fours* de grillage à ouvreaux et enceinte permanente. Pour les *fours* de la deuxième classe, qui servent surtout pour simple chauffage, fusion ou oxydation, le combustible est solide, gros ou menu, à éléments volatils ou combustible gazeux. Pour ceux de la troisième classe, qui servent pour la fusion ou la distillation, le combustible est le même.

1° *Fours sans chauffe distincte*. Ils se divisent en *fours* à ouvreaux et courant d'air naturel (par aspiration); *fours* à tuyères et courant d'air forcé (par inspiration). Les premiers se subdivisent eux-mêmes en *fours* à enceinte temporaire : meules de carbonisation, tas ou stalles de calcination et de grillage; *fours* à enceinte permanente, qui présentent, soit un petit nombre d'ouvreaux, comme les *fours* de calcination et de carbonisation, soit un grand nombre d'ouvreaux, comme les *fours* de grillage au combustible solide ou gazeux, soit un petit nombre d'ouvreaux avec cheminée, comme dans les *fours* à grand tirage, employés en Espagne pour la fusion des minerais de plomb. Les fourneaux à tuyères comprennent : les bas foyers pour fusion oxydante ou simple réchauffage; ils sont, ou libres, comme les foyers d'affinage anciens, les foyers de chaufferie des maréchaux et forgerons, ou bien couverts, comme les foyers d'affinage modernes et les *fours* à cuve pour fusion réductive ou simple fusion.

Les *fours* à cuve s'appellent *fours* à manche, demi-hauts fourneaux, hauts fourneaux, suivant que leur hauteur varie de 1 à 2 mètres, de 2 à 6 mètres ou de 6 à 20 mètres. Ils sont, à creuset intérieur, à creuset intérieur et extérieur, ou à creuset extérieur. Les premiers sont à poitrine fermée, tels que les cubilots et *flussofen;* à œil alternativement fermé et ouvert, comme certains demi-hauts fourneaux et *fours* à manche à écoulement intermittent des scories; à œil constamment ouvert, comme les demi-hauts fourneaux ordinaires des usines à plomb et argent, à écoulement continu des scories. Les *fours* à creuset intérieur et extérieur sont à poitrine ouverte avec bassin intérieur, comme les hauts fourneaux à fer, les demi-hauts fourneaux de certaines usines à cuivre, argent et or; l'écoulement des scories y est continu. Les *fours* à creuset extérieur sont à poitrine ouverte sans bassin intérieur, avec écoulement continu des scories et du composé métallique; tels sont les *fours* à étain de Saxe et les *fours* à cuivre de Mansfeld.

2° *Fours à chauffe distincte*. Ils se divisent en *fours* à chauffe proprement dite, munis d'une grille pour combustible solide, et *fours* à gaz, où la chauffe est remplacée par une source de gaz brûlé ou en combustion. Ils comprennent les *fours* à voûte unique, couvrant la chauffe et le laboratoire, et les *fours* à voûte distincte, pour chauffes et laboratoires. Les *fours* à voûte unique, ou *fours* à réverbère, ont, soit la sole ou la voûte fixe comme les *fours* à réverbère ordinaires; soit la voûte mobile, comme les *fours* de coupellation allemands; soit la sole mobile, comme les *fours* de coupellation anglais. Les *fours* à voûtes distinctes, de formes d'ailleurs très-variées, ont une ou plusieurs chauffes inférieures, comme certains *fours* à briques, à plâtre, à mercure, etc., ou plusieurs *chauffes latérales, comme les fours* à alandiers pour poterie, briques, etc.

3° *Fours à chauffe distincte et à vases clos*. Ils se divisent en *fours* à vases clos placés dans la chauffe même, *fours* à vases clos placés à côté de la chauffe, *fours* à vases clos placés au-dessus de la chauffe, *fours* à vases clos placés à l'entour de la chauffe. Les premiers comprennent les *fours* à vent, qui servent à la fusion simple, réductive ou oxydante, en creusets, pour l'acier, la fonte, le bronze, etc., l'affinage de l'antimoine. Les seconds comprennent les *fours* de galère et certains *fours* à alandiers. Exemple : *fours* de verrerie, *fours* à zinc du système silésien et anglais, *fours* à acide sulfurique fumant, à mercure, à phosphore, etc., *fours* à potasse. Les fourneaux à vases clos placés au-dessus de la chauffe comprennent les *fours* à vaste enceinte et petits vases dans lesquels la flamme enveloppe entièrement les vases clos; tels sont les *fours* à zinc belges, les appareils à air chaud, les *fours* à antimoine, à bismuth, etc.; les fournaux à carneaux et grands vases, tels que *fours* de cémentation, *fours* à moufle pour grillage, *fours* de carbonisation à parois chauffées; les fourneaux mixtes à enceinte et carneaux, comme les chaudières à vapeur, les chaudières de distillation et d'évaporation pour les salines, les *fours* des usines à gaz. Les fourneaux à vases clos placés à l'entour de la chauffe comprennent les chaudières à vapeur à foyer intérieur.

Terminons par quelques mots sur ces différents fourneaux. Dans les *fours* à courant d'air naturel, la combustion est seulement alimentée par l'air ambiant; et, si l'on veut que la chaleur soit uniforme dans tout le fourneau, il faut introduire l'air sur différents points de la hauteur, à l'aide d'ouvreaux convenablement espacés.

Dans les *fours* à tuyère, le conduit qui amène l'air prend le nom de *buse;* l'orifice par où il sort prend celui d'*œil;* l'orifice plus ou moins conique pratiqué dans la paroi pour l'introduction de la buse se nomme *tuyère*. Les bas foyers sont ordinairement adossés à un mur; ils se composent d'un massif de maçonnerie, au milieu duquel est un foyer garni de plaques de fonte ou de brasques. Dans les *fours* à cuve, on appelle *gueulard* l'orifice supérieur du *four*; *creuset*, la partie située au-dessous de la tuyère; le reste est la cuve proprement dite. On nomme *embrasure* l'ouverture faite dans le *massif extérieur pour* arriver à la tuyère; *embrasure du travail*, l'ouverture faite dans ce même massif pour arriver à l'orifice de coulée; *poitrine*, la partie du fourneau située du côté du trou de coulée; *warm* ou *face du vent*, la partie située près de la tuyère; *contrevent*, le côté opposé.

Dans les fourneaux à creuset intérieur, un canal partant du creuset et traversant la brasque fait arriver le métal en fusion dans une cavité hémisphérique pratiquée dans le sol de l'usine, et qu'on appelle *bassin de réception*, ou dans un creuset placé sur un chariot mobile. C'est par l'œil, ouverture pratiquée dans la poitrine, que s'échappent les matières les plus légères, laitiers et scories.

En général, les demi-hauts fourneaux sont percés d'une ouverture dans leur partie postérieure pour opérer le chargement; près de cette ouverture arrive un plancher sur lequel se place le chargeur. Le fond des fourneaux à creuset extérieur est formé par un simple plan incliné, se relevant légèrement vers les parties latérales et composé d'argile, de pierres réfractaires ou de brasque. Les fourneaux à creuset à la fois intérieur et extérieur sont employés dans les cas où l'on veut soustraire le plus promptement possible le métal à l'action de la chaleur, sans que les matières soient cependant exposées à se figer; l'avant-creuset, ou creuset extérieur, facilite d'ailleurs le travail des ringards dans l'intérieur des *fours*. Dans les fourneaux à cuve, on opère le chargement de deux manières : on place le minerai et le combustible, ou par assises horizontales alternatives, ou en deux colonnes verticales contiguës, occupant chacune toute la hauteur, dans le cas où l'on veut éviter l'action corrodante des silicates ferrugineux sur les parois du *four*. Quelquefois on arrive au même but en formant un nez au-dessus de la tuyère; il se compose de matières en partie figées, qui empêchent que la combustion se fasse trop près de la tuyère. Dans les fourneaux à chauffe distincte, on désigne sous le nom de *chauffe* l'appareil dans lequel s'opère la combustion; on le remplace quelquefois par un générateur à gaz. Si l'on veut opérer la fusion seule, on met sur la grille une couche de 0m,20 environ; pour une fusion oxydante, on diminue l'épaisseur; si l'on veut produire une action réductrice, on introduit l'air dans le laboratoire au moyen d'ouvreaux. La surface libre de la chauffe varie du tiers au quart de la surface totale; et la température dans dans le compartiment du minerai dépend essentiellement du rapport entre la superficie de la chauffe et le volume total de ce compartiment. La section de la cheminée doit varier du quart au cinquième de la surface totale de la chauffe; la section du rampant,

canal de communication entre le fourneau et la cheminée, doit être le quart ou le septième de celle de la chauffe.

Un *four* à réverbère se compose de trois parties essentielles : la chauffe, le laboratoire et la cheminée. On appelle *pont* la digue qui sépare la chauffe du laboratoire; *autel*, une seconde digue qui limite le laboratoire vers son autre extrémité, lorsqu'on doit traiter des matières fondues; on appelle quelquefois ces deux dernières parties *grand pont* et *petit pont*. Les génératrices de la voûte en maçonnerie qui recouvre tout le laboratoire sont ordinairement parallèles à l'axe longitudinal du *four*. Le fond du laboratoire porte le nom de *sole;* sa forme varie suivant les opérations. Souvent, pour utiliser les flammes perdues, on les fait arriver sous une chaudière à vapeur. Dans tous les *fours* à réverbère, il y a au moins deux portes : l'une pour arriver à la grille, l'autre qui s'ouvre sur le laboratoire; c'est la porte du travail. Quelquefois on pratique cette dernière à l'extrémité du laboratoire, dans les parois de la cheminée. Il y a des *fours* à voûte et sole mobiles.

Les fourneaux à vases clos ont des formes très-variables. Le vase est placé au sein même du combustible, ou entouré seulement par les produits gazeux de la combustion qui s'opère dans une chauffe séparée. Dans certains cas, on se sert d'un fourneau analogue pour utiliser les gaz perdus d'un autre fourneau.

— Econ. dom. *Fours à cuire le pain.* Ces *fours* peuvent se diviser, selon la classification qui en a été donnée par M. Rollet, dans son grand traité sur la meunerie et sur la boulangerie, en plusieurs catégories, savoir : 1° les *fours* qui se chauffent directement sur l'âtre; le combustible le plus souvent employé dans ce cas est le bois; 2° ceux qui sont chauffés par un foyer placé à côté du *four;* 3° ceux qui sont chauffés par un calorifère; 4° ceux qui ne communiquent pas avec leur foyer, et dans lesquels la chaleur traverse une enveloppe, qui forme le *four;* 5° les *fours* mixtes, se chauffant sur l'âtre, et par des canaux dans lesquels la flamme et la fumée circulent; 6° ceux dits à suspension, qui n'ont aucune communication avec le foyer et dans lesquels les pains sont animés par leurs supports d'un mouvement de rotation. A tous ces systèmes, il faut en ajouter beaucoup d'autres, qui ont été plus ou moins employés. Les *fours* ordinaires se construisent en briques et, quelquefois, en terre, en clayonnage et en bois; l'âtre et la pierre chapelle s'établissent à 0m,85 ou 0m,95 au-dessus du sol. Le diamètre intérieur des *fours* varie de 0m,89 à 0m,97 pour les petits, de 1m,14 à 1m,30 pour les moyens, de 1m,40 à 1m,62 pour les grands, et, pour les *fours* de manutention, il est de 3m,25 à 3m,90 et jusqu'à 4m,20. La voûte ou calotte s'établit en tuileaux; autant que possible, on l'extradosse horizontalement, et on lui donne 0m,30 à 0m,40 d'épaisseur à la clef. La couverture du cendrier est formée par une voûte en briques, et l'aire du *four*, qui reçoit le feu et la pâte à cuire, est carrelée en carreaux épais non cuits ou en briques placées de champ. La hotte construite au devant du *four*, pour l'expulsion de la fumée, se dirige dans le tuyau qui doit servir à son dégagement, et la bouche de l'enfournement se dispose de façon qu'il se fasse sans difficulté. Un *four* de 3m,90 de largeur, 4m,25 de profondeur et 0m,60 de hauteur sous clef, peut contenir 500 rations, ou 375 kilogrammes de pain.

— Féod. *Four banal.* Pothier a défini le droit de banalité de moulin ou de *four* : « Le droit qu'avait un seigneur de contraindre les gens demeurant sur sa seigneurie à faire moudre leurs grains à son moulin ou à faire cuire leurs pâtes à son *four*, et d'empêcher qu'ils ne les fassent moudre ou cuire ailleurs. » (Pothier, *Sur la coutume d'Orléans*, tome XV des *Œuvres*, p. 230.)

La conséquence et la sanction du droit de banalité était, pour le seigneur, la faculté de faire saisir sur la voie publique et confisquer à son profit les farines dont les habitants avaient fait faire la mouture ailleurs qu'au moulin banal, ou les pains dont la cuisson avait eu lieu à un autre *four* que le *four* banal.

Le droit de banalité était fort caduc; on peut dire qu'il n'était plus qu'une ruine au temps de Pothier; aussi n'est-ce pas dans les écrits de ce jurisconsulte qu'il faut en rechercher la nature primitive et la notion exacte. Un écrivain contemporain, prématurément et regrettablement enlevé à la science, M. Championnière, a porté de vives clartés sur cette matière, déjà très-confuse et devenue singulièrement énigmatique dans les derniers siècles de la monarchie. C'est à ce remarquable travail que nous emprunterons quelques aperçus rapides sur le caractère primitif du droit de banalité.

Les comtes auxquels était confiée l'administration des différentes parties de l'empire gallo-franc, sous les rois des deux premières races, exerçaient par voie de délégation la plupart des attributs de la souveraineté dans leurs comtés ou districts respectifs. L'ensemble de leurs pouvoirs multiples était compris sous le nom de droit de justice, ou simplement justice, *justicia* dans la latinité dégénérée du moyen âge, et parmi les éléments de ces droits de justice figurait le droit de ban (*bannum* ou *jus banni*), c'est-à-dire la puissance de publier et de rendre exécutoires dans le comté des arrêtés ou règlements, sortes d'édits portant des dispositions impératives ou prohibitives. Les transgressions à ces arrêtés étaient punissables, et il y avait l'amende du ban du comte, comme il y avait l'amende du ban du roi.

Le mouvement de décentralisation qui, au IXe et au Xe siècle, amena ce que l'on a appelé l'anarchie féodale, c'est-à dire tout simplement la victoire du baronnage et son indépendance à peu près absolue du pouvoir royal, ce mouvement décentralisateur, disons-nous, eut pour résultat de fixer définitivement le principe de l'hérédité des fiefs. Mais son effet le plus considérable et de beaucoup le plus fatal à la royauté fut de rendre patrimoniales et héréditaires les fonctions des comtes, qui n'avaient été originairement que viagères, comme tout office public et toute délégation du pouvoir souverain. Les grands officiers de la couronne devinrent propriétaires de leurs offices comme on l'est d'un champ ou d'une métairie, et le comte des temps mérovingiens et des premiers règnes de la race carlovingienne devint le seigneur haut justicier de l'époque féodale, possédant patrimonialement ses droits de justice et opérant pour lui-même et dans l'intérêt de son fisc particulier l'exaction des impôts qu'il levait autrefois pour le fisc royal.

Les hauts justiciers qui avaient retenu leur droit de ban en usèrent dans un intérêt souvent purement privé. Les banalités sortirent de cet abus, de cette perversion d'une délégation originaire de l'autorité publique transmuée en propriété patrimoniale. Le justicier publiait un ban par lequel il interdisait aux habitants de sa justice, soit la pratique de certaines industries, soit, plus ordinairement, tel ou tel usage déterminé de leurs propriétés particulières, en vue de s'assurer à lui-même d'importants et lucratifs monopoles. C'est l'origine des banalités de *four*, de moulin, de pressoir, etc., qui rendaient les habitants tributaires du *four*, moulin ou pressoir seigneurial, et emportaient la prohibition d'établir dans le ressort de la justice aucune usine ou engin de même nature et pouvant faire concurrence au monopole du justicier, sous peine d'encourir l'amende du ban et la destruction des établissements créés en contravention.

Indépendamment des banalités de *four*, de moulin et de pressoir, il existait encore dans différentes localités diverses espèces de monopoles de la même nature et frappant d'interdiction, au profit du seigneur haut justicier, les plus légitimes et les plus élémentaires usages des droits de propriété privée des habitants. Il existait, par exemple, dans certaines seigneuries, des banalités de taureau et de verrat qui privaient les propriétaires de la faculté de faire usage de leurs propres animaux reproducteurs, et les contraignaient à recourir, moyennant redevance, à l'étalon seigneurial ou banal. On connaissait aussi la banalité dite de *banvin*, laquelle avait pour effet, durant une certaine période de l'année, de prohiber dans le ressort de la justice tout débit libre et particulier de vin, pour assurer l'écoulement de la récolte des vignobles du seigneur. D'autres banalités avaient un caractère plus odieux et plus oppressif : c'étaient des interdictions frappant sur l'exercice légitime et normal du droit de propriété dans un intérêt purement voluptuaire pour le seigneur justicier. Nous voulons parler des garennes, à propos desquelles M. Championnière a très-lumineusement démontré qu'elles rentraient dans la catégorie des droits de banalité, et qui en furent la forme la plus injuste, l'abus le plus meurtrier pour les populations agricoles. La garenne était établie par la publication d'un ban du justicier portant défense aux cultivateurs de détruire sur leurs terres le gibier gros ou menu et ordonnant de le laisser s'y multiplier pour les chasses du seigneur. C'était, on le voit, une véritable servitude de dévastation, une servitude *non calendi* grevant les héritages des censitaires dans l'unique intérêt des plaisirs du maître, une injure que les proconsuls de la Gaule romaine n'avaient pas imaginé de faire subir à la propriété des vaincus. C'est particulièrement dans le duché de Normandie que le fléau des banalités de garenne prit des proportions dévastatrices. Il y provoqua des révoltes de paysans, révoltes dont les scènes sont rappelées par les chroniqueurs, notamment, dans des pages navrantes, par le vieux Guillaume de Jumiéges.

Dans les autres parties de la France, le ban de garenne n'a pas laissé des souvenirs détestés et a été sans doute peu en usage, ou en tout cas en usage dans de moindres proportions. L'impartialité, qui est le premier devoir de l'histoire, fait une obligation de rappeler, relativement aux autres banalités, et à celles en particulier de *four* et de moulin, qu'elles étaient quelquefois pratiquées avec humanité et modération par les seigneurs justiciers. M. Defourny, qui a publié un remarquable travail sur une charte octroyée au XIIe siècle aux habitants de Beaumont, en Argonne, par leur seigneur, Guillaume aux Blanches mains, archevêque de Reims, a mis en lumière sur ce point des faits pleins d'intérêt. La charte de Beaumont portait l'établissement d'une banalité de moulin et d'une banalité de *four*. Elle réglait le droit de mouture perçu au moulin seigneurial. Ce droit acquitté en nature était d'un vingtième, un setier pour vingt setiers mis en mouture au moulin. L'auteur calcule et compare, et il arrive, avec des chiffres qui paraissent peu contestables, à ce résultat, que la mouture au moulin banal, dans ce cas particulier et peut-être unique, était moins coûteuse qu'elle ne l'est de nos jours au moulin du meunier libre, auquel on paye en moyenne 2 fr. ou 2 fr. 50 à raison d'un hectolitre et demi de grain, rétribution qui représente le quinzième environ de la valeur de la matière première. M. Defourny ajoute, un peu malicieusement peut-être, que les meuniers aujourd'hui sont volontiers soupçonnés de s'allouer certains prélèvements en nature en sus de la rétribution en argent, témoin les nombreuses volailles et les quadrupèdes qui animent d'ordinaire les avenues du moulin et ont tout l'air de s'engraisser au détriment de sa clientèle. La charte de Beaumont avait pris soin de préserver le meunier banal de la tentation et de lui épargner les traits de la médisance. Un article de cette charte proscrivait sans pitié du moulin seigneurial la volaille et les autres animaux parasites. Citons cet article dans la naïveté de son vieux langage : « Le mulnier ne doibt avoir oyes ny oyons, poulles ny poullons, pourceaux ny pourcellons, ny aucunes bestes qui allent alentour du moullin au détriment du bien public du peuple, tant pour le bledz que pour la farine. » En outre, les jurés de la commune vérifiaient par intervalles l'*arche* du meunier (la boîte aux secrets) pour garantir la population des fraudes clandestines; ils étaient pareillement chargés de l'inspection du *four* banal et de s'assurer de la bonne et loyale confection du pain. Or les jurés, c'étaient les consommateurs eux-mêmes; leur contrôle était sérieux et parfaitement rassurant.

Le régime des banalités était attentatoire aux éternels et imprescriptibles principes de la liberté du travail et de la franchise des propriétés. En outre, ce régime, procédant du droit de ban seigneurial, empiétait trop manifestement sur la puissance souveraine pour ne pas être essentiellement antipathique au pouvoir royal. Les croisades firent émerger la royauté française et lui rendirent le champ et l'espace; elle grandit rapidement au XIIIe et au XIVe siècle; la féodalité déclina dans la même mesure, et, de tous les droits usurpés par le baronnage, ce fut le droit de banalité que les rois et les légistes, leurs zélés partenaires, battirent en brèche avec la plus active persévérance. Selon M. Championnière, qui a fouillé à fond la matière, il ne s'est plus établi de nouvelles banalités depuis les dernières années du XIIIe siècle, et celles de date antérieure qui existaient à cette époque eurent grand'peine à se maintenir. Ce savant investigateur note à ce sujet un fait caractéristique. Il est remarquable que les moulins à vent ne jouissaient d'aucun privilége de banalité. L'article 101 de la coutume d'Orléans portait : « Le moulin à vent ne peut être banal, ny sous prétexte de ce, les meuniers voisins empescher de *chasser*. » (Chasser était le mot usité pour désigner le fait du meunier venant querir chez les particuliers le grain à moudre.) L'article 12 de la coutume de Paris contenait une disposition analogue.

Les légistes du XVIIe et du XVIIIe siècle étaient fort empêchés d'expliquer cette anomalie de la franchise propre aux moulins à vent; la meilleure explication est celle-ci. Les moulins à vent sont originaires de l'Orient, plus particulièrement de la Palestine, où la rareté des cours d'eau oblige à utiliser la brise pour la mouture du grain. Ce pacifique engin de travail fut importé en France par les croisés à leur retour de la terre sainte; il date chez nous, par conséquent, de l'époque des croisades, c'est-à-dire de l'époque d'ébranlement et de renaissance de toutes les libertés privées et communales. Les vieilles banalités tombaient alors en décrépitude, et il ne s'en établissait plus de nouvelles; on marchait vers la liberté; voilà, tout simplement, pourquoi le moulin à vent était franc et non banal, et comment il fut chez nous l'un des premiers monuments de l'industrie libre.

Cet aperçu rétrospectif suffit pour faire comprendre combien, au temps où écrivait Pothier, la matière des banalités avait perdu de son intérêt pratique et était devenue peu familière aux légistes qui n'avaient pas encore compris le besoin d'éclairer et de vivifier le droit par l'histoire. Pothier touche à ce sujet dans son *Commentaire de la coutume d'Orléans*, et il y consacre à peine quelques pages, que nous allons résumer en quelques lignes.

Pothier énonce d'abord ce lieu commun que les banalités de *four* ou de moulin sont essentiellement de droit seigneurial. Un particulier sans seigneurie féodale ou justicière aurait pu néanmoins établir un *four* ou un moulin banal, par conventions librement contractées avec une communauté d'habitants, et le contrat ainsi intervenu devait être exécuté selon ses clauses et teneur, d'après l'avis de Pothier. Il fait toutefois remarquer que le possesseur du *four* ou du moulin banal, dans une pareille situation, ne saurait avoir le droit, seigneurial par essence, de faire saisir les attelages des meuniers voisins chassant sur ses terres, ou les pains cuits autre part qu'au four banal.

Les banalités, suivant Pothier, se divisaient en banalités réelles et banalités personnelles. Les banalités réelles grevaient directement les héritages situés dans le ressort de la justice, et sans qu'il y eût à distinguer si les possesseurs de ces héritages avaient leur domicile dans le ressort ou en dehors de la mouvance du seigneur banier. La banalité de pressoir était réelle de sa nature; elle grevait directement la propriété des vignobles. Quiconque possédait des vignes dans le ressort, qu'il y fût domicilié ou qu'il fût forain, était contraint de faire fouler sa vendange au pressoir banal et de payer la redevance coutumière. Les banalités réelles avaient ce caractère particulier qu'elles affectaient la terre sans égard à la condition du possesseur, et sans acception de sa qualité de noble ou de roturier.

Les banalités dites personnelles n'atteignaient que les personnes domiciliées dans l'étendue du ban. Les banalités de *four* et de moulin était personnelles. La personalité du droit seigneurial en cette matière produisait une conséquence importante. Les non domiciliés, quoique propriétaires d'héritages dans le ressort, étaient francs du droit de banalité. Ainsi, le forain possesseur d'une terre à blé dans l'étendue du ban pouvait moudre le grain de sa récolte partout ailleurs qu'au moulin banal. De même, il pouvait faire cuire où bon lui semblait la pâte brassée sur ses terres et dans le bâtiment d'exploitation, pourvu, bien entendu, que le pain fût destiné à être consommé au dehors. C'était une question si les banalités personnelles atteignaient les nobles et les ecclésiastiques, même domiciliés dans l'étendue de la seigneurie. Quelques coutumes les en exemptaient formellement, et, dans ce cas, la question disparaissait. Mais d'autres coutumes ne s'en expliquaient pas; celle d'Orléans, commentée par Pothier, était du nombre. Les légistes, plus infatués de préjugés nobiliaires que la loi elle-même, faisaient néanmoins des distinctions. Pothier décide que les nobles et les clercs sont sujets, il est vrai, à la banalité de moulins, quand ils sont domiciliés dans le ressort, mais il opine en sens inverse relativement à la banalité de *four*. Il s'en explique avec sa naïveté accoutumée : « C'est un sentiment assez commun, dit-il, que les ecclésiastiques et les nobles doivent être exempts de la banalité de *four* pour le pain de leur table, à cause du risque qu'il y a que la pâte s'aigrisse en la portant au *four* banal. »

Le même jurisconsulte détermine ensuite à quelles conditions les banalités de *four* ou de moulin s'établissent, ou plutôt se justifient, car au temps où écrivait Pothier il ne pouvait plus être question d'établir des banalités nouvelles, mais tout au plus de défendre l'existence de celles qui existaient de vieille date. Il nous apprend qu'elles ne peuvent exister qu'en vertu d'un titre, la prescription, la possession centenaire ou même immémoriale étant impuissante à les établir. Quant aux titres justificatifs, ce devait être, ou un titre primordial, tel qu'une ancienne charte, ou tout au moins une série d'actes d'aveu ou de dénombrement répétés et librement émanés des habitants ou censitaires. Le seigneur ne pouvait, en cette matière, se créer un titre à lui-même, et l'on n'avait, par exemple, aucun égard aux mentions qu'aurait pu contenir à ce sujet le préambule d'un terrier féodal, œuvre du seigneur ou d'un feudiste à ses gages.

La prescription, impuissante à créer un droit de banalité au profit du seigneur, était, au contraire, parfaitement effective pour libérer de ces mêmes banalités les habitants de la mouvance. Trente ans de non-usage du droit par le seigneur banier libéraient définitivement la commune de la banalité de *four* ou de moulin. Il y a plus, un habitant ou censitaire pouvait se libérer individuellement par des transgressions ou contraventions répétées durant une période trentenaire, et cela dans le cas même où la commune, envisagée comme corps moral, n'avait pas prescrit la libération. Cette solution que Pothier rapporte, et à laquelle se ralliaient un grand nombre de légistes, témoigne à quel degré les banalités étaient devenues impopulaires, et avec quel empressement étaient accueillis tous les motifs ou tous les prétextes d'exemption.

Les banalités disparurent avec tout ce qui restait du régime féodal dans la nuit du 4 août 1789, et leurs derniers vestiges tombèrent sous le coup des nouveaux décrets abolitifs de mars 1790. Le principe même d'où elles étaient sorties fut irrévocablement condamné par la constitution de 1791, qui consacra l'absolue liberté de l'industrie et du travail.

Four (RUES DU), nom que portent encore aujourd'hui plusieurs rues de Paris, telles que la rue du Four-Saint-Germain, qui conduit du carrefour de la Croix-Rouge au carrefour de l'Abbaye (ou Gozlin), la rue du Four-Saint-Honoré et la rue du Four-Saint-Jacques, qui va de la rue des Sept-Voies à la rue d'Ecosse. Elles empruntent ces noms aux fours banaux en usage au moyen âge. Nous en donnerons rapidement l'historique.

— I. *Rue du Four-Saint-Germain.* La rue du Four-Saint-Germain a pris son nom du

four banal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, construit au coin de la rue Neuve-Guillemin. Au XVIe siècle, elle n'était pas encore pavée, et, sur la plainte des habitants, le prévôt de Paris condamna les religieux de Saint-Germain à leur donner satisfaction sur ce point. On sait que le nom de banal était donné à des fours où chacun devait faire cuire son pain, moyennant finance, et ce sous peine d'amende et de confiscation. Ce ne fut qu'en 1200, sous le règne de Philippe-Auguste, que les boulangers eurent le droit de s'établir où bon leur semblait, et que les habitants furent exemptés de cette obligation arbitraire; encore cette réforme n'eut-elle lieu, si nous en croyons une vieille charte, que *pour ce que chacun des boulangers valoit à monsieur le roy neuf sols trois deniers une obole.* La rue du Four-Saint-Germain est aujourd'hui encore, en partie du moins, une rue fort sale, fort étroite et très-dangereuse; elle aurait plus besoin d'une expropriation régénératrice que bien d'autres voies larges et pleines de soleil que nous avons vu naguère tomber pour faire place à un boulevard.

— II. *Rue du Four-Saint-Honoré.* Au bout de la rue qui porte ce nom, l'évêque de Paris avait, vers 1250, un four banal, voisin de l'église Saint-Eustache. Ce lieu se nommait l'*Hôtel du Four, contre l'Hôtel du grand panetier de France.*

— III. *Rue du Four-Saint-Jacques.* Le four Saint-Jacques (qui a donné son nom à la rue) était un four banal appartenant à l'église Saint-Hilaire, aujourd'hui disparue. Cette rue est désignée, dans le cartulaire de Sainte-Geneviève, de 1248, sous le nom de *Vicus* ou de *Ruella furni* (ruelle du four). Le poëte Guillot (1300) l'appelle *Petit four Saint-Ylaire.* Elle ne rappelle aucun autre souvenir.

FOURA, montagne de l'Afrique orientale, dans le Monomotapa, à l'O. des monts Lupatu, au S. du Zambèse, par 29° 3′ de longit. moyenne orientale et 18° de latit. S. On y a reconnu de nombreux dépôts aurifères.

FOURAOUI s. m. (fou-ra-ou-i). Linguist. Langue parlée dans le Darfour.

FOURAS, village et commune de France (Charente-Inférieure), cant., arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Rochefort, sur l'Océan, à l'embouchure de la Charente; 926 hab. Petit port de cabotage. Château du XIVe siècle, flanqué d'une haute tour. En 1815, Napoléon s'y embarqua pour l'île d'Aix.

FOURAU (Hugues), peintre, né à Paris en 1803. M. Fourau eût laissé dans l'histoire de l'art contemporain une trace brillante peut-être, s'il n'avait abusé de son extrême facilité. Depuis que Rubens et Ribera ont magnifiquement prouvé que la prestesse de brosse pouvait s'allier aux plus belles facultés du peintre, tout artiste qui s'est jugé la main aussi habile, a cru pouvoir faire comme eux, les égaler même, et, dans cette illusion, s'est mis à peindre n'importe quoi, sûr d'avance de ne rien produire que d'excellent. M. Fourau appartient, par certains côtés, à cette nombreuse pléiade de dupes, mais, moins heureux que son confrère Couture, il n'a pas eu la chance de rencontrer, dans sa carrière, quelqu'une de ces idées originales qui donnent le jour à un bon tableau, et sauvent l'auteur d'une indifférence humiliante. M. Fourau dut ses premiers succès à des compositions facilement faites, véritables tours de force qui pouvaient passer pour des promesses brillantes. Ses défauts ne pouvaient que se développer à l'aise dans l'atelier de Guérin, et surtout dans celui du baron Gros, où le jeune Fourau acheva ses études.

Pendant qu'il travaillait sous la direction de ces maîtres illustres, il se fit admettre à l'École des beaux-arts, et songea un instant au prix de Rome. Mais ses tentatives à cet égard lui valurent seulement une médaille en 1830, dans les concours partiels du paysage héroïque. Sa facilité ne trompa aucun de ses maîtres, et, après l'obtention de cette médaille, qui ne prouvait pas grand'chose, il dut renoncer aux palmes académiques. Comme il arrive en pareil cas, M. Fourau mit son amour-propre à prouver qu'il avait un mérite méconnu, et entreprit tous les genres, avec plus de témérité que de bonheur. Nous le voyons exposer, en 1827, le *Mariage de Tobie*, sujet biblique, tempéré par l'importance laissée au paysage. C'était une peinture vague, rappelant le genre des concours académiques. En 1834, *Ulysse et Nausicaa* ne révéla point de progrès; la *Défense de Valenciennes*, en 1838, fut une tentative sans résultat dans un domaine tout différent; le *Messager*, en 1839, les *Eaux douces du prophète Élie*, le *Massacre des janissaires*, la *Vue de Thérapia*, vinrent montrer, en 1842, que l'auteur s'agitait dans le vide et que son irrésolution marquait l'absence de toute personnalité. *Chatterton mourant*, en 1844, eut toutefois la chance de ne point passer inaperçu, grâce au sujet, qui attira l'attention; mais la curiosité une fois satisfaite, l'auteur vit s'éloigner cette vogue qu'il poursuivait obstinément. Ses toiles, cependant, se vendaient, parce que Paris est fait de toutes sortes de publics, et que, dans la foule, il se trouve toujours quelqu'un pour apprécier ces tableaux *enlevés*, où domine une exécution brillante. Dans les *Petits pêcheurs*, en 1846, et l'*Enfant jouant avec des fleurs*, de 1848, on constatait un sentiment assez fin, de l'observation et quelque poésie. L'impression causée par son *Entrée du Bosphore* (1849) fut aussi favorable; puis il entreprit une série de *portraits* grands comme nature, en pied, équestres et pittoresques, c'est-à-dire formant le sujet primitif d'une mise en scène, d'un paysage. Il commença par le sien. Tous ces *portraits* étranges parurent ensemble, en 1855, avec une *Sainte Agathe*, qui était aussi un portrait. Les costumes furent remarqués à cause de leur exécution. Le rendu, quand il est aussi brillant, donne, en effet, aux draperies et aux accessoires, une valeur incontestable, un charme qu'on ne saurait nier. Velazquez est celui qui l'a prouvé avec le plus de magnificence, mais Velazquez possédait bien d'autres séductions, et M. Fourau, lui, n'avait que celle-là. Ce succès partiel lui valut de peindre le portrait d'*Alfred de Vigny;* il l'exposa, en 1857, avec l'*Embuscade au bouquet*, petite scène où la sensiblerie ne remplace pas le sentiment. En 1859, un autre portrait important, celui du marquis d'*Aoust*, et une *Femme grecque*, étalèrent des draperies superbes, des fonds meublés en frottés presque insensibles et obtenus d'un revers de pinceau, sans retouches, du premier coup. Cette exposition, malgré tout, n'obtint qu'un succès d'estime. Deux ans plus tard, faisant un retour vers les batailles, genre qu'il avait abordé en 1838, M. Fourau essaya d'immortaliser nos héros de la guerre d'Italie. Il envoya, au salon de 1861, le *Combat de Palestro, charge du 3e zouaves, le* 30 *mai* 1859. Son tableau ne fut pas le seul qui popularisa ce fait d'armes. En 1864, M. Fourau n'exposa qu'un modeste *portrait* dont l'exécution attestait à la fois la lassitude et le découragement. Rien, depuis, n'est venu nous prouver que M. Fourau n'a pas renoncé à son art.

FOURBANDRÉE s. f. (four-ban-dré). Comm. Mélange de différentes laines.

FOURBATURE s. f. (four-ba-tu-re). Art vétér. Ancien nom de la fourbure.

FOURBE adj. (four-be — M. Delâtre rapporte directement le vieux substantif *fourbe*, tromperie, à l'allemand *farbe*, ce qui est broyé, couleur, mot qui est encore pris parfois dans le même sens métaphorique que *fourberie*). Qui emploie une adresse maligne et perfide, qui a recours à des ruses odieuses pour tromper : *Un homme* FOURBE. *Un esprit* FOURBE. *Les hommes sont, en général,* FOURBES, *envieux et cruels.* (Volt.)

— Substantiv. Personne fourbe, perfidement trompeuse ; *Un grand* FOURBE. *Un maître* FOURBE. *Un* FOURBE *insigne. Il y aura toujours des barbares et des* FOURBES *qui fomenteront l'intolérance.* (Volt.) *L'opinion est la raison des sots, l'excuse des* FOURBES. (Senancour.)

Toujours par quelque endroit *fourbes* se laissent [prendre.
LA FONTAINE.

—**Antonymes.** Consciencieux, délicat, droit, honnête, intègre, loyal, probe, scrupuleux.

FOURBE s. f. (four-be — V. FOURBE adj.). Caractère d'un fourbe; acte d'un fourbe : *Je connais sa* FOURBE. *Cette* FOURBE *est grossière.*

Toute *fourbe* est honteuse aux cœurs nés pour [l'empire.
CORNEILLE.

La *fourbe* n'est le jeu que des petites âmes,
Et c'est là proprement le partage des femmes.
CORNEILLE.

Du nom de fierté noble on orna l'impudence,
Et la *fourbe* passa pour exquise prudence.
BOILEAU.

Des malheurs qui sont sortis
De la boîte de Pandore,
Celui qu'à meilleur droit tout l'univers abhorre,
C'est le *fourbe*, à mon avis.
LA FONTAINE.

— **Syn. Fourbe, fourberie.** La *fourbe* est le vice même du trompeur considéré comme entré profondément dans son caractère, ou bien c'est un acte de tromperie où il y a quelque chose de noir et de détestable. La *fourberie* est un acte moins odieux, où le mensonge, la finesse et la malice dominent; c'est aussi quelquefois l'habitude de tromper, mais toujours avec un caractère moins vil que celui de la *fourbe.*

FOURBÉ, ÉE (four-bé) part. passé du v. Fourber. Qui a été trompé : *Être* FOURBÉ *par un associé.*

FOURBER v. a. ou tr. (four-bé—rad. *fourbe*). Tromper par des fourberies, par des moyens perfides : FOURBER *tout le monde. Ceux qui agissent avec sincérité sont ceux qu'on* FOURBE *le plus aisément.* (Nicole.) *Les chèvres qu'on a dressées à la divination, les corbeaux qu'on a instruits à rendre des oracles, ne sont, pour ainsi dire, que les associés des charlatans qui* FOURBENT *tous les hommes.* (Volt.)

Oui, oui, *fourber* un fourbe est une œuvre louable.
DESTOUCHES.

FOURBERIE s. f. (four-be-rî — rad. *fourber*). Caractère ou action de fourbe : *Je connais sa* FOURBERIE. *C'est une* FOURBERIE *insigne. La finesse est l'occasion prochaine de la* FOURBERIE; *de l'une à l'autre le pas est glissant.* (La Bruy.)

Je ne trouve partout que lâche flatterie,
Qu'injustice, intérêt, trahison, *fourberie.*
MOLIÈRE.

— **Syn. Fourberie, fourbe.** V. FOURBE.

Fourberies de Scapin (LES), comédie de Molière, en trois actes, en prose, représentée sur le théâtre du Palais-Royal, le 24 mai 1671. Les *Fourberies de Scapin* sont une de ces farces que Molière avait préparées en province. Il ne s'était pas fait scrupule d'y insérer deux scènes entières du *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac. On prétend que quand on lui reprochait ce plagiat, il répondait : « Ces deux scènes sont assez bonnes; cela m'appartient de droit; il est permis de reprendre son bien partout où on le trouve. »

Octave, fils d'Argante, pendant l'absence de son père, qui voyage avec son ami Géronte, a secrètement épousé une jeune personne fort aimable, nommée Hyacinthe; et Léandre, fils de Géronte, est devenu amoureux de Zerbinette, jeune fille que des bohémiens ont élevée. Alarmé du retour de son père, et surtout du projet qu'Argante a formé de l'unir à la fille de Géronte, Octave a recours à Scapin, valet de Léandre, homme fertile en expédients et consommé dans l'art de conduire une intrigue. Scapin se charge de toute l'affaire, et, pour prouver son audace, il suppose qu'il est Argante. Il crie, il gronde, il menace, et si bien, qu'Octave reste muet de crainte. L'arrivée d'Argante interrompt la leçon. Octave s'enfuit, et Scapin reste seul avec le vieillard, qui fait beaucoup de bruit, car de mauvaises langues l'ont déjà instruit de l'équipée de son fils. Le rusé valet, en habile tacticien, a aussitôt dressé ses batteries. Argante, à sa vue, s'emporte et crie plus fort. Scapin cherche d'abord à l'apaiser, et tâche de lui donner le change ; mais Argante n'entend pas raison, et veut faire casser le mariage d'Octave. Scapin met alors en œuvre les grands moyens. Argante le quitte pour aller trouver son avocat. Arrivent successivement Octave et Léandre. Octave est très-content de Scapin ; Léandre, au contraire, croyant que Scapin a prévenu son père de ses fredaines, est furieux contre lui. Heureusement qu'Octave prend sa défense ; humilié et maltraité par son maître, Scapin ne tarde pas à prendre sa revanche. Il faut à Léandre une somme assez forte pour retirer sa maîtresse des mains des bohémiens. Il la faut sur l'heure, ou il perd Zerbinette sans retour. C'est alors qu'il sent combien son valet lui est nécessaire. Mais Scapin ne veut plus s'employer pour un homme qui a voulu le tuer, pour un maître qui l'a soupçonné injustement : c'est en vain qu'Octave se joint à son ami pour attendrir le cœur ulcéré de Scapin ; il ne se laisse fléchir que lorsqu'il voit Léandre se mettre à genoux devant lui. Ce n'est pas tout : Octave a lui-même besoin d'argent; mais est-il un obstacle que le génie de Scapin ne puisse vaincre? Le fourbe s'adresse d'abord à Argante, qu'il trouve toujours déterminé à casser le mariage. Scapin ne perd pas la tête, et invente aussitôt une ruse : il suppose un frère à l'épouse du jeune étourdi, et le peint au vieillard craintif comme un spadassin capable de le pourfendre ; mais ce frère est sur le point de rejoindre son régiment, et l'on pourrait, avec de l'argent, arranger l'affaire à l'amiable. Enfin, après bien des contestations, il parvient à lui soutirer deux cents pistoles. Il ne s'agit plus maintenant que de tromper Géronte. Scapin persuade au bonhomme que Léandre est retenu par un Turc, sur la galère duquel il était monté pour faire une collation à bord ; et que ce Turc, près d'appareiller, va emmener son fils, s'il ne lui paye la somme qu'il lui demande pour sa rançon. Le procédé du corsaire est cruel, mais il faut en passer par là. Qu'allait-il faire dans cette galère? s'écrie vingt fois Géronte; mais le temps presse, le Turc va partir... le bonhomme finit par s'exécuter. C'est peu pour Scapin de lui avoir volé son argent ; il a sur le cœur certaines avanies et la fausse trahison de Géronte, qui avait tant irrité le jeune homme. Il lui fait croire que le frère de la femme de Léandre, irrité de ce qu'il est cause qu'Argante veut casser le mariage de son fils, vient le trouver pour le tuer. Le vieillard, effrayé, se cache dans un sac, et Scapin lui distribue un bon nombre de coups de bâton, au nom du frère d'Hyacinthe, tout en criant plus fort que sa victime. Cependant Géronte met la tête hors du sac, et aperçoit la fourberie de Scapin. Le dénoûment ne se fait pas attendre : Hyacinthe est reconnue pour la fille de Géronte, que l'on destinait à Octave, et Zerbinette pour la fille d'Argante ; on marie les quatre amants. En ce moment-là, le rusé Scapin se fait apporter mourant sur un brancard, et obtient que Géronte lui pardonne, pour qu'il ne révèle pas l'aventure des coups de bâton. Le vieillard lui fait grâce, à condition qu'il n'en réchappera pas; on insiste, et il fait grâce entière.

Ce dénoûment, si spirituel qu'il soit, présente un défaut sérieux, une infraction à l'une des règles essentielles de l'art dramatique. On regrette que les différents ressorts que le rusé Scapin met en jeu soient tous inutiles à la solution de la pièce. Boileau a reproché à Molière, dans un passage amphibologique et que nous croyons entaché d'exagération, d'avoir sans honte allié Térence à Tabarin; il n'a plus reconnu l'auteur du *Misanthrope* dans le *sac ridicule* où Scapin... ne s'enveloppe pas du tout. Boileau ose contester, par un *peut-être* injurieux, le prix de son art à Molière. Comment Despréaux n'a-t-il pu reconnaître l'auteur du *Misanthrope* dans l'éloquence que déploie Scapin s'adressant au père de son maître, dans l'avarice de ce vieillard, dans la scène des deux pères, dans l'amour des deux fils, dans la confession de Scapin, qui se croit soupçonné de méfaits oubliés, dans son insolence dès qu'il sent que son maître a besoin de lui, après l'avoir maltraité? La scène fameuse où le vieillard, suborné par Scapin, lui répète sans cesse : « Qu'allait-il faire dans cette galère? » cette scène, nous l'avons dit, appartient à Cyrano de Bergerac. Mais Molière a fait de cette répétition un trait de caractère. Dans la scène du *Pédant joué*, de Cyrano, il n'y a que de l'esprit.

Molière a tiré le sujet de sa pièce du *Phormion* de Térence; il s'est enrichi de plusieurs passages de la *Sœur*, comédie de Rotrou ; à Cyrano, il a pris deux scènes, qu'il jugea « assez bonnes, » comme nous le disions plus haut; il imita la confession si comique de Scapin d'un canevas italien, *Pantalon, père de famille.* Enfin, le sac dans lequel Scapin enferme Géronte est emprunté de la *Francisquine*, farce de Tabarin. Molière a également imité plusieurs passages de l'*Emilie*, de Grotto, et d'une comédie de Pierre Larrivey, intitulée la *Constance.* Mais, en empruntant, il donne la vie; d'un caillou il fait un diamant; les auteurs dont il prend les idées ne sont originaux que dans ses pièces. C'est ce que ses ennemis eux-mêmes étaient forcés de reconnaître. « Molière, disait l'un, lit tous les livres satiriques, il pille dans l'italien, il pille dans l'espagnol, il n'y a point de bouquin qui se sauve de ses mains; mais le bon usage qu'il fait de ces choses le rend encore plus louable. » — « Pour réussir, disait un autre, il faut prendre la manière de Molière, lire tout les livres satiriques, prendre dans l'espagnol, prendre dans l'italien, et lire tous les vieux bouquins; il faut avouer que c'est un galant homme, et qu'il est louable de savoir se servir de tout ce qu'il lit de bon. » En dépouillant les auteurs obscurs qui, par aventure, avaient rencontré une pensée, un trait, Molière a servi leur renommée; il les a élevés jusqu'à lui.

Fourberies de Nérine (LES), comédie en un acte, en vers, par M. Théodore de Banville, représentée sur le théâtre du Vaudeville, au mois de juin 1864. Ce type de *Scapin*, qui nous vient d'Italie et que Molière a, pour ainsi dire, enfanté une seconde fois par la seule puissance de son génie, en l'adaptant à notre civilisation et à nos mœurs; ce brigand féroce, cet assassin de carrefour qui fait de l'escroquerie une œuvre d'art, et joue du couteau comme arlequin de sa batte, s'était quelque peu humanisé en s'introduisant chez nous. Molière en avait fait un fourbe, un menteur, un intrigant, et, comme le dit M. Paul de Saint-Victor, le Scapin de Molière « bâtonne à tour de bras Géronte, qui l'a calomnié auprès de Léandre; mais sa vengeance s'arrête là. La *vendetta* du premier Scapin aurait été pire : une fois le vieillard cousu dans son sac, il aurait été, à la manière turque, le jeter tout vif à la mer. » M. de Banville, en face d'un type si profondément caractéristique, n'a pu maîtriser son imagination de poëte, et il a vu dans Scapin « un personnage épique, surhumain, qui devait de jour en jour grandir dans nos imaginations, et devenir pour nous, non plus un fourbe, mais le génie même de la libre fantaisie protestant contre l'avarice et l'imbécillité humaines. » En d'autres termes, il a rêvé la transfiguration idéale de Scapin, et c'est un Scapin de fantaisie que nous montre sa comédie; mais nous craignons bien qu'au lieu de grandir son héros, comme il semble avoir voulu le faire, il n'ait réussi qu'à l'abaisser. Le dupeur traditionnel est dupé à son tour par une femme, et de la façon la plus honteuse. Il a beau dire, avec des airs de matamore : « Je suis Scapin, le fourbe des fourbes, le héros de la ruse et des stratagèmes, et,

Malgré les accidents, les revers, les désastres,
Je reste moi... Voilà comme on va jusqu'aux astres, »

il ne réussit qu'à se faire bel et bien bâtonner par la coquette Nérine : à fourbe, fourbe et demi. « Le *Scapin* des *Fourberies de Nérine*, dit M. Paul de Saint-Victor, est grandiloque et sonore; il entasse les symboles sur les métaphores; ses hâbleries se font aussi grosses que les rodomontades des capitans de l'ancien théâtre. Le Scapin de Molière, si pratique et si positif, ne se reconnaîtrait pas dans ce sosie pindarique. Or, il est le plastron de cette pièce, où il se pavane; il y joue le rôle d'un matou pris dans une souricière. Nérine le fourre et le bâtonne dans le même sac où il a enfermé Géronte, et il n'en sort que battu et marié, comme le plus pleutre des Sganarelles. Il n'y a pas de quoi faire le fier et se baisser sous le firmament, de peur d'accrocher un astre avec la plume de son feutre. » Quoi qu'il en soit des critiques applicables au fond même de cette comédie, elle n'en reste pas moins un véritable petit chef-d'œuvre de poésie lyrique, étincelant de grâce, d'esprit et de finesse.

FOURBI, IE (four-bi) part. passé du v. Fourbir. Nettoyé, poli : *Sabre* FOURBI. *Casserole* FOURBIE.

FOURBIR v. a. ou tr. (four-bir — du germanique : ancien haut allemand *furban*, nettoyer, polir; ancien allemand *furben* et *irfu-*

ben; danois *forbedre;* suédois *færbætra;* anglais *to furbish*). Polir, rendre net et brillant par le frottement, en parlant des armes ou des ustensiles de métal : FOURBIR *une lame d'épée, un canon de fusil, un casque, une cuirasse.* FOURBIR *des chenets, une casserole, un poêlon.* FOURBIR *sa batterie de cuisine avec du sable, avec du grès pilé.* FOURBIR *des armes sur la meule.*

FOURBISSAGE s. m. (four-bi-sa-je — rad. *fourbir*). Techn. Action de fourbir; résultat de cette action : *Le* FOURBISSAGE *à la meule était autrefois une opération extrêmement longue et qui enchérissait beaucoup le prix des armes blanches.* (Lenormant.)

FOURBISSERIE s. f. (four-bi-se-rî — rad. *fourbir*). Techn. Art de fourbir : *S'occuper de ce qui concerne la* FOURBISSERIE, *de l'industrie de la* FOURBISSERIE.

FOURBISSEUR s. m. (four-bi-seur — rad. *fourbir*). Techn. Celui qui fourbit et qui monte des sabres, des épées et autres armes blanches : *Nos* FOURBISSEURS *ignorent la manière de donner aux armes ce brillant d'argent que les Orientaux nomment le* giohar, *et qui leur donne un aspect glacé.* (Désormeaux.)

FOURBISSIME adj. (four-bi-si-me — forme superlative lat. du mot *fourbe*). Fam. Très-fourbe :

Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime.*
MOLIÈRE.

FOURBISSON s. m. (four-bi-son). Ornith. Un des noms du troglodyte d'Europe. ‖ On l'appelle aussi FOURBUISSON.

FOURBU, UE adj. (four-bu — du lat. *foris*, dehors, pour signif. *mal à propos*, et de *boire*). Art vétér. Qui est affecté de fourbure : *Cavale* FOURBUE. *Pour représenter Rossinante, il fallait un cheval décharné,* FOURBU, *poussif, les jambes pleines de javarts.* (Th. Gaut.)

— Fig. Taré, perdu par les excès : *On prétend que dans ce pays-ci* — à la cour — *les hommes sont tous fourbes ou* FOURBUS; *nous ne sommes pas, Dieu merci! du nombre des premiers; tâchons de ne pas être du nombre des seconds.* (Maréchal de Saxe.)

FOURBURE s. f. (four-bu-re — rad. *fourbu*). Art vétér. Maladie par laquelle plusieurs animaux domestiques perdent l'usage de leurs jambes, soit par excès de travail, soit par suite de refroidissement, et qui consiste dans l'inflammation du tissu réticulaire du pied : *La* FOURBURE *vient au cheval qu'on a fait boire trop tôt après avoir eu chaud.* (Soleisel.)

— **Encycl.** On donne le nom de *fourbure* à une maladie consistant dans une congestion sanguine ou une inflammation du tissu papillo-réticulaire du pied, s'établissant ordinairement et se terminant avec promptitude, mais déterminant parfois des altérations organiques persistantes et difficilement curables. Le plus souvent sporadique, elle est parfois épizootique.

Elle attaque tous les quadrupèdes domestiques, mais particulièrement ceux qui sont pourvus de sabots. Elle est aiguë ou chronique, idiopathique ou symptomatique. Elle envahit ordinairement un bipède antérieur ou postérieur, ou les deux à la fois. Bien que pouvant affecter tout le tissu réticulaire et la membrane kératogène, elle se limite parfois à quelque région de ces tissus.

On distingue les causes de la *fourbure* en prédisposantes et occasionnelles.

Les animaux prédisposés à la *fourbure* sont ceux qui, étant d'un tempérament sanguin, ont le sabot étroit, formé d'une corne dure, serrée, compacte; les pieds plats et dont la sole est exposée aux contusions. Le repos prolongé, l'usage des fourrages artificiels nouvellement récoltés, les grains nouveaux font naître la prédisposition. Ainsi, pendant les guerres d'Espagne, sous l'Empire et la Restauration, l'usage de l'orge en grain, parfois celui du son et du blé donné en vert, et en Pologne, en 1812, l'usage du seigle, ont provoqué la *fourbure* épizootique sur notre cavalerie.

Les causes occasionnelles de la *fourbure* sont : les travaux excessifs longtemps continués; les courses forcées sur des terrains inégaux, pierreux, poudreux, échauffés par un soleil ardent; le repos long et absolu; les fers essayés trop chauds, surtout sur des pieds que l'on a trop parés, trop raccourcis; les arrêts subits de respiration cutanée, par des boissons froides et crues que l'on donne à discrétion quand les chevaux arrivent du travail et qu'ils ont très-chaud. Développées dans ces conditions, la *fourbure* est idiopathique.

La *fourbure* accompagne parfois la pneumonie, les fièvres malignes, telles que le charbon, la gastro-entérite épizootique ou fièvre typhoïde, les maladies qui forcent les animaux à une station continue; elle est dite alors symptomatique. Le professeur Rodet a vu la *fourbure*, en Espagne, consécutive à l'indigestion; d'autres fois, elle survenait après l'apparition des phénomènes de la fièvre inflammatoire.

Les symptômes de la *fourbure* aiguë sont les suivants : chaleur considérable de tout le pied, sensibilité extrême, douleur vive, profonde, qui force l'animal à s'appuyer sur les autres membres pour soulager celui ou ceux qui sont malades; marche pénible, incertaine; dans le repos, attitude incertaine, vacillante; quelquefois, tremblements partiels des muscles situés à la face rotulienne du fémur, et à la région de l'épaule. Si la *fourbure* intéresse un pied ou les deux pieds antérieurs, l'animal porte ces extrémités en avant pour se soulager et éviter d'accroître encore la douleur. En même temps, pour soutenir le corps, il ramène ses pieds de derrière sous le centre de gravité, position qui, d'ailleurs, concourt à le soulager même pendant le repos. Mais lorsque les pieds postérieurs seulement sont fourbus, l'attitude est tout à fait différente : le bipède antérieur et le bipède postérieur se trouvent rapprochés; les pieds de derrière se trouvent portés sous le ventre, pour que l'appui s'exerce principalement sur les talons, et les membres antérieurs sont dirigés en arrière pour venir au secours des membres postérieurs et les aider à supporter le poids de la masse. Enfin, si les quatre pieds sont malades, le décubitus est presque continuel, et l'animal ne se relève que très-difficilement. Une fois sur ses quatre membres, sa physionomie devient anxieuse, ses traits se crispent, ses yeux sont dilatés et proéminents, ses quatre membres sont portés sous le centre de gravité, ses reins se voûtent, son ventre se relève; il piétine continuellement, se plaint, hésite longtemps à entreprendre la marche, qui n'est jamais plus difficile qu'au moment du départ. A mesure que la marche se prolonge, les douleurs deviennent moins vives; sans doute parce que l'exercice, en activant la circulation veineuse, dégorge les capillaires congestionnés. Malgré l'intensité de la fièvre, l'appétit et la soif sont ordinairement conservés; cette dernière même est vive, s'il n'y a pas de complication de maladie interne, au moins pendant la période de début.

La *fourbure* aiguë, étant bien traitée, marche assez rapidement, et se termine en trois ou quatre jours par la résolution. En général, parcourant ses périodes en peu de temps, elle arrive promptement à son plus haut degré d'intensité, se montre aussi précipitée dans ses progrès que dangereuse dans ses effets, et cause alors fort souvent la perte de l'animal, si l'on ne se hâte de le soumettre à un traitement rationnel qui, appliqué tout au début, est presque toujours heureux. Négligée ou mal traitée, cette forme de la maladie peut se compliquer d'altérations sympathiques, et localement, d'accidents toujours très-graves : déviation de l'os du pied, déformation de la corne, chute du sabot, quelquefois la mortification de la partie, ce qui rend la *fourbure* incurable.

Le traitement général doit reposer sur les principes du traitement de toutes les phlegmasies : il doit être conçu et dirigé de manière à diminuer l'afflux du sang vers la partie irritée, à solliciter le déplétion des vaisseaux engorgés et à rétablir l'action normale des tissus. Les premières indications consistent à desserrer les fers, qu'on n'attache plus qu'avec quatre clous non rivés; à placer l'animal sur une bonne litière, à le mettre à la diète et à l'eau blanche nitrée. En même temps, on pratique de larges saignées et on emploie les astringents sur les pieds : la neige, la glace, l'eau froide ou refroidie par des mélanges réfrigérants, l'eau vinaigrée, vitriolée, alunée, en applications sur les pieds ou en pédiluves permanents, sont d'une efficacité que l'expérience a rendue incontestable. Les promenades peu prolongées, souvent réitérées, sur un terrain meuble, frais, dans la boue, la neige, sur l'herbe couverte de rosée, accélèrent la circulation veineuse, dégorgent les capillaires des pieds, et donnent d'excellents résultats. Puis on frictionne les membres avec de l'eau sinapisée, du vinaigre chaud ou de l'essence de térébenthine; ce dernier moyen est le plus employé. Une ou deux frictions par jour suffisent. Il est très-rare que cette médication, pratiquée dès le début, n'ait pas amené la guérison du troisième au sixième jour. Si, après ce délai, il n'y a pas d'amélioration sensible, la gangrène, la suppuration ou le passage à l'état chronique sont à craindre.

— *Fourbure chronique.* La *fourbure* chronique est la conséquence ordinaire de la *fourbure* aiguë. Le plus souvent limitée à un ou à deux pieds, ou à quelqu'une de leurs régions, la *fourbure*, ou inflammation chronique de la membrane kératogène, se développe cependant, quelquefois, primitivement. Les mêmes causes irritantes qui provoquent la *fourbure* aiguë font naître la *fourbure* chronique; mais, évidemment, leur action est moins intense et nécessairement limitée.

Les symptômes sont les mêmes que ceux de la *fourbure* aiguë. La chaleur, la douleur des pieds sont seulement moins prononcées, et, par suite, la claudication et la fièvre sont moins intenses. Cette dernière manque même quelquefois; mais le sabot éprouve des altérations anatomiques qui constituent des défauts très-graves. D'abord la paroi s'allonge en pince, en même temps qu'elle se rétrécit vers les quartiers, donnant ainsi plus de longueur au pied, qui bientôt se recourbe en pince, en se rapprochant de la forme d'un sabot chinois. La corne devient aussi sèche, dure, cassante, et perd son apparence fibreuse. En même temps que ces changements se manifestent à la paroi, on en voit apparaître d'autres à la face inférieure du pied. L'os du pied, repoussé en arrière par un tissu corné de nouvelle formation, qui se développe entre sa partie antérieure et la portion correspondante de la paroi, éprouve lentement un mouvement de bascule qui pousse contre la sole son bord inférieur. Il en résulte que la sole, constamment sollicitée en bas, se déplace; le pied devient comble en pince, et, au bout d'un certain temps, l'os, appuyant toujours par son bord inférieur, finit par perforer la couche de corne qui le protégeait et par apparaître au dehors. C'est à ces diverses déformations de la face inférieure du pied qu'on donne le nom de *croissant*. Dès que cette maladie commence, l'animal ne peut rendre que des services très-imparfaits au moyen d'une ferrure très-difficile, dispendieuse, par conséquent, et exigeant un fréquent renouvellement. Une fois que l'os a traversé la sole, le cheval n'est plus bon qu'à être abattu.

Le nouveau tissu qui s'est développé entre la paroi et l'os du pied, et qui a repoussé l'une en avant et l'autre en arrière, constitue une couche, souvent très-épaisse, d'une corne sans organisation apparente, comme vermoulue, qui vient, au bout d'un certain temps, se montrer en arrière de la paroi, entre la pince du pied et le point où se développe le croissant. C'est cette cavité, remplie d'une corne de mauvaise nature, que l'on distingue sous le nom de *fourmilière*, à cause des trous nombreux dont le nouveau tissu se trouve criblé.

La *fourbure* chronique est combattue, malheureusement avec des chances très-incertaines de succès, par des moyens tirés principalement du domaine de la chirurgie et de la maréchalerie. V. FERRURE.

FOURC s. m. (fourk — du lat. *furca*, fourche). Sylvic. Point de jonction de deux branches.

FOURCADEL s. m. (four-ka-dèl — du lat. *furca*, fourche). Agric. Cep de vigne qui n'a que deux montants conservés à la taille.

FOURCAL s. m. (four-kal — du lat. *furca*, fourche). Agric. Espèce d'araire dont on se sert pour les terres légères. ‖ Nom donné, dans quelques localités, à un râteau de fer.

FOURCAT s. m. (four-ka — du lat. *furca*, fourche). Mar. Chacune des varangues extrêmes dont l'acculement est tel, qu'elle présente l'aspect d'une fourche : FOURCAT *d'avant.* FOURCAT *d'arrière.* ‖ Espace rétréci entre l'acculement des varangues, où il est impossible de rien arrimer. ‖ *Fourcat d'ouverture*, Dernière des barres d'arcasse, la plus petite de toutes : *Le* FOURCAT D'OUVERTURE *est formé de deux branches concaves vers l'extérieur et se joignant sur le contre-étambot, où elles sont fixées par un tenon; l'autre extrémité s'applique à plat sur l'estain, qu'elles limitent.* (Aubry.)

FOURCHAMBAULT, ville de France (Nièvre), cant. de Pougues, arrond. et à 6 kilom. N.-O. de Nevers, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 6,280 hab. — pop. tot., 6,495 hab. Bel établissement métallurgique fondé en 1821; onze hauts fourneaux approvisionnent les forges. On évalue à plus de 40 millions de kilogr. le minerai que l'usine met en valeur par elle-même ou par ses annexes, et on porte à plus de 5,000 le nombre d'ouvriers qu'elle occupe. Les serres du Jardin des Plantes de Paris, une partie des bronzes de la colonne de Juillet, les arcs en fonte du pont du Carrousel, la charpente de la cathédrale de Chartres, les affûts des côtes de la France et de l'Algérie, etc., etc., sont sortis des ateliers de Fourchambault. Des sociétés de secours mutuels ont été organisées entre tous les employés et ouvriers de l'usine; des salles d'asile et des écoles gratuites ont été ouvertes pour les enfants des ouvriers. L'église paroissiale s'élève sur un plateau d'où l'on découvre une belle vue sur la vallée de la Loire.

FOURCHE s. f. (four-che — du lat. *furca*, mot que l'on compare au grec *phorikê*, et que l'on peut rapporter au radical de *fero*, savoir la grande racine sanscrite *bhar*, porter, qui a fourni tant de dérivés aux langues européennes, et qui s'est conservée particulièrement dans le grec *pherô, phoreô*, latin *fero*, etc. La fourche est ainsi désignée comme instrument qui sert à porter). Agric. Instrument composé d'un manche de bois, terminé par deux ou trois branches courbées et pointues : FOURCHES *de bois, de fer.* FOURCHE *d'étable.* FOURCHE *à faner. Chaque faneuse doit être munie de sa* FOURCHE *et de son râteau.* (Matth. de Dombasle.) *La* FOURCHE *est, pour ainsi dire, un troisième bras que l'homme ajoute au bout des siens.* (Dutour.)

— *Fourche à recherche*, Instrument destiné à faciliter la recherche des noyés, et consistant en une longue perche terminée par deux dents de fer disposées comme les cornes d'un croissant, et ayant les pointes boutonnées, afin de ne pas faire de blessures.

— *Faire la fourche*, Se diviser en deux ou trois branches, en deux ou trois directions : *Ce chemin fait la* FOURCHE. *Cet arbre* FAIT LA FOURCHE. *Le chemin* FAIT LA FOURCHE *en cet endroit.*

— Hist. *Fourches patibulaires*, Gibet à plusieurs piliers, que les seigneurs hauts justiciers avaient droit d'élever dans la campagne : *Etienne Pasquier remarque que les* FOURCHES PATIBULAIRES *de Montfaucon ont porté malheur à tous ceux qui s'en sont mêlés.* (Sainte-Foix.) ‖ *Fourches caudines*, Passage situé près de Caudium, en Campanie, où les Samnites, vainqueurs des Romains, les obligèrent à passer sous le joug, l'an 433 de Rome, 321 ans av. J.-C. ‖ Par anal. Nécessité humiliante : *Il a trouvé là ses* FOURCHES CAUDINES. (Acad.) *Quarante mille hommes avaient péri, quarante mille allaient combattre pour échapper aux* FOURCHES CAUDINES. (Thiers.)

— Mus. Manière de disposer les doigts sur un instrument à vent, de façon que, le doigt du milieu étant levé, l'index et l'annulaire bouchent chacun un trou : *C'est par la* FOURCHE *que s'obtient le* mi *bémol du médium du basson.*

— Véner. Bâton à deux branches au bout duquel on attache le forhu, pour donner la curée. ‖ *Fourche à blaireau*, Fourchette qui a deux fortes dents de fer, et dont on se sert pour arrêter le blaireau.

— Agric. *Fourche fière*, Grosse fourche de fer avec laquelle on enlève les gerbes :

Epieux et *fourches fières*
L'ajustent de toutes manières.
LA FONTAINE.

— Mar. Nom donné à deux mâts ou mâtereaux qui se réunissent au sommet, et qui sont employés à élever des fardeaux. ‖ *Fourche de beaupré*, Support du beaupré, formé par les allonges d'écubier qui embrassent le pied du mât pour le maintenir contre les mouvements latéraux. ‖ *Fourche de carène*, Longue perche au bout de laquelle est une fourche qui sert à tenir les fagots allumés sur la carène, quand on chauffe un bâtiment. ‖ *Faire la fourche*, Se dit d'un cordage qui se termine par deux bouts en patte d'oie : *Les boulines, les cargues font presque toujours la* FOURCHE. (Romme.)

— Techn. En termes de tisseur, Assemblage de deux fils de chanvre ou de lin, retors de quatre à six brins, et réunis à leur sommet par un nœud formant boucle. ‖ On dit aussi ARCADE.

— Chir. Instrument employé pour comprimer une artère et arrêter l'hémorragie.

— Pathol. Nom donné à de petits abcès qui surviennent aux doigts et aux mains de certains ouvriers.

— Ornith. Ensemble des deux branches de la mandibule inférieure des oiseaux.

— **Encycl.** Agric. La *fourche* est un instrument en bois ou en fer, ayant deux, trois ou quatre branches pointues, plus ou moins longues et écartées, placées au bout d'un manche arrondi, dont la longueur est d'un mètre et demi en moyenne. Les *fourches* en bois sont d'une seule pièce; leurs branches sont plus ou moins longues, droites ou courbées, et plus ou moins espacées, suivant l'usage auquel on les destine. Dans le Nord, on les fait souvent en frêne, et on choisit pour cela des brins qui sont généralement le produit du hasard; la suppression du bourgeon terminal détermine, en effet, le développement des deux pousses latérales, et la *fourche* se forme ainsi naturellement; il serait cependant facile d'opérer artificiellement cette suppression; on n'aurait plus ensuite qu'à redresser, à rapprocher les branches et à leur donner, quand le bois n'est pas encore sec, la courbure convenable. Dans le Midi, on préfère généralement les *fourches* en bois de micocoulier; on élève, dans ce but, de jeunes brins présentant à leur sommet trois branches égales et légèrement recourbées; ce genre de culture se pratique surtout à Sauves (département du Gard). On a l'habitude de laisser sur les souches des *fourches* de tout âge; il vaudrait beaucoup mieux couper, tous les cinq ou six ans, la totalité des brins venus sur une souche.

Les *fourches* en fer diffèrent naturellement des précédentes; leurs branches sont plus courtes, plus minces et moins courbées. La *fourche* proprement dite, en fer, est composée d'une douille et de deux ou trois fourchons un peu recourbés en dedans. La douille reçoit le manche, qui doit être d'une grosseur proportionnée à la longueur et au poids des fourchons. Il est à peu près perpendiculaire aux branches dans la plupart des *fourches;* mais il en est dans lesquelles il forme, avec ces branches, un angle plus ou moins obtus.

La *fourche* est d'une grande utilité en agriculture; on l'a comparée ingénieusement à un troisième bras que l'homme ajoute au bout des siens, pour pouvoir manier plus aisément et en plus grandes masses certains objets. Elle sert à remuer les foins, les pailles, les fumiers, les herbes sèches qu'on veut enlever des champs, à diviser et à émietter la terre, à enlever les mauvaises herbes, à arracher les racines alimentaires, etc.

— Législ. *Fourches patibulaires.* Les *fourches* patibulaires consistaient en des piliers de pierre réunis au sommet et de distance en distance par des traverses de bois auxquelles on suspendait les criminels, soit qu'on les pendît aux *fourches* mêmes, soit que l'exécution, ayant été faite ailleurs, on exposât les cadavres à la vue des passants. Les *fourches* patibulaires étaient placées au milieu des champs, près des routes et sur des éminences; le nombre de leurs piliers variait suivant la qualité des seigneurs : le roi pouvait seul en avoir autant qu'il voulait; les ducs en avaient huit, les comtes six, les barons quatre, les châtelains trois, et les simples gentilshommes hauts justiciers deux.

Parmi les gibets les plus renommés, il faut citer celui de Montfaucon, qui était situé aux portes de Paris, entre le faubourg Saint-Martin et celui du Temple, et où furent pendus,

non-seulement les criminels vulgaires, mais encore nombre d'hommes importants, tels que les surintendants des finances Enguerrand de Marigny, Jean de Montaigu et Semblençay. C'est à Montfaucon que, le lendemain de la Sainte-Barthélemy, le cadavre de l'amiral Coligny fut apporté et suspendu par les pieds. L'Estoile rapporte, à propos de cet acte de sauvagerie, que Catherine de Médicis, « pour repaître ses yeux, l'alla voir un soir et y mena ses fils, sa fille et son gendre ; » réjouissance bien digne d'une reine et d'une aussi fervente catholique!

D'après Sauval, les *fourches* patibulaires de Montfaucon se composaient d'un massif ayant la forme d'un parallélogramme, sur la plate-forme duquel s'élevaient treize piliers en pierre reliés ensemble par des pièces de bois auxquelles étaient suspendues des chaînes de fer. Ces seize piliers et les traverses formaient quarante-cinq cases, entre lesquelles pouvaient être pendus soixante criminels. Le massif de la base avait de 4 à 5 mètres de hauteur, $11^{m},50$ à $13^{m},50$ de longueur et $9^{m},75$ à $11^{m},50$ de largeur. On arrivait à la plate-forme par une rampe de pierre assez large, qui se fermait avec une grosse porte faisant saillie sur le massif du soubassement. Les piliers, rangés en deux files, avaient de $10^{m},40$ à $10^{m},70$ de hauteur, et les intervalles laissés entre eux pouvaient être de $1^{m},50$ sur le grand côté et de $1^{m},20$ sur les deux petits. Les traverses étaient au nombre de trois par intervalle. Au milieu du massif du soubassement il se trouvait une cave où l'on jetait les corps des criminels quand il n'en restait plus que les carcasses ou que toutes les chaînes et les places étaient remplies. Cette cave, véritable charnier, se trouvait parfois tellement encombrée, la plate-forme tellement jonchée de débris, et les chaînes si garnies d'ossements, que l'on finissait par se résoudre à faire une vidange et à enterrer ces restes corrompus et desséchés. Ainsi, on commençait par abandonner aux oiseaux de proie les corps des suppliciés plus ou moins justement jugés et condamnés, puis on exposait aux yeux du peuple le spectacle hideux de leur décomposition et de leur décharnement, et alors seulement, lorsque le *besoin de place* se faisait sentir, les hauts justiciers pensaient à faire nettoyer ce charnier humain et à donner la sépulture aux restes de ces malheureux. Contraste frappant! malgré l'aspect hideux de cet édifice et l'odeur empestée qu'exhalaient tous ces cadavres, le voisinage de ce lieu de justice était garni de cabarets et de courtilles où l'on se livrait aux réjouissances et aux plaisirs!

Le service de ce triste édifice se faisait de la façon suivante : les condamnés étaient suspendus aux traverses au moyen d'échelles auxquelles ils devaient monter, précédés du bourreau; ces échelles dépassaient chaque traverse de manière que le patient eût la tête à la hauteur voulue...; le bourreau, monté sur le haut de l'échelle, lui passait la chaîne autour du cou, et, descendant, retirait l'échelle. Le supplicié était alors suspendu dans le vide; la strangulation avait lieu par son propre poids, et son corps inerte se balançait dans l'air, battu par toutes les rafales, déchiqueté par les oiseaux, rompu et desarticulé par les chocs qu'il recevait.

Sauval, de Lavillegille, Jacquet, Gaguin et Agnel nous ont laissé des renseignements sur les *fourches* patibulaires. Il en existait, à Paris, aux lieux ci-après : hors de la porte Saint-Antoine, sur le terrain de la Cité, derrière l'Evêché, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'extrémité occidentale de la place Dauphine, aux Champeaux, derrière le jardin des Petits-Augustins, à peu près à la hauteur de la rue Saint-Benoît. Les *fourches* étaient composées, pour la plupart, de quatre piliers de pierre avec quatre traverses de bois; quelques-unes n'avaient que deux piles et une traverse; d'autres, enfin, étaient formées par trois piles disposées aux angles d'un triangle équilatéral et avec trois traverses de couronnement. Sauval dit que, « dès l'an 1188 et peut-être auparavant, il y avait un lieu patibulaire sur le haut de Montfaucon. » Divers documents établissent l'existence de ces *fourches*, au moins dès le XIII^{e} siècle. Non loin de Montfaucon, à Montigny, il existait un autre gibet plus petit, pour suppléer au premier, en cas de besoin; la première mention que l'on en ait remonte à 1328; au XV^{e} siècle il avait complètement disparu. Quelque temps après que Louis VI, dit le Gros, eut conçu le projet d'établir un château fort à Saint-Germain-en-Laye, Robert, prieur du monastère, lui ayant demandé la seigneurie temporelle sur le hameau qui s'était élevé peu à peu autour du couvent, le roi accueillit favorablement sa supplique et lui confirma, outre la juridiction spirituelle, qui lui était acquise déjà depuis longtemps, le droit de haute, moyenne et basse justice pour les délits temporels, comme l'homicide, le vol, etc. Depuis cette époque, le prieur Robert prit le titre de seigneur spirituel et temporel de Saint-Germain-en-Laye, que lui et ses successeurs conservèrent jusqu'en 1680. Il fit alors dresser des *fourches* patibulaires hors de la ville, sur la route de Poissy, dans un endroit nommé le Clos-Victor, limite des deux paroisses de Saint-Germain et de Saint-Léger. Ce terrible instrument de supplice ne servit qu'une fois, en 1268, pour un voleur fameux qui avait désolé toute la contrée. En 1126, un concierge du château de Saint-Germain, irrité de voir un homme d'Eglise exercer les droits de la puissance souveraine, abattit les *fourches* patibulaires du prieur. Celui-ci en appela au parlement, et fut maintenu dans son droit de *pendre les vilains* par un arrêt rendu la même année, et ses successeurs l'exercèrent en paix, sur la foi de ce jugement, pendant plusieurs siècles. Sous le règne de Louis XIV, quand la forêt fut close de murs, les *fourches* du prieur de Saint-Germain furent transférées à l'extrémité du territoire de cette ville, près du village de Fourqueux. Le nom de Chemin de Justice, resté au terrain qui longe la propriété appelée Maison-Verte, indique la voie qu'on suivait alors pour s'y rendre. En 1790, quand l'Assemblée constituante eut aboli toutes les justices des seigneurs particuliers, les *fourches* de Saint-Germain furent détruites pour jamais; il y a quelques années, on voyait encore en cet endroit quelques-unes des pierres qui leur servaient de base.

— Hist. *Fourches Caudines*. V. CAUDIUM.

FOURCHÉ, ÉE (four-ché) part. passé du v. Fourcher. Partagé en deux à l'extrémité : *Cheveux* FOURCHÉS. *Animaux à pieds* FOURCHÉS.

— Blas. Se dit de la croix dont les branches se terminent par deux pointes qui leur donnent l'aspect d'une fourche : *La Roche de Chemerault : D'azur, à la croix* FOURCHÉE *d'argent*. ‖ Se dit aussi de la queue de tout animal, quand elle est divisée en deux parties : *De Luxembourg : D'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur, la queue* FOURCHÉE, *nouée et passée en double sautoir*.

— Agric. Tiré dehors avec une fourche : *Chiendent* FOURCHÉ.

— Entom. *Epéire* FOURCHÉE, Espèce d'épéire de France.

FOURCHÉE s. f. (four-ché — rad. *fourche*). Agric. Quantité de fumier, de foin, de paille qu'on peut enlever d'un coup avec une fourche.

FOURCHEMENT s. m. (four-che-man — rad. *fourche*). Techn. Division d'un objet en deux branches. ‖ *Bouvet à fourchement*, Bouvet qui sert à faire à la fois la rainure et la languette.

FOURCHER v. n. ou intr. (four-ché — rad. *fourche*). Se partager, comme une fourche, en deux ou en trois branches, ou divisions : *Chemin qui* FOURCHE. *Si on coupe la tête de ces arbres, ils* FOURCHERONT. (Acad.)

— Fam. Dévier, se tromper, prononcer un mot voisin de celui qu'on voulait employer; prend toujours le mot *langue* pour sujet : *La langue m'*A FOURCHÉ.

Bonjour, monsie... mon cher, dis-je... C'est incroyable
Comme ma langue *fourche*... Allons nous mettre à [table.

E. AUGIER.

— v. a. ou tr. Agric. *Fourcher la terre*, La remuer avec une fourche, pour l'ameublir ou pour recouvrir un semis. ‖ *Fourcher le chiendent*, Le retirer avec une fourche, après que les laboureurs l'ont arraché de terre.

— Jeux. Aux échecs, Placer un cavalier de telle sorte que, tout en donnant échec, il menace en même temps la dame ou une autre pièce : *Quand un joueur* FOURCHE, *la pièce menacée est forcément perdue, à moins que l'adversaire ne puisse prendre le cavalier lui-même*.

FOURCHERET s. m. (four-che-rè). Fauconn. Autour de moyenne taille.

FOURCHET s. m. (four-chè — rad. *fourche*). Art vétér. Inflammation entre les onglons, chez les bêtes ovines.

— Arboric. Division d'une branche d'arbre en deux.

— Agric. Fourche à deux dents, que l'on emploie à décharger les voitures de foin et à élever les bottes pour les placer dans le grenier à fourrages.

— **Encycl.** Art vétér. On donne le nom de *fourchet* à une inflammation érythémateuse, parfois ulcéreuse et même phlegmoneuse du canal biflexe, particulière aux bêtes ovines et à quelques races de chèvres. En effet, le pied du mouton et de la chèvre porte, au-dessus de l'extrémité antérieure de l'intervalle qui sépare les onglons, ou mieux les doigts, l'ouverture d'un canal biflexe d'un diamètre très-étroit, formé par un repli de la peau, qui s'enroule entre les doigts, contient des poils longs et soutient un grand nombre de follicules sébacés, sécrétant une humeur onctueuse, jaunâtre et odorante. L'extrémité postérieure ou le fond de ce canal est courbé et terminé en cul-de-sac au pli du paturon, tandis que son ouverture à la commissure des onglons, toujours libre, est marquée par un petit bouquet de poils qui en sortent et sont souvent agglutinés par le suint. L'usage de ce réservoir interdigité est inconnu : on présume seulement qu'il sert à entretenir la souplesse des parties environnantes; mais, ce qui est certain, c'est qu'il peut être le siége d'une inflammation.

Cette inflammation est ordinairement due à l'introduction, dans le canal biflexe, de corps étrangers, sable, gravier, épines, ou au séjour prolongé de la matière sébacée en décomposition dans ce réservoir. On a cru, mais à tort, le *fourchet* contagieux. Le *fourchet* s'annonce par la chaleur et la douleur de la partie, qui enfle et grossit. Borné d'abord à l'espace interdigité qui sépare les onglons, le gonflement inflammatoire gagne peu à peu le pourtour du canal biflexe et finit par envahir les parties supérieures : la couronne, le paturon, le boulet et quelquefois même tout le canon. Par la pression, on fait sortir du canal biflexe une matière grasse, purulente, fétide; en le sondant, on y sent parfois des corps étrangers. La maladie peut se terminer en quelques jours par la résolution; ou bien, si ses causes provocantes persistent, la muqueuse du conduit s'ulcère et peut fournir longtemps une sécrétion purulente d'une odeur ammoniacale; enfin, il arrive parfois qu'une inflammation phlegmoneuse se forme; un ou plusieurs abcès apparaissent et s'ouvrent sur la couronne ou dans l'espace interdigité; alors les corps étrangers qui avaient provoqué la maladie sont éliminés, après quoi la guérison s'effectue. Mais aussi les phlegmons sont parfois suivis de nécroses, d'arthrites, etc.

Le plus souvent, le *fourchet* n'attaque qu'un seul pied, et l'animal marche sur trois membres assez facilement; quelquefois, il attaque les deux pieds de devant ou de derrière, mais jamais tous les quatre en même temps. Au commencement, le mouton boite, devient traînard, boite de plus en plus, ne peut plus suivre le troupeau, finit par tenir le pied constamment en l'air ou par se porter sur les genoux. Les souffrances que le malade éprouve dans ces circonstances peuvent devenir excessives et déterminer la cessation de la rumination, le dégoût pour les aliments, la soif, la fièvre, le battement du flanc, le dépérissement et la mort.

Au début, le traitement consiste à extraire les corps étrangers qui peuvent être engagés dans l'espace interdigité, à l'aide de pinces ou de petites curettes et d'injections réitérées; si ces moyens échouent, on débride le canal du côté de l'espace interdigité; les corps sortent alors spontanément, et la plaie se guérit promptement. Dans le cas où l'on a pu débarrasser le canal sans débridement, on fait des injections légèrement astringentes qui amènent bientôt la résolution ou même la cicatrisation des ulcères, s'il en existait déjà. Lorsque la cicatrisation se fait attendre, que des complications de phlegmons sont survenues, on extirpe, dans le premier cas, le canal biflexe; dans le second cas, on attend que le pus soit formé, on ouvre les abcès, on extrait les corps étrangers, et, si le canal paraît par trop altéré, on l'extirpe comme dans le cas précédent.

FOURCHETTE s. f. (four-chè-te — dimin. de *fourche;* ce qui faisait dire un jour à un plaisant que la fourchette est un enfant qui a le double des dents de sa mère). Ustensile en forme de petite fourche, dont on se sert pour saisir différents mets et les porter à la bouche ou les assujettir pour les découper : FOURCHETTE *de bois, de fer, d'étain, d'argent. Dents d'une* FOURCHETTE. *Les* FOURCHETTES, *que ne connaissaient point les Romains, furent aussi inconnues des Français jusque vers la fin du* XIV^{e} *siècle; on ne les trouve que sous Charles V.* (Chateaub.)

— *Déjeuner à la fourchette*, Déjeuner dans lequel on mange de la viande, des mets qui se mangent ordinairement à l'aide d'une fourchette.

— *Hasard de la fourchette*, Nom que l'on donnait à des établissements parisiens où les habitués, pour une somme minime, avaient le droit de plonger une grande fourchette dans une marmite; était de bonne prise tout ce qu'ils en retiraient d'un seul coup. ‖ *La fourchette du père Adam*, Les doigts.

— Argot. *Vol à la fourchette*, Genre de vol qui consiste à plonger deux doigts dans la poche de quelqu'un, pour en retirer une montre ou une bourse. C'est celui que pratiquent ordinairement les voleurs *à la chicane*.

— Archit. Endroit où les deux petites noues de la couverture d'une lucarne viennent se réunir à la pente du comble.

— Mus. Partie du mécanisme de la harpe dont on se sert pour élever les cordes d'un demi-ton, et qui se meut à l'aide d'une pédale.

— Oisell. Petite fourche de bois qui sert dans la chasse aux alouettes.

— Pêche. Perche armée de fourchons, qui sert de manche à la truble.

— Mécan. Pièce de laiton ou d'acier qui reçoit la tige du balancier d'une pendule, et lui transmet l'action de va-et-vient de l'échappement. On l'appelle aussi PENDILLON. ‖ Appareil qui soulève le fléau d'une balance, et l'empêche de peser sur le couteau, pour en éviter l'usure lorsqu'on n'a rien à peser.

— Techn. Instrument servant à assujettir des cisailles. ‖ Instrument en usage pour tourner à chaud les pièces de fer. ‖ Morceau de bois muni de deux pointes de fer, et attaché à la flèche d'une voiture pour empêcher le véhicule de reculer lorsqu'il gravit une pente. ‖ Outil en forme de fourchette à deux branches, dont se servent les tisseurs pour redresser les crochets qui viennent à se courber dans l'intérieur du métier Jacquart. ‖ Pièce en forme de fuseau que l'on coud entre les doigts d'un gant. ‖ Partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme.

— Art culin. Petit os à deux branches, placé entre les deux ailes d'une volaille.

— Anat. Commissure postérieure des grandes lèvres de la vulve. ‖ *Fourchette du sternum*, Echancrure concave de la partie supérieure de cet os. ‖ *Fourchette de l'estomac*, Nom vulgaire du bréchet.

— Chir. Instrument en forme de petite fourche, ayant des branches très-aplaties et très-rapprochées l'une de l'autre, et servant à maintenir la langue de l'enfant, lorsqu'on opère la section du filet.

— Art vétér. Partie du sabot du cheval qui est située à la face inférieure, dans l'angle que forme l'extrémité de la barre.

— Hortic. Petit bâton à dents, servant à soulever les cloches de verre, pour donner de l'air aux plantes qui sont dessous.

— **Encycl.** Econ. domest. L'usage de la *fourchette*, ce petit instrument si commode, si utile, et qui nous paraît maintenant indispensable, est relativement récent. Non-seulement l'antiquité ignorait complétement la *fourchette* et son usage, mais ce n'est qu'au XVII^{e} siècle que la mode s'en est vulgarisée, et en Europe seulement; les Turcs mangent avec leurs doigts, comme autrefois les Grecs et les Romains; les Arabes suivent la même méthode, même ceux de l'Algérie, que le contact de la civilisation française n'a pas dépouillés de leurs vieilles habitudes. Les Chinois et les Indous mangent avec de petits bâtons, dont ils savent se servir d'une main si exercée, qu'ils peuvent saisir dextrement même un seul grain de riz; en Espagne, l'usage de la *fourchette* n'est pas général; les classes pauvres, surtout dans la campagne, se servent de préférence de leurs doigts.

Chez les Grecs et les Romains, les viandes étaient servies toutes coupées, et la position horizontale que l'on occupait sur le triclinium, en paralysant tout un côté et un bras, eût rendu impossible l'usage de la *fourchette*. Pendant tout le moyen âge, on ne trouve le mot *fourchette* écrit dans aucun inventaire, si ce n'est vers la fin du XIII^{e} siècle; en 1306, il figure quelques *fourchettes* dans le trésor du duc de Bretagne Jean II. Ce furent les premières de France; il y a tout lieu de croire, toutefois, qu'elles ne servaient pas à manger les viandes, mais des fruits ou des rôties au fromage. Dans un pamphlet dirigé, à la fin du XVI^{e} siècle, contre les mignons de Henri III, l'*Isle des Hermaphrodites*, il est relaté comme une chose merveilleuse, qu'ils ne touchaient jamais la viande avec les mains, mais avec des *fourchettes*, « quelque difficile que ce fût, » et qu'ils aimaient mieux que ce petit instrument fourchu touchât à leur bouche plutôt que leurs doigts.

Les manuels de civilité anglais ne font pas mention de la *fourchette* avant le XVII^{e} siècle. Un écrivain italien, Galeoto Martio, raconte comment le roi de Hongrie Mathias Corvin se servait habilement de ses doigts, et sans jamais se salir. En Suède, on ne connut la *fourchette* que vers le XVI^{e} siècle, et l'Anglais Thomas Coryate, qui visita l'Italie en 1608, ayant rapporté l'usage de la *fourchette* dans sa patrie, reçut le sobriquet de *Furcifer*.

M. L. de Laborde, dans son excellent *Glossaire*, a fait, sur l'usage des *fourchettes*, de curieuses réflexions. « Quand je vois, dit-il, Périclès, Alcibiade et les plus délicats de ce beau temps de la Grèce, manger avec leurs doigts, après s'être lavés, il est vrai, comme on le faisait au moyen âge, et ne connaître, comme nos pères, que la cuiller pour s'aider; quand, au beau temps d'Auguste, à l'époque des raffinements du luxe, les vers de Martial, d'Ovide et autres poëtes de bonne maison ne laissent pas douter qu'on mangeait à Rome avec ses doigts; quand enfin je lis dans Plutarque des règles de civilité à observer en mangeant avec ses doigts, je me dis que la propreté est chose conventionnelle; que se servir de ses doigts en mangeant n'est inconvenant que depuis l'introduction des *fourchettes;* enfin, que, juger une civilisation par l'usage de cet ustensile de la table, c'est la mal juger. Et, en effet, cette propreté est d'autant plus chose conventionnelle, que c'est dans l'homme une vertu acquise, le témoignage d'une civilisation avancée, le luxe d'un peuple. Au moyen âge, comme de nos jours en Orient, on tenait plus à l'éclat qu'à la propreté. Par la même raison, on avait, pour puiser dans son assiette les mets liquides, des cuillers, mais en petit nombre, une par personne pour tout le dîner et pas de *fourchette*. On mangeait la viande, le poisson, tous les mets solides avec ses doigts, et les délicats donnaient des règles pour s'en servir proprement. Et cependant, dira-t-on? les *fourchettes* étaient inventées. Certainement; ainsi Pierre Galveston, le favori d'Edouard II, qui avait soixante-neuf cuillers d'argent, possédait aussi trois *fourchettes;* seulement elles étaient réservées pour *mengier poires*. En 1328, on trouvait dans l'avoir de la reine Clémence de Hongrie une trentaine de cuillers et une *fourchette* d'or. La reine Jeanne d'Evreux laissa, en mourant, une *fourchette* soigneusement enfermée dans un étui et soixante-quatre cuillers. En 1389, la duchesse de Touraine avait neuf douzaines de cuillers d'argent et deux *fourchettes* d'argent doré. Charles V,

enfin, avait des *fourchettes* en or avec des manches en pierres précieuses; mais à quoi servaient ces rares *fourchettes?* à faire de ces grillades de fromages de Bresse et d'Auvergne qu'on mangeait avec du sucre et de la cannelle en poudre. On avait donc, dès le XIIIe siècle, des *fourchettes* pour quelques mets exceptionnels; on n'en avait pas pour la règle commune. Or je parle de la cour la plus élégante, de la cour de France et de ses satellites, les cours des princes d'Anjou, de Bourgogne, etc. Dans les classes aisées, on n'en avait d'aucune sorte. Le véritable développement de la *fourchette* et de la cuiller eut lieu au XVIIe siècle, sous l'influence d'un illustre délicat, le duc de Montansier. »

La *fourchette* est maintenant en France d'un usage général; il n'est si pauvre ménage de la Sologne ou des Landes qui n'en ait quelques-unes de fer ou d'étain. La forme qui a prévalu est celle de la *fourchette* à quatre dents. Autrefois, comme aujourd'hui encore dans certaines parties de l'Angleterre, la *fourchette* n'en avait que deux, ce qui lui avait valu son nom, par suite de sa similitude avec la fourche. Les *fourchettes* à deux dents, généralement plus petites que les autres, sont fabriquées en vue d'un usage spécial, par exemple pour manger les escargots ou les fruits à l'eau-de-vie.

— Art vétér. On donne le nom de *fourchette*, chez les monodactyles, à la partie du sabot située dans l'échancrure de la sole, entre les deux prolongements centripètes de la paroi qu'elle réunit l'un à l'autre. Elle complète ainsi le plancher de la boîte cornée et ferme en arrière le cylindre interrompu de la muraille. La *fourchette* offre la forme d'un coin de corne placé horizontalement à la face inférieure du pied.

La face externe présente postérieurement, dans son milieu, une cavité peu profonde dans les pieds bien conformés, divisant la *fourchette* en deux branches, qui vont se confondre avec les talons, et qui sont séparées du reste du pied, de chaque côté, par une excavation longitudinale. Cette disposition donne à l'organe la forme d'une fourche, dont on a tiré son nom. La face interne moulée sur le coussinet plantaire (v. PIED), improprement appelé *fourchette de chair*, offre une disposition entièrement inverse de celle de la face externe. Deux cavités longitudinales correspondent aux éminences de cette dernière, et, à l'opposé du creux médian, s'élève une éminence assez prononcée, en forme de dent, désignée par Bracy-Clark sous le nom d'*arrête-fourchette*, et qui s'enfonce dans le coussinet plantaire, avec lequel toute cette face est en rapport immédiat. Cette face offre une multitude de petites porosités dans lesquelles s'introduisent les villosités du tissu réticulaire qui recouvre le coussinet plantaire. Les deux bords de la *fourchette* sont intimement unis avec les bords supérieurs des arcs-boutants. La *fourchette* a pour base les extrémités renflées de ses branches, qui constituent deux sortes de bulbes, intimement unis par leur côté extérieur à une bande épidermique, que Bracy-Clark désigne sous le nom de *périople*, et isolés l'un de l'autre par la fente de la lacune médiane. L'extrémité antérieure de la *fourchette* se termine en pointe, à peu près vers le milieu de la surface inférieure du pied.

L'épaisseur de la *fourchette* est un peu moindre que celle de la sole, même aux points où elle est le plus considérable. Sur ses parties latérales, la *fourchette* s'amincit sensiblement, et elle se termine en biseau à son bord supérieur pour se souder avec le bord supérieur des barres. La corne de la *fourchette* est plus molle, plus souple que celle de la sole, exactement moulée sur le coussinet plantaire. Elle est produite à la fois par le tissu réticulaire qui recouvre ce corps et par la peau qui se termine aux talons. L'épiderme, en quittant la peau avec son point de réunion avec la corne, fournit à la *fourchette* les deux renflements déjà indiqués, et que Bracy-Clark désigne sous le nom de *glômes* de la *fourchette*. La couleur de cette région est toujours plus foncée que celle des autres divisions du sabot. Dans les ongles noirs, elle est d'un noir d'ébène, et sa teinte tire plus ou moins sur le gris ou sur le blanc jaunâtre dans les sabots dont la corne est blanche.

La *fourchette* éprouve, dans la marche, des mouvements d'abaissement et d'élévation subordonnés à ceux du coussinet plantaire, dont elle est l'enveloppe protectrice.

— *Maladies de la fourchette. Fourchette échauffée.* On trouve assez souvent à la *fourchette*, et surtout dans ses enfoncements, un léger suintement dont la matière est très-odorante. Cet écoulement constitue ce qu'on appelle la *fourchette échauffée*. En premier lieu, c'est une altération légère, mais qui devient dangereuse, si on laisse subsister la cause qui l'a fait naître. Parvenue au degré de *fourchette* pourrie, l'altération se caractérise, comme le nom l'indique, par une sorte de pourriture qui s'empare de la *fourchette*, dont la corne devient molle, filandreuse, peu cohérente, se détruit peu à peu jusqu'au vif et laisse échapper en plus grande quantité l'humeur dont on vient de parler, et dont l'odeur a été comparée à celle du fromage pourri. En outre, cette altération a l'inconvénient d'occasionner au cheval des démangeaisons assez vives, qui le portent à frapper souvent du pied et à détériorer ou son fer ou le sol de l'écurie.

La *fourchette* échauffée est le plus souvent due à la malpropreté dans laquelle on laisse les pieds du cheval; mais, chez quelques chevaux, cet écoulement est naturel, et sa suppression pourrait devenir la cause d'accidents plus graves. Le traitement consiste d'abord à tenir l'animal proprement et sainement, à laver la partie avec de l'eau fortement vinaigrée ou chargée de sous-acétate de plomb, et à introduire dans la fente des poudres dessiccatives, recouvertes d'étoupes sèches. On renouvelle ce pansement une ou deux fois par jour, jusqu'à ce qu'il ne sorte plus de matière puriforme. Mais si la *fourchette* est désorganisée, on enlève tous les lambeaux de corne; on fait une plaie simple et on panse avec l'onguent égyptiac. La cicatrisation s'opère bientôt, et une nouvelle corne se forme.

— *Furoncle de la fourchette.* Cette maladie ressemble beaucoup, au premier abord, à la *fourchette* échauffée ou pourrie. Un liquide odorant suinte à la surface de l'organe; mais un examen attentif amène la découverte d'une fistule placée sur le côté, et par laquelle la sonde s'introduit sous la *fourchette*, qui est un peu gonflée et douloureuse. L'enlèvement d'une portion de cet organe met à découvert un bourbillon, quelquefois assez volumineux, qui était retenu par la résistance des tissus, et dont l'extraction amène une prompte guérison.

— *Fic* ou *poireau de la fourchette.* Le fic de la *fourchette*, de même nature que les fics qui se développent sur les autres parties du corps, se manifeste plus souvent sur le pied du mulet que sur celui du cheval. Il est piriforme, pédiculé, et acquiert promptement un volume suffisant pour déterminer la boiterie, par la compression qu'il éprouve, et qu'il exerce en même temps sur la face inférieure du pied, au moment de l'appui. Cette tumeur ne peut disparaître que par une opération chirurgicale, et la cautérisation de la plaie qui résulte de son ablation n'est pas toujours un obstacle certain à son retour.

— Pêche. V. TRIDENT.

FOURCHEUT DE MONT-ROND (Clément-Melchior-Juste-Maxime), écrivain français, né à Bagnols (Gard) en 1805. Il suivit les cours de l'Ecole des chartes, puis embrassa la carrière des lettres. On a de lui, sous le nom de *Maxime de Mont-Rond*, un assez grand nombre d'ouvrages d'histoire, de biographie, de piété, etc. Nous nous bornerons à citer : *Essais historiques sur la ville d'Etampes* (1836-1837, 3 vol. in-8o); *Tableau historique de la décadence et de la destruction du paganisme en Occident* (1838); la *Vierge et les saints en Italie* (1842); *Jeanne d'Arc* (1844); les *Français à Rome* (1851, 2 vol. in-8o); *Constantinople* (1854), etc.

FOURCHON s. m. (four-chon — rad. *fourche*). Chacune des pointes de la fourche ou de la fourchette : *Fourche à trois* FOURCHONS. *Fourchette à quatre* FOURCHONS.

— Arboric. Endroit d'un arbre d'où sortent les branches.

FOURCHU, UE adj. (four-chu, û — rad. *fourche*). Qui se partage en une ou plusieurs branches comme une fourche : *Arbre* FOURCHU. *Barbe* FOURCHUE. *Chemin* FOURCHU. *Les oiseaux qui ont la langue* FOURCHUE *sifflent plutôt qu'ils ne jasent.* (Buff.)

— *Arbre fourchu*, Position d'équilibre dans laquelle on a la tête en bas et les pieds en l'air, écartés l'un de l'autre : *Faire l'*ARBRE FOURCHU.

— Mamm. *Pied fourchu*, Pied divisé en deux : *Le mouton a le* PIED FOURCHU. *Comme les lamas ont le* PIED FOURCHU, *il n'est pas nécessaire de les ferrer.* (Buff.) *Le système dentaire des animaux à sabot non ruminants est, en général, plus parfait que celui des animaux à* PIEDS FOURCHUS *ou ruminants.* (Cuv.)

— Blas. S'emploie quelquefois comme syn. de FOURCHÉ.

FOURCHURE s. f. (four-chu-re — rad. *fourche*). Endroit où une chose commence à devenir fourchue : *La* FOURCHURE *d'une branche, d'un chemin.*

FOURCROY (Bonaventure DE), avocat au parlement de Paris et poëte, né à Noyon, mort à Paris en 1692, dans un âge très-avancé. L'un des membres les plus distingués du barreau, il cultivait les lettres et particulièrement l'histoire, qu'il appelait la *porte de toutes les sciences.* Fourcroy composa quelques ouvrages de jurisprudence, oubliés aujourd'hui, et qui, d'ailleurs, n'ont plus aucune utilité pratique. On a perdu également de vue sa comédie de *Sancho Pança*, ses *Sonnets* (1651, in-4o), ses petits vers d'almanach et ses *Sentiments de Pline le Jeune sur la poésie* (1660, in-12). Ses vers datent du temps de la Fronde et s'attaquent à Mazarin.

Notre avocat rimeur était lié d'amitié avec Molière, Patru, le président de Lamoignon et Despréaux. Quand la première édition des *Satires* vit le jour, Fourcroy répandit partout un imprimé où on lisait ceci : « On fait savoir à tous ceux qui n'ont pas lieu d'être satisfaits des *Satires* nouvelles qu'ils aient à se trouver, un tel jour et à telle heure, chez le sieur Rollet, ancien procureur, où se tiendra le bureau des mécontents desdites *Satires*, afin d'aviser aux intérêts des honnêtes gens mêlés en icelles. » Cette plaisanterie ne dut pas être du goût de Boileau, et il l'avait un peu sur le cœur, sans doute, quand arriva ce que nous allons raconter : certain jour, Molière discutait — où plutôt disputait — avec Fourcroy en présence de Despréaux. Notre avocat s'échauffait, enflait ses poumons et déployait, comme devant les juges, une voix de Stentor. Alors le régent du Parnasse de s'écrier : « Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix contre une gueule comme celle-là? » Fourcroy tournait assez galamment le vers, et les recueils du temps lui doivent plusieurs pièces, qui attestent plus de facilité et d'esprit que d'inspiration et de talent.

FOURCROY (Antoine-François, comte DE), conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'Institut et de la plupart des Académies et sociétés savantes de l'Europe, professeur de chimie au Muséum d'histoire naturelle, à la Faculté de médecine de Paris et à l'Ecole polytechnique, né à Paris le 15 juin 1755, de Jean-Michel de Fourcroy et de Jeanne Laugier, mort dans cette même ville le 16 décembre 1809. La branche de la maison de Fourcroy à laquelle il appartenait était tombée dans la pauvreté. Son père en avait été réduit à exercer l'état d'apothicaire; il n'appartenait pas, du reste, à la corporation et n'exerçait qu'à la faveur d'une licence du duc d'Orléans. Les apothicaires ayant obtenu, à cette époque, la suppression générale de tous les brevets accordés en dehors d'eux, le père de Fourcroy se vit enlever son dernier moyen d'existence; Antoine, alors âgé de sept ans, venait de perdre sa mère; son enfance fut donc abreuvée de tous les genres d'amertumes.

Placé de bonne heure au collége, il serait tombé, paraît-il, sous un maître brutal, qui le prit en aversion. Quoi qu'il en soit, il en sortit, à quatorze ans, sans y avoir fait aucun progrès marqué. Le dénûment l'attendait au dehors; il accepta courageusement la lutte et se procura d'abord une petite place de copiste, à laquelle il joignit des leçons de lecture à des enfants. Heureusement, Vicq-d'Azyr, qui était lié avec son père, frappé du courage que montrait le laborieux jeune homme, conçut le projet de le sauver. Il l'engagea à tenter la carrière de la médecine et lui promit son appui. Fourcroy se mit avec courage au travail et réussit au delà des espérances de son illustre protecteur. Logé dans un grenier, il vivait maigrement du produit de quelques leçons. La seule chose, a-t-il dit souvent, qui ne lui manquait pas alors était l'eau : il avait pour voisin un porteur d'eau, père de douze enfants, auxquels il apprenait à lire, et ce brave voisin lui témoignait sa reconnaissance en le comblant de sa marchandise.

Fourcroy s'était mis, en 1780, en état de prendre ses licences; mais le grade de docteur revenait alors au prix énorme de 6,000 fr., qui ne représentaient rien moins que l'infini pour le pauvre ami de l'Auverpin. Un legs fait à la Faculté permettait, il est vrai, à celle-ci d'accorder gratuitement tous les deux ans des licences à l'étudiant pauvre qui les aurait le mieux méritées. Fourcroy concourut et obtint le premier rang; mais la Faculté était alors engagée dans une querelle ridicule où Vicq-d'Azyr lui était opposé : elle rejeta le jeune protégé de son adversaire. Heureusement les amis de ce dernier se cotisèrent pour avancer les 6,000 francs nécessaires.

Reçu docteur, Fourcroy choisit, pour percer plus vite, la voie des travaux scientifiques, et ses premiers écrits furent assez remarquables pour lui ouvrir les portes de l'Académie des sciences, où il fut admis en 1785. Il s'était, dès le début, placé aux premiers rangs à la fois comme chimiste, comme naturaliste et comme médecin par la publication de trois importants ouvrages : *Leçons d'histoire naturelle et de chimie* (Paris, 1781, 2 vol. in-8o), qui furent refondues en 1801 et rééditées sous le titre de : *Système des connaissances chimiques et de leurs applications aux phénomènes de la nature et de l'art; Entomologia Parisiensis* (1785, 2 vol. in-12), et l'*Art de reconnaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent le corps humain* (1785, 2 vol. in-8o).

Toutefois, Fourcroy devait s'illustrer encore plus comme professeur que comme écrivain. L'occasion lui en avait été fournie dès 1782 par l'amitié de Bucquet, alors professeur de chimie à la Faculté de médecine et qui jouissait d'une grande réputation. Fourcroy avait été son élève et continuait de suivre ses cours. Un jour, Bucquet, déjà atteint de souffrances aiguës qui devaient bientôt le conduire au tombeau, engagea Fourcroy à faire à sa place la leçon du lendemain. L'épreuve était d'autant plus difficile que le professeur était très-aimé et avait su attirer à son amphithéâtre même les gens du monde. Fourcroy hésitait beaucoup; mais, vaincu par l'insistance affectueuse de son maître, il finit par accepter; sa première leçon fut un triomphe. Dès lors, Bucquet lui prêta généreusement son laboratoire, lui permit d'y ouvrir des cours et lui envoya des élèves.

La mort de ce généreux protecteur aurait dû changer la situation de Fourcroy; mais la Faculté, qui lui avait gardé rancune, refusa sa sanction à l'opinion publique qui désignait l'élève comme successeur au maître et à l'ami.

Fourcroy tourna alors ses espérances du côté du Jardin des Plantes. Macquer, qui y occupait la chaire de chimie, étant mort en 1784, Fourcroy fut porté à sa place par la voix publique, malgré la redoutable compétition de Berthollet.

« Les leçons de M. de Fourcroy, dit Cuvier, dans son *Eloge historique* de l'illustre chimiste, rappelaient ce que l'antiquité eut de plus noble : on croyait y retrouver ces assemblées où tout un peuple était suspendu à la parole d'un orateur, et les écoles où des hommes choisis venaient se pénétrer des oracles d'un sage. Platon et Démosthène y semblaient présider. Enchaînement dans la méthode, abondance dans l'élocution; noblesse, justesse, élégance dans les termes, comme s'ils eussent été longuement choisis; rapidité, éclat, nouveauté, comme s'ils eussent été subitement inspirés; organe flexible, sonore, argentin, se prêtant à tous les mouvements, pénétrant dans tous les recoins du plus vaste auditoire : la nature avait tout donné à M. de Fourcroy. Tantôt son discours coulait également et avec majesté, il imposait par la grandeur des images et la pompe du style; tantôt, passant à une familiarité ingénieuse, il rappelait l'attention par des traits d'une gaieté aimable. »

Il fallut élargir deux fois le grand amphithéâtre du Jardin des Plantes pour donner place à la foule qui venait entendre ce professeur incomparable.

La chimie faisait alors chaque jour les progrès les plus surprenants. Fourcroy était toujours au courant de toutes les nouvelles découvertes et s'empressait aussitôt de les faire valoir d'où qu'elles vinssent. Il contribuait, du reste, pour une grande part à toutes les merveilles qui passionnaient à si juste titre l'esprit public. Non-seulement les recueils de l'Académie des sciences, des sociétés de médecine et d'agriculture, les *Annales de chimie*, le *Journal de physique* et le *Journal des mines* étaient remplis de ses Mémoires, mais il avait encore entrepris une publication périodique sur les applications de la chimie à la médecine et dirigeait la rédaction du *Journal des pharmaciens*.

On doit en partie à Fourcroy le renversement des dernières objections faites par les partisans des anciennes idées à la nouvelle théorie de la combustion; la découverte des composés détonnants que fournit l'acide muriatique oxygéné; un grand nombre d'analyses de minéraux et d'eaux minéralisées; l'isolement de la baryte et de la strontiane; un procédé pour séparer le cuivre de l'étain. Il a pris la plus grande part à la création de la chimie organique végétale et animale par ses recherches sur l'albumine des végétaux, la fibrine et la gélatine des animaux; par ses analyses du mucus des narines et des larmes, du chyle, du lait, de la bile et du sang, de l'eau des hydropiques, du tartre des dents, des os où il a découvert le phosphate de magnésie, etc., etc.

Il fut chargé, en 1786, avec Thouret, de la translation des corps ensevelis au cimetière des Innocents et eut le bonheur de préserver la capitale des suites graves que pouvait avoir cette dangereuse opération.

Un grand nombre de ses travaux ont été faits en commun avec Vauquelin, qui avait été son élève et dont il se fit un ami et un collaborateur, au grand profit de la science.

Fourcroy accueillit la Révolution avec une joie marquée et se dévoua bientôt après, avec Monge et Berthollet, à l'improvisation des moyens de défense de la patrie. Nommé suppléant à la Convention nationale, il n'y siégea qu'en 1793. Il ne prit part à aucune des discussions passionnées de la politique, mais continua, comme savant, à rendre d'importants services au comité de Salut public, et s'employa, en outre, à sauver un grand nombre de savants. Desault, Chaptal et Darcet lui durent la vie.

Cependant, une grave accusation a longtemps pesé sur la mémoire de Fourcroy : on lui a reproché d'avoir, par un sentiment misérable de jalousie, laissé condamner Lavoisier qu'un mot eût sauvé peut-être. Fourcroy a toujours protesté énergiquement contre cette imputation odieuse. « On m'accuse de la mort de Lavoisier, dit-il dans une notice sur cet illustre chimiste; moi, son ami, le compagnon de ses travaux, son collaborateur dans la chimie moderne, son admirateur constant, comme on peut le voir dans tous mes ouvrages écrits avant ou depuis la Révolution; moi, naturellement doux, non envieux, sans ambition; moi qui, de tous ses confrères et ses amis l'ai le plus défendu, le plus regretté, le plus pleuré, le plus loué publiquement dans toutes les occasions. Elle est trop absurde, cette calomnie, pour avoir fait quelque impression sur ceux qui me connaissent de près ou de loin. Mais elle laisse du louche dans quelques esprits peu accoutumés à réfléchir; elle a fait plaisir à des hommes qui se repaissent de méchancetés, à quelques hommes jaloux de mes succès et de la portion de gloire que j'ai acquise dans la carrière des sciences. Je l'ai trop méprisée pour y répondre, mais j'ai été peiné de voir que personne, parmi ceux qui me connaissent, parmi ceux que j'ai instruits, servis, avancés, n'ait pris ma défense; ils l'ont sans doute méprisée comme moi, peut-être ont-ils bien fait. Il y a des choses si atroces dans l'âme des méchants, qu'on se refuse à les envisager, à les combattre. » Nous ne ferons pas à Four-

croy l'injure de défendre sa mémoire. Bornons-nous à citer les paroles de Cuvier à ce sujet : « Si, dit-il, dans les sévères recherches que nous avons faites, nous avions trouvé la moindre preuve d'une si horrible atrocité, aucune puissance humaine ne nous aurait contraint de souiller notre bouche de son éloge, d'en faire retentir les voûtes de ce temple, qui ne doit pas être moins celui de l'honneur que celui du génie. » Espérons que l'avenir viendra laver entièrement la mémoire de Fourcroy d'un crime qui, au reste, n'avait pas sa raison d'être et dont, pour ce motif, il est plus sage de rejeter l'hypothèse.

A partir du 9 thermidor, Fourcroy prit dans l'Etat une importance plus grande, soit à la Convention comme membre du comité de l'instruction publique, soit au conseil des Anciens. Il fut l'un des promoteurs de la réorganisation du Muséum d'histoire naturelle et des Ecoles de médecine, qui prirent momentanément le nom d'Ecoles de santé, et eut part à la fondation des Ecoles centrales, de l'Ecole normale et de l'Ecole polytechnique. Nommé conseiller d'Etat par le premier consul, il fut naturellement appelé à donner ses conseils, lors de la création de l'Institut, dont il fut l'un des premiers membres. A partir de cette époque, il fut principalement chargé de la réorganisation des établissements d'instruction publique dans les départements. Cinq ans à peine lui suffirent pour créer douze écoles de droit, ériger plus de trente lycées et relever ou établir plus de trois cents colléges.

« Infatigable dans son cabinet comme dans son laboratoire, Fourcroy, dit Cuvier, qui se trouvait alors placé sous ses ordres, passait les jours et une grande partie des nuits au travail; il ne se reposait en entier sur aucun de ses subordonnés, et les moindres règlements qui sortaient de ses bureaux avaient été conçus et mûris par lui-même.

» Il portait une affection particulière aux élèves qui recevaient du gouvernement le bienfait d'une éducation gratuite. Il semblait toujours avoir présents à la mémoire les malheurs de sa propre jeunesse, et se rappeler ce qu'il devait aux personnes qui l'avaient secouru dans ses études. »

Ses nouveaux devoirs ne l'éloignaient pas, d'ailleurs, de ceux qu'il avait contractés antérieurement. Jamais il n'interrompit ni ses leçons ni ses travaux de laboratoire.

Des occupations aussi multipliées finirent par ébranler tout à fait une organisation qui n'avait jamais été que débile. Des palpitations de cœur lui annoncèrent sa fin deux ans à l'avance, et il ne s'y trompa pas un seul instant. Il mourut subitement, le 16 décembre 1809, en signant quelques dépêches.

Patient et courageux à l'excès dans sa jeunesse, il avait joui paisiblement de ses succès dans son âge mûr; mais la fin de sa carrière sembla troublée par un besoin immodéré de louanges et d'honneurs. Le chagrin de se voir préférer Fontanes, comme grand maître de l'Université, aurait, paraît-il, avancé sa fin. L'empereur lui avait conféré, peu de jours avant sa mort, le titre de comte avec le brevet d'une dotation de 20,000 francs de rente.

Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, Fourcroy a laissé : *Essai sur le phlogistique et les acides* (1788); la *Médecine éclairée par les sciences physiques* (1791); *Philosophie chimique* (1792); enfin *Tableaux synoptiques de chimie* (1805).

FOURCROYA s. m. (four-kroi-ia — de *Fourcroy*, chim. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des amaryllidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** Le genre *fourcroya*, formé aux dépens des agaves, s'en distingue surtout par son périanthe à six folioles distinctes. La plus remarquable est le *fourcroya* gigantesque ou agave fétide, connu aussi sous les noms vulgaires de *pitte* ou *aloès pitte*. Cette plante est pourvue d'une tige portant trente ou quarante feuilles longuement lancéolées, rudes au toucher, non épineuses sur les bords ou munies tout au plus de quelques épines à la base; ces feuilles sont moins épaisses et plus étalées que celles de l'agave d'Amérique. Du centre de l'élégant faisceau qu'elles forment s'élève une hampe qui peut atteindre la hauteur de 8 à 10 mètres, et porte à son sommet une grande panicule, une sorte de candélabre, composé de trente à quarante rameaux portant des fleurs blanches, pendantes, d'une odeur fétide. A ces fleurs sont mêlées souvent des bulbilles prolifères, qui peuvent servir à reproduire la plante. Cette espèce, originaire de l'Amérique centrale, a été introduite en France depuis environ un siècle. Elle fleurit pour la première fois, au Jardin des Plantes de Paris, en 1793; elle ne réussit bien en plein air que dans les régions méridionales; dans le Nord, on est obligé de la tenir, durant l'hiver, en orangerie ou mieux en serre tempérée. Ses feuilles fournissent une filasse plus abondante, plus fine et plus souple que celle de l'agave d'Amérique; mais il faut nécessairement employer le rouissage pour l'extraire.

FOURDAINE s. f. (four-dè-ne). Bot. Nom vulgaire du prunellier. ‖ On dit aussi FOURDAINIER s. m.

FOURFIÈRE s. f. (four-fiè-re — abrév. de *fourche fière*, du lat. *furca*, fourche, et *ferrea*, de fer). Agric. Sorte de fourche à deux dents qui sert à charger les gerbes et les bottes de foin sur les voitures ou dans les granges. ‖ On dit aussi FOURCHE FIÈRE.

FOURGAT s. m. (four-ga). Argot. Recéleur.

— **Encycl.** Le *fourgat* est le marchand, recéleur en boutique, en magasin ou seulement en chambre, chez lequel les voleurs déposent et vendent les objets volés. Ils entrent par une porte, reçoivent le prix des objets qu'ils ont apportés et sortent par une autre. « Plusieurs négociants de Paris, dit Vidocq, en apparence très-recommandables, sont connus pour acheter habituellement aux voleurs; mais, comme il n'a pas encore été possible de les prendre, personne ne s'est avisé de leur dire que le métier qu'ils faisaient n'était pas des plus honnêtes. Comme on le pense bien, les marchandises achetées par les *fourgats* ne conservent pas longtemps leur physionomie primitive; les bijoux d'or ou d'argent sont immédiatement fondus; le chef d'une pièce de drap est enlevé ou détruit; certains *fourgats* savent, en moins de vingt-quatre heures, dénaturer assez un équipage entier, voitures, harnais, chevaux même, pour qu'il soit impossible à celui à qui il appartenait primitivement de le reconnaître. Un bruit populaire, ajoute l'ancien chef de la police de sûreté, accusait certain joaillier, maintenant retiré du commerce, d'avoir en permanence, dans ses ateliers, des creusets dans lesquels il y avait toujours des matières en fusion, où toutes les pièces de métal, dont l'origine pouvait paraître suspecte, étaient mises aussitôt qu'elles étaient achetées. Les *fourgats* choisissent ordinairement leur domicile dans une rue où il est difficile d'établir une surveillance. Ils sont complaisants, bons voisins, et cherchent à se concilier la bienveillance de tout le monde. »

Les voleurs sont volés par les *fourgats*, qui ne craignent pas de leur payer 100 francs ce qui vaut quatre fois autant. Aussi les *fourgats* habiles font-ils assez vite fortune; ils se retirent au bout d'un certain temps, et vivent dans l'aisance, quelquefois environnés de l'estime publique, tandis que ceux aux dépens desquels ils se sont enrichis les attendent vainement dans les prisons et dans les bagnes.

FOURGON s. m. (four-gon). Art milit. Espèce de charrette couverte, ordinairement à quatre roues, employée pour le transport des vivres, des munitions, des bagages, des blessés.

— Mar. Se dit quelquefois pour FOUGON.

— Techn. Longue perche terminée, à l'une de ses extrémités, par une tige de fer aplatie, qui sert à remuer le bois enflammé et à le pousser dans les différentes parties du four. ‖ Outil qui sert à pousser le charbon de terre dans le foyer. ‖ Tige de fer qui sert à remuer le charbon de terre dans la grille et à faire tomber les cendres.

FOURGONNER v. n. ou intr. (four-go-né — rad. *fourgon*). Remuer le feu ou le bois du four avec le fourgon.

— Par anal. Remuer, déplacer, avec les pincettes ou le fourgon, le bois ou le charbon qui brûlent dans un foyer : *Aimer à* FOURGONNER.

FOURICHON (Martin), marin et homme d'Etat français, né près de Périgueux en 1809. Admis à l'Ecole navale en 1824, il en sortit deux ans après comme aspirant, et devint successivement enseigne en 1829, lieutenant de vaisseau en 1833, capitaine de corvette en 1843 et capitaine de vaisseau en 1848. Il fut ensuite nommé gouverneur de Cayenne (1852), d'où il demanda à être rappelé, regardant le succès de la colonisation par transportation comme impossible. A son retour de cette colonie, où son administration laissa d'excellents souvenirs, il reçut le grade de contre-amiral (1853) et fut fait commandeur de la Légion d'honneur. Après avoir exercé pendant quelques années les fonctions de major général de la marine à Brest, il reçut le commandement de la station navale de l'océan Pacifique, fut ensuite envoyé à Alger comme directeur de la marine, puis nommé membre du conseil d'amirauté, dont il devint bientôt le président, avec le grade de vice-amiral (1859). M. Fourichon reçut le commandement de l'escadre d'évolution de la Méditerranée au début de la guerre avec la Prusse (juillet 1870). Envoyé avec son escadre dans la mer du Nord, il se trouvait à Wilhemshafen, à bord de la *Magnanime*, lorsque éclata la révolution du 4 septembre 1870, qui mit fin au règne de Napoléon III. Le gouvernement de la défense nationale le nomma ministre de la marine. Peu après, lorsque, le 12 septembre, le gouvernement envoya MM. Crémieux et Glais-Bizoin à Tours pour organiser la défense dans les départements et y exercer l'administration, M. Fourichon leur fut adjoint pour remplir les doubles fonctions de ministre de la guerre et la marine. L'idée de subordonner l'autorité militaire à l'autorité civile ayant prévalu dans le sein de la délégation gouvernementale, l'amiral Fourichon se démit du portefeuille de la guerre (3 octobre), tout en restant ministre de la marine et membre du gouvernement, et il s'associa, à ce dernier titre, à tous les actes de la délégation qui siégea successivement à Tours et à Bordeaux jusqu'à la convocation d'une Assemblée nationale (8 février 1871). Le rôle qu'il joua dans ces douloureuses circonstances fut assez effacé. Dans un moment où il s'agissait d'organiser toutes les forces vives du pays contre la plus formidable des invasions, M. Fourichon, à l'exemple de MM. Crémieux et Glais-Bizoin, manqua de l'énergie et de l'esprit d'initiative qu'exigeait si impérieusement la situation. La marine, dont le rôle avait été nul depuis le début de la guerre, continua, sous sa gestion, à ne point répondre aux espérances qu'avait mises en elle le pays; et l'on vit des navires allemands, croisant impunément sur nos côtes, se livrer à d'audacieuses captures jusque dans les eaux de la Gironde. Toutefois, il est juste de dire que les marins, officiers et soldats ne restèrent point inactifs, car on les vit, joints à nos armées de terre, donner partout les preuves de leur brillante valeur et se couvrir de gloire. Lors des élections pour l'Assemblée nationale (8 février 1871), M. Fourichon fut élu député de la Dordogne. Il donna sa démission de ministre de la marine en même temps que tous ses collègues de la défense nationale (13 février), et fut remplacé par l'amiral Pothuau.

FOURIER (Pierre), dit de **Mataincourt**, réformateur de l'ordre des Prémontrés, né à Mirecourt (Lorraine) en 1565, mort à Gray en 1640. Il entra, en 1585, chez les chanoines réguliers de l'abbaye de Chaumousey, près d'Epinal. Là, il se signala par sa piété et par son austérité qui furent très-mal vues des autres religieux dont la vie était fort relâchée, et, forcé de quitter le monastère, il devint curé de Mataincourt. Fourier institua les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, pour tenir des écoles de filles; il fut chargé, en 1621, par l'évêque de Toul, en vertu d'un bref de Grégoire XV, de réformer l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré, et fonda, en 1623, une nouvelle congrégation sous le nom de Saint-Sauveur. Après l'invasion de la Lorraine par la France en 1634, Fourier se retira à Gray, où il termina ses jours. Il est auteur des statuts des deux congrégations fondées par lui et il a laissé un grand nombre de lettres qui n'ont point été publiées. Fourier fut béatifié à Rome en 1650. Son tombeau est aujourd'hui un lieu de pèlerinage.

FOURIER (Jean-Baptiste-Joseph, baron), un des plus grands géomètres du XIX[e] siècle, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et l'un des quarante de l'Académie française, né à Auxerre le 21 mars 1768, mort à Paris le 16 mai 1830.

M. Duché, docteur à Ouaine, qui a consacré une très-intéressante notice biographique au savant géomètre, nous fournit sur la jeunesse de Fourier les détails suivants : « Son père, dit M. Duché, était simple tailleur et sa famille originaire de Lorraine. Il comptait parmi ses ascendants un personnage considérable au XVII[e] siècle, Pierre Fourier, chef et réformateur des chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Dame. La vie de ce révérend Père a été écrite par le chanoine Jean Bédel, en 1666. Notre Fourier devint orphelin de bonne heure, et ses parents, morts pauvres, ne lui laissèrent en perspective que la misère. Il n'avait guère que huit ans, lorsqu'il fut recueilli par l'organiste Pallais, maître de musique à la cathédrale d'Auxerre et directeur d'un pensionnat secondaire. Il en reçut les premiers éléments du français et du latin. Ses heureuses dispositions le firent remarquer, et, à la recommandation d'une bonne dame de la ville, l'évêque, M[gr] de Cicé, le fit admettre à l'école militaire d'Auxerre, alors sous la direction des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Là, ses aptitudes se développèrent sur une plus vaste échelle. Fourier s'y distingua par l'heureuse facilité et la vivacité de son esprit. Il était toujours à la tête de sa classe, et cela presque sans efforts et sans que les jeux et la légèreté de son âge perdissent rien à ses succès; mais, quand il arriva aux mathématiques, il se fit en lui un subit changement. Il devint appliqué et se livra à l'étude avec un zèle et une constance remarquables. Pendant la journée, il faisait une ample provision de bouts de chandelle, à l'insu de ses maîtres et de ses camarades, et, la nuit, quand tout le monde dormait, il se réveillait, descendait sans bruit dans la salle d'étude, s'enfermait dans une armoire, allumait ses bouts de chandelle et, là, passait de longues heures sur des problèmes de mathématiques. »

Ne pouvant entrer dans les armes spéciales, génie ou artillerie, qui étaient alors réservées à la noblesse, Fourier prit l'habit de novice à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, qu'il quitta dès les premières lueurs de la Révolution pour occuper la chaire de mathématiques dans l'école même où il avait été élevé.

L'instruction de Fourier fut complétée à Paris, où il se rendit à la fin de 1789 pour lire à l'Académie des sciences son premier *Mémoire* sur la résolution des équations numériques, problème qui l'a depuis occupé toute sa vie, et sur lequel il a répandu tant de lumière.

Il avait embrassé avec enthousiasme les principes de la Révolution, et, à son retour à Auxerre, il prit une part active aux événements; il exerçait un ascendant presque irrésistible sur la Société populaire de sa ville natale. A sa voix éloquente, le contingent assigné au chef-lieu de l'Yonne dans la levée de 300,000 hommes, se forma dans l'enceinte même de l'assemblée, et partit aussitôt pour la frontière.

La Terreur n'avait pas refroidi l'ardeur de ses sentiments républicains; mais, pendant cette douloureuse période, Fourier, loin de se laisser aller aux entraînements du moment, employa son énergie à sauver quelques victimes. Il porta, devant le tribunal révolutionnaire, le secours de son talent à la mère de celui qui devait être le maréchal Davout, et la fit absoudre. Il eut l'audace d'enfermer dans son auberge, à Tonnerre, un agent du comité de Salut public pour pouvoir faire évader un citoyen honorable qu'on allait arrêter, et eut le talent de faire passer pour fou et révoquer un commissaire dont les excès allaient déshonorer la République.

Cependant, la réaction thermidorienne menaça de l'envelopper dans ses proscriptions : Fourier échappa en rentrant dans sa sphère naturelle. La Convention venait de décréter la création de l'Ecole normale, dont le noyau devait être formé de citoyens de tout âge désignés par les chefs-lieux de districts. Fourier, en défaveur à Auxerre, fut élu par le district de Saint-Florentin. Il fut aussitôt nommé maître de conférences; mais l'Ecole, comme on sait, périt bientôt *de froid, de misère et de faim*. Fourier, toutefois, avait eu le temps de s'y faire remarquer; aussi fut-il appelé par Monge à l'Ecole polytechnique dès sa fondation. Il n'y entra d'abord que comme simple surveillant des leçons de fortification; mais il fut bientôt après chargé du cours d'analyse, qu'il a professé avec un éclat dont le souvenir s'est longtemps perpétué à l'Ecole.

En 1798, Fourier résigna ses fonctions de professeur pour suivre Monge et Berthollet en Egypte. Le hasard le plaça sur le bâtiment qui portait Kléber, et les liens d'une amitié inaltérable se formèrent aussitôt entre eux. « Cette amitié, dit Arago, n'a pas été sans influence sur les quelques événements heureux qui suivirent d'abord le départ de Napoléon. »

Nommé membre de l'Institut d'Egypte à sa création, Fourier fut aussitôt appelé par l'unanimité de ses collègues à la place de secrétaire perpétuel et prit la part la plus active à tous les travaux de la nouvelle Académie des sciences. La *Décade* et le *Courrier de l'Egypte* contiennent de lui : un *Mémoire sur la résolution générale des équations algébriques*, des *Recherches sur les méthodes d'élimination*, la *Démonstration d'un nouveau théorème d'algèbre*, un *Mémoire sur l'analyse indéterminée*, des *Etudes sur la mécanique générale*, un grand nombre de *Mémoires* sur les monuments anciens de l'Egypte, sur les oasis, sur les recherches statistiques à entreprendre, sur des explorations à tenter, enfin, des études historiques sur les révolutions de l'Egypte. En même temps, Fourier participait avec ses collègues à l'établissement des fabriques d'acier, d'armes, de poudre, de draps, de machines de toutes sortes, que notre armée eut à improviser en quelque sorte dans ces contrées si éloignées de la mère patrie.

Commissaire français auprès du divan du Caire, Fourier, par son aménité et son esprit de justice, prit bientôt sur la population indigène un ascendant incroyable, où le général en chef puisa souvent d'utiles secours; les missions diplomatiques dont il fut chargé à plusieurs reprises ne lui font pas moins d'honneur : c'est lui qui conclut avec la célèbre Sitty Nifiçah le traité d'alliance offensive et défensive qui lia Mourad-Bey aux destinées de la France et dicta aux révoltés du Caire, au milieu de la mêlée, les conditions de leur reddition.

L'armée française, saisie de stupeur à l'assassinat de Kléber, avait voulu réagir énergiquement en donnant à ses funérailles une solennité inusitée. Ce fut Fourier qui fut chargé de la périlleuse mission d'opposer au fanatisme musulman la glorification du nom français. Peu de temps après, il reprenait la parole devant l'armée française et la population du Caire pour célébrer les vertus de Desaix, à qui les Egyptiens avaient donné le glorieux surnom de *Sultan juste*.

Fourier ne quitta l'Egypte qu'après la capitulation signée par le général Menou. Il avait eu l'idée de rassembler dans une grande publication tous les documents recueillis par l'expédition. Ses collègues de l'Institut du Caire le désignèrent pour présider à la réunion des éléments de ce grand ouvrage et en rédiger le discours préliminaire. Nommé préfet de l'Isère en janvier 1802, Fourier conserva cette place jusqu'en 1815; il s'y occupa d'abord de rapprocher les différents partis, et s'y fit bientôt après le promoteur et le directeur de la vaste entreprise du dessèchement des marais de Bourgoin, qui rendit la santé aux habitants de plus de quarante communes, en donnant en même temps de nouvelles terres à l'agriculture. Les fonctions administratives ne le détournaient pas entièrement de sa première voie : c'est de Grenoble, en effet, qu'il dirigea la publication du *Mémorial de l'expédtiion d'Egypte;* et c'est là aussi que, au milieu des occupations de sa charge, il jeta les premières bases du grand et bel ouvrage sur la *Théorie de la chaleur*, qui a fait son nom immortel. Il avait déjà, dans un intéressant *Mémoire* publié en 1807, démontré, comme conséquence de l'équilibre de tempé-

rature qui s'établit entre tous les corps compris dans une même enceinte, la loi de proportionnalité de la quantité de chaleur émise par un même élément de surface au sinus de l'angle d'émission. L'Académie des sciences, espérant le fixer à cet ordre de recherches, proposa, comme sujet du grand prix de mathématiques, pour 1812, la détermination des lois de la propagation de la chaleur dans les solides. Fourier concourut, en effet, et obtint le prix. Il a complété depuis sa théorie par de nouveaux *Mémoires* relatifs à la température des parties internes de notre globe, à la déperdition lente de la chaleur terrestre par rayonnement et à la comparaison des effets sensibles pour nous de la chaleur solaire et de la chaleur interne. Après avoir mis hors de doute l'extrême élévation de la température du centre de la terre, il démontra qu'elle reste toutefois sans influence un peu sensible sur l'état calorifique désormais stationnaire de la croûte solide qui nous supporte. Enfin, portant ses recherches jusqu'aux espaces célestes, il crut pouvoir leur assigner une température comprise entre 50 et 60 degrés au-dessous de zéro. Ces résultats n'ont pas été contredits depuis.

La première Restauration avait laissé Fourier à la tête du département de l'Isère, qu'il administrait encore au retour de Napoléon. Il tenta, dans une proclamation, d'arrêter la marche de l'empereur sur Grenoble et d'empêcher son entrée dans cette ville; néanmoins, l'administration des Cent-Jours lui confia la préfecture du Rhône, qu'il ne conserva toutefois que jusqu'au 1er mai. La seconde Restauration le trouva à Paris, sans emploi et prêt à reprendre son premier métier de professeur. La réaction le désignait déjà sous le nom de Labédoyère civil. M. de Chabrol, alors préfet de la Seine, s'honora en intervenant en faveur de son ancien professeur à l'Ecole polytechnique. Il créa pour lui la direction du bureau de statistique et lui fit allouer 6,000 francs d'appointements.

Sa première élection à l'Académie des sciences, en 1816, ne fut pas confirmée par Louis XVIII; réélu l'année suivante, il finit par être accepté, et, bientôt après, devint secrétaire perpétuel de l'illustre compagnie pour les sections de mathématiques et de physique. Cuvier était son collègue pour les sections des sciences naturelles. Les éloges que Fourier dut prononcer comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences le désignèrent pour un fauteuil à l'Académie française : il y remplaça Lemontey en 1827. Il était déjà membre de la Société royale de Londres.

Fourier passa les dernières années de sa vie entièrement livré à la science et à ses devoirs d'académicien. Il avait déjà ressenti en Egypte et dans l'Isère quelques atteintes d'un anévrisme; une chute qu'il fit, le 4 mai 1830, accéléra les progrès de la maladie, et il s'éteignit quelques jours après. Il avait la manie de se couvrir extrêmement, même au cœur de l'été, et d'entretenir dans ses appartements une température excessive de près de 30 degrés. Ces habitudes ont probablement hâté sa fin.

La ville d'Auxerre, sur l'initiative d'un Auxerrois admirateur de son travail sur l'Egypte, lui a fait ériger une statue fort belle, qui est l'œuvre d'un jeune sculpteur auxerrois nommé Faillot, mort quelque temps après. Cette inauguration eut lieu le 4 mai 1849. Le célèbre chirurgien Roux, aussi d'Auxerre, vint y prononcer un discours au nom de l'Académie des sciences.

C'est à Fourier que la France doit Champollion, qu'il a enlevé à la conscription, au plus fort des guerres de l'Empire, pour le laisser à ses études.

Outre les ouvrages déjà cités, on doit à Fourier : *Mémoire sur la statistique* (t. II du *Journal de l'Ecole polytechnique*); *Rapport sur les établissements appelés tontines* (1821); *Rapports sur les progrès des sciences mathématiques* (1822-1829); *Eloges de Delambre, de W. Herschell, de Bréguet, de Charles* (1823-1826); *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, ouvrage publié sous les auspices du préfet de la Seine, et un grand nombre de biographies de géomètres, publiées dans la *Biographie Michaud*. Nous mentionnons spécialement de nouveaux *Mémoires sur la théorie du mouvement de la chaleur*, insérés dans les publications de l'Institut; son *Mémoire sur la résolution générale des équations algébriques*, présenté à l'Institut d'Egypte, et son *Analyse des équations déterminées*, ouvrage posthume publié en 1831, par les soins de Navier, d'après les papiers qu'il avait laissés.

La *Théorie de la chaleur* de Fourier est une œuvre de premier ordre, où brillent les plus hautes qualités de l'esprit, une pénétration profonde dans l'invention des formes analytiques propres à la traduction des relations concrètes, et une grande habileté à créer de nouvelles ressources algébriques pour des questions nouvelles. La théorie de la chaleur, qui a pris naissance avec Fourier, est, au reste, sortie de ses mains à l'état de science faite, à laquelle de nouveaux chapitres pouvaient seulement être ajoutés, sans que ce qui était déjà fait pût comporter de nouvelles retouches.

Pour n'avoir pas autant d'ampleur, les recherches de Fourier sur l'analyse des équations algébriques n'en ont pas moins d'importance. En élargissant la voie dans laquelle on avait marché jusque-là, et dont Lagrange semblait avoir marqué le terme, elles ont, pour ainsi dire, eu pour conséquence forcée l'invention du beau théorème dû à Sturm. Budau avait, en 1807, donné une méthode pour séparer les racines d'une équation algébrique sans recourir à l'équation aux carrés des différences, lorsque les racines seraient toutes réelles, et il avait, en 1811, à peu près démontré que cette même méthode s'appliquerait encore lorsque l'équation proposée aurait un certain nombre de racines imaginaires; mais c'est à Fourier que l'on doit d'avoir mis le fait complétement hors de doute. On sait que le théorème de Budau consiste en ce que le nombre des racines réelles d'une équation, comprises entre deux nombres a et b, ne peut pas surpasser le nombres des variations perdues en passant de la suite des valeurs des dérivées au premier membre de l'équation, pour $x = a$, à celle des valeurs de ces mêmes dérivées pour $x = b$. Fourier a démontré, en outre, que, s'il y a une différence, cette différence est toujours un nombre pair, d'où il résulte que la perte d'un nombre impair de variations accuse toujours la présence d'une racine réelle au moins. L'entière analogie que présente, sous les principaux rapports, la démonstration de ce théorème avec celle que Sturm a donnée du sien, indique une filiation nécessaire entre les deux progrès obtenus; Sturm, au reste, n'a jamais refusé à Fourier la part qui pouvait lui revenir dans sa propre invention.

L'analyse mathématique doit à Fourier la découverte de la formule connue sous le nom de *série de Fourier*, qui permet de développer toute fonction quelconque analytique ou concrète, continue ou discontinue, variable suivant des lois quelconques dans certains intervalles, constante dans d'autres, etc., en une suite infinie de termes formés des sommes des sinus et des cosinus des multiples de la variable, affectés de coefficients convenables. Daniel Bernouilli, Euler et Lagrange avaient déjà entrevu la possibilité d'un pareil développement; mais c'est à Fourier que l'on doit de l'avoir réalisé d'une manière pratique. La *série de Fourier* rend aujourd'hui les plus grands services dans toutes les recherches relatives aux questions de physique mathématique.

Fourier (SÉRIE DE). On sait que, quel que soit un arc u, on a

$$\frac{1}{2} + \cos u + \cos 2u + \cos 3u + \dots$$

$$+ \cos mu = \frac{\sin\left(m + \frac{1}{2}\right)u}{2\sin\frac{1}{2}u}.$$

Faisons $u = x - \alpha$, multiplions les deux membres par une fraction arbitraire de α, $F(\alpha)$, et intégrons par rapport à α entre deux limites quelconques a et b, il viendra

$$\frac{1}{2}\int_a^b F(\alpha)d\alpha + \int_a^b F(\alpha)\cos(x-\alpha)d\alpha + \dots$$

$$+ \int_a^b F(\alpha)\cos m(x-\alpha)d\alpha$$

$$= \frac{1}{2}\int_a^b F(\alpha)\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(x-\alpha)}{\sin\frac{1}{2}(x-\alpha)}d\alpha$$

$$= \frac{1}{2}\int_a^b F(\alpha)\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x)}{\sin\frac{1}{2}(\alpha-x)}d\alpha.$$

La fonction de x à laquelle se réduit le second membre, lorsqu'on y fait m infini, se trouve ainsi développée sous la forme.

$$\lim \frac{1}{2}\int_a^b F(\alpha)\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x)}{\sin\frac{1}{2}(\alpha-x)}d\alpha = \frac{1}{2}\int_a^b F(\alpha)d\alpha + \sum_1^\infty \int_a^b F(\alpha)\cos m(x-\alpha)d\alpha.$$

Voyons donc à quoi se réduit le premier membre de cette dernière équation, lorsque m y tend vers l'infini. On remarquera d'abord que, parmi les éléments de l'intégrale contenus dans ce premier membre, il n'y a à tenir compte que de ceux qui correspondent à des valeurs de α infiniment voisines de la valeur fixe attribuée à x. En effet, considérons l'intégrale élémentaire

$$\lim \frac{1}{2}\int_\alpha^{\alpha+\frac{\pi}{m+\frac{1}{2}}} F(\alpha)\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x)}{\sin\frac{1}{2}(\alpha-x)}d\alpha;$$

m étant infiniment grand, $\frac{\pi}{m+\frac{1}{2}}$ est infiniment petit; dans cet intervalle,

$$F(\alpha) \quad \text{et} \quad \frac{1}{2}\sin(\alpha-x)$$

peuvent être considérés comme constants; l'intégrale peut donc recevoir la forme

$$\frac{1}{2}\frac{F(\alpha)}{\sin\frac{1}{2}(\alpha-x)}\lim\int_\alpha^{\alpha+\frac{\pi}{m+\frac{1}{2}}}\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x)d\alpha,$$

mais

$$\int \sin\left[\left(m+\frac{1}{2}\right)\alpha - \left(m+\frac{1}{2}\right)x\right]d\alpha$$

$$= -\frac{1}{m+\frac{1}{2}}\cos\left[\left(m+\frac{1}{2}\right)\alpha - \left(m+\frac{1}{2}\right)x\right].$$

La valeur de

$$\int_\alpha^{\alpha+\frac{\pi}{m+\frac{1}{2}}}\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x)d\alpha$$

se réduirait donc à l'accroissement de

$$-\frac{1}{m+\frac{1}{2}}\cos\left[\left(m+\frac{1}{2}\right)\alpha - \left(m+\frac{1}{2}\right)x\right],$$

lorsque α augmente de $\frac{\pi}{m+\frac{1}{2}}$; or, cet accroissement est rigoureusement nul.

$$\lim \frac{1}{2}\int F(\alpha)\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x)}{\sin\frac{1}{2}(\alpha-x)}d\alpha$$

reste donc constamment nul tant que α ne varie qu'entre des limites qui ne comprennent ni x, ni x augmenté d'un multiple entier quelconque de 2π. Par conséquent, l'intégrale

$$\lim \frac{1}{2}\int_a^b F(\alpha)\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x)}{\sin\frac{1}{2}(\alpha-x)}d\alpha$$

se compose seulement de la somme de ses éléments correspondant aux valeurs de α égales à $x + 2k\pi$. Cherchons donc la valeur de l'un de ces éléments, et, pour cela, faisons varier α de $x + 2k\pi - \varepsilon$ à $x + 2k\pi + \varepsilon$, ε désignant un infiniment petit. Nous remarquerons d'abord que laisser à x sa valeur fixe actuelle et faire $\alpha = x + 2k\pi \pm \varepsilon$, ou remplacer x par x', x' étant égal à $x - 2k\pi$, et faire $\alpha = x' \pm \varepsilon$, revient tout à fait au même, puisque $\alpha - x'$ et $F(\alpha)$ prennent, dans les deux cas, les mêmes valeurs. Cherchons donc la valeur de

$$\lim \frac{1}{2}\int_{x'-\varepsilon}^{x'+\varepsilon} F(\alpha)\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x')}{\sin\frac{1}{2}(\alpha-x')}d\alpha;$$

$\alpha - x'$ étant infiniment petit, on pourra remplacer $\sin\frac{1}{2}(\alpha-x')$ par $\frac{1}{2}(\alpha-x')$; d'un autre côté, x' étant constant, $d\alpha$ pourra être remplacé par $d(\alpha-x')$, les limites étant alors changées en $-\varepsilon$ et $+\varepsilon$; l'expression précédente deviendra donc

$$\lim \int_{-\varepsilon}^{\varepsilon} F(\alpha)\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x')}{\alpha-x'}d(\alpha-x');$$

mais si $F(\alpha)$ est continue dans les environs de $\alpha = x'$, cette quantité finie et constante, dans l'intervalle infiniment petit de $-\varepsilon$ à $+\varepsilon$, pourra sortir du signe $\int$, de sorte que l'expression qui nous occupe deviendra

$$F(x')\int_{-\varepsilon}^{\varepsilon}\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)(\alpha-x')}{\alpha-x'}d(\alpha-x'),$$

ou, en remplaçant $\alpha - x'$ par ω,

$$F(x')\int_{-\varepsilon}^{\varepsilon}\frac{\sin\left(m+\frac{1}{2}\right)\omega}{\omega}d\omega,$$

Dans cette dernière expression, $\frac{d\omega}{\omega}$ peut être remplacé par $\frac{\left(m+\frac{1}{2}\right)d\omega}{\left(m+\frac{1}{2}\right)\omega}$, ce qui permet de prendre $\left(m+\frac{1}{2}\right)\omega$ pour variable indépendante, pourvu que l'on change les limites en $-\left(m+\frac{1}{2}\right)\varepsilon$ et $+\left(m+\frac{1}{2}\right)\varepsilon$, c'est-à-dire en $-\infty$ et $+\infty$. On a alors pour l'expression cherchée

$$F(x')\int_{-\infty}^{+\infty}\frac{\sin\varphi}{\varphi}d\varphi,$$

qui se réduit à $\pi F(x')$; car on sait que

$$\int_{-\infty}^{+\infty}\frac{\sin\varphi}{\varphi}dx = \pi.$$

Il résulte de cette analyse que si les limites a et b comprennent, dans la progression illimitée dans les deux sens, dont la raison serait 2π, et où l'un des termes serait x, les termes compris de $x + 2n\pi$ à $x + 2n'\pi$, l'intégrale contenue dans le premier membre de l'équation fondamentale, posée plus haut, a pour valeur le produit par π de

$$F(x-2n\pi) + F(x-2(n+1)\pi) + \dots + F(x-2n'\pi),$$

et que cette somme elle-même est représentée par

$$\frac{1}{2\pi}\int_a^b F(\alpha)d\alpha$$

$$+\frac{1}{\pi}\sum_1^\infty\int_a^b F(\alpha)\cos m(x-\alpha)d\alpha;$$

si l'intervalle $b - a$, moindre que 2π, comprend la valeur x, on aura simplement

$$F(x) = \frac{1}{2\pi}\int_a^b F(\alpha)d\alpha$$

$$+\frac{1}{\pi}\sum_1^\infty\int_a^b F(\alpha)\cos m(x-\alpha)d\alpha.$$

Si, en particulier, on suppose que x soit compris entre 0 et 2π, en prenant $a = 0$ et $b = 2\pi$, on aura, pour toutes les valeurs de x, de 0 à 2π

$$(1) \qquad F(x) = \frac{1}{2\pi}\int_0^{2\pi}F(\alpha)d\alpha$$

$$+\frac{1}{\pi}\sum_1^\infty\int^{2\pi}F(\alpha)\cos m(x-\alpha)d\alpha;$$

et si l'on suppose que x soit compris entre $-\pi$ et $+\pi$, on aura de même, en faisant $a = -\pi$ et $b = +\pi$

$$(2) \qquad F(x) = \frac{1}{2\pi}\int_{-\pi}^{+\pi}F(\alpha)d\alpha$$

$$+\frac{1}{\pi}\sum_1^\infty\int_{-\pi}^{+\pi}F(\alpha)\cos m(x-\alpha)d\alpha.$$

Cela posé, $\cos m(x-\alpha)$ se développant en

$$\cos mx \cos m\alpha + \sin mx \sin m\alpha,$$

le $m^{\text{ième}}$ terme de la suite comprise sous le $\sum$ sera

$$\cos mx\int_0^{2\pi}F(\alpha)\cos m\alpha d\alpha$$

$$+\sin mx\int_0^{2\pi}F(\alpha)\sin m\alpha d\alpha,$$

ou

$$\cos mx\int_{-\pi}^{+\pi}F(\alpha)\cos m\alpha d\alpha$$

$$+\sin mx\int_{-\pi}^{+\pi}F(\alpha)\sin m\alpha d\alpha;$$

la fonction $F(x)$ sera donc développée en une série de la forme

$$F(x) = A_0 + A_1\cos x + B_1\sin x + A_2\cos 2x + B_2\sin 2x + \dots + A_m\cos mx + B_m\sin mx + \dots$$

Pour supprimer toute restriction relativement aux limites entre lesquelles peut varier x, dans les formules (1) et (2), on peut poser $x = \frac{\pi z}{l}$ et $\alpha = \frac{\pi\beta}{l}$; ces formules, alors, deviennent

$$(1) \qquad F\left(\frac{\pi z}{l}\right) = \frac{1}{2l}\int_0^{2l} F\left(\frac{\pi\beta}{l}\right) d\beta$$

$$+ \frac{1}{l}\sum_1^\infty \int_0^{2l} F\left(\frac{\pi\beta}{l}\right) \cos\frac{m\pi}{l}(z-\beta)d\beta$$

et

$$(2) \qquad F\left(\frac{\pi z}{l}\right) = \frac{1}{2l}\int_{-l}^{+l} F\left(\frac{\pi\beta}{l}\right) d\beta$$

$$+ \frac{1}{l}\sum_1^\infty \int_{-l}^{+l} F\left(\frac{\pi\beta}{l}\right) \cos\frac{m\pi}{l}(z-\beta)d\beta,$$

ou, en représentant $F\left(\frac{\pi z}{l}\right)$ par $\varphi(z)$ et remplaçant z par x et β par α,

$$(1) \qquad \varphi(x) = \frac{1}{2l}\int_0^{2l} \varphi(\alpha)d\alpha$$

$$+ \frac{1}{l}\sum_1^\infty \int_0^{2l} \varphi(\alpha)\cos m\frac{\pi(x-\alpha)}{l}\,d\alpha$$

et

$$(2) \qquad \varphi(x) = \frac{1}{2l}\int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)d\alpha$$

$$+ \frac{1}{l}\sum_1^\infty \int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)\cos m\frac{\pi(x-\alpha)}{l}\,d\alpha,$$

pour l'usage desquelles il suffira de se rappeler que $\frac{\pi x}{l}$ devait être compris entre 0 et 2π, s'il s'agit de la première, entre $-\pi$ et $+\pi$, s'il s'agit de la seconde, et que, par conséquent, x doit être compris entre 0 et $2l$, ou entre $-l$ et $+l$, c'est-à-dire que l doit être pris tel que 0 et $2l$, ou $-l$ et $+l$, comprennent x, cette variable pouvant ainsi prendre une valeur quelconque.

Ainsi, une fonction quelconque $\varphi(x)$ pourra être développée, quel que soit x, en série formée d'une suite de termes de la forme

$$A_m \cos\frac{m\pi x}{l} + B_m \sin\frac{m\pi x}{l};$$

mais il faut bien remarquer, et c'est là, du reste, ce que la formule présente de particulièrement utile dans les applications physiques, que, si l a été une fois choisi, le développement ne reproduira la fonction $\varphi(x)$ que dans l'intervalle compris soit de 0 à $2l$, soit de $-l$ à $+l$. En dehors de cet intervalle, la série reproduira périodiquement les mêmes valeurs, c'est-à-dire que l'équation de y, au développement, ne représentera pas la courbe $y = \varphi(x)$, mais une suite indéfinie d'arcs égaux à celui de cette courbe, compris entre les parallèles à l'axe des y, $x = 0$, $x = 2l$, ou $x = -l$, $x = +l$.

On peut, dans la formule

$$\varphi(x) = \frac{1}{2l}\int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)d\alpha$$

$$+ \frac{1}{l}\sum_1^\infty \int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)\cos m\frac{\pi(x-\alpha)}{l}\,d\alpha,$$

faire croître l indéfiniment, de manière que le développement s'étende à toute valeur de x. Le signe $\sum$ se change alors en celui de l'intégration. En posant $\frac{\pi}{l} = \varepsilon$, la seconde partie du second membre se transforme en

$$\frac{\varepsilon}{\pi}\int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)\cos\varepsilon(x-\alpha)d\alpha,$$

$$+ \frac{\varepsilon}{\pi}\int_{+l}^{+l} \varphi(\alpha)\cos 2\varepsilon(x-\alpha)d\alpha + \ldots$$

Or si, dans l'expression générale

$$\frac{\varepsilon}{\pi}\int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)\cos m\varepsilon(x-\alpha)d\alpha,$$

on remplace $m\varepsilon$ par p, et que l'on donne à p des accroissements successifs égaux à ε

$$\frac{1}{\pi}\int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)\cos p(x-\alpha)d\alpha$$

prend successivement toutes les valeurs

$$\frac{\varepsilon}{\pi}\int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)\cos\varepsilon(x-\alpha)d\alpha,$$

$$\frac{\varepsilon}{\pi}\int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)\cos 2\varepsilon(x-\alpha)d\alpha, \text{ etc.}$$

La somme de ces intégrales, quand on suppose l infini et, par suite, ε infiniment petit, est donc

$$\frac{1}{\pi}\int_0^\infty dp \int_{-\infty}^{+\infty} \varphi(\alpha)\cos p(x-\alpha)d\alpha.$$

D'un autre côté, la première partie

$$\frac{1}{2l}\int_{-l}^{+l} \varphi(\alpha)d\alpha$$

de la valeur primitive de $\varphi(x)$ tend vers zéro quand

$$\int_{-\infty}^{+\infty} \varphi(\alpha)d\alpha$$

ne tend pas vers l'infini; de sorte que, dans cette hypothèse, on peut poser

$$\varphi(x) = \frac{1}{\pi}\int_0^\infty dp \int_{-\infty}^{+\infty} \varphi(\alpha)\cos p(x-\alpha)d\alpha.$$

C'est la formule de Fourier.

FOURIER (François-Marie-Charles), créateur de la théorie sociale qui porte son nom, né à Besançon le 7 avril 1772, mort à Paris le 8 octobre 1837. Il était fils d'un marchand de draps, qui lui laissa en mourant (1781) 80,000 fr. de fortune. Après avoir fait d'assez médiocres études au collége de Besançon, il entra dans un magasin, fut tour à tour commis marchand à Rouen et à Lyon, établit un magasin d'épicerie dans cette dernière ville en 1793, se vit ruiné par suite du siége que les Lyonnais soutinrent contre les troupes de la Convention, et, frappé par la réquisition en l'an II, servit pendant deux ans. Un congé de réforme lui permit de reprendre le commerce, pour lequel pourtant il avait peu de goût, s'il faut en croire les disciples qui nous ont laissé des biographies du maître. Jeune encore il aurait fait, lui aussi, son serment d'Annibal; employé comme simple commis (1799) dans une maison de Marseille, ses patrons lui auraient ordonné de jeter à la mer une cargaison de riz qu'ils avaient laissé se détériorer pour maintenir le prix des grains à un taux élevé, et de là aurait pris naissance son dégoût pour les spéculations mercantiles; de là aussi le point de départ de ses idées de réforme sociale. Revenu à Lyon à l'époque du Consulat, et toujours commis marchand, il donna, dans le *Bulletin de Lyon*, quelques articles anonymes dont un, le *Triumvirat continental*, fut remarqué. Il y soutenait que l'Europe était menacée d'une crise suprême, après laquelle seulement elle jouirait d'une paix durable. Le *Triumvirat*, c'était la France, la Russie et l'Autriche. L'Autriche ne pouvait longtemps disputer le sceptre, et la lutte sérieuse pour la suprématie sur le continent devait avoir lieu entre la France et la Russie. L'empereur souffrait peu qu'on s'occupât, dans les journaux, de ces sortes de considérations politiques. Dubois, alors commissaire général de police à Lyon, eut ordre de s'enquérir du nom de l'auteur; Ballanche, qui était l'imprimeur propriétaire du *Bulletin*, représenta l'écrivain inconnu comme un jeune homme étranger à toute idée politique, et soutint qu'il n'avait pensé traiter qu'une question de pure géographie. Le futur auteur de la *Palingénésie* disait vrai sans le savoir : Fourier n'a jamais été un homme politique. Sa théorie lui a été inspirée, sans aucun doute, par le grand mouvement de transformation auquel il a assisté dans sa jeunesse; mais, à ce mouvement, chose singulière, il n'a jamais rien compris, car ses écrits sont pleins de déclamations contre la Révolution française. Le premier livre publié par Fourier est la *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales* (Leipzig [Lyon], 1808, 1 vol. in-8°). Ce volume, quoique passablement gros, n'est qu'un programme, ou mieux un prospectus, un aperçu de système. Fourier promettait d'en développer l'ensemble dans un avenir prochain; mais le peu d'attention qu'il obtint au début ne lui permit de réaliser cette promesse qu'en 1822, dans son *Traité d'association domestique et agricole* (2 vol. in-8°). Ici, les idées de l'auteur perdent en originalité ce qu'elles gagnent en étendue, et, sous ce dernier rapport, la *Théorie des quatre mouvements*, l'édition primitive du moins, restera comme un monument des plus curieux de l'imagination humaine. C'est là que se trouve l'étrange cosmogonie de Fourier. Selon lui, notre globe doit durer quatre-vingt mille ans, divisés en quatre phases : une phase de malheur, qui dure depuis six mille ans; deux phases d'unité sociale ou de bonheur, qui dureront soixante-dix mille ans; enfin une phase d'incohérence descendante ou de décadence, qui doit durer cinq mille ans. Il donne deux âmes et deux sexes à toutes les planètes; le fluide boréal de la terre est mâle, celui du pôle austral est femelle; quand le genre humain sera dans la phase d'harmonie, notre planète engendrera un printemps éternel; par l'expansion d'un *acide atrique boréal*, l'eau de la mer se changera en limonade, les poissons deviendront des serviteurs amphibies traînant les vaisseaux et les animaux féroces des porteurs élastiques, servant de bêtes de somme; la stature de l'homme atteindra 7 pieds; son existence moyenne sera de cent quarante-quatre ans; la population du globe doit s'élever à trois milliards d'habitants, et l'on ne comptera pas moins de trente-sept millions de poëtes égaux à Homère, trente-sept millions de géomètres égaux à Newton, trente-sept millions d'écrivains dramatiques égaux à Molière, etc. Suivent des considérations plus ou moins étranges sur les rapports des sexes, considérations qui se rapprochent beaucoup de ce qui a été enseigné par M. Enfantin en 1830; mais, au milieu de ces rêveries plus ou moins bizarres, on trouve, avec une critique vigoureuse des désordres sociaux et surtout des anomalies du commerce, des vues neuves sur les avantages de l'association. Cette partie est celle où Fourier se montre vraiment supérieur. Les étrangetés de son premier livre ont un peu été modifiées par lui dans ses ouvrages subséquents, mais sans que le fond de sa doctrine en ait subi aucune altération essentielle. Cette doctrine, conçue de toutes pièces, ne ressemble en rien aux élucubrations des anciens utopistes, Campanella, Thomas Morus et autres. Ils combattaient les passions; Fourier, au contraire, en fait le ressort de son ordre social; mais c'est à l'article FOURIÉRISME que nous exposerons complétement un système dont il nous suffit ici de donner une idée très-générale.

Fourier crut un moment pouvoir se flatter d'obtenir le concours de Napoléon, ce nouvel Hercule, qui devait « élever l'humanité sur les ruines de la barbarie et de la civilisation; » mais le héros fit la sourde oreille, et, plus tard, Fourier l'a appelé « avorton, en tout autre emploi que la guerre. » Jamais découragé, il s'adressait à tout le monde, à tous les partis. « Le calcul de l'attraction passionnelle, disait-il au *Courrier français*, est éminemment religieux et assorti à toutes les doctrines de gouvernements légitimes. » (*Lettre* inédite du 6 juillet 1820). Le 11 février 1823, il demandait à la Société de la morale chrétienne son appui pour expérimenter sa théorie. Il avait eu l'idée de s'adresser à une société anglaise; « mais, ajoutait-il, puisqu'on en trouve une dans Paris même, il est inutile de s'adresser à Londres, lorsqu'on est Français. » La même année, le 27 décembre, rebuté par l'indifférence de ses compatriotes, il se décidait pourtant à faire partager à l'Angleterre la gloire de l'application du système harmonien. « Il convient moins aux Français, écrivait-il au baron de Férussac, fort enclins au scepticisme, surtout en pareille matière. Si les compagnies anglaises, qui font des recherches sur le procédé sociétaire se décident à m'employer, en deux mois de belle saison je ferai l'opération, et les plus incrédules seront convaincus. » (*Lettre* inédite.) Il lui fallait aussi un journal « pour étayer l'entreprise, » comme il disait. Il finit par trouver, après 1830, des bailleurs de fonds. Un phalanstère fut créé, sous sa direction, à Condé-sur-Vire, et, en 1832, parut le journal la *Phalange*, aussi dirigé par lui : ni l'établissement ni la feuille qui lui servait de jalon ne réussirent. Fourier vit ses tentatives avorter, mais pas ses espérances, qu'il conserva vivaces jusqu'à ses derniers moments. Il mourut pauvre, mais heureux; car il se voyait entouré de disciples déjà nombreux, intelligents et convaincus. La théorie sociale de Fourier est évidemment la plus originale qui ait été conçue. Il a voulu appliquer au monde moral la découverte de Newton dans le monde physique. De là ces formules et ce style aux prétentions mathématiques, qui rendent la lecture de ses livres si fatigante; de là aussi ces analogies plus que hasardées entre les choses matérielles et celles qui sont du domaine encore si peu connu de la psychologie. Enfin, à côté de grandes vérités, d'aperçus neufs, ingénieux, Fourier nous offre des conceptions extravagantes, qui semblent sortir de la cervelle d'un fou. On a de lui, outre la *Théorie des quatre mouvements*, indiquée plus haut : *Traité de l'association domestique et agricole* (Besançon et Paris, 1822, 2 vol. in-8°), son livre le plus important, réimprimé en 1841 sous le titre de *Théorie de l'unité universelle;* le *Nouveau monde industriel et sociétaire* (1829 et 1845, in-8°); *Piéges et charlatanisme des deux sectes de Saint-Simon et d'Owen* (1831, in-8°); la *Fausse industrie morcelée* (1835-1836, 2 vol. in-12). Chose peu connue, Fourier a composé, dans sa jeunesse des poésies légères. Elles ont été recueillies par M. Dumas, son ami, membre de l'Académie de Lyon, qui les a laissées en manuscrit.

— Bibliogr. On peut consulter sur la remarquable personnalité qui fait le sujet de cet article : *Fourier et son école depuis* 1830, par J. Ferrari, dans la *Revue de Deux-Mondes* (1er août 1845); *Etudes sur les réformateurs*, par Louis Reybaud (même *Revue*, 15 novembre 1837; tiré à part); *Etudes sur la science sociale*, par J. Lechevalier; *Exposition abrégée du système de Fourier*, par Victor Considérant; *Galerie des contemporains illustres* (t. X), par L. de Loménie; *Traité de l'économie sociale*, par Auguste Ott (Paris, 1851); *Fourier et son école*, par M. Lerminier, dans les *Tablettes européennes* (1850).

FOURIÉRISME s. m. (fou-rié-ri-sme — du nom de *Fourier*). Système philosophique et économique de Fourier : *Enseigner le* FOURIÉRISME. *Combattre le* FOURIÉRISME.

— **Encycl. I.** MÉTHODE ET CRITIQUE FOURIÉRISTE. Fourier fait consister la méthode qui le conduisit à l'invention de son système, à ce qu'il appelle la découverte de la science sociale, en deux règles et procédés de recherches qui lui furent suggérées par l'incertitude et l'impuissance des sciences philosophiques, morales et politiques, règles et procédés qu'il désigne sous le nom de *doute absolu* et d'*écart absolu*. Voici en quels termes il raconte lui-même comment il en vint à adopter ces règles et cette méthode : « Je ne songeais à rien moins qu'à des recherches sur les destinées; je partageais l'opinion générale qui les regarde comme impénétrables, et qui relègue tout calcul sur cet objet parmi les visions des astrologues et des magiciens. Depuis l'impéritie dont les philosophes avaient fait preuve dans leur coup d'essai, dans la Révolution française, chacun s'accordait à regarder leur science comme un égarement de l'esprit humain; les torrents de lumière politique ne semblaient plus que des torrents d'illusions. Eh! peut-on voir autre chose dans les écrits de ces savants qui, après avoir employé vingt-cinq siècles à perfectionner leurs théories, après avoir rassemblé toutes les lumières anciennes et modernes, engendrent pour leur début autant de calamités qu'ils ont promis de bienfaits, et font décliner la société civilisée vers l'état barbare? Tel fut l'effet des cinq premières années pendant lesquelles la France subit l'épreuve des théories philosophiques. Après la catastrophe de 1793, les illusions furent dissipées; les sciences politiques et morales furent flétries et discréditées sans retour. Dès lors, on dut entrevoir qu'il n'y avait aucun bonheur à espérer de toutes les lumières acquises, qu'il fallait chercher le bien social dans quelque nouvelle science, et ouvrir de nouvelles routes au génie politique; car il était évident que ni les philosophes ni leurs rivaux ne savaient remédier aux misères sociales, et que, sous les dogmes des uns ou des autres, on verrait toujours se perpétuer les fléaux les plus honteux, entre autres l'indigence. Telle fut la première considération qui me fit soupçonner l'existence d'une *science sociale* encore inconnue et qui m'excita à en tenter la découverte. Loin de m'effrayer de mon peu de lumières, je n'entrevis que l'honneur de savoir ce que vingt-cinq siècles savants n'avaient pas su découvrir. J'étais encouragé par les nombreux indices d'égarement de la raison et surtout par l'aspect des fléaux dont l'industrie sociale est affligée : l'indigence, la privation de travail, les succès de la fourberie, les pirateries maritimes, le monopole commercial, l'enlèvement des esclaves, enfin tant d'autres infortunes dont je passe l'énumération, et qui donnent lieu de douter si l'industrie civilisée n'est pas une calamité inventée par Dieu pour châtier le genre humain. De là, je présumai qu'il existait dans cette industrie quelque renversement de l'ordre naturel; qu'elle s'exerce peut-être d'une manière contradictoire avec les vues de Dieu; que la ténacité de tant de fléaux pouvait être attribuée à l'absence de quelque disposition voulue par Dieu et inconnue de nos savants. Enfin, je pensai que, si les sociétés humaines sont atteintes, selon l'opinion de Montesquieu, « d'une » maladie de langueur, d'un vice intérieur, » d'un venin secret et caché, » on pourrait trouver le remède en s'écartant des routes suivies par nos sciences incertaines, qui avaient manqué ce remède depuis tant de siècles. J'adoptai donc pour règle dans mes recherches le *doute absolu* et l'*écart absolu*. »

En quoi consistent le doute absolu et l'écart absolu de Fourier? L'ordre social actuel et les idées régnantes qui s'y appliquent sont l'objet de ce doute et de cet écart. Fourier ne songe nullement à douter de ses sens, de son expérience, de ce qu'il appelle les sciences fixes. Son doute sociologique n'a rien de commun avec le doute métaphysique de Descartes, qu'il ne comprend même pas. « Descartes, dit-il, tout en vantant et recommandant le doute, n'en avait fait qu'un usage partiel et déplacé. Il élevait des doutes ridicules, il doutait de sa propre existence, et il s'occupait plutôt à alambiquer les sophismes des anciens qu'à chercher des vérités utiles. » Le doute de Fourier n'a rien non plus de commun avec le doute irréligieux des philosophes du XVIIIe siècle. « Les successeurs de Descartes ont encore moins que lui fait usage du doute; ils ne l'ont appliqué qu'aux choses qui leur déplaisaient. Par exemple, ils ont mis en problème la nécessité des religions, parce qu'ils étaient antagonistes des prêtres; mais ils se seraient bien gardés de mettre en problème la nécessité des sciences politiques et morales qui étaient leur gagne-pain, et qui sont aujourd'hui reconnues bien inutiles sous les gouvernements forts, et bien dangereuses sous les gouvernements faibles. » Le doute de Fourier porte sur tout cet ensemble d'idées, de croyances, de coutumes et de pratiques qui s'appelle la civilisation. « Quoi de plus imparfait, s'écrie-t-il, que cette civilisation qui traîne tous les fléaux à sa suite? Quoi de plus douteux que sa nécessité et sa permanence future? N'est-il pas probable qu'elle n'est qu'un échelon de la carrière sociale? Si elle a été précédée de trois autres sociétés, la sauvagerie, le patriarcat et la

barbarie, s'ensuit-il qu'elle sera la dernière, parce qu'elle est la quatrième? N'en pourra-t-il pas naître encore d'autres, et ne verrons-nous pas un cinquième, un sixième, un septième ordre social, qui seront peut-être moins désastreux que la civilisation, et qui sont restés inconnus, parce qu'on n'a jamais cherché à les découvrir? Il faut donc appliquer le doute à la civilisation, douter de sa nécessité, de son excellence et de sa permanence. Ce sont là des problèmes que les philosophes n'osent pas se proposer, parce qu'en suspectant la civilisation ils feraient planer le soupçon de nullité sur leurs théories, qui toutes se rattachent à la civilisation, et qui tomberaient avec elle, du moment où l'on trouverait un meilleur ordre social pour la remplacer. »

Un esprit qui doutait de la civilisation devait nécessairement être conduit à rêver, à rechercher un ordre entièrement nouveau de rapports sociaux, et, dans cette recherche, à s'écarter des sentiers tracés jusque-là par des sciences qui n'avaient fait que mettre la civilisation en théorie. Ainsi l'idée du doute absolu suggérait naturellement celle de l'écart absolu. « J'avais présumé, dit Fourier, que le plus sûr moyen d'arriver à des découvertes utiles, c'était de s'éloigner en tout sens des routes suivies par les sciences incertaines, qui n'avaient jamais fait faire la moindre invention utile au corps social, et qui, malgré les immenses progrès de l'industrie, n'avaient pas même réussi à prévenir l'indigence. Je pris donc à tâche de me tenir constamment en opposition avec ces sciences. En conséquence, j'évitai toute recherche sur ce qui touchait aux intérêts du trône et de l'autel, dont les philosophes se sont occupés sans relâche depuis l'origine de leur science : ils ont toujours cherché le bien social dans les innovations administratives ou religieuses; je m'appliquai, au contraire, à ne chercher le bien que dans des opérations qui n'eussent aucun rapport avec l'administration ou le sacerdoce, qui ne reposassent que sur des mesures industrielles ou domestiques, et qui fussent compatibles avec tous les gouvernements, sans avoir besoin de leur intervention. »

Doute absolu, écart absolu, distinction des sciences incertaines et des sciences fixes, tels sont, au point de vue de la méthode et de la critique, les principes fondamentaux du *fouriérisme*. Les sciences que Fourier repousse comme incertaines sont : la métaphysique, la théologie, la politique, la morale et l'économie politique. Il se plaît à montrer l'inanité de ces sciences, leur impuissance à résoudre le problème des destinées humaines, et l'égarement de la raison qui doit être mis sur leur compte. « Il n'est que trop vrai, dit-il; depuis vingt-cinq siècles qu'existent les sciences politiques et morales, elles n'ont rien fait pour le bonheur de l'humanité; elles n'ont servi qu'à augmenter la malice humaine, en raison du perfectionnement des sciences réformatrices; elles n'ont abouti qu'à perpétuer l'indigence et les perfidies, qu'à reproduire les mêmes fléaux sous diverses formes. Après tant d'essais infructueux pour améliorer l'ordre social, il ne reste aux philosophes que la confusion et le désespoir. Le problème du bonheur public est un écueil insurmontable pour eux; et le seul aspect des indigents qui remplissent les cités ne démontre-t-il pas que les torrents de lumières philosophiques ne sont que des torrents de ténèbres? »

Par la critique des sciences incertaines, le *fouriérisme* semble se rapprocher du positivisme. Ne prétend-il pas, lui aussi, élever à l'état de science fixe, c'est-à-dire positive, l'étude de l'homme et de la société? Il y a pourtant, entre les deux doctrines, une différence essentielle : c'est contre la métaphysique et la théologie, telles qu'elles sont établies et professées, que Fourier s'élève; il n'entend nullement, comme Auguste Comte, supprimer le problème métaphysique et le problème théologique. Il reproche aux métaphysiciens d'avoir abandonné le véritable objet de leur science pour de stériles et futiles recherches. « Si l'on veut glacer tous les esprits, dit-il, il suffit de prononcer le mot *métaphysique*. Cette science, affectée à l'étude de l'âme, est un objet d'effroi pour quiconque possède une âme; elle figure dans le monde savant comme la ronce dans un bosquet. Bien différents de Midas qui changeait le cuivre en or, les métaphysiciens ont eu l'art de changer l'or en cuivre, et de reléguer au dernier rang leur science, qui devait tenir le sceptre du monde scientifique. C'était à eux de dissiper les charlataneries de la superstition, de la politique et de la morale, qui prétendent diriger les affaires sociales; c'était à eux de censurer les opérations de Dieu, de déterminer les devoirs de Dieu envers nous et ses plans sur l'ordre des sociétés humaines; mais à quoi la métaphysique s'est-elle arrêtée? A des arguties sur les sensations, les abstractions et les perceptions. Cette broutille méritait-elle d'occuper la science chargée de résoudre le grand problème des destinées, le problème de l'harmonie universelle? Comme théorie des êtres immatériels, la métaphysique est le seul juge qui puisse s'interposer entre Dieu et les sciences humaines; elle seule peut discuter si Dieu a rempli ses devoirs envers les créatures, et si les sciences ont pénétré et secondé les vues de Dieu. En la voyant renoncer à de si hautes fonctions, pour se jeter dans les enfantillages de l'idéologie, ne peut-on pas lui dire :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Etrange bizarrerie! tandis que chaque science s'efforce d'étendre son domaine et d'empiéter au delà de ses attributions, la métaphysique seule abandonne ses priviléges, et n'ose pas raisonner librement sur les œuvres de Dieu, dont elle est seule juge compétent. Il est désolant de penser que la stupeur, la pusillanimité de cette classe de savants prive depuis deux mille cinq cents ans le genre humain de la connaissance des lois divines et de ses destinées. »

Fourier, comme on voit, est très-éloigné de rejeter toute spéculation sur les causes premières et sur les causes finales. Il se sépare complétement, sur ce point, de la philosophie positiviste, et l'on peut même dire de l'esprit et de la méthode qui règnent aujourd'hui dans les sciences. Il se prononce aussi formellement contre l'athéisme que contre la crédulité surnaturaliste. Il y voit deux excès qui nous éloignent en tout sens de la découverte des destinées. Il accuse la théologie surnaturaliste, la superstition, d'interdire aux civilisés tout débat sur les vues et les devoirs de Dieu, et d'étouffer la métaphysique dans sa source, en s'opposant à toute critique raisonnée des œuvres divines. Selon lui, le premier pas à faire pour arriver au bien, c'est d'oser confesser l'existence du mal; pour trouver la véritable théorie de la Providence, il faut commencer par maudire le Dieu dont on nous parle et dont on veut que la civilisation soit l'œuvre définitive. Il ne s'agit pas de nier Dieu; il s'agit d'aborder la question des devoirs de Dieu, afin de comprendre ses desseins, ses plans dans la création. Cet examen des devoirs de Dieu, cette critique de ses actes, est le fondement de nos espérances et le point de départ de la vraie métaphysique et de la vraie théologie. Maudire Dieu, tel devrait être le premier acte de la raison chez les civilisés; c'est bien, d'ailleurs, en réalité, ce qu'ils font sans en avoir conscience. Dieu est maudit par toute la terre, car il est partout harcelé de prières publiques. Eh! qu'est-ce que la prière publique, sinon un reproche d'improvidence, une malédiction déguisée? En considérant l'ordonnance merveilleuse de l'univers matériel, il est impossible de contester l'intervention d'un moteur suprême, infiniment habile à mouvoir et à organiser la matière, infiniment méchant et ingénieux à torturer les créatures. L'athéisme est donc faiblesse, et la voix de la raison ne doit conduire qu'à l'impiété. L'athéisme est une opinion bâtarde qui ne mène à rien. L'impiété raisonnée mène à la lumière, en ce qu'elle nous conserve dans la persuasion de l'habileté de Dieu. Elle donne naissance à des raisonnements qui peuvent mettre sur la voie des lois sociales de Dieu, du véritable mode de révélation que Dieu emploie avec nous; mais les athées et les matérialistes, en se prétendant esprits forts, n'ont montré que des vues timides : tous ont vanté cet ordre civilisé qu'ils abhorrent en secret et dont l'esprit les désoriente au point de les faire douter de l'existence de Dieu.

Après la critique de la métaphysique et de la théologie vient la critique de la politique, de la morale et de l'économie politique. Deux vices sans remède en civilisation annoncent, selon Fourier, de temps immémorial, l'impuissance des sciences politiques. Ces vices sont l'*indigence* qui afflige les individus et les *révolutions* qui affligent les empires. Avec tout le bruit qu'ils font de libertés, de garanties, de pactes sociaux, nos politiques n'ont jamais su garantir au pauvre le premier des droits naturels, le droit au travail. Savent-ils préserver les empires des révolutions? Pas davantage. Les révolutions vont croissant; on les voit de plus en plus se former dans le lointain sans aucun moyen de les écarter, et leur imminence prouve que la politique n'eut jamais la moindre notion sur les métamorphoses que peut subir l'ordre civilisé.

Non moins impuissante, non moins stérile que la politique, se montre la morale. En préconisant l'abstinence et la continence, en déclarant la guerre à la passion et au plaisir, en imposant son système de contrainte, son joug à l'amour, la morale introduit l'hypocrisie et le mensonge dans les relations des sexes et dans tous les rapports sociaux. Les moralistes sont obligés de flatter les crimes des plus forts pour pouvoir à leur aise tracasser les faibles sur leurs peccadilles. Un des préceptes les plus importants de la morale est la charité. Eh bien! il est facile de voir que la charité est impossible au corps social en masse, parce que les froissements politiques ruinent dix fois plus d'individus que l'État n'en peut secourir; que la charité est dangereuse dans l'exercice individuel, parce qu'elle provoque la paresse et la mendicité; enfin que le précepte : « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'il vous fût fait, » se réduit à l'absurde, si on le suppose pratiqué rigoureusement.

L'économie politique doit être condamnée à son tour. C'est la théorie d'une liberté qui n'est que licence et anarchie; c'est la consécration des vices et des crimes du commerce, de ces modes divers de spoliation du corps social qui s'appellent banqueroute, accaparement, agiotage, parasitisme ou superfluités d'agents; c'est la négation érigée en système de toute responsabilité chez les marchands, de toute garantie en faveur des producteurs et des consommateurs. L'avénement récent de l'économie politique n'a eu qu'un résultat heureux, celui de révéler le néant des autres sciences incertaines, et notamment de condamner la morale à l'abdication et au suicide.

— II. Théorie de l'attraction passionnelle. Cosmologie fouriériste. La préoccupation de Fourier était de résoudre le problème, de trouver la théorie de l'association. Les sciences *incertaines* ne pouvant donner cette théorie, il fallait la demander à des sciences fixes, c'est-à-dire fondées sur des principes certains, comme les sciences physiques. L'idée d'une dynamique, d'une mathématique du monde moral et social, analogue à la dynamique, à la mathématique qui régit le monde matériel, devait naturellement se présenter à l'esprit de Fourier. C'est ainsi qu'il fut conduit à ses grandes conceptions de l'attraction passionnelle et de l'unité universelle. Une force, l'attraction, assure l'harmonie des mouvements des astres; n'est-ce pas une force semblable, une espèce d'attraction, qui seule est destinée à garantir l'harmonie des volontés humaines, le concert social? Et cette attraction d'ordre moral, infaillible moteur déposé par Dieu dans la société, qu'est-ce autre chose que la passion même? N'y a-t-il pas quelque rapport entre cette attraction humaine, cette attraction passionnelle et l'attraction matérielle découverte par Newton, entre les lois de l'une et celles de l'autre? « Je pensai, dit Fourier, que l'attraction était interprète des vues de Dieu sur l'ordre social, et j'en vins au calcul analytique et synthétique des attractions et répulsions passionnées; elles conduisent en tout sens à l'association agricole. On aurait donc découvert les lois de l'association, sans les chercher, si l'on se fût avisé de faire l'analyse et la synthèse de l'attraction... Je reconnus bientôt que les lois de l'attraction passionnelle étaient en tout point conformes à celles de l'attraction matérielle expliquées par Newton, et qu'il y avait *unité du système de mouvement pour le monde matériel et pour le monde spirituel*. Je soupçonnai que cette analogie pouvait s'étendre des lois générales aux lois particulières; que les attractions et propriétés des animaux, végétaux et minéraux étaient peut-être coordonnées au même plan que celles de l'homme et des astres; c'est de quoi je fus convaincu après les recherches nécessaires. Ainsi fut découverte une nouvelle science fixe : l'*analogie des mouvementu* ou *analogie des modifications de la matière avec la théorie mathématique des passions de l'homme et des animaux*... Du moment où je possédai les deux théories de l'attraction et de l'unité de mouvements, je commençai à lire dans le grimoire de la nature; ses mystères s'expliquaient successivement, et j'avais enlevé le voile réputé impénétrable. J'avançais dans un nouveau monde scientifique; ce fut ainsi que je parvins graduellement jusqu'au calcul des destinées universelles, en détermination du système fondamental sur lequel furent réglées les lois de tous les mouvements présents, passés et à venir. »

Tout à l'heure, la morale était repoussée par la méthode et la critique fouriéristes, comme science incertaine, impuissante, stérile. La voilà maintenant condamnée radicalement, absolument, comme contraire à une science fixe, à la théorie de l'attraction passionnelle, comme contraire à l'ordre voulu de Dieu, dont les vues nous sont révélées par l'attraction. C'est ce que Fourier exprime par cet aphorisme : « Le devoir vient des hommes, l'attraction vient de Dieu. » Le devoir vient tellement des hommes qu'il varie de peuple à peuple et d'une époque à une autre. L'attraction, c'est-à-dire la tendance des passions, est tellement un fait divin, que les passions sont les mêmes chez tous les peuples, civilisés ou sauvages, dans tous les siècles, primitifs ou modernes. Dieu maintient dans ce sens la tendance des passions, malgré l'abus actuel qu'en fait l'homme, parce que les passions doivent servir à l'avénement et au maintien des destinées futures, d'où il résulte que les passions s'agitent aujourd'hui, malheureuses et comprimées, dans un milieu provisoire, pour s'établir plus tard, heureuses et satisfaites, dans le milieu que Dieu leur a réservé. Supposer le contraire, c'est supposer Dieu inepte et incapable de diriger harmonieusement le monde. L'attraction est la loi des relations humaines, comme elle est la loi des mondes. Les passions sont une boussole permanente, que Dieu a mise en nous; elles sont le gage et le fondement de notre espérance dans un ordre social meilleur que la civilisation, et aussi de notre espérance dans une vie future. « Les attractions sont proportionnelles aux destinées. » Contre cet aphorisme fondamental ne peuvent prévaloir ni la civilisation, avec ses négations prétendues scientifiques de toute réforme radicale de la société, ni le matérialisme, avec ses négations prétendues scientifiques de toute spéculation sur l'immortalité de l'âme.

Le grand principe de la cosmologie fouriériste est le principe d'*unité* ou d'*analogie*, que Fourier formule ainsi : « Tout est lié au système de l'univers. » En quoi consiste cette unité du système cosmique? Fourier et ses disciples distinguent dans la nature cinq branches ou *mouvements*, quatre mouvements cardinaux et un mouvement pivotal. Les quatre mouvements cardinaux sont : 1° le matériel; 2° l'aromal; 3° l'organiquee; 4° l'instinctuel. Le mouvement pivotal est le mouvement social ou passionnel. La théorie du mouvement matériel explique les lois suivant lesquelles Dieu règle le mouvement de la matière pondérable; celle du mouvement aromal rend compte de la distribution des aromes ou substances impondérables; celle du mouvement organique comprend les lois suivant lesquelles Dieu distribue les formes, les couleurs, les odeurs, les saveurs, les propriétés; les lois qui régissent la distribution des penchants et des instincts appartiennent à la théorie du mouvement instinctuel; enfin la théorie du mouvement social ou passionnel doit faire connaître les lois suivant lesquelles est réglée l'ordonnance des mécanismes sociaux dans tous les globes habités. Sur cette doctrine des cinq mouvements, deux observations générales sont à faire : la première est qu'il n'y a rien d'arbitraire, rien de fortuit dans la nature, et que le moindre phénomène, la moindre particularité a sa raison d'être, son rôle et sa signification. « Les lois des cinq mouvements, dit Fourier, dépendent des mathématiques; sans cette dépendance, il n'y aurait point d'harmonie dans la nature, et Dieu serait injuste. En effet, la nature est composée de trois principes éternels, incréés et indestructibles : 1° *Dieu* ou l'*Esprit*, principe actif et moteur; 2° la *matière*, principe passif et mû; 3° la *justice* ou la *mathématique*, principe régulateur du mouvement. Pour établir l'harmonie entre les trois principes, il faut que Dieu, en mouvant et en modifiant la matière, s'accorde avec les mathématiques; sans cela, il serait arbitraire, à ses propres yeux comme aux nôtres, en ce qu'il ne concorderait pas avec une justice certaine et indépendante de lui; mais si Dieu se soumet aux règles mathématiques qu'il ne peut pas changer, il trouve dans cet accord sa gloire et son intérêt : *sa gloire*, en ce qu'il peut démontrer aux hommes qu'il régit l'univers équitablement et non arbitrairement, qu'il meut la matière d'après des lois non sujettes au changement; *son intérêt*, en ce que l'accord avec les mathématiques lui fournit le moyen d'obtenir, dans tout mouvement, la plus grande quantité d'effets avec la moindre quantité de ressorts. » La seconde observation, c'est que le mouvement passionnel ou social est le type des quatre autres, qui en sont les reflets, si bien que les propriétés d'un animal, d'un végétal, d'un minéral, et même d'un tourbillon d'astres, représentent, symbolisent quelque effet des passions humaines dans l'ordre social. Ce principe d'analogie, sur lequel nous ne croyons pas devoir nous étendre, subordonne d'une manière fort curieuse l'évolution de la nature, ce qu'on a appelé récemment le progrès organique au progrès social et humanitaire. Il explique ce fait, qui semble accuser la Providence : la présence sur notre globe d'animaux et de végétaux inutiles ou nuisibles à l'homme. Aux époques de subversion, disent les fouriéristes, les passions humaines produisent de mauvais effets. L'analogie, miroir fidèle, doit représenter ces mauvais effets aussi bien que les bons dans tous les règnes de la nature. Si la calomnie souille de son venin toutes les relations civilisées, la nature en peint les effets variés dans la famille des vipères, famille hideuse, bien qu'elle se présente, comme la calomnie, sous une peau brillante et artistement nuancée. Si nos routes sont infestées de lâches brigands, nos forêts sont peuplées de loups, leur parfaite image. Pendant l'enfance d'un globe, les passions conduisent le plus ordinairement au désordre; les premières créations destinées à fournir le mobilier de ces époques malheureuses ont dû donner, par analogie, des espèces malfaisantes en majorité. Aussi rien n'est plus pauvre que le règne animal que nous possédons; mais la science démontre qu'il y a déjà eu, sur la terre, plusieurs créations successives, et l'on n'a pas de raison pour prétendre que la série des créations est arrivée à son dernier terme, que l'avenir n'aura pas les siennes aussi bien que le passé. Les créations futures, destinées à fournir le mobilier des âges d'harmonie, devront donner, pour emblèmes des vertus de ces époques, des espèces bienfaisantes en majorité; des animaux utiles par eux-mêmes, et utiles encore parce qu'ils aideront l'homme à débarrasser son domaine de tout ce qu'il renferme de répugnant, de malfaisant et d'odieux.

Puisque nous en sommes au principe d'analogie, signalons en passant l'opposition remarquable qui existe sur ce point entre la conception de Fourier et celle de Saint-Simon. Nous voyons dans l'une et l'autre l'idée d'attraction assumer le grand rôle; mais, tandis que Saint-Simon croit saisir dans la gravitation un principe d'explication universelle, et rêve de ramener et de réduire à cette grande loi toutes celles du monde physique, biologique et moral, Fourier subordonne les sciences de la matière à la science de l'homme, les lois du monde physique et biologique aux lois du monde moral, l'attraction matérielle de Newton à l'attraction passionnelle. Tandis que Saint-Simon s'imagine mettre à profit les leçons des savants de son temps, en

leur intimant l'ordre de ramener les passions au poids des molécules, et de tirer de là les moyens d'organiser et de gouverner, Fourier se plaît à ramener à une action passionnelle toutes les forces et tous le mouvements de la nature. La métaphysique de Saint-Simon est matérialiste; celle de Fourier est une sorte d'animisme universel.

— III. ANALYSE FOURIÉRISTE DES PASSIONS. L'attraction passionnelle ou la passion, considérée d'une manière générale, présente un certain nombre de modes distincts, irréductibles, élémentaires, que Fourier appelle *passions radicales*, et qu'il s'est appliqué à déterminer et à classer. Le *fouriérisme* repose tout entier sur cette analyse des passions radicales. « L'attraction passionnelle, dit Fourier, est l'impulsion donnée par la nature antérieurement à la réflexion, et persistante, malgré l'opposition de la raison, du devoir, du préjugé. » En tous temps, en tous lieux, l'attraction passionnelle a tendu et tendra à trois buts : 1° au luxe, au plaisir des cinq sens; 2° aux groupes; 3° au mécanisme des passions et caractères, et aux séries. D'après ces trois buts qui en résultent, l'attraction passionnelle se divise en trois passions principales que Fourier nomme *sous-foyères*. Expliquons cette première division des passions.

L'homme désire le bonheur et craint la souffrance. Il peut jouir et souffrir de trois manières seulement : 1° indépendamment de ses rapports avec ses semblables, en lui-même ou dans son contact avec la nature; 2° dans ses rapports particuliers avec ceux de ses semblables qui ont un contact plus ou moins direct avec lui; 3° dans ses rapports généraux avec la société. Telles sont les trois sources d'où découlent le bien et le mal; les trois *foyers* d'où rayonnent le plaisir ou la douleur. L'homme jouit ou souffre indépendamment de ses rapports avec ses semblables : 1° en lui-même, suivant que sa santé est bonne ou mauvaise, sa constitution robuste ou débile; 2° dans son contact avec le milieu, suivant le degré de puissance qu'il possède pour faire plier ce milieu à sa volonté, pour se procurer les biens, objet de sa convoitise. L'homme désire donc la santé d'abord, et ensuite la richesse, par laquelle il peut s'approprier les choses dont sa constitution l'excite à faire usage. Richesse et santé sont exprimées par le mot *luxe* dans le langage de Fourier : *luxe interne* ou santé, *luxe externe* ou richesse. Ainsi la *tendance au luxe* est la première des passions sous-foyères. L'homme jouit et souffre dans ses rapports particuliers avec ceux de ses semblables qu'il connaît, suivant qu'il peut ou non se réunir aux hommes qu'il affectionne pour s'occuper avec eux des objets de leur commune sympathie; suivant la facilité avec laquelle il se met en relation avec les uns et avec les autres, d'après la volonté, l'impulsion, le caprice du moment. L'homme a donc le désir de s'approcher de ses semblables, de former avec eux des réunions, des groupes, et la *tendance aux groupes* est la seconde des passions sous-foyères. L'homme jouit ou souffre dans ses rapports généraux avec la société, suivant que cette société favorise ou comprime ses tendances au luxe et aux groupes, et règle avec plus ou moins de bonheur les rapports de ces groupes entre eux. La forme sociale désirée devrait donc, acceptant comme éléments ces groupes librement formés, les rendre utiles ou productifs, sans leur faire perdre de leur puissance d'attraction, de manière à conduire à la santé et à la richesse tous ceux qui s'y seront librement enrôlés. Elle devrait déterminer le mode des rapports à établir entre les groupes, les classer, les coordonner, en un mot, les organiser en *séries*, les groupes tendant à former des séries, comme les individus tendent à former des groupes. La *tendance aux séries* est donc la troisième des passions sous-foyères.

Il faut maintenant décomposer ces trois tendances ou passions principales. Le premier but de l'attraction passionnelle comprend, on l'a vu, tous les plaisirs sensuels; en les désirant, nous souhaitons implicitement la santé et la richesse, qui sont les moyens de satisfaire nos sens. Les sens, au nombre de cinq, sont, comme chacun le sait, le goût, l'odorat, le tact, la vue et l'ouïe. Ils donnent lieu à un premier ordre de passions dont la satisfaction comprend celle des besoins avec lesquels chacun des sens se trouve en rapport. Ainsi la satisfaction du goût répond à celle des besoins de la nutrition par le boire et le manger; la satisfaction des autres sens emporte avec elle l'idée de vêtements et de logements convenables, ainsi que de toutes les jouissances artistiques (spectacles, concerts, musées), que nous goûtons par l'intermédiaire de ces sens. Ainsi la tendance au luxe se décompose en cinq passions dites *sensitives*. Quelle que soit l'importance de ce premier ordre de passions, Fourier ne méconnaît pas leur infériorité relative. « Les sens, dit-il, ne sont point isolément des ressorts de sociabilité : le plus influent de tous, le goût (besoin de se nourrir) pousse dans certains cas à l'anthropophagie. Les sens ne sont que *renfort* de sociabilité, comme le plaisir de la table qui rend l'amitié plus vive et plus cordiale. »

La tendance aux groupes se divise en quatre passions désignées sous le nom d'*affectives*. Une réunion, un groupe jouit de propriétés différentes suivant la cause qui a déterminé sa formation. Cette cause peut varier, parce qu'il y a des inégalités entre les hommes, et les inégalités à considérer, quant à la formation des groupes, ne sont que de trois espèces : 1° les hommes sont inégaux par le rang qu'ils occupent, rang qui est la conséquence de leur fortune, de leur talent, de leur valeur; 2° ils diffèrent par le sexe; 3° ils sont de diverses familles et diffèrent encore par la naissance, par le sang; de là quatre espèces de groupes : 1er groupe, formé sans tenir compte d'aucune des inégalités naturelles, groupe où règnent la confusion et l'égalité des rangs, *groupe d'amitié;* 2e groupe, où les hommes, classés d'après leur rang, sont conduits par des supérieurs vers un but capable de satisfaire leur ambition, réunion ambitieuse, *groupe d'ambition;* 3e groupe, formé par la tendance des individus différents par sexe à s'aimer, à s'unir, *groupe d'amour;* 4e groupe, formé sous l'influence du lien de parenté, réunion familiale d'individus, *groupe de famille. Amitié*, *ambition*, *amour* et *familisme*, où lien de parenté, sont donc les quatre passions comprises dans la tendance aux groupes, les quatre passions qui tendent à rapprocher les hommes, à les réunir affectueusement.

Le lien entre les groupes doit être formé par l'organisation sériaire qui les met en rapport. Le rapport d'un groupe à un autre groupe ne peut être qu'*hostile*, *ami* ou *indifférent*. Un homme fonctionnant dans un groupe peut désirer le contact d'un autre groupe par trois raisons : 1° il cherche le contact des groupes *rivaux* avec lesquels il veut se mesurer; 2° il aime la présence des groupes *amis*, parce qu'ils le soutiennent dans ses prétentions, et qu'il se plaît à les soutenir de même; 3° enfin, la fatigue et l'ennui qu'il éprouverait s'il s'occupait sans cesse des mêmes choses, en face des mêmes hommes, lui font sentir le besoin d'abandonner momentanément le groupe qu'il avait choisi pour passer dans un nouveau groupe *indifférent* aux prétentions générales du premier, mais vers lequel il se sent entraîné personnellement par quelque attraction. Ainsi, la tendance aux séries se décompose en trois passions : passions de rivalité, d'accord, de diversité.

1° *Rivalité*. Cette passion est un besoin d'intrigue, de lutte, de cabale, si naturel à l'homme, que tous ses jeux, de l'enfance à la vieillesse, ne sont qu'une lutte entre plusieurs partis. Lorsque cette passion nous anime, nous oublions la fatigue pour ne sentir qu'ardeur et plaisir. C'est une fougue, mais une fougue réfléchie, car celui qu'elle domine calcule ses actes de manière à ne perdre aucune chance de succès : connue déjà, par plusieurs de ses effets, cette passion a reçu différents noms suivant le rôle qu'elle a joué, d'après les circonstances où elle a paru. On l'a nommée noble émulation, esprit d'intrigue, science diplomatique, passion du jeu, du trafic, envie, etc. Fourier le premier, ayant nettement caractérisé cette passion, ainsi que les deux suivantes, a dû lui donner un nom propre qui lui manquait. Il l'a nommée *cabaliste*.

2° *Accord*. Le besoin d'accord naît d'une passion qui est en tout l'opposé de la précédente. Ces groupes amis qui nous contemplent, cette vaste réunion d'hommes qui applaudit à nos efforts, font naître en nous un enthousiasme aveugle, une fougue irréfléchie qui exclut la raison et nous porte à des actes de courage et de dévouement qui seraient impossibles si nous agissions de sang-froid. Un plaisir simple n'est guère capable de développer cet enthousiasme; il veut un plaisir composé de plusieurs plaisirs. Son domaine est surtout l'amour, l'amour complet, agissant sur l'âme et sur les sens. Cette satisfaction multiple, qui seule peut engendrer cette passion, lui a fait donner le nom de *composite*.

3° *Diversité*. Le premier rameau de la tendance aux séries est le besoin qu'éprouvent tous les hommes de varier leurs occupations. Un plaisir même devient à la longue monotone et fastidieux. Cette passion, sous le nom d'inconstance, est généralement regardée comme un vice; nous verrons qu'elle est destinée à jouer plusieurs rôles essentiels; entre autres, c'est elle qui doit prévenir les excès en maintenant l'équilibre entre les facultés de l'homme. Cette passion est nommée *papillonne*. *Cabaliste*, *composite*, *papillonne* sont les passions *distributives;* les groupes doivent être distribués en séries, conformément à leurs exigences. Ces trois passions sont encore désignées par Fourier sous le nom de *mécanisantes*, parce qu'elles président au fonctionnement social des autres passions, parce qu'elles sont les trois grands ressorts de la mécanique sociale.

Ainsi l'humanité compte douze passions radicales, sept de l'âme, cinq de la chair; cinq passions sensitives tendant au luxe; quatre affectives tendant aux groupes; trois passions distributives ou mécanisantes tendant aux séries. Ajoutons que ces douze passions radicales, ou les trois sous-foyères qu'elles forment, convergent et se réunissent en une passion unique, passion pivotale que Fourier appelle l'*unitéisme*, passion de l'unité, c'est-à-dire de l'ordre, de l'accord universel. L'unitéisme est le sentiment le plus élevé dont l'homme soit susceptible; il comprend l'amour du bien public et de l'humanité, ainsi que toutes les nuances du sentiment religieux. Le tableau suivant résume l'analyse et la classification fouriériste des passions.

CLASSIFICATION FOURIÉRISTE DES PASSIONS

PASSION PIVOTALE	PASSIONS SOUS-FOYÈRES	PASSIONS RADICALES		
Unitéisme . . . . Harmonie . . . . Religion	1. Tendance aux luxe. Rapport avec le monde extérieur.	1. Passion répondant au Goût. 2. Passion répondant à l'Odorat. 3. Passion répondant à la Vue. 4. Passion répondant à l'Ouïe. 5. Passion répondant au Tact.	Sensitives.	
	2. Tendance au groupes. Lien avec l'humanité.	6. Ambition . . . / 7. Amitié. . . . . } mode majeur. 8. Amour. . . . . / 9. Familisme. . . } mode mineur.	Affectives.	Animiques.
	3. Tendance aux séries. Lien sociétaire.	10. Cabaliste ou contrastante . . . 11. Composite ou exaltante . . . . 12. Papillonne ou alternante . . .	Distributives.	

Les passions sensitives ne sont pas directement sociales; elles ne peuvent être, selon l'expression même de Fourier, qu'un renfort de sociabilité. Les passions affectives sont directement sociales, l'homme ne pouvant les satisfaire en aucune manière hors du contact des autres hommes. Fourier fait remarquer que chacune d'elles a deux ressorts, l'un *spirituel*, l'autre *matériel;* c'est ce qu'indique le tableau suivant :

AMITIÉ. *Affection universelle*	Ressort spirituel. Affinité de caractère. Ressort matériel. Affinité de penchants industriels.
AMBITION. *Affection corporative*	Ressort spirituel. Ligue pour la gloire. Ressort matériel. Ligue pour l'intérêt.
AMOUR. *Affection bisexuelle*	Ressort matériel. Amour physique. Ressort spirituel. Amour animique ou céladonique.
FAMILISME. *Affection consanguine*	Ressort matériel. Lien de consanguinité. Ressort spirituel. Lien d'adoption.

Les deux premières affectives où le ressort spirituel est placé en première ligne, parce qu'il y domine, sont les affections d'ordre majeur. L'amour et le familisme sont les affections d'ordre mineur, parce que le ressort spirituel y est subordonné au matériel. Un groupe formé sous l'influence du ressort matériel manque de noblesse; il manque d'utilité, si le ressort spirituel seul est en jeu; le groupe est parfait, noble et utile, s'il est formé par les deux ressorts de la passion.

Fourier a cherché les propriétés des groupes et les a résumées en plusieurs tableaux que nous allons donner successivement. Le premier tableau indique le ton naturel à chaque groupe. Le second fait connaître d'où part l'impulsion lorsque le groupe doit agir. Le troisième a rapport à la critique qui corrige et redresse, et qui est ainsi un des éléments de l'éducation. Chaque groupe a un mode de critique qui lui est propre, et qui serait déplacé dans les autres.

1° TON.

Groupe d'AMITIÉ, ou *nivellement*.	Cordialité et confusion de rangs.
Groupe d'AMBITION, ou *ascendance*.	Déférence des inférieurs envers les supérieurs.
Groupe d'AMOUR, ou *inversion*.	Déférence du sexe fort pour le sexe faible.
Groupe de FAMILLE, ou *descendance*.	Déférence des supérieurs pour les inférieurs.

2° ENTRAÎNEMENT.

Groupe d'AMITIÉ.	Tous s'entraînent en confusion.
Groupe d'AMBITION.	Les supérieurs entraînent les inférieurs.
Groupe d'AMOUR.	Les femmes entraînent les hommes.
Groupe de FAMILLE.	Les inférieurs entraînent les supérieurs.

3° CRITIQUE.

Groupe d'AMITIÉ.	La masse critique *facétieusement* l'individu.
Groupe d'AMBITION.	Le supérieur critique *gravement* l'inférieur.
Groupe d'AMOUR.	L'individu excuse *aveuglément* l'individu.
Groupe de FAMILLE.	La masse excuse *indulgemment* l'individu.

Les affectives prédominent successivement aux différents âges de la vie, suivant le tableau ci-après :

Ages.	Passions dominantes.
Enfance	Amitié.
Adolescence . .	Amour.
Virilité	Amour et ambition.
Maturité	Ambition.
Vieillesse. . . .	Familisme.

Les sexes sont aussi sous l'influence plus particulière de certaines affectives; les affectives majeures (amitié, ambition) dominent dans l'homme; les affectives mineures (amour, familisme) se trouvent plutôt chez la femme.

La dominance d'une ou de plusieurs passions est ce qui constitue le *caractère* de chaque individu. Le *titre* du caractère s'apprécie par le nombre, la nature et l'intensité des passions dominantes. Un caractère dans lequel les distributives dominent les affectives tourne presque inévitablement au mal dans la société actuelle. « Une femme à dominantes d'amour, de cabaliste et de papillonne sera, dit Fourier, dans la plupart des cas, très-vicieuse en civilisation. » La connaissance des caractères, indispensable pour le bon classement des individus, est, selon les fouriéristes, impossible aujourd'hui, parce qu'aujourd'hui tous les caractères sont, disent-ils, plus ou moins faussés par les tentatives de répression dont ils sont l'objet dès le jeune âge et par l'absence des conditions de leur franc et naturel développement. Ici se place naturellement cette observation de Fourier et de ses disciples, qu'on ne doit pas donner le nom de *passions* à certaines habitudes vicieuses, telles que la colère, l'ivrognerie, la paresse, l'avarice, etc., qui ne sont que des effets subversifs des passions radicales déviées dans le milieu civilisé. « Ainsi la colère, dit M. Hippolyte Renaud, n'est pas une passion, car elle *n'est pas par elle-même*. Elle naît d'une passion blessée, elle est un mauvais effet résultant d'un amour trahi, d'une ambition déçue, etc. L'amour, l'ambition, resteront toujours au cœur de l'homme, mais la colère ne s'y montrera plus, s'il parvient à éviter les contrariétés et les déceptions. L'ouvrier enchaîné chaque jour à un travail rebutant, pour que sa vie entière ne soit pas un supplice, cherche de temps en temps quelques distractions à son dur labeur. Et quel plaisir lui est offert dans nos sociétés, si ce n'est le cabaret? Il boit donc, parce qu'il trouve dans l'ivresse quelques élans qui raniment sa vie décolorée, parce qu'il y puise l'insouciance et un peu d'espoir. Mais si sa vie était heureuse, si son avenir était assuré, s'il avait chaque jour à choisir entre plusieurs plaisirs, s'adonnerait-il à un seul? Ne voit-on pas l'ivrognerie disparaître si l'on s'élève à des classes plus heureusement placées sur l'échelle sociale?... La paresse est le désir bien naturel d'éviter la peine, *mais non l'action;* le plus paresseux est souvent le plus ardent au plaisir. La paresse ne sera qu'une anomalie lorsque le travail sera attrayant. L'oisiveté est un état passif où l'homme ne peut se plaire longtemps : l'ennui le pousse bientôt à agir, l'ennui qui indique le besoin de s'occuper, comme la faim le besoin de manger. L'homme se plaît dans l'exercice de ses facultés; mais il veut les exercer *agréablement*, c'est-à-dire pour la satisfaction de ses passions. S'il refuse le travail, c'est que le travail offert contrarie ses passions, le fait souffrir, et qu'à la douleur active, il préfère un état passif, l'état de repos... L'avarice, dégagée de toute crainte de privation pour soi ou pour les siens, est un effet d'unitéisme. Celui qui est porté à des épargnes minutieuses rendra de grands services à la société de l'avenir. Alors ce caractère, consacré au service de tous, ne fonctionnant plus dans un intérêt exclusivement égoïste, n'aura rien de méprisable; il sauvera de la destruction mille choses que les autres dédaignent; de débris minimes et sans valeur en apparence, il saura tirer de magnifiques économies qui tourneront au profit de l'unité sociale. »

— IV. THÉORIE FOURIÉRISTE DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE. La théorie fouriériste de l'organisation économique et sociale consiste dans l'association industrielle opposée au morcellement industriel de l'ordre civilisé. Dans l'exercice de l'industrie, disent les fouriéristes, il ne peut exister que deux méthodes : l'état *morcelé* ou culture par familles isolées, telle que nous le voyons; ou bien l'état *sociétaire*, culture en nombreuses

réunions qui connaîtraient une règle fixe de répartition des produits. Voici le contraste que présentent, selon Fourier, ces deux méthodes :

L'industrie *sociétaire* opère :	L'industrie *morcelée* opère :
1° Par les plus grandes réunions possibles dans chaque fonction ;	1° Par les plus petites réunions en travaux et en ménage ;
2° Par séances de la plus courte durée et de la plus grande variété ;	2° Par séances de la plus longue durée et de la plus grande monotonie ;
3° Par la subdivision la plus détaillée, affectant un groupe de travailleurs à chaque nuance de fonction ;	3° Par la complication la plus grande, affectant à un seul individu toutes les nuances d'une fonction ;
Par l'*attraction*, le charme.	Par la *contrainte*, le besoin.

RÉSULTATS.

De l'industrie sociétaire :	*De l'industrie morcelée :*
Richesse générale et graduée.	Indigence.
Vérité pratique.	Fourberie.
Liberté effective.	Oppression.
Paix constante.	Guerre.
Températures équilibrées.	Intempéries outrées.
Hygiène préventive.	Maladies provoquées.
Issue ouverte au progrès.	Cercle vicieux.
Confiance générale et unité d'action.	Méfiance générale et duplicité d'action.

Par quelles voies l'école fouriériste entend-elle réaliser l'industrie sociétaire qui doit amener ces merveilleux résultats? L'association doit d'abord être naturalisée dans l'agriculture qui est la grande industrie autour de laquelle pivotent toutes les autres. Au lieu de vastes centres qui absorbent et étiolent les populations, au lieu de bourgs, de villages, de hameaux, jetés au hasard sur la carte, mal cadastrés, mal délimités, aussi incohérents dans leur distribution générale que dans leur organisation particulière, l'humanité doit être groupée par *communes*, régulières pour le nombre des habitants, pour l'ordonnance intérieure et pour les conditions d'équilibre vis-à-vis d'autres communes, obéissant à des lois analogues. Dans l'ordre sociétaire ou combiné, la commune est désignée sous le nom de *phalange*, mot qui fait naître une idée d'ensemble, d'accord, d'unité de volonté et de but. Elle doit être composée de quatre cents familles environ (1,600 à 1,800 âmes). Voici maintenant les bases de l'association préconisée par Fourier : 1° tous les habitants de la commune, riches et pauvres feront partie de cette association ; le capital social sera composé des immeubles de tous, et des meubles et capitaux apportés par chacun dans la *société;* 2° chaque associé, en échange de son apport, recevra des actions représentant la valeur exacte de ce qu'il aura livré ; 3° chaque action aura hypothèque sur la partie des immeubles qu'elle représente et sur la propriété générale de la société ; 4° chaque associé (on est associé même lorsqu'on ne possède ni actions ni capitaux) est invité à concourir à l'exploitation du fonds commun par son travail et par son talent ; 5° les femmes et les enfants entrent dans la société au même titre que les hommes ; 6° le bénéfice annuel, les dépenses communes acquittées, sera distribué aux associés, en proportion du concours de chacun à la production par ses trois facultés productives : *capital*, *travail*, *talent*. Ainsi, une première part payera les intérêts des actions (part du capital) ; une seconde part sera répartie entre les travailleurs d'après les difficultés de la tâche et le temps consacré à l'œuvre par chacun d'eux (part du travail) ; une troisième et dernière part sera divisée entre ceux qui se seront distingués, dans les travaux, par leur intelligence, leur activité, leur vigueur.

Les fouriéristes voient sortir d'une semblable association, d'une semblable organisation de la commune les conséquences les plus importantes et les plus fécondes. Le premier avantage de la réforme est de rendre convergents les intérêts jusqu'alors opposés des habitants de la commune. Chacun d'eux comprend immédiatement que les trois lots qu'il peut espérer devant augmenter ou diminuer avec le bénéfice général, il ne peut travailler dans son intérêt privé qu'en travaillant pour tous : chacun sent que le bonheur de l'un ne peut plus être la conséquence ou la cause du malheur de l'autre. Le sol de la commune ne tendant plus à se fractionner en parcelles à peu près inexploitables, les clôtures, les fossés, une partie des chemins d'exploitation disparaîtront, et le territoire sera cultivé comme le domaine d'un seul. Ainsi, l'on saura cumuler les avantages résultant de la grande propriété, avec les avantages de la petite ; car le seul effet salutaire de la subdivision du sol est de permettre à un plus grand nombre d'atteindre à la propriété, de s'intéresser directement à son exploitation, et, dans la commune associée, la plus légère économie peut se transformer en coupon d'action, titre avec lequel on est réellement copropriétaire du domaine de la phalange. Dans la commune telle qu'elle existe, chaque chef de famille, quels que soient d'ailleurs ses goûts et ses aptitudes, doit conserver ses grains, ses vins, ses fourrages, etc., et nul ne peut s'occuper avec succès de tant de choses différentes. Dans la commune de Fourier, sur 1,800 habitants, on aura la certitude de trouver des personnes capables dans chaque spécialité. Ces personnes prendront, dans l'intérêt général, la direction des travaux où elles excellent, et tout s'exécutera avec des chances de succès d'autant plus grandes que la culture en vaste échelle permettra de choisir les méthodes les plus avantageuses, les plus économiques, de prendre pour chaque espèce de culture le sol le plus convenable, etc. Une commune ainsi organisée sentirait bientôt qu'elle gagnerait infiniment à remplacer ses 400 pauvres greniers, ses 400 mauvaises caves par un grand local parfaitement disposé pour recevoir et conserver les récoltes ; elle comprendrait encore qu'elle doit substituer à ses 400 feux de cuisine, occupant 400 femmes, des cuisines communes dirigées par quelques personnes où tout consommateur trouverait, en rapport avec sa fortune et ses goûts, des repas plus variés, mieux préparés et bien moins coûteux que ceux qu'il pouvait avoir dans son isolement. On sait qu'un très-petit nombre de femmes peuvent soigner, diriger, instruire un grand nombre d'enfants réunis dans des salles d'asile ; la commune profiterait de ces heureux essais.

Ainsi les sept huitièmes des femmes, qu'absorbent généralement les détails d'intérieur, seraient affranchies de ces soins et rendues au travail productif. Ces modifications donnant nécessairement de grandes économies de bras et de temps, les travaux agricoles seraient insuffisants pour employer toutes les forces de la population, et l'on songerait à y joindre des travaux industriels. Ainsi, l'on établirait, toujours sur un mode unitaire, des ateliers, des manufactures, des usines appropriées aux convenances locales, et dès lors il y aurait possibilité de ne perdre aucune force. Ces changements exécutés, chacun n'aurait besoin que d'un petit nombre de chambres pour s'y réunir à sa famille, à ses amis, pour s'y livrer à ses travaux particuliers, à ses réflexions. Pourquoi cet appartement bien simplifié, que chacun doit posséder en propre, ne se trouverait-il pas dans le grand édifice où déjà ont été réunies les cuisines et les salles à manger, les caves, les greniers et les magasins, les salles d'asiles et les dortoirs d'enfants, ateliers, etc.? Cette disposition, n'offrant que des avantages, serait adoptée, et l'on disposerait dans la grande maison commune des appartements de toutes grandeurs pour satisfaire tous les désirs. Alors, enfin, les 400 masures qui composaient le village auraient disparu et tous seraient établis dans le grand édifice unitaire, dans le *phalanstère*. « Qu'on ne vienne point, dit M. Hippolyte Renaud, parler ici de couvent, de caserne, de communauté ! Les dispositions proposées sont en tout point ce qu'il y a de plus contraire à la communauté. Toute la population habitera bien le même édifice, mais chacun y aura un logement à sa fantaisie et d'après le loyer qu'il voudra payer ; tous pourront prendre leur repas au même restaurateur, mais ils se feront servir aux tables communes, dans des chambres séparées, même chez eux, suivant leur caprice, et ils choisiront sur la carte ce qui leur conviendra, ce qui s'accordera avec l'état de leur bourse. »

Fourier donne, dans ses ouvrages, une analyse détaillée des conditions auxquelles doit satisfaire la grande maison de la phalange, le phalanstère. Un phalanstère devra être un édifice à la fois commode et élégant, dans lequel l'utilité n'aura point été sacrifiée au luxe ni l'architecture aux exigences de l'aménagement. Ce sera une vaste construction, de la plus belle symétrie et accusant par sa grandeur les pompes de la vie nouvelle. De droite et de gauche se projetteront des ailes gracieuses repliées sur elles-mêmes, en fer à cheval. Là, loin du centre de la grande famille, s'installeront les métiers bruyants. « Ainsi, dit Fourier, l'on évite un fâcheux inconvénient des villes civilisées où l'on trouve à chaque rue quelque ouvrier au marteau, quelque marchand de fer ou apprenti de clarinette brisant le tympan à cinquante familles du voisinage. » Au milieu du bâtiment principal s'élèvera la *Tour d'Ordre*, siége du télégraphe, de l'horloge et des signaux chargés de transmettre leurs instructions aux travailleurs disséminés dans la campagne. Le théâtre et la bourse trouveront leur place dans la même enceinte. A la hauteur du premier étage et dans tout le pourtour de l'édifice régnera une rue-galerie, chauffée en hiver, ventilée en été, et offrant, d'un atelier à un autre, une communication facile et à l'abri de toutes les intempéries. Au besoin, cette rue-galerie servira encore de salle d'exposition aux objets d'art et aux produits industriels de toute espèce.

Toutes les dispositions dont nous venons de parler peuvent être suggérées par l'intérêt personnel. Mais l'intérêt personnel n'est pas, aux yeux des fouriéristes, comme il l'est aux yeux des économistes, le seul mobile, le seul ressort industriel. Fourier entend faire concourir à l'œuvre industrielle toutes nos passions. Si le travail aujourd'hui n'est pas attrayant, c'est qu'il n'est pas bien organisé. Que voyons-nous? D'un côté, le riche qui ne travaille pas ; d'un autre côté, le pauvre qui travaille avec dégoût ; des deux parts répugnance. N'est-ce pas là, dit Fourier, un état anomal? Quoi ! Dieu aurait imposé le travail à l'homme comme une nécessité impérieuse, et en même temps il lui aurait mis dans le cœur une horreur instinctive pour le travail ! Evidemment il y a confusion. La répugnance n'indique qu'une chose, c'est que Dieu ne veut pas que le monde use éternellement son énergie en des besognes ingrates. La répugnance pour le travail est la condamnation de la civilisation ; elle indique la nécessité d'en sortir par une réforme radicale. Le travail est la loi de l'homme ; donc il peut être organisé de manière à satisfaire notre nature passionnelle. Le jour où une meilleure entente présidera à la distribution du travail, les riches oisifs disparaîtront ; ils jalouseront ce qui était l'attribut du peuple. Pour cela, il faut que le travail soit une affaire d'option, un choix, un goût, une préférence, une passion enfin. Chacun s'adonnera à l'occupation qu'il aime, à vingt, s'il en aime vingt. Tous les travaux seront transformés en amusements et en plaisirs quand ils seront exécutés par des hommes réunis en *groupes* et en *séries*, animés par les quatre affectives et les trois distributives.

Et pourquoi cette transformation serait-elle impossible? Que l'homme s'amuse ou qu'il travaille, il emploie également ses facultés physiques et intellectuelles, il s'occupe. Pourquoi certaines occupations sont-elles amusement, plaisir, jeu? Pourquoi d'autres sont-elles travail ou peine? Ce n'est pas parce qu'une occupation est fatigante qu'elle est une peine, puisqu'il est des plaisirs plus fatigants encore pour le corps et pour l'esprit que les travaux les plus rudes et les plus compliqués. Ce n'est pas (sauf la satisfaction directe des sens) dans l'action même que l'on fait que se trouve le plaisir ; cette action est d'ordinaire fort insignifiante par elle-même, et jamais l'homme isolé n'y chercherait des distractions. Ainsi, on ne songe guère, lorsqu'on est seul, à danser, à jouer au billard ; l'avantage, ici, resterait même aux occupations utiles pour lesquelles l'homme se passionne souvent, pour la culture d'un jardin, par exemple, pour l'art du tourneur, du menuisier, etc. Le plaisir retiré d'une occupation est donc indépendant du plus ou moins de fatigue résultant de l'occupation, et en partie même de la nature de l'acte exécuté. Dès lors, il est évidemment possible d'appliquer aux occupations utiles, aux travaux ces conditions extérieures desquelles dépendent la satisfaction et la jouissance. Voyons quelles sont ces conditions extérieures qui font toute la différence actuelle des amusements et des travaux.

1° Le plaisir se trouve dans les réunions librement formées de personnes qui aiment à se trouver ensemble. Donc tout travail doit être exécuté par un groupe dont les membres se sont volontairement réunis. C'est ainsi que les hommes donneront satisfaction à leurs *passions affectives* d'après l'impulsion desquelles ils se seront groupés. Chacune de ces quatre passions, amitié, ambition, amour, familisme, avec ses deux ressorts, peut et doit être mise en jeu dans l'exercice de l'industrie. Pour cela, il faut que chaque groupe soit généralement composé d'hommes, de femmes et d'enfants, ce qui est possible et facile, si l'on considère que chaque industrie peut être divisée en parcelles qui conviennent à tous les âges, à tous les sexes. Cette réunion des trois sexes (Fourier appelle l'enfance *sexe neutre ou impubère*) est, selon les fouriéristes, un moyen puissant de porter l'attrait dans les travaux. La nature, disent-ils, pour assurer toujours cette disposition, a donné à quelques hommes les goûts les plus féminins ; à quelques femmes, les vocations les plus mâles. Ces caractères de transition sont ridiculisés dans une société où ils n'ont pas d'emploi ; ils seront appréciés en harmonie où, grâce à eux, les travaux les plus exclusivement réservés à un sexe ne seront pas privés de ce genre d'émulation qui naît de la présence de l'autre.

2° Les hommes réunis pour le plaisir se séparent dès qu'ils en sentent l'envie. Donc, tout groupe de travailleurs doit être dissous avant que la tiédeur n'ait succédé à l'entraînement. Travaillant ainsi *en séances courtes et variées*, ils obéiront aux impulsions d'une des passions distributives : la *papillonne*. « Cette passion, dit Fourier, la plus proscrite de toutes, est celle qui produit l'équilibre sanitaire : la santé est nécessairement lésée, si l'homme se livre douze heures chaque jour, pendant des mois et des années, à un travail uniforme qui n'exerce pas successivement toutes les parties du corps et de l'esprit. La variété des fonctions et la brièveté des séances ont encore l'avantage de multiplier les liens affectueux, de corriger ce qu'il y aurait d'exclusif dans l'esprit de corps, enfin de faciliter l'accord des associés sur le point capital de la répartition des bénéfices. »

3° Dans leurs jeux, constamment en lutte les uns avec les autres, les hommes cherchent à surpasser, à vaincre des rivaux. La rivalité doit donc exister entre les groupes de travailleurs, et pour cela plusieurs groupes doivent présenter des produits analogues, comparables, entre lesquels on ne puisse prononcer qu'avec difficulté. Ainsi, pour la satisfaction de la *cabaliste*, les groupes d'une série seront ordonnés par nuances très-rapprochées, ou, selon l'expression de Fourier, distribués *en échelle compacte*.

4° Les hommes sont enivrés de plaisir, quand, par leur adresse ou leur talent, ils obtiennent d'éclatants triomphes dans des assemblées nombreuses. Les groupes doivent donc être reliés les uns aux autres par l'organisation sériaire pour que l'attention d'un grand nombre soit portée sur les actes de chacun, pour qu'il y ait des alliances entre les groupes dont les prétentions peuvent s'accorder, contre les groupes à prétentions analogues et, par conséquent, rivales. De cette manière, le travailleur, se sentant observé, soutenu, applaudi par une masse, sachant que sa part à l'œuvre commune est rendue distincte et mise en relief par le *travail parcellaire*, se trouvera dans les conditions les plus favorables au développement de l'enthousiasme irréfléchi, de *la composite*. « Il faut, dit Fourier, que la composite et la cabaliste s'appliquent à tous les travaux sociétaires, qu'elles y remplacent les vils ressorts qu'on met en jeu dans l'industrie civilisée, le besoin de nourrir ses enfants, la crainte de mourir de faim ou d'être mis en reclusion dans les dépôts de mendicité. »

5° Lorsque les hommes trouveront le plaisir dans les occupations utiles, ils abandonneront nécessairement les amusements sans but dans lesquels ils l'ont cherché jusqu'à ce jour. Lorsque les travaux seront des fêtes, c'est pour ces fêtes qu'ils réserveront tout le luxe, toute la recherche dont il sera possible de les embellir. Ainsi, les passions sensitives, qui tendent au double luxe interne et externe, trouveront satisfaction dans les groupes de travailleurs par des dispositions confortables. Les ateliers réuniront la salubrité, la propreté et l'élégance, et il n'y aura, soit dans l'extérieur, soit dans les manières des travailleurs, rien de grossier ni de repoussant.

C'est aux trois passions distributives ou mécanisantes que Fourier et son école font jouer le plus grand rôle dans la réalisation du travail attrayant et passionné. Il faut sur ce point entendre le maître. « L'ordre sociétaire, dit-il, sait, par l'emploi continuel des trois passions mécanisantes, et surtout de la composite, animer chaque groupe industriel d'un quadruple charme ; savoir : deux illusions pour les sens et deux pour l'âme ; en tout, quatre sympathies entre les sectaires d'un même groupe. Les deux sympathies de l'âme consistent dans les accords d'identité et de contraste. Il y a accord d'identité entre les sectaires d'un groupe : ils sont nécessairement identiques d'opinion en faveur d'une fonction qu'ils ont choisie passionnément et qu'ils peuvent quitter librement ; l'accord d'identité devient un charme puissant lorsqu'on se voit secondé par une troupe de coopérateurs zélés, intelligents, bienveillants, au lieu de ces mercenaires gauches et grossiers, de ces fripons déguenillés qu'il eût fallu s'adjoindre en civilisation. La présence d'une compagnie gracieuse et amicale fait naître une vive ardeur à l'ouvrage, pendant la courte séance, un empressement à s'y retrouver et à se réunir quelquefois dans des repas de groupe aux époques où le travail est interrompu. Le second charme de l'âme est celui du contraste ; j'ai dit et je dois répéter que, pour le faire naître parmi les divers groupes industriels d'une série, il faut les échelonner par nuances consécutives et rapprochées, employer l'ordre compacte et serré d'où naissent les discords de chaque groupe avec ses contigus, et les accords avec les groupes opposés au contre-centre. Outre les deux sympathies de l'âme, en identité et en contraste, un groupe industriel doit être stimulé par deux autres véhicules de charme sensuel, qui sont le charme de perfection spéciale, ou excellence à laquelle chaque groupe élève son produit, et l'orgueil des louanges qu'il en reçoit, puis le charme de perfection collective, ou luxe d'ensemble qui règne dans les travaux et produits de la série entière... Ainsi, la condition à remplir pour s'élever à l'industrie attrayante est d'abord de former des séries de groupes subordonnées au jeu de ces trois passions : *Rivalisées* par la cabaliste, ou fougue réfléchie qui engendre les discords entre groupes contigus, pourvu que l'échelle des groupes soit compacte, formée de goûts et de fonctions très-rapprochées en variétés ; *Exaltées* par la composite ou fougue aveugle, qui naît du charme des sens et de l'âme, quand ces deux sortes de charmes sont réunis et soutenus des quatre accords cités plus haut ; *Engrenées* par la papillonne, qui est le soutien des deux autres et maintient leur activité par les courtes séances, par les options de nouveau plaisir qu'elle présente périodiquement, avant qu'on n'arrive à la satiété ni même à la tiédeur. »

Loin d'admettre, comme les économistes, que le besoin, l'intérêt personnel soit l'unique mobile industriel, Fourier professe que ce ressort, dans l'ordre sociétaire, ne doit présider à aucun genre de travail. Il analyse à ce propos l'attraction industrielle et y distingue trois degrés : l'attraction directe ou convergente, l'indirecte ou mixte, l'inverse ou divergente et faussée. « L'attraction est *directe*, dit-il, quand elle naît de l'objet même sur lequel s'exerce une industrie. Archimède, en étudiant la géométrie, Linné la botanique, Lavoisier la chimie, ne travaillent point par appât du gain, mais par un ardent amour de la science. Un prince qui cultive des œillets, des orangers, une princesse qui élève des serins, des faisans, ne travaillent pas par cupidité ; car ce soin leur coûtera plus qu'il ne produira ; ils sont donc passionnés pour l'objet même, pour la fonction même. Dans ce cas, l'attraction est directe ou convergente avec le travail ; cette sorte d'attraction régnera dans les sept huitièmes des fonctions sociétaires, lorsque les séries passionnées seront méthodiquement formées... L'attraction

n'est qu *indirecte* quand elle naît d'un véhicule étranger à l'industrie, d'une amorce suffisante pour en faire surmonter passionnément les dégoûts, sans appât de gain. Telle est la situation d'un naturaliste qui entretient des reptiles dégoûtants, des plantes vénéneuses: il n'aime pas ces êtres immondes auxquels il donne des soins, mais le zèle pour la science lui fait surmonter le dégoût avec passion, même sans bénéfice. Cette attraction indirecte s'adaptera aux fonctions sociétaires dépourvues d'attrait spécial; elles formeront un huitième dans la masse des travaux d'une phalange. L'attraction *divergente* ou *faussée* est celle qui discorde avec l'industrie et l'intention; c'est la situation où l'ouvrier n'est mis que par besoin, vénalité, considérations morales, sans gaieté, sans goût à son travail, sans enthousiasme indirect. Ce genre d'attraction, inadmissible dans les séries passionnées, est pourtant le seul que sachent créer la politique et la morale : c'est celui qui règne dans les sept huitièmes des travaux des civilisés. Ils haïssent leur industrie; elle est pour eux une alternative de famine ou d'ennui, un supplice où ils vont à pas lents, d'un air pensif et abattu. Toute attraction divergente est une répugnance réelle, un état où l'homme s'impose à regret un supplice. L'ordre sociétaire est incompatible avec ce troisième genre; et jusque dans les occupations les plus répugnantes, comme le curage des égouts, il doit atteindre au moins à l'attraction indirecte, mettre en jeu des ressorts exempts de vénalité, des impulsions nobles, comme esprit de corps, esprit religieux, amitié, philanthropie, etc. Il faudra donc parvenir à bannir tout à fait d'une phalange sociétaire l'attraction divergente, travail de *pis-aller*, fondé sur la crainte du besoin. »

Fourier cite d'illustres exemples de l'attraction indirecte; il s'étonne qu'on n'ait pas songé dequis longtemps à en généraliser les applications, à la substituer en tout et partout à l'attraction divergente. Il nous montre la puissance de l'homme se multipliant sous l'impulsion de la composite, de l'enthousiasme corporatif. A l'assaut de Mahon, les soldats français escaladèrent des rochers si escarpés, que le maréchal de Richelieu, ne concevant pas comment ils avaient pu réussir, voulut le lendemain, par forme de parade, faire une répétition de cet assaut. Les soldats ne purent pas gravir de sang-froid ces rochers qu'ils avaient escaladés la veille sous le feu de l'ennemi. Cependant ce n'était point l'appât du pillage qui les avait stimulés; car il n'y a rien à piller dans une citadelle : c'était l'esprit de corps, la fougue aveugle qu'une masse passionnée communique à chacun de ses membres; c'était l'effet de la douzième passion, de la composite. Si l'on a pu, disent les fouriéristes, en faisant appel à l'honneur, au patriotisme, à l'esprit de corps, en établissant dans l'armée une ombre de la disposition sériaire, passionner l'homme pour une fonction aussi funeste, aussi répugnante par elle-même que la guerre, on doit comprendre quel serait le zèle, l'enivrement des travailleurs, marchant, musique en tête et bannière déployée, à des moissons, à des vendanges, à l'*attaque* d'un terrain qu'il s'agirait de défricher et d'assainir.

Il faut bien remarquer que le *fouriérisme* n'exclut pas l'intérêt personnel, l'appât du gain, mis en jeu dans l'industrie, du nombre des mobiles qui doivent être, par cette raison que l'intérêt personnel, l'appât du gain est un des ressorts de l'ambition; mais, comme c'est le ressort matériel, c'est-à-dire inférieur de cette passion, Fourier prétend l'ennoblir, en l'associant, d'après les exigences de la composite, ressort spirituel ou supérieur, à l'amour de la gloire. « L'appétit du gain, qui, chez le salarié, n'excite qu'une attraction divergente, un pis-aller d'option entre la famine et l'ennui, sera souvent un ressort noble dans l'association; par exemple, s'agit-il d'une invention urgente et négligée, comme le moyen préservatif de la fumée, l'ordre sociétaire saura allier les deux amorces de cupidité et de gloire. Je suppose qu'il offre un prix de 10 francs pour la découverte du procédé antifumeux. Celui qui résoudra le problème recevra solennellement, de la part du globe, une somme de 5 millions de francs, à répartir sur chacune des 500,000 phalanges que pourra former la population actuelle. L'inventeur recevra aussi un diplôme de magnat du globe, jouissant par toute la terre des honneurs attachés à ce rang. »

Après avoir montré comment le *fouriérisme* entend utiliser les passions, assigner à chacune d'elles un rôle social, les appliquer méthodiquement à l'industrie, ainsi rendue attrayante, il nous faut revenir aux groupes et aux séries, voir comment s'y divise le travail, comment s'y effectue le classement hiérarchique, enfin comment s'y répartissent les produits. Le groupe est la sphère primitive de toute fonction, l'alvéole de la ruche sociale, le noyau de l'association. Un groupe, pour être normal, doit se composer de sept ou de neuf personnes : au-dessous, il serait insuffisant, au-dessus il courrait la chance de manquer d'harmonie. Il doit contenir trois subdivisions dont la moyenne soit plus forte que les extrêmes, qu'elle doit tenir en balance. Une série doit compter de vingt-quatre à trente-deux groupes. Chaque industrie, ou agricole ou manufacturière, sera divisée en autant de parcelles de travail que cela sera jugé nécessaire pour un confectionnement irréprochable, et un groupe spécial sera affecté à l'exécution de chaque parcelle. Ainsi confiées aux mains les plus aptes, toutes les fractions du travail humain arriveront sur-le-champ à une supériorité dont il serait difficile aujourd'hui de fixer la limite. On réunira ensuite ces éléments épars dans les divers groupes pour former une branche d'industrie et les résumer dans une série. En agriculture, par exemple, étant donnée la culture du poirier, une ou deux séries y seront affectées, avec des groupes spécialement voués au soin de chaque espèce. En industrie manufacturière, même division de détails, même répartition parmi les diverses aptitudes. Voici d'ailleurs la formule scientifique de Fourier pour de semblables formations : « Chaque espèce d'industrie donne lieu à autant de groupes qu'elle offre de variétés, et chaque groupe se divise en autant de sous-groupes que la division de son industrie fournit de fonctions. » Par l'organisation sociétaire de la commune, le *fouriérisme* concilie les avantages de la petite propriété avec ceux de la grande culture. Grâce à l'engrenage des groupes et des séries, il trouve le moyen d'allier les avantages qui résultent, pour la quantité et de la qualité des produits, d'une grande division du travail, à ceux qui résultent, pour le développement physique et moral du travailleur, d'une extrême variété d'occupations.

Passons à la hiérarchie. Dans l'ordre sociétaire, c'est l'élection qui confère les grades et l'autorité, mais l'élection exercée par des individus compétents et intéressés à faire de bons choix. Ils sont *compétents*, car ce sont des collaborateurs qui prononcent sur des candidats qu'ils voient journellement à l'œuvre : un groupe étant affecté à chaque variété d'un travail, de même qu'une série de groupes l'est à une branche d'industrie, chacun est électeur dans les groupes et séries qu'il fréquente; mais il n'a droit de suffrage que là, et, par conséquent, ne vote que sur les choses de sa sphère. Ils sont *intéressés* à faire de bons choix; car la part individuelle de chaque membre dans le bénéfice est partout en raison de la part collective du groupe, de la série, et celle-ci dépend sensiblement de la valeur des chefs et sous-chefs et de leur plus ou moins habile direction. Ce système électif ne peut manquer, selon les fouriéristes, d'élever aux grades ceux qui sont le plus capables d'en remplir les fonctions. Par amour-propre et esprit de corps, on veut que la corporation dont on fait partie tienne un rang distingué parmi les corporations rivales. Celles-ci, en outre, sont là, prêtes à critiquer les mauvais choix et à en profiter pour attirer à elles le talent méconnu ou mal apprécié. « Les droits du mérite, dit à ce propos M. Victor Considérant, sont bien garantis là où l'on se dispute les hommes d'un mérite naissant, où l'on s'arrache ceux d'un mérite reconnu. Si bien qu'en harmonie, l'enfant de l'homme le moins fortuné, le moins influent, le plus obscur peut entrer partout, porter la tête haute, et, s'il a plus de mérite réel, monter plus haut que le fils du plus puissant. Il y a pour lui justice, aide, protection, secours. Tout cela est assuré. Il ira jusqu'au bout par la force même des institutions : il en est des individus mis dans le mécanisme sériaire, comme des lettres mises à la poste : tout arrive à destination, indépendamment de l'origine. Nul ne peut être intercepté. La justice distributive est à l'abri de l'influence des personnes; elle résulte du mécanisme social, de l'arrangement des choses, de l'institution. » Notons que, dans la phalange, où tout le monde prend part à des travaux variés et nombreux, chacun se trouve, selon la fonction du moment, tantôt capitaine, tantôt soldat, ici sergent, là caporal. Il s'ensuit que le supérieur n'a jamais de dédain pour l'inférieur; celui-ci jamais de haine, jamais de jalousie pour le supérieur, ces titres de supérieur et d'inférieur n'ayant jamais qu'un caractère relatif et partiel.

Mais voilà le travail réalisé avec facilité, avec ardeur, avec enthousiasme : chaque individu, chaque groupe, chaque série y a concouru. L'œuvre a porté ses fruits : des bénéfices sont acquis, *quadruples*, à ce que dit Fourier, de ceux que l'on obtient par les procédés actuels; il s'agit maintenant de les distribuer d'après le mode sociétaire, c'est-à-dire en raison du capital, du travail et du talent. Pour cela, il faudra évaluer d'abord les droits respectifs de ces trois facultés, en d'autres termes, fixer les dividendes qui leur seront alloués. Fourier démontre que chacun devra vouloir, même par impulsion et calcul de cupidité, que la justice préside à cette première répartition. En effet, la part de chaque associé, travailleur ou capitaliste, est toujours en raison du bénéfice général, qu'on serait sûr de faire diminuer dans l'avenir en mécontentant une classe quelconque. Si l'on refuse aux capitalistes un intérêt suffisant de leurs fonds, ils les retirent, et l'affaire périclite; qu'eux-mêmes veuillent par trop réduire la part du travail, et les travailleurs s'éloigneront d'une entreprise dont les avantages ne seraient pas pour eux, ou du moins ils n'apporteront que peu de zèle à la seconder. Par l'effet des combinaisons sociétaires, il n'y aurait d'ailleurs bientôt plus personne qui n'eût, au triple titre du capital, du travail et du talent, quelques lots à prétendre.

Quant aux sous-répartitions des trois dividendes, c'est pour celui qui est alloué au capital l'affaire d'une simple règle de trois. Nous devons dire cependant qu'afin d'encourager l'épargne et de faciliter l'avénement de tous les sociétaires à la propriété, un intérêt plus fort devait être, d'après Fourier, attribué aux petits capitaux. Dans ce but, il divisa les actions de la phalange en trois catégories : les actions *banquières*, les actions *foncières* et les actions *ouvrières*. Aux premières, il donnait un dividende moindre qu'aux deuxièmes et surtout qu'aux troisièmes. La sous-répartition au travail et au talent est plus compliquée que celle qui s'effectue entre les possesseurs d'actions. Voici comment on y procède : on commence par ranger les séries en trois grandes classes : 1° de nécessité; 2° d'utilité; 3° d'agrément. Tout le monde est de nouveau appelé à voter sur le partage entre ces trois catégories de la somme totale affectée au travail et au talent. Personne ne voudra faire valoir l'une d'elles au détriment des autres; car, grâce aux courtes séances et à la variété des fonctions, chacun est membre de quelques séries appartenant à ces trois grandes divisions. Ce qu'il gagnerait d'un côté en se montrant injuste, il le perdrait de l'autre. On descend ainsi des classes aux séries, des séries aux groupes. Le rang qu'occupe une série industrielle est : 1° en raison directe de son concours aux liens d'unité; 2° en raison mixte des obstacles répugnants; 3° en raison inverse de la dose d'attraction. Plus une fonction concourt efficacement à serrer le lien sociétaire, plus elle est précieuse, plus est forte la rémunération qu'elle mérite. Plus un travail excite par lui-même d'attraction, plus il a de valeur pécuniaire. Ce qui revient à un groupe se partage en dernier lieu entre ses divers membres proportionnellement au nombre et à la durée des séances fournies par chacun d'eux, et proportionnellement au grade qu'il a occupé dans la petite corporation; autrement, en raison de son travail et de son talent. Pour résumer dans une formule les effets du mécanisme de répartition de l'ordre sociétaire, Fourier disait « qu'il a la propriété d'absorber la cupidité individuelle dans les intérêts collectifs de chaque série et de la phalange entière, et d'absorber les prétentions collectives de chaque série par les intérêts individuels de chaque sectaire dans une foule de séries. » Fourier ajoute que ce brillant effet de justice se réduit à deux impulsions dont l'une milite en raison directe du nombre de séries que fréquente l'individu, et l'autre en raison inverse de la durée des séances de chaque série. Plus le nombre des série fréquentées est grand, plus l'individu se trouve intéressé à ne point les sacrifier toutes à une seule, mais à soutenir les droits de quarante compagnies qu'il chérit contre les prétentions de chacune d'entre elles. Plus les séances sont courtes et rares, plus l'individu a de facilité à s'enrôler dans un grand nombre de séries, dont les influences ne pourraient plus se contrebalancer, si l'une d'entre elles, par de longs et fréquents rassemblements, absorbait le temps et la sollicitude des sectaires et les passionnait exclusivement. Ainsi la papillonne qui, en rendant le travail attrayant, joue un rôle si important dans la production, est en même temps la plus sûre garantie d'une juste répartition. Grâce à cette précieuse distributive, la cupidité, la soif de l'or se transforme en soif de justice. « Si chacun des harmoniens, dit Fourier, était, comme les civilisés, adonné à une seule profession, s'il n'était que maçon, que charpentier, que jardinier, chacun arriverait à la séance de répartition avec le projet de faire prévaloir son métier, faire adjuger le lot principal aux maçons, s'il est maçon; aux charpentiers, s'il est charpentier, etc. Ainsi opinerait tout civilisé; mais, en harmonie, où chacun, homme, femme ou enfant, est associé d'une quarantaine de séries, exerçant sur l'industrie, les arts, les sciences, personne n'a intérêt à faire prévaloir immodérément l'une d'entre elles; chacun, pour son bénéfice personnel, est obligé de spéculer en sens inverse des civilisés, de voter sur tous les points pour l'équité. » V. ATTRACTION.

FOURIÉRISTE s. (fou-rié-ri-ste — du nom de *Fourier*). Partisan du fouriérisme : *Un* FOURIÉRISTE *convaincu.*

— Adjectiv. Qui a rapport à Fourier ou au fouriérisme : *Système* FOURIÉRISTE.

FOURLANÇURE s. f. (four-lan-su-re). Techn. Défaut de la toile tissée.

FOURME s. f. (four-me — du lat. *forma*, forme). Fromage fabriqué au Mont-Dore : *Le département du Cantal fabrique une grande quantité de fromages appelés tomes ou* FOURMES. (A. Hugo.)

— Mar. Endroit d'un port où les navires marchands viennent s'amarrer à demeure, pour opérer leur chargement ou leur déchargement.

FOURMEIRON s. m. (four-mè-ron). Ornith. Nom vulgaire de la rubiette.

FOURMENTÉ s. m. (four-man-té). Vitic. Variété de raisin.

FOURMI s. f. (four-mi — V. l'étymol. à la partie encycl.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des formicides : *Les* FOURMIS *passent pour une excellente démocratie.* (Volt.) *Les mœurs des* FOURMIS *ont été l'objet de nombreuses observations.* (E. Blanchard.) *Toutes les* FOURMIS *d'Europe vivent en sociétés plus ou moins nombreuses.* (Bosc.) *C'est toujours vers le soir, par un temps chaud et calme, que les* FOURMIS *prennent leurs ébats.* (D'Orbigny.) *A peine le soleil commence-t-il à darder ses rayons que les* FOURMIS *placées en dehors de la fourmilière vont au plus vite en avertir celles qui sont restées dans l'intérieur; elles les touchent avec leurs antennes, elles les entraînent avec leurs mandibules pour leur faire comprendre ce dont il s'agit.* (D'Orbigny.) *Lorsqu'une* FOURMI *a été blessée, celles qui la rencontrent s'empressent de lui porter secours et de la rapporter au domicile commun.* (D'Orbigny.) *La* FOURMI, *en une attaque subite, ne pense qu'à sauver les larves qui renferment une nouvelle génération.* (X. Marmier.) *Politiques, guerriers, législateurs, éleveurs, travailleurs de tous états, allez apprendre votre métier à l'école des* FOURMIS. (Toussenel.)

Dame *fourmi* trouva le ciron trop petit,
Se croyant, pour elle, un colosse.
LA FONTAINE.

La *fourmi* n'est pas prêteuse;
C'est là son moindre défaut.
LA FONTAINE.

. . . . . Des *fourmis* la diligente armée,
Des besoins de l'hiver justement alarmée,
Porte à ses magasins les trésors des sillons.
DELILLE.

‖ Nom d'une espèce d'atte. ‖ *Fourmi blanche*, Nom vulgaire des termites. ‖ *Fourmi de visite*, Nom donné, dans la Guyane hollandaise, à une espece d'hyménoptères, qui va parfois en troupes considérables dans les maisons, où elle dévore les rats, les souris et les insectes. ‖ *Fourmi de la laque*, Dénomination vicieuse employée par quelques auteurs pour désigner le coccus laque, espèce d'hémiptère.

— *Avoir des fourmis dans quelque partie du corps*, Y éprouver des picotements sur un très-grand nombre de points très-rapprochés. On dit aussi AVOIR DES FOURMILLEMENTS. ‖ *Avoir des œufs de fourmis sous les pieds*, Ne pouvoir rester en place.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant une fourmi : *Bigot de la Chaumière, en l'Ile de France : D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois* FOURMIS *de sable.—Cassant de Châteaupré, en Picardie : Bandé d'or et de sinople; les bandes de sinople chargées chacune d'une* FOURMI *au naturel; au chef du premier émail chargé d'une aigle de sable.—Gueffrion : D'azur, au lion d'or, sénestré au premier canton d'une étoile du même, à la fasce d'argent chargée de trois* FOURMIS *de sable.—Haubert : De sinople, à la fourmilière d'or, semée de* FOURMIS *de gueules.*

— Mar. Nom donné à des rochers ou petits îlots rapprochés, qu'on appelle aussi FORMIGUES OU FORMIQUES.

— Hort. Poire à cidre peu estimée, du département de l'Orne.

— Rem. Autrefois *fourmi* était du masculin, et, comme la plupart des mots masculins, prenait un *s*, même au singulier. La Fontaine a adopté cette forme en conservant le féminin, ce qui est une faute :

Quand sur l'eau se penchant une *fourmis* y tombe.
LA FONTAINE.

— **Epithètes.** Prudente, sage, prévoyante, vigilante, soigneuse, prompte, diligente, active, empressée, laborieuse, industrieuse, infatigable, économe, ménagère, avare, égoïste.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du latin *formica*. L'ancien nom aryen de la *fourmi*, comme le fait observer avec raison le savant auteur des *Origines indo-européennes*, s'est maintenu d'une manière surprenante dans toutes les branches de la famille, mais avec des variations de formes, qui font de la restitution du thème primitif une question un peu problématique. Ces formes sont réunies dans le groupe suivant : sanscrit *vamra*, *vamrâ*, *vamri*, *vamraka*; zend *maoiri*; pehlwi *mavir*; persan *mûr*, *môr*, *mûrcah*, *mirûk*, *mirudâk*; grec *murmos*, *murmêx*, *burmax*; latin *formica*; anglo-saxon *myra*; suédois *myra*; danois *myre*; anglais *pis-mire*; kymrique *myr*, *myrionen*; ancien slave *mravii*; russe *muravei*; polonais *mrowka*; bohémien *mrawenec*. Si l'on examine avec attention, ajoute Pictet, ces formes plus ou moins divergentes, en faisant abstraction des suffixes, on peut les ramener à trois thèmes distincts, mais qui sont évidemment des inversions les uns des autres, savoir : *vamri* ou *ra*, *mavri* ou *varmi* et *mravi* ou *marvi*, et il est à remarquer que, en sancrit même, on trouve *valmika*, sans doute pour *vamrika*, qui se rapproche de *formica* et de *burmax*.

Or, de tous ces thèmes, le sanscrit seul a une étymologie très-précise, car il dérive régulièrement de la racine *vam*, *vomere*, et désigne la *fourmi* en tant qu'elle rejette par la bouche cette liqueur particulière que l'on appelle l'acide formique. C'est donc bien là, selon toute probabalité, la véritable source de tous les noms aryens.

On doit s'étonner, toutefois, qu'un terme d'un sens aussi clair se soit éloigné si vite, et si généralement, de sa forme primitive, surtout si l'on considère que la racine *vam*, *vomere* est restée vivante dans les principales branches de la famille aryenne.

— Entom. Les *fourmis* sont au nombre des insectes les plus étudiés, mais en même temps les moins connus. A des observations exactes

et judicieuses se sont mêlées bien des erreurs qui n'ont fait que se propager avec le temps. L'histoire vraie des *fourmis* ne date guère que du dernier siècle. Les caractères de ce genre ne sont même pas fixés d'une manière assez précise, et les auteurs varient beaucoup sur ses limites. Le grand genre *fourmi* est devenu la famille des formicides, qui comprend, outre les *fourmis* proprement dites, un certain nombre d'autres types génériques. Nous l'envisagerons ici dans le sens le plus large, cette manière de voir étant éminemment propre à faciliter l'étude des mœurs de ces insectes. Quant aux traits particuliers qui concernent tel ou tel groupe, on les trouvera dans les articles spéciaux relatifs aux genres dont nous avons donné l'énumération à l'article FORMICIDE. Ainsi envisagé, le genre *fourmi* est caractérisé par une tête de forme triangulaire; une lèvre supérieure large; des mandibules fortes, quelquefois très-grandes; des mâchoires et une lèvre inférieure toujours plus courtes; des antennes coudées après le premier article; un abdomen ovoïde, attaché au thorax par un pédicule court et mince; des ailes médiocrement veinées.

Les *fourmis*, comme les abeilles, présentent, dans chaque espèce, trois sortes d'individus : les mâles, qui sont plus petits; les femelles, plus grosses; les mulets, neutres ou ouvrières, qui sont privés d'ailes, et paraissent être des femelles avortees. Nous prendrons surtout comme type l'espèce commune, abondamment répandue en Europe. Quand l'époque de l'accouplement est venue, ordinairement par un temps calme et chaud, les mâles et les femelles sortent de la fourmilière et s'élèvent dans les airs. Dans les pays chauds, leur affluence est souvent si grande, que ces insectes forment un nuage qui intercepte les rayons du soleil. Là, les deux sexes opèrent leur rapprochement. Peu de temps après, les mâles meurent, et les femelles, fécondées pour toute leur vie, rentrent à la fourmilière, d'où elles ne doivent plus sortir. Aussitôt après leur rentrée, elles s'arrachent les ailes, quand ce ne sont pas les ouvrières qui se chargent de ce soin. Ces dernières, qui se tenaient en observation, recueillent les femelles qui reviennent fécondées, les emportent dans les loges les plus profondes de l'habitation, pour les mettre à l'abri du danger, et leur prodiguent les soins les plus assidus. Mais, en même temps, elles les gardent à vue, les accompagnent partout, les portent même d'un endroit à l'autre de la fourmilière, et ne leur laissent quelque liberté qu'aux approches de la ponte.

Quand ce moment est arrivé, une ouvrière se tient cramponnée sur l'abdomen de la femelle, prête à recueillir les œufs et à les réunir en amas. Ces œufs sont ronds, blancs et très-petits. Au bout d'une quinzaine de jours, les larves en sortent. Ces larves, qu'on appelle vulgairement *œufs* dans les campagnes, sont vermiformes, coniques; leur corps est blanc et d'une transparence parfaite; on y distingue une tête et des anneaux, mais aucun vestige de pattes ou d'appendices articulés. Les ouvrières s'occupent constamment de ces larves; plusieurs d'entre elles semblent les garder de près, comme pour les préserver contre toute attaque. D'autres restent en dehors de la fourmilière. Dès que le soleil paraît, elles rentrent au plus vite pour avertir celles qui sont restées dans l'intérieur. Alors les ouvrières emportent les larves, souvent avec beaucoup de difficultés, surtout pour les larves de femelles, qui, étant plus grosses que les autres, ont de la peine à passer par les couloirs étroits de l'habitation. Elles les déposent enfin à l'entrée, pour les faire jouir de l'influence des rayons solaires; mais elles ne les laissent pas longtemps exposées à l'action directe d'une aussi forte chaleur. Bientôt elles les retirent pour les renfermer dans des loges peu profondes et suffisamment chaudes. Dans les moments de danger, par exemple quand une cause extérieure vient bouleverser la fourmilière, on voit ces ouvrières mettre le plus vif empressement à sauver les larves. Rien ne peut les distraire de ce soin. On a vu une de ces ouvrières, coupée par le milieu du corps, emporter encore six larves avant de donner des signes de la douleur qu'elle pouvait éprouver. Celles qui ne sont pas occupées au sauvetage recherchent la cause du désordre, se jettent sur son auteur, le mordent vivement, et ne lâchent prise que lorsqu'elles tombent mortes ou épuisées de fatigue.

La fécondité des fourmis est prodigieuse; aussi le nombre en est-il incalculable. Et pourtant que de causes de destruction! « Il n'est peut-être point, dit Bosc, d'animaux qui aient plus d'ennemis. Une quantité d'oiseaux, d'insectes en vivent pendant tout l'été. Elles sont soumises à une multitude d'accidents, que leur petitesse et leur vie vagabonde occasionnent. Combien ne s'en écrase-t-il pas sous les pieds des hommes et des animaux! Combien ne s'en noie-t-il pas dans les eaux qu'elles trouvent sous leurs pas! Elles sont soumises sans doute à des maladies, comme tous les autres animaux. On ne voit cependant pas qu'elles soient plus rares certaines années que d'autres, à moins que ce ne soit dans les lieux où on recherche leurs larves pour la nourriture des dindons, des faisans et autres volailles, ou que quelque grande inondation ne les ait fait toutes périr. On ignore combien de temps elles vivent; mais il n'y a pas d'apparence que ce soit longtemps, et les motifs ci-dessus portent à croire qu'il est extrêmement rare qu'elles atteignent souvent au terme naturel de leur existence. »

Mais revenons à nos larves. Quand le moment est arrivé, les ouvrières leur apportent la nourriture qu'elles ont puisée sur divers objets, et qu'elles leur dégorgent simplement dans la bouche en écartant les mandibules. Cette nourriture est très-variée, comme nous le verrons plus loin. On ne sait pas encore si, comme chez les abeilles, les larves destinées à devenir des femelles reçoivent une nourriture différente de celle qu'on donne aux larves d'où doivent sortir des neutres; mais on est porté à le croire par analogie, et l'on explique ainsi le développement complet des organes femelles, et l'accroissement beaucoup plus considérable du corps de l'individu. Cette dernière condition est d'ailleurs favorisée par la dimension bien plus grande des cellules. Mais les ouvrières ne se contentent pas de donner aux larves une température et une nourriture convenables; elles doivent encore les entretenir dans une extrême propreté; elles les nettoient avec leurs palpes, et ne laissent pas sur leur corps le plus petit grain de poussière. Elles les aident à passer l'époque critique des mues, en leur tiraillant fréquemment la peau, pour l'étendre et la ramollir.

« Ces larves, dit M. E. Blanchard, ressemblent à de petits vers privés de pattes, et d'une forme ramassée, mais un peu atténuée vers la partie antérieure. Elles ont douze anneaux, et l'on distingue assez facilement leurs deux petites mandibules. Leur couleur est d'un blanc jaunâtre. Quand les larves ont pris tout leur accroissement, elles se filent, au moins dans la plupart des espèces, une coque soyeuse, d'un tissu très-serré, d'une forme oblongue, d'une couleur plus ou moins grise ou jaunâtre. Elles subissent alors leur transformation en nymphe. Les nymphes des *fourmis* sont d'abord d'un blanc pur; mais elles changent successivement de couleur; elles passent bientôt au jaune pâle, ensuite au roussâtre, puis elles deviennent brunes, et enfin presque noires. » Ces nymphes d'ailleurs, dans les commencements, sont fort molles et enveloppées d'une peau blanche et transparente, qui a l'air d'une pellicule. A mesure que la nymphe se fortifie et prend de la consistance, cette peau, qui paraissait remplie d'une matière fluide, se colle et s'applique sur les différentes parties de l'animal, et l'on distingue alors très-bien tous les organes de l'insecte qui doit sortir de cette enveloppe. Les *fourmis* ont pour ces nymphes les mêmes soins que pour les larves, sauf celui de pourvoir à la nourriture. Ces soins sont indispensables; on ne peut, à l'aide d'une chaleur artificielle, faire éclore les œufs ou les nymphes.

Cela fait, tout n'est pas fini; il faut maintenant que l'insecte parfait sorte de sa coque; mais ses mâchoires ne sont pas encore assez fortes pour pouvoir déchirer l'enveloppe soyeuse de la nymphe. Les ouvrières, auxquelles un instinct admirable révèle le moment précis de l'éclosion, interviennent alors; mais que de difficultés à vaincre! Souvent plusieurs individus sont obligés de s'attaquer ensemble à la même coque. Ils commencent d'abord par l'amincir, en arrachant quelques fragments à la partie supérieure; puis ils la pincent et la tordent dans tous les sens, et finissent ainsi par l'entamer complétement, par la percer, de manière à pouvoir passer leurs mandibules au travers. Il ne leur reste plus qu'à agrandir l'ouverture assez pour que l'insecte puisse sortir. Ils l'en tirent alors, en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne lui faire aucun mal. Mais il faut encore qu'ils le débarrassent de l'enveloppe propre de la nymphe. Bientôt le prisonnier a dégagé ses antennes et ses pattes. Il commence à marcher, mais il a grand besoin de manger. Les ouvrières lui apportent de la nourriture, et continuent ainsi pendant quelques jours. En même temps, elles étendent les ailes des mâles ou des femelles qui viennent d'éclore, et on ne peut trop admirer avec quelle adresse elles s'acquittent de ce travail difficile, sans endommager ces organes délicats. Elles ont encore à s'occuper de l'éducation du nouveau-né; elles l'accompagnent partout, avec une attention toute particulière, comme pour lui faire connaître toutes les issues, tous les compartiments, tous les détours du sérail. Elles ne cessent de diriger tous ses mouvements que lorsqu'il est prêt à quitter la fourmilière pour satisfaire aux besoins de la propagation.

Les mœurs des *fourmis* ont été de tout temps l'objet de nombreuses observations. Leur étude remonte à une haute antiquité, et il en est fait mention dans les écrits des âges les plus reculés. Salomon envoie les paresseux à l'école de ces insectes, afin qu'ils y apprennent à devenir, sinon très-prévoyants, du moins très-laborieux. Cicéron vante l'industrie, la science et la politique de ces petits êtres. On sait que la *fourmi* est l'un des personnages de plusieurs fables très-populaires de notre immortel La Fontaine. L'énumération seule des auteurs qui ont parlé de ces hyménoptères serait d'une longueur démesurée. Mais bien souvent la poésie a propagé sur leur compte de charmantes erreurs. Outre l'instinct si remarquable qu'on ne saurait leur refuser, bien des auteurs leur ont attribué une haute dose d'intelligence. Ces qualités se révèlent surtout dans la construction de leurs habitations ou fourmilières. Leurs mœurs, qui, sous plusieurs rapports, ressemblent à celles des abeilles, sont, à divers égards, bien plus intéressantes. Là, de nombreuses familles vivent ensemble dans le plus parfait accord. Jamais la moindre mésintelligence entre elles; jamais de ces luttes meurtrières que l'on observe chez les mouches à miel.

D'après M. Blanchard, on reconnaît le jugement, le discernement dans une foule d'actes de la vie des *fourmis*. Bien que l'instinct seul paraisse présider à la plupart de leurs travaux, il semble, dans d'autres circonstances, se confondre avec l'intelligence ou la raison. « Si vous écrasez, dit-il, si vous culbutez une partie d'une fourmilière, vous voyez aussitôt les individus qui sont à portée se mettre en état d'agression, tandis que quelques autres vont prévenir tous les habitants logés dans les étages inférieurs de la fourmilière. On voit alors accourir de toutes les parties de l'habitation une masse d'ouvrières qui, en un instant, ont toutes compris qu'un danger les menaçait. Elles se jettent ordinairement sur l'agresseur, et cherchent à se venger sur lui du dommage qui leur a été causé. Lorsqu'une *fourmi* a été blessée, celles qui la rencontrent s'empressent de lui porter secours et de la rapporter au domicile commun. Si une *fourmi* étrangère vient à pénétrer dans la fourmilière, elle en est aussitôt chassée par les habitants. »

Pour exécuter en commun leurs travaux ou les divers actes de leur vie, les *fourmis* ont une sorte de langage muet, mais facile à comprendre entre elles, et qui a lieu par leurs antennes. On pourrait croire qu'il y a dans ces organes un sens particulier, qui nous est encore inconnu. Une *fourmi* qui rentre, apportant de la nourriture, vient-elle à rencontrer de ses compagnes, elle les touche de ses antennes pour les inviter à venir en prendre leur part; celles qui n'en ont pas en demandent de la même manière. Les larves elles-mêmes paraissent comprendre ce langage, et présentent leur mamelon dès qu'elles se sentent palper par les *fourmis*. Grâce à ces antennes, peut-être aussi à la vue, à l'odorat, à la mémoire, les *fourmis* savent se diriger dans leurs courses lointaines et retrouver leur demeure. Sans doute aussi l'odeur qu'elles répandent et dont elles laissent partout des traces contribue à les remettre dans leur chemin. Que l'on observe des *fourmis* déjà en route pour aller aux vivres et celles qui en reviennent, on sera étonné de les voir toujours suivre une même voie, bien que rien ne la fasse reconnaître; en les examinant avec attention, on les verra palper continuellement le terrain avec leurs antennes, comme pour le sentir. Une *fourmi* à laquelle on arracherait ces organes serait complétement déroutée; mais alors on verrait ses compagnes venir la soigner et panser ses blessures.

Voici une expérience moins barbare. Si l'on passe fortement le doigt en travers du chemin, on enlève ainsi la couche superficielle imprégnée d'odeur par leur passage continuel; c'est comme si l'on avait ouvert une tranchée profonde. Arrivées sur les bords de la trace du doigt, les *fourmis*, d'un côté et d'autre, s'arrêtent, retournent sur leurs pas, reviennent de nouveau et renouvellent plusieurs fois cette manœuvre, toujours en s'interrogeant avec leurs antennes; enfin l'une d'elles, plus brave, se décide, non sans hésitation, à frayer un nouveau chemin, et bientôt, peu à peu, toutes les autres la suivent à la piste. « Quelquefois, dit M. A. Percheron, les *fourmis* ont à changer de domicile, soit qu'elles fuient, tourmentées par la main des hommes, soit par d'autres *fourmis*, qui attaquent leurs nids. Alors l'émigration s'opère d'une manière singulière. Une des *fourmis*, à qui l'idée de changer de domicile est venue, a-t-elle trouvé un endroit qui lui semble propice, elle revient sur ses pas, tâche de faire comprendre à une de ses compagnes ce qu'elle a découvert, la saisit par les mandibules. Celle-ci se roule alors en peloton et se laisse porter au nouveau domicile. Quand elle en a reconnu les avantages, elle s'éloigne avec sa conductrice, et, ensemble, elles reviennent en chercher d'autres jusqu'à ce que toute l'émigration soit effectuée. Dès qu'un nombre suffisant de *fourmis* est arrivé, une portion se met au travail de l'habitation, tandis que le reste continue de recruter des habitants pour la nouvelle demeure. »

En maintes occasions, on voit les *fourmis* se livrer à de telles manœuvres qu'elles semblent se communiquer leurs idées ou leurs projets; elles se font part de leurs intentions, s'avertissent des dangers, se tiraillent entre elles, se frappent de leurs antennes jusqu'à ce qu'elles se soient comprises. Souvent aussi on voit, dans les allées des jardins, une *fourmi* en embrasser une autre, qui se replie entre les pattes antérieures de la première, ce qui n'empêche pas celle-ci de marcher librement partout ou elle a affaire. Est-ce un service mutuel qu'elles se rendent? Est-ce une sorte d'imitation de la galanterie du mâle pour la femelle? Si on les prend pendant cette accolade, celle qui était portée par l'autre, et dont le dos recourbé semblait toucher la terre, se détache, puis chacune reprend le chemin qui lui convient. Elles parviennent, en réunissant leurs efforts, à vaincre des obstacles qu'on croirait insurmontables pour elles. Qu'on bouche avec une petite pierre un petit trou de *fourmi* dans une muraille; on barre ainsi la route aux sortants et aux rentrants. Alors ces derniers s'accrochent les uns aux autres, de manière à former une chaîne dont l'extrémité aboutit à la pierre sur laquelle se concentrent leurs efforts; les *fourmis* du dedans poussent de leur côté, et l'issue est ainsi désobstruée.

Les *fourmis* ne sont pas difficiles sur le choix de leurs aliments : matières animales ou végétales, viandes fraîches ou corrompues, insectes vivants ou morts, larves et chenilles, fruits et graines, tout leur est bon. Elles ont néanmoins une préférence marquée pour tout ce qui est sucré. Elles sont particulièrement friandes d'un liquide mielleux, que les pucerons sécrètent par deux petits tubes qui terminent leur abdomen. Toutes les fois qu'une plante est envahie par les pucerons, on est sûr que les *fourmis* y sont aussi ou qu'elles ne tarderont pas à y arriver. Elles se jettent sur les pucerons, non point pour leur faire du mal, mais en quelque sorte pour les traire à l'aide de leurs antennes et de leurs palpes. Souvent même elles emportent ces hémiptères, les placent dans un lieu où elles puissent les retrouver à volonté et les avoir sous la main, et les surveillent comme nous ferions d'une basse-cour ou d'un troupeau. C'est ce qui a valu aux pucerons le nom populaire de *vaches des fourmis*. Huber rapporte à ce sujet la curieuse observation qui suit : « Je découvris un jour un tithymale (euphorbe) qui supportait au milieu de sa tige une petite sphère, à laquelle il servait d'arc; c'était une case que les *fourmis* avaient bâtie avec de la terre. Elles en sortaient par une ouverture fort étroite, pratiquée dans le bas, descendaient le long de la branche et entraient dans une fourmilière voisine. Cette retraite renfermait une nombreuse famille de pucerons. J'admirai ce trait d'industrie, et je ne tardai pas à le retrouver avec un caractère plus intéressant encore chez des *fourmis* de différentes espèces. Des *fourmis* avaient construit autour du pied d'un chardon un tuyau de terre de 2 pouces et demi de long sur un demi de large. La fourmilière était au bas, et communiquait sans intervalle avec le cylindre. Je pris la branche avec son entourage et tout ce qu'il renfermait. La portion de la tige comprise dans le tuyau était garnie de pucerons. Je vis bientôt sortir, par l'ouverture que j'avais faite à la base, les *fourmis*, fort étonnées de voir le jour en cet endroit, et je m'aperçus qu'elles y vivaient avec leurs larves. Elles les transportèrent en hâte dans la partie la plus élevée du cylindre, qui n'avait pas été altérée. C'est dans ce réduit qu'elles se tenaient à portée de leurs pucerons rassemblés, et qu'elles nourrissaient leurs petits. » Dans les régions équatoriales, on voit aussi les *fourmis* agir de la même manière à l'égard, non plus des pucerons, qui manquent complétement dans ces contrées, mais d'autres insectes hémiptères, chez lesquels on retrouve aussi la même propriété de sécréter différents liquides mielleux.

Un des traits les plus célèbres de la vie des *fourmis*, c'est la prévoyance qui les porte à amasser de grandes provisions pour l'hiver; cette prévoyance est devenue proverbiale. Qui ne connaît la première des fables de La Fontaine? Mais il faut dire qu'on a beaucoup exagéré à cet égard. En général, du moins sous nos climats, les *fourmis* s'engourdissent et restent immobiles pendant la saison des frimas. Si parfois elles sortent de leur léthargie, elles savent fort bien rechercher dans le voisinage les pucerons, qui ne meurent pas tous durant l'hiver. Une grande partie des provisions que l'on trouve dans les fourmilières ne sont que des matériaux de construction. Toutefois, on y rencontre aussi quelques restes de fruits desséchés ou d'autres substances, qui leur suffisent parfaitement. Nous ne parlons pas ici des *fourmis* des pays chauds, qui, n'étant pas soumises au sommeil hivernal, ont intérêt à se prémunir de vivres; mais, à cet égard, on sait peu de chose sur celles-ci. Quoi qu'il en soit, la voracité de ces insectes en fait souvent un fléau pour l'agriculture, comme nous le verrons plus loin.

Si les *fourmis* vivent en paix dans la même fourmilière, il n'en est pas toujours de même entre celles d'habitations différentes, et surtout entre les diverses espèces de ce genre. Elles se livrent souvent entre elles des guerres acharnées. Il paraît que les *fourmis* sont très-irascibles et fort chatouilleuses sur les questions de voisinage. Quand deux partis ennemis se rencontrent, chacun d'eux veut rester maître du terrain. Alors les *fourmis* se battent corps à corps, se saisissent, se tiraillent, se terrassent, et se laissent couper en morceaux plutôt que de lâcher prise. Le champ de bataille, dont l'étendue a quelquefois plus d'un mètre carré, reste jonché de morts, de blessés, ou d'individus étourdis par les décharges d'acide formique. Souvent le combat recommence le lendemain. Tantôt le parti vainqueur finit par envahir et par ravager l'habitation ennemie; tantôt les vaincus se décident à émigrer plus loin, sans recommencer la bataille.

Les espèces les plus belliqueuses sont les *fourmis* dites *roussâtres* ou *amazones*, qui for-

ment aujourd'hui le genre polyergue. Leurs habitudes ont été fort bien étudiées et racontées par Huber, que l'on a souvent occasion de citer, quand on s'occupe de l'histoire des *fourmis.* « En me promenant, dit-il, aux environs de Genève, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, je vis à mes pieds une légion d'assez grosses *fourmis* rousses ou roussâtres qui traversaient le chemin; elles marchaient en corps avec rapidité; leur troupe occupait un espace de 8 à 10 pieds de longueur sur 3 ou 4 pouces de large. En peu de minutes, elles eurent entièrement évacué le chemin. Elles pénètrèrent au travers d'une haie fort épaisse, et se rendirent dans une prairie, où je les suivis. Elles serpentaient sur le gazon sans s'égarer, et la colonne restait toujours continue, malgré les obstacles qu'elles avaient à surmonter. Bientôt elles arrivèrent près d'un nid de *fourmis* noir cendré, dont le dôme s'élevait, dans l'herbe, à vingt pas de la haie. Quelques *fourmis* de cette espèce se trouvaient à la portée de leur habitation. Dès qu'elles découvrirent l'armée qui s'approchait, elles s'élancèrent sur celles qui se trouvaient à la tête de la cohorte. L'alarme se répandit au même instant dans l'intérieur du nid, et leurs compagnes sortirent en foule de tous les souterrains. Les polyergues roussâtres, dont le gros de l'armée n'était qu'à deux pas, se hâtaient d'arriver au pied de la fourmilière. Toute la troupe s'y précipita à la fois et culbuta les noir cendré, qui, après un combat très court, mais très-vif, se retirèrent au fond de leur habitation. Les polyergues roussâtres gravirent les flancs du monticule, s'attroupèrent sur le sommet, et s'introduisirent en grand nombre dans les premières avenues. D'autres groupes de ces insectes travaillaient avec leurs dents à se pratiquer une ouverture dans la partie latérale de la fourmilière. Cette entreprise leur réussit, et le reste de l'armée pénétra par la brèche dans la cité assiégée; elle n'y fit pas un long séjour. Trois ou quatre minutes après, les polyergues roussâtres ressortirent à la hâte par les mêmes issues, tenant chacune à la bouche une larve ou une nymphe de la fourmilière envahie. Leur troupe se distinguait aisément dans le gazon par l'aspect qu'offrait cette multitude de coques ou de nymphes blanches, portées par autant de polyergues roussâtres. » De nouvelles observations, dues à Huber, à Latreille et à d'autres entomologistes, ont permis de reconnaître que les *fourmis* amazones réduisent ainsi leurs ennemies en esclavage; la *fourmi* sanguine a les mêmes habitudes. Quant aux esclaves, elles appartiennent aux espèces dites *mineuses* et *noir cendré.* Les *fourmis* amazones, dépourvues d'aiguillon, et moins bien partagées sous le rapport de l'instinct, ne peuvent ni construire des nids, ni soigner leur progéniture, ni lui apporter les aliments quotidiens; en sorte que celle-ci périrait infailliblement, si elle était abandonnée aux soins exclusifs de ses parents. Grâce à leurs instincts belliqueux, à leur humeur guerrière, les amazones savent charger de ces soins d'autres *fourmis.* Elles ont même la précaution de ne pas capturer des insectes parfaits, qui ne tarderaient pas à abandonner l'habitation de leurs tyrans, pour retourner à leur gîte propre. Au contraire, les larves et les nymphes des mineuses et des noir cendré, écloses dans le nid des amazones, le prennent pour leur nid à elles, s'habituent à y vivre, et prennent également soin de leurs larves et de celles de leurs maîtres, acceptant ainsi avec résignation les soins et les travaux les plus pénibles. Ce sont les seuls cas où l'on trouve dans une fourmilière des *fourmis* appartenant à deux espèces distinctes. On y rencontre souvent aussi, d'après Dujardin, des individus bien plus grands, à tête très-grosse et à mandibules très-fortes, qu'on nomme les capitaines; ils sont chargés de la police de l'habitation, et punissent sévèrement, souvent même en les croquant, les ouvriers désobéissants ou paresseux.

Il nous reste maintenant à étudier les *fourmis* par rapport à l'homme, c'est-à-dire comme insectes utiles ou nuisibles. Dans l'ordre général de la nature, elles paraissent avoir à remplir une fonction assez importante. Par leur nombre et par leur voracité, elles contribuent, avec d'autres insectes, à faire disparaître une foule de substances organiques, dont la décomposition finirait par infecter l'air. On a même à cet égard utilisé leurs services d'une manière assez ingénieuse, en leur faisant dévorer les chairs des animaux dont on veut conserver le squelette. Elles préparent ces squelettes mieux que ne pourrait le faire le plus habile anatomiste. Il suffit de mettre en été, dans leur habitation, des cadavres de reptiles, de grenouilles ou d'autres animaux de petite taille, pour qu'en moins de vingt-quatre heures les os soient aussi blancs et aussi nets que si on leur eût fait subir diverses préparations fort longues. Mais il faut avoir soin de confier aux plus petites espèces de *fourmis* les animaux dont les os sont les plus délicats, et de ne pas leur laisser cet ouvrage trop longtemps, parce que, dans ce cas, elles mangent même les ligaments et les cartilages, et dispersent les plus petits os.

On a également tiré parti des instincts carnassiers des *fourmis*, pour leur faire détruire les petits animaux nuisibles, notamment les chenilles, qui infestent parfois nos arbres fruitiers. On met sur un arbre attaqué un petit sachet ouvert et rempli de *fourmis* fauves, qui se répandent sur les rameaux et cherchent d'abord à descendre; mais, comme on a eu la précaution d'entourer le tronc de l'arbre d'un cercle assez large de goudron ou d'un autre engluement, les *fourmis* rebroussent chemin. Pressées par la faim, elles finissent par se jeter sur les chenilles et les dévorent. Cette espèce, d'ailleurs, fait naturellement la guerre aux autres *fourmis* et aux larves de plusieurs insectes. « D'après V. de Bomare, les habitants de Paramaribo (Guyane hollandaise) voient arriver, dans de certains temps, des *fourmis* que les Portugais appellent *fourmis* de visite ou visitatrices. Ces *fourmis*, passagères ou vagabondes, sont grandes, fortes et bien armées; elles marchent en grande troupe. Lorsqu'on voit paraître ces *fourmis*, on s'empresse d'ouvrir les coffres, les buffets et les armoires, afin qu'elles puissent trouver les rats, les souris, les ravets, les araignées et les insectes nuisibles qu'elles exterminent, sucent ou dévorent. Elles ne viennent pas aussi souvent qu'on le désirerait; car il se passe quelquefois trois ans avant qu'il en arrive. Lorsque leur expédition est faite, elles se retirent en bon ordre, et vont ailleurs exercer leurs ravages bienfaisants pour l'homme. »

Les *fourmis* ont la propriété de sécréter et d'éjaculer un liquide acide, que la chimie a nommé acide formique. Cet acide a une saveur assez agréable, qui rappelle, d'après certains amateurs, celle du citron. Le sucre qui en est imbibé, dissous dans l'eau, donne une boisson rafraîchissante et assez agréable. On a essayé de faire du sirop avec des morceaux de sucre sur lesquels les *fourmis* avaient passé, et qu'elles avaient imprégné d'acide; on assure qu'il était excellent. Il y a même des personnes qui mangent avec délice les *fourmis*, à cause de la saveur aigrelette qu'elles doivent à l'acide formique. Cet acide, qui rougit assez fortement les couleurs bleues végétales, laisse une odeur piquante et pénétrante sur les doigts qui ont pressé ces insectes. On peut encore obtenir cet acide par la distillation ou par la lixiviation. On en a fait quelques applications aux arts. Les *fourmis* ont eu autrefois une grande réputation en médecine. On les regardait comme agissant puissamment sur les voies urinaires et les organes de la génération, et comme réveillant énergiquement l'action des organes; elles passaient pour un remède excellent dans la faiblesse des vieillards, la paralysie, la disposition à l'apoplexie, l'impuissance, la perte de la mémoire. On les administrait à l'intérieur, en nature, ou à l'extérieur, en bains et en fomentations. On distillait les *fourmis* avec de l'esprit-de-vin, et on en retirait ainsi un remède qu'on appelait *eau de magnanimité*, à cause des grandes vertus qu'on lui attribuait pour fortifier le corps et réparer les forces abattues. Distillée à l'eau sur un bain de sable, elles donnaient une huile essentielle rougeâtre, fort vantée contre les bourdonnements et les maux d'oreilles. D'après Lyster, on peut retirer de la tête de ces insectes, par la lixiviation, une couleur pourpre ou incarnat, semblable à celle que donne la chenille commune de l'aubépine. On a attribué aussi à certaines *fourmis* exotiques la propriété de produire de la laque; li y a certainement ici une confusion avec d'autres insectes. La *fourmi* fauve est aujourd'hui celle dont l'homme tire le plus grand parti. En Suède, on visite, à chaque automne, ses fourmilières pour en extraire les fragments de résine de genévrier qu'elle y a accumulés, et auxquels on attribue quelques propriétés économiques. On a cru à tort que c'était l'origine de l'ambre jaune. Enfin nous rappellerons que ce sont surtout les larves de cette espèce que l'on emploie, sous le nom d'*œufs de fourmis*, pour nourrir les faisans et les oiseaux de volière.

Telle est l'utilité réelle ou supposée des *fourmis.* Voyons maintenant en quoi elles sont nuisibles. Avec leurs mandibules, elles font des blessures légères, mais assez douloureuses. Quelques espèces ont de plus un aiguillon à l'anus. Toutes versent, en mordant ou en piquant, un liquide âcre qui cause une cuisson ou une démangeaison très-vives, que l'on peut adoucir ou guérir avec de l'huile ou de l'alcali volatil. Comme elles s'introduisent jusque dans les vêtements, elles sont très-désagréables, surtout dans les campagnes. Quand on manie la terre des fourmilières, il se produit sur les mains une véritable vésication; on assure que la vapeur même qui s'exhale de ces fourmilières cause de graves accidents, si on la respire de trop près. La *fourmi* fuligineuse est souvent très-incommode pour les ouvriers qui exploitent les vieux arbres. Les *fourmis* sont encore très-désagréables par l'odeur qu'elles exhalent, et qui s'attache aux objets qu'elles touchent. Elles envahissent nos habitations, et creusent en tous sens de longues galeries dans les poutres de nos charpentes. Elles rongent une foule de substances, les aliments conservés dans nos garde-manger, et surtout ceux qui sont sucrés. Aux Antilles, elles se jettent quelquefois sur les tables, qu'on est obligé de quitter sans pouvoir manger un seul des mets qui y sont servis. Dans l'Amérique centrale, elles envahissent aussi les lits, qu'on est forcé d'isoler d'une manière ou d'une autre pour pouvoir goûter un peu de sommeil. D'autres attaquent le voyageur qui se repose à l'ombre d'un arbre, ou le petit nègre abandonné momentanément par sa mère, que ses travaux retiennent ailleurs. Mais c'est surtout en agriculture que les *fourmis* causent d'incalculables dégâts. Souvent elles creusent le tronc des arbres et des arbustes, pour y trouver le vivre et le couvert; d'autres fois elles attaquent les racines en poussant leurs galeries souterraines. Elles font tomber les feuilles, dont elles rongent le pétiole, de telle sorte que l'arbre est bientôt complétement dépouillé. Malheur au jardinier dont elles envahissent les caisses à fleurs! Elles attaquent surtout les fruits, les rongent, les salissent et les détériorent. Pour les détruire, on a indiqué plusieurs moyens, dont les principaux sont : suspendre aux rameaux de l'arbre attaqué une bouteille remplie d'eau miellée, dans laquelle les *fourmis* vont se noyer; apporter dans le jardin des *fourmis* fauves, qui tuent ou font fuir les autres, et sont d'ailleurs moins nuisibles aux végétaux; répandre de l'urine ou de l'eau bouillante dans les fourmilières, ou bien encore une forte décoction de feuilles de chanvre, de noyer, de rue, de sureau, de tabac ou autres plantes à odeur forte; allumer de grands feux pendant l'été sur ces fourmilières; enfin détruire ces fourmilières à coups de bêche et labourer fréquemment le sol.

Les principales espèces de *fourmis* répandues dans nos climats sont : la *fourmi* rousse, l'une des plus communes; la *fourmi* sanguine, qui est d'un rouge vif; la *fourmi* fuligineuse, vivant en sociétés nombreuses sur les vieux arbres; la *fourmi* noire, qui fait son nid dans la terre ou sous les pierres; la *fourmi* hercule ou ronge-bois, qui vit dans les troncs d'arbres, etc. Toutes ces espèces appartiennent aux *fourmis* proprement dites; les autres font aujourd'hui partie des genres : atte, cryptocère, éciton, myrmique, œcodome, odontomaque, polyergue et ponère.

Toutes ces *fourmis*, dans une fourmilière, connaissent leurs compagnes. Plusieurs fois, M. Darwin a transféré des *fourmis* d'une fourmilière à une autre, qui paraissait habitée par une myriade de ces insectes; mais les étrangères étaient invariablement arrêtées et mises à mort. Pensant qu'il pouvait peut-être y avoir une odeur de famille qui les faisait se reconnaître, il prit quelques *fourmis* dans une grande fourmilière, les mit dans un flacon fortement parfumé d'assa-fœtida, et les réintégra dans leur domicile vingt-quatre heures après. De prime abord, elles furent menacées par leurs compagnes; mais, bientôt reconnues, elles purent circuler librement.

FOURMIES, petite ville de France (Nord), cant. de Trélon, arrond. et à 12 kilom. S.-E. d'Avesnes, sur l'Helpe-Mineure; pop. aggl., 4,931 hab. — pop. tot., 7,045 hab. Haut fourneau, verrerie, scierie de marbre, filature de laine, de soie et de coton; brasseries, moulins; fabrique de bonneterie. Commerce de bestiaux gras.

FOURMILIER s. m. (four-mi-lié — rad. *fourmi*). Mamm. Genre de mammifères édentés, qui se nourrissent de fourmis : *Le* FOURMILIER *didactyle vit au Brésil et à la Guyane.* (P. Gervais.) ‖ *Fourmilier épineux*, Nom vulgaire de l'échidné.

— Ornith. Genre de passereaux dentirostres, qui se nourrissent de fourmis et autres insectes : *Tous les* FOURMILIERS *ne forment que des cris ou des sons sans modulation.* (Buff.) *Les* FOURMILIERS *ont beaucoup de points de ressemblance avec les pies-grièches et les merles.* (F. Gérard.)

— **Encycl.** Mamm. Les *fourmiliers* ou *myrmécophages* sont des animaux de forme étroite et allongée, bas sur jambes; leur taille ne dépasse jamais celle du renard; leur corps est couvert de poils plus ou moins longs, presque toujours durs et cassants. Ils ont le museau très-allongé et semblable à un long tuyau cylindrique; ses parois sont formées par les mâchoires, dont les proportions rappellent le bec de certains oiseaux, tels que les bécasses et les courlis. Complétement dépourvues de dents, elles sont fort peu mobiles, car leur écartement n'excède jamais le douzième de leur longueur; elles sont bordées latéralement par la peau; l'ouverture de la bouche, ou pour mieux dire la fente des lèvres, n'égale pas la quinzième partie de leur étendue. Enfin la faiblesse des muscles qui les meuvent ne leur permet ni de saisir ni de broyer les aliments. Mais leur langue est susceptible de s'étendre de manière à égaler trois fois la longueur de la tête; elle est d'ailleurs très-étroite, presque filiforme, et enduite d'une humeur visqueuse. Les *fourmiliers* doivent leur nom à ce fait qu'ils se nourrissent surtout de fourmis. Quand ils veulent se procurer ces insectes, ils cherchent une fourmilière et l'éparpillent au moyen de leur museau et de leurs ongles, puis étendent leur langue dans les endroits où les fourmis abondent. Souvent ils se contentent de coucher leur museau à terre dans l'endroit le plus battu du sentier, où passent ces insectes. Il se produit alors une de ces manœuvres analogues à celles que nous avons décrites dans l'article relatif à ces hyménoptères. Les fourmis, arrêtées dans leur passage, se donnent mutuellement avis de l'obstacle; elles viennent en troupe pour examiner les lieux, montent sur la barrière qui leur barre la route, la parcourent dans tous les sens, et, lorsqu'elles commencent enfin à se rassurer, le *fourmilier*, qui sent sa langue suffisamment chargée de fourmis, la retire et les engloutit toutes sans les mâcher; il recommence cet exercice jusqu'à ce que sa faim soit apaisée. Les *fourmiliers* ont les yeux petits, les oreilles arrondies et peu étendues, la queue allongée; les pieds, toujours peu élevés, sont armés d'ongles très-puissants, qui constituent leur principal moyen de défense. Les doigts, dont le nombre varie, sont réunis par une membrane jusqu'à la dernière phalange.

Les trois espèces que renferment ce genre présentent entre elles des différences assez notables pour constituer au moins trois sous-genres distincts, auxquels on a donné les noms de *tamandua*, *tamanoir* et *fourmilier* proprement dit. Nous ne parlerons ici que de ce dernier. Le *fourmilier* didactyle est de la taille d'un gros rat; son corps est court et ramassé; son museau et sa langue sont médiocrement allongés; ses oreilles, en partie cachées sous les poils; sa queue, plus longue que le corps, forte à sa base, très-préhensile, est dénudée en dessous dans une grande partie de sa portion terminale. Son pelage, très-fin et doux au toucher, est d'un blond jaunâtre brillant, teinté de roux, souvent avec une ligne d'un roux plus foncé sur le milieu du dos. Ses pattes, assez petites, n'ont, au train antérieur, que deux doigts, armés d'ongles très-puissants; elles en ont quatre au train postérieur. Son intestin présente une particularité assez remarquable : sa séparation en intestin grêle et gros intestin est marquée par un double cæcum, analogue au cæcum pair des oiseaux.

Le *fourmilier* habite l'Amérique du Sud, notamment le Brésil et la Guyane. Il passe la plus grande partie de sa vie sur les arbres. Il grimpe très-bien et s'accroche par sa queue aux branches, comme certains singes. Dans cette position, il balance son corps, et approche son museau des trous ou des fissures du tronc, où il insinue sa langue pour y prendre les insectes. C'est aussi dans les creux des arbres que la femelle dépose sa portée, qui est ordinairement d'un seul petit. L'intérieur du nid est toujours tapissé de feuillage. A terre, le *fourmilier* a une démarche lente, embarrassée et silencieuse. Aussi le prend-on facilement. Il s'attache au bâton qu'on lui présente; on le transporte ainsi partout où l'on veut, et l'on a même beaucoup de peine à lui faire lâcher prise. Il ne pousse jamais aucun cri, même quand on le bat. Alors il se contente de se dresser sur ses pattes de derrière, et donne des coups assez forts avec ses pieds de devant; il faut éviter de se tenir à portée de ses griffes, car il serre très-vivement. Il dort ordinairement pendant le jour, et ne se déplace que la nuit pour aller chercher sa nourriture; il peut supporter un jeûne assez prolongé. On peut l'apprivoiser et l'élever. En captivité, il ramasse assez promptement les miettes de pain et la viande hâchée qu'on lui jette. On assure que, dans l'état sauvage, il plonge avidement sa langue dans le miel et les autres substances analogues, qu'il suce même les bananes et les autres fruits mûrs. Cependant, comme nous l'avons vu, il se nourrit principalement d'insectes, et surtout de fourmis. On l'a appelé ours mangeur de fourmis, parce que, quand on le touche légèrement, il se redresse et prend une attitude qui rappelle celle de l'ours. Quand il dort, il pose sa tête entre les pattes de devant; s'il boit, l'eau lui sort par les narines. La femelle se sert de sa queue pour transporter son petit sur son dos. La graisse du *fourmilier* est blanche et ferme; mais sa chair est noire, dure, de mauvais goût et exhale une forte odeur de fourmi; cependant on assure que les naturels la mangent assez volontiers.

— Ornith. Les *fourmiliers* forment un genre de passereaux insectivores ou dentirostres, caractérisés par un bec long, presque droit, comprimé sur les bords, très-légèrement crochu et muni d'une dent faiblement marquée; des narines obliques; des ailes moyennes; une queue courte ou moyenne et étagée; des tarses allongés et grêles. Le plumage a généralement des teintes assez ternes. Les *fourmiliers* ont beaucoup d'analogie avec les merles et les pies-grièches. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, qui, pour la plupart, habitent le nouveau continent. On pense qu'ils sont sédentaires, vu la brièveté de leurs ailes et le peu de résistance de leur plumage, qui les rendent impropres à un vol soutenu; aussi leur allure ordinaire est-elle la course ou le saut. Ils se tiennent dans les forêts vierges ou dans les buissons qui croissent après la coupe des bois. Les uns vivent à terre; les autres perchent sur les rameaux, rarement à plus de 2 mètres de hauteur; quelques-uns grimpent autour des branches, à la manière des anabates. On trouve des espèces solitaires, d'autres vivant par couples ou par petites troupes. On les voit rarement dans le voisinage des habitations.

Ils se nourrissent de petits insectes et de leurs larves, et surtout de fourmis. Leur chant est très-varié : c'est, suivant les espèces, un gazouillement, un sifflement, une modulation chromatique, un cri sonore, aigu

ou perçant, ou un léger murmure; d'autres fois, il ressemble au chant du moineau ou du tinamou, au coassement de la grenouille, ou bien même au tintement d'une cloche; de là les noms vulgaires de *beffroi* et de *carillonneur* donnés à certaines espèces. D'un naturel peu sauvage, les *fourmiliers* se laissent approcher assez facilement; mais ils déroutent, par la pétulance de leurs mouvements, le chasseur le plus habile, qui souvent est forcé de les tirer au juger, dans la direction que lui indique le chant. Leur nid est toujours fait avec beaucoup de négligence : il consiste souvent en quelques brins d'herbes sèches placés à la bifurcation d'une branche, ou suspendus au milieu des broussailles; d'autres fois, c'est un petit tas de feuilles au pied d'un tronc d'arbre; certaines espèces se contentent même d'une pierre mousseuse. La femelle pond, vers les mois d'août ou de septembre, des œufs arrondis, d'un blanc plus ou moins pur, tachetés de roussâtre et de noir, et dont le nombre varie de deux à cinq. Les petits, dès qu'ils sont éclos, accompagnent leur mère, et la quittent au bout d'une dizaine de jours. Dans leur premier âge, ils sont couverts de duvet, et les mâles, jusqu'à un an, portent la livrée de la femelle, qui a des couleurs moins franches. Vers le mois de novembre a lieu la mue, qui paraît simple. On a vainement essayé de les élever en cage; ils se débattent contre les barreaux, souvent jusqu'à se tuer. Leur chair, blanche, tendre et d'un goût délicat, est assez recherchée. Ces oiseaux rendent quelques services à l'agriculture, en détruisant des insectes. Parmi les espèces peu nombreuses de l'ancien monde, nous citerons particulièrement le *fourmilier* capistrate, répandu dans toute l'île de Java.

FOURMILIÈRE s. f. (four-mi-liè-re — rad. *fourmi*). Entom. Lieu servant d'habitation aux fourmis : *Détruire une* FOURMILIÈRE. *Si vous écrasez, si vous culbutez une partie d'une* FOURMILIÈRE, *vous voyez aussitôt les individus qui sont à portée se mettre en état d'agression, tandis que quelques autres vont prévenir tous les habitants logés dans les étages inférieurs de la* FOURMILIÈRE. (D'Orbigny.) *Si une fourmi étrangère vient à pénétrer dans la* FOURMILIÈRE, *elle en est aussitôt chassée par les habitants.* (E. Blanchard.) ‖ Fourmis habitant la même fourmilière : *Toute la* FOURMILIÈRE *se jette sur l'agresseur, et cherche à se venger sur lui du dommage qui lui a été causé.* (D'Orbigny.)

— Par anal. Grand nombre de personnes ou d'animaux : *Une* FOURMILIÈRE *d'enfants. Une* FOURMILIÈRE *de travailleurs. Une* FOURMILIÈRE *de rats. Les hommes ne sont pas faits pour être entassés en* FOURMILIÈRES, *mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver.* (J.-J. Rouss.)

— Art vétér. Vide formé entre le sabot et l'os du pied du cheval, à la suite de la fourbure.

— **Encycl.** Entom. Les *fourmilières* ou habitations des fourmis présentent beaucoup de variétés, tant dans leurs dispositions intérieures que dans le choix des matériaux. Mais elles se ressemblent, en général, par le grand nombre de chambres et de galeries qu'on y remarque, et qui constitue une véritable nécessité pour le service de l'habitation. On peut, sous le rapport du genre de leur constructions, diviser les fourmis de nos pays en trois groupes principaux, suivant qu'elles travaillent le bois, qu'elles sont maçonnes ou qu'elles font des monticules en chaume. Ce nombre de groupes doit augmenter, si l'on veut tenir compte des fourmis étrangères, qui emploient des substances très-diverses. Nous allons les passer sommairement en revue.

Parmi les espèces qui travaillent le bois, on doit citer en première ligne la fourmi fuligineuse, très-commune en France. C'est dans l'intérieur des arbres qu'elle établit ses habitations; elles se composent d'un certain nombre d'étages hauts d'un demi-pouce environ, séparés par des planchers horizontaux, dont l'épaisseur ne dépasse pas celle d'une carte à jouer; ces étages sont divisés en une multitude de pièces, tantôt par des cloisons taillées dans le sens des fibres ligneuses, tantôt par des colonnes amincies vers le milieu, et formant des portiques concentriques plus ou moins réguliers. Comme ces fourmis travaillent à couvert et ne se laissent pas observer, on n'a pu voir leur manière d'opérer. Toutefois, la simple inspection de leur nid permet de reconnaître qu'elles commencent par former des cloisons, pour les tailler ensuite en colonnes. Quand la *fourmilière* est établie dans les racines, elle offre souvent moins de régularité. Le travail de ces insectes paraît comme verni en noir, ce qui peut être dû à l'acide formique ou à la décomposition de la séve. Du reste, leur présence ne paraît pas nuire sensiblement à l'arbre. La fourmi hercule habite le creux des vieux arbres, surtout des chênes et des châtaigniers; elle vit en troupes peu nombreuses, et pratique des galeries spacieuses, mais informes. Il en est de même de la fourmi éthiopienne, qui s'établit fréquemment dans une excavation déjà faite par d'autres insectes; toutefois, elle la dispose d'une manière commode, bouche les vides et établit des galeries ou des compartiments avec de la sciure de bois, consolidée avec la matière agglutinante qu'elle sécrète.

Parmi les fourmis maçonnes, on remarquera d'abord les mineuses, qui emploient exclusivement la terre pour leur *fourmilière;* elles commencent par creuser et déblayer, de manière à établir plusieurs étages superposés de chambres et de corridors, communiquant entre eux par des passages. La terre provenant des déblais est portée au-dessus de la *fourmilière*, soit pour protéger les étages souterrains, soit pour former encore de nouveaux compartiments. D'autres espèces ajoutent à cette terre de menus matériaux, tels que brins de paille, fragments de bois, feuilles sèches ou même de petites pierres. C'est ainsi que travaille la fourmi noir-cendré; mais son ouvrage est assez grossier, et présente plutôt de grands vides que des galeries. Suivant une croyance fort répandue autrefois, les fourmis ne travaillent qu'au clair de lune. La fourmi brune, bien plus habile ouvrière que les autres, ne se livre à ses travaux que pendant la nuit ou par les temps pluvieux; c'est aussi dans la terre humide qu'elle fait son nid. Sa *fourmilière* se compose d'étages de $0^m,01$ environ de hauteur, disposés, non dans le sens horizontal, mais suivant la pente du terrain; ils sont souvent au nombre de plus de quarante, tant audessus qu'au-dessous du sol, et travaillés avec un tel soin que la terre paraît comme polie. Les fourmis habitent les étages supérieurs par les temps de pluie, et, lors des fortes chaleurs, se retirent dans les étages souterrains.

Enfin, il est des fourmis qui construisent des monticules avec toutes sortes de matériaux; telle est la fourmi fauve. Son nid présente plusieurs ouvertures en forme d'entonnoir, qui pénètrent dans l'intérieur de la *fourmilière;* il se compose de galeries trèsbasses et de construction grossière, mais fort commodes pour tous les actes de la vie de ses habitants. Au milieu se trouve une loge plus grande que les autres, où les fourmis se réunissent et apportent les vivres qu'elles ont recueillis pour la consommation journalière.

En général, les fourmis se partagent en deux bandes, pour construire leur habitation : les unes qui emportent la terre au dehors, les autres qui rentrent pour travailler, et ainsi de suite. S'il survient un accident qui détériore une partie de la *fourmilière*, les ouvrières s'empressent de réparer le dégât, en raccordant de leur mieux le nouveau travail avec les parties anciennes.

FOURMILION ou **FOURMI-LION** s. m. (four-mi-li-on—de *fourmi* et de *lion*). Entom. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des myrméléonides, dont les larves se nourrissent principalement de fourmis : *Les* FOURMILIONS *sont des insectes d'assez grande taille.* (Blanchard.) *La larve du myrméléon, vulgairement connu sous le nom de* FOURMILION, *se creuse au pied d'un vieux mur un trou auquel elle donne la forme d'un entonnoir.* (A. d'Houdetot.)

— **Encycl.** Les *fourmilions* ou *myrméléons* forment un genre d'insectes névroptères planipennes, caractérisés par un corps grêle et très-allongé; des antennes assez courtes, en massue; des mandibules courtes, mais robustes et munies d'une dent au côté interne; des yeux saillants placés sur les côtés de la tête; des ailes très-grandes, en réseau. Ce sont des insectes d'assez grande taille, et qui, au premier aspect, offrent de grandes ressemblances avec les libellules ou demoiselles, mais qui s'en éloignent beaucoup par leur organisation et surtout par leurs mœurs. Ce genre comprend près de cent espèces, répandues dans toutes les régions chaudes du globe. Une seule s'avance jusque dans l'Europe centrale, et c'est la plus connue, car elle a naturellement été l'objet d'observations plus nombreuses. C'est elle qui est considérée comme le type du genre; c'est à elle que se rapportent la plupart des détails que l'on a donnés sur les mœurs si intéressantes des *fourmilions*. Occupons-nous d'abord de sa larve, qui a surtout contribué à la célébrité de cette espèce.

La larve du *fourmilion* a une tête, un corselet et un abdomen bien distincts. La tête est plate, et a la forme d'un trapèze irrégulier, plus large en avant, creusé en dessus et bombé en dessous; elle s'insère sur le corselet au moyen d'un cou très-mobile et susceptible de s'allonger beaucoup, en sorte qu'elle paraît placée sur un pivot, ce qui facilite encore plus ses mouvements. La bouche ne présente ni mâchoires ni palpes distinctes, mais seulement des mandibules longues, grêles et un peu recourbées; ces mandibules, garnies au côté intérieur de dents fortes et aiguës, forment une paire de longues pinces propres à saisir fortement une proie, et se terminent par une petite ouverture, qui favorise la succion des liquides. Le corselet, étroit, fortement aplati, droit en avant, arrondi en arrière, est légèrement rebordé, et présente une suture dans son milieu. L'abdomen, relativement large et très-volumineux, est ovoïde, tronqué en avant, bombé en dessus, plat en dessous, divisé en anneaux, garni de poils roides et terminé par de petits tubercules cornés. Les pattes, au nombre de six, ont des tarses formés d'un seul article et terminés par deux crochets qui possèdent la faculté de s'écarter ou de se rapprocher, comme les sabots de certains ruminants, ce qui permet à la larve du *fourmilion* de marcher dans le sable, où elle se tient du reste continuellement.

Nous ne décrirons pas la structure intérieure de cette larve; nous rappellerons seulement que son canal intestinal est très-long et entouré ordinairement d'une quantité considérable de tissu graisseux. On a cru pendant longtemps qu'elle était privée de bouche et d'anus. Pour ce dernier organe, l'erreur peut s'expliquer par l'extrême exiguïté de l'ouverture anale, qu'on a confondue quelquefois avec sa filière, analogue à celle du ver à soie. Les excréments de la larve du *fourmilion*, étant par cela même très-petits, se perdent dans le sable où elle se tient et passent inaperçus. Aussi, Réaumur lui-même a-t-il cru que toutes les matières alimentaires absorbées profitaient à l'accroissement de l'animal, le superflu devant s'échapper par la transpiration. La larve de notre espèce commune est d'un gris rosé un peu sale; ses pattes postérieures, beaucoup plus robustes que les autres et demeurant très-serrées contre le corps, ne peuvent lui servir qu'à se diriger en arrière; aussi lui est-il impossible de marcher en avant et de poursuivre à la course les insectes dont elle fait sa proie. Mais elle y supplée par la ruse et la patience, comme nous allons le voir.

La larve du *fourmilion* — et c'est surtout de l'espèce type que nous parlons — se tient dans les endroits sablonneux et exposés au midi, abrités contre les vents et la pluie, le plus souvent au pied d'un vieil arbre ou d'un mur en ruine, dont les détritus ou les débris contribuent à la formation du sol mouvant qui lui convient. Ordinairement, la femelle, en faisant sa ponte, a pourvu d'avance au choix de l'emplacement. Dans tous les cas, la larve, au sortir de l'œuf, se met à la recherche d'un endroit propre à établir son piége. Le chemin qu'elle suit alors est aisé à reconnaître : c'est un fossé en ligne droite ou en zigzag, dont la largeur égale celle du corps de la larve, et la profondeur environ le tiers de cette dimension. « Ce fossé, dit A. Percheron, est traversé par des sillons qui règnent d'un côté à l'autre, et qui sont produits par chaque pas que fait l'insecte, marchant toujours par une pression que font les deux premières paires de pattes sur le terrain d'auprès de la tête, pour faire avancer le corps en arrière. Au moment où l'animal s'élève par ce mouvement, le sable des côtés retombe sur lui et forme le sillon. Mais quand il fléchit ses pattes pour leur faire prendre une nouvelle position, son corps s'abaisse, creuse et élève le sable, qui, au second mouvement, doit retomber pour former le second sillon, et ainsi de suite. »

Arrivé à l'endroit convenable, le *fourmilion* (il est bien entendu que nous parlons toujours de la larve) s'enfonce sous le sable, se repose quelques instants, puis se met à creuser son piége en entonnoir, dont la largeur varie, suivant la taille de l'animal, de $0^m,01$ à $0^m,08$, et dont la profondeur est moindre d'environ un quart. Il commence par creuser un petit fossé circulaire, qui représente le pourtour de l'entonnoir; il a donc à enlever un cône renversé de sable dont la base est égale à la surface de l'enceinte qu'il a circonscrite; marchant ensuite, toujours à reculons, le long du bord intérieur de son petit fossé, comme s'il voulait tracer un cercle concentrique, il enlève peu à peu le terrain mouvant. Dès qu'il a fait un pas, il charge sa tête de sable, à l'aide de la patte placée à l'intérieur; puis il relève brusquement la tête, et lance ainsi son fardeau en dehors. Quand cette patte est fatiguée, il se retourne et charge avec l'autre, travaillant ainsi en sens contraire. Il continue de la sorte, en tournant toujours en spirale, et diminuant progressivement les tours de spire; mais son travail est souvent retardé par les éboulements de sable; il s'en débarrasse au fur et à mesure, et finit, à force de patience, par arriver à la pointe ou au sommet du cône, c'est-à-dire au fond de son entonnoir, qu'on peut regarder alors comme terminé. Quelquefois ce travail est fait en moins d'une demi-heure; mais, d'autres fois, le *fourmilion* rencontre des obstacles inattendus: ce sont des graviers ou même de petits cailloux qui se trouvent dans le sable. Quand ils ne sont pas d'un trop gros volume, l'animal les charge sur sa tête et les jette hors du trou; mais quand leur dimension est telle qu'il ne puisse les lancer, il se décide à les porter dehors. Pour cela, il place le caillou sur son dos, et remonte à reculons les parois de son entonnoir, en tâchant de maintenir son fardeau en équilibre. S'il lui échappe et retombe au fond du trou, l'insecte redescend et recommence sa manœuvre; il lui arrive souvent de revenir cinq ou six fois à la charge. Quelquefois il réussit; d'autres fois ses efforts restent infructueux. L'insecte alors y renonce, abandonne le trou qu'il avait creusé à grand'peine, et va recommencer ailleurs.

Enfin, voilà le *fourmilion* arrivé à ses fins; il se place alors au fond de son piége, le corps entièrement caché dans le sable, et ne laissant sortir que ses mandibules; il attend patiemment que sa proie lui vienne. La masse de graisse qui entoure ses intestins sert à le sustenter, et lui permet de supporter un très-long jeûne. L'insecte qui passe imprudemment sur le bord du trou perd l'équilibre sur ce terrain mouvant, glisse sur les parois et arrive au fond du précipice. Si parfois il s'arrête à moitié chemin et cherche à remonter, le *fourmilion*, averti par l'éboulement, sort sa tête, lance du sable sur sa victime, et la fait ainsi tomber jusqu'à sa portée; il la saisit avec ses pinces aiguës, et la serre fortement. S'il a affaire à un insecte vigoureux, il cherche à l'étourdir en le frappant rudement contre les parois de l'entonnoir. Enfin, maître de sa proie, il la tire à lui sous le sable, la suce à son aise, en retire toutes les parties succulentes; puis, tenant faiblement le cadavre entre ses mandibules, il donne un coup de tête et le rejette hors de son trou.

Comme les fourmis sont en général plus nombreuses et courent plus souvent à terre que les autres insectes, ce sont elles surtout qui servent de pâture au *fourmilion;* de là son nom (*lion de fourmis*). Mais il se nourrit aussi de mouches et d'autres insectes, de chenilles, d'araignées et de cloportes. Il paraît même que les *fourmilions* ne s'épargnent pas entre eux. Malheur à celui qui a l'imprudence de tomber dans le trou de son voisin; il ne tarde pas à lui fournir un bon repas.

On ne sait pas bien encore si les larves des *fourmilions* éprouvent des mues, ni combien de temps l'insecte passe sous ce premier état. « Je pense, dit A. Percheron, qu'ordinairement ils doivent vivre un an; les œufs que les femelles tardives ont déposés dans le sable ont passé l'hiver et la fin de l'automne et ne sont éclos qu'aux premiers jours du printemps. Lorsque les larves ont eu une nourriture abondante, elles auront pris tout leur accroissement à l'arrière-saison, et passeront l'hiver en état de nymphe pour éclore à la belle saison suivante. Si, au contraire, le *fourmilion* n'a pas eu une nourriture abondante, il aura passé l'hiver sous son état de larve, et sera métamorphosé au milieu ou à la fin de l'été, et l'insecte parfait sera éclos au commencement ou à la fin de l'automne. Les femelles venues au commencement de l'automne font une ponte qui éclôt. Ces larves passent l'hiver, et, se métamorphosant de bonne heure, éclosent dans l'année; celles, au contraire, qui sont venues le plus tard, n'ayant peut-être pas trouvé à s'accoupler, ont passé l'hiver, ont été fécondées au printemps, et n'ont pondu qu'au commencement de l'été. Alors les larves qui doivent sortir de leurs œufs ont pu être trouvées de taille moyenne à l'automne, n'éclore que dans l'année suivante, et, par cela même, faire croire que ces animaux peuvent vivre un an ou deux avant de passer à leur métamorphose. » D'après M. Blanchard, c'est ordinairement vers les mois de juillet ou d'août que les larves des *fourmilions* ont acquis tout leur développement et se transforment en nymphes.

Le moment venu, la larve s'enfonce davantage dans son entonnoir, si le lieu lui paraît convenable, ou bien elle cherche un autre endroit qui lui plaise. Pour former un vide sphérique au sein même du sable mouvant, elle courbe son corps de telle sorte que les cornes, placées entre les pattes, touchent presque l'orifice de la filière; puis elle parvient à lier ensemble les grains de sable avec les premiers fils qu'elle produit, et consolide ensuite son travail. La coque du *fourmilion* est ronde et ressemble à une petite boule de sable; son volume varie de $0^m,01$ à $0^m,02$; les plus grosses contiennent des femelles; à l'intérieur, elle est tapissée de soie blanche. C'est dans cette coque que la larve devient nymphe; la forme de cette nymphe se rapproche beaucoup de celle de l'insecte parfait. Elle éclôt ordinairement à la fin d'août ou au commencement de septembre; mais quelquefois ce n'est qu'au printemps suivant. Alors la peau se fend sur le corselet; l'insecte dégage sa tête et ses pattes; à l'aide de ses mandibules, il perce la coque, où il laisse sa dépouille de nymphe à moitié engagée. Arrivé à la surface du sol, il étend ses ailes pour les sécher. C'est alors un insecte noirâtre taché de jaune, long de $0^m,04$, à ailes transparentes, pointillées de noir. Le mâle est plus petit que la femelle, et porte à l'extrémité de l'abdomen deux crochets qui lui servent à retenir celle-ci pendant l'accouplement. Les *fourmilions*, devenus insectes parfaits, volent, par le soleil le plus ardent, aux endroits arides, sablonneux et secs. Leur vol, élevé et rapide, se soutient parfois pendant longtemps. Ils sont insectivores, mais peu voraces; on dit qu'ils sucent aussi les fruits; mais ce fait n'est pas bien prouvé. Du reste, ils vivent peu de temps sous leur dernier état. Ils ne tardent pas à s'accoupler, et les femelles à pondre. Les œufs sont petits, oblongs, cylindriques, un peu courbés; l'insecte les dépose un à un dans les endroits sablonneux, et laisse au soleil le soin de les faire éclore.

Ce que nous venons de dire s'applique surtout à l'espèce commune; les autres paraissent avoir des mœurs analogues. On assure pourtant que certaines d'entre elles, notamment le *fourmilion libelluloïde*, qui vit dans le midi de l'Europe, peut se diriger en avant, et ne forme pas d'entonnoir.

FOURMILLANT (four-mi-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Fourmiller : *Insectes* FOURMILLANT *sous l'herbe.*

FOURMILLANT, ANTE adj. (four-mi-llan, an-te; *ll* mll. — rad. *fourmiller*). Qui fourmille, qui est réuni en grand nombre; où l'on

est réuni en grand nombre : *Insectes* FOURMILLANTS. *Foule* FOURMILLANTE. *Ruche* FOURMILLANTE. *Les rues* FOURMILLANTES *de Paris. La cour impériale si* FOURMILLANTE *de tant de véritables princes...* (St-Sim).

— Pathol. Syn. de FORMICANT.

FOURMILLEMENT s. m. (four-mi-lle-man ; *ll* mll. — rad. *fourmi*). Picotements analogues à ceux de nombreuses fourmis courant sur la partie de la peau où l'on éprouve cette sensation : *Sentir un* FOURMILLEMENT *par tout le corps.*

— Par ext. Mouvement présentant de l'analogie avec celui des fourmis : *Rien de hideux comme le bruit qui s'échappait de ce* FOURMILLEMENT *de coiffes jaunes et de chevelures sordides.* (V. Hugo.) *C'était sur le Bosphore le plus prodigieux* FOURMILLEMENT *d'embarcations de toutes sortes qu'on puisse imaginer.* (Th. Gaut.)

FOURMILLER v. n. ou intr. (four-mi-llé; *ll* mll. — rad. *fourmi*). Abonder, en parlant de ce qui a vie et mouvement : *La terre* FOURMILLE *de petits animaux.* (Buff.) *Les pays où l'on emmaillotte les enfants sont ceux qui* FOURMILLENT *de bossus, de boiteux, de noués et de cagneux.* (J.-J. Rouss.) *Si la démocratie* FOURMILLE *de Judas, il s'y trouve bien davantage encore de saints Pierre.* (Proudh.)

En quelque endroit que j'aille, il faut fendre la presse
D'un peuple d'importuns qui *fourmillent* sans cesse.
BOILEAU.

‖ En général, Abonder, avoir un grand nombre d'objets de nature déterminée : *Un ouvrage qui* FOURMILLE *de fautes.* ‖ Se trouver réuni en grand nombre : *Les erreurs, les fautes* FOURMILLENT *dans cet ouvrage.* (Acad.) *Tous ces ouvrages en vers* FOURMILLENT *de beautés.* (Boss.) *Dans tous les temps, dans tous les pays et dans tous les genres, le mauvais* FOURMILLE *et le bon est rare.* (Volt.)

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes *fourmillent*,
Des traits d'esprit semés de temps en temps petillent.
BOILEAU.

— Pathol. Eprouver des fourmillements, des picotements qui semblent dus à des fourmis : *Toute la main me* FOURMILLE. *Les jambes me* FOURMILLENT.

FOURMILLET s. m. (four-mi-llè; *ll* mll.). Ornith. Nom vulgaire du torcol.

FOURMOIS, éminent paysagiste et illustrateur belge, né à Presles (Hainaut) en 1814, mort à Gand le 16 octobre 1871. Il débuta de bonne heure dans la carrière artistique comme aquarelliste et comme lithographe, deux genres fort à la mode il y a quarante ans. Avant de se faire connaître comme peintre, il avait publié de nombreuses illustrations; ses premières figurent parmi les planches des *Scènes de la révolution* (belge) *de* 1830; il n'avait encore que seize ans. En 1833, l'éditeur Devasme fit paraître une belle collection de *Vues de Spa*, due entièrement à son crayon. Les premiers tableaux de Fourmois datent de 1836. Quoiqu'il fût déjà habile à cette époque, ses œuvres ne furent vraiment remarquées que quelques années plus tard. En 1448, il exposa une *Vue prise dans le duché de Bade*, commandée par le duc d'Aremberg, et cette œuvre fut suivie de près par le célèbre *Moulin à eau*, composition d'un beau caractère, qui valut à son auteur la croix de l'ordre de Léopold. Fourmois fit de ce tableau une remarquable lithographie, qui est devenue rare. En 1860, il eut un grand tableau commandé par le gouvernement pour le musée de Bruxelles, et qui fut un des succès de l'Exposition. Ce qu'il a produit depuis est inférieur. Il y a quelques années, Fourmois fut atteint d'une maladie grave, qui le condamna momentanément au repos; il s'était remis au travail, et semblait en voie de rétablissement, lorsque la mort est venue le frapper. Ses dernières toiles ont figuré au Salon de Gand de 1871.

FOURMONT (Etienne), orientaliste français, né à Herbelay, près de Saint-Denis, en 1683, mort en 1745. Il fut un des plus laborieux érudits de son temps. Doué d'une prodigieuse mémoire et passionné pour l'étude, il apprit le latin, le grec et diverses langues orientales, composa à vingt-trois ans ses *Racines de la langue latine mises en français* (Paris, 1706), ouvrage qui fut adopté dans plusieurs colléges, se livra à l'enseignement et se fit recevoir avocat. Mais, sur le conseil de Collesson, il abandonna presque aussitôt la jurisprudence pour se livrer à ses travaux d'érudition. En 1713, il entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et fut nommé, en 1715, professeur d'arabe au Collége de France. Un jeune Chinois, nommé Arcadio Hoangh, étant venu à Paris avec de Lionne, évêque de Rosalie, Fourmont saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui d'apprendre la langue du Céleste-Empire, alors inconnue en Europe. Dès 1715, au bout de quatre ans d'études, Fourmont fit un essai de grammaire chinoise. En 1719, il mit au jour les 214 *clefs* chinoises, qui sont la base de l'écriture, puis il commença une grammaire et six dictionnaires, qui devaient former 17 volumes in-fol. Cette grammaire fut achevée en 1728; mais la publication en fut retardée par la difficulté d'avoir les types gravés nécessaires à l'impression, et par l'opposition de ceux qui objectaient qu'on ne pouvait juger du mérite d'une grammaise chinoise en France, où personne ne connaissait le chinois. Ce fut seulement en 1742 que parut cet ouvrage, sous le titre de *Linguæ Sinarum mandarinicæ hieroglyphicæ grammatica duplex* (in-fol.). Fourmont mourut trois ans plus tard, laissant une grande réputation d'érudition. Il connaissait une vingtaine de langues, et était membre de la Société royale de Londres, de l'Académie de Berlin, etc. Outre les ouvrages précités, nous mentionnerons : *Réflexions critiques sur les histoires des anciens peuples jusqu'au temps de Cyrus* (Paris, 1735); *Meditationes sinicæ* (1737, in-fol.); des *Dissertations*, des *Mémoires*, etc.

FOURMONT (Michel), orientaliste français, né à Herbelay, près de Saint-Denis, en 1690, mort en 1746. Frère du précédent, il n'avait reçu qu'une instruction des plus incomplètes lorsque, à l'âge de vingt-cinq ans, il se rendit à Paris, auprès d'Étienne. Comme celui-ci, il étudia surtout les langues, et se vit en état, au bout de trois ans, de donner des leçons de grec, d'hébreu, de syriaque. Michel Fourmont entra dans les ordres, fut nommé, en 1720, professeur de syriaque au Collége de France, puis interprète à la Bibliothèque du roi. En même temps, il fut adjoint à son frère dans ses travaux sur la langue chinoise, et, en 1724, l'Académie des inscriptions l'accueillit au nombre de ses membres. En 1728, l'abbé Fourmont reçut de Louis XV, avec l'abbé Sévin, la mission d'aller en Orient pour y acheter des manuscrits et recueillir des inscriptions. Il se rendit à Constantinople, parcourut l'Attique, la Laconie, la Messénie, le Péloponèse, recueillit plus de 1,200 inscriptions, échappées à Spon et à Wheler, ainsi que de nombreux manuscrits, et revint en France en 1731. Il s'occupait de publier le recueil des inscriptions qu'il avait réunies lorsqu'il mourut. « Les connaissances réelles de Michel Fourmont, dit M. Delaulnaye, n'ont pu le mettre à l'abri des plus sérieuses inculpations. On a suspecté sa bonne foi dans ses recherches sur l'antiquité; on l'a hautement qualifié de faussaire, et, du moins, il paraît constant que les inscriptions d'un intérêt majeur qu'il avait annoncées ne se sont point trouvées dans ses portefeuilles. Un reproche non moins grave est celui d'avoir détruit sans nécessité un grand nombre de monuments antiques, vandalisme qu'on ne saurait attribuer qu'à l'esprit d'intolérance religieuse. » D'après un autre biographe, on ne saurait prendre au sérieux les lettres dans lesquelles l'abbé Fourmont se vante d'avoir renversé Trézène, fait disparaître Sparte, détruit jusqu'à la pierre fondamentale du temple d'Apollon Amycléen, etc., parce qu'il entendait simplement par là qu'il avait détruit beaucoup d'erreurs acceptées de son temps sur l'emplacement de beaucoup de villes et de monuments antiques de la Grèce. On a de l'abbé Fourmont des travaux et des mémoires insérés dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions. Nous citerons entre autres : la *Relation* de son voyage en Orient; *Histoire d'une révolution arrivée en Perse au* VIe *siècle; Traité de l'origine et ancienneté des Ethiopiens*, etc.

FOURMONT (Claude-Louis), dit le **Gros Fourmont**, voyageur et archéologue français, né à Cormeilles en 1703, mort en 1780. Neveu des deux précédents, comme eux, il s'adonna particulièrement à l'étude des langues orientales, et fut nommé interprète à la Bibliothèque du roi. Claude-Louis accompagna son oncle Michel dans son voyage en Orient (1728-1732), puis se rendit, en 1746, avec Linoncourt, en Egypte, où il séjourna quatre ans. De retour en France, il publia sa *Description historique et géographique des plaines d'Héliopolis et de Memphis* (Paris, 1755, in-12, avec cartes et figures). Il fut chargé ensuite de rédiger la relation du voyage de son oncle en Orient; mais il ne put parvenir à obtenir les fonds nécessaires à l'impression de l'ouvrage, et passa le reste de sa vie dans un état voisin de la misère.

FOURNAGE s. m. (four-na-je — rad. *four*). Prix payé au fournier pour la cuisson du pain.

— Féod. *Droit de fournage*, Droit perçu par le seigneur lorsqu'il autorisait quelqu'un à cuire dans sa maison, au lieu de cuire au four banal. ‖ Droit que l'on payait pour faire usage du four banal.

FOURNAISE s. f. (four-nè-ze — lat. *fornax, fornacis;* du même radical que *furnus*, four). Grand four où l'on fait des feux très-ardents : *La vertu s'éprouve et se perfectionne dans l'affliction, dans l'adversité, comme l'or, comme le métal dans la* FOURNAISE. (Acad.) ‖ Foyer ardent : *Empédocle ne s'est-il pas jeté tout vif dans la* FOURNAISE *du mont Etna?* (D'Ablanc.)

— Par ext. Lieu extrêmement chaud : *Cette chambre est une vraie* FOURNAISE.

— Fig. Creuset, moyen d'épuration, de préparation : *Par les chemins de fer, le brassement des nations et des races, qui ne s'opérait jusqu'à présent que dans les dévorantes* FOURNAISES *de la guerre, s'effectuera dans de douces étreintes.* (Michel Chevalier.) ‖ Centre de violente activité :

. . . Ma tête, *fournaise* où mon esprit s'allume,
Jette le vers d'airain qui bouillonne. . . . . .
V. HUGO.

FOURNALISTE s. m. (four-na-li-ste — rad. *fourneau*). Celui qui fabrique les fourneaux et les creusets. Vieux mot. ‖ Ouvrier qui dirige le feu d'un four ou d'une fournaise : *Les* FOURNALISTES *travaillent au fourneau et fabriquent les pralines, le sucre d'orge et les sirops.* (P. Vinçard.)

FOURNEAU s. m. (four-nô — dimin. de *four*). Techn. Sorte de four dans lequel on soumet à un feu violent diverses substances que l'on veut fondre ou calciner : FOURNEAU *de verrier.* FOURNEAU *de forge.* FOURNEAU *de distillation.* FOURNEAU *d'orfévre.* FOURNEAU *à charbon de bois. Allumer des* FOURNEAUX. ‖ *Haut fourneau*, Fourneau disposé pour produire une chaleur très-intense, et destiné à la fusion des minerais de fer; usine où sont établis un ou plusieurs fourneaux de ce genre. ‖ *Fourneau à réverbère*, Fourneau muni d'un dôme destiné à rabattre le calorique, et à accroître ainsi la chaleur. ‖ *Fourneau d'appel*, Fourneau que l'on place près de l'ouverture d'un endroit clos, pour en appeler l'air et le renouveler.

— Chim. Ustensile dans lequel on dispose des charbons incandescents, pour les préparations ou les expériences de laboratoire : FOURNEAU *d'affineur.* FOURNEAU *de pharmacien.*

— Art milit. Chambre dans laquelle on introduit une charge de poudre, dans le but de faire sauter un rocher ou un ouvrage : FOURNEAU *de mine. Mettre le feu à un* FOURNEAU. *Faire jouer un* FOURNEAU.

— Mar. *Fourneau à roulis*, Fourneau reposant, comme la boussole, sur une suspension Cardan, et dont on se sert pour cuire les aliments dans un gros temps, quand l'emploi des appareils ordinaires est impossible.

— Econ. domest. Construction en maçonnerie, en briques ou en tôle, établie à demeure ou mobile, que l'on place dans une cuisine, et où l'on a ménagé plusieurs cavités, dans lesquelles on met du charbon ou de la braise, pour cuire ou chauffer les mets : *Borrel et Véry, ces illustrations du* FOURNEAU, *perdent chaque jour mille francs de recette à ne pas avoir une entrée spéciale pour les voitures.* (Balz.) ‖ Ustensile, ordinairement en terre ou en fer, servant au même usage dans les petites cuisines, ou dans les logements qui n'ont pas de cuisine. ‖ Sorte de grand poêle en faïence ou en fonte, dont on se sert dans les provinces de l'est de la France, pour chauffer les appartements.

— Astron. Nom d'une constellation méridionale.

— **Encycl.** Econ. dom. Les Grecs ne connaissaient probablement d'autre *fourneau* qu'un trépied destiné à supporter la marmite d'airain dans laquelle on faisait cuire les viandes dans leur graisse et leur jus, sans addition d'eau. La cuisine se faisait en plein air avec du bois pour combustible.

Les Romains commencèrent à établir des *fourneaux* de cuisine dans les maisons; en même temps, ils multiplièrent les modes de préparation des aliments. Mais leurs *fourneaux* ne sont encore que des âtres, la plupart du temps sans cheminées, où petille le bois; au-dessus du foyer sont suspendues les marmites à bouillir ou à faire les ragoûts; en avant se dressent les broches à rôtir, des grils complètent l'assortiment.

Les mêmes méthodes se perpétuèrent dans les châteaux au moyen âge; enfin, l'usage du charbon de bois se généralisa et les *fourneaux* proprement dits prirent naissance.

Les *fourneaux* que renferment la plupart de nos cuisines sont des caisses en briques ou en terre réfractaire, présentant à leur surface supérieure des ouvertures de diverses formes, carrées, rectangulaires, rondes, fermées à leur base par des grilles sur lesquelles reposera le charbon de bois. Les différents vases à faire la cuisine sont placés directement sur les charbons ardents ou reposent sur les bords supérieurs des cavités qui les contiennent. Les cendres tombent dans la caisse dont une des parois verticales présente des ouvertures fermées par des portes mobiles, par lesquelles l'air entre pour activer la combustion, et qui permettront de temps en temps de retirer les cendres. Le *fourneau* est placé au-dessous d'une hotte renversée, dont la partie supérieure communique avec une cheminée destinée à activer le tirage et à emporter les produits gazeux de la combustion avec les émanations vaporeuses des aliments placés dans les marmites ou des viandes grillées.

Ce genre de *fourneaux*, aujourd'hui encore si répandu, appartient cependant à l'enfance de l'art et présente de grands défauts. Outre les dangers d'asphyxie par manque d'un tirage suffisant, la perte de combustible y est énorme. Tous les établissements publics, hospices, prisons, casernes; tous les établissements privés à usage public, restaurants, cafés, enfin un grand nombre de particuliers riches y ont renoncé.

Les *fourneaux* modernes sont fermés; le feu qu'on y allume intérieurement échauffe jusqu'à les rougir des plaques de fonte disposées sur la paroi supérieure, et c'est sur ces plaques que se fait la cuisine, sauf les rôtis et les pâtisseries de four. Au reste, le four fait partie du *fourneau* et peut servir à faire les rôtis.

C'est aux longs et persévérants travaux de Rumford qu'est principalement due cette révolution, qui tend de plus en plus à se généraliser. On sait que cet homme célèbre, investi de la confiance illimitée du roi de Bavière, avait entrepris de sauver de la misère et de rendre au travail la multitude innombrable de mendiants que renfermait ce pays de moines et de prêtres. Il avait créé de vastes établissements pour les recueillir, les nourrir et les employer; mais tout était à faire pour réaliser économiquement ce vaste projet. Rumford se consacra pendant de longues années aux recherches les plus actives dans ce sens. Outre les grands modèles de cuisines économiques qu'il a créés pour les établissements charitables des principales villes de Bavière, il a laissé dans ses mémoires une foule d'indications propres à être utilisées par toutes les classes de la société. Ces mémoires forment depuis cinquante ans une mine très-riche où vont puiser les architectes et les constructeurs de *fourneaux* portatifs.

A Paris, les *fourneaux* de l'hôpital Saint-Louis, de la Charité, de l'Hôtel-Dieu, des Jeunes-Aveugles, etc., sont établis d'après le système Rumford, légèrement modifié et perfectionné.

Depuis Rumford, MM. Harel, Lemare et d'Arcet ont multiplié les moyens de réaliser, pour les petites cuisines, les améliorations que le maître avait obtenues pour les grandes.

Harel a fait nombre de modèles de petits *fourneaux* économiques à pot-au-feu, à foyers fermés et à carneaux pour l'écoulement de la fumée; de fours portatifs à rôtis et de poêles en fonte à plaques, à l'allemande, pour casseroles et marmites de toutes sortes.

D'Arcet et Lemare se sont occupés de perfectionner la batterie de cuisine ou plutôt de remplacer l'ancienne batterie.

— Admin. *Fourneaux économiques.* Ces établissements, que l'on devrait multiplier dans les quartiers les plus populeux, sont destinés à venir en aide aux ménages d'ouvriers. Moyennant une légère rétribution, les travailleurs pauvres peuvent y trouver des mets sainement préparés; pour 0 fr. 05, on a 50 centilitres de bouillon; pour la même somme, on a le choix entre 60 grammes de viande cuite et 45 centilitres de légumes secs accommodés (haricots, riz et pois). Ouverts pendant la saison d'hiver, ces établissements fonctionnent sous la surveillance de sergents de ville et sont desservis par des sœurs de charité. Des *fourneaux* économiques sont établis notamment dans les quartiers suivants : IIIe arrondissement, passage des Gravilliers, no 19; XVIIe arrondissement, rue Lacroix, no 5 (avenue de Clichy); XIIIe arrondissement, rue des Anglaises (Gobelins); XIVe arrondissement, rue Vandamme, no 44; XVIIIe arrondissement, rue Polonceau, no 21 (La Chapelle); XXe arrondissement, rue des Amandiers, no 6 (Ménilmontant), etc.

— Métall. *Hauts fourneaux.* Les hauts *fourneaux* sont destinés à fondre le minerai de fer; on les divise en hauts *fourneaux* au bois et hauts *fourneaux* au coke. Leur forme et leur construction varient avec la nature du minerai et du combustible; on distingue parmi eux : les hauts *fourneaux* au bois anciens et les nouveaux construits sur colonnes; les hauts *fourneaux* au mélange, employés dans le bassin du centre; les hauts *fourneaux* au coke à tours carrées, dont on fait usage en Westphalie; les hauts *fourneaux* au coke à tours rondes, que l'on rencontre dans le bassin du Rhône; les hauts *fourneaux* au coke à colonnades intérieures, dont on se sert dans la Moselle; les hauts *fourneaux* au coke à doubles colonnades, du bassin du centre; les hauts *fourneaux* au coke à cadres colonnes, du bassin du Rhône; les hauts *fourneaux* au coke à bases carrées, employés au Creuzot; les hauts *fourneaux* au bois à bases rondes, dont on fait usage dans le Jura, et enfin les hauts *fourneaux* au coke à enveloppes de tôle.

La construction des hauts *fourneaux* est presque complétement empirique; cependant on a reconnu qu'il n'y avait rien d'arbitraire dans le profil que les praticiens ont assigné à ces appareils, et que leurs formes sont en relation avec la nature des matières à traiter.

Un haut *fourneau* se compose essentiellement des parties suivantes : la cuve, tronc de cône dont la petite base, placée à la partie supérieure, s'appelle le gueulard; le ventre, plan d'intersection de la cuve avec la portion suivante du *fourneau* (il a quelquefois la forme cylindrique et le même diamètre que la grande base de la cuve; on le nomme alors ventre cylindrique); les étalages, troncs de cône renversés se raccordant avec la cuve au moyen du ventre; l'ouvrage, autre tronc de cône renversé, qui s'étend depuis les tuyères jusqu'à la naissance des étalages (cependant, on donne encore le nom d'ouvrage à toute la partie basse du *fourneau* comprise entre la sole et les étalages); le creuset, qui occupe toute la capacité placée au-dessous des tuyères; la partie extérieure du creuset appellée avant-creuset; les tuyères, ouvertures par lesquelles l'air est introduit dans le *fourneau;* le nez ou le museau d'une tuyère est le côté qui est placé vers le feu.

Dans les *fourneaux* qui n'ont qu'une seule tuyère, on donne le nom de contre-vent à la partie des parois qui lui fait face, et celui de costières aux deux faces de l'ouvrage où sont placées les tuyères. L'avant-creuset est fermé

par un rempart incliné et recouvert d'une plaque de fonte ou dame, sur laquelle s'écoulent les laitiers. La face opposée à la dame est la rustine. Le recouvrement ménagé sur la partie du creuset qui s'avance hors du *fourneau* s'appelle la fausse tympe; il est protégé, à l'endroit où s'échappe la flamme, par la tympe, bloc de pierre ou de fonte. Sur cette dernière est appuyé le tacret, plaque de fonte destinée à supporter le massif extérieur de l'ouvrage, placé au-dessus de la fausse tympe, et à le garantir des atteintes de la flamme.

Les phénomènes chimiques qui s'accomplissent dans le haut *fourneau* sont : 1° la réduction du minerai de fer et la formation du fer spongieux; 2° la carburation ou la cémentation du fer, et la production de l'acier; 3° la fusion de l'acier, la dissolution d'un excès de carbone et la formation de la fonte liquide.

Le minerai, chargé au gueulard en couches stratifiées avec le combustible, subit d'abord une calcination ou distillation, puis, sous l'influence des gaz réducteurs et au contact du carbone, se transforme en éponge de fer, et celle-ci, en présence d'un excès de carbone, se transforme en acier spongieux. Cette première période de l'opération s'accomplit dans la cuve, qui comprend ainsi les trois zones de distillation, de réduction et de carburation, dans chacune desquelles, à partir du gueulard, la température va en croissant. La limite de séparation entre les zones de réduction et de carburation est, dans les hauts *fourneaux* au charbon de bois, à très-peu près au ventre, ce qui justifie l'emploi du ventre cylindrique, afin que la génération de l'acier soit complète avant que la matière soit arrivée aux étalages, dans lesquels se trouve toujours comprise la zone de fusion de l'acier. Enfin, la conversion de l'acier fondu en fonte liquide s'opère dans l'ouvrage.

La production des hauts *fourneaux* dépend de la masse d'air introduite par la machine soufflante; elle varie, d'ailleurs, avec la nature du minerai et avec celle de la fonte : elle est d'autant plus faible que le minerai est plus pauvre et plus réfractaire et que la fonte produite est plus grise. Elle est moindre encore, toutes choses égales d'ailleurs, dans un haut *fourneau* au coke que dans un haut *fourneau* au charbon de bois, parce que, pour une même richesse de minerai, le poids des matières terreuses à fondre est plus considérable dans le premier cas, à cause de la plus forte proportion de cendres contenues dans le coke.

La hauteur totale des hauts *fourneaux* alimentés par le charbon de bois varie de 6 mètres à 12 mètres; mais elle n'excède que bien rarement ce dernier chiffre. Celle des hauts *fourneaux* au coke est comprise entre 12 et 15 mètres; elle dépasse même quelquefois ce dernier chiffre. En général, il est économique, pour ce qui concerne la dépense de construction, d'adopter de grandes hauteurs, toutes les fois qu'on peut disposer d'une grande force de vent. Connaissant la quantité d'air ramené à la densité atmosphérique dont on peut disposer, il est facile d'arriver à déterminer la largeur au ventre d'un haut *fourneau*. Supposons, par exemple, que l'on ne puisse se procurer qu'une quantité d'air de $22^{mc},87$ par minute, pour alimenter un haut *fourneau* dont la section au ventre est inconnue; on obtiendra cette dernière en divisant le volume d'air 22,87 par 13,88, que, suivant les expériences, un *fourneau* doit recevoir en moyenne par mètre carré de section, et l'on aura $\frac{22,87}{13,88} = 1^{mc},64$ de section au ventre, soit $1^{m},43$ de diamètre. Dans la pratique, on admet que le diamètre au ventre est généralement compris entre le tiers et le cinquième de la hauteur totale du *fourneau*. La hauteur du ventre au-dessus de la sole est en moyenne les $\frac{29}{100}$ de la hauteur totale; elle est, du reste, d'autant plus grande que les minerais sont plus réfractaires et les charbons plus denses, puisqu'elle dépend des hauteurs de l'ouvrage et des étalages, qui sont elles-mêmes déterminées d'après la nature des minerais.

Malgré ces données, à peu près exactes pour calculer les diamètres au ventre des hauts *fourneaux*, il est toujours utile de comparer les résultats obtenus à ceux de l'expérience. En effet, on a reconnu, dans la pratique, qu'un *fourneau* produisant 3,500 kilogr. de fonte par vingt-quatre heures, avec des minerais moyennement fusibles, rendant environ 35 pour 100, et fondus avec 112 kilogr. de charbon de bois pour 100 kilogr. de fonte, devait avoir au moins de $2^{m},15$ à $2^{m},40$ de diamètre au ventre. Le résultat fourni par le premier calcul serait donc insuffisant, tandis que, si on applique la regle empirique indiquée précédemment, on trouve que ces diamètres correspondraient à des hauteurs totales de $6^{m},45$ à $7^{m},20$, en admettant le coefficient $\frac{1}{3}$, et de $10^{m},75$ à 12 mètres, qui restent bien dans les dimensions que l'on adopte pour les hauts *fourneaux* au bois.

Le ventre a la section la plus grande du haut *fourneau;* la raison principale de cet élargissement considérable est que le minerai doit y arriver aussi complétement réduit que possible. On conçoit donc que si le *fourneau* était cylindrique à partir des tuyères, où la température est de 1,600°, la région où la température serait descendue à 1,200° serait trop élevée au-dessus des tuyères, et, à moins de donner au haut *fourneau* une longueur exagérée, qui ne serait pas sans de nombreux inconvénients, les matières arriveraient incomplétement réduites à cette région après un court espace de temps, et commenceraient à se carburer. Il vaut beaucoup mieux élargir le haut *fourneau* à partir de l'ouvrage où se fait la fusion jusqu'à la partie supérieure des étalages où se fait la carburation. La partie où se fera la réduction étant ainsi plus considérable, le minerai arrivera au ventre presque complétement réduit, et la marche de l'opération se trouvera dans d'excellentes conditions. Le diamètre du ventre n'est jamais supérieur au double de celui du gueulard. Dans certains *fourneaux*, on fait même la cuve cylindrique; les deux diamètres sont alors égaux.

Les étalages, qui servent de transition entre le ventre et l'ouvrage, doivent avoir des inclinaisons comprises entre certaines limites, eu égard à la facilité et à la vitesse de descente des charges, suivant la nature des minerais. Cette limite est de 70° pour des minerais très-réfractaires et avec un vent très-fort. Lorsque ce dernier est faible, on atteint 45° ou 40° comme limite inférieure. L'ouvrage doit avoir une grande section et une petite hauteur, pour un vent fort, des charbons compactes et des minerais fusibles; quand ceux-ci sont, au contraire, réfractaires, le vent faible et le charbon léger, on leur donne des formes allongées et une section étroite. Les dimensions du creuset doivent être telles qu'il puisse contenir au moins la fonte produite en douze heures de marche : si la profondeur est 1, la largeur sera 1,2 et la longueur 3,333. Les cuves à grande capacité sont favorables à une bonne marche, quand le soufflage est assez énergique, et la hauteur doit en être telle que le gaz sortant au gueulard soit à une température d'environ 200°. Le gueulard est entouré d'une plate-forme ordinairement carrée, à laquelle on donne de 5 à 7 mètres de côté; il est souvent surmonté d'une cheminée de $2^{m},65$ à $3^{m},60$ de hauteur, dans laquelle on pratique une porte de charge.

— *Bas fourneaux* ou *forges catalanes*. V. FER.

Fourneaux (LE MARCHAND DE). C'était la qualification du *Père Duchesne*. Par extension, on donnait aussi ce nom à Hébert, rédacteur de ce journal fameux, qui portait deux fourneaux gravés à la fin de chaque numéro, emblème de la profession de ce type imaginaire. Les fourneaux du père Duchesne devinrent célèbres, et on y fit souvent allusion jusque dans les documents officiels. Nous trouvons, dans le bulletin de la Convention du 17 frimaire an II, une dépêche du commandant du fort National devant Cherbourg, qui contient le passage suivant : « Au moment où j'écris, nous voyons à 3 lieues au large une flotte ennemie de 40 voiles... En les attendant, je fais, *nouveau Père Duchesne, chauffer mes fourneaux* à boulets rouges... »

Lors du supplice d'Hébert, ceux qui se réjouissaient de son exécution avaient soldé des individus qui suivaient la charrette en balançant deux petits fourneaux au bout d'une perche.

FOURNÉE s. f. (four-né — du lat. *furnus*, four). Ce qu'on fait ou ce qu'on peut faire cuire de pain à la fois dans un four : *Première, seconde* FOURNÉE. FOURNÉE *complète. Demi-*FOURNÉE. FOURNÉE *de pain.* ‖ Ensemble des objets que l'on expose à la chaleur du four : *Une* FOURNÉE *de faïence, de chaux, de tuiles.*

— Fam. Nombre plus ou moins grand de personnes nommées en même temps aux mêmes fonctions : *Une* FOURNÉE *de pairs, de sénateurs, d'académiciens. Il ne sera pas de cette* FOURNÉE. (Acad.) *On annonce une nouvelle* FOURNÉE *pour le mois prochain.* (Acad.)

— Loc. prov. *Prendre, emprunter un pain sur la fournée*, Se dit d'une femme qui a un enfant de l'homme auquel elle doit se marier plus tard, et aussi de l'individu, homme ou femme, qui a commerce avec la personne qu'il doit épouser :

Après mille façons, cette bonne hypocrite
Un pain sur la fournée emprunta...
LA FONTAINE.

— Hist. Nombre de condamnés que, sous le régime de la Terreur, on envoyait en même temps à la guillotine.

— Féod. *Fournée de l'ours*, Droit féodal qui consistait à fournir un pain de chaque cuisson. On rapporte qu'un seigneur d'Ardres, ayant reçu de Guillaume II, roi d'Angleterre, un ours d'une grandeur extraordinaire, l'avait fait placer dans la cour de sa résidence. Cet animal excita tellement la curiosité des habitants, que, pour engager ses gardiens à le leur montrer, ils s'obligèrent à fournir pour sa nourriture un pain de chaque cuisson qui se ferait dans les fours de la ville, droit que le seigneur ne manqua pas de s'arroger, au mépris des conventions, même après la mort de l'animal.

FOURNEL (Jean-François), jurisconsulte, né à Paris en 1745, mort dans cette ville en 1820. Il appartenait à une famille qui avait occupé des postes élevés dans la magistrature, et s'était distinguée au barreau. Il se prépara par de sérieuses études à cette profession d'avocat, qu'il regardait comme la plus belle de toutes, et qu'il devait honorer par son talent et sa haute vertu. Il ne voulut débuter que quand il se sentit prêt pour la lutte, et c'est pour cela qu'il ne se fit inscrire au parlement de Paris qu'en 1771; il avait alors vingt-sept ans. Ses débuts permirent de prévoir à quelle hauteur il devait s'élever. Laissant à quelques orateurs l'éclat d'une parole brillante, il s'attacha surtout à faire ressortir le bon droit d'une cause. L'étude consciencieuse des affaires qui lui étaient confiées, le soin qu'il apportait à préparer ses plaidoiries, sa connaissance de la jurisprudence, qui lui permettait d'appuyer chaque partie de son argumentation de citations d'arrêts, lui assurèrent souvent la victoire dans ses luttes oratoires. La réputation de Fournel grandit au milieu des premiers souffles de cette tempête qui allait bouleverser la France. Pendant la République, sous le Directoire, sous l'Empire, Fournel resta attaché au barreau. A la réorganisation définitive de nos tribunaux, son nom fut un des premiers inscrits sur le tableau de l'ordre à Paris. Nommé membre du conseil, il fit servir sa longue expérience à l'éducation des jeunes avocats. En 1817, le bâtonnat vint récompenser les travaux et les services de cet avocat, dont la vie entière fut consacrée à la science du droit. Il avait alors soixante-douze ans. Les ouvrages qu'il a laissés sont nombreux; nous citons les principaux : *Traité de l'adultère considéré dans l'ordre judiciaire* (Paris, 1778); *Traité de la séduction considérée dans l'ordre judiciaire* (Paris, 1778); *Traité des injures dans l'ordre judiciaire* (Paris, 1785), avec Dareau; *Traité de la contrainte par corps* (Paris, 1798); *Traité du voisinage* (Paris, 1799); *Etat de la Gaule au* V^{e} *siècle et à l'époque de la conquête des Francs* (Paris, 1805); *Commentaire sur le code de commerce* (Paris, 1808, 1 vol. in-8°); *Histoire des avocats au parlement de Paris, depuis saint Louis jusqu'au 15 octobre* 1790 (Paris, 1813, 2 vol. in-8°); les *Lois rurales de la France, rangées dans leur ordre naturel* (Paris, 1819, 2 vol. in-8°; 7^{e} édit., 1833, 2 vol. in-12). Fournel s'occupait de l'*Histoire moderne* et en avait déjà publié une partie lorsque la mort vint le frapper.

FOURNEL (Marie-Jérôme-Henri), ingénieur français, né en 1799. Il fut admis, en 1817, à l'Ecole polytechnique, puis entra dans le corps des mines. Ce fut un des plus fervents adeptes du saint-simonisme. Il fit un voyage au Texas, remplit, de 1842 à 1848, les fonctions de chef du service des mines en Algérie, et devint, après son retour en France, ingénieur en chef de première classe. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliographie saint-simonienne, de* 1802 *à* 1832 (1833, in-8°); *Etudes des gîtes houillers et métallifères du Bocage vendéen* (1836, in-4°); *Examen de quelques questions de travaux publics* (1838); *Coup d'œil historique et statistique sur le Texas* (1841); *Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes* (1857, in-4°).

FOURNEL (François-Victor), littérateur et érudit français, né à Cheppy, près de Varennes, en 1829. Il vint terminer ses études à Paris, où il se fit recevoir licencié ès lettres en 1853. L'effet désastreux des réformes que M. Fortoul continuait alors d'opérer dans l'Université et le succès qu'obtint une étude de mœurs et de types populaires, publiée en 1854 par M. Fournel dans la *Revue de Paris*, le détournèrent de la carrière de l'enseignement, à laquelle il se destinait, pour le faire entrer dans la carrière des lettres. Depuis cette époque, M. Fournel a collaboré à un grand nombre de journaux littéraires, à l'*Athenæum français*, à l'*Illustration*, au *Musée des familles*, à l'*Artiste*, à l'*Ami de la maison*, au *Journal pour tous*, à la *Revue* et au *Journal de l'instruction publique*, à la *Revue française*, au *Correspondant*, dont il est resté un des principaux et des plus assidus rédacteurs, etc. Les nombreux articles de critique et d'érudition littéraire, les études de mœurs et de caractères, les nouvelles que M. Victor Fournel a publiés dans ces divers recueils l'ont fait connaître de la façon la plus avantageuse dans le monde des lettres et des gens de goût. En 1859, il entra dans la presse quotidienne, lors de la fondation de l'*Ami de la religion*. Après avoir fait à ce journal la chronique des beaux-arts et la critique littéraire, il passa, en 1863, à la *Gazette de France*, où il débuta par des articles sur les Salons, articles publiés sous divers pseudonymes, notamment sous celui de *Un bourgeois de Paris*, et qui eurent un vif succès. M. Victor Fournel a été chargé depuis cette époque, dans le même journal, de la critique littéraire, concurremment avec M. A. de Pontmartin. En dehors de ces travaux, le laborieux écrivain envoie chaque semaine, depuis plusieurs années, un courrier de Paris au *Journal de Bruxelles* et à l'*Emancipation belge*. Enfin, il a fourni un assez grand nombre de notices à la *Biographie universelle* de M. Didot.

La plupart des travaux de M. Victor Fournel se rapportent à la critique, à l'érudition et à l'histoire littéraire. L'époque qu'il a principalement étudiée dans notre histoire littéraire, c'est le XVII^{e} siècle, et les sujets sur lesquels son érudition et sa curiosité se sont exercées de préférence sont ceux qui ont trait à l'histoire de notre vieux théâtre, des vieilles mœurs et du vieux Paris. On peut noter aussi les récits de ses nombreux voyages en Hollande, en Espagne, en Italie, en Danemark, en Suède, en Egypte, etc.

M. V. Fournel a publié les ouvrages suivant : *Ce qu'on voit dans les rues de Paris* (1858, in-16); *Tableau du vieux Paris : les spectacles populaires et les artistes des rues* (1863, in-18); *Paris nouveau et Paris futur* (1865, in-18; nouv. édit., augmentée, en 1867), livre de polémique contre M. Haussmann, dont l'auteur a souvent et vivement combattu les plans et les travaux. Ces trois ouvrages se complètent l'un l'autre. On peut y joindre : *Paris et ses ruines*, écrit pour faire suite au grand ouvrage illustré : *Paris dans sa splendeur* (1872, in-fol.), publié par livraisons; *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales, et en particulier dans l'histoire littéraire* (1858, in-32); *Curiosités théâtrales, anciennes et modernes, françaises et étrangères* (1859, 1 vol. in-18); la *Littérature indépendante et les écrivains oubliés, essais de critique et d'érudition sur le* XVII^{e} *siècle* (1862, in-18; 2^{e} édit., 1866); le *Danemark contemporain* (1868, in-8°); la *Déportation des morts, le Préfet de la Seine et les cimetières de Paris* (1870, broch. in-8°).

Il a donné en 1857, dans la *Bibliothèque elzévirienne* de P. Janet, le *Roman comique* de Scarron (2 vol. in-16), avec de nombreuses notes et une étude sur le *Roman comique, satirique et bourgeois au* XVII^{e} *siècle*, et, en 1858, dans la *Bibliothèque gauloise*, le *Virgile travesti*, annoté et précédé d'une *Histoire du burlesque en France*. Il a commencé, en 1863, la publication des *Contemporains de Molière*, recueil de comédies rares ou peu connues, jouées de 1650 à 1680, avec l'histoire de chaque théâtre, des notes et des notices biographiques et critiques; le deuxième volume a paru en 1866, le troisième en 1872.

FOURNELADOU s. m. (four-ne-la-dou — rad. *fourneau*). Mar. Espèce d'estrope fixée par une de ses extrémités à un crampon sur le banc des galères, et dont l'autre extrémité revenait s'enrouler autour d'un cabillot, après avoir embrassé le genou de la rame.

FOURNELER v. a. (four-ne-lé — rad. *fourneladou*). Mar. Assujettir au banc de rame à l'aide du fourneladou : FOURNELER *les avirons.*

FOURNELS, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. N.-O. de Marvejols, sur un affluent du Bès; pop. aggl. 136 hab. — pop. tot. 441 hab. Fabrique de serges.

FOURNET (Victor), savant minéralogiste, géologue et météorologue français, né à Strasbourg en 1801, mort à Lyon en 1869. Son père, ancien élève de l'Ecole polytechnique, entré d'abord dans les ponts et chaussées, avait été chargé, en 1812, comme chef du service du génie, d'organiser la défense du Rhin et des Vosges, puis était devenu ingénieur en chef du Haut-Rhin. Après avoir terminé ses études classiques, le jeune J.-B. Fournet suivit les cours de l'Ecole des mines de Paris en 1822 et 1823, devint ingénieur, puis fut successivement chargé de la direction des exploitations métallurgiques du Katzenthal (Bas-Rhin) et des mines de Pontgibaud dans le Puy-de-Dôme. En 1833, il passa son doctorat ès sciences et fut appelé, en 1834, à occuper une chaire de minéralogie et de géologie à la faculté de Lyon. Travailleur infatigable, M. Fournet n'a cessé de se livrer à d'intéressantes recherches sur diverses parties de la science, qu'il a enrichie de plusieurs idées neuves. En géologie, il a donné une théorie nouvelle sur la distribution des terrains houillers dans notre pays, sur la formation des filons et des granits, et s'est efforcé de démontrer notamment que la formation houillère est continue en France comme en Angleterre et en Belgique. A la suite de ses travaux, la carte géologique de France a subi des modifications importantes, et L. de Buch n'a point hésité à adopter ses vues sur la formation des roches. Ses études sur les filons (1834), par les questions de géogénie qu'elles résolvent, font une juste part aux deux opinions qui séparent les géologues en deux camps, celui des plutoniens et celui des neptuniens. Les principaux gîtes métallifères sont bien le produit d'une émission partie de l'intérieur de la terre sous l'action de la chaleur centrale, mais plusieurs autres proviennent de combinaisons opérées dans l'eau à la surface de notre sol. En minéralogie, il a jeté une vive lumière sur la production des minéraux, par son ingénieuse théorie des gîtes métallifères, et s'est surtout occupé des transformations épigéniques qui se manifestent aux affleurements des filons. M. Fournet s'est également occupé de météorologie. Contrairement aux idées émises par Arago, il voit dans la plupart des phénomènes de grands effets qui se propagent à d'énormes distances. Il a, en outre, rendu des services à l'industrie métallurgique en perfectionnant le mode de traitement des minerais de plomb et en établissant avec précision l'ordre de sulfurabilité des métaux. Enfin, ce savant est parvenu à doter *Lyon* d'eaux abondantes, puisées dans un Rhône souterrain, dont il a démontré l'existence. M. Fournet était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, de la Société royale de Londres et de nombreuses sociétés savantes françaises et étrangères. Ses écrits consistent en un grand nombre de

mémoires et de notices, publiés dans les *Annales de chimie et de physique*, les *Annales des mines*, les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, etc., et dans sa belle thèse pour le doctorat : *Sur les sulfures métalliques et leur traitement métallurgique* (1833). « Cette thèse intéressa au plus haut point les métallurgistes, dit M. Jourdan, parce qu'elle leur expliquait des phénomènes de fonte jusque-là peu compris. C'est surtout en Allemagne que les idées de Fournet furent acceptées. Elles prirent dans ce pays de mineurs une valeur toute magistrale. »

FOURNETTE s. f. (four-nè-te — dimin. de *fourneau*). Techn. Petit fourneau à réverbère qui, dans la plupart des faïenceries, sert à la calcination, c'est-à-dire à l'oxydation de l'étain et du plomb destinés à former les glaçures.

FOURNEYRON (Benoît), ingénieur et homme politique, né à Saint-Etienne (Loire) le 31 octobre 1802, mort à Paris le 31 juillet 1867. Fils d'un géomètre, il entra de fort bonne heure, grâce à une dispense d'âge, à l'Ecole des mineurs de sa ville natale, et s'y distingua de telle façon qu'on le jugea digne d'y suppléer un professeur de mathématiques ; il n'avait pas dix-sept ans. Au sortir de cette Ecole (1819), il fut attaché à l'exploitation des mines du Creuzot, et, depuis, il se fit connaître par des travaux remarquables et des inventions ingénieuses.

En tête de ces dernières figure le moteur hydraulique connu sous le nom de *turbine Fourneyron*, qui fonctionna, pour la première fois, en 1834, dans l'usine Daviller et Cie, à Tuval, et pour laquelle l'Académie des sciences décerna à son auteur un prix de 6,000 fr. Divers perfectionnements, ajoutés par Fourneyron à cet appareil, lui valurent encore des médailles aux Expositions de 1839 et de 1855. Il dirigea la construction de diverses usines importantes, fit de nombreuses expériences sur l'application de la vapeur d'eau à l'extinction des incendies, et rédigea un assez grand nombre de mémoires sur divers travaux et sur quelques questions économiques.

Connu pour ses opinions libérales, il fut proposé par l'opposition, en 1847, pour les fonctions de maire du IIe arrondissement de Paris, et naturellement refusé par le roi. Après la Révolution de 1848, le département de la Loire l'envoya siéger à l'Assemblée constituante ; mais à peine y fut-il arrivé qu'il vota fidèlement avec la droite ; il ne fut plus réélu.

De ses écrits, on ne cite guère aujourd'hui que : *Mémoire sur les turbines hydrauliques* (Liége, 1841), et *Table pour faciliter les calculs des formules relatives au mouvement des eaux dans les tuyaux de conduite* (Paris, 1844).

FOURNI, IE (four-ni) part. passé du v. Fournir. Approvisionné : *Être abondamment* FOURNI *de tout. Boutique bien* FOURNIE. *Bibliothèque bien* FOURNIE.

— Livré, procuré, donné : *Armes* FOURNIES *aux ennemis.*

— Epais, touffu : *Bois bien* FOURNI. *Barbe, chevelure bien* FOURNIE. *Les fourrures d'hiver sont plus belles, moelleuses et plus* FOURNIES *que celles de l'été.* (Buff.)

— Fig. Richement pourvu : *Le phraséologue est vide d'idées, mais il est* FOURNI *de mots.* (Cormen.)

— Anc. art milit. *Lance fournie*, Homme d'armes avec sa suite, consistant en un certain nombre de soldats, de valets et de chevaux.

— **Homonyme.** Fournil.

FOURNIER s. m. (four-nié — du lat. *furnus*, four). Celui qui tient un four public et qui y fait cuire le pain que lui apportent les particuliers, après l'avoir pétri chez eux : *A Paris, les boulangers seuls préparent et font cuire le pain que tous les individus consomment; mais, dans les départements méridionaux surtout, la plus grande partie des habitants font préparer le pain chez eux et le font porter au four, où le* FOURNIER *le reçoit et le fait cuire.* (Lenormant.)

— Ouvrier qui entretient et surveille le feu d'un four : *Le* FOURNIER *s'occupe spécialement du four et de la cuisson.* (P. Vinçard.) *Les pâtissiers se divisent en* FOURNIERS *et en touriers.* (P. Vinçard.)

— Féod. Nom que l'on donnait au tenancier qui, moyennant une redevance, avait obtenu du seigneur la concession d'un four banal.

— Jeux. Nom que l'on donnait autrefois à celui qui, dans le jeu de billard, faisait passer sa bille sous l'archet ou la passe, par le côté du but : *Vous êtes* FOURNIER, *il faut repasser.* (Acad.)

— Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique du Sud : *Le trait le plus intéressant de la vie des* FOURNIERS *est leur nidification.* (P. Gérard.)

— **Encycl.** Les *fourniers* forment un genre de passereaux ténuirostres, caractérisé par un bec aussi épais que large, pointu, comprimé sur les côtés, légèrement recourbé; une langue courte et cartilagineuse, comme usée à la pointe; des narines longitudinales recouvertes par une membrane; des ailes faibles; une queue étagée ou rectiligne; des tarses nus et annelés. Ce genre comprend cinq ou six espèces, qui habitent en général les régions chaudes de l'Amérique du Sud. Ce sont des oiseaux de petite taille et de couleurs ordinairement assez sombres. Ils sont sédentaires, habitent les plaines et les lieux découverts, et se tiennent de préférence dans les buissons et les halliers. Néanmoins, ils s'approchent quelquefois des habitations. On les trouve le plus souvent réunis par paires, rarement seuls, jamais en familles ou en troupes. D'un naturel peu sauvage, ils se laissent approcher de très-près, et s'ils s'envolent, c'est pour aller se poser quelques pas plus loin. On peut ainsi en abattre plusieurs avec une simple baguette. Leur vol est court et bas; à terre, leur démarche est vive et légère. Ils se nourrissent d'insectes, de vers et de graines; en captivité, ils s'accommodent très-bien de la viande crue et de la pâtée de maïs. Leur cri est assez aigu. Leurs nids, qui sont tres-remarquables, varient suivant les espèces. Les jeunes revêtent de très-bonne heure la livrée d'adulte, et les deux sexes ne diffèrent pas sensiblement par la coloration.

Le *fournier* commun ou *hornéro* a de 0m,15 à 0m,20 de longueur totale; son plumage est roux, avec la gorge blanche. Cet oiseau habite le Brésil et le Paraguay. Son nid est très-gros, hémisphérique, construit en terre, et présente la forme d'un four; de là le nom du genre. Le hornéro le place dans un lieu apparent, sur les branches dégarnies de feuilles, sur les croix et les poteaux, le long des palissades, au voisinage des maisons, sur les fenêtres et quelquefois même dans l'intérieur des appartements. Le mâle et la femelle y travaillent en commun et apportent des morceaux d'argile de la grosseur d'une noix. Ce travail, souvent terminé en deux jours, est assez solide pour durer plusieurs années. Cependant, A. Saint-Hilaire dit que les *fourniers* construisent un nouveau nid tous les ans. Ce nid a environ 0m,25 de diamètre intérieur, et ses parois sont épaisses de 0m,03; il est muni d'une ouverture deux fois aussi haute que large. L'intérieur est divisé en deux compartiments par une cloison qui commence dès l'entrée et se termine circulairement à la partie inférieure, en laissant une ouverture pour pénétrer dans une sorte de chambre. C'est dans cette chambre que la femelle dépose, sur une couche d'herbes, quatre œufs d'environ 0m,02 de diamètre, piquetés de blanc et de roux. Après que les petits sont élevés, les *fourniers* abandonnent souvent leur nid; mais il n'est pas rare de les y voir revenir pour faire une seconde couvée, après avoir chassé les hirondelles, les perruches, etc., qui s'en sont emparées.

Le *fournier annumbi* est un peu plus gros que le précédent; le fond de son plumage est brun, mais il est varié par la teinte rouge de la calotte, de la queue et des ailes, et le blanc qui entoure la gorge. Il a le vol court, bas et horizontal. Cet oiseau habite le Paraguay. Il niche sur les arbres ou sur les cactus, dans les lieux découverts; souvent on voit jusqu'à six de ces nids sur le même végétal. Le nid de l'*annumbi* a environ 0m,50 de hauteur sur 0m,40 de diamètre; il est composé de branches épineuses et percé d'un large trou au sommet. La femelle, qui se tient toujours avec le mâle, pond au fond de ce nid, sur une couche de feuilles ou de bourre, quatre œufs blancs, aussi gros que ceux du hornéro.

Le *fournier rouge*, appelé aussi *annumbi rouge*, ressemble beaucoup au précédent; mais il a des teintes plus vives. Il se tient dans les bois épais et vit par paires. Son nid est placé le long des chemins, sur des branches flexibles que le vent balance. Ses œufs sont en même nombre et de la même apparence que ceux de l'*annumbi*. Ses petits sautillent légèrement.

Le *fournier fuligineux* a environ 0m,15 de longueur totale; son plumage est d'un brun noir enfumé d'où lui vient son nom. Il habite les îles Malouines et vit sur les rivages. Il se nourrit de vers et de petits crustacés qu'il trouve dans les varechs rejetés par les flots sur la côte. Ses habitudes sont solitaires et son naturel si familier, qu'il vient voler jusque sur la main du voyageur.

Le *fournier du Chili* a près de 0m,25 de longueur; son plumage est roux en dessus, brun fauve en dessous. Il se tient dans les buissons peu élevés.

Les *fourniers de Saint-Hilaire* et *rosalbin* habitent le Brésil; mais leurs mœurs sont peu connues; ces deux dernières espèces sont rangées aujourd'hui dans le genre picerthie.

FOURNIER ou **FORNIER** (Guillaume), en latin **Fornerius**, jurisconsulte, né à Paris, mort en 1584. Il fut conseiller au bailliage et docteur régent à l'université d'Orléans. Fournier compta au nombre de ses amis L'Hospital et Etienne Pasquier, et, parmi ses élèves, le célèbre historien de Thou. Il fut chargé, conjointement avec Jean Robert, qui, comme lui, avait embrassé la Réforme, de rédiger la nouvelle coutume d'Orléans. On a de lui un commentaire très-estimé sur le titre *De verborum significatione* du Digeste, lequel fut imprimé en 1584.

FOURNIER ou **FORNIER** (Raoul), sieur DU RONDEAU, jurisconsulte français, né à Orléans en 1562, mort dans cette ville en 1627, fils aîné du précédent. Il fut nommé, en 1586, professeur de droit à Orléans, et, contrairement à l'usage admis dans les universités de Paris et de Bourges, il enseigna en français le droit romain et le droit canon. Raoul Fournier était très-instruit. Il a laissé plusieurs ouvrages écrits avec une grande pureté de style. Les principaux sont : *Rerum quotidianarum libri tres* (Paris, 1600); *Méditations chrétiennes* (Paris, 1613); *Discours académiques de l'origine de l'âme* (1619); la *Philosophie chrétienne* (1620); le *Prédicateur* (1622), traité dans lequel il enseigne l'art de composer des sermons; *Cento christianus* (1644), poëme latin de 600 vers, sur la religion, publié après sa mort.

FOURNIER (Georges), écrivain et jésuite français, né à Caen en 1595, mort à La Flèche en 1652. Il professa la littérature et les mathématiques, puis devint aumônier d'un vaisseau de la marine royale, fit des voyages de long cours et acquit des connaissances étendues en géographie et en hydrographie. Le P. Fournier a laissé plusieurs ouvrages dont les principaux sont : l'*Hydrographie*, *contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* (Paris, 1643, in-fol.); *Geographica orbis notitia per littora maris et ripas fluviorum* (1648); *Traité des fortifications* (1649); *Asiæ nova descriptio* (1656, in-fol.).

FOURNIER (Pierre-Simon), typographe et graveur en caractères, né à Paris en 1712, mort dans cette ville en 1768. Il était fils d'un typographe, qui lui fit apprendre le dessin et la gravure des vignettes sur bois. Pierre-Simon se mit ensuite à graver sur acier diverses sortes de caractères, apporta dans son art des perfectionnements qui le rendirent célèbre et composa sur la typographie plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons notamment : *Modèle des caractères de l'imprimerie avec un abrégé historique des principaux graveurs français* (1742, in-4o); *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'art de graver en bois* (Paris, 1758, in-8o), ouvrage dans lequel il conteste à Gutenberg l'invention de l'art typographique; *Observations sur un ouvrage* (de Schœpflin) *intitulé* Vindiciæ typographicæ (Paris, 1760); *Manuel typographique* (Paris, 1764-1766, 2 vol. in-8o), ouvrage inachevé, mais fort estimé; *Traité historique et critique sur l'origine et les progrès des caractères de fonte pour l'impression de la musique* (1765, in-4o).

FOURNIER (Claude), dit l'**Américain**, révolutionnaire fameux, né en Auvergne en 1745, mort à Paris en 1823. Il s'établit distillateur de tafia à Saint-Domingue en 1772, fit une fortune rapide, la perdit, vint à Paris en 1785, prit part à toutes les journées de la Révolution depuis 1789, à la prise de la Bastille, à l'affaire du Champ de Mars (1791), à l'attaque des Tuileries le 10 août 1792, et fut chargé de commander les volontaires parisiens envoyés à Orléans pour transférer dans la capitale les prisonniers de la haute cour. On sait que, arrivés à Versailles au mois de septembre, ces prisonniers furent massacrés. Fournier fut accusé d'avoir ordonné cet affreux égorgement pour s'emparer des dépouilles des victimes. Arrêté pendant la Terreur, remis en liberté après le 9 thermidor, puis incarcéré de nouveau, il ne sortit de prison que grâce à l'amnistie de l'an IV. Bonaparte le comprit dans les 173 citoyens déportés à la suite de l'explosion de la machine infernale. Etant parvenu à s'évader, il gagna la Guadeloupe, entra dans l'infanterie de marine, acquit un grade supérieur, revint en France après la perte de cette colonie (1808), fut incarcéré encore en 1815 et mourut dans l'indigence. Mme Roland nous a laissé de lui ce portrait : « Cet homme à face livide et sinistre, avec ses moustaches et sa triple ceinture de pistolets, avait réussi à inspirer l'épouvante à bien des gens. »

FOURNIER (Pierre-Nicolas), architecte et antiquaire, né à Paris en 1747, mort à Nantes en 1810. Il avait suivi pendant treize ans la carrière militaire, lorsqu'il la quitta, en 1783, pour prendre la direction du théâtre de Nantes. A l'époque de la Révolution, il en adopta les principes, fut nommé chef de bataillon et ingénieur de la garde nationale de Nantes (1792), combattit contre les Vendéens insurgés et dirigea les travaux de fortification faits à Nantes en 1793. Son patriotisme ne l'empêcha point d'être arrêté par ordre de Carrier. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il reprit à Nantes les fonctions d'architecte voyer qui lui avaient été conférées peu de temps avant son arrestation et consacra le reste de sa vie à l'étude des antiquités. Quelques médailles découvertes en creusant un aqueduc donnèrent à Fournier l'idée de faire pratiquer des fouilles qui amenèrent la découverte de tombeaux anciens, de débris romains, etc. Il composa à ce sujet des dissertations et des mémoires, dont quelques-uns ont été imprimés séparément et qu'il a réunis en corps d'ouvrage sous le titre d'*Antiquités de Nantes*. Cet ouvrage n'a point été publié.

FOURNIER (Narcisse), auteur dramatique et romancier français, né vers 1809. Il a donné, soit seul, soit en collaboration, un assez grand nombre de pièces de théâtre, comédies et vaudevilles, qui, pour la plupart, ont été jouées au Gymnase. Nous citerons entre autres : la *Femme qu'on n'aime plus* (1836); un *Roman intime* ou les *Lettres du mari* (1840); *Tiridate* (1841); la *Belle Amélie* (1842); le *Menuet de la reine* (1843); *Alberta* (1844); *Dame et grisette* (1845); *Anima* ou le *Turc moderne* (1845); le *Mal de la peur* (1856); *Pénicault le somnambule* (1857); *Monsieur Candaule* (1858); la *Vie indépendante* (1861), etc. M. Fournier a publié, en outre, quelques romans : *Struensée* ou la *Reine et le favori*; *Alexis Petrowitch*; *A la belle étoile*, etc.

FOURNIER (Marie-Nicolas), baron de La Contamine, prélat français, né à Gex (Ain) en 1760, mort à Montpellier en 1834. Il acquit, après les orages de la Révolution, la réputation d'un excellent prédicateur et fut successivement nommé chapelain et aumônier de l'empereur, puis évêque de Montpellier (1806). En 1817, Louis XVIII l'appela au siége archiépiscopal de Narbonne; mais le concordat de 1817 n'ayant point reçu d'exécution, Fournier retourna à Montpellier, où il fonda plusieurs établissements charitables.

FOURNIER (Marc-Jean-Louis, dit **MARC**), auteur dramatique français, né à Genève en 1818. Issu d'une famille française que la révocation de l'édit de Nantes avait éloignée de France, Fournier reçut en Suisse une instruction très-complète, et, à l'âge de vingt ans, il vint à Paris, ne comptant pour vivre que sur sa plume. Dès son arrivée, il prit sa part du grand combat que les hommes à idées élevées provoquaient contre un gouvernement issu de la Révolution, et qui déjà reniait son origine. Le journalisme était alors une puissance. M. Marc Fournier se fit journaliste et mit au service de la plus noble des causes les qualités éminentes qu'il devait à la nature et à l'étude. Son talent était doublé d'une habileté singulière. Doué d'une érudition profonde et de ce respect que les âmes généreuses conservent même pour leurs ennemis, M. Marc Fournier luttait vaillamment contre ses adversaires sans jamais employer vis-à-vis d'eux l'insulte. Il écrivit successivement, dans le *Globe*, le *Commerce*, le *National*, le *Capitole*, le *Figaro* et le *Corsaire-Satan*, des articles politiques pleins de bon sens et de verve, et en même temps il donnait à l'*Artiste* des essais de critique littéraire justement remarqués. En 1847, il fit partie de la rédaction de la *Presse*, qu'il quitta, en 1848, pour entrer à la *Liberté*, organe des intérêts bonapartistes. Un revirement si radical dans les opinions de M. Marc Fournier surprit péniblement les amis du publiciste et froissa la conscience publique, justement indignée de voir un des plus vigoureux défenseurs de nos franchises et de nos droits se faire le champion du prince-président, et plus tard, en dépit du 2 décembre, de Napoléon III.

Toutefois et quelque grande qu'eût été sa palinodie, M. Marc Fournier ne put vivre longtemps au milieu des plats valets de la presse officieuse, et il se tourna bientôt tout entier vers le genre dramatique, qu'il exploita non-seulement comme auteur, mais encore comme directeur. Il remplaça M. Cournier dans la direction du théâtre de la Porte-Saint-Martin, et, malgré quelques démêlés avec la Société des gens de lettres, qui lui reprochait de faire surtout jouer ses œuvres personnelles, ses débuts furent assez heureux ; mais il eut le tort d'abaisser le niveau de la scène littéraire sur laquelle Casimir Delavigne, Victor Hugo et Alexandre Dumas avaient obtenu d'éclatants succès. *Marino Faliero*, *Antony*, *Richard d'Arlington*, *Marion Delorme*, *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor* durent céder le pas à la *Biche au bois*, au *Pied de mouton*, aux *Pilules du diable* et autres féeries ineptes où l'art n'était pour rien. Des femmes aux formes opulentes remplacèrent Mlle Georges et Mme Dorval, et le public, comme un grand enfant, préféra d'abord le plaisir des yeux à celui de l'esprit. Une réaction était inévitable, et elle ne tarda pas à se produire, entraînant à la fois un genre condamné par le bon goût et M. Marc Fournier, qui avait déserté ses opinions littéraires ainsi que ses idées politiques. Aujourd'hui, M. Marc Fournier en est réduit à écrire au *Figaro*.

Voici la liste des œuvres de M. Marc Fournier. Littérature : *Russie, Allemagne et France*, révélations sur la politique russe d'après les notes d'un vieux diplomate (1844); *Madame de Tencin*, roman, avec M. de Mirecourt (1847); la *Marche triomphale*, pièce de vers en l'honneur de Napoléon III. Théâtre : *Madame de Tencin*, drame en quatre actes et en prose, précédé d'un prologue, avec M. de Mirecourt (Comédie-Française, 8 août 1846); les *Libertins de Genève*, drame en cinq actes et en prose (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1848); la *Danse des écus*, vaudeville en un acte, avec H. de Kock (Gymnase, 1849); *Paillasse*, drame en cinq actes, avec M. Dennery (Gaîté, 1850); *Manon Lescaut*, pièce en quatre actes, suivie d'un épilogue, avec Th. Barrière (Gymnase, 1849); les *Nuits de la Seine*, drame en cinq actes et neuf tableaux (Porte-Saint-Martin, 1852); les *Chercheurs d'or du Sacramento*, drame en cinq actes, avec M. Duplessis (Porte-Saint-Martin, 1850); la *Bête du bon Dieu*, drame en cinq actes, avec M. de Courcelles (Porte-Saint-Martin, 1854), etc.

FOURNIER (Edouard), littérateur et critique français, né à Orléans le 15 juin 1819. Il appartient à une famille de serruriers artistes, qui ont acquis dans leur partie une grande réputation. L'un de ses aïeux a même fondu en bronze la première statue élevée à Jeanne Darc. Après avoir terminé de bonnes études dans sa ville natale, M. Edouard Fournier rompit avec les traditions paternelles

et substitua au marteau la plume, plus légère et cependant plus difficile à manier. En 1842, il fit ses débuts dans la carrière du journalisme en publiant dans un journal orléanais quelques feuilletons littéraires. Encouragé par le bon accueil que reçut cet essai, il s'occupa d'une œuvre sérieuse qui vit le jour en 1847, sous le titre de : *Souvenirs historiques et littéraires du Loiret*. C'était un monument élevé à la gloire de sa patrie. Se sentant du goût pour la critique, il fit paraître, la même année, une étude sur la *Musique chez le peuple* ou l'*Opéra national, son passé et son avenir*. Il compléta plus tard ce travail avec Kreutzer par un essai sur l'*Art lyrique au théâtre* (1849). Ces divers opuscules faisaient déjà pressentir le futur critique théâtral de la *Patrie*.

Joindre l'exemple au précepte a toujours été considéré comme la méthode d'enseignement la plus féconde en résultats; d'un autre côté, lorsqu'on s'occupe de critique théâtrale, il est bien rare qu'on n'éprouve pas l'envie de faire à son tour une excursion sur la scène elle-même. M. Edouard Fournier obéit à la loi commune, et, en collaboration avec M. Paul Mercier, présenta au Théâtre-Français une comédie en deux actes : *Christian et Marguerite* (1851). Le succès de ce début lui donna du courage, et il fit bientôt jouer à l'Odéon une seconde comédie en un acte et en vers, intitulée : le *Roman du village* (1853). En 1854, les Néothermes donnèrent de lui un opéra-comique : les *Deux Espagnols;* en 1856, le Théâtre-Lyrique monta le *Chapeau du roi*, et il fit jouer aux Bouffes une opérette : *Titus et Bérénice*, dont Gastinel avait composé la musique. M. Fournier a donné, en outre, au théâtre : la *Charmeuse* (1858), opérette jouée aux Bouffes; l'*Hôtesse de Virgile* (1859), comédie en un acte et en vers; *Corneille à la butte Saint-Roch* (1862), comédie en un acte et en vers, jouée aux Français ; la *Fille de Molière* (1863), pièce représentée à l'Odéon; *Racine à Uzès* (1864), comédie jouée au Vaudeville. Dans ces derniers temps, l'Odéon a obtenu un succès légitime avec une petite pièce en vers de M. Edouard Fournier : le *Paradis trouvé*, remarquable par la fraîcheur des idées et des vers, qualités qu'on ne s'attendait guère à trouver dans un déterreur de vieux livres.

Le côté saillant du talent de M. Fournier, celui qui a popularisé son nom, c'est une grande érudition, qui se cache sous des dehors pleins d'originalité et sous un esprit des plus piquants. Toujours en quête d'antiquités, cet infatigable fureteur s'est imposé la tâche de redresser les fausses opinions admises dans le public. Les titres de ses principaux ouvrages indiquent suffisamment le domaine qu'il a choisi pour champ de ses explorations : *Paris démoli, mosaïques de ruines* (1853, in-8°); l'*Esprit des autres* (1855); l'*Esprit dans l'histoire, recherches et curiosités sur les mots historiques* (1856); le *Vieux neuf* (1859, 2 vol.); *Enigmes des rues de Paris* (1860); *Chroniques et légendes des rues de Paris* (1864); *Variétés historiques et littéraires* (9 vol. in-12). L'*Esprit des autres*, qui a eu plusieurs éditions, est surtout un livre fort curieux; c'est un procès-verbal de restitutions littéraires par lequel il rend à Gresset tel vers attribué à La Fontaine et à La Fontaine telle sentence dont on fait honneur à Boileau; en un mot, il rend à César ce qui appartient à César, *cuique suum*.

En 1848, cédant à l'entraînement général, M. Edouard Fournier voulut, lui aussi, jouer son petit rôle politique; cette ambition manqua de lui coûter cher et le guérit promptement de ses prétentions au titre d'homme d'Etat. Encouragé par Arago, il partit pour l'Italie, traversa Milan et se rendit à Venise pour offrir aux gouvernements provisoires les secours indirects de la France, représentés par un corps volontaire de 500 hommes. A Milan, les Italiens, qui n'avaient pas encore été désabusés sur la valeur de la fameuse devise : *Italia fara da se*, et ne comprenaient pas encore la nécessité d'auxiliaires de quelque poids dans la balance, tels que Turbigo, Magenta et Solferino de glorieuse mémoire, reçurent avec dédain les propositions des républicains français. A Venise, les esprits mieux éclairés firent fête à l'ambassadeur, qui eut l'honneur de dîner avec le grand patriote Manin; on promit à M. Ed. Fournier l'argent nécessaire pour ses hommes et on lui traça l'itinéraire qu'ils devaient suivre. Malheureusement, le gouvernement autrichien eut vent de l'expédition, fit des préparatifs peu hospitaliers pour recevoir le bataillon sacré, et M. Edouard Fournier, parvenu, à force d'audace et d'esprit, à déjouer les embûches de la police autrichienne, dut repasser la frontière.

De retour à Paris en 1849, M. Fournier dit un éternel adieu à la politique et se replongea dans l'étude pour oublier ses mésaventures. C'est de cette époque que date son entrée à la *Patrie* comme chroniqueur, ce qui ne l'empêcha pas de publier des articles fort curieux dans le *Constitutionnel*, le *Moniteur*, l'*Illustration*, la *Revue française*, etc. En 1859, Jules de Prémaray fut obligé par une longue et douloureuse maladie de quitter le feuilleton dramatique; M. Fournier s'offrit, avec un désintéressement qui n'a pas besoin d'éloges, à le suppléer jusqu'à son entier rétablissement et prouva que son talent, comme critique théâtral, n'était pas inférieur à l'élévation de ses sentiments de confraternité littéraire. Il l'avait déjà démontré en rédigeant, de 1853 à 1855, le *Journal des théâtres* avec autant d'esprit que d'impartialité.

En qualité d'érudit et de bibliographe, M. Edouard Fournier s'est fait une réputation à part; c'est l'homme des patientes recherches, des découvertes curieuses. Il cause des livres en amateur qui vit avec eux; il fait de l'actualité en bibliographie et surtout, pour nous servir du titre d'un de ses meilleurs ouvrages, du *vieux neuf*. On lui doit plusieurs éditions d'anciens livres rares et curieux, qu'il a fait revivre plus jeunes qu'à l'époque de leur naissance, entre autres le *Roman bourgeois*, de Furetière; les *Caquets de l'accouchée*, etc. Comme écrivain, son style est clair, net, spirituel et original. Il possède à un haut degré la science du trait, et l'on peut dire que, s'il a parlé de l'*Esprit des autres*, c'était par modestie, pour se faire pardonner le sien. Outre les ouvrages cités plus haut, nous mentionnerons : *Histoire des hôtelleries et des cabarets* (1850, 2 vol. in-8°); *Un prétendant portugais au* XVI^e *siècle* (1852); l'*Histoire de l'imprimerie et de la librairie* (1854, in-8°); les *Lanternes, histoire de l'ancien éclairage de Paris* (1854); *Histoire du pont Neuf* (1862); le *Jeu de paume, son histoire et sa description* (1862, avec 16 planches); le *Roman de Molière* (1863); l'*Art de la reliure en France aux derniers siècles* (1864); la *Comédie de La Bruyère* (1866, 2 vol. in-18), et *Gutenberg*, drame en cinq actes et en vers, joué à l'Odéon en avril 1868. Avant de faire représenter cette pièce à l'Odéon, M. Fournier l'avait présentée au comité de lecture du Théâtre-Français, qui l'avait reçue à correction, ce qui n'est qu'un refus déguisé. M. Latour Saint-Ybars ayant éprouvé sur ces entrefaites pareille mésaventure au sujet d'une pièce intitulée : *Alexandre le Grand*, et ayant vivement protesté, dans une lettre publiée par le *Figaro*, contre la façon de procéder des sociétaires et du directeur de la Comédie-Française, M. Fournier joignit ses réclamations et ses attaques à celles de M. Latour. L'affaire fit grand bruit, et ce bruit eut pour résultat de faire modifier, assez légèrement il est vrai, l'organisation du comité de lecture du Théâtre-Français. De 1853 à 1855, M. Edouard Fournier a été rédacteur en chef du journal le *Théâtre*, et, depuis 1863, il a pris la direction de la *Revue des provinces*.

FOURNIER DES ORMES (Charles), poëte et peintre français, né à Paris en 1778, mort dans cette ville en 1853, était petit-fils du typographe Pierre-Simon Fournier. Il cultiva à la fois les lettres et les arts, reçut les conseils du poëte Delille et devint, sous la direction du peintre Hubert Robert, un bon paysagiste. Ses principaux écrits sont une *Histoire romaine* imitée d'Eutrope (Paris, 1808); la *Peinture*, poëme (Paris, 1837, in-8°), et une traduction en vers du poëme *De la nature des choses*, de Lucrèce (1848), qui est restée inachevée. Les tableaux de Fournier se recommandent par une touche gracieuse et par un frais coloris. Nous citerons notamment : *Ermitage au bord d'un torrent* (1822); *Fuite de Charles II déguisé en paysan; Vue de la maison du grand Frédéric à Spa; Site d'Auvergne; Bienfaisance du prince de Brunswick* (1824); *Vue des sources de l'Eure* (1827); *Une chaumière dans le Perche; Incendie de la cathédrale de Chartres*, etc. On a également de lui des dessins et des lithographies.

FOURNIER DE PESCAY (François), médecin et littérateur français, né à Bordeaux en 1771, mort à Pau vers 1833. Il servit, en qualité de chirurgien, dans les armées de la République, puis il alla s'établir à Bruxelles, y professa la pathologie interne, y créa une feuille littéraire et scientifique, le *Nouvel esprit des journaux*, et devint un des fondateurs de la Société de médecine de cette ville. En 1806, Fournier alla habiter Paris, où il reçut le titre de secrétaire général du service de santé des armées. Etant passé à Haïti en 1823, il prit la direction du lycée de cette île et revint terminer ses jours en France. Fournier a publié un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Essai historique et pratique sur l'inoculation de la vaccine* (Bruxelles, 1801); *Du tétanos traumatique* (Bruxelles, 1803, in-8°); *Nouveau projet de réorganisation de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en France* (Paris, 1817); *Mémoires de médecine, de chirurgie, de pharmacie militaires*, avec Biron (Paris, 1821-1822, 12 vol. in-8°). On lui doit diverses traductions, notamment celle du *Vieux troubadour* ou les *Amours* (Paris, 1812, in-12), poëme en cinq chants et en langue romane, de Hugues de Xentralès.

FOURNIL s. m. (four-nî — du lat. *furnus*, four). Lieu où est situé le four, et où l'on pétrit la pâte, dans les établissements publics ou les grandes maisons : *Presque tous les* FOURNILS *sont placés dans des caves humides, étroites, où l'eau suinte à travers les murs.* (P. Vinçard.) ‖ Partie d'une habitation rurale où l'on fait la lessive.

— **Homonyme.** Fourni.

FOURNILLES s. f. pl. (four-ni-lle; *ll* mll. — du lat. *furnus*, four). Branchages, ramilles propres à chauffer les fours.

FOURNIMENT s. m. (four-ni-man — rad. *fournir*). Art milit. Nom donné, dans le XVI^e siècle, à un appareil assez compliqué, dans lequel les arquebusiers portaient leurs munitions, et qui se composait d'un sac pour les balles, d'une flasque pour la poudre de charge et d'un amorçoir pour la poudre d'amorce : *Les* FOURNIMENTS *fabriqués à Milan passaient pour les mieux conditionnés.* ‖ Objets d'équipement d'un soldat, et principalement sa buffleterie.

— Chasse. Poire à poudre d'un chasseur. ‖ Vieux mot.

FOURNINGO s. m. (four-nain-go). Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique, voisin des colombars.

— **Encycl.** Ce genre, qui ne contenait d'abord qu'une espèce, le *fourningo commun*, en renferme aujourd'hui trois, toutes du sud de l'Afrique et de Madagascar. Il se distingue par un bec mince dans les deux tiers de sa longueur, très-renflé et subulé à la pointe de ses deux mandibules. Les tarses sont courts, emplumés dans les deux tiers de leur longueur. La région oculaire est occupée par une peau granuleuse et nue. Le *fourningo*, dit Le Vaillant, n'arrive dans le pays des Cafres, sur le continent d'Afrique, que vers le mois de février; il n'habite que les grands bois et se perche sur les arbres les plus hauts et les plus touffus; de sorte qu'il serait très-difficile de le découvrir s'il ne se trahissait lui-même par une sorte de roucoulement, ou plutôt de beuglement guttural, qui rappelle un peu le son de la trompe avec laquelle les pâtres rassemblent leurs bestiaux dans plusieurs régions de la France; mais, quoique à ce cri lugubre on reconnaisse l'arbre qui recèle quelques *fourningos*, il n'est pas toujours facile de les découvrir à travers le feuillage et de les tirer, d'autant plus encore qu'étant d'un naturel très-farouche ils fuient au moindre bruit qu'ils entendent. Le *fourningo de Sganzin* habite Madagascar. Tous ces oiseaux vivent indistinctement de fruits et de graines. Leurs mœurs sont encore peu connues, mais paraissent les rattacher à la famille des *colombars*, dans laquelle les placent aussi leurs caractères génériques.

FOURNIR v. a. ou tr. (four-nir — du lat. *furnus*, four, parce que le four est un moyen d'approvisionnement d'objets de première nécessité. Etym. très-dout.). Pourvoir, approvisionner : FOURNIR *une armée de blé, de vivres.* FOURNIR *une maison de vin, de bois. Les marchands de Paris sont flattés de donner des repas aux officiers des régiments qu'ils* FOURNISSENT. (Duclos.)

. . . . On me donnait le soin
De *fournir* la maison de chandelle et de pain.
RACINE.

‖ Livrer, procurer : FOURNIR *du blé à l'armée.* FOURNIR *le pain, la viande.* FOURNIR *des matériaux.* FOURNIR *des armes.* FOURNIR *de l'argent à quelqu'un.* FOURNIR *les fonds nécessaires. Cette source* FOURNIT *cinq cents litres à la minute.*

— Fig. Mettre en avant, alléguer : FOURNIR *des preuves.* FOURNIR *des raisons. Un livre ne nous intéresse qu'à raison des arguments qu'il nous* FOURNIT *à l'appui d'une thèse adoptée.* (Messière.) *Les merveilles de notre organisation* FOURNISSENT *les preuves les plus certaines de l'existence de Dieu.* (Brachet.) ‖ Etre une source de, abonder en; être une ressource pour : *La confiance* FOURNIT *plus à la conversation que l'esprit.* (La Rochef.) *La mémoire* FOURNIT *beaucoup au raisonnement.* (Boss.) *L'ivrogne* FOURNIT *quelques scènes à un farceur; il n'entre qu'à peine dans le vrai comique.* (La Bruy.) *Après l'amour, c'est le martyre qui* A FOURNI *à la poésie les combinaisons les plus diverses.* (Renan.)

La nature *a fourni* d'une main salutaire
Tout ce qui, dans la vie, à l'homme est nécessaire.
VOLTAIRE.

La discorde a toujours régné dans l'univers,
Notre monde en *fournit* mille exemples divers.
LA FONTAINE.

— Particulièrem. Achever, parfaire : *Il faut encore 60 francs pour* FOURNIR *la somme entière.* (Acad.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Parcourir en entier : FOURNIR *sa carrière.* FOURNIR *une longue course. Quand le prince, après* AVOIR FOURNI *sa carrière, revint tout fier et plein de joie d'avoir réduit ce cheval qui avait paru si indomptable, tous les courtisans à l'envi lui applaudirent et le félicitèrent.* (Rollin.) *Un oiseau de vol court et rasant ne peut* AVOIR FOURNI *la traversée du vaste océan Atlantique.* (Buff.)

— *Fournir sa carrière*, Accomplir sa mission, faire jusqu'au bout ce qu'on était chargé de faire; vivre jusqu'à la fin : *On ne peut juger de la félicité de l'homme qu'après qu'il a heureusement* FOURNI SA CARRIÈRE. (D'Ablanc.) *L'habileté en intrigue suffit pour monter à des postes brillants; il n'appartient qu'à l'honnête homme de* FOURNIR *une belle* CARRIÈRE. (Droz.)

— Jurispr. *Fournir et faire valoir une dette, une rente que l'on a transportée à quelqu'un*, Garantir cette dette, cette rente, et s'obliger à la payer soi-même si le débiteur devient insolvable.

— Art milit. Exécuter : *Il eut plus d'une charge de cavalerie à* FOURNIR *contre les corps avancés.* (Thiers.)

— Manége. *Fournir son air*, Se dit du cheval qui met, dans ses exercices, toute la mesure et la précision désirables.

— v. n. ou intr. Avoir la vente des provisions : *C'est lui qui* FOURNIT *dans cette maison.* (Acad.)

— *Fournir à*, Contribuer à; pourvoir à; suffire à : FOURNIR À *la dépense*, AUX *frais.* FOURNIR À *l'appointement*, AUX *appointements. Il faut un corps de fer pour* FOURNIR AUX *plaisirs que le monde vous impose.* (Mass.) *Dieu a rendu la terre assez féconde pour* FOURNIR *abondamment* AUX *besoins de tous.* (Lamenn.) *A l'impôt comme à l'armée, l'homme du peuple* FOURNIRA *toujours plus que son contingent.* (Proudh.)

Donnons ordre au présent, et quant à l'avenir,
Suivant l'occasion nous saurons *y fournir.*
CORNEILLE.

‖ Suffire : *On ne saurait* FOURNIR À *tout.* (Acad.)

— Jeux. Jouer une carte de la couleur demandée : *Si vous avez du cœur, vous devez* FOURNIR. FOURNISSEZ *à pique, puisque vous en avez.*

Se fournir v. pr. Etre, devenir fourni, garni, approvisionné : *Ce magasin commence à* SE FOURNIR. ‖ Devenir plus épais : *Bois qui commence à* SE FOURNIR. *Votre barbe ne* SE FOURNIT *pas vite.*

— Tirer ses approvisionnements : SE FOURNIR *chez le même épicier.*

— **Antonymes.** Frustrer, ôter, priver, retirer, retrancher.

FOURNISSANT (four-ni-san) part. prés. du v. Fournir : *Une maison* FOURNISSANT *tout le quartier.*

FOURNISSANT s. m. (four-ni-san — rad. *fournir*). S'emploie quelquefois dans le sens de fournisseur : *Les* FOURNISSANTS *d'armes.* ‖ Peu usité.

FOURNISSEMENT s. m. (four-ni-se-man — rad. *fournir*). Action de fournir, fourniture. ‖ Vieux mot.

— Anc. jurispr. Séquestre d'une chose contentieuse en matière possessive. ‖ Vieux en ce sens.

— Comm. Apport de chaque associé. ‖ Valeur dont un des copartageants doit compter à la masse, après avoir joui de la chose commune ou des objets qui en dépendent. ‖ Action d'établir les comptes respectifs des copartageants.

FOURNISSEUR, EUSE s. f. (four-ni-seur, eu-ze — rad. *fournir*). Celui, celle qui se charge d'une fourniture : *Combien ont épousé de fortes* FOURNISSEUSES *qui devraient une bonne commission à Scribe et à Gonthier!* (F. Soulié.)

Le pain du *fournisseur* était-il assez noir!
BERCHOUX.

— Mar. Servant de gauche d'une caronade

— Administr. Entrepreneur qui se charge, moyennant une redevance fixe, de pourvoir à l'entretien d'un corps organisé : FOURNISSEURS *d'une armée.* FOURNISSEURS *d'un hospice.*

— Techn. Nom donné par les fondeurs à des rouleaux de cire qui constituent le noyau des canaux par lesquels on doit introduire le métal dans les moules, et qu'on détruit en les fondant, lorsqu'on veut commencer le coulage.

FOURNITURE s. f. (four-ni-tu-re — rad. *fournir*). Action de fournir, d'approvisionner : *Se charger des* FOURNITURES *d'une garnison. Faire des* FOURNITURES *de blé, de vin, de bois.* ‖ Objets fournis, approvisionnements : *Des* FOURNITURES *avariées.*

— Administr. milit. *Fourniture complète*, Celle qui comprend, en fait d'objets de literie, une couchette, une paillasse, un matelas, une paire de draps, une couverture de laine et deux traversins. ‖ *Demi-fourniture*, Fourniture de trois planches, de deux tréteaux, d'un sac de toile et de deux bottes de paille.

— Techn. Accessoires que certains ouvriers, comme les tailleurs et les tapissiers, ont coutume de fournir quand celui qui les fait travailler leur donne l'étoffe : *Payer la façon et la* FOURNITURE *d'un habit.* ‖ Morceaux de peau servant à faire les pouces, les fourchettes et les coins des gants.

— Art culin. Petites herbes que l'on emploie dans l'assaisonnement de la salade. *La* FOURNITURE *de cette salade est excellente.* (Acad.)

— Mus. Jeu d'orgues servant à donner du volume aux sons.

— **Encycl.** *Marchés de fournitures.* V. MARCHÉ.

FOURNIVAL, FURNIVAL ou **FORNIVAL** (Richard), littérateur français, né à Amiens vers 1200, mort vers 1250. Fils d'un médecin de saint Louis, il eut une jeunesse des plus dissipées, puis entra dans les ordres et devint chancelier du chapitre d'Amiens en 1240. Fournival était un homme de savoir; ses ouvrages se recommandent par l'agrément et la variété des sujets et par la pureté du style. Ils n'ont point été publiés; on les trouve à l'état de manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris, sous ces titres : *Bibliomania*, traité bibliographique sous forme allégorique; la *Poisanche d'amour*, dissertation en prose; *Bestiaire d'amour*, dissertation où il traite de l'amour en prenant des exemples chez les animaux. On lui attribue, mais à tort, *Abladane*, roman sur l'histoire d'Amiens, et la *Panthère*, poëme dans le genre du *Roman de la Rose*.

FOUROUCH s. m. (fou-rouch). Bot. Nom vulgaire du trèfle incarnat dans le midi de la France. ‖ On écrit aussi FOUROUCHE.

FOURPAN s. m. (four-pan). Techn. Nom donné par plusieurs serruriers à la pièce que d'autres appellent FOLIOT.

FOURQUEFILE s. f. (four-ke-fi-le). Ancienne arme qui avait la forme d'une fourche.

FOURQUET s. m. (four-kè — du lat. *furca*, fourche). Techn. Pelle ovale de fer ou de cuivre, en usage dans les brasseries.

FOURQUET D'HACHETTE (Jean-Pierre), historien français, né à Nîmes en 1790, se donne comme un descendant de la célèbre Jeanne Hachette. Il a publié : *Siége de Beauvais en* 1472 ; *Jeanne Fourquet, surnommée Hachette ; Particularités intéressantes sur ce siége mémorable* (1833, in-8°, 2e édit.) ; *Coup d'œil rapide sur les révolutions françaises de* 1789 *à* 1830 (1830, in-8°) ; *l'Angleterre et son gouvernement depuis son origine jusqu'en* 1830 (1830, in-8°) ; *Guerre d'Afrique* (1851, in-8°), etc.

FOURQUETTE s. f. (four-kè-te). Pêche. Espèce de crin métallique employé pour fixer les lignes et les hameçons au fond de l'eau.

FOURQUEVAUX. V. PAVIE.

FOURQUINE s. f. (four-ki-ne — du lat. *furca*, fourche). Art milit. Nom donné, au XVIe et au XVIIe siècle, à la fourchette sur laquelle le mousquetaire appuyait le canon de son arme pour faire feu.

FOURRAGE s. m. (fou-ra-je — de l'ancien français *feurre, fuerre, foarre, foare, fouare*, qui se trouve dans les vieux auteurs avec la signification de foin, paille, herbages destinés à la nourriture des bestiaux ; du bas latin *fodrum, fotlerum*, qui désignait les vivres, les subsistances d'une armée, tant pour les hommes que pour les chevaux. On appelait *fodrarius* celui qui était chargé de ces subsistances, et de là nous est venu *fourrier*. Le vieux français *foarre*, paille, d'où nous avons fait *fourrage*, n'est pas seulement resté dans les vieux auteurs, il s'est conservé dans le nom d'une rue de Paris, située près de la place Maubert, la rue du *Fouarre*, autrefois rue du *Feurre*, et dans les titres latins *Vicus straminum*, rue de la Paille. Cette rue était sans doute ainsi nommée à cause de la paille qu'on y vendait pour joncher les écoles de philosophie qui s'y trouvaient établies, et celles de médecine qui étaient tout près de là. Les écoliers se mettaient sur cette paille, durant les cours et les actes publics). Substances végétales, herbes, feuilles ou racines, qui servent de pâture aux bestiaux : FOURRAGES *secs*. FOURRAGES *verts. Combien n'a-t-on pas vu de* FOURRAGES *altérés dans le pré pendant la fenaison !* (V. de Bomare.) *Il est constamment utile à la santé des animaux de varier la nature de leur* FOURRAGE. (Bosc.) *On répand parfois le purin sur les luzernières pour leur faire produire plus de* FOURRAGE. (Matth. de Dombasle.) *Il est toujours convenable de donner à ses bestiaux une demi-ration de* FOURRAGE VERT *avec une demi-ration de* FOURRAGE SEC, *tant pour accroître leur embonpoint qu'à cause de l'économie qui en résulte.* (Morogues.) ‖ Dans certains départements, Ration de paille d'avoine qu'on donne à une vache : *Il faut trois gerbes battues pour former un* FOURRAGE.

— Bot. *Fourrage de disette*, Nom vulgaire de la spargoute des champs.

— Art milit. Herbe que coupe la cavalerie pour la nourriture de ses chevaux. ‖ Action de couper le fourrage : *Aller, envoyer au* FOURRAGE. *Revenir du* FOURRAGE. ‖ Troupes commandées pour faire le fourrage ou pour soutenir les cavaliers qui sont chargés de ce soin : *L'officier qui commandait le* FOURRAGE... *Les ennemis attaquèrent le* FOURRAGE (Acad.) ‖ *Fourrage en grand*, Celui qui se fait pour toute l'armée. ‖ *Fourrage en petit*, Celui qui n'est que pour une division. ‖ *Fourrage en vert*, Celui qui est pris sur les prés. ‖ *Fourrage en sec*, Celui qui est pris dans des granges. ‖ *Mettre la cavalerie en quartier de fourrage*, La mettre dans un pays abondant en fourrages.

— Artill. Foin en herbe servant à bourrer une pièce à feu.

— Mar. Syn. de FOURRURE.

— **Encycl.** Econ. agric. Le mot *fourrage* se prend, en agriculture, dans des acceptions assez variées. Dans le sens le plus large, il sert à désigner toutes les substances végétales, à l'exception des grains, qu'on donne aux animaux à l'écurie. Dans un sens plus restreint, il s'applique aux produits des prairies artificielles, et on réserve le nom de *foin* pour ceux des prairies naturelles. Enfin, le mot *fourrage* se prend assez souvent comme synonyme de *plantes fourragères*. Ces plantes sont fournies par un certain nombre de familles, mais surtout par celles des graminées et des légumineuses. Abstraction faite des herbes des prairies naturelles, on divise les plantes fourragères, au point de vue pratique, en plusieurs groupes. Les plantes annuelles terminent leur végétation dans le courant de l'année où elles ont été semées ; telles sont le trèfle incarnat, la vesce, la gesse cultivée, la jarosse, le pois gris, la féverolle, les lentilles, la serradelle, le maïs, le moha, le sorgho sucré, le seigle, l'avoine, l'escourgeon, l'alpiste, le sarrasin, la spergule, la moutarde blanche, le colza, la navette. Les *fourrages* bisannuels occupent le sol pendant deux ans ; les plus répandus sont le trèfle rouge, la lupuline, les choux, le pastel. Ces plantes, comme celles du groupe suivant, donnent plusieurs coupes, c'est-à-dire qu'elles peuvent être fauchées plusieurs fois pendant le cours de leur existence. Les *fourrages* vivaces persistent pendant trois ans ou plus ; on doit citer ici la luzerne, le sainfoin, le ray-grass, l'ajonc, le vulpin, la fléole, le fromental, la chicorée. A ces trois groupes principaux, il faut en ajouter un quatrième, comprenant les plantes cultivées pour leurs racines (ou plus exactement pour leurs parties souterraines), et qu'on appelle *fourrages racines* ou *racines fourragères ;* ce sont : la betterave, la carotte, le panais, la rave, le navet, le rutabaga, le chou-rave, le chou-navet, la pomme de terre, le topinambour, la patate et l'igname. On range encore dans la catégorie des plantes fourragères les variétés de choux et de citrouilles dont les feuilles ou les fruits servent à nourrir les animaux. Enfin, on désigne sous le nom de *feuillards* les feuilles de certains arbres, qui servent au même usage ; tels sont l'orme, les peupliers, l'aune, le charme, les saules, le chêne, le bouleau, l'érable, le frêne, le tilleul, le pin, le robinier et la vigne. On mélange quelquefois les *fourrages*, en semant ensemble les graines de plusieurs espèces ; ces mélanges sont appelés *dragées* ou *dravières*. Il n'est pas besoin de définir les *fourrages* verts et secs. Dans plusieurs circonstances, on donne au bétail des *fourrages* fermentés ou salés. Il serait superflu d'insister sur le rôle que les *fourrages* jouent en agriculture et de chercher à démontrer leur nécessité. Un cultivateur ne saurait trop s'attacher à avoir des *fourrages* en abondance et de bonne qualité ; il doit aussi en avoir de plusieurs sortes, afin de varier la nourriture des animaux. Pour éviter les répétitions, nous renverrons aux termes cités dans cet article, ainsi qu'aux mots ENGRAISSEMENT, FENAISON, FOIN, PRAIRIE, etc.

— Admin. milit. Les distributions de *fourrage*, dans chaque régiment de cavalerie, se font en présence des adjudants et d'un officier, sur les bons des capitaines.

Les officiers de cavalerie reçoivent toujours leur *fourrage* en nature. Les officiers supérieurs d'infanterie ont aussi droit à des rations de *fourrage*.

En campagne, on appelle *faire fourrage*, aller en troupe chercher du foin, de la paille, ou faucher, sur le terrain même, l'herbe ou, à son défaut, le blé vert. On dit, dans le premier cas, que l'on fait un *fourrage au sec*, et, dans le second, un *fourrage au vert*.

Autrefois les *fourrages* étaient des opérations de guerre bien plus sérieuses que de nos jours, parce que les armées, beaucoup moins nombreuses, se tenaient ramassées, et ne pouvaient trouver sur le terrain qu'elles occupaient toutes les ressources dont elles avaient besoin. De nos jours, les corps d'armée, à grandes distances les uns des autres, trouvent dans l'espace occupé par l'armée entière de quoi nourrir les chevaux. Il ne faut pas néanmoins négliger les précautions. Les fourrageurs ont une escorte assez nombreuse, destinée à éclairer le pays et à combattre l'ennemi, s'il se présentait. Pendant tout le temps du *fourrage*, les troupes des cantonnements les plus voisins sont en armes, prêtes à porter secours aux fourrageurs. Ce sont les cavaliers eux-mêmes qui, munis de cordes, de serpes ou de faux, réquisitionnées aux paysans, fauchent l'espace qui leur a été assigné par les officiers. Quelques règles générales, qu'il est toujours bon d'observer, sont : 1° de ne jamais faire un *fourrage* si loin qu'on ne puisse l'achever dans la même journée (deux à trois lieues) ; 2° d'épuiser toujours un village avant d'aller à un autre dans les *fourrages* au sec ; 3° d'exécuter deux *fourrages* de préférence à un seul trop considérable ; 4° de préférer toujours des *fourrages* au sec à des *fourrages* au vert, plus malsains pour les chevaux, et trop longs à faire.

Nous trouvons, dans un livre excellent, à propos des *fourrages*, un passage qui contredit l'une de nos prescriptions ; nous n'hésitons pas à le citer. Quoique l'ouvrage, édité chez M. Leneveu, ne porte pas de signature, et soit publié sous le titre modeste d'*Aide-mémoire*, nous reconnaissons facilement le style, la précision et l'expérience d'un officier distingué, le maréchal Bugeaud, soit dit sans violer l'incognito. Libre à chacun de choisir entre les deux opinions contradictoires.

« Les *fourrages* sont des opérations dangereuses où les ressources sont gaspillées, où le maraudage prend naissance, où la discipline est exposée à recevoir des atteintes, et qu'il ne faut effectuer que s'il est impossible d'avoir des distributions régulières. Avec une administration bien organisée, comme est celle de la France aujourd'hui, on ne devrait faire que des *fourrages* en vert, et seulement dans le cas où l'on ne pourrait trouver autrement la nourriture des animaux ; quant aux *fourrages* appelés *au sec*, il serait sage de s'en abstenir. » (*Maximes, conseils et instructions sur l'art de la guerre.*)

FOURRAGÉ, ÉE (fou-ra-jé) part. passé du v. Fourrager. Ravagé, dévasté : *Pays* FOURRAGÉ. *Plaine* FOURRAGÉE.

FOURRAGER v. n. ou intr. (fou-ra-jé — rad. *fourrage*. Prend un *e* muet après le *g* devant un *a* et un *o : Nous fourrageons, je fourrageai*). Couper ou amasser du fourrage pour nourrir les chevaux de cavalerie : FOURRAGER *dans un champ, dans un village*. FOURRAGER *au vert*. FOURRAGER *au sec*.

— Par ext. Ravager, saccager, dévaster un pays : *L'ennemi* FOURRAGEAIT *dans la contrée. Les soldats ne demandent pas mieux que de* FOURRAGER.

— Fam. Mettre du désordre, de la confusion : FOURRAGER *dans des papiers*.

— Fig. Commettre des plagiats : FOURRAGER *dans les livres d'autrui*.

— v. a. ou tr. Ravager, saccager, dévaster : FOURRAGER *tout un pays. Les lapins* ONT FOURRAGÉ *mon jardin*. (Acad.)

— Fam. Chiffonner, mettre en désordre : FOURRAGER *des rubans, des papiers*.

FOURRAGER, ÈRE adj. (fou-ra-jé, è-re — rad. *fourrage*). Agric. Qui produit du fourrage ou qui se rapporte au fourrage : *La production* FOURRAGÈRE. *Les plantes* FOURRAGÈRES. *Les plantes* FOURRAGÈRES *sont celles dont les tiges et les fanes offrent aux bestiaux une nourriture propice.* (Raspail.) ‖ *Arbres fourragers*, Arbres dont les feuilles sont propres à la nourriture des bestiaux.

— s. f. Pièce de terre la plus rapprochée de la métairie, et uniquement consacrée à la production des fourrages verts.

FOURRAGEUR s. m. (fou-ra-jeur — rad. *fourrager*). Art milit. Celui qui, en temps de guerre, va sur le terrain ennemi pour enlever la paille et le foin nécessaires à la cavalerie : *Soutenir des* FOURRAGEURS. *Enlever des* FOURRAGEURS. *Les ennemis tombèrent sur les* FOURRAGEURS.

— Par ext. Maraudeur qui va piller dans les campagnes : *Poursuivre de petits* FOURRAGEURS.

— Fig. Fureteur, personne qui cherche et pille çà et là : *D'Argenson est surtout un* FOURRAGEUR *d'idées et un chercheur.* (Ste-Beuve.)

FOURRAGEUX, EUSE (fou-ra-jeu, eu-ze — rad. *fourrage*). Agric. Propre à servir de fourrage : *Paille* FOURRAGEUSE. *Les choux sont du nombre des plantes* FOURRAGEUSES *qui fournissent en plus grande quantité la subsistance des bestiaux.* (De Père.) ‖ Abondant en fourrages : *Pré* FOURRAGEUX. ‖ On dit aussi ordinairement FOURRAGER, ÈRE.

FOURRÉ, ÉE (fou-ré) part. passé du v. Fourrer. Doublé ou garni d'une peau qui a encore son poil : *Manteau* FOURRÉ. *Gants* FOURRÉS. *Souliers* FOURRÉS. *La chausse* FOURRÉE *d'un docteur est, comme les sacrements, le signe visible d'une chose invisible.* (Ménage.) ‖ Dont le poil ou le plumage est serré, touffu : *L'hermine est plus* FOURRÉE *en hiver qu'en été. La peau de l'ours est très-*FOURRÉE. *Les oiseaux presque nus, tels que l'autruche, le casoar, le dronte, ne se trouvent que dans les pays chauds ; tous ceux des pays froids sont bien* FOURRÉS *et bien couverts.* (Buff.)

— Par anal. Touffu, épais, couvert d'objets très-serrés : *Bois* FOURRÉ.

> Dans les plus creux vallons fondre en désespéré,
> Percer rapidement le bois le plus *fourré*,
> . . . .
> Cela ne vaut-il pas la peine qu'on envie?
>
> REGNARD.

— Particulièrem. Enfoncé, introduit : *Epine* FOURRÉE *sous l'ongle*. ‖ Enfermé, caché, retiré : *Renard* FOURRÉ *dans un trou de rocher. Rester* FOURRÉ *dans une cave. Où est-il donc* FOURRÉ ? ‖ Emprisonné : *On m'a parlé d'un homme de Nancy qu'on dit* FOURRÉ *à la Bastille sur la dénonciation d'un jésuite.* (Volt.)

— *Pain fourré*, Pain qu'on a ouvert encore chaud, pour y introduire du beurre.

— Loc. prov. *Innocent fourré de malice*, Homme malicieux, feignant d'être simple et bon.

— *Médaille, monnaie fourrée*, Médaille ou pièce de monnaie dont le dessus est d'or ou d'argent, et dont l'intérieur est rempli d'un autre métal.

— Techn. Se dit d'une étoffe double dont l'intérieur ou entre-deux est ouaté, lors du tissage, au moyen d'une grosse trame moelleuse, non apparente.

— Comm. *Botte de paille, botte de foin fourrée*, Botte de paille ou de foin dont le dessus est de paille ou de foin de bonne qualité, mais dont l'intérieur renferme du foin ou de la paille de qualité inférieure.

— Art culin. *Langue fourrée*, Langue de bœuf, de cochon ou de mouton, que l'on recouvre d'une autre peau que la leur pour les faire cuire.

— Escrime. *Coup fourré*, Coup donné par un des adversaires pendant qu'il en recevait lui-même un autre : *Se donner un* COUP FOURRÉ. ‖ Fig. Mauvais office que l'on rend en secret : *Ils se sont donné un* COUP FOURRÉ. *Je connais le* COUP FOURRÉ *qu'il me prépare.*

— Hist. *Paix fourrée*, Paix faite de mauvaise foi par les deux parties, avec intention de la rompre lorsque l'intérêt particulier de chacune d'elles l'exigera. ‖ Se dit particulièrement de la paix de Longjumeau faite en 1568, avec les huguenots, parce que, signée tout à coup, elle ne dura que six mois.

— s. m. Endroit fourré, touffu, épais d'un bois, d'une plantation : *Entrer, pénétrer dans le* FOURRÉ *d'un bois. Se réfugier, se cacher dans un* FOURRÉ. *Il n'est pas un* FOURRÉ *qui ne présente des analogies avec le labyrinthe des pensées humaines.* (Balz.) *La louve choisit pour demeure les hautes bruyères, les houx, les* FOURRÉS *épineux de la forêt.* (Toussenel.)

— **Antonyme.** Clairière.

FOURREAU s. m. (fou-rô — de l'ancien français *fuerre, feurre, fourre, furrer*, formes qui se trouvent souvent dans les vieux auteurs et qui se rapportent au bas latin *fotrum*, dérivé du germanique). Enveloppe dont on se sert pour couvrir ou conserver un objet : FOURREAU *de velours*. FOURREAU *de cuir*. FOURREAU *d'épée*. FOURREAU *de baïonnette*. FOURREAU *de parapluie*. FOURREAU *de pistolet. Tirer l'épée hors du* FOURREAU. *Tirer l'épée du* FOURREAU. *Jacques Ier, avec beaucoup de courage, sentit toute sa vie un frémissement involontaire quand on tirait une épée du* FOURREAU. (Volt.) *On voit au Calvaire l'épée de Godefroy de Bouillon, qui, dans son vieux* FOURREAU, *semble encore garder le saint sépulcre.* (Chateaub.)

> Voyez ce papillon échappé du tombeau.
> Sa mort fut un sommeil et sa tombe un berceau,
> Il brise le *fourreau* qui l'enchaînait dans l'ombre.
>
> DELILLE.

— Fig. Ce qui est extérieur et sensible :

> L'homme riche de corps, et d'esprit indigent,
> Est la lame de plomb dans un *fourreau* d'argent.
>
> MOLLEVAULT.

— *Faux fourreau*, Second fourreau, dont on recouvre le véritable fourreau d'une arme, dans le but de préserver celui-ci : FAUX FOURREAU *d'épée, de pistolet*.

— Loc. prov. *Coucher dans son fourreau comme l'épée du roi*, ou simplement *Coucher dans son fourreau*, Coucher tout habillé.

— *L'épée, la lame use le fourreau*, Une grande activité d'esprit altère la santé, l'âme use le corps : L'ÉPÉE USE LE FOURREAU, *dit-on quelquefois ; voilà mon histoire.* (J.-J. Rouss.)

— Cost. Espèce de robe d'enfant. ‖ Robe de femme qu'on a portée sous Louis XVI et la République, et qui était étroite dans le bas comme dans le haut.

— Pyrotechn. Cartouche renfermant plusieurs pots à feu d'artifice.

— Techn. Espèce de sac ouvert par les deux bouts et formé de feuilles de parchemin superposées et collées à la gomme, dans lequel le batteur d'or enferme l'outil quand il veut procéder au battage : *On emploie deux* FOURREAUX, *et on les fait croiser à angle droit, pour revêtir complétement les bords des feuilles de l'outil, et empêcher la projection de l'or quand le marteau, en l'étendant, l'amène au delà des bords de ces feuilles.* (Boquillon.) ‖ Morceau de peau servant à couvrir le trait d'un harnais, à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval. ‖ Papier ou parchemin roulé, qu'on place dans les pendants d'un baudrier, dans le but de les soutenir et de leur conserver leur forme. ‖ Tuyau de tôle qui contient une bascule servant à manœuvrer une sonnette. ‖ Tuyau de cuivre établi au haut d'une pompe pour servir de réservoir d'eau.

— Zootechn. Peau qui enveloppe le membre génital du cheval et des autres quadrupèdes domestiques : *Chez le bœuf, le* FOURREAU, *plus étroit et plus allongé que celui du cheval, se termine sous le ventre par un petit prolongement obtus, à ouverture étroite, que la verge ne franchit que dans l'état d'érection.* (St-Germain-Leduc.)

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

— Moll. *Fourreau de pistolet*, Nom vulgaire de plusieurs espèces du genre jambonneau.

— Bot. Etui de l'épi qui n'est pas encore bien formé.

— **Antonyme.** Lame.

— **Encycl.** Zootom. Chez les solipèdes, le *fourreau* est une cavité formée par un repli de la peau abdominale, cavité qui loge l'extrémité libre de la verge et qui s'efface entièrement au moment de l'érection, quand l'organe copulateur grossit et s'allonge. A l'entrée du *fourreau*, on voit la peau s'enfoncer dans cette cavité, arriver à la partie libre du pénis, et former un cul-de-sac circulaire en se repliant sur cet organe qu'elle enveloppe. Ce tégument interne du *fourreau* est fin, très-irrégulièrement plissé, entièrement dépourvu de poils, et tient le milieu, par ses caractères d'organisation, entre la peau proprement dite et les muqueuses. Il renferme dans son épaisseur ou sous sa face adhérente un grand nombre de glandules dites *préputiales*, qui sécrètent une matière sébacée, onctueuse, répandue comme un enduit à la surface libre de la membrane. En haut, la peau de la cavité du *fourreau* est appliquée sur la tunique abdominale. En bas et par côté, le repli cutané qui constitue cette cavité contient entre ses deux lames une expansion de tissu fibreux jaune élastique, dont les parties latérales, attachées sur la tunique abdominale, prennent le nom de ligaments suspenseurs du *fourreau*. De chaque côté, le *fourreau* porte un mamelon qui est le représentant du même organe dans la femelle.

Le *fourreau*, pour être bien conformé, doit être ample, et il l'est toujours dans les chevaux entiers. Mais dans les chevaux hongres il est quelquefois rétréci au point que l'animal ne peut faire sortir la verge pour uriner. Il en résulte une sécrétion plus ou moins abondante des glandes sébacées, irritées par l'u-

rine, et la production d'ulcérations difficiles à guérir, et qui peuvent se propager à la verge. Le *fourreau* resserré accompagne presque toujours le ventre levretté. Dans les animaux à ventre avalé, il présente quelquefois le défaut opposé. L'âne et le mulet portent souvent au *fourreau* des fics ou poireaux plus ou moins volumineux, qui se reproduisent presque toujours après l'amputation, et même après la cautérisation. On retrouve aussi ces productions sur beaucoup d'autres régions de ces animaux.

Chez les ruminants, le *fourreau* est étroit, s'avance sous le ventre beaucoup plus loin que chez les solipèdes et porte à son entrée un bouquet de poils longs et roides. Cette gaîne cutanée est mue par quatre muscles peauciers : deux postérieurs ou rétracteurs, tirant le *fourreau* en arrière et concourant ainsi à découvrir la verge au moment de l'érection; deux antérieurs ou protracteurs, ramenant le manchon préputial dans sa position première; ces derniers muscles se retrouvent chez la vache, où ils paraissent sans usage.

Lorsque le *fourreau* des ruminants s'ulcère, l'engorgement qui en résulte gêne l'évacuation de l'urine, et, le séjour de ce liquide irritant de plus en plus la face interne, le *fourreau* augmente de volume, et la rétention d'urine fait souffrir et maigrir l'animal, que l'on ne peut soulager qu'en débridant largement l'ouverture. Pour le mouton, les bergers se contentent quelquefois de pratiquer une incision en arrière et de tirer au dehors la verge, qui conserve ensuite cette position.

Chez le porc, le *fourreau* manque de muscles et présente une poche préputiale particulière bien étudiée par Lacauchie.

Chez le chien, le *fourreau* est étroit et long, et présente, comme chez les ruminants, des muscles protracteurs, et le tégument qui le tapisse est mince et rosé comme celui qui revêt la portion libre du pénis. Le *fourreau* du chien est souvent le siége d'un écoulement purulent ou sanguinolent, contagieux, difficile à guérir radicalement, et entretenu par des végétations morbides développées vers son fond. Une opération chirurgicale devient nécessaire dans ce cas.

FOURRE-BUISSON. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

FOURRÉE s. f. (fou-ré — rad. *fourrer*). Pêche. Parc en fer à cheval où l'on amarre des filets, afin de retenir le poisson quand la marée se retire.

FOURRELIER s. m. (fou-re-lié — rad. *fourreau*). Techn. Marchand et fabricant de fourreaux. ‖ On dit aujourd'hui GAÎNIER.

FOURRER v. a. ou tr. (fou-ré — de *fuerre*, vieux mot qui signif. *fourreau*). Garnir, doubler d'une peau munie de son poil : FOURRER *un manteau de martre, d'hermine.*

— Fam. Enfoncer, faire entrer, comme on fait d'une épée dans un fourreau : FOURRER *la main dans sa poche.* FOURRER *ses pieds dans des bottes étroites.* FOURRER *son épée dans le ventre de quelqu'un.* FOURRER *un livre parmi d'autres livres.* FOURRER *ses doigts dans son nez.*

— Introduire, faire admettre, en parlant d'une personne : *Je ne sais* QUI *l'*A FOURRÉ *dans cette maison, dans cette affaire.* (Acad.)

— Insérer, placer, faire entrer : FOURRER *des proverbes partout. N'est-il pas bien cruel que je ne puisse pas faire une tragédie sans que M. d'Argental y* FOURRE *de ses vers?* (Volt.) *Je* FOURRE *partout mes vœux pour la paix.* (Volt.) ‖ Faire concevoir, faire saisir ou retenir; faire admettre : *Je ne saurois* FOURRER *tant de dates dans ma mémoire. Il est si stupide, si hébété, qu'on ne saurait rien lui* FOURRER *dans la tête, dans l'esprit. Qui a pu vous* FOURRER *cette idée dans la cervelle?*

— Introduire de force, enfermer : FOURRER *quelqu'un au cachot.*

> Le clergé, remis en train,
> En prison pourrait peut-être
> *Fourrer* l'auteur du *Lutrin.*
>
> BÉRANGER.

— Donner sans modération, sans retenue : *Elle gâte son enfant; elle lui* FOURRE *toujours à manger.* (Acad.) *Cette mère* FOURRE *toujours en cachette de l'argent à son fils.* (Acad.)

— Pop. *Fourrer tout dans son ventre*, Dissiper sa fortune pour satisfaire sa gourmandise.

— *Fourrer son nez dans*, Se mêler indiscrètement de : *Il y a des choses* OÙ *une jeune personne ne doit pas* FOURRER SON NEZ. (G. Sand.)

— Mar. *Fourrer un cordage*, Le garnir de bitord ou de toile pour le préserver du frottement. ‖ *Maillet à fourrer*, Instrument dont on se sert pour égaliser, presser les uns contre les autres les tours d'une fourrure.

— Constr. *Fourrer les faîtières*, Les garnir en dessous de plâtre et de tuileau, pour les affermir.

Se fourrer v. pr. Se vêtir de fourrure; se couvrir chaudement : SE *bien* FOURRER *en hiver. Il faut qu'au sortir d'un bal ou d'un festin les hommes et les femmes puissent s'acheminer à couvert, sans se botter et* SE FOURRER. (Fourier.) ‖ Porter des vêtements garnis de fourrures :

> Les animaux ont-ils des universités?
> Voit-on fleurir chez eux les quatre facultés?
> Y voit-on des savants en droit, en médecine,
> Endosser l'écarlate et *se fourrer* d'hermine?
>
> BOILEAU.

— Se cacher, se blottir : FOURREZ-VOUS *dans ce coin.* SE FOURRER *sous un lit. La hulotte* SE FOURRE *dans les taillis les plus épais ou sur les arbres les plus feuillés.* (Buff.)

— S'insinuer, se mettre, s'introduire : *Je serais bien fou de m'aller* FOURRER *parmi eux.* (Mol.) *Le diable* SE FOURRE *partout depuis longtemps.* (Volt.) *Je l'ai vu tourner tout autour d'une capucinière où il* SE FOURRERA *quelqu'un de ces matins.* (Dider.) ‖ Se placer accidentellement, pénétrer, en parlant des choses : *Une épine* SE FOURRA *dans mon doigt.*

— Fig. Se plonger, se jeter : SE FOURRER *dans l'embarras.* ‖ S'immiscer indiscrètement : *Taisez-vous, impertinente :* VOUS VOUS FOURREZ *toujours dans la conversation.* (Mol.) ‖ S'introduire, s'établir : *C'est une erreur qui* S'EST FOURRÉE *dans son esprit.* (Acad.)

— Fourrer, enfoncer à soi : SE FOURRER *une épine dans le pied.*

— Fixer à soi d'une façon tenace; obstinée : SE FOURRER *une idée dans la tête.*

— *Fourrer une monnaie, une médaille*, L'altérer en l'évidant à l'intérieur, et substituant à l'or ou à l'argent un autre métal.

— *Chercher quelque trou à se fourrer*, Chercher un emploi et avoir de la peine à le trouver. ‖ *Ne savoir où se fourrer*, Ne savoir où se cacher, afin d'éviter la honte qu'on a encourue : *Il est si honteux de ce qu'il vient de dire, qu'il* NE SAIT OÙ SE FOURRER. (Acad.)

— *Se fourrer dans un guêpier*, Se jeter de soi-même parmi des personnes fatigantes, au milieu de nombreux embarras : *Vous vous êtes associé à eux! Ah!* DANS *quel* GUÊPIER VOUS VOUS ÊTES FOURRÉ! *Ne plaidez pas, ne* VOUS FOURREZ PAS DANS CE GUÊPIER.

— **Encycl.** *Fourrer la monnaie*, c'est altérer la valeur des espèces à l'aide d'une fraude qui consiste à substituer, dans le corps de la pièce, un métal sans valeur à l'or et à l'argent. Lorsque cette opération se pratique sur des pièces sortant des ateliers monétaires, il est facile de reconnaître la fraude sur la tranche à un signe qu'on appelle la *goutte*, et qui est la marque du trou par lequel le coupable a extrait le métal précieux et coulé soit du cuivre, soit du plomb, afin de remplacer le poids manquant à peu près exactement. Certaines pièces fourrées sont plus difficiles à reconnaître; ce sont celles qui ont été fabriquées, à l'aide de presses ou balanciers clandestins, avec des flans de cuivre allié de plomb, dont la surface a été, préalablement à la frappe, recouverte d'une légère couche ou lame d'or ou d'argent : le fameux faux-monnayeur Merlin avait même trouvé le moyen de donner à ces espèces de mauvais aloi l'apparence et jusqu'à la sonorité des bonnes. Il faut une certaine habitude et une grande attention pour reconnaître les pièces fourrées de cette façon; la fraude ne se trahit que par l'épaisseur de la pièce ou par son diamètre, qui est toujours un peu plus grand que celui des monnaies de bon aloi. On comprend qu'en raison de la difficulté de reconnaître cette fraude sans un examen minutieux, tout à fait impossible dans le commerce usuel, la loi ne saurait avoir trop de sévérités pour ceux qui la pratiquent. Fort heureusement, le fourrage des espèces au balancier offre trop de dangers de toutes sortes pour celui qui voudrait l'entreprendre; il est peu praticable en raison de l'outillage qu'il exige et du concours indispensable d'un certain nombre d'individus. Il ne reste guère aux faux-monnayeurs d'autre moyen de *fourrer* les monnaies que celui qui consiste à forer la pièce sur un point de la tranche pour la vider à l'intérieur et à combler ce vide par un alliage de métaux sans valeur. Ce procédé laisse toujours une trace accusatrice très-facile à reconnaître à la première inspection, la goutte, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

FOURREUR s. m. (fou-reur — rad. *fourrer*). Celui qui achète, vend ou apprête les peaux garnies de poil :

> Deux compagnons, pressés d'argent,
> A leur voisin *fourreur* vendirent
> La peau d'un ours encor vivant,
> Mais qu'ils tûraient bientôt, du moins à ce qu'ils [dirent.
>
> LA FONTAINE.

— Adjectiv. : *Marchand* FOURREUR.

FOURRIER s. m. (fou-rié — V. l'étym. à la partie encycl.). Intendant des écuries d'un grand seigneur. ‖ Vieux mot.

— Officier de la maison d'un prince souverain, ayant pour mission de marquer le logement des personnes qui suivent la cour.

— Mar. Employé qui travaille en sous-ordre aux écritures du service et de la comptabilité.

— Art milit. Sous-officier principalement chargé de pourvoir au logement des soldats quand ils passent dans une ville, de la répartition des vivres et des effets d'équipement entre les escouades, et de la comptabilité de la compagnie. ‖ *Fourriers généraux* ou *Fourriers marqueurs*, Nom donné à des officiers chargés de tous les détails du logement, et dont le grade, créé en 1534, fut supprimé en 1792.

— Adjectiv. : *Sergent*-FOURRIER. *Maréchal des logis*-FOURRIER.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *fourrier* avait anciennement plusieurs significations. Il désignait un intendant des écuries d'un grand personnage, et dans ce sens il venait du vieux mot *fourie*, étable. Il signifiait aussi *marchand de paille*, du mot *fourre* ou *fouarre*, paille. C'était même au moyen âge son acception la plus ordinaire. Enfin il avait encore le sens de fourrageur, officier préposé à la levée des prestations militaires, qu'on appelait *fodra.* Comme ces pourvoyeurs, *fodrarii*, arrivaient les premiers aux quartiers où les troupes devaient loger, on leur donna ensuite la charge de marquer les logis pour leurs chefs et leurs compagnies. Les violences que commettaient ces officiers, sous prétexte de faire les provisions des gens de guerre, firent bientôt donner à tous les soldats envoyés sur une terre ennemie pour la dévaster le nom de *forratores, fourreurs, fourriers*, et furent cause que *fourrer* devint synonyme de ravager.

> Li cuens Guillaume a les *fourriers* mandés
> Parmi la terre pour le pays gaster.
>
> (*Le Roman de Guillaume au Court-Nez.*)

— Art milit. Parmi les fonctions militaires, il en est peu qui soient aussi nécessaires et en même temps plus importantes que celles que remplit le *fourrier.* La création de cet emploi remonte vraisemblablement à une époque fort reculée, car tout corps de troupes régulièrement organisé dut, dans tous les temps, comprendre des fonctionnaires chargés de veiller à l'administration et de pourvoir aux approvisionnements. Chez les Romains, les officiers préposés à ces divers services portaient les noms de *frumentarii* (intendants des vivres), de *mensores* (répartiteurs) et de *librarii* (écrivains). Le grade et les attributions de ces officiers correspondaient à peu près à ceux qu'ont de nos jours les chefs d'état-major et les sous-intendants militaires. Le même emploi se retrouve en France sous des noms différents jusqu'au XIVe siècle, époque à laquelle nous le voyons exercé par un officier portant le nom de *fourrier.* Une ordonnance de Philippe le Bel, en 1306, désignait sous la dénomination de *fourriers généraux*, de *fourriers-majors*, les officiers qui, sous les ordres du général maréchal des logis, étaient chargés du logement de l'état-major général. Ces officiers, d'un grade élevé, avaient sous leurs ordres des aides, nommés *serdelleaux*, auxquels incombaient le logement des troupes et les détails de l'administration. Dans les armées de François Ier, le nombre de ces *fourriers* était de quatre par légion, un pour quinze cents hommes. Le général Bardin nous apprend (*Dictionnaire de l'armée de terre*) que la cour avait aussi son *fourrier*, « portant comme insigne un bâton de bois vert, à la vue duquel nul ne pouvait refuser d'ouvrir sa porte. Ce bâton lui servait à frapper, le soir, avant le coucher, sur le lit du roi, pour s'assurer qu'il ne s'y était blotti personne. »

Le titre de *fourrier* fut, jusqu'au XVIIIe siècle, porté par des officiers d'un rang élevé. L'ordonnance du 20 mars 1758 décida que les charges que comportait ce grade seraient, à l'avenir, remplies par des sous-officiers, nommés *fourriers*, qui auraient rang de premiers sergents et seraient assistés par des caporaux-*fourriers.* Ces dispositions sont encore en usage dans l'armée. Aujourd'hui, le *fourrier* est sous les ordres immédiats du sergent-major dans l'infanterie et du maréchal des logis chef dans la cavalerie. Il tient la comptabilité et les contrôles de la compagnie à laquelle il appartient, enregistre les ordres qui concernent le régiment, fait la répartition du pain, des effets d'équipement, et est spécialement chargé, en garnison, du casernement et de la literie. En route, le *fourrier*, qui fait toujours partie de l'avant-garde, pourvoit au logement des troupes et préside, à chaque étape, à la distribution du pain. L'ordre de bataille de ce sous-officier est à la garde du drapeau. Le *fourrier* porte comme insigne de son grade un galon d'or sur l'avant-bras de même que le sergent, et un autre sur le bras. Les caporaux-*fourriers* ou brigadiers-*fourriers* ont le double galon de laine sur l'avant-bras et le galon d'or du *fourrier* sur le bras. Ce dernier grade tend de jour en jour à disparaître de l'armée.

— *Fourrier de marine.* Les *fourriers*, dans l'armée navale, font partie de la timonerie. Il y en a de trois classes : ceux de la troisième sont pris parmi les apprentis *fourriers*, ayant satisfait à un examen; ils portent un galon d'or sur chaque bras; ceux de la deuxième classe, outre la marque distinctive, ont un galon de caporal, et ceux de la première un galon de sergent. A terre, dans les compagnies des équipages de ligne et dans les corps organisés, les *fourriers* sont employés à la tenue des livres d'ordres et de comptabilité. A bord, ils remplissent les mêmes fonctions sous les ordres du commissaire du bord ou du commandant en second chargé du détail. Ils peuvent dans deux cas cesser d'être *fourriers*, soit en passant entièrement au service de la timonerie, soit en remplissant les fonctions de capitaine d'armes. Après un an de navigation dans une classe quelconque et un service de deux ans, un *fourrier* peut passer à la classe immédiatement supérieure.

FOURRIÈRE s. f. (fou-riè-re — rad. *fourrier*). Office, charge de celui qui fournit le bois de chauffage de la maison d'un prince souverain ou des princes de sa famille : *Chef de* FOURRIÈRE. *Aide de* FOURRIÈRE. *Garçon de* FOURRIÈRE. ‖ Lieu où l'on dépose ce bois : *Prendre du bois dans la* FOURRIÈRE.

— Jurispr. Lieu où l'on place les voitures ou les animaux saisis par suite de contravention, et où ils restent jusqu'au payement des dommages ou amendes, ou jusqu'à la vente en cas de non-payement. ‖ *Mettre un animal en fourrière*, Le saisir pour contravention ou pour dette, et le retenir dans la fourrière jusqu'au payement de l'amende, de la dette ou du dégât, ou jusqu'à la vente en cas de non-payement. ‖ Fig. Confisquer, supprimer : *Du moment qu'il y va de l'orthodoxie ou de l'autorité, Bossuet n'hésite point à mettre la justice en* FOURRIÈRE. (Proudh.)

— **Encycl.** Pour les bestiaux pris en délit, c'est-à-dire trouvés à l'abandon et causant du dommage aux propriétés dans lesquelles ils sont errants, notre ancien droit permettait à celui dont la propriété était ainsi violée de s'en saisir lui-même et de les retenir jusqu'à la réparation du dommage. C'était là ce qu'on appelait à proprement parler *mettre en fourrière.* Aujourd'hui qu'il n'est plus permis de se faire justice soi-même, il faut, dans tous les cas, s'adresser à l'autorité et agir légalement. Les bestiaux qui ont causé le dommage sont détenus non par celui qui peut avoir à s'en plaindre, mais par les agents de l'autorité. Pour les animaux perdus ou égarés, ou dont les propriétaires sont en état de contravention, et qui, par conséquent, resteraient sur la voie publique sans conducteur, c'est la police qui se charge de les mener à la *fourrière.* A Paris, la *fourrière* est située rue de Poissy.

Divers arrêtés ont réglé cette matière; le dernier est du 28 février 1839. Nous en analysons les principales dispositions. Un inspecteur-contrôleur est chargé de la surveillance de la *fourrière;* il a sous ses ordres un gardien et un palefrenier. Un registre constate l'entrée des animaux, leur signalement et toutes les circonstances de nature à faciliter les recherches et les réclamations. Les personnes qui penseraient retrouver à la *fourrière* un animal égaré ou perdu sont admises à visiter les écuries, mais sont accompagnées par l'inspecteur dans leur visite. Des mesures sanitaires sont prises pour empêcher qu'un animal atteint de quelque maladie contagieuse ne la communique aux autres animaux détenus à la *fourrière*, et, à cet effet, des experts vétérinaires visitent les animaux aussitôt qu'ils arrivent. En cas d'affections contagieuses, les bêtes qui en sont atteintes sont placées dans un local spécial et séparé. Des mesures sont également prises pour que la nourriture et le pansement des animaux ne laissent rien à désirer. L'arrêt prescrit même la ration de foin, de paille ou d'avoine qui devra être attribuée à chaque espèce d'animal, cheval, âne, ânesse laitière ou bœuf, porc, etc. Un article assez curieux est celui qui est relatif aux singes, lesquels, aux termes de l'arrêté, ne peuvent être nourris que de fruits, de légumes et de pain ordinaire. Il est, du reste, expressément dit que les fourrages et autres fournitures indiquées seront de *première qualité.* Si les objets déposés à la *fourrière* ne sont pas réclamés, ou si les propriétaires n'en sont pas connus, il est procédé à leur vente, savoir : pour les objets périssables (les animaux sont compris dans cette catégorie), huit jours après leur entrée à la *fourrière;* pour les objets non périssables, au bout de six mois. Il va sans dire que certaines formalités sont prescrites pour la remise des objets aux mains de ceux qui les réclament. La remise ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la préfecture de police ou des agents qui ont mis l'objet en *fourrière*, ou, en cas d'urgence, par l'inspecteur-contrôleur de la *fourrière.* Sans ces formalités, les réclamations se multiplieraient et deviendraient un moyen de spéculation. En résumé, la *fourrière* est d'une utilité incontestable et rend d'inappréciables services.

FOURRURE s. f. (fou-ru-re — rad. *fourrer*). Peau d'animal munie de poils fins et touffus, que l'on prépare pour servir de vêtement ou d'ornement : *Manteau de* FOURRURES. *Tapis de* FOURRURES. *Les peaux de léopard sont toutes précieuses, et font de belles* FOURRURES. (Buff.) *Allons donc! une histoire de Russie par moi! J'ai reçu trop de* FOURRURES *de Catherine le Grand!* (Volt.) *Les habitants de la Sibérie portent leurs* FOURRURES *le poil en dehors, ce qui les fait ressembler de loin à des ours et autres animaux.* (Virey.) ‖ Robe fourrée, garnie ou ornée de riches fourrures, que portaient les docteurs des universités, et qui est encore la marque de la dignité des professeurs de droit et de médecine.

— Généralem. Peau d'animal très-touffue; plumes d'oiseaux : *La* FOURRURE *du chat est très-électrique. Les eiders ne quittent point le climat glacial dont leur* FOURRURE *épaisse leur permet de braver la rigueur.* (Buff.)

> D'un lion dépouillé de sa large *fourrure*,
> Mnesthée offre à Nisus la sauvage nature.
>
> DELILLE.

> La nature, partout variant les images,
> De diverses couleurs a marqué ses ouvrages,
> La *fourrure* du tigre et l'aile des oiseaux,
> Et le flanc émaillé de l'habitant des eaux.
>
> LEMIERRE.

— Blas. Nom donné à certains émaux de l'écu représentant les peaux préparées pour orner ou doubler les vêtements : *Il y a quatre*

espèces de FOURRURES : *le vair, le contre-vair, l'hermine et la contre-hermine.* ‖ On dit quelquefois PANNE.

— Littér. Pièce fausse ajustée dans les ouvrages des anciens.

— Mar. Garniture de limande goudronnée, de bitord, de fil de caret, dont on enveloppe un cordage pour le préserver des suites du frottement. ‖ Vieille toile, dont on se sert pour divers raccommodages, et qu'on place sous les tours de petit filin qui constituent la garniture d'un cordage. ‖ Bois qui remplit un vide, qui complète la forme d'une pièce de construction; coussin en bois tendre, appui, renfort : FOURRURE *d'élongis.* FOURRURE *d'écubiers.* ‖ *Fourrure de gouttière,* Ensemble de pièces de bois formant une ceinture complète à l'intérieur d'un navire, à la hauteur et au-dessus du livet de chaque pont : *Les dalots sont percés dans la* FOURRURE DE GOUTTIÈRE. ‖ *Fourrure de préceintes,* Bordages placés entre deux rangées consécutives de bordages de préceinte. ‖ *Fourrure de dauphin,* Courbe supplémentaire ayant exactement la forme des dauphins et servant à les doubler.

— Techn. Tringle de bois servant à remplir ou à masquer des vides ou des joints. ‖ Pyramide de chaudrons entrant les uns dans les autres.

— Agric. Touffe d'herbes laissée dans les prés par les bestiaux, parce qu'ils y trouvent des plantes qui ne sont pas de leur goût.

— **Épithètes.** Chaude, douce, moelleuse, soyeuse, épaisse, impénétrable, légère, délicate, lisse, brillante, ondoyante, chatoyante, belle, superbe, magnifique, riche, précieuse, recherchée, rare, blanche, noire, rayée, zébrée, commune, grossière, hérissée.

— **Encycl.** On donne le nom de *fourrures* au pelage de certains animaux mammifères, appartenant surtout aux ordres des carnassiers et des rongeurs, et aussi, par extension, aux peaux emplumées de certains oiseaux, tels que le cygne, l'eider, le grèbe, le toucan, etc. Les *fourrures* constituent pour ces animaux un vêtement, un abri contre le froid, et l'homme ne manque pas de les leur enlever pour en faire un objet à la fois d'utilité et d'agrément, quelquefois même un insigne honorifique, comme les épitoges de nos avocats et de nos professeurs. Les *fourrures* atteignent souvent un prix considérable, qui tient à leur beauté réelle et à la difficulté de se les procurer. Les *fourrures* sont désignées, dans le commerce, sous le nom de *pelleteries.*

FOURS, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 56 kilom. S.-E. de Nevers; pop. aggl., 621 hab. — pop. tot., 1,459 hab. Manufacture de porcelaine et de faïence; commerce de charbon.

FOURVIÈRE (NOTRE-DAME DE), célèbre chapelle catholique, située au sommet de la montagne du même nom, tout près de la ville de Lyon (Rhône). C'est un des monuments religieux les plus populaires et les plus fréquentés par les pèlerins. Elle est construite sur l'emplacement de l'ancien forum (*forum vetus*) qui était la place publique du vieux Lugdunum, avant que la ville, détruite par Septime-Sévère, ne descendît occuper le bas des coteaux où elle s'étageait primitivement.

L'ancien sanctuaire, placé sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Conseil, offrait très-peu de développement et ne consistait guère que dans le petit édifice quadrangulaire qui est situé sous le clocher. Le chapitre de Saint-Jean, mis en possession de cette chapelle, fit opérer quelques constructions nouvelles. Vers 1168, Olivier de Chavannes, chanoine de la métropole, fit élever au nord une longue nef parallèle et contiguë à l'ancien sanctuaire; on dédia plus tard cette nef à saint Thomas Becket, de Cantorbéry, qui, exilé d'Angleterre, était venu chercher un asile à Lyon.

Les guerres de religion causèrent, en 1562, la destruction totale de la chapelle, qui fut à peu près rétablie en 1586, ainsi que la nef de Saint-Thomas en 1590. Plus tard, en 1630, Claude Ferrier, chapelain de Fourvière, donna des fonds pour ériger de ses deniers un second autel à la Vierge sous le vocable de Notre-Dame des Grâces. Cet autel, au pied duquel se trouve la tombe du fondateur, subsiste encore. Enfin, un troisième autel fut construit, en 1681, à l'extrémité de la nef de Saint-Thomas, par Antoine Guillermin, membre d'une confrérie établie la même année dans la chapelle et sous le patronage de Notre-Dame de Fourvière. De 1740 à 1751, par les libéralités réunies des archevêques de Lyon, du clergé, du corps consulaire et des fidèles, l'église fut dotée d'un complément qui la mit dans l'état où elle était encore avant les récents travaux qui l'ont transformée, du moins extérieurement. L'ancienne aiguille de Fourvière a été remplacée, ainsi que le clocher, dont elle formait l'appendice, par une tour plus imposante. Cette tour, depuis le sol jusqu'au faîte, mesure 42 mètres d'élévation. Elle appartient par son style à la dernière époque de l'art roman. Elle se compose de trois étages dont les deux premiers sont carrés. Aux angles du second, on peut reconnaître le chiffre de la Vierge, les armes de Pie IX, celles du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon lors de l'érection de la tour, et celles de la ville. Le troisième étage est de forme octogone et soutient un dôme aux arêtes saillantes et entouré à la base d'une espèce de couronne murale, dôme qui lui-même sert de piédestal à la statue de la Vierge, inaugurée en grande pompe le 8 décembre 1852, jour de la fête de l'Immaculée Conception. Cette statue est due à M. Fabisch, professeur de sculpture à l'école de Saint-Pierre; elle est en bronze doré, mesure 5 mètres de hauteur, et présente gravée sur sa base cette légende :

Beneficiorum memor civitas.
Ære Lugdunensium. — 1852.

La tour de Fourvière, avec la statue qui la surmonte, domine aujourd'hui le paysage à plusieurs lieues à la ronde.

La grande popularité de Notre-Dame de Fourvière a été solidement assise au XVIIe siècle, lors de la peste de 1643, par un acte solennel des magistrats de la cité, qui ont placé Lyon sous la protection de la sainte Vierge. « Les sieurs prévôts des marchands et échevins, dit l'acte authentique, ayant mis en considération que le plus grand bien et avantage qu'ils pouvoient procurer à cette ville étoit de la mettre sous la protection toute-puissante de la très-sainte et immaculée Vierge Marie, par quelque honneur et dévotion extraordinaire que le corps consulaire lui rendroit annuellement..., ont résolu que tant eux que leurs successeurs èsdites charges iront à pied toutes les fêtes de la Nativité en la chapelle de Notre-Dame de Fourvière, pour y ouïr la sainte messe et y faire leurs prières et dévotions à ladite Vierge, et lui offrir, en forme d'hommage et de reconnaissance, la quantité de sept livres de cire blanche en cierges et flambeaux propres au divin service de ladite chapelle, et un escu d'or au soleil, et ce pour disposer ladite Vierge à recevoir en sa protection ladite ville. » Six mois après la signature de cet acte, le 8 septembre 1643, tout ce qui restait de peuple vint à la suite de ses magistrats se placer sous la sauvegarde de Notre-Dame de Fourvière : le jour même le fléau s'arrêta. Pourquoi ne s'était-il pas arrêté six mois plus tôt, le jour de la signature de l'acte? Bien des victimes eussent été épargnées. Vraiment, la sainte Vierge a été bien méfiante.

Deux siècles plus tard (1832), le choléra qui ravagea Paris et l'Europe épargna Lyon, et les habitants ne manquèrent pas d'attribuer ce fait à la protection de Notre-Dame de Fourvière, sollicitée chaque jour par des milliers de pèlerins. En 1835, le fléau reparut : Lyon fut de nouveau préservé. Nouvelle invasion en 1849 : cette fois, la protection de la bienfaitrice miraculeuse parut se ralentir : deux cents personnes environ furent frappées, ce qui fut regardé comme une sévère leçon; la dévotion pour Notre-Dame de Fourvière n'en fut que plus fervente.

Les Lyonnais gardent encore la mémoire de la fête d'inauguration du 8 décembre 1852 et des magnificences qui la signalèrent. Une affluence énorme, que composait en première ligne tout le clergé des environs, s'y rendit, et la ville tout entière illumina.

Un autre grand souvenir de Fourvière est celui du passage du pape Pie VII le 19 avril 1805. « Parvenu au-dessous de l'Antiquaille, dit un historien, le saint-père descendit de voiture et voulut arriver à pied au sanctuaire de Notre-Dame. Les portes de l'église étaient fermées : elles s'ouvrent lorsqu'il paraît sur le parvis. Il élève les yeux au ciel, fait un signe de croix sur l'édifice sacré et entre le premier au bruit des canons de l'arsenal, qui célèbrent à plusieurs reprises l'ouverture si désirée du sanctuaire. Après avoir prié quelque temps au pied de l'autel, le souverain pontife offrit le sacrifice expiatoire... Les litanies de la Vierge furent ensuite chantées et terminèrent cette touchante cérémonie. »

Notre-Dame de Fourvière est remplie d'objets : tableaux, couronnes, ex-voto, présents des pèlerins dont les prières, paraît-il, ont été exaucées. Parmi cette quantité d'objets de mince valeur artistique, nous mentionnerons une importante toile de Victor Orsel, œuvre considérable qui forme le principal ornement de la chapelle. Ce tableau a été exécuté en commémoration du choléra de 1832.

Les écrivains ecclésiastiques prétendent qu'il se rend annuellement à Notre-Dame de Fourvière 1,300,000 pèlerins, dont 130,000 viennent y communier de tous les points du monde catholique. Nous ne discuterons pas ces chiffres; c'est bien le cas de dire : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

FOURVOIEMENT s. m. (four-voi-man — rad. *fourvoyer*). Erreur de celui qui s'éloigne de son chemin : *Au point du jour ils s'aperçurent de leur* FOURVOIEMENT. (Acad.)

— Fig. Erreur intellectuelle ou morale; fausse voie suivie par l'esprit ou le cœur : *Le* FOURVOIEMENT *d'un philosophe. Le* FOURVOIEMENT *des enfants est presque toujours la faute des parents.*

FOURVOIRE, hameau de France (Isère), commune de Saint-Laurent-du-Pont, arrond. de Grenoble; 100 hab. Haut fourneau et laminoir à fer. Entrepôt de liqueurs de la Grande-Chartreuse. Ce hameau a pris son nom (*forata via*) d'une route creusée par les chartreux dans les rochers pittoresques qui resserrent le lit du Guiers.

FOURVOYANT (four-voi-ian) part. prés. du v. Fourvoyer : *Guides* FOURVOYANT *des voyageurs.*

FOURVOYANT, ANTE adj. (four-voi-ian, an-te — rad. *fourvoyer*). Qui est de nature à fourvoyer, à égarer : *Les conseils des dévots sont* FOURVOYANTS. (Alc. Bonneau.)

FOURVOYÉ, ÉE (four-voi-ié) part. passé du v. Fourvoyer. Égaré, mis hors de sa route : *Voyageur* FOURVOYÉ.

— Fig. Mis hors de la voie du bien ou du vrai : *Logicien* FOURVOYÉ. *Jeune fille* FOURVOYÉE.

Vous répondrez à Dieu des âmes *fourvoyées.*
E. AUGIER.

FOURVOYER v. a. ou tr. (four-voi-ié — du lat. *foris*, dehors, et de *voie*. L'*y* se change en *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet : *Je fourvoie, tu fourvoieras*). Détourner du vrai chemin : *Ce guide nous* A FOURVOYÉS. (Acad.)

— Fig. Eloigner de la voie du vrai ou du bien : *Ce témoignage* A FOURVOYÉ *les juges. Le mauvais exemple* FOURVOIE *les jeunes gens.*

Se fourvoyer v. pr. S'égarer, perdre son chemin : SE FOURVOYER *dans les bois.*

Le pauvre, l'inconnu qui la nuit *se fourvoie*,
Il faut le secourir, c'est Dieu qui nous l'envoie,
ANDRIEUX.

Un loup n'avait que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne garde.
Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
Gras, poli, qui *s'était fourvoyé* par mégarde.
LA FONTAINE.

— Fig. S'éloigner de la bonne voie, de la voie du vrai ou du bien : SE FOURVOYER *dans son raisonnement. Plus on suit ses passions, plus on* SE FOURVOIE. (Acad.) *Les imbéciles et les niais sont si contents quand par hasard un homme d'esprit* SE FOURVOIE! (Mme E. de Gir.)

Souvent de faute en faute on *se fourvoie*, on glisse;
En vain on se raccroche, on tombe au précipice.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Véner. Prendre le change, courir une autre bête que celle de la meute.

— **Syn. Fourvoyer (se), s'égarer, se perdre.** V. ÉGARER (S').

FOU-SCHAN. V. FOU-CHAN.

FOUSSERET (LE), bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. S.-O. de Muret, sur la rive gauche de la Louge; pop. aggl., 1,434 hab. — pop. tot., 2,226 hab. Moulins, tuilerie.

FOUSSIER (Edouard), auteur dramatique, né à Paris en 1824. Fils d'un avoué, il fit ses études de droit, puis voyagea en Italie, et publia à son retour ses impressions de voyage sous le titre d'*Italiani*. M. Foussier écrivit ensuite pour le théâtre des pièces où l'on trouve de remarquables qualités de style. Il a fait représenter successivement : *Héraclite et Démocrite*, comédie en deux actes et en vers, jouée, en 1850, au Théâtre-Français; les *Jeux innocents*, comédie en un acte et en vers (Gymnase, 1853); une *Journée d'Agrippa d'Aubigné*, drame en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 1853); le *Temps perdu*, comédie en trois actes et en vers (Gymnase, 1855); le *Chercheur d'esprit*, opéra-comique en un acte (1856), en collaboration avec MM. Barbier et Carré; les *Lionnes pauvres*, comédie en cinq actes et en prose (Vaudeville, 1858), avec M. Emile Augier; un *Beau mariage*, comédie en cinq actes et en prose (Gymnase, 1859), en collaboration avec le même; la *Famille de Puymené*, drame en quatre actes (Gymnase, 1861). M. E. Foussier a collaboré, en outre, à la *Ceinture dorée*, comédie de M. Augier (1855), et à un opéra en un acte, *François Villon* (1857), de M. Got.

Il a fait représenter depuis lors, à l'Odéon, une comédie en cinq actes et en prose, le *Maître de la maison* (1866), qui a obtenu un succès d'estime.

FOUSSON s. m. (fou-son). Agric. Espèce de houe.

FOUSTANELLE s. f. (fou-sta-nè-le). Espèce de cotillon court et ample des palicares : *Les palicares portent des babouches rouges, une* FOUSTANELLE, *ou jupe très-ample serrée à petits plis autour de la taille.* (E. About.)

FOUTA, contrée de la Sénégambie qui s'étend du marigot de N'Guérère au comptoir de Daganat, dans le Walla. Elle se divise en trois parties réunies sous un seul chef électif. La religion est le mahométisme. Les villes principales du Fouta sont : Dagana, Gai, Podor, Mâo, Muktar-Salam, Diaô, Saldé, Modinallah. L'intérieur du Fouta est peu connu; mais, à peu de distance du fleuve, se trouvent des marais, tels que ceux d'Audy, Diouna, Kélao, etc., qui contiennent quantité de sangsues dont nos gouverneurs ont fait l'objet d'une exploitation assez importante. Le Fouta est un des plus grands Etats de la Sénégambie; il a eu jadis un grand commerce par la culture du coton, de l'indigo et du tabac. Les lions, les panthères, les hyènes, les chacals y sont très-communs; on y rencontre aussi des éléphants. On y voit des autruches, des vautours en grand nombre, comme dans toute la Sénégambie, des pintades, des rolliers, des aigrettes, des corbeaux à collier blanc, des tourterelles, des perdrix et des perruches à collier noir. La population du Fouta se compose de Foullahs en majorité et de Sarracolets. Les Maures y sont nombreux. Les Foullahs et les Sarracolets habitent parfois un même village, et alors le contraste de leurs mœurs offre un spectacle vraiment curieux. Le commerce actuel du Fouta est peu important; depuis que la culture de l'indigo, du coton et du tabac a été abandonnée, il ne lui reste plus que l'arachide et les peaux. Le sol est très-propre à la culture; il produit du maïs, du millet, des pistaches, des haricots, des patates douces, une espèce de tabac nommé *tankoro*, etc. Les arbres à fruits les plus répandus sont : l'oranger, le papayer, le citronnier, le pommier, le figuier, l'arbre à beurre, le nitté, etc. Dans les forêts croissent les *benten* ou fromagers, qui atteignent des dimensions gigantesques, le farobier, le figuier sauvage, le gouatier, le caïlcedra, l'acacia, l'adansonia, etc. Les habitants du Fouta, malgré la fertilité du sol, sont exposés à des disettes fréquentes, à cause des ravages des sauterelles.

FOU-TCHÉOU, ville de Chine, capitale de la province de Fou-kian, près de l'embouchure du Si-ho dans le détroit de Formose; 500,000 hab. Port ouvert aux Anglais par le traité de 1842. Importantes manufactures de coton et de draps bleus; cinq cents fours à porcelaine sont continuellement en activité dans la ville ou dans son voisinage. Dans les environs, exploitation de riches mines de plomb. Grand commerce, par terre et par eau, avec les provinces maritimes de la Chine et avec le Japon. Les principaux articles d'exportation consistent en bois, thé, papier, bambous, sucre, oranges, épices, cuivre, plomb. L'importation a pour objet les produits de l'Inde et quelques articles manufacturés d'Europe. La ville, située dans une plaine qu'entoure un amphithéâtre de collines, est protégée par un mur flanqué de tours, qui a de 14 à 15 kilom. de développement. Ce système de fortifications est complété par une colline fortifiée qui s'élève à environ 165 mètres au-dessus de la plaine. La ville est bien bâtie; ses maisons sont jolies et plaisent par la variété et la singularité de leur construction. Plusieurs ponts traversent le fleuve; le plus remarquable n'a pas moins de cent arches; il est construit tout entier en pierre blanche et est garni de boutiques. Outre son importance commerciale, cette ville est remarquable par les nombreux établissements d'instruction qu'elle possède; elle est la résidence d'un grand nombre de lettrés.

FOUTEAU s. m. (fou-tô — dimin. de *fou*). Bot. Un des noms vulgaires du hêtre.

FOUTELAIE s. f. (fou-te-lè — rad. *fouteau*). Sylvic. Lieu planté de hêtres.

FOUTON s. m. (fou-ton). Ornith. Nom vulgaire de la petite bécassine.

FOUTOUER s. m. (fou-tou-èr). Art milit. Ancienne machine de guerre du genre des catapultes.

FOUTRE v. a. ou tr. (fou-tre — lat. *futuere*, même sens. V. le développement de l'étymologie à la partie encycl.). Jouir d'une femme. ‖ Mot obscène.

— Pop. Mettre brusquement : FOUS-*moi ça dans ce coin.* ‖ Donner, appliquer violemment : FOUTRE *un coup de pied à un chien.* FOUTRE *un coup de pistolet à son adversaire.*

— *Jean-foutre*, Maraud, bélitre : *Tais-toi,* JEAN-FOUTRE. *Ce grand* JEAN-FOUTRE *n'a jamais voulu me croire.*

— *Foutre le camp*, Déguerpir, s'en aller : *Tous les employés* ONT FOUTU LE CAMP. *Prends garde, la France, disait la Dubarry à Louis XV, ton café* FOUT LE CAMP. FOUTEZ-*moi* LE CAMP, *et plus vite que ça.* ‖ *Foutre la paix*, Laisser tranquille : FOUS-*moi* LA PAIX, *et va-t'en.*

— Interjectiv. Exclamation qui exprime la surprise, l'admiration ou l'intention d'appuyer fortement sur ce qu'on avance : FOUTRE! *comme il court!* FOUTRE! *que cela est beau! Je le crois* FOUTRE *bien!*

Se foutre v. pr. Se moquer; s'inquiéter peu : *Je crois qu'il* SE FOUT *de moi. Je* M'EN FOUS, *faites ce que vous voudrez.*

— Donner, mettre, appliquer à soi : SE FOUTRE *le doigt dans l'œil.* SE FOUTRE *un coup contre le mur.* FOUTEZ-VOUS *ça sur l'estomac.*

— Donner, administrer, appliquer l'un à l'autre : SE FOUTRE *des coups de poing.*

— **Encycl.** Philol. Ce mot passe pour malhonnête, de quelque manière qu'on l'emploie. Dans les livres où l'on s'en sert, on l'abrége généralement : *Jean f... Allez vous faire f...* Plus ordinairement on l'évite. Souvent on le remplace par *ficher* ou *fiche.*

On raconte qu'un jour, chez un grand dignitaire, la conversation étant mise sur les sciences, quelqu'un vint à nommer un savant plus connu qu'estimé, soit comme homme, soit comme savant. Son protecteur essayait de louer au moins les connaissances et les découvertes du personnage, lorsque, avec la brusque franchise de sa profession, un militaire s'écria : « Votre monsieur *trois étoiles!...* c'est un *f...* gredin! » Le maître du logis se retournant vers l'officier : « Monsieur, lui dit-il, on ne jure pas dans mon salon; mais, en faveur de la personne et de la circonstance, je vous le passe. »

Le maître du logis, — et bien des gens vont prendre ceci pour un paradoxe, — le maître du logis se méprenait gravement en regardant cette expression comme un juron. Loin d'être un mot obscène, la racine tient à des idées morales et politiques de l'ordre le plus pur et le plus élevé. Nous n'avons donc aucun scrupule de discuter dans le *Grand Dictionnaire* l'origine de cette expression peu comprise. Et d'ailleurs, quand l'acception du mot serait telle qu'on le suppose généralement, nous ne nous abstiendrions pas davantage de l'examiner ; la science purifie tout ce qu'elle touche. Est-ce qu'il y a des obscénités dans la médecine et dans l'anatomie? Si vous vous adressez aux sens, l'expression la plus innocente en elle-même devient incendiaire. Si vous ne voulez parler qu'à la raison, à l'intelligence, la pureté de l'intention calme et refroidit la matière, et, des hauteurs de la philosophie, il n'est pas de détail qu'on ne puisse examiner sans péril de souillure.

Le lecteur connaît l'adjectif *féal* et son substantif *féauté;* c'est de là que viennent les formes *feuté* et *fouté*, qui s'employaient jadis pour signifier la foi jurée, le serment prêté au suzerain. De là vint le mot *foutu*, pour désigner celui qui avait violé son serment. Ce mot, devenu banal et vague, était dans l'origine une injure précise et la plus sanglante de toutes. Cela devait être, puisque tout l'édifice féodal reposait sur le principe de la foi réciproque entre le vassal et le seigneur. Ce principe était la garantie de la société; il en était le lien sans lequel le système politique tombait immédiatement comme un faisceau délié. Ainsi, lorsqu'on avait épuisé tout le vocabulaire des injures, l'épithète *foutu* mettait le comble à l'outrage ; au delà, il n'y avait plus rien. Mais il faut appuyer cela d'un exemple; nous le trouverons dans des lettres de grâce de 1416 :

« Berthelemy Gentil dist de Maugiron d'Estissac qu'il estoit un faulx, mauvais, traistre et faitif et *foutu* chevalier. » (Du Cange.)

Ainsi qu'on le voit, *foutu* enchérit encore sur traître et lâche! Des chevaliers qui juraient foi et hommage, ce terme énergique, né dans une sphère élevée, descendit aux plus basses conditions, et le peuple finit par dire un *foutu savetier*, un *foutu gredin*, sans y attacher d'autre idée que celle de l'abjection et du mépris. L'injure est devenue banale parce qu'elle était superlative.

Une équivoque accrut encore cette énergie et contribua au succès de l'expression. Cet adjectif, issu du substantif *fouté*, était, par la forme, identique au participe passé d'un vieux verbe français formé du latin *futuere*. On traita l'adjectif en participe, c'est-à-dire qu'on se mit à l'employer aussi avec un complément direct. Par exemple, deux armées étant en présence, un soldat trahissait la foi jurée à son drapeau; il abandonnait le camp de ses frères d'armes pour passer dans celui de l'ennemi. Les autres alors disaient de lui : *C'est un foutu soldat, il a foutu le camp;* c'est-à-dire : c'est un soldat parjure, il a trahi le camp, il a déserté. Mais comment s'y prennent ceux qui veulent *trahir le camp*, c'est-à-dire déserter? S'en vont-ils tranquillement, à leur aise, en plein jour? Non; ils disparaissent tout à coup, fuient dans l'ombre à toutes jambes, et, le lendemain matin, lorsqu'on y pense le moins, on trouve qu'ils se sont évanouis. De là, pour exprimer *sauve-toi au plus vite, disparais de mes regards*, cette façon de parler métaphorique : *Fous-moi le camp, fous-moi ton camp.* C'est tout ce qu'il y a de plus violent et de plus insultant dans la forme. En effet, quel outrage d'enjoindre à quelqu'un de s'enfuir comme le soldat qui déserte! Remarquez bien cette variante *ton camp;* elle donnerait à elle seule la clef de l'étymologie. Cet adjectif possessif est là pour mieux constater la trahison.

Un point digne de remarque, c'est la fidélité rigoureuse avec laquelle, malgré l'erreur où l'on est sur la véritable racine, le peuple a maintenu la direction du sens originel; il ne l'a pas laissé dévier d'une ligne. Qu'est-ce qu'un *jean-foutre*? Un débauché? nullement. C'est un lâche, tout ce qu'il y a de plus abject dans la lâcheté : un homme à *foutre le camp* s'il était soldat. On ne dit pas qu'il l'ait fait, mais qu'il serait capable de le faire. Ne vous fiez pas à son extérieur, à son habit, à ses manières ni à son langage. Il n'est au fond rien moins que ce qu'il paraît; il a l'air d'un brave quand le danger ne le presse pas; mais vienne l'occasion, il montrera ce qu'il est : il trahira honteusement, il désertera, enfin c'est un *jean-foutre*.

Un lâche n'est qu'un lâche, comme il a plu à la nature de le faire; un *jean-foutre* est quelque chose de pis. Dans le premier, c'est affaire de tempérament; dans le second, le caractère s'en mêle. L'un peut être naïf, l'autre est essentiellement dissimulé. Or, bien que les hypocrites réussissent le plus souvent dans le monde, il n'est rien que les hommes haïssent et méprisent à l'égal de l'hypocrisie. On peut plaindre un lâche, mais il faut détester un *jean-foutre*.

Tout ce qui précède peut se résumer en cinq mots, qui présentent l'ordre des déductions depuis le moyen âge jusqu'à nous : foi, parjure, désertion, lâcheté, mépris. Un malheureux hasard a voulu que l'identité de deux formes dont les racines n'avaient d'ailleurs rien de commun ait fait prendre le change, et, par suite de cette confusion, ait répandu sur tout un groupe de locutions excellentes une couleur de grossièreté désormais indélébile. C'est l'histoire des honnêtes gens qui ont été pendus parce qu'ils avaient un ménechme assassin ou voleur. Triste effet de la ressemblance! Quelqu'un a beau venir ensuite démontrer la méprise pièces en mains; il peut obtenir un acte de réhabilitation de la mémoire du défunt, mais le pendu ne ressuscite pas pour cela. C'est pourquoi *foutre le camp*, un *jean-foutre*, etc., passeront toujours pour des expressions voisines de l'obscénité, ou tout au moins grossières.

On voit, d'après cela, que l'Académie eût dû s'empresser d'admettre dans son *Dictionnaire Foutre le camp* et sa noble famille. En les repoussant de cet asile, elle s'est jointe à la fortune pour achever d'accabler le mérite méconnu.

FOUTRIQUET s. m. (fou-tri-kè — dimin. de *foutre*). Tout petit homme, dont on fait peu de cas, que l'on veut déprécier.

— Rem. On sait que le maréchal Soult, qui était souvent contredit en conseil des ministres par M. Thiers, se vengeait de ces *échecs* continuels en appliquant à son adversaire l'épithète assez malsonnante de *foutriquet*. Lorsque Soult disait, en se caressant la moustache : « C'est moi que j'ai remporté la bataille de Toulouse, » le malin petit Thiers riait dans sa barbe, contestait quelques détails, et le maréchal, furieux, grommelait le mot de *foutriquet* à l'oreille d'un voisin. Durant la Commune, dans son journal le *Mot d'ordre,* H. Rochefort a remis au jour l'expression du maréchal Soult, en l'accolant aussi au nom de M. Thiers.

FOUTU, UE (fou-tu) part. passé du v. Foutre. Dont on a joui, en parlant d'une femme : *Bouche baisée, d'autres disent fille* FOUTUE, *ne perd jamais sa fortune, mais bien la renouvelle, ainsi que fait la lune.* (Brantôme.)

— Pop. Appliqué violemment : *Un coup* FOUTU *avec vigueur.*

— Fait, exécuté, tourné : *Un travail mal* FOUTU. *Une femme bien* FOUTUE.

— Perdu; irrévocablement condamné à mourir : *Ma fortune est* FOUTUE. *Notre affaire est* FOUTUE. *Le gouvernement est* FOUTU. *Je me suis cru* FOUTU *en me sentant si faible.*

En vain à vous louer ma langue s'évertue;
Gustave est triomphant, et Zaïre est *foutue.*

PIRON.

FOUVENT-LE-BAS, village et commune de France (Haute-Saône), cant. de Champlitte, arrond. et à 32 kilom. de Gray, sur le Vannon; 351 hab. Les grottes de Fouvent sont les grottes ossifères les plus anciennement reconnues en France. Ces grottes sont creusées dans un calcaire du terrain jurassique. Elles sont au nombre de trois. La première, appelée dans le pays le *Trou de la roche Sainte-Agathe*, est un couloir long de 60 mètres, large de 2 mètres et dont la hauteur varie de 70 centimètres à 3 mètres. Les jeunes femmes du pays y vont en pèlerinage. La seconde, dite *de Saint-Martin*, a la forme d'une demi-calotte sphérique, dont le rayon et la hauteur sont d'environ 5 mètres. C'est dans la troisième, située au pied du flanc opposé du vallon, qu'on a découvert, en 1800, les ossements fossiles décrits par Cuvier dans son grand ouvrage qui a fait une révolution dans les sciences géologiques. M. Thirria, ingénieur des mines à Vesoul, y a fait de nouvelles fouilles en 1827 et y a trouvé des ossements d'ours, d'hyène, de lion, de chien, parmi les carnassiers; d'éléphant et de rhinocéros, parmi les pachydermes; de cheval, parmi les solipèdes; de bœuf et de chèvre, parmi les ruminants. Cuvier n'y avait trouvé que des ossements d'éléphant, de rhinocéros, d'ours des cavernes (*ursus spelæus*), d'hyène et de cheval. Voir, pour plus amples détails, Thirria (*Statistique minéralogique du département de la Haute-Saône*, 1833) et Cuvier (*Ossements fossiles*, I, 107; II, 51; IV, 394).

FOVÉOLAIRE adj. (fo-vé-o-lè-re — du lat. *fovea*, fosse). Hist. nat. Dont la superficie est creusée de petites fossettes.

— s. f. Bot. Syn. de DASYNÈME.

FOVÉOLE s. f. (fo-vé-o-le — dimin. du lat. *fovea*, fosse). Hist. nat. Dépression ou alvéole que présentent certains organes.

FOVÉOLÉ, ÉE adj. (fo-vé-o-lé — rad. *fovéole*). Hist. nat. Se dit d'un organe qui présente des fovéoles ou alvéoles.

FOVÉOLIE s. f. (fo-vé-o-lî — dimin. du lat. *fovea*, fosse). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, à ombelle discoïde : *Nous avons des* FOVÉOLIES *sur nos côtes.* (P. Gervais.)

FOVILLA s. f. (fo-vil-la — du lat. *fovere*, chauffer, couver). Bot. Liquide fécondant contenu dans les grains de pollen.

— **Encycl.** La *fovilla* est un liquide consistant et mucilagineux, renfermé dans l'intérieur des utricules polliniques, et qui est l'agent essentiel de la fécondation ; elle contient quelques particules d'huile et des corpuscules extrêmement fins et mobiles appelés *granules polliniques*, et qui paraissent être les analogues des animalcules spermatiques dans les animaux. Si on les met dans l'eau, ils ont la propriété de se mouvoir en tous sens, montent, descendent, se rapprochent ou semblent se fuir, souvent avec une vélocité remarquable. Les gouttelettes d'huile essentielle ont été aussi considérées, mais à tort, comme des granules. Leur proportion relative est, du reste, très-variable, et contribue à rendre le pollen plus ou moins visqueux.

FOVILLE (Achille-Louis), médecin français, né à Pontoise en 1799. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1824, et s'attacha surtout à l'étude des maladies mentales et nerveuses, devint médecin en chef de l'asile des aliénés de Rouen; puis il fit, avec le duc de Joinville, le voyage de Rio-Janeiro. De retour en France, il fut nommé médecin de la maison de Charenton. Indépendamment de plusieurs articles publiés dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, on a de lui : *Mémoire sur les fonctions du cerveau* (1821); *Des fonctions spéciales de quelques parties de l'encéphale* (1832), avec M. Pinel-Grandchamp; *Du choléra* (1832), avec M. Parchappe; *De la déformation du crâne* (1833), et *Traité complet de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux cérébro-spinal* (1844, in-8°), ouvrage inachevé.

FOWEY, bourg maritime d'Angleterre, comté de Cornwall, à 39 kilom. S.-O. de Launceston, sur la Manche, à l'embouchure de la petite rivière de son nom; 2,300 hab. Port sûr et vaste défendu par des forts; pêche à la sardine très-active. Fowey était au moyen âge l'un des ports les plus importants du royaume.

FOWLER (Christophe), controversiste anglais, né à Marlborough, comté de Wilt, en 1611, mort en 1676. Après avoir fait ses études à Oxford, il abjura la religion anglicane (1641), se déclara presbytérien et s'acquit une triste réputation comme prédicateur, à cause des violences inouïes dont il remplissait ses sermons. Toutefois, il obtint le vicariat de Sainte-Marie de Reading, qu'il perdit, avec tous ses bénéfices, après la restauration. On dit qu'il mourut presque fou. Son principal ouvrage a pour titre : *Dæmonium meridianum*, ou *Satan à midi, ou blasphèmes antichrétiens, diabolismes contraires aux Ecritures, signalés par la lumière de la vérité et punis par la main de la justice, etc.* (Londres, 1655, in-4°).

FOWLER (Edouard), théologien anglais, né à Westerleigh, comté de Gloucester, en 1632, mort à Chelsea en 1714. Il devint chapelain de la comtesse de Kent, en 1656. Issu d'une famille presbytérienne, il n'entra pas sans quelque répugnance dans l'Eglise anglicane et se distingua par son zèle sous Jacques I^er^. En 1691, il fut nommé évêque de Gloucester. On a de lui : *Exposé exact et défense des principes et de la conduite de certains théologiens modérés de l'Eglise anglicane, etc.* (Londres, 1670, in-8°); le *But du christianisme* (Londres, 1671-1676, in-8°); *Libertas evangelica*, ou *Discours sur la liberté chrétienne* (Londres, 1680, in-8°), faisant suite à l'ouvrage précédent.

FOWLER (Thomas), médecin anglais, né à York en 1736, mort en 1801. D'abord pharmacien, il étudia ensuite la médecine, passa son doctorat, pratiqua son art à Stafford et devint, en 1791, médecin de l'hôpital des fous d'York. Fowler est surtout connu aujourd'hui pour avoir remis l'arsenic en usage en médecine et lui avoir prodigué des éloges outrés. Toutefois, des praticiens très-renommés font usage de cette substance, à laquelle ils attribuent des résultats merveilleux. D'autres prétendent que le dangereux médicament connu sous le nom de *gouttes fébrifuges de Fowler* est loin d'avoir rendu des services à l'humanité. Ses principaux écrits sont : *Résultats médicaux obtenus par l'emploi du tabac* (Londres, 1785, in-8°); *Résultats obtenus par l'emploi de l'arsenic dans diverses maladies et surtout dans les fièvres intermittentes* (Londres, 1786, in-8°), etc.

FOWLER (Orson), phrénologiste américain, né dans l'Etat de New-York le 11 octobre 1809. Il fit ses études au collége d'Amherst et subvint seul aux frais de son éducation en sciant du bois pour ses camarades, pendant l'année scolaire, et en donnant des leçons pendant les vacances. En 1838, il fonda, à Philadelphie, en collaboration avec son frère Lorenzo, le *Journal phrénologique américain*, et depuis cette époque, soit comme journaliste, soit comme auteur, soit comme conférencier, il a mené l'existence la plus active. Parmi ses nombreux ouvrages, nous mentionnerons : la *Mémoire et le progrès intellectuel appliqués à l'autodidaxie* (1841); la *Physiologie animale et intellectuelle appliquée à la santé du corps et à la vigueur de l'esprit* (1842); le *Mariage*, ou la *Phrénologie appliquée au choix des époux* (1842); *Descendance héréditaire, ses lois et ses faits, appliqués au progrès de l'humanité* (1843). En collaboration avec son frère Lorenzo, il a publié, en 1836, la *Phrénologie prouvée, illustrée et appliquée*, et, en 1849, la *Phrénologie et la physiologie apprises sans maître*. Il a fait des conférences dans presque toutes les villes des Etats-Unis et du Canada. — Lorenzo-Niles FOWLER, frère du précédent, né dans l'Etat de New-York le 23 juin 1811. Ses débuts dans la vie sont presque identiques à ceux de son frère, qu'il a accompagné dans tous ses voyages. Outre les ouvrages écrits en collaboration et désignés plus haut, il a donné seul : *Synopsis de phrénologie et de physiologie* (1844), et le *Mariage, son histoire et sa philosophie, avec des instructions en vue d'heureuses unions* (1846). Il dirige à New-York la *Vie illustrée*, journal hebdomadaire, ainsi que le *Journal phrénologique américain* et le *Journal d'hydrothérapie*, revues mensuelles. — Lydia Fowler, femme du précédent, née dans l'Etat de Massachusetts, est docteur en médecine et exerce sa profession à New-York. Elle fait fréquemment des conférences sur la physiologie ainsi que sur les maladies des femmes et des enfants, et est auteur des deux ouvrages suivants : *Leçons familières sur la phrénologie et la physiologie* (1847); *Leçons familières sur l'astronomie.*

FOWLÉRITE s. f. (fou-lé-ri-te — de *Fowler*, nom d'un minéralogiste). Minér. Variété de rhodonite ou manganèse rose, qu'on trouve à Franklin, dans le New-Jersey, en Amérique, où elle accompagne la franklinite, et qui, d'après Delafosse, diffère de la rhodonite proprement dite en ce que, outre sa couleur, qui est brune, elle renferme peu de chaux, mais 13 pour 100 d'oxyde de fer et de zinc.

FOWNES (George), chimiste anglais, né à Londres en 1815, mort en 1849. Professeur éminent, membre de la Société royale, il a laissé, outre de nombreux et excellents *Mémoires*, un *Manuel de chimie* souvent réimprimé.

FOX, rivière des Etats-Unis d'Amérique, nommée par les indigènes *Meenah*. Elle prend sa source à peu près au centre de l'Etat de Wisconsin et, après un cours de 320 kilom., pendant lequel elle décrit de nombreux méandres et traverse le lac Winnebago, va se jeter dans le lac Michigan, par un estuaire désigné sous le nom de *Green Bay* (Baie Verte). Cette rivière, qui, dans la partie inférieure de son cours, offre une grande puissance hydraulique, est surtout importante en ce qu'elle est la base d'une série de travaux entrepris depuis quelques années dans le lac Michigan et le Mississipi. Un canal a été ouvert entre la rivière Fox et la rivière Wisconsin, affluent navigable du Mississipi, et le lit du Fox, en aval du lac Winnebago, a été élargi de manière à admettre les bateaux à vapeur venant du lac Michigan et de Green Bay.

FOX (Richard), prélat et homme d'Etat anglais, né à Ropesley (Lincolnshire) en 1466, mort en 1528. Il étudia à Oxford, à Cambridge, puis à Paris, ce qui fut l'origine de sa fortune. Dans cette dernière ville, il fit la connaissance de Marton, évêque d'Ely, qui le recommanda au comte de Richmond, depuis Henri VII. Elevé au siége épiscopal d'Exeter, nommé secrétaire d'Etat, Richard Fox fut chargé par le roi de diverses missions importantes dont il s'acquitta avec un bonheur et une fidélité également rares. Henri VIII le combla aussi de faveurs. Toutefois, son crédit baissant peu à peu par l'ascendant de Thomas Wolsey, Fox se retira de la cour vers 1515 et passa le reste de ses jours à élever le niveau des études à l'université d'Oxford par la fondation du collége connu sous le nom de *Corpus Christi*, college qui l'emporta bientôt en réputation sur tous les autres par l'enseignement du grec et du latin, auquel Erasme applaudit de toutes ses forces. Fox avait été élevé aux siéges épiscopaux de Durham et de Winchester. Il mérita en toute circonstance l'estime de ses concitoyens. On a de lui une traduction anglaise de la *Règle de saint Benoît*, imprimée en 1516 pour l'usage de son diocèse.

FOX (Edouard), évêque et homme d'Etat anglais, né à Dursley, comté de Gloucester, dans les dernières années du XV^e^ siècle, mort à Londres en 1538. Le cardinal Wolsey l'envoya à Rome avec Gardiner, son secrétaire, pour obtenir du pape Clément VII le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Cette mission eut un plein succès. De retour en Angleterre, Fox fut élevé au siége épiscopal de Hereford (1535), et consacra ses talents au triomphe de la Réforme en Angleterre. Il fit un voyage en Allemagne pour solliciter les protestants de ce pays de se réunir à l'Eglise d'Angleterre. On a de lui un ouvrage intitulé : *De vera differentia regiæ potestatis et ecclesiasticæ, et quæ sit ipsa veritas et virtus utriusque* (Londres, 1534 et 1538), ouvrage traduit en anglais par lord Strafford.

FOX (Jean), théologien anglais, né à Boston, comté de Lincoln, en 1517, mort en 1587. Il étudia la théologie à Oxford et débuta par une pièce de théâtre tirée du Nouveau Testament et intitulée *De Christo triumphante.* Tout entier à ses études, il négligeait les exercices pieux et ne dissimulait pas son penchant marqué pour les doctrines luthériennes, double motif pour lequel on l'accusa d'hérésie. Expulsé du collége (1545), il devint précepteur des petits-neveux de la duchesse de Richmond; mais l'amitié de ses élèves ne lui servit de rien lorsqu'il se vit en butte aux poursuites de l'évêque Gardiner. Fox chercha un refuge à Bâle, où il gagna sa vie en corrigeant des épreuves pour un imprimeur. Revenu en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, il jouit de la protection de ses anciens élèves, des bonnes grâces de la reine, et obtint une prébende dans l'église

de Salisbury. On a de lui : *Acta et monumenta Ecclesiæ* (Londres, 1563, in-fol. ; 1684, 3 vol. in-fol.), ouvrage généralement connu sous le titre de *Martyrologe*, et contenant l'histoire émouvante des martyrs de la foi protestante. Par ironie, les catholiques l'ont appelé la *Légende dorée de Fox*. Le *Martyrologe* obtint un prodigieux succès et fut souvent réimprimé. La vie de Jean Fox a été écrite par son fils et placée en tête des *Actes et monuments de l'Eglise.*

FOX (Luc), navigateur anglais du commencement du XVII^e siècle. Tourmenté, d'après ses propres expressions, de la manie des découvertes au Nord, depuis l'année 1606, où il avait vainement sollicité l'autorisation d'accompagner John Knight en qualité de lieutenant, ce ne fut qu'en 1631 qu'il obtint du roi qu'on lui confiât un bâtiment pour le voyage qu'il se proposait de faire. Fox était un homme hardi, mais trop confiant en lui-même, et ce défaut se trahit de toutes parts dans le récit pompeux qu'il a fait de son expédition. Il avertit cependant le lecteur « de ne point s'attendre à des phrases fleuries ou à des expressions éloquentes; car cet enfant de sa plume, engendré dans les froids climats du Nord, où les études classiques ne sont point en honneur, n'a pas sucé le doux lait de la rhétorique. » Arrivé dans le détroit d'Hudson, Fox se trouva fort embarrassé par les glaces. A l'île de Salisbury, il observe que l'aiguille devient lente et presque insensible dans ses mouvements, phénomène qu'il attribue « à la vivacité de l'air qui circule entre l'aiguille et son point d'attraction. » Il donna le nom de *Sir Thomas Rowe's Welcome* (Bienvenue de sir Thomas Rowe) à une île située sur la côte orientale de l'Amérique. Il y trouva le cimetière des naturels du pays, dans les tombeaux desquels étaient disposés des arcs, des flèches et des javelots pour la plupart garnis de fer; l'un d'eux l'était de cuivre. Fox en conclut que les Européens avaient passé dans ces parages. De retour en Angleterre, Fox paraît avoir vécu dans l'obscurité jusqu'à sa mort, dont on ignore la date. Les voyages de Fox ont été publiés sous le titre : *The North-West Fox's Travels* (Londres, 1635, in-4°).

FOX (George), fondateur de la secte des quakers, né à Drayton (Leicestershire, Angleterre) en 1624, mort en 1690. Son père, pauvre tisserand, ne put pousser bien loin l'instruction de son fils. A défaut d'instruction et de science, il lui enseigna une honnêteté scrupuleuse; il fit de cet enfant un homme loyal et austère. Fox fut placé chez un marchand de bétail, qui l'envoyait garder ses troupeaux dans les bois. La solitude des forêts, les longues heures passées en présence de la nature, développèrent encore plus son penchant déjà si prononcé pour la méditation. Il atteignit sa dix-neuvième année et commença ses travaux d'évangélisation.

Le tableau de l'Eglise anglaise à cette époque est bien sombre : abus du patronage, qui imposait aux paroisses des pasteurs honteusement dépendants, incapables ou dégradés; cumul des bénéfices entre les mains des recteurs; pasteurs titulaires se faisant remplacer par des vicaires au rabais; frivolité mondaine des ecclésiastiques; dureté dans la perception des dîmes; décadence de la prédication, tous les vices, tous les excès avaient envahi l'Eglise anglicane. Fox allait trouver des disciples.

Il quitta son maître, revêtit un habit de cuir, cessa de voir sa famille et parcourut l'Angleterre, appelant ses compatriotes à la repentance (1648). L'état de l'Eglise était triste, grave; Fox proposa un remède radical. A l'exemple de tous les mystiques, il élevait au-dessus de toute révélation écrite l'autorité de la parole intérieure ou de l'Esprit-Saint. « Les Juifs, disait-il, avaient l'Ecriture, et cependant n'avaient-ils pas crucifié Jésus-Christ? C'est le Saint-Esprit qui ouvre à chacun l'intelligence des saints livres et lui enseigne ce qu'il doit croire, enseigner et pratiquer. Il faut l'attendre dans un calme absolu; il entre alors dans l'âme et signale sa venue par des crises d'agitation et de tremblement. » Ces crises physiques firent donner aux membres de la secte le nom de *quakers* (trembleurs). Fox prêcha d'abord à Manchester, et trouva des disciples; car, à cette époque orageuse (1648), on était avide de mouvement et de réformes. On voulait une transformation complète dans l'ordre politique et religieux. Fox était pourtant assez excentrique; il avait dans son costume, dans ses habitudes, quelque chose de surprenant qui devait éloigner de lui. Mais on distinguait bientôt en lui une haute et puissante moralité, une conviction sincère et un véritable amour pour ses frères. Nous avons dit que sa réforme fut radicale. En effet, il déclarait inutiles ou funestes tous les moyens extérieurs, toutes les cérémonies adoptées, de temps immémorial, dans les églises. Les sacrements, la prédication ancienne et pompeuse, les chants sacrés, le ministère ecclésiastique, tout cela disparut parmi les quakers. « Où l'Esprit ne parle pas, rien ne le remplace; mais où l'Esprit parle, il a en tout temps le droit de se faire écouter. » Partant de là, on se réunit, on se recueille, on appelle l'Esprit de Dieu dans son cœur et on attend son arrivée en silence. Celui qui l'a reçu se lève et parle; les autres écoutent.

On peut aisément relever des pratiques bizarres dans le quakérisme, par exemple l'habitude des adeptes de rester tête couverte en tout lieu et en toute occasion. Les quakers refusaient de prêter serment. Fox fut mis en prison pour ce refus, qui parut scandaleux. Mais ces singularités n'empêchaient pas la secte de prospérer et de s'accroître; car, à côté d'elles, on découvrit en Fox et dans ses disciples des traits admirables, excluant toute raillerie : l'économie, le travail, une discipline vigilante, les vertus conjugales, l'amour paternel et l'amour filial, la bonne foi dans les affaires, une charité sans bornes pour les pauvres, les malades, les prisonniers, une profonde horreur pour l'esclavage et pour la guerre. Et l'on reconnut si bien par la suite la sincérité de ces vertus, que l'affirmation d'un quaker tint lieu de serment.

Rencontré dans une de ses tournées par des soldats, Fox leur fit des réponses si singulières, qu'il fut amené en prison à Londres. Cromwell voulut le voir; il l'interrogea et le fit relâcher comme inoffensif. Enhardi par cet accueil, Fox commença à évangéliser Londres. Lorsque Cromwell voulut prendre le titre de roi, Fox lui demanda audience et combattit vivement cette funeste résolution. Charles II persécuta les quakers. Alors Fox se multiplia et parcourut tout le royaume, l'Irlande même, pour exhorter ses disciples à la fermeté et à la patience. En 1666, ils respirèrent et se donnèrent une organisation régulière. Fox passa en Amérique, où il obtint de grands succès, consolidés par W. Penn. A son retour, il fit un voyage en Hollande, où ses partisans se multipliaient; mais sa santé était altérée. Il eut du moins, en mourant, la satisfaction de voir son œuvre établie et consolidée.

C'est à W. Penn que les quakers durent, avec leur établissement en Amérique, l'organisation régulière de leur communauté, et c'est à Barclay qu'ils durent le développement scientifique de leur doctrine. Les écrits de Fox ont été réunis en trois volumes in-folio. On trouve dans le premier son *Journal*, dans le second sa *Correspondance*, dans le troisième des renseignements sur sa doctrine. Une autre édition en huit volumes in-octavo a paru à Philadelphie, sous le titre de *Journal or historial account of the life, travels and sufferings of George Fox.*

FOX (Charles-Jacques), homme d'Etat, l'un des plus grands orateurs qu'ait eus l'Angleterre, né à Londres en 1748, mort le 13 septembre 1806. Il était le troisième fils du premier lord Holland, adversaire politique de lord Chatham, père du dernier Pitt. Ainsi, les fils des deux rivaux étaient destinés à continuer une lutte qui devait, par son éclat, tenir le monde en suspens pendant quarante années. Fox, à son début, n'annonçait point ce qu'il devait être plus tard. Il se montra d'abord fort enclin au plaisir, surtout au jeu. Son goût pour la parure lui fit une réputation de dandy. Ces écarts de jeunesse, cette insouciance, ces oublis de la dignité extérieure de la vie étaient la conséquence inévitable du système d'éducation qui avait été employé à l'égard du jeune Charles. Lord Holland, charmé de l'heureux naturel de son fils, voulut qu'on le laissât se développer en toute liberté : enfant, il n'eut d'autres guides que ses fantaisies puériles; jeune homme, d'autres maîtres que ses passions. Quant à ses instituteurs, ils ne devaient le gêner en rien : ils devaient même se laisser gouverner par lui. Il avait été envoyé d'abord à l'école préparatoire de Wandsworth, et y avait eu Pampelonne pour maître de français; à neuf ans, il était entré au collége d'Eton, et y avait suivi les leçons du père de Philippe Francis, à qui l'on attribue les *Lettres de Junius*. Là, il avait laissé voir les défauts et les qualités qui devaient faire de sa vie un étonnant mélange de faiblesse et de grandeur : c'était un turbulent meneur de toutes les bruyantes distractions et de tous les complots du collége, mais un élève d'élite, passionné pour les fortes études, un camarade aimé pour la rare bonté de son cœur. A quatorze ans, il avait fait, en compagnie de son père, le voyage de Paris et de Spa, et avait pu s'abandonner à son aise aux caprices les plus extravagants d'une jeunesse prodigue; lord Holland avait poussé la complaisance jusqu'à lui faciliter chaque soir l'accès du tapis vert, et de cette époque date pour Charles Fox l'habitude de cette déplorable passion du jeu, habitude qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. Au retour de Spa, il suivit encore, pendant une année, à Eton, les excellentes leçons du docteur Newcome, depuis archevêque d'Armagh. Il passa ensuite aux cours supérieurs du collége d'Hertford, à Oxford, université fréquentée par les étudiants du parti tory, auquel s'était rallié son père. Là, au milieu des folies d'une jeunesse des plus dissipées, Charles Fox n'en trouva pas moins le temps d'étudier Aristote, la philosophie, l'histoire, le théâtre anglais, la déclamation; là encore, il écrivait sur le monde et la politique avec autant de justesse que s'il eût été un habitué des salons de Londres. Ses condisciples le saluaient déjà comme l'orateur, « dont la vigueur d'esprit ébranlerait un jour le bruyant sénat et animerait les cœurs des hommes d'Etat timides. » Il avait donc terminé ses cours universitaires de la façon la plus brillante. Son père décida que, pour compléter cette éducation, Charles, seul et maître de lui, irait sur le continent étudier la situation des divers Etats. Le jeune Fox se rendit d'abord à Paris et visita le reste de la France; puis il continua son voyage par l'Italie et revint par la Suisse. Lord Holland, malgré son indulgence, avait dû le rappeler, à cause de ses folles dépenses; Charles avait fait, à Naples seulement, 16,000 guinées de dettes, que, du reste, le père paya sans faire la moindre difficulté. En retournant en Angleterre, Fox visita Voltaire, à Ferney, où il reçut un gracieux accueil.

Il fut de retour en Angleterre en 1768, et il fit, dès lors, son entrée dans la carrière politique qu'il ne devait plus quitter. A peine avait-il l'âge légal, vingt ans, pour avoir le droit de se présenter aux élections générales du Parlement; mais le crédit de son père ne l'en fit pas moins élire à la Chambre des communes par le bourg de Minhurst, dans le Sussex. Le célèbre Wilkes, condamné pour libelle et alors en prison, réclamait son droit de siéger au Parlement, pour le Middlesex qui l'avait élu; tous les publicistes se prononçaient en sa faveur; Fox eut le triste courage de s'élever contre la cause du droit; le ministère l'en récompensa par des places lucratives. Son indépendance native le rendait peu propre à se soumettre aveuglément aux ordres d'un chef : une première fois même, il s'était séparé du parti ministériel et avait donné sa démission de commissaire de l'Amirauté; mais une prompte réconciliation le fit rentrer en faveur, et il obtint alors la place de lord de la Trésorerie. Les goûts de folle dissipation, aidés par ses honneurs prématurés, étaient encore plus forts en lui que son penchant naturel vers les opinions généreuses. Son père, avant de mourir, avait payé pour lui, en 1774, l'énorme chiffre de 140,000 liv. sterl. (3,500,000 fr.) de dettes; et, néanmoins, lorsque lord Holland mourut, l'héritage qu'il laissait à Charles Fox avait été à demi dévoré d'avance par celui-ci en fantaisies ruineuses de toute nature, mais surtout au jeu et sur le turf. Les courses de chevaux l'avaient entraîné aux frais exorbitants d'une écurie de trente bêtes de race, et à des gageures et paris énormes, qu'il perdit souvent, quoiqu'il allât jusqu'à monter lui-même, dans le champ, ses coursiers favoris. Ainsi, il semblait que cet emportement pour le plaisir et les prodigalités dût le retenir à jamais dans une dépendance d'opinion peu faite pour son caractère. Mais les faveurs du pouvoir étaient choses trop vulgaires; il fallait à l'âme bouillante du jeune orateur les enivrements de la popularité. En 1772, on le vit tout à coup passer dans les rangs de l'opposition. Lord North, premier ministre, s'en vengea en le privant de tous ses emplois; Fox, assis encore au banc ministériel, reçut de la main d'un huissier le billet que voici : « Sa Majesté a ordonné la formation d'une nouvelle commission de la trésorerie, dans laquelle je n'aperçois pas votre nom. » C'était d'une insultante ironie; mais Fox devait trouver dans l'opinion publique d'amples dédommagements. Son entrée dans l'opposition lui permit enfin une attitude politique franche, digne, en harmonie avec ses instincts généreux. Désormais il puisera à la source de la véritable éloquence, il se fera sans contrainte le défenseur du droit et de la liberté. La communauté de principes et de sentiments amènera une alliance solide et maintiendra une constante amitié entre le chef populaire de l'opposition et Edmond Burke, dont le nom, dans les annales de la politique anglaise, est resté le synonyme d'homme de bien, de caractère intègre et pur. L'enthousiasme qu'excitaient le talent de Fox et la chaleur de ses nouvelles convictions devint universel. Blessé dans un duel qu'il eut à la suite d'une violente sortie contre les renégats de l'opposition, il fut l'objet d'ovations délirantes; la foule se pressait à sa porte pour s'informer de son état. Dans le Parlement, le ministère pliait sous sa parole puissante, tantôt écrasé sous une logique irrésistible, tantôt percé par la pointe acérée du sarcasme. On n'oubliera jamais ce trait lancé au premier ministre à propos de la guerre des colonies américaines : « Alexandre le Grand, disait Fox, n'a pas conquis autant de pays que lord North aura eu le talent d'en perdre dans une seule campagne. » Le ministère North, si funeste à la puissance anglaise par ses stupides violences en Amérique, tomba enfin, en 1782, et Fox eut la direction des affaires étrangères dans le nouveau cabinet, présidé par lord Buckingham. La mort de ce dernier, survenue peu de temps après, entraîna la chute du ministère. Fox avait su, par d'utiles réformes, mériter de plus en plus les sympathies du peuple. Pitt, pour la première fois ministre, faisait partie de la nouvelle administration. Elle fut énergiquement attaquée par Fox, qui ne craignit pas, au risque de perdre sa popularité, de s'allier avec lord North pour renverser de communs adversaires. Ils y réussirent, et prirent leur place dans le cabinet. C'est ce ministère qui signa la paix qui consacrait l'indépendance des Etats-Unis (1783). La politique modérée conseillée par Fox à l'Angleterre vis-à-vis de ses colonies de l'Amérique du Nord triomphait enfin; mais il eut moins de succès dans la tentative qu'il fit ensuite pour briser la monstrueuse puissance de la compagnie des Indes : le bill qu'il présenta à cet égard fut rejeté par la Chambre des lords, malgré le beau discours qu'il y prononça, et qui est regardé comme son chef-d'œuvre oratoire. Descendu encore une fois du pouvoir, et un peu déconsidéré par son alliance avec une fraction du torysme, il redevint lui-même, et, par la vigueur de son opposition, la franchise de ses allures, ne tarda pas à reconquérir son ascendant d'autrefois. Hâtons-nous d'ajouter que, depuis quelque temps, Fox comprenait que la gravité du caractère et la dignité extérieure de la vie sont au nombre des devoirs de l'homme politique. Cette réforme sur lui-même ne sera pas, il est vrai, sans rechutes; mais ce fut déjà beaucoup pour lui de s'être déterminé à vendre ses chevaux de course, à diminuer ses prodigalités, à fuir des sociétés trop frivoles. Il n'eut pas, il est vrai, la force de renoncer au jeu; mais ne saurions-nous l'absoudre, en songeant à la grandeur de son rôle politique? La maladie du roi, en octobre 1788, lui fournit l'occasion d'une lutte ardente contre Pitt, alors à la tête du conseil. Il soutint avec habileté la candidature du prince de Galles à la régence, et il était près de réussir et de supplanter son adversaire, lorsque celui-ci vint annoncer le rétablissement de la santé du roi. Pitt était dans le vrai; il le fut encore en 1790, lorsqu'il voulut empêcher la Russie de se fortifier dans la mer Noire. Fox triompha de lui dans cette circonstance, et ce succès lui valut l'honneur équivoque de voir placer son buste par Catherine entre ceux de Démosthène et de Cicéron. A la même époque, la Révolution française étonnait le monde par ses prodiges, et Fox l'accueillait avec transport. Ce sera son plus beau titre de gloire aux yeux de la postérité d'avoir soutenu avec constance l'émancipation du peuple français, alors même que certains excès semblaient justifier les défaillances des plus sympathiques de nos voisins. Sa conviction, à cet égard, était telle, qu'il lui sacrifia une amitié illustre, celle de Burke, dont l'ébranlement de 1789 avait échauffé la bile. Pendant le procès de Louis XVI, Fox proposa au Parlement de faire des démarches pour sauver ce monarque; il chercha ensuite à éviter une déclaration de guerre à la France; la rupture des relations diplomatiques ayant eu lieu, il fit tous ses efforts pour renouer la paix, sous la Convention et sous le Directoire. Dans un banquet que lui offrirent les whigs, on l'entendit prononcer un toast à *Sa Majesté le peuple souverain*, au grand scandale de la cour. Enfin, la paix qu'il désirait tant entre les deux grands peuples eut lieu en 1801. Il en profita pour venir à Paris, où il reçut l'accueil le plus chaleureux de toutes les classes de la société. Le premier Consul le reçut avec les démonstrations d'une vive amitié, et le titre de membre associé lui fut conféré par l'Institut. A peine était-il rentré à Londres que la paix d'Amiens était rompue. A la mort de Pitt, en 1806, il le remplaça au ministère. Son premier soin fut d'entamer des négociations pour rétablir la bonne amitié avec la France; mais la mort vint le surprendre au milieu de cette œuvre importante. Napoléon en eut un grand regret. « L'instant de la mort de Fox, dit-il, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, a été une des fatalités de ma carrière. S'il eût continué à vivre, la cause des peuples l'eût emporté, et nous eussions fixé un nouvel ordre de choses en Europe. » Fox était un caractère fort remarquable. Il avait peu des préjugés de sa nation, et il avait su se défendre de ce patriotisme exclusif, de ces haines jalouses qui distinguent l'aristocratie anglaise. Dominé par des passions ardentes, on lui reproche d'avoir trop cédé à celle du jeu. Pendant ses ministères, ses commis venaient souvent l'entretenir d'affaires au milieu d'une partie, et, sans se déranger, il tenait les cartes d'une main et donnait des signatures de l'autre. Comme orateur, on a dit qu'il est le Démosthène de l'Angleterre, et que Pitt en est le Cicéron. Ses *Discours* ont été recueillis en 6 volumes, et traduits en français. On a encore de lui : *Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart* (1808), traduite en français en 1809, par d'Andresel (2 vol. in-8°), et *Apologie de la révolution de 1688.*

Voici le jugement que porte sur cet homme d'Etat M. de Rémusat :

« Fox était peut-être, comme homme, supérieur à Pitt : il ne le valait pas comme homme de gouvernement, il était moins complet. Il lui manquait cet équilibre entre les facultés de l'esprit, les dons du caractère, les émotions de l'âme et le pouvoir de la raison; enfin, cette possession de soi-même qui résiste aux entraînements et aux caprices, toutes ces qualités qui, justement proportionnées, rendent même la médiocrité capable des affaires publiques, et qui, portées à un certain degré d'élévation, rapprochent celui qui les réunit de l'idéal de l'homme d'Etat. Il y avait dans son esprit, son talent, sa vie, il y avait dans sa manière, pour emprunter une expression aux peintres, quelque chose de *lâché*, de l'incorrection dans la grandeur. Ces défauts ne sont pas toujours incompatibles avec la gloire politique... Il est toujours resté comme ministre au-dessous de sa supériorité naturelle. Le temps lui a manqué pour faire autre chose que des efforts, et, même mieux servi par les événements, il n'aurait probablement jamais égalé dans la conduite des affaires son heureux rival pour la suite, la constance, la dignité, le commandement. En lui succédant au gouvernement, il ne le fit donc pas oublier, et

son court ministère, pour n'avoir pas été sans honneur, ne sera point pourtant de ceux qui laissent une trace brillante dans l'histoire. »

M. Théry, un de nos bons critiques littéraires, a apprécié le même personnage ainsi qu'il suit :

« Charles Fox, qui entra bien avant W. Pitt au Parlement, l'avait déjà fait retentir des accents d'une haute éloquence; mais ce fut surtout lorsqu'il eut trouvé un rival digne de lui, lorsque l'opposition de principes et la différence de convictions l'eurent armé contre un homme si redoutable dans les luttes de la parole, que son beau talent appela et justifia l'admiration générale. Les élans vigoureux, les inspirations inattendues de son éloquence balancèrent l'influence que Pitt exerçait par l'invincible séduction de ses discours. Egalement pressants, énergiques, habiles à faire valoir toutes les circonstances, à montrer la force et les avantages d'un système, à découvrir les parties faibles du système opposé, Fox a plus de chaleur, une ironie plus amère, une élévation plus habituelle dans les idées, plus de solennité dans le style; Pitt connaît mieux les secrets ingénieux de l'éloquence; ses railleries sont fines et mordantes, mais avec moins de violence; il sait mieux envelopper son adversaire dans les plis et replis d'une logique dont il cache les ressorts; son style est plus pur, plus harmonieux : il faudrait plutôt le comparer à Cicéron, et son rival à Démosthène. »

FOX (Charles), peintre et écrivain anglais, né à Falmouth en 1749, mort à Bath en 1809. Il était libraire lorsque, ruiné subitement par un incendie, il chercha des ressources dans ses talents artistiques et littéraires. Il parcourut à pied la Suède, la Norvége, une partie de la Russie, dessinant les vues et les paysages remarquables qui s'offraient à lui, et, de retour en Angleterre, il se fit un renom comme peintre de paysages et de portraits. En même temps, Charles Fox étudia la littérature et les langues de l'Orient, surtout de la Perse. On a de lui, outre divers ouvrages restés manuscrits, une *Série de poëmes contenant les plaintes, les consolations et les plaisirs d'Achmet Ardebelli, exilé persan, avec des notes historiques et explicatives* (1797, in-8°), ouvrage qu'il publia comme une simple traduction, bien qu'il soit de lui, et qui fut accueilli avec faveur.

FOX (William Johnson), homme politique et publiciste anglais, né dans le comté de Suffolk en 1786, mort en 1864, fils d'un tisserand. Il embrassa la carrière ecclésiastique, fut d'abord ministre de l'Eglise indépendante, puis s'attacha à la secte des unitaires. Esprit ouvert à toutes les idées généreuses, zélé défenseur de toutes les réformes utiles, libéral ardent, Fox fut un des plus chauds partisans de l'agitation réformiste en faveur du libre échange, de la liberté religieuse, etc., et il ne cessa de propager ses idées, soit par des discours prononcés dans des meetings et à la Chambre des communes, dont il fut nommé membre en 1847, soit par de nombreux articles publiés dans la *Westminster Review*, dans le *Prospective*, dans le *Weekly dispatch*, etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Idées religieuses; Lettres d'un ouvrier tisserand de Norwich; Lectures particulièrement adressées aux classes laborieuses* (1844, 3 vol.)

FOX (sir Charles), ingénieur civil anglais, né à Derby en 1810. Après avoir rempli divers emplois subalternes, il fut nommé par Robert Stephenson ingénieur en chef adjoint de la compagnie du chemin de fer de Londres à Birmingham. Quand ce chemin fut achevé et livré à l'exploitation, Fox fonda, avec M. Brumah, une association commerciale ayant pour objet d'exécuter des travaux de génie civil et d'architecture, et qui fut plus tard désignée sous la raison sociale Fox, Henderson et Cie. En 1851, il présenta et fit accepter ses plans pour l'érection du Palais de cristal de Hyde-Park. L'exécution de cette grande entreprise valut à M. Fox le titre de baronnet. Plus tard, il érigea le Palais de cristal actuel de Sydenham. Une crise financière força, en 1857, la maison Fox, Henderson et Cie, à suspendre ses payements et amena, par suite, sa dissolution.

FOX (Henri), homme d'Etat anglais. V. HOLLAND.

FOXES (en langue indienne *Ottigamies*, en français *Renards*), tribu indigène de l'Amérique du Nord, faisant partie des grandes nations algonquines du même groupe occidental que les Sacs, les Miamis, les Menomonies, etc. Les Foxes habitaient primitivement l'extrémité méridionale de Green-Bay (Baie Verte), dans l'Etat de Wisconsin; ils ont été transportés depuis peu d'années au delà du fleuve Mississipi. Longtemps unis aux Sacs, ils ne forment réellement avec ces derniers qu'une seule tribu, ayant même langue, mêmes traits, mêmes mœurs, mêmes intérêts sociaux et politiques. Beaux, athlétiques, braves et guerriers, ils se montrent, plus que la plupart des tribus frontières des Etats-Unis, ennemis des liens de la civilisation. D'après le docteur Merson, ils se rapprochent, par la capacité intérieure de leur crâne, du type caucasien. Aux termes de divers traités conclus avec le gouvernement des Etats-Unis, de 1804 à 1842, les Foxes et les Sacs ont cédé tout le territoire qu'ils possédaient sur les rivières Mississipi, Missouri et Wisconsin (environ 5 millions d'hectares), et se sont établis à l'ouest du Mississipi, dans le territoire indien, où le gouvernement leur sert, à 5 pour 100, la rente d'un capital de 5,800,000 francs, prix d'acquisition de la totalité de leurs terrains de chasse.

Le nom d'Indiens Foxes est donné quelquefois aux indigènes des îles Fox, situées entre les côtes nord-ouest de l'Amérique et le Kamtschatka, dans l'archipel Aléoutien. Ces Indiens appartiennent aux tribus ichthyophages asiatiques. C'est une race paisible, timide, de petite stature, avec des pommettes saillantes, la face plate et de petits yeux; par les traits, les mœurs et le langage, elle se rapproche des Esquimaux américains, et dérive probablement de la même souche.

FOX-HOUND s. m. (fok-aoun — de l'angl. *fox*, renard; *hound*, chien courant). Véner. Chien pour chasser le renard.

FOY (Maximilien-Sébastien), général de division, orateur parlementaire français, né à Ham en 1775, mort le 28 novembre 1825. Il entra, à quinze ans, à l'Ecole d'artillerie de La Fère, assista comme lieutenant à la bataille de Jemmapes, devint promptement capitaine, mais fut incarcéré à Cambrai, après le 31 mai 1793, pour dilapidations et propos contre-révolutionnaires. Acquitté sur le premier chef par le tribunal militaire de Maubeuge, et renvoyé, pour le second, au tribunal révolutionnaire, il dut sa liberté au 9 thermidor. Il servit ensuite à l'armée du Rhin, reçut le grade de chef de bataillon sur le champ de bataille de Diersheim (1796), fit avec distinction la glorieuse campagne d'Helvétie sous Masséna (1799), puis celle d'Allemagne sous Moreau; l'année suivante, vota contre le consulat à vie et contre l'empire, et montra dans la manifestation de ses opinions républicaines une franchise qui nuisit à son avancement. Malgré ses talents et ses services importants dans l'arme de l'artillerie, il n'était encore que colonel en 1808, lorsqu'il fut enfin nommé général de brigade après la bataille de Vimeiro, en Portugal. Masséna le choisit pour aller rendre compte à l'empereur de la fâcheuse situation de l'armée devant Lisbonne. Nommé par Napoléon général de division, Foy combattit en Espagne jusqu'à l'évacuation de ce pays, reçut une blessure grave à l'affaire d'Orthez (1814), fut inspecteur général d'infanterie à Nantes pendant la première Restauration, se rallia à Napoléon après le retour de l'île d'Elbe, assista à Waterloo, et rentra dans la vie civile après ce désastre. En 1819, le département de l'Aisne l'élut député. Dès son début à la tribune, l'orateur se révéla. A une éloquence mâle, il joignait un geste énergique, relevé encore par une physionomie des plus expressives. Il s'attachait à faire vibrer dans les cœurs les souvenirs glorieux de la République et de l'Empire, et toujours sa parole trouvait dans le pays un écho sympathique. Le général Foy était le type du constitutionnel pur : il avait accepté loyalement les Bourbons, à la condition qu'ils resteraient fidèles à la Charte, et tous ses efforts tendirent à les maintenir dans cette voie. Moins violent que Manuel, étranger aux complots où trempa souvent La Fayette, il avait su conquérir une immense popularité, sans soulever de vives antipathies chez ses adversaires politiques. Les questions les plus diverses, il les abordait avec un égal succès. Son ardeur au travail du cabinet, ses luttes de tribune, finirent par ébranler sa robuste constitution, et il succomba, encore dans la vigueur de l'âge. La mort du général Foy fut un deuil public. La nation adopta sa veuve et ses enfants : une souscription ouverte en leur faveur produisit un million en quelques semaines. Les *Discours* du brillant orateur ont été réunis, en 1826, en 2 vol. in-8°. On lui doit encore : *Histoire de la guerre de la Péninsule* (1827, 4 vol. in-8°), livre plein d'aperçus judicieux sur les campagnes des Français en Espagne et en Portugal jusqu'en 1808.

Nous croyons devoir reproduire ici le jugement porté par Cormenin sur le général Foy :

« Pour suppléer à l'insuffisance de son éducation oratoire, le général Foy méditait longuement ses harangues. Il en formulait, il en distribuait dans sa vaste mémoire l'ensemble et les proportions. Il disposait ses exordes, classait les faits, dressait ses thèses et ébauchait ses péroraisons. Puis, le voilà qui aborde la tribune, et, maître de son sujet, fécondé par l'étude et par l'inspiration, il s'abandonne au courant de sa pensée. Sa tête bout, son discours s'échauffe, se détend, s'allonge, se pétrit, se formule, se colore. Il sait ce qu'il va dire, mais il ne sait pas comment il va le dire. Il voit le but, mais il ne sait point par quels chemins il y arrivera. Il a les mains pleines d'arguments, d'images et de fleurs, et à mesure qu'ils se présentent il les prend, il les choisit, il les entrelace pour en assortir le bouquet de son éloquence. Ce n'est ni le froid de la lecture, ni la psalmodie monotone de la récitation. C'est un procédé mixte, à l'aide duquel l'orateur, à la fois solitaire et illuminé, improvisateur et écrivain, s'enchaîne lui-même sans cesser d'être libre, oublie et se souvient, rompt le fil de son oraison et le renoue, pour le rompre encore et le retrouver sans s'égarer jamais, mêle les saillies, les incidents, les soudainetés et le pittoresque du verbe, avec la réflexion, la suite et la pensée, et tire ses ressources et sa puissance de l'apprêt et de l'imprévu, de la précision rigoureuse de l'art et des grâces de la nature. N'est pas donné à qui veut d'être orateur de cette façon-là; car il y faut de la mémoire et de l'invention, de l'originalité et du goût, du laisser-aller et de l'étude, qualités qui s'excluent le plus souvent... Mais si les grands discours du général Foy, malgré la parfaite exposition du sujet, la clarté de la diction et l'abondance des raisonnements, ne sont pas sans défauts; si l'on peut leur reprocher d'être un peu compassés, un peu trop laborieux, de sentir trop l'huile, je n'en dirai pas autant de ses improvisations, qui couraient à brève haleine. Quel naturel! quelle vive et puissante ironie! quel incroyable bonheur de riposte! et cela en toute occasion, à chaque pas, à chaque interruption; et toujours le mot juste, le mot décisif! »

— Bibliogr. V. dans la *Revue des Deux-Mondes* un article de M. Villemain : *Démosthène et le général Foy* (15 janvier 1853); P.-F. Tissot : *Notice biographique sur le général Foy*, en tête de ses discours; René Perrin : *Notice sur la vie militaire de Foy*, en tête des *Pensées* du général Foy (Paris, 1821, in-18); Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) : *Eloge historique du général Foy* (Paris, 1825, in-18); Cuisin : *Vie militaire, politique et anecdotique du général Foy* (Paris, 1825, in-18); F. Vidal : *Vie militaire et politique du général Foy* (Paris, 1826, in-18).

Foy (TOMBEAU DU GÉNÉRAL), au cimetière du Père-Lachaise. Ce monument, élevé par souscription nationale, est l'œuvre de David d'Angers pour la sculpture, et de Léon Vaudoyer pour l'architecture. Il se compose d'un édicule dont le fronton est porté par quatre colonnes d'ordre grec, et qui s'élève sur un grand soubassement. Au centre de l'édicule se dresse la statue en marbre du général Foy; le soubassement ou piédestal est décoré de cinq bas-reliefs représentant : le *Génie de l'Eloquence* et le *Génie de la Guerre*, le *Général Foy en Espagne*, le *Général Foy à la tribune* et le *Convoi du général*. Le monument fut découvert le 28 novembre 1831, jour anniversaire de la mort du général Foy.

La figure principale, la statue, est drapée à l'antique. Cette concession au goût académique a été vivement critiquée par Gustave Planche, qui a exprimé le regret légitime que l'artiste n'eût pas cru devoir adopter le costume moderne pour cette figure comme pour celles des bas-reliefs : « Nous blâmerons hautement ce parti; nous ne voyons aucune raison valable pour pardonner cette contradiction manifeste entre la statue et les bas-reliefs... La draperie ne vaut rien, d'ailleurs; la disposition en est mauvaise, disgracieuse et lourde..... Toutes les portions vivantes de la statue du général sont admirablement exécutées; la tête, les mains et les jambes sont de la chair vivante et pleine de sang. » Le célèbre critique ajoute : « Quant aux bas-reliefs, l'exécution des détails nous a paru généralement irréprochable. Le meilleur, à notre avis, est celui des *Funérailles*. Peut-être la foule n'y est-elle pas assez nombreuse, assez pressée; peut-être eût-il été convenable de fouiller un plus grand nombre de plans. Plusieurs portraits de personnes célèbres sont d'une bonne ressemblance et d'un caractère élevé. Le statuaire a tiré bon parti du costume moderne; c'est une arme qu'il nous a fournie contre lui-même. La *Séance à la Chambre* ne nous paraît pas aussi heureuse. L'auteur a eu tort, selon nous, de donner à la scène un caractère factice et convenu, de draper tous les députés dans un manteau, de les placer debout; il devait accepter la scène telle qu'elle a dû se passer. A part cette critique, l'exécution de ce bas-relief est très-louable. L'*Episode de la guerre d'Espagne* est, selon nous, le moins bon de tous. La scène est embarrassée, et cependant elle n'est pas pleine. Le combat est mal engagé, et il semble que les acteurs s'arrangent à loisir pour mourir et se frapper... En résumé, malgré les défauts très-réels que nous avons signalés dans le tombeau du général Foy, personne aujourd'hui n'eût été capable, je ne dis pas de mieux faire, mais de faire aussi bien. »

La statue et les bas-reliefs du tombeau du général Foy ont été gravés au burin par Leroux et au trait par Normand. Ils ont été lithographiés par Marc. Une vue du monument a été gravée par Alex. Blondeau.

La grande et légitime popularité que le général Foy avait conquise par son attitude énergique et franchement libérale à la Chambre des députés lui valut plusieurs fois d'être représenté par la peinture et la sculpture. Une médaille même fut frappée en son honneur, après sa mort. Horace Vernet fit son portrait, qu'Achille Le Fèvre a gravé. Th. Bra et Flatters sculptèrent son buste. Caunois exposa sa statue au Salon de 1831. Fr. Dumont peignit un tableau qui le représentait prenant part à une *Discussion à la Chambre des députés*, œuvre des plus médiocres d'ailleurs. Enfin, Brocas peignit les *Derniers moments du général* (Salon de 1831), et Paul Carpentier représenta son *Convoi* dans un tableau, d'un effet triste et bien senti, qui fut exposé dans la galerie du Luxembourg, en 1831.

Ajoutons que tout récemment (janvier 1872), le conseil municipal de Ham a décidé l'érection d'une statue en l'honneur du général.

FOY (François), pharmacien et médecin français, né à Fontaine-sous-Mont-Aiguillon (Seine-et-Marne) en 1793. Il obtint, en 1817, son diplôme de maître en pharmacie et passa, en 1830, son doctorat en médecine. Cette même année, il se rendit à Varsovie, que ravageait le choléra, pour étudier cette terrible maladie, et s'efforça, par de courageuses expériences, de rassurer les habitants en prouvant qu'elle n'est point contagieuse. De retour en France, M. Foy fit des cours de pharmacologie et de matière médicale, puis devint successivement pharmacien en chef de l'hospice du Midi et de l'hôpital Saint-Louis. Il a publié : *Cours de pharmacologie* (1830, 2 vol. in-8°); *Du choléra en Pologne* (1832), écrit qui a valu à son auteur une médaille de l'Académie des sciences; *Histoire médicale du choléra-morbus de Paris* (1832); *Manuel théorique et pratique du pharmacien* (1838, in-8°); *Traité de matière médicale et de thérapeutique* (1843, 2 vol. in-8°); *Manuel d'hygiène* (1845), etc.

Foy (CAFÉ DE), célèbre café du Palais-Royal, situé galerie Montpensier, et qui a subsisté jusqu'en 1863. Il avait été fondé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle; mais il n'acquit une grande notoriété que sous l'Empire et la Restauration; il s'y forma un noyau d'habitués qui, pour la plupart, sont demeurés à l'état de types et d'originaux : entre autres, le vieux marquis de Ximénès, qu'on y voyait du matin au soir courir après les gazettes et, dans les instants de liberté que lui laissaient ses lectures, raconter à tout venant ses innombrables sujets de tragédies. C'est au café de Foy que s'était organisée, un peu avant la Révolution, la première souscription en faveur de la tentative aérostatique de Montgolfier. Nous devons aussi un souvenir à ce Baculard d'Arnaud, écrivain médiocre, qui avait la réputation du plus rude emprunteur qui se pût voir; car, suivant Chamfort, il devait 300,000 livres en pièces de 6 sous. Lebrun (Ecouchard) reçut au café de Foy, d'admirateurs idolâtres, ce surnom de Pindare qu'il porta depuis sans en être trop écrasé. C'est au café de Foy qu'il lut un beau jour, dans un journal, que l'empereur venait de lui accorder une pension en récompense d'une *Ode à la grande armée*. L'étonnement de Lebrun, qui n'avait rien fait, se changea en amer désappointement, quand un nouvel arrivant lui apprit qu'il y avait erreur, et que cette pension s'appliquait à un autre. Lebrun-Pindare vint régulièrement au café de Foy jusqu'à son dernier jour : vieux et aveugle, il s'y faisait conduire par sa gouvernante. Un excentrique nommé Martin, que ses façons firent surnommer Martin le Cynique, égaya longtemps le café de Foy de ses lazzi et de ses pointes satiriques, où n'étaient pas toujours épargnés les puissants du jour. Mais un groupe spécial illustra surtout ce café : chaque soir, vers minuit, Carle Vernet, père d'Horace, s'y rendait à la sortie d'un théâtre ou d'un concert, et autour de lui ne tardait pas à se former un petit cercle d'artistes et de gens du monde; c'étaient, entre autres : Barré, directeur du Vaudeville; Célerier, l'architecte; Thévenin, le peintre; Ravrio, le célèbre fabricant de bronzes; M. de Sourgès, un des écuyers de l'empereur; M. de Gontaut, et, enfin, Horace Vernet, encore tout enfant. A minuit sonnant, Jousserand, le propriétaire du café, fermait aux profanes les portes de son établissement, et jusqu'à deux heures du matin le groupe joyeux et spirituel causait et riait, à propos de l'événement ou du scandale du jour, sablant le champagne ou buvant du punch. Ce fut au café de Foy que le jeune Horace commença sa réputation, et les échos en ont longtemps répété deux épisodes bien connus. Un soir, un consommateur s'aperçoit qu'il vient d'être victime d'un vol; on l'entoure : « C'est, dit-il, ce personnage qui s'est assis auprès de moi : j'en suis sûr! » Mais quels indices donner à la police? quel signalement? « N'est-ce que cela? dit le petit Horace; donnez-moi un crayon et du papier. J'ai vu votre homme, et cela suffit. » Le papier et le crayon apportés, l'enfant crayonne en deux traits le profil du voleur, gravé merveilleusement dans sa jeune mémoire, et, grâce à ce signalement imprévu, on arrêtait le coupable le soir même. L'autre épisode a été le dernier souvenir, la dernière tradition du café de Foy. Deux ouvriers, qui repeignaient à neuf les boiseries du café, étant sortis pour prendre leur repas, l'idée d'une espièglerie amusante germe dans la tête d'Horace. Il prend les pinceaux, grimpe sur une table, et en trois traits dessine au plafond une ravissante hirondelle. Inutile de dire qu'on l'y laissa, et le dernier consommateur du café de Foy a pu encore admirer l'hirondelle d'Horace Vernet. Seulement les sceptiques assurent qu'elle avait subi bien des retouches depuis sa première création, et qu'Horace n'en était plus guère l'auteur.

Le café de Foy n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Mis en vente vers 1863, il n'a pas trouvé d'acquéreur : la vogue s'était depuis longtemps envolée. Aujourd'hui, son emplacement est occupé par un bijoutier en faux, qui a pris pour enseigne : *A l'Hirondelle*.

FOY-LA-GRANDE (SAINTE-), ville de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Libourne, sur les deux rives de la Dordogne; pop. aggl., 3,875 hab.; — pop. tot., 4,033 hab. Collége catholique, collége protestant; colonie agricole de jeunes condamnés protestants. Fabriques de bonneterie en laine et en coton, toiles de chanvre, chandelles, chapeaux, faïence; clouterie, tanneries, teintureries. Commerce de vins blancs

estimés, d'eau-de-vie, de graines de toute espèce, de bestiaux, etc. La ville est entourée d'anciennes fortifications, et possède un quai et des promenades. L'église, récemment reconstruite, est surmontée d'une belle flèche en pierre.

FOY-LÈS-LYON (SAINTE-), bourg et commune de France (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Lyon, sur la rive droite du Rhône ; pop. aggl., 3,021 hab. ; — pop. tot., 5,042 hab. Hauts fourneaux, forges, laminoirs, fabriques de papiers peints et d'étoffes de soie. Aux environs, nombreuses villas.

FOY-DE-MONTGOMMERY (SAINTE-), village et commune de France (Calvados), cant. de Livarot, arrond. et à 24 kil. de Lisieux ; 155 hab. Ce village a donné son nom à l'une des plus illustres familles normandes, dont le château a été rasé en 1574. Il n'en reste que quelques vestiges. Château en bois du XVI^e siècle.

FOYARD s. m. (foi-iar — du lat. *fagus*, même sens). Bot. Un des noms vulgaires du hêtre.

FOYATIER (Denis), célèbre statuaire français, né à Bussière (Loire) en 1793. Il commença, comme Giotto, par être berger et manifesta de bonne heure sa vocation. En gardant son troupeau, il taillait, avec son couteau, des figurines qui faisaient l'admiration des villageois. Le curé de l'endroit, ayant remarqué les ouvrages du petit Foyatier, l'envoya à Lyon chez un sculpteur, qui lui apprit le peu qu'il savait. Foyatier revint au pays, fit des saints, des christs, des bas-reliefs, qu'il rendit très-vendables en les dorant ; il gagna quelque argent dans son industrie, retourna à Lyon et entra comme élève à l'Ecole des beaux-arts de cette ville, où il eut pour maître un artiste nommé Marin. Ses progrès furent rapides, et il obtint, en 1816, le prix de sculpture. Ce succès le conduisit à Paris, où il entra dans l'atelier de Lemot, statuaire lyonnais alors en grande réputation. En 1817, il obtint une médaille au concours de l'Ecole des beaux-arts. En 1819, il débuta au Salon par une statue de *Faune* qui lui valut une médaille d'or et la commande d'une statue de *Saint Marc*, en pierre, pour la cathédrale d'Arras. Son talent fut bientôt très-apprécié du public, si nous en jugeons par les nombreux bustes de personnages notables qu'il exposa au Salon de 1822, ceux, entre autres, du comte et de la comtesse de Woronsoff, du prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, et du célèbre docteur Gall. Vers le même temps, il exécuta les portraits de lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre, du comte Branicki et du Primatice. Le buste de ce dernier lui fut commandé par l'Etat. A ce même Salon de 1822, il exposa deux statues, celle d'un *Laboureur méditant sur des armes qu'il vient de trouver dans la terre*, et celle d'un *Jeune berger jetant des fleurs sur le tombeau d'un guerrier*.

Désireux de se perfectionner par l'étude des maîtres de l'art, Foyatier partit pour l'Italie, muni d'une lettre de recommandation pour Guérin, qui était alors directeur de l'Académie de France à Rome. Ce fut dans cette ville qu'il conçut l'idée de l'œuvre qui devait fonder définitivement sa réputation. A cette époque, l'Europe se passionnait pour les Hellènes, qui luttaient contre les Turcs et s'efforçaient de reconquérir leur indépendance. Cette généreuse rébellion suggéra à Foyatier l'idée de son *Spartacus brisant les chaînes dont les Romains l'ont chargé et méditant des projets de vengeance*. Deux fois l'artiste recommença son œuvre : la première fois, il brisa son modèle, qui rendait mal sa pensée ; la seconde fois, il consulta Guérin, qui, frappé du caractère expressif de la figure qu'avait créée le sculpteur, l'engagea à ne rien y changer. Le modèle en plâtre du *Spartacus* fut exposé au salon de 1827 et obtint un très-grand succès. Un des maîtres de la critique d'art, Jal, en fit cet éloge : « Ce modèle promet une des plus belles choses de la sculpture contemporaine, si l'exécution en marbre réussit pleinement. Il y a, dans cette figure, plus de poésie que dans la plupart des épopées modernes ; la tête, d'un caractère original, a une expression que je ne voudrais pas décrire, de peur d'en donner une idée incomplète. » En même temps que le *Spartacus*, Foyatier exposa : une statue en marbre de la *Bergère Amaryllis*, figure accroupie, d'un style élégant et gracieux ; un *Amour* en marbre, une statue en plâtre de l'apôtre *Saint Jacques*, destinée à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; le buste en marbre du marquis de Courtivron, maire de Dijon, et celui de Louise Labey, la *Belle Cordière*, commandé par la ville de Lyon ; celui d'Andrea del Sarto, commandé par l'Etat.

A la suite de cette exposition, il exécuta un groupe de grandes proportions représentant une *Scène de l'incendie de Rome*, une statue de la *Foi*, figure en pierre de 8 pieds de haut destinée à l'église Notre-Dame de Lorette (Paris) ; le buste en marbre de Lemot, pour la ville de Lyon, et une statue du régent, Philippe d'Orléans, commandée par Louis-Philippe.

Le *Spartacus* sculpté en marbre, celui-là même qui se voit dans le jardin des Tuileries, parut au Salon de 1831. Cette fois, les éloges accordés à l'œuvre de Foyatier furent mêlés de critiques fort vives. Tandis que Jal affirmait que cette statue de marbre, « dont le travail est excellent, se recommande par un dessin élevé, une expression énergique et un bon mouvement, et place l'auteur au rang des meilleurs statuaires modernes, » Gustave Planche écrivait : « Malgré le succès unanime que ce morceau a obtenu, il y a quatre ans, nous ne voulons pas nous faire faute de dire que c'est de la sculpture emphatique et déclamatoire. Il n'y a là ni drame ni tragédie ; c'est du mélodrame pur. » M. Ch. Lenormant, de son côté, s'exprimait ainsi : « Le modèle du *Spartacus*, exposé au Salon de 1827, avait obtenu un de ces succès de vogue qui ne prouvent guère que la prédilection du public français pour le théâtral dans tous les genres. M. Foyatier, dans l'exécution en marbre de cette statue, a fait de louables efforts pour conquérir le suffrage des artistes : il le mérite à beaucoup d'égards par le soin avec lequel il a repris toutes les parties de son marbre dans un sentiment beaucoup plus simple et plus voisin de la nature. » Deux ans plus tard, Th. Gautier, dans son compte rendu du Salon de 1833, disait : « Par des motifs en dehors de l'art, on avait fait à M. Foyatier une réputation colossale pour sa pauvre statue de *Spartacus*. » On ne peut nier qu'il n'y ait quelque exagération théâtrale dans l'attitude et l'expression de cette statue ; mais il y aurait injustice à ne pas reconnaître que l'auteur est sorti de la banalité et de la convention où s'enferment la plupart des statuaires : on ne saurait passer indifférent devant son œuvre ; elle frappe, elle émeut ; elle donne bien l'idée de l'esclave brisant ses fers, et l'on conçoit qu'elle ait pu être considérée comme une sorte d'allégorie d'un peuple généreux et brave secouant le joug du despotisme.

Foyatier fut comme écrasé sous le succès de cet ouvrage : à chaque exposition nouvelle, des critiques ne manquèrent pas de le lui rappeler, les uns pour lui reprocher de se montrer inférieur à lui-même, les autres pour l'accuser d'avoir usurpé sa réputation. La vérité est qu'aucun de ses ouvrages postérieurs n'égala le *Spartacus*.

Outre cette dernière figure, il envoya au Salon de 1831 une statue de la *Prudence*, destinée à la Chambre des députés, et une *Jeune fille jouant avec un chevreau*, groupe d'un style naïf et gracieux. Au Salon de 1833, il exposa un groupe colossal, d'un assez grand caractère, représentant un épisode de la *Destruction d'Herculanum*, et deux bustes-portraits.

A partir de cette époque, Foyatier ne prit qu'une part assez irrégulière aux expositions officielles. Voici la liste des principaux ouvrages qu'il exécuta depuis : le buste de la *Marquise de Fitz-James*, au Salon de 1836 ; la statue en marbre de *Suger*, commande de l'Etat, au Salon de 1837 ; la statue en marbre de *Sainte Cécile*, au Salon de 1842 ; la statue en marbre d'*Etienne Pasquier*, commandée par le ministère de l'intérieur pour la Chambre des députés, et un buste de femme d'une exécution remarquable, au Salon de 1844 ; un buste d'homme, au Salon de 1850 ; une reproduction en bronze du *Spartacus*, et une statue de marbre intitulée : la *Siesta*, à l'Exposition universelle de 1855 ; la statue équestre de *Jeanne Darc*, inaugurée à Orléans le 8 mai 1855, et dont une réduction en bronze a figuré au Salon de 1857 ; enfin, une statue en plâtre de l'*Immaculée Conception*, au Salon de 1859.

Foyatier mourut en 1863. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1834.

FOYER s. m. (foi-ié ou fo-ié — lat. *focus*, mot qu'Eichhoff rapporte à la racine sanscrite *bhâ*, *bhâc*, brûler, d'où *bhaças*, éclat, qu'il rapproche de *focus*. Delâtre croit que *focus* est pour *fovicus*, de *fovea*, fosse, qui se rapporte à *fodere*, creuser, de la racine sanscrite *budh*, creuser. Le foyer était, en effet, dans l'origine, une espèce de fosse. D'un autre côté, peut-être est-il permis de songer à la racine sanscrite *bhag*, cuire, d'où *bhakta*, cuire, grec *phôgô*. Dans cette dernière hypothèse, le foyer serait désigné comme ce qui sert à cuire ou plutôt comme le lieu où l'on fait cuire). Lieu où l'on fait le feu ; feu lui-même ; source de chaleur : *La cendre du* FOYER. *Eteindre son* FOYER. *Il suffit d'une étincelle pour allumer un incendie, et il faut quelquefois des heures entières pour allumer un* FOYER. (Mme E. de Gir.)

> La sage ménagère à ses humbles *foyers*
> Ranime en haletant la flamme qui sommeille.
>
> DELILLE.

> A l'éclat du *foyer* que notre souffle active,
> Nous suivons, en rêvant, sa vapeur fugitive.
>
> BARTHÉLEMY.

> La lave serpente,
> Et de pente en pente
> Etend son *foyer*.
>
> LAMARTINE.

‖ Partie d'un fourneau, ou de tout autre appareil, où l'on place le feu : *Le* FOYER *d'un fourneau, d'un alambic, d'un poêle, d'une locomotive.*

— *Foyer mobile*, Foyer qu'on peut éloigner de la cheminée et avancer dans l'appartement, lorsque le feu est parfaitement allumé.

— Comm. Petit tapis qui se met devant une cheminée.

— Constr. Dalle de pierre ou de marbre placée au devant d'une cheminée, afin d'éloigner du feu le plancher et les parquets, qui, sans cela, seraient exposés à brûler. ‖ Bâti de bois qui entoure cette dalle.

— *Bas foyer*, Foyer de fourneau d'affinage où l'on refond la fonte avec du charbon.

— *Grand foyer*, Partie d'un haut fourneau comprise entre le ventre et le foyer.

— Par anal. Source de lumière, point d'où partent des rayons lumineux : *Un* FOYER *de lumière douce et invisible répand du haut du plafond, fait en dôme, une mystérieuse clarté dans cette délicieuse pièce.* (E. Sue.)

— Par ext. Maison, demeure, famille, pays natal : *Combattre pour ses* FOYERS. *Revoir son paisible* FOYER. *Rentrer dans ses* FOYERS. *Qui veut se tapir en son* FOYER *est plus libre que le doge de Venise.* (Montaigne.) *La femme dans tous les temps est la providence du* FOYER *domestique.* (Mme Romieu). *Le* FOYER *domestique est un sanctuaire inviolable que nul souffle impur ne doit souiller.* (Gér. de Beauv.) *La rue et la place appartiennent aux hommes, le* FOYER *domestique est à la femme.* (J. Janin.)

> Au *foyer* paternel quand pourrai-je m'asseoir ?
>
> A. GUIRAUD.

> Amour de nos *foyers*, quelle est votre puissance !
> Quels lieux sont préférés aux lieux de la naissance ?
>
> DE BERNIS.

> Il nous vaut mieux vivre au sein de nos lares,
> Et conserver, paisibles, casaniers,
> Notre vertu dans nos propres *foyers*.
>
> GRESSET.

— Fig. Siége principal, centre actif : *Les populations se fixant, il se forme des* FOYERS *de consommation.* (Boss.) *L'âme est un* FOYER *qui rayonne dans tous les sens.* (Mme de Staël.) *La foi a son* FOYER *hors de nous.* (Chateaub.) *Les colléges sont des* FOYERS *de corruption.* (A. Martin.) *La nature entière est un* FOYER *dont tous les rayons aboutissent à l'âme humaine.* (E. Souvestre.) *L'âme est le* FOYER *de la personnalité humaine.* (Bautain.) *Le système unitaire a pour but de répartir l'Europe en cinq ou six vastes* FOYERS. (Proudh.)

> *Foyers* brûlants de la lumière,
> Nos cœurs de la nature entière
> Doivent concentrer les rayons.
>
> LAMARTINE.

— Géom. *Foyer d'une courbe*, Point tel que sa distance à un point quelconque de la courbe puisse s'exprimer par une fonction rationnelle et entière des coordonnées de ce point de la courbe : FOYER *de l'ellipse, de la parabole, de l'hyperbole. Le soleil étant au* FOYER *des orbes planétaires, il est naturel de le supposer pareillement au* FOYER *des orbes des comètes.* (Laplace.)

— Physiq. Endroit, point où convergent des rayons émis par une même source de lumière ou de chaleur : *Le* FOYER *d'une lentille. Le* FOYER *d'un miroir concave.* ‖ Distance de ce point à la surface réfléchissante ou réfringente : *Lentille à court* FOYER. *Miroir qui a quinze centimètres de* FOYER. ‖ *Foyer réel*, Foyer où a réellement lieu la concentration des rayons. ‖ *Foyer imaginaire*, Point où se réuniraient les rayons convergents, s'ils continuaient leur route dans le même milieu. ‖ *Foyer virtuel*, Point où les rayons divergents prolongés iraient se réunir. ‖ *Foyer chimique* ou *photogénique*, Foyer distinct du foyer lumineux, et plus propre que lui à la formation des images photogéniques.

— Physiol. *Foyer perceptif*, Endroit du cerveau où se fait la perception des impressions transmises sur les nerfs.

— Chir. *Foyer purulent*, Endroit où se forme le pus d'un abcès.

— Méd. Siége principal ou productif d'une maladie.

— Mar. Feu allumé la nuit sur une hauteur pour guider les vaisseaux.

— Techn. Chef d'atelier d'une forge catalane.

— Théâtre. Salle commune où se rassemblent les acteurs ; autre salle où se réunissent les spectateurs pour se chauffer ou se promener pendant les entr'actes : FOYER *des acteurs.* FOYER *public. Le malin et spirituel Hoffmann fit souvent le charme du* FOYER *public de l'Opéra-Comique, où chaque soir on assistait, grâce à lui, à une sorte de cours de bonne plaisanterie et d'amusantes narrations.* (Ourry.) ‖ *Avoir du foyer*, Avoir du feu, de l'entrain, chauffer l'enthousiasme des spectateurs. ‖ *Flairer au foyer*, Se dit d'un acteur qui vient regarder au foyer si le tableau d'annonces porte son nom pour une distribution de rôles. ‖ *Gratter au foyer*, Attendre des rôles, ne pas jouer dans plusieurs ouvrages montés de suite. ‖ Dans cette acception, ce mot ne s'employait autrefois qu'au pluriel : *On commença la pièce ; alors quelques gentilshommes, qui étaient dans les* FOYERS, *coururent se placer pour l'entendre.* (Le Sage.)

> Rentrez dans les *foyers*, songez à commencer.
>
> REGNARD.

> L'auteur, dans les *foyers*, se fait tenir à quatre.
>
> REGNARD.

— **Epithètes.** Chaud, dévorant, ardent, brûlant, allumé, enflammé, embrasé, gai, joyeux, petillant, fumeux, morne, solitaire, désert, abandonné, vide, éteint, glacé. (Pl. maison, demeure.) Paternels, doux, chers, chéris, riants, domestiques, rustiques, champêtres, sauvages, abandonnés, déserts, solitaires, tristes, désolés.

— **Encycl.** Géom. La distance d'un point fixe $[\alpha, \beta]$ à un point indéterminé $[x, y]$ ne peut s'exprimer que par

$$\sqrt{(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2}\,;$$

mais la distance du point fixe $[\alpha, \beta]$ à un point $[x, y]$ d'une courbe $f(x, y) = 0$ pourrait recevoir une infinité de formes, puisque l'on pourrait faire entre les équations

$$\delta = \sqrt{(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2} \quad \text{et} \quad f(x, y) = 0$$

une infinité de combinaisons et tirer successivement δ de toutes les équations qui en résulteraient.

Cela posé, un point $[\alpha, \beta]$ sera *foyer* d'une courbe lorsque, parmi toutes les expressions de sa distance à un point quelconque de la courbe, il y en aura une rationnelle et entière.

Pour former directement l'équation d'une courbe ayant un *foyer* donné $[\alpha, \beta]$, il n'y aurait qu'à poser

$$(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2 = \varphi^2(x, y),$$

$\varphi(x, y)$ désignant une fonction algébrique et entière.

Réciproquement, si le point $[\alpha, \beta]$ est *foyer* d'une courbe $f(x, y) = 0$, et que la distance de ce point à un point quelconque de la courbe soit exprimable par $\varphi(x, y)$, l'équation $f(x, y) = 0$ pourra se mettre sous la forme

$$(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2 = \varphi^2(x, y),$$

puisque les deux membres de cette dernière resteront constamment égaux lorsque le point $[x, y]$ se déplacera sur la courbe.

On voit par ce qui vient d'être dit que les courbes de degré pair, seules, peuvent avoir des *foyers*, et que la fonction $\varphi(x, y)$ correspondante sera d'un degré moitié de celui de la courbe.

La découverte d'un *foyer* dans une courbe de degré supérieur permettrait de simplifier son équation polaire ; car, en prenant ce *foyer* pour pôle, on aurait pour équation de la courbe

$$\rho^2 = \varphi^2(\alpha + \rho\cos\omega, \beta + \rho\sin\omega)$$

ou

$$\rho = \pm\varphi(\alpha + \rho\cos\omega, \beta + \rho\sin\omega),$$

équation de degré moitié de celui de toute autre équation polaire de la même courbe ; mais, pour qu'une courbe de degré supérieur ait un *foyer*, il faut qu'elle remplisse des conditions particulières de plus en plus nombreuses à mesure que son degré s'élève.

Si un point est *foyer* d'une courbe par rapport à un système d'axes, il le sera aussi par rapport à tout autre ; car la formule de la distance du *foyer* à un point quelconque de la courbe, dans l'ancien système, étant la fonction entière $\varphi(x, y)$, la formule de la même distance dans le nouveau système d'axes s'obtiendra en remplaçant x et y dans φ par leurs valeurs en fonction des nouvelles coordonnées ; et ces valeurs étant linéaires, la nouvelle expression de la distance restera algébrique, entière et conservera son ancien degré.

Pour les courbes du second degré, la fonction φ serait du premier degré, et l'équation focale de la courbe se présenterait sous la forme

$$(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2 = (mx + ny + p)^2\,;$$

or cette équation, *contenant cinq paramètres arbitraires, peut être considérée comme l'équation la plus générale du second degré ; on peut donc concevoir qu'on l'identifie à une équation donnée quelconque du second degré* ; par suite, toute courbe du second degré doit avoir des *foyers* réels ou imaginaires, à distance finie ou infinie.

La définition du *foyer* d'une courbe du second degré introduit immédiatement la notion de la *directrice* correspondante. Cette directrice est la droite représentée par l'équation

$$\varphi(x, y) = mx + ny + p = 0\,;$$

les distances d'un point quelconque de la courbe au *foyer* et à la directrice correspondante sont dans un rapport constant. En effet, par l'hypothèse même, la distance d'un point quelconque de la courbe au *foyer* est

$$mx + ny + p\,;$$

d'un autre côté, la distance du même point à la directrice est

$$\frac{mx + ny + p}{\sqrt{m^2 + n^2}}.$$

Ces deux distances sont donc dans le rapport constant

$$\sqrt{m^2 + n^2}.$$

L'équation

$$(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2 = (mx + ny + p)^2$$

développée donne

$$(1-n^2)y^2 - 2mnxy + (1-m^2)x^2 - 2(\beta + np)y - 2(\alpha + mp)x + \alpha^2 + \beta^2 - p^2 = 0\,;$$

le genre de la courbe dépend donc du signe de la quantité

$$m^2n^2 - (1-n^2)(1-m^2) \quad \text{ou} \quad m^2 + n^2 - 1\,;$$

la courbe sera une ellipse, une parabole ou une hyperbole, suivant que $m^2 + n^2$ sera moindre que 1, égal à 1 ou plus grand que 1. D'un autre côté, on a vu que $\frac{m^2 + n^2}{1}$ est le rapport des carrés des distances d'un point de la courbe au *foyer* et à la directrice correspondante ; la distance au *foyer* est donc moindre que la distance à la directrice correspondante dans l'ellipse, égale dans la parabole et plus grande dans l'hyperbole.

En identifiant successivement l'équation

focale, développée plus haut, à chacune des équations réduites

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2,$$
$$a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2,$$
$$y^2 = 2px$$

des trois courbes du second degré, on trouve aisément leurs *foyers* et les directrices correspondantes.

L'ellipse a pour *foyers* les deux points situés sur le grand axe (que l'on suppose être $2a$), à une distance du centre égale à

$$\sqrt{a^2 - b^2},$$

et que l'on désigne habituellement par c; les directrices correspondantes ont pour équations

$$a - \frac{cx}{a} = 0 \quad \text{et} \quad a + \frac{cx}{a} = 0;$$

les distances d'un point de la courbe aux deux *foyers* sont

$$a - \frac{cx}{a} \quad \text{et} \quad a + \frac{cx}{a};$$

leur somme, par conséquent, est constante.

L'hyperbole a pour *foyers* les deux points situés sur l'axe transverse, à une distance du centre

$$c = \sqrt{a^2 + b^2};$$

les directrices correspondantes ont pour équations

$$\frac{cx}{a} - a = 0 \quad \text{et} \quad \frac{cx}{a} + a = 0;$$

les distances d'un point de la courbe aux deux *foyers* sont

$$\frac{cx}{a} - a \quad \text{et} \quad \frac{cx}{a} + a;$$

leur différence, par conséquent, est constante.

La parabole a pour *foyer* le point situé sur l'axe à la distance $\frac{p}{2}$ du sommet; l'équation de la directrice est $x = -\frac{p}{2}$; la distance d'un point de la courbe au *foyer* est $x + \frac{p}{2}$.

Les *foyers* et directrices d'une courbe du second degré jouissent, par rapport à la courbe, d'un grand nombre de propriétés importantes dont nous indiquerons les principales.

En premier lieu, les rayons vecteurs menés dès *foyers* à un point de la courbe font des angles égaux avec la tangente en ce point. (S'il s'agit d'une parabole, on la considérera comme une ellipse dont le second *foyer* serait à l'infini sur l'axe; le rayon vecteur correspondant sera, par conséquent, la parallèle à l'axe.)

La démonstration est la même pour l'ellipse et l'hyperbole; nous la donnerons seulement pour l'ellipse.

Cette démonstration est fondée sur la propriété connue de la bissectrice de l'angle formé par deux côtés d'un triangle, de déterminer sur le troisième des segments proportionnels aux premiers.

Soient x et y les coordonnées d'un point de l'ellipse

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2;$$

les distances de ce point aux deux *foyers* sont

$$a - \frac{cx}{a} \quad \text{et} \quad a + \frac{cx}{a};$$

la tangente représentée par l'équation

$$a^2 Yy + b^2 Xx = a^2b^2$$

coupe l'axe focal à la distance $\frac{a^2}{x}$ du centre; les distances du point de rencontre aux deux *foyers* sont donc $\frac{a^2}{x} - c$ et $\frac{a^2}{x} + c$, dont le rapport est évidemment égal à

$$\frac{a - \frac{cx}{a}}{a + \frac{cx}{a}}.$$

Cette propriété de la tangente sert à la construire, soit que le point de contact soit donné sur la courbe, soit que la tangente cherchée doive passer par un point donné extérieur, ou être parallèle à une droite donnée. V. ELLIPSE, HYPERBOLE et PARABOLE.

Le lieu des projections d'un des *foyers* sur toutes les tangentes à la courbe est, dans l'ellipse et l'hyperbole, le cercle décrit sur l'axe focal comme diamètre; dans la parabole, c'est la tangente au sommet.

La définition d'une courbe du second degré, par rapport à son *foyer* et à sa directrice, peut servir à construire les intersections de cette courbe par une droite quelconque donnée de position. Soient DD' la directrice, F le *foyer*, A le sommet de la courbe : la question revient à trouver sur une droite donnée LL' un point M tel que $\frac{FM}{MQ} = \frac{FA}{AB}$ ou que $\frac{FM}{FA} = \frac{MQ}{AB}$. Mais si du point A on mène AC parallèle à LL', le rapport $\frac{MQ}{AB}$ pourra être remplacé par $\frac{MT}{AC}$; le problème sera donc ramené à trouver sur une droite LL' un point tel, que le rapport de ses distances aux points donnés F et T soit égal à un rapport donné $\frac{FA}{AC}$.

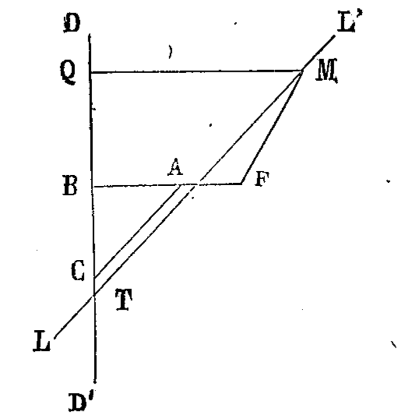

Or, le lieu des points dont les distances à deux points fixes sont dans un rapport constant est une circonférence qu'on sait construire. En prenant les points de rencontre de cette circonférence avec LL', on aura les points cherchés.

Si l'on pose les équations du problème qui consiste à mener une tangente à une courbe du second degré par un de ses *foyers*, on trouve que les coefficients angulaires des deux tangentes sont

$$\pm\sqrt{-1}.$$

La corde des contacts est d'ailleurs perpendiculaire à l'axe focal; par conséquent, les équations imaginaires des deux tangentes représentent réellement les tangentes menées du *foyer* de la courbe à celle de ses conjuguées qui la touche aux extrémités de l'axe focal, et ces tangentes sont perpendiculaires l'une sur l'autre. Cette propriété est curieuse, mais elle n'a pas l'importance qu'on a essayé de lui donner; c'était, au reste, une puérilité que d'en obscurcir exprès la notion très-simple en employant les termes bizarres de *cercle évanouissant bitangent* pour caractériser le *foyer* : l'équation du système de deux droites imaginaires conjuguées est toujours celle d'une ellipse évanouissante; si ces droites deviennent tangentes à l'une des conjuguées d'une courbe quelconque, ce n'est pas l'ellipse évanouissante qui devient pour cela bitangente à la courbe; enfin, il fallait bien que le *foyer* fût une ellipse évanouissante bitangente, puisqu'on voulait s'exprimer ainsi. Que ce soit un cercle au lieu d'une ellipse proprement dite, il n'y a rien là de bien extraordinaire; cela prouve seulement que les deux tangentes menées à la conjuguée sont rectangulaires, au lieu de faire entre elles un angle quelconque.

Les *foyers* imaginaires de l'ellipse et de l'hyperbole jouissent de la même propriété par rapport à la même conjuguée, $C = \infty$, de la courbe.

— Physiq. V. MIROIR et LENTILLE.

— Théâtre. Les *foyers* de l'Opéra-Comique et du Grand Opéra de Paris ont longtemps été cités comme réunissant à peu près seuls les conditions désirables de luxe, d'étendue et de commodité. Celui du Théâtre-Italien a longtemps été le centre des élégances aristocratiques; mais de nouvelles salles de spectacle, construites dans ces dernières années, se sont ménagé habilement de vastes et splendides *foyers*, peut-être mieux appropriés encore aux besoins du public. Tels sont ceux du Châtelet et du Théâtre-Lyrique, par exemple. Celui du Théâtre-Français a longtemps été peu commode; c'était, avant 1864, non pas une galerie, mais tout au plus un couloir où les promeneurs se heurtaient en sens divers, et où ceux qui y venaient dans l'espérance de respirer un air plus pur et moins chaud que celui de la salle étaient étrangement déçus. L'inauguration d'un nouveau *foyer* devait donc être impatiemment attendue par les habitués de la Comédie-Française. On y installa la statue de Voltaire, par Houdon, logée jusqu'alors sous le péristyle du théâtre; cette statue trône maintenant sur son piédestal élevé en face de la cheminée. Les bustes de Corneille, de Molière, de Racine, de Rotrou, de Regnard l'entourent. Ce nouveau *foyer* est décoré d'un ordre de seize pilastres cannelés, auxquels s'adossent les piédouches qui portent les bustes. Un médaillon, peint en camaïeu, reproduit au-dessus de l'effigie de chaque poëte une scène capitale de son œuvre. Des bouquets de fleurs peintes s'épanouissent dans les pénétrations des arceaux. Le plafond encadre, à travers une percée d'architecture feinte, un large pan de ciel bleu. L'ensemble est d'un luxe lourd et cossu. L'escalier qui conduit à ce *foyer*, élégant et monumental, spacieux et commode, fait pour le déploiement des toilettes, peut être loué sans réserve.

Pour une certaine classe de spectateurs, le *foyer* est un lieu de rendez-vous où on les rencontre plus souvent que dans la salle, une sorte de salon où l'on vient causer chaque soir, agiter des questions d'art et de théâtre, juger les acteurs et les pièces nouvelles. Mais c'est principalement le jour d'une première représentation importante que le *foyer* prend un aspect tumultueux et intéressant : les jugements se produisent à haute voix, les opinions se heurtent à grand bruit. Entre chaque acte, les journalistes se rejoignent et se communiquent leurs impressions; les amis de l'auteur s'agitent, parcourent les groupes, excitent l'enthousiasme, arrachent des promesses d'articles favorables, *chauffent*, en un mot, le succès. Tous les rangs sont mêlés. S'il y a succès, le triomphateur se montre; il est entouré, acclamé.

Outre le *foyer* destiné au public, et qui est ouvert à tous les spectateurs indistinctement, il y a aussi, dans la plupart des théâtres, un *foyer* des acteurs, ouvert seulement à ces derniers, aux auteurs, aux gens qu'une nécessité de service y appelle et à quelques personnes privilégiées. On se fait d'ordinaire une idée assez exagérée de ce qui se passe dans le *foyer* des acteurs. Pour le vulgaire, étranger aux choses de théâtre, pour les bourgeois et les provinciaux, ce *foyer* des artistes prend à distance les proportions d'un Eden où toutes les séductions, tous les enchantements se donnent rendez-vous. Quelle désillusion pour ces esprits naïfs, s'il leur était permis de franchir la petite porte basse, enfumée, donnant sur un couloir obscur, qui conduit à un escalier plus obscur encore, au haut duquel se trouve l'entrée des coulisses et du *foyer!* Que verraient-ils? D'abord une chambre plus ou moins vaste, entourée de banquettes, sur lesquelles bâillent quelques comédiens en costume, atrocement plâtrés, et qui attendent le moment de leur entrée en scène. Peu ou point de conversation; car ce lieu n'est qu'un endroit de passage, chaque acteur, pour peu qu'il en ait le temps, préférant remonter à sa loge pour se reposer ou changer quelque chose à sa toilette.

Dans quelques théâtres, cependant, notamment au Théâtre-Français et à l'Opéra, le nombre des personnes admises à pénétrer auprès des artistes étant beaucoup plus grand, et ayant surtout cet avantage de ne pas se recruter parmi les gens directement et exclusivement occupés d'art dramatique, il s'ensuit que l'on pourrait peut-être trouver encore là quelques vestiges de conversation intéressante; mais ailleurs, à l'Opéra-Comique surtout, on recherche plus volontiers d'autres charmes que ceux d'une conversation spirituelle.

L'Opéra a trois *foyers* : le *foyer* du public, le *foyer* du chant et le *foyer* de la danse. Tous ceux qui ont mis le pied à l'Opéra connaissent le premier, jadis le centre d'habitués aristocratiques et d'illustrations artistiques ou littéraires. Le *foyer* du chant, ainsi que son nom l'indique, appartient aux chanteurs; c'est là que, se préparant à entrer en scène, les ténors font des gammes, les barytons filent des sons, les basses gonflent leurs notes profondes. Les cantatrices, elles, paraissent fort peu dans ce *foyer*; c'est dans leurs loges qu'elles se préparent à affronter le public. Quant au *foyer* de la danse, c'est le paradis terrestre des imaginations quelque peu déréglées. Ce lieu, où s'exercent les danseuses, est un ancien salon qui avait été décoré par Clériseau, peintre du roi, et qui a été coupé horizontalement en deux parties. On y a placé un magnifique buste de la Guimard, œuvre de Coustou. Les honneurs en sont faits à tous les visiteurs princiers, à tous les ambassadeurs des peuples étrangers. Sous son plafond cintré posent, les soirs de ballet, les étoiles de la chorégraphie, les princes de la fashion, de la fortune et du talent. Pendant l'entr'acte, pas un premier sujet, pas une figurante qui ne soit là, sous les armes, au milieu des habitués. Tel diplomate cause avec un journaliste; un général passe au bras d'un député. Dans ce vaste salon, les choses se passent de la façon la plus courtoise : tous les hommes ont leur chapeau à la main. Il est entouré de glaces, et plusieurs lustres l'éclairent. Les glaces sont protégées par de grandes barres, sur lesquelles danseurs et danseuses viennent poser leurs pieds, afin de donner une extension suffisante aux muscles de leurs jambes et préparer ces membres précieux aux exercices du ballet en les dégourdissant. Tout autre qu'un artiste de la danse ne pourrait supporter pendant cinq minutes la position du pied élevé jusqu'à la hauteur de l'œil. En style de l'endroit, cela s'appelle *se dérouiller*. Se tenant ensuite par la main à ces barres, ils font une infinité de pliés, de ronds de jambe, de battements, d'écarts, courbent leur dos en arrière, se penchent sur l'un ou l'autre côté pour assouplir la colonne vertébrale. Abandonnant enfin leur point d'appui, ils se lancent librement sur le parquet et font des gammes à leur manière, répétant jusqu'à vingt fois le pas difficile. Ils essayent leurs poses, en ayant soin de mouiller le parquet au moyen d'un petit arrosoir (sur la scène, leurs chaussures sont frottées de craie en prévision des glissades). C'est avant le ballet qu'il faut aller dans le *foyer* de la danse pour assister à la gymnastique préparatoire des virtuoses. Elle est indispensable et pare à beaucoup d'accidents. Se risquer devant la salle sans épreuves, et quand le corps n'est pas assoupli, serait s'exposer à des chutes périlleuses. Tous les grands artistes descendent au *foyer* une demi-heure avant le lever du rideau. Si Fanny et Thérèse Elssler ne se sont jamais soumises à cette règle, seule exception connue dans les fastes de l'Opéra, c'est qu'elles avaient fait construire dans leur appartement somptueux un théâtre de danse. Les deux ballerines ne montaient en voiture qu'après des exercices répétés à domicile, et venaient attendre dans leur loge, au théâtre, le moment d'entrer en scène. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le nouvel Opéra s'achève, et nous ne savons pas encore ce que seront ses divers *foyers*.

Quant au *foyer* des artistes de la Comédie-Française, il était renommé autrefois pour le charme des conversations. C'est là que se réunissaient les plus fins esprits, que se fabriquaient les épigrammes, que se rendaient les jugements sur les ouvrages nouveaux. Au XVIIIe siècle, il offrait le spectacle d'un véritable salon animé, littéraire et charmant. Les auteurs s'y donnaient rendez-vous, les acteurs s'y promenaient bras dessus bras dessous avec les gentilshommes de la chambre. On y retrouvait les mœurs polies, spirituelles, raffinées, mais singulièrement corrompues et si souvent honteuses de l'ancienne cour. La Révolution et l'Empire avaient complétement modifié les habitudes du lieu; la Restauration lui rendit presque sa physionomie primitive, et, pendant cette période, la Comédie vit encore bon nombre de beaux parleurs, de fins causeurs et d'aristocratiques habitués. Juillet 1830 dispersa de nouveau les fidèles. Peu d'acteurs, quelques vieux abonnés tenaces, deux ou trois joueurs d'échecs troublaient seuls la solitude du *foyer* de cette époque. Quelques années plus tard, en 1833, le *foyer* redevint à la mode; il fut de bon goût de s'y montrer dans la soirée. Les nouvelles des Chambres, les bruits de la ville, les discussions littéraires y attiraient des députés, des journalistes, des écrivains, des artistes, des hommes du monde. C'étaient : Népomucène Lemercier, qui, par son talent et l'élévation de son caractère, était l'un des hommes les plus remarquables de ce temps; Jouy, le spirituel *ermite de la Chaussée-d'Antin;* Victor Hugo, le chef de l'école nouvelle; Soumet, Alexandre Dumas, Frédéric Soulié, Alfred de Vigny, Casimir Delavigne, Scribe et tant d'autres, prodigues de saillies et de bons mots : Delaville de Mirmont, auteur du *Folliculaire;* l'académicien Arnault, Etienne, Charles Nodier, Jules Janin, Merle, Jal, Gentil, Henri de Latouche, Ribouté. On y voyait encore le modeste Becquet, Hippolyte Fortoul, qui devait mourir ministre; Mazères, Picard, Adolphe Dumas, Rosier, le vicomte d'Arlincourt, le marquis de Custine, Emmanuel Dupaty, coudoyant Rossini, Auber, Cherubini, Horace Vernet, Paul Delaroche, Decamps, Gavarni, Camille Roqueplan et Robert Fleury. Le *foyer* comptait aussi quelques grands seigneurs du jour, des millionnaires, entre autres M. Paulée, un des plus riches financiers de Paris; Paul Demidoff; Bénazet, Boursault, qui le premier fit connaître l'*hortensia*, et à l'âge de quatre-vingts ans, fit jouer une tragédie; Saint-Romain, ancien directeur de théâtre, causeur fort amusant, etc. Aujourd'hui encore, le *foyer* de la Comédie-Française est le rendez-vous des gens de lettres adonnés à la grande littérature dramatique; beaucoup vont là pour y apprendre les nouvelles du jour ou pour y cultiver de précieuses influences; mais ce lieu célèbre a beaucoup perdu de son ancienne animation.

Sous le Directoire, le *foyer* public du théâtre de la Montansier, au Palais-Royal, a joui d'une vogue européenne. C'était le point de réunion de tous les hommes à la mode. Qu'on se figure une sorte de bazar où des jeunes femmes, et principalement les filles logées dans les alentours, avaient le droit de venir faire parade de leurs charmes et de leurs grâces, dans un costume plus que dégagé. Ce *foyer*, fort élégant, brillamment éclairé par des lustres et orné de glaces, offrait au public des fauteuils et des sofas moelleux, meubles à la Louis XV et à la Pompadour, débris somptueux des appartements qu'avait eus à Versailles Mlle Montansier. Dans toute la longueur de ce *foyer*, à la hauteur des premières loges, régnait une galerie ou plutôt un balcon découpé à jour. Là, chaque soir, les sultanes du lieu se promenaient, en faisant des mines aux nombreux habitués. Chaque soir aussi, sur une grande bergère, auprès de la cheminée, siégeait le commissaire de police chargé de surveiller le troupeau folâtre qui s'ébattait sous ses yeux; quand une de ces dames troublait l'ordre, avait quelque dispute ou dépassait les bornes de la licence tolérée, il l'envoyait sans miséricorde à la salle de police, où elle restait pendant un ou deux entr'actes et quelquefois toute la soirée. Il y avait toujours foule dans ce *foyer*. On y coudoyait des provinciaux, des étrangers, des militaires, des agents de police et presque tous les auteurs qui ont commencé leur carrière au théâtre de la Montansier.

C'était toute la jeune littérature du Directoire et de l'Empire, jeunesse éveillée, folâtre, d'où sont sortis de graves magistrats, des académiciens, des députés, des préfets et même des pairs de France. Eugène Beauharnais, qui n'était pas encore prince, y venait souvent. Il traînait un grand sabre en se promenant avec Isabey, et riait beaucoup de voir Carle Vernet offrir des bonbons aux plus jolies filles. On riait, on causait. A l'extrémité du *foyer*, vis-à-vis de la boutique du limonadier, trônait Mme Cavanagh, la libraire en vogue, qui vendait non-seulement toutes les pièces jouées dans la salle, mais tous les *ana* que composait Armand Raguenaud : *Bruneliana*,

Jocrissiana, *Cadet-Rouselliana*, etc. Elle les vendait par milliers aux provinciaux, qui reportaient dans leur petite ville ces échantillons d'une littérature fort en vogue alors. On voit par ce rapide tableau l'effet exceptionnel que devait offrir ce singulier *foyer*, unique dans son genre, non-seulement en France, mais à l'étranger, et dont nous trouverions assez difficilement sans doute aujourd'hui un autre spécimen ou même une imitation éloignée. L'attrait que ce *foyer* offrait à un public léger et libertin, joint à la vogue de Brunet dans les *Jocrisses*, explique l'immense succès de cette petite scène, qui ne tarda pas à éveiller la jalousie des grands théâtres, ses voisins. Le décret du 8 juin 1806, qui en ordonna la clôture, supprima par le fait ce curieux *foyer*, que la translation des Variétés-Montansier au boulevard Montmartre ne fit pas revivre.

— *Avoir du foyer*, cela ne veut pas dire toujours, dans le langage artistique, avoir un talent hors ligne. C'est quelque chose de supérieur, de puissant tout à la fois; c'est un ensemble de moyens physiques, d'action, de vigueur, de débit, tout cela enlevé en quelque sorte par une véhémence naturelle, par une chaleur communicative. Un acteur qui a du *foyer* agit puissamment sur le public; il réussit mieux à l'Ambigu-Comique qu'à la Comédie-Française, et, dans un bon mélodrame, c'est lui qui fait pleurer et qui passionne. Que l'on demande aux anciens du *boulevard du Crime* ce que fut Saint-Ernest. Qu'on leur parle aussi de Lacressonnière, de Mme Dorval, et l'on verra quel enthousiasme les acteurs qui ont du *foyer* inspirent à leur public. Mélingue, Dumaine ont du *foyer*. Le *foyer*, c'est la manifestation dramatique de la bonne santé. Jamais lymphatiques ou bilieux ne parviendront à avoir du *foyer*. Il n'y a que ceux qui digèrent bien qui puissent espérer jamais conquérir cet élément de popularité; les autres, il est vrai, ont quelquefois le génie qui fait les grands artistes.

Foyer de l'Opéra (LE), par MM. H. de Balzac, Léon Gozlan, Pierre Clément, Emile Souvestre, E. de Beaumont-Vassy, F. Soulié, Jules Lecomte, Charles Ballard, Alphonse Brot, Paul de Kock, Auguste Luchet, Ch. Calemard de La Fayette, Félicien Mallefille, de Bazancourt, Michel Masson et George Sand (12 vol., 1840-1848).

De tous les théâtres de Paris, celui où l'on va le moins pour le théâtre lui-même est sans contredit l'Opéra. Quelque peu flatteuse que soit cette opinion pour MM. les compositeurs et auteurs de ballets et d'opéras, il faut cependant bien se l'avouer. En effet, l'Opéra est dans la salle bien plus que sur la scène. Le spectacle est partout : dans ces charmants visages, frais et roses, qui s'inclinent gracieusement au balcon des loges; dans ces cheveux blonds ou bruns qui voltigent au souffle de l'air et qui effleurent de blanches épaules; l'Opéra est dans tout cela, et plus encore dans ces conversations intimes qui se tiennent à voix basse et dont on recueille chaque parole. Aussi, un soir, en sortant de *Robert le Diable*, une personne à laquelle on demandait son opinion sur Meyerbeer répondit : « Certainement, c'est de la belle musique, bien inspirée, bien savante; mais elle ne réussira pas à l'Opéra; elle fait trop de bruit; il n'y a point moyen de s'entendre quand on cause. »

Mais si l'Opéra est plutôt dans la salle que sur la scène, le drame, parfois comique, parfois tragique, se joue surtout au foyer. Le foyer de l'Opéra est le foyer de l'intrigue, surtout les nuits de bals masqués.

C'est aux plus intéressantes des tragédies qui s'y sont jouées que les auteurs du *Foyer de l'Opéra* nous convient à assister, en nous révélant les mystères de ce dangereux Eden, où le fruit défendu est le plus recherché. Quelquefois la scène ne se passe pas à l'Opéra; mais les acteurs appartiennent au monde qui, le soir, se donne rendez-vous au foyer, comme dans le *Lion amoureux* de Frédéric Soulié, l'une des plus ravissantes histoires du *Foyer de l'Opéra*.

Ces études de mœurs sont excessivement curieuses, soit comme souvenirs pour les initiés, soit comme révélations pour les profanes. On comprend que nous ne donnions pas d'analyse, et que nous nous contentions de renvoyer le lecteur au livre lui-même; mais, pour qu'il ne s'égare pas en route, nous avons cru nécessaire d'extraire du volume diverses définitions qui serviront de clef pour entrer dans le sanctuaire.

Dans la langue fashionable de ce temps-là, l'Opéra est un théâtre où se réunissent les *lions* et les *panthères* pour le plaisir de voir danser, pirouetter, voltiger une multitude de *rats* plus ou moins éveillés, alertes et potelés. Le *lion* est un animal essentiellement raisonnable, qui, de la Madeleine à la rue Grange-Batelière, passe sa vie à se baigner et se parfumer, se promener et fumer, souper, fumer encore, faire l'amour et dormir. Voilà pourquoi nous le disons essentiellement raisonnable. La *panthère* est la compagne naturelle du *lion*. Comme celui-ci, elle passe sa vie à se baigner, se parfumer, se promener, se montrer aux avant-scènes des Folies-Dramatiques et de la Gaîté, souper, fumer, faire l'amour et dormir. Quels sont les moyens d'existence de la *panthère?* D'être *panthère*. Et son âge? De dix-huit à vingt-six ans. Les *panthères* vivent vite. Passé ce temps, la *panthère* disparaît et fait place à d'autres. Qu'importe ce qu'elle devient! elle a vécu.

Le *rat* est le rival de la *panthère*, rival souvent heureux. Le *rat* et la *panthère* se disputent incessamment l'honneur de dompter le *lion*, de le terrasser, de l'énerver. Si la *panthère* a pour elle sa taille provocante, ses airs de tête entraînants et sa démarche irrésistible, le *rat* a pour complices le prisme de la scène, le rouge, le blanc, les caleçons couleur de chair et les indiscrètes lorgnettes qui voient à travers la vaporeuse mousseline dont sa courte jupe est formée. Le *rat* est artiste. Pour 30 francs par mois, il danse dans le *Diable boiteux*, dans la *Gipsy*, dans la *Tarentule*, et sait adresser à telle loge, à tel balcon un sourire particulier auquel le *lion* est rarement insensible. Et puis, parmi tous les agréments dont il est doué, un des plus grands charmes du *rat*, c'est d'avoir de quatorze à dix-sept ans. Vers cette époque de sa vie, le *rat* se débarrasse de l'ennui des répétitions, des représentations, des éternelles plaintes du régisseur, et il devient *panthère* à son tour.

Que le lecteur pénètre maintenant dans les coulisses hardiment; mais qu'il se défie des *rats* et des *panthères*.

FOYER, ÈRE adj. (foi-ié, è-re — rad. *foyer*). Qui est central, qui a la nature d'un foyer, dans le langage de Fourier : *Pourquoi, aux sept couleurs du rayon, ajoute-t-on une pivotale ou couleur* FOYÈRE, *qui est le blanc?* (Fourier.)

FOYER'S HOUSE, village d'Ecosse, près duquel se voient deux célèbres chutes d'eau chantées par Burns. La chute inférieure tombe de 18 mètres; la chute supérieure n'a que 9 mètres. La chute inférieure est dominée par des rochers d'où l'on découvre un bel horizon.

FOYLE, rivière d'Irlande, formée dans le comté de Tyrone par la réunion du Mourn et de la Finn, près de Strasbone. Elle coule du S. au N., baigne Londonderry et se jette dans la lagune ou baie qui porte son nom, creusée par le canal du Nord, après un cours de 30 kilom. Cette rivière est navigable pour les bâtiments de 600 tonneaux jusqu'à Londonderry. La baie ou havre de Foyle, sur la côte septentrionale de l'Irlande, pourrait abriter les plus grandes flottes.

FOZ, ville d'Espagne, prov. et à 66 kilom. N. de Lugo, sur l'océan Atlantique, à l'embouchure de la Masma; 6,937 hab. Pêche, cabotage, tissage de lin et de laine.

FOZ, bourg de Portugal, prov. d'Alentejo, à 45 kilom. N.-E. de Lisbonne, au confluent du Tage et du Zatas. Très-importante fonderie de fer.

FOZZA, bourg d'Italie, prov. et à 35 kilom. N. de Vicence, district et à 9 kilom. N.-E. d'Asiago, près de la rive droite de la Brenta; 2,358 hab.

FRA s. m. (fra — abréviat. de l'ital. *frate*, frère). Mot qui, chez les Italiens, précède un nom propre servant à désigner un moine : FRA *Paolo*.

FRAAS (Charles-Nicolas), agronome allemand, né à Stettelsdorf, près de Bamberg, en 1810. Après avoir étudié la médecine et les sciences naturelles, la botanique en particulier, à l'université de Munich, où il fut reçu docteur en 1834, il partit l'année suivante pour Athènes, en qualité d'inspecteur des jardins de la cour, et, en avril 1836, obtint, de plus, une chaire de botanique à l'université de cette ville. A son retour en Bavière (1842), il devint professeur à l'Ecole agronomique et industrielle de Freising, fut nommé, trois ans plus tard, inspecteur et professeur de chimie et de technologie à l'Ecole centrale d'agriculture de Schleissheim, et, en 1847, fut appelé à une chaire d'agronomie à l'université de Munich, où il fut en outre chargé, en 1851, de la direction de l'Ecole centrale vétérinaire. Les premiers ouvrages de M. Fraas ont eu la botanique pour objet; outre des *Eléments* de cette science en grec moderne (Στοιχεῖα τῆς βοτανικῆς, Athènes, 1835), on a encore de lui : *Synopsis floræ classicæ* (Munich, 1845), et le *Climat et le règne végétal dans la suite des temps* (Landshut, 1847). A Munich, où ses cours comprennent l'agriculture, l'économie domestique et la politique de l'économie, ce sont ces sciences qui ont formé le cercle de ses travaux. Parmi ses ouvrages depuis cette époque, il faut citer : *Tableau historique et encyclopédique de la doctrine de l'agriculture* (Stuttgardt, 1848); *Histoire de l'agriculture* (Prague, 1851), ouvrage couronné par l'Académie de Munich; l'*Ecole de l'agriculture* (Munich, 1852, 2e édit.); les *Races bovines de la Bavière* (Munich, 1853); l'*Elève artificielle des poissons* (Munich, 1854, 2e édit.); la *Nature et l'économie rurale* (Munich, 1857, 2 vol.); le *Livre de la nature pour l'agriculture* ou *Histoire naturelle agricole* (Munich, 1860). Il a, enfin, publié (Munich, 1857-1861, 4 cahiers) les résultats des essais d'agriculture et de chimie agricole faits sous sa direction et sous celle de Liebig par la *Station d'essais* du comité général de la Société agronomique de Bavière, et il a, pendant dix-huit ans, rédigé le journal de cette société; plus tard, il fonda sous ce titre : *Die Schranne*, une revue hebdomadaire d'agriculture. M. Fraas s'est toujours efforcé, tant dans ses travaux théoriques que dans ses travaux pratiques, de mettre à la portée de l'agriculteur et du forestier les procédés nouveaux et les améliorations de l'économie rurale, et, en même temps, de relever à ses propres yeux la classe des cultivateurs et de la rendre libre et indépendante. Comme rédacteur principal du journal de la Société agronomique de Bavière, il a eu longtemps une influence prépondérante sur la situation agricole de cette contrée. En 1864, à la suite d'un différend avec Liebig, qui avait publiquement attaqué ses théories et ses travaux, il dut se retirer du comité général de cette Société et fonda, pour représenter et défendre ses opinions, la *Société des agriculteurs pratiques en Bavière*. Il a également fait beaucoup pour l'organisation du crédit agricole dans la Bavière, et, dans une brochure intitulée : *Bavaria rediviva* (Munich, 1863), il traite à son point de vue les questions d'épuisement et de régénération du sol. Enfin, c'est lui qui a introduit de nouveau en Allemagne l'élève artificielle du poisson et qui a fondé à Heufeld, avec le concours de Meyer, la première grande fabrique d'engrais artificiel qu'ait possédée la Bavière.

FRA BARTOLOMEO, célèbre peintre italien. V. BARTOLOMEO.

FRA BEATO, peintre florentin plus connu sous le nom d'ANGELICO.

FRABOSA-SOPRANA, bourg d'Italie, prov. et à 11 kilom. S. de Mondovi, ch.-l. de mandement; 2,000 hab. Carrières de marbre noir et de marbre jaune.

FRAC s. m. (frak — allem. *frak*, même sens). Habit d'homme ne couvrant que la poitrine par devant, et se terminant par derrière en deux longues basques plus ou moins étroites : *Il ne serait pas sage de vouloir substituer le* FRAC *noir aux burnous; il ne l'est pas davantage de gouverner des Arabes comme des Français*. (A. Blondel.)

Les grandes qualités ne sont rien à Paris,
Sans un *frac* à la mode ou des chevaux de prix.
Mme E. DE GIRARDIN.

FRACANZANO (Antoine), en latin **Fracantianus**, médecin italien, né à Vicence, mort en 1569. Il professa son art à Bologne et à Padoue, où il termina sa vie. Il fut un des premiers médecins qui s'appliquèrent à trouver les moyens de guérir les affections syphilitiques, et il acquit la réputation d'un habile praticien. Il se prononça d'abord contre l'emploi des frictions mercurielles, adoptées pour le traitement de la syphilis par Bernard de Carpi; mais, lorsqu'il eut constaté l'efficacité de ce remède, il devint un des plus zélés propagateurs de la méthode qu'il avait combattue. Ses principaux ouvrages sont : *De morbo gallico liber* (Padoue, 1564, in-4o), et *Consilia medica* (Francfort, 1598, in-fol.).

FRACAS s. m. (fra-ka — ital. *fracasso*, mot que M. Littré fait venir de *fra* à travers la forme de *tra* ou *trans*, et *cassare*, casser. Delâtre, d'un autre côté, croit devoir rapporter l'italien *fracasso* au latin *frangere*, rompre, de la racine sanscrite *bhrag*, rompre, briser. Le mot *fracas* signifie donc proprement rupture avec bruit, tapage, éclat). Bruit violent et soudain d'une chose qui se brise : *Horrible, épouvantable* FRACAS. *Les échos de la montagne répètent sans cesse le bruit des vents qui agitent les forêts voisines et les* FRACAS *des vagues qui se brisent au loin sur les récifs*. (B. de St-P.)

Un énorme boulet, qu'on lance avec *fracas*,
Doit mirer un peu haut pour arriver plus bas.
VOLTAIRE.

‖ Bruit qui ressemble à celui d'une chose qui se brise avec violence : *Le* FRACAS *du tonnerre. Le* FRACAS *des armes. Un torrent qui roule ses eaux avec* FRACAS. *Les tigres, les chacals et les hyènes mêlent leurs cris sinistres au* FRACAS *de l'orage*. (A. Martin.)

Avec grand bruit et grand *fracas*,
Un torrent tombait des montagnes.
LA FONTAINE.

— Par anal. Tapage, éclat bruyant; emportements de colère : *Le* FRACAS *de la rue. Le* FRACAS *du monde. Les jeunes gens aiment le* FRACAS, *les vieillards préfèrent la paix. On ne fait pas revenir les inconstants par des plaintes et des* FRACAS. (Bussy-Rab.) *Comme les grandes fêtes se terminent! et comme elles laissent un vide étonnant dans l'âme, quand le* FRACAS *est passé!* (Volt.)

J'abhorre le *fracas*, le bruit, la turbulence.
REGNARD.

. . . . Le songeur ne fait cas
Que d'un coin retiré du monde et du *fracas*,
Où l'on puisse à loisir suivre un rêve bizarre.
TH. GAUTIER.

Ce tourbillon qu'on appelle le monde
Est si frivole, en tant de tours abonde,
Qu'il n'est permis d'en aimer le *fracas*
Qu'à l'étourdi qui ne le connaît pas.
VOLTAIRE.

— Fig. Vogue bruyante; succès tapageur : *Prédicateur qui fait* FRACAS. *Beauté qui fait* FRACAS *dans le monde. Ce livre fera du* FRACAS. *Les hommes vains cherchent à faire du* FRACAS *par quelque action d'éclat; mais la victoire secrète de leurs passions ne les touche guère*. (St-Evrem.)

J'ai de l'esprit assez pour faire du *fracas*.
MOLIÈRE.

Quand on est belle, on fait bien du *fracas*.
BENSERADE.

— B.-arts. Impression très-forte ou à la fois violente et confuse, produite par l'exagération du mouvement ou le trop grand éclat des couleurs : *Il y a du* FRACAS, *un grand* FRACAS *dans ce tableau. Dans l'art antique, tout est harmonie; tout est* FRACAS *dans l'art moderne. Ce Gilles Shakspeare, avec toute sa barbarie et son ridicule, a des traits si naïfs et si vrais, et un* FRACAS *d'action si imposant, que tous les raisonnements de Pierre Corneille sont à la glace, en comparaison du tragique de ce Gilles*. (Volt.)

— **Syn. Fracas, tumulte, vacarme.** A l'idée de bruit, *fracas* ajoute celle de quelque chose qui se brise ou qui menace de se briser; mais si le bruit est violent, brusque, cela suffit pour qu'il y ait *fracas*, parce qu'alors il semble que le tympan soit près d'être brisé. *Tumulte* suppose un bruit désordonné, tel que celui d'une foule qui se précipite, qui court en sens divers. *Vacarme* appartient au langage vulgaire et signifie un bruit d'enfants, de gens du peuple qui font tapage en se querellant ou en jouant à des jeux bruyants.

— **Épithètes.** Long, prolongé, grand, soudain, horrible, terrible, effrayant, effroyable, épouvantable.

FRACASSE, ou généralement le **CAPITAINE FRACASSE**, en italien **Fracasso**, type de la comédie italienne et française, appartenant à la catégorie générale des *capitans*. Le capitan Fracasso prit son nom du géant Fracassus (brise-tout), père de Ferragus, dont parle Merlin Coccaie dans sa *Macaronée*. Callot, au commencement du XVIIe siècle, met au nombre des types comiques de ses *Petits danseurs* un Fracasso, le sabre de bois à la main, très-différent de notre capitaine Fracasse, et qui ressemble plutôt à un polichinelle contre lequel s'escriment de véritables capitans.

Le capitaine Fracasse, nationalisé surtout en France, a laissé en Italie la première place des capitans à Spavento; il répond au *matamoros* espagnol. Voyez ce personnage à la moustache de léopard, à la fraise empesée, au feutre emplumé, arpentant au soleil les salles des palais, le nez au vent, l'œil à la piste d'un rôti, la main sur son effroyable rapière, dangereuse seulement pour les yeux des gens qui le suivent. A le voir mesurer le terrain, on croirait que la terre entière est sa propriété. S'il voulait, d'une chiquenaude il renverserait tous les édifices. Mais il est magnanime, et laisse tomber dans l'oubli les insultes et les coups de trique qu'il reçoit chaque jour.

Si nous avons emprunté à l'Italie quelques traits du masque de l'illustre capitan, nous n'avons fait que lui reprendre notre bien pour le reste. Nous applaudissions à Paris, au XVe siècle, le capitaine Fracasse sous l'habit du *Franc archer de Bagnolet*, et il est remarquable qu'en ce point, comme en plusieurs autres, les Italiens n'aient fait que suivre l'initiative du génie français.

Mais le type du capitaine Fracasse remonte d'ailleurs bien au delà du XVe siècle. Ce guerrier redoutable était né à Athènes même avant les triomphes d'Alexandre et de ses Macédoniens; il s'est illustré principalement à Rome sous les Césars. Dès ce temps-là, il renversait, d'un revers de son épée, des armées entières; d'un regard il abattait les murailles, et d'un souffle les Alpes et les Pyrénées. Il rendait toutes les déesses sensibles, et l'emportait auprès de Vénus sur Mars lui-même. C'est le soldat fanfaron (*Miles gloriosus*), le *Pyrgopolinice* (preneur de villes fortes) de Plaute et de son modèle grec. V. PYRGOPOLINICE.

Fracasse (LE CAPITAINE), roman de M. Th. Gautier. V. CAPITAINE.

FRACASSÉ, ÉE (fra-ka-sé) part. passé du v. Fracasser. Brisé avec grand éclat : *Deux vaisseaux furent* FRACASSÉS *sur les côtes*. (Volt.)

L'essieu crie et se rompt; l'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclat tout son char *fracassé*.
RACINE.

FRACASSER v. a. ou tr. (fra-ka-sé — rad. *fracas*). Rompre en un grand nombre de morceaux avec grand bruit :

Le vent *fracasse* un chêne ou caresse une fleur.
DELILLE.

‖ Rompre violemment en plusieurs endroits : *Un boulet lui* FRACASSA *la jambe*.

Se fracasser v. pr. Etre fracassé : *Toutes ces porcelaines* SE SONT FRACASSÉES *pendant le transport*. (Acad.)

— Rompre, fracasser à soi : SE FRACASSER *la jambe, la tête*.

— **Syn. Fracasser, briser, casser**, etc. V. CASSER.

FRACASTOR (Jérôme), médecin, poëte et astronome, né à Vérone en 1483, mort en 1553. Il vint au monde les lèvres soudées l'une à l'autre, et il fallut les séparer avec un scalpel. Sa mère fut tuée par la foudre pendant qu'elle le tenait dans ses bras et sans qu'il fût atteint. Il étudia les sciences à Padoue, où il professa la dialectique dès l'âge de dix-neuf ans, obtint une chaire à Pordenone (Frioul), revint pratiquer la médecine à Vérone et fut nommé premier médecin de Paul III, qui l'envoya au concile de Trente avec la mission de persuader aux Pères de transférer le concile à Bologne pour fuir une épidémie. Ses œuvres littéraires sont principalement : *Syphilidis, sive de morbo gallico libri*

tres (Vérone, 1530), petit poëme que l'on considère comme un chef-d'œuvre et que quelques critiques n'ont même pas craint de comparer aux *Géorgiques* pour la beauté de la versification, l'élégance du style et même la noblesse des images; car l'auteur a su tirer admirablement parti du sujet bizarre, pour ne rien dire de plus, qu'il s'était proposé. Citons encore de Fracastor un joli morceau de 180 vers seulement, intitulé : *Alcon, sive de cura canum venaticorum*, qui a été compris dans la collection des *Poetæ latini minores* de Lemaire. Toutes ses productions poétiques ont été réunies (Padoue, 1739, in-4°). On a encore de Fracastor, outre des ouvrages de philosophie et de médecine, différents opuscules cosmographiques, d'ailleurs peu recommandables, où l'on trouve plus de conjectures hasardées et de discussions oiseuses que de vraie science.

Quelques biographes ont fait à Fracastor l'honneur entièrement gratuit d'avoir rêvé le télescope cent ans avant Galilée; mais il faut souvent se défier de la grande générosité des biographes.

FRACCAROLI (Innocent), sculpteur italien, né à Castel-Rotto, en Lombardie, vers 1803. Il commença ses études artistiques à l'Académie de Venise, où l'avait fait entrer un de ses oncles, et les termina à l'Académie de Milan, qui lui décerna une médaille d'or en 1828. Il alla ensuite passer cinq années à Rome, comme pensionnaire de l'Académie, et y exécuta plusieurs ouvrages importants. Revenu à Milan, il fut nommé, en 1842, professeur de sculpture à l'Académie de Florence et presque en même temps membre des Académies de Milan et de Venise. M. Fraccaroli a beaucoup produit; parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : le *Massacre des Innocents*, groupe important qui orne le palais du Belvédère; *David lançant sa fronde*; le *Monument du maestro Mayr*, à Bergame; *Cyparis pleurant la mort de son cerf*, au musée de Milan; *Achille et Penthésilée;* le *Monument de Charles-Emmanuel II*, à Turin; *Eve avant et après le péché; Saint Jean l'Évangéliste; l'Immaculée Conception; Atala et Chactas;* une grande *Descente de croix; Achille blessé au talon*, et *Dédale attachant les ailes d'Icare.* Cet éminent artiste a obtenu une médaille à l'exposition de Londres en 1851 et une autre, de 1re classe, à l'Exposition universelle de 1855.

FRACCHI (Ambroise), surnommé **Novidio** (de *novus Ovidius*, nouvel Ovide), en latin **Fraccus Novidius**, poëte latin moderne, né à Ferentino (Italie), vers la fin du XVe siècle. Il alla se fixer à Rome, où il vécut longtemps dans un état voisin de l'indigence, et composa un poëme en vers hexamètres et pentamètres, intitulé : *Sacrorum fastorum libri XII, cum romanis consuetudinibus per totum annum* (Rome, 1547, in-4°). Ce poëme, écrit à l'imitation des *Fastes* d'Ovide, est d'une versification facile et contient quelques épisodes agréables.

FRACHET (Gérard DE), en latin **Gerardus de Fracheto**, dominicain et historien ecclésiastique français, né à Chalus (Haute-Vienne), mort à Limoges en 1271. Il acquit de la réputation comme prédicateur, fut prieur de plusieurs couvents de son ordre et devint, en 1266, définiteur provincial à Limoges. Frachet fut chargé par son supérieur général d'écrire l'histoire de son ordre et composa, sous le titre de *Vitæ fratrum ordinis prædicatorum*, « un ouvrage d'une simplicité exquise, dit Lacordaire, auquel il est impossible de toucher sans le gâter. » Cet ouvrage, achevé en 1260, fut publié à Douai (1619).

FRACHOIR s. m. (fra-choir — du lat. *fractus*, rompu). Agric. Petit râteau en usage pour égrapper la vendange.

FRACTICOLLE adj. (fra-kti-ko-le — du lat. *fractus*, brisé; *collum*, cou). Entom. Se dit de certains insectes dont le corselet a une profonde échancrure, qui le fait paraître comme brisé.

FRACTICORNE adj. (fra-kti-kor-ne — du lat. *fractus*, brisé; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes paraissent brisées.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

FRACTION s. f. (fra-ksi-on — lat. *fractio;* de *fractum*, supin de *frangere*, rompre, qui se rapporte à la racine sanscrite *bhrag, bhrang*, rompre, briser). Action de rompre, de diviser; résultat de cette action. Ne s'emploie en ce sens que dans quelques phrases consacrées : *Les pèlerins d'Emmaüs connurent Notre-Seigneur à la* FRACTION *du pain.* (Acad.) *Le corps de Jésus-Christ n'est point rompu par la* FRACTION *de l'hostie.* (Acad.) *Les calvinistes reprochaient aux luthériens que, dans la célébration de l'eucharistie, ils omettaient la* FRACTION, *dont l'institution est divine.* (Boss.)

— Division, partie, portion d'une chose : *Le sou était une* FRACTION *de la livre.* (Acad.) *Les opposants ne formaient qu'une très-petite* FRACTION *de l'assemblée.* (Acad.) *Dans les Etats démocratiques, les seuls fondés en justice, il arrive quelquefois que la* FRACTION *usurpe.* (V. Hugo.) *Il existe une* FRACTION *de la démocratie qui regarde la Révolution française comme un corollaire de l'Evangile.* (Proudh.)

— Arithm. Nombre exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en parties égales : *Calcul des* FRACTIONS. *Multiplication, division des* FRACTIONS. ‖ *Fraction décimale*, Fraction exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en un nombre de parties égal à dix ou à une puissance de dix, comme cent, mille, dix mille, etc. : *Le calcul des* FRACTIONS DÉCIMALES *se fait comme celui des entiers.* ‖ *Fraction décimale périodique*, Fraction décimale dans laquelle les mêmes chiffres se reproduisent dans le même ordre. Telle est la suivante : 0,427427427...... ‖ *Fraction décimale périodique mixte*, Celle qui, avant les chiffres périodiques, en a un ou plusieurs qui ne se répètent point. Exemple : 0,45602020202........ ‖ *Fractions sexagésimales*, Fractions qui ont pour dénominateurs des nombres dérivés du nombre 60. Ces fractions, qui correspondent à la division sexagésimale du cercle, ont été employées par plusieurs astronomes. ‖ *Fraction continue*, Nombre fractionnaire, exprimé par un entier plus une fraction ayant pour numérateur l'unité, et pour dénominateur une nouvelle fraction, dans laquelle le numérateur est encore l'unité et le dénominateur un nombre entier, plus une troisième fraction, et ainsi de suite. ‖ *Termes d'une fraction*, Numérateur et dénominateur de la fraction, nombres exprimant, l'un le nombre de parties de l'unité, l'autre le nombre de ces parties considéré dans la fraction donnée. ‖ *Fraction de fraction*, Nombre exprimant une ou plusieurs parties d'une fraction divisée en parties égales. Tels seraient les $\frac{4}{5}$ de $\frac{6}{7}$.

— **Antonymes.** Entier, tout, unité.

— **Encycl.** Mathém. *Fractions ordinaires.* Le rapport de deux grandeurs de même espèce, dont l'une est multiple de l'autre, est entier ou inverse d'entier : si une grandeur A est triple d'une autre grandeur B, le rapport de A à B est 3, celui de B à A est $\frac{1}{3}$ (un tiers).

Le rapport de deux grandeurs commensurables est fractionnaire : $\frac{5}{7}$ (cinq septièmes) et $\frac{7}{5}$ (sept cinquièmes) sont, dans un sens et dans l'autre, les rapports de deux grandeurs, dont l'une contient cinq fois la septième partie de l'autre.

Le rapport entier ou fractionnaire d'une grandeur à celle de son espèce qui a été choisie pour unité, ou qu'on prendrait momentanément pour unité, est la mesure de cette grandeur, et c'est sous cette mesure qu'elle s'introduira dans les calculs.

Si l'on double, triple, quadruple,... le numérateur d'une *fraction*, elle représente alors une grandeur renfermant deux, trois, quatre,... fois plus des mêmes parties de l'unité, puisqu'on n'en a pas altéré le dénominateur; elle est donc la mesure d'une grandeur deux, trois, quatre,... fois plus grande. D'un autre côté, si on double, triple, quadruple,... le dénominateur d'une *fraction*, les parties dont cette *fraction* se compose sont alors deux, trois, quatre,... fois moindres qu'avant, puisque l'unité en contient deux, trois, quatre,... fois davantage; et comme, pour en composer la *fraction*, dont le numérateur n'a pas changé, on en prend toujours le même nombre, cette *fraction* représente dès lors une grandeur deux, trois, quatre,... fois plus petite.

La multiplication et la division simultanées des deux termes d'une *fraction* par un même nombre constituent donc deux opérations inverses, dont les effets se compensent.

Du reste, deux *fractions* équivalentes sont toujours telles qu'on peut passer de celle que l'on veut d'entre elles à l'autre, en multipliant et divisant successivement ses deux termes par deux nombres convenablement choisis.

En effet, soient deux *fractions* équivalentes $\frac{a}{b}$ et $\frac{A}{B}$, dont la première ait ses termes premiers entre eux; si nous les transformons, la première en $\frac{a \times B}{b \times B}$ et la seconde en $\frac{A \times b}{B \times b}$, comme elles auront maintenant même dénominateur, pour qu'elles soient équivalentes il faudra que leurs numérateurs soient égaux; on aura donc

$$a \times B = A \times b;$$

mais a, diviseur du produit $a \times B$, devra l'être aussi du produit égal $A \times b$, et, puisqu'il est premier avec b, il devra diviser A; en désignant par q le quotient de A par a, on aura donc $A = a \times q$, et, par suite, en remplaçant A par $a \times q$ dans l'égalité $a \times B = A \times b$, on aura

$$a \times B = a \times q \times b,$$

ou, en divisant par a,

$$B = q \times b = b \times q,$$

c'est-à-dire que A et B seront respectivement les produits de a et de b par un même nombre q.

Cela étant, si deux *fractions* $\frac{A}{B}$ et $\frac{A'}{B'}$ sont équivalentes, et que, divisant les deux termes de l'une d'elles, $\frac{A}{B}$, par exemple, par leur plus grand commun diviseur q, on obtienne la *fraction* $\frac{a}{b}$, comme cette dernière sera aussi équivalente à $\frac{A'}{B'}$, A' et B' seront les produits de a et b par un autre nombre q'; de sorte que le passage de $\frac{A}{B}$ à $\frac{A'}{B'}$ exigerait simplement une division des deux termes de $\frac{A}{B}$ par q, ce qui produirait la *fraction* $\frac{a}{b}$ et une multiplication par q' des deux termes de cette dernière.

Une *fraction* qui a ses deux termes premiers entre eux ne peut donc pas être mise sous une forme plus simple; elle est dite irréductible.

Quand on augmente ou diminue le numérateur d'une *fraction* sans en altérer le dénominateur, on obtient une *fraction* plus grande ou plus petite, parce qu'elle contient un plus grand ou un plus petit nombre des mêmes parties de l'unité.

Si, au contraire, on augmente ou diminue le dénominateur d'une *fraction* sans en altérer le numérateur, on obtient une *fraction* plus petite ou plus grande, parce que les parties dont elle se compose, et qui sont restées en même nombre qu'avant, sont devenues plus petites ou plus grandes, puisqu'il en entre un plus ou moins grand nombre dans l'unité.

L'addition simultanée de deux nombres aux deux termes d'une même *fraction* lui ferait subir deux modifications opposées; ces deux modifications seraient inverses l'une de l'autre lorsque les nombres ajoutés seraient des équimultiples des termes de la *fraction* proposée, puisque de pareilles additions reviendraient à la multiplication de ces deux termes par un même nombre.

Il serait superflu de rechercher si la compensation pourrait s'établir dans d'autres conditions, c'est-à-dire lorsque les nombres ajoutés aux deux termes de la *fraction* ne seraient plus des équimultiples de ces termes, préalablement modifiés, si on le voulait, par la suppression d'un facteur commun; cela serait superflu, puisqu'on sait que deux *fractions* équivalentes se ramènent toujours l'une à l'autre par une multiplication et une division, par deux nombres convenablement choisis, des deux termes de l'une ou l'autre d'entre elles.

Mais on peut examiner le cas où l'on augmenterait ou diminuerait d'un même nombre les deux termes de la *fraction*.

On reconnaît aisément : 1° *qu'en ajoutant* un même nombre aux deux termes d'une *fraction* moindre que l'unité, on la rend plus *grande qu'elle n'était, et que, si le nombre* ajouté croissait sans limite, la *fraction* finirait par différer aussi peu qu'on le voudrait *de l'unité;* 2° *qu'en ajoutant un même nombre* aux deux termes d'une *fraction* plus *grande que l'unité on la rend plus petite* qu'elle n'était, et que, si le nombre ajouté croissait sans limite, la *fraction* finirait par différer aussi peu qu'on le voudrait de l'unité.

La comparaison de deux ou plusieurs *fractions* devient facile dès qu'elles ont reçu un même dénominateur, parce qu'elles sont dès lors exprimées toutes en nombres entiers de parties pareilles de l'unité; il ne serait, au contraire, possible qu'exceptionnellement de reconnaître quelle est la plus grande de deux ou de plusieurs *fractions*, si on ne cherchait préalablement à leur donner un même dénominateur.

Une pareille transformation est toujours facile; on peut toujours donner aux *fractions* proposées, pour dénominateur commun, un commun multiple quelconque de leurs dénominateurs primitifs. Il suffit pour cela, en effet, de multiplier les deux termes de chacune des *fractions* proposées par le quotient du multiple adopté par le dénominateur primitif de cette *fraction*.

Mais il y a avantage à ne donner aux *fractions* transformées que le plus petit dénominateur possible; cela revient à faire choix pour ce dénominateur du plus petit multiple des dénominateurs des *fractions* proposées, réduites préalablement à leurs plus simples expressions, si elles n'étaient pas données sous forme irréductible.

Lorsque deux *fractions* ont été réduites au même dénominateur, la comparaison en devient très-simple : on voit immédiatement, si elles sont inégales, quelle est la plus grande, de combien elles diffèrent, quel en est le rapport, et, enfin, quelle serait leur plus grande commune mesure.

— *Fractions décimales.* Lorsque, dans une question de pure théorie, on a à exprimer un rapport commensurable, susceptible, par conséquent, d'une représentation exacte, la rigueur fait la loi suprême : quelle que soit la forme irréductible qu'on ait obtenue de l'expression de ce rapport, on la lui conserve.

Mais, quand il s'agit de réduire en nombres les données d'une question de pratique, ou les rapports théoriquement définis de grandeurs incommensurables, le choix du mode de représentation devenant libre, il convient d'agir de manière à réduire autant que possible la longueur des calculs où devront entrer les mesures de ces données ou les nombres représentant ces rapports.

Le calcul des *fractions* ordinaires est, en quelque sorte, un calcul de nombres entiers en double partie, par numérateurs et par dénominateurs; on le simplifie en adoptant une approximation unique dans l'évaluation de tous les rapports. Toutes les *fractions* alors, en entrant dans les calculs, y apportent même dénominateur; les additions et soustractions se font donc comme celles des nombres entiers, et, quant à la multiplication et à la division, elles se trouvent au moins simplifiées.

La préférence donnée, dans le choix d'un dénominateur commun, à une puissance de 10, qu'on peut toujours imaginer aussi grande qu'on le veut, ajoute encore de nouveaux avantages à celui de l'uniformité.

Le dénominateur d'une *fraction* décimale ayant une composition connue à l'avance, on pourra se dispenser de l'écrire en tous caractères; il suffira d'un signe pour faire connaître l'exposant de la puissance de 10 qui le forme; le mode de représentation auquel on s'est arrêté consiste à séparer par une virgule, sur la droite du numérateur, un nombre de chiffres marqué par l'exposant de cette puissance.

$$\frac{83}{10},\quad \frac{4548}{100},\quad \frac{5378412}{1000}$$

s'écriraient ainsi :

8,3, 45,48 et 5378,412.

Dans le cas où le numérateur n'aurait pas assez de chiffres, on y suppléerait par des zéros placés à sa gauche :

$$\frac{78}{100},\quad \frac{48}{10000},\quad \frac{53}{1000000},$$

par exemple, s'écriraient :

0,78, 0,0048 et 0,000053,

le dernier chiffre à droite du numérateur occupant toujours, après la virgule, un rang marqué par l'exposant de la puissance de 10 qu'on eût dû écrire en dénominateur.

Cette notation a, sur toute autre qui eût permis d'éviter la transcription du dénominateur, un avantage particulier d'une grande importance : la virgule y sépare la partie entière du nombre décimal, de la partie moindre que l'unité, et le rang de chaque chiffre, après la virgule, y assigne à ce chiffre un rapport décimal avec l'unité, exactement comme, dans un nombre entier, le rang à partir de la droite.

En effet, si on lit un nombre décimal

25,7342,

par *exemple, comme on lirait un nombre* fractionnaire, en ces termes : deux cent cinquante-sept mille trois cent quarante-deux dix-millièmes, la qualification commune en dix-millièmes, donnée à toutes les parties du nombre, résulte du rang de son dernier chiffre à droite par rapport à la virgule; mais l'avant-dernier chiffre qui exprime des dizaines de dix-millièmes pourrait être qualifié isolément en millièmes, le précédent en centièmes, et ainsi de suite.

Les nombres décimaux auront donc tous les caractères des nombres entiers; aussi les opérations sur ces nombres se feront-elles, pour ainsi dire, comme s'il s'agissait de nombres entiers.

La réduction de plusieurs nombres décimaux au même dénominateur, si on voulait l'effectuer comme celle des fractions ordinaires, ne donnerait lieu qu'à une simple transformation ne nécessitant aucun calcul.

Ainsi, s'il s'agissait des nombres

0,2, 34,52 et 0,00043,

on pourrait les écrire sous forme de *fractions* ordinaires :

$$\frac{2}{10},\quad \frac{3452}{100}\quad \text{et}\quad \frac{43}{100000}.$$

Le plus petit multiple de leurs dénominateurs serait évidemment le plus grand d'entre eux; la *fraction* qui en serait affectée le conserverait donc, et, pour y réduire les autres, on n'aurait qu'à multiplier les deux termes de chacune d'elles par une puissance convenable de 10, en plaçant à leur droite autant de zéros qu'il en faudrait pour compléter à chaque dénominateur le nombre de ceux du dénominateur commun.

Les *fractions* proposées deviendraient ainsi

$$\frac{20000}{100000},\quad \frac{3452000}{100000}\quad \text{et}\quad \frac{43}{100000},$$

ou, en leur rendant leur forme décimale,

0,20000, 34,52000 et 0,00043.

Mais cette transformation peut être fondée plus naturellement et plus directement sur la notion des nombres décimaux considérés comme composés des parties décimales de l'unité : elle se réduit en dernière analyse à écrire, à la droite de ceux des nombres proposés qui avaient le moins de chiffres décimaux, des zéros en quantité telle que l'inégalité disparaisse; or on peut toujours, en effet, placer à la droite d'un nombre décimal autant de zéros qu'on veut, sans en altérer la valeur, puisqu'on ne fait, en réalité, qu'indiquer par là qu'on n'y ajoute rien.

— *Conversion des fractions ordinaires en décimales.* Toute *fraction* ordinaire représente le quotient de son numérateur divisé en autant de parties égales que son dénominateur contient d'unités : la conversion d'une *fraction* ordinaire en décimales ne sera donc autre chose que l'évaluation du quotient qu'elle représente, en parties décimales de l'unité; par conséquent, elle donnera lieu aux opérations suivantes qui s'expliquent d'elles-mêmes.

On divisera le numérateur de la *fraction*

proposée par son dénominateur : le quotient donnera la partie entière du nombre décimal cherché ; on convertira le reste obtenu en dixièmes, en le multipliant par 10, et on le divisera par le même diviseur ; le quotient fera connaître le nombre de dixièmes contenus dans le nombre décimal cherché ; le nouveau reste qui exprimerait des dixièmes sera à son tour converti en centièmes et divisé par le même diviseur ; le nouveau quotient sera le nombre de centièmes du nombre cherché, et ainsi de suite.

On continuera l'opération jusqu'à ce qu'on trouve un reste nul, ou qu'on parvienne au chiffre décimal jusqu'auquel on voulait pousser l'opération.

La conversion n'est pas toujours possible sous forme finie : en effet, si, tôt ou tard, on retombe sur un reste déjà obtenu, à partir de là les opérations déjà faites se reproduiront identiquement les mêmes ; elles redonneront donc périodiquement, aux mêmes intervalles, les mêmes restes et, par suite, les mêmes quotients, sans qu'on puisse jamais arriver à un reste nul. Il est aisé de voir que le quotient ne peut jamais être que terminé ou périodique ; car les restes, tous nécessairement moindres que le diviseur, devront forcément se reproduire avant qu'on en ait obtenu autant que le diviseur contenait d'unités moins une, à moins que l'opération ne se soit déjà terminée.

Lorsque la période commence immédiatement après la virgule, le quotient est périodique simple ; dans le cas contraire, il est périodique mixte. La période est, dans les deux cas, formée de l'ensemble des chiffres qui se reproduisent dans le même ordre.

Toute fraction *ordinaire irréductible dont le dénominateur ne contient que les facteurs premiers* 2 *et* 5 *peut se convertir exactement en décimales*. En effet, la conversion d'une pareille *fraction* ne nécessitera que la multiplication de ses deux termes par une puissance de 2 ou de 5 telle, que les exposants de ces deux facteurs au dénominateur deviennent égaux.

Au contraire, *toute* fraction *irréductible dont le dénominateur contiendrait d'autres facteurs que* 2 *et* 5 *donnerait nécessairement lieu à un quotient décimal périodique* ; car, autrement, une *fraction*, ayant pour dénominateur une puissance de 10, pourrait être équivalente à une *fraction* irréductible dont le dénominateur contiendrait des facteurs étrangers à cette puissance de 10, ce qui est impossible.

Une *fraction* décimale périodique étant donnée, on peut se proposer de retrouver la *fraction* ordinaire correspondante : on l'obtient aisément en transportant successivement la virgule à gauche et à droite de l'une des périodes, la première, par exemple ; on forme ainsi des multiples de la *fraction* proposée dans lesquels la partie décimale est commune ; la soustraction de ces multiples fait donc disparaître cette partie décimale, et il reste, sous forme d'entier, un nouveau multiple bien défini de la *fraction* cherchée ; on en déduit donc aisément cette *fraction* cherchée. On arrive ainsi à la règle suivante :

Une *fraction* décimale périodique, simple ou mixte, est équivalente à la *fraction* ordinaire qui aurait pour numérateur la différence des nombres entiers qu'on obtient en transportant successivement la virgule à droite et à gauche de la première période, et pour dénominateur un nombre composé d'autant de 9 qu'il y a de chiffres périodiques, suivis d'autant de zéros qu'il y a de chiffres irréguliers, s'il y en a, entre la virgule et la première période.

Ainsi, les *fractions* ordinaires équivalentes aux deux *fractions* périodiques, l'une simple et l'autre mixte,

$$3{,}47474\ldots \quad \text{et} \quad 51{,}317454545\ldots,$$

sont respectivement

$$\frac{347-3}{99} \quad \text{et} \quad \frac{5131745-51317}{99000}.$$

On voit, par la composition des dénominateurs de ces dernières, que les *fractions* périodiques simples proviennent de *fractions* ordinaires n'ayant à leurs dénominateurs ni le facteur 2 ni le facteur 5 ; et que, au contraire, les *fractions* périodiques mixtes proviennent de *fractions* contenant au moins l'un de ces facteurs 2 et 5 à leurs dénominateurs. Le nombre des chiffres irréguliers compris entre la virgule et la première période est d'ailleurs l'exposant de la plus forte puissance à laquelle les facteurs 2 et 5 entrent au dénominateur de la *fraction* ordinaire.

— *Fractions continues.* On désigne ainsi des expressions de la forme

$$a+\frac{1}{b}+\frac{1}{c}+\frac{1}{d}+\text{etc.}$$

dans lesquelles a, b, c, etc., désignent des nombres entiers. On nomme *quotients incomplets* les parties entières, a, b, c, etc., et *quotients complets* ces parties entières respectivement complétées par les parties fractionnaires qui doivent y être ajoutées. Les réduites successives d'une *fraction* continue sont les valeurs des développements arrêtés aux divers quotients incomplets.

La forme que prend d'elle-même l'expression du rapport entre deux grandeurs entre lesquelles on a poussé plus ou moins loin la recherche de la plus grande commune mesure est précisément celle d'une *fraction* continue. Il en résulte immédiatement : 1° que *toutes les réduites d'une* fraction *continue sont des* fractions *irréductibles* ; 2° qu'*elles sont alternativement plus petites et plus grandes que la* fraction *complète*, car arrêter la recherche de la plus grande commune mesure entre deux grandeurs à l'une des opérations qu'elle nécessite, c'est négliger une petite partie du reste dividende ou de la grandeur dont fait partie ce reste, et ajouter une nouvelle opération seulement aux précédentes, c'est faire porter l'erreur sur l'autre des deux grandeurs : deux opérations consécutives donnent donc des résultats, l'un trop petit, l'autre trop grand, ou inversement ; 3° l'*erreur diminue de plus en plus*, par conséquent les réduites sont *convergentes* ; 4° enfin, l'*évaluation d'un rapport sous forme de* fraction *continue peut donner une approximation indéfinie.*

On constate aisément que, deux réduites

$$\frac{P}{P'} \quad \text{et} \quad \frac{Q}{Q'}$$

étant données, on forme la suivante $\frac{R}{R'}$ en multipliant les deux termes de la seconde $\frac{Q}{Q'}$ par le dernier quotient incomplet entrant dans $\frac{R}{R'}$ et ajoutant respectivement les deux termes de la première $\frac{P}{P'}$; ainsi, r désignant le premier quotient incomplet négligé dans l'évaluation de la *fraction* continue par $\frac{Q}{Q'}$, on aura

$$\frac{R}{R'}=\frac{rQ+P}{rQ'+P'}.$$

Cette règle rend très-simple le calcul des réduites consécutives.

Le numérateur de la différence entre deux réduites consécutives est toujours 1, c'est-à-dire que

$$\frac{P}{P'}-\frac{Q}{Q'}=\frac{1}{P'Q'};$$

comme la *fraction* continue elle-même est comprise entre ces deux réduites, l'erreur commise en prenant la seconde pour valeur approchée est donc moindre que

$$\frac{1}{2P'Q'},$$

elle diminue donc très-rapidement.

On démontre, au reste, que *chaque réduite approche plus de la* fraction *continue que toute autre* fraction *qui aurait un dénominateur moindre que celui de cette réduite.*

Les quotients incomplets d'une *fraction* continue peuvent se représenter périodiquement les mêmes : on a alors une *fraction* continue périodique. Une pareille *fraction* est une racine d'une équation du second degré ; en effet, si l'on a, par exemple, à chercher

$$x=a+\frac{1}{b+}\frac{1}{c+}\frac{1}{a}+\frac{1}{b}+\frac{1}{c}+\frac{1}{a}+\ldots$$

on pourra, par un procédé analogue à celui qu'on emploie dans l'évaluation des *fractions* décimales périodiques, poser

$$x=a+\cfrac{1}{b+\cfrac{1}{c+\cfrac{1}{x}}};$$

ce qui n'est autre chose qu'une équation du second degré dont l'une des racines sera la valeur de la *fraction* proposée. (L'autre est négative et se sépare, par conséquent, d'elle-même.)

— *Fractions algébriques.* Ces expressions représentent des quotients de quantités quelconques, même incommensurables. Le calcul en est soumis aux mêmes règles que celui des *fractions* proprement dites à termes entiers.

En effet, $\frac{A}{B}$ désigne le quotient de A par B, qui s'exprime par le rapport des grandeurs dont A et B sont les mesures : or, le rapport de deux grandeurs ne change pas quand on les multiplie ou divise par un même nombre ; on peut donc multiplier ou diviser par un même nombre les deux termes d'une expression fractionnaire, sans changer la valeur de cette expression. On réduira donc deux expressions fractionnaires au même diviseur comme on réduit deux *fractions* au même dénominateur ; l'addition et la soustraction de ces expressions se fera par suite par les mêmes règles qui conviennent aux *fractions* ; quant à ce qui regarde la multiplication et la division, il suffit, pour constater encore l'identité des procédés de calcul, d'observer, d'une part, qu'une multiplication dans un rapport composé revient à une multiplication dans le rapport antécédent et à une division dans le rapport conséquent, et, de l'autre, qu'une division dans un rapport n'est autre que la multiplication dans le rapport inverse.

— *Fractions rationnelles.* On nomme *fraction* rationnelle une *fraction* dont les deux termes sont des polynômes entiers.

Les *fractions* rationnelles dépendant d'une seule variable forment le type le plus général des *fractions* algébriques *bien déterminées*, suivant l'expression de M. Liouville ; elles méritent à ce titre une étude spéciale.

L'intégration d'une différentielle

$$\frac{f(x)}{F(x)}dx,$$

dans laquelle $f(x)$ et $F(x)$ désignent deux polynômes entiers en x, est toujours possible en quantités finies, lorsque du moins on a pu résoudre l'équation $F(x)=0$, parce que alors la *fraction* $\frac{f(x)}{F(x)}$ peut être décomposée en *fractions* simples ayant pour numérateurs des constantes et pour dénominateurs les binômes correspondant aux racines de $F(x)=0$, ou les puissances de ces binômes, jusqu'à l'ordre de multiplicité des racines, lorsque l'équation $F(x)=0$ a des racines égales.

Nous commencerons par expliquer comment peut se faire cette décomposition.

Le numérateur $f(x)$ pourra toujours être supposé de degré moindre en x que le dénominateur, sans quoi la division faite permettrait de remplacer la *fraction* proposée par la somme d'une expression entière et d'une *fraction* remplissant la condition énoncée.

Nous distinguerons les deux cas où l'équation $F(x)=0$ aurait toutes ses racines différentes et où elle aurait des racines égales.

Dans le premier cas, si $a, b, c, \ldots, k, l$ désignent les m racines de l'équation $F(x)=0$, supposée du $m^{\text{ième}}$ degré, la *fraction* proposée pourra se mettre sous la forme

$$\frac{f(x)}{F(x)}=\frac{A}{x-a}+\frac{B}{x-b}+\ldots+\frac{K}{(x-k)}+\frac{L}{x-l},$$

A, B, ..., K, L désignant des constantes.

En effet, l'identification des deux membres devrait être, en tout cas, généralement possible, car, l'expulsion des dénominateurs réduisant les deux membres à des polynômes de degré $(m-1)$, cette identification n'exigerait que m conditions auxquelles pourraient satisfaire les m inconnues A, B, ..., K, L. Mais, comme il n'est pas évident que ces m équations du premier degré à m inconnues seraient toujours déterminées et compatibles, il faut encore donner un moyen effectif d'obtenir les inconnues A, B, ..., K, L.

L'identité à établir, pouvant être notée sous la forme

$$f(x)=A\frac{F(x)}{x-a}+B\frac{F(x)}{x-b}+\ldots+L\frac{F(x)}{x-l},$$

exige que la valeur de $f(x)$ soit celle du produit de A par la limite vers laquelle tend $\frac{F(x)}{x-a}$ pour $x=a$; car, dans l'hypothèse $x=a$, tous les autres termes du second membres disparaissent.

Or la limite de $\frac{F(x)}{x-a}$, pour $x=a$, est simplement $F'(a)$, qui ne saurait être nulle, puisque a est racine simple de $F(x)=0$.

La valeur de A, déterminée par la condition qu'on vient d'indiquer, est donc finie et déterminée : elle est représentée par

$$A=\frac{f(a)}{F'(a)},$$

et les valeurs de B, C,..., K, L, seraient déterminées de la même manière.

Or la substitution de ces valeurs établira bien l'identité qu'on avait en vue, car les deux polynômes

$$f(x) \quad \text{et} \quad A\frac{F(x)}{x-a}+B\frac{F(x)}{x-b}+\ldots+L\frac{F(x)}{x-l},$$

de degré $(m-1)$, ayant mêmes valeurs pour m valeurs $a, b, \ldots, k, l$ de la variable, ne sauraient plus aucunement différer.

Supposons, en second lieu, que l'équation $F(x)=0$ ait des racines multiples, et qu'en conséquence $F(x)$ puisse être notée sous la forme

$$F(x)=(x-a)^n(x-b)^p\ldots(x-k)(x-l);$$

la *fraction* proposée, dans ce cas, pourra être remplacée par

$$\frac{A_1}{(x-a)^n}+\frac{A_2}{(x-a)^{n-1}}+\ldots$$
$$+\frac{A_{n-1}}{x-a}+\frac{B_1}{(x-b)^p}+\frac{B_2}{(x-b)^{p-1}}+\ldots$$
$$+\frac{B_{p-1}}{(x-b)}+\ldots+\frac{K}{x-k}+\frac{L}{x-l}.$$

En effet, on voit bien d'abord, comme dans le cas précédent, que l'identification des deux membres fournirait toujours un nombre de conditions égal à celui des inconnues ; et, d'un autre côté, l'équation de ces deux membres, pour $x=a$, ne donnant qu'une condition propre à déterminer A_1 seulement, on pourrait, pour obtenir les coefficients suivants $A_2, \ldots, A_{n-1}$, dériver une, deux, trois, etc., fois les deux membres, préalablement rendus entiers, avant d'y faire $x=a$, ce qui fournirait autant d'équations pour déterminer successivement A_2, A_3, A_{n-1}, après A_1.

Mais on simplifie considérablement le calcul en donnant d'abord à la *fraction* proposée la forme

$$\frac{f(x)}{F(x)}=\frac{f(x)}{(x-a)^nF_1(x)}$$
$$=\frac{f(a+\overline{x-a})}{(x-a)^nF_1(a+\overline{x-a})}=\frac{1}{(x-a)^n}\frac{f(a)+f'(a)(x-a)+\frac{f''(a)}{1.2}(x-a)^2+\ldots}{F_1(a)+F_1'(a)(x-a)+\frac{F_1''(a)}{1.2}(x-a)^2+\ldots}$$

et divisant ensuite

$$f(a)+f'(a)(x-a)+\frac{f''(a)}{1.2}(x-a)^2+\ldots$$

par

$$F_1(a)+F_1'(a)(x-a)+\frac{F_1''(a)}{1.2}(x-a)^2+\ldots,$$

en considérant $(x-a)$ comme la variable.

En arrêtant la division au moment où l'on est parvenu au quotient à un terme en

$$(x-a)^{n-1},$$

on peut poser

$$\frac{f(x)}{F(x)}=\frac{1}{(x-a)^n}\frac{f(x)}{F_1(x)}$$
$$=\frac{1}{(x-a)^n}\left[A_1+A_2(x-a)+\ldots+A_{n-1}(x-a)^{n-1}+\frac{f_1(x)}{F_1(x)}\right]$$

ou

$$\frac{f(x)}{(Fx)}=\frac{A_1}{(x-a)^n}+\frac{A_2}{(x-a)^{n-1}}+\ldots$$
$$+\frac{A_{n-1}}{x-a}+\frac{f_1(x)}{F_1(x)},$$

$f_1(x)$ désignant le reste de la division, lequel sera toujours de degré moindre en x que $F_1(x)$, et la *fraction* $\frac{f_1(x)}{F_1(x)}$ restant à décomposer.

La décomposition peut donc toujours se faire, et il est aisé de voir, d'ailleurs, qu'elle ne pourrait se faire de plusieurs manières différentes.

Cela posé, revenons à l'intégrale

$$\int\frac{f(x)}{F(x)}dx;$$

elle se décompose en intégrales simples de la forme

$$\int\frac{dx}{x-a} \quad \text{et} \quad \frac{dx}{(x-a)^n}$$

qui s'obtiennent sans difficulté :

$$\int\frac{dx}{x-a}=L(x-a)$$

et

$$\int\frac{dx}{(x-a)^n}=\int(x-a)^{-n}dx$$
$$=-\frac{1}{n-1}(x-a)^{-n+1}=\frac{1}{n(-1)(x-a)^{n-1}}$$

Lorsque l'équation $F(x)=0$ a des racines imaginaires, on peut éviter les imaginaires en groupant convenablement les *fractions* simples obtenues ; mais cette pratique n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

FRACTIONNAIRE adj. (fra-ksi-o-nè-re — rad. *fraction*). Arithm. Qui a la forme d'une fraction : *Expression* FRACTIONNAIRE. ‖ *Nombre fractionnaire*, Nombre composé d'un nombre entier et d'une fraction, soit que le nombre entier soit exprimé comme tel, soit que le tout soit mis sous forme de fraction. Exemple : $3+\frac{2}{5}$ ou $\frac{17}{5}$.

— Gramm. *Numératif fractionnaire*, Nom de nombre qui exprime des parties d'unité, comme *demi*, *tiers*, *quart*, *cinquième*, etc.

— **Antonymes.** Entier, total.

FRACTIONNÉ, ÉE (fra-ksi-o-né) part. passé du v. Fractionner. Réduit en fractions, en petites parties : *Terrain* FRACTIONNÉ. *Nombre* FRACTIONNÉ.

FRACTIONNEMENT s. m. (fra-ksi-o-ne-man — rad. *fractionner*). Action de fractionner ; résultat de cette action : *Le* FRACTIONNEMENT *de la propriété. Plus les populations sont engagées dans les liens de la barbarie, plus le* FRACTIONNEMENT *est considérable.* (Maury.)

— Anat. Syn. de SEGMENTATION.

FRACTIONNER v. a. ou tr. (fra-ksi-o-né — rad. *fraction*). Réduire en fractions, en petites parties : FRACTIONNER *une propriété.* Mot créé par Grégoire.

Se fractionner v. pr. Etre fractionné : *De-*

puis la chute des girondins, le parti montagnard, resté seul, avait commencé à SE FRACTIONNER. (Thiers.)

FRACTIPÈDE (fra-kti-pè-de — du lat. *fractus*, brisé; *pes, pedis*, pied). Zool. Dont les pattes paraissent brisées.

FRACTURANT (fra-ktu-ràn) part. passé du v. Fracturer : *Coup* FRACTURANT *un os.*

FRACTURANT, ANTE adj. (fra-ktu-ran, an-te — rad. *fracture*). Qui est de nature à fracturer, qui est susceptible d'occasionner une fracture : *L'élasticité des os et l'action prompte de leur cause* FRACTURANTE *s'opposent à ce qu'ils ne se rompent que dans une partie de leur épaisseur.* (Boyer.)

FRACTURE s. f. (fra-ktu-re — lat. *fractura*; de *fractus*, rompu, v. FRACTION). Rupture avec effort : FRACTURE *d'une porte, d'une serrure. La terre continuant à se refroidir, des* FRACTURES *se produisirent dans l'épaisseur de sa croûte consolidée.* (L. Figuier.)

— Chir. Rupture violente d'un os ou d'un cartilage dur, par l'effet d'une cause externe : *Les os longs sont les plus exposés aux* FRACTURES. (Boyer.) ‖ *Fractures directes*, Fractures qui ont lieu dans l'endroit même où les causes agissent. ‖ *Fractures indirectes* ou *par contre-coup*, Fractures qui s'opèrent dans un endroit éloigné de celui où agissent les agents extérieurs.

— **Encycl.** Chir. Les *fractures* sont incomplètes ou complètes; elles varient selon le siége, la direction de la cassure, la position des fragments et les déplacements.

— FRACTURES INCOMPLÈTES. Les *fractures* incomplètes sont les plus rares; on ne les rencontre guère que dans le jeune âge ou chez les adolescents; elles sont produites ordinairement par un choc qui brise une certaine quantité de fibres du tissu osseux et donne aux autres une direction différente. Ces sortes de *fractures* sont les moins graves, non-seulement parce qu'elles ont lieu sur des sujets chez lesquels tout est disposé pour une prompte réparation osseuse, mais encore parce que rien ne favorise autant la formation du cal que l'exactitude dans les rapports des fragments. Il est une *fracture* qui tient le milieu entre la *fracture* incomplète et la *fracture* complète, c'est la *fracture* intra-périostale, c'est-à-dire celle dans laquelle le périoste est plus ou moins conservé. Cette dernière est dans des conditions très-favorables à la réparation immédiate. Les fissures des os, ces espèces de fentes longitudinales, sont des *fractures* incomplètes.

— FRACTURES COMPLÈTES. Dans ces sortes de *fractures*, la continuité de l'os est tout à fait détruite. Si elles se produisent sur un membre qui ait deux os, elles peuvent n'intéresser qu'un seul os ou les comprendre tous les deux. Lorsqu'un seul point de l'os est fracturé, la *fracture* est simple; si l'os présente plusieurs solutions de continuité, la *fracture* est dite *composée* ou *multiple;* dans ce cas, elle peut être double, triple, etc. On dit qu'une *fracture* est comminative, lorsqu'un os est brisé en un grand nombre de fragments qu'on appelle *esquilles*. Celles-ci sont divisées, d'après Dupuytren, en trois espèces : 1° les esquilles primitives, entièrement détachées de la masse de l'os et incapables de recouvrer la vie ; Cruveilhier, cependant, affirme qu'elle peuvent vivre et entrer dans la composition du cal ; 2° les esquilles secondaires, qui adhèrent encore par quelques liens; mais ceux-ci viennent à se rompre, et les esquilles, alors privées de vie, rentrent dans les conditions des primitives; elles peuvent pourtant s'enkyster et séjourner longtemps dans les chairs sans produire le moindre trouble ; 3° les esquilles tertiaires, qui résultent de la nécrose des os contus et qui restent en place jusqu'à la fin du travail d'élimination; ce sont de vrais séquestres. La *fracture* par écrasement se distingue de la *fracture* comminative en ce que, dans la première, les fragments, au lieu d'être complétement séparés les uns des autres, se pénètrent mutuellement; il y existe, pour ainsi dire, une espèce de tassement des os.

— *Siége*. Il y a une différence capitale dans la gravité des *fractures*, selon qu'elles siégent, dans les os longs, vers le centre ou aux extrémités, dans le voisinage des articulations ; pour les os plats, selon qu'elles se rapprochent plus ou moins du centre ou des bords.

— *Direction*. On a admis trois espèces de *fractures* d'après la direction des traits qui constituent la solution de continuité : 1° les *fractures* transversales ou en rave; 2° les *fractures* obliques ou en bec de flûte; 3° les *fractures* longitudinales. Les *fractures* transversales ne sont pas admises par Malgaigne, qui, prenant le sens rigoureux du mot, affirme que ces sortes de *fractures* présentent toujours des inégalités à l'extrémité des fragments et n'offrent jamais une cassure aussi nette qu'une jeune rave que l'on divise. Il les désigne sous le nom de *fractures* dentelées. Les *fractures* obliques présentent de grandes variétés sous le rapport de leur obliquité. Elles sont produites le plus souvent par contre-coup. Les surfaces cassées sont quelquefois en partie obliques et en partie perpendiculaires à l'axe de l'os. Quant aux *fractures* longitudinales, elles ne sont pas admises par tous les chirurgiens, mais elles existent cependant, et presque toujours avec une *fracture* oblique ou transversale. C'est l'os qui éclate, suivant sa longueur, à la suite d'un choc violent.

— *Déplacements*. Après une *fracture* quelconque, les fragments peuvent conserver leurs rapports naturels ou subir un déplacement plus ou moins considérable. Le premier cas se présente lorsque la cause fracturante n'a pas agi trop énergiquement, ou que des muscles, des ligaments nombreux et puissants s'insèrent aux deux portions de l'os cassé, ou bien encore quand les muscles qui passent sur la *fracture* sans s'y insérer sont dans un état d'antagonisme qui neutralise leur action. Ces circonstances se présentent rarement; les cas de déplacement sont donc les plus fréquents. On en admet quatre espèces :

1° *Déplacement suivant la direction*. Dans ce mode de déplacement, les fragments, entraînés par les muscles qui s'insèrent à leur extrémité non fracturée, tendent à se rapprocher, et le point fracturé devient le sommet d'un angle grandement obtus, dont la saillie se trouve ordinairement du côté où les puissances musculaires sont le moins énergiques. Telle est la *fracture* du corps du fémur, dont la convexité antérieure est exagérée, parce que les muscles de la région postérieure de la cuisse sont les plus nombreux et les plus puissants. Quelquefois un seul des fragments subit le déplacement, parce qu'il est entraîné par les muscles auxquels il donne attache.

2° *Déplacement suivant l'épaisseur*. On l'observe principalement dans les *fractures* transversales. Les deux extrémités de l'os tendent à se mettre à côté l'une de l'autre, et les nouvelles surfaces sont plus ou moins en contact; mais, si le déplacement est complet, il y a aussi chevauchement.

3° *Déplacement suivant la longueur*. Dans ce mode de déplacement, le fragment le plus éloigné du tronc remonte vers l'autre, de manière à produire un entre-croisement des deux parties de l'os. Il en résulte un raccourcissement du membre. Le fragment inférieur est attiré en haut par la contraction des muscles qui s'insèrent au-dessous du niveau du point fracturé.

4° *Déplacement suivant la circonférence*. Il est produit par la rotation du fragment inférieur et par toute la partie du membre située au-dessous du point fracturé. Cette rotation est un effet du poids du membre fracturé ou de l'action musculaire. Les quatre espèces de déplacement se combinent quelquefois ensemble et existent en même temps dans une seule *fracture*. Outre ces accidents, il en existe toujours d'autres plus ou moins intenses. Ainsi, les fibres musculaires voisines du point fracturé sont plus ou moins lacérées. Le périoste est arraché le plus souvent; les artères sont déchirées, un épanchement de sang s'opère dans les tissus et le liquide pénètre jusque dans le canal médullaire des fragments. Si la *fracture* résulte d'un choc violent, il y aura contusion des parties molles, inflammation et parfois suppuration. Cependant, cette dernière circonstance est peu à craindre, s'il n'y a pas de plaie et si le foyer de l'inflammation est à l'abri du contact de l'air.

— *Réparation*. La réunion des os s'opère par l'intermédiaire d'un tissu de nouvelle formation, désigné sous le nom de *cal*. Celui-ci tire son origine de l'épanchement d'un liquide particulier, appelé *lymphe plastique ossifiable*. Dupuytren admettait deux espèces de cal : le cal provisoire et le cal définitif. Le premier résulte de la solidification de la lymphe plastique entre les deux surfaces traumatiques de l'os. Le tissu médullaire des os longs s'ossifie ensuite en forme de virole et constitue une espèce de clou qui, s'enfonçant également dans l'extrémité des deux fragments, les maintient dans des rapports fixes jusqu'à ce qu'ils se soient soudés ensemble. Il faut de trente à quarante jours pour la formation du cal provisoire. Celui-ci est peu solide ; quand il est récent, il se laisse parfois déformer par le poids du corps et peut être rompu facilement. Quand la réunion des os est terminée, le cal disparaît par absorption ; mais il peut quelquefois devenir définitif. Le cal définitif est plus résistant que les autres parties de l'os, de sorte que, si ce dernier venait encore à être fracturé, la *fracture* aurait lieu en un autre point quelconque de son étendue plutôt qu'au niveau du point primitivement fracturé. Le cal provisoire est dû aux vaisseaux situés en dehors ou au dedans du canal médullaire ; le cal définitif est produit par les vaisseaux qui sont dans l'épaisseur même de l'os. Breschet et Villermé, après de nombreuses expériences, ont publié sur la réparation des os un travail dans lequel ils divisent en cinq périodes la formation du cal.

Première période. Elle comprend les huit ou dix jours consécutifs à l'accident qui a produit la *fracture*. Il se forme d'abord un épanchement sanguin dans le foyer du traumatisme; la moelle, les fibres musculaires, le tissu cellulaire acquièrent une consistance anomale; le sang se résorbe, les tissus s'injectent, se gonflent, deviennent lardacés ou gélatiniformes, et les extrémités de l'os brisé sont ensevelies sous cette masse indurée.

Deuxième période. Celle-ci se prolonge jusqu'au vingt-cinquième jour. L'engorgement des tissus diminue autour de la *fracture;* les muscles tendent à reprendre leur état normal ; mais le tissu cellulaire est encore engorgé, et il existe, au niveau de la *fracture*, une tumeur ovoïde dans laquelle se trouve le cal. La tumeur, homogène, blanchâtre, ne tarde pas à s'allonger et à devenir fusiforme ; son ventre correspond au point de section de l'os. Elle a une certaine consistance, présente l'aspect d'un fibro-cartilage et crie sous le scalpel. On remarque déjà à sa surface des fibres longitudinales passant à l'état cartilagineux ou osseux. Au niveau de la *fracture*, le canal médullaire des fragments est oblitéré par le gonflement de la membrane qui le tapisse, et la moelle n'existe plus dans ce point. Le tissu médullaire engorgé forme une espèce de cylindre qui se confond avec la substance gélatiniforme unissant les fragments, et qui passe rapidement à l'état cartilagineux, puis osseux. A la fin de cette période, le cal ne présente plus de crépitation, mais il est flexible.

Troisième période. Elle se prolonge du vingt-cinquième au quarantième ou au soixantième jour, selon l'état des sujets et le siége de la *fracture*. Durant cette période, la tumeur du cal devient osseuse. Ce travail s'effectue de dehors en dedans, et le périoste ne présente plus de trace de division. Les fragments ne sont pas encore réunis, la substance qui les sépare n'a pas encore changé de nature. Le cal est formé à l'extérieur par une virole osseuse, et, dans le canal médullaire, par une seconde virole ou bouchon osseux tout spongieux.

Quatrième période. Elle dure jusqu'au cinquième ou au sixième mois. La virole externe devient compacte, la virole interne durcit, mais reste à l'état spongieux ; la substance intermédiaire aux deux fragments osseux blanchit, se durcit et s'ossifie. Le cal définitif est enfin formé.

Cinquième période. Elle se prolonge jusqu'au douzième mois. La virole et le bouchon osseux disparaissent; le périoste et la moelle reprennent leur état normal. Cruveilhier a fait des expériences qui l'ont conduit à des résultats analogues à ceux de Breschet et de Villermé. Pour que la réunion des os fracturés s'opère régulièrement, comme on vient de le voir, il faut le concours d'un certain nombre de circonstances qu'on ne rencontre pas toujours. Ainsi, le contact permanent des fragments est indispensable, de même qu'une vitalité suffisante du tissu osseux. On peut en dire autant de l'immobilité des parties, et, selon Cooper, d'une certaine pression entre les deux surfaces mises en présence l'une de l'autre. Sans ces conditions, la réunion n'a pas lieu et l'on obtient une fausse articulation, qui prend tantôt la forme d'une diarthrose, tantôt celle d'une amphiarthrose. Dans le premier cas, l'un des fragments se creuse d'une cavité, tandis que l'autre s'arrondit. Les deux surfaces se couvrent d'une couche compacte qui peut s'user, ou d'un cartilage mince et incomplet, sans cesse humecté par un liquide analogue à la synovie. Une articulation mobile se trouve ainsi constituée. Dans le second cas, les deux fragments s'arrondissent, se couvrent d'un périoste épais et s'unissent par des faisceaux fibreux multipliés qui vont directement d'un fragment à l'autre; il n'y a pas de cavité articulaire. (Vidal de Cassis.)

— *Etiologie*. Les causes des *fractures* sont prédisposantes ou efficientes. Les premières sont locales ou générales. Parmi les causes prédisposantes locales, il faut placer la situation superficielle des os, qui les expose aux violences directes des corps extérieurs ; il en est ainsi pour le tibia, le radius. Les fonctions des os qui sont obligés de soutenir de lourds fardeaux sont encore une cause locale de *fracture*. On peut en dire autant de la paralysie, qui entraîne l'atrophie du tissu osseux, et de l'anévrisme, qui agit en usant les os. Parmi les causes prédisposantes générales, on peut ranger la vieillesse, le sexe masculin à cause de ses travaux, le jeune âge, le rachitisme, le scorbut, la goutte, les scrofules, la syphilis, etc. Les causes efficientes sont directes ou indirectes. Les premières produisent la *fracture* sur le point où elles agissent, les secondes sur un point plus ou moins éloigné de celui où leur action s'est exercée. Ainsi, lorsqu'un coup violent, porté sur l'avant-bras, produit la *fracture* du cubitus ou du radius, on dit que cette *fracture* est directe ; mais, si elle est produite par une chute du corps sur le poignet, on dira qu'elle est indirecte ou par contre-coup. Cette dernière variété est la plus fréquente. La contraction violente des muscles entraîne quelquefois la *fracture* des os : telles sont parfois les *fractures* de la rotule, du calcanéum et de l'olécrane ; mais les causes les plus fréquentes de ces accidents sont, sans contredit, les chutes des individus sur des corps durs et résistants et le choc de corps étrangers vulnérants sur les organes. On a quelquefois constaté des *fractures* sur le fœtus, sans trop pouvoir se rendre compte du mécanisme et des causes qui les avaient produites pendant la période de la vie intra-utérine.

—*Symptomatologie*. Les symptômes des *fractures* se divisent en deux ordres : les uns rationnels et les autres sensibles.

Symptômes rationnels. Le premier, le plus équivoque et le moins certain, est le craquement que le malade a perçu au moment de l'accident. Ce signe est très-imparfait, parce qu'il manque quelquefois, et souvent la déchirure ou le déplacement des tendons peuvent le produire sans qu'il y ait *fracture ;* la douleur existe presque toujours : elle résulte de l'irritation des parties molles, et elle est augmentée par la pression, et par le moindre mouvement imprimé à la partie fracturée. L'impossibilité des mouvements du membre fracassé est encore un signe important, mais il n'existe pas toujours. Lorsque les fragments s'adaptent parfaitement l'un à l'autre ou qu'ils s'implantent l'un dans l'autre de manière à rétablir la continuité de l'os, les mouvements sont encore possibles.

Signes sensibles. Les signes sensibles sont les plus sûrs dans le diagnostic des *fractures*. Le premier et le plus frappant, c'est la déformation du membre. Ce signe n'existe pas toujours, et, quand on le rencontre, il pourrait quelquefois tenir à une autre cause qu'une *fracture*. La déformation du membre résulte du gonflement des parties molles ou du déplacement des fragments. La crépitation est un des meilleurs signes des *fractures;* elle est produite par la collision des fragments osseux ; mais elle manque dans beaucoup de cas, et surtout dans les *fractures* dentelées, sans déplacement, lorsque les deux surfaces traumatiques sont retenues en contact par les dentelures ou par le périoste conservé. La crépitation est un bruit sec, rude, net, qui nous est transmis par l'oreille et quelquefois par la main seulement. Pour la produire, il suffit, dans la plupart des cas, d'imprimer d'une main quelques légers mouvements à la partie inférieure du membre, pendant que, avec l'autre main, on le soutient au niveau du point fracturé. On produit encore mieux ce phénomène en prenant un des fragments dans chaque main et en leur communiquant des mouvements en sens inverse. La mobilité anomale du membre est un signe important; mais elle peut manquer. Pour déterminer ce signe, on saisit le fragment inférieur du membre fracturé, et, en lui faisant exécuter divers mouvements, on voit le membre fléchir en un point qui n'est pas une articulation. La contusion et l'ecchymose sont des signes sensibles très-infidèles ; car ils peuvent manquer, exister plus ou moins loin de la *fracture* et même sans *fracture* aucune.

— *Pronostic*. Le pronostic des *fractures* varie suivant une foule de circonstances. Ainsi, il est beaucoup plus grave chez les vieillards que chez les enfants et les jeunes gens, parce que, chez les premiers, la consolidation s'opère difficilement, et que le décubitus dorsal, qu'ils sont quelquefois obligés de garder longtemps, entraîne souvent de graves complications du côté des viscères. Le siége de la *fracture* augmente parfois la gravité du mal ; ainsi, une *fracture* au voisinage d'une articulation sera beaucoup plus dangereuse que dans le corps de l'os. Les *fractures* par contre-coup sont moins graves que les *fractures* directes, à cause des lésions des parties molles qui accompagnent presque toujours ces dernières.

— *Traitement. Premiers soins*. « Lorsqu'un individu, dit Malgaigne, est atteint de *fracture* au membre supérieur, il lui est facile de se transporter lui-même jusqu'au lieu où il trouvera un chirurgien ; la main du côté sain sert à soutenir le membre malade, ou tout au plus est-il besoin d'une écharpe. Il en est autrement pour le membre inférieur. Il faut relever, transporter, déshabiller les malades ; toutes choses excessivement douloureuses, lorsqu'on ne sait pas s'y prendre. Pour relever le blessé et le mettre sur un brancard, la méthode la plus douce est celle-ci : un homme fort se place du côté opposé à la *fracture*, embrassant la poitrine d'une main et plaçant l'autre sous le bassin, tandis que le malade lui passe ses bras autour du cou. Si le sujet est très-lourd, il faut un aide spécial pour tenir le bassin, et, dans tous les cas, un second pour le membre sain. Deux autres aides tiennent le membre cassé par ses deux extrémités, en prenant soin de l'étendre légèrement et de le conserver dans une direction droite. A un signal donné, on soulève le malade et l'on glisse par-dessous lui le brancard, sur lequel on n'a plus qu'à le poser. Telle est également la manière de le transporter du brancard sur son lit, et, plus tard, de le changer d'un lit à l'autre. Les porteurs devront, autant que possible, être de la même taille. Si l'un était beaucoup plus grand que l'autre, on le mettrait du côté des pieds, afin que le poids du corps ne porte pas sur le membre fracturé. Pour déshabiller le malade, on maintient fixe le membre fracturé ; on ôte les vêtements qui se prêtent à cette mesure ; ceux qui recouvrent la *fracture* même doivent être décousus ou coupés avec des ciseaux ; alors, le lit étant disposé, les couvertures rejetées, l'appareil déployé sur le drap, on y porte enfin le malade. »

— *Traitement proprement dit*. Trois indications se présentent dans le traitement d'une *fracture* simple : 1° réduire la *fracture;* 2° maintenir la réduction ; 3° prévenir les accidents consécutifs.

Réduction. « La réduction des *fractures*, dit Malgaigne, est une opération qui a pour but de corriger les déplacements des fragments et de rendre à l'os fracturé sa direction, sa forme et sa longueur naturelles. La réduction comprend l'extension, la contre-extension et la coaptation. L'extension est la

traction que l'on exerce sur le fragment inférieur pour rendre au membre sa longueur primitive et au fragment sa direction normale. Les premiers chirurgiens employaient, pour réduire les *fractures*, des machines plus ou moins compliquées, des lacs, des liens qu'ils faisaient tirer par un plus ou moins grand nombre d'aides. Plus tard, ces moyens ont été abandonnés, et aujourd'hui on reconnaît leur utilité dans un certain nombre de cas..... Lorsqu'un aide, qui peut à peine développer une force de 30 kilogrammes, ne peut suffire pour réduire une *fracture*, deux ou un plus grand nombre deviennent nécessaires, et ils se gênent si l'on ne se sert pas de lacs. Le membre doit être placé dans une position telle, que la contraction des muscles ne s'oppose pas aux efforts d'extension. » Celle-ci est pratiquée d'abord dans le sens du déplacement des os, afin de dégager le fragment inférieur, et puis dans le sens de la direction du membre. Elle doit être exercée graduellement et sans secousses.

Contre-extension. La contre-extension consiste dans l'effort employé en sens inverse de l'extension, pour maintenir le corps ou la partie du membre fracturé voisine du corps, dans le but de l'empêcher d'obéir à la force extensive. Dans la plupart des cas, on fixe le tronc à des lacs formés d'un drap de lit.

Coaptation. La coaptation consiste à replacer les fragments bout à bout dans leurs rapports naturels. Cette manœuvre est toujours pratiquée par les mains du chirurgien, et souvent elle est inutile; car, par le seul fait d'une extension bien dirigée, les fragments se mettent d'eux-mêmes dans des rapports convenables. Malgaigne propose, dans certains cas de *fractures* de côtes, d'enfoncer le ténaculum dans les chairs, pour agir directement sur les fragments et les mettre en rapport. « Pour réduire une *fracture* (des membres), dit Vidal, un ou plusieurs aides tirent sur le fragment inférieur, tandis qu'un autre aide, placé vers la partie supérieure du membre, résiste à ces tractions et immobilise cette partie du membre ainsi que le tronc. Placé en dehors du membre fracturé, le chirurgien dirige la manœuvre. Quand les deux bouts de l'os ont été amenés au même niveau, ou même quand l'inférieur a été entraîné un peu au-dessous du supérieur, surtout dans les *fractures* dentelées, le praticien agit sur les deux fragments de manière à les placer bout à bout. »

La réduction une fois opérée, il faut la maintenir; on y parvient par le repos, la situation et les appareils contentifs. Le repos et l'immobilité de tout le corps ne sont pas absolument nécessaires. Ils seraient favorables à la consolidation; mais, trop prolongés, ils entraîneraient de graves dangers. Ils doivent être prescrits néanmoins dans les *fractures* de la colonne vertébrale. Pour les membres, il suffit d'une immobilité relative, et, pour les *fractures*, même du membre inférieur chez les vieillards, il faut employer des appareils qui permettent aux malades de se lever du lit le plus tôt possible. La position que l'on donne aux membres fracturés n'est pas indifférente au maintien de la réduction. Pour les membres supérieurs, on doit toujours préférer la demi-flexion; pour les membres inférieurs, on les laisse ordinairement dans une extension non forcée. Malgaigne conseille une flexion telle, que l'axe de la jambe fasse avec celui de la cuisse un angle d'environ 150 degrés.

— *Appareils contentifs.* Malgaigne rattache à six grandes classes les appareils imaginés pour les *fractures* en général; ce sont: 1° les appareils ordinaires ou à attelles; 2° les appareils inamovibles; 3° les appareils en plâtre; 4° les cuirasses; 5° les appareils hyponarthéciques; 6° les appareils à extension permanente.

Appareils à attelles. Ces sortes d'appareils sont employés en chirurgie depuis Hippocrate; ils ont eu l'assentiment de tous les siècles, et on les emploie encore aujourd'hui dans les *fractures* simples du membre supérieur chez l'adulte, et dans les *fractures* des membres pelviens et thoraciques chez les enfants. Le plus simple de ces appareils consiste en un bandage roulé en spirale, qui s'étend depuis l'extrémité inférieure du membre jusqu'au niveau de l'articulation située au-dessus du fragment supérieur. On y ajoute des compresses graduées, des attelles de bois, de carton ou de fer-blanc, et quelquefois des coussins. S'il existe des vides, on les remplit avec du coton. Tous ces appareils ne diffèrent entre eux que par le nombre et la forme des attelles. On les applique tous de la même manière.

Appareils inamovibles. Ce sont des bandages qui enveloppent le membre et que l'on imbibe d'un liquide à l'aide duquel ils acquièrent, en se desséchant, une grande solidité. Leur dénomination générale n'est donc pas tirée de leur structure même, mais de la règle suivie par leurs partisans, qui les laissent à demeure jusqu'à consolidation complète (Malgaigne). L'emploi des appareils inamovibles remonte aux chirurgiens arabes. Rhazis et Albucasis en firent usage. Plus tard, Lanfranc, Gui de Chauliac, Ambroise Paré, Fabrice d'Aquapendente, appliquèrent aussi ces appareils en se servant de l'albumine pour maintenir les différentes pièces en contact les unes avec les autres. En 1834, Seutin substitua l'amidon à l'albumine, et Velpeau, en 1837, la dextrine à l'amidon. L'appareil de Seutin se compose d'un premier plan de bandelettes sèches qu'il applique sur la peau dans toute la longueur du membre et qu'il enduit ensuite, sur leur face supérieure ou externe, d'une couche de colle d'amidon. Un second plan de bandelettes de Scultet est encore appliqué à sec sur le premier, et, comme lui, enduit d'une couche de la même colle. Deux longues attelles de carton épais et mouillé sont placées de chaque côté de la jambe d'une extrémité à l'autre, et, à l'extrémité inférieure, recourbées en demi-semelle, de manière qu'en les repliant au-dessous du pied on en tapisse toute la plante. On applique ensuite par-dessus un troisième plan de bandelettes largement recouvertes d'amidon. Si la *fracture* est compliquée de plaie, on pratique au moule une ouverture au niveau de la plaie, afin de pouvoir la surveiller. Si l'on a à craindre la compression, par suite de l'inflammation et de l'augmentation de volume du membre, on taille une zone longitudinale dans toute la longueur de l'appareil; on découvre ainsi une surface plus ou moins étendue, et, en écartant les bords de l'appareil, on peut prévenir les accidents. Ce bandage met de trente à quarante heures à sécher. Seutin en ajoute un provisoire, afin de prévenir sa déformation. Il emploie de préférence un ancien moule de *fracture* précédemment guérie. Le bandage de Velpeau ne diffère de celui de Seutin que par l'usage de la dextrine à la place de l'amidon, et par l'application du premier plan de bandelettes. Velpeau fait un simple bandage roulé en spirale, en ayant soin de ne pas couvrir les plaies, s'il en existe, pour éviter plus tard de couper l'appareil à leur niveau. Quatre ou cinq heures suffisent pour la dessiccation de ce bandage; mais, pour en empêcher la déformation, on l'entoure d'attelles de bois qu'on ne tarde pas à enlever. Laugier construit un appareil analogue avec des bandelettes de papier. Après les avoir enduites de pâte d'amidon, il les applique sur le membre, par quatre ou cinq couches, de la même manière que les bandelettes de Scultet.

Appareils en plâtre. Ces sortes d'appareils remontent encore aux Arabes, qui mélangeaient le plâtre, la chaux et le blanc d'œuf avec la farine de riz, pour obtenir une espèce de mastic. Hubenthal, en 1819, fabriquait cet appareil ainsi qu'il suit: « Je fais d'abord, dit-il, si cela est nécessaire, bien étendre le membre fracturé, soit par une machine à extension, soit par les mains d'un aide, et je tâche de remettre les extrémités des os déplacés dans leur position naturelle. Cela fait, je frotte le membre avec de l'huile tiède, afin de prévenir l'adhérence des poils. J'enduis ensuite la partie inférieure de ce membre d'une pâte faite avec parties égales de plâtre et de papier brouillard, réduits en bouillie avec une quantité suffisante d'eau. Ensuite, je fais tenir au-dessous du membre un morceau de carton courbé en gouttière, et je remplis de cette pâte et d'un seul coup tout l'espace compris entre le membre et le carton. Avant que la pâte soit devenue solide, je rends, à l'aide d'un couteau ou d'une spatule, le bord de cette moitié inférieure du moule tout à fait uni, et j'y fais plusieurs trous pour que la moitié supérieure s'y lie plus intimement. Je fais celle-ci en versant la pâte sur la face supérieure du membre, mais toujours après avoir graissé le bord de la moitié inférieure. Dans le cas où il y a des plaies, je pratique au moule autant d'ouvertures qu'il y a de plaies... Les deux moitiés sont unies par des bandes... » Afin de pouvoir, en cas de besoin, les séparer facilement, Mathyssen et Van de Loo ont proposé d'étendre du plâtre sur des bandelettes de linge ou de laine et de les mouiller au fur et à mesure qu'on les applique sur le membre. On obtient ainsi un appareil inamovible qui s'applique comme les autres appareils de *fracture* et qui a, sur les bandages amidonnés et dextrinés, l'avantage de sécher rapidement et de ne pas nécessiter l'emploi d'un appareil supplémentaire. Les appareils en plâtre ont certainement des avantages incontestables, tels que modicité de prix, facilité d'application, solidité permanente, pression égale sur tous les points; mais, par contre, ils présentent des inconvénients qui en font très-souvent rejeter l'emploi. Ainsi le poids de l'appareil, la chaleur que dégage le plâtre en se solidifiant, la compression qu'il exerce en se concrétant, nécessitent quelquefois sa destruction complète.

Les cuirasses. Malgaigne désigne sous ce nom toutes les machines destinées à fournir au membre fracturé une enveloppe complète. Ces appareils, aujourd'hui peu employés, se composaient, les uns, de deux gouttières superposées, en carton, en cuivre ou en fer-blanc, que l'on réunissait par trois liens; les autres, tout préparés, étaient mollement garnis à l'intérieur et munis d'une fenêtre pour panser les plaies.

Appareils hyponarthéciques. Le caractère principal de ces appareils est de laisser à découvert au moins la moitié antérieure du membre fracturé et quelquefois le membre tout entier. A cette classe appartiennent les gouttières, les boîtes, les coussins, les hamacs, les planchettes, les doubles plans inclinés, les appareils à suspension et les lits à *fracture*. Les gouttières remontent à l'époque d'Hippocrate. On les emploie surtout pour maintenir les *fractures* des membres inférieurs; mais rarement on les met en usage à l'exclusion de tout autre appareil. On enveloppe d'abord le membre d'un bandage, et on le place ensuite dans la gouttière qui remplace les attelles. Les gouttières sont en bois, en cuivre ou en fer-blanc. Mayor a fait construire des gouttières en fil de fer, qui sont très-légères et remplissent bien les indications; ce sont presque les seules employées aujourd'hui. Les boîtes ou caisses diffèrent des gouttières en ce qu'elles présentent un fond uni et deux parois latérales planes. On place le membre dans la boîte, et, pour l'immobiliser, on garnit les vides avec du linge, de la laine ou du coton cardé. Forster entoure le membre de sable mouillé, afin de l'assujettir. L'usage des coussins remonte à la plus haute antiquité. Tous les chirurgiens s'en sont servis et s'en servent encore; mais on ne peut les employer exclusivement que pour maintenir des *fractures* incomplètes et sans déplacement. Les hamacs ou appareils de suspension ne remontent pas à une époque bien éloignée. Mayor employait un de ces appareils dans tous les cas de *fracture* des membres inférieurs, et dans celles des membres supérieurs qui étaient compliquées de plaies. « Avec cet appareil, dit-il, est résolu ce problème si difficile, qu'il semble presque un paradoxe, de traiter un membre brisé, même avec les plus fâcheuses complications, par la simple position, sans attelles, et de permettre en même temps à ce membre d'exécuter, sans inconvénients ni douleur, tous les mouvements parallèles à l'horizon. » L'appareil de Mayor se compose d'une planchette destinée à recevoir le membre et suspendue par quatre liens fixés à chacun de ses quatre angles. Sur les bords de la planche sont des clous qui servent à attacher les liens contentifs du membre. On place sur la planchette un épais coussin, rempli de balle d'avoine, de crin ou de toute autre substance pouvant être facilement déplacée, afin de pouvoir lui donner la forme du membre. Le tout est fixé, par de longues cordes, au plafond ou au ciel du lit. L'appareil à suspension est très-avantageux en ce qu'il permet de voir chaque jour l'état de la *fracture*, et, sans déranger le malade, de remédier aux déplacements qui pourraient survenir. Le double plan incliné a pour but de maintenir le membre inférieur fracturé dans la demi-flexion. Cet appareil, en forme de pupitre, peut être construit avec des coussins ou avec deux planchettes. Si l'on se sert de coussins, on les superpose en mettant les plus larges en bas, les plus étroits en haut, de manière à obtenir une pyramide à double face ou à double plan, l'un pour reposer la cuisse, l'autre le mollet. Le sommet de la pyramide doit correspondre au creux poplité. Dupuytren disposait les coussins de manière à laisser le siége n'appuyer qu'imparfaitement sur le lit, afin que le poids du bassin produisît une extension continue sur le fragment supérieur. Lorsque l'on construit le double plan incliné avec des planchettes, on réunit celles-ci avec une charnière à la partie supérieure ou sommet, et, à la base, on place une espèce de crémaillère, de façon à pouvoir augmenter ou diminuer l'angle saillant correspondant au creux du genou. Les lits à *fractures* sont d'origine anglaise. « Celui d'Amesbury consiste, dit Malgaigne, en un cadre ou châssis horizontal supportant trois pièces de bois ou plans articulés, et assez longs, lorsqu'ils sont joints ensemble, pour qu'un adulte puisse s'y coucher tout étendu. Le plan supérieur, qui reçoit le tronc, est naturellement relevé du côté du chevet; le moyen, destiné aux cuisses, se compose lui-même de deux planches qui glissent l'une sur l'autre pour s'accommoder aux diverses longueurs du membre, et figure avec le troisième un double plan incliné; ce dernier, enfin, qui reçoit les deux jambes, porte cependant une semelle pour arrêter le pied au besoin, et, dans tous les cas, pour le protéger contre le poids des couvertures. Le plan supérieur est muni d'un matelas fort épais; les deux autres, d'un matelas moitié plus mince. Le plan fémoral est percé d'un trou auquel s'adapte un bassin pour recevoir les matières fécales, et le bassin est fixé à l'aide d'une ceinture qui passe en travers du plan supérieur. Enfin, les charnières sont mobiles et permettent de varier les angles des plans à volonté. »

Appareils à extension permanente. Ils ont pour but d'empêcher le déplacement des os fracturés après leur réduction. Ces appareils sont très-nombreux; on les emploie surtout pour les *fractures* de la cuisse et de la jambe. Un des plus commodes est celui de Baudens. Il se compose d'une caisse à ciel ouvert, rectangulaire et plus longue que le membre auquel elle est destinée. Elle a une paroi postérieure ou plancher, destinée à recevoir le membre, deux parois latérales et deux extrémités. Les parois latérales sont percées de trous distants de 0m,05 à 0m,06 les uns des autres. L'extrémité pelvienne est ouverte, l'extrémité digitale fermée par une petite planche garnie de trous et offrant, sur le bord supérieur, quelques échancrures pour donner passage aux liens extensifs. Toutes ces planches sont réunies par des charnières qui permettent d'écarter les parois de la boîte pour faciliter les pansements. Deux crochets, placés à l'extrémité inférieure de l'appareil, maintiennent les différentes pièces en rapport les unes avec les autres. Un large anneau destiné à recevoir la cuisse est adapté à la partie supérieure. Cet anneau, en peau de daim, doit être très-épais et bien garni de crin pour ne pas blesser le membre et les parties voisines. Il doit être assez grand pour prendre des points d'appui sur la branche ascendante du pubis, sur la hanche, le grand trochanter et l'os iliaque. A cet anneau sont attachées deux cordes solides destinées à la contre-extension. On a le soin de mettre sur le plancher de la boîte un matelas en crin pour supporter le membre, et quelques petits coussins pour le maintenir dans une position convenable. Des lacs extenseurs sont appliqués dans les différents trous pratiqués sur les parois de la caisse. Pour appliquer cet appareil, on abat les pièces latérales au moyen des charnières, et, après avoir placé le matelas sur le plancher de la boîte, on y repose le membre fracturé. Il faut préalablement engager jusqu'à la racine du membre l'anneau contre-extenseur, dont les cordes se réfléchissent sur l'extrémité pelvienne de l'appareil et viennent se fixer à l'extrémité digitale. Le membre est ensuite entouré d'un bandage spiral ordinaire que l'on applique en commençant par l'extrémité inférieure, en ayant soin de fixer, au pied et au genou, des bandes destinées à adapter les liens extensifs. Tout le bandage est recouvert d'un vernis gommé qu'on laisse se solidifier. Lorsque l'appareil est ainsi disposé, on replie le drap sur les parties latérales de manière à fournir des espèces de faux fanons, après quoi on ferme la boîte. Quand le bandage est solidifié, on procède à l'extension. Pour cela, il n'y a qu'à tendre les cordes de l'anneau contre-extenseur et les lacs du pied et du genou, que l'on fixe aux trous de la face inférieure ou des parois latérales de l'appareil.

Du choix de l'appareil. « Après une exposition si étendue, et pourtant encore bien incomplète, dit Malgaigne, de tant d'appareils dont chacun se présente avec l'autorité de noms recommandables, le premier embarras est de rejeter et de choisir, et surtout de savoir comment motiver son choix. Redisons, avant tout, que cette diversité presque infinie de moyens, pour arriver au même but, s'explique à merveille par deux faits généraux, savoir: que certaines *fractures* sont si bénignes, qu'elles guérissent parfaitement par toutes les méthodes et avec tous les appareils; et que d'autres sont si rebelles, qu'elles n'ont donné de succès complets et constants par aucune des méthodes et aucun des appareils connus; de telle sorte que, pour n'avoir pas suffisamment distingué les cas, chaque inventeur d'un procédé nouveau a toujours pu étaler ses propres succès et les opposer aux revers des autres. Soit une *fracture* sans déplacement, maintenue, d'ailleurs, par un os collatéral, comme une *fracture* dentelée du tibia ou du péroné: bandages, attelles, appareils inamovibles, planchettes hyponarthéciques, hamacs et même simples coussins, tout réussit, tout est bon, ce qu'il y a de plus simple et ce qu'il y a de plus compliqué; la seule règle que puisse s'imposer le praticien est d'écarter ce qui est trop visiblement inutile. En un mot, il n'y a là que l'indication la plus élémentaire du traitement de toutes les solutions de continuité: maintenir les fragments immobiles. Mais, s'il y a quelque déplacement qui menace de se reproduire, une nouvelle indication se présente: assurer, autant que possible, le rapport exact des fragments. Et cette indication générale se divise en autant d'indications particulières qu'il y a de variétés de déplacements. Le déplacement angulaire est généralement facile à vaincre; cependant, déjà les simples coussins et les hamacs n'offrent plus un soutien suffisant au poids du membre; il faut, au moins, un plan d'appui postérieur, planchette ou plan incliné, et quelquefois des soutiens latéraux, attelles, gouttières ou boîtes. Le déplacement par rotation demande quelque chose de plus; au membre inférieur, par exemple, il est essentiel de soutenir le pied contre un montant ou une semelle. Les déplacements en travers sont plus rebelles encore: il faut contenir les bouts saillants de l'os avec des attelles immédiates ou avec les cravates latérales de Sauter et Mayor; mais le premier moyen me paraît de beaucoup supérieur à l'autre, bien que encore il ne suffise pas toujours. Je ne dis rien du déplacement par écartement, qui réclame des appareils particuliers; enfin, lorsqu'il y a chevauchement opiniâtre, la seule ressource est l'extension permanente. Les appareils inamovibles, lorsqu'on les a convenablement soutenus durant tout le temps requis pour la dessiccation, remédient assez bien aux déplacements angulaires et par rotation, sauf le cas où ils deviennent trop larges par l'amoindrissement du membre; mais ils ne peuvent presque rien contre les déplacements selon l'épaisseur, et bien moins encore, malgré l'assertion contraire de Velpeau, pour suppléer à l'extension permanente..... Quel que soit l'appareil que l'on préfère, il doit garantir le membre, autant que possible, contre les excoriations, les escarres, l'œdème et l'ankylose, et le laisser suffisamment à découvert pour permettre de reconnaître les accidents dès leur apparition. »

Faut-il réduire immédiatement les fractures? Les auteurs ne sont pas tous d'accord à ce sujet. Dupuytren, Sanson, Velpeau ré-

duisent les *fractures* aussitôt après l'accident. « Il me paraît évident, dit Sanson, que, la cause de l'inflammation étant le déplacement des fragments et leur action irritante sur les chairs ambiantes qu'ils déchirent, il est plus rationnel de faire cesser la cause du mal en opérant la réduction, pour obtenir la chute de l'inflammation, que de chercher à combattre cet effet, en laissant subsister la cause qui l'entretient. » Quant à Malgaigne, « l'inflammation est là, dit-il, pour démontrer que, dans la période inflammatoire, les efforts de la réduction sont non-seulement inutiles, mais qu'ils donnent souvent lieu à des suppurations mortelles, et quelquefois à la gangrène. D'un autre côté, quand il y a eu spasme des muscles, la réduction a été suivie parfois de délire et d'accidents tétaniques. De ces faits il faut donc conclure que le spasme musculaire et l'inflammation sont deux contre-indications à la réduction. La seule pratique rationnelle à suivre alors, c'est de mettre le membre dans la position la plus convenable, et de combattre l'irritation spasmodique ou inflammatoire par des moyens appropriés. » On s'est demandé encore à quelle époque il convient le mieux d'appliquer et d'enlever les appareils des *fractures*. Il est évident que l'appareil contentif doit être appliqué immédiatement après la réduction de la *fracture*, à moins qu'il n'y ait des contre-indications. Quand le membre est raccourci, qu'il est le siége d'un gonflement considérable, il vaut mieux attendre, le ramener lentement et graduellement à sa longueur normale, et laisser disparaître le gonflement avant d'appliquer toute espèce d'appareil. Celui-ci, d'après Larrey, doit être laissé jusqu'à la fin du traitement; Boyer, au contraire, le lève tous les cinq ou dix jours. La première méthode serait sans doute la meilleure, si l'on n'avait à craindre aucun accident; mais il arrive souvent que l'appareil se relâche ou que le membre diminue de volume, et, les fragments n'étant plus exactement maintenus, il peut y avoir chevauchement. Si, au contraire, il survient du gonflement par suite d'une inflammation, on voit quelquefois gangrène la se déclarer. On ne peut prévenir tous ces accidents qu'en soulevant l'appareil de temps en temps. Lorsque le travail de consolidation est assez avancé pour que rien de tout cela ne soit à craindre, on peut laisser l'appareil jusqu'à la consolidation complète, c'est-à-dire jusque vers le quarantième ou le cinquantième jour. Malgré tous ces moyens et toutes les précautions dont on peut s'entourer, il arrive souvent que les *fractures* prennent une consolidation difforme. On ne peut y remédier qu'en agissant sur le cal. V. le mot CAL.

— *Complications des fractures*. Une *fracture* est compliquée, dit Follin, toutes les fois qu'elle s'accompagne d'accidents généraux ou de désordres locaux de nature à aggraver la lésion principale, à retarder ou à compromettre la consolidation, à nécessiter un traitement spécial. Les accidents qui peuvent compliquer les *fractures* sont les suivants :

1° *Contusion*. La contusion existe toujours dans les *fractures*, mais elle peut être plus ou moins considérable. Lorsqu'elle est légère, elle constitue à peine une complication; mais, si elle détermine le gonflement du membre, il faut suspendre l'application de l'appareil. Si elle a désorganisé les téguments, il faut la traiter comme une plaie.

2° *Plaies*. Si les plaies ne communiquent pas avec le foyer de la *fracture*, cette complication est peu grave; elles guérissent comme sur un autre point quelconque du corps. Si, communiquant avec le foyer de la *fracture*, elles sont petites, étroites, sans contusion, on peut espérer une réunion par première intention; mais, si elles sont larges, fortement couturées, que l'air pénètre profondément dans les cavités de la *fracture*, il y aura inflammation suppurative, retard dans la formation du cal, abcès, gangrène, érysipèle phlegmoneux, résorption purulente, accidents qui entraîneront la mort du blessé, ou tout au moins la perte du membre.

3° *Issue des fragments*. Lorsqu'un fragment fait issue, il faut se hâter de le réduire; mais cette réduction est quelquefois impossible; dans ce cas, on pratique les débridements nécessaires, et si, malgré cela, on ne peut obtenir la réduction, on fait la résection du fragment extérieur.

4° *Blessure des vaisseaux*. La déchirure d'une veine est un accident généralement peu grave; la compression suffit ordinairement pour arrêter l'épanchement sanguin; si c'est une artère qui a été lésée, il faut immédiatement en faire la ligature.

5° *Esquilles*. Les esquilles, par leur présence au milieu des parties molles, jouent souvent le rôle d'un véritable corps étranger. Les esquilles primitives doivent être extraites le plus promptement possible. Les esquilles secondaires ne doivent être extraites que lorsqu'elles sont passées à l'état d'esquilles primitives. Les esquilles tertiaires sont éliminées par la suppuration.

6° *Fractures au voisinage des articulations*. Ces *fractures* sont extrêmement graves, à cause de la communication qui peut exister avec la cavité articulaire. Dans ce cas, l'amputation est presque toujours nécessaire.

7° *Emphysème spontané*. Cette complication est assez rare, mais elle est une des plus graves. Les blessés chez lesquels elle survient succombent presque tous à la gangrène, et telle est la fréquence de cette terminaison, que Malgaigne n'hésite pas à conseiller dans ces cas l'amputation immédiate.

— *Traitement*. Le traitement des *fractures* non compliquées est des plus simples. Diète durant les premiers jours; saignée générale si le sujet est robuste et s'il y a à craindre un développement inflammatoire; lavements émollients, boissons laxatives, si les garde-robes sont difficiles. L'appareil ne doit être définitivement enlevé que lorsque la consolidation est complète. Dans les cas de complication et de non-consolidation, on a conseillé : 1° une immobilité plus prolongée du membre dans un appareil inamovible; 2° des vésicatoires placés au niveau de la *fracture;* 3° la cautérisation à l'aide d'un caustique appliqué sur les fragments dénudés; 4° le frottement des fragments; 5° le séton, consistant en une mèche de linge que l'on passe entre les deux surfaces traumatiques; 6° la ligature, que l'on pratique en passant un fil métallique autour des parties fibreuses de la fausse articulation; les deux bouts s'engagent par une ouverture unique faite aux téguments, et l'on augmente la constriction chaque jour; 7° la résection de l'extrémité de chacun des fragments; 8° l'acupuncture, qui consiste à maintenir la réunion des fragments par des pointes métalliques. V. BANDAGE, CAL, CHEVAUCHEMENT.

— Bibliogr. Lassusi *Dissertatio de naso fracto* (Paris, 1765); Druedang, *Dissertatio de fractura ossis nasi* (Gœttingue, 1798); Desault, *Mémoire sur les condyles fracturés du maxillaire inférieur* (1813, in-8°); Cavasse, *Essai sur quelques fractures traumatiques des cartilages du larynx*, thèse (Paris, 1859); Louis, *Remarques et observations sur la fracture et la luxation des vertèbres* (*Archiv. gén. de méd.*, 1836); Malgaigne, *Recherches sur les variétés et le traitement des fractures des côtes* (*Archiv. gén. de méd.*, 1838); Magendie, *Mémoire sur les fractures des cartilages des côtes* (*Bibl. méd.*, t. XIV); Sabatier, *Mémoire sur la fracture du sternum* (*Mém. de l'Institut*, t. II); Gerdy, *Observations et réflexions sur les fractures de la clavicule* (*Archiv. gén. de méd.*, 1834); Guérin, *Du traitement des fractures qui se consolident généralement d'une manière vicieuse* (*Archiv. gén. de méd.*, 1845); Desault, *Mémoire sur la fracture de l'angle inférieur de l'omoplate* (*Œuvres chirurgicales*, 1813); Nélaton, *Sur les fractures de l'acromion* (*Journ. de chirurgie*, 1845); Desault, *Mémoire sur la fracture du col de l'humérus et sur celle de son extrémité inférieure* (*Œuvres chirurgicales*, 1813); Malgaigne, *Mémoire sur les fractures de l'extrémité supérieure de l'humérus* (*Journ. de chirurgie*, 1845); Camper, *De fractura patellæ et olecrani* (Hayæ, 1789); Diday, *Mémoire sur les fractures de l'extrémité inférieure du radius* (*Archiv. gén. de méd.*, Paris, 1837); Lecomte, *Recherches nouvelles sur les fractures indirectes de l'extrémité inférieure du radius* (*Archiv. gén. de méd.*, 1860); Malgaigne, *Recherches sur les fractures du sacrum et du coccyx* (*Journ. de chirurgie*, 1846); Bordenave et Rufin, *De fractura colli femoris* (1771); Louis, *Observations sur les fractures du col du fémur* (*Mém. de l'Ac. de chir.*, 1768); Sabatier, *Sur la fracture du col du fémur* (*Mém. de l'Ac. de chir.*, 1768); Vardier, *De fractura colli femoris* (Paris, 1771); Richerand, *Diss. sur les fractures du col du fémur* (Paris, an VII); Gérard, *Mémoire sur les fractures du col du fémur* (Gand, 1805); Gerdy, *Observ. sur les fractures du col du fémur* (*Archiv. gén. de méd.*, 1834); Sabatier, *Mémoire sur les fractures en travers de la rotule* (*Mém. de l'Acad. des sciences*, 1786); Richerand, *Mémoire sur les fractures de la rotule* (*Mém. de la Société d'émulation*, t. III); Pouteau, *Mémoire sur les fractures du péroné* (*Œuvres posthumes*, 1784); Desault, *Mémoire sur les fractures de la jambe* (*Œuvres chirurgicales*, 1813); Maisonneuve, *Recherches sur la fracture du péroné* (*Archiv. gén. de méd.*, 1840); Malgaigne, *Nouvelle méthode de traitement pour les fractures très-obliques de la jambe* (*Journ. de chirurgie*, 1843); Desault, *Mémoire sur les fractures du calcanéum* (*Œuvres chirurgicales*, 1814); Malgaigne, *Mémoire sur les fractures par écrasement du calcanéum* (*Journ. de chirurgie*, 1843).

— Art vétér. L'histoire des *fractures* présente certainement un très-grand intérêt dans la pathologie vétérinaire; mais, au point de vue pratique, elle ne saurait avoir la même importance relative que dans la chirurgie de l'homme, parce que, dans un très-grand nombre de circonstances, les *fractures* chez les animaux constituent des maladies ou bien absolument incurables par elles-mêmes, ou bien trop difficilement réparables. Dans ce dernier cas, soit que les animaux ne puissent redevenir capables, après leur guérison, de suffire aux mêmes services, soit qu'il faille un trop long temps pour obtenir leur rétablissement, il n'est pas avantageux d'en entreprendre la cure. Aussi, le plus souvent, les propriétaires des animaux affectés de *fractures* les font abattre, pour ne pas courir les chances trop incertaines d'un traitement dispendieux; mieux vaut, leur semble-t-il, et en cela ils ont raison, employer à l'acquisition de sujets nouveaux et immédiatement capables d'un travail productif la somme souvent considérable qu'il faudrait sacrifier, sans certitude d'un succès même éloigné, à la restauration d'une machine dont un des ressorts est brisé; « car, dit M. Bouley, il ne faut pas l'oublier, nos animaux domestiques, à de rares exceptions près, remplissent, dans notre économie sociale, le rôle de machines dont la valeur est nécessairement subordonnée aux services qu'elles sont capables de rendre, et qui ne peuvent pas rester inactives sans que cette valeur décroisse proportionnellement, parce que, pendant le temps même de leur inactivité, leur entretien demeure coûteux sans compensation. » De là vient que, bien que les *fractures* soient assez fréquentes chez nos animaux domestiques, ces maladies sont cependant loin d'occuper dans la pathologie vétérinaire une place considérable. En effet, en pareille circonstance, le vétérinaire n'a, le plus souvent, qu'à reconnaître l'existence du mal et à en constater l'incurabilité absolue ou relative. Mais, même circonscrite dans ces limites, la mission de l'homme de l'art exige, pour être bien remplie, une connaissance approfondie du sujet, car son jugement doit être d'autant plus sûr qu'il peut être suivi d'effets plus prompts, comme l'abatage immédiat du malade.

Cependant, dans certains cas, le pronostic n'est pas toujours nécessairement défavorable, et l'impossibilité de guérir les *fractures* n'est pas une loi fatale. Il est des cas, en effet, où le traitement des *fractures* doit être tenté, soit que le propriétaire des animaux croie de son intérêt bien entendu d'en essayer la cure, soit que la valeur des sujets se trouve assez élevée pour qu'un traitement réussi compense les frais qu'il doit entraîner, soit, enfin, que l'usage ultérieur de ces sujets ne se trouve pas compromis par la nature de l'accident, quand bien même, après la guérison, une irrégularité persisterait dans le fonctionnement de l'appareil dont un des rouages aurait été brisé. Il reste donc encore à la thérapeutique une part assez large pour que l'étude des *fractures* soit digne d'intérêt en médecine vétérinaire.

FRACTURÉ, ÉE (fra-ktu-ré) part. passé du v. Fracturer. Brisé avec effort : *Porte, serrure* FRACTURÉE.

— Chir. Qui a subi une fracture : *Os* FRACTURÉ. *Membre* FRACTURÉ.

FRACTURER v. a. ou tr. (fra-ktu-ré — rad. *fracture*). Briser avec effort : FRACTURER *une porte, une serrure.*

— Chir. Faire une fracture : FRACTURER *un os, un membre.*

Se fracturer v. pr. Etre fracturé : *L'os* SE FRACTURA *en plusieurs endroits.* (Acad.)

FRA-DIAVOLO (*Frère-Diable*), brigand napolitain, dont le nom était **Michel Pezza**. Il quitta le métier de fabricant de bas pour se joindre à une troupe de brigands dont il ne tarda pas à devenir le chef et qui répandit la terreur dans les Calabres. Sa tête fut mise à prix. Cependant, lorsque le cardinal Ruffo entreprit de contraindre les Français à évacuer le royaume de Naples en 1799, Fra-Diavolo obtint son pardon, fut employé par le cardinal et reçut un brevet de colonel ou de chef de bande insurgée. A la tête de sa troupe, il fit la guerre aux Français, continua à se livrer à des actes d'odieuse cruauté, se réfugia dans les Calabres, après la conquête du royaume de Naples par Bonaparte, y excita des soulèvements, passa dans l'île de Caprée, puis débarqua à Sperlonga avec une troupe nombreuse, signala son passage par des vols, des assassinats, des incendies, et finit par tomber entre les mains des Français, qui lui firent expier ses crimes sur le gibet (1806). C'est le général Hugo, père de notre grand poëte, qui fit lui-même cette capture. Scribe a poétisé le hideux bandit et en a fait le héros d'un opéra-comique. V. l'article suivant.

Fra-Diavolo ou l'**Hôtellerie de Terracine**, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 28 janvier 1830.

L'auteur a versé à pleines mains dans cette œuvre la verve, le sentiment, la gaieté, et une foule de mélodies charmantes qui sont devenues populaires.

Fra-Diavolo, sous le nom de marquis de San-Marco, est à la piste d'un riche voyageur anglais, lord Kokbourg, que sa femme accompagne. Le bandit, qui, par sa bonne mine et le train qu'il mène, a su gagner la confiance de mylord, a appris de lui qu'il possédait une somme considérable, et, en homme habile, il a donné avis à sa troupe de cette bonne aubaine, ainsi que du chemin par où doivent passer les voyageurs. Le coup est fait lestement; mais les diamants seuls de milady tombent entre les mains des voleurs; une cassette, qui renferme 500,000 florins, leur échappe. Les deux voyageurs arrivent à l'hôtellerie de Terracine, tenue par Matteo; des carabiniers, à la poursuite de Fra-Diavolo, s'y sont arrêtés un instant pour s'y reposer, et lord Kokbourg raconte à Lorenzo, leur brigadier, le malheur qui vient de lui arriver. Plus de doute, c'est la bande de Diavolo. Lorenzo part à la tête de sa compagnie, après avoir dit un adieu éternel à Zerline qu'il aime, mais que son père, Matteo, veut marier à Francesco, riche fermier des environs. Arrive Fra-Diavolo, en costume de marquis; il retrouve mylord et sa femme, et ne les perd pas de vue; feignant d'être de plus en plus amoureux de milady, il lui dérobe, dans une scène de tendresse, un médaillon où se trouve son portrait entouré de diamants, qu'elle était parvenue à soustraire à la vue des bandits. Mylord a fait mettre à la porte de l'hôtellerie une pancarte par laquelle il promet une récompense de 10,000 fr. à celui qui lui fera retrouver l'écrin de milady. Lorenzo revient de la montagne; il a rencontré la bande de Fra-Diavolo, une lutte terrible s'est engagée, et vingt brigands sont restés sur la place. On a retrouvé sur l'un d'eux un écrin que Lorenzo montre à mylord; c'est celui de milady, qui est enchantée de revoir ses diamants, et qui donne à Lorenzo la récompense promise. Il pourra donc maintenant prétendre à la main de Zerline, car il est aussi riche que son rival. Mais tout ceci ne fait pas l'affaire, ou plutôt les affaires de Fra-Diavolo. Il a appris de milady où se trouve la fameuse cassette renfermant les 500,000 florins, et comme la nuit s'avance, il fait cacher deux de ses affidés, Beppo et Giacomo, dans l'hôtellerie.

La nuit est venue, tout le monde dort dans l'hôtellerie; le faux marquis donne à ses deux affidés les instructions nécessaires pour pénétrer dans la chambre de mylord et s'emparer de la précieuse cassette, ainsi que des 10,000 francs que Lorenzo a remis à Zerline; mais, au moment où ce projet s'accomplit, on frappe avec violence à la porte de l'hôtellerie. Zerline se lève aussitôt, et le marquis, ainsi que ses deux affidés, sont obligés de se blottir dans un cabinet. C'est Lorenzo qui revient avec sa compagnie; il a rencontré un paysan qui, connaissant parfaitement Fra-Diavolo pour avoir été son prisonnier pendant trois jours, leur a dit qu'il n'était point dans la montagne, mais qu'il l'avait vu, la veille, prendre la route de Terracine. Le bruit d'un meuble qu'on renverse trahit la présence de Fra-Diavolo et de ses affidés dans le cabinet. Lorenzo et mylord se dirigent vers l'endroit où le bruit s'est produit, lorsque Fra-Diavolo sort vivement du cabinet et se présente à leurs regards. Lorenzo et mylord demeurent surpris de sa présence dans le cabinet et lui en demandent l'explication. Fra-Diavolo, pour se sauver ainsi que ses deux acolytes, leur répond qu'il venait à un rendez-vous galant. Mais mylord et Lorenzo sont intéressés l'un et l'autre à savoir qui l'attirait en ces lieux : alors Fra-Diavolo prend à part mylord et lui montre le médaillon renfermant le portrait de sa femme; plus de doute, c'est pour milady qu'il venait; puis, attirant d'un autre côté Lorenzo, il lui affirme que Zerline lui avait donné un rendez-vous. « Ainsi, s'écrie Lorenzo, Zerline me trompait! » Un duel est la conséquence de cette double révélation; mais Fra-Diavolo est tranquille, en songeant que ses hommes le débarrasseront de ses deux rivaux. Il s'éloigne et les laisse confondus et désespérés, surtout Lorenzo, qui était auparavant si heureux de pouvoir prétendre à la main de Zerline.

Au troisième acte, la noce de Zerline et de Francesco s'apprête. Lorenzo, qui a quitté Zerline en lui rendant la promesse qu'il a reçue d'elle, se dirige vers les rochers où doit avoir lieu son duel avec le marquis. Zerline ne comprend rien à la fureur concentrée de Lorenzo, qui la croit coupable et qui lui a reproché sa perfidie. Quant à Fra-Diavolo, il est allé en toute hâte vers la montagne pour prévenir ses amis, et a placé dans le creux d'un arbre un billet, adressé à Beppo et à Giacomo, par lequel il leur ordonne, aussitôt que la noce aura quitté l'hôtellerie, de l'en prévenir en sonnant la cloche de l'ermitage. Alors il viendra avec ses amis, pour s'emparer de mylord et surtout de sa cassette. Beppo et Giacomo reviennent à l'auberge et se font servir à boire, et, tout en buvant, ils s'égayent sur un propos qui a été tenu la veille au soir par Zerline, lorsqu'elle était prête à se coucher, et qu'ils ont entendu de l'endroit où ils étaient cachés. Zerline demeure surprise d'entendre ses propres paroles répétées par deux inconnus. La noce va partir; Zerline, au désespoir, s'approche de Lorenzo et le supplie de lui donner l'explication de son étrange conduite. Lorenzo, ne pouvant plus se contenir, lui rappelle l'amant qu'il a trouvé, la nuit précédente, caché près de sa chambre, et s'éloigne rapidement. Cet aveu est pour Zerline un trait de lumière. Elle demande à faire une révélation; tout le monde s'empresse autour d'elle; alors elle jure qu'elle était seule dans sa chambre, et que, cependant, par un mystère qu'elle ne cherche pas à approfondir, des paroles qu'elle a prononcées, et que Dieu seul aurait dû entendre, viennent d'être répétées par deux hommes qu'elle ne connaît pas, et elle désigne Beppo et Giacomo. Lorenzo ordonne qu'on s'empare de leurs personnes : on les fouille et l'on trouve sur eux deux poignards et un papier. Lorenzo s'empare vivement du billet; c'est l'ordre laissé par Fra-Diavolo dans le creux de l'arbre. Ce billet révèle à Lorenzo le coup que méditait Fra-Diavolo; mais ce dernier va tomber dans un piége. Lorenzo fait cacher ses soldats, ainsi que les paysans, derrière les buissons et dans les ravins qui bordent la route. Il fait monter Giacomo, accompagné d'un carabinier, dans le clocher de l'ermitage, et lui ordonne de sonner la cloche. Quant à Beppo, il reste en scène à portée de la carabine de Lorenzo, qui lui ordonnera ce qu'il aura à faire. Giacomo sonne la cloche de l'ermitage; à ce signal, Fra-Diavolo paraît sur le haut de la montagne, et, apercevant Beppo, qui est seul

sur le devant de la scène, il lui demande s'il peut avancer sans crainte et si tous les gens de la noce sont partis. Beppo, sur l'injonction de Lorenzo, lui répond : « Oui, capitaine. » Alors Fra-Diavolo s'approche sans défiance, suivi de quelques hommes; mais il est bientôt cerné par les carabiniers et les paysans, qui le font prisonnier; et comme il faut qu'un opéra-comique finisse par un mariage, Lorenzo épouse Zerline.

Tel est le livret original et intéressant sur lequel le compositeur avait à jeter les fleurs de sa musique; il l'a fait avec une profusion qui prouve la merveilleuse fécondité de son talent. Nous ne pouvons signaler tous les morceaux remarquables qui émaillent cette œuvre, ce serait signaler la partition tout entière. L'ouverture, en particulier, est une composition hors ligne; il est impossible de rien entendre de plus original, de plus mouvementé, et où l'inspiration s'unisse à la science d'une manière plus intime. Puis, dans le premier acte, c'est l'introduction, très-habilement dialoguée; l'air de Paméla : *Ah! quel voyage abominable!* les couplets de mylord : *Jé voulais bien, jé voulais bien*; le quintette entre mylord, milady, le marquis, Zerline et Matteo : *Que vois-je, c'est elle!* les couplets gracieux chantés par Zerline : *Voyez sur cette roche;* la scène entre le marquis et Paméla : le *Gondolier fidèle;* le trio bouffe entre les deux précédents et mylord : *Jé n'aimais pas le musique;* enfin la grande scène qui termine le premier acte.

Au second acte, l'air de Zerline : *Quel bonheur, je respire*, etc. ; la fameuse barcarolle : *Agnès la jouvencelle;* la grande scène du coucher de Zerline, avec la cavatine : *Oui, c'est demain qu'on me marie;* le chœur : *Oui, la prudence*, etc. ; le trio entre Lorenzo, mylord et le marquis, et le quintette qui termine l'acte.

Au troisième acte, le grand air de Fra-Diavolo : *Je vois marcher sous ma bannière;* le chœur : *C'est aujourd'hui Pâques fleuries;* la romance de Lorenzo : *Pour toujours, disait-elle*, et la grande scène qui termine l'acte.

Depuis la création de cet ouvrage, il a été remonté bien des fois pour les débuts d'artistes jaloux de se faire entendre dans une œuvre d'une aussi grande valeur.

Nous reproduisons ici quelques-unes des pages de cette remarquable partition. Il nous semble inutile d'insister sur le mérite de cette musique, toujours fine et spirituelle, qui ne tombe jamais dans la trivialité.

COUPLETS.

1er Couplet. *Allegro.*

DEUXIÈME COUPLET.

Jé voulais bien, jé voulais bien
Payer les bijoux et la soie;
Et pour qu'à la mode on vous voie,
Par an dépenser tout mon bien;
Jé voulais bien, jé voulais bien!
Mais, moi, suivre votre méthode?
Mais, être un époux à la mode,
Comme on en voit tant ici-bas?
Jé voulais pas, jé voulais pas! etc.

BALLADE.

1er Couplet. *Allegretto.*

DEUXIÈME COUPLET.

S'il menace la tête
De l'ennemi qui se défend,
Pour les belles on prétend
Qu'il est tendre et galant.
Plus d'une qu'il arrête,
Témoin la fille de Pietro.
Pensive rentre au hameau
Dans un trouble nouveau.
Tremblez!
Car, voyant la fillette,
Tout bas chacun répète :
Diavolo! Diavolo! Diavolo!
Diavolo! Diavolo! Diavolo! (*bis*)

TROISIÈME COUPLET.

Il se peut qu'on s'abuse,
Ma belle enfant, peut-être aussi
Tout ce qui se perd ici
N'est-il pas pris par lui?
Souvent, quand on l'accuse,
Auprès de vous, maint jouvenceau
Pour quelque larcin nouveau,
Se glisse incognito.
Tremblez!
Cet amant qui soupire,
C'est de lui qu'on peut dire :
Diavolo! Diavolo! Diavolo!
Diavolo! Diavolo! Diavolo! (*bis*)

BARCAROLLE.

1er Couplet. *Andantino con moto.*

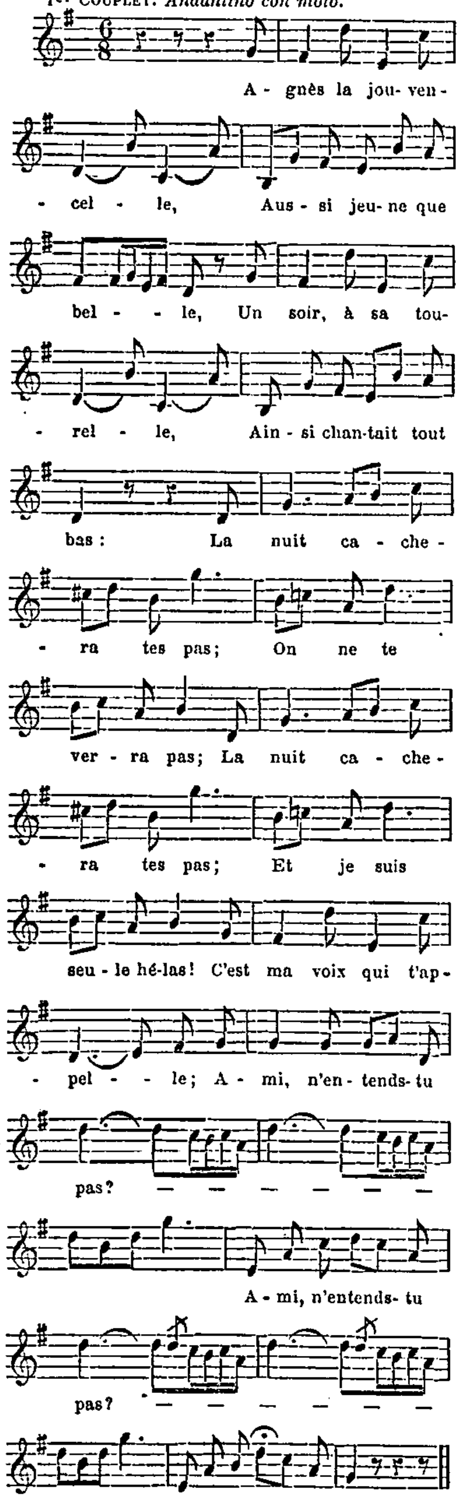

DEUXIÈME COUPLET.

L'instant est si prospère!
Nulle étoile n'éclaire
Ta marche solitaire.
Pourquoi ne viens-tu pas?
Le jour, ma grand'mère, hélas!
Est toujours sur nos pas.
Mais, ma grand'mère, là-bas,
Dort après son repas.
L'instant est si prospère!
Ami, n'entends-tu pas? (*ter*)

FRAEHN (Christian-Martin), orientaliste et numismate allemand, né à Rostock (Mecklembourg-Schwerin) en 1782, mort à Saint-Pétersbourg en 1851. Il se livra avec passion à l'étude des langues orientales, surtout de l'arabe, se vit contraint, pour vivre, d'aller enseigner le latin en Suisse (1804); mais, grâce à la recommandation de son ancien maître Tychsen, il obtint, en 1807, une chaire de langues orientales à l'université de Kasan, et reprit avec une nouvelle ardeur ses travaux favoris. En même temps, il s'occupa beaucoup de numismatique, enrichit le musée de Kasan de nombreuses pièces, et fit, dans ce but, plusieurs voyages dans l'intérieur de la Russie. En 1817, l'Académie de Saint-Pétersbourg chargea Fraehn d'examiner et de mettre en ordre son riche cabinet de médailles. Celui-ci s'en acquitta avec tant de talent, que l'Académie l'admit au nombre de ses membres et le nomma surintendant de sa bibliothèque. Bientôt après, le savant numismate fut appelé à la direction du Musée asiatique de Saint-Pétersbourg, admis au conseil d'Etat et associé à presque toutes les sociétés savantes de l'étranger. Fraehn déploya jusqu'à la fin de sa vie la plus grande activité. Il a revisé plus de 3 millions de médailles, et s'est occupé avec une louable ardeur des antiquités musulmanes. Outre 90 volumes d'écrits manuscrits, on lui doit 150 ouvrages ou mémoires, parmi lesquels nous citerons : *Description de quelques médailles inédites frappées par des princes sassanides et bouïdes* (1808); *Antiquitatis Muhamedanæ monumenta varia* (1810-1822); *De nummorum bulgaricorum fonte antiquissimo* (1816); *Matériaux pour la numismatique musulmane*, en allemand (1819); *Sur les Russes et les Khazares* (1819); *Collection des médailles musulmanes du Musée asiatique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg* (1821, in-8o); *Relations d'Ibn-Fodhlan et d'autres géographes arabes sur les anciens Russes* (1823, in-4o); les *Monnaies des kans de la tribu de Djoudji* (1832, in-4o); *Notice chronologique d'une centaine d'ouvrages arabes, persans et turcs, qui manquent en grande partie aux bibliothèques de l'Europe* (1834, in-4o); *Recueil de petits traités relatifs à la numismatique musulmane* (1839), etc.

FRAGA, autrefois *Flavia Gallica*, ville d'Espagne, province et à 87 kilom. S.-E. d'Huesca, sur la rive gauche de la Cinca, ch.-l. de juridiction civile; 3,986 hab. Cette petite ville, aux rues étroites, tortueuses et en pente, était autrefois une place forte, défendue par un château dont les ruines couronnent une montagne voisine. Pendant qu'elle appartenait aux Maures, elle soutint plusieurs siéges et vit périr sous ses murs Alphonse Ier, roi d'Aragon, dit le Batailleur. L'église San-Pedro, ancienne mosquée, est surmontée d'une haute tour carrée à trois corps et terminée par une flèche.

FRAGARIA s. m. (fra-ga-ri-a — du lat. *fragrare*, sentir bon). Bot. Nom scientifique du genre fraisier.

FRAGARIÉ, ÉE adj. (fra-ga-ri-é — rad. *fragaria*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au fraisier. ‖ On dit aussi FRAGARIACÉ.

— s. f. pl. Tribu ou sous-tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre fraisier.

FRAGE adj. (fra-je). Fragile. ‖ Vieux mot.

FRAGELLE s. f. (fra-gè-le). Moll. Section des monodontes, genre de mollusques gastéropodes.

FRAGÉRIE s. f. (fra-jé-rî). Bot. Syn. de LASIORHIZE.

FRAGIFÈRE adj. (fra-ji-fé-re — du lat. *fraga*, fraise; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un fruit ressemblant à la fraise.

FRAGIFORME adj. (fra-ji-for-me — du lat. *fraga*, fraise; *forma*, forme). Bot. Qui présente l'apparence d'une fraise.

FRAGILAIRE s. f. (fra-ji-lè-re — du lat. *fragilis*, fragile). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, de la famille des bacillariées, comprenant une dizaine d'espèces : *Les* FRAGILAIRES *sont des animaux à carapace simple.* (E. Duponchel.)

— Bot. Genre d'algues marines.

FRAGILARINÉ, ÉE adj. (fra-ji-la-ri-né — rad. *fragilaire*). Infus. Qui ressemble à une fragilaire.

— s. f. pl. Famille d'algues marines, qui a pour type le genre fragilaire.

FRAGILE adj. (fra-ji-le — lat. *fragilis*, du même radical que *frango*, c'est-à-dire de la racine sanscrite *bhrag*, rompre, briser). Qui se casse, qui se brise facilement : *Vase* FRAGILE. *La porcelaine est belle, mais elle est* FRAGILE. (Acad.) *L'albâtre serait la plus belle des pierres, si elle n'était molle et* FRAGILE. (Trév.)

— Fig. Qui peut être détruit facilement, qui n'est pas solidement établi : *Fortune* FRAGILE. *Les grandeurs de ce monde sont des biens* FRAGILES. (Acad.) *Les liaisons et les amitiés de la cour sont* FRAGILES. (La Rochef.) *Rien n'est si* FRAGILE *qu'une domination purement fondée sur la force.* (Jouffroy.) *Le bonheur de l'homme est encore plus* FRAGILE *que le sort des Etats.* (Guizot.) *En littérature, la gloire la plus éclatante est en même temps la plus* FRAGILE. (A. Fée.) *Deux nations rivales peu-*

vent s'allier par circonstance; mais, quoi qu'on fasse, leur alliance sera toujours FRAGILE *et éphémère.* (E. de Gir.)

Les œuvres des humains sont *fragiles* comme eux.
VOLTAIRE.

Qu'un éclat passager, qu'une beauté *fragile*,
Ne nous fixent jamais aux dépens de l'utile.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Extrêmement mobile, très-sujet à tomber en faute : *Résolution* FRAGILE. *Esprit* FRAGILE. *Sexe* FRAGILE. *La nature est* FRAGILE. (Acad.) *La chair est* FRAGILE. (Acad.) *L'homme* FRAGILE *pèche contre ses principes, l'homme faible les abandonne.* (Boiste.) *Admirons les vertus, mais souvenons-nous que les vertus mêmes sont* FRAGILES. (Chateaub.) *Le Parisien est un être* FRAGILE *comme le verre.* (C. Dollfus.)

— **Syn. Fragile, débile, faible, frêle.** V. DÉBILE.

— **Antonymes.** Solide, durable.

FRAGILEMENT adv. (fra-ji-le-man — rad. *fragile*). Avec fragilité : *Un vase* FRAGILEMENT *construit.*

FRAGILITÉ s. f. (fra-ji-li-té — rad. *fragile*). Caractère de ce qui est fragile; facilité à se casser, à se briser : FRAGILITÉ *du verre, de la porcelaine. On a mis la gloire du luxe à posséder des choses qui pussent tout d'un coup périr entièrement par leur* FRAGILITÉ. (Trév.)

Toute votre félicité
En un moment tombe par terre,
Et, comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la *fragilité*.
P. CORNEILLE.

— Fig. Instabilité, inaptitude à durer : *Ce n'est que l'oubli de la* FRAGILITÉ *de la vie et une confiance sans raison d'échapper de tous les dangers, qui fait résoudre les hommes à entreprendre des voyages au bout du monde.* (Nicole.) *Les richesses nous sont enlevées par la violence des hommes ou nous échappent par leur propre* FRAGILITÉ. (Fléch.) ‖ Facilité à pécher, à succomber : FRAGILITÉ *humaine. Péchés de* FRAGILITÉ. FRAGILITÉ, *tu es synonyme de femme.* (Shakspeare.) *Il échappe toujours quelque péché à la* FRAGILITÉ *humaine.* (Bon.) *La mortalité nous rend faibles, et dans cette* FRAGILITÉ *on fait aisément des fautes.* (Boss.) *Malgré la* FRAGILITÉ *de l'espèce humaine, notre état naturel est d'être raisonnables.* (Mme de Genlis.) *Il est rare que la femme pèche autrement que par entraînement, par* FRAGILITÉ. (Michon.)

Quelque effort qu'ici-bas l'homme fasse à bien vivre,
Il est souvent trahi par sa *fragilité*.
CORNEILLE.

— **Allus. litt. Et comme elle a l'éclat du verre, Elle en a la fragilité,** Vers de *Polyeucte*. V. VERRE.

FRA GIOVANNI, peintre florentin, plus connu sous le nom d'ANGELICO. V. ce mot.

FRAGMENT s. m. (fra-gman — lat. *fragmentum*; de *frangere*, rompre. V. FRACTION). Morceau d'une chose brisée : FRAGMENTS *de porcelaine.* ‖ Reste d'un objet important par son prix, son travail ou sa rareté : FRAGMENTS *d'une statue antique, d'une colonne, d'une inscription. Les antiquaires recherchent curieusement les* FRAGMENTS *des inscriptions de statues et autres monuments de l'antiquité.* (Quatremère.) *Une médaille fruste, un* FRAGMENT *de bronze, ne font pas moins tressaillir un antiquaire que la fraîche parure et les parfums de la femme adorée ne font tressaillir le cœur de l'amant.* (Ad. Paul.) *Qui aurait jamais cru que nous verrions de nos yeux, que nous toucherions de nos mains des* FRAGMENTS *de la ville anathématisée par le prophète?* (Th. Gaut.)

— Partie, parvenue jusqu'à nous, d'un livre, d'un traité, d'un ouvrage ancien : FRAGMENTS *d'un poëme.* FRAGMENTS *de Salluste, d'Ennius. Le système de vocalisation massorétique, en s'appliquant aux* FRAGMENTS *d'Esdras et de Daniel, les a défigurés.* (Renan.) ‖ Morceau, passage d'un livre, d'un ouvrage non encore terminé ou que l'auteur n'a pu achever ou n'a pas cru devoir compléter : FRAGMENTS *historiques, philosophiques, poétiques, etc. Publier des* FRAGMENTS.

— Fig. Partie d'une chose, par opposition au tout : *Connaître la vérité par* FRAGMENTS *est encore quelque chose.* (Villem.) *L'idée, comme l'entendent les logiciens, n'est qu'un* FRAGMENT *de l'action totale par laquelle procède l'esprit humain.* (Renan.)

— Jurispr. *Fragment pur*, Nom donné par les jurisconsultes à un fragment tiré de l'ouvrage même d'un auteur, par opposition aux fragments extraits d'un citateur ou d'un commentateur.

— B.-arts. Nom donné autrefois à chacun des actes de différents ballets représentés successivement le même jour : *Jouer des* FRAGMENTS. ‖ Drame lyrique dont chaque acte représente une action séparée.

— Chir. Chacun des morceaux d'un os fracturé.

— Anc. pharmac. *Les cinq fragments précieux*, Eclats qui se détachent du saphir, du grenat, de l'hyacinthe, de l'émeraude et de la cornaline, et qui passaient pour avoir des vertus cordiales.

Fragments de philosophie cartésienne, par V. Cousin. V. PHILOSOPHIE.

Fragments de philosophie scolastique, par V. Cousin. V. PHILOSOPHIE.

FRAGMENTABLE adj. (fra-gman-ta-ble — rad. *fragmenter*). Susceptible de se réduire en fragments.

FRAGMENTAIRE adj. (fra-gman-tè-re — rad. *fragment*). Composé de fragments : *Il n'est point de vraie philosophie partielle ou* FRAGMENTAIRE. (Lamenn.)

FRAGMENTAIREMENT adv. (fra-gman-tè-re-man — rad. *fragmentaire*). Par fragments : *Traiter les questions* FRAGMENTAIREMENT, *au lieu de les prendre par le point où elles se touchent toutes, c'est prêter merveilleusement aux digressions.* (P. Leroux.)

— Petit à petit, progressivement : *Ce qui rend la vieillesse très-triste, c'est que nous vieillissons* FRAGMENTAIREMENT. (D. Stern.)

FRAGMENTATION s. f. (fra-gman-ta-si-on — rad. *fragmenter*). Action de partager en fragments, de réduire en fragments : *Le despotisme dans la cité est corrélatif à* LA FRAGMENTATION *du genre humain.* (P. Leroux.)

FRAGMENTÉ, ÉE (fra-gman-té) part. passé du v. Fragmenter. Réduit en fragments : *Nation* FRAGMENTÉE. *Armée* FRAGMENTÉE.

— Dont on a séparé un fragment.

FRAGMENTER v. a. ou tr. (fra-gman-té — rad. *fragment*). Réduire en fragments, diviser : FRAGMENTER *un Etat, une administration.*

Se fragmenter v. pr. Etre réduit en fragments : *La petite armée polonaise* S'EST FRAGMENTÉE *en guérillas, qui recommencent à éparpiller la guerre.* (H. Martin.)

FRAGMENTEUX, EUSE adj. (fra-gman-teu, eu-ze — rad. *fragment*). Qui résulte d'une réunion de fragments.

FRAGNITO ou **MONFORTE**, bourg d'Italie, prov. de la Principauté Ultérieure, district et à 27 kilom. N.-O. d'Ariano, près de la rive gauche du Tamaro; 2,500 hab.

FRAGNITO-L'ABBATE, bourg d'Italie, prov. de la Principauté Ultérieure, district et à 30 kilom. N.-O. d'Ariano; 2,000 hab. Foires importantes. Plusieurs églises remarquables.

Fragoletta, roman de Henri de Latouche (Paris, 1829). Nous avions entrepris l'analyse de *Fragoletta*, et nous désespérions d'atteindre le but sans froisser, malgré nous, la morale, quand nous avons rencontré dans M. Sainte-Beuve la page suivante, que nous nous empressons de transcrire. « *Fragoletta* est un livre impossible à analyser; c'est l'histoire d'un hermaphrodite. Un des amis de M. de Latouche, en causant, lui avait donné l'idée d'un roman psychologique sur ce sujet. M. de Latouche hésita, rejeta l'idée d'abord, et finit, quelque temps après, par la reprendre et par l'envelopper dans ce qu'il appelait une composition politique. « J'en ai » mis quelque chose dans une composition » politique, oui, politique, écrit-il à cet ami, » et je me réserve de vous en parler; car je » sais que je fus désagréablement étonné » quand je trouvai dans la préface de *Trilby* » qu'on m'avait pris un sujet sans me le dire. » Ici, ce n'est pas le monstre tel qu'il se pré» sentait à vous, et tel, je crois, qu'il ne faut » pas le peindre. » Dans *Fragoletta*, en effet, l'auteur affecte d'étaler sur le premier plan les horreurs de la révolution de Naples, en 1798, les cruautés et les réactions de la populace et de la cour après l'évacuation de l'armée française; mais il se complaît beaucoup trop à décrire les royales délices qu'il prétend flétrir. Le roman de *Fragoletta* est traversé de scènes tortueuses, insidieuses, qui inquiètent l'imagination et surprennent les sens. Je ne puis indiquer qu'un endroit louable et véritablement touchant, c'est quand le major d'Hauteville, à son retour d'Italie, traverse sa contrée natale du Berry et reconnaît cette rivière de son pays, la Creuse, tant illustrée par Mme Sand, et que M. de Latouche a, le premier, signalée à l'attention des paysagistes. » Ici, M. Sainte-Beuve cite un charmant passage de *Fragoletta*. « O poëte, s'écrie-t-il ensuite, que n'avez-vous continué plus longtemps dans cet ordre d'impressions naturelles! Vous étiez là aux sources de l'inspiration, de la consolation véritable, de la poésie limpide et de la vie. Pourquoi fuir si vite ces choses simples que vous sentiez pourtant par éclairs, et vous aller embarrasser à plaisir dans les tortuosités de vos propres voies? »

FRAGON s. m. (fra-gon). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des liliacées, tribu des asparagées, comprenant une douzaine d'espèces : *On multiplie le* FRAGON *piquant par ses graines.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *fragons* sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles alternes, simples, réduites à des écailles membraneuses; les rameaux sont aplatis et simulent des feuilles; à leur centre naissent les fleurs, qui sont hermaphrodites ou dioïques, et auxquelles succèdent des baies arrondies et succulentes. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins. La plus connue est le *fragon piquant* (*ruscus aculeatus*), appelé aussi, suivant les localités, *brusc*, *houx*, *frêlon*, *petit houx*, *myrte épineux*, *buis piquant* ou *sauvage*, etc. C'est un arbrisseau toujours vert, glabre, piquant, rappelant de loin le port du myrte. Ses rhizomes (vulgairement *racines*) sont traçants. Ses tiges aériennes s'élèvent droit et ne dépassent guère la hauteur d'un mètre; elles sont très-flexibles et difficiles à rompre, et se ramifient beaucoup. Les dernières divisions constituent de petits rameaux ovales, aplatis, pointus et piquants, longs d'environ 2 centimètres. Leur apparence est telle, qu'au commencement de ce siècle plusieurs botanistes les prenaient encore pour des feuilles, et que bien des personnes continuent à partager cette manière de voir. Mais, comme le fait observer avec raison A. Saint-Hilaire, « il est impossible à l'observateur attentif de considérer ces rameaux comme tels, puisqu'ils naissent eux-mêmes à l'aisselle d'une feuille avortée, et qu'ils portent des fleurs, caractères qui ne sauraient appartenir qu'aux branches. Ici, comme dans tous les axes, tiges ou rameaux aplatis, les feuilles sont toujours petites ou avortées; ainsi, d'un côté, il y a excès; de l'autre, défaut de développement, nouvel exemple de ces balancements d'organes, non moins fréquents dans le règne végétal que dans le règne animal. » Les fleurs sont petites, dioïques, blanches, solitaires, et naissent vers le milieu de la face supérieure des rameaux aplatis; elles se montrent deux fois dans l'année, en juin et en décembre; les fruits sont d'un rouge de corail, du volume d'une petite cerise; ils mûrissent à la fin de l'automne et persistent durant tout l'hiver.

Cet arbrisseau, que Virgile mentionne dans sa septième églogue, était bien connu des anciens. Il croît dans les bois montueux des régions chaudes et tempérées de l'Europe, et paraît préférer les endroits secs et rocailleux. Il s'accommode très-bien de l'ombre et ne redoute qu'un soleil trop vif. Peu difficile sur l'exposition et sur la nature du sol, il est également peu sensible à l'extrême humidité et à l'extrême sécheresse. Il croît à peu près partout; néanmoins, il préfère une exposition ombragée et une terre légère; dans le Nord, il faut le placer à une exposition chaude et abritée. On peut le propager de graines, semées au printemps; la seconde année, on repique les plants en pépinière. Dans le Nord, il craint les grands froids et exige une légère couverture durant l'hiver. A cinq ou six ans, on peut le planter à demeure, et dès lors il n'exige plus aucun soin de culture. Le plus souvent, on multiplie le *fragon* par éclats de pieds, faits à la fin de l'hiver ou au commencement du printemps. Cette opération manque quelquefois; pour que les éclats reprennent bien, il est bon qu'ils forment des touffes un peu fortes.

On se sert avantageusement du *fragon*, dans les jardins, pour parer la nudité du sol, sous les arbres, dans l'intérieur, ou mieux, sur les bords des bosquets, le long des allées, etc. Il produit un très-bon effet au premier rang des massifs, surtout à l'exposition nord. Il figure d'ailleurs très-bien dans toutes les conditions, grâce à son port élégant, à ses touffes d'un vert foncé et à ses fruits d'un beau rouge. C'est sans contredit une des plus belles parures d'hiver pour les jardins d'agrément. Il est encore très-convenable pour fortifier le bas des haies de défense, ou même pour les constituer entièrement, comme cela se pratique en Italie. Ces haies sont si bien fournies, que les petits animaux, tels que les poules et les lapins, ne peuvent les traverser.

Les racines ou rhizomes de cette plante ont une saveur d'abord légèrement douceâtre et mucilagineuse, qui devient un peu amère et âcre quand on continue de les mâcher. Elles sont encore employées en médecine, mais beaucoup moins qu'autrefois, comme apéritives et diurétiques; elles forment une des cinq racines apéritives majeures des anciennes pharmacopées. On les a préconisées contre l'hydropisie, la gravelle, la jaunisse et les pâles couleurs. On dit aussi qu'elles peuvent servir au tannage. C'est au mois de septembre qu'on les récolte pour les dessécher et les conserver. Les jeunes pousses du *fragon* se mangent, dans plusieurs endroits, en guise d'asperges. Les tiges garnies de feuilles (ou des organes auxquels on donne ce nom) servent à faire des balais; en Italie, on en entoure les viandes pour les préserver des atteintes des souris. Dans les pays où cet arbuste est abondant, on s'en sert pour chauffer le four. Les rameaux, qui sont très-flexibles, servent à faire des houssines, et il paraît que les anciens les utilisaient pour lier les vignes. Les baies sont comestibles, mais peu agréables au goût. Les oiseaux en sont très-friands; aussi conseille-t-on de planter le *fragon* dans les remises. Ces fruits participent d'ailleurs des propriétés médicales des racines; on en faisait autrefois une conserve, vantée contre les ardeurs d'urine et la gonorrhée. Les graines torréfiées sont un des meilleurs succédanés du café, le premier, le seul même, d'après De Candolle; elles en ont l'arome, au point que bien des personnes peuvent s'y méprendre; elles sont seulement un peu fades, parce que le principe amer y manque; mais on pourrait le leur donner artificiellement.

Le *fragon hypophylle* est plus petit que le précédent; mais ses rameaux aplatis sont plus longs, non piquants; ils ressemblent encore davantage à des feuilles et portent des fleurs sur leurs deux faces. Tout cela le rend, dans les jardins, plus agréable que le *fragon* commun. Nous en dirons autant du *fragon hypoglosse*, espèce voisine ou peut-être simple variété du *fragon hypophylle*, dont il diffère par ses rameaux foliacés, encore plus longs et moins larges, et par ses fleurs accompagnées d'une languette assez grande. On donne à ces deux espèces le nom de *laurier alexandrin*, parce que c'était, d'après quelques érudits, le *laurier* dont on se servait dans l'antiquité pour tresser des couronnes aux vainqueurs. Ces deux arbrisseaux croissent dans les régions méridionales de l'Europe, dans les lieux montueux et ombragés; ils ont les mêmes propriétés et peuvent servir aux mêmes usages que le *fragon* piquant. On les cultive à peu près de même; mais ils sont moins rustiques.

FRAGONARD (Jean-Honoré), peintre d'histoire, né à Paris en 1734, mort dans la même ville en 1806. Son père le destina d'abord au notariat; mais il ne fit qu'une courte apparition dans une étude de notaire, et, fort jeune encore, suivit les écoles de dessin. Chardin, Vanloo et François Boucher lui donnèrent successivement des leçons; il fit de rapides progrès, grâce à un travail soutenu, secondé par de merveilleuses dispositions naturelles. Boucher s'émerveilla d'un élève si bien doué et qui « travaillait quinze heures par jour; » il lui donna des soins tout particuliers. Aussi, quoique plus tard Fragonard ait su se former un genre à lui, ses œuvres gardent toutes l'empreinte de l'influence exercée sur lui par les exemples qu'il avait eus sous les yeux à l'atelier, et, comme cela arrive le plus souvent, ce sont les défauts du maître que l'on retrouve dans l'élève : trop d'affectation dans la distribution des groupes et dans l'expression des figures. Le travail assidu de Fragonard à l'atelier porta bientôt ses premiers fruits : proclamé grand prix de Rome, il partit pour l'Italie. Laissons-le raconter sa première impression. « L'énergie de Michel-Ange m'effrayait, disait-il; j'éprouvais un sentiment que je ne pouvais rendre; en voyant les beautés de Raphaël, j'étais ému jusqu'aux larmes, et le crayon me tombait des mains; enfin, je restai quelques mois dans un état d'indolence que je n'étais pas le maître de surmonter, lorsque je m'attachai à l'étude des peintres qui me donnaient l'espérance de rivaliser un jour avec eux : c'est ainsi que Baroche, Pierre de Cortone, Solimène et Tiepolo fixèrent mon attention. » Il ne faut pas trop s'étonner de cette timidité en face des chefs-d'œuvre de la peinture : Boucher, avant de laisser partir son élève, lui avait donné quelques instructions assez singulières : « Mon cher Frago (diminutif amical de Fragonard), tu vas voir en Italie les ouvrages de Raphaël, de Michel-Ange et de leurs imitateurs; mais, je te le dis en confidence et comme ami : si tu prends ces gens-là au sérieux, tu es un garçon perdu! » Boucher touchait juste. La grande peinture n'était pas dans le talent de Fragonard, et Raphaël ne pouvait qu'exercer sur son esprit une fâcheuse influence. Est-il besoin de dire que la peinture ne captiva pas seule son attention? Fragonard était jeune, sensible, joyeux; il lui fallait peupler son souvenir de visages charmants pour ses tableaux futurs; il aimait le plaisir, et il donna quelques mois à la satisfaction de ses petits défauts. Il était accompagné, dans son voyage, par l'abbé de Saint-Non, qui avait pour lui le plus vif attachement. C'est à l'occasion de ce voyage que fut publiée la magnifique édition du *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile* (5 vol. in-fol.). A son retour de Rome, Fragonard exécuta, pour son entrée à l'Académie, *Corésus et Callirhoé*, dont Diderot fit un si pompeux éloge. Bien que ce thème sérieux l'éloignât infiniment de son originalité native, il ne laissa pas que d'y développer beaucoup de talent, et l'Académie fut unanime à l'admettre. Ce tableau de *Callirhoé* avait été produit dans une situation d'esprit exceptionnelle : le peintre possédait admirablement son sujet, et il était plein de la volonté d'être reçu académicien. Aussi cet ouvrage est-il d'une belle ordonnance, que font ressortir à merveille de piquants effets de lumière dirigés avec beaucoup d'habileté. Fragonard eut alors le plaisir de voir les plus riches amateurs fréquenter son atelier. C'est sur ces entrefaites que le duc de Grammont, l'un d'eux, lui commanda une *Visitation de la Vierge*. Ne pouvant refuser, le peintre se mit à l'œuvre; mais il n'était déjà plus sous les heureuses inspirations qui avaient produit le tableau précédent. Fragonard ne s'illusionnait pas sur sa faiblesse en présence des grands sujets d'histoire; il manquait surtout de la science que donnent des études spéciales. La *Visitation* fut et devait être une œuvre médiocre. Dès lors, Fragonard jura qu'il n'entreprendrait plus un sujet de ce genre. Ennemi de la gêne et de la contrainte, obéissant aux tentations de la fortune, il ne rêva désormais que des succès faciles, et il commença une série de tableaux érotiques. Rendu ainsi aux inspirations de son génie, il réussit au delà même de ses espérances. Ses amis lui disaient bien parfois que, s'il eût continué à suivre la voie que sa *Callirhoé* semblait lui avoir marquée, il serait devenu un des grands maîtres de la peinture historique, et qu'il s'était abaissé en se livrant au genre érotique. « La nature, répliquait-il, en me poussant à la vie, m'avait dit malicieusement :

Tire-toi d'affaire comme tu pourras; je n'ai fait que profiter de la leçon. » Et il continuait à représenter des scènes d'amour et de volupté, qui firent de lui le peintre à la mode. On s'arrachait ces petits chefs-d'œuvre, on les payait des sommes folles, de sorte que Fragonard s'enrichissait en alimentant le libertinage public. C'est la faute de son siècle, et non la sienne. Qui ne connaît le *Serment d'amour*, une petite merveille d'arrangement, d'intention et d'allure? Et le *Sacrifice de la rose!* quel délicieux petit poëme, qui serait tout plein de larmes s'il n'était plein de sourires! Puis voici venir le *Verrou...* Ces tableaux se regardent et ne se décrivent pas: une verve inouïe, une forme exquise, un arrangement incroyable; seulement, Fragonard s'est-il proposé, comme résultat, de faire rougir la pudeur? Si oui, il y a merveilleusement réussi, et il est réellement fâcheux qu'une belle réputation s'appuie sur des ouvrages que tous ne peuvent pas voir. Dans ce domaine que l'art ne doit qu'effleurer, nul maître ne peut rivaliser avec Fragonard, pas même Rembrandt, qui n'a reculé devant rien, et qui a tout un *musée secret?...* Amant préféré de la Guimard, notre peintre vivait dans l'opulence, jetant royalement à droite et à gauche les meilleures années de sa vie et de son génie. Un trait entre tous : Fragonard, chargé de peindre le salon de sa tragique maîtresse, la peignit elle-même avec les attributs de Terpsichore, de la manière la plus séduisante. Tout à coup un orage éclate entre les deux amants, et le peintre abandonne l'œuvre inachevée, que l'actrice confie à un autre pinceau. Piqué au vif, notre peintre épie l'occasion de se venger. L'appartement est ouvert, personne ne le voit; seule, Terpsichore semble lui sourire dans toute sa beauté. O solitude propice! Il se glisse sans bruit, saisit la palette, et, en quatre coups de pinceau, efface jusqu'au dernier vestige de ce divin sourire. Ce n'est plus qu'une mégère affreuse dont les traits grimaçants expriment une fureur implacable. A peine l'auteur de ce méfait s'est-il éloigné, que Mlle Guimard entre, suivie d'une foule de ses amies, à qui elle veut montrer son portrait. Surprise générale à l'aspect de Terpsichore en courroux. Rires des amies, fureur de la comédienne, qui ressemble maintenant, à s'y méprendre, au portrait. Redoublement d'hilarité. Hélas! tout cela se faisait dans ces *boudoirs Renaissance*, tandis qu'à l'extérieur courait déjà une vague sensation de bouleversement. Le peintre avait de la fortune; il comptait l'augmenter, quand le coup de tonnerre de 1789 le surprit dans sa confiante sécurité. L'orage le ruina, comme il en ruina tant d'autres, et laissa l'artiste tout seul, pauvre, vieux, avec un talent épuisé, sans ressource. Il eut froid, il eut faim; la maladie vint, puis la mort.

FRAGONARD (Alexandre-Evariste), peintre et sculpteur français, fils du précédent, né à Grasse en 1780, mort à Paris le 10 novembre 1850. Quoique artiste d'un grand talent, il est peu connu. Le goût frivole de notre temps a remis en grande vogue, depuis une vingtaine d'années, les œuvres érotiques d'Honoré Fragonard; cette recrudescence de gloire acquise aux tableaux du père a frustré le fils de la réputation qui lui est due, comme elle est due à tout véritable artiste. David, dont il était l'élève, disait souvent, en parlant de lui : « Il y a de l'huile dans cette lampe. » Il y avait, en effet, de l'huile dans cette lampe; mais elle fut, en partie, dépensée dans des publications de luxe oubliées aujourd'hui, en partie perdue dans des études, des essais, des travaux provisoires commandés par l'Empire et abandonnés par la Restauration ou le gouvernement de Juillet. Déjà, vers 1806, à l'époque où mourut son père, Evariste Fragonard commençait la publication d'un grand ouvrage; mais diverses circonstances malheureuses le mirent dans l'impossibilité de la continuer, et bon nombre de dessins et de gravures au trait faits pour cet ouvrage d'art restèrent en route et ne furent jamais repris. La Restauration n'oublia pas tout à fait Fragonard, et lui fit de nombreuses commandes, entre autres un bas-relief pour le fronton de la Chambre des députés, représentant la *Loi s'appuyant sur la Force et sur la Justice.* Cet ouvrage fut exécuté en stuc et dut faire place au bas-relief qu'on voit aujourd'hui et qui est de Cortot. On lui demanda aussi un fronton pour la Madeleine; mais la Révolution de 1830 arriva, et tous les projets de la Restauration furent ajournés. Fragonard avait remporté de grands succès, comme peintre, au Salon de 1820, avec *François Ier armé chevalier par Bayard*, *Henri IV et Sully chez Gabrielle;* en 1823, avec les *Bourgeois de Calais*, *Marie-Thérèse montrant son fils aux Hongrois;* en 1827, avec *François Ier accompagné de sa sœur, la reine de Navarre, et entouré de la cour, recevant les tableaux et les statues rapportés d'Italie par le Primatice.* Après 1830, Fragonard n'exposa que deux fois : en 1836, la *Bataille de Marignan*, et, en 1842, les *Funérailles de Masaniello.* Le romantisme et l'oubli dans lequel était tombée la *queue de David* laissèrent Fragonard dans l'obscurité; il ne s'occupa plus que de travaux pour la manufacture de Sèvres, où son fils, M. Théophile FRAGONARD, est encore peintre. M. Th. Fragonard exposa la première fois en 1831. Alexandre Fragonard avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1823. Lorsqu'il mourut en 1850, le public fut très-étonné; on le croyait mort depuis vingt ans.

FRAGOSE s. f. (fra-go-ze — de *Fragosa*, méd. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, réuni par la plupart des auteurs aux azorelles.

FRAGRANCE s. f. (fra-gran-se — lat. *fragrantia;* de *fragrare*, sentir bon). Odeur agréable, parfum. ‖ Peu usité.

FRAGRANT, ANTE adj. (fra-gran, an-te — lat. *fragrans;* de *fragrare*, exhaler une bonne odeur, proprement exhaler une odeur pareille à celle de la *fraise;* de *fraga*, fraise). Odorant, parfumé :

> Tout trempés de rosée et tout *fragrants* d'odeur.
> LAMARTINE.

‖ Peu usité.

— **Antonymes**. Fétide, infect, puant, méphitique.

FRAI s. m. (frè — de l'ancien verbe *froier*, frotter; lat. *fricare*). Acte de la génération chez les poissons, action de frayer; époque à laquelle elle a lieu : *Il est défendu de pêcher dans les rivières pendant le* FRAI. ‖ Œufs des poissons ou des batraciens : FRAI *de carpe.* FRAI *de grenouille.* ‖ Tout petits poissons : *Ce n'est que du* FRAI, *il faut le remettre dans l'étang.* (Acad.)

— **Encycl.** Il y a deux sortes de *frai*, suivant M. Coste : le *frai libre*, tel que celui des saumons, des truites, des ombres, des féras, etc., et le *frai* qui *se colle*, s'attache, immédiatement après la ponte, aux objets environnants, tel que celui des carpes, des tanches, des gardons, etc. Suivant M. A. Jourdier, le *frai* des espèces d'eau douce serait plus utilement divisé dans les deux catégories suivantes : la première comprendrait les salmonés, les ésoces, les saumons, les truites, les brochets, plus, un sous-genre de la famille des gades, la lotte, qui fraye de novembre à mars; la deuxième engloberait toute la grande famille des cyprins, les carpes, les goujons, les barbeaux, les vandoises, etc., et les perséques ou perches, dont le *frai* commence en avril pour finir au mois d'août. « Tous les poissons, dit M. Chabot-Karler, sont doués d'un instinct vraiment merveilleux pour la propagation et la multiplication de leur espèce. Avec quel art, quelle énergie ne construisent-ils pas, telle espèce, son nid attaché à quelques pousses de jonc (épinoche, par exemple), telle autre ne fouille-t-elle pas le gravier pour y déposer son précieux fardeau! Chez les salmonés, c'est la femelle qui procède à ces soins, et il n'est pas rare que, durant ce travail, deux ou trois mâles se livrent autour d'elle aux plus acrobatiques culbutes. On sait que, dans cette grande famille, les mâles sont, en effet, beaucoup plus nombreux que les femelles. Ce fut pour nous un spectacle aussi curieux qu'instructif que celui où, pour la première fois, il nous fut donné de pouvoir, à notre loisir, contempler sur la Meuse, près de Maëstricht, de Liége, de Namur, ces joyeuses bandes de saumons remontant à leurs frayères; mais cela une heure au plus après le lever et avant le coucher du soleil, dans quelque contour paisible, caillouteux et bien exposé de ce fleuve, et cela, ordinairement, dans un ou deux pieds d'eau. J'ai dit que les poissons remontaient à leurs frayères, et, en effet, la pratique a constaté que là où, sur une petite gravière, il y avait eu une *fosse*, un *lit* de saumons, on était certain d'en trouver tous les ans. Les pêcheurs du Rhin le savent si bien, qu'ils ne placent jamais ailleurs que près de ces lieux une femelle qu'on nomme appelant, pour attirer dans leurs filets les poissons remontant la nuit. Cette migration n'a jamais lieu le jour, les poissons étant *foncés* dans les profondeurs du fleuve. Les uns quittent la mer, les fleuves et les rivières pour se porter dans les eaux vives, fraîches et peu profondes, dont surtout la température reste dans des conditions convenables, soit pour la fécondation, soit pour l'incubation, soit pour l'éclosion. Les autres quittent les fleuves pour entrer dans des gués ou des étangs dont les eaux tranquilles et chaudes favorisent ces actes de leur reproduction; les crues d'eau, les variations brusques de température arrêtent ou empêchent la reproduction du plus grand nombre des poissons. Une femelle qui ne peut frayer maigrit vite et meurt ordinairement. » Le gouvernement s'est depuis longtemps occupé de la conservation du *frai* des poissons, non-seulement dans les eaux douces, mais encore dans la mer, autour des côtes. Certes, c'était une intention fort louable; mais comment a-t-elle été mise à exécution? Voilà ce qu'il serait vraiment curieux d'examiner. Ainsi, une ordonnance de 1669 défend la pêche, dans les rivières où la truite abonde, depuis le 1er février jusqu'au 15 mai, et dans les autres rivières du 1er avril au 1er juin. Rien ne manque à cette prescription, si ce n'est l'opportunité. On prétend protéger le *frai* de certaines espèces au moment où ce *frai* est depuis longtemps passé. Les règlements actuels, tout en atténuant cette absurdité, ne l'ont pas fait entièrement disparaître. Il y a là une lacune regrettable qui ne saurait être trop tôt comblée. L'époque du *frai* n'étant pas la même pour toutes les espèces, les règlements administratifs devraient prévoir cette diversité. L'état de la science est maintenant assez avancé pour permettre l'établissement d'une police de la pêche basée sur les lois naturelles qui président à la reproduction de chaque espèce. Avis à nos législateurs.

FRAI s. m. (frè — Delâtre et quelques autres étymologistes croient que ce mot est le même que le précédent et se rapporte à la même origine. Il indique, en effet, l'altération, la diminution de poids que l'usage, le *frottement* apporte à la monnaie. Cependant, dans le latin du moyen âge, ce n'est pas un dérivé du latin *fricare*, frotter, qui sert à désigner l'usure des monnaies : il se dit *fractus*, déchet, de *frangere*, briser, du sanscrit *bhrag*, même sens, en sorte qu'il est possible que *frai* soit ici pour *frait*, de *fractus*). Diminution du poids d'une monnaie par l'usage et le frottement : *Pièce qui a beaucoup perdu par le* FRAI.

— Bot. Nom du frêne dans quelques contrées.

— **Encycl.** Monn. Le *frai* a le double inconvénient d'altérer les empreintes des pièces et même de les faire complétement disparaître à la longue, et en outre d'enlever, par ce fait même du frottement des surfaces, du poids aux espèces. Louis XIV avait limité à 6 grains (0gr,318) le déchet occasionné par le *frai* au delà duquel les espèces devaient être refusées en payement pour leur valeur nominale. Lorsque la diminution de poids n'est causée que par le *frai* et qu'il n'y a lieu de soupçonner aucune altération frauduleuse, nul n'est admis à refuser, dans la circulation nationale, une pièce de monnaie pour la valeur qu'elle a représentée dès son émission. Il n'en est pas de même lorsque ces sortes d'espèces sont exportées, car alors elles ne sont plus que des marchandises, des matières d'or ou d'argent à un titre déterminé, dont la valeur est fixée d'après le poids qu'elles donnent réellement et non suivant celui qu'elles devraient avoir légalement.

L'influence du *frai* sur les empreintes a été combattue par le monnayage à virole, qui permet d'élever les bords extérieurs de la pièce, ce que les monnayeurs appellent le *listel*, de façon à garantir l'intérieur de la pièce du frottement. Il faut que le listel soit d'abord usé lui-même pour que les empreintes subissent l'influence du *frai* à leur tour : leur altération se trouve donc ajournée de tout le temps nécessaire pour que les bords de la pièce soient usés.

FRAÎCHE s. f. (frê-che — rad. *frais*). Mar. Faible vent de terre ou du large, qui souffle le matin ou le soir d'une façon à peu près périodique.

— Agric. Prairie qui est bien arrosée et qui donne souvent de l'herbe fraîche.

FRAÎCHEMENT adv. (frê-che-man — rad. *frais*). Avec fraîcheur, au frais, dans un lieu frais : *Etre logé* FRAÎCHEMENT. *Etre couché* FRAÎCHEMENT *sous les arbres.*

— Fig. Récemment, tout nouvellement : *Etre* FRAÎCHEMENT *débarqué. Les parlements, qui avaient tout* FRAÎCHEMENT *gémi sous la tyrannie de Richelieu, étaient comme insensibles aux mesures présentes.* (De Retz.)

> Voilà mon maître ici *fraîchement* arrivé.
> REGNARD.

FRAÎCHETTEMENT adv. (frê-chè-te-man — dimin. de *fraîchement*). Avec une douce fraîcheur : *Un lieu* FRAÎCHETTEMENT *ombragé.* ‖ Vieux mot.

FRAÎCHEUR s. f. (frê-cheur — rad. *frais*). Froid doux et modéré, qui tempère la chaleur de l'atmosphère et cause une sensation agréable : FRAÎCHEUR *du temps, de l'air, de la nuit, des matinées, des bois.* FRAÎCHEUR *du printemps.* FRAÎCHEUR *des zéphyrs. C'est un grand plaisir que de voyager pendant la* FRAÎCHEUR *de la nuit.* (Volt.)

> L'air du matin, la *fraîcheur* de l'aurore
> Appellent à l'envi les disciples de Flore.
> DELILLE.

> Le matin rougissant, dans sa *fraîcheur* première,
> Change les pleurs de l'aube en gouttes de lumière.
> LAPRADE.

‖ Sensation douce que produit un objet agréablement froid : FRAÎCHEUR *de l'eau, d'une boisson.* FRAÎCHEUR *du marbre.*

— Par ext. Froid non encore excessif, mais déjà désagréable : *La* FRAÎCHEUR *des matinées nous empêche de sortir. Les soirées sont déjà d'une* FRAÎCHEUR *extrême.*

— Douleur qui provient de l'impression d'un froid humide : *Gagner, avoir une* FRAÎCHEUR. *Cela cause des* FRAÎCHEURS. *Ce n'est point un rhumatisme, ce n'est qu'une* FRAÎCHEUR. (Acad.)

— Eclat et pureté d'une couleur qui n'est point fanée : FRAÎCHEUR *du teint.* FRAÎCHEUR *des fleurs. Rose qui a perdu sa* FRAÎCHEUR. FRAÎCHEUR *de la jeunesse, du jeune âge. Femme qui a un reste de* FRAÎCHEUR, *qui a encore de la* FRAÎCHEUR. FRAÎCHEUR *du coloris.* FRAÎCHEUR *d'un costume neuf. Un régime succulent, délicat et soigné repousse longtemps et bien loin les apparences extérieures de la vieillesse; il donne aux yeux plus de brillant, à la peau plus de* FRAÎCHEUR *et aux muscles plus de soutien.* (Brill.-Sav.) ‖ Vivacité agréable de ce qui est encore près de son début; caractère de ce qui est récent : *Si le monde dure seulement cent millions d'années, il est encore dans toute sa* FRAÎCHEUR. (La Bruy.) *Il n'y a rien de plus poétique, dans la* FRAÎCHEUR *de ses passions, qu'un cœur de seize années.* (Chateaub.) ‖ Vigueur, apparence de santé particulière aux personnes jeunes, ou conservée chez celles qui ne le sont plus : *La* FRAÎCHEUR *de la jeunesse. Ce vieillard a conservé beaucoup de* FRAÎCHEUR.

— Fig. Doux éclat qui ne s'est point amoindri; caractère d'une œuvre pure, simple et vraie : *La* FRAÎCHEUR *des pensées. La* FRAÎCHEUR *des sentiments. La* FRAÎCHEUR *du style. Description pleine de* FRAÎCHEUR. *Les sentiments que la musique exprime ont toujours la* FRAÎCHEUR *de l'heure présente.* (E. Montégut.)

— Mar. Vent très-faible, qui vient avant ou après le calme : *La brise est finie, il n'y a plus qu'une légère* FRAÎCHEUR. (Acad.)

— **Épithètes**. Salutaire, douce, agréable, délicieuse, bienfaisante, suave, embaumée, parfumée, matinale, charmante, douce, tendre, molle, suave, délicieuse, printanière, brillante, éclatante, éblouissante, étonnante, passagère, éphémère, passée, effacée, fanée, flétrie, ternie, évanouie.

FRAÎCHIR v. n. ou intr. (frê-chir — rad. *frais*). Devenir frais, ou plus frais, en parlant du vent, de la température : *L'air* A FRAÎCHI.

— Mar. Augmenter en force, en parlant du vent : *La brise* FRAÎCHISSANT, *nous appareillâmes et longeâmes le sud de l'île, à quelques milles au large.* (Dumont-d'Urville.)

— Impersonnellem. *Il fraîchit*, Le vent augmente.

FRAIE s. f. (frê — rad. *frai*). Pêche. Temps du frai des poissons : *Pêcher pendant la* FRAIE.

FRAIKIN (Charles-Auguste), sculpteur belge, né à Herenthalt, près d'Anvers. Il travailla à l'Académie de cette ville et fit son premier envoi au Salon de 1846, à Bruxelles. A partir de cette année, la faveur du public ne l'a pas abandonné, et M. Fraikin a exécuté un grand nombre de sculptures, tant pour les particuliers que pour le gouvernement belge. Entre autres œuvres remarquables, on a de lui : l'*Amour captif*, acheté par le gouvernement belge en 1847; une *Innocence* (1848); une *Vénus* (1848); le *Buste du comte d'Aershot* (1853); une *Vierge*, le *Piége*, le *Berceau de l'Amour*, le *Tombeau de la reine des Belges*, dont le modèle a été exposé à Paris en 1855; le *Sommeil d'une jeune fille* (1856), qui appartient à M. Warocquié; enfin, une statue de *Psyché pleurant l'Amour* qui a valu au sculpteur une médaille à l'exposition de Londres de 1851, et une autre de troisième classe à l'Exposition universelle de 1855. M. Fraikin est, depuis 1848, chevalier de l'ordre de Léopold.

FRAILE s. m. (frê-le). Hist. Nom générique des moines mendiants en Espagne.

FRAILES, bourg d'Espagne, prov. et à 32 kilom. S.-O. de Jaen, juridiction d'Alcala-la-Réal, près de la rive droite du Moclin; 2,500 hab. Moulins à farine, pressoirs à huile; fabriques d'eau-de-vie et de savon blanc. Commerce de grains et d'huile.

FRAIMBAUT-SUR-PISSE (SAINT-), bourg et commune de France (Orne), cant. de Passais, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Domfront, sur la rive droite de la Pisse; pop. aggl. 278 hab. — pop. tot. 2,544 hab. Commerce de bestiaux, lin, chanvre, bois et grains.

FRAINVILLE (Joseph DELACROIX-), jurisconsulte français. V. DELACROIX-FRAINVILLE.

FRAIRIE s. f. (frê-rî — du lat. *frater*, frère). Fam. Partie de divertissements et de bonne chère : *Etre d'une* FRAIRIE, *en* FRAIRIE.

> Un loup donc, étant de *frairie*,
> Se pressa, dit-on, tellement,
> Qu'il en pensa perdre la vie.
> LA FONTAINE.

FRAIS, FRAÎCHE adj. (frê, frê-che — du germanique : ancien haut allemand *frisc*, allemand moderne *frisch*, anglo-saxon *frese*, anglais *fresh*, suédois *frisk*, froid, frais, nouveau, récent, et aussi alerte, vigoureux, gaillard. Quelques-uns rattachent les formes germaniques au radical sanscrit *prish*, mouiller, pleuvoir). Qui est légèrement froid : *Vent* FRAIS. *Matinée* FRAÎCHE. *Temps* FRAIS. *Air* FRAIS. *Eau* FRAÎCHE. *Mains* FRAÎCHES. *Ombrage* FRAIS. *Depuis la Tour-du-Pin jusqu'à Pont-de-Beauvoisin, le pays est* FRAIS *et bocager.* (Chateaub.) *L'air* FRAIS *et pur, incessamment renouvelé, est le plus vivifiant et le plus favorable à la santé.* (L. Cruveilhier.)

> De ce vin *frais* l'écume petillante
> De nos Français est l'image brillante.
> VOLTAIRE.

> La *fraîche* haleine de ce vin
> Exhale un parfum plus divin
> Qu'une touffe de violette.
> TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Froid : *Au printemps, les matinées sont encore* FRAÎCHES. (Acad.) *En automne, les matinées commencent à être* FRAÎCHES. (Acad.) ‖ Qui ne tient pas chaud, en parlant d'un vêtement : *Les coutils sont généralement* FRAIS.

— Nouvellement produit, cueilli, fait, préparé; qui n'est point altéré : *Œufs* FRAIS. *Figues* FRAÎCHES. *Herbe* FRAÎCHE. *Marée* FRAÎCHE. *Poisson* FRAIS. *Fromage, beurre* FRAIS. *Traces* FRAÎCHES. *Plaie* FRAÎCHE. *Dès que les voyageurs furent introduits, elle servit des œufs* FRAIS. (B. de St-P.)

Ninon, ma barbe est *fraîche*, et je vais t'embrasser.
A. DE MUSSET.

‖ Qui n'est point encore desséché : *Encre encore* FRAÎCHE.

— Fig. Nouveau, qui est depuis peu, qui n'a point encore vieilli : *Nouvelles* FRAÎCHES, FRAÎCHE *date. Avoir la mémoire* FRAÎCHE *toute* FRAÎCHE. *Un homme décoré de* FRAÎCHE *date payerait bien cher un vieux ruban.* (A. d'Houdetot.)

Je n'ai pas la mémoire et bien *fraîche* et bien sûre.
VOLTAIRE.

‖ Nouvellement reçu ou envoyé : *Il vint demeurer dans mon hôtellerie deux jeunes seigneurs qui avaient de l'argent* FRAIS. (Le Sage.)

Si de quelque argent *frais* nous avions le secours !
C'est le nerf de la guerre.....
REGNARD.

— Qui a de la fraîcheur, de l'éclat, du lustre ; qui n'est point fané : *Fleurs* FRAÎCHES. *Teint* FRAIS. *Visage* FRAIS. *Jeune fille* FRAÎCHE. *Bouche* FRAÎCHE. *Lèvres* FRAÎCHES *et vermeilles. Couleurs très-*FRAÎCHES. *Costume* FRAIS. *Giton a le teint* FRAIS, *le visage plein.* (La Bruyère.) *Voulez-vous donc qu'en temps de moisson je sois* FRAIS *comme une pâquerette?* (G. Sand.)

Vous avez le destin
De ces fleurs si *fraîches*, si belles :
Comme elles vous plaisez, vous passerez comme elles.
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Qui a un air de vigueur et de santé : *Etre* FRAIS *et gaillard. Vieillard encore très-*FRAIS.

— Qui a recouvré ses forces, ou qui ne s'est point encore fatigué : *Etre* FRAIS *et reposé.* FRAIS *et dispos. Chevaux* FRAIS. *Il lui oppose des troupes* FRAÎCHES *à la place des troupes fatiguées.* (Boss.)

— Ironiq. Qui est dans un fâcheux état : *Vous avez perdu tout votre argent au jeu; vous voilà* FRAIS ! (Acad.) *Si votre père vient à savoir vos fredaines, vous êtes* FRAIS. (Acad.)

— *Pain frais*, Pain sorti du four depuis peu de temps, et dont la mie est encore molle, la croûte cassante.

— *Etre frais de quelque chose*, En avoir la mémoire récente : *Je suis très-*FRAIS *de cette lecture.* (Acad.)

— *Plaie encore fraîche, toute fraîche*, Affliction récente et qui se renouvelle aisément par le souvenir.

— Manége. *Bouche fraîche*, Bouche humide et écumeuse d'un cheval.

— Mar. *Vent frais*, Vent dont la force a dépassé la moyenne : *Il en aurait bien considéré davantage si le vent, devenu assez* FRAIS *et contraire, ne l'eût obligé à monter sur un yacht pour retourner à Portsmouth.* (D'Estrées.)

— Adverbialem. Nouvellement, récemment : *Appartement tout* FRAIS *décoré. Beurre* FRAIS *battu. Fleur* FRAÎCHE *éclose. Roses* FRAÎCHES *cueillies, toutes* FRAÎCHES *cueillies. Vous avez beau raisonner, monsieur est tout* FRAIS *émoulu du collége, et il vous donnera toujours votre reste.* (Mol.) *Les œufs, pour être salubres, doivent être* FRAIS *pondus.* (A. Rion).

On pense voir des fruits, des fleurs *fraîches* écloses,
Et boire le nectar dans un bouquet de roses.
DELILLE.

— *Boire frais*, Boire un liquide frais :

Du reste, déjeunons, messieurs, et *buvons frais*.
BOILEAU.

— Loc. adv. *De frais*, Depuis peu, fraîchement : *Peint* DE FRAIS. *Au temps indiqué, je vis arriver mes deux convives, rasés* DE FRAIS, *bien peignés, bien poudrés.* (Brill.-Sav.)

— Substantiv. Ce qui est frais : *Demander du* FRAIS.

— *A la fraîche*, Cri par lequel les marchands de coco et de limonade invitent les passants à se rafraîchir pendant les chaleurs.

— s. m. Fraîcheur de l'air, de la température : *Voyager au* FRAIS. *Prendre, respirer le* FRAIS. *Il commence à faire* FRAIS. *Il fait* FRAIS. *Quand le soleil entre dans ma chambre, j'en sors et m'en vais dans les bois, où je trouve un* FRAIS *admirable.* (Mme de Sév.)

— Lieu, endroit frais : *Chercher le* FRAIS. *Se mettre au* FRAIS. *Mettre du vin au* FRAIS.

— Par plaisant. *Mettre quelqu'un au frais*, Le mettre en prison. ‖ On dit aussi le METTRE À L'OMBRE.

— Mar. Vent modéré qui permet de déployer sans aucun risque toutes les voiles. ‖ Désignation des différents degrés du vent, précédée de l'épithète qui les qualifie proprement : *Petit* FRAIS. *Joli* FRAIS. *Beau* FRAIS. *Bon* FRAIS. *Grand* FRAIS. *Gros* FRAIS. *Il vente bon* FRAIS.

— Gramm. Placé devant un participe passé (ou passif) pour présenter l'action dont il s'agit comme nouvellement faite, *frais* est adverbe par le sens, et pourtant il reste variable pour ne pas blesser l'oreille : *Une fleur* FRAÎCHE *éclose. Des roses* FRAÎCHES *cueillies, toutes* FRAÎCHES *cueillies.* Il faut remarquer aussi que l'Académie ne met point de trait d'union entre *frais* et le participe ; mais beaucoup de personnes pensent qu'il faut écrire *fraîches-cueillies* comme on écrit *nouveau-né, clair-semé.*

— **Antonymes.** Blême, hâve, pâle. — Décoloré, défloré, défraîchi, éteint, fané, flétri, passé, terne, terni, terreux, rance, gâté.

FRAIS s. m. (frè — Du bas latin *fredum*, mot qui désignait primitivement l'amende à laquelle était condamné celui qui avait troublé la paix publique, appelée plus tard la paix du roi. Delâtre fait observer que le mot *payer* vient également de *pacare*, de *pax*, paix). Débours, dépense occasionnée par une cause quelconque : *Grands* FRAIS. *Menus* FRAIS. *Faire les* FRAIS. *Payer, avancer les* FRAIS. *L'utile et louable pratique de perdre en* FRAIS *de noces le tiers de la dot qu'une femme a apportée!* (La Bruy.) *Que de* FRAIS *pour arriver à une faveur qui ne vaudra jamais le calme d'un obscur intérieur!* (Dider.) *La guerre coûte plus que ses* FRAIS : *elle coûte tout ce qu'elle empêche de gagner.* (J.-B. Say.) *Le profit est ce qui reste à l'entrepreneur après avoir payé tous les* FRAIS. (Proudh.)

J'avancerai les *frais*, et j'en fais mon affaire.
RACINE.

— Fig. Charge, inconvénient, ce qu'il y a d'onéreux en quelque chose : *C'est le soldat qui paye les* FRAIS *de la guerre.* ‖ Emploi, usage : *Faire de grands* FRAIS *de politesse.* ‖ Avance, soin qu'on se donne : *Les femmes font des* FRAIS *pour tout le monde, excepté pour leurs maris.* (Mme Ch. Reybaud.)

— *Frais généraux*, Dépenses faites pour soutenir une maison de commerce, une administration, une entreprise : *Les dépenses de l'Etat, n'étant que les* FRAIS GÉNÉRAUX *de la société, sont d'ordre essentiellement secondaire.* (Proudh.) *Les* FRAIS GÉNÉRAUX *des Etats augmentent en raison de leur accroissement.* (Proudh.)

— *A grands frais*, Avec de grandes dépenses ou beaucoup de peine : *Bâtir à* GRANDS FRAIS. *Beaucoup de gens se préparent des remords, la maladie, la mort* À GRANDS FRAIS. (Nicole.)

— *A peu de frais*, Sans beaucoup de dépense ou de peine, de travaux, de soins : *Se loger, s'amuser* À PEU DE FRAIS.

— *A frais communs*, En participant également à une dépense : *En vivant* À FRAIS COMMUNS, *nous dépensons beaucoup moins.* (Marmontel.) ‖ En unissant les efforts : *Travaillons* À FRAIS COMMUNS *au succès de cette entreprise.*

— *Sur nouveaux frais*, En reprenant sa tâche, comme si elle n'était pas encore commencée : *Travailler* SUR NOUVEAUX FRAIS. *Ecrire* SUR NOUVEAUX FRAIS. *Le blaireau, forcé de changer de manoir, ne change pas de pays; il ne va qu'à quelque distance travailler* SUR NOUVEAUX FRAIS *à se pratiquer un autre gîte.* (Buff.)

— *Faire des frais*, Causer quelque dégât dont la réparation coûtera de l'argent.

— *Faire ses frais*, Retirer d'une entreprise autant qu'elle avait coûté, ne faire ni bénéfice ni perte.

— *Faire les frais de quelque chose*, En fournir la dépense, en porter les charges : *La démocratie sera toujours assez riche pour* FAIRE LES FRAIS DE *son éducation.* (Vacherot.) ‖ En avoir la charge, le soin exclusif; en être la matière : *L'hôtesse* FAIT LES FRAIS DE *la conversation. La malignité* FAIT *le plus souvent* LES FRAIS DES *conversations féminines.* (Mme de Montmarson.)

— *Etre de grands frais*, Occasionner beaucoup de dépenses : *Un équipage* EST *chose* DE GRANDS FRAIS.

— *En être pour ses frais*, Avancer beaucoup d'argent dans une affaire, et n'en tirer aucun profit, se donner une peine inutile : *Il voulait monter une grande maison de commerce, mais il* EN A ÉTÉ POUR SES FRAIS. *Ne cherchez pas à le gagner par la douceur, vous* EN SERIEZ POUR VOS FRAIS.

— *Se mettre en frais*, Dépenser plus que de coutume : *C'est comme un avare qui* SE MET EN FRAIS; *il y a de la ladrerie dans sa magnificence.* (Ste-Beuve.)

Compère le renard *se mit* un jour *en frais*,
Et retint à dîner commère la cigogne.
LA FONTAINE.

‖ Faire des efforts pour réussir : *M. de Guibert était un jeune colonel pour lequel toute la société* S'ÉTAIT MISE *depuis peu* EN FRAIS *d'enthousiasme.* (Ste-Beuve.) *Il m'a semblé que miss Elmina* SE MET *volontiers* EN FRAIS *de coquetterie avec moi.* (Méry.)

— Jurispr. Dépenses qu'occasionne la poursuite d'un procès : FRAIS *ordinaires et extraordinaires.* FRAIS *privilégiés.* FRAIS *qui ne viennent point en taxe. Déduire les* FRAIS. *Etre condamné aux* FRAIS. *Les* FRAIS *de la justice civile sont des infiniment petits en comparaison de ceux de la guerre.* (Proudh.) ‖ *Faux frais*, Dépenses qui n'entrent pas en taxe. Dans le langage ordinaire, Petites dépenses imprévues dans le détail : *Vous aurez six mille francs à dépenser, non compris les* FAUX FRAIS. ‖ *Frais de justice*, Frais faits pour la cause commune des créanciers. ‖ *Frais préjudiciaux* ou *de contumace*, Frais qui devaient être acquittés avant que l'on fût admis à continuer des poursuites contre le défaillant.

— Pratiq. *Frais et loyaux coûts*, Frais faits pour la passation d'un acte et pour tout ce qui doit en résulter. ‖ *Frais et salaires*, Vacations et déboursés dus aux officiers ministériels qui ont travaillé pour une partie. ‖ *Frais et mises d'exécution*, Frais qu'un créancier est obligé de faire pour mettre son titre à exécution contre les débiteurs.

— Administr. *Frais de perception*, Frais que l'on est obligé de faire pour percevoir les impôts : *Les* FRAIS DE PERCEPTION *de l'impôt s'élèvent en France à cent soixante millions.* (Proudh.) ‖ *Frais de bureau*, Menues dépenses faites dans les bureaux pour se procurer les registres, l'encre, le papier, les plumes, etc.

— Comm. Dépenses que fait un producteur pour livrer une marchandise au consommateur.

— Jeux. Dépense que l'on fait en jouant, au profit du propriétaire du jeu : *Jouer les* FRAIS. *Sortir à moitié de* FRAIS. ‖ *Frais de passe*, Au creps, Nom que l'on donne à une somme que le joueur qui passe plusieurs coups doit payer au marqueur.

— **Homonymes.** Frai, fret, et fraye, frayes, frayent (du verbe *frayer*).

— **Encycl.** Législ. *Frais de justice.* Nous avons étudié au mot DÉPENS les diverses dispositions du code de procédure civile et du code d'instruction criminelle, qui ont pour but de fixer les dépenses, tant judiciaires qu'extrajudiciaires, occasionnées par la poursuite et l'instruction d'un procès. Nous avons indiqué les règles d'après lesquelles les dépens sont taxés et payés, tant en matière civile qu'en matière criminelle, conventionnelle et de police, et tout ce que nous pourrions dire ici des *frais de justice* considérés à ce point de vue a déjà été dit. (V. DÉPENS.) Nous aimons mieux prendre la question de plus haut et étudier les *frais de justice* sous leur côté moral, ou plutôt immoral.

Tous les citoyens, en France, sont égaux devant la loi, et la justice est rendue gratuitement ; nul ne discute ces deux principes fondamentaux du droit public; et pourtant, le 13 juin 1858, dans un rapport au Sénat, M. Riché disait: « En ce qui concerne les ventes judiciaires, les licitations, les partages, la petite propriété est hors la loi ou victime de la loi. » Il aurait pu ajouter que, suivant une note adressée en 1857 à M. le garde des sceaux, la protection légale accordée, ou plutôt imposée par la loi, avait coûté à un mineur 8,000 pour 100 de son chétif patrimoine. Des faits aussi monstrueux se rencontrent souvent, ainsi que nous l'établirons tout à l'heure, et la loi récente qui a saisi les juges de paix des opérations judiciaires relatives aux successions de minime importance n'a point changé cet état de choses. Il tient à quatre causes différentes agissant simultanément : 1° l'obligation d'employer du papier timbré dans tous les écrits constatant les conventions; 2° le taux et la multiplicité des droits d'enregistrement; 3° la vénalité des offices; 4° enfin le code de procédure, œuvre d'une époque où régnait la grande propriété, et qui n'est plus qu'une calamité dans une société basée sur l'extrême division des fortunes.

Le papier timbré atteint toutes les conventions, non-seulement celles dans lesquelles interviennent les officiers publics, mais aussi celles qui ont le plus mince objet et qui, arrêtées dans les marchés ou bien au coin du foyer domestique, sont rédigées par les intéressés eux-mêmes. Une amende considérable peut être occasionnée par un écrit longtemps oublié, s'il faut le produire en justice, ou si, par suite de décès, il y a lieu de le mentionner dans un inventaire. Le timbre, excepté en matière commerciale, n'est nullement proportionnel et coûte aussi cher pour la vente de la récolte qui couvre un champ que pour celle du champ lui-même. Il rend plus chères les copies de contrat, si nécessaires au cultivateur, qui renonce souvent à se les faire délivrer, effrayé des dépenses qu'elles occasionneraient. C'est en cette matière qu'on reconnaît à quel point la fiscalité est ingénieuse. En voyant la copie authentique d'un jugement ou d'un acte notarié écrite en caractères si gros, si lisibles, combien s'imaginent qu'on a voulu leur rendre plus facile la lecture des actes qui les intéressent et ménager leur vue fatiguée ! Erreur ! la loi sur le timbre a compté l'espace qui sépare les lignes et imposé la grosseur des lettres ; elle a dit, par exemple, au greffier : « La feuille de papier timbré employée aux copies d'actes coûtant 1 fr. 50, il faut en employer le plus possible. En conséquence, sous peine d'une forte amende, vous ne mettrez que vingt lignes à la page et dix syllabes à la ligne. » Elle a chargé ses agents de surveiller partout et en tout lieu les écrits assujettis au timbre et jusqu'aux affiches apposées sur les murs des églises de village. Enfin l'effet de commerce, le contrat qui exige le plus de célérité, qui est le plus souvent dressé loin des bureaux de papier timbré, doit subir la loi du timbre, sous peine d'une amende qui, atteignant à la fois le signataire et l'endosseur, s'élève à 13 fr. 20 pour 100, ou 132 fr. pour 1,000. Telle est la première cause de l'énormité des *frais de justice.*

L'enregistrement amène des perturbations bien plus graves encore. Pendant que les valeurs mobilières, qui forment une si notable partie de la fortune publique, sont frappées d'un médiocre impôt annuel et peuvent changer cent fois de propriétaire sans payer un nouveau droit de mutation, la propriété immobilière est grevée d'un droit de 6 fr. 60 pour 100 chaque fois qu'elle change de main. Ce serait une erreur de croire qu'elle s'est acquittée vis-à-vis du fisc au moyen de cet énorme prélèvement; elle doit se trouver encore en face de lui au bureau des hypothèques, dont les perceptions rentrent aussi dans la caisse de l'enregistrement et des domaines. Pour donner une idée de la façon dont on multiplie les perceptions, nous transcrirons ici, littéralement, une note de *frais* délivrée dans un bureau des hypothèques lors de la transcription de l'acte de vente d'un immeuble du prix de *cinq cents francs :*

	fr.
Timbre de récépissé.	0,50
Dépôt.	0,25
Droit fixe de transcription et double décime.	1,20
Salaire de transcription.	1,22
Inscription d'office, salaire. . . .	1,00
Timbre du registre pour transcription.	1,81
Timbre pour inscription.	0,38
Total. . .	6,36

En tout, sept droits différents pour une opération qui consiste à transcrire, mot pour mot, un acte notarié sur un registre. Ajoutons que nous ne parlons pas de l'état sur transcription; infiniment plus coûteux que les *frais* ordinaires. Pourtant, le contrat ainsi taxé a déjà supporté son droit de mutation de 6 fr. 60 pour 100, le timbre de la copie, celui de la minute restée aux mains du notaire, et l'avenir lui réserve encore un droit de quittance et de mainlevée. Si encore l'enregistrement n'appliquait que le droit indiqué par la nature même du contrat, on le supporterait comme on supporte un mal nécessaire ; mais les perceptions accessoires égalent, si elles ne les dépassent, les perceptions principales. Tous les droits dus, sans exception, sont augmentés d'un dixième qu'on nomme décime de guerre, bien qu'on soit en paix. Lorsque, dans un contrat, se présente une disposition accessoire, elle est frappée d'un droit particulier. Si vous chargez votre cohéritier de toucher une créance restée indivise, vous êtes passible du droit de procuration. Si vous vous rendez adjudicataire de meubles, vous payez un droit de 2 fr. 20, même si vous êtes héritier. Si on vous attribue, dans un partage, une somme supérieure à vos droits héréditaires, à charge de payer un retour, vous êtes passible d'un droit de vente sur le montant de ce retour. Si vous avez loyalement porté dans un contrat de vente la totalité de votre prix d'acquisition et que vous ayez fait une bonne affaire, l'administration de l'enregistrement et des domaines vous dira que le droit est dû, non sur le prix, mais sur la valeur réelle ; elle vous forcera judiciairement à une expertise, et vous payerez 6 fr. 60 pour 100 sur une portion de prix qui n'existe que dans son imagination. Si nous voulions parler des droits après décès, nous relèverions une infinité de faits bien plus extraordinaires encore. Qu'il nous suffise de dire que si une succession s'élevant à 100,000 fr. est grevée de 90,000 fr. de dettes, les droits seront perçus, non sur les 10,000 fr. libres, mais sur la totalité de l'actif brut. Ces droits s'élèvent parfois à près de 10 pour 100; l'hérédité tout entière revient alors à l'Etat. On comprend combien, en pareil cas, il devient onéreux de liquider sa situation d'héritier.

La vénalité des charges est aussi une des causes de l'énormité des *frais de justice.* Une moitié au moins des honoraires dus aux officiers ministériels est employée à servir les intérêts du prix de leurs charges et empêche la diminution des *frais* d'actes qui résulterait de la libre concurrence. Les charges de notaires sont, dans toute la France, au nombre de 9,774, et représentent un capital de 1,228,440,000 fr., dont le revenu, à 12 pour 100, s'élève à 147,432,800 fr. Les avoués et les huissiers, dont l'intervention est imposée par la loi, non-seulement dans les procès ordinaires, mais aussi dans les opérations de liquidation et de partage quand il y a des héritiers mineurs, ont aussi à supporter le poids d'un lourd capital. 3,410 charges d'avoués près les cours et tribunaux représentent un capital de 275,770,000 fr., et occasionnent un prélèvement annuel de 33,092,400 fr. 7,850 charges d'huissiers représentent une valeur de 326,320,000 fr., dont le revenu, à 12 pour 100, est de 39,158,400 fr. 3,457 charges de greffiers représentent un capital de 90,925,000 fr., ou un revenu de 10,912,200 fr. Enfin les agréés, les commissaires-priseurs, les avocats à la cour de cassation possèdent des charges dont le prix total est de 38,280,000 fr., représentant un revenu de 4,593,600 fr. « Toutes ces sommes, dit M. N. Villiaumé dans son *Nouveau traité d'économie politique*, auquel nous empruntons ces chiffres, présentent un capital d'environ 2 milliards pour la valeur approximative des charges vénales de notaires, d'avoués, d'huissiers, de greffiers, de commissaires-priseurs. Le revenu légal de ce capital étant de 12 pour 100 en moyenne, ce qui est loin d'être exagéré, monte à 240 millions par an. Voilà ce que coûte la justice gratuite en France, sans compter les enregistrements de chaque pièce, de chaque acte, depuis la citation en conciliation jusqu'à la signification de l'arrêt définitif, depuis le contrat de mariage jusqu'au testament. » Nous ajouterons ici, à la décharge des officiers ministériels, qu'outre l'intérêt du prix de leur charge, qui les force à grossir leurs honoraires, ils perçoivent indirectement pour le trésor l'impôt du timbre et de l'enregistrement, et qu'ils présentent ainsi au client des notes de *frais* énormes,

dont une part seulement sert à les rétribuer de leurs soins.

Enfin, la dernière cause de l'énormité des *frais de justice* est le code de procédure. Il est pourtant, aussi bien que le code Napoléon, l'œuvre des hommes formés durant la période révolutionnaire; mais, lorsqu'il fut rédigé, l'immense rénovation sociale amenée par la vente des biens nationaux n'en était qu'à ses prémisses. Nous n'avions pas encore, ainsi qu'en témoigne le rapport précité de M. Riche, 5 millions de cotes foncières au-dessous de 5 fr., 20 millions au-dessous de 20 fr. La population des campagnes, plus que jamais conservatrice à cause de l'extrême division de la propriété, n'était pas, par le suffrage universel, maîtresse de la situation politique. Certes, les formalités du code de procédure, appliquées à un grand domaine, satisfont la raison, et le nouveau propriétaire peut dormir en paix; nul procès, nul droit ancien exhumé par des légistes ne viendra troubler sa quiétude. Appliquées à la petite propriété, les mêmes règles amènent la plus odieuse des exploitations.

Un décès arrive : le défunt est un vigneron, un laboureur, laissant des enfants mineurs, quelques morceaux de terre, des créanciers. Voici par quels engrenages sa succession modeste devra passer. Le juge de paix se rend sur les lieux, appose les scellés, et son greffier dresse un procès-verbal des opérations. Il y a lieu de nommer un tuteur ou un subrogé tuteur. Le conseil de famille se réunit le plus souvent à la suite de lettres écrites par le greffier : procès-verbal de la réunion, dont expédition est dressée sur papier timbré à 2 fr. la feuille et ne contenant que vingt lignes à la page, dix syllabes à la ligne.

L'inventaire a lieu : procès-verbal de levée de scellés dressé par le juge de paix et son greffier, procès-verbal du notaire; rarement les opérations durent un jour. Il y a un testament : le notaire le porte au chef-lieu, à huit ou dix lieues de là parfois, puis le dépose pour minute en son étude, après procès-verbal de description, préalablement dressé par le président du tribunal civil; puis délivrance de legs amiable ou judiciaire, déclaration par le notaire des biens composant la succession, payement de droits atteignant parfois 10 pour 100. En outre, au cours de toutes les opérations que nous venons d'énumérer, l'administration de l'enregistrement a perçu des droits sur tous les actes et procès-verbaux. Il s'agit de vendre les meubles : déclaration préalable par le commissaire-priseur au receveur de l'enregistrement, qui lui impose un droit; procès-verbal de vente; droit nouveau de 2 pour 100; opposition de créanciers au pied du procès-verbal, nouvelle perception de l'enregistrement. Il faut maintenant vendre les immeubles : action devant le tribunal civil, nomination d'avoué, jugement qui renvoie la vente devant le notaire; affiches timbrées et publications obligatoires dans les journaux judiciaires, voyages des avoués sur les lieux le jour de la vente, procès-verbal d'adjudication. L'acquéreur aura, en outre, à faire enregistrer et transcrire son acte d'acquisition, à faire purger légalement les hypothèques, c'est-à-dire à prévenir la veuve, par les journaux et par huissiers, à grand renfort de papier timbré, que son mari avait hypothéqué des immeubles, ce qu'elle sait parfaitement. En conséquence de ces faits, qu'il prévoyait, l'acquéreur paye d'autant moins cher. Nous abrégerons cette énumération, qui deviendrait fastidieuse, et nous ne parlerons ici ni de la liquidation et du partage, ni des procès-verbaux d'ordre et de distribution, nous dirons seulement que la moindre formalité occasionne toujours l'emploi des officiers ministériels, greffiers, huissiers, avoués ou notaires, et, en outre, l'éternel papier timbré et les perceptions de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Suivant une note présentée au garde des sceaux, au mois d'août 1857, par M. Néel, ancien notaire, et dont le Corps législatif lui-même s'est ému, une succession, dont l'actif s'élevait à 1,450 fr., avait entraîné 1,766 fr. de *frais*, et sa liquidation avait duré trente et un mois. Une autre, dont l'actif était de 35,000 fr., avait coûté, à liquider, 7,160 fr. Les opérations avaient duré treize mois. Une derniere, dont l'actif était de 3,230 fr., avait coûté 1,397 fr., soit 43 pour 100 du capital. L'unique héritier avait, pendant vingt-neuf mois, durée des opérations, payé 158 feuilles de papier timbré, supporté 75 droits d'enregistrement différents et parcouru 1,400 kilomètres.

Les Merlin, les Treilhard, les Tronchet, les Bigot de Préameneu, et tous les hommes éminents qui ont rédigé nos grands codes, croyaient-ils préparer la voie à de semblables iniquités?

— Econ. politiq. *Frais de production.* On entend par *frais de production* l'ensemble des *frais* et des dépenses qu'a nécessités la confection d'un produit. Les *frais de production* correspondent, dans la langue des économistes, à ce que le langage commercial désigne sous le nom de *prix de revient.*

Les *frais de production,* lorsqu'on les analyse, peuvent être ramenés à deux types généraux : 1° salaire des ouvriers et entrepreneurs; 2° intérêt du capital qui a servi à l'achat des matières premières et des outils, au payement du loyer des ateliers de production, à l'acquit des dépenses de la famille de l'industriel, de l'impôt, des *frais* d'entretien des ateliers, etc.

On a beaucoup controversé sur la question de savoir si la rente foncière fait ou non partie des *frais de production.* Ricardo la considère, non pas comme la cause, mais comme le résultat du prix de marché; c'est-à-dire que, d'après lui, sans précisément faire partie des *frais de production*, elle s'ajoute à ces *frais.* M. Stuart-Mill est d'un autre avis. Selon l'éminent économiste, il importe de se placer à deux points de vue. Si l'on considère le consommateur, la rente ne fait pas partie du coût de production; elle en fait partie, au contraire, s'il s'agit du producteur. « La rente, dit-il, égalise simplement les profits des capitaux des divers fermiers, en permettant au propriétaire de s'approprier toute la différence du produit qui peut résulter de la supériorité des avantages naturels. Si tous les propriétaires, sans exception, renonçaient à la rente, les fermiers seuls en profiteraient, le consommateur n'en retirerait aucun avantage; car il faudrait toujours que les blés restassent au même prix pour que l'on pût produire toute la quantité demandée par les besoins de la société, et il serait impossible que le blé des terres moins favorisées se vendît à ce prix, sans que la totalité du blé produit s'y vendît aussi. Donc la rente, tant qu'elle n'est pas surélevée artificiellement par des lois restrictives, ne pèse point sur le consommateur; elle n'élève point le prix du blé, et ne cause au public aucun dommage; seulement, si l'Etat se l'était appropriée ou en avait pris l'équivalent sous la forme d'impôt foncier, elle profiterait au public au lieu de profiter aux particuliers. » Cette question, qui a longtemps divisé les économistes, commence à être élucidée par les travaux fort sérieux qu'elle a motivés. Nous l'examinerons plus longuement au mot RENTE.

Les *frais de production* sont la base du prix courant, le point central autour duquel il tourne, sous l'influence de l'offre et de la demande (v. OFFRE, DEMANDE), sans pouvoir jamais s'en écarter sensiblement, soit au-dessus, soit au-dessous. En effet, si le prix de vente d'un produit ne payait pas les *frais de production*, la branche d'industrie d'où vient ce produit ne tarderait pas à être abandonnée. Si, au contraire, le prix offrait des bénéfices plus considérables que ceux que l'on réalise d'ordinaire dans les entreprises industrielles, les producteurs se porteraient en masse sur cette branche, et la concurrence qui en résulterait forcément ne tarderait pas à ramener le prix de vente vers le taux normal. Donc Smith a eu raison de dire que « le montant des *frais de production* constitue le prix *naturel* des choses. »

FRAISANS, bourg et commune de France (Jura), cant. de Dampierre, arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Dôle, sur la rive gauche du Doubs; pop. aggl., 3,013 hab. — pop. tot., 3,049 hab. Forges et haut fourneau. Commerce de bétail, mercerie et quincaillerie. On y remarque un beau pont suspendu et un château construit en 1715, dont l'escalier, les riches boiseries, la chapelle et le parc attirent l'attention. Aux environs, nombreuses maisons de campagne. Les importantes usines de Fraisans fabriquent de la fonte, du fer en barre, des fils de fer, des fers en pointe, des pointes, etc.

FRAISE s. f. (frè-ze — lat. *fraga*, mot dans lequel on trouve le même radical que dans *fragrare*, sentir bon, et dans *flagrare*, brûler, briller, savoir, la racine sanscrite *bhrag*, brûler, briller, d'où aussi le grec *phlegô.* La *fraise* est ainsi désignée comme la plante à l'odeur suave par excellence ou comme la plante aux fruits rouges, couleur de *feu.* Quant à la fraise de veau, son nom vient du bas latin *frassa*, que quelques-uns rapprochent du bas latin *fractillum*, qui a signifié *frange*, et suppose une forme *fractia*. La fraise serait ainsi nommée par assimilation avec une frange. Enfin le nom de la collerette appelée fraise est sans doute le même que *fraise*, terme de boucherie. On l'a rapproché cependant du bas latin *fresium*, espagnol *friso*, *freso*, italien *fregio*, qui veulent dire frange, et on l'a tiré du latin *phrygium*, ouvrage de broderie, proprement ouvrage phrygien). Bot. Fruit du fraisier : *Dès que la* FRAISE *a acquis sa couleur purpurine et son vernis, on procède à la récolte en coupant la queue du fruit avec l'ongle du pouce.* (Raspail.) *La* FRAISE *est un fruit recherché pour son parfum.* (C. d'Orbigny.) *Les* FRAISES *sont redoutées par les estomacs faibles qui digèrent mal.* (Duchesne.) ‖ *Fraise d'écorce* ou *des arbres*, Nom vulgaire de la sphérie fragiforme. ‖ *Fraise en grappe*, Nom vulgaire de l'arbouse.

— Accident naturel de la peau, qui offre des grains plus ou moins colorés imitant une fraise : *Avoir une* FRAISE *sur la joue.*

— Objet qui ressemble à l'ornement appelé fraise : *Le Muséum possède un jeune condor mâle, qui est déjà garni de la demi-*FRAISE *blanche qui, chez les individus adultes, garnit la barre du cou.* (Cuv.)

— Chair rouge et plissée, qui pend sous le bec du dindon : *La* FRAISE *du dindon s'enfle et rougit, dans certains moment, d'amour ou de colère.* (Buff.)

— *Eau de fraises,* Boisson rafraîchissante faite avec des fraises.

— Loc. prov. *Cet homme n'a pas encore mangé tout son veau, il en a encore la fraise,* Se disait, à Paris, de ceux qui se laissaient remarquer par l'ampleur de leur fraise.

— Cost. Espèce de collet plissé à plusieurs doubles qui, tournant autour du cou, présentait quelque ressemblance de forme avec une fraise de veau : FRAISE *effilée.* FRAISE *empesée.* FRAISE *à l'espagnole.* FRAISE *à languette.* FRAISE *fermée.* FRAISE *godronnée.* FRAISE *à tuyau d'orgue.* FRAISE *de blonde de tulle. Les* FRAISES *étaient anciennement fort à la mode.* (Acad.) *Il n'y aurait rien de plus faux que de peindre les hommes de notre temps avec des* FRAISES. (Fén.) *Philippe d'Orléans se plaisait quelquefois à mettre une* FRAISE, *et c'était alors Henri IV embelli.* (Volt.)

— Fortif. Palissade ordinaire que l'on enfonce dans le parapet d'un ouvrage, sur la berme, la pointe un peu inclinée vers le fond du fossé et ne dépassant pas l'aplomb du pied de l'escarpe. On la pose vers les saillants abordables ou vers les angles morts, afin d'empêcher l'escalade.

— Mar. Bout de ralingue qui dépasse la partie de la voile qu'elle élonge.

— Pathol. Variété de végétations syphilitiques, dont la forme offre quelque ressemblance avec les fruits connus sous ce nom.

— Véner. Forme des meules et des pierrures de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

— Techn. Outil, en forme de cône renversé, qui s'adapte à un vilebrequin ou qu'on fait tourner à l'archet, et qui sert à évaser l'orifice d'un trou dans lequel doit entrer une vis, de manière que la tête de cette vis ne fasse pas saillie. On dit aussi FRASE. ‖ Outil de la même famille qui sert à aplanir et à dresser en dessous les têtes des vis qui doivent être saillantes au-dessus du niveau des pièces dans lesquelles elles sont enfoncées. ‖ Outil qui se manœuvre de la même manière et qui sert, suivant la forme qu'on lui donne, à dresser des cavités, à faire le creux des moules à balles, etc. ‖ Petite roue dentée, en acier, qui sert à couper les bois et les métaux, à refendre les roues d'engrenages, etc., et qui est une véritable scie circulaire. ‖ Lime ronde d'horlogerie.

— Art culin. Nom vulgaire de la membrane qui enveloppe les intestins du veau et de l'agneau.

— Hort. Cordon de petites feuilles courtes et déliées dans les anémones doubles et quelques autres fleurs.

— Ornith. Espèce de caille de la Chine.

— Moll. Coquille bivalve et striée, du genre bucarde.

— Entom. Espèce de punaise des prairies.

— Encycl. Bot. La *fraise* est un fruit composé de fruits partiels implantés tout autour du réceptacle accru et devenu charnu, tombant à maturité. Le réceptacle des fruits, qui constitue la *fraise*, devient, en mûrissant, d'un rouge vermeil (il est quelquefois blanc), pulpeux, succulent, sucré et très-parfumé. C'est un des fruits les plus recherchés de nos climats. Les *fraises* servent à la préparation d'un sirop que l'on emploie pour aromatiser les crèmes et les glaces. On en prépare aussi des boissons rafraîchissantes recommandées autrefois contre la goutte et la gravelle. On en fait également d'excellentes confitures. Les *fraises* passent rapidement à la fermentation vineuse, alcoolique et acétique; aussi peut-on en faire du vin, de l'eau-de-vie et du vinaigre. Le suc et le sirop de ces fruits sont usités, en médecine, contre les maladies inflammatoires. On a essayé aussi de rendre les *fraises* purgatives ou laxatives, en arrosant les fraisiers avec une solution de sulfate de magnésie ou d'autres sels analogues.

On fabrique, avec le jus des *fraises*, d'excellents juleps rafraîchissants. Le sirop de *fraises*, relevé de jus de citron et étendu d'eau, fait les délices des méridionaux. En Italie, on y ajoute de l'eau de rose.

Les parfumeurs obtiennent, par la distillation, des odeurs à la *fraise* qui sont très-agréables, et auxquelles ils attribuent la propriété de faire disparaître les rousseurs. Enfin, on a voulu faire jouer à la *fraise* un rôle auquel nous ne croyons pas que la nature l'ait destinée.

Jadis Caton avait proposé d'arroser la vigne avec une décoction d'ellébore pour en rendre le vin purgatif.

Les magiciennes de la Thrace, et plus tard les empoisonneuses célèbres, se procuraient des fruits, des légumes et des breuvages vénéneux, en arrosant les plantes productives avec des dissolutions intoxiquées. Il est connu que le miel possède des qualités et des parfums en rapport avec les fleurs sur lesquelles les abeilles vont butiner.

Partant de ces données, en 1860, un savant, ou tout au moins un chercheur, a annoncé à l'Académie des sciences qu'il avait trouvé le moyen d'améliorer les vertus médicinales de certaines plantes par des procédés analogues, mais que son triomphe avait porté principalement sur le fraisier. Si ce savant n'avait eu en vue que la racine de cette plante, appréciée surtout pour les cas de diurétisme, nous n'y aurions trouvé aucun inconvénient; mais voilà que ce sont les *fraises* elles-mêmes qui ont contracté des vertus distinctes de celles de leurs racines! Comme preuve à l'appui de sa communication académique, il ajoutait qu'il « avait rendu la considération à une jeune fille soupçonnée de légèreté de conduite, mais qui, en réalité, n'était qu'affectée d'hydropisie, en lui faisant manger des *fraises* médicinales pendant quinze jours. » Depuis, nous n'avons pas entendu dire que le procédé fût devenu pratique.

On ne prête qu'aux riches. La *fraise* n'est-elle pas douée de qualités assez estimables pour qu'on se dispense de lui prêter la vertu de venger l'honneur des filles? Disons donc tout de suite ce qu'est et ce que doit rester la *fraise.* La *fraise* est un des fruits les plus délicieux, quelques-uns disent le plus délicieux, et voilà tout. N'est-ce pas assez? Ajoutons que la meilleure des *fraises*, celle que préféreront toujours les véritables connaisseurs, les amoureux et les poëtes, est la *fraise* sauvage, qui se rencontre sur la lisière de nos bois, à l'ombre des buissons, où elle croît spontanément.

Tout ceci soit dit sans intention de déprécier les travaux et les succès de nos horticulteurs. Par la culture, avouons-le, la *fraise* a gagné en grosseur et en moelleux ce qu'elle a perdu en parfum sauvage.

Les variétés de la *fraise* cultivée sont presque innombrables, et l'on en découvre tous les jours de nouvelles. V. FRAISIER.

La *fraise* est l'un des fruits dont on jouit le plus longtemps chaque année, puisqu'elle apparaît sur nos tables dès le mois d'avril, et que l'on peut encore s'en procurer en octobre.

Les *fraises* donnent lieu à un commerce des plus importants, mais qu'il est impossible d'évaluer, même approximativement. Tous les cultivateurs des environs de Paris en apportent chaque jour des milliers de petits paniers, qui se vendent de 20 à 75 centimes, suivant leurs dimensions, et surtout suivant la saison; il en est de même aux environs de toutes les villes.

La mollesse de la pulpe de ces fruits ne permet guère de les conserver longtemps ni de les transporter au loin. Cependant, grâce aux chemins de fer, on expédie aujourd'hui des *fraises* de la Provence jusqu'à Paris. Elles sont renfermées dans des vases de grès, longs et ventrus, dont l'étroite ouverture est bouchée avec des feuilles de vigne.

Aux environs de Lunel, dans l'Hérault, se trouvent d'immenses champs livrés spécialement à la culture des *fraises.* Les propriétaires de ces fraisières ne pratiquent pas le forçage, mais s'adonnent, avec mille soins, à la culture naturelle perfectionnée. Beaucoup de variétés de *fraises* se trouvent représentées dans la fraisière, où domine cependant la *fraise* commune. A mesure que le fruit mûrit, on le coupe et on le place immédiatement dans les petits paniers qui doivent servir à le transporter.

Les *fraises* doivent, autant que possible, être cueillies le soir, tout au moins dans le milieu de la journée, jamais le matin, si l'on veut jouir de tout leur parfum. On a soin de leur laisser le pétiole (la queue). Si on doit les garder quelque temps, on les étale sur de la faïence, des planches neuves ou des feuilles sèches. On ne les épluche et on ne les lave que peu de temps avant de les servir.

Les *fraises* sont balsamiques et rafraîchissantes; on ne peut leur reprocher que leur vertu légèrement laxative, que l'on corrige aisément avec du sucre et un peu de vin. Cependant, comme elles sont en général assez froides, il serait peut-être imprudent d'en faire excès, surtout à la suite d'un grand dîner; mais le matin, à jeun, ou lorsque le travail de la digestion est terminé, c'est un mets des plus salutaires.

On peut assaisonner les *fraises* avec du lait ou de la crème, de l'eau sucrée, un peu de bonne eau-de-vie vieille ou de véritable rhum.

On prépare, avec ces fruits ou avec leur suc, des glaces, des liqueurs, des sirops, des pastilles, des conserves, des beignets.

M. le comte de La Place, nous apprend Brillat-Savarin, « a découvert une manière très-relevée d'accommoder les *fraises*, qui consiste à les mouiller avec le jus d'une orange douce. Un autre savant a encore enchéri sur le premier en ajoutant le jaune de l'orange, qu'il enlève en la frottant avec un morceau de sucre; et il prétend prouver, au moyen d'un lambeau échappé aux flammes qui détruisirent la bibliothèque d'Alexandrie, que c'est ainsi assaisonné que ce fruit était servi dans les banquets du mont Ida. »

Terminons par une anecdote. Fontenelle aimait les *fraises* avec passion et les déclarait très-salutaires, pourvu qu'elles fussent très-sucrées. A la dernière heure de sa vie, son ami La Place lui dit : « Eh bien! mon cher papa, comment cela va-t-il? — Cela ne va pas; cela s'en va, » répond le philosophe, et il ajoute en souriant : « Si je puis seulement attraper les *fraises*, j'espère vivre encore un an. » Il n'attrapa pas les fraises; mais Fontenelle avait cent ans, et l'on peut croire — si l'on veut — que les *fraises* n'ont pas été étrangères à la longévité de l'auteur des *Mondes.*

— Cost. On appelait autrefois *fraise* une sorte de collet de toile, tuyauté et empesé, dont la mode fut introduite en France par les Italiens, à l'époque où Catherine de Médicis épousa Henri II. L'usage en existait déjà depuis longtemps en Italie, en Espagne et en Suisse. Après avoir régné sans partage sous les derniers Valois et sous Henri IV, la *fraise* disparut sous Louis XIII, et ne subsista plus qu'en Espagne et en Allemagne. En France, les officiers, les généraux, et même certains corps de troupes, avaient porté la *fraise* sur leurs cuirasses, comme les élégants sur leurs justaucorps. Les cent-suisses conservèrent la *fraise*, sous Louis XVI, comme ornement de cérémonie. Ils la reprirent sous Louis XVIII. En Allemagne, les ministres luthériens la portaient encore à la fin du siècle dernier. Le rabat succéda d'abord à la *fraise*, ainsi qu'en témoigne Molière dans ses *Fâcheux*, et le col a remplacé le rabat. Qu'est-ce qui remplacera le col? C'est là le moindre de nos soucis.

— Art culin. *Fraise de veau*. La *fraise de veau* fournit une nourriture onctueuse, agréable, mais difficile à digérer. Elle s'accommode à la vinaigrette. Après l'avoir fait blanchir un quart d'heure à l'eau bouillante, on la jette dans l'eau fraîche; on la coupe par morceaux et on la fait cuire deux heures dans un bouillon légèrement vinaigré, avec du lard, un bouquet d'herbes, des oignons, des carottes, du sel, du poivre et quelques cuillerées de farine. On égoutte la *fraise* cuite et on la sert chaude, entourée de persil vert, avec une sauce à l'huile, et au vinaigre, du poivre, du sel, des fines herbes hachées très-fin, dans une saucière. La *fraise de veau* blanchie, coupée en morceaux, se sert également en friture; on la couronne de persil frit.

— Pathol. Les végétations syphilitiques qu'on appelle *fraises* sont, en général, peu volumineuses, groupées et formant des masses plus ou moins considérables. Leur siége est ordinairement sur le gland et le prépuce, sur le bord et dans l'intérieur du canal de l'urètre, à la face interne des grandes lèvres, sur les petites lèvres, autour du méat urinaire, à la fourchette, sur les caroncules myrtiformes, à la marge de l'anus, dans l'intérieur du rectum, sur les mamelons, à la partie supérieure et interne des cuisses, sur toute la surface des parties génitales externes, et quelquefois enfin sur la langue, le voile du palais et ses piliers. Les *fraises* ne sont pas ordinairement douloureuses, mais elles peuvent le devenir et s'enflammer par le frottement, en raison de la vive sensibilité dont elles sont douées. Leur traitement consiste dans l'administration méthodique du traitement antisyphilitique. (V. SYPHILIS.) Toutefois, on secondera ce traitement interne par des topiques qui devront varier suivant l'état des *fraises*. Si elles sont rouges, douloureuses et enflammées, on aura recours aux bains, aux fumigations, aux fomentations et aux cataplasmes émollients, aux pommades adoucissantes, telles que les pommades de concombre, au cérat opiacé, etc., et enfin, si l'inflammation est trop vive, à l'apposition de quelques sangsues. Lorsque l'inflammation a cessé, on applique sur les *fraises*, matin et soir, de l'onguent mercuriel. Si, au contraire, les *fraises* sont indolentes, on se contente de les panser avec l'onguent mercuriel, ou d'employer les lotions d'eau de chaux ou d'alun. Dans certains cas, on a obtenu leur disparition au moyen de la ligature et de la cautérisation. Ce dernier moyen nous paraît être le plus bref et le plus efficace.

— Techn. La *fraise* est un outil dont la forme offre celle d'un cône très-obtus, taillé de diverses manières ou strié en tous sens, de telle sorte qu'il présente des aspérités analogues à celles du fruit dont il porte le nom. On manœuvre cet outil en lui donnant, soit à la main, soit mécaniquement, un mouvement de rotation, pour produire une empreinte conique ou tronc-conique dans laquelle doit se loger une saillie de même forme, comme la tête d'une vis dite à tête fraisée.

On donne encore le nom de *fraise* à une série d'instruments qui, en fonctionnant par rotation, taillent, suivant une forme mathématiquement exacte, certaines pièces semblables; telles sont les *fraises* à tailler les engrenages, les écrous, etc.

La *fraise* est simple ou combinée avec une autre; elle est fixée sur un axe inamovible, comme dans la machine à tailler les engrenages, ou amovible, comme dans la machine à faire des bois de fusils. Dans ce cas, l'axe se déplace sous l'action d'un *gabarit type*, modèle correct de l'objet à reproduire, et dont la *fraise* suit ainsi toutes les ondulations, à mesure qu'elle avance dans son mouvement de translation.

Fraises (RONDE DES), extraite du *Bijou perdu*, musique de A. Adam. Les *Fraises*, Mme Cabel, les orgues de Barbarie, telle est l'association d'idées qui se présente à l'esprit dès qu'il est question de cette médiocre partition d'Adam. Cette ronde est, en effet, toute l'œuvre, et caractérise parfaitement l'idéal du musicien. Rien n'est resté de l'opéra, et rien n'était digne de subsister, à part ce pont-neuf qui lutta de popularité avec les *Bottes à Bastien* et les *Petits agneaux*. Les trois productions se valent, en conscience. Malgré les points d'orgue ardus et prétentieux avec lesquels l'auteur a cru relever la platitude de sa chanson, la ronde des *Fraises* se traîne terre à terre et restera dans les bas-fonds musicaux où l'a déjà reléguée l'oubli du public chantant.

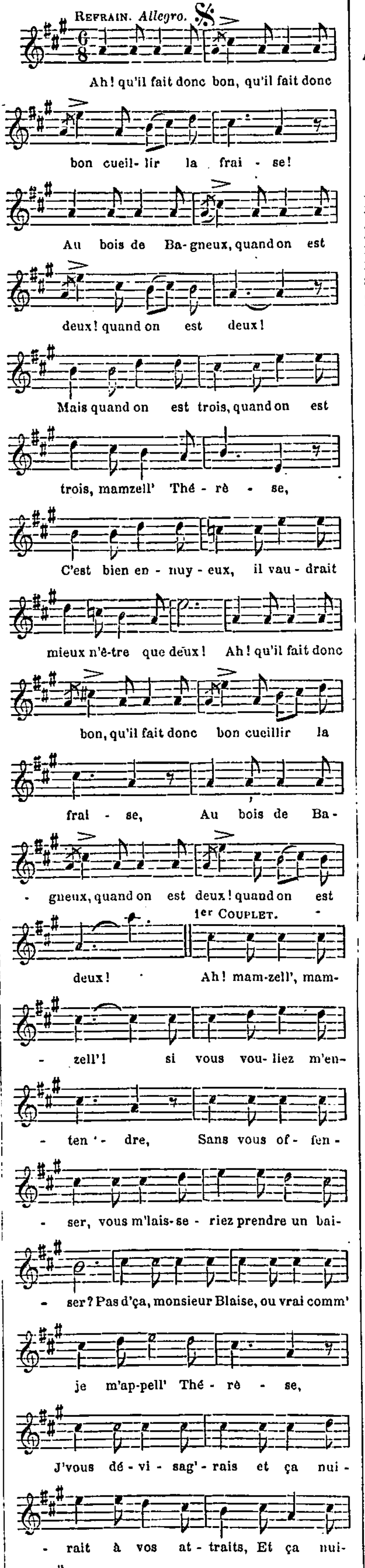

DEUXIÈME COUPLET.

Ah! mamzell', mamzell', comment vous rendre moins [sévère?
J'ai des procédés,
Que faut-il faire? répondez,
— Parlez à ma mère
Et menez-moi chez le notaire;
Un bon conjungo,
Puis nous chanterons en duo : (*ter.*)
Ah! qu'il fait donc bon, etc.

Fraises (LES), paroles et musique de Pierre Dupont. A la bonne heure, voici de la poésie! Voici des fraises qui ont toute leur saveur et leur parfum discret, des fraises exquises qui nous dédommagent amplement des fruits avariés de M. A. Adam. Que d'heureuses expressions, que de bonnes fortunes de langage et de pensée se pressent dans ces strophes embaumées : *L'haleine de la fraise qui tient de l'ambre et de la rose!* et quel joli tableau que le sixième couplet! comme c'est créé!

1re STROPHE. *Allegro leggiero.*

DEUXIÈME STROPHE.

Rouge au dehors, blanche au dedans,
Comme les lèvres sur les dents,
La fraise épand sa douce haleine,
Qui tient de l'ambre et du rosier.
Quand elle monte du fraisier,
On sait que la fraise est prochaine

TROISIÈME STROPHE.

Hélas! n'entends-je pas venir
Un essaim qui vient vous cueillir?
Petits garçons, petites filles,
Ils pillent fraises, fleurs et nids,
Sans craindre les serpents tapis,
Ni les guêpes ni les chenilles!

QUATRIÈME STROPHE.

Dans les feuilles du coudrier
Serrez les filles du fraisier;
Qu'elles ne voient plus la lumière!
A la halle, pour quelques sous,
Avec les panais et les choux,
On va les vendre à la fruitière.

CINQUIÈME STROPHE.

La fontaine des Innocents
Voit la nuit, parmi les passants,
Dormir plus d'une paysanne
A qui son bras sert d'oreiller.
La lune garde son panier,
La lune blonde et diaphane.

SIXIÈME STROPHE.

La belle aurait pu, sans souci,
Manger ses fraises loin d'ici,
Au bord d'une verte fontaine,
Avec un joyeux moissonneur
Qu'elle aurait serré sur son cœur;
Elle aurait eu bien moins de peine!

FRAISÉ, ÉE (frè-zé) part. passé du v. Fraiser. Plissé comme une fraise ou un collet : *Manchettes* FRAISÉES.

— Qui porte une fraise, un collet plissé :

L'homme ne se plaît pas d'être toujours *fraisé*.
RÉGNIER.

— A signifié RIDÉ et POTELÉ.

— Techn. Pétri : *Pain bien* FRAISÉ. ‖ Dans les savonneries, Se dit de la chaux qu'on a humectée d'eau de façon à pouvoir la pétrir en boules dans la main, sans qu'elle s'y attache. ‖ Creusé en cône pour recevoir la tête d'une vis qui ne doit pas faire saillie : *Trou* FRAISÉ.

— Fortif. Garni d'une fraise : *Bastion* FRAISÉ *et palissadé.*

— Anc. art milit. *Bataillon fraisé*, Bataillon présentant la pique ou la baïonnette.

FRAISELETTE ou **FRAIZELETTE** (frè-ze-lè-te — dimin. de *fraise*). Petite fraise. ‖ Vieux mot.

FRAISEMENT s. m. (frè-ze-man — rad. *fraise*). Fortif. Etat d'un ouvrage garni d'une fraise.

— Techn. Action de fraiser un trou qui doit recevoir une tête de vis.

FRAISER v. a. ou tr. (frè-zé — rad. *fraise*). Plisser en forme de fraise : FRAISER *des manchettes*. FRAISER *du papier*.

— Techn. Evaser en cône renversé l'orifice d'un trou dans lequel une vis doit être insérée, afin que la tête de cette vis ne puisse faire saillie. ‖ Dresser en dessous la tête d'une vis qui doit être saillante, afin qu'elle porte parfaitement sur son pourtour. ‖ Unir le fond d'une pièce creuse, pratiquer dans le bois ou les métaux des espèces de loges demi-sphériques, comme celles des moules à balles rondes, etc. ‖ Travailler, entailler le bois ou les métaux avec des scies circulaires. ‖ *Fraiser la pâte*, La pétrir avec les poings de droite à gauche. On dit quelquefois FRASER.

— Fortif. Garnir d'une fraise : FRAISER *un ouvrage*.

— Anc. art milit. *Fraiser un bataillon*, Le border de piquiers ou d'hommes armés de baïonnettes.

FRAISERAT s. m. (fré-ze-ra — rad. *fraise*). Bot. Nom vulgaire du fraisier stérile.

FRAISETTE s. f. (frè-zè-te — rad. *fraise*). Petite fraise : *Les hommes portaient autrefois des* FRAISETTES *au lieu de manchettes, lorsqu'ils étaient en grand deuil.* (Acad.)

— Moll. Nom marchand d'une espèce de coquille.

FRAISIER s. m. (frè-zié — rad. *fraise*). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, tribu des dryadées, qui produit la fraise : *Les* FRAISIERS *des Alpes produisent toute l'année.* (C. d'Orbigny.) *Les effets que la culture produit sur les diverses sortes de* FRAISIERS *présentent d'assez grandes différences.* (Duchesne.) *On plante les* FRAISIERS *dans une terre franche et bien labourée, en bordures ou en planches de quatre pieds.* (Raspail.) ‖ *Fraisier de l'Inde*, Espèce de fraisier de l'Inde. ‖ *Fraisier en arbre*, Nom vulgaire de l'arbousier et des mélastomes. ‖ *Fraisier stérile*, *Faux fraisier*, Noms vulgaires d'une espèce de potentille.

— **Encycl.** Ce genre de rosacées est trop connu pour qu'il soit besoin de le décrire. Nous rappellerons seulement qu'il est surtout caractérisé par son fruit, composé d'un réceptacle charnu, pulpeux et parfumé, sur lequel sont insérées des carpelles dures, crustacées, qu'on appelle vulgairement des graines, et qui sont les véritables fruits.

Le *fraisier* est connu depuis la plus haute antiquité; toutefois, comme il était peu répandu dans les jardins, les auteurs anciens, Virgile et Pline, entre autres, n'en parlent qu'en passant. A l'époque même de la Renaissance, le *fraisier* n'est guère mentionné que comme espèce botanique. Il faut arriver au XVIIe siècle pour trouver des études sérieuses à ce sujet. Tournefort donne la liste des espèces et variétés indigènes ou exotiques cultivées de son temps; mais le genre *fraisier* était alors si mal déterminé qu'on y comprenait des potentilles. Il omet d'ailleurs des variétés importantes, entre autres le *fraisier buisson* ou *sans coulants*, que Furetière a mentionné en 1690 dans son Dictionnaire. Quelque temps après, un voyageur, qui, par une singulière coïncidence, se nommait Frezier, introduisit en Bretagne le *fraisier* du Chili. En 1766, Duchesne publiait son *Histoire naturelle des fraisiers*, qui est encore consultée avec avantage; c'est un des meilleurs ouvrages qui aient paru sur ce sujet. Les *fraisiers* commençaient alors à se répandre dans les jardins et les champs. Mais c'est de nos jours que leur culture, et surtout la

culture forcée, est arrivée à un haut degré de perfection.

Le nombre des espèces de *fraisiers* n'est pas très-grand; il y en a même plusieurs qui ne sont pas admises comme espèces distinctes par tous les botanistes; mais celui des variétés cultivées est considérable et s'accroît tous les jours. Comme on compte beaucoup de variétés hybrides, il n'est pas toujours facile de déterminer le type spécifique d'où elles sont sorties. Nous nous contenterons d'indiquer ici les plus importantes, que nous rangerons en six groupes, d'après Poiteau. Cette classification, fondée sur le port des plantes, la grandeur et la structure des fleurs, la forme, le volume et la qualité des fruits, n'est certainement pas parfaite; mais elle est du moins la plus commode dans la pratique.

— I. FRAISIER COMMUN. Le feuillage est blond, petit ou de moyenne grandeur; les fleurs petites; le fruit rond ou oblong et très-savoureux, lorsqu'il a crû au soleil. Le type de ce groupe et de l'espèce la plus répandue est le *fraisier des bois*, que tout le monde connaît. Il n'y a pas encore un siècle que ce *fraisier* était le seul qui fût cultivé en grand dans les jardins; on allait en chercher le plant dans les bois. Aujourd'hui, il est presque entièrement abandonné; toutefois, aux environs de Paris, on en cultive encore une variété, qui a le mérite d'être très-hâtive. Le *fraisier buisson* ou *sans filets* a l'avantage de ne pas produire de coulants; aussi est-il cultivé surtout en bordures, parce qu'il ne s'étend pas dans les allées. Son fruit est bon. Comme le précédent, ce *fraisier* a une sous-variété à fruit blanc. La variété la plus productive issue du *fraisier des bois*, celle aussi qui donne les plus gros fruits, est le *fraisier de Montreuil;* très-répandu jusqu'au commencement de ce siècle, il a été détrôné par d'autres races plus fertiles. Le *fraisier des Alpes*, appelé aussi *des quatre saisons* ou *de tous les mois*, plus gros et presque aussi bon que le *fraisier des bois*, a l'avantage de donner des fruits, en pleine terre, depuis avril jusqu'aux gelées, et, sous châssis ou en serre chaude, pendant tout l'hiver. Il a produit une race sans filets, appelée *fraisier de Gaillon*.

— II. FRAISIER ÉTOILÉ OU CRAQUELIN. Le feuillage est petit, d'un vert sombre ou bleuâtre; la fleur petite; le calice rabattu et formant une étoile sur le fruit, qui est rond, petit et fait entendre un léger craquement quand on le détache. Nous nous contenterons de mentionner les *fraisiers de Bargemont*, *de Champagne*, *hétérophylle* et *à petites feuilles;* les variétés de ce groupe ont peu d'importance dans la culture.

— III. FRAISIER CAPERON OU CAPERONNIER. Le feuillage est grand, velu et d'un vert blond; les fleurs sont moyennes; le calice relevé; le fruit gros, arrondi, rouge foncé, d'une saveur particulière, souvent musquée. Le volume, le parfum et les qualités de ces fruits dépendent beaucoup du sol; aussi le produit de ces *fraisiers* est-il très-variable.

— IV. FRAISIER ÉCARLATE. Le feuillage est très-grand et d'un vert bleuâtre; les fleurs sont petites ou moyennes; le calice rabattu sur le fruit, qui a les graines enfoncées dans de grandes alvéoles. Ce fruit est de petite ou de moyenne dimension, écarlate, en général plus hâtif que dans les autres races. On remarque surtout: le *fraisier écarlate de Virginie*, à fruit petit, le plus précoce de tous, mais très-variable en qualité; le *fraisier roseberry*, à fruits moyens, très-nombreux et précoces, et qui fleurit souvent une seconde fois; le *fraisier grimstone*, à fruit gros, tardif et très-sucré, et le *fraisier écarlate américain*, très-productif et tardif, à fruit oblong, rouge foncé, à chair rose, un des meilleurs de ce groupe.

— V. FRAISIER ANANAS. Le feuillage est très-grand, ainsi que les fleurs; le calice est rabattu sur le fruit, qui est gros, arrondi ou allongé, rouge, rose ou blanc, très-succulent et d'un parfum variable. Dans le *fraisier ananas* proprement dit, le pédoncule grossit et se renfle en massue; son fruit est gros et d'un écarlate vif. On distingue encore: le *fraisier de Bath*, à fruit rouge, rose ou blanc, succulent, mais peu parfumé; le *fraisier de la Caroline*, qui produit les fruits les plus pesants; les *fraisiers Quen's seedling*, *Princesse royale* et *Comte de Paris*, à produits excellents et très-abondants, et qu'on recherche surtout pour les cultures forcées; les *fraisiers Myatt* et *Elisa Myatt*, à fruits peu abondants, mais très-délicats, d'un parfum exquis, les meilleurs pour faire des conserves et des confitures; le *fraisier Elton*, très-juteux et très-parfumé, mais un peu acide; en somme, une des variétés qui méritent le plus d'être cultivées; le *fraisier Swaintone's seedling*, à gros fruits blancs, juteux et sucrés, et qui donne dans la même année une seconde récolte; le *fraisier May-queen*, la plus précoce de toutes les variétés à gros fruits; enfin, les *fraisiers Crystal palace*, *Duc de Malakoff* et *Docteur Nicaise*, à fruits de grosseur prodigieuse.

— VI. FRAISIER CHILIEN. Le feuillage est soyeux, les fleurs sont grandes; les fruits se redressent pour mûrir, caractère exclusivement propre à ce groupe. Le *fraisier du Chili* proprement dit n'a, sous nos climats, que des fleurs femelles; son fruit, gros comme un petit œuf de poule, à fond blanc jaunâtre lavé de vermillon, est peu savoureux sous la latitude de Paris; on conseille de le cultiver à proximité de variétés du groupe précédent. Le *fraisier Queen Victoria* est bien plus estimé; son fruit, gros, rouge foncé, comme vernissé, à graine fortement saillante, a une chair légère et parfumée. Enfin, le *fraisier superbe de Wilmot* tient à la fois des chiliens et des ananas; ses fruits dépassent quelquefois 2 décimètres de tour. Les *fraisiers* de ce groupe sont connus aussi sous le nom de *frutillers*.

Telles sont les principales variétés sur lesquelles l'amateur peut fixer son choix. Le *fraisier* préfère les terres douces et substantielles, mélangées d'engrais bien consommés, exposées au midi ou au levant. Ces terres, labourées et fumées avant de recevoir la petite plante, sont divisées en planches séparées par de petits sentiers, lesquelles planches doivent être assez peu larges pour que des bords on puisse atteindre au milieu avec les mains, de façon à pouvoir cultiver et récolter sans mettre les pieds sur les planches. Le *fraisier* se propage par graines; mais les *fraisiers des bois* et *des quatre saisons* sont les seuls qui se reproduisent franchement de cette manière; les autres, surtout les *écarlates* et les *ananas*, varient beaucoup par le semis. Aussi emploie-t-on surtout ce procédé pour obtenir des variétés nouvelles. Pour récolter la graine, on choisit les plus beaux fruits, qu'on laisse bien mûrir; puis on les écrase dans l'eau, on les lave à plusieurs reprises, on retire la graine, qu'on laisse sécher légèrement, et on la mélange avec de la terre très-fine et sèche. On sème dans la terre convenable, bien divisée et égalisée, puis mouillée avec un arrosoir à pomme, et l'on recouvre le tout du terreau le plus fin. Les Anglais emploient pour ce semis un procédé aussi expéditif qu'ingénieux: ils frottent avec des fraises bien mûres de vieilles cordes qu'ils enfouissent dans le sol; la corde achève de pourrir, et la graine se trouve ainsi semée à la distance convenable. Le *fraisier* craint la sécheresse; c'est pourquoi, dans les pays chauds, il est bon de semer à l'ombre et à l'exposition du nord. Mais, sous des climats plus septentrionaux, on retarderait ainsi la germination; il vaut donc mieux faire le semis à l'exposition la plus chaude, sauf à l'abriter par des paillassons et à l'arroser, ou mieux à le bassiner souvent. Le plant lève ordinairement au bout de quinze jours; on attend encore six semaines ou deux mois pour le repiquer en place ou en pépinière. La multiplication par *exalants*, moyen employé par la nature plus encore que par les cultivateurs, reproduit invariablement les types sans amélioration comme sans dégénérescence. A chaque nœud du coulant se trouve un bourgeon qui se développe ou avorte selon les circonstances; ces bourgeons vivent aux dépens du pied mère, qu'ils épuisent, jusqu'à ce qu'ils soient enracinés. On détruit généralement les coulants pendant la période de végétation et de fructification, afin de réserver une nourriture abondante aux feuilles et aux fraises; mais, en août et en septembre, on permet aux coulants de se développer; un œillet se forme, prend racine, développe des feuilles et peu à peu ne tire plus de séve du pied mère; le coulant s'oblitère, durcit, s'atrophie et disparaît de lui-même, lorsqu'il est devenu inutile et qu'il a terminé ses fonctions. Le premier bourgeon du coulant avorte généralement, parce que ce coulant, dont l'un des principaux rôles est de transporter les bourgeons loin du pied mère, s'arque et fait avorter l'œillet terminal qui ne touche pas à la terre; mais le coulant se continue et forme un nouveau bourgeon, qui ne tarde pas à prendre pied, pour peu que la terre soit fraîche.

« Cette naissance d'un petit *fraisier*, dit Joigneaux, doit ralentir un peu la pousse de prolongement du coulant et réduire l'étendue des entre-nœuds qui se produiront ultérieurement. Plus il y a de nourrissons, moins la part de lait est copieuse... Les *fraisiers* des coulants les plus rapprochés de la souche sont les plus vigoureux. Plus on retranche de coulants pendant la première période de végétation (et c'est toujours cette époque que l'on choisit pour leur suppression), plus il en repousse, en sorte que nous aggravons le martyre en multipliant les amputations. C'est comme si nous renouvelions la taille en vert sur nos arbres pendant tout le temps qui s'écoule entre la floraison et le développement complet des fruits, sous prétexte de ménager la santé des sujets. Ne vaudrait-il pas mieux modérer la reproduction, la limiter à deux ou trois jeunes pieds de coulant pour chaque forte souche, par exemple, pincer le bourgeon terminal, en vue de ralentir le développement de ce rameau, et supprimer également et peu à peu les jeunes feuilles des nœuds que l'on ne voudrait pas réserver? Ces suppressions graduelles diminueraient la prise de séve et n'auraient probablement pas l'inconvénient de ces suppressions complètes et brutales qui aboutissent toujours à de nouvelles émissions de coulants. Peut-être arriverait-on, par ces moyens, à prévenir les fougueuses réactions de la séve et à obtenir du même coup de beaux fruits et des pieds reproducteurs préférables à ceux des mois d'août et de septembre. »

Les *fraisiers* que l'on ne cultive pas en planches se mettent en bordures autour des carrés destinés à d'autres cultures. On les place aussi sur des *ados*, contre un mur exposé au midi, et l'on obtient des fraises en primeur. Les pieds reproduits par coulants ou *marcottes* sont levés au commencement d'octobre ou au printemps suivant. On les met en place à $0^m,35$ ou $0^m,40$ de distance, ou en quinconces, quand la plantation se fait par planches. Avant l'opération, la terre a été recouverte d'un paillis; on arrose aussitôt après le repiquage; on remplace, au printemps, les quelques pieds qui ont pu mourir, et on entretient les *fraisiers* par des sarclages, des binages, des pincements et des arrosements. Le *fraisier* des quatre saisons rapporte en abondance dès la première année; les autres ne rapportent que fort peu. Au printemps de la deuxième année, on enlève les feuilles mortes avec un râteau, on remue la terre avec une serfouette, on glisse partout du terreau ou un mélange de fumier de vache très-consommé et de cendres; on *paille*.

Les jardiniers soigneux placent sous les fraises qui se forment une couche de paille non brisée, qui empêche ce petit fruit de se salir en mûrissant, précaution qui dispense des lavages et conserve à la fraise la saveur et le parfum qu'elle perd lorsqu'on la trempe dans l'eau.

Le *fraisier* des quatre saisons, qui produit dès la première année, n'est plus bon à rien à la fin de la deuxième; les autres variétés ne se remplacent que tous les quatre ans, mais on en peut prolonger la durée en rehaussant avec de la bonne terre.

Les arrosements des *fraisiers* doivent être nombreux et abondants; car ils sont plus avantageux que les pluies, et surtout que les pluies d'orage, qui sont nuisibles. On se trouve bien d'arroser en plein soleil.

La culture forcée du *fraisier* est bien moins importante que la culture ordinaire. « La fraise étant du goût de tout le monde, disent MM. Moreau et Daverne, la culture du *fraisier* s'est considérablement étendue aux environs de Paris, et les jardiniers *intra muros*, où la terre est si chère, ne peuvent plus soutenir la concurrence dans cette culture, qui est devenue une spécialité. Sur les 1,800 maraîchers de Paris, on n'en compte pas une demi-douzaine qui cultivent aujourd'hui le *fraisier* en culture naturelle, et ceux qui le cultivent en culture forcée, la seule où l'on puisse obtenir quelque bénéfice, sont encore en plus petit nombre.

« Il y a plusieurs variétés de *fraisiers* dont les fruits sont plus gros, plus séduisants que ceux du *fraisier* des Alpes. Mais le fruit de ce dernier a plus de saveur; c'est la seule espèce que les maraîchers puissent cultiver en culture forcée. On renouvelle le plant tous les ans, par semis ou par coulants. Le premier, étant le plus avantageux, a été adopté de préférence. On laboure à la fin de juin un petit coin de terre, non pas à l'ombre, mais que l'on puisse ombrer avec un paillasson ou deux, et, quand le dessus de la terre est très-divisé et nivelé au râteau, on y sème la graine, sur laquelle on répand seulement $0^m,002$ de terre très-fine ou du terreau, et on donne un léger bassinage, que l'on répète deux ou trois fois par jour, si on n'ombre pas avec les paillassons; car il ne faut pas que le dessus de la terre sèche tant que les graines ne sont pas levées, si on veut qu'elles lèvent toutes promptement. En moins de quinze jours, toutes seront levées; six semaines après le levage, le plant sera bon à être repiqué en pépinière, où il fleurira et produira des coulants; mais on supprimera fleurs et coulants à mesure qu'ils se présenteront. A la fin de novembre, on labourera autant de planches que l'on voudra, on y plantera les *fraisiers* à $0^m,28$ de distance, et, sitôt que les gelées commenceront, on couvrira les planches de coffres et de châssis, afin que les *fraisiers* continuent de végéter un peu.

« C'est ordinairement en février que l'on commence à forcer les *fraisiers*. Alors on enlève toute la terre des sentiers jusqu'à $0^m,54$ de profondeur, et on les remplit, jusqu'au sommet des coffres, de bon fumier neuf de cheval; on se préserve de la gelée par tous les moyens connus, on donne de l'air à propos, on remanie et on rechange les réchauds, quand on s'aperçoit qu'ils ne fournissent plus assez de chaleur aux *fraisiers*, qu'il faut tenir propres et auxquels il faut ôter une partie des vieilles feuilles pour que la lumière pénètre partout, surtout lorsque les fruits commencent à paraître. Enfin, aux premiers jours d'avril au plus tard, la récolte des fraises pourra commencer et durer jusqu'à ce que les *fraisiers* de pleine terre donnent. Il y a encore d'autres manières de forcer le *fraisier*, en pot, en serre, etc. Mais la culture que nous venons d'indiquer est la plus simple et la seule praticable par les maraîchers. » (*Manuel de la culture maraîchère.*)

L'ennemi le plus redoutable du *fraisier* est le hanneton, ou du moins sa larve, vulgairement appelée man, turc ou ver blanc. Ce ver s'attache aux racines du *fraisier*, et on voit alors les feuilles se faner; le meilleur remède consiste à fouiller le sol au pied de la plante, ou mieux à enlever celle-ci pour tuer le ver, puis à la replanter, si elle n'est pas trop endommagée, et à l'arroser immédiatement. La courtilière et le ver gris nuisent aussi au *fraisier*, mais beaucoup moins.

FRAISIÈRE s. f. (frè-ziè-re — rad. *fraisier*). Agric. Terrain planté de fraisiers.

FRAISIL s. m. (frè-zî — Ce nom peut se rapprocher du bas latin *fractillum*, qui signifiait moulin à poivre, dérivé, lui aussi, du latin *frangere*, rompre, briser, du sanscrit *bhrag*). Techn. Cendre de charbon de terre dans une forge. ‖ Dans le Berry, Poussière et menus débris de charbon de bois qui restent aux endroits où l'on avait établi des fourneaux dans les forêts.

FRAISINE s. f. (frè-zi-ne — du lat. *fraxinus*, frêne). Art milit. Ancienne lance de combat qui avait une hampe en frêne.

FRAISOIR s. m. (frè-zoir — rad. *fraiser*). Techn. Vilebrequin de forme particulière, dont se servent les ouvriers en marqueterie.

FRAISSE s. f. (frè-se). Bot. Nom vulgaire du frêne en Languedoc.

FRAISSINE s. f. (frè-si-ne — rad. *fraisse*). Agric. Terrain planté de frênes.

FRAISURE s. f. (frè-zu-re — rad. *fraise*). Techn. Evasement pratiqué à l'orifice d'un trou destiné à recevoir une vis dont la tête ne doit pas être saillante. ‖ Creux demi-cylindrique pratiqué, par l'armurier, dans le bassinet, un peu au-dessous de la lumière.

FRAIZE, bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Saint-Dié, sur la Meurthe; pop. aggl., 731 hab. — pop. tot., 2,503 hab. Filature de coton, scierie. Mine de cuivre non exploitée.

FRAMBŒSIA s. f. (fram-bé-zi-a — rad. *framboise*). Pathol. Maladie caractérisée par des tumeurs cutanées qui ressemblent à des framboises, quelquefois à des champignons.

FRAMBOISE s. f. (fran-boi-ze — du germanique: ancien allemand *brambese*, mûre sauvage, framboise; hollandais *braambezie;* ancien haut allemand *brâmberi;* allemand *brombeer*. Tous ces mots signifient proprement petit fruit d'arbuste épineux, et sont composés du gothique *brama*, ronce, ancien allemand *brœm*, hollandais *braam*, anglo-saxon *brœamble*, anglais *bromble*, et du gothique *basi*, petit fruit, baie). Bot. Fruit du framboisier: *Les* FRAMBOISES *sont adoucissantes.* (C. Lemaire.) *La* FRAMBOISE *a un parfum délicieux.* (Grimod.) ‖ *Framboise sauvage*, Nom vulgaire des mûres de ronce.

— Anat. Se dit de certaines parties mamelonnées comme des framboises.

— **Encycl.** Bot. V. FRAMBOISIER.

— Econ. dom. La *framboise*, fruit délicieusement parfumé, succulent, surtout quand il vient d'être cueilli, renferme une essence qui exalte les nerfs et qui n'est pas du goût de tout le monde; c'est pourquoi, lorsqu'on la mange crue, on la mêle ordinairement avec la fraise ou la groseille.

La *framboise* est humectante, rafraîchissante, stimulante, fondante et contraire à l'acrimonie bilieuse; c'est un aliment des plus sains, et peu de personnes ont l'estomac assez faible pour être forcées de s'en abstenir; il nous paraît donc extraordinaire qu'autrefois on en abandonnât l'usage aux serfs et aux vilains.

De la *framboise* on obtient des confitures, des gelées, du jus, un ratafia, un sirop et enfin une sorte de vin. Le ratafia de *framboises* s'obtient par le mélange de 600 grammes de jus de *framboises*, de 100 grammes de jus de cerises, de 1 kilogramme de sucre et de 2 litres d'eau-de-vie; on laisse reposer la liqueur et on met en bouteilles. Le sirop se prépare avec deux tiers de *framboises* et un tiers de groseilles.

Pour faire le vin, on mélange 15 kilogrammes de *framboises* rouges et 3 kilogrammes de groseilles fraîchement cueillies; on les débarrasse de leurs queues et de leurs grappes et on les écrase ensemble dans le même mortier. Après vingt-quatre heures de repos, on presse et on ajoute par litre de jus une demi-livre de sucre et une demi-bouteille d'eau-de-vie; on mélange bien et on laisse reposer jusqu'à la saison des mûres. Alors on prend 5 livres de ces fruits, on les écrase avec 1 litre d'eau, on fait jeter un bouillon et on laisse reposer trente-six heures; après quoi on presse et on ajoute une demi-livre de sucre et 3 décilitres d'eau-de-vie par litre de liqueur obtenue, et on mêle les deux liqueurs qu'on agite fortement. Ce vin n'est bon à boire qu'au bout d'une année.

FRAMBOISÉ, ÉE (fran-boi-zé) part. passé du v. Framboiser. Accommodé, parfumé avec des framboises: *Eau* FRAMBOISÉE. *Gelée de groseilles* FRAMBOISÉE. *Vin* FRAMBOISÉ. ‖ Qui a le parfum de la framboise: *Fruit* FRAMBOISÉ.

FRAMBOISER v. a. ou tr. (fran-boi-zé — rad. *framboise*). Accommoder, parfumer avec des framboises: FRAMBOISER *des groseilles, des cerises, du vin.*

FRAMBOISIER s. m. (fran-boi-zié — rad. *framboise*). Bot. Nom d'une espèce de ronce, estimée pour ses fruits: *C'est au milieu du printemps que les* FRAMBOISIERS *commencent à fleurir.* (Thouin.) ‖ *Framboisier du Canada*, Syn. de RONCE ODORANTE.

— **Encycl.** Le nom de *framboisier*, employé quelquefois comme synonyme de *ronce* ou *rubus*, s'applique plus particulièrement à une espèce de ce genre, la ronce du mont Ida. On croyait, en effet, cette plante originaire du mont Ida; du moins, c'est là qu'elle a été observée pour la première fois; mais on la

trouve croissant spontanément dans les régions montagneuses de presque toute l'Europe, surtout dans les bois et les lieux pierreux; plus rare dans les plaines boisées, elle semble rechercher l'ombre et le froid. Le *framboisier* est un arbuste traçant, à tige droite, longue de 1 à 2 mètres, bisannuelle, faible, couverte de petits aiguillons un peu piquants, et portant des feuilles ailées, à trois ou cinq folioles ovales et dentées. Ses fleurs, blanches, sont réunies en grappes et portées sur des pédoncules velus. Le fruit, semblable à celui de la mûre des haies, se compose de nombreux petits drupes charnus, juteux et parfumés. Cet arbrisseau a beaucoup varié par la culture; on en compte aujourd'hui une trentaine de variétés, qui se distinguent par le volume et surtout par la couleur des fruits, qui est rouge, orangée, jaune ou blanche.

Le *framboisier* réussit dans presque tous les terrains, mais mieux dans ceux qui sont ombragés et un peu frais. On peut le propager de graines; toutefois, ce moyen n'est guère employé que par les semeurs qui cherchent à obtenir des variétés nouvelles. Le plus souvent on multiplie le *framboisier* par les rejetons, qu'il produit en abondance et dont il faut le débarrasser à chaque taille. Enfin on le propage aussi par éclats de pied. On plante les *framboisiers* à environ 1 mètre les uns des autres. Les tiges durent ordinairement deux ans, rarement davantage; elles ne portent de fruits que la seconde année; mais il faut avoir soin de les rabattre à la longueur d'un demi-mètre à 1 mètre, pour leur faire pousser des branches latérales. Elles meurent après avoir fructifié; alors on les supprime, et elles sont remplacées par de nouvelles tiges; ce renouvellement se produit tous les ans. Il faut encore biner et sarcler les *framboisiers*, les débarrasser des rejetons, regarnir les places vides, etc. Une plantation bien entretenue peut durer de dix à douze ans; mais il est rare qu'on lui laisse atteindre ce terme. La récolte des fruits varie beaucoup d'une année à l'autre, et suivant les terrains. La framboise est savoureuse et parfumée; bien qu'inférieure à la fraise, c'est néanmoins un fruit très-recherché. Il est adoucissant et rafraîchissant. On le mange de la même manière que la fraise, à laquelle on le mélange souvent. On en fait des sirops, des liqueurs, des confitures, des gelées, des conserves, des compotes, des glaces, etc. Infusée dans le vin, la framboise lui donne un goût et un parfum délicieux. Avec le vinaigre blanc, elle donne le vinaigre framboisé, dont on fait un sirop. On en obtient du vin, de l'alcool, de l'hydromel. En médecine, elle sert à éteindre la soif dans la chaleur fébrile, à favoriser la transpiration et le cours des urines. Avec des framboises, du sucre et de l'eau, on compose une boisson agréable. Les feuilles et les jeunes pousses du *framboisier* sont broutées par les bestiaux.

FRAMBOISIÈRE s. f. (fran-boi-ziè-re — rad. *framboisier*). Hortic. Terrain où l'on cultive le framboisier : *On dit qu'une* FRAMBOISIÈRE *ne peut pas rester plus de dix à douze ans sans s'épuiser.* (Thouin.)

FRAMÉE s. f. (fra-mé — lat. *framea*, donné par Tacite comme un mot germanique, et qu'on compare à l'anglo-saxon *franco*, javelot, ou à l'allemand *pfriem*, poinçon; hollandais *priem*, suédois *pren*). Lance en usage chez les Francs et les autres nations germaniques : *Les Francs chargent leur main droite d'une longue* FRAMÉE, *et leur main gauche d'un bouclier qu'ils tournent comme une roue rapide.* (Chateaub.)

— **Encycl.** « En Germanie, dit Bardin (*Dictionnaire de l'armée de terre*), le droit de se montrer armé d'une *framée* était conféré publiquement et avec cérémonie. » On ne sait rien de bien précis sur la forme de cette arme : les opinions des différents écrivains sont fort partagées. Des auteurs ont comparé la *framée* au *pilum*, à la *haste* des Romains. Isidore pense que la *framée* n'était qu'une épée à deux tranchants, ayant beaucoup d'analogie avec ce que l'on appelait *spatha*. Velly considère la *framée* comme une arme pourfendante, espèce de lance ou de hallebarde dont l'usage était très-familier aux Francs. Roquefort regarde la *framée* comme un maillet d'armes. Rey croit que cette arme est la *francisque* : il paraît effectivement que, sous Philipe-Auguste, on nommait *framée* une sorte de francisque. Le plus grand nombre des écrivains est d'avis que la *framée* n'était qu'un long javelot.

FRAMERIES, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 5 kilom. S.-O. de Mons; 6,250 hab. Corderies importantes, brasseries, distilleries, raffinerie de sel; houillères.

FRAMERY (Nicolas-Etienne), compositeur et littérateur français, né à Rouen en 1745, mort à Paris en 1810. Il était encore fort jeune quand il fut nommé surintendant de la musique du comte d'Artois. Framery commença à se faire connaître en donnant au théâtre des parodies spirituelles de divers opéras italiens. En 1783, il fit réimprimer la *Sorcière par hasard*, opéra-comique dont il avait composé le poëme et la musique, et quelque temps après remporta, avec son libretto de *Médée*, le prix offert au concours pour la composition de la meilleure tragédie lyrique. Parmi ses autres pièces, nous citerons : *Nanette et Lucas*, le *Projet*, l'*Indienne*, l'*Illusion* ou le *Diable amoureux*, la *Sorcière par hasard*, le *Nicaise de Vadé*, la *Tourterelle*. Il a, en outre, écrit et publié des romans, des contes, des mémoires, des notices biographiques et des traductions. Framery est le premier qui ait conçu l'idée féconde sur laquelle repose l'utile institution appelée *Société des auteurs et compositeurs dramatiques*. Il fonda, dans les dernières années de sa vie, une agence destinée à percevoir la redevance à laquelle les auteurs dramatiques ont droit après la représentation de leurs ouvrages, redevance dont jusque-là ils avaient été frustrés. Musicien, poëte, auteur dramatique, littérateur, Framery possédait des connaissances très-variées, mais il n'excella dans aucun genre. Parmi ses ouvrages de littérature musicale, on remarque : *Mémoire sur le Conservatoire de Paris* (1795); *De l'organisation des spectacles de Paris* (1791); *Notice sur Joseph Haydn* (1810); *Notice sur Della Maria*, et le *Calendrier musical universel contenant l'indication des cérémonies d'église en musique, les découvertes et anecdotes de l'année, la notice des pièces en musique représentées à Paris, à Versailles, à Saint-Cloud, sur différents théâtres de l'Europe, etc.* En outre, Framery a rédigé pendant quelques années le *Journal de musique*, fondé en 1774 par Mathon de La Cour, et continué par M. de Framicourt.

FRAMINGHAM, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 35 kilom. S.-O. de Boston; 4,234 hab. Ecole classique (académie). Manufactures de coton.

FRAMLINGHAM, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 28 kilom. N.-E. d'Ipswich; 2,600 hab. On y remarque l'église Saint-Michel, qui renferme les tombeaux de plusieurs personnages célèbres, et les ruines de son magnifique château, ancienne résidence des ducs de Norfolk.

FRANC, FRANQUE s. (fran, fran-ke — lat. *francus*. Ce mot est d'origine obscure. Diefenbach prétend qu'il vient du celtique; Grimm y voit un dérivé de la racine gothique *freis*, allemand moderne *frei*, libre. D'autres prétendent que *francus* doit être rattaché à l'anglo-saxon *franco*, javelot; les Francs seraient ainsi désignés comme les hommes armés de javelots, de framées. Delâtre croit que *francus*, *franco*, proprement homme libre, se rapporte à la racine *bhrag*, *bhrang*, rompre, briser, pour dire l'homme qui a brisé les liens de l'esclavage. Enfin Chevallet prétend que le nom des Francs répondait dans leur langue au mot latin *ferox*, c'est-à-dire qu'il signifiait hardi, intrépide, brave, belliqueux, fier, hautain. C'est, dit-il, ce que l'on peut conclure de plusieurs passages de chroniqueurs anciens cités par Du Cange, et notamment d'une chronique manuscrite des rois de France, dont il rapporte la citation suivante : *Et videns eorum audaciam et fortitudinem vocavit eos Francos, id est feroces.* Chevallet rapporte, en conséquence, le latin *francus* au germanique : ancien allemand *freh*, *frech*, altier, fier, arrogant, audacieux, intrépide, brave; danois *frek*; suédois *fræck*; et il appuie cette étymologie sur ce que, dans les anciens monuments scandinaves, les Francs sont toujours appelés *Fracker*, et leur pays *Frackland*). Membre d'un peuple germain qui habitait anciennement près du Rhin : FRANCS *tudesques*, *Saliens*, *Ripuaires*, *austrasiens*, *neustriens*.

— Nom générique des Européens qui habitent le Levant ou la Barbarie, probablement parce que, à l'époque des croisades, les Français ont joué le principal rôle dans ces contrées.

— Adject. Qui appartient aux Francs : *Coutumes, mœurs* FRANQUES. *Peuple* FRANC. *Chef* FRANC. *Armée* FRANQUE. *Domination* FRANQUE. *Depuis Clovis, la race* FRANQUE *n'a pas cessé de verser son sang pour la cause de Dieu, des pauvres et de la patrie.* (Dupanloup.) *La monarchie, dans notre pays, est* FRANQUE; *elle n'est pas gauloise.* (Proudh.)

— Se dit de ce qui appartient aux Européens qui habitent dans le Levant ou en Barbarie, ou de ce qui les concerne : *Quartier* FRANC, *à Constantinople. La colonie* FRANQUE *de Tripoli. Les maisons* FRANQUES *qui bordent l'impasse s'étendent à l'autre extrémité.* (G. de Nerv.)

— Linguist. *Langue franque*, Nom donné d'abord à la langue tudesque, parlée du temps de Charlemagne, et plus tard à la langue romane, quand les Francs eurent obtenu la prépondérance. ‖ Nom donné aujourd'hui à un langage mêlé de français, d'italien, d'espagnol, d'arabe, de turc, qui est parlé dans le Levant et en Afrique dans les relations commerciales qui ont lieu entre les peuples de ces pays et les Européens.

Francs (HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES), par Grégoire de Tours. Cet ouvrage comprend dix livres; les trois premiers présentent une revue de l'histoire universelle, sans critique aucune, s'arrêtant à l'an 547 de J.-C.; les sept autres livres, embrassant une période moins étendue (547-591), retracent les événements dont l'évêque de Tours a été le témoin. Le titre seul de l'ouvrage est remarquable; il indique à la fois son caractère civil et religieux : jugeant que les destinées des laïques et celles des clercs ne devaient point être séparées, l'auteur a voulu écrire une histoire de l'Eglise et une histoire des Francs, une histoire commune, solidaire indivisible. « Je rapporterai confusément, dit-il, et sans aucun autre ordre que celui des temps, les vertus des saints et les désastres des peuples. Je ne crois pas qu'il soit regardé comme déraisonnable d'entremêler dans le récit, non pour la facilité de l'écrivain, mais pour se conformer à la marche des événements, les félicités de la vie des bienheureux avec les calamités des misérables... Eusèbe, Sévère, Jérôme et Orose ont mêlé de même, dans leurs chroniques, les guerres des rois et les vertus des martyrs. » Admirateur de la littérature ancienne, l'écrivain religieux déplore l'oubli des études libérales, de la grammaire, de la dialectique, c'est-à-dire des sciences ou des arts profanes, que le monde chrétien tenait en parfait mépris. C'est même le sentiment douloureux de cette décadence qui a fait de lui un continuateur des anciens écrivains.

C'est à partir de la mort de saint Martin, vers la fin du IVe siècle, que commence réellement la narration de Grégoire de Tours. C'est alors qu'il entame à la fois l'histoire de l'Eglise dans les Gaules et celle de la barbarie. Les fastes de l'une sont associés aux fastes de l'autre; les légendes et les miracles des saints alternent avec les drames sanglants qui se passent dans les familles des princes barbares. Entre la société romaine et la société franque, il n'y avait pas encore fusion, mais antagonisme. « Or, dit M. Ampère, c'est précisément cet état de choses que l'*Histoire des Francs* reproduit merveilleusement par sa forme, par les inconvénients mêmes de cette forme, par l'absence de composition savante. L'historien va sans cesse de l'un de ces grands ordres de faits à l'autre, puis revient bientôt à celui qu'il a quitté, sans lien, sans transition, avec toute l'incohérence de la société contemporaine. Dans l'histoire de Grégoire de Tours, les récits dévots et les récits sanglants sont mêlés, comme, dans la réalité, les faits dévots étaient mêlés aux faits sanglants. » Dans le cinquième livre, l'historien intervient et paraît en scène; une grande partie de son ouvrage a été écrite sous l'impression encore vive des événements. Sa narration est d'une grande simplicité; pour le ton et l'abondance, elle a quelque chose d'analogue à la légende. Grégoire de Tours est presque l'Hérodote de la période barbare du moyen âge. Il rapporte avec une impartialité qui va souvent jusqu'à l'indifférence tout ce qui se présente à sa mémoire, même les actes les plus sanguinaires. Quelquefois cependant, il soulage son cœur par un aveu d'indignation. D'autres fois encore, l'indifférence du narrateur n'est qu'à la surface; l'ironie est au fond. Mais il faut bien croire à une absence réelle de sens moral, quand on voit Grégoire accorder une sorte d'approbation aux perfidies et aux meurtres qui étendirent la domination de Clovis. On lui pardonne ces faiblesses, car le spectacle des guerres civiles et des événements calamiteux remplit son cœur de tristesse. Sa plume est prudente, timide, résignée; de là le caractère passif de son récit. Les accidents naturels, les tremblements de terre, les famines, les pestes, les hivers rigoureux, tiennent une grande place dans son histoire; les calamités de la nature y accompagnent les désastres de la société.

M. Ampère a cru trouver dans Grégoire de Tours non-seulement d'anciennes traditions germaniques transmises de siècle en siècle par des intermédiaires ignorés, mais encore des fragments de vieux chants épiques. A côté de ces emprunts aux traditions scandinaves et tudesques, on peut noter des allusions, fort rares d'ailleurs, au paganisme et à la littérature antique. Quant au style, c'est une image fidèle de la situation qu'il décrit; c'est une latinité barbare. « L'écrivain, dit M. Ampère, est pareil à ses héros; son livre, moitié dévot, moitié sauvage, est une épopée barbare traduite en langage monacal; c'est tour à tour un chant de scalde et une légende psalmodiée au lutrin. »

Après avoir remarqué que l'ouvrage de Grégoire de Tours appartient à la littérature profane par les efforts et les regrets de l'auteur, fort épris des études libérales, et à la littérature sacrée par les traditions religieuses et par les affaires de l'Eglise qui remplissent le récit, M. Guizot exprime ainsi sa pensée sur ce curieux monument des lettres chrétiennes, encore barbares, au VIe siècle : « Indépendamment du fond même des récits, le livre est très-curieux par ce double caractère qui le rattache aux deux sociétés (civile et ecclésiastique), et marque la transition de l'une à l'autre. Il n'y a, du reste, aucun art de composition, aucun ordre; l'ordre chronologique même, que Grégoire promet de suivre, y est sans cesse méconnu ou interverti. C'est simplement l'ouvrage d'un homme qui a recueilli tout ce qu'il a entendu dire, tout ce qui s'est passé de son temps, les traditions et les événements de tout genre, et les a tant bien que mal enchâssés dans une seule narration... Quoique la latinité en soit très-corrompue, la composition très-défectueuse et le style sans éclat, il y a cependant un assez grand mérite de narration, quelque mouvement, quelque vérité d'imagination, et une intelligence assez fine des hommes. C'est, à tout prendre, la chronique la plus instructive et la plus amusante de ces trois siècles (377-591). »

L'*Histoire* de Grégoire de Tours a été continuée par le chroniqueur Frédégaire. Elle fait partie des *Recueils de mémoires relatifs à l'histoire de France*.

FRANC, FRANCHE adj. (fran, fran-che — de *Franc*, nom de peuple, et aussi homme libre). Affranchi, exempt de charge ou d'obligation : *Foire* FRANCHE. *Port* FRANC. *Marchandise* FRANCHE *de tout droit. Le clergé était* FRANC *d'impôts.*

— Sincère, qui dit ce qu'il pense, qui parle ou agit sans détours : *Homme* FRANC. *Cœur* FRANC. *Ame* FRANCHE. *Une âme* FRANCHE *et incapable de mauvaise foi a contre les vices des ressources qui manqueront toujours aux autres.* (J.-J. Rouss.) *Soyez* FRANCS, *si vous voulez être forts.* (E. de Gir.)

> Hommes *francs* et loyaux, méfiez-vous toujours
> Des gens qui vont sous terre et par d'obscurs détours.
> VIENNET.

‖ Qui est fait ou dit avec candeur, inspiré par la franchise : *Un* FRANC *aveu. Une réponse* FRANCHE. *Une conduite* FRANCHE. *Des manières* FRANCHES. *Un scepticisme* FRANC *est un scepticisme honorable.* (S. de Sacy.)

— Net, clair, précis, tranché, sans ambages, vrai, certain, assuré, excluant tout doute : *Une situation bien* FRANCHE. *Un type bien* FRANC. *Cette écriture est tremblée, elle n'est pas* FRANCHE. *Le vol de l'aigle est* FRANC *et direct. Vous êtes un* FRANC *menteur.*

> Tout bien considéré, *franche* coquetterie
> Est un vice moins grand que fausse pruderie.
> DUFRESNY.

> Tel que vous prétendez être un *franc* paresseux,
> Bientôt vous le verrez adroit, laborieux;
> Mais il faut le classer selon son aptitude.
> LACHAMBEAUDIE.

— Entier, complet : *Cette planche a en largeur* 15 *centimètres* FRANCS. *Ils y arrivèrent le lundi et en partirent le jeudi; ils n'y ont été que deux jours* FRANCS. (Acad.) *Dans les assignations à huitaine, il faut huit jours* FRANCS, *sans compter celui de l'assignation ni celui de l'échéance.* (Acad.)

— *Franc comme l'osier*, *Franc comme l'or*, Qui est d'une grande franchise, qui n'a pas la moindre arrière-pensée : *Cet homme est* FRANC COMME L'OR.

— *Avoir ses coudées franches*, N'être ni contraint ni gêné dans ce que l'on veut faire : *Personne ne contrôle plus ses actions, il n'est plus en tutelle, il* A SES COUDÉES FRANCHES. *Moscou est la ville de l'Europe où le mauvais sujet du grand monde* A *le plus* SES COUDÉES FRANCHES. (De Custine.)

— *Avoir son franc parler*, Ne déguiser nullement sa pensée, parler avec franchise et liberté.

— Hist. *Villes franches*, Villes qui ne payaient pas la taille. ‖ *Corps francs*. V. CORPS.

— Féod. *Franc alleu*. V. ALLEU. ‖ *Franc ténement*, Héritage exempt de charge roturière.

— Jurispr. *Franc et quitte*, Expression par laquelle on exprime qu'une personne ou une propriété n'est grevée d'aucune charge, d'aucune dette.

— Mar. *Navire franc*, Navire dont la cale ne contient plus d'eau. ‖ *Pompe franche*, Pompe qui a jeté dehors toute l'eau qu'elle pouvait puiser. ‖ *Voie d'eau franche*, Celle qui ne laisse pénétrer que la quantité d'eau que les pompes peuvent épuiser. ‖ *Vent franc*, Vent constant, sans risées, et qui porte directement en route ‖ *Marcher à franches boulines*, Avoir une allure intermédiaire entre le plus près et le largue, ne pas être obligé de serrer le vent. ‖ *Gouverner à barre franche*, Manœuvrer la barre à la main, sans l'aide d'une roue ou d'un palan.

— Manége. *Cheval franc du collier*, Cheval tirant de lui-même, sans qu'il soit nécessaire de recourir au fouet. ‖ Dans le langage ordinaire, *Etre franc du collier*, Etre toujours prêt à faire sans contrainte, sans hésitation, ce qu'exige l'honneur ou le devoir. ‖ *Cheval franc d'amble*, Cheval qui va l'amble naturellement. ‖ *A franc étrier*. V. ÉTRIER.

— Escr. *Botte franche*, Botte portée d'une manière nette et vive, et qui n'a pu être parée.

— Jeux. *Carte franche*, Carte qui ne peut plus être prise. ‖ *Jouer part franche*, Jouer à qui ne payera rien pour un objet, s'il le gagne. ‖ *Franc carreau*, Jeu consistant à jeter en l'air une pièce de monnaie; celui dont la pièce tombe le plus loin des bords d'un carreau gagne la partie.

— Agric. *Terre franche*, Terre végétale, qui n'est mêlée ni de sable ni de cailloux : *La* TERRE FRANCHE, *celle qui convient le mieux à la culture des céréales, n'est ni trop friable ni trop pâteuse.* (Raspail.)

— Arboric. Se dit d'un arbre fruitier provenant du semis des graines d'un arbre déjà amélioré par la culture. ‖ Substantiv. : *On greffe beaucoup plus sur* FRANC *que sur sauvageon.* (Bosc.) ‖ Fam. *Enter franc sur franc*, Se dit d'un bâtard qui a un autre bâtard. ‖ *Franc de pied*, Se dit d'un arbre ou d'un arbuste non greffé et végétant sur ses propres racines.

— Adverbialem. Ouvertement, sans déguisement : *Parler* FRANC. *Dire tout* FRANC *sa pensée. Nous perdons de plus en plus l'habitude de parler* FRANC *et de parler français.* (L. Veuillot.)

> Je vous parle un peu *franc*, mais c'est là mon humeur,
> Et je ne mâche point ce que j'ai sur le cœur.
> MOLIÈRE.

— Entièrement, sans que rien y manque : *Il saute vingt-quatre semelles* FRANC.

— Gramm. *Franc* est adverbe quand il veut dire *ouvertement*, sans biaiser, ou complétement, sans rien retrancher : *Ils nous le dirent tout* FRANC. *Il saute vingt-quatre semelles* FRANC. Dans le sens d'exemption des frais de port, quelques grammairiens disent qu'il est invariable devant le substantif, et variable après : *Vous recevrez* FRANC *de port les lettres que je vous envoie; des lettres* FRANCHES *de* PORT.

— **Syn. Franc, cordial, ouvert,** etc. V. CORDIAL.

— **Antonymes.** Boutonné, cachottier, dissimulé, rusé, sournois. — Affecté, double, faux, hypocrite, trompeur.

— **Encycl.** Arboric. On appelle *franc*, en arboriculture, un sujet provenant du semis des graines d'une bonne variété cultivée. Quand on pose une greffe sur un de ces sujets, on dit qu'on *greffe sur franc*. On a ainsi le double avantage d'obtenir des arbres qui rapportent plus tôt, et des fruits de meilleure qualité ; le *franc* convient surtout pour faire des demi-tiges, qui rapportent de beaux et bons fruits dès la troisième ou la quatrième année ; mais, par contre, les arbres greffés sur *franc* durent moins longtemps. Quelquefois on greffe une variété sur elle-même ; c'est ce qu'on appelle *franc sur franc*. Aux environs de Paris, on donne souvent par extension le nom de *franc* à un *égrain* ou à un *demi-sauvageon*.

FRANC s. m. (fran — Ce nom vient d'une monnaie que le roi Jean fit frapper en 1360, et qui représentait le roi à cheval et armé de toutes pièces ; elle fut, à cause de cela, nommée *franc à cheval* et reçut pour devise les mots *Francorum rex;* il y avait aussi des *francs à pied*, représentant le roi armé de toutes pièces, mais à pied). Métrol. Monnaie française qui équivalait autrefois à la livre tournois, et qui vaut aujourd'hui 4gr,5 d'argent fin : *Tout boulet de canon tiré coûte quinze* FRANCS. (Proudh.) *Chaque tête que coupe le bourreau coûte six mille* FRANCS *à abattre.* (E. de Gir.)

« Cent *francs* au denier cinq, combien font-ils?
— Vingt livres.... »

BOILEAU.

‖ *Franc d'or* ou *Franc à cheval*, Monnaie d'or qui valait un franc ou une livre tournois.

— *Au marc le franc*, Se dit d'un mode de répartition ou de payement fait à chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire : *Les créanciers ont été payés* AU MARC LE FRANC. (Acad.) *Les actionnaires ont contribué* AU MARC LE FRANC *pour former la somme nécessaire.* (Acad.)

— **Encycl.** Cette pièce de monnaie fut, dans le principe, l'équivalent de la livre, ou 20 sols. Les *francs* furent d'abord d'or fin ; les premiers furent fabriqués vers la fin du règne du roi Jean, en 1360, après son retour d'Angleterre ; ils pesaient 1 gros 1 grain (3gr,877388) et valaient 20 sols ou 1 livre. Ceux qui furent fabriqués sous le règne de Charles VII étaient également d'or fin, mais ils étaient plus légers, à la taille de 80 au marc (3gr,059411). Henri VI, roi d'Angleterre, en fit faire de semblables pendant qu'il exerçait sa domination sur une partie de la France. Ces *francs* d'or jouirent d'une grande faveur à cause de l'élévation et de la fixité de leur titre, et parce qu'ils valaient justement 1 livre, unité de compte dont on se servait en France depuis Charlemagne. Ce fut Henri III qui, par ordonnance du 31 mai 1575, fit le premier fabriquer des *francs* d'argent, des demi-*francs* et même des quarts de *franc*, en proportion, à 10 deniers d'argent fin (833 millièmes, 333), avec tolérance de 2 grains (6 millèmes, 944), à la taille de 17 pièces 1/4 au marc, du poids de 11 deniers 1 grain trébuchants, ayant cours pour 20 sols pièce. A la mort de Henri III, le cardinal de Bourbon, proclamé roi par la Ligue sous le nom de Charles X, fit cesser la fabrication des *francs* et des demi-*francs*, et les remplaça par des écus et demi-écus. Henri IV rétablit les monnaies telles qu'elles étaient sous le règne de son prédécesseur ; mais, en 1602, le compte à l'écu ayant été aboli, et le compte *à la livre* lui ayant été substitué de nouveau, le prix des monnaies fut augmenté et le *franc* valut 21 sols au lieu de 20. Cette monnaie ayant subi de nombreuses altérations, principalement par le fait des rogneurs, Louis XIII la décria en octobre 1641 : elle n'eut plus cours que d'après son poids, et, par déclaration du 10 novembre de la même année, le roi défendit la fabrication des *francs*, auxquels on substitua des *louis* d'argent, ou pièces de 60, de 30, de 15 et de 5 sols, toutes au titre de 11 deniers de fin (916m). Le *franc* cessa, dès lors, d'être une monnaie réelle ; mais il resta monnaie de compte comme synonyme de la livre, c'est-à-dire 20 sols tournois ou tiers de l'écu : on disait indistinctement 20 *francs* ou 20 livres, 1,000 *francs* ou 1,000 livres. Vaugelas fait remarquer toutefois cette différence que, si l'on se servait du mot *franc* pour les comptes ronds, 100 *francs* ou 100 livres, 1,000 *francs* ou 1,000 livres, on adoptait généralement le mot *livre* dans les comptes rompus ou fractionnaires ; on disait 4 livres 10 sous, 150 livres, et non pas 4 *francs* 10 sous, 150 *francs*.

En 1795, le système décimal ayant été adopté en France, on chercha, pour établir l'unité monétaire, celle qui se rapprochait le plus de l'ancienne, qui était la livre tournois, et l'on trouva qu'un poids de 5 grammes d'argent, au titre de nos monnaies (900m) et au prix réglé par les tarifs, valait intrinsèquement 1 livre tournois, plus une fraction de 1/80 ou de 1/4 pour 100 ; ainsi 80 *francs* font 81 livres tournois, comme 100 *francs* font 101 livres 5 sous. C'est donc à ce poids, le plus rapproché de la valeur de l'ancienne livre tournois, qu'on s'est arrêté pour fixer l'unité monétaire du nouveau système, et c'est aussi pour ne pas s'en éloigner qu'on lui a conservé le nom de *franc*, synonyme de *livre*. Le *franc*, comme monnaie de compte, se divise en 10 parties, appelées *décimes*, et chaque décime en 10 parties, appelées *centimes*. Le *franc* se compose donc de 100 centimes. Comme monnaie réelle, il se divisa d'abord en demi-*francs* et quarts de *franc :* soit 50 et 25 centimes ; mais ces dernières pièces n'étaient point décimales, l'échelle du nouveau système n'admettant que les diviseurs 5 et 2. Or, en divisant 1 *franc* ou 100 centimes par 5 et par 2, on n'obtient que des quotients de 50 et de 20. C'est pour cela que les anciennes pièces de 25 centimes, ou quarts de *franc*, ont été retirées de la circulation par décret du 31 décembre 1852, et remplacées par des pièces de 20 centimes, ainsi que l'avait ordonné le décret du gouvernement provisoire du 3 mai 1848. L'échelle décimale ne comportant d'autres multiples que 2 et 5, on fabriqua des pièces de 2 et de 5 *francs* en argent, des pièces de 20, de 50 et de 100 *francs* en or. La pièce d'or de 40 *francs* ne se frappe plus, par la même raison qui a amené le retrait des pièces de 25 centimes ; cependant elle n'a pas été retirée de la circulation : il en avait été frappé depuis 1795 pour 204,432,360 *francs*.

Bien qu'il soit l'unité monétaire, le *franc*, n'étant pas la plus haute expression métallique, puisqu'il y a dans notre système des pièces de 2 et de 5 *francs*, n'est qu'une monnaie divisionnaire ; c'est une monnaie d'appoint, et l'on ne peut aujourd'hui obliger un vendeur à recevoir de ces pièces divisionnaires, dans un payement, pour plus de 50 *francs*. La proportion dans laquelle les directeurs de monnaies doivent fabriquer des pièces divisionnaires de 1 et de 2 *francs*, de 50 et de 20 centimes, a été fixée, pour chaque million de pièces de 5 *francs*, de la manière suivante, par arrêté de la commission des monnaies du 4 mars 1854 :

Pièces de 2 *francs*.	10,000 *francs*.
— 1 *franc*	25,000
— 50 centimes . . .	12,500
— 20 centimes . . .	2,500
	50,000

Ainsi chaque million d'argent monnayé en pièces de 5 *francs* entraîne la mise en circulation de 50,000 *francs* de pièces divisionnaires ou monnaies d'appoint, dont 25,000 *francs* en pièces de 1 *franc*.

La loi a défini le *franc :* unité monétaire (5 grammes d'argent au titre de 9/10 de fin). Le *franc*, ses multiples et ses divisions ont été fabriqués à ce titre immuable jusqu'en 1864, époque à laquelle la rareté du numéraire d'argent, exporté de France en raison de l'élévation de son titre, décida le gouvernement à porter atteinte au principe fondamental de notre organisation monétaire, telle qu'elle a été établie par le décret de germinal an XI. Le titre des monnaies divisionnaires d'argent fut abaissé surtout afin que la spéculation ne pût trouver aucun avantage à les retirer de la circulation, pour en faire commerce comme d'une marchandise. Cette mesure, extrêmement grave en elle-même, puisqu'elle tendait à affaiblir le gage que le public doit trouver dans la sincérité des monnaies qu'il est obligé de recevoir, rencontra une violente opposition. Le Corps législatif ne voulut point détruire l'unité monétaire, le *franc* tel qu'il avait été établi par la loi de l'an XI ; mais, reconnaissant la nécessité de remédier au mal signalé et de mettre fin à la gêne du commerce, il décida que les pièces de 50 et de 20 centimes seules seraient retirées de la circulation, refondues ou remplacées par d'autres pièces de même valeur nominale, mais d'une valeur intrinsèque inférieure ; le titre de 835 millièmes fut adopté pour ces nouvelles pièces, qui, par ce fait, présentent un écart de 7 1/4 pour 100 environ entre leur valeur réelle et la valeur de convention pour laquelle elles sont émises. Cette mesure pourtant ne pouvait suffire, et, puisqu'on était entré dans cette voie dangereuse de l'abaissement des monnaies, il fallait y pénétrer du premier coup aussi profondément que la situation le commandait. C'est ce qui arriva quelque temps après, à la suite de la convention monétaire intervenue le 23 décembre 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, dans le but d'établir une plus complète harmonie entre la législation monétaire de ces États, qui ont adopté le même système, et de contribuer au progrès de l'uniformité des poids, mesures et monnaies, tout en facilitant, par l'unification de leurs monnaies divisionnaires, les transactions et les communications internationales. V. ÉTALON MONÉTAIRE.

D'après cette convention, le *franc*, unité monétaire au titre de 900 millièmes d'argent fin, n'existe plus que sous l'espèce de la pièce de 5 *francs*, qui continue d'être fabriquée à 25 grammes, avec une tolérance de poids de 3 milligrammes ; au titre de 900 millièmes, avec tolérance de 2 millièmes, et au diamètre de 37 millimètres. Les pièces de 2 *francs*, de 1 *franc*, de 50 et de 20 centimes sont au titre abaissé de 835 millièmes, avec une tolérance de 3 millièmes ; leurs poids anciens sont conservés, savoir : pour la pièce de 2 *francs*, 10 grammes ; pour celle de 1 *franc*, 5 grammes, avec une tolérance de 5 millièmes ; pour la pièce de 50 centimes, 2gr,50, tolérance 7 millièmes ; et pour celle de 20 centimes, 1 gramme, tolérance 10 milièmes. Lorsque ces pièces auront perdu par le frai 5 pour 100 au-dessous des tolérances accordées, ou lorsque leurs empreintes auront disparu, elles devront être refondues par les gouvernements qui les auront émises. Les parties contractantes se sont obligées à n'émettre de pièces divisionnaires d'argent que pour une valeur correspondant à 6 *francs* par habitant. Ce chiffre, en tenant compte des recensements effectués dans chaque État et de l'accroissement présumé de la population jusqu'à l'époque de l'expiration de la convention (1er janvier 1880), a été fixé pour la France à 239 millions ; pour la Belgique à 32 millions ; pour l'Italie à 141 millions, et pour la Suisse à 17 millions. Le Corps législatif, qui, en 1861, avait manifesté une très-vive répulsion pour le système monétaire inauguré par la convention du 23 décembre 1865, ratifia, *sans discussion*, le 14 juillet 1866, à la veille de la clôture de sa session, tous les articles de ce pacte. Le *franc*, monnaie réelle, cesse donc d'être l'unité monétaire définie par la loi : 5 grammes d'argent à 9/10 de fin ; il faut chercher cette expression dans la pièce de 5 *francs*, qui reste le seul type vrai de notre monnaie nationale. Malheureusement, cette pièce a déjà disparu sous l'influence de la spéculation ; elle fait double emploi avec la pièce d'or de même valeur, et la convention monétaire ne fixe pas la proportion dans laquelle il en sera fabriqué à l'avenir ; elle n'oblige même aucun des États contractants à en mettre en circulation. Il est donc à présumer que ce dernier type de la sincérité monétaire aura bientôt disparu, lui aussi.

Il nous reste, pour terminer cet article, à faire connaître les différentes pièces qui ont circulé en France sous le nom de *franc*, depuis les *francs* d'or jusqu'à ceux qui on été frappés en exécution de la convention monétaire du 23 décembre 1865.

Franc d'or. Cette monnaie fut fabriquée pour la première fois sous le règne de Jean II, en 1360. Elle avait pour type une figure du roi, armé de toutes pièces, coiffé d'un casque surmonté de la couronne royale, portant par-dessus son armure une tunique fleurdelisée, monté sur un cheval galopant à gauche, dont le caparaçon est brodé de fleurs de lis ; le roi tient de la main gauche les rênes du cheval, et de la droite une épée nue levée. Une fleur de lis est au commencement de la légende : IOANNES DEI. GRACIA. FRANCORV. REX (Jean, par la grâce de Dieu, roi des Français). Au revers était une croix fleuronnée dans une rosace cantonnée de quatre trèfles, avec la formule ordinaire en légende : ✠ XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT (*Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat.* — Le Christ triomphe, le Christ règne, le Christ commande). Le poids de cette pièce est de 3gr,75, au titre de 982 millièmes, et sa valeur réelle est de 12 fr. 65 environ : elle a dans le commerce une valeur plus élevée, suivant son état de conservation. Le roi Charles V, par mandement du 20 avril 1365, fit défendre le cours des *francs* d'or et autres monnaies qui étaient dans le commerce, et ordonna la fabrication de deniers d'or fin, qu'on appela *deniers d'or aux fleurs de lis*. Le 25 mai suivant, il fixa la valeur des *francs* d'or du roi Jean à 16 sols parisis la pièce au lieu de 20 sols, et le 6 février 1369 il décida que les *francs* d'or n'auraient cours que pour 20 sols tournois, et cette fixation fut confirmée le 5 novembre 1373. Charles VI, par lettres du 7 juillet 1384, fixa de nouveau à 20 sols tournois la valeur des *francs* d'or fin du roi Jean ; sous son règne, cette monnaie fut remplacée par les deniers d'or, les écus à la couronne et les saluts.

Charles VII fit frapper des *francs* d'or, dits *francs à cheval*, comme ceux du roi Jean II ; ils eurent cours pour 20 sols tournois, conformément à l'évaluation des règnes précédents. Ils avaient pour type le roi, armé de toutes pièces, coiffé d'un casque grillé, surmonté de la couronne royale ouverte, portant une cotte d'armes fleurdelisée, monté sur un cheval dont le caparaçon est fleurdelisé, tenant de la main droite une épée nue levée. La légende était : KAROLVS. DEI. GRACI. (*sic*) FRANCORV. REX (Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français). Au revers, dans une rosace cantonnée de quatre trèfles, était une croix cantonnée de deux K (initiale du nom du roi) et de deux fleurs de lis, avec la légende : XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT, et un trèfle au commencement de la légende. Ces pièces, au même titre que celles de Jean II, étaient plus légères ; elles avaient cours pour 20 sols tournois.

Dès 1365, le roi Charles V avait fait fabriquer des pièces d'or appelées *fleurs de lis d'or* et *florins d'or aux fleurs de lis*, auxquelles, en raison de leur valeur (20 sols), on donna dans la suite le nom de *franc;* mais pour distinguer ces *francs* d'or de ceux où le roi était représenté à cheval, on les appela *francs à pied*. Ils représentaient le roi debout, sous un dais gothique, la tête ceinte de la couronne royale, revêtu, par-dessus sa cotte de mailles, d'une tunique fleurdelisée sur la poitrine, tenant de la main droite une épée nue, et de la gauche la main de justice. Le champ était semé de fleurs de lis. La légende était : KAROLVS. DI. GRA. FRANCORV. REX (Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français). Au revers, dans une rosace cantonnée de huit petites fleurs de lis, était une croix dont chaque branche se terminait par trois trèfles ; cette croix était cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes royales, avec la formule ordinaire : XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT, précédée d'une croix.

Les grands feudataires de la couronne firent frapper des *francs* d'or à pied et à cheval, à l'imitation de ceux du royaume de France. Le duc François de Bretagne, de 1442 à 1450, fit faire des *francs* à cheval où il était représenté armé de toutes pièces, coiffé d'un casque orné d'une couronne, l'épée haute à la main, portant au bras gauche un bouclier aux armes de Bretagne, monté sur un cheval galopant à droite, dont le caparaçon était chargé d'hermine. On lisait, en légende circulaire, précédée d'une croix : FRANCISCVS. DEI. GRACIA. BRITON. DVX (François, par la grâce de Dieu, duc des Bretons). Au revers, dans une rosace, était une croix fleuronnée, cantonnée de quatre hermines, avec la légende : ✠ DEVS. IN. ADIVTORIVM. MEVM. INTANDE (*sic*) [Mon Dieu, venez à mon secours] (Ps. XXXVII, 23). Cette légende, commencée par une croix, se terminait par un R, lettre de l'atelier monétaire de Rennes.

Louis de Male, comte de Flandre de 1346 à 1384, fit faire des *francs à cheval* ou *ridders* d'or, où il était représenté armé de toutes pièces, l'épée nue à la main, coiffé d'un casque couronné et cimé d'un lion galopant à gauche ; sur la tunique du comte et sur le caparaçon du cheval, le lion de Flandre. Légende : LVDOVI. DEI GRA. COMES ET DN (*Dominus*) FLANDRIE (Louis, par la grâce de Dieu, comte et seigneur de Flandre). Au revers était une croix fleuronnée dans une rosace, avec la formule des monnaies d'or de France . XPC. VINCIT., etc. précédée d'une croix.

Au XIVe siècle, Édouard III, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, avait fait fabriquer des *francs à pied* ou *guyennois*, frappés à Bordeaux, sur lesquels il était représenté, sous un arceau gothique, revêtu d'une armure, la couronne en tête, tenant une épée nue de la main droite et portant au bras gauche un écusson écartelé de France et d'Angleterre ; à ses pieds deux léopards. Légende : EDWARDVS. DEI. GRA. REX. ANGLIE. DNS (*Dominus*) AGITANIE (Édouard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Aquitaine). Au revers une rosace, au milieu de laquelle était une croix fleurdelisée, dont le centre était occupé par une rose sur laquelle on voyait un B (Bordeaux). La croix était cantonnée de deux léopards et de deux fleurs de lis. A l'extérieur de la rosace, huit autres petites rosaces. Légende, précédée d'une croix : GLIA (*Gloria*) IN EXCELSIS DEO. ET. IN TRA (*terra*) PAX. HOMIBVS (*hominibus*) [Gloire à Dieu dans les cieux, et, sur la terre, paix aux humains] (Luc, II, 14).

Les *francs* d'or étaient tellement en faveur dans la circulation, que plusieurs feudataires et princes voisins de la France les adoptèrent en les imitant, de façon à faire passer leurs monnaies, dans les pays environnants, pour des *francs* de France, afin de réaliser de grands bénéfices. A cette époque, pareille fraude était assez commune ; elle s'était pratiquée pour les *aignels* de saint Louis, et l'on était inondé de ces imitations des bonnes monnaies des États puissants par les petits princes leurs voisins. Parmi ces imitations frauduleuses, nous citerons particulièrement le *franc à pied* de Robert de Genève, évêque de Cambrai de 1368 à 1378, antipape sous le nom de Clément VII. Sous un dais gothique est un personnage debout, la couronne en tête, revêtu d'une cotte de mailles, ornée de trois quatrefeuilles, tenant de la main droite un sceptre et de la gauche une épée nue. En dehors des colonnettes, un semis de quatrefeuilles. Légende : ROBERTVS. DI. GR. E. C. CAMERACE (*Robertus, Dei gratia, episcopus comes Cameracensis*, Robert, par la grâce de Dieu, évêque, comte de Cambrai). Au revers, dans une rosace cantonnée de huit petites fleurs de lis, une croix fleuronnée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes, avec la légende ordinaire des pièces d'or de France : XPC. VINCIT, etc., précédée d'une croix. Cette pièce a été faite à l'imitation du *franc* à pied ou florin d'or aux fleurs de lis de Charles V. Le revers est absolument semblable à celui de la monnaie royale ; l'envers seul offre quelques différences, mais il est visible que le graveur s'est efforcé de les dissimuler autant que possible. Ainsi le mot ROBERTVS est écrit de façon à représenter à peu près le KAROLVS de la monnaie française ; les fleurs de lis sont remplacées par des quatrefeuilles qui, au premier abord, semblent de véritables fleurs de lis. Le même Robert, évêque de Cambrai, a fait frapper des *francs à cheval*, calqués, comme les *francs à pied*, sur la monnaie royale de France. La conscience humaine réprouve une fraude de cette nature, commise par un prince qui était aussi un prêtre.

Francs d'argent. Ce fut sous le règne de

Henri III qu'on vit apparaître les premiers *francs* d'argent ou pièces de 20 sols, avec des demi-*francs* et des quarts de *franc* en proportion. Ces espèces étaient au titre de 10 deniers d'argent fin (833 millièmes), du poids de 11 deniers 1 grain; elles avaient cours pour 20 sols, ce qui leur fit donner le nom de *franc:* la livre de compte redevint alors une monnaie réelle, comme elle l'avait été au temps de la fabrication des *francs* d'or. Le *franc* d'argent était au type du roi, buste à droite, lauré, revêtu d'une armure, avec manteau drapé, portant en exergue le millésime, et en légende: HENRICVS. III. D. G. FRANC. ET. POL. REX (Henri III, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne). Au revers était une croix fleuronnée, portant en cœur la lettre H, initiale du nom du roi, en exergue la lettre distinctive de l'atelier monétaire où la pièce avait été frappée, et en légende circulaire la formule ordinaire des monnaies d'argent de France: SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM (Que le nom du Seigneur soit béni). Les demi-*francs* et les quarts de *franc* étaient aux mêmes empreintes.

Bien que ces monnaies dussent être au titre de 833 millièmes, comme il vient d'être dit, avec une tolérance de 2 grains (environ 7 millièmes), ce qui mettrait les plus basses à 826 millièmes environ, celles qui figurent dans les collections publiques de la Monnaie et de la Bibliothèque nationale ne ressortent guère qu'à 823 millièmes environ; leur poids varie de 13^{gr},80 à 13^{gr},90, ce qui leur assigne une valeur intrinsèque de 2 fr. 49 à 2 fr. 50 pièce. Après la mort de Henri III, le cardinal de Bourbon, proclamé roi de France par les villes du parti de la Ligue, sous le nom de Charles X, ordonna, par lettres patentes du 15 décembre 1589, de cesser toute fabrication des *francs* et demi-*francs* au coin de Henri III, et de fabriquer toutes espèces, à partir du 1er janvier suivant, sous son nom de Charles X. Le 12 janvier 1590, furent déposés à cet effet, au bureau de la cour des Monnaies, les poinçons à l'effigie du nouveau roi. Le *franc* et ses divisions étaient au type du cardinal de Bourbon, buste de profil à gauche, coiffé d'une calotte sur laquelle était posée la couronne royale, avec cette légende: CAROLVS. X. D. G. FRANCORVM. REX (Charles X, par la grâce de Dieu, roi des Français), suivie du millésime. Au bas de la pièce figurait la lettre monétaire. Au revers était, comme sur les *francs* de Henri III, une croix fleuronnée, portant en cœur, au lieu de l'H, deux C croisés, chiffre de Charles X, avec la légende ordinaire: SIT. NOMEN. etc. Concurremment avec cette monnaie, il en circula d'autres en France à partir de la mort de Henri III jusqu'à l'avénement de Henri IV; c'étaient celles que faisait fabriquer ce dernier prince en Navarre et dans les provinces qu'il avait conquises ou qui avaient embrassé son parti. Il y avait aussi celles des politiques, qui, ne reconnaissant ni Charles de Bourbon ni Henri IV pour souverains, faisaient battre des monnaies sans y mettre aucun nom, mais seulement des deux côtés: SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Charles X étant mort à Fontenay, le 9 mai 1593, Henri IV, par lettres patentes du 12 du même mois, données au camp de Chelles, décria toutes les espèces fabriquées au coin de Charles X. Cependant on fabriqua à la Monnaie de Paris des pièces au nom de ce prince jusqu'en 1597, bien que Henri IV eût fait son entrée à Paris le 22 mars 1594.

Les *francs*, demi-*francs* et quarts de *franc* d'argent que le prétendant Henri de Navarre mit en circulation en France au temps de la Ligue étaient au type de Henri II de Navarre, buste de profil, habillé, avec fraise, la tête couronnée de laurier, avec la légende: HENRICVS. II. D. G. REX. NAVARE (*sic*) (Henri II, par la grâce de Dieu, roi de Navarre). Au revers était une croix fleuronnée, cantonnée de quatre H couronnés, avec la légende: GRATIA. DEI. SVM. ID. QVOD. SVM (C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis). Le millésime était à l'exergue du revers. Ces *francs* de Navarre étaient à un titre plus élevé et d'un poids un peu plus fort que ceux de France. Ceux de la collection des monnaies sont à 896 millièmes et pèsent de 13^{gr},60 à 13^{gr},90, ce qui élève leur valeur intrinsèque à 2 fr. 70 environ. Ces pièces étaient généralement frappées en Béarn. Lorsque Henri IV fut définitivement affermi sur son trône, le *franc* et ses divisions furent frappés à son effigie, de profil à droite, la tête couronnée de laurier, le buste cuirassé à l'antique, avec la légende: HENRICVS. IIII. D. G. FRANCO. ET. NAVARÆ. REX (Henri IV, par la grâce de Dieu, roi des Français et de Navarre). Sous le buste était le millésime. Le revers ressemblait à celui des *francs* de Henri III, avec l'H au cœur de la croix fleuronnée, même légende, et la lettre monétaire au bas de la pièce. Le titre et le poids étaient les mêmes que ceux des monnaies du règne précédent (28^{gr} environ à 823 millièmes).

On continua, sous Louis XIII, la fabrication des espèces en tout semblables à celles du règne de son père. Le *franc* était à l'effigie du roi, de profil à droite, couronné de laurier, revêtu d'une armure, avec la légende: LVDOVICVS. XIII. D. G. FRANC. ET. NAVAR. REX (Louis XIII, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre). Au revers était la croix fleuronnée, portant en cœur l'L, initiale du nom du roi, et la formule ordinaire: SIT NOMEN, etc. La lettre monétaire était au bas du buste et le millésime au revers. Mais, en 1641, les *francs*, les demi-*francs* et les quarts de *francs* furent décriés, et leur fabrication fut remplacée par celle des pièces de 60, 30, 15 et 5 sols, au titre de 11 deniers de fin. Il ne fut plus frappé de *francs*, et la livre tournois redevint une monnaie de compte.

Ce ne fut que cent cinquante ans après que le *franc* d'argent fut remis en circulation, sous l'empire du système décimal, adopté en France. Le décret du 28 thermidor an III (15 août 1795) établit l'unité monétaire et lui donna le nom de *franc;* il devait être en argent, au titre de 9 parties de ce métal pur et 1 partie d'alliage; il se divisait en 10 décimes, et chaque décime en 10 centimes. Le titre II prescrit que la pièce de 1 *franc* sera à la taille de 5 grammes; celle de 2 *francs* à la taille de 10 grammes, et celle de 5 *francs* à la taille de 25 grammes. La tolérance du titre est fixée à 7 millièmes en dehors et en dedans, et celle du poids à 1 deux-centième. En 1796, les émissions d'assignats des plus petites coupures et celles des billets de confiance, qui s'étaient multipliés dans les départements, ainsi que l'état des affaires publiques en France, avaient fini par amener la cessation entière de toute fabrication de monnaies depuis l'année 1794. Cet état de choses devait nécessairement changer au moment où les assignats allaient être sans valeur et cesser ensuite de servir de signe monétaire. Déjà un décret de la Convention nationale du 28 germinal an III (17 avril 1795) avait ordonné la fabrication de 150 millions de monnaie de cuivre avec le métal de cloche épuré. On voit par ce décret quelle idée on se faisait à cette époque de la pénurie des métaux précieux, puisqu'on ne croyait pas pouvoir frapper d'autres monnaies que des pièces de cuivre, et qu'on en déterminait une quantité énorme, fort au-dessus des besoins d'une circulation réglée. Cette pénurie de métaux précieux était, du reste, plus apparente que réelle, comme on le reconnut bientôt, à la chute totale du papier-monnaie. L'or et l'argent reparurent en France, comme toute autre marchandise, lorsqu'on en eut besoin. A partir de l'an IV, il fut frappé, avec l'indication de cette année, des pièces d'argent de 5 *francs*, dites *à l'Hercule*, dont le type, fourni par l'habile graveur Augustin Dupré, était conforme aux prescriptions du titre II du décret du 28 thermidor an III (15 août 1795). La fabrication de ces nouvelles espèces devint assez considérable en peu de temps: au 1er prairial an V (20 mai 1797), on avait déjà frappé pour 32 millions de ces pièces, suivant un état des monnaies en circulation présenté au Corps législatif par le Directoire exécutif (*Moniteur* du 4 prairial an V). Les pièces de 1 *franc* et de 2 *francs* ne furent frappées que sous le gouvernement consulaire; on y ajouta alors des pièces d'un demi-*franc* et d'un quart de *franc*, celles-ci en très-petit nombre. Quant aux monnaies d'or décrétées par la Convention nationale en même temps que les pièces d'argent, la fabrication n'en eut lieu que sous le gouvernement consulaire, et elles ne portèrent point les types et légendes fixés par le décret de 1795.

Le premier *franc* républicain fut frappé à son multiple de 5, le 21 septembre 1796, à la Monnaie de Paris. La face représente Hercule debout, symbole de la force du peuple français, s'appuyant sur la Liberté et sur l'Egalité, qui, debout de chaque côté, se donnent la main en signe d'union. La Liberté tient la pique surmontée du bonnet, et l'Egalité tient un niveau. Dans le champ, une petite figure debout et une corne d'abondance (différents monétaires); en légende: UNION ET FORCE; à l'exergue: *Dupré*, signature du graveur. Le revers présente, dans une couronne de chêne et d'olivier, la valeur de la pièce et le millésime: 5 FRANCS, L'AN IV, avec la légende circulaire: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, suivie d'une étoile. A l'exergue est la lettre monétaire; sur la tranche on lit, en caractères creux, les mots: GARANTIE NATIONALE, séparés par des fleurons. Le diamètre de cette pièce est de 37 millimètres, son poids de 25 grammes, son titre 900 millièmes, sa valeur courante 5 *francs*, sa valeur intrinsèque 4 fr. 9625. A partir de l'an V, le seul changement qui se remarque sur les pièces de 5 *francs* à l'Hercule, c'est que le différent de droite, sur le côté de face, est une ancre, puis une grappe de raisin, au lieu de la corne d'abondance qui figure aux pièces de l'an IV.

En 1802, nous voyons apparaître les premières pièces d'or de 20 et de 40 *francs;* elles sont au type du premier consul, coin de Tiolier, graveur général des monnaies, successeur d'Augustin Dupré. Elles portent l'effigie de Bonaparte, buste de profil, tête et col nus, cheveux courts sans couronne, avec la légende: BONAPARTE, PREMIER CONSUL, et à l'exergue la signature du graveur. Au revers, dans une couronne d'olivier, l'indication de la valeur de la pièce et le millésime, en chiffres romains pour l'an XI, et en chiffres arabes pour l'an XII, avec la légende: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, et au bas la lettre distinctive de l'atelier monétaire. La pièce de 5 *francs* d'argent est au même type exactement, de même que celles de 1 *franc*, 2 *francs*, d'un demi-*franc* et d'un quart de *franc*. La pièce d'un demi-*franc* porte au revers, dans la couronne, les mots: DEMI-FRANC; celle du quart de *franc* ne porte que le mot QUART.

Les pièces de 40 *francs* d'or sont du poids de 12^{gr},90, à 900 millièmes, et ont une valeur intrinsèque de 39 fr. 87; celles de 20 *francs*, au même titre, pèsent 6^{gr},45, et leur valeur réelle est de 19 fr. 94. La pièce d'argent de 1 *franc*, à 900 millièmes, du poids de 5 grammes, vaut intrinsèquement 99 centimes; les multiples et les divisions en proportion.

Il circulait à cette époque une pièce d'or de 20 *francs* de la république piémontaise, établie après la bataille de Marengo, en 1800. Cette pièce, du même titre et du même poids que celle du Consulat, était au type de Minerve, buste de profil à gauche, tête casquée et couronnée de laurier, avec la légende: L'ITALIE DÉLIVRÉE À MARENGO. Au-dessous: A. L. (A. Lavy), initiales du graveur. Au revers, dans une couronne de laurier: 20 FRANCS, L'AN 9. Légende: LIBERTÉ, ÉGALITÉ. A l'exergue: ERIDANIA.

Les premières pièces d'or et d'argent frappées sous le règne de Napoléon I^{er} offrent cette particularité que la légende du revers continue d'être: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE; ce n'est qu'en 1806 qu'on substitua à ces mots ceux de: EMPIRE FRANÇAIS. Le type est à l'effigie du nouvel empereur, buste de profil, tête nue et sans couronne, avec la légende: NAPOLÉON EMPEREUR. En 1808, le même type est continué avec la seule différence que la tête est couronnée de laurier. A partir du Consulat, les pièces d'or et celles de 5 *francs* d'argent portent sur la tranche, en lettres en creux, la devise: DIEU PROTÉGE LA FRANCE. L'empereur avait fait aussi fabriquer en Italie, à son effigie, avec les armes impériales au revers, des pièces d'or de 40 et de 20 livres italiennes ou *francs*, des pièces d'argent de 5, de 2 et de 1 *francs*, au même type, des pièces de 10 et de 5 sols, qui avaient le même cours que les espèces similaires de l'empire, à raison de l'identité de leur titre et de leur poids. En outre, quelques princes de la famille impériale, parvenus à la souveraineté, ont fait aussi frapper des monnaies conformes au système français, qui circulaient également en France. On cite, entre autres, les pièces de 5 *francs* et de 1 *franc* en argent de la principauté de Lucques, aux effigies superposées d'Elisa et Félix, avec la légende: FELICE ED ELISA PP. DI LUCCA E PIOMBINO (Félix et Elisa, princes de Lucques et Piombino). Au revers, dans une couronne de laurier, était la désignation de la valeur: 1 FRANCO ou 5 FRANCHI, avec la légende: PRINCIPATO DI LUCCA E PIOMBINO (principauté de Lucques et Piombino); à l'exergue le millésime. Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, fit frapper des pièces d'or de 40 et de 20 *francs*, à son effigie, buste de profil à gauche, tête et col nus, couronné de laurier, avec la légende: HIERONYMUS NAPOLEON, coin de Tiolier; au revers, dans une couronne de laurier, la valeur de la pièce: 40 FRANK. ou 20 FRANK. Légende: KŒNIG V. (*von*) WESTPHALEN FR. PR.; à l'exergue le millésime. Il y avait aussi des pièces d'or de 10 et de 5 *francs*. Sur la tranche des pièces de 40 et de 20 *francs*, on lisait: GOTT ERHALTE DEN KŒNIG (Dieu protége le roi). Il a été frappé à la Monnaie de Paris, en petite quantité, des pièces d'argent de 5 *francs* pour le même monarque, en tout conformes, pour le poids et le titre, à celles de l'empire français. Elles étaient à l'effigie du roi Jérôme, de profil à droite, tête et col nus, couronné de laurier, avec la légende: HIERONYMUS NAPOLEON; au revers était, dans une couronne de laurier, la désignation de la valeur: 5 FRANK.; en légende: KŒNIG VON WESTPHALEN FR. PR.; à l'exergue, le millésime, et sur la tranche la formule française: DIEU PROTÉGE LA FRANCE. Il y eut des pièces semblables de 2 *francs*, de 1 *franc* et d'un demi-*franc;* celles de 2 *francs* portaient sur la tranche la devise allemande des pièces d'or décrites ci-dessus. Enfin Murat, parvenu au trône de Naples, fit frapper des pièces d'or de 40 livres ou *francs*, en tout conformes aux napoléons français, circulant dans les deux États pour la même valeur. Ces pièces étaient à son effigie, buste de profil à gauche, tête et col nus, sans couronne, avec la légende: GIOACCHINO NAPOLEONE; au bas du buste, le millésime; au revers, dans une couronne de laurier: 40 LIRE; en légende: REGNO DELLE DUE SICILIE.

Lors de la première rentrée des Bourbons, Louis XVIII se hâta de faire fabriquer des monnaies à son effigie. Le type fut fourni, avant le concours, par Tiolier, qui était resté graveur général; il représentait le buste du roi de profil, habillé, la tête nue, les cheveux noués par derrière, avec la légende: LOUIS XVIII, ROI DE FRANCE; au bas, la signature du graveur. Au revers était un écu couronné aux fleurs de lis, entre deux branches de laurier, avec la désignation de la valeur de la pièce et le millésime 1814 et 1815. Le graveur Droz proposa un type monétaire qui fut rejeté après divers essais; il représentait le roi de profil à gauche, revêtu du singulier costume qu'il avait adopté: un habit bourgeois avec des épaulettes de général. Après la seconde rentrée de Louis XVIII, le type de ces monnaies fut mis au concours, et ce fut le graveur Michaut qui obtint le prix pour son type, un des chefs-d'œuvre de l'art monétaire français. Le roi fut représenté dès lors de profil, la tête et le col nus, les cheveux noués par derrière. Les pièces de 40 et de 20 *francs* d'or, les pièces d'argent de 5 et de 2 francs, de 1 franc et d'un demi-*franc* portaient au revers l'écu de France couronné entre deux branches de laurier; la pièce du quart de *franc* portait le même écu, mais sans branches. La légende de la tranche était invariablement, pour l'or comme pour l'argent: DOMINE, SALVUM FAC REGEM (Seigneur, sauvez le roi). Il ne fut d'ailleurs rien innové ni changé au système monétaire, tel qu'il avait été adopté sous le régime républicain.

Les monnaies de Charles X n'offrent d'autre changement que celui de l'effigie, dont le type fut également fourni par Michaut pour les pièces d'or et d'argent multiples et fractions du *franc*. C'est sous le règne de ce prince qu'on commença à adopter pour le monnayage l'usage de la virole brisée, qui imprime en relief sur la tranche la formule: DOMINE, SALVUM FAC REGEM, afin de rendre le rognage des espèces impossible, à moins de laisser des traces faciles à reconnaître à la première inspection. Ce mode de monnayage, dû au nommé Moreau, chef du monnayage à Paris, fut appliqué aux pièces d'or et à celles de 5 *francs* d'argent; les autres monnaies furent frappées en viroles cannelées, produisant sur le cordon de la pièce une série de dents dont l'altération dévoilerait immédiatement la fraude des rogneurs. Les espèces d'or et d'argent, c'est-à-dire le *franc* et ses multiples et fractions, n'ont pas cessé depuis lors d'être frappées de cette manière. A la fin de ce règne, on fit des essais de pièces de 10 *francs* en or, mais les événements de 1830, en renversant encore une fois le trône des Bourbons, ne permirent pas de donner suite à ce projet monétaire, dont l'exécution se trouva ajournée.

Sous le règne de Louis-Philippe I^{er}, de 1830 à 1848, l'écusson de France aux fleurs de lis disparaît au revers des pièces de monnaie d'or et d'argent, multiples et fractions du *franc;* la valeur de la pièce est indiquée en chiffres dans le centre d'une couronne de laurier. L'effigie du roi, gravée par Domard, est une œuvre très-remarquable, digne de figurer en parallèle avec les chefs-d'œuvre de l'art monétaire des meilleures époques. Louis-Philippe est représenté de profil, la tête et le col nus, le front ceint d'une couronne de chêne, avec la légende: LOUIS-PHILIPPE I^{er}, ROI DES FRANÇAIS. La tranche des pièces d'or de 40 et de 20 *francs*, celle des pièces d'argent de 5 *francs* portent en relief la formule: DIEU PROTÉGE LA FRANCE. C'est sous le règne de ce prince, vers 1842, que les demi-*francs* et quarts de *franc* cessèrent de porter cette désignation au revers, pour présenter celle de 50 CENT. et 25 CENT., au centre de la couronne. Louis-Philippe I^{er} fit faire des essais de la pièce d'or de 100 *francs*. Déjà, dès 1806, sous le règne de Napoléon I^{er}, des pièces d'essai avaient été frappées avec l'effigie de l'empereur à deux types différents, dont l'un de trois quarts de face et l'autre de profil, avec l'aigle au revers et l'indication de la valeur: 100 FRANCS. Ce projet n'avait pas été adopté; Louis-Philippe le reprit sans plus de succès, bien que le type de cette monnaie, fourni par Domard, fût très-remarquable. Il en fut de même de la tentative du roi pour arriver à la refonte des anciennes monnaies de cuivre et à leur remplacement par de nouvelles espèces de bronze. Il échoua devant l'opposition de la Chambre des députés. Plus tard, une autre Chambre se montra de meilleure composition, et les projets monétaires du gouvernement de Louis-Philippe furent exécutés par la volonté et à la plus grande gloire d'un autre. Ce n'est pas seulement aux abeilles et aux oiseaux, aux bœufs et aux brebis que s'applique en ce monde le *sic vos non vobis* du poëte latin, les princes eux-mêmes sont soumis à cette loi.

Après les événements du mois de février 1848 et la proclamation de la République, le gouvernement provisoire fit usage, avant l'ouverture du concours pour les types nouveaux, du type républicain gravé par Augustin Dupré, savoir: le type à l'Hercule pour les pièces d'argent de 5 *francs*, et celui du génie ailé pour les pièces d'or de 20 *francs*. Ces anciens types, relevés sur les poinçons conservés à la Monnaie, furent arrangés par le graveur général J.-J. Barre, pour servir provisoirement à cette époque. Sur le coin de la pièce de 5 *francs*, on mit la devise: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Le revers présentait, dans une couronne de chêne et de laurier: 5 FRANCS - 1848, avec la légende circulaire: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, et, au bas, la lettre de l'atelier monétaire. Pour la pièce de 20 *francs*, on releva le coin sur l'ancien type des monnaies d'or, représentant un génie ailé debout, de profil, écrivant sur les tables de la Loi: 23, 24 FÉV.; on y ajouta la légende circulaire: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Le revers portait, au centre d'une couronne de laurier: 20 FRANCS-1848; en légende circulaire, la devise: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, et, au bas, la lettre monétaire. M. Oudiné ayant remporté le prix au concours pour le type des monnaies d'argent, et M. Merley pour celui des espèces d'or, on frappa les monnaies à l'empreinte d'une femme en buste, de profil, couronnée de fleurs et d'épis, symbolisant la République, avec la légende: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, au bas le nom du graveur, auteur du type. Ces figures étaient des pastiches assez ingénieusement arrangés de la tête de Syracuse, chef-d'œuvre de l'art grec. Sur le coin de la pièce de 5 *francs* d'argent, les mots de la devise étaient séparés par un point, et la tête de femme, au bas de laquelle était le

nom du graveur Oudiné, était surmontée d'une étoile; c'est ce qui donna lieu à une plaisanterie devenue célèbre et qui est toute gauloise. On disait, en regardant une pièce de 5 *francs : Liberté point, Egalité point, Fraternité point. Où dîner* (Oudiné) *sous la République? — A la belle étoile.* Le type des monnaies d'or, fourni par M. Merley, se distinguait du précédent par l'addition d'un faisceau républicain et d'une palme dans le champ de la pièce, de chaque côté de la tête. Ces monnaies présentaient invariablement au revers la désignation de leur valeur dans une couronne de chêne et de laurier, avec la date de leur fabrication, la lettre monétaire, et en légende la devise : LIBERTÉ, etc. C'est à partir de 1849 que ces nouvelles monnaies furent mises en circulation; il est à remarquer qu'il ne fut plus frappé de pièces de 25 centimes ou d'un quart de *franc*, mais des pièces de 20 centimes ou d'un cinquième de *franc*, coupure plus conforme au système décimal. Les anciennes pièces de 25 centimes et d'un quart de *franc* furent peu à peu retirées de la circulation par la voie des caisses publiques, et remplacées par les nouvelles espèces décimales de 20 centimes pour une égale valeur, au même titre et au poids droit de 1 gramme. Ce fut aussi en 1849 que parurent les nouvelles pièces d'or de 10 *francs*, au même type que celles de 20 *francs*, pesant 3gr,22580 (poids droit), à 900 millièmes, d'une valeur intrinsèque de 9 fr. 97.

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le président de la République, Louis-Napoléon, fit frapper les monnaies à son effigie, type fourni par M. J.-J. Barre, graveur général des monnaies. Le prince était représenté de profil, la tête et le col nus, cheveux courts, sans couronne, moustaches et barbiche au menton, avec la légende : LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. Le revers des pièces d'or présentait une couronne de laurier; celui des monnaies d'argent une couronne mélangée de chêne et de laurier. Au centre de cette couronne étaient invariablement la désignation de la valeur de la pièce et la date de sa fabrication : 1852. A l'exergue la lettre monétaire, et en légende : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Le président Louis-Napoléon Bonaparte ayant été proclamé empereur au mois de décembre 1852, on fabriqua, dès le mois de janvier 1853, avec des types préparés d'avance par M. J.-J. Barre, des monnaies à l'effigie du nouveau souverain. L'artiste se servit du même type qu'il avait fourni pour les monnaies du président de la République; il ne changea que les légendes. Sur le coin de tête, il mit celle-ci : NAPOLÉON III, EMPEREUR, et au revers il remplaça celle de RÉPUBLIQUE FRANÇAISE par EMPIRE FRANÇAIS. En 1854, un graveur français nommé Bouvet, ayant présenté un type de monnaie pour les pièces de 5 *francs* d'argent, qui fut agréé sans concours, malgré son imperfection notoire, on se servit de son coin pour frapper ces espèces seulement; les autres sans exception continuèrent d'être frappées au type de J.-J. Barre. Ces nouvelles pièces présentent, sur leur face, l'effigie du souverain, buste de profil, tête et col nus, cheveux courts, sans couronne, avec la légende : NAPOLÉON III, EMPEREUR, au bas le nom de l'auteur (Bouvet) et la lettre monétaire en exergue; au revers, un écusson aux armes impériales, avec le manteau et la couronne, le sceptre et la main de justice en sautoir; de chaque côté, la désignation de la valeur (5 FRANCS), et à l'exergue la date de la fabrication. Ce type est mauvais sous le double rapport du travail artistique et de son aménagement pour la fabrication : il présente de chaque côté un relief considérable au même point du champ de la pièce, ce qui obligeait le monnayeur à employer une pression considérable, afin de faire remonter la matière du flan dans les détails de la gravure des coins. Aussi peut-on dire que, sauf les pièces d'essai tirées au balancier, ayant reçu le nombre de coups nécessaire, il n'a pas été frappé à ce type une seule pièce d'une fabrication irréprochable. Cette nécessité d'augmenter la pression avait, en outre, l'inconvénient d'amener très-vite la rupture des coins et leur mise au rebut. On ne s'est jamais expliqué les motifs qui ont pu amener l'adoption d'un pareil type monétaire, alors que M. J.-J. Barre avait produit un modèle de la pièce de 5 *francs* (la pièce au manteau), beaucoup mieux fait et surtout d'un aménagement mieux entendu pour les exigences d'une bonne fabrication monétaire.

Ce fut dans le cours de cette même année 1854 que parut une nouvelle coupure d'or, la pièce de 5 *francs*, au même type que les autres espèces d'or, du poids droit de 1gr,61290, à 900 millièmes, d'une valeur intrinsèque de 4 fr. 99. Les premières pièces de cette nature furent fabriquées à tranche unie; mais on reconnut bientôt qu'il y aurait un danger très-sérieux à laisser dans la circulation des espèces d'or que les rogneurs ne manqueraient pas d'accaparer pour en altérer la valeur par le fait d'un léger prélèvement de matière sur la tranche de chaque pièce, et, dès la même année, ces espèces furent frappées, comme la pièce de 10 *francs*, à tranche cannelée. Cette monnaie fut accueillie avec peu de faveur dans le public, à cause de son exiguïté qui la rendait trop facile à perdre. Bien que la rareté du numéraire d'argent commençât déjà à se faire sentir, il restait dans la circulation assez de pièces d'argent pour qu'on accueillît favorablement une monnaie offrant un si grave inconvénient. En vain chercha-t-on à y remédier en agrandissant un peu le diamètre de ces espèces et, par suite, celui des pièces de 10 *francs*, au détriment de leur épaisseur, en portant, dès l'année 1855, la pièce de 5 *francs* au diamètre de 17 millimètres, et celui de la pièce de 10 *francs* à 19 millimètres. La pièce d'or de 5 *francs* ne fut définitivement adoptée par le public que lorsqu'on ne put en quelque sorte faire autrement, c'est-à-dire lorsque la pièce équivalente d'argent eut presque entièrement disparu de la circulation, sous l'empire de la spéculation et de la faveur que le titre de nos monnaies d'argent donnait à leur refonte ou à leur exportation comme métal. Pour bien se rendre compte des causes déterminantes de cette spéculation sur les monnaies d'argent, il faut se rappeler que nos espèces, d'après le système monétaire adopté et suivi depuis l'an XI, ont une valeur intrinsèque à peu près égale à leur valeur nominale; la seule différence, le seul écart entre ces deux valeurs ne peut représenter que le droit de fabrication payé au directeur qui a opéré la conversion de la matière en espèces. Or ce droit est de 1 fr. 50 seulement par kilogramme d'argent à 900 millièmes, soit 7 fr. 50 pour 1,000 *francs*, c'est-à-dire que la différence entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque des espèces françaises monnayées en argent était de 0,75 pour 100, tandis que l'argent matière, devenu rare sur les marchés, par suite de l'ardeur avec laquelle, depuis plusieurs années, la spéculation s'était portée de préférence sur l'or, dont les arrivages de Californie et d'Australie avaient tout d'un coup atteint des proportions considérables, l'argent, disons-nous, avait acquis dans le commerce une plus-value qui se traduisait par une prime de 2 *francs* et plus par kilogramme, c'est-à-dire plus de 1 pour 100. Les spéculateurs avaient donc intérêt à exporter comme marchandise nos monnaies d'argent, sur lesquelles ils réalisaient facilement un bénéfice assuré d'au moins 0,25 pour 100 sans bourse délier et sans courir aucun risque. Cette différence de 0,25 pour 100 entre la plus-value du métal et les droits de fabrication ne permit plus aux directeurs de monnaies de se procurer des matières d'argent, et ils cessèrent la fabrication des espèces de cette nature.

En 1856 parurent les premières pièces d'or de 100 et de 50 *francs*, à l'effigie de l'empereur, même type que celui des autres espèces d'or et d'argent; au revers était l'écusson aux armes impériales, avec la désignation de la valeur, la légende : EMPIRE FRANÇAIS, et la lettre monétaire. Ces pièces, au titre de 900 millièmes, furent taillées dans la même proportion que les pièces de 20 *francs*; celles de 100 *francs*, du diamètre de 35 millimètres, pèsent 32gr,258, poids droit, et ont une valeur intrinsèque de 99 fr. 78; celles de 50 *francs*, du diamètre de 28 millimètres, pèsent 16gr,129, poids droit, et ont une valeur réelle de 49 fr. 89. Ces nouvelles espèces se frappaient dans la proportion de 5,000 *francs* de pièces de 100 *francs*, et 10,000 *francs* de pièce de 50 *francs* par million de pièces d'or monnayées; le reste du million se décomposait ainsi : 740,000 *francs* de pièces de 20 *francs*; 190,000 *francs* de pièces de 10 *francs*; 55,000 *francs* de pièces de 5 *francs*. Les pièces d'or de 20, de 50 et de 100 *francs* portent sur la tranche, en relief, la formule : DIEU PROTÉGE LA FRANCE; les pièces de 10 et de 5 *francs* ont la tranche cannelée.

Après la guerre d'Italie, pendant laquelle l'empereur avait exercé le commandement en chef, en 1859, il décida que son effigie serait couronnée de laurier sur les monnaies. M. Albert Barre, qui, depuis 1854, avait succédé à M. J.-J. Barre, son père, dans les fonctions de graveur général des monnaies, fut chargé de fournir ces nouveaux types. Il n'y eut pas de concours et ce fut très-regrettable, car, sans médire des types produits par M. Albert Barre, on peut supposer que, parmi les graveurs en médailles français appelés à s'occuper de ce travail, il en est qui auraient présenté un ouvrage dont l'exécution eût été préférable au point de vue artistique. Les nouveaux types gravés par M. Albert Barre ne présentent pas une différence très-sensible avec ceux de feu son père; l'artiste semble s'être borné à poser une couronne de laurier sur les cheveux du type précédent, à allonger la moustache et la barbiche. Le revers aux armes impériales est alors adopté pour les pièces d'or de 100, 50 et 20 *francs*, et pour les pièces d'argent de 1, 2 et 5 *francs*; celui des pièces d'or de 5 et de 10 *francs*, de même que celui des pièces d'argent de 50 et de 20 centimes, demeurent tels qu'ils étaient précédemment, avec la simple couronne d'olivier ou de chêne et laurier mélangés. Il ne fut fabriqué qu'un petit nombre de pièces d'argent de 5 *francs* à ce nouveau type; la fabrication des pièces d'or fut beaucoup plus considérable, et l'on peut dire que jusqu'en 1862 l'or alimenta presque seul la circulation monétaire en France.

Cependant la crise provoquée par la disparition du numéraire d'argent était arrivée à son paroxysme, et il n'y avait plus à reculer devant le moyen d'y mettre un terme, quel qu'il fût. C'est alors qu'on vit paraître les premières pièces d'argent au titre abaissé de 900 à 835 millièmes (loi du 25 mars 1864). Elles sont à l'effigie laurée de l'empereur Napoléon III, type de M. Albert Barre; au revers est la couronne impériale, et au-dessous la désignation de la valeur : 50 CENT. ou 20 CENT. et le millésime; en légende : EMPIRE FRANÇAIS. Ces espèces divisionnaires étaient les seules dont le Corps législatif eût consenti à autoriser la fabrication à un titre plus bas que le titre déterminé par la loi de germinal an XI. Elles sont du même poids, du même diamètre et de la même épaisseur que les anciennes pièces équivalentes à 900 millièmes; mais leur valeur intrinsèque est de 7,22 pour 100 inférieure à celle de ces anciennes monnaies. Bientôt, par suite de la convention monétaire conclue en décembre 1865 entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse (v. ci-dessus et ÉTALON MONÉTAIRE), et ratifiée par le Corps législatif en juillet 1866, la mesure de l'abaissement du titre à 835 millièmes fut étendue à toutes les pièces divisionnaires d'argent, la pièce de 5 *francs* d'argent restant le seul représentant de l'unité monétaire reconnue et proclamée en 1795. Aussitôt la loi de juillet 1866 rendue et promulguée, on vit paraître des pièces de 2 *francs* et de 1 *franc* au titre de 835 millièmes, fabriquées aux nouveaux types fournis par M. Albert Barre, dont il a été parlé ci dessus, et qui n'avaient point encore été utilisés; les pièces de 50 et de 20 centimes continuèrent de se frapper à la couronne impériale. Le revers des pièces de 1 et de 2 *francs* présente, comme celui des pièces de 5 *francs* d'argent (voir ci-dessus), l'écusson aux armes impériales; de chaque côté de l'écusson, la valeur de la pièce ainsi énoncée : 2 F. — 1 F. Au-dessous le millésime, et en légende : EMPIRE FRANÇAIS. La valeur intrinsèque de ces nouvelles espèces est de : 1 fr. 8416 pour la pièce de 2 *francs*, à 835 millièmes, du poids de 10 grammes; de 0 fr. 9208 pour la pièce de 1 *franc*, à 835 millièmes, du poids de 5 grammes; de 0 fr. 4604 pour la pièce de 50 centimes, à 835 millièmes, du poids de 2gr,50, de 0 fr. 18,42 pour la pièce de 20 centimes, à 835 millièmes, du poids de 1 gramme.

Ces nouvelles espèces furent fabriquées dans les monnaies de Paris, de Strasbourg et de Bordeaux, avec le métal des anciennes pièces divisionnaires à 900 millièmes, retirées progressivement de la circulation par la voie des caisses publiques. Elles furent ensuite remises en circulation par la même voie qui avait opéré le retrait des anciennes, c'est-à-dire envoyées en remboursement aux comptables pour la valeur équivalente des versements qu'ils ont faits aux monnaies. Ce mécanisme est d'une extrême simplicité, et c'est le meilleur pour opérer une refonte de monnaies sans secousse, sans embarras pour le public et le Trésor; la substitution des nouvelles espèces aux anciennes se fait insensiblement, et le commerce est habitué à la nouvelle monnaie le jour où l'autre a complétement disparu.

— *Suisse.* Au temps de la république helvétique, le *franc* (*frank*, au pluriel *franken*) était une monnaie de compte valant 1 fr. 50 de France et se divisant en 10 batzen, le batz en 10 rappes. En 1803, il fut frappé des pièces d'argent de 1, 2 et 4 *francs*, à 900 millièmes, ces dernières pesant 30 grammes, celles de 2 *francs* 15 grammes, et celles de 1 *franc* 7gr,50, ce qui leur donnait une valeur supérieure aux *francs* de notre pays; la pièce de 4 *francs* suisse circulait pour 6 *francs*, celle de 2 *francs* pour 3 *francs*, et celle de 1 *franc* pour 1 fr. 50. Ces espèces portaient le nom d'écu, demi-écu et quart d'écu. Il en était de même des pièces d'or, qu'on désignait sous les noms de pistole, double pistole, ducat, ou sous celui de leur valeur en franken. Ainsi, la double pistole d'or, à 900 millièmes, pesait 15gr,30, d'une valeur courante de 47 fr. 43, s'appelait pièce de 32 franken, comme on appelait aussi pièce de 16 franken la pistole d'or, qui valait la moitié de la précédente. La loi du 7 mai 1850 déclara l'adoption en Suisse du système monétaire français, tel qu'il est établi par la loi du 7 germinal an XI; les anciennes monnaies furent retirées de la circulation et remplacées par des espèces conformes, par le titre, le poids et le diamètre, aux pièces du système français. Ces pièces représentent d'un côté une femme assise de profil à gauche, étendant le bras droit en signe de protection, appuyée de la main gauche sur un écusson à la croix de Suisse; au-dessus, en légende, le mot HELVETIA; à l'exergue : BOVY, nom du graveur; au revers, dans une couronne de chêne et de fleurs, la désignation de la valeur et le millésime; au bas, la lettre monétaire. Les espèces d'or françaises ont cours dans ce pays, qui n'en a pas fait fabriquer. Par une loi du 31 janvier 1861, le conseil fédéral, tout en maintenant la circulation de l'or à 900 millièmes, abaissa à 800 millièmes le titre des espèces divisionnaires d'argent, en conservant la pièce de 5 *francs* comme la seule représentation, à un multiple de 5, de l'unité monétaire reconnue par la loi du 7 mai 1850. Les pièces divisionnaires fabriquées à ce titre affaibli conservèrent les mêmes types, poids et diamètres que les anciennes; leur valeur réelle fut seule changée : la pièce de 2 *francs* ne valut plus intrinsèquement que 1 fr. 76; celle de 1 *franc* 88 centimes; celle de 50 centimes 44 centimes; celle de 20 centimes 17,06. On a vu ci-dessus que ce système d'abaissement du titre des pièces divisionnaires d'argent, avec maintien de la seule pièce de 5 *francs* au titre de 900 millièmes, a été adopté en France à la suite de la convention monétaire du 23 décembre 1865, mais que l'abaissement du titre a été limité à 835 millièmes. La Suisse, qui fait partie des puissances contractantes, est donc obligée de retirer ses monnaies à 800 millièmes fabriquées en exécution de la loi fédérale de 1861; un délai lui a été accordé pour cela par la convention.

La Belgique a depuis longtemps adopté le *franc* comme unité monétaire; le royaume d'Italie, depuis sa formation, a établi son système de monnaies sur les mêmes bases que la France. La convention du 23 décembre 1865 a resserré les liens qui unissent à nous ces trois nations : Belgique, Italie, Suisse; une communauté d'usages, un même système de poids, de mesures et de monnaies, doivent avoir pour résultat de faciliter les relations commerciales et les rapports internationaux. Il est fort désirable que cette convention soit le jalon d'une entente générale entre tous les Etats du monde pour arriver à l'adoption d'un système unique de compte, de monnaies, de mesures, dont le commerce ne pourrait que profiter. La convention monétaire de 1865 est un premier pas dans cette voie généreuse; espérons qu'elle portera des fruits; déjà les gouvernements de Suède et Norvége et des États pontificaux ont manifesté l'intention d'entrer dans la convention, d'autres y viendront à leur tour. Il serait à désirer que, dans un avenir prochain, le système monétaire français fût adopté dans la majeure partie des États de l'Europe, et que le *franc* devînt l'unité monétaire universelle.

FRANC (Martin LE), poëte français du XVe siècle. Les opinions sont partagées au sujet de la patrie de cet ancien poëte. Les uns croient qu'il était d'Arras et chanoine de Leuze, en Hainaut; les autres, qu'il naquit au commencement du XVe siècle à Aumale, en Normandie, et fut prévôt et chanoine de Lausanne, en Suisse. C'est cette dernière opinion qu'il faut admettre de préférence, puisque Martin Le Franc s'attacha, en qualité de secrétaire, au duc de Savoie, Amédée VIII, qui, après les conciles de Lausanne et de Bâle, fut élu pape en 1439, et prit le nom de Félix V. Le règne de ce pontife ne dura que peu de temps; le schisme qui divisait l'Eglise cessa par l'abdication de Félix, et Le Franc continua de remplir les mêmes fonctions auprès de Nicolas V, successeur d'Eugène IV. Cet emploi lui laissa le loisir de cultiver la poésie. On lui doit deux poëmes, savoir : le *Champion des dames* (in-fol. gothique), et l'*Estrif de fortune et de vertu* (Paris, 1505 et 1519, in-4o gothique). Le premier de ces ouvrages est en vers de huit syllabes et forme cinq livres, dédiés à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il avait pour but de complaire aux dames de la maison de Savoie, qu'il loue dans son quatrième livre. Cette composition n'offre qu'une suite d'allégories mythologiques. L'*Estrif* (combat) *de fortune et de vertu* est dédié au même duc de Bourgogne; il se divise en trois livres. Ce poëme est sans ordre, rempli de répétitions et d'une longueur fatigante. L'auteur y fait preuve d'une vaste érudition; les philosophes païens, les poëtes grecs et latins, les Pères de l'Eglise y sont indistinctement mis à contribution. Il fut composé dans le temps que notre poëte était secrétaire de Nicolas V.

Une chose intéressante pour notre histoire littéraire et à peu près inconnue, c'est qu'il y a, dans le *Champion des dames*, un petit conte intitulé les *Oies*, qui a donné à La Fontaine l'idée première de ses *Oies de frère Philippe*. Ceci méritait d'être signalé. Le conte tient dans deux strophes, que les curieux liront certainement avec plaisir. On aime à connaître les sources où nos grands écrivains ont puisé les sujets qu'ils ont su s'approprier par leur génie.

> Ci vous conterai d'un novice
> Qui oncques veu femme n'avoit,
> Innocent estoit et sans vice,
> Et rien du monde ne sçavoit,
> Tant que celuy qui l'ensuivoit
> Luy fit accroire, par les voyes,
> Des belles dames qu'il voyoit,
> Que c'estoient tous oysons et oyes.
> On ne peut nature tromper;
> En après, tant luy en souvint,
> Qu'il ne peut disner ni souper,
> Tant amoureux il en devint!
> Et quand des moynes plus de vingt
> Luy demandèrent qu'il musoit,
> Il répondit, comme il convint,
> Que voir les oyes luy plaisoit.

FRANC-FLORE, peintre flamand. V. FLORIS (François).

FRANCA s. m. (fran-ka — altér. de *frankénie*). Bot. Section du genre frankénie.

FRANÇAIS, AISE adj. (fran-sè, è-ze — rad. *France*). Qui appartient à la France ou à ses habitants : *La grâce des mouvements et le piquant de l'esprit n'abandonnent jamais les femmes* FRANÇAISES. (De Ségur.) *Le peuple* FRANÇAIS *a toujours été l'instrument de Dieu pour changer la face de la terre.* (Bautain.) *Le génie* FRANÇAIS *n'aime pas les nuages, il est positif au milieu de sa pétulance.* (Aristide Dumont.)

— Qui a rapport à la langue française; qui est écrit en langue française; qui écrit en

langue française : *Grammaire* FRANÇAISE. *Dictionnaire* FRANÇAIS. *Livres* FRANÇAIS. *Auteurs* FRANÇAIS. *Tout ce qui n'est pas clair n'est pas* FRANÇAIS. (Rivarol.)

— Prov. *Le mot* impossible *n'est pas français*, Mot de Napoléon Ier qui est devenu proverbial, pour exprimer cette pensée que rien n'est impossible aux Français.

— Substantiv. Citoyen de la France : *Un* FRANÇAIS *qui joint à un fonds de vertu, d'érudition et de bon sens les manières et la politesse de son pays a atteint la perfection de la nature humaine.* (Lord Chesterfield.)

Le *Français*, né malin, forma le vaudeville.
BOILEAU.

— s. m. Langue que l'on parle en France : *Le* FRANÇAIS *est par excellence la langue de la conversation.* (Lamenn.) *Le* FRANÇAIS *est la forme la plus parfaite qu'ait revêtue le verbe humain.* (Proudh.)

— Fam. *Entendre le français*, Comprendre un avertissement, une menace, une réprimande : *S'il vous arrive jamais de prendre avec moi ces libertés, je vous traiterai comme vous le méritez ;* ENTENDEZ-VOUS LE FRANÇAIS ? (Trév.) *M. de Duras se disposoit à se trouver à Versailles ; le roi lui manda de ne point venir et de ne songer qu'à sa santé : il* ENTENDIT LE FRANÇOIS *et demeura à Paris.* (St-Sim.)

— Adv. *Parler français*, Parler la langue française : *Parlez grec, latin, italien au peuple, mais* PARLEZ FRANÇAIS *au sage.* (Dider.) *Les gens de tous les pays qui se piquent de bonne éducation* PARLENT FRANÇAIS. (A. Karr.) ‖ Fig. S'exprimer d'une manière claire, nette, intelligible : PARLEZ *donc* FRANÇAIS, *ne déguisez pas votre pensée. Nous* PARLONS *tous* FRANÇAIS, *il ne s'agit que de nous entendre.* (Blanqui devant la haute cour de Bourges.)

— Loc. fam. *Parler français comme une vache espagnole*, Parler très-mal le français. *Vache* paraît être ici une corruption de *Basque*, et la locution équivaudrait à : *Parler français comme un Basque espagnol*. Suivant le versant des Pyrénées qu'ils habitent, les Basques se divisent, en effet, en Basques français et en Basques espagnols.

— Loc. adv. *En français*, En langue française : *S'exprimer* EN FRANÇAIS.

Monsieur, à ma portée ajustez-vous un peu,
Et, de grâce, *en français* mettez-moi cet hébreu.
PIRON.

‖ *En bon français*, Clairement, franchement, sans ménagement : *Réprimer un abus signifie,* EN BON FRANÇAIS, *prévenir un délit.* (De Bonald.)

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis *en bon français*.
LA FONTAINE.

— *A la française*, A la manière des Français, conformément aux mœurs, aux habitudes des Français : *Il n'y a rien de si ridicule que l'italien chanté* À LA FRANÇAISE, *si ce n'est peut-être le français chanté à l'italienne.* (Volt.) ‖ *Habit à la française*, Habit long, ouvert par devant à partir de la ceinture, et se terminant en arrière par deux longues queues.

— **Encycl.** Linguist. Comme les individus, comme les familles, les langues ont leur filiation, leurs ancêtres, à part quelques rares groupes qui, à l'exemple du maréchal Lefebvre, peuvent dire : « Je suis moi-même un ancêtre. » A ce point de vue, il n'est pas difficile d'établir la généalogie de notre idiome national : il procède *à priori* du sanscrit, mais il a pour ascendants immédiats le latin et le celtique, celui-ci tiré directement du vieux tronc indien et transplanté à une époque immémoriale sur le sol gaulois ; celui-là, produit mélangé du grec et du toscan, et imposé à nos aïeux par la conquête romaine. Ainsi, malgré l'analogie évidente d'une foule de mots *français* avec la langue de Démosthène, nous ne devons rien à cette dernière, qui ne s'est présentée à nous que sous un déguisement latin, avec un passe-port latin. Si, pourtant : nous lui sommes redevables de ces horribles nomenclatures scientifiques dont nos savants lui empruntent chaque jour les éléments, et dont l'harmonieux langage de Virgile est innocent. Mais le grec peut exercer ses réclamations quand il le voudra : la langue de Pascal, celle de Racine, de Bossuet et de Fénelon, celle de Rousseau, de Voltaire et de Mirabeau, celle de Chateaubriand, de Lamartine et de Victor Hugo, cette noble langue, pétrie, façonnée, moulée sur le sol de notre vieille Gaule, n'aura rien à y perdre ; elle ne se verra enlever aucun de ses instruments. M. Ampère a donc pu dire avec une parfaite exactitude : « Le *français* est une langue latine ; les mots celtiques y sont restés, les mots germaniques y sont venus ; les mots latins sont la langue elle-même, ils la constituent. »

De toutes les langues qu'ont parlées les nations puissantes et qu'ont perfectionnées les grandes civilisations, aucune, soit antique, soit moderne, n'a mis à se constituer autant d'années, ou plutôt autant de siècles que la langue *française* : ni la langue grecque, qui, dès le temps d'Homère, c'est-à-dire à trois ou quatre siècles de son origine, jouissait déjà d'une constitution presque définitive ; ni le latin, qui, dans les Douze Tables, promulguées deux siècles seulement après la fondation de Rome, a déjà tous les caractères qu'on retrouve dans les écrivains des siècles suivants ; ni l'italien, ni l'espagnol, que nous voyons parvenus à leur maturité en plein moyen âge. La langue *française*, au contraire, a été laborieusement enfantée, et, de même qu'on raconte que le berceau d'Hercule fut environné de serpents que le héros enfant étouffa entre ses bras déjà vigoureux, il est permis d'affirmer que la langue *française* a vu se dresser devant elle, dès ses premiers pas, d'innombrables obstacles qu'elle a surmontés par sa force native ; en sorte qu'on peut répéter, à propos de notre idiome, ce que disait si éloquemment Virgile de la puissance romaine : *Tantæ molis erat romanam condere gentem !* Nul n'a eu une si longue enfance, nul n'a subi plus de changements, n'a été tourmenté par plus de révolutions ; mais ces changements et ces révolutions mêmes, au lieu de l'affaiblir et de l'étouffer au berceau, n'ont eu pour résultat que de le fortifier ; ils ont été pour lui une éducation virile qui l'a fortement trempé, à l'exemple des grands hommes et des grands peuples, qui subissent toujours de semblables épreuves à leur apparition dans la vie et dans l'histoire ; il y a puisé assez de force vitale pour fournir la carrière la plus longue et la plus féconde que jamais langue ait parcourue. Les naturalistes affirment qu'il y a une proportion exacte entre la durée de l'enfance d'un animal et celle de sa vie entière, et que les animaux les plus vivaces sont précisément ceux dont l'enfance s'est le plus prolongée : on peut dire qu'il en est ainsi des langues, en général, et particulièrement de la langue *française*, dont l'enfance a duré huit siècles, et qui, après avoir montré au monde une maturité si vigoureuse dès le XVIe siècle, semble encore, au XIXe, pleine de vie et d'avenir.

Venons-en maintenant à l'étude directe des éléments principaux dont se compose la langue *française*.

Au rapport de Jules César, quatre langues étaient parlées dans la Gaule à l'époque où elle fut envahie par les armées romaines : le latin, dans la Narbonnaise ; l'ibérien ou le basque, dans l'Aquitaine ; le celtique, chez les Celtes, et le tudesque chez ceux des Belges qui étaient originaires de la Germanie. Le savant M. de Chevallet réduit à trois les membres de cette quadruple division : les Aquitains, entre les Pyrénées et la Garonne ; les Belges, entre le Rhin au nord, la Seine et la Marne au midi ; et enfin les Celtes, au centre, des frontières de la Belgique à celles de l'Aquitaine.

Avant d'aborder l'histoire du rôle prédominant que le latin a joué dans la formation de la langue *française*, cherchons à établir le contingent qu'y a fourni le celtique.

La langue véritablement gauloise, ou celte, dont le pays de Galles et l'Armorique, obstinée encore en ses vieilles traditions, ont conservé les derniers débris, se rattachait, comme nous l'avons dit, à la langue sacrée des Indous par des liens étroits. Les quelques mots suivants, pris au hasard, prouveraient cette parenté, si des savants tels qu'Ampère, Edwards, etc., ne l'avaient depuis longtemps élevée au-dessus de toute contestation :

SANSCRIT.	CELTIQUE.	
Iva	Ivan.	Mouvement.
Spal.	Spall.	Frapper.
Cri.	Crian	Acheter.
Gala.	Gawl	Lumière.
Suthi	Soth.	Progéniture.

Le celtique fut par excellence la langue des druides et des bardes, langue énergique, âpre, presque sauvage, féconde en images hardies et saisissantes. Le passage suivant, intitulé : *Prédiction de Gwenchlan*, le seul des bardes dont les poésies furent écrites, suffira à donner une idée de cette poésie, où respirent les sentiments impétueux, implacables, qui animaient cette fière nation que les Romains civilisèrent sans la dompter.

« Comme j'étais doucement endormi dans une froide tombe, j'entendis l'aigle appeler au milieu de la nuit.

» Il appelait ses aiglons et tous les oiseaux du ciel, et il leur disait : « Levez-vous vite » sur vos deux ailes. »

» Ce n'est pas de la chair pourrie de chiens et de brebis, c'est de la chair chrétienne qu'il nous faut !

» Vieux corbeau de mer, dis-moi, que tiens-tu ici ? — Je tiens la tête du chef d'armée ; je veux avoir ses deux yeux rouges. Je lui arrache les yeux, parce qu'il a arraché les tiens.

» Et toi, renard, que tiens-tu ici ? — Je tiens son cœur, qui était aussi faux que le mien, qui a désiré ta mort et qui t'a fait mourir depuis longtemps.

» Et toi, dis-moi, crapaud, que fais-tu là au coin de sa bouche ? — Moi, je me suis mis ici pour attendre son âme au passage. Elle demeurera en moi tant que je vivrai, en punition du crime qu'il a commis,

» Contre le barde qui habitait jadis entre Roche-Allaz et Port-Gwenn. »

Nous ne croyons pas que la haine ait jamais inspiré des accents plus sauvages et plus sombres.

Après avoir constaté la large part que le latin a prise à la constitution de la langue *française*, hâtons-nous d'ajouter que quelques érudits l'ont cependant exagérée, et ont, de plus, complétement relégué dans l'ombre l'élément germanique, dont nous dirons quelques mots plus loin. Sans doute, les magistrats de la Gaule, les grands, les *serviles*, étudièrent la langue de César, du conquérant, et si bien, qu'ils la parlèrent bientôt mieux que leurs maîtres ; elle fut seule admise dans les tribunaux, dans les prétoires, dans les basiliques ; mais une multitude de faits nous démontrent qu'au IVe siècle l'antique idiome national jouissait encore, comme le druidisme, d'une puissante vitalité. « Que Martial, dit M. Michelet, se félicite de ce qu'à Vienne tout le monde avait son livre dans les mains ; que saint Jérôme écrive en latin à des dames gauloises, saint Hilaire et saint Avitus à leurs sœurs, Sulpice-Sévère à sa belle-mère ; que Sidonius recommande aux femmes la lecture de saint Augustin ; tout cela prouve uniquement ce dont personne n'est tenté de douter, c'est que les gens distingués du midi des Gaules, surtout dans les colonies romaines, comme Lyon, Vienne, Narbonne, parlaient le latin de préférence. »

Quant à la masse du peuple, surtout dans le Nord, il est difficile de supposer que les Romains aient envahi la Gaule en assez grand nombre pour lui faire perdre l'idiome national. Les règles judicieuses posées par M. Abel Rémusat nous apprennent qu'en général une langue étrangère se mêle à la langue indigène en proportion du nombre de ceux qui l'apportent dans le pays. On peut même ajouter, dans le cas particulier qui nous occupe ici, que les Romains, enfermés dans les villes ou dans les quartiers de leurs légions, doivent avoir eu peu de rapports avec les cultivateurs esclaves, avec les colons demi-serfs qui étaient dispersés dans les campagnes. « La vieille langue des aïeux, dit M. Demogeot, presque exilée des grandes villes, se conservait vivante et révérée dans les hameaux, dans les campagnes, au bord des forêts druidiques. L'érudition en a suivi pieusement les traces d'âge en âge, à travers le texte des écrivains latins. Au VIe siècle, le poëte Fortunat rend encore témoignage de son existence et de ses inspirations lyriques. A cette époque, le celtique recule devant les conquérants germains ; il se replie peu à peu, et comme en grondant, jusque dans l'Armorique, son dernier et inexpugnable asile. C'est là qu'aujourd'hui encore, après tant de siècles, tant d'invasions, tant de bouleversements, il subsiste tel qu'on le parlait au IVe siècle de notre ère. Au milieu des changements universels de l'Europe, la Bretagne semble demeurer immobile, et, pareille à ses mystérieux dolmens, elle s'élève dans un coin de la France comme l'ombre de notre passé, comme le dépositaire des vieilles mœurs et des antiques souvenirs. »

Au reste, le celtique ne s'est pas seulement perpétué dans une de nos provinces ; partout en France il a laissé des traces irrécusables. Et cet héritage ne se borne pas à la partie matérielle de la langue, aux mots qui désignent les objets ; il s'étend aux procédés généraux de l'élocution, à l'esprit de la grammaire, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus intime et de plus ineffaçable dans le génie d'une langue. Citons ici quelques-uns de ces antiques débris, qui surnagent encore sur le vaste fond de notre vieil idiome, *in gurgite vasto*, mais qui sont toujours pleins de vitalité, sans parler de ceux qui se sont perdus au milieu des transformations successives que le temps a fait subir à la langue de nos pères, mais dont une foule enrichissent encore divers patois.

Termes relatifs à l'agriculture, à la terre, aux substances minérales et métalliques, aux végétaux, etc. : *Arpent*, *bétoine*, *bille* (pièce de bois), *bouleau*, *branche*, *brout*, *broutille*, *bruyère*, *carrière*, *cep*, *combe* (vallée), *coquelicot*, *dune* (monticule au bord de la mer), *fagot*, *gaule*, *glui* (javelle), *grès*, *grève*, *groseille*, *guéret*, *guirlande*, *if*, *marne*, *mine*, *motte*, *pioche*, *plâtre*, *rigole*, *roc*, *ruche*, *soc*, *tan*, *verne* (arbre appelé aussi *aune*), etc.

Mots servant à désigner des animaux ou relatifs aux animaux : *alouette*, *cancoile* (hanneton), *clavelée*, *cochon*, *coq*, *dia* (mot dont se servent les charretiers pour faire avancer leurs chevaux), *étalon*, *furet*, *geai*, *goëland*, *gourme*, *gourmette*, *hobereau* (oiseau de proie), *jars* (oie mâle), *loche* (poisson), *mâtin* (gros chien), *mouton*, *truie*, *turbot*, etc.

Mots relatifs au corps de l'homme et à celui des animaux, à leurs divers états, à leur âge, à leurs actions principales, etc. : *bachelier* (jeune garçon), *bouse*, *boyau*, *braire*, *bugne* (tumeur), *cheminer*, *échine*, *fou*, *gale*, *gazouiller*, *gigot*, *glaire*, *haleine*, *jambe*, *jarret*, *longe* (partie du veau), *rache* (ancien nom de la gale), *tic*, etc.

Mots relatifs aux bonnes et aux mauvaises qualités de l'esprit et du corps, aux impressions produites sur l'âme, aux sentiments, aux passions, aux penchants, aux goûts, aux divers plaisirs, à la musique, etc. : *barguigner* (autrefois *marchander*) ; *bourde*, *brusque*, *danse*, *dorloter*, *dru*, *gober*, *gogue* (autrefois *plaisanterie*, d'où *goguenard*), *gourmand*, *grignoter*, *moquerie*, *morgue*, *narguer*, *orgueil*, *rabâcher*, *rogue*, *sale*, *souhait*, *talent*, *trimer* (marcher vite et avec fatigue), *trôler* (aller çà et là), *trompe*, *trompette*, etc.

Mots relatifs aux ustensiles, aux outils, aux armes, etc. : *balai*, *baril*, *bâton*, *broche*, *couper*, *écheveau*, *gobelet*, *hart* (corde), *lance*, *mortaise*, *pavois*, *tréteau*, *treuil*, etc.

Mots relatifs aux vêtements, à la parure, etc. : *barrette*, *bijou*, *botte*, *braie*, *casaque*, *gousset*, *mitaine*, *toque*, *trousseau*, etc.

Mots relatifs à la demeure, aux parties qui en dépendent, aux voies de communication, etc. : *baraque*, *brique*, *cabane*, *carrière*, *geôle*, *lieu*, *pignon*, *plâtre*, *route*, *rue*, *solive*, etc.

Mots relatifs à la nourriture, aux boissons, etc. : *boudin*, *cervoise* (bière), *crêpe*, *gâteau*, *lèche*, *lie*, *tourte*, *tripe*, etc.

Mots servant à exprimer diverses idées : *bas* (profond), *brouiller*, *bruit*, *chômer*, *entamer*, *hâle* (du soleil), *lisière*, *pièce*, *plonger*, *raie*, *rang*, *sorte*, *suie*, *tas*, *trou*, etc., etc.

Le lecteur a dû remarquer, dans ces diverses citations, l'abondance des mots monosyllabiques, un des caractères saillants des langues primitives.

Une dernière considération achèvera de faire ressortir les rapports intimes qui relient le celtique au *français* : c'est la différence tranchée qui sépare celui-ci du latin au point de vue de la constitution grammaticale, différence qui éclate surtout dans l'emploi de l'article et dans la suppression des déclinaisons. Or, l'usage de l'article appartient aux idiomes celtiques, bien que le mot dont nous avons fait notre article soit d'origine latine (*ille*, *illa*, etc.). Quant aux déclinaisons, on n'en trouve de traces ni dans le gallois ni dans le breton. Il était naturel que les peuples qui parlaient ces langues continuassent à s'en passer quand ils apprirent le latin. Il n'est pas jusqu'à la prononciation *française* qui ne témoigne de notre descendance. Tous les sons simples du *français* se retrouvent dans le breton, et tous ceux du breton, à l'exception d'un seul, le *ch*, existent aussi dans notre langue ; *u* et *e* très-ouvert, *e* muet, si rare partout ailleurs, *j* pur, inconnu à toute l'Europe, sont communs à la langue *française* et à tous les idiomes celtiques ; enfin *t* euphonique (viendra-*t*-il), cette singularité de notre langue, est, dit M. Edwards, très-fréquent dans le gaélique. Nous pourrions multiplier les rapprochements ; mais cela nous entraînerait trop loin.

Après cet hommage filial rendu à la vieille langue de nos pères, cette reconnaissance bien établie des droits des vaincus, sachons constater ceux des vainqueurs, puisqu'ils se sont fait la part du lion.

Lorsque César eut soumis la Gaule entière à la domination romaine, il n'épargna ni faveurs ni promesses pour se créer des partisans parmi ceux auxquels il avait fait essuyer de si nombreux désastres, et l'on put voir, quelques années après, des *pères conscrits* gaulois, répudiant les antiques braies nationales, se revêtir du laticlave pour entrer dans le sénat ; c'est ce que Suétone nous apprend dans ce passage : *Gallos Cæsar in triumphum ducit ; idem in curiam. Galli bracas deposuerunt, latum clavum sumpserunt.*

« Dès lors, dit M. de Chevallet (*Origine et formation de la langue française*), le latin s'introduisit et se répandit insensiblement dans les Gaules par l'administration, la justice, les lois, les institutions politiques, civiles et militaires, la religion, le commerce, la littérature, le théâtre et tous les autres moyens dont Rome savait si habilement se servir pour imposer sa langue aux nations, comme elle leur imposait le joug de sa domination. Déjà, du vivant de Cicéron, comme le grand orateur nous l'apprend lui-même, la Gaule était pleine de marchands romains, et il ne se faisait pas une affaire que quelque Romain n'y participât. Mais ce qui dut le plus puissamment contribuer à la propagation de la langue latine, ce fut le besoin où se trouvèrent les Gaulois de recourir aux magistrats romains pour obtenir justice ; car toutes les causes se plaidaient en latin, et une loi expresse défendait au préteur de promulguer un décret en aucune autre langue qu'en langue latine. »

Claude, un des successeurs d'Auguste, né à Lyon et élevé dans les Gaules, affectionna toujours le pays où s'était écoulée son enfance, et c'est à lui que toutes les villes gauloises durent le *droit de cité*, qui ouvrait à leurs citoyens l'accès de tous les emplois et de toutes les dignités de l'empire. Dès lors, l'intérêt, l'ambition, le désir des honneurs, tout porta les Gaulois à se livrer à l'étude du latin, car Claude n'admettait pas qu'on pût être citoyen romain et qu'on ignorât la langue de Rome. Aussi, à partir du règne de ce prince, la langue latine fit de rapides progrès dans les Gaules, et bientôt des écoles de grammaire et de rhétorique s'établirent de toutes parts. Il faut citer, parmi les plus célèbres, celles de Toulouse, de Bordeaux, d'Autun, de Trèves et de Reims, écoles qui ne tardèrent pas à acquérir une réputation telle que des empereurs mêmes y envoyèrent leurs enfants : Crispus, fils aîné de Constantin, et Gratien, firent leurs études à Trèves ; Dalmace et Annibalien, petits-fils de Constance Chlore, vinrent suivre un cours d'éloquence à Toulouse. Dans ces académies latines se formèrent des écrivains distingués qui firent en même temps honneur et à la Gaule, qui leur avait donné naissance, et à Rome, dont ils enrichirent la littérature. C'est de là que sortirent Cornélius Gallus, Trogue-Pompée, Pétrone, Lactance, Ausone, Sidoine Apollinaire et Sulpice-Sévère, et d'autres moins connus, parmi lesquels Exupère, qui devint le précepteur de Dalmace et d'Annibalien et fut un instant chargé d'administrer l'Espagne.

L'établissement du christianisme vint donner une nouvelle impulsion à la propagation du latin, dont les progrès continuèrent même après la chute de l'empire, de sorte qu'à la fin du IVe siècle il était devenu, surtout dans les villes, la langue usuelle des

hautes classes de la société et des femmes elles-mêmes.

Quant au peuple, et particulièrement à celui des campagnes, il se montra plus rebelle à l'adoption d'un idiome dont il ne ressentait pas également la nécessité; mais, lorsqu'il n'entendit plus parler autour de lui que la langue de Rome, il s'avisa enfin d'essayer de la bégayer; à l'exemple des puissants et des riches, il laissa peu à peu le celtique dans un dédaigneux oubli, et les paysans gaulois firent pour le latin ce que font de nos jours pour le français les paysans de l'Alsace, de la Bretagne et de nos provinces méridionales, qui s'efforcent de plus en plus de comprendre et de parler notre langue littéraire. Dès lors, la décadence du celtique suit une progression rapide, et, à partir de la fin du IVe siècle, l'homme du peuple lui-même parle le latin; il n'a plus besoin d'interprète; son style n'est pas correct, ni sa prononciation pure, mais il sait assez de la nouvelle langue pour se faire comprendre. Au Ve siècle enfin, nous ne trouvons plus le vieil idiome gaulois que dans les montagnes de l'Auvergne, et là même, abandonné par les hautes classes de la société, il est descendu au rang de patois populaire.

Tel était l'état du langage dans la Gaule lorsque les nations germaniques l'envahirent de toutes parts : au midi, les Visigoths; à l'est, les Burgondes; au nord, les Francs. Ceux-ci introduisirent dans les provinces situées en deçà de la Loire un troisième élément, qui modifia profondément l'idiome déjà si altéré de nos ancêtres : c'était le *tudesque* ou *téotisque*, mots formés de *teut*, *teod*, qui servaient à désigner les peuples de race germanique. Ce nouveau langage comprenait deux groupes principaux : le *francique*, usité chez les Francs, et l'*alémannique*, parlé par les Alemanni. Le francique se composait de trois dialectes, le *ripuaire* au nord, le *neustrien* à l'est et l'*austrasien* à l'ouest. Ces nouveaux idiomes, imposés par le peuple conquérant, étouffèrent peu à peu le latin, qui finit par disparaître presque entièrement de la Gaule, du moins comme langue usuelle. Il céda la place au tudesque, qui, soumis à diverses modifications successives, s'est perpétué jusqu'à nos jours dans les patois de la rive gauche du Rhin. Le langage de la Gaule ne fut plus, pendant deux ou trois siècles, qu'*un je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue*, un latin mêlé de celtique, altéré, de plus, par l'introduction d'un grand nombre de mots tudesques, idiome barbare désigné par les érudits sous le nom de *langue rustique*, et qui servit aux relations des Gallo-Romains avec les Francs. Cette langue rustique devint le langage usuel du peuple, et servit à la composition d'un grand nombre de chansons populaires. Il nous est même parvenu quelques vers d'un de ces chants qui célébrait la victoire remportée par Clotaire II sur les Saxons.

L'élément germanique influa donc puissamment sur le caractère de notre idiome, en y introduisant une foule de mots nouveaux. Ces termes, empruntés surtout à l'idiome des Francs Ripuaires, sont relatifs à la guerre, à la navigation, à la législation barbare, à l'agriculture, à l'équitation, à la chasse, à la pêche, à la bonne chère, etc. Nous croyons utile d'en citer ici quelques-uns : *Arroi* (disposition, ordonnance des troupes, de là *désarroi*, désordre); *bagarre*, *bannière*, *blinde* (terme de fortification), *bouclier*, *boulevard*, *brand* (ancienne sorte d'épée), *brandir*, *butin*, *carquois*, *champ*, *cible*, *dague*, *dard*, *épieu*, *escarmouche*, *escrime*, *estoc*, *flèche*, *fourbir*, *gain*, *gonfanon* (étendard), *guerre*, *guet*, *hallebarde*, *hampe*, *hardi*, *haubert*, *heaume*, *héraut*, *javelot*, *maréchal* (officier militaire), *pennon*, *pertuisane*, *rapière*, *rondache*, *route* (compagnie de gens de guerre), *sac* (pillage d'une ville), *trêve*, etc. — *Agrès*, *amarre*, *avarie*, *bâbord*, *bac*, *baie*, *balast*, *balise*, *barque*, *bateau*, *beaupré*, *berge*, *berne*, *bord* (d'un navire), *bouée*, *bouline*, *bout* (employé pour *proue*), *brise*, *cale*, *chaloupe*, *cingler*, *crique*, *dérive*, *digue*, *drague*, *écoute*, *étambot*, *étrave*, *falaise*, *ferler*, *for*, *frégate*, *fret*, *flotte*, *galère*, *gréer*, *haler*, *hamac*, *haubans*, *havre*, *héler*, *hisser*, *houle*, *lamaneur*, *lest*, *lof*, *louvoyer*, *mât*, *merlin*, *nord*, *ouest*, *pilote*, *quille* (de navire), *rade*, *ralingue*, *récif*, *ris*, *sud*, *tarir*, *tillac*, *touer*, *tribord*, *vague*, *varangue*, *varech*, etc. — *Alleu*, *ban*, *bedeau*, *baron*, *bru*, *chopine*, *échevin*, *échiquier* (cour de justice), *empan*, *fief*, *frais* (dépense), *franc*, *gabelle*, *gage*, *garant*, *hanse* (société de marchands), *marc* (poids), *marche* (frontière), *marquis*, *pinte*, *racaille*, *riche*, *saisir*, *sénéchal*, etc. — *Blé*, *bois*, *borne*, *epeautre*, *haie*, *fourrage*, *gazon*, *gerbe*, *glaise*, *houe*, *jardin*, *javelle*, *marais*, *rouir*, *saper*, *sève*, *tige*, *troupeau*. — *Bride*, *croupe*, *éperon*, *étrier*, *galop*, *harnais*, *housse*, *maréchal* (ferrant), *rosse*, *train*, *trot*. — *Agasse* (pie), *bauge*, *biche*, *braque* (sorte de chien), *chamois*, *chouette*, *clapier*, *élan*, *émerillon*, *épervier*, *garenne*, *gerfaut*, *hase* (femelle du lièvre), *hibou*, *mésange*, *moineau*, *mouette*, *pinson*, *trappe*, etc. — *Anchois*, *brème*, *carpe*, *esturgeon*, *hareng*, *homard*, *lamproie*, *maquereau*, *nacre*, *perle*, etc. — *Bâfrer*, *bière*, *brouet*, *chanteau*, *godailler* (faire une orgie), *échanson*, *flan*, *gaufre*, *goinfre*, *gruger*, *gruau*, *malt*, *mets*, *soupe*, *trinquer*, etc. — *Bague*, *bagage*, *bouracan*, *chemise*, *coiffe*, *cotte*, *écharpe*, *étoffe*, *feutre*, *froc*, *gant*, *guimpe* (voile), *haillon*, *haire*, *jupe*, *loque*, *nippes*, *pantoufle*, *poche*, *rochet* (sorte d'ancien *sarrau*), *sarrau*, etc. — *Bourg*, *cahute*, *dalle*, *échoppe*, *galerie*, *haie*, *halle*, *hameau*, *hangar*, *hutte*, *loquet*, *salle*, *seuil*, *stalle*, etc. — *Alêne*, *attache*, *bahut*, *banc*, *bande*, *bardeau*, *bassin*, *bière* (cercueil), *bluteau*, *bondon*, *boucle*, *buée*, *canif*, *caque*, *cercueil*, *coussin*, *croc*, *crosse*, *dais*, *douve*, *écran*, *écrou*, *étai*, *étuve*, *fauteuil*, *flacon*, *hanap* (ancien vase à boire), *havresac*, *hotte*, *houe*, *housse*, *huche*, *landier*, *layette* (caisse), *malle*, *manne* (sorte de corbeille), *pinte*, *poulie*, *tonneau*, *torche*, etc. — *Baller* (anciennement *danser*), *balle* (à jouer), *bricoler*, *gigue* (ancien instrument de musique), *harpe*, *lai* (sorte d'ancienne poésie lyrique), *luth*, *quille* (à jouer), *rime*, *toupie*, etc. — *Bigot*, *cauchemar*, *garou*, *ogre*. — *Affres*, *babil*, *belitre*, *effroi*, *étourdi*, *félon*, *frayeur*, *goinfre*, *gredin*, *haïr*, *hardi*, *honte*, *morne*, *narguer*, *radoter*, *sot*, *tricher*, etc. — *Bambin*, *bot* (pied), *bourre*, *bramer*, *bréhaigne* (stérile), *crampe*, *cri*, *desver* (être fou, être furieux), *duvet*, *éclanche*, *flanc*, *garçon*, *glapir*, *gorge*, *goutte* (maladie), *grimer*, *gringalet*, *grommeler*, *hanche*, *happer*, *laid*, *leste*, *lippe* (grosse lèvre), *lorgner*, *loucher*, *marcher*, *mine* (visage), *nuque*, *pépie*, *râler*, *renifler*, *rêve*, *roupie*, *scorbut*, *tâter*, *tuer*, etc. — *Bardot* (petit mulet), *belette*, *bichon*, *biche*, *chamois*, *choucas*, *chouette*, *ciron*, *crapaud*, *dogue*, *élan*, *furet*, *gans* (autrefois *oie sauvage*), *halbran*, *héron*, *marcassin*, *mésange*, *mite*, *mouette*, *pinson*, *renne*, *roquet*, *tique*, etc. — *Alise*, *blé*, *bois*, *cerneau*, *cosse*, *cresson*, *framboise*, *gazon*, *glouteron*, *grappe*, *houx*, *senelle*, *touffe*, etc. — *Baie*, *boue*, *brin*, *brunir*, *crotte*, *émail*, *falaise*, *fange*, *fourbir*, *marais*, *rade*, *rive*, *tourbe*, etc — *Blafard*, *blanc*, *blême*, *bleu*, *blond*, *brun*, *fard*, *gris*, *sor* (roux, brun), etc. — *Hère* (malheureux), *lande*, *museau*, *rapière*, *rosse*, etc. — *Air* (apparence, extérieur), *aisé*, *ballot*, *baudruche*, *besoin*, *biais*, *billet*, *bise*, *blet* (mou), *bluette*, *bord*, *bouffer* (souffler), *bouger*, *bout*, *braise*, *brandon*, *but*, *canton*, *causer*, *chatouiller*, *choc*, *choisir*, *clapoter*, *coup*, *craquer*, *déchirer*, *éblouir*, *écot*, *écraser*, *écume*, *écurer*, *égratigner*, *épier*, *esquille*, *faillir*, *fardeau*, *fin* (menu, délié), *foule*, *fourrer*, *frais* (récent), *frapper*, *froncer*, *gâcher*, *garder*, *garer*, *garnir*, *gaspiller*, *glisser*, *gratter*, *grincer*, *gros*, *guère*, *guérir*, *guerpir* (quitter, abandonner, d'où *déguerpir*), *guider*, *guinder*, *guise*, *hanter*, *hâter*, *heurter*, *hocher*, *holà!* *horion*, *houspiller*, *laisse*, *lambeau*, *lisière*, *lopin*, *lot*, *maint*, *manquer*, *marc* (résidu), *mat* (terne), *micmac*, *nique*, *paquet*, *pincer*, *piquer*, *plaque*, *plat* (adjectif), *rafler*, *râper*, *rober* (voler, d'où *dérober*), *souiller*, *sur* (acide), *tailler*, *taper*, *tomber*, *traquer*, *trouver*, etc.

Dans cette longue énumération, tant en ce qui concerne le celtique que pour ce qui se rapporte au tudesque, nous avons omis à dessein une foule de mots tombés en désuétude; mais nous en avons assez rapporté pour que le lecteur puisse dresser un bilan à peu près exact, sinon de la quantité, au moins de la nature des richesses dont chacun des trois éléments a doté le fonds commun. Le celtique et le tudesque, parlés par des populations barbares, étrangères aux sciences, aux lettres, aux arts, aux spéculations de l'esprit, aux travaux de l'intelligence, ont surtout enrichi la partie matérielle de la langue et l'ont approvisionnée de termes destinés à exprimer les besoins de la vie usuelle. Le latin lui a fourni un contingent plus relevé; il l'a agrandie, ennoblie, en y introduisant l'expression des idées générales, en y accouplant la langue de l'éloquence, de la poésie, de l'histoire et de la philosophie, et il a ainsi ouvert la voie aux destinées brillantes qui ont fait de notre idiome la plus belle langue du monde, et, sans aucun doute, la future langue universelle.

Voilà donc nettement déterminés les éléments constitutifs du *français :* le latin, le celtique et le tudesque; la langue des Romains, celle des Gaulois et celle des Francs. De ce mélange en fermentation va se dégager une forme nouvelle, imparfaite et grossière, mais du moins nationale : c'est la langue romane, que nous trouvons mentionnée pour la première fois par l'auteur anonyme de la *Vie* de saint Mummolin, qui succéda à saint Eloi comme évêque de Noyon. Cet auteur écrivait vers le milieu du VIIe siècle.

L'érudition moderne a essayé de mettre la lumière là où régnait l'obscurité, de débrouiller le chaos au sein duquel s'élabora notre langue. D'après M. Raynouard, la décomposition du latin par les deux autres éléments que nous avons vus s'y introduire aurait donné naissance, dans toutes les provinces de la Gaule, à un idiome uniforme, le roman, d'où seraient sortis ensuite l'italien et l'espagnol, et qui, plus tard, par suite d'altérations successives, se serait divisé en *langue d'oc* et en *langue d'oil*, division amenée par la nature et la force même des circonstances. Cette dénomination de langue d'*oc* et de langue d'*oil* serait due, suivant Ménage, Du Cange et différents auteurs, à la manière d'énoncer l'affirmation. En effet, *oui* se disait *oc* dans le Midi et *oil* dans le Nord. Au midi de la Loire, où tout rappelait encore la civilisation romaine, le roman conserva plus d'affinité et d'analogie avec la langue latine, tandis que, dans les provinces septentrionales, il parut se rapprocher davantage de la langue des nouveaux conquérants, qui étaient là beaucoup plus nombreux que dans le reste de la Gaule. « Toutefois, dit un savant professeur, le dialecte roman qui se forma en Provence, et que l'usage désigne sous le nom de *langue d'oc*, ne semble guère différer de celui du Nord que par les caractères des sons plus éclatants qu'il affectionne... La langue d'oc devait donc prêter à la poésie romane, dès ses premiers essais, des formes harmonieuses et des combinaisons délicates, à l'opposé de ce que l'on pouvait attendre du dialecte septentrional. » Que la différence qui séparait les deux nouveaux idiomes ait été plus ou moins profonde, il serait difficile de l'établir aujourd'hui; mais ce qu'on peut affirmer, c'est que la marche de la langue d'oil fut beaucoup plus lente que celle de la langue d'oc. Les Francs, à cette époque, n'étaient encore que des peuplades barbares, vivant loin des villes et ne sortant de leurs camps que pour se livrer au pillage et à la dévastation; il est donc tout naturel que la langue et la civilisation aient eu, dans le Nord, une gestation plus pénible que dans le Midi. Il ne nous reste que quelques rares vestiges de la langue romane de la fin du VIIIe siècle; on les trouve dans les litanies qui se chantaient à cette époque dans le diocèse de Soissons, et qui ont été publiées par le savant Mabillon. Après avoir récité ces litanies, le chœur invoquait la protection du ciel en faveur du pape Adrien Ier et de l'empereur Charlemagne, et, à chaque invocation, le peuple qui se trouvait dans l'église répondait : TU LO JUVA (aide-le).

Revenons de quelques pas en arrière. Charles-Martel, l'aïeul de Charlemagne, porte la guerre et la dévastation dans le midi de la Gaule; il massacre les habitants d'Avignon, saccage la Provence, brûle Nîmes, Agde, Béziers, détruit Maguelonne, et ne quitte l'ancienne Narbonnaise qu'en emmenant à sa suite une foule de captifs, « accouplés deux à deux comme des chiens, » dit la chronique de Moissac. Ces captifs vont initier le Nord à une langue harmonieuse et y porter des semences civilisatrices qui ne tarderont pas à germer. Du reste, dans le Nord, une vitalité puissante pousse à la création au sein même de la dissolution la plus complète. Le christianisme, devenu tout-puissant dans les Gaules par son alliance avec les rois francs, apporte une littérature nouvelle. Celle de Rome finit. Les vies des saints et les légendes sont le roman de cette époque. Charlemagne crée des écoles; il en établit une jusque dans son propre palais, et le grand empereur ne dédaigne pas d'aller s'y asseoir comme un simple écolier. Il faut cependant reconnaître que la langue *française* ne doit rien à Charlemagne, qui en a même retardé les progrès. Toutes ses prédilections ont été pour le latin; mais si les efforts de cet esprit puissant ont retardé la marche ascensionnelle de l'idiome national, ils n'ont pu du moins la faire dévier.

Cependant le fonds commun du latin, perdant chaque jour les formes qui lui étaient propres, et recevant incessamment des mots nouveaux qui s'accordaient avec la désinence latine et celles des nombreux dialectes qui se partageaient le sol gaulois, arriva laborieusement, vers le milieu du IXe siècle, à produire un langage bizarre, étrange. Le plus curieux et le premier monument important de cette langue qui soit parvenu jusqu'à nous est le serment prêté par Louis le Germanique à son frère Charles le Chauve, le 14 février 842, à Strasbourg. Il nous a été conservé par Nithard, historien de cette époque, qui commandait une aile de l'armée de Charles le Chauve à la bataille de Fontenay. Voici cet acte de naissance de la langue *française :*

TEXTE.	TRADUCTION.
Pro Deo amur et pro christian poblo et notro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et potir me dunat, si salvarai io cist meon fradre Karlo, et in adjudha, et in cadhuna cosa, si cum om, per dreit, son fradre salvar dist, in o quid il mi altresi fazet; et ab Ludher nul plaid numquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.	Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant (dorénavant), en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Karle que voilà, et par aide et en toute chose, ainsi qu'on doit, par devoir, préserver son frère, pourvu qu'il en fasse de même pour moi, et ne prendrai jamais avec Ludher (Lothaire, leur frère aîné) aucun accommodement qui, par ma volonté, soit au préjudice de mon frère Karle ici présent.

Remarquons que, dans cette langue, dont on trouve encore des vestiges dans le pays de Vaud et le Valais, les articles et les contractions ne sont pas encore en usage; les pronoms personnels sont précédés du verbe; celui-ci, enfin, a déjà les terminaisons communes aujourd'hui. Mais, nous écrierons-nous avec M. Géruzez, « quel vocabulaire! quelle syntaxe! » C'est cependant sous cette forme que se présente à nous, pour la première fois, l'idiome qui deviendra la langue de Pascal, de Corneille, de Racine, de Molière, de La Fontaine, de Voltaire, de Victor Hugo, la langue préférée de la civilisation.

En rapprochant cette pièce des documents de la langue romane de la même époque, cités par dom Vaissette et les auteurs de la *Nouvelle diplomatique*, on constate la supériorité du langage méridional. La découverte faite par M. Raynouard des grammaires romanes du XIIIe siècle prouve que ces grammaires avaient leurs règles fixes, leur syntaxe. En effet, dès le VIIIe siècle, le roman était enseigné dans le Nord de concert avec le latin, comme le démontrent les deux vers suivants du *Roman de Garin :*

> A l'école il fust, quand il fust petis,
> Tant que il seut romans et latins.

Notons que le *Roman de Garin* précède le cycle de Charlemagne, qu'il ne donne aucune place au merveilleux, et que l'ordre des temps y est parfaitement observé.

La langue du Xe siècle nous est surtout connue par une *cantilène* en l'honneur de sainte Eulalie, et celle du XIe par les lois que Guillaume le Conquérant donna aux Anglais après avoir soumis leur pays. A cette époque, la langue s'est déjà adoucie, son génie propre se manifeste à mesure qu'elle se dépouille des formes rudes et âpres qu'y a introduites inévitablement le mélange d'idiomes sans analogie. Son caractère particulier tend de plus en plus à se dégager. Semblable à la chrysalide qui s'éveille à une nouvelle vie, et qui fait ses premiers efforts pour briser son enveloppe, le latin se *francise* insensiblement : ses inversions disparaissent; les cas ne sont plus observés; on contracte les mots, on supprime les terminaisons, on fait *nom* de *nomen*, *temple* de *templum*, *perdre* de *perdere*, *faire* de *facere*, *loup* de *lupus*, *prix* de *pretium*, *car* de *quare*, *un* de *unus*, *on* de *homo*, etc., et parallèlement s'opère entre les particules latines un travail de contraction, d'agglutination : *avant* se forme de *ab ante*, *désormais* de *ex hora magis*, etc.

Les deux dialectes dont nous avons signalé la formation continuent à se développer, mais avec des alternatives diverses. La langue d'oc, plus sonore, plus harmonieuse, plus poétique, aura son époque de splendeur au moyen âge, avec les troubadours, et son influence se fera largement sentir sur la langue d'oil. Celle-ci, toutefois, plus éminemment douée des qualités propres à l'esprit *français*, la clarté, la lucidité, l'ordre, la méthode, finira par l'emporter sur sa rivale, grâce, peut-être, aux circonstances exceptionnelles qui ont favorisé le développement de son caractère, et dont nous parlerons plus loin. Mais, au XIe siècle, la langue d'oc domine en souveraine; nous en trouvons la preuve dans les manuscrits précieux qui encombrent nos bibliothèques. C'est un curieux et intéressant travail que la comparaison des dialectes encore subsistants de la France méridionale avec la langue que parlaient alors les troubadours et les trouvères; on y découvre le fonds même de la langue que parlaient tous ces poëtes; les mots abondent, qui ont la même orthographe et la même assonance qu'alors. Les copistes, ou plutôt certains étymologistes, ont pu, sous prétexte de science, les *enrichir* de lettres inutiles; le *français* de nos jours ne s'y reconnaît pas. Nous croyons que la prononciation seule guida les premiers écrivains de cette époque; car il ne serait pas naturel qu'à l'origine des langues cette prononciation fût différente de l'orthographe. M. Génin, qui, l'un des premiers, a posé en principe que la prononciation de nos jours reproduisait celle d'autrefois, a émis une proposition sinon inexacte, au moins trop absolue. Ceux qui ont accepté cette opinon sans contrôle se sont laissé séduire par des rapprochements ingénieux, mais qui ne reposent sur aucun fondement solide.

Peut-être serait-ce ici le lieu de dire quelques mots des troubadours et des trouvères, des poëtes et des historiens dont les écrits composent le fonds de la vieille langue *française;* mais cette partie de notre travail trouvera plus naturellement sa place dans les pages que nous consacrons plus loin à l'histoire de la littérature *française*, et nous allons poursuivre rapidement cette étude sur la formation même de la langue.

Le roman dut principalement sa naissance aux altérations successives que le peuple, comme nous l'avons déjà dit, fit subir au latin. Ces altérations, partout les mêmes quant aux procédés généraux, durent néanmoins se différencier, dès l'origine, par des nuances plus ou moins tranchées, d'après le caractère du pays où se forma le nouvel idiome. Dans la suite, ces différences, accrues et multipliées par le temps, en vinrent à se dessiner plus nettement et à se circonscrire avec plus de précision, à la faveur du fractionnement que tout le territoire du royaume dut subir par suite de l'établissement du système féodal. Chaque capitale de province devint un centre dont l'influence s'étendit sur tout le pays qui en dépendait, de sorte que chaque idiome provincial tendit à une certaine uniformité. C'est ainsi que naquirent les divers dialectes qui forment encore aujourd'hui nos patois. Ces dialectes sont, pour la langue d'oc : le *languedocien* proprement dit, qui est parlé dans les départements du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Ariége, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, du Lot et du Tarn-et-Garonne; — le *provençal*, parlé dans les départements de la Drôme, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Hautes et des Basses-Alpes et du Var; — le *dauphinois*, dans le département

de l'Isère; — le *lyonnais*, dans les départements du Rhône, de l'Ain et de Saône-et-Loire; l'*auvergnat*, dans les départements de l'Allier, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Lozère, du Puy-de-Dôme et du Cantal; — le *limousin*, dans les départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de la Creuse, de l'Indre, du Cher, de la Vienne, de la Dordogne, de la Charente, de la Charente-Inférieure et d'Indre-et-Loire; — enfin, le *gascon*, parlé dans les départements de la Gironde, des Landes, des Hautes et des Basses-Pyrénées et du Gers.

Les dialectes principaux de la langue d'oil sont : le *normand*, qui comprend les sous-dialectes en usage dans la Normandie, la Bretagne, le Perche, le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge; — le *picard*, qui comprend les sous-dialectes parlés dans la Picardie, l'Ile-de-France, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, le bas Maine, la Thiérache et le Rethelois; — le *bourguignon*, qui comprend les sous-dialectes employés dans le Nivernais, le Berry, l'Orléanais, le bas Bourbonnais, une partie de l'Ile-de-France, la Champagne, la Lorraine et la Franche-Comté.

Les considérations dans lesquelles entre Rivarol, en parlant de l'origine de la langue *française*, contribuent à éclairer cette question : « Quand les Romains conquirent les Gaules, dit-il, leur séjour et leurs lois y donnèrent d'abord la prééminence à la langue latine; et quand les Francs leur succédèrent, la religion chrétienne, qui jetait ses fondements dans ceux de la monarchie, confirma cette prééminence. On parla latin à la cour, dans les cloîtres, dans les tribunaux et dans les écoles. Mais les jargons que parlait le peuple corrompirent peu à peu cette latinité, et en furent corrompus à leur tour. De ce mélange naquit cette multitude de patois qui vivent encore dans nos provinces : l'un d'eux devait être un jour la langue *française*. »

Le sous-dialecte auquel était réservé cet insigne honneur était le picard parlé dans l'Ile-de-France; déjà on le désignait spécialement sous le nom de *français*, par opposition au picard lui-même, au normand, au bourguignon, etc. Cette brillante fortune de l'idiome particulier à l'Ile-de-France s'explique d'ailleurs naturellement : il était la langue de la cour, de la capitale, et il dut peu à peu s'imposer par la force même des circonstances. A partir de l'avénement de la maison des ducs de France à la couronne, le *français* prit de jour en jour une supériorité plus marquée sur les autres dialectes, de même que la nouvelle royauté ne tarda pas à établir sa suprématie sur tous les feudataires du royaume. Pour les seigneurs du Nord, la cour de France était devenue le modèle et l'école de la galanterie, de la courtoisie et des belles manières, et la langue parlée dans la maison royale était l'expression naturelle de ces débuts de la politesse et de la civilisation. Aussi, dès le XIIe siècle, il n'était plus permis à un seigneur normand, picard ou bourguignon, de se présenter à la cour de France sans qu'il sût s'exprimer en *français*, non plus qu'à un trouvère, ambitieux de quelque célébrité, de composer ses ouvrages en un autre dialecte. Nous en trouvons la preuve dans la mésaventure qui arriva, en 1180, au comte Quènes de Béthune, qui cultivait avec succès la poésie. S'étant rendu à cette époque à la cour de France, la régente, Alix de Champagne, et le jeune prince, son fils, qui régna depuis sous le nom de Philippe-Auguste, lui exprimèrent le désir d'entendre quelqu'une de ses chansons. Quènes de Béthune récita alors des vers, très-intelligibles pour ses auditeurs, mais fortement empreints d'un cachet picard. Aussi fut-il raillé par toute la cour, et notamment par une comtesse au suffrage de laquelle il attachait cependant le plus grand prix. C'est lui-même qui nous a transmis le souvenir de cette circonstance dans une chanson où il s'exprime ainsi :

> Mon langage ont blasmé li *François*
> Et mes chançons, oyant les *Champenois*,
> Et la contesse encoir, dont plus me poise (*pèse*).
> La roïne ne fit pas que courtoise
> Qui me reprist, elle et ses fiex li rois;
> Encoir ne soit ma parole *françoise*,
> Si la puet-on bien entendre en *françois*.
> Ne cil ne sont bien appris ne courtois
> Qui m'ont repris, si j'ai dit mot d'Artois,
> Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Cette citation confirme ce que nous venons de dire, qu'à cette époque on donnait déjà particulièrement le nom de *français* au dialecte parlé dans l'Ile-de-France, et, de plus, celui de *Français* aux habitants de ce pays.

Au XIIIe siècle, la langue *française* commence à se répandre chez les nations voisines, et, dès l'an 1260, des auteurs italiens lui trouvent assez de charme pour la préférer à la leur. C'est ainsi qu'à cette époque, Martino de Cazace traduisit en *français* une histoire latine de Venise, « parce que, dit-il, la langue *françoise* cort parmi le monde, et qu'elle est plus délicate à lire et à oir que nulle altre. » Vers le même temps, Brunetto Latini, précepteur de Dante, compose en *français* un petit ouvrage intitulé : *Tesoreto*, ou le *Petit trésor*, et, pour s'excuser de la préférence qu'il donne à cette langue sur la sienne, il s'exprime ainsi : « Et s'aucuns demande porquoy chis livres est ecris en romans, selon le patois de France, puisque nous sommes Italiens, je diroé que c'est pour deux raisons : l'une, porce que nous sommes en France, l'autre si est porce que *françois* est plus délitaubles langages et plus communs que moult d'autres. »

Remarquons en passant la persistance de l'*s* latin terminal, qui ne va pas tarder à disparaître.

« C'est une chose bien remarquable, dit Rivarol, qu'à quelque époque de la langue *française* qu'on s'arrête, depuis sa plus obscure origine jusqu'à nos jours, et dans quelque état d'imperfection qu'elle se soit trouvée, elle ait toujours charmé l'Europe autant que le malheur des temps l'a permis. Il faut donc que la France ait toujours joui d'une perfection relative et de certains agréments fondés sur sa position et sur l'heureuse humeur de ses habitants. »

Au XVIe siècle, le *français* fut déclaré langue d'Etat par Charles-Quint, et il a conservé ce privilége, puisqu'il a présidé, depuis les conférences de Nimègue, à tous les traités internationaux, à toutes les conventions diplomatiques importantes.

Au XVIIIe siècle, un grand roi, Frédéric II, faisait à notre langue le même honneur que Marc-Aurèle et Julien firent à celle des Grecs : il l'écrivait et la parlait, et se faisait gloire de recevoir des leçons de Voltaire.

Aujourd'hui, on la parle aussi généralement et aussi purement dans les salons de Saint-Pétersbourg que dans ceux de Paris; en Angleterre, en Allemagne, elle fait partie de l'enseignement public des colléges et des universités, où elle a pris sa place entre la langue de Démosthène et celle de Virgile. Tous les autres peuples de l'Europe la cultivent à l'envi, et, répétons-le, si le rêve de quelques grands philosophes se réalise, si toutes les nations de l'Europe, confondant leurs intérêts et leurs idées, adoptent un jour une langue universelle qui réponde à toutes les aspirations, à tous les besoins, convienne à l'infinie diversité des esprits et des mœurs, cette langue ne pourra être que la langue *française*.

Dans tous les temps, en effet, les hommes ont parlé et écrit une langue marquée d'un cachet d'universalité, chez un peuple privilégié qui avait su mieux saisir le flambeau des civilisations éteintes et le faire mieux briller pour éclairer les civilisations futures. Cette langue et ce rôle furent ceux de la Grèce, riche des traditions de l'antique Egypte et du mystérieux Orient. Rome hérita à son tour de ce précieux dépôt, et elle le transmit à la Gaule, à la France. La France peut donc être considérée comme perpétuant, mieux que toutes les autres nations de l'Europe néo-latine, les traditions de Rome; par Rome, celles de la Grèce; par la Grèce, celles de l'antique Asie, et par suite les traditions de l'humanité civilisée. Dans l'histoire de l'humanité, la France succède à Rome, comme celle-ci avait succédé à Athènes, et ainsi de suite en remontant; elle est le dernier anneau de cette immense chaîne dont les premiers se cachent dans les profondeurs de l'Asie, et dont Memphis, Thèbes, Athènes, Carthage, Rome sont les anneaux intermédiaires.

Expliquons maintenant avec plus de détails comment le dialecte provincial, qui devait devenir la langue de toute la France, le *français*, établit sa prééminence. A partir du XIIIe siècle, l'idiome de l'Ile-de-France se propagea de plus en plus, grâce à un concours de circonstances qui ne cessèrent de lui être favorables, et aux moyens puissants dont surent user les rois pour fonder l'unité française. Parmi les principaux, nous devons compter surtout : au XIIIe siècle, l'extension des domaines de la couronne; au XIVe, l'accroissement de l'autorité des capétiens, l'organisation de la justice royale, celle du parlement de Paris et de la grande chancellerie; au XVe, l'établissement d'une organisation militaire, d'une administration fiscale, et plusieurs autres institutions, mais surtout l'imprimerie naissante; au XVIe, enfin, des ordonnances formelles de François Ier, prescrivant l'usage exclusif du *français* dans les tribunaux et dans tous les actes publics ou privés, de quelque nature qu'ils pussent être.

Mais ce ne fut pas seulement dans le Nord que le dialecte de l'Ile-de-France étendit sa domination; déjà, au XIIIe siècle, il avait passé la Loire avec les croisés marchant contre les Albigeois. Vint ensuite la réunion successive des provinces méridionales à la couronne de France, qui rendit peu à peu l'usage du *français* aussi nécessaire dans ces provinces que dans celles du Nord, et l'harmonieux idiome des troubadours dut se résigner à subir le même sort que le picard et le bourguignon.

Voilà donc la langue *française*, après une gestation lente et laborieuse, en pleine possession de son individualité, de sa force, de son originalité; l'éclat et la splendeur viendront ensuite. Quatre siècles, tous immortels à divers titres, vont la voir dérouler les aspects multiples que sa féconde nature a revêtus tour à tour : avec le XVIe siècle, la simplicité, la naïveté empreinte de la vieille malice gauloise, la fécondité, disons même l'intempérance de l'imagination, ainsi que nous le voyons dans Rabelais, lorsque ce n'est pas la haute raison de Montaigne qui assouplit la langue, comme en se jouant, et lui imprime cette allure tour à tour grave et capricieuse, mais toujours naturelle, qui en a fait un idiome inimitable; avec le XVIIe, la forme solennelle, académique, éloquente, la pureté, l'ampleur, la sonorité; c'est avec ces qualités nouvelles qu'elle nous apparaît dans Bossuet, Fénelon et dans l'immortelle pléiade des poëtes de cette époque; avec le XVIIIe, la netteté, la clarté, la lucidité, la rapidité, la concision, le tour vif et incisif, la profondeur; elle devient la langue des idées, le langage philosophique; avec le XIXe, elle acquiert la richesse des images et du style dans tous les genres, elle absorbe la langue scientifique, et les innombrables ressources dont cette dernière, variée, diversifiée à l'infini, s'était enrichie seule avant d'enrichir le vocabulaire propre aux idées générales.

« Pendant le cours du moyen âge, dit encore M. de Chevallet, la langue *française*, livrée à la merci des caprices de l'usage, n'a que des allures indécises, qui changent presque de génération en génération. Au XVIe siècle, elle fait, pour constituer sa grammaire, des tentatives répétées, qui n'ont pas toutes des résultats heureux; elle s'efforce d'enrichir son vocabulaire en recourant tour à tour au latin, au grec et à l'italien, auxquels elle fait des emprunts nombreux, mais souvent superflus ou contraires au génie particulier de notre idiome. Dans le siècle suivant, le *français* se débarrasse d'une portion peu regrettable de ces nouvelles acquisitions; il s'épure, se polit, se régularise; l'usage, jusqu'alors incertain, est définitivement fixé par la pratique habituelle des gens de goût, par les décisions de judicieux grammairiens, mais surtout par les immortels chefs-d'œuvre des hommes supérieurs qui s'illustrent dans la littérature, dans les arts et dans les sciences. L'Europe, qui, depuis plusieurs siècles, avait su apprécier la beauté de notre idiome, accueillit avec admiration les ouvrages de nos grands écrivains; bientôt ils circulèrent de toutes parts à l'étranger, et semèrent dans chaque pays le goût de notre langue et de notre littérature. »

« Ce qui distingue notre langue des langues anciennes et modernes, dit encore Rivarol, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct et nécessairement clair. Le *français* nomme d'abord le *sujet* du discours, ensuite le *verbe*, qui est l'action, et enfin l'*objet* de cette action. Voilà la logique naturelle à tous les hommes; voilà ce qui constitue le sens commun... Le *français* est resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison; et on a beau, par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe... C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue : *ce qui n'est pas clair n'est pas français.* »

On ne pouvait mieux faire ressortir le caractère le plus saillant de la langue *française*, celui qui assure aujourd'hui sa suprématie sur tous les idiomes européens, et qui en a fait par excellence le langage de la diplomatie, où les termes ont besoin de tant de précision et d'exactitude.

Comment se fait-il, cependant, que tant d'hommes qui s'honorent de leur titre de Français parlent moins bien leur idiome maternel qu'une foule d'étrangers qui ne l'ont appris qu'à grand renfort de grammaires et de dictionnaires? C'est là une question qui touche à des difficultés que nous ne croyons pas devoir soulever ici. Contentons-nous de dire que la base, la condition première de l'instruction populaire, doit toujours être l'enseignement du *français*, enseignement qui se propose comme résultat l'intelligence des auteurs et la pratique correcte de la langue, aussi bien dans la conversation que dans le style.

La réalisation du vœu que nous émettons est pour ainsi dire impérieusement exigée par les chiffres suivants, que nous fournit M. Louis de Baecker, auquel nous avons emprunté quelques-uns des renseignements qui nous ont servi pour composer cette étude. On a constaté que, sur une population de 35,781,628 habitants, chiffre donné par le tableau dressé en vertu du décret du 1er janvier 1851, on comptait à cette dernière époque 200,000 Français parlant le flamand; 1,160,000, l'allemand; 1,070,000, le breton; 160,000, le basque; 200,000, l'italien; 100,000, le catalan ou l'espagnol; 14,000,000, le romano-provençal; 18,891,628, le *français* et ses différents dialectes.

« La France, ajoute le linguiste que nous venons de citer, résumerait donc en elle toutes les langues de l'Europe. En effet, par le flamand et l'allemand, elle touche aux langues des Iles Britanniques, de l'Islande, de la Norvége, de la Suède, du Danemark, de la Russie, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse; par le breton, à quelques idiomes particuliers de l'Irlande, du pays de Galles et de l'Ecosse; par le basque, l'italien et le catalan, aux langues de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de la Grèce. Par le *français*, elle vulgarise les notions des arts, de la science et de la civilisation du monde. »

[On trouvera, à la suite de notre article bibliographique sur la géographie et l'histoire de la France, une liste d'ouvrages concernant la langue *française*.]

— *Littérature française.* L'histoire littéraire d'un pays n'est pas moins intéressante à connaître que son histoire politique. Ici, c'est le développement de toutes les forces vives de son tempérament physique, de ses aptitudes sociales, de ses facultés intellectuelles appliquées à la satisfaction de ses appétits moraux, aussi bien que de ses besoins matériels; là, c'est l'expansion non moins puissante de l'esprit et de toutes les qualités brillantes qui constituent cette magnifique part de l'âme humaine, facultés précieuses, qui établissent la prééminence d'un peuple encore plus sûrement que la force aveugle des armes.

Mais la littérature, comme l'homme lui-même, n'atteint pas d'un seul coup, d'un seul élan, le point culminant de sa perfection, l'apogée de sa virilité et de sa grandeur; elle a ses périodes de naissance, d'enfance barbare et grossière, de juvénilité intempérante, de maturité forte et glorieuse, puis de décadence et de dépérissement, semblable à ces instruments qui se perfectionnent et se polissent à mesure qu'ils passent par des mains plus habiles, et qui, après un usage plus ou moins prolongé, s'émoussent, s'usent, se déforment et ne peuvent plus rendre de services qu'après avoir subi une transformation complète. Il en a été ainsi de toutes les littératures de l'antiquité; tout fait présager encore à la nôtre de longs siècles de prospérité, car elle semble ne traverser une phase nouvelle que pour s'enrichir d'un nouveau perfectionnement, de ressources nouvelles; on dirait qu'à chaque période de son histoire elle ne fait que décrire une évolution inattendue, se dérouler sous un aspect imprévu, mais néanmoins conforme à la multiplicité des caractères de son génie. Et cependant ses commencements furent humbles, lents et laborieux; durant tout le moyen âge, elle parut rester stationnaire : on eût dit qu'elle était *nouée*, et qu'elle serait éternellement impuissante à se dégager de ses langes. Mais déjà un travail mystérieux s'accomplissait dans les esprits; une sourde fermentation intellectuelle faisait de temps en temps surgir à la surface un génie précurseur des grandes époques qui allaient éclore, et ce ne fut pas sans un profond étonnement que l'Europe entière vit tout à coup la littérature *française* sortir tout armée des entrailles du XVIe siècle, comme la Minerve antique du cerveau de Jupiter. Le XVIe siècle, voilà le vrai, le large point de départ de notre littérature; mais cette étude ne serait pas complète s'il devenait ici notre unique objectif; nous devons remonter plus haut, et prendre notre littérature à son berceau même pour la suivre jusqu'à l'époque actuelle.

La Gaule a-t-elle possédé une littérature nationale, nous voulons dire celtique, avant l'invasion romaine? C'est ce qu'il est impossible de décider, car il ne nous en reste aucun monument. Quant aux écrivains auxquels la Gaule romaine a donné naissance, tels que Trogue-Pompée, Varro Atacinus, Cornélius Gallus, l'ami de Virgile; Gripho, qui enseigna l'éloquence à César et à Cicéron; Valerius Asiaticus, Domitius Afer, maître d'éloquence aussi; Favorinus, le maître d'Aulu-Gelle; Cornelius Fronto, qui dirigea Marc-Aurèle; Ménécrate, Stace, Pétrone, Exupère, Ausone, Sedatus, Sidoine Apollinaire, etc., nous ne saurions faire figurer leurs ouvrages au bilan de la littérature française, car ils ont parlé la langue du vainqueur, la langue de Rome, et de manière à lui faire honneur. Si quelques débris du vieil idiome gaulois nous sont parvenus, c'est dans la langue sacrée parlée par les druides qu'il nous faut les aller chercher. Ces héros légendaires des sanglants dolmens, ces sombres ministres de Teutatès, se divisaient en trois classes : les *druides* (*hommes du chêne*) proprement dits, chargés de l'étude de la théologie et de la morale, de la législation et de l'éducation publique; les *ovates*, occupés des soins matériels du culte, de la célébration des sacrifices, et les *bardes*, qui étaient les poëtes sacrés et profanes de la Gaule. Ces derniers chantaient les traditions nationales et la gloire des héros; ils animaient les guerriers sur le champ de bataille, en leur montrant pour récompense des mondes meilleurs s'ils succombaient, le sacrifice des victimes et le partage de leurs dépouilles s'ils étaient victorieux. Les accents des aèdes gaulois ont quelque chose de rude et de sauvage, mais aussi de belliqueux et d'énergique, qui devait agir puissamment sur des natures qu'un simple chant de guerre suffisait à enivrer de la fureur des combats; citons un exemple :

« Je vois le sanglier qui sort du bois; il boite, il est blessé.

» Sa gueule béante est pleine de sang; son crin est blanchi par l'âge.

» Il est entouré de ses petits, qui grognent de faim.

» Je vois le cheval de mer venir à sa rencontre, et faire trembler le rivage d'épouvante.

» Il est aussi blanc que la neige brillante; il porte au front des cornes d'argent.

» L'eau bouillonne sous lui, au feu du tonnerre de ses naseaux.

» Tiens bon! tiens bon! cheval de mer; frappe-le à la tête; frappe fort, frappe.

» Les pieds nus glissent dans le sang! Plus fort encore! Frappe donc! plus fort encore!

» Je vois le sang lui monter jusqu'aux genoux; je vois le sang comme une mare!

» Plus fort encore! Frappe donc! Plus fort encore! Tu te reposeras demain. »

Après cette période, nous retombons dans

des ténèbres si profondes, qu'il semble impossible qu'une langue et, à plus forte raison, une littérature puissent en sortir. De nouveaux vainqueurs, ici les Ostrogoths, là les Visigoths et les Suèves, plus loin les Bourguignons, ailleurs les Francs, ont inondé le sol de la Gaule, effaçant les dernières traces de tout ce qui aurait pu tenir lieu d'une littérature nationale. Dès lors, pour arriver à constater quelques caractères d'un idiome littéraire, il nous faut attendre qu'il ait pu se dégager, bien imparfait encore et bien grossier, des éléments divers qui vont concourir à sa formation; il nous faut arriver jusqu'à la bifurcation du *français* en langue d'oc et en langue d'oil, idiomes qui ont eu leurs plus illustres interprètes dans les troubadours et les trouvères, premiers représentants de l'esprit *français* au moyen âge. Cet honneur revient surtout aux troubadours, dont les *tensons* ont précédé de cent ans les *sirventes* des trouvères. M. Michelet nous paraît avoir été bien sévère pour cette première efflorescence de notre littérature. A son avis, elle est légère, immorale; elle est pédantesque et subtile; ce n'est qu'une fleur éphémère que la lourde main des hommes du Nord aura raison d'écraser. Nous pensons que le poëte de l'*Oiseau* et de l'*Insecte* aurait dû apporter plus d'indulgence dans son jugement sur Arnaud de Marvelh, Sordel, Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, etc. « Pour jouir, dit Schlegel, de ces chants qui ont charmé tant d'illustres souverains, tant de preux chevaliers, tant de dames célèbres par leur beauté, il faut écouter les troubadours eux-mêmes et s'efforcer d'entendre leur langage. Vous ne voulez pas vous donner cette peine. Eh bien! vous êtes condamnés à lire les traductions de l'abbé Millot. » Si nos premiers poëtes du Midi avaient besoin d'une réhabilitation, nous opposerions au jugement de M. Michelet deux autorités bien autrement compétentes, quelque respect que nous professions pour la sienne : nous voulons dire Dante et Pétrarque. Dante, l'immortel Florentin, ne le prenait pas de si haut avec cette poésie éclose au soleil de la Provence. Pour le prouver, nous n'aurions qu'à rappeler sa rencontre aux enfers avec Bertrand de Born, et au purgatoire avec Sordel, qu'il compare à un lion reposant calme en sa force. Citons ici, de ce troubadour, un passage qui légitime bien cette fière image :

« Je veux, en ce rapide chant, d'un cœur triste et marri, plaindre le seigneur Blacas, et j'en ai bien raison; car en lui j'ai perdu un seigneur et un bon ami, et les plus nobles vertus sont éteintes avec lui. Le dommage est si grand, que je n'ai pas soupçon qu'il se répare jamais, à moins qu'on ne lui tire le cœur et qu'on ne le fasse manger à ces barons qui vivent sans cœur, et alors ils en auront beaucoup.

» Que d'abord l'empereur de Rome mange de ce cœur; il en a grand besoin s'il veut conquérir par force les Milanais, qui maintenant le tiennent conquis lui-même, et il vit déshérité malgré ses Allemands.

» Qu'après lui mange de ce cœur le roi des Français, et il retrouvera la Castille qu'il a perdue par niaiserie; mais, s'il pense à sa mère, il n'en mangera pas, car il paraît bien, par sa conduite, qu'il ne fait rien qui lui déplaise.

» Je veux que le roi anglais mange aussi beaucoup de ce cœur, et il deviendra vaillant et bon, et il recouvrera la terre que le roi de France lui a ravie, parce qu'il le sait faible et lâche. » (Trad. de M. Villemain.)

Tous les princes, tous les seigneurs de l'Europe ont ainsi successivement leur part à cette sauvage invitation, à cette sanglante invective, dont aucun poëte n'a jamais surpassé le ton vigoureux et la couleur éclatante.

Et qu'on n'aille pas croire que ce chant soit une exception, une page isolée dans ce livre du *gay saber* que tant de critiques ne se sont pas même donné la peine d'ouvrir; qu'on en juge par les vers suivants, dus à l'autre troubadour rencontré par Dante, au batailleur Bertrand de Born :

> Bien me sourit le doux printemps,
> Qui fait venir fleurs et feuillage;
> Et bien me plaît, lorsque j'entends
> Des oiseaux le gentil ramage.
> Mais j'aime mieux quand sur le pré
> Je vois l'étendard arboré,
> Flottant comme un signal de guerre;
> Quand j'entends par monts et par vaux
> Courir chevaliers et chevaux,
> Et sous leurs pas frémir la terre.
> Et bien me plaît quand les coureurs
> Font fuir au loin et gens et bêtes;
> Bien me plaît quand nos batailleurs
> Rugissent; ce sont là mes fêtes!
> Quand je vois castels assiégés,
> Soldats sur les fossés rangés,
> Ebranlant fortes palissades;
> Et murs effondrés et croulants,
> Créneaux, mâchicoulis roulants
> A vos pieds, braves camarades!
> . . . .
> Je vois lance et glaive éclatés
> Sur l'écu qui se fausse et tremble :
> Aigrettes, casques emportés,
> Les vassaux férir tous ensemble,
> Les chevaux des morts, des blessés,
> Dans la plaine au hasard lancés.
> Allons! que de sang on s'enivre!
>
> (Trad. de M. Demogeot.)

Tels étaient les *sirventes* des troubadours, leurs chants de colère et d'indignation, faits pour être accompagnés du cor guerrier; quant à leurs *tensons*, composés sur un mode plus harmonieux et plus doux, ils ont charmé les oreilles de toutes les belles châtelaines du moyen âge.

Les chants des troubadours et leur *gay saber* furent étouffés dans les flots de sang que fit verser la guerre des Albigeois; leur héritage passa aux poëtes du Nord, aux trouvères : le règne de la langue d'oil commençait. Alors, notre esprit, notre génie national fit un pas en avant; alors apparurent les prosateurs, qui dotèrent notre langue de la netteté, de la clarté et de la concision qui sont restées son plus bel apanage; du tour piquant, simple et naïf, qui est un des caractères les plus saillants de notre littérature à cette époque. Voici venir Villehardouin, Joinville, Froissart et Philippe de Commines.

A Geoffroy de Villehardouin revient l'honneur d'avoir écrit, dès le commencement du XIII^e^ siècle, en 1207, le premier ouvrage en prose où l'on trouve réellement les qualités du style *français*. Il était maréchal de Champagne sous Thibaut, comte de Champagne et de Brie, et il fit partie de la quatrième croisade, où il commandait le cinquième corps de l'armée chrétienne. Il était donc admirablement placé pour composer son *Histoire de la conquête de Constantinople*. Il assista à la prise de cette ville par les croisés, et tout porte à croire qu'il ne négligea rien pour se procurer les matériaux nécessaires à la rédaction de son ouvrage. Donnons une idée du français de cette époque et du style de notre premier historien national; il raconte l'embarquement des croisés, se dirigeant du port de Corfou vers Constantinople, la veille de la Pentecôte, l'an 1203 :

« Li tans fu biaus et clers et li vens bons et soués : si laissièrent leurs voiles aller au vent. Et bien témoigne Joffrois, le mareschaus, qui ceste œvre dicta, ne onques n'en menti à son escient de mot, com cil qui à tous les consaus fu, qu'onques mais si grand estoire ne fut veue. Et bien sembloit estoire qui terre deust conquerre; car tant comme on paoit voir aus iels, ne paroient fors voiles de nés et de vaissiaus, si que li cuers de chascun s'en réjouissoit mult durement. » Villehardouin dictait et n'écrivait pas; car, en bon gentilhomme, il ne savait pas même signer son nom. « Le récit de Villehardouin, dit M. Géruzez, est un des plus précieux monuments de notre ancienne littérature. Comme histoire écrite en prose, il est le premier par la date et par le mérite. Villehardouin est un témoin sincère, qui a bien vu, et qui reproduit simplement, sobrement, avec force, les faits qui méritent d'être connus. Il dit brièvement ce qui importe, et n'admet rien d'inutile. Un trait lui suffit pour peindre, un mot pour expliquer, une exclamation pour louer ou pour flétrir, et, sans plus d'efforts, il est peintre, il est homme d'Etat, il est moraliste... Dans cette prose noble et simple, Villehardouin rencontre, par surcroît, une harmonie naturelle qui satisfait l'oreille et qui plaît, comme ces voix bien timbrées que l'art n'a point encore assouplies, mais dont toutes les intonations sont agréables, parce qu'elles sont justes. » Ajoutons à ces remarques du savant critique que Villehardouin n'avait reçu aucune instruction, et que c'est sur un lit de douleur, après avoir été grièvement blessé dans une bataille, qu'il dicta ces pages immortelles à son secrétaire.

Un siècle s'écoule entre l'*Histoire* de Villehardouin et les *Mémoires* du sire de Joinville, dont le style plus facile et plus libre laisse deviner cet intervalle. Les plus charmants souvenirs se rattachent à ce nom de Joinville, qui suivit Louis IX à la croisade et fut son historien et son ami. Un jour — qu'on nous pardonne cette anecdote en passant, elle fait du moins honneur à la franchise de Joinville — un jour, le pieux fils de la reine Blanche demanda à son compagnon d'armes lequel il préférerait d'être atteint de la lèpre ou de se rendre coupable d'un péché mortel. Joinville répondit naïvement qu'il aimerait mieux en avoir commis trente, ce qui irrita fort le saint roi, qui finit cependant par lui pardonner.

Les *Mémoires* que le sire de Joinville nous a laissés sur Louis IX sont empreints d'un charme et d'une naïveté inexprimables. Citons ici le passage où il représente ce monarque, aussi juste qu'intrépide, rendant lui-même la justice dans le bois de Vincennes; c'est un épisode que tous connaissent, mais qu'on aime à lire dans l'original :

« Maintes fois que, en esté, il (le roi) alloit seoir au boiz de Vincennes après sa messe; il se acostoioit à un chesne et nous faisoit seoir autour de lui; et tous ceulx qui avoient à faire venoient parler à lui, sans destourbier de huissier ne d'autre. Et lors il leur demandoit de sa bouche : « A yl ci nullui qui ait » partie? » Et cils se levoient qui partie avoient; et lors il disoit : « Taisiez-vous tous, » et on vous déliverra l'un après l'autre. » Et lors il appeloit monseigneur Pierre de Fontaine et monseigneur Geoffroy de Villette, et disoit à l'un d'eulz : « Délivrez-moi cette par» tie. » Et quand il veoit aucune chose à amender en la parole de ceulz qui parloient pour autrui, il meisme l'amendoit de sa bouche. »

Toutefois, nous ferons remarquer que les écrits de Villehardouin et de Joinville sont plutôt des mémoires que des chroniques. Or, entre ces deux genres, il y a une distinction à établir : « Les mémoires, dit judicieusement M. Nisard, sont les souvenirs personnels d'un homme qui a été mêlé aux événements qu'il raconte; les chroniques peuvent être l'ouvrage d'un historien de cabinet, lequel ne fait que mettre en récit les souvenirs d'autrui. »

Tel est, en effet, le caractère des *Chroniques* de Froissart, qu'un siècle encore sépare des *Mémoires* de Joinville. Jehan Froissart (1333-1410) vécut toute sa vie auprès des grands, voyageant d'une cour à l'autre. Il visita ainsi « plus de deux cents hauts princes, » qui tous avaient pris une part active aux guerres du XIV^e^ siècle. Il parcourut de cette manière la France, la Flandre, l'Angleterre et l'Ecosse, « travellant et chevauchant, quérant de tous costés nouvelles, » écrivant tout ce qui se passait autour de lui, et tout ce qu'il entendait raconter. Sa *Chronique*, qui embrasse un siècle entier, nous a transmis de la manière la plus complète le souvenir des principaux épisodes de cette longue guerre entre la France et l'Angleterre, qui est connue sous le nom de guerre de Cent ans. Le mérite particulier de Froissart, le trait auquel s'est reconnu en lui l'esprit *français*, c'est d'avoir peint des couleurs les plus vraies une époque caractéristique de la société *française*. Ses *Chroniques* en sont l'image si fidèle, et son art suffit si complétement à sa matière, qu'il a fait de la chronique comme un genre parfait en soi qui a devancé la littérature. « Cette curiosité sans confusion, dit M. Nisard, cette imagination facile et heureuse, cet arrangement naturel et sans effort, sont les seules qualités du genre, et Froissart les possède en perfection. »

Nous ne fermerons pas le chapitre de nos chroniqueurs sans mentionner Christine de Pisan, la célèbre fille de l'astrologue de Charles V. Après avoir débuté par des poésies où elle attaquait vivement le *Roman de la Rose*, et où elle prenait en main la cause des femmes, elle écrivit, à l'âge de trente-six ans, son *Livre des faits et des bonnes mœurs du roi Charles V*. Femme de lettres dans la véritable acception de ce mot tout moderne, composant par nécessité, elle ennoblit sa profession en ne puisant ses inspirations d'écrivain que dans son cœur et dans sa conscience, bien qu'elle eût à compter avec une Isabeau de Bavière et un duc d'Orléans, qui avaient leurs raisons pour ne pas aimer la vérité. C'est donc son époque, et non elle-même, qu'il faut accuser de cette phraséologie voilée, ambitieuse, de cette impuissance littéraire qu'on a reprochée à Christine de Pisan.

Nous arrivons enfin, avec la seconde moitié du XV^e^ siècle, à l'éminent écrivain qui fut, avant de Thou, le véritable père de l'histoire en France. Jusqu'à Philippe de Commines, les chroniqueurs s'étaient contentés de raconter les faits avec plus ou moins d'impartialité, sans en rechercher les causes, sans en tirer ni conséquences ni enseignements; le conseiller de Louis XI introduit les idées philosophiques et morales dans son récit. « L'histoire, dit M. Nisard, commence à paraître dans les *Mémoires* de Commines. Ce n'est plus le chroniqueur complaisant, qui fait payer innocemment à la vérité historique les frais de l'hospitalité des princes qui l'hébergent : c'est un grave personnage qui juge les choses et les hommes, non sans se tromper, mais sans s'amuser de sa matière comme Froissart, et sans la travestir comme Christine de Pisan et les chroniqueurs bourguignons. » Commines vécut successivement à la cour de Charles le Téméraire, de Louis XI et de Charles VIII, et c'est l'histoire de ces trois règnes qu'il retrace dans ses *Mémoires*. « Les caractères de l'histoire, dit encore M. Nisard, s'y montrent par plusieurs qualités propres à Commines, et dont s'est enrichi l'esprit *français*. Tracer d'une main impartiale les portraits des grands personnages, faire des réflexions sur les événements et les caractères des peuples, comparer leurs institutions, distinguer une bonne politique et une mauvaise, indiquer des progrès à faire, des réformes à réaliser, enfin regarder l'histoire comme un enseignement, voilà ce qui donnait à Commines le droit de prendre le titre d'historien. »

Toutefois, il ne faut pas toujours demander au confident, nous dirions presque au complice de Louis XI, une morale bien sévère; c'est souvent la morale relâchée du temps; on s'aperçoit que les ressorts en sont détendus par cette indifférence pour les crimes politiques qui était devenue en Italie la pratique régulière des gouvernements.

Suivons maintenant l'esprit *français* dans ses autres manifestations. A la même époque que Christine de Pisan vivait Charlier de Gerson, chancelier de l'Université et la plus grande lumière de la France et de l'Eglise à cette époque. Il résuma les plus touchantes pensées de la foi chrétienne dans une œuvre caractéristique : l'*Imitation de Jésus-Christ*. En même temps, Gerson jetait les fondements de l'éloquence *française* et préparait par ses harangues les réformes administratives qui signalèrent le règne de Charles VII.

En passant, donnons un souvenir à cet Alain Chartier, écrivain en prose et en vers; des plus laids, si l'on en croit la chronique, mais qui n'en fut pas moins honoré, pendant son sommeil, du baiser d'une princesse, parce qu'elle ne voyait en lui que l'homme dont les ouvrages l'avaient charmée. « Le principal titre d'Alain Chartier, dit M. Geruzez, est sans contredit son *Quadrilogue invectif* (en prose), également remarquable par son importance littéraire et par sa portée politique. Ce manifeste d'honneur et de patriotisme, ce cri d'encouragement jeté au milieu de la détresse publique, entre la déroute d'Azincourt et la délivrance d'Orléans, est un appel à tous les nobles sentiments dont le réveil doit procurer le salut de la France. »

Le génie de notre littérature et de notre langue ne se dégage que lentement, péniblement avec les prosateurs; avec les poëtes, il s'accentue davantage et fait ressortir plus vivement les qualités qui lui sont propres. Nous allons enfin trouver ce tour incisif, ce ton satirique, cette naïveté mélangée de malice, cette prestesse d'allures et de mouvements qui caractérisent si éminemment l'esprit *français*. Le premier ouvrage où il se reconnaisse est le *Roman de la rose*, écrit en vers de huit syllabes, et qui se compose de deux parties, dues à deux auteurs différents. La première partie, qui comprend 4,000 vers, est l'œuvre de Guillaume de Lorris, contemporain de saint Louis; la seconde partie, qui ne renferme pas moins de 18,000 vers, est attribuée à Jean de Meung, et paraît avoir été composée cinquante ou soixante ans plus tard. En réalité, ces deux parties forment deux poëmes très-distincts, sous un titre commun. Relativement à la part qui revient à Guillaume de Lorris, trouvère d'un esprit délicat et doux, le *Roman de la rose* a été en plusieurs endroits inspiré évidemment par l'*Art d'aimer* d'Ovide, quand il n'en est pas en quelque sorte une traduction. Mais la physionomie de l'œuvre change complétement avec Jean de Meung, clerc savant, libre diseur, esprit fort qui se pique d'approfondir les secrets du cœur et ceux de la nature, les énigmes de la pensée et les mystères de la création. Avec lui vient de naître l'esprit encyclopédique. Ces allégories morales, ces personnalités satiriques, ces « rudiments » de science, de philosophie, d'abstraction, qui abondent dans le *Roman de la rose*, sont comme les premières marques du génie *français*. Clément Marot a donc eu raison d'appeler Jean de Meung « notre Ennius. » C'est un chaos sans doute, mais un chaos en travail; la poésie antérieure n'était qu'un sommeil. Cette différence de caractère entre les deux auteurs, M. Nisard l'a parfaitement mise en relief dans l'appréciation suivante, un peu trop sévère peut-être : « Guillaume de Lorris n'avait rêvé que la conquête d'une rose, symbole de l'amour chaste et chevaleresque des troubadours; Jean de Meung a flétri la rose en la cueillant. »

Ce moyen âge, qui avait été longtemps l'objet de trop de dédains, et sur lequel les travaux de savants littérateurs ont ramené l'attention, a été fertile en poëtes, tour à tour naïfs, tendres ou satiriques, presque toujours originaux. Citons, entre autres, Marie de France, auteur d'un recueil de fables auquel La Fontaine, fidèle à la méthode de son ami Molière, qui prenait son bien partout où il le trouvait, a fait plus d'un heureux emprunt. Ainsi, la *Cigale et la Fourmi* se trouve dans Marie de France sous le titre de : *Un Grésillon et un Fourmi*, et la *Mort et le Bûcheron* sous celui de : la *Mort et le Bosquillon*. Cette dernière expression se retrouve même dans le fabuliste moderne. Sous les règnes de Charles V et de Charles VI, florissait Eustache Deschamps, ennemi des Anglais aussi acharné que Jeanne Darc elle-même. Bailli de sa profession, il n'était belliqueux qu'en vers; mais il avait été soldat dans sa jeunesse, et ses rimes guerrières, quand il célèbre les exploits de Du Guesclin, montrent assez que les attributs de Thémis ne lui avaient point fait oublier les insignes de Mars. Dans son ardent patriotisme, il fait des vœux, non-seulement pour que le sol de la France soit purgé de la présence de l'étranger, mais pour que s'accomplisse la vieille prédiction de l'enchanteur Merlin, qui annonce en ces termes la destruction de l'Angleterre :

> Lors passeront Gaulois le bras marin (la Manche),
> Le povre Anglet détruiront si par guerre,
> Qu'adonc diront tuit (tous) passant ce chemin :
> « Au temps jadis étoit cy Angleterre. »

Si la prédiction ne s'est pas réalisée, ce n'est pas la faute de Merlin, ni celle d'Eustache Deschamps. Parmi les contemporains de ce dernier, nous trouvons un nom plus populaire que le sien, celui de l'auteur des *Vaux-de-vire*, le père authentique de notre vaudeville moderne, Olivier Basselin. C'était le verre en main que le joyeux foulon improvisait ses couplets, et il y en a d'un tour et d'une naïveté qu'on n'a jamais surpassés, témoin le suivant :

> Hélas! que faict un povre yvrongne?
> Il se couche et n'occit personne,
> Ou bien il dit propos joyeux;
> Il ne songe point en uzure
> Et ne faict à personne injure :
> Buveur d'eau peut-il faire mieux?

Cette dernière réflexion est d'un comique achevé. Olivier Basselin, le premier de nos poëtes artisans, a eu la gloire de créer un genre : la chanson bachique. Mais aucun de

ces poëtes n'a égalé Charles d'Orléans, père de Louis XII, et fils de Valentine de Milan et de ce duc d'Orléans assassiné par Jean sans Peur. Blessé et fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut emmené en Angleterre, où il resta vingt-cinq ans. Il trouva dans la poésie un soulagement aux ennuis de cette longue captivité. S'inspirant du *Roman de la rose*, il en fit revivre les personnifications; mais il sut trouver des formes harmonieuses et des accords touchants que ses devanciers n'avaient point connus. Ses poésies ont été publiées pour la première fois en 1803. « La poésie de Charles d'Orléans, dit M. Géruzez, est la dernière et la plus délicate fleur de l'esprit chevaleresque; c'est, d'ailleurs, pourrait-on dire en style de moissonneur, un regain, car le XIVe siècle a passé, et l'on sait que ce fut pour les sentiments tendres et délicats une morte saison. Aussi cette seconde floraison, accidentelle et isolée, est-elle due à un rayon détourné du soleil d'Italie; car le gracieux génie de Charles d'Orléans se compose de l'âme et de l'esprit de Valentine de Milan, transmis à son fils, heureux si l'influence de Guillaume de Lorris ne s'y fût point mêlée. »

Mais, de tous les poëtes du XVe siècle, le plus remarquable, sans contredit, est Villon, de qui Boileau a écrit :

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers;

Villon, l'aïeul de nos bohêmes modernes, le basochien espiègle, tapageur, larron même, et que l'esprit sauva de la potence. « Villon, dit M. Nisard, innove dans les idées et dans la forme. Il n'imite pas le *Roman de la rose;* il laisse ces froides allégories et ce savoir indigeste; presque toutes ses pensées sortent de son fonds. Les vers de Villon lui sont inspirés par sa vie, par ses malheurs, ses amours, ses vices, il faut bien le dire; par les châtiments auxquels il s'est exposé, par les dangers de mort qu'il a courus. Voilà, non plus un poëte bel esprit, nourri des livres à la mode, mais un enfant du peuple, né poëte, qui lit dans son cœur et qui tire ses images des fortes impressions qu'il reçoit de son temps. Novateur dans les idées, Villon ne l'est pas moins dans la forme : l'un emporte l'autre. On admire dans ce poëte des expressions vives, pittoresques, trouvées... Villon écrit le *français* du peuple de Paris; il tire sa langue du cœur même de la nation. Ne nous effarouchons pas de l'étrange berceau d'où sort notre poésie; d'autres viendront qui feront de cette fille du peuple la muse charmante et sévère du XVIIe siècle. »

Les œuvres de Villon se composent du *Grand Testament* et du *Petit Testament*. La strophe suivante, empruntée au premier, prouve que, malgré sa vie déréglée et ses méfaits, Villon n'avait pas abjuré tout sentiment honnête :

Hé Dieu! si j'eusse estudié
Au temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dédié,
J'eusse maison et couche molle.
Mais quoi! je fuyoie l'escole,
Comme fait le mauvais enfant
En escrivant ceste parolle,
A peu que le cuer ne me fend!

Une de ses plus touchantes inspirations est la ballade qui a pour refrain :

Mais où sont les neiges d'antan?

Nous ne résistons pas au plaisir de citer une strophe de cette délicieuse ballade :

La royne, blanche comme un lys,
Qui chantoit à voix de sireine;
Berthe au grand pied, Biettris, Alliz,
Harembouges qui tint le Mayne,
Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Que Angloys bruslèrent à Rouen,
Où sont-ils, Vierge souveraine?...
Mais où sont les neiges d'antan?

Un dernier mot sur le XVe siècle. C'est de cette époque que date en France l'origine de la poésie dramatique. On vit d'abord paraître les *mystères*, dont la représentation durait quelquefois des mois entiers, et dont le texte des livres saints fournissait la matière. Ces spectacles naïfs se sont perpétués à travers les âges au fond de quelques-unes de nos campagnes. A côté des *mystères* se produisirent les *moralités*, pour la composition desquelles les auteurs appelèrent à leurs secours la *mythologie* et la Fable; puis les *sotties*, les *farces* vinrent attaquer les ridicules et mettre en scène l'homme de la société actuelle, avec ses vices et ses travers. C'est cependant de ces essais grossiers, informes, que devait sortir la comédie; c'est là que notre grand Molière ne dédaignait pas d'aller quelquefois *prendre son bien*. En définitive, si le XVe siècle n'est pas riche en grandes productions littéraires, on ne peut du moins lui refuser la gloire d'avoir ouvert la route aux générations futures. Les savants de la Grèce, refoulés en Occident, surtout en Italie et en France, par la conquête de Constantinople (1453), ont apporté dans leurs nouvelles patries des arts nouveaux et de nouvelles richesses littéraires, que la langue essayera bientôt de s'assimiler. L'invention de l'imprimerie fixe la pensée et en multiplie l'expression; elle appelle tous les peuples à la même communion d'idées. Tout est donc prêt pour l'affranchissement de l'esprit humain et pour une régénération inévitable des lettres, des sciences et des arts.

Dans cette esquisse rapide, nous avons dû laisser dans l'ombre bien des noms qui ne sont pas cependant sans éclat. Ainsi, nous n'avons rien dit de Rutebeuf, de Chrétien de Troyes, de ce Thibaut, comte de Champagne, qui soupirait respectueusement pour la reine Blanche; de Pierre Mauclerc, de Charles d'Anjou, de Clémence Isaure, la célèbre fondatrice des Jeux floraux; d'une foule de poëtes, chroniqueurs, moralistes, qui ont montré beaucoup de verve, de malice et de hardiesse. Ils appartiennent à cette époque de gestation, d'étude et de tâtonnements où la langue n'est encore qu'un instrument grossier, infidèle, qu'on n'a point accordé à un diapason normal, accepté de tous. Nous avons hâte d'arriver aux siècles qui ont assisté aux grandes manifestations de l'esprit humain.

L'ère de transition est marquée par Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et par Clément Marot, fils de Jean Marot, lequel était lui-même poëte. Il faut chercher les qualités littéraires de Marguerite moins dans ses poésies, qui sont médiocres, que dans son *Heptaméron*, imité du *Décaméron* de Boccace, mais dont l'exécution a fait un ouvrage original. La grâce et la délicatesse forment le charme et le trait particulier de l'*Heptaméron*, le premier ouvrage qu'on puisse lire sans l'aide d'un vocabulaire. Les tours et les expressions durables forment déjà le fond du style; les choses surannées n'en sont plus que l'exception.

Marot, esprit éminemment *français*, fin, railleur, charmant, est toujours admirable de grâce et de naïveté.

Imitons de Marot l'élégant badinage,

a dit avec raison Boileau; mais le page de Marguerite de Valois et de François Ier manque souvent d'énergie, de grandeur, de gravité, bien qu'il ait donné en vers français une traduction des psaumes fort estimée. « Ce poëte, dit M. Demogeot dans son excellente *Histoire de la littérature française*, absorbe et résume en lui, sous une forme plus pure, toutes les qualités de notre vieille poésie. Il en possède tous les charmes, mais il en a aussi toutes les limites; il n'élargit point le cercle qu'avaient tracé ses prédécesseurs; il est gaulois comme eux, mais il l'est mieux et plus vivement; il l'est seul autant qu'eux tous à la fois. On retrouve en lui la couleur de Villon, le naturel de Froissart, la délicatesse de Charles d'Orléans, le bon sens d'Alain Chartier et la verve mordante de Jean de Meung. Tout cela est rapproché, concentré dans une originalité piquante, et réuni par un don précieux qui forme comme le fond de cette broderie brillante : l'esprit. Marot est le premier type vraiment français dans son acception la plus restreinte, mais la plus distinctive. Il semble que la poésie du XIVe et du XVe siècle, sur le point de s'éclipser devant l'éclat nouveau de la Renaissance, ait ramassé toutes ses richesses pour en douer cet heureux héritier des trouvères. Aujourd'hui encore, le badinage naïf de Marot n'a rien perdu de son charme; il a créé des formes, une couleur, un genre qu'on a nommé plus tard le *style marotique*, et que La Fontaine, seul après lui, a su égaler, sinon surpasser. Toutefois, Marot échoua lorsqu'il voulut aborder le genre sérieux. Il faut chercher son véritable génie dans ses épîtres, ses rondeaux, ses ballades et ses épigrammes, où brillent au plus haut degré la grâce et la finesse. Tout le monde connaît cette délicieuse épître qu'il adressa à François Ier pour lui demander à emprunter de l'argent, après avoir été volé par son *valet de Gascogne.* »

Nous abordons enfin l'époque où notre littérature, au souffle puissant de la Renaissance, va se dégager franchement des langes du passé et revêtir des formes nouvelles. L'honneur de cette initiative revient aux poëtes de la Pléiade : Ronsard, aidé de Joachim du Bellay, Baïf, du Bartas, Remy Belleau, Jodelle, et de quelques autres encore, tente la réforme littéraire, qui peut se résumer ainsi : ennoblir et enrichir la langue à l'aide des images et des mots empruntés aux langues anciennes; étendre le domaine poétique par l'introduction des genres empruntés aux poëtes de la Grèce et de Rome. Ce fut du Bellay qui poussa le premier cri de guerre contre la poésie à la mode. Il fit suivre son manifeste d'une satire qu'il intitula le *Poëte courtisan*. Cette pièce offrait deux nouveautés : le titre même de *satire*, qui se voyait pour la première fois en tête d'un ouvrage en vers français, et l'alexandrin substitué au petit vers. Il y avait là, de plus, de la verve et de l'esprit. On doit également à du Bellay un ouvrage en prose intitulé : *Défense et illustration de la langue françoise.*

Le plus célèbre de ces poëtes novateurs est sans contredit Ronsard. « Il jeta, dit M. Sainte-Beuve, les fondements de la révolution poétique qui changea l'avenir de notre langue et de notre poésie. » Il réunit autour de lui quelques écrivains, épris de l'amour des vers, et ils formèrent, sous le nom de *Pléiade*, une école dont il fut le chef. La Pléiade se composait de Ronsard, Jean Dorat, Joachim du Bellay, Remy Belleau, que Ronsard surnommait le *peintre de la nature;* Ponthus de Thiard, Baïf, le plus prétentieux de tous, et Etienne Jodelle, qui composa le premier des tragédies avec chœurs imités des Grecs. L'influence de cette école s'éteignit avec le siècle; mais, pendant cinquante ans, elle régla et domina toute la littérature française. Le tort de la Pléiade fut de vouloir imprimer à la langue une physionomie nouvelle, brusquement, violemment, sans réfléchir que le génie d'une langue ne se métamorphose pas ainsi du jour au lendemain. Aussi Boileau a-t-il pu se croire autorisé à dire que Ronsard,

Réglant tout, brouillant tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois longtemps eut un heureux destin;
Mais sa muse, en français parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.

Les œuvres de Ronsard, appelé de son temps le *prince des poëtes*, se composent de *sonnets*, de *madrigaux*, *d'élégies et d'un* poëme épique, la *Franciade*. Malgré le jugement sévère de Boileau, il serait injuste de refuser à ce poëte de belles inspirations; il a fait faire à notre langue poétique de remarquables progrès.

Nous ne ferons que mentionner du Bartas, Mellin de Saint-Gelais, Bertaut et l'abbé Desportes, qui eut la gloire d'avoir pour neveu et de former Mathurin Régnier, le satirique du XVIe siècle, le précurseur de Boileau en ligne directe. L'abbé Desportes jouit de son temps d'une réputation immense, et souvent les jeunes poëtes lui soumettaient leurs débuts et sollicitaient humblement son suffrage. Un avocat, qui consacrait aux Muses les loisirs que lui faisait parfois la déesse de la chicane, lui porta un jour un long manuscrit rimé, avec prière de l'annoter en toute sincérité. Fatigué de cette besogne monotone, Desportes confia le poëme à son neveu Mathurin, qui le lut avec la malignité naturelle à son esprit, et arriva, moyennant force patience, jusqu'à un passage où l'avocat-poëte disait :

Je bride ici mon Apollon.

Il en coûta cher au disciple de Thémis pour avoir confondu Apollon avec Pégase, le cavalier avec sa monture; le satirique indigné écrivit en marge :

Faut avoir le cerveau bien vide
Pour *brider* des Muses le roi.
Les dieux ne portent point de bride,
Mais bien les ânes comme toi.

Cela fait, Régnier remit le manuscrit à son oncle, en disant qu'il n'avait eu à y faire qu'une seule annotation; c'est ce que Desportes répéta à l'avocat, qui partit enchanté de ce qu'un poëte tel que l'illustre Desportes n'avait trouvé qu'une seule critique à formuler sur son poëme; mais, dès le lendemain, le terrible avocat reparut chez Desportes, le doigt collé sur le quatrain accusateur, et peu s'en fallut qu'il n'actionnât le bon abbé pardevant le parlement. Régnier, on le voit, possédait la verve satirique. Admirateur et zélé partisan de Ronsard, il marcha sur les traces du maître, mais adoucit ses défauts, tout en conservant ses qualités. Ses satires, étincelantes d'originalité et de force comique, sont empreintes du vieil esprit gaulois de Marot. Observateur profond, il excelle à peindre les ridicules; il est simple, nerveux, malin, et il ne manque pas de ces beautés de style qui caractérisent les meilleures époques littéraires; mais on lui a reproché avec raison des détails cyniques qui déparent les plus beaux passages de ses œuvres, ce qui a fait dire à Boileau :

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux où fréquentait l'auteur.

Sans le vouloir et sans s'en douter, Mathurin Régnier commença vers le véritable idiome français le mouvement de retour dont Malherbe devait prendre la direction.

Nous n'avons encore rien dit des grands prosateurs du XVIe siècle, et c'est à eux que notre littérature et notre langue doivent leurs progrès les plus décisifs. La Renaissance nous donnera Rabelais, la Réforme nous donnera Calvin.

Dans *Gargantua* et *Pantagruel*, œuvres originales dont le modèle n'existait nulle part, et qu'on chercherait vainement à imiter, Rabelais a enrichi la langue d'une force, d'une vivacité, d'une variété, d'une exubérance d'expressions et d'images dont on n'avait pu se faire une idée jusqu'alors. « L'œuvre de Rabelais, dit M. Sainte-Beuve dans son tableau de la poésie au XVIe siècle, est une œuvre inouïe, mêlée de science, d'obscurité, de comique, d'éloquence et de haute fantaisie, qui rappelle tout sans être comparable à rien, qui vous saisit et vous déconcerte, vous enivre et vous dégoûte, et dont on peut, après s'y être beaucoup plu et l'avoir beaucoup admirée, se demander sérieusement si on l'a comprise.

» Il y aurait trop à dire sur Rabelais. Il est notre Shakspeare dans le comique. De son temps, il a été un Arioste à la portée des races prosaïques de Brie, de Champagne, de Picardie, de Touraine et de Poitou. Nos noms de provinces, de bourgs, de monastères, nos habitudes de couvent, de paroisse, d'université, nos mœurs d'écoliers, de juges, de marguilliers, de marchands, il a reproduit tout cela, le plus souvent pour en rire. Il a compris et satisfait à la fois les penchants communs, le bon sens droit et les inclinations matoises du tiers état au XVIe siècle. » M. Nisard dit que, dans le livre de Rabelais, l'érudition est une ivresse, et le génie une débauche d'esprit. La Bruyère l'avait déjà, avec trop de sévérité peut-être, apprécié en quelques mots : « Où Rabelais est mauvais, il passe bien loin au delà du pire; c'est le charme de la canaille. Où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et l'excellent, et il peut être un mets des plus délicats. »

Nous venons de nommer Calvin. Le célèbre sectaire fut un des plus grands prosateurs de ce siècle, qui en compte de si illustres. Son *Institution chrétienne*, écrite d'abord en latin, puis traduite en français par l'auteur lui-même, est l'ouvrage le plus considérable qui eût été écrit jusqu'alors sur la matière religieuse. Calvin y traite, avec la plus haute supériorité de pensées et d'expressions, toutes les questions soulevées par la philosophie chrétienne : la conscience, le libre arbitre, la providence divine, les traditions humaines, le renoncement à soi. « Calvin, dit M. Nisard, ne perfectionna pas seulement, en l'enrichissant, la langue générale; il créa une langue particulière, dont les formes, très-diversement appliquées, n'ont pas cessé d'être les meilleures, parce qu'elles ont été tout d'abord conformes au génie de notre pays, je veux dire la langue de la polémique. » Malheureusement, Calvin semble avoir méconnu ce précepte de la morale évangélique : « Aimez-vous les uns les autres. » Cette polémique est acrimonieuse; Calvin ne se contente pas de confondre ses adversaires, il se plaît à les humilier; le dédain, l'injure, l'invective sont ses armes favorites. Aussi M. Géruzez a-t-il pu dire avec raison, en parlant de cet écrivain : « De pareilles invectives à la guerre, il n'y a qu'un pas. Ne pouvait-on pas mieux employer cette langue si ferme, si nerveuse, si précise, que Calvin mettait au service de ses passions de sectaire? » *Irréprochable*, austère en sa vie privée, Calvin porte en son livre ses qualités personnelles; il y est clair, précis, logique; il y est sobre, mais jusqu'à la sécheresse; il y est inflexible, mais jusqu'à la cruauté, et M. Henri Martin a pu dire de la religion de Calvin : « C'est la religion de la haine entée sur la loi d'amour, sur l'Evangile, comme une plante empoisonnée qui s'enlace aux rameaux de l'arbre de vie. »

Nous ne terminerons pas le chapitre du XVIe siècle sans consacrer quelques lignes à Montaigne et à Amyot.

En traduisant les *Vies des hommes illustres*, de Plutarque, Amyot voulut, non-seulement concourir au perfectionnement de la langue française, mais aussi donner à ses contemporains des leçons de sagesse et de courage par le récit des actions vertueuses des anciens et par les préceptes de leur philosophie. Ses *Vies* et ses *Œuvres morales* furent une école de mœurs presque autant qu'une école de langage. La traduction des œuvres de Plutarque ne fut pas un moindre événement dans l'histoire politique de notre pays que dans l'histoire de la littérature. Au reste, voici comment Montaigne lui-même juge ce travail : « Je donne avecques raison, ce me semble, la palme à Jacques Amyot sur tous nos écrivains françois, non-seulement pour la naïfveté et pureté du language, en quoi il surpasse tous les aultres, ou pour la constance d'un si long travail, ou pour la profondeur de son sçavoir, ayant peu (pu) développer si heureusement un aucteur si épineux et serré; mais surtout je lui sçai bon gré d'avoir sceu trier et choisir un livre si digne et si à propos, pour en faire présent à son pays. Nous aultres ignorants estions perdus, si ce livre ne nous eust relevés du bourbier : sa mercy (grâce à lui), nous osons à ceste heure et parler et escrire : c'est nostre bréviaire. » Ajoutons qu'un des plus beaux titres d'Amyot est d'avoir contribué à former ce même Montaigne, qui devait le surpasser, mais non l'éclipser.

Le style de Montaigne est, comme il le dit lui-même, « un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche, un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné que véhément et brusque, plus difficile qu'ennuyeux, éloigné de l'affectation, déréglé, décousu et hardi. »

Les *Essais* de Montaigne sont les mémoires d'un esprit aimable et érudit; c'est le journal quotidien des réflexions nées dans une intelligence aussi fine que profonde; c'est le vagabondage d'une pensée pleine de fantaisie, de caprices, de mobilité, mais qui a pour guide, à ses côtés, et pour frein, un jugement solide, acquis par une instruction des plus vastes, et un goût éminemment délicat et épuré. Le fond, dans Montaigne, l'emporte encore sur la forme. En effet, s'il est le plus admirable causeur qui fut jamais, si personne n'a su mieux que lui mettre en relief sa pensée; si, à force de génie, il a su tirer de toutes pièces de notre idiome, encore imparfait et rebelle, une langue à la fois simple et naïve, charmante et variée, souple et énergique; si ses écrits, comme le fait très-justement observer M. Demogeot, sont encore aujourd'hui un trésor où notre prose, appauvrie par le dédain philosophique du XVIIIe siècle, est heureuse d'aller rechercher ses anciennes richesses, il y a chez lui autre chose qui a droit, à bien plus juste titre encore, à notre admiration : c'est le fond même des *Essais*. On sent que l'auteur a beaucoup lu, beaucoup médité; beaucoup lu en lui-même, surtout, beaucoup médité sur lui-même, suivant le précepte du philosophe grec; il se connaît à

fond, et c'est de ce qu'il connaît qu'il parle familièrement, sans prétention, avec la variété et la profondeur d'un érudit et d'un philosophe. Montaigne, comme on l'a dit, « a vécu son livre. » Son livre, en effet, c'est lui-même; mieux encore, c'est l'homme, c'est nous-mêmes; à chaque page des *Essais*, on se reconnaît comme dans un miroir; s'il se rencontre sur son chemin quelque matière politique et religieuse, Montaigne se laisse alors aller à *socratiser*, à la manière du fils de l'accoucheuse. Il en a la simplicité, la franchise, la doctrine, la haute raison, ou plus simplement le bon sens. A cette triste époque de bouleversements, de guerres civiles ou religieuses, on ne se donnait même plus la peine de raisonner. Dans ce conflit d'opinions, Montaigne ne dit ni oui ni non, mais « *Que sais-je?* » et ce scepticisme, qui ne va pas, notons-le bien, jusqu'à l'athéisme, et dont il se fit comme un *doux oreiller*, éveilla la raison de ses contemporains; il leur apprit à penser, il réforma leur entendement. Montaigne est le fondateur de la philosophie morale, il est le précurseur en droite ligne de Descartes et de Bacon.

Nous glissons rapidement sur les autres écrivains remarquables de cette époque : La Boëtie, dont le traité *De la servitude volontaire* est écrit d'un style énergique et concis; Pierre Charron, dont le *Livre de la sagesse* jouit encore de quelque célébrité, quoiqu'il soit inférieur à son *Livre des trois vérités*, où l'on trouve des pages éloquentes; le Loyal Serviteur, nom sous lequel le secrétaire de Bayard a écrit la biographie du héros, où brillent les caractères, l'énergie et la naïve simplicité des temps chevaleresques; Tavannes, auteur de *Mémoires* très-curieux, d'un style noble et impartial; le maréchal de Montluc, dont les *Mémoires*, d'un style libre et hardi, avec une verve singulière d'imagination, ont été appelés par Henri IV la *Bible du soldat;* de La Noue, un des prosateurs les plus éloquents de cette époque, auteur de *Discours politiques et militaires* fort remarquables; Palma-Cayet, qui a écrit une *Histoire de Navarre*, la *Chronologie novennaire* (1588-1598) et *septennaire* (1598 à 1604), ouvrages dénués de critique et de style, mais précieux sous le rapport des faits et des détails; Pierre de l'Estoile, auteur d'un *Journal de Henri III et de Henri IV*, qui renferme d'utiles renseignements; L'Hospital, Marillac, et bien d'autres encore qui ne sauraient trouver place dans un résumé rapide. Mais nous ne pouvons nous dispenser de citer la *Satire Ménippée*, ce chef-d'œuvre de raillerie mordante, de sanglante ironie, qui fut plus fatal à la Ligue que les armes du Béarnais. Il fut composé en commun par Le Roy, Durand, Passerat, Florent Chrétien, Rapin, Gillot et Pithou.

Enfin Malherbe vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis à sa place enseigna le pouvoir,
Et réduisit la muse aux règles du devoir.

Voilà, en quelques mots, le rôle et la valeur de Malherbe nettement, rigoureusement appréciés : rien de plus, rien de moins. Malherbe fut un maître, dans le sens de pédagogue, un arrangeur, *un tyran de syllabes*, comme il le disait lui-même, car il savait se rendre justice; mais poëte, il ne le fut jamais. Il a quelques belles strophes, qu'il est parvenu à forger *son cerveau tenaillant;* il n'a rien qui s'élance, qui ressemble au jet puissant de la véritable inspiration. Il possède au plus haut degré le sentiment du rhythme, du nombre, de la période, de la cadence même, de l'harmonie; mais la grâce, la souplesse, l'imagination, la fécondité, lui font absolument défaut; jamais ses lèvres frémissantes ne laissent échapper le cri de la Pythie antique : *Deus! ecce Deus!* On peut lui appliquer ce mot, si plein de fine malice, que Voltaire disait d'un auteur de son temps, critique habile et mauvais poëte : *Il ressemble à Moïse : il conduit les autres dans la terre promise et n'y entre point lui-même.* Malherbe, en *réduisant la muse aux règles du devoir*, lui coupa les ailes, comme on fait pour ces oiseaux qu'on veut bien ne pas tenir en cage, mais que l'on met dans l'impossibilité de s'envoler. Les fruits de cette discipline sévère ne tardèrent pas à germer, et l'on vit éclore la littérature sobre, pâle et lymphatique, mais régulière jusqu'à la monotonie, qui caractérise les premiers disciples de Malherbe, Racan, entre autres. Heureusement, d'immortels génies allaient ouvrir d'autres voies.

Nous voici arrivés au seuil du XVIIe siècle, devant cet immense et splendide épanouissement de l'esprit *français*, si bien préparé par les siècles précédents et surtout par le XVIe.

Parmi les poëtes qui appartiennent à la fois au XVIe et au XVIIe siècle, nous trouvons d'Aubigné, auteur de *satires* auxquelles on peut appliquer le jugement que Boileau a porté de celles de Juvénal :

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Etincellent pourtant de sublimes beautés.

La première moitié du grand siècle est marquée par Voiture, dont les *Rondeaux*, les *Ballades*, les *Triolets* et les *Epîtres* ont de l'esprit et de la facilité, mais où se retrouvent trop souvent aussi l'afféterie et le ton guindé de l'hôtel de Rambouillet; Benserade, auteur de *Sonnets* médiocres, et qui a eu la détestable idée de mettre en rondeaux les *Métamorphoses* d'Ovide, ce qui lui valut cette sanglante épigramme de Chapelle :

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire.
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau :
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

Citons encore Maynard, qui excella dans l'épigramme; Gombaud et Sarrazin, auteurs de *Sonnets* et de pièces fugitives où l'on rencontre des vers agréables; Racan, connu surtout par ses *Bergeries;* disciple de Malherbe, il n'emprunta à son maître que la correction et la pureté de son style, et revint à l'imitation italienne, dont il sut éviter toutefois la fadeur et les sentiments outrés; Scarron, le poëte burlesque par excellence, l'auteur de l'*Enéide travestie*, du *Roman comique*, etc.; Saint-Amand, Georges de Scudéry, Saint-Sorlin, le Père Lemoine, Chapelain, auteurs de *Moïse sauvé*, d'*Alaric* ou *Rome vaincue*, de *Clovis*, de *Saint Louis*, de la *Pucelle d'Orléans*, épopées détestables, toutes vouées à un éternel ridicule par Boileau; Théophile Viau, qui a composé des *Odes* et des *Sonnets* assez remarquables; Hardy, auteur de cinquante-quatre tragédies que personne ne lit plus; Rotrou, le précurseur du grand Corneille, dont le style est incorrect et le génie irrégulier, et qui a laissé diverses tragédies, dont une seule, *Venceslas*, est restée au répertoire; Jean Mairet, à qui nous devons *Sophonisbe*, la première tragédie française régulière; Colletet, Boisrobert, Cyrano de Bergerac, dont l'*Agrippine* est une pièce assez remarquable, et enfin le grand Corneille, qui les éclipse tous, l'immortel auteur du *Cid*, d'*Horace*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de *Rodogune*, d'*Héraclius*, de *Pompée*, etc.

Parmi les écrivains en prose, moralistes ou philosophes, nous trouvons : saint François de Sales, auteur de *Sermons* et de l'*Introduction à la vie dévote*, ouvrages qui ont largement contribué au perfectionnement de la langue française; saint Vincent de Paul, dont la parole était noble, douce, persuasive, entraînante, comme le prouve éloquemment la péroraison de son sermon pour les *Enfants trouvés;* Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, auteur de plusieurs oraisons funèbres où Fléchier a puisé quelques-uns de ses plus beaux mouvements oratoires; le Père André, dont les sermons abondent en saillies piquantes et originales, mais quelquefois burlesques; Lejeune, auteur de sermons encore estimés; Servius et Omer Talon, qui, les premiers, donnèrent au palais l'exemple d'une éloquence simple et sévère; Patru, surnommé le *Quintilien français*, dont la diction plus pure, plus sonore que celle de ses devanciers, a ouvert la véritable voie à l'éloquence judiciaire; Balzac, un des créateurs de la langue française, qui a été pour la prose ce que Malherbe fut pour la poésie, auteur de *Lettres* fameuses, d'*Aristippe* ou *De la cour*, du *Socrate chrétien*, etc.; René Descartes, le réformateur de la philosophie et l'auteur du *Discours sur la méthode*, écrit qui date de deux cents ans, et qui mérite encore d'être médité comme un modèle d'éloquence philosophique.

Le domaine historique nous offre les noms suivants : Brantôme (mort en 1614), et que l'on doit plutôt classer parmi les écrivains du XVIe siècle, dont son style reproduit les formes; on lui doit des *Mémoires*, les *Hommes et dames illustres de France*, les *Dames galantes*, etc.; Sully, le ministre de Henri IV, dont les mémoires, publiés par son secrétaire sous le titre d'*Œconomies royales*, sont écrits avec clarté et élégance; Etienne Pasquier, auquel ses *Recherches de la France*, au style simple, naïf et souvent pittoresque, ont valu le surnom de *Varron français;* d'Aubigné, l'auteur des *Satires*, auquel nous devons aussi des *Mémoires* qui se distinguent par la fermeté vive de l'expression, et une *Histoire universelle*, dont le ton libre et enthousiaste ne se soutient pas toujours; le cardinal de Retz, dont les *Mémoires* contiennent une histoire de la Fronde fort intéressante, et dont le style, empreint d'un certain air de grandeur, est impétueux et original comme le fut sa conduite, parfois négligé et incorrect, mais toujours hardi et spirituel. Et comme nous faisons l'histoire des idées encore plus que celle des personnes, n'oublions pas le fameux hôtel Rambouillet, qui fut le berceau de l'Académie française. C'est là qu'acheva de s'épurer notre langue; c'est là que prirent naissance une foule de termes qui l'ont enrichie et dont elle se pare aujourd'hui avec orgueil. Tous les beaux esprits de cette époque tinrent à honneur d'être admis au sein de ce cénacle, et, s'il faut reconnaître que le ton des précieuses fouettées par Molière finit par y régner un peu trop, il serait injuste de contester les services que cette réunion célèbre a rendus à la langue *française*.

En avançant dans le siècle, nous rencontrons des noms de plus en plus nombreux, de plus en plus illustres. Voici d'abord la période poétique, bien autrement glorieuse encore que celle du siècle précédent : Boileau trace les règles des divers genres de poésie, fixe les principes du goût, cloue les mauvais auteurs au pilori d'un éternel ridicule, flagelle impitoyablement les vices; en un mot, ressuscite en lui seul Perse, Horace et Juvénal, comme il l'a dit avec un noble orgueil; Molière, le plus grand poëte comique de tous les temps et de toutes les nations, fait représenter devant le grand roi ses immortelles comédies; d'autres auteurs marchent sur ses traces, *longo, sed proximus intervallo;* Boursault, Regnard, Brueys et Palaprat, Dufresny, Dancourt, etc. Racine, dont les tragédies font verser des larmes à toute la cour, introduit dans la langue un éclat, une ampleur, une sonorité, une harmonie dont il a emporté le secret, et qui ont fait de son style le plus noble, le plus riche, le plus brillant, le plus élégant qui se soit peut-être jamais produit sous aucune forme; en même temps, dans ses *Plaideurs*, il se montre poëte comique plein de verve, de malice et d'esprit, et poëte lyrique de premier ordre dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. Thomas Corneille, frère de l'auteur du *Cid*, déploie de l'invention, de la fécondité, mais pèche par le style, qui est faible et incorrect. L'inimitable, le naïf et malin La Fontaine, le *Bonhomme*, comme se plaisaient à l'appeler Molière, Racine et Boileau, écrit en se jouant ces fables, qui feront à jamais les délices de tous les hommes de goût, ces petits chefs-d'œuvre que tout le monde sait par cœur et que personne ne se lasse de relire. Quinault crée l'opéra; Segrais publie des *Eglogues* estimables pour leur naturel et leur douceur; Mme Deshoulières écrit ces *Idylles* charmantes qui lui valurent, à l'hôtel Rambouillet, le surnom de *dixième muse;* toutefois, la postérité n'a pas confirmé ce jugement; Chapelle et Bachaumont, dans leur charmant *Voyage*, inaugurent la poésie badine; La Fare, Chaulieu et La Faye écrivent des poésies anacréontiques pleines de grâce et de délicatesse; J.-B. Rousseau, dans ses *Odes* et dans ses *Cantates*, se place au premier rang des poëtes lyriques.

Parmi les prosateurs et les maîtres de l'éloquence, d'autres noms immortels s'imposent à notre admiration. Dans ses *Sermons* et surtout dans ses *Oraisons funèbres*, Bossuet, l'Aigle de Meaux, nous apparaît comme le plus grand orateur qu'ait produit la chaire chrétienne; en même temps, il se révèle historien éminent dans son *Discours sur l'histoire universelle*. Fénelon, le Cygne de Cambrai, est moins vigoureux, moins sublime que Bossuet, mais plus vif et plus brillant, sans être moins pathétique. Mascaron, Fléchier, Bourdaloue, Massillon, les ministres Claude et Saurin, font retentir la chaire des accents les plus éloquents. Pellisson, dans ses *Mémoires* pour le surintendant Fouquet, donne le modèle de l'éloquence judiciaire; Fontenelle porte dans le langage scientifique le charme du style littéraire le plus pur, le plus fin, le plus spirituel. La Rochefoucauld publie ses *Maximes;* La Bruyère, ses *Caractères;* le grand Arnauld écrit son livre de la *Perpétuité de la foi;* Pascal, le plus grand de tous peut-être, s'immortalise dans ses *Pensées* et ses *Provinciales;* Nicole donne ses *Essais de morale;* Malebranche, sa *Recherche de la vérité*. Le roman compte les Scudéry et Mme de La Fayette. Mme de Sévigné écrit ses charmantes lettres, qu'on lira tant qu'on n'aura pas perdu le goût des sentiments doux et gracieux, des pensées fines et ingénieuses, des plus charmants produits d'une imagination aussi riche que capricieuse; Mme de Motteville publie ses *Mémoires*, et Saint-Simon compose les siens, qui seront l'impitoyable miroir de cette grande et curieuse époque; Mézeray publie son *Histoire de France;* Maimbourg compose une excellente *Histoire des croisades* et une *Histoire de la Ligue;* Claude Fleury, son *Catéchisme historique*, et son *Histoire ecclésiastique;* Daniel, son *Histoire de France;* Saint-Réal, son *Histoire de la conjuration des Espagnols contre Venise;* Vertot, ses *Révolutions romaines*, *de Portugal*, *de Suède*, son *Histoire de Malte*, etc. Quelle foule de noms illustres! Quel concours de génies de premier ordre dans tous les genres! Quel magnifique épanouissement de l'esprit *français!* Et cette marche glorieuse va se continuer à travers le XVIIIe siècle, avec autant d'éclat peut-être, mais avec les modifications profondes que le progrès des idées introduit dans les productions intellectuelles. Le XVIIe siècle, en effet, fut par excellence le siècle de la forme, de l'idée exclusivement littéraire; le XVIIIe fut celui de la pensée.

Presque au début de ce siècle, nous voyons se dresser une individualité puissante, qui le domine tout entier : c'est Voltaire. L'histoire ne nous offre pas un seul exemple d'une pareille influence morale exercée par un seul homme sur tout son siècle et dans tous les ordres d'idées. Histoire, philosophie, tragédie, comédie, romans, contes, satires, épîtres, critique, lettres, poésie légère, poésie épique, il a successivement abordé tous les genres, et laissé des chefs-d'œuvre presque partout.

Après Voltaire, nous trouvons dans différents genres de poésie : Crébillon, auteur d'une dizaine de tragédies, où il a surtout employé comme ressorts la haine, la terreur, le sombre, l'horrible; Châteaubrun, dont les deux meilleures pièces, les *Troyennes* et *Philoctète*, offrent des situations touchantes; Saurin, auteur de *Spartacus*, où l'on trouve, dit Voltaire lui-même, des vers frappés à l'enclume de Corneille; de Belloy, notre premier auteur de tragédies nationales, telles que le *Siége de Calais*, *Gaston et Bayard*, *Gabrielle de Vergy;* Lemierre, qui a fait quelques tragédies médiocres et un poëme sur le *Commerce*, où se lit ce vers, qu'il appelait modestement le *vers du siècle :*

Le trident de Neptune est le sceptre du monde;

Legouvé, auteur estimable d'*Epicharis et Néron*, de la *Mort de Henri IV*, etc., et de plusieurs poëmes, entre autres le *Mérite des femmes;* La Harpe, auquel nous devons *Warwick*, *Philoctète*, etc., tragédies assez estimées, et un *Cours de littérature* qui est une œuvre de critique très-remarquable; Ducis, l'imitateur de Shakspeare; M.-J. Chénier, auteur de quelques tragédies déclamatoires : *Charles IX*, *Fénelon*, *Tibère*, etc.

Dans un autre genre, nous devons mentionner : Le Sage, auteur de *Turcaret*, ainsi que de plusieurs romans, dont celui qui a pour titre *Gil Blas* est un des chefs-d'œuvre de notre langue; Destouches, à qui nous devons l'*Irrésolu*, le *Glorieux*, le *Philosophe marié*, etc.; Marivaux, le créateur du *marivaudage* (langage maniéré, mais fin, spirituel et joli); Piron, auteur de la *Métromanie*, chef-d'œuvre de la comédie au XVIIIe siècle, pièce étincelante de verve et d'esprit; Gresset, auteur du *Méchant*, et de ce charmant petit poëme badin qui s'appelle *Vert-Vert*, dont le héros est un perroquet; Sedaine, auteur de comédies spirituelles et agréables : le *Philosophe sans le savoir*, la *Gageure imprévue*, etc.; Desmahis, auteur de comédies où abonde l'esprit, mais maniérées, telles que le *Billet perdu*, la *Veuve coquette*, etc.; Palissot, auteur des *Philosophes*, pièce célèbre où il attaque à outrance les philosophes de cette époque; Danchet, Fuzelier, Roy, Cahusac, auteurs d'opéras encore estimés aujourd'hui. En même temps, Louis Racine écrivait ses poëmes de la *Grâce* et de la *Religion;* de Bernis, la *Religion vengée*, poëme où l'inspiration fait défaut; Lefranc de Pompignan publiait son ode magnifique sur la mort de J.-B. Rousseau, et ses *Cantiques sacrés*, dont Voltaire a dit avec une sanglante ironie :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche;

Gilbert lançait ses *Satires* célèbres contre le parti encyclopédique; Saint-Lambert écrivait son poëme des *Saisons;* Boucher, celui des *Mois*, et Rosset, celui de l'*Agriculture;* tous poëtes éclipsés par Delille, traducteur admirable des *Géorgiques* et de l'*Enéide*, et auteur d'un grand nombre de poëmes, entre autres les *Jardins;* Ecouchard-Lebrun, surnommé le *Pindarique*, composait des *Odes* dont les défauts font trop souvent oublier les beautés; Malfilâtre écrivait son poëme de *Narcisse;* Fontenelle, qui appartient aux deux siècles, publiait des *Eglogues* et des *Poésies fugitives* pleines d'esprit et d'un sentiment ingénieux, mais où le prosaïsme des vers et l'afféterie des idées blessent à la fois les oreilles et le goût. Nous ne dirons rien des poëtes érotiques, tels que Dorat, Gentil-Bernard, Bertin, Parny; il nous suffira de les mentionner. Pourquoi faut-il que cette longue suite de génies gracieux, aimables, vifs et spirituels, aille s'éteindre dans le sang? André Chénier aura à peine le temps de se révéler à la France comme un grand poëte; puis il fermera sur l'échafaud cette ère glorieuse, il mourra en se frappant le front et en disant : *Il y avait pourtant quelque chose là*, magnifique promesse que l'auteur de la *Jeune captive* eût tenue, s'il n'eût pas péri victime de nos luttes révolutionnaires.

Mais c'est parmi les prosateurs que nous devons rechercher les grands noms du XVIIIe siècle, noms dont l'éclat ne s'éclipsera jamais dans notre histoire littéraire. Ici encore, Voltaire s'impose au premier rang. Puis nous trouvons la majestueuse figure de Buffon,

. . . . A l'histoire immortelle,
Etalant gravement son jabot de dentelle,

l'auteur de l'*Histoire naturelle* et d'un magnifique *Discours sur le style;* J.-J. Rousseau, parfois sophiste et paradoxal, mais le plus éloquent prosateur du XVIIIe siècle; Bernardin de Saint-Pierre, son disciple et son ami, l'auteur des *Harmonies de la nature*, de la *Chaumière indienne*, et surtout de *Paul et Virginie;* Montesquieu, génie bien supérieur aux Lycurgue et aux Solon, qui assit les bases de la législation sur les principes éternels de la justice, appropriés aux mœurs et aux caractères des différents peuples; Diderot, le fondateur de la grande *Encyclopédie;* d'Alembert, auteur de la célèbre préface de cette publication, et des *Eloges des académiciens;* Thomas, auteur d'*Eloges* célèbres et d'un *Essai sur les éloges* dont le style est si maniéré, tourmenté et déclamatoire, que Voltaire l'a plaisamment appelé du *galithomas;* Chamfort, à qui nous devons les *Eloges de Molière et de La Fontaine*, où l'on remarque un air d'apprêt qui gâte les pensées les plus naturelles; Vauvenargues, le jeune moraliste, auteur d'une *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, de *Caractères*, de *Maximes*, dont le style est pur, délicat et souvent éloquent.

Parmi les orateurs chrétiens, nous citerons : le P. Neuville, l'abbé Poulle, l'abbé de Boismont, l'abbé de Beauvais, qui ont prononcé des *Sermons* où l'on se plaît à reconnaître des pensées fines et ingénieuses, un style spirituel, une grande connaissance des caractères, des mœurs et des passions. Nous citerons surtout l'abbé Maury, que ses panégyriques

gyriques de saint Augustin et de saint Vincent de Paul ont placé au second rang de nos orateurs sacrés.

L'éloquence grave et sévère du barreau fut cultivée par le chancelier d'Aguesseau, que ses *Plaidoiries* et surtout ses *Mercuriales* peuvent faire considérer comme le réformateur du palais; Cochin, Lenormand et Gerbier, dont les *Mémoires* et les *Plaidoyers* excitèrent l'admiration des contemporains; Loyseau de Mauléon et Elie de Beaumont, qui composèrent des *Mémoires* pour les Calas; Dupaty, Linguet, Joly de Fleury, La Chalotais, Malesherbes, dont les discours se font remarquer par l'élégance du style; au-dessus de tous, Beaumarchais, dont les *Mémoires* et les *Factums*, rédigés pour sa propre cause, sont, comme ses comédies, remplis de verve, d'esprit, de bouffonnerie, de grâce et quelquefois, mais rarement, de mauvais goût; enfin Lally-Tollendal, qui plaida si éloquemment pour la réhabilitation de son père. Dans le domaine philosophique pur, n'oublions pas de rappeler Condillac, Condorcet, Helvétius, le baron d'Holbach et Duclos, qui a écrit des *Considérations sur les mœurs* dans un style précis et élégant.

Dans la phalange des historiens, nous devons noter le bon Rollin, auteur d'une *Histoire romaine* et d'une *Histoire ancienne* qui se distinguent par de savantes recherches, mais dépourvues de tout esprit critique, et d'un *Traité des études* qui est sans contredit son meilleur ouvrage; le duc de Saint-Simon, que nous avons déjà mentionné, et qui appartient aux deux siècles, mais surtout au XVIIe, par son style et par ses idées; Montesquieu, que nous retrouvons comme auteur de la *Grandeur et de la décadence des Romains*, ouvrage achevé, parfait à tous les points de vue; Velly, Villaret et Garnier, le premier auteur, et les deux autres continuateurs d'une *Histoire de France;* Crévier, à qui nous devons une *Histoire des empereurs romains;* Lebeau, l'historien du Bas-Empire; Millot, auteur d'*Eléments d'histoire de France;* Barthélemy, qu'un seul ouvrage a suffi à illustrer : le *Voyage du jeune Anacharsis;* l'abbé Raynal, auteur d'une *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, ouvrage déclamatoire, et enfin Anquetil, qui a écrit l'*Esprit de la Ligue*, le meilleur de ses ouvrages, un *Précis d'histoire universelle* et une *Histoire de France* qui jouit encore d'une certaine popularité, quoiqu'elle laisse à désirer, autant sous le rapport du fond que sous celui de la forme.

Au XVIIIe siècle aussi appartient la gloire d'avoir donné naissance à l'éloquence politique, qui s'éleva d'un seul coup à l'apogée de sa splendeur, et brilla d'un éclat immortel avec Mirabeau, le *Démosthène français*, Maury, Cazalès, Barnave, Vergniaud et tant d'autres qu'emporta la tempête révolutionnaire. Certes, si jamais, dans le domaine des idées aussi bien que dans celui des faits, un siècle a accompli une immense tâche, c'est le siècle de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu et de Mirabeau.

Avec le XIXe siècle commence une ère nouvelle pour la littérature. La Révolution avait creusé un abîme entre les siècles précédents et celui-ci; deux hommes d'un très-grand talent, Chateaubriand et Joseph de Maistre, essayèrent de réconcilier le présent avec le passé. L'esprit de Voltaire, la sagesse de Montesquieu, la poésie de Rousseau avaient abouti à la logique froide et inexorable de Robespierre. Le vieux monde, qu'on venait de frapper à mort, mais qui s'agitait encore, trouva, chose inattendue, un logicien pour lutter d'éloquence froide, de convictions implacables, avec le conventionnel. Seulement, ses théories furent encore plus audacieuses et plus exemptes de pitié. C'était la résurrection des principes de l'inquisition, la défense des bûchers du moyen âge, la négation de tout progrès et de toute liberté. Très-peu d'esprits s'associèrent aux déductions implacables de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* et du *Pape*. Il en fut tout autrement de Chateaubriand. Après Robespierre et de Maistre, deux extrêmes qui se touchent, on applaudit aux sentiments de conciliation qui avaient inspiré le *Génie du christianisme*. Chateaubriand dit à la génération nouvelle ce que les âges écoulés avaient de beau, de grand; il célébra la loyauté des preux, chanta la splendide beauté des vieilles basiliques, peignit la poésie des fêtes de la religion chrétienne; à la vieille génération qui allait finir, il démontra la nécessité de la liberté de la presse et de la tribune. Avec ses *Martyrs*, il ouvrit une voie nouvelle à la littérature, en y introduisant un élément inconnu jusqu'alors : le sentiment chrétien; les antiques dieux de l'Olympe se virent chassés de leur dernier refuge, et c'est là peut-être ce qui nous a valu ces sublimes poésies de Lamartine et de Victor Hugo, auprès desquelles les plus belles odes de J.-B. Rousseau ne semblent qu'un jeu puéril de l'esprit.

Le temps n'était cependant guère favorable à la libre éclosion des œuvres intellectuelles : Napoléon, ennemi des *idéologues*, prétendait être le seul qui eût le droit de penser dans son vaste empire, et si quelques idées poétiques et généreuses se sont produites sous son règne, il faut les demander à ceux qui ont su s'affranchir du joug auquel il soumettait la pensée. Les bulletins de victoire constituèrent la littérature du premier Empire. Quant aux vers nuageux de Baour-Lormian et à la prose parfumée d'encens de M. de Fontanes, il y a longtemps qu'on les a fait descendre à leur véritable place. Mme de Staël et Chateaubriand sont les seuls qui aient su, à cette époque, imprimer à leurs œuvres un véritable cachet de grandeur et d'originalité. En même temps que Chateaubriand engageait la littérature dans une voie nouvelle, fondait le roman moderne avec *René*, avec les *Martyrs*, et l'école historique moderne avec le *Discours sur la chute de l'empire romain*, Mme de Staël nous initiait à la littérature allemande et posait les bases du romantisme. « Tant de formes diverses que notre littérature avait revêtues, pendant deux siècles du développement le plus riche et le plus actif, n'avaient pas épuisé, dit très-bien M. L. Joubert, l'ordre entier des sentiments et des idées de l'humanité. Il restait tout un côté de l'âme à exploiter pour l'éloquence et la poésie. Jusque-là, les impressions qui naissent des beautés de la nature, des richesses variées de la création, n'avaient occupé qu'une faible place dans notre littérature. Fénelon avait surtout étudié et senti les charmes de la campagne dans Homère; ses plus illustres contemporains avaient détourné des champs leurs regards fascinés par les grandeurs de la vie sociale et le luxe des cours. Les poëtes du XVIIIe siècle n'avaient fait, dans leurs bergeries, que la plus ridicule contrefaçon de la vie pastorale. La nature attendait donc des peintres. En outre, toutes ces nuances de sentiments, toutes ces idées délicates et fugitives, ingénieuses et fantastiques, qui naissent de la partie la plus brillante et la plus capricieuse de l'imagination, que la raison n'admet que par une sorte de tolérance, mais dans lesquelles on trouve tant de douceur à se bercer, à se perdre quelquefois, et qui ont pour nous un charme indéfinissable de mystère et de rêverie; tout cela était resté en dehors d'une poésie profonde et touchante sans doute dans nos grands maîtres du XVIIe siècle, mais toujours éminemment raisonnable, et, plus tard, ironique et froide au siècle suivant. » Ce sont ces cordes, jusque-là muettes, que les romantiques allaient faire vibrer.

L'état de décrépitude dans lequel étaient tombés le théâtre, la poésie, le roman, à la suite des pâles imitateurs de Racine et de Voltaire, rendait nécessaire une révolution aussi radicale, en littérature, que celle de 1789 l'avait été en politique. Le romantisme ne fut qu'une conséquence nécessaire des lois mystérieuses qui président au mouvement des idées, dans l'ordre purement littéraire aussi bien que dans l'ordre philosophique, historique et scientifique. Les grands événements d'une époque exercent une large et décisive influence sur tout ce qui rentre dans leur centre d'action; les faits se tiennent et ont des déductions inexorables. Aux révolutionnaires de la politique succédèrent les révolutionnaires des lettres; il était impossible que l'exemple des novateurs hardis, qui avaient renversé l'ancien ordre de choses, ne fût pas suivi de près ou de loin par d'autres novateurs, impatients de saper les bases vermoulues du vieil édifice classique : l'affranchissement devait se produire à tous les degrés dans les esprits, et voilà pourquoi les règles caduques d'Aristote et la poétique trop sévère de Boileau, qui casemataient le génie sous prétexte de le contenir et de le diriger, tombèrent du jour où une main puissante, celle de Victor Hugo, osa arborer le drapeau de la réforme. On renouvela tout, même la langue; mais ce ne fut pas sans de longs combats, et la vieille école, qui avait la vie dure, a conservé ses derniers représentants jusqu'à nos jours dans la personne de M. Viennet et de quelques autres adeptes profondément discrédités. Le théâtre était resté, pendant toute la période impériale, entre les mains de Jouy, d'Arnault, de Népomucène Lemercier, pour le genre tragique, et, pour la comédie, entre celles d'Etienne, de Laujon, d'Andrieux, de Picard. Les principes de ces derniers fidèles s'incarnèrent encore, en subissant quelques modifications, dans Casimir Delavigne, et parurent obtenir alors un regain de popularité; mais c'était le dernier éclat jeté par la vieille école. La rénovation littéraire était consommée par les audacieuses et heureuses tentatives de Lamartine et de Victor Hugo.

Lamartine fut révolutionnaire sans le savoir. Profondément antipathique, par la nature même de son esprit et par ses idées spiritualistes, à la versification sèche et fade qui avait régné jusqu'alors, il considéra la poésie comme un instrument propre à rendre les sentiments les plus intimes, les impressions les plus fugitives, et innova de tout point, rien qu'en suivant ses tendances naturelles. Ce fut bien autre chose encore avec Victor Hugo, esprit fougueux, exclusif, qui se posa, dès ses premières œuvres, en réformateur ardent. Les *Méditations*, bientôt suivies des *Harmonies*, puis de *Jocelyn*, représentent tout un côté du romantisme, la note sentimentale et vague, d'une grande suavité et d'une grande douceur, mais engendrant fatalement la monotonie; les *Orientales*, les *Feuilles d'automne*, les *Chants du crépuscule* montrent l'autre face, le culte du mot et de la forme, de la couleur et du rhythme. Des *Orientales* aux *Châtiments* et à la *Légende des siècles*, malgré la longueur de l'étape, c'est à peine si le poëte a faibli; son vers a toujours le même éclat, la même force; c'est toujours l'admirable instrument dont il sait jouer comme un virtuose, et avec lequel, à son gré, il vous émeut ou vous éblouit. A leur suite, mais avec une allure bien différente, vient se placer Alfred de Musset, le poëte de la fantaisie, l'écrivain aimé des jeunes gens et des femmes. Par une alliance bizarre, et qu'on ne trouve que chez lui, le chantre de *Namouna* et des *Nuits* réunit à un degré égal le scepticisme et la passion. Après ces trois maîtres, qui personnifient le grand mouvement lyrique de 1830, et symbolisent toute une génération à la fois rêveuse, enthousiaste et frivole, si nous voulons faire le compte des talents secondaires qui ont suivi leurs traces, la liste sera longue et curieuse; on y discernera bien des physionomies d'une originalité véritable : c'est Barbier, le poëte des *Iambes*, d'une facture si neuve et si vigoureuse; Barthélemy, le maître de la satire politique; Théophile Gautier, l'élégant fantaisiste, le *formiste* irréprochable des *Emaux et camées;* c'est Brizeux, le tendre et mélancolique auteur des *Ternaires* et de *Fleur d'or;* Laprade, qui a cherché ses inspirations tantôt dans le panthéisme, tantôt dans l'Evangile; Alfred de Vigny, religieux et chevaleresque; Sainte-Beuve, qui fut l'auteur des *Nuits d'août* et des *Consolations*, avant de devenir le critique du lundi. En nous rapprochant davantage de l'époque actuelle, nous ne trouverons que deux noms qui puissent être mis en face de la forte génération de 1830 : celui de M. Leconte de l'Isle, trop curieux d'archaïsmes grecs ou sanscrits pour jamais devenir populaire, et celui de Baudelaire, dont l'incontestable talent est perdu, pour la foule, à cause de l'étrangeté de la forme et de la bizarrerie des inspirations.

L'école romantique a été moins heureuse au théâtre; le nom qui y domine tous les autres est, comme dans la poésie lyrique, celui de Victor Hugo; mais les triomphes de l'auteur d'*Hernani* et de *Ruy-Blas*, quoique bruyants, sont loin d'être décisifs; ses drames, qui ne reposent tous que sur une antithèse exagérée, et dont l'intérêt se résume dans quelques situations violentes, attireront néanmoins toujours l'attention, grâce au relief des principales scènes, à la grandeur imposante de certaines conceptions, et surtout grâce à la solidité et à la couleur du style. Son émule, Alexandre Dumas, avec des qualités théâtrales bien plus évidentes, une souplesse et une facilité que personne n'a même égalées, une fécondité qui lui a permis d'aborder tous les sujets et tous les genres, n'a cependant pas créé d'œuvre définitive; il a éparpillé dans cinquante pièces défectueuses ce qui lui eût suffi, avec plus de travail, pour faire une douzaine de chefs-d'œuvre. Les plus grands succès, non-seulement sur les scènes parisiennes, mais dans l'Europe entière, ont été pour Scribe, dont les mannequins articulés, habillés en colonels et en chanoinesses, ont fait le tour du monde. Pendant quarante ans, la bourgeoisie trouva son idéal dans ces conceptions superficielles, où l'arrangement des scènes est tout, où l'observation n'entre qu'à dose infinitésimale, où l'orthographe même est négligée. L'école de Scribe, dont le meilleur élève fut Bayard, est morte aujourd'hui. La comédie contemporaine, réservée à un grand avenir, semble née d'un compromis entre la manière de Scribe et celle des romantiques; elle emprunte au premier son habileté d'arrangement, de mise en scène; aux seconds, l'intérêt poignant et l'étude des mœurs. Alexandre Dumas fils, le meilleur ouvrage de son père, et Emile Augier nous ont fait toucher du doigt quelques-unes des plaies de la société actuelle; Barrière a fait la satire des mœurs des classes moyennes; mais, là encore, c'est le plus médiocre, Victorien Sardou, qui a le mieux réussi. Tant il est vrai que la vulgarité est, chez nous, un élément presque indispensable du succès; le public n'aime que ce qui est fait à son image.

Le roman est la forme la plus populaire de notre littérature. Entre les mains des écrivains éminents qui ont adopté ce genre, il a, pour ainsi dire, absorbé tous les autres. Il est tantôt une idylle, tantôt un drame, une satire, une étude de mœurs; tantôt un traité de métaphysique ou de réforme sociale, et quelquefois même un sermon. De tous nos romanciers, celui qui a obtenu le plus de vogue, c'est Alexandre Dumas; il est le plus fécond et le plus amusant. Si vous voulez être distrait par une succession étourdissante et inattendue d'événements et de catastrophes, une variété inépuisable de physionomies et de costumes, c'est un de ses livres que vous prendrez; si vous préférez, au contraire, une étude patiente des caractères, de minutieuses investigations dans les replis du cœur humain, des émotions poignantes tirées, non pas de la multitude des faits et des personnages, mais du simple jeu des passions, c'est à l'auteur de la *Comédie humaine*, c'est à Balzac que s'adressera votre choix. Selon toute apparence, c'est lui que la postérité mettra au premier rang de nos romanciers.

Comme pure œuvre d'art, pas un de ses livres n'atteint cependant la perfection de *Notre-Dame de Paris*, cette merveilleuse résurrection du moyen âge; mais Victor Hugo, qui s'était déjà égaré dans l'horrible avec *Han d'Islande*, s'est, plus tard, encore perdu davantage. Après les *Misérables*, où d'admirables pages voilaient le vide du fond, nous avons eu les *Travailleurs de la mer* et l'*Homme qui rit*. « Sire, faites grand! » disait à Napoléon III son plus cher confident; il semble de même qu'une voix dise sans cesse à Victor Hugo : « Maître, faites énorme! » Et le maître ne fait plus que du gigantesque et du démesuré. Stendhal et Prosper Mérimée se sont tenus beaucoup plus près de Balzac dans des études d'une finesse de forme et d'une acuité d'observation étonnantes. George Sand s'est faite la réformatrice passionnée de nos mœurs sociales, et a mis le talent le plus souple au service des idées les plus diverses; ses livres ont toujours le même charme, soit qu'ils prêchent contre le mariage et pour l'émancipation de la femme, soit qu'ils racontent tout simplement d'attendrissantes paysanneries berrichonnes. S'il nous fallait caractériser ici, ne fût-ce que d'un mot, tous les élégants écrivains qui ont suivi la voie tracée par Victor Hugo, Balzac et George Sand, nous empiéterions beaucoup trop sur l'article ROMAN, dans lequel nous étudierons chacun d'eux. Nous nous contenterons de les nommer. Le roman-feuilleton a eu pour coryphées, indépendamment de Dumas, leur maître à tous, Eugène Sue, Elie Berthet, Ponson du Terrail, Em. Gonzalès; les études de mœurs intimes ont été cultivées plus spécialement par O. Feuillet, Al. Dumas fils, Murger, G. Flaubert, les frères de Goncourt, Hector Malot; le roman égrillard de Pigault-Lebrun a été continué par Paul de Kock, père et fils; MM. Erckmann-Chatrian se sont fait une spécialité du roman patriotique; M. Gagneur, du roman social; M. Rivière, du roman psychologique, à la manière d'Edgar Poë. Tous ont empreint de leur originalité propre le genre qu'ils ont adopté.

Le XIXe siècle occupera certainement dans l'avenir une belle place parmi les siècles littéraires; on lui tiendra compte de la somme énorme de talent dépensée, surtout en France, soit dans la poésie pure, soit dans le drame, soit dans le roman. Pourtant, son plus beau titre de gloire sera dans la renaissance des études historiques, il est impossible d'en douter, et c'est par là que nous terminerons. La philosophie nous offre des noms illustres : Royer-Collard, Joubert, Damiron, Cousin, Pierre Leroux, Saisset, Littré; le barreau et la tribune ont retenti des éloquentes paroles de Berryer et de Jules Favre; la critique s'enorgueillit des Villemain, des Saint-Marc Girardin, des Sainte-Beuve, des Th. Gautier; mais la supériorité de ce siècle est surtout manifeste dans les études historiques. Si nous avions à caractériser d'un mot nos quatre derniers siècles, nous dirions que le XVIe est le siècle poétique; le XVIIe, le siècle classique; le XVIIIe, le siècle philosophique, et le XIXe, le siècle historique. Augustin Thierry, Guizot, Thiers, Mignet, Michelet, Lanfrey, ont fait de l'histoire non-seulement une science philosophique et politique, mais le genre littéraire par excellence.

Français italianisé, et autrement déguisé, principalement par les courtisans de ce temps (LE), titre de deux dialogues, par Henri Estienne. Ce pamphlet, volumineux comme tous ceux de cette époque, et qui ne comprend pas moins de 623 pages in-8°, parut en 1578. C'est une satire à la fois politique et littéraire. La cour, la France entière était alors envahie par l'influence italienne. Nos armées, qui, durant le XVIe siècle, passèrent si souvent les Alpes, avaient rapporté de leurs longs voyages les mœurs et la langue d'un peuple élégant et corrompu. Bientôt, avec Catherine de Médicis et les innombrables favoris qu'elle amena à sa suite, ces mœurs et ce langage s'établirent à la cour des Valois et régnèrent au Louvre. On vit des vices nouveaux se répandre peu à peu et devenir à la mode; on vit des crimes nouveaux, qui n'avaient rien de français, l'empoisonnement, le guet-apens, le duel à tout propos. Les vrais Français protestèrent de toute leur vigueur contre ces funestes nouveautés : Hotman, qui, dans sa *Gaule franke*, accuse de tous les maux du siècle les *Français-Italiens;* Etienne Pasquier qui, dans ses *Recherches*, s'indigne de voir sans cesse « le Romain vous faire passer la paille devant les yeux; » d'Aubigné, Régnier, enfin le ban et l'arrière-ban du patriotisme et de l'esprit gaulois. Henri Estienne lança contre ces raffinés ses volumineux dialogues. Il met deux personnages en présence : Philausone, le courtisan à la mode, qui jargonne dans le beau langage de la cour, fait force salutations et force grimaces; Philocelte, l'homme simple et sincère, qui parle le vieux français et préfère le naturel aux élégances transalpines. « Bonjour, monsieur Philausone, commence-t-il; je suis fort joyeux de cette rencontre. — Bonjour à Votre Seigneurie, répond Philausone, ravi de montrer ses avantages. Puisqu'elle s'*allègre* tant de m'avoir rencontré, je jouirai d'une allégresse réciproque de m'être *imbattu* en ce lieu; mais il plaira à Votre Seigneurie *piller* patience si je lui dis qu'elle a usé en mon endroit d'une façon de parler qui n'a point bon *garbe* (bonne grâce). » Puis arrivent *à la file* les mots les plus étranges : une rue est une *strade;* on ne dit plus un dîner, mais un *past*, ni se promener, mais *sparager*. Philocelte se fâche contre ce *gaste françois*. « Pourtant, lui répond celui-ci, c'est le langage à la mode, et celui qui

agrée le plus à Sa Majesté. — Le roi, peut bien donner le droit de bourgeoisie aux hommes, mais il ne saurait le donner aux mots. » A chaque parole de son interlocuteur : la surprise du Gaulois redouble; la prononciation elle-même est défigurée : *foi* et *loi* sont devenus *fé* et *lé*, et chose doit se dire *chouse*. Philocelte prend chaudement la défense de sa langue. On convient d'aller s'en remettre au jugement d'un ami commun, Philalèthe. Chemin faisant, on discute avec chaleur, et Philocelte, élargissant le débat, consent à recevoir dans le français les termes de *bouffon*, *poltronnerie*, *forfanterie*, *intrigant*, *baladin*, *spadassin*, *sicaire;* la chose est italienne, il est juste que le mot le soit aussi; et notre satirique passe alors en revue toutes les ridicules manies des courtisans, et les bizarreries de leurs costumes : la fraise à triple rang pour les hommes; le rouge et les paniers pour les femmes. Cependant l'heure s'avance, et l'on remet au lendemain la visite à Philalèthe. Le lendemain (deuxième dialogue), Philocelte et Philausone se dirigent vers la maison de Philalèthe; la discussion recommence et s'égare en mille digressions. On arrive enfin chez le juge impartial, qui prononce en faveur de la langue française, contre l'italienne, et déclare que les gens de cour s'arrogent faussement le droit de réformer le vieux parler national. C'est aux savants qu'il appartient de le conserver et de l'enrichir. Tel est le plan de ce pamphlet érudit. Henri Estienne s'y montre peut-être un peu sévère pour les nouvelles acquisitions de la langue française. Bien des mots qu'il condamnait ont subsisté, parce qu'ils étaient nécessaires ou commodes : *secrétaire d'Etat*, *négociateur*, *fantassin*, *escadron*, *drapeau*, sont du meilleur français, aujourd'hui qu'ils ont perdu ce que Balzac appelle « l'amertume de la nouveauté. » Toute notre langue militaire nous vient d'Italie, d'où nos armées l'ont rapportée avec leurs gloires ou leurs revers. Mais si les conclusions d'Estienne sont trop rigoureuses, son livre ne fut pas moins une œuvre utile; il signala un abus dangereux; il réagit contre une tendance générale et funeste. Le savant imprimeur arrachait aux courtisans qui parlaient cet étrange baragouin le sceptre du beau langage et du bon goût, comme le poëte comique, un siècle plus tard, l'arrachera aux précieux et aux précieuses.

Français illustres (ELOGES DES), ouvrage de Scévole de Sainte-Marthe, publié en 1598, et écrit en latin. Il est consacré aux hommes qui se sont illustrés en France par leurs doctrines, depuis la Renaissance. L'ordre suivi est purement chronologique. Dans cette œuvre de piété nationale, on voit en quelque sorte renaître l'élite intellectuelle d'un grand siècle et d'une grande époque. Jamais notre histoire n'avait produit en si grand nombre des physionomies aussi originales, des figures aussi saillantes. En rassemblant les traits principaux qu'offrent les *Eloges* de Sainte-Marthe, on voit se succéder tour à tour le politique Commines; Budé, l'élégant érudit; le cicéronien Longueil; Guillaume et Martin du Bellay, qui associèrent la gloire des lettres à celle des armes; Fernel, médecin et naturaliste marquant, humaniste pur et délicat; le chancelier de France Olivier, magistrat stoïque; son successeur L'Hôpital, cet homme exemplaire; le cardinal de Lorraine, ambitieux, actif et disert; Montaigne, réuni dans le même éloge à La Boëtie; l'infortuné Ramus, philosophe éminent; le savant Turnèbe; Amyot, le traducteur inimitable; d'Ossat, l'écrivain diplomate, dont les lettres sont les chefs-d'œuvre du genre; Muret, l'érudit orateur; Henri de Mesme, homme d'Etat consommé et savant helléniste; Lambin, qui élaborait ses *Commentaires sur les anciens* avec tant de lenteur, que le verbe *lambiner* est venu de lui; les deux Montluc, l'un négociateur heureux et prédicateur estimé, l'autre guerrier intraitable et auteur de mémoires renommés; La Noue, brave capitaine et écrivain patriote; Bodin, l'ancêtre de Montesquieu; Pierre Pithou, le défenseur des libertés gallicanes; Pibrac, alors égalé à Démosthène et à Horace; Henri Estienne et Pasquier, qu'il suffit de nommer; les poëtes Baïf, Joachim du Bellay, Ronsard, du Bartas, Rémy Belleau, Passerat, Desportes, Pontus de Thiard, poëtes trop vantés en leur temps et trop dépréciés depuis; quelques femmes remarquables, qui cultivèrent avec succès la poésie : Marguerite de Navarre, la sœur de François I^er^ et l'aïeule de Henri IV; la femme et les filles de Jean de Morel, poëte lui-même; les dames des Roches, « ces deux perles du Poitou; » des figures plus sévères, les jurisconsultes Alciat, Douaren, François de Connan, Airault, Baudouin, du Ferrier, Bertrand d'Argentré, les Hotman, les Montholon, les Cujas, les Du Moulin; Pierre de Mondoré, et tout un groupe d'hommes éminents, appartenant surtout à la science et à la magistrature.

Plus d'une omission serait à signaler dans cette galerie du XVI^e^ siècle. Sans parler des étrangers illustres, l'auteur a oublié : Achille de Harlay, Auguste de Thou, Vauquelin de La Fresnaye, Bonaventure des Périers, Brantôme, Calvin, Charron, Du Perron, Du Vair, la seconde Marguerite, et quelques poëtes qui méritaient une mention. C'est encore un grief à produire contre Sainte-Marthe que le choix du latin, quand la langue vulgaire allait prendre possession du domaine des lettres. Son livre n'en obtint pas moins un solide et durable succès. « Dans cette production de Sainte-Marthe, dit M. Léon Feugère, on sent circuler, pour ainsi dire, la séve de la littérature renaissante et le souffle d'une généreuse émulation. Ce qui lui prête son plus grand charme, c'est cet amour des lettres qui y respire, et qui est une des marques distinctives de l'époque. On voit l'ardeur communicative de tous ceux qui les cultivaient, et, sauf quelques violences passagères, les relations cordiales qui les unissaient entre eux, les secours et les conseils qu'ils se plaisaient sans cesse à échanger. De toutes parts aussi le travail de la société, qui se renouvelle sous l'influence de ce concert empressé d'efforts, éclate dans les *Eloges*. Comme les *Mémoires* que de Thou a laissés, ils témoignent des sympathies et des respects qui entouraient les savants dépositaires de l'avenir. Il y a enfin, et surtout pour nos temps de froideur et de mollesse, comme une vertu vivifiante dans cette lecture, où ne s'offrent que de louables passions et de nobles exemples. »

Français (HISTOIRE DES), par de Sismondi (31 vol. in-8°). C'est un ouvrage d'une immense érudition, où l'on peut puiser une riche et solide instruction, plutôt toutefois en ce qui regarde les événements et la formation progessive de la nation que par rapport à la biographie des souverains et à la critique des institutions politiques, du gouvernement et du développement intellectuel des idées de chaque siècle.

On a dit que cette histoire deviendrait difficilement un livre populaire chez nous, parce que l'auteur ne se gêne pas pour nous dire nos vérités, et que, nous autres Français, nous voulons, avant tout, être flattés, ou dans nos passions, ou dans nos préjugés, mais surtout dans le portrait que l'historien fait de notre caractère national. Ajoutons que la longueur même de l'ouvrage le rend inaccessible au plus grand nombre des lecteurs; enfin, que le style de Sismondi manque généralement de ce charme et de cette vivacité qui entraînent. Assurément, l'*Histoire des Français* est un vaste monument, dont nul n'oserait contester la valeur; mais il faut reconnaître aussi que l'auteur n'a pas traité toutes les époques de l'histoire avec une égale impartialité. On voit bien, par exemple, que Sismondi est protestant, lorsqu'il décrit les guerres de religion en France; il ne manque pas de relater les mauvaises actions commises par le parti catholique, en voilant un peu celles qui ont déshonoré le parti huguenot. Sans doute, en ces circonstances, il ne cesse pas de s'appuyer sur des témoignages sérieux, et c'est dans les commentaires, plutôt que dans l'exposition même des faits, que la partialité de l'historien devient visible.

M. Mignet, dans les lignes suivantes, nous semble trop indulgent pour Sismondi : « L'étude approfondie des documents originaux, un travail aussi opiniâtre qu'intelligent, ont permis à M. de Sismondi de présenter cette histoire d'une manière plus complète et plus vraie qu'on ne l'avait fait avant lui. Bien mieux que ses devanciers, il a saisi et traité la plupart des grands problèmes qui se rattachent aux invasions et à la coexistence de plusieurs peuples sur le même sol, à la féodalité et à la formation des diverses classes dans le même Etat, enfin au triomphe progressif du pouvoir monarchique, et, par lui, à la réunion lente du territoire, à la composition mixte de la nation, à la concentration graduelle du gouvernement. Plusieurs de ces problèmes lui ont suggéré des solutions satisfaisantes, admises en totalité ou en partie après lui, et l'on peut dire que, parmi les aperçus modernes de la science historique, il en est beaucoup qui lui appartiennent. »

Après avoir fait ressortir les mérites originaux de l'auteur de cette histoire de France, M. Mignet passe à l'examen des défauts qu'il n'a pas évités : « On regrette qu'à ces mérites éminents M. de Sismondi n'en ait pas joint d'autres, qui auraient donné à son ouvrage quelque chose de plus exact encore et surtout de plus achevé. On voudrait y trouver plus d'art dans la composition, de mouvement dans les récits, de couleur dans les peintures, d'élégance dans le langage. On souhaiterait qu'au-dessus de tant de judicieuses explications de détail il eût exposé les grandes lois de l'ensemble, et qu'il eût jugé les mœurs des temps et les actions des hommes, non d'après une règle morale absolue et inflexible, mais en tenant compte d'idées que nous n'avons plus, de besoins qui ne sont plus les nôtres... Malgré ces imperfections, l'*Histoire des Français* est un vaste monument élevé à l'honneur et pour l'instruction de notre pays, par un homme qui l'a aimé, tout en étant sévère envers lui; homme d'un savoir immense, d'un jugement ferme, d'un talent grave, d'une honnêteté scrupuleuse, qui, appartenant à deux époques distinctes, a marqué la transition entre l'école du XVIII^e^ siècle, dont il a suivi les principes généreux sans en avoir la légèreté railleuse, et celle de nos jours, dont il a possédé la science sans en avoir toute la liberté d'esprit. »

L'*Histoire des Français* a paru de 1821 à 1842. Sismondi a publié en 1839 un abrégé de ce volumineux ouvrage sous le titre de : *Précis de l'histoire des Français* (Paris, 2 vol. in-8°). M. Amédée Renée en a rédigé un troisième volume.

Français des divers états aux cinq derniers siècles (HISTOIRE DES), par Monteil (Paris, 1828 et suiv., 10 vol.; 3^e^ édit., 1848). Ainsi que l'annonce le titre de l'ouvrage, l'auteur s'est proposé d'écrire, non l'histoire d'une classe, mais celle des divers états qui entrent dans l'organisme social. Il a donc fait le tableau des mœurs et des pratiques de la vie commune dans les différentes classes de la société. On ne trouvera dans cet ouvrage que peu de renseignements sur les faits, sur l'histoire proprement dite; le but de l'auteur est tout autre : il s'applique à retracer les progrès des arts, le cours des opinions, le mouvement des esprits, les coutumes et les mœurs, l'état des personnes, les différences de professions, le système des lois et des pouvoirs, l'influence des institutions politiques. L'auteur caractérise ainsi les temps qu'il analyse : « Le XIV^e^ siècle a été le siècle de la féodalité; le XV^e^, le siècle de l'indépendance; le XVI^e^, le siècle de la théologie; le XVII^e^, le siècle des arts; le XVIII^e^, le siècle des réformes. Les siècles antérieurs ont été, comme le XIV^e^, des siècles féodaux; ils ont été enchaînés, tous stationnaires, tous les mêmes. » Disons que ces dénominations trop absolues ne sont pas à l'abri de certaines objections.

Le livre de Monteil, conçu d'après un système historique tout nouveau, seul de son genre et de son esprit, est l'opposé de ce que l'auteur appelle l'*histoire-bataille*. La forme, appropriée au génie, à la physionomie du temps, varie à chaque siècle. Tantôt c'est un religieux qui écrit des épîtres à un de ses frères, et qui l'instruit des affaires de l'époque; tantôt c'est une assemblée de bourgeois de la ville de Troyes, où le valet, le médecin, l'avocat, prennent à tour de rôle la parole et se renseignent mutuellement sur leur condition. Cette variété de cadres, dans lesquels entrent tant de matières différentes, rompt l'unité de composition. L'aspect particulier des choses, vues de plus près, dérobe au regard la vie générale de la nation, l'ensemble et le lien des phases de son existence, ses rapports avec les autres peuples.

Monteil a commis des erreurs de détail, mais légères. Ne possédant pas des connaissances approfondies sur tant de sujets, il n'a pu éviter ces inadvertances. On les lui pardonne, parce que son érudition est réelle, sa raison profonde. C'est le lecteur même qui se forme son opinion. L'historien ne fait qu'exposer et décrire; il ne loue point; il ne blâme point. Son mérite le plus saillant, mérite qui n'est pas vulgaire, c'est la perfection du style. A la vérité, l'auteur a plusieurs styles; il semble en changer à chaque siècle, restant toujours simple et naturel. Il n'affecte pas plus les mots archaïques que le ton guindé et pédantesque des érudits orgueilleux de montrer leur rare savoir.

M. Jules Janin, dans sa notice sur Alexis Monteil, juge ainsi l'*Histoire des Francais des divers états* : « C'est, à proprement dire, le recueil des monuments des petits et des grands métiers de l'ancienne France, et pendant que le P. Montfaucon, dans ses quatorze volumes in-folio, s'attache surtout aux témoignages solennels de la grande histoire, où les rois, les princes et les capitaines illustres sont appelés à jouer le rôle principal, l'historien des divers états s'attache aux débris plus humbles que laissent après eux, en passant sur cette terre vouée aux disputes, la bourgeoisie et le peuple de France... Tout compte ici; pas un feuillet qui n'apporte sa découverte, et pas une ligne qui ne soit une révélation; tout sert ici, même un parchemin roussi, un grain de sable, un fragment, un écho. Dans cette laborieuse reconstruction des temps d'autrefois, il n'y a pas une loi abolie, pas un usage oublié, pas un métier renversé, pas un droit périmé, pas un feuillet où la main d'un artisan ait tracé quelques lignes au hasard qui ne devienne à la longue une précieuse trouvaille. »

Français depuis les temps des Gaulois jusqu'en 1830 (HISTOIRE DES), 4 volumes publiés en 1838, par M. Théophile Lavallée. C'est l'histoire de la nation française, c'est-à-dire des peuples qui habitent le pays compris entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'océan Atlantique, pays autrefois appelé la Gaule, et dont la plus grande partie se nomme aujourd'hui la France. La nation française ayant été formée par des races diverses et à la suite de nombreuses révolutions, son histoire, d'après l'auteur, doit se partager en deux grandes pages : l'histoire des origines, ou de la Gaule; l'histoire de la nationalité, ou de la France. Ce sont ces deux grandes pages qu'il a expliquées en quatre volumes, en se guidant d'après ce mot de Napoléon I^er^ : « Notre histoire doit être écrite en quatre ou cinq volumes ou en cent. »

Le but de M. Th. Lavallée a été de combler une lacune regrettable dans notre enseignement, plutôt que de faire un livre; c'est l'utilité de tous, plus que sa propre gloire, qu'il a cherchée. Les compilations infidèles ou ridicules des vieux historiens, comme les œuvres d'Anquetil, tel était le fonds sur lequel vivait l'enseignement historique, et ainsi se propageaient indéfiniment, même parmi les gens éclairés, même dans les livres sérieux, même à la tribune nationale, les erreurs et les préjugés les plus fâcheux, qui influaient d'une manière déplorable sur l'éducation politique du pays. M. Lavallée a voulu chasser à jamais des esprits ce tissu de faussetés et de niaiseries qu'on a pris si longtemps pour notre histoire; il a voulu vulgariser la science moderne, la mettre à la portée de tous, montrer le passé de la France sous son véritable jour, et rendre ainsi populaire la foi en ses destinées. « Mon ambition, dit-il, a été de jeter dans le peuple, dans les colléges, dans les écoles militaires, partout où on lit, un livre consciencieux, écrit sous l'inspiration de l'amour de la religion, de la liberté et du pays. » Cette ambition était légitime et n'a pas été déçue. M. Lavallée n'a point considéré l'histoire comme une série d'incidents et une suite de noms et de dates, mais comme la science philosophique par excellence, et comme la justification des destinées de l'humanité. Il ne s'est pas borné à l'histoire matérielle des événements extérieurs, il a tracé aussi l'histoire intellectuelle, celle des sciences et des arts, et surtout l'histoire morale, celle de la philosophie, de la religion, du cœur humain. En un mot, l'histoire a été pour lui, non point un curieux spectacle, mais une instruction de la plus haute solennité.

L'unité morale de ce travail est l'histoire du christianisme, par lequel l'auteur cherche à expliquer les destinées de la France; l'unité matérielle, l'histoire de la nationalité française poursuivie à travers toutes les révolutions avec tant de persévérance. Il a considéré la France comme exerçant à toutes les époques la magistrature morale de l'Europe, comme ayant la mission du progrès, comme placée toujours en tête des autres nations pour leur tracer le chemin de l'avenir.

Le style est sobre et net, les documents sont exacts, choisis avec discernement et disposés avec habileté. Le seul reproche qu'on puisse adresser à M. Théophile Lavallée, c'est de s'être laissé emporter par l'amour de son sujet, et de n'avoir rien négligé dans la crainte de faire des omissions. Qu'en résulte-t-il? Un grand défaut pour une œuvre de cette importance : les grands événements se trouvent noyés dans un déluge de faits secondaires, et l'intérêt y perd beaucoup au point de vue dramatique.

Français de la décadence (LES), par Henri Rochefort (1868). M. Albert Wolff, dans ses *Mémoires du boulevard*, dit : « On y voit la honte et la gloire, le travail et la paresse, les Parisiens et les étrangers, les grands financiers et les petits filous, les hommes d'esprit et les idiots, les sublimes et les grotesques, et sur la chaussée passent les honnêtes femmes et les autres. » Tel est à peu près le spectacle singulier et le monde mêlé que Rochefort a fait successivement défiler sous nos yeux avec sa lanterne magique. En l'éclairant, il reste sérieux, mais avec bonne grâce, avec finesse, avec toutes sortes de saillies pétulantes et de boutades humoristiques. C'est un satirique sans fiel, du reste; il n'en veut pas à ceux qui lui prêtent à rire, et il assure que, s'il était membre du jury, il acquitterait tout le monde, « même les avocats. » Tel est le ton général de ce livre, où tout a son prix, à commencer par le titre et à continuer par cette plaisante dédicace : « Je dédie ce livre à la commission de colportage, qui, en refusant souvent l'estampille à mes articles, a fait plus que moi pour leur succès. » On sent chez l'auteur une nature fine et ferme, aussi éloignée des faux enthousiasmes que des viles complaisances. Il possède une ample provision de scepticisme, qui ne laisse pas d'atteindre parfois les puissances les mieux établies en *frisant la politique*, comme il le dit plaisamment lui-même. Voilà ce qui l'élève au-dessus de la catégorie vulgaire des diseurs de riens. On peut remarquer dans ce livre une certaine subtilité, un peu d'affectation, un tour légèrement paradoxal et un art de transition aussi bizarre qu'imprévu. Dans la même page, il nous entretient de Soulouque et des décorations étrangères, d'un député et du mulet Rigolot, de la bataille de Waterloo et de la dernière représentation dramatique. Il vous dira à propos de la franc-maçonnerie et de sa loi d'assistance mutuelle : « Il est probable que M... n'est pas franc-maçon, car, à la dernière séance de l'Académie, personne, en le voyant se noyer dans son discours, n'a eu l'idée de lui tendre la perche. » Il vous dira, à propos de je ne sais quel ordre exotique décerné à un personnage de cour : « On a beau être chambellan, c'est-à-dire résigné à toutes les humiliations..... » Au fond, sous ce tissu léger, tout parsemé d'arabesques bizarres, c'est le moraliste qui se décèle, un moraliste qui passe la plus amusante revue de tout ce qu'il y a de vices, de ridicules, de contradictions, de modes étranges, d'usages baroques à notre époque. Rien ne lui échappe, ni la manie de fonder des prix ou d'instituer des banquets annuels à propos de tout, ni la passion d'élever des statues dans les moindres bourgades, ni l'engouement des bons bourgeois qui vont s'entasser sur un champ de course pour jouer aux gentlemen, ni la corruption d'une jeunesse pseudo-élégante, formée par « des gentilshommes de carton; » ni les drames à grand renfort de poison et d'épées. « Si on enlève, dit-il, aux auteurs les recors, le bourreau et les coups de canon, que leur

restera-t-il? On sera donc forcé d'avoir du talent pour faire des pièces? Il faut avouer que ce serait bien dur! » Il est vrai que l'auteur des *Français de la décadence* éclabousse de son irrévérence bien autre chose; qu'il rit, par exemple, fort cavalièrement au nez des hommes providentiels : « Il me semble que depuis quelque temps on abuse singulièrement de la mission providentielle. Il devient impossible de faire à un homme d'Etat une observation sur la manière dont il tient le gouvernail, sans qu'il réponde immédiatement que ce n'est pas son affaire, qu'il a une mission providentielle. Je crois qu'il est temps de s'arrêter sur cette pente glissante, sans quoi nous sommes exposés à tout. Que demain on essaye de faire comprendre à Mlle Gredinette qu'elle mène une conduite atroce, et qu'elle dévalise audacieusement les jeunes gens de bonne maison qui la déshonorent de leur confiance : « Moi, répliquera-t-elle, je » ne dévalise personne; j'ai une mission pro» videntielle. Ces jeunes gens riches n'arri» vent à rien. En les plongeant dans la plus » profonde misère, je leur donne l'idée du tra» vail. D'ailleurs, quand la Providence parle, » je suis bien forcée d'obéir. » Que les hommes providentiels s'en tirent comme ils pourront. L'originalité du livre consiste dans ce mélange de gaieté et de piquante audace, d'imagination humoristique et de bon sens raffiné; l'auteur offre de plus ce trait caractéristique que rien ne lui est étranger, et que son ironie se promène à travers toutes les régions sous prétexte de raconter jour par jour, scène par scène, la comédie du temps, en se promenant partout dans Paris, la lanterne de Diogène à la main.

Français (LE). Divers journaux ont été publiés sous ce titre :

Le *Français* ou *Guerre aux abus* (in-8o, (1790);

Le *Français à Madrid*, ou *Correspondance du comte de *** sur la situation politique actuelle de l'Espagne, etc.* (1870, 2 nos in-8);

Le *Bon Français*, avec cette épigraphe : *Dieu et le roi* (1816-1818, 542 nos in-fol.);

Le *Français, Dieu, la France et le roi, la loi, l'honneur et les dames, etc.* (1829);

Le *Français politique et littéraire* (1831, in-fol.);

Le *Bon Français* (1833), politique, hebdomadaire;

Un autre *Bon Français*, en 1836;

Le *Vrai Français*, journal mensuel, politique, philosophique et littéraire (1830-1831, 9 nos);

Le *Français*, politique, quotidien, organe du catholicisme libéral, dont la publication a commencé en 1869.

Ce dernier journal, dont les débuts furent assez pâles, a acquis une certaine vogue depuis la réunion de l'Assemblée nationale, dont il soutient les aspirations rétrogrades. Il représente, en religion, les idées de M. Dupanloup; en politique, celles de M. de Ravinel.

FRANÇAIS (CAP-). V. CAP-HAÏTIEN.

FRANÇAIS (Antoine), plus connu sous le nom de **Français de Nantes**, homme politique et publiciste, né à Beaurepaire (Isère), mort à Paris en 1836. Le père de Français était notaire et signait *François*. Avant 1789, Antoine était avocat et directeur des douanes à Nantes, poste brillant qu'il occupait avec un certain éclat. La Révolution le surprit; mais il consentit à perdre sa place, prévoyant qu'il jouerait, dans le drame politique qui commençait, un rôle plus grand et plus applaudi. Les philosophes du XVIIIe siècle avaient préparé son esprit à cet immense revirement; il fut à Nantes un des patriotes les plus exaltés, et son éloquence le mit à la tête de la *Société des amis de la Constitution*, fondée dans cette ville. Il était déjà membre de la municipalité de Nantes, quand les électeurs de la Loire-Inférieure le nommèrent député à l'Assemblée législative. On connaît ses fameuses harangues qui lui firent, dès l'abord, une réputation dans cette réunion, où les orateurs ne manquaient pas. Les honneurs arrivèrent en foule; il fut nommé membre du comité de l'agriculture et du commerce et de la commission extraordinaire des Douze, chargée d'une enquête à propos des troubles. Français en profita pour se livrer à toute la fougue de son éloquence. Il proposait de déporter les prêtres non assermentés, et d'autres mesures aussi violentes; le pape, comme on le pense, ne fut pas épargné. On accueillit par de frénétiques applaudissements ces paroles assez singulières : « Ce prince, *burlesquement* menaçant, cherche à prendre l'attitude du *Jupiter tonnant* de Phidias; mais ses traits impuissants viennent s'émousser contre le bouclier de la liberté placé sur le sommet des Alpes. » Cette emphase régnait dans tout le pamphlet. Que dire de ce déchaînement? « Depuis que le fanatisme a étendu sur les campagnes des crêpes ensanglantés, j'ai vu les morts sans sépulture; j'ai vu les liens les plus sacrés rompus, les flambeaux de l'hyménée ne jeter qu'une lueur pâle et sombre... J'ai vu le squelette hideux de la superstition s'asseoir jusque dans la couche nuptiale, se placer entre la nature et les époux, arrêter le plus impétueux des penchants. » Vous reconnaissez là une charge à fond contre le clergé. Ces magnifiques périodes eurent un succès incroyable. L'orateur fut interrompu plus de trente fois, son discours fut imprimé aux frais de l'État et répandu avec profusion dans le public. Un peu plus tard, répondant aux sinistres pressentiments du ministre Roland, et lui reprochant ses atermoiements : « Eh! quel est celui des Français qui pourrait se livrer à un lâche abattement, lorsqu'il considère que les despotes ne pouvaient faire en plusieurs années cette levée de 100,000 hommes que le cri seul de la liberté a faite en un jour; lorsque nous avons tant de peine à retenir cette bouillante ardeur, qui semble entraîner la France libre sur l'Europe esclave ou ennemie; lorsque dix millions de bras n'attendent plus que le premier coup de canon pour aller vers les peuples qui les appellent et préparer l'affranchissement du genre humain? Et nous aussi, nous avons eu à gémir en parcourant l'histoire des troubles que cette effervescence a fait naître; mais lorsque, après avoir payé à l'humanité ce tribut de sensibilité, nous avons considéré de sang-froid les causes de ces troubles, nous n'y avons trouvé aucun caractère qui puisse présager des périls pour la liberté. Nous avons entendu, à la vérité, une poignée d'esclaves décorés crier : *A la noblesse!* d'autres, armés de poignards, crier : *A la monarchie!* d'autres, couverts d'habits lugubres, crier : *A la religion!* et quelques-uns : *A la République!* mais, au milieu de tous ces cris, nous avons entendu une voix toute-puissante qui les couvrait tous; cette voix retentissait de tous les points de l'empire; c'était celle de la nation; elle disait : *Périssent toutes les factions!* Nous voulons *la constitution et la loi.* » De justes applaudissements accueillirent ces accents véritablement patriotiques, et la popularité de Français s'accrut de jour en jour, au point qu'il fut nommé président de l'Assemblée.

Il occupait ce poste honorable, mais difficile et périlleux, quand eut lieu l'orageuse séance du 20 décembre. Effrayé peut-être de la marche que prenait la Révolution, il s'effaça complètement, et alla dans l'Isère « bêcher tranquillement son jardin. » La Convention ne l'avait pas réélu; et la réaction, prenant avec raison pour un blâme tacite ce silence gardé par l'orateur, commença contre lui un système de persécutions, jusqu'à ce que le 13 vendémiaire vînt lui rendre son titre d'administrateur du département de l'Isère (octobre 1795). Mais ce ne fut que le 18 fructidor an V (septembre 1797) qu'il fut reporté à la représentation nationale. L'an VII, le département de l'Isère l'envoya au conseil des Cinq-Cents, où il se distingua. Ce fut lui qui rédigea la proclamation adressée au peuple français (même année), pour le pousser à la défense des frontières menacées de toutes parts. Cinq jours après, il lisait une diatribe virulente contre les royalises du Midi, qui égorgeaient les patriotes, et appelait à la défense du pays les citoyens grenoblois. On se souvient aussi de ses discours sur la liberté de la presse, sur les services que l'imprimerie avait rendus à l'humanité. Il fit partie de la commission des Onze, chargée d'un rapport sur les moyens que l'Assemblée devait prendre pour assurer les résultats de la Révolution : « Plus de régime arbitraire, s'écriait-il, plus de tyrannie...; la liberté, la constitution, voilà notre devoir à tous. » Bientôt il eut à lutter contre le 18 brumaire; mais le gouvernement consulaire parvint à triompher de sa répugnance pour la constitution de l'an VIII, et lui fit accepter une place de préfet dans la Charente-Inférieure. En l'an XII, le même gouvernement le mit à la tête de l'administration des droits réunis, emploi qu'il conserva pendant toute la durée de l'Empire. Il se laissa parfaitement faire comte, grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la Réunion, en dépit de ses anciennes professions de foi. Il eut des bureaux et un nombre considérable d'employés, qu'il traitait avec une douceur et une indulgence incroyables. C'étaient pour la plupart des gens de lettres qui avaient essayé de parvenir. Français se plaisait dans ce milieu turbulent. Napoléon, qui avait l'œil sur lui, témoignait quelque mécontentement de ce club littéraire : « C'est un véritable nid d'aiglons, disait-il, que cette maison de Sainte-Avoye! » Et pourtant, la politique était peut-être la moindre de leurs occupations, témoin ce fait. Un jeune diplomate avait la coupable habitude de ne jamais arriver à son poste à l'heure indiquée, et, le chef de bureau s'étant plaint, Français se décida à faire à l'incriminé les observations de rigueur. Le jeune homme avoua qu'il s'arrêtait toujours, malgré lui, sur le boulevard du Temple, devant un polichinelle : « Bah! lui dit Français avec une surprise tout à fait naïve, et comment se fait-il donc que je ne vous y aie jamais rencontré? »

Il perdit sous la Restauration sa direction des droits réunis, mais fut, en revanche, nommé conseiller d'Etat. Il fut maintenu lors du retour de l'île d'Elbe. Après 1815, il retourna à sa bêche. Les électeurs de l'Isère l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés (1818). Inutile d'ajouter qu'il était de la gauche. Dans une discussion du budget, il prit la parole à l'occasion des contributions indirectes, et sema de tant de fleurs le domaine de l'impôt, naturellement peu poétique, qu'on aurait pu l'appeler l'*Anacréon de la fiscalité*. Son rôle politique était fini; il se retira dans sa propriété de Seine-et-Marne, où il écrivit des ouvrages pleins de finesse et d'esprit, qui eurent beaucoup de succès. Nommé pair de France par Louis-Philippe en 1831, il fut emporté cinq ans après par une attaque de paralysie.

On doit à Français de Nantes : *Projet d'une adresse de l'Assemblée nationale au roi* (in-8o), relatif aux mesures à prendre contre les émigrés; *Rapport et projet de décret concernant le jais brut et le jais travaillé* (1792); *Almanach des républicains, pour la troisième année de la République* (Grenoble, an III, in-12); *Coup d'œil rapide sur les mœurs, les lois, les contributions, les secours publics, les sociétés politiques, les cultes, le théâtre, etc., et sur tous les moyens propres à affermir la constitution de l'an III* (Grenoble, an VI, in-12); le *Manuscrit de feu M. Jérôme, contenant son œuvre inédite, une notice biographique sur sa personne, un fac-simile de son écriture et le portrait de cet illustre contemporain* (Paris, 1825, in-8o); *Recueil de fadaises, composé sur la montagne, à l'usage des habitants de la plaine, par M. Jérôme, en son vivant littérateur distingué et consommateur accrédité dans le faubourg Saint-Marceau* (Paris, 1826, 2 vol. in-8o); *Voyage dans la vallée des originaux* (Paris, 1828, 3 vol. in-12), sous le pseudonyme de *feu M. du Coudrier; Tableau de la vie rurale* ou l'*Agriculture enseignée d'une manière dramatique* (Paris, 1829, 3 vol. in-8o), sous le pseudonyme de *feu Desormeaux, fils naturel de M. Jérôme*. Français de Nantes a donné des articles à la *France littéraire*, de M. Charles Malo, et à plusieurs autres recueils périodiques de Paris.

FRANÇAIS (François-Louis), peintre français, né à Plombières (Vosges) le 17 novembre 1814. Ses parents voulaient qu'il étudiât les mathématiques, mais l'esprit du jeune homme rêvait une autre carrière. En 1829, il vint à Paris et entra chez un libraire comme garçon de magasin. La lutte fut longue et difficile. Enfin, au bout de cinq années, ayant acquis un certain talent comme dessinateur, il exécuta des vignettes sur bois pour les éditions de luxe; puis, dans ses moments de loisir, il étudiait la peinture, à laquelle il devait bientôt s'adonner exclusivement. MM. Gigoux et Corot furent ses professeurs, sinon ses maîtres.

Le peintre d'*Orphée* a obtenu une troisième médaille en 1841, une première en 1848, et trois premières médailles en 1848, 1855 et 1867. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1853. Ses premières toiles trahissaient une sorte de pesanteur native, dont les paysagistes, en général, ne parviennent pas toujours à se débarrasser; mais chaque année a affirmé un progrès de sa part, et il a su bientôt donner à son pinceau l'exquise légèreté de son crayon.

Il a exposé à presque tous les Salons de 1837 à 1865. Son premier paysage : *Une chanson sous les saules*, a été peint en collaboration avec M. Baron; il fut très-remarqué, et l'artiste comprit dès lors que son genre était celui-là. On lui doit depuis : *Jardin antique*, le *Parc de Saint-Cloud*, avec des figures de M. Meissonier; *Soleil couchant en Italie*, le *Paysan rabattant sa faux*, la *Fin de l'hiver*, le *Ravin de Nepi* et une *Vue des environs de Rome* (1853). Il reparut à l'Exposition universelle de 1855, avec ces quatre dernières toiles et un *Sentier dans les blés*, qui révèle un paysagiste de premier ordre. Indiquons ensuite le *Ruisseau de Neuf-Pré*, et plusieurs toiles de moindre importance, entre autres : un *Buisson* (1857); les *Bords du Gapeau*, les *Hêtres de la côte de Grâce* (1859); *Vue prise au Bas-Meudon, Au bord de l'eau* (environs de Paris), et le *Soir* (1861); *Orphée* (1863); le *Bois sacré* (1864), et les *Nouvelles fouilles de Pompéi* (1865).

Mais l'œuvre capitale de M. Français, celle à laquelle il a attaché son nom, est son tableau d'*Orphée*. « La vue d'un clair de lune, dit M. Maxime Ducamp, l'a fait penser à Orphée, et, s'aidant de ses études, il a composé un paysage qui rend et communique l'impression qu'il a ressentie. C'est là une méthode excellente et vraiment digne d'un artiste. M. Français a voulu réunir dans une même œuvre la double tradition de l'école classique et de l'école romantique. Cependant il n'a point fait un paysage de pure fantaisie, comme les classiques qui, croyant s'inspirer de Claude Lorrain, renversent absolument sa tradition; il ne s'est pas contenté non plus, comme les romantiques, de copier servilement la nature. D'autre part, l'artiste n'a point cherché si, dans les mythes antiques, Orphée, le joueur de lyre, déchiré par les joueurs de flûte et de tambourin, ne symbolisait pas la grande lutte qui divisa le monde ancien, la lutte de l'esprit contre la matière, de la lyre contre la flûte, d'Apollon contre Bacchus, du dieu hyperboréen contre le dieu méridional, lutte traversée d'aventures diverses, donnant parfois la victoire à Apollon, lorsqu'il écorche Marsyas vaincu, et parfois à Bacchus, lorsque ses prêtres tuent l'amant d'Eurydice, lutte qui dura jusqu'au jour où, dans les fêtes d'Eleusis, on réunit les flûtes aux lyres, où l'on réconcilia la matière et l'esprit dans le culte de la Bonne déesse. »

L'artiste ne s'est point préoccupé de cette querelle mythologique; mais, inspiré par un sujet spiritualiste, il a créé un paysage d'une beauté idéale. La légende lui a suffi, et deux vers murmurés à son oreille par Virgile lui ont révélé tout ce mystère. C'est la nuit; la lune arrondit son pâle croissant dans un ciel d'améthyste tout parsemé d'étoiles, dont la lumière nacrée donne à la composition une incomparable douceur; de hauts cyprès immobiles poussent dans l'éther leur tiges vigoureuses, débordantes de séve; des lauriers se contournent dans leur robuste vigueur; les indécisions de la nuit humide noient les masses profondes de la forêt, au delà de laquelle on aperçoit la mer immense; auprès d'un grand tombeau de forme grecque, et portant le nom cher d'Eurydice, une théorie de ses compagnes vient jeter des fleurs et verser des larmes. Isolé au premier plan, appuyé contre un jeune laurier, sa lyre tombée près de lui, Orphée, les pieds sur l'herbe ruisselante de rosée, toute fleurie de marguerites, crie le nom adoré, auquel répond seul l'écho :

Ah! miseram Eurydicen!

Dans ce tableau d'*Orphée*, le dessin et le coloris sont égaux, d'une pureté et d'une puissance rares chez les peintres de la nouvelle école; les harmonies nocturnes, rendues avec une extrême fidélité, imprègnent le paysage de la même poésie qu'elles donnent à la nature. Tout y est lumineux, tout y est en rapport, malgré les tons obscurs qu'avait à rendre l'artiste. C'est une symphonie d'une mélancolie et d'un charme extraordinaires; c'est la lyre qui pleure, c'est le deuil d'Apollon.

Ce tableau a été conçu à un point de vue très-élevé. Il montre que la nature, dans sa loi fatale, est implacable pour l'homme, qu'elle regorge de vie, pendant que celui-ci s'enfonce dans la mort. « O marâtre! pourquoi ne veux-tu pas me consoler? Je souffre tant! » Les poëtes ont compris cela, et ce n'est point sans motif que Byron a mis pour repoussoir aux affreuses péripéties du naufrage de don Juan un ciel bleu et une mer paisible. Cet horrible et nécessaire malentendu de l'homme et de la nature, M. Français l'a rendu de main de maître et avec une grandiose simplicité. Cependant la critique lui a fait le reproche, s'étant inspiré de Virgile, d'avoir corrigé Virgile; en d'autres termes, de n'avoir pas compris que l'isolement rend la douleur plus âpre et plus profonde. Le poëte ne s'y est point trompé; son Orphée est seul sur le rivage solitaire.

Ipse, cava sonans ægrum testudine amorem,
Te, dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te veniente die, te decedente, canebat.

Après *Orphée*, la toile la plus importante de M. Français est sans contredit son *Bois sacré*. Ce n'est plus la mystérieuse tristesse de la nuit que l'artiste, cette fois, a essayé de rendre; c'est une fête de la nature, une aube de printemps, où tout est lumière, fraîcheur et parfum. Cette toile restera comme une des meilleures de M. Français. Cet artiste a exposé depuis lors : *Environs de Paris, Environs de Rome* (1866); *Maison de campagne*, et divers tableaux déjà exposés (1867); les *Regains*, la *Vallée de Munster* (1868); le *Mont Blanc*, vu de Saint-Gergues (1869), etc. M. Français est officier de la Légion d'honneur.

M. Français a collaboré, en 1855, avec MM. Girardet et Catenacci, à l'illustration de la *Touraine*, publiée par la librairie Mame, de Tours. On lui doit également des aquarelles dont les connaisseurs font le plus grand cas. Il n'a guère de rivaux en ce genre que MM. Baron et Harpignie.

FRANÇAISE (LA), bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Montauban, à 1 kilom. de la rive droite de la Garonne; pop. aggl., 1,017. hab. — pop. tot., 3,578 hab. Moulins; commerce de grains et de bestiaux.

FRANC-ALLEU s. m. Féod. V. FRANC.

FRANC-ALLEU, *ancien pays de France*, sur les confins de la haute Marche et de la basse Auvergne. Ses villes principales étaient Semur et Mainsat. *Son nom lui venait* de ce qu'il n'était soumis à aucune charge ni redevance; il fait aujourd'hui partie du département de la *Creuse*.

FRANC-ARCHER s. m. Soldat d'une milice établie par Charles VII, et qui se composait d'hommes dont chacun était fourni par une paroisse.

— **Encycl.** Il n'y a jamais eu de *francs-archers* à cheval. Le nom des *francs-archers* différait de celui des autres archers à pied, parce qu'ils étaient exempts de taille, de guet et de garde, ce qui leur tenait lieu de solde.

« Cette exemption tenait lieu d'une paye royale; car ils n'étaient pas rétribués par l'Etat. C'est pourquoi les écrivains les ont regardés comme le type de notre garde nationale. Mais la comparaison n'est pas juste, parce qu'ils vivaient, en temps de guerre, sur l'extraordinaire des guerres. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*) Les *francs-archers* recevaient, à l'armée, une solde de 4 livres par mois, suivant Velly; 50 sous, suivant Bontemps, et 18 livres, suivant Servan.

Charles VII institua les *francs-archers* par l'édit de Tours du 28 avril 1448. Chaque paroisse de 50 feux était obligée de tenir en armes un homme apte à faire campagne, *le plus avisé pour l'exercice de l'arc.* Ces *francs-archers* étaient aussi nommés *archers de réserve* dans l'édit, et devaient s'exercer, les dimanches et fêtes, à tirer de l'arc ou à *berser* (décocher un trait), suivant une expression du temps. L'édit de Tours « est le premier règle-

ment où le mot *tactique* soit sous-entendu, et où le mot *exercice* soit mentionné. Cet exercice était le *papegeai.* » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*) Nous trouvons encore, dans l'ouvrage du même auteur, la manière dont on choisissait ce *franc-archer* par paroisse : « Sur 60 hommes valides et d'un âge convenable, la paroisse en tirait un au sort ; elle lui faisait prêter serment ; elle l'armait, l'habillait, l'équipait aux frais des cinquante-neuf paroissiens que le sort n'avait pas atteints. Telle est l'origine du tirage à la milice. » Charles VII avait donc à son service, et accourant à son appel, une armée entretenue par le peuple.

Charles VII ne put tirer parti des *francs-archers :* il les abolit. Louis XI les rétablit (1466) en corps de 14,000 ou 16,000 hommes, divisé en 28 compagnies de 500 hommes, sous les ordres, chacune, d'un capitaine. Quatre capitaines généraux commandaient chacun un corps de sept compagnies. Ces *francs-archers,* nommés aussi *soldats à gages ménagers,* et ceux qui étaient nourris par les villages, *francs-taupins* ou *francs-taupiers,* suivirent Louis XI dans toutes ses guerres, mais n'assistèrent qu'à une seule grande bataille, où ils furent battus, à Guinegatte, en 1479. Malgré leur médiocrité comme soldats, leur peu d'instruction, leur indiscipline, les *francs-archers,* n'étant pas des hommes taillables, prétendaient être nobles, et ils constituèrent la *noblesse archère.* Louis XI les abolit en 1480 ; Charles VIII les rétablit en 1485, mais Louis XII les supprima définitivement en 1509. Leur existence, comme on le voit, avait été courte. Il faut pourtant dire que l'institution ne disparut pas néanmoins entièrement. Quelques villes continuèrent à avoir des *francs-archers* pour leur garde particulière, et l'ordonnance du 11 août 1578 reconnut quatre *francs-archers* par bande. « L'armure complète d'un *franc-archer* se composait de la *salade* ou casque léger, de la *jacque,* vêtement rembourré de coton ; de la *brigandine,* corselet garni de lames de fer ; de la *vouge,* épieu de la longueur d'une hallebarde, et dont le fer ressemblait à un carreau ; de la *rondelle,* bouclier rond ; de la *trousse,* espèce de carquois rempli de flèches, au nombre d'au moins dix-huit ; de la *dague* (long poignard), et enfin d'une épée. » (Le comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime.*)

La France et ses rois ne furent pas les seuls à avoir des *francs-archers ;* la Bretagne et ses ducs eurent aussi des corps portant le même nom.

FRANCASTEL (***), député suppléant de l'Eure à la Convention nationale, où il ne siégea qu'après le procès du roi. Il prit place à la Montagne, fut adjoint en juillet 1793 au comité de Salut public, et envoyé, en octobre suivant, en mission près de l'armée de l'Ouest. Sa correspondance officielle donne l'idée d'un proconsul implacable ; mais il paraît qu'il versait plus d'encre que de sang, et qu'il n'était furieux que sur le papier, comme quelques autres représentants en mission, dont c'était la tactique. Il dut accomplir des actes de rigueur, conformément aux décrets formels de l'Assemblée ; mais ses adversaires conviennent que son caractère était fort doux. C'était, d'ailleurs, un patriote très-ardent et très-énergique. A Nantes, il organisa, avec Carrier, la *compagnie Marat,* et concourut à une partie de ses opérations de défense, mais non pas aux noyades. Ceci ressort de cette circonstance qu'après le 9 thermidor il accusa Carrier, ainsi que le général Turreau, d'avoir dévasté la Vendée, tandis que lui-même ne fut jamais formellement accusé. Nous avons eu sous les yeux un mémoire adressé par lui au comité de législation, le 6 brumaire an III, dans lequel, en son nom comme au nom de son collègue Hentz, il répond, relativement à leur mission commune dans la Vendée, aux imputations produites devant le tribunal révolutionnaire par Vial, ci-devant procureur-syndic du département de Maine-et-Loire. Ces dénonciations n'eurent aucun effet, et cependant, à cette époque de réaction furieuse, on saisissait tous les prétextes pour frapper les débris de la Montagne. Il faut bien croire qu'on jugea que Francastel ne pouvait être sérieusement attaqué. Après la session, il remplit quelques fonctions administratives, et acheva ses jours dans l'obscurité.

FRANCATU s. m. (fran-ka-tu). Hortic. Espèce de pomme de garde.

FRANCAVILLA, ville d'Italie, province de Lecce, à 30 kilom. O. de Brindisi ; 15,943 hab. Filature de coton ; fabriques d'étoffes de laine ; poterie, commerce assez important. Cette ville, qui remonte au XVIe siècle et doit son nom aux immunités dont elle jouissait, possède une belle église collégiale, des couvents, des hôpitaux, etc. ‖ Ville d'Italie (Sicile), prov. et à 55 kilom. S.-O. de Messine ; 3,520 hab. Importante fabrication de soieries et de toiles. Dans les environs, exploitation de mines de cuivre, de plomb, d'argent et d'antimoine. ‖ Autre ville d'Italie, prov. et à 12 kilom. N.-E. de Chieti, près de la mer Adriatique ; 4,282 hab. ‖ Bourg d'Italie, prov. de la Basilicate, district et à 39 kilom. E. de Lagonegro ; 2,959 hab.

FRANC-BÂTIR s. m. Dr. cout. Droit de quelques communautés de prendre gratuitement du bois, pour leurs constructions, dans certaines forêts.

FRANC-BORD s. m. Mar. Bordage extérieur de la coque, depuis la quille jusqu'à la première préceinte. ‖ Pl. *francs-bords.*

— P. et chauss. Espace de terrain qui borde une rivière ou un canal, au delà des digues ou du chemin de halage.

FRANC-BOURGAGE s. m. Féod. Héritage roturier qui ne devait aucun droit seigneurial ou coutumier, à moins de titre suffisant.

FRANC-BOURGEOIS s. m. Homme exempt de certaines redevances par rapport à son seigneur.

— Argot. Filou qui quête pour de prétendues œuvres charitables.

— **Encycl.** Argot. On a désigné sous ce nom, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une catégorie de pauvres honteux, d'une physionomie particulière. « Ils étaient, dit Mercier, toujours endimanchés, complètement vêtus de noir et coiffés d'une grosse perruque très-poudrée. » Le tableau que ce spirituel observateur a tracé de leurs manières obséquieuses mérite d'être rapporté. « Ils vous accostent dans les églises et aux promenades, dit-il, et vous content à voix basse leur prétendue misère. Ils ont le don des larmes et l'art de la persuasion. Plusieurs se contentent de soupirer avec un geste suppliant, et ce geste muet et expressif vous touche plus que toutes les paroles. Si vous les refusez, ils n'insistent pas et vous quittent avec un véritable signe de douleur ; vous êtes ému malgré vous, vous revenez sur leurs pas et leur donnez quelque chose... Il est de ces *francs-bourgeois* qui, depuis vingt ans, ne subsistent que par le rôle journalier d'indigents, et ils s'en acquittent de manière à tromper les gens les plus clairvoyants. » (Mercier, t. V, p. 180.)

A l'origine, on désignait simplement sous ce nom les pauvres qui, vu leur misère, étaient exemptés de taxes et d'impositions. Une maison fondée au Marais, en leur faveur, a donné son nom à l'une des rues historiques du vieux Paris. V. l'art. suivant.

Francs-Bourgeois (RUE DES). Deux rues, d'une importance historique inégale, ont conservé ce nom : la rue des Francs-Bourgeois, au Marais, et la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel, dans le quartier du Luxembourg. Ces appellations avaient une étymologie différente.

La première de ces rues, la plus connue et la plus importante, s'appelait plus anciennement encore rue des *Viez-Poulies,* d'un jeu alors en usage (le jeu des poulies), tenu par un sieur Jean Gennis et sa femme ; cet établissement leur rapportait, paraît-il, 20 sols parisis de rente, qu'ils abandonnèrent aux templiers. La rue des Viez-Poulies prit le nom de rue des *Francs-Bourgeois* par suite de la fondation d'un hôpital destiné à recevoir des pauvres. (V. l'art. précédent.) Vers 1350, le bourgeois Jean Roussel et Alix, sa femme, firent construire cette maison et y logèrent vingt-quatre « pôvres borjois. » En 1415, Pierre Le Mazurier et sa femme, fille de Jean Roussel, fondateur, firent don de l'immeuble au grand prieur de France, et y joignirent une rente de 70 livres, à la charge par lui de loger quarante-huit pauvres au lieu de vingt-quatre, soit deux par chambre. Cette fondation a depuis longtemps disparu.

La rue des Francs-Bourgeois, au Marais, a encore d'autres souvenirs historiques. Le célèbre Michel Le Tellier, père du marquis de Louvois, chancelier de Louis XIV, y habita ; le trop fameux comte de Charolais, celui qui tirait à balle sur les couvreurs, ni plus ni moins que sur des pigeons, y avait également son hôtel ; au no 5 est l'ancien hôtel d'Albret ; au no 12, l'hôtel de Roquelaure ; au no 14, l'hôtel de Gabrielle d'Estrées. La rue des Francs-Bourgeois n'a, de nos jours, d'autre titre à la célébrité que d'être le centre du commerce de la chapellerie française, dont les fabriques sont agglomérées dans ce quartier.

La rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel (quartier du Luxembourg) allait de la place Saint-Michel à la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, et s'appelait ainsi, d'après Vaillot et la plupart des auteurs, parce que les habitants de la ville de Saint-Marcel étaient exempts de payer les taxes auxquelles étaient imposés les bourgeois de Paris, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu au mois de novembre 1296, qui déclarait que le territoire de Saint-Marcel ne faisait point partie des faubourgs de Paris. On s'explique facilement que cet arrêt ait été rendu en 1296, un an après l'ordonnance de Philippe le Bel sur les conditions voulues pour avoir le droit de bourgeoisie, c'est-à-dire à une époque où la délimitation de Paris et des faubourgs n'était pas encore parfaitement fixée, et où les tailles et les impôts étaient devenus considérables, ce qui n'engageait pas les habitants des bourgs voisins à devenir Parisiens, les charges dépassant de beaucoup les avantages.

La rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel, qui n'était dans l'origine qu'un chemin étroit, sinueux et inégal, avait conservé toutes ses défectuosités en devenant plus tard voie publique enclavée dans les faubourgs de Paris. Il en résultait de fréquents accidents ; aussi le corps municipal, dans sa séance du 9 nivôse an II, décidait-il, sur le rapport des administrateurs des travaux publics, que la moindre largeur de cette rue serait fixée à 30 pieds ; le ministre Chaptal porta cette largeur à 10 mètres, par décision du 8 ventôse an IX.

Rappelons ici que, lorsque, en 1793, le cimetière de Clamart fut fermé, on en ouvrit un dont l'entrée donnait près de la rue des Francs-Bourgeois, presque à l'encoignure des fossés Saint-Marcel. C'est dans ce cimetière que furent inhumés Luce de Lancival et Pichegru. Sur le tombeau de ce dernier était gravée l'inscription suivante, dans laquelle on ne retrouve aucun souvenir de la mort violente de ce général : « Ici reposent les cendres de Charles Pichegru, général en chef des armées françaises, né à Arbois, département du Jura, le 14 février 1761, mort à Paris le 5 avril 1804. » C'est là également que furent jetés les restes de Mirabeau, exhumés du Panthéon (en 1793) par la populace, deux ans après la cérémonie célèbre à la suite de laquelle on les y avait placés.

La rue des Francs-Bourgeois a été atteinte par le percement du boulevard Saint-Marcel (1868).

FRANC-CANTON s. m. Blas. Pièce carrée, un peu plus grande que le canton, qui se place ordinairement à l'angle dextre du chef : *De Lamoignon : Losangé d'argent et de sable, au* FRANC-CANTON *d'hermine.—Grimouard, en Poitou : D'argent fretté de gueules, au* FRANC-CANTON *d'azur.*

FRANC-COMTOIS, OISE s. et adj. (fran-kon-toi, oi-ze). Géogr. Habitant de la Franche-Comté ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Un* FRANC-COMTOIS. *La population* FRANC-COMTOISE.

— s. m. Linguist. Patois de la Franche-Comté.

— **Encycl.** Linguist. Le langage rustique de l'ancienne Séquanie procède des dialectes de la langue d'oïl, et en particulier du dialecte bourguignon, qui, au XIIIe siècle, était en usage dans les provinces de l'est et du centre de la France actuelle. On retrouve dans le franc-comtois les mêmes éléments de composition que dans la langue française, c'est-à-dire du celtique, du germanique, du grec et du latin. On doit retrouver, dit Désiré Monnier, le plus de celtique dans les hameaux les plus écartés, le plus de latin dans les villages les plus rapprochés des voies romaines, le plus de tudesque dans les localités les mieux fortifiées. Mais tous ces lieux s'isolent, même en s'entremêlant, et tel dialecte qui, dans le principe, y domine, a dû se corrompre par des échanges continuels, inévitable résultat de la fréquentation. Toutefois, il y a des expressions qui ne sont usitées que chez les habitants de tel canton, de tel arrondissement. Il y en a qui appartiennent exclusivement à la montagne, d'autres au vignoble, d'autres enfin à la plaine. Le génie du langage rustique de la Franche-Comté présente des différences caractéristiques suivant ces trois régions principales : la basse, la moyenne et la haute. Ainsi, les locutions employées par l'habitant du pays bas ont beaucoup moins de coloris que celles du vigneron, et ces dernières moins d'énergie que celles du montagnard. Partout le langage paraît se ressentir de la nature du sol : dépourvu d'images au sein des campagnes nivelées et monotones, riche et varié sur de fertiles coteaux, il est rude et sévère au milieu des rochers et des frimas.

Voici les remarques principales qui ont été faites sur le *franc-comtois :*

Le *c* suivi d'une voyelle muette, dans un mot français, se prononce *ts* ou *tz* en patois. Exemple : *force, patience,* font *foatsa, pachientza.* Le *g,* dans le même cas, et le *j* consonne, se changent en *dz : lé venandze,* les vendanges ; *lou dzardinié,* le jardinier.

Précédé d'un *c* ou d'un *p,* le *l* permute avec l'*i* voyelle : *piu kià,* plus clair. La même chose a lieu dans le patois bourguignon, et elle se retrouve aussi dans l'italien.

S se change en *ge : mageon, prigeon,* maison, prison ; ou il s'adoucit en *z* ou *dz.* Exemple : *tseuzou,* chose, mot que l'on substitue à celui qui échappe à la mémoire au moment de l'exprimer.

En composition, la syllabe française *che* se prononce *tse : tseviau,* cheval.

Tous les mots terminés en *al* et ceux qui finissent en *el* dans le français ont leur terminaison en *au* et *eau.* Ainsi, aval fait *avau,* autel, *auteau.*

Or devient *oa* ou *ouê : cor* se dit *coa* en patois. *Er* et *ert* se changent en *a* long : ver, *vâ ;* Philibert, *Phlibâ ; eur* en *oux* ou en *ioux :* causeur, *caousioux.* L'*e* ouvert ou joint à l'*i* permute avec la diphthongue *oi :* chandelle, *chandoila ;* bouteille, *boutoilla ;* reine, *roina.* En revanche, *oi* se convertit en *e* ouvert pour le mot roi, qui se dit *rè.*

Théo devient *kio :* Théodule, Théophile, *Kiodul, Kiofil.*

Gli se prononce comme en italien : *i gli dezi,* il lui dit.

Dans son *Histoire de l'idiome bourguignon* (Dijon, 1856, in-8o), M. Mignard met en relief les nuances du dialecte *franc-comtois* qui tranchent sur cet idiome. Les principales sont *das* pour *de* (des) ; *ot* pour *è* (est) ; *o* pour *a : je m'en ollai* pour je m'en allai ; et pour *oo : voret* pour *vorroo* (verrait) ; *y crayet* pour *je croyoo* (je croyais) ; *a* pour *ai : enchairbouta* pour *enchaiboutai* (emmêler). Enfin, une des grandes anomalies de ce dialecte, c'est la forme en *ans* ou *ant* pour celle en *ons.* Ainsi, on dit : *nous ollans, nous venans, nous ant vu,* pour nous allons, nous venons, nous avons vu. Mais il est une nuance que M. Mignard a oublié de signaler, c'est l'accent prosodique, lequel est plus riche dans le patois de la Franche-Comté que dans le patois bourguignon et que dans la langue française : cet accent est non-seulement grave, aigu et circonflexe, mais, de plus, il a conservé la quantité latine. C'est ce que Désiré Monnier a très-bien fait remarquer dans une étude sur le patois jurassien, publiée dans les tomes V et VI des *Mémoires de la Société des antiquaires de France.* Nous empruntons à ce recueil deux poésies qui donneront une idée plus juste du langage *franc-comtois ;* l'une est recueillie dans la plaine, l'autre dans les montagnes.

CHANSON DE LA PLAINE.

Quin dz'ez'amo de ma Liaudin-na,
Dzin ne mingov'a mins desis ;
Sa poin-na fase bin ma poin-na,
Seus piaisis eran mins piaisis.
No se disiens sovin l'ion l'atrou,
Que no se n'ameriens torzous ;
Mé, vour-indret, l'in ame n'atrou,
Liaudin-na eubli neutis amous.

Dret lou matin a la prélia
No menovano neutés mautons ;
Dz'era cheto prés de ma mia ;
Le comminchov'na chinchon.
Api d'apré çan no dinchovan,
In no tegnant los douve mans.
Alliegrous leus maoutons satovan ;
Mé no ne vons po mais iusan.

La lou pia megnon, les mans blincé,
Lou pe torzou bin trenato ;
L'é tota prin-ma su les hincé,
Et, ma fion, bravamin mendo.
L'e revoillia commin na ratta,
Et chintou coumm'on reussigneu.
Oh mé, ce a villaina satta !
D'eun atrou le fa lou bonheu.

Quand j'étais aimé de ma Claudine,
Rien ne manquait à mes désirs ;
Sa peine faisait bien ma peine,
Ses plaisirs étaient mes plaisirs.
Nous nous disions souvent l'un à l'autre,
Que nous nous aimerions toujours.
Mais, à présent, elle en aime un autre,
Claudine oublie nos amours.

Dès le matin, à la prairie,
Nous menions nos moutons ;
J'étais assis près de ma mie ;
Elle entonnait une chanson.
Puis ensuite nous dansions
En nous tenant les deux mains.
Joyeux, les moutons sautaient ;
Mais nous n'allons plus ensemble.

Elle a le pied mignon, les mains blanches,
Les cheveux toujours bien tressés :
Elle est toute mince sur les hanches,
Et, ma foi, joliment mise.
Elle est réveillée comme une souris,
Et chante comme un rossignol.
Oh ! mais cette cruelle traitresse
D'un autre elle fait le bonheur.

CHANSON DE LA MONTAGNE.

Une jeune bergère des montagnes de Saint-Claude exprime avec ingénuité le désir d'avoir un amant comme sa sœur aînée, et ses vœux sont accomplis.

Vini çai, pitet maouton,
Vini, que dze tu caressa !
Que n'é-te berdzi megnon,
Per que seye ta metressa !
Va cumin ma grand seraou,
On gli det nom ma gneilleta ;
Ma per ma, quin na doulou,
D'étrou tourdz truet piteta !
Cou pou dari nun bosson,
I soutchi per la feilleta,
On drolou das piu megnon,
Que gli dezi ma gneilleta.
Rota n'emaillia de çan,
Le resti bin intredeta,
Quind le visa, quaqu'efan,
Que n'era truet piteta.

Viens à moi, petit mouton,
Viens que je te caresse !
Que n'es-tu berger mignon,
Pour que je sois ta maitresse !
Vois comment ma grande sœur,
On lui dit nom ma poulette !
Mais pour moi, quelle douleur
D'être toujours trop petite !
Caché derrière un buisson,
Il sortit pour la fillette
Un berger des plus mignons,
Qui lui dit ma poulette.
Tout émerveillée de ça,
Elle resta bien interdite,
Quand elle vit, quoique enfant,
Qu'elle n'était pas trop petite.

On a publié en patois de Besançon : la *Jacquemardade,* poëme héroï-comique (Dôle, 1753, in-12), *Arrivée d'une dame en l'autre monde* (s. d., in-8o), et un *Recueil de noëls anciens,* par Fr. Gauthier (Besançon, 1773, in-12) ; nouvelle édition, corrigée par Th. Belamy (Besançon, 1842, in-8o). Il y a aussi un *Recueil de noëls en patois de Vesoul* (1741, in-12). Ce volume est très-rare. Le patois de la Franche-Comté a été l'objet de *Recherches,* par Gustave Fallot (Montbéliard, 1828, in-12), et d'un *Essai de dictionnaire,* par Mme Brun et Petit-Benoist (Besançon, 1753, in-8o).

FRANC-COMTOISE (chanson).

Deux versions existent sur cette mélodie, toutes deux données par M. Wekerlin. L'une (celle que nous transcrivons) figure dans les *Echos du passé;* l'autre, dans le recueil des *Chansons populaires*, édité par cet artiste avec le concours de Champfleury. Nous préférons de beaucoup la version que nous donnons ici à l'autre chanson, et même cette cantilène nous semble si jolie, si poétique, si distinguée, que tentation nous prend de soupçonner M. Wekerlin de quelque embellissement apporté à la mélopée primitive.

1er COUPLET. *Allegretto moderato.*

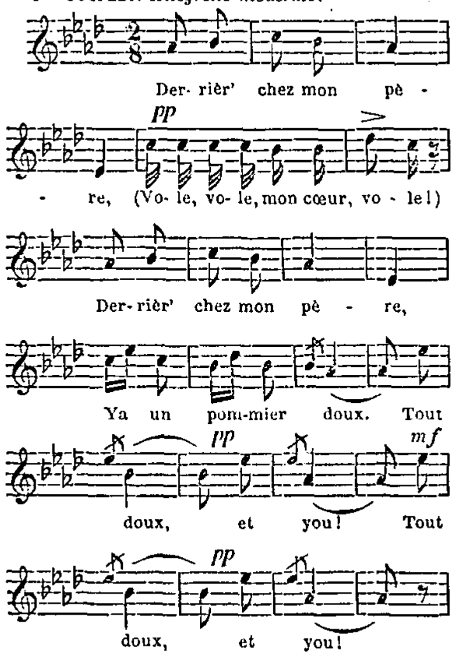

DEUXIÈME COUPLET.

Trois belles princesses,
— Vole, vole, mon cœur vole. —
Trois belles princesses
Sont couchées dessous.
Tout doux, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Çà, dit la première;
— Vole, etc. —
Çà, dit la première,
Je crois qu'il fait jour!
Tout doux, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Çà, dit la seconde,
— Vole, etc. —
Çà, dit la seconde,
J'entends le tambour.
Tout doux, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Çà, dit la troisième,
— Vole, etc. —
C'est mon ami doux.
Tout doux, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Il va-t-à la guerre,
— Vole, etc. —
Il va-t-à la guerre,
Combattre pour nous.
Tout doux, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

S'il gagne bataille,
— Vole, etc. —
S'il gagne bataille,
Aura mes amours.
Tout doux, etc.

HUITIÈME COUPLET.

Qu'il perde ou qu'il gagne,
— Vole, etc. —
Qu'il perde ou qu'il gagne,
Les aura toujours.
Tout doux, etc.

FRANCE (autrefois *Gallia*), Etat de l'Europe occidentale, que son heureuse conformation géographique, son histoire, sa littérature, ses arts et son industrie ont placé au premier rang des Etats civilisés. Cet article a été écrit avant les événements de 1870 et avant le traité de Francfort, qui en a été la conséquence. A défaut de toute autre considération, notre patriotisme nous fait un devoir de n'y rien changer. Que la revanche s'opère par les armes ou que la république universelle confonde les diverses nations de l'Europe dans une confédération d'Etats, les Etats-Unis d'Europe, la France, aujourd'hui mutilée, doit recouvrer, dans un avenir plus ou moins prochain, les deux provinces qu'elle a perdues.

— *Considérations générales.* Sous le rapport de la beauté physique, la France n'a rien à envier à aucun autre Etat de l'Europe. Si, dans la description de notre belle patrie, nous devons éviter tout reproche de chauvinisme, il nous sera du moins permis de citer le témoignage d'étrangers, d'ennemis. Le chevalier Temple écrivait : « La France, noble et fertile Etat, le plus favorisé par la nature de tous ceux qui sont au monde. » De Maistre, reprenant pour son compte les paroles de Grotius, appelait la France « le plus beau royaume après celui des cieux. » La France se distingue entre toutes les contrées de l'Europe par l'élégance et l'équilibre de ses formes. Nous empruntons les lignes suivantes à un des géographes les plus distingués de notre époque, à M. Elisée Reclus : « Les contours souples et mouvementés de la France s'harmonisent de la manière la plus heureuse avec la solide majesté de l'ensemble, et se développent régulièrement en une série d'ondulations rhythmiques. Un méridien, que l'on peut considérer comme un axe idéal, réunit les deux extrémités saillantes du territoire national, en passant exactement à travers la capitale et le centre de figure, et partage la France tout entière en deux moitiés d'une symétrie parfaite. De chaque côté de cet axe, les quatre faces du grand octogone qui constitue le pourtour du territoire français se disposent suivant les lois d'une véritable polarité. Au N.-O., c'est le rivage de la Manche qui correspond à la frontière de Belgique, exposée au N.-E.; à l'O., ce sont les côtes de la Bretagne méridionale et du Poitou qui forment, avec les plages rectilignes des Landes, un angle concave tourné vers la haute mer, tandis qu'à l'E. les limites de la France décrivent un autre angle concave vigoureusement accusé par les chaînes du Jura et le massif des Alpes. Enfin, au S.-O., l'arête des Pyrénées contraste avec les rivages méridionaux du Languedoc et de la Provence, dont la direction générale est perpendiculaire au S.-E. Ainsi la disposition symétrique des huit côtés de la périphérie est complète. Une diagonale, menée du N.-E. au S.-O à travers le centre de la France, réunit deux frontières terrestres, celles de la Belgique et de l'Espagne, tandis que la diagonale du N.-O. au S.-E. rejoint les deux mers, l'Atlantique et la Méditerranée. Pour comble de régularité, la France est parfaitement orientée dans le sens de l'équateur et du méridien. Le territoire français, si régulier dans sa forme, offre dans son relief une disposition des plus heureuses qui rappelle celle des corps organisés. Au centre, s'élève un plateau granitique, autour duquel rayonnent les fleuves et se sont déposées les alluvions des plaines, de même que dans les êtres vivants le sang circule et les chairs se forment autour de la solide charpente osseuse. A ce plateau central se rattache une série de chaînes de montagnes qui traversent diagonalement la France dans presque toute son étendue, des bords de la Garonne à la vallée du Rhin, et qui remplissent dans l'économie géographique de la contrée un rôle analogue à celui que joue l'épine dorsale dans le corps des animaux vertébrés. La France rappelle également les organismes supérieurs par la position excentrique de la capitale qui lui sert de foyer intellectuel. De même que le cerveau de l'homme se trouve situé dans la partie supérieure du corps, bien en dehors du tronc, de même la région de la France vers laquelle la pente générale des bassins et la nature géologique du sol font converger toutes les forces vives de la nation occupe la partie septentrionale du territoire et contraste par sa position avec le point culminant de l'intérieur, qui se dresse sur le rebord méridional du grand plateau central. » MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy donnent à ces deux régions si distinctes de la France les noms de *pôle attractif* et de *pôle répulsif*. Ajoutons à ces traits généraux que la France, grâce à sa forme compacte et à l'heureuse disposition de ses bassins, constitue une individualité géographique parfaitement limitée, qu'elle n'est pas moins favorisée par la forme de son relief que par son heureuse position relativement à la masse continentale de l'Europe, et que son climat est un des plus agréables de la zone tempérée. « Enfin, dit encore M. Elisée Reclus, tous les avantages semblent s'être réunis sous la forme la plus compacte dans cette terre privilégiée, dont Strabon, saisi d'une admiration prophétique, célébrait déjà du temps des Gaulois barbares le magnifique avenir. »

— *Situation. Frontières continentales et maritimes.* La France continentale est comprise entre 5° 55' de long. E. et 7° 7' de long. O., et entre 42° 20' et 51° 5' de lat. N.

La France politique a pour limites : au N. et au N.-O., depuis un point du littoral de la mer du Nord, situé entre Dunkerque et Ostende, jusqu'au cap Saint-Matthieu, la mer du Nord, le pas de Calais et la Manche; à l'O., depuis le cap Saint-Matthieu jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa, le golfe de Gascogne ou mer de France; au S., depuis l'embouchure de la Bidassoa jusqu'au cap Cervera, les Pyrénées; en partant de l'O., la frontière remonte pendant quelques kilomètres la Bidassoa, coupe le contre-fort entre la Bidassoa et la Nivelle, atteint les Aldudes entre la vallée de Bastan (Espagne) et celle de Boigorry (France), remonte le contre-fort jusqu'au col d'Orisson; là, elle suit la crête de la grande chaîne jusqu'à la source de la Pique, et n'accorde à la France, dans ce trajet, que la forêt d'Iratie; depuis la source de la Pique, la frontière court vers le N., pour laisser à l'Espagne le val d'Aran ou vallée supérieure de la Garonne, franchit ce fleuve à 48 kilom. de sa source, remonte vers le S. et atteint le bief de partage de la grande chaîne, qu'elle quitte un instant pour donner à l'Espagne les sources de l'Ariége; puis, franchissant brusquement la ligne de partage des eaux, elle donne à la France les sources de la Ségre et de ses premiers affluents; elle reprend la grande chaîne, jusqu'au col de Pertus, où elle court directement au cap Cervera, abandonnant à l'Espagne le littoral compris entre les caps Cervera et Creus; au S.-E., du cap Cervera à Menton, près de l'embouchure de la Roïa, la frontière est déterminée par la Méditerranée; à l'E., depuis Menton, la frontière remonte au N. pour suivre l'arête des Alpes Maritimes, Cottiennes, Grées et Pennines, jusqu'au grand Saint-Bernard; de là elle se dirige vers le N. jusqu'au lac de Genève, dont elle prend une partie de la rive gauche; tourne ensuite autour de Genève, coupe l'Orbe près de sa source, laisse à la France les deux pentes jurassiques, atteint le mont Rixon, suit le faîte du Jura central, va joindre le Doubs au-dessus de la cascade appelée le *Saut du Doubs*, descend cette rivière jusqu'au-dessous du coude qu'elle fait à Sainte-Ursanne, passe entre le mont Terrible, qu'elle laisse à la Suisse, et les sources de l'Ill, qu'elle donne à la France, court parallèlement aux montagnes Bleues et arrive au Rhin un peu au S. d'Huningue; enfin, elle descend le Rhin jusqu'à son confluent avec la Lauter; au N., la frontière, depuis la mer du Nord jusqu'au Rhin, présente une ligne de pure convention; elle part d'un point de la mer du Nord, qui est à 6 kilom E.-N.-E. de Dunkerque, longe d'abord le département du Nord, franchit le canal de Dunkerque à Furnes, passe les marais de la grande Moëre, traverse la Colme à Hondschoote (France) et l'Yser près de Rousbrudgge (Belgique), suit la Lys depuis Armentières (France) jusqu'à Menin (Belgique), traverse le canal de Roubaix près de la ville de même nom, franchit l'Escaut à son confluent avec la Scarpe, puis la Haine, qui se jette dans l'Escaut à Condé (France), coupe le chemin de fer de Valenciennes à Bruxelles, entre Blanc-Misseron (France) et Quiévrain (Belgique); franchit la Sambre au-dessous de Maubeuge (France), coupe l'Helpe au-dessus d'Avesnes (France) et laisse à la Belgique une des sources de l'Oise; elle fait ensuite un coude en rentrant en Belgique et se dirige parallèlement à la Meuse (rive gauche) jusqu'au-dessous de Givet (France), où elle la franchit et la remonte (rive droite), pour couper la Semoy un peu au-dessus de son confluent, et le Chiers au-dessus de Longwy (France); continuant sa direction vers l'E., elle coupe l'Alzette près de sa source et au S. de Luxembourg (Hollande); passe la Moselle au-dessous de Sierck (France), longe la Prusse Rhénane, franchit la Nied, affluent de la Sarre, passe près de Sarrelouis (Prusse), arrive à la Blise, affluent de la Sarre, et la suit pendant quelques lieues; traverse les Vosges au N. de Bitche (France), coupe le Schwolb et atteint la Lauter, qu'elle suit jusqu'à son confluent avec le Rhin, au-dessous de Lauterbourg (France).

La France, entre Dunkerque et Bayonne, est baignée, au N. et à l'O., par les mers du Nord et de la Manche et le golfe de Gascogne ou mer de France. La côte française de la mer du Nord court de l'E. à l'O, jusqu'au cap Gris-Nez, en inclinant un peu au S. La côte de la Manche se dirige au S.-S.-O., depuis le cap Gris-Nez jusqu'à la Seine, où elle court généralement à l'O. jusqu'au cap Saint-Matthieu. La côte du golfe de Gascogne court de l'O. à l'E., un quart S., depuis le cap Saint-Matthieu jusqu'à l'embouchure de la Loire, et, depuis ce point jusqu'à la Bidassoa, elle a une direction générale vers le S. La côte française de la mer du Nord est basse, sablonneuse et peu découpée; celle de la Manche, depuis le cap Gris-Nez jusqu'à l'embouchure de la Somme, se couvre de dunes. La côte de la Manche, depuis la Somme jusqu'à la Seine, présente alternativement des falaises, des dunes et des plages en pente douce. De hautes falaises règnent entre l'embouchure de la Seine et le golfe de Saint-Malo, sur tout le long de la presqu'île du Cotentin. La côte de la presqu'île de Bretagne, depuis la Sélune et le Couesnon jusqu'à la Loire, est découpée et déchirée; elle se compose généralement de grands rochers granitiques très-escarpés. Entre la Loire et la Gironde, la côte est basse et marécageuse, quoiqu'elle continue à présenter quelques dentelures. De la Garonne à la Bidassoa, la côte est droite et remplie de dunes.

La France est baignée au S. par la mer Méditerranée. La côte française de la Méditerranée, depuis le cap Cervera jusqu'à Menton, près de l'embouchure de la Roïa, court du S. au N., du cap Cervera à l'embouchure de l'Aude; le restant de la côte se dirige à l'E. La côte de France sur la Méditerranée est formée de rochers, depuis le cap Cervera jusqu'à l'embouchure du Tech; elle est basse, marécageuse et coupée d'étangs, depuis le Tech jusqu'au cap Couronne. Du cap Couronne jusqu'à l'embouchure de la Roïa, elle est escarpée, élevée et dentelée.

« Une des grandes curiosités de la France, dit M. Michelet, c'est que sur toutes ses frontières elle ait des provinces qui mêlent au génie continental quelque chose du génie étranger : à l'Allemagne, elle oppose une France allemande; à l'Espagne, une France espagnole; à l'Italie, une France italienne; entre ces provinces et les pays voisins il y a analogie et néanmoins opposition; ainsi, la Gascogne ibérienne n'aime pas l'ibérienne Espagne. Ces provinces analogues et différentes en même temps, que la France présente à l'étranger, offrent tour à tour à ses attaques une force résistante et neutralisante. Elle jette à la dure Angleterre la dure Bretagne, la tenace Normandie; à la grave et solennelle Espagne, elle oppose la dérision gasconne; à l'Italie, la fougue provençale; au massif empire germanique, les solides et profonds bataillons de l'Alsace et de la Lorraine; à l'enflure, à la colère belge, la sèche et sanguine colère de la Picardie, la sobriété, la réflexion, l'esprit indisciplinable et civilisable des Ardennes et de la Champagne. La France est le pays du monde où la nationalité se rapproche le plus de la personnalité individuelle. Les provinces diverses de climat se sont comprises, se sont aimées : toutes se sont senties solidaires. Le Gascon s'est inquiété de la Flandre; le Bourguignon a joui ou souffert de ce qui se faisait aux Pyrénées; le Breton, assis aux rivages de l'Océan, a senti les coups qui se donnaient sur le Rhin; l'esprit local a disparu chaque jour; l'influence du sol, du climat, de la race, a cédé à l'action sociale et politique. Le Français du Nord a goûté le Midi, s'est animé à son soleil; le méridional a pris quelque chose de la ténacité, du sérieux, de la réflexion du Nord. La société, la liberté ont dompté la nature; l'histoire a effacé la géographie. »

— *Orographie.* La France forme une vaste pleine baignée par quatre mers. Des collines à pentes douces la parcourent dans tous les sens. Des montagnes de troisième et quatrième ordre, se dirigeant du S.-O. au N.-E., forment l'origine des pentes de ses deux grands versants. D'autres montagnes de premier et de second ordre la limitent au S.-O. et au S.-E. Toutes ces hauteurs donnent naissance aux nombreux fleuves qui l'arrosent, la fertilisent, et en font la plus belle et la plus riche contrée de l'Europe. La ligne de partage des eaux de la France est formée, en commençant par le S., par les Pyrénées jusqu'au pic de Corlitte; par les Corbières occidentales, depuis le pic de Corlitte jusqu'au col de Narouze; par les Cévennes, depuis le col de Narouze jusqu'au canal du Centre; par la Côte-d'Or, par le haut plateau de Langres, par les monts Faucilles, par le talon méridional des Vosges, par le col de Valdieu, par le Jura, par le Jorat, par les Alpes bernoises et par le Saint-Gothard. Cette série de hauteurs détermine par son arête les deux grands versants de la France : l'un, tourné vers le N.-O. et l'O., est tributaire de l'Océan; l'autre, tourné vers le S., est tributaire de la Méditerranée.

Notre but, dans cet article, étant seulement de faire l'orographie générale de la France, nous allons donner simplement la nomenclature et les dispositions des montagnes ou hauteurs qui composent la ligne générale de partage des eaux, ainsi que celle des rameaux ou contre-forts qui s'en détachent, et nous renvoyons, pour la description détaillée de toutes ces montagnes, aux articles qui leur sont consacrés dans le *Grand Dictionnaire.*

La chaîne des Pyrénées françaises court sur une longueur d'environ 380 kilom. et se divise en trois sections : les Pyrénées occidentales, du col de Goritty au mont Cylindre; les Pyrénées centrales, du mont Cylindre au pic de Corlitte; les Pyrénées orientales, du pic de Corlitte au cap Creus. La hauteur moyenne du massif des Pyrénées est de 2,000 mètres environ. Les monts principaux et les cols ou ports remarquables qui appartiennent à cette grande chaîne sont, en allant de l'E. à l'O. : le pic de Corlitte; le col de Puymoreins; le pic de la Serrère, au fond de la vallée de l'Ariége; le col de Rat, au fond de la vallée de Vicdessos; le Montcalm, dans la vallée précédente; le pic de Montvallier, au fond de la vallée de Salat; le pic de Rious, dans la vallée d'Aran; le col de Viella, dans la vallée précédente; le col de la Picade, au fond de la vallée de Luchon; le mont Crabioules, dans la vallée de Lys; le mont Pique-Fourcanade, dans le même vallon; le port d'Oo, au fond de la vallé de Sarboust; le port de Clarabide, au fond de la vallée de Louron; le port de Plan, au fond du vallon de Rioumajou; la montagne de Troumousé, dans la vallée d'Aure; le pic de la Cascade et la tour de Marboré, entre la vallée de la Cinca et celle de l'Estaubé; la brèche de Rolland, le mont Taillon et le port de Gavarnie, dans les vallées de la Cinca et de l'Estaubé; le mont Vignemale, dans la vallée de Cauterets; le pic du Badescure, au fond de la vallée de Bun; le Som de Soube, le port de Canfranc, dans le val d'Azun; le pic d'Anic, à l'origine des vallées d'Aspe et de Baretous; la montagne d'Hory, au fond de la vallée de Soule; le sommet d'Abady, à la source de la Nive; le port de Roncevaux, dans la vallée de la Nive. Les principaux rameaux français des Pyrénées sont, en allant de l'E. à l'O. : le Tech-Tet, qui comprend le Canigou et toutes ses branches; le Tet-Aude, qui se détache du pic de Corlitte, court vers le S. sous le nom de Corbières orientales, tourne ensuite vers l'E. et expire dans la plaine de Narbonne; l'Aude-Ariége (même origine que le précédent), qui court vers le N. sous le nom de Corbières occidentales,

fait partie de la dorsale de l'Europe et se rattache aux Cévennes (point culminant, 2,333 mètres); l'Ariége-Salat, branche qui longe la rive gauche de l'Ariége et comprend toutes les hauteurs qui talutent les vallées d'Erce, de Vicdessos et de Rabat; le Salat-Garonne, qui longe quelque temps la Garonne et couvre les anciens pays de Comminges et de Conserans; la Garonne-Neste, contre-forts qui se détachent du faîte, depuis les sources de la Garonne et le Port-Vieux jusqu'à l'extrémité de la vallée d'Aure, et dont les points remarquables sont : l'étang du port de Venasque, le pic Quairal, le pic de Hermittans, le lac glacé du port d'Oo, le lac de Séculéjo, le pic d'Arré supérieur et le pic d'Arré inférieur; le Neste-Baréges, connu aussi sous le nom de montagnes de Bigorre ou monts de l'Adour, rameau qui naît sur la limite des Pyrénées centrales et occidentales, court vers le N., sépare le bassin de la Garonne de celui de l'Adour, jette un grand nombre de branches dans ces deux bassins et va se terminer par les collines du Médoc, à l'extrémité de la Gironde (points remarquables : cirques de Troumouse et d'Estaubé, col de Pimené, pic Long, pic Niéouvieille, pic de Cambielle, col du Tourmalet-Baréges, cascade et cirque de Gavarnie, vallée de Baréges ou du gave de Pau); le Baréges-Ossau, rameau qui se dirige ordinairement au N. et comprend les vallées de Cauterets, d'Azun et d'Ossau (points remarquables : lac de Gaube, cascade du Pont-d'Espagne, pic de Gabisos, etc.); l'Ossau-Aspe, contre-fort qui se lie au faîte par le pic du Midi d'Ossau et court au N. jusqu'au confluent des deux gaves d'Oloron (points culminants : pic d'Aule, pic du Midi, vallée d'Ossau); l'Aspe-Céson, qui forme la vallée de Lordios, celle de Baretous, une partie du pays de Soule et court au N. jusqu'à Navarreins et Sauveterre; la Nivelle-Nivelle, qui commence à l'O. du port de Roncevaux, se prolonge jusqu'à Saint-Jean-de-Luz et contient le pays de Labour; la Nivelle-Bidassoa, qui se détache du col de Belate, court au N.-O., sépare pendant quelques kilomètres la France de l'Espagne, constitue les montagnes des Aldudes, entre en France et expire à l'embouchure de la Bidassoa.

Les Cévennes appartiennent entièrement à la dorsale européenne. Elles commencent au col de Narouze, point de partage des eaux du canal du Midi, courent au N.-E. jusqu'au mont Pilate, l'un des sommets les plus remarquables du Lyonnais; mais, à partir de ce point, elles se dirigent au N.; le canal du Centre les sépare de la Côte-d'Or. Leur développement est d'environ 500 kilom. On appelle Cévennes méridionales la partie qui est au S. des sources de l'Allier, et Cévennes septentrionales la partie qui est au N. des sources de cette rivière. Les Cévennes méridionales forment cinq sections, savoir : 1° les montagnes Noires, qui commencent au N. de Castelnaudary et s'étendent vers l'E. jusqu'à la source du Jaur; leur longueur est de 60 kilom. et leur élévation moyenne de 5 à 600 mètres; 2° les montagnes de l'Espinous, qui continuent le tronc des Cévennes, en suivant la même direction que les précédentes pendant 40 kilom.; la hauteur moyenne de ces montagnes est de 6 à 700 mètres; 3° les montagnes de l'Orb, qui sont ainsi nommées parce qu'elles donnent naissance à l'Orb de Béziers; elles suivent la même direction jusqu'aux sources de la Sorgue, sur une longueur de 25 kilom.; la hauteur moyenne est de 7 à 800 mètres; 4° les monts Garrigues, qui succèdent aux montagnes de l'Orb et se prolongent, sur une longueur d'environ 50 kilom., jusqu'au mont Laigonal, avec une hauteur moyenne de 8 à 900 mètres, et ont pour point culminant le pic de Montant (1,040 m.); 5° les monts du Gévaudan, qui courent du mont Laigonal aux sources de l'Allier, pendant 50 kilom.; leur direction est du S.-O. au N.-E. Cette section a une hauteur moyenne de 1,200 mètres, et pour point culminant le mont Lozère (1,490 m.).

Les Cévennes septentrionales forment quatre sections, savoir : 1° les monts du Vivarais, commençant les Cévennes septentrionales, et courant pendant 80 kilom., depuis les sources de l'Allier jusqu'au mont Pilate; leur direction est du S.-O. au N.-E., et leur élévation moyenne de 1,400 à 1,500 mètres; les points culminants sont le Gerbier-des-Joncs (1,562 m.) et le Mezenc (1,774 m.); 2° les monts du Lyonnais, qui se dirigent au N., depuis le mont Pilate, point culminant (1,072 m.), jusqu'au mont de Tarare; leur étendue est de 80 kilom., et l'élévation moyenne du massif d'environ 800 mètres; 3° les monts du Beaujolais, qui succèdent aux précédents et courent au N. pendant 40 kilom., depuis le mont de Tarare, point culminant (1,450 m.), jusqu'à la source du Sornin; l'élévation moyenne du massif est de 600 mètres; 4° les monts du Charolais, qui partent de la source du Sornin, affluent de la Loire, courent au N. pendant 60 kilom. et terminent au grand canal du Centre le grand tronc des Cévennes. Leur élévation moyenne est de 400 mètres. La Haute-Joux (994 m.) forme le point culminant.

Parmi les rameaux orientaux qui se détachent des Cévennes méridionales, les plus importants sont : 1° les monts Coiron, que projettent les monts du Vivarais pour former la paroi du Nord de l'Ardèche jusqu'à son confluent avec le Rhône; 2° le mont d'Or, qui, en se détachant des monts du Lyonnais, se partage en deux branches : l'une se dirigeant vers le N.-E. et se terminant sur les bords de la Saône; l'autre inclinée un peu plus vers le S. et expirant au confluent du Rhône et de la Saône; 3° les monts du Mâconnais, qui naissent au S. des monts du Charolais et qui bordent la Saône depuis le confluent de la Brévanne jusqu'à celui de la Grône.

Les rameaux occidentaux des Cévennes sont très-remarquables par leur étendue et leur élévation. Ces rameaux sont, en allant du S. au N. : 1° le rameau qui se détache des monts Espinous pour courir à l'O., sous le nom de Lacaune, entre l'Agout et l'Adou; 2° le contre-fort entre le Lot et le Tarn, qui prend naissance au massif des monts Lozère, court vers le S.-O., forme le plateau de Lévezon, et se partage en deux branches, qui courent, l'une au N. entre le Lot et l'Aveyron, l'autre au S. entre l'Aveyron et le Tarn, jusqu'au confluent des deux rivières; 3° le contre-fort entre la Loire et la Garonne, le plus remarquable des Cévennes, qui sépare le bassin de la Loire de celui de la Garonne, les couvre de ses nombreuses branches et forme les ceintures des bassins de la Charente et de la Sèvre. Ce grand rameau se détache des monts du Gévaudan, entre la source du Lot et celle de l'Allier, et se dirige vers le N.-O., sous le nom de Margeride. Cette première section a une élévation moyenne de 1,200 mètres. Pierre-sur-Haute (1,634 m.) est son point culminant. Elle envoie vers l'O., entre le Lot et la Truyère, les monts d'Aubrac ou de Saint-Urcize. Les montagnes d'Auvergne, qui succèdent aux monts de la Margeride, se dirigent vers l'O. jusqu'au Plomb-du-Cantal, puis, vers le N., jusqu'au mont Dore, puis enfin, vers le N.-O., jusqu'au mont Odouze. Elles forment le plateau le plus élevé de l'intérieur de la France, et culminent par le Plomb-du-Cantal (1,858 m.) et le Puy-de-Sancy (1,897 m.), la plus haute sommité du mont Dore. Le mont Dore au N., entre l'Allier et la Sioule, donne un rameau fort important, que la forme particulière de ses sommets a fait appeler la *chaîne des dômes*. Son point culminant, le Puy-de-Dôme, a une hauteur absolue de 1,468 mètres et dépasse de 630 mètres le plateau qui lui sert de base. D'autres branches fort étendues, mais peu importantes par leur élévation, se détachent de la pente septentrionale des monts d'Auvergne pour séparer la Sioule, l'Allier et la Loire du Cher, le Cher de l'Indre, l'Indre de la Creuse. Sur le versant méridional des mêmes monts, nous signalerons le contre-fort qui se détache du massif du Cantal pour courir, à l'O., entre le Lot et la Dordogne. Le mont Bosat (1,517 m.) est le point culminant de ce rameau, dont une partie forme les montagnes du Quercy. Les monts du Limousin succèdent à ceux d'Auvergne et s'étendent du mont Odouze aux sources de la Charente. Leur partie orientale longe et talute le plateau de Millevaches. Le mont Odouze (1,364 m.) est le point culminant de ces montagnes, qui forment la limite occidentale du plateau central de la France. Le mont Odouze envoie dans le bassin de la Loire un contre-fort qui, sous le nom de monts de la Marche, court au N., à l'O., puis encore au N., pour séparer la Vienne de la Gartempe et de la Creuse. Un autre rameau se détache de la partie occidentale des monts du Limousin, court au S.-O., sous le nom de collines du Limousin, puis, au N.-O., sous celui de collines de Saintonge, et se termine à l'embouchure de la Gironde par la pointe de la Coubre. Les monts du Poitou commencent à la source de la Charente, se prolongent jusqu'à celle du Thouet et sont continués par les hauteurs du plateau de Gatine, qui expirent à l'embouchure de la Loire; 4° le contre-fort entre la Loire et l'Allier, qui se détache des monts du Vivarais, et court vers le N., en prenant successivement le nom de monts du Velay, du Forez, de la Madeleine. Le puy de Montorcelle (1,652 m.) est le point culminant de ce contre-fort.

La chaîne des Vosges court du S.-S.-O. au N.-N.-E., entre le Rhin et la Moselle. Le revers oriental de ces montagnes domine les plaines de l'Alsace et de la Bavière Rhénane. Le revers occidental s'abaisse graduellement pour s'effacer dans les plateaux et les plaines de la Prusse Rhénane, de la Lorraine et de la Franche-Comté. Cette chaîne, qui présente une longueur de 280 kilom., depuis le ballon d'Alsace jusqu'au confluent de la Moselle, peut se diviser en Vosges méridionales ou françaises et en Vosges septentrionales ou allemandes. Les Vosges françaises courent du S.-S.-O. au N.-N.-E., depuis le ballon d'Alsace jusqu'à la source de la Lauter, et diminuent d'élévation à mesure qu'elles s'avancent vers le N. Les montagnes les plus remarquables sont : le ballon de Servance (1,210 m.), le ballon d'Alsace (1,250 m.), le ballon de Guebwiller (1,426 m.), point culminant des Vosges; les Chaumes (1,275 m.), le Bressoir (1,220 m.), le Champ-de-Feu (1,030 m.), le Donon (1,000 m.). La plus grande longueur des Vosges méridionales est de 80 kilom., à Remiremont; à Saverne, elle n'est que de 8 kilom. La chaîne des Vosges n'appartient à la dorsale de l'Europe que par le ballon d'Alsace, son extrémité méridionale.

Les ramifications des Vosges renferment quatre sections de la dorsale européenne, savoir : les collines de Belfort jusqu'au col de Valdieu, les monts Faucilles, le plateau de Langres et la Côte-d'Or. 1° Les collines de Belfort se détachent des Vosges méridionales et se dirigent au S.-E. du ballon d'Alsace, vers le col de Valdieu, par où passe le canal de l'Est ou du Rhône au Rhin. On appelle *trouée de Belfort* la dépression que forment les collines qui relient les Vosges au Jura. 2° Les monts Faucilles prennent naissance au ballon d'Alsace et courent du S.-E. au N.-O., jusqu'aux sources de la Meuse. Ils ont pour point culminant les Fourches (490 m.), et leur hauteur moyenne est de 400 mètres. 3° Le plateau de Langres court des sources de la Meuse au mont Tasselot, en se dirigeant du N.-E. au S.-O. Sa longueur est de 80 kilom. et sa hauteur moyenne de 430 mètres. 4° La Côte-d'Or, qui succède au plateau de Langres, se dirige vers le S., depuis le mont Tasselot jusqu'au canal du Centre. Des monts Faucilles se détache un contre-fort qui commence vers la source du Madon, affluent de la Moselle, court vers le N., sépare le bassin de la Meuse de celui du Rhin, et comprend toutes les montagnes situées entre la Meuse et la Moselle. Son élévation moyenne est de 300 mètres. Il porte le nom d'*Argonne orientale* jusque vers le N. de la source de l'Ornes; cette première partie présente une longueur de 130 kilom. Ce contre-fort s'écarte ensuite de la Meuse en faisant vers l'E. un détour pour prendre le nom d'Ardennes orientales. Du plateau de Langres se détache, depuis la source du Rognon, affluent de la Marne, un contre-fort qui sépare le versant de la Manche de celui de la mer du Nord et le bassin de la Seine de celui de la Meuse. Il prend successivement les noms de monts de Meuse, d'Argonne occidentale et d'Ardennes occidentales, jusqu'aux sources de la Somme et de l'Escaut, où il se divise en plusieurs séries de collines dont les principales sont celles de l'Artois, de la Picardie et de la Belgique. De la Côte-d'Or une longue branche s'étend de l'E. à l'O. sur une longueur de 600 kilom., sépare le versant de la Manche de celui du golfe de Gascogne, et le bassin de la Loire de celui de la Seine. Elle commence au mont Moresol, vers la source de l'Arroux, prend le nom de chaîne du Morvan jusqu'à la source du Loing et culmine par le Beuvron. Ce contre-fort se continue par un dos de terrain qui renferme la forêt d'Orléans, par le plateau d'Orléans, par les plateaux de Courville, par les collines du Perche, par les monts de la Normandie, qui poussent au N.-O. les montagnes du Cotentin pour former l'arête de cette presqu'île, depuis la source de la Vire jusqu'au cap de la Hogue. Depuis la Vire, les monts de Normandie tournent brusquement vers le S., prennent le nom de montagnes du Maine et rencontrent, près des sources de la Vilaine, les montagnes de la Bretagne, qui continuent le long rameau de la Côte-d'Or. Les montagnes de Bretagne constituent la charpente de la presqu'île de ce nom, et commencent à la source de la Vilaine par des collines qui courent entre la Vire et le Couesnon; puis elles se relèvent et conservent leur nom de monts de Bretagne et celui de Menez, jusqu'à la source du Blavet. Là, elles se bifurquent : la principale branche, sous le nom de monts d'Arrée, conserve la direction E.-O, et va se terminer à la pointe Saint-Matthieu; l'autre branche, sous le nom de montagnes Noires, court d'abord vers le S. puis vers l'O., et forme la ceinture orientale et méridionale du bassin de l'Aulne.

La chaîne du Jura français, située entre le Rhône et le Rhin, se dirige du N.-E. au S.-O., sur une longueur de 300 kilom. et une largeur de 60. On divise le Jura : 1° en Jura méridional, depuis le Grand-Credo, sur les bords du Rhône, jusqu'au col de Saint-Cergues; 2° en Jura central, depuis le col de Saint-Cergues jusqu'au mont Rixon, vers les sources du Doubs; 3° en Jura septentrional, jusqu'au Rhin. Les principales montagnes du Jura sont : le Reculet (1,720 m.), le mont Tendre (1,699 m), le mont Dôle (1,681 m.). Le Jorat joint le Jura aux Alpes.

Les montagnes du système alpique français se composent d'une partie du versant septentrional des Alpes Pennines, du versant occidental des Alpes Grées, Cottiennes et Maritimes, et de tous les contre-forts de ces sections alpiques qui couvrent une partie du bassin du Rhône. Les Alpes Pennines commencent au groupe du Saint-Gothard et se terminent au mont Blanc. Les points culminants sont : le mont Rose (4,618 m.), le mont Cervin (4,522 m.), le mont Blanc (4,795 m.); c'est le point le plus élevé d'Europe. Les Alpes Grées se dirigent du N. au S., sur une longueur de 100 kilom.; elles ont pour points culminants : le mont Iseran (4,045 m.) et le mont Cenis (3,300 m.). Les Alpes Cottiennes courent du N. au S., pendant 100 kilom. Les points culminants sont : le mont Tabor (3,172 m.), le mont Genèvre (3,692 m.) et le mont Viso (3,836 m.). Les Alpes Maritimes commencent au mont Viso et se prolongent pendant 200 kilom., jusqu'au col de Cadibone. Elles forment un arc de cercle dont la convexité est tournée du côté de la France. Le point culminant de cette section est le mont Longet (3,153 m.).

Les rameaux que les Alpes françaises envoient dans le bassin du Rhône sont : 1° le rameau qui se détache des Alpes Pennines, au grand Saint-Bernard, court, au N.-O., entre le Rhône et l'Arve, et forme deux branches entre lesquelles coule la Dranse; 2° un contre-fort qui se détache du massif du mont Blanc en se bifurquant : une branche court entre l'Arve et le Fier et se termine sur les bords du Rhône par le mont Vouache, l'autre couvre de ses rameaux tout le pays situé entre le Rhône et l'Isère et porte le nom de Bauges; 3° un contre-fort qui se détache du mont Iseran pour courir entre l'Isère et l'Arc; 4° un rameau qui se détache du mont Tabor et se divise en deux branches : l'une qui court entre l'Arc, la Romanche et le Drac, et dont le point culminant, la montagne des Trois-Ellions, atteint 3,888 mètres; l'autre, qui court au S.-O., longe la Durance et la sépare du Drac, de la Drôme et de l'Aigues, et se termine vers le confluent de la Durance, sous le nom de Lébéron; 5° un contre-fort qui part des Alpes Maritimes, entre la source du Var et celle de l'Ubaye, et se divise, dès l'origine, en deux rameaux : l'un, au N., suit la rive droite du Verdon jusqu'à son confluent avec la Durance; l'autre rameau suit la rive gauche de la rivière et se termine dans la presqu'île de Giens, après avoir projeté plusieurs petites chaînes.

— *Hydrographie*. Nous venons d'énumérer la série de montagnes et de collines qui forment, pour ainsi dire, la partie *osseuse* de la France; nous allons donner la nomenclature de ce que l'on pourrait appeler sa partie *artérielle*, c'est-à-dire de ses cours d'eau. « Grâce, dit M. Elisée Reclus, à l'abondance et à la répartition assez égale des pluies qui tombent sur le territoire français, grâce aussi à la déclivité générale du sol, qui fait descendre rapidement les eaux des Alpes, des Pyrénées et du plateau central, et les empêche de séjourner dans les bas-fonds, la France est une des régions terrestres arrosées avec le plus de régularité et sur la plus grande surface. En moyenne, le territoire entier reçoit chaque année au moins 37 milliards de mètres cubes d'eau de pluie, total considérable qui, ramené à la seconde, donne encore 11,689 mètres cubes pour la précipitation de l'humidité pendant ce court espace. Or, la masse d'eau que tous les tributaires de l'Océan et de la Méditerranée leur apportent, en moyenne, semble devoir être, après les divers jaugeages partiels, de 3,500 mètres cubes d'eau au plus, soit d'un quart à un tiers de la quantité d'eau de pluie tombée dans leurs bassins. La Seine, la Loire, la Garonne, le Rhône roulent la plus grande partie de ces eaux et sont, avec le Rhin, les fleuves les plus importants du pays. En outre, deux cents rivières offrent aux bateliers un développement de plus de 7,000 kilom. de cours plus ou moins flottables ou navigables; mais, de jour en jour, cette navigation devient relativement moins utile aux habitants, à cause de la concurrence que font aux voies naturelles les voies artificielles, canaux, routes, lignes de fer. »

Les hauteurs qui appartiennent à la dorsale de l'Europe, depuis les Pyrénées occidentales jusqu'au Saint-Gothard, divisent la France en deux versants : l'un tourné vers le N.-N.-O., tributaire de l'océan Atlantique; l'autre tourné vers le S.-E., tributaire de la mer Méditerranée. Le versant de l'océan Atlantique, qui occupe plus des trois quarts de la surface de la France, se subdivise en trois versants particuliers : 1° le versant français de la mer du Nord; 2° le versant de la mer de la Manche; 3° le versant de la mer de France ou golfe de Gascogne. Le versant français de la mer du Nord ne forme qu'une partie du versant continental de cette mer, et a pour ceinture le contre-fort qui parcourt le plateau de Langres jusqu'au cap Gris-nez, et la dorsale de l'Europe depuis les monts Faucilles jusqu'au Saint-Gothard. Le versant de la Manche embrasse la partie des côtes comprise entre le cap Gris-Nez et la pointe Saint-Matthieu, et a pour ceinture le rameau qui s'étend du plateau de Langres et de la Côte-d'Or jusqu'au mont Moresol, et le rameau qui s'étend du mont Moresol à la pointe Saint-Matthieu. Le versant de la mer de France ou golfe de Gascogne embrasse les côtes situées entre le cap Saint-Matthieu et la Bidassoa; il a pour ceinture le rameau du mont Moresol à la pointe Saint-Matthieu, la Côte-d'Or, depuis le mont Moresol jusqu'au canal du Centre, les Cévennes septentrionales et méridionales et les Corbières occidentales, les Pyrénées centrales et occidentales. Le versant de la mer Méditerranée embrasse les côtes de France comprises entre le cap Cervera et l'embouchure de la Roïa, et a pour ceinture les Pyrénées orientales, qui le séparent du versant hispanique de la Méditerranée; la dorsale de l'Europe, depuis le pic de Corlitte jusqu'au Saint-Gothard; les Alpes occidentales, qui le séparent du versant de l'Adriatique.

La ligne générale de partage des eaux est formée par plusieurs chaînes de montagnes, qui forment comme une arête centrale. Les ramifications que projette cette ligne de partage forment six bassins principaux, dont cinq sur le versant de l'O. et du N., et un sur le versant du S. Au fond de ces bassins coulent les fleuves de France et leurs affluents. Ce sont : le bassin de la Garonne, le bassin de la Loire, le bassin de la Seine, le bassin de la Meuse, le bassin du Rhin et le bassin du Rhône.

Le bassin de la Garonne ou de la Dordogne

et de la Garonne réunies est borné, à l'O., par le golfe de Gascogne; au S., par les Pyrénées occidentales et centrales; à l'E., par les Corbières occidentales et les Cévennes méridionales, au N., par les monts de la Margeride, d'Auvergne, du Limousin, du Poitou, ramifications des Cévennes. Les principaux cours d'eau compris dans le bassin de la Garonne, et dans les deux bassins secondaires de la Charente et de l'Adour qui s'y rattachent, sont : la Cère, la Vézère, l'Isle, la Dronne, affluents de la Dordogne; la Neste, l'Arize, l'Ariége, le Tarn, le Lot, la Truyère, le Gers, la Bayse, le Dropt et l'Aveyron, affluents de la Garonne; la Gironde, la Leyre, l'Adour, le Gave de Pau, le Gave d'Oloron, la Têt, l'Aude, l'Hérault, etc.

Le bassin de la Loire est borné à l'O. par l'océan Atlantique; au S., par les montagnes qui forment la limite N. du bassin de la Garonne; à l'E., par les Cévennes septentrionales et une partie de la Côte-d'Or; au N., par la ramification de cette chaîne qui porte les noms de collines du Morvan et du Nivernais, de plateau d'Orléans, de collines du Perche, de Normandie, du Maine, et de monts Arrée. Les principaux cours d'eau du bassin de la Loire sont : l'Arroux, la Nièvre, le Thouet, la Dive, l'Authion, la Mayenne, l'Oudon, la Sarthe, le Loir, l'Erdre, le Brivé, affluents de la rive droite de la Loire; l'Allier, le Loiret, le Cher, l'Indre, la Vienne, qui reçoit le Clain; la Creuse, le Layon, la Sèvre Nantaise et l'Achenau, qui reçoit la Boulogne; l'Ognon et le Tenu, affluents de la rive gauche du fleuve. Les affluents secondaires de ce bassin et directs de l'Océan sont : l'Aune, le Scorp, le Blavet et la Vilaine avec ses affluents de droite, le Meu et l'Oust, qui reçoit l'Aff et l'Arz, et ses affluents de gauche, le Cher, le Don, l'Isac.

Le bassin de la Seine est borné au N. par la Manche; au S., par les montagnes qui forment la limite N. du bassin de la Loire; à l'E., par une portion de la Côte-d'Or et le plateau de Langres; au N.-E. et au N., par le contre-fort de ce plateau, qui porte le nom de monts de la Meuse, Argonne occidentale, Ardennes occidentales, collines de Picardie et du pays de Caux. A ce bassin principal il faut rattacher les bassins secondaires de la Somme au N., de l'Orne et de la Vire au S. Parmi les cours d'eau compris dans le bassin de la Seine, nous signalerons : la Seine avec ses affluents, dont les principaux sont : l'Aube, la Marne, qui reçoit l'Ourcq et le Grand Morin; l'Oise, qui reçoit l'Aisne et l'Andelle à droite, l'Yonne, le Loing, l'Eure et la Rille à gauche; la Canche, la Somme et ses affluents, l'Avre à gauche, la Luce à droite; la Toucques, la Dive, qui reçoit la Vie; l'Orne, la Vire, la Douve, qui reçoit la Séve et la Taute; la Sienne, la Sée, la Sélune, le Couesnon, l'Arguenon, le Gouet, le Trieux, le Tréguier, le Guier, qui portent directement leurs eaux dans la Manche.

Le bassin de la Meuse est borné au N. par la mer du Nord; au N.-O. et à l'O., par les montagnes qui forment la limite N. du bassin de la Seine; au S., par les monts Faucilles; à l'E., par le contre-fort de l'Argonne orientale et des Ardennes orientales. A ce bassin il faut ajouter le bassin secondaire de l'Escaut, la partie septentrionale des bassins de la Meuse et de l'Escaut se trouvant en dehors des limites politiques de la France. Le bassin principal est formé de la Meuse et de ses affluents, la Sambre et le Chiers.

Le bassin du Rhin (la partie O. et S. du cours du Rhin appartient seule aux bassins formés par le système orographique de la France) est borné à l'O. par les montagnes qui forment la limite E. du bassin de la Meuse; au S.-O. et au S., par les monts Faucilles et les collines de Belfort. Parmi les affluents du Rhin qui prennent leur source en France, nous citerons : l'Ill, la Moder, la Lauter et la Moselle.

Le bassin du Rhône est borné à l'O. par les Pyrénées orientales, les Corbières occidentales et les Cévennes; au N., par la Côte-d'Or, le plateau de Langres, les Faucilles, les collines de Belfort; à l'E., par le Jura, le Jorat, les Alpes Bernoises, Pennines, Grées, Cottiennes et Maritimes. Les cours d'eau les plus importants de ce bassin sont : le Furens, l'Ain, grossi de la Bienne; la Saône, qui reçoit le Doubs, la Seille et la Reyssousse; l'Ardèche, le Gard, affluents de la rive droite du Rhône; l'Isère, la Drôme, la Durance, grossie de la Bléonne et du Verdon, affluents de la rive gauche du fleuve. Dans ce bassin, les affluents directs de la Méditerranée sont : l'Aude, l'Orb, l'Hérault, l'Argens et le Var.

— *Hydrographie des côtes* (caps, golfes, havres, ports, îles, etc.). D'après les récents travaux hydrographiques de M. Baude, le pourtour du littoral français, en suivant les sinuosités, est de 2,693 kilom., dont 619 sur la Méditerranée, 985 sur le golfe de Gascogne et 1,089 sur la Manche et la mer du Nord, jusqu'à Dunkerque; mais ces côtes ont des aspects bien différents. Là où les montagnes arrivent jusque sur le littoral et plongent dans la mer leurs dernières collines, la côte est ferme, chargée de caps et de pointes rocheuses qui laissent entre leurs extrémités de grandes rades et des ports naturels. Lorsque, au contraire, les montagnes sont loin et qu'une vaste plaine sépare leur pied des bords de la mer, la côte est basse, unie, couverte de vase ou de dunes de sable, souvent aussi de marais salants et de lagunes pestilentielles. De la frontière de Belgique jusqu'au delà de Calais, le rivage, presque rectiligne, comme le sont en général les côtes basses, est rendu assez dangereux par les bancs de sable parallèles qu'ont déposés devant lui les eaux de la mer du Nord. Ses ports : Dunkerque, Gravelines, Calais, sont plutôt artificiels que naturels, et doivent être défendus à grands frais contre l'envahissement des alluvions. Une chaîne de dunes, qui a donné son nom à Dunkerque, borde la rive et dresse quelques-uns de ses tertres mobiles à 50 mètres de hauteur. A l'O. de Calais seulement, la côte, formée par les derniers escarpements des collines de l'Artois, offre une ligne de falaises qui flanquent les deux promontoires de Blanc-Nez et de Gris-Nez. C'est entre ces deux pointes que se trouve le port de Wissant, considéré par la plupart des archéologues comme le *Portus Itius* où César s'embarqua pour l'Angleterre. Le cap Gris-Nez est le point de la côte de France le plus rapproché de la Grande-Bretagne. A partir de ce cap, la côte change brusquement de direction et court presque en ligne droite vers le S. jusqu'à l'entrée de la baie de la Somme. D'abord assez élevée, elle s'abaisse bientôt et les falaises sont remplacées par des chaînes de dunes que le vent poussait autrefois devant lui, et que l'on a fixées au moyen de plantations de joncs maritimes. Cette partie du rivage, battue fréquemment par de terribles vents d'ouest, est une des plus dangereuses du littoral français. Ses ports sont d'une entrée difficile et seraient promptement ensablés s'ils n'étaient entretenus à grands frais. La région comprise entre la mer et la base des collines de l'Artois, depuis l'embranchement de la Canche jusqu'à celui de la Somme, est de formation récente. Au S. de la baie de la Somme, la côte, commençant à prendre la direction du S.-O. qu'elle doit garder jusqu'au cap d'Antifer, offre quelques terres basses jadis parcourues par un bras de la Somme; mais elle se relève peu à peu pour former une falaise de 60 à 100 mètres de hauteur, coupée seulement de distance en distance par les embouchures des petites rivières du pays de Caux. Le Tréport, Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, groupent leurs maisons dans une brèche de la falaise. Le grand courant de l'Atlantique, qui parcourt la Manche pour se rendre dans les mers du Nord, vient se heurter au cap d'Antifer et se divise en deux bras, dont l'un continue le courant principal jusqu'aux bouches de l'Escaut, tandis que l'autre reflué en arrière et se dirige au S., vers l'embouchure de la Seine. A l'O. de Honfleur et de la baie de Seine, la côte de Normandie, d'abord infléchie vers le S., prend ensuite sa direction vers l'Occident jusqu'au golfe d'Isigny et de Carentan, obstrué de bancs de sable. Cette partie du littoral, beaucoup plus basse que le rivage du pays de Caux, est longée comme lui par un courant qui se porte de l'O. à l'E., en rongeant les rochers. A l'O. de l'embouchure de l'Orne, la côte, sauvage et inhospitalière, est, sur presque toute sa longueur, bordée de formidables écueils, dont le principal est celui du Calvados. Au golfe marécageux de Carentan commence la presqu'île du Cotentin, qui développe sa côte élevée dans la direction du N., en formant la belle rade de la Hougue. A la pointe de Barfleur, la côte se reploie vers l'O., et décrit en arc de cercle une gracieuse baie, dont Cherbourg occupe la partie centrale. Le promontoire de la Hogue limite, à l'O., la presqu'île du Cotentin et domine l'entrée du golfe des îles normandes. Le Raz-Blanchard, détroit qui sépare le cap de la Hogue de l'île anglaise d'Aurigny, le passage de la Déroute, les écueils des Grunes, les bancs Félés, les bas-fonds de la Chaussée-des-Bœufs, enfin les îlots rocheux de l'archipel Chausey, tels sont les principaux points redoutables que l'on rencontre du cap de la Hogue à la baie Saint-Michel. Sur tout ce parcours, qui est de 130 kilom., on ne rencontre que le port de Granville. La baie Saint-Michel, qui forme l'extrémité S.-E. du golfe des îles Normandes, est l'un des parages les plus curieux des mers françaises. A l'O. de la rade de Cancale, qui forme l'extrémité occidentale de la baie Saint-Michel, commence cette âpre côte granitique de Bretagne, hérissée de promontoires, frangée d'écueils, déchiquetée par de profondes découpures. Les premières indentations de la côte offrent encore, à l'heure du reflux, de très-vastes plages : telles sont les grèves qui s'étendent à l'entrée de l'estuaire gardé par la ville de Saint-Malo, et qui ont remplacé une ancienne péninsule, dont l'île Sésambre est aujourd'hui le seul débris; tels sont aussi les sables de Ploubalay, de la Frenay, et surtout ceux de la grande baie de Saint-Brieuc; mais, plus à l'O., au delà de Paimpol, la côte, défendue par des archipels d'îlots rocheux, n'offre plus que rarement des plages sablonneuses. « La plupart de ces criques, dit M. Elisée Reclus, sont remplies de galets que le flot arrache aux rochers voisins et froisse incessamment avec un bruit sinistre. » Cette partie du littoral offre un grand nombre de ports : ceux qui sont situés aux embouchures des rivières de Lannion et de Morlaix, le détroit de Roscoff, l'Aber-Vrachi, l'Aber-Benoît, l'Aber-Ildut. Entre ces deux derniers havres, la côte tourne brusquement au S.; on est arrivé à l'extrémité occidentale de la péninsule de Bretagne, à cette limite qui a valu à la contrée le nom de Finistère. A 18 kilom. à l'O., apparaît l'île d'Ouessant, au S. de laquelle on trouve un archipel d'écueils et d'îlots noirâtres. Quand on a doublé le cap Saint-Matthieu, en se dirigeant à l'E., on rencontre le goulet qui donne accès dans la magnifique rade de Brest. A droite, c'est la presqu'île de Crozon, qui projette d'un côté la péninsule de Quélen pour former la rade de Brest, et, de l'autre, le cap de la Chèvre, qui protége la baie de Douarnenez, formée au S. par la pointe du Raz, en face de laquelle s'étend l'île de Sein. Immédiatement au S. de la pointe du Raz commence le revers méridional de la côte de Bretagne. Elle forme d'abord la baie d'Audierne, terminée par la pointe de Penmarch, ensuite l'anse de Benodet, la baie de la Forest, enfin l'important bras de mer qui donne accès à Port-Louis et à Lorient. Des récifs, des îlots, l'île de Glenan, l'île de Groix, disposés parallèlement à la côte, indiquent en cet endroit l'existence d'une chaîne sous-marine, dont les cimes seulement apparaissent au-dessus des flots. Au delà de Lorient, la plage, basse et sablonneuse, est bordée d'un cordon littoral que les vagues ont percé, pour former dans l'intérieur des terres l'estuaire marécageux connu sous le nom de rivière d'Etel; puis on rencontre la presqu'île de Quiberon, au S. de laquelle on voit Belle-Isle. La baie de Quiberon, protégée à l'O. par la presqu'île du même nom, s'arrondit en demi-cercle pour baigner les plages de Carnac et de Locmariaker, au delà desquelles s'ouvre le chenal qui mène dans le golfe intérieur du Morbihan. Puis vient l'estuaire de la Vilaine; la côte change de direction et développe vers le S. ses baies et ses promontoires peu élevés. Le port du Croisic est le dernier qui s'ouvre sur cette partie du littoral, au N. de l'embouchure de la Loire.

Au S. de la pointe Saint-Gildas, qui garde l'entrée méridionale de la Loire, la grande baie de Bourgneuf pénètre au loin dans les terres; vers le S.-E., elle est presque fermée par l'île de Noirmoutier, séparée du continent par un détroit qui, à marée basse, livre passage aux voitures et aux charrettes. Une autre île se dresse à 15 kilom. en mer; c'est l'île d'Yeu ou Dieu. A partir du détroit de Fromentine, la côte, à peu près rectiligne, bordée de hautes dunes et frangée d'un petit nombre de récifs, se dirige vers le S.-E. Au delà des Sables-d'Olonne, la côte se reploie graduellement vers l'E. et arrondit ses plages sablonneuses en une vaste circonférence, que remplissent les eaux de l'anse d'Aiguillon. Au S. de la presqu'île d'Arivert s'ouvre l'estuaire de la Gironde. Le point le plus remarquable du littoral voisin est la pointe de Grave, au N. de laquelle se voit l'écueil de Cordouan. Ici encore la mer ronge et détruit les points les plus saillants. A la pointe de la Négade, située au S. d'un petit village de bains qui a remplacé l'ancienne ville de Soulac, ensevelie par les sables, commence cette remarquable côte des Landes, qui, sur une longueur de 200 kilom., est presque aussi régulière qu'un degré du méridien.

Les côtes de la Méditerranée, à l'extrémité orientale de la chaîne pyrénéenne, offrent quelque ressemblance avec celles de l'Océan entre Biarritz et l'embouchure de la Bidassoa; mais elles sont plus abruptes, plus déchiquetées et baignées par une mer plus profonde. La limite méridionale du golfe du Lion est marquée par la limite méridionale du cap Creus, mais c'est plus au N., au cap Cerbère, que commence la côte française. Elle s'infléchit d'abord à la petite anse de Banyuls; puis, au delà du cap Béarn et de ses contre-forts, elle se resserre vers l'intérieur des terres, pour embrasser le mouillage de Port-Vendres. Viennent ensuite le port de Collioure et le promontoire d'Argelès. Alors la plage, basse et sablonneuse, se prolonge en ligne droite dans la direction du N. Le grand courant de la Méditerranée occidentale se dirige de l'E. à l'O., de Gênes sur Marseille, de Marseille sur Port-Vendres, en longeant la côte. Au delà de Marseille, il rencontre l'amas énorme de matières terreuses que le Rhône jette dans ses grandes crues. Il les emporte et les dépose le long de la côte du Languedoc et du Roussillon. Cette vase et les sables de la mer ont formé un immense bourrelet qui arrête les eaux de l'intérieur et les force à s'étendre en vastes lagunes salées, qui sont celles de Leucate, de Sigean, de Thau, de Mauguio, d'Aigues-Mortes. Presque tous les ports de cette partie de la côte ont été ensablés; l'atterrage de Cette est lui-même menacé. Au S.-E. d'Aigues-Mortes, les bouches du Rhône forment l'île de la Camargue, au delà de laquelle s'étend la plaine de la Crau; puis viennent le golfe de Fos et l'étang de Berre, à l'entrée duquel se trouve le port de Martigues. C'est immédiatement à l'E. du golfe de Fos que commence cette côte rocheuse et profondément découpée de la Provence, qui forme un si remarquable contraste avec les plages basses et uniformes du golfe du Lion. La première échancrure de ce golfe est celle dont Marseille occupe l'extrémité orientale. Plus loin, la côte, aux rochers blanchâtres coupés çà et là par des gorges pittoresques, forme une succession de promontoires et de golfes, au fond desquels se trouvent de petits ports : Cassis, La Ciotat, Bandol, etc. Puis, au delà du cap Sicié, on voit bientôt les deux rades de Toulon dérouler harmonieusement leurs courbes vers le N.-O. La presqu'île de Giens est le cap le plus avancé de la Provence. Cette péninsule protége la rade d'Hyères. Au delà, le littoral français commence à prendre sa direction définitive vers le N.-E. Il forme successivement les rades et les baies de Bormes, de Cavalerie, de Saint-Tropez, de Fréjus, de la Napoule, de Jouan. En face de la pointe qui sépare ces deux derniers golfes, se trouvent les deux petites îles de Lérins. Au N. d'Antibes, naguère encore la dernière ville française sur ce rivage, la côte s'abaisse et des plaines marécageuses s'étendent à la base des collines. Ces plaines sont formées par les alluvions du Var. Au delà de Nice, les collines se rapprochent de nouveau de la côte, qui présente de distance en distance de hardis promontoires. Entre Nice et la frontière, éloignée de 20 kilom. environ, se succèdent sans interruption les charmants paysages qui bordent la célèbre route de la Corniche. C'est d'abord la rade de Villefranche, les caps de Saint-Jean et de Saint-Hospice, la ville de Monaco, les caps Martin et Menton; au delà, un simple petit ruisseau, appelé la Roya, indique les limites du territoire français.

— *Météorologie.* La température moyenne de l'année diffère dans toutes les parties de la France, suivant la latitude, le relief des terres, l'éloignement de la mer, la direction des vents, l'inclinaison des versants, la nature géologique du sol; chaque localité a, pour ainsi dire, son climat spécial. Nous nous bornerons à indiquer entre quelles limites thermométriques se trouve compris l'ensemble du territoire français. Ces limites, suivant M. Elisée Reclus, sont : au N. la ligne isotherme ou d'égale température moyenne de 10° centigr., et au S. la ligne de 15°. A l'exception des plateaux élevés et des hautes montagnes qui se dressent dans les régions froides de l'atmosphère jusqu'au-dessus des neiges éternelles, toutes les contrées de la France ont une température annuelle comprise entre ces deux lignes extrêmes. La vallée de la Loire est celle qui peut être considérée comme jouissant du climat moyen de la France. Quant au parcours total de la colonne thermométrique, on peut l'évaluer à 70° (de $-30°$ à $+40°$) environ. Les plus fortes chaleurs égalent donc celles de la zone torride, et les froids les plus intenses sont à peine dépassés par ceux de la zone glaciale. La France est partagée en deux zones climatériques distinctes et pleines de contrastes par les montagnes du Limousin, de l'Auvergne et des Cévennes. La température moyenne est de 10° à 12° au N. de cette barrière, tandis qu'au S. elle varie de 13° à 15°. La région occidentale et la région orientale de la France présentent aussi un contraste remarquable. M. Charles Martins, en tenant compte de tous les phénomènes météorologiques, croit pouvoir diviser la France en cinq climats, qu'il désigne sous les noms suivants :

1° Le climat vosgien ou du N.-E.;
2° Le climat séquanien ou du N.-O.;
3° Le climat girondin ou du S.-O.;
4° Le climat rhodanien ou du S.-E.;
5° Le climat méditerranéen ou provençal.

D'après M. Vallès, la mesure annuelle de la pluie en France devrait être représentée par une tranche de 699 millimètres de hauteur pour le versant océanique, et de 801 millimètres pour le versant de la Méditerranée; d'où résulterait pour le pays une moyenne de 719 millimètres.

— *Constitution géologique du sol. Divisions naturelles.* D'après la carte géologique de la France, publiée par MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, la France possède, à très-peu de chose près, la succession complète de tous les terrains stratifiés et non stratifiés; mais l'étendue occupée par chacun d'eux varie beaucoup; ils couvrent approximativement la superficie ci-dessous indiquée, et sont à peu près répartis de la manière suivante :

Terrains d'alluvion (520,000 hectares) : dans toutes les vallées et surtout en Alsace, dans la Flandre maritime, la Vendée, sur le littoral entre Marseille et Port-Vendres.

Terrains volcaniques (520,000 hectares) : sur le plateau central, dans la Lorraine, la Provence, les Maures, le Languedoc et les Causses.

Porphyres et terrains carbonifères (comprenant 520,000 hectares) : sur le plateau central, au N.-E. et dans les Maures; ils apparaissent, en outre, sur une foule de points à travers les terrains primitifs et de transition. Les terrains carbonifères se montrent dans les Corbières, le plateau central, la Bretagne, les Vosges, les Maures, au N.-E. des Ardennes, etc.

Terrains triasiques et pénéens (comprenant 2,700,000 hectares) : dans la partie E. de la Lorraine, à l'E. des Vosges, sur le plateau central N. et S.-O., dans les Pyrénées occidentales (le terrain pénéen apparaît surtout dans les Vosges).

Terrains de transition (5,400,000 hectares) : dans toute la longueur des Pyrénées, le centre de la Bretagne, du Cotentin et de l'Ardenne, les Vosges, les parties E. et S.-E. du plateau central.

Terrains crétacés (7,340,000 hectares) : dans la Champagne, le bassin de Paris, l'Aquitaine N., sur les deux revers des Pyrénées, dans le

Languedoc, partie qui touche au plateau central, la Provence, au N.-E. des Maures; quelques lambeaux dans les Alpes et le Jura.

Terrains jurassiques (10,600,000 hectares) : ils dessinent un huit ouvert au N. et au S., autour du plateau central et du bassin de Paris. Appendice au N.-E., vers Boulogne, et à l'E. par le Jura, qui envoie un rameau en Alsace.

Terrains primitifs (10,600,000 hectares) : ils forment le plateau central presque exclusivement, la Vendée, le littoral S.-O. de la Bretagne et des amas juxtaposés sur le littoral N., les Pyrénées orientales, les Maures, les Vosges méridionales et un massif des Alpes septentrionales. Ils forment ainsi cinq régions disposées circulairement autour du plateau central.

Terrains tertiaires (15,800,000 hectares) : ils occupent presque le tiers de la France; tout le bassin de Paris, moins la bande orientale; la Limagne, l'Aquitaine, moins le N.; la Bresse, une partie du Languedoc et de la Provence. On en trouve des parcelles éparses en Languedoc, en Vendée, en Alsace, dans la Bretagne E.; en un mot, ils forment presque toutes les plaines de la France, et comblent les intervalles entre les plateaux et les chaînes de montagnes.

Ainsi qu'on le voit, les terrains les plus abondants en France sont d'abord les terrains tertiaires, ensuite les terrains primitifs et les terrains jurassiques. Les premiers forment principalement le bassin de Paris, tandis que les autres constituent surtout le massif du plateau central.

Nous extrayons les renseignements suivants sur les divisions naturelles du territoire français de l'excellent *Dictionnaire des communes de France*, de M. A. Joanne. Les divisions naturelles du sol français ne sont nullement déterminées par les limites plus ou moins conventionnelles et souvent modifiées des provinces administratives ou politiques. Elles ne correspondent pas non plus aux divisions par bassins, car la constitution géologique du sol, l'élévation des lieux, la nature des produits peuvent varier dans ces mêmes bassins et présenter une ressemblance parfaite sur les confins de ces bassins limitrophes. De même les grands cours d'eau ne forment point les lignes de divisions géographiques; car, en général, il unissent plutôt qu'ils ne séparent. Les divisions naturelles, spontanément reconnues par les habitants eux-mêmes, sont déterminées à la fois par la formation géologique et la configuration du sol, par la nature et la qualité des récoltes, la proximité de la mer et des montagnes, tous les phénomènes de la terre et du climat, enfin par l'origine de la race qui les habite. On a souvent reconnu que les contours des anciens *pagi* gaulois correspondaient assez exactement aux limites des formations géologiques. De nos jours, ces *pagi* se reconstitueraient encore d'eux-mêmes, si la centralisation administrative ne brisait assez souvent les affinités naturelles. Sans nous arrêter aux grandes divisions provinciales de l'ancien régime, donnons ici, en suivant la classification d'Omalius d'Halloy, la liste des principales régions naturelles de la France, en commençant par le Nord.

RÉGION DU NORD ET DU BASSIN DE PARIS.

Flandre française, contrée basse et d'une fertilité extrême, habitée par une population de souche germanique.

Cambrésis, plateau élevé qui se rattache au Hainaut de la Belgique.

Artois, contrée doucement ondulée et d'une grande fertilité.

Boulonnais, collines entourées de terres basses.

Ponthieu, terres marécageuses situées près de l'embouchure de la Somme et jadis envahies par la mer.

Picardie (Amiénois, Santerre, Vermandois, Beauvaisis, Soissonnais, etc.), pays de collines crayeuses.

Pays de Caux, collines crayeuses de la haute Normandie, séparées par des vallons de prairies et de bois.

Ile-de-France, bassin de Paris, pris dans un sens plus restreint que le sens ordinaire.

Beauce, plateau uniforme, situé entre la Loire et la Seine, la meilleure terre à blé de la France.

Brie, pays plus accidenté que la Beauce, à l'E. de Paris.

Champagne pouilleuse, aride plaine de craie.

Sénonais, pays de formation crétacée, produisant des céréales et des vins, plus fertile que la Champagne pouilleuse.

Argonne, bande étroite de collines boisées.

Montagne de Reims, pays de vignobles.

Rethelois et Ardennes, pays de collines et de plateaux en partie boisés.

RÉGION ORIENTALE DE LA FRANCE.

Lorraine, région très-accidentée, formant plateau à l'O. des Vosges.

Bassigny, district renfermant le plateau uniforme de Langres.

Alsace, plaine d'une extrême fertilité, située entre le Rhin et les Vosges.

Franche-Comté, vallées longitudinales du Jura français, plateau qui porte la base des montagnes et des plaines avoisinantes.

Bresse, plateau qui s'étend au S.-O. du Jura, dans la direction de la Saône.

Dombes, continuation de la Bresse, plateau insalubre, parsemé d'étangs.

Bugey, chaînes parallèles du Jura, dans le département de l'Ain.

Gex, enclave française, située à l'E. de la grande chaîne du Jura.

RÉGION CENTRALE DE LA FRANCE.

Rouergue, contrée montueuse où les plateaux calcaires alternent avec les massifs granitiques.

Gévaudan, pays de montagnes, de plateaux, de gorges et de forêts.

Vivarais, pays traversé par de hautes chaînes en partie volcaniques.

Velay, contrée montueuse, comprise entre la chaîne du Vivarais et les monts de la Margeride.

Forez, chaîne de montagnes séparant deux riches vallées.

Lyonnais, Beaujolais, massif de montagnes, à l'O. de Lyon.

Charolais, pays montueux et monotone, entre la Saône et la Loire.

Auxois, Duesmois, Châtillonnais et *Auxerrois*, pays appartenant au plateau de la Côte-d'Or, boisés en partie et produisant d'excellents vins.

Morvan, groupe isolé de montagnes porphyriques et granitiques.

Haute Auvergne, massif du Cantal.

Basse Auvergne, chaîne des monts Dore et des monts Dômes.

Limagne, fertiles plaines du haut Allier.

Limousin, plateau et collines granitiques, aux longues pentes nues ou plantées de chênes et de châtaigniers.

Bourbonnais, collines et vallées qui correspondent au département de l'Allier.

Nivernais, pays accidenté entre la Loire et le Morvan.

Berry, plateau fertile et peu élevé, au N. du Limousin.

Brenne, région marécageuse du Berry.

Sologne, plaine aride et insalubre, semblable à la Brenne, dont elle est séparée par les vallées du Cher et de l'Indre.

Gâtinais, pays infertile et cependant cultivé, qui s'étend au N.-E. de la Sologne.

RÉGION NORD-OUEST DE LA FRANCE.

Normandie, pays célèbre par ses riches pâturages.

Cotentin, presqu'île de la Manche.

Perche, pays de collines, très-fertile.

Maine, pays montueux.

Bretagne, pays de landes, de marais, de rochers et de montagnes.

Anjou, vallées de la Loire et de ses affluents.

Touraine, pays dont le plateau aride contraste avec les riches vallées.

Poitou, contrée de plateaux rougeâtres, coupés par de profondes vallées.

Gâtine et Bocage, pays montueux et en partie boisés.

Marais, terrains qui s'étendent autour du Poitou.

RÉGION SUD-OUEST DE LA FRANCE.

Aunis, région coupée de canaux d'écoulement, contiguë aux marais du Poitou.

Saintonge, pays de collines en partie couvertes de vignobles, mais offrant aussi quelques landes et des marais.

Angoumois, pays de coteaux plantés de vignes et n'offrant qu'une mince couche de terre végétale.

Périgord, ensemble de régions diverses, dont quelques-unes sont accidentées et très-boisées.

Bordelais (Fronsadais, Entre-Deux-Mers, Médoc et Bazadais), pays de vignobles, arrosé par la Garonne, la Gironde et la Dordogne.

Agenais, pays de collines calcaires, dominant une des vallées les plus riches de la France.

Haut Quercy, plateaux accidentés et peu fertiles.

Bas Quercy, plaines de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron.

Armagnac, longue chaîne de collines monotones, rayonnant en divers sens autour du plateau de Lannemezan.

Landes, désert coupé de sable, de forêts, de bruyères, d'étangs.

Chalosse, pays accidenté et assez fertile, situé dans le bassin de l'Adour, sur les confins des Landes.

Béarn, contrée sillonnée par les ramifications des basses Pyrénées.

Basse Navarre, pays basque, situé sur le versant méridional des Pyrénées.

Bigorre, plaine de Tarbes et vallées environnantes.

RÉGION DU SUD-EST ET DU MIDI DE LA FRANCE.

Savoie, pays divisé en un grand nombre de vallées par les ramifications des grandes Alpes; les vallées principales sont celles du Faucigny, de la Tarentaise et de la Maurienne.

Dauphiné, autre pays de montagnes s'unissant à la Savoie par de nombreuses chaînes. Les massifs distincts et les vallées ont un nom qui est en même temps celui des districts adjacents. Les principales subdivisions sont : le Viennois, le Royannais, le Vercors, le Trièves, le Devoluy, l'Oisans, le Graisivaudan, la Chartreuse, le Queyras, le Valgodemar, le Champsaur.

Provence, contrée où les plaines fertiles sont dominées par des rochers et des montagnes nues. On y remarque la vaste plaine de cailloux roulés appelée la *Crau*.

Camargue, delta marécageux du Rhône.

Languedoc proprement dit, zone de plaines, située entre le pied des Cévennes et le bord de la mer.

Roussillon, pays compris entre les massifs des Corbières et la chaîne des Albères.

Albigeois, pays accidenté et assez fertile.

Toulousain, plaines arrosées par la Garonne et l'Ariége.

Comminges, hautes vallées pyrénéennes du bassin de la Garonne.

— *Dimensions. Superficie.* La France mesure du S. au N., sous le méridien de Paris, 956 kilom.; de l'E. à l'O., entre le quarante-huitième et le quarante-neuvième parallèle, environ 926 kilom.; du N.-O. au S.-E., depuis la côte du Finistère et l'embouchure de la Roya, 1,094 kilom.; du N.-E. au S.-O., depuis le confluent de la Lauter et du Rhin jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa, 988 kilom. Le contour total de la France est de 4,937 kilom., dont 2,693 pour les côtes et 2,244 pour les frontières continentales. La superficie actuelle est de 53,028,894 hectares. Sous ce rapport, elle est, d'après M. Block, le troisième Etat de l'Europe : la Russie et l'Autriche passent avant elle. D'après le tableau publié par la statistique officielle de la France, cette superficie se divise de la manière suivante :

	hectares.
Terres arables. . . .	25,628,313
Vignes.	2,101,696
Prairies naturelles. .	5,160,780
Pâtures et pâtis. . .	9,209,069
Forêts.	8,985,970
Sol non agricole, routes et rivières. . . .	1,943,066
	53,028,894

A ce total il faut ajouter la superficie de la Savoie et des Alpes-Maritimes, qui est de 1,211,788 hectares. « Les 130,000 hectares portés comme improductifs au cadastre des territoires nouvellement annexés représentent, dit M. Elisée Reclus, les sommités couronnées de neiges permanentes. Les espaces en pâturages occupent presque le tiers de la superficie productive, environ 300,000 hectares. Les forêts occupent une étendue d'environ 194,000 hectares. La surface annuellement ensemencée en céréales et en légumineuses est d'environ 200,000 hectares, qui rendent 2 millions d'hectolitres. La vigne s'étend sur une superficie de 14,000 hectares. »

— *Population.* La population de la France paraît avoir été considérable de tout temps, mais on n'a pas de documents statistiques précis avant le commencement du XVIIIe siècle. Voici quelle a été la progression suivie par la population depuis 1700 jusqu'à nos jours :

	hab.
1700 (d'après le rapport des intendants). .	19,669,320
1772 (d'après d'Expilly). .	21,000,000
1789 (d'après Necker). .	24,800,000
1801 d'après le recensement	30,461,875
1821.	32,569,000
1841.	34,230,000
1851.	35,783,170
1861.	37,476,732
1866.	38,067,094

non compris les 125,000 hommes de troupes qui, au 15 mai 1866, date du dernier recensement, étaient employés à Rome, en Algérie, au Mexique, dans les colonies d'outre-mer et les stations navales. Ce dernier chiffre, ajouté à celui de la population sédentaire, donne un total de 38,192,094 hab. Dans ce nombre, les territoires nouvellement annexés à la France, c'est-à-dire : la Savoie, la Haute-Savoie et une partie des Alpes-Maritimes, entrent pour 676,195 hab.

En France, les départements où la population est le plus dense sont ceux de la Seine, du Rhône, du Nord, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et du Pas-de-Calais. Les départements où la population est le plus clair-semée sont ceux de l'Indre, des Landes, de la Corse, de la Lozère, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes. Le nombre moyen des habitants, par kilom. carré, s'est élevé de la manière suivante, par périodes décennales, depuis 1801 : 51,2; 55,7; 60,9; 64,8; 67,5; 68,93; 70,3. Les départements industriels où se trouvent les plus grandes villes sont en proportion dix, cent et deux cents fois plus peuplés que les hauts départements des montagnes. Le total de 37,500 communes pour 38,000,000 d'hab. donne une moyenne d'un peu plus de 1,000 hab. par commune; mais cette moyenne est sensiblement diminuée par les communes de plus de 10,000 hab., et enfin par l'immense population de la ville de Paris. Ces vastes agglomérations réduisent d'autant les petites communes, dont quelques-unes ne sont peuplées que d'une quarantaine d'habitants. Plus d'un tiers des Français habitent des communes de moins de 1,000 hab. On comptait en France, en 1859, suivant M. Elisée Reclus, 8,066,808 constructions, dont 141,706 usines et 7,925,102 maisons ou châteaux. En 1851, il y avait 7,384,789 maisons et 9,022,911 ménages, d'où il suit qu'à cette époque une maison contenait en moyenne 4,8 personnes; un ménage comptait seulement 3,84 individus pour une famille.

Depuis le commencement du siècle jusqu'en 1835, le nombre des mariages en France a suivi un mouvement ascensionnel soumis à de fortes oscillations. De 1835 à 1839, on peut évaluer à 79 le chiffre annuel moyen des mariages par 1,000 hab. Les mariages diminuent sensiblement aux époques de cherté et de mortalité; ils reprennent ensuite et regagnent à peu près tout ce qu'ils avaient perdu dans les mauvaises années. Sur 1,000 mariages, on en compte 930 entre garçons et filles; 37 entre garçons et veuves; 37 entre veufs et veuves. La fécondité des mariages est beaucoup moindre en France que dans tous les autres pays de l'Europe.

Le nombre de naissances par mariage et par habitant a sensiblement diminué en France depuis le commencement du siècle. En 1805, on comptait une naissance sur 30 hab.; en 1851, on n'en comptait plus qu'une sur 37. La France voit naître chaque année environ 70,000 enfants naturels, parmi lesquels plus de 30,000 sont abandonnés par le père et la mère.

La vie moyenne est représentée par le quotient que l'on obtient en additionnant l'âge de tous les individus décédés pendant une certaine période et en divisant ce total par le nombre des décédés. D'après l'ensemble des décès de 1864, la durée de la vie moyenne en France serait de 37 ans et 6 mois. Avant la Révolution, elle n'était que de 29 ans. En Angleterre, la vie moyenne est sensiblement supérieure à celle de la France.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES.

Avant la Révolution de 1789, la France était divisée en 32 gouvernements généraux, ou provinces, administrés par des intendants, et que séparaient les uns des autres des lignes de douanes intérieures. Ces provinces différaient par l'étendue, la population et l'importance. Mais la plus choquante inégalité entre elles était celle du droit. Les unes étaient affranchies de la gabelle; d'autres payaient des impôts écrasants; les unes avaient complétement perdu leur autonomie; les autres avaient le droit de former des assemblées pour le prélèvement et la répartition des impôts. Aujourd'hui, la France est divisée en 89 départements.

TABLEAU DES ANCIENNES PROVINCES ET DES DÉPARTEMENTS QUI Y CORRESPONDENT.

PROVINCES.	DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.
ALSACE	Haut-Rhin	Colmar.
	Bas-Rhin	Strasbourg.
ANGOUMOIS	Charente	Angoulême.
ANJOU	Maine-et-Loire	Angers.
ARTOIS	Pas-de-Calais	Arras.
AUNIS ET SAINTONGE	Charente-Inférieure	La Rochelle.
AUVERGNE	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand.
	Cantal	Aurillac.
BÉARN ET NAVARRE	Basses-Pyrénées	Pau.
BERRY	Cher	Bourges.
	Indre	Châteauroux.
BOURBONNAIS	Allier	Moulins.
BOURGOGNE	Yonne	Auxerre.
	Côte-d'Or	Dijon.
	Saône-et-Loire	Mâcon.
	Ain	Bourg.
BRETAGNE	Ille-et-Vilaine	Rennes.
	Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc.
	Finistère	Quimper.
	Morbihan	Vannes.
	Loire-Inférieure	Nantes.
CHAMPAGNE	Ardennes	Mézières.
	Haute-Marne	Chaumont.
	Aube	Troyes.
	Marne	Châlons-sur-Marne.
DAUPHINÉ	Isère	Grenoble.
	Drôme	Valence.
	Hautes-Alpes	Gap.
FLANDRE	Nord	Lille.
FOIX	Ariége	Foix.

PROVINCES.	DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.
FRANCHE-COMTÉ	Doubs	Besançon.
	Jura	Lons-le-Saunier.
	Haute-Saône	Vesoul.
GUYENNE, GASCOGNE ET QUERCY.	Dordogne	Périgueux.
	Gironde	Bordeaux.
	Landes	Mont-de-Marsan.
	Hautes-Pyrénées	Tarbes.
	Gers	Auch.
	Lot-et-Garonne	Agen.
	Tarn-et-Garonne	Montauban.
	Aveyron	Rodez.
	Lot	Cahors.
ILE-DE-FRANCE	Aisne	Laon.
	Oise	Beauvais.
	Seine-et-Marne	Melun.
	Seine	Paris.
	Seine-et-Oise	Versailles.
LANGUEDOC	Haute-Garonne	Toulouse.
	Tarn	Albi.
	Aude	Carcassonne.
	Hérault	Montpellier.
	Gard	Nîmes.
	Lozère	Mende.
	Ardèche	Privas.
	Haute-Loire	Le Puy.
LIMOUSIN	Haute-Vienne	Limoges.
	Corrèze	Tulle.
LORRAINE	Meuse	Bar-le-Duc.
	Moselle	Metz.
	Meurthe	Nancy.
	Vosges	Epinal.
LYONNAIS	Rhône	Lyon.
	Loire	Saint-Etienne.
MAINE	Mayenne	Laval.
	Sarthe	Le Mans
MARCHE	Creuse	Guéret.
NIVERNAIS	Nièvre	Nevers.
NORMANDIE	Eure	Evreux.
	Seine-Inférieure	Rouen.
	Orne	Alençon.
	Calvados	Caen.
	Manche	Saint-Lô.
ORLÉANAIS	Eure-et-Loir	Chartres.
	Loiret	Orléans.
	Loir-et-Cher	Blois.
PICARDIE	Somme	Amiens.
POITOU	Vendée	Napoléon-Vendée.
	Deux-Sèvres	Niort.
	Vienne	Poitiers.
PROVENCE	Basses-Alpes	Digne.
	Bouches-du-Rhône	Marseille.
	Var	Draguignan.
TOURAINE	Indre-et-Loire	Tours.
ROUSSILLON	Pyrénées-Orientales	Perpignan.
CORSE	Corse	Ajaccio.
TERRITOIRES ANNEXÉS DEPUIS 1789.	Alpes-Maritimes	Nice.
	Haute-Savoie	Annecy.
	Savoie	Chambéry.
	Vaucluse	Avignon.

DIVISIONS RELIGIEUSES.

1° *Culte catholique.*

La France religieuse est divisée en 89 diocèses, administrés, pour les affaires spirituelles, par 18 archevêques et 71 évêques. A chaque diocèse est attaché un grand séminaire; chaque chef-lieu de canton a son curé, chaque paroisse son desservant

ARCHEVÊCHÉS ET DIOCÈSES.	ÉVÊCHÉS SUFFRAGANTS ET DIOCÈSES.
PARIS (Seine).	Chartres (Eure-et-Loir). Meaux (Seine-et-Marne). Orléans (Loiret). Blois (Loir-et-Cher). Versailles (Seine-et-Oise).
CAMBRAI (Nord).	Arras (Pas-de-Calais).
LYON ET VIENNE (Rhône et Loire).	Autun (Saône-et-Loire). Langres (Haute-Marne). Dijon (Côte-d'Or). Saint-Claude (Jura). Grenoble (Isère).
ROUEN (Seine-Inférieure).	Bayeux (Calvados). Evreux (Eure). Séez (Orne). Coutances (Manche).
SENS ET AUXERRE (Yonne).	Troyes (Aube). Nevers (Nièvre). Moulins (Allier).
REIMS (arr. de Reims et Ardennes).	Soissons (Aisne). Châlons-sur-Marne (Marne, excepté l'arr. de Reims). Beauvais (Oise). Amiens (Somme).
TOURS (Indre-et-Loire).	Le Mans (Sarthe). Angers (Maine-et-Loire). Nantes (Loire-Inférieure). Laval (Mayenne).
RENNES (Ille-et-Vilaine).	Vannes (Morbihan). Quimper (Finistère). Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
BOURGES (Cher et Indre)	Clermont (Puy-de-Dôme). Limoges (Haute-Vienne et Creuse). Le Puy (Haute-Loire). Tulle (Corrèze). Saint-Flour (Cantal).
AVIGNON (Vaucluse).	Viviers (Ardèche). Valence (Drôme). Nîmes (Gard). Montpellier (Hérault).
ALBI (Tarn).	Rodez (Aveyron). Cahors (Lot). Mende (Lozère). Perpignan (Pyrénées-Orientales).
BORDEAUX (Gironde).	Agen (Lot-et-Garonne). Angoulême (Charente). Poitiers (Vienne et Deux-Sèvres). Périgueux (Dordogne). La Rochelle (Charente-Inférieure). Luçon (Vendée). Saint-Denis (Réunion). Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique). Basse-Terre (Guadeloupe).
AUCH (Gers).	Aire (Landes). Tarbes (Hautes-Pyrénées). Bayonne (Basses-Pyrénées).
TOULOUSE-NARBONNE (Haute-Garonne).	Montauban (Tarn-et-Garonne). Pamiers (Ariége). Carcassonne (Aude).
AIX-ARLES-EMBRUN (Bouches-du-Rhône, excepté l'arr. de Marseille).	Marseille (arr. de Marseille). Fréjus et Toulon (Var). Digne (Basses-Alpes). Gap (Hautes-Alpes). Nice (Alpes-Maritimes). Ajaccio (Corse).
CHAMBÉRY (Savoie et Haute-Savoie).	Annecy (Haute-Savoie). Tarentaise (Savoie). Maurienne (Savoie).
BESANÇON (Doubs et Hte-Saône).	Strasbourg (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Metz (Moselle). Verdun (Meuse). Belley (Ain). Saint-Dié (Vosges). Nancy (Meurthe).
ALGER (province d'Alger.	Constantine (province de Constantine). Oran (province d'Oran).

2° *Culte réformé.*

60 départements possèdent des églises consistoriales, administrées par des pasteurs et des conseils ou consistoires. Ceux-ci élisent les pasteurs, qui sont ensuite confirmés par le gouvernement. Le conseil central des églises réformées siége à Paris.

Eglises consistoriales.

Ain	Ferney.
Aisne	Saint-Quentin.
Alpes (Hautes-)	Orpierre.
Ardèche	La Mastre, la Voulte, les Ollières, Saint-Peray, Saint-Pierreville, Vallon, Vernoux.
Ardennes	Sedan.
Ariége	Le Mas-d'Azil, Saverdun.
Aube	Troyes.
Aveyron	Saint-Affrique.
Bouches-du-Rhône	Marseille.
Calvados	Caen.
Charente	Jarnac.
Charente-Inférieure	La Rochelle, la Tremblade, Marennes, Pons, Royan.
Cher	Bourges, Sancerre.
Côte-d'Or	Dijon.
Dordogne	Bergerac, Montcarret
Doubs	Besançon.
Drôme	Crest, Dié, Dieulefit, la Motte, Chalançon, Valence.
Eure-et-Loir	Marsauceux.
Finistère	Brest.
Gard	Aigues-Vives, Alais, Anduze, Calvisson, Lasalle, Nîmes, St-Ambroise, St-Chaptes, St-Hippolyte, St-Jean-du-Gard, St-Mamert, Sauve, Sommières, Uzès, Valleraugue, Vauvert, Vézenobres, le Vigan.
Garonne (Haute-)	Toulouse.
Gers	Mauvezin.
Gironde	Bordeaux, Gensac, Sainte-Foy.
Hérault	Bédarieux, Ganges, Marsillargues, Montagnac, Montpellier.
Indre-et-Loire	Tours.
Isère	Mens.
Loire	Saint-Etienne.
Loire (Haute-)	Sainte-Voy.
Loire-Inférieure	Nantes.
Loiret	Orléans.
Loir-et-Cher	Aunay, Josnes.
Lot-et-Garonne	Castelmoron, Clairac, Lafitte, Nérac, Tonneins.
Lozère	Barre, Florac, Meyrueis, St-Germain-de-Calberte, Vialas.
Maine-et-Loire	Angers, Saumur.
Manche	Cherbourg, Chefresne
Marne	Reims.
Meurthe	Nancy.
Meuse	Bar-le-Duc.
Moselle	Metz, Courcelles-Chauny.
Nord	Lille.
Oise	Les Ajeux.
Orne	Athis, Montilly.
Pas-de-Calais	Arras, Wancquetin.
Puy-de-Dôme	Clermond-Ferrand.
Pyrénées (Basses-)	Orthez.
Rhin (Bas-)	Bischwiller, Strasbourg.
Rhin (Haut-)	Mulhouse, Sainte-Marie-aux-Mines.
Rhône	Lyon.
Seine-et-Marne	Meaux.
Seine-et-Oise	Saint-Germain, Versailles.
Seine-Inférieure	Bolbec, Dieppe, le Havre, Rouen.
Sèvres (Deux-)	La Mothe-Saint-Héraye, Lezay, Melle, Niort, St-Maixent.
Somme	Amiens, Templeux-le-Guérard, Contay.
Tarn	Castres, Mazamet, Vabre, Viane.
Tarn-et-Garonne	Montauban, Nègrepelisse.
Var	Toulon.
Vaucluse	Lourmarin.
Vendée	Pouzauges.
Vienne	Lusignan.
Vosges	Saint-Dié.

3° *Culte luthérien.*

Les luthériens ou protestants de la confession d'Augsbourg se trouvent principalement au N.-E. de la France, notamment en Alsace. Leurs pasteurs sont nommés par le directoire. Le consistoire supérieur siége à Strasbourg, de même que le directoire, nommé par le consistoire et le gouvernement.

Eglises consistoriales.

Alpes-Maritimes	Nice.
Doubs	Audincourt, Blamont, Montbéliard, St-Julien.
Meurthe	Fénétrange, Viberswiller.
Moselle	Bœrenthal, Sarreguemines.
Rhin (Bas-)	Barre, Bischwiller, Bouxwiller, Brumath, Dettwiller, Diemeringen, Dorlisheim, Drulingem, Gersheim, Hatten, Hingwiller, Ittenheim, la Petite-Pierre, Niederbronn, Oberbronn, Pfaffenhoffen, Saar-Union, St-Pierre-le-Jeune, St-Pierre-le-Vieux, St-Guillaume, Ste-Aurélie, St-Thomas, St-Nicolas, Vendenheim, Wasselonne, Wissembourg.
Rhin (Haut-)	Andolsheim, Colmar, Munster, Riquewihr, Ste-Marie-aux-Mines
Rhône	Lyon.
Saône (Haute-)	Héricourt, Trémoins, Champey.
Vosges	Rothau.

4° *Culte israélite*

Les israélites ont un consistoire central, siégeant à Paris, et des synagogues consistoriales à Paris, Strasbourg, Metz, Nancy, Bordeaux, Marseille, Bayonne, Lyon.

DIVISIONS JUDICIAIRES.

1° *Tribunaux de justice.*

C'est la cour d'assises qui juge les affaires criminelles. Les affaires civiles et correctionnelles sont, dans certains cas déterminés, jugées par un *tribunal de 1re instance*, qui siége dans chaque arrondissement. Les cours d'appel peuvent réformer les jugements des tribunaux de 1re instance. La cour de cassation, qui siége à Paris, a pour mission de maintenir d'une manière absolue l'intégrité des lois françaises. Toutes les décisions des tribunaux de 1re instance et des cours d'appel peuvent être portées devant la cour de cassation.

COURS D'APPEL.	DÉPARTEMENTS DU RESSORT.	TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.
PARIS	Seine	Paris (le tribunal est divisé en plusieurs chambres).
	Aube	Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Troyes.
	Eure-et-Loir	Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou.
	Marne	Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François.
	Seine-et-Marne	Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins.
	Seine-et-Oise	Corbeil, Etampes, Mantes, Pontoise, Rambouillet, Versailles.
	Yonne	Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre.
AGEN	Gers	Auch, Condom, Lectoure, Lombez, Mirande.
	Lot	Cahors, Figeac, Gourdon.
	Lot-et-Garonne	Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-sur-Lot.
AIX	Basses-Alpes	Barcelonnette, Castellane, Digne, Forcalquier, Sisteron.
	Alpes-Maritimes	Grasse, Nice.
	Bouch.-du-Rhône	Aix, Marseille, Tarascon.
	Var	Brignoles, Draguignan, Toulon.
AMIENS	Aisne	Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins.
	Oise	Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis.
	Somme	Abbeville, Amiens, Doullens, Montdidier, Péronne.
ANGERS	Maine-et-Loire	Angers, Baugé, Cholet, Saumur, Segré.
	Mayenne	Château-Gontier, Laval, Mayenne.
	Sarthe	La Flèche, Le Mans, Mamers, Saint-Calais.
BASTIA	Corse	Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Sartène.
BESANÇON	Doubs	Baume, Besançon, Montbéliard, Pontarlier.
	Jura	Arbois, Dôle, Lons-le-Saunier, Saint-Claude.
	Haute-Saône	Gray, Lure, Vesoul.
BORDEAUX	Charente	Angoulême, Barbezieux, Cognac, Confolens, Ruffec.
	Dordogne	Bergerac, Nontron, Périgueux, Ribérac, Sarlat.
	Gironde	Bazas, Blaye, Bordeaux, La Réole, Lesparre, Libourne.
BOURGES	Cher	Bourges, Saint-Amand, Sancerre.
	Indre	Châteauroux, Issoudun, La Châtre, Le Blanc.
	Nièvre	Château-Chinon, Clamecy, Cosne, Nevers.

COURS D'APPEL.	DÉPARTEMENTS DU RESSORT.	TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.
CAEN	Calvados	Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque.
	Manche	Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain, Saint-Lô, Valognes.
	Orne	Alençqn, Argentan, Domfront, Mortagne.
CHAMBÉRY	Savoie	Albertville, Chambéry, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne.
	Haute-Savoie	Annecy, Bonneville, Saint-Julien, Thonon.
COLMAR	Haut-Rhin	Belfort, Colmar, Mulhouse.
	Bas-Rhin	Saverne, Schlestadt, Strasbourg, Wissembourg.
DIJON	Côte-d'Or	Beaune, Châtillon, Dijon, Semur.
	Haute-Marne	Chaumont, Langres, Vassy.
	Saône-et-Loire	Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles, Louhans, Mâcon.
DOUAI	Nord	Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Valenciennes.
	Pas-de-Calais	Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol.
GRENOBLE	Hautes-Alpes	Briançon, Embrun, Gap.
	Drôme	Die, Montélimar, Nyons, Valence.
	Isère	Bourgoin, Grenoble, Saint-Marcellin, Vienne.
LIMOGES	Corrèze	Brives, Tulle, Ussel.
	Creuse	Aubusson, Bourganeuf, Chambon, Guéret.
	Haute-Vienne	Bellac, Limoges, Rochechouart, Saint-Yrieix.
LYON	Ain	Belley, Bourg, Gex, Nantua, Trévoux.
	Loire	Montbrison, Roanne, Saint-Etienne.
	Rhône	Lyon, Villefranche.
METZ	Ardennes	Charleville, Rethel, Rocroi, Sedan, Vouziers.
	Moselle	Briey, Metz, Sarreguemines, Thionville.
MONTPELLIER	Aude	Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Narbonne.
	Aveyron	Espalion, Milhau, Rodez, Saint-Affrique, Villefranche.
	Hérault	Béziers, Lodève, Montpellier, Saint-Pons.
	Pyrénées-Orient.	Céret, Perpignan, Prades.
NANCY	Meurthe	Lunéville, Nancy, Sarrebourg, Toul, Vic.
	Meuse	Bar-le-Duc, Montmédy, Saint-Mihiel, Verdun.
	Vosges	Epinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié.
NÎMES	Ardèche	Largentière, Privas, Tournon.
	Gard	Alais, Nîmes, Uzès, le Vigan.
	Lozère	Florac, Marvejols, Mende.
	Vaucluse	Apt, Avignon, Carpentras, Orange.
ORLÉANS	Indre-et-Loire	Chinon, Loches, Tours.
	Loir-et-Cher	Blois, Romorantin, Vendôme.
	Loiret	Gien, Montargis, Orléans, Pithiviers.
PAU	Landes	Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever.
	Basses-Pyrénées	Bayonne, Oloron, Orthez, Pau, Saint-Palais.
	Hautes-Pyrénées	Bagnères, Lourdes, Tarbes.
POITIERS	Charente-Inférieure	Jonzac, La Rochelle, Marennes, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angely.
	Deux-Sèvres	Bressuire, Melle, Niort, Parthenay.
	Vendée	Fontenay-le-Comte, Napoléon-Vendée, Sables-d'Olonne.
	Vienne	Châtellerault, Civray, Loudun, Montmorillon, Poitiers.
RENNES	Côtes-du-Nord	Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc.
	Finistère	Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimper, Quimperlé.
	Ille-et-Vilaine	Fougères, Montfort, Redon, Rennes, Saint-Malo, Vitré.
	Loire-Inférieure	Ancenis, Châteaubriant, Nantes, Paimbœuf, Saint-Nazaire.
	Morbihan	Lorient, Napoléonville, Ploërmel, Vannes.
RIOM	Allier	Cusset, Gannat, Montluçon, Moulins.
	Cantal	Aurillac, Mauriac, Murat, Saint-Flour.
	Haute-Loire	Brioude, Le Puy, Yssingeaux.
	Puy-de-Dôme	Ambert, Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, Thiers.
ROUEN	Eure	Les Andelys, Bernay, Evreux, Louviers, Pont-Audemer.
	Seine-Inférieure	Dieppe, Le Havre, Neufchâtel, Rouen, Yvetot.
TOULOUSE	Ariége	Foix, Pamiers, Saint-Girons.
	Haute-Garonne	Muret, Saint-Gaudens, Toulouse, Villefranche.
	Tarn	Albi, Castres, Gaillac, Lavaur.
	Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin, Moissac, Montauban.

2° *Tribunaux du commerce et de l'industrie.*

Les villes commerciales et manufacturières les plus importantes possèdent des tribunaux de commerce. Les membres de ces tribunaux sont élus par les notables commerçants. Leurs décisions peuvent être réformées par les cours d'appel et de cassation. Voici, par ordre alphabétique, le nom des villes où siégent des tribunaux de commerce :

Abbeville, Agde, Agen, Aix, Ajaccio, Alais, Albi, Alençon, Ambert, Amiens, Anduze, Angers, Angoulême, Annonay, Antibes, Argentan, Arles, Arras, Aubenas, Auch, Aurillac, Autun, Auxerre, Auxonne, Avallon, Avignon.

Bagnères-de-Bigorre, Bar-le-Duc, Bastia, Bayeux, Bayonne, Beaune, Beauvais, Belfort, Bergerac, Bernay, Besançon, Béziers, Billom, Blaye, Blois, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Brest, Brignoles, Brioude, Brive.

Caen, Cahors, Calais, Cambrai, Carcassonne, Castelnaudary, Castres, Cette, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chambéry, Charleville, Charolles, Chartres, Châteauroux, Châtellerault, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Chauny, Cherbourg, Clamecy, Clermont (Hérault), Clermont-Ferrand, Cognac, Colmar, Compiègne, Condé-sur-Noireau, Coutances.

Dieppe, Dijon, Dôle, Draguignan, Dreux, Dunkerque.

Elbeuf, Epernay, Eu, Evreux.

Falaise, Fécamp, Fréjus.

Gournay, Granville, Grasse, Gray, Grenoble.

Havre (le), Honfleur.

Isigny, Isle-Rousse, Issoire, Issoudun.

Joigny.

Laigle, Langres, Laval, Libourne, Lille, Limoges, Limoux, Lisieux, Lodève, Lons-le-Saunier, Lorient, Louhans, Louviers, Lyon.

Mâcon, Mamers, Manosque, Mans (le), Marennes, Marmande, Marseille, Mayenne, Meaux, Metz, Millau, Mirecourt, Moissac, Montargis, Montauban, Montereau, Montpellier, Morlaix, Moulins, Mulhouse.

Nancy, Nantes, Narbonne, Neufchâtel, Nevers, Nice, Nîmes, Niort, Nuits.

Oloron, Orléans.

Paimpol, Paris, Pau, Périgueux, Perpignan, Pézénas, Poitiers, Pont-Audemer, Provins, Puy (le).

Quimper, Quintin.

Reims, Rennes, Riom, Roanne, Rochefort, Rochelle (la), Rodez, Romorantin, Rouen.

Saint-Affrique, Saint-Brieuc, Saint-Dizier, Saint-Etienne, Saint-Flour, Saint-Gaudens, Saint-Geniès, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Lô, Saint-Malo, Saint-Martin (île de Ré), Saint-Omer, Saint-Pierre (île d'Oléron), Saint-Quentin, Saint-Tropez, Saint-Valery (Somme), Saint-Valery-en-Caux, Saintes, Salins, Sarlat, Saulieu, Semur, Sedan, Sens, Soissons, Souillac, Strasbourg.

Tarascon, Tarbes, Thiers, Tinchebrai, Toulon, Toulouse, Tournus, Tours, Troyes, Tulle.

Valenciennes, Vannes, Verdun, Versailles, Vervins, Vienne, Villefranche (Rhône), Villefranche-sur-Lot, Vimoutiers, Vire.

Yvetot.

DIVISIONS UNIVERSITAIRES.

L'Université de France, au sommet de laquelle siége le conseil de l'instruction publique, comprend dix-sept académies (celle d'Alger non comprise), dont chacune est administrée par un recteur, assisté d'un conseil académique et d'inspecteurs pour chaque département de la circonscription. L'enseignement des Facultés embrasse la théologie, le droit, les lettres, les sciences et la médecine. Les établissements d'enseignement secondaire comprennent les lycées de l'Etat, les colléges entretenus aux frais des communes et un grand nombre d'écoles libres.

ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS DU RESSORT.	LYCÉES.	COLLÉGES COMMUNAUX.
AIX	B.-du-Rhône	Marseille	Aix, Arles, Tarascon.
	Basses-Alpes	»	Barcelonnette, Digne, Manosque, Sisteron.
	Alpes-Maritim.	Nice	Grasse, Antibes, Menton.
	Corse	Bastia	Ajaccio, Calvi, Corte.
	Var	Toulon	Draguignan.
	Vaucluse	Avignon	Apt, Carpentras, Orange, Pertuis.
BESANÇON	Doubs	Besançon	Baume-les-Dames, Montbéliard, Pontarlier.
	Jura	Lons-le-Saunier	Arbois, Dôle, Poligny, Saint-Amour, Saint-Claude, Salins.
	Haute-Saône	Vesoul	Gray, Lure, Luxeuil.
BORDEAUX	Gironde	Bordeaux	Libourne, La Réole, Blaye.
	Dordogne	Périgueux	Bergerac, Sarlat.
	Landes	Mont-de-Marsan	Saint-Sever.
	Lot-et-Garonne	Agen	Marmande, Mezin.
	Basses-Pyrén.	Pau	
CAEN	Calvados	Caen	Bayeux, Falaise, Honfleur, Lisieux, Vire.
	Eure	Evreux	Bernay.
	Manche	Coutances	Avranches, Cherbourg, Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët.
	Orne	Alençon	Argentan, Domfront, Séez.
	Sarthe	Le Mans	Courdemanche, Sablé.
	Seine-Infér.	Rouen. Le Havre	Dieppe, Eu.
CHAMBÉRY	Savoie	Chambéry	
	Haute-Savoie	»	Annecy, Bonneville.
CLERMONT-FERRAND	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferr.	Ambert, Issoire, Thiers.
	Allier	Moulins	Cusset, Montluçon,
	Cantal	»	Aurillac, Mauriac, Saint-Flour.
	Corrèze	»	Tulle, Brives, Treignac.
	Creuse	»	Guéret, Aubusson.
	Haute-Loire	Le Puy	Brioude.
DIJON	Côte-d'Or	Dijon	Arnay-le-Duc, Auxonne, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Saulieu, Semur.
	Aube	Troyes	Bar-sur-Aube.
	Haute-Marne	Chaumont	Langres, Vassy.
	Nièvre	Nevers	Clamecy, Cosne.
	Yonne	Sens	Auxerre, Avallon, Joigny, Tonnerre.
DOUAI	Nord	Douai, Lille	Armentières, Avesnes, Bailleul, Cambrai, Cassel, Cateau (le), Condé, Dunkerque, Estaires, Hazebrouck, Quesnoy (le), Saint-Amand-les-Eaux, Tourcoing, Maubeuge, Valenciennes.
	Aisne	Saint-Quentin	Laon, Château-Thierry, Soissons.
	Ardennes	»	Charleville, Sedan.
	Pas-de-Calais	Saint-Omer	Arras, Béthune, Boulogne, Saint-Pol.
	Somme	Amiens	Abbeville, Péronne.
GRENOBLE	Isère	Grenoble	Vienne, Saint-Marcellin, Bourgoin.
	Hautes-Alpes	»	Gap, Briançon, Embrun.
	Ardèche	Tournon	
	Drôme	»	Valence, Romans, Montélimar.
LYON	Rhône	Lyon	
	Ain	Bourg	Nantua.
	Loire	Saint-Etienne.	
	Saône-et-Loire	Mâcon	Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles, Cluny, Louhans, Tournus.
NÎMES	Hérault	Montpellier	Agde, Bédarieux, Béziers, Cette, Clermont-de-l'Hérault, Lodève, Lunel, Pézénas.
	Aude	Carcassonne	Castelnaudary.
	Gard	Nîmes	Alais, Bagnols, le Vigan, Uzès.
	Lozère	»	Marvejols, Mende.
	Pyr.-Orient.	Perpignan	
NANCY	Meurthe	Nancy	Dieuze, Lunéville, Toul, Phalsbourg, Pont-à-Mousson.
	Meuse	Bar-le-Duc	Commercy, Etain, Saint-Mihiel, Verdun.
	Moselle	Metz	Sarreguemines, Thionville, Forbach.
	Vosges	»	Epinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié, Bruyères.
SEINE	Seine	6 lycées et 2 colléges.	
	Cher	Bourges	Saint-Amand, Sancerre.
	Eure-et-Loir	»	Chartres, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou.
	Loir-et-Cher	Vendôme	Blois, Romorantin.
	Loiret	Orléans	Montargis.
	Marne	Reims	Châlons-sur-Marne.
	Oise	»	Beauvais, Clermont, Compiègne.
	Seine-et-Marne	»	Melun, Meaux, Provins.
	Seine-et-Oise	Versailles	Etampes, Pontoise.
POITIERS	Vienne	Poitiers	Châtellerault, Loudun, Civray.
	Charente	Angoulême	Confolens, La Rochefoucault.
	Charente-Infér.	La Rochelle	Rochefort, Saintes.
	Indre	Châteauroux	Issoudun, La Châtre.
	Indre-et-Loire	Tours	Chinon.
	Deux-Sèvres	Niort	Melle, Parthenay.
	Vendée	Napoléon-Vend.	Fontenay-le-Comte.
	Haute-Vienne	Limoges	Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Yrieix.
RENNES	Ille-et-Vilaine	Rennes	Dol, Fougères, Saint-Servan.
	Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	Dinan, Lamballe.
	Finistère	Brest	Quimper, Landerneau.
	Loire-Infér.	Nantes	Paimbœuf.
	Maine-et-Loire	Angers	Cholet, Saumur.
	Mayenne	Laval	Ernée, Evron.
	Morbihan	Lorient. Napoléonville	Auray, Vannes.
STRASBOURG	Bas-Rhin	Strasbourg	Bouxwiller, Haguenau, Saverne, Schlestadt.
	Haut-Rhin	Colmar	Belfort, Sainte-Marie-aux-Mines, Mulhouse, Rouffach.
TOULOUSE	Haute-Garonne	Toulouse	Revel.
	Ariége	»	Pamiers, Saint-Girons.
	Aveyron	Rodez	Millau, Villefranche.
	Gers	Auch	Condom, Lectoure.
	Lot	Cahors	Figeac.
	Hautes-Pyrén.	Tarbes	Vic-de-Bigorre.
	Tarn	Albi	Castres, Gaillac.
	Tarn-et-Garon.	»	Montauban, Moissac, Castelsarrasin.

— *Agriculture. Richesses végétales.* Grâce à la nature de son sol, dont la qualité productive est très-grande, et grâce aussi à sa situation géographique qui lui permet d'écouler facilement ses produits, la France est un pays essentiellement agricole et qui se prête à presque toutes les cultures. La science agronomique y a fait de sensibles progrès depuis une

cinquantaine d'années, mais elle n'est pas également avancée dans toute l'étendue du territoire, et plusieurs parties sont, sous ce rapport, très-arriérées. « On a fait beaucoup de découvertes applicables à l'agriculture, dit M. Michel-Chevalier, et la mise en œuvre de ces découvertes a été poursuivie par des hommes persévérants. Cependant, sur le continent européen, et en France au moins autant qu'ailleurs, le perfectionnement de l'agriculture a eu le caractère d'efforts éparpillés, plutôt que celui d'une marche majestueuse et en masse. Il y a eu beaucoup de progrès locaux, il n'y a pas eu de progrès général. On pourrait citer beaucoup de départements où l'on cultive la majeure partie du sol à peu près comme du temps de Columelle et de Caton. On y a conservé le même *araire*, et les *Géorgiques* y sont encore l'idéal du genre. »

De même que la France peut être partagée en plusieurs climats sous le rapport météorologique, de même elle peut être divisée sous le rapport des productions en plusieurs zones bien distinctes. Certains végétaux, l'olivier, le maïs et la vigne, offrent des bases certaines pour effectuer cette division. Ces limites sont généralement obliques aux parallèles ou aux méridiens, et sont déterminées par les mouvements du terrain. La *première zone*, ou *des oliviers*, est limitée au N. par la ligne qui part des sources de la Garonne, et se dirige par Die jusque vers Embrun; elle occupe donc tout le pays compris entre le littoral de la Méditerranée, le revers oriental des Pyrénées et le revers méridional des Cévennes inférieures et des Basses-Alpes. La *deuxième zone*, ou *du maïs*, s'étend au-dessus de la région précédente, jusqu'à une ligne qui, partant de l'embouchure de la Gironde, passe au N. de Nevers et se prolonge presque jusque sur le Rhin, vers son confluent avec la Lauter. La *troisième zone* est circonscrite par une ligne qui, partant de l'embouchure de la Loire, passerait au-dessus des sources de l'Eure, longerait la rive droite de l'Oise, et qui, laissant au S. l'Aisne et Verdun sur la Meuse, se dirigerait vers le Rhin au N.-E. Au delà de cette ligne, la vigne n'est plus cultivée; elle est remplacée par le pommier, dont la culture caractérise la *quatrième zone*. Ajoutons que ces limites comportent de nombreuses exceptions.

Les quatre cinquièmes du sol français sont productifs. L'ensemble des propriétés agricoles représente une valeur approximative de 45 milliards répartis entre 7,846,000 propriétaires. Le dénombrement de 1866 accuse une population agricole de 19,598,000 hab.

Le vin, on peut le dire, est un produit français par excellence. La vingtième partie de la surface de la France est couverte de vignobles. « Nos 2 millions d'hectares de vignes, dit M. de Lavergne, produisent ou devraient produire, bon an mal an, au moins 20 hectolitres par hectare, soit 40 millions d'hectolitres par an. » La limite septentrionale de la viticulture commence près de Saint-Nazaire, à l'embouchure de la Loire, et se relève graduellement vers le N.-E. Dans le bassin de la Seine, c'est à Vernon et à Beauvais que se trouvent les derniers vignobles; dans le bassin de la Meuse, c'est à Mézières. Le produit des vignobles français varie fort d'année en année. La production annuelle moyenne a été en :

1847-1851, de	43,000,000 d'hectolitres.
1852-1856. . .	20,000,000
1854.	10,500,000
1857-1861. . .	34,000,000
1862.	48,630,000
1865.	68,393,000
1866.	63,838,000
1867-1868. . .	55,000,000

La vigne est cultivée dans 75 de nos départements, mais les trois quarts de la production se concentrent dans une trentaine. « Autrefois, dit M. de Lavergne, on transformait annuellement en eau-de-vie 8 à 10 millions d'hectolitres de vin. Depuis la grande hausse sur les vins, cette fabrication a fort diminué, et les distillateurs de betterave en ont profité... Quand on entre dans le détail de la production par département, on trouve que la récolte a diminué de plus de moitié depuis dix ans dans la partie nord de la France. La Bourgogne seule a peu perdu; mais les vignobles de la Lorraine et de la Champagne, ceux des bords de la Loire et de la Saintonge, si productifs jusqu'ici, ont été rudement éprouvés. Dans la partie S. du territoire, il y a eu perte aussi, mais moins forte; la Gironde, le Gers, la Haute-Garonne, etc., évaluent à un quart environ le déficit moyen de leur récolte; le Gard, le Var et Vaucluse sont restés stationnaires; l'Aude et l'Hérault ont doublé leur production; l'Hérault, qui occupait le troisième rang parmi nos départements viticoles, a passé brusquement au premier. Le prix des vins y a doublé comme la quantité. » En 1868, on y évaluait à 154 millions la valeur de la récolte, qui ne dépassait pas 25 millions en 1850. Quant à la superficie des vignes, les départements se classaient dans l'ordre suivant en 1862 : 1° Hérault; 2° Charente-Inférieure; 3° Charente; 4° Gard; 5° Gers; 6° Rhône; 7° Pyrénées-Orientales; 8° Var; 9° Aude; 10° Gironde, etc. Quant à la valeur totale, qui était, en 1862, de 1,386,756,278 fr., l'Hérault est encore à la tête avec 154 millions. Viennent ensuite : Charente-Inférieure, 115 millions; Gironde, 89 millions. Mais quant au prix de l'hectolitre la Gironde (48 fr. 44) et la Marne (48 fr. 18) sont les premiers. La valeur moyenne du produit par hectare est de 597 fr. 53. La valeur brute atteint 2,024 fr. dans le département de la Seine.

La culture de la pomme de terre est très-répandue en France, notamment dans l'Est et dans le Nord. Le nombre d'hectares ensemencés est de plus de 1 million, et la récolte annuelle de 96 millions d'hectolitres, donnant une valeur de 300 millions de francs. Le département du Bas-Rhin donne la récolte maximum : 7,250,000 hectolitres. Le lin et le chanvre forment une des plus riches cultures du pays. Le lin en graines donne 740,000 hectolitres, et en filasse 37 millions de kilogr., le tout produisant 58 millions de francs. Le rouissage et le teillage, pour le filage et le tissage, quadruplent la valeur totale du produit. La culture du lin, en France, se fait dans le Nord, principalement dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Somme, etc. La culture du chanvre est répandue dans tous les départements; c'est dans celui de l'Isère que la récolte atteint son maximum. Les graines oléagineuses sont, outre le lin, le colza, la navette, le pavot; leur culture n'est pratiquée en grand que dans le Nord. Les 175,000 hectares qu'occupe cette culture donnent un produit de 300,000 hectolitres, valant 50 millions de francs. Mais ce résultat est insuffisant et l'on introduit en France annuellement plus de 70 millions de kilogr. de graines grasses. Les plantes tinctoriales, c'est-à-dire la garance, le pastel, le safran, etc., ne sont cultivées que dans les départements du centre et du Midi. La culture de la betterave, répandue surtout dans le Nord, a donné, dans ces dernières années, des résultats trop variés pour que nous puissions en indiquer ici le chiffre. Quant au tabac, il n'est cultivé, par suite du monopole, que dans les 9 départements suivants : Nord, Pas-de-Calais, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Haute-Saône, Lot, Lot-et-Garonne, Ille-et-Vilaine et Finistère.

Les fruits forment une des principales richesses de la France. Parmi les arbres fruitiers, il faut citer : le pommier, dont les fruits servent à la fabrication du cidre dans les provinces septentrionales, principalement en Normandie; le châtaignier, qui, dans les pays pauvres du centre (Limousin, Cévennes, Auvergne, Périgord, Vivarais), fournit un aliment qui remplace les céréales; et le mûrier qui, dans 8 ou 10 départements du S.-E. de la France, donne un produit de 100 millions. Le département le plus riche sous ce rapport est celui du Gard; celui de l'Ardèche occupe le second rang. L'olivier, répandu à peu près dans les mêmes départements que le mûrier, occupe en France environ 120,000 hectares et donne un produit de 170,000 hectolitres d'huile d'une valeur de 30 millions de francs. La récolte maximum de ce produit se fait dans le département du Var. Après ces quatre grandes espèces d'arbres, il faut compter : le poirier, le prunier, le cerisier, l'abricotier, le pêcher, l'oranger, le citronnier, le figuier, l'amandier, etc. Il ne faut pas oublier les raisins de table, très-estimés, surtout ceux que l'on récolte aux environs de Fontainebleau et dont il se fait une grande exportation. Nous ne ferons qu'énoncer le produit des jardins potagers, qui occupent dans le Nord 135,000 hectares, donnant une valeur de 85 millions, et, dans le Midi, 125,000 hectares donnant une valeur de 40,000 millions.

Avant 1789, les forêts occupaient sur le sol de la France environ 12 millions d'hectares. Une grande partie fut défrichée pendant la Révolution, de telle sorte que l'étendue du sol forestier est à peu près aujourd'hui de 9 millions d'hectares, dont 5 millions au Nord et 4 au Midi. Voici les renseignements que donne M. Legoyt sur les forêts de la France en 1866 :

DÉSIGNATION.	CONTENANCE en hectares.	PRODUCTION en francs.
Bois de l'Etat	991,062	40,011,401
Bois de la couronne.	67,332	2,997,400
Bois des communes et des particuliers. . .	7,976,982	214,500,000
TOTAUX. . .	9,035,376	257,508,801

Les départements qui possèdent la plus grande étendue de forêts sont les suivants : Landes, Var, Vosges, Haut-Rhin, Gironde, Côtes-du-Nord, Finistère, Vendée, Manche, Seine. Les essences d'arbres des forêts françaises sont : le chêne, le charme, l'orme, le frêne, le hêtre, le bouleau, le sapin, le pin, le chêne-liége, le mélèze. « L'étendue du sol forestier, dit M. Jules Clavée, serait plus que suffisante pour satisfaire à nos besoins, si l'exploitation en était réglée en vue de la plus grande production. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi, puisque nous en importons chaque année pour 70 millions de plus que nous n'en exportons. La production annuelle de nos forêts, qui n'atteint pas 38 millions de mètres cubes, pourrait, par un traitement plus rationnel, être portée à 51 millions, dont moitié au moins propre à l'industrie. Ce serait un revenu annuel de 678 millions de francs. 300 millions, telle est donc la plus-value annuelle que nous donnerait la simple substitution du régime de la futaie à celui du taillis. Nos chemins de fer seuls exigent annuellement 200,000 mètres cubes de bois pour leur entretien; la marine militaire en emploie à peu près 80,000 mètres cubes chaque année; la marine marchande au moins autant; les constructions civiles en consomment 160,000, et nos établissements métallurgiques environ 7 millions. Joignez à cela la consommation pour les besoins domestiques, et vous aurez une idée de l'immense quantité de bois qu'exige la France. D'après le procès-verbal de l'enquête sur l'industrie parisienne faite en 1847 par les soins de la chambre de commerce, la valeur des produits créés par les industries qui employaient le bois s'élevait à 101,516,026 fr. à Paris seulement. Dans cet immense atelier, la charpenterie occupait le vingtième rang, l'industrie du bâtiment le neuvième, l'ébénisterie le huitième. Le nombre des patrons et ouvriers employés à la manipulation du bois dépassait 35,000; il a plus que triplé depuis cette époque. Pour faire face à cette consommation prodigieuse et toujours croissante, il faudrait que la plus grande partie de nos forêts fût traitée en futaie, et cependant c'est à peine si le quart de leur étendue totale est soumis à ce régime. »

La question du reboisement est des plus importantes; néanmoins, elle est encore à résoudre. Suivant M. Lavergne, de 1830 à 1865, il a été défriché 447,231 hectares, et, dans la même période, 530,801 hectares ont été plantés. C'est à partir de 1859 seulement que les plantations sont devenues supérieures aux défrichements. Depuis 1860, la superficie totale des terrains reboisés ou regazonnés a dû atteindre 70,000 hectares à la fin de 1865. C'est une moyenne de 10,000 hectares par an. L'étendue des terrains à reboiser dépassant 1 million d'hectares, on en aurait pour un siècle.

Pour terminer cet aperçu des richesses végétales, il nous reste à dire quelques mots des prairies et des pâturages. En 1842, il existait 4,198,198 hectares de prairies naturelles, et 1,576,567 hectares de prairies artificielles. En 1862, les prairies naturelles occupaient 5,021,246, et les prairies artificielles 2,772,660 hectares. D'après la statistique de 1862, le rendement moyen des prairies naturelles serait, dit le *Dictionnaire des communes de France*, de 28,42 quintaux métriques, et celui des prairies irriguées, de 37,91 quintaux métr. à l'hectare. 1,808,118 hectares de prairies sur 5,021,246 étaient irrigués, soit un peu plus du tiers. Au point de vue des superficies, ce sont les landes, les pâtis et les bruyères, les terrains vagues et ne donnant à peu près aucun produit, qui occupent le premier rang. Prés, prairies artificielles, pâturages et fourrages verts occupaient ensemble, en 1862, 14,726,610 hectares, ayant produit 1,889,444,000 francs. La superficie consacrée aux fourrages et aux pâturages est donc presque égale à celle des céréales; mais la valeur produite n'est que des 2 cinquièmes. Les pays de la France les plus abondants en prairies naturelles sont : la Normandie, si renommée pour ses gras pâturages; l'Auvergne et la Lorraine, où les étages inférieurs des montagnes se tapissent de verdure; la Vendée et le Limousin, la Flandre et la Picardie. A ces prairies naturelles et artificielles il faut ajouter les pâtures et pâtis, c'est-à-dire les terrains vagues, les landes, les bruyères, etc., où l'on fait paître les troupeaux et qui ne peuvent être cultivés. Ces terrains n'occupent pas moins de 8 millions d'hectares et appartiennent tous au Midi, et à ses parties les plus montagneuses.

— *Richesses minérales*. Le sol de la France étant formé, comme nous l'avons vu, de presque tous les terrains géologiques, renferme dans son sein une grande variété de minéraux; mais les métaux précieux y sont peu abondants. La houille et le fer s'y trouvent, au contraire, en grande quantité. « Quand on jette, dit M. Simonin (*Revue nationale*, 1865), un coup d'œil sur la carte géologique de France, cet admirable monument élevé par nos ingénieurs des mines à l'industrie nationale, on remarque au Nord, au centre et au Midi, et surtout disséminées autour d'une ligne méridienne qui passe à environ 100 kilom. à droite de celle de Paris, une série de taches noires irrégulièrement délimitées. Ces taches, à la teinte conventionnelle, sont l'exacte représentation graphique de nos bassins houillers. Si nous lisons les noms gravés en regard, nous y trouvons plus d'une localité connue et depuis longtemps parmi nous populaire. Ce sont : dans le Midi, Alais, la Grand'Combe et Bessége; au centre, Saint-Etienne et Rive-de-Gier, les plus productives de nos houillères; puis le Creuzot, Blanzy et Epinac; au Nord, enfin, Valenciennes, où se rencontrent les mines de Denain et d'Anzin, marchant de pair avec celles de la Loire, et formant le prolongement du riche bassin de Mons et de Charleroi, qui fait la fortune de la Belgique. » A gauche des bassins précités s'en trouvent d'autres presque aussi importants : Aubin, dans l'Aveyron; Commentry, dans l'Allier; puis, çà et là, des gîtes qui tiennent encore une assez large place dans notre production houillère : les bassins d'Aix, dans les Bouches-du-Rhône; de Carmaux, dans le Tarn; de Decize, dans la Nièvre; de Graissessac, dans l'Hérault; de Ronchamp, dans la Haute-Saône; du Drac, dans l'Isère. N'oublions pas non plus les bassins du Maine et de la basse Loire; enfin, celui de la Sarre, dans la Moselle, où vient finir souterrainement le fertile terrain de Sarrebruck. La quantité totale de la houille produite par toutes nos mines était, en 1864, de 111 millions de quintaux métriques. Cette quantité est allée toujours en augmentant, et l'on s'est assuré, par la comparaison d'états statistiques soigneusement dressés depuis 1811, qu'elle a doublé presque tous les quinze ans. Malgré cette étonnante ascension, le chiffre de notre production est bien loin d'égaler celui de notre consommation, qui marche dans une progression encore plus rapide. Nous tirons chaque année de l'étranger près de 50 millions de quintaux de houille; c'est près de la moitié de notre production actuelle ou du tiers de notre consommation totale. La Belgique, la Grande-Bretagne et les provinces rhénanes suppléent à notre déficit, la première pour les trois cinquièmes, les deux autres chacune pour un cinquième à peu près. Le prix moyen de vente du charbon français, sur le *carreau* même des mines, oscille entre 11 et 12 francs la tonne de 1,000 kilogr., soit 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le quintal. Sur la plupart des lieux de consommation, il est souvent triple et quadruple, tant le prix du transport vient augmenter la valeur du combustible. Le nombre des ouvriers employés dans les mines de houille atteint près de 100,000, et le salaire moyen de la journée de travail est de plus de 3 francs.

Les mines de fer occupent par leur nombre, leur étendue et le chiffre de leur production, le second rang parmi les mines françaises. Elles sont très-disséminées sur la surface du territoire. Encore plus que dans les houillères, les gîtes sont épars et ne semblent suivre aucune loi dans leur dispersion; mais, en tenant compte de la composition chimique des minerais et de l'allure géologique des gîtes, ces mines peuvent se diviser en trois classes : les mines d'alluvion, les mines en couches ou stratifiées et les mines en filons. En reportant sur une carte de France tous ces gîtes ferrifères, on trouve que les mines d'alluvion sont surtout répandues dans les Landes, le Périgord, le Berry, le Nivernais, la Champagne, la Franche-Comté; les mines en couches dans la Lorraine, la Bourgogne, le Languedoc; enfin, les mines en filons en Alsace, en Bretagne, dans le Dauphiné, le long des Alpes et sur tout le versant des Pyrénées. La plupart de ces gîtes sont connus de toute antiquité; ils ont été fouillés par les premiers habitants de la Gaule, les Celtes, nos pères, qui savaient travailler le fer. « La quantité de fer produite peut donner, comme celle de houille extraite, une idée de l'importance politique du pays; aujourd'hui surtout que le fer, plus encore que la houille, concourt à la défense des Etats. » En 1859, nous extrayions de notre sol plus de 35 millions de quintaux de minerais de fer de toute nature, et nous produisions 10,000 quintaux de fonte. En dix ans, de 1851 à 1861, le chiffre annuel de notre fabrication avait doublé. De ce chef donc, comme de celui de nos houillères, la prospérité de nos établissements est allée en croissant. En 1864, la quantité totale de fonte produite était de 12,121,000 quintaux, d'une valeur de 139,400,000 francs. Le cinquième du chiffre de la production représente la quantité de fonte fabriquée au charbon de bois; les deux tiers, la quantité fabriquée au combustible minéral et végétal. En 1864, la fabrication totale du fer obtenu avec la fonte produite par nos usines, déduction faite de la fonte de moulage, a atteint en nombre rond le chiffre de 8 millions de quintaux, dont les sept huitièmes en fer à la houille. On peut estimer à 60,000 au moins le nombre des ouvriers attachés en France aux mines et aux fonderies de fer (hauts fourneaux, forges, aciéries). Le salaire journalier moyen des ouvriers des mines de fer est de 2 fr. 50 à 3 fr. Le salaire des ouvriers des usines est beaucoup plus élevé.

Outre les mines de fer, la France possède des gisements de galène argentifère, de cuivre, de manganèse et d'étain. En 1852, 24 mines diverses étaient exploitées par 2,103 ouvriers qui recevaient un salaire annuel total de 685,505 fr., soit 386 fr. en moyenne; 18 de ces mines produisaient des galènes argentifères; 2 de l'antimoine, 2 du manganèse, 1 du cuivre et 1 de l'étain. En 1864, 50 mines diverses, exploitées par 4,228 ouvriers, moyennant un salaire de 1,800,000 francs, donnaient pour 3,600,000 francs de produits. La France est également riche en substances pierreuses. Les carrières souterraines ou à ciel ouvert s'élevaient, en 1860, à 24,000, sur lesquelles 22,000 en exploitation; elles occupaient une population de 87,500 ouvriers, dont la production moyenne était évaluée à 41,047,519 fr. Les pierres taillées ou polies pour les arts ou l'ornement, les matériaux de construction, les ardoises, le kaolin, l'argile commune, les pierres à chaux et à plâtre, la marne, le sable, etc., sont les principaux produits de cette industrie. Parmi les autres substances minérales non métalliques que l'on trouve en France, nous devons encore mentionner : le lignite, la tourbe, le pétrole, le bitume, l'asphalte et le sel. Les salines des bords de l'Océan et de la Méditerranée, les mines de sel gemme, dites de l'Est, occupent environ 25,000 ouvriers et produisent 3 millions et demi de quintaux métriques de sel.

Les eaux minérales doivent être comptées parmi les produits minéralogiques du sol, à cause des substances qu'elles contiennent et qui leur communiquent des vertus d'une si haute importance pour la guérison ou l'adoucissement des maladies. On peut répartir

les sources minérales de France en six principaux groupes ou systèmes, non compris celui de la Corse. Le système de sources le plus important est celui des Pyrénées. En Europe, aucune chaîne de montagnes ne peut rivaliser avec la chaîne pyrénéenne pour le nombre et l'efficacité des eaux thermales et minérales de toute nature, sulfurées sodiques, sulfurées calciques, salines, ferrugineuses. En 1860, on comptait 554 sources minérales, dont 187 utilisées, jaillissant sur le versant français des Pyrénées. Ces eaux alimentent 83 thermes dans 53 stations thermales, à la tête desquelles se trouvent Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, les Eaux-Bonnes, Cauterets, Baréges, Amélie-les-Bains, etc. Les sources du plateau central et de l'Auvergne, au nombre de 200 environ, sont remarquables par leur uniformité de composition : le carbonate de soude associé au chlorure de sodium prédomine dans toutes les eaux chaudes de cette région, tandis que les eaux froides sont, presque sans exception, fortement chargées d'acide carbonique. (Dr Herpin.) Les eaux les plus fréquentées de ce groupe de sources minérales sont celles du mont Dore, de Vichy, de Néris et de Saint-Galmier, et, plus au nord, celles de Pougues. Le troisième groupe comprend les eaux qui jaillissent dans les régions accidentées du N.-O., la Bretagne, la Vendée, la Normandie, et se compose, en général, de sources ferrugineuses présentant dans leur composition des variations assez notables. Le groupe du N.-E., dans lequel on peut comprendre les Ardennes, les Vosges, les monts Faucilles, se distingue par des eaux renfermant pour la plupart une forte proportion de sulfure de sodium : les sources sont, presque sans exception, ferrugineuses, salines ou sulfurées salines. Les eaux les plus fréquentées de ce groupe ou système des Alpes sont sulfureuses ou acidulées salines (Aix-les-Bains). Enfin, les sources qui jaillissent dans les plaines, loin des montagnes primitives ou volcaniques, sont relativement assez rares et ne jouissent que d'une faible vertu minéralisante.

— *Richesses animales.* Les animaux domestiques sont : d'une part, les chevaux, les ânes, les mulets; d'autre part, les bêtes à cornes, les moutons, les chèvres, les porcs. D'après M. Block, en comptant 1 bœuf, 1 cheval; 10 moutons ou 4 porcs pour une tête de gros bétail, la répartition du bétail pour la France est de 34 par hectare et de 494 par 100 habitants.

Le nombre de têtes de gros bétail a presque doublé en France, de 1812 à 1866. D'après le recensement de 1858, il naît en France, année moyenne, 4 millions de veaux; sur ce nombre, le dixième est emporté par les accidents ou la maladie. Dans le cours de la première année, 1,800,000 environ sont livrés à la boucherie, et 2,400,000 réservés à l'élevage. En 1840, on comptait, en France, 2,818,000 chevaux; en 1850, 2,984,000; en 1868, plus de 3 millions. On évalue à 1,500,000 environ le nombre des chevaux appliqués aux divers travaux agricoles. En 1860, il a été importé 7,180 chevaux et il en a été exporté 13,750. « Le mouvement du commerce des chevaux éprouve en France, dit M. Villermé, une tendance prononcée à se diriger du nord vers le midi. C'est par les frontières belges que se fait l'importation la plus active; c'est vers l'Espagne et l'Italie que se dirige la plus grande partie de nos exportations. » On compte en France et en Angleterre 6 chevaux par 100 hectares de superficie totale, et 10 en Belgique, ou 15 chevaux et 19 bêtes propres au travail par 100 hectares labourables. En 1839, on comptait en France 373,841 mulets, et 413,519 ânes ou ânesses. De 1827 à 1857, la France a exporté 29,330 ânes, 476,230 mulets; elle a importé 40,860 ânes et 20,450 mulets.

Quant à l'espèce ovine, on comptait en France :

29,130,000 têtes en 1829.
32,151,000 têtes en 1839.
38,541,080 têtes en 1852.
30,386,233 têtes en 1866.

Il s'est donc opéré une assez forte diminution dans le nombre de ces animaux. Les bêtes ovines représentent un capital de 360 millions. La tonte donne par an une valeur de 220 millions. Les meilleurs moutons sont ceux des coteaux secs, dont l'herbe, fine et courte, est entremêlée de plantes aromatiques, et ceux du bord de la mer, connus sous le nom de *prés salés*, parce qu'ils s'imprègnent d'exhalaisons salines. On trouve les premiers dans le Berry, la Sologne, les Ardennes, l'Auvergne, le Languedoc, le Roussillon, etc.; les autres, dans la Normandie, la Flandre, la Vendée, etc. Les races ovines ont été singulièrement améliorées depuis un siècle, sous le rapport de la laine, par l'introduction des mérinos d'Espagne. Les laines indigènes ne suffisent pas, néanmoins, à l'activité des fabriques françaises, et l'on importe annuellement plus de 24 millions de kilogr. de laines étrangères. L'Ile-de-France, l'Orléanais, le Rouergue, la Champagne, le Berri, l'Artois, la Picardie, nourrissent beaucoup de moutons.

On comptait en France :

4,910,721 porcs en 1839.
5,082,141 porcs en 1852.
5,203,000 porcs en 1862.
5,789,624 porcs en 1866.

Le département où l'on élève le plus de porcs est celui de la Dordogne. Les meilleurs jambons sont peut-être ceux de Bayonne, préparés avec le sel de Salies. On compte en France environ 1,300,000 chèvres, qui sont principalement répandues en Corse, dans les Landes et dans la Provence, c'est-à-dire dans les districts pauvres et montagneux. La race a été améliorée par le croisement des chèvres du Thibet.

Aux produits donnés par tous ces animaux, il convient d'ajouter ceux qui provienent de la volaille; leur valeur est estimée à plus de 150 millions. Les meilleures volailles sont celles du Maine, de la Bresse, du Périgord et de la Normandie. Dans le Languedoc et l'Alsace, on engraisse principalement des oies; dans le Périgord, des dindes, etc. Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des abeilles. En 1860, on évaluait à 2,200,000 le nombre des ruches; elles produisaient, en miel, 6,670,000 kilogr., évalués à 5,550,000 fr.; en cire, 1,620,000 kilogr., évalués à 2,870,000 fr. Pour compléter ce qu'il est utile de dire à propos de la faune de la France, nous devons nommer les animaux sauvages, nuisibles ou utiles qui l'habitent : l'ours (Alpes, Pyrénées), le lynx (Alpes), le loup, le sanglier, le renard, confinés dans les vieilles forêts de nos montagnes, sont à peu près les seuls mammifères sauvages qui restent dans notre pays; parmi les petits, on compte : le putois, la belette, la fouine, le blaireau, la taupe, le hérisson, le rat, le loir, etc. On trouve encore l'écureuil dans les forêts des Vosges, la marmotte dans les Alpes et les Pyrénées, l'hermine dans les Vosges; la loutre habite les bords de plusieurs rivières.

Le gibier est très-abondant; on rencontre partout les lièvres, les lapins; les chevreuils, les daims et les cerfs sont plus rares; c'est seulement dans les plus hautes montagnes que l'on trouve l'isard et le chamois. On estime la valeur vénale des animaux sauvages tués chaque année, en France, à 30 ou 40 millions de francs. La France possède à peu près toutes les espèces d'oiseaux qui vivent en Europe. Outre les volatiles de basse-cour, on trouve la perdrix dans les plaines et les bois; la gelinotte, dans les montagnes; la bécasse, dans les étangs; dans les vergers, le bouvreuil, la fauvette; partout les moineaux, les pinsons, les merles, etc. On ne rencontre guère le becfigue et le flamant rouge que dans le Midi. Parmi les oiseaux malfaisants, on trouve partout les pies, les corneilles, les corbeaux, les milans, les éperviers; on ne voit guère que dans les Alpes et les Pyrénées l'aigle et le vautour. Parmi les oiseaux voyageurs, il faut citer l'hirondelle, l'alouette, la tourterelle, la grive, l'ortolan et la caille; sur les bords des étangs, les vanneaux, les pluviers, les outardes, etc. Les reptiles sont en petit nombre; l'aspic et la vipère sont dangereux. La couleuvre et le lézard sont assez communs, ainsi que les grenouilles, le crapaud de diverses espèces, la salamandre et même les tortues. Les poissons d'eau douce sont innombrables, et il serait trop long de citer ici le nom de toutes les espèces qui habitent nos rivières. Quant aux produits de la pêche maritime, nous mentionnerons seulement la raie, le turbot, le saumon, la sole, le maquereau, et surtout le merlan et la sardine. La pêche de ce dernier poisson rapporte plus de 2 millions aux pêcheurs bretons.

— *Industrie.* « L'industrie française, dit M. Lavallée, déjà si florissante dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, a pris depuis cinquante années un prodigieux développement, et la France est aujourd'hui une des trois grandes nations manufacturières du monde. Si elle le cède à l'Angleterre pour la fabrication des machines, le nombre et le bon marché de certains produits, les faciles débouchés que ces produits trouvent dans d'immenses possessions coloniales; si elle accepte la concurrence de l'Allemagne pour la fabrication des tissus, des poteries, des instruments de fer, elle n'a pas d'égale pour toutes les industries qui exigent de la grâce, de l'élégance, pour tout ce qui est affaire d'art plutôt que de métier, et tous les peuples du monde achètent, imitent ou envient ses produits, où le prix de la matière est centuplé par l'habileté et le goût de l'ouvrier. » Au premier rang de l'industrie française, il faut placer les articles de Paris, c'est-à-dire la fabrication des bronzes et des plaqués, la bijouterie, l'orfévrerie, l'horlogerie, l'ébénisterie, la tabletterie, la librairie, les instruments de musique, de chirurgie, de mathématiques, la quincaillerie, la coutellerie, les modes, les fleurs artificielles, la carrosserie, l'ameublement, la passementerie, etc. Viennent ensuite les tissus de soie et de coton, de lin, de laine. La production de la soie et sa transformation en étoffes constituent l'une de nos principales richesses industrielles et agricoles. On peut évaluer à plus d'un milliard et demi le mouvement des valeurs auxquelles la soie donne lieu en France.

Voici la distribution de la population industrielle entre les divers groupes de produits, d'après le recensement de 1866.

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES.	OUVRIERS AVEC LEURS FAMILLES		PATRONS, OUVRIERS ET LEURS FAMILLES.
	hommes.	femmes.	
Industrie des bâtiments	500,555	300,376	2,120,369
— textile	531,621	689,911	1,946,680
— de l'habillement	279,153	529,127	1,930,633
— de l'alimentation	138,723	77,030	1,664,246
— des transports	183,563	117,560	1,197,348
— des objets de métal	150,368	100,933	457,499
— métallurgique	60,116	48,965	136,894
— des mines et carrières	126,062	98,701	369,266
— du bois	49,953	29,468	263,808
— céramique	69,502	53,079	205,573
— de luxe	48,899	39,402	140,297
— de l'ameublement	42,265	31,739	125,997
— relative aux sciences et arts	44,595	37,556	119,717
— du cuir	37,470	26,806	102,982
— des produits chimiques	21,991	16,284	59,249
— de guerre	15,372	13,254	54,653
— de l'éclairage	14,130	10,312	48,397
Industries diverses	16,083	14,558	54,319
Totaux	2,331,121	2,235,061	10,997,927

En 1860, M. Block (*Statistique de la France*) évaluait ainsi qu'il suit la production de l'industrie française :

PRODUITS MINÉRAUX, CHIMIQUES, ETC.	Millions de fr.	
Mines et carrières	265	1,077
Industrie des fers	292	
Bijouterie, orfévrerie	200	
Métaux et ouvrages divers	154	
Produits chimiques	80	
Arts céramiques	86	

PRODUITS VÉGÉTAUX.		
Chanvre et lin	250	3,506
Coton	630	
Industrie de l'alimentation (sucres, boissons, vins, alcools, cidre, vinaigre)	2591	
Bois	35	

PRODUITS ANIMAUX.		
Soie	1200	2,614
Laines	921	
Peaux, cuirs	400	
Os, ivoire, colle forte	30	
Pêche	63	

INDUSTRIES DIVERSES.	Millions de fr.	
Bâtiment	870	5,493
Ameublement	548	
Habillement	1369	
Tissus mélangés	330	
Dentelles et broderies	90	
Industries des matières grasses	156	
Papeterie, imprimerie	60	
Autres industries	500	
TOTAL GÉNÉRAL		12,692

L'industrie houillère s'est considérablement développée depuis le commencement du siècle. La progression a été surtout remarquable dans ces dernières années :

1858 .... 6,600,000 francs.
1862 9,000,000
1864 11,200,000
1867 12,360,000
1868 ... 12,804,100

La production de 1857 s'est ainsi répartie dans les principaux bassins (pour 1,000) :

Loire 0,280
Valenciennes...... 0,242
Alais 0,096
Creuzot et Blanzy. . . 0,070
Aubin.......... 0,046
Commentry 0,056
Divers 0,201

Il existe en France près de 40 concessions d'asphalte, comprenant une superficie de 28,287 hectares. L'extraction des tourbières occupe de 50,000 à 55,000 ouvriers. La production des mines de fer a été, en 1859, de 3,500,000 tonnes, d'une valeur de 12,000,100 fr. Les carrières faisaient vivre 165,804 individus en 1861. A la même époque, les mines de sel gemme occupaient 2,090 individus, et la production du sel marin 12,820 personnes. Les mines de sel gemme existent surtout dans les départements de l'Est. Les sources salées se rencontrent principalement dans l'Ariége, les Basses-Pyrénées, le Doubs, la Meurthe et la Moselle. La plus grande partie du sel provient des marais salants qui couvrent nos côtes.

L'industrie cotonnière, qui comprend la fabrication des calicots, percales, rouenneries, mousselines, tulles, velours de coton, etc., est presque entièrement de création moderne. La Normandie, la Flandre, l'Alsace sont les principaux centres de cette industrie, dont les produits étaient évalués, en 1860, à près de 400 millions de francs. La fabrication des toiles est ancienne en France. Elle a principalement pour centres la Flandre, la Normandie, la Bretagne. Les toiles fines, les batistes sortent de Valenciennes, de Saint-Quentin, de Cambrai; les toiles ordinaires de Lisieux, de Guingamp, de Cholet, de Fécamp, etc.; les coutils et le linge de table, de la Flandre; les dentelles, de Valenciennes, de Lille, d'Alençon. L'ensemble représente une valeur de près de 400 millions de francs.

« La manufacture de laine, dit Porter, est depuis longtemps pour la France l'une des branches les plus importantes de son industrie; sur toutes les places du globe, la draperie française occupe le premier rang. » Cette industrie, qui date principalement de Colbert, mais qui n'a pris d'extension que depuis l'introduction des mérinos d'Espagne, consomme plus de 70 millions de kilogrammes de laine, dont la moitié est importée de l'étranger, et donne une valeur de plus de 930 millions de francs. La filature se fait principalement à Reims, à Tourcoing, à Amiens, à Rethel, etc. Cette industrie comprend, non-seulement les draps qui se fabriquent à Sedan, à Elbeuf, à Louviers, à Lodève, à Carcassonne, etc., mais les mérinos, les flanelles, les mousselines et les satins de laine qui sortent des fabriques de la Flandre et de la Picardie; les tapis se fabriquent à Aubusson, à Abbeville, à Amiens, à Tourcoing; les châles à Paris et à Lyon; la bonneterie dans la Picardie, etc. A la suite de l'industrie si multiple et si active des tissus, il faut nommer celle des cuirs et des peaux, qui donne des produits ayant, d'après le rapport de l'Exposition de Londres, une valeur de 300 millions de francs; ce chiffre est aujourd'hui dépassé; on l'évalue à près de 400 millions. Nous avons précédemment parlé de l'industrie métallurgique en France; nous devons ajouter ici la construction des machines, qui se fait à Paris, au Creuzot, à Mulhouse, à Lille; la fabrication des armes, dont le siége principal est à Saint-Etienne, à Tulle, à Mutzig; les porcelaines (Sèvres, Chantilly, Limoges); les verreries (Rive-de-Gier, Alais, Choisy-le-Roi, etc.); les cristaux (Baccarat et Saint-Louis); les glaces (Saint-Gobain). Il faut nommer enfin la fabrication des produits chimiques, dont la valeur est évaluée à près de 55 millions de francs, et dont les centres sont les départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône, du Nord; celle des papiers, qui sortent principalement des fabriques de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Charente, de l'Ardèche, etc. Pour compléter ce rapide aperçu de l'état de l'industrie en France, nous dirons que l'ensemble des valeurs créées par l'industrie française représente plus de 5 milliards, et que le nombre des machines à vapeur s'est élevé, en 25 ans, de 7,000 à 25,000.

— *Commerce intérieur et extérieur. Navigation. Ports de commerce. Banques et compagnies financières.* Le commerce de la France est très-considérable, et il n'y a rien là qui étonne, quand on songe qu'elle possède une immense étendue de terrain et que son sol est essentiellement agricole. « Ce commerce, dit M. Block, embrasse dans sa sphère l'ensemble des transactions de toute nature qui interviennent entre les individus d'une même nation. Ces opérations dépassent de beaucoup celles du commerce extérieur, et l'on peut dire, sans exagération, qu'en France les premières sont au moins décuples des secondes. En effet, le commerce extérieur ne sert qu'à compléter les approvisionnements du pays ou à écouler le superflu de la production. Que l'on songe à l'énorme mouvement d'affaires qui a lieu chaque année entre les 39 millions d'habitants de la France; que l'on considère qu'il n'est pas pour ainsi dire d'objet qui, avant d'arriver à la consommation, ne passe par trois ou quatre intermédiaires et ne donne ainsi lieu à plusieurs opérations commerciales; que l'on ajoute à ces achats et à ces ventes effectives les opérations de banque et les institutions de crédit, qui sont les auxiliaires du commerce, et l'on reconnaîtra qu'il n'y a rien d'excessif à attribuer une valeur approximative de 30 ou 40 milliards au mouvement du commerce intérieur. »

Le tableau suivant indique le mouvement du commerce d'importation et d'exportation pendant l'année 1866.

NATURE DES MARCHANDISES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Objets de consommation.	Millions.	Millions.
Céréales	49	178
Riz	10	»
Œufs, gibier	»	38
Viandes salées et viandes fraîches	5	7
Poissons de mer	22	21
Fruits de table	21	23
Fromages et beurres	20	72
Légumes secs et farines	2	»
Huile d'olive	26	4
Sels de marais ou de salines	»	»
Sucre raffiné	»	70
— des colonies françaises	54	»
— de l'étranger	40	»
Poivre et piment	»	»
Girofle	»	»
Café	79	»
Cacao	12	»
Vins	4	258
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	6	81
Tabac en feuilles	20	»
Médicaments	»	12
Objets d'usage domestique.		
Linge, habillements et confection	»	119
Tissus de soie et de fleuret	13	467
Tissus de laine	42	301
Tissus de coton	23	86
Tissus de lin, de chanvre, de poil	20	31
Modes, fleurs artificielles, articles de Paris et plumes	2	41
Chapeaux de paille, d'écorce, de feutre	8	9
Nattes	8	»
Savons et parfumerie		23
Poterie, verres et cristaux	»	36
Papier et ses applications	»	35
Tabletterie, bimbeloterie, mercerie, parapluies, meubles divers et instruments de musique	»	210
Horlogerie	2	8
Orfévrerie et bijouterie	»	16
Armes et coutellerie	»	3
Produits agricoles.		
Graines à ensemencer	25	27
Bestiaux	80	»
Chevaux, mules et mulets	12	81
Instruments aratoires, limes, râpes et scies	»	»
Guano et autres engrais	20	»
Œufs de vers à soie	8	»
Houblon	6	»
Matières premières.		
Suif brut, saindoux	22	8
Peaux ouvrées, tannées, corroyées, maroquinées	»	162
Peaux brutes, pelleteries et poils de toute sorte	133	33
Soies et bourres de soie	307	107
Coton en balles	426	68
Laines en masse	245	33
Chanvre, jutes et lin	80	»
Fils de coton, de laine	26	25
Fils de lin ou de chanvre	9	8
Bois communs	180	32
Bois exotiques	11	»
Arachides, noix, graines oléagineuses, tourteaux, huiles volatiles	68	155
Couleurs, indigo, cochenille, safran, garance, garancin	23	40
Fers, fonte brute, aciers	11	1
Machines et mécaniques	15	8
Outils et ouvrages en métaux	7	39
Or battu, tiré, laminé, filé, cendres et regrets	2	3
Cuivre	48	7
Plomb	16	»
Zinc	19	»
Etain brut	19	»
Soufre	9	»
Nitrates de potasse et de soude	5	»
Potasses	5	»
Stéarines, produits chimiques		
Minerais de toute sorte	18	8
Houille crue	146	»
Divers	302	227
TOTAUX	2,793	3,180
MOYENNE quinquennale	2,517	2,815

On voit par ce tableau que les importations exercent une grande influence sur nos exportations; car la plupart des marchandises importées servent d'aliment au travail national.

Le commerce intérieur et extérieur est favorisé par de nombreuses institutions de crédit, par une grande quantité de voies de communication et par une navigation très-active. Au 1er janvier 1869, l'effectif de la marine marchande était de 15,062 navires, jaugeant 983,996 tonneaux. D'après leur tonnage, les navires à voiles et à vapeur se classaient ainsi :

NOMS DES PORTS.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE.
Dunkerque	297	33,984
Le Havre	441	112,032
Nantes	679	112,046
Bordeaux	428	123,672
Marseille	850	155,625
Autres ports	12,370	446,637
TOTAUX	15,065	983,996

La navigation côtière d'un port français à un autre port français se nomme cabotage. Le cabotage français a transporté, en 1866, 2,141,000 tonnes.

Nous ne ferons qu'énumérer ici les principales institutions de crédit (banques et compagnies financières) auxquelles le *Grand Dictionnaire* consacre des articles spéciaux. Il y a trois catégories d'établissements financiers : 1° ceux de la haute banque; 2° les maisons d'escompte et de recouvrement; 3° les maisons de simple spéculation. La Bourse est une des grandes forces de l'Etat et du monde entier. La plupart des grandes villes de France possèdent un marché de valeurs mobilières. La Banque de France a pour mission de remplacer, dans le mouvement des échanges, l'étalon métal par l'étalon papier. Elle a des succursales dans la plupart des villes un peu importantes de la province.

Parmi les diverses sociétés financières qui abondent à Paris, nous citerons : le Crédit foncier, la Société des dépôts et comptes courants, la Société pour le développement du commerce et de l'industrie, etc. Signalons aussi les caisses d'épargne, la Caisse des retraites pour la vieillesse et de nombreuses sociétés d'assurances contre l'incendie, la grêle, les assurances maritimes, etc.

— *Colonies.* Les possessions coloniales de la France étaient autrefois plus considérables que de nos jours. Elles comprenaient : dans l'Amérique septentrionale, la Nouvelle-France, qui se composait de la plus grande partie du bassin du fleuve Saint-Laurent et se divisait ainsi : 1° Acadie ou Nouvelle-Ecosse et île de Terre-Neuve, cédées à l'Angleterre, en 1713, par la paix d'Utrecht, avec la réserve du droit de pêche, dont la France jouit encore sur les bancs de Terre-Neuve; 2° Canada, cédé à l'Angleterre par le traité de Paris, en 1763. La Louisiane, qui comprend la plus grande partie du bassin du Mississipi, fut cédée à l'Espagne en 1763, rétrocédée à la France en 1801 et définitivement vendue aux Etats-Unis en 1803. Aux Antilles, la France possédait, en 1789, la partie occidentale d'Haïti ou Saint-Domingue; l'est lui fut cédé par l'Espagne à la paix de Bâle, en 1795; mais déjà la révolte des noirs avait réduit à néant l'autorité de la métropole; l'expédition que Bonaparte y envoya, en 1802, échoua, et, en 1825, Charles X reconnut l'indépendance d'Haïti. Sainte-Lucie a été cédée à l'Angleterre en 1814; la Dominique, Saint-Vincent, Tabago furent cédés par la paix de Paris à la même puissance en 1763; Saint-Barthélemy fut abandonné à la Suède en 1784. En Asie, Dupleix avait étendu la domination de la France dans l'Indoustan, depuis les rives de la Krishna au N. jusqu'au cap Comorin au S., c'est-à-dire sur 800 kilom. environ du littoral de la côte de Coromandel et 250 kilom. dans l'intérieur. La paix de Paris, en 1763, sacrifia ces magnifiques conquêtes. En Afrique, dans l'océan Indien, l'île de France ou île Maurice a été cédée à l'Angleterre en 1814. A Madagascar, la France avait formé divers établissements : Fort-Dauphin, Louisbourg, Foulpoint, Tamatave, Tintingue, abandonnés aujourd'hui.

Actuellement, les colonies françaises sont : 1° en Afrique, au N., l'Algérie; à l'O., sur le fleuve du Sénégal, l'île Saint-Louis et les îles voisines; les postes militaires de Lampsar, de Richard-Tol, de Merinaghen et de Dragoua; enfin les postes de Podor, de Bakel, de Makana et de Senou-Debou; sur la côte, l'île de Gorée; dans la Gambie, le comptoir de Sedhiou; sur la côte de Guinée, les comptoirs d'Assinie, du Dabou et du Grand-Bassam; les escales des Darmoukours, du Désert du Coq; à l'E., dans l'océan Indien, les îles de la Réunion, Sainte-Marie, Madagascar, et, dans le groupe des Comores, les îles Mayotte, Nossi-Bé, Nossi-Cumba, Nossi-Tassi et Nossi-Mitsiou; 2° en Asie, dans l'Indoustan, le territoire de Pondichéry, de Karikal, d'Yanaou, de Chandernagor, de Mahé; 3° dans l'Amérique septentrionale, les îles Saint-Pierre et Miquelon; 4° aux Antilles, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, la moitié de l'île Saint-Martin (l'autre partie appartient aux Hollandais); 5° dans l'Amérique méridionale, la Guyane; 6° en Océanie, les îles Marquises, la Nouvelle-Calédonie, l'île de Chappertow et deux archipels placés seulement sous la protection de la France; les îles Taïti, ou archipel de la Société, et les îles Gambier, dans l'archipel Dangereux. Les colonies françaises, non compris l'Algérie, comptent environ 820,000 habitants, dont 120,000 Européens.

— *Histoire.* Indiquer les points culminants, citer les dates principales des fastes de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, mentionner les personnages importants, exposer aussi brièvement que possible les faits saillants qui ont concouru à la formation de l'unité française, tel est le but que nous nous proposons ici. Cette manière de procéder ressort du cadre même de notre ouvrage, où chacun des grands faits et des personnages de notre histoire fait l'objet d'un article spécial.

Lorsque Jules César fit la conquête de la Gaule, ce pays n'était point plongé dans la barbarie, comme le prétendent quelques auteurs. Les cités importantes que les Romains trouvèrent dans cette contrée, sa situation agricole et manufacturière, son organisation religieuse et politique, prouvent qu'une civilisation assez avancée régnait au milieu de la grande fédération gauloise. Pour tout ce qui concerne la France jusqu'au règne de Clovis, nous renverrons le lecteur au mot GAULE. Pharamond, le premier roi de nos annales, est peut-être un personnage fabuleux. Ce qui est certain, c'est que Mérovée donne son nom à la première dynastie des rois francs (448). Childéric, son successeur (458), est le père de Clovis ou Clodovech. A l'avénement de Clovis, la Gaule était divisée en plusieurs Etats. Ce prince, à la tête des guerriers de sa tribu, résolut de faire la conquête de toute la contrée. Avec l'aide d'un autre chef franc, il défit Syagrius à Soissons (486) et mit fin à la domination romaine, qui avait duré six siècles dans la Gaule. Il soumit ensuite divers peuples belges et s'unit aux Bourguignons en épousant Clotilde, nièce de leur roi (493). Des bandes d'Alamans ravageaient sans trêve la rive gauche du Rhin; Clovis marcha contre ces hordes, et, après les avoir complétement défaites à Tolbiac, il s'empara de leur territoire. A la suite de cette victoire, où il avait cru voir l'intervention divine, cédant aux pressantes sollicitations de Clotilde, qui était chrétienne, il se fit baptiser en grande pompe à Reims, avec 3,000 de ses guerriers. Clovis, quelque temps après, soumit les Bretons, mais il leur laissa leurs rois ou comtes particuliers, rendit tributaires les Bourguignons et défit les Visigoths près de Poitiers. Après avoir ravagé plutôt que conquis toute l'Aquitaine, Clovis massacre les chefs francs, saliens et ripuaires, étend son autorité du Rhin au Rhône, aux Pyrénées et à l'Océan, substitue la France à la Gaule et établit sa résidence à Paris. A sa mort (511), ses quatre fils se partagèrent ses Etats : Thierry eut la France orientale (Austrasie), entre la Meuse et le Rhin, sans compter les provinces d'Allemagne; il résidait à Metz. Clotaire obtint la France occidentale (Neustrie); Soissons était sa résidence. Childebert fut élu roi de Paris, avec les provinces occidentales, depuis Amiens, y compris la Bretagne, Poitiers, Bordeaux, jusqu'aux Pyrénées. A Clodomir, roi d'Orléans, échurent les provinces de la Loire (le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry). Ce partage est des plus bizarres. Pour obéir aux sollicitations de Clotilde, leur mère, qui avait à cœur de venger d'anciens malheurs, les quatre fils de Clovis attaquèrent les Bourguignons et les vainquirent à Vézéronce, près de Vienne. Clodomir succomba dans cette guerre, et la Bourgogne fut conquise ou rendue tributaire (534). La Provence fut aussi enlevée aux Ostrogoths. La mort de ses frères laissa Clotaire seul roi de France (558). Son autorité s'étendait sur toute l'ancienne Gaule et une grande partie de l'Allemagne occidentale. Ses quatre fils se partagèrent ses Etats; mais, dans ce partage, les divisions géographiques ne furent pas plus respectées qu'elles ne l'avaient été à la mort de Clovis; chacun voulut demeurer au nord de la Loire, et pourtant avoir sa part des riches villes romaines du Midi. Caribert, roi de Paris, posséda Tours, Chartres et la plus grande partie de l'Aquitaine, plusieurs villes de Provence, notamment Marseille. Gontran, roi d'Orléans, commanda principalement à la Bourgogne et à la moitié de la Provence. Le roi de Neustrie, Chilpéric, avait aussi sa part de l'Aquitaine et de la Provence, ainsi que Sigebert, roi d'Austrasie. « Caribert, dit M. Artaud, après un règne de six années, n'a laissé dans l'histoire que le souvenir de son incestueuse polygamie. Il est inutile de raconter ici la querelle de Sigebert et de Chilpéric, les luttes acharnées de Brunehaut et de Frédégonde, guerres sanglantes, causées autant par la jalousie des nations cis et trans-rhénanes que par l'antipathie des frères et la haine de leurs épouses. La mort de Sigebert (575) et de Chilpéric (584) transmit leurs couronnes à deux enfants mineurs, Childebert et Clotaire, sous la protection de leur oncle Gontran. Mais autant Frédégonde inspirait d'aversion au Bourguignon, autant il sentait d'affection pour le fils de Brunehaut; privé d'enfants, il s'accoutume à voir en lui son successeur. Cependant, comme Gontran est l'ennemi prononcé de cette haute aristocratie terrienne qu'il voyait déjà tendre à une entière indépendance, les barons d'Austrasie lui suscitent un rival : c'est Gondovald, fils naturel du vieux Clotaire. Gontran renouvelle son alliance avec Childebert II. Il présente son neveu aux comices de Bourgogne et le proclame son successeur. Gondovald se retire vers les Pyrénées, afin de s'appuyer sur l'Espagne; il se renferme dans Comminges; mais la trahison l'en arrache, et tous les outrages sont prodigués à son cadavre. » Sous l'influence de Frédégonde et de Brunehaut, la Neustrie ou France romaine et l'Austrasie ou France barbare engagèrent une lutte où la victoire resta à la barbarie. Aidés des hordes germaniques, les Austrasiens de Brunehaut ravagèrent la Neustrie; ils allaient triompher quand Frédégonde fit assassiner Sigebert (575) dans son camp, près de Vitry (Pas-de-Calais); Brunehaut fut même un instant sa prisonnière. Plus tard, elle envoya assassiner son propre époux, Chilpéric, à Chelles, et lutta heureusement contre les Austrasiens, sur lesquels elle gagna la grande victoire de Leucofao (597). Elle mourut tranquille et glorieuse, jouissant du fruit de ses crimes et de ses victoires. Plus tard, avec Brunehaut, succomba la civilisation romaine. Cette femme supérieure, respectée des empereurs, des évêques, qui voyaient en elle la protectrice éclairée des arts et de la civilisation, fut livrée par les leudes austrasiens à Clotaire II, fils de Frédégonde, qui la condamna à une mort horrible (613). On sait que cette reine infortunée fut attachée par les cheveux à la queue d'un cheval indompté.

Dans la lutte de l'Austrasie et de la Neustrie, l'assassinat des deux rois avait laissé l'empire mérovingien à de jeunes enfants; les leudes leur avaient choisi pour tuteurs des chefs puissants qui, sous le nom de *maires du palais*, s'élevèrent plus tard à la royauté. Clotaire II, l'assassin de Brunehaut, était devenu maître de l'héritage de Clovis. Mais là, rien n'était homogène : dans le Nord, la vieille race gauloise n'aimait pas les Francs; dans le Midi, au delà de la Loire, la population, toute romaine, avait en horreur le joug des Francs demi-sauvages; les Bretons étaient toujours en révolte; les *Gascons* quittaient sans cesse les Pyrénées et ravageaient les possessions franques; les Visigoths d'Espagne possédaient toujours la Septimanie; les Lombards d'Italie avaient attaqué la Provence; les Bourguignons étaient toujours tributaires;

enfin, dans la Neustrie et l'Austrasie, toujours rivales, les maires du palais annulaient de plus en plus la faible autorité des descendants de Clovis. De plus, les leudes, qui avaient créé les maires du palais, avaient obtenu l'hérédité de leurs gouvernements et des biens qu'ils avaient envahis. Telle fut l'origine de la féodalité ou indépendance des grands de toute autorité royale.

Dagobert Ier avait pris le titre de roi des Francs et du peuple romain; il apaisa les Gascons et les Bretons, rétablit l'ordre dans ses vastes Etats, grâce surtout au concours de ses deux illustres ministres, Eloi et Ouen, et fonda pour y placer son tombeau la célèbre abbaye de Saint-Denis. Ce prince mourut en 938, à l'âge de trente-six ans, laissant le trône mérovingien à des fantômes de rois, appelés *rois fainéants*, qui abandonnèrent toute leur autorité aux maires du palais. Pour se soustraire à la domination tyrannique des maires du palais, les leudes d'Austrasie se constituèrent en république aristocratique et prirent pour chef Pépin d'Héristal, duc d'Austrasie. Ebroïn marche aussitôt contre les grands de l'Austrasie et de la Neustrie réunis, et taille leur armée en pièces à Leucofao (680), peut-être Loixi, sur le territoire de Laon, suivant M. Artaud. Mais, sept ans plus tard, Pépin finit la grande lutte de l'Austrasie contre la Neustrie par la victoire de Testry, près de Saint-Quentin (687). Devenu maître absolu, Pépin laissa le titre de roi à Thierry III et régna de fait sous le nom de *duc et pair des Francs*. « Pépin, dit M. Artaud, distribua aux grands qui avaient combattu à ses côtés des titres de duc, de patrice, de comte; il rétablit les anciennes assemblées nationales et donna aux évêques et abbés le droit d'y prendre place. Il retourna en Germanie, où l'appelaient des victoires à remporter sur les Frisons, et laissa au roi Thierry son fils aîné Grimoald pour maire du palais. » Pépin mourut en 714, après avoir vu ses deux fils légitimes le précéder dans la tombe. Son fils naturel, Charles Martel, hérita de sa haute dignité. Cet illustre guerrier est d'abord vaincu par les Frisons; mais c'est là le seul échec qu'il doive subir dans sa carrière héroïque. En effet, après avoir surpris l'armée neustrienne à Stevolo, il remporte sur Chilpéric II une victoire complète dans les plaines de Cambrai (717), puis il triomphe à Soissons des Aquitains qui, sous leur duc mérovingien Eudes, étaient venus au secours de la Neustrie. Cette suprématie austrasienne replaça le siége de l'empire des Francs entre la Meuse et le Rhin, vrai centre de la germanique Austrasie. « C'est, dit un historien, du sein de la vieille forêt des Ardennes, dont la majesté et la profondeur lassèrent la hache de César, que Charles Martel s'élança contre les Frisons, les Germains, les Bretons, les Aquitains toujours armés. Mais un terrible ennemi se présenta bientôt: les Arabes, vainqueurs des Visigoths, envahirent la Septimanie; Narbonne tomba en leur pouvoir (721); ils triomphèrent d'Eudes, duc d'Aquitaine, et se répandirent avec d'autant plus de rapidité que les peuples du Midi préféraient leur élégante domination à la barbarie des Francs.» En 752, sous la conduite d'Abdérame, ils avaient pénétré jusqu'à la Somme et à la Loire, pris Poitiers; ils marchaient sur Tours. Charles Martel accourut à la tête d'une puissante armée. Une sanglante bataille s'engagea entre Tours et Poitiers. Le chef ennemi fut tué avec plus de 30,000 de ses guerriers. Pour se venger de l'antipathie des provinces méridionales, Charles Martel y promena le fer et la destruction, et, lorsque l'armée franque évacua enfin le Midi horriblement saccagé, elle emporta un butin immense. Toutefois, les Arabes gardèrent la Septimanie; l'Aquitaine, que les Francs appelaient *territoire des Romains*, et les provinces du Sud furent tributaires, mais restèrent ennemies. Charles Martel mourut en 741. Carloman et Pépin se partagèrent le royaume. Les Saxons, les Allemands et les Bavarois s'unirent contre les fils de Charles Martel, mais ils furent vaincus sur les bords de la Lech (743). Sur ces entrefaites, Carloman, au comble de la gloire et de la puissance, dit tout à coup adieu au monde. Dès lors, tous les obstacles étant aplanis, le trône attendait le second fils de Charles Martel. Resté seul au pouvoir, Pépin convoque les comices à Soissons. Déjà le pape Zacharie a prononcé entre le roi de nom et le roi de fait. Saint Boniface donne à Pépin l'onction royale, tandis que le stupide Childéric III est envoyé dans le monastère de Sithiu (752). « Ainsi, dit M. Artaud, finit l'histoire de ces rois *fainéants*, enfermés comme des femmes dans leur château de Maumagne ou promenés une fois par année aux comices nationaux dans une molle basterne. »

Cédant aux pressantes sollicitations du pape Etienne, qui était venu d'Italie implorer son secours contre les Lombards, Pépin force les *cluses* lombardes, assiége Astolphe, roi des Lombards, dans Pavie et le force à capituler. Il dépose ensuite sur le tombeau de saint Pierre les clefs des villes conquises, au lieu de les rendre à l'empereur, et jette ainsi les premiers fondements de la puissance temporelle des papes (755). Puis, aidé des débris des Visigoths irrités contre les Arabes, il s'empare de la Septimanie et laisse une sorte d'indépendance à cette province encore toute romaine, et qui s'appela Gothie jusqu'au XIIIe siècle. Pépin attaqua l'Aquitaine, fit pendant neuf ans une guerre d'extermination, changea le pays en désert et ruina le duc mérovingien Waïffre (768), sans pouvoir néanmoins soumettre entièrement ce pays aux hommes du Nord. Peu après, la mort enlevait Pépin, qui fut enterré dans la basilique de Saint-Denis, sur le seuil, et le front contre terre, par humilité, dit M. Artaud. Plus tard, quand la gloire eut sacré son fils, on écrivit sur sa tombe : CI-GÎT PÉPIN, PÈRE DE CHARLEMAGNE. La puissance de Pépin passa à son fils Charlemagne, qui donna à sa dynastie le nom de carlovingiens. Charlemagne fut sans contredit le plus grand homme du moyen âge. « Ce grand prince, dit un écrivain, sentit le premier combien la civilisation devait l'emporter sur la barbarie, et il voulut s'élever au niveau de ces Romains que le reste des Francs avait méprisés comme des vaincus et des esclaves. Il fit d'abord son éducation à lui-même et ensuite celle de son peuple. Il réagit sur ces Austrasiens, sur ces barbares d'outre-Rhin qui avaient fait la grandeur de sa famille, et il voulut les élever tout au moins au niveau des autres Francs. Ce fut par la propagation de la religion chrétienne et par la fondation d'évêchés puissants qu'il y procéda. Chaque année presque il fut obligé de combattre ou les Saxons ou quelque autre peuple du Nord, et chacune de ses victoires fut suivie de conversions en masse et de colonies religieuses fondées dans les forêts. Ses moyens furent souvent injustes, souvent cruels, mais le succès les couronna. La civilisation fit, sous son règne, plus de conquêtes sur la barbarie qu'elle n'en avait fait depuis des siècles. Lorsqu'en subjuguant l'Italie il vit de près les merveilles des grands peuples de l'antiquité, il voulut faire participer à leur gloire l'Austrasie, sa patrie, et Aix-la-Chapelle, sa capitale; il y ranima donc les études; il renouvela les arts; il enseigna à ses sujets à honorer toutes les distinctions de l'intelligence. Enfin, dans la dernière année du siècle, il changea sa couronne de roi contre celle d'empereur ou d'Auguste, se proclamant ainsi le monarque des vaincus plutôt que des vainqueurs, et le représentant des progrès plutôt que celui de la barbarie. » On peut dire que la vie de Charlemagne fut absorbée tout entière dans ses luttes contre les Saxons, toujours indomptés, contre les Slaves, les Arabes, les Avares, etc. Couronné empereur à Rome (800) par le pape Léon III, il put se considérer comme le successeur des empereurs romains d'Occident. Craint et respecté par les empereurs de Constantinople, il reçut d'Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad, les clefs du saint sépulcre de Jérusalem. Bourguignons, Bretons, Aquitains, Romains, tous s'honoraient d'être les sujets d'un chef si illustre. Par le capitulaire de Thionville (806), l'empereur partagea son empire en trois royaumes : 1o Aquitaine; 2o Italie; 3o Germanie. Ce dernier royaume comprenait l'Austrasie, la Neustrie et une partie de la Bourgogne. L'Aquitaine comprenait le reste de la Bourgogne, la Gascogne, la Provence, la Septimanie, la Marche d'Espagne, etc. Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle en 814, après avoir fait reconnaître pour son successeur Louis le Débonnaire, qui était roi d'Aquitaine. Grâce au génie de Charlemagne, l'unité avait régné dans ses vastes Etats, que la faiblesse de son successeur va laisser se fractionner entre les petits-fils du conquérant; Lothaire fut associé à l'empire; Pépin eut l'Aquitaine, Louis la Bavière, Bernard l'Italie, Charles le royaume d'Allemagne. Dès lors commence la décomposition de cet immense empire. Tout se soulève : sur le Rhin, la vieille Austrasie, toujours barbare; le long de l'Océan, la Neustrie; enfin, dans le Sud, l'Aquitaine. La Neustrie, où le clergé, si docile sous Charlemagne, a ressaisi toute son autorité, se venge sur l'Austrasie par les évêques, qui dégradent la majesté impériale dans la pénitence publique qu'ils font subir à l'empereur à Attigny-sur-Aisne (822); car il ne faut pas oublier que les mérovingiens étaient Neustriens, tandis que les carlovingiens étaient Austrasiens. C'est en vain que, pour mieux imprimer dans l'esprit de son fils l'idée de son indépendance, Charlemagne avait voulu qu'il prît la couronne sur l'autel et se la mît lui-même sur la tête. Louis, dès le début de son règne, avait eu hâte de soumettre son diadème à la tiare; de là ses humiliations et ses revers. Peu de temps après le triste spectacle d'Attigny, les Neustriens, sous l'influence d'un abbé de Corbie, du nom de Wala, déposent l'empereur dans une assemblée tenue à Verberie, près de Senlis, et l'enferment dans un cloître. L'Austrasie se soulève aussitôt contre les prétentions de la Neustrie, et la diète de Nimègue (830) rend l'empire à Louis le Débonnaire. Peu après, les Austrasiens et les Neustriens réunis se jettent sur l'Aquitaine révoltée, la ravagent horriblement, puis se séparent dans les champs du Mensonge (entre Bâle et Strasbourg), où l'empereur, indignement abandonné par ses soldats, est entraîné en Neustrie et dégradé de la majesté impériale à l'assemblée de Compiègne par Ebbon, archevêque de Reims (833). Mais l'Austrasie vint encore arrêter ces vieilles vengeances de la Neustrie, et rendit de nouveau l'empire à Louis, dans la seconde assemblée de Nimègue. De nouveaux partages, de nouvelles révoltes de ses fils ingrats soulevèrent l'Allemagne et l'Aquitaine. Enfin, le vieil et infortuné empereur mourut en Austrasie, à Ingelheim, sur le Rhin (840). Cette mort fut le signal de luttes épouvantables. La Neustrie et l'Austrasie, Etats du Nord, gouvernés par Charles le Chauve et Louis le Germanique, s'unirent contre l'Aquitaine et l'Italie, Etats du Sud, qui obéissaient à Lothaire, fils aîné du Débonnaire. (Aussitôt après la mort de son père, Lothaire avait revendiqué les droits attachés à la dignité impériale.) Les deux armées comptaient 150,000 hommes chacune. Un choc épouvantable eut lieu à Fontenay ou Fontenailles, près d'Auxerre (841). Le combat ne dura que six heures, mais il fut si meurtrier que 80,000 hommes trouvèrent la mort dans la mêlée. L'épouvantable effusion de sang qui se fit dans cette journée eut un double résultat : d'abord, de livrer la France sans défense aux incursions des Normands, ensuite de faire prédominer la langue romane et de servir ainsi à la transformation de la nation franque en peuple français. Lothaire, vaincu, rassemblait une nouvelle armée pour résister aux vainqueurs qui voulaient se partager entre eux l'empire. Mais les trois frères se rapprochèrent et conclurent la paix à Verdun (843), où fut signé le célèbre traité de partage de l'empire : la France occidentale, jusqu'à la Meuse, à la Saône et au Rhône, fut assignée à Charles; la Germanie, jusqu'au Rhin, à Louis; l'Italie, avec la Provence, à Lothaire. Celui-ci étendit son pouvoir jusqu'aux bouches du Rhin, à travers cette langue de terre qui, séparant Louis et Charles, fut appelée *Lotharingia*, c'est-à-dire la part de Lothaire, et plus tard, quand le nom se fut altéré, la *Lorraine*. Charles le Chauve n'eut d'autorité réelle qu'en Neustrie. La Bretagne s'était érigée en royaume indépendant; le Septimanie et l'Aquitaine luttaient toujours contre les Francs oppresseurs; les Sarrasins d'Espagne infestaient les côtes de la Méditerranée. Mais ces ravages n'étaient rien, si on les compare à ceux des Normands. A dater de l'année même de la mort de Charlemagne, ces terribles pirates s'enhardirent tous les jours davantage dans leurs expéditions de brigandage : ils arrivaient avec des flottes toujours plus nombreuses; ils remontaient les rivières aussi loin qu'elles portaient bateau, et ils étendaient leurs déprédations sans rencontrer jamais de résistance. Ils prennent, saccagent, incendient Bordeaux, Nantes, Tours, Rouen, Amiens, des villes même plus reculées, Limoges, Clermont, Bourges. Ils trouvent Paris vide de ses habitants, et leurs barques suffisent à peine au butin qu'ils emportent. Robert le Fort, duc de Neustrie, fut le plus rude adversaire des Normands. Ce héros neustrien est le premier des ancêtres connus de la troisième dynastie ou dynastie capétienne. Il succomba près de la Loire, dans sa lutte contre les pirates, tandis que Charles le Chauve achetait la retraite de ces mêmes pirates à prix d'or, ce qui ne réussit qu'à exciter davantage leur cupidité. A cette époque de désordre, les anciennes flottes de Charlemagne avaient été détruites, et rien ne protégeait plus les côtes. Les grands se faisaient aussi les complices des Normands dans leur œuvre de destruction, quand cela était utile à leur puissance. A la mort de Lothaire (855), ses trois fils se partagèrent ses Etats. Louis obtint l'Italie et le titre d'empereur; le jeune Lothaire, le royaume de Lorraine. La Provence échut au troisième. Mais la mort du roi de Provence suivit de près ce partage, et ses frères s'emparèrent de son héritage. Peu d'années après mourut le roi de Lorraine, frappé, ont dit les uns, par le jugement de Dieu; empoisonné dans l'eucharistie, suivant une opinion plus vraisemblable. L'empereur Louis II ne tarda pas à suivre ses deux frères dans la tombe, et le pape Jean VIII, dont Charles avait su capter l'affection, s'empressa de lui décerner la couronne impériale. « C'est ainsi, dit Sismondi, que le pape se substituait à toute cette *nation décorée de la toge*, dont il se disait le représentant, et au nom de laquelle il invoquait les anciennes coutumes pour donner un nouveau maître à la terre. » Par le fameux traité de Kiersy, près de Laon, les grands arrachèrent à la faiblesse de Charles l'hérédité de leurs duchés, comtés, seigneuries. C'est ce traité qui ouvre la grande ère féodale des fiefs (877). Cette même année, Charles meurt à Brios, dans les montagnes de Savoie, empoisonné par le juif Sédécias, son médecin, que pousse on ne sait quel mobile. Louis II, le nouveau roi, tente en vain, à son avénement, de se concilier des partisans en prodiguant les fiefs et les abbayes. Il viole l'édit de Kiersy, et aussitôt tous ceux qui ont des fiefs à recueillir ou à transmettre s'arment contre lui. Les mécontents, grâce à l'intervention d'Hincmar, archevêque de Reims, consentent à remettre l'épée dans le fourreau, et Louis, surnommé le Bègue, reçoit l'onction royale du pape Jean VIII (878). Louis meurt à Compiègne en 879. L'assemblée de Meaux couronne ses deux fils, Louis et Carloman; l'un obtient l'Aquitaine et l'autre la Neustrie. Les deux frères remportent de très-grands avantages sur les Normands, qui avaient recommencé leurs incursions dévastatrices; puis Carloman meurt (884) d'une blessure profonde reçue dans une chasse au sanglier. Sous Charles le Gros, l'empire de Charlemagne fut à peu près reconstitué; mais la nullité de ce prince le fit déposer, et ce vaste empire, démembré à jamais, se fractionna en six royaumes : France, Allemagne, avec la dignité impériale, Italie, Lorraine, Bourgogne, Navarre. Comme première atteinte aux droits de la race austrasienne des carlovingiens, la France ou Neustrie se donna pour roi Eudes, comte de Paris et duc de France, fils de Robert le Fort, et comme lui redoutable adversaire des Normands, qui continuaient leurs ravages, tandis que les Sarrasins détruisaient Antibes, Saint-Tropez, attaquaient Arles, Fréjus et Marseille, s'établissaient dans l'île de la Camargue, formaient une place d'armes à Fraxinet, près de Nice, créaient une ligne de postes fortifiés depuis Fréjus jusqu'à Saint-Maurice en Valais, d'où ils infestaient tout le pays (888). Cependant Charles le Simple réclama contre l'élévation du Neustrien Eudes. Par transaction, il régna au nord de la Seine et Eudes jusqu'à la Loire, au delà de laquelle les grands d'Aquitaine affectaient l'indépendance. La mort d'Eudes laissa Charles le Simple seul roi (898).

Le fait le plus saillant de cette époque est l'établissement légal des pirates scandinaves dans le nord de la France. En 911, Roll ou Rollon, cet illustre chef des Normands de la Seine, avait ramené ses bandes d'Angleterre; il ravageait les rives de l'Yonne et de la Saône. Repoussé de Chartres par le duc de Bourgogne et le comte de Paris, il n'en traita que plus durement encore le reste du pays. Pour mettre un terme aux déprédations des Normands, qui couvraient le pays tout entier de désolation et de deuil, Charles offrit à Rollon un territoire pour s'établir avec ses guerriers. Il conclut avec ce terrible chef, à Saint-Clair-sur-Epte, en 912, un traité qui donna à Rollon la partie de la Neustrie qui s'étend des rivières d'Andelle et d'Aure jusqu'à l'Océan; il y ajouta le pays entre les rivières d'Andelle et d'Epte et le domaine de la Bretagne, dans le but de maintenir les Bretons presque toujours en révolte ouverte. 20,000 Normands et une foule d'aventuriers s'unirent à Rollon, qui donna le nom de Normandie à sa conquête. Tous les Normands furent nobles; les Neustriens furent serfs. Rollon exigea, en outre, pour épouse, Gisèle, la fille du roi. Charles mit pour condition à ce mariage la conversion du chef normand au christianisme. L'éloignement de leur pays avait affaibli chez ces barbares la croyance aux dieux nationaux, et cette condition, posée par le roi de France, ne fut pas une difficulté. Ajoutons que le pays prospéra sous la domination normande.

Cependant la royauté carlovingienne allait s'affaissant de jour en jour. Charles le Simple n'eut bientôt plus que les villes de Laon, de Reims, de Compiègne et quelques châteaux, tandis que les tout-puissants ducs de France et d'autres grands vassaux l'effaçaient en grandeur et en autorité. Enfin, le dernier flot des peuples barbares arriva; c'étaient les Hongrois, qui s'avancèrent en Aquitaine jusqu'à Toulouse, dévastant tout sur leur passage et ne laissant derrière eux qu'un affreux désert. Leurs hordes, battues par les Aquitains, se jetèrent sur la Champagne et pénétrèrent jusqu'en Vermandois (954). Hugues Capet succéda à son père, Hugues le Grand, comme duc de France (956). Quand les seigneurs de la France septentrionale ou Neustrie élurent à Noyon et firent sacrer à Reims (987) Hugues Capet, arrière-petit-fils de Robert le Fort, la France méridionale resta étrangère à cette révolution, se contentant de l'indépendance de ses grands seigneurs. Hugues possédait le comté de Paris, l'Orléanais et une partie de la Picardie; il réunit ces possessions à celles des derniers carlovingiens et en forma le *domaine de la couronne*, qu'il rendit héréditaire dans sa famille, de même qu'il permit aux grands de transmettre leurs duchés et comtés à leurs descendants, sous sa suzeraineté. Les concessions au clergé furent immenses. C'est de ce duché de France que les capétiens sauront soumettre de gré ou de force les vingt peuples différents qui couvrent le sol. On comptait alors 70,000 fiefs, 1 million de nobles, 100,000 guerriers, 100 petits Etats souverains, parmi lesquels 8 supérieurs ou grands feudataires, possesseurs de grands fiefs ou pairies féodales : 1o le comté de Flandre, entre l'Escaut et la Somme; 2o le comté de Vermandois, sur les rives de la Somme; 3o le duché de Normandie, fondé par Rollon et ayant sous sa suzeraineté la Bretagne; 4o le duché de Bourgogne; 5o le duché de Gascogne; 6o le duché de Toulouse, entre les Cévennes et la haute Garonne; 7o le comté de Barcelone, entre les Pyrénées et l'Ebre; 8o le duché de Guyenne. Outre ces huit grands feudataires laïques, il y eut six pairs ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, les évêques de Laon et de Langres, nommés aussi ducs, et les trois évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, nommés aussi comtes. En dehors de cette hiérarchie féodale étaient la Lorraine et le royaume de Bourgogne. Hugues Capet n'eut aucune autorité sur les vassaux du Nord et du Midi; mais il traça à ses successeurs la marche qu'ils avaient à suivre pour les dominer (996). Lorsque Louis d'Outremer mourut, laissant la couronne à son fils Lothaire, les grands s'aperçurent à peine que le trône avait changé de maître, et la France du sud ne connut pas probablement le nom du nouveau roi. Hugues le Grand avait été roi de fait, bien qu'il n'eût pas jugé à propos de se faire décerner ce titre. En mourant, il laissait la Bourgogne à son deuxième fils, Henri, et le duché de France, avec le comté de Paris, à l'aîné, Hugues, surnommé Capet. Louis V

mourut en 987, empoisonné, dit-on, par la reine, son épouse. Il ne laissait pas de fils. Hugues Capet se fit proclamer roi (v. ci-dessus). Avec Louis V se termina la dynastie carlovingienne, qui avait duré 235 ans et donné treize rois à la France.

Hugues Capet eut pour successeur son fils Robert, qu'il avait fait sacrer de son vivant. On était alors aux approches de l'an 1000, et c'était une croyance générale, que le monde devait finir avec cette année fatale. L'an 1000 s'écoula sans autre fait digne de remarque qu'une fertilité extraordinaire. On s'étonna beaucoup de vivre encore ; ce fut une sorte de résurrection ; on eût dit, suivant un historien, que chacun dépouillait le vieil homme et que le monde allait commencer une vie nouvelle. Robert, que les chroniques du temps appellent le bon roi Robert, fut, malgré sa piété, excommunié pour avoir épousé Berthe de Bourgogne, sa parente à un degré prohibé. Après avoir résisté pendant quelque temps aux lois canoniques, il se décida à renvoyer la reine et épousa Constance, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui fit affluer en France (Neustrie) les enfants d'Aquitaine. Ce mariage eut donc une grande importance au point de vue du rapprochement de la race du Nord et de celle du Midi. Le duc de Bourgogne, Henri, étant mort sans enfants, son fief, qui devait revenir au roi, fut réclamé par un fils que la duchesse de Bourgogne avait eu d'un premier mariage, et il s'ensuivit une guerre de quatorze ans, à laquelle mit fin un traité assurant le duché de Bourgogne à Robert, et laissant le comté de Dijon avec la Franche-Comté au prétendant. Robert mourut à Melun en 1031, à l'âge de soixante-dix ans, après avoir vu ses dernières années attristées par les intrigues ambitieuses de la reine Constance. Henri I^er, qui lui succéda, eut tout d'abord à combattre sa mère et le parti puissant qui soutenait son frère cadet, Robert. Ce dernier fut vaincu à Villeneuve-Saint-Georges ; mais, pour assurer la paix, Henri lui céda le duché de Bourgogne. Cependant, aux horreurs de la guerre civile se joignirent celles de la faim, et d'un mal terrible, connu sous le nom de *mal des ardents*, et des guerres privées que les seigneurs se faisaient sans cesse entre eux. Grâce à son influence, le clergé fit établir la *Trêve de Dieu*, qui défendait d'exercer le droit de guerre privée depuis le mercredi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin. C'est aussi à cette époque que commença à paraître la chevalerie, espèce d'institution militaire qui prit un si grand développement au temps des croisades.

Henri I^er, après avoir assuré la paix entre lui et son frère cadet, eut aussi quelques démêlés avec le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, fils et successeur de Robert le Diable. La guerre se termina à l'avantage de Guillaume, à qui le traité de Rouen assura la libre possession de son duché de Normandie (1055). Philippe n'avait que sept ans quand il succéda à son père (1060). La régence du royaume fut confiée à Baudouin V, comte de Flandre. Pendant cette minorité, deux grands événements s'accomplirent : la conquête des Deux-Siciles par les Normands, et celle de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard (1066). Devenu roi, Philippe, ayant voulu enlever la Flandre à Robert le Frison, se fit battre à Cassel (1071), et il irrita Guillaume le Bâtard, qui marchait sur Paris avec 10,000 lances en *guise de cierges*, lorsque la mort l'arrêta à Mantes (1087). Mais ce n'étaient pas seulement les comtes ou ducs de Flandre et de Normandie qui devenaient aussi puissants que le roi de France. Le Vermandois grandissait sous Hugues, frère du roi ; dans le Midi, l'Aquitaine et la Gascogne se réunissaient sous la main d'une même famille, qui possédait ainsi la moitié de la France méridionale. De plus, quelques villes du Midi, Avignon, Marseille, Toulouse, se gouvernaient elles-mêmes et faisaient la paix et la guerre à leur gré. Des seigneurs aquitains allèrent guerroyer en Espagne contre les Maures ; ce fut comme l'*avant-garde des croisades*.

« Sur le sommet volcanique de l'Auvergne, cette vieille patrie gauloise des Arvernes, dont le chef Vercingétorix fit pâlir un instant César, retentit alors, dit un historien, le cri de la guerre sainte, qui émut le monde chrétien. Déjà un Arverne pur sang, Gerbert, obscur paysan gaulois, que la science éleva à la papauté sous le nom de Sylvestre II, avait jeté sur le monde chrétien le cri des croisades. Ce fut en 1095 qu'un autre Gaulois, Urbain II, réunit dans Clermont, la ville arverne, cinq cents évêques et abbés, plusieurs milliers de grands seigneurs, de barons, et une foule de peuple qui se répandit partout en criant : *Dieu le veut!* Austrasie, Neustrie, Aquitaine, tout s'émeut à ce cri puissant. » Des croix d'étoffe rouge furent distribuées à chaque guerrier, qui fit serment de partir : de là le nom de *croisés* et celui de *croisades*. Le départ fut fixé au 15 août 1096 ; mais les plus pauvres ou les plus enthousiastes se mirent en route avant cette époque, sous la conduite de Pierre l'Ermite et d'un certain Gauthier surnommé sans Avoir ; ces bandes indisciplinées, après avoir tout saccagé et pillé sur leur passage, furent massacrées sur plusieurs points des pays qu'elles traversaient, notamment en Hongrie. L'armée régulière partit à l'époque fixée. Elle était forte de 600,000 guerriers. Ses principaux chefs étaient Godefroy de Bouillon, duc de la basse Lorraine ; Robert Courte-Heuse, duc de Normandie ; le comte de Flandre, le comte de Toulouse, etc. Les croisés, parvenus à Constantinople, passèrent le Bosphore, s'emparèrent de Nicée et d'Antioche, et arrivèrent enfin sous les murs de Jérusalem, mais réduits à 25,000 combattants. Ils entrèrent dans la cité le 15 juillet 1099, après un siége de quarante jours. Godefroy de Bouillon fut proclamé roi de Jérusalem. Philippe I^er resta étranger à tout ce mouvement, qui, en épuisant la noblesse, devait augmenter la puissance du roi et amener le prestige qui environna la royauté sous saint Louis. Les croisades produisirent aussi l'émancipation des communes, qui, soutenues par les rois dans leur lutte contre les vassaux oppresseurs, appuyèrent à leur tour l'indépendance de la royauté contre les seigneurs féodaux. Cette émancipation, qui aura pour résultat la fondation de l'unité par la royauté, commença sous Louis VI, dit le Gros (1120). Ce monarque eut à lutter d'abord contre les intrigues de sa propre belle-mère, Bertrade, qui avait excité ses grands vassaux à la révolte, et, pendant dix ans, il guerroya sans relâche contre les rebelles, dont il fit raser les donjons féodaux. Mais le plus redoutable de ces grands vassaux fut sans contredit le roi d'Angleterre, Henri I^er, troisième fils de Guillaume le Bâtard, qui fit à son suzerain une guerre longue et acharnée. Ce fut le premier début de cette lutte de sept siècles, qui a ensanglanté et dévasté tant de contrées. Louis tourna ensuite ses regards vers le Sud, où il voulut faire reconnaître son autorité. Les rois de France ne possédaient, en effet, au delà de la Loire, que la vicomté de Bourges, achetée par Philippe I^er (1100), mais plusieurs fois aliénée. Il fut bien inspiré quand il unit son fils, Louis VII le Jeune, à Eléonore d'Aquitaine, qui lui apportait en dot presque tout le midi de la France. Dans une guerre contre le comte de Champagne, Thibaut IV, le roi, ayant ordonné de mettre le feu à l'église de Vitry (Marne), 1,300 personnes qui s'y étaient réfugiées périrent. Dévoré de remords, ce prince crut expier ce meurtre en partant, malgré son sage ministre Suger, pour la terre sainte, où le sultan Nour-Eddin avait fait un épouvantable massacre de chrétiens. La seconde croisade fut prêchée par saint Bernard (1147), ce moine célèbre, fondateur de l'abbaye de Clairvaux. Cette expédition eut une issue fatale. Trahis par les empereurs grecs, harcelés par les musulmans, tourmentés par la famine en Asie Mineure, les croisés attaquèrent vainement Damas et revinrent en Europe sans gloire et sans armée, après deux années de revers et de malheurs (1149). Mais une chose plus funeste à la France fut le divorce de Louis VII et de la reine Eléonore, qui avait accompagné le roi en Palestine et lui avait donné de nombreux sujets de plainte par sa conduite. Eléonore reprit sa dot et porta ce riche héritage à la maison d'Anjou, en épousant Henri Plantagenet, duc de Normandie, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, qui devint l'année suivante roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, et qui fut la tige de cette redoutable maison des Plantagenets, l'ennemie acharnée de la maison de France. Ainsi la royauté retombait dans sa faiblesse primitive ; elle avait à peine en souveraineté un quinzième du royaume, tandis que Henri Plantagenet en avait près du tiers. La partie qu'il possédait s'étendait depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à celle de l'Adour, sauf la Bretagne, son arrière-fief, dont il fit la réunion par alliance (1171). Il était impossible que Louis VII vît sans inquiétude une telle puissance entre les mains d'un de ses vassaux. La lutte commença entre le roi d'Angleterre et le roi de France, son suzerain, qui triompha. Henri II, à la paix de Montmirail (1169), cédait à ses enfants ses possessions sur le continent, à la condition de rendre hommage au roi de France. Il est vrai que ces conditions furent éludées. Les souverains d'Angleterre, rois purement français, regardaient l'Angleterre comme une terre étrangère, qu'ils possédaient à titre de conquête, et ils préféraient le séjour de Rouen ou de Bordeaux à celui de Londres. Philippe-Auguste, quoique fort jeune quand il succéda à son père, montra tout d'abord beaucoup d'énergie, et prouva qu'il était bien l'homme qu'il fallait pour augmenter le domaine royal et porter de nouveaux coups à la féodalité. Il réunit d'abord à son domaine les comtés de Vermandois, de Valais, d'Amiens, d'Artois, puis il fit cause commune avec les fils de Henri II, révoltés contre leur père, et imposa au vieux Plantagenet le traité d'Azay-sur-Cher (Indre-et-Loire). Le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, dernier rejeton du sang carlovingien, confondit les droits des deux dynasties. La prise de Jérusalem par Saladin appela sur ces entrefaites Philippe-Auguste à la troisième croisade. Les trois plus grands princes de la chrétienté, le roi de France, l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, et le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, prirent la croix. L'empereur partit le premier et périt en Asie Mineure, dans les eaux du petit fleuve Sélef ; Philippe-Auguste, après avoir confié la régence de son royaume à l'archevêque de Reims, son oncle, eut avec Richard une entrevue dans laquelle les deux rois se jurèrent une amitié éternelle, appelant l'anathème sur celui qui violerait le premier ses serments. Ils s'embarquèrent, l'un à Gênes, l'autre à Marseille, et allèrent passer l'hiver en Sicile. Au printemps, Philippe fit voile pour Saint-Jean-d'Acre, tandis que Richard allait soumettre l'île de Chypre et la donnait à Gui de Lusignan (1191). Après la prise de Saint-Jean-d'Acre, Philippe revint dans ses Etats, et, malgré la foi jurée, tenta de profiter de l'absence de Richard pour lui reprendre quelques-unes des provinces qu'il possédait en France. A cette nouvelle, Richard reprit la route de ses Etats ; mais, retenu prisonnier par l'empereur d'Allemagne, il dut payer une rançon pour obtenir sa liberté. Une partie de la Normandie était déjà réunie au domaine royal de France quand Richard reparut. Son frère, Jean sans Terre, qui avait fait alliance avec Philippe-Auguste, effrayé de son retour, massacra la garnison française d'Evreux pour obtenir son pardon. Le roi de France, affaibli par cette défection, fut battu à Fréteval, près de Vendôme, et cet événement mit fin aux hostilités. Richard succomba au siége de Chalus (1199), dans une guerre contre le vicomte de Limoges, son vassal.

Jean sans Terre, s'étant emparé du trône d'Angleterre, au détriment de son neveu, fut cité par le roi de France à comparaître devant la cour des pairs, qui prononça la confiscation de toutes les terres qu'il tenait comme fiefs de la couronne de France. Philippe se chargea d'exécuter lui-même la sentence, et recouvra, dans une courte et heureuse guerre, la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Poitou (1204). Cependant l'empereur Othon IV, le comte de Flandre, Ferrand, les peuples d'Aquitaine et ceux de l'Anjou, du Maine et de la Normandie se liguèrent avec Jean sans Terre contre le roi de France. L'armée ennemie envahit la France par le nord-est et rencontra l'armée de Philippe près du pont de Bouvines, entre Lille et Tournai, le 27 juillet 1214. La victoire se déclara pour le roi de France.

Pendant que ces événements se passaient dans l'Occident, une quatrième croisade avait lieu en Orient. L'enthousiasme religieux s'exalta sous l'éloquence de Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne. Cette fois, ce sera la Neustrie qui en aura toute la gloire, en envoyant le comte de Flandre Baudouin monter sur le trône de Constantinople (1204). Les ducs de Bourgogne, les comtes de Champagne l'avaient suivi et étaient allés s'embarquer sur les flottes de Venise. Pendant ces merveilleuses expéditions, la Lorraine, la Bourgogne, la Provence étaient toujours étrangères à la France. Metz était la capitale de la Lorraine inférieure ; Toul, Verdun, Strasbourg en étaient les cités importantes. Besançon recevait quelquefois la visite de son suzerain, l'empereur d'Allemagne. Lyon, Vienne, etc., étaient florissantes. Arles, séjour brillant des comtes de Provence, contrastait fortement avec la rudesse demi-barbare des villes du Nord.

Une croisade d'un nouveau genre fut entreprise à cette époque contre des hérétiques que l'on désignait sous le nom d'*Albigeois*, parce qu'ils étaient répandus autour d'Albi, dans le Languedoc et dans la Provence. Cette horrible croisade fut prêchée par le pape Innocent III. La guerre ne fut qu'une longue suite de massacres. Le comte de Toulouse, qui soutenait les hérétiques, fut dépouillé de ses Etats, et le pape les donna au comte Simon de Montfort, qui commandait l'armée des croisés. Philippe-Auguste mourut en 1223, avant la fin de la croisade, mais après un règne fécond en événements importants, qui contribuèrent beaucoup à l'agrandissement du domaine royal. Louis VIII continua d'abord l'œuvre de son père contre les Anglais, auxquels il enleva l'Aunis, la Saintonge, le Limousin, le Périgord et presque tout le pays jusqu'à la Garonne. Il reprit ensuite la guerre contre les Albigeois et s'empara d'Avignon, conquête qui amena la réunion à la couronne de quelques provinces voisines ; mais il mourut bientôt en Auvergne, à Montpensier, en 1226. La minorité de son fils Louis IX vit se terminer la guerre contre les Albigeois par le traité de Meaux, qui ajouta au domaine royal les comtés de Carcassonne, de Béziers, de Nîmes, de Narbonne, d'Agde, de Maguelonne, etc. Ce traité préparait, en outre, la réunion du comté de Toulouse, par le mariage de Jeanne, fille de Raymond VII, avec Alphonse de Poitiers, frère du jeune roi. Les grands vassaux du royaume voulurent profiter de la minorité de Louis IX pour relever leur puissance ; mais Blanche de Castille, régente du royaume, déjoua tous leurs projets. Bientôt même Thibaut, comte de Champagne et l'un des chefs des révoltés, acheta la protection du roi en lui cédant les comtés de Blois, de Chartres et de Châteaudun. Devenu majeur, Louis IX songea d'abord à régler ses rapports avec l'Angleterre. Une nouvelle révolte des seigneurs avait éclaté, et Henri III était venu lui-même à leur secours. Saint Louis marcha contre les étrangers et les vainquit à Taillebourg et à Saintes (1242). Le traité d'Abbeville, conclu en 1359, régla les droits respectifs de la France et de l'Angleterre. Henri III renonça à toute prétention sur la Normandie, le Maine, la Touraine, le Poitou, et prêta hommage au roi de France comme duc d'Aquitaine ou de Guyenne. Louis IX, de son côté, lui abandonna la Saintonge et l'Aunis. Pour accomplir un vœu fait pendant une maladie qui avait mis ses jours en danger, le roi dévot entreprit la septième croisade. Il s'embarqua à Aigues-Mortes (1248), accompagné des ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Brabant, et d'une foule d'évêques et de seigneurs qui auraient pu troubler le royaume pendant son absence. Les désastres de cette expédition accablèrent la France de douleur. De retour en France, après avoir acheté sa liberté par la restitution de Damiette, dont il s'était emparé au début de l'expédition, saint Louis trouva la paix rétablie dans son royaume et la consolida par un repos de quinze années. C'est dans cet intervalle qu'il conclut le traité d'Abbeville (v. ci-dessus). Une seconde et dernière croisade l'enleva malheureusement à la France. Il s'embarqua à Aigues-Mortes avec ses trois fils (1270) et fit voile vers Tunis. A peine était-il arrivé dans cette ville qu'une maladie pestilentielle décima l'armée chrétienne. Attaqué lui-même de la peste, saint Louis se fit étendre sur un lit de cendres, où il mourut après avoir langui vingt-deux jours. Il eut pour successeur Philippe III le Hardi. Les conquêtes dans le Midi amenaient les rois de France à porter leurs armes au delà des Pyrénées. Philippe soumit la Navarre révoltée contre Jeanne, qui épousa plus tard Philippe le Bel, et réunit ainsi à la couronne la Navarre et la Champagne. Le Comtat-Venaissin fut donné au pape par la France (1273). Philippe le Bel sut réunir à son domaine la Marche et l'Angoumois ; il fit épouser à l'un de ses fils l'héritière du comté de Bourgogne, enlevé ainsi à l'empire germanique ; puis il menaça les Anglais en Gascogne et en Guyenne. Mais ceux-ci avaient alors pour roi l'habile Edouard I^er, qui pourtant ne put empêcher le roi de France d'envahir la Flandre, la plus riche conquête qu'eût encore faite un roi capétien. Cependant la sanglante défaite que les Flamands firent éprouver aux Français à Courtrai (1302), où périt Robert d'Artois avec trois cents des plus illustres chevaliers, et que ne répara point la victoire de Mons-en-Puelle (1304), fut cause que la France ne posséda la Flandre que jusqu'à la Lys. Mais, tandis que Philippe le Bel guerroyait si rudement contre les Flamands et les Anglais, il triomphait dans la grande lutte qu'il avait engagée contre la papauté. Délivré du redoutable Boniface VIII, il élevait au pontificat Clément V, qui se fit couronner à Lyon, transporta à Avignon le siége pontifical, et signa, dit-on, au concile de Vienne, la suppression de l'ordre des Templiers, mesure qui eut des conséquences déplorables (1312). A son retour du concile, Philippe s'empara de Lyon, ville du royaume d'Arles, libre de l'autorité allemande et gouvernée par son archevêque. Elle voulut résister ; mais une armée soumit à la France cette antique capitale de la Gaule romaine (1314). L'évêque de Strasbourg, prince de l'empire germanique, conquit le landgraviat de la basse Alsace. Ce fut à cette époque que la *loi salique*, qui ne concernait que les terres féodales, fut appliquée à la couronne de France par l'exclusion des femmes (1317). Les trois fils de Philippe le Bel régnèrent successivement après lui sur la France et la Navarre. Louis X, l'aîné, surnommé le Hutin, favorisa les progrès des villes en leur vendant des priviléges, et, par un édit publié en 1315, il affranchit tous les serfs de ses domaines ; mais il leur fit payer cet affranchissement, qu'il ne leur fut pas permis de refuser. Une cruelle famine et une inutile expédition en Flandre sont les seuls faits importants du reste de ce règne. Philippe le Long succéda à Louis X (1316). Ce prince, auquel on doit de sages règlements sur l'administration des finances et de la justice, mourut en 1322, et, comme il ne laissait que des filles, Charles IV, troisième fils de Philippe le Bel, fut appelé au trône. Quelques hostilités contre les Anglais en Guyenne amenèrent la conquête de l'Agenais, qui fut suivie d'un traité de paix.

Avec Charles le Bel s'éteignit la famille des capétiens directs (1328). Elle fut remplacée par la famille des Valois, que l'on partage en trois branches : la première, celle des Valois directs, a donné sept rois à la France (1328-1498) ; la seconde, celle des Valois-Orléans, ne compte qu'un seul roi (1498-1515) ; la troisième, celle des Valois-Angoulême, a fourni cinq rois (1515-1589).

A la mort de Charles le Bel, trois prétendants réclamèrent la couronne : Philippe, comte de Valois, neveu de Philippe le Bel par son père ; Edouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère ; enfin, Philippe, comte d'Evreux, qui avait épousé Jeanne, fille de Louis X. L'assemblée des pairs et des grands barons de France porta son choix sur Philippe de Valois. Ce prince céda la Navarre à Philippe d'Evreux. Edouard III vint d'abord prêter hommage au roi de France pour le duché de Guyenne ; mais il ne tarda pas à renouveler ses prétentions à la couronne. Alors éclata entre la France et l'Angleterre cette longue guerre que l'on appelle la *guerre de Cent ans*. Commencée en 1348 par la révolte de la Flandre, elle ne fut terminée qu'en 1453 par la prise de Bordeaux. Pendant qu'Edouard III comprimait un soulèvement des Ecossais, les *cités flamandes* s'insurgeaient contre le comte de Flandre. Philippe alla lui-même au secours de son vassal, gagna une bataille sous les murs de Cassel et s'empara de cette ville, que les Flamands regardaient comme imprenable. Le pays, sou-

mis pour quelque temps, se révolta de nouveau, à la voix du brasseur Jacques d'Artevelde, et les Français perdirent la bataille navale de l'Ecluse. Une trêve d'un an fut conclue; mais, avant l'expiration de cette trêve, la guerre recommença au sujet de la succession de Bretagne. Les deux maisons de Montfort et de Penthièvre se disputaient le duché, devenu vacant. Philippe se déclara pour Charles de Blois, représentant la maison de Penthièvre, et Edouard III prit parti pour Jean de Montfort. La guerre, qui dura vingt-trois ans, se termina par le traité de Guerande. En 1345, Edouard III débarqua près de Barfleur, à la tête d'une immense armée, prit Caen et marcha sur Paris; mais, effrayé par la bonne contenance des troupes qui protégeaient la capitale, il se hâta de repasser la Seine. Philippe de Valois le poursuivit, et, le 26 août 1346, eut lieu la désastreuse bataille de Crécy, dans laquelle il fut fait usage de canons pour la première fois. 30,000 Français furent tués ou faits prisonniers. A la suite de cette bataille, Edouard III marcha sur Calais, qui se rendit après un siége immortalisé par le dévouement légendaire d'Eustache de Saint-Pierre. A tous ces désastres se joignirent une horrible peste, connue sous le nom de *peste de Florence*, la famine, le massacre des juifs, les folies des flagellants et l'établissement de la *gabelle* ou impôt du sel. Philippe de Valois mourut en 1350. Malgré tous les malheurs qu'éprouva la France sous son règne, le domaine royal s'agrandit par la réunion de plusieurs provinces ou duches, notamment du Valois, de l'Anjou, du Maine, de la Champagne, de la Brie, du comté de Montpellier, du Dauphiné, etc. Cependant Edouard avait envahi l'Artois, tandis que son fils, le fameux prince Noir, ravageait tout le Languedoc, puis venait gagner la fameuse bataille de Poitiers (1356), où le roi Jean, qui avait succédé à Philippe de Valois, perdit la liberté. Là périt toute la fleur de la chevalerie qui avait survécu à Crécy. La France consternée se sentit plongée dans un abîme de malheurs. Paris devint un foyer de troubles sous la funeste influence de Charles de Navarre. Les paysans se soulevèrent contre les nobles et formèrent la redoutable ligue qui fut appelée *Jacquerie*. Le roi Jean, prisonnier à Londres, n'hésitait pas à rendre, pour obtenir sa liberté, toutes les conquêtes de ses ancêtres sur les Plantagenets et à payer 4 millions d'écus d'or. Ainsi les Valois anéantissaient l'œuvre des capétiens. La France refusa de semblables conditions; la guerre recommença avec fureur, et Edouard dicta la paix de Brétigny (1360). Le duc d'Anjou, fils de Jean le Bon, qui devait rester en otage en Angleterre jusqu'à ce qu'on eût fourni la somme stipulée, s'étant enfui de Londres, Jean alla se constituer de nouveau prisonnier et mourut en captivité. Le Dauphin succéda à son père sous le nom de Charles V. Les commencements de son règne furent marqués par deux traités importants. La victoire de Cocherel, remportée par Du Guesclin sur les troupes du roi de Navarre, et la bataille d'Auray décidèrent, en 1365, la conclusion des traités de Saint-Denis et de Guérande. Du reste, la sagesse de Charles V et la vaillante épée de Du Guesclin réparèrent les malheurs qui avaient accablé la France sous les règnes précédents. Le héros breton fit si bien en Aquitaine, en Guyenne, en Poitou, en Normandie, que le vieux Edouard, en mourant, ne possédait plus en France que Bayonne, Bordeaux et Calais (1377). L'Angleterre se révolta contre son roi à la nouvelle de la reddition de Brest et de Cherbourg. Cependant des révoltes en Languedoc, en Bretagne, une guerre sanglante en Flandre, etc., balancèrent tant de succès; puis la démence du roi Charles VI vint mettre le feu aux quatre coins de la France et la replongea dans un nouvel abîme de malheurs. Sous la fatale influence d'Isabeau de Bavière, femme de l'infortuné roi, deux factions puissantes se partagèrent le royaume : l'une obéit à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, l'autre au duc d'Orléans, qui, assassiné par son rival, eut pour successeur son fils. Celui-ci épousa la fille du comte d'Armagnac et appela à lui toute la noblesse de Gascogne, appuyée des ducs de Bretagne, de Bourbon et de Berry (1410). Dans cette sanglante guerre civile, les Armagnacs représentent le midi, les Bourguignons le nord de la France. Ces deux factions sollicitèrent l'appui de l'Angleterre, qui vint profiter de nos discordes civiles. Henri V, débarqué près du Havre, recula devant une armée française commandée par le Dauphin, marcha en hâte vers Calais, ville alors anglaise, et gagna la bataille d'Azincourt (1415). Cette grande bataille fut aussi funeste à la France que l'avaient été celles de Crécy et de Poitiers. 8,000 gentilshommes perdirent la vie à la journée d'Azincourt, et le jeune duc d'Orléans fut au nombre des prisonniers. Le vainqueur ne profita point de sa victoire et retourna en Angleterre. Alors les Bourguignons et les Armagnacs inondèrent Paris de sang. Les Bourguignons égorgèrent dans les prisons le comte d'Armagnac et tous ses partisans. Mais, l'année suivante, le duc de Bourgogne ayant accepté une entrevue au pont de Montereau avec le dauphin Charles, sous prétexte d'une réconciliation solennelle, y fut traîtreusement assassiné par Tanneguy Duchâtel. Ce nouveau crime jeta dans le parti des Anglais son fils et successeur Philippe le Bon. Le duc de Bourgogne et Isabeau de Bavière firent signer au pauvre insensé qui portait le titre de roi de France le honteux traité de Troyes, par lequel il déshéritait son propre fils et donnait au roi d'Angleterre, avec la main de sa fille, Catherine de France, le titre de régent du royaume et d'héritier de la couronne. A la mort de Charles VI, le fils de Henri V fut proclamé roi de France à Paris et à Londres, sous le nom de Henri VI. Mais le Dauphin se fit couronner à Poitiers sous le nom de Charles VII. Le règne de ce dernier prince commença par une longue suite de revers; la France sembla tout à fait perdue dans ces luttes terribles. Les Anglais étaient partout vainqueurs, à Crevant-sur-Yonne, à Verneuil, près d'Evreux, et leurs succès avaient presque réduit Charles VII au territoire de Bourges. Orléans, la seule place qui se défendît encore, était assiégé. Alors apparut Jeanne Darc; son courage, ses victoires, son martyre sauvèrent la France en répandant partout l'horreur du nom anglais (1431). Le tout-puissant duc de Bourgogne, dont les riches possessions entouraient le royaume à l'est et au nord, abandonna le parti anglais, qui dès lors faiblit chaque jour. Toutes les provinces que possédaient les Anglais furent successivement enlevées, et bientôt l'Angleterre ne posséda plus en France que Calais, qu'elle perdit bientôt, et les îles normandes de Guernesey et de Jersey, qu'elle a toujours conservées (1453). Ce règne, si glorieux pour nos armes, avait été un instant agité par la faction de l'aristocratie, dite la *Praguerie*, contre le roi Charles VII, sous l'influence tracassière du Dauphin, le futur roi Louis XI. A ces désordres s'étaient mêlés en même temps ceux des bandes errantes de soldats mercenaires habitués au pillage. Pour s'en débarrasser, le roi les envoya en partie faire une expédition contre les Suisses (1444), tandis que d'autres bandes allaient dans la Lorraine revoltée contre René d'Anjou; là, les grandes cités s'étaient rendues indépendantes de l'empire. Charles prit un grand nombre de villes, assiégea Metz, l'une de ces républiques puissantes, odieuses à la haute aristocratie française; elle se racheta. Toul et Verdun en firent autant. Charles VII posait ainsi les bases de l'unité territoriale. Il avait préparé ses victoires par l'établissement d'une armee régulière. Une taille perpétuelle ou impôt permanent était destinée à fournir la solde de cette armée. C'est encore au règne de Charles VII qu'il faut rapporter les premiers développements du commerce national. Ce roi songea surtout à abaisser la grande puissance de la maison de Bourgogne; l'accomplissement de ce projet, si utile à la monarchie, occupa tout le règne de Louis XI, prince fourbe et cruel, mais d'une prudence et d'une habileté consommées. Louis XI avait compris que, tant que la royauté n'aurait pas abattu l'orgueil des grands vassaux, le royaume, affaibli par le morcellement féodal, ne pourrait lutter avec avantage contre les ennemis extérieurs et serait mal administré au dedans. Les premiers actes de ce prince ne laissèrent aucun doute sur ses intentions; aussi les seigneurs s'unirent-ils contre lui sous prétexte d'assurer le bien général; leur ligue fut, pour cette raison, appelée *Ligue du bien public*. Les principaux membres étaient le duc Charles le Téméraire, le comte de Charolais et le duc de Berry, frère du roi. La bataille indécise de Montlhéry fut suivie des traités de Conflans et de Saint-Maur, qui assuraient des conditions avantageuses aux princes confédérés; mais le roi n'avait signé la paix que pour affaiblir ses ennemis en les divisant. Une seconde ligue s'étant formée deux ans après, Louis XI reprit la Normandie à son frère, contraignit le duc de Bretagne à se séparer de la ligue et voulut traiter lui-même avec Charles le Téméraire, qui le retint prisonnier à Péronne et lui arracha un traité assurant Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Péronne, etc., au duc de Bourgogne, et promettant la Champagne au duc de Berry. Mais à peine libre, le roi s'empressa d'éluder le traité. La mort de Charles le Téméraire devant Nancy (1477) mit fin à la redoutable puissance des ducs de Bourgogne. Louis XI avait voulu s'assurer cet immense héritage; mais Marie, fille du duc, épousa Maximilien, archiduc d'Autriche, auquel elle apporta la plus grande partie de ses riches domaines. Le traité d'Arras (1482) fut l'un des derniers grands actes de la féodalité souveraine; il consomma le démembrement de la maison de Bourgogne. La France y gagna la Franche-Comté, l'Artois et la Picardie. De plus, la Flandre fit hommage au roi de France. Le reste des provinces bourguignonnes qui formèrent la magnifique dot de Marie empêchait la France d'occuper jusqu'au Rhin le cadre naturel de l'ancienne Gaule. Ces provinces rhénanes seront longtemps le champ de bataille où la France disputera ses limites naturelles. Louis XI obtint, en outre, du roi d'Aragon le Roussillon et la Cerdagne; par droit de succession, l'Anjou et le Maine lui revinrent, ainsi que la Provence; mais cette principale partie de l'ancien royaume d'Arles regardait la France comme étrangère, voulant conserver ses droits et sa législation, et exigea que les rois de France portassent le titre de comtes de Provence. Louis XI mourut plein d'inquiétudes, après avoir traîné pendant quelque temps une existence misérable dans son château de Plessis-lès-Tours et, essayé en vain de prolonger son existence par les plus ridicules pratiques superstitieuses. Charles VIII succéda à Louis XI en 1483; son mariage (1491) avec l'héritière de Bretagne lui donna pour toujours cette province si longtemps rebelle, si longtemps l'alliée de l'Angleterre. Les circonstances le forcèrent à rendre à l'Autriche l'Artois et la Franche-Comté, à l'Espagne la Cerdagne et le Roussillon, affaiblissant ainsi l'œuvre de Louis XI. Il crut réparer ces pertes en allant faire la conquête du royaume de Naples, héritage de la seconde maison d'Anjou. Il avait conçu, dit-on, un projet gigantesque. Il ne s'agissait de rien moins que de se diriger vers la Grèce, d'enlever Constantinople aux Turcs et de rétablir un empire chrétien d'Orient. Mais ce grand projet n'eut aucune suite; la conquête de Naples (1495) fut éphémère, et, pendant ce temps, un orage formidable se formait contre le roi de France dans le nord de l'Italie. Venise, Milan, Florence et le pape, ligués avec Maximilien, Ferdinand le Catholique et Henri VII, avaient résolu d'enfermer Charles VII dans le royaume de Naples; mais ce prince remporta sur les confédérés la brillante victoire de Fornoue, qui lui ouvrit un libre passage à travers l'Italie. Charles VIII mourut en 1498, à l'âge de vingt-sept ans, regretté du peuple, qui aimait jusqu'à ses défauts. Charles ne laissait pas d'enfants. La couronne revint au premier prince du sang, Louis, duc d'Orléans, qui reprit les projets de son successeur. Outre les prétentions que lui avait liguées Charles VIII sur le royaume de Naples, il réclamait encore le Milanais, comme petit-fils de Valentine Visconti. Ces guerres de vanité et d'amour-propre, en concentrant toutes les forces de la France en Italie, l'empêchèrent de prendre part aux grandes entreprises dont le génie de Christophe Colomb avait donné le signal.

A Louis XII succéda (1515) le duc d'Angoulême, François I[er], qui continua les expéditions d'Italie, auxquelles vint encore se mêler la désastreuse querelle entre ce nouveau roi de France et Charles-Quint, au sujet de la couronne impériale. Comme arrière-petit-fils de Charles le Téméraire, Charles-Quint réclamait la Bourgogne, et, comme empereur germanique, le Milanais. François I[er] revendiquait le royaume de Naples et la Navarre. Vaincu dans cette lutte, François I[er] alla, prisonnier à Madrid, signer un traité honteux et funeste qu'il n'exécuta point (1526); mais il exécuta celui de Cambrai, par lequel il renonçait à Naples, à Milan, à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois. « Ce règne de galanterie, d'art, de fêtes, fut ruineux pour la France, dit un historien. François I[er], vrai héros du moyen âge, paralysa par ses imprudences la valeur des Lautrec, des Nemours, des Bayard. » La politique sans franchise de Charles-Quint ralluma la guerre en 1542. Cette fois, l'Angleterre s'était unie à l'Autriche et voulait partager la France. Le roi déploya toutes ses forces, envoya cinq armées sur toutes les frontières envahies; il avait, au grand scandale de la chrétienté, réclamé le secours de Soliman, sultan des Turcs, qui lui envoya sa flotte. Affaibli par des défaites, des désastres imprévus, Charles-Quint évacua la France, signa le traité de Crespy-en-Laonnais (1544), renonçant à la Bourgogne comme François I[er] renonçait à Naples. Le Milanais devait être donné au fils de celui-ci, le duc d'Orléans. Les Anglais firent aussi la paix, moyennant une indemnité de 2 millions d'écus d'or (près de 20 millions de francs), et la possession temporaire de Boulogne, que reprit bientôt Henri II. Les dernières années du règne de François I[er] furent troublées par des discordes religieuses qui aboutirent au sanglant massacre des Vaudois (1545). François I[er] mourut en 1547, à l'âge de cinquante-trois ans. C'est surtout comme protecteur des lettres, des sciences et des arts, que François I[er] a bien merité de la France et de l'Europe entière. Son nom est inséparable du nom de la Renaissance. Henri II, appelé au secours de l'Allemagne protestante, alla s'emparer des Trois-Evêchés (Metz, Toul, Verdun), s'assura de la Lorraine, menaça Strasbourg, puissante ville impériale, et s'empara d'une partie du Luxembourg. Charles-Quint vint attaquer Metz avec une armée de 100,000 hommes. Le duc de Guise repoussa l'ennemi et lui fit éprouver des pertes considérables. La guerre se faisait en même temps en Italie et en Piémont, et le maréchal de Brissac s'y montrait prudent général et habile tacticien. En 1557, la France perdit la fameuse bataille de Saint-Quentin contre les Espagnols de Philippe II, maître des Pays-Bas; mais elle répara ce désastre par la prise de plusieurs villes, entre autres de Calais (1558). Ainsi échappa à l'Angleterre sa dernière possession sur le sol français. Enfin, le traité de Cateau-Cambrésis mit fin à la guerre. La France garda les Trois-Evêchés et la ville de Calais; Philibert-Emmanuel fut remis en possession de son duché de Savoie, dont il avait été dépouillé, et Henri II renonça à toute espèce de droit sur le royaume de Naples. Un double mariage scella ce traité : la fille du roi de France épousa Philippe II, et sa sœur, Philibert-Emmanuel. Le règne de Henri II se termina, comme celui de son père, par des troubles religieux. Le protestantisme avait fait de grands progrès en France. « Dès 1547, il y avait, dit M. Magin, dix-sept provinces et trente-trois villes dans lesquelles avaient pénétré les idées nouvelles. Henri II avait voulu en arrêter le développement par des édits qui ne firent qu'échauffer le zèle des protestants. » La Rochelle, Poitiers, Bourges, Orléans, devinrent les foyers de la Réforme. En 1551, il y avait en France plus de 2,000 Eglises réformées. Les protestants d'Allemagne et d'Angleterre soutinrent ceux de France; des batailles avaient été perdues par les catholiques et les protestants, quand l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572) vint épouvanter la Réforme sans l'abattre. Cet affreux crime fut commis sous la fatale influence de Catherine de Médicis, des Guises et des cruelles agitations de la Ligue. Les réformés se battirent en désespérés. Henri de Bourbon, héritier présomptif de la couronne, chef du parti protestant, vit la puissance catholique faiblir par le massacre des Guises à Blois, et l'assassinat de Henri III, dernier des Valois (1589). Plusieurs fois vainqueur des fanatiques catholiques de la Ligue, qui faisaient de Paris affamé le centre de leurs fureurs, Henri IV eut à lutter contre le duc de Parme, au service de l'Espagne. Vainqueur à Arques et à Ivry, Henri IV triompha de tous les obstacles, abjura la Réforme à Saint-Denis, fut couronné à Chartres et entra solennellement à Paris, accordant une amnistie générale (1594). Ce ne fut pourtant qu'à force d'or que Henri arracha les belles provinces que les ambitieux avaient prises, sous la protection de Philippe II, dont les armées étaient toujours menaçantes. Pour assurer la paix intérieure, le roi de France signa l'édit de Nantes (1598), qui assurait aux protestants la liberté religieuse, et leur abandonnait un certain nombre de places de sûreté, notamment La Rochelle et Montauban. Avec Henri IV commence la dynastie des Bourbons. La première partie du règne de ce prince est signalée par des guerres et des conquêtes; la seconde est remarquable par les réformes et les améliorations administratives que ce grand roi, aidé du sage Sully, son ministre et son ami, réalisa dans le royaume. En 1600, la France n'offrait qu'un déplorable chaos d'anarchie et de misere. Henri IV s'efforça de réparer tant de maux. Il échangea avec la Savoie le marquisat de Saluces contre la Bresse et le Bugey, et obtint ainsi le Rhône pour limite jusqu'à Genève. Il rétablit les finances, diminua les impôts, protégea l'agriculture et l'industrie, apaisa la sédition, dejoua les complots. Apres avoir rendu à la France sa prospérité, et s'être élevé lui-même au comble de la gloire et de la puissance, Henri IV voulait étendre en Europe son influence et abaisser la maison d'Autriche, quand il tomba sous le poignard de l'infâme Ravaillac (14 mai 1610). La mort de ce grand roi laissa le trône à un enfant de neuf ans, Louis XIII, et la régence à une faible femme, Marie de Médicis, qui abandonna toute l'autorité au Florentin Concini. A la faveur des troubles, les protestants s'agiterent; leur assemblée à La Rochelle publia (1621) une déclaration d'indépendance, partagea en huit cercles les Eglises réformees, régla les levées d'argent et d hommes, en un mot organisa la republique protestante. En 1623, Richelieu entra au conseil du roi; il sut prendre avec fermeté la direction des affaires, et y déploya aussitôt toutes les ressources et toute la vigueur de son génie. Les plans de Henri IV furent repris et complétés. Richelieu se proposa un double but : affermir le pouvoir de la royauté, afin de maintenir l'unité de la monarchie; placer la France au premier rang parmi les puissances européennes. Pour atteindre ce double but, il fallait, au dedans, abattre le parti protestant et la noblesse; au dehors, abaisser la maison d'Autriche : ce à quoi tendirent tous les efforts de ce grand ministre. La Rochelle était le boulevard protestant; cette ville tomba, malgré le secours de l'Angleterre, grâce aux gigantesques travaux de siége executés par ordre du cardinal, qui réussit en peu de temps à imposer sa volonté à l'Europe entiere et à abaisser la haute aristocratie française, dont il déjoua les intrigues et les dangereux desseins. Le parti protestant ruiné et la noblesse humiliée, Richelieu s'occupa de l'abaissement de la maison d'Autriche, et alors commença la fameuse guerre de Trente ans. La guerre se fit à la fois en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne, avec des succès divers; mais, durant les dernières années de la première période de la guerre ou guerre de Sept ans, la France triompha : l'Alsace, la Cerdagne, le Roussillon, la Catalogne, Arras, Turin, Sedan, Perpignan, etc., succombèrent sous les coups des armées françaises. Ainsi les frontières étaient protégées, la maison d'Autriche abaissée, la France puissante, quand Richelieu mourut (1642). Le roi le suivit de près dans la tombe.

Louis XIV n'avait pas encore cinq ans, lorsqu'il fut appelé au trône par la mort de son père. Le parlement de Paris déclara régente la reine mère Anne d'Autriche. Mazarin fut bientôt appelé au ministère, et il est juste de reconnaître que cet Italien a fait de grandes choses pour la France. Son premier titre de gloire fut l'heureuse et brillante conclusion de la guerre de Trente ans. L'Espagne avait cru pouvoir se relever de ses humiliations; mais le prince de Condé inaugura le règne de Louis XIV en remportant sur elle la célèbre victoire de Rocroy (1643); il prit Thionville, Philippsbourg, Mayence et plusieurs autres places sur la rive droite du Rhin. L'année

suivante, il remporta sur les impériaux la fameuse bataille de Nordlingen, prit Dunkerque, tandis que Turenne faisait déposer les armes à la Bavière. Enfin la victoire de Lens (1648), gagnée par Condé, et d'autre victoires de Turenne amenèrent la glorieuse et célèbre paix de Westphalie. La France obtint la possession définitive des Trois-Évêchés (Metz, Toul, Verdun), les landgraviats de haute et basse Alsace, Belfort, Huningue, les villes impériales de Haguenau, Landau, Wissembourg, etc., excepté la ville impériale de Strasbourg, la république de Mulhouse; le droit de garnison dans Philipsbourg, le boulevard de l'empire, et Pignerol, clef de l'Italie. Mais, tandis que la France se couvrait ainsi de gloire au dehors, l'intérieur était compromis par les troubles de la Fronde, entre le parti de la cour et le parti de la noblesse appuyé du parlement (1648-1653). « La cour, dit M. Artaud, s'enfuit à Saint-Germain.... Elle appela Condé contre les frondeurs. Les hostilités commencèrent, et, après une guerre dont les bons mots, les épigrammes et les chansons des deux partis semblaient faire une guerre pour rire, la cour rentra à Paris. Mais un nouveau parti ne tarda pas à se former : c'était celui des petits-maîtres, à la tête duquel se trouvaient Condé et le prince de Conti. La reine fit arrêter les princes; un an après, les frondeurs la forcèrent à les délivrer et à chasser son premier ministre. Cependant Mazarin rentra en France l'année suivante, escorté par 6,000 hommes, et reprit sa place dans le conseil du roi. Condé se plaça à la tête de ses ennemis, tandis que Turenne, un moment dans les rangs des Espagnols qui essayaient de profiter des troubles de la France pour s'agrandir à ses dépens, commandait les troupes royales. Les deux armées arrivèrent aux environs de Paris, et y livrèrent la bataille du faubourg Saint-Antoine, durant laquelle M[lle] de Montpensier, fille du duc d'Orléans, fit tirer le canon de la Bastille sur les soldats du roi. Enfin, la cour accorda une amnistie générale, et rentra de nouveau à Paris. Cette amnistie n'empêcha point l'arrestation du cardinal de Retz et le retour de l'objet des haines populaires, de ce Mazarin, auquel la cour avait insensiblement préparé les esprits. Le parlement, oubliant les opinions qu'il avait professées, condamna à mort le prince de Condé, qui alla offrir son épée aux Espagnols. » Les troubles civils apaisés, la lutte éclata ou plutôt fut reprise entre la France et l'Espagne, et Turenne défit, à la bataille des Dunes, don Juan d'Autriche et Condé, qui avait compromis sa glorieuse réputation en s'unissant aux ennemis de sa patrie. En 1569, la paix des Pyrénées mit fin à la guerre. Cette paix, signée dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa, confirma à la France la possession du comté d'Artois, moins Arras et Saint-Omer, d'une partie des comtés de Flandre et du Hainaut, du duché de Luxembourg et des comtés de Roussillon et de Conflans. Ce traité, qui est certainement l'œuvre capitale de Mazarin, stipula également le mariage de Louis XIV avec la fille aînée de Philippe IV, roi d'Espagne, ainsi que le retour et la réintégration du prince de Condé dans ses emplois et dignités. A la mort de Mazarin (1661), Louis XIV, révélant tout à coup une énergie que ses courtisans ne lui soupçonnaient pas, déclara que c'était à lui seul qu'appartenait désormais l'administration des affaires. « Ce prince, dit un historien, avait en lui-même l'étoffe de quatre rois. Il soumit tout à l'ascendant de sa volonté absolue; car il vit tout, fit tout, gouverna tout par lui-même. Il donna à la France une administration sage et énergique à l'intérieur, et une attitude imposante à l'extérieur. Louvois organisa l'armée, tandis que Colbert rétablit les finances, releva le commerce, créa une marine imposante. Le canal du Languedoc fut commencé; des colons français allèrent peupler Cayenne et le Canada. Le duc de Beaufort, chargé d'une expédition contre les corsaires barbaresques, les mit pour quelque temps dans l'impossibilité de tenir la mer, pendant que le pape était obligé de donner satisfaction à la France pour des insultes faites à Rome à l'ambassadeur français. Louis XIV acheta Dunkerque aux Anglais, auxquels Turenne l'avait remis après l'avoir enlevé aux Espagnols. Il fournit des secours à l'empereur, attaqué par les Turcs, à la Hollande contre l'Angleterre, et au Portugal. Le château de Versailles, la colonnade du Louvre, l'établissement d'un grand nombre de manufactures, attestèrent la sollicitude de Colbert pour les beaux-arts et le commerce (1667). » A la mort de Philippe IV, Louis XIV, faisant valoir les droits acquis sur les Pays-Bas à Marie-Thérèse, fille de ce monarque, qu'il avait épousée, fit la conquête de la Flandre en trois mois. La Franche-Comté tomba aussi en son pouvoir; mais la paix d'Aix-la-Chapelle, en rendant cette province à l'Espagne, conserva à la France les nouvelles possessions qu'elle venait de conquérir en Flandre. Pour faire repentir la Hollande de la coalition qu'elle avait formée afin de forcer la France à la paix, Louis XIV, après avoir réussi à l'isoler des autres puissances de l'Europe, lui déclara la guerre en 1672. En peu de temps, la majeure partie de la Hollande se trouve au pouvoir des Français, et cet Etat ne doit son salut qu'à la ligue formée contre Louis XIV par l'empereur, l'électeur de Brandebourg, l'électeur palatin, l'Espagne et l'Angleterre. Néanmoins, le roi de France continue la guerre avec succès. Le Palatinat est mis à feu et à sang; Turenne remporte victoires sur victoires en Alsace, mais la mort de ce grand capitaine est suivie de revers. Cependant la victoire sourit de nouveau à la France, et la paix de Nimègue (1678) lui assure la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warvich, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavay et Maubeuge. Les événements qui suivirent cette paix glorieuse sont : la prise de Strasbourg, le bombardement d'Alger, la soumission de Gênes et l'impolitique révocation de l'édit de Nantes, qui force plus de 200,000 protestants à quitter le sol français. La guerre recommence de nouveau, en 1688, contre l'empereur d'Allemagne et les principaux Etats de l'empire, l'Espagne, la Suède, la Hollande et la Savoie. Les maréchaux de Luxembourg et Catinat remportent les victoires de Fleurus, de Staffarde, de Nerwinde et de la Marsaille. Quant à l'Angleterre, quoique victorieuse à La Hogue, elle a le dessous en plusieurs rencontres. La paix de Ryswick (1697) met fin à cette guerre désastreuse pour l'Europe entière.

Charles II, roi d'Espagne, ayant institué en mourant Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin, héritier de toute la monarchie espagnole, Louis XIV accepta ce testament en s'écriant, dit-on : « Il n'y a plus de Pyrénées. » L'empereur, la Hollande, l'Angleterre, etc., mécontentes de voir un Bourbon ceindre son front de la couronne d'Espagne, se liguèrent de nouveau contre la France (1702), et alors commença cette désastreuse guerre de la Succession, qui ne se termina qu'en 1713. Quelques victoires entremêlées de quelques revers, la conquête de la Savoie, le projet de marcher sur Vienne, tel fut le début; mais là s'arrêtèrent les succès de l'armée française. En 1704, l'Angleterre, par son grand général Marlborough, et l'Autriche, par le prince Eugène, remportèrent à Hochstædt une sanglante victoire sur la France. Villars, qui termina la guerre civile contre les protestants des Cévennes, appelés *Camisards*, empêcha les alliés vainqueurs d'envahir la France. En 1706, Marlborough gagna sur Villeroy la sanglante bataille de Ramillies qui entraîna la perte des Pays-Bas espagnols, tandis que le prince Eugène nous forçait d'évacuer l'Italie. Louis XIV voulut protéger de toutes ses forces les Pays-Bas. Le prince Eugène et Marlborough réunirent leurs armées, et battirent à Oudenarde notre armée de Flandre, dernier espoir de la France. Ce désastre, un hiver rigoureux, la famine, une affreuse misère, obligèrent Louis XIV à demander la paix. Les conditions parurent si humiliantes que la France se décida à continuer la guerre. La sanglante journée de Malplaquet, gagnée par Eugène et Marlborough (1709), vint accabler tous les courages. Louis XIV, ce *roi soleil*, s'humilia jusqu'à offrir de l'argent pour détrôner son petit-fils, le roi fugitif d'Espagne; mais il s'indigna de la nécessité d'aller le détrôner lui-même. Le grand roi avait résolu d'aller mourir au champ d'honneur, à la tête de sa noblesse, quand la victoire de Villars à Denain sauva la France et amena la paix d'Utrecht (1713), qui, pour première clause, défendait que les couronnes de France et d'Espagne fussent jamais réunies sur la même tête. Par différents traités, Louis XIV reconnut Anne pour reine d'Angleterre, consentit à la démolition des fortifications de Dunkerque et à ce que la Grande-Bretagne conservât Gibraltar et les ports qu'elle avait dans la Méditerranée; il restitua au duc de Savoie Exilles, Fénestrelles, la vallée de Pragelas en échange de la vallée de Barcelonnette et de ses dépendances; la Hollande obtint plusieurs villes de Flandre pour lui servir de barrière, et restitua Lille, Aire, Béthune et Saint-Venant. L'empereur voulut continuer la guerre; mais les succès du maréchal de Villars le forcèrent de signer le traité de Rastadt. Accablé d'une si longue humiliation et de chagrins domestiques, Louis XIV mourut le 1[er] septembre 1715, après un règne de soixante-douze ans, le plus long de notre histoire. Le peuple, oubliant de longues années de gloire, alluma des feux de joie sur le passage de son cercueil. Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, n'avait que cinq ans à la mort du grand roi. La régence, confiée au duc d'Orléans, se présenta d'abord sous l'aspect le plus paisible. La conspiration de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, fut déjouée aussitôt que formée; mais bientôt le ruineux système de finances de Law, l'administration équivoque du Régent et l'immoralité profonde du cardinal Dubois précipitèrent la France dans un abîme de malheurs. La chute du système du célèbre financier fut le signal du bouleversement universel des fortunes. Louis XV commença à régner par lui-même sous l'influence du duc de Bourbon, qui lui fit épouser Marie Leczinska, fille de Stanislas, ex-roi de Pologne. Le cardinal Fleury, devenu premier ministre, fit face, malgré son grand âge, aux nombreuses difficultés des affaires politiques et rétablit un peu d'ordre dans les finances. Résolu de garder la paix à tout prix, il aida faiblement Stanislas à remonter sur le trône de Pologne, et, après quelques campagnes sur le Rhin et en Italie, signa le traité de Vienne, qui rétablit la paix. Par ce traité, Stanislas abdiquait ses droits au trône de Pologne : on lui accordait en dédommagement la Lorraine et le Barrois, pour être annexés à la France après sa mort. Le duc de Lorraine reçut en échange la Toscane (1738).

Bientôt commença la guerre de la Succession d'Autriche (1740), dont la France voulait obtenir une partie, entreprise contre laquelle le cardinal Fleury avait protesté avant de mourir. Louis XV, à la tête d'une nombreuse armée, pénétra dans les Pays-Bas autrichiens. Le maréchal de Saxe, au service de la France, gagna sur les armées anglaise et hollandaise la bataille de Fontenoy, et conquit toute la Flandre (1745), tandis qu'une autre armée envahissait l'Italie. Enfin, les victoires de Raucoux et de Lawfeld (1747) firent trembler la Hollande. Tous ces succès furent balancés par des désastres dans nos colonies; de plus, l'approche d'une armée russe détermina la France à signer la paix d'Aix-la-Chapelle, qui ne lui donnait aucune compensation de ses énormes sacrifices (1748). « A partir de cette époque, dit un historien, Louis XV disparut honteusement des affaires, se renfermant, comme les princes de l'Orient, au fond de son palais, laissant toute l'autorité à M[me] de Pompadour, qui précipita la France dans la désastreuse guerre de Sept ans (1756), tandis que la ruine de nos colonies dans l'Inde et l'Amérique était suivie de l'anéantissement de notre marine. Le ministère du duc de Choiseul fit conclure le pacte de famille entre les diverses branches de la maison de Bourbon (1761). La paix de Paris, qui mit fin à la guerre de Sept ans (1763), décida de l'abandon presque total de nos colonies à l'Angleterre, qui dès lors ne rencontra plus d'obstacle à l'empire des mers. En 1766, la mort de Stanislas fit réunir la Lorraine à la France, qui acheta encore la Corse aux Génois. Humiliée et affaiblie sous le despotisme de Louis XV, la France ne put empêcher le démembrement de la Pologne. »

Les premières mesures de Louis XVI, dont l'avénement sembla ramener le calme et la tranquillité dans le royaume, furent de rétablir les anciens parlements et de rendre plusieurs édits favorables au peuple. Lorsque ce prince infortuné monta sur le trône, la France semblait ruinée; les finances se trouvaient dans un tel désordre que l'économie n'était plus un remède suffisant. Le roi épousa Marie-Antoinette, de la maison d'Autriche (1770). Il secourut les Américains dans leur guerre d'indépendance contre la tyrannique métropole, puis attaqua sur mer les Anglais, auxquels il opposa une marine qui se releva de ses anciens désastres; la paix de Versailles (1783) nous rendit quelques colonies. L'ouverture des états généraux (1789) commença la grande Révolution. Les états se formèrent bientôt en Assemblée nationale constituante. Les biens du clergé et les domaines du roi, devenus biens nationaux, furent vendus pour rétablir les finances. En 1790, l'ancienne division par provinces fut abolie, et la France divisée en quatre-vingt-trois départements. Alors on ne tint compte ni des coutumes ni des souvenirs; on abolit les priviléges; il n'y eut plus ni Provence ni Bretagne, mais seulement la France, unité nationale poursuivie avec tant de constance depuis Hugues Capet. Avignon et le Comtat-Venaissin furent enlevés au pape et incorporés à la France. Tout cela s'accomplit au milieu d'une grande fermentation des esprits. L'Europe émue prit les armes. Les Prussiens et les Allemands attaquèrent la France par le nord. Dumouriez les repoussa; il gagna la victoire de Valmy sur les Prussiens et celle de Jemmapes sur les Autrichiens (1792). Alors la Constituante, puis la Législative, dont nous n'avons point à retracer ici la marche et les travaux, furent remplacées par la Convention, qui abolit la royauté, proclama la République et concentra en elle seule tous les pouvoirs. Louis XVI monta sur l'échafaud (21 janvier 1793). Dumouriez, maître de la Belgique, alla faire quelques conquêtes en Hollande, tandis que d'autres généraux attaquaient l'Allemagne et que Bonaparte, alors simple officier d'artillerie, arrachait Toulon aux mains des Anglais. La Vendée soulevée lutta contre les troupes de la République avec une grande énergie. En même temps, le général Bonaparte accomplit sa célèbre campagne d'Italie. Par le traité de Campo-Formio, Bonaparte assura à la France la rive gauche du Rhin; peu après (1798), il partit pour la funeste campagne d'Egypte. Pendant son absence, les Autrichiens et les Russes enlevèrent à la France les provinces conquises en Allemagne et en Italie. Masséna, par sa victoire de Zurich, sauva la France d'une invasion. Bonaparte accourut d'Egypte, débarqua à Fréjus. Il fut nommé premier consul, après avoir, le 18 brumaire an VIII (19 novembre 1799), renversé le Directoire qui avait succédé à la Convention. Bonaparte commença alors cette gigantesque épopée, qui aboutit la paix de Lunéville (9 février 1801). La paix d'Amiens, signée l'année suivante avec l'Angleterre, obligea celle-ci à rendre toutes ses conquêtes dans les colonies; mais la Grande-Bretagne ne tarda pas à reprendre les armes, et Bonaparte réunit à Boulogne une flotte immense pour transporter son armée en Angleterre. Ces préparatifs demeurèrent inutiles. Le pape Pie VII, qui avait conclu avec Bonaparte le concordat de 1801, vint couronner Napoléon empereur héréditaire des Français (1804), titre auquel l'ambitieux conquérant ajouta bientôt celui de roi d'Italie. Parvenu au but de ses ardents désirs, Bonaparte rêva la suprématie européenne. L'Angleterre, la Russie et l'Autriche s'unirent contre la France. Bonaparte, devenu Napoléon, répondit à cette redoutable alliance en se mettant en campagne avec la grande armée. Après avoir complètement détruit l'armée austro-russe dans une brillante série de victoires couronnée par la bataille d'Austerlitz, il signa, le 26 décembre, la paix de Presbourg, qui dépouillait l'Autriche de l'Etat de Venise, de la Dalmatie, de l'Albanie, etc., et donnait un nouvel accroissement au territoire français. L'année suivante, Napoléon conquit le royaume de Naples et remporta les victoires d'Iéna et d'Auerstædt sur la Prusse, qui, malgré ses assurances de paix, était entrée dans une nouvelle coalition. En 1807, les batailles d'Eylau et de Friedland achevèrent la destruction des armées russes et amenèrent la paix de Tilsitt. Tant de puissance enivra Napoléon; il envoya ses légions victorieuses asservir le Portugal et l'Espagne. Cette guerre injuste dévora ses armées et prépara sa chute. Cependant l'Autriche voulut recommencer la lutte avec le géant qui faisait encore trembler le monde. La guerre s'ouvre donc de nouveau en Allemagne, et les batailles d'Abensberg, d'Eckmühl, d'Ebersberg, d'Essling et de Wagram ont bientôt forcé l'empereur François à demander de nouveau une paix humiliante. Napoléon, se voyant sans postérité, divorça avec Joséphine Beauharnais pour épouser l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche (1810). Cependant, partout en Europe les esprits fermentaient contre Napoléon; la Russie enfin osa lui résister, et, en retirant ses armées jusque dans les steppes glacées de la Moscovie, amena le désastre de 1812. L'année suivante, les batailles de Dresde et de Leipzig ouvrirent aux alliés le chemin de la France, épuisée et fatiguée de tant de gloire si chèrement acquise. Malgré la glorieuse et brillante campagne de France, Napoléon dut abdiquer et se retirer à l'île d'Elbe (11 avril 1814). Louis XVIII monta sur le trône de France; il y était à peine assis que Napoléon débarqua à Cannes (1[er] mars 1815) et arriva à Paris en triomphateur. Bientôt 300,000 hommes l'entourent, tandis que Louis XVIII se retire à Gand. Mais l'Europe lance ses dernières armées contre la France. Napoléon envahit la Belgique, remporte sur les Prussiens la victoire de Fleurus (16 juin) et va succomber à Waterloo. La France dut subir les fameux traités de 1815.

Le règne de Louis XVIII prouva que ce souverain n'avait rien appris, rien oublié. Le milliard des émigrés mit à deux doigts de la banqueroute la France, déjà ruinée par les guerres de l'Empire et par l'invasion. Mais si grande était la lassitude que, malgré la triste expédition d'Espagne, Louis XVIII put mourir dans son lit. Charles X, qui lui succéda, n'eut pas cette bonne fortune. Un réveil s'était produit dans les esprits. L'assassinat du duc de Berry, qui seul avait troublé le règne du père de Gand, avait lancé le gouvernement dans une voie funeste. Charles X voulut s'appuyer sur la réaction. Il fut brisé en 1830, malgré cette alliance du trône et de l'autel sur laquelle il avait cru pouvoir se reposer. La prise d'Alger fut le seul événement remarquable de ce règne sans gloire. Louis-Philippe, d'abord nommé lieutenant général du royaume, fut appelé au trône. Avec ce prince commence le despotisme de la bourgeoisie. Pour satisfaire aux exigences de cette classe à idées étroites et uniquement préoccupée de spéculations, le nouveau roi, qui ne se souvenait plus du duc d'Orléans, rompit avec son passé libéral et sacrifia constamment les intérêts des prolétaires. De nombreuses émeutes se produisirent sous son règne, qui s'épuisa dans des luttes stériles de parlement. Guizot, Thiers; Thiers, Guizot, tel fut le jeu de bascule auquel la France assista pendant dix-huit ans. Guizot l'emporta et avec lui son système, qui nous débarrassa du dernier roi. Le 24 février, la République fut proclamée. Elle dura quelques mois. Le peuple, fatigué des intrigues d'une Assemblée réactionnaire et d'une faction bien connue sous le nom de Comité de la rue de Poitiers, se jeta dans les bras du prince Louis-Napoléon, neveu de l'empereur. L'ancien conspirateur de Strasbourg et de Boulogne fut d'abord nommé président de la République pour quatre ans; puis, dans une nuit à jamais néfaste, il égorgea celle qui lui avait rendu une patrie, et l'Empire sortit, au matin du 3 décembre, d'un ruisseau de sang. Que dire de ce règne qui ne fut qu'une suite de rapines? Rien, si ce n'est qu'il s'effondra le 4 septembre 1870 dans un ruisseau de boue. V. NAPOLÉON III, GUERRE DE 1870 et QUATRE SEPTEMBRE.

Tableau chronologique des souverains de la France.

PREMIÈRE RACE. MÉROVINGIENS.

Pharamond (douteux)	420
Clodion	428
Mérovée	447
Childéric I[er]	458
Clovis	481-511

Premier partage

AUSTRASIE.

Thierry I[er]	511
Théodebert I[er]	534
Théodebald	548-555

ORLÉANS.

Clodomir	511-524

PARIS.

Childebert Ier........... 511-558

NEUSTRIE.

Clotaire Ier........... 511
(Seul roi de 558 à 561.)

Deuxième partage.

PARIS.

Caribert........... 561-567

ORLÉANS ET BOURGOGNE.

Gontran........... 561-593

NEUSTRIE.

Chilpéric Ier........... 561
Clotaire II........... 584
(Seul roi depuis 613.)
Dagobert Ier........... 628-638

AUSTRASIE.

Sigebert........... 561
Childebert II........... 575
(Roi de Bourgogne depuis 593.)
Théodebert II........... 595-612

BOURGOGNE.

Thierry II........... 595-613

AUSTRASIE.

Sigebert II........... 638-656
Childéric II........... 660-673
(Seul roi depuis 670.)
Dagobert II........... 673-679

L'Austrasie, depuis 679, n'est plus gouvernée que par des ducs, qui, en 687, deviennent maires héréditaires de Neustrie et de Bourgogne :

Pépin d'Héristal, mort en.... 714
Charles-Martel, mort en.... 741

Pépin le Bref avec Carloman jusqu'en 747; seul de 747 à 768.

NEUSTRIE ET BOURGOGNE.

Clovis II........... 638-656
(Seul roi la dernière année.)
Clotaire III........... 660
Thierry III........... 670
Clovis III........... 691
Childebert III........... 695
Dagobert III........... 711
Chilpéric II, désigné par les Neustriens........... 715
Clotaire IV, désigné par Charles-Martel........... 717
Thierry IV........... 720
Interrègne........... 737
Childéric III........... 742

DEUXIÈME RACE. CARLOVINGIENS.

Pépin le Bref........... 752
Charlemagne (avec Carloman jusqu'en 771)........... 768
Louis Ier, le Débonnaire.... 814
Charles II, le Chauve...... 840
Louis II, le Bègue....... 877
Louis III et Carloman...... 879
Carloman seul........... 882
Charles le Gros........... 884
Eudes (famille capétienne)... 887
Charles III, le Simple, opposé à Eudes dès 893; seul roi à partir de........... 898
Robert (famille capétienne), opposé à Charles le Simple... 922
Louis IV, d'Outre-mer...... 936
Lothaire........... 954
Louis V........... 986

TROISIÈME RACE. CAPÉTIENS.

1° *Capétiens directs.*

Hugues Capet........... 987
Robert........... 996
Henri Ier........... 1031
Philippe Ier........... 1060
Louis VI, le Gros....... 1108
Louis VII, le Jeune....... 1137
Philippe II (Auguste)...... 1180
Louis VIII........... 1223
Louis IX (saint Louis)..... 1226
Philippe III, le Hardi..... 1270
Philippe IV, le Bel....... 1285
Louis X, le Hutin....... 1314
Jean Ier (posthume)....... 1316
Philippe V, le Long....... 1316
Charles IV, le Bel....... 1322

2° *Valois (issus de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel).*

Philippe VI, de Valois...... 1328
Jean II, le Bon........... 1350
Charles V, le Sage....... 1364
Charles VI........... 1380
Charles VII........... 1422
Louis XI........... 1461
Charles VIII........... 1483

Valois-Orléans (issus de Louis d'Orléans, frère de Charles VI).

Première branche issue du premier fils de Louis d'Orléans.

Louis XII........... 1498

Seconde branche (Orléans-Angoulême, issue du troisième fils de Louis d'Orléans).

François Ier........... 1515
Henri II........... 1547
François II........... 1559
Charles IX........... 1560
Henri III........... 1574

3° *Bourbons (issus de Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis).*

Henri IV........... 1589
Louis XIII........... 1610
Louis XIV........... 1643
Louis XV........... 1715
Louis XVI........... 1774
(Décapité en 1793.)
République proclamée en.... 1792
1° Convention........... 1792
2° Directoire........... 1795
3° Consulat........... 1799
Napoléon Ier, empereur..... 1804
Louis XVIII........... 1814
Les Cent-Jours........... 1815
Louis XVIII........... 1815-1824
Charles X........... 1824-1830
Louis-Philippe Ier........ 1830-1848
République........... 1848-1852
Napoléon III, empereur..... 1852-1870
République (4 septembre).... 1870

— Litt. *Langue et littérature française.* V. FRANÇAIS.

— Beaux-arts. I. ARCHITECTURE. L'histoire de l'architecture, en France, embrasse sept époques ou périodes principales : 1° l'époque *antéhistorique*, à laquelle se rapportent les monuments *celtiques* ou *druidiques*, de date et d'origine incertaines, et quelques monuments *grecs* et *phéniciens*, élevés dans le Midi, sur les bords de la Méditerranée, par les colons venus d'Orient; 2° l'époque *romaine* ou *gallo-romaine*, qui date de la conquête des Gaules par César et prend fin au moment où les Francs assoient leur domination sur les rives de la Seine ; 3° l'époque *latine*, dont les monuments ne furent, à vrai dire, que des altérations de la construction romaine; 4° l'époque *romane*, durant laquelle le style de la période précédente s'épure et finit par revêtir un caractère véritablement local; 5° l'époque *ogivale*, improprement appelée l'ère *gothique;* 6° l'époque de la *Renaissance*, pendant laquelle l'art de bâtir revient aux modèles de l'antiquité, sans toutefois se borner en France, comme dans d'autres pays, à des pastiches, à des réminiscences, mais finit par dégénérer, sous Louis XV, dans des conceptions d'un goût bizarre et quelque peu extravagant; 7° l'époque contemporaine, dont le début est marqué par la réaction exagérée du classicisme *gréco-romain*, et qui, à travers la révolution *romantique*, aboutit à l'éclectisme actuellement en vigueur. Les articles spéciaux que le *Grand Dictionnaire* consacre à ces diverses formes de l'architecture nous dispensent d'entrer ici dans de longs développements. V. GOTHIQUE, ROMANO-CELTIQUE, GALLO-ROMAIN, RENAISSANCE, OGIVAL, CLASSIQUE.

Les constructions en pierres brutes, menhirs, dolmens, tumulus, allées couvertes, etc., que les Gaulois ont élevées sur divers points de leur territoire, principalement en Bretagne, attestent, par leurs dimensions colossales, des moyens mécaniques dont nous sommes justement étonnés; mais il n'est guère permis de donner le nom d'architecture à l'art qui a consisté à transporter, à mettre debout, à équilibrer ces blocs énormes ou à en former de grossiers assemblages. Les Gaulois, comme la plupart des peuples de la race des Aryas, ont eu le goût du gigantesque; ils n'ont pas possédé le sentiment du beau. Quant aux monuments d'origine grecque ou phénicienne, que quelques archéologues ont cru reconnaître dans le midi de la France, ils n'ont aucune importance et sont, d'ailleurs, d'une authenticité douteuse; il nous suffira de dire que Marseille, l'antique *Massilia*, fondée par les Phocéens, n'a conservé aucun vestige de la prospérité et de la puissance dont elle jouit avant l'arrivée des soldats de César.

En revanche, les monuments de l'époque romaine sont très-nombreux en France, bien que plusieurs des villes les plus florissantes de cette période, Autun et Lyon, entre autres, en aient été presque entièrement dépouillées par les ravages de l'invasion et les outrages du temps. Autun, la *Bibracte* gauloise, l'*Augustodunum* des Romains, possédait, au dire d'Eumène, des temples d'une rare magnificence, des théâtres et des cirques spacieux, des écoles célèbres, une vaste enceinte fortifiée; il n'en reste que des débris peu considérables, entre autres, deux portes assez élégantes, les substructions d'un amphithéâtre, les restes d'un temple de Janus et un curieux monument funéraire appelé la pierre de Couhard. Lyon, dont Agrippa fit le point de jonction des quatre grandes voies qui sillonnaient les Gaules, où Auguste séjourna trois ans, où soixante tribus gauloises fondèrent, en l'honneur de ce prince, un temple magnifique, inauguré, l'an 744 de Rome, par Drusus; Lyon, que Claude, Néron, Trajan, Adrien et Antonin le Pieux se plurent à embellir, n'a conservé, en fait d'antiquités, que les ruines des vastes aqueducs qui y amenaient les eaux du Mont-d'Or, du mont Pilat et des montagnes de Montromont. Incendiée par Septime Sévère, après la victoire de ce prince sur Albin (197), la capitale de la Lyonnaise tomba et demeura au rang de simple municipe jusqu'à la fin de la domination romaine. Tandis que Lyon s'éclipsait ainsi, Arles parvenait à l'apogée de la prospérité, et l'on peut dire de la puissance. Constantin y résida, y éleva de nombreux édifices, et pensa même, un instant, dit-on, à en faire la capitale de son immense empire. Malgré les ravages commis, dans la suite, par les barbares, et malgré le zèle iconoclaste des premiers chrétiens, Arles est une des villes de France les plus intéressantes sous le rapport des antiquités : les ruines du théâtre d'Auguste, et surtout les Arènes, l'un des plus beaux types de l'architecture romaine, suffisent pour attester combien cette ville dut être florissante. Avignon, que Pline et Pomponius Mela placent au premier rang des cités de la Grande Narbonnaise, n'offre pas de vestiges de la domination romaine. Mais, dans les villes voisines, les antiquités abondent : Orange, Carpentras, Cavaillon possèdent de remarquables arcs de triomphe; à Orange, on admire, en outre, les ruines d'un théâtre. A Marseille, l'art romain, comme l'art grec, n'a laissé aucune trace; mais, à quelques lieues de cette ville, à Saint-Chamas, on remarque un beau pont monumental, le pont Flavien. A Nîmes comme à Arles, la civilisation romaine a marqué son empreinte dans des édifices d'une rare élégance : les Arènes, la Maison-Carrée, la fontaine de Diane, la tour Magne, la porte d'Auguste et la porte de France, sont connues de tous les antiquaires; il faut y ajouter le célèbre pont du Gard, situé à 18 kilomètres environ de Nîmes, œuvre magnifique du génie antique, que l'Italie peut envier à la France. En revenant dans la vallée du Rhône, nous trouvons Vienne, l'antique capitale des Allobroges, qui, sous les Romains, devint l'une des plus belles villes de la Gaule : Martial, Ausone ont vanté son opulence; d'autres écrivains nous apprennent que plusieurs de ses rues étaient pavées en mosaïque; parmi les monuments de l'époque romaine qu'on y admire encore, nous citerons le temple d'Auguste et de Livie, dont les proportions rappellent celles de la Maison-Carrée de Nîmes, les portiques du Forum, un théâtre et une pyramide funéraire, dans laquelle certains archéologues ont prétendu reconnaître le tombeau de Ponce-Pilate. Les monuments romains sont rares dans le sud-ouest de la France; on ne peut guère citer que des restes de remparts à Carcassonne; des fragments empruntés à divers édifices et encastrés dans les parois extérieures des murs de Narbonne; les portiques d'un amphithéâtre appelé vulgairement le palais Gallien, à Bordeaux; un arc de triomphe, des thermes, et un amphithéâtre à Saintes, etc. Sur les bords de la Loire, à Tours, on voit une muraille gallo-romaine du IVe siècle et les substructions d'un vaste amphithéâtre. Dans le Nord, les antiquités romaines les plus remarquables sont les Thermes de Julien, à Paris; un aqueduc à Metz; un arc de triomphe à Besançon, dit la *Porte Noire*, un monument analogue à Reims; une construction militaire, dite la Tour de César, à Provins, etc.

« Lorsque les barbares firent irruption dans les Gaules, dit M. Viollet-le-Duc, le sol était couvert de monuments romains; les populations indigènes étaient formées de longue main à la vie romaine; aussi fallut-il trois siècles de désastres pour faire oublier les traditions antiques. Au VIe siècle il existait encore, au milieu des villes gallo-romaines, un grand nombre d'édifices épargnés par la dévastation et l'incendie; mais les arts n'avaient plus, quand ils s'établirent définitivement sur le sol, un seul représentant; personne ne pouvait dire comment avaient été élevés les monuments romains. Des exemples étaient encore debout, comme des énigmes à deviner pour ces populations neuves. Tout ce qui tient à la vie journalière, le gouvernement de la cité, la langue, avait encore survécu au désastre; mais l'art de l'architecture, qui demande de l'étude, du temps, du calme pour se produire, était nécessairement tombé dans l'oubli. » Les quelques fragments d'architecture qui nous restent du VIe, du VIIe et du VIIIe siècle, ne sont que de pâles reflet de l'art romain. Les églises sont bâties sur le modèle de la basilique; les habitations des rois et des grands, sur le modèle de la villa gallo-romaine. C'est à cette reproduction maladroite des types romains que quelques archéologues donnent le nom de *style latin* ou de *roman primitif*. Le bois tenait une grande place dans les constructions de cette période; tous les édifices étaient couverts d'une charpente apparente; beaucoup même étaient entièrement faits de bois : c'est ce qui explique pourquoi il est si souvent question, dans l'histoire de ce temps, de monuments détruits par des incendies. Ordinairement, les églises de cette époque possédaient, sous l'abside, une crypte dans laquelle était déposé un corps saint. Plusieurs de ces constructions souterraines ont échappé à la ruine des édifices qui les recouvraient, et ont été conservées lors de la réédification de ces monuments. Au reste, l'usage des cryptes se maintint jusqu'à la fin de l'ère romane, et c'est même du XIe siècle et du XIIe que datent la plupart de celles que nous voyons aujourd'hui.

Parmi les rares églises françaises où l'on retrouve le style latin ou style roman primitif, une des plus intéressantes est l'église de la Basse-Œuvre, à Beauvais, que l'on croit avoir été construite vers la fin du VIIIe siècle. La nef est celle d'une basilique romaine avec ses collatéraux; elle était primitivement couverte par une charpente; elle a deux rangs de piliers à section carrée, portant des archivoltes plein-cintre; l'emploi du petit appareil et des cordons de briques révèle nettement la méthode de construction romaine. Ce style apparaît plus franchement encore dans le baptistère de Venasque (Vaucluse) : cet édifice, qui est voûté, et qui, d'ailleurs, est de très-petites dimensions, ressemble à une salle de thermes antiques; il remonte au VIIIe ou au IXe siècle. L'influence latine se maintint, pendant presque toute la durée de l'ère romane, dans les régions du sud-est de la France; mais, dans les autres provinces, elle s'altéra plus ou moins rapidement, suivant que ces provinces se mirent en rapport avec des centres de civilisation voisins, ou trouvèrent, dans leur propre sein, des éléments nouveaux. De là une très-grande variété de types dans l'architecture romane.

Le règne de Charlemagne fut, pour l'architecture comme pour les autres arts, une époque de grande prospérité. Ce prince déploya un zèle extrême pour bâtir des églises et des palais. Emeric David, ordinairement si judicieux, se trompe lorsqu'il dit que « Charlemagne suivit les Romains dans tout ce qu'il construisit à Aix-la-Chapelle. » La magnifique cathédrale de cette ville révèle, par de nombreux détails de construction et d'ornementation, notamment par sa coupole centrale, l'introduction d'un style nouveau venu de l'Orient. Le puissant empereur avait mandé de Byzance des architectes qui enseignèrent aux nôtres leur méthode de bâtir. L'art latin, toutefois, ne fut pas entièrement abandonné; il fut associé à l'art byzantin, et il en résulta une forme d'architecture particulière, à laquelle on a donné le nom de style *romano-byzantin.* Ce style, dont le caractère spécial est la coupole portée sur pendentifs, ne fut pas seulement en vigueur sur les bords du Rhin; on le retrouve dans les provinces du sud-ouest, le long des Pyrénées et dans le bassin de la Garonne, où il florit du Xe au XIIe siècle : l'église abbatiale de Saint-Front, aujourd'hui cathédrale de Périgueux, est le plus ancien et le plus remarquable monument romano-byzantin qu'il y ait dans ces provinces; comme Saint-Marc de Venise, dont elle a presque les dimensions, elle est couverte par cinq coupoles posées sur de larges arcs-doubleaux et sur pendentifs. Les détails seuls accusent la manière romane. Saint-Front est le type d'où sont dérivées les nombreuses églises à coupoles qui furent construites dans l'Aquitaine au XIe et au XIIe siècle, et dont les principales sont les cathédrales de Cahors et d'Angoulême, les abbatiales de Souillac, de Saint-Amand-de-Boixe, de Saint-Avit-Senieur, de Fontevrault et de Saint-Hilaire de Poitiers, les églises de Solignac, de Gensac, de Trémolac, de Saint-Emilion.

Après la mort de Charlemagne, au IXe et au Xe siècle, l'art roman proprement dit ne produisit qu'un bien petit nombre d'édifices remarquables; parmi ceux qui nous restent de cette période, il nous suffira de citer la nef de l'abbatiale de Saint-Remy, à Reims, construite pour recevoir une charpente, avec doubles collatéraux voûtés; l'église de Vignory, dans la Haute-Marne; les églises de Beaugency et de Germiny-les-Prés, dans le Loiret; de Saint-Menoux, dans l'Allier; de Saint-Jean, au Puy; d'Ainay, à Lyon; la crypte de la cathédrale d'Auxerre; le porche de l'église de Poissy et la tour de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Avec le XIe siècle commence une véritable renaissance pour l'architecture. Une activité prodigieuse se manifesta dans toutes les provinces; l'art roman se dépouilla rapidement de sa barbarie primitive et enfanta d'innombrables édifices d'un caractère à la fois plus pur et plus riche, plus grandiose et plus noble. L'honneur de cette rénovation appartient aux puissantes corporations monastiques, qui possédaient alors le privilège et en quelque sorte le monopole de la science, et qui, à la supériorité intellectuelle, joignaient une influence politique, due non-seulement à leurs immenses richesses, mais surtout à la résistance qu'elles ne cessaient d'opposer au despotisme aveugle de la féodalité et à son esprit de désordre. Les monastères français devinrent des écoles où se formèrent des maîtres qui se répandirent ensuite dans tous les pays de la chrétienté.

La célèbre abbaye de Cluny, en Bourgogne, fut l'un des centres artistiques les plus importants de cette belle période; son église, commencée vers la fin du XIe siècle et dédiée en 1131, était la plus vaste qu'il y eût en Occident; il n'en reste qu'une des branches du transept. L'école clunisienne ou bourguignonne, dit M. Viollet-le-Duc, fit, la première, des efforts persistants pour allier la voûte au plan de la basilique antique. Nous en avons un exemple complet dans la nef de la magnifique abbatiale de Vézelay, construite au XIe siècle. Au XIIe siècle, cette école, parvenue à sa plus haute perfection, emprunte aux édifices antiques certains détails d'architecture, tels que les pilastres cannelés et les corniches à modillons; elle couvre le sol d'une quantité d'églises bâties en grands et solides matériaux, dont les principales sont : l'abbatiale de La Charité-sur-Loire; les églises de Paray-le-Monial, de Semur en Brionnais; du Bois-Sainte-Marie et de Châteauneuf, dans Saône-et-Loire; de Saulieu, de Beaune et de Saint-Philibert de Dijon, dans la Côte-d'Or, etc. D'autres églises bourguignonnes, bien que n'ayant pas été construites par les clunisiens, présentent les plus grandes analogies avec les œuvres de cette école : telles sont l'abbatiale de Saint-Philibert, de Tour-

nus, et la cathédrale d'Autun, la première avec nef du commencement du XIe siècle, précédée d'un vaste narthex à deux étages, la deuxième bâtie au XIIe siècle.

L'école auvergnate peut passer pour la plus belle école romane, selon M. Viollet-le-Duc; seule, elle sut, dès le XIe siècle, élever des églises entièrement voûtées et parfaitement solides; elle s'étendait, au Nord, jusque sur les bords de l'Allier et de la Nièvre; au Sud, jusqu'à Toulouse. Parmi les édifices qu'elle a élevés, nous citerons : au XIe siècle, la cathédrale du Puy, l'église Saint-Jean, dans la même ville; les églises de Polignac; de Notre-Dame-du-Port, à Clermont; de Royat; de Saint-Paul, à Issoire; de Saint-Nectaire, d'Ennezat, de Gannat, de Saint-Pourçain; au XIIe siècle : l'abbatiale de Saint-Sernin, à Toulouse; la cathédrale de Tulle; les églises de Cogniat, de Chantel et de Châtel-Montagne, dans l'Allier; de Beaulieu et d'Uzerches, dans la Corrèze; de Saint-Etienne, à Nevers; de Saint-Julien, à Brioude; de Saint-Martin, à Brive-la-Gaillarde.

Dans le Poitou, l'art roman produisit, dès le XIe siècle, comme en Auvergne, des églises voûtées durables, en contre-butant les voûtes des grandes nefs par celles des collatéraux; mais, tandis que les églises auvergnates comprennent des collatéraux voûtés en arêtes, avec galeries supérieures, les églises romanes du Poitou se composent généralement de trois nefs à peu près égales en hauteur, voûtées au moyen de trois berceaux, disposition qui est loin d'avoir la même élégance. L'école poitevine se laissa d'ailleurs influencer par l'école du Périgord, dont nous avons signalé plus haut le caractère byzantin : à son exemple, elle admit le système des coupoles, notamment dans la construction de l'église Saint-Hilaire, de Poitiers, qui date du XIe siècle. A ce même siècle appartiennent la nef de l'abbatiale de Saint-Savin, le porche et la nef de la cathédrale de Limoges; au XIIe siècle, la cathédrale de Poitiers, la façade de Notre-Dame-la-Grande et l'église de Sainte-Radegonde, de la même ville; les abbatiales de Charroux et de Solignac; l'abbatiale du Dorat, qui offre un mélange du style auvergnat et du style périgourdin; les églises de Parthenay, de Melle, d'Airvault et de Bressuire, dans les Deux-Sèvres.

L'école normande conserva, plus longtemps que les autres, le système des couvertures en charpente apparente, sauf pour les sanctuaires, qui étaient voûtés en cul-de-four; c'est d'après ce principe que furent élevées les deux abbatiales de Saint-Etienne et de la Trinité, à Caen, fondées par Guillaume le Conquérant et Mathilde, sa femme. Les Normands furent, d'ailleurs, d'habiles et actifs constructeurs. Au XIe siècle furent bâties les deux abbatiales que nous venons de citer, la cathédrale d'Evreux (continuée pendant les siècles suivants et achevée seulement au XVIe siècle), et l'église du Mont-Saint-Michel; au XIIe, une des tours et une partie du chœur de la cathédrale de Rouen, les abbatiales d'Eu, de Saint-Georges de Bocheville, de Jumiéges et de Saint-Wandrille; les églises de Saint-Gilles et de Saint-Nicolas, à Caen; la partie inférieure de la nef de la cathédrale de Bayeux, l'église de Sainte-Marie-aux-Anglais, etc.

L'école champenoise, comme l'école normande, continua à faire usage des couvertures en charpente jusqu'au XIe siècle et même jusqu'au XIIe; mais elle déploya dans les autres dispositions architectoniques un style ample et robuste. Ses principales productions sont : au XIe siècle, l'église de Saint-Jean, à Châlons, et certaines parties de Saint-Remy, de Reims; au XIIe, une des tours de la cathédrale de Châlons et l'église Notre-Dame de la même ville, le chœur de Saint-Remy, et la cathédrale de Langres, bel édifice qui semble avoir été élevé sous l'influence de l'école bourguignonne. A son tour, l'école champenoise propagea son style jusque dans la Brie, où furent élevés, au XIIe siècle, quelques jolis édifices, entre autres, les églises de Saint-Quiriace, à Provins, de Moret, de Nemours, etc. La cathédrale de Meaux, qui date de la même époque, appartient à une autre école, celle de l'Ile-de-France.

L'école de l'Ile-de-France ou école française proprement dite, qui s'est développée dans un rayon assez étendu autour de Paris, a produit des œuvres de la plus grande importance pendant la période romane : au XIe siècle, la crypte de l'abbatiale de Saint-Denis; la nef de Saint-Germain-des-Prés et le chœur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris; la façade de l'église de la Basse-Œuvre, le narthex à deux étages de l'abbatiale de Saint-Leu d'Esserent et l'abbatiale de Morienval, dans l'Oise; au XIIe siècle, la célèbre abbatiale de Saint-Denis, bâtie par l'abbé Suger, ministre de Louis VII, reconstruite en partie sous Louis IX; la cathédrale de Paris, commencée vers 1180, le chœur de Saint-Germain-des-Prés et l'église Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris; les églises de Boulogne et de Montmartre; la nef, le chœur et les clochers de l'église de Poissy; les églises Notre-Dame d'Etampes, Notre-Dame de Mantes, de Vernouillet (sauf le clocher, qui est du XIIIe siècle), de la Ferté-Aleps, de Tracy-le-Val, de Creil-en-l'Ile; les anciennes cathédrales de Senlis et de Noyon, la nef de Saint-Etienne, de Beauvais, l'abbatiale de Saint-Germer, etc.

L'école lyonnaise, qui procédait à la fois de l'école bourguignonne et de l'école auvergnate, construisit : au XIe siècle, le clocher et l'abside de l'église d'Ainay; au XIIe, le chœur de la cathédrale de Lyon, la cathédrale de Valence, l'église de Nantua, l'église de Saint-Chef (Isère), composée d'une large nef couverte en charpente, avec collatéraux, d'un transsept étroit et d'une abside circulaire, qui sont voûtés, etc.

Diverses écoles florirent dans le Midi pendant la période romane; en général, elles se distinguent par un goût persistant pour certains détails de l'architecture antique. Parmi les édifices qu'elles élevèrent, nous citerons : l'ancienne cathédrale de Saint-Nazaire, à Carcassonne, l'un des plus remarquables édifices du midi de la France (le chœur et le transsept sont du XIVe siècle); l'église circulaire de Rieux-Minervais, dans l'Aude, l'abbatiale de Saint-Victor, à Marseille, le narthex à trois étages de l'abbatiale de Moissac (Tarn-et-Garonne); au XIIe siècle, les cathédrales de Toulouse, de Béziers, les abbatiales de Saint-Gilles (Gard), de Fontfroide (Aude), de Sainte-Foi, à Conques (Aveyron), de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), du Thoronnet (Var), de Saint-Trophime, à Arles, de Silvacane (Bouches-du-Rhône), de Saint-Martin-du-Canigou (Pyrénées-Orientales), le chœur de l'église Saint-Paul, à Narbonne (avec bas-côtés et chapelles rayonnantes), les églises de Thor (Vaucluse), des Saintes-Maries, en Provence, d'Elne et de Serrabone (Pyrénées-Orientales), de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), de Saint-Macaire (Hérault), de Loupiac-de-Cadillac (Gironde), etc. En remontant vers la Loire, on rencontre l'école byzantine du Périgord, dont il a été parlé ci-dessus, et sa voisine, l'école de la Saintonge, dont les types les plus purs, au XIIe siècle, sont les églises Saint-Eutrope et Sainte-Marie-des-Dames, à Saintes, et l'église de Surgères. L'influence de ces deux écoles se fait sentir dans quelques provinces du bassin de la Loire, le Berry, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Limousin, la Marche, et y fait naître un style mixte auquel appartiennent : au XIe siècle, la crypte de la cathédrale de Chartres, l'église circulaire de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), l'église Saint-Ours, de Loches, le magnifique narthex de l'abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, la nef de la cathédrale du Mans, primitivement couverte par une charpente, et l'église Notre-Dame-du-Pré, dans la même ville; au XIIe siècle, la cathédrale d'Angers, les abbatiales de Fontgombaud, de la Trinité, à Vendôme, de Déols, près de Châteauroux, du Dorat (Haute-Vienne) et de Saint-Benoît-sur-Loire; les églises de Saint-Laumer, à Blois, de Notre-Dame-de-la-Coulture, au Mans, de Saint-Genou (Indre) et de la Souterraine (Creuse). Cette dernière église, l'un des exemples les plus remarquables du style mixte que nous venons de signaler, présente deux coupoles, l'une sur la première travée, avec clocher au-dessus, l'autre au centre de la croisée; elle a une abside carrée, une crypte, quatre chapelles dans les bras de la croix; ses collatéraux sont très-étroits et très-élevés, leurs voûtes contre-butent celles de la nef.

Dans le nord de la France, l'école flamande a laissé fort peu de productions de l'époque romane. En Alsace, l'école rhénane, qui n'avait pas cessé de travailler activement depuis le règne de Charlemagne, jette un nouvel et plus vif éclat au XIIe siècle; c'est alors que furent construits le chœur et le transsept de la cathédrale de Strasbourg, l'abbatiale de Marmoutier, les églises de Schelestadt, de Guebwiller, de Rosheim, de Murbach, de Neuwiller, etc. La cathédrale de Besançon, bâtie à la même époque, appartient aussi à l'école rhénane.

Le XIIe siècle fut une époque de grand travail artistique : l'art de bâtir fit d'immenses efforts, se modifia, se perfectionna peu à peu, et finit par créer un style tout nouveau. « L'architecture romane des Xe et XIe siècles, qui a encore une apparence écrasée, lourde et massive, se développe au XIIe siècle, dit M. D. Ramée : elle devient plus majestueuse et plus élancée, plus élégante, plus proportionnée dans les diverses parties qui la composent, plus harmonieuse dans son ensemble, et enfin plus légère et plus délicate. La ligne perpendiculaire, la plus noble de toutes celles employées dans l'architecture, commence à prédominer et à attirer l'attention : les portes se haussent, les nefs s'élèvent, les fenêtres s'élancent; nous voyons apparaître des clochers d'une grande hauteur, mais la pyramide polygonale qui les surmonte reste encore peu élevée. » Un grand mouvement politique et social, l'émancipation des communes, l'affermissement du pouvoir royal, l'abaissement de la féodalité, favorisèrent les efforts des artistes et des savants. A la fin du XIIe siècle, l'architecture, tout en conservant quelque chose de son origine théocratique, commence à être pratiquée par des artistes laïques. « Bien qu'elle soit contenue encore dans les traditions romanes, dit M. Viollet-le-Duc, elle prend un caractère de soudaineté qui fait pressentir ce qu'elle deviendra cinquante ans plus tard; elle laisse apparaître parfois des hardiesses étranges, des tentatives qui bientôt deviendront des règles. Chaque province élève de vastes édifices qui vont servir de types; et, au milieu de ces travaux partiels, mais qui se développent rapidement, le domaine royal conserve le premier rang... Philippe-Auguste régnait alors; son habileté comme politique, son caractère prudent et hardi à la fois, élevaient la royauté à un degré de puissance inconnue depuis Charlemagne. L'un des premiers, il avait su occuper sa noblesse à des entreprises vraiment nationales... Le pays se constituait enfin; l'unité gouvernementale apparaissait, et, sous son influence, l'architecture se dépouillait de ses vieilles formes, empruntées de tous côtés, pour se ranger, elle aussi, sous des lois qui en firent un art national. »

L'innovation hardie qui allait amener la transformation de l'architecture française fut la construction des voûtes en tiers-point ou voûtes ogivales. On a beaucoup discuté sur l'origine de cette forme architectonique; il est certain qu'on trouve, en divers pays, surtout en Orient, longtemps avant l'ère ogivale française, des exemples d'arc en tiers-point; mais, de même que l'emploi qui fut fait de l'huile pour le mélange des couleurs, par des peintres bien antérieurs aux Van Eyck, n'enlève pas à ces derniers l'honneur d'avoir généralisé et fait prédominer ce genre de peinture; de même l'emploi systématique, raisonné, qui a été fait de l'ogive par nos constructeurs nationaux, doit faire considérer l'architecture ogivale ou gothique comme un art éminemment français.

Voici, d'après M. Viollet-le-Duc, comment s'opéra cette grande révolution architectonique : « Dès le milieu du XIIe siècle, les constructeurs avaient reconnu que l'arc plein-cintre avait une force de poussée trop considérable pour pouvoir être élevé à une grande hauteur sur des murs minces ou des piles isolées, surtout dans de larges vaisseaux, à moins d'être maintenu par des culées énormes; ils remplacèrent l'arc plein-cintre par l'arc en tiers-point, conservant seulement l'arc plein-cintre pour les fenêtres et les portées de peu de largeur; ils renoncèrent complétement à la voûte en berceau, dont la poussée continue devait être maintenue par une butée continue. Réduisant les points résistants de leur construction à des piles, ils s'ingénièrent à faire tomber tout le poids et la poussée de leurs voûtes sur ces piles, n'ayant plus alors qu'à les maintenir par des arcs-boutants indépendants, et reportant toutes les pesanteurs en dehors des grands édifices... Evidant de plus en plus leurs édifices, et reconnaissant à l'arc en tiers-point une grande force de résistance en même temps qu'une faible action d'écartement, ils l'appliquèrent partout, en abandonnant l'arc plein-cintre, même dans l'architecture civile. »

Le XIIe siècle fut ainsi une véritable époque de transition, durant laquelle l'ogive se substitua timidement, lentement, progressivement au plein-cintre, s'associant d'abord à lui dans la construction des voûtes et des arcades, comme on le voit dans plusieurs des monuments que nous avons cités. Elle fait sa première apparition, en France, au portail de Saint-Denis, en 1140; puis on la voit, au portail de Chartres, en 1145, au chœur de Saint-Germain-des-Prés, en 1163, et à celui de Notre-Dame de Paris, en 1182. Au XIIIe siècle, l'art ogival se développe avec ampleur, avec hardiesse, et, en même temps, avec une science admirable; il ne se borne plus à remplacer le plein-cintre par l'ogive en tiers-point, il adopte une méthode de construction complétement nouvelle, dont toutes les parties se déduisent les unes des autres avec une rigueur impérieuse; il affecte même un système d'ornementation qui n'a rien de commun avec celui de l'époque précédente. « Le XIIIe siècle, a dit M. de Caumont, est la belle époque de l'architecture ogivale. Dès le XIVe siècle, il y eut moins de rectitude dans les lignes, moins d'harmonie dans l'ensemble; l'architecture perdit de son élévation; on remarqua plus de recherche et moins de naïveté dans les figures... Une pensée domine dans les monuments du XIIIe siècle, savoir : l'élancement, la direction vers le ciel. » On a donné au style de cette belle période le nom de *style ogival primitif* ou *à lancettes;* par ce mot de *lancettes*, les Anglais désignent les fenêtres de cette époque, qui, par leur forme étroite, élancée et aiguë, rappellent vaguement un fer de lance.

Les plus beaux spécimens de l'architecture religieuse du XIIIe siècle sont : la nef et le portail de Notre-Dame de Paris et les deux pignons du transsept du même édifice, construits, en 1257, par Jean de Chelles; la Sainte-Chapelle, bâtie par Pierre de Montereau; la cathédrale d'Amiens, une des merveilles de l'art ogival, élevée, de 1220 à 1288, par Robert de Luzarches, par Thomas de Cormont et son fils Regnault; la cathédrale de Reims, commencée, en 1212, sur les plans de Robert de Coucy; le chœur de la cathédrale de Beauvais, le plus large qu'il y ait en France; la nef et le chœur de la cathédrale de Chartres; les chœurs des cathédrales de Troyes, d'Auxerre, de Soissons, de Tours, du Mans; les cathédrales de Bourges, de Coutances, de Laon; d'importantes parties des cathédrales de Séez, de Bayeux, de Dijon, de Toul; les nefs des cathédrales de Metz et de Strasbourg, et le portail de ce dernier édifice, commencé, en 1277, par le célèbre architecte Erwin de Steinbach; l'abbatiale de Saint-Yved, à Braisnes (Aisne), et celle de Saint-Julien, à Tours; les églises de Saint-Urbain, à Troyes, de Notre-Dame de Dijon, de Notre-Dame de Semur, de Flavigny (Côte-d'Or); de Saint-Pierre, à Chartres, de Saint-Amand et de Montiérender, en Champagne, de Mousson (Meurthe) et de Saint-Hilaire, à Melle (Deux-Sèvres). Ces divers édifices sont situés dans les provinces du Nord; l'art ogival pénétra plus tardivement dans le Midi : toutefois, le XIIIe siècle vit s'élever à Agen une église entièrement gothique, celle des Jacobins.

Le style gothique ou ogival du XIVe siècle, auquel les archéologues ont donné le nom de *rayonnant*, ne diffère de celui du XIIIe siècle que par une plus grande variété, une plus grande richesse dans l'ornementation. Suivant les uns, il perdit ainsi de sa pureté et de sa gravité; suivant d'autres, il atteignit à son plus haut degré de puissance et de perfection, et sut allier la grandeur à l'élégance, la majesté à la richesse. Cette question, comme toutes les questions de goût, ne saurait être tranchée d'une manière absolue (*de gustibus et coloribus*, etc.); nous nous contenterons de dire qu'à notre avis l'art ogival ne fit que développer, au XIVe siècle, les qualités en germe dans ses productions antérieures. Ce siècle acheva et ornementa beaucoup d'églises commencées au XIIe; la plus belle, parmi celles qu'il construisit, est l'abbatiale de Saint-Ouen, à Rouen, qui fut terminée seulement au XVe siècle. A la même époque appartiennent la façade de la cathédrale de Lyon, celle de l'église Saint-Martin, à Laon, la nef et le transsept de la cathédrale d'Auxerre, le chœur de la cathédrale de Viviers, les chapelles du chœur de Notre-Dame de Paris, les pignons du transsept de la cathédrale de Rouen. La nouvelle architecture produisit, dans le Midi, le chœur et la nef de l'ancienne cathédrale de Carcassonne, la nef et le cloître de l'ancienne cathédrale de Béziers, la nef de la cathédrale d'Albi et l'église Saint-Hilaire, à Agen.

Au XVe siècle, le style ogival s'épanouit complétement; c'est un luxe, une prodigalité d'ornements qui justifient bien le nom de *fleuri* ou de *flamboyant* donné à ce style. Les constructions les plus remarquables de cette période sont : la façade de la cathédrale de Rouen et l'église de Saint-Maclou, dans la même ville; l'église de Notre-Dame-de-l'Epine, en Champagne; le chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris; celui de la cathédrale de Metz et celui de la cathédrale de Toulouse; la magnifique flèche de la cathédrale de Strasbourg, celle de la cathédrale d'Autun; la nef de la cathédrale de Nantes; le chœur de Saint-Etienne, à Beauvais; la façade et le clocher de l'église Saint-Martin, à Clamecy; le chœur de l'église du Mont-Saint-Michel. Le XVe siècle termina ou modifia beaucoup d'églises anciennes, mais il en bâtit peu de fond en comble.

Pendant la période ogivale, l'architecture civile et l'architecture militaire élevèrent d'importants monuments : forteresses, châteaux, palais, hôtels de ville, hôpitaux, halles, bourses. On trouvera, dans les articles spéciaux consacrés à ces divers mots, l'indication de ceux de ces édifices qui se sont conservés jusqu'à nous.

Aux noms des architectes de cette période que nous avons déjà cités, il faut ajouter ceux de Jean d'Orbois, qui fut employé aux travaux de la cathédrale de Reims; Eudes de Montreuil, qui construisit, à Paris, plusieurs églises aujourd'hui détruites; Jean Ravy, qui travailla à Notre-Dame de Paris; Enguerrand Le Riche, architecte de la cathédrale de Beauvais; Hugues Libergier, qui bâtit, à Reims, l'église Saint-Nicaise, chef-d'œuvre malheureusement détruit; Villard de Honnecourt, qui dirigea les travaux du chœur de la cathédrale de Cambrai; Jean Langlois, architecte de Saint-Urbain, à Troyes; Pierre de Corbie, artiste éminent, constructeur de plusieurs églises en Picardie; Guillaume de Sens, qui bâtit, au XIIe siècle, la cathédrale de Cantorbéry; Matthieu d'Arras et Pierre de Boulogne, par qui fut élevée la cathédrale de Prague, etc.

Vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe, sous les règnes de Louis XII et de François Ier, des artistes italiens, Fra Giocondo, Serlio, Vignole, importèrent le goût de l'architecture néo-romaine, dite de la Renaissance. Toutefois, les dispositions de l'art ogival ne furent pas complétement abandonnées; elles persistèrent longtemps encore, surtout dans l'architecture religieuse, et furent associées, le plus souvent, aux formes de l'architure romaine antique. Parmi les architectes de cette période de transition, on nomme Roger Ango, architecte du Palais de justice de Rouen; Pierre Desaubeaux et les frères Leroux, architectes et sculpteurs de Notre-Dame et de Saint-Maclou, dans la même ville; François Gentil, qui travaillait à Troyes; Pilon l'Ancien, à Solesmes; Michel Colombe, à Nantes; François Marchand et Viart, à Orléans; Pierre Valence et Jean Juste, à Tours. C'est par ces deux derniers que fut construite la splendide résidence du cardinal d'Amboise, à Gaillon.

Au XVIe siècle, le style italien prédomine dans la contsruction des palais, des châteaux et des hôtels aristocratiques. *En* 1533, Dominique Boccadoro, de Cortone, donna les plans de l'Hôtel de ville de Paris. A ce même siècle appartiennent la grande façade du château de Blois, l'hôtel de Jacques Cœur à Bourges, les châteaux de Madrid, de la Muette, de Saint-Germain-en-Laye, de Chantilly, du

Villers-Cotterets, d'Ecouen, d'Azay-le-Rideau, de Chambord. L'école française produisit alors d'éminents artistes. Philibert Delorme bâtit le château d'Anet et commença les Tuileries, que continuèrent Bullant et Androuet Du Cerceau. Pierre Lescot construit une partie du Louvre et la fontaine des Innocents. Jamin continue le château de Fontainebleau, commencé par l'Italien Serlio. Nicolas Bachelier et son fils élèvent d'élégants hôtels à Toulouse.

Nous avons dit que l'architecture religieuse demeura plus fidèle que l'architecture civile au style ogival. Les chapelles des châteaux de Chenonceaux, de Blois, d'Ecouen, sont construites dans ce style, ainsi que les flèches de la cathédrale de Chartres, de Notre-Dame de Rouen, de Saint-André, à Bordeaux, de Saint-Jean, à Soissons, de Saint-Pierre, à Coutances, les façades de la cathédrale de Tours et de l'église Saint-Michel, à Dijon, les églises de Brou (Ain), de Saint-Pierre, à Caen, de la Ferté-Bernard (Sarthe), de Saint-Wulfran, à Abbeville, de Saint-Eustache, à Paris. M. Viollet-le-Duc a dit de ce dernier édifice : « C'est une sorte de squelette gothique revêtu de haillons romains cousus ensemble comme les pièces d'un habit d'arlequin. » Ce jugement sévère pourrait s'appliquer à beaucoup d'édifices du xvie siècle.

Au xviie siècle, les architectes français s'abandonnent tout à fait à l'imitation de l'art romain ; ils se préoccupent avant tout de placer des *ordres;* ils en mettent en tout et partout. Il faut cependant leur rendre cette justice, qu'ils surent conserver dans leurs édifices une certaine grandeur, une sobriété de lignes et un instinct des proportions que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Europe à cette époque. Jacques Desbrosses construit le palais du Luxembourg, le portail de l'église Saint-Gervais, à Paris, et l'aqueduc d'Arcueil; François Mansart (1598-1666), les châteaux de Choisy, de Gesvres, et autres palais aujourd'hui détruits, et le Val-de-Grâce; Ch. Errard (1606-1689), l'église de l'Assomption; Pierre Le Muet (1591-1669), la façade du Val-de-Grâce; L. Levau, une partie du Louvre et des Tuileries et la nef de Saint-Sulpice, le collége des Quatre-Nations (Institut), et l'hôtel Lambert (détruit); Claude Perrault (1613-1688), la colonnade du Louvre et l'Observatoire; Lemercier, l'église de l'Oratoire, la Sorbonne; P. Puget, le célèbre sculpteur, les maisons du Cours, à Marseille; Fr. Blondel (1618-1688), la porte Saint-Denis; Jules Hardouin-Mansart (1647-1708), Trianon, Marly, Versailles et le dôme des Invalides; Libéral Bruant, l'hôtel des Invalides, la Salpêtrière; A. Lepautre, les ailes du château et la grande cascade de Saint-Cloud; Aug.-Ch. Daviler (1653-1700), divers édifices à Montpellier, à Nîmes, à Carcassonne, à Béziers, à Toulouse; Robert de Cotte (1657-1735), l'église Saint-Roch, terminée par son neveu, Jules de Cotte, et divers monuments en Lorraine et en Alsace; le père François Derrand, jésuite, l'église Saint-Louis, à Paris; Gittard, l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas; Gabriel Leduc, l'église Saint-Louis-en-l'Ile, commencée par Levau, et une partie de l'église du Val-de-Grâce; etc. Parmi les constructions les plus heureuses de cette époque, il faut citer encore l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, une des dernières et des plus ravissantes productions de l'art ogival expirant.

L'architecture française perd toute noblesse et toute pureté de goût au xviiie siècle; elle s'obstine à aller chercher en Italie des modèles qu'elle reproduit sans discernement. « Depuis Louis XIV, dit M. Viollet-le-Duc, les architectes qui paraissaient présenter le plus d'aptitude, envoyés à Rome sous une direction académique, jetés ainsi, en sortant de l'école, dans une ville dont ils avaient entendu vanter les innombrables merveilles, perdaient peu à peu cette franchise d'allures cette originalité native, cette méthode expérimentale qui distinguaient les anciens maîtres des œuvres; leurs cartons pleins de modèles amassés sans ordre et sans critique, ces architectes revenaient, étrangers au milieu des ouvriers qui, jadis, étaient comme une partie d'eux-mêmes, comme leurs membres. » Les principaux architectes du xviiie siècle sont : Jacques Gabriel (1667-1742), qui donna les dessins de la place Louis XV (aujourd'hui de la Concorde) et ceux de l'Ecole-Militaire; J.-B.-A. Le Blond (1679-1719), qui publia divers ouvrages sur son art et devint premier architecte du czar Pierre le Grand; Gilles Oppenor, qui prit une large part aux travaux du Palais-Royal et de Saint-Sulpice; Germain de Boffrand (1667-1754), qui fut premier architecte du duc de Lorraine; de Wailly, qui construisit le théâtre de l'Odéon et fit, avec Falconnet, la chapelle de la Vierge à Saint-Roch; Contant d'Ivry, qui donna les premiers plans de la Madeleine et travailla au Palais-Royal; Moller, qui construisit le palais de l'Elysée pour le comte d'Evreux; Lemaire, qui bâtit, en 1706, l'hôtel du prince de Soubise, devenu l'hôtel des Archives; Soufflot, l'architecte du Panthéon et de l'Ecole de droit; Jacques-Denis Antoine, à qui l'on doit l'hôtel des Monnaies et qui travailla, avec Moreau, Descoutures et Desmaisons, à la reconstruction du Palais-de-Justice, incendié en 1776; Rousseau, l'auteur du charmant hôtel du prince de Salm (1786), devenu le palais de la Légion d'honneur (incendié); Gondouin, qui fit l'Ecole de médecine; Ledoux, les barrières de Paris; Louis, le Théâtre-Français, les galeries du Palais-Royal et le théâtre de Bordeaux; Hardi, l'église de la Daurade, à Toulouse; Chalgrin, le Collége de France, l'église Saint-Philippe-du-Roule et l'une des tours de Saint-Sulpice; etc. On peut citer encore : Petit-Radel, Detournelle, Hubert, Fr. Franque, Beaumont, Renard, Jacques Danet, le P. Buffet, le frère jacobin Bullet, etc.

Sous le premier Empire et sous la Restauration, le classicisme à outrance domina en architecture comme dans les autres arts. C'est alors que furent construits ou achevés, la Madeleine, par Pierre Vignon et Huvé; le Panthéon, par Rondelet; l'Arc de triomphe du Carrousel, une des ailes du Louvre, et beaucoup d'autres édifices, par Fontaine et Percier; le Corps législatif, par Poyet; le palais du quai d'Orsay, par Lacornée : la Bourse, par Brongniart; l'Arc de triomphe de l'Etoile, par Chalgrin, Goust et Huyot; Saint-Vincent-de-Paul, commencé en 1824 par Lepère et terminé par Hittorf; la fontaine du Châtelet, par Brolle; la colonne Vendôme (abattue), par Gondouin et Peyre; etc.

Sous Louis-Philippe, l'architecture classique commença à être violemment battue en brèche par les romantiques, qui ramenèrent le goût aux chefs-d'œuvre de notre art national. De grands écrivains, Victor Hugo, Montalembert, aidèrent à cette réaction par d'éloquents plaidoyers. Depuis trente ans, l'architecture française a déserté à peu près complétement les traditions académiques et fait des tentatives en tous sens, reproduisant tantôt le roman, tantôt le gothique, tantôt le style renaissance, quelquefois même amalgamant le tout, et cherchant à faire des édifices nouveaux avec des éléments antiques, moyen âge et modernes. Quelques œuvres heureuses sont sorties de ce grand travail d'assimilation, mais il y a eu aussi beaucoup d'erreurs commises, beaucoup de fautes de goût; le second Empire surtout a favorisé un style riche jusqu'à la profusion et à l'incohérence, fastueux jusqu'à la lourdeur. Le nouvel Opéra, construction gigantesque où il y a certainement beaucoup de détails excellents, peut être cité comme le type le plus complet de cette architecture luxueuse, de qui l'on pourrait dire ce qu'Apelle disait d'une *Hélène* peinte par un de ses contemporains : « Ne pouvant la faire belle, l'auteur l'a faite riche. » C'est à M. Ch. Garnier qu'est dû le nouvel Opéra. Les autres architectes les plus en renom, depuis 1830 jusqu'à nos jours, sont : MM. Gau, Blouet, Achille Leclère, Visconti (par qui a été achevé le Louvre), V. Baltard (l'architecte des Halles), Labrouste, de Gisors, Lassus, Viollet-le-Duc, F. Debret, Duban, Duc (l'auteur de la belle façade du Palais-de-Justice), Lefuel (le reconstructeur des Tuileries), Vaudoyer, Espérandieu (l'architecte de Notre-Dame-de-la-Garde et du Palais des Arts, à Marseille), Boileau, C. Dufeux, Ballu, Boeswilvald, César Daly, Chabrol, Pascal Coste, Hénard, Lenoir, Millet, Van Cleemputte, A. Verdier, Questel, Révoil, F.-L. Reynaud, A.-N. Normand, etc.

— II. Sculpture. Les figures bizarres qui sont tracées sur quelques dolmens celtiques révèlent suffisamment l'inaptitude des Gaulois pour les arts du dessin. Des monnaies grossièrement frappées et d'informes statuettes en terre cuite, qui ne paraissent pas remonter au delà de l'époque de l'invasion romaine, ont été retrouvées : l'art n'a rien à voir dans ces ouvrages. Il est probable que la plupart des sculptures que l'on considère comme appartenant à l'époque gallo-romaine sont dues à des artistes venus d'Italie : le style ne diffère pas sensiblement de celui des ouvrages exécutés, pendant la même période, dans les autres provinces de l'empire; le plus ou moins d'imperfection, de rudesse, qu'on y remarque, s'explique aisément par la rareté des matériaux de choix, et sans doute aussi par le peu d'empressement des artistes en renom à venir se fixer dans un pays barbare. Il ne serait pas impossible, toutefois, que, par la suite, des centres artistiques se fussent formés en Gaule, au temps où les empereurs résidèrent dans cette contrée. Autun, Lyon, Arles, qui eurent des écoles de rhéteurs, pourraient bien avoir possédé aussi des écoles de sculpteurs et de peintres. Mais nous sommes réduits, sur ce sujet, à de pures conjectures. Tout ce que nous apprennent les historiens, c'est qu'un Gaulois, nommé Zénodote, qui sculptait des statuettes et des vases avec une minutieuse délicatesse, fit pour la ville des Arvernes un *Mercure* colossal, et fut mandé ensuite à Rome par Néron pour exécuter une statue de ce prince. Les fragments de sculpture, assez nombreux, que nous offrent les monuments élevés en Gaule, sous la domination romaine, n'ont guère qu'un intérêt archéologique : « Considérés comme œuvres d'art, dit M. Viollet-le-Duc, ils ne causent qu'un ennui et un dégoût profonds. Nulle apparence d'individualité, d'originalité; les auteurs de ces œuvres monotones travaillent à la tâche pour gagner leur salaire. Reproduisant des modèles déjà copiés, ne recourant jamais à la source vivifiante de la nature, traînant partout, de Marseille à Coutances, de Lyon à Bordeaux, leurs *poncifs*, ils couvrent la Gaule romanisée de monuments tous revêtus de la même ornementation banale, des mêmes bas-reliefs mous et grossiers d'exécution, comme ces joueurs d'orgues de nos jours qui vont porter les airs d'opéra jusque dans nos plus petits villages. — La sculpture dans les Gaules, au moment des grandes invasions, c'est-à-dire au ive siècle, n'était plus un art, c'était un métier, s'abâtardissant chaque jour. Au point de vue de l'exécution seule, rien n'est plus plat, plus vulgaire, plus négligé. Mais comme composition, comme invention, on trouve encore dans ces fragments une sorte de liberté, d'originalité qui n'existe plus dans les tristes monuments élevés en Italie depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. L'esprit gaulois laisse percer quelque chose qui lui est particulier dans cette sculpture chargée, banale, sans caractère, et s'affranchit parfois du classicisme romain en pleine décadence. »

Emeric David signale, d'après les chroniqueurs, divers travaux d'orfévrerie exécutés sous les rois de la première race. Au vie siècle, le roi Gontran et quelques princes de sa famille firent exécuter, pour l'église Saint-Bénigne, de Dijon, des bas-reliefs en argent et en vermeil, formant un tableau de sept coudées et demie de haut sur dix de large, où étaient représentées la *Nativité* et la *Passion de Jésus-Christ*. Du temps de Dagobert, saint Eloi se rendit célèbre à la fois comme orfévre et comme ministre. Les images des saints, les portraits des princes, les devants d'autel, les vases sacrés et la vaisselle des rois et des grands seigneurs étaient en argent ou même en or fondu et travaillé au marteau et au ciseau. Ce faste ne fit point abandonner la sculpture en pierre. Malgré l'opposition manifestée pendant longtemps par quelques évêques contre l'emploi des figures en ronde-bosse dans l'intérieur des églises, ce genre de sculpture fut fréquemment employé dans les diverses provinces. Sous le règne de Dagobert, saint Virgile, archevêque d'Arles, orna les murs de l'église de Saint-Honorat de bas-reliefs de marbre représentant l'histoire de Jésus-Christ. Vers l'an 806, dans l'église abbatiale de Saint-Faron, le tombeau du duc Otger fut orné de sept statues et de neuf figures en bas-relief. Tandis que la peinture, la sculpture, l'art de la mosaïque et celui de la fabrication des vitraux enrichissaient à l'envi l'église, les palais et les thermes d'Aix-la-Chapelle; tandis que les églises de Fulde, de Trèves, de Salzbourg, de Saint-Gall abondaient en monuments de tous les genres, la France se couvrait pareillement de nouveaux édifices. On remplissait en même temps, on décorait les anciens, si ce n'est avec goût, du moins avec toute la magnificence à laquelle il était possible d'atteindre.

S'il est vrai que, sous Charlemagne et ses successeurs, des tentatives nombreuses aient été faites pour renouer la chaîne brisée des arts, il faut bien avouer aussi que ces tentatives ne produisirent guère que de pâles copies des types de l'antiquité romaine, sous une influence byzantine plus ou moins prononcée.

Ce n'est qu'à la fin du xie siècle que l'on voit apparaître les premiers embryons de la sculpture française. A cette époque, les seules provinces de la Gaule qui eussent conservé des traditions d'art de l'antiquité étaient celles où l'organisation municipale s'était maintenue. En Provence, dans une partie du Languedoc, et à Toulouse notamment, les arts n'avaient pas subi une lacune complète; ils s'étaient perpétués. Dans la première de ces provinces, les sculpteurs travaillaient encore d'après les modèles que leur offraient les restes assez nombreux des monuments antiques. L'école de Toulouse, abandonnant au contraire toute tradition romaine, s'inspirait des œuvres d'art rapportées de Byzance. L'influence byzantine dominait également sur les bords du Rhin, où elle avait été importée par Charlemagne. Dans les provinces occidentales, le Périgord, la Saintonge, le Poitou, et, plus au nord, en Normandie, en Picardie, dans l'Ile-de-France, la statuaire était à peu près nulle; mais l'imitation byzantine s'était fait jour dans la composition et l'exécution des rinceaux, des chapiteaux, des frises d'ornement. Dans l'Auvergne, le Nivernais et le Berry, l'ornementation conservait un caractère gallo-romain, tandis que les traditions byzantines inspiraient la statuaire. Ces mêmes traditions avaient pénétré dans le Limousin, qui possédait une école de sculpture relativement florissante. Une autre école, la plus importante et la plus féconde de toutes, l'école clunisienne, avait pris aussi pour point de départ, pour modèle, l'art byzantin; mais, comme elle avait eu le bon esprit de recourir en même temps à l'observation, à l'étude directe de la nature, elle réussit à secouer le joug des types consacrés, à se soustraire peu à peu à l'hiératisme des arts grecs de la décadence. Parmi les nombreux exemples qui attestent la supériorité de cette école, il nous suffira de citer le tympan de la grande porte de l'église abbatiale de Vézelay et celui de la grande porte de la cathédrale d'Autun. Si, dans ces sculptures, la composition, la manière dont les personnages sont groupés, l'exactitude et la vivacité du geste dénotent une influence byzantine incontestable, une imitation heureuse des miniaturistes grecs, il est à remarquer que les têtes ne rappellent nullement les types admis par ces peintres : elles reproduisent, avec une délicatesse d'observation et une ampleur souvent très-remarquables, les types occidentaux.

Au xiie siècle, la statuaire française s'éloigne de plus en plus de l'hiératisme byzantin pour s'appliquer à l'étude de la nature. Cette tendance se remarque dans la plupart des provinces. L'école de Toulouse, l'un des centres artistiques les plus importants du midi de la France, se distingue par une recherche intelligente de la vérité, du mouvement, de l'effet, en même temps que par la précision et l'habileté de l'exécution : les sculptures du petit hôtel de ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), les chapiteaux provenant des cloîtres de l'église de Saint-Sernin (vers 1140) et déposés au musée de Toulouse, d'autres fragments qui existent à Moissac, à Saint-Hilaire, à Saint-Bertrand de Comminges, témoignent d'une finesse d'observation et d'une richesse de style exceptionnelles.

Une autre école qui se développa à Angoulême, à Limoges, à Uzerche, à Tulle, à Brive, à Souillac et à Cahors, entreprit de rompre le joug des méthodes byzantines, sans tomber toutefois dans la délicatesse quelque peu affétée et précieuse de la sculpture toulousaine : le tympan de la porte septentrionale de la cathédrale de Cahors, qui paraît appartenir au commencement du xiie siècle, est un spécimen fort remarquable des productions de cette école.

En Provence, la statuaire demeure encore attachée aux modèles antiques : le portail de Saint-Trophyme, d'Arles, terminé en 1152, est comme le dernier soupir en France de l'art gréco-romain. En revanche, dans les provinces du Nord, la statuaire s'affranchit peu à peu de la tradition et produit des œuvres empreintes d'un individualisme très-accentué. Parmi ces œuvres, nous citerons : les statues du portail occidental de la cathédrale de Chartres, dont les formes allongées et comme emmaillottées dans des vêtements étriqués accusent le *faire* byzantin, mais dont les têtes ont l'aspect de portraits, et de portraits exécutés par des maîtres; les statues baptisées du nom de *Clovis* et de *Clotilde*, qui, de l'église Notre-Dame de Corbeil, ont été transportées au musée des monuments français, puis dans l'église abbatiale de Saint-Denis; les chapiteaux de la crypte de Saint-Bénigne, à Dijon; le tympan de la porte Sainte-Anne de la cathédrale de Paris; les sculptures du portail de l'église de Laon et de celui de l'église de Châteaudun; le portail septentrional de l'église de Semur, en Auxois; les statues de Henri II, roi d'Angleterre, de Richard Cœur de Lion et des deux reines, femmes de ces deux princes, à l'abbaye de Fontevrault, etc. Pour prouver combien les ouvrages de la sculpture étaient multipliés à cette époque, il suffirait de rappeler les plaintes de saint Bernard contre cette espèce de luxe. Saint Bruno avait de son côté prohibé, dans les communautés de son ordre, les peintures et les sculptures; mais l'influence de l'exemple avait eu plus de force que le précepte.

Le xiiie siècle fut, pour la France, comme pour l'Italie, une époque de renaissance artistique. Les statuaires français, complétement affranchis de tout esprit d'imitation étrangère et de toute tradition symbolique, recherchèrent la reproduction naïve de la vie; ils apportèrent du naturel dans le développement des draperies; ils donnèrent de l'intention et de la justesse aux inflexions du corps. « Cette école du xiiie siècle, qui n'avait certes pas étudié l'art grec en Occident et qui en soupçonnait à peine la valeur, se développe comme l'école grecque, dit M. Viollet-le-Duc. Après avoir appris la pratique du métier, elle ne s'arrête pas à la perfection purement matérielle de l'exécution et cherche un type de beauté. Va-t-elle le saisir de seconde main, d'après un enseignement académique? Non; elle le compose en regardant autour d'elle. Pour la sculpture d'ornement, cette école procède de la même manière, c'est-à-dire qu'elle abandonne entièrement les errements admis pour recourir à la nature comme à une source toujours vivifiante. Apprendre le *métier*, le conduire jusqu'à une grande perfection en se faisant le disciple soumis d'une tradition, puis un jour se lancer à la recherche de l'idéal quand on se sent des ailes assez fortes, c'est ce qu'ont fait les Grecs, c'est ce qu'ont fait les écoles du xiiie siècle. » Le rôle que joue la statuaire dans les cathédrales de cette époque est considérable. Si l'on visite celles de Paris, de Bourges, de Reims, d'Amiens, de Chartres, on est émerveillé, ne fût-ce que du nombre prodigieux de statues et de bas-reliefs qui complètent leur décoration.

De toutes les écoles de sculpture que compte notre pays au xiiie siècle, la plus pure, la plus élevée est sans contredit l'école de l'Ile-de-France, celle à laquelle nous devons les admirables sculptures de la façade occidentale de Notre-Dame de Paris, qui, à l'exception de celles de la porte Sainte-Anne, dont il a déjà été parlé, datent des premières années du xiiie siècle. Ces sculptures, d'une exécution large et simple, souple et ferme à la fois, présentent dans l'expression des têtes une pureté et une noblesse voisines de l'idéal, une rare justesse dans les mouvements du corps, un art très-profondément étudié et senti dans l'agencement des lignes de certaines compositions. « On parle beaucoup, lorsqu'il est question de cette statuaire du xiiie siècle, lisons-nous dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, de ce qu'on appelle le sentiment religieux, et l'on

est assez disposé à croire que ces artistes étaient des personnages vivant dans les cloîtres et tout attachés aux plus étroites pratiques religieuses. Mais, sans prétendre que ces artistes fussent des croyants tièdes, il serait cependant assez étrange que ce sentiment religieux se fût manifesté d'une manière tout à fait remarquable dans l'art de la statuaire précisément au moment où les arts ne furent plus guère pratiqués que par des laïques, et sur ces cathédrales pour la construction desquelles les évêques se gardaient bien de s'adresser aux établissements religieux. Il ne serait pas moins étrange que l'art de la statuaire, pendant tout le temps qu'il resta confiné dans les cloîtres, ne produisît que des œuvres possédant certaines qualités entre lesquelles ce qu'on peut appeler le sentiment religieux n'apparaît guère que sous une forme purement traditionnelle. Voici le vrai. Tant que les arts ne furent pratiqués que par des moines, la tradition dominait, et la tradition n'était qu'une inspiration plus ou moins rapprochée de l'art byzantin. Si les moines apportaient quelques progrès à cet état de choses, ce n'était que par une imitation plus exacte de la nature. La pensée était pour ainsi dire dogmatisée sous certaines formes; c'était un art hiératique tendant à s'émanciper par le côté purement matériel. Mais lorsque l'art franchit les limites du cloître pour entrer dans l'atelier du laïque, celui-ci s'en saisit comme d'un moyen d'exprimer ses aspirations longtemps contenues, ses désirs et ses espérances. L'art, dans la société des villes, devint, au milieu d'un état politique très-imparfait, une sorte de liberté de la presse, un exutoire pour les intelligences toujours prêtes à réagir contre les abus de l'état féodal. La société civile vit dans l'art un registre ouvert où elle pouvait jeter hardiment ses pensées sous le manteau de la religion : que cela fût réfléchi, nous ne le prétendons pas, mais c'était un instinct, l'instinct qui pousse une foule manquant d'air vers une porte ouverte. Les évêques, au sein des villes du Nord, qui avaient dès longtemps manifesté le besoin de s'affranchir des pouvoirs féodaux, dans ce qu'ils crurent être l'intérêt de leur domination, poussèrent activement à ce développement des arts, sans s'apercevoir que les arts, une fois entre les mains laïques, allaient devenir un moyen d'affranchissement, de critique intellectuelle dont ils ne seraient bientôt plus les maîtres. Si l'on examine avec une attention profonde cette sculpture laïque du XIIIe siècle, si on l'étudie dans ses moindres détails, on y découvre bien autre chose que ce qu'on appelle le sentiment religieux : ce qu'on y voit, c'est avant tout un sentiment démocratique prononcé, dans la manière de traiter les programmes donnés, une haine de l'oppression qui se fait jour partout, et ce qui est plus noble, ce qui en fait un art digne de ce nom, le dégagement de l'intelligence des langes théocratiques et féodaux... Il ne faudrait pas croire cependant que ces statuaires du XIIIe siècle n'ont pas pu, quand ils l'ont voulu, exprimer cette sérénité brillante et glorieuse qui est le propre de la foi. A Paris, à Reims, bon nombre de figures sont empreintes de ces sentiments de noble béatitude que l'imagination prête aux êtres supérieurs à l'humanité. Les anges ont été pour eux un motif de compositions remarquables, soit comme ensemble, soit dans l'expression des têtes. » On peut voir dans les voussures de la porte principale de Notre-Dame de Paris deux zones d'anges à mi-corps, dont les gestes et les expressions sont d'une grâce ravissante. La cathédrale de Reims a conservé une grande quantité de ces représentations d'êtres supérieurs, traitées avec un rare mérite.

Les sculpteurs du XIIIe siècle ont possédé le sens dramatique beaucoup plus qu'on ne croit généralement. Les groupes de damnés, sculptés dans les voussures de la porte centrale de Notre-Dame de Paris, ont une expression terrible que font mieux ressortir encore la béatitude et le calme des élus. Les *Prophètes*, les *Vices* du portail de la cathédrale d'Amiens, les bas-reliefs des porches de Notre-Dame de Chartres offrent des scènes très-pathétiques. Les nombreuses figures colossales, exécutées à cette époque, se font remarquer par un caractère de véritable grandeur qu'elles doivent à la largeur du modelé, à la simplicité de l'ajustement. Mais il est une qualité, dans la bonne statuaire de cette période, dont on ne saurait trop tenir compte : c'est celle qui consiste à bien répartir la lumière sur les compositions ou les figures isolées, afin d'obtenir un effet, une pondération des masses. Rien de plus intime, d'ailleurs, que l'alliance de la sculpture et de l'architecture dans les monuments du XIIIe siècle. La sculpture d'ornement y sert de lien, de transition naturelle entre les formes architectoniques et celles de la figure humaine. Les façades des cathédrales de Paris, d'Amiens, certaines parties de Notre-Dame de Chartres, de la cathédrale de Laon, montrent avec quelle entente de la composition les maîtres de cette brillante époque savaient rattacher l'ornementation à l'architecture. Les motifs de cette ornementation étaient puisés tantôt dans une flore plantureuse, dont les moindres détails étaient reproduits avec une souplesse et une réalité extraordinaires, tantôt dans une faune composée d'animaux réels, tels que lions, panthères, ours, etc., ou d'animaux fabuleux, comme le griffon, le phénix, la harpie, la sirène, le basilic, la salamandre, le dragon, la guivre, la caladre, le pérédoxion, etc.

Sous le rapport iconographique, la statuaire des cathédrales de cette époque diffère essentiellement de celle des églises monastiques élevées antérieurement. Au lieu de s'en tenir presque exclusivement aux sujets tirés des légendes, elle va chercher ses inspirations dans l'Ancien et le Nouveau Testament; elle se passionne pour les encyclopédies et essaye de rendre saisissables pour la foule certaines idées métaphysiques. Si les scènes principales indiquées dans le Nouveau Testament prennent la place importante, si le Christ assiste au Jugement, si le royaume du ciel est figuré, si l'histoire de la Vierge se développe largement, si la hiérarchie céleste entoure le Sauveur ressuscité, à côté de ces scènes purement religieuses apparaissent l'histoire de la *Création*, le combat des *Vertus* et des *Vices*, des figures symboliques, l'Eglise personnifiée, les *Vierges sages* et les *Vierges folles*, la *Terre*, la *Mer*, les productions terrestres, les *Arts libéraux;* puis les *Prophètes* qui annoncent la venue du Messie, les ancêtres du Christ, le cycle davidique commençant à Jessé. Il y a dans cette statuaire de nos grandes cathédrales un ordre, et un ordre très-vraisemblablement établi par les évêques, suivant un système étranger à celui qui avait été admis dans les églises conventuelles; mais, à côté de cet ordre, il y a l'exécution qui, elle, appartient à l'école laïque. Or, c'est dans cette exécution qu'apparaît un esprit d'indépendance tout nouveau alors, mais qui, pour cela, n'en est pas moins vif. Dans les représentations des *Vices* condamnés à la géhenne éternelle, les rois, les seigneurs, ni les prélats ne font défaut. Les *Vertus* ne sont plus représentées par des moines, comme sur les chapiteaux de quelques portails d'abbayes, mais par des femmes couronnées : l'idée symbolique s'est élevée; parmi ces *Vertus* apparaît, comme à Chartres, la *Liberté* (*Libertas*).

Ces tendances philosophiques et encyclopédiques, qui se manifestent dans l'art du XIIIe siècle, constituent l'un des mouvements intellectuels les plus intéressants de notre histoire.

Outre les splendides décorations, véritables poëmes qu'elle déroula sur les portails des cathédrales, les chapiteaux des piliers et les retables des autels, la statuaire du XIIIe siècle produisit une multitude de figures de ronde bosse et de bas-relief, en pierre, en terre, en métal, pour l'ornementation des chapelles, des sanctuaires et des tombeaux. Les monuments de cette dernière sorte devinrent très-nombreux et très-remarquables à partir de cette époque; la plupart ont été détruits, mais nous pouvons citer, d'après les chroniqueurs, quelques-uns des plus importants : tels sont ceux du savant docteur Alain de Lille (1203) et de l'abbé Arnaud Amalric (1225) au monastère de Cîteaux, ceux de l'évêque Eudes de Sully (1208), de Philippe-Auguste et de Louis VIII à Notre-Dame de Paris, celui de l'évêque Evrard dans la cathédrale d'Amiens, ceux de Philippe-Dagobert, frère de saint Louis, et du fils de ce dernier dans l'abbaye de Royaumont, celui de Blanche de Castille (1253) dans l'abbatiale de Maubuisson, les cénotaphes de Charles Martel, de Hugues Capet et de plusieurs autres princes à Saint-Denis, les mausolées des comtes de Provence dans l'église de Saint-Jean de Jérusalem, à Aix, ceux des princes de Dreux dans l'église de Saint-Yved, à Braine, etc.

Les progrès de la sculpture ne se ralentirent pas au XIVe siècle; ce qui est surtout remarquable, dit Eméric David, c'est que l'emploi de cet art s'introduisit de plus en plus, à cette époque, dans la vie civile : « L'argenterie devint plus commune dans les habitations des grands, et elle fut ornée, plus richement encore qu'au siècle précédent, d'émaux, de *nielli*, de bas-reliefs. Curieux d'abord de ces ouvrages par pure ostentation, l'homme riche apprit successivement à les estimer à cause de leur beauté. Après avoir admiré les productions de l'art en raison de la rareté du métal, il les rechercha pour l'art lui-même. Tandis que la peinture couvrait d'images les murs des palais, la sculpture en façonnait les portes et les lambris, elle en décorait les siéges, elle en enrichissait les vastes cheminées. L'art de peindre sur verre métamorphosait les vitraux en tableaux historiques; celui de retreindre les métaux multipliait les aiguières émaillées, les coupes, les bassins à laver et tout le mobilier des tables. Plus d'un château devint une sorte de musée où chaque salle offrit toute la perfection alors possible dans tous les arts du dessin. Vraisemblablement par goût, mais plus encore par un motif de politique, nos rois surent habilement profiter de ces progrès de l'industrie pour en faire un instrument de leur grandeur. Plus riches que les seigneurs, ils parvinrent sans peine à les effacer tous par la somptuosité de leurs habitations. L'or dont elles brillaient frappa la multitude et éblouit les grands eux-mêmes. Philippe le Bel et Charles V établirent et consolidèrent leur puissance, autant par l'imposant appareil dont les environnaient les beaux-arts que par l'agrandissement de leurs domaines. L'orgueil, vaincu par cette magnificence, fut réduit à s'incliner devant la majesté royale. Marigny servait aussi utilement la France en décorant les palais de Philippe le Bel, que Richelieu, trois cents ans plus tard, en accroissant la pompe de ceux de Louis XIII. Le peuple, qui l'accusait de dissiper dans ces dépenses les trésors publics, méconnaissait le moyen que ce ministre faisait agir pour les progrès de l'industrie, et calomniait aveuglément une des sources de sa future richesse. » Ce développement, cette floraison de l'art industriel, est, en effet, un des caractères distinctifs du XIVe siècle.

La sculpture proprement dite produisit, à cette époque, une foule d'œuvres importantes dans la décoration des églises, des palais, des tombeaux. Les cathédrales d'Orléans et de Bourges, l'église Saint-Ouen, à Rouen, sont ornées d'une multitude de figures sculptées en ronde bosse ou en bas-relief. Comme spécimen des grandes compositions dont on décora l'intérieur même des églises, nous citerons les sculptures encore existantes que maître Jean Ravy et son neveu maître Jean Le Bouteiller exécutèrent sur le pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris, et où ils ont retracé la vie et la passion de Jésus-Christ. Cette même cathédrale s'enrichit, au XIVe siècle, des statues des donataires ou fondateurs de quelques-unes des chapelles, ainsi que de plusieurs mausolées remarquables. D'autres églises de Paris, les Cordeliers, les Jacobins, les Carmes, les Augustins, reçurent les tombeaux de divers personnages.

Ce siècle eut véritablement la manie des tombes fastueuses. On ne se contenta pas d'en ériger en l'honneur des hommes éminents par leurs talents ou par les dignités dont ils avaient été revêtus; le désir de se distinguer encore après la mort poussa de simples particuliers, qui n'avaient eu d'autre mérite que celui d'être riches, à préparer pour eux et pour les leurs d'orgueilleuses sépultures. Un évêque de Paris, Guillaume V, mort en 1348, prouva qu'il avait la reconnaissance... de l'estomac, en consacrant à son cuisinier, dans le cloître de l'abbaye de Saint-Victor, une tombe sur laquelle il fit représenter une poêle et une broche. Charles V fit élever des tombes monumentales à la mémoire de ses deux bouffons favoris; l'une de ces tombes, érigée dans l'église Saint-Maurice de Senlis, existait encore au milieu du XVIIe siècle.

L'emploi de l'albâtre, matière plus douce et plus transparente que le marbre et la pierre commune pour représenter le visage et les mains des statues, fut adopté par un grand nombre d'artistes de cette période; il témoigne d'une intention bien marquée de parvenir à une imitation fidèle, animée, parlante; c'est un premier symptôme du naturalisme qui devait, par la suite, envahir le domaine de l'art. L'usage de colorier les sculptures fut très-répandu pendant tout le moyen âge.

Au XVe siècle, les monuments funéraires continuent à se multiplier. Dans la plupart, les statues iconiques et de petites figures allégoriques, sculptées en albâtre blanc, se détachent sur le sarcophage en marbre noir. D'autres tombeaux sont exécutés en bronze. L'art de fondre, de repousser, d'émailler et de ciseler les métaux avait fait de grands progrès. Un des ouvrages les plus importants en ce genre est le monument élevé en l'honneur de Jeanne Darc à Orléans (v. DARC). Le tombeau en marbre de Philippe le Hardi, que conserve le musée de Dijon, donne une haute idée du talent des statuaires de cette époque : il a été exécuté par Claux Sluter, Claux de Verne et Jacques de la Barse ou Baer. En 1444, Philippe le Bon fit élever, dans l'église des Chartreux, de Dijon, à côté du tombeau de Philippe le Hardi, celui de Jean sans Peur. Le statuaire, directeur de l'ouvrage, fut Juan de la Vuerta, Espagnol, natif de l'Aragon; il eut pour collaborateurs Jean de Droguès, vraisemblablement Espagnol, et Antoine Le Mouturier, évidemment Français, si l'on en juge par le nom. Les artistes en renom que les princes faisaient venir des pays étrangers formaient, sans doute, des disciples en France et exerçaient une certaine influence sur le développement de l'art indigène; mais, jusqu'à la fin du XVe siècle, cette influence étrangère ne modifia pas sensiblement les caractères particuliers que le génie naturel avait imprimés à la statuaire pendant les siècles précédents. Nous ne possédons que des renseignements bien incomplets sur les sculpteurs français de cette période. Parmi ceux dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, nous citerons : Raimond du Temple et Robert Fauchier, maîtres des œuvres des maisons royales, sous Charles V, en 1403; Jean Vilain et Jean Mainfroy, orfèvres sculpteurs et valets de chambre du duc Jean sans Peur; Jean de Clichy, Gautier du Four et Guillaume Bocy, qui exécutèrent, en 1403 et 1409, une magnifique châsse et un devant d'autel pour l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris; Philippe de Foncières et Guillaume Josse, les meilleurs sculpteurs du temps de Charles VII (ils exécutèrent plusieurs statues pour le Louvre, entre autres, celle de Charles VI et celle de Charles VII); Jean Gansel, qui termina, en 1439, la construction et la décoration du portail de Saint-Germain-l'Auxerrois; Léon d'Alvéringue et Pierre Soquetti, architectes et sculpteurs, qui travaillaient, en 1465 et 1470, dans l'église de Saint-Maximin, en Provence, et qui commencèrent, en 1476, le portail de l'église Saint-Sauveur, à Aix; Simon Leroy, qui sculpta six anges pour la décoration du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois; Richard Taurin, de Rouen, l'un des plus habiles sculpteurs de son temps, qui fit les belles stalles de la cathédrale de Milan et celles de l'église de Sainte-Justine, à Padoue; Antoine de Hancy et les frères Jacquet, autres sculpteurs en bois, qui exécutèrent des travaux remarquables dans diverses églises de Paris; Le Maire, Jean Lescot et Jean Lehun (ou Jean de Louen?), qui sculptèrent les statues du grand portail de la cathédrale de Rouen; Philippot Viard, *maistre huchier*, qui fit le plan et le dessin des stalles de cette même cathédrale (en 1457), et qui fut peut-être le maître de Richard Taurin cité plus haut; Jean de Vitry, qui sculpta, en 1465, les stalles de l'église Saint-Pierre, à Saint-Claude (Jura), etc.

Plusieurs écrivains ont prétendu qu'à partir des premières années du XVIe siècle, la statuaire française subit une transformation radicale sous l'influence de la renaissance italienne; mais, ainsi que l'a établi Emeric David dans son savant travail intitulé : *Tableau historique de la sculpture française*, ce ne fut guère qu'à partir de 1530, époque de l'arrivée en France du Rosso, que l'art italien vint supplanter les traditions nationales, et jamais la France n'avait été aussi riche en grands statuaires que dans les quarante années (1490 à 1530) qui terminèrent le XVe siècle et commencèrent le XVIe. Un des maîtres les plus éminents de cette époque fut Michel Colombe ou Coulombe, à qui l'on doit le beau mausolée de François II, duc de Bretagne, terminé en 1507 (aujourd'hui dans la cathédrale de Nantes), et qui fit les dessins des tombeaux de l'église de Brou (en Bresse), il fut secondé dans ses travaux par son neveu Guillaume Regnault et son disciple Jean de Chartres. Amé le Picard, Amé Carré et Jean Rollin ont exécuté la plupart des statues en pierre du jubé de la chapelle de Marguerite d'Autriche, dans l'église de Brou. André Colomban, de Dijon, et Philippe de Chartres, artistes de grand mérite, firent d'importants ouvrages dans ce même édifice. Pierre Terrasson, de Bourg, y exécuta des sculptures en bois. Mais le maître le plus marquant de cette époque, l'émule de Michel Colombe, fut Jean Juste, de Tours, l'auteur du magnifique tombeau de Louis XII, qui a été attribué par erreur au Florentin Paul-Ponce Trebatti.

Une œuvre non moins digne d'éloge fut exécutée à Chartres, à la même époque : nous voulons parler des groupes en ronde bosse et des bas-reliefs qui ornent la ceinture extérieure du chœur de la cathédrale. Cette suite se compose de quarante et un groupes représentant autant de sujets puisés dans la vie de Jésus et dans celle de la Vierge. Les quatorze premiers, en commençant à droite, furent l'ouvrage de Jean Texier, de Chartres, surnommé *Beauce*, qui en commença l'exécution, en 1514, après avoir terminé la construction et les sculptures du Clocher neuf, et qui y travailla jusqu'en 1529, époque de sa mort. Ses élèves exécutèrent, après lui, huit autres compositions, à l'extrémité opposée de la ceinture du chœur. Les dix-huit ou dix-neuf groupes de la partie intermédiaire furent sculptés, en 1611 et dans les années suivantes, par Thibaud Boudin.

François Ier a été appelé le *père des arts*, son mérite est de les avoir surtout honorés. Ils florissaient avant lui. L'idée d'une Renaissance sous François Ier est une chimère qui ne souffre pas le plus léger examen. C'est au commencement du XIIIe siècle, ainsi que nous l'avons prouvé, qu'il faut chercher la restauration des arts, en France, comme en Italie. L'école de Fontainebleau, que fonda le Rosso, venu en France en 1530, que dirigea ensuite le Primatice, venu en 1531, et sur laquelle Benvenuto Cellini, venu en 1540, exerça à son tour une certaine influence, l'école de Fontainebleau, encouragée par les faveurs de la cour, introduisit dans l'art français un style élégant, capricieux, très-séduisant au premier aspect, mais peu propre à satisfaire entièrement un ami de la vérité. C'est de l'époque où fut importé ce goût étranger que beaucoup d'écrivains font dater l'histoire de l'art dans notre pays. Ces écrivains ont commis une grave erreur en ce qui concerne particulièrement l'architecture et la statuaire.

Le sculpteur italien le plus renommé de l'école de Fontainebleau, — après Cellini, qui, à dire vrai, doit être considéré plutôt comme un orfévre que comme un statuaire, — fut Paolo Ponzio Trebatti, dit *Paul Ponce*, qui travailla, sous la direction du Primatice, aux sculptures des résidences royales, et exécuta, à Paris, un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres le mausolée d'Alberti Pio da Carpi, dont faisait partie une statue de bronze conservée au musée du Louvre. Paul Ponce et un autre artiste italien, Damiano del Barbiere, modelaient les figures de stuc que le Rosso et le Primatice associaient à leurs peintures décoratives. Parmi les artistes français qui puisèrent leur instruction à l'école de Fontainebleau, Félibien cite, en fait de sculpteurs, Jean et Guillaume Rondelet. Les statuaires français les plus éminents de la seconde moitié du XVIe siècle, tout en sacrifiant plus ou moins au goût propagé par le Primatice et ses disciples, se formèrent en dehors de cette école. Jean Goujon apparte-

nait, par son éducation artistique et ses premiers travaux, à la Normandie : ses chefs-d'œuvre, — les *Cariatides* et les *Renommées* du Louvre, la statue de Diane de Poitiers, les bas-reliefs de la fontaine des Innocents, — montrent qu'il sut s'inspirer, avec un égal bonheur, de la sévérité antique et de la coquetterie italienne, et qu'il dut à l'étude de la nature la vérité de ses contours et l'âme de ses compositions. Germain Pilon puisa les premières leçons de son art dans l'atelier de son père, sculpteur manceau. Ce fut à Paris qu'il exécuta ses œuvres les plus remarquables, entre autres le groupe des *Grâces*, les statues de Henri II et de François Ier : s'il n'a pas réussi à imprimer à ses productions le cachet antique dont Jean Goujon a souvent marqué les siennes, s'il est tombé trop souvent, surtout pour l'exécution des draperies, dans le maniérisme italien, il a su, du moins, se montrer mâle et fier dans le nu des figures héroïques. Pierre Bontemps et Ambroise Perret furent les collaborateurs de Germain Pilon dans l'exécution du tombeau de François Ier. François Lerambert travailla au mausolée de Henri II. Barthélemy Prieur, que l'on croit élève de Pilon, ne manqua ni d'élégance ni de grâce; mais il s'en faut bien qu'il ait conservé la fermeté et la finesse du maître; ses meilleurs ouvrages sont les statues d'Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie, qui décoraient autrefois le tombeau du connétable. Ce tombeau avait été dessiné par Jean Bullant, sculpteur et architecte. Parmi les sculpteurs de la même époque, nous citerons encore : François Gentil, qui orna l'église de Saint-Pantaléon, à Troyes, sa ville natale, de sculptures très-vantées; Jean Gailde, Nicolas Havelin, François Matray, Hugues Bailly, Martin de Vaux, Nicolas Mauvoisin, Jean Brisset, Gabriel Noblet, Jacques Million, tous artistes appartenant à l'école de Troyes; Jacques Bachot, qui demeura pendant dix ans (1495-1505) dans la même ville, et qui sculpta plusieurs des tombeaux des Guises dans la chapelle du château de Joinville; Richier ou Ligier, qui fut, dit-on, élève de Michel-Ange, et qui exécuta, en 1530, dans l'église abbatiale de Saint-Mihiel, une *Pietà*, de proportions colossales, devenue célèbre sous le nom de *Sépulcre de saint Mihiel;* Gaget, natif de Bar, à peu près contemporain de Richier, peut-être son élève; Jean Cousin, peintre et sculpteur, né à Souci, près de Sens, maître du plus grand talent, qui s'inspira, en Italie, des œuvres de Michel-Ange et de Raphaël, et nous a laissé, entre autres œuvres de son ciseau, la statue tumulaire de l'amiral Chabot (1543), belle de vérité, de simplicité, de force et de noblesse; Jacques d'Angoulême, artiste mort jeune, après avoir exécuté, pour le petit château de Meudon (vers 1552), une statue de l'*Automne*, qui promettait un maître; Nicolas Bachelier, architecte et statuaire, qui florissait à Toulouse; Hector Lescot, qui refit, en 1571, le monument de bronze de Jeanne Darc, à Orléans; Thibaud Boudin, sculpteur plein de finesse et d'élégance, qui termina, en 1612, la série de bas-reliefs du chœur de la cathédrale de Chartres, commencée un siècle auparavant par Jean Texier; Jacquet, surnommé *Grenoble*, apparemment du lieu de sa naissance, qui exécuta, vers 1599 ou 1600, à Fontainebleau, un très-beau bas-relief représentant Henri IV à cheval; François Briot, orfèvre et sculpteur, dont les aiguières en étain sont de véritables chefs-d'œuvre d'élégance, etc.

Plusieurs de ces artistes s'étaient formés ou perfectionnés en Italie. Jean de Bologne, que l'on est habitué à regarder comme Italien à cause du long séjour qu'il fit dans la ville dont il prit le nom, naquit à Douai en 1524; Michel-Ange fut son maître, et ce fut à Bologne et à Florence qu'il exécuta ses principaux ouvrages. Pierre Francheville, dit *Francavilla*, de Cambrai, fut son élève et passa, lui aussi, la plus grande partie de sa vie en Italie; appelé en France, en 1601, il ne contribua pas peu à y propager le style *michel-angesque*. Deux autres imitateurs de Michel-Ange, Simon Guillain, né à Paris en 1581, et Jacques Sarazin, né à Noyon en 1590, tempérèrent la fierté du grand maître florentin par un accent moelleux emprunté à l'école des Carrache. Guillain forma les deux frères François et Michel Anguier, qui achevèrent leur éducation en Italie et qui, revenus en France, y exécutèrent d'importants travaux; un des meilleurs ouvrages de François fut le monument du duc de Longueville; Michel, supérieur à son frère, fit une grande partie des sculptures du Val-de-Grâce et termina, d'après les dessins de Le Brun, les bas-reliefs de la porte Saint-Denis, qui avaient été commencés par Girardon. Ce dernier, élève de François Anguier, rechercha le patronage et subit volontairement l'influence artistique de Le Brun, sous la direction duquel il exécuta une foule de travaux pour Versailles, Trianon et les autres résidences de Louis XIV; nommé inspecteur général de tous les ouvrages de sculpture, après la mort de Le Brun, il exerça sur les artistes une véritable domination qui contraignit leurs talents et fit grand tort aux progrès de l'art. Il eut de nombreux élèves, parmi lesquels on distingue Robert le Lorrain, Granier, Frémyn, Jean Joly de Troyes, Nourrisson, Charpentier et Michel-Ange Slodtz (1703-1764), qui, après un assez long séjour à Rome, revint à Paris où il sculpta, entre autres œuvres remarquables, le mausolée du curé Languet, dans l'église Saint-Sulpice. De l'atelier de Jacques Sarazin sortirent Gilles Guérin, Vanopstal, Legros et Lerambert (1614-1670). Celui-ci eut à son tour pour élève Antoine Coysevox (1640-1720), de Lyon, qui fut un des sculpteurs les plus hardis, les plus brillants, les plus féconds du siècle de Louis XIV.

Un artiste éminent de cette période, le plus original et, sans contredit, le plus puissant praticien de l'école française, Pierre Puget (1622-1694), de Marseille, architecte, peintre et sculpteur, se forma, pour ainsi dire, sans maître et étonna l'Italie elle-même par la fierté de son style. Plus habile à traduire l'expression des passions de l'âme et des souffrances physiques qu'à rendre la beauté des formes, il est parfois incorrect et heurté, mais toujours rempli d'énergie, de sensibilité, de mouvement : c'est le Michel-Ange français. Le *Milon de Crotone*, le groupe de *Persée et Andromède*, le bas-relief de *Diogène et Alexandre*, les *Cariatides* de Toulon, le *Saint Sébastien* de Gênes, sont rangés, à bon droit, parmi les chefs-d'œuvre de la statuaire moderne.

Antoine Coysevox eut pour principaux élèves Jean Coudray, Jean Thierry, sculpteur de Philippe V; Jean-Louis Le Moyne (1665-1755), auteur du mausolée de Pierre Mignard, et les deux frères Coustou, Nicolas (1658-1733) et Guillaume (1678-1746), qui, à défaut d'un dessin sévère et d'un style très-pur, déployèrent dans leurs œuvres beaucoup de facilité, de grâce, de vivacité et d'esprit. Guillaume Coustou, l'auteur des *Chevaux de Marly*, placés à l'entrée des Champs-Elysées, eut pour disciples Claude Francin, de Strasbourg, J. Saly, de Valenciennes, et son propre fils Guillaume, dit le *Jeune* (1716-1777), qui fut un des coryphées de la statuaire aimable et... maniérée de l'époque de Louis XV. A cette dernière époque appartiennent encore Le Moyne le fils, Bouchardon, Falconet, Pigalle, qui jouirent d'une très-grande réputation, et encore Pajou, Allegrain, Foucou, Caffieri, Vassé, Bridan, etc.

Personne n'ignore combien le goût s'était corrompu sous le règne de Louis XV, tant dans la sculpture que dans la peinture; les œuvres du ciseau accusaient un oubli complet des beautés de la nature. « Plus de vérité, de simplicité, de naturel, dit Emeric David; des sentiments outrés, des attitudes maniérées, des formes tout à la fois sèches et sans nerf, des draperies pesantes et rocailleuses; la recherche prise pour de la grâce, la roideur pour de l'énergie : voilà quel était le sublime de l'art! La théorie n'était guère moins vicieuse que la pratique. L'imitation du vrai passait pour le travail des hommes sans génie. Si quelquefois encore on jetait les yeux sur le modèle vivant ou sur quelqu'un des chefs-d'œuvre de la Grèce, il était convenu qu'il ne fallait pas s'y conformer. La nature paraissait pauvre, l'antique froid et sans caractère. Nulle analyse du beau; peu de connaissances anatomiques; l'imagination et le goût devaient y suppléer. Il fallait tout créer, même les formes. L'esprit le plus pesant affectait de la fougue, de l'inspiration, de l'enthousiasme. Les défauts produits par un si étrange aveuglement devenaient plus choquants encore dans la sculpture que dans la peinture, par la raison que l'isolement et l'immobilité du marbre rendaient plus sensibles l'exagération de l'expression, la gêne de la pose, l'aridité des contours, la bizarrerie des costumes. » Plusieurs causes, dont quelques-unes sont étrangères à la France, rappelèrent enfin l'école française aux principes qu'elle avait abandonnés. Parmi ces causes, nous signalerons la découverte faite en divers endroits d'Italie, à Herculanum, à la villa Adriana, à la villa Tiburtina, d'une foule d'antiquités de tous les genres, dont quelques-unes, des plus remarquables, furent recueillies au musée Pio-Clémentin; les descriptions des ruines de Palmyre, de Balbeck, de Pœstum, composées par de savants écrivains; les *Ruines de la Grèce*, publiées par Le Roi; les ouvrages de Hamilton, de Winckelmann, de Mariette, de Caylus et d'autres encore. Ces découvertes, ces écrits, qui appartiennent aux quinze premières années de la seconde moitié du XVIIIe siècle, invitèrent à l'étude, à l'admiration de l'antique. Une comparaison inévitable força les bons esprits à apprécier les grâces factices que le goût régnant avait substituées aux éternelles beautés dont les Grecs s'étaient faits les interprètes. La renaissance, la réformation des arts qui devait être la conséquence de ce retour aux études sévères, ne tarda point à s'opérer. Pigalle, que nous avons nommé plus haut, fut le principal promoteur de la restauration de la sculpture : animé du sentiment du vrai et ayant fait une étude approfondie de la structure du corps humain, il s'appliqua à rendre la nature avec une exactitude scrupuleuse; aussi fut-il regardé longtemps comme un homme sans imagination, sans génie. Il ne racheta pas suffisamment par son amour de la réalité le mauvais goût de ses conceptions : nous n'en voulons pas d'autre preuve que l'idée qu'il eut de représenter entièrement nu Voltaire, âgé de soixante-quatorze ans, maigre, décharné, réduit à l'état de squelette. Allegrain, son parent, suivit la même voie et n'eut guère, comme lui, que le mérite d'une imitation fidèle : une *Vénus sortant du bain* et une *Diane*, regardées comme les meilleures productions de cet artiste, dénotent assurément un progrès sérieux, si on les compare aux œuvres de la période précédente, mais elles n'ont aucune des qualités de style qui constituent le grand art. Mouchy, auteur d'une statue de Sully et d'une figure du *Silence*, Jean-Guillaume Moitte, auteur d'une statue de Cassini et de divers bas-reliefs exécutés dans les monuments de Paris, Dupré, qui a travaillé à la Monnaie et au Panthéon, Baquet et Le Brun furent les meilleurs élèves de Pigalle. Houdon, dans son admirable statue de Voltaire et dans son *Ecorché* si souvent reproduit en plâtre et en bronze, déploya une habileté de portraitiste et une science de l'anatomie auxquelles, depuis longtemps, on n'était plus habitué. Pierre Julien fit preuve d'énergie et de vérité dans son *Gladiateur mourant*, de simplicité dans sa statue de La Fontaine, de souplesse et de grâce dans sa *Galatée*. Clodion, dont la main libertine s'égara longtemps dans des compositions qui ne manquaient, d'ailleurs, ni d'esprit ni de goût, modela avec savoir un groupe grand comme nature, représentant un épisode du *Déluge*. Dejoux, auteur d'une statue de Catinat, d'un *Saint Sébastien*, d'un groupe d'*Ajax et Cassandre*, contribua aux progrès de l'art. Berruer, Stouf, Boichot, Boizot, Delaistre, Gois père, Baccari, méritent aussi d'être cités.

La révolution classique ou académique qui s'opéra en peinture, sous l'influence et la direction de David, à la fin du XVIIIe siècle, s'étendit à la statuaire : Jean-Baptiste Giraud, élève de Moitte, Chaudet, élève de Stouf, Roland et Bosio, élèves de Pajou, Lemot, élève de Dejoux, Dupaty, élève de Lemot lui-même, Cartellier, élève de Bridan, Beauvallet, Ramey, Gois le fils, Calamard, Lemire le père, Milhomme, furent les talents les plus remarquables de cette nouvelle école qui, tourmentée par une préoccupation trop exclusive des types de l'antiquité, s'écarta de toute simplicité et finit par tomber dans la convention, dans le poncif. M. Guizot, dans son *Salon de* 1810, a signalé cette absence de naïveté, cette exagération du beau antique qui caractérisent les œuvres des sculpteurs de l'école académique : « Nos statuaires modernes, dit-il, ceux du moins qui exécutent des figures nues et de leur choix, semblent prendre à tâche d'outrer les belles formes : trop peu sûrs du charme de leur ciseau pour donner au marbre une beauté simple, facile et animée, ils croient y suppléer en exagérant la beauté telle que la déterminent les règles; ainsi ils rendent les paupières plus longues, les lignes du front et du nez plus droites, la distance du nez à la bouche plus courte, et se flattent peut-être d'avoir créé ainsi de belles têtes. »

Si nous en croyons l'auteur anonyme d'une *Revue critique* du Salon de 1824, la sculpture française se serait montrée, à cette exposition, « dans l'état le plus florissant de gloire et de grandeur. » Ce critique enthousiaste signale, entre autres morceaux dignes d'admiration : quatre « chefs-d'œuvre » de de Bay père, *Mercure prenant son épée pour trancher la tête à Argus*, *Argus endormi*, *Saint Jean-Baptiste* et le buste du peintre Gros; un *Jeune homme entrant au bain*, figure gracieuse, par Espercieux; un *Jeune chasseur blessé*, par L. Petitot; un *Hercule retirant de la mer le corps d'Icare*, groupe colossal, par Raggi; une charmante *Baigneuse*, de Gab. Seurre; une *Eurydice*, de Ch. Nanteuil; un *Saint Pierre prêchant*, de Ch. Bra, et enfin la *Psyché*, de Pradier, et le *Bonchamp*, de David (d'Angers).

Pradier devint le chef d'une école néo-païenne, préoccupée d'exprimer avant tout la souplesse, la grâce, l'élégance, la volupté, et faisant consister l'idéal de la statuaire dans le *nu* — et particulièrement dans le *nu* féminin — rendu avec une « morbidesse » propre à faire illusion. Certains critiques ont prétendu que Pradier s'était contenté de faire *joli*, et qu'il n'avait pas su rencontrer le *beau*. La vérité est qu'il ne chercha guère le *beau* moral, mais il réalisa la beauté plastique. L'*Odalisque*, la *Phryné*, la *Poésie légère*, la *Cassandre*, la *Sapho*, sont des créations que n'eût pas désavouées l'antiquité. « Sous le ciseau de Pradier, a dit un de ses biographes, M. L. de Cormenin, le marbre s'assouplit comme une chair, il prend le grain, la transparence, les jeux de lumière et les tiédeurs de l'épiderme. Plus que tout autre, il maîtrisa le marbre. Puget raconte que les blocs frémissaient sous sa main; devant Pradier, je m'imagine qu'ils devaient sourire. Jamais, en effet, il n'admit la laideur dans l'art. Toute difformité lui répugnait, ainsi qu'une dissonance de beauté. » Parmi les nombreux élèves formés par ce maître, nous citerons : MM. Ch. Simart, Guillaume, Etex, Henri Chapu, Gustave Crauk, Victor Vilain, François Roubaud, Calmels, Lequesne, J.-L. Maillet, Elias Robert, Chabaud, etc. Plusieurs de ces élèves ont su acquérir un style bien personnel et sont devenus maîtres à leur tour. Simart, mort prématurément il y a quelques années, a fait preuve d'une grande science de l'antique et d'un goût très-pur dans son *Oreste*, du Salon de 1840, dans ses statues de la *Poésie épique* et de la *Philosophie*, exécutées pour la bibliothèque du Luxembourg, et surtout dans sa restitution de la *Minerve* chryséléphantine du Parthénon (Exposition universelle de 1855). M. Etex, dans son groupe de *Caïn maudit*, exposé en 1833, et dans ses bas-reliefs de l'arc de l'Etoile, la *Résistance* et la *Paix*, s'est montré plus épris de l'énergie et de la rudesse grandiose de Michel-Ange que de la grâce de Pradier. M. Guillaume, aujourd'hui directeur de l'Ecole des beaux-arts (1871), est un des statuaires les plus corrects, les plus sobres, de l'école contemporaine; sa statue d'*Anacréon* (1852), ses bustes des *Gracques* (1853), son *Faucheur* (1855), ses sculptures de l'église Sainte-Clotilde et du nouvel Opéra attestent un goût sévère et un talent d'exécution sage et ferme. Le *Faune dansant*, de M. Lequesne, est une des productions les plus charmantes de l'école moderne.

David (d'Angers) a exercé plus d'influence encore que Pradier sur la sculpture contemporaine. Thoré disait : « David, le sculpteur, a essayé avec éclat la régénération de notre école; c'est lui qui a produit le plus depuis vingt ans; il a envoyé ses œuvres partout, dans les villes de France et dans les villes des autres Etats; il a le mérite de chercher la pensée en même temps que le grand style, et son exécution est tout à fait magistrale. » David d'Angers a eu sur les destinées de l'art contemporain une influence considérable; il continua les traditions de l'école française. Antique par le dessin de ses œuvres, il fut moderne par le style. Presque toutes ses œuvres, le *Barra mourant*, la *Jeune fille au tombeau de Botzaris*, le *Philopœmen*, le fronton du Panthéon, les monuments de Bonchamp, de Foy, les statues de Condé, de Racine, de Cuvier, de Larrey, de Gobert, de Jean Bart, les nombreux portraits en pied, en buste ou en médaillon de personnages célèbres, témoignent d'un sentiment des plus vivaces de la réalité, d'une puissance et d'une originalité hors ligne.

Les sculpteurs contemporains formés à l'école de David sont entrés résolûment, pour la plupart, dans le mouvement de régénération inauguré par leur maître. Quelques-uns, comme M. Maindron, l'auteur de la *Velléda*, et M. Préault, l'auteur de la *Misère*, de la *Douleur* et des groupes du pont d'Iéna, ont été en sculpture les représentants les plus accrédités du romantisme; d'autres, comme M. Ottin, qui a sculpté l'énorme groupe d'*Acis et Galatée*, du Luxembourg, et M. Aimé Millet, qui a exécuté pour le plateau d'Alésia un colosse de Vercingétorix, ont espéré atteindre au grandiose en faisant *grand*. M. Millet a été mieux inspiré dans son *Ariane*, qui se rapproche plus, à dire vrai, de la manière de Pradier que du style de David. M. Cavelier a su rajeunir l'antique par une grâce et une finesse toutes modernes, témoin sa charmante statue de *Pénélope endormie*, et son beau groupe de *Cornélie assise entre ses deux enfants*. M. Carrier-Belleuse a fait preuve de souplesse, de facilité et d'un vif sentiment de la réalité pittoresque et vivante dans sa *Bacchante* (1863), son *Ondine* (1864), son *Angélique* (1866), et ses bustes en terre cuite. Louis Brian et Armand Toussaint méritent aussi d'être cités parmi les disciples de David.

A côté de David d'Angers et de Pradier, Rude a sa place marquée au premier rang des statuaires de notre époque. Nul n'a déployé plus de vigueur et de hardiesse, nul n'a été plus mouvementé, plus passionné, plus vivant, nul n'a eu une inspiration plus haute, un souffle plus poétique. Nous n'en voudrions d'autre preuve que la *Marseillaise* ou le *Départ*, cette page immortelle qui décore l'arc de triomphe de l'Etoile. Le *Petit pêcheur* (1833), le *Louis XIII* (1842), le *Godefroi Cavaignac* (1847) du cimetière Montmartre, la *Jeanne Darc* (1849) du Luxembourg, l'*Hébé* et l'*Amour dominateur*, du musée de Dijon, attestent, en des genres divers, la chaleur, la finesse, l'agilité et la force du style de Rude. Ce maître a formé des élèves dignes de lui : M. Carpeaux, dont les œuvres — l'*Ugolin* et le fameux groupe allégorique de la *Danse*, entre autres, — frappent par une exubérance de mouvement, et seraient tout à fait magistrales si elles étaient mieux équilibrées; M. Christophe, l'auteur d'un colosse de la *Douleur*, très-remarqué à l'Exposition universelle de 1855; M. Chatrousse, qui s'est montré plein d'élégance et de poésie dans une figure de la *Renaissance* et dans un groupe intitulé la *Source et le Ruisselet* (1870); MM. A. Leveel et Ch. Cordier; MM. Caïn et Frémiet, deux habiles sculpteurs d'animaux; MM. Cabet, Schroder, Marcellin, Garraud, Franceschi, etc.

Un artiste qui s'est acquis, en un genre spécial, la sculpture d'animaux, une grande et légitime réputation, est M. Barye, praticien des plus habiles. A la suite de ce maître, plusieurs artistes ont fait preuve de talent dans le même genre. Nous avons déjà nommé MM. Caïn et Frémiet; citons encore : MM. Isidore Bonheur, Fratin, Rouillard, Lechesne, Alfred Jacquemart, etc.

Ramey fils, qui fut membre de l'Académie, comme son père, compte au nombre de ses élèves : M. Gruyère, auteur d'un *Mutius Scævola* (1846), et d'une statue de *Chactas* (1857); M. Leharivel-Durocher, qui a exécuté un assez grand nombre de travaux pour les églises de Paris et de province; M. Jouffroy, talent fin et poétique, à qui l'on doit, entre autres ouvrages, la *Jeune fille confiant son*

premier secret à Vénus (1839); M. Perraud, le praticien le plus savant, le plus correct de l'école contemporaine, l'auteur de l'*Education de Bacchus* et de l'admirable figure intitulée le *Désespoir*.

MM. Jouffroy et Perraud ont exécuté récemment, pour la décoration de la façade du nouvel Opéra, le premier le groupe de la *Poésie lyrique*, le second le groupe du *Drame*. Deux autres groupes ont été sculptés par M. Carpeaux (la *Danse*) et par M. Guillaume (la *Musique*). Entre ces groupes sont des statues dues à MM. Aizelin, H. Chapu, A. Falguière et Paul Dubois. Les deux *Pégases* qui couronnent le monument sont de M. Lequesne; l'*Apollon* colossal est l'œuvre de de M. Aimé Millet; les *Renommées* sont de M. Gumery, élève de Toussaint. La plupart des artistes que nous venons de nommer sont regardés comme les meilleurs sculpteurs de ce temps-ci. M. Paul Dubois doit sa réputation à deux œuvres charmantes, de genres bien divers : un *Saint Jean-Baptiste enfant*, exposé en 1863, et le *Chanteur florentin du* XVe *siècle* (1865). Parmi les élèves de M. Jouffroy, outre M. Falguière, nous devons signaler M. Travaux, dont Marseille possède plusieurs morceaux remarquables, et M. Cambos, dont la *Femme adultère* a obtenu un grand succès au Salon de 1869.

En remontant à une date un peu plus éloignée, nous rencontrons au nombre des sculpteurs qui ont marqué sous le règne de Louis-Philippe : Foyatier, élève de Lemot, l'auteur du *Spartacus* (1831); Du Seigneur, dont le *Roland furieux* (1831) fut très-admiré des romantiques; Dantan aîné et Dantan jeune, tous deux élèves de Bosio, comme Du Seigneur, et qui ont sculpté les portraits d'une foule de célébrités des lettres et du théâtre; Antonin Moine, talent fin, élégant et souple, ravi prématurément aux arts; MM. François Duret et Louis Desprez, autres élèves de Bosio et grands prix de Rome, qui ont produit : le premier, un *Mercure inventant la lyre* (1831), un *Pêcheur napolitain dansant la tarentelle* (1833), un *Vendangeur improvisant* (1839); le deuxième, l'*Innocence* (1831); l'*Ingénuité* (1843), etc.; M. A. Dumont, élève de Cartellier, auteur du *Génie de la Liberté* qui couronne la colonne de Juillet, du *Napoléon Ier* de la colonne Vendôme et d'une foule d'autres statues d'hommes remarquables (François Ier, Poussin, Buffon, Bugeaud, etc.); MM. De Bay fils, élève de son père; A. Barre et Ramus, élèves de Cortot; Desbœufs, Jaley et Droz, élèves de Cartellier; Raymond Gayrard, élève de Boizot; Gayrard fils, élève de son père et de Rude; Victor Huguenin, Pierre Hébert, Klagmann, Lemaire, Maggesi, Ph. Grass, Oudiné, J.-E. Gatteaux, Bougron, V. Thérasse, Henri de Triqueti, etc. M. Auguste Dumont a formé plusieurs élèves distingués : MM. Bonnassieux, Mathieu Meusnier, G. Diebolt, Mathurin Moreau, etc.

Un des statuaires les plus originaux, les plus expressifs, M. Clésinger, mérite une mention spéciale. La *Femme piquée par un serpent* (1847), la *Bacchante couchée* (1848), le *François Ier* (1856), la *Cornélie* (1861), le *Combat de Taureaux* (1864), la *Cléopâtre* (1869), et une foule d'autres productions attestent la souplesse, la verve, la fantaisie de cet artiste.

La longue énumération que nous venons de faire montre que la sculpture n'a jamais compté, à aucune époque, un aussi grand nombre de praticiens que de notre temps; mais est-ce à dire pour cela que cet art soit véritablement en progrès, que la rénovation tentée par David d'Angers et par Rude se soit continuée et développée? Voici l'opinion exprimée à ce sujet, en 1869, par un critique des plus distingués, M. Henri Delaborde : « Ce qui apparaît d'abord lorsqu'on examine l'ensemble des sculptures exposées au Salon, c'est une expression générale d'abnégation, une convention tacite de répudier toute originalité personnelle pour rechercher des moyens de succès dans l'imitation d'autrui. Il semble que les statuaires contemporains aient pris à la lettre le mot de La Harpe : « Imaginer, » c'est se souvenir, » et qu'au lieu de s'inspirer des exemples légués par les maîtres, ils se soient imposé le devoir d'en copier simplement les formes. Les souvenirs varient, il est vrai, suivant les inclinations ou les calculs de chacun. Tandis que l'un reproduit le style de Coysevox, l'autre s'efforce de simuler la puissance de Michel-Ange. Celui-ci agite les lignes avec une préoccupation évidente de la manière de Puget. Jean Goujon et Germain Pilon sont les modèles dont celui-là prétend s'assimiler la manière. D'autres artistes contrefont les statues antiques, suivant les procédés d'Académie, et rééditent, pour ainsi dire, avec une imperturbable banalité de goût, les types déjà tirés à des milliers d'exemplaires. D'autres, enfin, demandent quelque chose de plus que des conseils aux monuments du moyen âge, de la renaissance italienne, ou même aux morceaux les plus renommés de l'école moderne... Partout l'absence, non pas de talent, mais d'invention; partout une volonté systématique d'interpréter, de préférence à la nature, les œuvres d'un maître ou d'une époque... Si plusieurs sculptures se recommandent par la correction et le goût, aucune n'a une signification assez sérieuse, une valeur assez incontestable pour s'isoler tout à fait du reste et mériter le succès à plus juste titre que l'œuvre voisine... Statues, groupes et bas-reliefs n'expriment, en général, que des convictions à peu près négatives. Comme l'école de peinture, l'école de sculpture tend à faire prévaloir l'agréable sur le beau, l'adresse de la pratique sur l'habileté savante, et, là même où le talent est le moins équivoque, il se ressent encore de cette propension universelle à rabaisser les conditions de l'art. » L'absence d'originalité, de caractère, qui est le défaut capital des œuvres de la sculpture française contemporaine, provient, en grande partie, croyons-nous, de la mauvaise direction imprimée aux études, à l'Ecole des beaux-arts; les maîtres de cette Ecole attachent une importance bien légitime à la pratique du métier; mais, en encourageant, en récompensant avant tout la correction académique de l'exécution, en proscrivant sévèrement la fantaisie, le caprice, ils paralysent l'essor des jeunes talents et condamnent leurs élèves à une déplorable monotonie.

Il est juste d'ajouter que, durant les vingt années d'empire que nous venons de subir, la sculpture, comme la peinture, comme les lettres, s'est amoindrie, s'est abaissée, s'est prostituée trop souvent dans des œuvres d'une afféterie de mauvais aloi, d'un érotisme provocant et écœurant. La chaste blancheur du marbre a été souillée par des statuaires pornographes qui n'ont pas craint de donner des proportions monumentales à leurs sculptures de boudoir. Le régime impérial favorisait ces productions énervantes et malsaines.

Espérons que la réorganisation générale, la rénovation que les désastres effroyables de la patrie rendent nécessaire, inévitable, profitera aux beaux-arts comme aux autres branches de l'activité intellectuelle de la France (avril 1872).

— III. Peinture. L'art de la peinture ne cessa point d'être cultivé dans les Gaules après la chute de la domination romaine. Les Francs et les autres barbares, en se convertissant au christianisme, en adoptant le culte des images, ne pouvaient qu'encourager les peintres et les sculpteurs. Childebert Ier fit orner de peintures les murs de diverses églises construites à Paris sous son règne. Gondebaud, qui se disait fils de Clotaire Ier, s'appliqua lui-même à l'art de peindre, et remplit de ses ouvrages plusieurs oratoires. Les évêques ne restaient pas en arrière des princes; l'illustre Grégoire de Tours fit peindre entièrement son église de Saint-Martin et celle de Sainte-Perpétue, et il nous apprend lui-même qu'il y employa des artistes français. A Autun, Siagrius; à Nevers, saint Colomban; à Auxerre, Didier et Pallade firent exécuter dans leurs églises des peintures et des mosaïques. Cet usage de peindre les murs des églises prit un grand développement sous le règne de Charlemagne. Ce prince donna lui-même des ordres pressants pour la restauration et la décoration des édifices religieux de son empire. Ses successeurs ne se montrèrent pas moins favorables à ce genre de travaux. L'évêque Hincmar orna la cathédrale de Reims de peintures, de vitraux et de mosaïques. Le peintre Madalulphe, chanoine de Cambrai, remplit de ses ouvrages les églises, les réfectoires et même les dortoirs des abbayes de Fontenelle, de Luxeuil et de Saint-Germain de Flaix.

Pendant la période carlovingienne, l'art de peindre en miniature fit de grands progrès. Il s'est conservé jusqu'à nous plusieurs manuscrits *illustrés* par le pinceau des miniaturistes de cette époque. On reconnaît dans la plupart de ces productions l'imitation du style byzantin; mais le génie national s'y manifeste aussi par la hardiesse et l'originalité des pensées. Les mêmes caractères se rencontrent dans les peintures monumentales de l'église de Saint-Savin, près de Poitiers, qui datent du XIe siècle, et qui sont les plus intéressantes parmi celles que nous possédons de ce temps reculé. « Dans ces peintures, dit M. Viollet-le-Duc, bien que l'on retrouve les traditions de l'école byzantine, on observe cependant une certaine liberté de composition, un sentiment vrai, puissant, une tendance dramatique, qui n'existent plus dans la peinture grecque du même siècle, rivée alors à des types invariables. L'exécution, d'ailleurs, est tout à fait sommaire : en général, les figures se détachent en silhouette sur un fond clair, et sont simplement rehaussées de traits qui indiquent les formes, les plis des draperies, les linéaments intérieurs; le modelé n'est obtenu que par ces traits plus ou moins accentués, et la couleur n'est autre chose qu'une enluminure. » D'autres peintures de la même époque et quelques-unes même du XIIe siècle, par exemple celles de la chapelle du Liget (Indre-et-Loire), accusent une imitation plus entière des maîtres byzantins. Ce n'est guère qu'à partir du XIIIe siècle que les traditions de cette école semblent définitivement abandonnées, et que les artistes français reviennent à l'observation de la nature, cherchent la vérité dans le geste, la souplesse dans les poses et dessinent les draperies avec plus de liberté et de largeur. L'exécution gagne elle-même en variété, en vigueur et en éclat.

Nous n'insisterons pas davantage sur les productions de la peinture française pendant ces époques reculées. Il nous suffira de citer parmi les fresques les plus anciennes que nous possédions, celles de Saint-Jean de Poitiers, de Saint-Saturnin de Toulouse, de l'abbaye de Saint-Martin-des-Vignes à Soissons, de la salle capitulaire des templiers à Metz, de l'église haute de la Sainte-Chapelle à Paris, de la crypte de la cathédrale de Limoges, de l'ancienne abbaye de Saint-Aubin à Angers, de l'abbaye de Charlieu, de l'église d'Anzy (Saône-et-Loire), du porche de Notre-Dame-des-Doms à Avignon, du chœur de l'église du Mont-Saint-Michel, des cathédrales d'Auxerre, de Coutances, du Mans, de Clermont-Ferrand, etc.

Les artistes du moyen âge ne se bornèrent pas à peindre à fresque; ils peignirent à la colle, à l'œuf, à l'huile. Ce dernier procédé, très-clairement décrit par le moine Théophile, qui vivait au XIIe siècle, ne s'employait que sur des panneaux, à cause de la nécessité où l'on était de faire sécher au soleil la peinture ainsi obtenue, les siccatifs n'étant pas encore en usage. L'or était fréquemment employé par les peintres, non-seulement pour rehausser les compositions exécutées par eux sur des panneaux mobiles, des diptyques, des autels, des meubles, etc., mais même dans les peintures monumentales.

Ajoutons que la peinture en mosaïque ne cessa jamais d'être cultivée, et que la peinture sur verre produisit des œuvres considérables dès le XIIe siècle.

Au XIVe siècle, la peinture française, complétement dégagée de l'imitation byzantine, se livre à l'observation directe de la nature, étudie le geste, recherche l'expression et vise de plus en plus à l'effet dramatique. Les procédés d'exécution se transforment moins rapidement; le dessin l'emporte sur la coloration, l'or est moins prodigué que pendant la période précédente; il semble que le peintre craigne de diminuer l'intérêt de sa composition par des tons trop vifs et des ornements trop brillants. Parmi les artistes de cette époque dont les noms nous sont parvenus, nous citerons : Colart de Laon, peintre et valet de chambre du duc Louis d'Orléans, qui travailla pour ce prince et pour le roi de France, et qui eut pour collaborateurs Piérin de Dijon; Jehan de Saint-Eloy, Colin de la Fontaine et Copin de Grand-Dent; Girard d'Orléans et Jehan Coste, qui ornèrent de peintures le château de Vaudreuil, en Normandie; Jehan de Baumes, Guillaume de Francheville, Girard de la Chapelle, Arnout Picornet, qui furent employés par le duc de Bourgogne; Jehan de Saint-Romain, *imagier* de Charles V; Bernard de Toulouse et sa femme, Jehan de Juviac, Florent de Sabulo, qui exercèrent la profession d'enlumineur à Avignon, etc.

Au XVe siècle, un maître de premier ordre, Jean Foucquet, de Tours, porta l'art de la miniature à sa perfection. Les chefs-d'œuvre qui nous restent de lui unissent à la finesse d'observation, à la vérité des détails, à l'habile distribution de la lumière et à l'accord des couleurs et des tons, qui distinguent les productions de l'école flamande, une élégance et une élévation de style dont ce maître avait trouvé les modèles en Italie. Cet artiste éminent fut le chef d'une école en qui notre art national a trouvé l'une de ses plus hautes et de ses plus complètes manifestations, et qui méritait d'être tirée de l'oubli où la France elle-même l'avait laissé tomber dans son engouement pour les gloires étrangères. Bien peu de tableaux de cette école sont parvenus jusqu'à nous; mais, à ne considérer que les miniatures qui nous ont été conservées, il est permis de lui restituer la place élevée qui lui est due dans l'histoire générale de l'art.

Louis et François Foucquet, fils de Jean, Bernard et Jean de Posay, Jean Poyet, Jean d'Amboise, Simon Marmion, furent les émules du maître de Tours dans l'art de la miniature. On cite encore, parmi les artistes qui se distinguèrent dans le même genre : Michel Gonneau de la Brouce, Jean Préréal, frère Jean Rigot, moine de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, et, plus anciennement, Andrieu Beauneveu et Jacquemart de Hesdin, qui précédèrent Jean Foucquet. D'autres peintres se signalèrent à la même époque par des travaux de genres divers : Coppin Delf exécuta les peintures murales de Saint-Martin de Tours; Jean Bourdichon peignit pour Louis XI des bannières, des armoiries, des vues, des plans, des sujets religieux, etc.; Jacquemin Gringonneur peignit des cartes à jouer pour Charles VI; Pierre Garnier et Bertrand Maillet travaillèrent pour le duc de Lorraine; Nicolas Pion fit, pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, une *Pietà* que l'on conserve à Saint-Denis; Baudouin de Bailleul dessina, pour Philippe le Bon, de magnifiques tapisseries, qui furent exécutées à Arras; Nicolas Desangives et Thouvenin cultivèrent avec succès la peinture sur verre; le roi René d'Anjou, enfin, protecteur zélé des artistes flamands et des artistes français, s'adonna lui-même à la peinture. On lui attribue plusieurs œuvres plus ou moins importantes, dont la principale, le *Buisson ardent*, magnifique triptyque appartenant à la cathédrale d'Aix, doit être restituée à l'un des maîtres les plus illustres de l'école flamande, à Rogier van der Weyden ou à Memling, par exemple. V. BUISSON ARDENT.

Les ducs de Bourgogne et les rois de France eux-mêmes appelèrent souvent de Flandre des artistes en renom pour leur confier des travaux. Un des plus anciens et des plus curieux monuments de peinture que nous possédions en France est un grand retable qui se voit au musée de Dijon, et qui fut peint, vers la fin du XIVe siècle, par Melchior Broederlam, peintre du duc Philippe le Hardi (v. FLAMANDE [*école*]). Un chef-d'œuvre d'une date postérieure, exécuté par le célèbre Rogier van der Weyden, décore l'hôpital de Beaune (Côte-d'Or). Nous ne savons s'il fut peint dans cette ville ou en Flandre; quoi qu'il en soit, il est certain que de nombreux et importants travaux furent accomplis chez nous par des peintres sortis de l'école des Van Eyck, et que cette école eut une grande influence sur notre art national au XVe siècle.

Ce fut de Flandre que vint s'établir en France, vers l'an 1460, Jean Clouet, chef d'une famille de portraitistes célèbres. Ce Jean Clouet, d'abord attaché à la maison du duc de Bourgogne, travailla ensuite à Tours. Sa réputation fut éclipsée par celle de son fils, qui portait le même prénom que lui, et qui est plus connu sous le nom de Janet. Celui-ci, né en 1485, devint, en 1523, peintre ordinaire et valet de chambre de François Ier. Il peignit pour ce prince une multitude de portraits remarquables par la finesse extraordinaire et la légèreté de leur exécution. Il eut pour émule et pour successeur dans sa charge son fils, François Clouet. Ce qui fait le charme des peintures de ces deux maîtres, c'est l'imitation naïve de la nature, c'est le soin extrême des détails, sans puérilité toutefois et sans sécheresse. Par ces caractères distinctifs, les Clouet se rapprochent de Holbein; s'il n'ont pas la même énergie d'expression, ils ont de plus que lui la délicatesse et la grâce, qualités toutes françaises.

La réputation que ces artistes si naïfs, si simples, si sincères, obtinrent de leur vivant doit d'autant plus nous étonner qu'une grande révolution s'opérait alors dans le goût national : l'art italien faisait invasion en France. C'est à François Ier qu'il faut attribuer l'initiative du mouvement; c'est lui qui fit venir en France Léonard de Vinci, Andrea del Sarto, Benvenuto Cellini, le Rosso, le Primatice, etc. L'influence de ces deux derniers maîtres fut considérable; chargés par le roi de décorer le château de Fontainebleau, ils employèrent à cette entreprise un grand nombre d'artistes italiens et français, auxquels ils imposèrent leurs idées, leur manière, leur style; ils créèrent ainsi une véritable école — l'école dite de Fontainebleau — qui devint dominante et finit par effacer les traditions nationales. Si admirateur que nous soyons du grand art italien, nous regrettons qu'il se soit implanté chez nous et qu'il ait pris la place de l'art français, qui s'était manifesté avec tant de charme dans les œuvres des Foucquet, des Clouet. Mais l'engouement pour la manière italienne a été tel que quelques historiens (M. Viardot, entre autres) n'ont pas craint de citer le Rosso et le Primatice comme les véritables fondateurs de l'école française. Félibien parle avec enthousiasme des maîtres de Fontainebleau, et nous fait connaître combien fut complète la révolution artistique accomplie par eux : « On peut dire qu'ils ont été les premiers qui ont apporté en France le goût romain et la belle idée de la peinture et de la sculpture antique. Avant eux, tous les tableaux tenoient encore de la manière gothique, et les meilleurs étoient ceux qui, à la manière de Flandre, paroissoient les plus finis et de couleurs plus vives. Mais comme le Primatice étoit fort pratique à dessiner, il fit un si grand nombre de dessins et avoit sous lui tant d'habiles hommes que, tout d'un coup, il parut en France une infinité d'ouvrages d'un meilleur goût que ceux qu'on avait vus auparavant; car, non-seulement les peintres quittèrent leur ancienne manière, mais même les sculpteurs et ceux qui peignoient sur le verre, dont le nombre étoit fort grand. C'est pourquoi on voit encore des vitres d'un goût très-exquis, comme aussi quantité de ces émaux de Limoges, et des vases de terre, peints et émaillés, qu'on faisoit en France aussi bien qu'en Italie. Il se trouve même des tapisseries du dessin du Primatice. »

Ainsi l'influence de l'école de Fontainebleau s'étendit à toutes les branches de l'art. Plusieurs artistes italiens, peintres, stucateurs, avaient suivi en France le Rosso et le Primatice; Félibien cite : Domenico del Barbiere, Luca Penni, Lorenzo Naldini, Laurent Renaudin, Ruggieri de Bologne, Prospero Fontana, le Bagnacavallo, Niccolo dell'Abbate ou Niccolo de Modène, Bartolommeo Miniati ou de Miniato, Francesco Pellegrini, Claudio Baldovini (Claude Baudouin), etc. Le même historien nous apprend qu'au nombre des artistes français qui travaillèrent à Fontainebleau, sous la direction du Rosso et du Primatice, on distinguait : Simon Le Roy, Charles et Thomas Dorigny, Louis, François et Jean Lerambert, Jean et Guillaume Rondelet, Charles Carmoy, Germain Musnier, Louis Dubreuil, Antoine Fantose, Michel Rochetet, Jean Sanson, Girard Michel, Eustache Dubois, etc.

Après la mort du Primatice, Toussaint Dubreuil et Roger de Rogery prirent la direction des travaux de Fontainebleau. Ces artistes continuèrent, en l'exagérant, la manière pompeuse et prétentieuse des Italiens. Jacob Bunel, de Blois (1558-1614), autre peintre renommé de cette époque, peignit avec T. Dubreuil la voûte de la petite galerie du

Louvre qu'un incendie détruisit au commencement de 1661. David et Nicolas Pontheron, Nicolas Bouvier, Claude et Abraham Halle travaillèrent à la décoration de cette même galerie. Etienne Dupérac, plus connu comme architecte, exécuta diverses peintures à Fontainebleau et à Saint-Germain-en-Laye. Parmi les peintres qui furent employés, tantôt à Fontainebleau, tantôt à Saint-Germain, tantôt au Louvre, tantôt aux Tuileries, Félibien nomme encore : Henri Lerambert, Pasquier Testelin, Jean de Brie, Gabriel Honnet, Guillaume Dumée, Ambroise Dubois, Martin Fréminet. Ces deux derniers méritent une mention particulière : Ambroise Dubois, natif d'Anvers, exécuta à Fontainebleau d'importantes peintures, dont plusieurs ont péri; Martin Fréminet, fort renommé en son temps, et qui eut la charge de premier peintre de Henri IV, se proposa Michel-Ange pour modèle; mais il prit le plus souvent la boursouflure pour l'énergie, la grimace pour l'expression. Tous ces Français *italianisés*, — loin de mériter le titre de fondateurs de notre école, — doivent être regardés bien plutôt comme de pâles imitateurs d'une manière étrangère.

Au milieu de cette foule vouée au pastiche des maîtres italiens, un artiste se distingue par un style original, large et fort, par la profondeur de ses conceptions : cet artiste est Jean Cousin (né avant 1500, mort vers 1560), qui fut à la fois peintre, sculpteur et architecte, comme Michel-Ange, et qui, si l'on ne tenait compte de nos maîtres primitifs du XV[e] siècle, pourrait être considéré comme le fondateur de notre école. A côté de lui, il faut citer les Dumoustier, qui continuèrent, comme portraitistes, les traditions de Clouet, et qui nous ont laissé un grand nombre de dessins au crayon et au pastel où revivent les personnages notables du XVI[e] siècle.

Jean Cousin a peint, à Paris et à Sens, des verrières du plus grand style. Ce genre de peinture fut cultivé au XVI[e] siècle par plusieurs autres maîtres français très-habiles : à Paris, par Jacques de Paroy; à Chartres, par les Pinaigrier; à Troyes, par Linard Gontier; en Lorraine, par Claude-Israël Henriot et par Honoré; à Bourges, par Laurence Fauconnier et par Lescuyer; à Auch, par Arnaud Desmoles, etc. Un peintre verrier français, le frère Guillaume, de Marseille, se rendit célèbre en Italie.

A la même époque, l'art du peintre émailleur produisait, à Limoges, des chefs-d'œuvre dus à Léonard Limousin, à Jehan Limousin, aux Corteys ou Courtois, à Et. Mercier, à Penicaut, etc.; et Bernard de Palissy s'immortalisait par ses rustiques « figulines. »

Au commencement du XVII[e] siècle, les peintres flamands étaient fort goûtés en France. A Paris, Frans Pourbus exécutait d'importants ouvrages pour diverses églises et pour l'Hôtel de ville; Ferdinand Elle, de Malines, avait beaucoup de vogue comme portraitiste. En Provence, Louis Finsonius, de Bruges, décorait les églises de vastes toiles, peintes dans la manière du Caravage. Le chef même de l'école flamande, Rubens, appelé par Marie de Médicis, peignit, pour la galerie du Luxembourg, la célèbre suite de tableaux représentant d'une façon allégorique l'histoire de la reine de France. Il est vrai de dire qu'avant de confier ce travail au grand maître d'Anvers, Marie de Médicis avait eu l'idée d'en charger un peintre français, Quentin Varin, d'Amiens, qui fut le maître de Poussin.

L'école française revint à la manière italienne avec Simon Vouet (1590-1649) qui, après s'être formé en Italie même par l'étude des œuvres de Paul Véronèse, du Caravage et du Guide, fut appelé à Paris par Louis XIII, et remplit de ses ouvrages les palais de la couronne, les hôtels de l'aristocratie et la plupart des églises de la capitale. Vouet forma de nombreux élèves, parmi lesquels il faut citer François Perrier, Nicolas Chaperon, Paris Poerson, Dorigny le père, Louis et Henri Testelin, Dufresnoy, qui écrivit un poëme latin sur la peinture, et Pierre Mignard (1610-1695), qui fut lui-même un maître renommé, justement estimé pour la noblesse de son style et la suavité de son exécution. Nicolas Mignard (1605-1668), frère aîné de Pierre, fut aussi un peintre de grand talent : il s'était formé à Fontainebleau en étudiant les ouvrages du Rosso, du Primatice et de Fréminet.

A la même époque vécurent : Jacques Blanchard (1600-1638), que ses contemporains surnommèrent très-emphatiquement le *Titien français* et qui fut un rival de S. Vouet; Valentin (1601-1632), qui imita le Caravage; Laurent de La Hyre (1606-1656), qui procède des Carrache; Sébastien Bourdon (1616-1671), qui s'était formé par l'étude des Florentins et des Bolonais; Jacques Callot (1592-1635), qui étudia aussi les Italiens, mais qui tient bien plus des Hollandais par la netteté et la finesse de l'exécution, et qui est éminemment français par sa verve caustique et son élégance spirituelle; les frères Le Nain, qui, au réalisme du Caravage et de Valentin, ont joint une naïveté bien originale; Henri et Charles Beaubrun, peintres de portraits; Jacques Courtois, dit le Bourguignon (1621-1676), qui passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où il se rendit célèbre par ses tableaux de bataille; Lubin Baugin, surnommé le *Petit Guide;* Eustache Lesueur (1617-1655), maître illustre entre tous, qui a mérité d'être appelé le *Raphaël français*, etc.

La plupart de ces artistes se ressentent plus ou moins, soit dans la conception, soit dans l'exécution de leurs œuvres, de l'influence italienne. Bien qu'ils aient été créateurs, chacun en son genre, Nicolas Poussin et Claude Lorrain, — ces deux gloires de la peinture française, — n'en doivent pas moins être considérés comme adhérant aussi à l'art italien par beaucoup de côtés. C'est en Italie que leur génie s'est développé et s'est fécondé; c'est en Italie qu'ils ont passé la plus grande partie de leur existence.

Admirateur enthousiaste de l'antiquité et de Raphaël, dessinateur incomparable, poëte tour à tour austère et gracieux, penseur profond, Poussin (1594-1665) a été appelé avec raison le *peintre des gens d'esprit*. Bien qu'il n'ait formé directement aucun élève en France, il eut une influence considérable sur notre école, aussi bien sur les artistes de son temps que sur ceux des générations suivantes. C'est ainsi qu'il fut pris pour modèle par Sébastien Bourdon, déjà cité, et par Jacques Stella (1596-1657), artiste lyonnais, qui devint premier peintre du roi en 1644, et dont les œuvres furent reproduites par les graveurs les plus habiles de l'époque. L'influence de Poussin se reconnaît encore dans les compositions si nobles et si sérieusement conçues d'E. Lesueur. Gaspard Dughet, plus connu sous le nom de Guaspre (1613-1675), est placé par certains auteurs dans l'école italienne; mais, s'il est vrai qu'il soit né à Rome, qu'il y ait passé sa vie tout entière, il ne faut pas oublier que son père était Parisien, qu'il fut le beau-frère et l'élève de Nicolas Poussin, et qu'il se perfectionna dans la peinture de paysage par l'étude des œuvres de Claude Lorrain.

Claude Gellée, dit le Lorrain (1600-1682), est de tous les paysagistes celui qui a su le mieux exprimer la poésie de la nature; il a choisi les sites les plus imposants, les lignes les plus élégantes, les effets les plus séduisants; il a rendu avec une perfection inimitable les jeux de la lumière, la transparence des ombres, la limpidité des eaux. La magie de ses dessins égale celle de ses tableaux. Il a eu beaucoup d'imitateurs, il n'a pas eu de rival. Parmi les artistes français de son temps qui suivirent sa manière, il faut citer P. Patel et son fils, qui décorèrent de leurs œuvres les hôtels aristocratiques de Paris.

Sous le règne de Louis XIV, pendant le *grand siècle*, l'école française, tout en restant fidèle aux traditions italiennes, adopta un style d'apparat, une grandeur emphatique, une noblesse prétentieuse; elle s'inspira, pour tout dire, de l'esprit qui régnait alors à la cour. Charles Lebrun (1619-1690) fut le représentant le plus complet et le plus influent de cet art pompeux et théâtral. Premier peintre de Louis XIV, il fut comblé de faveurs par ce prince et exerça pendant longtemps une autorité despotique sur la direction de l'art en France; mais il est juste de dire que, s'il commit des actes regrettables, s'il empêcha, par exemple, que Lesueur et Mignard n'obtinssent les grands travaux auxquels ils avaient droit, il usa aussi de son influence pour aider au développement des institutions artistiques de son pays : il contribua notamment au développement de l'Académie de peinture et de sculpture, dont il avait été l'un des fondateurs, à l'accroissement des trésors d'art du cabinet du roi, qui est devenu le musée du Louvre, à la prospérité de la manufacture des Gobelins, pour laquelle il exécuta d'importantes compositions; c'est lui enfin qui obtint de Louis XIV la fondation de l'école française à Rome. Ses principaux élèves ont été Claude Audran, François Verdier (1651-1730), Houasse, Claude Lefèvre (1633-1675), Joseph Vivien, Charles de Lafosse (1636-1716) et Jean Jouvenet (1644-1717). Celui-ci, doué d'un tempérament énergique et d'une facilité excessive, ne fut pas absolument dépourvu d'originalité. Son dessin a une certaine fierté, et sa couleur, bien que d'ordinaire monochrome, ne laisse pas d'être vigoureuse; mais il exagéra encore, si c'est possible, la boursouflure de son maître.

Parmi les autres peintres de cette époque, on remarque : Nicolas Colombel (1646-1717), Michel Corneille (1642-1708), Jean-Baptiste Corneille (1646-1695), Louis Licherie (mort en 1687), Jean-Baptiste Monnoyer (1634-1699) et Jean-Baptiste Blain de Fontenay (1654-1715), qui se distinguèrent dans la peinture des fleurs; Pierre Puget, plus connu comme sculpteur, et son fils, François Puget; Nicolas Largillière (1656-1746) et Hyacinthe Rigaud (1659-1749), qui furent d'éminents portraitistes; Jean-Baptiste Santerre (1650-1717), Noël Coypel (1628-1707) et ses deux fils, Antoine Coypel (1661-1722) et Noël-Nicolas Coypel (1691-1734); Joseph Parrocel (1648-1704), peintre de batailles, et ses fils Charles, Louis et Pierre; Jean-Baptiste Martin (1659-1735), autre peintre de batailles, élève du Flamand Van der Meulen, qui fut le peintre officiel des victoires et des conquêtes du grand roi; Bon Boulogne (1649-1717), Louis de Boulogne (1654-1733), François Marot (1667-1719), Claude Verdot (1667-1733), Nicolas Bertin (1667-1736), peintres de sujets religieux; Etienne Allegrain (1653-1736), paysagiste, élève du Flamand Francisque Millet; François Desportes (1661-1743), excellent peintre d'animaux, etc. Le château de Versailles, le Palais-Royal, le Louvre, les églises, les hôtels aristocratiques de Paris furent remplis de peintures dues à ces divers artistes.

Bien qu'il appartienne à l'école flamande par sa naissance, Philippe de Champaigne (1602-1674) ne saurait être oublié parmi les peintres qui occupèrent en France une place éminente au XVII[e] siècle. Il était ami de Poussin, et il se rapproche de ce grand maître par la science, la noblesse et la correction du style. Ses portraits sont particulièrement remarquables : ils ont beaucoup de caractère et trahissent par la force de la couleur l'origine flamande de l'auteur.

Les magnifiques portraits de Largillière et de Rigaud ont un aspect bien français, — nous allions dire bien Louis XIV. — Claude Lefèvre fut aussi un très-habile portraitiste; il eut pour élève François de Troy, de Toulouse (1645-1730), qui se distingua dans le même genre, et dont le fils, Jean-François de Troy (1679-1752), acquit une grande réputation comme peintre d'histoire, et fut directeur de l'Académie de France à Rome.

François Le Moyne (1688-1737) fut un des peintres en renom du commencement du XVIII[e] siècle; il exécuta de vastes peintures murales dans le style prétentieux et enchevêtré des Italiens de la décadence.

A la même époque florissaient : Jean Restout, de Rouen (1692-1768), neveu de Jouvenet et auteur d'un grand nombre de tableaux d'église; Jean-Baptiste Vanloo (1684-1745), né à Aix d'une famille originaire de Hollande et qui fut féconde en artistes; Carle Vanloo (1705-1765), frère de Jean-Baptiste, peintre doué d'une imagination gracieuse et fertile, et d'une extraordinaire facilité d'exécution; Pierre Subleyras, d'Uzès (1699-1749), élève du Toulousain Antoine Rivalz, qui passa la plus grande partie de sa vie à Rome et s'attacha à imiter la manière de Poussin et celle de Sébastien Bourdon; Robert Tournières, de Caen (1668-1752), Jean-Marc Nattier (1685-1766) et Louis Tocqué (1696-1772), qui peignirent avec succès le portrait; Natoire (1700-1777), qui exagéra les défauts de Le Moyne, son maître; Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), qui fut le continuateur et l'émule de Desportes, dans la peinture d'animaux; Jean Raoux (1677-1734) et Alexis Grimou, qui peignirent des figures de fantaisie et des sujets de genre, etc.

Les peintres de cette période qui cultivèrent l'art sérieux, — histoire, religion, décoration d'églises et de palais, — manquent absolument de gravité, de dignité, de simplicité; ils dénaturent les faits historiques, ils enjolivent la religion, ils humanisent la mythologie; ils se préoccupent plus de charmer les regards que l'esprit, de flatter les sens que de satisfaire la pensée; ils ont un talent facile et lâché, une certaine gentillesse de dessin, un coloris douceâtre, une grande mollesse de touche.

Mais, à côté de ces peintres, d'autant plus fades qu'ils ont la prétention de continuer les grands maîtres, il y eut, au XVIII[e] siècle, tout un essaim de peintres légers, gracieux, brillants, ne relevant que de leur caprice, n'écoutant que leur inspiration. Cette école, raillée et baffouée, il y a cinquante ans, exaltée aujourd'hui et représentée par bon nombre de critiques comme étant éminemment française, prit naissance à l'époque de la Régence, alors que la cour, délivrée de la tutelle bigote de M[me] de Maintenon, se jeta à corps perdu dans les plaisirs et dans les fêtes. Il y eut à ce moment comme un réveil de l'esprit et, nous dirions volontiers, un réveil de la nature. La gaieté éclata sur tous les visages; l'amour ou quelque chose qui y ressemblait fit battre tous les cœurs. A qui se serait arrêté à la surface de ce monde brillant, souriant et fardé, il pouvait sembler que l'âge d'or était revenu. Rien ne manquait à l'illusion. Les marquises s'étaient subitement transformées en faunesses, en dryades, la coquetterie féminine trouvant sans doute son compte aux toilettes indiscrètes de la Fable; les marquis devirent des Damons, des Tytires, des Corydons. Et puis, ce fut un merveilleux engouement pour les champs. A ces nymphes sentimentales et à ces bergers langoureux ne fallait-il pas des prairies pour roucouler des idylles; des bocages et des grottes moussues pour entendre soupirer l'infortunée Echo; des pièces d'eau sur lesquelles on pût « s'embarquer pour Cythère? » Le besoin d'enjoliver la nature poussa, dans l'art des jardins, à un style d'un maniérisme adorable qui eût fort effarouché Le Nôtre. Volontiers, d'ailleurs, si la chose eût été possible, on eût substitué aux paysages ainsi arrangés les décors mêmes de l'Opéra; à défaut, les divinités du ballet furent invitées à embellir de leur présence les mascarades champêtres de la cour.

Ces fantaisies séduisantes, et ces gracieux mensonges que Chaulieu célébra dans des vers anacréontiques, devaient trouver un autre poëte pour les fixer sur la toile. Antoine Watteau (1684-1721) fut par excellence « le peintre des fêtes galantes. » Il fallait une imagination aussi délicate, aussi vive et aussi riante que la sienne, un talent d'exécution aussi ferme et aussi mordant que celui dont il a fait preuve, pour faire accepter un genre essentiellement faux, pour donner une forme à des chimères et pour animer des fantômes. Ses disciples immédiats, Nicolas Lancret (1690-1748) et Jean-Baptiste Pater (1696-1736), firent de vains efforts pour s'assimiler sa manière spirituelle, agile, nous allions dire allée. Ils traduisirent en prose ses poétiques fantaisies. Tous deux cependant firent, dans leurs bons jours, des pastiches auxquels le public se trompa.

Watteau a rang parmi les grands peintres, non-seulement parce qu'il fut un praticien exquis, mais surtout parce qu'il fut un grand poëte; il idéalisa les folies de la Régence, et ne laissa voir la vérité qu'à travers un prisme enchanteur. François Boucher (1704-1770) peignit, avec une fidélité naïvement cynique, la société débraillée au milieu de laquelle il vécut. « Ses tableaux, a dit M. Marius Chaumelin, ne font que refléter les mœurs de la cour de Louis XV : une coquetterie minaudière, une grâce factice, une élégance pleine d'afféterie, l'idylle changée en madrigal et en ballet, la nature remplacée définitivement par le décor, l'artifice se substituant à l'art, la raison et le bon goût insultés et baffoués, la luxure levant le masque, et le dévergondage s'étalant partout avec des raffinements d'impudence. » Boucher fut le Gentil-Bernard de la peinture. Il eut pour élèves et pour imitateurs : Baudouin (1723-1789); Honoré Fragonard (1732-1806), coloriste spirituel, dessinateur plein d'une gracieuse fantaisie; Jean-Baptiste Deshays (1729-1765), etc. Carle Vanloo, Natoire, Lagrenée l'aîné (1724-1805), peignirent dans le même style des pastorales, des scènes mythologiques et des allégories.

Si aimable et si française que puisse nous paraître l'école dont Watteau, Boucher et Fragonard furent les coryphées, on ne peut nier que ce ne fût une école de décadence : elle se faisait gloire de ne rien devoir à l'imitation de la nature, à l'expression des sentiments et des caractères du monde réel. Mais, à côté de ses compositions mensongères, on vit paraître des œuvres inspirées par l'amour de la vérité et par la recherche d'un idéal plus humain : Jean-Baptiste Pierre (1713-1789) et Joseph Vien (1716-1809), dans la peinture d'histoire; Greuze (1725-1805) et Chardin (1699-1779), dans les scènes familières; Joseph Vernet (1714-1789), dans la marine et le paysage; Casanova (1730-1805), dans les scènes militaires; Bachelier (1724-1806), dans la peinture de fleurs; Lantara (1729-1778), Hubert Robert (1733-1808) et Lontherberoug (1750-1814), dans le paysage; Latour (1704-1788), dans le portrait; Jean-Baptiste Le Prince (1733-1781) et de Marne (1744-1829), dans les tableaux de genre, prirent la nature pour guide et s'efforcèrent d'intéresser et de plaire en restant sincères. Quelques-uns, tels que Greuze, Chardin et J. Vernet, y réussirent pleinement et rivalisèrent avec les Hollandais et les Flamands dans le genre familier.

Louis David (1748-1825), élève de Vien, opéra une révolution complète dans l'école française. Dessinateur savant, formé par l'étude de l'antique, penseur austère, épris des vertus stoïques de Rome républicaine, il chercha à ramener l'école française aux sentiments élevés, aux sujets héroïques, à la noblesse des pensées et à la noblesse du style. Ses œuvres, remarquables par la science de la composition, la pureté des lignes et l'excessive fermeté du modelé, sont véritablement d'un maître. David fut le chef d'une nombreuse école, et son influence s'étendit même sur la direction de l'art dans les pays voisins de la France. Premier peintre de Napoléon, il eut l'autorité dont avait joui, en son temps, Lebrun, premier peintre de Louis XIV. La réforme qui s'accomplit sous son impulsion aboutit malheureusement, comme la plupart des réactions, à l'exagération même de ses principes. L'application des règles de la sculpture aux œuvres du pinceau, l'imitation servile de l'antiquité, le fétichisme de la forme, le dédain du coloris, tels sont les principaux traits des doctrines davidiennes.

Les élèves de David suivirent d'ailleurs des directions fort diverses. Quelques-uns s'élevèrent au premier rang et devinrent maîtres à leur tour : Girodet (1767-1824) peignit peu de tableaux, mais exécuta un nombre considérable de dessins, et se montra en somme plus littérateur que peintre; Gérard (1770-1837) traita l'histoire et le portrait avec une incontestable supériorité; Gros (1771-1835) joignit à la science puisée dans l'enseignement de David une verve extraordinaire et une puissance d'exécution qui ont fait de lui un des plus grands artistes du XIX[e] siècle. A côté de ces trois artistes célèbres, nous citerons, parmi les disciples immédiats de David : Drouais (1763-1788), mort jeune, après avoir donné les plus belles espérances; Fabre, de Montpellier (1766-1837); Marius Granet (1775-1849), excellent peintre d'intérieurs et de vues architecturales; Jérôme-Martin Langlois (1779-1838); Jean-Baptiste Isabey et Jean-Baptiste Augustin, dont les portraits en miniature sont justement estimés; Joseph Wicar, de Lille (1762-1834), dessinateur de beaucoup de talent; Barbier-Walbonne, Claude Gautherot; Anatole Devosge, né à Dijon en 1770, successeur de son père François Devosge dans la direction de l'école des beaux-arts de cette ville; Jean-Pierre Franque et Joseph Franque; Pierre Révoil (1766-1848), qui dirigea et fonda l'école de peinture de Lyon, sa ville natale; Constant Bourgeois, paysagiste; Hennequin (1763-1833); Pierre-Nolasque Bergeret, de Bordeaux; Auguste Couder; Etienne Delécluze, qui renonça à la peinture pour se livrer à la critique d'art; Louis Ducis; Abel de Pujol (1785-1861), et

enfin Jean-Auguste-Dominique Ingres (1781-1867), dont nous parlerons ci-après.

Jean-Baptiste Regnault (1751-1829) contribua à la réforme académique et fut le chef d'une nombreuse école qu'il est permis de confondre avec celle de David, bien qu'elles aient été rivales : l'une et l'autre recherchèrent surtout la pureté du dessin et se modelèrent sur les chefs-d'œuvre de la sculpture antique. Les principaux élèves de Regnault furent Landon (1760-1826), plus connu par ses volumineuses publications sur les arts que par ses tableaux; Louis Hersent (1777-1860); François Dubois, grand prix de Rome en 1819; Blondel, grand prix en 1803; Crépin, peintre de marines; Boisselier l'aîné (1776-1811); Robert Le Febvre (1756-1831), qui a joui d'une grande vogue comme portraitiste; Pierre Guérin (1774-1833), que Charles X fit baron, et qui fut lui-même chef d'une école d'où sortirent plusieurs des artistes les plus distingués de notre époque, etc.

Valenciennes (1750-1819) fonda l'école du paysage académique; son meilleur élève fut Jean-Victor Bertin (1775-1832), dont les succès déterminèrent le gouvernement à créer un prix de paysage donnant droit à la pension de Rome. Michallon, Bidault et Wattelet se distinguèrent aussi dans la phalange des paysagistes classiques.

Au milieu de ces « Romains » de l'Académie, graves, solennels, empesés, et trop souvent froids et faux, apparaît un maître délicat et naïf, épris de la couleur et amoureux de la grâce, Pierre Prudhon (1753-1828), qui peignit des allégories et des pastorales, non à la façon de Boucher, mais à la façon de Théocrite, et qui trouva sur sa palette des tons d'une fraîcheur et d'une suavité exquises.

Dans une tout autre direction, Carle Vernet (1758-1835) se montra original : il peignit avec esprit des combats, des chasses, des animaux, des paysages.

L'exagération dans laquelle tombèrent certains disciples de David suscita une réaction violente vers les dernières années de la Restauration. En opposition avec les *classiques*, se forma l'école dite *romantique*. Aux poncifs de l'Académie, aux sujets grecs ou romains, cette école substitua les scènes empruntées à la littérature et à l'histoire modernes; elle abandonna le *nu* pour peindre les costumes éclatants; elle mit la couleur au-dessus du dessin, la fantaisie au-dessus de la reproduction servile du modèle d'atelier. Nous avons raconté longuement, — au mot CLASSIQUE, — les luttes qui s'engagèrent entre les adeptes de ce nouveau système et les partisans de la méthode davidienne; nous n'y reviendrons pas; nous nous bornerons à citer les noms des chefs qui prirent part à ces combats à outrance.

Les grandes peintures militaires de Gros, si pleines de mouvement, de passion et de vie, eurent une influence décisive sur l'école française et marquèrent les débuts de la révolution anticlassique. Mais le véritable émancipateur, le père de l'école romantique, fut Géricault (1791-1824), l'auteur du *Radeau de la Méduse*. L'apparition aux expositions de Paris des œuvres de certains peintres anglais ne fut pas étrangère non plus au changement qui se produisit dans le goût public. Enfin Delacroix vint, et développa avec une fougue et une puissance extraordinaires le programme de la nouvelle école; poëte plein de souffle, coloriste véhément, il traita tous les genres avec une hardiesse, une ampleur et une originalité qui firent tressaillir les « philistins » de l'Académie. A la même époque, Léopold Robert transformait le paysage historique, en remplaçant les sempiternelles divinités de la Fable par des figures modernes choisies parmi les plus beaux types des populations rustiques de l'Italie. Un peu après, Paul Delaroche peignit les anecdotes de l'histoire d'Angleterre et de l'histoire de France avec une préoccupation de la vérité qui s'étendait jusqu'aux moindres détails de mobilier et de costume; Ary Scheffer traduisit avec un rare bonheur les conceptions poétiques de Gœthe et de Byron; Decamps et Marilhat fixèrent sur la toile les sites lumineux et les costumes pittoresques de l'Orient; Horace Vernet, Bellangé, Charlet rivalisèrent d'habileté, de sincérité et d'humour dans la peinture des scènes militaires; Paul Huet, Corot, Flers, Cabat, Jules Dupré, N. Diaz, Théodore Rousseau fondèrent une admirable école de paysagistes; E. Isabey et T. Gudin peignirent la mer avec vérité et avec poésie; Brascassat, Troyon, Jadin, Alfred Dedreux et, plus tard, Rosa Bonheur représentèrent les animaux avec succès; Camille Roqueplan, Louis Boulanger, Eugène Devéria, les frères Tony et Alfred Johannot, Jeanron, Gigoux, Cl. Jacquand, Henry Scheffer, Robert-Fleury, Schnetz, Tassaert, Papety, Chassériau, Couture, Adolphe et Armand Leleux se distinguèrent dans divers genres. Les artistes que nous venons de nommer n'adhéraient pas complétement à l'école romantique, mais ils partageaient du moins son amour de la poésie et du pittoresque, son horreur des poncifs et des conventions académiques.

Ingres, l'adversaire déclaré d'Eugène Delacroix, tint haut et ferme, pendant près de quarante ans, le drapeau du *classicisme*. Autour de lui viennent se ranger : Drolling, Hesse, Léon Cogniet, Court, Heim, Vinchon, Pérignon, Rouget, Orsel, Périn, Dubufe, Cabanel, Léon Benouville, Picot, Aligny, Al. Desgoffe, Amaury Duval, Lehmann, Hippolyte Flandrin, Signol, Chenavard, etc. Quelques-uns de ces artistes, quoique doués d'un sentiment fort opposé à celui d'Ingres, — Orsel et Chenavard, par exemple, — n'en doivent pas moins être rangés ici parmi les peintres qui ont fait consister le *beau* uniquement dans la pureté du dessin, la noblesse de l'ordonnance, la sévérité du style. Le romantisme, qui, grâce au merveilleux talent des Delacroix, des Scheffer, des Decamps, avait triomphé du classicisme, se modifia lui-même rapidement et aboutit à un véritable éclectisme, admettant, en art, toutes les tendances, toutes les fantaisies, toutes les formes. On vit se produire des œuvres classiques par le dessin et romantiques par la couleur; mais, en général, les nouveaux peintres ne reconnurent pas plus l'autorité du cénacle que celle de l'Académie : ils s'abandonnèrent à leur propre inspiration et cherchèrent leur voie un peu au hasard; beaucoup se sont égarés, mais beaucoup aussi ont réussi à se créer une manière originale. Quelques-uns ont même essayé de fonder des systèmes nouveaux : il nous suffira de citer M. Courbet, dont la façon toute simple et toute crue de peindre les choses a été baptisée du nom de *réalisme*.

Si l'on examine l'ensemble des œuvres qui se sont produites depuis vingt-cinq ou trente ans, on constate que c'est surtout dans les genres secondaires, le paysage, la marine, les animaux, le portrait, les scènes familières, que l'école française fait preuve de supériorité. La grande peinture, celle qui représente les événements fameux de l'histoire et les sujets religieux, n'est cultivée que par un petit nombre d'artistes, parmi lesquels se distinguent : MM. Cabanel, Bouguereau, Baudry, Yvon, Pils, Lazerges, Emile Bin, Mottez, Delaunay, Puvis de Chavannes, Barrias, Gustave Moreau, Gustave Doré, Bonnat, Mazerolles, Glaize, Charles Muller, Benjamin Ulmann, etc. La peinture anecdotique, ou, si l'on aime mieux, la peinture d'histoire réduite aux proportions de la peinture de genre et plus préoccupée de détails archéologiques que de philosophie sociale, compte bon nombre d'habiles interprètes, entre autres : MM. Gérôme, Comte, Hector Leroux, G. Boulanger, Emile Lévy, Hamon, Picou, Penguilly-l'Haridon, Hillemacher, etc. Parmi les peintres de genre proprement dits, voués à la représentation des scènes de mœurs, des intérieurs mondains ou rustiques, des types populaires et des costumes de tous pays, les plus renommés sont : MM. Adolphe Breton, François Millet, Hébert, Meissonier, Chavet, Antigna, Protais, Fromentin, Luminais, Gustave Brion, Toulmouche, Henri Baron, Ribot, Ed. Frère, Vibert, Bonvin, Roybet, Fauvelet; parmi les paysagistes, MM. Corot, Daubigny, Jules André, Ziem, Lavielle, Belly, Lambinet, Nazon, Chintreuil, Emile Breton, Français, Ch. Leroux, Blin, Harpignies; parmi les marinistes, MM. Jules Noël, Fréret, Mazure, Fr. Barry; parmi les portraitistes, MM. Cabanel, Jalabert, Chaplin, Dubufe, Jules Lefebvre, Giacomotti, Henner, Bonnegrâce, Ricard, Carolus Duran, Mlle Nélie Jacquemart et Mme Henriette Browne; parmi les peintres d'architecture, de natures mortes, de fruits et de fleurs, MM. J. Ouvrier, Maisiat (élève de Saint-Jean, peintre lyonnais très-estimé en son temps), Lays, Vollon, Blaise Desgoffe, Philippe Rousseau, Monginot, Méry; parmi les peintres d'animaux, MM. Auguste Bonheur, Eugène Lambert, Courbet, Van Marcke, etc. N'oublions pas, en finissant, de citer Henri Regnault, le jeune et brillant artiste qui, après avoir donné en divers genres les preuves d'un talent de premier ordre, a été tué à Buzenval, en défendant son pays.

— IV. GRAVURE. L'art de la gravure fut cultivé en France plus tard qu'en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Vers le milieu du XVIe siècle, Jacques Duvet, de Langres, connu sous le nom de *Maître à la licorne*, à cause de la marque qu'il avait adoptée, grava, d'une pointe peu précise, des scènes de l'*Apocalypse* et d'autres sujets religieux. Au même siècle appartiennent : Noël Garnier; Etienne de Laune, buriniste délicat, né à Orléans en 1518, qui fit des copies des estampes de Marc-Antoine et reproduisit un assez grand nombre de dessins arabesques de son invention à l'usage des orfévres; Pierre Woeiriot, de Bar-le-Duc, qui s'établit à Lyon; René Boyvin, d'Angers, qui travailla à Paris principalement d'après le Rosso et le Primatice, et qui mourut à Rome en 1598; Androuet du Cerceau, qui exécuta des planches d'architecture; Philippe Thomassin, de Troyes, et le Lorrain Nicolas Béatrizet, qui se fixèrent à Rome; Léonard Gaultier et Thomas de Leu, qui imitèrent avec succès la manière fine et précise des Wierix et de Crispin de Passe.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, la France compta plusieurs graveurs habiles : Jean Le Clerc, de Nancy, qui travailla à Venise sous la direction de Carlo Saraceno; François Perrier, Louis de Boullongne le père, Michel Corneille, Laurent de Lahire, Jean Morin et Sébastien Bourdon, qui furent à la fois peintres et graveurs; Jacques Callot, qui mania l'eau-forte et le burin avec une vivacité, une finesse et une netteté extraordinaires, et fit preuve de l'esprit d'invention le plus original, le plus fécond et le plus brillant; Claude Lorrain, qui exécuta à l'eau-forte d'admirables paysages; Claude Mellan (1601-1688), qui parvint à imiter les dessins avec une seule taille, renflée ou amincie avec intelligence; Abraham Bosse (1605-1678), qui perfectionna la gravure à l'eau-forte et déploya, surtout dans les petits sujets, une précision et une hardiesse étonnantes; Etienne Dupérac, qui exécuta, dans le goût du Tempesta, des vues des monuments antiques de Rome; Gabriel Pérelle et ses fils Adam et Nicolas, qui reproduisirent à l'eau-forte un grand nombre de paysages d'après Poussin, Paul Bril, Poelenburg, Asselyn et autres; Michel Lasne, Nicolas Chaperon, Pierre Brebiette, Jacques Bellangé, Pierre Daret, Jean Boulanger, Gilles Rousselet, Jean Lenfant, Michel Dorigny, Jean Lepautre, François Chauveau, Dominique Barrière, de Marseille; Charles et Claude Audran, de Lyon.

Quel que fût le mérite des divers maîtres que nous venons de citer, ils devaient être surpassés par ceux qui illustrèrent le règne de Louis XIV. Ce monarque sembla accorder une protection toute spéciale à l'art de la gravure. Il publia à Saint-Jean-de-Luz, en 1660, un édit par lequel, voulant, disait-il, donner aux graveurs « des marques de son estime et de sa justice, » il les maintint dans la liberté, dont ils avaient toujours joui, d'exercer leur art sans être soumis à des maîtrises, et déclara que la gravure était « un art libéral, » qu'on ne devait point « en asservir la noblesse à la discrétion de quelques particuliers, » qu'elle ne pouvait « dépendre que de l'imagination de ses auteurs et être assujettie à d'autres lois qu'à celles de leur génie. » Colbert, qui inspira sans doute cet édit, ne se contenta pas de veiller à son exécution; pour donner plus d'impulsion à l'art de la gravure, il fit venir d'Anvers des artistes émérites, Gérard Edelinck, Pierre van Schuppen, Nicolas Pitau, qui, enchaînés par les bienfaits du roi, se regardèrent eux-mêmes comme Français. Edelinck (1627-1707) sut allier au feu des maîtres flamands, ses premiers modèles, une correction, une finesse et une pureté qui font de lui un des maîtres du burin; ses portraits d'après Ph. de Champagne, Mignard, Rigaud, sont admirables; ses grandes planches d'après les peintures de Ch. Lebrun ont plus d'éclat, plus de style et plus de charme que ces peintures mêmes. Nicolas Pitau (1633-1676) et Van Schuppen ont gravé aussi, avec une remarquable habileté, des portraits et des compositions religieuses d'après Lebrun, Philippe de Champagne, Séb. Bourdon, C. Lefebvre, les Mignard, Largillière et autres peintres en renom au XVIIe siècle. L'école française produisit elle-même des portraits gravés avec un art consommé : qui ne connaît ceux que Robert Nanteuil (1630-1678) exécuta la plupart d'après ses propres dessins? « Quelle précision, quelle fermeté dans les saillies, quelle âme dans les regards! dit E. David en parlant de ces portraits; quel heureux accord entre les points, les tailles, les travaux réguliers et irréguliers que cet habile artiste sait employer avec un choix exquis! quelle simplicité, quelle sagesse dans son faire, malgré cette variété! » Antoine Masson (1636-1700) n'eut pas moins d'adresse; mais, trop jaloux de montrer la souplesse de son burin, il s'écarta parfois de l'heureuse simplicité dont Nanteuil lui donnait l'exemple. « Ses tailles, hardies, légères et en même temps trop contournées, dit le critique déjà cité, ne rendent pas toujours avec assez de précision les formes arrêtées par le peintre; mais jusque dans ses erreurs on admire la délicatesse de son travail, le jeu et la vivacité de ses lumières. Il serait dangereux de vouloir suivre son exemple; il est bien difficile de l'égaler. » A. Masson a exécuté des portraits d'après les Mignard et autres, et quelques compositions religieuses dont une, — les *Disciples d'Emmaüs* d'après le Titien — est désignée par les curieux sous le nom de la *Nappe*, parce que celle qui couvre la table est rendue avec une perfection extraordinaire. Les portraits gravés par Pierre Drevet le fils, d'après Rigaud et Coypel, sont particulièrement estimés pour la finesse du dessin, la variété des tons, la richesse et le moelleux des étoffes. Pierre Drevet le père et Claude Drevet, son neveu, ont reproduit aussi avec talent des portraits de Rigaud.

François Poilly, d'Abbeville (1623-1693), élève de Pierre Daret, fut le chef d'une nombreuse et brillante école de graveurs au burin. Ses estampes d'après Raphaël, le Guide, Poussin, Mignard, Lebrun, Blanchard, Dufresnoy, sont des chefs-d'œuvre de correction, de noblesse, de précision et de douceur; elles conservent à chaque original le style qui lui est propre. Parmi les élèves et les imitateurs de ce grand maître, on distingue : Nicolas Poilly, son frère, qui instruisit à son tour Jean-Baptiste et François, ses deux fils; Guillaume Vallet (1636-1704), qui travailla surtout d'après les maîtres italiens; Simon Thomassin (1638-1722), qui a publié, en un volume, toutes les statues et autres sculptures du château et des jardins de Versailles; Jean-Louis Roullet, d'Arles (1645-1697), qui approcha beaucoup de son maître par la correction et la pureté de son burin, et le surpassa même, suivant quelques connaisseurs, dans ses grandes pièces; François Spierre (1643-1681), dont la manière est tendre, coulante, agréable, et qui a travaillé en Italie d'après le Corrége, le Cortone, le Bernin, Ciro Ferri et autres; Etienne Picart, dit *le Romain* (1631-1721), qui a exécuté un grand nombre d'estampes d'après Lesueur, Lebrun, Poussin, Noël Coypel, d'après le Corrége et autres maîtres italiens, et qui termina ses jours en Hollande, où il était allé se fixer avec Bernard Picart, son fils et son élève. A l'école des Poilly se rattachent encore, sinon par une similitude complète de manière, du moins par la correction et la noblesse du style, divers graveurs qui se sont appliqués à traduire les œuvres de Poussin : Etienne Baudet (1643-1716), élève de Corn. Bloemaert et de Fr. Spierre; Jean Pesne (1623-1700), Guillaume Chasteau, d'Orléans (1633-1685), qui eut pour élève Benoît Farjat, de Lyon; Antoinette, Françoise et Claudine Bousonnet-Stella, nièces et élèves du peintre lyonnais Jacques Stella.

Une autre école illustre fut celle des Audran. Gérard Audran (1640-1703) en fut le chef : il eut pour premiers maîtres son père Claude et son oncle Charles, cités plus haut; mais ce fut, paraît-il, aux conseils de Carle Maratte, de Ciro Ferri, et surtout à ceux de Charles Lebrun, qu'il fut redevable de la manière originale, pittoresque et expressive, qui distingue ses bonnes productions et qui le place au nombre des plus grands maîtres de l'art de la gravure. C'est lui qui, par une hardiesse heureuse, se permit d'épurer le dessin des compositions de Lebrun qu'il était chargé de reproduire, et qui fut ainsi cause que ce peintre, jugé sur les gravures des *Batailles d'Alexandre*, fut proclamé l'égal des plus grands dessinateurs. Germain Audran (1631-1710) se montra bien inférieur à son frère Gérard; mais ses fils, Benoît et Jean, approchèrent de la perfection de leur oncle; Jean instruisit lui-même son fils, nommé Benoît, qui travailla, au XVIIIe siècle, d'après Watteau, Natoire, etc. A l'école de Gérard Audran se formèrent plusieurs graveurs qui suivirent plus ou moins fidèlement sa manière : Nicolas Dorigny (1657-1746), Gaspard Duchange (1662-1757), Nicolas-Henri Tardieu (1674-1749), François Chéreau (1680-1729), Louis Desplaces (1682-1739), Alexis Loir, Charles et Louis Simoneau.

L'école française produisit, au XVIIe siècle, d'autres graveurs qui suivirent des directions diverses : Nicolas Regnesson, beau-frère de Nanteuil; Guillaume Courtois, frère du Bourguignon; Madeleine Masson, fille d'Antoine; Sébastien Vouillemont, de Bar-sur-Aube; Pierre Landry; Jean Baron, de Toulouse, qui travailla à Rome et suivit la manière de Bloemaert; Louis Cossin, de Troyes; René Lochon et Pierre Simon, qui ont gravé dans le goût de Nanteuil; Sébastien Leclerc (1637-1714), excellent dessinateur, qui, par la finesse de son style et la netteté de son exécution, se distingua surtout dans les pièces de petites dimensions; François Ragot, qui a fait d'assez bonnes copies des meilleures estampes flamandes exécutées d'après Rubens; Nicolas Pérelle; Charles de La Haye; François de Louvemont; Jean Mariette, plus célèbre comme amateur que comme graveur; Raymond de La Fage, de Toulouse (1640-1690), aqua-fortiste des plus spirituels; Benoît Thiboust, de Chartres, qui a gravé dans le goût de Cl. Mellan; Nicolas Bazin, qui a exécuté de nombreux sujets de dévotion; Nicolas Arnoult, Henri et Nicolas Bonnart, qui ont gravé des costumes, des sujets de mœurs, des types populaires, etc.

Les graveurs français du XVIIIe siècle, quoique fort inférieurs, en général, à ceux du siècle de Louis XIV, ne laissèrent pas de tenir le premier rang en Europe. Leur fécondité fut extrême. A cette époque, de grands recueils d'estampes furent publiés tant en France qu'à l'étranger, notamment la *Galerie du Luxembourg*, que Nattier fit paraître en 1710, le *Cabinet de Crozat*, le *Cabinet de Boyer d'Aguilles*, la *Galerie de Versailles*, la *Galerie de Dresde*, etc. Les compositions légères, spirituelles et trop souvent graveleuses des Watteau, des Boucher, des Lancret, des Baudouin, des Vanloo, trouvèrent d'habiles interprètes. Greuze, Chardin et les autres peintres de scènes familières furent également popularisés par de nombreuses et fidèles reproductions. La librairie fit souvent appel aux graveurs pour l'illustration des livres, et publia quantité d'œuvres exquises en ce genre. Le goût pour les gravures à l'eau-forte fut tel, que l'on vit des grands seigneurs, des princes mêmes, s'essayer dans ce genre d'ouvrage.

Les graveurs les plus connus de cette période sont : Nicolas Larmessin (1684-1755); François Chéreau (1680 1729); Jacques Chéreau (1687-1776); Louis Desplaces (1682-1739); Charles et Nicolas Dupuis; Nicolas-Henri Tardieu (1674-1749), qui eut pour élèves son fils Jacques-Nicolas et son neveu Pierre-François; Charles-Nicolas Cochin (1688-1754), qui fit l'éducation artistique de Maria Horthemels, sa femme, et dont le fils fut aussi un des graveurs les plus réputés du XVIIIe siècle; le comte de Caylus (1692-1765), qui publia plusieurs ouvrages sur les arts et grava à l'eau-forte de nombreux sujets d'après l'antique et d'après les peintres de son temps; Louis Surrugue (1695-1769), élève de Bernard Picart, et son fils Pierre-Louis, tous deux membres de l'Académie; Bernard Lépicié (1699-1755); Laurent Cars (1702-1771), qui a travaillé principalement d'après Le Moyne; Jean Daullé (1703-1763), qui a exécuté plusieurs planches pour le recueil de la *Galerie de Dresde*; Pierre Avelino (1710-1760), qui a collaboré au même ouvrage et au *Cabinet de Crozat*; Jean Moy-

reau (1712-1762), qui a gravé de nombreuses pièces d'après Ph. Wouwerman; Jacques-Philippe Le Bas, le spirituel interprète de Teniers; Jacques Aliamet ((1728–1788), élève de Le Bas, qui a traduit Joseph Vernet et Nicolas Berghem, et illustré de vignettes les œuvres de La Fontaine et de Boccace; Baléchou (1715-1764), élève de Lépicié, qui a gravé quelques belles planches d'après J. Vernet, et de nombreux portraits d'après de Troy, Aved, Raoux, Nattier; Robert Gaillard, né en 1722, traducteur de Boucher et de Vanloo; Etienne Moitte, qui a travaillé à la *Galerie de Dresde* et au *Cabinet du comte de Bruhl;* Bassan (1723-1797), un des plus célèbres éditeurs d'estampes du XVIII^e siècle, auteur d'un *Dictionnaire des graveurs;* Jean-Jacques Flipart (1723-1782), un des principaux interprètes de Greuze; L. Lempereur; Jean-Jacques de Boissieu (1736-1810), qui a gravé une centaine de paysages et d'intérieurs, la plupart de sa composition; Etienne Ficquet, de qui l'on a une suite assez nombreuse de petits portraits d'hommes célèbres; Beauvarlet (1731-1797), qui a travaillé d'après de Troy, Vien, Raoux, Fragonard, Greuze, Vanloo, Teniers, etc.; J.-C. Levasseur, élève de Daullé et de Beauvarlet; Joseph de Longueil, qui a illustré La Fontaine, Voltaire, Dorat; Nicolas de Launay, élève de Lempereur; P.-E. Babel, qui a gravé à l'eau-forte des dessins pour les joailliers; Canot, qui a travaillé, en Angleterre, pour le célèbre éditeur Boydell; Antoine et François Aveline et Campion du Tersan, qui ont gravé des vues topographiques; Cathelin, Reine Carey, Rosalie Bertaud, qui ont reproduit J. Vernet, P. Benoist, Michel Aubert, P. Beljambe, Miger, auteur de portraits, A. Trouvain, Beaumont, J. Pelletier, Carmontelle, G. Vidal, Fr. Boucher le peintre, Lagrenée, Wattelet le littérateur, Louis Moreau et J.-M. Moreau, Ch. Hutin, Saint-Aubin, Halbon, Huquier le père et Huquier le fils; Jean-Baptiste Le Prince, qui a gravé à l'imitation du dessin; Gille Demarteau et François, qui ont gravé à la manière du crayon; Bonnet, qui a gravé à la manière du pastel; Jean et Edouard Dagoty, qui ont perfectionné les estampes à plusieurs couleurs; etc.

Le commencement de ce siècle a été marqué par la publication de plusieurs grands recueils d'estampes : l'un des plus importants est sans contredit le *Musée français*, publié par Robillard-Péronville et Pierre Laurent, de 1803 à 1811, et dans lequel ont été reproduits les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui faisaient alors du Louvre le plus riche musée de l'Europe. Les meilleurs graveurs de l'époque ont pris part à cette publication; il nous suffira de nommer : Jean Massard et Urbain Massard, son fils, Maurice Blot, Avril le père et Avril le fils, Fosseyeux, Jean Godefroy, Etienne Beisson, Edme Bovinet, H.-G. Châtillon, Desaulx, Masquelier le jeune, Duparc, J. Mathieu, François Forster (né en Suisse, mais ayant travaillé presque constamment en France), J. Bein, P. Audouin, Jacques Bouillard, P.-H. Laurent, Claude Fortier, H.-C. Muller de Strasbourg, Guttemberg, Miger, Ingouf, élève de Flipart, Richomme, un des maîtres du burin, J.-L. Petit. Alexandre Tardieu, Morel, J.-F. Ribault, Robert Daudet, Abraham Girardet, né en Suisse, Levillain, Jacques Lavallée, Géraut, Dequevauvilliers, Niquet, Oortman, J.-M. Leroux, etc.

Le *Musée français* eut encore pour collaborateurs Bervic (1756-1822), élève de Wille, qui touchait alors à la fin d'une carrière glorieuse, et Henriquel-Dupont, élève de Bervic, qui n'était qu'à ses débuts, et que ses travaux postérieurs ont placé à la tête de notre école française de gravure.

Les autres graveurs en renom sous l'Empire et sous la Restauration sont : Boucher-Desnoyers, créé baron par Charles X, artiste vraiment supérieur, qui a interprété d'une façon magistrale plusieurs des chefs-d'œuvre de Raphaël; Antoine Gelée, auteur de la belle gravure de la *Justice poursuivant le Crime*, d'après Prudhon; François Garnier, élève de Bervic; C.-L. Lorichon, élève de Forster; Potrelle, Coiny, Chataigner, J.-L.-T. Caron, A. Caron, J.-A. Allais, J.-L. Anselin, J.-J. Baugean, qui a gravé à l'eau-forte un très-grand nombre de marines et de vues de villes de France; F.-L. Couché, qui a illustré les *Esquisses de la Révolution*, par Dulaure, l'*Histoire de Napoléon*, par Norvins, et beaucoup d'autres publications; etc.

La vogue que commença à obtenir, vers la fin de la Restauration, la lithographie, — art nouveau pratiqué avec talent par Carle Vernet, Horace Vernet, Géricault, Charlet, Bellangé, Decamps, Delacroix, Pigal, Henri Monnier, Gavarni, Daumier, Achille Deveria, et beaucoup d'autres artistes français,— cette vogue, disons-nous, nuisit beaucoup aux progrès de l'art de la gravure. La photographie est venue porter à cet art un dernier et terrible coup. Pour prévenir une décadence complète, des amateurs éclairés ont fondé, il y a quelques années, une association dite *Société française de gravure*, laquelle publie, à ses frais, des gravures au burin, exécutées par les meilleurs artistes. De leur côté, les graveurs à l'eau-forte ont fondé une société dite des *aqua-fortistes*, qui a déjà fait paraître un grand nombre de planches.

Les graveurs les plus habiles, parmi ceux qui se sont produits en France depuis 1830, sont : MM. François Girard, Achille Lefèvre, Jazet, E. Bléry, Marvy, Sixdeniers, Auguste Blanchard, J.-M. Leroux, Ch. Jacques, Alphonse François, Desvachez, Danguin, Bridoux, P.-E. Allais, Gustave Bertinot, Bellay, Laguillermie, Valério, Rousseaux, Rajon, V. Pollet, A.-L. Martinet, Gustave Lévy, Jules Jacquemart, Léopold Flameng, F. Gaillard, N. Lecomte, Maxime Lalanne, F. Bracquemond, etc.

— V. La musique en France. Les documents positifs concernant les origines de la musique en France ne sont pas nombreux; on peut cependant en tirer quelques renseignements intéressants. En négligeant ce que l'on sait des bardes, chanteurs ambulants qui suivaient les armées, à l'époque druidique, et en remontant seulement aux rois francs de la première race, nous voyons Clovis faire demander à Théodoric, roi des Ostrogoths, un habile professeur de chant italien, et celui-ci lui envoyer Acorède, choisi par le savant Boëce parmi les meilleurs. Acorède vint à Paris, s'installa près du roi, et forma un corps de chantres attachés au service du palais et chargés de l'exécution des chants sacrés dans les grandes solennités ecclésiastiques. Dagobert, galant et dévot à la fois, comme bon nombre de nos monarques, trouvait dans une jolie voix de femme un tel charme, qu'il partageait volontiers son trône avec celles qui avaient reçu de la nature ce don précieux. Il eut pour femmes Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wilfonde et Berthilde, toutes remarquables par la pureté de leur voix, et avec lesquelles, disent les chroniqueurs, il chantait fort dévotement les vêpres. Ce dilettante consommé encouragea beaucoup la musique et entretint dans son palais une excellente chapelle; c'était le Conservatoire de ce temps-là. Sous Pépin apparut, en France, le premier orgue, et ce monarque envoya à Rome les meilleurs élèves de sa chapelle, afin qu'ils perfectionnassent leur éducation musicale sous Siméon, musicien renommé; à leur retour, il leur confia la direction d'écoles de chant qu'il fonda à Metz et à Soissons; ce fut l'origine des maîtrises. Charlemagne demanda au pape des musiciens capables de substituer, en France, le chant grégorien au chant ambroisien, et le saint-père lui envoya, par Benoît et Théodore, un antiphonaire noté de sa propre main, et qui servit à la correction des livres de plain-chant alors en vigueur. Pendant ce siècle, il se publia plusieurs écrits relatifs à la musique, parmi lesquels on cite : *Musicæ disciplinæ*, par Aurélien, moine de Réaume; le *Musicæ Enchiridion*, d'un moine de Saint-Amand, nommé Hucbald, et surtout le *Dialogue sur la musique*, d'Odon, abbé de Cluny. Robert le Pieux composa des hymnes, paroles et musique, dont quelques-unes sont encore chantées dans les églises. Au XI^e siècle, Abailard, l'amant d'Héloïse, et même l'austère saint Bernard, composèrent des chansons qui n'étaient rien moins que sérieuses; troubadours et trouvères imaginaient des mélodies faciles, dont quelques-unes nous ont été conservées. C'est à partir du XIII^e siècle qu'on voit apparaître les premiers morceaux de chant à plusieurs parties; la Bibliothèque nationale en possède plusieurs qui sont dus à Adam de Halle, surnommé le Bossu. Au siècle suivant, Guillaume de Machaut est l'auteur d'un grand nombre de morceaux de chant et d'une *messe* composée, paraît-il, pour le sacre du roi Charles V. C'est également à cette époque que l'on rapporte les compositions de Philippe de Vitry, évêque de Meaux, de François de Cologne, et que s'établirent plusieurs confréries, origine éloignée des orphéons modernes. Des musiciens belges, venus en France au XV^e siècle, apportèrent de sensibles améliorations dans notre système musical, et firent faire à l'art de véritables progrès. Les rois de France continuaient d'avoir une chapelle très-bien organisée et des ménestrels ou ménétriers qui chantaient en s'accompagnant de divers instruments, pendant les repas et les fêtes. Charles VI entretenait neuf ménestrels, dont six *hauts* et trois *bas*, qualification employée, pour la première fois, dans le but de distinguer les instruments. Enfin, sous Louis XII, parut Josquin Desprez, le plus grand musicien de son temps, le Palestrina français (1450-1531). Il avait eu pour professeur le Belge Jean Ockeghem, maître de chapelle de Charles VII, et, apres divers séjours à Rome et à Ferrare, était revenu en France, où Louis XII le pourvut d'un canonicat. Si l'on examine avec attention les œuvres de ce maître, on est vivement frappé de l'aisance et de la liberté de facture qui y dominent, malgré les règles gênantes et arbitraires imposées alors aux musiciens. On lui attribue l'invention de plusieurs tournures scientifiques adoptées depuis par les compositeurs de toutes les nations, et perfectionnées ensuite par Palestrina et l'école italienne. Ses chansons, pleines de grâce et d'esprit, portent un cachet de raillerie et de malice narquoise qui semble refléter le caractère de l'auteur. D'autre part, sa musique religieuse est grave et solennelle; on a de lui la chanson populaire de l'*Homme armé*, quatre livres de *Chansons*, un livre de *Motets de la couronné*, un *Stabat* et un *Miséréré*. Josquin Desprez est la première personnalité brillante dans l'histoire de la musique en France. Un peu après parurent les œuvres de Goudimel, professeur de Palestrina et de Nanini; on lui doit, entre autres, la musique des psaumes de Clément Marot et de Théodore de Bèze.

Voyons ce qu'était, à cette époque, la musique instrumentale. Le violon était sur le point d'être inventé en Italie; il avait été précédé par toute une série d'instruments à cordes frottées par l'archet, et dans lesquels il est aisé de reconnaître ses ancêtres : tels sont les vielles ou violes, les rebecs ou rubèbes, la rothe, le monocorde, la gigue. Les musiciens avaient, en outre, à leur disposition une série d'instruments à cordes que l'on pinçait ou que l'on frappait avec un plectre, à la mode antique : la guitare ou guiterne, la morache, guitare moresque, le luth, la cithare ou cithole, le psaltérion, une nombreuse variété de flûtes : flûtes traversières, doussaines, chalumeau ou *flûte de blé*, c'est-à-dire le simple sifflet des bergers, le flageolet, appelé *flaios* par les trouvères, la cornemuse ou chevrette. Comme instruments plus bruyants, ils avaient le cor ou cornet à bouquin, la trompette, appelée par eux buccine, les cymbales et les tambours; tout un orchestre, comme on voit.

C'est la vielle ou viole qui, peu à peu perfectionnée, devint le violon, le roi des instruments. Les premiers violons excellents qui ont été introduits en France sortirent de l'atelier des Amati, sur une commande de Henri IV; l'un d'eux existe encore. A partir de cette époque, il y eut à la cour des rois de France une troupe de violons. Sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, la musique française subit un temps d'arrêt, dû surtout à l'introduction des musiciens italiens amenés par les Médicis. Néanmoins, on cite encore quelques compositeurs distingués durant cette période, entre autres Ducaurroy, auteur d'un *Requiem* qui fut célèbre. On croit qu'il a encore composé deux airs fort connus : *Charmante Gabrielle* et *Vive Henri IV!* puis J. Mauduit, Arthur Aux-Cousteaux, qui écrivirent de la musique d'église; Boesset, auteur de chansons et d'airs bachiques, etc., etc. Parmi les instrumentistes dont l'histoire de l'art a conservé les noms, il faut citer les deux Gauthier et Mauduit, joueurs de luth; Hotteman, Laridelle et Sainte-Colombe, joueurs de viole; et, parmi les violons de la chambre du roi, Beauchamp, Constantin, surnommé le roi des violons, Manoir et Lazarin. Citons encore, comme joueurs de clavecin, instrument alors dans sa nouveauté, les trois Champion; comme organistes, Monard; Richard et les trois frères Couperin. Le plus célèbre des trois, François Couperin, a laissé quatre livres de pièces de clavecin, dans lesquels les amateurs d'aujourd'hui rencontrent encore avec plaisir de fraîches et gracieuses inspirations.

L'année 1645 nous offre la date précise à laquelle on peut faire remonter l'origine du drame musical en France; Mazarin fit exécuter, dans les galeries du Louvre, un opéra-bouffe de Strozzi par des musiciens italiens. Quelques auteurs pensent que ce fut l'*Orfeo ed Euridice*, de l'illustre Monteverde. L'*Ercole amante*, autre tragédie lyrique, fut représenté lors du mariage de Louis XIV, et enfin, en 1659, fut joué, à Issy, le premier opéra français, composé sur des paroles de l'abbé Perrin, par l'organiste Cambert (v. OPERA). A cette époque florissait Lambert, le fameux Lambert illustré par Boileau et par La Fontaine, également renommé comme violoniste, comme chanteur et comme professeur de chant; il forma quelques élèves remarquables, mais fut bien dépassé par son gendre, Lulli.

L'abbé Perrin et Cambert, à la suite de leur premier succès, avaient obtenu un privilége et ouvert à Paris, rue Mazarine, une salle d'opéra, qu'ils inaugurèrent par la représentation de *Pomone*. Lulli parvint à se faire céder leur privilége, donna à son théâtre le nom d'Académie royale de musique, et fit jouer successivement les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, *Cadmus*, *Alceste*, *Thésée*, *Athys*, *Psyché*, *Proserpine*, *Amadis*, *Roland*, *Armide*, tous opéras restés célèbres, mais bien plutôt comme poëmes que comme partitions; les poëmes étaient de Quinault. Au second rang brillèrent quelques compositeurs, pâles imitateurs de Lulli : Colasse, Desmarets, Destouches, Montéclair et Campra, le plus original de ses copistes. On cite, parmi les exécutants de cette époque, sans compter l'organiste Couperin, nommé plus haut, les clavecinistes Levieux, d'Anglebert, Buret; les joueurs de luth Dubut et Galot; les joueurs de théorbe Pinel, Lemoine, Hure et Devisé; les violonistes Dagin, Leclair et Senaillé. L'art du chant était encore dans l'enfance, et, en fait de livres théoriques, on ne peut guère compter que le *Traité de musique* du P. Parran (1646), celui de La Voye Mignot, qui offre quelques lueurs d'enseignement sur la composition et les règles de l'harmonie, et le *Traité de l'accompagnement du clavecin, de l'orgue et des autres instruments*, de Lambert (1680).

Bientôt vint Rameau, dont les écrits opérèrent une révolution dans la musique, et dont les opéras obtinrent une grande vogue. Ses travaux théoriques, auxquels il attachait une grande importance, au point de ne considérer ses opéras que comme de simples accessoires, ont été bien dépassés depuis; quelques-unes de ses idées ont même été reconnues fausses. Mais on ne peut refuser son admiration à un homme qui, dans l'état où se trouvait la science musicale, a donné, suivant l'expression de Fétis, une base solide à l'harmonie et fait de véritables découvertes. Sa gloire comme compositeur est encore plus grande. Si l'on compare son œuvre à tout ce qui l'avait précédé, on trouve un progrès immense; une distance énorme sépare Rameau de Lulli et de son école. *Castor et Pollux*, *Dardanus*, *Orphée*, sont bien au-dessus d'*Alceste* et d'*Armide;* les morceaux les plus travaillés de Lulli sont d'une naïveté et d'une simplicité presque enfantines si on les met en face du premier opéra de Rameau. Dans celui-ci, c'est un tout autre style, un autre orchestre, des dispositions différentes, des coupes neuves, des rhythmes inconnus; à l'exception de l'ouverture et des grands chœurs fugués qui sont taillés sur l'ancien patron, il y a toute une révolution, et la différence est aussi grande entre Lulli et Rameau qu'entre Rameau et Gluck.

Autour de Rameau gravitaient Francœur, Trial, Rebel et quelques autres compositeurs, qui, bien moins célèbres que le maître, comme on l'appelait alors, produisirent toutefois des œuvres assez remarquables. L'Italien Duni et Philidor servent de transition pour arriver aux deux grands compositeurs dont le génie essentiellement français fut la gloire de la musique de notre pays; ce sont Monsigny, l'auteur de *Rose et Colas*, de *Felix*, du *Deserteur*, et Grétry, l'immortel auteur d'un grand nombre de chefs-d'œuvre, le *Tableau parlant*, *Zémire et Azor*, l'*Epreuve villageoise*, l'*Amant jaloux*, la *Fausse magie*, la *Caravane du Caire*, *Richard Cœur de Lion*, etc. Dalayrac, à qui l'on doit *Gulistan* et *Maison à vendre*, se place immédiatement après Grétry. Mais la simplicité de l'art français, dont l'esprit et la mélodie faisaient tout le charme, allait disparaître pour faire place à une musique plus large, plus forte et plus savante, dont Gluck, apres de longues luttes contre les partisans de la musique italienne, représentée par Piccinni, fut l'heureux introducteur. *Armide*, *Alceste*, *Orphée*, *Iphigénie en Aulide*, sont les plus grands chefs-d'œuvre de Gluck, que l'on considère, avec raison, comme le créateur du pathétique dans le drame lyrique. Piccinni lui opposa d'abord son *Roland* (1778), puis *Atys* et *Didon;* Sacchini donna, dans le même genre, *Dardanus*, et Salieri *Tarare*, dont le poëme est de Beaumarchais; mais la victoire resta définitivement à Gluck et à ses partisans.

Les chanteurs et les cantatrices, dont le rôle devint plus considérable, commencèrent, dès cette époque, à être cités; les noms de Laïs et de Rousseau, de M^lle Laguerre, de Sophie Arnould et de M^me Saint-Huberti sont parvenus jusqu'à nous et ont même gardé, surtout pour les trois dernières, une partie du prestige qui les entoura. Il y a tout lieu de croire, pourtant, qu'elles étaient des artistes bien imparfaites, au point de vue de l'art et de la méthode, et qu'elles connaissaient mieux la déclamation que la vocalise. Comme instrumentistes distingués, le XVIII^e siècle posséda Gaviniès et Navoigille, les meilleurs violons qu'il y eut avant Viotti; celui-ci créa une école beaucoup plus savante, à laquelle appartiennent Saint-Georges, Bertheaume et Fodor; le clarinettiste Michel, le hautboïste Salentin, le corniste Lebrun, peuvent figurer sans désavantage à côté de ces virtuoses.

Durant la Révolution, la musique fit en France des progrès dont on a lieu d'être surpris : Méhul composa *Joseph* et un hymne patriotique célèbre, le *Chant du départ;* Rouget de l'Isle son immortelle *Marseillaise;* Cherubini, *Lodoïska* et les *Deux journées;* Lesueur, la *Caverne*, les *Bardes*, *Télémaque;* Berton, le *Délire*, *Aline*, *Montano et Stéphanie;* Stebelt, *Roméo et Juliette*, chefs-d'œuvre qui mirent au premier rang l'ecole française et que sanctionna la création du Conservatoire de musique et de déclamation. Ces compositeurs illustrèrent surtout la période du Consulat. Sous l'Empire, Boieldieu donna le *Nouveau Seigneur*, *Ma tante Aurore*, le *Calife*, *Jean de Paris*, en attendant la *Dame blanche*, son chef-d'œuvre; Méhul fit jouer l'*Irato*, le *Trésor*, *Une Folie*, et Nicolo sa *Joconde*. Ils eurent le bonheur d'avoir pour interprètes Elleviou, Martin, Nourrit, Dérivis, Ponchard, Levasseur, M^mes Branchu, Levasseur et Damoreau-Cinti.

Rossini, déjà célèbre en Italie lorsqu'il vint chercher chez nous la consécration de sa gloire, ouvre magnifiquement la période moderne avec le *Barbier de Séville*, *Moïse*, *Othello*, *Guillaume Tell*. La musique italienne est alors en France dans toute sa vogue; on ne jure plus que par Rossini, et cependant la vieille école française lutte avec avantage et produit des œuvres pleines de fraîcheur. A sa tête est Auber, qui ne s'est éteint qu'après une longue vie tout entière consacrée à l'art, et une serie non moins longue de succès brillants : la *Muette*, l'*Ambassadrice*, le *Maçon*, le *Domino noir*, les *Diamants de la couronne*, etc., etc.; Halévy, plus savant, plus dramatique, compose la *Juive*, *Charles VI*, le *Val d'Andorre;* Meyerbeer contre-balance à lui seul Rossini, en donnant chez nous *Robert le Diable*, le *Prophète*, les *Huguenots*, l'*Etoile du Nord*, l'*Africaine;* Hérold, avec le *Pré aux clercs* et *Zampa;* Donizetti, avec la *Favorite* et *Lucie*, complètent cette période unique dans l'histoire de l'art.

Arrivé à l'époque actuelle, nous nous contenterons de citer les compositeurs les plus estimés : Adolphe Adam, Carafa, Albert Grisar, Félicien David, Niedermeyer, Reber,

Massé, Clapisson, Gounod, le plus grand *parmi les contemporains*; Offenbach, qui s'est fait un renom dans le genre bouffe; Gevaërt, Limnander et bien d'autres encore, auxquels il faudrait ajouter, pour être tout à fait complet, un grand nombre de compositeurs de romances.

Quant aux exécutants, leurs noms sont assez connus pour rappeler d'eux-mêmes leur genre de talent; jamais l'art du chant n'a été poussé à une telle perfection, et les instrumentistes contemporains se sont acquis une renommée universelle. Nous mentionnerons, parmi les chanteurs: Nourrit, Duprez, Mario, Lablache, *Chollet*, *Baroilhet*, Levasseur, *Roger*, *Tamberlick*, Faure, Battaille, Fraschini, Delle Se*die*, *Montaubry*, *Capoul*, et Mmes *Malibran*, Pasta, Viardot, Dorus-Gras, Sontag, Grisi, Persiani, Stolz, Ugalde, Miolan-Carvalho, Faure-Lefebvre, Alboni, Adelina Patti, Christine Nillson; parmi les instrumentistes, les violonistes Mazas, Habeneck, Bériot, Vieuxtemps, Sivori; les violoncellistes Franchomme, Batta; le cornet à piston Dufrêne; les cors Mengal et Vivier; les flûtistes Tulou et Dorus; les harpistes Godefroid et Labarre; le hautbois Verroust, et les pianistes Kalbrenner, Herz, Pradher, Chopin, Listz, Ravina, Prudent.

— *Représentations allégoriques de la France.* Une des figures allégoriques les plus anciennes que nous connaissions de la *France* est celle qui a été dessinée et gravée, au XVIe siècle, par le célèbre peintre florentin Alessandro Allori : elle a la tête ceinte d'une couronne royale, porte un enfant dans ses bras et tient à la main une sorte de sceptre surmonté d'un lis; d'autres lis se voient çà et là autour d'elle; à ses pieds, deux figures de *Fleuves* sont couchées; derrière elle se tiennent quatre seigneurs et de nombreux porte-enseignes.

Dans les tableaux allégoriques de Rubens relatifs à Marie de Médicis, la *France* apparaît sous les traits d'une guerrière, coiffée d'un casque et ayant sa tunique et son manteau brodés de fleurs de lis. Dans une peinture du palais de Versailles, Ch. Lebrun l'a représentée par une femme portée sur des nuages, ayant le casque en tête, une robe couleur de pampre et un manteau bleu semé de fleurs de lis d'or; elle tient d'une main un bouclier, sur lequel le portrait de Louis XIV est peint, et lance la foudre de l'autre main. Pour faire contraste à cette figure de la *France guerrière*, le même artiste a peint la *France pacifique*, assise dans un char d'argent, ayant une couronne royale sur la tête, tenant d'une main un sceptre et s'appuyant de l'autre main sur un bouclier chargé de trois fleurs de lis d'or.

Mignard a figuré le *Génie de la France* par un enfant vêtu de bleu et tenant un lis.

Coysevox, dans un groupe destiné à la décoration d'une fontaine de Versailles, a représenté la *France*, assise entre l'Espagne et l'Empire, dans un char dont les roues écrasent un dragon à trois têtes, symbole de la Triple-Alliance.

Parmi les nombreuses allégories historiques où la *France* est personnifiée, nous citerons: la *France recevant de l'Autriche le premier fruit de leur alliance* (allégorie à la naissance du dauphin, fils de Louis XVI), estampe de M.-L.-A. Boizot; la *France sacrifiant à la Raison* (14 juillet 1791), estampe de Bonnieu; la *France appelant ses enfants à son secours* ou le *Départ des volontaires*, groupe exécuté par David d'Angers pour la décoration de l'arc de triomphe de Marseille; la *France, appuyée sur la Religion, consacre à Notre-Dame de Gloire les drapeaux pris sur l'ennemi*, tableau de Perrin, commandé par Napoléon Ier pour la chapelle des Tuileries, et placé depuis au musée du Louvre; la *France transmettant à l'Immortalité le testament de Louis XVI*, composition de L.-A. Dubois, gravée par Chatillon et par E. Bovinet; la *France en* 1830, tableau de Quesnel (Salon de 1831); la *France déposant son vote dans l'urne*, statue de marbre par R. Gayrard (Salon de 1852), la *France impériale* ou *triomphante*, vaste plafond, mal composé et mal peint, par M. Charles Muller, dans la salle des Etats, au Louvre; la *France et l'Italie*, groupe en marbre, sculpté par V. Vela, et offert à l'impératrice Eugénie par les dames de Milan, etc. Dans la salle du Trône, au Luxembourg, M. Lehmann a peint deux compositions qui embrassent l'histoire entière de l'ancienne monarchie : d'une part, la *France renaissant à la foi et à l'indépendance*, sous le règne des Mérovingiens et des Carlovingiens; d'autre part, la *France combattant pour sa religion et son unité*, sous les Capétiens, les Valois et les Bourbons, et s'élevant au premier rang dans les arts et dans les lettres. Ces deux compositions, a dit M. Ch. Perrier (*Revue contemporaine*), n'ont de véritablement grand que la taille; le coloris en est cru, le dessin maniéré, le sentiment banal.

Un tableau de Séb. Ricci, qui est au Louvre, nous montre la *France foulant aux pieds l'Ignorance et couronnant la Vertu guerrière.* Blondel a peint au Louvre, dans les salles des dessins, deux plafonds : la *France victorieuse à Bouvines*, et la *France, entourée des rois législateurs et des jurisconsultes français, recevant la Charte de Louis XVIII.* A la Bourse de Paris, Abel de Pujol a peint la *France recevant les tributs des quatre parties du monde.* M. Elias Robert a sculpté, pour le palais des Champs-Elysées, un groupe colossal en pierre, la *France couronnant l'Art et l'Industrie.* Une statue de G. Diebolt, la *France rémunératrice*, a été érigée, en 1851, au rond-point des Champs-Elysées, d'où elle a été retirée quelque temps après. Un fronton du nouveau Louvre, par Duret, représente la *France protégeant ses enfants.* Un plafond du palais de la préfecture, à Marseille, par M. Magand, figure la *France protégeant l'Agriculture;* un plafond du Louvre, par Gros, le *Génie de la France animant les Arts.* Citons enfin, parmi les figures allégoriques de la *France*, un bas-relief de David d'Angers, décorant le monument du Vendéen Bonchamp, une statue de marbre par Lequien (Salon de 1838), une statue par J.-A. Barre (Salon de 1849), une statue colossale en marbre, par Pollet (dans le grand salon du Ministère des affaires étrangères), enfin une statue en pierre, par A. Dumont (pavillon Lesdiguières, au Louvre).

— Bibliogr. A cause de son importance, nous diviserons cet article bibliographique en plusieurs sections : 1o dictionnaires, traités généraux; 2o géographie ancienne et historique; 3o géographie moderne, atlas; 4o description topographique et physique; sciences et arts; statistique; 5o itinéraires et voyages; 6o histoire celtique et gauloise; 7o histoire générale depuis l'établissement de la monarchie française et philosophie de l'histoire de France; 8o collections de chroniques, de mémoires, de dissertations particulières et recueils de chartes; 9o mœurs, usages, antiquités, etc.

— I. DICTIONNAIRES, TRAITÉS GÉNÉRAUX. *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Jacq. Lelong, 2e édit., augmentée par Fevret de Fontette, Camus, Hérissant et autres (Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.); *Bibliographie historique et topographique de la France*, par A. Girault de Saint-Fargeau (Paris, 1845, in-8o); Biblioth. nationale, départ. des impr., *Catalogue de l'histoire de France* (Paris, 1855-1865, 9 vol. in-4o); *Nouveau dictionnaire géographique de la France*, rédigé par M. de Pinteville-Cernon, *imprimé par ordre de l'Assemblée nationale constituante* (Paris, Impr. nationale, 1792, in-18); *Dictionnaire géographique et méthodique de la République française en* 111 *départements* (Paris, Prudhomme, an VII [1799], 2 vol. in-8o, 4e édit.); *Dictionnaire de la géographie physique et politique de la France et des colonies*, par Girault de Saint-Fargeau (Paris, 1826, in-8o); *Dictionnaire général des villes, bourgs, etc., de la France*, par Duclos (Paris, 1836, gr. in-8o; 5e édit., 1853, gr. in-8o); *Dictionnaire géographique, statistique et postal des communes de France*, par M.-A. Peigné (2e édit., Paris, 1838, in-18; 3e édit., 1846, in-18); *Dictionnaire géographique, historique, industriel et commercial de toutes les communes de la France* (Paris, 1844-1846, 3 vol. in-4o, plans et armes de villes et grav. col.); *Dictionnaire des communes de la France*, par Ad. Joanne (Paris, 1864, gr. in-8o); *Dictionnaire des postes*, par Guyot (Paris, 1754, in-4o); *Dictionnaire géographique des postes aux lettres de tous les départements de la République française*, par A.-F. Lecousturier et F. Chaudouet (Paris, an XI [1802], 3 vol. in-8o; 1817, 4 vol. in-8o); *Dictionnaire des postes aux lettres, publié par l'administration générale des postes* (Paris, Impr. royale, 1835, 2 tom. in-fol.); *Gallia, sive de Francorum regis dominiis et opibus commentarius*, auctore Joan. de Laet (Leyde, 1629, in-32); *Etat de la France*, par de Boulainvilliers (Londres, 1727-1728); la *Patrie* ou *Description de l'empire français*, par G. Bruining (Leyde, s. d., in-12); *Dictionnaire analytique et raisonné de l'histoire de France*, par B. Saint-Edme (Paris, 1823, 4 vol. in-8o); *France*, par M. Ph. Lebas (Paris, 1840-1845, 17 vol. in-8o); *Patria : la France ancienne et moderne, morale et matérielle*, par J. Aicard, F. Bourquelot, A. Bravais, P. Chassériau, A. Deloye, Denne-Baron, Desportes, P. Gervais, etc. (Paris, 1847, 2 vol. in-18).

— II. GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET HISTORIQUE. *Galliæ geographia veteris recentisque, regionum segmentis et laterculis designata*, a P. Philib. Moneto, (Lyon, 1633 et 1634, in-12); *Gallia ex Julii Cæsaris commentariis descripta*, authore Nic. Sanson (s. l., 1549, in-fol. plano); *Remarques sur la carte de l'anc. Gaule tirée des* Commentaires *de César*, par le sieur Sanson (Paris, 1649, in-4o; 2e édit., 1652, in-4o); *Mémoire* de M. d'Anville *sur les cartes de l'ancienne Gaule* (Paris, 1779, in-4o); *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule, depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne*, par B. Guérard (Paris, 1832, in-8o); *Introduction à l'histoire de France* ou *Description physique, politique et monumentale de la Gaule jusqu'à l'établissement de la monarchie*, par A. de Jouffroy et E. Breton (Paris, 1838, in-fol., couronné par l'Institut le 2 août 1839); *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, par Walckenaer (Paris, 1839, 3 tom. en 2 vol. in-8o et 1 atlas gr. in-4o); *Recherches historiques et géographiques sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France* (Paris, 1850, in-8o); *Itinéraires romains de la Gaule, publiés avec les variantes des manuscrits, des tables de concordance et des notes*, par M. Léon Renier (Paris, 1850, in-12), extr. de l'*Annuaire de la Soc. des antiquaires de France*; *De la France ancienne et moderne*, par L.-C.-N. Delestang, pour servir d'introduction au *Dictionnaire géographique de la République française*, par le même (Mortagne, an VIII [1800], in-8o); *Géographie de la France*, par Ch. Barberet et A. Magin, dans le *Cours complet de géographie historique; Géographie historique de la France*, par L. Dussieux (Paris, 1843, in-8o); *Géographie physique, historique et politique de la France*, par Ém. de Bonnechose (Paris, 1847, in-8o, cartes); *Chronologie de l'Atlas historique de la France*, par V. Duruy (Paris, 1849, in-8o).

— III. GÉOGRAPHIE MODERNE, ATLAS. *Description géométrique de la France*, par Cassini de Thury; *Nouvelle description géométrique de la France* ou *Précis des opérations et des résultats numériques qui servent de fondement à la nouvelle carte de la France*, par Puissant, Baudrot et autres (Paris, 1832-1856, 3 vol. in-4o, fig., tom. VI, VII et IX du *Mémorial du Dépôt général de la guerre*); *Nivellement général de la France, résultat des opérations exécutées pour l'établissement du réseau des lignes de base* (Bourges, 1864, 3 vol. in-8o); la *Géographie* ou *Description générale du royaume de France, divisé en ses généralités*, par M. de *** (Dumoulin) (Amsterdam, 1762-1767, 6 vol. in-8o, cartes et plans gravés par et sous la direction de J. Vander Schley); *Nouvelle géographie de la France, divisée en* 83 *départements* (Paris, 1790, in-8o, carte); *Géographie de France, suivant la division en* 88 *départements* (3e édit., Paris, an III, 4 vol. in-12); *Géographie moderne de la France*, par J.-M. Mahias (Paris, an VII, 2 vol. in-8o, 1 carte); *Géographie de la France, à laquelle on a joint la division du Piémont en* 6 *départements* (Paris, an XI [1802], 2 vol. in-8o); *Géographie physique, historique, etc., de la France en* 108 *départements et de ses colonies*, par Moreau (Paris, an XII [1804], in-8o, 1 carte); *Géographie physique et historique de la France par bassins*, par V.-A. Loriol Paris, 1828, in-8o); *Nouvelle géographie de la France*, par Paulin Teulières (Paris, 1830 et 1835, in-8o avec 2 cartes; 3e édit., 1843, in-12); *Géographie physique de la France*, par C. Jubé de La Perrelle (Paris, 1853, in-12); *Notice sur la grande carte topographique de la France, dite carte de l'état-major*, par le directeur du Dépôt de la guerre, Blondel; *Carte de France*, publiée sous la direction de l'Académie des sciences, par J.-Dom. Cassini de Thury, Camus et Montigny (Paris, 1784-1787, 183 tableaux en 63 cartons in-8o et 165 cahiers de descriptions en 2 vol. in-4o); *Atlas national de France*, par Dumez et P.-G. Chanlaire (Paris, 1790-1811, gr. in-fol. de 108 cartes); *Atlas national et général de la France, divisée en* 83 *départements*, par Desnos (Paris, 1791, in-4o); *Atlas géographique et statistique de la France, divisée en* 108 *départements* (Paris, in-4o obl.); *Atlas communal de la France par divisions militaires*, dessiné et confectionné par Charle (Paris, 1823, gr. in-fol.); *Atlas des départements de la France*, par Hérisson, précédé d'une *Géographie historique et statistique de ce royaume*, par Mme Tardieu-Denesle (Paris, 1827, in-4o obl.); *Carte topographique de la France*, levée par les officiers du corps d'état-major du Dépôt de la guerre (Paris, 1818 et ann. suiv.); cette carte sera composée de 259 feuilles gr.-aigle; elle est tirée à l'échelle de $\frac{1}{80000}$; *Atlas national de la France par départements*, par Charle, *avec des augmentations*, par Darmet, *en* 80 *feuilles* (Paris, 1833-1835); la *France : Atlas des* 86 *départements*, par A.-H. Dufour et Th. Duvotenay, *avec une notice historique sur chaque département*, par A. Montémont (Paris, s. d., in-fol.); *Atlas départemental de la France*, gravé par Lallemand, dressé par A.-H. Dufour, *avec une notice*, par A. Guibert (Paris, s. d. [1840], gr. in-fol.); *Atlas : géographie administrative de la France*, par Tallon (Clém.) (Paris, 1848, in-fol. de 10 cartes ou tableaux statist.); *Atlas illustré des* 86 *départements et des possessions de la France*, par M. Anselin (Paris, 1849-1851, in-fol.); la *France et ses colonies : Atlas illustré*, 100 *cartes dressées d'après les cartes de Cassini, du Dépôt de la guerre*, par M. Vuillemin, texte par E. Poirée (Paris, 1850 et 1852, in-fol.).

— IV. DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE, SCIENCES ET ARTS, STATISTIQUE. *Topographie française*, par Cl. Chastillon (Paris, 1641-1647, in-fol., fig.); *Tableau portatif des Gaules*, par Jean Boisseau (Paris, 1646, in-4o); *Topographia Galliæ*, per Mart. Zeillerum (Francfort, 1655, 13 tom. in-fol., fig.); *Topographia Galliæ*, ou *Chorographie et topographie générale du puissant royaume de France* (Amsterdam, 1660-1663, 4 vol. in-fol., cartes et fig., en allem.; ce sont les cartes de la *Topographie* de Zeiller, mais le texte est différent); *Description de la France et de ses provinces*, par G. Duval (Paris, 1663, in-12); *Tableau des provinces de France*, par Alcide de Bonne-Case de Saint-Maurice (Paris, 1664, 2 tom. en 1 vol. in-12); *Nouvelle description de la France*, par Piganiol de La Force (Paris, 1718, 6 vol. in-12; Amsterdam, 1719, 6 vol. in-12; 2e édit., 1722, 7 tom. en 8 vol. in-12; 3e édit., 1753-1754, 13 vol. in-12); *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne*, par l'abbé de Longuerue (Paris, 1719, 2 tom. en 1 vol. in-fol.; s. l., 1722, 2 tom. en 1 vol. in-fol.; cette dernière édition est sans nom d'auteur); *Nouvelles recherches sur la France*, par L.-T. Hérissant (Paris, 1766, 2 vol. in-12); *Tableau de la France* (Paris, 1767, 2 vol. in-12); *Description générale et particulière de la France* (Paris, 1781-1784, 4 vol. gr. in-fol., estampes, contenant la description du département du Rhône); *Voyage pittoresque de la France*, par une société de gens de lettres [de Laborde, Guettard, Béguillet et autres] (Paris, 1784-1792, 8 vol. gr. in-fol., grav.; c'est la continuation de l'ouvrage précédent); *Description topographique et statistique de la France, avec la carte de chaque département*, par J. Peuchet et P.-G. Chanlaire (Paris, 1810, 3 vol. in-4o); *Merveilles et beautés de la nature en France*, par G.-B. Depping (Paris, 1811, in-12; 8e édit., 1836, 2 vol. in-12; 9e édit., 1845, in-8o, 1 grav. et 1 carte); *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, par Ch. Nodier, J. Taylor et A. de Cailleux (Paris, 1820-1840, 17 vol. gr. in-fol., fig.); *Histoire nationale et dictionnaire géographique de toutes les communes de la France, formant pour chaque département un ouvrage complet*, par Girault de Saint-Fargeau (Paris, 1828-1830, 4 vol. in-8o, fig.); *France pittoresque*, par A. Hugo (Paris, 1835, 3 vol. in-4o); la *France illustrée*, par V.-A. Malte-Brun (Paris, 1853, gr. in-8o, cartes et fig.); *Descriptio fluminum Galliæ, quæ Francia est*, Papirii Massoni opera (Paris, 1618, in-8o; 1678, in-12); *Eadem*, editio nova, D. Mich.-Ant. Baudrand, *notis adaucta* (Paris, 1685, in-12); les *Rivières de France*, par Coulon (Paris, 1644, 2 vol. in-8o); *Atlas hydrographique de France*, par Gouy (Paris, 1807, gr. in-4o); le *Catalogue des anticques érections des villes et cités, fleuves et fontaines, assises es troys Gaules*, par Gilles Corrozet et Cl. Champier (Lyon, s. d., in-16, goth., avec fig. dans le texte; Paris, 1540, pet. in-8o); les *Antiquités et recherches des villes, châteaux et places plus remarquables de toute la France*, par André Du Chesne (Paris, 1609, 2 part. en 1 vol. in-8o; 6e édit., 1631, in-8o; revu, corrigé et augmenté par Fr. Du Chesne, 1647 et 1648, in-8o, et 1668, 2 vol. in-12); *Histoire des villes de France*, par Aristide Guilbert et une société de membres de l'Institut, etc. (Paris, 1844-1848, 6 vol. gr. in-8o); *Histoire des principales villes de France*, par L. Favre, illustrations à deux teintes par Victor Adam (Niort, 1852, in-8o); *Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de France*, ou *Tableau historique, etc., des maisons royales, châteaux et parcs des rois de France*, par Poncet de La Grave (Paris, 1788-1789, 4 vol. in-12, fig.); *Vues pittoresques des châteaux de France, dessinées d'après nature et lithographiées, avec un texte historique et descriptif*, par A. Blancheton (Paris, 1828-1831, 2 part. en 2 vol. gr. in-fol.); *Souvenirs historiques des résidences royales de France*, par J. Vatout (Paris, 1837-1848, 7 vol. in-8o); *Châteaux et ruines historiques de France*, par Alex. de Lavergne, illustrations de Théod. Frère (Paris, 1845, gr. in-8o); *Mystère des vieux châteaux de France*, par une société d'archivistes sous la direction de A.-B. Le François (Paris, 1846-1848 et aussi 1850, 6 vol. gr. in-8o, dont 2 de suppl.); *Histoire des châteaux de France*, par M. Bailly (Paris, 1847, 2 vol. gr. in-8o, fig.); les *Ports de France*, peints par Jos. Vernet et Hue, *accompagnés de notes historiques*, par M. P.-A. M*** (Paris, 1812, in-4o); *Vues des principaux ports et rades du royaume de France et de ses colonies*, dessinées par Ozanne et gravées par Gouaz, *avec un texte explicatif*, par N. Ponce (Paris, 1819, in-fol.); *Vues des côtes de France dans l'Océan et dans la Méditerranée*, peintes et gravées par L. Garneray, décrites par E. Jouy (Paris, 1823, gr. in-fol.); *Dictionnaire hydrographique de la France*, par Théod. Ravinet (Paris, 1824, 2 vol. in-8o; ouvrage couronné par l'Académie des sciences); l'*Hydrographie française du Dépôt de la marine* (14 vol. in-fol.); *Annuaire des eaux de France* (Paris, 1851-1853, 3 part. en 1 vol. in-8o); Durand-Fardel, *Traité thérapeutique des eaux minérales de France et de l'étranger* (2e édit., Paris, 1862, 1 vol. in-8o, avec carte col.); A. Rotureau, *Des principales eaux minérales de l'Europe : France* (Paris, 1857, in-8o); *Atlas et description minéralogique de la France*, par J.-E. Guettard, publié par Monnet (Paris, 1780, in-fol.); *Carte géologique de la France* (Paris, 1841, in-fol.); *Explication de la carte géologique de la France*, redigée par MM. Dufresnoy et Elie de Beaumont (Paris, 1841, 2 vol. in-4o); *Faune française*, par de Blainville, Desmarets, Vieillot, etc. (Paris, 1821 et ann. suiv., in-8o, 24 livr.); *Zoologie et paléontologie françaises*, par Paul Gervais (2e édit., Paris, 1859, in-4o et atlas); l'*Agriculture française*, par M. Louis Gossin (Paris, 1858, gr. in-4o, avec 1 carte et 225 pl.; 2e édit., 1859, 2 vol. gr. in-18, avec 1 carte et des fig. dans le texte); *Nouvelles recherches sur la population de la France*, par Messange (Lyon, 1788, in-4o); *Tableau de la population de toutes les provinces de France, etc.*, par des Pommelles (Paris, 1789, in-4o); *Tableau de la population de la France*, par Brion de La Tour (Paris, 1789, in-4o); *Essai de comparaison entre la France et les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, par rapport à leur sol, à leur climat, à leurs habitants, etc.*, par E.-A.-W. de Zimmermann, *trad. de l'allemand et enrichi de développements et de notes*, par l'auteur même (Leipzig, 1797, 2 vol. in-8o); *Statistique des départements* (Paris, impr. des

Sourds-Muets, ans IX-XI [1801-1803], 36 vol. in-8°); *Statistique générale de la France* (Paris, impr. de la République, an XI [1803], 12 vol. in-fol.); *Analyse de la statistique générale de la France*, par Alex. de Ferrière (Paris, an XII [1803-1804], in-fol., aussi in-8°); *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies, etc.*, publié par P.-E. Herbin (Paris, an XII [1803], 7 vol. in-8° et 1 atlas in-4°); *Statistique élémentaire de la France*, par J. Peuchet (Paris, 1805, in-8°); la *Monarchie française comparée aux principaux Etats du globe*, par Adr. Balbi (Paris, 1828, in-fol. plano); *Statistique raisonnée de la France*, par Lewis Goldsmith, trad. de l'anglais par E. Henrion (Paris, 1833, in-8°); *le même*, trad. par E. d'Hamecourt (Francfort, 1834, in-8°); *Documents statistiques sur la France, publiés par le ministre du commerce* (Paris, 1835, gr. in-4°); *Statistique de la France, publiée par le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce* (Paris, 1837-1861, 21 vol. gr. in-4°); *Archives statistiques du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce* (Paris, 1837, gr. in-4°); la *France statistique, d'après les documents officiels les plus récents*, par Alf. Legoyt (Paris, 1843, in-8°); la *France et l'Angleterre*, ou *Statistique morale et physique de la France comparée à celle de l'Angleterre*, par F. de Tapiès (Versailles, 1845, in-8°); *Statistique générale, méthodique et complète de la France comparée aux autres grandes puissances de l'Europe*, par J.-H. Schnitzler (Paris, 1846, 4 vol. in-8°); *Statistique de la population de la France et de ses colonies*, par J.-Ch.-M. Boudin (Paris, 1852, in-8°); *Statistique de la France comparée avec les autres Etats de l'Europe*, par Maurice Block (Paris, 1860, tom. I et II).

— V. ITINÉRAIRES ET VOYAGES. Le *Guide des chemins de France* (Paris, C. Estienne, 1552 et 1553, in-8°); *Nouveau guide des chemins pour aller et venir par tous les pays et contrées du royaume de France* (Paris, 1583, in-16); *Guide du voyageur en France*, par Richard (Paris, 1823; 24e édit., 1853, in-12); *Description routière et géographique de l'empire français*, par R. V. [Vaysse de Villiers] (Paris, 1813-1835, 20 vol. in-8°); *Itinéraire complet du royaume de France, divisé en cinq régions* (3e édit., Paris, 1822, 4 vol. in-8°); le *Guide du voyageur*, par Boitard (Paris, 1823, 16 vol. in-18); *Itinéraire de Paris à toutes les villes de France, etc.*, par F.-V. Goblet (Paris, 1825, in-12); *Manuel général et nouveau des voyageurs, etc.*, par Cartier (Paris, 1826-1828, in-12); *Nouvel itinéraire portatif de France, orné de cinq panoramas des villes principales*, dessinés par A.-M. Perrot (Paris, 1826; 3e édit., 1830-1837, in-18, carte); le *Guide du voyageur*, par Aug. Thinard (Toulouse, 1827, in-12); *Statistique des routes royales de France* (Paris, Impr. royale, 1824, in-4°); *Livre de poste*, ou *Etat général des postes aux chevaux du royaume de France* (Paris, Impr. royale, 1832-1854, 1 vol. in-8° par année); les *Chemins de fer*, par Richard (Paris, 3 vol. in-18); *Livret Chaix, guide officiel des voyageurs sur tous les chemins de fer français; Guides Chaix, bibliothèque du voyageur; Bibliothèque des chemins de fer; Guides itinéraires; Voyages dans les départements de la France*, par J. Lavallée et J.-B.-J. Breton pour la partie du texte, L. Brion pour la partie du dessin et L. Brion père pour la partie géographique (Paris, 1792-1806, 102 cah. en 13 vol. in-8°); *Lettres sur la France, écrites en* 1811, par J.-A. Schulter (Leipzig, 1815, 2 vol. in-8°, en allem.); *Nouveau voyage pittoresque de la France* (Paris, 1817, 3 vol. in-8°, fig.); les *Jeunes voyageurs* ou *Lettres sur la France*, par L.-N. A*** et C. T*** (Paris, 1821, 6 vol. in-8°, cartes et vues; nouv. édit. par G.-B. Depping, 1824, 6 tom. in-18; 4e édit., par E. Ledoux, 1834, 6 vol. in-18); *Souvenirs d'Europe, France*, par J.-Fenimore Cooper (Paris, 1838, 3 vol. in-12).

— VI. HISTOIRE CELTIQUE ET GAULOISE, ORIGINE DES FRANÇAIS. *Histoire des Celtes*, par Pelloutier (Paris, 1720, 2 vol. in-4°); J.-Dan. Schoepflini *Vindiciæ celticæ* (Strasbourg, 1724, in-4°); *Ethnogénie gauloise*, par Roget de Belloguet (Paris, 1858-1861, 2 vol. in-8°); *Origines gauloises*, par La Tour d'Auvergne-Corret (Hambourg et Paris, 1801, in-8°); *Histoire des Gaules et conquêtes des Gaulois*, par Ant. de Lestang (Bordeaux, 1618, in-4°); *Histoire des Gaules*, par D.-J. Martin (Paris, 1752, 2 vol. in-4°); *Histoire des Gaulois*, par J. Picot (Genève, 1804, 3 vol. in-8°); *Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry (2e édit., Paris, 1834, 3 vol. in-8°; 4e édition, 1857, 2 vol. in-8°); *Histoire de la Gaule sous la domination des Romains*, par Augustin Thierry (Paris, 1840-1842, tom. I et II).

— VII. HISTOIRE GÉNÉRALE DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE FRANÇAISE ET PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE DE FRANCE. *Journal historique et chronologique de la France*, par l'abbé V*** [Valerot] (4e édit., Paris, 1752, in-8°; 1re édit., 1715, in-12); *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par de Boulainvilliers (La Haye, 1733, 3 vol. in-12); *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le prés. Hénault (Paris, 1744, in-8°); *Abrégé de l'histoire de France*, par Gab. Peignot (Paris, 1819, in-8°); *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XVIII*, par de Moulières (Paris, 1819-1820, 3 vol. in-12); *Histoire générale de France depuis Pharamond jusqu'en* 1643, par Scipion Dupleix (4e édit., Paris, 1634-1643, 6 tom. en 5 vol. in-fol.); *Histoire de France*, par Mézeray (Paris, 1643-1651, 3 vol. in-fol.); *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le même (Amsterdam, 1673, 7 vol. pet. in-8°); *Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française*, par Guill. Marcel (Paris, 1686, 4 vol. in-12); *Nouvelle histoire de France, jusqu'à la mort de Louis XIII*, par L. Le Gendre (Paris, 1718, 3 vol. in-fol.; 1719, 1730, ou Amsterdam, 1734, 8 vol. in-12); *Abrégé de l'histoire de France jusqu'à Charles IX*, par Bossuet (Paris, 1647, in-4°, ou 4 vol. in-12); *Histoire de France*, par Gab. Daniel (nouv. édit., Paris, 1755, 17 vol. in-4°); *Histoire de France*, par Velly, Villaret et Garnier (Paris, 1770, 16 vol. in-4°, ou 33 vol. in-12; continuation, 26 vol. in-12); *Histoire de France*, grav. par David (Paris, 1787, 5 vol. in-4°); *Histoire de France*, par Anquetil, continuée par M. D*** (Paris, 1826, 13 vol. in-8°, réimpr. depuis par différents continuateurs); *Histoire des Français*, par Simonde de Sismondi (Paris, 1821-1843, 31 vol. in-8°); *Histoire de France*, par M. Michelet (2e édit., Paris, 1845-1863, 15 vol. in-8°; la *Régence* forme le XVe vol.); *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789, par Henri Martin (3e édit., Paris, 1855-1860, 17 vol. in-8°); *Histoire de France*, par M. de Genoude (Paris, 1844 et ann. suiv., 23 vol. in-8°); *Histoire de France*, par M. Laurentie (2e édit., Paris, 1858, 8 vol. in-18); *Histoire de France depuis l'origine jusqu'à nos jours*, par Em. de Bonnechose (12e et 13e édit., Paris, 1864, 2 vol. in-8°, ou 2 vol. in-12); *Histoire de France depuis l'établissement des Francs dans la Gaule*, par Th. Burette (12e édit., Paris, 4 vol. in-18; édit. illustrée, 1859, 2 vol. gr. in-8°); *Histoire de France depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours*, par G. Ozaneaux (édit. augm., Paris, 1850, 2 vol. in-12, fig. dans le texte); *Histoire de France depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours*, par Amédée Gabourd (Paris, 1855 et ann. suiv., 20 vol. in-8°, cartes); *Histoire de France depuis les premiers âges jusqu'en* 1848, par l'abbé Pierrot (Paris, 1860, 15 vol. in-8°); *Histoire de France*, par Amédée Gouet (Paris, 1868, tomes I à VI); *Histoire des révolutions de France*, par de La Hode (La Haye, 1738, 4 vol. in-12); *Observations sur l'histoire de France*, par l'abbé Mably (Genève, 1765, 2 vol. in-12; nouv. édit., revue par M. Guizot, Paris, 1823, 3 vol. in-8°); *Variations de la monarchie française dans son gouvernement politique, civil et militaire*, par Gautier de Sibert (Paris, 1765, 4 vol. in-8°); *Leçons de morale, de politique et de droit public, puisées dans l'histoire de notre monarchie*, ou *Nouveau plan de l'étude de l'histoire de France, rédigé par les ordres et d'après les vues de Mgr le Dauphin*, par Moreau (Versailles, 1773, in-8°); *Principes de morale, etc.*, ou *Discours sur l'histoire de France*, par Moreau (Paris, Impr. royale, 1777-1789, 21 vol. in-8°); *Histoire des révolutions de France jusqu'en* 1788, par Dupuis (Paris, 1801, 2 vol. in-12); *Considérations politiques sur la France et les divers Etats de l'Europe*, par P. Laboulinière (Paris, 1808, in-8°); la *France ancienne et moderne*, par A. Carel (Paris 1820; 2e édit., 1829, 2 vol. in-8°); *Lettres sur l'histoire de France*, par Augustin Thierry (Paris, 1827; 7e édit., 1842, in-8°); *Dix ans d'études historiques*, par le même (Paris, 1834, in-8°); Hello, *Philosophie de l'histoire de France* (Paris, 1840, in-8°); *Essai sur l'histoire de France*, par M. Guizot, *pour servir de complément aux* Observations sur l'histoire de France *de l'abbé Mably* (4e édit., Paris, 1836, in-8°; 7e édit., 1847, in-18); *Etudes sur l'histoire de France, etc.*, par Aug. Trognon (Paris, 1836, in-8°); l'*Ecole du peuple*, ou *Histoire de l'émancipation graduelle de la nation française*, par Robert [du Var] (Paris, 1839, in-8°); *Histoire de l'origine et du développement de la nation française*, par Ed. Arnd (Leipzig, 1844-1846, 3 vol. in-8°, en allem.); *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, par de Chateaubriand (Paris, 1845 et 1850, in-18); *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'empire romain*, par M. Guizot (nouv. édit., 1846, 4 vol. in-8°; 6e édit., 1851, 4 vol. in-8°; la même, 4 vol. in-18); *Histoire des guerres civiles de la France, depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours*, par Laponneraye et H. Lucas (Paris, 1847, 2 vol. in-8°).

— VIII. COLLECTION DE CHRONIQUES ET DE MÉMOIRES, DE DISSERTATIONS PARTICULIÈRES, ET RECUEILS DE CHARTES. *Annalium et historiæ Francorum ab anno Christi* 708 *ad annum* 990, *scriptores coætanei XII* (Paris, 1588; Francfort, 1594, 2 tom. en 1 vol. in-8°); *Historiæ Francorum, ab anno* 900 *ad annum* 1285, *scriptores veteres XI* (Francfort, 1596, in-fol.); Andr. Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores coætanei* (Paris, 1636-1649, 5 vol. in-fol.); *Bibliotheca patrum Cisterciensium*, labore et studio F. Bertrandi Tissier (Bonofonte, 1661-1669, 8 tom. en 1 vol. in-4°); *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, par dom Mart. Bouquet (Paris, 1738-1840, 20 vol. in-fol.); *Collection universelle de mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, rédigée par M. Perrin (Paris, 1785-1806, 72 vol. in-8°); *Mémoires publiés par la Société de l'histoire de France* (Paris, 1835-1870, 35 vol. in-8°); *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, jusqu'au* XIIIe *siècle, avec une introduction, etc.*, par M. Guizot (Paris, 1823-1837, 32 vol. in-8°); *Collection des chroniques nationales françaises, écrites en langues vulgaires, du* XIIIe *au* XVIe *siècle, avec notes et éclaircissements*, par J.-A. Buchon (Paris, 1824-1829, 47 vol. in-8°); *Documents inédits relatifs à l'histoire de France du* XIVe, XVe *et* XVIe *siècle*, publ. pour la première fois par A. Bernier (Paris, in-8°); *Collection complète de mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du* XVIIe *siècle*, publ. par Petitot (Paris, 1819-1826, 52 tomes en 53 vol. in-8°); *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avénement de Henri IV jusqu'en* 1763, par le même (2e série, Paris, 1820-1829, 79 vol. in-8°, y compris le tome XXI bis); *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe, par MM. Michaud et Poujoulat (Paris, 1836-1839, 32 tom. en 34 vol. in-8°); *Documents inédits relatifs à l'histoire de France* (Paris, 1834-1851, 34 vol. in-4°); *Bibliothèque historique de Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*, par F. Barrière (Paris, 1846, 28 vol. in-18); *Bibliothèque de l'école des chartes* (Paris, 1840, in-8°); *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, recueillis et publiés par J. Delpit, etc. (Paris, 1847, in-4°, tom. Ier); *Collection de cartulaires de France*, publiée par Guérard et autres (Paris, 1840-1857, 9 vol. in-4°); *Mélanges historiques*, ou *Documents historiques inédits tirés des manuscrits de la Bibliothèque royale*, publiés par Champollion-Figeac (Paris, 1841-1848, 4 vol. in-4°).

— IX. MŒURS ET USAGES, ANTIQUITÉS, ETC. *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, par P.-A. Chéruel (Paris, 1855, 2 vol. in-12); *Histoire de la vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy (Paris, 1782, 3 vol. in-8°); *Histoire des mœurs et de la vie privée des Français*, par Emile Gigault de La Bédollière (Paris, 1847 et suiv., 3 vol. in-8°); les *Français peints par eux-mêmes* (Paris, 1843, 8 vol. gr. in-8°, fig.); *Costumes historiques de la France*, par le bibliophile Jacob [P. Lacroix], etc. (Paris, 1852, 2 vol. in-8°, grav.); *Histoire des Français des divers états*, par A.-A. Monteil (Paris, 1827 et ann. suiv., 10 vol. in-8°); *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, par M. Viollet-le-Duc (Paris, 1855 et ann. suiv., gr. in-8°); *Tristan le voyageur*, ou la *France au* XIVe *siècle*, par de Marchangy (Paris, 1825, 6 vol. in-8°); les *Monuments de la monarchie française*, par D. Bernard de Montfaucon (Paris, 1729, 5 vol. in-fol.); *Trésor des antiquités de la couronne de France* (La Haye, 1745, 2 tom. en 1 vol. in-fol.); *Monuments de la maison de France*, par M. Comberousse (Paris, 1856, in-fol.); *Antiquités nationales*, par L.-A. Millin (Paris, 1790, 5 vol. in-4°); les *Monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure, relatives à l'histoire des Français*, par M. Hennin (Paris, 1856-1863, 10 vol. gr. in-8°); *Musée des monuments français*, par Alex. Lenoir (Paris, 1800, 8 vol. in-8°); *Histoire des arts en France prouvée par les monuments*, par le même (Paris, 1810, in-4° et atlas in-fol.); *Atlas des monuments des arts de la France, depuis les Gaulois jusqu'à François Ier*, par le même (Paris, 1828, in-fol.); *Bulletin monumental*, publié par M. Caumont (Caen, 1834-1870, 36 vol. in-8°, fig.); *Monuments français inédits, pour servir à l'histoire des arts, des costumes, etc.*, par N.-X. Villemin (Paris, 1806-1833, 2 vol. in-fol.); *Monuments de la France*, par Alex. de Laborde (Paris, 1816-1836, 2 vol. in-fol.); *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état*, par Aug. Thierry (Paris, 1853, in-8°); *Histoire des classes rurales de France*, par H. Doniol (Paris, 1847, in-8°); *Histoire des classes agricoles en France*, par Dareste de Chavanne (2e édit. refondue, Paris, 1858); *Histoire des paysans en France*, par A. Leymarie (Limoges, 1849, 2 vol. in-8°); *Histoire des paysans*, par Bonnemère (Paris, 1855, 2 vol. in-8°); *Histoire du travail et des travailleurs*, par P. Vinçard (Paris, 1845-1846, 3 vol. in-8°); *Histoire des classes ouvrières en France*, par E. Levasseur (Paris, 1859, in-8°); *Histoire des classes laborieuses en France*, par F. du Cellier (Paris, 1859, in-8°); *Histoire complète des états généraux et autres assemblées représentatives de France depuis* 1302 *jusqu'en* 1626, par A. Boullée (Paris, 1845, 2 vol. in-8°); *Histoire des états généraux de France, suivie d'un examen comparatif de ces assemblées et des parlements d'Angleterre*, par E.-J.-B. Rathery (Paris, 1845, in-8°); *Des états généraux et autres assemblées nationales*, collection recueillie et publiée par Jos. de Mayer (La Haye et Paris, 1788-1789, 18 vol. in-8° et 1 vol. de pièces justificatives); *Histoire de l'Eglise gallicane*, par J. de Longueval (Paris, 1730, 18 vol. in-4°); *Histoire du clergé de France*, par J. Bousquet (Paris, 1847-1851, 4 vol. in-8°); *Histoire de l'Eglise de France*, par l'abbé Guettée (Blois et Paris, 1847-1856, 12 vol. in-8°); *Histoire de l'Eglise catholique de France*, par M. l'abbé Jager (Paris, in-8°); *Histoire de la milice française*, par le P. Daniel (Paris, 1721, 2 vol. in-4°); *Histoire des institutions militaires des Français jusqu'en* 1826, par Fr. Sicard (Paris, 1831, 4 vol. in-8° et atlas); *Histoire militaire de la France*, par P. Giguet (Paris, 1849, 2 vol. in-8°); *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, par Edgar Boutaric (Paris, 1863, in-8°); *Histoire de l'armée et de tous les régiments*, par A. Pascal et J. Ducamp (nouv. édit. illust., Paris, 1848-1850, 5 vol. gr. in-8°, fig. col.); *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française jusqu'à la fin du règne de Louis XVI*, par M. de Raxis de Flassan (2e édit., Paris, 1811, 7 vol. in-8°); *Histoire littéraire de la France*, par D. Rivet, D. Taillandier, etc. (Paris, 1733-1862, 24 vol. in-4°); *Vies des hommes illustres de la France*, par Dauvigny, Perau et Turpin (Paris 1739-1767, 27 vol. in-12); la *France illustre*, par Turpin (Paris, 1775, 4 vol. in-4°); *Galerie française* (Paris, 1821-1823, 3 vol. gr. in-4°); le *Plutarque français*, publié par Ed. Mennechet (Paris, 1836-1841, 8 vol. gr. in-8°, portr.; 2e édit., 1844-1847, 6 vol. in-8°).

— Pour ne pas scinder les renseignements bibliographiques concernant le mot FRANCE, nous faisons suivre notre liste d'ouvrages sur la géographie et l'histoire de ceux qui ont trait à la langue. Nous diviserons cette nomenclature comme il suit : 1° introduction, généralités sur la langue française; 2° étymologies, origines et formation de la langue; 3° traités généraux, grammaires; 4° traités spéciaux, dictionnaires; 5° idiomes spéciaux et patois.

— I. INTRODUCTION, GÉNÉRALITÉS. *Histoire de la langue française*, par Gabr. Henri (Paris, 1811, 2 vol. in-8°); *Histoire de la langue française*, par E. Littré (Paris, Didier et Cie, 1863, 2 vol. in-8°); *Projet du livre intitulé de la Précellence du langage françois*, par H. Estienne (Paris, 1579, in-8°); *Défense de la langue françoise*, par Fr. Charpentier (Paris, 1676, in-12); *De l'excellence de la langue françoise*, par Fr. Charpentier (Paris, 1683, 2 vol. in-12); *De l'universalité de la langue française*, par de Rivarol (Paris, 1784, in-12); *Dissertation sur les causes de l'universalité de la langue française*, traduite de l'allemand de Schwab, par D. Robelot (Paris, 1803, in-8°)

— II. ORIGINES, ÉTYMOLOGIES. *Origine et formation de la langue française*, par A. de Chevallet (Paris, Imprim. impér., 1853, 1857, 1858, 3 vol. in-8°); la *Langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par L. Delâtre (Paris, F. Didot, 1853, in-8°); *Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc*, par A.-P. Pihan (Paris, Benjamin Duprat, 1847, in-8°); *Vocabulaire raisonné des principaux éléments créateurs de la langue française, puisés dans le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'arabe, l'allemand, le sanscrit, etc.*, par F. Poulet-Delsalle (Lille, 1855, in-8°); *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*, par H. Estienne (Paris, 1566, in-8°); *Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec*, par J.-B. Morin (Paris, 1809, 2 vol. in-8°); *Des variations du langage français depuis le* XIIe *siècle*, ou *Recherches des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation*, par F. Génin (Paris, F. Didot, 1845, in-8°); *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par Brachet (Paris, Hetzel, 1870, in-12).

— III. TRAITÉS GÉNÉRAUX, MÉLANGES, GRAMMAIRES. *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* XIIIe *siècle*, par Gustave Fallot (Paris, 1839, in-8°); *Grammaire de langue d'oil, etc.*, par G.-F. Burguy (Berlin et Leipzig, Schneider, 1853-1856, 3 vol. in-8°); *Traité de la grammaire françoise*, par R. Estienne (Paris, 1557, in-8°); *Hypomneses de latina lingua*, auctore H. Stephano (1582, in-8°); la *Grammaire françoise*, par Gabr. Meurier (Anvers, 1557, in-8°); *Grammaire générale de Port-Royal, avec le commentaire de Duclos* (Paris, 1803, in-8°); les *Deux grammaires fransaizes*, par Milleran (Marseille, 1694, in-12); *Grammaire française*, de Régnier-Desmarais (Paris, 1705 ou 1706, in-4° et in-12); *Grammaire françoise*, de Cl. Buffier (Paris, 1732, in-12); les *Vrais principes de la langue françoise*, par Girard (Paris, 1747, 2 vol. in-12); *Grammaire des grammaires* ou *Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, par Ch.-P. Girault-Duvivier; 16e édition, revue et corrigée par P.-Aug. Lemaire (Paris, 1856, 2 vol. in-8°); *Grammaire nationale*, par Bescherelle frères et Litais de Caux; 3e édit., précédée d'un *Essai sur la grammaire en France, etc.*, par Philarète Chasles (Paris, Bourgeois-Maze, 1840, gr. in-8°); *Grammaire générale et historique de la langue française*, par P. Poitevin (Paris, Best, 1856, 2 vol. in-8°); *Remarques sur la langue françoise*, par de Vaugelas (Paris, 1738, 3 vol. in-12); *Observations de l'Académie françoise sur les remarques de Vaugelas* (Paris, 1704, in-4°, ou 1705, 2 vol. in-12); *Observations sur la langue françoise*, par Ménage (Paris, 1675-1676, 2 vol. in-12); *Doutes sur la langue françoise*, par le P. Bouhours (Paris, 1674, in-12); *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, par le Père Bouhours (Paris, 1675 ou 1682, in-12); *Suite de ces remarques* (Paris, 1692, in-12); *Remarques et décisions de l'Académie françoise*, recueillies par Paul Tallemant (Paris, 1698, in-12).

— IV. TRAITÉS SPÉCIAUX (prononciation, orthographe, etc.). Pour les ouvrages sur l'or-

thographe, v. le mot ORTHOGRAPHE. *Synonymes françois*, par G. Girard; édition augmentée par N. Beauzée (Paris,1798, 2 vol. in-12); *Des homonymes français*, par Philipon de La Madelaine (Paris, 1806, in-8o); *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*, par H. Estienne (Paris, 1579, in-8o); *Dictionnaire des épithètes françaises*, par le Père Daire, édition augmentée et précédée d'un *Traité sur l'emploi des épithètes*, par J.-B. Levée (Paris, 1817, in-18); la *Clef des participes*, par E.-A. Vanier (Paris, 1812, in-12); la *Manière de bien traduire d'une langue en aultre*, par Dolet (Lyon, 1540, in-8o).

Pour les dictionnaires, consulter notre article DICTIONNAIRE et notre Préface.

Pour les dictionnaires français avec la traduction des mots en différentes langues vivantes, voyez l'article spécial consacré à chacune de ces langues à son ordre alphabétique.

— V. IDIOMES PARTICULIERS ET PATOIS. V. l'article PATOIS.

France (HISTOIRE DE), par Mézeray, publiée de 1643 à 1651. La meilleure édition est celle de 1775 (14 vol. in-12). Cet ouvrage, trop négligé pendant assez longtemps, a reconquis une place honorable aux yeux des critiques et des historiens. Les premiers siècles sont imparfaitement racontés chez Mézeray, parce que les matériaux n'en étaient pas connus alors; mais, au sentiment des meilleurs écrivains, aucun de nos historiens ne l'égale pour l'exactitude, la profondeur du jugement et la vivacité de la narration, pour les temps qui s'écoulèrent de saint Louis à Louis XIII. Il y a des parties où il est incomparable. Suivant le président Brussel, on ne peut rien écrire sur les fiefs de meilleur ni de plus assuré que certaines pages de son *Histoire*, et le traité qui a fait la réputation du docte feudiste n'est que le développement des propositions de Mézeray sur cette matière. Cette profondeur du vieil historien sur certains points a été constatée par d'excellents juges, unanimes à reconnaître que son ouvrage, comme son *Abrégé chronologique*, renferme, dans un langage approprié, mille choses de l'ancienne France, que les meilleures histoires modernes ne sauraient suppléer. « On n'écrira jamais mieux quelques parties de notre histoire, dit Chateaubriand, que Mézeray n'en a écrit quelques règnes. Son *Abrégé* est supérieur à sa grande histoire, quoiqu'on n'y retrouve pas quelques-uns de ses discours débités à la manière de Corneille. Ses vies des reines sont quelquefois des modèles de simplicité. » Une autre qualité chez Mézeray, qualité bien rare de son temps, c'est qu'il s'intéresse au peuple, à ses souffrances. La manière dont il parle des impôts, la nation ayant seule le droit de les consentir, amena Colbert à supprimer la pension de 4,000 livres qui lui était accordée.

Le style, autant et plus encore peut-être que le fond des choses, assure à Mézeray le titre de grand historien. Sous beaucoup de rapports, son langage garde le cachet du XVIe siècle. Mézeray emploie l'archaïsme par goût. Souvent sa phrase est embarrassée et incorrecte; mais il est incontestable que ce style plaît par sa franche allure, par un mélange heureux de noblesse et de simplicité, par une animation chaleureuse, enfin par une diction si personnelle et si variée, que beaucoup de nos auteurs les plus vantés n'offrent pas une aussi riche mine d'expressions originales. Dans sa grande histoire, Mézeray ne se montre pas seulement historien, mais encore orateur; il met quelquefois dans la bouche des princes et des seigneurs des harangues « dont le style est de soi simple et naïf. » Ces discours sont un ornement, et aussi un repos pour le lecteur, « fatigué de suivre toujours une armée par des pays ruinés et déserts. » La critique a justifié Mézeray en jugeant que, si les héros n'ont pas tenu exactement les discours qu'il leur prête, ils ont dû les penser, et en trouvant ces considérations en général si nécessaires, que l'historien, s'il ne les mettait dans la bouche de ses personnages, serait obligé de les faire lui-même. Plusieurs de ces harangues ont un grand mérite oratoire. A propos du célèbre discours prêté à Biron, se défendant devant ses juges, Voltaire a dit : « Mézeray s'élève au-dessus de lui-même en faisant parler ainsi le maréchal de Biron, et il est égal, pour le moins, aux anciens dans cette harangue du genre de celles dont ils parsemaient leurs ouvrages. » En aucun cas, on ne peut admettre ce mot injuste de Mme Roland, écrivant dans ses *Mémoires* que Mézeray est le plus sec des écrivains. De nos jours, des écrivains plus compétents ont mieux compris le vieil historien.

« Quand Mézeray publia son *Histoire*, c'est-à-dire entre les années 1643 et 1650, dit Aug. Thierry, il y avait dans le public français peu de science, mais une certaine force morale, résultat des guerres civiles qui remplirent la dernière moitié du XVIe siècle et les premières années du XVIIe. Ce public, élevé dans des situations graves, ne pouvait plus se contenter de la lecture des *Grandes chroniques de France* abrégées par maître Nicole Gilles, ou de pareilles compilations, demi-historiques, demi-romanesques; il lui fallait, non plus de saints miracles ou des aventures chevaleresques, mais des événements nationaux et la peinture de cette antique et fatale discorde de la puissance et du bon droit. Mézeray voulut répondre à ce nouveau besoin; il fit de l'histoire une tribune pour plaider la cause du parti politique, toujours le meilleur et le plus malheureux. Il entreprit, comme il le dit lui-même, *de faire souvenir aux hommes des droits anciens et naturels, contre lesquels il n'y a point de prescription...* Il se piqua d'aimer les vérités qui déplaisent aux grands et d'avoir la force de les dire; il ne visa point à la profondeur, ni même à l'exactitude historique; son siècle n'exigeait pas de lui ces qualités dont il était mauvais juge. Aussi, notre historien confesse-t-il naïvement que l'étude des sources lui aurait donné trop de fatigue pour peu de gloire. Le goût du public fut sa seule règle, et il ne chercha point à dépasser la portée commune des esprits pour lesquels il travaillait. Plutôt moraliste qu'historien, il parsema de réflexions énergiques des récits légers et souvent faux. La masse du public, malgré les savants qui le dédaignaient, malgré la cour qui le détestait, malgré le ministre Colbert qui lui ôta sa pension, fit à Mézeray une renommée qui n'a point encore péri. »

On peut consulter, dans les *Causeries du lundi* de M. Sainte-Beuve (t. VI), une étude qui remet en plein jour les titres littéraires de Mézeray.

France (HISTOIRE DE), par le P. Daniel (17 vol. in-4o). Cet ouvrage a toute l'utilité d'une vaste et savante compilation; mais l'auteur a négligé ce qui mérite principalement d'être connu, les lois, les usages, les mœurs de chaque siècle, et surtout les progrès de l'esprit humain. Sa narration a de la méthode et de la clarté; malheureusement, le style est faible et diffus. A l'esprit de partialité qui se fait particulièrement sentir dans les règnes orageux de François II, de Charles IX, de Henri III, et même avant cette époque, on reconnaît trop le jésuite, maîtrisé par l'esprit de la société dont il était membre.

« Les convenances historiques, dit Augustin Thierry, étaient aux yeux de Daniel les seules qu'il dût rigoureusement observer. Aucune convenance sociale ne lui semblait digne de l'emporter sur elles... Il a, le premier, enseigné la vraie méthode de l'histoire de France, bien qu'il ait manqué de force et de talent pour la mettre en pratique; c'est une gloire qui lui appartient, et que néanmoins peu de personnes lui accordent. Entre ceux qui ont écrit après lui, bien peu se sont efforcés, je ne dis pas seulement d'acquérir une science égale à la sienne, mais même de profiter de l'exemple et des leçons que présente son livre. » (IVe *Lettre sur l'histoire de France.*) L'ouvrage de Daniel a commencé de paraître en 1713.

France (ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE), du président Hénault. La première édition de cet excellent ouvrage est de 1744 (2 vol. in-8o et in-4o); de son vivant même, le président Hénault en imprima sept autres, corrigeant et complétant sans cesse son premier travail. La dernière qu'il ait revue (1768, 3 vol. in-4o) a été remaniée dans presque toutes ses parties.

L'auteur ne s'abusait pas sur les difficultés d'un pareil travail, destiné à resserrer dans de courtes notices et dans des tableaux chronologiques, avec la sécheresse d'une nomenclature, toute la suite des événements importants de l'histoire de France. Dans un *Mémoire* lu par lui à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fit l'historique et quelque peu l'apologie des abrégés, qu'il appelle « ce genre d'écrire où l'espace est si court, où la moindre négligence est un crime, où rien d'essentiel ne doit échapper, où ce qui n'est pas nécessaire est un vice, et où il faut encore essayer de plaire au milieu de la sévérité du laconisme et des entraves de la précision. » L'*Abrégé* du président Hénault a presque toutes ces qualités, et, s'il est un peu négligé aujourd'hui, malgré la grande vogue dont il a joui à la fin du XVIIIe siècle, il faut s'en prendre non à une absence inadmissible de mérite intrinsèque, mais bien à la désuétude dans laquelle est aujourd'hui tombé ce genre de composition. Notre époque est à la fois trop érudite et trop curieuse pour se contenter de simples sommaires, si bons qu'ils soient.

L'ouvrage du président Hénault part de Clovis, considéré comme le premier roi certain de la première race, et finit à la mort de Louis XIV. Le plan est à peu près celui qu'avait trouvé Guillaume Marcel pour ses *Tablettes chronologiques*, avec plus de développements et d'étendue. A partir de la troisième race, la notice concernant chaque règne est une véritable histoire, année par année, présentant des résumés très-substantiels. De courtes dissertations exposent à la fin de chaque race, avec brièveté, mais en même temps avec élégance, les points les plus saillants des mœurs et de la législation; des portraits courts et finement esquissés font revivre en quelques touches les principaux personnages, et, pour chaque règne, un tableau chronologique présente la descendance des rois, avec des remarques précieuses sur la situation et les mariages des lignées royales; les noms des princes étrangers contemporains, des ministres français, des généraux, des magistrats et des savants illustres. Ce plan est remarquable par sa lucidité; les faits, les hommes, les dates se groupent sans confusion et s'éclairent par leur rapprochement. Voltaire, que la clarté séduisait avant tout, donna les plus grands éloges à l'*Abrégé chronologique* et à son auteur. « Nous lui devons, a-t-il écrit, la plus courte et la meilleure histoire de France, et peut-être la seule manière dont il faudra désormais écrire toutes les grandes histoires. Mais il sera difficile d'imiter l'auteur de l'*Abrégé chronologique*, d'approfondir tant de choses en paraissant les effleurer. » S'il est, en effet, un travail ingrat, c'est de consigner en une ligne le résultat de laborieuses recherches, d'examens réitérés, de doutes historiques éclaircis avec peine. On voit aussi Voltaire, dans sa *Correspondance générale*, donner au président Hénault des conseils sur divers points de son ouvrage, notamment en ce qui concerne les faits religieux, auxquels il aurait voulu que l'on donnât un caractère plus accentué. Un compilateur du XVIIIe siècle, l'abbé Boudot, passe pour avoir rédigé une grande partie de l'*Abrégé chronologique*. C'est ce même abbé Boudot, dont Grimm parle comme étant devenu paralytique à force d'indigestions gagnées à la table du président; il est certain, en effet, que le président Hénault l'employait à faire des recherches historiques et littéraires; mais sa tâche se bornait là. Les véritables collaborateurs du président Hénault sont d'Aguesseau, Foncemagne, Secousse, dom Bouquet et quelques autres illustres esprits, réunis souvent chez lui en conférence, et qu'il consultait avec le plus grand fruit sur toutes les questions spéciales.

L'*Abrégé chronologique* a été continué d'abord par Fantin des Odoarts, qui le poussa de 1715 à 1783, puis jusqu'au traité de Campo-Formio (1797), 2 vol. in-8o, formant les volumes IV et V de l'ouvrage complet. Cette suite, poursuivie plus tard jusqu'à la Restauration, a été aussi imprimée à part sous le titre d'*Histoire de France depuis la mort de Louis XIV* (1820, 4 vol. in-8o). La continuation de Fantin des Odoarts s'écarte notablement du plan suivi dans l'œuvre originale et pèche par la diffusion, surtout dès qu'elle traite des faits contemporains. Une autre continuation lui est supérieure; c'est celle faite par Auguis, dans l'édition Walckenaer; elle forme les volumes IV, V et VI de cette édition et s'arrête en 1821. Walckenaer a revu lui-même les trois premiers volumes, c'est-à-dire l'*Abrégé chronologique* du président, et l'a augmenté de notes. Enfin, M. Michaud a entrepris une troisième continuation et rédigé sur le même plan le résumé de la période de cent quinze ans qui s'étend de la mort de Louis XIV à la Révolution de 1830. Cet ouvrage est imprimé à la suite de l'*Abrégé chronologique* dans l'édition du *Panthéon littéraire* (1836, 1 vol. in-8o).

France (HISTOIRE DE), par l'abbé Velly (1762, 7 vol. in-12). Cette *Histoire de France*, très-prônée à son apparition par les jésuites, amis de l'auteur, et destinée à remplacer celles de Mézeray et du P. Daniel, a essuyé les plus vertes critiques de l'abbé Lebeuf, des journalistes de Trévoux et de Nonnotte. Voltaire, si peu ménager d'éloges envers ceux qui n'étaient pas ses ennemis, tout en louant quelques morceaux bien faits, trouve que le style de Velly n'est pas toujours à la hauteur de son sujet et qu'il n'a pas assez profité des sources précieuses inconnues à ses devanciers. Dans son *Année littéraire* de 1760, Fréron loue l'abbé Velly « d'avoir débrouillé le chaos des commencements de notre monarchie. » — « L'histoire des deux premières races de nos rois, dit-il, était d'une confusion et d'une sécheresse qui rebutaient le lecteur le plus patient. L'abbé Velly a su répandre sur ces siècles obscurs de la lumière, de l'ordre et de l'intérêt; c'est sans contredit le morceau le plus brillant et le plus utile de son travail, parce que c'était le plus nécessaire et le plus difficile. » Notre siècle n'a pas ratifié ces éloges, et il est inutile de dire que les travaux d'Augustin Thierry, de Michelet et de Henri Martin ont mis, dans les premiers siècles de notre histoire, incomparablement plus d'ordre et de clarté. L'abbé Velly manque entièrement de la véritable compréhension historique de ces temps. Dominé par les préjugés et les mœurs de son époque, non-seulement il se refuse à voir l'élection maîtresse du trône, sous les mérovingiens, et voit dans Clodion et dans Chilpéric des princes « qui montent sur le trône de leurs pères; » dans les rudes guerriers chevelus qui les entourent « des seigneurs françois; » mais il profite à peine des sources historiques qu'il avait sous la main, Grégoire de Tours, Frédégaire, Sidoine Apollinaire, et nullement des vastes travaux d'érudition de dom Bouquet : *Recueil de relations et de pièces originales*, parus de 1738 à 1752, et qui ont été pour les historiens de nos jours des mines si fécondes. Voici, par exemple, comment il raconte le règne de Pharamond, dont l'histoire véritable ne peut rien nous dire. « Honorius régnait en Occident, Théodose le Jeune en Orient, lorsque les Français passèrent le Rhin et pillèrent la ville de Trèves sous la conduite de Pharamond. C'est inutilement que quelques historiens ont eu recours à la fable pour relever l'éclat de la naissance de ce prince. Il était roi d'un peuple qui n'a jamais obéi qu'aux descendants de ses premiers maîtres; *ce titre auguste* prouve invinciblement l'antiquité de la race. Ce fut vers l'an 420 qu'il fut élevé sur un bouclier, montré à toute l'armée et reconnu chef de la nation : *c'était toute l'inauguration de nos anciens rois.* C'est aussi tout ce qu'on sait de certain sur son règne; on ignore ses autres exploits, le temps de sa mort, le lieu de sa sépulture et le nom de la reine son épouse. »

C'est avec la même inintelligence historique qu'est expliquée l'invasion du roi Clodion, que les Romains surprirent « au milieu des fêtes par lesquelles il célébrait le mariage *d'un grand seigneur* de son armée. » Mais le chef-d'œuvre est l'histoire de Chilpéric. « Chilpéric fut un prince à grandes aventures... Une conspiration générale le renverse du trône de ses pères; il y remonte glorieusement, rappelé par les vœux et les respects de toute la nation. C'était l'homme le mieux fait de tout son royaume. Il avait de l'esprit et du courage; mais, né avec un *cœur tendre*, il s'abandonnait trop à *l'amour*. Ce fut la cause de sa perte. Les seigneurs fançais, aussi sensibles à l'outrage que leurs femmes l'avaient été aux charmes de ce prince, se liguèrent pour le détrôner. » Tout cela pour dire, comme le remarque Aug. Thierry, qu'il avait insulté les filles des Francs. Poursuivant cette « histoire si romanesque, » l'auteur nous montre Chilpéric à la cour du roi de Thuringe, épris des charmes de Basine, « qui était belle et avait de l'esprit; trop sensible à ce double avantage de la nature, il l'épousa, au grand scandale des gens qui réclamaient les droits sacrés de l'hyménée et les liens inviolables de l'amitié. »

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

C'est l'histoire d'un Louis XIV du Ve siècle avec une La Vallière de son temps, écrite par quelque Grégoire de Tours bel esprit. En outre, les proportions sont mal gardées. Les règnes de la première race et ceux de Pépin et de Charlemagne n'occupent qu'un petit in-12, ce qui est bien peu; le deuxième va de Charlemagne à Philippe Ier, et le troisième poursuit jusqu'à la mort de Philippe-Auguste. Une pareille rapidité est plus digne d'un sommaire que d'une histoire complète. L'auteur fut arrêté par la mort au septième volume, à la fin du règne de Philippe de Valois.

La partie vraiment neuve de l'*Histoire de France* de l'abbé Velly est l'étude, jusque-là négligée, des institutions et de l'ancienne législation de la France. Mézeray et le P. Daniel, le premier plus pittoresque, le second plus studieux pour tout ce qui se rapporte aux choses de la guerre, avaient presque entièrement laissé de côté cette partie vraiment intéressante de notre histoire. Les travaux de l'abbé Velly, bien surpassés maintenant, restent les premiers en date et sont toujours bons à consulter, au moins comme ensemble. On y rencontre sans doute bien des remarques qui, aujourd'hui, paraîtraient bizarres; par exemple, l'historien constate que, sous Clovis, on ne connaissait ni les fraises ni les collets, et que les *dames françaises* d'alors ne paraissent pas avoir porté de dentelles. Cependant, il serait injuste de ne pas reconnaître chez lui une préoccupation véritable des textes, des lois, des monuments archéologiques et iconographiques, des médailles et monnaies, sources précieuses d'où l'on a tiré depuis tant de renseignements, et dont on soupçonnait à peine la valeur au XVIIe et au XVIIIe siècle.

L'ouvrage de l'abbé Velly a été continué par Villaret, qui l'a poussé de 1329 (Philippe de Valois) à 1469 (Louis XI); surpris par la mort, il eut lui-même pour continuateur Garnier, qui s'arrêta à la moitié du règne de Charles IX (1564). Il écrivait en pleine Révolution et ne voulut pas, dit-on, contribuer à la ruine de la royauté en publiant les faits odieux que lui révélaient ses recherches.

Sous la Restauration, Dufau continua Garnier et poussa cette histoire de France jusqu'à la mort de Henri IV; c'est un travail estimable (1819, 6 vol. in-12); enfin, Fantin des Odoarts, compilateur que l'on rencontre dans toutes les spéculations de librairie de ce temps, rédigea 26 volumes destinés à compléter tous ces historiens (*Histoire de France depuis la mort de Henri IV jusqu'à celle de Louis XVI*). L'œuvre primitive de Velly et de ses deux premiers continuateurs, Villaret et Garnier, auxquels on joint ordinairement l'*Avant-Clovis* de Laureau, une collection de portraits en 8 volumes, un atlas géographique et les *Tables* de Rondonneau, forme un ensemble de 35 volumes.

France (HISTOIRE DE), par Anquetil (1805). Long et ennuyeux ouvrage, sans critique et sans style. Malgré le peu de valeur réelle que l'on attribue à ce livre, il ne cesse d'être réimprimé et vendu. Pour bien des gens illettrés, Anquetil est le meilleur historien de la France, et sa popularité ne diminue pas. L'*Histoire de France* d'Anquetil date de 1805; elle parut en 14 volumes in-12. « Cet ouvrage, froid et sans couleur, dit Augustin Thierry, n'a ni l'âcreté politique de Mézeray, ni l'exactitude de Daniel, ni la légèreté de bon ton qu'affecte Velly. Tout ce qu'on y remarque pour la forme, c'est de la simplicité et de la clarté, et, quant au fond, il est pris au hasard de l'histoire de Mézeray et de celle de Velly, que le nouvel historien extrait et cite, pour ainsi dire, à tour de rôle : pourtant, c'était un homme d'un grand sens et capable de s'élever plus haut. » (IVe *Lettre sur l'histoire de France.*)

: **France** (HISTOIRE DE), *à l'usage de la jeunesse*, avec cartes géographiques, depuis l'origine de la monarchie française jusqu'en 1816. A. M. D. G. (Lyon, Rusand, libraire, imprimeur du roi, 1823, 2 vol. petit in-18).

Tel est *in extenso* le titre de la fameuse *Histoire de France* du non moins fameux P. Loriquet. Nous n'aurons pas l'impudeur d'essayer une analyse de ce livre. Disons seulement que ce tissu de mensonges, bien digne des jésuites qui l'ont dicté, a pour objet spécial d'inspirer aux élèves la haine des idées, des institutions et des principes sur lesquels repose la société moderne depuis 1789. Quelques extraits donneront une idée juste de l'esprit qui a présidé à la confection de cet ouvrage odieux, encore en usage dans certaines pensions dirigées par des congréganistes.

Parlant de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, il dit : « Louis (Louis XVI) ne croyait pas qu'il fût de la justice ou de la politique de se déclarer pour des rebelles qui attribuaient des droits imprescriptibles aux peuples contre les princes. Mais, sacrifiant mal à propos ses lumières à celles qu'il croyait voir dans son conseil, il reconnut l'indépendance des nouveaux Etats-Unis d'Amérique. » (Tome II, page 129.)

« Le cardinal de Brienne, soit ineptie, soit trahison, ne prit que de fausses mesures contre les parlements, et il retira la révocation de l'édit de Nantes, de manière que Louis XVI compta parmi ses ennemis et ses bourreaux les calvinistes, à qui il avait rendu les droits de citoyens. » (Page 139.)

« Louis XVI eut le tort de tolérer le rassemblement illégal des *factieux* au Jeu de paume : il aurait dû savoir que *quelques gouttes de sang impur versé à propos font le salut des empires.* » (Page 130.)

« Au milieu de mouvements convulsifs, l'Assemblée, *après un repas splendide*, tient la séance nocturne si connue sous le nom de séance du 4 août : là, sans discussion, sans délibération, *uniquement inspirée par les vapeurs du vin*, elle décrète une foule d'injustices contre les seigneurs et contre les propriétaires des droits féodaux. » (Page 144.)

Les *propriétaires des droits féodaux* sont déjà très-jolis; mais l'Assemblée, décrétant une foule d'injustices, *uniquement inspirée par les vapeurs du vin*, est le maître mot de ce passage. Ce n'est là rien encore. Poursuivons.

« C'était le soir du 5 octobre 1789. Les bruits les plus alarmants circulaient dans Versailles. Les jours de la famille royale, ceux de la reine surtout, étaient hautement menacés. Le but des conspirateurs était, en intimidant Louis XVI, de le contraindre à fuir et à laisser le trône dont le duc d'Orléans prétendait s'emparer. Mais le roi ayant déclaré qu'il ne fuirait pas, le duc et ses complices résolurent de tenter la voie de l'assassinat : ce fut dans une église consacrée à saint Louis que se trama l'horrible complot.

» Au point du jour, le signal se donne : trente mille assassins, ivres de vin et de débauche, se jettent dans le château en s'écriant : « *Vive notre roi d'Orléans!* » (Page 146.)

Voilà la vraie manière d'écrire l'histoire à l'usage de la jeunesse. Le P. Loriquet n'en a pas donné la formule, mais il l'enseigne d'exemple. Nous franchirons plusieurs pages; car il faudrait tout citer, si l'on voulait relever tout ce qu'il y a d'odieux et de ridicule dans l'œuvre de ce prêtre du Dieu de vérité, à qui tout lecteur instruit est contraint à chaque ligne d'adresser un *mentiris impudentissime*. Nous passons ce tissu d'invectives et de mensonges. Il va sans dire que, pour le P. Loriquet, les jacobins, c'étaient les francs-maçons, « ces hérétiques honteux et criminels dont le serment mystérieux est le renversement des autels et des trônes. » La Convention était « un repaire de bêtes féroces. » Elle fit les lois du *maximum* et les assignats « pour mettre toutes les propriétés à la disposition des jacobins. » Il approuve pleinement les royalistes d'avoir livré Toulon aux Anglais; mais l'insurrection de Lyon n'est pas tout à fait selon son cœur.

Textuellement. « L'insurrection de Lyon n'avait été qu'une réunion de tous les partis contre le parti jacobin. Toulon, au contraire, franchement prononcé en faveur de la royauté, proclama Louis XVII, et reçut, en qualité d'auxiliaires, des troupes espagnoles et anglaises. Ce dernier trait fit entrer la Convention en fureur. L'armée qui avait réduit Lyon s'avança contre Toulon et en forma le siége. Son artillerie la foudroya de toutes parts; elle était dirigée par Bonaparte... Tout se réunit pour faire du désastre de Toulon un spectacle épouvantable. Les républicains y entrèrent : *ils y trouvèrent autant d'alliés qu'il y avait de forçats.* » (Pages 223 et 224.)

Les girondins, dans la nuit qui précéda leur supplice, « *s'enivrèrent.* » La guerre de la Vendée est naturellement un sujet de fanfares pour le *bon* père. Il la raconte longuement, avec enthousiasme, en prodiguant les plus pompeux éloges aux uns, et les plus outrageantes injures aux autres. En résumé : « La Convention envoya 300,000 hommes de vieilles troupes contre les Vendéens; des huit armées républicaines, cinq furent complétement défaites; les autres n'attendirent même pas l'ennemi et s'enfuirent à la hâte. » Hoche et les autres chefs républicains ne sont, aux yeux du pieux auteur, que d'*heureux scélérats.*

En parlant de la campagne d'Italie, même exactitude; le P. Loriquet ne dissimule pas que la bonne cause était du côté des Autrichiens; on pourrait dire de ses chers Autrichiens, car il laisse éclater, en plus d'un endroit, sa tendresse pour eux, et il atténue autant qu'il est en lui leurs défaites. Quant à Bonaparte, il a le soin contraire : il paraît ne concevoir ses succès que comme des effets de son heureuse scélératesse. Ils ne furent d'ailleurs pas toujours aussi grands qu'on a bien voulu le dire. Au pont d'Arcole, par exemple, « Bonaparte, désespéré, saisit un drapeau (c'est bien heureux qu'il en convienne); mais l'artillerie autrichienne (son cœur a vibré évidemment en écrivant ces mots) fait voler le pont en éclats; la colonne française recule en désordre et entraîne le général dans sa déroute. »

Le Directoire, on devine ce que ce peut être sous la plume du P. Loriquet. Ce ne furent pas par les Autrichiens que, à Rastadt, furent assassinés les plénipotentiaires français; ils le furent par des stipendiés du Directoire déguisés en Autrichiens. Mais voyons comment il parle de l'Empire.

« Bonaparte parvenu, *à force d'attentats*, au comble de ses vœux, fut proclamé empereur sous le nom de Napoléon. » (Page 308, édition de 1823.)

« Une des principales causes de la guerre avait été le refus que faisait l'empereur François II de recevoir Napoléon pour gendre. Une des principales conditions de la paix fut le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise, sa fille, *avec l'aventurier corse.* » (Page 321, 1809.)

Les soldats français en Espagne ne furent que d'*odieux brigands;* les soldats de Suchet et de Masséna profanèrent les églises, incendièrent les couvents qui leur avaient donné l'hospitalité, violèrent les tombeaux et se dédommagèrent sur les cendres des morts du mal qu'ils ne pouvaient faire aux vivants.

Dans le récit de la retraite de Moscou, les Français sont comparés aux Egyptiens de Pharaon engloutis dans la mer Rouge. C'est la justice de Dieu qui les frappe.

L'usage de Napoléon était de n'avoir aucune sollicitude pour les malades et les blessés, et de les abandonner à la générosité ou à la fureur des ennemis.

Vient un récit très-long et très-détaillé des désastres des derniers temps de l'Empire, récit fait avec une complaisance et une abondance de cœur qui montrent clairement combien le charitable écrivain en était heureux.

« A Fontainebleau, cependant, Napoléon, soit désespoir, soit illusion sur l'état de ses affaires, parlait encore de marcher sur Paris. Il fallut que ses généraux lui apprissent qu'il n'était plus empereur, et que la France avait un roi. *Cette nouvelle lui fit répandre beaucoup de larmes*, et il ne parut se consoler que par la cession que les puissances confédérées lui firent de la petite île d'Elbe avec 6 millions de revenus. » (Page 357.)

Voilà donc Bonaparte heureusement vaincu.

Nous n'avons pas besoin de dire par quels hymnes le P. Loriquet célèbre le rétablissement des Bourbons sur le trône de leurs pères. Les cris qui les accueillirent à leur rentrée à Paris et durant la première Restauration émaillent en italiques les pages de ce dithyrambique récit. *Le voilà!* s'écriait-on de toutes parts, *le voilà! Vive le roi! vive Madame! vivent les Bourbons!* (page 358). *Vive le roi! vive le roi!* (page 359). *Ah! c'en est trop pour mon cœur! Voilà*, s'écriait-on, *voilà le roi que nous avons méconnu, et pour qui? Vive le roi! vive notre bon père!* (page 361). « Telle fut la fête de la Restauration : c'était celle de la France et de l'Europe; elle était le gage du salut des rois et des peuples, le triomphe de la vertu sur le crime, de la religion sur l'impiété philosophique, de la société sur l'anarchie révolutionnaire! »

Mais tout à coup Napoléon revient de son île, et le roi s'en va de Paris. Napoléon y rentre : quelle différence de cris!

« Le roi, trahi par les uns, abandonné par les autres (les mêmes qui avaient si bien crié dans les pages précédentes), se vit contraint de quitter Paris et de prendre le chemin de la Flandre. Le lendemain 20 mars, l'usurpateur se présenta aux portes de la capitale. Les lieux publics étaient abandonnés, les rues désertes, la plupart des magasins fermés. Le silence ne fut interrompu que par la joie féroce des rebelles, qui, *parés de violettes et ivres de vin ou d'eau-de-vie* (toujours), arrivaient faisant trophée de leur trahison. Ce fut alors que l'on entendit avec horreur les hommes du jour mêler au cri de *Vive l'empereur!* un autre cri qui semblait ne pouvoir sortir que de la bouche des démons, le cri de *Vive l'enfer! A bas le paradis!* Tel était l'esprit des partisans, des amis de Bonaparte; tels étaient les témoignages de leur allégresse! » (Pages 364 et 365.)

Ce qu'on peut appeler le bouquet de l'*Histoire de France* du P. Loriquet, le voici; c'est la fin du récit de la bataille de Waterloo.

« Ce moment fut décisif. Bonaparte perdit la tête, abandonna son armée et disparut. Bientôt la plupart des corps se débandèrent, et la déroute commença. Dans cette situation, un des corps de la garde impériale se signala par un acte de désespoir dont l'histoire offre bien peu d'exemples. Environné de toutes parts et placé sous la menace de la mitraille anglaise, il fut invité à se rendre. « La garde impériale meurt et ne se rend pas, » telle fut sa réponse; et aussitôt on vit *ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entre-tuer* sous les yeux des Anglais, que cet étrange spectacle tenait dans un saisissement mêlé d'horreur. » (Page 370.)

Disons, toutefois, que le P. Loriquet se trompe seulement en attribuant au dernier carré de la garde, au carré commandé par Cambronne, des faits arrivés à d'autres régiments. Il est parfaitement vrai que, pour se dérober à la honte de se rendre aux cavaliers de Blücher, des soldats se fusillèrent entre eux, ainsi qu'on peut le lire dans Vaulabelle. Ce qu'il y a d'exécrable dans le récit du jésuite, c'est la joie qui perce à chaque ligne dans ce récit de la grande défaite. Lorsque l'esprit de parti s'aveugle jusqu'à se réjouir des revers de la patrie, on se rend coupable de parricide.

France (ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE), de M. Guizot (1823, 1 vol. in-8°). C'est un des ouvrages les plus considérables de notre temps sur les origines de la nationalité française. M. Guizot y étudie spécialement les caractères de nos institutions primitives et la situation sociale de la France depuis le ve siècle jusqu'au xe. Plutôt anatomiste qu'historien, M. Guizot, que Gustave Planche appelle quelque part avec injustice « ce pesant rhéteur, » ne sait pas grouper avec intérêt des personnages ni faire des récits entraînants; mais, s'il s'agit d'analyser une époque, une race, une institution, de décrire des caractères et des passions, de faire toucher du doigt les ressorts secrets, il n'a point de rival dans cette science. A peu près à la même époque où Augustin Thierry envisageait ces mêmes questions d'origine par leurs côtés pittoresques et, avec une érudition si séduisante, faisait pénétrer le lecteur, par ses *Récits mérovingiens*, dans la vie intime de nos aïeux, M. Guizot appliquait ses puissantes facultés d'analyse à débrouiller les questions confuses de race, de nationalité, à montrer l'enchaînement des institutions, par quelles transitions la France a passé du régime municipal établi par les Romains au régime féodal, pour revenir enfin à la commune. Les *Essais sur l'histoire de France* sont un recueil tout politique, on pourrait même dire parlementaire; car le but de M. Guizot est surtout de rechercher par quelles causes le gouvernement représentatif s'est implanté si facilement dès le XIIIe siècle en Angleterre, et n'a pu jouer en France, avec les états généraux, qu'un rôle tout à fait secondaire.

Six essais composent ce recueil, et on peut suivre dans leurs titres la filiation des idées de l'auteur : 1° *Du régime municipal dans l'empire romain au ve siècle;* 2° *De l'origine et de l'établissement des Francs dans les Gaules;* 3° *Des causes de la chute des mérovingiens et des carlovingiens;* 4° *De l'état social et politique de la France du ve au xe siècle;* 5° *Du caractère politique du régime féodal;* 6° *Des origines du gouvernement représentatif en Angleterre.* En apparence, cette dernière étude ne semble pas se rattacher aux précédentes; elle en forme cependant la véritable conclusion. C'est que, pour celui qui a suivi la déduction des faits et des idées pendant les cinq premiers chapitres, l'examen des causes qui ont déterminé, en Angleterre, le succès du système représentatif est, comme aux yeux de M. Guizot, le plus court et le plus sûr moyen d'expliquer son mauvais sort dans notre pays. Au moment où l'auteur arrête ses *Essais* (XIIIe siècle), la marche des deux pays, l'un vers la monarchie pure, l'autre vers le gouvernement parlementaire, est décidée. « Les efforts de l'aristocratie, dit-il, pour se saisir du pouvoir souverain, et les essais de la nation pour se constituer au centre de l'Etat, selon le système représentatif, n'ont été chez nous, durant ce long intervalle, que des accidents, effets de causes peu profondes, crises passagères où le système monarchique a rencontré des obstacles et quelques périls, mais qui, en dernière analyse, n'ont servi qu'à accélérer ses progrès. Chez les Anglais, au contraire, ce sont les tentatives de la monarchie pure qui se présentent comme des accidents, des déviations momentanées de la route où s'avance le pays. » M. Guizot aperçoit les causes de cette divergence singulière, chez deux peuples si voisins, dans le peu de cohésion et d'unité qu'avait la Gaule au moment de la conquête; les barbares, en s'y établissant, ne rencontrèrent aucune vitalité dans les institutions gallo-romaines; la féodalité s'établit sans violence et sans lutte. En Angleterre, au contraire, les Normands (car c'est de ce point que part l'histoire anglaise) rencontrèrent des institutions déjà puissantes, un peuple fortement attaché à ses lois, à ses coutumes. Tandis que, d'une part, en France, les résistances n'étaient qu'individuelles, elles furent générales en Angleterre et exigèrent un accord profond, une association intime de la haute aristocratie d'un côté, et de l'autre l'union du peuple rallié à ses anciennes institutions. Ce sont ces différences profondes, toutes d'origine et se rattachant à la formation même de la nationalité française que M. Guizot a exposées avec beaucoup de clarté dans ces *Essais*. Son style abstrait, s'imposant plus par la force des idées que par les grâces du langage, prête à ce livre une certaine austérité; mais la finesse des analyses, la logique des déductions, la rectitude des jugements finissent également par séduire, et on arrive à compter la gravité comme un charme de plus. Dans la préface de la neuvième édition (1857, in-8°), M. Guizot termine ainsi : « Je n'ai trouvé, dans un travail déjà si ancien, rien d'important à changer. En le réimprimant au bout de trente-trois ans, j'ai la confiance qu'il peut encore servir aux solides études sur notre histoire nationale et à la propagation des idées qui, tôt ou tard, fonderont dans notre patrie les institutions libres auxquelles elle aspire depuis tant de siècles. »

En composant cet ouvrage, M. Guizot n'avait l'intention d'abord que de donner une suite aux *Observations sur l'histoire de France*, de l'abbé Mably. Entraîné par la beauté du sujet et par les grands horizons que chaque pas fait en avant déroulait devant lui, il s'est fort éloigné de son modèle et l'a de beaucoup surpassé. M. Guizot a fait l'histoire, fondée sur des bases certaines, de ces institutions dont le savant abbé n'avait pour ainsi dire fait que le roman. Les assertions qu'il y développe, d'abord admises avec une certaine réserve, comme en fait foi l'article que Daunou consacra aux *Essais sur l'histoire de France* dans le *Journal des savants* (décembre 1823), font aujourd'hui autorité et n'ont pas peu contribué à la révolution opérée de nos jours dans les études historiques.

France (HISTOIRE DE), par le comte de Ségur (1824, 9 vol. in-8°). Ce recueil a perdu considérablement de sa valeur depuis la publication de nos grandes histoires nationales. Il n'est d'ailleurs pas achevé, la mort de l'auteur l'ayant arrêté à la fin du règne de Charles VII. Il a été entrepris dans un excellent esprit; mais il est plutôt laudatif que critique; l'auteur a eu en vue plutôt le panégyrique de nos gloires que la recherche des documents originaux, et il l'a fait d'un style pur et élégant, qui a plus de clarté que de profondeur et plus de grâce que de nerf. « Ses compositions historiques, dit Rabbe, annoncent des connaissances profondes, un jugement sûr, et cette habitude des hommes et des choses qu'il a pu acquérir dans la fréquentation des plus grands hommes du siècle dernier et de celui-ci, et dans une position où la pratique du monde substitue la réalité aux apparences et l'expérience aux systèmes. » Ce jugement peut s'appliquer à l'*Histoire de France*. Les facultés qu'on loue chez le comte de Ségur sont surtout précieuses pour celui qui écrit ce qu'il a vu et juge les hommes et les choses qu'il a observés; elles ont moins de prix lorsqu'il s'agit d'écrire l'histoire de siècles obscurs, de comparer des textes et d'en apprécier la valeur. Aussi, le comte de Ségur a-t-il écrit plutôt une dissertation qu'une histoire.

On trouve peu d'aperçus nouveaux et peu ou point de critique dans ses neuf volumes. Il est juste de dire qu'il précédait la plupart des grands ouvrages qui ont éclairé d'une si vive lumière les premiers siècles de nos annales, et que le comte de Ségur n'avait encore pour guide, dans la voie nouvelle, que les *Etudes* de Chateaubriand. Le premier volume, consacré presque entièrement à la Gaule, aux expéditions des Gaulois en Grèce et à Rome, à la conquête romaine, aux invasions, témoigne d'études consciencieuses et offre, comme récit, un ensemble satisfaisant. Mais les grandes questions de race, de nationalité, de gouvernement, qui se dressent devant l'historien dès l'établissement de la monarchie franque, ne sont qu'à peine effleurées. L'auteur n'avait ni la force ni l'érudition suffisantes pour rien tenter dans cette voie. Il est resté historien superficiel. Mettre en lumière « les gloires de notre nation, » la bravoure et l'esprit d'indépendance des Gaulois, la grandeur de l'empire de Charlemagne, les exploits de la noblesse pendant les croisades, l'héroïsme inspiré de Jeanne Darc, suffisait à son ambition. Cet ouvrage semble plutôt composé pour la jeunesse que pour les hommes faits. « Puisse ce vaste tableau que nous allons offrir, dit-il, puisse cette histoire rapide de la France antique et moderne inspirer à nos jeunes lecteurs la vénération pour la vraie piété, l'horreur du fanatisme, le respect pour nos lois et pour nos rois, l'attachement inviolable à la liberté et surtout l'amour sacré de la patrie! »

Cette *Histoire de France* fait partie de l'*Histoire universelle* du même auteur et occupe dans cette collection les tomes XXVI à XLIV (1821-1829, in-12).

France (HISTOIRE DE), par Bignon (1829-1838, 8 vol. in-8°). Les deux derniers volumes sont, en partie, du baron Ernouf, neveu de l'auteur. Cette *Histoire de France* est, avant tout, l'histoire de notre politique extérieure sous la République et sous l'Empire. L'auteur ne s'est pas borné à résumer les éléments des manifestes, des gazettes et des mémoires du temps; il a désiré davantage : il a voulu que les causes des faits publics et matériels fussent retracées exactement d'après ses souvenirs et d'après les sources particulières d'information dont il disposait. L'historien commence avec le coup d'Etat de brumaire; il place Bonaparte, le négociateur armé de l'époque, à la tête du nouveau gouvernement qu'il institue, et nous montre autour de lui tous les pouvoirs ou plutôt tous les instruments qu'il crée pour servir le sien. C'est la brusque transition de la République directoriale à la République consulaire. Un siècle sépare le 17 et le 20 brumaire. Le premier consul offre à l'Angleterre une pacification

qu'elle refuse; puis on le voit ouvrir avec l'Autriche une négociation qu'elle n'ose continuer sans le concours de ses alliés; s'assurer des neutres par des mesures de justice et des démonstrations d'amitié; essayer de fixer les incertitudes de la Prusse et n'en obtenir que l'inaction; préparer un concert prochain de principes et de résistance avec les Etats-Unis, le Danemark et la Suède, pour le maintien de la neutralité maritime; ramener à la France des alliés aigris : l'Espagne, la Hollande et la Suisse, et saisir avec adresse l'occasion de détacher la Russie d'une coalition que seule elle rendait formidable. C'est là que commence l'histoire de la diplomatie française pendant les quinze premières années du siècle. Un tel début présage tout l'éclat des événements, mais non toute leur violence. Le négociateur de Campo-Formio suivra plus tard l'impulsion de son caractère personnel, de son intérêt de famille, de ses passions enflammées par la résistance toujours croissante de ses ennemis. La première année du consulat, cette réorganisation sociale si rapide; la campagne de Marengo, cette victoire si fructueuse; celle de Hohenlinden, si décisive, sont pour l'historien des sujets heureux et féconds où se déploie son talent; mais c'est à la science du diplomate ou à la politique extérieure qu'il importe de s'attacher.

Arrivé au traité de paix de Lunéville, l'auteur en développe les avantages pour la France et pour l'Italie, sans en signaler les inconvénients et même la fragilité. Ce traité consacrait un principe dangereux, qui consiste à partager les débris des Etats selon les convenances des Etats plus puissants. La France y perdit notablement, comme le prouva l'avenir. Un silence sur ce point équivaut à une apologie : c'est une faute grave. Sur l'importante question de la neutralité maritime, l'historien se montre savant publiciste. La France dut résoudre cette question après la mort violente du czar Paul Ier, celui qui eût pu venger Copenhague, bombardé par les Anglais qui prétendaient faire une tyrannie de la royauté des mers. Le premier consul médite avec l'Angleterre un traité d'équilibre; mais, voyant l'empereur Alexandre abandonner la politique de son père, et l'Autriche préparer la rupture de la trêve de Lunéville, il fait entrer une armée française en Portugal, pays allié à l'Angleterre, et ratifie le traité de Madrid, mécontent qu'il était du traité de Badajoz. Il se tourne ensuite vers la Prusse et traite avec elle pour le Hanovre, province qui échappe à la cour de Berlin, toujours irrésolue. Cependant il n'oublie pas les intérêts de la France à l'égard des puissances secondaires. La Bavière, la Hollande, la Suisse éprouvent déjà son influence salutaire. Mais la politique générale est bien loin de ces faibles intérêts; elle est en Egypte, gage important que se disputent la France et l'Angleterre. Après tous ces grands coups d'épée, on arrive aux négociations, et l'on se restitue réciproquement presque tous les champs de bataille où tant de sang a coulé en pure perte. De simples préliminaires avec le haut banquier de la coalition déterminent la paix avec la Russie, la Porte, les Etats barbaresques. C'est la paix générale de 1801, qui excite l'enthousiasme de la France, et l'historien en esquisse le tableau. Le premier consul est alors dans tout l'éclat de sa gloire personnelle; il n'a pas encore échangé sa grandeur sans modèle contre une majesté sans prestige. L'année 1802, année de paix, enfante d'autres conquêtes; elle est riche en événements graves au dedans et au dehors. Ces événements féconds et réparateurs appartiennent à l'histoire générale; inutile de les rappeler. C'est précisément leur importance et leur valeur que ses ennemis, mal réconciliés, reprochèrent au premier consul; c'est le prétexte dont ils se servirent pour rompre la paix d'Amiens, celle de Lunéville, et pour recommencer cette série de combats qui devait durer dix autres années et finir si déplorablement pour la France. L'Europe tout entière passe dans ce vaste tableau où sont représentées les aberrations de la politique, les résistances de l'opinion, les inconstances de la fortune et les progrès de l'esprit humain. Notre analyse s'arrêtera à cette rupture du traité d'Amiens; plus étendue, elle deviendrait un précis d'histoire; restreinte à ces limites, elle permettra de reconnaître la valeur du travail de Bignon et de marquer les caractères particuliers qui distinguent cette histoire de Napoléon des nombreux récits dont son règne a été le sujet.

France (HISTOIRE DE), par Michelet. A côté de grands et évidents défauts, cet ouvrage offre des beautés de premier ordre et est surtout remarquable par la forme saisissante et le chaud coloris du récit. Un critique distingué, M. H. Taine, a résumé ainsi son jugement sur les qualités et les défauts de M. Michelet comme historien : « L'histoire est un art, il est vrai, mais elle est aussi une science; elle demande aussi la réflexion; si elle a pour ouvrière l'imagination créatrice, elle a pour instruments la critique prudente et la généralisation circonspecte : il faut que ses peintures soient aussi vivantes que celles de la poésie; mais il faut que son style soit aussi exact, ses divisions aussi marquées, ses lois aussi prouvées, ses inductions aussi précises que celles de l'histoire naturelle. M. Michelet a laissé grandir en lui l'imagination poétique. Elle a couvert ou étouffé les autres facultés qui d'abord s'étaient développées de concert avec elle. Son histoire a toutes les qualités de l'inspiration : mouvement, grâce, esprit, couleur, passion, éloquence; elle n'a point celles de la science : clarté, justesse, certitude, mesure, autorité. Elle est admirable et incomplète; elle séduit et ne convainc pas. Peut-être, dans cinquante ans, quand on voudra la définir, on dira qu'elle est *l'épopée lyrique de la France.* » Telle qu'elle est, et revue récemment par l'auteur, cette *Histoire de France* est excellente à consulter pour composer un travail général plus étudié. Certains chapitres sont de véritables chefs-d'œuvre : par exemple, le *Voyage dans les provinces françaises*, *Jeanne Darc et sa mission*, les *Templiers*, la *Guerre des Armagnacs et des Bourguignons*, etc. La publication de ce livre a commencé en 1833. Toute la partie qui se rapporte au moyen âge a paru en corps d'ouvrage; mais la Renaissance et le XVIIe siècle ont eu des titres différents. Nous les avons analysés à part.

France (HISTOIRE DE), de M. Emile de Bonnechose (1834, 1re édit., 2 vol. in-8o; Firmin Didot, 1869, dernière édition, 2 vol. in-8o). Le travail de l'historien s'arrêtait à la révolution de 1830; dans les éditions successives, il fut poussé jusqu'à 1848, et même, sous forme de sommaire, jusqu'à la dix-huitième année du règne de Napoléon III. Cet ouvrage tient le milieu entre les grands recueils des historiens français, comme les *Histoires de France* de Sismondi, de Henri Martin, de Michelet, et les simples précis destinés à offrir seulement des résumés. Aussi complet que les premiers dans l'ensemble des faits, d'une sécheresse moindre que les seconds, il met le lecteur plus à l'aise et lui permet de voir dans l'histoire autre chose qu'une succession monotone de commencements et de fins de règnes, de défaites et de victoires.

Le livre de M. de Bonnechose est surtout remarquable par l'étude du développement des libertés municipales. Ennemi de la centralisation des pouvoirs, dans laquelle il voit pour la France, qu'elle soit monarchique ou républicaine, une cause de faiblesse et de décadence, il s'applique à démontrer quelle vitalité possédaient ses institutions à l'époque où chacune de ses provinces formait, sous la tutelle royale, une sorte de gouvernement. Pour lui, cette centralisation, qui date de la seconde moitié du règne de Louis XIV, « a détruit ou comprimé les libertés nécessaires à l'équilibre des forces sociales; au lieu de stimuler l'activité, la vigilance et l'énergie des membres de l'Etat, elle les a endormies ou paralysées; en tendant à se substituer à l'action de tous, à dispenser chacun de vouloir, d'entreprendre et d'agir, elle a cessé d'être un progrès pour devenir un obstacle et un danger. » M. de Bonnechose appelle de tous ses vœux l'accroissement des libertés communales ou plutôt la formation de sortes d'Etats provinciaux, qui feraient presque de la France une espèce de confédération féodale. Il regrette profondément que la Convention ait d'un trait de plume effacé l'histoire, glorieuse il est vrai, de nos provinces, et se refuse à voir les bienfaits que l'unité a apportés à notre nationalité. Tout en désirant comme lui qu'il soit fait de grands progrès dans le sens de la décentralisation, il est permis de s'éloigner de ses idées en ce qui concerne la grande œuvre unitaire de la Convention, œuvre nécessaire, que nul autre pouvoir n'aurait eu la force d'accomplir et qui a fait la France ce qu'elle est. Les nœuds puissants de la centralisation se relâcheront peu à peu, et l'unité n'en restera pas moins forte.

L'*Histoire de France* de M. E. de Bonnechose, comme le *Précis* de MM. Cayx et Poirson, est surtout destinée aux établissements universitaires. Il y faut plutôt chercher un ensemble complet des événements, d'après les historiens, que des points de vue nouveaux et des découvertes originales. En dehors de ses opinions sur le rôle en France des libertés municipales, M. de Bonnechose ne s'écarte en rien, dans la narration des faits, des doctrines usitées dans les livres universitaires.

France (HISTOIRE DE), de M. Laurentie (1841; 2e édit., 1857, 8 vol. in-8o). Travail consciencieux dans ses trois premiers volumes, où l'auteur s'applique à résumer, d'après nos grands historiens, les premiers âges de la monarchie, cette *Histoire de France* devient, à partir de l'époque moderne, une œuvre de parti, écrite au point de vue exclusivement catholique et dont il ne faut accepter les conclusions qu'avec la plus grande défiance. M. Laurentie appartient à cette école d'historiens qui, au lieu de mettre les faits sévèrement contrôlés sous les yeux du lecteur et de le constituer juge, laissent soigneusement de côté tout ce qui pourrait nuire à leur cause, feignent d'ignorer ce qu'ils ne veulent pas savoir, font sortir des textes les conclusions les plus inattendues et s'efforcent d'égarer les esprits par des rapprochements plus ingénieux que solides. De même que M. Capefigue vous démontrera, par des textes, que la cour des Valois fut la plus brillante et la plus spirituelle des cours françaises, et taira toute cette ignoble corruption qui l'a rendue la honte du XVIe siècle, ainsi M. Laurentie, par des textes également, vous fera voir que la révocation de l'édit de Nantes s'est accomplie avec la plus grande douceur; que le roi réprimandait les dragons, ses missionnaires bottés, dès qu'ils se permettaient la moindre licence, et que, d'ailleurs, la plupart des villes réformées accueillirent la révocation de l'édit avec satisfaction. « La preuve, dit M. Laurentie, c'est que l'on conserve encore, dans plusieurs villes du Midi, des déclarations où les municipalités remercient le roi de leur avoir donné la force de vaincre des habitudes d'hérésie *où la croyance avait peu de part!* » Et que vouliez-vous qu'ils dissent, ces pauvres gens, menacés de la confiscation et de l'exil, torturés par les missionnaires, bottés ou non, pillés par les ordres mêmes du roi et fusillés ou pendus au moindre signe de résistance? Prendre de telles déclarations pour des documents sérieux, n'est-ce pas se moquer du lecteur? Prétendre que le nombre des protestants chassés de France par cette cruelle et lâche persécution ne s'élève qu'à 67,732, pas un de moins ni de plus, lorsque les estimations les plus modérées le portent à un demi-million, n'est-ce pas en prendre bien à l'aise avec les documents? Il est vrai que c'est aussi sur un document que s'appuie M. Laurentie, un document très-sérieux, dit-il, un mémoire « composé par le duc de Bourgogne! »

On ne peut s'attendre à ce que cet historien impartial de la révocation de l'édit de Nantes, révocation qu'il appelle un bienfait public et qu'il considère comme ayant été l'expression de la pensée de la société française tout entière, garde quelque pudeur lorsqu'il fera l'historique de la Révolution. D'après le même système, les épisodes douloureux qu'il a si soigneusement dissimulés, tant qu'il s'agissait d'encenser Louis XIV et Letellier, ici il les accumulera comme à plaisir, et, ne les jugeant pas assez forts, il trouvera encore moyen de les exagérer. Il ne lui suffira pas de dire que les massacreurs de septembre ont accompli une odieuse besogne; il affirmera qu'ils ne se contentaient pas de tuer, mais qu'ils « mangeaient les cadavres! » (T. VI, p. 452.) Toutes les légendes aujourd'hui réputées controuvées, le verre de sang bu par Mlle de Sombreuil; le « Fils de saint Louis, montez au ciel, » de l'abbé Edgeworth; le roulement de tambours ordonné par Santerre, trouvent naturellement leur place dans cette *Histoire* avec une foule d'autres, plus ou moins apocryphes, que l'esprit de parti a racontées et répandues. C'est l'histoire telle qu'on l'enseigne dans les séminaires, genre Loriquet.

France (HISTOIRE DE), de M. Théodore Burette (1842, 2 vol. in-8o). M. Magin a continué jusqu'à la révolution de 1830 l'ouvrage de M. Burette, qui s'arrêtait à 1789. Parmi les abrégés de l'histoire de France, celui-ci mérite une des meilleures places. Malgré sa forme restreinte et la rapidité obligée du récit, il est complet; aucune partie n'a été négligée pour laisser plus de place à l'autre, aucune époque n'a été développée au détriment des autres. Cet équilibre, ces justes proportions sont remarquables. Ecrite d'un style vif, rapide, qui va droit au but, cette histoire n'a la prétention de présenter qu'un tableau des faits, s'interdit toute digression, tout plaidoyer, et juge un homme, un événement, une période en quelques lignes brèves, mais précises. La sobriété sans la sécheresse, tel est son grand mérite.

M. Th. Burette est de l'école de M. Mignet; il prône l'impersonnalité dans l'histoire; il raconte plus qu'il ne juge. On ne saurait mieux comparer son *Histoire de France* qu'au beau travail où M. Mignet a résumé, en deux volumes aussi, toute la Révolution française. Comme sources, ce sont surtout Amédée et Augustin Thierry, Guizot et Michelet qu'il accepte. Leurs grandes études, qui ont changé la face de l'histoire, lui ont constamment servi de guide; souvent il s'est contenté d'en réduire les lignes principales, de les rapprocher et de les éclairer l'une par l'autre. Les premiers chapitres, où il met en lumière, d'après MM. Amédée et Augustin Thierry, les âges antéhistoriques de la Gaule et les origines de la nationalité française, sont des modèles de ce genre de composition.

L'*Histoire de la Révolution*, due à M. Magin, professeur d'histoire comme M. Burette, est écrite avec le même goût, la même sobriété, la même mesure. C'est la partie la plus considérable de son addition; car le Consulat, l'Empire et la Restauration, événements trop contemporains, ne sont résumés qu'à grands traits. L'auteur a donné toute son attention à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la République, et, dans un cadre étroit, a su reproduire avec un grand relief les principales lignes de cette grande époque.

France (HISTOIRE DE), par M. de Genoude (1re série, 1844-1847, 16 vol. in-8o; 2e série : *Révolution*, 7 vol.; 3e série : *Restauration*, par M. Lubis, 7 vol.). Malgré les idées exclusivement monarchiques et religieuses au point de vue desquelles elle est écrite, cette histoire est une œuvre considérable et estimable à certains égards. M. de Genoude n'a ni la sagacité d'Augustin Thierry, ni la profondeur de M. Guizot, ni la pénétration de M. Michelet et son art magique de faire revivre les personnages; mais il sait user avec discernement des découvertes faites avant lui et grouper avec art les faits propres à corroborer la thèse qu'il soutient. Comme Rollin pour son *Histoire romaine*, il avoue qu'il a largement mis à contribution ses devanciers. Rédigeant ainsi sur des documents tout trouvés, sur des faits élucidés d'avance, et ne cherchant pas à puiser à de nouvelles sources, il s'est trouvé plus à l'aise pour tirer de la longue suite de nos annales l'enseignement qu'il se proposait d'en faire sortir. Il ne faut pas chercher dans cette *Histoire* des données nouvelles, des solutions originales à tel ou tel problème, des recherches et des études sur des points controversés; on n'y trouverait rien qui ne soit déjà développé dans l'abbé Mably, dans Augustin Thierry, dans Guizot, dans Michelet. M. de Genoude s'est borné le plus souvent au récit des faits; mais il les a éclairés à sa façon. Tout en montrant, comme M. Guizot, dès l'origine de notre histoire, la lutte des trois grandes forces sociales : la royauté, les seigneurs, les communes, c'est en réalité au clergé qu'il donne le plus de relief, et il en exagère considérablement le rôle en l'idéalisant. Cependant, on ne saurait nier ce que ses recherches sur l'influence catholique dans les Gaules et pendant les premiers siècles de notre histoire ont d'intéressant et de complet. L'auteur a mis à profit avec un rare savoir les écrivains ecclésiastiques, et, s'il faut se défier de ses conclusions, du moins son érudition a-t-elle du charme.

« L'histoire d'un pays, c'est sa constitution politique se développant dans les faits. » Cette phrase de la préface de M. de Genoude sert d'épigraphe à son livre et donne en même temps le point de vue auquel il s'est placé pour l'éclairer. A travers les successions de dynasties et les faits d'armes, c'est surtout l'histoire de la constitution française qu'il s'est proposé de raconter; cette constitution, le régime politique qui est l'essence même de la France, qui ressort de tout son passé, c'est « l'hérédité monarchique et la représentation nationale. » M. de Genoude a cherché surtout à démontrer que, depuis les premiers siècles, ce qu'il appelle la représentation nationale avait été fondé, s'était peu à peu accru, sous la tutelle de la royauté, et, entravé un moment par la Réforme, mouvement tout aussi féodal que religieux, avait enfin reçu sa pleine consécration à l'ouverture des états généraux par Louis XVI. La conclusion est facile à tirer. La France, ayant alors la meilleure constitution possible, celle qui répondait le mieux à ses vœux, eut grand tort d'en changer. Pour soutenir cette thèse, qui est une exagération singulière des faits, et qui parfois, comme pour la Réforme, les dénature entièrement, M. de Genoude isole avec une certaine adresse des citations de MM. Guizot et Michelet, extrait des textes oubliés, et le lecteur, qui n'est pas prévenu d'avance, voit avec une certaine stupeur que, sous la seconde race, par exemple, nous jouissions déjà d'un gouvernement « en grande partie démocratique. » Le rôle des états généraux, même sous la royauté moderne, a été si mince, et la place du peuple si étroite dans les états généraux, que c'est tout au plus si l'on pourrait dire que le gouvernement d'alors était, en partie, représentatif. Pour les dynasties suivantes, XIVe et XVe siècle, M. de Genoude s'étaye de l'assentiment de Machiavel. « Le gouvernement de France, dit le secrétaire florentin, est à notre connaissance le plus tempéré par les lois. Le royaume de France est heureux et tranquille par ce que le roi est soumis à une infinité de lois qui sont la sûreté des peuples. » Nous voudrions bien connaître cette infinité de lois qui gênaient Louis XI et Louis XIV.

Fidèle à son point de vue, M. de Genoude ne veut voir dans la Réforme qu'une résistance féodale au système représentatif qui était le vœu de la France entière et de ses rois. Ces protestants austères, qui réclamaient comme base de toutes les libertés la liberté de conscience, sont transformés en aristocrates, parce qu'ils avaient pris leurs chefs militaires dans la seule classe qui pût leur en fournir, la noblesse. Cette insurrection à la fois religieuse et fédérative, presque républicaine, changée en une lutte des nobles contre le pouvoir royal, et la Saint-Barthélemy, considérée comme un simple coup d'Etat, sont de ces énormes hérésies trop bien réfutées maintenant pour être acceptées même par le lecteur le plus distrait.

Quant à la continuation de l'*Histoire de France*, c'est-à-dire aux 7 volumes concernant la Révolution, qui sont aussi de M. de Genoude, et à l'*Histoire de la Restauration* (7 vol. in-8o), qui est de M. Lubis, les travaux récents beaucoup plus complets de MM. Thiers, Michelet, Louis Blanc et de Vaulabelle ont fait entièrement oublier ces ouvrages, estimables sous quelques rapports, mais trop empreints de l'esprit de parti.

France (PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE), par MM. Cayx et Poirson (1852, 3e édit., 2 vol. in-8o). Cet estimable et consciencieux ouvrage n'est pas le fruit d'une collaboration, dans le sens ordinaire du mot. M. Cayx, recteur de l'académie de Paris, a rédigé le premier volume, *Histoire du moyen âge en France jusqu'à Charles VII*, et M. Poirson, proviseur du lycée Charlemagne, l'*Histoire moderne jusqu'à Henri IV*, qui forme le second volume. C'est le vigoureux livre de M. Michelet, *Précis de l'histoire du moyen âge en Europe*, ouvrage à la fois si plein et si concis, où rien

d'important n'est oublié, où les faits saillants ont tant de relief, malgré la rapidité de la narration, qui a servi de modèle à tous ces résumés, destinés aux études classiques, et parmi lesquels celui de MM. Cayx et Poirson tient un rang honorable. Il présente, sous une forme brève, et cependant avec des développements suffisants, le résultat des nombreux travaux de l'érudition moderne sur l'histoire de France; il résume à la fois les grands ouvrages qui embrassent l'ensemble de nos annales, comme celui de Sismondi, et les études si savantes d'Augustin Thierry, de Guizot, de de Barante, de Naudet et de Raynouard sur des époques distinctes et quelques points partiels.

Travaillant surtout en vue des études universitaires, les auteurs n'ont cherché qu'à être aussi clairs et aussi complets que possible. Pour des élèves de rhétorique, à qui ce livre est spécialement destiné, l'étude des institutions politiques, des réformes sociales, du développement des libertés, passe nécessairement après ce qui fait le fond de l'histoire proprement dite, c'est-à-dire l'histoire de la royauté, des guerres, de la défense ou de l'extension du territoire, des traités, des alliances. Cependant, il faut rendre cette justice aux auteurs du *Précis de l'histoire de France*, qu'ils se sont appliqués à insérer, soit dans la trame même de leur narration, soit dans des chapitres à part, écrits avec goût, des considérations judicieuses sur les mœurs, les lois, la religion, les sciences, les lettres, les beaux-arts.

Ce précis est écrit, comme on doit s'y attendre d'un livre universitaire, au point de vue monarchique et religieux. MM. Cayx et Poirson ne cachent pas leurs sympathies « pour cette ancienne monarchie qui a donné au pays son existence et son indépendance de quatorze siècles, son unité et son étendue territoriale, sa double enceinte de places fortes, son importance en Europe, les éléments de sa législation, sa littérature, ses beaux-arts à deux époques différentes. » En religion, ils sont gallicans plutôt qu'ultramontains, et, malgré leur tendance générale à la tolérance, traitent la Réforme avec une grande sévérité. Le chapitre que M. Poirson a consacré à l'histoire des commencements de la Réforme en France, très-complet, abondant en détails, et même un peu hors de proportions avec le reste de l'ouvrage, mérite d'être lu, comme exposition judicieuse des faits et des doctrines. Le règne de Henri IV, qui termine l'ouvrage, occupe environ la moitié du second volume et présente, non plus seulement un résumé, mais une histoire complète de la France et de ses institutions sous ce prince.

France (HISTOIRE DE), par Henri Martin. L'auteur ayant remanié et refondu son travail dans la quatrième édition de cet ouvrage, c'est sur cette édition, publiée de 1855 à 1860 (16 vol. in-8°), que nous examinerons l'une des œuvres les plus consciencieuses de l'érudition contemporaine. La première édition eut pour résultat, relativement à l'auteur, de lui montrer l'étendue et les difficultés de son entreprise; l'expérience ayant développé ses qualités et mûri son style, il recommença son premier travail; il ne l'avait pas encore terminé, qu'il reprit en sous-œuvre des parties entières sur lesquelles les recherches de nos historiens, de nos érudits, de nos archéologues avaient projeté une lumière inattendue. Cet immense labeur est l'équivalent de vingt ans d'études, de veilles et d'efforts. Le lecteur ne doit pas ignorer ces détails, qui sont déjà par eux-mêmes un jugement de l'ouvrage populaire et classique de M. Henri Martin.

L'auteur expose, dans la préface de son livre, les raisons qui l'ont déterminé à écrire une histoire de France, après les publications de l'ordre de Saint-Benoît; après les compilations anciennes de Daniel, de Villaret, de Mézeray et autres historiographes; après les théories diffuses de quelques écrivains du dernier siècle; après les travaux plus sérieux des de Barante, des Augustin Thierry, des Sismondi, des Fauriel, des Raynouard, des Guizot, des Pierre Leroux. Une histoire de France, complète et suivie, était encore à faire : il a édifié le monument.

L'historien remonte dans les siècles aussi loin que le lui permettent les monuments historiques et la tradition, pour nous montrer les Gaëls ou Gaulois primitifs quittant à une époque antéhistorique les steppes de la haute Asie et couvrant, du bas Danube à l'Atlantique, tout l'ouest et le centre de l'Europe. Le lieu principal de leur destination, la grande Gaule ou terre des Gaëls, fut, dès l'origine, ce pays alors couvert de déserts et de forêts qui devait, par la suite, prendre le nom de France. Après un récit de la seconde invasion, celle des Kymris, postérieure de sept siècles à celle des Celtes; du débordement des Gaulois vers les régions du Danube et des Apennins; des révolutions, des bouleversements produits par les invasions gaélique et kymrique dans ce monde occidental que les deux races remplirent du fracas de leurs armes, l'auteur nous initie aux mœurs et à la condition de la société gauloise, au caractère de la nation. Du milieu de témoignages contradictoires il dégage le rôle et indique l'état de la femme, état de liberté et de dignité. Il nous montre la constitution politique des Gaulois, où le gouvernement de la famille est appliqué à l'Etat : le clan, la tribu, la clientèle, le patronage et la fraternité, ou association libre et fraternelle; le sentiment dominant est l'honneur, et le point d'honneur se place dans le mépris des dangers et de la mort.

L'historien s'étend ensuite sur la hiérarchie sacerdotale et sur les croyances religieuses des Gaulois, remarquables par leur caractère tout spiritualiste, par leurs aspirations, par leur idéal d'immortalité future. Cette organisation religieuse et sociale revit dans le poétique tableau tracé par la main savante de M. H. Martin; tout ce monde gaulois s'éveille, reconstruit avec quelques fragments des historiens et des poëtes grecs et latins, et avec les traditions de la Bretagne, du pays de Galles et de l'Irlande. A la période de rudesse et de force succède une époque de prospérité matérielle, de culture intellectuelle, que vient interrompre la conquête de la Gaule par le génie de Rome. L'historien peint avec de vives couleurs le débordement des peuples germains, la grandeur sauvage de Chlodowig (Clovis), la lutte des Francs, des Visigoths et des Burgundes, les compétitions des fils du roi franc, l'avilissement des Gallo-Romains, les farouches caprices de Chilpéric, l'énergie barbare de Frédégonde, les instincts civilisateurs de Brunehaut. Le grand Charles Martel, doublement libérateur des Gallo-Francs, au midi et au nord, contre les Arabes et les Saxons, a bien mérité que son fils Pépin mît sur sa tête la couronne indignement portée par les successeurs fainéants de Chlodowig. L'œuvre gigantesque de Charlemagne, l'affaissement de l'édifice qu'il avait échafaudé, les luttes sanglantes entre les rois francs, les incursions normandes et sarrasines, la décadence de la race d'Héristal; puis, au XIe et au XIIe siècle, le mouvement communal, les croisades, les conquêtes normandes, l'apparition d'une littérature originale, les institutions de la chevalerie, la naissance de l'esprit nouveau de la France, les conceptions de la philosophie scolastique, le mouvement des idées, occupent une place large et brillante dans le récit des faits ou à côté du récit. Il en est ainsi pour chaque règne, pour chaque période, pour chaque évolution de la nationalité française. Dans l'impossibilité de suivre la marche ascendante de l'historien à travers les âges, nous nous bornerons à signaler à l'attention du lecteur les vues originales, les parties neuves de ce vaste tableau. Ainsi, ce sont des études profondes et capitales, présentées d'ailleurs sous une forme émouvante et colorée, que cette formation des origines gauloises, que cette résurrection de l'esprit et des traditions celtiques dans la société française au XIIe siècle. Si, pour les temps reculés, M. H. Martin a ressuscité la poussière de nos aïeux, pour les temps modernes il a restitué la physionomie des hommes et le sens, la portée des événements.

« A peine sorti du moyen âge, dit M. Villemain, de l'amas des capitulaires, des chartes et des chroniques latines, il a su s'orienter à travers les innombrables monuments des temps qui suivent, et s'y avancer avec la force de la jeunesse et la puissante activité d'un travail méthodique. De cette sorte, M. Henri Martin, se séparant de tout, hors son grand ouvrage, sans distraction et sans ambition, étudiant toujours, et n'étudiant que pour une seule fin, s'attachant aux monuments originaux pour y chercher les traits distincts de l'histoire et de la vie française, s'éclairant des hautes vues et des vives couleurs que quelques esprits supérieurs de notre temps ont jetées sur de grandes parties de cette histoire, et lisant à leur lumière ce qu'a trouvé son infatigable labeur, a vu graduellement décroître ces montagnes entassées devant lui. Il a aperçu ce jour lumineux qui se fait dans l'esprit à la suite d'un long travail, et il a marché d'un pas plus confiant et plus sûr. Il s'est dégagé davantage de l'anachronisme d'idées et d'expressions, en parlant d'un passé lointain. Il a conçu les grandeurs d'une autre époque, à part son opinion ou son vœu dans le présent. Il est devenu impartial à force d'études; car c'est le prix que tient en réserve la science pour ceux qui l'ont sincèrement cherchée : elle élève autant qu'elle éclaire. Ce progrès est plus sensiblement marqué à mesure que l'auteur approchait des temps les plus grands de notre histoire; et, par une juste rencontre, son esprit s'est trouvé plus ferme et plus mûr pour la pleine maturité du peuple qu'il avait à peindre. Ayant monté par degrés et avec de rudes efforts vers cette cime éclatante de la grandeur française, il en a mieux perçu la lumière et embrassé l'horizon. Surtout il a senti pour son travail, pour le sujet agrandi de son livre cette passion, cette ardeur d'amour sans laquelle, comme a dit quelqu'un qui s'y connaissait, et dans la vie et dans l'éloquence, rien de grand ne peut être fait. Par là, bien des imperfections, des faiblesses inévitables dans une œuvre si étendue ont été couvertes et consumées; et le tableau, sans être toujours assez complet ou assez correct, a été reconnaissable et vivant. » Les lacunes ont été comblées et les méprises réparées dans la quatrième édition, qui recevra certainement elle-même les perfectionnements obtenus chaque jour par une féconde émulation, par des efforts multipliés.

Le règne de Louis XIV, ce règne si long et si rempli de prospérités et de revers, de gloire et de honte, ce règne que précède une minorité agitée et que suit la décadence de la monarchie française, cette période dominante a été traitée par M. Henri Martin avec un surcroît de ressources. Depuis Voltaire, qui n'a pas tout dit et qui n'a pas tout compris, on a fouillé le XVIIe siècle dans ses moindres recoins : confidences de cour, papiers d'Etat, archives publiques et privées, diplomatie patente ou secrète, négociations, guerres, administration, finances, commerce, démêlés religieux, persécutions, littérature même, tout a été étudié, analysé, jugé. L'historien a consacré de longues et belles pages à ce vaste sujet; par le choix habile des détails et par l'intelligence générale des grandes choses, il a fait une composition intéressante et bien ordonnée. On remarque, même après Bossuet et Voltaire, termes de comparaison bien redoutables, la manière instructive dont il touche certains points de simple narration, par exemple, les campagnes de Condé partant de Rocroy, et les guerres de Flandre et de Hollande. L'écrivain s'applique constamment à produire, non pas des vues systématiques, mais des notions plus précises sur les ressorts visibles ou cachés qui déterminent les événements. L'Académie française a apprécié surtout l'analyse exacte et les conséquences bien déduites des négociations, des traités, de tous ces actes qui préparent ou confirment les faits militaires et donnent un sens et des dates mémorables à l'histoire. Elle a trouvé là, comme dans les points principaux du récit, comme dans le tableau de la Fronde surtout, cette équité d'esprit qui, ne croyant pas qu'une seule forme de gouvernement, la démocratie, soit légitime, admire et préfère, selon les temps, la forme qui, chez un peuple, représente le mieux et avance le plus la grandeur publique. Colbert et sa puissante administration reçoivent toute l'attention de l'historien. En retraçant la grande faute du règne, sans déclamation, mais avec une effrayante exactitude; en montrant ce que coûta à la richesse de la France la révocation de l'édit de Nantes, l'auteur ne dissimule pas que l'erreur du prince fut en partie celle du pays. « Là, comme ailleurs, ajoute M. Villemain, il ne sépare pas de l'histoire des faits l'histoire des idées, ni ne méconnaît ces courants de fausses opinions qui, sous tous les régimes, asservis ou libres, aristocratiques ou populaires, entraînent parfois la puissance publique. »

Si l'on compare le livre de M. Henri Martin aux modèles classiques, on est tenté de lui reprocher trop de dissertations et d'analyses; l'histoire doit être synthétique. Mais la tâche de l'historien est devenue singulièrement difficile : l'histoire moderne est surchargée d'événements et de témoignages; le lecteur aime les détails caractéristiques, les faits curieux, les anecdotes instructives. Il faut bien répondre au goût nouveau; il faut bien enregistrer ces documents, ces preuves qui expliquent un personnage ou commentent une action. L'essentiel est de rechercher le vrai, de s'attacher aux grands principes. L'historien, tout le premier, rencontre des sujets de doute et de critique; une œuvre immense comme celle de M. Henri Martin doit être nécessairement une œuvre inégale; mais, sous le rapport de la proportion des matières et de l'égalité de talent dans ses diverses parties, son œuvre est encore la plus homogène, la plus parfaite parmi les histoires de France qui ont pris possession de nos bibliothèques. En traitant du XVIIIe siècle, l'auteur s'est appliqué à mettre en relief, non les vices et les folies de l'époque, assez manifestes par eux-mêmes, mais les luttes et les conquêtes de l'esprit nouveau, les aspirations, les vœux, les intérêts d'une société qui appelle une régénération; il chemine vaillamment vers le terme de son entreprise patriotique, à la lumière de l'aube de 1789. Ces principes, infusés dans les veines de la France réformée par la démocratie, lui servent de guide, de *critérium*. Comme il l'a dit dans sa préface, l'histoire de France n'avait pas de sens et ne pouvait être écrite d'une manière définitive, en dépit des facultés et du savoir de l'écrivain, tant que le dénoûment lumineux de 1789 n'était pas venu éclairer l'ornière du passé et la route de l'avenir. C'est avec la plus vive satisfaction d'esprit qu'on voit M. Henri Martin indiquer et caractériser les tendances philosophiques et sociales du XVIIIe siècle, analyser les écrits retentissants des penseurs, juger les utopies, les projets, les chimères, les innovations, celles-ci impuissantes, celles-là fécondes, de cette époque impérissable.

Un érudit, M. Alfred Jacobs, a porté sur le grand ouvrage de M. Henri Martin un jugement qui exprime le sentiment général. « Parmi les œuvres de littérature et d'érudition, dit M. Jacobs, il n'en est peut-être pas qu'il soit plus difficile de traiter dans de justes proportions et de mener à bonne fin, qu'une histoire de France. Coordonner les immenses matériaux d'un tel ouvrage, réunir et étudier les travaux innombrables auxquels chacune de ses parties a pu donner naissance; prendre le sol gaulois au temps des confédérations celtiques et suivre ses destinées, à travers les âges, de génération en génération, pendant les périodes romaine, barbare, féodale, royale, en présentant le double tableau des faits et des idées; conduire le lecteur à travers un labyrinthe, en apparence inextricable, d'épisodes et de détails, vers l'admirable unité qui résulte chez nous du long travail des siècles; dégager et faire, pour ainsi dire, apparaître l'âme de notre histoire; donner à tout ce passé assez de coloris et d'éclat pour le faire revivre, conserver assez de passion pour être éloquent, assez de calme pour être impartial, ce ne sont là que les plus manifestes et les plus incontestables des obligations que doit remplir celui qui ambitionne le titre d'historien de la France. » M. Jacobs conclut en disant que l'œuvre de M. H. Martin est une œuvre tout à fait remarquable, où quelques défauts sont rachetés par d'éminentes qualités, telles que l'ordonnance de l'ensemble, la juste proportion des parties, l'animation des détails, l'universalité des connaissances, la force et la vérité des jugements et surtout une chaleureuse et communicative sympathie pour tout ce qui, dans notre histoire, hommes ou idées, est grand et généreux.

M. Henri Martin a complété son ouvrage par un volume renfermant une table alphabétique, générale et méthodique, des faits et des noms propres. L'Institut a couronné trois fois son *Histoire de France* : Académie des inscriptions, 1844; Académie française, 1851 et 1856.

France (HISTOIRE NATIONALE DE), par Amédée Gouet (Paris, Pagnerre, 1864-1868, 5 vol. in-8°). La déplorable mort de l'auteur a arrêté à son cinquième volume (*Renaissance*) cette œuvre remarquable qui promettait, si elle eût été achevée, un des plus durables monuments historiques de notre époque. L'attention publique, portée ailleurs, accueillit ces premiers volumes avec une indifférence injuste; il ne suffit pas, pour obtenir du succès, de faire un travail estimable et consciencieux, il faut encore que ce travail vienne à son heure, et, par son excellence ou par sa nouveauté, excite l'intérêt et pique la curiosité. A côté des grandes *Histoires de France* de Michelet et de Henri Martin, il sembla qu'il n'y avait plus de place pour une autre histoire, embrassant à peu près sous la même forme et avec la même érudition l'ensemble de nos annales.

Le titre de l'ouvrage de M. Amédée Gouet, *Histoire nationale de France*, en indique assez la tendance générale. L'auteur a voulu faire l'histoire du peuple et des institutions au moins autant que celle de la royauté. C'est le vœu exprimé par Voltaire. « On n'a fait que l'histoire des rois, on n'a point fait celle de la nation, écrivait-il, en 1740, au marquis d'Argenson. Il semble que, pendant quatorze cents ans, il n'y ait eu dans les Gaules que des rois, des ministres et des généraux. Mais nos lois, nos coutumes, notre esprit ne sont-ils donc rien? » Ce dont Voltaire ne se rendait pas compte, c'est qu'il fallait une révolution politique immense pour que de pareils travaux fussent possibles. Lorsqu'on voit qu'en 1714 Fréret fut jeté à la Bastille pour avoir tout simplement émis, dans un Mémoire présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, cette opinion si judicieuse que les Francs ne sont autre chose qu'une peuplade germaine, on se demande comment il y eût eu en France des gens assez résolus pour entreprendre la moindre recherche historique. Ne nous étonnons donc pas si, jusqu'à la Révolution, l'histoire de France se renferme, suivant l'heureuse expression d'Augustin Thierry, dans « ces récits vaguement pompeux où un petit nombre de personnages privilégiés occupent la scène, et où la masse entière de la nation disparaît derrière les manteaux de cour. »

C'est spécialement d'Augustin Thierry que procède, comme historien, M. Amédée Gouet. On rencontre dans son livre, avec des formes moins brillantes, la même érudition patiente, une égale curiosité des textes. Cette *Histoire nationale* n'est pas une compilation, un livre fait avec d'autres livres; c'est un laborieux ouvrage, composé lentement, tiré des sources originales, et auquel il ne manque pour être placé au premier rang qu'un style d'un relief plus énergique. Ce qu'il faut y louer surtout, c'est la préoccupation constante de l'auteur pour le rôle de la nation. « Prendre un peuple à son enfance, dit-il, demi-nu et sauvage, ne possédant en fait d'abris que des huttes de terre, en fait de monuments que de vastes forêts, temples de ses dieux; le suivre d'année en année dans son développement progressif; observer chemin faisant ses coutumes, ses croyances naïves, ses passions, ses vertus, ses fautes, ses luttes, ses désastres, ses succès, ses travaux, quelle étude pourrait être plus intéressante et plus féconde, quand ce peuple surtout est notre ancêtre et qu'il nous a transmis avec son nom l'héritage de ses destinées à poursuivre, de ses idées à propager? » C'est là le but qu'a poursuivi patiemment M. Amédée Gouet; ses études sur la race gauloise et les Francs, sur les mœurs des mérovingiens, sur les lois saliennes; plus tard, à l'époque féodale, sur les serfs et sur le rôle du clergé, sur les communes, sont d'excellents morceaux, que l'on peut consulter avec beaucoup de fruit. Entièrement libre du côté des idées religieuses, sans adulation et sans haine, il a nettement caractérisé le rôle du catholicisme pendant le moyen âge. Il est doublement regrettable qu'il n'ait pas pu poursuivre son étude jusqu'aux guerres de religion. Dans son ensemble, cet ouvrage révèle chez Amédée Gouet une rare aptitude à mettre en œuvre

tout ce que l'érudition moderne a accumulé de renseignements précieux sur les annales françaises. C'est là son principal mérite, et, tout inachevé qu'il est, ce livre n'en tiendra pas moins une place honorable parmi nos meilleurs ouvrages historiques.

France (L'HISTOIRE DE) *depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789, *racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot (Paris, 1870, 3 vol. gr. in-8º). Sous ce titre modeste, la maison Hachette a édité une véritable histoire écrite de main de maître par un homme qui a manié les grandes affaires, par un des plus grands historiens des temps modernes, à qui l'âge a fourni un contingent d'expérience que personne ne contestera.

Voici en quels termes M. Guizot apprécie lui-même son œuvre : « Vous avez entendu dire, messieurs, écrit-il à ses éditeurs, que, depuis plusieurs années, je me donne le paternel plaisir de raconter l'histoire de France à mes petits-enfants, et vous me demandez si je n'ai pas dessein de publier ces études de famille sur la grande vie de notre patrie. Telle n'avait pas été d'abord ma pensée; c'était de mes petits-enfants et d'eux seuls que je me préoccupais. J'avais à cœur de leur faire vraiment comprendre notre histoire et de les y intéresser en satisfaisant à la fois leur intelligence et leur imagination, en la leur montrant à la fois claire et vivante. Toute l'histoire, celle de la France surtout, est un vaste et long drame où les événements s'enchaînent selon des lois déterminées, dont les acteurs jouent des rôles qu'ils n'ont pas reçus tout faits et appris par cœur, et qui sont le résultat, non-seulement de leur situation native, mais de leur propre pensée et de leur propre volonté. Il y a dans l'histoire de chaque peuple deux séries de causes, à la fois essentiellement diverses et intimement unies : les causes naturelles qui président au cours général des événements, et les causes libres qui viennent y prendre part. Les hommes ne font pas toute l'histoire : elle a des lois qui lui viennent de plus haut; mais les hommes sont dans l'histoire des êtres actifs et libres qui y produisent des résultats et y exercent une influence dont ils sont responsables. Les causes fatales et les causes libres, les lois déterminées des événements et les actes spontanés de la liberté humaine, c'est là l'histoire tout entière. C'est dans la reproduction fidèle de ces deux éléments que consistent la vérité et la moralité de ces récits. »

Ce que M. Guizot omet de remarquer, c'est que, de ces deux éléments de l'histoire, il y en a un dont la découverte est tout à fait moderne : c'est celui qui a trait aux causes naturelles et fatales des événements humains. Durant toute l'antiquité et jusqu'à nos jours, la plupart des historiens ont examiné et raconté les événements humains pris d'une manière absolue, c'est-à-dire isolés des causes naturelles de leur production. Ils nous rapportent les actes d'un conquérant oriental ou l'histoire d'une religion, d'un système philosophique, sans nous entretenir du milieu qui a vu naître le conquérant, croître la religion, se produire le système philosophique dont il s'agit, et de l'influence que ce milieu a exercée sur les faits.

Il y a cinquante ans, la découverte du moyen âge, d'une civilisation si différente de la nôtre, et pourtant si originale et si grande par plusieurs de ses côtés, a éveillé l'attention. On ne devinait que la moitié de la solution; mais enfin on entrevoyait de nouveaux horizons. En attendant qu'on pût avoir des idées claires à cet égard, on se mit à peindre le passé, tandis qu'auparavant on n'avait encore fait que le juger au point de vue des opinions du moment. Depuis, on en est venu à considérer les hommes comme des plantes d'un ordre particulier qui prennent des aspects variés selon la nature du sol, et les nations comme des groupes dont l'histoire naturelle devait éclairer les instincts, l'esprit et les mœurs. De ce jour-là, il y eut deux éléments à étudier dans l'histoire : les causes fatales et les causes libres des événements. « Je n'ai jamais été plus frappé de ce double caractère de l'histoire, reprend M. Guizot, qu'en la racontant à mes petits-enfants. Quand j'ai commencé avec eux ces leçons, ils y prenaient d'avance un vif intérêt, et ils m'écoutaient avec un bon vouloir sérieux; mais quand ils ne saisissaient pas bien le lien prolongé des événements, ou quand les personnages historiques ne devenaient pas pour eux des êtres réels et libres, dignes de sympathie ou de réprobation; quand le drame ne se développait pas devant eux clair et animé, je voyais leur attention inquiète ou languissante; ils avaient besoin à la fois de lumière et de vie; ils voulaient être éclairés et émus, instruits et amusés.

» En même temps que la difficulté de satisfaire à ce double désir se faisait plus vivement sentir à moi, j'y découvrais plus de moyens et plus de chances de succès que je ne l'avais prévu d'abord pour faire comprendre à mes jeunes auditeurs l'histoire de France dans sa complication et sa grandeur. Quand Corneille a dit :

> . . . . Aux âmes bien nées
> La valeur n'attend pas le nombre des années,

il a dit vrai, pour l'intelligence comme pour la valeur. Quand une fois ils sont bien éveillés et donnent vraiment leur attention, les jeunes esprits sont plus sérieux et plus capables qu'on ne le croit de tout comprendre. Pour bien expliquer à mes petits-enfants le lieu des événements et l'influence des personnages historiques, j'ai été conduit quelquefois à des considérations très-générales et à des études de caractères assez approfondies. J'ai presque toujours été, en pareil cas, non-seulement bien compris, mais vivement goûté. J'en ai fait l'épreuve dans le tableau du règne et le portrait du caractère de Charlemagne. Les deux grands desseins de ce grand homme, qui a réussi dans l'un et échoué dans l'autre, ont été, de la part de mes jeunes auditeurs, l'objet d'une attention très-soutenue et d'une compréhension très-nette. »

L'histoire de France racontée à mes petits-enfants n'est donc pas, comme on pourrait l'imaginer, un récit purement descriptif. M. Guizot a écrit un livre qui s'adresse aux grandes personnes comme aux enfants. Il lui suffit d'être clair, d'employer des termes à la portée de tous, de ne pas se perdre dans les considérations élevées qui, en définitive, répugnent tout autant à l'immense majorité des hommes faits qu'à la jeunesse; car peu d'hommes ont l'habitude de la spéculation et veulent se donner la peine de raisonner.

« Pour atteindre, dit-il, le but que je me proposais, j'ai toujours pris soin de rattacher mes récits ou mes réflexions aux grands événements ou aux grands personnages de l'histoire. Quand on veut étudier et décrire scientifiquement un pays, on le parcourt dans toutes ses parties et en tout sens; on visite les plaines comme les montagnes, les villages comme les cités, les recoins obscurs comme les lieux célèbres; ainsi procèdent un géologue, un botaniste, un archéologue, un statisticien, un érudit. Mais quand on veut surtout connaître les principaux traits d'une contrée, ses contours fixes, ses formes générales, ses aspects spéciaux, ses grands chemins, on monte sur les hauteurs, on se place au point d'où l'on saisit le mieux l'ensemble et la physionomie du pays. Ainsi faut-il procéder dans l'histoire quand on ne veut ni la réduire au squelette d'un abrégé ni l'étendre aux longues dimensions d'un travail d'érudition. Les grands événements et les grands hommes sont les points fixes et les sommets de l'histoire; c'est de là qu'on peut la considérer dans son ensemble et la suivre dans ses grandes voies. En la racontant à mes petits-enfants, je me suis quelquefois attardé dans quelque anecdote particulière où je trouvais le moyen de mettre en vive lumière l'esprit dominant du temps ou les mœurs caractéristiques des populations; mais, sauf ces rares exceptions, c'est toujours dans les grands faits et les grands personnages historiques que je me suis établi, pour en faire, dans mes récits, ce qu'ils ont été dans la réalité, le centre et le foyer de la vie de la France. »

On nous saura gré de citer le début du livre, qui est un programme et une sorte d'exposition générale de l'état climatérique de notre territoire : « Vous habitez, mes enfants, un pays depuis longtemps civilisé et chrétien, où, malgré bien des imperfections et des misères sociales, 38 millions d'hommes vivent en sûreté et en paix, sous des lois égales pour tous et efficacement maintenues. Vous avez raison d'avoir de grands désirs pour notre patrie, et de la vouloir de plus en plus libre, glorieuse et prospère; mais il faut être juste envers son propre temps et apprécier à toute leur valeur les biens déjà acquis et les progrès déjà accomplis. Si vous étiez tout à coup transportés de vingt ou trente siècles en arrière, au milieu de ce qui s'appelait alors la Gaule, vous n'y reconnaîtriez pas la France. Les mêmes montagnes s'y élevaient, les mêmes plaines s'y étendaient, les mêmes fleuves y coulaient; rien n'est changé dans la structure physique du pays. Mais sa physionomie était bien différente : au lieu de nos champs bien cultivés et couverts de productions si variées, vous y verriez des marais inabordables, de vastes forêts point exploitées, livrées aux hasards de la végétation primitive, peuplées de loups, d'ours, d'aurochs même, ou grands bœufs sauvages, et d'élans, animaux qui ne se rencontrent plus aujourd'hui que dans les froides régions du N.-E. de l'Europe, comme la Lithuanie et la Courlande. D'immenses troupeaux de porcs erraient dans les campagnes, presque aussi féroces que des loups, dressés seulement à reconnaître le son du cor de leur gardien. Nos meilleurs fruits, nos meilleurs légumes étaient inconnus; ils ont été importés en Gaule la plupart d'Asie, quelques-uns d'Afrique et des îles de la Méditerranée, d'autres, plus tard, du nouveau monde. Une température froide et âpre régnait sur cette terre. Les rivières gelaient presque tous les hivers, assez fort pour être traversées par les chariots. Et trois ou quatre siècles avant l'ère chrétienne, sur ce vaste territoire, entre l'Océan, les Pyrénées, la mer Méditerranée, les Alpes et le Rhin, à peine 6 ou 7 millions d'hommes vivaient grossièrement, tantôt renfermés dans des maisons sombres et basses, les meilleures bâties en bois et en argile, couvertes en branchages et en chaume, formées d'une seule pièce ronde, ouvertes au jour par la porte seulement, et confusément agglomérées derrière un rempart assez artistement construit en poutres, en terre et en pierres, qui entourait ce qu'on appelait une ville. Encore n'y avait-il guère de villes semblables que dans la portion la plus peuplée et la moins inculte de la Gaule, c'est-à-dire dans les régions du Sud et de l'Est, au pied des montagnes de l'Auvergne et des Cévennes, et le long des côtes de la Méditerranée. Au Nord et à l'Ouest, de chétifs villages presque aussi mobiles que les hommes; et, dans quelque îlot, au milieu des marais, ou dans quelque recoin bien enfoncé des bois, de vastes enclos, formés d'arbres abattus, où la population, au premier cri de guerre, courait se renfermer avec ses troupeaux et ses meubles.

» Et le cri de guerre retentissait souvent. Des hommes grossiers et oisifs sont fort enclins à se quereller et à se combattre. La Gaule, d'ailleurs, n'était point occupée par une seule et même nation, attachée aux mêmes souvenirs et aux mêmes chefs. Des populations fort diverses d'origine, de langue, de mœurs, et venues à diverses époques, s'y disputaient incessamment le territoire. Au midi, des Ibères ou Aquitains, des Phéniciens et des Grecs; au nord et au nord-ouest, des Kymris ou Belges. Partout ailleurs, les Galls ou Celtes, la plus nombreuse de ces races, et qui ont eu l'honneur de donner au pays leur nom. »

Comme on le voit, ce n'est ni long ni prétentieux; mais cela montre les choses sous leur vrai jour, et une page de cette prose simple, substantielle, en apprend plus que bien des pages sonores et vides sur les origines de notre pays et de ses habitants. M. Guizot n'a pas besoin de se contrefaire pour obtenir cette simplicité primitive; il n'a qu'à laisser courir sa plume à son gré. Son tempérament parle tout seul, et il imprime à sa pensée ce cachet de naïveté grave qui prend l'imagination, captive l'esprit et impose l'attention.

A propos des races qui peuplèrent notre sol, les critiques ordinaires se perdent en de longues dissertations qui ne servent qu'à fatiguer l'esprit du lecteur; M. Guizot ne s'amuse pas à ces hors-d'œuvre. Par exemple, on a écrit des volumes sur les Ibères; M. Guizot ne s'occupe en aucune façon des opinions qui ont cours à ce sujet. « Par quelque chemin, dit-il, et à quelque époque qu'ils fussent venus dans le S.-O. de la Gaule, les Ibères y vivent encore dans le département des Basses-Pyrénées sous le nom de Basques, peuplade distincte de toutes celles qui l'environnent par ses traits, son costume, surtout par sa langue, qui ne ressemble à aucune des langues actuelles de l'Europe, contient beaucoup de mots qu'on retrouve dans les noms de fleuves, de montagnes, de villes de l'ancienne Espagne, et qui offre d'assez grandes analogies avec les idiomes anciens et modernes de quelques peuples de l'Afrique septentrionale. »

Voilà l'histoire d'un peuple écrite en quelques mots, et on en a une idée convenable. M. Guizot passe ainsi en revue les nations antiques de la Gaule. Leur histoire ne prend pas vingt pages et contient la substance de tout ce que nous ont laissé sur leur compte les historiens et les monuments proprement dits.

Un grand et légitime succès, de ceux qui durent, attend certainement ce livre magistral, écrit par un homme d'Etat de premier ordre, au déclin de ses jours, à l'usage de ceux qui entrent dans la vie. L'histoire de M. Guizot est illustrée de deux cents gravures sur bois, d'après les dessins d'A. de Neuville. C'est, en même temps qu'un livre qui deviendra classique, un livre de luxe, et, par cela même, il atteint doublement son but, qui est d'instruire en amusant :

> *Lectorem delectando pariterque movendo,*

comme dit Horace.

France (PORTRAIT DE LA), par Nicolas Machiavel. Cet opuscule fut composé par le célèbre historien florentin à la suite de ses différentes légations en France, sous le règne de Louis XII, en 1500, en 1504 et en 1510. C'est une appréciation politique, statistique et morale des forces et du génie de notre nation, telle qu'en composèrent, pendant tout le XVIe siècle, les ambassadeurs florentins et surtout vénitiens. Les Italiens, race fine et éminemment politique, excellèrent dans ces études, qui abondent en renseignements intéressants même pour nous; car aucun écrivain français n'avait alors cette pénétration de coup d'œil et cette justesse de vue. Mais Machiavel, un grand historien digne à la fois des anciens par l'art de la composition et des modernes pour l'étendue de la conception, les surpasse tous. Nous sommes étonnés de trouver, dans un étranger et dans un contemporain, une si profonde intelligence historique. Avec la même habileté que l'aurait pu faire un de nos historiens philosophes, un Guizot, un Mignet, Machiavel discerne les causes de la grandeur de la monarchie française sous Louis XII, et devine le moyen âge qui s'en va. Il comprend la ruine de cette ancienne féodalité, étrangère à la race royale, son ennemie le plus souvent, indépendante, remuante, appelant sans cesse l'étranger, et il voit se développer à sa place une autre féodalité, celle des princes du sang, non moins amis de l'intrigue et de l'usurpation, mais respectant du moins ce domaine royal qui peut leur échoir un jour. Il juge aussi que l'application du droit d'aînesse à tous les domaines féodaux fournit nos armées d'une foule de cadets de grande maison, braves, hardis, aventureux et cherchant, à travers mille périls, à se refaire une fortune. Notre cavalerie lui paraît redoutable; il méprise notre infanterie, composée « de gens de métier et de paysans qu'on lève dans les villages; or, ces pauvres gens sont tellement tyrannisés par les gentilshommes et tellement méprisés que cela leur rend le cœur bas. » En outre, le peuple, depuis cinquante ans, a désappris la guerre. C'est aux lansquenets et aux Suisses que recourt le roi de France pour les batailles rangées, se servant des Gascons pour les siéges et les coups de main. Les *Commentaires* de Montluc font voir toute la justesse de cette observation. Celle-ci n'est pas moins juste, et toute l'histoire des guerres d'Italie la confirmait alors : « Les Français sont naturellement plus courageux que robustes, et, quand on peut résister à leur première violence, ils perdent incontinent courage et deviennent comme des femmes. » Le pays lui paraît très-fertile, et il ajoute que cette fertilité est la cause de la disette d'argent qu'il a remarquée dans le royaume, chacun recueillant assez de fruits pour n'avoir aucun besoin d'en acheter : « Quand les gens du peuple ont un florin, ils sont riches. » Machiavel constate ce fait, confirmé plus tard par les ambassadeurs vénitiens, que le clergé, en France, possède les deux cinquièmes des revenus du royaume : « Et comme les gens d'Eglise trouvent chez eux plus d'argent qu'il n'en faut pour les nourrir grassement, tout l'argent qui leur tombe entre les mains n'en sort jamais, suivant l'humeur avare de ces gens-là. » L'historien remarque aussi qu'il entre beaucoup de gens d'Eglise dans le gouvernement des affaires; et cela n'était pas seulement vrai pour la France : tandis que le cardinal d'Amboise gouvernait avec Louis XII, en Angleterre le cardinal Volsey dirigeait Henri VIII, et le cardinal Ximenès administrait l'Espagne. Ce n'était pas que les royautés eussent alors, comme au moyen âge, un caractère religieux et sacerdotal; c'est bien plutôt que le clergé lui-même se sécularisait de plus en plus et devenait un corps tout politique. Machiavel nous montre, au reste, le clergé français fort attaché à ses libertés et à sa *pragmatique*, que François Ier ne supprimera pas sans soulever de vives colères. Dans une revue rapide, l'auteur passe ensuite en revue toutes les nations que la France pouvait craindre autrefois et dont elle n'a plus rien à redouter : l'Angleterre, qui n'a plus d'alliés ni en Europe ni dans notre pays, « armé, uni, expérimenté; » l'Espagne, forte et remuante, mais dont nous sépare une chaîne de montagnes précédée d'un désert; les Pays-Bas, que les nécessités de leur commerce font nos alliés; les Suisses, peuple redoutable, mais qui serait incapable de faire le siége des places qui défendent contre lui nos frontières; l'Italie, contre laquelle nous défend le rempart des Alpes. Quant aux attaques par la Méditerranée, elles ne peuvent être subites, et sont par suite toujours prévenues. Suivent des détails statistiques parmi lesquels nous relèverons cette erreur, qui se trouve dans toutes les éditions, « que la France compte 1,700,000 paroisses. » Le reste de l'opuscule se compose de détails précieux sur la puissance royale, sur les revenus de la couronne, sur les différents officiers de la cour ou du royaume, etc. Ce *Portrait de la France*, tracé par une main habile, établit nettement la puissance du royaume de France à cette époque, où presque seul encore il était fortement constitué. Mais Machiavel a publié, à la suite du *Portrait de la France*, un *Portrait des Français*, deux pages bien moins flatteuses pour notre vanité. Il faut voir comment nous juge cet esprit sérieux, ce fin observateur, sans colère et sans enthousiasme : « Ils estiment aussi peu les profits et les pertes présentes qu'ils ont peu de mémoire des injures ou des bienfaits passés, peu de souci du bien et du mal à venir. Ils sont plutôt taquins que prudents. Ils font peu de cas de ce qu'on dit et de ce qu'on écrit sur eux. Ils sont plus avides d'argent que de sang. Ils sont très-généreux; mais rien qu'à les entendre... Les premiers accords avec eux sont toujours les meilleurs. S'ils ne peuvent se rendre un service, ils se le promettent. S'ils le peuvent, ils le font avec difficulté, ou ne le font pas du tout. Ils sont bas dans la mauvaise fortune, insolents dans la bonne. En beaucoup de choses, ils estiment leur honneur en gros et sans délicatesse, à la façon des seigneurs italiens... Ils sont changeants et légers. Ils ont foi dans le vainqueur... » Le portrait est sévère, mais il est utile à méditer.

France (HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA), par les bénédictins, continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette histoire fut entreprise, en 1728, par dom Rivet, assisté de dom Poucet et de dom Colomb, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. De 1733 à 1747, dom Rivet publia 8 vol. in-4º de ce grand ouvrage, qui aujourd'hui en forme 19. Le neuvième volume fut publié en 1750 par dom Taillandier; les trois suivants, de 1756 à 1763, par dom Clément et dom Clémencet. L'ouvrage resta interrompu. En 1800, Bonaparte chargea l'Institut de le continuer. La classe d'histoire et de littéra-

ture ancienne, qui, en 1814, reprit son ancien nom d'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, a publié, de 1814 à 1838, 7 volumes, dont le dernier achève l'histoire littéraire du XIIIe siècle.

Voici le plan de dom Rivet : offrir, dans chaque article, la vie des auteurs, l'indication et l'analyse des ouvrages ; y ajouter la notice des différentes éditions, assigner les rangs, non par ordre de matières, ni par celui de la publication des écrits, mais en s'asservissant à la date de la mort des auteurs ; et, si cette date était ignorée, d'après l'époque de leurs dernières actions connues, ou d'après le temps où ils avaient vécu. En tête de chaque volume qui commencerait un siècle, ou qui en renfermerait plusieurs, placer un discours historique sur l'état des lettres pendant la période, et, à la fin de chaque volume, des tables chronologiques destinées à réunir, dans un heureux rapprochement, les principaux traits de l'histoire littéraire. Les discours préliminaires qui ouvrent plusieurs des volumes de la collection sont des morceaux de littérature très-recommandables et très-intéressants ; c'est le tableau de l'état et de l'histoire des lettres à diverses époques. On y distingue tout ce qui concerne les études en France, l'établissement des écoles épiscopales et monastiques, les érections des colléges et des universités, les régimes des différentes académies, les inventions utiles, les découvertes importantes, etc. Les protecteurs des lettres n'y sont pas oubliés, et c'était justice. Ces discours mériteraient d'être réimprimés en corps d'ouvrage distinct. Le plan suivi par les bénédictins présente deux inconvénients : la méthode de ranger les auteurs d'après la date de leur mort fait que des disciples, morts jeunes, sont connus avant le maître qui les avait formés ; ensuite elle s'oppose au classement des ouvrages et des écrivains par ordre de matières.

Leurs continuateurs ont modifié le classement des matières, la méthode de la composition et les formes de l'analyse. Parmi les auteurs des volumes de la continuation, on doit mentionner Raynouard, Fauriel, MM. Lajard, Paulin Pâris, Littré, Victor Leclerc et Renan. Les architectes de la dernière heure ont apporté autant d'érudition et plus de critique que les religieux de Saint-Maur.

Le vaste recueil de l'*Histoire littéraire de la France* est comme le panthéon intellectuel de la nation (Alf. Maury). Tout ce qui a brillé par l'intelligence et l'esprit y trouve son inscription et son monument. Cet ouvrage forme le pendant des *Historiens de France*, collection également continuée par l'Académie des inscriptions. Cette histoire, il faut bien le remarquer, n'embrasse pas seulement celle des œuvres d'imagination ; elle traite encore de tout ce qui peut faire connaître l'état des sciences et des connaissances humaines à une époque où leur peu d'avancement ne permettait point entre elles ces divisions tranchées qui se sont établies par la suite. C'est pourquoi, et pour d'autres raisons encore, l'édifice s'élève lentement, malgré l'activité des nouveaux travailleurs.

Le tome XXIIIe, publié en 1856, comprend la fin du XIIIe siècle ; le tome XXIVe, publié en 1864, entame le XIVe siècle. Comment un ouvrage qui doit parcourir toute notre littérature, comment un ouvrage qui marche si lentement pourra-t-il être jamais terminé? Mais il faut prendre son parti d'une lenteur insurmontable, tant les monuments de notre ancienne littérature abondent, bien que beaucoup des productions du moyen âge soient perdues. « Il existe en France, dit M. Villemain dans le *Journal des savants*, une vaste littérature non interrompue depuis le Ve siècle, toute latine, il est vrai, pendant cinq siècles encore, puis, à partir de là, pendant cinq à six siècles, latine et française, avec un accroissement graduel de puissance et d'activité pour la forme française, jusqu'au moment où cette forme devient presque exclusive en France et dominante au dehors. » C'est avec l'âge français, avec la *Chanson* de Roland, que commence le grand intérêt de l'*Histoire littéraire*. C'est cette partie, la plus riche et la plus belle, qui est échue aux continuateurs. M. Villemain juge ainsi leur travail, plus parfait dans les derniers volumes : « La difficulté pour les savants auteurs a été grande, d'autant qu'ils voulaient rendre leur ouvrage plus complet et plus neuf ; ils ont eu à travailler le plus souvent sur des textes *manuscrits* dont l'analyse est une découverte pour les curieux. Ils ont eu à constater, jusqu'à l'accablement du lecteur, la fécondité singulière de nos poëtes dans ces temps qu'on avait crus stériles ; puis enfin, à part ces longs poëmes narratifs, dont le nom du moins n'était pas ignoré, ils ont eu à recueillir, dans des œuvres plus courtes, dispersées, inconnues, mille indices plus légers, mille traces fugitives de l'esprit français, sous des points de vue précieux pour l'histoire. »

L'*Histoire littéraire de la France* court risque de n'être jamais terminée. L'unique moyen de la mener à terme serait peut-être d'autoriser la commission de l'Institut, devenue comité directeur, à nommer des sous-commissions prises en dehors de l'Académie, dans lesquelles entreraient des hommes de lettres, des bibliographes, des professeurs, enfin tous les auxiliaires jugés capables d'apporter un utile concours.

Voici, sur cette œuvre importante, l'opinion de M. O. Gréard, dans la *Revue de l'instruction publique* : « S'il est une œuvre qui doive relever le moyen âge du discrédit où l'a jeté, dans ces derniers temps, l'ardeur intempérante de ses défenseurs, c'est assurément celle que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entrepris de continuer et de mener à bonne fin. Le malheur du moyen âge, en effet, dans cette polémique, n'est pas d'avoir été condamné, bien qu'il n'eût pas besoin de l'être, c'est plutôt d'avoir trouvé des avocats qui, d'une étude historique faisant un procès en diffamation contre la civilisation moderne, n'ont pas hésité, pour les besoins de leur cause, à le défigurer... Ramenés à leur vrai point de vue, étudiés sans prévention, ces longs siècles de travail et d'efforts, qui ne sont ni des siècles d'or ni des siècles de fer, ne méritent ni ces honneurs ni ce dédain. La littérature qu'ils ont produite en offre surabondamment la preuve ; elle ne présente sans doute aucun des caractères du génie qui s'impose au souvenir et à l'admiration des peuples les plus oublieux de leur gloire ; mais il ne lui manque non plus aucune des qualités particulières aux premiers développements des œuvres de l'esprit : ni la grâce qui s'ignore, ni la foi naïve, ni la verve piquante et railleuse, ni la variété féconde, si féconde que, pour résumer le tableau « incomplet » de cent ans d'essais, il n'a pas fallu moins de huit grands in-quarto de 900 pages chacun. Telle qu'elle est, cette exubérance même est un des cachets de l'esprit du temps ; et c'est en prêtant ainsi son aide à l'histoire politique, que la publication de l'*Histoire littéraire de la France* contribuera à rendre au moyen âge sa véritable physionomie. »

France (OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE DE), ouvrage de Mably, dont la première partie parut en 1765, et la seconde vingt-trois ans après. Le succès de cet ouvrage fut immense ; il exerça, sur les esprits les plus graves et les plus capables de le juger, une sorte de fascination. En 1787, l'Académie des inscriptions et belles-lettres accepta la mission de décerner le prix d'un concours ouvert pour l'éloge de l'auteur des *Observations sur l'histoire de France*.

« Le propre de ce système, dit Aug. Thierry, son caractère essentiel, est de mêler et de confondre des traditions jusque-là distinctes ; de rendre commune au tiers état la démocratie des anciens Francs, et d'abandonner, pour ce même tiers état, son vieil héritage de liberté, le régime municipal romain. L'abbé de Mably admet, avec Boulainvilliers, une république germaine transplantée en Gaule pour y devenir le type idéal et primitif de la constitution française, et, avec Dubos, la ruine de toute institution civile par l'envahissement de la noblesse. Il part du même point que François Hotman, d'une nationalité gallo-franque, pour arriver à sa conclusion politique, le rétablissement des états généraux... Ce qui ressort de plus clair au milieu de cette confusion historique, c'est la prédilection de l'auteur pour la forme démocratique du gouvernement des Francs au delà du Rhin, telle qu'on peut l'induire du livre de Tacite, et la découverte, sous Charlemagne, d'un gouvernement mixte de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, avec trois Etats : clergé, noblesse et peuple. »

« En détruisant les états généraux, dit Mably, pour y substituer une administration arbitraire, Charles le Sage a été l'auteur de tous les maux qui ont depuis affligé la monarchie. Il est aisé de démontrer que le rétablissement de ces états, non pas tels qu'ils ont été, mais tels qu'ils auraient dû être, est seul capable de nous donner les vertus qui nous sont étrangères et sans lesquelles un royaume attend, dans une éternelle langueur, le moment de sa destruction. »

Ce vœu du publiciste ne tarda guère à se réaliser par le rétablissement des Etats généraux en 1789. Il y a plus de roman que d'histoire dans le système de Mably, plus d'excitation révolutionnaire que de vérité scientifique ; c'est ce qui en fit le succès parmi les contemporains. L'auteur n'avait aucune science des antiquités nationales.

France libre (LA), pamphlet publié par Camille Desmoulins en 1789, peu de temps après le 14 juillet. C'est le premier factum politique du vigoureux écrivain, et c'est celui de ses ouvrages pour lequel il semble avoir toujours eu une préférence marquée. Cependant ce n'est point son chef-d'œuvre ; mais c'est son premier succès, c'est le premier rayon de sa gloire de publiciste, comme son mémorable appel aux armes du 12 juillet, au Palais-Royal, avait été le commencement de sa célébrité révolutionnaire.

La *France libre* est un long réquisitoire contre l'ancien régime, la noblesse, le clergé et la royauté, un éloge enthousiaste des institutions libres et de l'égalité des classes. Il y a dans cet écrit, d'ailleurs un peu prolixe et incohérent, improvisé au courant de la plume, un esprit étincelant, un entrain qui s'élève souvent à l'éloquence, un grand charme de jeunesse et d'ardeur, ainsi que des traits d'une hardiesse qui étonne encore aujourd'hui. L'esprit en est passionnément républicain. Le pétulant écrivain passe en revue toute la série de nos rois depuis Philippe le Bel, et ne rencontre que des assassins, des faussaires, des tyrans, des empoisonneurs, des débauchés, etc. Il ajoute après son énumération :

« ... Que répondre à une expérience de cinq cents ans? La chose parle de soi. Les faits ne crient-ils pas que la monarchie est une forme de gouvernement détestable? »

Sa conclusion est que le gouvernement populaire est le seul légitime et rationnel, le seul qui convienne à des hommes dignes de ce nom.

Après avoir peint l'avilissement des peuples sous le régime monarchique, il s'écrie :

« Il est pourtant, chez les peuples les plus asservis, des âmes républicaines. Il reste encore des hommes en qui l'amour de la liberté triomphe de toutes les institutions politiques. En vain elles ont conspiré à étouffer ce sentiment généreux ; il vit caché au fond de leurs cœurs, prêt à en sortir à la première étincelle, pour éclater et enflammer tous les esprits. J'éprouve au dedans de moi un sentiment impérieux qui m'entraîne vers la liberté avec une force irrésistible ; et il faut bien que ce sentiment soit inné, puisque, malgré les préjugés de l'éducation, les mensonges des orateurs et des poëtes, les éloges éternels de la monarchie dans la bouche des prêtres, des publicistes, et dans tous nos livres, ils n'ont jamais appris qu'à la faire détester. »

Ces passages, que nous pourrions multiplier, montrent bien quelles étaient déjà à cette époque les opinions du hardi publiciste. Il était en effet l'un des rares républicains de cette première phase de la Révolution ; il se prononce nettement pour l'établissement de la république en France ; il va au-devant de toutes les objections qui pourraient être faites ; il les réfute avec sa verve voltairienne, composée de tant d'esprit et de bon sens, et il termine par un joyeux chant de triomphe, par un dithyrambe d'enthousiasme et de foi.

« *Fiat! fiat!* Oui, tout ce bien va s'opérer ; oui, cette révolution fortunée, cette régénération va s'accomplir ; nulle puissance sur la terre en état de l'empêcher! Sublime effet de la philosophie, de la liberté et du patriotisme! nous sommes devenus invincibles. Moi-même, j'en fais l'aveu avec franchise, moi qui étais timide, maintenant je me sens un autre homme. A l'exemple de ce Lacédémonien, Othryadès, qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes dresse un trophée, et écrit de son sang : *Sparte a vaincu!* je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirais aussi de mon sang : *La France est libre!* »

Tel est le dernier mot de ce morceau, qui fut comme l'épithalame de la France nouvelle, comme le chant de l'alouette gauloise saluant les premiers rayons de la liberté. Desmoulins l'avait composé avant le 14 juillet, mais aucun libraire n'osait le publier, et il fallut la chute de la Bastille pour que la brochure pût paraître. Le retentissement fut immense, et le *Moniteur*, dans son introduction, a pu classer ce simple pamphlet parmi les ouvrages qui ont le plus contribué à accélérer le mouvement révolutionnaire et à le faire aboutir. La *France libre*, qui eut alors plusieurs éditions, a été réimprimée dans les diverses collections des œuvres de Camille Desmoulins.

France au XVIIIe siècle (HISTOIRE DE LA), par Charles Lacretelle, 1808. Cette histoire, écrite avec goût, a placé l'auteur au rang des écrivains les plus distingués de notre époque. En général, on y remarque une grande rapidité dans les récits, une originalité piquante dans les portraits, de la sagacité dans les jugements sur des personnages qui ont figuré sur la scène politique ou littéraire, une juste appréciation des événements les plus compliqués et des ouvrages de nos auteurs les plus célèbres de l'époque dont Lacretelle écrit l'histoire.

L'auteur compléta son *Histoire de la France au XVIIIe siècle* par quatre annexes : *Histoire de la France pendant les guerres de religion* (1816) ; *Histoire de l'Assemblée constituante* (1821) ; l'*Assemblée législative* (1824), et la *Convention nationale* (1825).

L'ouvrage commence aux dernières années de Louis XIV et s'arrête à la convocation des états généraux : « J'entreprends, dit l'auteur, d'écrire l'histoire de ma patrie durant un siècle qui s'ouvrit par une austérité chagrine, tomba bientôt dans une licence impétueuse, s'arrêta longtemps dans une licence systématique, se dirigea pourtant avec ardeur vers les améliorations dans l'ordre social, renversa tout par un excès d'orgueil et de précipitation et finit par d'épouvantables crimes entremêlés à une grande gloire militaire. »

Ce siècle, dans l'histoire de M. Lacretelle, offre deux parties bien distinctes, l'une où la Révolution française se prépare et l'autre où elle éclate. La première occupe un grand nombre d'années, la seconde n'en renferme que dix ; dans cette dernière, où les événements se pressaient avec une rapidité foudroyante, l'historien semble tout déconcerté, et cependant l'intérêt s'était surtout soutenu dans sa première partie parce qu'il faisait pressentir le coup de tonnerre de 1789.

Le XVIIIe siècle, d'après l'auteur, offre un caractère particulier : c'est le *règne de l'opinion*. Jusque-là, l'histoire avait été celle de l'autorité ; à cette époque, l'opinion publique se fortifie de tout ce que l'autorité abandonne ou se laisse enlever ; elle dicte ses lois au gouvernement, qui n'exerce plus sur elle qu'une action timide et faible. Les guerres ne paraissent plus que des épisodes subordonnés à une action principale, le maniement des esprits. Loin de le ralentir, elles l'accélèrent. Le pouvoir législatif passe en quelque sorte des mains des hommes d'Etat, qui n'ont aucun plan arrêté, aux philosophes, qui créent des théories. En répétant les opinions de ces derniers, les oracles de la capitale doublent leur puissance et la partagent. Les parlements attaquent directement l'autorité, maintenus par l'opinion publique. C'est elle qui leur donne leur force, les entraîne, les égare, les relève, leur assure la victoire sur le gouvernement et finit par se déclarer contre eux. C'est aux classes intermédiaires de la société qu'arrive le pouvoir, jusqu'à ce qu'elles s'en laissent déposséder par la multitude.

Cet avénement de l'opinion publique est parfaitement caractérisé par M. Lacretelle, et cependant on sent que l'auteur ne le voit pas avec satisfaction. Il laisse pressentir le ton pamphlétaire qu'il prendra plus tard dans l'*Histoire de la législative*, et surtout dans celle de la *Convention*. Néanmoins, à cette époque, il avait encore quelques tendances libérales qui lui firent maintenir une certaine impartialité dans ses appréciations.

Quant à l'*Histoire des guerres de religion*, qui semble ne pas se relier au restant de ses études historiques, l'auteur l'a écrite pour se soustraire aux préoccupations des événements dans lesquels il avait dû jouer un rôle. Il s'est surtout efforcé, en la composant, d'appliquer à l'histoire moderne ce mouvement de narration dont les anciens nous ont laissé le parfait modèle. C'est autant une œuvre littéraire qu'une histoire.

France littéraire (LA), dictionnaire bibliographique, par J.-M. Quérard (10 vol., 1826-1842). L'auteur a donné à cet ouvrage plusieurs suppléments et compléments, sous des titres divers. De 1839 à 1844, il publia deux tomes de la *Littérature française contemporaine ;* de 1845 à 1856, parurent cinq volumes des *Supercheries littéraires dévoilées ;* de 1846 à 1847, trois livraisons d'un *Dictionnaire des ouvrages polyonymes et anonymes de la littérature française ;* de 1854 à 1856, un volume, les *Ecrivains pseudonymes*, etc. (dont le faux titre porte : la *France littéraire*, tome XI) ; de 1855 à 1856, un recueil mensuel, le *Quérard*, archives d'histoire littéraire, de biographie et de bibliographie françaises (2 vol.). Il commença enfin quatre publications périodiques, qui n'eurent qu'une existence éphémère. Dans toutes ces dernières entreprises, Quérard fut soutenu par le concours libéral d'un érudit russe, M. Poltoratzky. Personne n'a contesté l'aptitude, le dévouement, le fanatisme bibliologique de Quérard, dont le nom semblait être une prédestination... *Quærens quem devoret.* Et pourtant ses divers travaux, fruits d'une longue et incessante activité, sont tout au plus connus des bibliothécaires ; ce sont des monuments inachevés. Un seul eût suffi ; mais l'architecte n'avait pas assez profondément médité son plan ; il a travaillé sans méthode, sans esprit de synthèse.

Il considérait sa *France littéraire* sous deux rapports bien distincts : comme dictionnaire des écrivains français, et comme bibliographie française. Ce devait être la nomenclature complète de tous nos littérateurs, et le répertoire de tous les savants remarquables. Le recueil devait aussi renfermer l'indication des réimpressions, des diverses traductions françaises d'auteurs étrangers, des ouvrages originaux en langues étrangères publiés en France. Voici l'ordre adopté : les premiers volumes renferment le dictionnaire des écrivains, et le dernier, les anonymes, les collections et les ouvrages périodiques. « Notre ouvrage à la main, dit Quérard, l'un pourra suivre la marche et les progrès des sciences jusqu'à nos jours ; l'autre, choisir, avec pleine confiance, l'édition la plus conforme à ses goûts et à sa fortune ; le dernier, s'instruire de la valeur vénale des livres et des circonstances qui les font rechercher. » Sur le premier point, l'auteur s'abuse de bonne foi ; son affirmation serait juste et fondée, s'il avait adopté l'ordre chronologique ou méthodique. Quant aux deux derniers mérites, attribués par lui à sa compilation, ils n'intéressent que peu de gens.

Dans la *Littérature française contemporaine*, de laquelle nous aurons à parler séparément comme œuvre collective de MM. Maury, Louandre et Bourquelot, Quérard entreprit de donner un supplément à sa *France littéraire*, depuis 1826, ou plutôt un livre indépendant, « plus littéraire et plus utile. » Il en *modifia* le fond et en *changea* la forme. A première vue, on n'aperçoit pas la différence des deux plans ; mais elle existe. Cette grande amélioration, sollicitée et approuvée par divers bibliophiles, consiste simplement dans l'amalgame, sous chaque nom d'auteur, d'une notice biographique et du catalogue de ses écrits. Grâce à cette addition, l'ouvrage devait être « une Encyclopédie littéraire bien complète pour le XIXe siècle. » Déjà, Quérard avait sacrifié à cette propension funeste, mais encore dans une mesure tolérable, en livrant

à l'impression les derniers volumes de son précédent recueil. Tout d'un coup, on vit la biographie envahir les pages de son second répertoire. Il n'y eut plus proportion, équilibre. Ses motifs ont, certes, quelque chose de spécieux. « La bibliographie n'est plus, comme au XVIII^e siècle, la description sèche du composé des feuillets d'un livre, de sa condition, à laquelle on ajoutait sa valeur vénale. On indiquait aussi quelquefois les raisons qui devaient faire préférer l'édition d'un livre à une autre. Cette science, si science il y a, a dû suivre la marche progressive de toutes les autres. La bibliographie, surtout la bibliographie nationale, telle que plusieurs personnes l'ont faite, est aujourd'hui un travail mixte qui tient de la bibliographie traditionnelle et de la biographie : elle est devenue le canevas de l'histoire littéraire d'un pays ; on veut au XIX^e siècle plus que des titres de livres; on veut des renseignements sur les auteurs de ces livres; on veut savoir où ils sont nés, ce qu'ils sont ou ce qu'ils ont été. On aime aussi à trouver exposée l'indication des apologies et des réfutations qui existent de ces mêmes livres; celle des notices historiques, des éloges, voire même des pamphlets dont les auteurs dont on parle ont été le sujet. Il faut à un ouvrage de bibliographie un peu de piquant pour diminuer la sécheresse naturelle de ce genre de publication; de la critique, des révélations, des anecdotes littéraires, etc. C'est ainsi qu'on doit traiter aujourd'hui de la bibliographie pour qu'elle puisse offrir une utilité réelle; aussi trouvera-t-on dans le nouveau livre que j'offre au public beaucoup de particularités sur les productions littéraires de ce siècle et sur leurs auteurs. »

En présence de ces assertions, diverses objections s'élèvent. Elles se réduisent à un dilemme : ou la bibliographie est une science, ou bien elle n'en est pas une. Dans ce dernier cas, elle ne peut être que l'art d'inventorier, de classer, de cataloguer les volumes d'une bibliothèque, ou les livres utiles à telle ou telle profession. L'ordre, la clarté, la précision suffisent à un catalogue, qui sera toujours admirablement remplacé par un vieil employé de bibliothèque, si on ne lui interdit pas, comme à la Bibliothèque nationale, la complaisance envers le public. Si, au contraire, la bibliographie est une science, pourrait-elle être autre chose que la connaissance des livres? En ce cas, cette connaissance se borne-t-elle à savoir le nombre et la date des diverses éditions d'un ouvrage, le nombre, le format et le prix des volumes? Doit-elle embrasser la biographie des auteurs? Ne devrait-elle pas, de préférence, juger chaque ouvrage mentionné, en deux mots ou en dix lignes? En introduisant la biographie des écrivains dans un catalogue, le bibliologue fait tout simplement le travail des auteurs de dictionnaires historiques, dont les renseignements seront plus complets; en s'abstenant de jugements critiques, appréciations qui supposent des études de tout ordre, du goût et des principes fixes, le bibliologue détruit lui-même la science qu'il veut fonder. Mais, répondront les collectionneurs, il nous indique les plus belles et les meilleures éditions. On peut répliquer : la meilleure et la plus belle édition d'un livre est l'édition la plus commode et la moins coûteuse, toutes choses égales d'ailleurs. Un livre doit être lu et aimé pour lui-même, et non pour son antiquité, son papier ou sa reliure. La presse moderne a donné les meilleures éditions, c'est-à-dire les moins coûteuses. La librairie anglaise, par exemple, dont les prix étaient naguère fabuleux, livre aujourd'hui pour douze sous un roman de Walter Scott, et moyennant un schelling un Shakspeare complet en un volume, le tout fort bien imprimé. Il faut conclure de tout ceci que l'infatigable Quérard a dépensé ses peines et son savoir à composer une œuvre diffuse, indigeste, peu utile au progrès de la science et des lettres. Tout ce qui mérite de vivre et de survivre est connu. Prétendre étiqueter et sauver les innombrables productions de l'esprit sain ou malsain, de la raison et de la folie, du talent et de la présomption, c'est vouloir reconstruire une nécropole égyptienne où les livres seraient autant de momies.

France (LETTRES SUR L'HISTOIRE DE), par Augustin Thierry (1 vol., 1827 et 1828). Cet ouvrage est l'un de ceux auxquels l'auteur a fait subir le plus de changements. La première série de ces *Lettres* avait paru, en 1820, dans le *Courrier Français*. Aug. Thierry, qui avait renouvelé son éducation historique, les refit, ou, pour mieux dire, les *retravailla* pour le fond et pour la forme, et y ajouta quinze nouvelles *Lettres* dans lesquelles il traite avec plus de développement deux questions fondamentales qu'il n'avait fait qu'effleurer : celle de la formation de la nation française, et celle de la *révolution communale*. C'est de l'ouvrage définitif que nous devons entretenir le lecteur, et non de ce que l'auteur appelle ses *travaux de jeunesse*. Cependant il convient d'exposer au préalable le but qu'il s'était d'abord proposé.

Préoccupé du vif désir de contribuer pour sa part au triomphe des opinions constitutionnelles, Aug. Thierry se mit à chercher dans les livres d'histoire des preuves et des arguments à l'appui de ses croyances politiques. Bientôt il étudia les faits et les personnages pour eux-mêmes, et il s'aperçut que l'histoire de France, sous les premières races, était entièrement à écrire. Alors n'avaient point encore paru les travaux de Sismondi, de M. Guizot, de M. de Barante. Il fallait renouveler la conviction publique faussée par les livres modernes, surtout par les ouvrages de Velly, de Mably, d'Anquetil. Thierry osa attaquer de front la science erronée, et remplacer par un peu de vrai les niaiseries de l'enseignement traditionnel et les préjugés du monde.

La plupart des *Lettres* d'Aug. Thierry sont des dissertations entremêlées de récits et de fragments des historiens originaux. « Tel événement particulier dont le caractère fut longtemps méconnu, présenté sous son véritable aspect, peut éclairer d'un jour nouveau l'histoire de plusieurs siècles. Aussi ai-je préféré, dit l'auteur, ce genre de preuve à tout autre, lorsqu'il m'a été possible d'y recourir. Dans les matières historiques, la méthode d'exposition est toujours la plus sûre, et ce n'est pas sans danger pour la vérité qu'on y introduit les subtilités de l'argumentation logique. C'est pour me conformer à ce principe que j'ai insisté avec tant de détails sur l'histoire politique de quelques villes de France. Je voulais mettre en évidence le caractère démocratique de l'établissement des communes, et j'ai pensé que j'y réussirais mieux en quittant la dissertation pour le récit, en m'effaçant moi-même et en laissant parler les faits. » Ainsi, l'auteur collationnait la version moderne de notre histoire avec les monuments et les récits originaux, et cela dans le but de démontrer la nécessité d'une réforme historique, que des hommes de savoir et de talent devaient bientôt réaliser.

Les dix *Lettres* anciennement publiées dans le *Courrier français*, lettres qui furent peu goûtées du public en raison même de leur solidité, eurent cependant pour résultat de soumettre à un examen sévère plusieurs ouvrages sur l'histoire de France regardés alors comme classiques. Les quinze dernières *Lettres*, traitant de nombreuses questions historiques, se rapportent toutes, comme nous l'avons dit, à deux chefs principaux, la formation de la nation française et la révolution communale. Dans cette série, l'auteur a cherché à déterminer le point précis où l'histoire de France succède à l'histoire des rois francs, et à marquer de ses véritables traits le plus grand mouvement social qui ait eu lieu depuis l'établissement du christianisme jusqu'à la Révolution française. On suit pas à pas la démonstration logique que l'auteur entreprend. Après avoir insisté sur le besoin d'une *Histoire de France*, et indiqué le principal défaut des ouvrages alors accrédités (c'est nommer les compilations de Mézeray, Daniel, Velly et Anquetil, historiens qui ont suivi une fausse méthode et qui ont donné une fausse couleur aux premiers temps de l'*Histoire de France*), il dessine à grands traits la méthode et le plan d'une histoire véritable. Il rejette cette fausse unité des premiers temps, imaginée par les historiens pour la commodité du récit; l'histoire est dans le récit des luttes des diverses races qui se sont disputé le territoire de la Gaule; lutte des Barbares contre la population gallo-romaine, puis des Barbares, Francs, Burgundes, Visigoths, entre eux; puis des Francs neustriens contre les Francs austrasiens, second ban de l'invasion germanique. L'unité ne résulte point de ces luttes, non plus que des conquêtes de Karl le Grand; elle est l'œuvre d'une seconde conquête, la *conquête politique*, qui se prolonge du XIII^e siècle au XVII^e siècle. Toutes ces idées, exposées dans les dix premières lettres, joignaient alors au mérite de la vérité celui d'être neuves et originales. Dans les dernières lettres Augustin Thierry a voulu donner un exemple de la façon dont il entendait l'histoire, et il semble préluder aux *Récits mérovingiens*. Il cherche dans les vieilles chroniques de véritables romans, semblables à ceux de Walter Scott, qu'à cette époque toute l'Europe lisait. « A chaque nouvelle apparition d'un roman de Walter Scott, j'entends regretter que les mœurs de la vieille France ne soient présentées par personne sous un jour aussi pittoresque; j'entends même blâmer de ce défaut notre histoire trop terne à ce qu'on imagine, et dont l'uniformité monotone n'offre point assez de situations diverses et de caractères originaux. Cette accusation est injuste : l'histoire de France ne manque pas au talent des poëtes et des romanciers. » Il le prouve en faisant revivre dans ces beaux récits où il excelle les mœurs barbares du IX^e siècle (*Episode de l'histoire de Bretagne*, XI^e lettre), ou l'existence agitée des premières communes (*Histoire de la commune de Laon*, *de la commune de Vézelay*, XVIII, XXV). La conclusion, comme le début, répond aux préoccupations politiques de l'auteur : « Regardons avec admiration à travers quels obstacles la pensée de la liberté s'est fait jour pour arriver jusqu'à nous; reconnaissons qu'elle a à jamais cessé de faire naître, comme de nos jours, de grandes joies et de profonds regrets, et que cette conviction nous aide à supporter en hommes de cœur les épreuves qui nous sont réservées. »

L'apparition des *Lettres sur l'histoire de France* produisit une sensation profonde dans le monde des savants, et tout d'abord la nouvelle école historique fut fondée, avec le concours des Naudet, des Desmichels, des Michelet et des Guizot. Selon Chateaubriand, « les *Lettres* de M. Thierry *sur l'Histoire de France*, ouvrage excellent, rendent à un temps défiguré par notre ancienne école son véritable caractère. M. Thierry, comme tous les hommes doués de conscience, d'un talent vrai et progressif, a corrigé ce qui lui a paru douteux dans les premières éditions de sa belle et savante *Histoire de la conquête de l'Angleterre* et dans ses *Lettres sur l'histoire de France*. » Il faut surtout voir dans Augustin Thierry un historien artiste, qui pousse parfois un peu loin la passion des détails; en revanche, il élucide une foule de points controversés ou tout à fait obscurs, et, par ses aperçus ingénieux, il ouvre carrière aux travaux de ses successeurs. Les *Lettres sur l'histoire de France* ont été souvent réimprimées; leur succès est encore aussi grand qu'au premier jour.

France (LA), par Henri Heine, 1832, ouvrage refondu et publié après la mort de l'auteur en 1857. Ce volume se compose d'un recueil de lettres politiques adressées, par H. Heine, à la *Gazette universelle d'Augsbourg* en 1832, de quelques lettres additionnelles écrites, en 1838, à M. A. Lewald, directeur de la *Revue théâtrale*, à Stuttgart, d'un *Salon* sur l'exposition de 1831. Il y a dans cet ouvrage des pages très-éloquentes, mais les portraits des hommes politiques, et surtout celui du roi Louis-Philippe, le *Napoléon de la paix*, sont généralement peu flattés; sous le rapport du style, c'est l'ouvrage le plus fini de H. Heine, surtout dans l'édition qu'il préparait lorsque la mort le surprit.

Henri Heine est libéral, républicain même, et son cœur saigne en présence des événements politiques qui attristèrent la France en 1832; le canon de Saint-Merry retentit douloureusement dans son âme, et tous ses sentiments sont pour les vaincus. Quant au pouvoir, voici comme il le jugeait : « Louis-Philippe est encore aujourd'hui d'avis qu'il est fort. Voyez comme nous sommes forts! est aux Tuileries le refrain de tous les discours. Comme un malade parle toujours de santé et ne peut assez tirer vanité de ce qu'il digère bien, de ce qu'il peut se tenir sans spasme sur ses jambes et respirer à pleine poitrine, ces gens-là ne tarissent pas sur la force et l'énergie qu'ils ont déjà déployées dans les diverses mesures comminatoires, et qu'ils peuvent déployer encore. Arrivent ensuite les diplomates qui viennent chaque jour au château et leur tâtent le pouls, et leur font tirer la langue, et observent soigneusement les digestions, puis envoient à leur cour le bulletin de santé politique. Aussi les ministres étrangers ne cessent-ils de faire également la question : Louis-Philippe est-il fort ou faible? Dans le premier cas, leurs maîtres peuvent tranquillement résoudre et exécuter chez eux telle mesure qu'il leur plaira; dans le second, où le renversement du gouvernement français et la guerre seraient à craindre, ils ne peuvent entreprendre dans leurs Etats rien de bien sévère. »

La légende napoléonienne n'obtient pas plus de grâce aux yeux d'Henri Heine, bien qu'on sente que son âme généreuse n'a pas été sans battre au récit de l'épopée impériale : « Nous ne voyons dans le martyre de Napoléon à Sainte-Hélène aucune expiation dans le sens populaire. L'empereur y porta la peine de son erreur la plus fatale, de l'infidélité dont il se rendit coupable envers la Révolution, sa mère. L'histoire avait montré depuis longtemps que l'union entre le fils de la Révolution et la fille du passé ne pouvait tourner à bien, et maintenant nous voyons que le fruit unique de ce mariage n'avait aucun principe de vie et qu'il est mort déplorablement. (Le duc de Reichstadt venait de mourir.) Quant à l'héritage du défunt, les avis sont fort partagés. Les amis de Louis-Philippe pensent que les bonapartistes, désormais orphelins, vont se rattacher à eux. Je doute cependant que les hommes de guerre et de gloire passent si promptement au pacifique juste-milieu. Les carlistes croient que les bonapartistes vont maintenant plier le genou devant Henri V : je ne sais vraiment ce que je dois le plus admirer chez ces hommes, de leur folie ou de leur présomption. Les républicains sembleraient encore plus que tous les autres en état d'attirer à eux les bonapartistes; mais, s'il a jadis été facile de faire des sans-culottes les plus mal peignés les impérialistes les plus brillamment huppés, il peut être aujourd'hui difficile d'opérer la métamorphose contraire.

» On regrette que les saintes reliques, l'épée de l'empereur, le manteau de Marengo, le chapeau historique, etc., etc., qui, conformément au testament de Sainte-Hélène, ont été remis au jeune Reichstadt, ne reviennent pas à la France. Chaque parti en France pourrait bien utiliser un morceau de cette succession. Vraiment, si j'en pouvais disposer, je les répartirais ainsi : aux républicains l'épée de l'empereur, parce que ceux-ci sont encore les seuls qui sauraient la mettre à profit. Je donnerais à ces messieurs du juste-milieu le manteau de Marengo; car, dans le fait, un semblable manteau viendrait bien à propos pour couvrir leur humble nudité. Pour les carlistes je réserverais le tricorne impérial, quoiqu'il n'aille, à la vérité, pas très-bien à de pareilles têtes, mais il pourra leur être d'un bon secours quand les coups pleuvront de nouveau sur leurs chefs; aussi j'ajouterais même à ce don celui des bottes de l'empereur, qui leur faciliteraient les enjambées de sept lieues quand il leur faudra bientôt déguerpir. Quant au bâton qu'avait l'empereur le jour de la bataille d'Iéna, je doute qu'il se trouve dans la défroque du duc de Reichstadt, et je crois que les Français l'ont encore entre les mains. »

Décidément Henri Heine était plus Français qu'Allemand!

France (FORMATION TERRITORIALE ET POLITIQUE DE LA) depuis la fin du XI^e siècle jusqu'à la fin du XV^e, mémoire de M. Mignet, lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances des 21 et 28 juillet et 4 août 1838. Cet essai est un de ces beaux mémoires qui ont si justement fait la réputation de M. Mignet. L'éminent historien, chez qui la pensée philosophique s'appuie sur une science précise, a fait ressortir d'une manière saisissante, avec un style sobre et sévère, parfois élevé, l'idée générale qu'il a si bien indiquée dans le titre même de son mémoire Il a voulu retracer la marche, indiquer les phases et montrer les résultats « de cette Révolution lente qui a fait passer la France de la forme féodale à la forme monarchique, qui a produit la réunion des provinces, le rapprochement des peuples, la communauté des lois et la centralisation de l'autorité. » Il nous montre les progrès successifs qui ont constitué à la fois la royauté et le royaume. Il nous fait voir, à la fin du XI^e siècle, la France divisée en puissances féodales, plus fortes que leur suzerain le roi de France, et, à la fin du XV^e siècle, la France formant une seule nation, obéissant à un même souverain. La société féodale, si puissante sous les premiers capétiens, a complétement disparu sous Louis XI. Louis VI (l'Eveillé, le Gros), le premier, a essayé d'abolir l'ordre féodal d'abord dans son fief, puis dans le royaume. Philippe-Auguste, par ses importantes acquisitions, contribua surtout à former le royaume; la formation territoriale de la France est particulièrement son œuvre, comme la formation politique est l'œuvre de ses successeurs saint Louis et Philippe le Bel. Ce grand travail de formation fut suspendu par des réactions féodales, et principalement par la longue lutte contre l'Angleterre; mais il ne fut jamais complétement arrêté, et Charles V et Charles VII, malgré la guerre, malgré les troubles intérieurs, continuèrent à fonder des institutions durables. Il faut suivre avec M. Mignet cette longue révolution, cette politique si bien observée par nos grands rois. M. Mignet a consacré quelques pages excellentes à la révolution communale; il nous a parfaitement montré le rôle de la royauté, qui favorisait, ailleurs que dans ses Etats, l'indépendance et la liberté des communes; nous renvoyons aussi le lecteur à ce qu'il a écrit sur la constitution de l'armée française. « Le système militaire d'un pays, dit-il très-justement, est ordinairement l'expression de son état, et la composition de l'armée est l'image assez fidèle d'un peuple. » Et il nous retrace en quelques pages fortes et originales toute l'histoire de notre armée, depuis les Francs jusqu'à l'institution d'une armée permanente sous Charles VII. Enfin, M. Mignet termine par le règne de Louis XI, qui abattit définitivement la féodalité et consomma l'union entre toutes les provinces françaises. « Par la réunion du territoire et la fondation d'un gouvernement général, la royauté fit triompher le principe de la sociabilité, qui était le sien, du principe de l'individualité, qui était celui de l'époque féodale et par suite la règle de la force. Ces résultats ne furent atteints que peu à peu. Mais les tribunaux fondèrent la justice; la permanence de l'armée conduisit à la discipline, la durée de l'administration à l'ordre, et la toute-puissance de la couronne à l'homogénéité de la nation. Il se forma des débris des anciennes classes un peuple nouveau qui s'avança, dès lors, lentement, mais sûrement, vers l'ère de la liberté politique et de l'égalité civile. » On peut ne pas partager l'opinion de M. Mignet sur les heureux résultats de la centralisation monarchique; on peut regretter la ruine des libertés communales et provinciales qui auraient entretenu la vie politique dans le corps de la nation; mais on est forcé de rendre justice à son talent, et tout le monde s'accordera pour admirer avec quelle science et quelle profondeur philosophique il a soutenu sa thèse.

France (HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA) *avant le* XII^e *siècle*, par J.-J. Ampère (3 vol., 1839-1840). Ce livre embrasse une période où il n'y avait encore ni littérature ni langue française. S'il y a contradiction entre le sujet et le titre de l'ouvrage, l'auteur a pu l'accepter d'après l'exemple des bénédictins, dont l'ouvrage, portant le même titre que le sien, n'arrive qu'après 12 volumes in-4° aux premiers monuments français. Comme les bénédictins, il a pensé que la connaissance des diverses cultures intellectuelles qui ont fleuri sur le sol gaulois devait précéder et éclairer l'étude et l'histoire de la littérature française proprement dite. L'auteur, qui, par sa méthode, est un critique historien, ne considère pas les œuvres littéraires comme des produits isolés de certains esprits; mais, les rattachant à des antécédents et les rapprochant du *milieu* social, sans méconnaître la part du génie individuel, il s'applique à montrer le développement généalogique de ce fonds commun, moral et intellectuel, qui est, à chaque époque, le domaine de tous et le patrimoine de quelques-

uns. Mettant à profit les recherches des bénédictins, il porte sur la succession des idées et sur l'ensemble des faits l'attention que ceux-ci donnent surtout au détail. Cette méthode justifie le titre de l'ouvrage, vestibule d'un monument que d'autres ont édifié. Recherchant les traces et le dépôt des plus anciennes civilisations sur le sol gaulois, Ampère reconstruit le passé le plus lointain, et, à mesure qu'il se rapproche de l'époque grecque et de l'époque latine de notre histoire, les résultats acquièrent plus d'évidence. Dès que la Gaule a été conquise par la civilisation romaine, elle ne tarde pas à l'être par le christianisme. Sa littérature, tour à tour romaine et chrétienne, accuse la transition et reflète les deux aspects de la société. Dans le Ier et le IIe siècle, elle est marquée d'un caractère artificiel; puérilement adonnée au soin des mots, à un travail matériel de composition et de style, elle attend sa régénération du christianisme. Le tableau de cette régénération depuis la fin du IIe siècle jusqu'au Ve, nonobstant les efforts impuissants de la littérature profane, remplit une grande partie de l'ouvrage. Le sujet déborde hors du cadre. La Gaule, étudiée au point de vue de l'auteur, qui ne pouvait procéder autrement, n'est qu'une province littéraire de l'empire, une province religieuse du christianisme. De là nécessité fréquente de quitter le particulier pour le général, afin de mieux l'expliquer; ou bien nécessité de suivre, dans les autres parties de l'empire, des personnages de naissance gauloise, et de s'occuper des étrangers devenus Gaulois par adoption. Astreint à l'ordre chronologique des faits, l'auteur s'attache, néanmoins, à l'ordre logique des idées, qu'il révèle avec art. Les détails, les épisodes, les biographies et l'examen des œuvres se rapportent à un but commun, et ce but n'est autre chose que l'histoire de la formation du christianisme pendant environ quatre siècles. C'est l'histoire de l'Eglise qui se constitue, et c'est aussi l'histoire des idées nouvelles, d'un génie original, d'un langage particulier. C'est presque toujours le contraste intéressant de l'ancien monde littéraire du paganisme en face du nouveau monde chrétien, la mythologie en présence des dogmes de la foi, et la rhétorique aux prises avec l'Evangile. Cette opposition se rencontrait souvent chez le même homme : l'habitude résistait à la conviction, et le goût obtenait de l'esprit un compromis. Chez quelques-uns, l'imagination était obsédée par les souvenirs de la littérature païenne, sur tout et en tout, il y avait réaction; les païens même devenaient déistes. Les divers ouvrages de cette période, chrétiens ou profanes, y compris les moins importants, ont pour l'historien critique le mérite de peindre l'état politique et moral du pays à une époque (le IIIe et le IVe siècle) dont ils sont presque les seuls vestiges. Il en extrait des notions fort curieuses.

Cependant l'invasion des Barbares, que personne ne semblait redouter, vient modifier l'élément gallo-romain, ou le produit de la culture gréco-romaine et du christianisme. Les populations germaniques laissent quelque chose là même où elles ont détruit. L'historien fait leur part; il recherche leurs traditions dans Tacite et dans les légendes scandinaves; il voit poindre dans leurs mœurs celles de la chevalerie. Il recherche encore la trace d'autres influences, le mélange de la langue germanique avec la langue gallo-romaine, mélange accompli plus vite au midi qu'au nord, l'introduction et la transformation de certaines légendes et superstitions. Après avoir réuni ces divers éléments du développement intellectuel et littéraire de ce qui sera la France, il les met en jeu : le christianisme, en lutte avec l'ancienne civilisation, pénètre la barbarie, et la barbarie arrête, modifie, subit enfin l'action du christianisme. Ce tableau, difficile à bien ordonner, est distribué avec clarté et intérêt. L'auteur étudie ensuite la littérature qui résulta de cet état social si compliqué.

Passant au VIIe et au VIIIe siècle, il n'y reconnaît qu'un genre de composition qui en devient toute l'histoire, toute la poésie, tout le roman; c'est la littérature légendaire, produit de l'esprit religieux. Il décrit enfin avec les mêmes procédés d'investigation la grande rénovation littéraire opérée au IXe siècle par le génie de Charlemagne, et en trouve, dans les siècles suivants, les traces encore sensibles.

Ampère, procédant autrement que les bénédictins, a été plus sage qu'eux; l'histoire littéraire entreprise par les infatigables religieux demandera encore quelques siècles de travail à ses continuateurs. Ampère a tracé des lignes de perspective qui se rattachent aux horizons des âges modernes. Les rapprochements qu'il établit entre les objets éloignés et les choses présentes sont quelquefois trop subits. Il ne réussit pas toujours à combler les lacunes de son sujet; mais il réussit plus souvent à intéresser à des œuvres peu accessibles.

M. Sainte-Beuve a dit au sujet de cet ouvrage : « La méthode de M. Ampère, qui reprend les choses dès l'origine et les embrasse dans tout leur cours, selon chacune des branches de leur développement, a cet avantage de n'omettre aucune des influences et aucun des précédents que les autres critiques n'ont saisis jusqu'ici que par un heureux hasard de coup d'œil ou de réminiscence, et comme à la volée. Pour lui, sa méthode est sûre; elle est lente, mais inévitable; il dispose ses lignes, il mesure ses bases, il croise ses opérations; on dirait d'un ingénieur sur le terrain faisant la carte de France. Le résultat, c'est qu'il n'oublie rien; il serre si bien son réseau géographique qu'il prend tous les faits et que tout ce qui a nom y passe. Il y aura bien quelques redites; il y aura même quelques points plus ou moins excentriques, ou trop sinueux, qui ne seront pas représentés; mais, après lui, si l'on parcourt le reste de la carrière comme il l'a commencée, il faudra marcher par les chaussées qu'il aura faites : heureux si l'on y trouve encore à glaner par quelques sentiers!... La methode d'exécution reste subordonnée, chez M. Ampère, à celle d'investigation; il y manque par moments un peu plus de plastique, comme les Allemands diraient. Mais prenons garde en même temps de méconnaître une qualité essentielle, j'entends le sobre et le fin. »

France et la Sainte-Alliance en Portugal (LA), par M. Edgar Quinet, juillet 1847. Outré du rôle odieux auquel s'abaissait en Portugal le gouvernement français, uniquement pour complaire à l'Angleterre, M. Quinet publia cette virulente brochure, où il infligeait au gouvernement de Louis-Philippe une flétrissure ineffaçable. Voici les faits qui motivèrent cette énergique protestation d'une âme virile et honnête, indignée qu'on avilît son pays par crainte de cette Angleterre que le pouvoir seul en France a souvent paru redouter. En 1830, plusieurs Etats de l'Europe sortirent de leur torpeur pour se demander s'il n'était point temps, à l'exemple de la France, de secouer un joug trop pesant et de faire quelques pas vers la liberté. Le Portugal, énervé par une tyrannie de plusieurs siècles, et qui comptait à peine encore parmi les nations de l'Europe, fut de ce nombre. Il ressaisit sa souveraineté et donna le trône à doña Maria, qui se confondit en serments de fidélité et de reconnaissance éternelle. Sur la foi de ces promesses, la vie reprit en Portugal; la nation recommença à penser et sembla vouloir remonter au rang qu'elle avait jadis occupé par son commerce et sa civilisation. Cette résurrection ne fut qu'éphémère; le gouvernement enraya la marche du mouvement, et un jour, en 1846, selon l'expression énergique de M. Quinet, la nation entière fut déclarée suspecte. Les Portugais se révoltèrent; leur révolte contre le parjure et la tyrannie fut terrible. Cabral, le ministre des violences, s'enfuit sur un brick anglais; la reine effrayée nomma un ministre populaire, Palmella, et promit de convoquer les cortès. Sur cette assurance, l'émeute quitta la rue, le pays confiant mit bas les armes. C'est tout ce qu'attendait doña Maria. Pendant une nuit d'octobre 1846, elle convoqua son nouveau conseil : « Messieurs, dit-elle, donnez votre démission, sinon vous ne sortirez pas de ce palais. » Ne se croirait-on pas, fait observer M. Quinet, revenu au temps de la Ligue, aux plus tristes époques de l'histoire, où régnait l'assassinat politique? Le lendemain de cette funeste nuit, le Portugal se réveilla garrotté, les fers aux pieds. Il voulut briser ses liens et commença une seconde révolution. Déjà la reine était cernée dans son palais; les insurgés allaient triompher, leurs meilleures troupes étaient concentrées sur une corvette et quelques bâtiments de transport..... Nous rougissons, avec M. Quinet, de dire le reste : les flottes de la France de Juillet, celles de l'Angleterre et de l'Espagne étaient apostées avec l'injonction de saisir, de couler bas, de massacrer, au besoin, la flotte de la nation portugaise en révolution. La petite armée entourée, saisie, garrottée, fut jetée pieds et poings liés dans les cachots de Saint-Julien, sous le balcon de la reine.

Le récit seul de ces faits suffit pour faire deviner ce que doit être le pamphlet par lequel M. Quinet les flétrit. Il nous peint le triste tableau de la France, fille aînée de la Révolution, imiter les excès de la Sainte-Alliance, qui n'aurait pas fait mieux, et se joignant à l'Angleterre pour étouffer les cris de désespoir d'un peuple torturé. Le règne de Louis-Philipppe fut sur la fin signalé par de tristes événements, funestes avant-coureurs de la chute du roi; mais ce que la France ne pardonnera jamais au gouvernement de Juillet, c'est de l'avoir deux fois humiliée devant l'Angleterre. L'indemnité Pritchard et l'intervention en Portugal sont les deux causes principales de la révolution de 1848. Ne nous étonnons donc pas que M. Quinet ait pris à tâche de stigmatiser cette époque tristement mémorable où le droit n'existait plus. La France de Juillet était alors bien bas : une révolution, rapide comme la foudre, allait tenter la régénération du pays. Seul, parmi les hommes marquants d'alors, M. Quinet sut lire dans l'avenir et prédit la révolution de 1848. Cette preuve de sagacité politique restera comme un fait des plus remarquables de son existence, et il en reçut la récompense lorsque, réintégré par la République dans sa chaire au collége de France, il s'entendit appeler par la jeunesse studieuse : le *Prophète*, le *Prophète!* Voici les paroles auxquelles faisait allusion cette ovation glorieuse : « Je sais qu'il est des temps où les oreilles et les cœurs se ferment, où toute vérité est bonne au plus pour les enfants, où toute parole est inutile à ceux qui oppriment comme à ceux qui sont opprimés. L'iniquité s'amoncelle en silence sans rien craindre. Ce sont les temps où la Providence se réserve d'agir seule, sourdement, au fond des choses, quand les âmes se sont retirées. Les hommes ne vous écoutent plus; ils ont trop à faire. Mais la justice continue à travailler en secret et à préparer ses représailles, car tout l'or du monde n'a pas encore acheté en sa source cette conscience souveraine qui renaît éternellement de la mort de toutes les consciences. Son œuvre ne se lasse pas dans la lassitude des hommes; aucun fait n'est jamais accompli pour elle, et l'iniquité consommée n'est que le commencement de sa justice. Pauvres gens! que leur serviront à la fin tant d'efforts pour tout corrompre? Ils n'ont pas encore acheté la Providence, et le châtiment approche! » On reconnaît ici, comme dans tout le reste de l'ouvrage, le style énergique mêlé de mysticisme de M. Edgar Quinet, habitué à frapper sur les abus au nom de la morale et de la véritable religion.

France protestante (LA), dictionnaire historique et bibliographique, par MM. Haag frères (9 vol. gr. in-8°, 1847-1859). La Réforme et le protestantisme ont été l'objet de nombreuses études épisodiques; mais il restait à publier un travail d'ensemble qui embrassât le sujet dans tout son développement, c'est-à-dire cette série de luttes et d'épreuves, ce combat qui a duré près de trois siècles, de 1525 à 1788. Une telle entreprise offrait mainte difficulté. Par exemple, fallait-il faire une œuvre de controverse et de propagande religieuse, ou bien devait-on lui donner le caractère de recueil historique? Les auteurs ont eu le bon esprit d'adopter ce dernier parti, au risque de mécontenter leurs coreligionnaires. Ils se sont si bien dépouillés des ardeurs et des exagérations de la foi calviniste, des préjugés et des rancunes de sectes, qu'ils ne négligent jamais de flétrir ce qu'il y a à blâmer chez leurs ancêtres. Par exemple, ils traitent de *brigand* le terrible capitaine du Liscoët; ils déplorent la mort de Michel Servet et le supplice d'autres martyrs plus obscurs, tels que Nicolas Anthome, exécuté comme parjure et blasphémateur, par arrêt des conseils de Genève, en l'année 1630. L'ouvrage, précédé d'un coup d'œil sur l'histoire du protestantisme français, se termine par un recueil de pieces justificatives : actes de la Réforme française, édits, placards séditieux, traités et capitulations, procès-verbaux des synodes, etc. Les manuscrits, les mémoires, les correspondances ont donné aux auteurs une riche moisson de documents, accrue encore par des voyages répétés et par des relations nombreuses nouées dans ce but. Une saine critique accompagne leur érudition.

Malgré cette exubérance de noms et de renseignements, les auteurs de la *France protestante* sont toujours clairs, judicieux, abondants sans embarras, pleins de sagacité au milieu du dédale des généalogies, et à la hauteur des questions spéciales et si diverses qui surgissent à chaque instant sous leurs pas. La place considérable qu'ils ont réservée à la partie bibliographique donne à leur travail un mérite particulier et une utilité qui ne s'effacera pas. Tout écrivain de quelque valeur obtient d'eux, non-seulement une liste complète et raisonnée de ses ouvrages, mais souvent une analyse et même des extraits, soit qu'il s'agisse d'œuvres importantes, comme l'*Institution chrétienne* de Calvin, les *Mémoires* de d'Aubigné, ou les *Juvenilia* de Théodore de Bèze, soit que les auteurs s'occupent seulement, par exemple, du *Mystère de la Nativité*, mis en vers par Barthélemy Aneau. Après les théologiens, les historiens et les poëtes, MM. Haag étudient avec le même zèle et la même conscience les hommes qui ont consacré leur vie à des travaux d'un ordre tout différent, les hébraïstes et les jurisconsultes, les mathématiciens comme Ismaël Bouilliau, les artistes comme Androuet du Cerceau et Jean Cousin. La *France protestante* n'est donc pas une biographie ordinaire. Le noble but et le dévouement qui ont présidé à sa composition, l'unité qui règne dans tout son ensemble, le fini des détails, la multitude des renseignements qu'on y trouve, et qui sont généralement d'une exactitude irréprochable, font de cet ouvrage un monument littéraire de haute importance. Un grand nombre d'articles sont tout à fait neufs; il y a dans l'ensemble une unité de vues et une concordance qui manquent aux meilleurs recueils biographiques. Toutefois, le style, incolore et peu facile, ne peut être loué à l'égal de l'exactitude et de l'érudition.

France au XVIe et au XVIIe siècle (HISTOIRE DE), par Ranke (Stuttgard, 1852-1857, 4 vol. in-8°). Cette histoire embrasse une période de deux siècles. C'est une historien célèbre, mais un historien protestant, un historien allemand qui l'a écrite. A ces deux titres, son récit pouvait être suspect de parti pris. Il n'en est rien; sauf quelques légères faiblesses, l'auteur suit une marche sévère, une méthode rigide; il n'épouse ni les rancunes du protestantisme, ni les antipathies de ses compatriotes. Les écrivains allemands d'un véritable talent, comme Schlegel et Gervinus, ont conservé dans le domaine de l'histoire et de la littérature les passions furieuses qui animaient leurs pères au temps de la coalition. Le seul et unique but de ces écrivains est de flatter les haines et les préjugés populaires en cherchant à prouver quand même, partout et toujours, la suprématie des idées et des races germaniques. M. Ranke, méprisant ces moyens faciles d'obtenir une popularité éphémère, s'est rangé du côté de la vérité. Assurément, son ouvrage n'expose pas la vérité absolue; quel historien peut se flatter de la posséder? Mais si une œuvre mérite l'estime et le succès, fondés sur la bonne foi et l'intégrité, c'est la sienne.

L'auteur fait connaître en ces termes le point de vue auquel il s'est placé : « Les grands peuples et les grands Etats, dit-il, ont une double mission, l'une nationale, l'autre purement historique, qui intéresse le monde tout entier. Leur histoire offre donc un double aspect. Et en tant qu'elle forme une part essentielle du développement général de l'humanité ou qu'elle le domine, elle éveille un intérêt qui s'étend bien au delà des limites étroites d'une nationalité, elle attire l'attention des étrangers. Peut-être pourrait-on prétendre que la principale différence des historiens grecs et des historiens romains qui ont traité l'histoire de l'ancienne Rome au temps de sa splendeur et de sa toute-puissance consiste surtout en ce que les uns ont saisi l'aspect universel, tandis que les autres, dans leur exposition, se sont attachés au côté national. L'objet est le même. Les écrivains grecs et les écrivains romains l'ont envisagé sous un point de vue différent; mais tous ensemble ils instruisent la postérité. Parmi les peuples modernes, il n'en est aucun qui ait exercé sur les autres une influence plus diverse, plus continue, que ne l'a fait le peuple français. Tout le monde a entendu dire : « L'histoire de France, dans ces derniers siècles, c'est l'histoire de l'Europe. » Je suis loin de partager cette opinion. Entourée des quatre grandes nations qui représentent la civilisation européenne, la France ne s'est pas hermétiquement fermée contre l'influence du dehors. De l'Italie elle a reçu les lettres et les arts; l'Espagne a été le modèle que les fondateurs de la monarchie du XVIIe siècle avaient sous les yeux; l'Allemagne lui a inspiré les idées de la réforme religieuse; l'Angleterre celles de réforme politique. Mais ce qu'on ne peut nier cependant, au moins pour le continent, c'est que c'est toujours de la France qu'est venue la fermentation générale. Les Français se sont toujours occupés de la façon la plus vive des grands problèmes de l'Etat et de l'Eglise, et ils les ont mis à la portée de tous, grâce à ce talent d'expression qui leur est propre. De tout temps, ils ont eu l'art (si je puis m'exprimer ainsi) de centraliser l'effort des esprits et de donner aux théories une application pratique. Et ce n'est pas seulement dans le domaine de l'opinion qu'ils ont voulu régner. Emportés par l'orgueil national, ambitieux, avides de combats, ils ont tenu leurs voisins incessamment en haleine, par les armes non moins que par les idées. Tantôt leurs systèmes sont devenus des prétentions, tantôt, et sans avoir ce prétexte, ils ont attaqué ou ils se sont défendus contre des dangers sérieux ou supposés; quelquefois ils ont délivré des opprimés, mais plus souvent ils ont menacé la liberté. C'est ainsi qu'il y a des époques où, par l'importance des événements extérieurs et leur action générale, l'histoire nationale de la France devient l'histoire du monde. C'est une de ces époques que j'entreprends de représenter dans ce livre. Des figures comme celles du roi François Ier, de Catherine de Médicis et de ses enfants, de l'amiral de Coligny, des deux Guises, de Henri IV, ce grand prince de la maison de Bourbon, celles de Marie de Médicis elle-même, de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, appartiennent à l'histoire universelle aussi bien qu'à l'histoire de France. Ce qui caractérise par-dessus tout ces personnages distingués par de grandes qualités, bonnes ou mauvaises, c'est le rôle qu'ils ont joué dans la lutte politique qui a rempli le monde pendant le XVIe et le XVIIe siècle. C'est bien moins de l'opposition des doctrines qu'il s'est agi — en France il n'y a rien eu de bien particulier sur ce point — que du rapport des deux religions avec l'Etat et avec les partis qui se disputaient le pouvoir. On voit alors la royauté, menacée, combattue, succombant presque; puis, tout à coup, se relevant par un effort suprême, sortir du milieu de ces orages dans une plénitude de puissance jusqu'alors inconnue chez les nations romano-germaniques. L'apparition de la monarchie absolue, l'imitation qu'elle provoque, ses prétentions, ses entreprises, l'opposition qu'elle rencontre, ont fait longtemps de la France le centre des événements qui ont agité l'Europe et le monde. »

Juge intègre au milieu des débats les plus passionnés, l'historien n'a étudié les questions que dans leur ensemble et sous le rapport de la politique; il s'efforce de n'être ni catholique ni protestant. Ce qu'il raconte, c'est l'histoire de la rivalité de la France et de la maison d'Autriche, de cette guerre acharnée, commencée par François Ier, terminée seulement par Louis XIV, de cette lutte pleine d'efforts, couronnée par de grands résultats : le triomphe de la France, la destruction de la puissance formidable élevée par Charles-Quint, et l'avénement au trône d'Espagne d'un prince de la maison de Bourbon. Pendant cette longue période de deux

siècles, où l'on voit toujours l'idée française triompher de l'idée allemande, la Réforme, victorieuse dans le nord de l'Europe, arrête son essor devant Henri IV, qui l'abjure pour le catholicisme. Le premier volume expose l'histoire complète du XVIe siècle, qui fut l'âge héroïque des temps modernes. Ce sujet immense, l'auteur allemand l'a traité d'une manière succincte, en négligeant tous les détails inutiles et supposant au lecteur la connaissance préalable de ces événements. Dédaigneux des anecdotes usées que recherchent les historiens vulgaires, il déduit les idées, les causes, les suites, les résultats des faits principaux, qu'il apprécie et qu'il peint à grands traits. Néanmoins cette concision extrême, cette sobriété de détails, qui présentent de grands avantages, offrent aussi de grands inconvénients; le principal est le danger d'omettre ou de négliger des faits qui ont aussi leur importance dans l'ensemble du tableau. L'historien allemand ne l'a pas évité : pas un mot des premières expéditions maritimes des Français, des découvertes de Cartier dans l'Amérique du Nord, des expéditions d'Ango, de la flotte de Marseille, qui battait la mer du Levant, où le nom français était redouté. Des omissions, des réticences d'un autre genre pourraient presque faire révoquer en doute l'impartialité de l'historien dans ce premier volume. Les cruautés, les crimes sans nombre, résultats infaillibles des guerres civiles, M. Ranke les raconte sans y insister; mais, du moment où il parle des crimes commis par les catholiques, il fallait rappeler ceux des protestants. Les cruautés du baron des Adrets sont le pendant de celles de Montluc. M. Ranke représente ses coreligionnaires comme mus par des idées religieuses plutôt que par des passions politiques, et amenés forcément à faire la guerre. Ce point de vue n'est pas exact; des témoignages irrécusables ne permettent pas de l'adopter. A part ces erreurs, que, malgré tout, nous appellerons des erreurs d'optique, M. Ranke juge avec impartialité. Il rend l'hommage le plus flatteur à deux érudits qui ont devancé les patients travaux de la savante Allemagne, Henry Estienne et Scaliger. « Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, deux philologues ont brillé en France, qui, par l'étendue et la profondeur de leur science, ont surpassé tous ceux que l'Italie avait produits; peut-être n'a-t-on jamais depuis rencontré leurs semblables. »

M. Ranke a retracé avec la plus grande fidélité les portraits des personnages, des héros de cette période, des principaux chefs protestants et catholiques : Gaspard de Coligny, l'homme convaincu, le guerrier loyal; Catherine de Médicis, l'ambitieuse Italienne, professant la triste morale de sa maison : *Tout est permis pour se maintenir au pouvoir*; Charles IX, les deux Guise, le connétable de Montmorency. La noble figure du chancelier de L'Hôpital est laissée dans l'ombre; c'est une méprise de l'historien allemand. Elle est d'autant plus regrettable que tous les autres portraits sont pleins de vie et de vérité. La figure de Henri IV est largement tracée; l'historien, tout en racontant les faits de ce règne glorieux, fait connaître le système du gouvernement. Il dépeint le roi maintenant avec énergie et dignité l'honneur de la France à l'extérieur contre le roi d'Espagne, contre le pape et contre quiconque s'attaquait à son peuple; réorganisant l'armée, rétablissant les finances, développant les travaux d'utilité publique; comprimant tout à la fois les seigneurs et le peuple, les catholiques et les protestants; mettant la France en relation avec toutes les forces vives de l'Europe, et fondant la monarchie des Bourbons sur la plus large base possible.

La partie relative au XVIIe siècle est supérieure à la précédente; le siècle, ou plutôt le règne de Louis XIV supporte la comparaison avec l'histoire tracée par Voltaire : les deux ouvrages ne se ressemblent pas, ils se complètent. Entrant dans cette nouvelle carrière, l'esprit de l'auteur se dégage entièrement de ses attaches protestantes. M. Ranke reprend la liberté de ses allures. C'est un narrateur concis, toujours intéressant, qui sait distinguer dans le pêle-mêle des événements le principal de l'accessoire, et qui connaît l'art de grouper les faits. Jamais le tableau des relations extérieures de la France sous Louis XIV n'avait été présenté d'une manière aussi exacte et aussi complète. Cette seconde partie, un véritable chef-d'œuvre, se termine par une revue succincte des événements du règne de Louis XV, de même que la première partie est précédée d'un résumé historique jusqu'au temps de François Ier.

M. Ranke a apporté un discernement scrupuleux dans le choix des matériaux, des pièces destinées à instruire le grand procès du XVIe siècle. Il semble se défier du témoignage des hommes qui ont joué un rôle actif dans ces luttes ardentes. Étudiant avec curiosité les questions politiques et économiques, recherchant avec amour tout ce qui peut éclairer l'étude du droit public, il a consulté de préférence les documents diplomatiques du temps. Ce sont les relations envoyées à Rome ou à Venise, les correspondances espagnoles, les lettres et les instructions des ministres et des rois de France, les actes du parlement, des notes diplomatiques; ce sont enfin les papiers d'Etat les plus importants des archives de France, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne, qu'il a su consulter, dépouiller, résumer; recherches d'autant plus curieuses, d'autant plus utiles, que la plupart de ces documents précieux étaient peu connus ou complétement inédits. Pour le règne de Louis XIV, la moisson a été encore plus abondante. Pas un document de cette époque, pas un des ouvrages qui la concernent, même parmi les plus récents, qui n'ait été consulté et mis à profit; les éclaircissements sont puisés à des sources non encore exploitées, telles que les rapports des ambassadeurs vénitiens et ceux des résidents des cours allemandes. M. Ranke ne voit dans une nation qu'une œuvre humaine; l'histoire, chez lui, est un drame qui se passe toujours entre un nombre restreint de personnages; il ne suppose pas l'action de grandes forces secrètes qui servent à gouverner le monde; il n'admet pas des moteurs occultes, qui s'appellent le *Progrès*, l'*Eglise*, etc. Il est satisfait d'exposer avec une exactitude scrupuleuse les événements et leurs causes immédiates, telles que les fournit l'étude attentive des documents positifs.

L'*Histoire de France* de M. Ranke est jugée dans toute l'Europe comme un livre de la plus haute valeur. M. Laboulaye a publié, dans le *Journal des Débats*, un article où il compare M. Ranke à M. Mignet, et où il les caractérise parfaitement l'un et l'autre : « Tous deux sont des esprits fins et curieux, nullement asservis aux opinions reçues, toujours prêts, au contraire, à renverser les anciens jugements et à discuter de nouveau toutes les réputations bonnes ou mauvaises; mais tous deux aussi s'arrêtant au paradoxe et ne franchissant jamais ce pas qui mène à l'abîme; tous deux politiques habiles, connaissant bien les grands intérêts qui agitaient l'Europe; tous deux maîtres dans l'art de choisir parmi les pièces, souvent peu lisibles, le trait qui peint l'homme et le mot qui nous livre le secret de sa conduite et de ses fautes : l'un, M. Mignet, porté aux réflexions générales, s'élevant volontiers au-dessus des temps qu'il raconte; M. Ranke, tout entier à son théâtre et à ses acteurs; M. Mignet, plus calme, plus élégant, aimant à faire poser ses personnages devant le lecteur, et arrivant à la perfection de l'ensemble par le fini des détails; M. Ranke, plus ardent et comme impatient d'arriver, traçant avec la furie d'un peintre des esquisses pleines de vie, et remplaçant la passion qui lui manque à force d'esprit et de mouvement; tous deux génies aimables, sérieux sans ennui, gracieux sans légèreté, et qui ont eu l'art de plaire aux indifférents comme aux délicats. »

Les deux premiers volumes de l'*Histoire de France* ont été traduits en français par un fidèle interprète, M. J. Porchat (Paris, 1853-1855, 3 vol. in-8o).

France sous Louis XIV (LA), 2 vol. par M. Eugène Bonnemère (1863). La monarchie absolue trouve dans le règne de Louis XIV sa formule la plus complète; elle s'affirme despotiquement en face de la nation, elle l'absorbe, et, quand le pays sort épuisé des mains du grand roi, « il n'a plus, comme le dit Saint-Simon, le désir ni la force de veiller lui-même à sa conservation et à ses destinées. » M. Eugène Bonnemère a entrepris de nous retracer en détail, d'une part ce despotisme, et de l'autre cet épuisement. La *France sous Louis XIV* est un tableau navrant de cette époque que les classiques appellent ordinairement le *grand siècle*, et, malgré le ton sombre du style et de la couleur, il a un caractère de triste vérité auquel on ne peut se méprendre. En nous retraçant, avec l'indignation d'un honnête homme, des spoliations et des actes du plus criant arbitraire, l'auteur s'appuie sur des documents et des citations levant tous les scrupules et tous les doutes. Après avoir longuement et savamment parlé des vols et des brigandages de tous genres commis pendant la Fronde, par les princes révoltés ou par Mazarin; après nous avoir donné sur l'immoralité sans vergogne de ces années de trouble des détails et des preuves impossibles à récuser, il entre dans une ère nouvelle. C'est le règne personnel de Louis XIV qui commence. Le prince est jeune, il est généreux, magnifique, presque populaire. Le peuple, taillé jusqu'alors à merci par la reine et par la noblesse, respire un peu; il est misérable, mais il espère. L'illusion ne sera pas de longue durée. Au système d'intimidation persuasive, de basses intrigues, de cauteleuses machinations, employé jusque-là par Mazarin, succède un despotisme implacable, fruit d'un orgueil insensé. Plus de lois, plus de coutumes, plus de justice; la volonté du roi tient lieu de tout. C'est le triomphe de l'adulation et du bon plaisir. Avec le temps, le désordre, l'injustice et la misère prennent les plus effrayantes proportions. Mme de Maintenon elle-même, sur laquelle, à tort ou à raison, on veut rejeter, pour l'honneur de Louis XIV, une bonne partie de ces infamies, s'indigne et gémit dans le particulier. En 1698, au moment où l'épuisement des finances était presque achevé, elle se plaint « qu'on fait encore un corps de logis. » Marly sera bientôt un second Versailles. « Je n'ai pas plu, dit-elle, dans une conversation sur les bâtiments. Ma douleur est d'avoir fâché sans fruit. Il n'y a qu'à prier et souffrir; mais le peuple, que deviendra-t-il? » Et M. Bonnemère ajoute : « Lorsqu'au nom de la politique, non moins qu'au nom de la religion, la fondatrice de Saint-Cyr demandait de l'argent pour les pauvres à Louis XIV, il répondait sèchement : « Un » roi fait l'aumône en dépensant beaucoup! » Il spoliait ses peuples pour gorger d'or ses courtisans; il gaspillait tout en dépenses superflues, en travaux qui ne profitaient qu'à un petit nombre d'êtres parasites, et, dans son orgueil, il se flattait de maintenir ainsi la prospérité dans ses Etats, lorsqu'il ne faisait, au contraire, qu'établir la ruine en principe et la réaliser en mettant en pratique ses ineptes théories. » Tel est le ton général du livre de M. Bonnemère, et les faits qu'il cite, malheureusement trop nombreux, autorisent cette chaleureuse indignation. Peut-être l'auteur l'a-t-il poussée un peu loin, entraîné par le désir de réagir contre l'erreur historique qui a fait de Louis XIV le *grand roi*.

France et Rhin, ouvrage posthume de Proudhon, publié par M. Gustave Chaudey (Lacroix, Paris). Ce ne sont guère que des notes et des fragments, pierres à peine taillées d'un édifice que la mort n'a pas permis d'élever. Proudhon se proposait de montrer dans cet ouvrage que le principe des *frontières naturelles* est, d'une part, en contradiction avec son objet, qui est la nationalité; et que, d'autre part, dans les conditions politiques faites aux Etats, il créerait des inégalités choquantes, et deviendrait bientôt un moyen de domination bien plus qu'une garantie de paix. « Contradiction et injustice, voilà, dit-il, en deux mots, à quoi se réduit, dans la pratique, le soi-disant principe des frontières naturelles. »

France nouvelle (LA), par Prévost-Paradol (1868, in-8o). Ce livre n'est autre chose qu'une théorie complète de gouvernement posée, d'une façon très-vaillante, en face des institutions impériales alors dans toute leur vigueur.

La première partie contient quelques études générales sur la démocratie. L'auteur établit une distinction nécessaire entre une *société démocratique*, c'est-à-dire une société qui a l'instinct de l'égalité, et un *gouvernement démocratique* qui donne à ces instincts leur entière satisfaction : dans le premier cas, les mœurs publiques peuvent établir l'accession de tous aux honneurs; mais, dans le second cas seulement, le pouvoir appartient à tous : distinction fort importante, car elle met à néant plus d'un mensonge officiel et coupe court aux déclamations de ce gouvernement qui ne donnait au principe démocratique que de vaines satisfactions. Le publiciste examine comment une société devient démocratique. Pour lui, l'inégalité des conditions n'est point, comme pour Rousseau, l'œuvre de la société civilisée, mais le résultat de la société de nature. Ces inégalités de forces qui créent à l'origine deux partis, l'un opprimé, l'autre oppresseur, passent bientôt dans les institutions, et c'est pour cela que les sociétés sont d'abord aristocratiques.

Dans une seconde période, les instincts d'égalité se font jour; enfin, après de longues luttes, tantôt par un progrès continu, tantôt par une secousse violente, ils finissent par triompher et passent dans les lois. L'humanité arrive alors à sa seconde phase, à la démocratie, à cet état de choses plus légitime et plus parfait que les Etats modernes souhaitent, conquièrent ou possèdent. Il est à craindre alors que cet état social, inattaquable en théorie, mais dont la pratique est pleine de périls, n'engendre d'abord l'anarchie, et bientôt après, par dégoût de l'anarchie, le despotisme démocratique. M. Prévost-Paradol trace, avec une modération sous le voile de laquelle un œil exercé peut reconnaître de vifs ressentiments, le portrait de ce despotisme démocratique qui se fonde sur la prétendue nécessité de pourvoir à la conservation générale, qui se soutient en donnant aux intérêts matériels et aux droits civils une apparente satisfaction, mais sans leur accorder en même temps la garantie nécessaire des intérêts politiques; qui fait illusion à la démocratie en gardant toutes les fictions démocratiques, les réalités étant supprimées, « jusqu'au jour inévitable où, étourdi par sa prospérité même, et saisi d'une sorte d'ivresse, il se heurte à quelque misérable obstacle et s'écroule au milieu d'une anarchie pire que celle qui lui a servi de berceau. » L'écrivain trace dans la seconde partie un plan complet et fort net de gouvernement démocratique. Indiquons seulement que cette seconde partie se termine par des théories sur la justice, la presse, les cultes, œuvres de ce radicalisme sage que tous les bons esprits ont déjà appris à goûter dans le *Parti libéral* de M. Laboulaye. La troisième partie offre une triste revue des échecs de la liberté depuis 1789.

L'auteur terminait son livre, en 1868, par des paroles de confiance et d'espoir dans l'avenir; mais, hélas! après tant d'attaques mordantes dirigées par lui contre l'empire, il se rallia au ministère Emile Olivier, et il en était réduit à se tuer le jour même où le parti libéral allait à son tour prendre en main les destinées de la France.

France au XVIIIe siècle (HISTOIRE DES IDÉES MORALES EN), par M. Jules Barni, professeur à l'Académie de Genève, tome II. Montesquieu et Voltaire remplissent amplement le premier volume, publié en 1868. Le second volume est occupé tout entier par trois hommes : J.-J. Rousseau, Diderot et d'Alembert. Il renferme vingt et une leçons, dont treize sont consacrées à Rousseau, quatre à Diderot et quatre à d'Alembert. Les extraits y sont choisis avec discernement; nous y avons remarqué le passage suivant d'un écrit de Diderot intitulé *De la politique des souverains* : « Mais la force et la terreur ne sont pas pour le despotisme des moyens toujours sûrs; la terreur est une sentinelle qui manque un jour à son poste. Il est donc nécessaire d'y joindre aussi la ruse, et la dissimulation, et l'hypocrisie. Il importe d'abord de dérober autant que possible au peuple sa servitude; un moyen très-sûr pour cela, c'est de toujours demander l'approbation dont on peut se passer. »

France musicale (LA), journal hebdomadaire de musique, fondé par MM. Marie et Léon Escudier le 31 décembre 1837. A l'origine, les articles insérés dans ce journal ne portaient point de signature; mais cette réserve dura peu, et bientôt on vit surgir les noms de MM. Escudier frères, Théodore Labarre, Adolphe Adam, Castil-Blaze, de Pontécoulant; puis, successivement, ceux de MM. Alexis Azevedo, Oscar Comettant, Aristide Farrenc, A. Elwart, Giacomelli, Maillot, Schœlcher, Lamon, A. de Gasperini, Gustave Chouquet, Gromier, Henri Yvert, etc. Aujourd'hui, les collaborateurs de la *France musicale*, dont l'unique directeur est M. Mario Escudier, sont Théodore de Lajarte, Arthur Pougin, Albert L'Hôte, A. Thurner, Sylvain Saint-Etienne, Jules Carlez, François Schwab, A. Elwart, E. Thoinan et Edouard Grégois. La *France musicale* porte vaillamment le poids de ses trente-cinq années d'existence, et a su conserver la place distinguee qu'elle s'était faite dès l'abord dans la presse spéciale.

France (LA), journal politique quotidien, fondé en 1861. Le *Constitutionnel*, le *Pays* et autres organes des antichambres ministérielles ayant perdu tout crédit, le gouvernement songea à créer une feuille officieuse qui, sous des allures d'indépendance, devait le servir avec plus d'efficacité. M. de la Guéronnière fut l'homme sur lequel s'arrêta le choix du pouvoir, et la *France* parut. Mais c'était l'homme qui convenait le moins à la polémique et aux discussions de la presse, et son journal, expression vraie d'une politique servile, n'eut d'autre programme que la conservation de la dynastie napoléonienne et celle d'un sénat capable tout au plus de délibérer sur un turbot à mettre à la sauce. Depuis la chute de l'empire, la *France*, qui a perdu sa boussole, flotte indécise entre les diverses fractions réactionnaires de la Chambre; mais il est facile de voir que son rêve est la restauration des Bonaparte.

France (JEUNE-). C'est ainsi qu'on désigna un groupe d'écrivains qui parurent vers 1830, dans la ferveur de la nouvelle école romantique, dont ils aidèrent le succès en exagérant ses théories, en les portant jusque dans la politique et même dans le costume. Les *Jeune-France* furent un moment si nombreux qu'ils formèrent un parti politique, très-exalté, dont quelques membres firent le coup de feu aux barricades du cloître Saint-Merry; mais leur rôle original fut surtout littéraire, et c'est celui-là seul qui mérite l'attention.

L'histoire de la *Jeune-France* n'a été écrite qu'au déclin du parti, quand ses exagérations commençaient à la faire sombrer dans le ridicule; aussi tourne-t-elle à l'ironie et à la charge. Th. Gautier, un des plus fervents adeptes, quand il écrivait la *Comédie de la mort*, s'en moqua cruellement dans un volume aujourd'hui très-rare (les *Jeune-France*, Renduel, 1833, in-8o), et Alfred de Musset, après avoir écrit l'*Anglais mangeur d'opium*, selon les lois de leur poétique, leur donna le coup de grâce dans ses *Lettres de Dupuis et de Cotonnet*. Un grand nombre des Jeune-France s'étaient rangés à cette époque; beaucoup, après avoir publié des volumes de vers excentriques et quelques romans à titres effrayants, destinés à terrifier le bourgeois, rentrèrent dans la vie commune, si raillée par eux. Mais leur effervescence n'en avait pas moins été utile au triomphe de l'école romantique.

Un Jeune-France enragé, M. Dondey-Dupré, auteur du volume *Feu et flamme*, signé O'Neddy (anagramme de son nom de famille), nous renseigne dans une pièce de ce recueil sur les mœurs factices des Jeune-France. Jehan, le statuaire (et non pas Jean!), donne à ses amis une fête, une orgie, dans son atelier. Ces amis, ce sont : Reblo, le poëte; don José, le duelliste; Noël, l'architecte (probablement pseudonyme de Jules Vabre, auteur de l'*Essai sur l'incommodité des commodes*, inédit), et quelques autres.

> Vingt jeunes hommes, tous artistes dans le cœur,
> La pipe ou le cigare aux lèvres, l'air moqueur,
> Le temporal orné d'un bonnet de Phrygie,
> En *barbe Jeune-France*, *en costume d'orgie*,
> Sont *pachalesquement* jetés sur un amas
> De coussins dont maint siècle a *troué le* damas.

Voilà pour la mise en scène : la barbe taillée d'une certaine manière dénotait le Jeune-France. On venait de représenter avec succès *Henri III*, le premier drame de M. Alexandre Dumas, et Firmin, qui jouait le rôle de Saint-

Mégrin, avait scrupuleusement pris le costume et la physionomie historiques du personnage : de là la mode de la barbe à la Saint-Mégrin. Quant à la tenue d'orgie, ce devait être un débraillé galant.

On crie, on jure; un Jeune-France récite une *Ballade* de Victor Hugo. Une *odeur magique de moyen âge* se répand dans l'atmosphère; les panoplies accrochées aux murs tressaillent. Reblo s'écrie : « O les anciens jours! Epoque d'aventures, où es-tu? où es-tu, temps où elles fourmillaient? »

. . . . Avoir des aventures!
Oh! c'est le paradis pour les fortes natures.

Après Reblo, « un visage moresque..., faisant osciller son regard de maudit sur le conventicule, » se met à débiter des maximes de révolution à faire hurler les bourgeois et tressaillir la gendarmerie. « Si, dit-il, j'assassine par hasard l'insulteur de ma maîtresse,

Les sots, les vertueux, les niais m'appelleront
Chacal! Tous d'une voix ils me décerneront
Les honneurs de la Grève!...
. . . . A nous la guillotine!
A nous, qu'aux œuvres d'art notre sang prédestine!
A nous qui n'adorons rien que la trinité
De l'amour, de la gloire et de la liberté.
Ciel et terre! Est-ce que les âmes de poëte [plète?
N'auront pas quelque jour leur vengeance com-

Après ce féroce personnage, l'architecte se lève à son tour, et ce qu'il dit n'a, sincèrement, que des rapports très-indirects avec l'art qu'il professe; au lieu de construire, il veut démolir. Bien avant George Sand, il s'écrie d'une voix forte :

Battons le mariage en brèche! Osons prouver
Que ce trafic impur ne tend qu'à dépraver.
L'intellect et le sens; qu'il glace et pétrifie
Tout ce qui lustre, adorne, accidente la vie.

Là-dessus, si nous en croyons le poëte, les acclamations partirent :

Et jusques au matin les damnés Jeune-France
Nagèrent dans un flux d'indicible démence,
Echangeant leurs poignards, promettant de percer
L'abdomen des chiffreurs, jurant de dépenser
Leur âme à guerroyer contre le siècle aride.
Tous, les crins vagabonds, l'œil sauvage et torride,
Pareils à des chevaux sans mors ni cavalier,
Tous hurlant et dansant dans le fauve atelier,
Ainsi que des pensers d'audace et d'ironie
Dans le crâne orageux d'un homme de génie.

On le voit, le Jeune-France ne s'habillait pas et ne parlait pas comme tout le monde : tout, dans sa mise, comme dans son langage, comme dans ses opinions, était destiné à heurter de front, le plus violemment possible, les idées reçues. Mais il y avait des Jeune-France d'opinions les plus diverses. Théophile Gautier énumère, au début d'un de ses contes, *Elias Wildmanstadius*, les variétés de Jeune-France. « Il y a, dit-il, le Jeune-France byronien, le Jeune-France artiste, le Jeune-France passionné, le Jeune-France viveur, chiqueur, fumeur, avec ou sans barbe, que certains naturalistes placent parmi les pachydermes, d'autres parmi les palmipèdes, ce qui nous paraît également fondé. Mais de toutes ces espèces de Jeune-France, le Jeune-France moyen âge est la plus nombreuse, et les individus qui la composent ne sont pas médiocrement curieux à examiner. » Le Jeune-France moyen âge s'imaginait avoir la cape, la dague et le pourpoint de velours, posséder des châteaux gothiques et voir les gentilles dames à robes armoriées venir au-devant de lui suivies de leurs varlets. Le bousingot, en gilet à la Robespierre, adorait Brutus et la République, se composait une tête sombre aux yeux caverneux, et ne sortait jamais sans son bon poignard... de Tolède. Le viveur ne rêvait qu'orgie *échevelée*. Le plus étrange de tous était le Jeune-France *macabre*. Veut-on un léger aperçu de son intérieur? « Une tête de mort, des besicles sur le nez, une calotte grecque sur le crâne, une pipe culottée entre les mâchoires, faisait la grimace à un magot de porcelaine placé à l'autre bout de la cheminée; deux mandragores difformes se tortillaient hideusement, pêle-mêle avec deux pétrifications et deux madrépores, sur un rayon vide de la bibliothèque. »

N'oublions pas que cette bande hardie et bruyante marchait à la suite de chefs de file tels que Th. Gautier, Pétrus Borel, l'auteur des *Rhapsodies*, Gérard de Nerval, Célestin Nanteuil, Jehan Du Seigneur, etc. La bande tout entière vint soutenir la première représentation d'*Hernani*, d'orageuse mémoire. « Dès une heure de l'après-midi, dit un historien qui a vu les choses, les innombrables passants de la rue Richelieu virent s'accumuler une bande d'êtres farouches et bizarres, barbus, chevelus, habillés de toutes façons, excepté à la mode, en vareuse, en manteau espagnol, en gilet à la Robespierre, en toque à la Henri III, ayant tous les siècles et tous les pays sur les épaules et sur la tête, en plein midi. Les bourgeois s'arrêtaient stupéfaits et indignés. M. Théophile Gautier surtout attirait l'œil par un gilet de satin écarlate et par l'épaisse chevelure qui lui descendait jusqu'aux reins. » On sait quelle fut leur conduite dans cette soirée mémorable : ils contribuèrent au succès, disons mieux, ils donnèrent la victoire au poëte hardi qui venait d'ouvrir des horizons nouveaux à l'art. Ce soir-là, la Jeune-France ne mérita que des applaudissements, et l'on peut lui pardonner, en souvenir, quelques excentricités bien excusables.

Quand le but fut atteint, et même dépassé, quand les Jeune-France se virent envahis par une tourbe d'imitateurs qui n'avaient ni talent ni originalité, les chefs du mouvement commencèrent eux-mêmes à tirer sur leurs troupes. Voici la confession que Th. Gautier plaça dans la bouche d'un de ces Jeune-France :

« Deux ou trois de mes camarades, voyant que je devenais tout à fait ours et maniaque, se sont emparés de moi et se sont mis à me former : ils ont fait de moi un Jeune-France accompli. J'ai un pseudonyme très-long et une moustache fort courte; j'ai une raie dans les cheveux à la Raphaël. Mon tailleur m'a fait un gilet... délirant. Je parle art pendant beaucoup de temps sans ravaler ma salive, et j'appelle *bourgeois* tous ceux qui ont un col de chemise. Le cigare ne me fait plus tousser ni pleurer, et je commence à fumer dans une pipe assez crânement et sans trop vomir. Avant-hier, je me suis grisé d'une manière tout à fait byronienne. J'en ai encore mal à la tête... »

Autre part, il fait composer à son Daniel Jovard ces vers turbulents :

Par l'enfer! je me sens un immense désir
De broyer sous mes dents sa chair, et de saisir,
Avec quelque lambeau de sa peau bleue ou verte,
Son cœur demi-pourri dans sa poitrine ouverte.

Il est bon de remarquer que Th. Gautier avait placé lui-même ces vers dans son premier recueil de poésies; c'est assez dire que, les donnant sous son propre nom, il les considérait comme sérieux. Depuis, il les a fait disparaître des éditions nouvelles. Ainsi périt la Jeune-France! Ses adeptes mêmes ne voulurent considérer que comme des charges ce que leur avait inspiré la première exaltation. V. BOUSINGOT.

FRANCE (île de), île de l'océan Indien, dans l'Afrique anglaise. V. MAURICE (île).

FRANCE (Marie DE), femme fabuliste française. V. MARIE DE FRANCE.

FRANCE (Joseph), publiciste français, né vers 1795, mort à Albestroff (Meuse) en 1868. Il était chef d'escadron de gendarmerie aux Antilles lorsqu'il publia vers 1846, sous le titre de : la *Vérité et les faits* ou l'*Esclavage à nu*, un recueil de procès-verbaux dressés par lui dans l'exercice de ses fonctions, et qui mettaient au jour l'odieuse conduite des colons envers les noirs. L'amiral Mackau, alors ministre de la marine et partisan de l'esclavage, suspendit pour ce fait M. France de ses fonctions. Après la Révolution de 1848, qui détruisit l'odieuse institution de l'esclavage dans nos colonies, les noirs de la Martinique nommèrent M. France député suppléant à l'Assemblée constituante.

France et Marie, roman par H. de Latouche (Paris, 1836). On peut considérer ce roman, un des meilleurs de Latouche, comme composé de deux parties très-distinctes. La première offre un tableau de cette époque qui succéda aux secousses de la Révolution française, alors que Napoléon, premier consul, commençait à peser de toute sa puissance sur les agitations convulsives de la nation et cherchait à niveler, avec sa main de fer, le terrain si profondément remué. Quelques émigrés rentrent en France pour tenter un dernier effort en faveur des Bourbons. Au milieu d'eux et à leur tête se dessine le caractère audacieux et héroïque de Georges, le conspirateur infatigable. Le héros du roman, Roger, est un jeune noble entraîné dans la conspiration plutôt par les circonstances que par conviction. Dominé par l'énergie de Georges, ce fils de paysan, dont la supériorité, ressortant au milieu de ces débris de l'ancien régime, semblait déjà prédire leur impuissance à rien restaurer, et proclamer, dans les rangs mêmes de la féodalité, le triomphe de la démocratie, Roger se voit bientôt compromis de la manière la plus sérieuse. Enfin, arrêté avec les autres conspirateurs, il est condamné à mort. C'est ici que l'auteur a abandonné le côté historique pour ne plus s'occuper que de l'action purement romanesque. Roger est sauvé par une femme qu'il aime et qui obtient sa grâce. Il l'épouse et part avec elle pour l'exil. Mais un vieil émigré, mort en Angleterre, avait confié sa fille au père de Roger, et, celui-ci étant mort à son tour, Marie devient la pupille de Roger lui-même. Dans leurs derniers entretiens, les deux pères avaient formé le projet d'unir leurs enfants, et Marie avait été élevée dans l'espoir d'être un jour la femme de ce jeune Roger qu'elle ne connaissait pas encore. Aussi lui suffit-il de le voir pour l'aimer, et cet amour ne tarde pas à venir porter le trouble dans l'âme de Roger. La femme qui l'a sauvé de la mort et qu'il a épousée a plutôt agi par dévouement que par amour; aussi, dès les premiers mois qui suivent son mariage, elle n'a plus guère que de l'amitié à offrir à son mari en échange de son ardente passion, et Roger finit par la négliger pour porter toutes ses attentions sur Marie. Toute cette partie est très-finement observée et supérieurement rendue. Quant au dénoûment, il nous paraît exagérément mélodramatique. Marie, dont l'amour s'est accru jusqu'à la folie, tue l'enfant que Roger a eu de sa femme et se tue ensuite. Roger, après avoir blessé mortellement dans un duel le frère de sa femme, meurt aussi dans le délire d'une fièvre ardente. A part les rares taches semées çà et là dans ce livre, c'est, nous le répétons, un des meilleurs qui soient sortis de la plume de Latouche, et on le lit d'un bout à l'autre sans éprouver un seul instant de fatigue ou d'ennui.

FRANCESCA (Pietro BORGHÈSE, dit **della**), peintre italien, né à Borgo-San-Sepolcro en 1397, mort à Rome en 1483. Il ne connut pas son père; mais sa mère, quoique jeune encore, voulut rester veuve pour se vouer tout entière à son éducation. Suivant l'usage italien, l'enfant avait été surnommé *Pietro della Francesca* (Pierre, fils de Françoise), nom que Borghèse, par reconnaissance pour le dévouement de sa mère, voulut porter toute sa vie. Jusqu'à l'âge de quinze ans, Pietro étudia les mathématiques avec un rare succès. A cette époque, on ne sait pour quel motif, il tourna toute son application vers l'art du dessin et y excella bientôt. Vasari, Lanzi, Baldinucci, qui parlent fort longuement de Borghèse, négligent, selon leur coutume, d'être clairs et précis. Le nom de son premier maître ne nous a pas été conservé; ce fut sans doute quelque peintre obscur de Borgo. On ne sait pas également à quelle heureuse circonstance il dut d'être remarqué par le dernier comte d'Urbin, Guido Antonio di Montefeltro; mais il est certain qu'il fut chaudement protégé par ce grand seigneur, qui lui fit donner une instruction exceptionnelle, et qu'il jouit constamment de la même faveur auprès du duc Frédéric de Montefeltro, successeur de Guido Antonio. Le comte d'Urbin l'employa à la décoration de son palais et lui commanda les portraits de divers membres de sa famille; ces portraits signalèrent les débuts de Pietro, et il faut, avec Vasari, en regretter la perte, occasionnée par les guerres qui désolèrent l'Italie; c'étaient de remarquables tableaux, de petites proportions, à en juger par les deux seuls qui sont arrivés jusqu'à nous : le portrait du duc Frédéric de Montefeltro et celui de sa femme, Battista Sforza; on les voit à la galerie publique de Florence. Vasari parle aussi d'une chapelle de Saint-Augustin, peinte par Borghèse; il l'a vue, dit-il, à Ancône, et en constate les grandes qualités, bien qu'elle fût déjà détériorée par l'humidité. Cette chapelle (elle n'existe plus de nos jours) était le dernier vestige de grandes fresques que Borghèse aurait exécutées au palais de Schifanoja pour le duc de Ferrare. Ce qu'il y a de certain, c'est que le peintre toscan, déjà auteur de travaux recommandables, fut choisi par Nicolas V pour décorer le Vatican. Il y peignit deux fresques immenses, dont on trouve la reproduction dans la bibliothèque Vaticane, et dans lesquelles il avait introduit un grand nombre de portraits de personnages célèbres du XVe siècle. Malheureusement, elles étaient déjà en mauvais état au commencement du XVIe siècle, quand Raphaël fut chargé de les remplacer par ses immortels chefs-d'œuvre. Il ne reste plus rien également des travaux de Borghèse à Milan, à Pesaro, à Borgo, et c'est sans aucune certitude que quelques auteurs lui attribuent des fresques de l'église Saint-André de Ferrare. Il existe cependant à Arezzo, dans l'ancien couvent des Augustins, une *Résurrection du Christ*, peinture à l'huile qui rappelle la manière du Pérugin, mais à un degré bien inférieur. Les qualités de cette composition n'en sont pas moins remarquables. Le Christ est d'un jet bien voulu et drapé comme on drapait alors, c'est-à-dire magnifiquement, avec un sentiment de la silhouette et des plis qu'on n'a jamais dépassé. Une reproduction ou une variante se trouve dans un formulaire italien, manuscrit du temps, illustré d'une foule de tableaux religieux très-intéressants. Ce volume précieux est à l'Arsenal. On cite encore de ce vieux maître un *Songe de Constantin*, dont Baldinucci et Tiraboschi font le plus grand éloge, et que la *Biographie Michaud* signale comme existant encore à Arezzo. Justesse des raccourcis, entente parfaite des effets de lumière, connaissance spéciale du jeu des muscles, magnificence des draperies, telles sont les qualités que les auteurs attribuent aux compositions de Borghèse. La *Résurrection du Christ*, seule peinture qui nous reste de lui, ne justifie ces éloges que dans certaines limites, mais assez néanmoins pour faire vivement regretter que l'œuvre de ce vieux maître ait été aussi peu respecté. Pietro della Francesca avait près de soixante ans lorsqu'il peignit les fresques d'Arezzo, et il paraissait être loin de vouloir déposer encore le pinceau, quand il fut frappé de cécité. Obligé de renoncer à la peinture, il se consola dans l'étude des mathématiques, qu'il n'avait pas cessé d'aimer, et se mit à composer ses traités de géométrie et de perspective, que l'un de ses élèves, Fra Luca Paccioli, écrivit sous sa dictée, et dont la bibliothèque Vaticane possède des copies prises, dit-on, sur les manuscrits originaux. Borghèse eut de nombreux élèves, parmi lesquels, outre Paccioli, il faut distinguer Tolentino, Pietro da Castel et surtout le Cortonais Luca Signorelli. Avant de mourir, Pietro della Francesca exprima le vœu d'être inhumé dans son pays, près de la maison qui l'avait vu naître; cette volonté fut exécutée religieusement. Ses élèves accompagnèrent ses restes de Rome à Borgo-San-Sepolcro; c'est à eux qu'est dû le monument qu'on voit dans l'église, et qui porte le nom de Francesca et la date de l'inhumation (1483). L'abbé de Fontenay, dans la notice consacrée à ce maître, le fait mourir en 1443; on voit que c'est une erreur grossière.

Francesca de Rimini (LA MORT DE), tableau de M. Cabanel. V. RIMINI.

FRANCESCAS, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Nérac; pop. aggl. 397 hab. — pop. tot. 1,063 hab. Nombreux vestiges de constructions romaines; restes d'un château qu'habita La Hire. Dans l'église, mosaïque découverte au hameau de Mercadis.

FRANCESCHETTI (Domenico-Cesare), général français au service de Naples, confident de Murat, né à Bastia en 1776, mort en 1835. Il passa à Naples, sous l'Empire, en qualité de capitaine, témoigna un dévouement sans bornes à Murat, en reçut le grade de général, partagea sa mauvaise fortune en 1814 et 1815, accompagna la reine Caroline à Trieste lors de l'envahissement du royaume de Naples par les Autrichiens, puis se retira en Corse. Il donna l'hospitalité à Murat fugitif, prit une part active à sa folle entreprise pour reconquérir la couronne, et, lorsque l'ex-roi de Naples eut trouvé la mort sur les plages de la Calabre, Franceschetti erra quelque temps, puis, mourant de faim, vint se livrer lui-même aux tribunaux. Envoyé en France par Ferdinand, il fut rendu à la liberté. Il intenta plus tard une action judiciaire contre la veuve de Murat, à qui il réclamait une somme de 80,000 francs prêtée à son mari pour sa dernière et fatale expédition; mais il perdit son procès (1827). On a de lui : *Mémoires sur les événements qui ont précédé la mort du roi Joachim Ier* (1826, in-8o); *Supplément aux Mémoires* ou *Réponse à M. Napoléon-Louis Bonaparte* (1829, in-8o).

FRANCESCHINI (Baldassare), peintre italien, né à Volterre en 1611, d'où son surnom de **il Volterrano**, mort en 1689. Il étudia sous Matteo Rosselli et Pierre de Cortone, se perfectionna dans un voyage qu'il fit à Bologne, à Parme, etc., par la contemplation des chefs-d'œuvre, puis travailla quelque temps, avec son condisciple Giovanni da San-Giovanni, aux décorations du palais Pitti, à Florence. Franceschini, porté par ses goûts vers la peinture monumentale et décorative, exécuta un nombre considérable de fresques et de tableaux à l'huile, remarquables par l'entente de la composition, la correction du dessin, l'ampleur du style et l'éclat du coloris. La plupart de ses œuvres se trouvent à Volterre et à Florence, où il passa la plus grande partie de son existence. Parmi ses tableaux à l'huile, nous citerons : *Saint Bruno offrant à la Vierge le dessin de la Chartreuse*, à la Chartreuse de Pise; une *Purification*, à Volterre; *Sainte Catherine pleurant devant le Christ*, *Saint Pierre repentant*, et son portrait, dans le musée de Florence. Les palais de cette ville renferment un assez grand nombre de toiles de cet artiste. Parmi ses fresques, nous mentionnerons : à Volterre, son beau plafond de l'abbaye de Saint-Sauveur, représentant *Elie nourri par l'ange dans le désert*, œuvre de la jeunesse de l'artiste et cependant du plus grand style; à Florence, les belles fresques de la chapelle Niccolini à Santa-Croce, et le *Couronnement de la Vierge* à la coupole de la même église; l'*Aveuglement humain éclairé par la Vérité*, beau plafond du palais Gherardesca; *Elie enlevé au ciel*, figure que rendit célèbre un étonnant raccourci, à Sainte-Marie-Majeure; la *Sainte Trinité recevant la Vierge dans le paradis*, excellente et gigantesque composition, à l'Annunziata, etc.

FRANCESCHINI (Marc-Antoine), peintre italien, né à Bologne en 1648, mort à Gênes en 1729. Elève, parent et ami de Carlo Cignani, il fut presque son sosie, son autre lui-même, tant il l'imitait avec une rare et stricte perfection. Comme chacun de ces deux peintres signait indifféremment les œuvres de son ami, les amateurs contemporains n'étaient jamais sûrs d'avoir la toile originale de Cignani ou de Franceschini. Depuis, la confusion s'est fort accrue, et il faut aujourd'hui des yeux bien clairvoyants pour distinguer ce qui est du maître de ce qui appartient à l'élève. On peut affirmer, cependant, que la coupole et la voûte de Saint-Barthélemy à Bologne, sont tout entières de Franceschini, ainsi que le plafond de la salle du grand conseil, à Gênes; celui de la chapelle des Philippins et quelques décorations dans le palais Spinola de la même ville. Les biographes racontent que le morceau saillant qu'on remarque surtout dans cette dernière résidence est un immense tableau où l'on voit *Rébecca recevant les présents d'Abraham*. Cette œuvre dont les figures, grandes comme nature, révèlent par leur allure ferme et décidée la sûreté d'intention, la hardiesse de parti pris d'un esprit sain et vigoureux, fut exécutée, dit-on, en 1728, époque où l'artiste ne comptait pas moins de quatre-vingts ans. L'âge ne fait rien à l'affaire. Ingres a bien peint sa *Source* dans ses dernières années, et ce chef-d'œuvre déborde de jeunesse. Franceschini, malgré la médiocrité de son talent, n'en eut pas moins une grande vogue, une véritable célébrité. Le pape fut un de ses admirateurs. Presque tous les princes italiens lui demandèrent des travaux; mais ses ta-

bleaux ou fresques, attribués à Cignani pour la plupart, ne méritent pas d'ailleurs grande attention.

FRANCESCONE s. m. (fran-tchè-sko-né). Métrol. Monnaie d'argent de Toscane, qui valait 10 paoli ou 5 fr. 61. Au pl. FRANCESCONI.

— **Encycl.** Cette monnaie fut frappée en Toscane, sous la domination de la maison d'Autriche, à l'extinction des Médicis, en 1737. François II de Lorraine, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, fit le premier frapper de ces pièces, après son avénement à la couronne de Toscane, en 1737; elles étaient d'argent, au titre de 11 onces (11 deniers de France ou 917 millièmes), du poids de 27gr,30. Elles avaient pour type l'effigie du prince et au revers l'écu aux armes entouré du collier de la Toison d'or; sur plusieurs, cet écu est soutenu par deux aigles ou porté en cœur par l'aigle impériale d'Autriche couronnée. On lit, sur les premiers *francesconi*, la légende : DIRIGE, DOMINE, GRESSUS MEOS (*Seigneur, guidez mes pas*), ou cette autre : IN TE, DOMINE, SPERAVI (*Seigneur, j'ai mis mon espoir en vous*). Les plus récents portent cette légende : LEX TUA VERITAS (*Votre loi est la vérité*). Lorsque Léopold, cadet d'Autriche, second fils de François II, succéda à son père comme grand-duc de Toscane en 1766, les *francesconi* s'appelèrent *leopoldini*, au singulier *leopoldone*. Ces espèces continuèrent de se fabriquer et de circuler dans le grand-duché de Toscane, jusqu'à l'érection du royaume d'Etrurie et son annexion à l'Empire français en 1807. Alors le système monétaire de France et d'Italie fut appliqué à cette province, qui forma les départements de l'Arno, de la Méditerranée et de l'Ombrone. Les *francesconi* ou *leopoldini* s'appelaient alors communément *écus* ou pièces de 10 *pauls*. Ils ont aujourd'hui disparu complétement de la circulation et n'existent plus qu'à l'état de curiosité numismatique. On sait qu'après avoir été reconstituée en grand-duché en 1814 au profit de Ferdinand II d'Autriche, la Toscane a été définitivement annexée au nouveau royaume d'Italie, après la guerre de 1859. Le système monétaire italien, conforme à celui de France, est donc aujourd'hui en vigueur sur ce territoire comme dans toute l'Italie.

FRANC-ÉTABLE (DE) loc. adv. Mar. De façon que les éperons de deux navires, en se portant l'un vers l'autre, s'entre-choquent violemment : *Abordage* DE FRANC-ÉTABLE. *S'aborder* DE FRANC-ÉTABLE.

FRANC-FIEF s. m. Héritage noble, féodal ou allodial. ‖ Taxe ou redevance dont était tenu un roturier possédant un fief noble. ‖ Fief pour lequel le seigneur ne devait ni foi ni hommage à son suzerain.

— **Encycl.** Tout roturier qui possédait une terre jadis érigée en fief devait bien chèrement payer la grâce qu'on lui faisait, à lui indigne, de le laisser jouir d'une *terre noble*. Ce qu'il devait payer se taxait sur le montant du revenu du fief, et il devait s'acquitter de cette redevance tous les vingt ans. Jadis, ce droit se payait aux seigneurs dominants; mais, dans les derniers siècles de la monarchie féodale, c'était au roi qu'il était dû. Les bourgeois de Paris et les commensaux de la maison du roi étaient exempts du droit de *franc-fief*. Les ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés jouissaient de la même faveur. Les bourgeois de Paris n'avaient obtenu cette franchise que parce qu'ils avaient su se rendre redoutables; les commensaux, parce qu'ils étaient flatteurs et courtisans, et les ecclésiastiques, parce que tout ce qui était privilége leur appartenait de droit divin; ainsi qu'on le voit toujours dans l'ancien gouvernement de France, la force et l'adresse réglaient tout, et jamais la justice. Mably dit que c'est le besoin d'argent qui fit établir ce droit, et il en fait remonter l'origine au règne de saint Louis. Ce prince, afin de ne pas trouver d'opposition contre cette innovation, avait établi qu'elle tournerait au profit des barons; Philippe le Bel, en 1309, régla que la plus grande partie de l'argent que produirait le droit de *franc-fief* serait déposée entre les mains de son grand aumônier, *pour être employée à marier de pauvres demoiselles;* mais il l'employa à avoir une armée permanente, toujours prête à agir, et composée de cette noblesse indigente et nombreuse qui n'avait que son courage et qui en faisait trafic.

FRANC-FILIN s. m. Mar. Cordage de premier brin, non goudronné, servant à composer les apparaux de force. ‖ On dit aussi FRANC-FUNIN.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, en allemand, *Frankfurt-am-Mein*, en latin moderne *Francofurtum* ou *Francofordia*, aujourd'hui ville de Prusse, prov. de Hesse-et-Nassau, et, avant 1866, ch.-l. de république, l'une des quatre villes libres de la Confédération germanique, capitale de cette Confédération et siége de la Diète germanique, actuellement simple sous-préfecture prussienne, à 36 kilom. E. de Mayence, à 40 kilom. N. de Darmstadt, à 210 kilom. S.-O. de Kehl, à 140 kilom. N.-E. de Cologne, à 680 kilom. N.-E. de Paris, par 50° 6′ 43″ de latit. N. et 6° 21′ de longit. E.; 75,950 hab. Cour d'appel, cour criminelle, justice urbaine, tribunal de commerce, gymnase, école de médecine, école normale, école des beaux-arts, institut de sourds-muets, amphithéâtre de chirurgie, musées, institut de Senkenberg, bibliothèque publique, jardin botanique, etc. Patrie de Gœthe et de la famille de Rothschild.

« La situation de Francfort au centre du continent européen, entre l'Allemagne du Sud et celle du Nord, sur une grande rivière navigable qui va joindre le Rhin en face de Mayence, et au point où se croisent les routes principales qui traversent cette contrée du N. au S. et de l'O. à l'E., a de tout temps, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, favorisé le commerce de cette ville, dont l'importance se fondait autrefois principalement sur les deux célèbres foires qui s'y tiennent encore chaque année, et qui, bien que déchues, sont encore aujourd'hui les plus considérables de l'Europe centrale, après celles de Leipzig. Le commerce comprend à la fois la banque et le commerce des marchandises, le commerce d'expédition, la commission et un détail parfaitement assorti et très-bien achalandé, grâce à l'affluence continuelle d'un grand nombre d'étrangers. Francfort entretient directement ou indirectement des relations commerciales non-seulement avec tous les pays d'Europe, mais encore avec les autres parties du monde. Son commerce, ainsi répandu au dehors, a des intérêts et compte des représentants sur toutes les grandes places. On pourrait y citer des maisons d'une durée plus que séculaire, qui ont traversé une suite de générations en conservant toujours leur ancienne raison de commerce. En ce qui concerne le détail, faisons observer que Francfort est une des villes d'Allemagne qui se rapprochent le plus de Paris et de Bruxelles par le luxe et l'ampleur de ses magasins sur la Zeile et dans les autres rues principales. » Les principaux articles du commerce de Francfort sont : les vins, les laines, les cuirs, le houblon, les bois de construction, les tabacs, les tissus, les fils de laine et de coton, les ouvrages en fer et en acier, la quincaillerie, les cristaux, l'orfévrerie, la mercerie, les produits chimiques, les soieries de France, de Suisse et d'Italie, les nouveautés, modes et articles de Paris, les cotonnades de Suisse et d'Angleterre, la toile de Hollande, l'horlogerie suisse, etc. Les affaires de banque atteignent à Francfort un chiffre énorme, car la ville est le centre des opérations de change pour la plus grande partie de l'Allemagne.

L'industrie, à Francfort, est bien loin d'être aussi importante que le commerce; nous nous bornerons à y signaler des fabriques de tabac, de lainages, de papiers peints, de cartes à jouer, d'orfévrerie, de bijouterie; de nombreuses imprimeries; des fonderies de caractères; plusieurs établissements lithographiques, etc.

« Francfort, écrit M. Ad. Joanne, est une des plus belles villes de l'Allemagne. Du reste, elle se recommande tout à la fois à ceux qui aiment les villes neuves et à ceux qui se passionnent surtout pour les vieilles villes. Elle a d'anciens quartiers aux rues étroites, tortueuses, sombres, aux façades peintes ou cuirassées d'écailles, aux pignons sculptés, aux galeries ouvragées, aux loges en saillie, aux tourelles à angles, etc., et des rues neuves, larges, tirées au cordeau, se coupant à angle droit, bien aérées, bordées de maisons presque semblables, irréprochablement badigeonnées ou plutôt peintes de diverses couleurs, et dont aucun ornement extérieur ne vient gâter la monotone et plate beauté. Si ses anciennes fortifications ont été transformées en de charmants jardins, il lui reste de distance en distance des portes pittoresques et des beffrois-vigies qui lui conservent son caractère moyen âge. Depuis l'établissement des chemins de fer (cinq y aboutissent déjà), elle a presque à toute heure du jour un aspect animé. » Les monuments publics et les objets d'art méritent une description.

La *cathédrale* (*le Dom*), appelée aussi église Saint-Barthélemy, construite à diverses époques, du IXe au XIVe siècle, a 82 mètres de longueur et 72 mètres de largeur. Du haut de son clocher on jouit d'une vue admirable sur toute la contrée environnante. L'intérieur de l'église est particulièrement digne d'attention. On y remarque : une gigantesque horloge avec un astrolabe et un calendrier perpétuel du XVe siècle; les tombeaux de la famille Holzhauzen; de curieuses fresques; une boiserie du XVe siècle; un *Christ sur les genoux de la Vierge*, attribué à Albert Dürer; une *Assomption*, par Veit; une *Sainte Famille*, d'après Rubens; de riches autels sculptés, une précieuse peinture sur cuir représentant l'intérieur du sépulcre de sainte Cécile; le tombeau de Günther de Schwarzburg, qui date de 1352, etc. C'est dans cette église que, depuis Maximilien II, ont été couronnés les empereurs d'Allemagne.

La tour paroissiale de Francfort, connue sous le nom de *Pfarrthurm* et située à côté de la cathédrale, a été détruite en 1867 par un terrible incendie. Elle appartenait aux protestants. Sa hauteur atteignait 87 mètres. 312 degrés conduisaient à la plate-forme d'où l'on découvrait un magnifique panorama sur la ville, ses rues, ses églises, ses portes, ses tours-vigies, ses jardins et ses promenades.

Le *Rœmer* ou *hôtel de ville*, le monument le plus curieux de Francfort au point de vue historique, a une origine inconnue. Acheté par la ville en 1405, il a été bâti et rebâti à diverses époques. Il renferme le *Kaisersaal* ou salle des empereurs. Quand les électeurs avaient désigné l'empereur, le sénat de Francfort se réunissait dans cette salle; les bourgeois se rassemblaient au dehors, sur la place appelée le Rœmerberg. « Alors, dit Victor Hugo, les cinq fenêtres du Kaisersaal s'ouvraient, faisant face au peuple. La grande fenêtre, celle du milieu, était surmontée d'un dais et restait vide. A la moyenne fenêtre de droite, ornée d'un balcon de fer noir, l'empereur apparaissait, seul, en grand costume, la couronne en tête. A sa droite il avait, réunis dans la petite fenêtre, les trois électeurs archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne. Aux deux autres fenêtres, à gauche de la grande fenêtre vide, se tenaient, dans la moyenne : Bohême, Bavière et le palatin du Rhin; dans la petite : Saxe, Brunswick et Brandebourg... » Les murs du Kaisersaal sont ornés des portraits de cinquante-deux empereurs, de Charlemagne à François II. La *chambre de l'élection*, dans laquelle se réunissaient les électeurs pour s'entendre sur l'élection de l'empereur, est ornée de fresques, par Colomba. Le Rœmer contient aussi les archives de la ville; on y conserve la *bulle d'or* octroyée à l'empire par Charles IV, en 1356.

La *Nouvelle Bourse*, construite en 1844, dans le style byzantin, offre à l'extérieur les statues symboliques de l'*Espérance*, par Wendelstædt; de la *Prudence*, par Zwerger; du *Commerce maritime* et du *Commerce continental*, par Launitz; de l'*Australie*, de l'*Amérique*, de l'*Europe*, de l'*Asie* et de l'*Afrique*, par Launitz et Zwerger.

Mentionnons aussi : l'*église Sainte-Catherine*, bâtie en 1680; la *Zeil*, la plus belle rue de Francfort par sa largeur, ses hôtels, ses magasins, son animation; l'*arsenal*, où l'on fond des cloches et des canons; l'*église Saint-Nicolas*, bâtie au XIIIe siècle et restaurée en 1846; l'*église Saint-Paul* (1786-1833), qui a vu le parlement de Francfort siéger dans ses murs en 1848 et 1849; le *Braunfels*, vaste édifice dans lequel se tenait l'ancienne bourse; le *palais de justice;* le *Saalhof*, sombre édifice bâti sur l'emplacement du château de Louis le Débonnaire, dont il ne subsiste que la chapelle Sainte-Elisabeth; l'*église de Léonhard*, construite, dit-on, sur l'emplacement d'un palais de Charlemagne; la *douane;* le *pont de pierre*, orné d'une statue de *Charlemagne* en grès rouge; l'*hôpital des Etrangers*, dont le portail est décoré de deux statues colossales : la *Maladie* et la *Guérison*, par Launitz; la *nouvelle synagogue*, inaugurée en 1853, bel édifice dans le style oriental; les *comptoirs* des frères de Rothschild; le monument élevé par Frédéric-Guillaume II aux Hessois morts en 1792, sous les murs de Francfort; la porte d'*Eschenheim*, la seule qui ait conservé sa physionomie du moyen âge; l'ancien *palais* du grand-duc, vicaire de l'empire; le *palais de la Tour-et-Taxis*, bâti en 1333; la *maison de Luther* et l'*hôpital des Juifs*, fondé par la famille de Rothschild, à l'entrée de la rue des *Juifs*. Victor Hugo a fait de cette rue une description qui a cessé d'être vraie en partie. « Deux longues rangées de maisons noires, sombres, hautes, sinistres, parallèles, presque pareilles; entre ces maisons toutes contiguës et compactes et comme serrées avec terreur les unes contre les autres, une chaussée étroite, obscure... Rien que des portes bâtardes, surmontées d'un treillis de fer bizarrement brouillé;... à côté des portes, un judas grillé, à demi entr'ouvert sur une allée ténébreuse... Partout la poussière, la cendre, les toiles d'araignée, l'écroulement vermoulu, la misère plutôt affectée que réelle... Un air d'angoisse et de crainte répandu sur les façades des édifices... Dans les allées des rez-de-chaussée, des entassements de ballots et de marchandises; des forteresses plutôt que des maisons; des cavernes plutôt que des forteresses. » Dans cette rue s'élèvent les maisons où sont nés Louis Bœrne et tous les Rothschild.

Sur la place Rossmarkt, la plus belle de Francfort, s'élève un monument en grès à la mémoire de Gutenberg. Le groupe qui surmonte la fontaine représente les trois inventeurs de l'imprimerie : Gutenberg, Fust et Schœffer. Les médaillons de la frise reproduisent les têtes des treize typographes allemands les plus célèbres. Les quatre figures qui entourent le piédestal sont la *Théologie*, la *Science*, l'*Industrie*, la *Poésie*.

La maison où naquit Gœthe se voit près de la place Rossmarkt. La chambre que le célèbre auteur de *Werther* habita est encore telle qu'il l'a quittée. Le *monument de Gœthe* s'élève au milieu d'une allée d'arbres appelée l'*Allée*. La statue du poëte, en bronze, a 4m,62. Les bas-reliefs du piédestal représentent : les muses de la Poésie dramatique, de la Poésie lyrique et de l'Epopée, Iphigénie, Oreste, Thoas, Faust, Méphistophélès, Gœtz de Berlichingen, Egmont, le Tasse, la Fiancée de Corinthe, Mignon, Wilhelm Meister, Hermann et Dorothée, etc.

Il nous reste maintenant à parler des musées, collections, bibliothèques et établissements artistiques de Francfort.

L'*Institut des beaux-arts*, fondé par un bourgeois de Francfort nommé Jean-Frédéric Stœdel, qui, à sa mort, légua à sa ville natale sa collection de tableaux et de gravures, plus un capital de 1,200,000 florins, renferme de beaux tableaux des écoles italienne, française, flamande et allemande, et quelques précieuses sculptures. Nous ne pouvons indiquer ici que les œuvres les plus remarquables des différentes écoles.

— *Ecole italienne. Madone*, par Angelico da Fiesole; portrait de *Lucrèce Tomabuoni*, par Botticelli; la *Vierge et l'Enfant Jésus avec saint Jean et sainte Elisabeth*, par Bellini; *Madone*, par Cima da Conegliano; *Portrait d'un condottiere* et *Saint Maurice*, par Giorgione; *Portrait de femme*, par Sébastien del Piombo; la *Vierge avec l'Enfant Jésus, Saint Sébastien et saint Antoine*, par Moretto; portrait du doge *Marco-Antonio Memmo*, par Tintoret; *Mars et Vénus*, par Véronèse; une *Madone*, par Pérugin; *Portrait d'homme*, par Francesco Francia; *Vierge avec saint Jean-Baptiste et saint Sébastien*, par Imm. da Imola.

— *Ecole française. Port de mer au soleil couchant*, dans la manière de Claude Lorrain.

— *Ecole flamande.* Les *Douze apôtres et martyrs*, par Lœthener; la *Madone de Lucques*, par Van Eyck; *Madone*, par Roger de Bruges; *Portrait d'homme*, par Hans Memling; la *Trinité, sainte Véronique, Marie avec l'Enfant Jésus*, par Roger van der Weyden; *Portrait d'homme*, par Quintyn Messys; *Triomphe de Marie dans le ciel*, un *Cheval blanc vu de derrière avec la ville d'Anvers pour perspective, Portrait d'un enfant*, par Rubens; *Portrait d'un jeune homme*, par Van Dyck; un *Cerf poursuivi dans l'eau par une meute*, une *Salle à manger*, par Peters Snyders; un *Homme offrant à une femme un verre de bière*, par Dapvid Ryckaert; *Portrait de femme*, par Rembrandt; *Portrait* de l'écrivain hollandais Dapper, par Gerbrand van den Eckhout; *Portraits d'un jeune homme et d'un homme*, par Ferdinand Bol; *David jouant de la harpe devant Saül*, par S. Koninck; *Vaisseau sur mer pendant une tempête*, par Wilhelm van den Velde; *Vue de l'estuaire de l'Y en Hollande*, par Bakhuysen; *Paysage*, par Moucheron; *Entrée d'une forêt*, par Hobbema; *Portrait de femme*, par Hals; une *Femme malade*, par Miéris; *Paysages*, par Ruysdaël; un *Homme qui plaisante avec une jeune fille*, par Steen; *Paysage*, par Wynants; *Paysan qui attelle un cheval, Deux cavaliers devant une auberge*, par Wouvermans; *Paysages*, par Everdingen; *Portrait d'une vieille femme*, par Terburg; *Intérieur d'une chaumière*, par Isaac Ostade; *Portrait de femme*, par J. Cuyp; *Paysage*, par A. Cuyp; *Vieillard à qui une femme offre un verre de vin*, par Brekelencamp; *Famille de paysans*, par Lingelbach; *Bergerie*, par Verbœckhoven; *Paysage suisse*, par Calame.

— *Ecole allemande. Portrait d'homme*, par Hans Holbein; *Job avec sa femme, Portrait de jeune fille*, par Albert Dürer; *Madone*, par Lucas Cranach; *Portrait d'une dame*, par Hofmann; un *Troupeau*, par Kobell; le *Triomphe de la religion dans les arts*, par Overbeck; la *Sibylle de Tibur*, par Steinle; le *Bon Samaritain*, par Schnorr; la *Lutte des poëtes à la Wartburg, Danse des sylphides*, par Schwind; les *Vierges sages et les Vierges folles*, par Schadow; *Jean Huss à Constance*, par Lessing; *Job et ses amis*, par Hübner; *Daniel dans la fosse aux lions*, par Rethel; *Berger frappé de la foudre*, par Becker; *Orage sur la côte de Norvége*, par Achenbach; *Paysages*, par Funk; *Lever de la lune à Venise*, par Morgenstern; *Contrée du Tauern et Tyrol*, par Zimmermann; *Paysage norvégien*, par Staal· belles fresques, par Ph. Veit.

Le *musée Bethmann* contient une collection de plâtres des plus célèbres statues de l'Europe. On y remarque surtout la fameuse statue d'*Ariane*, par Dannecker, de Stuttgard. L'Ariane est étendue à demi sur la croupe d'une panthère.

L'*Institut de Senkenberg*, fondé en 1772 par le médecin de ce nom, comprend le musée d'histoire naturelle, un jardin botanique et un amphithéâtre d'anatomie. Le musée se recommande surtout par les curiosités que Rüppel a rapportées d'Egypte, de Nubie et d'Abyssinie.

La *bibliothèque*, fondée en 1825, et dont le fronton porte cette inscription : *Studiis libertate reddita civitas*, possède plus de 60,000 volumes, des manuscrits, des collections de cartes et de vieux dessins sur bois et sur cuivre.

La *galerie Prehn* compte parmi ses 900 petits tableaux quelques toiles estimées des écoles flamande et allemande. Dans le vestibule se voient des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, la statue en marbre de *Gœthe*, par Marcheri, et les bustes de deux célèbres Francfortois, *Thomas* et *Kirchner*. Parmi les curiosités bibliographiques de la bibliothèque, nous signalerons : la *Bible mazarine*, de Gutenberg, imprimée à Mayence de 1450 à 1455; le *Psaultier* de Mayence de 1457 sur parchemin, etc.

Dans le *nouveau cimetière*, situé en dehors et à 1 kilom. de la ville, on remarque : le tombeau de la famille Bethmann, orné de bas-reliefs de Thorwaldsen; ceux du conseiller Schlosser, de la comtesse Reichenbach, etc., et la *chambre des morts*, corps de bâtiment créé dans le but de prévenir les inhumations précipitées. Le cadavre est placé sur un châssis de fer; on fait entrer ses doigts dans des dés de cuivre suspendus par des fils légers dont le moindre mouvement agite une sonnette qui avertit le veilleur. Francfort est entourée de jolies promenades qui ont remplacé ses anciennes fortifications. Le jardin zoologique et les jardins de M. de Rothschild sont le but d'agréables excursions.

Le nom de Francfort figure pour la pre-

mière fois dans les chroniques en 794, année où Charlemagne y convoqua un concile pour traiter la question du culte des images. Charles le Chauve vit le jour dans les murs de Francfort. Louis le Sage la fit entourer d'une enceinte de remparts, et Louis le Débonnaire y bâtit un palais. En 1254, Francfort fut élevée au rang de ville, et la bulle d'or la proclama, en 1356, *ville de couronnement*. En 1555, Charles-Quint autorisa Francfort à battre monnaie, et la paix de Westphalie lui confirma tous les priviléges et immunités que lui avaient successivement concédés les empereurs d'Allemagne. Francfort conserva son indépendance jusqu'en 1803; mais elle fut prise à cette époque par l'armée française, et, trois ans plus tard, Napoléon créa, pour l'électeur de Mayence, un grand-duché de Francfort, joint à la Confédération du Rhin, et composé de parties prises à la Hesse électorale, à la Bavière et à la Prusse. En 1815, le congrès de Vienne détruisit ce grand-duché et rendit à Francfort son indépendance, la déclara ville libre ou république et la nomma capitale de la Confédération germanique. Les grands événements qui se sont accomplis en Allemagne en 1866 ont détruit une fois encore cette indépendance et fait de la capitale de la Confédération germanique une simple sous-préfecture prussienne. La Diète de Francfort, mue par les sentiments les plus nobles, avait désapprouvé la conduite de la Prusse et de l'Autriche dans la guerre du Danemark, et les regards que les deux grandes puissances allemandes tournaient vers cette ville libre étaient loin d'être bienveillants. Le traité de Gastein porta à son comble le mécontentement des Francfortois; aussi le congrès des députés allemands se réunit-il à Francfort en 1865 pour déclarer ce même traité attentatoire aux droits que les duchés tenaient de la Confédération, et demander la création d'un parlement allemand. Grande fut l'irritation de la Prusse; plus grande encore celle de M. de Bismark, qui aurait immédiatement employé la violence sans l'intervention de l'Autriche. Lorsque la guerre eut éclaté entre les deux grandes puissances allemandes, la Prusse fit occuper la ville de Francfort par le général Vogel de Falkenstein et prononça la dissolution du Corps législatif et de l'Assemblée des représentants permanents de la bourgeoisie. Le général prussien prit l'administration de la ville et la frappa d'une contribution de guerre de 6 millions de florins (12,840,000 fr.). Le général Manteuffel, successeur du général Vogel, somma la ville de payer sur-le-champ 25 millions de florins (53,500,000 fr.). Lorsque la Prusse eut pris définitivement possession de Francfort, les habitants demandèrent vainement la restitution des indemnités de guerre; la ville continua à être traitée avec la même rigueur, et, comme nous l'avons dit plus haut, l'ancienne capitale de la Confédération germanique descendit au rang de sous-préfecture prussienne.

Terminons par quelques mots sur l'ancienne république de Francfort. Elle occupait le deuxième rang parmi les villes libres de la Confédération, et le dix-septième à la Diète; elle fournissait à l'armée fédérale un contingent de 1,119 hommes. Son gouvernement se composait d'un Corps législatif (88 membres), d'un Sénat (4 syndics et 20 membres élus à vie), et d'un conseil municipal (61 bourgeois choisis par les trois confessions chrétiennes). Il y avait aussi une cour des comptes, formée de 9 membres pris dans la municipalité. La population était divisée en quatre classes : les nobles, les docteurs, les bourgeois et les paysans du territoire hors de la ville. Le territoire de la république avait 48,470 hectares. Sa population totale s'élevait à 87,500 hab.

Francfort (PROPOSITIONS DE), faites par les alliés à Napoléon au moment de passer le Rhin pour envahir la France. Après la bataille de Leipzig, les souverains coalisés s'étaient rendus à Francfort avec tout leur état-major militaire et politique, et c'est de là que, avec les mêmes droits que nous en 1792, ils allaient prêcher aux peuples de l'Europe l'insurrection comme le plus sacré et le plus indispensable des devoirs. Cependant ils hésitaient encore; ils tremblaient presque à la seule idée de mettre les pieds sur le sol français, de venir braver le lion jusque dans son antre, bien qu'ils le sentissent déjà mortellement atteint; mais un sentiment multiple dominait toutes les craintes dans l'âme des ennemis, c'était celui de la haine, de la vengeance et du patriotisme, sentiment irrésistible sous lequel nous devions succomber. Ainsi, la Révolution, qui avait appelé tous les peuples à la liberté, les voyait, par un étrange retour et par la faute d'un homme, se lever tous ensemble contre elle au nom de cette même indépendance qu'un effroyable despotisme avait étouffée chez eux comme en France.

Les alliés, cependant, soit par un reste d'appréhension, soit pour se donner toutes les apparences du droit, résolurent à Francfort d'envoyer à Napoléon de nouvelles propositions de paix, s'attendant bien sans doute à ce qu'elles seraient repoussées comme celles de Prague. M. de Saint-Aignan, beau-frère de M. de Caulaincourt et ministre de France à Weimar, se trouvait alors à Francfort; Metternich, l'âme damnée de la coalition, se donna à lui comme chargé par les alliés de proposer à la France ses frontières naturelles, c'est-à-dire les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, mais rien de plus. La paix immédiate était à ce prix. Metternich était-il sincère? M. Thiers, son admirateur systématique, se rallie sans réserve à cette manière de voir; malheureusement, il est à peu près certain que la coalition travaillait en ce moment à s'ouvrir au large toutes les portes de la France : le cours du Rhin, depuis Bâle jusqu'à la mer, ne suffisait pas à l'invasion européenne; il lui fallait aussi le passage à travers la Suisse, c'est-à-dire la violation de la neutralité de la république helvétique, et c'est pour négocier cette violation, à laquelle la Suisse se prêta bon gré mal gré, que Metternich avait besoin de quelques jours encore; d'un autre côté, il fallait bien endormir Napoléon : on imagina les propositions de Francfort. M. de Saint-Aignan répondit à Metternich que, n'ayant aucune mission relative à cet objet, il ne pouvait que se charger de porter à Paris la proposition des alliés, offre qui fut acceptée.

M. de Saint-Aignan arriva le 14 novembre (1813) à Paris, et remit aussitôt son message à M. de Bassano, qui le transmit à Napoléon. L'empereur, en proie à toutes les perplexités de l'orgueil humilié et de l'ambition vaincue, craignait d'avouer sa détresse, l'épuisement et le découragement de la France en acceptant ces conditions sans débats; d'autre part, en refusant tout accommodement avec la coalition, il avait à redouter de lui laisser le temps de se dédire, lorsqu'évidemment elle n'avait fait ces avances que pour mettre les derniers torts du côté de celui qui refuserait d'y souscrire. Napoléon répondit donc immédiatement aux propositions de Francfort, mais sous une forme malheureuse, de manière à ménager à la fois son orgueil et ses intérêts, et sans s'expliquer sur les bases générales qui serviraient de point de départ aux préliminaires de la paix. Lorsque M. de Saint-Aignan fut de retour à Francfort, Metternich releva vivement ce défaut de clarté et de franchise, tout en lui renouvelant l'assurance que les alliés ne demandaient pas mieux que de traiter. Cette assertion était encore de bon augure, qu'elle fût loyale ou non, et il fallait se hâter d'en profiter et de mettre les alliés, par une acceptation pure et simple, dans l'impossibilité de revenir sur leur parole. M. de Caulaincourt, en ce moment ministre des affaires étrangères, le comprenait bien ainsi, et il écrivit aussitôt à M. de Saint-Aignan pour lui annoncer que l'empereur adoptait d'une manière expresse les bases sommaires dictées par Metternich; mais, depuis, vingt jours s'étaient écoulés, et, dans cet intervalle, les résolutions des puissances coalisées s'étaient profondément modifiées. Les alliés avaient acquis de plus en plus la conscience de leurs forces, et les souverains avaient dû fléchir sous le débordement de passions haineuses ou patriotiques qui faisait irruption autour d'eux. Les Prussiens surtout éclataient en cris de colère et de menace contre la France; il est juste, toutefois, de remarquer que c'étaient eux qui avaient été les plus maltraités. Dans ces déplorables circonstances, un homme, un seul, plus encore que tout le reste, contribua à notre ruine : c'était le fameux comte Pozzo di Borgo, un compatriote de Napoléon et son plus implacable ennemi. Doué d'un génie des plus clairvoyants et parfaitement instruit du dénûment profond où se trouvait la France, ce fut lui qui encouragea et décida l'empereur Alexandre, dont il était l'aide de camp, à marcher résolûment sur Paris. Dès lors, les projets des alliés s'accentuèrent nettement : il ne s'agit plus pour eux de traiter avec Napoléon en lui laissant les frontières que nous avons indiquées, mais de le précipiter du trône. L'Angleterre ne voulait laisser à la France ni l'Escaut ni Anvers, et elle recommanda à son négociateur à Francfort de ne pas se croire engagé par les promesses de Metternich, et de pousser à la continuation de la guerre jusqu'à ce que la France consentît à rentrer dans ses limites de 1790. Ainsi, les hésitations de Napoléon à répondre catégoriquement aux propositions des alliés portaient leurs fruits. Les coalisés se crurent amplement dégagés de leur parole, et, le 10 décembre, Metternich répondit à la note de M. de Caulaincourt, annonçant l'acceptation pure et simple du message de M. de Saint-Aignan, que cette acceptation était bien tardive, mais qu'il allait néanmoins la communiquer aux alliés. C'était une fin de non-recevoir à peine déguisée, et l'invasion allait commencer.

Francfort (TRAITÉ DE), conclu entre la France et la Prusse à la suite de la guerre de 1870-1871. V. au *Supplément*.

Francfort (DIÈTE DE). V. DIÈTE.

FRANCFORT-SUR-L'ODER, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, ch.-l. de la régence de son nom, à 80 kilom. S.-E. de Berlin, par 52° 22′ 8″ de lat. N., et 12° 13′ de long. E.; 34,507 hab.; siége des autorités de la régence, d'une cour d'appel, et quartier général du 3e corps d'armée. Gymnase, école industrielle, école de sages-femmes. Très-importantes distilleries d'eau-de-vie, manufactures de tabac, tanneries; fabriques de draps, soieries, gants, faïence, bonneterie, etc. La situation de la ville sur la voie navigable de l'Oder, les canaux qui la relient à l'Elbe, à la Sprée et à la Vistule, les chemins de fer de Berlin et de Breslau donnent une grande impulsion à son commerce. Il s'y tient annuellement trois foires très-importantes, qui ont lieu successivement aux fêtes de *Reminiscere*, de sainte Marguerite et de saint Martin.

L'Oder divise la ville en deux parties : la vieille ville, sur la rive gauche, et le faubourg, sur la rive droite. La vieille ville, régulièrement bâtie, est traversée du S. au N. par quatre rues parallèles. Les édifices les plus dignes d'attention sont : la Marienkirche (XIIIe siècle), où l'on remarque un beau maître-autel en bois sculpté, de curieux fonts baptismaux, des vitraux, etc.; l'hôtel de ville, qui date de 1607, et le monument élevé à la mémoire du prince Léopold de Brunswick, qui périt dans les flots de l'Oder en essayant d'arracher une famille à la mort. Un autre monument a été élevé au sud de la ville en l'honneur du poëte Kleist, qui fut tué en 1759 à la bataille de Kunersdorf.

L'origine de Francfort se perd dans la nuit des temps; son histoire n'offre, du reste, aucun fait bien saillant. Après avoir résisté, en 1432, aux hussites, en 1450, aux Polonais, en 1477, au duc de Sagan, elle a été plusieurs fois prise et reprise par les Suédois et les Impériaux, dans la guerre de Trente ans. Elle eut aussi beaucoup à souffrir pendant la guerre de Sept ans et dans les années 1806 et 1807. ‖ La régence de Francfort, division administrative de la province de Brandebourg, est bornée au N. par la province de Poméranie; à l'E., par le grand-duché de Posen; au S., par la Silésie et la province de Saxe; à l'O., par la province de Saxe et la régence de Potsdam; superficie, 1,932,480 hectares; pop., 937,659 hab. Villes principales : Arnswalde, Zulichau. L'agriculture et l'élevage du bétail sont très-développés dans cette province. Les principaux cours d'eau sont : l'Oder, l'Obra, la Warthe, le Bober, la Neisse, la Sprée et le Dahm. La régence est traversée par le canal de Muhlron et par les chemins de fer de Berlin à Breslau et de Stettin à Posen.

FRANCFORTOIS, OISE s. et adj. (fran-for-toi, oi-ze). Géogr. Habitant d'une des villes appelées Francfort; qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants : *Les* FRANCFORTOIS. *La population* FRANCFORTOISE.

FRANCHE-BARBOTTE. Ichthyol. Nom vulgaire de la loche franche.

FRANCHE-COMTÉ, anciennement **Comté de Bourgogne**, en latin *Burgundiæ comitatus*, *liber comitatus*, prov. de l'ancienne France, bornée au N. par la Lorraine; à l'E., par la principauté de Montbéliard, la Suisse et le Sundgau; au S., par la Bresse, le Bugey et le pays de Gex; à l'O., par la Bourgogne et le Bassigny champenois; formant aujourd'hui les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Ch.-l. Besançon; villes principales, Salins, Arbois, Gray, Pontarlier, Luxeuil, Ornans, etc. La Franche-Comté est couverte dans sa partie orientale par la chaîne du Jura, dont les pics culminants sont : le Molesson (2,700 m.), le Reculet de Toiry (1,720 m.) et la Dôle (1,681 m.). La Saône, le Doubs, l'Oignon, l'Ain, la Loue et la Bienne sont les principales rivières qui arrosent cette contrée montagneuse et boisée. On y trouve des mines de fer, des salines, des carrières de marbre et de chaux hydraulique et de vastes houillères. Parmi ses productions agricoles, nous devons mentionner le vin d'Arbois; Pontarlier fabrique annuellement 10,000 hectolitres d'absinthe, 3 millions de kilogr. de fromage dit de *Gruyère;* Saint-Bresson fabrique du papier vélin; Fougerolles, du kirschwasser; Lure, de la mousseline; Saint-Loup, des chapeaux de paille. Besançon et Montbéliard sont renommés pour leur horlogerie, dite *horlogerie de Comté*. Enfin les forges et les usines sont nombreuses dans cette ancienne province, qui était divisée en trois bailliages : celui *d'amont*, comprenant la partie septentrionale jusqu'à Vesoul, et le pays de Baume-les-Dames jusqu'à Vesoul; celui du *milieu*, comprenant le bassin de la Loue et celui du Doubs, entre Besançon et Dôle; Saint-Amour, Saint-Claude, Pontarlier et Salins formaient le bailliage *d'aval*. La Franche-Comté avait deux siéges épiscopaux : l'archevêché de Besançon et l'évêché de Saint-Claude. Elle avait un parlement qui siégeait à Besançon, et une chambre des comptes à Dôle. Elle était régie par une coutume particulière rédigée en 1499.

Cette province faisait partie, depuis le Ve siècle, du royaume des Burgundes. Elle fut englobée dans l'empire de Charlemagne, et, lors du partage de cet empire, entra dans le royaume d'Arles. Après avoir appartenu pendant environ un siècle au royaume des deux Bourgognes, elle fut donnée par Hugues Capet à son frère Eudes, avec le titre de comté. Cet Eudes mourut sans postérité, après avoir adopté Otte-Guillaume, fils d'un premier lit de Gerberge de Châlons, sa femme. La ligne des comtes de Bourgogne issus de cette souche se perpétua jusqu'à Renaud III, mort vers 1155, laissant d'Agathe de Lorraine une fille unique, Béatrix, comtesse de Bourgogne, qui épousa, en 1157, l'empereur Frédéric Barberousse. Othon, le quatrième fils sorti de ce mariage, fut comte de Bourgogne et prit le titre de palatin. Il mourut en 1200, laissant, de Marguerite de Blois, Béatrix II, comtesse palatine de Bourgogne, mariée à Othon, duc de Méranie. Celui-ci eut pour successeur au comté de Bourgogne un autre Othon son fils, père d'Alix, comtesse de Bourgogne, laquelle épousa Hugues de Bourbon, dit de Châlons, issu d'une branche collatérale des premiers comtes de Bourgogne dont il a été question plus haut. Ce Hugues, mort en 1266, laissa, entre autres enfants, Othon, comte de Bourgogne, devenu comte d'Artois par son mariage avec Mahaud, fille de Robert II, comte d'Artois, et d'Amicie de Courtenay. Cet Othon, mort en 1302, n'eut qu'un fils, Robert, mort en 1315, à l'âge de quinze ans, et deux filles : Blanche, première femme du roi Charles le Bel, et Jeanne, mariée au roi Philippe le Long, à qui elle porta les comtés de Bourgogne et d'Artois. De ce mariage il ne vint que des filles, dont l'aînée, Jeanne, en épousant Eudes, duc de Bourgogne, fit passer les deux comtés dans la maison ducale de Bourgogne. Cette maison finit avec Philippe de Rouvre, mort en 1361, sans laisser d'enfants, et la Franche-Comté passa à sa veuve, Marguerite de Flandre, petite-fille de Marguerite, sœur de Jeanne, dont il a été question ci-dessus. La veuve de Philippe de Rouvre épousa en secondes noces Philippe, dit le Hardi, frère du roi Charles V, de la dernière maison ducale de Bourgogne, et lui porta la Franche-Comté, qui, plus tard, entra dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie, fille de Charles le Téméraire, avec l'archiduc Maximilien. Elle est restée dans cette maison jusqu'en 1668, époque où elle fut conquise par Louis XIV. Restituée par le traité d'Aix-la-Chapelle, elle fut reconquise en 1674, et fait définitivement partie de la France depuis le traité de Nimègue, en 1678. V. BOURGOGNE.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur cette ancienne province : *Etat, par ordre alphabétique, des villes, bourgs et villages du comté de Bourgogne, dressé au sujet de la nouvelle carte dédiée à monseigneur de Machault*, par Jean Querret (Paris, 1748, in-8°); *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département* (Besançon, 1853-1858, 6 vol. in-8°); *Mémoires historiques de la république séquanaise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, par Loys Gollut (Dôle, 1592, in-fol.; Dijon, 1647, in-fol., etc.); *Histoire des Séquanais et de la province séquanaise, des Bourguignons et du premier royaume de Bourgogne, de l'Eglise de Besançon jusque dans le* VIe *siècle et des abbayes nobles du comté de Bourgogne*, par F.-I. Dunod (Dijon, 1735, in-4°); *Histoire du second royaume de Bourgogne, du comté de Bourgogne sous les rois carlovingiens, des troisième et quatrième royaumes de Bourgogne et des comtés de Bourgogne, Montbéliard et Neufchâtel, etc.*, par le même (t. II, Dijon, 1737, in-4°); *Abrégé de l'histoire de la Franche-Comté*, par P. Louvet (Lyon, 1675, in-12); la *Franche-Comté ancienne ou moderne avec les cartes géographiques*, par Fr.-Jos.-Rom. Joly (Paris, 1779, in-12); *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, par D. Grappin (Besançon, 1780, in-12); *Abrégé de l'histoire du comté de Bourgogne*, par Couché (Besançon, 1787, in-8°); *Résumé de l'histoire de la Franche-Comté*, par Lefébure (Paris, 1825, in-18); la *Franche-Comté ou comté de Bourgogne, ses souverains, ses hommes illustres et sa géographie*, par Pyot (Dôle, 1836, in-12); *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, par Edouard Clerc (Besançon, 1840-1846, 2 vol. gr. in-8°); *Histoire de la Franche-Comté ancienne et moderne*, par Eug. Rougebief (Paris, 1851, in-4°); la *Franche-Comté ancienne et moderne* ou *Exposition des principaux changements survenus dans l'Etat du comté de Bourgogne, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (Besançon, 1857-1859, 2 vol. in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne, contenant l'idée générale de la noblesse et le nobiliaire dudit comté*, par F.-I. Dunod de Charnage (Besançon, 1740, in-4°, fig.); *Essai sur l'histoire des bourgeoisies du roi, des seigneurs et des villes*, ou *Exposition abrégée des changements survenus dans l'administration de la justice et de la police, sous le gouvernement municipal et sous le gouvernement féodal, etc., relativement à la Franche-Comté*, par Droz (Besançon, 1760, in-8°); la *Franche-Comté à l'époque romaine, représentée par ses ruines*, par Ed. Clerc (Besançon, 1847, in-8°, 8 gr. et 1 carte); *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon (Besançon, 1838-1869, 6 vol. in-8°); *Mémoires historiques sur la Franche-Comté pendant la domination des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, par Duronzier (Besançon, 1833, in-8°); *Mémoires historiques sur les guerres du* XVIe *siècle, dans le comté de Bourgogne*, par D. Grappin (Besançon, 1788, in-8°); la *Franche-Comté de Bourgogne, sous les princes espagnols de la maison d'Autriche* (1re série); les *Récits des Etats*, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, par Adolphe de Troyes (Paris, 1847, 4 vol. in-8°).

FRANCHE-COTTE s. f. Ichthyol. Espèce de lotte.

FRANCHEMENT adv. (fran-che-man — rad. *franc*). D'une manière franche, avec franchise, ingénuité, sincérité : *Avouer* FRANCHEMENT. *Pour le dire* FRANCHEMENT. *A parler* FRANCHEMENT. FRANCHEMENT, *je crois que vous avez tort. Je ne vois rien de plus condamnable qu'un ami qui ne nous parle point* FRAN-

CHEMENT. (Mol.) *On n'admire* FRANCHEMENT *que ce qu'on voudrait posséder ou avoir fait.* (Latena.)

— Avec hardiesse, précision, netteté, sans hésitation : *Mouvement exécuté vivement et* FRANCHEMENT. *Lorsqu'on suit une route, il faut marcher* FRANCHEMENT, *rondement.* (Chateaub.) *Une vieillesse* FRANCHEMENT *acceptée est une seconde jeunesse.* (A. d'Houdetot.)

FRANCHE-MULLE s. f. Nom vulgaire du quatrième estomac des ruminants.

FRANCHEVILLE (Pierre DE) ou **FRANQUEVILLE**, sculpteur et peintre, né à Cambrai en 1548, mort vers 1615. Il appartenait à une famille riche, qui lui fit donner une excellente éducation. Malgré une vive opposition de son père, qui le destinait à la carrière des lettres, le jeune homme, entraîné par son goût pour les arts, s'y livra tout entier. Envoyé à Paris pour y apprendre le français, il y apprit le dessin, puis voyagea en Allemagne, étudia la sculpture à Inspruck, dans l'atelier d'un sculpteur sur bois, et se rendit ensuite à Florence (1574), où le célèbre Jean de Bologne l'admit au nombre de ses élèves. Francheville prit alors le nom de *Francavilla*, qu'il porta pendant son long séjour en Italie, et sous lequel il est souvent désigné. Sous la direction de Jean de Bologne, Francheville fit des progrès rapides et devint bientôt son aide favori. En même temps qu'il se perfectionnait dans la sculpture, il apprenait la peinture, l'anatomie, les mathématiques, la science de l'ingénieur et celle de l'architecte. La grande réputation qu'il acquit par ses nombreux travaux en Italie le fit appeler en France par Henri IV. Francheville reçut un logement au Louvre, exécuta de nombreux ouvrages, notamment le groupe représentant le *Temps qui enlève la Vérité*, placé dans le jardin des Tuileries, puis il devint sculpteur de Louis XIII. Cet habile artiste décora, vers cette époque, de quatre remarquables bas-reliefs et de quatre figures le piédestal de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf (1614). Parmi les œuvres de Francheville, nous citerons : *Janus* et *Jupiter*, statues exécutées pour le palais Grimaldi', à Gênes; celles des *quatre Evangélistes*, de *Saint Ambroise*, de *Saint Etienne*, dans la même ville. A Florence, il sculpta *Moïse* et *Aaron*, pour la chapelle Santa-Croce; les statues de *Saint Dominique*, de *Saint Antoine*, de *Saint Jean-Baptiste*, etc., pour l'église Saint-Marc; le *Printemps*, placé près du pont Santa-Trinita. Il enrichit Pise d'une statue de *Côme Ier*, d'un groupe de *Ferdinand Ier secourant la ville de Pise*, et exécuta dans cette ville la fontaine de la place di Cavalieri, d'après les modèles de Jean de Bologne. Enfin, on voit de lui une statue pédestre de *Henri IV*, à Paul; *David vainqueur de Goliath*, et des parties décoratives du piédestal de la statue de Henri IV, renversée en 1792, sont au musée du Louvre, etc. Franqueville a composé un certain nombre de tableaux pendant son séjour en Italie et laissé divers ouvrages scientifiques.

FRANCHEVILLE (Joseph DU FRESNE DE), littérateur, né à Doulens en 1704, mort en 1781. Il avait des connaissances très-étendues sur l'archéologie, l'histoire, les finances et l'économie politique. Appelé à la cour de Frédéric II, il devint membre de l'Académie de Berlin. Voltaire, dont il était l'ami, a publié sous son nom la première édition de son *Siècle de Louis XIV*. On a de lui, sous le titre de *Bombyx* (Berlin, 1755, in-8°), un poëme didactique sur la culture du mûrier et la fabrication de la soie. Le meilleur ouvrage de ce savant est une *Histoire générale et particulière des finances* (Paris, 1738-1740, 3 vol. in-4°), qui devait avoir quarante volumes.

FRANCHI, IE (fran-chi) part. passé du v. Franchir. Passé en sautant ; traversé : *Fossé* FRANCHI *d'un bond. Le Rhin une fois* FRANCHI, *le détrônement de Napoléon devenait une des conséquences de la victoire.* (Lamart.)

— Fig. Dépassé, par quoi l'on n'a pas été arrêté : *Nul ne veut avouer, même dans son for intérieur, que son entendement s'arrête devant des bornes* FRANCHIES *par d'autres.* (A. Michels.)

FRANCHI (Antonio), peintre italien, né à Villa-Basilica, près de Lucques, en 1634, mort à Florence en 1709. Il fut l'élève du Volterrano. Ses meilleurs tableaux, dans lesquels on trouve une exécution soignée et un dessin correct, sont : *Saint Joseph Calasanzio*, qu'il exécuta pour l'église San-Giovanni de Florence, et le *Christ donnant les clefs à saint Pierre*. On a de lui la *Teorica della Pittura*, traité qui fut publié en 1729.

FRANCHI (Giuseppe), sculpteur italien, né à Carrare en 1730, mort à Milan en 1806. Il compléta son éducation artistique à Rome et acquit par ses ouvrages une grande réputation, qui lui valut d'être nommé, en 1776, professeur de dessin et de sculpture à l'Académie des beaux-arts de Milan. Franchi forma de nombreux élèves, parmi lesquels nous citerons l'archiduc Maximilien. Il ne se borna pas à être un professeur plein de zèle il fut un laborieux artiste. Parmi ses principaux ouvrages, qui se trouvent à Milan, nous citerons les deux belles *Sirènes* en marbre qui ornent la fontaine de la place Fontana et le *Mausolée du comte Charles Firmiani*.

FRANCHI (François BONAVINO, dit **Ausonio**), philosophe italien, né à Pegli (province de Gênes) en 1820. Il embrassa d'abord la carrière ecclésiastique et fut ordonné prêtre; mais l'étude de la philosophie, qu'il mêlait aux pratiques religieuses, ébranla sa foi; les fonctions du sacerdoce, la confession surtout, lui devinrent pénibles. Dès que le premier doute surgit, une lutte violente s'éleva en lui-même; au bout de deux années de combats intérieurs, il quitta la soutane, ne voulant pas rester ministre d'un dogme auquel il cessait de croire. Le prêtre catholique se transforma en philosophe rationaliste. Il jeta bas jusqu'à son nom pour devenir « un homme nouveau. » Il s'appela Ausonio Franchi, Italien libre.

Ses ouvrages sont les suivants : le *Rationalisme*, en français (Turin, 1854); la *Filosofia delle scuole italiane* (la *Philosophie des écoles italiennes*); dans l'introduction de cet ouvrage, il rend compte de la révolution accomplie en lui; dans un appendice, il relève, après Mamiani, mais avec plus de chaleur et d'audace, l'étendard excommunié de Giordano Bruno et de Campanella; *Etude philosophique et religieuse du sentiment;* la *Religion du* XIXe *siècle* (la *Religione del secolo* XIX), et, enfin, *il Razionalismo del popolo*. Il fonda à Turin, en 1854, une revue hebdomadaire, la *Razione* (la *Raison*), qu'un critique a appelée spirituellement « un paratonnerre philosophique qui attirait et neutralisait les foudres du Vatican. » Ce journal subsista jusqu'en 1858.

Polémiste puissant, Ausonio Franchi a fait école en Italie; la presse anglaise et notre *Revue philosophique* ont rendu compte de ses ouvrages avec beaucoup d'éloges. Un Allemand et un Français qui s'y connaissent, MM. Michelet et Mittermayer, disent de lui qu'il est le plus grand critique et le premier logicien de notre temps.

En philosophie, Ausonio Franchi est rationaliste dans toute la franchise et la rigueur du mot. Par ses doctrines, il se rapproche de M. Renouvier, l'un de nos libres penseurs qui datent de 1848. Il est kantien et plus kantien que Kant lui-même; il marche avec lui dans la raison pure et il y fait toujours de nouveaux progrès; seulement, plus logique que le maître allemand, il ne le suit pas dans sa volte-face.

FRANCHIPANE s. f. (fran-chi-pa-ne). Comm. Espèce de toile peinte.

— Bot. V. FRANGIPANE.

FRANCHIPANIER s. m. (fran-chi-pa-nié — rad. *franchipane*). Bot. V. FRANGIPANIER.

FRANCHIR v. a. ou tr. (fran-chir — de *franc*, homme libre. Jusqu'au XVe siècle, *franchir* n'a eu que le sens d'affranchir, qui n'existe plus dans la langue moderne. C'est, remarque Littré, un des cas assez rares où un mot ayant une signification abstraite, morale, en a pris une concrète, physique. *Franchir une rente* s'est dit pour s'en délivrer en la rachetant; de là, *franchir un obstacle*, s'en débarrasser en le dépassant). Passer, traverser en sautant ou autrement : FRANCHIR *un fossé.* FRANCHIR *une barrière.* FRANCHIR *un défilé, un détroit.* FRANCHIR *le seuil de la porte. Pour* FRANCHIR *un fossé, il faut toujours fixer son point de vue fort au delà du bord, sous peine de tomber dedans.* (J. de Maistre.) *Tel qui* FRANCHIRAIT *un abîme n'oserait gravir un toit.* (E. de Gir.)

— Fig. Aller au delà de; ne pas être arrêté par : FRANCHIR *toutes sortes de difficultés.* FRANCHIR *les bornes du devoir, de la pudeur. Un peuple, quand il marche,* FRANCHIT *un siècle dans trois jours.* (A. Billiard.)

Quiconque a pu *franchir* les bornes légitimes
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.
RACINE.

— Mar. *Franchir une voie d'eau*, En être maître; épuiser au moyen des pompes plus d'eau qu'il n'en entre dans le bâtiment. ‖ *Franchir une pompe*, Enlever toute l'eau que contient le récipient dans lequel plonge son pied.

— v. n. ou intr. Mar. En parlant du vent, devenir plus favorable, adonner. ‖ Se renflouer, en parlant d'un navire échoué.

— **Allus. hist: Franchir le Rubicon,** Prendre une résolution hardie et décisive, comme celle par laquelle César se mettait en guerre ouverte avec la République. V. RUBICON.

FRANCHISE s. f. (fran-chi-ze — rad. *franc*). Exemption, immunité : FRANCHISE *de port. Correspondre en* FRANCHISE. FRANCHISES *d'une ville. Jouir de grandes* FRANCHISES. *Toutes les villes murées avaient des* FRANCHISES. (Volt.) *Le règne d'un prince faible et méprisable produit quelquefois un bien : le peuple reprend ses droits et ses* FRANCHISES, *qui sont trop souvent de nulle considération sous un règne glorieux.* (Sainte-Foix.)

— Sincérité, loyauté, candeur : *Parler avec* FRANCHISE. *Mettre beaucoup de* FRANCHISE *dans ses procédés. Un excès de* FRANCHISE *est une indécence comme la nudité.* (Bacon.) *N'espérez plus de* FRANCHISE *ni de candeur d'un homme qui s'est livré à la cour.* (La Bruy.) *L'homme a de la* FRANCHISE *par orgueil, et la femme par adresse.* (Thomas.) *La* FRANCHISE *ne consiste pas à dire tout ce qu'on pense, mais à penser tout ce qu'on dit.* (Livry.)

Il est bien des endroits où la pleine *franchise*
Deviendrait ridicule et serait peu permise,
MOLIÈRE.

— Hist. Droit d'asile attaché à certains lieux : *Lieu de* FRANCHISES. FRANCHISES *des ambassadeurs. Les* FRANCHISES *des églises ne sont point admises en France.* (Acad.) ‖ Lieu où l'on peut jouir du droit d'asile : *On ne saurait le prendre en ce lieu-là, c'est une* FRANCHISE. (Acad.)

— Anc. cout. Faculté, que possédaient les ouvriers qui ne pouvaient acheter une maîtrise, de travailler pour leur compte en des lieux ou des quartiers déterminés d'une ville : *Il n'est pas maître, mais il travaille dans un lieu de* FRANCHISE. (Acad.)

— Littér. et B.-arts. Qualité de ce qui est franc, hardi : FRANCHISE *de l'expression.* FRANCHISE *du crayon, du pinceau, du ciseau.* FRANCHISE *du dessin, du coloris. Il y a une sorte de netteté et de* FRANCHISE *de style qui tient à l'humeur et au tempérament, comme la* FRANCHISE *du caractère.* (J. Joubert.)

— **Syn. Franchise, véracité.** La *franchise* est dans le caractère, la *véracité* consiste dans le fait même de dire toujours la vérité. On est *franc* par nature, et quelquefois cela fait dire des choses qu'il vaudrait mieux taire; il y a moins de laisser-aller dans la *véracité*, elle est plus réfléchie. La *franchise* commande la confiance, la *véracité* commande l'estime.

— **Antonymes.** Cachotterie, dissimulation, ruse, sournoiserie. — Affectation, fausseté, hypocrisie.

— **Encycl.** Morale. Dérivé, comme les mots *France* et *français*, du celtique *frank* (libre, dégagé, indépendant), ce mot appartient en propre à notre langue, comme la qualité qu'il désigne dans sa dernière acception est une des éminentes qualités de notre race. Demander de quelqu'un s'il est franc, c'est tout demander; la *franchise* et les autres vertus sont en raison directe de la liberté, comme le mensonge et tous les vices en raison directe de la servitude. Malgré tout ce que la France a souffert d'épreuves, notre origine, notre passé, notre caractère, notre langue nous mettent à la tête du mouvement de l'humanité vers la liberté, vers la *franchise*.

Comme qualité morale, la *franchise* étant l'opposé de la ruse, du mensonge et de la déloyauté, il semble, au premier abord, que l'exercice en soit facile, simple. Non; le mensonge est le mal secret qui ronge les sociétés.

Avant d'user de *franchise* envers les autres, il faudrait être franc envers soi-même, c'est-à-dire avoir une juste idée de sa valeur propre; or, la force intellectuelle et morale est ce qu'il y a de plus difficile à juger, de plus facile à dissimuler. Entourés dès l'enfance de personnes qui nous louent trop ou nous blâment trop, avant même que nous ayons aucune notion distincte du vrai et du faux, nous sommes portés, sur la foi d'autrui, à nous estimer ou à nous défier de nous-mêmes plus qu'il n'est juste; les mensonges ou les erreurs des autres altèrent en nous cette naïve sincérité vis-à-vis de nous-mêmes sans laquelle nous ne cessons de nous égarer dans nos prétentions comme dans notre modestie. Aussi, que de vocations faussées et d'ambitions déçues! Que de classifications artificielles! Voyez un individu qui n'est pas à sa place, qui occupe une place qui ne lui appartient pas : quelle gêne dans ses moindres actions! Pour s'estimer lui-même ou forcer une estime qu'il sait ne pas mériter, il est porté à déprimer, à écraser tous ceux qui l'entourent, au-dessus comme au-dessous de lui, et il croit s'élever de toute la hauteur dont il les abaisse. C'est une parade continuelle, une inquiétude permanente de se trahir et de paraître ce qu'il est, une énervante dissimulation; il se croit, et avec raison, un objet d'envie, il fait mauvais visage aux hommes, qui le lui rendent comme de fidèles miroirs, et tout ce qui l'approche souffre de cette fausse situation. De là, pour un homme accoutumé à considérer l'ensemble des choses, l'aspect hideux des sociétés à certaines époques et ce mot désespéré de Pascal sur l'humanité, qu'il compare à une troupe de forcenés occupés à se déchirer les uns les autres et assujettis à la même chaîne.

La connaissance de notre valeur morale est tout aussi difficile à acquérir. Nous sommes entourés de sanctions qui devraient nous aider à la constater; mais une seule a de la force, et elle est en nous-mêmes, elle dépend de nous : c'est notre conscience; accepter la responsabilité de ses actes, non pas seulement vis-à-vis des hommes, souvent légers, vis-à-vis des lois, souvent incomplètes, vis-à-vis de la morale, souvent indulgente, mais en face de soi-même et de sa propre conscience, voilà ce qui donne à l'homme le droit de *franchise* et de liberté.

Il serait à souhaiter que chacun eût le courage de se montrer à tout le monde tel qu'il est, sans rien cacher. On s'épargnerait ainsi bien des craintes, bien des défiances, et, de la part de la malveillance, bien des malignes interprétations; mais comment faire sans causer du scandale et passer pour un effronté? L'état présent des choses est un obstacle infranchissable à cette large et entière sincérité.

Même en admettant que l'on soit sincère vis-à-vis de soi-même, est-il toujours facile de l'être vis-à-vis des autres? Celui qui marche visage découvert ne saurait souffrir, en effet, que l'on paraisse devant lui le visage voilé; celui qui regarde en face veut qu'on le regarde en face, mais de quelle délicatesse ne devra-t-il pas user! Quoique la langue française soit riche de nuances et de tours variés, de quels artifices de langage ne devra-t-il pas entourer sa pensée, de peur qu'elle paraisse brutale et dictée, non par la *franchise*, mais par un sentiment d'hostilité et de malveillance. Nous vivons au milieu de conventions; celui qui s'y dérobe passe pour un cynique, s'il se montre tel qu'il est, et pour un grossier, s'il montre les autres tel qu'il les voit. A tout prendre pourtant, mieux vaudrait le coup à découvert, que l'on peut parer, la blessure passagère faite à l'amour-propre par une *franchise* un peu rude, que le poison subtil et lent de la médisance et de la calomnie, poison dont on meurt un peu tous les jours, sans pouvoir se défendre, sans pouvoir connaître la main qui le verse.

Repoussée de la société, ou plutôt de la comédie du monde que les hommes se condamnent à jouer en face les uns des autres, la *franchise* se réfugie dans ces rares et durables amitiés dont la solidité est doublée par une mutuelle confiance. N'est-il pas risible de voir deux personnes, qui cherchent à se rapprocher, se parer de vertus qui ne sont pas les leurs, s'entourer des mêmes dissimulations, et, chacune de son côté, victime de la même illusion, croire qu'au moment même où elle réussit à tromper l'autre, celle-ci se montre à cœur ouvert? C'est ainsi qu'après s'être envisagées sous un faux jour elles s'avancent insensiblement l'une vers l'autre, et, dans ce resserrement du lien qui doit les unir, les deux êtres redoublent de dissimulation et complètent leur métamorphose apparente, jusqu'au moment où, se voyant de plus près, se touchant, pour ainsi dire, le point de vue change, le mirage s'efface, les deux fantômes s'évanouissent. Ne vaut-il pas mieux se faire connaître l'un à l'autre tel qu'on est, partir de ce principe que l'on est homme, c'est-à-dire sujet aux défaillances, porté au mal, mais capable aussi de vertus? Malgré les obstacles que peut apporter l'hypocrisie, une amitié commencée sous de tels auspices ne peut que croître, et l'indulgence mutuelle sera la douce récompense de la *franchise*.

Le charme de la *franchise* est tel qu'avec elle le vice lui-même semble moins odieux, et c'est alors surtout qu'il importe de se prémunir contre la séduction. Nous avons moins à nous défier de celui qui nous découvre son cœur à nu; c'est de nous-mêmes qu'il faut nous défier. Nous sommes portés, en considérant celui qui marche ainsi le front découvert, sans craindre de montrer ses laideurs, à lui attribuer une certaine force secrète, que n'ont pas les autres hommes, et, par conséquent, une supériorité. Les exemples abondent, dans le roman et sur le théâtre, comme dans l'histoire, où les caractères les plus pervers acquièrent souvent, par cette *franchise*, le charme le plus dangereux et le plus irrésistible; s'il est doué de puissantes facultés, un homme de ce caractère entraînera le monde. Sylla dompta Rome par cette seule force, et il nous inspire encore, à travers les siècles, une admiration pleine d'effroi.

En examinant toutes les vertus, on voit qu'elles semblent d'autant plus estimables aux hommes qu'elles portent davantage le caractère de la *franchise*, et qu'on leur attribue d'autant moins de valeur qu'elles peuvent être feintes et discutées.

Ce qui est vrai pour les individus est également irrécusable pour les hommes pris ensemble; point d'union réelle des citoyens et des peuples, point de stabilité dans les alliances, dans les pactes extérieurs et intérieurs, guerre éternelle entre les hommes, tant que la bonne foi, c'est-à-dire la *franchise*, sera écartée de leurs rapports; tant que le mot *politique* sera synonyme de dissimulation, quand il devrait être synonyme de *franchise*. Le temps de cette paix générale est proche, cependant, et, du milieu même des préparatifs d'extermination, on entend déjà s'élever un chœur immense de voix fraternelles.

Il faut une grande indépendance d'esprit et quelquefois du courage pour oser être franc, non-seulement vis-à-vis des rois et des princes, mais avec ses égaux et ses amis. Le rôle d'Alceste n'est presque possible qu'accompagné d'un parti pris de sévérité et de misanthropie. Les femmes sont parfois franches entre elles, mais seulement quand elles y sont poussées par un sentiment d'animosité ou de jalousie. La grande scène du *Misanthrope*, entre Célimène et Arsinoé, est tout à fait féminine.

Les histoires anciennes, les recueils d'anecdotes à la louange des monarques sont pleins de traits pieusement conservés et attestant que les plus puissants ont le mieux supporté la *franchise* de ceux qui les entouraient. C'est Clitus disant à Alexandre les plus dures vérités; c'est Mécène criant à Auguste irrité : « Lève-toi, bourreau! » c'est Philippe, ivre, laissant devant lui une femme s'écrier : « J'en appelle à Philippe à jeun. » A deux mille ans de distance, la duchesse de Fleury fit à Napoléon une réponse analogue. Dans une fête donnée aux Tuileries, l'empereur l'aborda et lui demanda, avec son impertinence et sa brusquerie habituelles : « Aimez-vous toujours les hommes? — Oui,

sire, quand ils sont polis. » Le vainqueur d'Austerlitz se mordit les lèvres et passa; il n'avait que ce qu'il méritait. Le roi Jean II s'attira une fois une repartie assez franche. Un jour que quelques soldats chantaient la chanson de Roland, comme c'était l'usage dans les armées, le roi Jean s'écria qu'il y avait longtemps qu'on ne voyait plus de Roland parmi les Français. Un vieux capitaine, froissé de cette remarque injurieuse pour la nation, lui répliqua fièrement : « On ne manquerait pas de Rolands si les soldats voyaient encore un Charlemagne à leur tête. »

En thèse générale, les princes n'aiment pas à entendre la vérité et haïssent la *franchise*. La comédie d'*Esope à la cour*, de Boursault, renfermait une scène dans laquelle un prince autorisait ses courtisans à lui dire ses défauts. Ils s'accordent tous à le louer outre mesure; un seul ose lui reprocher d'aimer le vin et de s'enivrer, vice ignoble pour tout le monde et encore plus pour un roi. Louis XV, chez qui ce goût honteux était une habitude, ayant vu jouer la pièce de Boursault, la trouva mauvaise et en défendit la représentation. Et cependant ce monarque permettait assez de liberté aux compagnons de ses orgies; mais, lorsque ceux-ci dépassaient les bornes, il les interrompait vivement en frappant la table avec son couteau et en disant : « Messieurs, voici le roi! »

Le duc d'Alençon, frère de Henri III, roi de France, ayant demandé à Bussy, son favori, de lui dire un jour ses vérités sans déguisement, celui-ci fit tous les efforts possibles pour s'en dispenser. Le duc redoubla ses instances, et, pour engager Bussy à parler, commença par le plaisanter sur la bonne opinion qu'il avait de lui-même, sur sa prétention d'être bien avec les dames et même sur sa bravoure. Bussy, outré de ce reproche, et perdant tout à coup la tête : « Si Monsieur était Bussy, s'écria-t-il, Bussy ne voudrait pas de Monsieur pour son valet de chiens, tant il lui paraît de mauvaise mine. » Le duc, offensé, lui repartit : « Ah! c'est trop, Bussy! » et quoique l'autre se jetât à ses genoux et s'excusât en faisant valoir l'ordre exprès qui lui avait été donné, ce prince lui garda rancune et, quelque temps après, le laissa daguer par le comte de Montsoreau.

Cependant, il y a des exceptions; les souverains vraiment grands, populaires, n'ont jamais redouté la liberté de langage. Tels furent Henri IV et Frédéric II.

La générosité n'était pas le défaut de Henri IV, qu'on appelait souvent le ladre vert. Ses compagnons d'armes, pour lesquels il se montra souvent plus qu'économe, ne se gênaient pas pour le lui dire. Un soir, d'Aubigné, couchant dans la garde-robe du roi, dit à La Force qui dormait à côté de lui : « La Force, notre maître est le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la terre. » La Force, qui sommeillait, lui demanda ce qu'il disait : « Sourd que tu es, cria le roi que l'on croyait bien endormi, il te dit que je suis le plus ingrat des hommes. — Dormez, sire, répondit d'Aubigné, nous en avons encore bien d'autres à dire. » — « Le lendemain, ajoute d'Aubigné dans son *Histoire*, le roi ne me fit pas plus mauvais visage, mais il ne m'en donna pas un sol de plus. »

Henri IV avait choisi Pierre Mathieu pour historiographe. Un jour que celui-ci lui lisait quelques pages où il parlait de son penchant pour les femmes : « A quoi sert, lui dit le monarque, de révéler mes faiblesses? » L'historien lui fit sentir que cette leçon n'était pas moins nécessaire à son fils que celle de ses bonnes actions. « Oui, fit le roi après un moment de réflexion, il faut la vérité tout entière. Si on se taisait sur mes fautes, on ne croirait pas le reste; eh bien! écrivez-les donc afin que je les évite. »

Le pendant de cette anecdote montrera la différence qui existait entre Henri IV et Louis XIV. Ce dernier monarque avait aussi son historiographe, qui était Pélisson. Un jour il lui demanda comment il traiterait ses amours avec Mme de Montespan : « Sire, répondit Pélisson, il faut bien qu'il y ait de l'homme dans votre histoire, si vous voulez qu'on la croie. » La vérité ne pouvait arriver au grand roi qu'à l'aide de beaucoup de flatterie. Boileau lui-même adoucissait pour lui sa brusque *franchise*, et lui disait, à propos des vers que ce monarque lui montrait : « Sire, rien n'est impossible à Votre Majesté; elle a voulu faire de mauvais vers, et elle y a parfaitement réussi. »

Ce prince ne s'offensait cependant pas toutours de la *franchise;* mais il fallait qu'elle eût pour point d'appui la justice ou l'honnête fermeté du caractère. Un officier très-âgé et qui s'était trouvé à plusieurs actions importantes le suppliait un jour de lui accorder le grade de lieutenant général. « J'y penserai, dit le roi. — Que Votre Majesté se dépêche, repartit ce brave officier en ôtant à demi sa perruque; elle doit voir, à mes cheveux blancs, que je n'ai pas le temps d'attendre. » Cette hardiesse ne déplut point au prince, qui se dépêcha en effet.

Le même prince, après une des plus brillantes actions de Jean Bart, appela l'illustre marin à la cour et lui dit : « Jean Bart, je viens de vous nommer chef d'escadre. — Vous avez bien fait, sire, » répondit le marin. Cette réponse ayant excité un grand éclat de rire parmi les courtisans : « Messieurs, leur dit le roi, vous ne prenez pas cette réponse comme il faut; c'est celle d'un homme qui sent ce qu'il vaut, et qui compte m'en donner de nouvelles preuves. »

Le caractère franc et droit du maréchal d'Uxelles est bien marqué dans la réponse qu'il fit à Louis XIV, qui le raillait sur son célibat : « Je n'ai point encore, dit-il, trouvé de femmes dont je voulusse être le mari, ni d'homme dont je voulusse être le père. »

Frédéric avait coutume, chaque fois qu'il était à table, de raconter dans les plus minutieux détails ses campagnes. Un jour qu'il faisait un long récit d'une attaque nocturne, le général Ziethen, qui était à ses côtés, l'interrompit tout à coup : « Votre Majesté se trompe, lui dit-il, ce n'est pas ainsi que l'affaire s'est passée. — Eh bien! raconte-la donc comme tu la sais, » s'écria le roi. Lorsque Ziethen eut terminé sa narration, le roi s'écria avec un ton d'aigreur : « Cela n'est pas vrai! Prétends-tu donc savoir les choses mieux que moi? — Dans le cas dont il s'agit, reprit Ziethen, oui, je dois les mieux savoir, car c'est moi-même qui ai dirigé l'attaque dont il est question. Mais j'aperçois dans la chambre voisine le vaguemestre Krüger, qui, ce jour-là, a bravement combattu à mes côtés. Interrogez-le et vous verrez. — Eh bien, fais-le venir. » Le vaguemestre s'avança, la tête haute et d'un pas délibéré, près de la chaise du roi, puis se mit à raconter la bataille dans son naïf langage de soldat : « Tu mens! » dit le roi. Le hussard fit un pas de plus, prit la fourchette du roi, et, l'enfonçant dans les flancs d'un faisan rôti : « Je veux, s'écria-t-il, avaler la mort avec ce faisan si je ne dis toute la vérité. » Et, sans attendre de réponse, il se retira, emportant le butin qu'il venait de ravir à la table du roi. Frédéric rit beaucoup de cette façon d'affirmer la vérité; il se hâta d'envoyer une bouteille de vin au hussard pour accompagner le faisan; puis, se tournant vers Ziethen : « Voilà comme j'aime mes braves soldats. Allons, général, prenez une prise; je vois bien que vous avez raison. »

Un jour, passant à Potsdam devant la porte d'un boulanger, il le vit se disputer avec un paysan; aussitôt il s'approche pour savoir de quoi il s'agit. On lui dit que le boulanger veut payer avec des pfennings le blé qu'il a acheté du paysan, et que celui-ci refuse de recevoir cette monnaie. Frédéric s'avance et dit au paysan : « Pourquoi ne veux-tu pas prendre cet argent? » Le paysan regarde le roi et lui répond avec humeur : « Le prends-tu, toi? » Le roi, qui le faisait refuser dans ses caisses, sentit son tort et passa son chemin sans rien ajouter.

Dans ces célèbres soupers faits à Potsdam en compagnie de poëtes, d'écrivains et de savants, pour donner plus de liberté à la joie et aux saillies, il avait exigé qu'on oubliât absolument le roi pour ne voir en lui qu'un homme d'esprit et un convive charmant. Un jour quelqu'un dépassa un peu la mesure et tout le monde aperçut de l'altération dans les traits du monarque : « Paix! dit alors Voltaire, parlons plus bas, je crains que le roi ne nous ait entendus. »

Les princes ne sont pas les seuls auxquels la *franchise* soit désagréable; les écrivains, les artistes ont l'amour-propre tout aussi irritable. La belle scène de Vadius et Trissotin a bien pu être inspirée à Molière par l'anecdote suivante. Santeuil, ayant fait des vers sur un beau tableau de Mignard qui représentait toute la famille royale, alla les montrer à Bossuet, qui trouva à y blâmer quelque chose. Santeuil n'aimait pas à être censuré. Il répondit vertement; la conversation s'échauffa, de sorte que Bossuet lui dit : « Monsieur de Santeuil, si j'étais à la place du roi, je vous ôterais votre pension, que vous ne méritez pas; je vous ferais chasser de Saint-Victor, que vous déshonorez, et vous enverrais aux Petites-Maisons, comme un fou tel que vous êtes. » A quoi Santeuil répliqua : « Si j'étais à la place du roi, je vous ôterais votre abbaye de Germiny, lieu trop délicieux pour un dévot tel que vous; je vous dépouillerais de votre évêché, dont vous ne faites aucune fonction, et je vous enverrais dans l'île de Pathmos faire une nouvelle Apocalypse. » C'est à peu près l'aventure de Gil Blas avec l'archevêque de Grenade dont il était le confident, et qui le pria de l'avertir dès qu'il le verrait baisser comme orateur. Ce prélat, ayant eu une attaque d'apoplexie, fut, dès ce moment, inférieur à lui-même. Gil Blas, fidèle à la parole qu'il avait donnée, l'en avertit avec toutes sortes de ménagements. « Monsieur Gil Blas, cette pièce n'est donc pas de votre goût? Apprenez que je n'ai jamais composé de meilleure homélie que celle qui a le malheur de n'avoir pas votre approbation. Mon esprit, grâce au ciel, n'a rien encore perdu de sa vigueur. Désormais, je choisirai mieux mes confidents; j'en veux de plus capables que vous de décider. Adieu, monsieur Gil Blas, je vous souhaite toutes sortes de prospérités, avec un peu plus de goût. » Ce langage est celui de tous les auteurs à qui l'on s'avise de dire ce qu'on pense:

M. de Béthune, archevêque de Bordeaux, souffrait plus facilement la vérité. Un jour, après un sermon auquel il s'était beaucoup échauffé, il était allé se reposer dans l'appartement destiné à cet usage. Pendant qu'il changeait de vêtements : « Eh bien! dit-il à son valet de chambre, que dis-tu de mon sermon? N'ai-je pas bien parlé? — Parfaitement, reprit le valet de chambre, mais vous avez fait mieux encore l'année passée. — Je n'ai pas prêché. — Justement, Monseigneur, c'est à cause de ça, » répliqua le valet de chambre à qui l'archevêque permettait de parler avec *franchise*.

Les femmes ne souffrent guère la *franchise* de la part des femmes; quant aux hommes, il serait trop à leur désavantage de vouloir en user. « Mlle Bertin ayant apporté à Marie-Antoinette une guirlande et un collier de roses, raconte Mme Campan dans ses *Mémoires*, la reine l'essayait en craignant que l'éclat de ces fleurs ne fût pas avantageux à celui de son teint. Elle était véritablement trop sévère sur elle-même; sa beauté n'ayant encore subi aucune altération, il est aisé de se faire une idée du concert de louanges et de compliments qui répondirent au doute énoncé. La reine, s'approchant de moi, promit de s'en rapporter à mon jugement lorsqu'il serait temps de ne plus porter de fleurs : « Songez-y bien, me dit-elle, je vous somme, » dès ce jour, de m'avertir avec *franchise* du » moment où les fleurs cesseront de me convenir. — Je n'en ferai rien, madame, lui » répondis-je aussitôt; je n'ai pas lu *Gil Blas* » pour n'en retirer aucun fruit, et je trouve » l'ordre de Votre Majesté trop semblable à » celui que lui avait donné l'archevêque de » Grenade, de l'avertir du moment où il commencerait à baisser dans la composition de » ses homélies. — Allez, me dit la reine, vous » êtes moins sincère que Gil Blas, et j'aurais » été plus généreuse que l'archevêque de » Grenade. » Mme Campan était femme, et elle savait bien ce qu'elle faisait en refusant de prendre vis-à-vis de la reine un engagement de cette nature. C'est ce qui fait voir la profonde vérité de ce mot du prince de Conti : un jour qu'il affirmait à Louis XV une chose qui ne convenait pas à Mme de Pompadour, celle-ci l'interrompit brusquement par ces mots : « Prince, mentez-vous quelquefois? — Aux hommes jamais, aux femmes presque toujours, » répondit-il.

FRANCHISSABLE adj. (fran-chi-sa-ble — rad. *franchir*). Qui peut être franchi : *Une rivière* FRANCHISSABLE.

FRANCHISSEMENT s. m. (fran-chi-se-man — rad. *franchir*). Action de franchir : *Le* FRANCHISSEMENT *de ces remous n'est pas une des moindres difficultés auxquelles on exerce nos pontonniers.* (Morin.)

FRANC-HOMME s. m. Féod. Possesseur d'un fief franc de toute servitude, qu'il fût noble ou roturier.

FRANCHOMME (Auguste-Joseph), remarquable violoncelliste français, né à Lille en 1809. Admis, en 1825, comme élève au Conservatoire de Paris, dans la classe de Levasseur, il remporta, au concours de la même année, le premier prix de violoncelle. En 1825 et 1826, les nécessités de la vie le contraignirent d'entrer, comme violoncelliste, à l'orchestre de l'Ambigu-Comique. De ce théâtre il passa à l'Opéra, où il ne séjourna qu'un an, pour entrer au Théâtre-Italien, dont il se retira également au bout de quelques années, pour se vouer au culte exclusif de la musique de chambre. Cet artiste, des plus distingués, et l'un des noms les plus justement considérés de l'école française, a fondé, avec l'illustre violoniste Alard, des matinées de quatuors dans lesquelles la musique classique est exécutée avec une étonnante perfection. M. Franchomme obtint de brillants succès dans tous les concerts où il s'est fait entendre, notamment aux concerts du Conservatoire. Le charme de la sonorité, un chant expressif, plein de douceur, et une exquise justesse, tels sont les principaux caractères de son exécution. De plus, ses œuvres pour violoncelle, excessivement soignées, sont devenues le répertoire ordinaire des violoncellistes français. Cet artiste a publié environ quinze œuvres pour son instrument.

FRANCIA (François RAÏBOLINI, dit le), peintre italien, né à Bologne vers 1460 ou 1465, mort dans la même ville en 1533. Ce maître éminent, dont Raphaël avait grandement raison d'admirer le talent, est à peine connu du public, et n'est guère jugé comme il le mérite que par les artistes. Les écrivains qui se sont occupés de l'art italien ont presque tous parlé de lui, mais pas un n'a cherché sérieusement à recueillir sur sa vie des documents complets et circonstanciés. Fils d'un orfèvre ciseleur, il prit d'abord le métier de son père, dont son intelligence hors ligne fit bientôt un art véritable. Nous en avons la preuve dans les deux ou trois médailles, signées de lui et datées de 1486, que possède la bibliothèque Richelieu. Elles sont gravées finement, dans un sentiment plein de naïveté, mais d'une pointe large et simple et par masses carrément accusées. Quatre ans plus tard, bien que sa vocation se fût parfaitement révélée, il n'avait pas encore abandonné l'atelier paternel, car il signe : *Franciscus Francia aurifex* la chapelle Bentivoglio, qu'il venait de peindre à Saint-Jacques de Bologne. Cette œuvre n'est pas son début, ainsi qu'on l'affirme trop légèrement. Elle nous semble, au contraire, la conséquence de plusieurs succès antérieurs. On n'eût pas confié à un inconnu un morceau de cette importance. Un débutant, d'autre part, ne l'eût pas exécuté avec cette assurance. Cette grande et belle page le rendit célèbre. Raphaël, attiré par le bruit de son nom, vint le voir à Bologne, rendit justice à son beau talent, fut heureux de se lier avec lui et d'avoir ses conseils, dont il savait tout le prix et qu'il ne cessa de lui demander, même au plus beau temps de sa glorieuse carrière. Il lui écrivait souvent pour lui soumettre des projets et savoir ses impressions. Dans une de ces lettres, dont Malrasia cite quelques lignes, il y a un bel éloge de Francia. Raphaël le compare, avec raison, au Pérugin, dont il a, dit-il, le sublime mysticisme, la grandeur sereine; plus loin, et au sujet de quelques têtes de Vierge, il les rapproche très-justement des têtes de Bellini; mais il ajoute que celles de Francia sont encore *plus belles, plus naïves et plus saintes.* Et tout cela, ce n'est point de la courtoisie italienne; c'est de la vérité pure et simple. Raphaël disait vrai, Francia est plus fort, plus grand, mieux doué que Pérugin et que Bellini. Il était déjà vieux, dit-on, quand il exécuta le fameux *Saint Sébastien*, dont les innombrables gravures ont fait le tour du monde. Ce chef-d'œuvre se trouve maintenant dans la galerie de Florence. Le musée de Madrid possède aussi quelques têtes de *Madone*, que le catalogue attribue à Francia. Mais le faire nous en a semblé trop habile pour être celui du maître naïf, et nous sommes disposé à croire qu'elles sont de Jacques Francia le fils, dont l'unique souci et l'unique talent furent d'imiter son père. Le musée du Louvre possède de ce maître un tableau parfaitement authentique et très-beau, représentant *Joseph d'Arimathie, saint Jean et les trois Marie pleurant sur le corps de Jésus.*

FRANCIA (Jacques), peintre italien, mort en 1557. Il était fils du précédent, dont il s'attacha à imiter le style, mais dont il n'eut pas le talent. Parmi ses œuvres, fort nombreuses, on estime surtout ses Madones, dont plusieurs ont été gravées par Augustin Carrache. La ville de Bologne possède les principaux tableaux du fils de François Francia. Nous citerons, entre autres : *Trois vierges accompagnées de saints*, au musée; *Saint Michel*, à San-Domenico; la *Madeleine*, *Saint Jérôme*, *Saint François adorant le crucifix*, à Saint-Etienne; une *Mise au tombeau*, à l'Annunziata, etc. On voit de cet artiste deux *Madones* avec plusieurs saints au musée de Brera, à Berlin; une *Madone et saint François*, une *Vierge glorieuse*, etc., au même museé. — Son fils, Jean-Baptiste FRANCIA, mort en 1575, fut un peintre médiocre, dont l'église Saint-Roch, à Bologne, possédait jadis une immense toile. — Un autre FRANCIA, (Jules), mort en 1540, était cousin ou, selon d'autres, neveu de Francesco Francia, dont il reçut les leçons. Il s'adonna peu de temps à la peinture, et ne laissa qu'un seul tableau de quelque valeur : c'est la *Descente du Saint-Esprit sur la Vierge*, *les apôtres*, *etc.*, qui se trouve au musée de Bologne.

FRANCIA (Joseph-Gaspard-Rodriguez), dictateur du Paraguay, né à l'Assomption en 1758, mort le 20 septembre 1840. Il était fils d'un Brésilien qui avait été appelé au Paraguay, par le gouvernement espagnol, pour y fonder des manufactures de tabac. Francia fut d'abord destiné au clergé et fit ses études à l'université de Cordova de Tucuman. Reçu docteur en droit canon, il obtint une chaire de théologie au collége de l'Assomption, mais la laissa bientôt pour exercer la profession d'avocat, s'acquit une grande réputation de savoir, d'éloquence, de désintéressement, mena de front l'étude et les plaisirs, et fut successivement nommé procureur, syndic et alcade. Lorsque éclata dans le Paraguay la guerre de l'indépendance, Francia fut choisi pour secrétaire de la Junte d'Etat (1811). Il remplit ces fonctions avec autant de zèle que d'habileté, et lorsqu'un congrès eut décrété, en 1813, la forme républicaine, Francia fut nommé consul. Le second consul désigné pour partager avec lui le pouvoir était don Fulgencio Yegros, homme dépourvu d'instruction et peu apte aux affaires. Le docteur Francia put concentrer sans peine entre ses mains toute l'administration. Il institua une sécrétairerie d'Etat, s'efforça de rétablir l'ordre dans les finances, réorganisa l'armée, frappa les Espagnols de mort civile, afin de se rendre populaire chez les Indiens, et obtint, par intimidation, en 1814, lors du renouvellement des consuls, d'être élu dictateur pour trois ans; enfin, en 1817, il se fit nommer dictateur à vie, et conserva les rênes du pouvoir jusqu'à sa mort. Dans cette période de vingt-sept ans, cet homme étrange fit peser sur le Paraguay une des tyrannies les plus absolues et les plus curieuses que connaisse l'histoire. Il avait trouvé d'ailleurs des populations façonnées à l'obéissance par les jésuites, fort ignorantes, étrangères aux arts, à l'industrie, et presque à l'agriculture. Il hérita, à proprement parler, de la puissance des Pères et continua leurs traditions. On connaît le système d'isolement qu'il appliqua à son pays. Il défendit, de la manière la plus absolue, toute communication quelconque avec le dehors. Le Paraguay fut littéralement séquestré du reste du monde. Il s'abstint même d'envoyer un délégué aux assemblées générales de la fédération argentine, quoiqu'il en eût été souvent requis. Quand les étrangers s'aventuraient à visiter le pays, soit dans un but de commerce, soit par sim-

ple curiosité, on ne leur en fermait pas toujours l'accès, mais on les retenait prisonniers. C'est ainsi que l'illustre naturaliste Bonpland fut obligé de passer neuf années dans une contrée où l'avait conduit l'amour de la science. Par ces singulières mesures, qui firent du Paraguay la Chine de l'Amérique, le dictateur pensait préserver son pays de la propagande des idées libérales et le maintenir dans la discipline de fer qu'il lui avait imposée. Ses apologistes ont fait grand bruit de quelques progrès matériels qu'il avait accomplis, à côté de maux incalculables. En réalité, tous ces prétendus bienfaits de la tyrannie se bornent à l'organisation d'un monopole écrasant. Francia continua religieusement, en effet, le système des jésuites. Il fit cultiver, mais pour son compte, se chargeant de l'échange des produits, comme du temps des Pères procureurs. Quand il avait besoin de bras pour la récolte, il organisait la presse (*leva*). C'était, en un mot, le système des corvées appliqué au profit de l'Etat. Mais bientôt il s'aperçut qu'une séquestration absolue était impossible et le privait même des ressources les plus indispensables; d'autant plus que, pour se venger de ses dédains, le gouvernement de Buenos-Ayres affectait déjà les prétentions qu'il a depuis mises en avant sur la navigation exclusive du Parana. Le dictateur para le coup en ouvrant des relations amicales avec le Brésil, et en formant sur l'ancienne mission d'Itapua, sur les confins des deux pays, une sorte d'entrepôt accessible à toutes les transactions du commerce. Seulement, afin d'empêcher que ce commerce n'amenât, par des rapports trop faciles et trop fréquents, des résultats contraires à sa politique intérieure, Francia en fit encore l'objet d'un monopole qui renferma le mouvement des échanges dans un petit nombre de mains. Il ne permit ces opérations qu'aux négociants pourvus de licences délivrées à cet effet et signées de lui-même. En outre, il fixait arbitrairement le prix des produits, revendait lui-même à ses sujets les marchandises d'importation, et se faisait le fournisseur exclusif des articles d'Europe, débités dans des boutiques gardées par des soldats. Chaque individu n'avait droit qu'à une quantité déterminée d'un objet. On comprend que cet étrange régime économique devait, quoi qu'on en ait dit, étouffer tous les germes de développement agricole, commercial et industriel. Mais Francia avait toujours des denrées, des munitions et des armes pour son armée, et, pour lui, c'était le point important.

L'Etat indiquait jusqu'aux procédés de culture et de fabrication. On rapporte même que le dictateur condamna aux travaux forcés un forgeron maladroit et fit pendre un cordonnier qui n'avait pu tailler une ceinture de cuir sur un modèle indiqué.

Partout la réglementation arbitraire, aucune initiative laissée aux citoyens, dont les biens, comme la vie, étaient soumis aux caprices du dictateur.

Cet homme étrange, et, d'ailleurs, d'une incontestable énergie, avait pris le soin de se fortifier contre toute cause de trouble à l'intérieur ou d'agression au dehors, en créant une force armée capable d'imposer aux Etats voisins, aussi bien qu'à ses sujets et aux tribus indiennes du Nord et à celles du grand désert de Chaco, accoutumées à prendre les terres cultivées du Paraguay pour but de leurs incursions. Il contint les premiers en fondant, à 120 lieues au-dessous de l'Assomption, la ville de Tevego, poste militaire au delà duquel ils n'osèrent plus désormais s'aventurer; il réprima les seconds en établissant sur les deux bords du Rio-Paraguay une ligne de blockhaus fortifiés, et en faisant garder le fleuve par des pirogues armées en guerre. Quant aux indigènes disséminés sur l'étendue du territoire, il les plia par degrés sous son autorité, en les forçant à la culture et en les incorporant comme les autres citoyens, ce qui facilitait, si l'on veut, la fusion des races, mais ce qui avait surtout pour but d'augmenter la force militaire. Cette force fut portée à 20,000 hommes de milices et à 5,000 hommes de troupes réglées, les unes et les autres bien exercées et pourvues d'une bonne cavalérie. Avec une telle armée, avec un peuple complétement asservi, il put s'abandonner sans obstacle à ses instincts tyranniques et cruels. Dès le début, il avait successivement fait emprisonner ou tuer ceux qui lui portaient ombrage, sous l'éternel prétexte de complot contre sa personne. Son ancien collègue au consulat, Yegros, fut une de ses premières victimes.

En 1819, le général Ramirez, de l'Entre-Rios, médita une invasion du Paraguay. Une lettre du général, adressée à Yegros, tomba entre les mains du dictateur, qui fit aussitôt saisir ce dernier et quarante de ses complices supposés et les envoya au supplice. Trois cents autres personnes, arrêtées sous le même prétexte, restèrent dix-huit mois en prison, et ne furent relâchées qu'après avoir payé une forte rançon. Quelques-uns des prisonniers de Francia furent soumis aux plus cruelles tortures, et le plaisir que prenait le dictateur à infliger ces barbares traitements fit croire que, comme quelques-uns de ses frères, il était sujet à des accès de folie. Il apportait autant d'excentricité dans sa vie privée. Après s'être abandonné avec une sorte de fureur au jeu et à tous les plaisirs des sens, il se séquestra tout à coup d'une manière absolue, et le Paraguay n'était pas plus isolé du reste du monde que lui-même du reste de l'humanité. Il habitait le palais des anciens gouverneurs du Paraguay, servi seulement par quatre esclaves, un mulâtre, un sang-mêlé, nommé Patiños, qui lui servait de secrétaire, et son barbier, car il fallait un Olivier le Daim à cet autre Louis XI. Non content de vivre ainsi mystérieusement, comme les grands prêtres de l'Asie, il occupait par intervalle divers logements, afin qu'on ne pût savoir où il passait la nuit. Chaque fois qu'il sortait, il se faisait accompagner par une escorte nombreuse et portait sur lui un arsenal complet d'armes offensives et défensives. Dès qu'il mettait le pied hors de sa demeure, la cloche de la cathédrale sonnait, et tous les habitants rentraient chez eux. Si l'un d'eux, attardé, rencontrait le redoutable cortége, il se précipitait à genoux, la face contre terre, n'osant contempler les traits d'*el Supremo*.

A l'âge de soixante-dix ans, après être resté jusque-là célibataire, Francia épousa une jeune femme française. Il ne déguisait pas, d'ailleurs, sa sympathie pour la France, était un grand admirateur de Robespierre et de Napoléon, et avait une connaissance approfondie de la littérature du XVIIIe siècle. Des symptômes de paralysie annoncèrent le terme prochain de son existence. Il n'en voulut pas moins continuer seul l'exercice de son pouvoir, repoussant toute assistance, et défendant l'entrée de sa chambre à moins qu'il n'appelât lui-même. Le 20 septembre 1840, il fut frappé d'apoplexie, et personne n'osa, même pour le secourir, se hasarder à enfreindre ses ordres. Il mourut sans avoir fait de testament, sans avoir indiqué ses volontés, sans même laisser de trace écrite de son administration; car il avait l'habitude de se faire renvoyer ses instructions avec la mention en marge qu'on les avait reçues et qu'elles seraient exécutées. Après quoi, elles étaient anéanties. Aussi, rien n'est-il plus rare au Paraguay qu'un autographe du docteur Francia. Il vit dans la mémoire de ses concitoyens, et son nom est encore l'objet d'une sorte de terreur respectueuse. A sa mort, la haine couvait au fond des cœurs. Cependant on lui fit de magnifiques funérailles; on lui éleva un splendide mausolée. Ce mausolée fut brisé pendant la nuit, et l'auteur ou les auteurs de l'attentat sont restés inconnus. Telle furent la vie et la fin de cet homme, qui est encore un problème pour les Européens. Son système a eu des apologistes, qui lui ont fait un mérite d'avoir enseigné à ce peuple l'art difficile de l'obéissance. En effet, il a si bien continué les jésuites, sous ce rapport, que ce peuple dégradé ne peut plus se passer de maître. Lopez a dignement continué la tyrannie de Francia.

L'administration de celui-ci fut violemment attaquée en Europe par des voyageurs qu'il avait soumis à ses mesures tyranniques. Deux chirurgiens suisses, Reugger et Longchamp, après avoir été retenus par Francia de 1819 à 1825, publièrent à leur retour un violent pamphlet, sous le titre de : *Essai historique sur la révolution du Paraguay et le gouvernement dictatorial du docteur Francia* (Paris, 1827). Deux jeunes Ecossais, H. et W.-P. Robertson, venus au Paraguay pour tenter la fortune, et chassés du pays par le dictateur, rendirent de son administration un compte des moins flatteurs dans trois ouvrages : *Lettres sur le Paraguay* (Londres, 1839, 2e édit., 2 vol.); *Règne de terreur de Francia* (Londres, 1839), et *Lettres sur l'Amérique du Sud* (Londres, 1843, 3 vol.). D'un autre côté, un historien anglais d'un grand mérite, Thomas Carlyle, a publié, dans la *Revue d'Edimbourg*, en 1843, un article fort remarquable, dans lequel le paradoxal écrivain donne de grands éloges au terrible dictateur.

FRANCIA (Louis), aquarelliste et peintre de marines, né à Calais en 1772, mort en 1839. Il était fils du directeur de l'hôpital militaire de cette ville. Il fit plus de progrès à l'Académie de dessin qu'au collége. Jeune encore, il partit pour l'Angleterre, et s'y fit professeur de dessin. A ses moments perdus, il composa plusieurs aquarelles, qui obtinrent un grand succès. C'était à l'époque où ce genre de peinture faisait fureur chez nos voisins. La Société des aquarellistes de Londres s'attacha le jeune artiste et l'élut son secrétaire perpétuel. Peu après, il fut nommé peintre du duc d'York, frère du roi régnant.

Francia revint à Calais vers 1817. Il y forma de nombreux élèves, parmi lesquels on peut citer plusieurs peintres connus avantageusement : W. Wyld, Jules Collignon, Louis Tesson, Alexandre Francia. Ce fut lui qui détermina la vocation de R. Bonington, dont le père importa à Calais le premier métier à tulle. Ce jeune homme végétait dans l'atelier de Gros : « Vous feriez mieux de faire des bottes que des tableaux, » lui disait le maître. Bonington vit Francia, et, séduit par les œuvres originales de l'aquarelliste, il se lança dans un genre auquel il doit la célébrité.

Les aquarelles de Francia sont fort recherchées par les amateurs. Ses marines sont remarquables. Nul n'a su mieux que lui rendre les effets si variés de la mer, ses vagues, ses brisants, ses remous, ses nappes colorées et transparentes. — FRANCIA (Alexandre), fils du précédent, comme lui peintre de marines.

FRANCIABIGIO (Marc-Antoine), peintre italien de l'école florentine, né en 1482, mort en 1524. Elève de Mariotto Albertinelli, puis d'Andrea del Sarto, il fit de grands progrès sous ce dernier maître, dont il s'appliqua à imiter le style. Il apprit à fond le dessin, l'anatomie, la perspective, acquit toutes les qualités que donne l'étude, et fut un des plus habiles peintres à fresque de son temps; mais il manqua d'imagination, cette faculté maîtresse dans les arts. Parmi les fresques de cet artiste, exécutées à Florence, nous citerons : le *Retour de Cicéron à Rome*, dans le grand salon de la villa de Poggio-Cajano; *Saint Thomas d'Aquin*, au couvent de Sainte-Marie-Nouvelle; *Saint Jean-Baptiste se retirant au désert*, et *Saint Jean-Baptiste rencontrant Jésus enfant, la Vierge et saint Joseph*, au cloître du Scalzo, de Florence; le *Mariage de la Vierge*, au cloître de l'Annunziata, composition dont quelques parties sont fort belles, mais que l'artiste mutila lui-même, parce qu'on l'avait découverte, à l'occasion d'une fête, avant qu'il y eût mis la dernière main. Les peintures à l'huile de Franciabigio sont fort nombreuses. Nous mentionnerons parmi les plus estimées : la *Calomnie d'Apelles*, à la galerie Pitti; une *Sainte famille*, au palais Strozzi; *Temple d'Hercule*, la *Madone avec saint Jean*, au musée de Florence; le *Mariage de la Vierge*, au musée de Berlin; *David observant Bethsabé*, au musée de Dresde.

FRANCIADE s. f. (fran-si-a-de — rad. *France*). Chronol. Période du calendrier républicain, composée de quatre années, dont trois étaient communes et la quatrième bissextile.

Franciade (LA), poëme épique de Ronsard, précédé d'une préface sur le *Poëme homérique*. Cet ouvrage a été célèbre en son temps. Ronsard, recueillant une fable qui n'avait jamais été accréditée parmi le peuple, entreprit de chanter l'établissement du royaume des Francs par le fils d'Hector, qui a perdu son nom d'Astyanax pour devenir Francus. Le choix d'un événement si peu vraisemblable était déjà une erreur grave. Il faut, à toute épopée, un sujet populaire; aucun poëte n'a enfreint cette loi essentielle, et le Tasse, qui était venu en France consulter Ronsard sur les premiers chants de sa *Jérusalem*, lui indiquait le véritable point de départ. Tout poëme épique doit être préparé et attendu par l'imagination d'un peuple. Imitateur d'Homère et de Virgile, qu'il se proposait d'égaler, Ronsard a recours à des fictions d'un autre temps.

Vingt ans se sont écoulés depuis la ruine de Troie. Ce souvenir attriste Jupiter, qui convoque le conseil des dieux et leur fait part d'un projet qui doit relever la fortune des Troyens. Le fils d'Hector n'a point péri. Astyanax vit à la cour d'Hélénus, que Ronsard nomme Hélénin, époux d'Andromaque et roi d'Epire. Les destins l'appellent à fonder un nouvel empire. Les dieux se montrent favorables au jeune héros. Francus construit une flotte et reçoit les adieux d'Andromaque. Cependant Neptune, qui n'a pas oublié le parjure de Laomédon, et Junon, qui brûle de se venger de Pâris, vont lui susciter mille embarras. Eole et ses vents déchaînés soulèveront une tempête. Le vaisseau de Francus, longtemps séparé de ceux que la tempête n'a pas engloutis, est jeté sur le rivage de la Crète. Là, le roi Dicée, prévenu par un songe, va au-devant des étrangers, et ses deux filles ne restent pas insensibles à la bonne mine de ces futurs héros. En récompense de ce cordial accueil, Francus délivre le fils du roi, qu'un monstre, un ogre, tenait en réserve. Eprises en même temps du vainqueur, les deux filles du roi, Clymène et Hyante, deviennent rivales d'amour. Dicée offre au fils d'Hector de choisir entre elles; mais le jeune héros n'est pas maître de sa destinée. Toutefois il se montre sensible à l'amour d'Hyante; mais aussitôt il reçoit une déclaration écrite par Clymène réduite au désespoir, et poussée, par un refus cruel, à se précipiter dans la mer. Francus se retrouve donc seul avec Hyante, et profite de l'occasion pour lui faire l'aveu de son amour, et lui demander en échange de lui découvrir l'avenir. La prophétesse obéit, et fait défiler devant Francus, témoin de ses opérations magiques, les futurs rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Charlemagne.

Ronsard, qui devait faire un poëme en douze chants, s'est arrêté au quatrième. Tous ses moyens, tous ses épisodes, tous ses incidents sont des imitations de Virgile. L'exécution de cette œuvre avortée est parfois aussi burlesque que l'*Enéide* de Scarron.

« C'est de tous les avortements de Ronsard, dit M. Géruzez, le plus considérable et le mieux caractérisé. Nulle part il n'est plus éloigné de la noblesse soutenue, qui était son ambition. Sa première erreur était, je l'ai déjà dit, dans le choix du sujet; la seconde fut dans la préférence donnée au vers de dix syllabes sur l'alexandrin. Ce vers, inégalement partagé, qui se prête à merveille au récit badin dans Passerat, La Fontaine, Gresset et Voltaire, n'a pas le moins du monde l'allure héroïque, et Ronsard n'a pu réussir à l'empêcher de sautiller en boitant; il lui a enlevé sa grâce naturelle sans lui donner la noblesse qu'il ne peut recevoir. Les idées et les images sont trop souvent à l'unisson du style. Dans les descriptions, Ronsard multiplie les détails par un procédé familier aux peintres flamands et contraire au génie de la poésie, qui esquisse à traits choisis un tableau qu'achève l'imagination. »

Franciade (LA), poëme épique en dix chants, par M. Viennet (1863). Cette composition, du plus pur classique, n'est guère en retard que de deux siècles, comme toutes les autres œuvres de ce dernier champion des bonnes doctrines; c'est un travail complet, qui commence par :

Je chante ce héros...

et qui se poursuit, à travers des épisodes choisis, jusqu'à un dénoûment bien posé d'avance. Le héros, c'est ce magnanime Francus, compagnon d'Enée, échappé aux flammes de Troie, et qui est, comme chacun sait, le fondateur du royaume de France, légende surannée que Ronsard, malgré son génie, n'a pu rendre populaire. Francus a pour rival, auprès de la belle Hercynie, princesse des Gaules, le perfide Albion, pirate du Nord, qui est venu porter ses exploits jusque dans Lutèce. Une autre princesse, Ambigate, est aussi amoureuse du beau Francus; mais le cœur de cette princesse est disputé au héros par le terrible Hugomar, traître de mélodrame, en la personne duquel M. Viennet châtie vertement le romantisme et son chef. Quelle profonde malice rien que dans le nom du traître, Hugomar! voilà un trait de génie. Albion enlève Hercynie; Ambigate poignarde Hugomar : il ne l'avait pas volé. Francus épouse cette princesse, à la main si prompte, et comme Hercynie, débarrassée de son ravisseur, se mêle d'être jalouse, Britto, le frère du perfide Albion, la tue à coups de flèches. Neptune engage alors Albion à sortir des Gaules avec ses pirates, et à fonder, dans une île voisine, un royaume florissant.

Ce poëme était en grande partie composé vers 1815, mais l'auteur craignit de compromettre l'équilibre européen et le traité de Vienne, s'il rappelait, par des allusions aussi sanglantes, la rivalité de la France et de l'Angleterre. Il attendit patiemment jusqu'en 1860, époque d'apaisement profond; encore n'était-il pas bien rassuré, et craignait-il de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe. Bon vieillard!

FRANCIADE, nom que prit, au commencement de brumaire an II, la commune de Saint-Denis, près Paris, et qu'elle garda pendant plusieurs années.

FRANCIÈRES, FRANCHIÈRES ou **FRANQUIÈRES** (Jean DE), écrivain cynégétique français du XVe siècle. Il était chevalier de Rhodes, commandeur de Choisy et grand prieur d'Aquitaine. Il avait la réputation d'un homme instruit, à une époque où il était rare de voir un noble s'occuper de sciences. Francières est l'auteur de la *Fauconnerie recueillie des livres des trois maistres, ensemble le déduit des chiens de chasse* (in-4o, gothique), ouvrage qu'on croit être de 1511, et qui a été réimprimé avec la *Fauconnerie* de Guillaume Tardif (1567), et la *Vénerie* de du Fouilloux (1585).

FRANCIÈRES (marquis DE), maréchal de France. V. CHOISEUL (Claude DE).

FRANCIN s. m. (fran-sain). Comm. Parchemin de qualité supérieure.

FRANCION, personnage fabuleux. V. FRANCUS.

Francion (HISTOIRE COMIQUE DE), publiée en 1622 par Charles Sorel, sieur de Sauvigny. Sorel, caché sous le pseudonyme de sieur du Parc, vit son roman avoir jusqu'à soixante éditions en quarante années. Il a été traduit en anglais, en allemand et en quelques autres langues.

Comme fera plus tard Le Sage dans son immortel *Gil Blas*, Sorel nous montre son héros tour à tour écolier, jeune homme à la mode, libertin ruiné, homme de lettres, domestique d'un grand seigneur; c'est la peinture la plus vive et la plus originale de la société de Louis XIII. Bourgeois, vivant dans la société de Guy-Patin et de Miron, il attaque vertement ces jeunes seigneurs qui, après une orgie, s'amusaient à détrousser les passants au coin du pont Neuf. D'une famille de parlementaires, il raille les abus de la justice dans une scène digne de maître Patelin; et cependant la justice avait fait des progrès depuis Grippeminaud et les Chats-Fourrés! Le père de Francion, M. de La Porte, hobereau de Bretagne, a un procès avec son voisin, et n'imagine rien de mieux, pour amadouer son juge, que de lui offrir une pièce de satin, « afin qu'elle le fasse souvenir des autres pièces de son procès. » Le juge refuse, mais sa femme arrête dans l'antichambre le plaideur et en obtient la pièce de satin, ce qui ne l'empêche pas de perdre son procès. C'est le même abus qu'un siècle et demi après, à la veille de la Révolution française, Beaumarchais attaquera dans ses célèbres *Mémoires*, avec autant d'esprit que d'éloquence. Sorel fait successivement passer sous nos yeux les gens de collége, les courtisans, les femmes peu sévères, les bourgeois, les laquais, les charlatans, etc. Mais ses plus grands ennemis, ce sont les précieux; c'est contre eux qu'il dirige l'*Histoire comique*, qui vint au jour la même année que le deuxième volume de l'*Astrée* et que la *Cithérée* de Gomberville, et qu'il écrit la plupart de ses ouvrages. Il osera attaquer Balzac, Voiture et Mlle de Scudery. Molière, dont les *Précieuses ridicules* ne furent jouées qu'en 1659, ne fut pas aussi au-

dacieux. Sorel nous introduit dans une réunion de beaux esprits : « Il faut que je vous dise quelles gens c'étaient. Il y en avait quelques-uns qui sortaient du collége, après y avoir été pédants; d'autres venaient de je ne sais où, vêtus comme des cuistres, et, quelque temps après, trouvaient moyen de s'habiller en gentilshommes. » Le plastron privilégié du satirique, c'est son ancien maître de collége, Hortensius, « dont le nouveau style étonne tout le monde; » il raille ses hyperboles, son langage emphatique; il plaisante sa personne, et ce pauvre écrivain bafoué n'est autre que le célèbre Balzac en personne. Sorel lui met à la bouche des citations textuelles de ses ouvrages. « Ma foi, dit-il aux sots imitateurs de Balzac, ce style vous rend fort ridicules. Gardez-vous d'imiter les auteurs en ce qu'ils font de mal et d'impertinent. Ce n'est pas imiter un homme de ne faire que *cracher* (le mot est plus cru) et tousser comme lui. » On connaît les vers de Molière :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler,
Et ce n'est pas du tout la prendre pour modèle,
Ma sœur, que de tousser ou de cracher comme elle.
(*Femmes savantes*, I, I.)

« Encore qu'ils décrivent les faits généreux de plusieurs grands personnages, ils ne s'enflamment point de générosité, dit Sorel des auteurs de son temps, et il ne part d'eux aucune action recommandable. »

L'*Histoire comique de Francion* offre donc un sérieux intérêt historique, par cette peinture prise sur le vif de la société de l'époque. On y trouve, en outre, des observations d'une grande justesse morale, des maximes presque dignes de La Bruyère, beaucoup de bon sens, un style bien français, quoique un peu diffus, un esprit frondeur, indépendant, et toutes ces qualités recommandent ce roman, dans la patrie de Rabelais et de Voltaire.

L'*Histoire comique de Francion* a été réimprimée en dernier lieu dans la collection elzévirienne.

FRANCIQUE ad. (fran-si-ke — rad. Franc). Hist. Qui appartient, qui a rapport aux Francs.

— Linguist. *Langue francique*, Ancien idiome des Francs.

— **Encycl.** Linguist. On désigne sous le nom de langue *franque* ou *francique* l'idiome que parlaient les Francs, peuple de la famille germanique, qui, au ve siècle, envahit le nord de la Gaule et s'y établit. Le *francique* est donc vraisemblablement un dialecte de l'ancien haut allemand ou *altnieder-deutsch ;* mais le défaut presque absolu de monuments antérieurs au IXe siècle ne permet pas de suivre les transformations qu'il a subies successivement par le contact avec les langues de la Gaule, et surtout avec la *rustica romana*. C'est seulement de la seconde moitié du IXe siècle que datent les principaux écrits qui nous restent en ancien haut allemand. On cite surtout une paraphrase des Evangiles, du bénédictin Ottfried, de Wissembourg, et une traduction des psaumes, de Notker, moine de Saint-Gall, qui ont été recueillies avec d'autres documents de la même époque, par Schilter, dans son *Thesaurus antiquitatum Teutonicarum* (1728, in-fol.). Au commencement de son ouvrage, Ottfried fait l'éloge de Louis le Germanique, qu'il félicite de réunir sous sa domination la France orientale tout entière; puis il célèbre la gloire des Francs et exprime l'intention d'écrire l'histoire des Evangiles en langue *francique* ou *tudesque*, qui lui sémble aussi digne que les langues anciennes d'avoir une littérature. Mais Ottfried appelait langue *francique* tous les idiomes germaniques parlés de son temps, de même qu'on donnait alors le nom de France à toute l'Allemagne. Jacob Grimm, dans sa grande *Grammaire teutonique*, déclare qu'à cette époque le haut allemand était loin de former une langue arrêtée, et qu'il est impossible de déterminer d'une manière précise les caractères distinctifs des trois dialectes de cette langue, savoir : le *francique* proprement dit ou dialecte de la Franconie postérieure, l'*allémanique* ou dialecte de la Souabe, et le *bavarois*. Mais ceci ne se rapporte qu'au langage parlé sur le sol germanique; car le serment de Charles le Chauve et de Louis le Germanique (843), prêté en teutonique pour l'armée de celui-ci, en roman pour l'armée de celui-là, prouve qu'à ce moment la langue des Francs n'était plus l'allemand, et que la langue *francique* s'était fondue avec le latin corrompu pour former un nouvel idiome.

De l'époque antérieure aux Carlovingiens, il n'est resté de la langue *francique* que des noms propres. Il y a un monument qui serait de la plus haute importance, s'il pouvait être considéré comme une épave du premier idiome des Francs. Ce sont les gloses interlinéaires de la loi salique, dites *gloses de Malberg*, traduction en langue vulgaire des termes latins de la loi, gloses qu'on a supposées, jusque dans ces derniers temps, être du teutonique défiguré par les copistes, au point de ne pouvoir pas le reconnaître. En effet, les mots dont se composent ces gloses ne peuvent être ramenés à aucun des dialectes germaniques qui nous sont connus. Cependant les savants allemands ne veulent pas convenir autrement que la loi salique était, dans son texte et dans ses dispositions d'origine purement germanique. Or, cette hypothèse a été détruite par M. Léo de Halle, dans l'ouvrage intitulé : *Die malbergische Glosse*, dont il commença la publication en 1842. Quoi qu'il dût en coûter à son orgueil national, M. Léo fit connaître la découverte qu'il avait faite. Il démontra : 1o que les mots de la glose de Malberg étaient celtes et s'expliquaient parfaitement par les dialectes kymriques et gaëliques; 2o que les dispositions mêmes de la loi salique étaient d'origine celtique et reproduisaient presque textuellement des dispositions semblables des lois galloïdes. D'après ce travail, non-seulement les termes relatifs à l'agriculture, à l'éducation des bestiaux, au droit de propriété, mais même les termes relatifs à l'organisation politique et militaire sont dérivés du celtique. A l'appui de son assertion, M. Léo cite, entre autres, le mot *graf*, comte, et il ajoute : « Ce n'est qu'avec peine que mon sentiment a pu admettre que déjà, du temps de la migration des peuples, nos ancêtres ont emprunté aux ancêtres des Français les titres de leurs fonctionnaires; mais, vu le rapport qui existe entre les gloses de Malberg et les idiomes celtiques, il ne reste pas d'autre choix. » La découverte de M. Léo, incontestable pour tout homme exempt de préventions, fut accueillie en Allemagne par un haro général; on accusa son auteur du crime de lèse-nationalité, et il se vit forcé d'interrompre son travail. Il en résulte néanmoins que, pour leur langue comme pour leurs lois, les Francs subirent, dès l'origine, l'influence des populations au milieu desquelles ils vivaient, et que, par conséquent, il est impossible de savoir ce que fut primitivement cette langue, ni quelles modifications elle éprouva antérieurement à Charlemagne.

Le *francique* fut parlé à la cour des Mérovingiens et à celle des Carlovingiens, jusqu'à Charles le Chauve. Depuis le commencement du règne de ce dernier monarque, il céda à la langue romane en France; mais il continua d'être la langue de la cour en Allemagne jusqu'à l'époque des Hohenstaufen (1136-1254), époque à laquelle il s'effaça devant le moyen haut allemand.

FRANCIS (Philip), littérateur irlandais, né à Dublin, mort en 1773. Il se rendit en Angleterre, fonda à Esher une maison d'éducation; mais, si l'on en croit Gibbon, il s'occupa beaucoup plus des plaisirs de Londres que de l'instruction de ses élèves. En 1743, il se fit connaître par la traduction en vers anglais des *Œuvres* d'Horace, traduction qui eut un grand succès et de nombreuses éditions. Francis obtint alors la place de chapelain de Henri Fox, puis remplit divers emplois ecclésiastiques. Il a laissé deux tragédies, qui eurent peu de succès : *Eugenia* (1752), et *Constantine* (1754), une traduction des *Discours de Démosthène et d'Eschine* (1757, 2 vol. in-4o), etc.

FRANCIS (sir Philip), écrivain politique anglais, fils du précédent, né à Dublin en 1740, mort à Londres en 1813. Il fit ses études au collége de Saint-Paul, à Londres. Il y eut pour condisciple Woodfall, depuis imprimeur du *Public Advertiser* et éditeur des *Lettres de Junius*, circonstance sur laquelle s'appuyèrent ceux qui cherchèrent à prouver que Francis était l'auteur de ces lettres fameuses. En 1758, il accompagna, comme secrétaire, le général Bligh dans une expédition sur les côtes de France, et assista à un combat près de Cherbourg. En 1760, lord Kinnoul, ambassadeur en Portugal, l'emmena comme secrétaire, et, en 1773, il fut nommé membre du conseil du Bengale, avec des appointements de 250,000 francs par an. Il resta aux Indes jusqu'en 1780, époque à laquelle il donna sa démission, par suite d'une querelle qu'il eut avec un de ses collègues, Warren Hastings, querelle qui amena un duel où Francis reçut une balle qui lui traversa le corps. Depuis son retour en Angleterre, le désir de se venger de Hastings semble avoir été le mobile de toutes ses actions. En 1784, il fut envoyé au Parlement par le bourg de Yarmouth, dans l'île de Wight. Il y prit souvent la parole, et, quoiqu'il ne fût pas orateur, il se fit remarquer par la hardiesse de son langage et la vigueur de sa dialectique. Il se montra toujours extrêmement libéral. Lorsqu'éclata la Révolution française, Francis se rangea parmi ses plus fermes amis, et devint un membre actif de l'association révolutionnaire des *Amis du peuple*. Membre du Parlement jusqu'en 1807, il ne cessa d'appuyer les motions libérales, soutint Fox et Grey dans leurs plans de réforme, et se fit avec un zèle infatigable l'avocat de l'abolition de la traite. En octobre 1806, lors de la formation du cabinet Grenville, Francis fut créé chevalier du Bain. Après avoir quitté le Parlement (1807), il écrivit des pamphlets et des articles politiques pour les journaux. Accablé par l'âge, il vivait dans une obscurité relative, lorsque tout à coup il reparut devant le public, entouré du plus vif éclat. En 1816, John Taylor publia son *Identité de Junius avec un célèbre personnage vivant*, c'est-à-dire sir Philip Francis. L'argument est ingénieux, les coïncidences sont remarquables; mais aucun des écrits émanant incontestablement de la plume de Francis n'égale la fière éloquence de Junius. Lui-même, dit-on, a constamment nié être l'auteur de ces magnifiques lettres. Francis a publié de vingt-cinq à trente pamphlets politiques, de violents mémoires contre Hastings, et des *Questions historiques* qui parurent, l'année de sa mort, dans le *Morning Chronicle*.

FRANCIS (Anne), femme auteur anglaise, morte en 1800. Elle acquit une érudition peu commune aux personnes de son sexe, et écrivit des poésies en style inégal et presque constamment métaphorique. On a d'elle la traduction en vers du *Cantique de Salomon*, d'après l'original hébreu (1781, in-4o); les *Funérailles de Démétrius Poliorcètes*, poëme (1785, in-4o); *Poésies mêlées* (1790), etc.

FRANCIS (John-W.), médecin américain, né à New-York en 1787, mort en 1861. Il se fit recevoir docteur en 1811, professa son art dans diverses Facultés des Etats-Unis, et devint président de l'Académie de médecine de sa ville natale. Le docteur Francis fut, de 1810 à 1814, directeur du journal intitulé : *The american medical and philosophical register*. Outre un grand nombre de brochures et des *Souvenirs anecdotiques des éditeurs, auteurs et libraires de New-York*, ouvrage qui eut beaucoup de succès, il a publié : *Cas d'anatomie morbide; Sur l'efficacité des émétiques vitrioliques dans la période membraneuse du croup; Faits et conclusions dans la jurisprudence médicale; Sur l'anatomie de l'ivresse; Mort par la foudre*, etc.

FRANCIS (Marc-Francis-Denis-Thérésa LEROI, baron D'ALLARDE, connu au théâtre sous le nom de), auteur dramatique français, né à Besançon en 1778, mort vers 1840. Il était fils de l'économiste D'ALLARDE. Né avec une belle fortune, il se hâta de la gaspiller. Quand il en eut fini avec elle, il se mit à écrire des pièces charmantes, brillantes de traits étincelants, de couplets piquants, qu'on applaudissait, qu'on retenait et qu'on chantait partout. La plus populaire de ses productions est sans contredit les *Chevilles de maître Adam*, vaudeville en un acte, fait en société avec Moreau, et joué aux Variétés-Montansier en 1805. Ce petit ouvrage, d'abord refusé par la direction de Brunet, qui ne le joua ensuite qu'à la condition que les auteurs feraient mieux une autre fois, eut un succès extraordinaire. Il fut le signal d'un genre de vaudeville plus élevé que celui qui jusqu'alors avait fait la fortune du théâtre, et dont on ne voulut plus entendre parler à dater de ce moment. De nombreux ouvrages succédèrent aux *Chevilles de maître Adam*, qui avaient été précédées de : *Arlequin aux Petites-Maisons*, folie en un acte, mêlée de vaudevilles (1801, in-8o); *Arlequin musard* ou *J'ai perdu le temps*, vaudeville en un acte (1804, in-8o), avec Désaugiers. Nous citerons : les *Bateliers du Niémen*, à-propos en un acte, avec Désaugiers et Moreau (juillet 1807); *Mars en carême* ou l'*Olympe au rocher de Cancale*, vaudeville en un acte, avec Désaugiers (1806, in-18); *Comme ça vient et comme ça passe*, en un acte (1808, in-8o); *Jocrisse aux enfers* ou l'*Insurrection diabolique*, vaudeville infernal en un acte (1809, in-8o), avec Désaugiers; le *Loup garou*, vaudeville en un acte (1809, in-8o); *M. Brouillon* ou l'*Ami de tout le monde*, comédie-vaudeville en un acte (1813, in-8o); l'*Homme entre deux âges*, en un acte (1814, in-8o); *M. Lerond*, en un acte (1821, in-8o); le *Polichinelle sans le savoir*, comédie-parade, mêlée de couplets, avec Dartois et Jouslin de La Salle (1823, in-8o); l'*Imprimeur sans caractère* ou le *Classique et le romantique*, en un acte, avec Dartois et Gabriel (1824, in-8o); les *Acteurs à l'auberge*, en un acte, avec Jouslin de La Salle et Maurice Alhoy (1825, in-8o); le *Champenois* ou les *Mystifications*, un acte (1825, in-8o); le *Commissaire du bal* ou l'*Ancienne et la nouvelle mode*, un acte, avec Théaulon et Dartois (1825, in-8o); la *Grand'mamau* ou le *Lendemain des noces*, un acte, avec Armand et Achille Dartois (1825, in-8o); la *Vogue*, vaudeville à grand spectacle, avec Jouslin de La Salle et Maurice Alhoy (1825, in-8o); le *Capitaliste malgré lui*, un acte, avec Arm. Dartois et Xavier (1826, in-8o); le *Créancier voyageur*, un acte, avec Saint-Georges et Martin Saint-Ange (1826, in-80); la *Salle des Pas-Perdus*, tableau en un acte, avec de Courcy et Langlé (1826, in-8o); les *Trous à la lune* ou *Apollon en faillite*, à-propos-folie, avec Théaulon et Dartois (1826, in-8o). Rappelons aussi : *Boileau à Auteuil*, un acte (1810, in-8o); la *Fille mal gardée* ou la *Coupe des foins*, un acte (1822, in-8o); l'*Enfant de Paris* ou le *Débit de consolation*, lithographie en action, mêlée de vaudevilles, avec Dartois et Gabriel (1823, in-8o); les *Amours de village*, un acte, avec Armand Dartois (1823, in-8o); les *Ouvriers* ou les *Bons enfants*, comédie grivoise en un acte, mêlée de couplets, avec Bragier et Dumersan (1824, in-8o). Il a encore fait représenter, soit sous son nom seul, soit en collaboration avec Désaugiers, Chazet, Brazier, Moreau, Théaulon et autres, les vaudevilles suivants, tous en un acte : *Hôtel de Lorraine*, *Gallet* ou le *Chansonnier droguiste*, *Caponnet* ou l'*Auberge supposée*, *Ma tante Urlurette*, *Taconnet*, *Une journée chez Bancelin*, *Oh! que c'est sciant*, parodie d'*Ossian; L'un après l'autre*, *Pistache* ou le *Jour de l'an*, les *Joueurs*, le *Protecteur*, le *Testament de Carlin*, *Arlequin, tyran domestique; Comme on s'aime à Montmorency*, le *Candidat de l'Athénée de Beaune*, *les Cris de Paris*, tableau poissard; les *Dieux à Tivoli*, etc. On a encore de lui un volume de *Chansons* (1824, in-8o), et une foule de couplets fournis au recueil du *Caveau moderne*. Tous les ouvrages de d'Allarde ont été publiés sous le nom de Francis. Indépendamment des pièces citées précédemment, il est encore l'auteur d'un grand nombre d'autres qui, quoique représentées, n'ont pas été imprimées, et pour lesquelles il a, le plus souvent, compté des collaborateurs.

Francis d'Allarde, s'il faut en croire l'auteur des *Mémoires d'un vaudevilliste*, M. A. de Rochefort, était un petit homme au nez pointu, au regard ardent; il paraissait toujours irrité, *bougonneur* et jaloux de ses confrères. Il venait de donner aux Variétés un vaudeville qui avait parfaitement réussi. Au bout de trois jours, il ne le voit plus paraître sur l'affiche. Il court s'informer du motif de cette suspension. Brunet lui dit que Vernet, qui jouait le principal rôle, venait de perdre son père. Francis ne demande rien de plus; cette raison lui suffit. A la fin de la semaine, il vient réclamer de nouveau. On lui fait la même réponse au sujet de Vernet. « Ah çà! dit-il, est-ce que ce coquin-là ne jouera pas tant que son père sera mort? » Il abrégea ses jours, assure-t-on, par les excès de table; il les finit dans une nouvelle opulence, que lui procura un héritage ou la découverte d'une mine d'argent dans un terrain qu'il possédait près des Pyrénées, dans le département de l'Ariége. Sa mort fit peu de bruit, et c'est à peine si le monde des théâtres, qu'il avait si longtemps animé de sa gaieté, en fut informé. Quant aux biographes, même les plus autorisés, ils ont trouvé bon de l'oublier. C'est que les succès de la scène s'oublient aussi vite qu'ils s'improvisent. Aussi n'est-ce pas toujours chose facile que de reconstruire la vie de certains auteurs dramatiques et de retrouver la trace effacée de leurs fugitives productions.

FRANCISATION s. f. (fran-si-za-si-on — rad. *franciser*). Jurispr. Action de franciser, de reconnaître comme français : *Depuis la déclaration de guerre, la compagnie a obtenu la* FRANCISATION *de trois steamers d'origine anglaise*. (Proudh.)

— Gramm. Action de donner la forme française à un mot étranger : FRANCISATION *d'un mot grec, latin, anglais, allemand*.

— **Encycl.** Jurispr. D'après la loi du 21 septembre 1793, aucune embarcation ne peut être réputée française si elle ne réunit point un certain nombre de conditions dont l'exécution est constatée par l'acte de *francisation*.

Toutefois, l'acte de *francisation* n'est point exigé pour les navires frétés par l'Etat, ni pour les canots et chaloupes dépendant de navires francisés, et dans l'acte desquels sont mentionnés ces canots et ces chaloupes. Ne sont point non plus assujettis à l'acte de *francisation :* 1o les canots d'un à deux tonneaux, appartenant à des habitants voisins de la côte, et qui ne s'éloignent qu'à une faible distance du lieu où ils sont fixés; 2o les bâtiments qui restent en rivière en deçà du dernier bureau des douanes.

Lorsqu'il est constant qu'un canot est une dépendance nécessaire d'un navire, il est compris dans la *francisation* accordée à ce navire et peut se passer d'une *francisation* distincte. Il en est ainsi alors même qu'il n'est pas marqué du nom du navire dont il forme l'un des apparaux. Cette circonstance ne constitue qu'une contravention particulière, passible d'une amende (cass., 28 févr. 1844).

D'après une décision administrative du 26 août 1837, les bateaux et chaloupes des pilotes lamaneurs sont soumis à la *francisation ;* car ces embarcations sont destinées à aller en mer pour le pilotage et peuvent même parfois relâcher à l'étranger.

Cinq conditions sont nécessaires pour que l'acte de *francisation* puisse être délivré. Il faut : 1o que le navire soit français; 2o qu'il appartienne à des Français pour plus de moitié; 3o que les propriétaires du bâtiment affirment ces faits par serment; 4o qu'ils fournissent un cautionnement pour la garantie des obligations qui leur sont imposées; 5o enfin, que la capacité du navire ait été constatée.

Quand un navire se trouve dans un port autre que celui où est faite la *francisation*, le certificat de description et de tonnage doit, après avoir été revêtu du visa du directeur, être transmis au receveur du port d'attache pour y être déposé.

Il faut que le navire pour lequel on demande un acte de *francisation* soit français ou devenu français.

« Aucun bâtiment, dit l'art. 2 de la loi du 21 septembre 1793, ne peut être réputé français s'il n'a pas été construit en France ou dans les colonies ou autres possessions de France. »

Mais si les pièces qui sont employées à la construction d'un navire ont été préparées à l'étranger, ce navire, quoique construit en France, ne peut obtenir la *francisation*.

La règle qui refuse aux bâtiments construits à l'étranger les priviléges attribués aux navires nationaux reçoit exception :

1o A l'égard des navires étrangers capturés et déclarés de bonne prise. Mais, dans ce cas, il faut que les navires se trouvent dans un port français, et qu'ils aient été capturés par un Français.

2o A l'égard des navires échoués sur les

côtes françaises, que des Français auraient achetés, et auxquels ils justifieraient avoir ajouté en réparation le quadruple du prix d'achat. L'estimation de la valeur des réparations se fait par trois experts nommés d'office, un par la douane, l'autre par l'administration maritime, le troisième par le tribunal de commerce; elle est faite en présence des officiers du port. Cette estimation ne comprend ni les cordages, ni les ancres, ni les voiles, ni les canots, ni les chaloupes, enfin aucun objet qui ne fait point partie intégrante du bâtiment.

D'après une décision ministérielle du 22 prairial an VI, la simple circonstance qu'un bâtiment a reçu un radoub ou des réparations dont le montant est quadruple du prix d'achat ne suffit point pour lui donner droit à la *francisation;* il est nécessaire qu'il ait fait naufrage. Néanmoins, ainsi que le fait observer Dujardin-Sailly dans le *Code des douanes*, une ordonnance du 10 février 1807 a admis à la *francisation* un navire espagnol que la guerre avait forcé de rester dans un port français, où il fut vendu, pour cause d'avarie, à un Français qui fit une réparation quadruple du prix de vente; la même faveur a été accordée depuis cette époque à plusieurs navires.

3° A l'égard des navires confisqués pour contravention aux lois de l'Etat (loi du 21 septembre 1793, art. 2).

4° A l'égard de ceux qui, par suite de naufrage, ont été vendus au profit de la caisse des invalides de la marine.

5° A l'égard des bâtiments appartenant aux sujets d'un pays qui est incorporé à la France ou qui devient colonie française.

Une sixième exception concernait les navires de construction étrangère que des armateurs français auraient employés pendant cinq ans à la pêche de la morue; mais cette exception, établie par les ordonnances des 14 février 1819 et 24 février 1825, n'est plus en vigueur depuis le 1er mars 1830. Suivant M. Pasquel (*Résumé des lois et règlements des douanes*), l'origine des navires à nationaliser se justifie : 1° pour les navires construits en France, par le certificat du constructeur, énonçant les dimensions et la contenance de l'embarcation ; 2° pour les navires de prise, par le jugement qui les a déclarés valablement capturés, et par l'acte d'adjudication faite à un Français; 3° pour les bâtiments confisqués, par une expédition du jugement de condamnation; 4° pour les navires étrangers jetés sur les côtes, par une expédition du procès-verbal constatant le naufrage et la vente, ainsi que par les comptes justificatifs des réparations.

Les actes produits à la douane pour justifier l'origine des navires francisés doivent être, aux termes d'une décision administrative du 31 décembre 1819, conservés, classés avec ordre, dans le bureau où la *francisation* a été obtenue.

D'après une circulaire ministérielle du 19 février 1833, il est tenu dans chaque bureau de douane un dossier où sont indiqués les changements survenus au bâtiment, et les noms des propriétaires auxquels il a appartenu successivement, et, quand le navire cesse d'appartenir au port où il a été francisé, le dossier doit être envoyé au port de nouvelle attache. Le propriétaire qui veut changer un navire de port doit le déclarer au port auquel il appartient, obtenir acte de cette déclaration, et faire enregistrer le bâtiment pour sa nouvelle destination.

Dans le principe, le droit qu'avaient les étrangers de faire le commerce maritime en France était limité par plusieurs restrictions.

Ainsi, aux termes de l'art. 2 de la loi du 21 septembre 1793, aucun bâtiment n'était réputé français et n'avait droit au privilége des bâtiments français, s'il n'appartenait pas entièrement à des Français.

En outre, la loi du 27 vendémiaire an II énonçait les dispositions suivantes :

« Aucun Français résidant en pays étranger ne pourra être propriétaire, en totalité ou partie, d'un bâtiment français, s'il n'est pas associé d'une maison de commerce française, faisant le commerce en France ou possession de France, et s'il n'est pas prouvé, par le certificat du consul de France dans le pays étranger où il réside, qu'il n'a point prêté serment de fidélité à cet Etat, et qu'il s'y est soumis à la juridiction consulaire de France. (Art. 12.)

» Tous ceux qui prêteront leur nom à la *francisation* des bâtiments étrangers, qui concourront, comme officiers publics ou témoins, aux ventes simulées; tous préposés dans les bureaux, consignataires, agents des bâtiments et cargaison, capitaine et lieutenant du bâtiment, qui, connaissant la *francisation* frauduleuse, n'empêcheront pas la sortie du bâtiment, disposeront de la cargaison d'entrée ou en fourniront une sortie, auront commandé ou commandent le bâtiment, seront condamnés solidairement, et par corps, à 6.000 livres d'amende, déclarés incapables d'aucun emploi, de commander aucun bâtiment français. Le jugement de condamnation sera publié et affiché. »

Mais la loi des douanes du 9 juin 1845 changea cet état de choses. L'art. 11 de cette loi porte : « L'art. 2 de la loi du 21 septembre 1793 est abrogé dans la disposition qui porte qu'aucun bâtiment ne sera réputé français s'il n'appartient entièrement à des Français. Toutefois, la moitié au moins devra appartenir à des Français. Les art. 12 et 13 de la loi du 27 vendémiaire an II sont modifiés conformément aux dispositions des paragraphes précédents. » — « Il est incontestable, disait à ce sujet M. Berryer, répondant au rapporteur de la commission, que, dans un pays où malheureusement trop peu de capitaux sont engagés dans la construction navale et dans les expéditions maritimes, il y a un grand avantage à pouvoir appeler les capitaux étrangers à prendre part dans nos constructions et nos expéditions maritimes. Il est incontestable aussi que, pour nos armateurs, nos expéditeurs, leur intérêt, surtout pour les bâtiments destinés à faire de nombreuses escales, est qu'il y ait des copropriétaires sur les points où les bâtiments peuvent relâcher. Le bâtiment y est mieux reçu; des dispositions peuvent y être prises pour favoriser son retour. En un mot, pour la plupart des expéditeurs, il y a avantage à intéresser les étrangers aux ports où le navire peut toucher. Ces raisons sont graves; il en est une autre plus grave encore, c'est qu'en fait la plupart des bâtiments sont en même temps propriété française et propriété étrangère, et qu'enfin la prescription absolue portée par la loi de 1793 d'avoir des bâtiments réputés français a conduit à de fausses déclarations, à de faux serments, quand le serment était exigé par la loi de l'an II. Ainsi, il est juste, comme le veulent la commission et le gouvernement, d'arriver à l'abrogation de la loi de 1793. Mais si toutes ces raisons sont bonnes, faut-il arriver à substituer un système entièrement opposé à celui qui existait? Faut-il, parce que nous n'exigerons plus que la propriété des bâtiments soit exclusivement française, arriver à un système d'où il résulterait qu'un bâtiment pourrait être réputé français, alors qu'il serait entièrement la propriété d'un étranger? C'est là ce qui me paraît avoir des inconvénients, et c'est parce que ces inconvénients m'ont frappé que je propose à la Chambre, en adoptant, sous une forme de rédaction à laquelle je ne tiens pas, la même disposition que celle du gouvernement et de la commission pour l'abrogation de la loi de 1793, que je demande de réserver à des Français une part de propriété dans le bâtiment pour que ce bâtiment soit réputé français. En un mot, sans exiger que le bâtiment soit entièrement propriété française pour être réputé français, encore bien faut-il qu'il ne soit pas entièrement propriété étrangère. C'est pour cela que je propose que la moitié au moins de la propriété appartienne à des Français. Voilà le but de mon amendement, et je crois qu'il est important de l'adopter. » A ces arguments M. Dezeimeris répondait : « On vous dit que l'article proposé par le gouvernement ne porte aucune atteinte à notre acte de navigation. Ce qu'on peut dire avec vérité, c'est que l'on ne conserve que la partie matérielle de cet acte, et que toute la partie morale disparaît. Jusqu'ici, la question a été discutée à un point de vue purement commercial. On ne s'est préoccupé que de l'avantage qu'il pouvait y avoir à laisser s'introduire des capitaux étrangers dans la construction de notre mobilier naval. Je ne nie pas que cela ne puisse avoir un certain degré d'utilité, bien que je sois convaincu que ce qui empêche l'extension considérable de la construction des navires en France, c'est tout autre chose que l'absence des capitaux. Je ne veux point discuter ce point de vue commercial. Je suppose que ce qui a été dit à cet égard est à l'abri de toute objection; mais j'examine s'il n'y a pas aussi quelque vérité dans l'opinion des membres de la commission qui ont refusé de s'associer à la majorité; car je dois dire, quoiqu'on ait présenté la disposition sur laquelle vous aviez à délibérer comme exprimant l'opinion du gouvernement et celle de la commission, je dois dire que c'est seulement la majorité de la commission qui s'est prononcée dans ce sens. Une minorité de quatre membres a pensé précisément le contraire. Cette minorité s'est demandé si, dans des circonstances difficiles pour un équipage composé pour les trois quarts de Français et pour un quart d'étrangers, la situation serait parfaitement identique, soit que le navire fût la propriété d'un étranger, soit qu'il fût la propriété d'un Français. Pour ma part, je suis convaincu du contraire; je vois une énorme différence entre ces deux situations. Remarquez ce qui pourrait advenir dans un cas de menace de guerre. Supposez, ce qui n'est pas seulement possible, mais ce qui, à un moment donné, pourrait avoir un certain degré de probabilité, supposez que les deux tiers des navires français fussent des propriétés anglaises; est-ce que vous croyez que ce soit chose indifférente de laisser entre les mains d'hommes destinés à être prochainement nos ennemis la propriété de ces navires, sans autre garantie que la composition des équipages aux trois quarts formés de Français? Ne voyez-vous aucun danger à ce qu'une grande partie de notre marine marchande soit, dans ce cas, une propriété anglaise? La minorité de la commission ne l'a pas pensé. Je le répète, elle pense que l'article de la loi proposé par le gouvernement ne laisse subsister que la partie matérielle de l'acte de navigation, et que l'on en fait disparaître la partie morale, la partie nationale. C'est à ce titre que la minorité de la commission a repoussé l'article du projet. Elle repousserait également l'amendement de M. Berryer; elle ne l'admettrait que comme une restriction à une chose qui lui paraît mauvaise. »

L'amendement proposé par M. Berryer fut mis aux voix et adopté. Il est devenu l'art. 11 de la loi des douanes du 9 juin 1845.

D'après la loi du 27 vendémiaire an II, le propriétaire du bâtiment doit donner une soumission et caution de 20 francs par tonneau si le bâtiment est moindre de 200 tonneaux, de 30 francs par tonneau pour les navires de 200 à 400 tonneaux, de 40 francs par tonneau pour les navires de 400 tonneaux et au-dessus. (Art. 11.) Ce cautionnement est donné pour garantie, outre les autres condamnations, de l'obligation prise de ne point vendre, donner, prêter, autrement disposer des congé et acte de *francisation;* de n'en faire usage que pour le service du bâtiment pour lequel ils sont accordés; de rapporter l'acte de *francisation* au même bureau, si le bâtiment est pris par l'ennemi, brûlé ou perdu de quelque autre manière, vendu en partie ou en totalité à un étranger, et ce dans un mois, si la perte ou vente de la totalité ou partie du bâtiment a lieu en France ou sur les côtes de France, et dans trois, six ou neuf mois, suivant la distance des autres lieux de perte ou de vente. (Art. 16.)

L'acte de *francisation* doit être extrait du registre où ont été inscrites les déclarations de construction, mesurage, description et propriété des navires, au bureau du port d'attache. (Art. 39.)

Aux termes de l'art. 8 de la loi du 5 juillet 1836, l'acte de *francisation* doit contenir la description du navire, attester qu'il a été mesuré, reconnu bien construit et de construction française, et indiquer en outre le nom du bâtiment. Il doit être écrit sur parchemin, revêtu du sceau de l'Etat et signé par le ministre des finances, au nom du chef du gouvernement. Il est délivré au bureau du port auquel appartient le navire.

Le préposé de la douane inscrit au dos de l'acte de *francisation* les ventes de parties de navire. Cettte inscription doit être faite au port auquel le bâtiment appartient.

Les nouveaux propriétaires ne sont tenus de prêter serment que quand la vente est faite sous seing privé; cette formalité n'est point exigée quand elle a lieu par acte authentique.

Suivant une circulaire du 6 octobre 1832, le transfert n'est mentionné sur l'acte de *francisation* qu'autant que le nouveau possesseur a renouvelé les obligations précédemment souscrites par son vendeur, ou qu'il a justifié de l'accomplissement de ces obligations dans le port où le bâtiment doit être attaché. En cas de refus, l'annotation peut toujours être opérée; mais, dans ce cas, le navire doit cesser de jouir des avantages de la nationalité.

Comme l'acte de *francisation* est accordé au bâtiment, et non à l'armateur, et qu'il dure autant que le bâtiment, il n'y a pas lieu, en cas de vente ou de mutation, à un nouvel acte de *francisation*. Mais cet acte doit être renouvelé : 1° quand le premier est perdu; le propriétaire est tenu, pour en obtenir un nouveau, d'affirmer la sincérité de cette perte; 2° lorsque le bâtiment est changé dans sa forme, dans son tonnage ou de toute autre manière : en effet, c'est alors un nouveau navire, dont l'identité ne peut plus être reconnue; 3° en cas de vétusté du premier acte de *francisation*.

Lorsque le bâtiment cesse d'être français, les droits et priviléges que confère l'acte de *francisation* sont anéantis.

Or, un navire cesse d'être français : 1° quand il est vendu à un étranger en totalité ou au moins pour plus de moitié; 2° si, après la délivrance de l'acte de *francisation*, il est changé dans sa forme, son tonnage ou de toute autre manière, et qu'on n'obtienne pas un nouvel acte de *francisation;* 3° s'il a cessé de paraître; mais, dans ce cas, il faut que le naufrage ou tout autre accident qu'il a éprouvé soit justifié; 4° s'il est radoubé ou réparé en pays étranger, et si les frais de réparation excèdent 6 francs par tonneau, à moins que la nécessité de frais plus considérables ne soit constatée par le rapport signé et affirmé par le capitaine et les autres officiers du bâtiment, vérifié et approuvé par le consul ou un autre officier de France, ou deux négociants français résidant en pays étranger, et déposé au bureau du port français où reviendra le bâtiment. Le navire qui a enfreint cette disposition ne peut pas être admis à une nouvelle *francisation;* car il se trouve alors composé de matériaux neufs achetés à l'étranger et mis en œuvre à l'étranger; il doit donc être réputé de construction étrangère.

FRANCISCAIN s. m. (fran-si-skain — du lat. *Franciscus*, François, nom du fondateur). Hist. relig. Religieux de l'ordre fondé par saint François d'Assise. ‖ *Franciscains spirituels*, Nom que se donnèrent des religieux franciscains qui se séparèrent de leur ordre et fondèrent une secte hérétique.

— Adj. Qui a rapport à cet ordre, qui en dépend : *En général, l'école* FRANCISCAINE *nous apparaît comme beaucoup moins orthodoxe que l'école dominicaine.* (Renan.)

— **Encycl.** L'agonie du sombre moyen âge commence dès le XIIe siècle. A cette époque, une vie nouvelle se répandit en Occident, et cette espèce de rénovation intellectuelle et morale ne se manifesta pas seulement dans les écoles, mais parmi le peuple même, au sein duquel on vit éclore une foule de sectes. Ces sectes populaires ne s'occupaient guère d'abstractions philosophiques, mais elles n'en étaient que plus dangereuses pour la papauté, dont elles censuraient amèrement l'ambition, l'avarice et la corruption. Malgré les persécutions, les croisades dirigées contre elles (v. ALBIGEOIS), elles ne cessèrent de croître et de gagner en importance, en sorte que, pour arrêter leurs progrès, l'Eglise romaine se vit obligée d'instituer deux nouveaux ordres religieux, les dominicains et les *franciscains*, spécialement destinés à combattre ces sectes avec leurs propres armes, la prédication et la pauvreté volontaire.

L'ordre des *franciscains*, qui jouit, dans le XIIIe siècle, d'une certaine supériorité intellectuelle sur celui des dominicains, fut fondé par un marchand d'Assise, nommé François, qui a donné son nom à l'ordre, et que l'Eglise a canonisé. La supériorité relative des *franciscains* provient certainement de celle de François d'Assise sur les autres religieux. Sans doute, il appartenait à son siècle, et il serait absurde de chercher dans ses écrits les principes qui ne devaient se développer que quatre cents ans après lui; mais, bien qu'il ne formulât pas en système son horreur pour la force brutale, ce sentiment perce sans cesse dans ses actes et dans ses paroles. Ainsi, il aimait à répéter aux religieux qui exagéraient les rudes pénitences du corps : « C'est la charité et non le sacrifice que le Christ vous demande. » Bien plus, on ne trouve aucune trace, dans les diverses légendes qui racontent sa vie, de châtiments corporels infligés aux frères mineurs. C'était pourtant la règle universelle, à cette époque sauvage, que les abbés ou prieurs se servissent des supplices les plus douloureux, et il n'était point rare qu'un moine fût condamné à mourir de faim dans sa cellule. Et cependant, quand l'ordre des *franciscains* se fut partout répandu et que quelques désordres s'y furent introduits, comme on conseillait à François de se servir de moyens énergiques pour y remédier, il fit cette réponse, qui étonne dans un homme du XIIIe siècle : « Ma puissance est toute spirituelle; c'est dire qu'elle consiste à dominer, à corriger spirituellement les vices des frères. Si je ne puis les corriger par la prédication, l'avertissement et l'exemple, je ne veux pas devenir un bourreau pour punir et flageller comme font les puissances du siècle. »

Le but de François, en instituant son ordre, fut de maintenir l'orthodoxie contre les sectes populaires, tout en se faisant comme elles, pour employer une de ses expressions favorites, le chevalier, l'amant de la pauvreté. Il remit en honneur cette maxime biblique, oubliée depuis le jour où Constantin avait couvert l'Eglise des honneurs et des bienfaits de l'Etat, que les pauvres et les petits étaient les privilégiés de Dieu. Les hérétiques vantaient la pauvreté; François enchérit sur eux : il créa un ordre mendiant. Cette idée lui vint, dit-on, un jour qu'il assistait à la messe des apôtres dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, où il entendit ces paroles de l'Evangile : « Ne portez ni or, ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, ni sac, ni vêtement de rechange, ni soulier, ni bâton. » Aussitôt François revêtit le costume qu'il donna ensuite aux *franciscains*, celui des pauvres habitants des Apennins : la tunique gris cendré, ayant la corde pour ceinture, et sans bourse, sans bâton, avec des sandales pour toute chaussure.

D'après sa règle, l'ordre des *franciscains* ne put jamais rien posséder en propre. C'est précisément par ce renoncement absolu, par cette profession éternelle de mendicité, qu'il se distingue de tous ceux qui l'avaient précédé.

Dès que quelques adeptes de l'ordre nouveau se furent groupés autour de François d'Assise, l'œuvre commença. Les premiers *franciscains* allaient à travers les forêts et les villages des Apennins, s'exhortant entre eux, recevant et éprouvant les nouveaux disciples, partageant leur vie en deux moitiés : l'une, qu'ils consacraient à la contemplation; l'autre, qu'ils employaient à la bienfaisance.

Quand ils furent au nombre de douze, saint François demanda à ses disciples s'ils voulaient continuer un ordre purement contemplatif ou fonder un ordre qui, par sa vie active, ses prédications, ses études, ses exemples, instruisît le peuple conformément à l'orthodoxie et ramenât les hérétiques dans le droit chemin.

Les *franciscains* répondirent selon le désir de François, qui n'avait eu probablement que l'intention de les éprouver, sa détermination nous paraissant prise dès longtemps auparavant. « Allons, allons au nom du Seigneur! » s'écria-t-il alors, et aussitôt les frères mineurs se répandirent dans le monde pour le ramener à l'amour de Dieu, de l'Eglise et de la pauvreté. Ils devinrent dès lors ce qu'ils devaient être pendant trois siècles, les orateurs populaires de l'Italie, de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre, des Flandres et de l'Allemagne.

Nous savons, par les historiens de l'époque, combien fut grand le succès des nouveaux missionnaires, qui mêlaient habilement, dans leurs discours en plein air, à l'apologie de

l'Eglise, des sorties passionnées contre certaines institutions ou certaines personnalités haïes de la foule. Les peuples se pressaient en multitudes innombrables sur les pas de François d'Assise, et, plus tard, d'Antoine de Padoue et de Jean de Vicence, ses continuateurs. La nuit, des bourgades et des villes entières, hommes, enfants, vieillards, les suivaient par les routes et par les campagnes pour pouvoir les entendre.

Ils se faisaient surtout aimer du peuple en attaquant avec violence les nombreux petits tyrans des villes d'Italie. C'est ainsi qu'Antoine de Padoue, que l'Eglise a canonisé plus tard, alla trouver dans son palais le féroce Eccelino, qui, soutenu par l'empereur, faisait peser sur Padoue et Vérone une horrible tyrannie. « Je vois passer sur ta tête, lui cria-t-il, tyran sans pitié, chien plein de rage, l'effroyable sentence de Dieu. Quand seras-tu las de répandre le sang des innocents? etc. » Telle était la puissance du *franciscain*, que le tyran pâlit et le laissa se retirer sans lui faire aucun mal. Bien plus, il essaya, le lendemain, de l'acheter par de magnifiques présents qu'Antoine refusa avec un mépris qu'il ne cacha point en public.

Les *franciscains* gagnaient aussi l'affection populaire par leurs hardies récriminations contre le clergé ordinaire. Ils ne perdaient pas une occasion de dénoncer à l'indignation publique les « faux prêtres » qui brisaient le précepte d'humilité par leur orgueil, de charité par leur avarice, d'indépendance par leur flexibilité scandaleuse devant les grands de la terre. « L'évêque de ce temps-ci, disait encore Antoine de Padoue, est semblable à Balaam assis sur son ânesse, et qui ne voyait pas l'ange qu'apercevait cet animal. Qu'est-ce à dire? Balaam représente celui qui rompt les liens de la fraternité, qui trouble les peuples, qui opprime et dévore les petits. C'est ce que fait l'évêque sans sagesse, lorsque, par sa folie, il jette le trouble parmi les nations, et que, par son avarice, il dévore leur substance. Il ne voit pas, celui-là, l'ange de Dieu. Mais le peuple, simple, dont la foi est droite et les actions pures, voit l'ange du grand conseil; il connaît, il aime le Fils de Dieu... » S'adressant en face aux prêtres qui l'écoutaient, il les traitait de « spéculateurs de l'Eglise, aveugles privés de la vie de la science, qui ne connaissent point de mesure, et qui crient toujours : *Apporte! apporte!* »

Bien que l'ordre des *franciscains* fût institué dans l'intérêt de l'Eglise, le pape Innocent III, se méfiant du succès de l'œuvre en même temps que mécontent du sans-gêne oratoire des nouveaux religieux, hésita longtemps à les autoriser explicitement, et se contenta d'abord de les tolérer, prêt à les briser à la moindre incartade. Enfin, et après de nombreuses démarches de François d'Assise, il leur accorda son autorisation, mais, encore méfiant, d'une manière verbale seulement; ce ne fut que sous Innocent IV que l'ordre fut solennellement consacré (1219).

Les *franciscains* célébrèrent cette consécration par une grande fête religieuse. Le 26 mai 1219, cinq mille frères, tant leur nombre avait rapidement augmenté, se réunirent à Assise, autour de l'église Sainte-Marie-des-Anges, et de tous les environs, de Foligno, de Spolète, des mille villages de l'Ombrie, les paysans accouraient avec leurs femmes et leurs enfants, pour les entendre discourir. Le cardinal Ugolini, attiré, lui aussi, par le bruit public et par l'intérêt qu'il prenait aux succès d'une cause dont il entrevoyait les bons résultats pour l'Eglise, s'écriait, en pleurant de joie : « En vérité, voici le camp de Dieu. »

Quand l'ordre des *franciscains* eut pris une place officielle dans l'Eglise, François voulut lui donner plus d'extension encore, et, dans ce but, il créa le *tiers ordre*, ou les *franciscains* laïques. Il est bon d'entrer dans quelques détails au sujet de cette formidable innovation, qui a suggéré, dans la suite, l'idée des affiliés laïques de la *société de Jésus*, et, disons-le, de nos jours, la création de la *société de Saint-Vincent de Paul*.

Le tiers ordre des *franciscains* dure encore; mais il a dû perdre, et, en effet, il a perdu complétement son premier caractère. A l'origine, tel que saint François l'organisa, tel que les empereurs d'Allemagne le combattirent, ce n'était pas seulement une confrérie pieuse destinée à réunir dans la même prière quelques âmes d'élite : c'était une association gigantesque qui embrassa toute l'Italie, puis bientôt toute la chrétienté, et dans laquelle les membres, en s'astreignant à quelques rares pratiques religieuses, s'imposaient avant tout l'obligation de travailler vigoureusement à l'œuvre commune.

Les obligations spéciales imposées aux tertiaires sont peu nombreuses. 1° Ils doivent porter un habit simple et pauvre; encore peuvent-ils, en raison de leur état, recevoir à cet égard certaines dispenses : « que les frères de cette compagnie se vestent de drap vil et de peu de valeur, d'une couleur qui ne soit ni toute blanche, ni toute noire, sauf toutefois si les visiteurs trouvaient bon d'en dispenser quelqu'un pour un temps et avec le conseil du ministre provincial, pour quelque cause légitime et manifeste » (Règle du tiers ordre, ch. III). 2° Ils doivent se condamner à l'abstinence de la chair le lundi et le mercredi. Mais, ici encore, nous trouvons de nombreuses dispenses. 3° Ils doivent se confesser et communier au moins trois fois l'an, « et ouïr tous les jours la messe, s'ils peuvent. » On est surpris, au premier abord, de voir une confrérie religieuse être si large et si coulante sur un point aussi capital; mais il ne faut pas oublier le but éminemment politique de l'œuvre. Il ne s'agissait pas, dans le tiers ordre, de recruter les âmes parfaites pour la vie surnaturelle, mais de constituer une armée immense. On cherchait à n'écarter personne par des rigueurs inopportunes.

Le tiers ordre, par un mécanisme extrêmement simple, était destiné à relier entre eux tous ceux qui avaient les mêmes idées et poursuivaient le même but que les religieux de saint François. Il recevait dans son sein les gens mariés; on n'excluait que les citoyens « qui retenaient le bien d'autrui ou qui nourrissaient des sentiments de haine contre leurs semblables. » Bien plus, pour faciliter l'entrée de l'association à tous les chrétiens, on exemptait les pauvres des abstinences particulières qui étaient imposées aux riches; et, d'ailleurs, aucune omission, dans la pratique de ces devoirs de détail, n'était considérée comme un péché grave. Aussi les populations, qui, en entrant dans l'association, ne prenaient guère que l'engagement strict de se prêter un secours mutuel, vinrent-elles se faire inscrire presque unanimement sur les registres de l'ordre. Au bout de quelques années, les tertiaires n'étaient plus une confrérie, c'était une nation.

Cependant, parmi les obligations qu'ils contractaient, il y en avait deux que les fondateurs regardaient, avec raison, comme ayant une importance majeure, et que nul ne pouvait transgresser. Tout tertiaire s'engageait solennellement à ne pas se lier par serment à un autre homme, à une famille, à une faction; il promettait aussi de ne pas porter d'armes, si ce n'est pour défendre ou sa patrie ou sa religion.

L'offense faite à un seul membre était ressentie, repoussée et vengée par tous; les villes les plus éloignées, celles peut-être qui s'étaient le plus énergiquement combattues, se trouvèrent avoir un lien commun et puissant, quand leurs citoyens appartinrent à une même communauté et formèrent, pour ainsi dire, devant Dieu, un seul peuple.

Enfin, les tertiaires constituaient aussi une première tentative d'organisation industrielle. Ils avaient une caisse commune gérée par des mandataires élus; et cette caisse commune ne servait pas seulement à secourir la misère, mais aussi à fournir certains capitaux aux membres qui s'établissaient. Bien plus, on vit le tiers ordre créer des institutions de crédit mutuel, chose merveilleuse, assurément, pour le XIIIe siècle.

Sous ce dernier rapport, il y aurait une curieuse étude à faire sur l'organisation des tiers ordres au point de vue industriel et économique. Probablement, les premières institutions de crédit régulier, qui remontent, on le sait, au XIIIe siècle, ont leur origine dans l'association *franciscaine*. En tout cas, sauf la régularité, le système de crédit mutuel qui était établi parmi les tertiaires est certainement un fait plus curieux encore que le système des banques, qui lui est postérieur.

Tout en reconnaissant ce qu'il y avait de véritablement progressif et de plus avancé que ne semblait le comporter le XIIIe siècle, dans cette vaste organisation dont Pierre Des Vignes, chancelier de Frédéric II, disait avec effroi « qu'à peine trouverait-on une personne dont le nom ne soit point inscrit sur les listes des tertiaires, » il faut se garer d'une admiration excessive comme celle de M. Frédéric Morin, qui ne voit rien de moins, dans les *franciscains*, que les précurseurs de la Révolution française. Les affiliés des sociétés religieuses sont aussi unis par des traités offensifs et défensifs, par des clauses très-bien entendues dans l'intérêt des adhérents; comme les *franciscains* du XIIIe siècle, ils bravent le pouvoir civil, parfois avec raison, mais alors même ils ont tort, parce que leur résistance est basée, non sur l'intérêt de tous les citoyens, mais sur celui des seuls membres de la confrérie.

Bientôt, les autorités de toutes les villes déclarèrent l'association des tertiaires attentatoire à l'ordre, et aussi, comme hommes et femmes y étaient admis, immorale. Dans quelques villes ils furent massacrés, dans d'autres, exilés; mais, comme toujours, la persécution ne fit qu'augmenter leur puissance.

Les *franciscains* voyaient chaque jour leur nombre et leur zèle s'accroître; il ne restait plus qu'à organiser l'institution d'une manière définitive, à lui imposer une règle unique et qui fût solennellement approuvée par le souverain pontife.

François se retira, avec deux frères seulement, au monastère du Mont-Colombe, et, après avoir prié, après avoir recueilli les souvenirs de sa longue expérience, il refondit en un seul code les diverses dispositions que la pratique de la vie religieuse lui avait inspirées.

Rien de plus simple, au reste, que cette règle. Elle n'est que celle des bénédictins, augmentée de deux préceptes qui constituent son originalité et qui ont fait sa puissance au moyen âge.

On connaît la législation religieuse de l'ordre de Saint-Benoît : elle se propose un but souverain, c'est de sanctifier le travail. Elle repose sur trois principes, la chasteté absolue, l'obéissance à des chefs élus et la renonciation, de la part de chaque frère, à toute possession individuelle. Voici ce que François y ajouta : en premier lieu, il défendit que l'ordre possédât rien en propre, et il veilla à ce que cette interdiction se maintînt dans les termes les plus rigoureux. « Que les religieux, dit-il dans le chapitre III de sa Règle, se gardent bien de s'approprier aucun lieu où ils demeureront, ni un autre, fût-ce un ermitage... » Et ailleurs : « J'ordonne aux frères de ne recevoir aucune monnaie, aucun argent, ou par eux ou par une personne intermédiaire... »

En second lieu, il fallait prémunir les frères mineurs contre l'orgueil et ses tendances à tout régenter, qui sont l'éternel écueil des religieux et des prêtres.

Saint François posa donc en règle que les titres honorifiques de commandement, que les bénédictins avaient admis, ne seraient pas reçus dans son ordre : « Qu'aucun frère, dit-il, ne s'appelle prieur, mais que tous, généralement, s'appellent unanimement frères, et que l'un lave les pieds de l'autre, quand il en aura besoin, pour exercer l'humilité. » — « Que les ministres se souviennent, écrit-il ailleurs, de ce que dit notre rédempteur Jésus-Christ : « Je ne suis pas venu pour être servi, mais » pour servir. »

Après la mort de François, son esprit se perpétua dans l'ordre et en dehors de l'ordre, et « l'on vit, dit M. Ozanam, le saint le plus populaire de cette époque en devenir l'inspirateur... et laisser après lui toute une école de poëtes, d'architectes, de peintres, qui se formèrent au tombeau d'Assise pour se répandre jusqu'aux Alpes et jusqu'à la baie de Naples. » C'est l'école qui a donné aux arts plastiques Guide de Sienne et Giunta Pisano, les premiers qui rompirent avec les traditions de l'art grec; Cimabue, maître de Giotto, et Giotto lui-même, qui créa définitivement la peinture italienne. En poésie, c'est l'école qui commença par Jacomino de Vérone, se continua par Jacopone da Todi, l'auteur du *Stabat*, et aboutit enfin, si l'on en croit M. Ozanam, à Dante lui-même, auquel Jacomino de Vérone avait frayé le chemin des mondes éternels, dans un curieux poëme sur l'enfer et le paradis, que M. Ozanam nous a fait connaître.

Mais ce fut surtout dans les études philosophiques que brillèrent les *franciscains*. Citons les noms de quelques-uns d'entre eux, sans nous étendre à leur sujet, leur biographie se trouvant faite dans le *Dictionnaire* à leurs noms respectifs : Alexandre de Halès, Albert le Grand, Varron d'Oxford, qui réunit 30,000 élèves autour de sa chaire; saint Bonaventure, le *docteur séraphique;* Roger Bacon, le *docteur admirable*, que ses connaissances et l'étendue de ses vues élèvent presque à la hauteur de Galilée et de son homonyme le chancelier Bacon; Duns Scot, enfin, que l'on appelait, comme Aristote lui-même, le *prince des philosophes*, etc.

Quarante-deux ans après la mort de son fondateur, l'ordre comptait 200,000 membres et possédait 8,000 couvents, répartis en 23 provinces. A la tête de chaque couvent était placé un gardien; les gardiens d'une province choisissaient un provincial, auquel étaient adjoints des *definitores;* l'assemblée générale de tous les provinciaux (chapitre général) élisait un général, et, aussi, des *definitores*. La simplicité de la règle permettait la plus grande variété d'opinions. Cette tendance se manifesta durant la vie même du fondateur, une partie des membres désirant voir mitiger le vœu de pauvreté, tandis que les autres s'opposaient ardemment à toute modification de cet engagement. Depuis 1219, année où Elie de Cortone, le chef du premier parti, fut fait par saint François vicaire général de l'ordre, jusqu'à 1517, époque où Léon X divisa les *franciscains* en deux organisations distinctes, la lutte ne cessa pas un seul instant. Dès 1236, lorsque Elie de Cortone, après avoir été expulsé de l'ordre, fut réélu général, Cæsarius de Spire quitta l'ordre avec soixante-douze membres nommés, d'après lui, césariens; ces derniers se réconcilièrent cependant avec leurs frères, en 1256, quand Bonaventure, le général, eut rétabli la stricte observance de la règle. L'administration relâchée du général Matteo di Aquas Spartas eut pour conséquence la fondation de l'ordre des célestins minorites, qui, après la mort de leur protecteur, le pape Célestin V, furent, en 1307, condamnés par l'inquisition comme hérétiques, et supprimés. Quelques-uns d'entre eux, réfugiés en France, devinrent, en 1308, les minorites de Narbonne et les spirituels, qui furent également condamnés, en 1318, comme infectés de l'hérésie de Pierre-Jean Oliva. Un autre rameau des célestins, les clarénins minorites, fondé, en 1302, par Angelo di Cordova, fut toléré et exista jusqu'en 1506, époque à laquelle il se fusionna avec les observants.

Paoletto di Foligno fut plus heureux dans la tentative qu'il fit, en 1368, pour rétablir la stricte observance de la règle. Ses adhérents furent appelés observants, en opposition avec les membres de l'ordre qui voulaient une règle plus douce, et que l'on désignait sous le nom de conventuels.

Vers le XVe siècle, le grand nombre des congrégations nouvelles avait jeté l'ordre dans une extrême confusion. Léon X essaya, en 1517, de rétablir l'union; il ne réussit qu'avec les observants, auxquels, en conséquence, il conféra le droit d'élire le général (*minister generalis*), tandis que les conventuels ne pouvaient choisir qu'un maître général (*magister generalis*), dont l'élection devait être confirmée par le général. Depuis cette époque, les querelles entre les deux partis furent moins violentes. Toutefois, malgré la volonté expresse du pape, diverses congrégations nouvelles se formèrent, dont le but principal était de dépasser encore en rigueur la règle des observants. Ces communautés furent désignées sous le nom de minorites de la stricte observance, et, quoique formant des provinces séparées du corps des observants réguliers, elles restaient soumises au même général : ses membres s'appelaient alcantarins, en Espagne, d'après saint Pierre d'Alcantara; réformés (*riformati*) en Italie et en Allemagne, et récollets en France, en Angleterre, en Irlande, en Belgique et en Hollande.

Les capucins, qui formaient originairement une congrégation de *franciscains* réformés, constituèrent, dans la suite, un ordre indépendant.

Les bouleversements politiques survenus depuis 1789 ont considérablement diminué le nombre des *franciscains*. Dans le XVIIIe siècle, les *franciscains*, en y comprenant les capucins, comptaient encore 200,000 membres avec environ 26,000 couvents; en 1843, le chiffre des observants, la branche la plus nombreuse, était estimé à 80,000 à peu près. Depuis 1848, l'ordre a commencé à reprendre un développement nouveau. On trouve des *franciscains* dans toutes les parties de l'Europe. En Asie, ils ont, dans la Palestine, une province dont les membres, gardiens du saint sépulcre et des autres sanctuaires chrétiens, sont renommés pour l'hospitalité qu'ils accordent aux pèlerins et aux voyageurs. En Chine, ils sont chargés de deux vicariats apostoliques. Les *franciscains* furent les plus anciens missionnaires en Amérique, ayant fait partie du second voyage de Christophe Colomb, en 1493. Leur premier établissement formel remonte à 1502, époque à laquelle douze frères, sous la conduite d'un prélat nommé Antonio de Espinal, accompagnèrent Ovando à Saint-Domingue. Ils se rendirent en Floride avec Pamphilo de Narvaez, en 1528, un des leurs, Juan Juarez, ayant rang d'évêque. On sait fort peu de chose de cette troupe de missionnaires; ils semblent n'avoir fondé aucun établissement et avoir tous péri misérablement. Un *franciscain* italien, Marc de Nice, pénétra dans le Nouveau-Mexique et la Californie, en 1539, et donna le nom de San-Francisco à la contrée qu'il parcourut. Les rapports exagérés qu'il fit de ce qu'il avait vu et ouï dire attirèrent dans ces régions un certain nombre d'aventuriers, et, avec eux, quelques *franciscains*, qui restèrent dans le pays après le départ de l'explorateur et souffrirent le martyre. Le père Andrès de Olmos fonda au Texas, en 1544, une mission qui prit un rapide développement. Peu à peu, des prêtres du même ordre s'établirent en Floride, en Californie, au Mexique et dans d'autres régions du sud et de l'ouest; d'autres allèrent implanter le christianisme au Canada et dans ce qui constitue actuellement les Etats du nord et du nord-est de l'Union américaine. Les travaux apostoliques de ces moines, au Canada, remontent à l'année 1615, où quatre récollets (trois prêtres et un frère lai), venus de France, prirent possession des missions huronne, algonquine, etc., et les conduisirent seuls jusqu'à l'arrivée des jésuites, en 1625.

L'histoire des missions des récollets est intimement liée à celle du Canada. Le célèbre explorateur Hennepin était un missionnaire *franciscain*. Les *franciscains* de la Californie, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud sont tous des observants. Les conventuels sont établis surtout en Italie, en Autriche, en Bavière, en Suisse, à Malte, en Pologne, en Turquie, et, depuis 1858, aux Etats-Unis. Peu après la mort de saint François, on trouve des *franciscains* possesseurs de chaires de théologie à l'université de Paris, laquelle, en 1244, dut, conformément aux ordres du pape Innocent IV, admettre des *franciscains* et des dominicains aux dignités académiques. Pendant plusieurs siècles, ces deux ordres s'efforcèrent d'établir, dans les écoles théologiques, l'influence des ordres monastiques aux dépens du clergé séculier; les deux ordres n'avaient pas, cependant, les mêmes opinions canoniques, et ils soutinrent, l'un contre l'autre, des controverses philosophiques et théologiques qui subsistent encore comme un héritage transmis à chacun d'eux de siècle en siècle, les *franciscains* étant réalistes, anti-augustiniens et défenseurs de l'immaculée conception, tandis que les dominicains sont restés nominalistes, augustiniens, et n'admettaient pas le dogme institué par Pie IX. Dans la première période de leur histoire, les *franciscains* comptèrent, parmi les membres de leur ordre, un nombre considérable d'écrivains mystiques et de compositeurs d'hymnes sacrées, entre autres, Thomas de Celano, auteur du *Dies iræ*, et Jacopone da Todi, auteur du *Stabat Mater*.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur les religieux des divers ordres de Saint-François d'Assise : *Bibliotheca universa franciscana*, auth. Jo. a. S. Antonio (Madrid, 1732-1733, 3 vol. in-fol.); F. Marcos de Lisboa ou de Bethania, *Primeira parte de chronicas da*

ordem dos frades minores, etc. (Lisbonne, 1557, in-fol. goth., plusieurs fois réimpr. ; la 2e part. a paru en 1562) ; Fr. Gonzague, *Historia seraphicæ religionis franciscanæ* (Rome, 1587, 2 vol. in-fol.) ; *Annalium seu sacrarum historiarum ordinis minoris Sancti-Francisci, qui capucini nuncupantur, tomi duo*, auctore Zach. Bovero (Lugd., 1632-1639 ; continuatio a Marcello di Pisa (1676, in-fol.) ; *Bullarium franciscanum*, cura Ja.-Hyac. Sabaralæ : *acced. Supplementum* a Flam.-Ant. de Latera (Rome, 1759-1780, 5 vol. in-fol.) ; C. d'Aremberg, *Flores seraphici, sive icones, vitæ et gesta viror. illustr. ord. frat. min. Sancti-Francisci capucinorum, compendiose descripta* (Milan, 1648, in-fol., fig.) ; *Chorographica descriptio provinciarum et conventuum ordinis minor. Sancti-Francisci, ordinis capucinorum* (Rome, 1643, Turin, 1649, in-fol.) ; *Constitutiones generales recollectorum totius regni Galliæ, in congregatione nationali Versaliis indicta die quinta septembris anni* 1770 *factæ et approbatæ* (Paris, 1773, in-18) ; *Historica descriptio conventuum fratr. minorum recollectorum provinciæ Sancti-Francisci in Gallia... Opus fideliter decerptum....*, cura et labore F. Juvenalis (Avignon, 1678, in-8o) ; *Statuta, constitutiones et decreta generalia congregationis gallicanæ fratr. et soror. tertii ordinis Sancti-Francisci, de pœnitentia nuncupati, strictioris observantiæ* (Lyon, 1614, in-4o) ; *Tertii ordinis Sancti-Francisci Assisiastis annales perpetui*, auctore Jean Maria (Paris, 1686, in-fol.) ; *Bibliotheca universa franciscana, sive alumnorum trium ordinum Sancti-Francisci encyclopedia*, auctore Jo. a S. Antonio (Madrid, 1732, 3 vol. in-fol.). Le principal ouvrage sur les *franciscains* est intitulé : *Annales fratrum minorum* (Rome, 1731, 16 vol., 2e édition), du *franciscain* irlandais Lucas Wadding, mort en 1657. L'histoire de l'ordre s'arrête à 1540 ; de Luca l'a continuée jusqu'en 1553 (Rome, 1740, vol. XVII). L'ouvrage a été repris, il y a quelques années, par ordre du général, et deux nouveaux volumes ont été publiés à Rome.

FRANCISCÉE s. f. (fran-cis-sé — de *Franciscus*, nom lat. de François Ier, empereur d'Autriche). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des personnées, tribu des salpiglossidées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent au Brésil.

FRANCISCI (Erasme), écrivain allemand, né à Lubeck en 1627, mort en 1694. Il était fils d'un conseiller intime du duc de Brunswick, François Fix, dont il quitta le nom pour prendre celui sous lequel il est connu. Il acquit une instruction étendue et variée qu'il compléta par des voyages, perdit sa fortune, et alla s'établir alors à Nuremberg, où, pour vivre, il se fit correcteur et composa des ouvrages. Francisci accepta, en 1688, une charge de conseiller du comte de Hohenlohe, avec la faculté de demeurer à Nuremberg. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages écrits en allemand, et qui roulent sur des matières théologiques, historiques, etc. Nous citerons, entre autres : *Propos de table entre un pacha turc et un connétable allemand ; Description de l'état et du régime turcs ; Miroir historique, artistique et moral des peuples étrangers ;* le *Miroir des vices et des vertus des impératrices et des empereurs romains ;* le *Florus polonais ; Théâtre de curiosités de toute espèce ; Vies et exploits des plus illustres voyageurs*, etc.

FRANCISCO (SAN-), ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Californie, sur le grand océan Austral, près de l'embouchure du Sacramento, à 202 kilom. N.-O. de Monterey, à 225 kilom. S.-O. de Sacramento-City, et à l'extrémité d'un promontoire qui ferme, au S., l'admirable baie du même nom, par 37o 48' de latit. N. et 124o 48' de longit. O. San-Francisco, auquel un recensement de juillet 1847 reconnaissait 459 hab., en comptait, en 1859, près de 80,000 ; sa population actuelle dépasse 100,000 hab., parmi lesquels se trouvent environ 4,000 Chinois, 2,000 nègres et 10,000 Européens. Nombreux moulins à farine, scieries mécaniques, tanneries, distilleries, fabriques d'amidon, de chandelles, de savon, de produits chimiques ; brasseries. Le mouvement commercial de cette ville américaine est immense : en 1862, il a été évalué à 8,731,000 dollars (48,000,000 de notre monnaie). Les principaux articles d'importation sont les denrées coloniales : thé, café, sucre, mélasse, tabac, épices ; les vins de Bordeaux et de Champagne, la bière, les spiritueux ; le fer, les instruments de mineur, les soieries, les articles de quincaillerie, etc., en échange desquels cette place livre au monde entier l'or des placers californiens. L'or, exporté pendant la dernière période décennale qui vient de s'écouler, a été évalué à 1,936,000,000 fr. On exporte aussi de San-Francisco du bois, des cuirs, des peaux et des pelleteries, de la laine, du suif, des cornes, etc. En 1860, il est entré dans le port de San-Francisco 348 navires jaugeant 258,230 tonneaux ; il est sorti du même port, la même année, 396 bâtiments, jaugeant ensemble 262,252 tonneaux. Dans cette même année, les constructions maritimes, à San-Francisco, avaient été de 7 bateaux à vapeur, 45 schooners et 35 sloops.

Cette cité, la plus importante de la Californie, chef-lieu d'un des quarante-cinq comtés de ce moderne Eldorado, métropole commerciale des Etats-Unis sur le Pacifique, était, il y a vingt ans, la *Yerba Buena* des Mexicains, modeste port de refuge pour la pêche au long cours. La découverte de l'or a opéré ce miracle et fait découvrir toutes les autres richesses de la contrée dont San-Francisco, excepté au point de vue politique, est la capitale. On a pu dire avec vérité de cette reine du Pacifique : « En dix ans, elle a conquis sur Lima, capitale du Pérou, sur Valparaiso et Santiago, du Chili, la même supériorité que les villes de l'Union américaine de l'est, Boston, New-York, Baltimore ont acquise sur les cités de l'Amérique du Sud, de beaucoup leurs devancières, Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo. » Elle est déjà dotée de tous les embellissements dus à la civilisation moderne, sans en excepter un seul. Les incendies, qui l'ont tant de fois ravagée, sont devenus rares, et les moyens pour les combattre sont admirablement organisés. En outre, on n'y tolère plus guère, pour matériaux de construction, que la pierre, la brique ou le fer. Cette ville ne s'est pas seulement développée sous le rapport matériel : elle compte quatorze bibliothèques ; plusieurs journaux y sont imprimés en toutes langues, et en aucune contrée du monde l'instruction des masses n'a été établie sur une plus large échelle.

FRANCISCO (SAN-), petite île de l'Amérique septentrionale, dans le golfe de Californie, dépendance du Mexique, à 18 kilom. de l'île Tiburon, près de la côte de la province de Sonora ; elle mesure 40 kilom. dans sa plus grande longueur, sur 12 kilom. de largeur.

FRANCISCO (RIO SAN-), rivière du Brésil. Elle prend sa source au versant septentrional de la Sierra da Canastra, dans la partie méridionale de la province de Minas-Geraes, par 20o de latit. S., parcourt cette province du S. au N.-E., la sépare, à l'E., de la province de Bahia, puis tourne à l'E., sert de limite entre les provinces de Bahia et de Pernambuco, puis entre cette dernière et celle de Sergipe, se jette enfin dans l'océan Atlantique, au-dessous de Villa-Nova-de-San-Francisco, après un cours d'environ 1,500 kilom. Ses principaux affluents sont : à droite, le Rio-das-Velhas, le Rio-Verde et le Parapeba ; à gauche, le Paracatu, le Rio-Grande, le Rio-Preto et l'Urucuja. Les principales villes que ce grand cours d'eau baigne dans son trajet sont Uruba, Rio-Grande, Pilos-Arcado, Santa-Maria et Villa-Nova-de-San-Francisco. Ce fleuve, dont plusieurs cataractes embellissent le cours supérieur, est navigable sur une immense étendue ; il est de la plus grande importance pour le transport des marchandises des contrées intérieures de Minas-Geraes, et surtout pour le commerce de sel que cette province entretient avec les villes maritimes de l'E. du Brésil. Cette importance s'accroîtra encore quand la culture aura pénétré dans les contrées les plus reculées de Minas, et le San-Francisco deviendra un jour la principale source de prospérité pour toute la partie orientale du vaste empire brésilien. ‖ Autre rivière du Brésil, province de Sainte-Catherine, se jette dans l'océan Atlantique, vis-à-vis d'une petite île appelée aussi San-Francisco, où se trouve une petite ville du même nom.

FRANCISCO (VILLA-NOVA-DE-SAN-), ville du Brésil, prov. de Sergipe, sur le San-Francisco, et près de l'embouchure de ce fleuve dans l'Océan, vis-à-vis de Penedo ; 4,000 hab. Commerce important.

FRANCISCO-DE-ATACAMA (SAN-), bourg de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie, prov. du Littoral, district d'Atacama, à 280 kilom. S.-O. de Potosi, sur une petite rivière qui se jette dans l'océan Pacifique.

FRANCISCUS s. m. (fran-si-skuss — du lat. *Franciscus*, François). Anc. métrol. Sou de François Ier.

FRANCISÉ, ÉE (fran-ci-zé) part. passé du v. Franciser. Qui a pris les mœurs, les habitudes des Français : *Etranger* FRANCISÉ.

— Gramm. Qui a pris une terminaison française : *Mot* FRANCISÉ.

FRANCISER v. a. ou tr. (fran-ci-zé — rad. *français*). Donner les mœurs ou la physionomie française à : *On peut, en général, reprocher à nos auteurs français d'avoir trop* FRANCISÉ, *s'il est permis de parler ainsi, les sujets anciens et étrangers qu'ils ont traités.* (Grimm.) *L'école de Condillac ne fit que* FRANCISER *Locke.* (Le P. Ventura.) *La toute-puissance de l'imagination* A FRANCISÉ *l'Ecosse au* XVIe *siècle.* (H. Beyle.)

— Gramm. *Franciser un mot*, Lui donner la forme française : *L'usage* A FRANCISÉ *beaucoup de noms latins ou grecs.* (Acad.)

Se franciser v. pr. Prendre l'air, le maintien, les manières françaises : *Cet étranger* S'EST *bien* FRANCISÉ *depuis trois mois qu'il est à Paris.* (Acad.) *En Angleterre, la très-bonne compagnie* SE FRANCISE *comme partout.* (H. Beyle.)

— Gramm. Prendre la forme française : *Ce mot a fini par* SE FRANCISER. (Acad.) *L'apocope est la figure d'altération par laquelle se* FRANCISENT *la plupart des mots de la langue latine.* (Butet.)

FRANCISME s. m. (fran-si-sme — rad. *Franc*). Gramm. Ancien nom du gallicisme : *Ramus, dans sa grammaire, appelle* FRANCISME *ce que nous appelons gallicisme.* (D'Olivet.)

FRANCISQUE s. f. (fran-si-ske — rad. *Franc*). Hache d'armes, arme habituelle des Francs : *Tous ont à la ceinture la redoutable* FRANCISQUE. (Chateaub.)

— **Encycl.** « La *francisque* n'avait qu'un tranchant et s'emmanchait verticalement, par une douille à manche droit, comme les haches actuelles. » (Penguilly-l'Haridon.) Cette assertion a été prouvée jusqu'ici par toutes les découvertes archéologiques. Les *francisques* qu'on a retrouvées n'ont qu'un tranchant. Pourtant, un trophée de la colonne Antonine, composé des dépouilles des Germains, contient des *francisques* à deux tranchants. Quelques écrivains ont donné à la *francisque* le nom de *besaiguë* (*bisacuta*), la considérant comme une arme à deux tranchants. En Orient, ce genre de hache a été, de tout temps, une arme de sacrifice : on en retrouve des images dans les bas-reliefs de Thèbes, en Egypte.

La *francisque* disparaît dans la milice de Philippe-Auguste, où elle est remplacée par la framée. Procope nous apprend comment nos ancêtres se servaient de la *francisque*. « Au moment où les Francs entendent le signal, ils s'avancent, et au premier assaut, dès qu'ils sont à portée, ils lancent leur hache contre le bouclier, le brisent, puis s'élancent l'épée à la main sur leur homme, qu'ils tuent. » (Procope.)

FRANCISQUE Aîné (Jacques-Antoine-François HUTIN, dit), artiste dramatique français, né à Paris en 1796, mort en 1842. Il était fils d'un cartonnier du cloître Saint-Jacques-l'Hôpital. Son grand-père maternel, nommé Chassignet, dit *Claude*, touchait une pension de l'Opéra pour avoir inventé une machine qui servait à imiter le tonnerre. Ce brave homme, qui se vit décerner, à cette occasion, le sobriquet significatif de Jupiter, tenait un théâtre de marionnettes à la foire Saint-Laurent ; plus tard, il monta le théâtre Séraphin. La fille de ce dieu d'opéra, pour qui la foudre n'avait point de secret, la mère de Francisque aîné et de Francisque jeune (v. ci-après), joua longtemps la comédie et eut même une certaine réputation ; en 1795, elle parut avec Dugazon dans une fête patriotique donnée aux Champs-Elysées, et se montra jeune première agréable et jolie. Mais, après avoir gardé l'emploi des ingénues jusqu'à cinquante ans et s'être fait remarquer dans les rôles de Jocrisse, elle se trouva réduite à déserter la scène par les ravages que la petite vérole fit sur son gracieux visage. Se réfugiant alors derrière le rideau du modeste théâtre Séraphin, elle joua à elle seule, en donnant à sa voix le ton qui convenait à chaque personnages, les rôles de Geneviève de Brabant, de l'infâme Golo, du crédule Siffroy et du nourrisson de la biche charitable. Francisque aîné puisa donc dès l'enfance, dans sa propre famille, le goût et la passion du théâtre. D'abord soldat, il passa six années sous les drapeaux ; à son retour parmi les siens, il s'essaya à la comédie, et joua, comme amateur, dans un café situé à la Courtille, à l'enseigne du *Grand Saint-Martin*, où, plus d'une fois, il conduisit son jeune frère, qui devait embrasser à son tour la carrière dramatique, et qui, à cette époque, était tout enfant. Dès ce moment, il prit à la scène le nom de Francisque, qu'il ne quitta jamais. Appelé plus tard à l'Ambigu-Comique, il inaugura dans la nouvelle salle, ouverte le 7 juin 1829, après l'incendie de celle qu'avait fondée Audinot, la période de ses succès, et devint rapidement l'acteur aimé du public des boulevards. Rappelant aux amateurs du mélodrame les beaux jours des Frénoy, des Lafargue et autres interprètes de Cuvelier, de Pixérécourt et de Caignez, il attira la foule dans un grand nombre de pièces populaires, qui lui durent une partie de leur vogue. Nous citerons, entre autres, le *Facteur* et *Atar-Gull*, les *Six degrés du crime* et les *Faussaires*.

On doit à cet acteur plusieurs ouvrages dramatiques, parmi lesquels nous citerons : *Lord Pikenkock*, vaudeville en un acte, et *Lequel des trois?* vaudeville en deux tableaux. Il a collaboré, en outre, à une pièce historique intitulée *Lucile*, que son frère, Francisque jeune, a seul signée.

FRANCISQUE Jeune (Louis-Auguste HUTIN, dit), acteur français, frère du précédent, né à Paris vers 1811, mort à Bruxelles le 20 décembre 1871. Il débuta, en 1823, au théâtre d'enfants de M. Comte, dans le *Procès* ou *Racine conciliateur*, y passa trois années, et parcourut ensuite la province avec une troupe nomade. Se trouvant à Caen, il parut, avec Armand et Mlle Mars, dans *Misanthropie et repentir*. Revenu à Paris, il fut engagé à l'Ambigu-Comique et se fit rapidement une place distinguée parmi les acteurs en vogue, par son talent simple et touchant ; plaçant avec un naturel parfait le rire à côté des larmes, il créa avec un rare bonheur plusieurs rôles, au nombre desquels nous citerons ceux de Baguenaudet, dans *Atar-Gull ;* de Larfaillou, dans le *Facteur ;* d'Oculi, dans *Pierre Lenoir*. En 1838, il passa à la Gaîté, où l'attendaient de longs et francs succès dans les *Sept châteaux du diable*, le *Canal Saint-Martin*, un *Cœur d'or*, la *Boisière*, le *Chien de Montargis*, le *Courrier de Lyon* (le valet), la *Grâce de Dieu* (Pierrot), etc. Cependant, après avoir longtemps fait les délices du public, Francisque jeune, qui a plus d'une fois compromis sa poitrine étroite et son filet de voix en jouant jusqu'à deux cents fois dans le même mélodrame, s'est vu tout à coup relégué au second rang. Considéré bientôt par les auteurs en vogue comme un acteur usé, il serait peut-être resté sans emploi si le directeur du Gymnase ne s'était souvenu du petit comique de la *Grâce de Dieu*. Engagé à ce dernier théâtre en 1859, Francisque y joua depuis lors les utilités, et ses rôles, peu importants d'ailleurs, du garde dans *Un mari qui lance sa femme*, de Jean dans le *Voyage de M. Perrichon*, du colporteur dans *Don Quichotte*, rappelèrent aux vieux amateurs l'excellent comédien d'autrefois, celui qu'on appelait l'Arnal du boulevard. Cet artiste a signé seul une pièce historique en un prologue et six tableaux, *Lucile*, écrite en collaboration avec son frère aîné. Collectionneur de livres et d'estampes, il avait réuni une assez curieuse bibliothèque dramatique. A sa mort, il était presque aveugle depuis un dizaine d'années.

FRANCISQUINE, type de soubrette dans les comédies italiennes. Ce type, qui se rattache au type plus général de Colombine, fut créé en 1578, à Paris, par Sylvia Roncagli, de la troupe des *Gelosi*. C'était celui d'une servante rusée et perfide, avenante d'ailleurs, et l'éternel objet des convoitises toujours inassouvies du pauvre Arlequin. C'est Francisquine que Trivelin courtise pour ses beaux yeux et pour ceux de son bouillon. Francisquine était également le nom de guerre d'Anne Begot, femme ou concubine de Tabarin ; les rôles que celle-ci jouait sur la place Dauphine étaient, en général, ceux d'une virago, et ne se rattachent en aucune façon à l'emploi créé par Sylvia Roncagli.

FRANCIUS (Pierre), philologue et poëte allemand. V. FRANSZ.

FRANC-JUGE s. m. Membre d'un tribunal secret qui existait en Allemagne au XIVe et au XVe siècle.

— **Encycl.** L'histoire du mystérieux tribunal des *francs-juges* est encore fort obscure ; une opinion assez accréditée en attribue l'idée première à Charlemagne. Quoi qu'il en soit, les empereurs d'Allemagne l'ont protégé aussi longtemps qu'il leur a été utile ; la plupart d'entre eux l'ont même présidé et dirigé. Le tribunal secret, ou sainte vehme, dont le siége principal était à Dortmund, en Westphalie, avait des succursales dans toute l'Allemagne ; mais c'était seulement en Westphalie, sur la *terre rouge*, suivant l'expression consacrée, que l'on conférait les titres et les fonctions de cette magistrature secrète. Il y avait trois degrés de hiérarchie dans ces tribunaux. Le rang le plus élevé était celui de grand maître ; le second rang était occupé par les francs-comtes, le troisième par les *francs-juges ;* venaient ensuite les huissiers, les procureurs, etc.

Le grand maître avait la direction supérieure des tribunaux. Ce pouvoir appartenait à l'empereur s'il était illuminé et initié. Il se faisait recevoir membre du tribunal lors de son couronnement. En 1454, Frédéric III ayant voulu soustraire à la juridiction du tribunal secret le duc Guillaume de Saxe, les *francs-juges* l'invitèrent à ne point s'immiscer dans cette affaire, parce qu'il n'était point illuminé ni *franc-juge ;* ils le menacèrent de le citer lui-même devant eux, ainsi que le juge de sa chambre, Ulric de Passau.

Celui qui aspirait au titre de *franc-juge* devait, lors de sa réception, après avoir subi les épreuves, se mettre à genoux, tête nue, poser deux doigts sur le sabre du franc-comte et prononcer le serment suivant :

« Je jure d'être fidèle au tribunal, de le défendre contre moi-même, contre l'eau, le soleil, la lune, les étoiles, le feuillage des arbres, tous les êtres vivants et tout ce que Dieu a créé entre le ciel et la terre ; contre père, mère, frères, sœurs, femme, enfants, tous les hommes enfin, le chef de l'empire seul excepté ; de maintenir les jugements du tribunal secret, de les exécuter, aider à exécuter et de dénoncer au présent tribunal ou à tout autre tribunal secret les délits de sa compétence qui viendraient à ma connaissance, ou que j'apprendrais par des gens dignes de foi, afin que les coupables y soient jugés comme de droit, ou qu'il soit sursis au jugement avec le consentement de l'accusateur. Je promets de plus que ni l'attachement, ni la douleur, ni l'or, ni l'argent, ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs, ni parents, ni aucune chose que Dieu ait créée, ne pourront m'engager à enfreindre ce serment, étant résolu de soutenir dorénavant, de toutes mes forces et de tous mes moyens, le tribunal secret dans tous les points ci-dessus mentionnés. Dieu et les saints me soient en aide ! »

Ceux qui trahissaient ce serment étaient condamnés, suivant le code de Dortmund, à un horrible supplice. « On doit les arrêter, leur bander les yeux, lier leurs mains derrière le dos, leur mettre une corde au cou, les jeter sur le ventre, leur arracher la langue par la nuque et les pendre sept fois plus haut qu'un voleur convaincu. »

Les délits principaux pour lesquels on pouvait être cité devant le tribunal secret étaient : 1o l'abjuration de la religion chrétienne ; 2o la violation et la profanation des cimetières ; 3o l'usurpation par ruse du pouvoir souverain ; 4o les violences contre les marchands, les malades, les femmes enceintes ; 5o le vol, le meurtre, l'incendie ; 6o la

mauvaise vie et la désobéissance aux ordres du tribunal.

L'assignation à comparaître était inscrite sur une large feuille de parchemin après laquelle pendaient les sceaux de six *francs-juges* et celui du franc-comte. Le sceau du tribunal consistait dans un homme armé de toutes pièces, tenant une épée à la main.

Si, après trois citations, l'accusé ne comparaissait pas, il était condamné à mort.

L'huissier chargé de porter les citations les attachait à la maison de l'accusé, à la statue d'un saint placée à côté, ou au tronc des pauvres. Il coupait ensuite, avec une hachette, trois morceaux de la porte de la maison ou d'un arbre voisin, afin de les emporter avec lui comme témoignage authentique de l'accomplissement de sa mission. Si l'accusé était absent, on affichait la citation aux quatre coins d'un carrefour.

Les séances du tribunal se tenaient durant la nuit, dans une forêt ou dans des lieux souterrains. « Tout endroit, dit une vieille légende, peut servir à une séance du tribunal secret, pourvu qu'il soit inconnu et désert. » La séance s'ouvrait au moment où le président, le franc-comte, s'asseyait. Il y avait à côté de lui un sabre, avec un bâton ou une branche de saule. Le sabre indiquait la croix où Jésus-Christ avait souffert et l'inflexibilité du tribunal; la branche de saule annonçait la punition infligée au coupable. Les *francs-juges* devaient être au nombre de sept au moins. A l'ouverture de la séance, ils se démasquaient.

L'accusé pouvait se présenter accompagné d'un procureur, ou se défendre lui-même. L'accusateur posait un doigt sur la tête de l'accusé et jurait qu'il savait que cet homme avait commis tel crime. S'il y avait des témoins à charge, ils mettaient successivement un doigt sur le bras de l'accusateur et affirmaient par serment que celui-ci avait juré conformément à la vérité.

L'accusé posait sa main droite sur le bureau du tribunal, en témoignage de son innocence; un procureur repoussait cette main et l'on entendait les débats. Ensuite, debout, tête nue, sans gants et sans armes, le franc-comte prononçait la sentence.

L'exécution avait lieu immédiatement, par l'épée, dans la *chambre rouge*, ou par pendaison, à un arbre. Ce dernier genre de supplice était le plus usité.

Si l'accusé était condamné par défaut, il était inscrit dans un registre appelé le *livre de sang*, et tout *franc-juge* était tenu de le tuer, partout où il le rencontrait. L'exécuteur laissait auprès du cadavre un poignard d'une forme particulière, qui donnait à connaître au nom de quelle autorité le coupable avait été mis à mort.

Au XIVe et au XVe siècle, le nombre des *francs-juges* s'élevait à plus de cent mille individus. Au milieu des désordres du moyen âge allemand, le tribunal rendit certainement des services à la société, et sa justice inexorable fit trembler les seigneurs les plus puissants. Peu à peu, il tomba en décadence, à mesure qu'une justice régulière s'organisait, et il devint même un danger public que toutes les classes s'accordèrent à combattre. Les empereurs, depuis Maximilien et Charles-Quint, avaient, de plus en plus, restreint son autorité. Les villes libres se liguèrent ouvertement contre cette puissance mystérieuse, et ajoutèrent aux serments de bourgeoisie la clause formelle de ne répondre qu'aux citations des juges naturels. Les archidiacres avaient, du reste, attiré à eux la juridiction relative aux délits religieux. Mis hors la loi, les tribunaux secrets, s'entourant de plus en plus de mystère, existaient encore vers le milieu du XVIIe siècle. Ils finirent par se transformer en quelques-unes de ces associations secrètes qui ne sont pas encore disparues et dont faisait partie l'étudiant Sand, qui poignarda Kotzebue.

FRANCK (Sébastien), philosophe et historien allemand, né à Donauwerth, en Bavière, mort à Bâle en 1545. Il mérite une place d'honneur au martyrologe de la libre pensée; car, s'il s'exhale de ses écrits un parfum de mysticisme et de foi naïve, il était trop large d'esprit et trop tolérant pour n'être pas en butte aux persécutions des théologiens protestants et autres. Sa vie a été une lutte continuelle; on en sait peu de chose, car il était sans cesse obligé de se cacher. En 1527, il se fit connaître pour la première fois par la publication d'un ouvrage à Nuremberg. Il se maria à cette époque; mais peu après il dut quitter la ville et se rendit à Strasbourg (1531), où il publia sa *Grande Chronique.* Là encore, il excita la haine des orthodoxes, qui le firent mettre en prison et finalement bannir. En 1533, nous le trouvons à Ulm montant une imprimerie et acquérant le droit de bourgeoisie. L'apparition de ses *Paradoxa* souleva contre lui une tempête formidable; non-seulement il dut s'enfuir de nouveau, mais encore il fut solennellement condamné, en 1540, par les théologiens du synode de Smalkalde. En 1545, au moment de sa mort, il avait créé une nouvelle imprimerie à Bâle.

Le malheureux qu'on traquait ainsi nous a laissé, dans la préface de sa *Chronica*, qui est un des premiers essais d'histoire universelle en langue allemande, sa profession de foi : « Je puis, grâce à Dieu, lire toute chose avec impartialité et sans prévention; je ne dépends d'aucune secte et d'aucun homme, et tous les hommes pieux me plaisent également, alors même que, sur bien des points, ils se trompent ou commettent des fautes. Et je ne me soumets à l'autorité d'aucun être humain; je n'ai soumis ma raison qu'à l'obéissance du Christ, mon Seigneur et Sauveur. » Cette franche déclaration de sa foi ne pouvait suffire aux orthodoxes protestants, qui, dans ce temps-là, se soumettaient à l'autorité de quelques hommes influents; d'autant plus que Franck ajoutait qu'il ne saurait même rejeter l'hérétique, chez qui il pouvait toujours y avoir du bon; qu'il trouvait même de très-bonnes choses chez les païens, des paillettes d'or qu'il relevait avec soin et qu'il croyait aussi bien venir du bon Dieu que les doctrines plus pures encore du christianisme. C'était donc surtout pour sa tolérance qu'on lui en voulait. Ses théories philosophiques se rapprochaient de celles de Tauler : il estimait que l'homme peut prendre possession de Dieu; c'est-à-dire qu'il plaçait le divin dans l'homme pur et non pas au-dessus et en dehors de lui. C'est une tendance tout à fait mystique. Très-indépendant en matière religieuse, il l'était un peu moins dans les questions de politique pratique. Dans ses livres, il reconnaît bien que les paysans souffrent beaucoup sous la tyrannie des nobles; mais il s'éleva très-vivement contre leur révolte. D'après ses écrits, on juge que c'était un homme doux, sérieux, très-travailleur, souvent même aux vues profondes et nettes. Il avait un style remarquablement clair; il écrivait beaucoup mieux que la plupart de ses contemporains. Chez lui, rien de lourd et d'embarrassé; au contraire, il est plein de vivacité, de force et de fraîcheur à la fois. Ses sentiments sont empreints d'humanité et de patriotisme.

Parmi ses nombreux ouvrages historiques, nous citerons, après la *Chronica*, qui a pour sous-titre : *Annales et Bible de l'histoire, depuis le commencement jusqu'en* 1531, et qui ne repose que sur des recherches originales, — c'est un simple résumé, — nous citerons : la *Chronique des Turcs* et la *Chronique de toute l'Allemagne.* De même que dans sa *Grande chronique* il avait voulu montrer, comme Bossuet plus tard, la main de Dieu dans l'histoire, de même, dans cette dernière, il a aussi une idée générale : c'est de faire connaître les origines et les développements de la lutte des papes contre les empereurs et l'exagération toujours plus sensible des prétentions papales. Un ouvrage d'un autre genre, mais plus original et plus intéressant pour nous, est son *Livre du monde* (*Weltbuch*), première tentative d'une géographie universelle, où il a réuni les données les plus complètes sur tous les pays et tous les peuples de son temps, sur les mœurs, les usages, la constitution et le costume. Il y a de très-curieuses appréciations dont les historiens de cette époque agitée tireront le plus grand profit. Même les descriptions des phénomènes de la nature sont admirables. Parmi ses ouvrages didactiques, nous mentionnerons l'*Eloge de la parole divine*, où il va beaucoup plus loin que Luther dans la théorie du libre examen; les *Paradoxa* ou *Discours singuliers* (Ulm, 1535), où il donne le résumé de sa philosophie. C'est du mysticisme qui tend visiblement vers le panthéisme; mais il faut lire entre les lignes; car la forme serait presque considérée, de nos jours, comme orthodoxe. Enfin, les *Proverbes* (1541) sont un recueil extrêmement précieux par la richesse d'abord, puis par les tendances populaires et saines de l'auteur. Ce sont d'excellentes leçons pour le peuple, que Franck paraît avoir beaucoup aimé. Il n'écrivait pas, d'ailleurs, pour les savants, et c'est peut-être la cause des persécutions dont il a été victime; car le clergé déteste tout particulièrement ceux qui s'occupent, en dehors de lui, de l'instruction des masses.

FRANCK ou FRANCKEN (Jérôme), dit **le Vieux**, peintre flamand, mort à Paris vers 1620. Il n'a laissé que peu de traces; aussi ne sait-on rien de sa naissance. Elève de Frans Floris, il ne tarda pas à se faire remarquer par d'heureuses dispositions pour le portrait et la peinture d'histoire. Il partit alors pour l'Italie et s'y acquit une belle réputation en son genre favori. Après un long séjour à Rome, il vint à Paris, à la cour de Henri III, dont il fit le portrait. Cette circonstance lui valut, dit-on, le titre de peintre ordinaire du roi. Ce portrait de Henri III, tant vanté par quelques contemporains, a complétement disparu. Mais on peut affirmer en toute assurance que Jérôme peignit pour Christophe de Thou, en 1585, le tableau que possédait le maître-autel de l'église des cordeliers avant la Révolution : une *Adoration des bergers.* Cette peinture n'est pas, il est vrai, venue jusqu'à nous; mais Mariette, qui l'a vue, en parle ainsi : « A en juger par le tableau qui est à Paris, Jérôme Francken semble avoir voulu imiter la manière de dessiner et de composer de Frans Floris, qui, toute sauvage qu'elle étoit, étoit alors en estime auprès de bien des gens. » Le catalogue du Louvre nous apprend que Jérôme était à Anvers en 1590. Il était allé s'y établir pour succéder à la réputation de Frans Floris, dont tous les élèves se groupèrent en effet autour de lui. Il y demeura cinq ans. Il revint, en 1595, à Paris, où il eut de grands travaux qui l'occupèrent, dit-on, jusqu'à sa mort. Pourtant, une fois encore, avant de venir mourir à Paris, il aurait fait une apparition à Anvers et y aurait peint, dans la cathédrale, un *Saint Gomer rejoignant les deux parties d'un arbre fendu*, peinture datée de 1607 et marquée *H. F. f. et inv.*, et qui ornait le retable de la chapelle des fendeurs de bois. Quoi qu'il en soit de ces diverses assertions, il nous a été impossible de découvrir autre chose de cet artiste qu'une *Abdication de Charles-Quint*, au musée d'Amsterdam. Il est regrettable qu'il ne reste que ce seul morceau d'un œuvre qui paraît avoir été considérable et fécond, surtout en sujets tirés de l'Ecriture sainte et de l'histoire romaine.

FRANCK ou FRANCKEN (François), dit **le Vieux**, peintre flamand, frère du précédent, né en 1544 à Herrenthal, petit village de la Campine, selon Descamps, à Anvers, selon la *Biographie générale des Belges*, mort à Anvers en 1616. S'il ne naquit pas à Anvers, toujours est-il qu'il y vint de bonne heure et y entra dans l'atelier de Frans Floris. Après quelques années d'études sérieuses, il produisit plusieurs tableaux qui le firent remarquer. Ces premiers succès lui valurent d'importantes commandes, entre autres plusieurs peintures pour la cathédrale d'Anvers et la décoration d'une salle des séances pour la municipalité de la même ville. Ces œuvres terminées à la grande satisfaction de tous, l'assemblée des notables lui octroya, en 1567, comme récompense, le droit de bourgeoisie. Cette même année, il fut reçu franc-maître de la confrérie de Saint-Luc. On ne sait plus rien de sa vie. Son œuvre n'est pas considérable; tout au moins n'en reste-t-il qu'un très-petit nombre de morceaux. Le musée d'Anvers possède *Etéocle et Polynice*, tableau médiocre qui ne mérite pas grande attention. Mais le triptyque de la cathédrale Notre-Dame d'Anvers offre des qualités sérieuses, de forme et de composition, qui permettent de ranger François parmi les bons peintres de son temps. L'un des volets représente le *Miracle d'Elie à Sarepta;* l'autre, le *Baptême de saint Augustin;* le panneau central, regardé comme le chef-d'œuvre de ce peintre, représente *Jésus au milieu des docteurs.* Parmi les toiles de François Francken conservées en Belgique, citons encore : le *Christ à Emmaüs; Saint Paul et saint Barnabé;* la *Sainte Famille; Apelle et Campaspe;* sept beaux tableaux de lui, au musée de Dresde, en Allemagne; quatre sujets allégoriques et une *Création des animaux*, une *Création d'Adam et Eve*, un *Fuite en Egypte.* Le musée de Vienne possède : un *Crésus étalant ses richesses* et un *Intérieur de salon.* François Francken le vieux appartient surtout à l'histoire de l'art par son nom, qu'a rendu célèbre son fils, François Francken le jeune.

FRANCK ou FRANCKEN (Ambroise), dit **le Vieux**, peintre flamand, frère des deux précédents, né à Herrenthal en 1545, mort à Anvers en 1618. Elève de Frans Floris, de même que ses deux frères aînés, il acquit, comme peintre d'histoire, une réputation supérieure à la leur. On sait peu de chose sur sa vie. A peine avait-il achevé ses études, que l'évêque de Tournay l'appela auprès de sa personne. Ce détail est dû à Van Mander, qui le connut à cette époque. A vingt-cinq ans, il fut attiré à Paris par la réputation de l'école de Fontainebleau. Il aurait, au dire de quelques auteurs, travaillé, dans cette résidence royale, aux fresques de Rosso et du Primatice; mais nous n'avons aucun document à l'appui de cette opinion. Il est donc plus probable qu'il ne fit qu'étudier les travaux de ces maîtres, qu'il imita, d'ailleurs, dans tous les morceaux de son œuvre. De retour à Anvers en 1573, il fut, dès son arrivée, nommé franc-maître de la confrérie de Saint-Luc. Quatre ans après, il recevait le droit de bourgeoisie, après avoir exécuté pour la ville plusieurs ouvrages importants. En 1582, on lui conféra le titre de doyen de la guilde. Il devait cet honneur au brillant succès qui avait accueilli ses dernières peintures. Les détails sur sa vie s'arrêtent là : on ne sait plus rien de lui que la date de sa mort. Ce qui nous est resté de cet artiste n'est pas sans intérêt et annonce un plus grand talent que celui de ses frères. Le musée de Dresde possède aujourd'hui quelques-unes de ses peintures. Mais c'est au musée d'Anvers que se trouvent les meilleures. On y voit la *Multiplication des pains*, vaste et sérieuse composition exécutée en 1598 pour l'autel de la chapelle des boulangers; un grand triptyque représentant la *Cène;* le *Martyre de saint Crépin et de saint Crépinien*, qui décorait autrefois l'autel des cordonniers à Notre-Dame. A l'église Saint-Jacques de la même ville sont deux volets très-remarquables; le premier représente la *Femme adultère*, le second la *Résurrection de la fille de Jaïre.* Ces divers morceaux ne sont pas tous d'une égale valeur; mais tous ont des qualités sérieuses, bien qu'ils rappellent généralement le style et la couleur de Martin de Vos. Le dessin en est correct et même d'une certaine élévation. La composition, très-sévère, est cherchée consciencieusement. En somme, Ambroise Francken mérite, à plus d'un titre, une place distinguée dans l'histoire de l'art.

FRANCK ou FRANCKEN (Sébastien), fils de François Franck le vieux, né à Anvers vers 1573, mort dans la même ville vers 1650. Elève de Van Ort, il acquit une réputation méritée de paysagiste et surtout de peintre de batailles. On loue le mérite de sa couleur, la légèreté de sa touche, l'agréable disposition de ses figures; mais surtout on admire ses chevaux. Les plus remarquables de ses ouvrages sont : au musée de Munich, une *Assemblée de seigneurs et de dames;* à celui de Vienne, *Vue de l'intérieur de l'église des jésuites d'Anvers*, et surtout *Scène de la guerre des paysans en Allemagne.*

FRANCK ou FRANCKEN (François), dit **le Jeune**, célèbre peintre flamand, frère du précédent, né à Anvers en 1581, mort dans la même ville en 1642. Il grandit et fit ses premières études de peinture dans l'atelier de son père, François Francken le vieux, dont il imita la manière et qu'il devait surpasser. Ses rares facultés, ses progrès rapides, révélèrent bientôt le brillant avenir qui l'attendait. Fort jeune encore, il se rendit en Allemagne, où il ne fit que passer, ayant hâte d'arriver en Italie, cette terre classique des beaux-arts, vers laquelle un irrésistible enthousiasme entraînait tous les artistes d'alors. C'était le temps où l'école de Venise brillait de tout son éclat. Le jeune Flamand s'y rendit et suivit assidûment les leçons des plus grands coloristes. Plein des ardeurs de la jeunesse, il fut et devait être vivement impressionné par la vue des fêtes du carnaval que Venise, au XVIe siècle, célébrait avec un appareil sans égal. Il appliqua son pinceau à traduire les scènes variées qui émerveillaient ses yeux, et produisit ainsi une série de petits tableaux admirables de finesse et de vérité. Quand il vint à Rome, il visita Rubens, qui y était déjà. Les splendeurs de Naples, de Mantoue, de Parme, de Florence, l'arrêtèrent à peine; il était pris d'un vif désir de revoir le pays natal. Du reste, lorsqu'en 1605, dès son retour à Anvers, il entra dans la confrérie de Saint-Luc, il rapportait de ses voyages une ample moisson d'études et de souvenirs. En 1606, il peignit son *Christ en croix*, qu'on admire aujourd'hui dans la galerie de Vienne; cette peinture fit grande sensation. Une manière vive, facile, ingénieuse, la richesse de la couleur, la délicatesse de la touche, distinguent cette œuvre, applaudie et digne de l'être. Au reste, Franck le jeune a peint, avec non moins de bonheur et de talent, des scènes d'un genre tout opposé, entre autres le *Sabbat des sorcières* (1607), qui fait maintenant partie du musée de Vienne, et les *Œuvres de miséricorde* (1608), toile excellente qui fait l'admiration de tous les visiteurs du musée d'Anvers. Les contemporains devaient naturellement s'enthousiasmer pour un peintre si bien doué, qui joignait au sentiment religieux l'observation fine, la gaieté charmante d'un conteur spirituel et brillant. Aussi fut-il bientôt célèbre et riche. En 1614, la guilde lui conféra le titre de doyen, honneur réservé aux maîtres les plus illustres. Ami intime de Van Dyck, ce dernier fit de lui le superbe portrait que les gravures de Hendriot et de Pierre de Jode ont rendu si célèbre. Nombreux et très-répandus, ses tableaux sont connus de tout le monde. Il serait donc oiseux d'en déterminer le caractère et la valeur. Il nous suffira de rappeler la *Vierge et l'Enfant Jésus* de la galerie d'Amsterdam, la *Réunion des musiciens* que possède Munich et les peintures du Louvre, dans lesquelles, d'ailleurs, le maître s'est révélé tout entier. M. Paul Mantz juge ainsi Francken le jeune : « Son pinceau, leste et vif, se joue aux caprices de la touche; il est habile à peindre les chairs lumineuses, grasses, vivantes, comme le devait faire un artiste qui comprenait les maîtres de son temps, et qui, même dans ses compositions en miniature, s'inspirait le plus possible de leurs larges procédés. »

L'un des derniers représentants d'une illustre famille de peintres, Francken le jeune semble avoir résumé, dans sa riche organisation, les diverses nuances du talent de ses parents. On trouve, en effet, dans son œuvre, à un degré très-supérieur, toutes les qualités qui distinguent les tableaux de son père et ceux de ses deux oncles, et c'est lui seul qui a fait presque tout entière l'illustration du nom de Francken.

FRANCK ou FRANCKEN (Jean-Baptiste), peintre flamand, fils de Sébastien Franck, né à Anvers en 1600, mort dans la même ville en 1653. Elève de son père, il semble avoir voulu suivre de préférence la manière de son oncle François Francken le jeune et s'adonner à la peinture d'histoire. Il fit une étude particulière de Rubens et de Van Dyck. Il produisit beaucoup, seul ou en collaboration avec David Beck. Jean-Baptiste excella dans un genre particulier, les représentations des galeries ou cabinets ornés de peintures, de bustes, de vases. Ces tableaux de chevalet sont recherchés pour la finesse de la touche, la franchise du coloris, le goût et l'adresse à rendre les maîtres que l'artiste a voulu imiter. Le musée de Bruxelles a de lui : *Bal donné à Bruxelles à l'archiduc Albert et à l'infante Isabelle.* La galerie Esterhazy, à Vienne, possède un *Passage de la mer Rouge* fort remarquable. Mais le chef-d'œuvre de ce peintre, un vrai chef-d'œuvre, c'est ***Rubens et Van Dyck jouant au tric-trac***,

toile que l'on admire dans la galerie Besoyen, à Rotterdam. Rubens et Van Dyck sont frappants pour la ressemblance, et tous les détails du cabinet où ils jouent sont délicatement et spirituellement touchés; le peintre y a reproduit en miniature plusieurs tableaux où l'on retrouve le dessin, la composition, la couleur, en un mot, la manière des grands maîtres qu'il a voulu rendre.

FRANCK ou **FRANCKEN** (Constantin), peintre de batailles, né à Anvers en 1660, mort dans la même ville vers 1720. Il était issu de la famille des Franck, illustrée par Francken le jeune. On sait peu de chose sur sa vie. Il était directeur de l'Académie d'Anvers en 1695. A la suite d'un riche mariage, il négligea ses travaux de peinture, si bien que, lorsque le talent lui aurait été nécessaire, en sa vieillesse, après avoir perdu sa fortune, il n'était capable que de productions médiocres, sans chaleur et sans vie. Un seul tableau de ce peintre a réuni les éloges de tous les critiques : le *Siége de Namur par Guillaume III, roi d'Angleterre.* Les figures sont bien dessinées, les chevaux admirablement rendus, la touche est large, les tons vigoureux.

FRANCK (Adolphe), philosophe français, membre de l'Institut, né à Liocourt (Meurthe) en 1809. Il appartient à une famille israélite. Après avoir fait d'excellentes études à Nancy et à Toulouse, il résolut de suivre la carrière de l'enseignement, obtint le premier rang au concours d'agrégation de philosophie en 1832, occupa diverses chaires en province, puis fut appelé à Paris, en 1840, pour professer la philosophie au collége Charlemagne. Un nouveau concours d'agrégation pour la faculté ayant été établi, M. Franck y prit part avec un plein succès (1840), et, peu après, il fit à la Sorbonne un cours complémentaire qu'une maladie du larynx le força d'interrompre en 1843. L'année précédente, il avait été nommé conservateur adjoint à la Bibliothèque royale. Quelques ouvrages remarquables l'ayant fait avantageusement connaître, il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1844. Quelques mois après, il quitta l'Italie, où il était allé chercher la guérison de sa maladie, et il entreprit, cette même année, de publier, en compagnie de plusieurs collaborateurs distingués, le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (1844-1852, 6 vol. in-8°), ouvrage important et estimé, dont il prit la direction et auquel il a donné un grand nombre de remarquables et savants articles. En 1847, il reprit son enseignement à la Sorbonne, où il traita de la philosophie sociale. Deux ans plus tard, M. Barthélemy Saint-Hilaire, professeur de philosophie grecque et latine au Collége de France, le chargea de le suppléer dans sa chaire, qu'il occupa jusqu'en 1852. Enfin, en 1854, M. Franck fut chargé de professer, dans le même établissement, le droit de la nature et des gens, et devint professeur en titre en 1856. Depuis cette époque, il n'a cessé de faire au Collége de France des cours qui sont très-suivis. Joignant à une vaste érudition un esprit méthodique et clair, il sait exposer, avec autant de simplicité que de netteté, les systèmes qui, pour être bien compris, exigent un grand talent de vulgarisation. M. Franck appartient, en philosophie, à l'école spiritualiste et éclectique, et si ses doctrines n'ont pas d'originalité propre, on y trouve du moins de l'élévation, le sentiment profond de l'honnête et du juste, des tendances libérales fortement accusées. Membre du conseil supérieur de l'instruction publique depuis plus de vingt ans, il est en outre vice-président du Consistoire israélite de Paris. Il a été promu, en 1869, commandeur de la Légion d'honneur. Indépendamment des articles qu'il a donnés au *Dictionnaire des sciences philosophiques* et au *Journal des Débats*, dont il est un des rédacteurs spéciaux, de plusieurs *Rapports*, de nombreuses *Notices historiques et critiques*, notamment sur Paracelse, Thomas Morus, Bodin, Machiavel, Mably, etc., insérées dans le *Recueil de l'Académie des sciences morales*, on lui doit les ouvrages suivants : *Esquisse d'une histoire de la logique* (1838, in-8°); la *Kabbale* ou *Philosophie religieuse des Hébreux* (1843, in-18), savant ouvrage que M. Jellinck a traduit en allemand; le *Communisme jugé par l'histoire* (1849, in-18), livre dans lequel il combat les utopies communistes qui avaient été de nouveau mises en avant après la révolution de 1848; *Réformateurs et publicistes de l'Europe* (1863, in-8°); *Philosophie du droit pénal* (1864, in-18); *Philosophie du droit ecclésiastique* (1864, in-18); la *Philosophie mystique en France à la fin du* XVIII^e *siècle* (1866, in-18); *Philosophie et religion* (1867, in-8°); *Morale pour tous* (1868, in-18), etc.

FRANCK. V. FRANK et FRANKE.

FRANCK-CARRÉ (Paul-François CARRÉ, dit), magistrat français, né à Montmorency en 1800, mort en 1862. Il se fit recevoir avocat à Paris, puis embrassa la carrière judiciaire. Successivement juge auditeur (1824), substitut près le tribunal de Fontainebleau (1828), procureur du roi (1830), avocat général à la cour royale de Paris (1834), puis à la cour de cassation (1835), procureur général à la cour de Paris (1836), Franck-Carré se fit remarquer surtout comme chef du parquet, lors des affaires de Fieschi, d'Alibaud, de Quénisset, du prince Louis-Napoléon, par son zèle et par ses réquisitoires véhéments. Il en fut récompensé par sa nomination de premier président à la cour royale de Rouen et de pair de France (1841). M. Franck-Carré devint, en 1845, membre du comité des hautes études de droit. Lorsque, en 1849, le prince président de la république se rendit à Rouen, Franck-Carré, qui avait jadis demandé sa condamnation à la Chambre des pairs, vint lui adresser ses félicitations et fut promu grand officier de la Légion d'honneur en 1861. Outre des *Rapports* criminels publiés au *Moniteur*, Franck-Carré a laissé des annotations au *Commentaire sur le code de la chasse* par Camusat Busserolles.

FRANCK DE FRANCKENAU, médecin allemand. V. FRANK.

FRANCK DE FRANCKENSTEIN (Valentin), historien allemand, né à Hermanstadt en 1643, mort en 1697. Il fut fait comte de la nation saxonne en Transylvanie et reçut le titre de conseiller intime. Il est connu par un ouvrage intitulé : *Breviculus originum nationum et præcipue Saxonicæ in Transylvania* (Hermanstadt, 1696, in-12), traduit en allemand et souvent réédité.

FRANCKE ou **FRANCKEN** (Christian), théologien et visionnaire allemand, décoré du titre peu flatteur de **Girouette**, né à Gardeleben en 1549, mort vers 1595. Il quitta le luthéranisme pour entrer dans l'ordre des jésuites à Rome (1569), et passa deux ans à Naples, inquiet sur la vérité de la doctrine jésuitique. Cependant, à son retour en Allemagne, il écrivit contre le protestantisme. Un jour, il quitte brusquement son couvent et retourne dans son pays et au luthéranisme. Nommé professeur à Altorf, il se fait couvrir de huées par ses propositions irrévérencieuses contre les personnages les plus révérés de l'histoire ancienne et moderne, profane et religieuse. Il part pour Vienne et redevient jésuite, mais pour peu de temps. Après avoir parcouru l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne, il passe en Transylvanie et se fait socinien; puis il devient recteur de l'école de Chmielnik, en Pologne. Chassé encore une fois à cause de ses opinions insensées, le pauvre visionnaire retourne au catholicisme en 1590. A dater de cette époque, on perd sa trace; l'histoire de ses variations n'est sans doute pas complète avec ce qui précède. Ses principaux ouvrages sont : *Colloquium jesuiticum, etc.* (Leipzig, 1579-1580); *Sex paradoxa de bestialissima idololatria quam in adoratione panis et vini renovat societas Jesu, etc.; Epistola in qua deplorat suum a societate Jesu et Ecclesia catholica discessum, ejusque fidem ac religionem a se temere oppugnatam* (Vienne, 1581, in-4°); *Typus veritatis conscientiarum* (Prague, 1594, in-4°), etc. Le titre de ce dernier ouvrage est piquant sous la plume de ce théologien caméléon, qui passait sans effort de la doctrine de Luther à celle d'Escobar.

FRANCKE (Auguste-Hermann), célèbre prédicateur et philanthrope allemand, né à Lubeck en 1663, mort à Halle le 8 juin 1727. Après avoir étudié au gymnase de Gotha, où ses progrès rapides le firent bientôt distinguer, il fut admis, en 1679, à l'université d'Erfurt, puis, la même année, à celle de Kiel, où, sans négliger l'étude des sciences naturelles, il cultiva particulièrement la métaphysique, la théologie et la philosophie morale. En outre, non content de posséder les langues orientales, il apprit l'anglais, l'italien et le français. Ayant obtenu à vingt-deux ans le titre de maître ès arts, il ouvrit des cours de *philobiblique*, où il se montra le disciple zélé de Spener, le chef de la secte des *piétistes*, que le grand Frédéric appelait, non sans raison, les *jansénistes du protestantisme.* Mais son mysticisme exalté lui attira de nombreuses persécutions, et il fut bientôt contraint de quitter Kiel pour se réfugier à Leipzig. Nommé peu de temps après diacre d'une église d'Erfurt, ses prédications le firent encore bannir de cette ville en 1690. La cour électorale de Brandebourg lui fit dire qu'il serait libre sur son territoire de prêcher ses doctrines. Francke se rendit donc à Halle en 1692, et contribua à l'organisation de l'université qui venait d'y être fondée. Ce fut par ses soins et ceux de Spener qu'il débarrassa les études théologiques de tout ce qu'elles avaient conservé de la barbarie scolastique. Pour récompenser son zèle, on le nomma à la cure de Glaucha, et c'est dans cette ville qu'il fonda les établissements de charité qui lui ont valu le beau titre de *saint Vincent de Paul allemand.* Il eut, en arrivant, à réagir contre la corruption des mœurs et la paresse d'une part, contre l'ignorance et la misère de l'autre. Mais ses ressources n'étant pas en proportion avec sa bienfaisance, il fit placer un tronc dans sa chambre avec cette inscription : « Si quelqu'un, possédant les biens de ce monde, voit son frère mourir de faim et lui ferme son cœur, comment peut-il être aimé de Dieu? » Ayant un jour trouvé 7 florins dans ce tronc, il forma le projet de fonder une école en faveur des pauvres. Il acheta des livres pour les enfants, et il chargea un pauvre étudiant de leur donner des leçons dans une salle de sa maison; une petite aumône qu'il donnait trois fois par semaine à ses élèves contribua à en augmenter le nombre. Bientôt cette institution grandit et se développa, grâce aux secours des particuliers et aux encouragements de l'Etat. Elle fut dès lors divisée en deux établissements, dont l'un prit le nom de *Waisen haus* (maison des orphelins) et l'autre celui de *Pedagogium.* Leur importance, croissant de jour en jour, força enfin Francke, qui jusqu'alors n'avait instruit ses élèves que dans des maisons particulières, à poser la première pierre d'un vaste bâtiment qui, commencé en 1698, fut terminé l'année suivante. Dans ce local, fut établie l'imprimerie de Canstein, qui avait imaginé une espèce de stéréotypie, au moyen de laquelle il donnait au peuple des exemplaires de la Bible à des prix tout à fait modiques. Peu à peu les ressources de cette louable fondation s'augmentèrent, grâce à de nombreux legs et à des dons, et on la vit s'enrichir bientôt d'une bibliothèque de 20,000 volumes, d'un cabinet d'histoire naturelle et de collections d'art, puis d'un jardin botanique, d'une pharmacie et de différents ateliers pour les arts mécaniques; on y institua même un gynécée qui devait être pour les filles ce que le *Pedagogium* était pour les garçons. Lorsque les commissaires du gouvernement furent envoyés pour examiner l'établissement, malgré leurs préventions, ils ne trouvèrent que des éloges à donner à son pieux fondateur; mais le gouvernement se contenta de lui accorder de platoniques encouragements. Des améliorations furent apportées successivement à l'institution qui avait été l'unique rêve et l'occupation constante de toute la vie de Francke. Ainsi, on créa plus tard une école normale pour les personnes qui voulaient se consacrer à l'éducation, et une table pour les étudiants qui n'avaient pas le moyen de pourvoir à leur subsistance.

Après avoir passé son existence entière à se dévouer à ses semblables, Francke, âgé de soixante-trois ans, devint sujet à des infirmités douloureuses, auxquelles il succomba le 8 juin 1727. Il a publié un certain nombre d'ouvrages estimés sur l'éducation et sur quelques sujets théologiques. Une magnifique statue en bronze, œuvre du célèbre sculpteur Rauch, lui a été élevée à Halle. La figure a été modelée d'après un portrait fort ressemblant peint par Antoine Pesne. Ce monument de la reconnaissance nationale a été érigé à l'aide d'une souscription publique. L'Allemagne est principalement redevable à Francke de la place qu'elle occupe en Europe au point de vue de l'instruction publique et du progrès des sciences.

FRANCKE (Théophile-Auguste), théologien allemand, fils du précédent, né à Halle en 1696, mort en 1769. Il fit ses études dans sa ville natale et à Iéna, devint pasteur de la maison de travail et de correction de Halle en 1720, et directeur de l'établissement des orphelins à la mort de son père (1727). Le roi de Prusse Frédéric II le nomma, en 1766, conseiller au consistoire de Magdebourg, sans qu'il eût recherché cette faveur. On a de lui quelques sermons, des éditions de plusieurs ouvrages de son père, entre autres le *Collegium pastorale* (Halle, 1741-1743, 2 vol.), des préfaces, des introductions, etc. On lui doit enfin la publication de la *Continuation des mémoires des missionnaires danois* dans les Indes orientales.

FRANCKE (Henri-Théophile), jurisconsulte allemand, né à Teichwitz en 1705, mort en 1782. Il se fit recevoir avocat et docteur à Leipzig, où il professa d'abord le droit, puis la morale et la politique, après la mort de Frédéric May. Francke a laissé un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Disputatio de jurisprudentia veterum Germanorum* (1728, in-4°); *Collectio celeberrimorum aliquot scriptorum de fatis methodo, fine et objecto juris publici* (1739, in-8°); *Elementa rei judiciariæ imperialis* (1751); *Documents pour servir à l'histoire du pays de Saxe* (1761-1764, in-4°), etc.

FRANCKE (Jean-Valentin), savant philologue, né à Husum (Slesvig) en 1792, mort en 1830. Il fit de fortes études classiques à Kiel, où son père était professeur, passa son doctorat en 1816 et ouvrit des cours particuliers. Successivement sous-recteur de l'école supérieure de Flensbourg, professeur de philosophie à Dorpat (1821), et conseiller aulique, Francke introduisit d'heureuses modifications dans l'organisation du séminaire philologique de cette ville. Parmi les travaux de ce savant, nous citerons : *Callinus* (Altona, 1816); *Examen criticum D. Junii Juvenalis vitæ* (1820); *Inscriptions latines et grecques* (1831). Les *Nouvelles archives de philologie et de pédagogie* de Seebode contiennent deux poëmes de Francke.

FRANCKEN ou **FRANCK**, nom d'une famille de peintres distingués. V. FRANCK.

FRANCKENAU (George FRANCK DE), médecin allemand. V. FRANCK.

FRANCKENBERG (Abraham DE), alchimiste allemand, né à Ludwigsdorff (Silésie) en 1593, mort en 1652. Il s'occupa toute sa vie de sciences occultes, engagea de violentes polémiques avec le clergé au sujet de la communion et de l'eucharistie et fut en correspondance avec plusieurs savants de son temps. On a de lui, en latin et en allemand, divers ouvrages signés, pour la plupart, du nom de *Franciscus Montanus* : *Vita veterum sapientum; Nosce te ipsum; Gemma mystica; Raphaël* ou *l'Archange*, etc.

FRANCKENSTEIN (Chrétien-Frédéric), érudit allemand, né à Leipzig en 1621, mort en 1679. Il devint prédicateur dans sa ville natale, professeur d'histoire et de langue latine, et doyen de collége. On a de lui : *De religione Romanorum; De terræ motu, etc., De republica populari; De consule romano; Epistolæ III de nuptiis parisiensibus*, etc.

FRANCKENSTEIN (Chrétien-Godefroi), publiciste allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1661, mort en 1717. De retour d'un voyage en France, en Angleterre et en Suisse, il se fit recevoir docteur à Bâle, puis professa le droit dans sa ville natale, où il devint successivement avocat ordinaire du tribunal supérieur (1696) et avocat du consistoire (1707). Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à l'histoire romaine et allemande; Histoire de l'empire germanique; Histoire des principaux Etats européens du* XVI^e *et du* XVII^e *siècle.* — Jacques-Auguste FRANCKENSTEIN, jurisconsulte, fils du précédent, né à Leipzig en 1689, mort en 1733, professa la jurisprudence dans cette ville et fut, pendant quelque temps (1722-1724), conseiller de cour à Zerbst. Jacques-Auguste a été longtemps un des rédacteurs des *Acta eruditorum;* il a continué le journal de jurisprudence de Putoneus et publié de nombreuses dissertations et des ouvrages dont le plus important est son *Théâtre historique du Portugal, de l'Angleterre et de la Suisse* (Halberstadt, 1723-1725).

FRANCKENSTEIN (FRANCK DE), historien allemand. V. FRANCK.

FRANCKER, ville de Hollande, province de Frise, arrond. et à 17 kilom. O. de Leeuwarden, sur le canal de Harlingen à Leeuwarden; 5,000 hab. Fabriques de savon, filatures de laine, tuileries. L'ancienne et célèbre université, fondée en 1585, fut supprimée par Napoléon I^{er} en 1811, et depuis transformée en Athénée; cet établissement possède un cabinet de physiologie et un jardin botanique. Les rues de Francker sont remarquables par leur propreté. On dit que cette ville fut bâtie en 1191; elle se réunit aux états en 1579.

FRANCKLIN. V. FRANKLIN.

FRANC-LYONNAIS, ancien petit pays de France, dans la prov. du Lyonnais; la localité principale était La Neuville-l'Archevêque. Il est compris actuellement dans le département du Rhône. Les habitants étaient affranchis de tout impôt; mais ils étaient tenus de payer au roi, tous les huit ans, une somme de 3,000 livres.

FRANC-MAÇON s. m. Membre d'une société de franc-maçonnerie : *La secte des illuminés, fondée et dirigée par Weishaupt, se propageait en Allemagne, en concurrence avec les* FRANCS-MAÇONS *et les rose-croix.* (Lamart.)

— **Encycl.** Nous renvoyons au mot FRANC-MAÇONNERIE tout ce qui concerne l'histoire générale de cette institution. Mais nous insérons ici une liste curieuse des personnages les plus marquants qui font ou ont fait partie de l'association maçonnique, au XVIII^e et au XIX^e siècle.

Abd-el-Kader et ses deux fils.
Alexandre, grand-duc de Wurtemberg, en 1808.
Antin (duc d'), grand maître de la Grande Loge de France, en 1738.
Artois (Charles X, comte d').
Augereau.
Aumont (duc d'), grand maître des directoires écossais, en 1774.
Babeuf.
Bac (Théodore).
Bailly.
Barthe.
Beaumont (Elie de).
Bernadotte.
Berryer.
Berville.
Beurnonville (général de).
Boissy-d'Anglas.
Bories.
Boudet, ministre de l'intérieur en 1863.
Bouillet, homme de lettres.
Bouillon (duc de), grand maître des Loges du duché de ce nom, en 1775.
Bouilly, homme de lettres.
Boutigny d'Evreux, chimiste.
Brisson (Henri), journaliste et député.
Brissot.
Brunswick (Ferdinand, duc de).
Cagliostro.
Cailhava.
Cambacérès.
Canrobert (maréchal).
Carnot, conventionnel.
Carnot fils.
Carra, conventionnel.
Cazotte, littérateur.
Chaix d'Est-Ange père.
Chamfort, littérateur.
Chaptal.
Chaussier, littérateur.
Choiseul-Stainville.
Chompré, littérateur.
Clermont (comte de), grand maître de la Grande Loge de France, en 1743.
Condé (Louis-Henri-Joseph, prince de), en 1782.
Condorcet.
Court de Gébelin.

Crémieux, avocat, successeur de Viennet au Suprême Conseil.
Cuvelier, littérateur.
Danton.
David d'Angers.
Davout (maréchal).
Decazes (duc).
De Lalande, astronome.
Delille (l'abbé), traducteur de Virgile.
Désaugiers, chansonnier.
Desmoulins (Camille).
Dupaty, littérateur.
Dupin aîné.
Dupin jeune.
Duval d'Eprémesnil, en 1777.
Ernouf (général).
Eugène (prince).
Favre (Jules).
Fessler, historien allemand.
Flocon (Ferdinand).
Fouché, duc d'Otrante.
Fourcroy, savant chimiste français.
François de Lorraine, empereur d'Allemagne; initié à La Haye en 1731.
Franklin.
Frédéric le Grand, roi de Prusse.
Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse.
Ganteaume (amiral).
Garat.
Garibaldi.
Garnier-Pagès.
Georges III, roi d'Angleterre.
Georges IV, roi d'Angleterre.
Girardin (comte de).
Gohier, directeur, collègue de Siéyès et de Barras.
Gouffé, littérateur.
Grégoire (l'abbé).
Guillaume I^er, roi de Hollande.
Guillotin, inventeur de la guillotine.
Gustave IV, roi de Suède.
Hamelin (amiral).
Hauterive (comte d'), en 1778.
Hébert, conventionnel.
Hédouville.
Heine (Henri).
Helvétius.
Henrion de Pansey, jurisconsulte et magistrat.
Hesse (Charles, prince de), en 1780.
Hesse (Christian, prince de), en 1785.
Hesse-Cassel (prince de), en 1780.
Hesse-Darmstadt (prince de), en 1772.
Hoche (général).
Hohenlohe (prince de), en 1808.
Humboldt (de), naturaliste et voyageur.
Hutchinson, savant anglais.
Jaucourt (comte de).
Jay, littérateur.
Jones (Paul), marin des Etats-Unis.
Junot, duc d'Abrantès.
Kellermann, duc de Valmy.
Kléber.
Kœchlin, député.
Lacépède.
Laclos.
Lacretelle.
La Fayette, père et fils.
Lamettrie.
Laplace.
Laréveillère-Lépeaux.
La Rochefoucauld (duc de), en 1785.
La Rochejacquelein (marquis de).
Las Cases (Emmanuel, comte).
Lauriston (maréchal).
Lauzun (duc de), en 1773.
Lavater.
Lavau, président du tribunal révolutionnaire.
Le Bas, de l'Institut.
Le Chapelier, président de l'Assemblée nationale de 1789.
Lefèvre (maréchal).
Léopold I^er, roi des Belges.
Lepelletier de Saint-Fargeau.
Lessing.
Louis XVI, en 1776.
Louis-Philippe I^er.
Macdonald (maréchal).
Magnan (maréchal), grand maître en 1862.
Maine de Biran.
Martinez Pasqualis, fondateur du martinisme.
Masséna.
Massol, rédacteur de la *Morale indépendante.*
Mastaï, le pape Pie IX.
Maupertuis.
Maury (cardinal).
Mellinet (commandant en chef de la garde nationale de Paris, sous l'empire), grand maître en 1865.
Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris.*
Mérilhou.
Mesmer.
Meyerbeer.
Mirabeau.
Modène (duc de), en 1804.
Moncey (maréchal).
Moreau (général).
Morin (Frédéric), journaliste.
Mortier (maréchal).
Mozart.
Muraire.
Murat, roi de Naples.
Murat (Lucien, prince), grand maître en 1852.
Napier (lord).
Napoléon I^er.
Napoléon III.
Napoléon (Jérôme, prince).
Napoléon (Jérôme), grand maître en Westphalie.
Napoléon (Louis), roi de Hollande.
Napoléon (Joseph), grand maître en 1807.
Nelson.
Orléans (duc d'), grand maître en 1771.
Oudinot (maréchal).
Paine (Thomas).
Parny.
Pelletan (Eugène).
Pernetti, bénédictin, fondateur de la secte des illuminés d'Avignon.
Péthion.
Pingré (le chanoine), astronome, bibliophile.
Plée (Léon), ancien rédacteur du *Siècle.*
Pradier.
Proudhon.
Provence (Louis XVIII, comte de), en 1776.
Ramsay.
Régnault de Saint-Jean d'Angely (comte).
Régnier, duc de Massa.
Rohan-Guémenée (prince de), en 1771.
Rothschild (baron).
Rozier (l'abbé), agronome.
Sacchini.
Saint-Just.
Santerre.
Saulcy (de), de l'Institut, ancien sénateur.
Saxe (Maurice de), maréchal.
Sébastiani (comte).
Ségur (comte de).
Seignelay (marquis de), en 1773.
Sérurier (maréchal).
Sieyès.
Siméon (comte).
Soult (maréchal).
Stuart (Charles-Edouard).
Sussex (duc de), grand maître en Angleterre.
Tissot, médecin.
Trémouille (duc de La), en 1773.
Uzès (duc d'), en 1814.
Viennet.
Volney.
Voltaire.
Washington.
Ysembourg (prince d'), et son frère, en 1806.

Il serait facile de tripler cette liste avec des noms anglais, allemands, etc., dont nous n'avons fait que citer les plus marquants; nous n'avons voulu que montrer l'étonnante variété des éléments parmi lesquels la maçonnerie s'est recrutée depuis cent cinquante ans à peu près qu'elle a été importée dans notre patrie.

Francs-maçons régénérés (LES), secte maçonnique qui existait, en 1787, au Canada, où la franc-maçonnerie était introduite depuis 1721.

Francs-maçons (SOCIÉTÉ DES ANTI-), association qui s'était formée en Irlande, dans le comté de Down, en 1811. Elle était composée de catholiques ardents, et elle avait pour but de faire la guerre aux personnes affiliées à la franc-maçonnerie, quelles que fussent d'ailleurs leurs croyances religieuses.

Francs-maçons de l'Église, nouvelle branche de la franc-maçonnerie, établie de nos jours en Angleterre. Ses membres avaient en vue de rétablir les anciennes corporations architectoniques.

FRANC-MAÇONNERIE s. f. (fran-ma-so-ne-rî — de *franc* et de *maçon*). Association de personnes qui s'engagent, sous la foi du serment, à garder inviolablement les secrets de leur ordre, et qui se reconnaissent au moyen de signes particuliers : *La* FRANC-MAÇONNERIE *est la religion universelle.* (Ch. Fauvety.)

— Par ext. Association réelle ou supposée de personnes qui ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, la même façon de penser : *La grande* FRANC-MAÇONNERIE *du braconnage a ses temples, ses grands prêtres, ses apôtres, son langage, etc.* (A. d'Houdetot.) *Au* XIV^e *siècle, la guerre devient une* FRANC-MAÇONNERIE *de pillards.* (Proudh.) *Il n'y a point de* FRANC-MAÇONNERIE *plus puissante que celle du plaisir, du luxe et des arts.* (H. Castille.) *L'amitié naît du compagnonnage de la* FRANC-MAÇONNERIE *des idées.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** « La *franc-maçonnerie* ou, par abréviation, la *maçonnerie* est une institution philosophique et philanthropique, qui, ouvertement ou secrètement, a pénétré dans toutes les contrées du globe avec l'esprit de progrès et de liberté du XVIII^e siècle, et qui s'y est solidement établie.

» Elle réunit, à l'aide de symboles et de signes particuliers, les hommes *libres*, c'est-à-dire les *libres penseurs*, et leur assure les avantages de l'association pour l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs, soit envers leurs semblables, soit envers eux-mêmes.

» Elle a pour but l'amélioration morale et matérielle de l'homme, pour principes la loi du progrès de l'humanité, les idées philosophiques de *tolérance*, de *fraternité*, d'*égalité*, de *liberté*, abstraction faite de la foi religieuse ou politique, des nationalités et des distinctions sociales. »

Telle est la définition présentée par M. A.-G. Jouaust, dans son *Histoire du Grand Orient de France*, publiée en 1865, ouvrage inspiré par les idées les plus avancées qui aient jamais eu cours dans la *maçonnerie* du Grand Orient de France.

Aux termes de la nouvelle constitution du Grand Orient votée en 1865, « la *franc-maçonnerie*, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance.

» Elle a pour principes l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine.

» Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme, et n'exclut personne pour ses croyances. »

Voilà certes un langage où l'on sent respirer l'esprit moderne, et pourtant on y remarque une double affirmation qui menace d'amener dans le sein de la *maçonnerie* française d'interminables discussions. Il est difficile, en effet, de concilier le respect dû à la liberté absolue de conscience, qui est un des caractères fondamentaux de l'institution, avec la reconnaissance formelle, que fait le même article, de deux dogmes aujourd'hui tombés dans le domaine de la critique philosophique et scientifique : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Jusqu'en 1849, on avait eu le bon sens de laisser dans les rituels tout ce qui rappelle certaines idées religieuses que les anciens francs-maçons français avaient prises sans discussion et acceptées toutes faites dans la société où ils vivaient, sans y attacher plus d'importance que ne le faisait cette société elle-même. Ainsi, des matérialistes, comme Helvétius; des athées, comme de Lalande, acceptèrent le formulaire théiste et spiritualiste de la *maçonnerie* de leur époque, et cette *maçonnerie* ne songea pas elle-même à les exclure pour leurs opinions. Mais, en 1849, à l'époque où une réaction politique s'opérait au nom de la *religion*, de la *famille* et de la *propriété*, le Grand Orient de France crut devoir faire oublier son enthousiasme républicain de 1848, et donner des gages au *grand parti de l'ordre*, que la *maçonnerie* inquiétait déjà, en insérant dans sa constitution même un symbole rassurant. En 1865, lorsqu'il s'est agi de reviser cette constitution, une partie notable des maçons français a demandé la suppression pure et simple de ce symbole. D'autres, moins nombreux, ont résisté à cette proposition, au nom d'idées intolérantes qui ont trouvé peu d'écho dans les loges; mais ils ont obtenu la conservation du texte de 1849, en faisant miroiter aux yeux des timides les dangers d'une pareille suppression : la haine du parti clérical, la suspicion des principes religieux de la *maçonnerie*, la tranquillité du foyer domestique, etc. La majorité accepta une transaction, qui consistait à respecter le texte de 1849, mais en y ajoutant un correctif qui en ferait disparaître la portée exclusive dont certains esprits annonçaient devoir réclamer l'application rigoureuse.

Remontant plus haut, nous trouvons la *franc-maçonnerie* ainsi définie dans la personne du franc-maçon : « C'est un honnête homme, qui exerce les préceptes de l'humanité envers tous et, par un devoir plus particulier, envers les *frères* auxquels il s'est lié par un secret qu'il ne peut révéler. »

Cela est du siècle dernier; voici qui est plus récent : « C'est un homme *libre*, également ami du riche et du pauvre, s'ils sont vertueux. »

Nous parlerons bientôt des origines maçonniques; mais, avant d'essayer de pénétrer dans ce chaos, il est nécessaire de faire mieux connaître la constitution actuelle de la *franc-maçonnerie*. Nous emprunterons ici quelques pages au chapitre intitulé : *Notions indispensables aux nouveaux initiés*, de l'*Histoire du Grand Orient de France :*

« La *franc-maçonnerie* suit, pour se recruter, un mode d'initiation qui, longtemps et à tort, l'a fait considérer comme une société secrète; car le mystère dont elle s'entoure n'a d'autre but que d'assurer aux initiés seuls les avantages de l'association d'un bout à l'autre du monde. Lorsque, comme en France, elle n'est pas persécutée, loin de se cacher, elle publie dans différents journaux ses lois, ses règlements, ses tendances, ses travaux, son histoire; elle imprime chaque année un calendrier qui donne le nom de ses chefs, les endroits où ses membres se réunissent et les jours de réunion.

» Des allégories empruntées à l'art de bâtir servent à indiquer d'une manière sensible pour les initiés les traits caractéristiques de l'institution. Elle a reçu ces emblèmes de nos ancêtres; elle les conserve, parce qu'ils ont en leur faveur la consécration du temps, la simplicité, l'acceptation de leur symbolisme par les maçons de tous les pays. Ils offrent d'ailleurs l'image ingénieuse de la création et de l'existence physique et morale de l'univers considéré comme un temple dont le créateur est le Grand Architecte.

» C'est par ce nom, imité de Platon, que les francs-maçons désignent la Divinité, laissant à chacun la liberté d'interpréter cette appellation suivant son Eglise et sa philosophie.

» Ils ont une légende, celle du Temple de Salomon, bâti par un architecte nommé Hiram, lequel fut tué par trois mauvais compagnons, auxquels il refusait de livrer les secrets de la maîtrise. Cette légende, très-ancienne, est présentée aujourd'hui comme une allégorie morale, et non plus comme un fait historique.

» Les maçons contractent les uns envers les autres des devoirs d'étroite solidarité, et se donnent entre eux le nom de *frères*, quels que soient leur rang dans le monde et leur titre dans la hiérarchie maçonnique.

» Le lieu où s'assemblent les francs-maçons et la réunion même qu'ils y forment s'appellent *loge* ou *atelier*. Les *travaux* s'y accomplissent avec une certaine solennité de formes. V. le mot LOGE.

» La *franc-maçonnerie* repose essentiellement sur trois grades : l'*apprentissage*, le *compagnonnage*, la *maîtrise*. Au-dessus de ces degrés, il en est beaucoup d'autres qui varient suivant les pays, et souvent dans la même contrée; cette nomenclature de grades s'appelle *rite;* mais tout rite est basé sur les trois premiers grades.

» Toutes affaires générales ou particulières (excepté celles qui concernent spécialement un des grades de compagnon, maître, etc.) sont traitées en loge d'apprenti. Chacun y a le même droit à prendre la parole; mais parmi les maîtres seuls peuvent être choisis les officiers dignitaires (v. LOGE) qui, sous différents titres, administrent la loge.

» Les loges ou ateliers répandus dans un pays se groupent autour d'un ou de plusieurs centres administratifs qui prennent soin de leurs intérêts généraux, régularisent leur action, et les représentent comme garantie d'ordre et de sécurité près du pouvoir civil. »

Ces centres prennent les noms de *grandes loges, mères loges, Grands Orients, Suprêmes Conseils.* On nomme spécialement Suprêmes Conseils les corps dirigeants de la *maçonnerie* du rite écossais ancien, admettant trente-trois degrés. On appelle généralement grandes loges les pouvoirs maçonniques qui pratiquent le rite anglais en trois degrés, et Grands Orients, les pouvoirs qui administrent concurremment plusieurs rites. Souvent il existe des centres secondaires que l'on nomme grandes loges provinciales.

— *Origine de la franc-maçonnerie.* Nous n'avons pas la prétention d'épuiser cette matière, où les systèmes sont aussi nombreux que contradictoires. Nous laisserons à l'écart ceux dont l'évidente absurdité rend la discussion inutile : Adam et Eve tenant la première loge dans le paradis terrestre; le patriarche Noé, fondateur de la *maçonnerie* après le déluge; Zoroastre, instituant la *maçonnerie* dans l'Asie; Jésus et les esséniens, francs-maçons en Palestine; les califes pratiquant les mystères maçonniques et les communiquant aux chevaliers du Temple, etc.

L'origine assignée à la *maçonnerie* par la légende des premiers grades se présente naturellement tout d'abord. Hiram, architecte du temple de Salomon, avait divisé ses ouvriers en trois classes, auxquelles il présidait : les *apprentis*, les *compagnons* et les *maîtres*. Après la mort de cet architecte, Salomon conserva cette organisation pour l'achèvement des travaux du temple, et lui accorda de nombreux priviléges. C'est de là, dit-on, qu'elle se répandit dans tout le monde ancien, et que la *maçonnerie* nous est parvenue telle que nous la voyons aujourd'hui; mais c'est là, il est facile de le reconnaître, une légende de compagnonnage, et rien de plus. Hiram est un personnage fantastique, sur lequel l'histoire est muette; car l'Hiram de la Bible est un fondeur de métaux, et non un architecte; il a travaillé à l'ornementation du temple, quand celui-ci était déjà bâti et qu'une grande partie de l'œuvre métallurgique était même achevée. (V. les *Rois*, liv. III, chap. VI et VII.) Adoniram, que l'on a quelquefois tenté de substituer à Hiram, n'était lui-même que le surveillant des ouvriers qui allaient couper les bois de cèdre sur le mont Liban, pour la construction du temple (*Rois*, liv. III, ch. V). Aujourd'hui, dans toute loge sérieuse, on n'hésite pas à avouer que l'existence d'Hiram est un mythe, et qu'elle ne donne aucun éclaircissement sur le problème des origines de l'institution.

Pour beaucoup de maçons, jaloux de rehausser le lustre de l'ordre par une illustre généalogie; pour beaucoup d'esprits superficiels, qui se contentent de rapprochements spécieux, la *maçonnerie* descend des anciens mystères du paganisme, secrètement transmis d'âge en âge jusqu'au monde moderne. Comme le dit Mounier (*De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France*, Paris, 1822, p. 125), « il leur a été d'autant plus facile d'accréditer cette opinion, que, dans tous les temps et dans tous les pays, il a existé des associations secrètes avec des signes et des emblèmes connus des seuls initiés, et que la plupart des hommes sont très-disposés à considérer les objets comme semblables, dès qu'on leur fait apercevoir quelques rapports communs. »

Mais l'historien vraiment sérieux ne se tient pas pour satisfait par ce seul mot : les *mystères de l'antiquité.* Lesquels? ceux de quelle contrée, de quelle époque? S'agit-il des sanctuaires de l'Inde ou de l'Egypte, ou de la Grande Grèce, ou de la Grèce? de ceux de la Thrace, de Lemnos ou d'Eleusis? S'agit-il des mystères vantés par Cicéron ou de ceux qu'ont bafoués Lucien et Apulée? Que savons-nous d'ailleurs des mystères des anciens, sinon des généralités plus ou moins véridiques? et en quoi la doctrine de ces mystères est-elle reproduite par la *maçonnerie?* Nul ne le sait, nul ne le saura jamais. Rien ne prouve donc cette filiation attribuée à la *maçonnerie;* et il est heureux, du reste, pour cette institution, qu'elle ne se rattache pas aux débris d'une société si disparate avec les civilisations modernes. Le monde n'a plus besoin des hiérophantes, des Isis, des Cérès et des Proserpine, ni du van sacré d'Iacchus, ni des phallus dionysiaques, ni des taureaux mithriaques,

ni des épreuves par les quatre éléments; et ce qu'on rencontre encore de vieilleries de ce genre dans certains rites maçonniques (très-modernes) n'est qu'un effet de mise en scène tout nouvellement approprié à la crédulité et à l'ignorance des adeptes. Les Anglais, de qui nous tenons la *maçonnerie*, et qui ont eu le bon sens de conserver leurs anciens rituels, ne connaissent rien de pareil aux pitoyables jongleries dont on *embellit* les initiations dans certaines loges françaises.

La *maçonnerie* est issue des croisades, disent les partisans des grades chevaleresques. Ce sont de nobles princes et barons de la chrétienté qui l'ont inventée en terre sainte pour le plus grand bien de la religion! A merveille, pour ceux que la vanité pousse à se faire affubler d'une tunique, d'un casque et d'un titre de *chevalier d'Orient*, *chevalier de Palestine*, *prince de Jérusalem*, *chevalier du Saint-Sépulcre*, etc., etc.; et des médailles, des croix, des broderies à bon marché! Quel malheur que l'on soit obligé de ramasser tout cela dans un portefeuille en sortant du temple, et que l'on n'en puisse étaler le moindre fragment sur les boulevards! O faiseurs de grades, auteurs d'instructions prétendues historiques, charlatans de *maçonnerie*, à qui prétendez-vous faire croire que des gentilshommes, au moyen âge, au temps où la noblesse était le premier corps social, ont inventé un *apprentissage*, un *compagnonnage* et une *maîtrise*, avec un *tablier*, un *compas*, une *équerre*, un *marteau*, une *truelle*, un *levier?* car il faut bien débuter par là avant de devenir *chevalier* ou *prince!*

Au mot ÉCOSSISME, nous avons exposé l'origine toute moderne (1728) de cette *maçonnerie* des grades chevaleresques, inventée par Ramsay dans un but politique, comme moyen puissant d'intéresser la vanité des seigneurs français à la cause des Stuarts. Nous y renvoyons nos lecteurs; ils y verront la démonstration complète du caractère antimaçonnique de ces grades et de la fausseté de leurs prétentions historiques.

Il faut en dire autant de la prétendue origine templière de la *maçonnerie*, tradition tout aussi apocryphe que celle des croisés francs-maçons. Les templiers n'ont jamais été francs-maçons, attendu que le compagnonnage des corporations ouvrières n'a jamais été la *franc-maçonnerie* telle qu'on la comprend aujourd'hui, et que les templiers n'ont jamais eu d'affiliation prouvée avec ces corporations, deux raisons péremptoires. Mais ce qui est vrai, c'est que les francs-maçons français et allemands du milieu du siècle dernier ont, au contraire, fait entrer l'ordre du Temple dans la *maçonnerie*, par l'extension naturelle des prétendues origines chevaleresques : les *maçons du Temple de Salomon*, les *chevaliers du Temple de Jérusalem*, c'était un rapprochement qui ne pouvait tarder à être fait, dès que l'on adoptait la légende inventée par Ramsay, c'est-à-dire l'association des seigneurs, chevaliers et barons croisés, pour la conservation du temple matériel et moral, du *monument* et de la *religion*. Il était difficile de mettre les templiers hors du Temple; le grade de chevalier du Temple devint donc un degré maçonnique, et les faiseurs de légendes s'ingénièrent à souder tant bien que mal les chaînons de ces deux institutions : l'une, humble réunion d'artisans; l'autre, orgueilleuse corporation religieuse et militaire. Au mot TEMPLIERS, nous développerons les singulières aberrations de ces maçons-templiers, qu'il faut bien se garder de confondre avec les *templiers modernes*, autre résurrection de l'ordre du Temple, sans immixtion de *maçonnerie*, cette fois.

La grande loge de Londres avait importé partout les grades *anglais;* Ramsay et ses imitateurs avaient créé et développé avec une grande fertilité d'invention les grades *écossais;* il fallait bien que l'Irlande figurât aussi dans la kyrielle des degrés pseudo-maçonniques, et cela ne manqua pas d'avoir lieu : il y eut des *maîtres*, des *parfaits maîtres* et des *puissants maîtres irlandais*, dont on rattacha l'origine aux guerres de la révolution d'Angleterre.

La *maçonnerie*, suivant des hommes plus sérieux, devrait son origine aux corporations ouvrières (*collegia artificum*) créées par Numa, l'an 715 avant J.-C. Suivant M. Rebold, « ces corporations furent établies par lui comme sociétés civiles et religieuses, avec privilége exclusif d'élever les temples et les monuments publics; elles comprenaient tous les arts et tous les métiers nécessaires à l'architecture religieuse, civile, hydraulique et navale, et se composaient des hommes les plus éminents de l'époque et les plus versés dans les sciences. Par la protection que les colléges de constructeurs accordaient aux institutions et aux cultes étrangers, il s'était développé chez eux des doctrines et des maximes bien au-dessus des idées de leur temps, et qu'ils enveloppaient de symboles et d'emblèmes qui voilaient leurs secrets intérieurs; ils avaient, comme les architectes prêtres dionysiens, des mots et des signes de reconnaissance...

» Après la retraite des Romains de la Grande-Bretagne (426 après J.-C.), ces corporations furent forcées de se dissoudre, et elles se transformèrent alors en autant d'états, d'arts et de métiers qu'elles en comprenaient antérieurement. C'est de ces nouvelles corporations que sont sorties celles des arts et métiers du moyen âge; elles sont également l'origine des communes. La corporation des maçons, des architectes, des sculpteurs, des tailleurs de pierre, comme étant la fraction la plus importante, conserva seule ses priviléges, son ancienne organisation, ses secrets artistiques et ses mystères traditionnels. C'est à ces corporations, appelées en Angleterre depuis le IIIe siècle *free-masons*, pour les distinguer des maçons non privilégiés, et répandues depuis le XIe siècle dans tous les pays chrétiens, que l'on doit ces conceptions grandioses, ces admirables cathédrales, ces gigantesques basiliques qui font encore toute notre admiration...

» Cette *franc-maçonnerie* du moyen âge (de 1025 à 1500), appelée communément en Allemagne et en France *confraternité de Saint-Jean*, dont les membres étaient nommés frères de Saint-Jean, frères pontifes, francs-maçons, après avoir été dissoute sur le continent, continua de se maintenir en Angleterre, où de tout temps les rois avaient été à la tête de l'association en qualité de grands maîtres ou de protecteurs, et lui avaient confirmé ses anciennes chartes. Les connaissances étendues de ses membres, initiés dans tous les arts, leurs principes humanitaires, leur tolérance et leur mystérieuse organisation, l'entouraient dans ce pays, depuis nombre de siècles, d'une telle considération que beaucoup d'hommes distingués se firent recevoir dans la confraternité comme membres honoraires. Cette association n'étant plus, depuis le XVIIe siècle, composée, en grande partie du moins, que de membres honoraires (maçons acceptés) et d'un très-petit nombre d'architectes, de sculpteurs, etc. (maçons libres), avait peu à peu abandonné son but matériel, et ses diverses fractions, appelées *loges*, disséminées dans le pays, ne se réunissaient plus qu'à la Saint-Jean de chaque année pour nommer leurs officiers, distribuer des secours et fêter la Saint-Jean par un banquet. En 1717, quatre loges, les seules existant encore à Londres, ne se réunissant plus qu'à de longs intervalles, et voyant périr cette noble institution, unique dans l'histoire par l'immensité de ses œuvres et son organisation humanitaire, se réunirent en corps dans le but de la transformer, en vue de l'intérêt de l'humanité, en propageant les sublimes principes qui en avaient formé de tout temps la base morale et en en conservant religieusement l'antique symbolisme philosophique. » (Rebold, *Précis historique de la franc-maçonnerie ancienne et moderne.*)

Cette solution du problème des origines approche beaucoup de la vérité; mais pourquoi l'auteur va-t-il chercher Numa (personnage imaginaire) et ses *collegia artificum*, que nul n'a jamais connus, pour leur attribuer gratuitement une organisation scientifique, humanitaire et religieuse? Pourquoi donner à ces corporations des allégories, des symboles, des mots et des signes de reconnaissance? C'est faire du roman, dans l'unique but de reculer jusqu'à Numa l'origine de la *maçonnerie*. Oui, il y a eu des corporations de *free-masons* au moyen âge, en Angleterre; l'histoire nous l'apprend; mais elle ne nous apprend ni que ces corporations fussent différentes des autres confréries ouvrières de ce pays, ni surtout qu'elles eussent une doctrine particulière. L'histoire n'établit pas davantage de liens entre les compagnies de bâtisseurs du continent et les francs-maçons modernes, qui tirent leur origine de la grande loge de Londres, comme nous l'exposerons tout à l'heure.

C'est à partir du XIIe siècle que les corporations s'organisèrent et eurent des statuts, des règlements, une existence reconnue; mais leur origine était déjà ancienne; déjà il y avait entre gens du même état des divisions, des nuances, des grades. Les compagnons se divisaient d'abord en *passants* et en *étrangers*. Il y avait une hiérarchie puissante : *aspirants*, *jeunes hommes*, *compagnons*, *maîtres*, *affiliés*, *reçus*, *finis* et *initiés*. Ils avaient des sobriquets emblématiques, des usages et des moyens, tels que l'*embauchage*, le *levage d'acquits*, le *topage* et la *conduite* des cérémonies et des fêtes patronales, des cannes et des rubans fleuris. Un grand nombre de maçons étaient venus en France de la Lombardie, qui fut au Xe siècle un centre actif de civilisation. Il y avait en Italie, déjà à cette époque, des corporations qui, après avoir passé par divers degrés d'apprentissage, devenaient *magistri comacini* et avaient le droit d'exercer partout, et à leur compte, leur métier. Dans chaque royaume, les souverains accordèrent aux francs-maçons des priviléges, et les papes leur donnèrent des franchises pour les pays catholiques où ils allaient se fixer. Les loges maçonniques augmentèrent de plus en plus. Par suite des troubles politiques qui éclatèrent à Constantinople au temps des iconoclastes, des artistes grecs vinrent en Italie grossir le nombre des ouvriers maçons, qui apprirent de ces nouveaux confrères les procédés byzantins. Bientôt les corporations italiennes se répandirent en Allemagne, en France, en Angleterre, se mettant presque exclusivement au service des ordres religieux, qui leur faisaient bâtir des églises et les dirigeaient dans l'ordonnance générale des constructions. Ce qui ajouta tout d'abord à la considération et à la stabilité de l'institution de la *franc-maçonnerie*, c'est que des abbés, des prélats même, tenaient à honneur d'en faire partie. En Allemagne également, les princes, dans un intérêt politique sans doute, faisaient de leur admission aux assemblées des loges une condition de leur faveur et des priviléges qu'ils accordaient; cela s'explique aussi par l'immense réputation que la construction de l'église de Strasbourg avait donnée aux ouvriers qui avaient travaillé à cette basilique.

Pour en revenir à la *franc-maçonnerie* en général, ce fut à l'arrivée des ouvriers lombards que les maçons de France commencèrent à s'organiser, sur le modèle italien et allemand. Tous les frères étaient liés entre eux par un contrat solidaire d'hospitalité, de secours et de bons offices, qui leur permettait de faire à peu de frais et en sûreté les plus longs voyages. Partout où ils étaient employés, ils avaient un chef pour les surveiller, et ils travaillaient par groupes de dix hommes qu'un maître maçon dirigeait. Ils campaient autour des édifices qu'ils élevaient, durant le temps qu'exigeait l'édification; puis, la besogne achevée, ils allaient chercher fortune ailleurs. Souvent, les populations les secondaient dans leur tâche en charriant les matériaux, et les seigneurs leur donnaient, à titre d'encouragement, des secours d'argent ou des vivres. Pourtant, tous les francs-maçons ne formaient pas des tribus nomades; de tout temps, il y eut une masse flottante d'ouvriers se rendant toujours là où l'espoir du travail les attirait; mais les principales villes du royaume de France avaient des ouvriers en quelque sorte attitrés, réunis en corporation avec statuts particuliers et jouissance du droit de cité. Entre tous les frères de la *maçonnerie* il existait un lien puissant; c'est dans les rapports constants de bon vouloir, d'aide et d'appui que ce lien entretenait entre les ouvriers, qu'il faut chercher la cause de l'analogie frappante que présentent bien des monuments élevés dans les divers pays de l'Europe. C'est ainsi que Vienne, Zurich, Landshut, Cologne ont toutes des clochers qui rappellent la merveilleuse aiguille de Strasbourg. Cette identité étonnante des monuments est visible surtout à partir du milieu du XIIIe siècle. M. Hope, dans son *Histoire de l'architecture*, dit avec raison : « Les architectes de tous les édifices religieux de l'Eglise latine avaient puisé leur science à une même école centrale. Ils obéissaient aux lois de la même hiérarchie; ils se dirigeaient dans leurs constructions d'après les mêmes principes de convenance et de goût; ils entretenaient ensemble, partout où on les envoyait, une correspondance assidue; en sorte que les moindres perfectionnements devenaient immédiatement la propriété du corps entier et une nouvelle conquête de l'art. » M. Hope explique encore avec la plus grande justesse comment il est impossible de montrer d'une manière bien certaine quels sont les pays où se sont opérées les diverses modifications introduites peu à peu dans l'architecture du moyen âge, puisque les maçons des pays les plus éloignés connaissaient presque aussitôt les progrès que venait de faire l'art sur un point quelconque de l'Europe. Si les frères étaient obligés de s'astreindre au plan généralement adopté partout, il paraît que chaque maçon pouvait, dans les détails, suivre ses idées et ses propres inspirations. Ainsi les ouvriers décorateurs, sculpteurs, jouissaient de la plus grande latitude, car l'ornement était regardé comme un produit du caprice individuel. On ne peut nier que c'est grâce à l'institution de la *franc-maçonnerie* et au lien de confraternité qui en était l'essence que l'architecture doit ses progrès si rapides. Ainsi la noble émulation qui existait entre les artistes fit que, même avant la période de l'architecture gothique, les maçons savaient calculer d'une manière parfaite le poids et la pression que pouvaient supporter les arcades et les voûtes, la résistance qu'exigeaient les appuis, les formes que devaient avoir les contre-forts, les pinacles, les arcs-boutants, les pierres, et assurer ainsi à l'édifice une longue durée. Pourtant, il faut le dire, ce ne fut que pendant le règne long et brillant de l'ogive qu'on remarqua dans l'art une fixité de principes et de style. C'est, du reste, pendant cette période que la direction des travaux, confiée jusque-là à des moines, passa aux mains des architectes dépendant d'une corporation maçonnique. Ainsi ce furent Robert de Luzarches et Regnault de Cormont qui dirigèrent l'œuvre de la cathédrale d'Amiens. On doit la Sainte-Chapelle de Paris au célèbre maître Pierre de Montereau. Ce fut un architecte du nom de Libergier qui bâtit la cathédrale de Reims, le fameux Jean de Chelles qui fit élever les deux pignons du transsept de Notre-Dame de Paris; enfin Erwin de Steinbach et Jean son fils, qui organisèrent si formidablement et avec tant de génie la *franc-maçonnerie* allemande, et dirigèrent les travaux de la cathédrale de Strasbourg, regardée comme le chef-d'œuvre des francs-maçons. Par suite de cette prise de direction des travaux par des architectes laïques, l'association des maçons reçut un développement immense, dû surtout aux secrets religieusement gardés de l'art de bâtir et parce que l'on avait des ouvriers habiles partout. On leur prodigua des franchises et des priviléges sans nombre. Ainsi ils ne relevaient que de Rome. Ils étaient dégrevés de toute corvée municipale et seigneuriale, et ne payaient pas d'impôts. Leur salaire était fixé par eux-mêmes. Défense était faite à tout autre ouvrier d'entrer en concurrence avec eux.

En Angleterre, au XVIIe siècle, malgré la ténacité anglaise pour l'observance des vieilles coutumes, la corporation des francs-maçons s'en allait en décadence. Il y avait bien toujours un lord, un comte ou un duc qui la présidait ou était censé la présider; mais la *maçonnerie* matérielle (*operative masonry*) tombait en ruine à Londres comme à York. On ne se réunissait plus, on ne recevait plus de nouveaux membres, et pourtant le roi Guillaume s'est fait initier en 1695; il a souvent présidé une loge à Hampton-Court pendant la construction de la partie moderne de ce palais. Ce dernier fait est curieux à noter, au moment où la *maçonnerie opérative* va faire place à la *maçonnerie spéculative* (*speculative masonry*).

Christophe Wren est toujours grand maître; mais, accablé par l'âge et les infirmités, il ne s'occupe plus des devoirs de sa charge; les loges disparaissent; les réunions annuelles pour les banquets (*festivals*) sont même entièrement négligées.

La vieille loge de Saint-Paul et trois autres résistaient seules, et s'assemblaient encore, malgré le petit nombre de leurs membres. Elles eurent, en 1717, l'heureuse idée, pour se recruter, de mettre en délibération et d'arrêter que les priviléges de la *maçonnerie* ne seraient plus désormais la propriété exclusive des maçons travailleurs, mais qu'on les étendrait à des personnes de diverses professions, pourvu que ces personnes fussent régulièrement accueillies et initiées au sein de l'ordre.

A dater de cette époque, en effet, la *franc-maçonnerie* est fondée et succède à la *maçonnerie* franche. Partie de Londres, elle va réveiller les travaux de l'ancienne grande loge d'York, lutter avec elle et la forcer de se transformer à son tour pour soutenir la lutte. Elle pénètre dans les loges du pays de Galles, qui se rallient sous la bannière de la grande loge d'Angleterre. Elle passe en Écosse, où elle transforme également les loges des maçons constructeurs. Elle traverse la Manche, fonde à Dunkerque la première loge continentale, en 1721, et donne à la France son premier grand maître, lord Derwent-Waters.

— *Du secret maçonnique et des travaux des loges.* Nous vivons à une époque où il est bien difficile de tenir secrète la constitution d'une société. Le secret a surtout chance d'être très-mal gardé, quand il s'agit d'une isntitution qui parle seulement à l'intelligence de ses adeptes, et qui ne peut effrayer les parjures ni par la crainte d'une peine corporelle ni par la menace des peines éternelles. C'est un jeu d'enfant, aujourd'hui, que de connaître les terribles mystères de la *franc-maçonnerie;* il suffit d'acheter les livres de Clavel, de Des Etangs, de Ragon, ou un *Tuileur*, c'est-à-dire un *Manuel* donnant les mots, signes et attouchements de chaque grade; ou encore plus simplement un *Catéchisme* des grades, c'est-à-dire l'instruction appropriée à chacun d'eux par demandes et par réponses. Tout cela se vend chez des libraires qui ont cette spécialité de publications, et qui, pour livrer leurs volumes, ne demandent pas plus le *diplôme* de l'acheteur que le restaurateur ne demande le contrat de mariage des hôtes de ses cabinets. Aussi, les niais qui se sont fait recevoir francs-maçons pour connaître le secret de la *maçonnerie* ont-ils bien mal à propos dépensé leur argent. Ce ne sont pas seulement les formules du rituel de la société qui sont percées à jour, ce sont aussi les travaux des loges : le *Bulletin officiel* du Grand Orient de France donne à qui veut le lire la connaissance exacte et complete de la direction qu'imprime aux cinq sixièmes des maçons français le pouvoir qui les administre; le *Monde maçonnique*, journal mensuel rédigé avec une grande indépendance, critique, loue, blâme ou approuve les actes des deux pouvoirs maçonniques de France (le Grand Orient et le Suprême Conseil), donne des extraits des discours, discussions, procès-verbaux, etc., de la *maçonnerie* française et étrangère; d'autres feuilles, publiées soit à Paris, soit dans les départements, portent partout de loge en loge les meilleurs produits du labeur incessant de ce nombreux rucher. Ce qui existe en France existe également chez les autres nations où la *maçonnerie* est pratiquée : livres, journaux, revues, brochures, incessamment publiés et répandus à profusion, ont détruit à tous les points de vue l'antique mystère de la *maçonnerie*. Cela est si bien reconnu aujourd'hui, que la constitution maçonnique du Grand Orient votée en 1865 dit textuellement que « la propagande maçonnique par la parole, les écrits et le bon exemple, est recommandée à tous les maçons; » et, comme conséquence nécessaire de ce précepte, elle ajoute plus loin que « tout maçon a le droit de publier son opinion sur les questions maçonniques. »

Nous savons que, même après ces citations sans réplique, il y aura des incrédules qui, par amour du merveilleux ou par haine de la *maçonnerie*, s'obstineront à penser et à répéter que la société a un secret qu'elle ne peut révéler, et que tous les maçons ne possèdent même pas, que les simples maîtres ignorent eux-mêmes. Un seul mot fera justice de ce préjugé auquel la vanité et les ridicules prétentions des haut gradés a donné cours : la majorité des membres du Grand Orient ne

possède pas ces grades supérieurs, et n'en dirige pas moins la *maçonnerie* française.

Assimiler les hauts grades à des fonctions directrices, c'est commettre la même erreur que si l'on prétendait établir une corrélation forcée entre les grades de l'armée et ceux de l'ordre de la Légion d'honneur, et subordonner, dans le service militaire, le chevalier à l'officier, l'officier au commandeur, etc.

Puisque le secret peut être si facilement pénétré, rien ne devrait être plus facile que de définir le genre de travaux dont s'occupent les loges? Pas autant qu'on pourrait le croire cependant, la liberté d'allures, qui est d'essence maçonnique, imprimant une variété infinie à ces travaux. Il y a certaines loges où la pratique de la bienfaisance est, en dehors des réceptions des adeptes aux différents grades, la seule occupation sérieuse. Dans d'autres, les membres les plus instruits et les plus zélés font des cours et ouvrent des conférences sur le droit usuel, l'hygiène, l'économie sociale, etc. Ici les questions philosophiques, là les problèmes sociaux les plus actuels, sont abordés avec une franchise d'allures qui s'explique par le caractère intime des réunions et par la confiance mutuelle de l'orateur et de son auditoire. Voici, par exemple, le programme des questions qui étaient à l'ordre du jour dans quelques-unes des loges de Paris, vers le milieu de l'année 1866 : Définir le caractère distinctif de l'institution maçonnique ; — discussion des causes générales de la prostitution ; — étude sur l'éducation ; — recherche des bases de l'égalité ; — de l'influence de la *maçonnerie* sur le père de famille ; — dissertation sur la marche du progrès ; — comment la morale doit être comprise par les adeptes de la *maçonnerie ;* — de la justice dans la famille ; — de la conciliation du travail et du capital ; — étude sur les préjugés ; — des encouragements à accorder à l'éducation primaire ; — de la vulgarisation de la *maçonnerie*, etc.

Mais, au-dessus de ces travaux, il y a dans toutes les loges un travail latent, incessant, plus profitable que les cours les plus scientifiques et les plus brillants, c'est le contact pacifique et fraternel d'hommes animés d'un égal esprit de progrès, appartenant à toutes les professions honnêtes, se serrant la main et se groupant pour accomplir la même œuvre éminemment morale et humanitaire, oubliant les divisions factices que créent les exigences de la société, s'aimant et s'estimant tous, s'engageant mutuellement à bien faire. Le franc-maçon qui comprend le but de l'institution devient réellement meilleur, et répand autour de lui les principes de tolérance, de progrès, de solidarité, dont il a puisé l'enseignement dans la loge.

Enfin, les ennemis de la *maçonnerie* ne s'y sont pas mépris, cette institution est la barrière la plus forte que l'esprit moderne puisse opposer au retour des idées du passé. C'est, à vrai dire, le seul centre autour duquel se groupent les libres penseurs de toutes les classes de la société, et que l'on puisse mettre en ligne contre les innombrables confréries enrégimentées par les partisans de l'obscurantisme. Voilà pourquoi les loges se peuplent d'une foule d'esprits d'élite quand la pensée moderne est menacée ; ce sont des places d'armes que l'on abandonne souvent en temps de paix à la garde de quelques vétérans, mais dans lesquelles on se retranche à l'approche de l'ennemi.

— *Introduction de la maçonnerie chez les différents peuples.* Quoiqu'il soit en dehors des limites de notre article de retracer l'histoire de cette institution dans toutes les contrées où elle a pénétré, il est curieux de voir comment elle fut reçue par les divers gouvernements. Nous suivons ici l'ordre alphabétique, comme le plus commode pour les recherches, et nous prions nos lecteurs de se rappeler que chaque fois que nous parlons d'une grande loge et d'un grand maître provinciaux au début de la *maçonnerie* dans une contrée, il s'agit d'une constitution émanant de la grande loge de Londres, dite aussi *grande loge d'Angleterre.*

— *Afrique.* La *maçonnerie* fut importée dans les colonies anglaises de l'Afrique par la grande loge d'Angleterre, qui y nomma un grand maître provincial en 1737.

Nous savons de source certaine que la Kabylie fut en partie initiée à la *maçonnerie*, il y a près de cent ans, par un chef kabyle qui avait été reçu maçon en Angleterre ; il restait encore quelques souvenirs de cette institution irrégulière lors de la dernière expédition de l'armée française en Kabylie, et les habitants de certains villages avaient laissé sur leurs demeures, en les abandonnant devant nos troupes, des emblèmes maçonniques formés de roseaux entrelacés. Les officiers francs-maçons qui faisaient partie de l'expédition reconnurent parfaitement ces signes ; ils firent respecter les maisons qui s'étaient mises sous la protection de la *grande famille*, et, en questionnant les Kabyles, ils obtinrent l'explication que nous venons de rapporter.

Nos armées ont introduit la *maçonnerie* d'une manière plus régulière dans notre colonie d'Afrique, qui compte aujourd'hui une dizaine de loges, soutenues par les autorités locales, et qui ont produit d'excellents résultats, soit pour les rapports des colons et des fonctionnaires, soit pour l'alliance des conquérants avec les indigènes. La première loge française sur le sol algérien a été constituée en 1832, à Alger, sous le titre de Bélisaire.

— *Allemagne.* La première loge de l'Allemagne, fondée à Hambourg en 1737, fut dès l'année suivante l'objet de poursuites de la part des magistrats. L'électeur palatin publia un édit contre les francs-maçons, et fit arrêter et emprisonner toute une loge qui s'était réunie, en 1737, à Manheim (grand-duché de Bade).

Une loge fut constituée en Prusse, en 1740, par des artistes français, à Berlin. Le prince royal de Prusse s'y fit initier secrètement malgré les ordres de son père, et, depuis cette époque, il fut le protecteur de la *maçonnerie* dans ce royaume. Le fils de Frédéric le Grand, Frédéric-Guillaume II, était lui-même maçon des hauts grades, et l'on a attribué à des influences maçonniques la conduite de ce prince, lorsque, après avoir forcé les défilés de l'Argonne, il suspendit sa marche sur Châlons et se retira en Prusse (1792). En 1738, un édit de l'empereur Charles VI interdit la *franc-maçonnerie* dans les Pays-Bas autrichiens, et en bannit les francs-maçons. Du reste, sauf une tolérance très-restreinte dont la *franc-maçonnerie* a joui dans l'empire d'Autriche sous le règne de Joseph II, elle a toujours été sévèrement proscrite dans cet empire, et elle n'y a vécu que dans le plus profond secret. On sait seulement que, en 1749, elle était florissante en Bohême, où elle comptait, à Prague seulement, quatre loges.

La *maçonnerie* fut introduite en Saxe par un maçon russe, le comte Routowski, qui y créa une grande loge provinciale en 1741. Aucun obstacle ne fut opposé à la propagande maçonnique, et la grande loge nationale de Saxe, qui a succédé à l'ancienne grande loge provinciale, gouverne aujourd'hui quinze loges.

La capitale du Hanovre reçut la *maçonnerie* en 1746, et la grande loge de Londres y établit, en 1755, une grande loge provinciale, qui resta sous l'attache du pouvoir constituant jusqu'en 1828. La *maçonnerie* a été toujours protégée dans le Hanovre, et les deux derniers souverains étaient les grands maîtres des loges de leur royaume.

Au contraire, il est peu de contrées où la *maçonnerie* ait eu à subir autant de vexations que dans la Bavière catholique ; ce n'est qu'en 1777 que la grande loge prussienne Royal York constitua une loge à Munich. Des loges existaient depuis longtemps sur les territoires qui ont formé la Bavière protestante ; le prince de Brandebourg avait fondé une loge, en 1741, à Bayreuth, capitale de l'ancienne Franconie. Cette loge, sous le titre de grande loge du Soleil, gouverne les onze ateliers maçonniques qui existent dans la Bavière protestante ; la Bavière catholique est complétement interdite à la *maçonnerie*.

Une loge fondée, en 1774, à Stuttgard (Wurtemberg) fut fermée, en 1784, par suite d'ordres secrets du gouvernement, et ce qui prouve l'hostilité des souverains qui ont gouverné ce pays, c'est que la *maçonnerie* n'y a reparu ostensiblement qu'en 1835.

La *maçonnerie*, introduite dans la Hesse-Darmstadt en 1764, s'y trouva peu appuyée et y vécut obscurément jusqu'à 1816, époque à laquelle elle se réveilla par suite de la protection particulière du landgrave de Hesse. Elle y est en pleine vigueur depuis lors. La Hesse-Cassel a été également favorable à la *maçonnerie ;* beaucoup de princes de la famille ducale, les souverains eux-mêmes, ont été francs-maçons dès la fin du dernier siècle (1780).

— *Amérique du Nord.* C'est, avec l'Angleterre, la patrie privilégiée de la *franc-maçonnerie.* Elle y jouit d'une liberté absolue, d'une juste considération et d'une publicité d'allures dont nous ne nous doutons guère en France. La grande loge d'Angleterre nomma, dès 1733, le frère H. Price grand maître provincial à Boston. La grande loge d'Écosse conféra les mêmes pouvoirs au colonel J. Young, en 1757, pour les colonies de l'Amérique et des Indes. Le tableau si intéressant que le lecteur trouvera à la fin de cet article montre combien ces fondations ont prospéré. Il est seulement à regretter que les maçons américains n'aient pas su mieux se préserver de l'envahissement des hauts grades, et qu'il ait été si facile à des charlatans de leur faire adopter toutes les légendes pseudo-historiques sur les croisades, les templiers, les chevaliers maçonniques. Ils ont au moins pour excuse leur connaissance imparfaite de l'histoire de l'ancien monde, et l'exemple beaucoup plus blâmable qui leur a été donné par les maçons de l'Europe. C'est à un juif français, le frère Stephen Morin, membre du Souverain Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident (V. le mot GRAND ORIENT), siégeant à Paris, que les maçons américains ont dû la première importation des hauts grades, en 1761. Ils nous l'ont bien rendu ; car il nous ont renvoyé, en 1803, notre Rituel *de perfection*, sous un autre nom et augmenté de huit nouveaux degrés. (V. SUPRÊME CONSEIL et ÉCOSSISME.)

— *Amérique du Sud.* Ce n'est que depuis que les anciennes colonies espagnoles et portugaises de cette partie du nouveau monde ont secoué le joug de la mère-patrie, que la maçonnerie a pu pénétrer dans l'Amérique du Sud. Elle y jouit d'une grande prospérité.

— *Belgique.* Tant que la Belgique actuelle a fait partie des Pays-Bas autrichiens, elle a subi les prohibitions qui frappaient la *maçonnerie* dans l'étendue de l'empire d'Autriche. Cependant elle reçut la première loge continentale, constituée à Mons, le 4 juin 1721, par la grande loge d'Angleterre, et qui devint plus tard la grande loge anglaise des Pays-Bas autrichiens. Une autre loge fut constituée à Gand ; mais elle se trouva bientôt en butte aux persécutions du clergé et obligée de *travailler* dans le plus grand secret. D'autres loges se formèrent encore et réunirent le parti libéral, beaucoup de membres de la noblesse, l'évêque de Liége et un grand nombre d'ecclésiastiques : cela ressemblait beaucoup à une conspiration nationale contre la domination autrichienne. Sous Joseph II, la tolérance dont ces loges avaient joui cessa complétement ; toutes furent fermées en 1787.

Les loges belges se rouvrirent sous la domination française, et, après la reconstitution du royaume des Pays-Bas, en 1814, elles conservèrent une administration séparée, quoique sous la grande maîtrise commune du prince héréditaire des Pays-Bas.

Après la révolution belge de 1830, la grande loge provinciale de Bruxelles se transforma en Grand Orient belge, sous le protectorat du roi Léopold. Il y a peu de pays où la lutte ait été plus vive entre le clergé et la *franc-maçonnerie*, ou plutôt du clergé contre la *franc-maçonnerie ;* car la tolérance, qui est la première des vertus maçonniques, semble être inconnue au clergé catholique. Le régime de liberté constitutionnelle, si sagement et si loyalement pratiqué par Léopold, a permis aux maçons belges de lutter sans désavantage contre cette hostilité continuelle du parti clérical, et l'état de la *maçonnerie* est très-florissant chez nos voisins.

— *Danemark.* La *maçonnerie* y a été introduite en 1743, par le baron de Munich, secrétaire de l'ambassade de Russie ; mais c'est seulement en 1749 que la grande loge d'Angleterre y a établi une grande loge provinciale. L'institution s'y développa librement, et, en 1792, elle fut solennellement reconnue par le roi Christian VII. En 1838, le roi Christian VIII s'en déclara grand maître et protecteur. Ces titres ont été pris ensuite par son successeur, Frédéric VII. La *maçonnerie* danoise jouit d'une grande considération dans le royaume.

— *Ecosse.* Ce n'est qu'en 1736 que les maçons constructeurs d'Édimbourg se décidèrent à suivre l'exemple de ceux d'Angleterre et à reconstituer l'institution sur les mêmes bases que la grande loge de Londres. La *maçonnerie* de ce pays fut troublée par les prétentions sans fondement d'une ancienne loge dite *Canongate à Kilwining*, qui s'arrogea le titre de grande loge d'Hérodom de Kilwining et qui exploita les hauts grades écossais, invention du chevalier baronnet Ramsay (v. le mot ÉCOSSISME). La grande loge Saint-Jean d'Ecosse ne reconnaissait, au contraire, que les trois grades symboliques du rite anglais. Sa *maçonnerie* est donc la même, et ses loges sont aussi nombreuses que brillantes. On peut reprocher à toute la *maçonnerie* des îles Britanniques une grande timidité philosophique, une pratique trop littérale des Rituels et une tendance trop biblique. Par contre, les loges sont d'une philanthropie qui se traduit par de nombreuses et riches fondations : hôpitaux, écoles, colléges, asiles, etc. L'aristocratie anglaise est assez intelligente pour rechercher les honneurs et la popularité de la *maçonnerie ;* elle lui donne avec libéralité son influence morale et pécuniaire.

— *Egypte.* Il n'y a encore qu'une seule loge dans cette contrée, la loge des *Pyramides*, à Alexandrie, qui tient ses travaux en français et qui a été constituée tout récemment (1861) par le Grand Orient de France. C'est elle qui a initié l'émir Abd-el-Kader, en récompense de sa belle conduite lors des troubles de Syrie.

— *Espagne.* C'est une terre malheureuse pour la *franc-maçonnerie*, et qui a été plus d'une fois arrosée du sang des maçons, victimes d'un pouvoir étroit, aveugle et cruel. Dès 1727 et 1728, la grande loge d'Angleterre délivra des constitutions à deux loges, à Gibraltar et à Madrid ; plus tard, elle en constitua une autre à Cadix. Mais ces loges n'étaient fréquentées que par les Anglais, et toute tentative de propagande exposait les maçons aux rigueurs de l'inquisition. Par un édit du 2 juillet 1751, Ferdinand VI défendit la pratique de la *maçonnerie sous peine de mort*, à la suite de la découverte d'une loge composée de nobles et de personnages riches et influents. Plusieurs maçons furent torturés par l'inquisition, plusieurs périrent dans les supplices, disent les historiens maçonniques. L'invasion française de 1807 amena l'ouverture de nombreuses loges et la formation d'une grande loge à Xérès, puis d'un Grand Orient et d'un Suprême Conseil à Grenade. Mais un édit du 24 mai 1814 annonça que Ferdinand VII rentrait dans les voies les plus rigoureuses du passé. Les loges furent fermées, et la *maçonnerie* déclarée crime d'Etat. Après sa restauration, en 1824, Ferdinand VII renouvela cet édit, menaçant de la peine de mort tout maçon qui ne ferait pas sa déclaration et sa soumission dans le délai d'un mois. Passé ce délai, tout Espagnol convaincu de *maçonnerie* devait être *pendu dans les vingt-quatre heures, sans autre forme de procès* (Rebold, *Histoire des trois grandes loges, etc.*, Paris, 1864, p. 650). Sept maçons furent suppliciés à Grenade, en 1825 ; l'inquisition s'empara de plusieurs maçons qui furent découverts à Barcelone en 1829. Le frère Galvez, lieutenant-colonel, fut exécuté ; deux autres frères furent condamnés aux galères à perpétuité. En dépit de toutes ces cruautés, la *maçonnerie* existe secrètement en Espagne, et y est organisée sous la direction d'un pouvoir inconnu, nommé grand directoire consistorial.

— *France.* Nous avons dit que c'est en 1721 que fut fondée à Dunkerque la première loge. La seconde le fut à Paris par lord Derwent-Waters et d'autres réfugiés jacobites, en 1725. On verra, par le tableau que nous donnons plus loin, l'extension qu'elle y a prise.

— *Hollande.* La *maçonnerie* y pénétra en 1725 et fonda une loge à La Haye ; mais les persécutions du clergé retardèrent jusqu'en 1731 la constitution régulière de cet atelier, alors présidé par lord Stanhope, comte de Chesterfield, ambassadeur d'Angleterre. Cette loge initia le duc de Lorraine, plus tard empereur d'Autriche sous le nom de François II (1806-1835). La grande loge provinciale de Hollande, seulement constituée en 1735, fut aussitôt en butte aux dénonciations du clergé, qui ameuta la populace contre une loge d'Amsterdam et amena une scène de violence où la loge fut envahie et où les frères subirent les brutalités de la foule. Les magistrats firent fermer la loge pour éviter le retour de pareilles scènes, quoiqu'il fût reconnu qu'elle se composait des hommes les plus recommandables de la ville, et ils défendirent à toutes les loges de s'assembler. L'une d'elles, ayant enfreint cette défense, fut traduite devant le tribunal, et ses membres plaidèrent leur cause avec un tel succès, que la défense fut levée et que les juges eux-mêmes se firent initier. En 1740, les états généraux furent obligés d'intervenir pour préserver de la persécution du clergé les maçons de La Haye, de Nimègue et d'Amsterdam.

Depuis cette époque, la *maçonnerie* ne paraît pas avoir été persécutée en Hollande ; elle s'y est librement développée. En 1817, le prince héréditaire a été nommé grand maître ; il a conservé cette qualité en montant sur le trône, et son successeur à la couronne lui a également succédé dans la direction du Grand Orient de Hollande.

— *Indes anglaises.* La *maçonnerie* y fut introduite en 1728 par sir George Pomfret, nommé grand maître provincial, avec mission d'établir la première loge au Bengale. Il y fit fleurir l'institution et installa onze ateliers. Cet état prospère a continué ; la *maçonnerie* brille d'un vif éclat partout où flotte le drapeau de la grande loge d'Angleterre, l'*alma mater* de tous les maçons.

— *Irlande.* En 1729, les maçons de Dublin suivirent le mouvement imprimé par la grande loge de Londres, dont la constitution leur servit également de modèle. Nous n'avons qu'à répéter ici ce que nous venons de dire des loges des îles Britanniques, en parlant de l'Ecosse.

— *Italie.* L'histoire de la *maçonnerie* en Italie ressemble beaucoup à l'histoire de la *maçonnerie* en Espagne. L'institution y fut introduite, à Florence et dans plusieurs villes de la Toscane, sous le patronage de la grande loge d'Angleterre, et une grande loge provinciale fut établie à Florence, en 1733, par lord Charles Sackville, duc de Middlesex. Mais, en 1737, Gaston de Médicis interdit toutes les réunions maçonniques et provoqua contre les maçons la célèbre bulle d'excommunication *In eminente,* lancée en 1738 par Clément XII. Ces persécutions n'ayant pas empêché la *maçonnerie* de se répandre en Italie et surtout à Naples, une nouvelle bulle (*Providas Romanorum*), lancée par Benoît XIV en 1751, s'efforça de détruire une société coupable de n'avoir pas respecté la condamnation portée par son prédécesseur. Toutes les loges de l'Italie furent alors fermées, sauf celles des Deux-Siciles et du Piémont. La *maçonnerie* italienne se réveilla sous l'occupation française ; il se forma un Grand Orient d'Italie à Milan, et un Grand Orient de Naples, qui se réunit au premier en 1809.

Après la chute de Napoléon, Pie VII renouvela les anciennes prohibitions par un décret du 15 août 1814, et, dans toute l'Italie, le bras séculier et le pouvoir spirituel se prêtèrent un mutuel appui pour extirper la *maçonnerie* et la charbonnerie, deux institutions que l'on confondait dans la même réprobation. Depuis cette époque, les loges sont restées fermées en Italie jusqu'en 1856, date à laquelle le Grand Orient de France a fondé une loge à Gênes et une autre à Livourne. L'essor ainsi donné, la *maçonnerie* se propagea d'abord timidement, puis ouvertement et avec enthousiasme après la formation du royaume d'Italie.

— *Pologne.* Interdite dans ce pays, la *maçonnerie* y pénétra cependant en 1739, et y resta secrète et obscure jusqu'au règne de Stanislas-Auguste, qui la protégea ouvertement (1769).

A partir de cette époque, plusieurs pouvoirs directeurs tentèrent vainement d'orga-

niser les loges, qui semblent avoir ressenti toutes les conséquences des troubles perpétuels du pays. En 1821, l'empereur de Russie fit fermer les loges polonaises, qui ne se sont pas rouvertes depuis.

— *Portugal.* La grande loge de Londres constitua une loge à Lisbonne en 1735 ; mais la *maçonnerie* ne pouvait guère prospérer dans un pays où la propagande maçonnique était poursuivie par l'inquisition et punie des galères à perpétuité. Ces horreurs se renouvelèrent en 1743, 1776 et 1802. En 1818, le clergé obtint de Jean VI un édit, daté de Rio-Janeiro, qui interdisait la *maçonnerie sous peine de mort;* mais, par un autre édit daté de Lisbonne, 20 juin 1823, ce prince, sur les instances des ambassadeurs des autres puissances, consentit à modifier cette peine en *cinq années de présides en Afrique* (travaux forcés). Cette peine barbare fut appliquée chaque fois que l'on en trouva l'occasion, tant contre les nationaux que contre les étrangers, et sans égard pour les réclamations diplomatiques qui eurent souvent lieu. Malgré tout, la *maçonnerie* avait constitué à Lisbonne un Grand Orient lusitanien et un Suprême Conseil du trente-troisième degré. Depuis le règne de doña Maria (1833), la *maçonnerie* est tolérée en Portugal et paraît y faire des progrès, malgré l'opposition et la puissance du clergé.

— *Russie.* La grande loge de Londres constitua la première loge à Moscou, en 1731, et nomma pour grand maître provincial un de ses nationaux, le capitaine John Philips. Les progrès furent très-lents, et il ne fut fondé de loges à Saint-Pétersbourg qu'en 1771, par des négociants anglais. En 1772, cet état changea subitement; les loges se multiplièrent, la noblesse tout entière, la cour en tête, voulut en faire partie; l'impératrice Catherine II permit que l'on initiât son fils, Paul Ier. Celui-ci fut à peine monté sur le trône qu'il oublia sa qualité de maçon et qu'il interdit les réunions maçonniques sous les peines les plus sévères. Alexandre Ier révoqua cette prohibition, et se fit même initier en 1803. Mais, en 1821, donnant pour motif d'une nouvelle interdiction que les loges s'occupaient de politique, il défendit les réunions maçonniques, et son édit n'ayant pas été révoqué depuis lors, la *maçonnerie* est toujours sous le coup de cette disposition prohibitive.

— *Suède.* Introduite en 1736 en Suède, la *maçonnerie* excita d'abord les soupçons du gouvernement, et elle ne se constitua réellement qu'en 1754, date de la fondation de la grande loge provinciale instituée par la grande loge d'Angleterre. Déjà favorablement accueillie par Gustave III, elle prit plus de développement à la suite de l'initiation du jeune Gustave IV, en 1793. Son oncle, qui lui succéda en 1809, était déjà grand maître de la *maçonnerie* suédoise avant de monter sur le trône, et il délégua ses fonctions, en 1811, à Bernadotte, qui régna sous le nom de Charles XIV (1811-1844). C'est encore aujourd'hui le roi régnant, Charles XV, qui gouverne les loges de ses Etats. Nulle part la *maçonnerie* n'a conquis la position officielle qu'elle possède en Suède, où l'un des grades maçonniques confère la noblesse et un titre dans un ordre chevaleresque créé par Charles XIII en 1811.

— *Suisse.* La *franc-maçonnerie* eut beaucoup de peine à s'établir en Suisse. La première loge fut fondée en 1737, à Genève, par lord Hamilton, grand maître provincial nommé par la grande loge d'Angleterre. Une autre loge, fondée à Lausanne en 1738, fut fermée la même année par ordre des magistrats de Berne. Les défenses furent renouvelées en 1743 et en 1770, après de nouvelles tentatives faites par les maçons suisses. La grande loge provinciale de Genève eut beaucoup de peine à se maintenir; cependant elle parvint à se former en Grand Orient genevois en 1786, et à gouverner un certain nombre de loges qu'elle avait fondées dans la Suisse allemande.

En 1782 et en 1785, de nouvelles défenses des autorités de Berne et de Bâle entravèrent les progrès de la *maçonnerie* en Suisse, qui furent ensuite interrompus par les événements politiques de la Révolution française. Sous l'Empire, elle reprit ses travaux avec un certain éclat, sans avoir désormais à éprouver aucun obstacle. Loin de là, il y a sept ou huit ans, le canton de Genève a concédé gratuitement à la *maçonnerie* genevoise le terrain nécessaire à la construction du temple unique de Genève, destiné à toutes les loges de cette ville.

— *Turquie.* Il n'est pas à notre connaissance qu'il ait jamais existé de loge turque proprement dite; mais, dès 1738, nous trouvons des loges franques installées à Constantinople, à Smyrne et à Alep. Les loges du Levant dépendent de différents pouvoirs maçonniques européens.

Nous empruntons à l'*Histoire des trois Grandes Loges de francs-maçons en France*, par M. Rebold (Paris, Collignon, 1864), le tableau suivant de toutes les Grandes Loges et autorités maçonniques sur les deux hémisphères.

NOTA. Les Suprêmes Conseils sont des autorités maçonniques avec pouvoir constituant, comme les Grandes Loges ou Grands Orients; mais ils pratiquent, en dehors des trois degrés symboliques, les hauts grades du rite écossais 33me, dont on attribue, mais à tort, la création à Frédéric le Grand.

TABLEAU DE TOUTES LES GRANDES LOGES ET AUTORITÉS MAÇONNIQUES EXISTANT SUR LES DEUX HÉMISPHÈRES.

NOMS DES PAYS.	NOMS DES GRANDES LOGES.	A L'ORIENT DE	DATE DE LA FONDATION.	NOMBRE DES LOGES.
	EUROPE.			
Angleterre	Grande Loge Unie d'Angleterre, avec 63 Grandes Loges provinciales	Londres	1717	989
Id.	Suprême Conseil du rite écossais 33me	Id.	1845	..
Ecosse	Grande Loge de Saint-Jean d'Ecosse, avec 38 Grandes Loges provinciales	Edimbourg	1736	297
Id.	Suprême Conseil du rite écossais 33me	Id.	1846	..
Irlande	Grande Loge d'Irlande, avec 10 Grandes Loges provinciales	Dublin	1729	307
Id.	Suprême Conseil du rite écossais 33me	Id.	1808	3
France	Grand Orient de France, avec un Suprême Conseil, 33me	Paris . . . 1736, 1743, 1756	1772	203
Id.	Suprême Conseil du rite écossais 33me	Id.	1804	54
Id.	Mère-Loge du rit de Misraïm	Id.	1816	4
Id.	Grande Loge Nationale de France	Id. (*en sommeil*)	1848	8
Suisse	Id. Alpina	. . .	1844	27
Prusse	Id. aux Trois-Globes	Berlin	1744	99
Id.	Id. Royal-York à l'Amitié, avec 1 Grande Loge provinciale	Id. . . . 1762, 1765	1798	27
Id.	Id. Nationale d'Allemagne, avec 3 Grandes Loges provinciales	Id.	1773	67
Saxe	Id. de Saxe	Dresde . . . 1741, 1755	1811	15
Bavière	Id. au Soleil	Baireuth . . . 1742	1811	10
Hesse-Darmstadt	Id. de l'Union	Darmstadt	1846	7
Hanovre	Id. du Hanovre	Hanovre . . . 1741	1828	21
Francfort-sur-le-Mein	Id. de l'Union Eclectique	Francfort . . . 1783	1820	10
Luxembourg	Suprême Conseil du rite écossais, 33me	Luxembourg	1849	2
Hambourg	Grande Loge de Hambourg, avec 1 Grande Loge provinciale	Hambourg . . . 1737	1811	21
Hollande	Id. de Hollande	La Haye . . . 1735, 1749, 1756	1770	67
Suède	Id. de Suède, avec 3 Grandes Loges provinciales	Stockholm . . . 1754	1780	24
Danemark	Id. Nationale de Danemark	Copenhague . . . 1747	1780	5
Belgique	Grand Orient belge	Bruxelles	1832	60
Id.	Suprême Conseil du rite écossais 33me	Id.	1817	13
Portugal	Grand Orient Lusitanien, avec un Suprême Conseil du rite écossais, 33me	Lisbonne	1805	..
Id.	Grande Loge provinciale d'Irlande	Id.	...	4
Id.	Id. de Pattos Manuel	Porto	...	..
Grèce	Id. Provinciale de Corfou	Corfou	1837	3
Italie	Grand Orient d'Italie	Turin	1862	67
Id.	Grande Loge Dante Alighieri	Id.	1863	3
Id.	Suprême Conseil du rite écossais 33me	Palerme	1862	12
Turquie	Grande Loge Provinciale d'Angleterre	Constantinople	...	4
Espagne (*prohibée*)	Grand Directoire consistorial	(*Son siége doit rester inconnu*)	1840	..
Id.	Loges de Saint-Jean, dépendant de la Grande Loge d'Angleterre	Cadix 1 et Gibraltar 4	1726	5
Russie, Pologne (*prohibée*)	. . .	*Introduit en*	1732	..
Autriche (*prohibée*)	. . .	*Id.*	1738	..
	Loges isolées et indépendantes.			
Angleterre	Loge des Philadelphes (rite de Memphis), Loge chapitrale	Londres . . . 1853	1859	1
Suisse	Grand Directoire helvétique roman (Loge chapitrale)	Lausanne . . . 1823	184.	1
Allemagne	Loges de Saint-Jean	Géra (1803), Altenbourg	1743	2
Id.	Id.	Ratisbonne (1808), Jever	1779	2
Id.	Id.	Hildbourghausen (1787), Leipzig	1753	2
	AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.			
Etats-Unis	Grande Loge de New-York, avec un Suprême Conseil fondé en 1832	New-York	1787	413
Id.	Id. de la Louisiane, avec un Suprême Conseil fondé en 1835	Nouvelle-Orléans	1812	113
Id.	Id. des Massachusetts (issue de la fusion des 2 anciennes Grandes Loges)	Boston . . . 1733, 1756	1777	99
Id.	Suprême Conseil du rite écossais 33me	Id.	...	..
Id.	Grande Loge de la Pensylvanie	Philadelphie	1786	159
Id.	Id. de la Virginie	Richmond	1778	162
Id.	Id. du Maryland	Baltimore	1783	37
Id.	Id. de la Caroline du Nord	Raleigh	1778	127
Id.	Id. de la Caroline du Sud	Charleston	1787	90
Id.	Suprême Conseil du rite écossais 33me	Id. (1798), reconstituée	1845	..
Id.	Grande Loge du Kentucky	Louisville	1810	311
Id.	Id. de Columbia	Washington	1811	22
Id.	Id. du Missouri	Saint-Louis	1821	180
Id.	Id. de l'Ohio	Lancastre	1809	298
Id.	Id. du Maine	Augusta	1829	93
Id.	Id. du Mississipi	Natchez	1818	239
Id.	Id. du Connecticut	New-Haven	1792	57
Id.	Id. de la Géorgie	Miledgeville	1786	226
Id.	Id. de la Floride	Tallahassee	1830	40
Id.	Id. du New-Hampshire	Concord	1790	39
Id.	Id. du Rhode-Island	Providence	1791	16
Id.	Id. du New-Jersey	Trenton	1786	52
Id.	Id. de l'Indiana	Indianopolis	1818	250
Id.	Id. du Tennessee	Nashville	1813	213
Id.	Id. du Delaware	Douvres	1806	12
Id.	Id. de l'Alabama	Tuscaloosa	1821	235
Id.	Id. des Illinois	Rushville	1823	290
Id.	Id. de l'Iowa	Bloomington	1842	138
Id.	Id. de Vermont	Montpellier	1774	44
Id.	Id. de l'Arkansas	Littlerock	1838	128
Id.	Id. du Michigan	Détroit	1826	104
Id.	Id. du Wisconsin	Mineral-Point	1843	106

NOMS DES PAYS.	NOMS DES GRANDES LOGES.	A L'ORIENT DE	DATE DE LA FONDATION.	NOMBRE DES LOGES.
Etats-Unis	Grande Loge du Texas	Austin	1837	215
Id.	Id. de la Californie	San-Francisco	1850	134
Id.	Id. du Kansas	Fort-Leavenworth	1856	23
Id.	Id. du Minnesota	Saint-Paul	1853	35
Id.	Id. du Nebraska	Omaha	1857	6
Id.	Id. de Washington (territoire)	Washington	1858	7
Colonies anglaises	Id. du Haut-Canada	Kingston. 1721	1855	118
Id.	Id. Provinciale du Bas-Canada	Québec, Montréal et Niagara	1791	42
Id.	Id. Id. du Nouveau-Brunswick	Frederiktown. 1762	1856	22
Id.	Id. Id. de la Nouvelle-Ecosse	Yarmouth	...	27
Mexique (*République*)	Id. du Mexique	Mexico	1825	10
Id.	Suprême Conseil du rit écossais 33me	Vera-Cruz	1860	...
Terre-Neuve	Loges de Saint-Jean, dépendant de la Grande Loge de Londres	Saint-Jean	1762	2
Ile du Prince-Eugène	Id. Id. Id. Id.	Charlottetown, Georgetown	1828	4
Cap Breton	Id. Id. Id. Id.	Sidney	1800	1
Ile de Vancouver	Id. Id. Id. Id.	Victoria	1859	2
	AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.			
Venezuela (*République*)	Grande Loge du Venezuela	Caracas	...	15
Nouv.-Grenade (*République*)	Grand Orient et Suprême Conseil du rit écossais 33me	Carthagène	1827	254
Pérou (*République*)	Grande Loge du Pérou	Lima	...	7
Id.	Suprême Conseil du rit écossais 33me	Id.	...	..
Chili (*République*)	Id. Id. Id.	Valparaiso	...	..
République Argentine	Grande Loge Argentine	Buenos-Ayres	...	12
Uruguay (*République*)	Id. de l'Uruguay	Montevideo	...	17
Id.	Suprême Conseil du rit écossais 33me	Id.	1859	..
Brésil	Grande Loge du Brésil	Rio-Janeiro	1822	95
Id.	Suprême Conseil du rit écossais 33me	Id.	...	..
	AMÉRIQUE (ANTILLES).			
Haïti (*République*)	Grande Loge d'Haïti, avec un Suprême Conseil du rit écossais, 33me	Port-au-Prince	1823	18
Jamaïque	Grande Loge Provinciale d'Angleterre	Kingston	1728	13
Martinique	Loges de Saint-Jean, dépendant de différents Grands Orients	Fort-Royal et Saint-Pierre	1738	5
Guadeloupe	Id. Id. du Grand Orient de France	Basse-Terre, Pointe-à-Pitre	1751	3
Bermudes	Id. Id. de la Grande Loge de Londres	Saint-George	1771	3
Barbade	Id. Id. Id.	Bridgetown	1750	3
Berbice	Id. Id. Id.	New-Amsterdam	1839	1
Dominique	Id. Id. Id.	Roseau	1822	1
Antigoa	Id. Id. Id.	Saint-Jean	1742	2
La Trinité	Id. Id. Id.	Port-Espagne	1760	3
Saint-Vincent	Id. Id. Id.	Kingston	1745	1
Sainte-Lucie	Id. Id. Id.	Caret	1845	1
Saint-Thomas	Id. Id. Id.	Saint-Thomas	1815	2
Curaçao	Id. Id. Id.	Willemstadt	1780	2
Saint-Christophe	Id. Id. Id.	Basse-Terre	1738	2
Cuba	Id. Id. des Grandes Loges d'Amérique	La Havane	1821	2
Porto-Rico	Id. Id. Id.	San - Juan	1746	1
Grenade	Id. Id. Id.	Saint-Georges	1764	2
Saint-Barthélemy	Id. Id. Id.	Le Carénage	...	1
Sainte-Croix	Id. Id. Id.	Christianstadt	1785	1
Saint-Martin	Id. Id. du Grand Orient de Hollande	Philipsbourg	...	1
Saint-Eustache	Id. Id. Id.	Saint-Eustache	1772	1
Bahama	Id. Id. de la Grande Loge de Londres	San-Salvador et New-Providence. 1837.	1855	2
	ASIE.			
Indes	Grande Loge provinciale d'Angleterre pour le Bengale	Calcutta, Agra. 1727	...	37
Id.	Id. Id. pour l'Inde occidentale	Bombay. 1728	...	8
Id.	Id. Id. pour l'Inde orientale	Madras. 1752	...	20
Ile de Singapour	Loges de Saint-Jean, dépendant de la Grande Loge d'Angleterre	Singapour	1845	2
Ile de Ceylan	Id. Id. Id.	Candy, Colombo	1771	2
Chine	Id. Id. Id.	Canton	1842	1
Id.	Id. Id. Id.	Shang-Haï	1844	1
Id.	Id. Id. Id.	Hong-Kong	1849	1
Perse	Id. Id. Id.	Ispahan, Téhéran	1800	3
	AFRIQUE.			
Sénégambie	Loges de Saint-Jean, dépendant de la Grande Loge d'Angleterre	Bathurst	1735	2
Cap de Bonne-Espérance	Id. Id. Id.	Cap et villes diverses	1736	15
Ile de Sainte-Hélène	Id. Id. Id.	Jamestown	1798	1
Ile du Prince-de-Galles	Id. Id. Id.	Georgetown	1780	2
Ile Maurice	Id. Id. du Grand Orient de France et de la Grande Loge d'Anglet.	Port-Louis	1778	4
Ile de la Réunion	Id. Id. Id. Id.	Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-André.	1774	4
Sénégal	Id. Id. de différents Grands Orients	Saint-Louis	1822	4
Iles Canaries	Id. Id. Id.	Ténériffe	1823	3
Algérie	Id. Id. du Grand Orient de France	Alger	1832	1
Id.	Id. Id. Id.	Bone	1832	1
Id.	Id. Id. Id.	Constantine	1845	1
Id.	Id. Id. Id.	Batna	1853	1
Id.	Id. Id. Id.	Philippeville	1841	1
Id.	Id. Id. Id.	Sétif	1852	1
Id.	Id. Id. Id.	Oran	1834	1
Id.	Id. Id. Id.	Mostaganem	1843	1
Id.	Id. Id. Id.	Tlemcen	1860	1
Id.	Id. Id. du Suprême Conseil pour la France	Orléansville	1858	1
Etats-Barbaresques	Id. Id. du Grand Orient de France	Tunis	1860	1
Egypte	Id. Id. Id.	Alexandrie (1810)	1861	1
	OCÉANIE.			
	Grande Loge d'Australie	Sydney (1828)	1863	87
Australie méridion. et occid.	Adélaïde 4, Adélaïde du Nord, Adélaïde-Port, Clare, Gawler, Glenelg, Perth 3, Kooringa		...	13
Nouvelle-Galles du Sud	Armidale, Balmain, Braidwood, Brisbane, Campbell-Town, Goulbourn, Great-Western-District, Illawarra, Maitland, Mudgee, Newcastle 3, Paramatta, Sydney 6		DE 1731 A 1855	67
Victoria	Ballarat 5, Beechworth, Caslemaine 2, Collingwood 3, Creswick, Daylesford, Emerald-Hill, Geelong, Gisborne, Hawstorne, Heatheote, Kilmore, Kyneton, Maldon, Melbourne 5, Merino, Orange, Portland, Richmond, Saint-Kilda, Sandhurst 2, Sandridge, Tarrangower, Williams-Town 2			
Nouvelle-Zélande	Auckland, Christchurch, Dunedia, Kaiapoi, Lyttelton, Nelson, New-Plymouth, Wanganui, Wellington (Port-Nicholson)			
Tasmanie	Hobart-Town 2, Launceston 3, New-Norfolk, Stanley		...	7
Ile de Java	Loges de Saint-Jean, dépendant de la Grande Loge de Hollande	Batavia (1730), Tamarang	1745	4
Ile de Sumatra	Id. Id. des Grandes Loges de Hollande et d'Angleterre	Bencoulen, Palembang, Malbroé	1772	3
Iles Marquises	Id. Id. du Grand Orient de France	Papéiti	1850	1
Iles Sandwich	Id. Id. du Suprême Conseil pour la France	Honolulu	1850	1

RÉCAPITULATION.

79 Grandes Loges avec 119 Grandes Loges provinciales dirigent environ. 7,900 Loges.
12 Suprêmes Conseils dirigent environ. 350 id.
Total. 8,250 Loges.
Loges isolées et indépendantes. 8 id.
Total général. 8,258 Loges.

Le nombre des membres actifs peut être évalué à 500,000, celui des membres non actifs ou retirés, à 2 ou 3,000,000.

NOTA. Nous avons groupé dans cet article toutes les notions et tous les faits généraux qui ne pouvaient trouver place ailleurs; mais, pour bien connaître la *franc-maçonnerie*, il serait utile de lire plusieurs autres articles de ce Dictionnaire, et nous engageons surtout nos lecteurs à se reporter aux mots APPRENTI, BANQUET MAÇONNIQUE, BAPTÊME MAÇONNIQUE, COMPAGNON, CONVENTS, DIRECTOIRES ÉCOSSAIS, ÉCOSSISME, ÉPREUVES, GRANDE LOGE, GRAND ORIENT, MAÎTRISE, ROSE-CROIX, RITE, CONSEIL, TEMPLIERS. Nous avons donné au mot FRANC-MAÇON une assez longue liste des principaux personnages qui se sont fait un honneur d'entrer dans la *franc-maçonnerie*.

— Bibliogr. *Histoire des francs-maçons, contenant les obligations et statuts de la véritable confraternité* (Lorient, 1745, 2 vol. in-12); le *Parfait maçon* ou les *Vérités secrètes des quatre grades* (1760, in-12); le *Vrai maçon*, par le frère Enoch (Liége, 1773, in-12); le *Plus secret mystère des hauts grades de la Maçonnerie dévoilé* ou le *Parfait Rose-Croix*, trad. de l'anglais (Jérusalem [Orléans], 1768, in-12); *Free-mason Quarterly review, first series* (London, 1834-1849, 9 vol; second series, 1843-1849, 7 vol.); *Free-mason's Quarterly magazine*

and review (1850-1852, 3d series); *Freemasons's quarterly magazine* (1853-1854); *Freemasons's monthly magazine* (1855-1857), ensemble 24 vol. in-8; continué sous le titre de *Freemasons's magazine and masonic mirror*, par cahiers mensuels; *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de France*, par J.-J. Mounier (Tubingen, 1801, in-8°; Paris, 1822, in-8°); *Histoire générale de la franc-maçonnerie... depuis sa fondation en l'an* 715 *avant J.-C. jusqu'en* 1850, par Emmanuel Rebold (Paris, Franck, 1851, in-8°); *Précis historique de l'ordre de la franc-maçonnerie, depuis son introduction en France*, par J.-C.-B. (Paris, Besuchet, 1829, 2 vol. in-8°); l'*Orthodoxie maçonnique*, par J.-M. Ragon (Paris, 1853, in-8°).

Journaux maçonniques : *Annales maçonniques*, par Coignard de Mailly (1807-1810, 8 t. in-8°); *Encyclopédie maçonnique*, contenant les faits historiques sur la maçonnerie et sur les sociétés qui ont avec elle des rapports prochains, par Chemin-Dupontès (1819-1825, 4 vol. in-12); *Bulletin du Grand Orient de France*, journal officiel de la maçonnerie française depuis 1845 (in-8°); le *Monde maçonnique*, revue de la franc-maçonnerie française et étrangère, par L. Ulbach (1858, in-8°). V. encore *Revue contemporaine des sciences occultes*. Consultez surtout Georg Kloss : Bibliographie des *Freimaurerei* (Francfort, 1834, in-8°); *Geschichte der Freimaurerei in England, Ireland und Scottland, etc.* (Leipzig, 1848, in-8°); *Geschichte der Freimaurerei in Frankreich, aus ächten Urkunden dargestellt*, 1725-1830 (Darmstadt, 2 vol. in-8°).

FRANC-MAÇONNIQUE adj. Qui appartient à la franc-maçonnerie : *Discours* FRANC-MAÇONNIQUE. *Loge* FRANC-MAÇONNIQUE. *Agapes* FRANC-MAÇONNIQUES.

FRANC-MAÇONNIQUEMENT adv. A la manière des francs-maçons : *S'exprimer* FRANC-MAÇONNIQUEMENT.

FRANC-MARIAGE s. m. Féod. Mariage entre personnes de condition libre.

FRANC-MITOU s. m. Nom donné autrefois à des mendiants qui, le front ceint d'un mouchoir et contrefaisant les malades, parvenaient, au moyen de fortes ligatures, à arrêter les mouvements de l'artère du bras, tombaient en défaillance au milieu des rues et trompaient les personnes charitables, même les médecins qui venaient à leur secours.

FRANCO. Préfixe qui entre dans certains noms composés de peuples, pour exprimer une association des Français avec un autre peuple. On trouvera à leur ordre alphabétique ceux de ces composés qui se sont déjà présentés dans les livres; mais on observera ici qu'on peut former, selon le besoin, une foule d'autres composés, et dire, par exemple : FRANCO-INDIEN, FRANCO-JAPONAIS, FRANCO-MADÉCASSE, FRANCO-PÉRUVIEN, FRANCO-BRÉSILIEN, etc.

FRANCO adv. (fran-ko — de l'ital. *franco*, libre). Comm. Sans frais : *Recevoir, expédier un paquet* FRANCO, *des paquets* FRANCO.

FRANCO (EL), bourg d'Espagne, prov. et à 108 kilom. N.-O. d'Oviedo, sur le golfe de Gascogne; 4,187 hab. Métiers à tisser; pêche; agriculture.

FRANCO (Battista), dit **le Semolei**, peintre et graveur italien, né à Venise vers 1498, mort en 1561. Il se rendit à vingt ans à Rome, où il s'enthousiasma pour le style de Michel-Ange. Il s'attacha particulièrement à reproduire par le dessin les peintures et les sculptures de ce maître, et ne s'adonna sérieusement à la peinture qu'à l'âge de trente-huit ans. Son style parut d'abord sec, et désordonné; mais il le corrigea par la suite. Franco travailla successivement à Rome, à Florence, à Urbin, à Osimo, à Bologne et à Venise. Parmi ses fresques, nous citerons une *Crèche* et une *Ascension*, à l'église de la Minerve, à Rome; un beau *Couronnement de la Vierge*, d'un coloris malheureusement terne et froid, dans le chœur de la cathédrale d'Urbin. Ses tableaux les plus remarquables sont : la *Bataille de Montemurlo*, à la galerie Pitti, de Florence; l'*Agriculture*, les *Fruits du travail*, la *Chasse*, dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Franco a laissé un grand nombre de dessins estimés et des gravures fort remarquables, signées des initiales B. F. V. Ses estampes les plus prisées sont : la *Fable de Psyché* et une *Bacchanale*, d'après Jules Romain; le *Déluge universel*, d'après Caravage; la *Donation faite à l'Eglise romaine par Constantin*, d'après Raphaël, etc. Franco compta au nombre de ses élèves le célèbre Baroche ou Barocci.

FRANCO (Pierre), l'un des chirurgiens les plus habiles et l'un des auteurs les plus originaux du XVIe siècle. Il naquit à Turriers, près de Sisteron, en Provence, vers 1505. Sa première éducation fut très-négligée, et il n'eut pour maîtres dans l'art médical que quelques chirurgiens d'un ordre inférieur. Franco dut presque tout à son génie et à son amour pour la science. Il pratiqua son art d'abord dans la Provence, son pays natal, ensuite à Fribourg, à Lausanne, à Berne et, vers la fin de sa carrière, à Orange, où il revint avant 1561, après avoir quitté le service de la république helvétique. L'époque de sa mort n'est pas connue. Dans les ouvrages qu'il a laissés, on remarque la place que tient l'observation, le bon sens qui en fait le fond, enfin la justesse des jugements portés sur les opérations qui y sont décrites. Une grande impartialité et la franchise qu'il met à avouer ses fautes et ses insuccès n'en sont pas le côté le moins méritant. La lithothomie et la chirurgie des hernies furent l'objet principal de sa pratique et de ses recherches. Il restreignit beaucoup, mais cependant sans la proscrire entièrement, la pratique de la castration dans les hernies. Il inventa, dans un cas urgent, l'opération de la taille par-dessus le pubis, et son nom est resté attaché à cette invention, qui n'est pas la seule qu'on trouve dans son ouvrage, au fond riche et à la forme originale.

Franco a laissé : un *Petit traité comprenant une des parties principales de la chirurgie, laquelle les chirurgiens herniaires exercent* (Lyon, 1556, in-8°); un *Traité des hernies, comprenant une ample déclaration de toutes leurs espèces, et autres excellentes parties de la chirurgie, assavoir : de la pierre, des cataractes des yeux et autres maladies, desquelles comme la cure est périlleuse, aussi est-elle de peu d'hommes bien exercée; avec leurs causes, signes, accidents, anatomie des parties affectées, et leur entière guérison* (Lyon, 1561, in-8°).

FRANCO (Nicolas), poëte italien, né à Bénévent vers 1505, mort à Rome en 1569. Il vécut d'abord à Bénévent et à Naples, où il acquit une connaissance approfondie du grec et du latin. Des écrits satiriques qu'il publia contre des poëtes en renom lui firent de nombreux ennemis dans cette dernière ville. Forcé de la quitter, il se rendit à Venise (1536), où il se lia d'amitié avec le fameux Arétin et l'aida, paraît-il, à composer plusieurs ouvrages qui exigeaient de l'érudition. L'amitié de ces deux personnages, qui avaient également de grands talents et de grands vices, fut de courte durée, Franco ayant publié, en 1539, ses *Pistole volgari*, dont la dernière lettre, adressée à l'*Envie*, paraissait dirigée contre l'Arétin. Celui-ci répondit par des lettres dans lesquelles il attaquait Franco avec la dernière violence. Effrayé des menaces de son ancien ami, le poëte de Bénévent quitta Venise avec l'intention de se rendre en France; mais, arrivé à Casal, il y reçut un si bon accueil du gouverneur Franzino, qu'il séjourna dans cette ville, où il publia, sous le titre de *Priapea* (Turin [Casal], 1541, in-4°), un grand nombre de sonnets dirigés contre l'Arétin et les princes. Cet ouvrage, des plus licencieux, joint, au dire de Tiraboschi, à des obscénités, les médisances les plus regrettables et le plus hardi mépris des princes, des pontifes et des Pères du concile de Trente. De Casal, Franco passa à Mantoue, où il dirigea quelque temps une école, puis alla se fixer à Rome. Là, il publia un commentaire latin sur la *Priapea* attribuée à Virgile. Ce commentaire fut saisi et brûlé par ordre de Paul IV. Grâce à la protection du cardinal Morone, Franco avait pu impunément exercer sa plume sous Pie IV. Il n'en fut pas de même sous Pie V. Ce pontife le fit saisir et pendre à Rome, par ressentiment, dit-on, d'un distique latin écrit par Franco sur des latrines magnifiques que ce pape venait de faire construire :

Papa Pius quintus, ventres miseratus onustos,
Hocce cacatorium nobile fecit opus.

Les ouvrages de Franco témoignent de sa facilité et de son érudition; mais tous les critiques s'accordent à en stigmatiser la licence.

Placé dans un autre siècle et sous un autre gouvernement, Franco n'eût vraisemblablement été qu'un écrivain libre et courageux. Il s'arma du fouet de la satire contre les méchants et les sots; il osa faire entendre une voix républicaine, et son génie, plus fort que les lois et l'opinion dominante, combattit des abus, flétrit des vices qu'elles avaient respectés et ennoblis. Outre les ouvrages précités, nous mentionnerons : *Tempio d'Amore* (Venise, 1536, in-4°); *Il Petrarchista* (Venise, 1539), dialogue au sujet de Pétrarque; *Dialoghi piacevoli* (Venise, 1542, in-8°); la *Philena* (Mantoue, 1547), roman aussi long qu'ennuyeux; *Dialoghi maritimi del Bottazzo ed alcune Rime maritime* di Niccolo Franco (Mantoue, 1547), etc.

FRANCO (Antonio), jésuite, grammairien et théologien portugais, né à Montalvam (province d'Alentejo) en 1662, mort à Evora en 1732. Il remplit des charges importantes dans son ordre, s'attacha à faire connaître les jésuites portugais les plus remarquables, et devint par sa grammaire, intitulée *Promptuario da syntaxe* (Evora, 1699), le Lhomond du Portugal. Ses principaux ouvrages sont : *Imagem da virtute em o noviciado da companhia de Jesus do real collegio de Espiritu-Santo d'Evora* (Lisbonne, 1714, in-fol.); *Imagem da virtute em o noviciado da companhia de Jesus na corte de Lisboa* (Coïmbre, 1717, in-fol.); *Imagem da virtute em o noviciado da companhia de Jesus no real collegio de Jesus de Coimbra em Portugal* (Evora, 1719, 2 vol. in-4°); *Annus gloriosus Societatis Jesu* (Vienne, 1720, in-4°), etc.

FRANCO. V. FRANCON.

FRANCO BARRETO (Jean), poëte et historien portugais, né à Lisbonne en 1600, mort après 1669. Il fit ses études sous François Macedo, qui lui inspira le goût de la poésie, prit part, en 1624, à l'expédition envoyée au Brésil pour délivrer Bahia de la domination hollandaise, se rendit après son retour en Europe, à l'université de Coïmbre, où il passa son doctorat, puis fit l'éducation du fils de François de Mello, grand veneur de Jean IV. Ce personnage, ayant été nommé ambassadeur en France, choisit pour secrétaire Barreto, dont il avait apprécié les talents (1641). De retour à Lisbonne, Franco Barreto, qui était devenu veuf, entra dans les ordres et se consacra entièrement à des travaux littéraires. Il possédait plusieurs langues anciennes et modernes et écrivait dans un style vif et mâle, élégant et pur. Ses principaux ouvrages, qui lui assignent un rang distingué parmi les auteurs classiques de son pays, sont, outre plusieurs travaux historiques restés manuscrits : *Cyparisso, fabula mythologica* (Lisbonne, 1631, in-4°), sorte de poëme; *Relação da viagem que a França fizerão Francisco de Mello e o doutor A. Coelho de Carvalho embaxaidores...* (Lisbonne, 1642); *Eneida portugueza* (Lisbonne, 1664-1670), traduction en vers de l'*Enéide*, encore aujourd'hui fort estimée; *Ortographia de lengua portugueza* (Lisbonne, 1670, in-4°), etc.

FRANCOA s. m. (fran-ko-a — de *Franco*, méd. espagn.). Bot. Genre de plantes rapporté par quelques auteurs à la famille des crassulacées, et qui paraît devoir former le type d'une nouvelle famille, les francoacées. Il comprend cinq ou six espèces, qui croissent au Chili.

FRANCOACÉ, ÉE adj. (fran-ko-a-sé — rad. *francoa*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux francoas.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre francoa.

— **Encycl.** La famille des *francoacées* comprend des plantes herbacées, à feuilles groupées en rosette au bas de la tige; les fleurs, blanches ou roses, disposées en grappes terminales, ont un calice à quatre divisions profondes; une corolle à quatre pétales; des étamines généralement au nombre de seize, alternativement fertiles et stériles; un ovaire libre, à quatre loges multiovulées, couronné par un stigmate quadrilobé. Le fruit est une capsule à quatre valves, renfermant des graines petites, à embryon entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les crassulacées, se compose des deux genres *francoa* et *tetilla*, qui habitent le Chili. On emploie leur suc, en médecine, comme rafraîchissant et sédatif.

FRANCO-ALLEMAND, ANDE adj. Composé de Français et d'Allemands; qui concerne les Français et les Allemands : *Armée* FRANCO-ALLEMANDE. *Association* FRANCO-ALLEMANDE.

— Substantiv. Français alliés à des Allemands : *Les* FRANCO-ALLEMANDS.

FRANCO-ANGLAIS, AISE adj. Composé de Français et d'Anglais; qui concerne ces deux peuples : *Expédition* FRANCO-ANGLAISE. *Traité* FRANCO-ANGLAIS.

— Substantiv. Français alliés aux Anglais : *Les* FRANCO-ANGLAIS *mirent le siége devant Sébastopol.*

FRANCO-ARABE adj. Qui tient du Français et de l'Arabe; qui appartient à ces deux peuples : *Les tribunaux* FRANCO-ARABES. *Je ne le reconnaissais pas, parce qu'au lieu de ce charmant costume* FRANCO-ARABE, *avec lequel il était venu à Paris, il portait un affreux costume bourgeois.* (Alex. Dum.)

FRANCO-BELGE adj. Qui a lieu entre les Français et Belges; qui a rapport à ces deux peuples : *Traité* FRANCO-BELGE.

FRANCO-CELTIQUE adj. Qui appartient aux Francs et aux Celtes : *Origine* FRANCO-CELTIQUE.

FRANCO-CHINOIS, OISE adj. Qui appartient aux Français et aux Chinois : *Le navire jeta l'ancre à peu de distance de la ville* FRANCO-CHINOISE *de Canton.* (Méry.)

FRANCO-ESPAGNOL, OLE adj. Composé de Français et d'Espagnols; qui a rapport à ces deux peuples : *Troupes* FRANCO-ESPAGNOLES. *Expédition* FRANCO-ESPAGNOLE.

— Substantiv. Alliés français et espagnols : *Les* FRANCO-ESPAGNOLS *furent battus par les Anglais.*

FRANCŒUR (François), surintendant de la musique du roi et compositeur, né à Paris en 1698, mort en la même ville en 1787. Il entra vers 1710 à l'orchestre de l'Opéra, où il se lia avec Rebel, alors musicien au même théâtre. Admis dans la musique de la chambre du roi, après vingt ans de service comme musicien ordinaire, il acheta une des charges des *vingt-quatre violons du roi* et le titre de compositeur de la chambre. En 1736, il fut nommé inspecteur de l'Académie royale de musique, conjointement avec Rebel, qui lui fut aussi associé dans la direction de ce théâtre, de 1751 à 1767. Francœur, vers l'année 1760, succéda à Colin de Blamont comme surintendant de la musique du roi et reçut, en 1764, le cordon de Saint-Michel en récompense de ses services. Après sa retraite de l'Opéra, il résigna toutes ses charges et passa le reste de ses jours dans le repos. Pendant son séjour à l'Opéra, il a composé pour ce théâtre, en société avec Rebel, neuf ouvrages qui sont un triste échantillon de la musique française à cette époque, et qui consistent en opéras : *Pyrame et Thisbé* (1726); *Tarsis et Zélie* (1728); *Scanderberg* (1735); les *Augustales* (1744); *Zélindor* (1745), etc., et en ballets : la *Félicité* (1715); la *Paix* (1738), etc.

FRANCŒUR (Louis-Joseph), compositeur, né à Paris en 1738, mort en 1804. Il était neveu du précédent. A l'âge de sept ans, il perdit son père, violoniste à l'Opéra, et François Francœur, qui n'avait pas d'enfants, se chargea de l'éducation de son neveu, qu'il éleva comme son fils. Admis dans les pages de la musique du roi, Joseph Francœur en sortit à quatorze ans, pour entrer, comme violon, à l'orchestre de l'Opéra. Nommé, en 1764, second chef d'orchestre à ce théâtre, il succéda, trois ans après, à Berton, titulaire de la première place. En 1776, il fut investi du titre de maître de musique de la chambre du roi, dont il devint plus tard surintendant. En 1792, Francœur obtint la direction de l'Opéra, en société avec Cellerier, et établit avec ce dernier le règlement pour l'Académie royale de musique, lequel resta en vigueur jusqu'en 1800. Détenu comme suspect pendant la Révolution, il sortit de prison après le 9 thermidor pour prendre de nouveau, avec Denesle, la direction de l'Opéra, qui leur fut presque aussitôt retirée et passa aux mains de Devisme et de Bonnet de Treiche. Dès ce moment, retiré des affaires et libre de toute préoccupation, Francœur alla vivre près de son fils. Ce compositeur a donné à l'Opéra *Ismène et Lindor* (1766) et *Ajax* (1770). Sa meilleure production est un traité des instruments à vent et de leur usage, publié sous ce titre : *Diapason général de tous les instruments à vent, avec des observations sur chacun d'eux* (1772).

FRANCŒUR (Louis-Benjamin), mathématicien, né à Paris en 1773, mort en 1849 d'une affection de la moelle épinière. Il était fils du précédent. Il commença ses études au collége d'Harcourt et les termina au collége de Navarre, sans y avoir obtenu des succès remarquables. Aussi entra-t-il d'abord chez un notaire, d'où il sortit bientôt pour devenir sous-caissier à l'Opéra, dont son père avait été nommé directeur (1792). Enlevé par la réquisition et envoyé sous les murs de Maubeuge, il s'en échappa, revint à Paris et s'y cacha.

Il concourut en 1795 pour l'Ecole polytechnique, alors récemment créée, et fut admis dans les premiers rangs. Mais, au bout de quelques mois, devenu père de famille, il fut obligé d'en sortir pour chercher un emploi rémunéré. L'inexorable loi de la réquisition militaire le força d'y rentrer.

A sa sortie définitive de l'Ecole, tour à tour dans les ingénieurs géographes et dans l'artillerie, il donna des leçons particulières pour vivre. En 1798, Prony le fit nommer répétiteur à l'Ecole polytechnique, et dès lors sa destinée se fixa. En 1804, il fut nommé examinateur des candidats à la même Ecole et professeur à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine, et, en 1809, professeur d'algèbre supérieure à la Faculté des sciences. Cette dernière place fut la seule que la Restauration conserva à Francœur (1815), à qui le nouveau régime reprochait ses liaisons avec Carnot et l'indépendance de ses opinions. Depuis ce moment, le savant professeur consacra la plus forte part de son activité à faire prospérer les sociétés philanthropiques, dans lesquelles il entrait avec bonheur. Il était membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, de la Société d'enseignement mutuel et de plusieurs autres. On lui doit l'introduction de l'enseignement du dessin linéaire dans les écoles publiques, enseignement pour lequel il imagina des méthodes nouvelles et composa des tableaux. Il prit une large part à la propagation de la méthode de chant due à Wilhem, à l'établissement des caisses d'épargne, dont il fut un des premiers administrateurs, etc.

Il fut décoré de la Légion d'honneur en 1824 et élu membre de l'Institut en 1842.

D'une santé délicate, qui réclamait fréquemment l'intervention de Dupuytren, Francœur se reposait de ses nombreux travaux par la culture des lettres, de l'histoire naturelle et de la musique. Le théâtre français, Horace et La Fontaine lui étaient particulièrement chers. Il a laissé en manuscrit une *Flore des environs de Paris*, et amassé un herbier qui fit l'envie de plus d'un botaniste de profession.

Outre un grand nombre d'articles fournis au *Bulletin de la Société d'encouragement*, au *Bulletin universel des sciences*, à la *Revue encyclopédique*, à l'*Encyclopédie moderne*, etc., Francœur a laissé d'excellents traités relatifs aux sciences, tous publiés à Paris : *Traité de mécanique* (1803, 3e édit.); *Cours complet de mathématiques pures* (1837, 4e édit.); *Uranographie*, traité élémentaire d'astronomie (1853, 6e édit.); *Astronomie pratique* (1840, 2e édit.); *Eléments de technologie* (1842, 2e édit.); *Géodésie* (1855, 3e édit.); *Calendrier* (1843); *Mémoire sur l'aréométrie* (1842); *Traité d'arithmétique appliquée à la banque, au commerce, à l'industrie, etc.* (1845); *Eléments de statique* (2e édit.); *Enseignement du dessin linéaire* (3e édit.); *Goniométrie* (1820). Les éditions postérieures à l'année 1849 ont été revues par M. Francœur fils, professeur à l'Ecole des beaux-arts.

FRANCŒURIE s. f. (fran-keu-rî — de

Francœur, sav. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, dont l'espèce type a été trouvée aux embouchures du Gange, du Nil et de la Gambie.

FRANCO-GALLIQUE adj. Qui appartient aux Francs et aux Gaulois : *La société* FRANCO-GALLIQUE.

— Diplom. *Ecriture franco-gallique* ou *mérovingienne*, Ecriture des diplômes des rois francs de la première race.

FRANCO-GERMAIN, AINE. Syn. de FRANCO-ALLEMAND.

FRANÇOIS s. m. (fran-soi). Métrol. Ancienne monnaie du duché de Lorraine.

— **Encycl.** Les ducs de Lorraine faisaient frapper cette monnaie à leur coin avant 1766, époque de la réunion de la Lorraine à la France. Les *françois* d'or étaient des mêmes poids et titre que les louis de France et avaient pour type l'effigie du duc; au revers, l'écu aux armes couronné, avec la légende : SPES MEA TU DOMINE (*Mon espoir, c'est vous, Seigneur*). Il y avait des doubles et des demi-*françois* en proportion. Le revers des anciennes pièces représente une croix aux 8 L, couronnée à chaque extrémité et cantonnée de petites croix recroisetées, dites de Lorraine. Ces pièces sont appelées des *léopolds*, parce qu'elles ont été frappées par l'ordre du duc Léopold, prédécesseur de François III, de 1690 à 1729.

Les monnaies d'argent du duché de Lorraine étaient également des *léopolds* et des *françois*, à la même taille et au même titre que les *écus* de France, avec des divisions en proportion. Ces pièces étaient aux mêmes empreintes que les pièces d'or, à l'exception de la légende, qui était ainsi conçue : SPERAVI IN TE DOMINE (*Seigneur, j'ai mis mon espoir en vous*).

Ces pièces ont la même valeur intrinsèque que les *louis* ou *écus* de France; mais elles sont plus rares et, par conséquent, ont une valeur marchande plus considérable.

FRANÇOIS (canal), appelé aussi *canal de Bacs*, voie navigable de Hongrie, dans le Banat, reliant le Danube à la Theiss. Ce canal débouche dans le Danube en amont de Monostorszegh, passe à Zombor, Kula, Verbasz, Turia, et se termine à la Theiss près de Földar. Il a 112 kilom. de long sur 20 mètres de large et 4 à 6 mètres de profondeur. La différence de niveau sur son parcours est rachetée par cinq écluses. Il fut construit de 1793 à 1802, avec une dépense de 8 millions de francs. Les produits transportés sur ce canal consistent principalement en céréales, matériaux, minerais, tabac, peaux et charbon.

FRANÇOIS D'ASSISE (Jean BERNARDON, dit SAINT), ascète fameux et fondateur de l'ordre des franciscains, né à Assise (Ombrie) en 1182, mort dans la même ville en 1226. Son père était un marchand fort riche, qui lui fit apprendre le français, dans l'intérêt de son commerce, circonstance à laquelle le futur fondateur d'un ordre monastique dut son surnom de François. Il reçut quelque instruction, puis fut initié au commerce; mais la vocation lui manqua. Le père était avare; le fils fut prodigue; il aimait les femmes, le vin, le jeu, les plaisirs de toutes sortes, tout en ayant à la charité une disposition extraordinaire. Il aimait donner, même au delà de toute mesure et de toute raison; en même temps il avait des visions, il rêvait tout éveillé, et sa sensibilité toujours surexcitée acquit un développement anomal. Ainsi, la vue d'un lépreux déterminait chez lui une crise bizarre; il troquait ses vêtements contre les haillons de tous les pauvres qu'il rencontrait. Parfois, au lieu de rentrer chez son père, il errait dans les bois et y séjournait plusieurs semaines, si bien qu'il fut question de le faire enfermer comme fou. Son père, qui voulait le déshériter, le fit comparaître au tribunal de l'évêque, le seul tribunal civil d'alors (1206), et le jeune homme, s'entendant reprocher l'usage qu'il faisait de la richesse paternelle, jeta ses habits, se mit complètement nu devant les assistants, dans le prétoire. Aujourd'hui, il n'en faudrait pas davantage pour se faire enfermer à Charenton; mais l'Eglise a pour maxime que le royaume des cieux appartient aux pauvres d'esprit, et les fous étaient considérés comme des êtres surnaturels, marqués du doigt de Dieu. L'évêque ne vit dans cet exalté qu'un riche *sujet*, propre à pénétrer les masses de sa ferveur, et, bien loin de le condamner, il l'embrassa, le couvrit de son manteau et lui donna sa bénédiction. François fut dès lors un élu; il se retira dans ses bois familiers, vécut avec les bêtes fauves, couchant au hasard sous la feuillée ou dans les ruines d'un vieux couvent abandonné. Parfois les bénédictins, auxquels ce monastère avait appartenu, venaient dire la messe dans ce qui restait de la chapelle; un jour que l'officiant prononçait ces paroles de l'Evangile : « N'ayez ni or, ni argent, ni monnaie dans votre bourse; ne portez en voyage ni sac, ni deux tuniques, ni chaussures, ni bâton, » François jeta par terre sa besace, son bâton, ses souliers, et ceignit autour de ses reins sa robe de bure avec une corde, d'où le nom de *cordeliers* donné aux premiers sectaires de sa doctrine. Des légendes miraculeuses commençaient à circuler : il entendait le langage des animaux et conversait avec eux. Un jour, des hirondelles le troublèrent par leur bavardage; il leur imposa silence, et elles devinrent muettes. Un loup qui ravageait tout le territoire d'Agobbio s'apprivoisa rien que sur un signe de croix de l'ascète, etc. Rencontrant un boucher qui allait tuer un mouton, il lui donna son manteau pour racheter de la mort cette pauvre bête. De tels traits peignent l'homme tout entier. Son exaltation était telle que la fièvre lui secouait tout le corps et que ses pieds ne pouvaient tenir en place. Les paroles chaudes et éloquentes qui se heurtaient et s'embarrassaient sur ses lèvres trahissaient tout le désordre et toute l'incohérence de ses idées; mais, en ces temps incultes, l'incohérence passait pour de l'inspiration.

Des disciples le suivirent, comme autrefois Jésus sur les bords du Jourdain; quand il en eut réuni un certain nombre, cent vingt-sept, disent les légendaires, il pensa à leur imposer une règle. Aux trois vœux monastiques ordinaires, la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, il ajouta l'obligation étroite de ne rien posséder en propre. Son ordre fut donc un ordre mendiant, vivant d'aumônes, comme celui de saint Dominique, et destiné pareillement à la prédication; mais il s'adressait au bas peuple, tandis que les dominicains visaient plus haut et ne s'attachaient guère qu'aux classes éclairées. De l'identité du but naquit, entre franciscains et dominicains, une rivalité qui est à elle seule toute une histoire de l'Eglise au moyen âge. Les franciscains, sandales aux pieds et corde aux reins, parcouraient les villages, colportant de la grâce comme ils auraient colporté de la toile, et alliant le mysticisme des paroles aux plus burlesques parodies de la religion. François d'Assise, en prêchant dans les carrefours, ne prononçait jamais le nom de Jésus sans passer avec onction la langue sur ses lèvres, comme pour y savourer du miel; il ne parlait de Bethléem qu'en bêlant comme un mouton, *more balantis ovis Bethleem dicens*; par le maître, qu'on juge des disciples! Les cordeliers furent moins des prêcheurs que des bateleurs; leur véritable chaire, c'était le champ de foire.

Le nouvel institut obtint un succès inouï; les femmes en furent enthousiastes, et elles s'enrôlèrent, sous le nom de clarisses, dans l'ordre de François (1216). Emus de ces sympathies, les franciscains entreprirent en faveur des femmes une campagne qui devint le point de départ d'une évolution inattendue du christianisme : le développement du culte de la Vierge. Il aboutit à ce dogme cher au moyen âge et défini seulement dans ce siècle-ci, l'Immaculée Conception.

Cependant François d'Assise, jugeant son ordre suffisamment consolidé en Europe, tenta, à diverses reprises, d'aller l'établir chez les infidèles. Il entreprit une première campagne au Maroc en 1214; le vaisseau sur lequel il s'était embarqué faillit périr et fut rejeté sur les côtes de la Dalmatie. En 1215, il alla à Rome assister au concile de Latran, où le pape le reçut magnifiquement; quatre ans plus tard, en 1219, tous ceux qui avaient reçu l'habit de François d'Assise, au nombre de plus de cinq mille moines, furent convoqués et se réunirent à Sainte-Marie-des-Anges. Investi désormais d'une autorité considérable, l'illuminé était devenu plus calme; il refrénait un peu ses ardeurs mystiques et s'attachait à donner à son institut une bonne organisation. Il distribua à ses moines le monde entier à catéchiser, comme devait faire plus tard Ignace de Loyola; lui-même se réserva l'Egypte; mais cette mission ne fut pas plus heureuse que la première, et il dut revenir à Rome. Un de ses derniers actes, comme général de l'ordre, fut la séparation d'un certain nombre de membres, avec lesquels il constitua le tiers ordre, association qui n'avait presque rien de commun avec l'institut monastique; tout le monde pouvait en faire partie, et l'on y jouissait de la plus grande liberté. Enfin, en 1223, par une bulle en date du 29 novembre, le pape Honorius assura l'existence canonique des franciscains.

François d'Assise crut dès lors son œuvre terminée; il quitta la vie militante, et, retournant à son inclination naturelle, se retira dans une solitude des Apennins, le mont Alverne. C'est là qu'il eut sa célèbre vision (1224). Il crut voir descendre du ciel un séraphin « ayant six ailes de feu et tout brillant de lumière... Entre les ailes paraissait la figure d'un homme crucifié. » A la suite de cette vision, quand l'extatique personnage se réveilla, ses mains et ses pieds portaient la marque sanglante de clous, comme s'il eût été crucifié lui-même, et, à son côté, une plaie contuse, sanguinolente, marquait la place du coup de lance qu'avait reçu Jésus-Christ. François d'Assise porta jusqu'à sa mort ces traces indélébiles, que l'on appela ses *stigmates*. Un libre penseur contemporain, M. Alfred Maury, admet parfaitement que ces stigmates se soient produits d'une façon toute spontanée, quoique bien surnaturelle; la surexcitation nerveuse de l'ascète et la tension extraordinaire de son esprit, toujours en contemplation devant les diverses phases de la vie du crucifié, auraient suffi pour que ces stigmates, si ardemment désirés, apparussent. C'est la thèse que l'éminent critique a soutenue dans son beau travail sur les *Hallucinés du mysticisme*. Les réformateurs du XVI^e^ siècle n'en cherchèrent pas si long; ils se contentèrent de raconter, en plaisantant, que saint François et saint Dominique s'étant un jour très-fort querellés, François se blottit sous le lit de sa cellule, et que Dominique, le lardant à coups de broche pour le forcer à sortir, lui aurait imprimé par hasard aux pieds et aux mains ces fameuses traces des clous de la Passion. C'est de la pure fantaisie; il est plus rationnel de croire à quelque jonglerie des prêtres, dont François lui-même a très-bien pu être la dupe, pendant un de ses sommeils cataleptiques; un *sujet* comme celui-là valait la peine d'être exploité jusqu'au bout.

François d'Assise, dès lors appelé le Séraphique, entouré d'une vénération extraordinaire et réputé saint de son vivant même, survécut peu à cette dernière manifestation. Il s'éteignit en 1226, dans un état d'enthousiasme extatique conforme à sa vie antérieure. On l'inhuma sur une montagne voisine de sa ville natale. Deux ans après, il fut canonisé par Grégoire IX (16 juillet 1228).

On a de François d'Assise : *Sermones breves; Collationes monasticæ; Testamentum fratrum minorum; Cantica spiritualia; Admonitiones; Epistolæ; Benedictiones.* Une édition de ses œuvres a été imprimée à Anvers en 1623 (1 vol. in-4°), par les soins du P. Luc Wadding; elle a été réimprimée à Paris par le P. de La Haye en 1641 (1 vol. in-fol.).

— Iconogr. Saint François d'Assise a inspiré une multitude prodigieuse d'œuvres d'art : il a cela de commun avec quelques autres fondateurs d'ordres religieux, tels que saint Benoît et saint Dominique. Les diverses communautés monastiques durent naturellement rivaliser de zèle pour multiplier les images de leur chef, de leur père spirituel. La grande dévotion du peuple italien pour le saint d'Assise contribua beaucoup, d'ailleurs, à faire décorer les églises de peintures et de sculptures représentant les principaux traits de sa vie.

La plus ancienne figure de saint François qui nous soit parvenue est peinte à fresque dans une chapelle du célèbre couvent de Subiaco. Cette figure, que l'on croit être un véritable portrait exécuté par un contemporain du saint, représente celui-ci debout et de face, la main droite posée sur la poitrine, la gauche tenant un rouleau de papier déployé, où sont écrits les mots : *Pax huic*, suivis de chiffres romains à demi effacés. La coiffure ressemble, au premier aspect, à une mitre; mais en réalité c'est le capuce adopté par les franciscains. Le nom du saint est écrit à côté de la figure, en style lapidaire : *Frater Franciscus*. Le visage a le caractère vague et indéterminé de la plupart des têtes peintes à cette époque : on y reconnaît toutefois un air de bonté et de douceur qui s'accorde bien avec les indications données par les plus anciens biographes de saint François. Cette figure a été gravée dans le recueil de d'Agincourt (*Peint.*, pl. C).

Une autre figure, que l'on dit être un portrait authentique de saint François, est une tête de pierre sculptée qui décore l'imposte de la porte du cloître, dans la cathédrale de Burgos. Elle fut modelée, dit-on, à la dérobée, par un artiste de talent, tandis que le patriarche surveillait la construction de l'édifice. Cette tête, enveloppée du capuchon, est fort belle : le visage a une expression angélique, le regard est animé, la bouche sourit; la barbe, qui est d'une grande longueur, donne à cette image une apparence de majestueuse gravité.

Une intéressante figure de saint François, due au pinceau de Giunta de Pise, et qui se voit dans l'églies d'Assise, le représente tenant une croix et ayant la tête entourée d'une auréole. Elle a été gravée en tête de la *Vie* du saint publiée par M. Emile Chavin, en 1841 (1 vol. in-8°). D'Agincourt a publié, entre autres peintures du XIII^e^ siècle se rapportant à saint François d'Assise, une composition qui le montre agenouillé devant la Vierge, une autre qui représente son mariage mystique avec les trois vertus : Pauvreté, Humilité et Obéissance, et divers sujets peints par Giotto dans l'église d'Assise (v. ci-après). Cette église renferme plusieurs autres peintures relatives à saint François et dues à divers maîtres, entre autres à Simone Memmi, à Puccio Capanna, etc.

Au XV^e^ siècle, deux grands maîtres de l'école florentine, le sculpteur Benedetto da Majano et le peintre Domenico Ghirlandajo, retracèrent la *Vie de saint François d'Assise*, le premier dans cinq bas-reliefs qui décorent la chaire de Santa-Croce, à Florence; le second dans de superbes fresques auxquelles nous consacrons ci-après un article spécial. Les bas-reliefs de Benedetto da Majano ont été gravés par Lasinio.

Vers le commencement du XVII^e^ siècle, les *Actes de saint François* ont été peints à fresque, dans le cloître du couvent d'Ognissanti, à Florence, par Jacopo Ligozzi, Giovanni da San-Giovanni, Galeazza et Gio.-B. Guidoni et Nicodemo Ferrucci.

La scène de la vie de saint François d'Assise que les artistes ont représentée le plus souvent est celle de l'extase miraculeuse pendant laquelle il vit le divin crucifié lui apparaître, et reçut sur son propre corps l'empreinte des stigmates de la Passion. Parmi les artistes de toutes les écoles qui ont traité ce sujet, nous citerons : Antolinez (galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle), le Baroche (musées de Dresde et de Florence), Abr. Bloemaert (gravé par C. Bloemaert), Al. Bomicino (musée de Milan, gravé par Mich. Bisi), P. Brebiette (estampe), Paul Brill (musée de Bâle), J. Breughel (estampe), Adr. van der Cabel (estampe), L. Cardi (musée des Offices), Aug. Carrache (estampe datée de 1596, et tableaux aux musées de Vienne et de Munich), J.-B. Corneille (estampes d'après A. Carrache), B. Castello (église des Capucins, à Gênes), Albert Dürer (gravure sur bois), A. Gabbiani (musée de Munich), Fr. Gessi (Pinacothèque de Bologne), D. Ghirlandajo (v. ci-après), Giotto (au Louvre), Grimaldi (estampe), Hannas (estampe), R. de La Faye (gravé par Ch. de La Haye), C. Lempel (estampe), Macrino d'Alba (musée de Turin), le Moncalvo (musée de Turin), G. Muziano (gravé par Ph. Sericus), un artiste de l'école du Pérugin (au Louvre, n° 448), le Pesellino (au Louvre, n° 290), F. Porbus le jeune (au Louvre, gravé dans le recueil de Lando), Juan Rizi (musée de Madrid), Trevisani (gravé par V. Franceschini), Giovanni de' Vecchi (église S. François, à Borgo-San-Sepolcro), F. Villamena (estampe d'après le Baroche), Carolus Duran (Salon de 1868), G. Pilon (statue de marbre, autrefois au Louvre), etc. Dans la plupart des compositions des maîtres que nous venons de citer, saint François est représenté agenouillé dans un paysage plus ou moins accidenté, non loin de son couvent; il lève les yeux au ciel, où lui apparaît un crucifix ayant des ailes de chérubin et rayonnant une vive lumière; à cette vue, il semble défaillir; quelquefois il est soutenu par un ou deux anges; assez souvent, à quelque distance de lui se tient un autre moine, frère Léon, son compagnon de solitude.

Saint François a été souvent figuré portant déjà les stigmates, agenouillé devant un crucifix et une tête de mort, et se livrant à une fervente oraison ou à quelque dévote extase. Parmi les artistes qui l'ont ainsi représenté, nous citerons : l'Albane (au Louvre), Al. Allori (musée de Florence), le Baroche (gravé par P. de Jode), Jacopo Bassano (gravé par L. Vorsterman), Fr. Bassano (musée du Belvédère), Stefano della Bella (estampe datée de 1636), Bellavia (estampe), Abr. Bloemaert (gravé par Fred. Bloemaert), le Guide (gravé par Canuti), Lodovico Cardi (au Louvre et au palais Pitti), Annibal Carrache (estampe datée de 1585, et tableau au musée de Vienne), Augustin Carrache (estampe d'après F. Vanni, 1595), Louis Carrache (au Louvre et au musée du Belvédère), Fr. Curti (estampe), le Dominiquin (gravé par Hainzelmann), Van Dyck (musées de Vienne, de Madrid et de Bruxelles), P. Faccini (estampe), le Guerchin (gravé par Bartolozzi), le Guide (compositions diverses gravées par Rousselet, Gio. Lapi, S. Amsler, Mich. Aubert, Fr. Bartolozzi, C. Bloemaert, Fr. Bastiani), Herrera (gravé par Arteaza y Alfaro), Fil. Lauri (au Louvre, gravé par Guttenberg et par Al. Chataigner), Lepautre (gravé par Ch. Audran), B. Manfredi (autrefois dans la galerie Giustiniani), B. Mannini (estampe), C. Maratte (gravé par Th. Crüger), Cl. Mellan (gravé par N. Bazin), P.-F. Mola (gravé par Val. Green), Girol. Muziano (musée de Dresde), Jac. Neefo (estampe d'après Phil. Fruitiers), J. Patenier (musée de Madrid), Rembrandt (autrefois dans la galerie du duc d'Orléans), Ribera (musée de Madrid), P.-C. Rotari (estampe et tableau au musée de Dresde), Rubens (au palais Pitti), le Titien (estampe), Jonas Umbach (estampe), S. Vouet (gravé par Ch. Audran en 1637), G. Zeghers (au Louvre), Zurbaran (musées de Munich et de Besançon).

Quelquefois le saint nous apparaît soutenu, dans son extase, par les anges, par exemple dans une composition de Guidotte, gravée par P. de Jode le vieux. D'autres compositions nous le montrent en extase, à la vue d'un ange qui joue de la viole ou du luth : il a été ainsi représenté par Ribalta (musée de Madrid), par L. Carrache (musée de Munich), par C. Saraceno (musée de Munich), par Piazza (gravé par Ciamberlano), par Fr. Vanni (palais Pitti). Un tableau d'Ab. Drepenbeek, qui appartient au musée de Bruxelles, nous montre *Saint François adorant le saint-sacrement;* au-dessus du saint voltigent deux anges qui soutiennent un écusson où est écrit le mot *Charitas*.

Ciro Ferri a peint saint François recevant dans ses bras l'Enfant Jésus, qui lui est présenté par la sainte Vierge : cette peinture a été gravée par C. Bloemaert (1684). Une composition analogue de Rubens a été gravée par Michel Lasne. Une estampe de Bergmüller nous montre le saint à genoux, baisant le pied de l'Enfant Jésus. Le musée de l'Ermitage possède un tableau de Rubens où l'on voit la *Vierge donnant le Rosaire à saint François*.

Les hagiographes racontent que saint François, pour se mortifier, s'étant roulé sur des épines, celles-ci se couvrirent de roses rouges et de roses blanches, bien que l'on fût en hiver. Puis un ange se présenta au cénobite et lui montra le ciel, où l'on voyait la Vierge et Jésus-Christ. Cette scène a été retracée d'une façon plus ou moins complète par D. Verthangen (musée du Belvédère), par Ribera (musée de Dresde), etc. Dans un tableau de l'école ferraraise, qui est au Louvre (n° 532), le saint offre des roses à Jésus et à la Vierge. Zurbaran (musée de Cadix) a peint

le saint agenouillé devant un autel dont les marches sont jonchées de roses blanches et roses; le Christ, assis sur un nuage et ayant près de lui Marie, qui joint les mains, accorde à saint François l'indulgence de la Portioncule. Des compositions analogues de Murillo et d'Augustin Carrache se voient au musée royal de Madrid. Le Louvre a sur le même sujet un tableau du Masteletta; le musée d'Anvers, un tableau de P. Thys le Vieux.

La *Vision de saint François d'Assise* a été peinte à fresque par Overbeck, dans l'église de la Madona-dei-Angeli, à Assise : cette peinture est une des œuvres les plus estimées du célèbre artiste. Une composition de G. Meunier, sur le même sujet, a été gravée récemment par A.-M. Danse.

Une estampe de P. Fidanza, d'après Annibal Carrache, nous montre saint Pierre et saint Paul apparaissant à saint François. Granet a peint *Saint François renonçant aux pompes du monde* (Salon de 1846); É. Jolin, *Saint François secourant un pauvre* (Salon de 1853); Murillo, *Saint François guérissant un paralytique* (musée de Munich); Giotto et R. Schiaminossi, *Saint François prêchant;* L. Benouville, *Saint François, sur le point de mourir, bénissant la ville d'Assise* (v. ci-après).

La *Mort de saint François d'Assise* a inspiré un grand nombre d'artistes, entre autres L. Ghirlandajo (v. ci-après), Annibal Carrache (gravé par G. Autran), le Guerchin (musée de Dresde), P. van Mol (autrefois dans la galerie Fesch), R. Schiaminossi (estampe qui a été reproduite par Maffei), Louis Carrache (gravé par F. Bartolozzi), le Trevisan (musée de Dresde), un anonyme de l'école italienne du XIVe siècle (musée Campana, au Louvre, no 17). Ce dernier ouvrage, qui est peint dans le style de Giotto, nous montre le saint entouré d'un grand nombre de religieux qui témoignent leur douleur par des attitudes et des expressions diverses; un personnage, vêtu de rouge, touche les stigmates.

Giotto a peint les *Funérailles de saint François* (gravé dans d'Agincourt, pl. CXVI). La Hire a représenté le saint debout dans son tombeau, au moment où, plus de deux cents ans après sa mort, il reçut la visite du pape Nicolas V, qui descendit dans ce tombeau, accompagné du cardinal Asbergius, d'un évêque et de quelques autres personnages : ce tableau, peint en 1630 pour l'église des Capucins de Paris, et qui figure aujourd'hui au Louvre (no 290), est un des meilleurs ouvrages de l'auteur; il a été gravé dans le *Musée royal* par Forster et dans les recueils de Landon et de Filhol. Une composition analogue peinte par G. Donfeet se voit au musée de Munich.

Mentionnons, pour finir, diverses peintures représentant pour la plupart de simples figures du séraphique fondateur des franciscains et exécutées par Fra Angelico (musée de Berlin), Sch. Bolswert (estampe), Giac. Bossi (estampe datée de 1725), Jean Boulanger (estampe), Jos. Cades (gravé par Bombelli, 1795), Callot (diverses estampes dont une représentant saint François sortant d'un lis), Aug. Carrache (gravé par Seb. Langer), L. Carrache (au musée de Naples), Mich. Corneille (tableau placé autrefois dans l'église Saint-Roch, à Paris, et gravure à l'eau-forte d'après ce tableau), le Corrége (gravé par P. Lutz en 1834), Carlo Crivelli (musée de Bruxelles), J. Deshayes (estampe), Diepenbeke (gravé par Michel Natalis), Van Dyck (gravé par Ganties d'Agoty), Honasse (gravé par N. Bazin), Michel Lasne (diverses estampes), Lambertini (peinture datée de 1469, au musée de Bologne), Lucas de Leyde (estampe), J. Lievens (estampe), Frère Luc (gravé par Jean Boulanger et par N. Bazin), C. de Mallery (estampe), Manozzi (gravé par Giampicoli), Israel van Mechenen (trois estampes), Carl Muller (estampe), Bern. Passari (portrait gravé, entouré de dix petits sujets retraçant les principaux traits de la vie du saint), J.-M. Pierre (gravé par N.-G. Dupuis), Fr. Porbus (tableau placé autrefois dans l'église des Jacobins, à Paris), Rubens (gravé par Blaschke, Borrekens), D. Teniers (gravé par Le Bas), Tiepolo (gravé par Pietro Monaco), etc. Une statue de pierre de *Saint François d'Assise* a été exécutée récemment par M. Joseph Felon, pour la décoration de l'église Sainte-Elisabeth, à Paris.

François d'Assise (LA VIE DE), fresques de Giotto, à Assise. Ces peintures sont célèbres dans l'histoire de l'art : elles révélèrent le style nouveau qui, aux types conventionnels, aux formes pleines de roideur et aux compositions symétriques de l'école byzantine, substitua des expressions, des caractères et un arrangement plus conformes à la vérité. C'est par elles, en un mot, que Giotto manifesta son génie. On pense qu'il les exécuta peu après 1296, année où Fra Giovanni di Muro, qui l'appela pour terminer, dans l'église d'Assise, les peintures laissées inachevées par Cimabue, fut élu général des franciscains.

Comparées aux œuvres de Cimabue, les fresques de la *Vie de saint François* font voir, dit Lanzi, combien Giotto avait surpasse son maître : « Cet ouvrage, embrassant une suite de faits différents, devient plus correct à mesure que Giotto avance dans leur exécution, et le dessin, vers la fin, y offre plus de variété dans les figures, plus d'exactitude dans les formes des pieds et des mains; les physionomies sont plus animées, les mouvements plus vrais, les paysages plus naturels. Enfin, ce qui surprend le plus ceux qui observent attentivement ces peintures, c'est l'art de la composition. » Lanzi signale, parmi les figures les plus frappantes de ces fresques, un homme qui souffre de la soif : « Le pinceau de Raphaël, dit-il, pourrait à peine ajouter quelque chose à l'expression de cette figure. »

M. Paul Mantz a insisté avec raison sur le mérite de la composition des divers tableaux qui forment cette suite célèbre : « Dans les peintures qui nous montrent le saint faisant vœu de pauvreté ou triomphant au milieu de la cour céleste, dans les allégories relatives aux vertus diverses que doit posséder un bon franciscain, Giotto a été singulièrement attentif à l'arrangement des groupes, à leur pondération symétrique dans les ensembles et variée dans les détails. Et notez qu'il ne s'agit plus ici, comme dans les œuvres de l'école dont le règne allait finir, de personnages isolés ou peu nombreux, mais, au contraire, de compositions abondantes qui mêlent les habitants du ciel à ceux de la terre, et qui, comme dans l'allégorie de la *Chasteté*, admettent, parmi les acteurs du drame, le squelette ailé de la mort et les légions diaboliques échappées au monde infernal. » Ajoutons que l'illustre artiste ne craignit pas de s'inspirer des productions de l'art païen : dans la fresque qui représente l'apothéose de saint François, il peignit une figure de centaure. Cette même composition nous montre le saint assis au milieu des anges et de ses principaux disciples, plongé dans une méditation profonde, et ayant des ailes. Ces fresques ont été gravées dans les recueils de d'Agincourt, de Piroli, de Rosini, etc. Ce ne sont pas là les seules peintures que Giotto ait consacrées à saint François. L'Académie des beaux-arts de Florence possède de lui une suite de dix petits tableaux, représentant les principaux traits de la vie du saint. Le seul ouvrage que le Louvre ait de Giotto est un tableau représentant *Saint François recevant les stigmates;* il est complété par une predella divisée en trois compartiments, où sont retracés des sujets tirés de la vie du saint. Ce précieux ouvrage, signé : *Opus Jocti Florentini*, décorait autrefois la sacristie de l'église de Saint-François, à Pise. Il a été gravé dans le recueil de Landon.

François aux stigmates (LE SAINT), tableau de Giotto, musée du Louvre, no 209. Giotto a rendu toutes les circonstances de la légende : le saint est agenouillé à gauche, la vision va s'évanouir, et déjà la croix a disparu. Dans la partie inférieure du tableau, le peintre a représenté trois autres sujets anecdotiques de la vie de saint François. « Ce tableau, dit M. Viardot, qui mérite assurément d'être signé, *Opus Jocti*, n'est cependant qu'une œuvre de jeunesse, où ne se révèle pas encore tout entier le grand homme qui le premier remplaça les fonds d'or byzantins par des vues de la nature, et, le premier aussi, porta l'imitation des personnages jusqu'au portrait, qui fut enfin le père de la Renaissance. » Mais ce qui fait surtout la célébrité de ce tableau, outre ses mérites indiscutables, c'est qu'il est une date importante qui marque les débuts de l'art moderne émancipé du dogme.

François d'Assise (LES ACTES DE SAINT), fresques de Domenico Ghirlandajo (église de la Trinité, à Florence). Un riche Florentin, Francesco Sassetti, confia à Ghirlandajo le soin de décorer une chapelle de l'église de la Trinité. Une inscription nous apprend que l'artiste termina son travail en 1485. Il y peignit les principales scènes de la *Vie de saint François*, entre autres : *Saint François ressuscitant un enfant*, *Saint François recevant les stigmates*, *Saint François devant le pape Honorius* et la *Mort de saint François*. Ces fresques ont été gravées par Lasinio. Nous ne décrirons que les deux plus remarquables.

La scène de la *Résurrection de l'enfant* se passe devant la porte de l'église, près du quai de l'Arno. Au fond, on voit l'ancien pont de la Trinité, tel qu'il avait été construit par Taddeo Gaddi. Ghirlandajo, ainsi que Lanzi l'a fait observer, est un des peintres de son temps qui ont le mieux réussi dans ces perspectives; la dégradation des lointains est notée avec une parfaite justesse; la lumière a une réalité extrêmement remarquable.

La *Mort de saint François* est un chef-d'œuvre de composition grave et pathétique. Le saint, revêtu de son habit monacal, rend le dernier soupir, étendu sur une sorte de lit de parade recouvert d'une draperie bleue brodée d'or. Sa tête, appuyée sur un coussin et déjà glacée par la mort, a une expression de douce béatitude. Un médecin, penché vers lui, témoigne par la tristesse de sa physionomie que la vie se retire du cœur dont sa main interroge les battements. Sept moines se pressent autour de celui qui fut leur supérieur et leur ami. Deux d'entre eux suivent avec anxiété les mouvements du médecin; ils voudraient espérer encore... Un troisième joint les mains et prie avec une touchante ferveur; les autres, agenouillés autour du mourant, s'abandonnent à leur douleur et baisent les pieds et les mains qui ont reçu l'empreinte des stigmates sacrés de la Passion. On croit entendre les sanglots de ces religieux en qui l'austérité du cloître n'a pas étouffé les sentiments humains. Debout au chevet du moribond, un vieil évêque, revêtu de ses insignes, les besicles sur le nez, lit les prières des agonisants, avec toute l'impassibilité d'un homme accoutumé depuis longtemps à de pareils spectacles. Ses deux acolytes, armés l'un d'un encensoir, l'autre d'un seau à eau bénite, ne montrent pas moins d'indifférence. En revanche, les trois clercs qui portent la croix ne peuvent dissimuler leur émotion. A côté d'eux, un bel enfant regarde ce qui se passe avec une curiosité naïve : il est vêtu à la mode florentine du XVe siècle, ainsi que quatre ou cinq personnages dont les costumes de couleur éclatante contrastent avec les robes de bure des religieux. Ces diverses figures, qui, pour la plupart sans doute, sont des portraits, sont groupées dans un édifice décoré de colonnes corinthiennes entre lesquelles la vue s'étend au loin sur un riant paysage. La *Mort de saint François* a été gravée par Matteo Carboni et reproduite en chromo-lithographie par Kellerhoven. (V. la *Peinture italienne*, par P. Mantz.)

François (SAINT), tableau de Rubens, musée d'Anvers. François d'Assise, à ses derniers moments, se fait conduire à l'autel pour y recevoir la communion des mains d'un religieux de son ordre, en présence de ses frères. Sa figure exprime la foi la plus vive, le plus ardent amour et la plus profonde humilité. Dans le haut du tableau, de charmants petits anges lui apportent la couronne des bienheureux. Quoique ce tableau présente une scène semblable à la *Communion de saint Jérôme*, par le Dominiquin, Rubens l'a traité d'une manière toute différente et a su rester original. « Dans cette composition, dit M. Viardot, Rubens commet la même faute que le Dominiquin dans sa *Dernière communion de saint Jérôme :* le saint agonisant est complétement nu au milieu des moines habillés; mais cette circonstance étudiée, qui donne quelque chose d'étrange au premier aspect du tableau, est bien vite oubliée devant la majesté de la scène et la splendeur du coloris, que Rubens n'a peut-être surpassée dans nul autre ouvrage. » Ce tableau a été exécuté, en 1619, pour le couvent des Récollets d'Anvers et se trouve maintenant au musée établi dans l'église même de ce couvent. Henry Snyers en a donné la gravure. On conserve encore, dans la famille Van de Verve, d'Anvers, une quittance en date du 17 mai 1619, dans laquelle Rubens déclare avoir reçu la somme de 750 florins pour un tableau fait de sa main et placé dans l'église de Saint-François à Anvers. Le tableau a 12 pieds 8 pouces sur 6 pieds 6 pouces.

François d'Assise bénissant sa ville natale (SAINT), tableau de M. L. Benouville. Le saint, près d'expirer, se soulève à demi sur une civière que viennent de poser à terre les moines qui l'ont apportée, et bénit sa ville bien-aimée. La mort mêle ses tons de cire jaune aux teintes mates de l'hostie sur cette tête d'ivoire transfigurée par l'extase et nageant déjà dans la béatitude céleste. A côté du saint, un jeune moine au profil idéalement pur, aux longues mains jointes comme celles d'une statue sur un tombeau, prie avec une onction et une ferveur sans pareilles. Deux autres moines, plus âgés, se tiennent debout auprès de la civière; leurs têtes rasées, qu'entoure une couronne de cheveux et qui rappellent le crâne d'ivoire du squelette, leurs nuques, dont les vertèbres font saillie, les plis droits de leurs frocs n'accusant que la charpente humaine dépouillée de sa chair, expriment à un haut degré l'ascétisme monacal. « C'est, dit M. About, une peinture sobre, austère, religieuse, un bon tableau d'histoire encadré dans un charmant paysage historique. » M. Th. Gautier va plus loin : « C'est, dit-il, du Zurbaran tempéré par du Lesueur; car une grâce languissante, une suavité morbide adoucissent ces têtes où se lit la nostalgie du ciel. » Cette toile, exposée pour la première fois en 1853, obtint encore un plus grand succès à l'Exposition universelle de 1855.

FRANÇOIS DE BORGIA (saint), général des jésuites. V BORGIA.

FRANÇOIS DE PAULE (saint), fondateur de l'ordre des minimes, né à Paule (Calabre) en 1416, mort au Plessis-lez-Tours en 1507. Il était fils de Jacques Martorello ou Martotillo et de Vienne de Fuscaldo, qui le vouèrent, dès son enfance, à saint François d'Assise. Le jeune Martorello fit avec ses parents de pieux pèlerinages à la chapelle de Sainte-Marie-des-Anges, au tombeau des Apôtres, à Rome, au monastère du Mont-Cassin, et, de retour à Paule, entraîné par son goût pour la vie d'anachorète, il obtint de son père la permission de se retirer dans une grotte des montagnes voisines. Là, dormant sur la terre nue, se nourrissant d'herbes, il partagea son temps entre les méditations et la prière, et acquit bientôt une grande réputation de vertu, qui attira auprès de lui plusieurs personnes dégoûtées des vanités du siècle et avides d'austérités.

Ces ermites construisirent un oratoire qui devint comme le berceau de l'ordre que François fonda en 1436, et bientôt l'accroissement que prit la communauté obligea de bâtir au même lieu, près de la mer, un monastère et une église. L'ordre fut approuvé en 1474, par le pape Sixte IV, sous la dénomination d'*Ermites de Saint François d'Assise;* mais, par humilité, François de Paule donna à ses religieux le nom de *frères minimes*. La renommée du pieux cénobite se répandit en France. Louis XI, alors gravement malade au château du Plessis-lez-Tours, invita celui qu'il appelait le saint homme à se rendre auprès de lui, espérant recouvrer la santé par son intercession. François de Paule consentit, sur les instances réitérées du monarque, à passer en France. Lorsqu'il arriva au Plessis-lez-Tours, Louis XI se jeta à ses pieds en lui disant : « Saint homme, guérissez-moi, je vous supplie. — Dieu ne m'a pas donné un tel pouvoir, répondit le religieux; je n'ai à vous offrir que les ferventes prières d'un humble serviteur de Dieu. » Louis XI mourut dans les bras du saint homme, qui ne cessa de lui prodiguer les pieuses exhortations. Après la mort du roi, Charles VIII autorisa François de Paule à établir un couvent de son ordre au Plessis-lez-Tours. Dans la suite, le religieux italien fonda d'autres monastères à Amboise et dans divers lieux de la France, et vit son ordre se répandre en même temps en Italie, en Espagne et en Allemagne. François de Paule n'était ni clerc ni lettré. Il était complétement dénué d'instruction, mais il y suppléait par un jugement plein de droiture et par l'élévation de ses sentiments. Il fut canonisé par Léon X en 1510, et l'Eglise l'honore le 2 avril. Les courtisans de Louis XI désignaient ordinairement saint François sous le nom de *bon homme*. Cette dénomination passa à ses religieux, qu'on appela indifféremment *bons hommes* ou frères minimes.

— Iconogr. Le musée de Madrid a trois tableaux de Murillo représentant saint François de Paule : l'un d'eux nous montre le saint, vêtu de l'habit religieux, appuyé d'une main sur un bâton et désignant de l'autre main le mot *charitas*, qui apparaît dans le ciel au milieu d'une auréole; la tête respire la bonté et l'amour divin. D'autres figures du même saint ont été peintes par Crespi (pinacothèque de Bologne), Bernardo Castello (église des Servites, à Gênes), le Monrealese (cathédrale de Palerme), etc.

Les principaux traits de la vie de saint François de Paule ont été retracés en soixante-quatre planches qui accompagnent une biographie du saint, publiée à Naples par Ottaviano Verro, et dans une suite de vingt et une estampes contenant soixante-seize sujets gravés au XVIIe siècle par F. Campion.

L. Pasinelli a peint *Saint François de Paule ressuscitant un mort* (gravé par Giovannini); Gius. Passeri, *Saint François de Paule rendant la vue à un aveugle de naissance* (musée de Dijon); Fr. Fayet, *Saint François de Paule guérissant un possédé* (musée de Toulouse); Ubaldo Gandolfi, une *Vision de saint François de Paule* (pinacothèque de Bologne). Diverses figures du même saint ont été gravées par Mac Ardell, d'après Murillo; Charles Audran, d'après C. Mellin; Bazin, d'après D. Feti; G. Benedetti, d'après l'Albane; Schelte Bolswert, Jean Boulanger, d'après S. Vouet; le même J. Boulanger, d'après Cl. Mellan; P. Campana, d'après S. Conca; Aug. Carrache, J. David, d'après R. Picou; Michel Lasne, d'après Rubens; Nic. Lanwers, B. Manini, C. Mogalli, d'après B. Strudel; Muratori, d'après L. Pasinelli, etc.

FRANÇOIS RÉGIS (saint). V. RÉGIS.

FRANÇOIS DE SALES (saint), évêque de Genève, né au château de Sales, près d'Annecy, en 1567, mort à Lyon en 1622. Il acheva ses études classiques à Paris, étudia le droit à Padoue, se fit recevoir avocat à Chambéry, refusa la dignité de sénateur, et abandonna tout à coup la carrière du barreau pour entrer dans les ordres sacrés. S'étant rendu auprès de l'évêque de Genève, Granier, qui résidait alors à Annecy, ce prélat lui conféra la prêtrise (1593), le nomma prévôt de sa cathédrale, et, frappé de son éloquence douce et persuasive, le chargea de missions dans le Chablais. Malgré les nombreux obstacles qu'il rencontra, François de Sales parvint à ramener à la foi catholique un assez grand nombre de protestants. Les succès qu'il avait obtenus dans cette œuvre difficile engagèrent le pape à demander au prévôt de Genève de tenter une conversion à laquelle il attachait un grand prix, celle du célèbre Théodore de Bèze (1597). A trois reprises, François de Sales eut des conférences avec de Bèze, qui l'accueillit avec les plus grands égards, l'écouta avec intérêt, mais ne se laissa point convaincre. Nommé, vers cette époque, coadjuteur de l'évêque de Genève, avec le titre d'évêque de Nicopolis, François se rendit quelque temps après à Paris (1602), prêcha avec un grand succès à la cour de Henri IV et succéda cette même année à l'évêque de Genève, qui venait de mourir. Deux ans plus tard, il rencontra à Dijon Mme de Chantal, dont il devint le confesseur, dont les vertus le charmèrent et qu'il ne tarda pas à associer à ses œuvres de charité envers les pauvres. A cette époque, l'évêque de Genève commença à étendre sa réputation et son influence en dehors du cercle étroit des cantons suisses et des vallées de la Savoie. Il entra en correspondance avec Henri IV, qui voulut à plusieurs reprises, mais inutilement,

le fixer en France par un évêché, fut choisi pour arbitre dans les conflits qui s'élevaient dans les communautés, fonda, en 1607, l'Académie florimontane, et fit paraître, en 1608, son *Introduction à la vie dévote*, dont le succès fut énorme. Ce fut en 1610 que Mme de Chantal se rendit auprès de lui à Annecy. François de Sales, qui avait formé depuis longtemps le dessein de fonder une congrégation destinée au soin des pauvres et des malades, sous le nom de *Visitation de la Vierge*, put alors réaliser son projet. Il mit à la tête de la nouvelle congrégation, érigée quelque temps après en ordre, Mme de Chantal, qui s'associa d'abord deux dames de ses amies et se dévoua entièrement au développement de cette institution charitable. En 1614, l'évêque de Genève établit des chartreux à Ripaille et des barnabites à Annecy. Dans les controverses religieuses qui s'élevèrent à cette époque, il se prononça toujours dans le sens de la modération, s'attachant à rapprocher les partis adverses. Comme Henri IV, Louis XIII voulut l'attacher à la France, et le cardinal de Retz lui proposa d'être son coadjuteur; mais François de Sales, très-attaché à son diocèse, refusa toutes les dignités qu'on lui proposa. Il était sur le point de se démettre de ses fonctions épiscopales pour vivre dans la retraite, lorsque, dans le cours d'un voyage, il mourut d'une attaque d'apoplexie à Lyon. François avait eu des relations avec les personnages les plus distingués de son temps et comptait saint Vincent de Paul au nombre de ses plus chers amis. Comme orateur sacré et comme écrivain, François de Sales se distinguait par un ascétisme que tempérait l'onction, la douceur, par un style plein de charme et d'originalité, et par les effusions d'un mysticisme qui se renfermait toutefois dans les limites de l'orthodoxie. Il fut canonisé en 1665 par Alexandre VII, et il est honoré par l'Eglise le 29 janvier. Ceux de ses ouvrages qui firent la plus grande sensation sont : l'*Introduction à la vie dévote* (1608), qui eut plus de quarante éditions et qui fut traduite dans toutes les langues, et le *Traité de l'amour de Dieu*. Ses *Œuvres complètes*, qui contiennent un grand nombre de lettres intéressantes, ont été publiées à Paris (1835, 16 vol. in-8°). En 1856, on a découvert au Mans quelques *Lettres* inédites de lui.

— Iconogr. La *Vie symbolique du bienheureux François de Sales*, par A. Gambart, publiée à Paris en 1664 (in-12), est ornée de cinquante-deux gravures d'Alb. Flamen. Des estampes retraçant la vie du même saint ont été gravées par F. Chauveau en 1657. D'autres gravures consacrées à saint François de Sales ont été exécutées par Charles Audran, Germain Audran (1683), Jean Audran, N. Bazin (d'après A. Dieu), A. Boudon, Gr. Huret, Michel Lasne, Jean Morin, etc. Gilbert Francart, élève de Rubens, a peint *Saint François de Sales recevant les hommages des anges :* ce tableau, exécuté en 1664, l'année qui a précédé celle où fut canonisé l'évêque de Genève, est placé au couvent de la Visitation de Dijon. D. Gabbiani a peint, pour l'église des Saints-Apôtres, de Florence, une composition analogue à celle de Francart, la *Gloire de saint François de Sales*. Un tableau de J. Amiconi, peint pour l'église de Notre-Dame-de-Consolation, à Venise, et qui a été gravé par Fr. Bartolozzi, représente *Saint François de Sales terrassant l'Hérésie*. Plus récemment, Alexandre Hesse a peint, dans une chapelle de l'église Saint-Sulpice, à Paris, trois compositions remarquables relatives à saint François de Sales : nous leur consacrons ci-après un article spécial. Un autre artiste de talent, M. Jobbé-Duval, a exécuté, pour une chapelle de l'église Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris, deux peintures à la cire d'un coloris un peu lourd et d'un modelé un peu sec, mais d'une belle ordonnance : l'une représente saint François de Sales commençant, à Thonon, la conversion des protestants; l'autre nous montre le même saint apportant des secours et des consolations à des paysans réduits à la misère par la chute des avalanches. Citons enfin un tableau de M. Loyer, exposé au Salon de 1864 : *Saint François de Sales dans le Chablais*.

François de Sales (LES ACTES et LA GLORIFICATION DE SAINT), peintures murales d'Alexandre Hesse (église Saint-Sulpice, à Paris). Ces peintures, qui décorent une chapelle dédiée au saint évêque de Genève, sont au nombre de trois : deux sont exécutées sur les parois verticales; la troisième, qui représente la *Glorification* du saint, orne la voûte.

Sur l'une des parois verticales, l'artiste a peint la *Prédication de saint François dans le Chablais*. Le vénérable prélat est debout sur un petit roc, à l'ombre d'un arbre au tronc vigoureux; d'une main, il tient un crucifix; de l'autre, il montre le ciel. Devant lui, quinze à vingt paysans, vieillards et enfants, jeunes hommes et jeunes femmes, les uns debout, les autres assis, d'autres agenouillés ou même prosternés, l'écoutent avec une expression de recueillement et de foi naïve. Les physionomies de ces auditeurs rustiques sont pour la plupart très-vraies, très-heureusement rendues. Quelques attitudes semblent un peu exagérées, par exemple celle d'un paysan qui s'est jeté la face contre terre, et celle d'une jeune fille qui embrasse le roc avec ses deux bras convulsivement levés. D'autres figures manquent un peu de la gravité du style religieux. « M. Alexandre Hesse, a dit M. Fournel, s'est préoccupé du pittoresque un peu plus qu'il n'était nécessaire en pareil sujet. Qu'il se soit attaché à la variété des groupes, des personnages, des attitudes, des costumes, je le conçois, et il le devait. Cette mère qui tient son poupon dans ses bras; ce mendiant caduc, couvert d'un sayon de poil de chèvre, la gourde pendue au côté et les pieds enveloppés de bandelettes; cette vieille au capuce jaunâtre; cet homme à la tête intelligente qui écoute, drapé dans son manteau et adossé à un arbre, tout cela diversifie heureusement la scène et forme autant d'épisodes étroitement liés au sujet; mais le bout de l'oreille du peintre de genre passe dans quelques détails anecdotiques ou familiers, assez peu d'accord avec la sévérité du grand style religieux : tels sont ce voyageur qui s'est arrrêté, en passant, avec son paquet suspendu sur l'épaule au bout d'un bâton, et, à l'arrière-plan, près d'une chaumière en ruine, cette paysanne qu'on voit arrivant, un pot sur la tête, comme la Perrette de La Fontaine. Mais ce ne sont là que des détails perdus dans l'ensemble et qui enlèvent peu de chose à la sérieuse valeur de l'œuvre. »

La composition qui fait vis-à-vis à celle que nous venons de décrire nous montre *Saint François de Sales remettant à sainte Françoise de Chantal les constitutions de l'ordre de la Visitation*. Vêtu de ses insignes épiscopaux, debout sur les marches d'un autel, au milieu de ses diacres, le prélat présente à la sainte, agenouillée devant lui, le livre qui contient la règle du nouvel ordre. Deux autres religieuses sont également à genoux et prient derrière leur mère. Le reste de la composition est rempli, à gauche, par des prêtres et des moines, à droite, par une foule pressée de seigneurs et de grandes dames. En haut, le ciel s'est ouvert, et on entrevoit dans une gloire la Vierge tenant entre ses bras l'enfant Jésus à qui saint Augustin montre la pieuse cérémonie. Suivant M. Fournel, cette peinture est d'un coloris moins séduisant que la précédente; elle n'en a pas la souplesse, l'aisance, la légèreté lumineuse; le dessin est parfois contourné, et le maniérisme apparaît çà et là.

Le plafond représente le saint s'élevant au ciel, guidé par un ange qui le tient par la main, et entouré d'autres anges dont l'un porte sa crosse et sa mitre, l'autre son *Introduction à la vie dévote*. Cette composition se distingue par la simplicité de son ordonnance et l'élévation du style.

FRANÇOIS-XAVIER (saint), apôtre des Indes et du Japon, né en 1506, au château de Xavier, près de Pampelune, mort dans l'île de San-Chan en 1552. Il était fils d'un conseiller de Jean III, roi de Navarre. C'était, dit un auteur contemporain, un gentilhomme accompli de manières et de sentiments; brave, honorable, généreux, facile à entraîner et très-capable lui-même d'entraîner les autres; facile à persuader et persuasif lui-même; plein d'énergie, de patience et de résolution. A vingt-deux ans, il était professeur de philosophie à l'Université de Paris. Ce fut là qu'il fit la connaissance d'Ignace de Loyola, le fameux fondateur de l'ordre des jésuites, dont il devint bientôt l'ami intime et le compagnon. Peu après, il partit à la tête de la première troupe de prosélytes envoyés en pèlerinage à Rome par Loyola. Quand Jean III, roi de Portugal, voulut convertir les Indes portugaises, il choisit Bobadilla pour chef de cette croisade, et. à défaut de celui-ci, tombé malade, son choix se reporta sur Xavier. Le vaillant missionnaire partit aussitôt pour Lisbonne, vêtu d'une soutane rapiécée, dit la chronique, et avec un bréviaire pour tout bagage. De là, il s'embarqua pour Goa, sur un navire qui portait le gouverneur de cette ville et mille hommes de troupes. Il partait rayonnant de joie, à la pensée des âmes qu'il allait arracher à l'idolâtrie. En route, il refusa la cabine qu'on lui avait réservée, dormit sur le pont avec un rouleau de cordes pour oreiller et partagea l'ordinaire des matelots, soignant ceux-ci dans leurs maladies, les amusant par ses récits et s'en faisant adorer par sa bonté et sa simplicité. Arrivé à Goa, le pieux missionnaire fut épouvanté de la dépravation des habitants, des colons européens aussi bien que des indigènes. Il se mit à parcourir les rues avec une petite sonnette pour attirer le monde et pria qu'on lui envoyât les gens pour les instruire. Il visitait les malades, les lépreux, vivant dans les hôpitaux, et pénétrant jusque dans les lieux de débauche. Après avoir prêché à Goa, sur la côte de Comorin, à Ceylan, dans l'île de Célèbes, à Méliapour, à Malacca, etc., et avoir fait, dit-on, d'innombrables conversions, et même des miracles, il passa au Japon (1549), où sa mission fut moins brillante. Enfin, après douze ans de fatigues incroyables, Xavier, entraîné par son zèle intrépide, allait passer en Chine, lorsqu'il mourut de la fièvre, dans l'île de San-Chan. Il avait fait faire des traductions en langue du pays du catéchisme, du *Credo*, des Commandements, du *Pater* et de quelques autres exercices, et les distribuait sur sa route. Il établit près du cap Comorin trente prédicateurs et pasteurs de trente églises chrétiennes, pauvres églises qui se composaient le plus souvent de simples huttes avec un crucifix. Sa canonisation eut lieu en 1622, et il est honoré le 3 décembre. Le P. Bouhours a écrit sa vie. On a de lui des *Lettres*, traduites en français par M. Léon Pagès (1854), qui y a joint une vie du saint.

— Iconogr. Un tableau de Carlo Dolci, qui appartient au palais Pitti, représente saint François-Xavier en habit de pèlerin, le bourdon au côté, un chapelet pendu à la ceinture, les yeux levés au ciel et la tête ceinte d'une auréole. Ce tableau a été gravé par V. Benucci. D'autres figures du même saint ont été peintes par Rubens (gravé par P. van Ballius), A. Dieu (gravé par N. Bazin), R. Vanni (gravé par G. Chasteau), Largillière (gravé par N. Bazin), Ch. Natoire (gravé par Jean Aubert), etc. Diverses estampes relatives à ce saint sont dues à Martin Bass, Ad. Bartsch, Michel van Lochon, Schelte a Bolswert, B. Kilian, Ch. Audran, Et. Baudet, El. Hainzelmann, G. Massi.

Rubens a peint *Saint François-Xavier prêchant aux Indes* (musée du Belvédère, à Vienne); Th. Chassériau a retracé le même sujet, dans l'église Saint-Roch, à Paris; Poussin a représenté *Saint François-Xavier ressuscitant une Japonaise* (musée du Louvre) : nous donnons ci-après la description de ces trois peintures. Un tableau représentant *Saint François-Xavier au Japon* a figuré comme œuvre de Van Dyck à la vente de la célèbre galerie de Pommersfelden (1867). Corn. Galle a gravé, d'après Erasme Quellyn, *Saint François-Xavier guérissant un malade;* F. de Louvemont a gravé, d'après Ciro Ferri, *Saint François-Xavier priant Dieu de faire cesser la peste*. Un tableau de M. Alexandre Desgoffe, commandé par le ministère de l'intérieur et exposé au Salon de 1849, représente saint François-Xavier en extase dans un paysage solitaire. La *Mort de saint François-Xavier* a été peinte par Carle Maratte (gravé par Mallia), par Palcko (gravé par Bartolozzi), par L. Giminiani (gravé par le comte de Caylus et Lesueur, dans le *Cabinet Crozat*), par M.-E.-J. Lafon (lithographié par Soulange-Teissier, 1857). Un bas-relief de Luc Breton, figurant l'*Apothéose de saint François-Xavier*, se voit au musée de Besançon.

François-Xavier évangélisant les Indiens et ressuscitant les morts (SAINT), chef-d'œuvre de Rubens; musée du Belvédère, à Vienne. Le saint missionnaire. vêtu de la robe noire de son ordre, est debout, à gauche, sur une haute estrade assez semblable à un piédestal; derrière lui est un jeune moine portant un livre sous le bras. Une foule nombreuse, composée de gens appartenant à diverses nations, est accourue pour entendre l'apôtre. Celui-ci, la main gauche levée vers le ciel, la droite tendue vers ceux qui l'entourent, a un air vraiment inspiré. A sa voix, les morts ressuscitent. Au premier plan, un homme qui vient d'être ainsi rappelé à la vie est entouré de trois femmes, dont l'une le débarrasse de son linceul, tandis que les deux autres témoignent au saint toute leur gratitude. Une femme, tenant dans ses bras son enfant mort, implore la puissance miraculeuse de l'apôtre. Un peu plus loin, un nègre soutient son maître, ressuscité. Dans le fond de la composition, s'élève un temple magnifique orné d'idoles, dont l'une vient de tomber de son piédestal sous les yeux de ses adorateurs épouvantés. Sur les nuées apparaît la Religion, ayant à la main un calice et entourée d'anges dont quelques-uns soutiennent une croix.

Ce tableau est considéré à bon droit comme un des plus beaux ouvrages de Rubens. « La composition, dit Smith, est ordonnée avec un art si consommé, la lumière et les ombres sont distribuées avec une si merveilleuse habileté et la couleur a une telle puissance, que l'effet général a une magnificence tout à fait extraordinaire. » Ce chef-d'œuvre a été gravé par Marinus.

François-Xavier ressuscitant la fille d'une Japonaise (SAINT), tableau de Poussin; musée du Louvre (n° 434). La jeune fille, étendue sur sa couche funèbre, renaît à la vie; une femme, remarquable par sa beauté, lui soulève la tête; une autre, d'un âge plus avancé, placée au pied du lit, tend les bras vers la ressuscitée. Saint François et Jean Fernandez, son compagnon, prient de chaque côté du lit. Le premier, les mains jointes, lève les yeux vers le ciel où le Christ apparaît entouré d'anges. Plusieurs Japonais regardent avec étonnement et admiration cette scène miraculeuse.

Ce tableau, dans lequel Poussin a déployé ses qualités accoutumées d'expression et de style, fut peint en 1641 pour le noviciat des jésuites, à Paris, et devint la propriété du roi en 1763. Il a été gravé par Gantrel, par P. Drevet et dans le recueil de Landon (III, pl. 23). On nous saura gré de reproduire ici l'appréciation que Sauval a faite de ce chef-d'œuvre dans son livre sur les *Antiquités de la ville de Paris* (I, p. 462). « Poussin a disposé ses figures en sorte qu'elles voient toutes le miracle, et a remué leurs passions avec un jugement et une adresse qui lui est toute particulière. Il a conduit et manié leur douleur et leur joie par degrés, à proportion des degrés du sang et de l'intérêt, ce qui paraît visiblement sur leurs visages et par leurs attitudes toutes différentes. L'un s'étonne du miracle, l'autre en doute; l'un, par sa gaieté, témoigne son contentement; l'autre, par la continuation de sa tristesse, montre qu'il ne s'en rapporte ni au récit d'autrui, ni à sa vue. La femme, au chevet du lit, est plantée et courbée avec une science et une force toute spirituelle et tout à fait merveilleuse. On remarque dans les yeux, la bouche, le mouvement des bras, les plis du visage et toutes les actions de l'autre qui est au pied du lit, que la douleur qui s'était emparée de son âme ne cède qu'à grande force à la joie... Il n'y a que Poussin au monde capable d'exprimer ce combat de passions si opposées dans une même personne et sur un même visage... La figure du Christ est toute majestueuse et divine; elle est si finie dans toutes ses parties, qu'il n'y a que le seul Raphaël qui en puisse faire une semblable. »

FRANÇOIS Ier, roi de France, né à Cognac en 1494, fils de Charles, comte d'Angoulême, cousin germain de Louis XII, et de Louise de Savoie. Le roi n'ayant pas d'enfant mâle, le jeune François se trouvait, comme son plus proche parent, l'héritier présomptif de la couronne. Le sire de Boisy, son précepteur, s'efforça de lui inspirer, avec le goût des armes, l'amour des lettres et des arts; il y réussit en partie; mais malheureusement c'est presque uniquement dans les romans de chevalerie que le jeune prince puisa son instruction et jusqu'à ses idées sur le gouvernement et sur les prérogatives de la royauté. En 1515, il succéda à Louis XII, dont il avait épousé la fille Claude de France. Les débuts de son règne furent extrêmement brillants au point de vue militaire : héritier des prétentions de Louis XII sur le Milanais, il descendit en Italie, battit les Suisses au service du duc de Milan, à la sanglante bataille de Marignan, qui dura deux jours et qui fut appelée le *combat des géants*, et entra en triomphe dans Milan, dépouilla le duc Maximilien Sforza de ses Etats, mais lui donna une pension considérable pour aller vivre en France, et gagna les Suisses en signant avec eux un traité de paix, qui fut complété l'année suivante sous le nom de *paix perpétuelle* entre la France et la Suisse. Après avoir ainsi brisé la ligue de ses ennemis, il se rapprocha du pape Léon X et signa avec lui le *concordat*, beaucoup plus avantageux, d'ailleurs, au saint-siége qu'à la France (v. CONCORDAT). Par le traité de Noyon, signé l'année suivante (1516) avec Charles d'Autriche qui venait de monter sur le trône d'Espagne, par l'alliance avec Venise (1517) et avec l'Angleterre (1518), qui rendait Tournay, il acheva la pacification de l'Europe, et se trouva dès lors un des plus puissants princes de la chrétienté. A la mort de Maximilien Ier, l'empire vacant se trouva revendiqué par Charles d'Autriche, son petit-fils, et par François Ier, qui n'avait pas d'autres titres que les mulets chargés d'or qu'il envoya aux électeurs pour enlever leurs suffrages. Il se vit néanmoins préférer son rival, devenu dès lors, sous le nom de Charles-Quint, chef d'un empire immense. De là cette rivalité fameuse entre les maisons de France et d'Autriche, qui dura tant d'années et qui donna lieu à tant de guerres. Les deux compétiteurs s'étaient juré de rester amis, quel que fût le résultat de l'élection; mais tous deux n'attendaient qu'un prétexte pour éclater. François Ier, jugeant la lutte imminente, ulcéré, d'ailleurs, par l'humiliation de son insuccès, prépara une alliance avec le roi d'Angleterre Henri VIII, et se rencontra avec lui au *Camp du drap d'or* (1520); mais cette entrevue ne répondit pas à son attente, et il vit même plus tard le roi d'Angleterre se déclarer contre lui. La guerre éclata dans la même année; elle eut trois théâtres principaux : 1° le nord de la France, d'où les impériaux furent repoussés en Flandre et où ils eussent été écrasés complétement sans l'incapacité militaire de François Ier, incapacité que ne compensait pas sa brillante valeur personnelle; ils échouèrent également devant Mézières, défendue par Bayard (1521); 2° les Pyrénées, où les Français, commandés par Lesparre, subirent une défaite; 3° l'Italie, où Lautrec, à la tête des mercenaires suisses qu'il ne pouvait solder, fut vaincu à la Bicoque (1522) et perdit le Milanais. Bientôt une ligue formidable, composée du pape, de l'empereur, de l'Angleterre, du duc de Milan et des républiques italiennes, se forma contre la France, et une suite de revers pour notre pays en fut la conséquence. La défection du connétable de Bourbon, qui, poussé à bout par les persécutions de Louise de Savoie, passa à l'empereur; l'invasion de la Picardie par les Anglais et les impériaux; les défaites de Bonnivet en Italie; la mort de l'illustre Bayard, tué à Rebec, pendant la retraite; l'invasion de la Provence par Bourbon et Pescaire, signalèrent cette nouvelle période de la lutte. Le roi de France franchit enfin les Alpes et descendit de nouveau en Italie; mais ce prince, à la fois très-brave et très-incapable, commit la faute de disséminer ses forces, puis celle d'attaquer l'ennemi non loin de Pavie, au lieu de l'attendre dans ses retranchements, comme c'était l'avis des meilleurs généraux, et il fut vaincu et fait prisonnier (1525). C'est alors qu'il écrivit ces deux lettres fameuses, l'une à Charles-Quint, pour implorer sa pitié, l'autre à sa mère, Louise de Savoie, pour lui annoncer sa défaite. C'est dans cette dernière, suivant la tra-

dition, que se trouverait la phrase : « Tout est perdu fors l'honneur. » Mais il est prouvé que cette parole est du nombre de celles que les historiens ont arrangées pour produire plus d'effet et donner du relief aux citations. L'original contient une phrase qui répond à peu près à la même idée, mais qui a moins de concision et de fierté. La voici : « Pour vous avertir comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie, qui est sauve... » Emmené captif à Madrid, il y fut, dit-on, traité avec rigueur, et eut la pusillanimité de souscrire aux conditions honteuses que lui imposait son ennemi pour lui rendre sa liberté. Par le traité de Madrid (1526), il renonçait à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, et cédait entièrement le duché de Bourgogne, la vicomté d'Auxonne, le Charolais, etc., c'est-à-dire le quart de la France, plus le Milanais, Gênes et Asti. De retour en France, le roi chevalier voulut réparer son manque de courage par un manque de foi, et chercha les moyens de fausser sa parole et sa signature. Il s'adressa aux états de Bourgogne, aux princes, aux grands et aux évêques, et fit déclarer par eux que le roi ne pouvait aliéner son patrimoine. Charles-Quint se contenta de dire : « Il lui suffit, pour remplir ses engagements, de revenir à Madrid. » François Ier n'y était nullement disposé. Une deuxième guerre éclata, pendant laquelle il ne commit que des inepties et des lâchetés. Assuré du concours de Henri VIII et de l'appui des Italiens, il poussa ces derniers à la guerre et, infidèle à tous ses engagements envers eux, laissa ravager leur pays par les Allemands et les Espagnols : les bandes du connétable de Bourbon, comme celles d'Alaric, livrèrent Rome au pillage et à la dévastation (1527). Il envoya néanmoins devant Naples une armée commandée par Lautrec, mais il la laissa périr de misère, et dégoûta de son service l'amiral André Doria, qui passa à l'empereur avec ses galères. Egalement épuisés, les deux ennemis signèrent à Cambrai le traité nommé la *paix des dames* (1529), parce qu'elle avait été négociée par Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche. François Ier protesta encore contre ce traité qu'il avait signé, et, quelques années plus tard, il saisit le prétexte du supplice d'un agent français accusé de meurtre, à Milan, pour recommencer la guerre. Il conquit d'abord la Savoie (1535), puis Turin (1536), et employa, pour repousser les impériaux de la Provence qu'ils avaient envahie, une mesure affreuse, qui serait un crime même en pays ennemi. Par ses ordres, le connétable de Montmorency livra à la dévastation tout le pays sitné entre la mer et la Durance, le Rhône et les Alpes. L'armée impériale, décimée, en effet, par la famine et les maladies, repassa les Alpes. Un nouveau traité de paix (1538), ou plutôt une trêve, fut signé à Nice et amena une alliance momentanée entre les deux souverains. L'année suivante, François Ier accorda à l'empereur et à son armée, sous la promesse vague de la cession du Milanais, le passage à travers ses Etats, afin qu'il pût aller plus promptement châtier les Gantois révoltés. La guerre éclata de nouveau en 1542. De concert avec les Turcs, le roi de France attaqua de nouveau l'empire en Italie et en Allemagne; mais, malgré la victoire de Cérisoles (1544), il n'en fut pas moins obligé, par la marche des ennemis à travers la Picardie, de signer le traité de Crespy (1544), par lequel il renonçait à ses prétentions sur l'Aragon, Naples, la Flandre, l'Artois, Milan, Asti, mais qui garantissait du moins l'intégrité de la France. Le reste de son règne ne fut plus troublé par la guerre extérieure. Ces luttes d'ambition avaient au moins eu pour résultats généraux de créer à Charles-Quint des obstacles à la réalisation de ses projets de monarchie universelle. François Ier, avec ses idées particulières sur la chevalerie, fut surtout le roi de la noblesse de cour; il n'admettait point le contrôle des parlements, des états généraux et du tiers état, voulant, comme il le répétait, mettre la royauté *hors de pages*. Aussi brisa-t-il les résistances du parlement chaque fois qu'il voulut opposer une faible barrière au pouvoir absolu, notamment à l'occasion du privilége exclusif de chasse accordé aux seigneurs et aux gentilshommes (1516), ainsi que dans l'affaire du concordat. Le premier, il adopta dans ses édits la formule *car tel est notre bon plaisir*, qui consacrait l'absolutisme. En même temps, il livra l'administration de la justice à l'arbitraire des commissions royales, aliéna des domaines royaux et vendit les charges de judicature et de finances pour subvenir aux dépenses de ses guerres, à ses folles prodigalités et à l'avidité de ses favoris et de ses maîtresses. En matière religieuse, il se montra tour à tour persécuteur et tolérant, au gré de ses intérêts ou de ses caprices. On ne saurait oublier ses édits cruels contre les protestants, le supplice de l'infortuné Dolet (1546), de Berquin (1529), les auto-da-fé de 1535, dans plusieurs villes de France (au moment même de son alliance avec les Turcs), et surtout l'horrible massacre de Mérindol, de Chabrières et de vingt autres villages de la Provence. On lui fait l'honneur de la restauration des lettres; on veut rattacher à son règne l'admirable mouvement de la Renaissance; mais d'autres prétendent aussi que la réforme religieuse a eu la part la plus considérable dans cette résurrection, déjà commencée d'ailleurs depuis longtemps en Italie. C'est une question qui n'est pas encore complétement tranchée. Quoi qu'il en soit, François Ier, malgré bien des déviations, des réactions et des écarts, a mérité en partie le titre de *Père des lettres* que la flatterie lui avait décerné. Il protégea l'imprimerie, cet instrument de tous les progrès; et si, plus tard, il poussa la déraison jusqu'à la proscrire sous peine de mort, il revint sur cette détermination insensée. Et, d'ailleurs, cet édit ne paraît pas avoir jamais reçu d'exécution. Dans tous les cas, l'élan une fois donné, nulle puissance humaine ne pouvait plus la frapper de paralysie. La fondation de l'imprimerie royale; celle du Collége de France, où s'épanouit un haut enseignement libre en dehors de l'Université et de la Sorbonne; la prescription de la langue nationale pour les actes de l'Etat (édit de Villers-Cotterets, 1539); la protection constante dont il couvrit le puissant satirique Rabelais; l'impulsion donnée à l'instruction publique par les encouragements et les secours accordés à une foule de savants français ou étrangers; tous ces faits achèvent de justifier les éloges (un peu exagérés, toutefois) qui ont été donnés à ce prince comme restaurateur des lettres. Il ne protégea pas avec moins de zèle les beaux-arts, et, pour en propager la culture aussi bien que pour décorer les résidences royales, il appela d'Italie les grands maîtres de la peinture, de la statuaire et de l'architecture, Léonard de Vinci, le Rosso, Primatice, etc. Ce côté brillant de son règne n'en peut faire oublier les côtés mauvais, la tyrannie administrative, la destruction de toute liberté, l'exclusion de la nation des affaires publiques, la France jetée aux aventures, aux abîmes, par l'ambition et la vanité décorées du nom d'esprit chevaleresque, le gouvernement de favorites troublant l'État de leurs intrigues et l'épuisant par leur insatiable avidité, le scandale des débauches royales, les exigences fiscales, la dilapidation des ressources publiques, la subalternisation de la justice, etc. François Ier mourut en 1547, au château de Rambouillet, après neuf ans de souffrances, et d'une maladie qui paraît avoir été la suite de ses débauches (v. FERRONNIÈRE [la belle]). Il avait composé beaucoup de vers. M. Champollion-Figeac les a publiés avec des lettres et des documents inédits (notamment sur la captivité du roi), dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. Ces poésies n'ont rien de remarquable; nous ne pouvons cependant nous dispenser d'en donner quelques petits spécimens. Voici le premier couplet d'une ballade :

> Etant seulet auprès d'une fenestre,
> Par un matin comme le jour poignoit,
> Je regardai l'aurore à main senestre,
> Qui à Phœbus le chemin enseignoit,
> Et d'autre part ma mie qui peignoit
> Son chef doré, et vis ses luisans yeux
> Dont me jetoit un trait si gracieux,
> Qu'à haute voix je fus contraint de dire :
> « Dieux immortels, entrez dedans vos cieux,
> Car la beauté de ceste vous empire. »

Outre cette ballade, on a de François Ier : deux quatrains, une épitaphe de la fameuse Laure, trois huitains, un dizain et une chanson.

> Ores que l'ay sous ma loy,
> Plus je règne aymant que roy.
> C'est Fortune qui guerdonne;
> Mais le cœur d'elle est le throne
> Où veut s'asseoir mon amour.
> Adieu! visages de cour :
> Pour cœurs faulx sont les faulx biens;
> En elle sont tous les miens.
> Ores que l'ay sous ma loy,
> Plus je règne aymant que roy.

Celles de ses poésies qui ont quelque mérite sont généralement attribuées à Marot ou à Saint-Gelais.

Voici le jugement porté sur François Ier par Robertson : « François commit des fautes graves et multipliées, et dans sa conduite politique, et dans son administration intérieure; mais il fut humain, bienfaisant, généreux; il avait de la dignité sans orgueil, de l'affabilité sans bassesse, et de la politesse sans fausseté; il était aimé et respecté de tous ceux qui approchaient de sa personne, et tout homme de mérite avait accès auprès de lui. Séduits par les qualités de l'homme, ses sujets oublièrent les défauts du monarque; ils l'admiraient comme le gentilhomme le plus accompli de son royaume, et ils se soumirent sans murmurer à des actes d'administration vigoureuse qu'ils n'auraient pas pardonnés à un prince moins aimable. Il semble cependant que cette admiration aurait dû n'être que momentanée et mourir avec les courtisans de ce monarque; l'illusion qui naissait de ses vertus privées a dû se dissiper, et la postérité devrait juger sa conduite publique avec son impartialité ordinaire; mais cet effet naturel a été contre-balancé par une autre circonstance, et le nom de François a passé à la postérité avec une gloire dont le temps n'a fait qu'augmenter l'éclat. Avant son règne, les sciences et les arts avaient fait peu de progrès en France; François Ier les prit sous sa protection; il voulut égaler Léon X par l'ardeur et la magnificence avec laquelle il encouragea les lettres; il appela les savants à sa cour, il les employa dans les affaires, il les éleva aux dignités et les honora de sa confiance. Les gens de lettres ne sont pas moins flattés d'être traités avec la distinction qu'ils croient mériter, que disposés à se plaindre lorsqu'on leur refuse les égards qui leur sont dus; ils crurent qu'ils ne pouvaient porter trop loin leur reconnaissance pour un protecteur si généreux, et célébrèrent à l'envi ses vertus et ses talents. Le titre de *Père des lettres* a rendu sa mémoire sacrée chez les historiens; ils semblent avoir regardé comme une sorte d'impiété de relever ses faiblesses et de censurer ses défauts. »

François Ier (PORTRAIT DE), tableau du Titien, musée du Louvre. Le roi de France est représenté de profil, coiffé d'une espèce de toque de velours noir ornée d'une plume blanche et d'un bouton de diamant; il porte encore un cordon d'or d'où pend une médaille. Son pourpoint de satin rouge est recouvert d'un habit doublé de fourrure et tailladé. Sa main est posée sur la garde de son épée.

Cette figure, vue à mi-corps et de grandeur naturelle, donne bien l'idée du prince aux formes athlétiques, au caractère chevaleresque et au tempérament sensuel que les historiens nous ont fait connaître. Il est peint avec une remarquable fermeté et une riche couleur. Toutefois, il n'a pas cette expression profonde et cette animation qui distinguent les beaux portraits du même maître : si l'on remarque, de plus, qu'il est vu de profil, particularité dont il n'y a pas d'autre exemple dans les portraits exécutés par le Titien, on est amené à admettre comme exacte la conjecture du savant amateur Mariette, qui suppose que ce portrait de François Ier a été peint d'après une médaille et non d'après nature. Cette hypothèse, que Waagen, Otto Mundler et d'autres connaisseurs ont adoptée, est confirmée, d'ailleurs, par les renseignements historiques. François Ier ne vint en Italie que deux fois : la première fois, en 1515, lorsqu'il eut une conférence à Bologne avec Léon X : il n'avait alors que vingt et un ans; la deuxième fois, en 1525, année où il livra la fatale bataille de Pavie, après laquelle il fut conduit en Espagne. Or, Vasari cite deux portraits de François Ier peints d'après nature par le Titien, l'un représentant ce prince quand il était jeune, l'autre exécuté peu de temps après celui du doge Grimani (mort en 1523), « lorsque le roi quitta l'Italie pour retourner en France. » Le premier de ces portraits, exécuté sans doute en 1515, ornait, au dire de Vasari, le palais du duc d'Urbin. Le second fut-il peint en 1525? Il est difficile d'admettre qu'à cette époque tourmentée de son histoire le roi de France ait trouvé le temps de poser devant un peintre. En tout cas, Vasari se serait trompé en disant que François Ier retourna en France après l'exécution de ce second portrait. Dans le tableau du Louvre, le roi paraît âgé d'au moins trente-cinq ans, ce qui porterait à 1530 environ la date de l'exécution de cet ouvrage.

Ce tableau a été gravé par G.-E. Petit, par J.-B. Massard (*Musée français*), par Leroux, par J. Moyreau, etc. Il y en a une copie peinte par Naigeon au musée de Versailles.

Le musée du Louvre a trois intéressants portraits de François Ier attribués à Clouet et à son école. Au musée des Offices, à Florence, est un petit portrait équestre du même prince, attribué autrefois à Holbein et qui a été restitué à François Clouet. On a également attribué à Holbein un portrait qui a fait partie de la célèbre galerie Giustiniani, et qui représente François Ier coiffé d'une toque noire, enrichie de perles et surmontée d'une plume blanche. Un portrait de ce roi, qui se voyait autrefois à Fontainebleau et qui etait attribué à Raphaël, a été gravé par J. de Bie. D'autres portraits ont été gravés au XVIe siècle par D. Hopfer et J. Binck.

François Ier (TOMBEAU DE), dans l'église de Saint-Denis. Ce monument, que Henri II fit commencer en 1552, est une des œuvres les plus élégantes, les plus riches de la Renaissance française. Les plans en furent tracés par Philibert Delorme. Les sculptures sont dues aux maîtres les plus habiles de l'époque, à Pierre Bontemps, Germain Pilon, Ambroise Perret, Jacques Chantrel, Bastien Galles et Jean de Bourges. La plus grande part dans l'œuvre collective revient à P. Bontemps, qui sculpta trois des cinq statues dont l'attique du mausolée est couronné : ces figures, qui sont toutes les cinq agenouillées, sont celles de François Ier et de sa femme, Claude de France, et de leurs trois enfants, François duc de Bretagne, Charles, duc d'Orléans, et Charlotte de France. Des moulages de ces statues se voient au musée de Versailles. Les bas-reliefs qui ornent les faces du mausolée sont presque tous de la main de Bontemps : ils représentent les principaux épisodes de la vie de François Ier, la *Bataille de Marignan*, la *Bataille de Cérisoles*, etc. Ambroise Perret et Chantrel sont les auteurs des bas-reliefs représentant les quatre *Evangélistes*, et des ornements qui décorent la voûte du tombeau.

Le Louvre possède un buste en bronze de François Ier par Jean Cousin. A Versailles se voient une statue en marbre de ce prince, par M. Auguste Dumont, et un buste, par A. Valois. Au Salon de 1869 a figuré une belle statue en bronze du roi chevaleresque, exécutée par M. Cavelier pour la cour centrale de l'Hôtel de ville de Paris. Citons enfin le monument sculpté par M. Etex et inauguré à Cognac le 30 décembre 1864; un buste colossal, exécuté par de Bay père, pour la bibliothèque publique de Nantes; une statuette en bronze par M. L.-M. Moris (Salon de 1857), etc.

François Ier et la duchesse d'Etampes, tableau de Bonington, musée du Louvre. Au lieu du titre que nous venons de reproduire d'après le catalogue du musée, il serait plus juste de donner à la peinture de Bonington le titre suivant : *François Ier et Charles-Quint chez la duchesse d'Etampes*. Le sujet de cette composition est tiré des *Mémoires* de Scipion Dupleix. Cet écrivain raconte que François Ier, ayant présenté sa favorite à Charles-Quint, dit en riant à ce prince : « Mon frère, cette belle dame me conseille de vous obliger à détruire à Paris l'ouvrage de Madrid. » Ce à quoi l'empereur répondit : « Eh bien! si l'avis est bon, il faut le suivre. »

Bonington a représenté les deux souverains échangeant les paroles qu'on vient de lire. Ils sont debout, près du fauteuil où la belle duchesse est assise : François, montrant du doigt sa favorite, se tourne, moitié sérieux, moitié railleur, vers son *frère* Charles qui, la main renversée sur la hanche audessus de la poignée de sa dague, regarde la duchesse en souriant. Celle-ci, quelque peu interdite, caresse un lévrier pour se donner une contenance. La scène est bien indiquée, les attitudes et les expressions sont justes; mais ce qui fait surtout le mérite de ce tableau, c'est la vivacité de l'exécution, la richesse et l'harmonie de la couleur.

Cette composition a été gravée sur bois par M. Carbonneau, sur un dessin de M. Bocourt, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*.

Un autre tableau de Bonington, qui a été gravé sur bois, dans le même recueil, par M. Chapon, représente *François Ier et Marguerite de Navarre*. Le roi, nonchalamment assis au coin d'un canapé, un bras appuyé sur le dossier, l'autre sur l'accoudoir, tient à la main l'instrument avec lequel il vient d'écrire sur le vitrail de la fenêtre la fameuse boutade rimée :

> Souvent femme varie,
> Bien fol est qui s'y fie.

Sa sœur Marguerite, debout près de lui et s'appuyant sur son épaule, se penche et rit en lisant ces vers. Devant le roi se tiennent deux chiens de chasse, dont l'un est couché et le regarde tandis que l'autre, debout, se laisse caresser par son maître. Les nobles animaux, eux, ne varient pas : ils sont d'une fidélité à toute épreuve. Ce tableau, aussi spirituel d'exécution que de composition, a fait partie des collections Brown, Paul Perrier, Delessert. La même scène a inspiré au peintre lyonnais Fleury Richard un tableau qui a été exposé au Salon de 1804 et qui a été gravé par Boucher-Desnoyer.

Decaisne a exposé, au Salon de 1831, un tableau représentant *François Ier à Madrid :* Marguerite cherche à adoucir l'ennui de son frère captif. A. Johannot a peint François Ier recevant la visite de Charles-Quint dans sa prison de Madrid. Cette peinture, exécutée pour le comte de Lariboisière et qui a figuré au Salon de 1834, a été ainsi appréciée par G. Planche : « La curiosité empreinte sur les visages espagnols, et mêlée d'une arrogante raillerie contre le vaincu, la consternation et la rage dessinées sur les visages français, font un heureux contraste. Mais peut-être y a-t-il, dans l'expression des physionomies, une intention trop arrêtée. Peut-être les attitudes sont-elles trop symétriquement disposées. Ici, l'art se nuit à lui-même à force de soin. C'est une composition très-habile et qui vaudrait mieux, je crois, si elle visait moins haut. » Ce tableau a été gravé par Kœnig.

Une estampe, gravée au XVIe siècle par Cuerenhert, d'après Martin Heemskerk, nous montre *François Ier fait prisonnier*. Une gravure de J.-M. Haas représente *François Ier se sauvant de la prison de Madrid*. L'*Entrevue de François Ier et de Henri VIII au Camp du drap d'or* a été peinte par Bergeret (Salon de 1808) et par Auguste Debay (musée de Versailles). Bergeret a représenté aussi François Ier écrivant des vers au bas du portrait d'Agnès Sorel (Salon de 1817). M. Comte (Salon de 1857) et M. Ender ont peint le même prince et la duchesse d'Etampes visitant l'atelier de Benvenuto Cellini : le tableau de M. Comte a été gravé par M. Röllet, celui de M. Ender, par M. J.-M.-A. Cornilliet (Salon de 1859). E. Fragonard a peint *François Ier armé chevalier par Bayard* (plafond d'une des salles du Louvre); Clément Boulanger, les *Adieux de François Ier à sa maîtresse* (Salon de 1831); H. Debon, *François Ier et la belle Ferronnière* (Salon de 1849); Lemonnier, *François Ier à Fontainebleau* (gravé par Jazet); Lecurieux, *François Ier au tombeau de Jean sans Peur* (musée de Dijon); A. Colin, *François Ier visitant les monuments de Nîmes* (Salon de 1836); Larivière et Dupré, l'*Entrevue de François Ier et de Clément VII* (musée de Versailles); E. Hammon, l'*Enfance de François Ier* (Salon de 1863);

Servant, la *Mort de François Ier* (Salon de 1870), etc.

François Ier et Charles-Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis, chef-d'œuvre de Gros, musée du Louvre. Peu de jours après l'entrée de Charles-Quint à Paris (1er janvier 1540), ce prince fut conduit par François Ier à l'église de Saint-Denis où il fut reçu avec le cérémonial le plus éclatant. François voulut guider lui-même son hôte dans sa visite aux tombes royales. Le tableau de Gros nous montre les deux princes arrivés avec leur suite au bas de l'escalier qui conduit à la crypte : le roi de France se retourne vers Charles-Quint, et lui montre du doigt le tombeau provisoire de son prédécesseur Louis XII, disposé, selon l'usage, à l'entrée du caveau, en attendant qu'il y soit remplacé par une nouvelle dépouille royale. Les fils de François Ier accompagnent les deux souverains. L'aîné, le dauphin Henri, vêtu d'un pourpoint de soie à bandes d'or, d'un manteau de velours violet et d'un haut-de-chausses collant de soie blanche, est placé au premier plan, à côté de Charles-Quint; il tient à la main sa toque de velours noir ornée d'une plume blanche. Le plus jeune fils, Charles d'Orléans, habillé de blanc, avec un manteau d'un bleu tendre, est placé à la gauche de son père, près de l'entrée du caveau, où se tient un chapelain portant deux flambeaux et s'apprêtant à éclairer les pas des visiteurs.

Au bas des degrés, et nous tournant le dos, le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis, flanqué de deux autres ecclésiastiques, fait face aux souverains; il est revêtu de ses insignes et tient à la main sa crosse épiscopale. Ses acolytes sont, comme lui, tout resplendissants : leurs chapes rouges sont surchargées de dorures; sur celle qui est le plus près de nous, saint Denis est représenté portant sa tête dans ses mains.

Sur les degrés de l'escalier, derrière les princes, se pressent les grands seigneurs de la cour de France, le connétable Anne de Montmorency, tenant une épée nue, le duc de Guise, Henri d'Albret, Antoine de Bourbon, le légat et les cardinaux du Bellay et de Lorraine, etc. D'autres personnages importants, des dames surtout, sont groupés dans deux tribunes que sépare un pilier et dont la balustrade est recouverte par une draperie fleurdelisée. Dans la tribune, à travers laquelle on entrevoit le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, on remarque Catherine de Médicis, Mme d'Uzès, Mme de Brissac, Diane de Poitiers, la belle Ferronnière, Amyot, le traducteur de Plutarque, et le célèbre sculpteur Jean Goujon. La seconde tribune est occupée par Mmes d'Andelot, de La Rochefoucauld, d'Elbeuf, la femme de Gros, ayant à sa gauche le jeune Michel de Montaigne, le Primatice, Pierre Lescot, Jean Bullant et, enfin, Clément Marot et Rabelais, qui s'entretiennent avec mystère. Dans le fond de cette seconde tribune est une fenêtre dont le jour glissant lutte avec le clair-obscur qui règne dans l'ensemble de cet étage élevé. Cette lumière, tombant d'en haut, éclaire de face les trois ecclésiastiques placés au premier plan; cette disposition produit une masse d'ombres vigoureuses qui sert de repoussoir aux figures principales, celles de Charles-Quint et de François Ier.

L'intérêt se porte ainsi, tout d'abord, sur les deux souverains. Charles-Quint, vêtu de noir, tient, de la main gauche, des gants jaunâtres, et, de la droite, renversée sur sa hanche, une toque ornée d'une plume; il a la tête de profil, tournée vers le tombeau de Louis XII, et semble écouter ce que lui dit François Ier. Celui-ci, vêtu d'un pourpoint rouge clair, d'un surtout vert garni de martre et d'un haut-de-chausses collant en soie blanche, est décoré, comme son rival, du collier de la Toison d'or. Gros a admirablement rendu le contraste physique et moral qui existait entre les deux princes. « Tout le roman de leur vie, dit M. Charles Blanc, toutes les nuances de leur caractère se peuvent lire dans leur pose, leur geste, leur costume et l'expression de leur visage. L'un est un aimable gentilhomme, à la tournure élégante, à la physionomie fine, mais ouverte, qui est charmé de voir son ennemi devenir pour un instant son hôte. Charles-Quint, au contraire, est un monarque hautain, artificieux et sombre, qui se défie de son hôte parce qu'il le sait son ennemi. Impossible de mieux représenter les deux nations, française et espagnole : la nôtre, dans la personne de ce galant et généreux chevalier qui fait en souriant les honneurs de son pays, et la nation espagnole sous les traits de ce prince sérieux et superbe, qui marche d'un pas roide, lent et fier, la tête relevée sur ses épaules hautes, comme s'il portait en lui toutes les grandeurs de la maison d'Autriche et de la couronne d'Espagne... Remarquons que l'attention du spectateur est non-seulement appelée par les deux personnages principaux de cette scène intéressante, mais qu'elle est encore sollicitée à se concentrer sur eux par le mouvement de toutes les figurés du tableau qui fixent leurs regards étonnés sur ces deux monarques, hier ennemis jusqu'à la guerre, aujourd'hui rapprochés jusqu'à la courtoisie. »

Les deux jeunes fils de François Ier sont remarquables aussi par leur distinction vraiment royale; ils offrent eux-mêmes un contraste indiqué avec beaucoup de finesse. Henri est grave, comme il convient au futur roi de France. Charles a toute la candeur, toute l'insouciance de la jeunesse; de tous les visiteurs, c'est lui qui est le plus rapproché du caveau funèbre; la mort, hélas! l'y couchera bientôt.

Cette composition, si bien ordonnée et si pleine de détails charmants, est exécutée avec une finesse et un éclat admirables. Gros disait de cette toile peinte avec amour : « C'est mon bouquet! » — La justesse de cette expression est frappante. Le peintre a versé sur cette toile les trésors de sa palette harmonieuse et son coloris le plus fin et le plus riche.

Ce tableau fut commandé à Gros pour la sacristie de l'église de Saint-Denis; il fut exposé au Salon de 1812 où il obtint un légitime succès.

Gros avait conçu une autre composition de la visite faite à la royale basilique par Charles-Quint : dans ce projet, dessiné à la plume et qui a été reproduit en fac-simile dans la 2e édition de sa biographie par M. Delestre, les deux monarques et leur suite sont à cheval, et à quelques pas seulement de l'église sur le seuil de laquelle le clergé les attend.

François Ier (STATUE ÉQUESTRE DE), par M. Clésinger. Cette statue, exécutée pour la décoration de la cour du Louvre, est une des œuvres d'art qui ont fait le plus de bruit sous l'Empire et que la critique a le moins ménagées. Voici la description qu'en a faite M. Eugène Loudun : « Titien n'a représenté François Ier qu'en buste et de profil; mais, dans ce profil seul, il y a un air de noblesse, de franchise et d'autorité qui saisit d'abord, ce qu'on appelait jadis un *grand air :* personne ne s'y trompe, c'est là le portrait d'un homme habitué à commander, à qui appartient le pouvoir et qui en a le sentiment; on comprend qu'il puisse porter le manteau royal; son air le décèle, c'est un roi. Qu'est-ce que je vois, au contraire, dans le personnage qui pose ici (l'œuvre de Clésinger)? Un galant officier, un capitaine de gens d'armes paradant dans quelque solennité : son ajustement et celui de son cheval l'attestent. Le cheval semble partager la préoccupation de son maître : tout couvert de houppes, de glands de soie, de brimborions et d'affiquets, la queue flamboyante, il piaffe sous tout ce clinquant. Quant au cavalier, il est en costume de guerre, il est vrai; il n'a pas quitté son corselet de fer qui serre et dessine agréablement sa taille; mais il a échangé son casque contre une toque, et, sur cette toque, se balance, se dresse plutôt un superbe panache droit comme le plumet d'un trompette des guides; en cette toilette pimpante, il fait cabrer son coursier aux yeux des dames penchées sur les balcons; de la main, il leur adresse de gracieux saluts; tout glorieux de sa bonne mine, il pose en beau cavalier fanfaron et coquet, il ne songe qu'à s'attirer les applaudissements et les sourires. » M. Loudun ajoute que le *François Ier* de Clésinger est une œuvre de révolutionnaire, comme le *Roi s'amuse* de Victor Hugo : poète et statuaire n'ont voulu voir dans le *roy* de France qu'un galantin, un coureur de filles. Le *Grand Dictionnaire* est trop ami de la vérité historique pour blâmer les artistes qui croient bon de rappeler les vices que couvrait la majesté royale. Si M. Clésinger n'avait eu d'autre tort que de dépouiller François Ier des grands airs conventionnels qui constituent cette majesté, et de nous montrer seulement le gentilhomme galant, courtois, d'une gaieté gauloise, sa statue n'eût certainement pas autant effarouché le public. Ce qui a déplu dans cette figure équestre, c'est d'abord le costume du roi, qui n'a rien de sculptural, ce sont les formes un peu trop massives du cheval, c'est surtout le luxe des ornements et la violence du mouvement, qui formaient un contraste fâcheux avec les lignes calmes et pure des façades de la cour du Louvre. Aussi ne peut-on qu'approuver la décision qui a fait enlever de cette cour, où il figura pendant près d'un an, le modèle en plâtre de la statue de M. Clésinger.

François Ier (MAISON DE). Résidence historique, aujourd'hui située Cours la Reine, à l'angle de la rue Bayard. Construite à Moret, en 1523, par François Ier, puis vendue par le gouvernement français, en 1826, elle fut acquise par un particulier qui la fit littéralement transporter à Paris, pierre à pierre, sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. C'est un curieux monument de la Renaissance, avec frises, trophées et médaillons, dont les sculptures sont attribuées à Jean Goujon. L'édifice forme un carré élevé seulement de deux étages.

FRANÇOIS II, roi de France, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau en 1543, mort à Orléans en 1560. Il naquit faible et d'une constitution maladive, triste héritage des débauches de ses pères, fut marié, en 1558, à la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart, nièce des Guises, et succéda, l'année suivante (1559), à son père. Ses amis l'appelèrent le *roi sans vices*, et ses ennemis le *roi sans vertus*. Il fut en réalité l'un et l'autre. Instrument passif entre les mains de ses oncles, il fut étranger aux événements de son propre règne, traînant sur le trône une existence condamnée et achevant tous les jours de mourir. Les Guises persécutèrent en son nom les réformés, déjouèrent le complot d'Amboise formé contre eux par une partie de la noblesse sous les auspices de Condé, livrèrent au supplice une partie des coupables, et auraient même sacrifié les princes de Bourbon et de Condé, si la mort du roi ne fût venue mettre leur pouvoir en question. Le jeune prince mourut à la suite d'un flux d'oreilles, après un an de règne. Il était âgé d'un peu moins de dix-huit ans. La cour était dans une telle agitation et si pleine d'intrigues, qu'on ne songea point aux funérailles et que le cadavre fut emmené sans suite à Saint-Denis.

FRANÇOIS DE FRANCE, duc d'Alençon et d'Anjou. V. ANJOU.

FRANÇOIS Ier, duc de Bretagne, né à Vannes en 1414, mort en 1450. Il succéda, en 1442, à son père Jean V, fit hommage simple au roi de France, comme duc de Bretagne, et hommage lige comme comte de Montfort. Cette réconciliation de la maison de Bretagne avec la couronne était intéressée des deux côtés. Après plusieurs guerres contre les Anglais, entreprises de concert avec Charles VII, François fit périr son frère Gilles, dont il redoutait l'ambition, et institua l'ordre de l'Epi.

FRANÇOIS II, dernier duc de Bretagne, né en 1435, mort en 1488. Il succéda, en 1459, à son oncle Arthur III, entra contre Louis XI dans la ligue dite du *Bien public*, vit augmenter ses prérogatives par le traité de Saint-Maur, suivit le roi au siége de Roye, tenta, en 1467, la conquête de la Normandie, mais fut contraint, après plusieurs défaites, de signer le traité d'Ancenis (1468). Fort de l'appui du roi d'Angleterre, il reprit encore les armes contre son redoutable suzerain, mais fut vaincu à plusieurs reprises et forcé de se soumettre. Pendant la régence d'Anne de Beaujeu et la minorité de Charles VIII, il fut mêlé à toutes les coalitions féodales, essayant de les exploiter au profit de l'indépendance de la Bretagne. Le duc d'Orléans révolté trouva en lui un appui; mais l'irruption de Charles VIII et de la Trémoille en Bretagne et la perte de la décisive bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), qui décida du sort de la province, ruinèrent toutes ses espérances, et le chagrin qu'il en ressentit le conduisit en peu de temps au tombeau. Il eut pour conseiller et principal ministre le fameux Landais.

FRANÇOIS Ier (Etienne), empereur d'Allemagne, né à Nancy en 1708, mort en 1765. Duc de Lorraine, puis grand-duc de Toscane (1737), il devint, par son mariage avec Marie-Thérèse, corégent des Etats autrichiens et fut enfin élu, malgré l'opposition de la France et de la Prusse, empereur d'Allemagne en 1745. Son épouse dirigeait toutes les affaires, et l'unique occupation de ce prince était d'augmenter ses richesses par des opérations commerciales. Frédéric II, dans l'*Histoire de son temps*, nous apprend qu'il économisait chaque année de fortes sommes sur les revenus de la Toscane, et qu'il les employait à faire du commerce, à établir des manufactures et même à prêter sur gages. Pendant quelque temps, il s'associa avec un marchand et avec le comte Boltza pour prendre à ferme les douanes de la Saxe, et, chose fort singulière, il fournit, en 1756, de farine et de fourrage l'armée de Frédéric II, qui était alors en guerre avec Marie-Thérèse. Ce prince, dont le nom n'est que fort rarement prononcé dans l'histoire, était poli, affable, éclairé et tolérant. Il cultiva les lettres et les sciences, fonda à Pistoie une Académie de belles-lettres (1745) et à Augsbourg une Académie des arts (1755), et dota Vienne d'un cabinet d'histoire naturelle et de médailles. Il s'occupa beaucoup d'alchimie et de la recherche de la pierre philosophale. L'empereur François eut, de son mariage avec Marie-Thérèse, seize enfants, au nombre desquels se trouvait Marie-Antoinette, qui devint reine de France.

FRANÇOIS II (Joseph-Charles), empereur d'Allemagne, ou **FRANÇOIS Ier**, empereur d'Autriche, né en 1768, mort en 1835. Il succéda, en 1792, à Léopold II, son père. C'était un prince d'une nullité à peu près complète. Il ne régna que de nom, sous la tutelle de Metternich. A son début, il entra en lutte avec la Révolution française, et, jusqu'en 1809, cette lutte ne fut pour lui qu'une série de désastres. En 1797, le traité de Campo-Formio lui enlève la Lombardie; mais, par une condescendance coupable du Directoire, François reçoit Venise en dédommagement. La perte de la bataille de Marengo lui coûte plusieurs provinces (1800). Défait à Austerlitz, il cède la Vénétie (1805). L'établissement de la Confédération du Rhin l'oblige à abdiquer le titre d'empereur d'Allemagne pour prendre celui d'empereur d'Autriche (1806); une nouvelle levée de boucliers, qu'il fait en 1809, lui coûte la Gallicie et les provinces illyriennes. Enfin, pour comble d'humiliation, il se voit obligé de donner sa fille aînée, Marie-Louise, à son heureux vainqueur (1810). L'alliance qu'il a contractée, il se hâte de la rompre dès que Napoléon est abandonné par la fortune (1813). Les succès de la coalition le remettent en possession de tous les Etats qu'il a perdus depuis vingt ans. François II se montra dur dans la répression des tentatives insurrectionnelles de la Lombardie en 1821 : les tortures du Spielberg pèseront éternellement sur sa mémoire.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier (Charles), empereur d'Autriche, fils de l'archiduc François-Charles et de la princesse Sophie de Bavière, né à Vienne le 18 août 1830. Par les soins de sa mère, femme très-distinguée, et de son gouverneur, le comte de Bombelles, il reçut une brillante et solide instruction. Au mois d'avril 1848, le jeune prince, âgé seulement de dix-huit ans, fut nommé gouverneur de Bohême; mais il quitta bientôt ce poste pour prendre un commandement dans l'armée autrichienne en Italie, où il se fit remarquer par sa belle conduite dans l'affaire de Santa-Lucia, le 6 mai 1848. Bientôt après, les événements le rappelèrent d'Italie pour le placer sur le trône d'Autriche, par l'abdication de l'empereur Ferdinand et celle de l'archiduc François-Charles, son père (2 décembre 1848). François-Joseph fut, en conséquence, revêtu solennellement des insignes impériaux et proclamé empereur d'Autriche et roi de Hongrie et de Bohême. La proclamation du nouveau roi présentait un séduisant programme de justice et de liberté. « Nous voulons, y disait-il, que tous les citoyens soient égaux devant la loi; qu'ils aient les mêmes droits au point de vue de la représentation et de la législation. Ainsi le pays recouvrera son antique splendeur. » Cependant, la Hongrie refusa de se soumettre à François-Joseph, et, le 14 avril 1849, elle se constitua en république sous la présidence du patriote Kossuth. Mais la jeune république fut de courte durée. Après la bataille de Novare, si funeste aux Italiens, l'Autriche, secondée par la Russie qui lui envoya un secours de 100,000 hommes, se retourna contre la Hongrie, qu'elle accabla de tout le poids des forces dirigées contre elle. François-Joseph fut sourd à la voix de l'humanité; et lorsque le général Paskéwitch, en lui annonçant la pacification de la Hongrie, invoqua la clémence de l'empereur, celui-ci ordonna l'exécution des généraux hongrois, parmi lesquels se trouvait le comte Louis Bathyani. Lorsque la Lombardie et la Vénétie eurent été soumises à leur tour par Radetski, François-Joseph, par les édits de Schœnbrunn (26 septembre 1851), déclara nuls et non avenus la plupart des articles de la charte qu'il avait déjà promulguée et annonça que « les ministres ne seraient désormais responsables que vis-à-vis de l'autorité impériale, qu'ils auraient à jurer une fidélité sans condition et à prendre l'engagement d'exécuter toutes les ordonnances et volontés de l'empereur. » En outre, la liberté de la presse était abolie et la garde nationale licenciée. Enfin, le 1er janvier 1852, l'empereur supprima la charte qu'il avait lui-même octroyée à ses peuples le 4 mars 1849, et qui n'avait jamais existé que de nom. C'était le rétablissement du gouvernement absolu. A l'extérieur, par une politique habile, l'empereur François-Joseph reconquit, du moins en partie, la prépondérance que ses prédécesseurs exerçaient avant la révolution de 1848. Après avoir momentanément résolu la question du Slesvig-Holstein, il envoya un corps d'armée pour soutenir le grand-duc de Hesse contre son peuple révolté. Enfin, à la suite d'une entrevue qu'il eut à Berlin avec le roi de Prusse, les relations se resserrèrent entre les deux pays, et, le 19 février 1853, se conclut entre eux un traité de commerce dans lequel entrèrent d'autres Etats allemands. Le 24 avril 1854, François-Joseph épousa la princesse de Bavière Elisabeth-Amélie-Eugénie, fille de Maximilien-Joseph des Deux-Ponts-Birkenfeld, dont il a eu deux filles, l'une née en mars 1855, l'autre en juillet 1856. Lors de la guerre d'Orient, l'empereur d'Autriche, malgré l'appui que lui avait prêté la Russie contre la Hongrie, se déclara en faveur de la Turquie avec la France, l'Angleterre et l'Italie. Il sut cependant garder jusqu'à la fin le rôle de pacificateur. On connaît les résultats de cette guerre. Le congrès de Paris y mit fin par le traité du 30 mars 1856, signé pour l'Autriche par le comte de Buol et le baron de Hübner. L'année précédente, il avait signé avec le pape un concordat qui rapportait les lois si sagement libérales de Joseph II, et livrait au clergé la presse et l'instruction publique.

La prospérité de ce règne devait subir un temps d'arrêt en 1859. Cette année-là, l'empereur d'Autriche, refusant de soumettre à l'arbitrage d'un congrès la question lombardo-vénitienne, donna au général Giulay l'ordre d'envahir le Piémont; l'armée autrichienne, repoussée de toutes parts par les armées franco-italiennes, fut complétement battue à Solferino, le 24 juin, et François-Joseph fut obligé de signer avec Napoléon III le traité provisoire de Villafranca, bientôt suivi de celui de Zurich, qui abandonnait la Lombardie à l'Italie, mais laissait la Vénétie à l'Autriche; paix mal assise et que devaient rompre les événements ultérieurs. Cette guerre malheureuse fut naturellement suivie d'un nouveau soulèvement de la Hongrie en 1860; ce soulèvement fut à grand'peine comprimé. Ce fut alors que l'empereur d'Autriche, poussé par l'impérieuse nécessité, — qui a dicté plus de constitutions que l'esprit de justice, — concéda à ses peuples des institutions véritablement constitutionnelles, dans lesquelles il conserve leur autonomie aux diverses nationalités de son empire. Sous ces nouvelles institutions, l'Autriche parut se relever. Vers la fin de 1863, elle s'allia avec la Prusse pour dépouiller le Danemark d'une partie de ses

possessions; mais cette facile victoire contre un ennemi trop faible ne profita guère à l'Autriche. Lorsque vint le partage des territoires conquis, les deux alliés ne s'entendirent plus, et, après les vains efforts de la diplomatie, une guerre terrible éclata entre la Prusse, alliée à l'Italie, d'une part, et l'Autriche de l'autre, ayant pour alliés les principaux Etats de l'Allemagne (1866). La bataille de Sadowa, perdue par l'Autriche, mit fin à cette guerre. La Prusse se trouva agrandie, et la puissance de l'Autriche, exclue de la Confédération germanique, diminuée d'autant. François-Joseph se vit alors en présence de la situation la plus critique. Non-seulement ses possessions étaient amoindries, mais encore son prestige se trouvait détruit, l'état de ses finances était pitoyable, et les diverses nationalités dont se compose son empire paraissaient en proie à une effervescence révolutionnaire et décentralisatrice, qui annonçait une dislocation prochaine. Pour conjurer la crise, François-Joseph eut la sagesse de comprendre qu'il devait complétement renoncer à la politique de compression suivie par lui jusqu'alors, entrer dans la voie des réformes libérales et réparatrices, satisfaire aux justes exigences des populations en établissant des institutions constitutionnelles, et il mit alors à la tête des affaires l'ancien ministre de Saxe, l'adversaire déclaré de M. de Bismark, le baron de Beust (30 octobre 1866), qui mit aussitôt ce programme à exécution. Le 8 juin 1867, François-Joseph alla se faire couronner à Pesth roi de Hongrie et se concilia ce pays en lui donnant un ministère autonome. Parmi les réformes qui signalèrent cette nouvelle phase du règne de ce prince, nous citerons l'admission des juifs aux droits civils et politiques, la proclamation de l'égalité des confessions religieuses devant la loi, l'abrogation partielle du concordat signé avec Rome, l'établissement du mariage civil (1867), l'abolition de la contrainte par corps (1868), la réorganisation de l'armée sur un pied formidable, etc. En 1867, l'empereur François-Joseph se rendit à Paris pour y visiter l'Exposition universelle. Deux ans plus tard, il fit comprimer l'insurrection fort grave qui éclata dans les bouches du Cattaro, en Dalmatie. Au mois de novembre 1869, il alla assister, en même temps que l'impératrice Eugénie, à l'inauguration du canal de Suez. Peu après son retour, il devait se rendre à Brindisi pour y rencontrer le roi d'Italie Victor-Emmanuel, et amener par là un rapprochement définitif entre les maisons d'Autriche et de Savoie; mais une maladie du roi d'Italie rendit l'entrevue impossible. L'année suivante, à la suite de la proclamation du dogme de l'infaillibilité papale par le concile, il se décida, bien que catholique fervent, sous la pression de M. de Beust, à déclarer au gouvernement du pape que, les doctrines promulguées par l'assemblée conciliaire plaçant les relations de l'Eglise et de l'Etat sur une base toute nouvelle, le concordat passé entre le pape et l'Autriche en 1855 se trouvait frappé de caducité, et que le gouvernement impérial le considérait désormais comme abrogé (30 juillet 1870). A cette époque, la candidature du prince de Hohenzollern ayant tendu les relations diplomatiques de la France et de la Prusse au point d'amener une rupture, François-Joseph proposa, de concert avec l'Angleterre, que les puissances intervinssent pour régler le différend. Mais ces ouvertures furent repoussées par Napoléon III, et, après la déclaration de guerre (17 juillet 1870), l'empereur d'Autriche annonça qu'il conserverait la neutralité entre les belligérants. L'occasion pour lui était belle de se joindre à nous pour tenter de reprendre sa revanche de Sadowa; mais l'état de son armée, qui n'était pas prête à entrer en campagne, et celui de ses finances, sa position de prince allemand furent autant de raisons qui lui conseillèrent de conserver une attitude purement expectante. Après la chute de Napoléon, il laissa en France son ambassadeur, M. de Metternich, sans reconnaître officiellement, toutefois, le gouvernement de la Défense nationale. Mais, dès que M. Thiers fut proclamé chef du pouvoir exécutif de la République française (17 février 1871), il s'empressa d'accréditer auprès de lui, comme ambassadeur, M. de Metternich. Quelques mois plus tard, M. de Bismark, désirant concilier l'Autriche à la politique prussienne, provoqua les deux entrevues qui eurent lieu à Salzbourg, puis à Gastein, entre l'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph (août-septembre 1871). A la suite de ces entrevues, qui excitèrent si vivement l'attention de l'Europe, François-Joseph fit connaître par M. de Beust aux puissances, et particulièrement au gouvernement français, qu'une entente s'était établie entre les deux grands Etats allemands en vue du maintien de la paix en Europe, entente naturellement concertée contre la France, au cas où elle voudrait tenter de prendre sa revanche. Depuis cette époque, l'antagonisme permanent qui existe dans les Etats autrichiens entre les centralistes et les fédéralistes, la prétention de la Bohême à posséder comme la Hongrie un ministère autonome, le refus des Tchèques d'envoyer des députés à la diète centrale, ont amené de graves complications intérieures dans ce pays. A la suite de la dislocation du ministère Hohenwart et de la constitution d'un nouveau ministère, composé d'hommes d'Etat appartenant aux deux partis en lutte, M. de Beust prit la détermination de quitter le poste qu'il occupait depuis 1866 et donna, au mois de novembre 1871, sa démission de chancelier de l'empire. L'empereur François-Joseph, en se privant des services de cet éminent homme d'Etat, a tenu à déclarer hautement qu'il continuerait la politique libérale et conciliatrice inaugurée en Autriche par M. de Beust.

François-Joseph (ORDRE DE), ordre autrichien de chevalerie. Il a été fondé, le 2 décembre 1849, par l'empereur François-Joseph Ier, qui lui a donné son nom et l'a destiné à récompenser tous les genres de services. Il se compose de trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Le ruban est rouge foncé.

FRANÇOIS Ier (Janvier-Joseph), roi des Deux-Siciles, fils de Ferdinand IV et de Marie-Caroline, né en 1777, mort le 19 novembre 1830. Il remplaça son père en qualité de vicaire général, en 1812, alors que la souveraineté de sa famille était restreinte à la Sicile, puis à l'époque de la révolution de 1820, et lui succéda à sa mort, arrivée le 4 janvier 1825. A cette époque, les Etats de Naples étaient occupés par une armée autrichienne, dont le départ n'eut lieu qu'en 1827. Le règne de ce prince fut assez tranquille, et si l'on en excepte le sac de la ville de Bosco, qui s'était soulevée au nom de la liberté (1828), on peut dire que la conduite de François Ier n'a rien de comparable à celle des autres souverains de sa maison. A la veille de la révolution de 1830, il fit un voyage à Paris. Le duc d'Orléans lui offrit une fête magnifique au Palais-Royal; il y eut un bal splendide, ce qui a fait dire que l'on dansait *sur un volcan*. Il est le père de Ferdinand II, son successeur; de la duchesse de Berry et de Marie-Christine, qui fut reine d'Espagne.

François Ier (ORDRE DE), fondé dans le royaume des Deux-Siciles par le roi François Ier, le 28 septembre 1829, et destiné à récompenser les personnes qui se distinguaient dans les arts, les sciences, l'agriculture et le commerce. Le roi était chef et grand maître de l'ordre, qui se divisait en trois classes : les grands-croix, les commandeurs, les chevaliers. Un chapitre de l'ordre soumettait les candidats au roi, qui, seul, pouvait faire les nominations. Les insignes consistaient en une croix d'or, à quatre branches émaillées de blanc, avec large bordure en or et anglée de fleurs de lis en or. Au milieu était un écusson en or avec les lettres F. J., surmontées de la couronne royale. Un cercle en émail d'azur contient cette inscription : *De rege optimo merito*. Au revers est un écusson, portant au centre ces mots : *Franciscus primus instituit* MDCCCXXIX. La décoration, surmontée d'une couronne royale, était suspendue à un large ruban rouge bordé d'un liséré bleu. Les grands-croix la portaient en écharpe de droite à gauche, les commandeurs en sautoir et les chevaliers à la boutonnière.

FRANÇOIS II (Marie-Léopold), ex-roi des Deux-Siciles, né le 16 janvier 1836. Il est fils du feu roi Ferdinand II et de sa première femme, Christine de Savoie, fille de Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne. N'étant encore que duc de Calabre, il fut marié, le 3 février 1859, à la princesse Marie-Sophie de Bavière. Lorsque, quelques mois plus tard (22 mai 1859), il succéda à son père, l'attente de ses sujets, les circonstances favorables, les encouragements de la France, de l'Angleterre et du Piémont, tout, en un mot, poussait le jeune roi à accomplir l'œuvre réparatrice qui semblait être la mission de ce règne. Mais, loin d'adopter une politique libérale, François II, timide, mal élevé, inexpérimenté, mal entouré et plus mal servi, ne fit que continuer le triste règne de son père. Il n'y eut de changé à Naples que le nom du roi.

Dominé par la seconde femme de son père, princesse autrichienne, par son confesseur fanatique, Mgr Gallo, par la jeune reine, qui contribua à la perte de sa royauté pour des intérêts qui n'avaient rien de national, entouré de prêtres et de gentilshommes nourris d'idées d'absolutisme et de servilité, défiant et soupçonneux, François II passa son règne de dix-huit mois dans l'irrésolution et l'incertitude. Opposé à toute idée de réforme et de liberté, il remit en vigueur, malgré les représentations de la France et de l'Angleterre, l'odieux système de terreur et d'espionnage employé par son père, et les amis de la liberté n'eurent bientôt plus qu'un planche de salut, l'insurrection. Le 29 mai 1859, il repousse l'alliance du Piémont; le 29 septembre, il fait arrêter les hommes les plus éminents de Naples; à la fin de 1859, il fait concentrer un corps d'armée dans les Abruzzes, pour donner la main à l'Autriche en cas de guerre; en janvier 1860, il repousse de nouvelles offres du Piémont; trois mois après, nouveau refus à M. de Cavour, qui lui proposait de s'emparer des Marches, tandis que le Piémont aurait pris Ancône; en mars 1860, nouvelles arrestations : telles furent les fautes dont François II doit partager la responsabilité avec son premier ministre, le général Filangieri. Au printemps de 1860 éclata en Sicile une insurrection qui ne fut étouffée que par une cruelle répression. Mais bientôt apparut Garibaldi, et les choses changèrent de face. Un mois après, il n'y avait plus que la citadelle de Messine qui restât au pouvoir de François II. La main forcée, pour ainsi dire, le roi se décida, comme son père (1848) en pareille occurrence, à donner une constitution (25 juin 1860), et à appeler M. Spinelli au ministère. En même temps il fit faire au Piémont toutes les propositions qu'il avait rejetées précédemment. Sans mettre en doute la nécessité de cette conversion de la peur, M. de Cavour demanda à réfléchir jusqu'au moment où le parlement napolitain se réunirait. Pendant ce temps, le 15 juillet, les soldats de la garde royale de François II simulaient une émeute absolutiste; le 8 août 1860, Garibaldi passait le détroit, débarquait sans résistance au cap dell' Armi, en Calabre, et se dirigeait vers Naples, plutôt en triomphateur qu'en envahisseur; le 27 août, François II réclamait vainement la protection des escadres française et anglaise. Il demandait des conseils, et son oncle, le comte de Syracuse, lui proposait d'abdiquer en faveur de Victor-Emmanuel; le 6 septembre, il quittait Naples, en protestant contre la prise de possession de ses Etats, pour aller se réfugier à Gaëte, où il allait illustrer d'un dernier reflet de virilité inattendue un règne expirant. Après une courageuse défense, il signe la capitulation de Gaëte, le 13 février 1861, et arrive à Rome le 15 février. Sa protestation contre l'adoption du titre de roi d'Italie par Victor-Emmanuel est datée de Rome, 5 avril 1861. Depuis, son rôle politique s'est borné à fomenter le trouble et le brigandage dans les provinces napolitaines.

FRANÇOIS Ier, II et III, ducs de Modène. V. ESTE et MODÈNE.

FRANÇOIS IV, duc de Modène, né à Milan en 1779, mort à Modène en 1846. Il était fils de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, gouverneur de la Lombardie, et de Marie-Béatrix d'Este, la riche et ambitieuse héritière des Etats et des trésors des familles souveraines d'Este et de Cybo. Elevé par un chevalier de Malte et par un jésuite, sous la direction de son orgueilleuse mère, le jeune prince reçut de bonne heure des idées politiques et sociales dignes du moyen âge, ce qui donna à son règne une physionomie bien étrange. Après avoir dédaigné la main de Pauline Bonaparte, et s'être vu enlever par Napoléon celle de l'archiduchesse Marie-Louise, qu'il convoitait, François épousa, en 1812, sa propre nièce, Marie-Béatrix de Savoie, fille de Victor-Emmanuel Ier, qui lui apporta une dot considérable. Mais la jeune princesse n'accepta cette union qu'avec répugnance, et se refusa, dit-on, pendant plusieurs années, à la consommation du mariage. Toujours est-il qu'elle ne le rendit père qu'en 1817. Ils eurent pour enfants : Marie-Thérèse, qui a épousé le comte de Chambord; François, qui succéda à son père; Ferdinand, mort en 1849, laissant une fille, à qui reviendra l'immense fortune des ducs de Modène; et enfin Marie-Béatrix. Cette dernière, qui a épousé l'infant don Juan d'Espagne, a été peu de temps après abandonnée par son mari. En 1814, François IV fut mis en possession des Etats de la maison d'Este, c'est-à-dire du duché de Modène, auquel vint se joindre, à la mort de sa mère, le duché de Massa-Carrara. Son premier soin fut de remettre le code modénais de 1771 dans toute sa vigueur, y compris la torture, et de rappeler les jésuites. Forcé de quitter ses Etats, en 1815, pendant la courte campagne de Murat, il y rentra à la suite des Autrichiens et supprima les pensions de tous les anciens militaires du royaume d'Italie qui s'étaient joints à l'armée de Murat. Le nouveau duc détestait presque autant Metternich que Napoléon. Systématiquement hostile aux idées libérales, François réalisa l'idéal du pouvoir personnel et arbitraire. Il confondit sans scrupule les finances de l'Etat avec les siennes propres, et les économies qu'il fit sur les revenus publics lui permirent d'accroître, par d'importantes acquisitions en Bohême, son immense fortune, la plus considérable de celles des princes souverains en Europe. Il mit tous les établissements d'instruction publique dans les mains des jésuites, se montra hostile à la jeunesse, et lui défendit d'aller étudier au dehors. En même temps, il distribuait les emplois civils et militaires à la noblesse, supprimait les conseils communaux et multipliait les couvents. A tous ces torts il joignait le tort, plus grave encore, de substituer sa volonté à celle des lois, en annulant ou en modifiant, par des *rescrits*, les décisions de l'autorité judiciaire, et d'avilir la magistrature par l'abus de la police secrète. Aussi, au congrès de Vérone, fut-il chargé de faire la haute police dans l'Italie entière pour le compte de la Sainte-Alliance. Mais son ambition secrète était beaucoup plus vaste : il voulait se créer une sorte de royaume de la haute Italie, soit aux dépens de l'Autriche, soit plutôt en succédant, en Piémont, à la branche aînée de la maison de Savoie à l'exclusion de Charles-Albert : les événements de 1821 encouragèrent cette dernière espérance. Aussi ne manqua-t-il pas d'exciter contre le jeune prince de Carignan le ressentiment du roi Charles-Félix, qui se trouvait à Modène en 1821. Cette même année vit commencer à Modène les procès des carbonari jugés par des tribunaux extraordinaires, composés d'hommes tarés et jouissant, à ce titre, de l'estime du duc. Il fallait au moins une exécution; elle eut lieu : ce fut celle d'un nommé Andreoli. Le chef de la police ayant été assassiné, on accusa de ce meurtre un innocent qui, bien qu'acquitté par le tribunal, fut, par ordre du duc, jeté dans un cachot, où il eût sans doute pourri jusqu'à la fin de ses jours si la révolution de 1831 ne fût venue l'en tirer. C'est aussi vers cette époque que François imagina de supprimer les universités et d'enfermer les étudiants des Facultés dans les pensionnats des jésuites : c'était pour donner aux jeunes gens l'habitude de la délation. Cependant le duc intriguait avec les carbonari, et notamment avec Cyrus Menotti, soit qu'il comptât réellement sur leur appui pour devenir roi d'Italie, soit qu'il n'agît ainsi que pour mieux connaître leurs secrets. Toujours est-il qu'au moment où la conspiration allait éclater, François, qui, grâce à sa duplicité, en tenait tous les fils, fit arrêter une trentaine des principaux conjurés, le 3 février 1831, et écrivit aussitôt au gouverneur de Reggio un billet qui a été retrouvé et où on lit ces mots : « Envoyez-moi le bourreau. » *Signé :* FRANÇOIS. Mais la nouvelle de l'insurrection de Bologne et de la prochaine arrivée des insurgés ne laissa pas au duc le temps d'accomplir son atroce projet, et, le 5 février, il partait lâchement, sans avoir essayé la moindre défense; mais il traînait après lui l'infortuné Menotti, qui avait eu le malheur d'être son ami, et qui devait être la victime expiatoire. Le 8 mars, le duc rentrait, toujours à la suite des Autrichiens, et son premier acte d'autorité fut de faire pendre Menotti et l'avocat Borelli, dont tout le crime était d'avoir rédigé la délibération par laquelle un gouvernement provisoire avait été constitué pendant l'absence du duc. Dès lors, le duc fut dominé par la peur et par deux conseillers pires encore : l'un était l'infâme Canosa, Napolitain trop fameux, l'autre le vil Riccini, ministre du *buon governo* ou de la police. Ces deux misérables exploitèrent habilement les terreurs de François au profit de leurs intérêts et de leurs rancunes privées. Il fallait à tout prix des conspirations imaginaires : de là les procès et les exécutions de Ricci et de Mattioli, victimes de la haine de Riccini. Canosa rédigeait à Modène, sous le titre impudent de la *Voix de la vérité*, une feuille san-fédiste furibonde et menteuse, et le duc, qui avait refusé de reconnaître tous les gouvernements constitutionnels, n'ouvrait les barrières de ses Etats qu'aux partisans du comte de Chambord, de don Carlos et de dom Miguel. Sauf cette exception, il était parvenu à élever une sorte de muraille de la Chine autour de ses frontières, dont il prétendit avoir su éloigner le choléra, mais dont il éloigna aussi les journaux, les idées modernes, les congrès scientifiques et les chemins de fer. Vers la fin de son règne, il voyait toujours les ombres de ses victimes. Mais comme il n'est rien ici-bas d'absolument mauvais, il faut ajouter que ce prince, qui ne manquait ni d'intelligence ni d'activité, favorisa l'agriculture et soulagea, dans une assez large mesure, les classes pauvres, se montra généreux envers les émigrés légitimistes, Espagnols et Portugais, encouragea par des subsides la société scientifique des Quarante, résidant à Modène, augmenta de 15,000 volumes sa bibliothèque publique, et forma un musée de 35,000 monnaies et médailles. Stendhal a donné un tableau saisissant de la cour de ce prince dans la *Chartreuse de Parme*.

FRANÇOIS V, ex-duc de Modène, fils du précédent et de Marie-Béatrix de Savoie, né à Modène le 1er juin 1819. Il succéda à son père le 21 janvier 1846. Précédemment déjà (30 mars 1842), le jeune prince avait épousé la princesse Aldegonde de Bavière. Peu après son avénement au trône, il donna l'aînée de ses sœurs au comte de Chambord, et la seconde à don Juan d'Espagne. Le règne de François V fut une pâle copie de celui de François IV. La même loi suprême, c'est-à-dire l'arbitraire le plus effréné, continua de régir Modène. Les arrêts de la justice n'étaient comptés pour rien, et le duc les corrigeait à son gré par des *rescrits*.

Cependant le réveil de l'Italie approchait, et les premiers symptômes éclataient de toutes parts. François V aurait pu consolider à jamais son trône en acceptant les ouvertures de Pie IX relatives à la ligue douanière entre les Etats italiens; mais, au contraire, le jeune prince les repoussa avec défiance et se serra de plus en plus contre l'Autriche. Quelque temps après, Metternich lui dictait cet étrange traité qui faisait de Modène une province autrichienne et de son duc un simple proconsul. Le 20 décembre 1847, l'armée autrichienne venait prendre possession du duché. Quelques mois plus tard, à la nouvelle des constitutions qui étaient proclamées dans toute l'Italie, le jeune prince, conseillé par son oncle l'archiduc Ferdinand, qu'on appelait à cette époque le *bourreau de la Gallicie*, refusa de pactiser avec le libéralisme. Puis, amené malgré lui à quelques concessions insignifiantes qui ne firent qu'exciter les esprits, le duc partit au milieu du mécontentement général. Cependant, sous l'influence d'un honnête homme, le président Scozia, le duc, en quittant ses Etats, délia les

troupes du serment de fidélité, accorda une amnistie complète et laissa le pouvoir à une régence chargée de donner au pays un statut semblable à celui du Piémont. La révolution fut, comme dans toute l'Italie, modérée et honnête; et lorsque le, 10 août 1848, le duc put rentrer à Modène, il retrouva tout à sa place, jusqu'à une montre qu'il avait oubliée dans sa chambre. Pendant l'intervalle qui s'écoula entre l'armistice de Milan et la bataille de Novare, le duc, complétement incertain de l'avenir, cherchait à ménager les libéraux par de mensongères promesses de constitution, tandis qu'il faisait désarmer la garde nationale. Il réorganisa quelque peu son gouvernement, s'assigna une modeste liste civile de 600,000 fr. et établit quatre ministères sous les noms de ministères de l'intérieur, des finances, de la justice et des affaires ecclésiastiques, et de *buon governo*, c'est-à-dire de la police. Après la bataille de Novare (avril 1849), ses troupes rentrèrent en possession des provinces situées en deçà des Apennins (Massa et Carrare), et s'y livrèrent à de honteux et sanglants excès. En même temps, comme François V n'avait plus peur de la révolution, il proscrivit sans se gêner. Il rappela les jésuites (1850) et confia le jugement des délits politiques à des commissions militaires qui, sur 518 individus jugés, en condamnèrent 470. Ces conseils de guerre étaient formés d'Autrichiens, mais tout le sang versé doit retomber sur la tête du prince, qui ordonnait les exécutions. Pourtant François V consentit à la publication de quelques bonnes lois et de codes plus modernes; la confiscation des biens fut un peu adoucie. La politique extérieure de François V n'était pas moins tranchée que son administration. Auteur, dès sa jeunesse, d'un plan d'invasion de la France, il refusa toujours de reconnaître Napoléon III, dans l'espoir de voir arriver au trône son beau-frère, le comte de Chambord. Le 11 juin 1859, il partit, poursuivi par la haine de tous ses sujets. Retiré avec ses troupes dans les pays autrichiens, il assista à la bataille de Solferino. Depuis, il a lancé de bruyantes protestations contre la réunion de ses anciens Etats à l'Italie. Il n'a pas d'enfants, et son frère, l'archiduc Ferdinand, n'a qu'une fille.

FRANÇOIS D'ASSISE (Marie-Ferdinand), ex-roi d'Espagne, né en 1822. Il est neveu du roi Ferdinand VII et fils de l'infant François de Paule, duc de Cadix. Le 10 octobre 1846, il épousa sa cousine germaine, Isabelle II, reine d'Espagne, et reçut le titre de roi. Ce titre toutefois fut purement honorifique, et François d'Assise, tenu à l'écart des affaires publiques, ne joua qu'un rôle complétement effacé. La reine lui conféra le grade de capitaine général des armées, bien qu'il fût le moins belliqueux des hommes. On sait que l'union des deux cousins a été loin d'offrir un exemple d'accord conjugal. Isabelle sut faire sentir à maintes reprises à François d'Assise qu'elle était reine, qu'il n'était que son sujet, et celui-ci se le tint pour dit. Très-dévot, comme la plupart de ses compatriotes, il chercha volontiers l'oubli de ses infortunes conjugales dans de pieuses retraites. A ce sujet on raconte que, dans le célèbre couvent de Calatrava, des coups de couteau furent échangés entre les nonnes, à l'occasion des fréquentes visites de François d'Assise à ce couvent. Il existe au même endroit un tableau fort connu, représentant la *Vierge et l'Enfant Jésus* ayant à ses côtés saint François d'Assise en grand costume de chevalier de Calatrava. Un plaisant s'avisa un jour d'orner la tête de ce portrait de ces deux jets de lumière que Moïse portait au front en descendant du mont Sinaï, ce qui a fait dire à l'auteur sacré : *Facies ejus erat cornuta* ; mais on ne tarda point à les effacer. Au mois de septembre 1868, il accompagna à Saint-Sébastien la reine Isabelle, qui se proposait d'avoir une entrevue avec l'empereur Napoléon. On sait que ce fut sur ces entrefaites qu'éclata l'insurrection de Cadix, qui s'étendit comme une traînée de poudre en Espagne et se termina par la chute de la dynastie régnante. Dans ces circonstances si graves, François d'Assise joua, comme toujours, un rôle des plus effacés et ne sut prendre aucune résolution virile. Il passa la frontière de France avec la reine, et vint avec elle habiter Paris. François d'Assise a commandé le 44e régiment d'infanterie et a été colonel du régiment de cavalerie Castilla. Le plus beau trait de sa vie militaire, c'est la revue d'honneur que l'empereur Napoléon ordonna en 1865 pour fêter sa venue en France. « François d'Assise, dit M. Blairet, est un assez bel homme, surtout quand il est assis, ses jambes étant plus courtes que le reste du corps. Il a une figure efféminée, contrairement à celle de sa femme; autant la voix de celle-ci est dure, rauque, autant celle du roi est maigre, fluette; on dirait celle d'un chantre du pape. » Pendant le séjour à Paris des deux majestés déchues, leur incompatibilité d'humeur ne fit que s'accroître, et, au commencement de 1870, François d'Assise se sépara de sa femme, qui consentit à lui faire une pension annuelle.

FRANÇOIS (dom Claude), bénédictin de Saint-Vannes, né à Paris vers 1559, mort en 1632. Il entra en religion en 1589, prit une part active à la réforme de sa congrégation, fut envoyé au Mont-Cassin pour y examiner les constitutions de ce célèbre monastère, rédigea en partie les nouveaux règlements et se rendit à Paris en 1610, pour les faire approuver. François fut, à douze reprises, président de sa congrégation. On a de lui, entre autres écrits : *Propositions d'accommodement pour terminer les difficultés touchant les approbations, élections, etc., des supérieurs de la congrégation* (1627).

FRANÇOIS (dom Philippe), bénédictin français de la congrégation de Saint-Vannes, né à Lunéville en 1579, mort à Verdun en 1635. Il devint prieur de Saint-Airy de Verdun, et écrivit un assez grand nombre d'ouvrages de piété et de controverse religieuse. Les principaux sont : la *Règle de saint Benoît, traduite avec des considérations* (Paris, 1613); la *Guide spirituelle pour les novices* (1616), etc.

FRANÇOIS (Jean), mathématicien et jésuite français, né à Saint-Claude (Franche-Comté) en 1582, mort à Rennes en 1668. Il enseigna les mathématiques et compta parmi ses élèves l'illustre Descartes. Nous citerons parmi ses ouvrages : la *Science de la géographie* (Rennes, 1652, in-8°), où l'on trouve des faits curieux; ses *Éléments des sciences et des arts mathématiques* (Rennes, 1655, in-4°); *Traité des influences célestes* (1660, in-4°).

FRANÇOIS (Laurent), controversiste et géographe français, né à Arinthod (Franche-Comté) en 1698, mort à Paris en 1782. Après avoir été quelque temps lazariste, il alla se fixer à Paris, où il donna des leçons particulières, et se livra à la composition d'ouvrages pour défendre la religion contre les attaques des philosophes. C'est en parlant de lui que Voltaire a écrit dans son *Epître à d'Alembert :*

> L'abbé François écrit: le Léthé sur ses rives
> Reçoit avec plaisir ses feuilles fugitives.

François fut estimé pour son savoir parmi les controversistes du temps. Ses principaux ouvrages sont : *Preuves de la religion de Jésus-Christ contre les spinosistes et les déistes* (Paris, 1751, 4 vol. in-12); *Défense de la religion chrétienne contre les difficultés des incrédules* (Paris, 1755, 2 vol. in-12); *Réponse aux difficultés proposées contre la religion chrétienne par J.-J. Rousseau dans l'*Emile, *la* Confession du vicaire savoyard *et le* Contrat social (1765); *Examen des faits qui servent de fondement à la religion chrétienne* (Paris, 1767, 3 vol. in-12).

FRANÇOIS (Jean-Charles), graveur français, né à Nancy en 1717, mort à Paris en 1769. Cet artiste obscur ne mériterait pas grande attention, malgré son double titre de graveur du cabinet de Louis XV et de conservateur des dessins du roi Stanislas, s'il n'avait fait dans son art des découvertes utiles et perfectionné les procédés déjà connus. C'est à Lyon qu'il fit paraître, pour la première fois, dans une série de modèles de dessins, la gravure *fac-simile*, imitant à s'y méprendre le dessin original jusqu'aux moindres bavures du crayon. Ce procédé, dont la *chalcographie du Louvre* résume aujourd'hui la plus grande perfection, n'était pas alors absolument inconnu; mais François, dans ce premier essai, venait d'y apporter des perfectionnements considérables, et, chercheur infatigable, il ne devait point s'arrêter en si beau chemin.

En 1757 il réussit, en effet, à imiter avec le même bonheur, sur du papier teinté, les dessins à crayons multicolores, et même des aquarelles à teintes simplifiées. Il ne faut pas oublier que les planches s'exécutaient sur cuivre, qu'elles étaient préparées à l'eau-forte et terminées au burin. Il vint à Paris présenter le spécimen de ce nouveau genre de gravure à M. de Marigny, intendant des beaux-arts. Ce fonctionnaire intelligent, appréciant les efforts de l'inventeur, lui fit donner en récompense une pension de 600 livres sur la cassette du roi.

François fut nommé graveur des dessins du cabinet de Louis XV et de Stanislas, roi de Pologne, qui lui fit graver les vues des constructions et embellissements exécutés à Lunéville, à la Malegrange et à Commercy. Divers artistes : Magny, Bonnel, Demarteau, marchèrent sur les traces de François. Demarteau, non content de l'imiter, voulut s'approprier sa découverte. Il y eut à ce sujet, entre les deux artistes, un long débat, qui fut tranché par des lettres patentes du roi donnant à François le droit exclusif d'exploiter ses procédés. Toutefois, comme Demarteau exécutait généralement ses gravures avec plus de talent que François, elles se vendirent beaucoup mieux que celles de cet artiste. Demarteau fit fortune, tandis que François serait mort de faim sans sa pension sur la cassette royale. Parmi les œuvres qu'il a laissées, il en est, mais en petit nombre, qui valent celles de Demarteau; citons entre autres : une *Charge de cavalerie* d'après Parocel; une *Vierge*, d'après Vien · un grand *Portrait du docteur Quesnay*.

FRANÇOIS (dom Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né dans le duché de Bouillon en 1722, mort en 1791. Il devint prieur de l'abbaye de Saint-Arnould et de Saint-Clément à Metz. Il s'attacha surtout à l'étude de l'histoire, et fit preuve dans ses ouvrages d'une sagacité et d'un esprit critique remarquables. Ses principaux écrits sont : *Histoire de Metz* (Metz, 1769 et ann. suiv., 4 vol. in-4°); *Dictionnaire roman, wallon, celtique et tudesque, pour servir à l'intelligence des anciennes lois et contrats* (1777, in-4°); *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît* (Bouillon, 1777, 4 vol. in-4°).

FRANÇOIS (Alphonse), littérateur et administrateur, né à Paris en 1802. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale, et publia, à partir de 1828, sous les initiales A. F., des articles politiques et littéraires dans le *Journal des Débats* et dans le *Constitutionnel*. Partisan des idées libérales, il fut attaché, après la révolution de juillet 1830, à la direction des affaires civiles au ministère de la justice, devint, l'année suivante, auditeur au conseil d'Etat, et fut nommé maître des requêtes en 1833. M. François a rempli ces fonctions sous Louis-Philippe, sous la République, sous l'empire, et a été nommé, en 1866, conseiller d'Etat en service extraordinaire. Cette même année, il a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur. Cet administrateur, qui est doublé d'un homme de lettres, est membre de la Société philotechnique et de plusieurs autres sociétés littéraires. Il est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : *Molière*, comédie en vers, représentée en 1828 au Théâtre-Français; le *Comte de Saint-Germain* ou *Une présentation* (1835), comédie en trois actes, en collaboration avec M. N. Fournier, et jouée au même théâtre; les *Ennemis*, le *Jeune père*, les *Diamants de madame*, le *Filleul*, pièces données sous le voile de l'anonyme au Gymnase. On lui doit en outre des traductions du *Théâtre complet de Plaute* (1845) et de la *Vie d'Agricola*, de Tacite; des *Notices* sur Berville, Bignan, Casimir Delavigne, Casimir Bonjour; des éditions des œuvres de L. Arnault, d'Etienne, des *Lettres inédites de Voltaire* (3 vol.); enfin, dans un tout autre ordre d'idées, M. François a publié un *Manuel des pensions civiles* (1840) et un *Précis de la législation du conseil d'Etat* dans le *Dictionnaire de l'administration*.

FRANÇOIS (Charles-Remi-Jules, (graveur distingué, né à Paris en 1809. Elève d'Henriquel-Dupont, il suivit aussi durant plusieurs années les cours de l'Ecole des beaux-arts dans l'espoir d'arriver au prix de Rome. N'ayant pu atteindre ce but, quoiqu'il eût été distingué dans les concours préparatoires, et malgré les qualités solides d'un talent très-réel, il prouva bien vite que ce n'était point par impuissance qu'il avait échoué, en exposant, en 1841, le *Couronnement d'épines* de Van Dyck. Cette planche n'est pas absolument originale; elle est l'expression d'une science acquise, d'enseignements puisés aux meilleures sources; elle représente Henriquel-Dupont, sa manière, son style, l'ombre et la lumière qu'il aime, sa coloration douce, ses blondes harmonies. Cependant l'élève, et cette nuance fut remarquée, n'avait pas eu pour unique objet l'imitation du maître, à la façon des faiseurs de pastiches : on voit que la main est encore inhabile, et que ses tentatives d'indépendance, d'originalité, ont été influencées par l'autorité de ce maître; que s'il a dû forcément voir, sentir, comprendre comme lui, il a néanmoins développé ce qu'il sentait par une exécution remarquable, où se révèle un véritable tempérament de graveur. Henriquel-Dupont, alors dans tout l'éclat de son grand renom, absorbait dans son rayonnement les succès secondaires, et ceux-là surtout qui suivaient de loin ou de près la voie qu'il avait ouverte avaient peu de chances d'être remarqués. M. Jules François passa inaperçu aux yeux du grand public. Les artistes cependant avaient observé dans cette planche intéressante tout ce qu'elle révélait de promesses. Paul Delaroche, l'un des maîtres les plus difficiles à l'endroit de la reproduction de ses tableaux, et bien qu'Henriquel-Dupont lui-même fût son graveur ordinaire, ne craignit pas de confier à M. François celles de ses peintures qu'il aimait le mieux. Ce qui explique cette faveur, c'est qu'au moment où le peintre de l'*Hémicycle* se livrait au burin du jeune graveur, ce dernier exposait au Salon (1842) deux morceaux hors ligne : la *Vision d'Ézéchiel* et le *Paradis terrestre*, de Raphaël. Aucune médaille ne vint constater la valeur sérieuse, le succès mérité de ces gravures. Mais, en travaillant pour P. Delaroche, il ne pouvait attendre longtemps. En 1847, il exposa les *Pèlerins sur la place Saint-Pierre*, d'après ce maître. Le tableau n'est pas un chef-d'œuvre; mais, comme tout ce qui est sorti de sa brosse, il est assez accidenté de traits heureux pour que la gravure puisse être variée de tons et pittoresque d'effet. La planche de M. François eut ce double mérite. Pourtant, le graveur n'ayant pas eu la hardiesse ou la puissance d'exagérer en noblesse de style la forme assez bourgeoise du peintre, son œuvre demeura, à ce point de vue, aussi médiocre que l'original. Malgré ces imperfections, que n'avaient ni le *Paradis* ni la *Vision*, de Raphaël, cette planche valut à l'auteur une troisième médaille. Elle fut suivie du *Napoléon à Fontainebleau*, qui montre absolument les mêmes qualités et les mêmes défauts. Exposée en 1850, à une époque où le chauvinisme, mal éteint, préparait l'empire, cette planche fut remarquée particulièrement à cause du sujet. Une deuxième médaille remercia M. François de ce qu'il s'était occupé de Napoléon. L'*Heureuse mère*, le *Comte de Feltre* et *Mme Paul Delaroche*, gravures bien supérieures à tous les points de vue, ne furent l'objet d'aucune distinction au Salon de 1853. En 1855, M. François réunit les pièces capitales de son œuvre, et le public donna la préférence à ses gravures d'après les maîtres anciens. Malgré son opinion personnelle, qui lui fait préférer ses reproductions d'après les maîtres vivants, nous croyons, en effet, que les magistrales créations des princes de la peinture doivent être essentiellement sympathiques à la simplicité large et puissante, à la souplesse de son burin. C'est même en cela surtout qu'il se distingue de son illustre maître Henriquel-Dupont. Ce dernier applique aux chefs-d'œuvre de la Renaissance la finesse parisienne de son talent si distingué, si fin et si modeste; M. François, au contraire, traduit les vivants comme il traduit les morts. Outre les récompenses déjà signalées, il a reçu une médaille de 1re classe en 1858. Depuis cette époque, à cause peut-être du double emploi que faisait son talent en face de celui de son frère, ou pour tout autre motif, il est allé habiter Bruxelles, où il jouit d'une notoriété et d'une considération méritées à tous égards.

FRANÇOIS (Alphonse), graveur distingué, frère du précédent, né à Paris en 1811. Saisir les nuances presque insensibles qui séparent le talent d'Alphonse François de celui de son frère Jules n'est pas chose facile, tant il y a de similitude dans ces deux talents jumeaux, qui semblent procéder du même tempérament. Alphonse n'a pas eu une éducation différente de celle de son frère : il a étudié sous le même maître, Henriquel-Dupont; il a été également, durant plusieurs années, élève de l'Ecole des beaux-arts; comme son frère, il renonça au prix de Rome juste au moment où il y pouvait prétendre. Ses débuts furent absolument semblables. En 1842, il exposait une excellente gravure, le *Portrait du Titien*. Déjà, cependant, par le choix du sujet, s'annonçaient des tendances qui n'étaient pas absolument identiques; Jules préférait, en effet, aux coloristes de Venise les grands dessinateurs de Florence et de Rome. Mais cette nuance a d'autant moins d'importance qu'elle n'entraîne point des différences sensibles dans le style et l'exécution. Alphonse François, en étudiant Titien, Corrége et Véronèse dans les premières années de sa carrière, garda les procédés, obéit aux traditions, aux habitudes de l'atelier Henriquel-Dupont. Néanmoins, ses productions portent l'empreinte des sujets qu'il a abordés, et qui s'éloignent complétement, par leur nature, de ceux que préférait son frère; tout en se servant en quelque sorte du même burin, il a cherché à donner une idée juste de la couleur et de la lumière, qui constituent la double supériorité du Titien. De cette intention, la seule que l'on puisse avoir en traduisant Titien, résultent des effets, une couleur, des nécessités d'exécution qui donnent aux épreuves d'Alphonse un aspect que ne sauraient avoir celles de son frère. Leurs seules dissemblances sont là. Aussi, durant les dix ou douze premières années de la carrière d'Alphonse François, put-on croire qu'il n'y avait qu'un seul et même graveur de ce nom, traitant tour à tour, avec une grande souplesse, les coloristes et les dessinateurs. Cette similitude s'amoindrit dès que les deux frères se livrèrent à l'interprétation de Paul Delaroche, et se partagèrent, en 1859, l'œuvre de ce maître. Il arriva que Jules, plus classique, cherchant la forme surtout dans ces tableaux dont la forme n'est pas le plus réel mérite, s'éloignait sensiblement de son frère, qui, plus jeune, plus moderne et moins familiarisé avec les grandeurs de la ligne, ne poursuivait dans Delaroche que le côté anecdotique et pittoresque. C'est ainsi que ces deux graveurs, se complétant l'un par l'autre et ne pouvant donner que par leur réunion une idée entière de Paul Delaroche, purent se distinguer l'un de l'autre. Le *Pic de la Mirandole* et le *Bonaparte franchissant les Alpes*, qui parurent de 1850 à 1853, firent une sorte de notoriété particulière à Alphonse François, et furent accueillis d'une façon très-sympathique, bien qu'ils soient en réalité inférieurs aux planches de son frère. Cette préférence s'explique par la désinvolture d'une exécution plus familière et plus jeune. Une gravure de style, même très-belle, a quelque chose de froid, d'austère, qui ne séduit pas d'abord; tandis que celle dont le burin est plus léger, moins sérieux, avec de lestes hachures et des tailles irrégulières, captive l'attention plus vite et charme l'œil. La vogue qui accueillit les gravures d'Alphonse François dure depuis ce moment et est loin de s'affaiblir; elle atteignit son apogée en 1867, avec la fameuse *Marie-Antoinette après sa condamnation*. La croix de la Légion d'honneur fut la consécration de ce succès. Alphonse François avait déjà reçu une première médaille en 1851 et un rappel en 1855. Peu après cette récompense, qui a pour les artistes un attrait si puissant, son aîné, qui avait le droit de se croire le plus fort, quitta la France, un peu triste sans doute de ne pas recueillir les hommages dont son frère était comblé. Alphonse François est resté à Paris, et continue à jouir d'une notoriété fort honorable et très-lucrative.

FRANÇOIS DE BONNE-ESPÉRANCE (CRESPIN, en religion le P.), controversiste flamand, également connu sous le nom latin de **Franciscus Bonæ-Spei**, né à Lille en 1617, mort à

Bruxelles en 1677, entra dans l'ordre des carmes, où il remplit des charges importantes. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Noctua belgica* (1651, in-4°); *Theologia universa* (Anvers, 1662, 6 vol. in-fol.); *Apologema retortum seu retorta disputatio apologetica de ignorantia invincibili et opinionum probabilitate* (Louvain, 1665, in-4°); *Christi fidelium contritionale* (Malines, 1667, in-4°); *Historico-theologicum Carmeli armamentarium* (1669, in-4°), etc.

FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU (Nicolas-Louis), comte de l'Empire, membre de l'Académie française, homme d'Etat et écrivain, né à Saffais, dans les Vosges (Lorraine), en 1750, mort à Paris en 1828. On a révoqué en doute la légitimité de sa naissance ; il paraît qu'il était fils d'un instituteur de village, qui devina probablement ses aptitudes et donna tous ses soins à son instruction élémentaire. Son nom était *François* tout simplement, et son père, le maître d'école, n'avait aucune prétention à la noblesse. Distingué de ses condisciples par un gentilhomme, Henri de Liétard d'Hénin, bailli d'Alsace, qui habitait la petite ville de Neufchâteau, il put, grâce à l'amitié de ce seigneur puissant, continuer ses études, un moment interrompues par la modicité de la fortune paternelle. Il profita si bien de cette faveur, que, à l'âge de douze ans, il put remercier ses bienfaiteurs en vers. L'année suivante, les Académies de Dijon, de Nancy et de Marseille lui ouvrirent leurs portes; il était trois fois académicien à treize ans! Le premier volume de vers du jeune poëte, qui parut à Neufchâteau en 1766, portait ce titre : *Pièces fugitives de M. François, de Neufchâteau, en Lorraine, âgé de quatorze ans*. L'ouvrage, il est vrai, manque d'invention ; mais il y a de la grâce et une certaine suavité enfantine agréable à respirer. Il eut quelque succès, dû nécessairement à la curiosité qu'inspirait une vocation si précoce.

Voltaire lui-même, qui remplissait le siècle de son nom, s'émut de cette jeune réputation et envoya à l'auteur, avec la grâce spirituelle qu'on lui connaît, une petite pièce où il lui promet sa succession littéraire :

> Il faut bien que l'on me succède,
> Et j'aime en vous mon héritier.

Ces encouragements ont trouvé de nos jours une place toute faite dans les vanités littéraires. Un timide auteur balbutie-t-il ses premiers vers, il se hâte de les dédier à un nom auguste, et le patron de ce recueil d'*Eglantines* ou de *Gerbes* répond *qu'il n'est rien, qu'il ne faut pas le compter, qu'il n'ose plus parler de ses poésies après les* Eglantines, etc. Quoi de mal à cela? Aimez-vous mieux qu'on rebute l'écrivain novice qui cherche à assurer ses pas tremblants en s'appuyant sur vous? Ce serait inhumain. Voulez-vous aussi que l'homme se corrige de son amour pour la flatterie? C'est trop exiger de la faiblesse humaine. Quoi qu'il en soit, le jeune poëte continua sa carrière avec une noble assurance et fit bientôt paraître deux nouveaux volumes, sous le nom de *Poésies de deux amis*, en collaboration avec de Mailly. Cette production éphémère désillusionna ceux qui avaient trop espéré de l'enfant prodige, et lui fit même un tort considérable. On l'avait élevé trop haut, on le rabaissa avec excès. Heureusement qu'il avait du courage et de la vocation. En 1770, il composa pour la distribution des prix du collége de Toul une ode qu'il débita lui-même dans cette solennité, et qui excita de nombreux et vifs applaudissements. Ce succès valut à François une chaire de rhétorique, et ce fut l'évêque lui-même qui la lui offrit. Mais le professeur ne tarda pas à éveiller des soupçons dans le clergé. Il laissait percer de temps en temps l'oreille du déisme et même de l'*encyclopédisme*, si l'on peut dire ainsi. Le prélat, irrité qu'on changeât ses dons en armes empoisonnées pour en frapper ses ouailles, remercia le professeur et l'invita à chercher une nouvelle carrière. C'est probablement de là que provient la profonde antipathie que François a toujours montrée pour le clergé pendant tout le cours de sa longue carrière. Le pape lui-même ne fut pas à l'abri de sa verve caustique, et les vers que nous citons nous paraissent gravement entachés d'antipapisme :

> Enfin, au conclave assemblé,
> Le Saint-Esprit avait parlé;
> Son choix avait de Dieu fait nommer le vicaire.
> Un certain cardinal, s'approchant du saint-père,
> A l'oreille lui dit : « Le sort en est jeté;
> Vous êtes pape, enfin; cette heure est la dernière
> Où jusqu'à vous peut-être ira la vérité;
> Séduit par les respects et du monde et de Rome,
> Vous ne tarderez pas à vous croire un grand homme;
> L'encens de l'univers viendra vous enivrer;
> Mais songez qu'avant d'être en un si grand théâtre,
> Vous n'étiez rien qu'un sot et qu'un opiniâtre;
> Adieu... je vais vous adorer. »

Comme la fortune littéraire ne semblait pas lui sourire, François, qui avait la parole facile et élégante, le débit heureux et l'intelligence bien cultivée, vint à Paris avec l'intention de faire son droit et d'entrer résolûment dans la vie pratique. Il n'avait pas pour cela renoncé à la poésie, et il nous le dit lui-même dans une heureuse métaphore : « J'unissais les roses de la littérature aux épines de la jurisprudence. » On le voit ensuite se porter comme candidat au poste de secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, se faire recevoir docteur en droit à Reims, suivre le barreau de Paris sous le patronage de Linguet, publier des mémoires judiciaires qui furent fort estimés, et le posèrent comme légiste et homme d'affaires très-habile. En même temps, il jetait à profusion dans les recueils du temps ses poésies fugitives. L'épigramme avait trouvé en lui son plus dangereux prosélyte. Les médecins sont souvent en butte à ses attaques :

> « Mes malades jamais ne se plaignent de moi, »
> Disait un médecin d'ignorance profonde.
> « Ah! répartit un plaisant, je le croi :
> Vous les envoyez tous se plaindre en l'autre monde. »

C'était sanglant. Et les coquettes :

> La vieille Alix, jadis si belle,
> Jadis si chère à ses amants,
> Se courbait sous la faux du temps,
> Et se croyait toujours... nouvelle.
> Un jour une glace fidèle
> Lui fit voir ses traits allongés :
> « Ah! quelle horreur! s'écria-t-elle;
> Comme les miroirs sont changés! »

Hélas! François ne devait pas tarder à connaître les amertumes de la vie. Déjà son admission au barreau de Paris lui avait causé quelques désagréments; son mariage vint encore lui en créer de plus pénibles. Il épousait Mlle Dubus, fille d'un ancien danseur de l'Opéra et nièce de l'acteur Préville, belle et riche, ce qui était pour notre avocat *sans causes* une excellente affaire. Malheureusement, le conseil de l'ordre des avocats, qui ne voulait pas être déshonoré dans un de ses membres, raya l'époux audacieux du tableau et se sépara complétement de lui. Il ne faut pas y voir une mesure injuste imputable au conseil; c'était le temps des préjugés, nous le savons, et les comédiens n'étaient pas encore réhabilités. François, que sa nouvelle fortune rendait indépendant, se soumit sans trop de révolte à ce sévère arrêt et acheta la charge de lieutenant général au bailliage de Mirecourt. Mais sa femme, habituée à la fiévreuse existence des sociétés parisiennes, profondément blessée d'ailleurs dans sa fierté, tomba dans une noire mélancolie, qui, provoquant une maladie de langueur, l'emporta en 1776. Peu de temps après, François obtint du parlement l'autorisation de joindre à son nom celui de Neufchâteau, sous lequel il était depuis longtemps déjà connu et estimé.

Les travaux du magistrat n'empêchaient pas le poëte de se livrer à ses occupations chéries. Il consacrait à sa muse toutes les heures qu'il pouvait dérober à son administration, entrant en lutte, pour la plus grande gloire de l'Académie de Nancy, avec Tressan, Saint-Lambert, Porquet, Boufflers et autres. Il s'étudiait à badiner avec grâce et prenait comme modèles Voltaire et Chaulieu. Au-dessus de tout cela, il avait entrepris une œuvre immense qui devait entourer son nom du plus vif éclat et le mettre au premier rang des poëtes de son époque : c'était la traduction du *Roland furieux*, dont nous raconterons tout à l'heure la triste destinée. En 1781, François cumula avec ses fonctions celles d'intendant de Lorraine et se remaria. Cette union fut aussi malheureuse que la première. Les deux époux vécurent complétement séparés, et, beaucoup plus tard, Mme François mourut assassinée. En 1783, le maréchal de Castries nomma François procureur général du conseil supérieur du Cap (île de Saint-Domingue). Ce voyage ne s'accomplit qu'à travers mille péripéties émouvantes, qui font l'objet d'un de ses récits les plus curieux. Parti de Nancy pour s'embarquer à Bordeaux, sa voiture se brise près de Châtellerault, et il est obligé de faire à pied une traite fort longue. A Angoulême, il mange des oranges qui l'empoisonnent et le mettent à deux doigts de la mort. Il put enfin s'embarquer le 8 novembre, et, après une heureuse traversée, il arriva le 17 décembre au Cap-Français. La fièvre le saisit dès qu'il eut mis le pied sur le sol de l'île; mais sa bonne constitution triompha de la maladie. Son administration fut signalée par d'utiles réformes, et le poëte travaillait toujours à sa vaste traduction, qui touchait à sa fin. Il fallait aussi la faire imprimer, et, à cet effet, François demanda un congé pour revenir en France. Il s'embarque, autre Camoëns, avec le précieux manuscrit, sur une frégate qui, la seconde nuit du départ, échoue et se perd sur les récifs de Mogane. Le poëte, cramponné à une épave du navire, est lancé par le flot sur un rocher où il trouve six ou sept de ses compagnons, échappés à l'affreux naufrage. Bientôt ils se demandent avec inquiétude comment ils dompteront la faim et la soif qui commencent à les tourmenter. François est sombre et désespéré; toutefois, il est moins sensible au malheur que ses compagnons, parce qu'une pensée l'obsède ou plutôt l'anéantit : il a perdu son poëme! Huit ou dix années de travail, réputation brillante, fortune : la mer a tout englouti. Il voyait sans frémir la mort s'avancer vers lui et la souhaitait peut-être, quand un petit navire des Bermudes vint les arracher à cette horrible situation pour les mener à Saint-Domingue. Quand le conseil supérieur du Cap fut supprimé, François revint dans sa patrie, et, dégoûté du monde, il acheta une terre qu'il se mit à cultiver. Il était passionné pour l'agriculture et avait fait deux ouvrages très-remarquables sur le semage et la récolte des grains. C'est la partie la plus calme de son existence. La troisième a été consacrée presque tout entière à la politique. La Révolution le surprit dans sa retraite et l'appela sur la scène. Les états généraux étaient convoqués; François de Neufchâteau rédigea les cahiers du bailliage de Toul et fut nommé député suppléant à l'Assemblée nationale. L'année suivante, le roi le chargea de l'organisation du département des Vosges, et, comme récompense, il obtint la charge de juge de paix du canton de Vicherey, où était son petit domaine. Député à l'Assemblée législative, il en fut tour à tour secrétaire et président. Il en profita pour attaquer de nouveau les prêtres réfractaires et non assermentés. « L'Eglise, disait-il, doit être dans l'Etat, et non l'Etat dans l'Eglise. » François, en maintes circonstances, fit preuve de courage civil et de vrai patriotisme. Il dénonça résolûment les menées tendant à empêcher la réunion de la Convention nationale à Paris, et invita ses collègues à rester à leur poste jusqu'à la réunion de la nouvelle Assemblée. Il demandait aussi que les membres de l'Assemblée dissoute fussent de garde à la Convention le jour où elle prendrait en main le pouvoir souverain. Pour bien comprendre le courage qu'exigeaient ces propositions, il faut se rappeler en quel danger était alors la France, il faut se rappeler que l'armée prussienne avait envahi le territoire et fait de grands progrès en Lorraine. François jouait sa tête, et elle eût infailliblement tombé la première si une restauration fût survenue. Appréciant ce dévouement, la Convention le nomma, le 6 octobre 1792, ministre de la justice; mais il déclina cet honneur, prétextant le mauvais état de sa santé

Délivré momentanément du poids des affaires publiques et d'une lourde responsabilité devant l'histoire, Neufchâteau mit la dernière main à une comédie empruntée au célèbre roman de Richardson, *Paméla* ou la *Vertu récompensée*. Elle avait été lue en 1791 avec peu de succès au Lycée; la scène lui fut plus favorable (1er août 1793). Le public applaudit avec enthousiasme, et le poëte, bercé au doux bruit de ces acclamations, s'enivrait d'un succès dont il ne prévoyait pas les terribles conséquences. Le comité de Salut public avait remarqué deux vers en eux-mêmes fort inoffensifs, mais que les circonstances rendaient excessivement suspects:

> Ah! les persécuteurs sont les seuls condamnables;
> Et les plus tolérants sont les plus raisonnables.

D'abord on pria l'auteur de changer le sujet de sa pièce comme trop aristocratique. Neufchâteau s'exécuta de bonne grâce, mais ne s'en vit pas moins arrêté sous l'inculpation de modérantisme. Ce fut en vain qu'il adressa un mémoire justificatif à l'ombrageuse Convention; il resta sous les verrous jusqu'au 9 thermidor. Que faire dans une prison, sinon des vers? Neufchâteau profita donc de ces loisirs forcés pour composer des chansons anacréontiques, des hymnes républicains et une prière pour la fête de l'Etre suprême. Il dirigeait aussi contre le roi la fameuse fable du *Porc-épic*. Bien mieux, il adressa deux mémoires à la Convention nationale, l'un ayant trait *à l'établissement des greniers d'abondance*, l'autre aux moyens propres à *suppléer au défaut de bras pour la culture et la récolte*. L'Assemblée en ordonna l'impression et porta l'auteur pour le ministère de l'intérieur, concurremment avec Paré.

A peine en liberté, Neufchâteau est investi des fonctions de juge au tribunal de cassation, et, à la fin de 1794, est nommé commissaire du Directoire exécutif pour le département des Vosges. Au milieu de ces changements successifs de situation, l'homme politique n'avait pas changé de principes. Il était *modéré*, et il ne se départit jamais de cette modération qu'à l'égard des prêtres qui n'avaient pas voulu prêter serment à la constitution républicaine. L'Etat n'avait pas d'ailleurs d'ennemis plus dangereux que ces hommes, toujours disposés à attiser le fanatisme et à favoriser l'ignorance qui faisait leur force pour ramener l'ancien état de choses. Ce fut à Epinal que François termina son poëme des *Vosges*, œuvre d'intention très-louable, mais d'un mérite littéraire fort discutable. Il lut lui-même son ouvrage au peuple assemblé, le jour anniversaire de la fondation de la République française. Le sujet seul de cette lecture fit le succès du poëme. En 1797, François était ministre de l'intérieur; à peine installé, il suppléa Carnot dans sa place au Directoire exécutif, mais n'y resta que jusqu'au 20 floréal de l'an VI. Envoyé à Vienne avec une mission politique très-importante (affaire Bernadotte), il reprit à son retour le portefeuille de l'intérieur et signala son administration par des actes excellents. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le *Recueil des lettres*, *circulaires*, *instructions*, *programmes*, *discours et autres actes publics émanés du citoyen François de Neufchâteau pendant ses deux exercices au ministère de l'intérieur* (Paris, an VII [1799], 2 vol. in-4°).

Le nouveau ministre introduisit d'abord dans les solennités publiques plus de décence et de splendeur. Il fut aussi le créateur du musée du Louvre; ce fut lui qui inaugura l'*Apollon*, le *Mercure* et l'*Antinoüs* du Belvédère, la *Vénus* du Capitole, le *Laocoon*, la *Transfiguration* de Raphaël, les *Chevaux de Corinthe* et tant d'autres monuments que les victoires de la République avaient conquis et que les derniers revers du premier Empire ont fait perdre.

Cependant ce zèle pour le bien, cette activité incessante, ces talents administratifs n'avaient pas désarmé les ennemis de Neufchâteau. De nouveau suspecté de royalisme, il tomba en disgrâce et fut remplacé par Quinette jusqu'au 18 brumaire, où il reprit son poste. Entré au Sénat conservateur, il en fut nommé secrétaire (1801) et président annuel (1804). C'est en cette dernière qualité que François rédigea l'adresse que le Sénat présenta au premier consul pour l'adjurer de *donner au peuple des institutions tellement combinées, que leur système lui survécût*. Ce fut encore lui qui prit la parole le 1er décembre 1804, quand la servile assemblée vint déposer aux pieds du maître le résultat des votes nationaux pour l'hérédité de la famille impériale. Toutefois, ne rendons pas François de Neufchâteau seul solidaire de ces basses flatteries et de ces plates adulations, dont il n'était que l'organe officiel. « Dieu protége la France, disait-il à l'empereur, puisqu'il vous a créé pour elle ; » et au pape : « Félicitons N. S. P. le pape d'avoir été désigné par la Providence pour sacrer Napoléon. » Des harangues si dévouées eurent bien vite leur récompense. François fut fait comte de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, etc., puis envoyé par le Sénat en Allemagne pour complimenter l'empereur sur ses victoires et en rapporter les trophées à Paris. La Restauration n'émut pas notre sénateur. Il l'accueillit très-bien et adhéra pleinement à la déchéance de celui qui avait épuisé les honneurs sur sa tête. Il attendait une nomination de pair de France qui ne vint pas. Les Bourbons se souvenaient de ses virulentes apostrophes au clergé et craignaient d'indisposer ce dernier corps, leur rempart, en protégeant ouvertement l'ex-révolutionnaire. Outré de colère, mais se dissimulant sous un maintien plein de calme et de majesté, François retourna à Vicherey cultiver ses légumes et ses fleurs, et ne parut plus que fort rarement à l'Académie, où il lisait parfois des vers. C'était un homme aimable et aimé, aussi volage en amitié qu'en amour. Complétement négligé aujourd'hui, son talent mérite quelque sympathie en dépit des railleries de Rivarol, qui disait : « C'est de la prose où les vers se sont mis. » C'est au moins l'œuvre d'un homme de bien et d'un charmant écrivain. Ayant souvent disposé d'un pouvoir presque illimité, il s'en est toujours servi avec justice et modération. Au milieu de tous les excès, il a su conserver une physionomie sereine et tranquille qu'on aime à rencontrer dans ces orages terribles. Il a protégé les arts, donné à l'agriculture une forte impulsion, organisé pour ainsi dire l'instruction publique, conquis enfin, par cent bienfaits, une place importante dans notre estime et nos affections.

Ses ouvrages sont très-nombreux; nous donnerons la liste des principaux : *Epître à Mme la comtesse d'Alsace sur l'éducation de son fils*, élégante traduction du latin, de Muret (Neufchâteau, 1776, in-8°); le *Mois d'Auguste, épître à Voltaire, et ode sur le prix de l'Académie de Marseille* (Paris, 1774, in-8°); le *Désintéressement de Phocion*, dialogue en vers (Nancy, 1778, in-8°); *Nouveaux contes moraux, par un arrière-neveu de Guillaume Vadé* (1781, in-12); *Choix de quatrains et de distiques pour exercer la mémoire, pour orner l'esprit et former le cœur des jeunes gens* (Paris, 1784 et 1798, in-12); *Epître au ci-devant C..., député, sur un voyage de Paris à Neufchâtel* (Paris, 1796, in-8°); *Fables et contes en vers, suivis des poëmes de la* Lupiade *et de la* Vulpéide, *dédiés à Esope* (Paris, Didot, 1814, 2 vol. in-12; le faux titre porte : *Œuvres de M. François de Neufchâteau*); les *Tropes* ou les *Figures de mots*, poëme en quatre chants avec notes (Paris, 1817, in-12); les *Trois nuits d'un goutteux*, poëme en trois chants (Paris, 1819, in-8°); *Epître à M. le comte de Rochefort d'Ally, etc.* (Paris, 1821, in-8°); *Mémoire sur la manière d'étudier et d'enseigner l'agriculture* (Blois, 1827, in-8°).

Ses éditions des *Provinciales* et des *Pensées* de Pascal sont très-remarquables; il a fait aussi sur le *Gil Blas* de Le Sage des études qui le rangent parmi les critiques les plus ingénieux et les plus profonds.

François de Médicis, roman de M. Alfred des Essarts, publié d'abord dans le journal le *Pays*, puis édité par la maison Hachette, dans la Bibliothèque des chemins de fer (1859, in-18). C'est un des meilleurs livres de l'auteur et celui où il a peut-être mis le plus de soin dans son style facile et élégant. Les portraits et les événements historiques s'y mêlent aux inventions de la fantaisie et aux grâces de l'esprit. On sent chez les personnages le mouvement et la vie. On s'intéresse à Cassandra, noble Italienne, patricienne de Venise, qui, cédant à un premier souffle d'amour, épouse un commis florentin, lequel devient chambellan du grand-duc. On s'intéresse au prince François de Médicis, aimant une jeune femme inconnue qu'il a rencontrée une seule fois, et tout particulièrement à un fou de cour, dont le personnage est bien dessiné. En somme, l'ouvrage est un bon roman historique, où l'on sent l'érudit et l'écrivain.

François le Champi, drame de George Sand, tiré du roman du même auteur publié sous le même titre. C'est une fraîche pastorale qu'on dirait éclose sous un sourire du

printemps, dans une imagination calme et recueillie, et que nous préférons aux œuvres socialistes de l'auteur. On voudrait en vain critiquer sévèrement cette pièce au point de vue de l'art scénique ; on se sent désarmé devant cette fraîcheur délicieuse d'inspiration et de couleur, cette émotion communicative qui va du paysage au personnage et les unit dans un pittoresque et harmonieux ensemble. Ce commerce si intime et si sincère avec la nature, ces facultés descriptives toujours vraies, toujours sincères, cet art si réel d'éviter toute afféterie, toute fadeur dans des sujets où la moindre dissonance rappellerait Berquin et Florian, toutes ces charmantes qualités qui distinguaient le roman de *François le Champi* étaient assez difficiles à transporter sur le théâtre, et l'on pouvait craindre que cette vague senteur des prairies ne disparût dans cette périlleuse épreuve, qui n'admet rien que de précis et de nettement accusé. Ces craintes ne se sont pas justifiées, et le succès de la pièce a été très-réel.

Ce pauvre *champi*, cet enfant trouvé revenant au moulin de sa bienfaitrice, d'où il a été chassé autrefois par la jalousie d'un maître brutal et libertin, y rapportant l'aisance et la santé, son trouble en face de cette femme qui ne l'aime que comme un fils et qu'il ne croit aimer que comme une mère, ses innocentes roueries pour déjouer les manœuvres de la méchante Sévère, l'ancienne maîtresse du meunier, qui veut ruiner sa veuve, la coquetterie inquiète de Mariette, la jeune sœur du meunier, le personnage de Jean Bonnin, ce type du paysan à la fois bête et madré, dont la finesse et le bon sens rustiques se révèlent peu à peu sous sa lourde enveloppe, tout cela forme un ensemble qui n'est pas précisément un drame, mais qui intéresse, attache, attendrit. Il y a même dans la gaucherie de ces scènes un peu décousues, dans la simplicité de ces effets obtenus par des entrées ou des sorties souvent peu justifiées, quelque chose qui s'accorde bien avec le ton général du tableau, une absence de métier qui ne déplaît pas, une saveur agreste qui ne manque pas de charme. Le succès de *François le Champi* n'est pas très-concluant et ne prouve pas que George Sand soit auteur dramatique ; mais cette œuvre si calme, si reposée, si étrangère au mouvement et aux combinaisons ordinaires, repose le spectateur habitué aux impossibilités du théâtre moderne. Le patois berrichon ajoute à l'illusion ; mais que l'auteur se garde d'en abuser ! la langue française s'est toujours montrée assez galante envers Mme George Sand pour mériter un peu de fidélité.

François Villon, opéra en un acte, paroles de M. Got, musique de M. Edmond Membrée. V. VILLON.

FRANÇOISE (sainte), fondatrice de la congrégation des oblates ou collatines, née à Rome en 1384, morte en 1440. Elle appartenait à une famille illustre et se maria fort jeune à un gentilhomme romain, Lorenzo Ponzani ; tout en se livrant à des exercices de piété, elle remplit toutes les obligations que lui imposait son titre d'épouse, s'occupa avec une constante sollicitude de l'éducation de ses enfants, et fut un admirable modèle de toutes les vertus chrétiennes. Avec la permission de son mari, elle fonda, vers 1425, un monastère pour les filles et les femmes veuves qui voudraient renoncer au monde et vivre en commun sous l'obéissance d'une supérieure, sans prononcer de vœux, d'où le nom d'*oblates*, qui leur fut donné parce que, au lieu de *profession* comme les autres religieuses, elles ne devaient faire qu'une *oblation*. Les oblates furent également appelées *collatines*, lorsque leur monastère fut établi dans le quartier Collatin à Rome (1433). Françoise les soumit à la règle de saint Benoît, et le nouvel ordre fut approuvé par Eugène IV. Après la mort de son mari (1436), Françoise entra, comme la dernière des sœurs, dans la maison qu'elle avait fondée et dont elle devint par la suite supérieure. Sainte Françoise fut canonisée par Paul V en 1608. L'Eglise l'honore le 9 mars.

FRANÇOISE (sainte), dame de Chantal. V. CHANTAL.

FRANÇOISE D'AMBOISE (la bienheureuse), duchesse de Bretagne, née en 1427, morte en 1485 ; elle était fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. Elevée à la cour de Bretagne, elle fut mariée à quinze ans à Pierre, comte de Guingamp, fils du duc de Bretagne Jean V, dit le Sage. D'une extrême dévotion, la jeune femme exigea de son époux qu'il vécût avec elle dans une continence parfaite. Celui-ci, qui l'aimait, céda aux désirs de Françoise, et, après avoir reconnu l'injustice de soupçons qu'il avait conçus à ce sujet, il redoubla de respect pour elle. En 1450, la mort du duc François Ier fit monter Pierre et Françoise sur le trône ducal de Bretagne. La nouvelle duchesse conserva la simplicité de ses goûts et vécut à la cour comme dans un cloître pendant sept années. Le duc Pierre mourut alors (1457), laissant pour successeur son oncle Arthur, qui s'empara des biens de Françoise, de ses pierreries, et lui enleva jusqu'à ses domestiques les plus dévoués. Françoise d'Amboise souffrit patiemment cette persécution, à laquelle l'avénement de François (1459) vint mettre un terme. Elle refusa, en 1462, malgré les instances de Louis XI, d'épouser Louis, duc de Savoie, fonda, en 1463, un monastère de carmélites à Vannes, où elle fit profession, puis en établit un second à Nantes, où elle termina sa vie. Cette pieuse princesse, dont l'abbé Barrin a écrit la vie, dut à ses vertus l'honneur d'être béatifiée.

Françoise de Rimini. V. RIMINI.

Françoise de Foix, opéra-comique en trois actes et en prose, paroles de Bouilly et Dupaty, musique de Berton, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 28 janvier 1809. Le sujet de cette pièce a été traité avec art ; on en jugera par l'analyse suivante, empruntée en partie à un recueil de l'époque : « François Ier, dans la fleur de l'âge et au milieu de ses conquêtes, a voulu rassembler à sa cour les femmes de tous ses frères d'armes et des seigneurs qui l'entourent. Le comte de Châteaubriant, époux de la belle Françoise de Foix, qu'il tient enfermée dans un château fort, au fond de la Bretagne, emporté par sa jalousie, cherche à persuader au roi que Françoise est tellement disgraciée de la nature, qu'elle ne peut se décider à paraître à la cour. Le monarque croit quelque temps ce mensonge ; mais un de ses pages, parent de la comtesse, vante à François Ier la beauté de sa cousine, et lui apprend que le comte a défendu à Françoise de jamais céder aux instances qu'il pourrait lui faire de se rendre à la cour de François Ier, à moins qu'une de ses lettres ne renfermât un anneau précieux qu'il porte sans cesse à son doigt. On profite d'un instant de sommeil du comte pour détacher l'anneau et en faire faire un semblable. François Ier glisse ce double anneau dans une lettre qu'il fait écrire par Châteaubriant à la belle Françoise de Foix, et, pendant une chasse dirigée exprès dans la forêt de Meudon, la comtesse arrive. Son mari, qu'elle rencontre d'abord, reconnaît qu'on s'est joué de lui ; il recommande à Françoise de cacher son nom et la présente au roi sous celui de la baronne de Kerlen, jeune et brillante veuve bretonne, qu'on attend à la cour pour embellir les tournois qui s'y préparent. Le roi, piqué de l'audace du jaloux, projette de se venger en chevalier français et de donner au comte une forte leçon qui puisse en même temps assurer le bonheur de Françoise de Foix. Il accable la jeune femme de ses hommages, et, comme elle s'est présentée sous le nom d'une veuve, et, par conséquent, dans l'indépendance la plus absolue, il feint d'éprouver pour elle une vive passion, prend le comte pour son confident, chante des strophes amoureuses, capables de faire perdre la tête à la jeune dame ; enfin, la nomme reine d'un tournoi. Trouvant Françoise aussi fidèle à ses devoirs qu'elle est belle et modeste, le roi parvient à convaincre avec adresse le jaloux de toutes les qualités de sa femme, le fait tomber à ses genoux et le force à reconnaître que c'est par la confiance, et non par la crainte, qu'on peut s'assurer d'un cœur féminin. » Cette pièce, écrite avec une habileté et un soin exceptionnels, obtint le plus éclatant succès. La partition, tour à tour gracieuse ou touchante, parut digne de l'auteur de *Montano et Stéphanie*.

Les couplets suivants suffiront à donner une idée de la musique de *Françoise de Foix*.

1er COUPLET. *Andante amoroso.*

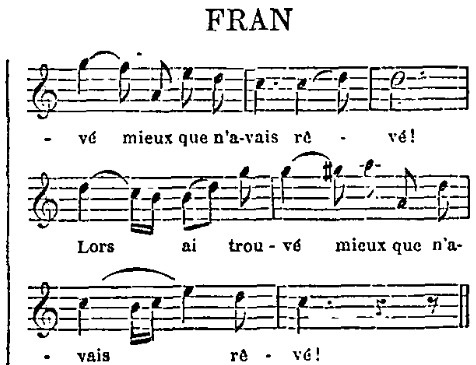

DEUXIÈME COUPLET.

Avais rêvé doux objet, dont l'empire
Doit sur son roi s'exercer à jamais,
N'y comptais guère, en voyant tant d'attraits.
Ah! maintenant puis chanter sur ma lyre :
Ai bien trouvé mieux que n'avais rêvé (*bis*).

FRANCO-ITALIEN, IENNE adj. Qui est composé de Français et d'Italiens ; qui concerne ces deux peuples : *Armée* FRANCO-ITALIENNE.

— Substantiv. Français et Italiens alliés : *Les* FRANCO-ITALIENS *battirent les Autrichiens à Solferino*.

FRANCOLIN s. m. (fran-ko-lain — de *franc*, et de *colin*, sorte de perdrix. Buffon explique ainsi cette origine : la rareté de ces oiseaux en Europe, dit-il, jointe au bon goût de leur chair, a donné lieu aux défenses rigoureuses qui ont été faites en plusieurs pays de les tuer, et de là on prétend qu'ils ont eu le nom de *francolin*, comme jouissant d'une sorte de franchise sous la sauvegarde de ces défenses). Ornith. Section du genre perdrix.

— Loc. prov. *Muet comme un francolin pris*, Se dit de celui qui garde un silence absolu, parce que le francolin ne chante pas en cage.

— **Encycl.** Le nom de *francolin*, donné d'abord à un oiseau du genre *perdrix*, a été étendu ensuite à une section de ce genre, caractérisée surtout par un bec assez fort et assez allongé et par des tarses hauts, armés, chez les mâles, de deux éperons. On en connaît environ quinze espèces, répandues dans les diverses régions de l'ancien continent. Le *francolin à collier roux* est le plus anciennement connu. Sa longueur totale est d'environ 0m,33. Son plumage, en dessus, est d'un fond gris, varié de noir, de roux et de fauve ; en dessous, il est entièrement noir ; la tête est ornée d'une coiffe d'un noir bordé de brun jaunâtre, qui s'étend jusqu'au bas de la gorge ; au-dessous des yeux est une bande blanche, qui s'étend jusqu'aux oreilles ; le cou est entouré d'un collier roux ou marron ; les pieds sont rougeâtres. La femelle est un peu plus petite que le mâle ; tout son plumage est varié de fauve et de brun noirâtre. Ce *francolin* habite le pourtour du bassin méditerranéen. Ses mœurs sont à peu près les mêmes que celles des perdrix ; il se nourrit d'insectes, de vers et de graines. Son cri est moins un chant qu'un sifflement très-fort qui se fait entendre de loin. Il établit son nid sur le sol même. On peut élever cet oiseau dans les volières ; mais il faut avoir soin de donner à chaque individu une petite loge où il puisse se blottir, et de répandre sur le sol de la volière du sable et des pierres de tuf. Les grands-ducs de Toscane avaient fait transporter de Sicile dans leurs Etats un grand nombre de *francolins*, qui se sont ensuite multipliés et naturalisés dans les diverses parties de l'Italie. Pour assurer la conservation de ces oiseaux, ils défendaient de les tuer et ordonnaient de les regarder comme *francs*, d'où le nom de *franc colin*. Ce gallinacé est un gibier très-recherché. Martial vante la qualité exquise des *francolins* qu'on tirait de l'Ionie.

Les espèces africaines de ce genre ont le bec beaucoup plus grand et plus fort, ce qui leur permet de fouiller plus facilement le sol pour en extraire les bulbes ou les tubercules dont elles se nourrissent. Le *francolin de Madagascar* ressemble, par son cri et par son plumage, à la pintade ; de là son nom vulgaire de *perdrix pintadée*. Il se tient ordinairement sur la lisière des bois, où il s'enfonce à la moindre apparence de danger ; au temps des amours, le mâle chante beaucoup, et, pour se faire entendre de plus loin, il monte sur les arbres ou sur les tas de pierres.

FRANCO-MENDÈS (Jacques), violoncelliste hollandais, né à Amsterdam en 1812. Il se livra à l'étude de la musique, fit, en 1831, avec son jeune frère Joseph, un voyage à Paris et à Londres, et, de retour dans les Pays-Bas, vers la fin de 1831, il fut nommé violoncelliste de la cour. En 1833, les deux frères parcoururent l'Allemagne, où ils furent accueillis avec une vive sympathie. A son retour en Hollande, en 1834, Jacques reçut du roi le titre de premier violoncelle solo de sa musique. Dans le courant de 1836, les deux frères résolurent de se rendre à Paris pour y perfectionner leur talent. Jacques s'y livra à des études assidues, qui le mirent au rang des plus habiles violoncellistes de l'époque, pendant que Joseph recevait les conseils de Baillot. Aussi, en 1840, sûrs de leurs forces et avec le concours de virtuoses de premier ordre, fondèrent-ils des matinées de quatuors dans lesquelles ils firent merveille. En 1841, Joseph mourut, et Jacques Mendès ressentit si vivement cette perte, que, pendant plusieurs années, il renonça à quitter la Hollande, se bornant à donner quelques rares concerts dans les villes principales. M. Mendès est actuellement fixé à Paris, où il exerce le professorat. On doit à cet artiste plusieurs suites de pièces pour violoncelle et des duos de violon et violoncelle, qu'il a écrits en collaboration avec son frère.

FRANCO-MENDÈS (Joseph), violoniste et compositeur hollandais, frère du précédent, né à Amsterdam en 1816, mort en 1841. Après avoir achevé rapidement ses études musicales, cet artiste, à l'âge de quinze ans, visita Paris, Londres et l'Allemagne pour y comparer le jeu des différents violonistes célèbres. En 1836, il se fixa à Paris et reçut de Baillot des conseils qui exercèrent sur son talent une heureuse influence. C'est à cet illustre professeur qu'il dut, sans nul doute, sa perfection d'exécution dans la musique classique. Les séances de quintettes et quatuors qu'il donna en 1841 à Paris avec son frère attirèrent sur les deux virtuoses l'attention des artistes les plus distingués. Franco se fût créé, dans cette ville, une position brillante, si sa mauvaise santé ne lui eût rendu nécessaire l'air natal. A peine de retour à Amsterdam, il fut mandé à La Haye par le roi des Pays-Bas, dont les chaleureuses félicitations lui valurent de brillants engagements pour plusieurs villes de la Hollande. Malheureusement, la maladie de nerfs qui le minait prit une intensité effrayante, et, à la fin de l'année 1841, il mourut âgé seulement de vingt-cinq ans. Les quelques œuvres de violon qu'il composa sont restées manuscrites.

FRANCON, ONNE. V. FRANCONIEN.

FRANCON, antipape. V. BONIFACE VII.

FRANCONI (Antoine), le plus célèbre écuyer de l'Europe, né à Venise en 1738, mort à Paris en 1836. Il fut d'abord saltimbanque et physicien ambulant. Venu en France à l'âge de vingt ans, il se fit applaudir dans quelques grandes villes, notamment à Lyon, en faisant des tours de physique amusante et en montrant des animaux savants ; à Bordeaux, où il établit des combats de taureaux. Ce n'est qu'en 1783 qu'il vint à Paris, où il joignit ses exercices à ceux des écuyers anglais Astley père et fils, très-habiles dans l'art de dresser les chevaux, et qui avaient fait construire un manége provisoire au faubourg du Temple. Le *Spectacle* ou *Amphithéâtre équestre d'Astley* père et fils, ouvert le 7 juillet 1782, obtenait un grand succès, grâce à la variété de ses exercices, à la docilité et à l'instruction des chevaux, à l'adresse des écuyers et des sauteurs de corde, à la belle humeur des clowns. Mais les animaux savants exhibés par Franconi firent peu d'effet sur les Parisiens de cette époque. Aussi l'association fut-elle bientôt rompue. Au bout de deux années, Franconi retourna à Lyon ; il s'exerça à la voltige équestre et devint lui-même un habile écuyer. Il monta un manége dans cette dernière ville et reprit, vers la fin de 1788, le chemin de la capitale, où l'avait précédé sa réputation. Le 30 novembre, il entra avec sa troupe dans la troupe d'Astley fils, devenu seul directeur du manége du faubourg du Temple, et donna des représentations jusqu'au 3 février 1789. Au départ d'Astley pour Londres, où cet habile artiste fonda le théâtre qui porte encore son nom, le manége tomba entre les mains de Franconi. Du 14 avril au 5 juin 1791, il le rouvrit pour son compte ; puis il reparut le 1er novembre et donna pour la première fois une pantomime à grand spectacle. Il s'intitulait alors *citoyen de Lyon*.

Franconi, entouré de ses enfants, se transporta en 1801 dans un nouveau bâtiment construit non loin de l'ancien couvent des Capucines, où se trouve maintenant la rue de la Paix, et où s'étaient élevées spontanément des baraques pour les parades, des cafés ambulants et des bals en plein air. La foule y accourut, car la vogue de Franconi était immense ; il n'avait plus depuis longtemps de rivaux ; il n'en a jamais eu depuis. Plusieurs pantomimes montées par lui obtinrent une vogue incroyable. Nous citerons, entre autres : la *Fille hussard* ou le *Sergent suédois*, de Cuvelier, jouée, dit la brochure (édition de l'an XIII), « deux cent cinquante fois, et reprise le 29 frimaire an VII, *avec les combats équestres* et évolutions exécutés par la troupe du *citoyen Francony*. » Il occupa le jardin des Capucines pendant quelques années, et, sur la fin de 1808, céda la direction à ses deux fils, Laurent et Minette Franconi, qui ouvrirent, entre la rue Saint-Honoré et la rue du Mont-Thabor, sous le nom de *Cirque olympique des frères Franconi*, leur spectacle composé, outre les exercices équestres, de pantomimes et de ballets. En 1816, les frères Franconi firent l'acquisition de l'ancien cirque Astley, et, l'ayant fait complétement restaurer, ils l'ouvrirent le 8 février 1817, avec la permission de jouer des pantomimes dialoguées, qui prirent le nom de *mimodrames*. Cette entreprise eut un plein succès ; mais, le 15 mars 1826, un incendie dévora l'établissement.

C'est aux deux frères Laurent et Minette Franconi que l'on doit le travail équestre sans selle, ainsi que les exercices extraordinaires nommés la *poste*, *fra Diavolo*, qui consistaient à conduire huit chevaux à la fois, en les faisant passer alternativement entre les jambes de l'écuyer. C'est encore à ces intrépides cavaliers qu'on doit le travail des chevaux en

liberté, au milieu des coups de pistolet, à travers un cercle d'artifice, etc. Mme Minette Franconi a été une des écuyères les plus distinguées de la troupe Franconi, et l'un de ses plus fermes soutiens.

FRANCONI (Adolphe), fils adoptif de Minette Franconi, a continué la célébrité attachée à ce nom. Il avait commencé très-jeune encore ses débuts dans la carrière. A l'âge de six ans, il paraissait pour la première fois en public, dans le cirque de la rue du Mont-Thabor. Lorsque le Cirque olympique, dirigé par les frères Franconi, fut rouvert le 31 mars 1827, après l'incendie de 1826, Adolphe Franconi composa, avec Ferdinand Laloue et Saint-Hilaire, la nouvelle administration. A partir de ce moment, le genre de spectacle connu sous le nom de *spectacle Franconi* prit une physionomie nouvelle. Donnant plus d'extension au mimodrame créé avec tant de succès par les Franconi, ses devanciers, il joignit aux jeux équestres et aux lazzis des clowns les pièces militaires et les combats à pied et à cheval. Il traduisit avec éclat sur le théâtre les pages les plus populaires de notre histoire nationale. Les victoires de la République et de l'Empire formaient le thème habituel de ces pièces, où la fusillade jouait un rôle important et où l'apothéose s'enlevait aux cris de : *Vive la France!* Mais les dépenses qu'entraînaient ces exhibitions, où la mise en scène exigeait un grand déploiement de luxe, étaient écrasantes; Adolphe Franconi dut se retirer. D'autres ont depuis exploité le genre avec plus de succès. En 1835, il créa, avec M. Ferdinand Laloue, un cirque d'été aux Champs-Elysées, s'ouvrant au printemps et se fermant aux approches de l'hiver. Il passa ensuite, comme chef de manége, au Cirque Napoléon. Il avait appartenu aussi pendant quelque temps au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où il excellait à mettre en scène les pièces militaires. Adolphe Franconi est mort à Paris le 2 novembre 1855, âgé de cinquante-deux ans. C'était un artiste et un professeur d'une expérience consommée. On le cite comme un des plus habiles éducateurs du cheval que l'on ait jamais vus. Il a collaboré à un certain nombre de pièces militaires publiées sous le nom collectif de *Prosper*.

D'autres membres de la même famille, MM. Henri et Victor FRANCONI, se sont distingués dans la même carrière. En 1866, M. Louis-Sébastien Gilles, dit *Bastien* FRANCONI, et Mme Héloïse FRANCONI, sa femme, ont essayé de continuer la vogue attachée autrefois au nom de Franconi; mais, après une série d'accidents et de mésaventures, la société Gilles-Franconi, qu'ils avaient formée pour l'exploitation du théâtre du Prince-Impérial, dut cesser d'exister. Hélas! depuis longtemps, cette royauté hippique, qui appartenait si légitimement à la dynastie des Franconi, est devenue la proie des usurpateurs. Ce ne sont plus les vrais Franconi qui règnent sur nos cirques et nos hippodromes. Les derniers héritiers d'Antoine Franconi, ces représentants inviolables de l'art hippique, devaient errer, loin de leurs domaines, avec les mêmes regrets, avec les mêmes prétentions opiniâtres que les rois en exil ou que les archiducs dépossédés. Aujourd'hui, cette monarchie équestre de Franconi, premier du nom, de Franconi, *citoyen de Lyon*, où est-elle? « Les amateurs dont la mémoire remonte jusqu'à la Restauration, écrit M. Paul Foucher, peuvent se représenter encore le vénérable chef de race, paraissant sur son « coursier » (style de l'époque), en uniforme rouge de fantaisie, dans le manége du faubourg du Temple, aux applaudissements de ses spectateurs... j'allais dire de ses sujets. Il avait traversé le premier Empire, qui ne lui avait permis que la pantomime, par habitude, sans doute, de rendre muet. Ce ne fut qu'après la révolution de Juillet que Napoléon Ier (dont le buste seulement avait figuré dans une allégorie de circonstance en 1807) put apparaître en chair et en os et prendre la parole au Cirque olympique. Quelques souvenirs de la République et de l'Empire avaient été cependant déjà exploités par les Franconi sous la Restauration : la *Mort de Kléber*, la *Mort de Poniatowski;* mais les trois couleurs, bien entendu, n'étaient jamais déployées dans ces batailles anonymes. Franconi mettait alors son drapeau dans sa poche. L'exemple des hommes d'Etat avait dû le consoler. » Rectifions une légère erreur de l'auteur que nous citons : Bonaparte n'avait pas seulement figuré en buste sur le théâtre avant 1830. Les Jeux gymniques (salle de la Porte-Saint-Martin) avaient offert le tableau du mont Saint-Bernard, et l'on courut voir l'apparition muette, mais entière et frappante, de celui qui régnait aux Tuileries. Il appartenait aux Franconi de le faire parler. Dès le 31 août, ils donnèrent la *Prise de la Bastille*, « gloire populaire, » et le *Passage du mont Saint-Bernard*, « gloire militaire, » où le premier consul, sous les traits d'un acteur nommé Chevalier, le même qui avait figuré aux Jeux gymniques une vingtaine d'années auparavant, se bornait encore à une intervention en pantomime; mais presque aussitôt, sous ce titre : l'*Empereur*, ils déroulèrent une série de tableaux où le héros principal, par la bouche d'un artiste nommé Edmond, parlait et gesticulait dans un style qui, soit dit sans offenser personne, n'était pas des plus homériques. A partir de ce moment-là, Napoléon fut mis à toutes les sauces militaires au Cirque olympique, et l'on peut dire à ce propos que les Franconi, qui furent d'habiles sauteurs, n'ont pas peu contribué à la restauration du second Empire par leurs nombreuses apothéoses du premier. Pour beaucoup, ce n'est pas là leur plus beau titre de gloire. Mais on peut croire qu'ils n'y mettaient aucune intention politique, puisqu'ils ont célébré la République et ensuite les conquêtes et victoires de l'Algérie avec le même enthousiasme. Ils n'avaient pas deux poids, deux mesures, et le même : hop! hop! au galop! au galop! était mis au service des guerriers de tous les régimes.

FRANCONIA, ville de l'Etat de New-Hampshire (Etats-Unis d'Amérique), à 95 kilom. N.-E. de Concord; 600 hab. Cette ville, située au centre des montagnes Blanches, est célèbre par la remarquable curiosité naturelle désignée sous le nom de *Vieillard de la montagne*. C'est une réunion de cinq immenses blocs de granit, mesurant ensemble 24 mètres de longueur, placés sur un rocher surplombant du mont Profile ou Jackson, et disposés de telle sorte que, vus de la route, tracée à 304 mètres en contre-bas, ils représentent parfaitement une figure humaine. Au-dessous de ces blocs se trouve un petit étang que l'on appelle la *Cuvette du vieillard*. Entre les monts Profile et La Fayette est la brèche de Franconia, où gît le lac Echo, ainsi nommé parce que la voix s'y répète plusieurs fois distinctement d'une rive à l'autre. Franconia possède une riche mine de fer qui rend de 50 à 63 pour 100 de métal pur. Cette localité est considérée comme la plus froide des Etats-Unis; la température, qui atteint + 37°,78 centigrades en été, tombe, en hiver, à — 14°,44 centigrades.

FRANCONIE (en allemand *Franken*), un des dix cercles de l'Empire germanique, entre ceux de haute Saxe, de Bohême, de Bavière, de Souabe, de haut Rhin et de bas Rhin. Ch.-l. Nuremberg. Ce cercle comprenait l'évêché de Bamberg, Wurtzbourg, Eichstædt, les principautés de Brandebourg-Baireuth, Brandebourg-Anspach, Henneberg, Schwarzenberg, Lœwenstein-Wertheim, Rieneck, Erback, Limpurg-Geilsdorf, Limpurg-Speckfeld, Seinsheim, Reichelsberg, Wiesentheid, Welsheim, Hausen, les villes impériales de Nuremberg, Rothenburg, Windsheim, Schweinfurt et Weissenburg. C'était le centre du royaume de Thuringe.

Cette contrée, habitée par des tribus franques (d'où son nom), faisait partie du domaine direct des rois de la première race. Sous les successeurs de Charlemagne, elle forma un duché dont les gouverneurs se rendirent indépendants, et transmirent leur pouvoir par voie d'hérédité. Un de ces ducs de Franconie, Conrad, fut élu roi de Germanie, en 911, et laissa le duché à son frère Eberhard. Celui-ci eut pour successeur Conrad, dit le Sage, tué dans une bataille contre les Huns, en 955. L'empereur Henri II donna le duché à Conrad de Worms, dont un descendant, Conrad II, en devenant empereur d'Allemagne, le réunit à la couronne impériale. Il y resta attaché pendant la série d'empereurs que fournit la maison de Franconie, et dont le dernier, Henri V, le légua à la maison de Hohenstauffen. Quand cette dernière arriva elle-même au trône, le duché de Franconie fut de nouveau attaché à la couronne, jusqu'au règne de l'empereur Philippe, où il fut démembré, passant partie aux évêques de Wurtzbourg et aux burgraves de Nuremberg, partie formant le Palatinat du Rhin, et donnant naissance à une multitude de fiefs laïques ou ecclésiastiques, tels que Mayence, Worms, Spire, Nassau, Hanau, le landgraviat de Hesse, etc. Lors de la division de l'Empire en cercles, sous le règne de l'empereur Maximilien, celui de Franconie comprenait les évêchés de Bamberg, de Wurtzbourg et d'Eichstædt, l'ordre Teutonique, Anspach et Baireuth, et plusieurs comtés et villes, notamment celle de Nuremberg. Le nom de Franconie disparut de nouveau, lors de la dissolution de l'Empire germanique au commencement du XIXe siècle, jusqu'en 1837, époque à laquelle le roi Louis, de Bavière, fit donner à trois cercles de son pays les noms de Franconie supérieure, Franconie moyenne et Franconie inférieure.

FRANCONIE (BASSE) (en allemand *Unter-Franken*), un des huit cercles de la Bavière, correspondant à peu près à l'ancien cercle du Mein inférieur. Elle est bornée, au N., par les duchés saxons; au S., par le Wurtemberg et Bade; à l'O., par la Hesse-Darmstadt, et, au N.-O., par la Hesse-Cassel. Sa partie septentrionale est traversée par le Rhœngebirge, et sa partie S.-O., par les monts Spessart. Superficie, 9,327 kilom. carrés; pop., 589,076 hab. La basse Franconie renferme des forêts très-étendues, mais ses vallées et ses plaines sont parfaitement cultivées et produisent des céréales, des pommes de terre, du houblon et du raisin. Cap., Wurtzbourg; villes princip. Aschaffenburg et Schweinfurt.

FRANCONIE MOYENNE ou **CENTRALE**, un des huit cercles de la Bavière, borné, au N., par les cercles de basse Franconie et de haute Franconie; à l'E., par celui de la haute Bavière; au S., par le haut Palatinat et la Souabe; à l'O., par le Wurtemberg. Superficie, 7,452 kilom. carr.; pop., 545,290 hab. Ch.-l. Anspach; villes princip. : Nuremberg, Dinkelsbühl, Erlangen, Eichstædt, Schwazbach, Furth. Un quart seulement de son territoire est impropre à la culture; le reste produit abondamment du raisin, du tabac, des fourrages et du houblon. Il est peu riche en minéraux, mais ses villes renferment, pour la plupart, d'importantes manufactures.

FRANCONIE (HAUTE), un des huit cercles de la Bavière, dans la partie N. du royaume, borné au N. par la Saxe et la principauté de Reuss; à l'E., par la Bohême; au S., par le cercle du haut Palatinat; à l'O., par la Franconie moyenne. Superficie, 6,704 kil. carr.; pop., 516,770 hab. Ch.-l. Baireuth; ville princip. : Bamberg. C'est une région montagneuse, occupée, dans le N.-E., par un chaînon du Fichtelgebirge, et riche en gypse, en marbre, en or, en argent, en plomb et en fer. L'agriculture et l'élevage des bestiaux y sont fort développées.

FRANCONIE (MONTS DE), chaîne de montagnes d'Allemagne. V. FRANKENWALD.

FRANCONIEN, IENNE s. et adj. (fran-ko-ni-ain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Franconie; qui appartient à la Franconie ou à ses habitants : *Les* FRANCONIENS. *La population* FRANCONIENNE. ‖ On dit aussi FRANCON, ONNE.

— s. m. Linguist. Dialecte allemand parlé en Franconie.

— **Encycl.** Linguist. Ce dialecte, nommé aussi moyen allemand (*mittel Deutsch*), appartient à la branche teutonique de la famille des langues germaniques. Il comprend neuf sous-dialectes et plusieurs variétés. Les sous-dialectes portent les noms des pays dans lesquels ils sont parlés. Ce sont : 1° de *Franconie* ou *franconien* proprement dit, parlé à Nuremberg, Anspach, etc., dans le royaume de Bavière; 2° de *Hesse*, usité dans la haute et la basse Hesse; 3° des *monts Rhoen*, etc., dans le royaume de Bavière; 4° de l'*Eichfeld*, etc., dans une partie du gouvernement prussien d'Erfurt et dans une partie du Hanovre; 5° de *Thuringe*, dans une grande partie du gouvernement prussien d'Erfurt et dans les pays limitrophes, appartenant à d'autres Etats; 6° de l'*Ertzbürge*, dans le cercle de ce nom, en Saxe; 7° du cercle de *Misnie*, en Saxe; on l'appelle aussi *haut saxon moderne*. Ce langage est remarquable par la préférence que lui donna Luther dans la formation du *hoch Deutsch* ou allemand écrit; 8° de *Livonie* et *Esthonie*, remarquable par sa pureté. Il est parlé par les classes supérieures de ces deux provinces de l'empire russe, ainsi que par les Allemands des gouvernements de Mittau et de Pétersbourg; 9° de *Transylvanie*, parlé en quatre variétés principales par les prétendus Saxons de cette province de l'empire d'Autriche : celle d'Hermanstadt est la moins corrompue; celle de Kronstadt, nommée *burzellandische*, offre beaucoup de particularités; celle de Bistritz est la plus corrompue, n'ayant que la moitié de son vocabulaire d'origine allemande.

FRANCONVILLE, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arrond., et à 13 kilom. de Pontoise, au pied d'une colline, dans la vallée de Montmorency; 1,147 hab. Nombreuses maisons de campagne, dont l'une, la *Maison-Rouge*, appartint à Cassini. Jardins anglais remplis de curiosités pittoresques.

Une circonstance ignorée se rapporte au village de Franconville. C'est dans cette localité, dit Giraut de Saint-Fargeau dans son excellent *Dictionnaire*, qu'a été planté le premier arbre de liberté, par M. Camille d'Albon, bien avant la Révolution. « Il s'élevait au-dessus d'un groupe de ruines et supportait deux inscriptions, la première en l'honneur de Guillaume Tell, restaurateur de la liberté helvétique : *Helvetico liberatori Guillelmo Tell, anno* 1782; la seconde portait : *A la liberté, Camille d'Albon*, 1782. »

FRANCOPHOBE adj. (fran-ko-fo-be — de *Français*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui a les Français en horreur.

FRANCO-RUSSE adj. Qui concerne les Français et les Russes : *Traité* FRANCO-RUSSE.

— Substantiv. Français et Russes alliés : *Les* FRANCO-RUSSES *battirent la flotte ottomane*.

FRANCO-SERBE adj. Qui est composé de Français et de Serbes : *Compagnie* FRANCO-SERBE.

FRANCO-THÉOTISQUE adj. Linguist. Se dit d'une des divisions du haut allemand ou tudesque : *Langue* FRANCO-THÉOTISQUE. ‖ On dit aussi FRANCO-TUDESQUE.

— s. m. Langue franco-théotisque ou franco-tudesque : *Parler le* FRANCO-THÉOTISQUE.

Françounetto, poëme en patois gascon, de Jacques Jasmin (1840). Dans cette composition, un de ses chefs-d'œuvre, le poëte agenais a mêlé avec un rare bonheur les plus riantes images de la vie des champs avec les tragiques souvenirs des guerres de religion et les vagues terreurs de la sorcellerie.

Le poëme a quatre chants et débute par une fête de village, des danses de jeunes filles, qui servent de cadre à l'héroïne, *Françounetto* (diminutif de *Françoun*, Françoise). La Françounette est la belle des belles, une Méridionale aux vives couleurs :

Semblo que l'on prendro las rozos à manâdos
Sur ses gaoutos rapoutinâdos.
« Il semble qu'on prendrait les roses à poignées
Sur ses joues rebondies. »

Selon l'usage, le danseur qui a lassé sa danseuse a le droit de l'embrasser. Tous les concurrents, entre autres Marcel, le soldat, s'épuisent en vain; Pascal, le forgeron, recueille le fruit de leurs efforts.

Une lutte violente s'engage entre les deux rivaux, et il ne faut pour l'apaiser rien moins que l'intervention du rude châtelain de Roquefort, Blaise Montluc, le sanguinaire Blazy, comme l'appelle le poëte, le massacreur de huguenots, lequel, maintenant, profitant d'un moment de trêve, a cessé de jeter dans les puits ou de pendre aux arbres ces damnés parpaillots, et communie tout couvert de leur sang. La mise en scène, à la fois gracieuse et terrible, prépare aux péripéties du drame.

Au second chant, à la veillée d'hiver, Françounette écoute, toute fière, une chanson qu'a faite pour elle Pascal, le forgeron. Cette chanson, populaire maintenant dans le Midi, est véritablement exquise :

Faribolo pastouro,
Sereno al co de glas,
Oh! digo, digo couro
Entendren tinto l'heuro
Aoun t'amistouzaras!
Toujour fariboulèjes,
Et, quand parpailloulèjes,
La foulo que mestrèjes
Sur toun cami se mèt
Et te sièt.

Mès rès d'acos, maynado,
Al bounhur pot mena :
Qui es acos d'estre aymado
Quand on sat pas ayma?

Folâtre bergère,
Sirène au cœur de glace,
Oh! dis-nous, dis-nous quand donc
Entendrons-nous sonner l'heure
Où tu t'adouciras!
Toujours tu folâtres,
Et, quand tu papillonnes,
La foule que tu maîtrises
Sur ton chemin se met
Et te suit.
Mais rien de cela, fillette,
Au bonheur ne peut mener:
Qu'est-ce *donc d'être aimée*
Quand on ne sait pas aimer?

Tout à coup rentre inopinément le sorcier du Bois-Noir. Il annonce que la belle fille a pour père un huguenot, qu'elle a été vendue au démon, et que son mari aura le cou tordu par Satan la première nuit de ses noces. La veillée est laissée inachevée, tout le monde s'écarte avec horreur de Françounette.

Au troisième chant, Françounette fait de vains efforts pour prouver qu'elle n'appartient pas au démon. A l'église, le marguillier lui refuse le pain bénit; alors elle va faire une dévotion à la Vierge; mais au moment où elle veut embrasser la mère du Christ, un coup de vent éteint tous les cierges et un orage terrible s'élève, qui dévaste le canton. Le peuple superstitieux veut la brûler dans sa cabane.

Le quatrième chant remet en présence Marcel et Pascal, qui veulent tous deux épouser la jeune fille pour la sauver. Elle accepte le sacrifice de Pascal. Au moment de pénétrer dans la chambre nuptiale, la mère de Pascal le conjure à genoux de se conserver à ses cheveux blancs, et Marcel, ému de ce désespoir, avoue avoir payé le sorcier du Bois-Noir pour débiter son conte absurde. Le malheur des deux amants se change donc en ivresse, aux applaudissements du village.

Ce dernier chant, plus faible comme poésie, est éminemment dramatique. Jasmin s'y élève à une grande hauteur de sentiment et d'expressions. Un tel poëme suffirait seul à lui acquérir une renommée durable. C'est avec raison que le poëte s'applaudit, à propos de cette composition, de « s'être affranchi plus que jamais de toute école; de s'être mis dans un rapport plus direct encore avec la nature; d'avoir laissé la poésie tomber de son cœur, pris ses tableaux autour de lui dans les conditions les plus humbles, et fait pour sa langue ce qu'il lui a été possible de faire. »

« Jasmin, dit M. Léonce de Lavergne, n'imite plus les écrivains français en renom. Il s'est élevé par la réflexion solitaire jusqu'à la plus haute conception de la poésie, et il cherche et trouve ce qu'ont cherché, mais pas souvent trouvé, tous ceux qui ont le signe sacré sur le front, la reproduction des sentiments éternels de l'humanité dans le cadre le plus original et le plus personnel possible. »

Le style de *Françounetto* n'est pas seulement un modèle d'harmonie, c'est encore un tour de force. Dans le langage comme dans les idées, tout souvenir du français a presque disparu; on dirait du patois écrit depuis un siècle. C'est ce que vous répéteront tous les Méridionaux qui savent par cœur la chanson de Pascal :

Faribolo pastouro,
Sereno al co de glas, etc.

FRANCOURLIS s. m. (fran-kour-li — de *franc* et de *courlis*). Ornith. Ancien nom du grand courlis.

FRANCOWITZ, théologien protestant. V. FLACH-FRANCOWITZ.

FRANC-PARLER s. m. Franchise de langage, absence de déguisement dans les pa-

roles : *L'esprit de parti a banni le* FRANC-PARLER. (Ch. Nod.)

— Fam. *Avoir son franc-parler*, Se permettre de dire toute sa pensée.

FRANC-PENSEUR s. m. Hist. relig. Membre d'une secte anglaise de la fin du XVIII^e siècle, qui n'admettait pour règle de conduite que le Nouveau Testament, et qui rejetait plusieurs des dogmes catholiques.

— Nom que l'on donne quelquefois à ceux qui s'écartent de l'orthodoxie en matiere religieuse, et qui n'admettent pas la foi comme un frein obligatoire de la pensée. ‖ On dit plus ordinairement LIBRE PENSEUR.

FRANC-PÉTEUR. V. PÉTEUR.

FRANC-PINEAU s. m. Agric. Excellent raisin de Bourgogne.

FRANC-QUARTIER s. m. Blas. Premier quartier de l'écu, c'est-à-dire partie dextre du chef d'un écu qui serait écartelé en croix : *De Moré de Pontgibaud : De gueules, à trois bandes d'or, au* FRANC-QUARTIER *d'hermine.*

FRANC-RÉAL s. m. Hortic. Variété de poire. ‖ Pl. FRANCS-RÉALS.

FRANC-SALÉ s. m. Féod. Droit qu'avaient certains pays de France d'acheter ou de vendre du sel, sans avoir à payer aucun droit au roi. Le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, le Périgord, l'Angoumois, le Limousin, la Marche, la ville de Calais, étaient des pays de *franc-salé.* ‖ Certaine quantité de sel donnée gratuitement à des officiers royaux ou à d'autres personnes, pour leur consommation.

FRANC-SERVANT s. m. Féod. Homme de condition libre jouissant d'importants priviléges : *Il y avait des* FRANCS-SERVANTS *de l'Eglise de Reims qui étaient exempts de la juridiction de l'archevêque de cette ville, lors même qu'ils habitaient dans ses domaines.*

FRANC-TAUPIN s. m. Nom que se donnèrent les révoltés de 1440, par allusion au nom de *taupin* que les nobles donnaient par mépris aux milices rurales. ‖ Nom de mépris donné plus tard aux francs-archers.

— **Encycl.** « On appelle *talparii*, *taupins*, dit une chronique latine du XII^e siècle, citée par Ducange, certains ouvriers nommés aussi *fossores*, mineurs. Ce mot vient de ce qu'ils fouillent la terre à la façon des taupes, et sapent la base des murs et des tours avec de fortes machines de fer appelées *talpæ.* » Cette milice, bien qu'exposée à autant de dangers que les hommes d'armes, fut néanmoins longtemps en butte au mépris des nobles, et il fallut l'intervention de la poudre, qui rapprocha les artilleurs des mineurs, pour relever la position militaire de ceux-ci. Le nom de *taupin* devint alors une injure adressée par la noblesse aux milices des campagnes, soit à cause des taupinières qui remplissent les cultures des paysans, soit à cause de la poltronnerie des vilains, qui, enrôlés malgré eux, mal armés et rarement épargnés faute de rançon, avaient le pied léger à la fuite en cas de déroute, et enviaient alors les trous des taupes pour s'y blottir. On vit pourtant sortir quelquefois des rangs de ces *taupins* certains hommes qui s'ennoblirent en acquérant une célébrité guerrière pendant les longues luttes contre les Anglais et les querelles des Armagnacs et des Bourguignons. La *taupinaille* ne supporta pas toujours avec patience les excès de la noblesse. Sous le roi Jean, sous Charles VII, elle éclata en révoltes furieuses, et ce fut pendant le soulèvement de 1440, pendant la Praguerie, que les rebelles s'intitulèrent eux-mêmes *francs-taupins.* Ils annonçaient par là qu'ils entendaient être affranchis de toute servitude féodale, et surtout du fardeau des tailles sans cesse exigées par les besoins de la guerre. Mais la révolte fut domptée après une campagne de six mois. Bientôt le roi, prenant en pitié la misère de ses sujets, réforma les abus de l'organisation militaire, et institua, en 1448, les francs-archers. Ces fantassins nouveaux, attachés au sol par les liens de la famille et de la propriété, ne bravèrent pas toujours avec un héroïsme exemplaire les coups des mousquets et de l'artillerie; aussi continua-t-on à les appeler *francs-taupins*, en même temps que francs-archers. « Bon Joan, capitaine de *francs-taupins,* dit Rabelais, tira ses heures de sa braguette. » Le Duchat, dans ses notes sur Rabelais, cite la chanson suivante, dirigée contre cette institution :

> Un *franc-taupin* un si bel homme estoit
> Borgne et bolteux, pour mieux prendre visée;
> Et si avoit un fourreau sans espée;
> Mais il avoit les mulles au talon.
> Deriron, vignette sur vignon.
>
> Un *franc-taupin* un arc de fresne avoit
> Tout vermoulu, sa corde renouée;
> Sa flesche estoit de papier empennée,
> Ferrée au bout d'un ergot de chapon.
> Deriron, etc.
>
> Un *franc-taupin* son testament faisoit,
> Honnestement dedans le presbytère,
> Et si laissa sa femme à son vicaire,
> Et lui bailla la clef de sa maison.
> Deriron, etc.
>
> Un *franc-taupin* chez un bonhomme estoit;
> Pour son diner avoit de la mourue.
> Il lui a dit : « Jarnigoy! je te tue,
> Si tu ne fais de la soupe à l'oignon. »
> Deriron, etc.
>
> Un *franc-taupin* de Haynaud revenoit;
> Sa chausse estoit au talon deschirée;
> Et si disoit qu'il venoit de l'armée,
> Mais onc n'avoit donné un horion.
> Deriron, etc.
>
> Un *franc-taupin* en son hostel revint,
> Et il trouva sa femme l'accouchée.
> « A donc, dit-il, j'ai la billevesée :
> Un an a que ne fus en ma maison. »
> Deriron, etc.

Depuis la fin du XV^e siècle, où les francs-archers furent licenciés, le nom de *taupin* ne fut plus employé que pour désigner, « dans le style bas et burlesque, comme dit Trévoux, des hommes ayant le teint noir, les cheveux noirs. » Les bouviers d'Anjou le conservèrent pour dire un bœuf noir; les Normands pour désigner un chien noir.

FRANC-TENANCIER s. m. Féod. Tenancier qui avait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits.

FRANC-TILLAC s. m. Mar. Pont léger, pareil à celui des gaillards d'arrière et d'avant, et couvrant le navire de bout en bout, dans certaines constructions du XVII^e siècle. ‖ Dans les actes de commerce, Pont supérieur : *Le capitaine répond des objets chargés sous* FRANC-TILLAC.

FRANC-TIREUR s. m. Art milit. Soldat faisant partie d'un corps de troupes légères, formé pendant les guerres de la République française. ‖ Nom donné, durant le siége de Sébastopol, aux soldats français qui, cachés dans les fossés d'embuscade, ajustaient les ennemis qui se montraient aux embrasures des remparts, ou en tout autre point où le *franc-tireur* pût les apercevoir et les viser. ‖ Nom donné à des membres de certaines associations qui s'exercent au tir de la carabine : *Les* FRANCS-TIREURS *des Vosges.*

— **Encycl.** Hist. Les *francs-tireurs* ont été institués en France lors des invasions; 1792-1815, telles étaient jusqu'à présent les deux dates, l'une glorieuse, l'autre néfaste, de leur histoire; nous en inscrirons aujourd'hui une troisième, 1870! Nous raconterons ailleurs, aux différents articles qui se rapportent à cette guerre maudite, le rôle joué par ces *francs-tireurs* si redoutés des Prussiens. Quand nous disons que la seconde date, celle de 1815, fut néfaste, c'est que les efforts de ces braves volontaires ne purent repousser l'invasion, car ils se montrèrent aussi héroïques dans la défaite de nos armées que dans leurs victoires, qu'ils secondèrent si audacieusement.

Les Vosges sont la patrie des *francs-tireurs.* C'est dans les coteaux boisés, les gorges, les défilés des montagnes, les sentiers impraticables qu'ils opèrent. Leur but est de détruire les détachements d'éclaireurs, d'inquiéter les campements, de harceler les troupes en marche, de retarder ou d'arrêter les convois; ce n'est pas la guerre stratégique, c'est la défense du sol pied à pied, de buisson en buisson. Les *francs-tireurs* gardent toute leur liberté d'action, et secondent l'autorité militaire, sans être sous ses ordres; divisés par petites troupes de 20 ou 25 hommes au plus, commandées par des chefs résolus et en qui ils ont pleine confiance, ils rendent en campagnes les plus grands services.

En 1792, quand Brunswick était sur notre frontière et que l'Assemblée nationale, ayant déclaré la patrie en danger, fit appel aux volontaires des départements, les Vosges fournirent, à elles seules, 15 bataillons de *francs-tireurs.* Ces bataillons ont leur histoire. 3 d'entre eux, le 2^e, le 6^e, le 11^e, étaient commandés par Lebon, Durand, Marchal, patriotes qui, le sol délivré, retournèrent à la charrue, au comptoir, à l'étude.

Un autre, le 13^e, avait pour chef Jean-Amable Humbert, un futur général de division de l'Empire, que la mort frappa, en 1823, à la Nouvelle-Orléans.

Le 1^er bataillon marchait sous les ordres de Nicolas-François Haxo, fils d'un juge au tribunal de Bruyères, qui gagna les épaulettes de général en Vendée, et s'illustra par la mort la plus héroïque.

Le 30 ventôse an II (20 mars 1794), Haxo, commandant une colonne chargée de poursuivre l'infanterie de Charette, l'avait atteinte après une marche de dix lieues, lorsque, arrivé au bourg de Clouzeaux, district de la Roche-sur-Yon, et chargeant à la tête des tirailleurs, il tomba dans une embuscade établie derrière un mur, et reçut plusieurs coups de feu dans le corps. Son cheval tomba blessé, et les tirailleurs qui l'entouraient furent tués ou blessés. A ce moment, le général Haxo, se voyant sur le point d'être pris, se brûla la cervelle d'un coup de pistolet. Son corps fut porté à Machecoul, où l'armée lui rendit les derniers devoirs. (*Moniteur de l'armée.*) Un décret de la Convention nationale, du 9 floréal an II, arrêta qu'il serait élevé dans le Panthéon une colonne de marbre sur laquelle serait inscrit le nom du général Haxo, avec ces mots :

IL SE DONNA LA MORT
POUR NE PAS TOMBER AU POUVOIR
DES ROYALISTES.

Le monument ne fut point élevé, mais le nom d'Haxo figure sur les tables de bronze du musée de Versailles, parmi ceux des généraux morts sur les champs de bataille au service de la France.

En 1814, les Prussiens entraient encore une fois en France. Ils y entraient avec les Russes, les Autrichiens, les Bavarois, les Saxons, les Suédois, les Anglais, tous les peuples de l'Europe ligués contre nous, et, comme en 1792, il y avait à l'intérieur un parti qui désirait les voir à Paris. Mais le peuple des campagnes et des ateliers n'était pas de cet avis. Le peuple est tout sentiment. Les pères et les mères pouvaient maudire la guerre qui leur prenait leurs fils; mais, quand il s'agit de la défense du sol, on vit les hommes des frontières se lever comme ils s'étaient levés vingt-deux ans avant, pour la Révolution menacée.

Napoléon se souvint de ce qui s'était passé en l'an VIII; il rendit le décret du 4 janvier 1814, qui autorisait la création des corps francs.

Aussitôt les vétérans mutilés des guerres de la République et de l'Empire prirent la carabine; quiconque pouvait tenir une arme marcha avec eux; les lieutenants-colonels Brice et Vadet tirèrent leur épée, et tous ces braves jurèrent de garder la montagne ou de périr. Licencié à la première Restauration, réorganisé pendant les Cent-Jours, le corps franc des Vosges fut placé alors sous le commandement de M. Rouyer, inspecteur des forêts. Nos hommes, en fait d'uniforme, portaient des blouses grises serrées à la taille. Le fusil de guerre, le fusil de chasse, la carabine, étaient indifféremment leurs armes. Mais, Vadet à leur tête, 200 d'entre eux arrêtèrent pendant vingt-quatre heures les 4,000 hommes d'avant-garde de l'armée russe.

On montre encore, dans une vallée des Vosges, un vieux chêne qu'on appelle le *chêne des partisans.* C'est autour de cet arbre qu'était le rendez-vous des volontaires de 1814. La plupart de ces derniers soldats de l'indépendance nationale périrent dans les gorges du Jura et des Voges.

Réorganisés en 1863, après avoir vaincu bien des résistances administratives et politiques, les *francs-tireurs* des Vosges sont venus à Paris nous rendre visite, lors de l'Exposition de 1867 : on les a vus, dans leur costume pittoresque, vêtus d'une blouse de toile grise serrée à la taille par un ceinturon, une sacoche en sautoir, un couteau de chasse au côté, la carabine sur l'épaule et coiffés du feutre tyrolien, orné d'une plume de faisan. C'était à la fois un corps de guerre et un corps de parade; ils voulurent que le prince impérial eût un grade honoraire parmi eux; l'empereur les passa en revue au Trocadéro.

Les *francs-tireurs* des Vosges sont permanents; ils existent à l'état de société et possèdent une organisation spéciale.

Chaque fraction de cette société est dirigée par un conseil composé d'un président et de deux vice-présidents. Un trésorier perçoit la cotisation annuelle, et un secrétaire est chargé de la correspondance et des procès-verbaux. Le conseil se réunit une fois par mois, et extraordinairement dans certains cas prévus par le règlement. Une fois l'an, chaque société tient une assemblée générale et célèbre par un banquet la fête de sainte Barbe, patronne des *francs-tireurs.* Il s'organise alors des concours, où les *francs-tireurs* se disputent entre eux des prix qui consistent le plus souvent en une carabine. Une grande fraternité règne entre tous les membres dans les excursions; au dehors, tous vivent sur le pied de la plus parfaite égalité. Une discipline sévère règne à l'intérieur, et lorsque, fait d'ailleurs fort rare, un sociétaire montre de l'insubordination ou occasionne quelque scandale, son uniforme lui est retiré et son nom peut être impitoyablement rayé du tableau par le conseil. Chaque société possède un établissement de tir où sont déposées les armes communes, et où les tireurs s'exercent à jours fixes sous la direction d'un commissaire spécial. Les règlements à l'intérieur du tir sont d'une sévérité extrême, et la moindre infraction est punie d'une amende de 1 à 10 francs. L'expulsion peut même être prononcée. Chaque société a son drapeau et sa fanfare; la société d'Épinal possède une fanfare de trompes de chasse. La veille des grandes réunions, une retraite aux flambeaux, accompagnée d'un détachement de *francs-tireurs* en tenue, annonce l'assemblée du lendemain. Ajoutons à ces détails que, quand un sociétaire meurt, une députation de ses camarades en tenue est chargée de lui rendre les derniers honneurs. Leur séjour à Paris, en 1867, fit, d'ailleurs, quelque bruit, et l'idée vint alors à quelques personnes de créer dans cette ville et dans les départements des compagnies de *francs-tireurs*, organisées sur le modèle des *francs-tireurs* des Vosges; mais l'ingérance administrative porta le découragement dans beaucoup d'esprits; il fallut la guerre, l'invasion de 1870-1871, pour qu'on se souvînt qu'ils étaient là tout prêts.

L'organisation des *francs-tireurs* des Vosges vient d'Allemagne. Le mot lui-même est emprunté à l'allemand (*frey-schütz*). De l'autre côté du Rhin, où tout le monde est plus ou moins exercé au tir à la carabine, toute ville a sa compagnie de *francs-tireurs*, composée de citoyens vivant en dehors des cadres de l'armée et de la landwehr, et qui se réunissent chaque dimanche. Ces corps indépendants sont organisés sur des bases toutes démocratiques. Ils se recrutent dans toutes les classes de la société, et peuvent devenir une force militaire redoutable en certains cas. Ces réunions toutes fraternelles du dimanche nouent et entretiennent entre les particuliers des rapports d'amitié, qui ont pour premier effet de combler les distances qui séparent encore dans la gothique Allemagne, partout ailleurs qu'au tir à la carabine, les différentes classes de la société. La naissance, la fortune, les influences de position ne comptent pour rien parmi les *francs-tireurs* allemands. Le plus pauvre ouvrier, pourvu qu'il soit meilleur tireur que ses camarades, peut devenir chef de son corps pour une année, durée ordinaire du pouvoir, et tous marchent sous ses ordres sans répliquer. Les grades ne s'obtiennent que par l'adresse. Les *francs-tireurs* allemands n'ont aucune prétention d'éclipser, par leur allure martiale, l'armée régulière; ils ne paraissent en uniforme qu'aux grands jours des fêtes publiques, quand ils sont chargés de maintenir l'ordre dans les lieux où il n'y a pas de garnison, et pendant les trois jours de la fête spéciale des *tireurs*, qui est l'événement de l'année. Un mois avant cette solennité, des invitations sont adressées à tous les *francs-tireurs* de la province, et des députations nombreuses répondent généralement à cet appel fraternel. Quand le corps est au complet, il se met en marche, musique en tête, et se dirige vers la demeure du chef des *tireurs*, celui qui a été proclamé roi au tir de l'année précédente, et dont le pouvoir est près d'expirer. Le roi, orné du grand cordon de l'ordre des chasseurs, la poitrine garnie de toutes les médailles qu'il a remportées aux différents concours, ouvre la marche, et le cortége se dirige par la ville vers une prairie, transformée pour la circonstance en champ de foire. Là, il passe ses soldats en revue, puis la fête commence. Le concours est ouvert aux différentes cibles, et les tireurs de la province se disputent les prix offerts par le corps de la ville. Deux jours se passent de la sorte. Le troisième jour est le plus riche en émotions, car il s'agit de destituer l'ancien roi et d'en nommer un nouveau pour l'année prochaine. Sur une immense perche, au beau milieu de la prairie, se dresse un aigle de bois qui est le but désigné. Cet aigle, il s'agit de le faire voler en éclats à coups de carabine, et, à chaque morceau de bois que la balle enlève, les hourras retentissent; à mesure que l'aigle de bois disparaît, la tâche des tireurs devient plus difficile. Quand il ne reste plus qu'une griffe de l'oiseau, l'émotion est à son comble, car celui dont la balle lancera dans les airs ce dernier fragment sera déclaré roi pour une année. Le roi des *francs-tireurs* a le droit de choisir une reine parmi les jeunes filles et les femmes de la ville, et celle qu'il distingue dans la foule partage avec lui le gouvernement pendant vingt-quatre heures. On n'a pas d'exemple qu'une dame de la ville ait refusé. Un tel refus serait considéré par le corps tout entier comme une insulte à la dignité des citoyens, et c'est ce qui explique comment, dans une ville des bords du Rhin, la femme du préfet a été, à la fête de 1866, la reine d'un roi qui était simple cordonnier. Lorsque le roi nouveau a été proclamé à l'unanimité, l'ex-souverain lui remet les insignes de son pouvoir et rentre dans les rangs des simples tireurs. L'élu s'empresse de choisir une reine de vingt-quatre heures parmi les femmes présentes. Généralement il partage sa couronne avec la jeune Gretchen qu'il compte épouser bientôt; mais si son cœur est libre, il choisit qui bon lui semble. Ainsi, dans un village près d'Ems, un simple paysan, proclamé roi des *francs-tireurs*, s'avança un jour vers une princesse russe qui se trouvait là par pure curiosité, et lui offrit de partager avec lui tous les avantages de la couronne. La princesse, peu au courant des mœurs du pays, dit M. Wolff, qui raconte l'anecdote, refusa net. Cet outrage à la majesté souveraine exaspéra le monarque et son peuple. Déjà les *francs-tireurs* s'avançaient menaçants vers les élégants cavaliers qui accompagnaient la princesse. Une bataille générale allait s'engager, quand le bourgmestre intervint et supplia la noble étrangère de se conformer aux usages pour éviter une collision regrettable. La dame accepta, prit le bras du paysan et ouvrit le bal avec Sa Majesté. Elle comptait s'esquiver après le premier quadrille, mais le bourgmestre lui fit comprendre que son rang l'obligeait à figurer au souper à côté du souverain, et à danser le cotillon final vers cinq heures du matin. La princesse commençait à trouver la plaisanterie un peu forte. Les cavaliers de sa suite eurent alors recours à un expédient qui réussit à merveille. Ils allèrent en voiture requérir à Ems une quantité considérable de bouteilles de Champagne, qu'ils offrirent à leur retour au roi et à son peuple. Une heure après, les paysans roulaient sous la table; le bourgmestre, le roi, les *francs-tireurs* gisaient pêle-mêle dans la salle du festin, et la princesse russe put enfin s'esquiver. Le roi fut, il est vrai, fort surpris à son réveil en voyant que sa reine avait pris la clef des champs. Le lendemain, il vint à Ems à la tête de sa compagnie pour ramener de gré ou de force sur son trône la reine fugitive; mais celle-ci, renseignée tout au long sur les droits et prérogatives d'un tel potentat, s'était hâtée de quitter Ems de peur de retomber entre les mains du rustre qui lui avait fait l'honneur de la distinguer entre toutes.

FRANCUCCI (Innocenzo), peintre italien, né à Imola vers 1480, mort à Bologne vers 1550. Il étudia d'abord à Florence sous Ma-

riotto Albertinelli, puis se rendit à Bologne, où il suivit les leçons de Francia. Cet artiste, travailleur et modeste, vécut presque constamment dans la retraite et dans l'étude, prenant pour modèle les œuvres de Raphaël, qui lui inspiraient la plus vive admiration. Francucci d'Imola peignait avec un égal talent à l'huile et à la fresque. Ses figures, bien dessinées, ont de la noblesse et de la grâce; ses paysages sont riants, ses fabriques sont majestueuses; mais ses compositions manquent un peu d'imagination et de vie. Parmi ses peintures à l'huile, nous citerons : la *Vierge avec saint Paul, saint Pierre, saint Zacharie et sainte Elisabeth* (1526), dans la cathédrale d'Imola; une *Sainte Famille*, au palais Sciarra, à Rome; l'*Annonciation*, belle toile peinte pour l'église des servites, à Bologne; le *Mariage de sainte Catherine*, à San-Giacomo-Maggiore, dans la même ville; des *Madones*, aux musées de Berlin, de Munich et de Saint-Pétersbourg. La plupart des fresques exécutées par Francucci ont été détruites. En 1840, on a dégagé du badigeon qui les recouvrait les belles peintures murales dont cet artiste avait décoré le chœur de San-Michele-in-Bosco.

FRANCUS ou **FRANCION**, personnage légendaire, dont certains *historiens* du moyen âge ont fait descendre Pharamond, premier *roi* de France. D'après Jehan Bouchet, procureur à Poitiers au XVIe siècle, Francus, fils d'Hector et petit-fils de Priam, ayant échappé à la ruine de Troie, avec un certain nombre de ses compagnons, se serait établi avec eux en Hongrie, y serait devenu roi, et son peuple se serait ensuite étendu jusqu'aux bords du Rhin, sous le nom de Sicambres. Les successeurs de Francus, dont Bouchet donne la généalogie et l'histoire détaillée, émigrèrent dans la France orientale au commencement du IVe siècle, et prirent le titre de ducs de ce pays. L'un d'eux, Pharamond, fut enfin élu roi de France par ses pairs, en 419. On ne sait s'il faut voir dans Bouchet, qui nous a transmis cette burlesque histoire, un mauvais plaisant ou un chroniqueur naïf qui aurait recueilli, avec une bonne foi déjà un peu étrange au temps de Rabelais, de pareils contes de vieille femme. Ronsard a fondé sur cette légende de Francus son poëme de la *Franciade*. V. ce mot.

FRANGE s. f. (fran-je — Delâtre tire ce mot de l'italien *frangia*, morceau, bande d'étoffe; du latin *frango*, rompre, briser; de la racine sanscrite *bhrag*, *bhrang*, même sens. Mais il est plus probable que l'italien vient du français, et sans doute que celui-ci vient du latin *fimbria*, que Varron rapproche de *fibra*, fibre. *Fimbria* est devenu *frimbia* par transposition du *r*, et *bi* s'est changé en *g* doux, à l'exemple de *mi*, qui se change parfois aussi en *g* doux : *simius*, singe). Tissu formant une bande d'où pendent des fils, et servant à orner des vêtements ou des meubles : FRANGE *d'or, d'argent, de fil. Vêtement, rideau à* FRANGES.

— Par anal. Objet délié, découpé comme une frange : *N'avez-vous pas parlé, mon cher seigneur? fit Musidora en soulevant ses longues* FRANGES *de cils.* (Th. Gaut.) *L'imagination ne se représente pas sans effroi quelques mortels téméraires entamant les glaces du pôle austral et s'enfermant dans les* FRANGES *de cette immense coupole.* (Lemontey.)

— Physiq. Nom donné aux bandes colorées que l'on remarque à l'intersection de deux cercles lumineux, reçus sur un écran par deux petites ouvertures très-rapprochées.

— Anat. *Franges synoviales*, Replis des synoviales, qui sont un peu flottants dans les cavités des articulations.

— Ichthyol. Espèce de cyprin. Syn. de FRANGÉ.

— **Encycl.** Physiq. Supposons qu'une source lumineuse, de très-petites dimensions, envoie ses rayons sur un écran percé de deux ouvertures circulaires très-rapprochées, et que l'on observe la distribution de la lumière sur un écran blanc placé au delà, on constatera les phénomènes suivants : si l'on recouvre l'une des ouvertures pour ne laisser passer les rayons qu'à travers l'autre, la partie éclairée de l'écran s'étendra sensiblement au delà de l'intersection de cet écran avec le cône ayant pour base l'ouverture. Il y aura illumination par diffraction en dehors de la projection conique de l'ouverture. Mais si l'on découvre à la fois les deux ouvertures, l'effet produit ne correspondra pas à la superposition des deux effets qu'on aurait obtenus séparément. Dans la région éclairée des deux côtés par diffraction, on apercevra un système de bandes colorées ou *franges* rectilignes, perpendiculaires à la ligne des centres des deux ouvertures; on distinguera une bande blanche centrale occupant le lieu des points situés à distance égale des deux ouvertures; puis, de part et d'autre, deux bandes noires, ensuite des franges colorées présentant des maximums et des minimums lumineux équidistants.

Des *franges* analogues peuvent s'obtenir dans une foule de circonstances. Supposons, par exemple, que les rayons lumineux d'une source de très-petite dimension soient reçus sur deux prismes d'angles réfringents très-faibles, accolés par leur base. A cause de la petitesse des angles réfringents et de l'incidence presque normale des rayons, ces prismes serviront à substituer au point lumineux le système de ses deux foyers virtuels. On obtiendra donc deux faisceaux lumineux de même origine, très-voisins l'un de l'autre. Des *franges* toutes semblables aux précédentes apparaîtront dans la partie commune aux deux faisceaux, et disparaîtront lorsque l'un des faisceaux sera supprimé. La *frange* blanche centrale sera toujours comprise entre deux *franges* noires, et occupera le lieu des points équidistants des deux foyers lumineux virtuels. Ce procédé expérimental, très-commode pour faire apparaître les *franges*, ne l'est pas pour l'étude du phénomène; aussi lui substitue-t-on le suivant. Un point lumineux envoie ses rayons sur deux miroirs plans, qui font entre eux un angle très-voisin de 180 degrés. Les deux faisceaux réfléchis sont constitués comme s'ils avaient pour origine les deux images du point, et si on les reçoit sur un écran, on aperçoit des *franges* perpendiculaires à la droite qui joint les deux images. L'explication du phénomène des *franges* se tire de la théorie des interférences.

FRANGÉ, ÉE (fran-jé) part. passé du v. Franger. Orné de franges : *Rideaux* FRANGÉS. *Jupe* FRANGÉE.

— Par anal. Bordé d'objets longs et menus imitant une frange : *Des paupières* FRANGÉES *de cils noirs. La mer sourit dans sa robe bleue,* FRANGÉE *d'argent, plissée par le dernier souffle de la brise.* (H. Taine.) ‖ Déchiqueté sur les bords par l'usure et imitant une frange : *Son pantalon de drap, autrefois garance, souillé de boue,* FRANGÉ *de déchirures, est déchiqueté jusqu'aux genoux.* (E. Sue.)

— Blas. Se dit des gonfanons, des bannières et des vêtements qui sont ornés de franges : *Auvergne : D'or, au gonfanon de gueules,* FRANGÉ *de sinople.*

— Anat. *Corps frangés* ou *bordés*, Bandelettes médullaires du cerveau, qui naissent de la voûte à trois piliers.

— Hist. nat. Se dit des organes dont le bord présente des déchirures ou des lanières longues et fines.

— s. m. Ichthyol. Espèce de cyprin, qui habite les eaux douces du Malabar, et dont la chair est très-estimée.

— s. m. pl. Famille de crustacés.

FRANGEON s. m. (fran-jon — dim. de *frange*). Petite frange.

FRANGER, ÈRE s. (fran-jé, è-re — rad. *frange*). Ouvrier, ouvrière qui fait des franges. ‖ On dit plus ordinairement FRANGIER, IÈRE.

FRANGER v. a. ou tr. (fran-jé — rad. *frange*. Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *Nous frangeons, je frangeais*). Garnir de frange : FRANGER *une jupe, un meuble, une draperie.*

— Par anal. Border de bandes découpées comme des franges : *Des cils noirs* FRANGENT *ses paupières. Une lueur rose* FRANGEAIT *l'horizon; le jour allait paraître.* (Gér. de Nerv.)

FRANGEUSE s. f. (fran-jeu-ze — rad. *frange*). Ouvrière qui fait des franges : FRANGEUSE *en châles.*

FRANGI s. m. (fran-ji — corrupt. de *Franc*). Nom donné aux Européens occidentaux par les Orientaux.

FRANGIBILITÉ s. f. (fran-ji-bi-li-té — rad. *frangible*). Qualité de ce qui est frangible.

FRANGIBLE adj. (fran-ji-ble — du lat. *frangere*, briser). Qui est susceptible d'être rompu ou brisé.

FRANGIER, IÈRE s. (fran-jié, iè-re — rad. *frange*). Celui, celle qui fait des franges. ‖ On dit aussi FRANGER, ÈRE, et FRANGEUX, EUSE.

FRANGIN, INE s. (fran-jain, i-ne). Argot. Frère, sœur.

FRANGINE s. f. (fran-ji-ne). Bot. Genre de mousse.

FRANGIPANE s. f. (fran-ji-pa-ne — de *Frangipani*, nom d'un marquis italien, inventeur d'un parfum qu'on fit entrer dans cette sorte de pâtisserie). Crème d'amandes pilées, dont on garnit certaines pièces de pâtisserie : *Les tartes sont le plus souvent garnies de fruits cuits, de* FRANGIPANE, *de marmelade ou de confiture.* (P. Vinçard.) ‖ Pièce de pâtisserie qui contient de cette crème : *Servir une* FRANGIPANE.

— Espèce de liqueur parfumée. ‖ Espèce de parfum dont on imprégnait certaines pommades et les peaux employées à faire des gants ou des sachets : *Gants, pommade à la* FRANGIPANE.

— Bot. Fruit du frangipanier. ‖ Variété de poire.

FRANGIPANI, famille originaire de Rome, qui tint un des premiers rangs parmi la noblesse de cette ville, surtout au XIe et au XIIe siècle. Son nom lui vient, dit-on, de ce que, pendant une disette, un des membres de cette famille fit au peuple une distribution de pain (*frangere panem*). Les personnages les plus importants sont les suivants : — Cencio FRANGIPANI fut, au commencement du XIIe siècle, un des chefs du parti gibelin à Rome, et un adversaire acharné des Leoni, qui avaient embrassé le parti du saint-siége. Après la mort du pape Pascal II (1118), Jean de Gaëte ayant été appelé à lui succéder, à l'insu des nobles gibelins, sous le nom de Gélase II, Frangipani prit les armes, courut dans l'église où se trouvait le nouveau pape, saisit le pontife par la gorge, l'accabla de coups de pied et de coups de poing, et l'emmena prisonnier dans son palais; mais Leoni délivra Gélase, et Frangipani avait été contraint de faire amende honorable lorsque la marche de Henri V sur Rome vint lui rendre toute son audace. Pendant que Gélase s'enfuyait à Gaëte, Frangipani, d'accord avec l'empereur, faisait élire l'antipape Burdino de Braga, qui prit le nom de Grégoire VIII. En 1130, une nouvelle élection pontificale eut lieu à Rome. Les Frangipani appuyèrent le cardinal Grégoire, qui devint Innocent II, pendant que les Leoni se prononçaient en faveur de l'antipape Anaclet II, un des membres de leur famille. Le schisme qui recommença alors prit fin à la mort de l'antipape. — Jacques FRANGIPANI, seigneur d'Astura au XIIIe siècle, fit arrêter, en 1268, Conradin qui, vaincu à la bataille de Tagliacozzo, traversait Astura pour gagner la Sicile, et le livra à Charles d'Anjou. Celui-ci donna à Frangipani plusieurs fiefs considérables dans le royaume de Naples, où il s'établit. — Cornelio FRANGIPANI, jurisconsulte et littérateur italien, né à Castello (Frioul), mort en 1581, fut avocat à Venise. Il se rendit à Vienne, en 1558, pour défendre devant l'empereur la cause d'un nommé Mathias Hower, qu'il sauva du dernier supplice, et fut chargé plusieurs fois de complimenter les nouveaux doges au sujet de leur élection. On a de lui des discours, publiés dans les *Diverse orazioni* de Fr. Sansovino (1561), et *Helice, rime e versi di vari compositori friulani* (Venise, 1566, in-4°), où se trouvent une description en prose d'une magnifique fontaine, appelée Hélice, que Frangipani avait fait élever dans son jardin de Tarcento, et les vers de plusieurs poëtes du Frioul qui l'avaient célébrée. — Claudio-Cornelio FRANGIPANI, jurisconsulte, fils du précédent, né à Venise en 1533, mort en 1630, voyagea en Italie, en Allemagne, en France, et devint un des secrétaires du sénat de sa ville natale, après y avoir professé le droit civil. On a de lui : *Allegazione over consiglio in jure per la vittoria navale contra Federico I°, etc.* (Venise, 1616, in-4°); *Del parlar senatorio* (1619, in-4°); *Stilographiæ in principatum Venetiarum Joannis Cornelii* (Venise, 1625, in-4°).

FRANGIPANIER s. m. (fran-ji-pa-nié — rad. *frangipane*). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, type de la tribu des plumériées, comprenant une trentaine d'espèces, qui habitent l'Amérique tropicale : *N'envions point le* FRANGIPANIER *aux contrées équatoriales.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *frangipaniers* ou *franchipaniers* sont des arbres ou des arbrisseaux à grandes feuilles alternes, à fleurs disposées en corymbes terminaux, à fruit composé de deux follicules allongés. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui habitent l'Amérique tropicale. Voici les plus remarquables. Le *frangipanier rouge*, originaire du Mexique, d'où il a été introduit aux Antilles, est un petit arbre à fleurs d'un beau rouge, très-odorantes, assez semblables à celles du laurier-rose, mais plus grandes et plus éclatantes. Le *frangipanier blanc*, qui croît à Campêche, a des fleurs petites et durant moins longtemps que celles du précédent; elles sont blanches avec fond jaune et ont aussi une bonne odeur. Le *frangipanier pudique* habite les Antilles; ses fleurs, qui ont le limbe fermé, sont très-odorantes et d'une couleur jaunâtre, avec l'extrémité d'un rouge vif. Le *frangipanier à feuilles obtuses* a des fleurs dont l'odeur rappelle celle du jasmin.

« Dans les vallées chaudes du Pérou, dit Dutour, près des rivages de la mer, on voit beaucoup d'espèces de *frangipaniers* qu'on cultive dans les champs et dans les jardins; ils y fleurissent pendant une grande partie de l'année. Les Péruviennes forment des guirlandes avec leurs fleurs. Tous les *frangipaniers* contiennent un suc laiteux caustique, qui découle de leurs rameaux et de leurs feuilles quand on les coupe. » Ce suc est très-corrosif et passe pour vénéneux, ou tout au moins pour très-suspect. On s'en sert néanmoins, dans la médecine du pays, contre les dartres, les verrues, les ulcères, etc. Ce suc tache et brûle tout ce qu'il touche; il corrode le linge, comme le ferait l'acide nitrique. Le fer qui a servi à couper les *frangipaniers* se couvre, en peu de temps, si on ne l'essuie, d'une rouille noire qui est ineffaçable. Le bois de quelques espèces ressemble au buis par la couleur; on en fait de petits meubles. La racine, prise en tisane, passe pour apéritive. Les fleurs, qui ont une saveur âcre et pimentée, servent à assaisonner les frangipanes; de là le nom du genre. D'autres auteurs veulent que ce nom vienne du fruit lui-même, parce que, suivant Merat et de Lens (*Dictionnaire de matière médicale et thérapeutique*), « on retrouve en lui, quand il est mûr, le goût de nos frangipanes. »

« Il est remarquable, fait à ce propos observer M. O. Reveil, si ces fruits sont réellement mangeables, que ni Ploane ni Lunan ne mentionnent le fait. »

On cultive quelquefois les *frangipaniers* dans nos serres chaudes; ils se multiplient facilement de semence et de boutures; ils ont une tige succulente, craignent l'humidité et les arrosements excessifs, et demandent une terre légère.

FRANGISTAN s. m. (fran-ji-stan). Chez les Orientaux, Pays des Francs ou Europe occidentale.

FRANGULACÉ, ÉE adj. (fran-gu-la-sé — rad. *frangule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la bourdaine.

— s. f. pl. Classe de végétaux dicotylédones, comprenant la famille des rhamnées et quelques familles voisines. ‖ Nom donné par quelques auteurs à la famille des rhamnées.

FRANGULE s. f. (fran-gu-le). Bot. Nom scientifique de la bourdaine.

FRANGULINE s. f. (fran-gu-li-ne — rad. *frangule*). Chim. Substance amère extraite de l'écorce de la bourdaine.

— **Encycl.** La *franguline*, $C^6H^6O^3$, est une matière colorante jaune cristallisable que renferme l'écorce du *rhamnus frangula*. Elle y est accompagnée d'une substance résineuse également jaune, et elle est beaucoup plus abondante dans l'écorce des vieilles branches que dans celle des jeunes, qui renferment surtout la substance résineuse. La matière jaune obtenue par Buchner au moyen de l'écorce du même végétal, et qu'il avait nommée *rhamnoxanthine* serait, d'après Casselmann, de la *franguline* impure.

— I. *Préparation*. On pulvérise la racine, on l'épuise à diverses reprises par de l'eau ammoniacale bouillante, et l'on obtient ainsi une solution rouge foncé, que l'on précipite par l'acide chlorhydrique. Le dépôt, d'un brun presque noir, qui se forme, et qui est d'ailleurs peu abondant, est recueilli sur un filtre, lavé et mis en ébullition avec de l'alcool à 80 degrés centésimaux, additionné d'un peu d'acétate neutre de plomb. Presque toute la masse se dissout, et l'on obtient une liqueur d'un jaune brunâtre, que l'on filtre et que l'on traite par l'eau, jusqu'à ce qu'elle commence à être manifestement trouble; on la chauffe ensuite de manière à lui restituer, par la chaleur, sa limpidité première, et enfin on l'abandonne à elle-même pendant une semaine dans un endroit frais. Il se sépare alors de la *franguline* impure, que l'on purifie par une série de cristallisations dans l'alcool.

On peut encore, après avoir filtré la solution alcoolique additionnée d'acétate de plomb et encore chaude, l'agiter avec de l'hydrate ou de l'acétate basique de plomb. Le précipité, qui renferme la totalité de la *franguline*, est mis en suspension dans de l'alcool très-étendu, et décomposé par un courant d'acide sulfhydrique; on filtre, et on épuise le précipité de sulfure de plomb par l'alcool bouillant, qui dissout la *franguline* et ne dissout presque pas la matière résineuse. On mêle les solutions avec de l'eau, de manière à les rendre troubles, et enfin on achève comme dans le procédé qui précède.

— II. *Propriétés*. La *franguline* forme une masse cristalline d'un jaune citron, qui, vue au miscroscope, apparaît composée de petites lames carrées d'un léger éclat soyeux. Elle est insipide et inodore. Elle fond à environ 249°, et, à la même température, elle commence à se sublimer en se décomposant en partie. La portion qui se sublime prend la forme d'aiguilles microscopiques d'un jaune d'or. La *franguline* est insoluble dans l'eau, soluble dans 160 parties d'alcool chaud à 80 degrés centésimaux, presque insoluble dans l'alcool froid, peu soluble dans l'éther bouillant, soluble enfin dans les huiles fixes et les huiles volatiles, telles que la benzine, l'essence de térébenthine, etc. Desséchée à 100°, elle présente la composition qui correspond à la formule $C^6H^6O^3$.

La *franguline* ne paraît pas former de composés définis avec les bases. Elle se dissout, il est vrai, dans les solutions alcalines, avec une coloration rouge pourpre, mais sans s'y combiner d'une manière définie. Les acides la précipitent de ces dissolutions, avec la nuance jaune première. L'acide sulfurique concentré la dissout à la température ordinaire, en donnant une liqueur rouge foncé, qui brunit lorsqu'on la chauffe, et d'où l'eau précipite la *franguline* inaltérée, lorsque la masse n'a pas été préalablement soumise à l'influence de la chaleur. L'acide azotique concentré et bouillant dissout la *franguline* sans l'attaquer, mais l'acide fumant la dissout en dégageant des vapeurs nitreuses et en donnant naissance à de l'acide oxalique. Si l'action n'a pas été trop violente, et que la température n'ait pas été trop élevée, au lieu d'acide oxalique, il se produit un autre acide appelé acide nitrofrangulique, auquel Casselmann assigne la formule

$$C^{40}H^{22}Az^{10}O^{37},$$

en représentant la formation comme il suit

$$\underset{\text{Franguline.}}{8C^6H^6O^3} + \underset{\text{Hypoazotide.}}{28AzO^2} = \underset{\text{Acide nitrofrangulique.}}{C^{40}H^{22}Az^{10}O^{37}}$$

$$+ \underset{\text{Acide oxalique.}}{4C^2H^2O^4} + \underset{\text{Eau.}}{9H^2O} + \underset{\text{Bioxyde d'azote.}}{18AzO.}$$

Lens adopte de préférence, pour l'acide nitrofrangulique, la formule $C^{20}H^{11}Az^5O^{18}$, qui ne diffère de la précédente que par un demi-atome d'oxygène.

Quelle que soit, d'ailleurs, celle de ces deux formules que l'on adopte, il n'en reste pas moins certain que les rapports $C^6H^6O^3$, par lesquels on représente la *franguline*, n'expriment pas le vrai poids moléculaire de cette

substance; car on n'a jamais vu en chimie un corps donner, par oxydation ou substitution, un produit plus compliqué que lui. La formule de la *franguline* doit donc être multiple des rapports précédents.

L'acide nitrofrangulique est jaune et cristallisable. On a étudié ses sels d'argent et de cuivre.

FRANGY, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Saint-Julien, au fond d'un vallon; pop. aggl., 885 hab. — pop. tot., 1,520 hab. Vins blancs renommés.

FRANK, FRANKE s. (fran, fran-ke). Autre orthographe du mot FRANC, FRANQUE.

— Chez les Orientaux, Européens.

— s. m. Langage des Franks : *Ces peuples parlaient le* FRANK.

— Adv. En langue franque : *Parler* FRANK. *Tu n'entendras parler que* FRANK *dans cette cour germanique, où tout est germain, c'est-à-dire barbare : langage, costume, mœurs, repas, habits, coutumes.* (E. Sue.)

FRANK (JACOB, dit), chef de la secte juive des frankistes, né en Pologne en 1712, mort en 1791. Il adopta le surnom de Frank, qui lui avait été donné par les Ottomans pendant un voyage en Turquie. Il commença par être distillateur d'eau-de-vie, puis se livra à l'étude, acquit la réputation d'un cabaliste profond, prêcha une nouvelle doctrine en Podolie, où il s'était établi, et compta bientôt un grand nombre d'adhérents. Arrêté sur la dénonciation des rabbins, qui redoutaient son influence, il fut rendu à la liberté, grâce à l'intervention du clergé catholique, qui voyait en lui un auxiliaire, car plusieurs de ses idées étaient empruntées au christianisme. Frank fut alors autorisé à exposer librement ses croyances, consignées par lui dans un ouvrage intitulé *Zohar*. Ses disciples prirent de ce livre le nom de zoharites, et adoptèrent aussi celui d'antitalmudistes, parce qu'ils rejetaient complétement l'autorité du Talmud. Les zoharites, forts de l'appui que leur prêtait le cardinal de Kamienitz, persécutèrent quelque temps les talmudistes; mais ceux-ci prirent le dessus, et se mirent à leur tour à persécuter les zoharites, dont un grand nombre se retirèrent en Moldavie. Frank feignit d'embrasser le christianisme, reçut le baptême, n'en continua pas moins à faire des prosélytes, et fut emprisonné jusqu'en 1773. Il recouvra alors la liberté, parcourut la Pologne, la Bohême; reçut de ses adeptes des sommes énormes, et mena un train de vie princier successivement à Vienne, à Braunn en Moravie et à Offenbach dans la Hesse, où il mourut d'une attaque d'apoplexie. L'existence luxueuse de Frank, le mystère qui enveloppait en quelque sorte sa vie intime, l'habileté avec laquelle il avait su acquérir un grand ascendant sur ses adeptes, rappellent par plus d'un côté l'existence extraordinaire de Cagliostro, son contemporain. Sa conduite, ainsi que celle des gens qui l'entouraient, était irréprochable en apparence, et son tombeau est devenu le but d'un pèlerinage de la part des membres de sa secte, qui existe encore. La profession de foi des frankistes ou zoharites a été publiée en hébreu et en polonais, à Lemberg. Ils croient, avec leur maître, qu'il existe un Dieu en trois personnes, que Jérusalem ne verra pas renaître sa puissance, que le Messie attendu ne viendra pas, mais que Dieu s'incarnera pour racheter définitivement le genre humain; enfin ils admettent que le *Zohar* seul donne l'explication véritable de la Loi.

FRANK (Jean-Pierre), médecin allemand, né à Rotalben, près de Zweibrücken, en 1745, mort à Vienne en Autriche en 1841. Il fit ses premières études chez les piaristes de Rastadt, et les compléta à Metz, puis se voua à la carrière médicale avec passion. A l'âge de vingt ans, il alla suivre les cours et fréquenter les hôpitaux de Strasbourg, et, lorsqu'il eut reçu le diplôme de docteur, exerça la médecine dans diverses villes de la Lorraine. En 1769, le prince évêque de Spire se l'attacha en qualité de premier médecin. Durant les neuf années qu'il remplit ces fonctions, Frank ne cessa de professer en même temps l'anatomie, la physiologie et l'art des accouchements. Le succès qu'il obtint dans ses cours lui valut d'être nommé, en 1784, professeur de clinique à l'université de Gœttingue. Mais sa santé ayant été fort éprouvée par le climat de cette dernière ville, il n'y séjourna que deux ans, et, en 1786, il se rendit à Pavie, où il succéda au fameux docteur Tissot. A partir de ce moment, sa position ne fit que s'élever. D'abord directeur du service général de santé pour la Lombardie, il fut appelé, en 1795, par l'empereur d'Autriche, au commandement du service de santé des armées. A ce titre vinrent se joindre ceux de conseiller aulique et de directeur de l'hospice civil de Vienne. En 1804, Frank alla professer la médecine pratique à Wilna, puis à Saint-Pétersbourg, où l'avait attiré l'empereur de Russie, qui le choisit comme premier médecin. Le climat rigoureux de la Russie nuisant à sa santé, il abandonna ce pays pour aller s'établir à Fribourg en Brisgau; mais la guerre, qui sévissait en ce moment dans toute l'Europe, le retint à Vienne. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé par Napoléon Ier à donner ses soins au maréchal Lannes, mortellement blessé. Il refusa les offres brillantes que lui faisait Napoléon pour l'attirer en France. Jusqu'en 1841, il ne cessa d'exercer la médecine. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont nous ne citerons que les principaux : *Système de police médicale*, en allemand (Manheim, 1779-1817, 6 vol.). C'est à cet ouvrage que Frank doit surtout sa réputation d'auteur; *De curandis hominum morbis epitome* (Manheim et Vienne, 1792, 1821), un des meilleurs traités de médecine usuelle de l'époque, qui a été traduit en français et en italien; *Méthode pour enseigner la pratique de la médecine dans un hôpital académique* (Vienne, 1790, in-8°).

FRANK (Joseph), médecin allemand, né à Rastadt en 1771, mort à Côme en 1844, fils du précédent. Lorsqu'il eut terminé ses études médicales, il fut adjoint à son père, qui professait la clinique médicale à Pavie, puis il se rendit avec lui à Vienne, où il l'aida dans ses fonctions de directeur général de l'hôpital civil. De retour d'un voyage en France, en Angleterre et en Allemagne, Joseph Frank obtint une chaire de pathologie à l'université de Wilna; mais, contraint par le mauvais état de sa santé à quitter la Russie, il se retira au bord du lac de Côme, où il termina sa vie. On a de lui quelques ouvrages estimés : la *Pathologie d'après les lois sur la théorie de l'excitation* (Vienne, 1803); *Visite aux hôpitaux de Paris et de Londres* (Vienne, 1804-1806); *Acta Instituti clinici universitatis Vilnensis* (Leipzig, 1808-1813, 6 vol.); *Praxeos medicæ universæ præcepta* (Leipzig, 1826-1841, 3 vol.).

FRANK DE FRANCKENAU (George), médecin allemand, né à Naumburg (Misnie) en 1643, mort à Copenhague en 1704. Il s'occupa d'abord de poésie, composa des vers en hébreu, en grec, en latin et en allemand, puis étudia la médecine, passa son doctorat à Strasbourg (1666), et devint professeur successivement à Heidelberg, à Wittenberg et enfin à Copenhague, où il fut nommé archiâtre du roi, médecin en chef de l'hôpital des orphelins et conseiller aulique. En 1692, l'empereur l'avait anobli et créé comte palatin sous le nom de Franckenau. Frank était membre de l'Académie des curieux de la nature. Ses ouvrages sont écrits en un style élégant et correct et attestent une vaste érudition. Les plus importants sont : *Institutionum medicarum synopsis ac methodus discendi medicinam* (Heidelberg, 1672, in-4°); *Lexicon vegetabilium usualium* (Strasbourg, 1672); *Tractatus philologico-medicus de cornutis* (Heidelberg, 1678, in-4°); *Medicus monstruosus* (Heidelberg, 1678, in-4°); *De medicis philologis epistola* (Wittenberg, 1691, in-4°); *De Palingenesia sive ressuscitatione artificiali plantarum, hominun et animalium e suis cineribus* (Halle, 1717, in-4°); *Satyræ medicæ vigenti quibus accedunt dissertationes sex, varii simulque rarioris argumenti* (Leipzig, 1722, in-8°), recueil de vingt-six dissertations curieuses.

FRANK DE FRANCKENAU (George-Frédéric), médecin allemand, fils du précédent, mort à Copenhague en 1732. Après s'être fait recevoir docteur à Iéna, il professa la médecine à Wittenberg, puis à Copenhague, et devint membre de l'Académie des curieux de la nature. Nous citerons parmi ses écrits : *Onychologia curiosa seu de unguibus tractatio physico-medica* (Iéna, 1695, in-4°); *Anostomosis detecta* (Copenhague, 1704, in-4°); *Diapedesis restituta* (Copenhague, 1716, in-4°); *Disquisitio epistolaris de nutritii transitu per nervos, ejusque in corpore humano effectibus* (1696, in-12).

FRANKE (George-Samuel), théologien et philosophe allemand, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort vers 1815. Il fut recteur de l'école de Husum de 1787 à 1806, pasteur à Sonderburg et professeur de théologie à Kiel (1811). On a de lui : *Service rendu par la religion chrétienne à la doctrine de l'immortalité de l'âme* (Flensbourg, 1788, in-8°); *Quelques idées sur les rapports de la morale et de la religion* (Kiel, 1789, in-8°); *Essai d'une rapide revue des doctrines et des opinions de nos principaux philosophes contemporains sur l'immortalité de l'âme humaine* (Leipzig et Altona, 1796, in-8°); *Tentative de conciliation entre Middleton et Ernesti, sur le caractère philosophique des écrits de Cicéron, touchant la nature des dieux* (Leipzig, 1799, in-8°); *Nouvelle destinée du spinozisme, de son influence sur la philosophie en général et sur la théologie philosophique en particulier* (Kiel, 1811).

FRANKEL (Zacharias), hébraïsant allemand, né à Prague en 1801. Il étudia la théologie israélite, la Bible, le Talmud, compléta son éducation en suivant les cours de l'université de Pesth, et, de retour dans sa ville natale, il fut nommé rabbin du district de Leitmeritz, près de Tœplitz (1832). En 1836, le gouvernement saxon appela M. Frankel au poste de grand rabbin pour les villes de Dresde et de Leipzig. Dans cette haute position, il fit tous ses efforts pour que ses coreligionnaires fussent mis en possession des droits civils qu'on leur déniait encore en Saxe, fit reconnaître par l'Etat la liberté du culte israélite, obtint l'érection d'une grande synagogue à Dresde, en 1840, et contribua puissamment à faire abolir l'ancienne formule de serment exigé des juifs, en publiant, sous ce titre : le *Serment des juifs au point de vue historique et théologique* (Dresde, 1840), un écrit qui donna lieu, au sein du parlement saxon, à une discussion suivie d'un vote conforme aux idées de M. Frankel. Vers la même époque, il se lia avec ses plus savants coreligionnaires de Berlin : Auerbach, Léon Weiss, Freistadt, qui poursuivaient avec Bruno Bauer, Guillaume de Humboldt, etc., le même but que lui, dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation; mais, comme le système politique qui régnait alors en Allemagne était essentiellement rétrograde, ce ne fut qu'avec la révolution de 1848 que l'émancipation des juifs eut lieu en Prusse, en Autriche, etc. En 1842, M. Frankel fut appelé au poste de grand rabbin de Berlin; mais il refusa cette place, préférant rester en Saxe, auprès d'un gouvernement moins antilibéral que celui de Prusse. En 1854, il se rendit à Breslau pour y organiser le séminaire théologique israélite, dont la fondation était due au conseiller Frœnckel, mort en 1846. Il prit ensuite la direction de cet établissement, qui est le seul de son espèce en Allemagne, et qui, non-seulement a déjà formé un grand nombre de rabbins et de théologiens israélites, mais encore est devenu un véritable foyer de la science hébraïque moderne. Outre de nombreux articles insérés dans deux recueils périodiques dirigés par lui : *Revue pour les intérêts religieux du judaïsme* (Berlin, 1844-1846, 3 vol.), et *Revue mensuelle pour l'histoire et la science du judaïsme* (1851 et ann. suiv.), M. Frankel a fait paraître : la *Preuve juridique d'après la loi de Moïse et le Talmud* (Berlin, 1841); *Etudes préparatoires à la version des septante* (Berlin, 1841); *De l'influence de l'exégèse juive sur l'herméneutique d'Alexandrie* (Leipzig, 1851); *Recherches sur l'écriture palestinique et alexandrinique* (Breslau, 1854); *Hodegentica in Mischnam librosque cum ea conjunctos* (Leipzig, 1859), ouvrage complété plus tard par des *Additamenta* (Leipzig, 1865); *Principes du droit d'hérédité d'après la loi de Moïse et le Talmud* (Breslau, 1859); le *Docteur Bernard Beer, biographie et tableau du temps* (Breslau, 1863); *Essai d'une histoire de la bibliographie des réponses post-talmudiques* (Breslau, 1865), etc.

FRANKENAU ou **FRANKENHEIM**, bourg de Bavière, cercle de la Franconie moyenne, à 25 kilom. O. d'Anspach; 1,800 hab. Résidence des princes de Hohenlohe-Schillingsfurt.

FRANKENBERG, ville de Prusse, province de Hesse, à 28 kilom. N. de Marbourg, chef-lieu de cercle, sur l'Edder; 3,150 hab. Fabriques de draps et de lainages. Mines de cuivre argentifère. ‖ Ville de Saxe, à 60 kilom. O.-S.-O. de Dresde, sur la Zschopau; 7,943 hab. Fabriques d'étoffes de laine et de coton.

FRANKENBURG. V. AIX-LA-CHAPELLE, au *Supplément*.

FRANKENHAUSEN, ville de la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt, chef-lieu du bailliage de son nom, à 55 kilom. N. de Gotha, à 17 kilom. E. de Sondershausen, sur la Wipper; 5,500 hab. Gymnase; salines, teintureries, fabriques d'instruments de musique, colle forte, salpêtre; commerce actif de bois et de laine. Aux environs, château princier de Rothsfeld. Le 15 mai 1525, défaite de Thomas Münzer et des anabaptistes.

FRANKENHEIM. V. FRANKENAU.

FRANKÉNIACÉ, ÉE adj. (fran-ké-ni-a-sé — rad. *frankénie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la frankénie. ‖ On dit aussi FRANKÉNIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les genres frankénie et beatsonie.

— **Encycl**. La famille des *frankéniacées* renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, très-rameuses, à feuilles alternes, opposées ou verticillées, souvent fasciculées, petites, entières ou dentées. Les fleurs, complètes, hermaphrodites, régulières, rosâtres ou violacées, sont réunies en grappes ou en panicules dichotomiques, simples ou composés. Elles présentent un calice tubuleux, persistant, à quatre ou cinq divisions; une corolle composée d'un même nombre de pétales longuement onguiculés, munis d'appendices qui forment à l'intérieur comme une seconde corolle; quatre à huit étamines, à filets élargis à la base, libres ou soudés; un ovaire libre, allongé, ovoïde ou trigone, souvent inséré sur un disque hypogyne, à une seule loge, contenant trois placentas pariétaux, qui portent chacun un assez grand nombre d'ovules, et surmonté d'un style grêle, filiforme, terminé par trois ou quatre stigmates linéaires. Le fruit est une capsule, recouverte par le calice ou par la corolle intérieure, à une seule loge, s'ouvrant en trois valves, dont les bords, légèrement rentrants, forment trois cloisons incomplètes, qui portent des graines à embryon petit, entouré d'un albumen farineux.

Cette petite famille, qui a des affinités avec les caryophyllées, renferme les genres frankénie et beatsonie; quelques auteurs y ajoutent les genres sauvagésie, lavradie et luxemburgie. Les *frankéniacées* habitent surtout les lieux secs et les rivages de la mer, dans les régions chaudes ou tempérées des deux continents; elles ne sont d'aucun usage.

FRANKÉNIE s. f. (fran-ké-nî — de *Frankenius*, méd. suédois). Bot. Genre de plantes, type de la famille des frankéniacées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent au bord des mers, dans toutes les régions tempérées du globe.

FRANKENSTEIN, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 65 kilom. S.-O. de Breslau, sur la Pausebach, chef-lieu du cercle de son nom; 5,516 hab. Fabrication de toiles, bonneterie, draps, tabac, chapeaux de paille. Ruines d'un vieux château.

Frankenstein, roman fantastique anglais, par mistriss Shelley (Londres, 1816; traduit en français en 1821). Ce roman, auquel l'auteur a donné pour second titre le *Nouveau Prométhée*, a plus d'une ressemblance avec la *Délivrance de Prométhée*, de Shelley, et on croit généralement que le grand poëte a collaboré à cette œuvre, la seule remarquable laissée par sa femme. Le sujet de *Frankenstein* est l'histoire fantastique d'un jeune étudiant d'Ingoldstadt, qui, emporté par l'amour des sciences naturelles, pousse l'étude de l'alchimie si loin, qu'une créature à peu près humaine s'échappe un jour du creuset de son laboratoire. C'est, en un mot, le résultat inespéré des théories palingénésiaques de Paracelse, d'Agrippa, de Webster, de Darwin, de Kircher et autres thaumaturges, qui ont voulu remonter jusqu'à la puissance de la création elle-même. Mais l'habileté céleste manquant à l'ouvrier profane, l'opération de Frankenstein ne produit, au lieu d'un homme, qu'un monstre hideux. Epouvanté, Frankenstein sort du laboratoire pour n'y plus rentrer. L'être, abandonné à lui-même, commence à vivre. Il est impossible de se figurer la terreur, absurde si l'on veut, mais d'un genre tout nouveau, que ce monstre excite dans l'âme du lecteur à mesure qu'on le voit prendre sa part de l'existence commune. Le récit qu'il fait à son père, à son créateur, Frankenstein, des sensations inconnues qu'il éprouve dans son isolement, et des difficultés pénibles qu'il rencontre à se glisser dans la société des hommes, ce récit est un chef-d'œuvre d'analyse et d'observation. Ses souffrances, il les doit à Frankenstein, et celui-ci, loin d'y connaître un remède, flotte sans cesse entre la tendresse que sa créature lui inspire et l'horreur pieuse qu'il ressent de son œuvre sacrilége. Il n'ose lui reprendre la vie et ne sait la lui rendre supportable.

C'est dans cette alternative vraiment dramatique et originale que se concentre la portée du roman. A la fin, le monstre s'irrite, et, dans son humeur croissante, on voit poindre une raillerie infernale qui annonce la présence du démon. Ici, l'intérêt se déplace; Frankenstein est tellement malheureux qu'on oublie son orgueil pour ne maudire que les implacables persécutions de l'*être*, qui met le comble au supplice de l'étudiant en réclamant une compagne. Frankenstein, déjà frappé dans sa famille par le monstre, qui a tué un de ses frères, se remet à l'ouvrage; mais, au moment où une femme peut-être va naître sous ses mains, un sentiment d'horreur s'empare de lui au point qu'il brise ses fourneaux et détruit l'œuvre presque achevée. Nouvelles instances du démon, qui menace même Frankenstein, s'il ne lui crée une femme, de prendre bientôt la sienne jusque dans le lit nuptial. Effectivement, Frankenstein se marie, et, le soir de ses noces, on trouve la jeune épouse étranglée dans son lit. Le malheureux étudiant se laisse mourir; dernier triomphe du monstre, qui, ne déguisant plus son origine satanique, vient prendre l'âme du chimiste et la jette aux damnés.

Nous ne discuterons point l'étrangeté de ce livre; mais, l'idée une fois admise, on se plaît à voir comment l'auteur a tiré parti de la fantaisie du sujet. Ce qui le prouve, c'est que, malgré ses défauts et ses bizarreries, *Frankenstein* est une publication populaire dans la Grande-Bretagne, et qu'il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

FRANKENTHAL, ville du royaume de Bavière, dans le Palatinat, chef-lieu d'arrond. et de canton, à 23 kilom. N.-O. de Spire, sur un canal qui la met en communication avec le Rhin; 5,000 hab. Fabrication active d'aiguilles, soieries, papiers de tentures, draps et toiles. Fonderie de cloches. Ecole latine; asile d'aliénés. L'église protestante a été bâtie de 1820 à 1823, d'après le modèle de l'église de Carlsruhe. On voit encore derrière cette église le portail d'une autre église d'un ancien couvent d'augustins, fondé en 1119, et dans lequel vinrent s'établir, en 1562, soixante familles protestantes qui fuyaient les persécutions des Espagnols, et donnèrent naissance à la ville actuelle. A l'époque où la guerre de Trente ans éclata, cette ville comptait huit cents familles, qui avaient apporté, dans cette partie de l'Allemagne, des industries jusqu'alors inconnues. Saccagée et détruite en partie par les Espagnols, les Suédois, les Français et les Autrichiens, la ville fut reconstruite par les électeurs et devint la première ville industrielle du Palatinat.

FRANKENWALD, en français *monts de Franconie*, chaîne de montagnes d'Allemagne, en Bavière; elle se détache, dans la haute Franconie, de l'extrémité septentrionale du Fichtelgebirge, traverse la haute Franconie, la principauté de Reuss et le duché de Saxe-Meiningen, s'étend jusqu'aux sources de la Werra, de la Steinach et de la Schwarza, où elle se rattache au Thuringerwald, et se ter-

mine près de la frontière de la principauté de Schwarzbourg. Légèrement ondulée, cette chaîne forme la ligne de partage des eaux de la Saale et du Mein. 60 kilom. de longueur sur 15 à 20 de largeur. Points culminants : le Sieglitzberg (766 mètres), et le Hohekulm (57 mètres).

FRANKFORT, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale de d'Etat de Kentucky, sur la rive droite de la rivière Kentucky, à 100 kilom. de son confluent avec l'Ohio, par 38° 14' de latit. N. et 84° 40' de longit. O.; 6,000 hab. Cette ville est régulièrement construite dans une plaine élevée, comprise entre le fleuve et une colline de 50 à 70 mètres d'élévation. Elle est très-commerçante et très-industrielle. Le chemin de fer de Louisville à Lexington la traverse, et les bateaux à vapeur peuvent remonter la rivière jusqu'aux quais de la ville. En cet endroit, les rives du Kentucky sont assez élevées, et sa largeur est d'environ 82 mètres. Un pont suspendu réunit la ville au village de Sud-Frankfort, situé sur la rive gauche. La région qui avoisine la ville est célèbre aux Etats-Unis pour sa pittoresque beauté.

FRANKFURT, nom allemand de FRANCFORT.

FRANKIE s. f. (fran-kî — de *Frank*, savant allemand). Bot. Syn. de GYMNARHÈNE.

FRANKISTE s. m. (fran-ki-ste — du nom de *Frank*, le fondateur). Hist. relig. Membre d'une secte juive fondée en Allemagne. Les *frankistes* se proposèrent de réunir toutes les sectes, et se regardèrent plus tard comme autorisés à observer extérieurement les pratiques religieuses des pays qu'ils habitaient.

FRANKL (Louis-Auguste), poëte allemand, né à Chrast (Bohême), en 1810. Il appartient à une famille israélite. En 1828, il se rendit à Vienne pour y étudier la médecine, s'occupa beaucoup en même temps d'histoire et de littérature, puis alla en Italie et se fit recevoir, en 1837, docteur à l'université de Padoue. De retour en Autriche, M. Frankl abandonna la carrière médicale, fut nommé secrétaire de la communion israélite de Vienne (1838) et se démit plus tard de cette place pour occuper une chaire d'esthétique au conservatoire de musique de cette ville. En 1842, il fonda, sous le titre de *Feuille du Dimanche*, une revue hebdomadaire, qui fut supprimée en 1848, après la prise de Vienne par Windischgrætz. En 1856, il fit un voyage en Orient, pour organiser à Jérusalem un établissement pédagogique fondé par une dame de Prague, et y réussit, après avoir eu à vaincre de nombreuses difficultés. Il a raconté son voyage dans deux ouvrages intitulés : *A Jérusalem* (Leipzig, 1858), et *Egypte* (Leipzig, 1860).
Parmi les ouvrages lyriques de ce poëte distingué, nous citerons : le *Chant des Habsbourg* (Vienne, 1832); *Poëmes épiques et lyriques* (Vienne, 1833); *Contes orientaux* (Leipzig, 1834), ouvrage écrit sous l'influence de l'orientaliste Hammer-Purgstall; le *Paradis et la péri* (Vienne, 1835), traduction d'un poëme de Thomas Moore; *Parisina* (Vienne, 1835), traduit de lord Byron; *Christophe Colomb*, poëme épique (1836); *Recueil de poésies* (1840); *Rachel*, poëme biblique (Vienne, 1842); *Don Juan d'Autriche* (Leipzig, 1846), son chef-d'œuvre; l'*Université* (1848); le *Roi des magyares* (1850); *Hippocrate et la médecine moderne*, poëme comique, formé de deux parties (1853-1854); *Gusle* (Vienne, 1852), traduction de poésies nationales serbes; le *Livre des épopées et des chants*, recueil de poésies diverses (Prague, 1861); *Portraits de nos ancêtres* (Leipzig, 1864, 2e édit.); le *Liban* (Vienne, 1864, 3e édit.), etc. On lui attribue aussi la satire intitulée : *Vienne dans cinq cents ans* (Leipzig, 1865). On a également de lui, en prose : *Etudes historiques sur les juifs de Vienne* (1858), et *Etudes biographiques sur Nicolas Lenau* (1854).

FRANKLAND (Edward), chimiste anglais fort distingué, né le 18 janvier 1825 à Churchtown, près de Lancastre. Il étudia successivement dans les laboratoires de Playfair, de Bunsen et de Liebig. C'est pendant qu'il était à Marburg qu'il fit les belles découvertes confirmant la théorie de Liebig sur la constitution des alcools et de leurs dérivatifs, et qu'il attira sur ses travaux l'attention des chimistes modernes. Depuis, ses recherches sur les alcools l'ont conduit à d'autres découvertes non moins importantes et fort appréciées du monde savant. Pendant quelque temps M. Frankland fut professeur de chimie pratique au collége des ingénieurs civils de Putney. En 1851, il vint occuper à Manchester la place de professeur de chimie au collége d'Owen, et, en 1857, il fut nommé à l'hôpital Saint-Barthélemy. Cette même année, la Société royale lui a décerné une médaille pour ses recherches sur les radicaux organiques et les corps métallo-organiques.

FRANKLANDIE s. f. (fran-klan-dî — de *Frankland*, savant anglais). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, type de la tribu des franklandiées, dont l'espèce unique croît dans le sud-ouest de l'Australie.

FRANKLANDIÉ, ÉE adj. (fran-klan-di-é — rad. *franklandie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la franklandie.
— s. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre franklandie.

FRANKLIN, nom commun à 97 villes ou villages et à 20 comtés ou subdivisions administratives des Etats-Unis d'Amérique. Nous ne citerons que les villes principales qui portent ce nom : ville de l'Etat de New-York; 3,025 hab. ‖ Ville de l'Etat de New-Jersey, à 20 kilom. N. de Newark; 3,870 hab. ‖ Ville de l'Etat de Missouri, à 256 kilom. de Saint-Louis; 2,500 hab. ‖ Port de commerce et chef-lieu de la paroisse Sainte-Marie, dans la Louisiane (Etats-Unis d'Amérique), à 100 kilom. par eau du golfe du Mexique; 1,400 hab. Ce port, accessible aux grands steamers est le point d'embarquement de tous les produits des régions voisines, coton, sucre et maïs. ‖ Petite ville de l'Etat d'Indiana, capitale du comté de Johnson, sur la petite rivière Young, à 32 kilom. d'Indianapolis. C'est l'une des principales stations du chemin de fer de Madison à Indianapolis, le terminus oriental du chemin de fer de Martinsville, et le siége du collége Franklin, fondé par les baptistes en 1835, sous le nom d'Institut baptiste, pour le travail manuel. ‖ Petite ville de l'Etat du Tennessee, sur la rivière Harpeth, à 32 kilom. de Nashville, capitale de l'Etat, et traversée par le chemin de fer de Tennessee et Alabama. Cette localité a donné son nom à une bataille sanglante, livrée le 30 novembre 1864. Le général unioniste Thomas, chargé de défendre le Tennessee, avait occupé Nashville, en laissant à Franklin le général Schofield, avec un nombreux corps d'armée. Le général confédéré Hood, arrivé le 29 novembre devant Franklin, ordonna l'attaque dès l'aube, le 30. Son armée était divisée en deux colonnes, dont l'une devait aborder de front les ouvrages fédéraux, tandis que l'autre, au moyen d'un long détour, les attaquerait par derrière. Schofield résista intrépidement pendant la nuit et commença ensuite sa retraite, qu'il accéléra d'autant plus qu'il savait que la deuxième colonne confédérée, après avoir traversé le Harpeth, à quelques kilomètres de Franklin, s'avançait rapidement, chassant devant elle la cavalerie fédérale du général Wilson. Le 1er décembre, Schofield et Wilson avaient atteint Nashville et se trouvaient dès lors en sûreté. Cette bataille, où les pertes furent considérables de part et d'autre, coûta aux confédérés un major général, l'Irlandais Cleburne, et cinq brigadiers généraux.

FRANKLIN (détroit de), canal ou bras de mer de l'Amérique du Nord, dans les régions polaires. Il sépare, au S., l'île du Prince de Galles de la presqu'île Boothia. Son entrée méridionale est située par 71° de latitude N. et 100° de longitude O. Il doit son nom au hardi navigateur qui a péri en cherchant le passage nord-ouest. On a aussi donné le nom de cet intrépide marin à deux caps de l'Amérique anglaise du Nord, dans les terres arctiques.

FRANKLIN (Benjamin), philosophe et homme d'Etat américain, un des fondateurs de l'indépendance des Etats-Unis et l'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur, non-seulement à leur pays, mais à l'humanité tout entière, né à Boston en 1706, mort à Philadelphie le 17 avril 1790. Il était fils d'un simple artisan qui, chargé de famille, ne pouvait lui faire donner une éducation un peu soignée. Il apprit à lire à peu près seul, et il annonça des goûts si prononcés pour l'étude, que son père conçut le dessein d'en faire un ministre de l'Evangile. On le laissa ensuite fréquenter une école primaire, où il ne séjourna qu'un an (1715). Au reste, son père était on ne peut moins partisan de la vie de collége, qui, suivant lui, inocule aux enfants le goût de l'oisiveté et leur communique de l'aversion pour tout travail actif et intelligent. Il voulut que Benjamin n'apprît de l'écriture et du calcul que tout juste pour faire une facture, car on sait que, pour un Américain de race, la science la plus profonde n'est qu'une insignifiante superfluité si elle n'est doublée de l'art d'établir une facture dans les règles. Ce fut pour l'enfant l'affaire d'une année. Il avait dix ans lorsque son père, qui était fabricant de chandelles, le réintégra au domicile paternel, avec l'intention de lui apprendre son métier. Cette détermination déplut singulièrement au jeune Franklin, qui s'était mis dans la tête de devenir homme de mer, et qui se livrait, dans ce but, à de fréquents exercices de natation et de canotage. Le père vit avec chagrin éclore cette vocation, qui contrariait ses projets, et il fit entrer Franklin chez un coutelier, dans l'espoir que la nouveauté des occupations intéresserait et attacherait ce turbulent caractère. Il se trompait. Benjamin avait abandonné, il est vrai, ses rêves de voyages maritimes, mais pour se livrer à une autre passion, celle de la lecture. Tout ce qu'il pouvait réaliser d'économies, il le consacrait à des achats de livres; rien ne pouvait rassasier son avidité. Or, à cette époque, les livres étaient rares à Boston, et ce fut par un bien grand hasard que le jeune bibliophile put rencontrer les *Vies* de Plutarque, et l'*Essai sur les projets*, de de Foë. Cette lecture exerça sur l'esprit de Franklin une influence salutaire et durable. Son père, jugeant alors qu'on pourrait peut-être en faire un bon imprimeur, le mit en apprentissage comme simple ouvrier chez son autre fils, James Franklin, où il devait travailler jusqu'à l'âge de vingt et un ans sans recevoir de salaire. Mais qu'importait le gain? Benjamin était là dans son véritable élément, au milieu des livres. Un négociant de la ville, qui fréquentait l'imprimerie de son frère, ayant remarqué ces dispositions toutes particulières, lui permit d'avoir recours à sa bibliothèque, qui était assez considérable et fournie d'ouvrages de choix. La fièvre de produire à son tour s'empara alors du jeune ouvrier; il se crut tourmenté du démon de la poésie, et composa quelques pièces de vers, entre autres deux *Ballades*, dont l'une fut imprimée par son frère et répandue dans toute la ville. Elle obtint un succès de vogue, bien que ce ne fût, en vérité, comme il le dit plaisamment lui-même, qu'une vraie chanson d'aveugle. Heureusement pour lui, son père avait un jugement supérieur à son état : il dissipa ses illusions en lui faisant observer que son style était incorrect, presque trivial, et qu'il ne serait jamais un bon écrivain s'il ne se corrigeait de ce grave défaut. Il le sauva ainsi de l'irréparable malheur de devenir un mauvais poëte, c'est-à-dire le plus inutile, le plus insupportable, le plus abominable bipède qui soit au monde. Un volume du *Spectateur* d'Addison lui tomba, sur ces entrefaites, entre les mains. Ses yeux s'ouvrirent alors, et il comprit ce qu'était le véritable style. Il lut ce volume, il le relut avec cette patiente énergie dont il avait déjà donné tant de preuves; il en fit des extraits, procédant lentement, mais avec opiniâtreté. Après avoir lu rapidement un morceau, il essayait d'en retenir la pensée; puis lui-même s'exerçait à la rendre comme si elle lui eût appartenu. Le travail achevé, il confrontait son style avec celui de l'original. C'est donc à Addison que Franklin doit cette grâce piquante du style qui le distingue si éminemment. La pratique continuelle de l'art d'écrire lui acquit bientôt une facilité de langage et une élégance d'élocution qui le servirent très-efficacement dans sa carrière.

Ayant lu un jour dans un livre de médecine que l'usage de la viande avait des résultats aussi déplorables que celui des légumes en produisait d'avantageux, il s'enthousiasma pour cette belle doctrine et se mit à vivre de riz et de pommes de terre, qu'il faisait cuire lui-même, d'après la recette indiquée par le même auteur. Son frère, qui trouvait son compte à cette économie de nourriture, se prêtait volontiers à une excentricité qui était tout bénéfice pour lui. Ce régime pythagoricien eut cependant bientôt un terme : Franklin, ayant trouvé un petit poisson dans l'estomac d'un gros, en conclut judicieusement que, puisque les poissons se mangeaient entre eux, c'est que la nourriture animale est une loi de la nature.

Cependant Franklin était devenu un homme, et alors il sentit s'éveiller en lui d'ardents désirs d'une instruction plus forte et plus étendue. Comme il fallait un aliment à cet esprit inquiet et avide, il résolut d'apprendre les mathématiques, mais seulement dans la mesure où elles sont applicables à la science de la navigation. Il put aussi se procurer des livres plus substantiels que ceux qui avaient servi à sa première jeunesse, et satisfaire le goût qui l'entraînait vers les études philosophiques. Ce fut l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke, puis l'*Art de penser*, de Port-Royal. Cet austère enseignement sembla d'abord troubler son esprit, comme un vin généreux agit même sur l'homme robuste qui le boit sans une certaine mesure; il parut donc osciller d'un système à l'autre, passant de la métaphysique au scepticisme, de Port-Royal à Shaftesburg et Collins. Il s'arrêta néanmoins plus longtemps au scepticisme, qui est comme le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga de la science philosophique. Il chercha et trouva dans Socrate une dialectique qu'il pût mettre au service de ses idées, soit pour leur défense, soit pour leur propagation. Il étudia profondément aussi Platon et les scolastiques, et dans ces fortes études, il puisa une incomparable habileté de parole et de raisonnement, que mettait encore mieux en relief une admirable simplicité de forme. Il suivit même Platon jusque dans ses défauts; mais il était doué d'un bon sens trop profond pour persister dans cette voie. Tout ce qu'il acquit plus tard de réputation et de force dans le domaine des sciences et de la politique jaillit de ce contact fécond avec les grands penseurs du monde ancien et du monde moderne. L'occasion d'utiliser ses nouvelles richesses intellectuelles ne devait pas tarder à se produire. Son frère entreprit de fonder un journal; il n'en existait qu'un dans les colonies anglaises, et le développement du commerce, le besoin de publicité, faisaient vivement sentir à Boston la nécessité d'une feuille exclusivement consacrée à ces graves intérêts. La publication du journal de James Franklin devint féconde pour Benjamin; elle le rapprocha des hommes distingués qui le rédigeaient; il les entendit traiter, discuter en sa présence une foule de questions littéraires et politiques qui l'intéressaient, et conçut enfin la pensée d'essayer ses forces dans ces luttes intellectuelles. Ses premiers articles parurent sous le voile de l'anonyme et produisirent dans le public une profonde sensation; son frère lui-même les lisait avec plaisir, sans soupçonner même le nom de leur auteur. Mais le mystère ne tarda pas à se découvrir, et le jeune publiciste devint l'objet de la considération générale. Malheureusement, l'autorité métropolitaine intervint dans la publication du journal, à propos de quelques phrases de Benjamin un peu risquées, et James Franklin dut cesser la publication. C'était une fortune presque assurée perdue pour lui; aussi, pour se tirer de ce mauvais pas, eut-il recours à une tactique dont Benjamin fut encore la victime. Un nouvel arrangement survint entre les deux frères, portant que Benjamin passerait en public pour le propriétaire rédacteur en chef du journal, mais qu'en réalité il ne serait qu'un représentant de James, qui continuerait ainsi à empocher les bénéfices. Ce marché fut consommé par une contre-lettre que le jeune homme n'osa pas refuser de signer. Il est vrai qu'en revanche il recouvrait sa liberté; mais c'était une compensation dérisoire, car, avec l'indépendance de son caractère, il se fût toujours affranchi de l'esclavage fraternel. Néanmoins, comme il usait largement de ses droits apparents, James, qui n'osait réclamer ouvertement, discrédita son frère parmi les imprimeurs et auprès du public de Boston. D'un autre côté, Benjamin était devenu suspect à l'autorité par la hardiesse de ses allures et de ses opinions; il dut quitter sa ville natale pour aller chercher fortune ailleurs. Il partit pour New-York, où il ne put trouver d'emploi, et se rendit ensuite à Philadelphie, où il ne connaissait personne. Il n'avait alors que dix-sept ans. Il réussit à trouver du travail chez un imprimeur nommé Keimer, et, ce qui fut plus heureux pour lui, il entra en relation avec sir William Keith, gouverneur de Pensylvanie. Celui-ci lui offrit la direction d'une imprimerie qu'il avait l'intention d'établir à Philadelphie, et lui proposa d'aller en chercher les matériaux en Angleterre. Franklin accepta avec empressement et s'embarqua pour Londres. Mais alors un hasard malheureux voulut que les lettres de recommandation dont il était porteur ne fussent pas les siennes, qui avaient été remises à un autre par erreur. Que faire maintenant, seul dans cette immense cité, inconnu de tous, dénué de toutes ressources? Pour comble de malheur, des soucis accablants pour une âme aussi honnête que la sienne venaient encore assombrir cette situation. On lui avait confié, à son départ d'Amérique, une somme de 36 livres sterling, qu'il avait prêtée à un ami; or, celui-ci avait disparu sans lui rendre son argent, et Franklin ne dormait plus en attendant les réclamations du destinataire. Dans cette cruelle perspective, il alla frapper à la porte d'un imprimeur nommé Palmer, qui consentit à lui donner du travail. Telle était cependant l'énergie de sa volonté et de son caractère, que de telles préoccupations ne pouvaient l'emporter sur la force irrésistible qui l'entraînait vers l'étude. Il s'y adonna de nouveau avec fureur, pour y chercher l'oubli de ses souffrances morales et y puiser la foi dans un avenir meilleur. La lecture du livre de Wollaston sur la religion naturelle le ramena bientôt à la métaphysique. Le fruit de ce retour à la philosophie se traduisit dans une dissertation ou pamphlet intitulé : *De la liberté et de la nécessité du plaisir et de la peine*. Il déclarait hardiment que la liberté ou libre arbitre n'est qu'un mot à l'usage des religions et du gouvernement, à l'aide duquel ils sévissent contre quiconque leur déplaît ou les contredit. Quant au plaisir, Franklin le reconnaissait comme la fin de la vie humaine. Etant admises ces excentricités d'opinion, l'opuscule était écrit dans un style excellent, et le mérite de l'auteur, au point de vue littéraire, était incontestable. Ces considérations n'empêchèrent pas Palmer de le remercier de ses services, non-seulement à cause des principes qu'il venait d'afficher, mais encore à cause de sa conduite, qui avait trop souvent besoin de se justifier par l'adage : *Il faut bien que jeunesse se passe.* Toutefois, Franklin n'était plus un débutant, et il eut bien vite trouvé un autre emploi dans une imprimerie. Seulement, la leçon qu'il venait de recevoir porta ses fruits : il résolut de réformer ses habitudes, et entreprit même d'associer ses compagnons au bénéfice de ce changement; il les exhorta, avant tout, à renoncer au whisky, boisson maudite, dont l'usage exagéré leur avait fait quitter le sentier de l'honneur et du devoir. Son exemple et ses discours produisirent un certain effet; il fonda même une sorte de société modèle, qui paraît avoir servi de base aux sociétés de tempérance établies depuis dans la Grande-Bretagne. Mais il n'était pas homme à se borner à un tel essai; l'activité de son esprit suffisait à plusieurs entreprises. Il projetait, entre autres établissements, celui d'une école de natation, dont il se promettait de brillants résultats. Néanmoins, l'affaire n'eut pas de suite; mais toutes ces tentatives philanthropiques mirent en relief le jeune Américain, et de divers côtés on lui fit des offres avantageuses qu'il refusa, car il caressait toujours le rêve de son retour en Amérique, et, dans cet espoir, il réalisait toutes les économies possibles afin de faire l'acquisition d'une petite pacotille pour rentrer honorablement dans sa patrie. Un autre motif, d'un genre tout différent, agissait aussi sur son esprit et aiguillonnait le désir de son rapatriement : avant son départ, il avait pris en quelque sorte l'engagement d'épouser une jeune personne, miss Read, dont il était alors épris, et il lui tardait de remplir sa promesse. Mais il éprouva la vérité de ce proverbe, que les absents ont toujours tort. Quand notre héros

se présenta tout fier et tout radieux pour en finir, il trouva la place occupée : miss Read s'était lassée d'attendre et avait cru plus sûr de se marier avec un jeune homme qui ne courait pas les pays d'outre-mer. D'autres se fussent peut-être livrés au plus affreux désespoir et n'eussent parlé de rien moins que de se mettre la corde au cou; Franklin, lui, accepta sa mésaventure le plus philosophiquement du monde. Faisant de nouveau un retour sur lui-même, il déplora amèrement les écarts de sa vie passée, et s'affermit dans la résolution d'être l'homme vertueux, juste, courageux, dévoué, qui devait bientôt jouer le premier rôle dans son pays. Cependant sa carrière n'était pas plus avancée qu'à son départ pour l'Angleterre; mais il avait acquis du moins l'expérience nécessaire à ses projets. Après avoir essayé inutilement de se créer une position dans le commerce, il dut rentrer chez l'imprimeur Keinser. On est à bon droit surpris de l'indifférence que sa famille semble avoir montréé pour lui; elle ne comprit point la noble indépendance de ce caractère; elle le prit sans doute pour ce qu'on appelle vulgairement un mauvais sujet, et elle ne s'occupa plus de lui.

Peu de temps après son retour d'Europe, Franklin parvint cependant à fonder une imprimerie pour son compte, grâce à la généreuse coopération d'un de ses amis, appelé Meredith. Son habileté et son activité, jointes aux capitaux dont pouvait disposer son associé, firent en peu de temps de leur maison une des plus considérables de la ville. Le succès enflamma encore son courage. Il se levait avant le jour et travaillait jusqu'à une heure avancée de la nuit. Il voulut s'entourer en même temps et de l'estime publique et du prestige qu'exerce la fortune. C'est à cette époque que commence sa carrière publique. Il s'était formé une société de gens instruits, qui débattaient ensemble, une fois par semaine, des questions de morale, de politique et de physique. Les membres de cette sorte d'académie privée firent l'acquisition d'un mauvais journal, à la tête duquel ils mirent les deux imprimeurs associés, et dont ils fournirent la matière en articles et en mémoires de leur composition. C'est là que Franklin fonda réellement sa réputation de publiciste. La tournure même de son esprit le portait à l'opposition; aussi les réclamations des colonies contre les abus de l'administration britannique trouvèrent-elles en lui un chaleureux interprète. Sur ces entrefaites, son associé lui abandonna sa part dans la propriété de l'imprimerie, et, pour comble de bonheur, miss Read était redevenue libre par la mort de son mari. Franklin ne lui tint point rancune, sachant qu'il faut prendre les hommes comme ils sont, et les femmes telles que l'imperfection de leur nature les a faites. Il se hâta donc de l'épouser (1730). La fortune commençait enfin à lui sourire, et son opiniâtre ardeur au travail avait bien mérité ces premières faveurs. En 1732, il fonda, sous le titre de *Librairy-Company*, un salon de lecture où les *politiciens* de Philadelphie prirent l'habitude de se réunir. Le public, excité par l'initiative de Franklin, et voulant bénéficier de ses heureuses innovations, donna bientôt à ce cabinet de lecture, par son empressement à le fréquenter, l'aspect d'une véritable bibliothèque publique. De l'année 1732 date aussi l'apparition de l'*Almanach du bonhomme Richard*, sorte de publication utilitaire à laquelle Franklin doit la moitié de sa popularité, et dont il réunit les principaux articles dans un livre qu'il intitula : le *Chemin de la fortune* (*The way to wealth*). Les proverbes ou aphorismes qui émaillent cette publication originale donnent la plus haute idée de la subtilité et de la profondeur d'esprit de Benjamin Franklin. Sous cette bonhomie apparente se cache la philosophie la plus élevée, « choses absconses, comme le disait Rabelais, et grasses au pourchaz. » En voici quelques preuves :

« Ne gaspillez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite. »

« Le carême est bien court pour ceux qui doivent payer à Pâques. »

« C'est une folie d'employer son argent à acheter un repentir. »

« Un laboureur sur ses jambes est plus haut qu'un gentilhomme à genoux. »

Et mille autres qu'il serait trop long de citer. On voit que Franklin excellait à rendre les vérités communes sous une forme vive et saisissante, qui se gravait facilement dans les esprits pour ne plus en sortir.

La réputation que créa à Franklin l'*Almanach du bonhomme Richard* le fit nommer, en 1736, membre de l'assemblée générale de Pensylvanie. L'année suivante, sa nouvelle position lui valut la charge importante de directeur des postes de la province. Vers cette même époque, il créait à Philadelphie une compagnie de pompiers et une compagnie d'assurances contre l'incendie. Lorsqu'en 1744 le gouvernement britannique, en désaccord avec les populations, se montra impuissant à organiser la défense contre les incursions des Français du Canada, 10,000 volontaires, sur l'initiative de Franklin, s'entendirent pour marcher. On voulut alors faire de lui un général, mais les sciences physiques absorbaient en ce moment toutes son attention. Quelques physiciens français, qui s'étaient proposé spécialement l'étude des phénomènes dus à l'électricité, venaient de faire des découvertes qui avaient eu du retentissement jusqu'en Amérique. Franklin fut chargé de vérifier leurs expériences. Ses premiers essais l'amenèrent tout de suite à la constatation des deux électricités, reconnues et établies par Dufay, découverte qu'il ne connaissait peut-être pas. Son principal mérite est d'avoir cherché à en tirer parti; car, dans toute question, Franklin envisageait d'abord le côté pratique. Dufay avait prouvé que les pointes jouissent de la propriété de déterminer à distance l'écoulement lent de l'électricité atmosphérique; Franklin entrevit la possibilité de neutraliser, à l'aide de ce moyen, les désastres causés par la foudre La difficulté était de s'assurer si l'électricité reconnue par les savants était identique à celle des nuages. Pour cette expérience intéressante, Franklin se servit d'un cerf-volant. Tant que la corde resta sèche, l'expérience ne produisit aucun résultat; mais une pluie légère l'ayant mouillée et en ayant ainsi augmenté la conductibilité, le phénomène que cherchait Franklin eut lieu : une clef qu'il avait attachée au bout de la corde donna des étincelles électriques. Cette expérience était redoutable, car si la corde avait été plus humide, Franklin serait tombé foudroyé; il en fut quitte pour une forte secousse qui ne l'incommoda qu'un instant. Il conçut immédiatement le projet de neutraliser les effets de la foudre au moyen du paratonnerre.

L'invention du paratonnerre, qui aurait suffi à la gloire d'un savant, ne fut qu'un incident dans la vie de Franklin. Il se remit aussitôt à poursuivre la réalisation du but qu'il s'était proposé, d'améliorer l'état social des colonies anglaises et de relâcher les liens qui les unissaient à la Grande-Bretagne. Les bibliothèques et les sociétés littéraires établies par lui n'avaient pas d'autre fin. Il comprenait la nécessité, pour fonder une nation libre, d'élever le niveau des études. Il y avait alors peu d'écoles en Amérique, et elles étaient pauvres. Franklin, qui n'avait pas d'idées bien arrêtées sur un système d'études, parce que, ni son éducation, ni la tournure particulière de son esprit ne le portaient à faire grand cas du haut enseignement littéraire ou philosophique, Franklin, disons-nous, provoqua cependant l'établissement, par voie de souscription, d'une école modèle, dans laquelle on enseignerait le grec, le latin et les mathématiques; c'est aujourd'hui le collége de Philadelphie. Un hôpital pour les malades et un hospice pour les pauvres s'élevèrent également grâce à son initiative. Il obtint des états de Pensylvanie qu'ils y consacreraient une somme annuelle prélevée sur le produit de l'impôt.

Les affaires publiques ne lui faisaient point négliger ses fonctions personnelles; il s'acquitta si bien de celles de directeur des postes de Pensylvanie, qu'en 1753 on le nomma directeur général des postes pour toutes les colonies anglaises. Le besoin de se défendre contre les incursions des Indiens inspira à Franklin l'idée d'une direction commune dans les affaires générales des colonies d'Amérique, et, des commissions ayant été nommées pour assurer ce résultat, Franklin en fit partie. Il comprenait également la nécessité de se rendre plus indépendant de la métropole, car l'obligation de traiter à Londres les questions qui intéressaient les colonies seules et exigeaient une solution immédiate, constituait un obstacle presque infranchissable à leurs progrès. Ce fut sous cette inspiration qu'il rédigea ce qu'on a nommé depuis *Abany-Plan*, du nom du lieu où s'étaient tenues les conférences. C'était un projet de constitution qui organisait dans les colonies anglaises une administration centrale, dirigée par un président, à la nomination du roi, lequel agirait sous le contrôle d'une assemblée formée des représentants de toutes les provinces de l'Amérique anglaise. Ce plan fut adopté par les délégués des colonies, mais ne fut point ratifié par le ministère anglais.

Disons ici quelques mots d'une guerre à laquelle Franklin prit part contre les Indiens. A l'âge de cinquante ans, il bivouaqua au milieu des pluies et des neiges, remplit les fonctions d'ingénieur et de général, et protégea efficacement les colonies contre les ravages des tribus limitrophes. Mais les finances avaient souffert, et il se trouvait des lacunes à combler. A cet effet, le conseil proposa de voter une taxe uniforme sur les propriétés; mais il fallait pour cela l'adhésion des ministres anglais, et la mission de la solliciter échut naturellement à Franklin, qui la remplit avec le plus grand succès. Il continua néanmoins de rester à Londres comme agent de la province de Pensylvanie, et l'estime dont il jouissait parmi ses concitoyens lui fit conférer les mêmes fonctions par les Etats de Massachusetts, de Géorgie et de Maryland. Au milieu de toutes ces préoccupations, il trouvait encore le temps de s'ouvrir les portes de la Société royale de Londres et de plusieurs autres sociétés savantes, car il était sensible aux distinctions, qu'il avait du moins la conscience d'avoir méritées. Déjà, en 1753, l'université écossaise de Saint-André lui avait conféré le doctorat, et il écrivait de Philadelphie à un de ses amis : « Le *Babillard* (*The Tatler*, journal de Richard Steele) nous parle d'une fille qui devint fière tout à coup sans que personne pût en deviner la raison. On sut enfin qu'elle avait une paire de jarretières en soie toutes neuves. Pour que vous ne vous étonniez pas trop lorsque vous remarquerez en moi quelque chose de pareil, je crois que je ne cacherai pas mes jarretières neuves sous mon jupon, et je prendrai la liberté de vous les montrer sous la forme d'un paragraphe contenu dans la dernière lettre de notre ami Collinson. »

Franklin avait conservé, malgré son absence, toute sa popularité en Amérique, et quand il y retourna, en 1762, il venait d'être élu membre de l'assemblée de Pensylvanie. A la conclusion de la paix; en 1763, il dut retourner en Angleterre; le ministère voulait faire payer aux colonies une partie des dépenses occasionnées par la dernière guerre, et les colonies protestaient, à tort, sans doute, puisque cette guerre avait eu lieu dans leur intérêt. On les avait, en effet, délivrées des appréhensions continuelles que leur inspirait le Canada. Franklin qui, nous devons le dire, n'était pas un homme fait pour être aimé en France, malgré l'immense popularité dont il eut l'art de s'y entourer au XVIII^e siècle, le reconnaissait lui-même indirectement lorsqu'il écrivait à lord Kames en 1760 (lettre du 6 janvier) : « Personne ne peut se réjouir plus sincèrement que moi de la réduction du Canada. Ce n'est pas seulement comme colon que je me réjouis, c'est comme *Breton*. Mon opinion est depuis longtemps que le fondement de la grandeur et de la solidité de l'empire britannique est en Amérique. Comme toutes autres fondations, elles sont maintenant basses et petites; mais, néanmoins, elles sont assez larges et assez fortes pour supporter le plus grand édifice politique que la sagesse humaine ait jamais élevé. *Mon avis est donc qu'à aucun prix on ne doit rendre le Canada.* Si nous le gardons, tout le pays qui s'étend du Saint-Laurent au Mississipi sera rempli de *Bretons* d'ici à un siècle. L'Angleterre elle-même deviendra beaucoup plus populeuse par l'immense accroissement de son commerce. L'Atlantique sera couvert de ses vaisseaux marchands, et votre puissance navale, dans un progrès continuel, étendra votre influence autour du globe entier et tiendra le monde en crainte. Si les Français restent au Canada, ils harasseront sans cesse nos colonies en y lançant les Indiens; s'ils ne peuvent en prévenir la croissance, au moins la retarderont-ils; vos progrès seront lents et laisseront place à des accidents qui peuvent tout empêcher. »

La révolution américaine commençait alors, bien qu'on n'en fût pas encore venu aux premiers actes d'hostilité. Franklin, porteur des représentations de l'assemblée de Pensylvanie, s'éleva énergiquement contre les projets du ministère; il ne négligea rien pour démontrer combien le fameux acte du timbre, dont on menaçait les colonies, était inconstitutionnel et impolitique. Le 3 février 1766, devant la Chambre des communes, on fit subir à Franklin un interrogatoire sur l'ensemble de la question américaine. La facilité, la précision, la fermeté de ses réponses, le ton simple, quoique légèrement sarcastique, dont il parla, les aperçus lumineux qu'il donna sur le commerce, l'industrie, la politique, l'administration et les finances, produisirent un effet si profond que le ministère ne put soutenir ses prétentions plus longtemps. Enhardi par ce succès, Franklin affirma hautement, l'année suivante, au sujet des actes de recette, que les suites infaillibles de semblables mesures seraient un soulèvement général dans les colonies et leur complète séparation de la métropole. En 1772, il transmit à son gouvernement les fameuses lettres du gouverneur général Hutchinson et du général Oliver, lettres qui lui avaient été confiées, et dans lesquelles les Américains étaient traités avec le plus insultant mépris. L'assemblée de Massachusetts, transportée d'indignation et de colère à la lecture de ces lettres impertinentes, rédigea une requête violente que Franklin fut chargé de présenter lui-même au ministère. Toutes les fureurs du gouvernement anglais se déchaînèrent aussitôt contre ce simple citoyen qui venait le braver jusque chez lui. Les ministres perdirent toute mesure et toute convenace; on alla jusqu'à le traiter de voleur et de meurtrier. A ce débordement d'injures, Franklin opposa un calme intrépide et les ressources inépuisables de son esprit. C'est alors qu'il publia, comme une sorte de défi moqueur, l'*Edit prussien* et la *Règle pour faire d'un grand empire un petit.*

Lassé enfin et comme honteux de poursuivre de ses invectives le vénérable philosophe, le ministère anglais essaya de corrompre celui qu'il n'avait pu intimider; mais Franklin resta aussi sourd à la voix de la corruption qu'aux injures. Dans cette triste querelle, lord Chatham s'honora du moins, le 1^er février 1775, en rendant justice à l'illustre Américain, et en le félicitant de cet ardent patriotisme qui décèle une âme honnête et un esprit courageux. Caressé d'un côté, Franklin sentait bien qu'il n'en serait que plus violemment attaqué de l'autre, et il partit pour l'Amérique au moment même où il allait être arrêté comme auteur de la révolte des colonies. Dès son arrivée, il fut élu député au congrès, et il ne tarda pas à devenir dans les conseils de la nation ce que Washington était sur les champs de bataille. Cependant, on n'avait pas encore proclamé officiellement la déchéance de la domination britannique. Au moment de signer l'acte d'indépendance, plusieurs semblaient hésiter : l'insuccès devait les conduire à la potence. « Signons tous, disait Haucock, le président du congrès; il n'y a pas à tergiverser : il faut que tous nos noms soient là, tous accrochés ensemble. — Oui, dit Franklin, il faut qu'ici nous soyons tous accrochés ensemble, ou, assurément, après nous serons tous accrochés séparément. » La fermeté de cette attitude déconcerta quelque peu le ministère anglais, qui fit offrir le pardon et des honneurs aux chefs du mouvement. On refusa d'un commun accord, et, le 4 juillet 1776, Franklin proclamait, au milieu d'une émotion indicible, la déclaration d'indépendance. Il fallut alors organiser la défense, et on jugea sagement que des alliés étaient nécessaires. Les meilleurs et les plus intéressés à intervenir étaient les Français, qui avaient à réparer les injures de la guerre de Sept ans. Franklin était le seul homme qui, par ses connaissances, sa haute expérience des affaires et sa valeur personnelle établie partout en Europe, pût négocier une alliance avec la cour de Versailles. On lui confia donc cette mission. On sait la profonde sensation que produisit à Paris l'arrivée du célèbre Américain. Tout le monde voulait voir l'auteur de l'*Almanach du bonhomme Richard;* on comparait son âme à celle de Caton, et son esprit à celui de Socrate. Franklin sut très-habilement tirer parti de l'effet qu'il produisait chez une nation éminemment impressionnable, toujours prête à mettre son sang et ses trésors au service d'une idée généreuse, et, suivant Lacretelle, il parut remplir sa mission, non avec la cour, mais avec un peuple libre. Dans cette circonstance, nos intérêts étaient d'accord avec les désirs du diplomate yankee; mais le gouvernement n'était pas prêt à entreprendre une guerre immédiate. Cependant Louis XVI put avancer 1 million à Beaumarchais, pour acheter des armes et des munitions destinées aux *insurgents* d'Amérique; on accorda, de plus, 500,000 livres par trimestre aux commissaires américains, pour être employées à la même destination (décembre 1776).

Quand les préparatifs du gouvernement français furent terminés, il conclut avec les Etats-Unis, représentés par Franklin, un traité de commerce et d'amitié qui équivalait à une véritable déclaration de guerre à la Grande-Bretagne. Pendant les délais qu'exigeait une décision aussi grave, Franklin était allé s'établir à Passy, où il vécut dans la société de M^me Helvétius et dans le commerce familier des littérateurs et des philosophes les plus distingués. Voltaire, qui avait alors plus de quatre-vingts ans, quitta Ferney pour venir à Paris. « A cette nouvelle, dit M. Mignet, tout le monde voulut voir le grand homme, applaudir l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, s'incliner devant le souverain intellectuel qui gouvernait l'esprit humain en Europe depuis cinquante ans. Franklin ne fut pas des derniers à le visiter. En le voyant entrer, Voltaire se mit à réciter en anglais quelques vers de l'ode de Thompson à la liberté :

« Là-bas, au sud, sous un soleil bienfaisant, s'étendent d'heureuses colonies, calme retraite de la pauvreté imméritée, asile de ceux que des bigots chassent des terres étrangères. Elles ne sont pas fondées sur la rapine, la servitude et la douleur, pour devenir un jour la proie de quelque misérable tyran; non, elles s'élèvent fortes et unies entre elles par la liberté. »

Puis Voltaire reprit la conversation en français, et lui dit avec une grâce spirituelle : « Je n'ai pu résister au désir de parler un moment la langue de M. Franklin. »

A quelques jours de là (27 avril 1778), il y avait séance à l'Académie des sciences; Voltaire et Franklin y assistaient l'un à côté de l'autre, au milieu des pleurs et des applaudissements des spectateurs. Ils se donnerent la main; le public leur cria de s'embrasser, ce qu'ils firent, et l'Europe sut le lendemain que Solon et Sophocle s'étaient embrassés.

Le Sage de Boston présenta son petit-fils au patriarche de Ferney et lui demanda de le bénir : « *God and liberty* (Dieu et la liberté), dit Voltaire en étendant ses mains sur la tête du jeune homme; voilà la seule devise qui convienne au petit-fils de M. Franklin. »

Parmi les philosophes que Franklin fréquentait dans les salons de M^me Helvétius, il faut citer Turgot, qui fit sur l'inventeur du paratonnerre et l'auteur de la liberté en Amérique le vers si connu :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

« Il arracha la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans. »

Cependant, les péripéties de la guerre de l'indépendance occupaient beaucoup Franklin; il eut à repousser encore les offres du cabinet britannique, qui sollicitait sa défection. « Prenez garde, lui écrivait Hartley, membre du Parlement, s'il survient des tempêtes; les événements sont incertains et les hommes peuvent être capricieux. » Il répondit à Hartley : « Je vous remercie de vos sages conseils; mais tout près d'achever une longue vie, j'attache peu de prix à ce qui en reste. Comme un drapier à qui on marchande une fin de pièce, je suis tout prêt à dire : « Je ne vous marchanderai pas, prenez-la

» pour le prix que vous voudrez. Peut-être » le meilleur usage qu'on puisse faire d'un » vieux bonhomme comme moi serait-il d'en » faire un-martyr. » Il comptait sur sa fin prochaine et il fut heureux de voir enfin sa patrie indépendante. Il écrivait à Robert Livingston, le lendemain de la signature des préliminaires de paix : « J'entre dans ma soixante-dix-huitième année; les affaires publiques en ont pris cinquante. Je souhaite maintenant être mon maître pour le peu de temps qui me reste. Si je vis assez pour voir la paix conclue, je rappellerai au congrès la promesse qu'il m'a faite de me congédier. Je serai heureux de chanter avec le vieillard Siméon : « Laisse maintenant ton serviteur » partir en paix, car mes yeux ont vu ton » salut. »

Il retourna en effet en Amérique aussitôt après la conclusion de la paix; mais ce ne fut nullement pour se reposer. Pendant trois années encore il eut à remplir les fonctions de gouverneur président de Pensylvanie; puis il fut envoyé à l'assemblée chargée de rédiger une constitution pour les Etats-Unis.

Sentant sa fin approcher, Franklin, par un dernier reste de coquette bonhomie, demanda qu'on fît son lit, « afin, disait-il, de pouvoir mourir d'une façon décente. » Il s'éteignit doucement, le 17 avril 1790, dans les sentiments de déisme qu'il avait professés toute sa vie. On lui célébra des funérailles comme il ne s'en était jamais vu en Amérique.

Lorsqu'on apprit à Paris la nouvelle de la mort de l'illustre Américain, tous les esprits généreux en ressentirent une impression profonde. Le 12 juin de cette même année, Mirabeau monta à la tribune de l'Assemblée nationale et fit entendre ces nobles paroles :

« Franklin est mort... Il est retourné au sein de la Divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière!

» L'homme que deux mondes réclament, le sage que l'histoire des sciences et celle des empires se disputent, cet homme qui tenait un *rang si distingué dans la politique et dans* l'espèce humaine... il est mort!

» Assez longtemps les cabinets politiques *ont notifié la mort de ceux qui ne furent* grands que dans leurs oraisons funèbres; assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites. Les nations ne doivent, ce me semble, que porter le deuil de leurs bienfaiteurs. Les représentants des nations ne doivent recommander à leurs hommages que les héros de l'humanité.

» Le congrès a ordonné, dans l'étendue des quatorze cantons confédérés, deux mois de deuil, et l'Amérique acquitte en ce moment le tribut de vénération et de reconnaissance pour l'un des pères de sa constitution.

» Ne serait-il pas digne de vous, messieurs, de vous unir à cet acte religieux, de participer en quelque sorte à cet hommage rendu, à la face de l'univers, à l'homme qui a le plus contribué à assurer les droits des hommes? L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie, qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans.

» La France, éclairée et libre, doit donner, du moins, un témoignage de regret et de souvenir à l'un des plus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

» Je demande qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Franklin. »

Et cette motion de Mirabeau fut adoptée par acclamation.

C'est ici le cas de rappeler l'épitaphe que Franklin se composa lui-même, épitaphe originale s'il en fut, et où se montre dans toute sa bonhomie l'esprit de l'illustre imprimeur, si porté à la métaphore familière :

Ici repose,
Livré aux vers,
Le corps de Benjamin Franklin, imprimeur;
Comme la couverture d'un vieux livre,
Dont les feuillets sont arrachés,
Et la dorure et le titre effacés.
Mais pour cela l'ouvrage ne sera pas perdu;
Car il reparaîtra,
Comme il le croyait,
Dans une nouvelle et meilleure édition,
Revue et corrigée
Par
L'auteur.

Racontons ici une anecdote assez piquante, qui se rapporte au séjour de Franklin à Paris. Un jour il dînait en compagnie de l'ambassadeur d'Angleterre chez un haut fonctionnaire français. Quand fut arrivé le moment du dessert, c'est-à-dire des toasts, l'ambassadeur se leva et porta celui-ci : « A l'Angleterre, le brillant *soleil* dont les rayons illuminent le monde. » Le Français, pour mettre d'accord le patriotisme et la politesse, répondit : « A la France, la *lune* dont les doux rayons dissipent les ombres de la nuit. » Vint le tour de Franklin, dont on examinait la contenance d'un œil inquisiteur. Il se leva sans manifester le moindre embarras, et, avec un sourire légèrement ironique : « Au général George Washington, dit-il, le Josué qui a commandé au soleil et à la lune de s'arrêter. »

Personne, aujourd'hui, n'ose contester en Franklin la valeur de l'homme politique; il n'en est pas de même du philosophe. La religion et la morale ne paraissent point avoir occupé une large place dans les préoccupations philosophiques de Franklin; car, un mois avant de mourir, il écrivait : « J'ai, comme la plupart des dissidents d'Angleterre, quelques doutes sur la divinité de Jésus-Christ. Je ne dogmatise jamais sur cette question, ne l'ayant jamais étudiée, et je regarde d'ailleurs comme inutile de m'en occuper maintenant, alors que j'attends l'occasion prochaine de savoir la vérité sans prendre tant de peine. » On voit que le déisme de Franklin était assaisonné d'une forte dose d'esprit sarcastique.

Partant de là, quelques historiens ont fait un reproche à Franklin de l'antipathie qu'il a toujours professée pour le côté purement spéculatif des questions; ils n'ont vu en lui qu'un homme dont le génie ne savait s'adapter qu'à l'utilité, à la pratique, une sorte de Chrysale, pour qui la guenille jouait le plus grand rôle dans la vie; et ces mêmes historiens trouvent qu'on a beaucoup surfait son caractère et ses talents. Suivant eux, il a manqué essentiellement d'éducation littéraire et du sens de l'idéal, comme de nos jours M. Bright, M. Cobden et tous les adeptes de l'école utilitaire. Dans la relation d'un voyage en Italie, Franklin a eu l'irrévérence d'écrire qu'il préférait la recette du fromage parmesan à la découverte de la plus belle inscription antique gravée avec les plus beaux caractères sur le plus beau marbre du monde...

Quel crime abominable!

Dans sa traduction de la *Correspondance de Franklin*, M. Laboulaye a beau dire : « Si Franklin n'a pas assez lu les Grecs, du moins ressemble-t-il à Socrate par sa finesse et son ironie, et peut-on le placer sans trop de défaveur parmi les maîtres de la vie humaine. » Il ne s'agit point d'avoir lu les Grecs, répliquent les susdits prôneurs de l'idéal, mais d'avoir l'esprit occupé d'autre chose que du soin d'acquérir une nourriture substantielle et de veiller à ce que la digestion s'accomplisse d'une façon normale et complète. Eh bien, au risque de voir toutes les Bélises et toutes les Philamintes du monde nous jeter cet anathème :

Que ce discours grossier terriblement assomme!
Et quelle indignité, pour ce qui s'appelle homme,
De se baisser sans cesse aux soins matériels,
Au lieu de se hausser vers les spirituels!

nous nous permettrons de partager ici l'opinion de Franklin et celle de ce spirituel Brillat-Savarin, qui ne craignait pas non plus de professer cette maxime peu idéale, que la découverte d'une nouvelle recette culinaire était plus profitable à l'humanité que celle d'une planète.

Franklin a eu aussi le tort, suivant les mêmes idéalistes, de ne pas apercevoir dans les sciences le côté purement intellectuel; il paraît que les sciences ressemblent à ces coquettes exigeantes qui veulent être aimées pour elles-mêmes, abstraction rigoureusement faite des profits qu'on peut en tirer...

Ne poursuivons pas plus loin de telles appréciations, faites par de grands hommes pâles qui aiment à aboyer à la lune et qui s'extasient dans la contemplation de l'idéal, comme ces faquirs de l'Inde qui passent leur vie à contempler leur nombril. On a fait un crime à Franklin d'avoir érigé des autels au dieu qui s'appelle l'Utile; pour nous, c'est un de ses plus beaux titres de gloire. Ce dieu de l'Utile a toujours été celui des Etats-Unis, véritable terre promise du progrès. Franklin fut la plus haute personnification des tendances de son pays, et son nom est encore la plus haute expression du génie américain, qui, au point de vue matériel, n'a rien à envier à celui des autres nations. Mais ce que nous concédons volontiers, c'est que Franklin reste un homme assez extraordinaire par ses qualités et ses travaux, aussi bien que par le rôle qu'il a joué dans le XVIII[e] siècle, sans qu'il soit besoin d'accoler son nom à ceux de Socrate et de Solon, auxquels il ne s'est jamais vanté de ressembler.

Nous ne pouvons mieux terminer la biographie de Franklin que par cette excellente appréciation de M. Mignet :

« Franklin eut tout à la fois le génie et la vertu, le bonheur et la gloire. Sa vie, constamment heureuse, est la plus belle justification des lois de la Providence. Il ne fut pas seulement grand, il fut bon; il ne fut pas seulement juste, il fut aimable. Sans cesse utile aux autres, d'une sérénité inaltérable, enjoué, gracieux, il attirait par les charmes de son caractère, et captivait par les agréments de son esprit. Personne ne contait mieux que lui. Quoique parfaitement naturel, il donnait toujours à sa pensée une forme ingénieuse, et à sa phrase un tour saisissant. Il parlait comme la sagesse antique, à laquelle s'ajoutait la délicatesse moderne. Jamais morose, ni impatient, ni emporté, il appelait la mauvaise humeur la *malpropreté de l'âme*, et disait que la *vraie politesse envers les hommes doit être la bienveillance*. Son adage favori était que la noblesse est dans la vertu. Cette noblesse, qu'il aida les autres à acquérir par ses livres, il la montra lui-même dans sa conduite. Il s'enrichit avec honnêteté, il se servit de sa richesse avec bienfaisance, il négocia avec droiture, il travailla avec dévouement à la liberté de son pays et aux progrès du genre humain. Sage plein d'intelligence, grand homme plein de simplicité, tant qu'on cultivera la science, qu'on admirera le génie, qu'on goûtera l'esprit, qu'on honorera la vertu, qu'on voudra la liberté, sa mémoire sera l'une des plus respectées et des plus chéries. Puisse-t-il être utile encore par ses exemples après l'avoir été par ses actions! L'un des bienfaiteurs de l'humanité, qu'il reste un de ses modèles! »

Franklin a peu écrit en dehors de ce qu'on a mentionné plus haut. On lui doit cependant : 1° des *Mémoires sur sa vie privée, écrits par lui-même et adressés à son fils*, traduits en français (Paris, 1791-1794, 1 vol. in-8°); 2° une *Correspondance* étendue, dont une partie considérable a été traduite par M. Laboulaye sous ce titre : *Correspondance de Benjamin Franklin*, traduite de l'anglais et annotée par Ed. Laboulaye (Paris, 1866, 2 vol. in-12, chez Hachette); 3° *Vie de B. Franklin, écrite par lui-même, suivie de ses œuvres morales, politiques et littéraires*, traduite en français (1798, 2 vol. in-8°). A consulter encore : *Eloge de Franklin*, par Condorcet (Paris, 1791, in-8°).

Franklin (MÉMOIRES DE BENJAMIN), suivis de sa correspondance, publiés par son petit-fils (1817) et par J. Sparks (Boston, 1840); *traduits en français (1817 et 1818, 3 vol.)*. Les *Mémoires* proprement dits, écrits par Franklin lui-même, ne sont pas achevés. La première partie, adressée à son fils, fut écrite *pendant son séjour en Angleterre, en 1771*; il y donne l'histoire détaillée de sa vie jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Le seconde partie, reprise en 1784, pendant le séjour de Franklin à Passy, le montre s'occupant des affaires d'intérêt public et de la direction politique de la Pensylvanie; elle s'étend jusqu'à l'époque de sa première mission en Angleterre (1757). A partir de là, on n'a plus que des fragments; la correspondance, il est vrai, comble les lacunes. Le tout est, d'ailleurs, suffisant pour faire connaître l'homme. A toutes les époques de sa vie, on voit en ce père de la démocratie américaine un esprit vigoureux et sain, laborieux et réfléchi, prudent, ingénieux et habile, calculateur par excellence et appliquant l'arithmétique même aux choses de la morale, un peu sceptique. De bonne heure, il supprime de son vocabulaire les mots décisifs, les formules tranchantes; au lieu de ces locutions qui affirment et décrètent en quelque sorte l'opinion personnelle de l'individu, il adopte, dans son langage familier, des expressions modestes et dubitatives, telles que *je conçois, je présume, j'imagine*. Il attribue à cet artifice innocent, que Socrate se permettait, le crédit qu'il obtint auprès de ses compatriotes dans ses propositions d'intérêt public. Les aveux que Franklin fait de quelques fautes de jeunesse, assez légères, du reste, ont un caractère de sincérité et de simplicité qui contraste avec le ton orgueilleux des aveux moins édifiants de J.-J. Rousseau. Il dit que, si la Providence lui en laissait le choix, « il n'aurait aucune objection pour recommencer la même carrière de vie depuis le commencement jusqu'à la fin, réclamant seulement l'avantage *qu'ont les auteurs de corriger dans* une seconde édition les fautes de la première. » Un des *errata* de sa vie, c'est que, dans les premiers temps de son séjour à Londres, il écrit une seule lettre à miss Read, sa *fiancée, et pour lui annoncer qu'il n'est pas* probable qu'il retournera à Philadelphie de sitôt; il en résulta que la jeune fille, sollicitée par sa mère, épousa un autre homme, fut *d'abord très-malheureuse, et qu'il fallut un* divorce pour qu'elle devînt la femme de Franklin. Ce trait atteste évidemment que cette nature, si droite et si habile, n'a pas connu *cette fleur de jeunesse, cet idéal, ce sentiment* poétique qui respire dans un cœur de vingt ans. L'état de célibat lui paraît plein de vices et d'inconvénients : « Un garçon ressemble, dit-il, à la moitié d'une paire de ciseaux qui n'a pas encore trouvé son autre branche! »

« Les *Mémoires* de Franklin, dit M. Sainte-Beuve, sont d'une lecture pleine d'intérêt pour tous ceux qui ont eu les débuts laborieux, qui ont éprouvé de bonne heure les difficultés des choses et le peu de générosité des hommes, qui ne se sont pourtant ni aigris ni posés en misanthropes et en vertueux méconnus, ni gâtés non plus et laissés aller à la corruption intéressée et à l'intrigue; qui se sont également préservés du mal de Jean-Jacques et du vice de Figaro, mais qui, sages, prudents, avisés, partant d'un gain *pénible et loyal, mettant avec précaution, et* avec hardiesse quand il le faut, un pied devant l'autre, sont devenus, à divers degrés, des membres utiles, honorables, ou même considérables, de la grande association *humaine; pour ceux-là et pour ceux que les* mêmes circonstances attendent, ces *Mémoires* sont d'une observation toujours applicable et d'une vérité qui sera toujours sentie. »

FRANKLIN (William), dernier gouverneur royal du New-Jersey (Etats-Unis d'Amérique), fils de Benjamin Franklin, né à Philadelphie vers 1731, mort en Angleterre le 17 novembre 1813. Il fut, comme son père, grand amateur de sciences, servit dans la guerre de 1744-1748 contre la France, sur la frontière du Canada, et s'éleva rapidement au grade de capitaine. A son retour à Philadelphie, l'influence de son père lui fit obtenir un emploi officiel. De 1754 à 1756, il fut contrôleur de la direction générale des postes et secrétaire de l'assemblée provinciale. En 1757, il accompagna son père à Londres, étudia le droit et fut admis au barreau en 1758. En 1762, tandis qu'il était encore en Angleterre, il fut nommé gouverneur du New-Jersey, et il vint, en 1763, prendre l'administration de la province. Pendant la guerre de la révolution, il resta fidèle à la cause de la Grande-Bretagne. Quelques-unes de ses lettres, renfermant l'expression des sentiments tories les plus exagérés, ayant été interceptées, il fut arrêté, en janvier 1776, puis relâché sur parole; mais, ayant continué ses menées antirévolutionnaires, il fut transféré dans le Connecticut, où il resta rigoureusement détenu pendant plus de deux ans. En novembre 1778, il fut échangé contre M. Mac Kinley, président du Delaware, qui était tombé entre les mains des Anglais. Franklin resta à New-York jusqu'en 1782, époque à laquelle il s'embarqua pour l'Angleterre, où il continua à résider jusqu'à sa mort. Le gouvernement anglais lui alloua une somme de 45,000 francs, pour l'indemniser de ses pertes, et une pension annuelle de 20,000 francs. On doit comprendre que l'adhésion du gouverneur Franklin à la cause royale amena entre lui et son père, si ardent patriote, un grave refroidissement. A des instances de réconciliation faites par le fils, en 1784, le père répondit qu'il chercherait à oublier le passé autant que cela lui serait possible. Mais il paraît que Benjamin Franklin ne réussit jamais à chasser de sa mémoire le souvenir de la trahison de son fils; car, sans le déshériter entièrement, il ne lui laissa que fort peu de chose de son immense fortune, et il dit dans son testament : « La part qu'il a prise, contre moi, dans la dernière guerre, et qui est de notoriété publique, explique pourquoi je ne lui laisse pas davantage d'une fortune dont il s'est efforcé de me priver. »

FRANKLIN ou **FRANCKLIN** (Thomas), poëte et traducteur anglais, né à Londres en 1721, mort dans cette ville en 1784. Il était fils d'un imprimeur qui publiait le *Craftsman*, journal rédigé par Bolingbroke, etc. Il fut successivement professeur de grec à l'université de Cambridge (1750) et recteur de Ware, de Thundrich (1758) et de Brasted (1776). On a de lui : *An enquiry into the astronomy and anatomy of the ancients* (1749, in-4°), publié avec une traduction du traité de *Natura Deorum* de Cicéron; *The Translation*, poëme (1753); *Sermons on the relative duties* (1765, in-8°); *A lettes to a bishop concerning lectures ships* (1768, in-8°), satire spirituelle regardée comme sa meilleure œuvre. Franklin a traduit les *Lettres de Phalaris* (1749, in-8°); les œuvres de *Sophocle* (1759, 2 vol. in-4°); les œuvres de *Lucien* (1780, 2 vol. in-4°). Enfin il a traduit du français, et fait représenter comme des ouvrages de lui, le *Comte de Warwick* de La Harpe (1766, in-8°); *Oreste, Electre*, le *Duc de Foix*, de Voltaire.

FRANKLIN (sir John), amiral anglais, né à Spilsby, dans le comté de Lincoln, le 16 avril 1786. Il entra dans la marine, comme midshipman, à l'âge de quatorze ans, assista à la bataille de Copenhague (2 avril 1801), accompagna le capitaine Flinders dans son voyage d'exploration en Australie, fut ensuite placé à bord du vaisseau de ligne le *Bellérophon*, sur lequel, à Trafalgar (1805), il se distingua comme officier chargé des signaux. Envoyé sur les côtes américaines, lors de la guerre des Etats-Unis avec l'Angleterre (1812-1815), il fut grièvement blessé à la bataille de la Nouvelle-Orléans, et fut promu lieutenant pour sa belle conduite pendant cet engagement. En 1818, le gouvernement britannique ayant organisé une expédition qui avait pour objet de chercher un passage aux Indes par la mer polaire, au nord du Spitzberg, Franklin reçut le commandement du *Trent*, un des deux navires armés à cet effet. La conduite de Franklin pendant cette croisière infructueuse établit sa réputation comme marin hardi autant qu'habile, et comme observateur scientifique. En 1819, tandis que le capitaine Parry cherchait un passage de la baie de Baffin à la mer Pacifique, l'Amirauté anglaise décida d'envoyer par terre une autre expédition, afin de déterminer la véritable position de la mer de Cuivre et des détours de la côte à l'est de cette rivière. Le lieutenant Franklin fut choisi pour diriger cette expédition, dans laquelle l'accompagnèrent le docteur Richardson, naturaliste distingué, M. Hood et M. Back, tous les deux midshipmen, et deux matelots anglais. Le lieutenant Franklin et ses compagnons s'embarquèrent vers la fin de mai 1819, et arrivèrent sains et saufs à la factorerie d'York, sur les rivages de la baie d'Hudson, le 30 août. Ils commencèrent immédiatement à faire les préparatifs de leur long et difficile voyage, recueillant avec soin tous les renseignements qu'ils pouvaient obtenir de l'expérience locale des marchands de fourrures. Parti le 9 septembre du fort York, Franklin arriva, le 22 octobre suivant, à Cumberland-House, située à la distance de 690 milles. Bien que la saison touchât à sa fin, il résolut d'arriver jusqu'au fort Chepeweyan, près de l'extrémité occidentale du lac d'Atlabasca, afin de surveiller en personne les préparatifs de l'expédition qui devait avoir lieu l'été suivant. Il partit, en conséquence, avec M. Back, le 18 janvier,

et il arriva au fort le 26 mars, achevant ainsi un voyage de 857 milles au cœur de la saison d'hiver, à une époque où le thermomètre descendait souvent à 40° et quelquefois à plus de 50° au-dessous de zéro. Dès le commencement du printemps, le docteur Richardson et M. Hood partirent pour rejoindre leurs compagnons au fort Chepeweyan. L'expédition, ainsi réunie à Chepeweyan, se mit en route le 18 juillet 1820, espérant qu'avant la fin de la belle saison elle pourrait se procurer un hivernage confortable à l'embouchure de la rivière Copper-mine, et employer ensuite tout le printemps à l'examen des côtes orientales. Mais les difficultés de la marche, la disette et l'approche des froids, arrêtèrent l'expédition, qui dut songer à prendre ses quartiers d'hiver à 550 milles environ de Chepeweyan, par 64° 38′ de latitude et 113° 6′ de longitude. Franklin éleva, sur une élévation voisine d'une rivière appelée la rivière d'Hiver, une maison à laquelle il donna le nom de *Fort-Entreprise*, et où il s'établit avec ses compagnons. Les froids arrivèrent, et avec eux la disette, et peut-être les hardis voyageurs eussent-ils péri sans le dévouement de l'un d'eux, Back, qui partit, le 18 octobre, avec une escorte de Canadiens et d'Indiens pour Chepeweyan, d'où il revint avec des secours, après avoir fait à pied 1,104 milles dans l'espace de cinq mois environ. Enfin, le 14 juin 1821, les glaces furent assez rompues dans la rivière Copper-mine pour permettre d'y naviguer en canot. Le 18 juillet, Franklin arriva à l'embouchure de la rivière Copper-mine : là, M. Wentzel, employé de la Compagnie du Nord-Ouest, se sépara de l'expédition avec les Indiens qui en faisaient partie. Le 21, Franklin s'embarqua dans deux barques fragiles avec 19 compagnons et quinze jours de vivres seulement. L'extrémité la plus reculée à laquelle parvint notre aventureux navigateur fut la pointe du Retour, par 63° 30′ de latitude. Ce promontoire, à l'est, et le cap Banow, à l'ouest, formaient l'ouverture d'un golfe profond, que Franklin nomma le golfe du *Couronnement de George IV* (*George the fourth's Coronation gulf*). Franklin voulut alors remonter la rivière de Hood, au fond de ce golfe, aussi longtemps qu'il la trouverait navigable, et traverser ensuite le pays en ligne directe jusqu'à Fort-Entreprise, au lieu de revenir jusqu'à la rivière Copper-mine; mais, arrêté bientôt, il dut abandonner une partie de son bagage et se mettre en route à travers le pays. Pendant ce voyage pénible, l'expédition se vit peu à peu réduite à se nourrir d'une espèce de lichen croissant au milieu des pierres, et qu'on appelle *tripe de roche*. Enfin, les courageux voyageurs arrivèrent, le 26 septembre, sur les bords de la rivière Copper-mine, qu'ils traversèrent, un à un, dans une sorte de panier assez large pour qu'une personne pût y tenir, et recouvert avec les rares fragments de toile à voile qui restaient à Franklin. La dernière partie du voyage fut encore plus malheureuse. On était arrivé au 4 octobre : le temps, beaucoup plus doux qu'à l'ordinaire, redevint mauvais. La terre était couverte de neige; le Fort-Entreprise se trouvait encore à 40 milles; il ne restait aucun débris de nourriture, et tous les hommes qui faisaient partie de l'expédition, affaiblis par le travail, les inquiétudes et les privations, semblaient incapables d'aller plus loin. Back et trois Canadiens prirent les devants. Peu de jours après, Franklin et sept hommes se détachèrent également, laissant aux soins du docteur Richardson et de M. Hood ceux qui étaient incapables de continuer la route. Quatre hommes de ceux qui étaient partis avec Franklin restèrent sur le chemin, ne pouvant plus avancer. Un Iroquois, nommé Michel, vint seul rejoindre le docteur Richardson; on n'entendit plus parler des trois autres. Franklin arriva à Fort-Entreprise, le 11 octobre, dans un état d'épuisement complet, n'ayant pas pris de nourriture depuis cinq jours. Quel ne fut pas son désespoir, lorsqu'il trouva ce lieu complétement désert, sans provisions, sans une trace d'animaux vivants, et la terre couverte d'une neige épaisse ! Pendant dix-huit jours, Franklin vécut dans une situation déplorable, sans autre nourriture que les os et les peaux de gibier tué l'hiver précédent, et dont il faisait une sorte de bouillie. Enfin, le 29 octobre, le docteur Richardson et John Hepburn, l'un des matelots anglais, vinrent le rejoindre, mais seuls, sans les autres hommes de l'expédition. En se revoyant, ils furent frappés les uns les autres de leur effroyable maigreur et de l'altération de leur voix, chacun d'eux paraissant ignorer qu'il était lui-même dans un état aussi affligeant que les deux autres. Le surlendemain de l'arrivée du docteur Richardson, deux des Indiens qui avaient accompagné Franklin moururent de faim. L'autre Indien allait périr aussi, en même temps, du reste, que Franklin lui-même, Hepburn et le docteur Richardson, lorsque, le 7 novembre, trois Indiens, envoyés par M. Back, arrivèrent avec des secours. Dès que Franklin et ses compagnons eurent recouvré quelque vigueur, ils quittèrent le fort et gagnèrent le poste le plus voisin de la Compagnie, où ils retrouvèrent M. Back. Les résultats de ce voyage, qui fut si pénible pour les courageux marins, et qui, en y comprenant la navigation le long des côtes, avait embrassé 5,500 milles, furent d'une importance considérable pour la géographie. Franklin revint en Angleterre avec ses compagnons sans autre fâcheux événement. Loin d'être découragé par les souffrances et les malheurs de la dernière expédition, il proposa à son gouvernement, vers la fin de 1823, de relever la côte située à l'ouest de la rivière Mackensie. Cette offre ayant été acceptée, Franklin se rendit à New-York avec le docteur Richardson et MM. Back et Kendal. Partis de New-York, nos voyageurs visitèrent d'abord le Niagara; puis, après avoir traversé le lac Supérieur, ils arrivèrent à la rivière Nethye, le 29 juin 1825. Ce lieu est situé par 56° 10′ de latitude et 108° 55′ de longitude, presque au point le plus élevé du bassin dont les eaux coulent à l'est dans la baie d'Hudson. Ils avaient déjà fait 280 milles. Une fois embarqués sur la Mackensie, nos voyageurs eurent une navigation facile. Sous le 62° degré de latitude, ils reconnurent le fort Simpson, au confluent de la Mackensie et de la rivière des Montagnes, qui descend de l'occident. Ne se trouvant plus alors à une grande distance du grand lac Ours, ils résolurent de se séparer, Franklin et Kendal pour descendre la rivière jusqu'à la mer et reconnaître son embouchure, le docteur Richardson pour relever la côte orientale du grand lac Ours, et M. Back pour diriger et surveiller les préparatifs de l'hivernage. Le 10 août, Franklin arriva au fort de Bonne-Espérance, le plus éloigné de tous les établissements de la Compagnie, par 68° 28′ 21″ de latitude et 130° 51′ 38″ de longitude. En approchant de la mer, le capitaine Franklin n'éprouva aucune difficulté sérieuse; seulement il eut quelque peine à se diriger dans les bras innombrables du fleuve. Après deux jours de navigation au travers de ses canaux, nos voyageurs découvrirent enfin l'océan. Franklin débarqua dans une île qu'il nomma *île Gany*, sur laquelle il planta le pavillon de l'Union : il déposa au pied du mât une lettre contenant la relation de son voyage, et adressée au capitaine Pany, dans le cas où celui-ci aborderait à cette île. Une seconde lettre semblable à la première, et enfermée dans une boîte imperméable, fut lancée à la mer. La position de l'île Gany fut déterminée par 69° 20′ de latitude et 135° 41′ de longitude. Après avoir ainsi reconnu l'embouchure de la Mackensie, Franklin songea au retour. La rivière avait beaucoup baissé, et il devenait, par conséquent, de plus en plus difficile de remonter les rapides. Le 5 septembre, Franklin et ses compagnons arrivèrent à leur résidence d'hiver, située sur les bords du grand lac Ours, et que, pendant leur absence, les officiers avaient appelée le *fort Franklin*. Le docteur Richardson était déjà de retour. L'hiver se passa sans de trop grandes souffrances, et même assez gaiement. Le 22 juin de l'année suivante, le temps étant redevenu très-chaud, toute la colonie s'embarqua pour essayer d'atteindre enfin le but principal de l'expédition. Le 4 juillet suivant, Franklin arriva à la Fourche, où les bras principaux de la Mackensie se séparent pour couler à l'est et à l'ouest. Parvenue à cet endroit, qui fut nommé le *Point de séparation*, l'expédition se divisa en deux corps qui devaient, suivant leurs instructions, aller l'un vers l'est, l'autre vers l'ouest. Dès que Franklin, avec l'un des deux corps (l'autre était sous la direction du docteur Richardson), eut quitté l'embouchure de la rivière et atteint l'océan, il entra dans une large baie, sur les rives de laquelle il aperçut bientôt une troupe d'Esquimaux, qui montèrent dans une soixantaine de barques et vinrent rôder autour de nos voyageurs. Ceux-ci continuèrent alors leur voyage le long de la côte avec un bon vent dans une direction ouest-nord-ouest; mais à peine eurent-ils fait quelques milles qu'ils furent complétement arrêtés par une banquise attachée solidement à la terre, et s'étendant à perte de vue du côté de la mer. Franklin reconnut alors qu'il était arrivé assez à temps pour assister à la première rupture des glaces. Il tira, en conséquence, ses barques sur le rivage, jugeant bien qu'un délai de quelques jours était inévitable. Il fut assez bien accueilli, d'ailleurs, par les Esquimaux. Dès que la rupture des glaces lui permit de se rembarquer, il s'efforça, non sans difficultés et sans danger, d'atteindre une île à laquelle il donna le nom du savant Herschell. Ensuite, le peu de profondeur de l'eau le long du rivage, la grande quantité de blocs de glace dont la mer était couverte et d'épais brouillards empêchèrent tellement ses progrès, que l'expédition commença à désespérer de pouvoir accomplir l'objet de sa mission. Une large rivière qui se jette dans la mer près du méridien de 141°, et qui sépare les territoires anglais et russe, reçut le nom de *rivière Clarence*. Une boîte contenant une médaille du roi fut déposée en ce lieu, et trois acclamations saluerent le drapeau de l'Union, qu'on y avait arboré. Un peu plus loin, on découvrit une autre rivière qu'on appela la *rivière Canning*; mais là, d'épais brouillards forcèrent les voyageurs à tirer leurs barques sur le rivage, et à attendre que le temps se fût assez éclairci pour leur permettre de continuer leur navigation difficile au travers de la glace; ce retard détruisit les dernières espérances de succès qui leur restaient encore. Le 16 août, ils ne se trouvaient qu'à moitié chemin du cap Glacé (*Icy cape*). L'hiver avançant rapidement, le capitaine Franklin résolut de s'en retourner immédiatement plutôt que d'exposer la vie de ses compagnons dans une entreprise désespérée. La dernière observation fut faite près de l'écueil du Retour (*Return Reef*), par 70° 26′ de latitude et 148° 52′ de longitude Le 30 août, les barques atteignirent l'île Gany, et, peu de temps après, elles entrèrent dans une belle rivière que les navigateurs regardaient comme l'une des embouchures de la Mackensie; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître leur erreur. Cette rivière, à laquelle le capitaine Franklin donna le nom de *Peel*, avait une largeur qui variait en certains endroits d'un quart de mille à un demi-mille. Ses rives étaient, ainsi que celles de la Mackensie, ombragées de peupliers, de bouleaux et de saules. Le 21 septembre, l'expédition arriva au fort Franklin, après avoir accompli en trois mois un voyage de 2,048 milles. Elle avait relevé 374 milles de côtes à l'ouest de la Mackensie, et reconnu que, sur une si grande étendue, il n'existait pas un seul port dans lequel un vaisseau pût trouver un abri. Le docteur Richardson était arrivé, de son côté, le 1er septembre, au fort Franklin, après une navigation des plus heureuses. Quelque temps après, Franklin retourna en Angleterre, où il publia les résultats de son voyage. Déjà, à la suite de sa première expédition, il avait été promu au grade de commandant, puis fait capitaine et élu membre de la Société royale. L'année suivante, il fut créé baronnet, reçut, de l'université d'Oxford, le plus haut grade académique, et la médaille d'or de la Société de géographie de Paris. En 1830, il fut envoyé dans la Méditerranée, où il eut l'occasion de rendre des services à la cause de l'indépendance grecque, ce qui lui valut, de la part du roi Othon, la décoration du Rédempteur. En 1836, il fut nommé gouverneur de la Tasmanie, emploi qu'il conserva jusqu'en 1843. Son administration fut des plus populaires; il donna à la colonie une impulsion progressive au suprême degré, fonda, à ses frais, un collége, ainsi que l'association scientifique désignée actuellement sous le nom de Société royale d'Hobarttown. La reconnaissance des colons se manifesta, longtemps après son départ, par une souscription spontanée de 1,700 livres sterling (42,500 francs), qui fut envoyée à lady Franklin pour l'aider à subvenir aux frais de la recherche de son mari disparu. En 1845, sir John fut nommé commandant d'une nouvelle expédition, chargée de découvrir un passage au nord-ouest, et qui se composait des navires *Erebus* et *Terror*. D'après ses instructions, il devait être de retour en 1847. On ne l'a plus revu. Les derniers renseignements qu'on ait eus de lui proviennent d'un baleinier qui rencontra ses navires dans la baie de Baffin, le 26 juillet 1845. (V. BELLOT.) De nombreuses expéditions furent envoyées à sa recherche. Les plus récents explorateurs (les Américains Rae et Hall, 1854-1862) se sont assurés que, dans le printemps de 1850, une troupe de 40 hommes blancs avait été vue par les Esquimaux sur l'île du Roi-Guillaume, et que, quelques mois plus tard, les Indiens trouvaient leurs corps sur un point peu éloigné, au nord-ouest de la rivière du Grand-Poisson de Back. D'après les épaves recueillies par les Esquimaux, il est à peu près certain que ces hommes étaient une portion et probablement les derniers survivants des équipages de l'*Erebus* et de la *Terror*. Sir John lui-même devait avoir succombé antérieurement, car la troupe décrite par les Esquimaux ne comprenait aucun homme aussi âgé que Franklin, qui, en 1850, avait soixante-quatre ans. Il a laissé : *Relation d'un voyage aux rives de la mer Polaire en* 1819-1823, par le capitaine Franklin (Londres, 1823); *Relation d'une seconde expédition aux rives de la mer Polaire en* 1825-1827, par le capitaine Franklin (Londres, 1828).

Une note insérée dans les journaux de décembre 1866 apprit aux amis des héros de la géographie qu'on venait d'inaugurer à Londres, en présence des notabilités de la science et de la marine, la statue élevée en l'honneur de sir John Franklin et des équipages de l'*Erebus* et de la *Terror*, qui périrent en découvrant le passage du nord-est dans l'océan Arctique. Cette statue de bronze représente le célèbre marin en uniforme de commandant, avec un télescope à la main, et, sur les bas-reliefs, sont inscrits les noms des officiers et des matelots des deux navires.

FRANKLIN (Eléonore-Anne PORDEN, lady), première femme du précédent et femme de lettres anglaise, née en 1795, morte en 1825. Elle était fille de William Porden, architecte distingué. A l'âge de douze ans, elle commença à apprendre seule les langues anciennes, se familiarisa ensuite avec les langues modernes, ainsi qu'avec les sciences physiques, principalement la botanique, la chimie et la géologie. A quinze ans, elle commença à écrire, et, deux ans après, elle publia un poëme en six chants, les *Voiles* ou les *Victoires de la constance*, qui lui valut une réputation méritée. Sa publication suivante, l'*Expédition au pôle arctique*, poëme (1818), la mit en relation avec sir John Franklin, qu'elle épousa en 1823. Un an avant son mariage (1822), elle avait publié le meilleur de ses poëmes, *Cœur de Lion* ou la *Troisième croisade*, en dix-sept chants. Elle mourut d'une maladie de poitrine le lendemain même du départ de son mari pour sa seconde expédition au pôle nord. Ses poëmes, à l'exception de *Cœur de Lion*, furent réunis et publiés à Londres en 1827.

FRANKLIN (Jane GRIFFIN, lady), seconde femme de sir John Franklin, née vers 1800, a acquis une réputation universelle par le dévouement et la persévérance qu'elle a déployés à la recherche de son mari disparu. C'est la seconde fille de John Griffin, et elle descend, par sa mère, d'une famille de huguenots français. Elle épousa, en 1826, sir John Franklin, qui l'emmena en Australie en 1836. Pendant son séjour dans la Tasmanie, dont son mari était gouverneur, elle rendit à la colonie un service signalé, en payant, de sa propre bourse, une prime de 10 schellings (12 fr. 50) par tête de serpent malfaisant, ce qui eut bientôt pour résultat de purger l'île de toute espèce de reptiles. Deux ans après le départ de sir John Franklin pour sa dernière expédition dans les mers arctiques (1845), on n'avait encore reçu en Angleterre aucune nouvelle de l'*Erebus* et de la *Terror* : lady Franklin mit sa fortune à la disposition des courageux explorateurs qui entreprirent de retrouver les traces du malheureux capitaine. Elle expédia à ses frais des navires vers le pôle nord, pendant que l'Amirauté anglaise envoyait de son côté des expéditions, et que les Etats-Unis secondaient ces efforts en organisant des recherches dans les mêmes régions. L'écrit publié, en 1854, par le Dr Rae, sur les résultats de ses recherches, amena la conviction que sir John avait péri avec ses compagnons, de fatigue, de froid et de faim. Malgré les preuves presque irrécusables trouvées par le docteur, lady Franklin, se rattachant à l'espoir de retrouver son mari, obtint du gouvernement anglais une dernière tentative, qui n'amena aucun résultat satisfaisant, et dans laquelle elle sacrifia les débris de sa fortune.

FRANKLIN (William Buell), général des Etats-Unis, né à New-York le 27 février 1823. Entré à West-Point en 1839, il en sortit avec le numéro 1, en 1843, fut incorporé dans le génie et envoyé en service dans la région des lacs du nord. Il fit la campagne du Mexique, dans l'état-major du général Taylor, et fut promu lieutenant après l'affaire de Buena-Vista. De 1848 à 1852, il occupa, à West-Point, la chaire de physique naturelle et expérimentale. En 1852, il fut nommé ingénieur de la rade de New-York, à Oswego; puis, peu après, ingénieur des phares, inspecteur des côtes du Maine et du New-Hampshire, et directeur des travaux de construction de la douane et de l'hôpital de la marine de Portland (Maine). Capitaine en 1857, il fut chargé de diriger, à Washington, les travaux d'agrandissement du Capitole, de l'hôtel des postes (1859) et de l'hôtel des finances (1861). Au commencement de la guerre civile, il fut nommé colonel du 12e régiment (nouveau) d'infanterie, et envoyé à New-York pour présider au départ des volontaires de cet Etat. Le 17 mai 1861, il reçut la commission de brigadier général de volontaires, et fut attaché à l'armée opérant dans le nord-est de la Virginie. A la bataille de Bull-Run (21 juillet 1861), il se trouva sans cesse au plus fort du combat, et fut chargé de protéger la retraite. Lors de la réorganisation de l'armée (septembre 1861), il reçut le commandement d'une division de l'armée du Potomac. Envoyé vers Mac-Clellan avec des renforts, il repoussa, sur les bords de la rivière York, les généraux confedérés Whiting et G.-W. Smith, qui lui barraient le passage (7 mai 1862). Le 15 du même mois, il fut mis à la tête du 6e corps d'armée provisoire, et assista à tous les combats qu'eut à soutenir l'armée du Potomac, dans sa retraite, après son infructueuse tentative contre Richmond (juin 1862). Le 4 juin 1862, il fut promu major général de volontaires, et, le 30 du même mois, brigadier général de l'armée régulière. Il se distingua aux batailles de South-Mountain (14 septembre) et d'Antietam (17 septembre), reçut, en novembre suivant, le commandement de l'aile gauche tout entière de l'armée du Potomac, et prit part à presque toutes les opérations dont la Virginie fut le théâtre jusqu'à la conclusion des hostilités.

FRANKLIN (Alfred-Louis-Auguste), homme de lettres français, né à Versailles le 16 décembre 1830. Ayant terminé ses études au collége Bourbon, à Paris, il embrassa la carrière des lettres, débuta dans la petite presse, où il publia des *Nouvelles*, et fit, pendant trois ans, des *Revues de théâtre*. Au moment où le congrès de Paris appelait l'attention de l'Europe sur les aspirations nouvelles de l'Italie, M. Franklin mit au jour une brochure intitulée : l'*Intervention à Naples, le règne de Ferdinand II* (in-12).

Entré, en 1856, à la bibliothèque Mazarine, il ne s'occupa plus guère que de travaux d'érudition et d'études d'histoire religieuse, et publia successivement : *Histoire de la bibliothèque Mazarine depuis son origine jusqu'à nos jours* (in-8°); les *Origines du palais de l'Institut, d'après des documents entièrement inédits* (in-8°); *Recherches sur la bibliothèque publique de l'église Notre-Dame de Paris au* XIIIe *siècle, d'après des documents inédits;* la *bibliothèque Impériale, son organisation, son catalogue* (broch. in-12); *Recherches sur la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, d'après des documents inédits* (in-8°); *Histoire de la bibliothèque de l'abbaye de*

Saint-Victor à Paris, d'après des documents inédits (in-8°). Le préfet de la Seine a demandé à M. Franklin, en 1865, un travail d'ensemble sur les anciennes bibliothèques de Paris.

M. Franklin a publié, en outre, une édition très-augmentée de la *Vie de Calvin*, par Th. de Bèze, avec une introduction excellente. Il a collaboré à la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Didot, à presque toutes les revues bibliographiques et à la plupart des journaux protestants d'opinion libérale : le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, le *Lien*, le *Disciple de Jésus-Christ*, le *Protestant libéral*, etc.

FRANKLINITE s. f. (fran-kli-ni-te — de *Franklin*, nom d'une mine de l'Etat de New-Jersey, dans l'Amérique du Nord). Minér. Ferro-manganite de zinc et de fer naturel.

— **Encycl.** Ce minéral contient, d'après une analyse due à Rammelsberg, 64,92 de sesquioxyde de fer, 13,87 d'oxyde manganique et 25,09 d'oxyde de zinc. Il est d'un noir de fer, et la couleur de sa poussière est brune. Il est opaque et d'un aspect métalloïde. Sa densité est égale à 5,1. On représente sa dureté par le nombre 6,5. Il est fragile, et sa cassure est légèrement conchoïdale ; il est faiblement magnétique. La *franklinite* se trouve abondamment à Franklin, dans le New-Jersey, aux Etats-Unis, où existe une mine de fer magnétique ; elle est au milieu d'un calcaire spathique granulaire associé au grenat et à la zincite. On la trouve aussi à Stirling, dans le même pays, et là elle accompagne la willémite. Les cristaux les mieux formés, qui appartiennent au système cubique, sont ordinairement disséminés dans l'oxyde de zinc ; dans le calcaire, la *franklinite* est le plus souvent en grains arrondis. La même substance se rencontre aussi en masses amorphes dans la mine de zinc de la Vieille-Montagne, près d'Aix-la-Chapelle. En Amérique, on la considère comme minerai de fer plutôt que comme minerai de zinc ; ce n'est, à proprement parler, qu'un fer oxydé magnétique, mêlé de ferrite et de manganite de zinc.

FRANKOWSKI (Charles), littérateur polonais, né en 1795, mort en 1846. Fils d'un colonel de la garde russe, il servit lui-même dans cette arme, fit les campagnes d'Allemagne et de France, en 1813 et 1814, ainsi que celle de Pologne en 1831, et, retiré peu après du service, avec le grade de colonel, alla voyager à l'étranger. Après avoir résidé quelque temps en France, il revint à Varsovie, où il fut nommé, en 1841, directeur de l'école industrielle que l'on venait de créer dans cette ville ; il joignit à ces fonctions, en 1844, celles de directeur de l'Ecole des beaux-arts, qui était également de fondation récente. Frankowski possédait à fond, outre sa langue maternelle, le russe, le français, l'anglais, l'allemand et l'italien. Ce fut en français qu'il publia ses premiers écrits sous le pseudonyme de *Gaëtan Niepowie*. Nous citerons parmi ceux-ci sa brochure intitulée *Paris*, et un second ouvrage beaucoup plus considérable, la *Physionomie des grandes capitales de l'Occident*, qui obtint les éloges de tous les critiques français, notamment de Jules Janin. Celui-ci se plut à reconnaître à Frankowski un talent peu ordinaire et le mit au nombre des meilleurs auteurs qui aient écrit en français. Parmi ses ouvrages publiés en polonais, nous citerons : le *Jeu de la passion*, drame en trois époques et en cinq actes, avec prologue, dont le sujet est tiré de *Mathilde*, roman d'Eugène Sue (Varsovie, 1843) ; la *Chute d'une grande maison en Pologne*, drame en cinq actes ; *Mes voyages à l'étranger* (Varsovie, 1846).

FRANKSTADT, ville d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brünn, cercle et à 32 kilom. E. de Weisskirchen, non loin de la frontière de Silésie ; 4,500 hab. Tissage de toiles ; fromages renommés, distilleries d'eau-de-vie ; moulins à céréales ; scieries.

FRANOIS, village et commune de France (Jura), canton de Clairvaux, arrond. et à 40 kilom. de Lons-le-Saulnier, sur un plateau, près du lac de la Motte ; 323 hab. Au milieu du village, curieuse croix de pierre très-ancienne, et portant un Christ dont la tête est plus grosse que le reste du corps. Dans l'église, tableaux en relief dorés et peints, tableaux sur bois et diverses sculptures d'une belle exécution. Dans les environs de Franois se voit le lac de Narlay, dominé à l'est par un escarpement boisé, et qui a donné lieu à de nombreuses légendes. Un village tout entier y aurait été englouti, parce que ses habitants avaient refusé un morceau de pain à une vieille mendiante. Le jour de Noël, à minuit, on entend chanter au fond du lac le coq du village submergé.

FRANQUE (Jean-Pierre et Joseph), peintres français et frères jumeaux, nés au Buis (Drôme) en 1774. Ils jouirent d'une certaine réputation sous l'Empire. Pierre est le plus connu. Parmi ses tableaux, nous citerons : au Salon de 1812, la *Bataille de Zurich* (en collaboration avec son frère), commandée par Masséna, et qui valut à Pierre Franque une médaille d'or ; au Salon de 1819, *Josabeth dérobant Joas aux fureurs d'Athalie*, son œuvre capitale, qui a été reproduite en tapisserie des Gobelins et qui est aujourd'hui au musée de Dijon. Il fut chargé du dessin de la mosaïque de la salle Melpomène et de certaines parties de plafond au Louvre, de copies et de restaurations pour le musée de Versailles, de portraits pour le palais de Saint-Cloud. Son frère Joseph, qui travailla souvent en collaboration avec lui, exposa aussi quelques tableaux en 1810 et 1812. Vers la fin de l'Empire, il quitta la France pour s'établir à Naples, où il devint professeur à l'Académie.

FRANQUE (André), jurisconsulte français, né à Arcis-sur-Aube en 1805. Il fit ses études de droit à Paris, où il devint avocat à la cour royale. Membre du parti libéral, il prit part à la révolution de 1830, fut secrétaire général de l'état-major de la garde nationale de Paris, et figura, en 1835, au nombre des défenseurs des accusés d'avril. L'étude approfondie qu'il fit des questions algériennes et le recueil périodique qu'il rédigea sous le titre de *Revue africaine* (1836-1838) lui valurent d'être attaché à la direction des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre (1840), d'où il passa, en 1846, au ministère de la justice, en qualité de sous-chef de bureau. Outre de nombreux articles dans le *Courrier des tribunaux* et dans le *Journal des lois*, fondé par lui en 1838, M. Franque a publié : *Code de la liberté individuelle* (1830, in-18), avec toute une série de codes destinés à répandre la connaissance des lois ; *Code des faillites*, *Code de l'avancement dans l'armée*, *Code de l'avocat*, *Code des prud'hommes*, etc. Il a donné, en outre : *Lois annotées de l'Algérie* (1844, 5 vol. in-8°) ; *De la législation de la propriété de l'Algérie* (1848, in-8°) ; *Galerie historique de l'Algérie* (1856, in-8°), etc.

FRANQUELIN (Jean-Auguste), peintre, né à Paris en 1798, mort en 1839, étudia sous Regnault et se livra surtout avec succès à la peinture de genre et de portrait. Parmi ses tableaux d'un ordre élevé nous citerons : la *Mort de Malvina* (1829) ; *Jésus ressuscitant la fille de Jaïre*, *Baptême de Jésus*, *Jésus sortant du temple*, toiles qui ornent diverses églises de Paris.

FRANQUELO (Ramon), littérateur espagnol, né à Malaga en 1821. Il n'a jamais quitté sa ville natale, où il a rédigé, pendant plusieurs années, l'*Informateur de Malaga* (*El Avisador Malagueño*). Auteur dramatique des plus féconds, il a écrit, entre autres pièces : l'*Homme qui se marie à tout prix*, *Deux et personne*, les *Enfantillages*, *Doña Juana la folle*, le *Cœur d'un bandit*, *Trente jours après*, l'*Alcade de Benamocarro*, les *Yeux d'une reine*, le *Peuple souverain*, l'*Amour d'un roi*, etc. Indépendamment d'une foule de pièces de vers et d'articles qui ont paru dans différents journaux, on a encore de lui : *Récréations religieuses*, *Contes andalous*, *Légendes du cœur d'un bandit*, *Rires et pleurs*, recueil de contes et de poésies ; *Un ange entre deux diables*, nouvelle, etc.

FRANQUET s. m. (fran-kè). Droit cout. Droit qu'on levait, dans une partie de la ville de Douai, sur chaque brassin de bière.

FRANQUETTE (À LA) loc. adv. (fran-kè-te — rad. *franc*). Fam. franchement, également, simplement : *Vous autres, vous n'allez pas, tout d'abord*, À LA FRANQUETTE. (La Fontaine.) *Des mesures avec Colin? Bon! c'est un jeune amant* À LA FRANQUETTE, *qui n'est capable que de se trémousser à contre-temps.* (Regnard.) ‖ On dit *à la bonne franquette*, dans le même sens : *Je parle* À LA BONNE FRANQUETTE, *comme il sied à un homme libre.* (E. Augier.)

FRANQUEVILLE (Alfred-Charles-Ernest FRANQUET DE), ingénieur français, né à Cherbourg en 1809. Il sortit de l'Ecole polytechnique le premier de sa promotion, en 1829, et entra dans le corps des ponts et chaussées. Attaché à l'administration centrale, il devint chef de la section de la navigation en 1838, chef de division des travaux publics en 1840, ingénieur en chef de première classe, et fut nommé, en 1848, professeur d'économie générale et de statistique des travaux publics au Collége de France, mais ne put occuper sa chaire, par suite d'une réorganisation de cette institution. Depuis cette époque, M. de Franqueville a été appelé successivement aux fonctions de directeur des ponts et chaussées (1853), d'inspecteur général de seconde classe (1854), de directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer (1855) et, de conseiller d'Etat (1857). Il est, en outre, membre du comité consultatif des chemins de fer et du conseil général de la Côte-d'Or. On doit à M. de Franqueville, en collaboration avec MM. de Montricher et de Ruoltz, la traduction du *Traité pratique des chemins de fer* de Nicolas Wood (1834, in-fol. avec atlas).

FRANQUIÈME s. f. (fran-kiè-me — rad. *franc*). Droit cout. Exemption de droits, de charges.

FRANQUISE s. f. (fran-ki-ze). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de plie.

FRANSCINI (Stéphan-Etienne), homme d'Etat suisse, né à Bodio (canton du Tessin) en 1796, mort en 1857. Il se livra d'abord à l'enseignement primaire à Milan, à Bodio et à Lugano, se fit connaître comme un des membres du parti libéral avancé par la publication d'un livre intitulé la *Réforme* (1829) et d'articles dans l'*Observateur du Cerresio*, et attaqua vigoureusement les abus de l'administration cantonale. Lorsqu'en 1830 éclata, dans le canton du Tessin, une révolution qui amena le triomphe des idées libérales Franscini fut nommé secrétaire d'Etat, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1837. Il devint alors conseiller d'Etat, puis fut élu, en 1838, député du Tessin à l'assemblée des Etats et au grand conseil fédéral. A la suite des troubles qui agitèrent le canton en 1838-1839, et faillirent renverser le gouvernement démocratique, Franscini, qui n'avait cessé de lutter pour la liberté, fit partie du gouvernement provisoire (1839), qui devint bientôt après définitif, et réorganisa le Tessin. En 1848, il remplit une mission dans le canton de Vaud, puis à Naples ; entra, à son retour, dans le conseil fédéral et devint ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. C'est à ce patriote dévoué et à ce ministre intègre que la Suisse doit la fondation de son Institut polytechnique. Ses travaux de statistique le firent nommer, en 1856, membre correspondant de l'Institut de France. On a de lui : *Guide de la composition ; Recueil de lectures populaires ; Grammaire italienne ;* la traduction de l'*Histoire suisse*, de Zschokké ; mais l'ouvrage qui a fondé sa réputation est sa *Statistique de la Suisse* (1848-1849, 2 vol.), à laquelle il ajouta, en 1851, un nouveau volume. Ce travail, qui renferme un grand nombre de renseignements précieux, a paru en français sous le titre de *Matériaux pour la statistique de la Suisse*.

FRANSÉRIE s. f. (fran-sé-rî — de *Franser*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

FRANSZ (Pierre), en latin **Francius**, philologue et poëte hollandais, né à Amsterdam en 1645, mort dans cette ville en 1704. Il compléta, par des voyages en Angleterre et en France, l'instruction qu'il avait reçue dans sa ville natale et à Leyde, sous la direction de Gronovius père, passa son doctorat en droit civil et en droit canon à Angers, visita Paris, puis Florence et Rome, et se lia partout avec les érudits et les savants. De retour à Amsterdam (1674), il y professa l'éloquence, l'histoire et la langue grecque avec succès. Fransz excellait surtout dans l'art de la déclamation, sur lequel il composa deux traités. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Poemata* (Amsterdam, 1672, in-12), recueil de poésies latines, dont on estime surtout les pièces élégiaques et les épigrammes ; *Orationes* (Amsterdam, 1692, in-8°, et 1704, in-8°) ; *Opera posthuma quibus accedunt illustrium eruditorum ad eum epistolæ* (Amsterdam, 1706, in-8°).

FRANTA (Schumawski-Joseph), philologue tchèque, né en 1796, mort vers 1861. Il étudia, à l'université de Prague, la philologie et la théologie, et, après avoir enseigné la langue tchèque dans différents colléges de cette ville, il fut nommé professeur au gymnase académique. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages sur la philologie tchèque et slave, entre autres : *Eclaircissement des formes vieillies du verbe fréquentatif tchèque* (1829) ; l'*Oraison dominicale slave, en quatre dialectes, savoir : en russe, en illyrien, en polonais et en tchèque* (1840) ; *Dictionnaire allemand-tchèque* (1843-1847) ; *Dictionnaire comparatif des dialectes slaves*, son principal ouvrage, dont la publication, suspendue par sa mort, a été reprise et se poursuit en ce moment. Franta avait en outre fondé, en 1830, avec plusieurs collaborateurs, Tomiczek notamment, un journal littéraire qui prit successivement différents titres, tels que le *Tchéquo-Slave*, le *Tchèque*, *Samo*, *Krok*, et qui cessa de paraître en 1835. Il publia aussi avec Tomiczek, sous le titre de *Slowianka* (1835), un recueil des légendes nationales de la Bohême.

FRANTIN (Jean-Marie-Félicité), littérateur français, né à Dijon en 1778, mort en 1863. Il fut longtemps receveur particulier des contributions dans sa ville natale. Il était membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or et de l'Académie de Dijon. On lui doit : *Annales du moyen âge, comprenant l'histoire des temps qui se sont écoulés depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la mort de Charlemagne* (Dijon, 1825 et suiv., 8 vol. in-8°) ; *Louis le Pieux et son siècle* (1839, 2 vol.).

FRANTZ (Nicolas-Jacques), écrivain militaire français, né à Sarrelouis (ville française avant les traités de 1815) en 1787. Il s'établit comme avocat à Metz, en 1811. A l'époque de la première invasion (1814), il forma à ses frais une compagnie de partisans, à la tête de laquelle il se signala, puis équipa de la même façon, en 1815, le second corps franc de la Moselle, comprenant 500 fantassins et 120 cavaliers. Avec une troupe aussi faible, Frantz, aidé par des compagnies de douaniers, parvint à défendre la ligne de la Sarre, de Sarreguemines à Sarrebruck, contre 20,000 Bavarois, se battit héroïquement, et fit subir de grandes pertes à l'ennemi. Après le retour des Bourbons, Frantz fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort par contumace ; il gagna la Prusse, fonda une colonie agricole qui ne réussit pas, se vit en butte à diverses persécutions, fut même impliqué dans une affaire de faux assignats, condamné de nouveau à mort, puis acquitté à Munster. La révolution de 1830 lui permit de rentrer en France. Il demanda vainement alors, aux ministères et aux Chambres, d'être indemnisé de la perte de sa fortune, qu'il avait sacrifiée à la défense de la patrie ; ses justes réclamations ne furent écoutées qu'en 1850. On a de lui : *Sur l'usure* (1825) ; *Aperçu historique, politique et statistique sur l'organisation militaire de la Prusse, comparée avec l'organisation militaire de la France* (Paris, 1841, in-8°).

FRANZ (Jean-Michel), géographe allemand, né à Œhringen (Saxe) en 1700, mort à Göttingue en 1761. Il était fils d'un chapelier. Grâce à de généreux protecteurs, au lieu d'embrasser une profession manuelle, il put suivre son goût pour l'étude et apprendre le droit et la médecine. Il pratiquait depuis quelque temps la jurisprudence, lorsqu'un de ses amis, Homann, l'appela à Nuremberg (1730) pour y diriger la correspondance de son importante maison, connue surtout par ses cartes de géographie. En mourant, Homann laissa son établissement à Franz et à J.-G. Ebersberger. Franz accrut la prospérité de cette maison en s'attachant à ne faire paraître que des cartes originales, dressées d'après les documents les plus nouveaux et les plus précis. En 1755, il quitta le commerce pour aller occuper une chaire à Göttingue. Parmi ses écrits, nous citerons : *Compte rendu du grand atlas géographique de Homann* (Nuremberg, 1741, in-8°) ; *Méthode d'Homann pour la construction des globes terrestres de grande dimension* (1776) ; *Documents et collections cosmographiques* (Vienne, 1750) ; *Dissertation au sujet des limites du monde connu et inconnu* (Nuremberg, 1764, in-4°).

FRANZ (Jean-Georges-Frédéric), médecin allemand, né à Leipzig en 1737, mort en 1789. Il cultiva la littérature, la théologie, la médecine, passa son doctorat en 1778, et devint professeur de médecine à Leipzig, en 1781. Franz était doué d'un esprit sagace et judicieux. Il se montre dans ses ouvrages, dont la plupart sont anonymes, moraliste éclairé et philologue instruit. Nous citerons, parmi les plus remarquables : *Dissertatio de polygamia* (Leipzig, 1761, in-8°) ; *Commentatio de cœlibatu ecclesiastico* (Leipzig, 1761, in-4°), écrit qui fut brûlé à Rome par la main du bourreau ; *De philosophia morali* (Leipzig, 1763, in-4°) ; *De morbis litteratorum epidemicis* (Leipzig, 1767, in 8°) ; *De l'utilité des belles-lettres dans la théologie* (1767) ; le *Médecin du théologien* (1769, in-8°) ; de l'*Influence de la musique sur la santé des hommes* (Leipzig, 1770, in-8°) ; *Histoire du commerce de la ville de Leipzig* (Leipzig, 1772, in-8°) ; *Propositions diverses sur l'éducation physique des enfants* (1773, in-8°) ; le *Médecin des voyageurs* (1774, in-8°) ; *Des apoplexies* (1775, in-4°) ; *Archæologia artis obstetricæ et puerperii* (Leipzig, 1784, in-4°), etc.

FRANZ (Agnès), femme de lettres allemande, née à Militsch (Silésie) en 1794, morte en 1843. A l'âge de treize ans, elle fit une chute terrible qui mit ses jours en danger, arrêta à jamais sa croissance, et donna à son caractère une teinte de mélancolie et de religiosité que l'on retrouve dans ses premiers ouvrages. Plus tard, cette mélancolie se changea en un grand amour des enfants, et, pendant un séjour de plusieurs années qu'elle fit sur les bords du Rhin auprès d'une de ses sœurs, elle y fonda une école de travail pour les jeunes filles de la classe pauvre. Le succès qu'obtint cet établissement l'engagea à en fonder de semblables dans différentes localités de l'Allemagne. On a d'elle : *Poésies* (Hirschberg, 1826) ; *Angela*, roman qui renferme plusieurs épisodes de la vie de l'auteur (Wesel, 1827) ; *Paraboles* (Wesel, 1829 ; 4e édition, 1862) ; *Récits populaires* (Wesel, 1830) ; le *Livre des enfants* (Breslau, 1840) ; l'*Amusement des enfants* (Breslau, 1841) ; *Mon legs à la jeunesse* (Breslau, 1844) ; *Œuvres posthumes*, publiées par Julia de Grossmann (Breslau, 1844-1845, 4 vol.).

FRANZ (Jean), philologue et grammairien allemand, né à Nuremberg (Bavière) en 1804, mort en 1851. Il fit ses études à l'université de Munich, où il devint professeur agrégé, puis accompagna à Athènes le prince Othon de Bavière, nommé roi de Grèce. Après avoir séjourné dans cette ville comme interprète du ministère jusqu'en 1834, Franz se rendit à Rome, qu'il habita quatre ans, pendant lesquels il s'occupa d'étudier les manuscrits des musiciens grecs. En 1839 il se fixa à Berlin, fut chargé, par l'Académie des sciences de cette ville, d'achever l'ouvrage sur les inscriptions grecques commencé par Bœckh, et devint, cette même année, professeur de littérature, de langue et d'antiquités grecques. Les ouvrages de Franz sont : *Lysias* (Munich, 1831) ; *Guide pratique pour apprendre le grec moderne* (Munich, 1832) ; *Grammaire grecque moderne et allemande* (1835) ; *Grammaire de la langue grecque ancienne et moderne* (1835) ; *Dictionnaire grec-allemand* (Hanovre, 1838, 2 vol.) ; *De musicis græcis* (Berlin, 1840) ; *Corpus inscriptionum* (Berlin, 1840), ouvrage dont nous avons parlé plus haut et dont Franz a publié le 3e volume sous le titre de : *Elementa epigraphices græcæ ; Monument chrétien à Autun* (1841). On a en outre, de ce savant helléniste, la traduction d'*Agamemnon*, des *Choéphores*, des *Euménides* d'Eschyle (Leipzig, 1846), entreprise à l'instigation du roi Frédéric-Guillaume IV. Franz fit un voyage exprès à Florence pour y étudier les manuscrits d'Eschyle, et y découvrit des notes sur la tragédie des *Sept chefs devant Thèbes*, qu'il publia à Berlin en 1848.

FRANZBURG, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 22 kilom. S.-O. de Stralsund, ch.-l. de cercle, près d'un petit affluent du Trebel; 2,000 hab. Tissage de toiles, pêche.

FRANZEN (François-Michel), poëte suédois, né à Weaborg (Finlande) en 1772, mort en 1847. Professeur à l'université d'Abo, à l'âge de vingt ans, il publia, en 1794, ses premières poésies, puis parcourut le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, la France et l'Angleterre (1795-1796), fut nommé, pendant son absence, bibliothécaire de l'université d'Abo, et, de retour en Suède, il fonda définitivement sa réputation poétique en mettant au jour sa belle ode en l'honneur de Gustave-Philippe de Creutz, laquelle fut couronnée par l'Académie suédoise (1797). L'année suivante, Franzen obtint une chaire d'histoire de la littérature; puis il fut appelé, en 1801, à professer l'histoire et la morale. Après l'incorporation de la Finlande à la Russie, Franzen fut successivement pasteur à Œrebro, près de Stockholm (1815), et évêque de Hernoesand (1831). L'Académie suédoise le reçut, en 1808, au nombre de ses membres, le choisit pour son secrétaire en 1824, et le nomma son historiographe. Franzen écrivit, en cette dernière qualité, des biographies extrêmement remarquables. Ses *Poésies complètes*, publiées à Œrebro (3 vol.), se font remarquer par le naturel, la grâce, la naïveté des sentiments et la beauté du style.

FRANZENSBAD, appelé aussi *Franzensbrunn*, bourg de l'empire d'Autriche, en Bohême, près des frontières de Bavière, cercle et à 26 kilom. S.-O. d'Elnbogen, à 30 kilom. O. de Carlsbad; 800 hab. Ce bourg, situé sur un plateau marécageux, entre les chaînes du Bœhmerwald et du Fichtelgebirge, offre des maisons grandes et bien bâties, une rue principale plantée d'arbres et un jardin anglais que l'on nomme le *parc*. A l'une des extrémités du bourg s'étend une vaste prairie arrosée par le ruisseau de Schlatta, près duquel jaillissent des sources, au nombre de six : *Franzensquelle*, source de François; *Luisenquelle*, source de Louise; *Kalte Sprudel*, le Sprudel froid; *Salzquelle*, source de sel; *Wiesenquelle*, source des prés; *Neuquelle*, source nouvelle. La température de la source Luisenquelle est de 12°,2; celle de la source Wiesenquelle de 10°,7. Les eaux, qui s'emploient en bains, en douches et en boissons, sont limpides, petillantes, d'un goût agréable. Les unes agissent comme ferrugineuses, d'autres comme sulfatées; elles sont toutes laxatives, diurétiques et modérément excitantes. Les bains d'eau, de boue et de gaz agissent comme excitants de la peau. Près des sources s'étend une vaste tourbière dont les eaux sont fortement minéralisées et dont la vase sert à préparer les bains de boue. On tire de cette tourbière un sel connu, en Allemagne, sous le nom de *Egersalz*, sel d'Eger. Les boues de Franzensbad sont les plus renommées de la Bohême. A l'entrée de la promenade du bourg s'élève la statue de François Ier, empereur d'Autriche, par Schwanthaler, érigée en 1853.

FRANZENSBOURG (CHÂTEAU DE), dépendance du palais de Luxembourg, résidence d'été des empereurs d'Autriche; une magnifique allée la relie au château de Schœnbrunn. Le château de Franzensbourg, donjon féodal flanqué de tours, fut bâti, au XIVe siècle, par Albert d'Autriche, qui vint y finir ses jours. On y a joint un nouveau château, dit aussi Maison Bleue (*Blaue Haus*), construit vers le XVIIe siècle. Marie-Thérèse, Joseph II et François Ier d'Autriche en firent leur séjour favori. Il y existe un manége et un théâtre. La bibliothèque, très-riche, est ornée de six des meilleures toiles du peintre Canaletto, et la salle de billard, d'une statue de Méléagre, par Beyer. Enfin, un grand tableau de Van Dyck décore le maître-autel de l'école paroissiale du château. Le parc qui s'étend autour du château ne mesure pas moins de 700 arpents. « Dans la salle d'armes, dit une relation, on conserve divers objets ayant appartenu à Charles V, les armures de Maximilien, beaucoup de trophées enlevés sur les Turcs, le costume guerrier d'un empereur du Mexique, etc., etc. Il faut avoir soin de monter sur la tour de garde, d'où l'on jouit d'une perspective étendue. On y arrive en passant par des salles décorées avec un grand luxe, remplies de porcelaines de Saxe et de cristaux de Bohême. En redescendant, on visite, à l'étage du milieu, la chambre des tortures (*folterkammer*), musée monstrueux de tous les instruments de supplice usités au moyen âge. Si l'on descend encore, on entre dans une galerie souterraine qui reporte également à l'époque féodale. On s'y trouve assez désagréablement en présence de prisonniers enchaînés et immobiles (ce sont des mannequins); ils se redressent subitement lorsque le gardien fait jouer un ressort caché dans la muraille, spectacle un peu puéril et d'un goût très-contestable. »

FRANZINI (Marino-Miguel), général et géographe portugais, né vers 1790. Il est fils de Michel Franzini, mathématicien italien qui mourut en 1810, après avoir été précepteur de Jean VI de Portugal et avoir réorganisé les études mathématiques à Lisbonne et à Coïmbre. Marino Miguel suivit la carrière militaire, reçut le titre de secrétaire d'Etat honoraire (1821) et parvint rapidement au grade de lieutenant général. M. Franzini est un des membres les plus distingués de l'Académie des sciences de Lisbonne. Outre des travaux géographiques et hydrographiques insérés dans le recueil de cette compagnie, ce savant a publié : *Instructions statistiques* (Lisbonne, 1815); *Réflexions sur l'état actuel de l'armée portugaise*, et une *Carte* maritime des côtes du Portugal, publiée à Paris en 1836.

FRANZONI (Louis), prélat italien, né à Gênes en 1789, d'une famille aristocratique de cette ville, mort à Lyon en 1862. Il fut destiné de bonne heure, par le marquis son père, à l'état ecclésiastique. Prêtre à vingt-cinq ans, évêque de Fossano à trente, il fut appelé, en 1831, à l'archevêché de Turin par le nouveau roi Charles-Albert. Pendant dix-neuf années qu'il occupa ce siége, M. Franzoni, toujours grand seigneur et quelque peu épicurien, fut le plus fougueux ennemi de toute idée libérale et l'un des principaux soutiens du parti ultramontain et absolutiste, de ce parti qui n'avait de sympathie que pour l'Autriche, et à la trahison duquel Charles-Albert dut la perte de son trône. M. Franzoni n'aimait ni la constitution ni les lois qui en furent la conséquence; aussi, en 1850, se mit-il en rébellion contre son pays, à l'occasion de la *loi Siccardi*. Cette loi avait pour objet d'établir l'égalité promise par le Statut fondamental, en supprimant le *for ecclésiastique*, c'est-à-dire la juridiction exceptionnelle et privilégiée des tribunaux épiscopaux. L'archevêque de Turin protesta contre l'adoption de cette loi, et, par ses instructions pastorales, il recommanda à son clergé de résister à tout prix à son application. Des poursuites furent dirigées contre lui, et, sur son refus réitéré de comparaître devant le juge d'instruction ou même de le recevoir en son domicile, il fut conduit à la citadelle et condamné, ainsi que l'archevêque de Sassari, à quelques jours de prison; mais il fut mis en liberté, la peine se trouvant, aux termes de la loi sarde, subie par la détention préventive elle-même. Le cardinal Antonelli protesta (14 mai), et le pape adressa les expressions de sa sympathie personnelle aux deux soi-disant victimes d'une prétendue persécution. Mais un nouvel incident vint encore compliquer le différend. Le comte de Santa-Rosa, un des ministres qui avaient présenté et soutenu la loi Siccardi, ayant désiré mourir dans le sein de l'Eglise, M. Franzoni y mit pour condition absolue une rétractation solennelle de ses opinions et des actes de sa politique relatifs au clergé, et, le moribond s'y étant refusé, il le déclara indigne de recevoir les derniers sacrements. Cette conduite souleva l'indignation générale, et l'irritation populaire mit le gouvernement dans la nécessité de sévir de nouveau. Le prélat fut, cette fois, conduit à la forteresse de Fénestrelle pendant que l'on instruisait son procès. Le tribunal correctionnel de Turin le condamna à quelques mois d'*exil local;* cette peine, la plus douce de celles qui sont désignées dans le code sarde sous le nom de *peines correctionnelles*, consistait, pour M. Franzoni, dans la défense de rentrer, avant un certain laps de temps, dans sa ville archiépiscopale, mais avec la faculté, pendant cet *exil local*, de choisir sa résidence en Piémont, à trois myriamètres au moins de Turin (25 septembre 1850). Il fut, en outre, privé de la possession et de l'administration des biens et des revenus énormes appartenant au diocèse de Turin, qui furent, depuis, administrés par le chapitre. Dès lors, M. Franzoni se retira à Lyon, où il habita le palais de M. de Bonald, protestant, de temps en temps, auprès des cours catholiques, et refusant de rentrer en Piémont, d'où il n'avait du reste jamais été chassé, et d'où il était sorti de son propre mouvement. Cet apôtre de l'intolérance et de l'absolutisme, ce contempteur des lois de son pays, est mort à Lyon, en odeur de sainteté, suivant les ultramontains.

FRA PAOLO, moine et écrivain italien. V. SARPI.

FRAPOLLI (Louis), géologue et homme politique italien, né à Milan en 1815. D'abord destiné à l'état ecclésiastique, il fut, à l'âge de seize ans, puni d'une étourderie par un enrôlement forcé dans l'armée autrichienne. Il y arriva au grade de capitaine de cavalerie; mais, lorsqu'il fut maître de sa volonté, il donna sa démission pour retourner en Italie. Il n'avait alors que vingt-quatre ans. En 1840, il quitta Milan, visita l'Allemagne, puis alla s'établir à Paris, où il suivit, en qualité d'élève étranger, les cours de l'Ecole des mines, et prit le diplôme d'ingénieur. Poussé par son goût pour la géologie, il fit un long voyage scientifique dans le nord de l'Europe, et en rapporta de nombreuses et intéressantes observations, qu'il fit connaître dans le *Bulletin de la Société géologique de France*. Il publia, en outre, un travail géologique sur le Finistère, un mémoire sur l'*origine et la formation du globe*, différentes notes sur *la géologie des pays scandinaves et de l'Allemagne*, etc. En 1848, il accourut à Milan, fut attaché, avec un grade supérieur, au ministère de la guerre du gouvernement provisoire de Lombardie, et proposa l'armement en masse de la population. Il réclama instamment l'alliance et la demande d'un secours à la France républicaine, et se fit confier une mission à Paris. En 1849, il représenta à Paris la république romaine, alors indignement calomniée en France; le 7 mai, le colonel Frapolli adressa au président de la République une lettre digne et chaleureuse, qui restera comme protestation du droit contre la force. Expulsé de Paris après la prise de Rome, il se retira en Suisse. Sa famille étant originaire du Tessin, il fut protégé par son droit de bourgeoisie contre les vexations des polices étrangères. Dans cet asile, il reprit ses travaux scientifiques. Après avoir été l'un des agents les plus résolus de Mazzini, il s'est séparé des écoles et des sectes exclusives, mettant l'œuvre de l'émancipation et l'unité nationale au-dessus des partis. Depuis la constitution du royaume d'Italie, M. Frapolli est devenu député et a voté à la Chambre avec le parti libéral. Le 20 juin 1869, il a été nommé grand maître de la franc-maçonnerie italienne.

FRAPPAGE s. m. (fra-pa-je — rad. *frapper*). Action de frapper; résultat de cette action : *Le* FRAPPAGE *de la monnaie. Un* FRAPPAGE *bien réussi.*

FRAPPANT (fra-pan) part. passé du v. Frapper : *On fait d'un homme faible tout ce qu'on veut en* FRAPPANT *son imagination ou en touchant son cœur.* (Duclos.) *La loi n'atteint la licence qu'en* FRAPPANT *la liberté.* (Royer-Collard.)

FRAPPANT, ANTE adj. (fra-pan, an-te — rad. *frapper*). Qui est de nature à produire une vive impression sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme : *Spectacle* FRAPPANT. *Vérité* FRAPPANTE. *Exemple* FRAPPANT. *Preuve* FRAPPANTE. *Contradiction* FRAPPANTE. *Nous avons des exemples* FRAPPANTS *de ce que peut l'éducation sur les oiseaux de proie, qui de tous paraissent être les plus farouches et les plus difficiles à dompter.* (Buffon.) *L'objet le plus* FRAPPANT *pour nos yeux, c'est le soleil.* (J.-J. Rouss.) *La variété des langues est un des faits les plus* FRAPPANTS *de l'Abyssinie.* (Renan.) *La plus* FRAPPANTE *image de la brutalité, c'est le buffle.* (E. About.) ‖ Qui saute aux yeux, qui ne laisse aucune hésitation : *Ressemblance* FRAPPANTE. *Portrait* FRAPPANT *de ressemblance.*

— s. m. Ce qui frappe, ce qui produit une forte impression : *Songez que ce* FRAPPANT *et ce vif que vous cherchez cessent d'être tels quand ils reviennent trop souvent.* (Volt.)

FRAPPART s. m. (fra-par — rad. *frapper*). Frappeur, celui qui frappe. ‖ Vieux mot.

— *Frère Frappart*, Moine libertin.

FRAPPE s. f. (fra-pe — rad. *frapper*). Action de frapper les monnaies au marteau, comme on faisait avant l'invention du balancier.

— Fond. Assortiment complet de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie de chaque corps et de chaque œil : FRAPPE *de romain.* FRAPPE *d'italique.* FRAPPE *de douze.* FRAPPE *de grec.* FRAPPE *d'hébreu.*

— **Encycl.** Monn. La *frappe* était un des procédés de monnayage usités avant l'invention du balancier; on l'appelait aussi *fabrication au marteau.* Voici en quoi il consistait : chaque flan étant préalablement amené au poids et à la dimension convenables, l'ouvrier le plaçait sur un coin, appelé *trousseau;* puis, du pouce et des deux premiers doigts de la main gauche, il prenait un second coin, nommé *pile*, et le posait sur le flan en maintenant le trousseau avec les deux doigts restés libres; enfin, de la main droite armée d'une masse ou marteau du poids d'environ un kilogramme et demi, il frappait sur la pile autant de coups qu'il en fallait pour que les empreintes gravées en creux sur les deux coins s'imprimassent sur le flan avec un relief suffisant. Les monnaies obtenues par le procédé de la *frappe* se reconnaissent à la pureté des contours et à la finesse des détails; mais elles sont souvent tréflées, c'est-à-dire qu'elles ont les types doublés, ce qui provient d'un déplacement du flan sous le marteau.

FRAPPÉ, ÉE (fra-pé) part. passé du v. Frapper. Choqué, qui a reçu des coups : *Personne* FRAPPÉE. *Enclume* FRAPPÉE. ‖ Appliqué en frappant : *Un coup vigoureusement* FRAPPÉ.

— Atteint, soumis à quelque effet : *Mur* FRAPPÉ *par le soleil. Rocher* FRAPPÉ *par les ondes sonores.* ‖ Qui reçoit une perception : *Mes yeux furent* FRAPPÉS *d'un étrange spectacle. Nous étions déjà assez loin du cap, que notre oreille était encore* FRAPPÉE *du bouillonnement des vagues au pied du roc.* (Chateaub.)

> De cette langue, enfin, ton oreille *frappée*
> Ne connut ici-bas que le cri de l'épée
> Et le mâle accord du clairon.
>
> LAMARTINE.

— Soumis à quelque influence funeste et qui a un caractère de violence : *Pays* FRAPPÉ *par l'épidémie. Pouvoir* FRAPPÉ *d'impuissance. Etre* FRAPPÉ *d'apoplexie.*

— Fig. Vivement impressionné : *Etre* FRAPPÉ *d'étonnement, d'admiration. C'est le propre des têtes étroites d'être extrêmement* FRAPPÉES *des faiblesses des individus et fort peu de l'esprit général des institutions.* (Lamenn.) *Képler tressaille au sein de la vérité mathématique, comme s'il était* FRAPPÉ *par les rayons de la révélation.* (E. Quinet.) ‖ Obsédé d'une manière persistante et fatale : *Etre* FRAPPÉ *d'une pensée de suicide. Avoir l'imagination* FRAPPÉE. *Ce malade est* FRAPPÉ, *il en mourra.*

— *Frappé de mort*, Privé de la vie par un accident quelconque : *Etre* FRAPPÉ DE MORT *à la fleur de son âge.* ‖ Fig. Ruiné, perdu, anéanti : *Industrie* FRAPPÉE DE MORT.

— *Frappé à mort*, Atteint d'une maladie ou d'une blessure mortelle : *Etre* FRAPPÉ À MORT *par une balle.* ‖ Fig. Condamné à une ruine, à une fin certaine : *Les idées qui ne peuvent pas devenir populaires sont* FRAPPÉES DE MORT *en naissant.* (Ballanche.)

— *Frappé de glace* ou simplement *Frappé*, Congelé à l'aide de la glace, en parlant d'une boisson : *Vin* FRAPPÉ DE GLACE. *Champagne* FRAPPÉ. *Le docteur C..., qui était fort aimable quand il voulait, ne buvait que du vin de Champagne* FRAPPÉ DE GLACE. (Brill.-Sav.)

— Numism. Qui a reçu l'empreinte d'un coin : *Monnaie* FRAPPÉE *au coin du prince. Médaille bien* FRAPPÉE. *Les premiers louis d'or ont été* FRAPPÉS *vers le milieu du* XVIIe *siècle.* (L.-J. Larcher.) ‖ Fig. Fait, tourné, exécuté : *Quelques vers bien* FRAPPÉS *ne suffisent pas.* (Volt.) ‖ *Frappé au bon coin*, Qui est de la bonne manière, qui est fait avec une habileté consommée :

> Il s'agit de vous faire une églogue; elle est faite.
> — Eh! n'allons pas si vite! — Oh! mais faite et par-[faite.
> — Je le crois. — *Au bon coin* ceci sera *frappé*.
> — D'accord... — Et je le donne en quatre au plus [huppé.
>
> PIRON.

— Mar. Amarré, fixé, en parlant d'un cordage, d'une bosse, d'une poulie : *La poulie supérieure du palan était* FRAPPÉE *sur le grand étai.* (Dubreuil.)

— Techn. *Etoffe bien frappée*, Etoffe forte et serrée.

— Jurispr. *Jugement frappé d'appel*, Jugement dont on demande la réformation en appel.

— Mus. *Temps frappé* ou substantiv. *Frappé*, Temps de la mesure que l'on marque en frappant un coup qui produit quelque bruit : *Le* TEMPS FRAPPÉ *est toujours un des temps forts. Le* FRAPPÉ *est opposé au levé.*

FRAPPE-MAIN s. m. Jeux. Un des noms de la main chaude.

FRAPPEMENT s. m. (fra-pe-man — rad. *frapper*). Action de frapper. ‖ Vieux mot.

— Hist. sainte. *Frappement du rocher*, Action de Moïse frappant le rocher pour en faire jaillir de l'eau; tableau représentant cette action : *Le* FRAPPEMENT DU ROCHER *de Poussin. Dans les événements aussi considérables que fut celui du* FRAPPEMENT DU ROCHER, *on peut croire qu'il arrive toujours des choses merveilleuses.* (Poussin.)

— **Encycl.** B.-arts. Le *Frappement du rocher.* Sous ce titre, les écrivains bibliques et les iconographes ont coutume de désigner le miracle de Moïse faisant jaillir d'un rocher une source d'eau vive pour désaltérer les Israélites errant dans le désert. Cet épisode a été souvent représenté par les sculpteurs et les peintres. On le voit figuré en bas-relief sur une foule de sarcophages des premiers siècles de l'ère chrétienne, sur de simples pierres sépulcrales, sur des médaillons de métal et des verres historiés trouvés dans les catacombes. D'ordinaire, Moïse est vu touchant avec une verge le rocher d'où s'échappe tout aussitôt une source abondante, et les Israélites se précipitent au pied du rocher pour se désaltérer. Plus rarement, le moment choisi est celui où, le miracle étant déjà opéré, Moïse montre aux Israélites l'eau providentielle.

M. l'abbé Martigny (*Dictionn. des antiq. chrét.*) fait observer que, sur les sarcophages, le *Frappement du rocher* est presque toujours précédé d'une scène que les antiquaires, en général, n'ont pas comprise : c'est la révolte du peuple tourmenté par la soif dans le désert; on y voit deux Israélites saisissant avec violence Moïse par les deux bras, et ayant l'air de lui reprocher de les avoir tirés de l'Egypte pour les faire mourir de soif.

Dans le *Frappement du rocher*, disent les iconographes chrétiens, Moïse figure le Sauveur faisant jaillir l'eau sainte où l'humanité se lavera des souillures du péché. Dans les nombreux parallèles que les artistes ont faits de l'Ancien et du Nouveau Testament, ils ont presque toujours donné pour pendant à Moïse frappant le rocher Jésus-Christ ressuscitant Lazare. Suivant quelques Pères de l'Eglise, le *Frappement du rocher* symboliserait aussi saint Pierre, qui, établi guide du peuple chrétien, fait jaillir de la pierre, qui est Jésus-Christ (*petra autem erat Christus*), les eaux de la vie éternelle et ouvre à tous les hommes les sources vivifiantes de sa doctrine.

Parmi les artistes modernes qui ont représenté le *Frappement du rocher*, nous citerons : Raphaël (fresque des loges du Vatican, gravée par S. Badalocchio, par S. Bianchi, par P. Aquila, par N. Chaperon, par O. Borgiani, par Ch. de Meulemestre, par J. Ottaviani, par C. Lasinio, par G. Reverdinus [1531], par J.-F. Ravenet, etc.); N. Poussin (v. ci-après); Ciro Ferri (gravé par Martial Desbois et par P. Aquila); le Bassan (au Louvre, gravé par G.-A. Lorenzini, et dans le recueil de Landon, II, pl. 2); Valerio Castelli (tableau capital de l'auteur, qui a figuré à la vente Page en 1786); le Calabrese (musée de Madrid); Romanelli (gravé par J. Haussart); Murillo (gravé par don R. Estevan en 1839); Juan de las Roelas (musée de Madrid); Corn. Poelenburg (musée de Florence); Jean Steen (v. ci-après); R. de

La Fage (gravé par F. Ertinger); H. de Hess (fresque de l'église de Tous-les-Saints, à Munich), etc.

Frappement du rocher (LE), chef-d'œuvre de N. Poussin. Le grand artiste a retracé cinq fois cette scène biblique, qui lui offrait l'occasion de montrer sa profonde connaissance des passions humaines et son habileté à les exprimer. Ses cinq tableaux sont autant de variantes du même texte. Le plus célèbre est celui qu'il peignit en 1649 pour son ami Stella, et qui, acheté en 1787 par l'impératrice Catherine de Russie, orne aujourd'hui le musée de l'Ermitage. Voici la description de ce chef-d'œuvre :

A gauche, Moïse, grave et majestueux, frappe le rocher avec une baguette; près de lui, Aaron joint les mains et rend grâce à Dieu du nouveau miracle. Trois vieillards, agenouillés près des deux frères, se font les interprètes de la reconnaissance du peuple israélite. A droite, une quinzaine de personnes occupent la moitié de la scène; on distingue dans le nombre une mère assise et pressant avec angoisse contre son sein son enfant malade; près d'elle, la tête appuyée sur son épaule, une jeune femme, sa sœur peut-être, est étendue sur le sol à demi défaillante. Plus loin, un enfant expire, la tête appuyée sur les genoux d'un vieillard assis à terre; près de ce groupe est une femme tellement affaiblie par la souffrance, qu'elle ne peut se soulever pour s'approcher de la source miraculeuse et subit ainsi le supplice de Tantale. Les autres acteurs de la scène, vaincus par leurs propres souffrances, ne se préoccupent pas de ceux qui succombent autour d'eux; ils ne songent qu'à apaiser la soif ardente qui les dévore. Poussin a admirablement rendu les divers sentiments que nous venons d'indiquer. Ce tableau a été gravé par Claude Stella, J.-B. Poilly et J.-B. Michel.

La seconde composition, qui a été gravée par Lepautre, représente une foule nombreuse levant les mains au ciel et témoignant sa reconnaissance d'être miraculeusement sauvée d'une mort horrible. Sur une élévation se tiennent Moïse et Aaron, le premier faisant jaillir une source abondante, le second joignant les mains sur sa poitrine. L'artiste s'est surtout attaché ici à exprimer l'avidité, l'empressement des malheureux que la soif tourmente et qui peuvent enfin la satisfaire. On remarque un père qui donne à boire à ses deux enfants; une mère, assise à terre avec un nourrisson dans ses bras et buvant à un vase que lui présente un homme dont l'attention est attirée par une autre femme qui implore du secours pour son enfant.

Une troisième composition, qui a été gravée par Baudet et par Dambrun, et qui a fait partie de la fameuse collection du duc d'Orléans, se voit aujourd'hui à Londres dans la galerie Bridgewater. La scène se passe au milieu d'un vaste paysage; à droite, Moïse frappe le rocher, tandis qu'Aaron, tourné vers les Israélites, leur montre le miracle. De ce même côté, un homme et une femme sont agenouillés auprès de la source et boivent avec avidité l'un à un vase, l'autre à une coupe. Près d'eux, quelques Israélites expriment leur gratitude. A gauche, au premier plan, une mère donne à boire à ses deux enfants épuisés et presque mourants. Au fond, divers groupes, ignorant encore le miracle, paraissent accablés et désespérés.

Le quatrième tableau, qui a été gravé par Soyer, a fait partie de la collection Dufournay. Moïse et Aaron sont à gauche. Au premier plan, une jeune femme donne à boire dans une coupe à sa vieille mère. Au milieu, deux femmes sont agenouillées au bord de l'eau qui coule à flots; l'une plonge un vase dans le courant, l'autre boit dans le creux de sa main. D'autres figures et d'autres épisodes complètent la scène.

Le cinquième tableau, enfin, a fait partie de la célèbre collection Giustiniani. Le savant Visconti croit qu'il n'a jamais été gravé et y voit une première pensée de l'une des compositions ci-dessus décrites. La scène principale se passe auprès du rocher que vient de frapper Moïse. La reconnaissance des Israélites est rendue avec vérité. Les groupes sont savamment reliés entre eux. On remarque celui de deux enfants avec leur mère, à laquelle un homme donne à boire. La gauche de cette composition offre le point de vue d'un vaste paysage montagneux, où l'on distingue le camp des Israélites et un grand nombre de figures.

Frappement du rocher (LE), chef-d'œuvre de Jean Steen. Par sa composition et par le caractère même d'une partie des personnages, ce tableau sort du style ordinaire de Jean Steen. La scène est très-bien groupée; l'expression des figures rend parfaitement les sentiments divers qui les animent. La joie éclate sur toutes les physionomies. Moïse seul reste impassible et remercie Dieu. Les figures, les animaux, les accessoires des premiers plans sont d'une exécution fine et serrée, qu'on ne trouve pas toujours dans les œuvres de Steen. Les types, toutefois, ne sont pas très-bibliques. En y regardant d'un peu près, on s'aperçoit aisément qu'on a affaire à de braves Hollandais.

Cette peinture, une des plus importantes que l'on connaisse de Steen, a fait partie des collections Seger Tierens (1747), Tan Tack (à Leyde), Roothan (à Amsterdam), Robiano (à Bruxelles), Nieuwenhuys et San-Donato. A la vente de cette dernière galerie, en 1868, elle a été payée 12,000 fr.

FRAPPE-PLAQUE s. m. Techn. Plaque de fer en usage chez les orfèvres pour donner le contour à une pièce.

FRAPPER v. a. ou tr. (fra-pé — Grandgagnage tire ce mot du hollandais *flappen*, souffleter, anglais *to flab*, battre de l'aile. Delâtre indique également l'ancien allemand *flappen*, qui a sans doute fourni les deux formes précédentes, et il en rapproche le grec *blapô*, nuire, forme contractée et redoublée du radical *bal*, de *ballô*, jeter, lancer, de la racine sanscrite *pal*, jeter, lancer, latin *pello*). Heurter, choquer, donner un ou plusieurs coups à : FRAPPER *quelqu'un avec la main, avec un bâton.* FRAPPER *la terre du pied.* FRAPPER *du glaive celui qui nous en veut* FRAPPER *est chose légitime.* (Chateaub.) *L'homme qui* FRAPPE *un enfant avilit deux êtres à la fois, lui d'abord, et l'enfant ensuite.* (Boitard.) FRAPPER *un homme au visage, c'est lui déclarer qu'on le méprise souverainement.* (V. Parisot.)

> L'orage *a frappé* le chêne
> Qui seul était mon soutien.
> A.-V. ARNAULT.

‖ Appliquer, en parlant d'un coup : *Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de* FRAPPER! (Bossuet.)

— Sonner :

> L'horloge du palais vint à *frapper* douze heures.
> RÉGNIER.

— Atteindre, produire son effet sur : *Le son qui* FRAPPE *un obstacle forme un écho. Parties d'un objet que la lumière* FRAPPE, *où la lumière* FRAPPE. (Acad.)

— Impressionner, en parlant des sens : FRAPPER *l'oreille.* FRAPPER *les yeux.*

> Viens, reconnais la voix qui *frappe* ton oreille.
> RACINE.

> Déjà le jour plus grand nous *frappe* et nous éclaire.
> RACINE.

> En vain vous me *frappez* d'un son mélodieux,
> Si le terme est impropre ou le tour vicieux.
> BOILEAU.

> Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
> Peuple ingrat? Quoi! toujours les plus grandes mer- [veilles
> Sans ébranler ton cœur *frapperont* tes oreilles!
> RACINE.

— Fig. Etonner; impressionner vivement : *Ce tableau m'*A FRAPPÉ. *Ce qui me* FRAPPE *en lui, c'est la promptitude du jugement. Le monde ne connaît de véritable grandeur que celle qui* FRAPPE *les sens.* (Mass.) *De tous les objets qui nous affectent par leur présence, notre propre corps est celui dont l'existence nous* FRAPPE *le plus.* (D'Alemb.) *La première chose qui vous* FRAPPE *dans les monuments d'Athènes, c'est la belle couleur de ces monuments.* (Chateaub.) *Tout ce qui* FRAPPAIT *l'homme, tout ce qui excitait dans son âme l'impression du divin, était dieu ou élément d'un dieu.* (Renan.) *Toute croyance religieuse a un caractère qui doit nous* FRAPPER, *c'est l'inévidence.* (A. Vinet.) *Le tempérament bilieux est peut-être celui de tous qui est le plus propre à* FRAPPER *l'imagination des femmes.* (H. Beyle.) *La première chose qui* FRAPPE *le sauvage, ce n'est pas la raison, c'est la force.* (V. Hugo.)

> C'est dans un faible objet, imperceptible ouvrage,
> Que l'art de l'ouvrier me *frappe* davantage.
> L. RACINE.

‖ Atteindre, affecter d'une manière funeste : *Je sais le malheur qui vous* A FRAPPÉ. *Les foudres de l'Eglise* ONT FRAPPÉ *plus d'un roi de France. La satire doit tomber directement sur les mœurs et ne* FRAPPER *les personnes que par réflexion.* (Mol.) *Nous regardons tranquillement et sans émotion les injustices qui ne nous* FRAPPENT *point.* (La Rochef.) *L'insalubrité des logements entre pour un chiffre énorme dans la mortalité qui* FRAPPE *les classes ouvrières.* (L. Cruveilhier.) *La loi ne* FRAPPE *pas toujours le vrai coupable.* (J. Simon.)

> Quand la satire *frappe* un coupable, elle doit
> L'extraire au grand soleil et le montrer au doigt.
> BARTHÉLEMY.

> Qui sait, lorsque le sort nous *frappe* de ses coups,
> Si le plus grand malheur n'est pas un bien pour nous?
> DUCIS.

‖ Sévir sur : *Dieu ne* FRAPPE *pas indistinctement le juste et le coupable.*

— Etre établi sur : *Hypothèque qui* FRAPPE *tous les biens du débiteur.*

— Absol. : *Les mains levées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui* FRAPPENT. *Presque toujours les choses qu'on dit* FRAPPENT *moins que la manière dont on les dit; car les hommes ont tous à peu près les mêmes idées de ce qui est à la portée de tout le monde.* (Volt.) *Les gens d'esprit ont des mots qui* FRAPPENT *par leur justesse.* (S. de Sacy.) *Le dévot supplie d'une main et est toujours prêt à* FRAPPER *de l'autre.* (Raspail.) *La panique ne raisonne pas; elle fuit ou elle* FRAPPE. (Lamart.) *Presque toujours les rois* ONT *empêché, comprimé,* FRAPPÉ; *jamais, de leur propre mouvement, ils n'ont rien révolutionné.* (Proudh.) *Une vérité semble d'autant plus dure qu'elle* FRAPPE *plus juste.* (A. Fée.)

> Le plus déterminé souvent *frappe* au hasard.
> ARNAULT.

> Ah! comme les vieux airs qu'on chantait à douze ans
> *Frappent* droit dans le cœur aux heures de souffrance!
> A. DE MUSSET

— *Frapper de*, Inspirer, soumettre à, rendre victime de : FRAPPER D'*étonnement.* FRAPPER D'*excommunication.* FRAPPER *le sol* DE *stérilité. L'Empire* AVAIT FRAPPÉ *la France* DE *mutisme.* (Chateaub.) *Le despotisme* FRAPPE DE *folie les plus distingués comme les plus médiocres.* (B. Const.) *Le nombre et la variété des dialectes de l'Amérique* FRAPPÈRENT D'*étonnement M. de Humboldt.* (Renan.)

— *Frapper de glace* ou simplement *Frapper*, Congeler au moyen de la glace : FRAPPER *du champagne.*

— *Frapper l'air*, Faire entendre ou se faire entendre, en parlant d'un grand bruit : *Quels cris* FRAPPENT L'AIR?

> Qui *frappe l'air*, bon Dieu! de ces lugubres cris?
> Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris?
> BOILEAU.

— *Frapper un coup*, Produire un effet décisif : *Le gouvernement paraît décidé à* FRAPPER UN *grand* COUP.

— Cout. du Hainaut. *Frapper les coups*, Déterminer les limites de son bien par un bornage, en accomplissant certaines formalités.

— Numism. Produire une empreinte sur : FRAPPER *de la monnaie, des médailles.* ‖ Produire l'empreinte de : *Il est d'usage immémorial chez tous les peuples de* FRAPPER *sur les monnaies la portraiture du prince régnant.* (A. Karr.) ‖ Fig. Donner une tournure vive et nette à : *Bien* FRAPPER *un vers.*

— Mar. Amarrer, assujettir une manœuvre, un appareil quelconque à un endroit fixe, pour un besoin momentané : *Je fis* FRAPPER *une serre-bosse au-dessus de l'endroit où le hauban s'était rompu, et réussis à tenir le mât.* (La Pérouse.)

— Techn. Serrer sur le métier la trame d'une toile. ‖ *Frapper des épingles*, En faire la tête.

— v. n. ou tr. *Frapper à*, Atteindre : *L'endroit où la balle est venue* FRAPPER. *Les hautes eaux* FRAPPAIENT AU *bord du parapet.* ‖ Parvenir à :

> Je vais bientôt *frapper* à mon neuvième lustre.
> BOILEAU.

— *Frapper à la porte* ou simplement *Frapper*, Donner un coup sur la porte pour se la faire ouvrir : FRAPPEZ *et l'on vous ouvrira. Me feras-tu toujours* FRAPPER *deux heures* À LA PORTE?

> Quelle insolente main *frappe* à coups redoublés?
> RACINE.

‖ *Frapper à la porte de quelqu'un*, Implorer son aide, recourir à lui; le solliciter pour une raison quelconque : *N'hésitons pas, dans le besoin, à* FRAPPER À LA PORTE D'*un ami.* ‖ *Frapper à toutes les portes*, Avoir recours à un grand nombre de personnes.

— *Frapper comme un sourd*, Frapper très-fort; donner des coups violents : FRAPPER COMME UN SOURD *pour se faire ouvrir.* FRAPPER COMME UN SOURD *sur les épaules de quelqu'un.* ‖ Parler avec vigueur, attaquer sans ménagement : *Bourdaloue* FRAPPE *toujours* COMME UN SOURD, *disant des vérités à bride abattue.* (Mme de Sév.)

— Fin. Etre assis, établi, levé, en parlant d'un impôt : *L'assiette d'un impôt, c'est la base d'estimation de la valeur sur laquelle il* FRAPPE. (Ott.)

— Véner. *Frapper à route*, Faire retourner les chiens pour qu'ils relancent le cerf. ‖ *Frapper à la brisée*, Faire entrer les chiens dans l'enceinte pour lancer l'animal.

Se frapper v. p. Etre frappé : *Ces médailles* SE FRAPPENT *à la Monnaie de Paris.*

— Se heurter soi-même : SE FRAPPER *rudement contre une pierre.* SE FRAPPER *à la tête.* ‖ Se donner des coups à soi-même : SE FRAPPER *avec une discipline.*

— Frapper à soi, heurter ou battre quelque partie de son corps : SE FRAPPER *la tête contre un mur.* SE FRAPPER *la poitrine avec le poing.*

— Fig. *Se frapper la poitrine*, Donner des marques de repentir.

— Réciproq. Se donner mutuellement des coups : *Ils* SE SONT FRAPPÉS *l'un l'autre.* ‖ *Se frapper dans la main*, Se donner mutuellement un coup dans la main : *Pour conclure un marché, les paysans* SE FRAPPENT DANS LA MAIN, *et tout est dit.* (L.-J. Larcher.)

— Absol. Se remplir l'imagination d'une pensée sinistre : *Cet homme* SE FRAPPE *facilement.*

— **Syn. Frapper, battre.** V. BATTRE.

— **Allus. hist. Frapper au visage. — Soldat, frappe au visage.** Avant la bataille de Pharsale, César, au milieu d'une contrée dévouée à son rival, se trouvait dans une position critique. Pompée, dont l'armée était approvisionnée par sa flotte, avait résolu d'affamer son ennemi. La perte de César semblait assurée, quand Pompée, cédant à l'impatience de ses soldats, engagea la bataille contre ces vieux légionnaires des Gaules, qui pouvaient bien être détruits par la famine, mais qui ne savaient pas se laisser vaincre. « Soldat, frappe au visage! *Vultum feri!* » avait crié César à ses vétérans, en voyant les brillants cavaliers de l'armée pompéienne. Ces jeunes patriciens, effrayés, prirent la fuite pour ne pas être défigurés par les lances des légionnaires, et César resta maître du champ de bataille.

Le mot impitoyable de César ne s'emploie qu'à l'égard d'un adversaire dont on veut toucher la fibre sensible, que l'on veut frapper au défaut de la cuirasse.

« Mirabeau était atteint : il le désirait peut-être; il s'élança, énonçant les motifs, réels ou non, qu'il avait eus pour entrer dans la discussion; il alla droit, avant tout, à l'adversaire, et, le *frappant* de l'épée *au visage*, selon le conseil de César, il le raillait sur cette prétention au patriotisme, au désintéressement et au bien public, de laquelle Beaumarchais aimait à recouvrir ses propres affaires et ses spéculations d'intérêt. »

SAINTE-BEUVE.

« Quant au sournois Aramis, d'Artagnan n'en avait pas grand' peur, et, en supposant qu'il arrivât jusqu'à pouvoir se battre avec lui, il se chargerait de l'expédier bel et bien, ou du moins, en *frappant au visage*, comme César avait recommandé de faire aux soldats de Pompée, d'endommager à tout jamais cette beauté dont le jeune mousquetaire était si fier. »

ALEXANDRE DUMAS.

— **Frappe, mais écoute!** Réponse célèbre de Thémistocle à la menace d'Eurybiade. V. THÉMISTOCLE.

— **Frapper du pied la terre pour en faire sortir une armée,** Mot célèbre de Pompée. V. POMPÉE.

— **Allus. littér. Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés,** Vers de la fable des *Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

FRAPPERIE s. f. (fra-pe-rî — rad. *frapper*). Néol. Action de frapper : *Finissez toutes ces* FRAPPERIES.

FRAPPEUR, EUSE adj. (fra-peur, eu-ze — rad. *frapper*). Qui frappe, qui se plaît à frapper : *Je ne suis pas* FRAPPEUR.

— *Esprits frappeurs.* V. ESPRIT.

— Substantiv. Celui qui frappe; celui qui est chargé de frapper : *Il n'y avait pas place en un homme pour tant de* FRAPPEURS. (Scarron.) *Le principal ouvrier commence seulement à former la tête du rivet en quelques coups, puis il y applique la bouterolle, sur laquelle son* FRAPPEUR *frappe à coups de masse.* (Dictionn. des manuf.)

— s. m. Techn. Axe de fer qui fait partie des machines de filature appelées *batteurs*, et qui, tournant avec une très-grande rapidité, bat vivement la matière textile et la débarrasse des corps étrangers : *Le* FRAPPEUR *remplace la baguette employée dans le battage à la main, que tout le monde a pu voir exécuter, soit dans les travaux domestiques, soit dans les manufactures pour les cotons à soies longues et fines.* (Alcan.) *A cause de la vitesse avec laquelle il tourne, le* FRAPPEUR *est appelé, dans plusieurs localités*, volant *ou* rouleta-bosse. (Maigne.)

FRARACHAUX s. m. pl. (fra-ra-chô — rad. *frère*). Anc. législ. Cohéritiers possédant par indivis. ‖ On disait aussi FRARESCHEURS.

FRARACHER v. a. ou tr. (fra-ra-ché — rad. *frère*). Féod. Partager de façon que les puînés et les sœurs tiennent leur part en foi et hommage de l'aîné : FRARACHER *un fief.* ‖ On disait aussi FRARÊCHER.

FRARAGE s. f. (fra-ra-je — rad. *frère*). Partage fait comme entre frères. ‖ Vieux mot. On disait aussi FRARACHAGE et FRARÊCHE.

FRAREUSETÉ s. f. (fra-reu-ze-té — rad. *frère*). Anc. cout. Possession d'un héritage par indivis.

FRARI (IL), peintre italien. V. BIANCHI.

FRASAGE s. m. (fra-za-je — rad. *fraser*). Techn. Action de fraser la pâte; résultat de cette action : *Comme le bassin subit une évolution assez rapide, le* FRASAGE *est vite opéré.* (V. Borie.) ‖ On dit aussi FRAÏSAGE.

FRASCATI, le *Tusculum* des anciens (en italien *frasca*, branche feuillue), ville d'Italie qui faisait autrefois partie des Etats de l'Eglise, à 17 kilom. S.-E. de Rome; 6,000 hab. Siége d'un évêché. Cette petite ville, qui remonte au XIIIe siècle, occupe l'emplacement de l'antique Tusculum. Elle est agréablement située sur une des basses éminences des monts Albains.

La ville moderne date du XIIIe siècle. Un chemin de fer construit en 1856 la met en communication avec Rome, à travers ces vastes landes solitaires au milieu desquelles semble jetée la ville éternelle; du haut des coteaux où se trouve Frascati, on jouit d'une vue superbe sur la campagne romaine et sur l'amphithéâtre des montagnes qui s'étendent au loin du côté de l'Adriatique. Frascati est une des localités que fréquentent le plus les artistes : les villas y sont enveloppées d'ombrages magnifiques; les hauteurs sont couronnées de sombres forêts, les vallées remplies de sources murmurantes et de lacs limpides; la vue s'étend au loin sur des sites enchanteurs. Mme Louise Collet décrit ainsi le panorama qui se déploie à l'œil du spectateur placé sur la terrasse de la villa Ruffinella : « En face s'étend la vaste plaine de la campagne romaine. Rome se groupe au fond du tableau. A gauche, la Méditerranée se confond avec le ciel; du même côté, nous suivons les si-

nuosités du Tibre qui se meut ainsi qu'un reptile et s'allonge jusqu'à la mer. A droite, au pied de la terrasse, et par delà les jardins du couvent des Capucins, trois villas se massent distinctes : la villa Falconieri, ombragée de platanes séculaires; la villa Taverna, voisine d'un petit bois de grands pins parasols, et la curieuse villa Mandragone, avec ses hauts tuyaux de cheminées de cuisine en forme de colonne, qui se détachent dans l'air, ses terrasses, son arc énorme s'ouvrant sur le beau portique construit par Vignole, et ses quatre cents fenêtres. Sur un tertre, près de la Mandragone, est assis le joli village de Monte-Porzio; puis à l'horizon, toujours à droite, s'étagent les chaînes successives de montagnes qui découpent leurs croupes et leurs sommets dans le clair-obscur de l'atmosphère. Le mont Genaro (le *Lucretile* d'Horace) s'élance des collines de Tivoli; plus loin, au-dessus des Apennins bleuâtres, monte la cime blanche du Soracte.... Ajoutez à ces beautés de la nature la poésie des figures mythologiques et les grandes ombres des vieux Romains qui planent sur le paysage, comme l'âme flotte sur le visage humain, et vous comprendrez l'attrait éternel de cette contrée où les villas modernes s'élèvent sur les fondations des temples et des palais antiques.» Parmi les villas de Frascati, outre celles que nous venons de citer, on remarque les villas Conti, Piccolomini, Aldobrandini, etc. Le Belvédère Aldobrandini et le parc Ludovisi sont deux montagnes découpées en terrasses couvertes de verdure, de grottes et de superbes cascades. « Le grand jet d'eau du Belvédère, dit de Brossé, à peu près égal à celui de Saint-Cloud, à ce qu'il m'a paru, est une des plus belles choses qui se puissent voir au monde en ce genre. Il s'élance avec un bruit effroyable d'eau et d'air, entremêlés exprès, par des tuyaux pratiqués ensemble, qui font une continuelle pétarade. Il y a quantité d'autres moindres jets d'eau, la plupart fort jolis. La colline du Belvédère est taillée à trois étages, ornée de grottes et de façades, en architecture rustique, garnies de cascades d'eaux jaillissantes. La grande cascade est couronnée de colonnes à cannelures torses, par lesquelles l'eau circule en ligne spirale. La cascade de Ludovisi, surmontée d'une plate-forme avec un vaste bassin en gerbe, est encore plus belle; mais cette maison-ci et le jardin ne valent pas ceux d'Aldobrandini. Les longues façades de grottes en portiques, les niches, les jets d'eau et les statues, sont fort beaux dans les deux maisons. Cette dernière, sur le pied de la colline, renferme un bâtiment dû à l'architecte Jacques de La Porte. Les avenues d'en bas sont garnies d'orangers et de palissades de lauriers, de terrasses en gradins, de balustrades chargées de vases pleins de myrtes et de grenadiers. La façade du bâtiment a deux ailes en retour et en forme de grottes. Dans l'une est un centaure sonnant du cornet à bouquin; dans l'autre, un faune jouant de la flûte, par le moyen de certains conduits qui fournissent de l'air à ces instruments; mais c'est une déplorable musique. Ces deux messieurs auraient besoin de retourner quelque temps à l'école, ainsi que les neuf Muses qu'on voit avec leur maître Apollon, dans une salle voisine, exécutant sur le mont Parnasse un chétif concert par le même moyen. Cette invention me parut puérile et sans agrément. J'aime mieux leur cheval Pégase, qui près de là fait jaillir d'un coup de pied la fontaine Hippocrène. Mais pourvu que ces princesses et les oiseaux qui les accompagnent ne se donnent pas la peine de rompre la tête aux assistants, ce salon doit être fort agréable pendant l'été; des conduits pratiqués sous le pavé y apportent de l'air qui entre avec assez de force pour soutenir en haut une boule d'un bois léger. » D'autres surprises plus ou moins ingénieuses sont ménagées dans les grottes et dans les salles de repos : de petits tuyaux dissimulés entre les joints des pierres lancent tout à coup des filets d'eau, et il y a, entre autres, un petit escalier tournant où, dès qu'on y a mis le pied, mille jets d'eau partent et se croisent en tous sens. Ces surprises mettent parfois les touristes en bonne humeur; s'ils continuent leur route, et qu'il leur arrive de tourner tel robinet qui se trouve là et avec lequel il leur semble qu'ils vont arroser leurs compagnons, voici que les imprudents reçoivent tout à coup une trombe dans les jambes. Les amusements de ce genre étaient fort usités autrefois dans les palais italiens, et c'est encore aujourd'hui une des principales curiosités de la villa Pallavicini, près de Gênes. Derrière Frascati les souvenirs historiques abondent. On y voit : la maison de Caton, aujourd'hui Monte-Porzio; l'ancienne ville de Gabies détruite par Tarquin, aujourd'hui la Colonna; le lac Régille, fameux par la bataille qui s'y livra, et dont Castor et Pollux apportèrent la première nouvelle à Rome; la ville de Palestrine, autrefois Préneste; Tusculum, avec les souvenirs de Cicéron; le Monte-Cavo, où était dans l'antiquité le fameux temple de Jupiter Latialis. Les environs de Frascati sont également remarquables par leur riche végétation.

Frascati (VUES DE), tableaux de Hubert Robert, Lanoue, etc. Le premier a peint la cascade de la villa Conti; son tableau appartient au musée de Besançon. F.-W. Gmelin a publié, en 1811, une suite de six gravures représentant les principaux sites de Frascati. Le Louvre a un tableau de Michallon (nº 348) qui a figuré au Salon de 1822 et qui représente des paysans dansant sous les ombrages de Frascati. M. A. Bourgeois a exposé au Salon de 1831 une *Vue prise dans les jardins Aldobrandini;* M. Ch. Lecointe, l'*Entrée de la villa Ruffinella* (Salon de 1857); H. Lanoue, une *Vue prise dans la villa Conti* et le *Bois de Frascati* (Salon de 1861), une *Vue de la villa Mandragone* (Exposition universelle de 1867), une *Vue de la villa Taverna* (Salon de 1869) et une *Vue de la villa Falconieri* (Salon de 1870).

Frascati. On désigna sous ce nom, jusqu'à la clôture des jeux, prononcée définitivement en 1837, une maison qui faisait l'angle de la rue de Richelieu et du boulevard. Frascati avait été fondé sous le Directoire par un glacier napolitain, nommé Garchi, qui n'avait pas tardé à y amener la vogue. Les plaisirs simples, glaces à déguster, feux d'artifice à contempler, qu'offrait Garchi, devinrent insuffisants. Le jeu avait tout envahi : Perrin, qui tenait déjà au nº 110 de la rue de Richelieu une maison de jeu, acquit Frascati et en fit son quartier général. De ce jour date réellement l'illustration de mauvais aloi de ce lieu. Parmi les maisons de jeu très-mal famées en ce temps-là, Frascati était la plus aristocratique. Une tenue élégante y était de rigueur. C'était, en outre, la seule maison de jeu où les femmes eussent conservé le droit d'entrer, et elles usaient de ce droit largement. Les salons de Frascati étaient ouverts depuis quatre heures du soir jusqu'à deux heures du matin. On y donnait fréquemment des bals et des soupers. Les salons n'avaient pas cet aspect industriel des autres maisons de jeu, et le joueur en y entrant n'était pas astreint, comme au Palais-Royal par exemple, à prendre à la porte un numéro d'ordre. On y jouait la roulette, le trente-et-quarante et le creps. Sous l'Empire, l'immeuble de Frascati passa entre les mains du grand veneur de Napoléon, M. Duthillière, qui en tira un parti lucratif en le louant à des entrepreneurs de banque. Perrin, dont nous citons le nom plus haut, se retira riche de seize millions. Ce prodigieux bénéfice donne un aperçu des *affaires* qui s'y brassaient. Perrin n'en mourut pas moins ruiné et insolvable, par suite de pertes à la Bourse. C'était déjà passé dans les mœurs en ce temps-là. A Perrin succéda Bernard, ancien fabricant d'armes que le ministre de la police Savary, duc de Rovigo, investit du privilége, en dédommagement des pertes que l'armurier avait éprouvées dans ses fournitures au gouvernement impérial. Le marquis de Chalabre succéda à Bernard, et se retira ruiné. Il mourut dans la misère la plus profonde vers 1844. Enfin vinrent Boursault, le célèbre Boursault, et Bénazet le père, qui surent faire fortune à Frascati. Bénazet tripla depuis la sienne dans son heureuse entreprise de Bade. Le 31 décembre 1837, le croupier cria : « Rien ne va plus; » Frascati avait vécu. Les jardins et le pavillon Frascati furent démolis très-peu de temps après et remplacés par une rangée de maisons immenses qui sextuplèrent la fortune de leur propriétaire, M^{me} la comtesse d'Osmont, née Duthillière. Le grand veneur de l'Empire avait fait don de Frascati à sa fille en la mariant, et la dot était, on le voit, royale. La maison qui fait l'angle de la rue de Richelieu et du boulevard, et qu'on désigne encore communément sous le nom de *maison Frascati*, était devenue la propriété du banquier Millaud. Le fondateur du *Petit Journal* y avait installé les bureaux de son entreprise et ouvert, au rez-de-chaussée, une boutique de librairie universelle. Le *Figaro* a eu également quelque temps ses bureaux dans la même maison.

FRASCHINI (Gaetano), célèbre ténor italien, né à Pavie en 1817. Il se livra d'abord à l'étude de la médecine, mais il abandonna bientôt cette science pour se mettre sous la direction du maître de chapelle Moretti, une des plus puissantes voix de ténor qui se soient fait entendre sur un théâtre. En 1837, Fraschini essaya dans la cathédrale de Pavie la sonorité de sa voix, et l'effet qu'il produisit fut tel, qu'il reçut immédiatement des propositions d'engagement pour chanter, à Pavie, la partie de second ténor dans le *Belisario* de Donizetti, et, à Bergame, le Rodrigo d'*Otello*. Dans ce dernier ouvrage, Poggi, sous les traits d'Otello, dut faire singulière figure à côté de son rival. En 1840, notre artiste fut engagé à la Scala de Milan, où il enthousiasma les spectateurs; puis il passa à Naples, qui le garda pendant plusieurs années. De 1841 à 1862, il parcourut, à plusieurs reprises, les principales villes d'Italie, visita Vienne et Londres, créant dans cet intervalle les plus beaux rôles de Verdi, notamment l'Ernani. Engagé par M. Bagier vers 1862, pour les théâtres italiens de Madrid et de Paris, il dut venir se soumettre au jugement du public parisien qu'il avait évité jusqu'alors d'affronter. Sans rival en Italie, vainqueur de Basadonna, dont il avait, à force de poumons, anéanti la voix, il craignait de perdre en une soirée la réputation acquise par vingt ans de triomphe. Enfin le jour terrible arriva. Fraschini débuta dans la *Lucia*, où Rubini, Duprez, Mario et Moriani (le *ténor de la belle mort*, dont Edgard était le seul rôle) avaient laissé de si puissants souvenirs. Dès les premières notes, le public était dompté, et pendant toute une soirée il resta sous le charme de cette voix énergique, passionnée et vibrante, sous ces oppositions de timbre avec lesquelles l'illustre chanteur sait nuancer les diverses parties de ses rôles. Depuis cette époque, Fraschini s'est, pour ainsi dire, fixé exclusivement au Théâtre-Italien de Paris. *Il Trovatore*, dans lequel il effaça tous ses prédécesseurs; *Ernani*, qu'il révéla aux dilettanti parisiens; *Poliuto*, personnage dans lequel il avait à lutter contre le souvenir encore vivant du grand Tamberlick (M. Bagier avait eu, lors de la première représentation, la malencontreuse idée de lui donner pour partenaire une Paolina grotesque, épileptique, vieille et sans voix); *Un ballo in maschera*, qu'il fut près d'abandonner par suite de la persistance de son directeur à lui infliger la même cantatrice antipathique; enfin *Rigoletto*, furent pour lui autant de triomphes. Pour tout dire, Fraschini fit recette à ce théâtre, et, secondé par Adelina Patti, lutta contre l'envahissement des médiocres, les cantatrices imposées, les voix vieillies et les prétentions exagérées, et l'on put voir les intrigues de coulisses se débattre agonisantes dans l'ombre autour de ces deux éminents virtuoses, qu'elles voulaient étouffer. Parmi les opéras que les *maestri* ont écrit spécialement pour Fraschini, nous mentionnerons : les *Quindici*, de Bordèse; *Saffo, Stella di Napoli, Lidanzata Corsa*, de Pacini; *Vascello di Gama, il Proscritto, Orazii e Curiazii*, de Mercadante; *Catarina Cornaro*, de Donizetti; *Marco Visconti*, de Petrella; *Anna la Prie* et *Eleonora Dori*, de Battista; *il Corsaro* et *Stifelio*, de Graffigna; *Bataglia di Legnano* et *Un ballo in maschera*, de Verdi; *Luisa Strozzi*, de Ronzi Antonio; *il Marito e l'amante* et *il Paniere d'amore*, de Frederico Ricci.

FRASE s. f. (fra-ze — rad. *fraser*). Boulang. Deuxieme opération du pétrissage, laquelle consiste à ajouter à la délayure la quantité de farine nécessaire pour former une pâte ayant la consistance convenable : *Les levains sont délayés en les mêlant et en y ajoutant de l'eau; la* FRASE *s'obtient en faisant entrer la farine dans les levains.* (P. Vinçard.) ‖ Outil d'acier avec lequel on racle le pétrin.

FRASÉ, ÉE (fra-zé) part. passé du v. Fraser : *Pâte* FRASÉE.

FRASEAU s. m. (fra-zô — rad. *frase*). Techn. Tige d'acier sur laquelle tournent les rouets de l'ourdisseur.

FRASER v. a. ou tr. (fra-zé). Techn. Soumettre à l'opération de la frase : FRASER *la pâte.* ‖ On dit aussi FRAISER.

FRASER, voyageur anglais du commencement de ce siècle. Il visita la plus curieuse et la moins connue des contrées de l'Asie, celle de l'Himalaya, qui, paraît-il, n'avait été visitée avant lui que par deux autres voyageurs anglais, le lieutenant Webb et M. Mooxcroft. Fraser entreprit cette pénible excursion sans s'être muni d'aucun instrument; au reste, il ne se proposait pas d'enrichir la science de faits nouveaux ni d'observations utiles; mais il a laissé une relation pleine d'intérêt et très-amusante des habitudes industrieuses des indigènes de l'Himalaya, de leurs plus singulières coutumes et surtout de l'usage presque général de la polyandrie dans toutes ces montagnes. « On voit très-souvent, dit Fraser, quatre ou cinq frères épouser et posséder en même temps la même femme commune à tous. » Fraser atteignit la source du Jumma, située au pied du Jamunavatari, dont M. Colebrook évalue la hauteur à 25,500 pieds, se trouvant ainsi au cœur de la plus haute chaîne de l'Himalaya; et cependant, même à cette élévation, il rencontrait, à des distances très-rapprochées, des villages situés dans les positions les plus romantiques et les plus effrayantes, et entourés de neige de tous côtés. Fraser parle, en outre, du blé qu'on y cultivait, de sentiers ombragés d'arbres et émaillés de fleurs, et des plus magnifiques châtaigniers qu'il ait jamais vus. De la source du Jumma, il résolut de se rendre directement, par les montagnes, à Gangoutri. En vain ses guides lui représentèrent ce voyage comme très-dangereux; en vain ils s'efforcèrent de le faire renoncer à son projet, et lui affirmèrent qu'un vent pestilentiel soufflant des montagnes privait le voyageur imprudent de l'usage de ses sens; il refusa de les écouter et se mit en route. Le lendemain de leur départ, Fraser et ses compagnons atteignirent les dernières limites de la végétation; les bruyères et les genièvres avaient disparu complétement; mais des fleurs aux couleurs les plus éclatantes s'élevaient de tous côtés au milieu des couches de neige. Parvenus à cette hauteur, les Indous commencèrent à se plaindre des effets du vent empoisonné. « Je ne croyais pas, dit Fraser, qu'en s'élevant à une certaine hauteur on pût éprouver une telle fatigue, et surtout qu'on respirât avec autant de difficulté; mais, malgré les assertions de nos guides, et quoique la neige fût en divers endroits couverte de fleurs, je ne m'aperçus point que ces fleurs exhalassent des odeurs pestilentielles. » Qu'on ne l'oublie pas, au moment où la rareté de l'air lui causait d'aussi vives souffrances, Fraser était encore à quelque mille pieds au-dessous de la sommité la plus voisine. Cependant la grandeur et la magnificence des paysages qui environnent Gangoutri le dédommagèrent amplement de ses fatigues, et la vénération profonde avec laquelle les Indous adorent cette source de leur rivière sacrée ajoutait encore un nouveau charme et un intérêt plus vif à ces scènes sublimes de la nature. Fraser n'avait pas, il est vrai, l'instruction et les talents nécessaires pour mesurer les hauteurs des montagnes neigeuses, mais il traça pourtant une description aussi intéressante qu'animée de leur aspect sauvage et étrange, de leurs gorges profondes et sombres, et de leurs obélisques de pierre qui se dressent vers le ciel au milieu de vastes champs de neiges éternelles. « La chaîne de l'Himalaya offre, dit-il, un caractère tout particulier : les voyageurs qui l'ont vue seront forcés d'en convenir; elle ne ressemble, en effet, à aucune autre chaîne de montagnes, car, vues d'un point élevé, leurs sommités aux formes fantastiques, leurs aiguilles d'une hauteur si prodigieuse causent un tel étonnement à l'étranger dont elles attirent les regards, qu'il se croit parfois la victime et le jouet d'un mirage trompeur. »

FRASER (Charles), peintre américain, né à Charleston (Caroline du Sud) en 1782, mort en 1860. Il montra de bonne heure beaucoup de goût pour le dessin. Dès l'âge de douze ans, il maniait assez habilement le crayon et reproduisait à la mine de plomb, avec un talent précoce, les divers points de vue des environs de Charleston. Mais ses parents, désireux de le voir adopter une profession savante, lui firent étudier le droit. Il fut admis au barreau en 1807, exerça pendant onze ans, et lorsque, à force de travail, il eut acquis une position indépendante, il revint à ses premiers goûts (1818). Il s'adonna à la miniature et acquit bientôt une grande réputation dans cette branche de l'art. En 1825, il fit le portrait de La Fayette, et presque tous les citoyens de la Caroline du Sud qui se sont distingués dans l'histoire de l'Etat, pendant les cinquante dernières années, lui ont servi de modèles. Fraser a produit également des portraits à l'huile, des paysages, des scènes d'intérieur et de genre, et des tableaux d'histoire. Il cultivait, en outre, les lettres, et passe pour un des plus élégants poëtes qu'ait produits la Caroline du Sud. En 1857, on fit, à Charleston, une exposition de son œuvre, lequel comprenait 313 miniatures et 130 tableaux à l'huile.

FRASER (Alexandre), peintre écossais, né vers 1796, mort à Hornsey (Ecosse) en 1865. Il s'est attaché surtout à reproduire des scènes de son pays natal. Il a exposé, pendant de longues années, à Londres, des tableaux d'histoire et de genre, parmi lesquels nous citerons : une *Scène tirée de la* Prison d'Edimbourg, de Walter Scott; le *Dîner du laird; Robinson Crusoé lisant la Bible;* les *Derniers moments de Marie Stuart; Naaman le lépreux;* les *Alarmes de guerre;* le *Tonneau d'ale;* l'*Intérieur d'un cottage des montagnes*, etc.

FRASÈRE s. f. (fra-zè-re — de *Fraser*, savant américain). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant trois ou quatre espèces qui croissent dans les marais du nord de l'Amérique.

— Encycl. Ce genre de gentianées renferme des plantes bisannuelles ou vivaces, à tige et rameaux tétragones, à feuilles opposées ou verticillées, oblongues. Les fleurs, solitaires sur des pédoncules axillaires, ont un calice et une corolle à quatre divisions; le fruit est une capsule ovoïde, comprimée, bivalve, à une seule loge contenant plusieurs graines elliptiques, bordées et membraneuses. On ne connaît guère que trois espèces de *frasères*, qui croissent dans les marais du nord de l'Amérique. Elles possèdent la saveur très-amère et les propriétés générales de la plupart des gentianées. La *frasère* de la Caroline est la plus connue; sa racine, employée en médecine, est désignée quelquefois sous le nom impropre de *racine de Colombo.*

FRASERBURGH, ville maritime d'Ecosse, comté et à 67 kilom. N. d'Aberdeen, sur la mer du Nord, près du cap Kinnaird's Head; 3,100 hab. Manufactures de cordages, de toiles à voiles et d'étoffes de fil. Exploitation de fer, de granit, de pierre à chaux. Grande pêche du hareng; exportation de grains et de poissons secs. Le port peut recevoir des navires de guerre. Le vieux château de Fraserburgh, transformé en phare, s'élève à l'extrémité de Kinnaird's Head, d'où l'on jouit d'une belle vue sur la mer.

FRASNES, bourg de Belgique, prov. du Hainaut, arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Tournay; 4,700 hab. Fabriques de bas de laine, de toiles de lin, de serges; brasseries, raffineries de sel.

FRASQUE s. f. (fra-ske — ital. *frasca*, proprement branche feuillue, feuillage, et au pluriel balivernes. Ce mot se dit aussi par métaphore pour désigner un homme sans consistance, un freluquet, et c'est dans cette acception qu'il a produit le français *frasque*. Les Italiens disent *saltar di palo in frasca* dans le sens de *faire des coq-à-l'âne*). Fam. Action extravagante faite avec éclat; escapade, écart de conduite : *Alcibiade faisait couper la queue à son chien pour empêcher les Athéniens de remarquer certaine* FRASQUE

dont on commençait à parler. (Volt.) *Le libertin devenu monarque repousse à distance les compagnons de ses* FRASQUES. (Ph. Chasles.) *Tout le monde a lu les* Parents pauvres *et sait les* FRASQUES *du baron Hulot.* (Th. Gaut.)

... Plus d'un Richelieu, dans ses bonnes fortunes,
A maudit d'un enfant les *frasques* importunes.
Mme E. DE GIRARDIN.

FRASSEN (Claude), philosophe scolastique français, né dans un village près de Péronne (Somme) en 1620, mort à Paris en 1711. Il entra, dès l'âge de seize ans, chez les cordeliers observantins, qui ne tardèrent pas, après avoir reconnu son aptitude aux sciences théologiques, à l'envoyer perfectionner ses études à Paris, où on lui conféra, en 1662, le doctorat. Il devint ensuite professeur de philosophie dans le grand couvent que son ordre possédait dans cette ville. En 1682, le bruit de son mérite arriva jusqu'à Louis XIV et à la reine Marie-Thérèse d'Autriche, qui lui prodiguèrent leurs bienfaits. Frassen s'en montra reconnaissant; car, envoyé bientôt après à Tolède, où se tenait le chapitre général de l'ordre, et nommé *définiteur général*, il profita, au chapitre général tenu à Rome en 1688, de l'influence qu'il avait acquise parmi les siens pour défendre les droits de la nation française. Louis XIV lui témoigna sa satisfaction en lui confiant plusieurs missions difficiles, que le Père Frassen remplit avec talent. Insensiblement, le Père Frassen était donc devenu un personnage important dans l'Eglise et dans l'Etat : les grands le consultaient, et le haut clergé tenait compte de ses avis avant de prendre une décision grave.

Il était traditionaliste en philosophie comme en religion, c'est-à-dire *autoritaire*. Il n'examinait jamais une proposition en elle-même : il considérait ce qu'en avaient dit les auteurs. Les deux ouvrages où ces tendances se manifestent avec le plus d'évidence sont : *Philosophia academica ex subtilissimis aristotelicis et scotisticis* (il était scotiste) *rationibus et sententiis brevi ac perspicua methodo adornata* (Paris, 1657, in-4o; réimpr. en 2 tom. in-4o, Paris, 1668); *Scotus academicus seu universa doctoris subtilis theologica dogmata* (Paris, 1672, 4 vol. in-fol.; Venise, 1744, 12 vol. in-4o). On a encore de lui : *Conduite spirituelle pour une personne qui veut vivre saintement* (Paris, 1667, in-12); *Lettres de saint Paulin traduites en français, avec des remarques* (Paris, 1703, 1 vol. in-8o); *Disquisitiones biblicæ* (1682, 2 vol. in-4o), plusieurs fois réimprimées. Cet ouvrage est le type des commentaires modernes sur l'Ecriture sainte. On possède du Père Natalis-Alexander (Noël-Alexandre) une sorte de critique de la méthode adoptée par Frassen, sous le titre de : *Dissertation ecclésiastique* (Paris, 1682, in-8o).

FRASSINE, rivière d'Italie, dans la prov. de Vénétie. Elle naît à 4 kilom. O. de Recoaro, porte d'abord le nom d'Agno jusqu'à son entrée dans la prov. de Vérone, où elle prend le nom de Gua; elle reçoit le nom de Frassine à Cologna, où elle devient navigable, entre dans la prov. de Padoue, à 2 kilom. N.-O. d'Este, forme, à droite, par dérivation, le canal de Bachiglione, passe à l'E. et se divise en deux branches, dont l'une prend le nom de canal Gorzon et l'autre s'appelle canal d'Este ou de Monselice. Elle verse ses eaux dans le golfe de Venise, après un cours de 100 kilom., dirigé d'abord du N. au S., puis de l'O. à l'E.

FRASSINETTO, bourg d'Italie, prov. et à 23 kilom. N.-O. d'Alexandrie, ch.-l. de mandement; 2,154 hab.

FRAT, nom arabe de l'EUPHRATE.

FRATE (IL), peintre italien. V. BARTOLOMEO.

Frate Rocco (*Frère Roch*), bon livre de morale et d'éducation sociale publié par Antonio Ranieri à Naples, en 1844, et d'abord mutilé par la censure, puis interdit tout à fait. Frate Rocco, le frère Roch, est un humble moine, d'une vie exemplaire, d'un cœur évangélique, qui a pris à tâche d'enseigner au jeune Evariste les principes les plus purs de la morale religieuse et naturelle; et, pour que la leçon soit plus efficace, il place sous les yeux de son disciple, d'un côté, les vices grossiers du peuple, de l'autre, les mœurs sybaritiques des riches; c'est-à-dire l'ignorance d'une part, l'égoïsme de l'autre. Et comme les remèdes à ces maux, l'instruction et la vie publique, se présentent naturellement à l'esprit du lecteur, il n'est pas étonnant que l'ancienne police napolitaine ait interdit ce bon livre, qui, aujourd'hui, obtient un succès tout populaire. Il le mérite d'ailleurs à raison de l'élévation et de la justesse des pensées, et grâce à un style très-pur et retrempé aux anciennes sources toscanes.

FRATER s. m. (fra-tèr — mot lat. qui signif. *frère*). Frère lai, religieux illettré : *Le chef avait une soutane de couleur puce en drap fin, les simples* FRATERS *portaient la robe et le capuchon.* (Dr Favre.)

— Garçon, aide chirurgien. ‖ Mauvais chirurgien, médicastre :

Un magister, s'empressant d'étouffer
Quelque rumeur parmi la populace,
D'un coup dans l'œil se fit apostropher,
Dont il tomba faisant laide grimace.
Lors un *frater* s'écria : « Place! place!
J'ai pour ce mal un baume souverain. »
J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. Barbier : *Il est impossible de trouver dans la ville un* FRATER *tenant boutique.* (V. Hugo.) ‖ Celui qui rase les hommes d'une compagnie de soldats ou d'un équipage de vaisseau.

FRATERCULE s. m. (fra-tèr-ku-le — du lat. *fraterculus*, dimin. de *frater*, frère). Ornith. Un des noms latins du genre macareux.

FRATERNEL, ELLE adj. (fra-tèr-nèl, è-le — lat. *fraternus;* de *frater*, frère). Qui convient entre frères, qui est propre à des frères : *L'amour* FRATERNEL *dépend beaucoup de l'amour filial, qui lui-même n'est produit que par l'amour paternel.* (B. de St-P.)

Où vas-tu nous réduire, amitié *fraternelle?*
CORNEILLE.

— Par ext. Qui tient des sentiments que les frères doivent avoir entre eux; qui a lieu entre des personnes unies comme des frères : *Les chrétiens font profession de s'aimer d'un amour* FRATERNEL. *Une société* FRATERNELLE *ne mérite plus ce nom lorsqu'un seul de ses membres manque du strict nécessaire.* (A. Coquerel.)

— *Correction fraternelle*, Celle qui se fait avec la charité et l'esprit de discrétion que l'on doit avoir avec ses frères : *J'ai reçu avec une syndérèse cordiale votre* CORRECTION FRATERNELLE. (Volt.)

FRATERNELLEMENT adv. (fra-tèr-nè-le-man — rad. *fraternel*). En frères, d'une manière fraternelle : *Vivre* FRATERNELLEMENT. *S'aimer* FRATERNELLEMENT. *Partager* FRATERNELLEMENT. *Catholiques, protestants, juifs, musulmans, sont chez eux en France et y communient* FRATERNELLEMENT. (Guéroult.)

FRATERNISANT (fra-tèr-ni-zan) part. prés. du v. Fraterniser : *Des étrangers* FRATERNISANT *avec les nationaux.*

FRATERNISANT, ANTE adj. (fra-tèr-ni-zan, an-te — rad. *fraterniser*). Qui fraternise, qui montre de la sympathie. ‖ Qui vit en relations intimes avec d'autres : *La terre est couverte de genres de végétaux* FRATERNISANTS. (B. de St-P.)

FRATERNISATION s. f. (fra-tèr-ni-za-si-on — rad. *fraterniser*). Action de fraterniser : *Les méfiances une fois excitées, on oublia tout : la* FRATERNISATION *fut mise de côté.* (Proudh.)

FRATERNISÉ, ÉE (fra-tèr-ni-zé) part. passé du v. Fraterniser : *C'est assez* FRATERNISÉ.

— Littér. *Vers fraternisés*, Vers dont la dernière ou les dernières syllabes se trouvent répétées au commencement du vers suivant :

Plaisir n'ay plus, mais vy en descon*fort*,
*Fort*une m'a remye en grant dou*leur;*
L'heur que j'avais est tourné en *malheur :*
*Malheur*eux est qui n'a aucun confort.
***

FRATERNISER v. n. ou intr. (fra-tèr-ni-zé — du lat. *fraternus*, fraternel). Vivre d'une manière fraternelle, en bonne amitié : *Des peuples qui* FRATERNISENT *ensemble.* ‖ Contracter une union politique : *Les partis réconciliés* FRATERNISÈRENT *ensemble.* (Acad.) *Plusieurs régiments* FRATERNISÈRENT *avec la garde nationale et le peuple aux cris de : Vive la réforme!* (E. Sue.)

La presse abat les murs de la patrie,
Et Dieu nous dit : Peuples, *fraternisez.*
BÉRANGER.

— Fam. Boire ensemble : *J'ai bien peur qu'ils n'*AIENT FRATERNISÉ *en route.* (Etienne.)

FRATERNITAIRE adj. (fra-tèr-ni-tè-re — rad. *fraternité*). Qui est conforme à la fraternité : *Qu'un marchand se mette à vendre sur le principe* FRATERNITAIRE, *je ne lui donne pas un mois pour voir ses enfants réduits à la mendicité.* (F. Bastiat.)

FRATERNITÉ s. f. (fra-tèr-ni-té — lat. *fraternitas;* de *fraternus*, fraternel). Relation qui existe entre frères, sentiments des frères entre eux : *Quelle* FRATERNITÉ, *grand Dieu! que celle d'Abel et de Caïn!* (Ch. Nodier.)

— Par ext. Liaison, amitié mutuelle entre personnes qui, sans aucun lien de parenté, se traitent comme frères : *Dieu a établi la* FRATERNITÉ *des hommes en les faisant tous naître d'un seul.* (Boss.) *Le despotisme est un attentat à la* FRATERNITÉ *humaine.* (Fén.) *Le christianisme a introduit dans le monde le grand principe de la* FRATERNITÉ *humaine.* (F. Bastiat.) *C'est au nom de la* FRATERNITÉ *qu'on prétend étouffer toute liberté.* (F. Bastiat.) *La* FRATERNITÉ *est le lien des âmes.* (F. Bastiat.) *La pleine liberté pour tous est l'égalité, et l'égalité de la liberté, absolument réalisée, serait la* FRATERNITÉ. (E. Alaux.) *Un jour viendra où toutes les guerres se dissoudront dans la* FRATERNITÉ *des races.* (V. Hugo.) *La vie, c'est la* FRATERNITÉ. (Lamenn.) *La* FRATERNITÉ *est le but qu'ici-bas la providence assigne à notre libre activité.* (Lamenn.) *L'intérêt et le bon sens ne peuvent suffire à créer la* FRATERNITÉ *universelle.* (Vinet.) *La* FRATERNITÉ *implique un sacrifice, un acte de dévouement d'une des parties.* (Mich.-Chev.) *La solidarité, c'est la* FRATERNITÉ. (E. de Gir.) *La* FRATERNITÉ *des peuples, c'est la paix.* (E. de Gir.) *Le règne de l'ordre ne peut avoir de durée que par l'avénement de la* FRATERNITÉ. (E. de Gir.) *La* FRATERNITÉ, *c'est la science de la richesse.* (L. Blanc.) *La* FRATERNITÉ *ne peut s'établir que par la justice.* (Proudh.) *La* FRATERNITÉ *n'existe pas, cela est universellement reconnu.* (Proudh.) *L'anthropophagie et la* FRATERNITÉ *sont les deux extrêmes de l'évolution économique.* (Proudh.)

L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie;
La *fraternité* n'en a pas!
LAMARTINE.

— *Votre fraternité*, Titre que se donnaient autrefois entre eux les souverains, les évêques et les moines.

— Nom que les Lyonnais donnent à des associations formées chez eux entre certaines personnes qui s'engagent à s'aimer comme des frères.

— Cheval. *Fraternité d'armes*, Liens qui unissaient deux chevaliers qui s'étaient engagés à s'aider l'un l'autre en toute occasion. ‖ Par ext. Liens qui unissent ceux qui ont combattu ensemble pour la même cause : *La* FRATERNITÉ D'ARMES *qui unit la France et l'Italie.*

— **Encycl.** Mor. et polit. Au propre, le mot *fraternité* exprime le sentiment d'affection et de bienveillance réciproque qui unit les enfant nés soit d'un même père et d'une même mère, soit de l'un ou de l'autre; sentiment naturel que développe encore l'éducation. A la communauté d'origine s'ajoute celle des devoirs et de la destinée, outre une certaine solidarité d'honneur qui constitue dans ce qu'il a de plus noble le véritable esprit de famille. Après l'amour paternel et la piété filiale, la *fraternité* est le lien le plus solide, et il supplée souvent à tous les autres. Etendu à l'ordre moral et pris dans un sens plus général, le mot *fraternité* a reçu une grande extension. C'est à ce point de vue que nous allons l'examiner.

Mais d'abord, nous devons le dire, nous aimons les idées nettes et les expressions qui y répondent. En second lieu, nous tenons à ce que toute idée soit classée dans la catégorie à laquelle elle appartient, de telle sorte que, sans que l'importance en soit méconnue, les préceptes de l'ordre philosophique ou purement moral, qui ne relèvent que de la conscience, ne soient pas confondus avec les prescriptions rigoureuses de l'ordre politique. Que la *fraternité* se prêche et se conseille, nous le voulons bien; mais qu'elle se commande, nous ne le comprenons pas. Pour citer un exemple d'une confusion trop fréquente, l'esprit de méthode que nous recommandons n'inspirait sans doute pas les législateurs français de 1792, non plus que leurs imitateurs de 1848, lorsqu'ils inscrivirent sur leur drapeau, sur les monuments publics et au frontispice de nos lois la célèbre devise : *Liberté! Egalité! Fraternité!* De ce trinôme, en effet, les deux premiers termes seulement appartiennent à la langue politique. La liberté, bien ou mal comprise, est un principe de gouvernement qui peut se réglementer par des lois positives. L'égalité peut être la base d'un Etat social et se traduire par des droits réels, civils et politiques, que consacrent et garantissent des codes, des chartes et des constitutions. Mais comment concevoir une loi organique qui décrète, article par article, la *fraternité?*

Cette critique, toute de méthode et suggérée par un invincible besoin de netteté en toutes choses, n'affaiblit en rien notre profond respect pour la belle devise révolutionnaire. Il est, dans la vie des peuples, des moments où l'on sort des règles ordinaires et où l'on décrète même l'enthousiasme et la victoire. Les peuples, d'ailleurs, ne se laissent jamais mener par des idées précises. Tout au contraire, ils semblent préférer le vague et l'indécis, qui laissent un champ plus vaste à leur imagination, comme les prismes à mille facettes où chacun peut voir l'idéal de ses rêves et de ses aspirations. Ces formules magiques, sous lesquelles peuvent être contenues des réalités fort différentes et même inconciliables entre elles, plaisent d'abord à tout le monde et sont même aussi utiles que commodes parce que, dans les circonstances graves, où le concours des volontés est nécessaire, elles réunissent l'assentiment du grand nombre. Les obstacles, les dangers et les malentendus n'apparaîtront qu'à l'application. C'est alors qu'on se divisera, en s'apercevant qu'il existait, même parmi les sectateurs les plus ardents d'une même doctrine, de profonds dissentiments. Par le mot *fraternité*, par exemple, l'un aura compris l'égalité parfaite de condition, telle qu'elle existe dans la famille naturelle, et il en fera dériver, comme Babeuf, la communauté des biens; tandis qu'un autre n'y verra (et c'est l'opinion qui domine dans la politique du jour) que le principe de l'assistance publique. S'il est, en somme, un mot sur lequel on ne se soit jamais entendu, c'est le mot *fraternité.*

Assurément l'expression n'est pas neuve, pas plus neuve que le sentiment qu'elle exprime. L'idée d'une grande famille humaine dont nous serions tous membres apparaît en germe dans les premiers écrits que nous a laissés l'antiquité. Elle se retrouve à chaque ligne dans les fragments de la philosophie grecque. La morale de Khoung-fou-tseu en est imbue, et son appellation familière, quand il s'adressait à ses disciples, est ce doux mot : *frère!* Depuis, nous avons eu la *fraternité* évangélique, qui se prêche encore chaque jour dans toutes les chaires chrétiennes. Il n'est sermon, mandement, instruction ou lettre pastorale qui ne commence par cette formule consacrée : *Mes très-chers frères.* Dans les couvents comme dans les loges maçonniques, on se traite de *frères*, appellation devenue banale et sans valeur, comme la formule qui termine la lettre la plus insignifiante. Mais veut-on presser un peu l'expression, le vide apparaît même dans la *fraternité* évangélique, qui est celle dont on a fait le plus grand bruit. Pour l'apprécier comme elle mérite de l'être, nous n'avons qu'à la rapprocher, dans la pratique, de la devise inscrite au drapeau de notre Révolution.

En vertu d'une similitude plus apparente que réelle, l'école néocatholique de nos jours, interprétant à sa façon les doctrines révolutionnaires, en a trouvé les racines dans le christianisme, dont elles ne seraient que la continuation et le développement dans le domaine politique. A la vérité, les ennemis implacables de la Révolution protestent avec indignation contre une assimilation qui leur paraît sacrilége. Et nous aussi nous protestons, mais pour un motif tout contraire. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en quoi diffèrent radicalement les doctrines de l'Evangile et les principes de droit positif qui forment la base des sociétés modernes. Pour nous en tenir au sujet que nous traitons, nous allons voir comment, dans les deux camps, on a entendu la *fraternité.*

Qu'est-ce que la *fraternité* évangélique? Par quels actes se traduit-elle dans la pratique? Quelle en est enfin la sanction? Nous cherchons et ne trouvons pas. Sur la foi de l'Evangile, l'Eglise nous déclare frères en Jésus-Christ; mais ce beau titre ne nous donne droit qu'à une communauté de prières et au partage du royaume des cieux. L'Eglise nous donne à cela pour raison que son royaume n'est pas de ce monde. C'est sans doute du royaume de ses fidèles qu'elle parle ainsi; car, pour son compte, elle ne néglige pas les choses temporelles, et, sans la calomnier, nous trouvons qu'elle ne s'y attache pas moins qu'aux choses éternelles. La *fraternité* comme elle l'entend peut faire bonne figure dans un sermon sur l'aumône et provoquer de beaux mouvements oratoires; mais, appliquée aux choses sérieuses de la vie, ce n'est qu'une illusion et rien de plus. D'abord, la *fraternité* suppose l'égalité de tous les membres d'une même famille, et l'Eglise ne l'a jamais entendue ainsi. Puis, comment a-t-elle pu concilier ce principe avec le servage et même l'esclavage, qu'elle a toujours accepté ou du moins toléré? Est-ce au nom de la *fraternité* que l'Eglise a maintenu, pendant de longs siècles, des serfs de la glèbe dans ses immenses domaines? Est-ce au nom de la *fraternité* que les évêques catholiques du Brésil et de Cuba, comme naguère encore les évêques français, condamnaient les nègres à un esclavage éternel, sauf, bien entendu, à leur attribuer, par compensation, une part de ce royaume des cieux dont l'Eglise fait assez bon marché? Ce qu'était devenue, en France notamment, la *fraternité* chrétienne vers la fin du siècle dernier, nous en avons la preuve dans les immenses richesses que possédait l'Eglise et dans l'immense pauvreté de ses fidèles. Ce sentiment humain, que nous préférons à tous les sentiments divins, ne se manifestait même pas entre les pasteurs de l'Eglise. Ces pauvres desservants de paroisse, réduits à la portion congrue, si misérables qu'ils vivaient eux-mêmes de l'aumône des pauvres, étaient-ils traités en frères par tant de riches abbés et de prélats aux dîmes grasses et aux grosses prébendes, qui cumulaient sur leur tête tous les bénéfices? La *fraternité* ainsi pratiquée n'exige pas de grands sacrifices. Au fait, le mot était resté dans la langue apostolique comme les principes de 1789 figurent encore en tête de lois qui en proscrivent toutes les applications. L'Eglise y mettait même une certaine pointe d'ironie, comme, par exemple, lorsqu'elle livrait au bûcher ses *frères égarés.* C'était la formule. Il était vraiment temps que la Révolution française, qui procédait simplement de la philosophie tout humaine du siècle, et ne se piquait pas d'une origine divine, vînt donner au mot *fraternité* une acception plus positive. Et ce simple rapprochement suffirait à prouver l'erreur capitale dans laquelle sont tombés les historiens de l'école mystique et sentimentale qui sont allés chercher jusque dans le berceau du christianisme les titres et les origines de la Révolution.

Le symbole du monde nouveau qui venait d'éclore, ce programme en trois mots, qui n'est pas encore le *Credo* du présent, mais qui sera nécessairement le *Credo* de l'avenir, apparut pour la première fois à Paris, au Champ-de-Mars, à la grande fête de la fédération, le 14 juillet 1790. On le lisait en effet sur quelques drapeaux des fédérés, notamment sur ceux du Dauphiné et de la Franche-Comté. Ce n'est que plus tard qu'il fut généralement adopté pour devenir la devise nationale. Les esprits positifs, Sieyès entre autres, ne l'accueillaient qu'avec défiance : ils se demandaient ce que cela voulait dire. En toute autre circonstance, ils eussent eu raison; mais lorsqu'il s'agissait de soule-

ver tout à la fois l'imagination et la raison, les cœurs et les esprits, ils avaient tort. Malgré une opposition ombrageuse et trop perspicace, le mot *fraternité* conserva sa place dans l'oriflamme de 1789. Le premier Empire le supprima avec beaucoup d'autres réalités plus importantes. Le gouvernement de la Restauration était trop hostile, en principe, au ternaire sacré, pour ne pas le proscrire ouvertement. Il le condamna comme séditieux. La *fraternité* reparut avec ses sœurs sur le drapeau populaire qui surgit d'entre les pavés le 27 juillet 1830 ; mais ce fut pour s'éclipser après la victoire. Le régime de Juillet, régime positif et qui n'avait rien de sentimental, accepta le premier terme, repoussa le second comme donnant un trop flagrant démenti à une charte qui refusait des droits politiques à 30 millions d'hommes pour en faire le privilége de 150,000 électeurs censitaires, et, quant au troisième, on jugea sans doute qu'il ne répondait à aucune réalité de l'ordre politique. L'immortelle devise rayonna de nouveau à Paris et à Lyon sur le drapeau des insurrections de novembre 1831, de juin 1832 et d'avril 1834, mais pour être criblée par les balles de la troupe de ligne et de la garde nationale, un peu trop oublieuses de leur propre histoire. Elle triompha de nouveau le 24 février 1848 ; mais le coup d'Etat du 2 décembre 1851 ne tarda pas à l'effacer. 1870 nous l'a rendu, et cette fois nous l'avons payée assez cher pour qu'il nous soit permis de penser qu'elle nous est définitivement acquise. D'ailleurs, qu'importent les mots et leurs orageuses destinées ?

Multa renascuntur quæ jam cecidere, cadentque,

a dit Horace. Ce qui est plus important, ce sont les réalités.

Nous l'avons dit, la *fraternité* ne saurait être l'objet d'une loi écrite spéciale ; mais c'est un sentiment qui peut et doit inspirer toutes les lois. Il se trouve déjà dans toute notre législation sur les établissements de bienfaisance, sur les enfants trouvés, sur les aliénés, et dans beaucoup d'autres institutions. Sans songer à en faire la base d'un communisme aussi impossible qu'antisocial, nous croyons qu'on peut l'étendre encore, ne fût-ce, par exemple, qu'en le prenant pour base d'un bon système d'instruction publique. Mais soyons libres d'abord, et, pour citer encore l'Evangile, tout le reste nous sera donné par surcroît.

— Hist. *Fraternité d'armes.* Il existait autrefois, entre les guerriers, au temps de la chevalerie, une espèce d'alliance qui réunissait en un faisceau tous les *acquêts* de gloire, et qui substituait la rivalité des prouesses à celle de l'orgueil, créant des émules aux vainqueurs et des vengeurs aux vaincus. Tel est du moins le beau côté de cet usage, qui offrait aussi des résultats positifs, puisque les frères d'armes stipulaient, en outre, communauté d'*avoir*, de butin et de prisonniers. Les frères d'armes devaient avoir les mêmes ennemis et les mêmes amis ; ils devaient partager par moitié leurs profits de guerre présents et à venir, et dévouer leur fortune à la délivrance l'un de l'autre, s'ils étaient pris. Cette alliance, que garantissait le serment sur les Evangiles, et souvent la consommation d'une hostie partagée entre les deux contractants, puis l'échange des armes, se confirmait ordinairement par titre authentique ; et elle aboutissait ainsi à un traité passé, pour ainsi dire, par-devant notaire et écrit en style de tabellion. C'est ainsi que fut conclue, en 1370, une *fraternité d'armes* entre Du Guesclin et Clisson. Froissart (liv. IV, chap. XXXIX), racontant l'assassinat du connétable de Clisson, en 1392, ajoute : « Le seigneur de Coucy monta à cheval et se partyt, lui huytième seulement, à l'hostel du connestable, derrière le Temple, où on l'avoit rapporté, car moult s'entr'aymoient et s'apeloient frères et compaignons d'armes. » Les garanties du code de la chevalerie et celles de la religion n'étaient pas toujours, dans de pareilles associations, un obstacle au parjure. Ce furent des serments de *fraternité* peu sincères que ceux que se prêtèrent les ducs de Bourgogne et d'Orléans, la victime de la rue Barbette et la victime du pont de Montereau ; puis, un siècle plus tard, Louis XI et un autre duc de Bourgogne. Quelquefois cette *fraternité* procédait de motifs purement politiques, tels que ceux pour lesquels, en 1399, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, se lia avec le duc de Lancastre, qui détrôna plus tard Richard II, gendre du même Charles VI. Cet usage de la *fraternité d'armes* est fort ancien ; on en trouve des traces dans la Grèce homérique. Chez les Germains, les frères d'armes se bornaient à échanger leurs armes. La chevalerie ne fut qu'une vaste *fraternité d'armes* qui unissait dans une même pensée l'élite des seigneurs et les consacrait à la défense de la faiblesse.

Fraternité (FÊTE DE LA) du 20 avril 1848. Ce fut en réalité une solennité militaire, une immense revue, dont le but était de sceller la réconciliation officielle du peuple et de l'armée, éloignée de Paris depuis février. Dès le matin, malgré une pluie fine et un temps brumeux, toute la population de Paris était debout. Le gouvernement provisoire, entouré des fonctionnaires publics, s'installa au pied de l'arc de triomphe de l'Etoile, et distribua d'abord les drapeaux de la République aux colonels des légions de la garde nationale et des détachements de l'armée ; puis le défilé commença et dura, sans interruption, pendant plus de douze heures, jusqu'à onze heures du soir. De nombreux détachements de l'armée avaient été appelés à Paris pour cette cérémonie. En outre, toute la garde nationale, la population entière, jusqu'aux femmes et aux enfants, qui successivement se mêlèrent aux groupes armés, défilèrent au milieu d'acclamations républicaines, devant le gouvernement provisoire. La grande avenue des Champs-Elysées n'était qu'une forêt de baïonnettes. Les fusils étaient ornés de lilas et d'aubépine. Le coup d'œil était féerique, et la fête eut un éclat extraordinaire. Mais, en réalité, nous le répétons, ce ne fut qu'une parade militaire dont le but était d'éblouir le peuple de Paris par cet appareil, qui ne manque jamais son effet sur les imaginations françaises, et de préparer ainsi la rentrée de l'armée dans la capitale. Le lendemain, en effet, le gouvernement autorisait, par décret, le ministre de la guerre à faire rentrer cinq régiments dans Paris. Les dictateurs de février croyaient sans doute donner ainsi des forces à la République ; malheureusement, ils ne faisaient que fournir des armes à la réaction.

FRATICELLE s. m. (fra-ti-sè-le — dimin. du lat. *frater*, frère). Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui patronnaient la règle de saint François aux dépens des dogmes chrétiens, et qui niaient l'utilité des sacrements : *Les* FRATICELLES *prétendaient que les vrais chrétiens devaient vivre de charité, n'avoir rien en propre, et qu'il ne fallait pas travailler.* (Ste-Foix.)

— **Encycl.** Vers le commencement du XIVe siècle, quelques religieux franciscains se crurent appelés à ramener l'Eglise à la ferveur des premiers temps du cénobitisme. Animés du désir de se distinguer par une sainteté extraordinaire, ils se mirent à prêcher le mépris des biens de ce monde, et à enseigner que la perfection chrétienne consistait dans la pauvreté évangélique, c'est-à-dire dans un renoncement absolu à toute propriété. Bientôt leurs doctrines furent adoptées par un grand nombre de moines, qui quittèrent leurs couvents sous le prétexte de mener une vie plus parfaite et plus retirée, et par une multitude de laïques qui abandonnèrent leurs travaux pour grossir les rangs des nouveaux sectaires. On donna aux adeptes les noms de *frères*, *fraticelles*, *frérots* ou *bisoches*. Afin d'observer plus scrupuleusement le vœu de pauvreté, les *fraticelles* ne travaillaient jamais, de peur de gagner quelque chose par leur travail ; ils se promenaient ou priaient, et, si on leur reprochait leur oisiveté, ils disaient que leur conscience ne leur permettait pas de travailler pour une nourriture qui périt. Entre autres opinions bizarres, ils soutenaient que, ne pouvant rien avoir en propre, ils ne possédaient pas même ce qu'ils mangeaient. Ces principes engendrèrent dans la pratique de tels abus, que le pape Jean XXII, pour remédier au mal, fulmina contre les *fraticelles* une sentence d'excommunication. Quoique ne niant pas l'autorité du pape, les sectaires prétendirent que son excommunication ne pouvait leur nuire, parce qu'ils avaient été approuvés par un autre pape, Célestin V, et parce que leur société était basée sur l'Evangile. De plus, ils établirent une distinction entre l'Eglise où dominaient le pape et les évêques, et une autre Eglise toute spirituelle dont les frérots étaient les membres, et qui avait pour chef Jésus-Christ lui-même ; le pape, assuraient-ils, n'avait aucune autorité sur cette Eglise, et ses excommunications n'en pouvaient exclure personne : hors de cette Eglise, il n'y avait pas de sacrements. En conséquence de ce dernier principe, les *fraticelles* renouvelèrent différentes erreurs des donatistes, des albigeois et des vaudois, et cherchèrent, surtout en Italie, à soulever les fidèles contre le pape. Jean XXII invoqua contre les *fraticelles* l'appui de tous les princes de la chrétienté, et chargea l'inquisition de procéder contre eux avec la dernière rigueur. Ces malheureux périrent en foule sur les bûchers ou au milieu d'autres supplices. Ils résistèrent pendant quelque temps, cherchant à se créer des soutiens parmi les souverains laïques et les seigneurs ecclésiastiques, en soutenant que le pape n'était pas plus le successeur de saint Pierre que les autres évêques ; que son pouvoir dans les Etats des princes chrétiens était illusoire, et qu'il n'avait aucune puissance coactive. Poursuivis partout par l'inquisition, les frérots se dispersèrent ; les restes de la secte se retirèrent en Allemagne et y subsistèrent sous la protection de Louis de Bavière, ennemi déclaré de Jean XXII. Les *fraticelles* finirent par se confondre avec les béguards.

Nous devons constater ici qu'on donna indistinctement le nom de *frérots* à cette multitude de sectes qui, pendant le XIIIe et le XIVe siècle, inondèrent l'Europe, se livrèrent aux désordres les plus horribles et renouvelèrent toutes les infamies attribuées à d'anciens hérétiques. Certains de ces sectaires soutenaient que l'adultère et l'inceste n'étaient point des crimes quand ils étaient pratiqués dans leur secte ; que ni Jésus-Christ ni les apôtres n'ont observé la continence, et qu'ils ont joui, réciproquement et sans distinction, de leurs propres femmes ou de celles des autres. L'inquisition déchaîna ses bourreaux contre ces malheureux hérétiques, et leurs doctrines extravagantes furent emportées par un torrent de sang.

FRATREL (Joseph), peintre français, né à Epinal en 1730, mort en 1783. Elève de Baudoin, il devint peintre de Stanislas, duc de Lorraine, puis de l'électeur palatin, et professeur à l'Académie de peinture de Paris. Cet artiste exécuta de nombreux travaux à la cire et écrivit un traité intitulé : la *Cire alliée avec l'huile* ou la *Peinture à l'huile-cire* (1770). Parmi ses compositions, dont le style est simple et noble et l'exécution extrêmement finie, nous citerons : le *Fils du meunier*, son chef-d'œuvre ; la *Fuite en Egypte ; Cornélie*, dans la galerie de Munich ; *Cora ;* la *Vestale*, etc.

FRATRES DE PLUMBO. Ces mots latins, qu'on peut traduire par : *Frères chargés du plomb*, désignaient anciennement deux frères convers de l'ordre de Cîteaux, qui étaient chargés spécialement de sceller les bulles et les brefs des papes. Ils avaient la garde des matrices destinées à cet usage, et remplissaient les fonctions de gardes des sceaux apostoliques. Plus tard, ces fonctions prirent de l'importance, lorsque l'autorité pontificale grandit à l'égal de celle des plus puissantes souverainetés, et la garde des sceaux ou bulles fut confiée à des laïques nobles, qui s'honorèrent de cet emploi.

FRATRICIDE s. m. (fra-tri-si-de — du lat. *frater*, frère ; *cædo*, je tue). Celui qui a tué son frère ou sa sœur : *Le premier* FRATRICIDE *fut Caïn.* ‖ Adjectiv. : *La puissance impériale ne put délivrer un empereur* FRATRICIDE *d'une fin tragique.* (Lemaître.)

— Meurtre d'un frère ou d'une sœur : *Caïn tue Abel, voilà le premier meurtre, et tous les meurtres sont des* FRATRICIDES. (Lamenn.) *Brunehilde déploya tout ce qu'elle avait d'influence sur son cher mari pour lui insinuer dans l'âme un désir de vengeance plus réfléchi, et diriger tous ses sentiments vers un but unique, le* FRATRICIDE. (Aug. Thierry.)

— **Encycl.** Dans l'ancien droit, celui qui tuait son frère ou sa sœur se rendait indigne de leur succession ; ses enfants en étaient également exclus. Dès l'origine, cette succession était confisquée au profit du fisc ; mais, plus tard, elle fut dévolue aux plus proches parents habiles à succéder.

On excluait également de la succession le frère qui s'était rendu complice du meurtre de son frère.

De nos jours, le *fratricide* est rangé dans la classe des homicides ordinaires, car le législateur n'a plus fait de distinction dans le code pénal.

Quant aux causes d'indignité relatives aux successions, elles ont été maintenues par le code civil, à l'égard du frère qui a tué son frère, mais d'une manière générale.

Ainsi, d'après le code civil, sont indignes de succéder, et comme tels exclus des successions :

1o L'héritier qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt ;

2o Celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse ;

3o L'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'aurait pas dénoncé à la justice.

FRATRIE s. f. (fra-trî — du lat. *frater*, frère). Néol. Société formée entre frères : *Dans l'esprit de Cérès, la famille s'étend, devient la* FRATRIE, *qui, unie, sera la bourgade ; la bourgade unie, la cité.* (Michelet.)

FRATTA, ville d'Italie, prov. et à 20 kilom. N. de Pérouse, sur la rive gauche du Tibre ; 9,322 hab. Manufactures ; industrie agricole. Dans l'église Santa-Croce, beau tableau de Signorelli (*Déposition de la croix*). ‖ Ville d'Italie, Vénétie, prov. et à 11 kilom. S.-O. de Rovigo, sur le canal Scortico ; 3,000 hab. Aux environs, belles maisons de campagne.

FRATTA (Jean), poëte italien, né à Vérone au XVIe siècle, connut le Tasse, qui lui donna des encouragements. On a de lui des *Eglogues* (1576) ; *Nigelle*, pastorale (1582) ; la *Malteida* (Venise, 1596, in-4o), poëme qui a un mérite réel.

FRATTA-MAGGIORE, ville d'Italie, prov. et à 9 kilom. N. de Naples ; 10,800 hab. Fabriques de cordages, sériciculture. Belle église paroissiale.

FRAU Y ARMENDARIZ (Ramon), médecin espagnol, né à Barcelone vers 1795. Il fit ses études dans sa ville natale, y obtint, en 1818, le diplôme de docteur en chirurgie, fut reçu peu après docteur en médecine à Madrid, et obtint, au concours, une chaire au collége de chirurgie de Barcelone. Nommé, en 1827, professeur de pathologie chirurgicale à l'Université de Madrid, il fit, en outre, à l'Athénée scientifique et littéraire de cette ville, un cours de physiologie appliquée à la législation et à l'art de gouverner, passa, en 1841, au collége de San-Carlos, comme professeur de pathologie chirurgicale, et fut nommé, la même année, membre du conseil de l'instruction publique. Il est devenu depuis directeur général du corps de salubrité militaire (1846) et membre d'une foule de sociétés scientifiques espagnoles et étrangères. L'un de ses principaux mérites est d'avoir popularisé en Espagne les méthodes de l'école médicale française, en traduisant dans sa langue maternelle : les *Eléments de physiologie* de Magendie ; les *Nouveaux éléments de médecine* de Capuron, et les *Eléments de médecine et de chirurgie opératoire* de Bégin. Parmi ses ouvrages originaux, nous citerons : l'*Homœopathie jugée sur le terrain des faits*, et l'opuscule qui a pour titre : la *Médecine et la chirurgie pratiques se trouvent en Espagne au même degré de progrès que chez les nations les plus civilisées de l'Europe.*

FRAUDE s. f. (frô-de — lat. *fraus*, *fraudis.* Quelques étymologistes, s'appuyant sur cette loi de la permutation des consonnes d'après laquelle l'aspirée labiale *f* en latin remplace souvent l'aspirée dentale du grec et du sanscrit *dh* ou *th*, rapprochent le mot latin *fraus* du grec *thranô*, briser, et du sanscrit *dhru*, tuer, qui veut dire aussi tromper, et qui a produit en sanscrit *dhruti*, séduction). Tromperie, acte de mauvaise foi : *Si ceux que Dieu a mis dans les grands emplois n'appliquent toute leur puissance à soutenir hautement le bon droit et la justice, la terre sera désolée, et les* FRAUDES *seront infinies.* (Boss.)

La *fraude*, adroite et subtile,
Sème de fleurs son chemin.
RACINE.

L'hypocrite, en *fraudes* fertile,
Dès l'enfance est pétri de fard.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fin. Tromperie qui a pour bout de soustraire au fisc tout ou partie de ses droits : *Il faut que l'imposition soit si bien proportionnée, que l'embarras de la* FRAUDE *en surpasse le profit.* (J.-J. Rouss.)

— Loc. adv. *En fraude*, Avec fraude, frauduleusement : *Introduire des marchandises* EN FRAUDE. ‖ Fig. Par contrebande, d'une manière secrète ou déguisée : *Ce n'est jamais qu'*EN FRAUDE *que la vérité se fait jour dans un pays mal gouverné.* (Dumarsais.)

— **Antonymes.** Bonne foi, droiture, honnêteté, loyauté, probité.

— **Encycl.** Jurispr. Le dol a pour objet de tromper la personne avec laquelle on contracte, en l'amenant à faire une chose qu'elle n'aurait pas faite si elle n'avait pas été induite en erreur. La *fraude*, au contraire, a pour but de nuire aux droits d'un tiers. Le dol ne peut exister sans l'emploi de manœuvres imputables à l'une des parties ou exécutées dans son intérêt par un tiers. La *fraude*, au contraire, ne réside le plus souvent que dans l'exécution d'une convention parfaitement licite en elle-même et n'exige aucune manœuvre : dans certains cas, la *fraude* est concertée entre toutes les parties contractantes. Le dol vicie essentiellement le contrat dont il fait partie intégrante. La *fraude*, au contraire, n'est qu'une conséquence indirecte du contrat, et ainsi elle ne peut en infirmer la validité que par une sorte d'effet rétroactif.

— *Du droit des créanciers d'attaquer les actes faits en fraude de leurs droits.* Ce droit est une conséquence de ce principe que quiconque s'est obligé personnellement est tenu de remplir ses engagements sur tous ses biens, et que les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers (Code civil, art. 2092, 2093). On conçoit, en effet, que le principe manquerait de sanction et, par conséquent, serait dépourvu de toute efficacité, si un débiteur pouvait porter préjudice à ses créanciers en disposant frauduleusement de ses biens. Ce droit des créanciers est donc parfaitement légitime. Il existait dans la législation romaine, où il avait été introduit par un préteur nommé Paulus, qui avait créé à cet effet une action appelée *action paulienne*, du nom de son inventeur. De la législation romaine, ce droit passa dans notre ancienne jurisprudence, et, de là, dans notre code civil, où il fait l'objet de l'article 1167, dont le premier alinéa est ainsi conçu : « Les créanciers peuvent aussi, en leur nom personnel, attaquer les actes faits par leur débiteur en *fraude* de leurs droits. » L'origine de ce droit est donc toute romaine. C'est pourquoi on désigne encore sous le nom d'action paulienne l'action révocatoire des créanciers.

— *Des conditions auxquelles est subordonné l'exercice de l'action paulienne.* Une des conséquences du droit de propriété, c'est de disposer librement de ses biens. Il est évident que l'on ne peut perdre ce droit de libre disposition parce que l'on a des dettes. Tout ce que la loi peut faire à cet égard, c'est d'empêcher les débiteurs d'abuser de ce droit, c'est-à-dire d'en disposer en fraude de leurs créanciers. Mais quand les actes faits à cet égard auront-ils un caractère frauduleux ? Selon la loi romaine, pour que ces actes fussent réputés frauduleux, il fallait qu'ils réunissent la double condition de l'intention de frauder et du préjudice réel, *consilium fraudis et eventus damni.* Si l'une de ces conditions manquait, si, par exemple, le débiteur, se croyant plus riche qu'il n'était, avait diminué son patrimoine et l'avait rendu insuffisant pour satisfaire ses créanciers, ou si, nonobstant son intention de frauder, il avait un actif suffisant pour payer ses dettes, il n'y avait pas *fraude*. Il en est encore ainsi sous l'empire de notre Code. Ainsi le créancier qui demande la révocation d'un acte fait

en *fraude* de ses droits, doit prouver tout à la fois, et que cet acte lui a causé un préjudice, et qu'il a été fait avec l'intention de le frauder. Il y a préjudice, lorsque l'acte dont se plaint le créancier a fait naître ou a augmenté l'insolvabilité du débiteur. Quant à cette insolvabilité, le créancier la prouve en saisissant les biens de son débiteur et en les faisant vendre. Si le prix en provenant ne suffit point pour le désintéresser complétement, le préjudice est établi. Ainsi, le tiers qui a traité avec le débiteur peut opposer au créancier l'exception appelée *bénéfice de discussion*. Si le débiteur n'est pas insolvable ou si son insolvabilité n'est pas le résultat de l'acte attaqué, mais d'un acte ou d'un événement postérieur, la demande du créancier doit être rejetée. Quant à l'intention frauduleuse de la part du débiteur de frustrer son créancier (*consilium fraudandi*), elle existe, s'il a su qu'en faisant cet acte il allait lui causer un préjudice. Aussi, cet acte, bien que préjudiciable, est-il inattaquable si le débiteur, au moment où il l'a fait, ignorait le véritable état de ses affaires, s'il ne savait pas qu'en le faisant il se mettait dans l'impossibilité de payer ses dettes. Du reste, c'est au créancier à prouver l'existence de la fraude, et il peut l'établir par tous les genres de preuves admis par la loi, non-seulement par l'aveu du débiteur ou par les écrits qui émanent de lui, mais encore par témoins et même par de simples présomptions. Toutefois, il est certains actes que les créanciers peuvent faire annuler par cela seul qu'ils portent préjudice, et sans que le débiteur se soit rendu coupable de *fraude* : par exemple, ils peuvent attaquer la renonciation à une succession de la part de leur débiteur, à leur préjudice (code civil, art. 788); il en est de même de la renonciation à un usufruit (code civil, art. 622), et de l'abandon anticipé de la jouissance fait par le grevé de substitution au profit des appelés, s'il préjudicie à leurs droits (code civil, art. 1053). Enfin on décide qu'il faut interpréter dans le même sens l'article 1464 du code civil, qui porte que les créanciers de la femme peuvent attaquer la renonciation à la communauté qui aurait été faite par elle en *fraude* de ces créanciers. Mais si le préjudice et l'intention de frauder sont les deux conditions essentielles à l'exercice de l'action paulienne, ces deux conditions ne suffisent pas toujours. Ainsi, lorsque l'acte dont on demande la révocation est à titre onéreux, il faut, en outre, pour que cette révocation puisse être accordée, que le tiers qui a traité avec le débiteur ait su que l'acte qu'il faisait serait préjudiciable aux créanciers de ce dernier, en d'autres termes, il faut qu'il ait participé à la *fraude*. Aussi, lorsqu'il s'agit d'un acte onéreux, le créancier doit-il prouver, outre le préjudice et l'intention de frauder, la complicité du tiers qui a traité avec le débiteur. Il en est différemment lorsque l'acte attaqué est à titre gratuit. Dans ce cas, le créancier n'a que deux choses à prouver, le préjudice et la *fraude* du débiteur. L'action paulienne est admise contre la donation de bonne foi, lorsque le préjudice et la *fraude* du débiteur sont établis. On comprend facilement qu'il en doit être ainsi. Si les donataires, à raison de leur bonne foi, étaient préférés aux créanciers, ils s'enrichiraient à leur détriment, ce qui ne doit pas être. On doit d'autant plus leur préférer les créanciers, que ces derniers combattent pour éviter un préjudice, *de damno vitando*, tandis que c'est pour conserver un gain, *de lucro captando*, que les donataires combattent. Du reste, c'est ce qui avait lieu dans le droit romain et sous notre ancienne jurisprudence, et, bien que le code ne fasse aucune mention de cette règle, elle doit cependant être encore suivie. Toutefois, il n'est pas inutile de savoir si le donataire a été ou non complice de la *fraude;* au premier cas, étant *possesseur de mauvaise foi*, il est comptable envers les créanciers, non-seulement des choses qu'il a reçues du donateur, mais encore des fruits ou intérêts qu'il en a tirés; au second cas, étant *possesseur de bonne foi*, il n'est tenu que jusqu'à concurrence seulement de ce dont il s'est enrichi; il garde les fruits et les intérêts qu'il a retirés de la chose donnée. Mais faisons remarquer aussi que la *fraude*, de la part du tiers qui a traité avec le débiteur, dans le cas où elle est nécessaire pour faire annuler l'acte, résultera principalement de cette circonstance que ce tiers connaissait l'état d'insolvabilité de celui avec lequel il traitait. Aussi ne suffit-il pas que le tiers sache que le débiteur a des créanciers. Quant au créancier qui reçoit de son débiteur ce qui lui est dû, il ne commet pas de *fraude*, bien qu'il ait la connaissance de l'insolvabilité du débiteur vis-à-vis des autres créanciers. Dans le droit romain, on ne pouvait faire rescinder que les actes par lesquels le débiteur avait diminué son patrimoine et non pas ceux par suite desquels il ne l'avait pas augmenté, lorsqu'il aurait pu le faire. Cette doctrine doit encore être suivie. Ainsi, lorsqu'une donation a été offerte à un débiteur qui, méchamment, et pour nuire à ses créanciers, refuse de l'accepter, ces derniers ne peuvent attaquer le refus qu'il a fait et accepter de leur chef. Nous ferons toutefois remarquer que, si le débiteur a répudié, soit une succession *ab intestat*, soit une succession testamentaire, les créanciers peuvent, dans notre droit, attaquer la renonciation, et qu'ils ne le peuvent pas en droit romain. La raison de cette différence vient de ce que, sous l'empire du code, l'héritier étant de plein droit, dès le jour même de l'ouverture de la succession, saisi de la propriété des biens qui la composent, la répudiation qu'il en a faite contient réellement une diminution de patrimoine. Il n'en était pas de même en droit romain : l'héritier n'y acquérait que par l'acceptation de la succession. D'où cette conséquence, qu'en répudiant la succession, il négligeait d'acquérir, d'augmenter son patrimoine, mais ne le diminuait point. Du reste, cette expression, les *actes*, employée dans l'article 1167, comprend toutes les manières par lesquelles un débiteur peut diminuer son patrimoine au préjudice de ses créanciers : aliénation à titre gratuit ou à titre onéreux, renonciation à un droit, transports, quittances, transactions. Ainsi, par exemple, il y a lieu à l'action révocatoire, si, dans le dessein de nuire à ses créanciers, le débiteur laisse prescrire une servitude ou un usufruit. Quant aux personnes auxquelles appartient l'action paulienne, cette action appartient à tous les créanciers dont la créance est antérieure à l'acte dont ils se plaignent; mais ceux dont la créance est postérieure à l'acte ne sont point admis à l'attaquer. Relativement aux personnes qui sont soumises à cette action, elle peut être exercée : 1° contre les acquéreurs à titre onéreux, lorsqu'ils ont été complices de la *fraude* du débiteur; 2° contre les acquéreurs à titre gratuit, alors même qu'ils sont de bonne foi; 3° contre leurs héritiers ou successeurs universels; 4° contre leurs successeurs particuliers. Quant à ces derniers, lorsqu'ils ont acquis à titre onéreux, l'action ne doit être donnée contre eux qu'autant qu'il est constant qu'ils ont acquis de mauvaise foi. Pour les acquéreurs à titre gratuit, l'action est donnée contre eux, bien qu'ils soient de bonne foi. L'action paulienne a pour but de faire obtenir au créancier la réparation du préjudice qui lui a été causé par suite de la diminution frauduleuse du patrimoine de son débiteur. Elle a donc pour effet, quand elle réussit, de faire révoquer l'acte argué de *fraude* et, par conséquent, de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant cet acte. Le bien sorti du patrimoine est réputé n'en être point sorti, et le créancier peut exercer sur lui ses droits comme s'il n'avait pas été aliéné. Mais la révocation n'existe qu'à l'égard des créanciers dont les droits étaient antérieurs à l'acte. Quant aux autres, ils ne peuvent en profiter, et, par conséquent, ils n'ont pas le droit de concourir avec les premiers, sur l'argent provenant de la vente de ces biens. Du reste, l'action révocatoire ayant été introduite dans l'intérêt des seuls créanciers pour la conservation de leurs droits, il en résulte que, si les tiers contre lesquels ils agissent les désintéressent, leur action est éteinte. Quant au débiteur, il ne saurait s'en prévaloir; mais le défendeur à l'action paulienne qui, pour conserver la chose acquise, a désintéressé les demandeurs, a son recours contre le débiteur. Il en est de même lorsqu'il a été forcé de délaisser les biens qu'il avait acquis. L'action paulienne, comme toutes les actions prétoriennes, durait seulement un an dans le droit romain. L'ancienne jurisprudence ne fixait pas de délai pour l'exercice de cette action : il en est de même de l'article 1167; de là la question de savoir dans quel délai cette action doit être intentée. Doit-on appliquer à cette action le délai de dix ans fixé par l'article 1304 du code civil, ou bien le délai de trente ans établi par l'article 2262 pour la prescription des actions? L'opinion la plus généralement admise, c'est que cette action est soumise au délai de trente ans. Du reste, les créanciers ne peuvent pas attaquer, comme faits en *fraude* de leurs droits : 1° un partage de succession, à moins qu'ils ne se soient opposés à ce qu'il soit fait hors de leur présence (code civil, art. 1167); 2° l'acte par lequel le débiteur a renoncé à un droit exclusivement attaché à sa personne, par exemple, à une action en révocation de donation pour cause d'ingratitude. Nous rappellerons, pour terminer que, dans l'intérêt du commerce, certains actes passés dans un temps voisin de la faillite sont frappés d'une présomption de *fraude* qui en entraîne la nullité (code de commerce, art. 446 et s.) [V. FAILLITE]. Du reste, ces dispositions, ayant été introduites dans l'intérêt du commerce, ne sont applicables qu'au failli et la déconfiture ne donne pas lieu à leur application.

— *Fraude à la loi.* C'est celle que commettent les parties quand elles emploient des moyens détournés pour éluder les prohibitions ou les défenses de la loi. Comme la *fraude* à la loi se fait au moyen d'actes simulés, nous devons faire connaître ces sortes d'actes.

Des actes simulés. La simulation des actes peut avoir lieu de deux manières : soit qu'on dissimule un acte sous la forme d'un autre, par exemple, une donation sous la forme d'une vente; soit que, pour cacher l'acte que l'on fait soi-même, on se serve d'une personne interposée qui est censée contracter elle-même. Tantôt le contrat est purement fictif, lorsque, par exemple, pour mettre les biens à couvert contre la loi ou les créanciers, on suppose une vente; tantôt il est sérieux, et les parties forment alors un engagement réel sous la forme d'un autre contrat, comme si, par exemple, elles déguisent une donation sous la forme d'une vente. La simulation, par elle-même, n'est pas frauduleuse; elle ne le devient que lorsqu'elle a un but illicite; d'où il résulte que les actes simulés, qui n'ont pas pour objet d'éluder une loi et qui ne sont pas frauduleux, doivent subsister comme les parties ont entendu qu'ils fussent exécutés. C'est pourquoi les donations déguisées sont valables, sauf à les réduire à la quotité disponible. En effet, on peut faire directement ce que l'on aurait eu le droit de faire indirectement, pourvu que, d'ailleurs, on n'ait nui à personne en déguisant la nature de l'acte. C'est ainsi qu'il a été encore décidé que la simulation consentie par toutes les parties contractantes, dans un acte, lorsqu'elle ne peut avoir pour effet ni pour objet de porter préjudice aux droits des tiers, n'est pas un faux. Un contrat ne peut donc être annulé par cela seul que l'obligation a une fausse cause, en d'autres termes, par cela seul qu'il est simulé, pourvu qu'il en ait une vraie, et c'est à cette dernière qu'il faut s'en tenir pour apprécier la validité ou la portée de l'acte. La règle du droit romain. *Acta simulata veritatis substantiam mutare non possunt*, est admise dans notre droit français; d'où il résulte que, si l'acte que l'on a voulu faire est illicite, la simulation ne le rend pas valable, et elle est illicite elle-même. Ainsi sont illicites les simulations qui ont pour but d'éluder une loi prohibitive, d'échapper à une loi fiscale, de couvrir une incapacité de recevoir ou de donner; tels sont les contrats simulés qui cachent une donation au profit d'un incapable, ou qui ont pour objet de porter atteinte à la réserve légale. On s'est demandé ce qu'il faut décider lorsqu'un mariage a été consenti pour couvrir un acte contraire à la loi. Le mariage, n'étant pas susceptible de simulation, n'en sera pas moins valable, mais on doit annuler l'acte en vue duquel le mariage a été contracté. De ce que la simulation ne change pas la nature des actes réels qu'elle cache et auxquels il faut s'en tenir, il résulte que toute personne intéressée peut la prouver et faire valoir les droits résultant de l'acte dissimulé, s'il est valable, ou la nullité de cet acte, s'il est nul. Les parties contractantes le peuvent aussi. Ainsi, les créanciers de celui qui, sous le nom d'une personne interposée, a acquis un immeuble, peuvent poursuivre l'expropriation de cet immeuble. Du reste, c'est à celui qui prétend qu'un acte a été simulé de prouver la simulation, et cette preuve, il peut la faire par écrit, par témoins ou par des présomptions tirées des circonstances de la cause, alors même qu'il s'agirait d'un acte authentique. Quant aux juges, ils apprécient souverainement les faits et les circonstances desquelles ils font résulter la simulation. Lorsqu'un acte est attaqué comme simulé et que la preuve de la simulation est faite, cet acte est annulé. On s'est demandé si cette annulation peut être opposée aux tiers, et si elle entraîne l'annulation de tous les actes postérieurs qui se rattachent à l'acte simulé. On distingue, à cet égard, si les tiers ont été de bonne ou de mauvaise foi, au moment où ils ont traité, c'est-à-dire si alors ils ont eu connaissance ou non de la simulation. Si les tiers ont traité de bonne foi, on ne peut leur opposer l'annulation de l'acte simulé; si, au contraire, ils étaient de mauvaise foi à cette époque, cette annulation peut leur être opposée. Quant aux *fraudes* qui peuvent avoir lieu en matière de douane et d'enregistrement, V. aux mots DOUANE et ENREGISTREMENT.

— Littér. *Fraude littéraire.* V. SUPERCHERIE LITTÉRAIRE.

— Iconogr. Les descriptions que les poëtes de l'antiquité ont faites de la *Fraude* la représentent sous les traits d'une femme à la physionomie séduisante, ayant une queue de serpent ou de scorpion; ils nous la montrent quelquefois plongée dans les eaux du Cocyte, ne laissant voir que son visage trompeur. Dans le célèbre tableau d'Apelle, décrit par Lucien, la *Fraude* et la *Perfidie*, figurées par deux femmes, excitent la *Calomnie.* Botticelli, dans la composition qu'il a exécutée sur le sujet décrit par Lucien, a donné à la *Fraude* une tournure et une physionomie charmantes. Raphaël l'a représentée presque entièrement enveloppée d'un voile.

Le plus souvent, les artistes modernes ont figuré la *Fraude* par une jeune femme tenant un masque dont elle se couvre à demi le visage. Elle est ainsi représentée dans les peintures allégoriques de Rubens, exécutées pour Marie de Médicis. Picart le Romain lui fait tenir un masque d'une main et un cœur de l'autre. L'Arioste a tracé de la *Fraude* un portrait qui semble lui avoir été inspiré par quelque Tartufe... femelle : « Elle a le visage agréable, la tenue modeste, le regard humble, la démarche grave, un langage si onctueux et si modeste, qu'on croirait entendre Gabriel disant : *Ave!*

Un parlar si benigno e si modesto,
Che parea Gabriel che disse : Ave!

Pour tout le reste, elle tient de la brute et du monstre; mais elle a soin de cacher ses difformités sous un ample vêtement qui recouvre aussi un poignard empoisonné dont elle ne se sépare jamais. »

FRAUDÉ, ÉE (frô-dé) part. passé du v. Frauder. Dénaturé par fraude : *Vin* FRAUDÉ.

— Eludé par fraude : *Droits* FRAUDÉS.

FRAUDER v. a. ou tr. (frô-dé — rad. *fraude*). Frustrer au moyen de quelque fraude : FRAUDER *ses créanciers.*

— Fin. Eluder le payement de : FRAUDER *les droits du fisc.*

— v. n. ou intr. Commettre des fraudes : *Vous voyez que je ne* FRAUDE *pas. Dieu nous ordonne de ne pas* FRAUDER *sur le salaire des ouvriers.* (Proudh.)

FRAUDEUR, EUSE s. (frô-deur, eu-ze — rad. *frauder*). Celui, celle qui fraude : *Quiconque consomme sans avoir produit ou sans produire est un* FRAUDEUR. (L.-J. Larcher.)

FRAUDULEUSEMENT adv. (frô-du-leu-ze-man — rad. *frauduleux*). Avec fraude, d'une manière frauduleuse : *L'épouse infidèle introduit* FRAUDULEUSEMENT *un faux héritier dans la famille.* (V. Parisot.)

FRAUDULEUX, EUSE adj. (frô-du-leu, eu-ze — rad. *fraude*). Enclin à la fraude; entaché de fraude : *Un esprit* FRAUDULEUX. *Une intention* FRAUDULEUSE. *Des moyens* FRAUDULEUX.

— *Banqueroute frauduleuse*, Banqueroute faite dans l'intention de frauder ses créanciers. ‖ *Banqueroutier frauduleux*, Commerçant qui a fait une banqueroute frauduleuse : *Les* BANQUEROUTIERS FRAUDULEUX *furent soumis à la peine de mort aux états d'Orléans, sous Charles IX, et aux états de Blois, en* 1586. (Volt.)

FRAUENBACH, nom allemand de BANYA (NAGY-).

FRAUENBURG, ville de Prusse, prov. de la Prusse proprement dite, sur le Frische-Haff, à 66 kilom. S.-O. de Kœnigsberg, cercle et à 9 kilom. S.-O. de Braunsberg; 2,200 hab. Résidence de l'évêque catholique d'Ermeland. Fabrication de draps, tanneries, poteries. Commerce de fil. La cathédrale, construite en 1279, renferme le tombeau de Copernic, ainsi qu'une machine inventée par le célèbre astronome, et qui aurait, dit-on, servi de modèle à celle de Marly. Copernic habitait une des maisons qui entourent cette église. Dans l'enceinte que forment les bâtiments se voit un puits alimenté d'eau, à l'aide d'un aqueduc et d'ouvrages hydrauliques construits par ce grand homme. La tour qui contenait ces machines existe encore près de la cathédrale; elle porte le nom de *Kunst-Thurm.*

FRAUENDŒRFFER (Philippe), médecin allemand, né dans la haute Autriche vers 1650, mort en 1702. Il pratiqua son art à Brunn, en Moravie, et devint membre de l'Académie des curieux de la nature. Ses principaux ouvrages sont : *De morbis mulierum* (Nuremberg, 1696, in-12); *Spolia hippocratica* (Brunn, 1699); *Tabula smaragdina medico-pharmaceutica* (1699, in-12), formulaire contenant plus de huit cents recettes; *Oniscographia curiosa seu tractatus de asellis* (Brunn, 1700, in-12).

FRAUENFELD, ville de Suisse, ch.-l. du cant. de Thurgovie, à 22 kilom. O.-S.-O. de Constance, sur la Murg; 3,921 hab., la plupart agriculteurs. Fabriques d'étoffes de coton et de soie. Le vieux château, aujourd'hui palais du gouvernement, date du XIe siècle et s'élève au sommet d'un rocher. C'est dans la maison de ville que se réunissaient autrefois les diètes helvétiques. Les environs du bourg offrent d'agréables promenades. Du château de Sonnenberg, situé sur l'Immenberg, où l'on récolte du bon vin, on découvre un magnifique panorama. Sur une colline, au S., on remarque le couvent des capucins, fondé en 1595.

FRAUENLOB (Henri), appelé aussi **Henri de Meissen**, poëte allemand du moyen âge, né à Meissen en 1260, mort à Mayence le 30 novembre 1318. C'est un des plus anciens meistersangers, c'est-à-dire trouvères. Il fut élevé à l'école de la cathédrale, où il acquit une instruction très-supérieure pour son époque. L'influence qu'exerça sur lui Hermann des Dames, poëte d'un talent encore plus grand que le sien, le détermina à composer des vers à la gloire des dames. Il parcourut les châteaux et les cours du nord et du midi de l'Allemagne, où toutefois il ne fut pas toujours suffisamment payé, car il eut à lutter contre la misère. Vers 1311, il se fixa à Mayence, s'y maria et y établit une association ou une école de poëtes, d'où sortit plus tard la grande société des meistersangers. Son talent était réel, et, surtout lorsqu'il chante l'amour, il a des notes très-justes; seulement, il a la manie de faire parade d'érudition; son style boursouflé et embrouillé en rend la lecture très-fatigante. On a de lui des *lais*, des *sentences* ou courts éloges versifiés et des *lieds*. Il avait inventé des vers d'une facture nouvelle; il avait imité aussi les *tensons* de notre poésie provençale, sortes de poëmes faits en vue d'un concours, et dans lesquels on soutient une thèse quelconque sur l'amour ou les femmes. Un de ses plus grands défauts consiste à se vanter trop souvent lui-même comme le seul maître en poésie. Il est vrai qu'il fut, dans les derniers temps de sa vie, l'objet d'une véritable adoration, de la part des femmes surtout. Les dames de Mayence sui-

virent son cercueil en pleurant et arrosèrent de vin son tombeau, qui avait été élevé dans la cathédrale.

FRAUENSTÆDT (Chrétien-Martin-Jules), philosophe allemand, né à Bojanowo (Silésie) en 1813. Il étudia avec beaucoup d'ardeur la théologie et la philosophie à l'université de Berlin; mais une grave affection des yeux ne lui permit pas de se livrer à l'enseignement public. Il fut successivement précepteur chez le baron de Meyendorff, ambassadeur de Russie à Berlin, et chez le prince de Sayn-Wittgenstein. Dans un voyage qu'il fit en Allemagne avec la famille de ce dernier, il eut l'occasion de faire la connaissance de Schopenhauer, et se lia avec lui d'une amitié qui dura jusqu'à la mort de ce dernier. Il se fit dès lors le champion de sa doctrine, et il est le premier qui ait appelé l'attention du monde savant sur ses théories philosophiques, jusqu'alors complétement ignorées, même en Allemagne. On a de lui : la *Liberté de l'homme et la personnification de Dieu* (Berlin, 1838); l'*Incarnation de Dieu considérée dans sa possibilité, dans son effet et dans sa nécessité* (Berlin, 1839); *Etudes et critiques sur la théologie et la philosophie* (Berlin, 1840); les *Leçons de Schelling à Berlin* (1842), ouvrage dans lequel il combat de la façon la plus vive la *Philosophie de la révélation*, de Schelling; *Des vrais rapports qui existent entre la raison et la révélation* (Darmstadt, 1848); *Questions d'esthétique* (Dessau, 1853); *Lettres sur la philosophie de Schopenhauer* (Leipzig, 1854); *De l'influence de la science naturelle sur la poésie, la religion, la morale et la philosophie* (Leipzig, 1855); le *Matérialisme* (Leipzig, 1856); *Lettres sur la religion naturelle* (Leipzig, 1858); *Arthur Schopenhauer, étude sur ses ouvrages* (Leipzig, 1861); *Arthur Schopenhauer, l'homme et le philosophe* (Berlin, 1863); *Sur les œuvres laissées manuscrites par Schopenhauer* (Leipzig, 1864), etc.

FRAUENSTEIN, ville de Saxe, à 31 kilom. S.-O. de Dresde, à 20 kilom. S.-E. de Freiberg, ch.-l. du bailliage de son nom; 1,300 hab. Fabrication de toiles, culture du lin; brasseries. Ruines d'un vieux château et belle église provinciale.

FRAUNHOFER (Joseph DE), habile opticien allemand, conservateur des cabinets d'optique et de physique de Munich, né à Straubing (Bavière) en 1787, mort en 1826. Fils d'un pauvre vitrier, qui le laissa orphelin à douze ans, il entra en apprentissage chez un fabricant de glaces, s'instruisit lui-même en prenant sur ses heures de sommeil, se livra surtout avec ardeur à l'étude de l'optique, et parvint à acheter une machine à polir les lentilles. Pour pouvoir vivre, lorsqu'il fut sorti de chez son fabricant, il grava des cartes de visite. Retiré sain et sauf des ruines de la maison où il logeait, qui s'était écroulée, il devint l'objet de l'intérêt de Maximilien-Joseph, roi de Bavière, dont les secours lui permirent de se procurer des livres pour apprendre les éléments des sciences. C'est ainsi qu'il apprit les mathématiques. Il entra à vingt ans dans le bel établissement d'instruments de mathématiques et d'optique créé par MM. Reichenbach et Utzschneider. La rare intelligence dont Fraunhofer fit preuve, son habileté, tant à exécuter qu'à diriger les travaux, lui valurent d'être mis à la tête de la partie optique de cet établissement, dont il augmenta considérablement la prospérité et la réputation, et dont, par la suite, il devint propriétaire. Fraunhofer, possédant de vastes connaissances en physique, en mathématiques et en astronomie, s'attacha à faire des découvertes et à reculer les bornes de la science. Il est surtout connu par l'étude qu'il a faite des raies du spectre solaire. Fraunhofer est l'inventeur du micromètre filiaire répétiteur, d'un héliomètre, d'un microscope achromatique. On lui doit le perfectionnement du télescope de Dorpat, décrit par Strune sous le nom de *réfracteur géant*. Les progrès qu'il a fait faire à l'optique lui ont mérité cette épitaphe, placée sur son tombeau : *Approximavit sidera*. Fraunhofer était membre de plusieurs sociétés savantes. Il a laissé divers mémoires qui ont été insérés dans les *Astronomische nachrichten* de Schumacher. Conservateur du cabinet de physique de l'Académie de Munich, Fraunhofer était encore associé de l'Institut astronomique d'Edimbourg et de l'université d'Erlangen. Le roi de Bavière lui avait conféré la décoration de l'ordre du Mérite civil.

FRAUNHOFÈRE s. f. (frô-no-fè-re — de *Fraunhofer*, sav. allem.) Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, tribu des éléodendrées, dont l'espèce type croît au Brésil.

FRAUSTADT, ville de Prusse, dans la Posnanie, ch.-l. du cercle de son nom, régence et à 77 kilom. S.-O. de Posen, à 17 kilom. N.-E. de Glogau; 6,000 hab. Tribunal criminel; tribunal de ville et de campagne. Très-nombreux moulins à vent aux environs; fabriques de draps, de toiles et chicorée. En 1706, victoire des Suédois sur les Saxons et les Russes.

FRAXÉTINE s. f. (fra-ksé-ti-ne — du lat. *fraxinus*, frêne). Chim. Corps qui prend naissance dans la saponification d'un glucoside nommé fraxine.

FRAXINASTRE s. m. (fra-ksi-na-stre — du lat. *fraxinus*, frêne). Bot. Section du genre frêne, ayant pour type le frêne commun.

FRAXINE s. f. (fra-ksi-ne — du lat. *fraxinus*, frêne). Chim. Substance extraite d'une espèce de frêne, le *fraxinus excelsior*.

FRAXINÉ, ÉE adj. (fra-ksi-né — du lat. *fraxinus*, frêne). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au frêne.

— s. f. pl. Tribu de la famille des oléinées, ayant pour type le genre frêne.

FRAXINELLE s. f. (fra-ksi-nè-le — dimin. du lat. *fraxinus*, frêne). Bot. Nom vulgaire d'une plante du genre dictamne : *Dans les jardins, on place la* FRAXINELLE *au milieu des plates-bandes*. (Bosc.)

— **Encycl.** La *fraxinelle* est originaire des bois un peu montagneux de l'Europe. Elle est vivace, à tige roide, dressée; haute de $0^m,50$ à $0^m,60$. Les feuilles, composées, ressemblent à celles du frêne. Les fleurs, blanches ou roses, sont disposées en grappe pyramidale. Cette plante fleurit en juin-juillet; elle demande une terre légère, meuble et un peu fraîche. On la multiplie d'éclats à l'automne et au printemps, et de semis faits dès que les graines sont mûres. On la repique en pépinières un peu ombragées, et on la met en place trois ou quatre ans après, lorsqu'elle est apte à fleurir. La *fraxinelle* dégage une huile essentielle abondante, surtout au moment de la floraison; lorsque, par une journée orageuse, on approche une bougie allumée de sa tige, l'atmosphère environnante s'enflamme spontanément.

FRAXININE s. f. (fra-ksi-ni-ne — du lat. *fraxinus*, frêne). Chim. Alcali extrait de l'écorce du frêne.

FRAXINUS s. m. (fra-ksi-nuss — mot lat., formé du gr. *phraxis*, haie, clôture). Bot. Nom scientifique du genre frêne.

FRAYE s. f. (frè-ie). Ornith. Un des noms de la grive.

FRAYÉ, ÉE (frè-ié) part. passé du v. Frayer. Tracé, pratiqué, battu : *Chemin* FRAYÉ.

Je m'en vais devant moi dans des lieux non *frayés*.
V. HUGO.

— Fig. Ouvert, rendu accessible :

Un premier attentat couronné de succès
Est un chemin *frayé* vers les derniers excès.
PONSARD.

— Art vétér. *Cheval frayé aux ars*, Celui qui a une inflammation, des gerçures au pli formé par la réunion des membres antérieurs et de la poitrine.

FRAYÉ s. m. (frè-ié — rad. *frayer*). Techn. Petite rainure que les couteliers tracent au bord du dos d'une lame.

FRAYEMENT s. m. (frè-ie-man — rad. *frayé*). Art vétér. Etat du cheval frayé aux ars.

— **Encycl.** On donne le nom d'*ars* aux joints d'union du membre antérieur avec le tronc : la peau les recouvre de plis nombreux qui donnent plus de liberté à l'action des membres. Les ars sont quelquefois sujets à s'enflammer, à se gercer, chez les chevaux serrés des épaules : on dit alors que l'animal est *frayé aux ars*. La lésion paraît au-dessous du poitrail et en dedans de l'avant-bras, gêne la marche de l'animal, et le fait faucher en cheminant, comme s'il était affecté d'un écart. Cet accident, toujours léger, survient particulièrement en été, quand il fait très-chaud, chez les chevaux chargés de graisse, et non encore façonnés aux allures vives, et surtout lorsque la poussière est abondante sur les routes. Cette lésion est plus souvent encore produite à la suite des travaux qui s'accomplissent dans des boues âcres, si l'on n'a pas l'attention, à l'issue du travail, de laver les ars et de les sécher. Il est facile de comprendre, en effet, que la terre qui s'est logée dans les plis de la peau fait bientôt l'office de corps dur, et que, dans les mouvements nécessités par la marche, elle irrite plus ou moins violemment la membrane cutanée. Le *frayement* aux ars se dissipe de lui-même par le repos et les fomentations émollientes au commencement. Lorsque le mal est moins récent, que l'inflammation première est calmée, on peut lotionner la partie avec du vin chaud miellé, et achever le traitement en bassinant avec une liqueur plus astringente, comme la poudre de tan bouillie dans du vin. Dans tous les cas, on a soin de ne point laisser courir l'animal, d'entretenir la propreté, et de préserver la partie de tout ce qui pourrait l'irriter. La guérison est prompte, à moins que la plaie ne soit devenue ulcéreuse et n'ait produit un grand engorgement; c'est alors au traitement de ces altérations consécutives qu'il faut recourir.

FRAYER v. a. ou tr. (frè-ié. — Du latin *fricare*, frotter, sur l'origine duquel les étymologistes ne sont pas d'accord. Delâtre le fait venir, soit de la racine sanscrite *bhrag*, rompre, briser, qui est aussi dans le grec *rêgnumi*, dans le latin *frangere;* soit de la racine sanscrite *bhrig*, chauffer, brûler, le frottement produisant nécessairement la chaleur. Mais d'autres rapprochent le latin *fricare* du grec *chriô*, oindre, et de la racine sanscrite *ghar*, *gharsh*, même sens.—*Je fraye, tu frayes, il fraye* ou *il fraie, nous frayons, vous frayez, ils frayent* ou *ils fraient; je frayais, nous frayions, vous frayiez, ils frayaient; je frayai, nous frayâmes; je frayerai, fraierai* — ou *fraîrai* en vers; — *je frayerais, fraierais* — ou *fraîrais* en vers; — *fraye, frayons; que je fraye, que nous frayions, que vous frayiez; que je frayasse, que nous frayassions; frayant; frayé*). Tracer, marquer, battre en cheminant : FRAYER *un chemin, un sentier. Les fourmis* FRAYENT *de véritables routes sur les terrains les plus durs*.

— Fig. *Frayer la route, la voie, le chemin*, Préparer les voies : FRAYER *à quelqu'un* LE CHEMIN *des honneurs. Les générations auxquelles nous* FRAYONS LA ROUTE *passeront joyeuses sur nos tombes effacées*. (Proudh.)

— *Frayer des pièces d'or*, Les user par le frottement, pour bénéficier des parties qu'on en détache.

— Véner. Frôler, frotter contre quelque chose : *Le cerf* FRAYE *sa tête aux arbres*. ‖ *Frayer bruni*, Brunir son bois en le frayant.

— Techn. Faire une rainure sur le bord du dos d'une lame : FRAYER *un couteau, un canif*.

— v. n. ou intr. Avoir des relations suivies avec quelqu'un, le voir fréquemment, vivre familièrement avec lui : *Ne* FRAYEZ *pas avec les méchants*.

Vous en savez trop long pour *frayer* avec nous;
Je vous prie instamment de demeurer chez vous.
DESMAHIS.

FRAYER v. n. ou intr. (frè-ié — rad. *frai*, même conjugaison). Ichthyol. Accomplir l'acte de la génération et de la ponte, en parlant des poissons, qu'il y ait ou non accouplement : *La perche ne* FRAYE *qu'à l'âge de trois ans*. (Lacépède.) *C'est le besoin de* FRAYER *qui détermine chez les diverses espèces de saumons leurs longues pérégrinations*. (A. Maury.)

FRAYÈRE s. f. (frè-iè-re — rad. *frayer*). Lieu où frayent les poissons.

— **Encycl.** *Frayères artificielles*. Les *frayères* artificielles sont un des moyens les plus simples et les moins coûteux d'aider au repeuplement des cours d'eau. Ces *frayères* peuvent être surtout employées pour les poissons qui déposent leurs œufs sur les plantes aquatiques. Elles peuvent être établies de deux manières : soit à l'aide de fascines substituées aux plantes aquatiques, que, dans ce cas, on supprime; soit au moyen de ces plantes elles-mêmes, dont on ne conserve alors que des touffes isolées, sur lesquelles les poissons sont obligés de venir déposer leurs œufs, puisqu'il ne leur reste plus, après cet aménagement, d'autres corps où ils puissent les attacher. Ces *frayères* ont été mises en usage en divers endroits avec un plein succès, notamment dans les eaux du parc de Maintenon, d'où l'une d'elles, transportée après la ponte au collége de France, a donné des milliers d'éclosions. Les *frayères* artificielles se composent le plus souvent de cadres en bois de différentes formes et de différentes grandeurs, que l'on recouvre de plantes aquatiques, de balais de bruyère, etc. La dimension de ces cadres peut varier de 1 à 2 mètres, leur distribution dépend nécessairement des lieux où l'on veut les placer. Un ou deux mois avant l'époque présumée de la fraie, on place ces appareils sur les bords de la pièce d'eau où se trouvent les poissons, pour les en retirer après la ponte. On en détache ensuite les touffes d'herbes avec précaution, et on les rassemble, pour assurer leur éclosion, dans les mêmes conditions que les produits des fécondations artificielles. Ces *frayères* ne peuvent être appliquées qu'aux espèces dont les œufs se collent aux objets environnants. Quant à celles qui déposent leurs œufs libres sur le gravier ou qui les cachent dans ses interstices, les salmones, par exemple, on couvrira, dans les eaux limpides et peu profondes, le lit des ruisseaux d'une couche épaisse de galets, de gravier et de sable, afin d'engager les femelles à venir y déposer leurs œufs. « Elles y viendront en effet, ajoute M. Coste; car, à l'établissement d'Huningue, nous avons vu nos élèves de deux ans venir frayer dans les ruisseaux artificiels jusque sous le hangar à éclosion. » Les établissements de fécondation artificielle, pourvu qu'on y place des bassins convenablement aménagés, pourront donc servir de laboratoires pour la propagation artificielle, et de vastes *frayères* pour la propagation naturelle. La distribution des *frayères*, le choix des lieux où il faudra les abriter quand elles seront chargées de semence, leur organisation même dans un cas donné, seront l'objet d'études spréciales, qui auront naturellement leur place dans les articles consacrés aux différentes espèces de poissons qui peuplent nos eaux.

FRAYEUR s. f. (frè-ieur — Diez, s'appuyant sur la forme provençale *esfreidar*, effrayer, voit dans le mot *frayeur* et ses analogues dans les langues romanes le même radical, et il les fait venir du latin *frigorem, frigdorem*, froid, frisson, la frayeur causant du froid, du frisson. Delâtre tire *frayeur*, par l'intermédiaire du vieux français *fraie*, *fraior*, de l'ancien haut allemand *fraise*, sens qui se rapporte directement au radical même qui a produit le latin *frigidus*, savoir la racine sanscrite *bhraich* ou *brais*, craindre, trembler). Grande peur, émotion pénible causée par un danger véritable ou apparent : FRAYEUR *mortelle. Exciter la* FRAYEUR. *Il y a, dans l'attente d'un grand plaisir, un trouble qui ressemble à de la* FRAYEUR. (A. Fée.) *Otez la* FRAYEUR *de l'enfer, le pouvoir du clergé s'évanouit*. (Lamenn.)

Que ne peut la *frayeur* sur l'esprit des mortels!
RACINE.

La *frayeur* est permise à qui n'a plus qu'un bien
FLORIAN.

La *frayeur* de la mort ébranle le plus ferme,
TH. DE VIAUD.

— **Syn. Frayeur, alarme, appréhension, crainte, effroi, épouvante, peur, terreur** V. ALARME.

FRAYEUSE s. f. (frè-ieu-ze). Ornith. Nom du rouge-gorge dans quelques contrées.

FRAYEUX s. m. (frè-ieu). Métallurg. Pièce de fonte servant de point d'appui aux ringards employés comme leviers.

FRAYOIR s. m. (frè-ioir — rad. *frayer*). Véner. Marque faite par le cerf aux baliveaux contre lesquels il a frotté son bois.

FRAYON s. m. (frè-ion). Techn. Pièce de bois formant chapeau, sur le gros fer d'un moulin.

FRAYONNE s. f. (frè-io-ne). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de corbeau.

FRAYSSINOUS (Denis), évêque d'Hermopolis, *in partibus infidelium*, écrivain apologétique et académicien français, né à Curière (Aveyron) en 1765, mort dans la même ville en 1841. Ses études théologiques terminées, il reçut le sacerdoce, fut quelque temps vicaire d'une paroisse, et disparut dans la tourmente révolutionnaire pour ne reparaître qu'en 1801. Le rétablissement du culte et les doctrines qui prévalaient alors dans l'esprit de Bonaparte suggérèrent au jeune abbé l'idée de faire à Paris des conférences, dans lesquelles il exposerait les vérités fondamentales du christianisme, et essayerait de détruire les objections dirigées contre elles par l'impiété. Ces conférences commencèrent en 1801, dans l'église des Carmes. Le premier consul les fit suspendre. Dès le début, l'orateur avait attaqué le régime tolérant qui lui rouvrait la chaire. Mais l'abbé Frayssinous ayant alors changé de ton, et hautement remercié l'Eternel « d'avoir employé une main puissante à relever les autels, » s'attira la bienveillance de M. de Fontanes, qui le nomma inspecteur général de l'académie de Paris; il recevait en même temps un canonicat au chapitre de Notre-Dame, et put continuer à Saint-Sulpice ses conférences de l'église des Carmes. Suspendu encore une fois en 1808, il ne remonta dans sa chaire qu'en 1814, et put alors lancer les plus terribles anathèmes contre le gouvernement déchu, l'incrédulité des temps et les odieux principes de la Révolution. Il jugea prudent de s'enfuir aux Cent-Jours, quoique Napoléon ne pensât guère à lui, et rentra avec les alliés. En 1814, Louis XVIII l'avait nommé censeur royal, tout en lui conservant sa place d'inspecteur général; il fit partie, en 1815, de la commission des études, surnommée le *Quinquemvirat*, puis donna sa démission, à cause du peu de zèle que ses collègues montraient, suivant lui, pour les bonnes doctrines. Le *Panégyrique de saint Louis*, prononcé à l'Académie française (1817), posa un premier jalon à sa candidature près de l'illustre compagnie, et lui valut le titre de prédicateur du roi. L'abbé Frayssinous se fit dès lors appeler M. de Frayssinous. Il était du bois dont on fait volontiers les évêques. Comme aucun siége n'était vacant, il fut sacré évêque d'Hermopolis, *in partibus infidelium;* mais on pense bien qu'il ne songea guère à visiter son diocèse; il resta à Paris, où l'attendait encore une haute dignité, celle de grand maître de l'Université, rétablie tout exprès pour lui. Ce fut lui qui prononça, à Saint-Denis, l'oraison funèbre de Louis XVIII. Enfin, en 1825, il reçut le portefeuille du ministère des cultes. On put alors se demander comment serait garantie la liberté promise par la charte aux cultes dissidents, placés ainsi sous la direction d'un évêque catholique, ardent zélateur de la communion à laquelle il appartenait, et hors de laquelle il n'y a point de salut. Il fit bien voir comment il entendait l'égale protection due à tous, et, en réponse aux exigences de l'opinion publique, le roi, bien loin de lui retirer son portefeuille, le fit comte et pair de France; l'Académie lui offrit le fauteuil de l'abbé Sicard, l'instituteur des sourds-muets. Son discours de réception fut comparé, par la *Quotidienne*, aux plus éloquents morceaux de Bossuet, ce qui n'empêcha pas l'opposition de faire circuler l'épigramme suivante :

Quand l'abbé Sicard décéda,
D'Hermopolis lui succéda;
Il fit, suivant l'usage antique,
Une homélie académique.
Ennuyé du dévot brocard,
Chacun, regagnant sa demeure,
Disait : « Peste soit du frocard!
Ah! que n'étais-je tout à l'heure
Elève de l'abbé Sicard! »

Peu de temps après, le nouvel académicien fit imprimer, sous le titre de : *Défense du Christianisme*, les conférences qu'il avait

faites sur la religion. On put alors juger ses titres littéraires, comme on avait jugé le ministre par ses mesures, et l'on vit leur peu de valeur. Froides copies des maîtres, ces conférences, que l'on réédite pourtant, encore n'offrent qu'une banale répétition de tout ce qui a été écrit en faveur du christianisme; le style en est froid et sans relief; on n'y rencontre rien de ce qui fait l'orateur ou même le dialecticien puissant, moins encore l'onction pénétrante du vrai croyant. Quant au ministre, avons-nous besoin de rappeler que c'est à lui qu'on doit l'envahissement des écoles publiques par les ordres religieux et surtout par les jésuites, que proscrivaient cependant les lois du royaume? Les destitutions de professeurs, d'employés, de maîtres d'école, se sont multipliées sous son ministère dans une incroyable proportion; la persécution dirigée contre l'enseignement mutuel, la désorganisation du collége de Sorrèze, une de nos plus belles institutions, ont complété son œuvre néfaste.

L'évêque d'Hermopolis attachait une importance extrême à la pompe extérieure, et en étalait autant que pouvait en comporter son caractère épiscopal. Les habits somptueux, les nombreux valets galonnés, les brillants équipages étaient fort du goût du petit abbé rouerguois, devenu l'un des grands dignitaires de l'Église. Comme grand maître de l'Université, il apportait dans l'exercice de ses fonctions officielles une solennité luxueuse; il avait un train de prince pour aller présider à la Sorbonne, ce qui a fait dire à un satirique du temps :

. . . . L'héritier de Fontane
De licteurs à cheval entoure sa soutane,
Et galope avec eux vers le pays latin!...

Lors de la révolution ministérielle qui eut lieu au commencement de 1828 et renversa M. de Villèle, Frayssinous conserva la moitié de son portefeuille, celle des affaires ecclésiastiques, dont on sépara complètement l'instruction publique pour en former un ministère particulier, auquel on appela M. de Vatimesnil. Le roi lui demanda son avis sur les ordonnances de 1830, qu'on préparait, et il s'y opposa. Plus tard, Charles X voulut solliciter pour lui du pape le chapeau de cardinal; l'abbé refusa, disant qu'il n'en était pas digne. Après la révolution, il ne voulut accepter aucune dignité, et il se retira à Rome. C'est de là qu'il partit pour Prague, où la famille royale l'attendait pour guider l'éducation du duc de Bordeaux. Ce n'est qu'en 1838 qu'il revint à Paris, faible, languissant. Il retourna dans le Rouergue, où il mourut. Le duc de Bordeaux lui fit élever un monument funèbre, souvenir affectueux des leçons du précepteur.

Frayssinous (CONFÉRENCES DE). V. CONFÉRENCES DE FRAYSSINOUS.

FRAYURE s. f. (frè-iu-re — rad. *frayer*). Véner. Action du cerf qui frotte son bois contre les arbres.

FRAZÉ, village et commune de France (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arrond. et à 25 kilom. de Nogent-le-Rotrou, sur la rivière de Fouchard; 1,524 hab. Marnières. Église en partie du XIIe siècle. Ruines des châteaux forts de Frazé et du Châtellier. Château du Grand-Cormier, bâti au XVIe siècle. Château de Carcahu, de 1377, assez bien conservé. Débris d'un ancien temple de Vénus, sur la butte de Montgasteau.

FRAZER, fleuve de la Colombie (Nouvelle-Bretagne). Il descend du versant N.-O. du mont Browne ou des pics de la chaîne des montagnes Rocheuses, par 53° 30′ de latit. N., et 123° de longit. O., coule d'abord du S. au N., puis tourne à l'O., passe au fort Saint-George, prend la direction du S., et se jette dans le golfe de Géorgie, vis-à-vis de la pointe S.-E. de l'île Quadra-et-Vancouver, après un cours de 535 kilom.

FRAZIER s. m. (fra-zié). Techn. Résidu du charbon de terre brûlé dans une forge.

FRAZIL s. m. (fra-zil). Techn. Mélange de terre et de charbon qui entoure une charbonnière. ‖ On dit aussi FRAZIN.

FRÉ (Louis-Joseph DE), avocat, écrivain et homme politique belge, membre de la chambre des représentants depuis 1858, né à Louvain le 19 juillet 1817. M. de Fré est l'auteur d'un grand nombre de brochures qui ont exercé une influence marquée sur les événements politiques des quinze dernières années en Belgique : *Le parti libéral joué par le parti catholique dans la question de l'enseignement supérieur; De l'indépendance nationale au point de vue catholique; Hommes et doctrines du parti catholique; Maximes catholiques et politiques à l'usage du père de famille; De l'influence du dogme catholique sur la politique nationale; L'intolérance catholique et les lettres pastorales; De la charité ecclésiastique; Le parti épiscopal; De la vie morale et politique; La liberté de la chaire; La Belgique indépendante; De la neutralité armée; Des cimetières; La Belgique calomniée; Les enfarineurs; Le congrès de Malines: Débâcle catholique; Évêques et bourses; L'indépendance du député.*

Ces brochures, dont nous venons de citer les principales, révèlent un écrivain original, ayant assez souvent de la verve et de la chaleur.

M. de Fré est une nature enthousiaste, sujette à entraînements, mais foncièrement droite et honnête, et que son vieux bon sens flamand préserve des écarts auxquels se laissent parfois aller les caractères généreux. Ses écrits lui ont conquis une véritable popularité, sa loyauté et son désintéressement antique lui ont assuré des amis dévoués, son talent lui assigne au parlement belge une place fort honorable.

Avec cela, il est resté pauvre, refusant jusqu'au modeste ruban rouge que tant de démocrates belges arborent aujourd'hui à leur boutonnière.

M. de Fré est un des dignitaires les plus considérables de la maçonnerie de Belgique.

FRÉARD DU CASTEL (Raoul-Adrien), géomètre français, né à Bayeux, mort en 1766. Il a publié : les *Éléments d'Euclide réduits à l'essentiel de ses principes* (Paris, 1740), et on lui attribue l'*École du jardinier fleuriste* (Paris, 1764).

FRÉART DE CHAMBRAI, architecte français. V. CHAMBRAI.

FRÉBAULT (Charles-Victor), général français, né en 1813. Élève de l'École polytechnique en 1833, il en sortit en 1835 comme sous-lieutenant dans l'artillerie de marine, et devint lieutenant, capitaine, chef de bataillon, lieutenant-colonel, colonel, et enfin général de division le 6 novembre 1867. Cet avancement, d'une rapidité presque sans exemple dans le corps spécial auquel le brave polytechnicien appartenait, s'explique par de nombreux services rendus et des travaux d'une véritable importance sur l'artillerie appliquée à la marine. M. Frébault se vit successivement attaché à la direction de l'artillerie de Brest, à l'inspection générale de son corps, à la direction de la fonderie de Nevers, et au commandement de l'École de pyrotechnie à Toulon. Après avoir gouverné la Guadeloupe, de 1859 à 1863, il devint, en 1864, directeur de l'artillerie de la marine et des colonies à Paris. Enfin, il a été promu grand officier de la Légion d'honneur le 26 octobre 1866. Pendant le siége de Paris par les Prussiens (1870-1871), le brave et savant général Frébault prit une part considérable à la réorganisation de l'artillerie destinée à défendre la capitale, et se signala en maintes occasions en faisant bravement son devoir devant l'ennemi. C'est grâce aux services qu'il rendit en ces circonstances, bien plus qu'à ses opinions politiques, du reste peu connues, que M. Frébault doit d'avoir été nommé par les électeurs de Paris, le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale. Par décret du gouvernement de la défense nationale, il a été promu grand-croix de la Légion d'honneur.

FRÉBÉCOURT, village et commune de France (Vosges), cant. de Coussey, arrond. et à 6 kilom. de Neufchâteau, près de la côte de Bourlémont; 442 hab. Le château de Bourlémont, qui couronne une colline, remonte, dit-on, au VIIIe siècle. Il a conservé de ses constructions primitives six tours, de 40 mètres de hauteur; il est entouré de fossés profonds et creusés dans le roc. La grande salle est décorée d'une belle cheminée, de vitraux gothiques, de statues et d'arabesques. La chapelle renferme plusieurs tombeaux des seigneurs de Bourlémont. Dans les environs du château s'étend une forêt de 305 hectares.

FRECHEN, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 20 kilom. O. de Cologne; 2,400 hab. Fabriques de faïence, poteries de grès, pipes; tourbières dans les environs.

FRECHILLA, ville d'Espagne, prov. et à 26 kilom. N.-O. de Palencia, sur la rive droite de la petite rivière de Valdejinate; ch.-l. de juridiction civile; 2,000 hab. Fabrication de lainages et de fromages; petit commerce de grains.

FRÉCULFE ou **RADULFE**, chroniqueur et prélat français, mort vers 850. Nommé évêque de Lisieux en 824, il fut envoyé, vers la même époque, en mission à Rome, assista, à son retour, au concile tenu à Paris (825) pour examiner la question des images, se montra fidèle à Louis le Débonnaire, lors du soulèvement à peu près général du clergé contre ce prince, et fut chargé par lui de la garde d'Ebbon, archevêque de Reims, qui avait osé dégrader le fils de Charlemagne.

Fréculfe passe pour un des hommes les plus instruits et les plus actifs de son temps. Il était lié avec Raban-Maure, abbé de Fulde, qui écrivit, à son instigation, des commentaires sur le *Pentateuque*, et il avait lui-même composé plusieurs ouvrages, dont le plus important est une chronique en deux livres, publiée sous le titre de : *Freculphi, episcopi Lexoviensis, Chronicorum libri II* (Cologne, 1539, in-fol.); cette chronique s'étend depuis le commencement du monde jusque vers l'an 600 de notre ère.

FREDAINE s. f. (fre-dè-ne — Delâtre tire ce mot de l'ancien allemand *frewida*, joie; exactement le sanscrit *priyatva*, amour; grec *praotês*, de la racine sanscrite *pri*, se réjouir. D'autres étymologistes comparent *fredaine* avec *fredon*, la *fredaine* étant à la conduite ce que le *fredon* est au chant). Escapade, écart de conduite, folie de jeunesse : *Faire des* FREDAINES. *Les* FREDAINES *qu'on fait ensemble rendent camarades.* (Mme de Genlis.)

Gardez-vous d'imiter ces coquettes vilaines,
Dont par toute la ville on chante les *fredaines*.
MOLIÈRE.

FRÉDÉGAIRE, auteur présumé d'une chronique mérovingienne composée au VIIe siècle. On ne sait rien de sa vie; toutefois, on conjecture qu'il était né en Bourgogne; il mourut vers 660. Comme Grégoire de Tours, il remonte, dans sa *Chronique*, jusqu'à la création, et cette partie n'est guère qu'une compilation; il abrége ensuite Grégoire de Tours lui-même, et raconte enfin les événements de son temps jusqu'à l'année 641. L'ouvrage a été dans la suite enrichi de continuations qui le mènent jusqu'en 748. C'est le seul monument que nous ayons pour l'histoire franque pendant l'intervalle qui sépare Grégoire de Tours des historiens de Charlemagne. Il est surtout important pour l'histoire de la Bourgogne. La *Chronique* de Frédégaire a été imprimée pour la première fois à la suite des œuvres de Grégoire de Tours, sous le titre de : *Fredegarii scholastici Chronicon quod ille, jubente Childebrando comite, Pipini regis patruo, scripsit.* (Bâle, 1568). Elle a été traduite en français par l'abbé de Marolles et par M. Guizot, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France.*

FRÉDÉGISE ou **FRIDUGISE**, écrivain anglais, mort en 834. Il accompagna en France son maître Alcuin, qui lui fit obtenir divers emplois à la cour de Charlemagne, et qu'il remplaça en qualité d'abbé de Saint-Martin de Tours. Par la suite, Louis le Débonnaire nomma Frédégise son chancelier, fonctions qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa mort. La plupart des écrits de cet auteur sont perdus. On a de lui, entre autres morceaux : *Epistola de nihilo et tenebris*, publiée dans les *Miscellanea* de Baluze. Dans cet opuscule, écrit d'un style clair et pur, Frédégise cherche à prouver que le néant est quelque chose de réel, et que les ténèbres sont une substance corporelle. Il avait composé des poésies qui se trouvent imprimées et confondues avec celles d'Alcuin.

FRÉDÉGONDE, née à Montdidier vers l'an 545, morte en 596. De parents d'origine franque, elle entra de bonne heure au service d'Andovère, épouse de Chilpéric, roi de Neustrie. Mais une place de servante ne suffisait pas à l'ambition de cette femme dont l'orgueil ne connaissait pas de bornes.

Frédégonde était belle d'une beauté fatale, et, connaissant à fond le libertinage du roi, elle ne doutait pas de son succès. Elle n'attendait plus que l'occasion de perdre Andovère dans l'esprit de son époux, et comme cette occasion tardait, elle se chargea de la faire naître.

Pendant que Chilpéric combattait les Saxons, Andovère accoucha d'une fille. Le jour fixé pour le baptême étant venu, celle qui devait être la marraine ne parut pas (Frédégonde avait eu soin de l'éloigner). Tout était prêt pour la cérémonie; Frédégonde s'adressa à la reine et lui dit : « Qui vous empêche d'être la marraine de votre fille? Elle ne peut en avoir de plus digne que vous. » Andovère se laissa persuader et tint elle-même son enfant sur les fonts baptismaux. Or, cette action, d'après la coutume de cette époque, rapportée par Grégoire de Tours, devait l'empêcher de cohabiter à l'avenir avec son époux. Aussi lorsque Chilpéric revint de son expédition, Frédégonde alla-t-elle à sa rencontre et lui annonça que la reine avait servi de marraine à sa fille. Le roi se consola aisément de cet accident; il fit enfermer Andovère dans un couvent, et prit à sa place Frédégonde, sans cependant lui donner le titre d'épouse.

Une circonstance destinée à devenir fatale au pouvoir de Frédégonde vint montrer jusqu'à quel point il était consolidé. Chilpéric, voulant une femme de sang royal, demanda la main de Galswinthe, dont la sœur Brunehaut avait épousé le roi d'Austrasie.

Mais Frédégonde veillait! Piquée en sa vanité de femme, blessée en son orgueil de maîtresse du roi, ayant presque touché à la couronne et voulant y atteindre, elle s'appliqua à reconstruire l'échafaudage qui l'avait si haut élevée, mais qu'un caprice du roi avait fait s'écrouler soudain. Elle se mit à travailler sourdement à la ruine de la reine, harcelant Chilpéric jusqu'au jour où, pleinement victorieuse, elle vit sa rivale repoussée honteusement des bras de son époux, en dépit des serments que Chilpéric lui avait faits dans l'église de Rouen, sur les reliques des martyrs.

Il aima son ancienne maîtresse plus violemment encore. Il semblait que ces deux natures sanguinaires dussent nécessairement se rencontrer pour l'amour et pour le meurtre. La malheureuse Galswinthe fut étranglée dans son lit.

Frédégonde était reine; mais elle s'était attiré la haine de Brunehaut, sœur de Galswinthe, femme de Sigebert, roi d'Austrasie.

Alors commence entre les deux femmes cette longue série de guerres et de crimes qui ne finit qu'à leur mort.

Sigebert, époux de Brunehaut, le premier attaque Chilpéric, le bat, et entre dans Paris, où il installe Brunehaut, ses jeunes fils et sa cour. Il se préparait ensuite à assiéger son frère dans Tournay, sa dernière ville, lorsque Frédégonde appela auprès d'elle deux de ses fidèles : « Allez, leur dit-elle, mettre à mort Sigebert; si vous survivez, je vous honorerai toute votre vie; si vous succombez, je ferai dire partout des messes pour vous. » Les deux leudes allèrent se présenter à Sigebert, et, s'étant approchés de lui comme pour lui prêter serment, ils le frappèrent tous deux en même temps. Ils furent aussitôt massacrés, mais le désir de Frédégonde était rempli. Cette princesse, cependant, n'osa pas attenter aux jours de Brunehaut, que Chilpéric se contenta d'envoyer prisonnière à Rouen. Frédégonde dirigea alors sa colère et ses coups contre les enfants que Chilpéric avait eus d'Andowerre : l'aîné, Mérovée, avait épousé Brunehaut; elle le fit assassiner aux environs de Reims; le second, appelé Théodebert, subit le même sort. Elle poursuivit le troisième avec une sorte de rage, cherchant à le compromettre dans une conspiration; mais ce malheureux prouva son innocence. Tenace en sa pensée criminelle, Frédégonde le fit envoyer dans un endroit où régnait une grande épidémie; mais, cette fois encore, le fils de Chilpéric fut épargné. Ayant elle-même perdu deux de ses propres enfants, Frédégonde accusa celui que sa haine n'avait encore pu atteindre de les avoir fait empoisonner, et le crédule Chilpéric le lui abandonna. Elle le fit enfermer et bientôt après massacrer dans sa prison.

Il ne restait plus du mariage de Chilpéric et d'Andowerre qu'une fille appelée Basine, dont elle redoutait la beauté. C'était un crime que la jeune princesse devait cruellement expier. Par ordre de la marâtre, elle est saisie, livrée à la brutalité des serviteurs et jetée dans un couvent.

Cette monomanie homicide lui fit fouler aux pieds les liens les plus sacrés du sang. Altérée d'une vengeance sans motif, elle se retourna furieuse contre ses propres enfants : sa fille Régunthe lui ayant un jour reproché de garder pour elle seule les nombreux bijoux de Chilpéric, elle la conduisit devant le coffre où ils étaient renfermés, l'ouvrit, et lui dit de choisir et de puiser elle-même à son gré. La jeune fille confiante, éblouie devant tous les joyaux qu'elle voyait reluire et miroiter à ses yeux, y plongea les mains d'abord, puis attirée, fascinée de plus en plus, elle avança le corps pour les toucher de plus près, la tête pour les baiser de ses lèvres... Le moment était propice : sa mère laissa retomber le couvercle de fer qu'elle soutenait, et qui, à la façon d'un couperet de guillotine, aurait dû séparer la tête du tronc... Mais le forfait ne put se consommer, et, avant que Frédégonde eût pesé de ses propres mains sur le coffre, les servantes de Régunthe, attirées par ses cris, la délivrèrent des mains de son odieux bourreau.

Chilpéric lui-même, si l'on en croit Frédégaire, fut victime de la monstrueuse Frédégonde. « Le roi, rapporte cet historien, partant pour la chasse et traversant la chambre de la reine, lui donna par derrière un petit coup de baguette. » — « Que fais-tu, Landéric? » s'écria-t-elle. Le roi sortit sans répondre, mais non sans être vu. Alors Frédégonde, effrayée de son imprudence, arma l'assassin. Le soir, au retour de la chasse, lorsque, pour descendre de cheval, Chilpéric appuya la main sur l'épaule de Landéric, page de la reine et rival préféré du roi, il tomba frappé de deux coups de couteau.

Quelques auteurs ont voulu voir dans ce meurtre la main de Brunehaut; mais la manière dont se conduisit Frédégonde, après la mort de Chilpéric, prouve sa participation au meurtre.

Frédégonde, en effet, accompagnée d'un petit nombre de serviteurs, s'enfuit à Paris, et chercha un asile dans la cathédrale, sous la protection de l'évêque. De là, elle envoya un message à Gontran, roi de Bourgogne : « Que monseigneur vienne, disait-elle, et qu'il prenne le royaume de son frère. J'ai un petit enfant que je veux déposer sur ses genoux. » (Grégoire de Tours). Gontran vint à Paris, prit l'enfant sous sa protection, le fit reconnaître roi des Francs sous le nom de Clotaire II, et relégua Frédégonde à Rueil, aux environs de Rouen. De là, cette reine chercha à rallier autour d'elle les leudes de son mari. Ce qu'elle craignait surtout, c'était qu'on lui enlevât son enfant; car elle aimait ce fils, comme Agrippine aimait Néron, comme Catherine de Médicis aimait Charles IX et ses frères. Aussi avait-elle hésité longtemps à le remettre aux mains de Gontran pour le baptême.

Le roi de Bourgogne, témoin de cette tendresse maternelle, douta que ce fût le vrai fils de son frère et son véritable neveu. Pour dissiper ces soupçons, Frédégonde fit comparaître trois évêques et trois cents hommes notables, qui affirmèrent sous serment que Clotaire était bien le fils de Chilpéric.

Pendant son séjour à Rueil, la haine de Frédégonde contre Brunehaut et son fils Childebert se réveilla plus terrible que jamais. N'ayant plus la force, elle employa contre eux l'arme favorite des lâches et des désespérés : à deux reprises, elle dirigea des assassins contre cette reine et contre son fils; mais tous ses complots furent déjoués et les complices sévèrement punis.

Prétextat, évêque de Rouen, fut assassiné par ses ordres, et l'évêque de Bayeux n'échappa qu'avec peine aux meurtriers qu'elle expédia contre lui.

Gontran même, qui l'avait secourue, ne fut pas à l'abri de ses attaques. Elle lui dépêcha des ambassadeurs, parmi lesquels elle avait fait cacher un assassin. Celui-ci fut heureu-

sement découvert au moment où, armé d'un poignard, il abordait le roi dans une église.

Mais il nous faut nous arrêter : la funèbre liste des crimes commis par cette femme, liste horrible, monotone dans son sanglant développement, demanderait plus d'espace que nous ne pouvons lui en consacrer. Cette monstrueuse nomenclature soulève le dégoût et l'indignation.

Cependant, nous devons suivre encore cette odieuse femme sur un autre théâtre, où nous la retrouverons animée du même esprit diaboliquement perfide.

La guerre venait d'éclater entre Landéric, maire du palais de Clotaire II, et le roi d'Austrasie Childebert. Frédégonde accompagna ses soldats, ayant avec elle le roi son fils, qui n'avait pas encore dix ans. Les deux armées s'étant rencontrées à Droizy, entre Soissons et Château-Thierry, ce fut elle, dit-on, qui conseilla le stratagème de guerre dont usa Landéric. Il fit franchir de nuit, à son armée, la dernière marche qui la séparait de l'ennemi, de manière à le surprendre au point du jour. Pour mieux couvrir le mouvement, chaque soldat avait à la main un grand rameau d'arbre qu'il tenait élevé de manière à cacher tout ce qui était derrière. Enfin, on avait attaché des sonnettes au cou des chevaux, comme il était d'usage lorsqu'on abandonnait ces animaux à la libre pâture dans les bois. Le stratagème réussit. L'armée de Childebert fut surprise et mise dans une déroute complète (593). (Buchez, *Formation de la nationalité française.*) Ce prince survécut peu de temps à cette bataille. Frédégonde profita des troubles dans lesquels cette mort plongeait l'Austrasie, et la guerre se ranima entre elle et Brunehaut. On se rencontra à Latofao, et la victoire lui resta de nouveau.

Quelque temps après (597), Frédégonde mourut enfin; elle mourut au milieu de son triomphe et fière de voir son fils rétabli dans ses droits. Toute la vie de cette femme, en effet, avait été consacrée aux intérêts de cet enfant; c'est pour lui qu'elle avait commis ses plus grands crimes. (Un seul historien, Fortunatus, n'a pas eu le courage de la flétrir.) Il ne pénétra dans son âme, au moment de mourir, qu'un regret, ce fut de n'avoir pu réussir dans toutes ses homicides tentatives. Un jour, cependant, une épidémie qui ravageait le royaume lui ayant enlevé tous ses enfants, à l'exception de Clotaire, la terrible reine crut à un châtiment céleste, et dit à son époux : « Voilà que nous perdons nos enfants; ce sont les larmes des pauvres et les gémissements des veuves et des orphelins qui les tuent. Croyez-moi, brûlons tous les édits injustes que nous avons rendus pour lever les taxes. » Les rôles d'impositions que Chilpéric avait fait établir, et qui accablaient ses sujets, furent alors brûlés. C'est la seule bonne action qui apparaisse dans toute sa vie.

Frédégonde fut enterrée auprès de son époux, dans la basilique de Saint-Vincent ou Saint-Germain-des-Prés, où l'on voyait, avant le XVIIIe siècle, la pierre qui recouvrait son tombeau. Cette pierre, un des plus anciens monuments funèbres de nos rois, se trouve aujourd'hui au musée de Cluny. C'est une mosaïque représentant Frédégonde en habits royaux, le visage couvert d'un voile, à cause de son veuvage.

Frédégonde et Brunehaut, tragédie de Lemercier, représentée au Théâtre-Français en 1821. L'auteur a bien senti que des trois personnages principaux que lui présentait l'histoire, aucun ne pouvait être sympathique. Aussi a-t-il cherché à faire reposer l'intérêt de son drame sur le jeune Mérovée, ce fils chéri de Chilpéric, victime dès longtemps dévouée aux fureurs de sa marâtre. En effet, Mérovée, passionnément amoureux de Brunehaut, qu'il a épousée contre la volonté de son père; Mérovée, qui croit être aimé de cette perfide reine d'Austrasie, et qui se voit abandonné par elle au moment où elle est certaine de pouvoir occuper le trône sans lui, Mérovée, qui exprime avec une profonde énergie les tourments d'un amour cruellement abusé, et qui, délaissé par sa femme, tombe bientôt sous les coups de Frédégonde, est un personnage dramatique et intéressant. Il rappelle celui de Séleucus dans *Rodogune*. L'auteur a trouvé, dans un sujet non sans analogie avec celui qu'a traité le grand Corneille, des traits remarquables. Mais la conception générale de la pièce est défectueuse; l'exposition est lente et obscure; l'action s'engage péniblement. Quelques anachronismes, des expressions impropres, des inversions forcées, défauts moins sensibles dans cette pièce que dans les autres tragédies de Lemercier, sont plus que rachetés par des qualités bien à lui : force dans les idées, élévation et noblesse dans la pensée, traits passionnés, mouvements tragiques, élans imprévus, vers d'une énergique simplicité. Il est à supposer que Lemercier aurait traité différemment son sujet, s'il avait bien connu les mœurs et le caractère de ces Francs que les écrits historiques de Chateaubriand et d'Augustin Thierry nous ont révélés, au grand scandale des gens qui s'accommodaient si bien des préjugés et des conventions de l'ancienne histoire.

FREDENSBORG, village du Danemark, dans l'île de Seeland, à 4 kilom. N. de Frederiksborg, près du petit lac Esrom; 600 hab. Château royal, construit par Frédéric IV, et renfermant une belle galerie de tableaux. Un traité de paix entre le Danemark et la Suède y fut signé en 1720.

FREDER (Henri), écrivain polonais, né à Dantzig en 1604, mort en 1654. Il fut membre du sénat de sa ville natale, et eut de son temps une réputation d'érudition. On a de lui : *Oratio de crocodilo, qua triumphus Christi exponitur* (1621); *Orationes quatuor in Academia Tubingensi* (1627); *Gymnasmata academica* (Leipzig, 1628); *Quæstiones monetales* (Dantzig, 1830). Ce dernier ouvrage renferme de précieux renseignements sur l'histoire monétaire de la Pologne, et a été utilisé par Lelewel.

FRÉDÉRIC s. m. (fré-dé-rik). Métrol. Monnaie d'or de Prusse, frappée à l'image du roi Frédéric, et, par ext., Monnaie d'or prussienne d'un type quelconque, valant 20 fr. 80. ‖ *Double frédéric*, Monnaie d'or de Prusse, valant deux frédérics, ou 41 fr. 60.

— **Encycl.** Le *frédéric* est une monnaie d'or de Prusse, qui doit son nom aux rois de cette nation, qui portèrent tous le nom de *Frédéric* jusqu'en 1861. Elle est au titre de 906 millièmes, du poids de 6 gr. 65 et circule en Prusse pour 5 thalers (18 fr. 75). Cependant sa valeur est plus considérable : elle est de 20 fr. 80 environ. Cette dépréciation en Prusse provient, non-seulement de la proportion monétaire, qui n'est que de 1 à 14, au lieu de 1 à 15 1/2 comme en France, mais encore de ce que, dans ce pays, comme en Allemagne et en Hollande, le taux numéraire des monnaies d'or n'est pas fixe; ces monnaies suivent le cours des marchés sur l'or et jouissent communément d'un agio qui varie de 10 à 12 pour 100 en sus de leur valeur nominale. La valeur courante du *frédéric* de Prusse atteint quelquefois jusqu'à 21 fr. 10. Ces pièces ont pour empreinte l'effigie du roi, avec la désignation de ses titres pour légende; au revers, l'aigle royale posée sur un trophée audessous duquel est le millésime, sans légende. Depuis le traité du 24 janvier 1857, ces pièces ne font plus partie du système monétaire de la Prusse, dont les monnaies d'or sont exclusivement des *couronnes* et *demi-couronnes;* mais elles n'ont pas cessé d'y circuler pour 5 thalers.

En Danemark, depuis 1848, époque de l'avénement de Frédéric VII, les pièces d'or connues sous le nom de *christian* prirent celui de *frédéric;* elles sont aux mêmes types, moins l'effigie du roi, et ont la même valeur que les monnaies du règne précédent. V. CHRISTIAN.

FRÉDÉRIC Ier, dit **Barberousse**, empereur d'Allemagne, né en 1121, peut-être à Waiblingen (d'où serait venu à ses partisans le nom de *gibelins.*) Il était fils de Frédéric le Borgne duc, de Souabe et petit-fils de l'empereur Henri IV. En 1147, il succéda à son père dans la possession de son duché, et il fut élevé à la dignité impériale en 1152, à la mort de son oncle Conrad III. Après avoir pacifié l'empire et châtié les burgraves des rives du Rhin, il reprit les projets de ses prédécesseurs sur l'Italie, et passa six fois les Alpes pour soumettre Rome et les villes lombardes. Ces expéditions et les guerres qui en furent la conséquence occupent la plus grande partie de son règne. Elles se terminèrent par la paix de Constance (1183), sorte de conciliation entre les priviléges impériaux et les libertés italiennes, et dont les conditions furent longtemps regardées en Italie comme la base du droit public. Enfin, en 1189, à un âge où l'on aurait pu le croire fatigué de guerres, il prit la croix et partit pour la terre sainte à la tête de 100,000 hommes. Il traversa l'Hellespont, remporta une grande victoire devant Iconium, et, peu de temps après, se noya par accident dans la rivière de Saleph (l'ancien Cydnus), en 1190. Frédéric Barberousse fut un des plus grands empereurs de l'Allemagne, et son souvenir est resté populaire dans les légendes de ce pays.

FRÉDÉRIC II, empereur d'Allemagne, roi de Sicile et de Jérusalem, fils de l'empereur Henri VI, né à Jesi (Marche d'Ancône) en 1194, mort en 1250. Héritier de la Sicile par sa mère Constance, élu roi des Romains du vivant de son père, resté orphelin à l'âge de quatre ans, sous la tutelle du pape Innocent III, il se vit disputer l'empire d'Allemagne par son oncle Philippe de Souabe et par Othon de Brunswick, qui resta seul maître en 1209. Ce ne fut qu'en 1212 qu'il se mit en mesure de faire valoir ses prétentions. Il partit de Palerme, gagna la Suisse et se présenta devant Constance avec 60 cavaliers. Sa troupe augmenta successivement; des princes et des seigneurs entrèrent dans son parti. L'Allemagne, lasse des luttes de faction, l'accueillit comme une espérance de paix, et il triompha enfin de son rival, déjà vaincu à Bouvines par Philippe-Auguste. Couronné à Aix-la-Chapelle (1215) comme roi d'Allemagne, il obtint du pape Honorius III l'investiture de la dignité impériale à Rome (1220), après avoir renouvelé solennellement la promesse d'une croisade, ainsi que la confirmation d'une foule de priviléges pour l'Eglise. Allemand de race, mais italien d'éducation, esprit cultivé, pupille d'un pape, élève de deux cardinaux, ce prince vraiment supérieur à son époque se distingua par un caractère particulier d'habileté, de duplicité même, et par la situation singulière qu'il prit vis-à-vis du saint-siége, dont il était le client, mais dont il se garda bien d'être le serviteur. En apparence, il se montrait plein de déférence et de respect pour le souverain pontife, renouvelait à chaque instant et sous les serments les plus solennels des promesses qu'il ne tenait jamais, et se montrait enfin le fils le plus soumis et le plus humble de l'Eglise, mais en même temps le plus désobéissant. Fatigué d'une comédie qui durait depuis près de dix ans, Grégoire IX, en succédant à Honorius III (1227), fulmina enfin une excommunication contre lui. Frédéric cessa dès lors de dissimuler. il marcha sur Rome à la tête de mercenaires arabes, en même temps qu'il faisait soulever le peuple dans la ville et chasser le pape à Viterbe. Mais sentant que l'anathème pesait sur lui d'un poids accablant, il partit enfin pour la terre sainte (1228), et, par suite de négociations avec le soudan d'Egypte, s'empara sans coup férir de Jérusalem, où il se fit couronner roi. On prétend qu'il se couronna lui-même, aucun prêtre n'ayant voulu entrer en relation avec un excommunié. La *Chronique* de Matthieu Pâris donne même un exemple d'un scepticisme bien extraordinaire pour l'époque, et surtout chez un prince nourri à la cour pontificale. Suivant ce récit, Frédéric, au milieu de conférences philosophiques avec l'émir de Jérusalem, se serait laissé aller à des railleries sur la stérilité du sol de la Palestine, en disant que si Jéhovah avait connu le royaume de Naples, il n'aurait pas été choisir pour l'héritage de son peuple les rochers arides de la Judée. Quoi qu'il en soit, Frédéric se réconcilia avec Grégoire IX en 1230, passa en Allemagne en 1235 pour comprimer la révolte de son fils Henri, marcha, en 1237, contre la ligue lombarde, soumit presque toutes les villes de la Lombardie, et fut excommunié de nouveau pour n'avoir pas respecté les domaines du saint-siége. Cette fois, Grégoire IX prêcha une croisade contre lui et prononça sa déposition; mais les princes chrétiens ne répondirent pas à son appel; saint Louis lui-même, en refusant la couronne impériale qu'on lui offrait pour son frère, accusa le souverain pontife de violence. Grégoire en mourut d'apoplexie. Innocent IV reprit cette guerre et la poursuivit toute sa vie avec une violence et une opiniâtreté qui contrastaient avec la modération de Frédéric; celui-ci ne cessait de faire des propositions d'accommodement. Ce fut en vain que le pape, réfugié à Lyon, offrit successivement la couronne impériale à divers princes; il ne recueillit que d'humiliants refus ou il ne suscita que des compétiteurs ridicules et impuissants. Frédéric II mourut au château de Fiorentino, dans la Pouille. On soupçonna qu'il avait été empoisonné par son fils naturel Mainfroy. C'était un prince éclairé, instruit, qui encouragea les sciences et les lettres, les arts et l'industrie dans ses vastes Etats, et composa lui-même plusieurs ouvrages, ainsi que des poésies. On lui attribue, entre autres, un traité de chasse : *De arte venandi cum avibus*, et une série de *Questions philosophiques* adressées à des docteurs chrétiens et musulmans. Les historiens lui reprochent des mœurs licencieuses et une impiété qui était un scandale à cette époque.

FRÉDÉRIC III, dit **le Pacifique**, empereur d'Allemagne et duc d'Autriche (en cette qualité il porte le nom de **Frédéric V**), né à Inspruck en 1415, mort en 1493. Il fut appelé au trône d'Allemagne en 1440. C'était un prince indolent et sans énergie, adonné à l'astrologie, à l'alchimie et à la botanique, d'une intelligence remarquable, mais tout à fait dépourvu des fortes qualités politiques que les circonstances réclamaient alors dans un prince. Au milieu des guerres féodales qui déchiraient l'Allemagne, de la conquête de Constantinople par les Turcs, des guerres religieuses en Bohême et de l'immense mouvement produit par les grandes découvertes maritimes, par l'invention de l'imprimerie, par les guerres civiles d'Italie, par la ruine successive de la féodalité, il ne sortit que rarement de son apathie naturelle et continuait de cultiver ses plantes, pendant que les Turcs entamaient son héritage. Il fut le dernier empereur qui alla se faire couronner à Rome. Il eut quelques guerres sans résultat avec la Suisse, avec la Hongrie, avec la Bohême, vit avorter tous ses plans et mourut d'indigestion, laissant à son fils Maximilien le soin de réaliser la devise qu'il avait choisie pour sa maison : *A. e. i. o. u.* (*Austriæ est imperare orbi universo*, Il appartient à l'Autriche de commander à l'univers), devise bien ambitieuse pour un tel prince.

FRÉDÉRIC Ier, **le Catholique**, duc d'Autriche, né en 1174, mort en 1198, succéda à son père Léopold le Vertueux. Il restitua, sur la demande du pape, les sommes et les otages reçus pour la rançon de Richard Cœur de Lion, se croisa en 1197, se rendit en Palestine, où l'expédition n'eut aucun succès, par suite de la discorde qui régna entre les croisés, et mourut au moment où il allait repartir pour l'Europe.

FRÉDÉRIC III, dit **le Beau**, archiduc d'Autriche, né en 1286, mort en 1330, était fils de l'empereur Albert Ier. Il ne put obtenir de succéder à son frère Rodolphe sur le trône de Bohême, et ne fut pas plus heureux lorsqu'il aspira à l'empire. En 1314, six électeurs donnèrent leurs voix à Louis de Bavière, qui fut couronné à Aix-la-Chapelle le 26 novembre de la même année. Quatre électeurs se prononcèrent en faveur de Frédéric, qui, de son côté, se fit couronner par l'archevêque de Cologne. L'Italie et l'Allemagne se partagèrent entre les deux compétiteurs, dont les armées se rencontrèrent près de Mülhdorf en 1322. Fait prisonnier, Frédéric fut enfermé dans la forteresse de Trausnitz, où il resta trois ans. Louis de Bavière lui rendit la liberté, à condition qu'il renoncerait à toute prétention à la couronne impériale, qu'il ferait consentir ses frères à rendre toutes les terres relevant de l'empire, et que, dans le cas où ceux-ci refuseraient, il se reconstituerait prisonnier. Le frère de Frédéric, Léopold, protesta contre ce traité et déclara qu'il défendrait ses droits par les armes. Fidèle à sa promesse, Frédéric alla offrir à l'empereur de reprendre ses chaînes; mais celui-ci ne voulut pas montrer moins de grandeur d'âme et lui laissa la liberté. Il l'embrassa, et, en signe d'amitié, dit-on, il le fit coucher avec lui dans le même lit. Schiller et Uhland ont célébré dans leurs vers ce trait de la loyauté allemande.

FRÉDÉRIC V, **l'Ancien**, duc d'Autriche, mort à Inspruck en 1436, était fils du duc Léopold l'Ancien. Il s'empara, en 1410, des domaines importants que possédait dans le Tyrol Henri de Rattenberg, qui avait suscité contre lui le duc de Bavière. L'année suivante, il fit avec la ville de Bâle une guerre que termina un traité de paix pour cinquante ans, puis un autre traité mit fin aux hostilités qui avaient recommencé entre l'Autriche et la Bavière en 1412. Après l'avénement de Sigismond à l'empire, ce prince convoqua à Constance un concile pour mettre fin au schisme qui désolait l'Eglise (1414). Le pape Jean XXIII, ayant tout à craindre de Sigismond, s'assura, avant de s'y rendre, un appui dans Frédéric d'Autriche. Il le nomma généralissime de ses troupes et lui promit une pension de 6,000 florins d'or. Lorsque le concile fut ouvert, Sigismond fit garder par ses troupes la salle d'assemblée. Le pape, effrayé, s'enfuit de Constance, déguisé en postillon, pendant que le jour même, pour faciliter ce départ, Frédéric donnait un tournoi. A peine la retraite du pape dans un château appartenant au duc d'Autriche fut-elle connue, que l'empereur Sigismond dénonça ce dernier au concile, le fit excommunier, le mit lui-même au ban de l'empire et délia ses sujets de leur serment de fidélité. Trop faible pour résister, voyant ses Etats se détacher de lui, Frédéric consentit à implorer son pardon à genoux et à livrer le pape. Cette faiblesse déplorable ne parvint point à désarmer Sigismond, qui le fit détenir dans un château fort sur le Rhin, le dépouilla d'une partie de ses domaines et le pressura à tel point qu'il reçut alors le surnom de Frédéric à la bourse vide (*Friedel mit der leeren tasche*).

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, dit **le Grand Electeur** de Brandebourg. V. BRANDEBOURG.

FRÉDÉRIC Ier, roi de Prusse, fils du grand électeur Frédéric-Guillaume, né à Kœnigsberg en 1657, mort en 1713. A la mort de son père (1688), il annula le testament qui partageait l'électorat et les autres possessions entre lui et ses frères, s'empara de l'autorité en même temps que de tous les Etats héréditaires et aspira dès lors au titre de roi. Il secourut Guillaume d'Orange lors de l'expédition qui lui donna le trône d'Angleterre, entra en 1691 dans la coalition contre la France, fournit des hommes et de l'argent à l'empereur dans sa guerre contre les Turcs, et obtint, en échange, d'ériger le duché de Prusse en royaume, à des conditions qui donnaient à l'Autriche une sorte de suzeraineté. Frédéric s'engageait, en effet, à voter comme l'empereur dans toutes les affaires concernant l'empire, à ne donner sa voix qu'à un prince autrichien, lors des élections à l'empire, et à entretenir à ses frais un corps de 10,000 hommes tant que durerait la guerre de la succession d'Espagne. Il se fit couronner à Kœnigsberg, avec un faste inouï, en 1701, après avoir institué l'ordre de l'Aigle noir, et se vit reconnu par tous les rois de l'Europe, à l'exception du pape, des rois de France et de Pologne. Frédéric s'abstint de prendre part aux sanglants démêlés de la Suède et de la Russie; il s'occupa de donner au royaume qu'il venait de fonder des institutions qui pussent le placer au rang des plus grandes puissances; il augmenta l'étendue de ses Etats par l'annexion des comtés de Meurs et de Lingen, de la Gueldre, des principautés de Neufchâtel et de Valengin, du comté de Tectlenbourg, etc. Ce prince protégea les sciences, les arts et les lettres. Ce fut sous son règne que l'illustre Leibnitz alla s'établir à Berlin, où il put enseigner librement et où il devint premier président de l'Académie des sciences. Frédéric embellit et agrandit Berlin, fonda Charlottenbourg et institua l'Académie de peinture (1696) et l'Académie des sciences de Berlin (1707). Frédéric le Grand, son petit-fils, lui reprochait son faste, sa prodigalité et les conditions humiliantes auxquelles il se soumit pour obtenir le titre de roi.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, roi de Prusse, fils de Frédéric Ier, né en 1688, mort en 1740. Il reçut à la cour de son grand-père, l'électeur de Hanovre, une éducation plus bourgeoise que princière. De retour à Berlin, son père lui donna pour gouverneur le comte de

Dohna, général habile, qui exerça sur son esprit une grande influence, l'habitua à l'ordre, à l'économie, à une vie active et réglée. Ce fut également ce général qui donna au jeune prince son instruction militaire, complétée plus tard par le duc d'Anhalt et le margrave Philippe, et c'est alors que commença à prédominer en lui le goût des exercices militaires. Jeune encore, il prit part à la guerre des Pays-Bas et connut le prince Eugène et le duc de Marlborough, qui devinrent ses amis. En 1706, il épousa la princesse Sophie-Dorothée de Hanovre. A la mort de Frédéric Ier, en 1713, il monta sur le trône, et opéra immédiatement de larges réformes économiques à la cour de son fastueux père. Il s'occupa en même temps de la réorganisation des finances, de la justice et de l'armée, consacra des sommes considérables aux améliorations agricoles, industrielles et commerciales, augmenta les revenus de l'Etat, porta l'armée à 80,000 hommes, punit sévèrement les administrateurs infidèles, et prépara enfin tous les éléments de la grandeur de son fils. A l'extérieur, il manqua quelquefois de fermeté, et sa politique flotta entre l'influence de l'Autriche et celle de l'Angleterre; mais il saisit toutes les occasions d'agrandir ses Etats. Lors de la paix d'Utrecht (1713), il se fit reconnaître comme roi de Prusse par la France et par l'Espagne, et se fit assurer par ce traité la possession de Neufchâtel, de Valengin, de la Gueldre. Cette même année, il acquit le comté de Limbourg. Pendant la guerre du Nord, il empêcha les Russes et les Suédois de prendre possession de la Poméranie, et, par une alliance qu'il contracta avec le gouverneur de Holstein-Gottorp et le général suédois comte Velling, en juin 1713, il acquit des droits sur Stettin et Wismar. Ce traité donna lieu à un conflit entre la Suède et la Prusse. Charles XII, qui était engagé dans la guerre avec les Turcs, revint en Poméranie, refusa de ratifier le traité fait par son général et demanda à Frédéric-Guillaume la restitution de Stettin, sans vouloir lui rendre la somme de 400,000 thalers payés par lui aux Russes et aux Saxons pour les empêcher d'envahir la Poméranie suédoise. Frédéric-Guillaume, irrité de la conduite de Charle XII, s'allia avec la Russie, la Saxe et le Danemark contre la Suède (1715), et, pendant la guerre qui suivit, son général, Léopold de Dessau, s'empara de Rugen et de Stralsund. Par la paix qui fut signée à Stockholm, le 1er février 1720, après la mort de Charles XII, le roi de Prusse ajouta à ses Etats toute la Poméranie citérieure, moyennant une somme de 2 millions de thalers qu'il paya aux Suédois. En 1725, Frédéric-Guillaume conclut avec la Hollande et l'Angleterre une alliance contre l'Autriche; mais l'ambassadeur de cette dernière puissance parvint à lui faire rompre cette alliance et l'amena à conclure le traité de Wusterhausen (1726), par lequel l'Autriche garantissait à la Prusse la possession des duchés de Juliers et de Berg, dès que la maison régnante se serait éteinte; la Prusse reconnaissait la pragmatique sanction et s'engageait à fournir à l'Autriche un corps d'armée en cas de guerre. Lors de la guerre qui éclata en 1733, au sujet de l'élection d'un roi de Pologne, Frédéric-Guillaume, fidèle à ses engagements, fournit à l'Autriche un corps de 10,000 hommes, qu'il rappela lorsqu'il eut appris que cette puissance avait conclu avec la France des préliminaires de paix sans l'avoir consulté. Quoiqu'il eût, en matière de gouvernement, des idées presque républicaines, Frédéric poussait parfois la sévérité jusqu'au despotisme. On le vit notamment porter une loi par laquelle le domestique qui aurait volé plus de 3 thalers à son maître serait pendu. Dans sa vie de famille, il lui arriva maintes fois de corriger sa fille à coups de bâton et de traiter son fils, le prince Frédéric, de la façon la plus dure, même en public. Il aimait la chasse, les théâtres de marionnettes, les grenadiers à formes athlétiques, qu'il payait fort cher. Tout luxe était banni de sa cour. Il se plaisait à passer ses soirées dans des réunions sans apparat, avec ses intimes. Dans son *collége tabagique*, comme il appelait lui-même ces réunions, on fumait, on buvait de la bière, et les étrangers qui y étaient admis n'étaient astreints à aucune espèce de gêne. Rien de grand n'eut lieu sous son règne; mais il se fit un grand nombre de choses utiles. Il fonda à Berlin des hospices, l'Académie de médecine, connue sous le nom de *Collegium medico-chirurgicum*, etc.; il abolit le servage des paysans et le remplaça par la corvée; il apprit au peuple à être sobre, actif, économe; il s'attacha à faire régner la justice, voulut être au milieu de son peuple un véritable père de famille, se montra constamment l'ennemi de la diplomatie et des courtisans, qu'il détestait à cause de leurs intrigues. En un mot, son œuvre fut avant tout marquée au coin de l'utile; mais on peut dire aussi qu'elle fut glorieuse, puisqu'elle prépara la Prusse au rôle brillant qu'elle allait jouer dans le monde.

FRÉDÉRIC II, dit **le Grand**, roi de Prusse, fils du précédent, né à Berlin le 24 janvier 1712, mort à Potsdam en 1786. Ce prince, destiné à devenir l'un des plus grands capitaines des temps modernes, ne montra d'abord qu'une insurmontable aversion pour la profession militaire. Elevé par des précepteurs français, il s'engoua de la littérature, des idées, des mœurs et même des modes de cette nation, au point de mériter de son père l'épithète de *petit-maître*. L'étude de la langue française, qui devint pour ainsi dire sa langue naturelle, de l'histoire, de la philosophie, des lettres; la pratique des beaux-arts; la composition d'écrits dont quelques-uns sont assez remarquables, remplirent les années de sa jeunesse et lui firent oublier le poids de la tyrannie paternelle. Pendant toute sa vie, au milieu des occupations politiques et militaires les plus absorbantes, il conserva l'empreinte de cette éducation première et ce goût singulier pour les lettres qui en fait une des personnalités princières les plus originales du XVIIIe siècle, et qui a fait dire à un historien anglais, avec plus d'esprit que de justice, qu'il était un composé de Mithridate et de Trissotin. Frédéric-Guillaume, son père, d'un esprit exclusivement militaire et allemand, ennemi, d'ailleurs, de toute culture intellectuelle, s'irrita des goûts du jeune prince au point de l'accabler de mauvais traitements, et le poussa par son despotisme à une tentative de fuite, qui fut punie par le supplice de l'un de ceux qui avaient favorisé ce projet. En 1732, il le maria contre son gré à la princesse Elisabeth-Christine de Brunswick, et l'envoya servir dans le contingent prussien qui rejoignait à Philisbourg l'armée impériale commandée par le prince Eugène. Frédéric revint de cette campagne moins enthousiaste que jamais de la carrière des armes, se retira dans le comté qu'il avait reçu en apanage, au château de Rheinsberg, et vécut dans cette retraite de 1734 à 1740, entouré de savants et de gens de lettres, uniquement occupé d'art et de sciences, et entretenant une correspondance suivie avec les hommes les plus remarquables du temps, surtout avec Voltaire, pour qui il avait une admiration passionnée. Disciple de nos philosophes, il aimait d'autant plus notre pays que *Français* signifiait pour lui *libre penseur*.

Il paraissait alors vouloir réaliser la chimère du roi philosophe conçue par Platon, Fénelon et tous les utopistes. En 1739, il écrivait à Voltaire : « Si la Providence était tout ce qu'on en dit, il faudrait que les Newton et les Wolf, les Locke, les Voltaire, enfin les êtres qui pensent le mieux fussent les maîtres de l'univers. » Il reste un monument curieux de ses sentiments et de ses opinions à cette époque; c'est la réfutation du *Prince* de Machiavel, où il s'élève avec énergie contre les principes despotiques du publiciste florentin, et où il trace avec une sévérité toute philosophique les devoirs du souverain. Cet ouvrage fut publié par les soins de Voltaire, sous le titre de l'*Anti-Machiavel* (La Haye, 1740). Frédéric essaya plus tard de faire disparaître l'édition. C'est dans cette même année 1740 que la mort de son père le laissa maître du trône, d'un Etat florissant et d'une armée nombreuse, mais qui d'ailleurs ne s'était jamais battue. Malgré sa puissance croissante et quoiqu'elle eût été érigée en royaume depuis 1700, la Prusse n'avait pas encore de caractère bien tranché et tenait plus encore de l'électorat que du royaume, suivant une expression de Frédéric lui-même.

Dès ses débuts, le nouveau roi montra l'ambition patriotique d'élever son pays au rang des grandes nations. Il réforma les finances, augmenta l'armée et profita des embarras de Marie-Thérèse pour faire valoir des prétentions plus ou moins fondées sur les duchés silésiens. Un refus de la reine de Hongrie, héritière de Charles VI, lui fit prendre les armes contre la maison d'Autriche. Il envahit la Silésie, gagna la bataille de Molwitz (1741), où il ne joua pas, au reste, un rôle très-brillant, conclut une alliance avec la France, battit encore Charles de Lorraine à Czaslau en Bohême (1742), et obtint après cette victoire la cession de la Silésie par Marie-Thérèse (traité de Berlin). En 1744, il reprit les armes, en vertu de conventions secrètes avec la France, envahit la Bohême, s'empara de Prague, mais dut se replier sur la Silésie et répara ses pertes par les brillantes victoires de Friedberg (1745), de Sorr et de Kesselsdorf. Un autre traité (Dresde, 1745) lui assura de nouveau la Silésie et le comté de Glatz. Pendant les dix années de paix qui suivirent, son esprit organisateur lui suggéra l'idée de réformes nombreuses, qui donnèrent un développement extraordinaire à la prospérité de la Prusse agrandie. Des marais desséchés, des manufactures établies de toutes parts, des landes stériles mises en culture, des villes fondées, des industries nouvelles naturalisées, des efforts énergiques pour abolir ce qui restait de la féodalité, la création de banques de crédit foncier et de la banque de Berlin, la réforme de l'administration, des finances et de la législation, la promulgation d'un nouveau code, imparfait, sans doute, mais bien supérieur à ceux qui régissaient alors les autres Etats et qui consacrait la liberté de conscience la plus absolue : tels furent les principaux progrès accomplis par ce roi réformateur, qui, par une contradiction singulière avec ses idées philosophiques, ne pratiquait d'autre principe de gouvernement que l'absolutisme, bien qu'il approuvât en théorie la conception de ce que nous nommons aujourd'hui les gouvernements constitutionnels.

En même temps, il réorganisa l'Académie de Berlin, dont il donna la présidence à Maupertuis, attira dans ses Etats un grand nombre de savants étrangers et surtout de Français, parmi lesquels il faut citer Voltaire. On sait quel fut le résultat définitif de ces liaisons intimes entre des philosophes et un roi. Dans ces fameux soupers de Potsdam, où régnait, à ce qu'on prétend, la plus complète égalité entre les convives, les gens de lettres, malgré leur souplesse, ne dissimulèrent peut-être pas assez leur supériorité intellectuelle; le roi, malgré son affectation de philosophisme, montra trop souvent par ses sarcasmes hautains qu'il était le maître. Sa rupture avec Voltaire eut l'éclat d'un événement public. Néanmoins, par cette réunion dans sa capitale des talents les plus remarquables de son époque, par cette prétention d'être le roi des esprits et de l'opinion, suivant l'expression de Michelet, Frédéric rendit de grands services à la civilisation de la Prusse. On remarquera, du reste, que la tolérance religieuse ne fut pas pour lui une lettre morte, puisqu'il accueillit dans ses Etats les jésuites, chassés des pays catholiques.

Au moment où éclata la guerre de Sept ans, le roi de Prusse vit se coaliser contre lui la France, l'Autriche, la Saxe et la Russie. Pendant le cours de cette guerre (1756-1763), il n'eut d'autre appui que quelques subsides fournis par l'Angleterre et courut plus d'une fois le danger d'être écrasé. Son activité, son courage et son génie le sauvèrent, et si, dans les dix-sept batailles qu'il eut à livrer, il fut plusieurs fois vaincu, il eut aussi d'éclatantes revanches : Rosbach, où il dispersa l'armée franco-allemande commandée par Soubise; Leuthen, un chef-d'œuvre, suivant Napoléon, et où ses manœuvres admirables donnèrent naissance à tout un système stratégique. Néanmoins, sa situation était presque désespérée, lorsqu'un changement de souverain en Russie amena un changement de politique et brisa la coalition. Frédéric sortit de cette lutte contre les grandes puissances de l'Europe avec la réputation du plus grand capitaine de son temps.

En 1763, il signa avec Marie-Thérèse la paix d'Hubertsbourg, qui rétablit les choses exactement dans le même état que celui où elles étaient avant la guerre. La Prusse garda définitivement la Silésie, mais resta épuisée d'hommes et d'argent. Frédéric guérit autant qu'il était en lui ces cruelles blessures de la guerre. Il rétablit les villes et les villages ruinés, donna une impulsion énergique à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, et prit une série de mesures dont quelques-unes ont été blâmées, mais dont les résultats généraux furent de relever la prospérité matérielle du pays. En 1772, il prit part au premier partage de la Pologne avec l'Autriche et la Russie, se montrant ainsi, comme dans plusieurs autres circonstances, et notamment dans ses rapports diplomatiques, le disciple de ce Machiavel qu'il avait réfuté. Quelques années avant sa mort, il prit encore les armes contre l'Autriche, qui élevait des prétentions sur la succession de Bavière, et sut l'assurer au duc de Deux-Ponts par le traité de Teschen (1779), qui fit gagner à la Prusse les duchés de Franconie. Il expira le 17 août 1786 des suites d'une hydropisie.

Comme homme de guerre, Frédéric a été comparé à Napoléon; mais, suivant quelques historiens, il lui fut bien supérieur. « L'heureux Corse, dit M. Michelet, eut la chance unique d'hériter de Masséna, de Hoche, d'avoir à commander les vainqueurs des vainqueurs. Favori du destin, il reçut tout d'abord de la Révolution l'épée enchantée, infaillible, qui permet toute audace, toute faute même. L'armée de Frédéric, qui n'avait fait la guerre que sur les places de Berlin, était dressée sans doute; mais tout cela n'est rien. Une armée ne se forme qu'en guerre et sous le feu; son roi, non moins qu'elle novice, l'y conduisit, l'y dirigea, lui apprit plus que la victoire, la *patience*, la résolution invincible, et, en réalité, c'est lui qui la forma. Ce que ne fut pas Bonaparte, Frédéric le fut : *créateur*. Bonaparte eut en main l'instrument admirable, homogène, harmonique de la France si anciennement centralisée. Frédéric eut en main un damier ridicule, fait d'hier et de vingt morceaux, une armée composée et de recrues forcées et d'hommes de toute nation. Il eut un pays sans frontière, bigarré, bref, un monstre. C'est la création d'un besoin. Contre le monstre Autriche, il a fallu le monstre Prusse. Comment eût-il agi, ce corps dégingandé, s'il n'eût en Frédéric trouvé l'unité, le moteur?... Il fut le grand chef des résistances européennes. »

Ce qu'il faut admirer encore en Frédéric, c'est cette puissance de volonté qu'il portait dans ses actes militaires comme dans les choses de la vie ordinaire. Cet homme de lettres, ce philosophe, car c'était là le fond de sa nature, voulut être soldat, et il le fut, convaincu, quoiqu'il professât un certain déisme voltairien, que l'homme ne doit compter que sur lui-même. De là sa ténacité, son énergie, sa prodigieuse capacité de travail, et aussi sa constance dans les revers.

Sa passion pour la France survivait à tout, et la guerre même ne l'affaiblit pas. Après Rosbach, il fit soigneusement recueillir et soigner nos blessés, invita les officiers à sa table. « Excusez-moi, messieurs, disait-il, je ne vous attendais pas sitôt, et en si grand nombre. » Il disait encore : « Je ne m'accoutume pas à regarder les Français comme ennemis. » Il n'avait rien non plus de la jactance habituelle des héros historiques. Dans les récits qu'il a donnés de ses batailles, il est aussi simple que modeste. Nulle excuse pour ses défaites, aucune bouffissure d'orgueil pour ses succès; bien mieux, il est très-attentif à marquer ses fautes et ne dissimule ni le nombre des morts ni celui des prisonniers. Tous ces faits de guerre, il les juge froidement, non en capitan, comme cela est habituel, mais en politique et en penseur. « Derrière le capitaine et au-dessus est le *Frédéric roi*, dont l'autre Frédéric n'est que le général. » (Michelet.)

Comparé aux autres rois de son temps, il apparaît dans sa vraie grandeur et dans son originalité. Les autres n'ont aucune idée de l'avenir, aucun sentiment de la justice, du droit, de la liberté, du progrès, et semblent plutôt des chefs barbares. Il les domine par cette force intellectuelle qui est en définitive la vraie force. « S'il n'eût été ni roi ni général, dit Michelet, il resterait encore un des premiers hommes du siècle. »

Mettez-le donc en regard de Louis XV! Et sans parler de toutes les supériorités qu'il a sur le triste pacha de Versailles, n'avait-il pas admirablement compris ce qui restait lettre close pour l'autre, c'est-à-dire le rôle de la France à cette époque, l'œuvre profondément *humaine*, civilisatrice et libératrice de nos philosophes, qui ont alors bien plus sûrement conquis l'Europe que n'ont pu le faire toutes les boucheries de Napoléon? A ce point de vue, n'était-ce pas un roi plus français que Louis XV, que ce lettré, ce penseur qui a tant écrit en français (et jamais en allemand); qui correspondait en prose et en vers avec Voltaire; qui adressait des lettres si spirituelles et si philosophiques à d'Alembert, à Diderot, à Rousseau, etc.; que celui dont Marie-Joseph Chénier a dit, dans sa belle *Épître à Voltaire :*

Et, tandis que chez nous l'amant de Pompadour,
Soigneux de respecter l'étiquette de cour,
T'interdisait Versailles où, portant sa livrée,
Dominait en rampant la bassesse titrée,
Frédéric, à Berlin, t'appelait près de lui,
Et, l'égal d'un grand homme, en devenait l'appui.
Là, régnait chez un roi l'esprit philosophique,
Et l'empire à souper passait en république.

Et plus loin, après avoir rappelé la petite brouillerie de Voltaire et de Frédéric, et la retraite de Berlin du philosophe, qui ne tarda pas à renouer avec le roi, il ajoute :

Loin de lui cependant que de fois tes regards
Ont suivi ce héros qui chérit tous les arts;
Qui sur tant de périls fonda sa renommée;
Qui forma, conduisit, ménagea son armée;
Qui fut historien, philosophe, soldat;
Qui t'écrivit en vers la veille d'un combat,
Rima le beau serment de mourir avec gloire,
Vécut, et pour rimer remporta la victoire;
Sut dompter les Saxons, enrichir ses sujets;
Fit toujours à propos et la guerre et la paix;
Aima sans l'estimer l'autorité suprême,
Et sourit sur le trône à la liberté même.

C'est Frédéric qui fit les avances d'un raccommodement avec Voltaire, *raccommodement* au sujet duquel celui-ci écrit à M. d'Argens, qu'il avait connu à Berlin, la charmante *lettre qui suit*, et *que nous citons parce qu'elle* contient d'intéressantes appréciations :

« De Lausanne, le 8 janvier 1758.

» Vous demandez, mon cher ami et compagnon de Potsdam, comment Cinéas s'est raccommodé avec Pyrrhus. C'est, premièrement, que Pyrrhus fit un opéra de ma tragédie de *Mérope* et me l'envoya; c'est qu'ensuite il eut la bonté de m'offrir sa clef, qui n'est pas celle du paradis, et toutes ses faveurs, qui ne conviennent plus à mon âge; c'est qu'une de ses sœurs (Mme la margrave de Baireuth), qui m'a toujours conservé ses bontés, a été le lien de ce petit commerce qui se renouvelle quelquefois entre le héros poëte, philosophe, guerrier, brillant, fier, modeste, roi, et le Suisse Cinéas, retiré du monde...

» Nous récitâmes hier une tragédie; si vous voulez un rôle, vous n'avez qu'à venir. C'est ainsi que nous oublions les querelles des rois et celles des gens de lettres, les unes affreuses, les autres ridicules. On nous donne la nouvelle prématurée d'une bataille entre M. le maréchal de Richelieu et le prince de Brunswick. Il est vrai que j'ai gagné aux échecs à ce prince une cinquantaine de louis; mais on peut perdre aux échecs et gagner à un jeu où l'on a pour second trente mille baïonnettes. Je conviens avec vous que le roi de Prusse a la vue basse; mais il a le premier des talents au jeu qu'il joue, la célérité. Le fond de son armée a été discipliné pendant quarante ans. Songez comment doivent combattre des machines régulières, vigoureuses, aguerries, qui voient leur chef tous les jours, qui sont connues de lui, et qu'il exhorte, chapeau bas, à faire leur devoir. Souvenez-vous comment ces drôles-là font le pas de côté et le redoublé; comment ils escamotent la cartouche; comment ils tirent six à sept coups par minute.

» Enfin, leur maître croyait tout perdu il y a trois mois; il voulait mourir; il me faisait ses adieux en vers et en prose; et le voilà qui, par sa célérité et la discipline de ses soldats, gagne deux grandes batailles dans un mois; court aux Français, vole aux Autrichiens, reprend Breslau, fait 40,000 prisonniers et des épigrammes. Nous verrons com-

ment finira cette sanglante tragédie si vive et si compliquée. Heureux qui regarde d'un œil tranquille ces grands événements du meilleur des mondes possibles!

» Je suis, etc.

» VOLTAIRE. »

Enfin, voici l'homme, le politique et le roi peints par l'historien anglais Macaulay :

« Non content d'être son premier ministre, Frédéric voulut devenir son seul ministre. Il n'eut jamais besoin, nons ne dirons pas d'un Richelieu ou d'un Mazarin, mais même d'un Colbert, d'un Louvois ou d'un Torcy. Une sorte de passion insatiable pour le travail, le besoin qu'il éprouvait sans cesse d'ordonner, de se mêler de tout, de faire sentir son pouvoir, le mépris profond et la méfiance que lui inspiraient ses semblables, l'empêchèrent toujours de demander des conseils, de confier des secrets importants, de déléguer des pouvoirs étendus. Les premiers fonctionnaires de l'Etat étaient sous son gouvernement de simples commis, auxquels il n'accordait pas la confiance dont jouissent d'ordinaire de bons serviteurs. Il resta son propre trésorier, son commandant en chef, son intendant des travaux publics, son ministre du commerce et de la justice, son ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, son maître de cavalerie, son intendant, son chambellan... Il ne pouvait pas tolérer une autre volonté que la sienne dans le gouvernement de l'Etat. Il ne voulait, pour l'aider, que des commis qui eussent seulement l'intelligence de traduire, de copier, de déchiffrer ses griffonnages et de donner une forme officielle à ses réponses laconiques. En fait de talents naturels et d'instruction, il n'en exigeait pas plus d'un secrétaire du cabinet que d'une presse lithographique ou d'une machine à copier. »

Outre l'*Anti-Machiavel*, Frédéric a composé des poésies françaises qui sont restées médiocres, malgré les retouches de Voltaire, ainsi qu'un grand nombre d'écrits en prose, également dans notre langue, comme nous l'avons dit, et qui ont une véritable supériorité. « En parcourant la colossale édition de ses œuvres, on reconnaît avec tous les critiques, les Villemain et les Sainte-Beuve, ce que le libre esprit des Diderot et des d'Alembert disait sans flatterie : c'est un grand écrivain, excellent prosateur, net, simple, mâle, d'étonnant sérieux, qui, même en face de Voltaire, dans ses très-belles lettres se soutient avec dignité. » (Michelet.)

« C'est un écrivain du plus grand caractère, dont la trempe n'est qu'à lui, mais qui, par l'habitude et le tour de la pensée, tient à la fois de Polybe, de Lucrèce et de Bayle. » (Sainte-Beuve.)

Plusieurs éditions des œuvres de Frédéric ont été publiées à diverses époques; lui-même a réuni plusieurs de ses ouvrages sous le titre d'*Œuvres du philosophe de Sans-Souci* (on sait qu'il aimait à prendre ce titre). Le gouvernement de Berlin a commencé en 1846 la publication de deux éditions, dont l'une, monumentale et splendide, n'a pas moins de 30 vol. in-4°.

Voici les titres des principaux écrits du roi-philosophe : l'*Anti-Machiavel; Instructions militaires* (pour ses généraux); *Correspondance amicale avec le général Fouqué; Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg; Poésies du philosophe de Sans-Souci; Variétés philosophiques; Histoire de mon temps; Histoire de la guerre de Sept ans; Considérations sur l'état présent du corps politique; Essai sur les formes des gouvernements et sur les devoirs des souverains; Examen critique du livre intitulé :* Système de la nature; *Correspondance avec Mme du Châtelet, Voltaire, le marquis d'Argens, Fontenelle*, etc.

Frédéric le Grand (HISTOIRE DE), par M. Camille Paganel (Paris, 1830, 2 vol.). Elle mérite la réputation qu'elle a justement acquise, et les événements des dernières années, la lutte entre la Prusse et l'Autriche, si brusquement terminée par la bataille de Sadowa, n'ont fait que redoubler pour les lecteurs français l'intérêt de cette histoire. On s'est demandé comment cette puissance, qui pesait si peu dans l'équilibre européen au XVIIe siècle, qui, au XVIIIe, a joué un rôle déjà si considérable, est devenue prépondérante dans les affaires de l'Allemagne et de l'Europe au XIXe siècle. On a trouvé la réponse dans le livre si instructif de M. Paganel; on a vu que le véritable auteur de la grandeur présente de la Prusse est ce Frédéric que l'Europe a salué du nom de Grand, et que l'Allemagne appelle l'Unique. On a fait de nombreux ouvrages sur Frédéric II : en 1826, le fils de M. Dieudonné Thiébault a publié les mémoires de son père, qui vécut longtemps dans l'intimité de ce prince. Plus tard, Macaulay a composé un essai charmant sur le même sujet; enfin, M. Thomas Carlyle, l'éminent historien anglais, l'auteur de l'*Histoire de la Révolution française*, vient de terminer une grande *Histoire de Frédéric le Grand*, qui mériterait certainement d'être traduite en français. Tous ces travaux remarquables, et bien d'autres, n'ont pas fait oublier les deux volumes de M. Paganel. M. Paganel a bien compris que les meilleurs historiens de cette époque sont Voltaire et Frédéric lui-même, et il a fait un excellent usage de leurs ouvrages. M. Paganel avait d'abord composé 4 volumes, mais il a réduit son cadre et a resserré ses quatre volumes en deux seulement.

M. Paganel a retracé les origines si petites de la nation prussienne et de la maison de Hohenzollern. Il aurait pu faire remarquer que le pays qui se vante aujourd'hui de marcher à la tête de l'Allemagne, et qui tente de constituer autour de lui la nationalité germanique, était primitivement slave. Puis M. Paganel raconte les premières années de Frédéric, sa passion pour l'étude, ses goûts littéraires et ses premières guerres. Il aurait pu retracer d'une plume plus légère peut-être les rapports de Voltaire et de Frédéric II, cette amitié de deux hommes d'esprit, qui ne s'entendaient jamais mieux qu'à distance. M. Macaulay nous a laissé sur cet épisode des pages très-amusantes. Nous ne voulons pas raconter, même sommairement, le règne de ce grand roi; nous nous contentons de renvoyer nos lecteurs à l'article qui lui est consacré ci-dessus; nous voudrions faire comprendre les mérites de l'ouvrage de M. Paganel; mais on ne les comprendra bien qu'en le lisant.

M. Paganel, dans la préface, déclare qu'il évitera deux écueils, la sévérité poussée jusqu'à la haine, et l'admiration jusqu'au fanatisme. Cependant on pourrait peut-être trouver que M. Paganel est parfois trop indulgent pour le héros de son histoire; il n'insiste pas assez sur le caractère bizarre, capricieux, emporté de Frédéric; il fait trop l'éloge de sa moralité, qui laissa parfois à désirer. Dans son dernier chapitre, il montre que Frédéric a vécu en harmonie parfaite avec son temps, et fait justement l'éloge de ce XVIIIe siècle que M. Michelet appelait un jour le grand siècle. Il fait une analyse intéressante des ouvrages de Frédéric, l'*Anti-Machiavel*, les *Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe*, surtout l'*Histoire de mon temps* et les *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg*, l'*Histoire de la guerre de Sept ans*, et bien d'autres, sans compter les vers. Enfin, M. Paganel a essayé de laver Frédéric d'un reproche qu'on lui a souvent adressé : on l'a accusé d'être un prince français, de protéger les savants français et de négliger la littérature allemande; M. Paganel a prouvé le contraire d'une façon péremptoire. « Ce fut à Frédéric le Grand, dit Gœthe, aux exploits de la guerre de Sept ans, que les muses allemandes furent redevables d'une expression vraie et élevée, d'une physionomie originale et pleine de vie. » Mirabeau, dans son ouvrage sur la *Monarchie prussienne*, a aussi montré qu'en encourageant les philosophes français, Frédéric inspira plus de hardiesse aux philosophes allemands.

Telle est cette histoire de M. Paganel, qui se recommande par une science solide et précise, et en même temps par un accent convaincu et entraînant, qui paraît inspiré du XVIIIe siècle.

Frédéric II (MÉMOIRES ET HISTOIRES DE) [1750, 1788, 1805]. Ces ouvrages se composent de divers travaux historiques tous relatifs aux annales de la Prusse ou au règne de Frédéric. Dès le début, l'auteur annonce qu'il veut la vérité dans l'histoire. « Un ouvrage écrit sans liberté ne peut être que médiocre ou mauvais. » Il dira donc la vérité sur les personnes et sur ses ancêtres; mais il est d'avis « qu'une chose ne mérite d'être écrite qu'autant qu'elle mérite d'être retenue. » Il glisse, en effet, sur les temps barbares et stériles et sur les princes obscurs de sa race : « Il en est, dit-il, des histoires comme des rivières, qui ne deviennent importantes que de l'endroit où elles commencent à être navigables. » Et s'il choisit de préférence à toute autre langue le français, qui convient si bien à la netteté de son esprit, c'est que le français « est la langue la plus polie et la plus répandue en Europe, et qu'elle paraît en quelque façon fixée par les bons auteurs du siècle de Louis XIV. » Le narrateur esquisse avec sobriété les biographies des électeurs primitifs; le ton général est sévère, bien que parfois des réflexions philosophiques dérogent à la ferme et mâle simplicité de son récit. Attentif à distinguer le fond de l'accessoire, il examine les grands événements par leurs grands côtés; ainsi, la Réforme et la guerre de Trente ans ne sont définies que par leurs traits généraux. Le spectacle des dévastations et des calamités lui inspire, non des peintures déclamatoires, mais des sentiments d'humanité, des idées d'ordre et d'administration. Arrivé à Frédéric-Guillaume, dit le *Grand électeur*, l'homme qui a fondé la grandeur de sa maison, il s'étend sur son règne avec complaisance. Quand il aborde les affaires de son temps, et qu'il s'exprime sur les actes de son propre gouvernement, Frédéric n'abandonne pas le ton simple et vrai qu'il a pris en jugeant les autres. Impartial envers ses ennemis, il fait aussi la part de la fortune, et reconnaît ce que les calculs humains doivent à « l'occasion, cette mère des grands événements. » Dans le récit, sobre et rapide, des événements de guerre, il n'aborde les détails particuliers qu'autant qu'il se sent obligé de payer un tribut de reconnaissance à un compagnon d'armes ou à ses troupes. Observateur philosophe, il se plaît à faire sentir l'inanité des projets humains, et, ce qu'il aime, c'est une sage modération « qui rend les hommes impassibles aux biens et aux maux que le hasard dispense. » Moins précis et moins expressif que César et Napoléon, Frédéric ne dédaigne cependant pas l'art de bien écrire. Il a des mots qui peignent une situation ou qui résument un jugement. « La retraite des Suédois (campagne de 1679) ressemblait à une déroute; de 16,000 qu'ils étaient, à peine 3,000 retournèrent-ils en Livonie. Ils étaient entrés en Prusse comme des Romains, ils en sortirent comme des Tartares. » Il a l'instinct de la vraie grandeur, et il n'en reconnaît le signe que sur le front des vrais héros. Pour lui, la reine Christine n'est qu'un esprit bizarre; Charles XII et Pierre le Grand lui paraissent être les deux hommes les plus singuliers de leur siècle. De ce même Pierre le Grand il dit : « Pierre Ier, pour policer sa nation, travailla sur elle comme l'eau-forte sur le fer. » Habile à saisir les vices ou les ridicules dans les hommes qu'il a connus, il les caractérise, en courant, d'un trait qui se grave.

Le roi Frédéric-Guillaume II a fait publier, de 1840 à 1856, sous les auspices et la direction de l'Académie de Berlin, une édition magnifique des *Œuvres* de Frédéric II, en 33 volumes.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse, neveu et successeur du grand Frédéric, né en 1744, du prince Auguste-Guillaume, mort en 1797. Après la mort de son père, il fut déclaré prince royal par Frédéric II, qui lui fit donner une éducation sévère; mais, entraîné par ses goûts pour le plaisir, il se livra à des déréglements qui, pendant longtemps, le mirent en froid avec son oncle. Les preuves de bravoure qu'il donna à Neustædt, en Silésie, pendant la guerre de la succession de Bavière (1778), le réconcilièrent complétement avec le roi de Prusse; et quand il arriva à Breslau et se présenta devant Frédéric, au retour de cette campagne, celui-ci l'embrassa en lui disant : « Vous n'êtes plus mon neveu, vous êtes mon fils. » Lorsqu'il monta sur le trône, en 1786, Frédéric-Guillaume II trouva le trésor public rempli, l'administration et l'armée dans un très-bon état, la Prusse en paix avec ses voisins, et devenue, entre les mains de son prédécesseur, presque l'arbitre de l'Europe. Mais ce prince ne sut pas suivre les traces du grand Frédéric. Il gaspilla en folles prodigalités les finances de la Prusse et lança ce pays dans des guerres ruineuses et sans utilité. Il comprima la révolution de Hollande (1787-1788); mais il fut moins heureux avec la France. Ardent promoteur de la coalition de Pilnitz (1791), il fit marcher contre nous, en 1792, une armée qui vint se fondre dans les marais de la Champagne. Le 5 avril 1795, il était contraint de signer, à Bâle, la paix avec la République française, en lui abandonnant la rive gauche du Rhin. Pendant qu'il se battait contre la France, Frédéric-Guillaume jouait le plus triste rôle vis-à-vis de la Pologne. Il prit part aux deux derniers partages de ce pays, malgré le traité du 29 mars 1790, d'après lequel la Prusse avait garanti au roi de Pologne, Poniatowski, l'hérédité du trône dans sa famille, l'intégrité du royaume de Pologne et un secours de 40,000 hommes d'infanterie et de 4,000 hommes de cavalerie, dans le cas où les puissances étrangères se mêleraient des affaires intérieures de la Pologne. Catherine II ayant profité du moment où la Prusse et l'Autriche se trouvaient en guerre avec la France pour s'emparer de la Pologne, Frédéric-Guillaume se trouva dans l'alternative ou de faire la guerre à la Russie ou de se joindre à elle pour partager la proie qu'elle convoitait. C'est ce dernier parti qu'il se hâta de prendre. Il envoya dans la Grande-Pologne (1793) un corps d'armée qui s'empara, avec Dantzig et Thorn, d'un vaste territoire comprenant 1,000 milles carrés. La diète polonaise de Grodno se vit contrainte de consentir à la cession des territoires qui venaient d'être soustraits, par la force, à la Pologne. Mais, dès l'année suivante (1794), une grande insurrection éclata dans ce pays, sous le commandement de Kosciusko et de Madalinski. A plusieurs reprises, les Russes et les Prussiens furent battus. Cependant, encore une fois, la juste cause se vit écrasée. Battu, le 10 octobre 1794, par le général russe Fersen, Kosciusko fut fait prisonnier, et la dernière forteresse des patriotes, Praga, dut se rendre, le 4 novembre, au général russe Souvaroff. Cette victoire donna lieu au troisième partage de la Pologne, qui valut à la Prusse une augmentation de 2,200,000 habitants.

Ce chiffre s'accrut de 85,000 par l'annexion des principautés d'Anspach et de Baireuth, achetées en 1791, moyennant une rente de 500,000 florins, servie au margrave Christian-Frédéric-Charles-Alexandre. Malgré l'agrandissement de la Prusse, non-seulement le trésor public, qui contenait 70 millions d'écus à la mort du grand Frédéric, se trouva vide à la fin du règne de Frédéric-Guillaume, mais encore l'Etat se trouva endetté de 22 millions d'écus. Sous le règne de ce prince, la tolérance éclairée du grand Frédéric, la liberté de pensée, si favorable au développement d'une jeune nation, reçurent une funeste atteinte par l'édit de religion (1788) et par différentes mesures prises dans un esprit rétrograde, notamment par l'établissement de la censure. Toutefois, Frédéric-Guillaume réduisit les taxes publiques, facilita le commerce, l'industrie, protégea l'agriculture, fonda plusieurs institutions pour l'enseignement, et publia, en 1794, le code prussien, que son oncle, Frédéric le Grand, avait fait en partie élaborer, et qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. Ce prince épousa, en premières noces, Elisabeth-Christine Ulrique, princesse de Brunswick. En 1769, il divorça d'avec elle et se remaria avec la princesse Louise de Hesse-Darmstadt, morte en 1805. De ce mariage sont issus quatre fils : FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, son successeur, né en 1770, mort en 1840; LOUIS, mort en 1796; HENRI, mort en 1846, et GUILLAUME, mort en 1851.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, roi de Prusse, fils aîné et successeur du précédent, né en 1770, mort le 7 juin 1840. Il reçut sa première éducation sous la direction de sa mère, la princesse Louise de Hesse-Darmstadt, et de son grand-oncle, Frédéric II, puis eut pour gouverneur le comte Charles de Brühl, qui l'initia à la politique en même temps qu'à l'art militaire. Pendant la guerre contre la France, en 1792, il se rendit avec son père à l'armée du Rhin et s'y fit remarquer par son courage. L'année suivante, il épousa la princesse Louise de Mecklembourg-Strelitz, pour laquelle il ressentait une vive affection. Dès son avénement au trône, en 1797, il s'attacha à réparer les fautes du dernier règne : la tolérance religieuse fut rétablie, la censure modifiée dans le sens libéral, les finances restaurées. Il s'entoura de bons conseillers et plaça à la tête de l'administration un homme d'une probité et d'une capacité reconnues. Le nouveau roi ne se laissa point distraire dans ce travail de réorganisation, restant sourd aux excitations et aux menaces des puissances coalisées contre nous. Ce prince était pacifique; il respecta la République française et le traité de paix de Bâle, que son père avait conclu avec elle. Son intention était de vivre en paix avec la France aussi bien qu'avec toutes les autres puissances, et de consacrer toutes ses forces à l'amélioration du pays. Le traité de Lunéville (1801) enleva à la Prusse ses possessions de la rive gauche du Rhin; mais cette puissance reçut en compensation, en 1803, un accroissement de territoire d'environ 180 milles carrés géographiques, ayant une population de plus de 400,000 habitants. A peu près vers cette époque, elle fit avec la Bavière des échanges de territoires qui l'arrondirent et l'agrandirent de telle sorte, qu'elle compta alors 10 millions d'habitants. En 1805, la roi de Prusse finit par entrer dans la troisième coalition, entraîné par Alexandre, venu lui-même à Berlin, et irrité de la violation du territoire d'Anspach, traversé par nos troupes marchant sur Vienne. Déjà il était engagé, lorsque le coup de foudre d'Austerlitz vint le rappeler à la prudence. Il se hâta de faire sa paix avec Napoléon, moyennant quelques concessions de territoire, en échange desquelles il obtint le Hanovre (15 déc. 1805). Bientôt, l'établissement de la confédération du Rhin troubla la bonne harmonie. Frédéric-Guillaume prétendait réunir sous son protectorat les Etats de l'Allemagne du Nord, comme Napoléon avait fait de ceux du Midi. On ne put s'entendre, et les hostilités commencèrent le 9 octobre 1806. Le 14, Napoléon, vainqueur à Iéna, entrait à Berlin, et bientôt le roi, dépouillé de ses Etats, se trouvait confiné à Memel. Grâce à l'empereur de Russie, il rentra, par le traité de Tilsitt (1807), en possession d'une partie de son royaume; mais, avant de passer des écrits au fait, il eut à subir du vainqueur les plus humiliantes épreuves. Napoléon lui imposait d'énormes contributions de guerre, 100 millions, qui devaient être payées avant l'évacuation des troupes françaises. L'épuisement de toutes ses provinces mettait le roi dans l'impossibilité de payer une somme si lourde. Il suppliait l'empereur de lui accorder des réductions et de retirer son armée. Dans une lettre, inédite, qu'il lui adressait de Memel, le 3 août 1807, et dont nous avons l'original sous les yeux, il lui dit : « Quelles sont vos vues sur la Prusse? Votre Majesté en a-t-elle décidé l'anéantissement politique? Expliquons-nous, sire : le langage de la conscience et de la franchise est celui qu'il convient d'adresser au plus grand homme de notre siècle. Prononcez le rôle que vous voulez m'assigner parmi les puissances de l'Europe... »

Frédéric-Guillaume ne rentra dans sa capitale qu'au mois de décembre 1809. Loin de se laisser abattre par le malheur, il s'occupa sans relâche des réformes réclamées par le pays, de la reconstitution de l'armée. Deux hommes d'une haute capacité, Stein et Hardenberg, travaillèrent alors avec le roi à la régénération de la Prusse par l'établissement d'institutions libérales et par une réorganisation radicale de l'administration. Les principaux points de cette réforme furent l'égalité, devant la loi, de la noblesse et de la bourgeoisie; la liberté du travail, de l'industrie et du commerce; l'abolition de la corvée des paysans (loi du 9 octobre 1807); l'indépendance des communes en ce qui concerne la gestion de leurs affaires municipales et la représentation des villes par des conseillers municipaux (19 novembre 1808). L'instruction publique devint obligatoire et gratuite pour les pauvres (30 octobre 1810). L'université de Berlin fut fondée en 1809, et, en même temps, celle de Francfort-sur-l'Oder fut transférée à Breslau. Pour améliorer les finances

de l'Etat, le roi décréta, le 6 novembre 1809, la vente des propriétés appartenant au domaine public, et déclara les biens ecclésiastiques situés dans son royaume propriétés de l'Etat. Tous les biens possédés par les ordres religieux et par le clergé furent alors sécularisés et vendus en même temps que les autres biens de l'Etat.

Par ces diverses mesures, le roi de Prusse parvint à cicatriser les plaies que la guerre avait faites à ses Etats et à y ramener le bien-être. Forcé de plier devant les volontés encore toutes-puissantes de Napoléon, Frédéric-Guillaume conclut à Paris, le 24 février 1812, un traité d'alliance défensive et offensive. Cette même année, la guerre ayant éclaté entre la France et la Russie, le roi de Prusse envoya à Napoléon un corps d'armée de 30,000 hommes, sous le commandement du général York. Lors de la funeste retraite de Russie, le général York sauva ses troupes en concluant, avec le général russe Diébitsch, une convention qui lui laissait le passage libre pour retourner en Prusse, et son corps d'armée, déclaré neutre, se sépara de l'armée française. Les désastres de 1812 semblaient indiquer que Napoléon avait enfin lassé la fortune. Le roi de Prusse se réunit contre lui aux grandes puissances, avec d'autant plus d'empressement qu'il avait été plus profondément humilié. Il conclut contre la France une alliance avec l'empereur de Russie, à Kalisch, le 28 février 1813, et, le 27 mars de la même année, envoya à Napoléon une déclaration de guerre. Les proclamations qu'il adressa à son peuple, les 3 et 9 février et le 17 mars 1813, étaient autant d'appels aux armes, qui furent accueillis avec enthousiasme, car il s'adressait à la nation au nom de la liberté et de l'indépendance de la patrie. Deux corps d'armée prussiens, commandés par Blücher et York, se réunirent à l'armée russe, sous les ordres de Wittgenstein, et marchèrent en avant en entrant en Saxe. Le roi lui-même fit la campagne de 1813 et de 1814, et contribua à l'échec que Napoléon éprouva à Leipzig. Il se rendit ensuite à Paris, qu'il quitta avec l'empereur Alexandre de Russie pour se rendre à Londres. De là, il retourna à Berlin, où il fut reçu en triomphe par le peuple prussien (le 6 août 1814). De Berlin, il se rendit à Vienne pour assister au congrès, dans lequel il défendit les intérêts prussiens, se fit restituer les Etats que Napoléon lui avait enlevés, et obtint, en outre, un agrandissement de territoire. Lorsqu'au mois de mars 1815 Napoléon revint de l'île d'Elbe, Frédéric-Guillaume conclut une nouvelle alliance avec l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, et l'on sait quelle part décisive les Prussiens de Blücher prirent à la bataille de Waterloo. De retour en Prusse, le roi fit célébrer le jubilé de l'avénement de la maison de Hohenzollern, qui depuis quatre cents ans gouvernait la Prusse. La paix rétablie, Frédéric-Guillaume continua à s'occuper d'accroître la prospérité de ses Etats; mais il refusa d'accorder à la nation la constitution et le système représentatif, qu'il avait solennellement promis d'octroyer, le 22 mai 1815, après le retour de Napoléon Ier en France. Il régla les difficultés qui s'étaient élevées entre les Eglises protestantes et l'Eglise catholique, rétablit, en 1823, les états provinciaux, qui ne pouvaient apporter que de très-légères modifications au pouvoir absolu, et augmenta considérablement l'ascendant de la Prusse en Allemagne, en fondant l'association douanière devenue si fameuse sous le nom de *zollverein*, et qui devait préparer l'unité politique de l'Allemagne. Lorsque la révolution de Juillet éclata en France, suivie bientôt après de l'insurrection polonaise, Frédéric-Guillaume contribua, par ses efforts, à maintenir la paix de l'Europe, qui semblait de nouveau menacée. Il s'empressa de reconnaître Louis-Philippe, et ne voulut pas prendre part à la compression de la Pologne. On a reproché à ce prince, qui n'était dénué ni d'intelligence ni de courage personnel, de s'être trop laissé gouverner par sa femme, la belle Louise de Mecklembourg, qu'il perdit en 1810. En 1824, il contracta un mariage morganatique avec la comtesse de Harrac, qui devint alors duchesse de Liegnitz. Les enfants qu'il eut de son premier mariage sont : 1º FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, roi de Prusse, mort le 1er janvier 1861; 2º GUILLAUME Ier, roi actuel de Prusse; 3º CHARLOTTE, qui fut impératrice de Russie et mourut le 1er novembre 1860; 4º CHARLES, né le 29 juin 1801; 5º ALEXANDRINE, née le 23 février 1803; 6º LOUISE, née le 1er février 1808; 7º ALBERT, né le 4 octobre 1809.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, roi de Prusse, né le 15 octobre 1795, mort le 1er janvier 1861, régna de 1840 à 1861. Il était fils du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise. Son éducation fut extrêmement soignée. Ancillon et Delbrück lui donnèrent des leçons de philosophie et de littérature; il apprit la guerre sous les généraux Scharnhorst et Knesebeck, l'économie politique avec Savigny, Ritter et Lancezolle, et enfin, avec Rauch et Schnikell, le dessin et la sculpture. Sa vive intelligence recueillait avec avidité toutes les notions qu'on y semait, et, dès l'âge de dix-huit ans, le jeune prince passait pour un des jeunes gens les plus accomplis de la docte Allemagne. Dès 1813, il servit avec distinction dans l'armée prussienne, mais sans grade aucun, son âge ne lui donnant pas droit au commandement. La paix signée, il revint à ses études favorites, et apporta surtout dans la culture des beaux-arts une passion intelligente. Il fit un voyage en France et en Italie, dans le but d'étudier les chefs-d'œuvre de l'art, et les plus célèbres artistes l'escortèrent. A son retour d'Italie, il fut nommé gouverneur général de la Poméranie, et sut, dans ce poste élevé, s'acquérir l'estime et l'affection de toute la province. Aussi, lors de la mort de son père, en 1840, quand il monta sur le trône de Prusse, le pays tressaillit-il d'allégresse, comme si une nouvelle ère allait s'ouvrir pour lui. Il ne démentit pas d'abord ces légitimes espérances, et inaugura son règne en proclamant une amnistie générale pour les délits politiques, rigoureusement punis sous le précédent pouvoir. Il y ajouta une quasi-liberté de la presse, introduisit dans son conseil des libéraux connus et aimés du peuple, tels que Boyen et Eichhorn, donna des chaires de professeurs aux frères Grimm, rappela de l'exil Arndt, « le franc parleur, » et s'acquit, en un mot, les sympathies de tous les chefs libéraux en marchant courageusement dans la voie du progrès.

Le 21 juin 1842, il convoqua toutes les diètes provinciales en une seule assemblée, à Berlin, pour s'y concerter en commun sur les affaires du pays. Les diètes n'avaient auparavant que des pouvoirs excessivement restreints et ne pouvaient se réunir que séparément dans chaque province, tellement le despotisme reculait devant l'expression d'un sentiment général. Frédério-Guillaume, en les assemblant à Berlin, au cœur de l'Etat, leur donna un caractère semi-constitutionnel, et le peuple applaudit avec transport. Ce mouvement libéral devait malheureusement trouver dans la reine Elisabeth la résistance la plus redoutable. Sûre de son empire sur le roi, et par conséquent sur les ministres, elle réagit avec violence contre ces mesures, qui diminuaient l'autorité royale. Un à un, les conseillers libéraux tombèrent en disgrâce et furent aussitôt remplacés par des hommes de l'opposition, tels que les professeurs Stahl, Hassenpflug et autres. La reine s'était naturellement appuyée sur le clergé. Les jésuites se glissèrent partout et secondèrent, avec leur habileté habituelle, les vues de leur royale protectrice. La liberté d'enseignement fut considérablement restreinte, et l'orthodoxie ruina complètement le parti libéral. Le roi, entouré de gens à vues étroites qui ne le laissaient plus penser lui-même, était comme pris de vertige entre ces factions intérieures qui se disputaient les lambeaux de son pouvoir. On eut soin de déprécier auprès de lui les ministres en qui il avait le plus de confiance; on lui fournit même des preuves apocryphes, et, pressé de tous côtés, il donna son adhésion à des mesures illégitimes et presque violentes. Ces tendances rétrogrades exaspérèrent le peuple, trompé dans ses plus chères espérances. Il attendait, depuis 1815, une constitution qui réglât définitivement ses droits, et, leurré continuellement, il résolut de la conquérir. Avant d'en venir aux extrémités, il demanda encore au roi une administration populaire, avec une représentation nationale pour la surveiller. La cour ne jugea pas à propos de répondre, ou plutôt répondit à ces justes réclamations en faisant incarcérer les chefs du parti politique libéral. De sourds murmures se firent entendre dans Berlin, le peuple s'agita. La situation, à l'extérieur, n'était rien moins que paisible. L'Autriche, de concert avec la Prusse et la Russie, s'empara de Cracovie, désormais rayée des Etats indépendants. Cet acte arbitraire et despotique trouva chez les Polonais prussiens une opiniâtre résistance. Une conspiration organisée contre le roi fut découverte, et le gouvernement réprima, par les mesures les plus énergiques, ces velléités de révolte. On jeta indistinctement dans les prisons innocents et coupables, et l'on crut avoir terminé d'un seul coup une affaire sans importance. Les Prussiens désapprouvaient hautement ces mesures d'un despotisme si dédaigneux. Une autre tentative d'assemblée échoua par les intrigues de la reine et souleva enfin l'indignation générale. La France agitée communiqua jusqu'à Berlin son ébranlement politique. Le peuple se dressa vigoureusement contre la royauté et battit les troupes qu'on lui opposait. On se massacra dans les rues de Berlin depuis le 17 jusqu'au 19 mars; le canon labourait profondément ces flots du peuple exaspéré, mais le sang qui coulait criait vengeance, et l'émeute rugissait comme un lion blessé. Le roi s'aperçut que ce n'était pas un jeu, et, se dégageant soudain de la tutelle de la reine, il descendit lui-même dans la rue, seul, sans gardes, fraternisa avec le peuple, annonça un changement de ministère, reconnut la légitimité des réclamations, promit une constitution avec responsabilité des ministres, l'unité allemande et la dissolution de la diète de Francfort. A peine rentré, il appelle auprès de lui le comte de Schwerin, d'Auerswald et d'Arnim, pour former un nouveau ministère, et renvoie de Berlin tous les soldats qui avaient essayé de refouler l'émeute. Cette généreuse initiative séduisit le peuple, toujours prompt à pardonner. Seul et sans défense, le roi fut plus respecté qu'il ne l'avait encore été jusque-là. Retiré dans son château, il se montrait de temps en temps, et son apparition était toujours saluée par des applaudissements chaleureux. Une malheureuse circonstance faillit rompre encore une fois ces liens à peine établis. Le peuple avait décidé qu'on enterrerait avec pompe et solennité les corps de deux victimes de la dernière révolution, le docteur Léon Weiss et le Polonais Malinski. Le 22 mars 1848, le cortége se mit en marche et passa sous les fenêtres du roi. La foule, ne le voyant pas sur son balcon, l'appela, prête à se révolter de nouveau devant cette hautaine indifférence. Le roi et la reine parurent, le roi, la tête couverte, la reine, pâle de frayeur et d'indignation, jetant sur la populace des regards courroucés. Ce n'était rien encore : la révolution lui ménageait une autre humiliation. Quelqu'un fit observer que le roi gardait son chapeau, et un murmure s'éleva qui bientôt dégénéra en cris furieux. Le roi se découvrit, et la reine, ne pouvant supporter ce spectacle, s'évanouit sur le balcon. Le cortége victorieux reprit sa route, et Berlin rentra dans le calme. Enfin la Prusse allait donc devenir libérale et constitutionnelle; le peuple se tranquillisa. Fatal repos, confiance puérile. La réaction releva peu à peu la tête; sourde d'abord, elle osa bientôt davantage. La reine reprit son empire sur le roi, l'aristocratie sa domination dans les conseils. Une chambre de pairs fut créée, et, pour comble d'audace, le ministère Manteuffel vint jeter la terreur dans le peuple par ses oppressions et ses crimes. A Francfort, les choses n'allaient pas mieux qu'à Berlin. Le roi de Prusse fut élu, le 28 mars 1849, empereur d'Allemagne; mais, sur les conseils de la reine, il refusa ce titre et accueillit fort mal la députation qui venait le lui offrir. Ce fut le signal des catastrophes qui ensanglantèrent l'Allemagne. D'abord, l'assemblée de Francfort fut dissoute et la constitution allemande supprimée par la force militaire. Chassé de Francfort, le parlement se refugia à Stuttgard, où il ne fut pas plus heureux, et fut définitivement forcé de se dissoudre. Une seconde révolution, à Vienne, protesta contre la tyrannie; à Bade et en Saxe, la république fut proclamée. Cependant, le roi de Prusse, conseillé par son ministre Radowitz, voulait se délier de l'Autriche et former, avec le nord de l'Allemagne, une espèce de confédération où n'entrerait pas l'Autriche; seulement, cette dernière serait libre de s'unir avec le reste de l'Allemagne. A ce sujet, il s'entendit avec le roi de Saxe et le roi de Hanovre, et oonvoqua un parlement à Erfurth. La reine Elisabeth, qui intriguait toujours, était au courant de toutes ces trames politiques et en informait fidèlement la cour autrichienne, qui protesta violemment contre ces projets d'alliance. Le roi demanda donc une entrevue à l'empereur d'Autriche, et les deux souverains conférèrent à Olmütz, le 29 novembre 1850. C'était en pure perte, parce que l'empereur ne voulut accepter aucun arrangement, et dit au roi de Prusse que s'il n'entrait pas dans la vieille confédération germanique telle qu'elle avait existé avant 1848, il lui déclarait immédiatement la guerre. Frédéric-Guillaume fut profondément humilié des paroles altières de l'empereur d'Autriche, mais recula devant une guerre presque fratricide. La reine se chargea de panser la blessure qu'elle avait faite, et l'ancienne confédération germanique fut rétablie. Depuis lors, l'Autriche exerça sur le reste de l'Allemagne une prépondérance incontestée, et ouvrit un système de persécutions politiques qui portèrent l'effroi jusque dans la Prusse. Elles étaient naturellement approuvées par la reine et le ministère Manteuffel. La réaction, maîtresse enfin des listes de proscription, se débarrassa de ceux qui pouvaient s'opposer à sa marche triomphante. Les Prussiens émigrèrent en masse. Reine enfin, de nom et de fait, Elisabeth se livra ouvertement à ses fantaisies politiques. Elle voulait soumettre l'Eglise à l'orthodoxie et supprimer complétement la liberté de l'enseignement. La loi du 29 juin 1850 n'annonçait pas seulement ces prétentions audacieuses, elle les mettait à exécution. Le roi disparaissait totalement derrière la reine et le ministre. On avait eu bien soin de l'entourer d'amis qui avaient pour mission de tuer cette intelligence déjà obscurcie, et de le rendre complétement incapable d'intervenir dans les affaires publiques. Comme pour tenter un dernier essai, la reine provoqua une nouvelle entrevue de Frédéric-Guillaume avec l'empereur d'Autriche. Quand il revint dans son royaume, après un arrangement insignifiant, le mal était incurable, et, dès les premiers symptômes, on avertit le peuple que son roi était atteint d'aliénation mentale. Un décret royal du 23 octobre 1857 autorisait le prince Guillaume de Prusse, frère du roi, à prendre en main les rênes du gouvernement, avec le titre de régent, pour une période de trois mois. A l'expiration du temps fixé, la régence fut prolongée de trois autres mois, puis de six et enfin indéfiniment. La reine et son ministère conspirèrent contre le nouveau gouvernement; mais leurs manœuvres échouèrent devant l'aversion du public, et la démocratie commença à reprendre le dessus. Frédéric-Guillaume, atteint au physique et au moral, se retira quelque temps au château de Sans-Souci, près de Potsdam, et mourut le 1er janvier 1861.

Il avait été l'objet de deux tentatives d'assassinat : la première, de la part d'un ancien maire de la ville de Storkow, nommé Tscbech; la seconde, d'un sous-officier appelé Sefeloge. Sous son règne, la monarchie s'agrandit du duché de Hohenzollern, acquis en 1851, et d'un morceau de terrain au bord de la mer du Nord (acquis par le traité du 20 juillet 1853), dans le but d'y établir un port pour la marine prussienne

FRÉDÉRIC Ier, roi de Danemark et de Norvége, né en 1471, mort en 1533, était fils du roi Christian Ier. Il possédait, depuis 1490, le duché de Holstein, lorsqu'il fut appelé, en 1523, à succéder à son neveu, Christian II, qui venait d'être déposé à la suite d'une révolte de la noblesse. Frédéric accorda de grands priviléges à la noblesse et au clergé, parvint, grâce à l'habile général Jean Rantzau, à battre complétement les partisans du roi déchu, et fit alliance avec Gustave Wasa, roi de Suède. Christian II ayant essayé de reprendre la couronne de Danemark, Frédéric le fit cerner avec ses troupes et jeter dans un château fort. Le roi de Danemark favorisa l'introduction du luthéranisme dans ses Etats, et fut secondé par la noblesse, qui saisit cette occasion pour s'emparer des biens ecclésiastiques.

FRÉDÉRIC II, roi de Danemark et de Norvége, né en 1534, mort en 1588, succéda, en 1559, à son père, Christian III. Il dût souscrire, lors de son avénement, à une charte qui limitait extrêmement le pouvoir royal, au profit de la noblesse. Une partie du règne de ce monarque est remplie par une guerre entre le Danemark et la Suède, au sujet des trois couronnes figurées sur l'écusson danois. Cette guerre, commencée en 1563, pour un motif aussi futile, ne fut terminée que par la paix de Stettin, en 1570, qui mit à la charge de la Suède les frais de la guerre. Grâce à son grand et honnête ministre, Pierre Oke, Frédéric II contribua puissamment à la prospérité de son royaume. Oke apporta de l'étranger d'utiles idées pour la culture et l'économie domestique, imprima une vive impulsion au commerce, à l'industrie, aux sciences, et fit proclamer un nouveau code maritime. Ce fut Frédéric II qui donna au célèbre Tycho-Brahé, en 1576, l'île de Hwen pour y construire le fameux observoire d'Uranienborg.

FRÉDÉRIC III, roi de Danemark et de Norvége, né en 1609, mort en 1670. Il succéda, en 1648, à son père, Christian IV, malgré l'opposition d'un parti qui favorisait son frère naturel, et se vit contraint d'accepter, lors de son élection, une charte qui remettait entre les mains du sénat presque toutes les prérogatives du pouvoir royal. Pendant quelques années, le sénateur Ulfeldt gouverna le pays sous le titre de majordome, puis, se sentant menacé d'une disgrâce, il se rendit en Suède et engagea le roi de cette contrée, Charles X, à porter la guerre en Danemark. Les Danois prirent eux-mêmes, en s'emparant du duché de Holstein-Gottorp, l'initiative des hostilités. Mais le roi de Suède, accompagné de Ulfeldt, fondit sur le Jutland, traversa, pendant l'hiver, avec son armée, le Petit et le Grand Belt, et arriva devant Copenhague (1658), dont les habitants épouvantés demandaient la paix, quel qu'en fût le prix. Le traité de Roskild donna à la Suède les provinces de Scanie, Halland, Drontheim, Bornholm, etc., et vingt vaisseaux de ligne. Peu satisfait encore de pareils résultats, Charles X rompit le traité quelques mois après, dans l'espoir de conquérir tout le Danemark. Pour la seconde fois, il vint mettre le siége devant Copenhague; mais il y trouva une résistance inattendue. Le roi Frédéric, par son activité, par son énergie, par son courage, qu'il sut communiquer aux habitants de cette ville, rendit inutiles tous les efforts du roi de Suède, qui fut repoussé avec de grandes pertes dans un assaut livré la nuit du 10 au 11 février 1659. Battu sur mer par une flotte hollandaise accourue au secours de Frédéric II, et sur terre par les Danois, en Fionie, Charles X retourna en Suède, où il mourut de chagrin. Cette guerre désastreuse, malgré le succès final, avait épuisé le Danemark. Après la conclusion de la paix, le roi convoqua les états à Copenhague pour aviser aux moyens de rétablir la prospérité et les finances du pays. La bourgeoisie et le clergé, irrités contre la noblesse de ce qu'elle avait refusé de contribuer aux besoins publics, résolurent de lui enlever les principaux priviléges dont elle avait joui. En conséquence, ils déclarèrent la couronne héréditaire, et donnèrent au roi une autorité absolue (1661). Les nobles, après quelques velléités de résistance, se virent contraints de se soumettre au nouvel état de choses; ils furent frappés d'impôts; les domaines qu'ils avaient usurpés leur furent repris, et l'état des finances se trouva promptement amélioré. Le secrétaire intime de Frédéric III, Schumacher, exposa, sous le titre de *Lex regia*, le système de la monarchie absolue tel qu'il devait être désormais pratiqué en Danemark, et ce document fut contre-signé, en 1665, par le roi. Pendant la guerre entre la Hollande et l'Angleterre, Frédéric prit successivement parti pour l'une et l'autre de ces puissances. Dans les dernières années de sa vie, ce prince se laissa séduire par la chimérique recherche de la pierre philosophale, et y consacra de grandes sommes. Il mourut généralement estimé pour sa fermeté et sa droiture.

FRÉDÉRIC IV, roi de Danemark et de Nor-

vége, né en 1671, mort en 1730, succéda, en 1699, à son père, Christian V. Il s'allia à Pierre le Grand contre le roi de Suède, Charles XII, qui le contraignit à signer la paix de Travendal, en 1700; puis il voyagea en Italie, d'où il rapporta le goût des arts, et réorganisa la défense militaire du pays de façon à être prêt à prendre sa revanche. L'occasion ne se fit pas attendre. Après la défaite essuyée par Charles XII à Pultawa, il déclara la guerre au roi de Suède (1709), envoya 16,000 Danois en Scanie, éprouva d'abord des revers, mais parvint à se relever, et fit Stenbock prisonnier avec 11,000 hommes, à Tonning (1713). De retour de Bender, l'année suivante, Charles XII porta la guerre en Norvége et périt au siége de Frédérikshall (1718). Le sénat suédois se hâta de proposer la paix, qui fut tout à l'avantage du roi de Danemark (1720). Frédéric IV s'occupa beaucoup d'améliorations intérieures. Il réforma l'administration, la justice, encouragea particulièrement le commerce, institua dans son royaume de nombreux établissements de bienfaisance et d'éducation, laissa les finances dans l'état le plus florissant, et fonda des missions au Groenland et en Laponie.

FRÉDÉRIC V, roi de Danemark et de Norvége, né en 1722, mort en 1766, succéda à son père, Christian VI, en 1746. Il sut garder une sage neutralité pendant les guerres qui ravageaient une partie de l'Europe, et une seule fois seulement, pendant son règne, un différend avec la Russie fut sur le point de troubler la paix dont jouissait son royaume. Lorsque, en 1762, le duc de Holstein monta sur le trône de Russie sous le nom de Pierre III, il exigea du Danemark la cession du Slesvig. Sur le refus de Frédéric V, une armée russe de 40,000 hommes, commandée par le général Romanzow, s'avança vers les frontières danoises. Frédéric se prépara à une vigoureuse résistance, et les armées ennemies allaient en venir aux mains, lorsque la nouvelle de la mort de Pierre III arriva. Catherine II, qui succéda à ce prince, s'empressa de retirer ses troupes et de conclure la paix (1767). Esprit ouvert aux idées philosophiques du siècle, Frédéric V contribua puissamment au développement du mouvement civilisateur en Danemark et à la transformation des mœurs de la nation. Il s'entoura de sages conseillers, réforma dans un sens libéral les priviléges des anciennes maîtrises, encouragea, par des subventions, l'industrie indigène, étendit le commerce maritime, et commença l'affranchissement des classes rurales. En même temps, il fit beaucoup pour les sciences et les lettres, fonda la compagnie asiatique, une Académie des beaux-arts (1754), un jardin botanique; abolit la censure sur les écrits qui traitent d'économie politique et rurale; appela de l'étranger des écrivains et des artistes, Basedow, Klopstock, Œder, Reverdil; envoya une expédition de savants en Egypte et en Arabie pour y étudier les antiquités et la langue de ces pays, etc. Toutefois, on a reproché à Frédéric V sa passion pour les magnificences, à l'instar de Louis XIV, qui eut pour résultat d'endetter considérablement l'État, et son goût pour les plaisirs, qui abrégea sa vie.

FRÉDÉRIC VI, roi de Danemark, né en 1768, mort en 1840, était fils de Christian VII, auquel il succéda en 1808. Il exerçait la régence du royaume depuis 1784. Il resta constamment neutre dans les guerres des coalisés contre la France, et il entra dans le système continental de Napoléon. En 1807, on lui vit déployer un grand caractère. Une flotte anglaise, sans déclaration de guerre, parut tout à coup devant Copenhague, et l'amiral Cathcart, qui la commandait, somma le régent de lui livrer la flotte danoise. Le prince répondit en se préparant à la défense. La ville fut réduite en cendres, mais du moins il honora sa défaite aux yeux de l'Europe, où il n'y eut qu'une voix pour flétrir cette agression sauvage, inouïe dans l'histoire. Menacé, en 1809, de se voir enlever la Norvége par les Suédois, il les battit et les contraignit à la paix; mais la perte de cette province n'était que retardée : on contraignit Frédéric de la céder à la Suède, en 1814, pour le punir d'être resté attaché à Napoléon jusqu'au dernier moment. Il reçut en échange Rugen et la Poméranie suédoise, auxquels le congrès de Vienne, en 1815, ajouta Lauenbourg. Le Danemark doit à Frédéric VI la liberté de la presse, la tolérance des opinions politiques et religieuses, le développement des arts, de l'industrie et du commerce, l'établissement de l'instruction primaire et des états provinciaux.

FRÉDÉRIC VII (Charles-Chrétien), roi de Danemark, fils unique de Christian VIII et de la princesse Charlotte de Mecklembourg-Schwerin, né le 6 octobre 1808, mort le 15 novembre 1863. En 1828, il épousa sa cousine, la princesse Wilhelmine-Marie, d'avec laquelle il divorça en 1837. Il se maria en secondes noces (1841) avec la princesse Caroline de Mecklembourg-Strélitz, union qui fut rompue, comme la précédente, en 1846. De 1826 à 1828, on le voit parcourir l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, où il étudia la politique. Puis, en 1834, il fit un voyage en Islande, où, depuis des siècles, aucun prince de la famille royale n'avait mis les pieds. En 1837, il fut exilé au Jutland; mais, peu de temps après (1839), son père, étant monté sur le trône sous le nom de Christian VIII, s'empressa de le rappeler auprès de lui et lui donna le gouvernement de la Fionie. A la mort de Christian VIII, le 20 janvier 1848, il lui succéda sur le trône, et promulgua une constitution élaborée par son père et commune au Danemark et aux duchés qui en dépendaient. Bientôt, aux premiers bruits de la révolution de février, le peuple du Slesvig et du Holstein, qui désirait sa réunion avec l'Allemagne, vers laquelle le portaient son langage et ses mœurs, se mit en insurrection. Le roi, pour parer ce coup, forma un ministère composé des hommes les plus populaires du Danemark, mais refusa avec fermeté de reconnaître l'indépendance des duchés soulevés. Le 24 mars, un gouvernement insurrectionnel fut établi à Kiel, et le prince d'Augustenbourg-Noer amena des contingents allemands au secours des révoltés et s'empara de la forteresse de Rendsbourg. Le roi convoqua immédiatement une assemblée constituante, fit marcher les troupes danoises contre les insurgés, et, le 9 avril, défit complétement le prince d'Augustenbourg-Noer à Flensbourg. Mais les Prussiens s'étant joints aux insurgés, l'armée danoise, inférieure en nombre, fut battue à Slesvig, le 23 du même mois. Enfin, ce ne fut qu'après deux années d'hostilités et un traité avec la Prusse, que ce mouvement put être comprimé. Le traité de paix avec la Prusse et l'Allemagne fut signé à Berlin, le 2 juillet 1850; mais les hostilités avec les duchés durèrent encore jusqu'au mois de janvier 1851. Le 8 mai 1852, un traité fut signé, à Londres, par les représentants des grandes puissances, garantissant au Danemark l'intégrité de ses possessions et réglant l'ordre de succession au trône de ce pays, et le prince Christian de Glucksbourg fut désigné comme héritier présomptif. Frédéric VII observa une stricte neutralité durant la guerre de Crimée. En 1850, il avait fait reconnaître son union morganatique avec la comtesse Danner.

FRÉDÉRIC Ier, roi de Suède, né à Cassel en 1676, mort en 1751, était fils du landgrave de Hesse-Cassel. Il s'était signalé pendant la guerre de la succession d'Espagne, lorsqu'il épousa Ulrique-Eléonore, sœur du fameux roi de Suède, Charles XII (1715). Après la mort de ce prince, Ulrique-Eléonore fut appelée à lui succéder (1718); mais elle ne tarda pas à abdiquer le pouvoir entre les mains de son mari, qui fut proclamé roi (1720). Frédéric s'empressa de faire la paix avec la Prusse et la Russie, par les traités de Fredensbourg (1720) et de Nystadt (1721), et s'appliqua à réparer les maux qu'une guerre dévastatrice avait causés. Sous son règne se formèrent deux partis, celui des *bonnets*, vendu à la Russie, et celui des *chapeaux*, vendu à la France. Ces deux partis dominèrent alternativement dans le sénat et dans les diètes pendant environ un demi-siècle. Forcé de consentir à faire la guerre à la Russie, en 1741, Frédéric vit bientôt ses troupes battues, et signa la paix d'Abo (1743). Par une des clauses du traité, il s'engagea à laisser après lui le trône à Adolphe-Frédéric de Holstein. Le roi Frédéric favorisa l'industrie, le commerce, fonda une Académie à Stockholm (1732), et publia, en 1736, un nouveau code, comprenant les lois civiles et criminelles du royaume.

FRÉDÉRIC DE HOLSTEIN, roi de Suède. V. Adolphe-Frédéric.

FRÉDÉRIC Ier le Querelleur, duc et électeur de Saxe, né à Altenbourg en 1369, mort en 1428. Il était fils du landgrave et margrave Frédéric le Sévère et de Catherine, comtesse de Henneberg. Son père avait deux frères, au nom desquels, en 1349, il prit, ainsi qu'en son propre nom, le gouvernement de leurs possessions; les trois frères s'étaient mutuellement donné leur parole « de ne jamais se séparer, ni se diviser; leurs choses ne devaient former qu'une seule chose, et leur pays devait être dans la souveraineté et la dépendance de chacun d'eux et des deux autres à la fois. » Cependant un partage leur parut nécessaire en 1379, et ils convinrent entre eux que Frédéric le Sévère aurait l'Osterland, Balthasar la Thuringe et Guillaume la Misnie. Mais à peine Frédéric était-il mort (1381), en laissant trois fils mineurs, que ses deux frères procédèrent à un nouveau partage définitif, qui fut tout au profit de leur neveu, car il ajouta à l'Osterland la marche de Landsberg, le pays de Pleissen et plusieurs villes du Voigtland et de la Thuringe.

A l'âge de quatre ans, Frédéric avait été fiancé à Anne, fille de l'empereur Charles IV; il eut plus tard à ce sujet de vifs démêlés avec l'empereur Wenceslas, frère de sa fiancée, qui avait disposé de la main de cette dernière au profit d'un autre, et qui consentit enfin, en 1397, à payer à Frédéric une somme assez forte comme dédommagement. Dès 1388, ce prince avait eu, comme allié du burgrave de Nuremberg, l'occasion de faire preuve de son humeur guerrière et querelleuse dans la guerre des villes allemandes; mais il gagna ses éperons de chevalier, en 1391, dans la guerre qu'il fit aux Lithuaniens, de concert avec les chevaliers teutoniques. Il ne montra pas moins d'activité dans celle qu'il entreprit contre Wenceslas, qui venait d'être dépossédé de la couronne impériale et qui était son ennemi personnel. Peu de temps après, les événements qui se passaient à l'intérieur de ses possessions attirèrent exclusivement son attention et l'occupèrent plusieurs années. Ce fut d'abord son mariage avec Catherine de Brunswick (1402), puis la guerre de Dohna (1402) et, enfin, la querelle suscitée, en 1412, par l'ambitieux comte de Schwarzbourg, beau-père du landgrave de Thuringe; mais, dans l'intervalle, des intérêts plus sérieux l'avaient absorbé : son oncle Guillaume était mort, en 1407, sans laisser d'enfants, et son héritage donna lieu à des démêlés qui ne furent terminés qu'en 1410 par un traité qui donna à Frédéric et à ses frères la partie septentrionale de la Misnie. La fondation de l'université de Leipzig, en 1409, marque une des époques les plus brillantes du règne de Frédéric Ier.

L'activité infatigable que ce prince déploya à partir de 1420 contre les mouvements des hussites, qui menaçaient immédiatement ses possessions, le signala comme un précieux auxiliaire à l'empereur Sigismond, qui se trouvait alors dans une situation des plus critiques. Pour s'assurer son alliance, l'empereur lui conféra l'électorat et le duché de Saxe; mais Frédéric ne devait pas jouir en paix de ces nouvelles dignités, car l'empereur laissa peser sur lui tout le poids de la guerre contre les hussites. Les autres princes allemands, n'ayant pas répondu à l'appel que l'électeur leur avait adressé, ce dernier perdit, en 1425, la majeure partie de son armée près de Brux. Sa femme Catherine appela alors l'Allemagne catholique à une croisade contre les novateurs, et 20,000 guerriers étrangers accoururent se ranger sous les étendards de Frédéric; mais cette coalition n'aboutit qu'à la désastreuse bataille d'Aussig (1426), qui moissonna l'élite des guerriers allemands. L'année suivante fut encore témoin d'une nouvelle défaite de l'électeur, et le chagrin que ce prince en ressentit ne tarda pas à le conduire au tombeau.

FRÉDÉRIC II, électeur et duc de Saxe, né en 1411, mort en 1464, succéda, en 1428, à son père Frédéric le Querelleur et gouverna d'abord tant pour lui que pour ses frères, Sigismond, Henri et Guillaume, encore mineurs. Henri mourut en 1435. Sigismond, mécontent de la part qui lui était faite dans la succession de ce frère, s'allia avec le burgrave de Meissen pour renverser ses deux autres frères, Frédéric et Guillaume, mais fut vaincu par eux et contraint d'entrer dans un couvent (1437). Frédéric régna conjointement avec Guillaume jusqu'en 1445. A cette époque, ils se partagèrent leurs possessions. Guillaume prit la Thuringe pendant que Frédéric gardait la Saxe. Mécontent de ce partage, Guillaume déclara la guerre à Frédéric et ravagea la Saxe. L'empereur d'Allemagne intervint, et le traité de Naumbourg amena la paix entre les deux frères. Ces divisions provoquèrent, en 1455, le célèbre enlèvement des princes Ernest et Albert, fils de l'électeur, par Kunz de Kaufungen. Ces deux jeunes princes, issus du mariage de l'électeur Frédéric avec Marguerite, sœur de l'empereur Frédéric III, furent les fondateurs des lignes Ernestine et Albertine de la maison de Wettin.

FRÉDÉRIC III, dit le **Sage**, électeur et duc de Saxe, né à Torgau en 1463, mort en 1525, succéda, en 1486, à son pere Ernest. Ce prince se fit le protecteur des lettres et des sciences, fonda, en 1502, l'université de Wittemberg, s'intéressa à la Réforme, protégea Luther et ses doctrines contre le pape et lui fit obtenir de l'empereur d'Allemagne (1522) des lettres qui garantirent sa liberté pendant son voyage de Wittemberg à Worms et son séjour dans cette ville. Plus tard Frédéric fit mettre Luther en sûreté dans la forteresse de Wartbourg. Il fut nommé trois fois grand vicaire de l'empire allemand. Quand l'empereur Maximilien Ier vint à mourir, il fut nommé empereur d'Allemagne; mais il refusa la couronne impériale. Il eut à combattre dans ses Etats les paysans, qui ravagèrent alors presque partout le pays allemand. Cette insurrection que le prince eut à combattre est connue sous le nom de *guerre des paysans*. Frédéric eut pour successeur son frère Jean.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE Ier, dit le **Juste**, roi de Saxe, né à Dresde en 1750, mort en 1827, était fils de l'électeur Frédéric-Christian, à qui il succéda, en 1763, sous la tutelle de son oncle le prince Xavier. Il prit en mains les rênes de l'Etat en 1768 et épousa, l'année suivante, la princesse Marie-Amélie de Deux-Ponts. Des réformes profondes, réclamées par l'esprit de son siècle, signalèrent le commencement de son règne. En 1778, il prit part avec Frédéric le Grand, contre l'Autriche, à la guerre de la succession bavaroise. En 1791, il refusa la couronne de Pologne, qui lui était offerte par toute la nation. Dans la guerre de l'Allemagne contre la Révolution française, il fournit son contigent (1793); mais il se hâta de se retirer en 1796. Entraîné par les intimidations de la Prusse et de la Russie, il prit part, en 1805 et 1806, aux hostilités contre la France. Après la victoire d'Iéna, Napoléon traita Frédéric-Auguste plutôt en ami qu'en vaincu, érigea son électorat en royaume (1806) et lui donna des compensations territoriales en échange de quelques districts qui furent ajoutés au royaume de Westphalie, créé en faveur de Jérôme Bonaparte. Frédéric-Auguste entra dans la Confédération du Rhin, obtint le duché de Varsovie, en 1807, par le traité de Tilsitt, fournit de nombreux contingents à Napoléon pendant ses guerres et ne cessa, jusqu'au dernier moment, de se montrer fidèle à l'empereur. C'est malgré lui que ses troupes se tournèrent, en 1813, contre Napoléon. Après la bataille de Leipzig, la capitale de Frédéric-Auguste fut occupée par les alliés; lui-même fut emmené captif à Berlin. Il faillit perdre la totalité de ses Etats, réclamée effrontément par la Prusse, dans le congrès de Vienne, comme indemnité de ses sacrifices dans la campagne de France. Elle en obtint une notable partie. Le grand-duché de Varsovie, donné, en 1807, à Frédéric-Auguste, devint la proie de la Russie, et la population du royaume de ce malheureux prince se trouva réduite à environ 1,200,000 âmes. Il eut pour successeur son frère Antoine.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, roi de Saxe, né en 1797, mort en 1854, était fils aîné de Maximilien, frère du roi Frédéric-Auguste Ier. Il fit, avec ses frères Clément et Jean, son éducation sous la direction de sa mère, la princesse Caroline-Marie-Thérèse de Parme, accompagna son oncle à Prague (1813), puis à Presbourg (1815) et retourna, à la fin de cette même année, à Dresde, où il termina son éducation. Il avait acquis la réputation d'un prince éclairé, libéral, instruit, lorsque la révolution qui éclata à Paris en 1830 eut son contre-coup en Allemagne. Le roi de Saxe, Antoine, avait excité un vif mécontentement par son gouvernement rétrograde. A la suite d'un mouvement qui éclata à Dresde au mois de septembre, le roi se vit contraint de nommer son neveu corégent. L'arrivée au pouvoir de ce prince, alors fort populaire, fut parfaitement accueillie. Frédéric s'efforça de répondre à l'attente générale en prenant de sages mesures. Il fit promulguer une constitution (1831) garantissant les libertés politiques et civiles des citoyens, donna aux villes la libre administration de leurs affaires, supprima les servitudes ecclésiastiques supportées par les paysans, créa des banques pour faciliter le rachat de ces servitudes, réorganisa l'administration de la justice, etc. Tout en s'occupant de réformes, le prince Frédéric donna une nouvelle impulsion aux études scientifiques. Lui-même écrivit, sous le titre de *Flora Marienbadensis* (Prague, 1837), un ouvrage sur les fleurs de Marienbad, qu'il avait collectionnées et décrites avec Gœthe. Lorsque le roi Antoine mourut, en 1836, Frédéric-Auguste fut appelé à lui succéder. Son avénement ne changea rien au système gouvernemental, basé sur la constitution de 1831, et suivi par lui depuis cette époque. Devenu roi, il eut le bon sens de renfermer son pouvoir dans le cercle de cette charte, qui avait organisé le gouvernement représentatif. Il continua à être un prince éclairé, juste, humain, grand travailleur, passant une partie de ses nuits à régler les affaires publiques. En 1844, il fit un grand voyage en Angleterre, en Belgique et en France. En 1848, Frédéric-Auguste introduisit de nouvelles et importantes améliorations dans les lois, dans l'administration, dans les finances, et le peuple, satisfait, resta tranquille à Dresde pendant que l'insurrection ensanglantait Vienne et Berlin; mais, l'année suivante, lorsque la réaction commença à reprendre le dessus en Allemagne, que le parlement national fut dissous et que la constitution fut supprimée, une insurrection éclata à Dresde et la république fut proclamée dans l'espoir d'entraîner l'Allemagne dans ce mouvement, de rétablir la liberté, le parlement et la constitution renversés par la force. Mais le gouvernement prussien envoya en Saxe des troupes qui détruisirent le gouvernement républicain. De retour dans ses Etats, Frédéric-Auguste, sous la pression de la Prusse et de l'Autriche, adopta des mesures essentiellement réactionnaires, terroristes et despotiques. Forcé d'imposer un régime contraire à ses idées, le roi de Saxe en éprouva, dit-on, une peine profonde, car il ne trouva plus dans le peuple qu'antipathie et froideur. Frédéric-Auguste avait le goût de l'étude et des voyages; il envoyait à Rome de jeunes artistes pour y étudier et les encourageait de toutes façons à leur retour. Il avait formé une magnifique collection d'estampes et enrichi son jardin de Pilnitz des plantes les plus rares. Il mourut des suites d'une chute de voiture en revenant de Munich, ne laissant aucun enfant de Caroline d'Autriche, qu'il avait épousée en 1829, et de sa seconde femme, Marie de Bavière, à laquelle il s'était uni en 1833.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, nom de deux électeurs de Saxe et rois de Pologne. V. Auguste II et Auguste III.

FRÉDÉRIC Ier le Victorieux, électeur palatin du Rhin, né en 1425, mort en 1476, était fils de Louis III le Barbu et frère de Louis le Doux, qui mourut en 1449, laissant pour lui succéder un fils, nommé Philippe, âgé seulement d'un an. Frédéric prit en main l'administration de l'électorat en qualité de tuteur de son neveu; mais bientôt il s'aperçut qu'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour protéger efficacement le Palatinat contre les agressions de ses voisins. En conséquences il demanda aux états de lui conférer la souveraineté et le titre d'électeur, ce qui eut lieu, en 1452, sous la condition, toutefois, qu'il aurait pour successeur son neveu Philippe et qu'il ne se marierait pas. Le pape

Nicolas V ainsi que plusieurs petits princes reconnurent Frédéric comme électeur; mais l'empereur Frédéric III, irrité de n'avoir pas été consulté au sujet de ces arrangements politiques, refusa de les approuver et excita à la rébellion les sujets du nouvel électeur. En effet, une partie des Etats du Palatinat refusa l'obéissance au prince Frédéric; mais celui-ci prit aussitôt des mesures énergiques, forma un corps d'armée avec lequel il tomba sur les villes qui avaient refusé de le reconnaître, les soumit, attaqua en même temps son ennemi, le comte de Lutzelstein, le défit, confisqua toutes ses possessions et les annexa à ses États. Plus tard, il fit alliance avec le duc de Mayence et le margrave de Bade, et soumit le duc de Veldenz à son autorité. Quelque temps après (1461), l'archevêque de Mayence mourut et fut remplacé par Dietrich d'Ysenbourg, à qui le pape Pie II imposa la condition d'envoyer à Rome le double de la taxe annuelle qui avait été payée jusque-là par les autres archevêques, et de ne pas convoquer les électeurs pour se concerter sur leurs affaires communes sans avoir obtenu la permission spéciale du pape. Le nouvel archevêque ayant refusé de souscrire à ces conditions, Pie-II le destitua et le remplaça par le prince Adolphe de Nassau; mais, grâce à l'appui du duc de Bavière et de l'électeur du Palatinat, Dietrich put se maintenir sur son siége. Le pape suscita alors contre ce dernier et ses protecteurs l'empereur d'Allemagne. Celui-ci envoya dans le Palatinat, sous les ordres de l'électeur de Brandebourg, un corps d'armée pour forcer l'électeur Frédéric à laisser exécuter l'ordre du saint-père, et fit entrer dans la ligue le comte Ulrich de Wurtemberg, le duc de Bade et l'évêque de Metz. Alors commença la guerre connue sous le nom de *guerre du Palatinat*, pendant laquelle Frédéric battit, près de Seckenheim, en 1462, tous ses ennemis et fit prisonniers le comte Ulrich de Wurtemberg, le margrave Charles de Bade et l'évêque de Metz, Georges, qui se virent contraints de payer des sommes énormes pour leur rançon. L'empereur Frédéric III, malgré la victoire que venait de remporter l'électeur palatin, ne voulut entendre parler d'aucun arrangement. Il demanda, au contraire, que Frédéric remît les rênes du gouvernement à son neveu Philippe, devenu majeur, bien que celui-ci n'eût manifesté aucun désir à cet égard; mais, grâce à son habileté et à son courage, qui ont fait de lui un des plus grands princes de sa maison, l'électeur Frédéric se maintint au pouvoir jusqu'à sa mort et triompha de tous les embarras que lui suscita l'empereur. Selon sa promesse, il laissa l'électorat agrandi à son neveu Philippe. Il se maria, mais morganatiquement, avec une belle bourgeoise, Clara Dettin, d'Augsbourg, qui fut anoblie sous le nom de Dettingen. De ce mariage naquirent deux fils, Frédéric et Louis, qui furent dotés par leur père de grandes possessions privées.

FRÉDÉRIC II le Sage, électeur palatin, né en 1482, mort à Alzei en 1556. Il passa une partie de sa jeunesse auprès de Charles-Quint, dont il commanda l'armée lors de la levée du siége de Vienne par les Turcs, et succéda, en 1544, comme électeur, à son frère Louis. L'année suivante, il embrassa le luthéranisme, entra dans la ligue de Smalkalde, s'en retira par la suite et fit sa paix avec Charles-Quint, dont il s'était attiré la disgrâce en prêtant contre lui du secours au duc de Wurtemberg.

FRÉDÉRIC III le Pieux, électeur palatin, né en 1515, mort en 1576, était fils du duc de Simmern. Il succéda à Othon-Henri en 1557, embrassa ouvertement la religion réformée et se mêla à la plupart des controverses religieuses de son temps. Il adhéra à la confession d'Augsbourg, bien qu'il n'admît point la présence réelle, chargea des théologiens d'Heidelberg de rédiger un catéchisme tiré des saintes Écritures et des livres canoniques, et composa lui-même une profession de foi, qui fut publiée, en 1577, sous le titre de : *Confessio fidei illustrissimi principis ac domini D. Frederici III*. Ce prince envoya des secours aux protestants de France et des Pays-Bas et fonda la ville de Frankenthal, où vinrent se réfugier les Flamands chassés de leur pays pour cause de religion.

FRÉDÉRIC IV le Juste, électeur palatin, né en 1574, mort en 1610. Il succéda, à l'âge de sept ans, en 1583, à son père Louis le Facile. A la mort de son tuteur Jean-Casimir (1592), qui l'avait fait élever dans les idées calvinistes, il commença à gouverner par lui-même, protégea les sciences et les lettres, fonda la ville de Mannheim, qui prit un accroissement rapide, et organisa l'Union des Etats protestants, à la tête de laquelle il fut placé (1610).

FRÉDÉRIC V, électeur palatin et roi de Bohême, né en 1596, mort en 1632. Il était fils du précédent, à qui il succéda en 1610, en qualité d'électeur, sous la tutelle de Jean II de Deux-Ponts. En 1613, il épousa Elisabeth, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier, et prit complétement en main, l'année suivante, les rênes de l'Etat. Il devint alors le chef de l'Union protestante et acquit une haute influence en Allemagne. Après la mort de l'empereur Mathias, la Bohême, soulevée contre l'empire, offrit à Frédéric de devenir son roi. Celui-ci hésita quelque temps, puis se décida à accepter, malgré les conseils de sa mère, de l'électeur de Saxe et d'une partie des princes de l'Union. Arrivé à Prague, il y fut couronné, avec la plus grande pompe, le 4 novembre 1619. Pendant ce temps, l'armée de l'empereur Ferdinand II s'avançait, et les Bohémiens n'étaient pas préparés à soutenir la lutte. Frédéric demanda vainement les secours de l'Union protestante, qui se laissa lier les mains par le traité d'Ulm (1620). Ferdinand II marcha sur Prague et battit, près de cette ville, les troupes de Frédéric. Celui-ci, mis au ban de l'empire, perdit non-seulement la couronne de Bohême, mais encore son électorat, dont le duc de Bavière fut mis en possession. Forcé de fuir, Frédéric V passa le reste de sa vie en pérégrinations. Il se rendit successivement en Silésie, en Brandebourg, en Hollande, en France (1622), auprès de Gustave-Adolphe, roi de Suède; mais il implora en vain des secours pour recouvrer ses Etats et il alla terminer sa vie à Mayence.

FRÉDÉRIC, dit le Mordu ou le Joyeux, landgrave de Thuringe, né en 1256, mort à Eisenach en 1324. Il était fils du landgrave Albert et de Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II. Albert, entraîné par sa passion pour Cunégonde d'Eisenberg, voulut donner la couronne de Thuringe à un fils qu'il avait eu d'elle, au détriment de ses fils légitimes. Ceux-ci se révoltèrent (1281). Frédéric tomba entre les mains de son père, qui le fit jeter en prison. Délivré par quelques-uns de ses partisans, il recommença la guerre, fit, à son tour, son père prisonnier et ne lui rendit la liberté que sur l'intervention de l'empereur Rodolphe. Albert, pour se venger de ses fils, laissa le landgraviat à l'empereur Adolphe de Nassau, qui envahit la Thuringe (1294). Albert d'Autriche, successeur de ce dernier à l'empire (1298), s'empara d'Eisenach et de quelques autres villes du landgraviat; mais, bientôt après, il fut battu par Frédéric et son frère Diezman (1307) et contraint de renoncer à ses prétentions. Diezman ayant été assassiné, Frédéric devint possesseur de tout l'héritage paternel, la Thuringe, la Misnie, la Lusace, etc. Pendant une guerre qu'il fit au margrave de Brandebourg en 1312, il tomba entre les mains de ce prince et n'obtint sa liberté qu'en échange d'une forte rançon et de la basse Lusace.

FRÉDÉRIC II, dit le Sérieux ou le Bon, landgrave de Thuringe, né en 1310, mort en 1349. Il était fils du précédent, à qui il succéda en 1324. Il fut battu par Jean de Luxembourg, qui s'empara de Gorlitz, Elu, en 1348, empereur en compétition avec Charles IV; il consentit à refuser la couronne moyennant une somme de 7,000 marcs que lui donna ce dernier.

FRÉDÉRIC III le Vaillant, landgrave de Thuringe, né en 1330, mort en 1381. Il était fils du précédent, qui laissa, en mourant, ses biens par indivis à ses trois fils. Frédéric fut longtemps en guerre avec Albert, duc de Brunswick. Celui-ci le fit prisonnier dans une embuscade et ne lui rendit la liberté qu'au prix d'une énorme rançon. Lors du partage qui fut fait entre les trois frères de l'héritage paternel (1376), Frédéric eut la Misnie pendant que Balthasar avait la Thuringe et Guillaume l'Osterland. — FRÉDÉRIC IV, le *Pacifique*, landgrave de Thuringe, fils de Balthasar, mort en 1439 sans postérité. Après la mort de ce prince, dont aucun fait notable ne rappelle le souvenir, le landgraviat passa à l'électeur de Saxe, Frédéric II.

FRÉDÉRIC. V. BADE, BRANDEBOURG, BRUNSWICK, GONZAGUE, etc.

FRÉDÉRIC Ier d'Aragon, roi de Sicile, né en 1272, mort en 1337. Il était fils de don Pèdre III, roi d'Aragon. Lorsque son frère Jacques fut appelé à occuper le trône d'Aragon, Frédéric se fit élire roi de Sicile (1296), refusa de reconnaître le traité par lequel Jacques avait cédé ses droits sur l'île à Charles d'Anjou, roi de Naples, ne tint aucun compte des remontrances, puis des anathèmes du pape, tenta même de s'emparer du royaume de Naples, et se battit contre les forces réunies de Charles d'Anjou, de son frère et du pape, avec des alternatives de succès et de revers. En 1302, Frédéric obtint la paix. Il conserva le royaume de Sicile à la condition que ce royaume reviendrait, après sa mort, à Charles d'Anjou ou à ses descendants, qu'il prendrait le titre de roi de Trinacrie et qu'il épouserait Eléonore, fille de Charles. Pour se débarrasser des auxiliaires qu'il avait pris à ses gages, il les envoya dans la Grèce, où ils conquirent les duchés de Patras et d'Athènes. En 1312, après la mort de Charles II d'Anjou, Frédéric déclara la guerre à son successeur, Robert, reprit le titre de roi de Sicile, et, pendant dix-sept années, ce ne fut qu'une succession non interrompue de ravages exercés, de places prises et reprises par les deux compétiteurs. Les hostilités n'avaient point encore cessé, malgré l'épuisement des deux royaumes, lorsque Frédéric mourut. Ce prince, qui fut le véritable fondateur de la nationalité sicilienne, avait encouragé le commerce, rétabli la marine de l'île et s'était fait aimer de ses sujets.

FRÉDÉRIC II d'Aragon, dit le Simple, roi de Sicile, né en 1341, mort en 1377. Il était petit-fils du précédent et succéda, en 1355, à son frère aîné Louis. L'année suivante, Louis de Tarente, époux de Jeanne de Naples, entreprit de conquérir la Sicile, prit Messine, assiégea Catane, et se serait vraisemblablement emparé de l'île entière si une invasion du roi de Hongrie n'avait rappelé Louis de Tarente et Jeanne de Naples sur la terre ferme. Frédéric II recouvra, vers 1365, Palerme et Messine, et conclut, en 1372, avec la reine Jeanne, un traité par lequel il se reconnaissait son tributaire.

FRÉDÉRIC d'Aragon, roi des Deux-Siciles de 1496 à 1501. Il succéda à son neveu Ferdinand II, implora le secours de l'Espagne contre Louis XII, roi de France, et finit par céder son royaume à ce prince en échange du duché d'Anjou et de 30,000 ducats.

FRÉDÉRIC Ier (Guillaume-Charles), roi de Wurtemberg, d'abord connu sous le nom de duc *Frédéric II*, né à Treptow (Poméranie) le 6 novembre 1754, mort le 30 octobre 1816. Il était fils du duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg et reçut sa première éducation de sa mère, Sophie-Dorothée, princesse d'un esprit cultivé; puis il passa plusieurs années à Lausanne, débuta dans la carrière militaire avec le grade de colonel, entra avec ses sept frères au service de Frédéric le Grand, et, pendant la guerre de succession bavaroise, devint major général. Plus tard, il entreprit un voyage en Italie avec sa sœur et le mari de celle-ci, le grand-duc Paul de Russie. A son retour, il entra au service de la Russie, où il devint lieutenant général et gouverneur général de la Finlande; mais il donna sa démission quelque temps après, en 1787. Il se retira alors en Suisse et vécut près de Lausanne; puis habita près de Mayence et à Ludwigsbourg (1790). En 1795, son père devint duc de Wurtemberg. Le prince Frédéric fut alors chargé de s'opposer à l'invasion du duché par l'armée française (1796). Forcé de céder devant des forces supérieures, il se retira successivement à Vienne, à Prague et à Londres, où il se maria en secondes noces avec la princesse Charlotte-Auguste-Mathilde (1797). Frédéric succéda à son père comme duc de Wurtemberg le 23 décembre 1797, sous le nom de Frédéric II, et, en 1803, il obtint, de la diète de l'empire, le titre d'électeur, ainsi qu'une compensation pour la partie de territoire située de l'autre côté du Rhin qu'il avait dû céder; ce furent ses relations avec la cour de Saint-Pétersbourg et de Vienne qui lui firent obtenir ces avantages au sein de la diète. Sa politique extérieure et intérieure fut dirigée sur deux points : assurer l'existence de son duché et agrandir son territoire. Dans ce but, il conclut une alliance intime avec Napoléon Ier, entra dans la Confédération du Rhin, annula la constitution qu'il avait promulguée, agrandit ses Etats et obtint, en 1806, l'érection de son électorat en royaume. La coopération constante de ses troupes avec celles de la France lui valut des agrandissements successifs. Le mariage de sa fille Catherine avec Jérôme Bonaparte resserra encore les liens qui le rattachaient à l'empereur. Il lui resta fidèle un des derniers : ce n'est qu'en 1813, après la bataille de Leipzig, qu'il entra dans la coalition. Il envoya alors près des puissances alliées un ministre plénipotentiaire pour offrir de se joindre à elles, à la condition qu'on lui garantirait l'intégrité de son territoire et un nouvel agrandissement. Les puissances alliées ne souscrivirent pas à cette seconde demande; mais, par le traité de Foulda (6 novembre 1813), elles garantirent à Frédéric Ier le titre de roi et la possession intégrale de ses Etats. Frédéric fut mécontent de ce traité, bien que, sans lui, il eût vraisemblablement perdu une partie de son royaume, comme les autres membres de la Confédération du Rhin. Au congrès de Vienne, il mit en avant de grandes prétentions, se montra opposé à la formation de la Confédération germanique, comme enlevant à ses membres une partie de leur indépendance; mais, malgré ses négociations, ses protestations et ses réclamations à cet égard, il fut forcé d'y adhérer et de signer l'acte de la nouvelle Union allemande le 1er septembre 1815. Frédéric Ier gouverna le Wurtemberg de la manière la plus despotique. Obligé, en 1816, de donner une constitution, il en octroya une que les états rejetèrent comme confisquant toutes les libertés politiques et individuelles. Le conflit qui s'éleva à ce sujet laissa pour quelque temps le pays sans loi fondamentale. Le roi fit élaborer ensuite une nouvelle constitution, mais il mourut avant de l'avoir vue appliquée.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, électeur de Hesse, né à Nassau le 20 août 1802. Il est le fils unique de l'électeur Guillaume II et de son épouse Augusta-Frederica, fille du roi Frédéric-Guillaume II de Prusse. Il fit ses études aux universités de Marburg et de Leipzig, et vint habiter Bonn sur le Rhin. L'orageuse période de 1830 l'obligea de revenir à Cassel, capitale de la Hesse, où il était très-populaire. L'année suivante, son père lui abandonna la régence, et, le 20 novembre 1847, il le laissa complétement maître du trône. En 1848, craignant pour sa position, il provoqua lui-même quelques mesures libérales et composa un ministère constitutionnel. Mais ces bonnes intentions ne furent pas de longue durée. Dès 1850, de monarque libéral il devint réactionnaire et plaça à la tête des affaires M. Hassenflug. La Hesse, mise en état de siége, fut occupée par les troupes fédérales; enfin la constitution fut abolie et remplacée par une charte. En 1831, Frédéric-Guillaume Ier épousa morganatiquement la femme divorcée d'un officier de l'armée prussienne, Mme Lehmann, qu'il fit comtesse de Schaumbourg et princesse de Hanau. Il a eu de Mme Lehmann huit enfants, dont aucun ne peut lui succéder. L'héritier présomptif de Hesse est le landgrave Guillaume, son cousin, né en 1787. La seconde fille du landgrave, la princesse Wilhelmine, a épousé, en 1842, le prince Christian de Holstein-Glucksbourg, qui est monté sur le trône de Danemark, sous le nom de Christian IX, en 1863.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, né en 1819. Il est le fils du grand-duc George et de la grande-duchesse Marie, fille du landgrave Frédéric de Hesse-Cassel. Il eut pour premiers maîtres les professeurs du gymnase de Strelitz, fréquenta ensuite l'université de Bonn et épousa, en 1843, la princesse Augusta, fille du duc Adolphe de Cambridge, de laquelle il a eu un fils, le grand-duc héritier Adolphe-Frédéric, né en 1848. Frédéric-Guillaume a succédé à son père en 1860. Les espérances qu'on avait conçues, à son avénement, de voir inaugurer un régime libéral ne se réalisèrent point; car le nouveau duc, dans le discours solennel qu'il prononça lors de la prestation de serment des corps de l'Etat, se déclara complétement décidé à maintenir, sans aucune modification, l'antique constitution féodale du Mecklembourg. Lors de la guerre austro-prussienne de 1866, il se rangea du côté de la Prusse, et, après la dissolution de la Confédération, promit sa coopération à la convocation d'un parlement allemand et à l'établissement d'une Confédération allemande sous le protectorat de la Prusse.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, né en 1823. Il est fils du grand-duc Paul-Frédéric et de la princesse Alexandrine de Prusse. Il succéda, en 1842, à son père, et se vit contraint, en 1848, d'apporter quelques modifications dans un sens libéral à l'organisation gouvernementale du duché; mais, dès 1851, lorsque le mouvement révolutionnaire fut partout comprimé en Allemagne, il rétablit l'ancien état de choses, c'est-à-dire le régime du bon plaisir et de l'aristocratie féodale. L'aîné des nombreux enfants qu'il a eus de la princesse Augusta-Mathilde-Wilhelmine de Reuss est François-Paul, né en 1851.

FRÉDÉRIC (Guillaume-Louis), grand-duc de Bade, duc de Zæhringen, né le 9 septembre 1826. Il est le troisième enfant du grand-duc Charles-Léopold-Frédéric. Sa sœur aînée, princesse Alexandrine, née le 20 décembre 1820, s'est mariée au duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha; le second enfant était le prince Louis, né le 15 août 1824, qui, en raison de son état d'imbécillité et de ses difformités physiques, était incapable de régner. Aussi, lorsque, le 24 avril 1852, le grand-duc Charles-Léopold mourut, ce fut le prince Frédéric-Guillaume qui lui succéda. Il ne prit d'abord que le titre de régent. Le 5 septembre 1856, par une patente spéciale, il s'attribua enfin le titre de grand-duc.

Dès l'année qui suivit son avénement, le grand-duc Frédéric eut des difficultés assez sérieuses avec le clergé catholique. Cette année 1853 fut, d'ailleurs, féconde en émotions, car, le 7 décembre, le prince faillit être tué par un assassin; le hasard seul lui sauva la vie. En 1855, lassé des difficultés continuelles qu'il avait avec le clergé, le grand-duc décréta l'expulsion des jésuites. En 1856, le 20 septembre, il épousa la princesse Louise-Marie-Elisabeth, fille du prince royal de Prusse, âgée de dix-huit ans.

Par cette alliance, le grand-duc Frédéric rendit plus intime son union avec la Prusse. Il a toujours fait graviter son petit Etat dans l'orbite de cette puissance. Lorsque, en 1864, l'empereur d'Autriche convoqua à Francfort tous les souverains allemands pour la révision du pacte fédéral, le roi de Prusse seul repoussa la proposition, et le grand-duc de Bade refusa d'adhérer aux projets de François-Joseph. En 1866, quand la Prusse fit à l'Autriche cette guerre terrible qui finit par Sadowa, le grand-duc de Bade eut absolument, en Allemagne, l'attitude d'un prince prussien. Aussi, lorsque le roi de Prusse, victorieux, commença la série des annexions et déposséda les souverains de Hanovre, de Hesse, tout en imposant sa domination aux autres, comme ceux de Bavière et de Wurtemberg, un ministre français dit-il avec raison : « Le grand-duc de Bade est un homme d'Etat qui renverse toutes les lois de la nature. Au lieu de nourrir le vœu d'hériter de son beau-père, il brûle du désir de faire de son beau-père son héritier. »

Lorsque, le 17 juillet 1870, éclata la guerre entre la France et la Prusse, le grand-duc de Bade se hâta de mettre à la disposition du roi Guillaume Ier son armée, dont une partie combattit sous les ordres du prince royal et l'autre sous ceux de Werder. Avec ce dernier, les Badois firent le siége de Strasbourg, puis celui de Belfort, et se signalèrent par leur rage de destruction. Au mois de décembre, le grand-duc Frédéric se rendit à Versailles auprès de son beau-père, à qui le parlement allemand venait d'offrir la couronne impériale. Dans un banquet qui eut lieu à Versailles à cette occasion, et où se trouvaient réunis plusieurs souverains de l'Alle-

magne, Frédéric de Bade prononça un discours rempli d'une basse adulation, dans lequel il félicitait Guillaume Ier d'avoir restauré l'empire germanique, accepté la dignité impériale vacante depuis soixante ans et placé l'Allemagne sous le vasselage du militarisme prussien.

Nous avons dit que ce prince a une sœur et un frère nés avant lui. Il a, en outre, deux frères et deux sœurs plus jeunes que lui : Guillaume, né le 18 décembre 1829, marié, en 1826, à la princesse Marie, fille du duc de Leuchtenberg; Charles, né le 9 mars 1832; Marie-Amélie, née en 1834, mariée, en 1858, au prince Ernest de Linange, et Cécile, née le 20 septembre 1839, mariée, en 1857, au grand-duc Michel de Russie.

Le grand-duc avait, en outre, pour cousine, la grande-duchesse Stéphanie de Beauharnais, née en 1789, fille adoptive de Napoléon Ier, et qui, en 1806, épousa le grand-duc Charles, cousin germain du duc régnant actuel : il est donc petit-cousin de la duchesse Hamilton, l'un des deux enfants que laissa Stéphanie de Beauharnais.

FRÉDÉRIC (Guillaume-Charles), prince des Pays-Bas, second fils du roi Guillaume Ier, né le 28 février 1797, après que sa famille eut été obligée de quitter la Hollande. Il fut élevé à Berlin, où il reçut des leçons du célèbre Niebuhr, qui, depuis, devint son ami le plus intime. En 1813, le jeune prince retourna en Hollande, et, par le décret du 4 avril 1815, fut déclaré héritier présomptif des possessions allemandes de la maison d'Orange. Mais la révolution belge de 1830 le priva de ce titre, et il dut désormais se contenter de celui de prince des Pays-Bas. Frédéric-Guillaume commandait les troupes royales à Bruxelles pendant les journées des 26 et 27 septembre 1830, où, après de sanglants combats, l'armée hollandaise dut battre en retraite. Depuis cette époque, ce prince a entièrement renoncé à la carrière militaire et s'est mis à voyager ou à s'occuper de travaux littéraires. Le 21 mai 1825, il a épousé la princesse Louise de Prusse, fille de Frédéric-Guillaume III, dont il a eu deux filles : la princesse Louise, née le 5 août 1828 et mariée, en 1850, au prince royal de Suède, et la princesse Marie, née le 5 juillet 1841.

FRÉDÉRIC (Emile-Auguste), prince de Noër, né à Copenhague en 1800, mort en 1865. Il était frère du prince Christian-Auguste de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg. Nommé par son beau-frère, le roi Christian VIII de Danemark, commandant en chef des troupes du Slesvig-Holstein (1842), il *se démit de ces fonctions en 1846, lors de* la promulgation de la lettre patente qui établissait le principe de l'intégrité perpétuelle de la monarchie danoise. Deux ans plus tard, il devint membre du gouvernement provisoire et ministre de la guerre du Slesvig-Holstein, commanda les troupes des duchés pendant la guerre contre le Danemark, fut, pour *ce motif, privé de ses titres et dignités par le* roi Christian, et excepté de l'amnistie accordée aux duchés en 1851.

FRÉDÉRIC-CHARLES (Nicolas), prince prussien, fils de Charles, frère du roi Guillaume Ier de Prusse, né en 1828. Il prit part aux expéditions dirigées, en 1848, contre le Slesvig-Holstein, et, en 1849, contre le grand-duché de Bade, pour y étouffer la république. Depuis sa jeunesse, le prince Frédéric-Charles n'a cessé de s'occuper de l'art militaire, particulièrement de la façon dont les Français combattent, et il fit connaître le résultat de ses études sur ce sujet, soit par des discours, soit par des notes lithographiées, communiquées à des officiers prussiens. Un jeune officier, à qui ces études du prince furent montrées, composa un écrit intitulé : l'*Art de combattre des Français*, qui parut à Francfort, et qui était signé des initiales P. F.-C. Ces initiales et le sujet même de l'ouvrage firent croire que c'était le prince Frédéric-Charles qui en était l'auteur. Cet écrit produisit une assez grande sensation en France et en Allemagne, surtout à cause du titre, qui prête à l'équivoque, et qui signifie également l'art de combattre les Français et l'art des Français pour combattre. Pour mettre fin aux commentaires de la presse et aux interprétations qui avaient cours, il fallut que le jeune officier dont nous venons de parler se déclarât publiquement l'auteur de l'opuscule et expliquât son titre dans un sens qui ne présentait plus rien d'hostile contre la France. De son côté, le prince Frédéric-Charles repoussa toute participation à la publication de cet écrit.

En 1864, le prince commanda un corps dans la guerre contre le Danemark. Il se distingua au passage du Schlei, effectué le 6 février, et força les Danois à évacuer la grande forteresse de Danewerk; ensuite il les attaqua dans leurs retranchements de Düppel, qu'il prit d'assaut le 18 février (1864). Il devint alors commandant supérieur de l'armée alliée. En cette qualité, il donna l'ordre au général Bittenfeld de prendre possession de l'île Alsen, qui fut conquise immédiatement. Le prince Frédéric-Charles s'est conduit avec une grande distinction, en 1866, dans la guerre de la Prusse contre l'Autriche. Il commanda un corps d'armée à la bataille de Sadowa, prit une grande part à la victoire des Prussiens, et, par sa décision, par la promptitude de ses manœuvres, il contribua au rapide succès de cette guerre mémorable. Sa réputation comme homme de guerre était faite lorsque, en 1870, la France et la Prusse en vinrent aux mains. Mis alors à la tête de la première armée, forte d'environ 150,000 hommes, et formant l'aile droite des forces prussiennes, il quitta Sarrelouis dans les premiers jours du mois d'août, et franchit la frontière française entre Sierck et Thionville, pendant que l'armée du centre, sous les ordres de Steinmetz, poursuivait les corps de Frossard et de Bazaine, qui se repliaient sur Metz. Opérant de concert avec Steinmetz, Frédéric-Charles s'avança vers cette dernière ville, où Bazaine avait rallié cinq corps d'armée sous son commandement suprême. Le 14 août commença, entre les armées française et prussienne, une série de combats acharnés près de Metz. Le 16, Bazaine, ayant tenté de se replier de Metz sur Verdun, fut attaqué, entre Doncourt et Vionville, par le gros des troupes de Frédéric-Charles et de Steinmetz, qui subirent des pertes énormes. Le 18, eut lieu la bataille de Gravelotte, encore plus sanglante et plus acharnée, à la suite de laquelle le maréchal Bazaine s'établit dans un camp sous Metz, et se trouva complétement investi, ainsi que cette place forte (19 août). Le prince Frédéric-Charles reçut l'ordre de maintenir dans cette situation les cinq corps de Bazaine, tandis que les armées de Guillaume, du prince de Saxe et du prince royal marchaient contre l'armée formée à Châlons, et dont Mac-Mahon était commandant en chef. Pendant qu'avaient lieu la bataille de Carignan et la capitulation de Sedan, Bazaine tenta de rompre les lignes prussiennes le 31 août et le 1er septembre, mais il dirigea ses mouvements avec mollesse. Frédéric-Charles lui opposa une vive résistance, et Bazaine rentra dans ses campements, où le prince le tint enfermé jusqu'au 27 octobre. A cette époque, le prince Frédéric-Charles, qui avait réuni à son commandement celui de l'armée de Steinmetz, tombé en disgrâce, reçut la visite du général Changarnier, chargé par Bazaine de négocier une capitulation. Il accueillit avec courtoisie le négociateur, mais se montra inflexible dans ses exigences, et, le 27, après un investissement de soixante-dix jours, Bazaine capitulait avec 173,000 hommes, les meilleurs soldats de la France, rendait Metz, qui jamais auparavant n'avait été prise, et livrait aux vainqueurs un immense matériel de guerre. Le même jour, le prince allemand adressait à son armée une proclamation dans laquelle il la félicitait d'être la cause d'un événement qui devait avoir une immense influence sur l'issue de la guerre, et qui, disait-il à ses soldats, « rendait possible la grande œuvre qu'avec l'assistance de Dieu ils avaient accomplie, — l'annihilation de la puissance de la France. » A la nouvelle de cette capitulation, le roi de Prusse éleva son neveu à la dignité de général feld-maréchal (28 octobre).

Comme on le sait, à cette époque, le gouvernement de la défense nationale entama des négociations de paix avec le roi de Prusse; mais les exigences du vainqueur empêchèrent la mission de M. Thiers d'aboutir, et la guerre à outrance fut résolue. Dès le 9 novembre, l'armée de la Loire, commandée par d'Aurelles de Paladines, prenait l'offensive, battait les Prussiens à Baccon, à Coulmiers, reprenait Orléans et forçait le général von der Tann à battre en retraite. Le roi de Prusse résolut alors d'écraser cette armée, dont les forces augmentaient sans cesse, et chargea de ce soin Frédéric-Charles, qu'il nomma commandant en chef de l'armée du centre, forte d'environ 200,000 hommes. Jusqu'à la fin du mois de novembre, ce prince concentra ses forces pour frapper un grand coup. Après avoir remporté quelques avantages, notamment à Neuville, à Patay, à Beaune-la-Rolande (28 novembre), l'armée de la Loire marchait en avant pour opérer sa jonction avec l'armée de Paris, lorsque Frédéric-Charles fondit sur elle, la repoussa au delà d'Orléans, qui retomba pour la seconde fois au pouvoir des Prussiens (5 décembre); puis il fit poursuivre, par le duc de Mecklembourg, cette armée, dont le commandement venait d'être donné à Chanzy. Ce dernier opéra habilement sa retraite sur le Mans, en faisant subir de grandes pertes à l'ennemi dans une série de combats (7-17 décembre), et y reconstitua son armée. Mais, le 11 janvier 1871, Frédéric-Charles, à la tête de forces considérables, s'avança jusque sous les murs du Mans, attaqua de nouveau Chanzy, le força encore une fois à battre en retraite, à la suite d'une défaite due en partie à une panique des mobilisés de la Bretagne, et à se replier en arrière sur Laval. Peu après, la capitulation de Paris mettait fin à la guerre (28 janvier). Le prince Frédéric-Charles passe pour être un des meilleurs généraux de la Prusse. Comme le roi Guillaume, comme de Moltke et Bismark, il professe une aversion profonde contre la France, qu'il eût voulu voir définitivement écrasée, et qu'il a livrée à la plus sauvage dévastation partout où ses soldats ont passé.

FRÉDÉRIC (Christian-Auguste), prince héréditaire de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, né au château d'Augustenbourg, dans l'île d'Alsen, en 1829. Il est le fils aîné du prince Chrétien ou Christian. Il venait de terminer son éducation et se disposait à partir pour l'université, avec son plus jeune frère Christian, au printemps de l'année 1848, lorsque arriva la nouvelle du soulèvement du Slesvig-Holstein. Les deux frères, ne se croyant pas, et avec raison, en sûreté dans l'île d'Alsen, en face de la flotte danoise, s'enfuirent de cette île le 20 mars, gagnèrent le continent et se rendirent à Rendsbourg, où ils entrèrent dans l'armée holsteinoise. Le prince Frédéric fit cette guerre de trois ans contre le Danemark, en qualité d'officier de l'état-major général, et fut chargé, comme tel, par le gouvernement des duchés, en avril 1849, de porter aux autorités fédérales allemandes, à Francfort-sur-le-Mein, le pavillon du vaisseau de guerre danois le *Christian VIII*. Après le rétablissement de la domination danoise, toute la famille d'Augustenbourg fut bannie des duchés. Le prince Frédéric fréquenta alors pendant deux années l'université de Bonn et entra dans l'armée prussienne, qu'il quitta en 1856, avec le grade de major à la suite dans le premier régiment de la garde à pied. Il acheta à cette époque la propriété de Dolzig, dans la basse Lusace, et épousa, le 11 septembre de la même année, la princesse Adélaïde de Hohenlohe-Langenbourg. Il vécut dès lors dans une profonde retraite, d'où il ne sortit qu'une fois, en janvier 1859, pour adresser au roi Frédéric VII de Danemark une lettre destinée à sauvegarder ses droits héréditaires.

A la mort de Frédéric VII, il fit tout à coup sa rentrée sur la scène politique par une proclamation, datée du 16 novembre 1863, dans laquelle il déclarait que, vu le désistement de son père et sa qualité d'héritier immédiat, il prenait en main le gouvernement des duchés de Slesvig-Holstein; il élevait en même temps des prétentions sur le Lauenbourg. Par un décret daté du 5 décembre et signé : « le duc FRÉDÉRIC VIII, » il ordonna la levée d'un impôt volontaire, destiné à fournir les fonds nécessaires à la formation et à l'entretien d'une armée holsteinoise. Un certain nombre de princes allemands reconnurent aussitôt le nouveau duc; mais la diète germanique différa sa décision. Dans les duchés, une grande partie de la population se déclara pour le nouveau souverain, et à peine les troupes de la Confédération eurent-elles forcé les Danois d'évacuer le Holstein qu'il fut proclamé duc, non-seulement dans diverses localités, mais encore dans la grande assemblée nationale qui fut tenue à Elmhorst le 27 décembre. Le prince entra le 30 décembre 1863 à Glukstædt, se rendit de là à Kiel, et résida alternativement à l'hôtel de ville et dans une villa voisine, à Dusternbrook. Mais l'espérance qu'on avait de le voir prendre aussitôt en main le gouvernement ne se réalisa pas, vraisemblablement parce que le prince et ses deux conseillers, Samwer et Francke, comptaient que la diète germanique reconnaîtrait promptement le nouveau duc. Ce fut ainsi que l'enthousiasme du moment et l'occasion favorable qui s'offrait demeurèrent inutilisés, et bientôt l'intervention énergique des deux grandes puissances allemandes rendit impossible toute action de la part du pays lui-même. Le prince se vit cependant proclamé duc dans diverses villes du Slesvig; plusieurs députations vinrent même à Kiel lui rendre hommage, et dans la grande assemblée du peuple, tenue à Rendsbourg le 8 mai 1864, on annonça encore une fois comme programme national « un Slesvig-Holstein libre, sous la souveraineté du duc légitime Frédéric VIII. » Mais on ne put se dissimuler plus longtemps que l'on ne pouvait rien entreprendre sans l'assentiment ou contre l'assentiment des grandes puissances allemandes. Du reste, la Confédération germanique avait depuis longtemps renoncé à toute initiative, tout au moins depuis que la proposition, faite par la Bavière, d'une prompte installation du prince comme duc de Holstein, avait été repoussée. Un moment néanmoins les circonstances semblèrent prendre une tournure plus favorable; ce fut lorsque, à la conférence de Londres, l'Autriche, la Prusse et la Confédération mirent en avant, comme solution pacifique éventuelle de la question, l'installation immédiate du prince héréditaire comme duc du Slesvig-Holstein; mais cette proposition fut rejetée par le Danemark, et l'on n'en parla plus. En même temps, le prince héréditaire s'aliénait le gouvernement prussien, et, d'un autre côté, surgissait un nouveau prétendant, le grand-duc d'Oldenbourg. La Confédération invita les deux rivaux à établir leurs droits. Le prince Frédéric adressa, les 1er septembre et 3 novembre 1864, à la diète germanique, le mémoire où il faisait valoir les siens; mais déjà la question avait été tranchée, sinon en droit, du moins en fait, par la Prusse et l'Autriche, que la paix de Vienne et la retraite des troupes de la Confédération mirent en la possession exclusive des duchés de Slesvig-Holstein et de Lauenbourg. V. SLESVIG-HOLSTEIN.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME (Nicolas-Charles), prince royal de Prusse, héritier présomptif de la couronne, né le 18 octobre 1831. Il est le fils de Guillaume Ier, proclamé empereur d'Allemagne en janvier 1871. Sous-lieutenant dès l'âge de dix ans, il fut, comme tous les princes, rapidement élevé aux premiers grades de l'armée, et compléta son instruction militaire surtout en visitant les principales capitales de l'Europe. En 1858, il épousa la fille aînée de la reine d'Angleterre, la princesse Victoria, dont il a eu plusieurs enfants. Le prince Frédéric-Guillaume ou, comme disent les Allemands, le prince *Fritz*, était plus connu par son caractère simple, débonnaire, aux allures un peu bourgeoises, que par ses goûts militaires, lorsqu'il fit, en 1864, sa première campagne contre le Danemark. Dans cette guerre injuste contre un petit peuple, dans cet écrasement du faible par le fort, il ne fallait point parler de gloire à recueillir. Son rôle fut autrement important lorsque éclata, en 1866, la guerre entre la Prusse et l'Autriche. A cette époque, le prince Fritz, chef d'un régiment de hussards russes, propriétaire d'un régiment d'infanterie autrichienne, inspecteur de la première division de l'armée, lieutenant général, etc., reçut le commandement en chef de l'armée de l'Oder, à la tête de laquelle il prit une part importante à la brillante campagne qui aboutit, en quelques semaines, à la victoire décisive de Sadowa (3 juillet 1866). Le prince royal eut l'honneur de contribuer personnellement au succès de cette grande bataille. Au mois de juin de l'année suivante, il se rendit à Paris pour y visiter l'Exposition universelle, et reçut de Napoléon III l'accueil le plus amical. Trois ans plus tard, la candidature du prince de Hohenzollern était le prétexte d'une rupture entre la Prusse et la France, et une guerre terrible s'ensuivait.

Mis à la tête de la troisième armée, composée de troupes prussiennes, bavaroises, wurtembergeoises et badoises, le prince Frédéric-Guillaume quitta, le 4 août 1870, son quartier général de Landau et marcha sur Wissembourg, où campait la division du général Abel Douay. Comme on le sait, Napoléon III, dans son impéritie, ne tenant aucun compte de la principale cause des succès des Prussiens contre l'Autriche en 1866, avait éparpillé ses corps d'armée, au lieu d'opposer des masses compactes aux formidables armées de la Prusse. A la tête d'environ 80,000 hommes, le prince royal attaqua, le 4 août, les 8,000 ou 10,000 hommes commandés par Douay. Malgré des prodiges de valeur, écrasés par le nombre, les Français furent battus et durent opérer leur retraite en laissant 500 prisonniers entre les mains de l'ennemi. Poursuivant alors avec rapidité sa marche en avant, le prince Frédéric-Guillaume, dont les forces s'étaient encore accrues, rencontra, le 6 août, à Frœschwiller, près de Reichshofen, le corps d'armée de Mac-Mahon. Ce dernier, n'ayant que 30,000 hommes à opposer à 100,000 Prussiens, servis par un nombre de canons quadruple du nôtre, fit tout ce qu'il était humainement possible de faire pour éviter un échec. De sept heures du matin à quatre heures du soir, ses soldats se battirent comme des lions; mais, ayant eu sa droite débordée, il dut battre en retraite vers Saverne. On raconte que le prince royal, en voyant défiler devant lui des Français faits prisonniers dans cette lutte héroïque, se découvrit respectueusement, et, se tournant vers son état-major : « Saluez le courage, messieurs, dit-il. Je n'ai de ma vie rien vu d'aussi brave que ces soldats que la fortune a trahis. » Il poursuivit alors Mac-Mahon jusqu'à Ingwiller, puis s'avança à travers les Vosges, pendant que ce dernier opérait sa retraite vers Châlons.

Par sa marche stratégique en avant, le prince Fritz couvrit le flanc gauche de la principale armée prussienne, de façon qu'elle pût, en toute sécurité, tenir en échec l'armée de Bazaine. Puis, changeant brusquement de direction, il s'avança à marches forcées par Commercy, Bar-le-Duc, Saint-Dizier et Vitry dans le pays qui s'étend entre la Marne et l'Aube, pour atteindre par derrière Mac-Mahon, en marche sur Sedan. Pendant la bataille de quatre jours (30 août-2 septembre) qui se termina par la funeste capitulation de Sedan, le prince royal aida puissamment l'armée prussienne, commandée par le roi Guillaume, et celle du duc de Saxe à amener ce résultat si triste pour nos armes. Après ces succès inespérés, le prince royal alla compléter avec son armée l'investissement de Paris. C'est pendant le cours de cet investissement qu'en apprenant la capitulation de l'armée de Bazaine et de Metz le roi Guillaume résolut de donner un témoignage public de sa satisfaction à son neveu et à son fils, dont les succès avaient été si éclatants. Dans une lettre, datée de Versailles le 28 octobre 1870, le roi de Prusse, rappelant les victoires et les opérations de guerre dirigées par le prince royal : « Tout cela, dit-il, pris dans son ensemble, signale en toi le grand capitaine chéri de la fortune. Aussi mérites-tu d'occuper le rang le plus élevé dans la hiérarchie militaire, et je te nomme, par la présente, général feld-maréchal. C'est pour la première fois que cette distinction, que je confère également au prince Frédéric-Charles, échoit en partage à des princes de notre maison. » S'il est difficile de voir dans le prince royal de Prusse un « grand capitaine, » on ne saurait nier toutefois qu'il n'ait montré de sérieuses qualités militaires, et qu'il n'ait rempli avec habileté le rôle qui lui était assigné dans le plan si remarquablement conçu par le général de Moltke. Ce prince, du reste, conserva, paraît-il, dans la victoire cet esprit de modération qui manqua si complétement

au roi Guillaume et aux deux agents de son étonnante fortune, MM. de Moltke et de Bismark. On raconte que, dans les conseils du gouvernement, il se prononça contre les conditions draconiennes imposées à la France, pensant, à juste titre, qu'elles auraient pour conséquence de provoquer les vaincus à une guerre future et de compromettre dans l'avenir la paix de l'Europe. Il eût voulu voir la guerre se terminer après les capitulations de Sedan et de Metz, et se prononça contre les razzias commises et les incendies allumés par les Prussiens dans le centre de la France. Il reprocha, dit-on, vivement un jour à de Moltke sa barbarie et lui dit : « Vous faites de ceci une guerre, non contre la France, mais contre la civilisation. »

De son mariage avec la princesse Victoire, le prince Fritz a eu plusieurs filles et plusieurs fils, dont l'aîné, le prince Frédéric-Guillaume-Victor-Albert, est né à Berlin en 1859.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME-AUGUSTE, prince de Prusse. V. AUGUSTE.

FRÉDÉRIC (le colonel), officier corse, fils du baron Théodore de Neuhoff, qui se fit nommer roi de Corse sous le nom de Théodore Ier, né vers 1730, mort en Angleterre vers 1797. Trop jeune pour prendre part à l'aventureuse expédition de son père, il ne crut pas devoir garder un nom devenu ridicule en Europe. Nommé colonel d'un régiment au service du duc de Wurtemberg, il le quitta bientôt pour aller rejoindre son père en Angleterre. Peu après la mort de celui-ci, et par les influences de quelques enthousiastes partisans de l'ex-roi, il fut nommé précepteur du jeune prince de Galles, et composa à son usage l'ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Corse* (Londres, 1768, in-8o). On prétendit qu'il poussait le jeune prince à entreprendre la conquête de ce pays. Le précepteur devint plus tard le confident du prince. Celui-ci le chargea d'aller à Anvers négocier un emprunt. Le roi d'Angleterre, averti, se montra fort irrité de cette démarche, et le prince de Galles sacrifia son trop complaisant gouverneur. Celui-ci, à son retour, se vit enlever la faveur de son élève. Il essaya pour vivre de spéculer sur l'intérêt de curiosité que les affaires de Corse excitaient en Angleterre; mais le livre qu'il publia : *The description of Corsica, with an account of its union to the crown of Great Britain including the life of general Paoli and the memorial presented to the national assembly of France* (Londres, 1795, in-8o), ne paraît avoir eu qu'un médiocre succès. Réduit à la dernière misère, il se fit sauter la cervelle sous le portail de l'abbaye de Westminster, où son père était enseveli.

Frédéric, roman par Fiévée (Paris, 1805). Ce livre est un aperçu très-fin et très-exact de la société française au XVIIIe siècle. Bien qu'il ait fait moins de bruit que la *Dot de Suzette*, Fiévée semblait le préférer. « Si l'on veut connaître ma pensée sur mes deux ouvrages principaux, écrivait-il, la voici : *Suzette* plaira à plus de personnes, et *Frédéric* davantage à ceux qui savent bien lire. Le succès de *Suzette* a de beaucoup passé mon espérance. Cependant, je crains qu'en vieillissant elle ne se perde dans l'abîme qui engloutit quatre-vingt-dix-neuf romans sur cent. *Frédéric* n'y tombera pas, du moins je l'espère. » Fiévée se trompait. La *Dot de Suzette* est encore dans bien des mémoires, et *Frédéric* est presque oublié. C'est que, bien que travaillé avec plus de soin, *Frédéric* est moins touchant, moins agréable, disons-le, moins intéressant que *Suzette*. « Frédéric, dit M. Sainte-Beuve, est un jeune homme, fils d'une grande dame et d'un jeune et beau valet de chambre. Il y a d'assez belles scènes, et très-vraies d'observation et d'analyse, quand ce jeune homme, à qui l'on a caché sa naissance, paraît pour la première fois dans la maison de sa bienfaitrice, et que celle-ci l'observe avec amour, jalousie et honte, tandis que le père, debout et respectueux, placé derrière, le regarde avec fierté. L'analyse de ces sentiments compliqués et divers, qui sont aux prises au sujet de cet enfant mystérieux, ces trois situations de la mère, du fils et du père sont démêlées avec une rare finesse, et indiquées avec une sûreté de traits un peu sèche, mais curieuse et bien sentie. » Ajoutons que tous ces détails sont relevés par une grande pureté de style.

Frédéric et Bernerette, par Alfred de Musset. Cette nouvelle est considérée, généralement, comme une des plus émouvantes et des mieux senties que l'auteur ait jamais écrites. C'est l'histoire d'un étudiant comme il n'y en a plus que très-peu, et d'une grisette comme il n'y en a plus du tout. Ils se sont connus longtemps avant de s'adresser la parole, et s'aimaient bien avant de se l'être dit autrement que par un échange de sourires. Un jour, cependant, les mains s'étaient serrées, les lèvres rapprochées, et Frédéric était devenu, presque sans le savoir, l'amant de Bernerette. Frédéric ne recevait qu'un fort mince pécule de la libéralité paternelle, et, au bout de quinze jours, ses ressources furent épuisées. Il emprunta et continua d'aimer Bernerette, tout en préparant sa thèse pour la licence. Le jour de l'examen arriva; il fut reçu, et son père répondit à cette heureuse nouvelle par l'envoi d'une somme assez considérable. Mais Bernerette écrivit un jour à Frédéric : « Mon amant sait tout. Il veut se battre avec vous; je suis plus morte que vive. » En effet, la grisette avait un amant, qu'elle trompait pour Frédéric, et l'étudiant attendit plusieurs jours la visite de son rival. Il ne vit personne, pas même Bernerette, et il apprit enfin que le jeune homme s'était tué, et que Bernerette, très-malade, était retournée chez ses parents. Frédéric, la mort dans l'âme, retourna dans sa famille, à Besançon. Là, on voulut le marier; mais les souvenirs de Paris étaient encore trop vivaces, et il refusa. Six mois après, il quittait de nouveau Besançon pour venir faire son stage à Paris. Comme on le pense bien, il ne fut pas longtemps sans revoir Bernerette, et ils s'aimèrent comme aux premiers jours, sans reparler du dernier incident qui les avait séparés. Frédéric avait un ami qui menait grand train; on fit des parties dans la forêt de Montmorency, et bientôt il fallut recourir aux emprunts, ce qui fit songer sérieusement Frédéric à retourner dans son pays; il fit part de ce projet à Bernerette, mais de jour en jour il reculait son départ, et il ne s'éloignait pas. Cependant les ressources diminuaient peu à peu, et la position devint si fâcheuse que Frédéric, une fois encore, quitta sa maîtresse, sans cependant quitter Paris. Plusieurs mois s'écoulent ainsi, et Frédéric tâche d'étouffer son ennui, tantôt par le travail, tantôt par les distractions. Plusieurs fois il rencontre Bernerette; les deux amants se serrent la main, et c'est tout. Un soir, cependant, Frédéric passe devant la porte de son ancienne maîtresse, et, ses souvenirs de bonheur lui revenant en foule, il monte et frappe. Personne ne répond. Il apprend que Bernerette est sortie le matin, et qu'elle ne doit rentrer que le lendemain. « Elle a un autre amant, se dit-il; tant mieux. » Mais il se mentait à lui-même, et, pour la première fois, il s'aperçut qu'il aimait véritablement Bernerette. Il résolut cependant de s'éloigner de Paris, et le lendemain même il se fût mis en route, s'il n'avait reçu une nouvelle bien faite pour le retenir : Bernerette s'était empoisonnée. A partir de ce jour, Frédéric avoua hautement son amour et s'y livra tout entier, car, à force de soins, on put ramener sa maîtresse à la vie. Mais alors il eut à lutter contre toute sa famille, qui vint exprès à Paris pour l'arracher à son projet d'épouser une fille qui, après tout, disait-on, n'était qu'une grisette. Le père de Frédéric alla trouver Bernerette, et celle-ci répondit au vieillard avec tant de grâce et de naïveté qu'il fut touché et presque ému. Néanmoins il conjura son fils de quitter sa maîtresse; il était trop tard. Frédéric était désormais rivé à son amour. Un matin, cependant, il se rendit chez son amie de bonne heure, et trouva le lit et la chambre vides. Cette fois, il avait un rival, et on le trompait. C'en était trop; la trahison était trop forte pour que le mépris ne vînt pas prendre la place de l'amour. Le soir même, Frédéric partait pour Berne, en qualité d'attaché d'ambassade. Six mois après, il était marié, et, le lendemain de ses noces, pendant qu'il était assis près de la cheminée, tenant sa femme entre ses bras, il reçut une lettre lui annonçant la mort de Bernerette : « Je ne me tue pas, mon ami, lui disait-elle; je m'achève. C'est pour céder à ton père que je t'ai été infidèle. Puisses-tu être heureux, mon ami; puisses-tu être aimé comme t'aime ta mourante, ta pauvre Bernerette ! » Le type de Bernerette restera, comme celui de Mimi Pinson. C'est une des créations qui font le plus d'honneur à Alfred de Musset, en ce qu'il n'y a pas mis seulement tout son esprit, mais tout son cœur. Bernerette est une cousine de la Dame aux camélias, mais plus pure et plus touchante encore.

FREDERIC-CITY ou **FREDERIKTOWN**, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Maryland, à 60 kilom. N.-O. de Washington, ch.-l. du canton de son nom, sur la petite rivière Carroll, à 3 kilom. de son confluent avec le Monocacy, et à 96 kilom. de Baltimore, cap. du Maryland; 6,028 hab. Un embranchement de 4,800 mètres de longueur la fait communiquer au chemin de fer de Baltimore à Ohio. Elle est bien bâtie, et ses rues, larges et régulières, sont bordées de maisons en brique ou en pierre. On y fabrique de la laine, de la corde, des machines à vapeur et du papier. C'est le siége d'un collége placé sous la direction des jésuites, d'un noviciat du même ordre, d'un couvent de sœurs de la Visitation et d'une maison d'éducation dirigée par ces dernières. Les relations commerciales de Frederic-City sont fort étendues, et la contrée qui l'entoure est d'une remarquable fertilité.

FRÉDÉRIC-HENRI, île de l'Océanie, près de la côte S. de la Nouvelle-Guinée, dont elle est séparée par le détroit de la princesse Marianne, par 8o 30′ de latit. S. et 135o 25′ de longit. E. Cette île, encore peu connue, peuplée par des Papous, présente un périmètre d'environ 460 kilom., et, sur la côte S.-O., un cap connu sous le nom de cap Walsh.

FREDERICIA, ville du Danemark, dans la presqu'île du Jutland, à l'entrée septentrionale du Petit-Belt, à 68 kilom. N.-E. de Ribe; 6,261 hab. Récolte et commerce de tabac; fabriques de draps; eaux-de-vie, bière, cuirs, huile. Petit port de commerce. Cette ville fut fondée, en 1650, par le roi Frédéric II; le 6 juillet 1846, elle fut le théâtre d'un combat entre les Allemands et les Danois, combat dans lequel ces derniers furent vainqueurs. Pendant la guerre de 1864 et 1865, Fredericia fut momentanément occupée par les troupes prussiennes.

FREDERIKSBORG, division administrative de la province danoise des îles; elle occupe le N.-E. de l'île de Seeland, et contient les villes de Hillerod, Frederiks-Sund et les châteaux royaux de Frederiksborg, Fredensborg, Marienlyst, etc.

FREDERIKSBORG, château royal de Danemark, dans le département de son nom, au N. de l'île de Seeland, à 18 kilom. N.-N.-O. de Copenhague, élevé par Christian IV, roi de Danemark, en 1624. C'est un château gothique de briques rouges, couvrant trois îles d'un petit lac. La *Riddersal* ou salle du Chevalier a un plafond splendidement décoré de sculptures, de dorures et de peintures; vingt-six artistes y ont, dit-on, travaillé pendant sept ans. Il s'y trouve également une collection de portraits et une chapelle richement ornée dans laquelle tous les derniers rois de Danemark ont été couronnés. La chaire et le maître-autel de cette chapelle sont d'ivoire et d'argent, ciselés d'une manière exquise, et contiennent plus de 600 livres de ce précieux métal.

FREDERIKSBURG, ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Virginie, agréablement située dans une vallée fertile, sur la rive droite du Rappahannok, à 175 kilom. de son embouchure, dans la baie de Chesapeake, et à 105 kilom. de Richmond; 5,000 hab. L'influence de la marée vient expirer à Frederiksburg, qui est le centre d'un commerce considérable en céréales, farines, tabac, etc. Ses exportations sont évaluées à 25 millions de francs par an. On trouve dans le voisinage de belles carrières de marbre et de pierres de taille. Un chemin de fer l'unit à Richmond et à Washington. Tout auprès de la ville se trouve un monument inachevé, commencé en 1833, et indiquant l'endroit où est enterrée la mère de Washington, qui mourut à Frederiksburg en 1789. Cette ville est célèbre par la bataille qui porte son nom. Cette bataille, l'une des plus sanglantes de la guerre de sécession, a été livrée les 11-13 décembre 1862, entre les troupes confédérées, commandées par le général Lee, et les troupes fédérales, dirigées par le général Burnside. Les fédéraux, massés, depuis quelques jours, sur la rive droite du Rappahannok, traversèrent le fleuve, sur des ponts de bateaux, le 11 décembre, sous la protection du feu de 143 canons. Lee s'était établi dans de formidables retranchements élevés à 1,600 mètres en arrière de la ville. Le 12, les trois divisions fédérales (Franklin, Sumner et Hooker) avaient franchi le fleuve et entraient à Frederiksburg, que les boulets et les bombes avaient en partie détruite, et qui n'était qu'un immense foyer. Le 13, Burnside ordonna l'attaque des fortes positions de Lee, qui avait sous ses ordres les généraux Longstreet et Stonewall Jackson. Le combat se prolongea toute la journée avec une rage indescriptible de part et d'autre. Tous les efforts des fédéraux furent inutiles, et Burnside fut obligé d'ordonner la retraite, après avoir vu tomber ses meilleurs soldats. Dans la nuit du 13 au 14, les fédéraux repassèrent le Rappahannok, sous une pluie torrentielle et sans être inquiétés par les confédérés; faute grave, car, dans l'état de démoralisation où se trouvait l'armée fédérale, rien n'eût été plus facile pour Lee que de l'anéantir d'un seul coup. Les fédéraux, dans cette affaire, eurent 1,150 tués et 9,000 blessés, parmi lesquels cinq généraux. Les pertes des confédérés s'élevèrent à 2,500 tués, blessés et disparus; parmi les morts se trouvaient les généraux Cobb et Maxey Gregg.

FREDERIKSDAL, bourg du Danemark, à l'extrémité occidentale de l'île de Laaland, sur le détroit de Langeland. C'est là que Charles X Gustave prit terre lorsque, en 1658, il vint sur la glace de Langeland en Laaland.

FREDERIKSHAAB, établissement danois du Groënland, sur la *côte S.-O., inspectorat du* Sud, au N. du cap Comfort, sous le 62o 23′ de latit. N. La colonie, fondée en 1742, compte actuellement 600 hab. Le territoire qui dépend de Frederikshaab renferme beaucoup de talc.

FREDERIKSHALD ou **FREDERIKSHALL**, ville et port de Norvége, province d'Aggerhuus, sur l'Idefiord, non loin de sa jonction avec le golfe de Swinesund (Skager-Rack), à 91 kilom. S.-E. de Christiania, près de la frontière de Suède; 7,408 hab. Havre excellent et accessible aux plus gros bâtiments. Presque entièrement détruite par un incendie, en 1759, la ville a été magnifiquement reconstruite; elle entoure la base d'un rocher gigantesque et perpendiculaire de 400 pieds d'élévation, sur le sommet duquel se dresse l'antique forteresse de Frederiksteen. L'ancien nom de la ville est Holden. Charles XII y fut tué, le 30 novembre 1718. Frederiksteen était autrefois une citadelle d'une grande force. De trois côtés, elle est inaccessible. Du seul côté accessible, et tout auprès des murailles extérieures, un grossier monument indique l'endroit où tomba le héros suédois. La citadelle fut investie, en 1814, par le prince royal de Suède, Bernadotte, et sa prise fut le prélude de la soumission de tout le royaume de Norvége et de sa réunion avec la Suède (4 novembre 1814). A environ 6 kilom. E. de la ville se trouve un lac, le Fem-Soë, dont le trop-plein s'écoule dans l'Idefiord, près de Frederikshald. Les chutes de ce ruisseau offrent le point de vue le plus pittoresque de la Norvége méridionale.

FREDERIKSHAMM, littéralement *Port de Frédéric*, autrefois *Wekhalax*, en finnois *Hamina*, ville et place forte de la Russie d'Europe, dans le grand-duché de Finlande, gouvernement et à 110 kilom. O. de Viborg, à la pointe de la presqu'île Wekhalati, sur le golfe de Finlande, par 60o 34′ de latit. N. et 24o 50′ de longit. E.; 3,600 hab. Ecole de cadets. Port peu profond, et ne pouvant recevoir que des navires d'un faible tonnage. Commerce de bois de construction, de planches, de goudron et de potasse. Au centre de la ville, de forme circulaire et très-régulièrement bâtie, se trouve une large place, d'où rayonnent huit rues principales aboutissant aux remparts. Les fortifications de Frederikshamm sont importantes; près de 15,000 hommes peuvent être logés dans ses casernes. Frédéric Ier, roi de Suède, lui accorda de nombreux priviléges et lui donna son nom. Le traité d'Abo (1743) en assura la possession aux Russes. Le traité pour la cession de la Finlande à la Russie fut conclu à Frederikshamm en 1790.

FREDERIKSHAVN, autrefois *Fladstrand*, ville du Danemark, dans le Jutland, district et à 60 kilom. N.-E. d'Aalborg, avec un petit port sur le Cattégat, où l'on s'embarque pour la Norvége; 1,300 hab. Commerce de cabotage; pêche d'huîtres.

FREDERIKSNAGORE, ville de l'Indoustan. V. SERAMPOUR.

FREDERIKS-ŒRNE. V. NICOBAR.

FREDERIKS-SUND, ville de Danemark, dans l'île de Seeland, district de Frederiksborg, à 57 kilom. N.-O. de Copenhague, avec un petit port sur le golfe de Rœskilde; 763 hab. Distilleries d'eau-de-vie. Pêche.

FREDERIKSTAD, ville forte de Norvége, préfecture de Smaalehnen, à 28 kilom. S. de Moss, près du Glommer; 2,800 hab. Port de commerce; arsenal; fabrique de tabac. Commerce de bois. Du côté de la mer, la place est défendue par trois bastions, avec fossés et ouvrages extérieurs. Les ouvrages de la place comprennent, en outre, l'îlot fortifié d'Isegran, le fort Huth et la citadelle de Kongsteen, bâtie sur une montagne voisine.

FREDERIKSTADT, ville de Prusse (Slesvig-Holstein), sur la rive droite de l'Eider, à 35 kilom. S.-E. de Slesvig; 2,347 hab. Port; chantiers de construction; commerce de grains, d'huile, de peaux, de laines, de moutarde. Fondée, en 1621, par des Hollandais de la secte d'Arminius, cette ville se développa assez vite. Du 29 septembre au 5 novembre 1850, elle fut bombardée par un corps de l'armée slesvig-holsteinoise; la plupart des édifices et des maisons furent endommagés ou devinrent la proie des flammes.

FREDERIKSVŒRNE, ville forte de Norvége, bailliage de Jarlsberg, à 6 kilom. S. de Laurvig, sur le Skager-Rack; 1,800 hab. Port militaire; chantiers de construction pour la marine royale; arsenal maritime; école navale, fondée en 1816.

FREDERIKTOWN, ville de l'Amérique anglaise du Nord, capitale du Nouveau-Brunswick, sur la rive droite de la rivière de Saint-Jean, à 144 kilom. au-dessus de son embouchure; 2,000 hab. Résidence du gouverneur et des principales autorités de la province. ‖ Ville des Etats-Unis. V. FREDERIC-CITY.

FRÉDÉRUNE, femme de Charles le Simple, morte en 917. Elle était sœur de Beuves, évêque de Châlons-sur-Marne. Elle épousa, en 907, le roi, qui avait déjà eu une femme, dont on ignore le nom. Frédérune eut quatre filles, dont la vie est aussi peu connue que celle de leur mère. C'est à tort qu'on met quelquefois au nombre de ses filles Gisèle, femme de Rollon, premier duc de Normandie.

FRÉDOL (BÉRENGER DE), cardinal et théologien français, né à Laverune, près de Montpellier, vers 1250, mort à Avignon en 1323. Il avait rempli diverses fonctions ecclésiastiques lorsqu'il fut sacré par le pape évêque de Béziers, en 1294. Boniface VIII le chargea, avec divers autres docteurs, de la compilation du texte des décrétales (1298). De son côté, Philippe le Bel lui confia, entre autres missions importantes, celle d'aller exposer à ce pontife les résultats désastreux de ses prétentions, les désordres qu'elles causaient en France, et la nécessité d'y mettre un terme. Promu cardinal par Clément V, en 1305, Frédol fut employé par ce pape, lors du procès des templiers (1308), puis nommé évêque de Tusculum et grand pénitencier de l'Eglise romaine. On a de lui quelques ouvrages de droit canonique.

FREDON s. m. (fre-don — Diez découvre dans ce mot le radical *frit*, du latin *fritinnire*, gazouiller. Comparez le latin *fringilla*, pinson, proprement l'oiseau gazouillant). Mus. Ornement appliqué à la musique, qu'on employait même dans le déchant, et qui con-

sistait dans le passage rapide de plusieurs notes sur la même syllabe : *Les Espagnols ont une disposition de gorge admirable; mais, avec leurs* FREDONS *et leurs roulements, ils semblent, dans leurs chants, disputer aux rossignols la facilité du gosier.* (St-Evrem.) *Les badauds courent au théâtre s'extasier à des* FREDONS *ultramontains, brodés sur des paroles impertinentes.* (Fourier.)

— **Jeux.** A l'ambigu et dans quelques autres jeux, Réunion, dans la même main, de quatre cartes de même valeur, comme quatre as, quatre rois, quatre dix, quatre cinq, etc. : *Le* FREDON *est une des chances qu'on appelle jeux doubles.*

— **Encycl.** On désignait particulièrement sous ce nom le caractère qui marquait la diminution d'une note en plusieurs parties, c'est-à-dire son partage en notes d'une durée moindre, ce qui se faisait pour exécuter des espèces de variations sur la mélodie primitive. Ces notes représentaient, à proprement parler, la croche et la double croche. A une certaine époque, les *fredons* jouirent d'une telle faveur auprès des musiciens et furent tellement à la mode, qu'ils envahirent toute espèce de chant religieux ; ce fut à ce point qu'un des prélats anglicans les plus fougueux du XIVe siècle, l'un de ceux qui faisaient au papisme la guerre la plus acharnée, tira de l'emploi de ce terme une métaphore énergique pour peindre son indignation : « Arrière, disait-il, toutes nouvelles véritez ! Elles peuvent bien estre belles et plausibles, mais non saines et solides : aucuns te pourront admirer pour icelles, mais nul ne te bénira. Toutefois, posons le cas que quelques-uns de ces poincts ne soyent pas moins véritables que curieux ; pourquoi est-ce que les plains-chants de l'harmonie de nostre paix seroyent troublez et interrompus par ces fugues et *fredons* inutiles? »

Aujourd'hui, *fredon* se prend en mauvaise part, et s'emploie comme terme dérisoire pour désigner et tourner en ridicule les enjolivements vieillis et les mélodies surannées de l'ancienne musique. Dans ce cas, on ne s'en sert guère qu'au pluriel, ainsi que l'a fait Boileau, lorsque, parlant des pitoyables chanteurs de société, alors sans doute aussi nombreux qu'aujourd'hui, il a écrit ce vers si connu :

L'un traîne en longs *fredons* une voix glapissante.

Fredon, flon-flon, pont-neuf, ces trois mots expriment aujourd'hui la même idée et ont à peu près la même signification, car ils caractérisent de la petite musique, de petits airs, sans importance comme sans valeur.

FREDONNÉ, ÉE (fre-do-né) part. passé du v. Fredonner. Chanté en fredonnant : *Air* FREDONNÉ.

FREDONNEMENT s. m. (fre-do-ne-man — rad. *fredonner*). Chant de celui qui fredonne ; action de fredonner : *Ce* FREDONNEMENT *continuel est insupportable.* (Acad.)

FREDONNER v. n. ou intr. (fre-do-né — rad. *fredon*). Faire des fredons, en chantant : *Personne n'aime à chanter dans les chœurs pour faire valoir et soutenir la voix du héros qui* FREDONNE. (Mme E. de Gir.) ‖ Chanter entre ses dents, sans articuler les paroles ni la musique :

Et la troupe, à l'instant, cessant de *fredonner*,
D'un ton gravement fou s'est mise à raisonner.
BOILEAU.

— v. a. ou tr. Faire entendre, chanter en fredonnant : FREDONNER *un air, une chanson.*

On dirait que Ronsard, sur ses pipeaux rustiques,
Vient encor *fredonner* ses idylles gothiques.
BOILEAU.

A table, en bonne compagnie,
On *fredonnait* des airs grivois.
BRAZIER.

FREDRO (Maximilien), historien polonais du XVIIe siècle, mort en 1676. Il était palatin de Podolie, et passa sa vie au service de sa patrie, tant sur les champs de bataille que dans les assemblées publiques. Cette existence active le mit à même d'acquérir une connaissance profonde des matières qui touchent à la politique et à la guerre. On a de lui : *Vir consilii monitis Ethicorum nec non prudentiæ civilis ad discendum instructus ; Monita politico-moralia et icon ingeniorum ; Militarium seu axiomatum belli ad harmoniam togæ accommodatorum libri ; Fragmenta scriptorum togæ et belli ; Considérations sur le service militaire ; Préceptes et conseils moraux, politiques et militaires.* Les ouvrages de Fredro sont pleins de détails intéressants et d'observations profondes. L'énergie et la concision de son style lui ont valu le surnom de *Tacite polonais.*

FREDRO (Alexandre, comte), auteur dramatique polonais, né en 1793, dans les environs de Jaroslaw. Entré en 1809 dans l'armée polonaise, il fit toutes les campagnes de cette armée jusqu'en 1814, époque où il quitta le service avec le grade de capitaine. Il débuta, en 1821, dans la carrière littéraire par une traduction du drame de Gœthe, *Clavijo*, qui fut représentée avec succès sur le théâtre de Lemberg, et donna, l'année suivante, sur la même scène, une comédie originale, le *Mari et la femme*, qui fut aussi parfaitement accueillie et passa au répertoire du théâtre de Varsovie. Depuis cette époque jusqu'en 1834, il composa un grand nombre d'autres pièces, qui ne réussirent pas moins sur les différentes scènes de la Pologne, et dont plusieurs, traduites en allemand et en tchèque, ont été représentées jusqu'à ces derniers temps sur les théâtres de Vienne, de Berlin et de Prague. Mais, depuis 1834, les critiques injustes et outrées dont l'auteur a été l'objet de la part de quelques-uns de ses confrères l'ont empêché de livrer à la publicité aucune des œuvres qu'il a en manuscrit. Alexandre Fredro est incontestablement l'auteur dramatique le plus remarquable de la Pologne contemporaine ; il connaît à fond toutes les ressources scéniques, et, jusque dans l'intrigue la plus faible et la moins étendue, il sait introduire des situations pleines d'intérêt. Parmi ses pièces, dont le recueil a été publié en dernier lieu en 1853 (Varsovie, 5 vol.), nous citerons : la *Première est la meilleure, Monsieur Geldhab, Orgueil et humilité,* les *Dames et les hussards,* les *Hibous et le poëte, Personne ne me connaît, Monsieur Jovial,* les *Noces du seigneur,* la *Diligence,* l'*Usufruit,* la *Vengeance,* etc. Il a en outre publié : la *Défense d'Olsztyn*, scène dramatique (1830), et les *Malheurs d'un homme très-heureux,* récit humoristique (1832).

FREDUM s. m. (fré-domm). Hist. Nom de l'amende, dans la législation des barbares, au moyen âge : *Le* FREDUM *ou prix de la paix revenait partie au fisc et partie au comte qui l'avait imposé.* (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** Dans les lois barbares, on appelle ainsi l'amende qui devait être payée au juge, indépendamment de la composition ou wergeld que recevait l'offensé ou sa famille. Ce mot, d'où dérive probablement notre mot *frais*, vient du saxon *fred*, qui signifie paix, parce que c'était, à proprement parler, le prix de la paix, la récompense de la protection accordée contre le droit de vengeance. Montesquieu a très-clairement résumé le caractère du *fredum :* « Chez les barbares, dit-il, rendre la justice n'était autre chose qu'accorder à celui qui avait fait une offense sa protection contre la vengeance de celui qui l'avait reçue, et obliger ce dernier à recevoir la satisfaction qui lui était due ; de sorte que, chez les Germains, à la différence de tous les autres peuples, la justice se rendait pour protéger le criminel contre celui qu'il avait offensé. Les codes des lois barbares nous donnent les cas où ces *fredums* pouvaient être exigés. Dans ceux où les parents ne pouvaient pas prendre vengeance, il n'était point donné de *fredum*. En effet, là où il n'y avait point de vengeance, il ne pouvait y avoir de droit de protection contre la vengeance. Ainsi, dans la loi des Lombards, si quelqu'un tuait par hasard un homme libre, il payait la valeur de l'homme mort, sans le *fredum*, parce que, l'ayant tué involontairement, ce n'était pas le cas où les parents eussent un droit de vengeance. Ainsi, dans la loi des Ripuaires, quand un homme était tué par un morceau de bois ou un ouvrage fait de main d'homme, l'ouvrage ou le bois étaient censés coupables, et les parents les prenaient pour leur usage, sans pouvoir exiger de *fredum.* De même, quand une bête avait tué un homme, la même loi établissait une composition sans le *fredum*, parce que les parents du mort n'étaient pas offensés. Enfin, par la loi salique, un enfant qui avait commis quelque faute, ayant l'âge de douze ans, payait la composition, sans le *fredum ;* comme il ne pouvait porter encore les armes, il n'était pas dans le cas où la partie lésée ou ses parents pussent demander la vengeance. C'était le coupable qui payait le *fredum* pour la paix et la sécurité que les excès qu'il avait commis lui avaient fait perdre, et qu'il pouvait recouvrer par la protection ; mais un enfant ne perdait point cette sécurité ; il n'était point un homme et ne pouvait être mis hors de la société des hommes. Le *fredum* était un droit local pour celui qui jugeait dans le territoire. Il se proportionnait à la grandeur de la protection ; ainsi, le *fredum* pour la protection du roi fut plus grand que celui accordé pour la protection du comte ou des autres juges. » Le *fredum*, appelé aussi *bannum* dans quelques lois barbares, formait le principal revenu des possesseurs de bénéfices. Les comtes, les barons le percevaient, parce que chacun d'eux, dans l'étendue de son bénéfice, représentait le pouvoir social, qui seul avait l'autorité et la force suffisantes pour protéger les intérêts individuels et réprimer ceux qui leur portaient atteinte. Quand les progrès des mœurs et de la raison publique eurent fait disparaître de nos lois le système barbare des compositions, et que des notions plus justes sur les principes de la justice commencèrent à prévaloir, le droit qu'avaient eu jusqu'alors les seigneurs de faire payer leur protection sous le nom de *fredum* se transforma en un impôt qu'ils perçurent sous le titre de droit de justice. Les rois ne furent ni assez forts ni assez hardis pour réclamer contre cette usurpation ; et lorsque, plus tard, comme sous François Ier et Louis XIV, ils furent devenus les uniques protecteurs de la paix publique, par une anomalie qui s'explique difficilement, les seigneurs des fiefs continuèrent à regarder la justice comme un droit patrimonial, et à percevoir, à titre de propriétaires, un impôt qui tirait primitivement son principe d'une délégation tacite de la souveraineté.

FREEHOLD, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, à 53 kilom. S.-E. de Trenton ; 2,600 hab. Il s'y livra, pendant la guerre de l'indépendance, le 28 juin 1778, une bataille connue sous le nom de bataille de Monmouth.

FREEMAN (James), théologien américain, né à Charlestown, dans le Massachusets, en 1759, mort à Newton, même Etat, en 1835. Il fit ses études à l'université d'Harvard, et devint, en 1782, lecteur de la chapelle du roi, Eglise épiscopalienne de Boston. Ses vues s'étant tournées vers l'unitarianisme, en 1785, il parvint à convertir les fidèles de Boston, et fut ordonné par eux en 1787. Il resta recteur de la chapelle du roi jusqu'à sa mort, pendant cinquante-cinq ans. Freeman est l'un des fondateurs de la Société historique du Massachusets ; il s'est fait remarquer par sa profonde instruction et ses vertus sociales. Ses sermons publiés sont considérés par les Anglais comme des modèles de style. Mais ce qui a fait surtout sa réputation, c'est qu'il est le premier ministre aux Etats-Unis qui ait pris ouvertement le nom d'unitarien, et que, par son entremise, la première Eglise épiscopalienne de la Nouvelle-Angleterre est devenue la première Eglise unitarienne d'Amérique.

FREEPORT, petite ville maritime des Etats-Unis, dans l'Etat du Maine, à 32 kilom. N.-E. de Portland, sur l'Atlantique ; 3,000 hab. Petit port de commerce.

FREESA s. m. (fri-za — de *Frees*, n. pr.). Bot. Syn. de MONTBRÉTIE.

FREESOILER s. m. (fri-soi-leur — mot angl. formé de *free*, libre, et *soiler*, possesseur du sol). Nom donné aux socialistes, dans les Etats-Unis.

FREETOWN, littéralement *ville libre*, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Massachusets, à 57 kilom. S. de Boston, sur la rive gauche du Taunton ; 2,500 hab. ‖ Ville de l'Afrique occidentale, fondée par la société anglaise d'émancipation pour les nègres, et capitale de la colonie anglaise de Sierra-Leone, sur la rive gauche du fleuve Sierra-Leone, à 8 kilom. de la mer, par 8° 29' de lat. N. et 13° 9' de long. O. ; 16,000 hab. Elle est située sur un plan incliné dont l'élévation est de 50 pieds au-dessus du niveau de la haute mer. Les rues sont larges, bien construites et bordées de rangées de citronniers, d'orangers, de bananiers et de cacaoyers. Ses principaux édifices sont l'église Saint-George, l'église des missionnaires wesleyens, l'école des nègres, le marché, la douane, la prison et l'hôpital des aliénés. La résidence du gouverneur, les baraques pour les troupes et les bureaux de l'administration sont situés sur quelques collines qui dominent la ville. L'embouchure du Sierra-Leone est divisée en deux étroits chenaux par un énorme écueil, nommé récif Bullom, qui en occupe le centre.

FREEWILL ou **SAINT-DAVID**, nom d'un groupe de trois petites îles de l'Océanie, dans la Papouasie ou Océanie centrale, au N. de la la Nouvelle-Guinée, par 0° 50' de lat. N. et 132° de long. E. Ces îles, dont la plus grande n'a pas plus de 8 kilom. de circonférence, furent découvertes en 1764 par le capitaine Carteret.

FRÉGATE s. f. (fré-ga-te — espagnol *fragata*, italien *fregata*, mots que Diez fait venir du latin *fabricata*, qui signifierait la chose fabriquée, le bâtiment. Chevallet, adoptant l'opinion de Wachter, rapporte le mot *frégate* au germanique : ancien allemend *farge, ferg,* nacelle, barque, bateau ; anglo-saxon *faer*, scandinave *for*, danois *fœrge*, suédois *fœrja*. Tous ces mots paraissent tenir du gothique *farjan*, ramer, naviguer. Cette dernière étymologie nous paraît la plus vraisemblable). Mar. Bâtiment de guerre ayant une seule batterie couverte, avec un nombre de bouches à feu inférieur à soixante : *Par le nom de* FRÉGATE *on entendait un bâtiment d'une marche supérieure, et de là on disait de tout autre bâtiment dont la marche était rapide qu'il marchait comme une* FRÉGATE ; *depuis longtemps les vaisseaux marchent mieux que les* FRÉGATES. (Willaumez.)

— Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, répandu dans les régions chaudes du globe : *De tous les oiseaux marins, la* FRÉGATE *est celui dont le vol est le plus puissant.* (F. Gérard.) *La reine des mers, la grande* FRÉGATE, *se pose si rarement qu'il semblerait que l'air est sa patrie et le mouvement sa nature.* (G. Sand.) *La* FRÉGATE *plane et traverse les solitudes de l'Océan.* (A. Martin.)

— **Encycl.** Mar. Au XVe et au XVIe siècle, on appelait *frégates* des navires de moyenne grandeur, de forme effilée et bons marcheurs. Ils étaient parfois munis de longues rames, de six à douze à chaque bord. Une *frégate* avait un mât que l'on pouvait dresser et abaisser à volonté, et sur lequel on hissait une voile latine. La *frégate* avait beaucoup d'analogie avec la péniche, et servait parfois d'embarcation aux grandes galères. A cette époque, du reste, le mot *frégate* est rarement employé ; il ne commence à être régulièrement usité que dans le XVIIe siècle, pour désigner des bâtiments de guerre portant une artillerie aussi forte que possible, fins de formes, légers et d'une marche supérieure. On se ferait une bien fausse idée de la grandeur et de la force de ces navires si on se reportait aux bâtiments que l'on désigne aujourd'hui sous ce nom : il est indispensable, pour faire comprendre les auteurs qui ont écrit l'histoire de nos campagnes navales, d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

On sait l'immense développement que Colbert sut donner à la marine française ; on sait que le nombre de bâtiments de guerre que possédait la France à son entrée au ministère, en 1661, était de trente seulement, et qu'à sa mort, en 1683, il était de deux cent soixante-seize. Un tel résultat est à peine croyable. Dans le dénombrement officiel fait en 1683, nos forces navales sont ainsi désignées :

12 vaisseaux de premier rang, de 76 à 120 canons.

20 vaisseaux de deuxième rang, de 64 à 74 canons.

39 vaisseaux de troisième rang, de 50 à 60 canons.

25 vaisseaux de quatrième rang, de 40 à 50 canons.

21 vaisseaux de cinquième rang, de 24 à 30 canons.

25 vaisseaux de sixième rang, de 6 à 24 canons.

Puis vient l'énumération des flûtes, brûlots, etc. Dans ce document officiel, il n'est donc pas question de *frégates ;* et cependant depuis longtemps déjà cette expression était usitée parmi nos officiers de marine. Ils désignaient sous ce nom des navires n'entrant pas dans la composition d'une ligne de bataille, et qui, bons voiliers, éclairaient la marche de l'armée en chassant en avant, étaient chargés d'exécuter les reconnaissances et de faire communiquer l'amiral avec les autres pavillons. Au moment du combat, ils se portaient au secours des vaisseaux avariés, pour les dégager, les sortir de la ligne, les remorquer au besoin jusqu'au port le plus voisin. Il est fort difficile de fixer d'une manière certaine la limite qui séparait les vaisseaux de ligne de ces bâtiments légers. Les distinctions de rang établies par le document que nous venons de citer ne furent pas toujours les mêmes : d'année en année, pour ainsi dire, cette classification était modifiée, et un vaisseau dit de premier rang de la flotte que conduisit le comte d'Estrées, en 1672, au secours de l'Angleterre, portait seulement 70 canons, tandis que, quelques années plus tard, ce nombre allait jusqu'à 120. Il est évident que l'armement des *frégates* devait suivre les mêmes proportions : l'*Arrogant*, de 38 canons, qui combattit en ligne à Southwold-Bay en 1672, eût été relégué au rang des *frégates* à la bataille de la Hogue. Le gréement, la grandeur, l'armement des navires ainsi dénommés étaient mal définis. A mesure que la force des vaisseaux augmentait, on était obligé de ranger dans la catégorie des *frégates* les bâtiments incapables de soutenir une lutte sérieuse contre les nouveaux engins de guerre. La plupart des navires capres ou corsaires portaient le nom de *frégates ;* et dans un état des bâtiments armés pour la course en 1680, dans le port de Dunkerque, on trouve des *frégates* qui, comme le *Coq*, capitaine Hery ; le *Saint-Michel*, capitaine Yan-Yance ; la *Fortune*, capitaine Pitrebas, n'ont que 6 pièces de canon et 60 hommes d'équipage. Les plus fortes, comme la *Palme,* commandée par Jean Bart ; le *Grand-Louis*, commandé par Keyser, son fidèle matelot, ont de 20 à 24 pièces et portent de 140 à 160 hommes d'équipage. Ces derniers correspondent à peu près à nos modernes corvettes de deuxième rang, tandis que le *Coq* et la *Fortune* figureraient parmi les bricks avisos et les petites goëlettes. Ce simple rapprochement suffit pour faire comprendre combien est grande la confusion des termes en usage parmi nos historiens, et dans quelles erreurs peut tomber un lecteur qui prendrait les mots au pied de la lettre, dans le dénombrement de ces immenses flottes de cent vaisseaux que le grand roi mettait à la mer. En réalité, ces cent bâtiments portaient à peine un artillerie égale à celle d'une flotte de vingt-cinq vaisseaux du type du *Napoléon* ou de l'*Algésiras*. Une *frégate* moderne, comme l'*Audacieuse*, tiendrait facilement tête à une dizaine de ces coques de noix que montaient les capres de Dunkerque.

Après le désastre de la Hogue, dans lequel s'engloutit cette belle marine créée par Colbert, on renonça en France aux grands armements. D'après les conseils de Jean Bart, et sur le plan proposé par lui, on s'attacha à un nouveau genre de guerre, la croisière, qui devait, dans un temps plus ou moins long, ruiner absolument le commerce de nos ennemis. Les lourds vaisseaux étaient impropres à ce service ; leur marche trop lente les mettait hors d'état de donner utilement la chasse aux marchands, et, en outre, les livrait aux escadres de croisière, formées des meilleurs voiliers, que les Anglais entretenaient sur les mers pour la sécurité de leur commerce. C'est alors que les *frégates* prennent une importance réelle et qu'on s'attache à construire des navires rapides, alliant la force à la légèreté, la solidité à la marche. Les services rendus par ces nouveaux bâtiments les firent définitivement ranger dans les cadres de la flotte, et, lorsque nos forces navales s'augmentèrent successivement, on continua à construire un nombre de *frégates* proportionné à celui des vaisseaux.

Dans la guerre de l'Indépendance, les Amé-

ricains démontrèrent victorieusement tous les avantages de ce nouveau type. N'ayant pas une flotte de ligne capable de résister à celle de la Grande-Bretagne, ils s'appliquèrent à créer des *frégates* un peu plus grandes que toutes celles qu'on avait vues jusqu'à ce jour; ils les armèrent d'une puissante artillerie à longue portée, et les envoyèrent croiser dans les parages fréquentés par le commerce anglais. Pas un galion n'échappait à ces bâtiments. Surpris par des forces supérieures, ils prenaient chasse; et quand ils croyaient pouvoir engager la lutte, leurs *frégates*, grâce au calibre et à la portée de leur artillerie, restaient maîtresses de la direction du combat. Les résultats obtenus furent immenses, et Louis XVI s'empressa d'imiter ses alliés. A cette époque, on peut limiter d'une manière sûre l'armement, le gréement des *frégates*. Il y en avait de trois rangs : celles de 44 à 54 bouches à feu; celles de 36 à 44, et celles de 28 à 36. Comme on le voit, les premières étaient plus fortes que la plupart des vaisseaux du XVII^e siècle. Sous la République et le premier Empire, cette classification varia très-peu; mais, quelques années plus tard, l'extension de la navigation, les besoins des colonies firent encore augmenter la force de nos *frégates*. Peu à peu, elles arrivèrent au point où elles étaient au moment de l'application de la vapeur à la locomotion des grands bâtiments de guerre. Ces bâtiments, les plus rapides de la flotte, possédaient d'excellentes qualités nautiques, et c'était toujours eux que l'on envoyait dans les stations lointaines, qu'on expédiait pour les grands voyages de circumnavigation. Les ingénieurs et les marins en faisaient mille éloges, et l'on s'accoutumait volontiers à croire qu'on était arrivé à l'apogée de la science du génie maritime, lorsque la vapeur vint tout renverser.

On ne soupçonna pas d'abord l'influence radicale que cette invention devait avoir sur la marine. Avant la découverte de l'hélice, on ne songea à appliquer ce nouveau moyen de locomotion qu'à des bâtiments chargés de porter des ordres, de remorquer hors de la ligne de bataille le vaisseaux avariés; on les appela *frégates à vapeur*. Les difficultés à surmonter étaient incontestablement très-grandes : les chocs de la mer, les changements de forme éprouvés par un navire ballotté par les vagues, l'exiguïté de l'espace, l'emploi forcé d'une eau chargée de sels qu'elle dépose en s'évaporant, étaient autant d'obstacles qui pouvaient paraître insurmontables. Ces *frégates* à vapeur nous ramenaient aux galères de l'antiquité et du moyen âge, avec un moteur plus puissant. Elles en avaient les qualités, mais aussi tous les défauts, décuplés, pour ainsi dire, par les progrès des moyens de destruction. On ne s'exagéra donc pas au début l'importance de cette première transformation; la construction des *frégates* ne fut qu'une période de transition en attendant l'hélice.

La *frégate* à vapeur, type *Sané* et *Mogador*, fut, dès le principe, plus longue que les bâtiments à voile de même grandeur. On lui donna en longueur cinq ou six fois la largeur du maître-bau. Pour augmenter la surface de son pont, on eut l'idée de le faire en violon, c'est-à-dire avec une saillie latérale à partir de la flottaison, interrompue seulement par le travers des roues. Cette disposition nuisait à la solidité, et on ne put l'appliquer aux plus grands de ces navires. Leur machine était de 300 à 450 chevaux nominaux. Ils avaient une mâture très-réduite, se composant d'un beaupré portant deux focs seulement, d'un mât de misaine et d'un grand mât carrés sans cacatois, et d'un artimon n'établissant qu'une brigantine. Ces *frégates* à vapeur n'ont jamais été des navires de combat; on s'est évertué en vain à disposer leurs canons sur des pivots aux extrémités, qu'on avait eu le soin d'évaser pour supporter ce poids extraordinaire; on n'est arrivé ainsi qu'à nuire à la solidité et à la marche. Leur batterie, coupée en deux par la machine, ne pouvait contenir qu'un petit nombre de pièces, huit ou dix de chaque bord; et, sur le pont, elles n'avaient qu'un obusier de fort calibre à chaque extrémité, et un autre de chaque côté, sur l'arrière des tambours. L'appareil de la locomotion, occupant du tiers au quart de la longueur, présentait une partie trop vulnérable pour qu'un pareil bâtiment pût présenter le travers à un ennemi quelconque. La position de l'artillerie était des plus défavorables à la marche, en ce que, agissant aux bouts du plus long levier possible, elle fouettait violemment au tangage. On cite une de ces *frégates* qui jeta un canon de gros calibre par dessus le bord, par la violence de ses mouvements.

Une ordonnance ministérielle du 27 avril 1854 règle ainsi qu'il suit la classification de ces navires. Première classe : type *Forte*, *Iphigénie*, *Guerrière*, portant 60 canons et 650 hommes d'équipage; deuxième classe : type *Alceste*, *Calypso*, *Thémis*, de 50 à 52 canons et de 450 à 550 hommes; troisième classe, nouveau modèle : type *Algérie*, *Psyché*, *Jeanne-Darc*, de 40 canons et de 350 à 450 hommes; quatrième classe, comprenant les *frégates* de 44 d'ancien modèle, *Thétis*, *Pomone*, *Armide*, ayant 400 hommes. La plupart de ces bâtiments, sauf ceux de la dernière classe, existent encore; mais les deux transformations subies par nos constructions en ont fait en quelques années des navires de rebut, aussi impropres à tenir station qu'ils le seraient à une guerre active. Cependant, comme c'est à ces types qu'on relie encore aujourd'hui nos nouveaux bâtiments cuirassés, il n'est pas inutile de donner quelques détails sur leur installation. Ces navires portaient trois mâts carrés. Le bas mât, y compris le ton, avait une hauteur de 22 à 25 mètres; le mât de hune, de 20 à 23; le mât de perroquet, de 9 à 10; la flèche de cacatois, de 5 à 6. La longueur des basses vergues variait de 27 mètres à 30m,50; celle des vergues de hune, de 19 à 22; celle des perroquets, de 12 à 14, et celle des cacatois, de 8m,50 à 10m,50. Sur cet appareil, on développait une surface de voilure de 2,367 mètres carrés pour la première classe, et de 1,858 pour la troisième; la seconde et la quatrième avaient une surface variant entre ces deux limites extrêmes. En charge, la surface de flottaison d'une *frégate* de première classe était de 668 mètres, et celle d'une *frégate* de troisième classe, de 513 mètres. Elles n'avaient qu'une seule batterie couverte, percée de quinze ou seize sabords armés de canons de 50 au milieu et d'obusiers aux deux extrémités. La batterie des gaillards, percée du même nombre de sabords, était armée d'obusiers, de canons de 28 et de caronades. Ces *frégates* n'avaient de dunette que lorsqu'elles étaient commandées par un amiral chef de station. Elles pouvaient embarquer six mois de vivres, ce qui les rendait propres aux longs voyages. Leur longueur était calculée de manière à assurer leurs virements de bord, condition essentielle pour les navigateurs dans les mers difficiles. Leur état-major se composait de cinq lieutenants de vaisseau, de cinq enseignes et dix aspirants, outre le capitaine de vaisseau, commandant en premier, le capitaine de *frégate*, commandant en second, et l'état-major de l'amiral quand il y en avait un.

Inutile de dire que, dès que l'hélice parut, on renonça à l'emploi des aubes. On commença par construire des *frégates* mixtes, entièrement semblables pour les proportions et pour la mâture aux anciens voiliers. Leur machine, très-faible, ne leur imprimait qu'une vitesse de six ou sept nœuds en temps de calme. Mais, peu de temps après, lorsque M. Dupuy de Lôme eut démontré la possibilité d'appliquer de grandes machines pouvant imprimer aux plus lourds vaisseaux une rapidité inconnue jusque-là, on trouva fort insuffisante la proportion de puissance donnée aux *frégates*. Ces bâtiments perdirent complétement leur destination première, et on songea à leur rendre leurs anciennes qualités. C'est alors que descendirent de nos chantiers ces magnifiques navires, l'*Impétueuse*, l'*Audacieuse*, l'*Impératrice-Eugénie*, qui firent l'admiration de tous les marins. Gracieuses, longues, effilées, un peu basses sur l'eau, ces splendides constructions avaient conservé la voilure considérable des anciennes, et avaient été, en outre, munies d'une machine de 850 chevaux nominaux, avec laquelle elles devaient dépasser les vaisseaux les plus puissants. Elles portaient 60 bouches à feu de gros calibre, et pour pièces de chasse et de retraite elles avaient des canons rayés. Leur longueur atteignait des proportions qu'on eût crues impossibles quelques années auparavant : tandis que celle des anciennes *frégates* n'atteignait pas quatre fois le bau, celle des nouvelles alla jusqu'à huit et dix fois cette dimension. On obtint ainsi des résultats merveilleux pour la marche et pour l'espace. En outre, grâce à l'acuité des formes de l'avant, à la finesse de celles de l'arrière, on vit avec étonnement ces navires surmonter avec aisance les plus grandes difficultés, fendre la lame au lieu d'être soulevés par elle, et remonter contre le vent et la mer, dans des cas où les ancres et les chaînes les plus fortes n'auraient pu résister. Naturellement, on éprouva pour ces nouveaux types un engouement immédiat et irrésistible; une grande quantité de *frégates* à voiles de l'ancien modèle se trouvant sur les chantiers, on songea à les utiliser en les transformant d'après les nouveaux plans.

Ces *frégates*, très-fines, très-puissantes, avec leur moteur à l'abri du boulet, furent considérées longtemps comme la perfection de l'art; et l'on songeait à tout le mal que de semblables navires, que rien ne devait arrêter, pas plus des calmes plats que de grosses mers, auraient causé au commerce de nos voisins en cas de guerre. Mais, avant que cette expérience eût été faite, une nouvelle et radicale transformation, impérieusement réclamée par les progrès de la balistique, en montrant l'imperfection relative de ces types considérés comme sans défauts, est venue démontrer combien il est important, au point de vue économique surtout, de ne pas trop se hâter dans l'adoption d'une idée nouvelle. La *Gloire*, *frégate* revêtue d'une épaisse cuirasse à l'épreuve du boulet, ouvrit la quatrième période de la marine. On se souvient de l'émotion profonde causée par le succès de cette nouvelle construction, et de l'empressement de toutes les nations à reléguer les anciens navires à hélice au fond de leurs arsenaux, pour construire des bâtiments blindés. Depuis, on a cuirassé même des vaisseaux. Nous n'anticiperons pas ici sur ce que nous aurons à dire au mot VAISSEAU. Faisons seulement remarquer combien il est singulier qu'après avoir successivement augmenté, depuis le commencement du XVIII^e siècle, la force et les dimensions des *frégates*, on en revienne aujourd'hui à donner ce nom à des navires qui ne portent qu'un armement semblable, comme nombre du moins, à celui de nos corvettes. La *Couronne*, la *Gloire*, l'*Invincible*, la *Normandie* ne portent que 34 bouches à feu. Il est juste d'ajouter que, par leur calibre, ces engins valent au moins le double sinon le triple des anciennes pièces. Déjà même on a construit des bâtiments cuirassés n'ayant plus aucun rapport, ni comme forme, ni comme mâture, avec les anciennes *frégates*, et auxquels cependant on a conservé ce nom. Des navires cuirassés d'un déplacement de 6,000 à 7,000 tonnes, dont la voilure est presque insignifiante, et qui portent de 15 à 20 canons, sont encore ainsi dénommés. Peu à peu ce nom disparaîtra, et l'on n'admettra plus que deux classes de bâtiments de guerre : les bâtiments cuirassés, qui tous, à un moment donné, pourront entrer en ligne, tous munis d'une puissante machine, et les batteries garde-côtes, qui ne s'éloigneront jamais de nos ports, leur forme les rendant incapables de tenir la mer.

Mais si la *frégate* est destinée à disparaître, il sera facile de lui faire une glorieuse épitaphe. La *frégate* a dans l'histoire des pages immortelles, à divers titres. Sans entrer dans des détails incompatibles avec les limites de cet article, il nous suffira, pour terminer, de citer quelques noms de *frégates* qu'il n'est permis à personne d'ignorer : la *Preneuse*, la *Vénus*, l'*Atalante*, la *Pomone*, la *Sirène*, la *Gloire*, l'*Aigle*, l'*Alcmène*, la *Belle-Poule*, la *Méduse*, etc. Les monitors qu'a réalisés le présent et les épouvantables engins que prépare l'avenir n'effaceront jamais ces noms de la mémoire des hommes.

— Ornith. Le nom de *frégate*, donné à un genre de palmipèdes, exprime bien les formes élancées, l'immense envergure, le vol rapide de ces oiseaux, que l'on compare ainsi avec raison aux plus fins voiliers. Les *frégates* sont caractérisées, d'une manière générale, par un bec long et robuste, recourbé à la pointe; des narines basales et petites; des yeux petits, à contour dépourvu de plumes, ainsi que la gorge; des ailes très-longues et très-aiguës; la queue longue et profondément fourchue; les jambes emplumées; les tarses robustes, à demi emplumés, réticulés; les doigts unis par une membrane échancrée au milieu et découpée sur les bords; le pouce allongé et tourné presque complétement en avant. Dans la classification naturelle, ces oiseaux se placent entre les albatros et les cormorans. Leur plumage est mélangé de blanc et de noir. Par leur bec acéré, leurs ongles robustes et crochus, leur vue perçante, leurs muscles vigoureux et très-contractiles, leurs mouvements rapides, leurs larges ailes, leur queue fourchue, etc., non moins que par l'élégance de leurs formes et la légèreté de leurs allures, leurs mœurs et leurs habitudes, les *frégates* représentent les oiseaux de proie parmi les palmipèdes; aussi les appelle-t-on vulgairement les *aigles* ou les *milans des mers*. Ces oiseaux sont répandus surtout dans les mers tropicales. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces; encore même la plupart de celles-ci doivent-elles n'être regardées que comme de simples variétés. Il n'y a guère jusqu'à présent que deux types spécifiques bien constatés.

La *frégate*, en général, quitte peu les côtes, dont elle ne s'éloigne jamais à plus de vingt lieues; elle plane sans cesse sur les grandes baies, les rades et les hauts fonds, là où le peu de profondeur de la mer lui permet de découvrir le poisson. Dès que celui-ci se présente à la surface de l'eau, la *frégate* fond sur lui avec la rapidité de la flèche. Elle ne montre jamais plus d'activité à pêcher que pendant les tempêtes, lorsque les flots agités amènent à la surface les poulpes et autres mollusques dont elle se nourrit aussi. Elle poursuit les exocets, et les saisit avec le bec ou avec les pieds pendant leur trajet aérien.

La *frégate*, par sa conformation et par quelques-unes de ses habitudes, a une certaine ressemblance avec les fous; mais elle en diffère beaucoup par ses instincts belliqueux, qui lui ont fait donner par quelques voyageurs le surnom de *guerrier*. Aussi intrépide que les fous sont lâches, la *frégate* leur fait une guerre acharnée pour leur enlever leur proie. Elle ne craint pas non plus d'attaquer les mouettes et même les pélicans. Elle ne fuit pas à l'approche de l'homme, et ce n'est pas par stupidité, mais par un excès d'audace et pour enlever la proie qu'elle a aperçue; sa voracité est telle que, pour assouvir sa faim, elle brave les plus grands dangers. Kerhoënt rapporte que, pendant toute la durée de son séjour à l'île de l'Ascension, ses hommes furent entourés d'une nuée de *frégates*, qui, sans être intimidées par la présence de l'équipage, voltigeaient au-dessus des fourneaux pour enlever la viande. Lui-même, d'un coup de canne, en terrassa une qui voulait prendre un poisson qu'il tenait à la main. La gorge se dilate beaucoup chez ces oiseaux, et même, chez le mâle, elle forme une poche plus ou moins saillante, d'un rouge vif; aussi peuvent-ils avaler de très-gros poissons. Lorsque la *frégate* est bien repue, elle va se percher sur les arbres ou sur les rochers, pour faire sa digestion.

Peu d'oiseaux paraissent mieux conformés pour le vol; ses grandes ailes, qui ont jusqu'à 4 mètres d'envergure, sont étendues et semblent immobiles; l'oiseau paraît glisser avec la vélocité d'un trait dans les plaines de l'air; il sait diriger et gouverner son vol suivant la direction du vent; dans les temps orageux, il retrouve le calme en s'élevant au-dessus de la région des tempêtes; c'est en rasant d'un vol rapide la surface des flots qu'il enlève le poisson. D'autres fois, quand il arrive près de la surface de l'eau, il s'arrête à quelque distance, replie ses ailes sur son dos, et saisit sa proie sans presque effleurer la vague; mais, par contre, il est mauvais nageur; ses pieds ne sont pas assez larges, ses grandes ailes sont pour lui un embarras et l'empêchent de reprendre facilement son vol; aussi s'arrête-t-il très-rarement sur les flots. On a dit, mais à tort, qu'il s'envolait jusqu'à trois ou quatre cents lieues en mer; il est vrai qu'il vole la nuit comme le jour; mais il est obligé de regagner de temps en temps le rivage. A terre, la *frégate* est encore plus embarrassée par ses longues ailes, au point qu'elle se laisse assommer, comme les fous, à coups de bâton, sans pouvoir opposer aucune résistance; c'est pourquoi elle perche de préférence sur les rochers ou sur les arbres.

C'est là que cet oiseau niche d'ordinaire; la femelle pond un ou deux œufs blancs, lavés ou tachetés de rouge. Les petits ne quittent le nid que lorsqu'ils sont en état de voler, et gardent fort longtemps leur première livrée. Ce n'est qu'après la troisième mue qu'ils revêtent le plumage de l'adulte; la femelle se distingue du mâle, qui est tout noir, par la couleur blanche de la tête, du cou et du ventre, ainsi que par sa poche gutturale plus petite. Dans quelques pays, on chasse la *frégate* pendant la nuit, avec de longs bâtons qui atteignent aux branches où elle est perchée; la *frégate* tombe à demi étourdie par le coup; celles qui peuvent se sauver dégorgent *ordinairement des poissons dans leur* fuite. La chair de cet oiseau est assez mauvaise; mais on recherche sa graisse, à laquelle on attribue fort gratuitement de grandes *vertus*; on *l'emploie en frictions contre* la sciatique. On dit qu'il existe sur les côtes de la Caroline une espèce de *frégate* moitié *plus petite* que *la précédente*.

Dans son livre de l'*Oiseau*, Michelet a consacré à la *frégate* l'une de ses plus belles pages. Après avoir passé en revue les goëlands, les *mouettes et* les *pétrels*, l' *auteur* nous montre planant à 10,000 pieds de haut un petit oiseau d'aile immense. « C'est, dit-il, le petit aigle de mer, le premier de la race ailée, l'audacieux *navigateur qui ne ploie* jamais la voile, le prince de la tempête, le contempteur de tous les dangers : le *guerrier* ou la *frégate*. Nous avons atteint le terme de la série commencée par l'oiseau sans aile. Voici l'*oiseau* qui *n'est plus qu'aile*. Plus de corps : celui du coq à peine, avec des ailes prodigieuses qui vont jusqu'à 14 pieds. Le grand problème du vol est résolu et dépassé, car le vol *semble inutile*. *Un tel oiseau*, *naturellement* soutenu par de tels appuis, n'a qu'à se laisser porter. L'orage vient? il monte à de telles *hauteurs* qu'il *y trouve la sérénité*. La métaphore poétique, fausse de tout autre oiseau, n'est point figure pour celui-ci : à la lettre, il dort sur l'orage. S'il veut ramer sérieusement, toute distance disparaît. Il *déjeune au Sénégal, dîne en Amérique*; ou, *s'il* veut mettre plus de temps, s'amuser en route, il le peut; il continuera dans la nuit indéfini*ment, sûr de se reposer*.... sur *quoi?* sur sa grande aile immobile, qu'il lui suffit de déployer sur l'air, qui se charge seul de la fatigue du voyage, sur le vent, son serviteur, qui s'empresse à le bercer. Notez que cet *être étrange a de plus cette royauté de ne rien* craindre en ce monde. Petit, mais fort, intrépide, il brave tous les *tyrans de l'air*; il mépriserait au besoin le pygargue et le condor; ces énormes et lourdes bêtes s'ébranleraient à grand'peine qu'il serait déjà à 10 lieues. Oh! *c'est là que l'envie nous prend, lorsque* dans l'azur ardent des tropiques nous voyons passer en triomphe, à des hauteurs incroyables, presque imperceptible par la distance, l'*oiseau noir dans la solitude, unique sur le* désert du ciel. Tout au plus, un peu plus bas, le croise, dans sa grâce légère, un blanc voilier, le paille-en-queue. Que ne me prends-tu *sur ton aile, roi de l'air, sans peur, sans fatigue*, maître de l'espace, dont le vol si rapide supprime le temps? Qui plus que toi est détaché des basses fatalités de l'être? Une *chose pourtant m'étonne : c'est* qu'envisagé de près, ce premier du royaume ailé n'a rien de la sérénité que promet une vie libre. Son œil est cruellement dur, âpre, mobile, inquiet. Son attitude tourmentée est celle *d'une vigie malheureuse, qui doit* sous peine de mort veiller sur l'infini des mers. Celui-ci visiblement fait effort pour voir au loin. Et si sa vue ne le sert, l'arrêt est sur son noir visage; la *nature le condamne, il meurt*. En y regardant de près, on le voit, il n'a pas de pieds. Fort courts du moins et palmés, ils ne peuvent marcher, percher. Avec un bec *formidable, il n'a pas les griffes du* véritable aigle de mer. Faux aigle et supérieur au vrai, par l'audace comme par le vol, il n'a pourtant pas sa force, il n'a pas ses prises invin*cibles. Il frappe et tue; peut-il saisir? De* là sa vie tout incertaine, de hasards, vie de corsaire, de pirate, plus que de marin, et la question permanente qu'on lit trop bien sur

son visage : « Dînerai-je?... Aurai-je ce soir » de quoi donner à mes petits? » L'immense et superbe appareil de ses ailes devient à terre un danger, un embarras. Il lui faut pour s'élever beaucoup de vent ou un lieu élevé, une pointe, un roc. Surprise sur un sable plat, sur les bancs, les bas écueils où elle s'arrête souvent, la *frégate* est sans défense; elle a beau menacer, frapper, elle est assommée à coups de bâton. Sur mer, ses ailes immenses, admirables quand elles s'élèvent, sont peu propres à raser l'eau. Mouillées, elles peuvent s'alourdir, enfoncer, et, dès lors, malheur à l'oiseau! il appartient aux poissons, il nourrit les basses tribus dont il comptait se nourrir : le gibier mange le chasseur, le preneur est pris. Et cependant comment faire? Sa nourriture est dans les eaux. Il faut toujours qu'il s'en approche, qu'il y retourne, qu'il rase sans cesse l'odieuse et féconde mer qui menace de l'engloutir. Donc, cet être si bien armé, ailé, supérieur à tous par la vue, le vol, l'audace, n'a qu'une vie tremblante et précaire. Il mourrait de faim s'il n'avait l'industrie de se créer un pourvoyeur auquel il escroque sa nourriture. Sa ressource, hélas! ignoble, c'est d'attaquer un oiseau lourd et peureux, le fou, excellent pêcheur. La *frégate*, qui n'est pas plus grosse, le poursuit, le frappe du bec sur le cou, lui fait rendre gorge. Tout cela se passe dans l'air; avant que le poisson ne tombe, elle le happe au passage. Si cette ressource manque, elle ne craint pas d'attaquer l'homme : « En » débarquant à l'Ascension, dit un voyageur, » nous fûmes assaillis des *frégates*. L'une vou- » lait m'arracher un poisson de la main même. » D'autres voltigeaient sur la chaudière où » cuisait la viande, pour l'enlever, sans tenir » compte des matelots qui étaient autour. » Dampier en vit de malades, de vieilles ou estropiées, se tenant sur les écueils qui semblaient leurs Invalides, levant des contributions sur les jeunes fous, leurs vassaux, et se nourrissant de leur pêche. Mais, dans leur état de force, elles ne posent guère à terre, vivant comme les nuages, flottant de leurs grandes ailes constamment d'un monde à l'autre, attendant leur aventure, et perçant l'infini du ciel, l'infini des eaux, d'un implacable regard..... Nulle existence n'est vraiment libre ici-bas, nulle carrière n'est assez vaste, nul vol assez grand, nulle aile ne suffit. La plus puissante est un asservissement. Il en faut d'autres que l'âme attend, demande et espère :

Des ailes par-dessus la vie!
Des ailes par delà la mort! »

FRÉGATÉ, ÉE (fré-ga-té) part. passé du v. Frégater : *Vaisseau* FRÉGATÉ.

FRÉGATER v. a. ou tr. (fré-ga-té — rad. *frégate*). Mar. Donner à un vaisseau l'apparence d'une frégate, en faisant ses formes fines et en diminuant sa hauteur sur l'eau : *En général, les Anglais* FRÉGATENT *beaucoup davantage leurs vaisseaux qu'en Hollande ou en France.* (Correspondance de Colbert.)

FRÉGATON s. m. (fré-ga-ton — dimin. de *frégate*). Mar. Petite frégate vénitienne, du port d'environ 400 tonneaux, sans mât de misaine. ‖ Petit bateau de pêche à deux proues, sans voiles.

FREGE (Chrétien), écrivain allemand, né à Zwickau en 1759, mort en 1834. Il exerça les fonctions pastorales dans divers lieux et dans sa ville natale (1805). On a de lui plusieurs ouvrages destinés pour la plupart à l'instruction. Nous citerons notamment : *Histoire de Saxe, de Thuringe et de Misnie* (1786); *Manuel géographique pour la lecture des livres saints* (1788-1789, 2 vol.); *Essai d'une classification des vins d'après les vignes qui les produisent* (1804); *Essai d'un dictionnaire botanique universel portatif* (1808); l'*Etoile miraculeuse de la naissance du Sauveur* (1812), écrit dans lequel il prétend que la comète de 1759 est l'étoile que suivirent les rois mages; et divers ouvrages élémentaires.

FRÉGELLES, en latin *Fregellæ*, ville de l'Italie ancienne dans le Latium, chez les Volsques, à 89 kilom. S.-E. de Rome. Maîtres de Fregellæ en 407, les Romains y envoyèrent une colonie. Plus tard, le consul Opimius fit raser la ville pour punir les habitants d'avoir pris parti contre Rome.

FREGENADA, bourg d'Espagne, prov. et à 73 kilom. de Salamanque; 1,000 hab. Fregenada, situé au milieu d'un delta formé par le Duero et l'Agueda, récolte une grande quantité de blé, habituellement exporté en Portugal. Le Duero est navigable à partir de Fregenada, d'où l'on peut se rendre en une journée jusqu'à Porto.

FREGÉNAL-DE-LA-SIERRA, autrefois *Acinipo*, ville d'Espagne, prov. et à 88 kilom. S. de Badajoz, près de la rive gauche de l'Ardila; 4,620 hab. Fabriques de draps, de savon; poteries, briqueteries; métiers à tisser; fabriques de chapeaux.

FRÉGEVILLE (Henri, marquis DE), général français, né à Frégeville, près de Castres, en 1762, mort en 1803. Capitaine de dragons au moment où éclata la Révolution, il en adopta les idées, se battit sous La Fayette, Dumouriez, puis en Vendée, avec le grade de général de brigade; fut nommé, en 1798, député au conseil des Cinq-Cents, favorisa le coup d'Etat du 18 brumaire et devint membre du Corps législatif. Henri de Frégeville reprit ensuite du service actif et mourut général de division.

FRÉGEVILLE (Charles-Louis-Joseph, marquis DE), né à Frégeville, près de Castres, en 1765, mort à Paris en 1841. Il était frère du précédent. Il prit comme cadet du service à douze ans, voyagea ensuite en Allemagne, se battit vaillamment à la tête du régiment de Chamboran à Valmy, à Jemmapes, à Bruxelles, à Tirlemont, etc. (1792), et entra dans la conspiration de Dumouriez, mais sut détruire à temps les pièces qui pouvaient le compromettre. L'année suivante il passa, avec le grade de général de brigade, à l'armée des Pyrénées-Orientales, fut fait prisonnier, comprima, après son retour en France, l'insurrection des royalistes dans la Haute-Garonne (1799) et devint général de division en 1800. Le marquis de Frégeville fut ensuite successivement commandant de la 9e division militaire, commandant en chef de la cavalerie du roi Joseph et gouverneur des Calabres. Pendant la campagne d'Allemagne, il séduisit, dit-on, par son esprit, sa vivacité, sa tournure, la baronne de Krudner, à qui il inspira une passion très-vive et avec laquelle il entretint longtemps une correspondance suivie. En 1815, après une assez longue disgrâce, Napoléon lui confia un commandement dans le deuxième corps d'observation. Sous la seconde Restauration, il fut nommé inspecteur général de l'armée de la Loire, mais bientôt après mis en disponibilité, et, depuis lors, il passa sa vie dans la retraite.

FRÉGIER (A.), économiste français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1789. Il se rendit à Paris, où il fut successivement secrétaire du conseil de préfecture (1824) et chef de bureau du domaine de l'Etat (1830-1851). On a de lui : *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes* (1839-1840, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1838, et *Histoire de la police de Paris* (1850, 2 vol. in-8°).

FRÉGILE s. m. (fré-ji-le). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des corvidées, appelé aussi CHOCARD.

FRÉGILINÉ, ÉE adj. (fré-ji-li-né — du lat. *fregilus*, chocard). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au frégile ou chocard. ‖ On dit aussi FRIGILIN, INE.

— s. f. pl. Ornith. Section de la famille des corvidées, comprenant les genres chocard, corcorax et pyrrhocorax.

FREGILUPUS s. f. (fré-ji-lu-pus — du lat. *fregilus*, chocard; *upupa*, huppe). Ornith. Nom scientifique latin du genre crave-huppe ou cravuppe.

FREGOSO ou **CAMPO-FREGOSO, FRIGOSO** ou **FULGOSO**, l'une des quatre grandes familles plébéiennes de Gênes, qui arriva au patriciat par le mérite de ses membres. Dans le XIVe et le XVe siècle, cette famille, qui se trouva liée à tous les événements de Gênes, donna une longue série de doges à la république; elle absorba l'influence jusqu'alors si grande des trois autres familles, les Montalti, les Guerchi et les Adorni; elle avait succédé à ces derniers. La famille Fregoso fut constamment l'un des plus puissants représentants du parti guelfe. Voici les principaux membres de cette famille.

FREGOSO-CAMPO (Domenico), riche marchand dont la querelle des Guelfes et des Gibelins fit un chef politique. A la tête du parti populaire, il attaque dans son palais le doge Gabrielle Adorno, le fait prisonnier, l'envoie dans la forteresse de Volteggio, et accepte sa place après une feinte résistance (13 août 1371). Le parti gibelin ne se tint pas pour battu; l'ancien doge Adorno, aidé des Doria, des Fieschi, des Grimaldi et des Spinola, fomenta une contre-révolution. Le complot découvert, les conjurés sont surpris dans le château de Rocca-Tegliota, que Fieschi avait mis à leur disposition; deux d'entre eux, un représentant de la noblesse et celui du peuple, sont décapités, les autres exilés. L'année même de son élévation, Fregoso commença cet épisode si célèbre de la rivalité de Gênes et de Venise, qu'on appela la guerre de *la Chioggia*, dont les débuts furent si brillants et la fin si lamentable pour Gênes. L'année suivante, lors du couronnement de Pierre II de Lusignan, roi de Chypre, eut lieu le massacre de tous les Génois résidant dans la ville de Chypre. Pietro Fregoso, frère du doge, fut mis à la tête d'une flotte de trente-six galères, ravagea presque toute l'île et imposa au roi un tribut de 40,000 florins par an. Non content de ce succès, le doge prépara contre Venise une ligue formidable, dans laquelle il fit entrer le roi de Hongrie, la reine de Naples, les Scoligeri de Vérone et Francesco de Carrare, tyran de Padoue. De son côté, Venise jeta sur Gênes les bandes noires, qui commencèrent leur terrible rôle. La flotte génoise fut battue, et les Adorni profitèrent de ces circonstances pour soulever le peuple. Le palais du doge fut pillé, Domenico et Pierre furent jetés en prison, leur famille bannie à perpétuité, et Antoniotto Adorno, nommé doge, céda peu d'heures après sa dignité à Niccolo Guerchi (1378).

FREGOSO (Giacomo), doge de Gênes, fils de Domenico. Il remplaça le doge Adorno, auquel on reprochait l'insuccès de l'expédition de Tunis. Adorno, sans attendre sa dépossession, s'était prudemment retiré; le peuple acclama Giacomo Fregoso à sa place (1390). D'un naturel doux, sans ambition, plus porté vers l'étude des lettres que vers la politique, Giacomo se laissa renverser l'année suivante par celui-là même qu'il avait dépossédé.

FREGOSO (Pietro), frère de Domenico. Il dirigea, comme nous l'avons vu plus haut, l'expédition envoyée contre l'île de Chypre. A son retour (1375), il fut reçu en triomphe. Un décret public l'affranchit avec son fils Orlando de toute charge ou impôt leur vie durant, et il reçut 10,000 florins. Le souvenir de sa victoire fut perpétué par une procession annuelle. Trois ans après, cependant, il fut enveloppé dans la disgrâce de son frère Domenico; jeté en prison, il réussit à s'échapper. En 1389, il conspira contre le doge Adorno; pris de nouveau, le souvenir de sa victoire le sauva de la mort. En 1394, les dissensions intestines s'étant réveillées, grâce à la faiblesse du doge Niccolo Zoalio, Pietro Fregoso et Antonio Guerchi le renversèrent, et, comme les chances étaient égales entre eux, les deux compétiteurs remirent au hasard le soin de décider en faveur de l'un d'eux; le nom de Guarchi sortit de l'urne, et Pietro Fregoso se retira de la scène politique.

FREGOSO (Orlando), fils aîné du précédent. Il périt massacré en 1412. En 1409, Gênes, pour secouer le joug des Français que commandait Boucicault, se donna à Théodore II Paléologue, marquis de Montferrat, qui, sous le titre de protecteur de la république, la gouverna avec un grand conseil composé mi-partie de guelfes et de gibelins. Fatigué de son inaction forcée à Rome, Orlando rassemble 400 hommes, revient à Gênes et appelle le peuple à la révolte. Tentative inutile : assiégé par le marquis de Carretto, il parvient à s'embarquer; mais surpris par la tempête, il est contraint de se réfugier dans le port de Savone. Le peuple de cette ville, tout attaché à son nouveau maître, le massacra avec ses partisans (1412).

FREGOSO (Tommaso), doge de Gênes, frère d'Orlando. Il rentra dans sa patrie et attendit le moment de venger son frère. L'occasion s'en présenta l'année suivante; profitant d'une absence du marquis de Montferrat, qui était allé apaiser une révolte à Savone, il appela le peuple aux armes. Le lieutenant du marquis fut chassé; mais ce furent les Adorni qui profitèrent du soulèvement : l'un d'eux se fit nommer doge. Celui-ci s'étant laissé à son tour précipiter du pouvoir, où il fut remplacé par Bernabo Giano, Tommaso se rallia au doge dépossédé, et, à eux deux, ils renversèrent Bernabo (1416). Cette fois ce fut Tommaso qui reçut la puissance souveraine. Il justifia pleinement le choix populaire; son administration est regardée comme l'une des plus brillantes dans les annales de Gênes. Appuyé sur Giorgio Adorno, qui était resté son fidèle allié, et aidé de ses cinq frères, il fit oublier à la république les malheurs des dernières années; il paya les dettes de Gênes, fit déblayer et réparer l'excellent port de Porto di Vacco, et donna un nouvel et puissant essor à la marine et au commerce. Les Guerchi et les Montaldi s'étaient tous retirés, comptant sur la mobilité du peuple génois pour reparaître. La puissance croissante de Felippo-Maria Visconti, duc de Milan, parut devoir servir leurs projets; ils entraînèrent dans la ligue le marquis de Montferrat et le roi d'Aragon, se réservant de réveiller eux-mêmes les troubles intérieurs (1417). Assailli de toutes parts, Tommaso tint tête à ses ennemis du dedans et du dehors, et engagea pour soutenir la lutte toute sa fortune personnelle. Il vendit Livourne à la république florentine pour un prix de 100,000 florins d'or, et équipa une flotte dont il confia le commandement à son frère Gianbattista; mais celui-ci se fit battre par la flotte aragonaise, que commandait Torello, et en même temps le territoire de Gênes était envahi par le célèbre condottiere Carmagnola, alors au service de Visconti. Il fallut céder à la mauvaise fortune. Tommaso abandonna le pouvoir et se retira dans sa seigneurie de Sarzano, où, du reste, Visconti lui fit restituer 33,000 florins d'or, qu'il avait avancés à la république génoise (1421). La ligue s'étant démembrée, Tommaso se fit réélire doge en 1435. Il eut l'année suivante à apaiser un complot, à la tête duquel s'était mis son propre frère, Gianbattista, excité par les Visconti, et resta doge jusqu'en 1442, époque à laquelle un soulèvement de la populace le contraignit de se retirer encore une fois à Sarzano, où il mourut. Tommaso Fregoso fut un des plus grands doges de Gênes.

FREGOSO (Giano), doge de Gênes, neveu du précédent et fils aîné de Gianbattista. A la chute de Tommaso Fregoso (1442), Rafaele Adorno fut nommé doge, et bientôt remplacé par un de ses parents, Bernabo. Giano Fregoso pénétra de nuit dans le port avec une galère, souleva le peuple, massacra la garde du palais et déposa le doge, dont il prit la place (1447); mais il mourut au milieu des préparatifs d'une expédition qu'il voulait diriger contre le marquis Galeotto de Carretto.

FREGOSO (Ottaviano), doge de Gênes, fils du précédent. Il obtint le dogat en 1513, et mourut en 1522, au moment où Gênes, assiégée par Colonna et le marquis de Pescaire, à cause de l'appui que la république avait prêté à François Ier, était forcée de capituler et livrée au pillage.

FREGOSO (Federigo), prélat et littérateur génois, frère du précédent, mort à Gubio en 1541. Elevé à la cour de son oncle, le duc d'Urbin, Federigo entra dans les ordres, et fut nommé, en 1507, à l'archevêché de Salerne par son oncle Jules II. Lorsque Gênes fut prise en 1522, le doge, son frère, ne voulut pas abandonner son palais; mais Federigo réussit à s'échapper sur une galère et débarqua à Marseille. François Ier l'accueillit avec beaucoup d'honneurs, et lui donna l'abbaye de Saint-Bénigne, de Dijon. Il voulut cependant revenir en Italie, où on lui donna l'évêché de Gubio (1529). En 1539, le pape Paul le créa cardinal. Il a laissé des œuvres en vers et en prose assez estimées. On y remarque, entre autres : les *Parafrasi sopra il* Pater noster *in terza rima;* le *Trattato dell' orazione* (Venise, 1542, in-8°, et 1543, in-12); *Meditazioni sopra' i psalmi* CXXX *e* CXLV; *Orazione a' Genovesi*, et des *Epistole*, dont le meilleur recueil est celui que donna à Carpentras, en 1557, Sadolet, qui les a fait précéder d'une oraison funèbre.

FREGOSO (Luigi), doge de Gênes, frère des précédents. Nommé doge sans contestation à la mort d'Ottaviano, il continua la guerre déjà commencée contre le marquis de Carretto. Celui-ci vaincu se vit dépouillé d'une partie de ses terres, et dut prêter serment de fidélité à la république (1550). Mais il fut forcé l'année suivante de céder le pouvoir au dernier des fils de Gianbattista, Pietro, et mourut en 1582.

FREGOSO (Pietro), doge de Gênes, frère des précédents, tué le 4 septembre 1559. Après une jeunesse aventureuse, il rentra à Gênes lorsque son frère fut porté au dogat (1547). On vit avec terreur se mêler aux dissensions intestines ce condottiere, cruel et hautain, que la république avait banni pour ses méfaits et flétri du surnom de *Ladro*. Occupé sous Giano Fregoso à préparer l'expédition contre le marquis de Carretto, il ne put conspirer; mais, la guerre terminée, il chercha à ruiner le crédit de son frère Luigi, qu'il finit par renverser. Pietro Fregoso porta au dogat la cruauté et l'inflexibilité de l'ancien condottiere; mais il avait des talents politiques. Sa vie fut une lutte continuelle contre un trop puissant ennemi, Alphonse d'Aragon, et il finit par succomber. Gênes, sous son administration, perdit Pera et ses colonies de la mer Noire. Pietro Fregoso fut déposé au profit de Jean d'Anjou, duc de Calabre, et, ayant cherché à rentrer dans la ville d'où il était banni, il fut assommé à coups de masse d'armes sur le seuil même du palais ducal, où il allait pénétrer avec quelques conjurés.

FREGOSO (Cesare), diplomate génois, neveu des précédents, mort en 1541. Ayant suivi en France son oncle Federigo, il prit du service dans les armées de François Ier, et se distingua dans les guerres d'Italie; il prit part aux deux siéges de Gênes (1527-1536), et périt dans un guet-apens, sur le Pô.

FREGOSO (Gianbattista II), doge de Gênes, fils de Pietro. Il parvint au dogat en 1578, et fut déposé peu de temps après. Gianbattista Fregoso a laissé plusieurs œuvres littéraires d'un certain mérite : *De dictis factisque memorabilibus collectanea* (Milan, 1508, in-fol.). Cet ouvrage, écrit en italien, fut aussitôt traduit en latin, par Camillo Ghilini. Le chapitre VI du livre IX est consacré tout entier aux méfaits de Paolo, oncle de l'auteur. Raphaelo Soprani, dans sa collection des *Scriptores Liguriæ*, cite de lui : *Vita del N. papa Martino V;* un traité latin : *De celeberrimis mulieribus*, et un autre ouvrage : *Anteros* (Milan, 1469, in-4°), écrit contre l'amour, qui a été traduit en français par Th. Sibillet et imprimé avec la traduction française du dialogue de Plotin sur l'amour, sous ce titre : *Deux livres du contre-amour, de messire Battiste Fulgose, avec le dialogue de Plotine sur le même sujet* (Paris, 1541, in-4°).

FREGOSO (Paolo), cardinal, archevêque et doge de Gênes, frère de Pietro et oncle du précédent, mort à Rome en 1598. Tout à la fois soldat, pirate, archevêque, cardinal et doge, toujours mécontent et conspirateur, cruel, ambitieux, Paolo résume en lui les qualités et les vices de la famille Fregoso, y joignant les honteux débordements si communs alors parmi les princes de l'Eglise. Craignant de se voir un jour annihilé par cet insatiable ambitieux, son frère Pietro le poussa vers les ordres, lui faisant entrevoir un avenir brillant. Paolo consentit à y entrer, et arriva en peu d'années à l'archevêché de Gênes (1552). Ainsi installé au cœur de la place, il n'eut point de repos qu'il ne fût arrivé au dogat. Chassé de Gênes en même temps que son frère, il y rentra, en 1561, à la mort de ce dernier, avec le concours de Prospero Adorno, à la tête de nombreux partisans. A la mort de Galeas-Maria en 1577, il vint aider Gianbattista, son neveu, à délivrer Gênes de la domination des Sforza. En récompense, son neveu lui fit donner par le pape Sixte IV la pourpre de cardinal (1580), et, l'année suivante, on utilisa son humeur belliqueuse, en lui donnant le commandement des vingt-quatre galères envoyées contre les Turcs, qui avaient envahi l'Italie méridionale. A son retour, il contraignit son neveu d'abdiquer en sa faveur, et il se fit proclamer doge. La révolte éclata bientôt contre lui. Cerné dans le Castelletto, il bombarda la ville sans pitié, et ne cessa le feu qu'en voyant se déclarer contre

lui Ludovic le Maure, qu'il avait appelé à son secours, et à la fille naturelle duquel il avait marié Fregosino, un de ses bâtards. Paolo se retira à Rome (1585). Des deux galères chargées de butin sur lesquelles il partit, l'une échoua par la violence de la tempête sur les côtes de la Corse, où elle se perdit; l'autre le ramena à Civita-Vecchia. Il trouva là son digne émule en débordements, le pape Alexandre VI. L'intimité la plus grande se fut bientôt établie entre ces deux natures, et, grâce à elle, Fregoso put tenter de rentrer à Gênes, car elle lui valut l'alliance de Charles VIII de France, d'Alphonse d'Aragon et de Ferdinand de Castille. Celui-ci, occupé devant Grenade, ne lui envoya aucun secours. Le dernier effort de Paolo, à la tête d'une flotte espagnole et napolitaine, échoua devant les mesures prises par Girolamo et Emmanuele Fieschi (1597). Paolo ne survécut pas à sa défaite; il mourut l'année suivante à Rome (1598).

FRÉHEL, cap de France (Côtes-du-Nord), arrond. de Dinan. Coupé brusquement à pic, il domine une immense étendue de mer parsemée d'une multitude de récifs et d'îlots. « A la base de ce promontoire, autour duquel souffle une forte brise, s'élèvent çà et là des rochers inaccessibles, à pans rudement taillés, tantôt en prismes, tantôt en obélisques aux formes fantastiques et bizarres. Autour de ces rochers, sapés incessamment par une mer furieuse, voltigent par milliers des oiseaux aquatiques. Là, chaque jour, on peut assister aux efforts des flots déchaînés. La mer bouillonne, se gonfle, se hérisse de lames frémissantes et se précipite avec fracas contre la base du promontoire. Le phare du cap Fréhel se compose d'une tour très-élevée. Sa lanterne se compose de trois mèches concentriques, dont la lumière se divise en faisceaux parallèles à l'horizon, en passant à travers de fortes lentilles d'environ 1m,50 de diamètre. C'est un feu de premier ordre, dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. L'élévation de la lanterne au-dessus du niveau de la mer est de 79 mètres, et la portée du phare de 22 milles. » (*Bretagne contemporaine*). Le bâtiment principal est flanqué d'une tourelle renfermant un escalier qui conduit au sommet du phare, d'où l'on découvre les îlots de Minquiers, le groupe des îles anglaises, les îles Chausey, les côtes de Normandie, la baie de Saint-Brieuc, le littoral de Tréguier, les roches de Saint-Quay, le littoral de Paimpol et l'île Bréhat; enfin, un nombre considérable de villages et de bourgs, depuis Saint-Malo jusqu'à Saint-Brieuc.

FREHER (Marquard), jurisconsulte et historien allemand, né à Augsbourg en 1565, mort à Heidelberg en 1614. Après avoir exercé durant plusieurs années la profession d'avocat, Freher, que ses divers ouvrages avaient fait connaître, fut appelé à l'université de Nuremberg, où il vit promptement la jeunesse se presser autour de sa chaire. Son enseignement attira sur lui l'attention de son gouvernement. Il fut successivement chargé par l'électeur Frédéric IV de missions diplomatiques dans les Etats allemands, en Russie, en Bohême, etc. Au reste, ses travaux comme ambassadeur furent loin de nuire à ses publications de littérateur et de jurisconsulte. Chaque mission fut pour lui la source d'observations intéressantes sur les mœurs, la politique intérieure et extérieure, l'administration, le degré d'instruction, etc., des nations chez lesquelles il demeurait. A son retour, il réunissait ses notes et les publiait sous une forme attrayante. C'est à un travail incessant que ce remarquable esprit dut de pouvoir accomplir l'œuvre considérable qu'il a laissée. Freher mourut jeune, en effet : il avait à peine cinquante ans, quand il fut emporté par la maladie. Et cependant la liste de ses ouvrages est nombreuse. Nous nous bornerons à citer les principaux : *Juris græco-romani tam canonici quam civilis tomi duo, Jo. Leunclavii studio ex variis bibliothecis eruti, latineque redditi, nunc primum editi curâ Marq. Freheri* (Francfort, 1596, 2 vol. in-fol.); M. Dupin estimait beaucoup cet ouvrage, dans lequel il trouvait le génie propre à l'Allemagne, le génie de l'analyse, appuyé sur une forte érudition; le premier volume est entièrement consacré au droit public et au droit canonique; le deuxième contient les principes et les règles du droit civil; *Origines Palatinæ* (Heidelberg, 1599, in-fol.); *Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes* (Francfort, 1600-1611, 3 vol. in-fol.); *Rerum moscovitarum scriptores* (Francfort, 1600); *Rerum bohemicarum scriptores* (Francfort, 1602, in-fol.); *De re monetaria veterum Romanorum* (Ladebourg, 1605, in-4o); *Commentarius de secretis judiciis olim in Westphalia aliisque Germaniæ partibus usitatis* (1610, in-4o); *Corpus francicæ historiæ, veteris et sinceræ* (1613, in-fol.), etc.

FREIBERG, ville d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brunn, à 31 kilom. N.-E. de Weisskirchen, sur la Bette; 4,750 hab. Fabrication de draps; gymnase de piaristes.

FREIBERG ou **FREYBERG**, ville de Saxe, cercle et à 31 kilom. S.-O. de Dresde, sur la Münsbach; 17,488 hab. Centre de l'industrie minière du royaume et siége des hautes administrations des mines; tribunal et école des mines; école normale primaire; musée minéralogique de Werner; bibliothèque. Importante corderie; fabriques de galons d'or et d'argent; fonderies de balles; fabrique de soude et de céruse; filatures de laine, fabriques de draps; tanneries, brasseries, teintureries, fonderies; fabriques de dentelles, etc. Mais l'industrie principale de la ville et de son district est celle des mines; ce district minier comprend cent cinquante mines occupant 6,000 ouvriers. En première ligne figurent les mines d'argent, les plus riches du royaume de Saxe; près de la ville se trouvent les vastes fonderies d'argent et l'usine pour amalgamer, où le minerai est transporté par le canal de l'Electeur. Il y a aussi dans les environs des mines de plomb, d'arsenic, de plombagine. On remarque dans cette ville le vieux château, qui sert de grenier; la cathédrale, qui renferme les tombeaux des électeurs de Saxe depuis Henri le Dévot jusqu'à Jean-Georges IV, et qui possède une chaire très-curieuse, le tombeau de l'électeur Maurice et un orgue célèbre. La Porte d'Or, débris de l'ancienne église paroissiale; une collection d'antiquités saxonnes; l'église Saint-Pierre, sur le sommet de la colline; les églises Saint-Jacob et Saint-Nicolas; la maison des marchands; l'hôtel de ville; le théâtre, etc., sont les autres édifices importants de Freiberg.

C'est à une colonie de mineurs venue du Harz, en 1190, que Freiberg doit son origine. Grâce à la richesse de ses mines, Freiberg prit un accroissement si rapide qu'elle comptait, au XIVe siècle, près de 40,000 hab. Aujourd'hui, par suite des ravages de la guerre, elle est bien déchue. Que de fois, en effet, elle a été prise et saccagée, notamment dans la guerre de Trente ans et les guerres du premier Empire!

FREIBURG, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 22 kilom. S.-O. de Mersebourg, cercle de Querfurt, sur l'Unstrutt; 2,660 hab. Fabriques de toiles et lainages. On y remarque une belle église paroissiale de style gothique et un vieux château du XIe siècle. Le 21 octobre 1813, combat entre les Prussiens sous les ordres de York et le corps d'armée du maréchal Bertrand. ‖ Ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 56 kilom. O. de Breslau, cercle de Schweidnitz, sur la Polsnitz; 4,500 hab. Industrie linière importante; fabrique de tabac, brasseries, distilleries; moulins à tan. Exploitation de marbre. Commerce de grains.

FREIBURG, nom allemand de FRIBOURG.

FREIENWALDE, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence de Potsdam, à 49 kilom. N.-E. de Berlin, près de l'Oder; 3,100 hab. Mines d'alun et de charbon de terre; sources minérales et bains. Château royal.

FREIESLEBEN (Christophe-Henri), jurisconsulte allemand, mort vers 1733. Il fut conseiller caméral de Saxe-Gotha et conseiller des mines d'Altenbourg, d'où son surnom latin de *Ferromontanus*. Outre diverses dissertations en latin, on a de lui deux éditions fort correctes et fort estimées : l'une du *Corpus juris civilis academicum* (Altenbourg, 1721, in-4o), l'autre du *Corpus juris canonici academicum* (Altenbourg, 1728, in-4o), et une compilation utile et bien faite intitulée : *Schutzius illustratus* (Altenbourg, 1734, 2 vol. in-4o).

FREIESLEBEN (Chistian-Henri), jurisconsulte allemand, né à Glaucha (Prusse) en 1696, mort en 1741. Il fut successivement avocat à Altenbourg, professeur de droit et de philosophie à Leipzig, puis à Altorf (1730), conseiller à Brandenbourg, etc.

On a de lui de nombreuses dissertations académiques. Ses principaux ouvrages sont : *De jurisprudentia axiomata vera et falsa* (Leipzig, 1723, in-4o), et *Introduction à l'étude du droit civil allemand* (Leipzig, 1726, in-4o).

FREIESLEBEN (Godefroi-Christian), écrivain saxon, né à Altenbourg en 1716, mort en 1774. Il exerça les fonctions de conseiller et de bibliothécaire du duché de Saxe-Gotha. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Fausseté des nouveaux prophètes* (1751-1758); *Documents relatifs à l'histoire de la poésie dramatique en Allemagne* (Leipzig, 1760, in-4o), etc.

FREIESLEBEN (Jean-Charles), minéralogiste allemand, né en 1774 à Freiberg, mort en 1846. Il étudia à l'école des mines de sa ville natale, parcourut ensuite avec de Humboldt les montagnes de la Suisse et de la Savoie, et entra à son retour dans le service des mines de Saxe. Il prit sa retraite, en 1842, avec le titre d'inspecteur général des mines et des forges de ce royaume. On a de lui : *Description des mines et des mineurs du Harz* (Leipzig, 1795, 2 vol.); *Travaux géologiques* (Freiberg, 1807-1818, 6 vol.); *Musée oryctographique de la Saxe* (Freiberg, 1828-1845, liv. I à XII); *Coup d'œil sur les ouvrages qui traitent de la minéralogie* (Freiberg, 1822); les *Mines de la Saxe* (Freiberg, 1843-1845).

FREIESLÉBÉNITE s. f. (fré-slè-bé-ni-te — du nom du minéralogiste allemand *Freiesleben*). Minér. Sulfure de plomb antimonifère et argentifère naturel, qui est l'antimoine sulfuré plumbo-argentifère de Haüy, l'argent sulfuré antimonifère et plumbifère de Dufrénoy.

— **Encycl.** La *freieslébénite* est une des espèces minérales les plus rares que l'on connaisse. On ne l'a même trouvée positivement, et encore en quantité très-petite, que dans une des mines de Freiberg, en Saxe. Cette circonstance explique les divergences auxquelles l'étude de ses caractères cristallographiques a donné lieu. C'est une substance opaque, d'aspect métallique, fragile, à cassure inégale, et d'une couleur variant entre le gris d'acier et le gris de plomb brunâtre. Sa dureté est de 2,3, et sa densité de 6,19 à 6,38. Elle se présente en cristaux qui, d'après Delafosse, paraissent dériver d'un prisme droit rhombique de 99° 48', dans lequel le rapport de l'un des côtés de la base à la hauteur est comme 3 : 1. D'après Wöhler, la *freieslébénite* renferme 18,74 de soufre; 30,27 de plomb; 27,38 d'antimoine; 29,93 d'argent; plus, des traces de fer et de cuivre.

FREIG ou **FREIGE** (Jean-Thomas), jurisconsulte et philosophe allemand, né à Fribourg-en-Brisgau en 1543, mort en 1583. Il étudia les belles-lettres, la philosophie, s'attacha à la doctrine de Pierre Ramus, qu'il enseigna à Fribourg et à Bâle, devint recteur du collége d'Altorf, éprouva, à cause de ses idées philosophiques, des ennuis de toute sorte et mourut de la peste à Bâle, où il était retourné pour se faire correcteur d'imprimerie. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Quæstiones geometricæ, logicæ, ethicæ, physicæ, œconomicæ et politicæ* (1579, in-8o); *Grammatica latina* (1580); *Grammatica græca* (1581); *Pædagogus ostendens qua ratione prima artium initia pueris quam facillime tradi possint* (Bâle, 1852, in-8o), abrégé de la méthode d'enseignement de Ramus; *Questiones geometricæ et stereometricæ* (Bâle, 1583, in-8o,) etc.

FREILIGRATH (Ferdinand), célèbre poëte et traducteur allemand, né à Detmold le 17 juin 1810. Destiné de bonne heure au commerce, comme son ami Henri Heine, il commença son apprentissage à Sœst en Westphalie, vers 1825. Il y resta six ans, pendant lesquels il consacra toutes ses heures de loisir à l'étude de la littérature et à la poésie. Sur ces entrefaites, la mort de son père et la ruine d'un oncle, qui, établi à Edimbourg, devait l'adopter et lui céder son commerce, le décidèrent à se rendre en Hollande, où, pendant six autres années, il travailla chez un changeur. Le séjour de la Hollande devait décider de sa vocation; il y fit la connaissance de G. Schwab et de Chamisso, qui le présentèrent dans des cercles littéraires, et ses premiers essais, qui parurent dans les *Feuilles de Westphalie*, le *Morgenblatt* et l'*Almanach des muses allemandes*, datent de cette époque. En 1837, il revint en Allemagne et obtint en 1842, par la protection de Humboldt, une pension de 1,500 fr. du roi de Prusse. Ses tendances démocratiques faiblirent un peu devant la libéralité royale, et dans le poëme intitulé : *De l'Espagne*, il flatta le pouvoir; mais, en 1841, il contracta un mariage avantageux, et cette circonstance l'aida à vivre et lui permit de renoncer à des travaux qui contrariaient sa vocation. Délivré de ces entraves, que lui imposait son titre de pensionné, la fièvre politique le saisit comme tant d'autres; il fonda un recueil périodique qui fit de l'opposition au gouvernement, et il renonça spontanément à sa pension. En 1844, la publication de son recueil lui attira des persécutions qui l'obligèrent à quitter l'Allemagne. Il se réfugia d'abord en Belgique, puis en Suisse, et en 1846 vint à Londres, où il entra dans une maison de commerce. Sur l'invitation de M. Longfellow, le poëte américain, qui devait traduire plus tard les poésies de Freiligrath, comme le poëte allemand avait traduit les siennes, il allait passer aux Etats-Unis lorsque la nouvelle des événements de 1848 le rappela dans son pays. Arrivé à Dusseldorf, il devint le chef du parti démocratique. Bientôt traduit devant les tribunaux pour son poëme *Des Vivants et des Morts*, il fut, après un emprisonnement préventif de deux mois, acquitté par le premier jury qui fonctionna en Prusse. Il alla ensuite à Cologne prendre la direction de la *Nouvelle Gazette rhénane;* mais de nouvelles poursuites l'ayant obligé de quitter une seconde fois l'Allemagne, il alla (1849) demander un asile à la libre Angleterre, qu'il n'a plus quittée depuis. Parmi les ouvrages de Freiligrath, nous citerons : la *Profession de foi* (1844) devenue célèbre; les *Poésies* (1838-1851) et les *Gerbes* (1849); l'*Odéon du Rhin* (1840-1841); la *Westphalie romantique* (1842); *Charles Immermann* (1842); *Ça ira*, six poëmes (1846); *Nouvelles poésies politiques et sociales* (1849). M. Freiligrath a aussi traduit, avec un grand talent, les *Odes*, les *Chants du Crépuscule* de Victor Hugo, et les chansons du poëte anglais Burns. Ajoutons aussi un excellent choix de poésies allemandes, sous le titre de *Poésie et Poëte* (Dessau, 1854), et un choix de poésies anglaises, publié à Stuttgard, en 1853, sous le titre de *The Rose, Thistle and Shamrock* (la Rose, le Chardon et le Trèfle).

Une édition complète de ses œuvres a été publiée à New-York (1858, 6 vol.). En général, les traductions de Freiligrath sont pleines d'exactitude et d'élégance. Ce poëte a une brillante imagination; ses pensées ne manquent jamais d'éclat, mais laissent à désirer sous le rapport de l'étendue et de la profondeur.

FREIN s. m. (frain — lat. *frenum*, mot qui se rapproche naturellement de *fretus*, soutenu, et se rapporte comme lui à la racine sanscrite *dhar*, porter, tenir, le *f* latin remplaçant souvent le *dh* sanscrit et le *th* grec). Mors, partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le diriger : *Un cheval qui se joue de son* FREIN.

> Rendre docile au *frein* un coursier indompté.
> RACINE.

> L'ardent coursier déjà sent tressaillir ses veines,
> Bat du pied, mord le *frein*, sollicite les rênes.
> DELILLE.

— Fig. Ce qui retient, ce qui empêche les écarts; obstacle, empêchement : *Un grand* FREIN *pour l'âme agitée, c'est le bon sens.* (Ménandre.) *La liberté est décidément le meilleur* FREIN *de la licence.* (L. Ulbach.)

> Celui qui met un *frein* à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.
> RACINE.

> L'homme en ses passions toujours errant, sans [guide,
> A besoin qu'on lui mette et le *frein* et la bride :
> Son pouvoir malheureux ne sert qu'à le gêner,
> Et pour le rendre libre, il le faut enchaîner.
> BOILEAU.

— *Ronger son frein*, Se dit du cheval qui mâchonne son frein, en attendant avec une sorte d'impatience. ‖ Fig. Dévorer son dépit, s'irriter en soi-même et sans éclater : *A force de ronger son* FREIN, *on parvient quelquefois à le rompre.* (Boiste.)

— Prov. *A vieille mule, frein doré*, On pare les objets détériorés, afin de les vendre à meilleur prix. ‖ Se dit aussi à propos d'une personne âgée, qui met de la recherche dans sa toilette.

— Mécan. Appareil employé pour arrêter aussi promptement que possible la marche d'une machine puissante. ‖ *Frein dynamométrique*, Appareil qui sert à mesurer le travail des moteurs.

— Chem. de fer. Mécanique qui sert à enrayer un convoi : *Garde-*FREIN. *Wagon à* FREIN.

— Techn. Cerceau disposé autour du rouet d'un moulin à vent, pour arrêter le moulin au moyen d'une bascule.

— Mar. Houle.

— Anat. Ce qui bride ou retient quelque partie : *Le* FREIN *ou filet de la langue. Les* FREINS *du prépuce.*

— Entom. Pièce située au-dessous du bord latéral de l'écusson des insectes. ‖ Sorte de crochet des ailes des lépidoptères nocturnes.

— **Encycl.** Mécan. L'arrêt ne peut s'obtenir que par le développement d'un travail résistant égal à la moitié de la force vive totale du système qu'il s'agit de ramener au repos (v. FORCE VIVE et TRAVAIL). Les résistances passives introduites auront, il est vrai, un travail d'autant plus grand qu'elles seront elles-mêmes plus énergiques; mais la condition essentielle de la production de ce travail sera le mouvement lui-même; d'où l'on voit que l'arrêt brusque est impossible; on peut seulement en diminuer la durée en augmentant la force employée.

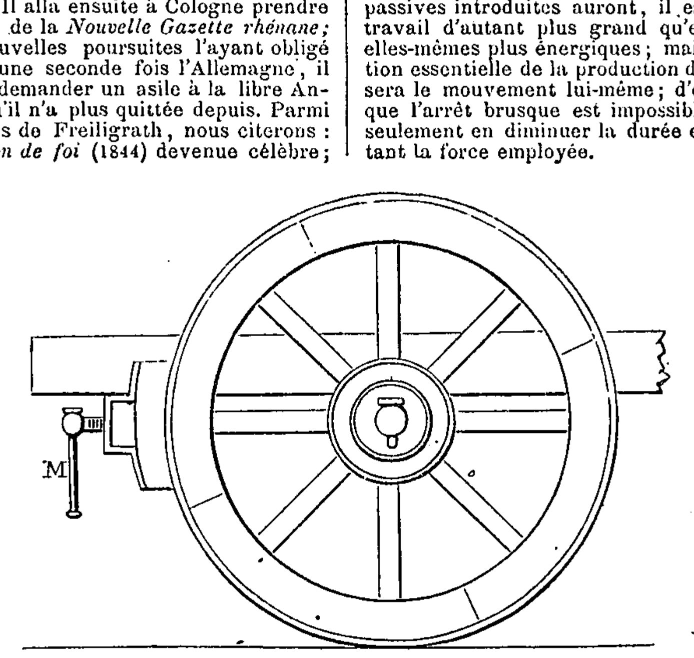

Fig. 1.

La résistance passive, qu'on introduit habituellement pour produire l'arrêt, est le frottement soit de pièces solides, soit de courroies, soit de lames métalliques.

Lorsqu'il s'agit d'une voiture, le *frein* peut consister simplement en une mâchoire de bois qu'on serre fortement contre la roue, au moyen d'une manivelle M passée dans la tête d'une forte vis.

La pression P exercée par le *frein* sur la roue se répartit à peu près uniformément sur toute l'étendue de la surface de contact; la somme des forces de frottement est Pf, si f désigne le coefficient de frottement; la somme de leurs travaux pour n tours de la roue est $n2\pi RPf$, R désignant le rayon de cette roue. L'équation de ce travail total à la demi-force vive de la machine ferait connaître le nombre de tours que devra accomplir la roue avant de s'arrêter.

Les *freins* qu'on emploie dans les ateliers industriels ont une puissance très-grande.

On fixe sur le gros arbre tournant une poulie d'un grand diamètre, sur laquelle passe une lame flexible en fer, qui embrasse à peu près les trois quarts de sa circonférence. Les deux extrémités de cette lame sont reliées à deux petits bras d'un levier coudé, mobile autour d'un centre fixe. Lorsqu'on soulève le grand bras du levier, la lame se trouve fortement tendue et serrée contre la poulie. Il se produit alors le frottement d'un arbre mobile sur une lame fixe, frottement identique à celui d'une lame mobile sur un arbre fixe. (V. FROTTEMENT.)

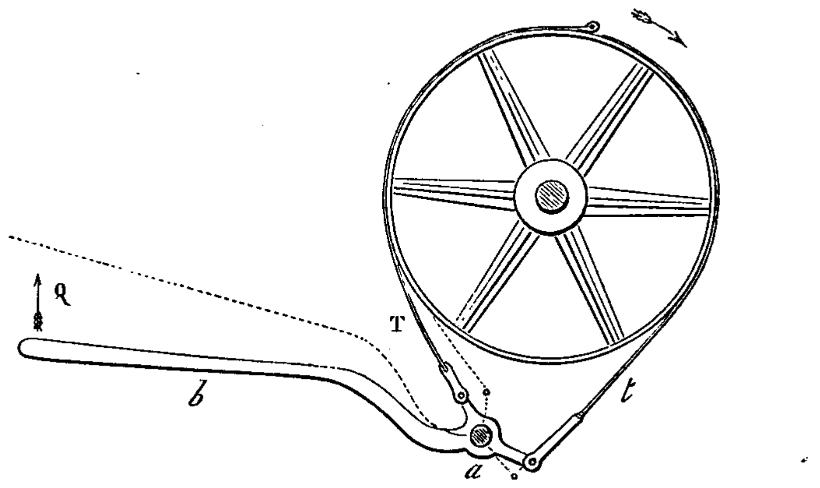

Fig. 2.

Soient Q la force développée à l'extrémité du grand bras de levier, T la tension de la lame en arrière, t sa tension en avant, on sait que

$$T = e^{f\alpha} t,$$

e désignant la base du système des logarithmes inférieurs, f le coefficient du frottement et α l'arc de la poulie embrassé par la lame (cet arc est, bien entendu, rapporté au rayon); $T - t$ ou $t(e^{f\alpha} - 1)$ est la force résistante appliquée à l'arbre; son travail pour n tours est donc

$$t\left(e^{f\alpha} - 1\right)2\pi Rn.$$

D'ailleurs, l'équilibre du levier donne entre Q et t l'équation $at = bQ$, a et b désignant les plus courtes distances de ces forces au point fixe (la tension T dirigée vers le point fixe n'entre pas dans l'équation).

Le travail résistant, en définitive, est exprimé par la formule

$$\frac{bQ}{a}\left(e^{f\alpha} - 1\right)2\pi Rn.$$

L'équation de ce travail à la demi-force vive du système, donnera le nombre de tours n que fera l'arbre avant de s'arrêter.

$e^{f\alpha} - 1$ a une valeur qui s'écarte de 1,50; on peut supposer $R = 1^m,50$, $a = 0,^m05$, $b = 2^m$, $Q = 50^k$; il en résulte pour un tour le travail

27,000 kilogrammètres,

c'est-à-dire le travail dépensé en élevant 27,000 kilogrammes à 1 mètre de hauteur.

— *Frein dynamométrique.* Les appareils connus sous le nom de *freins dynamométriques* sont employés à l'évaluation expérimentale du travail qui peut rester disponible en un point quelconque de l'arbre qui transmet le mouvement à tous les outils d'un grand atelier. On conçoit qu'après avoir déterminé au moyen de ces appareils la force en chevaux de la machine motrice elle-même, et disposé les premières machines-outils, on ait besoin de connaître la quantité de travail absorbée dans le fonctionnement de ces machines, pour savoir ce que l'on pourra demander encore de travail au moteur. Dans d'autres circonstances, le travail moteur devenant, par des causes inconnues, inférieur à ce sur quoi l'on avait compté, on a besoin de savoir en quel point les résistances nuisibles se produisent, quelle est la machine-outil dont l'établissement vicieux exige des modifications.

Le moyen qu'on emploie consiste à supprimer la transmission de mouvement aux outils établis au delà du point choisi, et à employer la force disponible à produire un travail facile à évaluer. On augmente ou on diminue ce travail jusqu'à ce qu'on soit parvenu à donner à l'ensemble des appareils restés en communication avec le moteur une vitesse précisément égale à celle qu'avait auparavant tout le système.

Le *frein* dynamométrique de Prony se compose d'un cadre de mâchoires (entre lesquelles on peut serrer l'arbre de couche), relié à un levier horizontal supportant à l'une de ses extrémités un plateau propre à recevoir des poids.

Le frottement qui naît du contact entre l'arbre et les mâchoires du *frein* tend à entraîner le levier, que l'on retient dans sa position horizontale en chargeant le plateau.

Si l'on n'a pas assez serré les mâchoires du *frein*, le travail du frottement reste inférieur au travail moteur transmis, et le mouvement s'accélère; si, au contraire, le travail du frottement devient trop grand, la vitesse de l'ensemble diminue. Quand on est parvenu à rétablir la vitesse habituelle de la machine, le travail du frottement représente le travail disponible au point où l'on a établi le *frein* dynamométrique.

A mesure que l'on serre davantage les mâchoires du *frein*, il faut évidemment charger le plateau de poids nouveaux pour maintenir le levier en équilibre. Les écarts trop considérables de ce levier sont, d'ailleurs, empêchés par des arrêts fixes.

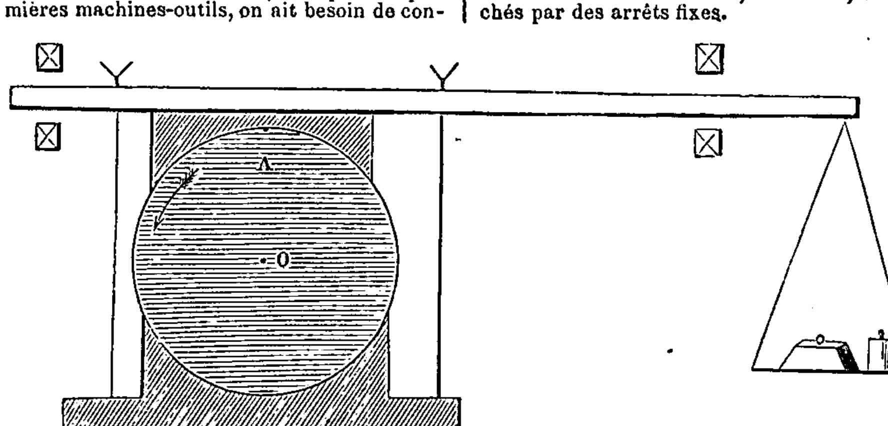

Fig. 3.

Cela posé, soient R le rayon de l'arbre embrassé par les mâchoires du *frein*, ω sa vitesse angulaire, F l'une des forces de frottement; le travail de ce frottement pendant l'unité de temps sera $\Sigma FR\omega$ ou $\omega\Sigma FR$; il s'agit donc, pour l'obtenir, d'évaluer ΣFR. Or, le levier étant en équilibre et ne pouvant plus tourner autour du point fixe O, la somme des moments, par rapport à ce point, des forces qui lui sont appliquées doit être nulle, c'est-à-dire que

$$\Sigma FR = Pl,$$

Pl désignant le moment du poids du levier et du plateau avec sa charge, par rapport au point O. Il est facile d'obtenir ce moment par une expérience directe en desserrant les mâchoires du *frein*, suspendant le levier par le sommet A, et l'équilibrant à l'aide d'un poids connu, suspendu de l'autre côté du plateau, à une distance connue du point A.

— *Chem. de fer.* Un convoi marchant sur un chemin de fer, il faut pouvoir l'arrêter devant les stations, ou lorsqu'on aperçoit le signal d'arrêt, ou enfin lorsqu'il se trouve sur la voie quelque obstacle imprévu. On peut arrêter le convoi en ralentissant sa marche à une certaine distance de la station ou de l'obstacle; mais on perd ainsi beaucoup de temps. C'est pour diminuer la perte qu'on emploie les *freins*.

Bien des personnes se figurent que le meilleur *frein* serait celui qui pourrait arrêter, au besoin, le convoi instantanément. C'est une grave erreur qu'il importe de détruire. Les *freins* ne doivent agir que graduellement avec plus ou moins d'intensité, selon la force vive dont le convoi est animé. Si le convoi était arrêté instantanément, il en résulterait un choc d'autant plus violent que la masse mise en mouvement et sa vitesse seraient plus grandes. M. Gentil, ingénieur des mines, a dressé le tableau suivant, où les vitesses normales des divers trains sont ramenées à celles qu'acquièrent les corps en tombant de diverses hauteurs comparées à celles des étages d'une maison. Ce tableau donne une assez juste idée de l'effet que l'on éprouverait en cas d'arrêt subit d'un train.

NATURE DES TRAINS.	VITESSE A L'HEURE en kilomètres.	VITESSE A LA SECONDE en mètres.	HAUTEUR DES CHUTES en mètres.	COMPARAISON.
Trains marchandises.	25	6,94	2,456	Entre-sol.
— mixtes.	30	8,33	3,533	1er étage.
— omnibus.	40	11,11	6,293	2e étage.
— directs.	50	13,88	9,825	3e étage.
— express.	60	16,66	14,159	4e étage.

La plupart des *freins* employés aujourd'hui, semblables en principe aux *freins* des anciennes diligences, ralentissent le train en pressant des sabots en bois contre le cercle des roues, et convertissent plus ou moins complétement le frottement de roulement de ces roues en frottement de glissement. Chaque *frein* n'agit que sur un seul véhicule à la fois et doit être manœuvré par un employé spécial qui porte le nom de *garde-frein*.

Une espèce particulière de *freins* dont l'usage est surtout avantageux sur les fortes pentes, et qui est connu sous le nom de *frein à patin*, a aussi pour objet de convertir le frottement de roulement en frottement de glissement; mais les sabots de ce *frein* ne s'appliquent plus contre les roues; ils consistent en patins d'une certaine longueur qui viennent s'appuyer sur le rail et convertissent ainsi le wagon en un véritable traîneau. Le nombre des wagons à *frein*, en France, dans chaque convoi, est fixé par des règlements. Sur les grandes lignes, les règlements exigent un *frein* dans un train de voyageurs de 7 voitures et au-dessous; deux *freins* dans un train de 15 voitures et au-dessous jusqu'à 7; trois *freins* dans un train de plus de 15 voitures. Indépendamment de ces *freins* placés sur les wagons, il s'en trouve toujours un sur le tender qui accompagne la locomotive. Ces prescriptions s'appliquent à ce que nous pouvons appeler un train moyen, c'est-à-dire marchant dans des conditions de vitesse moyenne, comme le font les trains omnibus, et sur les pentes et rampes ne dépassant pas $0^m,005$ à $0^m,006$. Pour produire le même effet sur des pentes plus fortes, le nombre des *freins* doit être augmenté dans une proportion qu'il est facile de déterminer.

L'action du *frein*, proportionnelle à l'intensité du frottement de glissement, dépend du poids du wagon sur lequel il est placé. L'administration supérieure, en France, avait eu un moment la pensée d'imposer aux compagnies un certain poids pour les wagons à *frein*, le poids devant être complété par du lest, si le wagon, avec sa charge, se trouvait trop léger; mais l'application de ce principe a présenté, dans la pratique, de telles difficultés, qu'il a été abandonné. On remarquera, du reste, que les wagons à *frein* intercalés dans les trains de voyageurs, de marchandises ou mixtes, ont généralement un poids supérieur à celui des autres wagons, et que le tender, pourvu toujours d'un *frein*, pèse plus que tout autre véhicule, la locomotive exceptée.

— *Inconvénients inhérents aux freins.* Les *freins* les plus généralement employés présentent les inconvénients suivants: 1° le mécanicien, qui, le premier, aperçoit un signal d'arrêt ou un obstacle sur la voie, ne peut les manœuvrer lui-même. Il est obligé, pour en déterminer le serrage, de siffler aux *freins*, c'est-à-dire d'appeler l'attention des garde-*freins* par des coups de sifflet répétés; 2° le serrage avec les *freins* à vis ou à crémaillère, en usage pour les voitures à voyageurs, est trop lent. Quelque rapide que soit l'action d'un *frein*, elle ne le sera jamais assez pour prévenir la plupart des accidents provenant d'un obstacle imprévu sur la voie; car, ainsi que nous l'avons fait observer, elle ne doit jamais être instantanée, et le mécanicien, trop souvent, n'aperçoit l'obstacle que lorsqu'il s'en trouve à une trop petite distance pour que l'action du meilleur *frein* puisse être d'une grande utilité. On ne saurait donc contester l'utilité de perfectionner les *freins* actuels. Des *freins* mieux combinés, non-seulement peuvent, dans quelques cas, prévenir complétement un accident, mais ils peuvent encore dans d'autres en rendre les conséquences moins graves.

— *Classification des freins.* On pourrait compter par milliers les *freins*, plus ou moins ingénieux, inventés depuis une vingtaine d'années. Ils sont, pour la plupart, basés sur des principes faux ou d'une application impossible. Nous devons cependant, parmi ces *freins*, distinguer ceux de MM. Bricogne et Guérin, qui ont donné lieu à des rapports très-favorables de la part des commissaires nommés par le gouvernement pour s'occuper des moyens de diminuer le nombre des accidents sur les chemins de fer; le *frein* de M. Newall, en usage sur les chemins anglais; le *frein* Lindner, des chemins allemands; le *frein* de M. Stilmant, adopté pour une partie du matériel des chemins de fer de l'Est et de l'Ouest; le *frein* Laignel, adopté pour le service sur des plans inclinés de Liége; le *frein* Didier, appliqué à un certain nombre de wagons sur le chemin de fer du Nord et sur les chemins belges, et enfin le *frein* Molinos et Pronier, du chemin de fer de la Croix-Rousse. Le *frein* Bricogne a l'avantage de permettre un serrage plus rapide; mais il n'est pas automoteur. Le *frein* de M. Nevall, bien que manœuvré par un seul homme, agit en même temps sur plusieurs voitures. Le *frein* Guérin est serré par le mécanicien et agit avec rapidité. Les *freins* Laignel et Didier diffèrent essentiellement des précédents, en ce qu'ils appartiennent à la classe des *freins* à patin dont nous avons indiqué plus haut le principe. Le *frein* de MM. Molinos et Pronier est un *frein* exceptionnel, d'une très-grande énergie, qui ne peut trouver son emploi que dans les plans très-inclinés, comme celui de la Croix-Rousse.

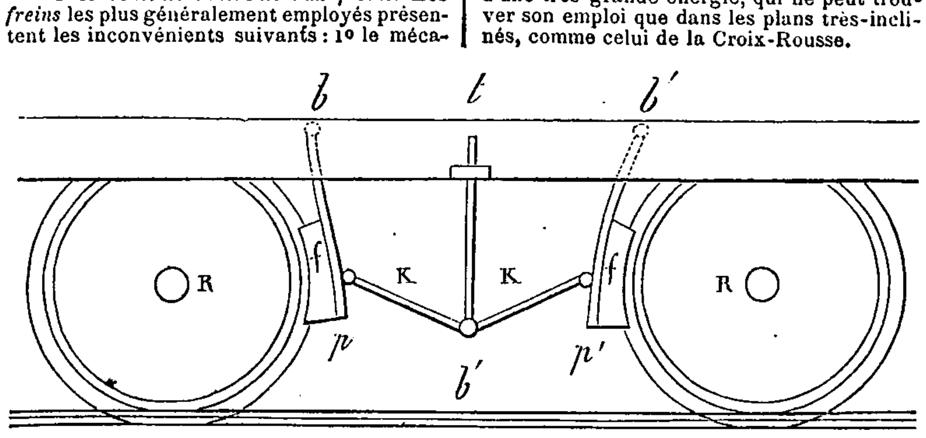

— *Frein ordinaire à sabot.* Les *freins* à sabot, en usage aujourd'hui, sont diversement construits; le sabot destiné à presser le pourtour de la roue est généralement en bois, et boulonné à un patin en fer. La figure 1 représente le *frein* employé à l'origine au chemin de fer de Saint-Germain. ff sont les sabots, KK les bielles articulées avec le boulon b' et la tige t, qui se prolonge pour être vissée dans un écrou; pp' les patins supportant les sabots, assemblés à charnières avec les bielles KK, qui peuvent se mouvoir autour des boulons bb'. Il est évident que si, en tournant la tige t par un moyen quelconque, on la force à s'élever par l'intermédiaire de l'écrou, les bielles KK forceront les sabots à presser contre les roues et finiront par les arrêter.

M. de Bergue a imaginé un mode d'arrêt entièrement différent de l'emploi des *freins*, et que nous croyons devoir faire connaître parce

que l'idée première en est tout à fait originale. M. de Bergue, frappé des dangers qui peuvent résulter à la fois de la lenteur avec laquelle interviennent les *freins* ordinaires, et de la négligence des garde-*freins*, a voulu mettre entre les mains du mécanicien un moyen d'arrêt aussi puissant que la marche à contre-vapeur, et qui n'en présentât pas les grands inconvénients : choc brusque, possibilité de rupture des bielles, pénétration de la poussière de coke dans l'intérieur des cylindres, etc.

M. de Bergue supprime en tout ou mi-partie la communication de la chaudière avec les cylindres, renverse la marche et établit une prise d'air tellement combinée qu'à chaque coup de piston, par le jeu même de la machine, l'air pénètre dans le cylindre et s'y accumule du côté opposé à la marche en quantité qui pourrait être indéfinie, si une soupape de sûreté spéciale ne venait s'opposer au danger de ce nouveau côté. La pression intérieure augmente d'une atmosphère et demie par chaque tour de roue; cette pression peut donc atteindre très-rapidement une valeur énorme, etc. Cependant, tous les inconvénients de la marche à contre-vapeur sont évités, l'augmentation de tension n'étant que progressive.

Le système de M. de Bergue a été adopté sur le chemin de Saint-Germain et a parfaitement réussi.

— **Allus litt. Celui qui met un frein à la fureur des flots...**, Vers de Racine dans *Athalie.* Abner, sincère Israélite bien qu'au service d'Athalie, effrayé des projets sinistres que la reine semble nourrir contre Joad et contre le temple, vient en avertir le grand prêtre, qui lui répond avec calme et noblesse :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.
Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre [crainte.

Les écrivains rappellent souvent ce vers, quelquefois même sous une forme plaisante :

« Ces masses de pierre qui tiennent tête à l'Océan, ces puissantes machines que dirige un art fondé sur l'expérience, ces portes qui s'ouvrent et se ferment selon le courant et le niveau des eaux, selon la direction des vents, tout cela révèle l'existence d'un système admirable et compliqué, tout cela annonce l'existence d'une Providence administrative qui veille sur la Hollande. Dans les autres pays de la terre,

Celui qui met un frein à la fureur des flots,

c'est Dieu; ici, l'on dirait volontiers que c'est l'homme. » TAXILE DELORD.

« Gérard ne dit pas son secret; plutôt mourir! Mais il se soulageait en maudissant l'ennemi. Sa bouche était un cratère et ses imprécations débordaient comme un torrent de lave!

Celui qui mit *un frein à la fureur des flots*

fut Joseph, le valet de chambre; il annonça que le déjeuner était servi. »

ED. ABOUT.

Pour la stabilité des mers, Laplace reconnaît qu'il suffit que l'eau des océans soit moins compacte, moins dense que la terre qui lui sert de vase, ce qui a lieu évidemment. Ainsi, dans la suite des siècles, les mers ne se promèneront pas sur les continents dévastés, ce qui avait été admis, mais à tort, par plusieurs physiciens spéculateurs. La légèreté comparative de l'eau par rapport à la terre suffit pour *mettre un frein à la fureur des flots.*»

BABINET.

« Le *Bulletin du tribunal criminel* établi par la loi du 17 avril 1792, pour juger les conspirateurs et autres criminels du département de Paris, se compose de 58 numéros in-4° et d'une table. Il porte cette audacieuse épigraphe :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots. »

***

« Un éclusier, qui cumulait ses fonctions avec celles de garde champêtre, avait pris pour devise :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots. »

FREIND (Jean), célèbre médecin anglais, né à Croton (Northampton) en 1675, mort en 1728. Il fit d'excellentes études littéraires et scientifiques à Oxford, puis se tourna vers la médecine, devint, en 1704, professeur de chimie à l'université d'Oxford et abandonna sa chaire, l'année suivante, pour suivre en Espagne le comte de Peterborough, en qualité de chirurgien des armées. De là il passa en Italie, puis retourna en Angleterre, fut nommé, en 1712, membre de la Société royale de Londres, dont il devint un des membres les plus actifs, et accompagna cette même année en Flandre, comme médecin militaire, les troupes anglaises commandées par le duc d'Ormond. Après cette campagne, il reprit à Londres l'exercice de son art. Il était, en 1723, membre du Parlement, lorsque la vivacité de son opposition au ministère le fit jeter en prison, sous l'inculpation de haute trahison. Trois mois après, il fut rendu à la liberté, grâce à la généreuse intervention du docteur Mead, qui, jusqu'alors, s'était montré son adversaire comme médecin et comme homme politique. Lors de son avénement, George II nomma Freind premier médecin de la reine (1727); mais le savant praticien mourut bientôt après. Freind était un adepte de l'école iatromécanique, qui a compté, au nombre de ses plus illustres représentants, Borelli et Boerhaave. Ses principaux ouvrages sont : *Emmenologia* (Oxford, 1703, in-8°), traduit en français par Devaux (Paris, 1730); *Prælectiones chimicæ* (Oxford, 1709), écrit dans lequel il cherche à ramener les phénomènes chimiques aux lois de l'attraction; *Histoire de la médecine depuis le temps de Galien jusqu'au commencement du* XVI° *siècle* (Londres, 1725-1726, 2 vol. in-4°), traduit en français par Coulet (Leyde, 1727) et par B... (Paris, 1728), le plus important de ses ouvrages. Ses œuvres médicales complètes ont été publiées sous le titre d'*Opera medica omnia* (Naples, 1730, in-4°).

FREINSHEIM (Jean), en latin **Freinshemius**, érudit et philologue allemand, né à Ulm en 1608, mort à Heidelberg en 1660. Outre le droit, la philosophie, l'histoire et les langues anciennes, il s'était approprié la plupart des langues vivantes. La reine Christine l'appela à Upsal pour y professer la politique et l'histoire, puis à Stockholm, en qualité d'historiographe et de bibliothécaire. Logé au palais de la reine, il y vécut dans l'intimité de Descartes, de Grotius, de Saumaise, de Vossius. Freinshemius fut un des plus grands philologues de son temps. Il doit surtout sa gloire à ses *Suppléments* de Quinte-Curce et de Tite-Live (reproduits dans un grand nombre d'éditions de ces auteurs), où il combla, avec une rare intelligence et une science profonde, les lacunes produites par le temps dans les manuscrits de ces historiens, dont, en outre, il imite le style avec bonheur. On a aussi de lui une édition de *Florus*, avec notes, des *Remarques* sur Tacite, un *Index* de Phèdre et plusieurs *Dissertations* réunies à Strasbourg, en 1662, sous le titre de *Orationes cum quibusdam declamationibus.*

FREIRE DE ANDRADE (Gomez), général et administrateur portugais, né vers 1685, mort en 1763. Il s'était distingué par sa bravoure, comme homme de guerre, lorsqu'il fut nommé gouverneur de Rio-Janeiro en 1763, ainsi que de la province de Minas-Geraes (1735). Freire se montra administrateur habile, embellit Rio-Janeiro par la construction de divers édifices, notamment d'un palais, du bel aqueduc de la Carioca, et fonda, en 1752, l'*Academia dos selectos*, la première société savante qu'ait possédée le Brésil. La compagnie des jésuites, qui gouvernait alors le Paraguay, s'étant opposée à l'abandon de certaines parties de ce territoire, cédées par la cour de Madrid en échange de la colonie du Sacramento, Freire fut chargé d'envahir le territoire des Sept-Missions, ce qu'il fit avec un plein succès (1756), et il reçut, en récompense de sa rapide conquête, le titre de comte de Bobadella. Basileo da Gama a fait de Gomez Freire le héros de son poëme *O Uruguay.*

FREIRE DE ANDRADE (Gomez), général portugais, né à Vienne (Autriche) en 1762, mort en 1817. Il était fils d'un diplomate, qui, au moment de sa naissance, occupait le poste d'ambassadeur de Portugal en Autriche. Il était lieutenant de vaisseau lorsqu'il obtint, en 1788, d'aller servir en Russie contre les Turcs, se conduisit de la façon la plus brillante aux siéges d'Ockzakoff et d'Ismaïl, obtint le grade de colonel, et reçut de l'impératrice Catherine II une épée d'honneur et la décoration de Saint-George. De retour en Portugal, il prit part à la campagne du Roussillon contre les Français, et fut promu maréchal de camp, puis lieutenant général. Lorsque Junot organisa, en 1808, un corps de troupes portugaises, Freire, qui aimait la France, y accepta un commandement, assista au siége de Saragosse, fit la campagne de 1812 dans l'armée française, fut gouverneur de Dresde en 1813 et retourna en Portugal après la chute de Napoléon. Accusé d'avoir pris part à une conspiration, Freire, condamné à être pendu, fut exécuté à Lisbonne. Après la révolution de 1820, une commission, chargée d'examiner à nouveau les pièces du procès, déclara que le général avait été condamné sans preuves, et sa mémoire fut réhabilitée. On a de lui un ouvrage estimé, intitulé : *Essai sur la manière d'organiser l'armée en Portugal* (Lisbonne, 1807, 1 vol. in-8°).

FREIRE DE ANDRADE (Bernardin), général portugais, né à Lisbonne vers 1764, mort à Braga en 1809, cousin du précédent. Il fit les campagnes de Roussillon et de Catalogne contre la France en 1793, et était parvenu au grade de lieutenant général lorsque Junot licencia l'armée portugaise, en 1808. Cette même année, l'insurrection éclata contre les Français dans les provinces septentrionales du Portugal. Freire se mit à la tête des bandes des insurgées, se concerta avec le général anglais, lord Wellesley, prit part à la bataille de Vimeiro (1808), où Junot fut battu, et refusa de reconnaître la convention de Cintra. L'année suivante, n'ayant pu défendre les défilés de Venda-Nova et le pont de Ruivaes, il fut accusé de trahison par ses soldats, qui s'ameutèrent contre lui et le mirent à mort.

FREIRE ou **FREYRE DE ANDRADE** (Jacintho), écrivain portugais. V. ANDRADA.

FREIRE DE CARVALHO (Francisco), littérateur portugais, né vers la fin du dernier siècle. Il fut chanoine à Lisbonne et professeur d'éloquence et de littérature classique au lycée national de cette ville. Sous le titre de *Primeiro ensaio sobre a historia litteraria de Portugal* (Lisbonne, 1845, in-8°), on a de lui une histoire littéraire de son pays, qui lui a coûté près de trente années d'études. Il a également donné une excellente édition des *Lusiades* de Camoëns (Lisbonne, 1843, in-12). — Un autre écrivain portugais contemporain du même nom, Librato FREIRE DE CARVALHO, a composé deux ouvrages bons à consulter sur les événements du règne de doña Maria; ils ont pour titre : *Memorias com o titulo de Annaes para a historia do tempo que durao a usurpaçao do dom Miguel* (Lisbonne, 1831-1843, 4 vol. in-8°), et *Ensaio politico sobre as causas que preparao a usurpaçao do dom Miguel* (1842, in-8°).

Freischütz (DER) [*le Franc tireur*], opéra allemand en trois actes, paroles de Kind, musique de Charles-Marie de Weber, représenté pour la première fois à Dresde en 1819, puis au théâtre de Kœnigstadt en 1820, ensuite à Berlin le 18 juin 1821. Il avait été composé à Dresde. Traduit par E. Pacini et arrangé pour la scène française par M. Hector Berlioz, cet opéra fut représenté à l'Académie royale de musique le 7 juin 1841. Dans une traduction antérieure, faite par M. Sauvage et donnée à l'Odéon sous le titre de *Robin des bois*, les noms des personnages, qui paraissent inséparables du caractère musical des rôles, avaient été changés, ainsi que le lieu de l'action. Castil-Blaze avait imaginé de tronquer le dénoûment, en remplaçant l'entrée de l'ermite par la reprise du chœur des chasseurs, sans doute avec l'intention toute française de renvoyer les spectateurs plus gaiement chez eux. MM. E. Pacini et Berlioz ont rétabli judicieusement l'ordonnance du livret primitif. Le dialogue de la pièce allemande a été mis en récitatif par M. Berlioz, qui s'est acquitté de cette tâche si délicate avec beaucoup de goût et tout le succès désirable. Crevel de Charlemagne a aussi publié une traduction du *Freischütz*. Lorsque le *Freischütz* fut représenté à Berlin, il obtint un succès immense, qui se renouvela dans toute l'Allemagne et rendit populaire le nom du compositeur. Disons un mot du livret.

Un chasseur nommé Bartoch, qui vivait au XVI° sicèle, s'était rendu célèbre dans toute l'Allemagne par son adresse. Il s'était tellement distingué par son grand art au tir, qu'on disait de lui qu'il avait fait un pacte avec le diable, et qu'il en avait reçu des balles fondues exprès pour lui; mais la chronique ajoute que, grâce aux sages conseils d'un moine, il avait sauvé son âme des étreintes de Satan. Ce Bartoch, d'abord au service de la famille Mezericki de Lomnitz, alla ensuite en Autriche, où il se fixa comme chasseur. Un de ses descendants, François Bartoch, apprenti cordonnier, est mort, à Vienne il y a quelques années.

C'est ce célèbre tireur qui a donné lieu aux nombreuses légendes populaires sur le *Chasseur noir*, sur *Robin des bois*, sur le *Freischütz* enfin. Saluons donc en passant l'ombre de ce Bartoch, qui nous a valu un chef-d'œuvre.

L'ouverture est admirable de tout point, et c'est depuis longtemps la pièce le plus en faveur à la Société des concerts du Conservatoire. Elle est aussi la plus parfaite que Weber ait écrite. L'adagio, d'une harmonie grave et douce, annonce par le timbre de l'instrumentation le caractère étrange de l'ouvrage; l'*allegro vivace* qui lui succède est formé de deux idées principales, développées avec une fougue, un souffle impétueux, qui en font une œuvre à part, originale et caractéristique. Il faudrait citer la majeure partie des morceaux qui composent la partition, si on voulait en signaler les beautés. Nous nous contenterons de rappeler les couplets de basse avec chœur; la scène de désespoir de Max, suivie de la chasse; la valse du *Freischütz*, dite de *Robin des bois*, qui est populaire; le grand air chanté par Max, dont l'allegro a été placé par Weber dans l'ouverture; la ronde en *si* mineur, la plus bizarre et la mieux réussie des rondes fantastiques; la scène de la *Fonte des balles magiques*, où le compositeur a su imaginer les timbres les plus bizarres et les dessins d'orchestre les mieux appropriés à la situation. Dans le second acte, nous rappellerons le duo d'Annette et d'Agathe, appelé le duo des *Deux cousines*, dans lequel la tendresse mélancolique de l'une forme un contraste charmant avec le gracieux enjouement de l'autre; la magnifique scène tout empreinte de la poésie rêveuse, mystique et passionnée de la vieille Allemagne. Dans le troisième acte, la cavatine d'Annette, d'un sentiment si pur; la fraîche mélodie de la ronde des jeunes filles; le chœur si connu des chasseurs; tels sont les principaux fragments de cette œuvre de génie. Conçue avec unité de sentiment et de plan, quoique écrite laborieusement, elle n'en offre pas moins des contrastes heureux, quoique insuffisants pour le goût français. Ces contrastes se font remarquer entre l'élément féminin, tendre, doux, un peu craintif, toujours gracieux et confiant, et les rôles d'hommes, qui sont tous âpres et farouches. Le compositeur a pu d'autant mieux rendre de telles nuances, qu'il en avait des types frappants sous les yeux à l'époque où il écrivait, époque d'agitation et de régénération pour l'Allemagne. Mme Stolz a créé avec beaucoup de charme le rôle d'Agathe à l'Opéra français; son duo avec Mlle Nau (Annette) était d'un effet délicieux. Bouché, Marié et Massol ont interprété les autres rôles. Cette interprétation à l'Opéra français est la seule qui jusqu'à ce jour ait été digne de l'œuvre.

Nous donnons ci-après les quatre passages du *Freischütz* qui sont restés les plus populaires : la *Chanson de Gaspard*, la *Ronde*, la *Prière* et le *Chœur des chasseurs*.

1° CHANSON DE GASPARD, paroles françaises de Crevel de Charlemagne. Pour juger cet admirable morceau, il faut laisser de côté les paroles dites françaises, que le traducteur a accolées à l'œuvre de Weber, et ne lire que le chant, dont le caractère est suffisamment indiqué par cette annotation : *allegro feroce*. Quelle ironie! quelle malice diaboique, quelle amertume et quelles sourdes révoltes dans cette furieuse mélopée, qui semble une insulte jetée à la destinée par un déshérité de la nature!

Allegro feroce, ma non troppo presto.

DEUXIÈME COUPLET.

A quoi bon vraiment gémir,
Et redouter l'avenir?
Narguons la tristesse!
Le vin, le jeu, etc.

TROISIÈME COUPLET.

S'il nous faut mourir un jour,
Que, du moins, ce soit d'amour
Ou de folle ivresse!
Le vin, le jeu, etc.

2° RONDE, paroles de Crevel de Charlemagne. Il est bien difficile de faire un choix dans l'immortelle partition de Weber. Nous avons dû donner la préférence aux morceaux les plus accessibles à la moyenne de l'intelligence musicale. Cette ronde si franche et si entraînante rappellera aux lecteurs le souvenir du temps où ils fredonnaient ces belles mélodies alors dans leur nouveauté.

Andante quasi allegretto.

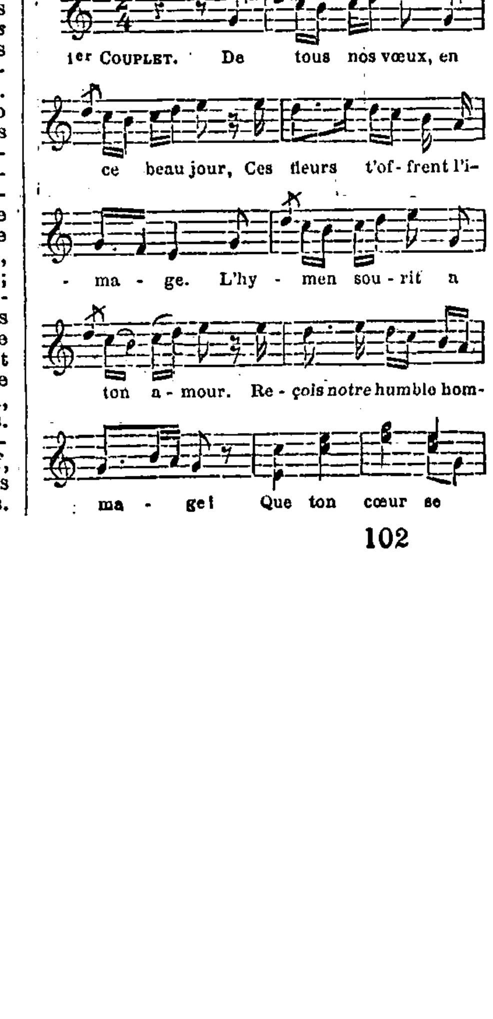

DEUXIÈME COUPLET.

Enfin le ciel de tes soupirs
Couronne l'innocence,
Et de l'objet de tes désirs
Enchaîne la constance!
Que ton cœur, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Le lis, la rose et le muguet
T'apportent leur offrande.
De ton front pur que ce bouquet
Parfume la guirlande!
Que ton cœur, etc.

3° PRIÈRE, paroles de Castil-Blaze. Il y a, dans cette page de Weber, une mélancolie, une onction, une ferveur chrétienne, un parfum de piétisme allemand, qui pénètrent et remuent l'âme à la manière des tintements crépusculaires d'un *angelus*. Les plus grandes cantatrices ont tenu à honneur d'inscrire dans leur répertoire cette délicieuse inspiration, qui n'a d'équivalent dans aucun poëme musical.

4° CHŒUR DES CHASSEURS. Parmi les morceaux qu'applaudit avec enthousiasme le public français, à l'apparition du *Freischütz*, figure le fameux chœur des chasseurs, dont le rhythme franc et la mélodie originale valurent immédiatement à ce fragment les honneurs de la popularité.

1er COUPLET. *Molto vivace.*

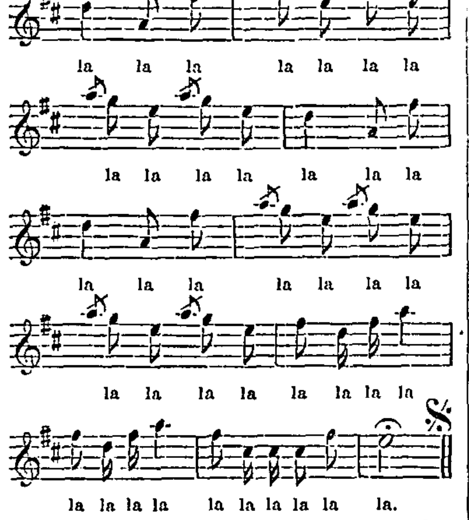

Pour finir, après la seconde reprise, avant-dernière mesure :

DEUXIÈME COUPLET.

Poursuis le chamois
Sur les monts, dans la plaine, } (*bis*)
Le cor te ramène
Au fond des bois.

Pour toi neige et glace
N'ont pas de rigueur;
La ruse ou l'audace
Te rendent vainqueur.
Sensible à la gloire,
Sûr de la victoire,
A qui veut te croire,
Tu la conteras!
Ho! ho! tra, la, la, etc.

FREISINGEN, ville de Bavière, cercle de la haute Bavière, ch.-l. du district de son nom, à 32 kilom. N.-E. de Munich, dans une contrée agréable près de l'Isar; 6,000 hab. Siége du chapitre de l'archevêché de Munich. Séminaire, collége, école de sourds-muets. Brasseries, distilleries, fabriques de vinaigre, tabac, salpêtre, blanchisserie de cire, moulins à plâtre; élève de bétail. La ville est bien bâtie; elle possède quinze églises, entre autres la cathédrale, monument byzantin du XIIe siècle; les églises Saint-Etienne et Saint-Benoît. On y remarque aussi l'ancien château épiscopal, aujourd'hui royal, et une belle statue de la Vierge sur la place du marché. Freisingen était autrefois le chef-lieu d'un évêché souverain, réuni à la Bavière en 1803, et dont le siége fut transféré, en 1817, à Munich, avec le titre d'archevêché.

FREISSINIÈRES, village et comm. de France (Hautes-Alpes), canton de Guillestre, arrond. et à 28 kilom. d'Embrun, dans la vallée la plus sauvage et la plus affreuse de la France. Les habitants, grossiers et misérables, sont des descendants des Vaudois qui, pendant près de quatre siècles, furent constamment poursuivis pour leurs opinions religieuses.

FREISTADT, ville de Prusse, prov. de Silésie, gouvernement et à 72 kilom. N.-O. de Liegnitz, ch.-l. du cercle de son nom, sur la petite rivière de Siegesbah; 3,300 hab. Arsenal de la landwehr. Récolte de fruits renommés. Manufactures de draps, blanchisseries de toiles, filatures de laine. Marchés importants pour lin, bétail et chevaux. ‖ Ville de Prusse, prov. de Prusse, régence et à 23 kilom. S.-E. de Marienwerder, cercle de Rosenberg; 2,453 hab. Brasseries et distilleries. ‖ Ville d'Autriche, gouvernement, et à 32 kilom. N.-E. de Lintz, ch.-l. de district; 2,300 hab. Collége de piaristes; fabriques de toiles; filatures de fil à coudre. Sur une hauteur voisine, belle église de Saint-Michel.

FREISTÆDTEL ou **FREISTADTL**, en hongrois *Galgoez*, ville de l'empire d'Autriche-Hongrie, comitat et à 24 kilom. O.-N.-O. de Neutra, sur la rive gauche du Waag, qu'on traverse sur un beau pont; 5,160 hab. Fabriques d'articles en bois. On y remarque le château des comtes Erdoly, vaste édifice carré, d'architecture massive, qui s'élève sur un rocher escarpé et possède de beaux jardins, ainsi que de précieuses collections artistiques et scientifiques; on y admire aussi l'église paroissiale, l'église des franciscains, construite dans le style gothique, et une tour ronde, ancien minaret des Turcs, lorsque ces derniers étaient maîtres de la ville.

FREITAG. V. FREYTAG.

FREIWALDAU, ville de l'empire d'Autriche, dans la Silésie, gouvernement de Brunn, cercle et à 37 kilom. N.-O. de Troppau, sur la Biela; 2,500 hab. Industrie active; fabrication de toiles, de lainages, de papiers, de potasse. Autrefois on y exploitait des mines d'or.

FREIXO-D'ESPADA, ville de Portugal, prov. de Tras-os-Montes, comarque et à 23 kilom. E. de Moncorvo, sur la rive droite du Douro; 2,033 hab. Elève de vers à soie; filature de soie; mines de plombagine dans les environs.

FRÉJUS, en latin *Forum Julii*, ville de France (Var), ch.-l. de canton, arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Draguignan, sur une éminence qui domine la mer, et près de l'embouchure de l'Argens dans le golfe de Fréjus; pop. aggl., 2,496 hab. — pop. tot., 3,050 hab. Evêché suffragant d'Aix, grand séminaire; bibliothèque publique; tribunal de commerce. Fabriques de bouchons de liége; scieries hydrauliques; savonneries; fourrages, huiles, vins.

L'origine de Fréjus est inconnue; cette ville fut sans doute fondée par les Phocéens de Marseille; elle était la capitale des Oxibiens. Jules César s'en empara et l'appela de son nom *Forum Julii*; Auguste agrandit son port et y établit un arsenal de marine. Ce port, autrefois vaste et sûr, et l'un des principaux de la marine des empereurs romains, était situé à l'embouchure de l'Argens; il est aujourd'hui comblé par les sables. C'est dans cette ville que fut formé le second triumvirat. Elle fut prise et saccagée plusieurs fois par les barbares et par les pirates. En 940, les Sarrasins abattirent une grande partie de ses remparts, détruisirent les tours les plus fortes, pillèrent les maisons et les incendièrent. Guillaume, comte d'Arles, chassa ces barbares, et donna la ville à l'évêque Riculfe, qui la fit entourer de fortes murailles. En 1189, le comte de Provence en dépouilla les évêques de Fréjus; mais elle leur fut restituée quelque temps après. Fréjus est la patrie de Julius Agricola, beau-père de Tacite, du poëte Cornelius Gallus, de l'abbé Sieyès et de Désaugiers.

Fréjus conserve de nombreux débris d'antiquités romaines. Les plus remarquables de ces antiquités sont : l'amphithéâtre, le théâtre, la porte de César, la Porte d'or ou Dorée, les bains, le phare d'Auguste, l'aqueduc, l'enceinte de la ville et celle d'une citadelle.

L'amphithéâtre, situé à l'O. de la ville, est un monument de forme elliptique. Les gradins, en partie détruits, s'appuyaient sur trois massifs séparés par deux voûtes qui règnent autour du monument; des contre-forts solides soutiennent cette ordonnance. Suivant M. de Caumont, qui l'a visité en 1846, cet amphithéâtre présente quelque analogie avec celui de Trèves. Il est dans un état de conservation beaucoup plus imparfait que les arènes d'Arles, et surtout que celles de Nîmes. — Quant au théâtre, on n'en voit guère que l'emplacement, situé non loin de l'amphithéâtre et reconnu, en 1834, par M. Mérimée; les fondations des murs de la scène et les gradins en étaient encore visibles à cette époque; mais le propriétaire du sol le faisait défoncer pour y établir un verger. On apercevait près de là des traces de mosaïques et beaucoup de substructions ayant appartenu à des maisons particulières. — La porte de César est située au nord de la ville, sur l'ancienne route d'Italie. Cette porte, construite à grand appareil, est en ruine et fort mal conservée. — Les débris de l'aqueduc sont plus importants : on peut le suivre dans toute sa longueur, sur une étendue de près de 40 kilomètres. Il amenait à Fréjus les eaux dérivées de la Siagnolle ou le Neisson, près du village de Mons. De la vallée de la Siagnolle, il passe dans celle du Biançon, puis dans celle du Regran. « Cet aqueduc, dit M. Joanne, est le plus considérable de ceux que possède la France. Il est construit en pierres de petit appareil, sans aucun ornement; l'intervalle entre les cintres n'est presque jamais uniforme; enfin, suivant les inégalités du sol, il est souterrain ou supporté par une et quelquefois deux rangées d'arcades. L'un des fragments les plus intéressants de l'aqueduc est celui qui se trouve aux portes mêmes de la ville; ses piliers massifs, revêtus de lierre et d'autres plantes grimpantes, s'élèvent à une hauteur de 18 mètres. — A la base orientale du monticule de Fréjus, au nord du chemin de fer, les archéologues vont aussi visiter une enceinte à peu près carrée, qui a pu servir de citadelle. Au centre est un vaste souterrain soutenu par des piliers et dont les murs sont revêtus d'une couche de mortier mélangé de charbon pilé. Ce souterrain servait probablement de citerne. D'autres galeries voûtées, que l'on voit à côté, paraissent avoir été des magasins. — Quant à l'enceinte de la ville antique, elle est visible presque partout, et dans quelques endroits on peut encore juger de la hauteur des murs. « Ils étaient flanqués, dit M. Mérimée, de distance en distance, de tours rondes, d'un médiocre diamètre, construites, comme les remparts, à petit appareil composé de parallélogrammes rectangles en assises horizontales. » — La Porte d'or ou Dorée est une arche triomphale d'une assez grande hauteur, construite en assises superposées de pierres et de briques, qui se dresse au nord du chemin de fer. C'était la porte de communication entre la ville et le port. Récemment on a dû réparer l'un des piliers, qui menaçait ruine. A une petite distance de cette porte, près de la voie ferrée, on a découvert des thermes antiques, renfermant un *sudatorium* (bains de vapeur) assez bien conservé. Les fouilles exécutées en cet endroit ont mis à jour quelques colonnes de marbre et des fragments de statue, parmi lesquels une tête de Jupiter d'un bon travail. — Le port, dans lequel mouillaient jadis les 200 vaisseaux d'Antoine, est maintenant remplacé par un jardin; mais il est encore facile, en certains endroits, de distinguer l'emplacement des quais; on a pu même mesurer les dimensions de l'ancien

bassin, qui étaient, en longueur, de 560 mètres, et de 600 mètres en largeur. — Le phare d'Auguste est une pierre cubique, surmontée d'une pyramide peu élevée. Il est situé près du jardin qui remplace le port, au nord de la ville. Les archéologues ne sont pas d'accord pour en expliquer l'usage et fixer l'époque de sa construction. En tout cas, son peu de hauteur et la difficulté de monter au sommet pour y installer un feu (car c'est une masse solide) ne permettent guère d'admettre qu'il ait servi de phare.

Après avoir décrit les antiquités romaines de Fréjus, il nous reste à parler d'un monument du XIe ou du XIIe siècle, de sa cathédrale, qui a été classée parmi les monuments historiques. Cet édifice ne manque pas de valeur architecturale. Ses tours renferment dans leurs parements des portions de pilastres cannelés, qui ont dû appartenir à des édifices antiques. La chapelle du baptistère est ornée de huit colonnes formées chacune d'un seul bloc de granit gris et d'un chapiteau en marbre blanc. Le grand séminaire possède une *Bible* manuscrite du VIIIe ou du IXe siècle. La bibliothèque publique est riche de 5,000 volumes et de quelques manuscrits dont plusieurs remontent au IXe ou au Xe siècle.

Saint-Raphaël forme en quelque sorte un faubourg de Fréjus.

FRÉLAND, village et comm. de France (Haut-Rhin), cant. de La Poutroye, arrond. et à 19 kilom. de Colmar; pop. aggl., 823 hab. — pop tot., 2,062 hab. Fabriques de kirsch très-estimé et de fromages renommés. L'église renferme cinq tableaux provenant du couvent d'Alspach.

FRELATAGE s. m. (fre-la-ta-je — rad. *frelater*). Action de frelater : *Le* FRELATAGE *des vins.*

FRELATÉ, ÉE (fre-la-té) part. passé du v. Frelater. Altéré par un mélange : *Vin* FRELATÉ. *Liqueurs* FRELATÉES.

— Fig. Altéré, faussé : *La vie* FRELATÉE *de Paris n'approche pas assurément de la vie pure, tranquille et doucement occupée qu'on mène à la campagne.* (Volt.) *La calomnie n'a plus de cours depuis que l'a remplacée la vérité* FRELATÉE, *infernale invention!* (E. de Gir.)

FRELATER v. a. ou tr. (fre-la-té — du hollandais *verlaten*, *verlaaten*, proprement mettre dans un autre vase, transvaser, faire passer d'un endroit dans un autre). Mêler de quelque substance étrangère, sophistiquer : FRELATER *des boissons, des substances alimentaires.*

— Fig. Altérer, dénaturer : *Le vice empoisonne les plaisirs, la passion les* FRELATE. (Boiste.)

— Pêche. *Frelater le hareng*, Passer le hareng caqué d'une tonne dans une autre.

FRELATEUR s. m. (fre-la-teur — rad. *frelater*). Celui qui frelate : FRELATEUR *de vins.*

FRÊLE adj. (frê-le — lat. *fragilis*, du radical qui est dans *frango*, savoir la racine sanscrite *bhrag*, rompre, briser, grec *régnumi*). Fragile, qui casse, qui se rompt facilement : *Un* FRÊLE *roseau. Une* FRÊLE *barque.*

Des hommes insensés, sur de *frêles* vaisseaux,
S'en vont loin de la terre habiter sur les eaux.
BOILEAU.

— Par ext. Faible, débile : *Un corps* FRÊLE. *Une santé* FRÊLE *et délicate. Le corps humain est trop* FRÊLE *pour son âme; une seule en userait mille.* (Boiste.) *La première éducation ne doit pas être dure : l'existence et les organes de l'enfant sont encore trop* FRÊLES. (Dupanloup.)

. . . . *Frêles* machines que nous sommes
A peine passons-nous d'un siècle le milieu.
Mme DESHOULIÈRES.

— Fig. Faible, impuissant; vain, inutile : *Notre* FRÊLE *raison.*

La beauté du visage est un *frêle* ornement.
MOLIÈRE.

La plus rare beauté n'est qu'un *frêle* avantage.
DESTOUCHES.

— **Syn. Frêle, débile, faible, fragile.** V. DÉBILE.

— **Antonymes.** Bien charpenté, bien constitué, corsé, fort, membru, vigoureux.

FRÊLET s. m. (frê-lè). Techn. Syn. de FERLET.

FRELINGHIEN, bourg et comm. de France (Nord), cant. d'Armentières, arrond. et à 10 kilom. de Lille; pop. aggl., 846 hab. — pop. tot., 2,165 hab. Brasserie, filage de lin et fabrication de toile. Dans l'église, on voit un tableau représentant le *Christ mourant*, par Wamps.

FRELLON (Jean et François), imprimeurs français, qui exerçaient leur art à Lyon de 1530 à 1570. Ils acquirent une grande réputation pour la beauté et la correction des éditions sorties de leurs presses, et comptèrent au nombre de leurs correcteurs Michel Servet et Louis Saurius. On cite, parmi leurs livres les plus remarquables, le *Nouveau Testament* (Lyon, 1553, in-12), dans lequel on trouve des gravures curieuses. Le diable qui tente Jésus-Christ, notamment, est représenté en habit monacal.

FRELOCHE s. f. (fre-lo-che — du vieux français *freloque*, chiffon, effilure). Poche de gaze ou d'étoffe légère servant à prendre les insectes volants; poche de toile servant à prendre les insectes aquatiques.

FRELON s. m. (fre-lon — rad. *frêle*, à cause des formes grêles de l'insecte). Entom. Nom vulgaire d'une espèce de guêpe :

Quelques rayons de miel sans maître se trouvèrent;
Des *frelons* les réclamèrent.
LA FONTAINE.

La défense est de droit, et d'un coup d'aiguillon
L'abeille en tous les temps repousse le *frelon*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Plagiaire, auteur qui en pille d'autres, comme les frelons pillent le miel des abeilles :

Que de *frelons* vont pillant les abeilles!
Que de Pradons s'érigent en Corneilles!
VOLTAIRE.

Certes, c'est une vieille et vilaine famille
Que celle des *frelons* et des imitateurs.
A. DE MUSSET.

— Fauconn. Poil qui sort des naseaux de l'oiseau.

— **Encycl.** Le *frelon* ou *grosse guêpe* est long de $0^m,032$ à $0^m,036$. Certaines femelles ont jusqu'à $0^m,07$. Le corps a l'aspect ferrugineux, avec une tache jaune pâle entre les antennes. Le *frelon* attaque divers insectes et dérobe souvent le miel des abeilles. Il établit son nid dans les greniers, les vieux murs et les troncs d'arbres pourris. Ce nid, composé d'une substance jaunâtre, très-friable, est fort grand; il n'a généralement que deux rayons. Les *frelons* forment des sociétés moins nombreuses que celles de la guêpe commune; on n'y compte guère que 150 à 200 individus. Une belle mouche, dont les couleurs et la taille rappellent celles de la guêpe commune, dépose ses œufs dans les frelonnières, où ses larves vivent en parasites. Ce diptère est connu des entomologistes sous le nom de *volucelle à zones*. Les moyens de détruire les *frelons* sont les mêmes que ceux qu'on emploie pour les autres espèces de guêpes.

Le *frelon* est armé d'un aiguillon creusé d'un petit canal qui communique avec une vésicule contenant du venin. L'introduction de ce venin sous l'épiderme détermine les symptômes suivants : douleur vive, brûlante, gonflement, rougeur, légère tension et quelquefois malaise général avec un peu de fièvre. Ces divers symptômes se dissipent rapidement, en quelques heures, en une journée au plus. On a cependant observé, exceptionnellement, des accidents nerveux graves occasionnés par une seule piqûre. On a même vu des individus couverts de nombreuses piqûres se gonfler d'une façon effrayante et succomber à des symptômes fébriles très-intenses. D'ordinaire, la piqûre du *frelon* guérit sans traitement; cependant on peut hâter sa guérison en pratiquant des lotions d'eau vinaigrée, d'ammoniaque liquide étendue d'eau, d'eau-de-vie camphrée, d'alcali volatil.

FRÉLOT s. m. (fré-lô). Bot. Nom vulgaire du pouliot.

FRELUCHE s. f. (fre-lu-che — origine incertaine. Les uns citent l'italien *fanfaluca*; les autres composent ce mot du préfixe *fre* et de *loque*. Quoi qu'il en soit, le vieux français *freluque* signifiait flocon, bouquet, petit paquet). Petite houppe de soie, sortant d'un bouton, du bout d'une ganse ou de quelque autre ouvrage : *Bouton à* FRELUCHE. *Ganse à* FRELUCHE.

— Par ext. Chose frivole et de peu de valeur.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes qui ressemble à celui de l'emprunt.

FRELUQUET s. m. (fre-lu-kè — rad. *freluche*, pour dire un homme paré de freluches). Fam. Homme léger, frivole, sans mérite, avec des prétentions d'élégance : *Est-il possible qu'une femme raisonnable ait pu s'entêter d'un* FRELUQUET? (Destouches.)

— Techn. Léger contre-poids que l'ouvrier tisseur suspend à un ou à plusieurs fils de chaîne, pour les maintenir tendus.

— **Encycl.** Le berceau du vrai *freluquet* fut le Directoire, bien que son nom soit plus ancien. Il en sortit en incroyable : claque, jabot tuyauté, talons hauts, comme l'antithèse des héros de la Révolution. Il dansait comme Vestris, chantait comme Garat. Par genre, il avalait certaines lettres des mots, et les soldats haussaient les épaules devant sa figure de sot. Mais quand l'Empire effondra la République, l'antithèse périt dans la bagarre et on n'en retrouva que le mauvais morceau. Les héros sont morts; le *freluquet* vit. Il a seulement changé de costume. Il n'a plus de frac ni de culotte courte; mais un pet-en-l'air anglais cache ses épaules étroites et un pantalon collant dessine son derrière de singe. Il est myope, il a un lorgnon et fait autour de ses oreilles siffler un stick en jonc; sa figure est mate, plate, fade; il a les yeux frits, le nez étonné, des lèvres de gâteux. Il est le coq sans crête d'une cocotte mal attifée; quelquefois, quand il n'est pas riche, il n'a qu'une moitié de femme et qu'une moitié de cheval dans l'écurie ou dans l'alcôve d'un ami. C'est un vilain monsieur sans cœur, qui souvent rougit du sac grossier dans lequel sont enfermés ses écus, écus de campagne couverts encore de la terre où ils étaient enterrés. Son père a travaillé, pioché, sué pour les sortir de là. Il rougit de lui. Songez donc! le bonhomme n'est qu'un paysan, et lui il est un *freluquet!* Il va aux courses en daumont de louage, met un voile vert à son chapeau, connaît les chevaux, les filles, les jockeys. Il sait tailler un bac, lui; il sait rire comme un idiot dans les avant-scènes de Déjazet. Il a bien le droit, n'est-ce pas, de rougir de son père?

S'il est noble et riche, il n'a pas à rougir de son père; mais alors il ne rougit de rien, pas même de sa bêtise, de ses travers et de sa honteuse nullité.

FREMIET (Emmanuel), sculpteur animalier, né à Paris en 1824. Neveu de Rude, notre grand statuaire, il fut son élève durant quelques années. Mais ces deux natures étaient par trop différentes pour pouvoir se lier par une sympathie réelle. M. Fremiet, en quittant l'atelier Rude, fut employé à la clinique de l'Ecole de médecine pour le moulage des pièces anatomiques du musée Orfila. De ce genre de travail il passa aux *Etudes zoologiques* et *myologiques* que l'on voit de lui au Jardin des Plantes. Enfin, il débuta, en 1843, par une *Gazelle*, étude en plâtre assez bien indiquée, mais qui ne pouvait avoir grande importance en raison même de la jeunesse de l'auteur. En 1847, son *Dromadaire;* en 1848, *Ravaude et Mascarau; Matador* en 1849, et, en 1850, le *Chien courant blessé*, qu'on admire au Luxembourg, vinrent prouver qu'il y avait en cet artiste un observateur intelligent, un savant anatomiste, un homme de goût. Si l'école moderne n'avait pas Barye, l'interprète le plus puissant du monde des animaux, M. Fremiet serait le premier; son *Chien blessé* est un chef-d'œuvre qui n'est comparable qu'à ceux de Barye. Le sentiment exquis, la forte poésie fixée dans l'expression de cette bête souffrante ne se sont pas rencontrés deux fois sous l'ébauchoir du sculpteur; mais quel artiste ne serait fier de laisser une page hors ligne, fût-elle unique dans son œuvre? *Ravageot et Ravageode* et le *Cheval de Montfaucon* furent remarqués en 1853. Le *Centaure Térée*, un *Chat de deux mois* (1861); le *Cavalier gaulois*, le *Centaure emportant un ours* (1868); *Pan et un ours*, le *Chef gaulois*, en 1864, vinrent montrer tour à tour les faces diverses de ce talent vif et souple, qui a pour côté saillant l'instinct du pittoresque. Parmi les statuettes de bronze de Fremiet qui font la fortune des commerçants, citons un *Voleur* et un *Marabout*, deux types réussis. Nous n'en pouvons dire autant, il s'en faut, de la statuette équestre de *Napoléon III*. On doit encore à cet artiste une collection complète des différentes armes de l'armée française, travail sans grande importance. Une 3e médaille en 1849, une 2e en 1851, la croix d'honneur en 1860, sont les récompenses qui ont successivement constaté ses succès.

FRÉMIN (René), sculpteur, né à Paris en 1673, mort dans la même ville en 1745. Une intelligence vive et précoce et des études sérieuses lui firent obtenir le prix de Rome à son premier concours. Après avoir passé dans la ville éternelle le temps voulu par les règlements, il revint à Paris, où il commença à se faire connaître par la statue de *Sainte Sylvie*, qu'on voit encore dans la chapelle des Invalides. Cette statue, un peu théâtrale, aux draperies trop flottantes, au geste maniéré, au modelé rond et mou, a les qualités décoratives, les effets tapageurs d'une divinité des jardins; mais on y chercherait en vain le sentiment religieux. Statuaire fantaisiste s'il en fut jamais, Frémin aimait surtout les groupes s'éparpillant en nombreuses figures, pittoresques et hardies, sur un grand espace. Là, il était passé maître, comme il le prouva plus tard en Espagne. L'*Autel de saint Louis*, dans l'ancienne chapelle du Louvre, le grand bas-relief de Notre-Dame, etc., ne pouvaient donner une idée réelle de son talent. Ce fut néanmoins le succès de ces diverses productions qui le signala à l'attention de Philippe V, le fastueux monarque qui faisait décorer les immenses jardins de la *Granja* dans le style de ceux de Versailles. Certes, en préférant Frémin pour exécuter toute la statuaire nécessaire à ce plan pompeux, le roi d'Espagne ne pouvait mieux choisir. Il ne fut pas longtemps d'ailleurs à s'en apercevoir, surtout dans la fameuse *Fontaine des grenouilles.* Ce groupe immense, composé de plantes, d'animaux et de figures, est un véritable monument de décoration intelligente. On ne saurait trouver un plan mieux conçu et d'une exécution mieux réussie. Il n'y a rien à Versailles qui soit à la hauteur de cette fontaine. Aux quatre coins d'un carrefour, on voit les *Quatre éléments*, quatre groupes de marbre ayant chacun deux figures seulement. Ces statues sont nulles, comme forme, comme modelé; mais elles sont enlevées avec une hardiesse inouïe. Elles ont parfois des mouvements impossibles, bizarres, absurdes; mais elles sont d'un grand effet décoratif. Tout est d'ailleurs compris, exécuté avec ce parti pris de l'effet quand même, de la décoration à tout prix : les *Chevaux marins*, *Eole enchaînant l'Aquilon*, *Hercule*, *Minerve*, *Vesta*, *Diane*, *Latone*, *Apollon*, etc., tout ce peuple de dieux, de déesses, de chiens, de cerfs, de sangliers, de sphinx, de bêtes innomées qui se dressent à tous les coins de ces jardins superbes, tout ce monde bizarre fait plaisir à voir. On sourit bien souvent, mais on admire toujours. Non, ce n'était point un artiste ordinaire celui qui a conçu, dirigé cette splendide décoration; et quand on songe que ce labeur énorme ne lui a guère coûté plus de neuf ans, on est émerveillé de sa facilité prodigieuse; car Frémin ne fut pas seulement occupé des jardins : il exécuta encore de grands travaux dans l'intérieur du palais. Dans le *Salon des Muses*, on voit de lui un *Apollon assis;* dans la grande galerie sont les bustes, médiocres il est vrai, du roi Philippe V, de la reine et ceux de plusieurs membres de la famille royale. Mais tout cela ne vaut pas ses *mascarons*, et ses *grenouilles*, et ses *nymphes*, et ses *dieux*. D'ailleurs le roi et l'artiste s'entendaient à merveille; ils étaient amis, amis inséparables. L'auguste ennuyé ne pouvait faire un pas sans avoir à ses côtés le spirituel Parisien, dont l'humeur rabelaisienne lui plaisait infiniment. Aussi allèrent-ils passer ensemble, en 1729, le temps des fêtes données, sur les frontières de Portugal, à l'occasion du mariage de Ferdinand VI. Frémin jouissait depuis longtemps de toutes les satisfactions que procurent les honneurs et la fortune, quand, vers la fin de sa vie, le souvenir du pays vint attrister son cœur. Il eut besoin de revoir la France, de revoir Paris, et, malgré les instances de Philippe V, il partit. Il était à Paris en 1743. Deux ans plus tard, il s'éteignit dans les bras de ses amis.

FRÉMINET (Martin DE), peintre, né à Paris en 1567, mort en 1619. Il suivit d'abord les leçons de son père, peintre fort médiocre de canevas pour tapisserie, mais qui devait posséder un certain talent de professeur, puisqu'il forma plusieurs bons artistes, Du Breuil, entre autres. Martin montra de bonne heure les meilleures dispositions, et son père n'hésita pas à le placer quelque temps dans l'atelier de Jean Cousin, l'un des grands maîtres français de l'époque, afin qu'il y complétât son éducation première. Il partit pour l'Italie à vingt ans et visita successivement les principales villes de la Péninsule, surtout Venise et Rome, où il séjourna. Son maître de prédilection fut Michel-Ange, et, par l'étude de ses œuvres, il arriva à une grande correction de dessin en même temps qu'il acquit une parfaite connaissance du jeu des muscles du corps. A Rome, à cette époque, florissait le Josépin. « Comme il avait de l'esprit et qu'il était bien fait, raconte Félibien, Fréminet se fit beaucoup d'amis. Le cavalier Joseph Pin fut un de ceux avec lesquels il contracta une étroite amitié; néanmoins, ce ne fut pas sa manière qu'il se proposa d'imiter; il suivit plus volontiers celle du Caravage; mais pourtant il s'attacha spécialement à étudier les ouvrages de Michel-Ange. » En ce qui touche le Caravage, Félibien se trompe; Fréminet l'eut toute sa vie en horreur, comme homme et comme peintre. On ne connaît de lui à Rome que la façade d'un palais, peinte en grisaille. A Venise, où il se rendit un peu plus tard, la brillante palette des coloristes les plus illustres le laissa parfaitement indifférent. Après un assez long séjour en Lombardie, il fut appelé en Savoie par le duc Charles-Emmanuel, dit *le Grand*. C'est là qu'il exécuta les premières compositions qui firent sa célébrité. Revenu en France, il fut chargé de continuer les grandes décorations de Fontainebleau, et reçut presque en même temps le titre de peintre du roi. Henri IV, sur l'observation d'un grand seigneur espagnol qui trouvait la chapelle du château très-négligée, donna l'ordre à Fréminet de la décorer magnifiquement. Le peintre tenta un effort évident pour se surpasser. Il exécuta une vaste composition qui, malheureusement, est une imitation flagrante de Michel-Ange et manque complétement d'originalité. Cet immense travail ne comprend pas moins de trente-huit grands tableaux, carrés ou ovales, à l'huile et exécutés sur plâtre. Fréminet en consacra vingt-deux à des sujets tirés de l'histoire des Hébreux, et qui représentent des patriarches et les principaux chefs de cette nation; les autres sont des sujets pris du Nouveau Testament. Le plafond de la chapelle, en cinq grands tableaux, est la partie la plus remarquable de l'œuvre; on en estime surtout trois : la *Création*, l'*Arche de Noé* et une *Annonciation*. Commencée sous Henri IV, cette vaste entreprise n'avait pu être terminée que sous Louis XIII. En 1615, Marie de Médicis donna à Fréminet, au nom de ce dernier roi, le cordon de Saint-Michel. Fréminet peignait, dit-on, partie par partie, sans dessiner auparavant l'ensemble. Ce procédé paraît extraordinaire, surtout de la part d'un homme qui regardait la couleur comme secondaire et qui ne s'occupait que du dessin. Malgré tous ses défauts et le mauvais effet que produisent ses peintures, son talent est supérieur à l'idée qu'en donne Félibien : « Vous serez obligé de m'avouer qu'il n'y a guère eu de peintres dont la réputation ait moins duré que celle de Fréminet; car je n'entends point parler de lui, je ne vois aucun de ses ouvrages dans les cabinets, et si j'ose vous parler librement, je vous dirai qu'ayant considéré plusieurs fois la chapelle de Fontainebleau, je n'ai rien trouvé qui m'ait pu plaire, quoique j'aie tâché de me conformer en quelque sorte au jugement de ceux qui en faisoient état, à cause peut-être que, l'ouvrage n'étant fait que pour les sa-

vants, par trop peu de connaisseurs peuvent en découvrir les beautés. »

Quoi qu'en dise Félibien, malgré son manque presque absolu d'originalité et l'exagération des musculatures de tous ses personnages, Fréminet jouit de son temps d'une immense popularité.

« Cela s'explique, dit M. Charles Blanc, par le peu d'artistes qui se formèrent en France à la fin du XVI^e siècle, grâce aux agitations de la guerre civile et aux fureurs de la Ligue. Le poëte Régnier, qui fut l'ami de Fréminet et qui lui a dédié une de ses satires, n'a pas manqué, lui aussi, de faire entendre, par voie d'allusion, que le premier peintre de Henri IV était un autre Apelle. Pour nous, n'en déplaise à l'ombre du Juvénal français, il nous est impossible de prononcer un aussi grand nom que celui d'Apelle à propos d'un peintre tel que Fréminet. Nous ne lui devons d'autre justice que de le ranger parmi ces imitateurs de Michel-Ange qui, à Florence, s'appelaient Salviatti, Vasari, le Bronzino, et qui, en France, n'ont jamais eu et ne sauraient avoir un succès durable. Comme les artistes à la suite de ce dangereux et sublime maître, Fréminet a pris le plus souvent la boursouflure pour la fierté et la grimace pour l'expression ; il n'a eu pour tout style qu'une froide affectation de désinvoltures élégantes, dans lesquelles on ne trouve pas même la grâce quelquefois auguste du Primatice, ni la science hautaine de Bandinelli, ni l'élan voluptueux du Parmesan. »

Fréminet avait épousé une fille de Jean de Hoëg, peintre du roi. Il en eut un fils, Louis de Fréminet, *gentilhomme suivant la cour*, et quoique Moreri le range au nombre des peintres, il serait bien difficile de trouver une œuvre sortie de son pinceau. On a de Fréminet une gravure à l'eau-forte, une *Vierge et l'Enfant Jésus*, que Philippe Thomassin et Crispin de Passe achevèrent. Il fut inhumé, selon son désir, à l'abbaye de Barbeaux, près de Fontainebleau, le mardi 9 juillet 1619. Le musée d'Orléans possède de lui un *Saint Jean ;* le musée du Louvre, *Mercure ordonnant à Enée de quitter Didon.* Comme pose, comme tournure et même comme expression, Didon rappelle la *Nuit* de Michel-Ange, et le Mercure nous semble une figure du *Jugement dernier*. Neuf sujets de l'Ecriture sainte ont été gravés d'après Fréminet par Philippe Thomassin et Crispin de Passe.

FRÉMINVILLE (Edme DE LA POIX DE), jurisconsulte français, né à Verdun (Bourgogne) en 1680, mort à Lyon en 1773. Il remplit les fonctions de bailli des villes et marquisat de La Palisse et celles de commissaire aux droits seigneuriaux. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : la *Pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux* (Paris, 1746-1748, 2 vol. in-4°) ; *Dictionnaire* ou *Traité de la police générale des villes, bourgs, etc.* (Paris, 1758) ; *Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants des villes, bourgs, etc.* (Paris, 1760) ; *Traité historique de l'origine et nature des dixmes* (Paris, 1762) ; les *Vrais principes des fiefs*, en forme de dictionnaire (Paris, 1769, 2 vol.).

FRÉMINVILLE (Christophe-Paulin DE LA POIX, chevalier DE), marin, naturaliste et archéologue français, né à Ivry (Seine-Inférieure) en 1787, mort à Brest en 1848. Il appartenait par son père et par sa mère à deux familles d'ingénieurs. En 1801, il entra dans la marine militaire, où il débuta comme aide de camp amateur de Latouche-Tréville. Lors de la seconde attaque de Boulogne par Nelson, il se distingua sur la canonnière l'*Etna*, et fut ensuite embarqué, en qualité de novice, sur l'*Intrépide*, vaisseau faisant partie de l'expédition de Saint-Domingue. En janvier 1801, au retour de cette expédition, de Fréminville fut nommé enseigne de vaisseau. Il assista, à bord d'une canonnière, à un combat contre une frégate anglaise, combat où il fut blessé ; fit partie, en 1806, sur la *Sirène*, capitaine Leduc, de l'expédition envoyée dans les mers voisines du pôle boréal pour détruire les baleiniers anglais, et remplit, dans le cours de cette campagne, les triples fonctions de major des signaux, d'adjudant de la division et d'hydrographe. Il releva l'île d'Enckuysen, qui, selon Bruzen de la Martinière, aurait été découverte par les Hollandais, et que Bellin avait placée par 65° de latitude nord et 12° de longitude ouest, détermina avec soin plusieurs points du littoral de l'Islande, et finit par aller établir une croisière sur les côtes d'Irlande. Là, la *Sirène*, que montait Fréminville, et une autre frégate se séparèrent de l'expédition pour retourner en France, où elles arrivèrent au mois de septembre 1807. Quatre ans après, en 1811, Fréminville passa lieutenant de vaisseau. Sous la Restauration, qu'il accueillit avec joie, il navigua successivement dans la Baltique, à la côte occidentale d'Afrique et aux deux Amériques, recueillant partout des observations, tant d'archéologie que d'histoire naturelle, et sollicitant, sans pouvoir l'obtenir, le commandement d'une expédition de découverte autour du monde. En 1827, Fréminville fut nommé, à l'ancienneté, capitaine de frégate. Deux ans après, en 1829, il fut chargé d'expérimenter le loch Bouguer, qu'il condamna. En 1830, demeuré fidèle à la branche aînée des Bourbons, dont il n'avait pas eu pourtant beaucoup à se louer personnellement, il essaya, avec quelques Bretons, de relever le drapeau blanc dans les Côtes-du-Nord. L'année suivante il fut mis à la retraite, et, depuis lors, il se consacra exclusivement à des travaux d'histoire naturelle et d'archéologie. On a de Fréminville, entre autres ouvrages, une édition assez fautive du *Combat des Trente* (Paris, 1819, in-8°) ; les *Antiquités de la Bretagne* (*Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan*) [1827-1837, 4 vol. in-8°] ; *Essai sur l'influence physique et morale du costume féminin, par Caroline de L***, née de L. P**** (la Poix de Fréminville) [Paris, 1831, in-8° de 19 p.] ; une réédition, annotée, du *Voyage de Cambry dans le Finistère* (1836, in-8°) ; le *Guide du voyageur dans le département du Finistère* (1841, in-18) ; *Nouvelle relation du voyage à la recherche de La Pérouse, etc.* (1838, in-8°) ; *Histoire de Bertrand Duguesclin, etc.* (1841, in-8°) ; enfin, un grand nombre de notices, mémoires et dissertations, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de France*, les *Annales maritimes et coloniales* et la *Revue bretonne*. Il a laissé, en outre, des *Mémoires* formant 4 volumes in-folio et plusieurs autres ouvrages inédits.

FREMIOT ou **FREMYOT** (André), prélat français, né à Dijon en 1573, mort à Paris en 1641. Fils d'un président au parlement, il était conseiller au parlement de Dijon lorsqu'il abandonna la magistrature pour entrer dans les ordres. Nommé abbé de Saint-Etienne en 1595, il fut promu archevêque de Bourges en 1603. Louis XIII, qui connaissait les talents de Fremiot pour la diplomatie, l'envoya, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, auprès du pape Urbain VIII, et ce prélat remplit avec succès sa mission. Au bout de vingt ans, Fremiot résigna son archevêché. Il se fixa à Paris, où il passa ses dernières années. Il était frère de M^me de Chantal et grand-oncle de M^me de Sévigné. On a de lui des *Discours*, des *Lettres*, des *Ordonnances ecclésiastiques et statuts synodaux* (Bourges, 1608, in-8°), etc.

FRÉMIR v. n. ou intr. (fré-mir — du lat. *fremere*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *bhram*, proprement errer, d'où l'acception de voleter, produire un bourdonnement, gronder, murmurer. Cette racine a fourni un des noms de l'abeille, sanscrit *bhramara*, persan *barmûr*, *parmar*, *parmûr*. Dans les langues germaniques, le taon est nommé *prêmo* en ancien allemand, allemand moderne *brâme*, *bremse*). Bruire en vibrant ; résonner par l'agitation des parties : *Une lyre qui* FRÉMIT *sous les doigts. Des flots qui* FRÉMISSENT *et se brisent. Le vent qui* FRÉMIT *dans les arbres. L'eau* FRÉMIT *avant d'entrer en ébullition. L'esprit peut seul juger l'esprit : une corde ne* FRÉMIT *qu'à l'unisson.* (Beauchêne.)

Le vent avec fureur dans les voiles *frémit*.
BOILEAU.

— Fig. Palpiter, s'agiter sous l'empire d'une vive émotion : FRÉMIR *de joie.* FRÉMIR *d'impatience.* FRÉMIR *de colère.* FRÉMIR *de crainte. Le czar Pierre ne pouvait, dans sa jeunesse, passer un pont sans* FRÉMIR. (Volt.)

Mais d'où vient que mon cœur *frémit* d'un saint [effroi ?
RACINE.

Il faut des châtiments dont l'univers *frémisse*.
RACINE.

FRÉMISSANT, ANTE adj. (fré-mi-san, an-te — rad. *frémir*). Qui frémit, qui bruit en vibrant ou en s'agitant : *L'onde* FRÉMISSANTE. *Les cordes* FRÉMISSANTES *de la lyre.*

— Fig. Palpitant sous l'influence d'un vif sentiment : *Entrons dans ces cités guelfes et gibelines, hérissées de tours,* FRÉMISSANTES *de passions politiques.* (Ozanam.)

Mars, attelle à ton char tes coursiers *frémissants*.
CASTEL.

FRÉMISSEMENT s. m. (fré-mi-se-man — rad. *frémir*). Agitation convulsive ; vibration accompagnée de bruit : *Le* FRÉMISSEMENT *des flots. Le* FRÉMISSEMENT *des corps sonores. Le* FRÉMISSEMENT *de l'air, du feuillage.*

Les vents agitent l'air d'heureux *frémissements*,
Et la mer leur répond par ses gémissements.
RACINE.

— Frissonnement, tremblement dans les membres, qui précède ou accompagne une indisposition : *Son mal a commencé par un léger* FRÉMISSEMENT. (Acad.)

— Fig. Agitation, sorte de tremblement produit par une vive émotion : *Un* FRÉMISSEMENT *d'espoir. Je ne puis y penser sans* FRÉMISSEMENT.

Je me trouble moi-même, et, sans *frémissement*,
Je ne puis voir sa peine et son saisissement.
RACINE.

— Pathol. *Frémissement hydatique*, Sensation comparée au bruit d'une montre à répétition, et qui s'observe par la main et l'oreille, lorsqu'on percute les kystes hydatiques. ‖ *Frémissement vibratoire* ou *cataire*, Sorte de ronronnement que l'on perçoit au niveau de la région précordiale, dans les maladies du cœur.

FRÉMONT s. m. (fré-mon). Hortic. Variété de poire nommée aussi *gros frémont*.

FRÉMONT (John-Charles), voyageur et homme politique américain, né à Savannah (Géorgie) le 21 janvier 1813. Son père était un Français qui, fait prisonnier par les Anglais pendant un voyage aux Antilles, parvint à s'échapper, chercha un refuge momentané aux Etats-Unis, y épousa une jeune Virginienne et finalement devint citoyen des Etats-Unis. Lorsqu'il mourut, il laissait sa femme dans une situation assez précaire et chargée de quatre enfants, entre autres le futur voyageur, qui n'avait alors que cinq ans. En dépit de sa pauvreté, M^me Frémont trouva le moyen de donner à ses enfants une belle éducation. Frémont entra, en 1828, au collége de Charlestown, dans la Caroline du Sud, où sa mère s'était retirée après la mort de son mari, et son zèle à l'étude, ainsi que son intelligence, furent tels qu'à seize ans il était en état de prendre ses degrés, ce qui ne s'était pas encore vu en Amérique. Sorti du collége, il pourvut quelque temps à ses besoins et à ceux de sa mère en donnant des leçons de mathématiques, et il obtint bientôt un emploi de surveillant des travaux exécutés par le corps des ingénieurs chargés de la topographie des Etats-Unis. Enfin il s'associa, en 1838, avec un Français nommé Nicolet, chargé par le gouvernement d'explorer le haut Mississipi, et ce voyage, qui lui donna l'idée de se consacrer à élargir le domaine de la science géographique dans l'extrême Ouest, décida de sa vocation. Après avoir consacré les années 1838 et 1839 à la croisière que dirigeait Nicolet, il revint à Washington pour l'aider à dresser les cartes et la topographie des lieux qu'ils avaient explorés. Là, il se lia avec M. Benton, sénateur fort connu de l'Etat du Missouri, et devint éperdument amoureux d'une de ses filles. Malgré la promotion de Frémont au grade de lieutenant du corps des ingénieurs topographes, le père refusa son consentement à ce mariage, qui s'accomplit néanmoins dans des circonstances très-romanesques. L'année suivante, sur sa proposition, on le chargea de reconnaître la contrée encore peu connue qui s'étend entre les frontières du Missouri et le passage méridional des montagnes Rocheuses. C'est à cette exploration qu'il doit sa célébrité. Au mois de mai 1842, il partit de Washington pour n'y revenir qu'au mois d'octobre suivant. Dans ce pénible voyage, il examina et détermina scientifiquement les deux points les plus intéressants de la chaîne des montagnes Rocheuses. L'un était le passage méridional, c'est-à-dire la plus grande dépression des montagnes Rocheuses, route naturelle vers l'Orégon et la Californie, découverte si précieuse pour les chercheurs d'or ; l'autre, appelé depuis le pic Frémont, était la plus haute montagne de cette chaîne, d'où sortent deux grands cours d'eau qui vont à l'est et à l'ouest. Le rapport que le jeune explorateur fit de son voyage excita l'attention générale et fut imprimé par ordre du congrès. Elevé au grade de capitaine du corps des ingénieurs, il fut bientôt appelé à conduire une autre expédition, dont l'objet était de relier les découvertes faites en 1842 avec celles du commandant Wilkes dans sa croisière sur la côte du Pacifique. Parti au mois de mai 1843, Frémont et ses compagnons traversèrent le passage méridional et la vallée de la rivière de l'Ours, et enfin, le 6 septembre, ils aperçurent le grand lac Salé, qui n'avait encore été vu que de quelques trappeurs. Faisant ensuite un immense circuit, qui ne dura pas moins de huit mois, et pendant lequel ils traversèrent l'Orégon et la Californie du nord, se dirigeant toujours vers l'océan Pacifique, ils atteignirent, en mai 1844, la fameuse Utah, limite sud du grand lac Salé, et traversant de nouveau le passage méridional, ils revinrent à Kansas vers la fin du mois de juillet. On les avait crus perdus. Le magnifique rapport de cette seconde expédition fut, par ordre du congrès, tiré à 10,000 exemplaires, avec une réimpression du premier rapport. Il n'était pas encore publié, que Frémont partait pour une troisième expédition, dont le but était de reconnaître la région des montagnes Rocheuses d'où s'échappent l'Arkansas, le Rio-Grande du Nord et le Rio-Colorado de Californie, et d'explorer de l'ouest au sud-ouest les régions du Pacifique. Parti au printemps de 1845, Frémont parcourut, au cœur de l'hiver suivant, les chaînes de la Sierra-Nevada, et descendit dans la contrée qu'arrose le Sacramento. Au printemps de l'autre année, il atteignit Monterey, alors capitale de la haute Californie. Ce pays se trouvait en pleine insurrection pour se séparer du Mexique et faire corps avec les Etats-Unis. Frémont contribua puissamment pour sa part à l'annexion de la Californie, et reçut en récompense de ses services le brevet de lieutenant-colonel, qui lui fut retiré peu de temps après parce qu'il avait servi de second dans un duel. Une nouvelle expédition très-importante s'organisa de nouveau en 1848. Il s'agissait de découvrir à travers la Californie une nouvelle route vers l'océan Pacifique. Un grand nombre d'explorateurs partirent au milieu de l'hiver de 1848-1849, et traversèrent le passage méridional des montagnes Rocheuses plus au sud encore que les premières fois ; mais Frémont éprouva la douleur de voir périr à ses côtés le tiers de ses compagnons dans la Sierra-de-San-Juan, et lui-même parvint à grand'peine à Santa-Fé. Là, il renforça son expédition de nouveaux compagnons, et pendant cent jours il fut obligé de se frayer une route au milieu de tribus indiennes, la plupart hostiles, vers le Sacramento. Arrivé en Californie, Frémont vit casser le jugement qui lui avait fait perdre son emploi, fut nommé représentant du district d'Or, et, en 1850-1851, siégea comme sénateur au congrès des Etats. En 1852, il visita l'Europe, où tous les corps savants l'accueillirent avec distinction. En 1856, le colonel Frémont, appuyé par le parti républicain et anti-esclavagiste, posa sa candidature à la présidence contre Buchanan, qui l'emporta. Ce ne fut que sous l'administration de Lincoln qu'il put se mêler sérieusement aux affaires. Il allait entrer au nouveau cabinet lorsque la révolte des Etats du sud vint lui imposer des fonctions plus actives. Il fut nommé général de l'armée du Mississipi, destinée à opérer dans l'Ouest, qu'il connaissait mieux que personne. Pendant qu'il achevait l'organisation de son armée à Saint-Louis, le général Lyon, qui commandait sous ses ordres, fut battu et tué. Frémont, obligé de se retrancher dans Spingfield, y recueillit les troupes que lui ramena Sigel. C'est de cette ville qu'il publia la fameuse proclamation mettant le Missouri en état de siége, confisquant les biens des rebelles et prononçant l'affranchissement des esclaves (31 août). Son armée réorganisée, il se mit en marche pour chasser Price de Lexington. Tout à coup il s'arrête : Blair, son ennemi personnel, l'accuse de concussion, et il est forcé de se démettre de son grade en faveur du général Pope. Sa retraite eut les conséquences les plus funestes, et la plupart de ses officiers et son état-major se retirèrent avec lui. Mais bientôt le gouvernement, revenu de ses soupçons et reconnaissant l'utilité de ses services, lui confia, avec le titre de major général (11 mars 1862), le commandement d'une division destinée à tenir en échec le nord de la Virginie. Cette campagne ne répondit pas à ce qu'on attendait de Frémont. Contenu par Stonwall Jackson, il fut battu à Cross-Keys, et fut obligé de donner sa démission pour ne pas servir sous les ordres du général Pope. Il se présenta en 1864 comme concurrent de Lincoln, qu'il était question de réélire. On connaît l'insuccès de sa tentative. Il n'en est pas moins resté, pour ainsi dire, le drapeau du parti radical, et tout porte à croire que sa carrière politique n'est pas terminée.

FRÉMONT D'ABLANCOURT (Nicolas), historien, né à Paris vers 1625, mort à La Haye vers 1693. Il était neveu de Perrot d'Ablancourt, qui fit son éducation. Son savoir, son esprit, ses qualités aimables le firent parfaitement accueillir dans les sociétés les plus distinguées et lui valurent la protection de Turenne. Grâce à cet illustre homme de guerre, Frémont fut nommé ambassadeur en Portugal, puis résident à Strasbourg. Il revint ensuite à Paris, où il vécut dans la culture des lettres et dans le commerce des beaux esprits jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Zélé protestant, il quitta alors la France et se retira en Hollande, où le prince d'Orange lui donna une pension et le titre d'historiographe. Ses principaux écrits sont : *Dialogues de la santé* (Amsterdam, 1684, in-12), et *Mémoires concernant l'histoire de Portugal depuis le traité des Pyrénées de* 1659 (Paris, 1701, in-12).

FRÉMY (Louis), administrateur et homme politique français, né à Toulon en 1808. Il se fit recevoir avocat à Paris en 1829, entra au conseil d'Etat en 1833, en qualité d'auditeur, et devint successivement sous-préfet de Domfront (1835) et de Gien (1837), membre, puis secrétaire de la commission administrative des chemins de fer, avec rang de maître des requêtes. Après la révolution de 1848, M. Léon Faucher, devenu ministre de l'intérieur, le nomma son chef de cabinet. Elu, en 1849, membre de l'Assemblée législative dans l'Yonne, M. Frémy vota constamment avec la majorité et appuya la politique de l'Elysée. Aussi, après le coup d'Etat du 2 décembre, fut-il appelé à siéger dans le sein de la commission consultative, et bientôt après nommé conseiller d'Etat. L'origine de son immense fortune date de cette époque. Au commencement de 1853, M. Frémy reçut la mission de réorganiser l'administration du ministère de l'intérieur. Quatre ans plus tard, il fut mis, en qualité de gouverneur, à la tête du Crédit foncier, en remplacement de M. de Germiny. Il devint plus tard gouverneur du Crédit agricole et président de la Société algérienne. Lors des élections qui eurent lieu pour le Corps législatif, en 1869, il se présenta comme candidat dans l'Yonne ; mais, malgré tout l'appui que lui donna l'administration, il échoua au second tour de scrutin et se vit préférer M. Rampont. Le prêt extrêmement onéreux qu'il fit, comme gouverneur du Crédit foncier, à la ville de Paris, représentée par le tout-puissant M. Haussmann, donna lieu, cette même année, à de très-vifs débats au Corps législatif.

FRÉMY (Arnould), littérateur français, né en 1809. Fils d'un ancien professeur de chimie à l'école de Saint-Cyr, il embrassa tout à la fois la carrière des lettres et celle de l'enseignement, commença à se faire connaître par la publication de plusieurs romans et nouvelles et se fit recevoir docteur ès lettres en 1843. Sa thèse, fort remarquable, sur les *Variations du style français au* XVIII^e *siècle*, lui valut la suppléance d'une chaire de litté-

rature française à Lyon. Il n'en continua pas moins à publier dans les feuilles légères de Paris des articles qui parurent peu en harmonie avec la gravité de ses doctes fonctions et amenèrent sa révocation. Toutefois, en 1847, il put de nouveau rentrer dans le haut enseignement comme professeur à la Faculté de Strasbourg; mais après la révolution de 1848, il renonça définitivement au professorat pour s'adonner uniquement à son goût pour les lettres. M. Arnould Frémy a collaboré à un grand nombre de recueils et de journaux, à la *Revue de Paris*, à la *Revue britannique*, au *Peuple*, au *Siècle*, au *Charivari*, à l'*Avenir national*, etc. Il s'est fait remarquer comme journaliste et comme romancier par sa verve spirituelle et satirique et par son style élégant et pur. Nous citerons parmi ses ouvrages : les *Deux anges* (1833, 2 vol.); *Elfride* (1833, 2 vol.); une *Fée de salon* (1836, 2 vol.); la *Chasse aux fantômes* (1838, 2 vol.); les *Roués de Paris* (1838, 3 vol.); les *Femmes proscrites* (1840, 2 vol.); *Physiologie du rentier de Paris et de la province* (1841); le *Journal d'une jeune fille* (1854); les *Maîtresses parisiennes* (1855-1858, 2 vol.); *Confessions d'un bohémien* (1857); les *Mœurs de notre temps* (1860), etc. On lui doit aussi le *Loup dans la bergerie* (1853), comédie en un acte, et la *Réclame* (1857), comédie en cinq actes, jouées l'une et l'autre à l'Odéon.

FRÉMY (Edouard), chimiste français, frère du précédent, né à Versailles en 1814. Il étudia les sciences sous la direction de son père, devint, à dix-sept ans, préparateur des cours de M. Pelouze à l'Ecole polytechnique et débuta dans la carrière de l'enseignement en donnant des leçons dans les écoles de commerce et à l'Ecole centrale. Bientôt après, M. Frémy suppléa son maître et son ami, M. Pelouze, à l'Ecole polytechnique et Gay-Lussac au Muséum d'histoire naturelle, puis remplaça, comme professeur titulaire, le second en 1843, et le premier en 1850. En 1857, l'Académie des sciences élut ce savant au nombre de ses membres. Outre un grand nombre de Mémoires, publiés dans les *Annales de chimie*, on a de lui, en collaboration avec M. Pelouze : *Traité de chimie générale* (1854-1857, 6 vol. in-8°, avec atlas); *Chimie élémentaire* et *Abrégé de chimie*, ouvrages qui ont eu de nombreuses éditions. Il a publié seul : *De la composition chimique du cerveau*, et un certain nombre de Mémoires estimés. On doit à M. Frémy un grand nombre de découvertes importantes. Il a souvent travaillé en collaboration avec M. Pelouze, et les deux noms de ces savants distingués se trouvent fréquemment associés dans l'histoire de la chimie.

FRÉMYE s. f. (fré-mî — de *Frémy*, chim. français). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Nouvelle-Calédonie.

FRÊNAYE ou **FRÊNAIE** s. f. (frê-nè — rad. *frêne*). Lieu planté de frênes.

FRENCH (Benjamin), polygraphe américain, né à Stocwarck (Virginie) le 8 juin 1799. Destiné par sa famille au barreau, il étudia d'abord le droit chez un jurisconsulte; mais bientôt, entraîné par son goût pour la littérature militante, il devint collaborateur de plusieurs feuilles littéraires. En 1825, il publia une *Biographie américaine*, œuvre de compilation faite avec soin, puis des *Etudes sur les femmes de lettres éminentes*. En 1830, il alla se fixer dans la Louisiane, où, tout en s'occupant de commerce, il recueillit les matériaux de son ouvrage principal, intitulé : *Collections historiques de la Louisiane, comprenant des documents rares et importants sur l'histoire naturelle, sociale et politique de cet Etat, accompagnées de notes et d'éclaircissements* (New-York, 1846-1853, 5 vol. in-8°). Cet ouvrage, accompagné d'un fort appendice, conduit l'histoire de la Louisiane jusqu'à sa réunion aux Etats-Unis. M. French prépare, dit-on, depuis plusieurs années, des *Annales historiques* touchant l'histoire générale de l'Amérique du Nord, depuis sa découverte jusqu'à nos jours.

FRENCH-BROAD-RIVER, littéralement *rivière large française*, cours d'eau des Etats-Unis d'Amérique, arrosant les Etats de la Caroline du Nord et du Tennessee. Il prend sa source au pied des montagnes Bleues, entre dans le Tennessee par le N.-O., s'infléchit ensuite au S.-O. et vient se jeter dans la rivière Holston, à 9 kilom. de Knoxville, après un cours de 320 kilom., dont une partie est navigable pour bateaux à vapeur. Cette rivière est remarquable par la beauté pittoresque de ses rives; sur environ 65 kilom., depuis Ashville jusqu'à la frontière du Tennessee, son lit est encaissé dans de profondes gorges de montagnes ou surplombé par des rochers d'une grande élévation. Presque en face des Sources-Chaudes, dans le comté de Buscombe (Caroline du Nord), sont deux précipices désignés sous le nom de *Cheminées* et de *Roches-Peintes*. Le dernier, dont les parois ont de 200 à 300 pieds de hauteur verticale, tire son nom d'un certain nombre de peintures indiennes qui y sont encore visibles.

FRENCHTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de l'Ohio, sur la rive droite du Sandusky, à 30 kilom. S.-O. de Sandusky-City; 2,800 hab. Cette petite ville, appelée naguère Lower-Sandusky, fait un commerce très-actif, facilité par une voie ferrée et la navigation de la rivière, qui l'unit au lac Erié.

FRÊNE s. m. (frê-ne — lat. *fraxinus*, mot que quelques étymologistes rapportent au sanscrit *vrakchami*, grec *phranô*, clore, de la racine sanscrite *vrig*, *vrikch*, couvrir, protéger). Bot. Genre d'arbres, de la famille des oléinées, type de la tribu des fraxinées : *Le bois du grand* FRÊNE *est blanc.* (C. Lemaire.) *Les feuilles et l'écorce du* FRÊNE *ont une saveur âcre et amère.* (Bosc.) ‖ *Frêne épineux*, Nom vulgaire du clavalier. ‖ *Frêne à trois feuilles*, Nom vulgaire de la ptélée trifoliée.

— Bois du même arbre : *Le* FRÊNE *est employé généralement dans les travaux de charronnage.*

— **Encycl.** Les *frênes* sont généralement de grands et beaux arbres, à feuilles opposées et imparipennées, à fleurs polygames et vert jaunâtre, à fruit sec, petit, étroit et ailé. Ce genre comprend plus de soixante espèces, répandues dans les régions tempérées ou froides de l'hémisphère nord, et surtout en Amérique, et dont les trois quarts environ sont cultivés dans nos jardins. L'Europe n'en possède qu'un petit nombre d'espèces indigènes, et, parmi celles-ci, la plus remarquable est le *frêne commun*, *frêne des bois* ou *frêne élevé*. C'est un grand arbre, qui peut atteindre une hauteur de 35 mètres sur 3 mètres de tour. Ses racines, à la fois traçantes et pivotantes, s'enfoncent obliquement dans le sol et produisent de nombreux drageons. Sa tige, droite et régulière, est couverte d'une écorce cendrée assez lisse, même dans les vieux sujets; elle se divise en rameaux nombreux, à écorce verdâtre, portant des feuilles ailées, dont l'ensemble forme une cime médiocrement touffue. Ses fleurs, qui sont disposées en grappes latérales et opposées, paraissent au mois d'avril, avant les feuilles. Cet arbre a une végétation vigoureuse, et croît très-bien à l'ombre et dans les massifs les plus épais; mais, par la disposition de ses racines, il épuise le sol à une assez grande distance. Toutefois, on exagère ses mauvaises qualités quand on dit que l'eau qui dégoutte de ses feuilles endommage les plantes sur lesquelles elle tombe, et que son ombrage même est dangereux.

Le *frêne* habite surtout les forêts de l'Europe centrale; on l'y trouve dans les situations les plus variées, tant sur les plateaux ou les versants, que dans les ravins, les gorges ou les vallées. Il est fréquemment introduit dans les plantations rurales, les haies, les prés boisés, sur le bord des eaux, etc. Il préfère les terrains frais, assez divisés et profonds, et c'est une des essences qui conviennent le mieux pour garnir les berges des étangs, des fossés et des ruisseaux. On le propage ordinairement de graines, rarement de boutures ou de marcottes; on utilise aussi pour cet objet les rejetons que cet arbre produit en abondance, et qu'on va recueillir dans les bois pour les repiquer en pépinière. Le *frêne* a une croissance rapide, une longue durée et peut atteindre de grandes dimensions. Aussi l'emploie-t-on en futaie, en taillis, en émonde et en têtard. On le trouve fréquemment cultivé comme arbre de ligne, et alors on lui applique en général l'élagage rationnel. Toutefois, on a observé que les *frênes* venus sur les montagnes, tordus ou ébranchés par l'action des vents, donnent un bois chargé de loupes ou de nœuds, et plus propre à certains usages dont nous parlerons plus loin. On a cherché à imiter ce phénomène naturel en élagant les branches du *frêne*, non plus rez tronc, mais de manière à laisser des chicots de 0m,10 environ de longueur. On doit surtout avoir soin, quand on cultive le *frêne* comme arbre de ligne, de ne pas supprimer la pousse terminale; cette perte serait très-difficile à réparer dans cette essence, à cause de la disposition des rameaux latéraux.

Le bois du *frêne* est blanc, assez dur, très-uni, d'un grain fin, susceptible d'un beau poli. De plus, il est très-souple, élastique, liant, tant qu'il conserve un peu de séve; il plie et résiste mieux que celui de l'orme; on peut le courber et le façonner à volonté, le mettre dans toutes les positions, sans qu'il perde rien de ses qualités. Enfin il prend très-bien la couleur. Ces propriétés le rendent propre à des usages très-variés. Toutefois, quand il a perdu sa séve, il est sujet à être piqué par les vers; aussi l'emploie-t-on peu pour la charpente, si ce n'est dans les constructions sous l'eau. Mais c'est le bois par excellence pour le charronnage, surtout pour les ouvrages de luxe; il sert à faire les pièces courbes et celles qui doivent avoir du ressort; on le préfère pour les brancards et pour la confection des instruments aratoires. On en fait des montures de fusil, des manches d'outils, des chaises et autres meubles, des cercles pour la tonnellerie, etc. Il est employé par les tourneurs et les menuisiers. L'ébénisterie, le placage, la tabletterie utilisent encore le bois de *frêne*, surtout celui qui est *ronceux* ou noueux, comme les échantillons provenant des loupes, des broussins, des souches, des arbres ébranchés par les vents ou élagués, comme nous l'avons vu plus haut. Ces échantillons sont recherchés pour faire les panneaux des armoires et des commodes.

Le *frêne* est encore un excellent bois de chauffage : il brûle très-bien, même quand il est encore vert; cette propriété le rend dangereux dans les incendies, parce qu'il facilite la communication du feu; aussi doit-il être proscrit des plantations urbaines. Son charbon est excellent; ses cendres sont riches en potasse. L'écorce de cet arbre a une saveur âcre, amère et un peu acerbe. Préconisée dans l'ancienne médecine comme apéritive, diurétique et fébrifuge, elle a même passé pour un succédané du quinquina. Aujourd'hui on ne l'emploie guère que dans les arts industriels, la chapellerie, la tannerie, la teinture des laines en noir ou en bleu, etc.

Les feuilles ont une saveur amère, un peu styptique, mais nullement désagréable. Elles forment un excellent fourrage sec. Des opinions très-diverses ont été émises à ce sujet; il paraît néanmoins démontré aujourd'hui que ces feuilles, mélangées à d'autres fourrages, influent d'une manière favorable sur la quantité et la qualité du lait et du beurre. Dans certaines parties du midi de l'Europe, le *frêne* est cultivé exclusivement pour cet objet. On le tient en têtards, dont on coupe les rameaux tous les trois ans, en moyenne, un peu avant la fin de l'été; on fait sécher ces rameaux ou *feuillards*, et on les donne en hiver aux bestiaux, qui en sont très-friands. On doit seulement, quand on donne ces feuilles, veiller à ce qu'il ne s'y trouve pas de cantharides, qui ont une prédilection marquée pour le *frêne*. Ces feuilles possèdent à peu près les propriétés médicinales de l'écorce et fournissent aussi aux teinturiers une belle couleur bleue. Les fruits sont âcres, amers, un peu aromatiques; on les a vantés contre l'hydropisie. En Angleterre, d'après Rai, ces fruits, cueillis verts et confits dans le sel et le vinaigre, sont usités comme condiment.

Le *frêne* a produit par la culture plusieurs variétés intéressantes; telles que, entre autres : le *frêne doré*, à écorce d'un beau jaune, pointillée de brun et d'un bel effet dans les massifs; le *frêne jaspé*, dont l'écorce est marbrée de lignes jaunâtres, et qui se recommande aussi par les qualités de son bois; le *frêne horizontal*, à branches étalées; le *frêne parasol* ou *pleureur*, à rameaux longs et pendants; le *frêne lacinié*, à folioles découpées en lobes profonds et irréguliers, comme si leurs bords avaient été mordus ou déchirés; le *frêne panaché*, variété maladive à feuilles marbrées et panachées de blanc, quelquefois entièrement de cette couleur; le *frêne graveleux*, à écorce rude, raboteuse et d'un gris brun, à rameaux striés de blanc; enfin, le *frêne monophylle*, à feuilles réduites à une seule foliole. Plusieurs auteurs regardent ces deux dernières variétés comme des espèces distinctes.

On trouve en Orient, et surtout dans l'Amérique du Nord, un grand nombre de *frênes*, qui ressemblent plus ou moins à notre *frêne* d'Europe, et possèdent à peu près les mêmes propriétés. Il en est plusieurs qui se recommandent comme végétaux d'ornement, et, à ce titre, sont admis dans les jardins; mais aucun, jusqu'à ce jour, n'a été l'objet de grandes plantations. Des espèces plus intéressantes sont celles que l'on connaît sous le nom de *frênes à la manne*, et dont plusieurs botanistes ont fait un genre particulier, sous le nom d'*ornus*. Du reste, nous devons dire en passant que presque tous les *frênes* produisent de la manne, mais le plus souvent en très-petite quantité. Nous citerons le *frêne à fleurs* (*fraxinus ornus*), arbre qui atteint environ 10 mètres de hauteur, et porte des fleurs blanches, assez grandes, disposées en grappes pendantes à l'extrémité des rameaux; ces fleurs, dont l'odeur est douce et agréable, s'épanouissent dans le mois de mai. Cet arbre croît dans les lieux arides et pierreux du midi de l'Europe. On le cultive assez souvent dans les jardins paysagers, parce qu'il est bien plus ornemental que le *frêne* commun. La propriété qu'il a de croître dans les sols les plus ingrats le rend précieux pour la sylviculture. Son bois est très-dur; mais il est rare d'en trouver des échantillons d'un assez gros volume. C'est de cet arbre et du *frêne à feuilles rondes* que l'on retire la manne (v. ce mot).

FRENEAU (Philippe), poëte et journaliste américain, issu d'une famille française protestante, né à New-York en 1752, mort à Freehold (New-Jersey) en 1832. Il fut élevé au collége de Nassau, où il eut pour camarade et ami James Madison. Pendant la guerre de l'indépendance, il exerça sa plume en faveur du parti patriotique, et ses satires burlesques politiques, en vers et en prose, obtinrent un immense succès. Quelques-uns de ses petits poëmes, dans lesquels il décrit des événements célèbres sur terre ou sur mer, sont des spécimens curieux de la ballade américaine. En 1780, il fut pris par un croiseur britannique, alors qu'il se rendait aux Antilles, et fut soumis, sur le ponton le *Scorpion*, dans la rade de New-York, à un long et cruel emprisonnement, qu'il a immortalisé dans un beau poëme intitulé : le *Vaisseau-prison anglais*. Lors de l'établissement du gouvernement fédéral à Philadelphie, Freneau fut nommé traducteur de langue française au ministère des affaires étrangères, sous Jefferson; et, à la même époque, il devint rédacteur en chef de la *Gazette nationale*, qui attaqua de la plus amère façon l'administration de George Washington. Il est cependant permis de douter que Freneau fût l'auteur de tous les articles écrits à ce sujet. Il a lui-même affirmé que les plus violents avaient été écrits ou dictés par Jefferson. Cette feuille cessa de paraître en 1793. En 1795, Freneau fonda un nouveau journal à Middletown-Point (New-Jersey) et y publia une édition de ses poëmes. Il reprit ensuite, pendant quelques années, sa première profession de capitaine de commerce. La seconde guerre avec l'Angleterre (1812) réveilla sa muse, et il célébra, en fort beaux vers, les succès des armes américaines. Il passa le reste de sa vie dans sa résidence de New-Jersey, sans toutefois perdre ses relations avec les hommes éminents de l'époque, qu'il allait souvent visiter à New-York et à Philadelphie. Plusieurs éditions des œuvres de Freneau ont été publiées pendant sa vie. Son premier poëme : *Histoire poétique du prophète Jonas*, en quatre chants, fut composé alors qu'il était encore au collége. Quelques-uns de ses petits poëmes sont d'une rare élégance de style, et, il y a cinquante ans, ils jouissaient aux Etats-Unis d'une grande popularité. Campbell et Walter Scott n'ont pas dédaigné de lui emprunter des vers tout entiers, et Jeffrey a prédit que le temps viendrait où son œuvre poétique, ainsi que *Hudibras*, obtiendrait un commentateur comme Grey.

FRÊNES. V. FRESNES.

FRÉNÉSIE s. f. (fré-né-zî — lat. *phrenesis*, trouble, maladie de la pensée, du grec *phrên*, pensée et diaphragme, parce que l'ancienne physiologie plaçait la pensée dans la région du diaphragme). Délire, sorte de fureur voisine de la folie : *Accès de* FRÉNÉSIE. *Etre, tomber, entrer en* FRÉNÉSIE. *Les* FRÉNÉSIES *de l'amour et de la colère changent l'homme en bête féroce.* (Boiste.)

. . . . Fuyez ces basses jalousies,
Des vulgaires esprits malignes *frénésies*.

BOILEAU.

‖ Enthousiasme extrêmement vif : *La pièce est applaudie avec* FRÉNÉSIE; *tous les couplets sont trissés ou bissés pour le moins.* (Th. Gaut.)

— Pathol. Inflammation aiguë de la membrane arachnoïde.

— **Syn. Frénésie, délire, égarement.** V. DÉLIRE.

— **Encycl.** Pathol. V. PHRÉNÉSIE.

FRÉNÉTIQUE adj. (fré-né-ti-ke — rad. *frénésie*). Atteint ou accompagné de frénésie, de folie furieuse : *Un fou* FRÉNÉTIQUE. *Un délire* FRÉNÉTIQUE.

— Fig. Emporté, atteint ou accompagné d'une passion furieuse : *Des admirateurs* FRÉNÉTIQUES. *Des haines* FRÉNÉTIQUES. *Des applaudissements* FRÉNÉTIQUES. *Pourquoi les maris ne se sont-ils jamais brûlés pour aller retrouver leurs femmes? Pourquoi un sexe naturellement faible a-t-il toujours cette force* FRÉNÉTIQUE? (Volt.)

— Substantiv. Personne frénétique : *C'est un* FRÉNÉTIQUE. *Les* FRÉNÉTIQUES *sont si fous, que souvent ils se traitent de fous les uns les autres.* (Fonten.)

FRÉNÉTIQUEMENT adv. (fré-né-ti-ke-man — rad. *frénétique*). D'une manière frénétique, avec frénésie : *S'adonner* FRÉNÉTIQUEMENT *à sa passion.*

FRÉNICLE (Nicolas), poëte français, né à Paris en 1600, mort en 1661. Il occupa une charge de conseiller à la cour des monnaies, et, pendant une grande partie de sa vie, il partagea son temps entre la galanterie et la culture des lettres. Il compta au nombre de ses amis Colletet et Chapelain, dont tout le crédit ne parvint point à lui faire ouvrir les portes de l'Académie française. Frénicle est un écrivain médiocre, inégal et diffus, qui, « par ses ouvrages en vers, a fait voir, dit Chapelain, une veine aisée, mais sans fond et sans élévation. » Ses principaux ouvrages sont : *Premières œuvres poétiques* (Paris, 1625, in-8°), recueil d'élégies, de stances, d'odes, de sonnets, etc.; *Palémon*, fable bocagère et pastorale en cinq actes et en vers (1632, in-8°), imitation du *Pastor Fido* de Guarini; *Niobé*, tragédie en cinq actes (1632); les *Entretiens des illustres bergers*, suivis de la *Fidèle bergère*, pastorale en cinq actes (Paris, 1634); *Jésus-Christ crucifié*, poëme (Paris, 1636); *Paraphrase des psaumes de David*, en vers français (Paris, 1641, in-4°), etc.

FRÉNICLE DE BESSY (Bernard), mathématicien, frère du précédent, né à Paris vers 1605, mort en 1675. Il fut conseiller à la cour des monnaies et membre de l'Académie des sciences. Frénicle acquit la réputation du premier arithméticien de son époque par la rapidité avec laquelle il résolvait les problèmes numériques les plus compliqués, et par ses ingénieuses recherches sur la solution en nombres entiers d'équations indéterminées. Fermat s'émerveille que, sans le secours de l'algèbre, il ait pu aller si loin, et Descartes admire aussi que son arithmétique ait pu le conduire où l'analyse a de la peine à parvenir. Sa méthode, désignée sous le nom de *méthode des exclusions*, paraît avoir été un tâtonnement ingénieux. Elle était fondée sur quelques propositions générales, démontrées depuis rigoureusement par Euler et Lagrange, et qui lui permettaient de restreindre beaucoup les tâtonnements. Il essayait

ensuite les nombres non éliminés. On a de lui plusieurs ouvrages, dont le principal est un *Traité des triangles rectangles en nombre* (Paris, 1676).

FRENTANS, en latin *Frentani*, peuple de l'Italie ancienne, dans le Samnium, sur les bords de l'Adriatique, au N. du Frento, qui donnait son nom à la contrée, *Frentana regio*. Le territoire de ce peuple est aujourd'hui compris dans l'Abruzze Citérieure.

FRENTO, rivière de l'Italie ancienne, dans le Samnium. Elle porte actuellement le nom de *Fortore*.

FRÉONER s. m. (fré-o-né — rad. *frayon*). Véner. Marque que le cerf fait aux arbres en les frottant avec son bois, pour détacher la peau velue qui le couvre.

FREPPEL (Charles-Emile), prélat et écrivain français, né à Obernay (Bas-Rhin) le 1er juillet 1827. Il fit ses études d'abord au collége communal d'Obernay, puis au petit séminaire de Strasbourg. Il acheva ses études théologiques au grand séminaire de cette ville en 1844 et fut ordonné prêtre en 1849. Avant son ordination, on l'avait déjà nommé professeur d'histoire au petit séminaire de Strasbourg. En 1850, Mgr Sibour l'appela à Paris et lui confia la chaire de philosophie à l'école des Carmes, réorganisée par lui. Mais, presque aussitôt, l'évêque de Strasbourg, qui venait de fonder dans sa ville épiscopale un collége catholique libre, fit revenir le jeune professeur pour lui en donner la direction. Cet établissement porte le nom de collége Saint-Arbogaste. M. l'abbé Freppel y resta peu de temps. L'église Sainte-Genevieve venait d'être rouverte au culte par décret du président de la République, et une communauté de chapelains, qui devaient être élus au concours, avait été instituée pour la desservir. M. l'abbé Freppel se sentit appelé vers cette carrière nouvelle par ses aptitudes et son talent de prédicateur; il obtint de l'évêque de Strasbourg la permission de concourir, et fut nommé chapelain de Sainte-Geneviève. Pendant les trois années qu'il consacra à ces fonctions, il fit un cours de conférences religieuses destinées spécialement à la jeunesse des écoles. Une partie de ce cours a été depuis publiée sous le titre de : *Conférences sur la divinité de Jésus-Christ* (1 vol. in-8°). M. l'abbé Freppel y examine dogmatiquement les questions qu'il a traitées plus tard à un point de vue exclusivement critique, dans l'examen des livres de M. E. Renan.

Aux termes du décret qui les avait institués, les chapelains de Sainte-Geneviève ne devaient exercer que pendant trois ans. M. l'abbé Freppel, déjà reçu docteur en théologie, obtint la chaire de théologie à la Sorbonne, chaire occupée avant lui par l'abbé Gerbet, l'abbé Cœur et l'abbé Dupanloup, et il en est resté le titulaire jusqu'en 1870.

En dehors de ces leçons de théologie et d'histoire ecclésiastique, l'abbé Freppel a poursuivi brillamment sa carrière de prédicateur. Presque toutes les églises de Paris l'ont entendu. Ses principales stations de Carême et d'Avent ont été celles de la Madeleine, de Saint-Roch, de Sainte-Clotilde, de Saint-Louis-d'Antin, de Notre-Dame-de-Lorette et de Saint-Germain-l'Auxerrois. En 1862, il fut appelé à prêcher le Carême aux Tuileries; l'année suivante, il prononça à Notre-Dame l'oraison funèbre de Mgr Morlot, archevêque de Paris; enfin, il a prononcé deux fois le panégyrique de Jeanne Darc à Orléans, en 1860 et en 1867.

Les principales œuvres de M. l'abbé Freppel sont : les *Pères apostoliques et leur époque* (1858); les *Apologistes chrétiens au IIe siècle* (1860, 2 vol. in-8°); *Saint Irénée et l'éloquence chrétienne dans les Gaules* (1861); *Tertullien* (1863, 2 vol. in-8°); *Saint Cyprien et l'Eglise d'Afrique* (1864, 1 vol. in-8°); *Clément d'Alexandrie* (1865, 1 vol. in-8°); *Origène* (1867, 2 vol. in-8°); l'*Examen critique de la* Vie de Jésus *de M. Renan* (1864, in-8°; 15e édit. en 1866) et l'*Examen critique des* Apôtres, du même auteur (1867, 1 vol. in-8°). Ces deux derniers livres sont remplis de ce que la polémique a de plus âpre et de plus amer. Quel que fût le besoin qu'éprouvait le clergé de réagir contre les théories religieuses de M. Renan, rien n'autorise le ton de la polémique cléricale dirigée contre lui à cette occasion. Personne ne s'étonnerait de rencontrer des divergences profondes entre deux écrivains partis, l'un de la foi absolue, de la certitude antérieure à tout examen, et l'autre du droit indiscutable de soumettre tous les sujets, même la vie de Jésus, aux procédés ordinaires de l'investigation historique. Mais on regrette de voir les reproches d'ignorance, d'ineptie et de mauvaise foi appliqués presque à chaque page à un homme de la valeur de M. Renan. Toutes ses citations sont des bévues, toutes ses inductions des sottises; quant à sa science, c'est « un vernis d'érudition que chacun peut acquérir en six mois. » Montée à ce ton, la polemique manque de dignité.

C'est dans le *Correspondant*, dont l'abbé Freppel est un collaborateur assidu, qu'il a soutenu cette polémique contre MM. Renan et Havet. L'abbé Freppel a aussi collaboré aux *Annales de philosophie chrétienne*. Il est, depuis 1867, doyen de Sainte-Geneviève. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1868, nommé en 1869 consulteur du concile œcuménique, et enfin promu au siége épiscopal d'Angers en 1870.

A la fin de la guerre, il protesta, comme enfant de l'Alsace, contre l'annexion de cette province à la Prusse, et adressa à l'empereur Guillaume une lettre éloquente où il l'adjurait de ne pas poursuivre l'exécution de ses desseins. Inutile d'ajouter que cette lettre est demeurée sans résultat. En 1871, il se présenta, à Paris, aux élections pour l'Assemblée nationale; tentative imprudente, qui ne pouvait aboutir qu'à un échec, malgré la fureur de réaction qui troublait alors la capitale.

FRÉQUEMMENT adv. (fré-ka-man — rad. *fréquent*). Souvent, d'une manière fréquente : *La moquerie est* FRÉQUEMMENT *dans les habitudes de l'enfance.* (Mme Monmarson.) *L'amitié se déclare* FRÉQUEMMENT *en nous pour des êtres qui ne sont point de notre espèce.* (Jouffroy.)

— **Syn. Fréquemment, souvent.** *Fréquemment* se dit des actions qui, par leur répétition, constituent une sorte d'habitude volontairement contractée. *Souvent* se dit des faits accidentels, et quelquefois des faits habituels, lorsque ceux-ci se renouvellent sans aucune régularité et comme au hasard. On va *fréquemment* dans une maison quand les visites sont en quelque sorte réglées, par exemple quand elles ont lieu une ou deux fois par semaine; on y va *souvent* quand on y est appelé par de nombreuses affaires.

FRÉQUENCE s. f. (fré-kan-se — rad. *frequentia;* de *frequens*, fréquent). Caractère de ce qui est fréquent : *La* FRÉQUENCE *des mêmes actes s'appelle habitude.*

— Pathol. *Fréquence du pouls*, Vitesse des battements du pouls.

— **Antonymes.** Infréquence, rareté.

FRÉQUENT, ENTE adj. (fré-kan, an-te — lat. *frequens*, mot que Delâtre croit être pour *fricuens*, du même radical que *fricare*, frotter, de la racine sanscrite *bhrag*, rompre, briser, ou de la racine *bhrig*, échauffer, le frottement amenant nécessairement la chaleur. Mais la liaison des sens n'est pas évidente). Qui arrive, qui se reproduit souvent : *Avoir de* FRÉQUENTES *distractions. Faire des visites* FRÉQUENTES. *Au jeu, les petites pertes* FRÉQUENTES *sont comme les petites pluies qui gâtent bien les chemins.* (Mme de Sév.) *Il y a dans le retour* FRÉQUENT *d'un même tort quelque chose qui l'aggrave et qui lasse la patience des âmes justes.* (G. Sand.)

> Par maux *fréquents* humeur devient bourrue.
> PAVILLON.

— Pathol. *Pouls fréquent*, Pouls qui bat plus vite qu'à l'ordinaire.

— **Antonymes.** Exceptionnel, extraordinaire, infréquent, rare, unique.

Fréquente communion (LA), ouvrage d'Arnaud. V. COMMUNION (la *Fréquente*).

FRÉQUENTATIF, IVE adj. (fré-kan-ta-tiff, i-ve — rad. *fréquenter*). Gramm. Se dit d'un mot dérivé qui exprime, outre l'idée primitive, l'idée accessoire de répétition, de fréquence : *Verbe* FRÉQUENTATIF. Criailler *et* criaillerie *sont des mots* FRÉQUENTATIFS. (Acad.)

— s. m. Mot fréquentatif : Clignoter *est le* FRÉQUENTATIF *de* cligner. *La langue italienne a beaucoup de* FRÉQUENTATIFS. (Acad.)

— **Encycl.** L'idée de répétition est celle qui domine dans les verbes *fréquentatifs*. En latin, les syllabes qui constituent ces sortes de verbes sont formées du supin : *clamare*, crier, *dormire*, dormir, ont pour *fréquentatifs : clamitare*, *dormitare*, formés de *clamatum*, *dormitum*, supins de *clamare*, *dormire*, de sorte que les verbes qui n'ont pas de supin n'ont pas de *fréquentatif*.

Nous avons également en français un certain nombre de *fréquentatifs*, qui ont des terminaisons différentes. Les unes sont en *ailler*, comme *criailler*, *tirailler*, formés de *crier*, *tirer*, etc.; les autres en *oter*, comme *crachoter*.

FRÉQUENTATION s. f. (fré-kan-ta-si-on lat. *frequentatio;* de *frequens*, fréquent). Commerce, relations habituelles avec quelqu'un, habitude de se trouver fréquemment et volontairement avec lui : *Il n'est pas rare de voir des âmes faibles qui, par la* FRÉQUENTATION *avec des âmes d'une trempe plus vigoureuse, veulent s'élever au-dessus de leur caractère.* (Chamfort.)

— Relig. *Fréquentation des sacrements*, Usage fréquent des sacrements de la pénitence et de l'eucharistie.

FRÉQUENTÉ, ÉE (fré-kan-té) part. passé du v. Fréquenter. Où l'on se trouve fréquemment; où il se trouve habituellement beaucoup de monde : *Salons* FRÉQUENTÉS. *Rue peu* FRÉQUENTÉE. *Théâtre* FRÉQUENTÉ *par les gens de goût. Port assez* FRÉQUENTÉ.

> Le bois le plus funeste et le moins *fréquenté*
> Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté.
> BOILEAU.

— **Antonymes.** Désert, isolé, solitaire.

FRÉQUENTER v. a. ou tr. (fré-kan-té — lat. *frequentare;* de *frequens*, fréquent). Visiter fréquemment, avoir de fréquentes relations avec : *Nul n'aime à* FRÉQUENTER *les fripons s'il n'est fripon lui-même.* (J.-J. Rouss.) ‖ Aller souvent dans : FRÉQUENTER *une maison.* FRÉQUENTER *l'église.* FRÉQUENTER *le cabaret. Le cygne plaît à tous les yeux; il décore, embellit tous les lieux qu'il* FRÉQUENTE. (Buff.)

— Relig. *Fréquenter les sacrements*, Approcher souvent des sacrements de pénitence et d'eucharistie.

— v. n. ou intr. Aller fréquemment chez quelqu'un ou dans un lieu :

> . . . . Je le vois qui *fréquente* chez nous.
> MOLIÈRE.

> Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentaient des lieux où *fréquentait* l'auteur.
> BOILEAU.

‖ Cet emploi du verbe n'est plus regardé aujourd'hui comme régulier.

Se fréquenter v. pr. Se voir fréquemment, avoir ensemble des relations suivies : *Dans la société anglaise, on* SE FRÉQUENTE, *on ne se lie pas.* (E. Texier.)

— Prov. *Dis-moi qui tu fréquentes* ou *qui tu hantes, je te dirai qui tu es*, On peut juger des mœurs d'une personne par celles des gens qu'elle fréquente. ‖ La seconde forme est plus usitée que la première.

— **Syn. Fréquenter, courir, hanter.** V. COURIR.

FREQUIN s. m. (fre-kain). Techn. Sorte de tonne qui sert au transport des sucres, des sirops et autres marchandises sujettes à couler.

— Hort. Variété de pomme.

FRÉRAGE s. m. (fré-ra-je — rad. *frère*). Anc. cout. Droit de mouvance des fiefs échus aux puînés.

— Féod. *Droit de frérage*, Droit acquis au seigneur par le partage fait entre frères.

— **Encycl.** Dr. féod. La Thaumassière, dans ses *Coutumes locales* (liv. I, chap. XXXVI), définit le *frérage* le « droit de mouvance des fiefs échus aux puînés, réservé à l'aîné par le partage fait entre les frères; » ce qui pouvait arriver en deux cas : 1° lorsqu'un fief considérable était démembré, pour en donner quelques portions aux puînés; 2° quand, dans une succession commune, il y avait plusieurs fiefs relevant d'une même seigneurie. Philippe-Auguste voulut abolir cet usage par son ordonnance du mois de mai 1204; mais les dispositions des coutumes d'Anjou, du Maine, du Poitou et de plusieurs autres prouvent que cette ordonnance ne fut pas exécutée. Le *frérage* avait autrefois lieu dans le Berry. Les actes qui nous restent des familles de Sancerre, de Deals, de Chamvigny, montrent tous le *frérage*, qui a insensiblement disparu sans qu'on sache comment.

FRÈRE s. m. (frè-re — lat. *frater*, grec *phrêtêr*, *phratêr*, *phratôr*). Celui qui est né du même père ou de la même mère, ou de l'un et de l'autre à la fois : *Le* FRÈRE *aidé de son* FRÈRE *est semblable à une ville forte.* (Boss.) *La concorde des* FRÈRES *est si rare que la Fable ne cite que deux* FRÈRES *amis.* (Chamfort.)

> On hait avec fureur lorsque l'on hait un *frère*.
> RACINE.

> Un *frère* est un ami donné par la nature.
> LEGOUVÉ.

‖ Se dit aussi des animaux nés du même père ou de la même mère :

> Avec le laboureur je dételle, en pleurant,
> Le taureau qui gémit sur son *frère* expirant.
> DELILLE.

— Par ext. Personne unie à d'autres par les liens du sang, de la nature, de l'intérêt, de l'affection, des opinions : *Tous les hommes sont* FRÈRES. *Les chrétiens se traitent de* FRÈRES. *Nous sommes tous concitoyens, nous sommes tous* FRÈRES. (Marc-Aurèle.) *Quiconque, le pouvant, ne nourrit pas son* FRÈRE *qui a faim est son meurtrier.* (Lamenn.)

> Quiconque a deux habits lorsqu'un autre homme [est nu,
> Doit donner le meilleur à ce *frère* inconnu.
> LAPRADE.

— Fig. Objet qui a avec un autre un lien naturel ou une grande analogie : *Le génie des sciences et le genie des arts industriels sont* FRÈRES. (Pouillet.) *Fille du paupérisme, la guerre a la cupidité pour marraine, et son* FRÈRE *est le crime.* (Proudh.)

> Les vertus devraient être sœurs,
> Ainsi que les vices sont *frères*.
> LA FONTAINE.

— *Frère germain*, Frère né du même père et de la même mère. ‖ *Frère consanguin*, Frère né seulement du même père. ‖ *Frère utérin*, Frère né seulement de la même mère.

— *Frères jumeaux*, Ceux qui sont nés d'un même accouchement.

— *Frère de lait*, Fils de la nourrice ou nourrisson de celle-ci, par rapport à un autre enfant nourri par elle ou né d'elle : *Clitus était* FRÈRE DE LAIT *d'Alexandre.*

— *Frères d'armes*, Chevaliers qui avaient contracté ensemble une alliance d'armes, un engagement d'aide mutuelle. ‖ Celui qui a servi avec un autre, qui a pris part aux mêmes combats.

— *Beau-frère.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Faux frère*, Celui qui trahit la société ou quelqu'un de la société dont il fait partie : *Les gens de lettres devraient être tous frères, et ils ne sont presque tous que de* FAUX FRÈRES. (Volt.)

— Hist. relig. Titre que tout religieux prend dans les actes publics; nom de tout religieux qui n'est pas prêtre : *Tel abbé qui s'intitule* FRÈRE *se fait appeler monseigneur par ses moines.* (Volt.)

> Pour faire plutôt mal que bien,
> *Frère* Lubin le fera bien;
> Mais, si c'est quelque bonne affaire,
> *Frère* Lubin ne le peut faire.
> CL. MAROT.

‖ Titre que l'on joint au nom de certains ordres religieux : *Les* FRÈRES *prêcheurs. Les* FRÈRES *de la pitié, de la miséricorde.* ‖ *Frères blancs*, Visionnaires qui parurent en Prusse au XIVe siècle, et qui portaient une croix de Saint-André sur un manteau blanc. ‖ *Frère chapeau*, Frère lai coiffé d'un chapeau au lieu d'un capuce, et qui accompagnait ordinairement un Père de son ordre. Fam. Personnage subalterne qui est tout à la dévotion d'une autre personne. ‖ *Frères de la charité*, Nom commun à trois ordres religieux hospitaliers fondés en France, en Espagne et au Mexique. ‖ *Frères conscrits*, Laïques associés à un ordre religieux, dont les noms étaient inscrits sur un registre. ‖ *Frère coupe-choux*, Nom familier qu'on donne aux religieux qui n'ont aucun mérite, et qui ne jouissent d'aucune considération dans la communauté. ‖ *Frères de la croix*, Congrégation établie par saint François de Sales. ‖ *Frère donné, frère oblat*, Frère lai dans l'ordre des chartreux. ‖ *Frères des écoles chrétiennes, frères ignorantins*, Religieux institués en 1680, par La Salle, chanoine de Reims, et qui se consacrent à l'instruction des enfants pauvres. ‖ *Frères hospitaliers*, Nom donné à divers ordres qui se consacrent au soin des malades. ‖ *Frère lai, frère convers, frère servant*, Religieux qui n'est pas clerc et qui est admis dans une communauté pour y remplir les fonctions de serviteur. Les jésuites disent *Frère coadjuteur.* ‖ *Frères du libre amour*, Secte religieuse fondée en 1834 aux Etats-Unis. ‖ *Frères mineurs*, Cordeliers, religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise. ‖ *Frères de la mort*, Religieux de l'ordre de Saint-Paul l'Ermite. ‖ *Frères de la pénitence*, Religieux du tiers ordre de Saint-François à Toulouse. ‖ *Frères polonais*, Sociniens de Pologne. ‖ *Frères pontifes*, Religieux qui, au moyen âge, se chargeaient de construire des ponts dans les endroits où ils étaient nécessaires. ‖ *Frère servant* ou *Chevalier servant*, dans l'ordre de Malte, Celui qui entrait dans l'ordre sans faire preuve de noblesse. ‖ *Frères de la vie commune*, Ordre religieux fondé au XIVe siècle dans les Pays-Bas. ‖ *Mes frères, mes chers frères*, Terme dont les prédicateurs se servent pour interpeller leurs auditeurs : *Vous savez,* MES FRÈRES, *que la flatterie jusqu'ici n'a pas régné dans mes discours.* (Fléch.)

— Hist. *Frères et amis*, Formule en usage pendant la Révolution dans les discours de clubs, les proclamations, les correspondances politiques, etc., et qui fut ensuite tournée en dérision par les royalistes, qui, jusqu'à nos jours, ont continué d'employer dans un sens ironique cette expression pour désigner les républicains. ‖ *Frères de la côte.* V. FLIBUSTIER.

— Antiq. rom. Titre donné aux prêtres d'un même collége : *Les* FRÈRES *augustaux.* ‖ *Frères arvals* ou *arvales*, Nom que donnaient les Romains à un corps ou collége de douze prêtres institués par Romulus, et dont les fonctions consistaient à faire des sacrifices pour obtenir des dieux la fertilité des champs. V. ARVALS (chant des frères).

— Fr. maçonn. Nom que se donnent les francs-maçons, et qu'ils écrivent ainsi : F.·. au sing. et FF.·. au plur. : *Les FF.·. visiteurs furent invités à émettre leur sentiment sur la question.* (Ch. Fauvety.) *Il s'agit aujourd'hui de venir au secours de ces multitudes qui s'écrient : « A nous, FF.·. ! nous périssons. »* (Luchet.) ‖ *Frères servants* ou *frères bienveillants*, Gens de service employés dans les travaux des loges, et qui reçoivent seulement le premier grade, l'apprentissage. ‖ *Frères à talents*, Musiciens, peintres, décorateurs, chanteurs et autres artistes dont on demande le concours pour les jours de fête, et dont l'initiation est faite gratuitement, en vue des services qu'ils peuvent rendre en ces circonstances.

— Mar. Chacune des deux pièces de bois clouées à l'avant et à l'arrière sur la quille des anciennes galères, à égale distance du milieu.

— Pêche. Nom donné à des pieux qui forment le corps ou le coin de la paradière.

— Hortic. *Frère André, frère Claude, frère Jean*, Variétés de tulipes.

— **Encycl.** Hist. relig. *Frères de la vie commune.* Cet ordre religieux fut fondé, dans la seconde moitié du XIVe siècle, à Deventer, par le célèbre théologien Gérard Groot, et se répandit si rapidement dans les Pays-Bas et en Allemagne, que l'on comptait déjà, en 1460, cent cinquante maisons soumises à leur règle. Au XVIe siècle, ils possédaient plusieurs établissements en France, notamment une mai-

son au collége Montaigu de Paris. L'occupation de ces religieux était de copier des livres et d'instruire la jeunesse; beaucoup d'écoles furent fondées par eux dans le courant du XVe siècle, notamment la celèbre école de Deventer, devenue, grâce à eux, l'Athènes de l'empire, d'où sortit Erasme. Ils furent, aux Pays-Bas, les précurseurs de la Réforme en même temps que leur travail de correction critique, entrepris sur les plus anciens manuscrits de la version de la Bible par saint Jérôme et sur les ouvrages des Pères de l'Eglise, était pour les pays du Nord le premier jalon posé de la renaissance philologique. Enfin, fidèles aux intentions de leur fondateur, les *frères* de la vie commune cherchèrent toujours à ramener les hommes à une vie de vertu et de piété; c'est dans ce but qu'ils rédigèrent une série d'ouvrages ascétiques, dont le plus célèbre serait l'*Imitation de Jésus-Christ*, si ce livre, comme on l'a cru, est dû à Thomas a Kempis, un de leurs élèves.

Les *frères* de la vie commune, tout en maintenant entièrement la doctrine et les pratiques catholiques, s'élevaient en même temps contre la sécheresse de la théologie scolastique. L'entreprise réformatrice de Groot est entièrement analogue à celle qu'eurent en vue, à la même époque, les *Gottes freunde* (les amis de Dieu) de l'Allemagne et les fameux mystiques Tauler, Ruysbroeck et Suso, lesquels blâmaient ouvertement l'Eglise consacrée, flagellaient les mœurs contemporaines et affichaient pour le clergé d'alors, pour les moines en particulier, le plus complet mépris. Groot, couvert d'un cilice, portant les habits les plus grossiers, commença à prêcher dans les principales villes du diocèse d'Utrecht, donnant une forme plus précise aux conceptions des mystiques que nous venons de citer. Il traduisit en hollandais les psaumes et les heures à l'usage des personnes ne sachant pas le latin. Après s'être procuré des manuscrits de la Bible et des Pères, il réunit dans sa maison à Deventer, plusieurs copistes chargés de les transcrire et de les corriger. Florent Radewynde, l'un d'eux, homme riche converti par Groot, lui demanda l'autorisation de vivre tous en commun de ce qu'ils gagnaient par leur travail. Il y consentit et rédigea une règle pour la vie commune des copistes mis sous sa direction, conçue dans les principes de simplicité observés par les premiers chrétiens; tel fut le point de départ de l'institution. En peu de temps, plus de cent petites congrégations se formèrent sur le même modèle; mais les *frères* mendiants reprochèrent publiquement à la nouvelle institution de rentrer dans la catégorie des associations interdites par les papes. Groot démontra, avec une grande connaissance du droit canon, que les prohibitions rendues contre les congrégations immorales des bégards ne pouvaient s'adresser aux *frères* de la vie commune, ainsi qu'on appelait le nouvel ordre, lesquels se réunissaient pour travailler et prier dans un but des plus purs. Les *frères* mendiants se trouvèrent réduits au silence, et, en 1376, l'institution des *frères* de la vie commune fut formellement approuvée par le pape Grégoire XI. Groot eut ensuite à subir les attaques des *frères* du libre esprit, qui propageaient la doctrine de la suppression complète de toute contrainte morale; il n'en continua pas moins son œuvre, prêchant la pénitence, fondant de nouvelles congrégations, écrivant des ouvrages ascétiques. En 1381, il songea à donner une règle plus précise aux *frères* de la vie commune, lesquels n'étaient encore astreints à aucun vœu solennel. Se sentant malade et épuisé, il recommanda à Florent Radewynde d'établir un monastère régi par la règle des chanoines réguliers; ce monastère aurait pour mission de protéger les autres associations des *frères* de la vie commune, qui resteraient libres de vœux formels et irrévocables. Un monastère de chanoines réguliers fut en effet créé, en 1386, à Windesheim, près de Zwoll. On y réunit les meilleurs et les plus anciens manuscrits de la version de la Bible par saint Jérôme, afin d'en tirer un texte soigneusement corrigé, qui, approuvé dès lors par le pape, fut plus tard consulté comme autorité par les éditeurs de la Bible nommés par Sixte-Quint. Le même travail de correction critique fut entrepris pour les autres ouvrages des Pères de l'Eglise. Comme les disciples de Ruysbroeck, les disciples de Groot mêlèrent toujours les élans pieux aux censures; ils frondèrent sans ménagement les abus de l'Eglise et les vices des clercs, préparant ainsi les succès de Luther et de Calvin. Ces mystiques réformateurs n'ont pas seulement répandu autour d'eux la science et la critique, ils ont agi sur les arts, et leurs doctrines ont été une source d'inspiration pour les peintres flamands du XVe siècle : ce fut là que ceux-ci puisèrent les tendances rêveuses, la douceur, la grâce, l'esprit symbolique, l'aimable ingénuité qui animent et poétisent leurs œuvres. « Il est impossible d'admettre, dit M. Alfred Michiels dans son *Histoire de la peinture flamande*, que les peintres primitifs des Pays-Bas, si pieux, si doux, si humbles, si rêveurs, dont les tableaux offrent tant d'analogie avec les principes de Ruysbroeck et des *frères* de la vie commune, se soient tenus en dehors de ce mouvement, éloignés d'une secte qu'on ne persécutait pas, dont on pouvait sans crainte adopter publiquement les maximes. D'une part, elle ne faisait que continuer le grand travail d'exégèse où s'illustrèrent tant de théoriciens nés dans la Belgique méridionale, Odon, Raimbert, Azzon, Gosswin, Henri de Gand, le docteur magnifique, et Alain de Lille, le docteur universel; de l'autre, elle aboutit, pendant le XVIe siècle, au charitable système des mennonites, qui compte Jacques Ruysdael parmi ses adhérents, et peut-être aussi Hobbema, Lambert Jacobs (de Leuwaarden) et son disciple Govart Flinck; on suppose même que Rembrandt ne lui demeura pas étranger. Les peintres flamands du XVe siècle durent manifester une égale sympathie pour ces nobles et poétiques interprétations de l'Evangile, et puiser dans la solitude à ce frais courant d'eau vive. »

— *Frères pontifes*. Ces *frères* avaient formé une association pour la construction et l'entretien des ponts, et surtout pour faciliter aux pèlerins le passage des rivières. Ce ne fut primitivement qu'une société de laïques qui s'occupaient eux-mêmes de la construction des bacs et des ponts; elle prit naissance en Italie vers le XIIe siècle. Ils portèrent comme marque de leur association un marteau brodé sur la manche gauche de leur habit. Les *frères* pontifes se répandirent en France dès cette époque et rendirent de grands services. Dans la suite, ils formèrent une congrégation religieuse dont le chef-lieu était l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dans le diocèse de Lucques, en Italie : c'était là que résidait le commandeur général de l'ordre, qui prit le nom d'*ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas*. La première commanderie de cet ordre s'établit à Paris, vers 1286, dans le lieu qu'occupent maintenant l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et l'institut des sourds-muets. Les religieux se bornèrent, depuis le XIVe siècle, à soigner des pèlerins, qu'ils logeaient et nourrissaient dans leurs hôpitaux. Le pape Pie II supprima l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas par une bulle de 1459.

— *Frères du libre amour*. A 13 milles au nord de New-Haven, sur la route qui conduit à Hatford, Etat de New-York, le voyageur, rencontre l'établissement des *frères du libre amour*, connu sous la dénomination de *communauté de Wallingford*. Le panorama est magnifique : une ferme immense s'étend sur un des flancs du mont Thomas. Au-dessus se dressent les pics des montagnes Pendantes (*Hanging-Hills*) et le mont Carmel. Le pays est arrosé par le Quinnipiac. En 1854, un fermier, nommé Allen, songea à y mettre en pratique les principes du libre amour. Il eut bientôt réuni quelques adhérents, et la communauté compte aujourd'hui 45 membres, tant hommes que femmes. La communauté accepte des novices et ne les admet à la qualité de *frères* qu'après examen et instruction. Le terrain appartenant à la communauté mesure 228 acres; on y cultive tous les fruits de la terre, et les *frères* font avec leurs voisins un commerce assez étendu. Ce n'était à l'origine qu'une petite ferme sans importance; aujourd'hui des bâtiments considérables ont été construits et on prépare de nouveaux agrandissements.

Les *frères du libre amour* se lèvent avec le soleil. Ceux qui vont aux champs ou à l'atelier prennent les premiers leur nourriture; puis, viennent les femmes et les enfants. Les vieillards sont autorisés à rester au lit une heure plus tard. Les hommes travaillent dix heures par jour. Dans l'après-midi, ils prennent une heure de repos, heure pendant laquelle on se livre à divers jeux. Une cloche rappelle les travailleurs à leurs travaux. Tous se réunissent pour le dîner; puis, le soir, il y a veillée en commun. On chante ou l'on fait quelque lecture à haute voix jusqu'à l'heure du coucher. On mange peu de viande de boucherie; seuls les vieillards s'en nourrissent régulièrement. Toutes liqueurs spiritueuses sont interdites; les *frères* de constitution faible ont cependant droit à un peu de vin. Le tabac est prohibé, ainsi que le thé. Les repas consistent en fruits, légumes, lait et volaille. Le poisson et les huîtres figurent sur les tables en grande abondance.

La liberté dans l'amour est l'élément primordial de leur doctrine. Le mariage leur paraît contraire à la loi religieuse. N'aimer qu'une seule personne, c'est faire acte d'idolâtrie, ce qui est incompatible avec le commandement divin. Celui qui n'aime qu'une seule femme n'est pas digne du nom de chrétien. Physiologiquement, ils regardent le mariage comme la source de tous les maux.

Plusieurs communautés se sont formées autour de Wallingford, dans le voisinage du lac Oneida. Les membres affiliés à l'association sont au nombre de 300. L'union sexuelle entre parents n'est nullement interdite, et les *frères du libre amour* la justifient par l'exemple de la famille d'Adam. D'ailleurs, elle aurait lieu le plus souvent à l'insu même de ceux qui la pratiqueraient, puisque la plupart des enfants ne connaîtraient pas même leur père.

Les femmes s'habillent du costume des bloomeristes, qu'elles qualifient de costume américain. La robe tombe jusqu'aux genoux, couvrant en partie un pantalon, taillé comme celui des hommes et descendant aux chevilles. Les pieds sont couverts de souliers, avec guêtres. Toutes les femmes portent les cheveux courts. Elles sont propres et soignées. Quand elles se trouvent en présence d'un étranger, elles gardent une froideur qui empêche toute familiarité. La coquetterie leur est inconnue. Les jeunes gens du voisinage ont souvent tenté d'engager avec elles quelques relations; mais leurs efforts sont toujours restés inutiles.

Pour toute pénalité légale, les *Free Lovers* ont imaginé ce qu'ils appellent *criticism*. C'est une sorte d'interrogatoire auquel le coupable est soumis. Du reste, il ne s'est jamais commis aucun crime dans la communauté. Le *criticism* n'est donc employé que dans le cas de discussions entre les membres de l'association ou d'irrégularités de caractère. Cette cérémonie expiatoire a lieu le soir, à la veillée. Le délinquant est soumis en public à une sorte de sermon et d'objurgation. Il doit faire un complet aveu de sa faute. Cette méthode fut un jour employée dans un cas singulier : une sorte d'épidémie avait frappé la communauté; on fit venir à la veillée l'un des malades et on le soumit à un long interrogatoire, on le questionna, le forçant de répondre, et on lui occasionna une telle fatigue qu'il fut pris d'une abondante transpiration et guérit.

Depuis quelque temps, la communauté s'est adjoint des affiliés qui vivent en dehors d'elle. L'un d'eux, M. Charles S. Joslyn, a été admis dans le barreau de New-York, et plusieurs étudiants de New-Jersey appartiennent à l'association. Ils se réunissent souvent à l'office central de leur communauté, qui est situé 82, Howe street. Ils sont au nombre de neuf. Lorsque l'association sera assez riche, ils ont l'intention de fonder un collége dans la vallée de Quinnipiac.

— *Frères des écoles chrétiennes*. V. ÉCOLES.

FRÈRES ENNEMIS (LES), nom sous lequel on désigne souvent Etéocle et Polynice. V. ÉTÉOCLE.

— **Allus. hist. Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ?** Paroles que Dieu adressa au premier fratricide après le meurtre d'Abel.

Ces mots : *Caïn, Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?* ont été l'expression d'une des plus noires calomnies, d'une des plus criantes injustices qui aient marqué la fin du dernier siècle. André Chénier fut envoyé à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire. Marie-Joseph, que l'on croyait en relations avec Robespierre, fut accusé de n'avoir rien fait pour prévenir la condamnation de son frère. Ce fut une guerre sanglante, acharnée, sans trêve, une guerre qui dura trois ans. L'abbé Morellet couvrit le premier de l'autorité de son nom cette lâche invention, qui n'avait encore circulé que dans quelques feuilles obscures, et qui, au milieu même des colères contemporaines, n'avait pas été appuyée une seule fois sur un fait, sur une preuve quelconque. Morellet eut l'indignité d'écrire cette phrase : « Sultan Chénier, auriez-vous rapporté de Constantinople les mœurs des Ottomans, qui croient ne pouvoir régner qu'en étranglant leurs frères? » La *Quotidienne*, journal dirigé par Michaud, lançait presque chaque jour quelque diatribe nouvelle avec cette épigraphe permanente : « *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?* »

Tous les jours Chénier recevait, sous les formes les plus variées, une lettre anonyme, qui reproduisait l'épigraphe des articles Michaud : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?* Pendant une année tout entière, le mystérieux billet arriva au poëte avec une régularité que la haine la plus cruelle avait pu seule combiner : il le trouvait sous sa porte, dans sa correspondance, sur le tabouret de sa loge, et une fois même sous son chevet. On ne sut jamais l'auteur de cette infâme persécution, digne de l'enfer de Dante.

Il est prouvé aujourd'hui, même d'après le témoignage des plus cruels ennemis de Joseph Chénier, que lui-même avait à défendre sa tête quand son malheureux frère porta la sienne à l'échafaud, et qu'il tenta les démarches les plus actives et les plus compromettantes pour arracher cette chère victime à la Révolution.

Les beaux vers qui suivent expriment une mélancolie touchante et vraie :

Auprès d'André Chénier, avant que de descendre,
J'élèverai la tombe... où manquera sa cendre,
Mais où vivront du moins et son doux souvenir,
Et sa gloire, et ses vers, dictés pour l'avenir.
Là, quand de thermidor la septième journée
Sous les feux du Cancer ramènera l'année,
O mon frère! je veux, relisant tes écrits,
Chanter l'hymne funèbre à tes mânes proscrits.
Là, souvent tu verras, près de ton mausolée,
Tes frères gémissants, ta mère désolée,
Quelques amis des arts, un peu d'ombre et des fleurs,
Et ton jeune laurier grandira sous mes pleurs.

L'apostrophe divine est restée dans la langue pour désigner le compte sévère qu'on demande à quelqu'un d'une personne qu'il n'a pas su défendre, d'une chose qu'il n'a pas su conserver :

« Un Espagnol, un descendant de Pélage! un homme qui a eu dans sa famille des grands de première classe, ne peut agir comme vous autres Français. Lorsqu'au jour du jugement, ses ancêtres lui demanderaient : « *Caïn, qu'as-*
» *tu fait de notre héritage?* qu'as-tu fait de la
» maison? qu'as-tu fait de la galerie de ta-
» bleaux? qu'as-tu fait du château? » voudriez-vous qu'il répondît : « Je les ai vendus?

FÉLICIEN MALLEFILLE.

« Quand je repris mes sens, ma sœur était encore immobile et sans souffle sur le lit. Je me remis à genoux devant, la tête sur son corps, priant Dieu, priant tous les anges et tous les saints, priant ma mère surtout de la ressusciter et de me prendre à sa place. C'est alors que j'entendis là, comme je m'entends, la voix de ma mère dans mon oreille; mais sa voix plus sévère que je ne l'avais entendue pendant sa vie, qui me dit : *Caïn, Caïn,*
» *qu'as-tu fait de ta sœur?* comme elle m'avait lu ces mots dans sa Bible. »

LAMARTINE.

« Pharisiens! votre société s'est vantée quand elle s'est personnifiée dans le type ignoble de Robert-Macaire! Le type de votre société, c'est *Caïn*, à qui l'on peut demander ce qu'*il a fait de son frère;* non pas qu'il le tue, mais il le laisse mourir à sa porte de misère et de faim! »

TOUSSENEL.

— **Frère, il faut mourir**, Phrase qu'échangent entre eux les trappistes lorsqu'ils se rencontrent. V. MOURIR.

— **Allus. littér. Si ce n'est toi, c'est donc ton frère**, Vers de La Fontaine dans la fable le *Loup et l'agneau :*

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
— Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?
Reprit l'agneau : je tette encor ma mère.
— *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.*
— Je n'en ai point, — C'est donc quelqu'un des tiens.

Ce vers sert à faire comprendre à quelqu'un que, s'il n'est pas le seul auteur d'une chose, il doit du moins en être le complice. Quelquefois aussi, il est un mauvais argument dans la bouche d'un accusateur prévenu :

« Moi, répondit l'homme avec une voix sinistre, j'ai été coffré par erreur.

» — C'est la septième fois que la justice se trompe à votre endroit, dit un gendarme.

» — Pour les autres fois, reprit l'homme, je n'ai rien à dire, mais, pour celle-ci, aussi vrai que vous êtes un honnête homme, monsieur le gendarme, je suis innocent; ce n'est pas moi qui ai fait le coup.

» — *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère*, reprit sentencieusement le bon gendarme. »

J. NORIAC.

— **Un frère est un ami donné par la nature**, Vers de la *Mort d'Abel*, tragédie de Legouvé père. C'est Caïn qui parle :

Oui, le titre de frère est un nœud si sacré,
Qu'en osant le briser au ciel on fait injure.
Un frère est un ami donné par la nature.

Si l'on en croit Ch. Nodier, Legouvé aurait tout simplement emprunté ce beau vers à un certain Baudouin, poëte tout à fait inconnu, qui faisait le commerce d'épicerie à Saint-Germain-en-Laye. Baudouin, dans une tragédie intitulée *Démétrius*, faisait dire à un de ses personnages :

Ah! le doux nom de frère est un titre si saint,
Qu'en osant l'offenser au ciel on fait injure;
Un frère est un ami donné par la nature.

Ce vers a été l'objet de variantes plus ou moins comiques :

Un père est un banquier donné par la nature.
Un oncle est un caissier, etc.

C'est ordinairement dans le sens plaisant que se font les allusions.

« ... Il y avait encore une autre invention qui était fort à la mode; c'était une coiffure composée de deux touffes de marabouts blancs posées de chaque côté des joues. La jolie Mme de B*** était, l'autre soir, coiffée de cette façon; elle minaudait et souriait très-gentiment; ses admirateurs lui disaient qu'elle avait l'air d'une jolie petite chatte; mais son oncle (*un oncle est un frondeur donné par la nature*), s'approchant d'elle d'un air maussade, lui jeta ces mots d'un ton bourru : « Ma
» nièce, pourquoi avez-vous volé les favoris
» de Polichinelle? C'est très-mal et c'est très-
» laid. »

Mme EM. DE GIRARDIN.

« A côté des claqueurs de profession, instruits, sagaces, prudents, inspirés, artistes, enfin, nous avons les claqueurs par occasion, par amitié, par intérêt personnel; ce sont : les amis naïfs qui admirent de bonne foi tout ce qui va se débiter sur la scène *devant que les chandelles soient allumées;* les parents, ces claqueurs *donnés par la nature;* les éditeurs, claqueurs féroces, et surtout les amants et les maris. »

BERLIOZ.

FRÈRES DE LAMPETER, sectaires anglais appelés aussi ÉVEILLÉS. V. ce mot.

FRÈRES SIAMOIS, nom sous lequel on a désigné deux jumeaux nommés CHANG et ENG, nés vers 1811 dans le royaume de Siam, tenant l'un à l'autre par une membrane placée à la hauteur de la poitrine. Toute l'Europe et tout le nouveau monde ont été admis à les contempler dans de nombreuses exhibitions publiques fort courues. Ce groupe mon-

strueux fut embarqué pour les Etats-Unis sur un navire de Boston, le *Sachem;* les deux frères, joints ventre à ventre, avaient la couleur de la peau et les traits des naturels de la race chinoise, avec le front moins large et plus élevé; la taille au-dessous de l'ordinaire. Leur ressemblance parut d'abord frappante, mais on remarqua ensuite de réelles différences. D'un article de Geoffroy Saint-Hilaire, inséré au *Moniteur* du 29 octobre 1829, nous extrayons ce qui suit :

« Ils sont attachés ensemble par un axe commun étendu des appendices xiphoïdes à l'ombilic. Les extrémités de ces cartilages sont soudées à la pièce unique et moyenne qui en résulte; en même temps qu'elle forme vers son centre le couronnement de l'axe d'union, elle y applique un point solide de résistance. L'écartement laissé entre les deux frères est là de 2 pouces; il l'est à la région ombilicale ou tout à fait inférieurement de 4, et la longueur de l'axe est de 5. Le surplus de l'axe d'union est formé par un épaississement de la ligne blanche, par la réunion de la partie subjacente des muscles superficiels du bas-ventre, et, en dernière couche, par la peau.

» Ces parties, même la portion commune du cartilage xiphoïde, jouissent d'assez de flexibilité pour que les deux frères puissent un peu s'effacer et s'établir d'équerre. Ce qui fut fait d'abord d'instinct, et pour leur plus grande commodité, a persévéré, et est devenu avec le temps une condition obligée et pratique. Ils peuvent chevaucher, c'est-à-dire s'élever l'un sur l'autre, mais dans une étendue très-restreinte. Toujours est-il que, versée de côté, leur situation s'est améliorée; les bouches ne se heurtent plus vis-à-vis l'une de l'autre; les visages, rejetés de côté, s'y maintiennent; leur station d'équerre donne lieu à une partie antérieure d'un côté et à une partie postérieure de l'autre. L'âge et l'habitude, fortifiant ces tendances, corrigent ainsi l'inconvénient le plus grave de leur situation originelle, lequel consistait à être fixés ventre à ventre et posés face à face.

» Cependant, ne pouvant que très-faiblement osciller sur leur axe, ils forment, en définitive, un seul groupe contraint d'agir comme une seule masse; aussi a-t-on observé que ce qui est résolu par l'un est immédiatement suivi par l'autre; ils n'est, dans le fait, qu'une seule volonté pour les mouvoir, le principe de ce vouloir étant, d'ailleurs, indifféremment dévolu à l'un ou à l'autre. Ainsi, ce que la pensée de l'un a conçu, l'autre frère est tenu de l'accepter, d'y obtempérer : celui-ci n'aurait pas de fait le temps de s'y soustraire, de se lancer dans un dessein contraire; ce n'est donc point qu'il y consente par un assentiment réfléchi, mais parce qu'il est entraîné dans les effets d'un trémoussement, qui le gagnent avec la rapidité de l'éclair. De là une heureuse harmonie plus instinctive que réfléchie; c'est une habitude créée et maintenue par la nécessité. »

Toutefois, le capitaine Coffin, commandant du navire qui les amena en Amérique, vit en mer, mais une seule fois, la mésintelligence troubler l'accord des deux frères; il s'agissait d'un bain froid que l'un refusa de prendre un jour, sous le prétexte de la rigueur de la saison. On les réconcilia aisément en leur faisant comprendre que l'un ne devait pas rechercher un plaisir qui pouvait être nuisible à l'autre. Gais et intelligents, les deux jeunes frères prêtaient, d'ailleurs, une grande attention à tout ce qui se passait autour d'eux et se montraient reconnaissants des moindres égards. Ils apprirent en fort peu de temps le jeu de dames et le jeu d'échecs. Fait curieux, on ne les entendit jamais se parler, bien qu'ils parussent se plaire à causer avec un jeune Siamois qui avait consenti à les suivre. L'intimité de la pensée rendait-elle inutiles les communications par le langage? Quoi qu'il en soit, dans toutes les occasions où il n'était point question de mouvements corporels, leur moi distinctif se manifestait : on les vit suivre chacun séparément une conversation avec deux personnes différentes, l'un s'expliquant par des signes et l'autre prononçant quelques mots d'anglais. Vifs, actifs et très-forts, ils couraient avec une facilité surprenante. Un jour qu'on les poursuivit en manière de récréation sur le pont du navire, ils rencontrèrent l'écoutille laissée ouverte, ce qui les exposait à tomber à fond de cale et à périr; mais ils n'hésitèrent point un instant et ils franchirent sans peine en sautant l'intervalle qui leur faisait obstacle. Portés ensemble, au même moment, au sommeil, ils mangent autant l'un que l'autre et remplissent au même instant toutes autres fonctions. Dorment-ils? vous les réveillez tous deux en touchant à un seul. Doués d'une santé robuste, leur physionomie est calme et douce; il y règne un air de contentement. Ainsi se trouverait réalisée la belle fiction de Montaigne : « Tous deux ne font qu'un et chacun est deux. » — « Leurs âmes, se demandait Geoffroy Saint-Hilaire, seraient-elles effectivement confondues par un mélange entier et universel, s'effaçant l'une dans l'autre? » Quoi qu'il en soit, après avoir parcouru les deux mondes et avoir acquis, en se montrant en public, une fortune assez considérable, les deux frères Chang et Eng qui, en 1866, faisaient encore partie des célébrités du musée Ingall à Philadelphie et figurèrent, en qualité de témoins, au singulier mariage de la géante de l'Iowa, du même musée, avec un dompteur de chevaux, Allemand de naissance, les deux frères se sont, dit-on, mariés à deux sœurs dans la Caroline du Sud, et auraient eu chacun neuf enfants! Plus tard, ces frères inséparables voulurent... se séparer. Un divorce était-il possible? Telle fut la question qu'ils se posèrent et qui alla jusqu'à occuper, en 1868, l'attention de l'Europe. Ils se rendirent d'abord à Edimbourg et y consultèrent le célèbre professeur Syme, qui, après un examen minutieux, déclara qu'une telle opération serait très-dangereuse pour leur existence. D'autres savants partagèrent cette opinion. Nos praticiens de Paris, que les jumeaux siamois virent ensuite, furent du même avis. Force leur fut donc de rester accolés l'un à l'autre; ils sont nés indivisibles, ils mourront de même.

Le bizarre accouplement de deux individus d'un même sexe a enrichi la langue d'une locution qui est d'une assez fréquente application. C'est ainsi que, pour mieux caractériser la collaboration inséparable de deux écrivains, on dit de l'un et de l'autre : « Ce sont les frères siamois de la littérature. » Cette appellation a surtout été appliquée aux deux frères Edmond et Jules de Goncourt, alors que la mort de l'un n'avait pu encore arrêter la commune production.

Frères prêcheurs (MÉMOIRE SUR LE RÉTABLISSEMENT EN FRANCE DE L'ORDRE DES), par H. Lacordaire (Paris, 1839, 1 vol. in-8°). Cette œuvre audacieuse est l'apologie de l'entreprise tentée par l'auteur et menée par lui à bonne fin. La Révolution française avait proscrit les ordres religieux, et, depuis, aucun gouvernement n'avait osé prendre sur lui de les rétablir officiellement. La Restauration et la monarchie de Juillet les toléraient, mais n'en reconnaissaient pas l'existence légale. Le génie de Lacordaire était de faire violence à son siècle. Il s'était emparé, pour réussir, d'un instrument respecté : cet instrument était la liberté. Il l'avait défendue dans l'*Avenir*. La liberté d'enseignement, que l'*Avenir* s'était donné pour mission de créer dans l'Etat au profit de l'Eglise, n'avait pas été obtenue. Evincé de ce côté, Lacordaire ne se rebuta point; il se fit dominicain. D'abord, on ne voulut pas croire qu'un disciple ardent de Lamennais se fût donné pour tâche de rendre à la vie active un ordre religieux irrévocablement compromis par l'inquisition. Mais on se trompait, et l'on comptait sans les ressources d'un esprit merveilleusement souple et apte à se servir des circonstances. « Mon pays, dit-il dans la préface de son livre, pendant que vous poursuivez avec joie et douleur la formation de la société moderne, un de vos enfants nouveaux, chrétien par la foi, prêtre par l'onction traditionnelle de l'Eglise catholique, vient réclamer de vous sa part dans les libertés que vous avez conquises et que lui-même a payées (il avait été en prison). Il vous prie de lire le mémoire qu'il vous adresse ici. » On le lut, en effet, mais on ne fut pas convaincu : une odeur de sang était restée sur l'histoire de l'ordre de Saint-Dominique. Cependant Lacordaire réclamait un droit qu'on accorde à tout le monde, même quand ceux qui le réclament n'ont en vue que d'expoliter le public. « Ce qui est inexplicable, disait-il, c'est que quelques hommes, las des passions du sang et de l'orgueil, pris pour Dieu et pour les hommes d'un amour qui les détache d'eux-mêmes, ne puissent se réunir dans une maison à eux, et là, sans privilége, sans vœux reconnus de l'Etat, uniquement liés par leur conscience, y vivre à 500 francs par tête, occupés de ces services que l'humanité peut très-bien ne pas concevoir toujours, mais qui, dans tous les cas, ne font de mal à personne. » Sans doute; mais pourquoi avoir choisi l'ordre des frères prêcheurs? A cause de cette hardiesse de caractère qui consiste à braver le sentiment du siècle. Et puis Lacordaire était né pour l'enseignement, et les frères prêcheurs avaient été au moyen âge, durant les beaux jours de l'Eglise, ce qu'ont été depuis les jésuites et les oratoriens, un corps enseignant. Lacordaire imita d'ailleurs saint Paul prêchant aux gentils. Comme lui, il avait été hostile à l'Evangile; comme lui encore, il se trouve au milieu d'une société redevenue païenne. « Son génie est hardi comme ses voyages; *il sait les idées des peuples où il passe*, cite aux Athéniens leurs poëtes, interprète leurs inscriptions sacrées; il se fait *toutes choses à tous*, comme il le dit lui-même. Son symbole, c'est l'épée. »

Ce programme est celui de Lacordaire. Afin d'être comme saint Paul *tout à tous*, il est démocrate et libéral, parce que le XIXe siècle est démocrate et libéral. Son symbole est aussi une épée, le glaive de la parole.

Du reste, on a tort d'accuser les dominicains d'avoir trempé dans la guerre des Albigeois : « M. Hurter, président du consistoire de Schaffhouse, vient d'écrire la vie d'Innocent III, et il a consacré presque tout un volume au récit de la croisade contre les Albigeois. Le nom de Dominique n'y est pas même prononcé. »

Soit. Les dominicains étaient des prédicateurs. Ils ont prêché dans l'ancien et le nouveau monde avec succès. Ils ont enseigné avec éclat dans les universités; il est constant qu'ils ont eu des hommes illustres. Saint Thomas d'Aquin n'était pas le premier venu. On peut en dire autant de Savonarole, sur lequel Lacordaire n'insiste pas, mais avec qui on lui trouve plus d'une qualité commune. Ils ont donné à l'Eglise des artistes (le Dominiquin), des évêques en grand nombre, des cardinaux, des papes (saint Pie V), des saints et des saintes.

Ils lui ont aussi donné des inquisiteurs. « L'inquisition, dit l'auteur, est un tribunal établi autrefois dans quelques pays de la chrétienté par le concours de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, pour la recherche et la répression des actes qui tendent au renversement de la religion. » D'abord, suivant l'auteur, les dominicains n'ont point inventé l'inquisition. Dans tous les cas, ils ont été inventés pour la mettre en pratique. L'origine de l'ordre de Saint-Dominique coïncide avec l'origine de l'inquisition. Partout on voit des dominicains remplir les fonctions d'inquisiteurs. En Espagne, un seul d'entre eux, Thomas de Torquemada, dans l'espace de quelques années, fit brûler ou punir de peines infamantes plus de 80,000 individus. Les dominicains restèrent partout les ministres de l'inquisition jusqu'à la suppression de ce tribunal de sang. Ce sont des faits historiques constatés par un ensemble de documents qu'on ne détruira pas. Il y a même de la mauvaise foi à en disconvenir. « La religion, dit Lacordaire, étant le premier bien des peuples, les peuples ont le droit de la placer sous la même protection que les biens, la vie et l'honneur des citoyens. » Il est hardi de soutenir cette thèse; mais il est impudent de nier que les dominicains aient été les ministres ordinaires de l'inquisition.

Quoi qu'il en soit, Lacordaire crut faire acte de bon citoyen en rétablissant en France l'ordre des frères prêcheurs. Le succès, ou du moins la tolérance du pouvoir, a donné raison, dans une certaine mesure, à l'entreprise; mais, quoi qu'on fasse, le temps n'est point aux couvents; s'il en pousse de côté et d'autre comme des champignons sur un sol nouvellement déblayé, les mœurs n'en sont pas moins indifférentes à ces excroissances posthumes.

Frères de la côte (LES), roman publié en 1836 par Emmanuel Gonzalès. Doña Carmen, riche héritière, est en butte aux obsessions de don Ramon Carral, son tuteur, qui veut l'épouser pour devenir maître de sa fortune, et se plie à tous ses caprices dans l'espoir de captiver son cœur. Elle a peur des crocodiles; il les fait chasser par Joachim, un jeune pêcheur dont il fait attacher le père, Melchior, à un pieu pour attirer ces monstrueux sauriens. Le crocodile est tué; mais le vieux Melchior a reçu une blessure dont il meurt, en apprenant à son fils que son vrai nom est Bernard de Cossé, et qu'il a tué sa mère parce qu'elle a été la maîtresse de Gaston d'Orléans. Il n'a qu'un regret, c'est de n'avoir pu réparer ses torts envers son frère Pétris, qu'il a traité jadis durement et qui s'est battu pour défendre son honneur. A ce moment suprême, entre le Léopard, chef des boucaniers redouté, qui se fait reconnaître pour Pétris de Cossé et offre sa protection à son neveu. Le jeune homme en a bientôt besoin; car doña Carmen ayant tué son tuteur, qui voulait user de violence envers elle, Joachim, amoureux de la belle Espagnole, l'aide à faire disparaître le corps, passe pour l'assassin et se réfugie au milieu des boucaniers, sous le nom de Montbars. Le Léopard, à la tête de ses vaillants aventuriers, et secondé par l'amiral Blacke, s'empare de l'île de la Tortue, et, lié par la charte-partie des boucaniers, adjuge à l'un d'eux doña Carmen comme esclave. Montbars joue pour gagner celle qu'il aime et perd jusqu'à sa liberté.

Esclave avec Carmen, il assiste aux luttes de la jeune fille contre leur maître commun, qui veut la forcer de se donner à lui, et parvient à s'échapper avec elle et le frère de don Ramon Carral, Fray Eusebio, moine fanatique, lâche et cruel. Pour le remercier de l'avoir délivré, Fray Eusebio veut livrer Joachim aux Espagnols; mais l'intervention de Margaret la seigneuresse vient le sauver. C'est une femme qui passe pour folle, et à laquelle les boucaniers attribuent superstitieusement un grand pouvoir. Le moine, furieux de voir sa proie lui échapper et désireux de venger la mort de son frère, dont Carmen s'est avouée coupable, les dénonce aux Espagnols. Pour sauver Carmen, Margaret trahit les boucaniers, qui sont massacrés dans un guet-apens. Le Léopard, échappé à la mort par miracle, va venger la mort de ses compagnons sur la seigneuresse, lorsqu'elle se fait connaître pour la femme adultère de Bernard de Cossé, et apprend que Joachim est son fils et que c'est elle qui l'envoie à la mort. De désespoir, elle s'enfonce un poignard dans le cœur, et le Léopard se fait arrêter pour rejoindre son neveu dans la prison. Il se sacrifie et marche au supplice à la place de Montbars endormi, que délivre le lendemain une bande de frères de la côte. Mais la fièvre jaune exerce ses ravages. Le boucanier enchaîné avec Joachim tombe foudroyé par cette horrible maladie, et ses frères, sans peur devant la mort pendant le combat, reculant devant une mort aussi terrible, n'osent le délivrer de ses chaînes. Seule, doña Carmen a le courage de dénouer les liens de son amant, et tous deux, respectés par le fléau, couronnent leur amour aux pieds des autels. Ce roman est un récit vif, animé, pittoresque de la vie des boucaniers, un tableau coloré de leurs mœurs tout ensemble loyales et sauvages. Le style répond au sujet; l'auteur avait chargé sa palette des couleurs les plus brillantes, et il a su les distribuer habilement, quelquefois même aux dépens de la correction du dessin et de la pureté des lignes.

Frère Alberigo, comédie de Machiavel, une de ces libres compositions dramatiques par lesquelles ce grand penseur se délassait de ses plus graves travaux. On la trouva dans ses papiers, sans titre spécial, et les anciennes éditions ne lui donnent que celui de *Comedia*. C'est assez dire qu'on ne connaît ni l'époque précise de sa composition ni si elle fut ou non représentée. Elle dut l'être, comme la *Mandragore*, le chef-d'œuvre de Machiavel en ce genre, non sur un théâtre public, mais devant cet auditoire choisi d'hommes de guerre et d'hommes d'Etat, de princes de l'Eglise même, qui, au XVe siècle, se plaisaient à ces représentations où la bouffonnerie va souvent jusqu'à la licence. *Frère Alberigo* est, comme donnée, tout aussi scabreux que la *Mandragore*. Un bonhomme, le vieil Amerigo, époux d'une jeune femme jusque-là vertueuse, et quittant, comme dit un personnage de la pièce, son pain blanc pour du pain bis, s'est mis en tête qu'il était amoureux de sa commère, la femme d'Alfonso. Il fait trotter sa servante et la harcèle sans cesse pour obtenir, par son entremise, un rendez-vous. D'un autre côté, la servante est tout aussi pressée par un religieux, frère Alberigo, qui convoite la jeune femme du vieux fou. Placée entre ces deux amoureux, Margarita ne sait où donner de la tête et fait à chacun d'eux des réponses évasives, prétendant avoir parlé aux deux femmes, mais n'en ayant encore rien fait. La femme d'Amerigo, Catharina, s'aperçoit de la folie de son mari et querelle la servante; celle-ci trouve l'occasion bonne de lui déclarer l'amour du frère comme moyen de vengeance; mais avant tout il faut berner le mari. Le religieux obtient les clefs de la maison du compère Alfonso, qui habite momentanément ailleurs, et y fait porter de quoi souper. D'un autre côté, la servante prévient son maître qu'elle a enfin obtenu un rendez-vous pour lui et lui montre les clefs. Le bonhomme est au comble de la joie. On devine que celle qu'il trouvera dans la maison du compère, c'est sa propre femme, installée là depuis le matin avec frère Alberigo. Au moment où il croit que l'étoile du berger se lève, il reconnaît sa femme et est assailli par le plus grand torrent d'injures qui soit jamais tombé sur la tête d'un homme. Frère Alberigo, en homme habile, raccommode les deux époux, et l'on mange ensemble le souper de la réconciliation. C'est comme un conte de Boccace, dialogué avec cette finesse, cette pointe d'esprit et cette liberté de langage et de mœurs qui distinguent toutes les comédies de Machiavel.

Frère et la sœur (LE), drame de Gœthe (1776). La donnée de ce petit ouvrage est très-délicate et demandait, pour être traitée une grande sûreté de main. Un jeune marchand a recueilli une petite fille, et, pour l'élever sans exciter la malveillance, il la fait passer pour sa sœur. Quand elle devient jeune fille, il sent qu'il l'aime profondément, et Marianne elle-même, tout en se croyant sa sœur, ne peut fermer son cœur à des sentiments plus tendres. Demandée en mariage par Fabrice, un ami de son frère, elle accepte d'abord, comme devait faire une jeune fille désireuse de devenir femme et habituée à regarder avec envie les enfants de ses voisins; mais bientôt elle se ravise, elle se rend compte du sentiment qui l'attache à Guillaume, et elle repousse toute idée de mariage. Elle ne saurait vivre loin et en dehors de son frère. Pourquoi Guillaume ne lui révèle-t-il pas tout de suite la situation? Marianne a encore pour Guillaume un autre charme : c'est qu'elle est la fille d'une femme qui a été sa maîtresse, et qu'il voit renaître dans la fille l'image de la mère. Ce mélange de sentiments produit un certain malaise pour le lecteur. Enfin, Guillaume se décide à tout faire connaître à son ami Fabrice, et il épouse Marianne. M. Xavier Marmier admire beaucoup cette pièce, malgré ce que ses ressorts ont de singulier. « C'est une des plus simples qui aient jamais été écrites, dit-il; trois personnages, deux jeunes gens aussi honnêtement, aussi timidement amoureux l'un que l'autre; une jeune fille candide, sœur de toutes ces chastes et pures jeunes filles dont Gœthe, Schiller et quelques autres poëtes allemands ont si bien dépeint les traits gracieux. Point d'intrigues point d'action, point de brusques et violentes péripéties. Ce n'est rien et c'est charmant. Ce n'est ni un drame ni une comédie. C'est un je ne sais quoi, une de ces délicieuses choses que l'on aime et que l'on ne définit pas; une passion de la vie intime, arrangée le soir au coin du feu; un tableau de genre nuancé avec un art exquis. » Gœthe écrivit cette pièce en 1786, pour le théâtre de Weimar, dont il venait d'accepter la direction. Après les grandes œuvres qui avaient si longtemps et si fortement préoccupé sa pensée, après *Gœtz de Berlichingen*, *Egmont*, *Faust*, cette jolie scène de famille ne dut être pour lui qu'un agréable délassement. Cette pièce n'a jamais été traduite en français, et ne jouit en Allemagne même que d'une médiocre réputation; elle est trop délicate pour être à la portée de toutes les admirations.

Frère Étienne. Rabelais signerait cette chanson, où le franc parler gaulois rit à ventre déboutonné. Frère Etienne sort de l'abbaye de Thélême. Il y rentre plutôt, car les moines affamés, qui appellent sa venue à grands cris, sont les dignes descendants des moinillons du père de *Gargantua*. Quelles belles capacités abdominales! quels appétits dévastateurs! Il semble, en lisant les 4e, 5e et 6e strophes, voir les yeux briller, les dents s'aiguiser, les gosiers s'ouvrir. Aussi le châtiment réservé à Etienne pour sa trahison paraît-il légitime. Mais le narquois n'attend pas l'attaque; il prend, en habile général, l'offensive et... Force nous est de laisser dire le reste à la chanson.

1er COUPLET. *Allegro.*

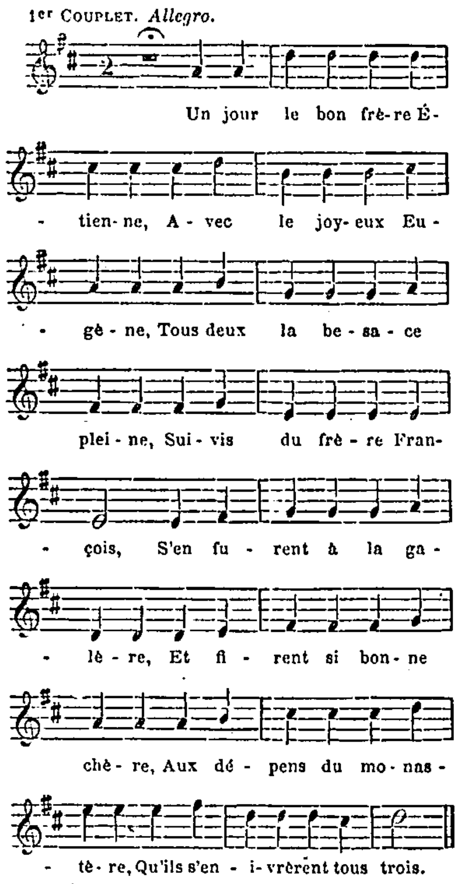

DEUXIÈME COUPLET.

Ces trois grands coquins de frères,
Perfides dépositaires
Du dîner de leurs confrères,
S'en donnent jusqu'au menton;
Puis, ronds comme des futailles,
Escortés de cent canailles,
Du corps battant les murailles,
Regagnèrent la maison.

TROISIÈME COUPLET.

Le portier, qui les voit ivres,
Leur demande où sont les vivres.
« Bon! dit l'autre, avec ses livres,
Nous prend-il pour des savants?
Je me passe bien de lire;
Mais, pour chanter, boire et rire
Et tricher la tirelire,
Bon! à cela je m'entends! »

QUATRIÈME COUPLET.

Au réfectoire on s'assemble :
Vieux dont le râtelier tremble
Et les jeunes tous ensemble
Ont un égal appétit.
Mais à fortune ennemie
Est bien fou qui se confie!
C'est ainsi que dans la vie
Ce qu'on croit venir nous fuit!

CINQUIÈME COUPLET.

Arrive frère Pancrace
Faisant piteuse grimace,
De ne rien voir à sa place
Pour boire ni pour manger.
A son voisin il s'informe
S'il serait venu de Rome
Quelque bref portant réforme
Sur l'usage du dîner.

SIXIÈME COUPLET.

« Bon! répond son camarade,
N'ayez peur qu'on s'y hasarde,
Sinon je prends la cocarde
Et me ferai Prussien.
Qu'on me parle d'abstinence
Quand j'ai bien rempli ma panse,
J'y consens; mais sans pitance
Je suis fort mauvais chrétien! »

SEPTIÈME COUPLET.

« Resterons-nous donc tranquilles
Comme de vieux imbéciles?
Répliqua père Pamphile.
Oh! pour le moins, vengeons-nous!
Prenons tous une sandale,
Et sans craindre le scandale,
Allons battre la cymbale
Sur les fesses de ces loups! »

HUITIÈME COUPLET.

Chacun ayant pris son arme
Fut partout porter l'alarme.
Mais, au milieu du vacarme,
Frère Etienne fit un p..,

Mais un p.. de telle taille,
Que jamais, jour de bataille,
Canon chargé à mitraille
Ne fit un pareil effet!

NEUVIÈME COUPLET.

Ainsi finit la mêlée;
Car la troupe épouvantée,
S'enfuyant sur la montée,
Pensa se rompre le cou;
Tandis que le frère Etienne,
Riant à perte d'haleine,
Et frappant sur sa bedaine,
Amorçait un second coup.

Frère Jacques. Le canon musical a des règles non moins inflexibles que les canons ecclésiastiques. Nous ne renouvellerons pas ici la définition donnée en son lieu de ce terme harmonique; nous citerons seulement le canon le plus simple et le plus connu : les *Matines du frère Jacques*. Tout vieux qu'il est, il n'en a pas moins son charme mélodique; c'est franc et loyal comme un verre de bon vin de Bourgogne. Tant pis pour les difficiles qui haussent les épaules devant cette simplicité primitive.

FRERE (John HOOKHAM), poëte et diplomate anglais, né en 1769, mort à Malte en 1846. Il fit à Eton de brillantes études. Il était encore sur les bancs de l'école lorsqu'il traduisit le remarquable chant de guerre, sur la victoire d'Athelstan à Brunnenburg; de l'anglo-saxon du xe siècle en anglo-normand du xive. A la même époque encore, en collaboration avec Canning et Robert Smith, il publia et conduisit jusqu'au quarantième numéro un journal hebdomadaire, intitulé le *Microcosme*. Frere entra au Parlement en 1796, succéda à Canning comme sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères en 1799, et fut ministre plénipotentiaire en Espagne en 1818-1819. Il remplit ensuite diverses autres missions diplomatiques en Portugal et en Prusse, et, pendant ses loisirs, fit de nombreuses traductions du grec et de l'espagnol. Ses paraphrases étaient si remarquables que le professeur Wilson n'hésite pas à placer Frere sur le même rang que Coleridge, les regardant tous deux comme les plus parfaits versificateurs du temps. En 1817, il publia, sous le titre de : *Prospectus et spécimen d'un poëme national projeté par Whistlecraft* (appelé aussi les *Moines et les géants*), un poëme resté célèbre, qui retrace, sous un point de vue léger et satirique, les aventures du roi Arthur. Dans son *Beppo* et son *Don Juan*, lord Byron a pris pour modèle immédiat le rhythme particulier et la sarcastique plaisanterie de cette œuvre originale. Frere collabora à l'*Antijacobin*, avec Canning, Ellis et Gifford, et fut l'un des fondateurs de la *Quarterly Review* de Londres. Longtemps avant sa mort, il s'était établi à Malte, où il recevait du gouvernement une pension comme récompense de ses services diplomatiques.

FRÈRE (Edouard-Benjamin), littérateur et bibliographe français, né à Rouen en 1797. Il exerça pendant plusieurs années la profession de libraire, puis devint secrétaire archiviste de la chambre de commerce de sa ville natale. M. Frère est membre de l'Académie de Rouen, de la Société des bibliophiles normands, de la Société des antiquaires de Londres, etc. Indépendamment d'un assez grand nombre de notes et de notices historiques, archéologiques, bibliographiques sur la Normandie ancienne, on lui doit plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Voyage historique et pittoresque de Paris à Rouen et de Rouen à Paris sur la Seine* (1837, in-18), avec cartes; *Guide du voyageur en Normandie* (1844, in-18), avec cartes et gravures; *De l'imprimerie et de la librairie à Rouen dans les* xve *et* xvie *siècles* (1843, in-8o); *Manuel de bibliographie normande* (1858-1860, 2 vol. in-8o), son ouvrage capital. On y trouve l'indication des ouvrages concernant la Normandie, depuis l'invention de l'imprimerie; des notices biographiques et critiques sur les écrivains normands et sur ceux qui ont écrit sur cette province, enfin des recherches sur l'histoire de la typographie en Normandie. Depuis lors il a publié : *Des livres de liturgie de l'Eglise d'Angleterre imprimés à Rouen au* xve *et au* xvie *siècle* (1867, in-8o); *Une séance de l'Académie des palinods en* 1840 (1867, in-8o), etc.

FRÈRE (Charles-Théodore), peintre de genre français, né à Paris en 1815. Elève de Roqueplan, il débuta en 1834, et ce début ne fut pas très-brillant. L'année suivante, son *Ecurie du Loiret*, au lieu d'indiquer un progrès, semblait révéler, au contraire, de faibles dispositions pour la peinture. L'auteur, il est vrai, fort jeune encore, pouvait ignorer sa voie. Le hasard, ou peut-être l'instinct qui pousse l'artiste dans le domaine où doivent s'épanouir ses facultés, le conduisit en Orient. C'est l'Algérie qu'il visita d'abord; c'est là qu'il fit ses premières études, c'est là qu'il trouva ses premières inspirations. Puis il entra dans le désert, où l'attendait la révélation de son propre talent. Ce sable rouge brûlé par des rayons de feu que traverse en chantant le chamelier, où serpente pittoresque et bizarre la longue file des caravanes, c'est comme la patrie de cet artiste L'Egypte et l'Arabie n'eurent plus bientôt de secrets pour lui. Fouillant avec bonheur dans les moindres accidents de ces paysages nouveaux, il sut en voir le côté pittoresque. Ces types, ces costumes, ces chameaux, ce soleil, ces maisons, ces arbres, il n'en fait point des poëmes splendides, à la Decamps; il les voit tels qu'ils sont et les dessine naïvement, sans prétention, avec une bonhomie qui fait plaisir. Mais cette observation s'adresse seulement à ses meilleures productions, à celles qui ne sont guère plus que de simples études sur nature; car il faut juger autrement ses tableaux. M. Théodore Frère, en effet, est bien inférieur à lui-même quand il se livre à la composition, et surtout quand les figures sont le motif principal de ses tableaux. Cet écueil, il l'a senti dangereux sans doute, car il l'a souvent évité. Il faut lui reprocher néanmoins l'*Assaut de Constantine*, auquel il avait assisté, ce qui ne lui a servi de rien. Voir, ce n'est pas pouvoir : il faut encore une certaine science du dessin pour mettre quelque charme en un sujet si désagréable par lui-même, et le dessin n'est pas précisément le plus beau côté du talent de M. Frère. C'est pour cela que ses morceaux vraiment réussis ne dépassent jamais les petites proportions, qui seules permettent d'escamoter la forme, comme on dit à l'atelier.

Néanmoins, ces qualités et ces défauts, parfaitement homogènes, constituent réunis un talent véritable qui fut apprécié dès qu'il se manifesta, c'est-à-dire vers 1840. L'artiste, après quatre années de séjour en Orient, venait de rentrer à Paris, ses cartons pleins d'études, de projets, de souvenirs. Il exposa successivement : le *Faubourg Bab-Azoum*, la *Fontaine Bab-el-Oued*, le *Marché de l'Arva*, la *Caravane au gué*, etc., qui allèrent prendre place dans les meilleures galeries. La *Halte d'Arabes* fut surtout remarquée parmi les toiles de cette première période. Cette dernière peinture, exposée en 1850, valut un succès à l'auteur; elle fut achetée par l'Etat.

En 1855, la *Mosquée à Beyrouth*, une *Rue de Constantinople*, un *Bazar à Damas*, une *Cour à Tauthal* vinrent donner à M. Théodore Frère une véritable notoriété parmi les peintres de l'Orient. Le progrès, depuis le Salon de 1850, n'était pas grand toutefois, et les idées se répétaient. Les thèmes étaient abondants, mais peu variés. On en fit l'observation alors pour la première fois. Les salons qui ont suivi ne l'ont pas détruite, au contraire. Ainsi, en 1857, les *Pyramides de Gizeh*, la *Halte à Girgeh*, le *Harem au Caire*, les *Anes et âniers au Caire* (1859), ne sont que les variantes de sujets déjà traités. Il en faut dire autant de la *Halte du soir à Minieh*, du *Restaurant arabe*, de la *Fête chez un uléma*, exposés en 1861, et de presque toutes les peintures qui forment l'œuvre de l'artiste qui nous occupe. Aussi la vogue, qui avait salué son entrée dans la carrière, s'est-elle fort amoindrie depuis dix ans. Nous voudrions pouvoir dire qu'il y a de l'injustice dans cette indifférence; mais le public, ici, juge très-sainement. On peut lui plaire un instant, à ce bon public, par le charme de la surprise, par l'attrait du nouveau; mais, pour se l'attacher solidement, il faut lui montrer un talent renouvelé par une incessante variété, et ce mérite manque totalement à M. Frère. Mais si l'enthousiasme ne groupe plus, comme autrefois, les amateurs devant ses tableaux, il ne faut pas oublier cependant qu'il a eu de bonnes inspirations; que sa palette, hardie et brillante parfois, a su nous dire cet Orient aux couleurs flamboyantes, aux brutales harmonies; que, tout émues d'une poésie suave, les scènes charmantes de ses meilleurs tableaux lui vaudront une place honorable parmi les peintres de l'école moderne. Nous citerons encore de lui : l'*Ile de Philoé*, en Nubie; le *Café de Galata*, à Constantinople (1865); la *Prière du soir;* une *Noce arabe au Caire* (1866); *Caravane de la Mecque; Ruines de Palmyre* (1868); le *Simoun;* le *Théâtre de Karagheuz* (1869), etc.

FRÈRE (Pierre-Edouard), peintre de genre français, frère du précédent, né à Paris en 1819. Elève de Paul Delaroche dès 1836, les traditions de cet atelier l'entraînèrent d'abord vers la grande peinture, et il entra même à l'Ecole des beaux-arts. Mais la trempe de son tempérament fantaisiste ne pouvait lui laisser ignorer longtemps sa véritable voie. Le peu de sympathie qu'il éprouva, d'ailleurs, pour les enseignements de l'école lui firent abandonner bien vite ce milieu qui n'était pas le sien. Confiant en son étoile, il osa se livrer à ses propres inspirations, à un âge où l'on n'est pas même un élève habile. Il n'eut pas à se repentir de sa témérité, puisque le Salon de 1843 lui donna raison. On s'émut, dans le monde des artistes et du journalisme, de la finesse charmante, de la naïveté sincère qui régnaient déjà dans ces petites scènes intimes pleines d'observation et d'humour. Il y avait, en effet, dans cette exposition, qui ouvrit au jeune maître la brillante carrière dont il a parcouru maintenant la première moitié, ce *Petit gourmand*, ce *Petit saltimbanque* popularisés par la gravure et qu'on se rappelle avec tant de plaisir. Ces types, néanmoins, n'avaient pas encore les finesses étranges, imprévues de ceux qui lui ont valu depuis la notoriété dont il jouit parmi les maîtres de l'école moderne. Ainsi, ils sont très-inférieurs, au point de vue de l'originalité et du sentiment, à l'*Atelier*, au *Tonnelier*, à la *Tricoteuse*, à la *Cuisinière*, à la *Poule aux œufs d'or*, etc., qui furent exposés de 1843 à 1853. Et ces morceaux ne font pas connaître encore tout le talent de M. Edouard Frère; il s'en faut, car ce n'est guère qu'en 1855 qu'il se révéla dans toute sa puissance. Il nous semble entendre encore le murmure flatteur des groupes attentifs qu'on voyait à toute heure devant la *Petite pourvoyeuse*, le *Vendredi saint*, le *Dîner*, la *Leçon de lecture*, *Jeune femme peignant*, qui réunissaient en nuances très-variées tout ce que l'auteur avait montré jusqu'alors de verve, de malice, de naïveté, de science et d'humour. Le succès fut éclatant. Le gouvernement s'associa à cette vogue rapide et envoya la croix d'honneur au peintre déjà illustre. L'artiste eut le rare bonheur de n'être pas grisé par les manifestations exagérées de ce succès, mérité d'ailleurs; et, sans se prendre pour un génie infaillible, il se mit à travailler encore. Ses efforts nous montrèrent bientôt que la plus haute expression de sa personnalité n'était pas, ainsi qu'on le croyait, dans les compositions excellentes de 1855. En 1857, en effet, la *Toilette du dimanche* et le *Balayeur* vinrent apprendre même à ses fanatiques admirateurs qu'il avait

introduit dans ses qualités habituelles des éléments nouveaux qui leur donnaient plus de puissance et d'élévation. Sa *Leçon de flûte* (1859), ses *Petits frileux*, exposés, croyons-nous, au même Salon, indiquèrent plus vivement encore que le rire malin, la mordante saillie, qui faisaient les frais de la plupart des créations de l'époque antérieure, avaient fait place à la simplicité naïve d'un poëte ému qui raconte, en pleurant quelquefois, les scènes de la vie intime qu'il observe finement. Or, à ce point de vue plus large, l'idée s'élève nécessairement : la plaisanterie, naguère bouffonne seulement, se fait discrète et de bon goût; elle ne hante plus que les gens d'un certain monde : elle a mis des gants. Il est des amateurs qui préfèrent le gros sel des morceaux du début, l'inhabile *furia* de cette brosse impatiente qui voulait indiquer en quelques traits hardis l'impression éprouvée par le peintre, à la rectitude savante d'un métier infaillible, aux subtilités d'une intention trop délicatement accusée. Et ils ont peut-être raison. Les qualités du savoir ne sauraient jamais remplacer les charmes de l'instinct. Il en est de quelques peintres comme de l'alouette, dont le chant naturel est supérieur à celui qu'elle apprend d'une serinette; la peinture qui leur vient comme le chant vient à l'oiseau est souvent préférable à celle qu'ils apprennent de l'étude et de la réflexion.

Toujours est-il, néanmoins, que les œuvres de la seconde manière révèlent un talent plus mûr, plus sérieux peut-être, et partant plus réel. La *Petite école* et *Dieppe*, du Salon de 1861 ; le *Retour du bois*, l'*Effet de neige*, la *Grand'mère*, de 1863, sont vraiment de petits chefs-d'œuvre d'exécution, où le métier est savant, d'une habileté prudente et sûre. Les *Fileuses* et la *Jeune fille cousant* (1864) sont peut-être les deux compositions les plus réussies de cette dernière phase. Elles sont d'autant plus remarquables qu'elles ont la fraîcheur d'idée, la naïveté d'intention qui faisaient le charme des premières toiles, et qu'elles ont, de plus, la solidité d'exécution que donne une longue expérience.

M. Frère a exposé, en outre : le *Jour des Rameaux* et l'*Ouvroir à Ecouen* (1866); les *Premiers pas;* la *Prière;* le *Bénédicité;* la *Bibliothèque;* les *Petits bûcherons; Intérieur à Royat;* le *Poêle*, à l'Exposition universelle de 1867; les *Couseuses* (1868); *Sortie de l'école des filles; Sortie de l'école des garçons* (1869), etc.

Plusieurs récompenses avaient consacré les progrès de M. Edouard Frère : une 3me médaille en 1850, une 2me en 1852 l'avaient conduit au ruban.

FRÈRE-ORBAN (Hubert-Joseph-Walter), jurisconsulte et homme d'Etat belge, né à Liége en 1812. Son père était portier de la loge maçonnique à Liége. Le jeune Frère-Orban fit ses études de droit en Belgique et en France, où il cultiva en même temps la littérature. Pendant son séjour à Paris, il composa une comédie en trois actes : *Trois jours d'une coquette*, qu'il fit jouer par la suite à Liége. De retour dans sa ville natale, il y suivit avec succès la carrière du barreau, devint bientôt un des membres influents du parti libéral, prit part, lors de la révolution de 1830, à la fondation de journaux destinés à soutenir la cause nationale, et, à partir de cette époque, il ne cessa de combattre le parti catholique rétrograde. Elu représentant de Liége à la Chambre de 1847, il fut appelé, cette année même, à prendre le portefeuille des finances, puis celui des travaux publics et devint de nouveau ministre des finances de 1848 à 1852. Pendant le temps de son passage aux affaires, il conjura la crise financière qui suivit la révolution de 1848, en organisant la banque nationale de Belgique et en apportant diverses modifications dans les institutions de crédit. En 1852, il quitta le pouvoir en même temps que M. Rogier, rentra dans les rangs de l'opposition libérale pendant les ministères de Brouckère et de Decker, et reprit, en 1857, le portefeuille des finances. L'opposition qu'il fit, en 1861, au traité de commerce avec la France et au cours légal des monnaies d'or françaises, et l'échec qu'il subit, amenèrent alors sa démission. Toutefois, il rentra bientôt après dans le cabinet en qualité de ministre d'Etat, et, dès le mois d'octobre 1861, il devenait encore une fois ministre des finances. M. Frère-Orban resta au pouvoir après l'avénement de Léopold II (1865) et fut chargé en 1868, lorsque le cabinet dont il faisait partie avec M. Rogier donna sa démission, de former un nouveau cabinet dans lequel il eut la présidence du conseil (3 janvier). Cette même année, il s'éleva un conflit entre le gouvernement belge et le gouvernement français, au sujet de la loi relative aux chemins de fer belges et de la cession des lignes du Luxembourg à une compagnie française. Le Sénat belge ayant repoussé cette cession comme contraire aux intérêts politiques les plus élevés du pays, l'opinion s'émut vivement, et il fut un instant question d'une rupture entre la Belgique et la France; mais, à la suite de négociations longues et difficiles, M. Frère-Orban et le ministre français de La Guéronnière en arrivèrent à un arrangement, et il fut reconnu que la cession, cause du conflit, ne portait aucune atteinte au droit de pleine propriété de l'Etat sur les lignes concédées, et n'avait qu'une portée exclusivement commerciale (avril-juillet 1869). C'est à l'initiative de M. Frère-Orban que sont dus l'abolition des octrois en Belgique, la suppression de l'impôt sur le sel, l'établissement d'une taxe postale uniforme, réduite à 0 fr. 10 pour toute la Belgique. Cet homme d'Etat est regardé comme le chef du parti doctrinaire belge, qui a joué un rôle important entre l'ultramontanisme d'un côté et les réformistes radicaux de l'autre. Autant ses réformes économiques le recommandent, autant sa politique est mesquine, étroite et arriérée. Il a combattu le suffrage universel, la réduction même du cens électoral, et s'est prononcé contre l'instruction obligatoire proposée par les républicains. Cet homme d'Etat a une énergie tenace, une fermeté de volonté qui va quelquefois jusqu'à l'entêtement; c'est, au reste, un homme de beaucoup d'esprit et un orateur de grand talent.

Les élections du mois de juin 1870 ayant donné la majorité au parti catholique, M. Frère-Orban dut sortir du cabinet, ainsi que tous ses collègues, et fut remplacé le 1er juillet suivant dans la présidence du conseil des ministres par M. Joseph d'Anethan.

FRÉRÉE s. f. (fré-ré — de *Frère*, méd. fr.). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des calyptérées, dont l'espèce type se trouve, mais fort rarement, en Europe.

FRÉRET (Nicolas), chronologiste, géographe, philosophe, orientaliste, philologue, et l'un des savants les plus illustres que la France ait produits, né à Paris en 1688, mort en 1749. Sa famille le destinait au barreau; mais il y renonça de lui-même, irrésistiblement entraîné vers les sciences philosophiques et historiques. Jamais vocation ne se révéla d'une manière plus éclatante : à vingt ans, il était déjà familiarisé avec toutes les sciences humaines, avec les langues anciennes, les langues orientales et la plupart des idiomes de l'Europe. Un savoir aussi extraordinaire lui mérita d'illustres amitiés; Bougainville, Boulainvilliers s'intéressèrent à l'avenir du jeune érudit et le firent admettre (1714) à l'Académie des inscriptions, en qualité d'élève. Il signala ses débuts dans cette compagnie par la lecture d'un *Mémoire sur l'origine des Français*, où se trouve résolue pour la première fois, d'une manière aussi exacte que neuve et hardie, la question tant de fois débattue de l'origine des Francs. Toutes les données banales de l'ancienne école historique se trouvaient renversées dans une suite de propositions, *qui sont aujourd'hui des axiomes historiques*, dit M. Augustin Thierry, mais qui blessaient alors toutes les idées reçues et qui parurent injurieuses pour nos ancêtres de la race franque. Chose inouïe! Fréret fut jeté à la Bastille à cause de cet admirable mémoire qui commençait la restauration de notre histoire nationale! On croit généralement que ce fut sur une dénonciation de l'abbé Vertot, qui tenait pour l'ancien système. « Si cet homme de génie, dit encore M. Augustin Thierry, eût rencontré de son temps la liberté du nôtre, la science de nos origines sociales, de nos vieilles mœurs, de nos institutions aurait avancé d'un siècle. » Dans sa prison, Fréret s'occupa de la composition d'une grammaire chinoise, cultivant ainsi, comme il le fit toute sa vie, les genres les plus opposés avec une égale puissance et une étonnante supériorité. Rendu à la liberté au bout de quelques mois, il entra comme associé à l'Académie des inscriptions (1716), qui le nomma plus tard secrétaire perpétuel (1743). Toute sa vie fut concentrée dans les travaux immenses qu'il soumit aux discussions de cette compagnie, et qu'il inséra dans le recueil de ses mémoires. Vivant dans une solitude presque claustrale, avare de son temps au point de s'abstenir presque complétement d'assister aux séances de l'Académie, il ne paraissait que pour communiquer à ses confrères le résultat de ses investigations et de ses études. Chronologie, critique historique, géographie, philosophie, mythologie, philologie, grammaire, histoire, archéologie, religions, il explora toutes les sciences, les éclairant l'une par l'autre, créant des méthodes, renouvelant l'histoire et la géographie anciennes, ouvrant des routes nouvelles et portant la lumière dans une foule de questions qui n'avaient pas encore été agitées, telles que la chronologie anté-historique, le degré de valeur historique des traditions, la critique des anciennes histoires, le chaos des annales des anciens empires d'Orient, etc. Ses recherches sur la géographie ancienne, malgré l'état d'imperfection de la science à cette époque, témoignent de son immense érudition sur la matière. On aura une idée des prodigieux travaux auxquels il se livrait pour suppléer à l'insuffisance de documents, quand on saura qu'on trouva parmi ses papiers 1,357 cartes géographiques, toutes de sa main, et concernant la Gaule, l'Italie, la Grèce, l'Archipel, l'Asie Mineure, l'Arménie, la Perse, etc. Ses travaux sur les religions de la Grèce, de l'Inde, de l'Egypte, de la Germanie, de la Gaule, etc., le placèrent au premier rang parmi les mythologues. Il apporta dans ces difficiles questions sa puissante critique, son sens profond, son savoir universel et sa dialectique nette, vigoureuse et sobre. Il repousse le système des *évhéméristes* (qui consiste, comme on sait, à rattacher tous les mythes à des faits historiques), et n'assigne à l'élément historique qu'une place secondaire parmi les éléments dont se compose toute mythologie. Il fut aussi l'un des créateurs de la philologie comparée, composa trente vocabulaires et fit connaître le vrai système de la langue chinoise. Il serait impossible d'énumérer ici les ouvrages et les mémoires de Fréret; le nombre et l'importance en sont tels qu'il semble impossible qu'une vie d'homme ait pu suffire à leur composition et surtout à l'acquisition d'une somme aussi considérable de connaissances. Il savait même les choses que les savants n'ont pas honte d'ignorer, telles que les annales des peuples barbares. Un Russe, qui se croyait et qui était, en effet, fort érudit dans l'histoire de son propre pays, fut rempli d'étonnement, en conversant avec Fréret, de voir que celui-ci était encore plus versé dans cette aride matière. Les œuvres de littérature de tous les temps et de tous les pays ne lui étaient pas moins familières, et sa prodigieuse mémoire à cet égard émerveilla plus d'une fois ses contemporains. Le génie, l'énergie intellectuelle, la puissance des aptitudes et des facultés, la force d'intuition et d'assimilation avaient sans doute la part la plus considérable dans ce résultat; mais il cultiva ces dons de la nature par un travail opiniâtre et incessant, par une reclusion presque absolue et par des labeurs intellectuels et des veilles excessives que surexcitait l'abus du café, et qui lui causèrent une maladie nerveuse; le travail pouvait seul le distraire de ses souffrances, en les aggravant. Cette puissante intelligence s'éteignit avant que sa fécondité fût épuisée, à l'âge de soixante et un ans. A l'exception de quelques opuscules, Fréret ne publia, en dehors du recueil des *Mémoires de l'Académie*, aucun de ses écrits, et il en laissa la propriété à la compagnie dont il avait été la gloire. Ils sont innombrables, comme nous l'avons dit, et un certain nombre sont restés inédits. Presque tous ont une importance capitale; nous citerons seulement : *Réflexions sur l'étude des anciennes histoires et sur le degré de certitude de leurs preuves; Vues générales sur l'origine et sur le mélange des anciennes nations; Essai sur la chronologie de l'Ecriture sainte; Années employées à Babylone;* l'*Ancienne année des Perses; Sur le calendrier romain; De l'antiquité et de la certitude de la chronologie chinoise; Chronologie et histoire des Assyriens : Recherches sur les traditions religieuses et philosophiques des Indiens, pour servir de préliminaires à l'examen de leur chronologie; Observations générales sur la géographie ancienne; Réflexions générales sur la nature de la religion des Grecs; Sur les fêtes religieuses de l'année persane; Observations sur la religion des Gaulois et sur celle des Germains; Réflexions générales sur l'étendue de la philosophie ancienne; Principes généraux de l'écriture, et, en particulier, fondement de l'écriture chinoise; De l'origine des Français et de leur établissement dans les Gaules*, etc. Les *Œuvres complètes* de Fréret, publiées par Leclerc de Septchênes (Paris, 1796-1799), ne répondent pas à leur titre et contiennent à peine la moitié des ouvrages du savant académicien. Cette édition, incorrecte d'ailleurs, renferme, en outre, des écrits philosophiques qui lui sont faussement attribués. La plupart de ses manuscrits sont aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut. De tous les ouvrages philosophiques imprimés sous son nom, la *Lettre de Thrasybule à Leucippe* paraît seule authentique. Encore quelques critiques en font-ils honneur à d'Holbach et Naigeon.

FRÉRET (Pierre), sculpteur français du XVIIIe siècle. Il exerça son art à Cherbourg. On lui doit, entre autres ouvrages, la chaire de l'église de la Sainte-Trinité dans cette ville et le tombeau du bienheureux Thomas Elie dans l'église de Biville (Manche). — Son fils, Louis-Barthélemy FRÉRET, né à Cherbourg, fut un peintre de natures mortes et particulièrement de fruits et de fleurs. La reine Marie-Antoinette le nomma, en 1785, son peintre de fleurs étrangères. — Un autre membre de cette famille, Pierre FRÉRET, peintre de marine et de genre, a représenté les combats mémorables de son compatriote, le contre-amiral Troude.

FRERICHS (Frédéric-Théodore), médecin allemand, né à Aurich (Hanovre) en 1819. Lorsqu'il eut passé son doctorat, il voyagea successivement en Prusse, en Bohême, en Autriche, en Hollande, en Belgique, en France, et, de retour en Allemagne, il s'établit à Gœttingue (1846), où il se fit agréger à l'école de médecine et donna des leçons à l'institut physiologique de M. R. Wagner. Il professa ensuite quelque temps à Kiel et y dirigea l'hôpital académique. La part qu'il prit à la guerre des duchés contre le Danemark eut pour résultat de le forcer à quitter cette ville. Il se rendit alors à Breslau, y professa la pathologie et la thérapeutique et devint directeur de la clinique médicale de cette ville. De là il passa à Berlin pour y occuper une chaire de clinique médicale, et le roi de Prusse lui donna, en 1854, le titre de conseiller intime de médecine. Le principal ouvrage du docteur Frerichs est son *Traité pratique des maladies du foie* (Brunswick, 1859), qui a été traduit en français par MM. Pellegot et Dumesnil (Paris, 1860, in-8°). On lui doit, en outre, un grand nombre d'études et de monographies de physiologie et d'anatomie, qui ont été publiées dans différents recueils et dont nous citerons les plus remarquables : *Sur la composition chimique des os* (1841); *Sur la gale de l'homme* (1845); *Sur la formation de la cataracte* (1845); *Sur la maladie des reins de Brigth* (1851), etc. Il a été un des plus actifs coopérateurs du *Dictionnaire de physiologie* de Wagner (Brunswick, 1843), du *Dictionnaire de chimie* de Liebig, Wœhler (1837 et suiv.), du *Supplément* (1850-1852).

FRÉRON (Elie-Catherine), critique fameux, né à Quimper en 1719, d'une famille de joailliers, mort à Paris en 1776. Il fut d'abord professeur au collége Louis-le-Grand, puis quitta les jésuites et se fit journaliste, sous le patronage et la direction de l'abbé Desfontaines, avec qui il rédigea deux petites feuilles volantes. En 1754, il fonda lui-même un journal littéraire qu'il appela *Lettres de la comtesse de ****, puis *Lettres sur quelques écrits du temps*, et qui devint finalement l'*Année littéraire*, recueil fameux qu'il continua jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans, sinon avec un talent égal à son ardeur polémique, au moins avec un courage soutenu. Ennemi déclaré du parti philosophique, il en attaqua les chefs et les doctrines avec une violence persévérante, rallia autour de lui le troupeau des médiocrités littéraires qui vendaient leur plume à la cause désespérée du passé, et gagna naturellement l'appui du clergé, ainsi que la protection de la reine Marie Leckzinska et de son père, le roi Stanislas. Il fut même, pendant assez longtemps, le commensal de la cour de Lunéville, et Stanislas tint sur les fonts baptismaux son fils, le futur conventionnel.

On pourrait s'étonner aujourd'hui du retentissement qu'ont eu les attaques de Fréron, car la plupart sont d'une faiblesse qui méritait l'oubli; mais à cette époque, si grande à la fois et souvent si puérile, remplie de luttes ardentes et de petites querelles, un quatrain, une épigramme, un libelle, donnaient parfois la célébrité et mettaient en combustion le monde des lettrés. Fréron eut donc des ennemis, comme s'il eût été un écrivain supérieur, et l'éclat de ses querelles porta son nom à la postérité, tandis que la médiocrité de ses écrits l'eût condamné à l'oubli.

Il est surtout resté célèbre par sa lutte contre Voltaire, qui était, comme on le sait, fort sensible aux critiques et irritable à l'excès. Entre ses nombreux ennemis, Fréron est l'élu de son choix, et c'est pour lui qu'il aiguise ses traits les plus acérés. On connaît la fameuse épigramme :

> L'autre jour, au fond d'un vallon,
> Un serpent mordit Jean Fréron :
> Que pensez-vous qu'il arriva?
> Ce fut le serpent qui creva.

On connaît aussi la satire du *Pauvre diable* et cette comédie aristophanesque de l'*Ecossaise*, qui eut un si grand retentissement, et où Fréron est représenté comme un pamphlétaire vénal, impudent et avili. Cet échange d'invectives, où le bon goût n'est pas moins outragé que les convenances littéraires, était sans doute un spectacle affligeant et scandaleux; mais, attaqués de toutes parts et avec la plus insigne mauvaise foi, dénoncés dans mille écrits diffamatoires, livrés sur la scène aux risées et à l'indignation publique, les philosophes étaient, après tout, dans le cas de légitime défense, et s'ils paraissent aujourd'hui avoir répliqué avec trop de violence, c'est que leurs écrits seuls ont survécu et qu'on n'a pas sous les yeux les libelles immondes qui les avaient provoqués.

Fréron avait eu le courage d'assister à sa propre exécution, à la représentation de l'*Ecossaise*, et il rendit compte de cette pièce dans l'*Année littéraire*, où il représente le « sénat philosophique » se réunissant pour faire chanter un *Te Voltarium*. Il eut maille à partir aussi avec les comédiens, et la Clairon, notamment, qu'il avait déchirée, obtint un ordre de l'enfermer au For-l'Evêque; il fallut qu'il recourût à la protection de la reine pour y échapper.

Ce critique si décrié ne manquait ni de talent ni de goût; mais il était sec et froid, et plus rhéteur qu'écrivain. C'était, d'ailleurs, un polémiste, et sa principale force était dans l'ironie. Quoiqu'il ait le plus souvent dépassé les bornes de la critique et qu'il se soit fait une habitude du libelle, quoique ce fût un homme équivoque, on assure cependant qu'il n'était pas méprisable comme l'ont dépeint les ennemis qu'il s'était faits. Sa manie était de ravaler les écrivains les plus illustres et de prodiguer l'éloge à de plats littérateurs; mais c'était la tactique de la coterie qu'il servait, et lui-même était souvent le premier à rire des Mécènes qui lui imposaient leurs jugements. Son recueil lui rapportait beaucoup d'argent, sans compter les bénéfices de ses patrons. Il avait équipage, maison de ville et maison de campagne, et vivait fort largement. C'était, au témoignage d'un de ses panégyristes (Ch. Monselet), « un joyeux compagnon, menant grand train et faisant bombance. »

Cependant, les dernières années de sa vie ne furent pas aussi brillantes, et son journal était en décadence marquée, lorsque, le 10 mars 1776, on lui annonça tout à coup que le garde des sceaux avait décidément supprimé le privilége de l'*Année littéraire*. Fréron en eut un tel saisissement, que la goutte, dont il était tourmenté, lui remonta au cœur et l'étouffa.

Grâce à d'actives démarches, sa femme

parvint, toutefois, à faire conserver le privilége à son fils Stanislas, encore enfant.

Outre l'énorme collection de son journal, Fréron a écrit quelques ouvrages et compilations qui sont tombés dans l'oubli.

M. Ch. Monselet a publié : *Fréron* ou l'*Illustre critique* (Paris, 1864, in-18). C'est un de ces paradoxes littéraires où la haine du banal fait tomber aujourd'hui tant d'esprits distingués.

FRÉRON (Louis-Stanislas), publiciste et conventionnel, fils du précédent, né à Paris en 1765, mort à Saint-Domingue en 1802. Il eut pour parrain le roi Stanislas, et pour protectrice Mme Adélaïde, l'une des filles de Louis XV. Il n'était âgé que de onze ans lorsqu'il perdit son père; néanmoins, il lui succéda dans le privilége de l'*Année littéraire*, qui fut alors rédigée par Geoffroy et l'abbé Royou, et qui se continua, comme on le sait, jusqu'au commencement de la Révolution. Plus tard, le jeune Fréron y travailla également. Condisciple de Robespierre et de Camille Desmoulins au collége Louis-le-Grand, il prit, comme eux, sa direction vers les idées philosophiques, que son père avait si vigoureusement combattues, et se jeta, dès 1789, dans le mouvement révolutionnaire. Un des membres les plus actifs du club et du district des Cordeliers, il se fit bientôt une notoriété bruyante dans la presse par la publication de l'*Orateur du peuple*, journal rédigé avec plus de chaleur que de littérature, et dans lequel il imitait Marat, mais avec plus de faconde déclamatoire et d'emphase. Lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes (1792), il demanda la déchéance et un jugement capital, participa à la pétition du Champ-de-Mars, et dut, comme les principaux cordeliers, se cacher quelque temps et cesser la publication de son journal, pendant la petite terreur constitutionnelle qui suivit. L'amnistie qui fut proclamée lors de l'acceptation de la constitution lui permit de rentrer dans la lice. Au 10 octobre 1792, il fut nommé membre de la Commune insurrectionnelle, puis député à la Convention nationale. Il prit place au sommet de la Montagne, avec toute la députation de Paris, vota la mort du roi, sans appel ni sursis, se prononça avec énergie contre les girondins, et contribua à leur chute dans les journées des 31 mai-2 juin 1793. Dans les derniers mois de 1792, au moment des plus grands périls de l'invasion, il avait été envoyé, comme commissaire du pouvoir exécutif, dans la Moselle, et il avait rendu quelques services. Lors du mouvement fédéraliste de Marseille, il fut chargé, avec Barras, d'aller réprimer l'insurrection, et tous deux déployèrent, dans cette mission, une extrême sévérité, dont la correspondance de Fréron porte le témoignage le plus déplorable. Non contents de contenir Marseille par la terreur, par de sanglantes exécutions, ils voulaient encore démolir ses *édifices et l'appeler désormais ville sans nom*. Chargés ensuite, par la Convention, de rassembler des forces et d'aller faire le siége de Toulon, qui venait d'être livré aux Anglais, ils agirent avec vigueur; mais, malheureusement, quand la place fut reprise, ils se souillèrent des mêmes excès et décimèrent la population par des fusillades journalières; ils voulaient même raser la ville.

Rappelé du Midi au commencement de 1794, Fréron, qui appartenait au parti dantoniste, assista en frémissant au supplice de ses amis, sentant bien que le même sort lui était réservé. Robespierre, en effet, le fit exclure des Jacobins. Ces sortes d'*épurations* étaient souvent alors le prélude d'une mise en accusation. Evidemment menacé, Fréron se jeta à corps perdu dans la coalition contre le parti robespierriste et joua un rôle actif dans la journée du 9 thermidor. La Convention le chargea, avec Barras, de diriger la force armée contre l'Hôtel de ville. Toujours possédé de la manie des démolitions, il proposa de raser la maison commune. Dès lors, il figura au premier rang dans la faction thermidorienne, avec Tallien et autres, et fut plus violent encore, comme réacteur, qu'il ne l'avait été comme terroriste. Il ressuscita son *Orateur du peuple* et en fit le moniteur de la vengeance, demandant chaque jour de nouveaux supplices et de nouvelles proscriptions. Il ne se contenta point de demander, quelques jours après le 9 thermidor, que Fouquier-Tinville allât *cuver dans les enfers le sang qu'il avait versé*, il réclama aussi, avec un acharnement sans exemple, la mort des membres des anciens comités de Salut public et de Sûreté générale, Collot, Barère, Billaud, etc.

Il était le chef et l'inspirateur de ces bandes de jeunes gens connus sous le nom de *jeunesse dorée*, et qui, sous le prétexte de poursuivre les terroristes, commirent tant d'excès dans Paris, assommant les patriotes en pleine rue et fouettant leurs femmes, hurlant le *Réveil du peuple*, cette *Marseillaise* de la réaction, troublant les théâtres, promenant partout leurs saturnales, fermant les Jacobins et les réunions populaires, signalant enfin, par les violences les plus odieuses, le triomphe de leur faction.

Lors de l'insurrection populaire du 1er prairial et des jours suivants, Fréron fut envoyé, avec Barras et Laporte, pour réduire le faubourg Antoine, et, suivant son procédé habituel, il proposa d'y mettre le feu; mais le général Menou refusa de se prêter à ce vandalisme.

Cependant, il dut bientôt reculer lui-même devant les conséquences de tant de réactions, à la faveur desquelles les royalistes reprenaient le dessus. A Paris, ils tentèrent une insurrection et furent écrasés dans la journée du 13 vendémiaire. Mais, dans les départements méridionaux, ils dominaient de toutes parts, et les républicains, désarmés, étaient impitoyablement massacrés.

Non réélu au conseil des Cinq-Cents, Fréron fut envoyé en mission dans ces contrées, en qualité de commissaire du gouvernement pour la Drôme, Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, le Var, etc. Il fit d'énergiques, mais inutiles efforts, pour arrêter les sanglantes représailles exercées par les égorgeurs royalistes et les trop fameuses compagnies de Jéhu. Attaqué violemment à son tour par les réacteurs triomphants, il se défendit avec vigueur, et, finalement, le Directoire approuva sa conduite. Il a publié sur cette mission un ouvrage important : *Mémoires historiques sur la réaction royale et sur les malheurs du Midi* (1796; réimprimé en 1824, in-8°). C'est un recueil de pièces et de documents d'un haut intérêt pour l'histoire des sanglants exploits des compagnies de Jéhu.

Après le 18 brumaire, Fréron, qui d'ailleurs était un homme médiocre, malgré le rôle bruyant qu'il a joué, n'obtint qu'un mince emploi dans l'administration des hospices. Ancien protecteur de Bonaparte, qu'il avait appuyé lors du siége de Toulon, il avait accès dans sa famille, et il fut même sur le point d'épouser sa sœur Pauline, qui fut donnée au général Leclerc. Lors de l'expédition de Saint-Domingue, il suivit ce général avec une commission de préfet. Il remplaça d'abord Benezech, qui venait de mourir; mais lui-même succomba presque aussitôt aux atteintes de la fièvre jaune.

Outre le mémoire que nous avons cité, et les diverses séries de son *Orateur du peuple*, il a publié quelques autres écrits ou brochures qui n'ont aucun intérêt.

FRESAIE s. f. (fre-zè — Suivant Ménage, ce mot est une corruption du latin *præsaga avis*, l'oiseau qui donne des présages. D'autres ont dit que le nom de cet oiseau lui venait d'une espèce de fraise qu'il a autour du cou. Delâtre croit devoir rapporter le nom de cet oiseau de mauvais augure à l'ancien haut allemand *freisa*, épouvante, de la racine sanscrite *bhraich* ou *bhrais*, craindre, trembler, qui a aussi produit le grec *phrissô*, le latin *frigeo*, frissonner, etc.). Ornith. Un des noms vulgaires de l'effraie : *La* FRESAIE *habite ordinairement dans les trous profonds*. (V. de Bomare.)

FRÉSANGE s. f. (fré-zan-je). Dr. cout. Droit que l'on prélevait autrefois sur les porcs, dans l'ancienne seigneurie de la Glandée, au profit du maître des eaux et forêts. ‖ On disait aussi FRÉSANCHE et FRÉSINGE.

FRESCHOT (Casimir), historien français qui vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il publia un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire abrégée de la ville et province d'Utrecht* (Utrecht, 1713, in-8°); *Histoire du congrès et de la paix d'Utrecht, comme aussi de celle de Rastadt et de Bade* (1716, in-12); *Histoire amoureuse et badine du congrès et de la paix d'Utrecht* (1716, in-12), qui valut à son auteur des coups de bâton.

FRESCINGAGE s. m. (frè-sain-ga-je). Dr. cout. Droit qu'on payait en viande de porc fraîche, souvent aussi en argent.

FRESCOBALDI (Geronimo), célèbre organiste, né à Ferrare vers 1587, mort à Rome vers 1654. Certains biographes lui donnent pour premier maître Alexandre Milleville, son compatriote, organiste et compositeur de mérite. Frescobaldi, lorsque son éducation musicale fut terminée, se rendit dans les Pays-Bas, où il séjourna plusieurs années, et revint, en 1608, à Milan. La vie de l'artiste se dérobe aux investigations de 1608 à 1614, époque à laquelle on le rencontre à Rome, et ce fut sans doute pendant cet intervalle obscur, qu'il acquit le talent qui lui valut le titre d'organiste de Saint-Pierre du Vatican. Du reste, sa renommée devait être immense, puisque Baini prétend qu'à la première audition trente mille personnes s'entassèrent dans l'église. La vie de l'artiste, depuis 1614, nous est complétement inconnue. Bornons-nous donc à l'examen des œuvres de ce musicien, dont la réputation nous est parvenue environnée d'un si grand éclat.

Les compositions de Frescobaldi prouvent péremptoirement qu'il fut un de ces génies créateurs qui donnent à l'art une irrésistible impulsion. En effet, dans ses œuvres, on rencontre la tonalité moderne avec les modulations auxquelles elle a donné naissance. Tout en lui est neuf, inspiré, et sa féconde imagination, attestée par une multitude innombrable d'ouvrages, a certainement contribué au prestige qu'il exerça sur son siècle. Quelques-unes de ses compositions, bien rares, il est vrai, ont été écrites dans le mauvais goût de l'époque, et ont fait aux règles absurdes et folles de la scolastique des concessions fâcheuses, en entassant à plaisir les difficultés et les contorsions de la fugue et du contre-point, tours de force et charades complétement étrangers à l'art musical. Mais ces légères taches disparaissent dans l'harmonieuse majesté de l'ensemble de l'œuvre, et, cette réserve faite pour quelques énigmes d'algèbre musicale, il ne reste plus qu'à s'incliner devant un génie qui a fait marcher l'art musical à pas de géant dans la voie de la réforme et du progrès.

FRÉSÉNIE s. f. (fré-zé-nî — de *Fresenius*, savant allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

FRESENIUS (Charles-Remi), chimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1818. Il fut d'abord élève pharmacien dans sa ville natale, et se livra ensuite avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, en particulier de la chimie et de la botanique. Après avoir passé une année à l'université de Bonn, il alla continuer ses études à Giessen, où Liebig le choisit, la même année, pour suppléant, et où il se fit recevoir agrégé de chimie en 1843. Deux ans plus tard, il fut nommé professeur de chimie, de physique et de technologie à l'institut agronomique de Wiesbaden, et décida le gouvernement du duché de Nassau à fonder, en 1848, dans cette ville, un laboratoire de chimie qui a reçu, depuis cette époque, de nombreux agrandissements, et auquel on a joint en 1862 une école de pharmacie. Fresenius, dont les leçons ont rendu cet établissement célèbre dans toute l'Allemagne, reçut en 1855 le titre de conseiller intime du duché de Nassau. On a de lui un certain nombre d'ouvrages qui traitent presque tous de la chimie analytique, science dans laquelle ses opinions font autorité en Allemagne. Nous citerons : *Traité d'analyse qualitative chimique* (Bonn, 1841; 11e édition, Brunswick, 1862), traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; *Traité d'analyse quantitative chimique* (Brunswick, 1846; 5e édition, 1864); *Manuel de chimie agricole, forestière et financière* (Brunswick, 1847). Ces dernières années, Fresenius s'est surtout occupé de l'analyse des eaux minérales et a exposé le résultat de ses études, soit dans des écrits publiés à part, soit dans le *Journal de chimie analytique*, qu'il a fondé, en 1862, à Brunswick. Parmi ses travaux dans ce genre, il faut surtout mentionner ses *Recherches chimiques sur les eaux minérales les plus remarquables du duché de Nassau* (Wiesbaden, 1850-1860, 7 livraisons), et ses *Analyses* des sources de Hombourg, de Wildungen et de Pyrmont.

FRÉSILLON s. m. (fré-zi-llon, *ll* mll. — dimin. de *frêne*). Bot. Nom vulgaire du troëne, arbrisseau voisin des frênes.

FRESISOM (fré-zi-zomm). Logiq. Mot barbare employé dans certains vers techniques, pour désigner un syllogisme dont la majeure est générale et négative, la mineure particulière et affirmative, la conclusion particulière et négative.

FRESNAIS (Joseph-Pierre), traducteur français, né près de Vendôme, mort vers 1789. Il a fait passer dans notre langue plusieurs ouvrages allemands et anglais. Parmi ses traductions, qui ne manquent ni d'élégance ni d'exactitude, nous citerons : la *Sympathie des âmes*, de Wieland (1768); *Histoire d'Agathon* ou *Tableau philosophique des mœurs de la Grèce*, imité du même (1768, 4 vol. in-12); le *Guide du fermier*, d'Arthur Young (Paris, 1770-1782, 2 vol.); le *Voyage sentimental*, de Sterne (1784), etc.

FRESNAY-LE-VICOMTE, bourg et comm. de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Mamers, sur un coteau de la rive gauche de la Sarthe; pop. aggl., 3,102 hab. — pop. tot., 3,336. hab. « Du pont qui relie cette ville à son faubourg, dit M. A. Moutié, on découvre un charmant paysage. La Sarthe, large et limpide, mine incessamment la base de la colline qui s'élève sur la rive gauche, hérissée d'énormes rochers calcaires, que des filons schisteux sillonnent dans tous les sens. Au delà de ces blocs confusément entassés se dresse, à plus de 30 mètres au-dessus de la rivière, une enceinte de vieilles murailles tapissées de lierre, derrière lesquelles se cachent les ruines du château. De l'autre côté, sur la rive droite, les collines, couvertes de vignes et de verdure, présentent un ravissant contraste avec ces ruines pittoresques et imposantes. » L'église Notre-Dame est un curieux spécimen de l'architecture romane du XIIe siècle et de l'époque de transition du plein-cintre à l'ogive. Les pentaux de la porte, divisés en vingt-quatre panneaux, sont un échantillon intéressant de la menuiserie du XVIe siècle. Les sculptures représentent Jésus en croix, Jésus apparaissant à Madeleine, les douze apôtres, l'arbre de Jessé, etc. Tout près du toit, au-dessus de la porte, se voit, sur une pierre, une figure de guerrier sculptée en ronde bosse. Autour des fenêtres sont groupées des figures de monstres, d'animaux et de saints personnages. La tour qui surmonte la nef est percée de fenêtres et flanquée de clochetons; sa construction est fort remarquable. A l'intérieur de l'église, dont le plan est celui d'une basilique, les arceaux des arcades retombent, les uns sur des colonnettes et des pilastres, les autres sur des colonnes aux chapiteaux diversement décorés. Du château fort de Fresnay, il ne subsiste plus que l'entrée principale, composée de deux tours rondes de 10 mètres d'élévation, renfermant des cachots et un escalier. La chapelle du château, entièrement souterraine, subsiste encore et sert de cave à trois maisons contiguës. Les voûtes, ornées d'arceaux en ogive d'une grande pureté, reposent, au milieu de l'édifice, sur cinq piliers octogones, dont les chapiteaux sont décorés de feuillages et grossièrement sculptés. Mentionnons encore deux maisons du XIIIe siècle, les restes de l'ancien prieuré de Saint-Léonard, qui paraissent dater du XVe siècle, des vestiges de l'enceinte de la ville, etc.

La ville de Fresnay, déjà fortifiée au IXe siècle, fut prise deux fois par Guillaume le Conquérant; les Anglais s'en emparèrent en 1356, en 1417 et en 1420. En 1448, elle fut recouvrée par le duc d'Alençon. Pendant les guerres de religion, elle fut pillée en 1563 et en 1568, et eut encore à souffrir pendant les guerres de la Vendée, en 1798.

FRESNAYE (Jean VAUQUELIN DE LA), magistrat et poëte français. V. VAUQUELIN DE LA FRESNAYE.

FRESNE (François EBAUDY DE), économiste français, né à Langres en 1743, mort à Vesoul en 1815. Il se rendit à Paris, où il s'occupa surtout d'étudier les questions agricoles et industrielles, puis visita, pour compléter ses études, l'Angleterre et la Hollande. Au début de la Révolution, il se montra un adversaire déclaré des idées de Necker, et proposa de créer une banque territoriale qui, d'après lui, devait faire affluer l'argent dans les caisses de l'Etat et permettre de rembourser les capitalistes, qui absorbaient la meilleure partie des revenus du royaume. Vers la fin de sa vie, il devint l'admirateur et le disciple de Saint-Martin. On a de lui : *Traité d'agriculture* (Vesoul, 1788, 3 vol. in-8°); *Plan de restauration et de libération, fondé sur les principes de la législation et de l'économie politique, proposé aux états généraux* (Vesoul, 1789, in-8°).

FRESNE (Charles DU), célèbre historien et glossateur. V. DU CANGE.

FRESNE-CAMILLY, village et comm. de France (Calvados), cant. de Creuilly, arrond. et à 13 kilom. de Caen; 746 hab. L'église, une des plus curieuses du département, se divise en deux parallélogrammes inégaux, l'un, de 18 mètres sur 9, l'autre, de 15 mètres sur 7. La nef a conservé extérieurement, au niveau des fenêtres, une élégante série d'arcatures, dont les archivoltes, ornées de zigzags, portent sur des colonnettes accouplées. Le chœur est séparé de la nef par une arcade romane. Le château, qui a été reconstruit, appartient à M. le comte Louis d'Osseville.

FRESNEL (Augustin-Jean), illustre physicien, membre de l'Institut, né à Broglie (Eure) le 10 mai 1788, mort à Ville-d'Avray en 1827. Il était fils d'un architecte; sa mère était une demoiselle Mérimée. Ses premiers pas dans la voie des études furent très-lents : à huit ans, il ne savait pas lire, mais il fit aussitôt de rapides progrès. A treize ans, il entrait à l'école centrale de Caen, et, à seize ans et demi, à l'Ecole polytechnique, où il conquérait l'estime et l'amitié de Legendre, alors examinateur de sortie. De l'Ecole polytechnique, Fresnel passa à celle des ponts et chaussées, et remplit, jusqu'en 1814, différentes missions dans la Vendée, dans la Drôme et dans l'Ille-et-Vilaine. La Restauration avait eu toutes ses sympathies; il y avait puisé l'espoir d'une régénération politique de la France et de l'Europe; aussi prit-il les armes contre l'empereur au commencement des Cent-Jours. Destitué peu après, et placé sous la surveillance de la haute police, il se rendit à Paris et commença dès lors ses belles recherches sur la lumière, qu'il n'a plus interrompues jusqu'à sa mort. Le 28 décembre 1814, il avait écrit à un de ses amis, à Paris : « Je ne sais ce qu'on entend par polarisation de la lumière; priez M. Mérimée, mon oncle, de m'envoyer les ouvrages dans lesquels je pourrais l'apprendre. » Huit mois après, il s'était placé à la tête des physiciens de l'époque; en 1819, il remportait le prix proposé par l'Académie des sciences, sur la diffraction; il entrait à l'Académie, en 1823, avec l'unanimité des suffrages; la Société royale de Londres se l'associait en 1825, et lui décernait, deux ans après, la médaille de Rumford, qu'il reçut des mains d'Arago sur son lit de mort. Il avait recouvré sa place d'ingénieur des ponts à la seconde Restauration, et avait été attaché au service du pavé de Paris; il fut, peu après, investi des fonctions de répétiteur à l'Ecole polytechnique. Ce dernier emploi le fatiguait extrêmement, et la place d'examinateur des élèves de la marine étant venue à vaquer, il la demanda; mais le ministre qui tenait alors le portefeuille de la marine ne trouva pas en lui un partisan assez chaud de la politique du gouvernement. Une attaque d'hémoptysie vint le condamner à la retraite en 1824; à partir de ce moment, il ne fit plus que languir, sans toutefois cesser de se préoccuper des hautes questions qui l'avaient absorbé dans ses dernières années, et surtout de la construction des phares, dont il avait fait accepter les modèles par l'administration.

Les premières recherches de Fresnel eurent pour objet les phénomènes de double réfraction : on ne connaissait, du temps d'Huyghens, que deux cristaux, le spath d'Islande et le quartz, jouissant de la propriété de diviser un faisceau incident en deux faisceaux obéissant, l'un à la loi de Descartes, l'autre à la

loi plus compliquée établie par l'illustre géomètre hollandais. Fresnel commença par créer des moyens d'expérience propres à mettre en évidence la double réfraction dans tous les cristaux où elle pourrait exister, sans avoir été aperçue, par suite d'une trop faible divergence entre le rayon ordinaire et le rayon extraordinaire. Bientôt après, il faisait naître la double réfringence dans un prisme de verre comprimé, et parvenait ainsi à rendre compte de la propriété commune à presque tous les cristaux, en la rattachant à l'inégale composition que devaient naturellement présenter leurs éléments linéaires pris dans divers sens. Fresnel n'était pas entré le premier dans cette voie nouvelle, mais ses expériences précises et convaincantes laissèrent bien en arrière les quelques tentatives isolées de ses prédécesseurs; quant à la théorie dans laquelle il sut comprendre les faits, elle constituait une nouvelle création, même après les vues émises par Huyghens.

Grimaldi avait, en 1665, aperçu le premier la possibilité de l'interférence de deux rayons lumineux; Hooke avait cherché, dans ce fait encore mal établi, l'explication des couleurs irisées que l'on remarque, par exemple, dans les bulles de savon; enfin, le docteur Thomas Young avait mis le fait lui-même hors de doute; mais c'est à Fresnel qu'appartient la gloire d'avoir dirigé les expériences de manière à en faire sortir une théorie complète, fournissant d'une façon précise les conditions dans lesquelles l'interférence peut se produire pour chaque couleur du prisme. Il reconnut d'abord que le phénomène ne peut se produire qu'entre des rayons identiques, c'est-à-dire de même couleur et de même réfrangibilité; que ces rayons doivent être partis du même point, de la même source lumineuse, et qu'ils doivent avoir parcouru des distances inégales. Ses recherches précédentes l'avaient déjà mis sur la voie de la belle théorie des ondulations, qui fournissait d'elle-même une application toute naturelle du phénomène de l'extinction mutuelle de deux rayons. Dans cette hypothèse, en effet, il devait suffire, pour que deux rayons interférassent, que les ventres de l'onde indéfinie, correspondante à l'un d'eux, coïncidassent avec les nœuds de l'autre onde; mais alors la différence entre les chemins parcourus par les deux rayons qui devaient interférer ne pouvait plus être unique : il devait suffire qu'elle fût l'un des termes d'une progression par différence, ayant pour raison la longueur d'une onde et pour premier terme la moitié de cette longueur. La vérification expérimentale d'une conséquence si précise de la théorie devait être regardée comme fournissant à elle seule une preuve éclatante de l'hypothèse même dont elle dérivait. Cette vérification réussit pleinement; elle vint confirmer les vues hardies de Fresnel et fournir, résultat merveilleux, les valeurs exactes des longueurs d'ondes correspondant aux différentes couleurs. Ces longueurs, dont aucun instrument n'eût pu donner directement la mesure, se calculent avec la plus grande facilité; elles sont de l'ordre des dix-millionièmes du mètre.

Il arrive toujours, lorsqu'une théorie exacte vient éclairer un nouvel ordre de faits, que les phénomènes jusque-là considérés comme exceptionnels et extraordinaires sont ensuite aperçus, à un degré plus ou moins atténué d'intensité, dans tous les faits les plus vulgaires, et permettent d'en expliquer les circonstances accessoires, négligées jusque-là. Cette nouvelle vérification ne manqua pas à la théorie de Fresnel : lorsque la différence des distances parcourues par deux rayons qui viennent ensuite se confondre est un multiple impair de la demi-longueur d'onde, l'interférence se produit complètement; lorsque cette différence est un multiple pair de la même demi-longueur, il y a renforcement de lumière; dans tout autre cas, l'interférence est partielle, et si les rayons expérimentés sont composés, l'interférence, plus complète pour certains rayons colorés que pour d'autres, détruit les uns en laissant subsister les autres; par exemple, deux rayons de lumière blanche, interférant partiellement, doivent produire des effets de coloration. C'est, en effet, ce qui arrive dans une foule de circonstances où la lumière blanche paraîtrait devoir s'être entièrement recomposée, et où, cependant, les images perçues présentent des phénomènes de coloration très-tranchés, lorsque, par exemple, une partie des rayons qui concourent à former l'image a traversé les mêmes milieux que l'autre partie, et en plus une lame mince dont l'épaisseur soit comparable à la demi-longueur moyenne d'une onde lumineuse.

Les derniers travaux de Fresnel, entrepris en collaboration avec Arago, ont eu pour objet la lumière polarisée. Les deux illustres associés se proposèrent de reconnaître les conditions dans lesquelles deux rayons polarisés pourraient interférer : ils reconnurent que deux rayons polarisés parallèlement s'ajoutent ou interfèrent dans les mêmes circonstances où deux rayons naturels s'ajouteraient eux-mêmes ou interféreraient; mais que deux rayons polarisés rectangulairement perdent, au contraire, pour toujours la faculté d'interférer, quand même ils viendraient à être ramenés à des polarisations partielles; enfin, que deux rayons actuellement polarisés rectangulairement, et qui, dans cet état, ne pourraient pas interférer s'ils avaient été antérieurement polarisés parallèlement, pourraient de nouveau interférer dès qu'on les ramènerait à des polarisations parallèles. Ces nouveaux faits, plus extraordinaires encore que tous les précédents, rentraient aussi bien qu'eux dans la théorie de Fresnel et avaient été prévus par lui.

C'est à Arago qu'est due la découverte de la polarisation chromatique; Fresnel la compléta aussitôt par celle de la polarisation circulaire produite au moyen d'un cristal biréfringent convenablement taillé.

Ces magnifiques découvertes eussent suffi à la gloire de vingt physiciens. Fresnel y ajouta encore l'invention des phares lenticulaires, dont l'éclat est huit fois plus grand que celui des plus beaux phares à réflecteurs paraboliques, et qui donnent une économie considérable. L'administration s'empressa d'autoriser Fresnel à faire établir un de ses appareils sur la tour de Cordouan; ils ont aujourd'hui remplacé les anciens phares sur toutes les côtes de France.

FRESNÉLIE s. f. (fré-né-lî — de *Fresnel*, savant français). Bot. Syn. de CALLITRIS, genre de conifères.

FRESNES, bourg et comm. de France (Nord), cant. de Condé, arrond. et à 10 kilom. de Valenciennes; pop. aggl., 4,697 hab. — pot. tot., 5,504 hab. Bureau de douanes. Brasseries; mine de houille, d'où l'on extrait environ 400,000 hectolitres de combustible par an; verreries, clouteries, distilleries, blanchisseries, sucrerie.

FRESNES, bourg et comm. de France (Orne), cant. de Tinchebrai, arrond. et à 23 kilom. de Domfront; pop. aggl., 311 hab. — pop. tot., 2,014 hab. Commerce de grains, bestiaux, lin et chanvre.

FRESNES-SAINT-MAMÈS, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. N.-E. de Gray, sur la rive droite de la Romaine; pop. aggl., 493 hab. — pop. tot., 518 hab. Haut fourneau, fabrication de sucre de betterave, de cire, de bougies et de droguets.

FRESNES-EN-WŒVRE, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Verdun, entre la Meuse et l'Orne; pop. aggl., 944 hab. — pop. tot., 958 hab. Quincaillerie, tannerie.

FRESNEY-LE-PUCEUX, village et comm. de France (Calvados), cant. de Bretteville, arrond. et à 24 kilom. de Falaise; 980 hab. Le château, bâti en 1580 par Pierre d'Harcourt, se compose de grands bâtiments disposés en carré et paraissant dater du XVIe siècle. L'entrée s'ouvre dans un pavillon qui renferme une belle cheminée du style de la Renaissance, et un plafond bien restauré. Le parc, entouré de murs et arrosé par un ruisseau qui y forme deux étangs avec cascades, occupe une superficie de 100 hectares.

FRESNICOURT, village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. de Houdain, arrond. et à 14 kilom. de Bethune; 558 hab. Dolmen, pierre druidique dite la Grise-Pierre, ou Table des fées. Ruines d'une maison de templiers. Au hameau d'Olhain, château fort, bâti sur pilotis, flanqué d'élégantes tourelles et entouré de larges fossés pleins d'eau. A l'intérieur, salle du Diable, où se voient encore d'énormes crochets qui retenaient les chaînes des prisonniers.

FRESNILLO, ville du Mexique, province et à 52 kilom. N.-O. de Zacatecas; 16,000 hab. Cette ville était autrefois très-florissante; elle est aujourd'hui bien déchue depuis l'abandon de ses mines de cuivre et d'argent.

FRESNO, comté est de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, limitrophe du territoire d'Utah, et comprenant la portion de la région aurifère connue sous le nom de *Mines de l'extrême Sud;* 2,400 hab. Le précieux métal, qui se trouve dans le lit des cours d'eau et dans les veines de quartz, est recueilli surtout par des Chinois. Les parties centrale et orientale du comté sont traversées par la Sierra-Nevada; la partie occidentale consiste principalement en marais couverts de roseaux appelés *tulés.* Productions : blé, orge, maïs, foin et pommes de terre. Capitale Millerton. Ce comté renferme une réserve indienne, nommée fermes de Fresno et de la rivière King, sur laquelle 2,555 Indiens ont été établis en 1854, et qui comprend environ 800 hectares, dont plus d'un quart est en pleine culture.

FRESNOY. V. DUFRESNOY et LENGLET-DURRESNOY.

FRESNOY-LE-GRAND, bourg et commune de France (Aisne), cant. de Bohain, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Quentin, dans une large vallée; pop. aggl., 4,380; — pop. tot., 4,441 hab. Caisse d'épargne; brasseries, importante fabrique de gazes et de cachemires. Sous les maisons voisines de l'église, voies souterraines paraissant converger avec le clocher, qui date du XIIIe siècle.

FRESNY (DU), auteur comique. V. DUFRESNY.

FRESQUE s. f. (frè-ske — de l'ital. *fresco*, frais. L'italien *fresco* est le correspondant de notre mot *frais*). B.-arts. Manière de peindre avec des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille fraîchement enduite : *Peintures à* FRESQUE. *La* FRESQUE *est la forme la plus parfaite de la peinture monumentale.* (G. Planche.)

— **Encycl.** Quelques auteurs veulent que, de toutes les manières de peindre, celle de la *fresque* soit la plus ancienne. Il est vraisemblable que le premier, le plus ancien procédé de peinture, a été le simple mélange de couleurs consistant dans quelques terres colorées et imprégnées d'eau, auxquelles on joignit par la suite certaines gommes pour fixer lesdites couleurs. Or, cette manière toute naturelle d'employer les couleurs constitue ce que nous appelons encore aujourd'hui la détrempe, laquelle diffère sensiblement de la *fresque;* car si la première peut s'exécuter aussi bien sur un panneau de bois que sur un châssis de toile, ou sur une muraille, et supporter autant de retouches à sec qu'on veut en faire, la seconde ne saurait, au contraire, s'exécuter autre part que sur un mur fraîchement enduit, condition qui exclut les retouches. Que la peinture à *fresque* soit venue immédiatement après la peinture à la détrempe, c'est assez probable. Quant à vouloir déterminer, même approximativement, l'époque où l'on a commencé à employer ce genre de peinture, on ne saurait sérieusement y songer, tant son usage remonte loin dans le passé. Norden parle de restes de palais et de temples égyptiens parmi lesquels on voyait, sur des pans de murs de 20 mètres de hauteur, des figures colossales peintes à *fresque.* Cette assertion a été confirmée par l'analyse de l'enduit couvert de ces peintures. Il a été même aisé de se convaincre que la préparation des couleurs était, dans ces temps reculés, semblable à celle des peintres qui ont précédé Van Eyck. On sait que, jusqu'à ce dernier, les seules peintures employées étaient la détrempe et la *fresque.*

Au mérite d'être la plus grandiose, la plus savante et la plus prompte, la peinture à *fresque* a encore l'immense avantage d'être la plus durable. Cela est démontré par l'existence des fragments antiques retrouvés en divers lieux, et qui tous remontent à la plus haute antiquité. Quelle autre peinture aurait résisté aux injures des saisons, à l'aridité excessive de certains climats, celui des déserts africains, par exemple, surtout à l'humidité des souterrains dans lesquels partie de ces fragments ont été retrouvés enfouis sous des décombres?

C'est pourquoi la peinture à *fresque* est la seule qui convienne à l'ornementation des édifices.

La cause de la durée de la *fresque* s'explique, d'ailleurs, d'une façon bien naturelle. L'enduit frais qui reçoit la couleur en est imprégné assez fortement pour la retenir tout le temps de sa durée. Or, cette durée est celle de la pierre même, car l'enduit n'est qu'un composé de chaux et de sable.

Il semble, d'après ce que nous venons de dire de la solidité de la peinture à *fresque*, que tous les climats et toutes les expositions lui conviennent. Telle n'est pas l'opinion de quelques artistes. Les moins exclusifs conseillent, pour les *fresques* qui doivent être peintes à l'extérieur, l'exposition au nord pour les pays où il gèle rarement, et l'exposition du couchant pour les climats froids, se fondant sur ceci, que les premiers rayons du soleil levant ont, après les gelées de la nuit, une action très-nuisible. Quant aux dangers de l'humidité pour la *fresque*, dont le fameux statuaire Falconnet a tant exagéré les effets, l'observation en a fait justice. On lui a opposé le meilleur de tous les arguments, celui des peintures antiques retirées de lieux humides qui, après avoir croupi pendant des siècles sous des monceaux de terre et de décombres, avaient encore conservé tout l'éclat des couleurs primitives, tandis que d'autres, celles découvertes, par exemple, à Herculanum, les avaient totalement perdues, tant elles avaient été desséchées par l'air. Stendhal mentionne ce fait dans un de ses ouvrages, intitulé : *Rome, Naples et Florence*, simple recueil de notes prises à la volée lors de son voyage en Italie, pendant l'année 1817. Nous citerons en entier le passage qui a trait aux peintures trouvées à Herculanum et à Pompéi, d'abord pour le fait qui nous occupe, et aussi comme appréciation de ces peintures au point de vue artistique : « Dans ces peintures à *fresque*, si considérables aux yeux des vrais amateurs, dit Stendhal, il n'y a point de clair-obscur, peu de coloris, assez de dessin et beaucoup de facilité. La *Reconnaissance d'Oreste et d'Iphigénie en Tauride*, et *Thésée remercié par les jeunes Athéniens, pour les avoir délivrés du Minotaure,* m'ont fait plaisir. Il y a beaucoup de simplicité noble, et rien de théâtral. Cela ressemble à de mauvais tableaux du Dominiquin, en observant qu'il y a des fautes de dessin qu'on ne trouve pas chez ce grand homme. On trouve, parmi des quantités de petites *fresques* effacées, cinq ou six morceaux capitaux de la grandeur de la *Sainte Cécile* de Raphaël. Ces *fresques* ornaient une salle de bain à Herculanum. Il faut être sot comme un savant pour prétendre que cela est supérieur au XVe siècle : ça n'est qu'extrêmement curieux; cela prouve l'existence d'un style très-élevé, comme les papiers de tenture fabriqués à Mâcon prouvent l'existence de David. »

Après le choix des lieux, c'est du choix des matériaux qu'il importe de se préoccuper, surtout pour ce qui regarde l'enduit des murs. On comprend que ce doive être une question capitale, car c'est de l'enduit même que dépend la durée d'une *fresque.* Les anciens peignaient sur une espèce de stuc dont on a cherché longtemps à définir la composition. Rien n'a pu mettre sur les traces. C'est d'autant plus à regretter que les fragments de peinture antique retrouvés attestent la solidité de l'enduit sur lequel elles se trouvent. Le nôtre se comporterait-il de la même manière après avoir été enfoui pendant des siècles sous des décombres? On reconnaît la solidité de l'enduit sur lequel Michel-Ange, Raphaël et Annibal Carrache ont peint leurs sublimes compositions; mais rien ne prouve qu'il résisterait, placé dans les mêmes conditions que l'enduit des anciens. Au temps des grands maîtres italiens que nous venons de citer, l'enduit se faisait à Rome avec de la pouzzolane bien passée au sas et de la vieille chaux éteinte. Avant de l'appliquer, le mur devait être préalablement récrépit avec soin. Il était de rigueur que la maçonnerie fût faite en brique ou en moellon bien sec. Lorsqu'on voulait faire l'enduit sur la pierre de taille, on avait grand soin d'élever en avant comme un petit corps de mur de 2 ou 3 pouces d'épaisseur, avec des pierres meulières liées par des crampons de fer scellés dans tous les joints des autres pierres.

Nous avons dit que la peinture à *fresque* se faisait sur un enduit frais. On devine avec quelle promptitude le travail doit être exécuté et quelle habileté de pinceau il faut posséder, sans parler des autres qualités. C'est pourquoi il faut que l'artiste arrive tout armé devant son enduit, c'est-à-dire avec des dessins très-arrêtés pour les contours et pour les places des lumières et des ombres. Il faut, en un mot, que le calque de sa composition sur l'enduit frais lui assure les formes. Souvent même, pour ne pas se tromper dans le choix des tons de couleur, l'artiste lave ses cartons. Raphaël et Jules Romainne procédaient pas autrement; leurs cartons, précieusement conservés, sont là pour l'attester.

La peinture à *fresque* n'admet ni les couleurs composées ni les couleurs artificielles, et rejette le plus grand nombre des couleurs minérales, ne se servant que des terres naturelles. Voici quelles sont ces couleurs : le blanc, l'ocre ou brun rouge, le jaune obscur ou ocre de rue, le jaune de Naples, le rouge violet, la terre verte de Vérone, l'outremer ou lapis-lazuli, l'émail ou couleur bleue, la terre d'ombre, la terre de Cologne et le noir de terre.

La préparation de ces couleurs est des plus simples : on les broie d'abord et ensuite on les détrempe avec de l'eau. Cela fait, on prépare les teintes dont on veut se servir et on met chacune d'elles dans un godet particulier.

Félibien recommande l'usage d'une tuile bien sèche et bien unie pour éprouver les teintes avant de s'en servir. La promptitude avec laquelle ces teintes s'imbibent dans la tuile permet, dit-il, de juger *à priori* de leur valeur sur l'enduit.

Une autre observation, c'est que, excepté le rouge violet, le brun rouge, l'ocre de rue et les noirs, toutes les autres couleurs s'éclaircissent à mesure que la *fresque* sèche.

La *fresque* ne supporte ni les gentillesses de pinceau, ni les retouches; elle procède largement; les effets voulus doivent s'enlever du premier coup. A quoi serviraient, d'ailleurs, les touches, puisqu'elles disparaissent dans l'enduit qui les absorbe? Aussi le grand artiste, à qui seul le genre de la *fresque* convient, se préoccupe-t-il peu des touches; son âme est tout entière aux caractères, aux formes, aux expressions, à la saillie des corps. « C'est par le choix de piquantes et fières attitudes, dit Lévesque, par le choix de formes savantes, bien senties et propres à chaque caractère; c'est par des idées générales capables de s'emparer des sens et de fixer l'attention, que Raphaël, Michel-Ange et Jules Romain se sont immortalisés par ces chefs-d'œuvre de Florence, de Rome et de Mantoue. »

Depuis près de deux siècles, les architectes ne travaillent plus pour la *fresque;* c'est à peine s'ils provoquent de loin en loin, dans les monuments qu'ils édifient, l'emploi d'un plafond. Prenant au pied de la lettre l'opinion de Vasari, doutent-ils à ce point du talent des artistes contemporains qu'ils ne jugent même pas à propos de leur fournir l'occasion de l'essayer? C'est le reproche qu'on faisait déjà aux architectes à la fin du dernier siècle, et on leur objectait avec juste raison par l'exemple des Cortone, des Giordano, des Franceschini, voire même de nos Bon Boulogne, de nos Lafosse et de nos Périer, qu'au-dessous des régions où planent les maîtres des écoles italiennes, il en est d'autres qui sont au sublime ce que le bien est au mieux. Nous pourrions en dire autant aux architectes d'aujourd'hui.

Terminons ces appréciations sommaires sur la peinture à *fresque* par une petite anecdote que nous empruntons encore à Vasari.

Lorsqu'il fut question de peindre la chapelle Sixtine, frère Sebastiano, peintre vénitien, conseilla au pape de forcer Michel-Ange à la peindre à l'huile. Jules II se laissa séduire par les conseils de Sebastiano et fit préparer les murs pour recevoir ce genre de peinture qu'on venait de lui faire adopter. Mais lorsque le grand homme arriva, il fit défaire ces apprêts en disant au pontife : « La peinture

à l'huile n'est bonne que pour les dames et les personnes lentes qui se piquent d'adresse, comme frère Sebastiano. »

Et la chapelle Sixtine fut peinte à *fresque*.

Ces paroles de Michel-Ange suffisent pour assigner sa vraie place au genre de peinture dont nous nous occupons.

Les *fresques* les plus remarquables que l'on ait trouvées à Herculanum sont le *Thésée* et le *Télèphe*, placés dans des espèces de niches du temple d'Hercule. Ces deux tableaux ont 6 à 7 pieds de hauteur sur un peu plus de 5 de largeur; il est peu de peintures antiques plus grandes.

La figure principale du premier est Thésée, debout, vu de face, entièrement nu, à l'exception d'une draperie rouge jetée sur le bras et l'épaule gauches; de la main droite il tient élevée en l'air une petite massue. L'expression du visage et de toute la figure est assez noble; le Minotaure, abattu aux pieds du héros, a, selon la tradition, la tête d'un taureau et le reste du corps d'un homme que l'on voit en raccourci. Une jeune fille touche la massue, et un groupe d'enfants embrasse les genoux du libérateur.

Le second tableau est une composition plus vaste. Au premier plan, Télèphe, encore enfant, tette une biche. L'enfant, vu de dos, est mal dessiné; ses reins sont d'une largeur choquante et ses cuisses, écartées, paraissent hors de toute proportion; la biche couchée est mal rendue. Les autres figures du tableau, de grandeur naturelle, sont deux femmes couronnées, l'une de fleurs et de feuilles, l'autre d'épis; un jeune homme qui joue de la flûte à sept trous, et un homme, peint d'une manière forte et énergique, portant sur ses épaules un carquois recouvert d'une peau de lion et ayant près de lui un lion et un aigle. Cette composition est une allégorie relative à Hercule, qui eut Télèphe d'Augé, fille d'Aleus, roi d'Arcadie. Elle paraît être de la même main que la première; on y remarque la même fougue, le même coloris et les mêmes fautes de dessin.

Les autres *fresques* remarquables sont connues sous les noms d'*Appius Claudius* ou *Virginie*, et l'*Education d'Achille par Chiron*. Les paysages, les tableaux de fruits et de fleurs, les représentations d'animaux, d'architecture et les sujets de fantaisie ne manquent pas non plus de mérite. La plupart proviennent des deux temples d'Hercule et de Thésée. Dans quelques maisons particulières, on a trouvé quelques jolies *fresques*, entre autres, des dessins allégoriques apparemment dirigés contre Néron. Dans l'un, on voit un papillon conduisant à grandes guides un char attelé d'un griffon; dans l'autre, un char attelé d'un perroquet et conduit par une cigale. Ces deux peintures font, à ce qu'on croit, allusion aux doubles prétentions de l'empereur comme chanteur et comme cocher, prétentions qu'il essaya précisément de justifier à Naples.

Pour enlever ces *fresques*, voici les moyens qu'on met en pratique. On ouvre à petits coups et avec précaution, à l'aide d'un marteau fin, la muraille tout autour de la *fresque*, en faisant en sorte que les quatre côtés soient des lignes droites. On appuie ensuite sur le fragment à enlever quatre morceaux de bois ou linteaux, contenus et resserrés avec de longues clefs de fer. Cette opération faite, on scie la muraille par derrière et l'on enlève le tableau que l'on garnit immédiatement de tables minces d'une pierre noire appelée *lavagna* (espèce d'ardoise), que l'on unit avec un fort mastic. On enlève ces peintures d'autant plus facilement que l'enduit sur lequel ont opéré les artistes romains était épais et solide, à tel point que des tableaux de grandeur médiocre ont pu être détachés sans souffrir d'altération; on n'a eu qu'à les soutenir avec des bandes de fer battu et à les doubler de *lavagna*. On use du même procédé pour les *fresques* modernes qui ont besoin d'être déplacées.

Les premiers peintres italiens, Cimabue, Taffi, le Giotto, Paolo Uccello, Massolino, Masaccio, etc., etc., jusqu'à André Castagno exclusivement, ne peignirent qu'à *fresque* ou à détrempe. Après la découverte de la peinture à l'huile, la détrempe passa de mode, mais la *fresque* prit une telle vogue que l'on peut dire que l'art atteignit son apogée avec ce genre de peinture. Une remarque à faire cependant : à en croire certains auteurs, Michel-Ange n'avait jamais fait de la *fresque* avant d'être appelé à décorer la chapelle Sixtine, et ç'aurait été même à cause de cette circonstance que le Bramante, son ennemi, décida le pape Jules II à charger Michel-Ange de cette décoration, comptant sur l'inexpérience du célèbre Florentin dans ce genre de peinture, pour le perdre de réputation aux yeux du saint-père. Cette version s'accorde mal avec l'anecdote de Vasari, et aussi avec une autre version qui fait introduire furtivement le Bramante et son neveu Raphaël au milieu des travaux de Michel-Ange, pour essayer de surprendre le secret de ce dernier dans l'art de la peinture à *fresque*, ce qui prouverait que Raphaël non plus n'avait jamais employé ce genre de peinture avant d'être appelé à décorer le Vatican. Mais ce sont là des assertions qui méritent à peine d'être discutées. Ce qui nous importe, c'est le résultat, c'est-à-dire ces *fresques*, compositions grandioses qu'il n'a été permis encore à aucun artiste d'égaler, et que nous étudierons une à une en parlant des monuments où elles se trouvent. Nous en dirons autant des *fresques* d'Annibal Carrache qui décorent la galerie Farnèse.

Mais combien de *fresques* complétement anéanties, ou dont il ne reste plus que des fragments, ou bien encore affreusement mutilées et détériorées! Ainsi, des touchantes compositions de Luini, qui étaient à Saronno, il n'existe plus qu'un fragment, transporté à Milan avec le pan du mur qu'elles décoraient; celles de Daniel Crespi, à la Chartreuse de Carignano, sont très-endommagées; la célèbre *Cène* de Léonard de Vinci, au couvent *delle Grazie*, était déjà dans le plus pitoyable état à l'époque de Rubens. Par bonheur, ce maître eut l'heureuse inspiration de la dessiner, et elle revit dans la belle estampe de Soutman, faite d'après le dessin de Rubens. Hâtons-nous de dire que le plus grand nombre de *fresques* des grands maîtres sont sorties intactes des tourmentes politiques qui n'ont cessé d'amonceler les ruines autour d'elles; et tout porte à espérer, pour l'avenir, que les progrès intellectuels réalisés les feront respecter de tous, quels que soient les événements qui pourront surgir. Parme possède toujours les sublimes *fresques* du Corrége : l'*Assomption de la Vierge*, dans la coupole de la cathédrale, et la *Madone bénie par Jésus*, dans une des salles de la bibliothèque. Bologne garde les œuvres de Carrache, du Guide, du Dominiquin et de l'Albane. A Florence, Santa-Croce et l'église del Carmine conservent encore intactes, la première, les admirables *Sibylles* du Volterrano, la seconde, partie des *fresques* de Masaccio. Dans cette ville encore, se trouve la *Nunziata*, ce chef-d'œuvre d'André del Sarto. Mantoue a dans son château du T les plus belles *fresques* de Jules Romain. Quant à Rome, sans parler des *loges* de Raphaël, de la chapelle Sixtine de Michel-Ange et de la galerie Farnèse, combien d'admirables *fresques*, dans tout l'éclat et toute la fraîcheur des premiers jours, sollicitent l'admiration! C'est le *Concert des anges* du Guide, par exemple, à la chapelle Saint-Grégoire; au palais Chigi, ce sont : l'*Histoire de Galatée* de Raphaël, et le *Polyphème*, de Fra Bastiano del Piombo; l'église de la Scala possède des Caravage superbes; la chapelle Clémentine, au Vatican, montre la *Punition d'Ananie et de Saphira*, de Roncali; à la chapelle secrète du pape, au Monte-Cavallo, c'est encore le Guide. Mais, sans sortir du seul Vatican, combien d'artistes illustres dont on peut admirer là les ravissantes compositions, depuis les frises et les *Egyptiens submergés au passage de la mer Rouge* du Penni, le *Fattore* de Raphaël, jusqu'aux grotesques de Jean d'Udine; depuis les chambres du Caravage, jusqu'au *Baisement des pieds d'Alexandre III par l'empereur Frédéric Ier*, de Salviati; depuis les *fresques* de la *Torrione*, de Zuchero, jusqu'au *Passage du Jourdain*, de Perrino del Vaga; enfin, depuis les compositions de Palma, jusqu'à celles de Tempesta. Mais nous devons nous arrêter et renvoyer aux biographies des artistes mêmes que nous avons cités et à celles de Lanfranc, du Primatice, du Dominiquin, de Nicolo del Abbate, de Farinati, de Tibaldi, du Cangiage, de Stradan, de Dario Varotari, de Spranger, de Procaccini, des deux Bril, de Schwartz, de Giorgione, de Castelli, de Daniel de Volterre, de Pietro de Cortone, de Baciccio, de Nicolo, de Romanelli, de Bon Boulogne, de Lafosse, de Périer, etc., etc., autant d'artistes de génie ou de grand talent, qui se sont distingués dans la peinture à *fresque*. La même raison nous dispense d'ajouter ici les noms des Vouet, des Mignard, et, parmi les artistes modernes, des Cornélius, des Flandrin, de Delacroix, etc., etc., dont les magnifiques travaux sont dignes à tous égards de continuer la glorieuse histoire de la peinture à *fresque*.

FRESQUEL, rivière de France. Elle naît près de Saint-Félix (Haute-Garonne), entre dans le département de l'Aude, reçoit l'Argentouire, passe à Villepinte, où elle remonte le canal du Midi, qu'elle alimente en partie, reçoit le Rebenti, baigne Alzonne, Sainte-Eulalie, Pézénas et Pennautier, et se perd dans l'Aude, après un cours de 72 kilom.

FRESSAN s. m. (frè-san — rad. *fraise*). Hortic. Variété de fraisier et de fraise : *Planter du* FRESSAN. *Manger des* FRESSANS.

FRESSE, bourg et commune de France (Haute-Saône), cant. de Melisey, arrond. et à 17 kilom. de Lure; sur un affluent de l'Ognon; pop. aggl., 527 hab.; — pop. tot., 2,678 hab. Filons de plomb et de cuivre, grès argentifère. Fabrication de calicots.

FRESSE-MONTVAL (Henri-François-Michel-Alphonse), homme de lettres, né à Perpignan en 1795. Elève du petit séminaire de Paris, il entra dans l'enseignement libre et professa gratuitement à l'Institut historique et à l'Athénée. Il est auteur d'une *Traduction en vers des œuvres de Pindare*, qui lui a valu, de l'Académie française, une médaille d'or (1851). Cet ouvrage, en 1854, fut imprimé avec la *Vie* du poëte et des *Remarques*. On doit, en outre, à cet écrivain : *Angelina* ou le *Bandit sicilien* (Paris, 1829, 3 vol. in-12); l'*Orphelin et l'Usurpateur* (Paris, 1834, 2 vol. in-8o); *Jules-Joseph, pensée intime* (Paris, 1835, 2 vol. in-8o); la *France illustrée par ses marins* (Paris, 1830, 2 vol. in-12); la *France illustrée par ses rois* (Paris, 1831, 1 vol. in-12); la *France illustrée par ses guerriers* (Paris, 1832, 2 vol. in-12); *Traité de la narration* (Paris, 1834, 2 vol. in-18); *Manuel de la composition française* (Paris, 1835, 2 vol. in-12); *Manuel de la composition latine* (Paris, 1837, 2 vol. in-12); *Manuel de l'art épistolaire* (Paris, 2e édit., 1847, 2 vol. in-12); *Manuel de littérature* (Paris, 1843, in-12); *Manuel de lecture* (Paris, 1855, in-18); *Cours de lectures morales* (Paris, 1855, in-12); *Œuvres complètes d'Hésiode*, trad. en vers, avec le texte en regard, accomp. de la *biographie de ce poëte*, *de prolégomènes et de notes* (Paris, 1843, in-18); *Cours élémentaire d'histoire, de géographie, etc.* (Paris, 1855); divers articles dans le *Dictionnaire de la conversation*, etc.

FRESSINET (Philibert), général français, connu par son esprit indépendant, né à Marcigny (Saône-et-Loire) en 1769, mort en 1821. Il entra au service à seize ans, fit avec bravoure les campagnes de la Révolution, devint adjudant général en 1797, se distingua en Allemagne, en Suisse et en Italie, seconda Masséna dans la défense de Gênes (1801), prit part ensuite à l'expédition de Saint-Domingue; mais, ayant désapprouvé l'enlèvement arbitraire de Toussaint-Louverture, il fut renvoyé en France, où Napoléon le mit en non-activité et le frappa d'exil. Réintégré dans les cadres de l'armée en 1812, il servit sous le prince Eugène, montra une brillante valeur à Lutzen (1813), reçut à la fois le grade de général de division et le titre de baron, combattit sur le Mincio en 1814, défendit, lors de la première Restauration, le général Exelmans devant un conseil de guerre, remplit les fonctions de chef d'état-major de Davout pendant les Cent-Jours, et, après le désastre de Waterloo, rédigea l'adresse dans laquelle l'armée sous Paris demandait encore à combattre l'étranger. Proscrit au retour des Bourbons, il passa en Amérique, d'où une ordonnance royale le rappela en 1820; mais, à peine était-il arrivé dans la capitale, qu'il était arrêté comme *suspect*, et enfermé à la Conciergerie. Il en sortit au bout de six semaines pour succomber bientôt à une maladie de langueur.

FRESSURE s. f. (frè-su-re — du bas lat. *frixura*, friture). Ensemble des gros viscères, cœur, foie, rate et poumons, qui tiennent ensemble : *Une* FRESSURE *de mouton. On réserve soigneusement la* FRESSURE *pour la poêle.* (E. About.)

FRET s. m. (frè — bas latin *fretta*, *fretum*; du germanique : allemand *fracht*, danois *fragt*, hollandais *vragt*, anglais *freight*, charge d'un navire, prix de transport de la cargaison). Louage d'un bâtiment, soit en totalité, soit en partie : *Le* FRET *d'un navire. Charger à* FRET. ‖ Prix du louage d'un bâtiment : *Payer le* FRET. ‖ Cargaison, chargement d'un navire de commerce : *Débarquer le* FRET *d'un bâtiment.* ‖ *Faux fret*, Cargaison qui ne procure aucun bénéfice.

— Encycl. Le prix du loyer d'un navire ou autre bâtiment de mer s'appelle *fret* dans l'Océan et *nolis* dans la Méditerranée (c. de comm., art. 286). Quant au contrat qui a pour objet le louage d'un navire, et qui est appelé *charte-partie* ou *affrétement* dans l'Océan et *nolissement* dans la Méditerranée (c. de comm., art. 273), nous en avons fait connaître, au mot AFFRÉTEMENT, la nature, la forme et les conditions. Nous n'avons donc plus ici qu'à en expliquer les effets.

— *Du fret.* Le *fret* est réglé par les conventions des parties et constaté par la charte-partie ou par les connaissements (c. de comm., art. 286). Il peut être stipulé de différentes manières. On peut convenir que l'on payera tant pour tout le voyage, ou tant par mois, ou telle somme pour un espace de temps déterminé. Le *fret* peut encore être fixé à tant par 50 kilogrammes, ou à tant par tonneau; enfin, il peut être fixé à raison de tant pour tel bloc de marchandises. Quant à l'affrétement à cueillette, il a lieu si le capitaine ne s'engage à partir que lorsque son chargement sera complet, après qu'il l'aura en quelque sorte recueilli au moyen d'affrétements successifs. Enfin, l'affrétement peut avoir lieu pour la totalité ou seulement pour partie du bâtiment (code de comm., art. 286).

— *Du fréteur.* C'est ainsi que l'on appelle celui qui donne le navire à loyer; quant à celui qui prend le navire à loyer, il reçoit le nom d'*affréteur*. En retour du prix qu'il reçoit pour sa location, le fréteur, comme tout propriétaire, est obligé de faire jouir l'affréteur de la chose louée, de la manière et pendant le temps convenus. C'est là son obligation principale, qui comprend les obligations suivantes : 1o de mettre l'affréteur en possession du navire, c'est-à-dire de ne pas l'empêcher d'y charger ses marchandises, et même de lever tous les obstacles, de fait ou de droit, qui pourraient s'y opposer; 2o de prendre sous sa responsabilité les marchandises chargées sur le navire et d'en délivrer aux chargeurs une reconnaissance appelée *connaissement*; 3o de transporter le chargement au lieu de la destination en mettant à la voile dans le temps fixé par les conventions ou par l'usage, et de le remettre aux personnes indiquées, dans l'état même où il l'a reçu, sauf les détériorations provenant de fortune de mer. Enfin, le fréteur est tenu de donner tous ses soins à la garde et à la conservation des marchandises, et il doit des dommages-intérêts à l'affréteur dans tous les cas où, par son fait, le navire a été arrêté ou retardé au départ, pendant la route ou au lieu de sa décharge. Le retard peut venir du fait du capitaine : au départ, s'il néglige de se procurer ses expéditions, s'il attend au delà du terme fixé; en route, s'il fait échelle sans nécessité; à l'arrivée, s'il ne remplit pas tout de suite les formalités prescrites par les lois du pays pour être autorisé à décharger. Ces dommages-intérêts sont réglés par des experts.

— *De l'affréteur.* L'affréteur a le droit de jouir du navire pendant le temps indiqué et de la manière déterminée par la convention. S'il l'a loué en totalité, il a seul le droit d'en disposer. Aussi, lorsque l'affréteur n'a pas rempli le navire, le capitaine n'a pas le droit d'y charger les marchandises appartenant à d'autres. Il ne peut le faire qu'autant que l'affréteur y consentirait, et, dans ce cas, il doit lui rendre compte de tout le *fret* qu'il reçoit, quelle qu'en soit la quotité (c. de comm., art. 287). En effet, le capitaine doit, sous ce rapport, être considéré comme le mandataire de l'affréteur, et, à ce titre, il est tenu de lui rendre compte de tout ce qu'il a reçu par suite du mandat. Le capitaine ne peut pas, non plus, sans la permission de l'affréteur et sans lui tenir compte du *fret*, charger sur le navire ses propres marchandises. Du reste, si le capitaine déclare le navire d'un plus grand tonnage qu'il n'est, il est tenu à des dommages-intérêts envers l'affréteur. Toutefois, pour que le capitaine soit responsable de l'erreur, il faut qu'elle excède un quarantième; il n'en répondrait pas non plus, lors même qu'elle excéderait un quarantième, si elle était conforme au certificat de jauge, car alors on n'aurait rien à lui imputer (c. de comm., art. 289 et 290). La principale obligation de l'affréteur est de payer le *fret* conformément au contrat. Il doit, par conséquent, comme tout locataire, charger des marchandises en quantité suffisante pour répondre du *fret*. L'affréteur qui n'a pas chargé la quantité de marchandises qu'il avait droit de charger n'en doit pas moins le *fret* en entier. Il est certain, en effet, qu'il ne peut, par son propre fait, se décharger d'une partie de son obligation (c. de comm., art. 288). Mais si, dans ce cas, le capitaine avait fait voile sans mettre l'affréteur en demeure de compléter le chargement par lui promis, non-seulement il n'aurait pas droit à la totalité du *fret*, mais il pourrait même être tenu à des dommages-intérêts envers l'affréteur, suivant les circonstances. Si le capitaine prend d'autres marchandises pour compléter son chargement, l'affréteur peut déduire du *fret* par lui dû celui que le capitaine aura reçu des autres chargeurs (c. de comm., art. 288). Si l'affréteur charge une quantité plus grande que celle qui est convenue, il doit payer le *fret* de l'excédant sur le pied de celui qui est porté dans la charte-partie (c. de comm., art. 288). Par dérogation au droit commun, l'affréteur qui n'a encore chargé aucune partie de ses marchandises peut rompre le traité avant le départ; mais il doit alors payer comme indemnité au capitaine la moitié du *fret* convenu pour la totalité du chargement qu'il devait faire (c. de comm., art. 288). On admet généralement, dans ce cas, que le capitaine n'est pas obligé de rendre compte, à celui dont il a reçu le demi-*fret*, de ce qu'il pourra gagner en frétant à d'autres le navire pour la totalité. En effet, puisque le capitaine court la chance de perdre la portion de *fret* qu'il ne reçoit pas, il est juste que, par compensation, il puisse faire un bénéfice au moins égal. Du reste, l'affréteur peut toujours, même pendant le voyage, retirer ses marchandises, en payant avec le *fret* tous les frais de déplacement qui seraient occasionnés. Mais si c'était par quelque fait ou par quelque faute du capitaine que le chargeur se vît ainsi contraint de retirer ses marchandises, le capitaine serait responsable de tous les frais et passible, en outre, de dommages-intérêts (c. de comm., art. 293). Si le navire est chargé à cueillette, l'affréteur, alors même qu'il aurait déjà chargé ses marchandises, peut les retirer, en payant au capitaine le demi-*fret* et en supportant tous les frais de chargement et de déchargement, tant de ses propres marchandises que de celles qu'il faudrait déplacer (code de comm., art. 291).

Les motifs de cette disposition se comprennent très-bien : en effet, le capitaine peut facilement trouver à remplacer le chargement qui lui est retiré; et, ensuite, comme il a le droit de ne pas prendre les marchandises lorsqu'il ne trouve pas à compléter la charge de son navire, il était juste d'établir une sorte de réciprocité en faveur des chargeurs, en leur donnant aussi le droit de rompre le traité sans payer le *fret* entier. Du reste, l'affréteur à cueillette ne profite de la faveur que lui accorde la loi que s'il retire ses marchandises avant le départ; s'il les retire pendant le voyage, il est soumis à la condition commune. Il en est de même si l'affréteur retire ses marchandises quand le chargement du navire est complet : en effet, il n'y a plus d'incertitude sur le départ du navire et le contrat est devenu définitif; d'un autre côté, le capitaine ayant complété son chargement a pu refuser des marchandises qui ne se représenteront plus. Enfin, nous ferons remarquer que si l'affréteur n'effectuait pas le chargement parce que ses marchandises auraient été saisies

comme prohibées, le capitaine n'aurait droit à l'indemnité du demi-*fret* qu'autant qu'il aurait ignoré la fraude. De plus, en aucun cas, l'affréteur ne peut demander de diminution sur le prix du *fret* (c. de comm., art. 309). Ainsi lorsqu'un passager meurt après quelques jours de traversée, son héritier n'a droit à aucune diminution sur le prix du passage. De même si le navire, ayant été frété pour l'aller et le retour, fait son retour sans chargement ou avec un chargement incomplet, le *fret* entier est dû au capitaine, ainsi que l'intérêt du retardement (code de comm., art. 294). Du reste, le chargeur ne peut abandonner pour le *fret* les marchandises qui ne sont ni diminuées de prix, ni détériorées par leur vice propre ou par cas fortuit (code de comm., art. 310). En effet, malgré l'état dans lequel sont arrivées les marchandises, le capitaine n'en a pas moins effectué le transport et rempli ses obligations. Le *fret* reste donc toujours dû. Mais il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de futailles contenant vin, huile, miel et autres liquides, et qui ont tellement coulé qu'elles sont vides ou à peu près. Ces futailles peuvent être abandonnées pour le *fret*. Le motif, c'est qu'on ne peut pas dire que les marchandises aient été transportées, car les futailles n'en étaient que l'accessoire (c. de comm., art. 310). Si le coulage des futailles a eu lieu par la faute ou la négligence du capitaine, le chargeur peut, en outre, obtenir des dommages-intérêts contre lui; mais si le coulage provenait du mauvais état des futailles ou d'un vice particulier, nous pensons que le chargeur ne pourrait les abandonner pour le *fret*, car il serait en faute d'avoir mis des marchandises dans de mauvaises futailles. Nous avons maintenant à examiner ce que l'on doit décider relativement au payement du *fret*, soit que les marchandises n'arrivent pas au lieu de leur destination, soit qu'elles éprouvent des retards avant d'y arriver.

— *Cas où les marchandises n'arrivent pas à destination.* D'abord, quand les marchandises ont totalement péri par suite de naufrage ou autre accident de mer, tel que le pillage par des pirates, l'affréteur est complétement déchargé du *fret*, et celui qu'il aurait avancé doit même, sauf convention contraire, lui être restitué (code de comm., art. 302). En effet, dans tous ces cas, le capitaine retiendrait le *fret* sans cause. Si une partie seulement des marchandises a péri, l'affréteur ne doit le *fret* que de celles qui ont été sauvées; il le doit sans réduction, si le lieu de destination a été atteint, sinon à proportion seulement de ce que le voyage était avancé. Si le navire et les marchandises sont rachetés ou si les marchandises sont sauvées du naufrage, le capitaine est payé du *fret* jusqu'au lieu de la prise ou du naufrage. Il est payé du *fret* entier en contribuant au rachat, s'il conduit les marchandises au lieu de leur destination (code de comm., art. 303). La contribution pour le rachat se fait sur le prix courant des marchandises au lieu de leur décharge, déduction faite des frais, et sur la moitié du navire et du *fret*. Les loyers des matelots n'entrent point en contribution (c. de comm., art. 304). Si, pour échapper à un danger imminent, des marchandises ont été jetées à la mer, le propriétaire doit être indemnisé par les intéressés au navire et au chargement; et, par conséquent, lorsque ses marchandises ont péri, comme il en recouvrera la valeur, il doit naturellement payer le *fret* (code de comm., art. 301). Il peut arriver que, pour satisfaire à une nécessité pressante, par exemple pour radoub, pour achat de provisions, etc., le capitaine soit contraint de vendre des marchandises. Comme les chargeurs ont le droit de s'en faire tenir compte sur le prix qu'elles auraient valu au lieu de leur décharge, il est juste qu'ils en payent le *fret*. Si, depuis la vente, le navire a péri, le capitaine n'est pas pour cela déchargé de l'obligation de restituer aux propriétaires des marchandises vendues le prix qu'il en a retiré et, par conséquent, ceux-ci ne sont pas déchargés de l'obligation de payer le *fret*. Nous rappellerons à cet égard que l'affréteur unique ou les chargeurs divers, qui seront tous d'accord, pourront s'opposer à la vente ou à la mise en gage de leurs marchandises en les déchargeant et en payant le *fret* en proportion de ce que le voyage est avancé. A défaut du consentement d'une partie des chargeurs, celui qui voudra user de la faculté de déchargement sera tenu du *fret* entier sur ses marchandises (code de comm., art. 234). Si le navire a besoin d'être radoubé, les chargeurs sont tenus de subir le retard, sinon de payer le *fret* en entier. Si le navire n'est pas susceptible d'être radoubé, le capitaine, comme mandataire des chargeurs, est tenu de s'en procurer un autre à l'effet de transporter les marchandises au lieu de leur destination, et, s'il y parvient, le *fret* entier lui est dû; mais s'il ne peut louer un autre navire, il n'a droit au *fret* qu'à proportion de ce que le voyage était avancé (c. de comm., art. 296). Toutefois, si l'affréteur prouve qu'au moment même du départ le navire était hors d'état d'accomplir le voyage projeté, non-seulement le capitaine perdra son *fret*, mais encore il sera passible de dommages-intérêts envers l'affréteur (c. de comm., art. 297). La preuve est admissible nonobstant et outre les certificats de visite au départ. D'autres circonstances ont encore de l'influence sur le *fret* : ainsi, il peut arriver que le port qui est le but du voyage se trouve bloqué; dans ce cas, les marchandises ne pourront être conduites au lieu même de leur destination. Il importe, en général, aux chargeurs qu'elles soient déposées au port qui est le plus proche. Aussi, à moins d'ordres contraires de la part des chargeurs, le capitaine doit se rendre dans un des ports de la même puissance voisin du port de la destination, et où il lui sera permis d'aborder; mais, dans ce cas, il aura droit à une augmentation de *fret* proportionnée à la prolongation du voyage (c. de comm., art. 279). D'un autre côté, s'il survient une interdiction de commerce avec le pays pour lequel est destiné le navire, si cette interdiction survient avant le départ, le contrat est résolu sans indemnité de part ni d'autre, et les frais de chargement et de déchargement sont supportés par l'affréteur. Si cette interdiction est survenue pendant le voyage, le capitaine est obligé de ramener les marchandises au lieu du départ et ne peut réclamer que le *fret* de l'aller, quand même l'affrétement aurait été fait pour l'aller et le retour (c. de comm., art. 276-299). Le capitaine perd ainsi le *fret* de retour; mais, de son côté, l'affréteur perd le *fret* de l'aller, pu sque le transport de ses marchandises n'a réellement pas été effectué; l'un et l'autre subissent donc, dans une proportion équitable, les conséquences de la force majeure.

— *Cas où l'arrivée des marchandises a éprouvé des retards.* Nous avons vu plus haut que le capitaine est responsable vis-à-vis de l'affréteur lorsque le retard provient de son fait (c. de comm., art. 295). Si le navire est arrêté au départ, pendant la route, ou au lieu de la décharge, par le fait de l'affréteur, les frais de retardement sont dus par lui. Dans ce cas, l'arrêt du navire peut avoir lieu dans les circonstances suivantes : au départ, si le chargeur a voulu embarquer des marchandises prohibées; pendant la route, si, en temps de guerre, il a chargé des objets dits de *contrebande de guerre* à la destination d'un lieu appartenant à l'une des puissances belligérantes; enfin, à la décharge, s'il a chargé des marchandises dont l'entrée est prohibée dans le pays pour lequel le navire est destiné. Le retard peut provenir aussi de force majeure; par exemple, si le navire est arrêté par ordre d'une puissance. Dans ce cas, si le voyage n'est pas commencé, les parties doivent attendre, sans aucune indemnité de part et d'autre; est-il commencé, il n'y a lieu à aucune augmentation de *fret*, si l'affrétement est au voyage; s'il est au mois, le *fret* n'est pas dû pendant le temps de la détention (c. de comm., art. 277). Cependant, comme, pendant ce temps, les chargeurs profitent des services de l'équipage, qui ne leur sont pas dus, puisque le capitaine ne reçoit pas de *fret*, on décide avec raison qu'ils sont tenus de contribuer au payement de la nourriture et des loyers des matelots. Nous ferons observer aussi que le chargeur peut, pendant l'arrêt du navire, faire décharger ses marchandises à ses frais, à condition de les recharger ou d'indemniser le capitaine (code de comm., art. 278).

— *Exécution du contrat, privilége, prescription.* A l'arrivée, le capitaine doit décharger les marchandises et ne peut les retenir; car le destinataire n'est tenu d'en payer le *fret* qu'après avoir vérifié qu'elles sont en bon état. Si le consignataire refuse de recevoir les marchandises, le capitaine peut, par autorité de justice, en faire vendre pour le payement de son *fret*, et faire ordonner le payement du surplus. S'il y a insuffisance, il conserve son recours contre le chargeur. Cependant, s'il faisait vendre les marchandises, non par autorité de justice, mais à l'amiable, il n'aurait, en cas d'insuffisance de la somme produite par la vente, aucun recours contre le chargeur (code de comm., art. 305). Du reste, le capitaine ne peut retenir les marchandises dans son navire, faute de payement de son *fret* : il peut seulement, dans le temps de la décharge, demander le dépôt en mains tierces jusqu'au payement de son *fret* (c. de comm., art. 306). Si, avant d'être payé, le capitaine consent à remettre les marchandises au destinataire, il a sur les marchandises un privilége pendant quinzaine, à moins qu'avant l'expiration de ce délai elles n'aient passé entre les mains d'un tiers (c. de comm., art. 307). En cas de faillite des chargeurs ou réclamateurs avant l'expiration de la quinzaine, le capitaine est privilégié sur les créanciers pour le le payement de son *fret* et des avances qui lui sont dues (code de comm., art. 308). Enfin, toute action en payement pour *fret* de navire est prescrite un an après le voyage fini, à moins qu'il n'y ait eu cédule, obligation, arrêté de compte ou interpellation judiciaire (code de comm., art. 433, 434). D'un autre côté, toute action contre le capitaine pour dommage arrivé à la marchandise est non recevable si la marchandise a été reçue sans protestation (code de comm., art. 435). Sont aussi non recevables toutes actions contre l'affréteur pour avaries, si le capitaine a livré les marchandises et reçu son *fret* sans avoir protesté (code de comm., art. 435). Du reste, dans ces deux cas, les protestations sont nulles si elles ne sont faites et signifiées dans les vingt-quatre heures, et si, dans le mois de leur date, elles ne sont suivies d'une demande en justice (code de comm., art. 436). Enfin, toute demande en délivrance de marchandises est prescrite un an après l'arrivée du navire (code de comm., art. 433). Nous rappellerons, en outre, que le navire, les agrès et apparaux, le *fret* et les marchandises chargées, sont respectivement affectés à l'exécution des conventions des parties (code de comm., art. 280).

FRET (Louis-Joseph), historien français, né près de Mortagne (Orne) en 1800, mort en 1843. Il entra dans les ordres, devint curé de Champs (Orne), consacra ses loisirs à l'étude, et fit partie de la Société des antiquaires de Normandie. Outre un almanach, intitulé : le *Diseur de vérités*, publié de 1838 à 1842, on a de lui : les *Antiquités et chroniques percheronnes* (3 vol. in-8°), *Dictionnaire des légendes des saints* ou *Table géographique des anciennes provinces, villes, bourgs, fleuves, etc., qui se trouvent mentionnés dans les légendes, canons des conciles, etc.* (1839, in-8°).

FRÉTÉ, ÉE (fré-té) part. passé du v. Fréter. Donné à fret : *Brick* FRÉTÉ *à un négociant.*

FRÉTEAU (Jean-Marie-Nicolas) médecin français, né à Messac (Ille-et-Vilaine) en 1765, mort à Nantes en 1823. Fils d'un avocat au parlement, il se rendit à Paris, où il prit le diplôme d'officier de santé, puis s'établit à Nantes. En 1793, il fut nommé chirurgien-major à la suite des hôpitaux ambulants de l'armée des côtes de Brest, et, en 1802, chirurgien-major du bataillon des volontaires de la Loire-Inférieure. L'année suivante, Fréteau alla se faire recevoir docteur à Paris, puis retourna à Nantes, où il signala surtout son habileté dans les accouchements et les opérations chirurgicales. Ami sincère des idées libérales, il soutint toutes les institutions qui avaient pour but de propager les lumières ou de favoriser l'industrie parmi ses concitoyens. Il fut membre de l'Académie de Nantes et membre correspondant des sociétés de médecine de Paris, de Montpellier, etc. Outre un grand nombre de mémoires et observations, insérés dans divers journaux de médecine, on a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Mémoire sur les moyens de guérir facilement et sans danger les vieux ulcères des jambes, même chez les vieillards* (Paris, 1803, in-8°); *Essai sur l'asphyxie de l'enfant nouveau-né* (1803, in-4°); *Considérations pratiques sur le traitement de la gonorrhée virulente et sur celui de la vérole* (1813, in-8°); *Traité élémentaire sur l'emploi légitime et méthodique des émissions sanguines dans l'art de guérir* (Paris, 1816, in-8°).

FRÉTEAU DE SAINT-JUST (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), magistrat français et constituant célèbre, né près de Melun en 1745, décapité en 1794. D'abord conseiller au parlement de Paris, il fit une opposition vigoureuse aux édits présentés par Brienne, fut emprisonné dans la citadelle de Doullens (1788), et nommé, l'année suivante, député aux états généraux par la noblesse de Melun. Fréteau fut un des premiers de son ordre à passer à la chambre du tiers état. Il s'efforça de concilier l'esprit de réforme avec l'institution monarchique, montra beaucoup d'aptitude à traiter les questions de tout genre, et fut, à deux reprises, élu président de l'Assemblée constituante. Sa prolixité à la tribune l'avait fait surnommer par Mirabeau la *commère Fréteau.* Après la session, il fut nommé président du tribunal du Ier arrondissement de Paris, poste dont il se démit, lors des événements du 10 août, pour se retirer à sa terre de Vaux-le-Peny. Arrêté, pendant la Terreur, pour une motion inconsidérée dans un club, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

FRÉTER v. a. (fré-té — rad. *fret.* Change *é* en *è*, quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je frète, qu'ils frètent*, excepté au fut. de l'ind. et au condit. prés. : *Je fréterai, nous fréterions*). Mar. Donner à fret, à loyer, en totalité ou en partie : FRÉTER *un chaland à un négociant.* ‖ Prendre à fret : FRÉTER *un brick à un armateur.* ‖ On dit plus régulièrement AFFRÉTER en ce sens. ‖ *Fréter cap et queue*, Louer un vaisseau pour le charger tout entier et sans aucune réserve.

— Agric. Arracher avec la ratissoire les petites herbes qui gênent la végétation du blé, et planter du blé en herbe aux places où il en manque.

FRÉTEUR s. m. (fré-teur — rad. *fréter*). Mar. Celui qui frète un navire, qui le donne à fret.

FRÉTEVAL, village et comm. de France (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arrond. et à 18 kilom. de Vendôme, sur le Loir; 979 hab. Carrières de pierre dure, forges établies en 1762, craie inférieure. Restes d'un château, consistant dans une tour et des portions de murailles, avec fossés. Château de Rocheux.

FRÉTILLANT, ANTE adj. (fré-ti-llan, an-te; *ll* mll. — rad. *frétiller*). Qui frétille : *Du poisson* FRÉTILLANT.

— Fam. Guilleret, plein de vivacité dans ses mouvements : *Malgré ses soixante-dix ans, elle est vive, alerte et* FRÉTILLANTE *à défier les plus jeunes.* (Balz.)

FRÉTILLEMENT s. m. (fré-ti-lle-man; *ll* mll. — rad. *frétiller*). Mouvement de ce qui frétille : *Figurez-vous des* FRÉTILLEMENTS *de hanches, des cambrures de reins, des bras et des jambes jetés en l'air.* (Th. Gaut.)

FRÉTILLER v. n. ou intr. (fré-ti-llé; *ll* mll. — du lat. *fritillus*, cornet à remuer les dés; étym. dout.). Se remuer, s'agiter, par des mouvements vifs, rapides : *Le poisson* FRÉTILLAIT *sous l'eau. Le chien* FRÉTILLE *de la queue aussitôt qu'il aperçoit son maître.*

— Par ext. S'agiter d'une manière vive et gaie : *Comme ces enfants* FRÉTILLENT!

FRÉTILLET s. m. (fré-ti-llè; *ll* mll. — rad. *frétiller*). Ornith. Nom vulgaire du pouillot ou roitelet en Champagne.

FRÉTILLON, type, déjà un peu vieilli, de la grisette leste et pimpante, bonne fille, accueillant tout le monde avec une égale facilité et même avec un certain désintéressement. Béranger a popularisé ce type :

> Francs amis des bonnes filles,
> Vous connaissez Frétillon :
> Ses charmes aux plus gentilles
> Ont fait baisser pavillon.
> Ma Frétillon,
> Cette fille
> Qui frétille,
> N'a pourtant qu'un cotillon.

Béranger a popularisé Frétillon, mais il ne l'a pas inventée. C'était un surnom déjà célèbre dans les traditions du dernier siècle, et qui avait été appliqué à Mlle Clairon. Petite, gracieuse et d'humeur gaie, de mœurs plus que légères, frétillante, en un mot, elle méritait à tous égards ce surnom, trouvé à point par la malice de nos pères. Avant de débuter à la Comédie-Française, Mlle Clairon avait passé par l'Opéra. En y entrant, elle avait déclaré ne vouloir point d'amant en titre, ce qui donne déjà une jolie idée de son penchant pour le frétillement. Mais le jour de son admission à l'Académie de musique, après avoir gracieusement salué ses compagnes, elle n'en fit pas moins devant elles la déclaration suivante : « Je chercherai, mesdemoiselles, tous les moyens de vous être agréable; mais quiconque m'appellera *Frétillon* peut compter que je lui *flanquerai* le meilleur soufflet qu'il ait reçu de sa vie. » Voilà une gaillarde! Elle eut beau faire, le surnom lui resta, et l'on peut dire qu'elle l'a illustré, et que, s'il est passé en proverbe, c'est à elle qu'on le doit.

L'*Histoire de mademoiselle Cronel* (Cléron), *dite* Frétillon, *actrice de la Comédie de Rouen, écrite par elle-même*, grossier libelle d'un pauvre diable nommé Gaillard, et qui n'eut pas moins de dix éditions, et une autre *Histoire de mademoiselle Cronel, dite* Frétillon, par Caylus (La Haye [Paris], 1743, 4 parties, in-12), ne contribuèrent pas peu à populariser ce nom, tout en jetant de la défaveur sur les mœurs de celle qui le portait. Ces libelles contiennent peu d'anecdotes vraies et beaucoup de calomnies. Quoi qu'il en soit, ils causèrent, toute sa vie, de vifs chagrins à la célèbre comédienne. Celle-ci ne se borna pas à les désavouer; fille d'esprit, elle nous a donné ses *Mémoires*, pour se venger de deux biographes stupides et méchants. Quant au sobriquet, bon gré mal gré, il lui fallut le garder; ses mœurs, d'ailleurs, n'étaient pas faites pour aider à ce qu'on l'oubliât, et, dans maintes occasions, on le lui jeta à la face, non plus comme un aimable et gracieux surnom, mais comme la plus cruelle injure. « Frétillon à l'hôpital! Clairon au For-l'Évêque! » tel est le cri que fit entendre un soir le parterre, au moment de la représentation du *Siége de Calais* où elle refusait de paraître avec le comédien Dubois, atteint d'une maladie honteuse; et, comme elle faisait observer à l'exempt qui la conduisait en prison qu'elle se soumettait à la volonté du roi, mais que « son honneur restait intact, et que Sa Majesté elle-même n'y pouvait rien, » l'homme de police lui répondit beaucoup trop spirituellement : « Vous avez raison, où il n'y a rien, le roi perd ses droits. » Les épigrammes, les chansons, les petits vers ne désignaient pas autrement celle dont, s'il faut en croire le huitain rapporté par Fleury dans ses *Mémoires*, le triomphe le plus certain « est d'avoir en débauche égalé Messaline. » Une épigramme « contre Mlle Clairon, » insérée, à la date du 2 mai 1766, dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, est ainsi conçue :

> « Quoi! mille francs pour ma v.....?
> Disait Dubois à son frater; -
> *Frétillon*, pour beaucoup moins cher,
> A fait cent tours de casserole.
> — Eh donc! répliqua le Keyser,
> Sandis! c'est un exemple unique :
> La belle, alors, de tout Paris
> Etait la meilleure pratique.
> J'aurais dû la traiter gratis;
> C'était l'espoir de ma boutique. »

Bien d'autres épigrammes et chansons, plus ou moins spirituelles, furent dirigées contre la pauvre Frétillon; les malins allèrent même jusqu'à dire, lorsqu'elle se retira du théâtre, qu'elle était atteinte de la maladie dont Dubois faisait confidence à son frater. Comme elle avait alors cinquante ans, il faut bien admettre que l'âge était pour quelque chose dans sa retraite. Frétillon mourut pauvre et oubliée, après une existence dorée et tapageuse.

Béranger a fait de Frétillon un type beaucoup plus vulgaire; il n'est plus question de carrosses, de paniers, ni de princes, comme dans la biographie de la vraie Frétillon. La sienne est une simple grisette, qu'un banquier parfois habille, et que déshabille un mousquetaire. Il y avait des mousquetaires dans ce temps-là :

Seigneurs, banquiers et notaires
La feront encore briller!
Puis encor des mousquetaires
Viendront la déshabiller.
Ma Frétillon,
Cette fille
Qui frétille,
Mourra sans un cotillon.

C'était écrit; mais cette muse grivoise est un peu fanée aujourd'hui. Du reste, il n'y a plus de *Frétillons*.

FRETIN s. m. (fre-tain — de l'angl. *fartingh*, pièce de menue monnaie). Pêche. Petit poisson : *Pêcher du* FRETIN. *Le* FRETIN *de quelques espèces prend le nom d'alevin lorsqu'il est destiné à repeupler un étang*. (Bosc.)

Un carpeau, qui n'était encore que *fretin*,
Fut pris par un pêcheur au bord d'une rivière.
LA FONTAINE.

— Fam. Personne ou chose de peu de valeur, objets de rebut : *Il a vendu ce qu'il avait de meilleur dans son magasin, il n'y a plus que du* FRETIN. (Acad.)

— Hort. Branches qui ne peuvent rien produire. ‖ Fruits ou légumes très-petits ou de mauvaise qualité, qu'on donne aux bestiaux.

— **Encycl.** Pêche. On confond sous le nom vulgaire de *fretin* tout poisson trop petit pour être mis en vente; c'est le rebut de la pêche, qu'on rejette ordinairement à l'eau. Toutefois, le *fretin* proprement dit n'est pas sans utilité, celui surtout des espèces herbivores; il sert à la nourriture des grands poissons carnassiers, qu'on élève dans les viviers, les étangs ou les cours d'eau. Celui de certaines espèces est assez bon à manger; d'autres servent d'appât pour la pêche des gros poissons voraces. Il est quelquefois tellement abondant qu'on l'emploie pour nourrir les cochons ou même pour fumer les terres. Le *fretin* des grandes espèces comestibles prend le nom spécial d'*alevin ;* il sert à empoissonner les eaux courantes ou dormantes.

FRETON (Louis), sieur de Servas, capitaine français, né à Calvisson (Gard) vers 1575, mort en 1625. Zélé protestant, joignant à un caractère énergique un esprit rempli de finesse, il prit une part des plus actives aux guerres et aux négociations de son temps. Freton servit successivement sous les ducs de Châtillon, de Lesdiguières, de Savoie, etc., se signala par son courage dans un grand nombre d'occasions, en Hollande, en Italie, en France, de 1600 à 1620, et s'attacha à peu près uniquement, à partir de cette époque, à défendre la cause des protestants. Il fut un des députés envoyés à l'assemblée politique de La Rochelle, puis se joignit, en 1625, à Rohan, sous les ordres de qui il combattit en qualité de maréchal de camp, s'empara de Sommières, et mourut bientôt après des suites d'une blessure. On a de lui, sous le titre de : *Commentaires*, des mémoires sur les événements auxquels il prit part, de 1600 à 1620. Cet écrit intéressant a été publié dans le recueil des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*.

FRETTE s. f. (frè-te — du lat. *fretus*, soutenu). Techn. Grosse virole, cercle de fer dont on entoure l'extrémité de certaines pièces, afin d'empêcher qu'elles ne se fendent : FRETTE *de pilotis, de moyeu de roue*. FRETTE *de pelle*.

— Mar. Cercle de fer enchâssé au-dessous du tenon du chouquet d'un mât de navire.

— Artill. Spire d'acier, disposée dans la partie postérieure d'une pièce, pour en accroître la résistance.

— Archit. Demi-baguette ronde ou plate, employée en nombre sur une moulure plate, et y dessinant des lignes brisées diversement entrelacées.

— Blas. Meuble d'armoiries fait de quatre cotices au moins, alésées et entrelacées, moitié dans le sens de la bande, moitié dans le sens de la barre : *De Bures d'Espinay : D'azur, à la* FRETTE *de six pièces d'or en bande, accompagnée en chef d'une merlette, et en pointe de deux molettes d'éperon, le tout du même.* — *Pidoux de Montanglost, en Brie : D'argent, à trois* FRETTES *de sable.* — *Lattier de Bayanne, en Dauphiné : D'azur, à trois* FRETTES *d'argent, au chef du même.*

— **Encycl.** Techn. Dans la construction proprement dite, les *frettes* trouvent des applications fréquentes : tantôt elles servent à maintenir les fibres du bois, les pilotis de fondation, qui sont soumis, comme on le sait, aux chocs répétés d'un mouton tombant d'une certaine hauteur; tantôt elles ont pour but de lier ensemble les diverses parties d'un gros arbre en bois soumis à l'action d'une force centrifuge considérable. Dans le premier cas, les *frettes* sont de simples anneaux en fer, soudés au marteau, dont on entoure la tête des pieux; dans le second cas, ce sont des pièces méplates, rectangulaires ou cylindriques, vissées sur l'arbre qu'elles protégent ou assemblées à collier, que l'on rapproche très-près l'une de l'autre, pour éviter que les parties comprises entre elles ne s'échappent ou ne se séparent sous l'action de la force centrifuge. Quelquefois les *frettes* se posent à chaud; c'est encore le meilleur mode à employer pour obtenir un serrage énergique; en effet, le fer se dilatant à la chaleur, on s'arrange de façon que, à une certaine température, la *frette* entre facilement et sans jeu sur la pièce qu'elle doit garnir ou armer; d'un autre côté, le fer se contractant en se refroidissant, la *frette* diminue de diamètre et pénètre, par cette force de contraction, dans la pièce qu'elle recouvre. On frette encore les moyeux de roues en bois ou en fonte, pour les empêcher d'éclater sous les fortes vibrations auxquelles ils sont soumis. Ainsi, dans les chemins de fer, tous les moyeux en fonte des roues de locomotives ou de vagons sont frettés intérieurement et extérieurement à la voie. Dans la construction des roues hydrauliques, on fait usage, pour les arbres en bois de ces machines, de *tourillons à frettes* en fonte; ce sont de longs cylindres creux, fermés par une base, dans lesquels pénètre l'extrémité de l'arbre. La base de ces pièces, parfaitement centrée, porte le tourillon en fonte, qui sert d'appui et d'axe de rotation à tout l'appareil. Ces *frettes* ont des dimensions en rapport avec la force de la chute, et présentent à l'intérieur des nervures quadrangulaires qui augmentent leur résistance, et permettent de les considérer comme faisant partie intégrante de l'arbre. Les *frettes* sont d'un très-grand usage dans toutes les fabrications; elles prennent quelquefois le nom d'*anneau*, d'*embrasse*, etc.; on les rencontre dans les plus petits instruments, comme dans les plus grandes machines.

FRETTE (LA), village et comm. de France (Isère), cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Marcellin, à 41 kilom. de Grenoble; 1,253 hab. Le château de La Frette, qui n'est plus guère aujourd'hui qu'une ruine imposante, renfermait jadis dans ses vastes murailles, plusieurs fois repliées sur elles-mêmes, un parc, des jardins, des préaux, et tout ce qui pouvait adoucir, au XVI^e siècle, la rude existence des seigneurs féodaux. La chapelle du château de La Frette offrait un caractère spécial : située dans les parties basses de la construction, elle ne recevait le jour que par les fossés; on n'y descendait aussi que par un escalier tortueux. Cette chapelle était ornée de vitraux de Suisse, qui ont joui d'une grande célébrité. En montant l'escalier, on arrivait au rez-de-chaussée, à la salle des armures, sombre collection de cuirasses, de casques, de masses d'armes, rangés par ordre chronologique. Le donjon du château de La Frette avait quatre étages, auxquels on parvenait par des escaliers à vis, appliqués à l'extérieur et protégés par de petites tours. C'est du château de La Frette que des Adrets partit pour les sanglants exploits qui remplirent la France de terreur; c'est au château de La Frette qu'il se retira, lorsqu'il fit sa paix avec la cour. Quelquefois le vieux reître quittait son château et allait se promener au soleil, sur la grande route, un bâton à la main. Un jour, dit-on, l'ambassadeur de Savoie, qui se rendait à Grenoble, l'aperçoit. Il fait aussitôt arrêter sa chaise, met pied à terre, et, respectueusement, demande au baron des Adrets ses commissions : « Je n'ai rien à vous dire, répond le baron, sinon que vous rapportiez à votre maître que vous avez trouvé des Adrets, son très-humble serviteur, sur un grand chemin, avec un bâton à la main et sans épée. » Du vivant de des Adrets, nul chef ne se hasarda jamais à venir tenter le siége de La Frette, et, depuis sa mort, nous ne voyons plus ce château figurer dans les annales militaires de la France. Ces ruines gigantesques, dont le baron des Adrets était l'âme, rampent à terre aujourd'hui sous les lianes et le lichen, entre le village de La Terrasse et celui du Touvet. Elles dominent les méandres de l'Isère, en s'adossant à des rochers âpres et taillés à pic; autour d'elles et devant elles s'étale une végétation luxuriante; au loin, les forêts de sapins et les pâles glaciers ferment l'horizon. Rien de plus sombre et de plus mélancolique à la fois que ces ruines, qui rappellent un des plus fameux capitaines des anciens jours et les sanglantes guerres de religion.

FRETTÉ, ÉE (frè-té) part. passé du v. Fretter. Muni d'une frette : *Lance* FRETTÉE. *Moyeu* FRETTÉ. *Canon* FRETTÉ.

— Blas. Se dit de l'écu et des pièces dont la surface est chargée de quatre frettes au moins, et de huit au plus : *De La Motte-rouge : De sable*, FRETTÉ *d'or de six pièces*.

— s. m. Réunion de quatre à huit frettes dans un écu ou sur une pièce.

FRETTER v. a. ou tr. (frè-té — rad. *frette*). Munir d'une frette : FRETTER *un moyeu*. FRETTER *le manche d'un marteau, d'une hache*.

— Artill. Munir d'une frette ou spire d'acier une pièce d'artillerie : *On* FRETTE *les vieux canons que l'on veut rayer*.

FREUCHÉNIE s. f. (freu-ché-nî — de *Freuchen*, sav. allem.). Bot. Syn. de VIEUSSEUXIE.

FREUDENBERG, ville du grand-duché de Bade, cercle du bas Rhin, bailliage et à 12 kilom. O.-S.-O. de Wertheim, sur la rive gauche du Mein; 1,937 hab. Commerce actif de pierres de taille et de fruits. ‖ Bourg de Prusse, province de la Prusse rhénane, à 62 kilom. S.-S.-O. d'Arnsberg; 1,129 hab. Vieux château. Importantes mines d'acier. ‖ Bourg de la Prusse rhénane, gouvernement de Trèves, à 9 kilom. S.-S.-O. de Sarrebourg, près de la Saar; 1,050 hab. Commerce de gros bétail.

FREUDENBERGER (Uriel), écrivain suisse, né à Berne en 1712, mort en 1770. Il exerça les fonctions pastorales dans son pays. On a de cet écrivain : *Description du Munsterthal* (1758, in-8°); *Guillaume Tell, fable danoise* (1760, in-8°); *Histoire de la ligue helvétique* (1768, in-8°), traduite du français.

FREUDENBERGER (Sigismond), peintre et graveur suisse, né à Berne en 1745, mort en 1801. Il se rendit, en 1765, à Paris, pour y compléter ses études artistiques, se lia avec Boucher, Greuze, Hallé, Roslin, et, de retour dans son pays natal, il exécuta des portraits, des tableaux de genre et des gravures qui lui acquirent une grande réputation. Les œuvres de cet artiste se rattachent, par une certaine affectation maniérée, à l'école des Watteau et des Lancret; mais on y trouve un dessin correct et de la noblesse. Parmi ses tableaux, on cite : la *Balanceuse*, le *Départ* et le *Retour du soldat suisse*, la *Chanteuse du mois de maï*, la *Petite fête imprévue*, la *Fileuse villageoise*, le *Retour du marché*, le *Repas rustique*, et surtout la *Visite au chalet*. On lui doit une partie des estampes de l'*Histoire des mœurs et coutumes des Français dans le* XVIII^e *siècle*.

FREUDENSTADT, ville du Wurtemberg, cercle de la forêt Noire, à 75 kilom. S.-O. de Stuttgard; 4,500 hab., presque tous réformés. Fabrication active de draps, clouterie, produits chimiques, charbon. Commerce de gros bétail. La ville doit son origine à une colonie de protestants, exilés d'Autriche en 1599. Aux environs, usines de Christophsthal et de Friederichsthal.

FREUDENTHAL ou **BRUNTAL**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Silésie, gouvernement de Brünn, cercle et à 34 kilom. N.-O. de Troppau, sur le Schwarzwasser; 2,800 hab. Fabrique de draps, de toiles, de bas, etc.; collége de piaristes. Son château était l'une des résidences du grand maître de l'ordre Teutonique.

FREUND (Guillaume), philologue allemand, né à Kempen (province de Posen) en 1806. Il étudia à Berlin et à Breslau, se fit recevoir docteur à Halle, fonda à Breslau, en 1828, pour l'instruction de la jeunesse israélite, une institution qu'il fut bientôt contraint de fermer, à la suite de dissentiments avec ses coreligionnaires orthodoxes, puis devint successivement professeur au lycée de la même ville et directeur du lycée de Hirschberg, en Silésie, de 1848 à 1851. Freund voyagea ensuite en Angleterre et en Suisse. De retour en Prusse, il fonda, à Gleiwitz (Silésie), une école supérieure pour l'éducation de la jeunesse israélite (1855). On a de lui : *Dictionnaire de la langue latine* (Leipzig, 1834-1845, 4 vol.; Breslau, 1844), ouvrage édité en français par MM. Firmin Didôt, sous le titre de : *Dictionnaire latin-français* (1855, in-8°); *Vocabulaire latin-allemand et allemand-latin-grec, à l'usage des écoles* (Berlin, 1848); *Bibliothèque scolaire des antiquités grecques et romaines* (Berlin, 1846, 2 vol.), etc.

FREUX s. m. (freu — Ce mot correspond au lithuanien *krauklys*, corneille, polonais *kruk*, bohémien *krkwec*, corbeau, qui dérivent des verbes imitatifs *kraukti*, *krukac*, croasser, racine imitative qui se retrouve dans le sanscrit *kruç*, zend *khruç*, le latin *crocio*, *crocito*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de corbeau : *J'ai vu plusieurs fois, en été, une volée de* FREUX *qui logeaient et nichaient depuis plus d'un siècle, à ce qu'on m'a assuré, dans des trous de rochers exposés au sud-ouest*.

— **Encycl.** Le *freux* est une espèce de corbeau intermédiaire entre le corbeau commun et la corneille. Sa longueur totale est de 0^m,50. Tout son plumage est d'un beau noir à reflets éclatants, d'un pourpre violacé; son bec, noir et effilé, est dépourvu de plumes à la base, ainsi que les narines, la gorge et le devant de la tête; ses pieds sont noirs. La femelle se distingue du mâle par sa taille plus petite et ses reflets moins brillants. Cette espèce présente plusieurs variétés, dont le plumage est nuancé de blanc; il en est une même qui est entièrement blanche, avec les pieds rouges; mais elle est très-rare. Le *freux*, appelé aussi, suivant les localités, *frayonne*, *fraie*, *grolle*, *corneille moissonneuse*, etc., se trouve dans une grande partie de l'Europe et de l'Asie; il est plus répandu dans les régions septentrionales que dans le Midi. Il habite la lisière des bois voisins des champs cultivés et des jardins. Dans sa jeunesse, il a la tête entièrement couverte de plumes; mais, comme il a l'habitude de plonger son bec fort avant dans la terre pour chercher les aliments qui lui conviennent, ces parties se dénudent peu à peu, la peau se durcit, s'écaille, devient calleuse et couverte d'aspérités. Il se nourrit de petits rongeurs, d'insectes, de larves, de chenilles, et mange également des graines. A l'inverse de la corneille, il ne recherche pas les charognes.

Au printemps, les *freux* se retirent vers le Nord, où ils annoncent le retour des beaux jours; en été, on en voit peu en France. A l'automne, ils reviennent chez nous et présagent les temps froids. Pendant l'hiver, ils recherchent les climats doux, volent par bandes nombreuses, se répandent durant le jour sur les terres labourées, et retournent le soir coucher au bois. « On reproche au *freux*, dit V. de Bomare, de causer de grands dommages dans les terres nouvellement ensemencées, et de n'être pas moins nuisible aux récoltes prêtes à moissonner. Les torts qu'on lui impute ont fait mettre sa tête à prix en Angleterre. Les laboureurs chassent le *freux* en faisant beaucoup de bruit avec des chaudrons ou autres instruments bruyants, en jetant des pierres dans son nid, en attachant à des arbres des machines qui ont des ailes comme des moulins à vent, ou en plaçant dans leurs terres ensemencées des épouvantails habillés. » Les *freux* nichent ordinairement en troupes nombreuses, le plus souvent sur les arbres, rarement dans les clochers ou dans les masures; cependant ils ne fuient pas le voisinage des lieux habités. Il n'est pas rare de voir une douzaine de nids sur le même arbre. On prétend que, lorsque les *freux* construisent leur nid, il y en a un qui le garde, tandis que l'autre va chercher les matériaux, sans quoi les couples voisins pilleraient ce qui est fait, pour avancer leur propre ouvrage. La ponte a lieu en mars; la femelle dépose trois à cinq œufs oblongs, de couleur vert pâle, marqués de grandes taches cendré olivâtre ou brun foncé. Le mâle et la femelle couvent alternativement, et ils dégorgent les aliments pour nourrir leurs petits. Le *freux* est d'un naturel fort criard. Cet oiseau a une assez forte corpulence; il est gras et charnu, et il paraît que, dans certains pays, sa chair est assez bonne à manger.

FREVAL (Claude-François GUILLEMEAU DE), écrivain français, né à Paris en 1745, mort en 1770. Il était conseiller au parlement. On a de lui : *Histoire raisonnée des discours de Cicéron* (1765, in-12), ouvrage estimé.

FRÉVENT, bourg et commune de France (Pas-de-Calais), cant. d'Auxy-le-Château, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Pol, sur la Canche; pop. aggl., 3.627 hab. — pop. tot., 3,982 hab. Caisse d'épargne; grains, laines, filature, brasserie, clouterie, fonderie. Ruines de l'abbaye de Cercamp.

FRÉVIER (Charles-Joseph), théologien et jésuite français, né à Rouen en 1689, mort vers 1770. Le P. Berthier, dans un article du *Journal de Trévoux* sur un ouvrage posthume de Bellarmin, ayant établi, d'après ce théologien, que le concile de Trente avait déclaré la Vulgate authentique, sans affirmer toutefois qu'elle fût exempte de fautes, Frévier combattit cette opinion, regardée par lui comme dangereuse, dans un ouvrage intitulé : la *Vulgate authentique*, *authentique dans tout son texte, etc.* (Rome, 1753, in-12).

FRÉVILLE (Anne-François-Joachim), littérateur, né à Paris en 1749, mort en 1832. Grâce à des études assidues, il devint un bon latiniste, fut chargé de plusieurs éducations particulières, notamment de celle des deux fils du duc de Luxembourg, en 1785, et employa une partie de son temps à composer des ouvrages pour la jeunesse. Devenu suspect sous la Terreur, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et acquitté après une assez longue détention. Lors de la création des écoles centrales, Fréville devint professeur de belles-lettres à l'école de Seine-et-Oise, et renonça à l'enseignement public à l'époque de la réorganisation de l'Université. C'était un homme de mœurs douces et simples, d'un caractère libre et indépendant, dépourvu de toute ambition, et qui faisait aimer la vertu en la pratiquant lui-même. Comme professeur, il s'attacha à aplanir les difficultés de la langue française, et composa une grammaire simplifiée avec un bon vocabulaire d'homonymes et d'homographes. Comme écrivain, il a laissé un grand nombre d'ouvrages pour la jeunesse. Outre trois volumes *Sur l'éducation*, nous citerons : l'*Alphabet personnifié*, la *Lecture par images*, le *Domino des enfants*, les *Contes jaunes* et les *Passe-temps instructifs*, l'*Agenda des enfants*, *Nouveaux essais d'éducation*, les *Lectures poétiques*, la *Correspondance grammaticale*, les *Beaux exemples de piété filiale*, la *Vie et le Panthéon des enfants célèbres*, les *Beaux traits du jeune âge*, les *Merveilles de l'instinct*, les *Chiens célèbres*, les *Feux couverts* ou *Manuel de chauffage économique*, et divers autres ouvrages que la perte de la vue ne lui permit pas d'achever.

FRÉVILLE DE LORME (Charles-Ernest DE), historien français, né à Rouen en février 1811, mort dans cette ville en 1855. Esprit sagace et critique, porté aux recherches exactes et patientes, il publia successivement de savantes études historiques. Il collabora, avec M. Fauriel, à la publication du poëme sur la *Croisade contre les Albigeois*, fut désigné, en 1841, pour prendre part aux travaux préparatoires de la *Collection des lettres missives de Henri IV*, publia, en 1845, un mémoire sur l'*Histoire du commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVI^e *siècle*, ouvrage augmenté depuis cette époque, et imprimé après sa mort par les soins de M. Chéruel; en 1847, les *Tables de Brequigny* ou *Tables chronologiques des pièces imprimées concernant l'histoire de France*, des *Etudes sur l'histoire et l'organisation des grandes compagnies au*

XIV[e] *siècle*, une *Notice sur l'inventaire des biens meubles de Gabrielle d'Estrées*, une autre *Notice sur l'ambassade de don Pèdre de Tolède*, un *Tableau historique et chronologique des grands fiefs de la couronne*, les *Divisions financières de la France avant* 1789, et de nombreuses études historiques dans les recueils de diverses sociétés savantes.

FRÉVOIR s. m. (fré-voir). Vèner. Baliveau ou endroit d'un baliveau contre lequel un cerf a frotté sa tête.

FREY (Jean-Cécile), médecin et littérateur suisse, né à Kaiserstuhl (Argovie) vers 1580, mort de la peste à Paris en 1631. Il est connu surtout par des productions bizarres, sortes de jeux d'esprit dont la portée n'a aucune importance. D'autres travaux, bien qu'empreints trop souvent d'un défaut de critique qui va jusqu'à la crédulité la plus naïve, méritent cependant que son nom soit sauvé de l'oubli. Cécile Frey vint à Paris dès le commencement du XVII[e] siècle, et obtint au concours la chaire de philosophie du collége de Montaigu. Il prit ensuite ses grades en médecine, et professa cette science, en 1622, au collége de Boncourt, aujourd'hui l'Ecole polytechnique. Il était médecin de la reine mère Marie de Médicis, en l'honneur de laquelle il composa un poëme dont tous les mots commencent par la lettre M (1628). Cécile Frey a publié un nombre assez considérable de pièces dans le même goût, des anagrammes, des échos, etc., qui ne contribuèrent pas moins à l'éclat de sa renommée que la grande variété de ses connaissances. On donna, après sa mort, les résumés de ses cours d'après les cahiers et par les soins de ses élèves. L'un de ces cours, recueilli en 1625, est consacré à la philosophie druidique. Ces leçons, qui sont empreintes d'un sentiment patriotique des plus élevés, constituent peut-être le titre le plus sérieux de Cécile Frey. Il avait vu de loin et très-nettement la valeur de la tradition celtique, bien avant les Pezron, les Pelloutier et tous ceux qu'on doit regarder comme les initiateurs du XIX[e] siècle dans cette direction si féconde. Son traité est assurément fort imparfait, et il s'en faut que l'on puisse le considérer comme un chef-d'œuvre. Mais, malgré ses lacunes, ses confusions, ses erreurs, il n'en jouit pas moins du droit de priorité et mérite, par conséquent, de figurer au premier rang dans les préliminaires de la renaissance celtique. Il se compose de treize chapitres, correspondant vraisemblablement à un même nombre de leçons, et renfermés dans un fascicule de vingt-huit pages. La préface, qui est de la main de l'auteur, tandis que le traité lui-même est rédigé par un de ses élèves, est, dans sa brièveté, d'une ferme éloquence, et forme une digne ouverture aux études celtiques. Si Frey n'a pas réussi à toucher le but, du moins faut-il lui reconnaître la gloire de l'avoir indiqué et d'en avoir pressenti toute la valeur. La mémoire de Cécile Frey, bientôt effacée, malgré un article du *Dictionnaire* de Moreri sur ses acrostiches, a été rappelée en 1760 par un savant de Gœttingue, qui a publié un petit ouvrage intitulé : *Diatribe de Joan.-Cæcilii Freii philosophia druidum ejusque opusculis*. Les écrits de Frey ont été réunis et publiés en deux recueils intitulés : *Joann.-Cæcilii Frey opera quæ reperiri potuerunt* (Paris, 1645, in-8°); *Opuscula varia* (1646, in-8°).

FREY (Jean-Jacques), graveur suisse, né à Lucerne en 1681, mort à Rome en 1752. Elève de Van Wersterhout, il prit dans l'atelier de ce maître l'habitude du travail sérieux, de l'exécution patiente et soignée. Aussi, rien ne pouvait mieux convenir à son burin savant et tranquille que la reproduction des peintres italiens. Wersterhout lui-même lui donna le conseil d'aller en Italie, et lui en procura les moyens. Jean-Jacques était bien jeune encore quand il arriva à Rome; mais la nature l'avait si bien doué, que ses premières gravures, d'après le Guide et l'Albane, le *Char de l'Aurore* et l'*Enlèvement d'Europe*, sans être des morceaux hors ligne, avaient un charme d'ensemble, une simplicité de moyens qui frappèrent les peintres contemporains. Ils lui confièrent presque tous la reproduction de leurs meilleures tableaux. Frey était en vogue. Mais ce succès, loin de l'étourdir, sembla, au contraire, lui avoir fait redoubler d'efforts. A cette époque, où son travail, devenu fort lucratif, aurait pu n'être consacré qu'à ses commandes, il s'occupait, comme étude, de la *Sainte Famille* de Raphaël. Les lauriers d'Edelinck l'empêchaient de dormir; il voulut rivaliser avec ce maître. Prenant exactement les proportions de la gravure d'Edelinck, il essaya d'arriver à sa perfection; a-t-il réussi? Non certes; mais celle de Frey possède une naïveté suave, une sérénité d'expression, qui rachètent amplement ce qu'elle a de défectueux dans la ligne. Edelinck est plus fort, mais Frey est plus sympathique.

Après la *Sainte Famille* parurent successivement : le *Saint Charles Borromée* d'après Cortone; presque tous les tableaux connus de Charles Maratte : la *Mort de saint François*, le *Martyre de saint André*, etc., et plusieurs autres gravures fort répandues, d'après Guerchin et le Dominiquin. Puis vint son chef-d'œuvre, cette belle et grande estampe, d'un travail si égal, si savant et si simple, qu'on trouve cataloguée à la Bibliothèque nationale sous ce titre : *In conspectu angelorum psallam tibi*.

La solidité du talent de Frey, la science profonde qu'il avait de tous les procédés du métier le firent choisir par une pléiade de jeunes artistes pour diriger un atelier, une sorte d'école. Le maître accepta cette honorable mission, et demeura longtemps à la tête de cette jeune école, qui a produit Wagner, Kilian, etc. A sa mort, les cuivres de ses gravures passèrent dans la bibliothèque du Vatican.

FREY (Jean-Louis), théologien suisse, né à Bâle en 1682, mort dans cette ville en 1759. Il montra, dit-on, des dispositions très-précoces pour l'étude des lettres, et l'on affirme qu'à dix ans il possédait l'hébreu. Il s'appliqua aussi aux mathématiques, à la philosophie, et apprit le syriaque et l'arabe sous la direction de l'illustre Buxtorf. En 1703, il prit le titre de ministre du saint Evangile, et ouvrit à Bâle des cours de philosophie qui le firent distinguer et appeler à Berne, comme professeur d'histoire et de théologie. Frey n'était pas seulement un érudit, possédant plusieurs langues et connaissant à fond l'histoire sacrée et profane, c'était aussi un critique de premier ordre. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de natura humana* (Bâle, 1699); *Disputatio in qua Mohammedis de Jesu-Christo sententia expenditur* (1703, in-4°); *De conjungendo studio linguarum orientalium cum studio linguæ græcæ* (1706); *De officio doctoris christiani dissertationes IV* (1711-1715); une édition corrigée du *Thesaurus ecclesiasticus* (Amsterdam, 1728, 2 vol. in-fol.), et beaucoup de notes pour l'édition des *Patres apostolici*, imprimée à Bâle en 1742. Frey, en mourant, laissa une bibliothèque de plus de 8,000 volumes au collége de Bâle.

FREY (Jacques-Michel), médecin polonais, né à Pulawy en 1801. Il fit ses études médicales à l'université de Varsovie, fut attaché en 1824, en qualité de chirurgien militaire, à un régiment de uhlans, devint médecin d'état-major en 1827, et, pendant l'insurrection de 1831, se signala par son dévouement sur les champs de bataille. Congédié après l'insurrection, il se livra à la pratique de son art, devint en 1839 médecin accoucheur à Varsovie, et fut appelé, en 1846, à la direction de l'école d'accouchement de cette ville. Il est, en outre, depuis la même époque, membre examinateur du conseil médical du royaume de Pologne, et membre de la Société médicale de Varsovie. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans le recueil de cette société, on a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Gaspard Hauser* ou *Recueil de renseignements mystérieux sur son éducation, ses souffrances et sa mort* (Wilna, 1834); *Principes d'accouchement à l'usage des femmes qui se destinent à l'état de sage-femme* (Varsovie, 1851).

FREY DE NEUVILLE, prédicateur et jésuite français. V. NEUVILLE.

FREYA, déesse de l'Olympe scandinave, sœur de Freyr et seconde épouse d'Odin. Elle était, après Frigga, la déesse la plus révérée dans le ciel et sur la terre. C'est elle qui présidait aux amours. Elle habite, dans le ciel, le palais Folkwanger, et ne sort que sur un char traîné par deux chats. La moitié des héros qui tombent sur le champ de bataille lui appartient, l'autre moitié revient à Odin, qui les héberge dans le Walhalla. La galanterie étant une des principales vertus de tout vaillant chevalier, il était juste que la déesse des amours fût chargée de récompenser au moins une partie de ceux qui mouraient les armes à la main. Freya porte une parure splendide. Son mari, Odin, dont elle eut deux filles, Hnos ou Hnossa et Gersemi ou Gersimi, deux types de beauté, l'abandonna un jour pour courir le monde. Désolée de cette perte, elle se mit en route et le chercha de contrée en contrée, changeant de nom chaque fois qu'elle arrivait chez un nouveau peuple. Elle ne put retrouver son époux et elle en conçut une telle douleur que, nuit et jour, de ses yeux coulaient, intarissables, des larmes d'or qui inondaient sa poitrine; et depuis, parmi ce peuple, l'or a conservé le nom poétique de larmes de Freya. La Vénus scandinave porte plusieurs surnoms : *Gralfogragoo*, la déesse aux larmes d'or, ou *Fressa brisingamens*, la maîtresse du joyau étincelant; *Astagod*, la déesse de l'amour; *Geffn*, la dispensatrice, etc. Le jour du vendredi, en allemand *freitag*, porte encore son nom; on sait que le même jour, dans le calendrier romain, est consacré à Vénus. Les premiers Scandinaves prenaient Freya pour symbole de la lune, et son frère, le dieu Frey, pour symbole du soleil. Les Saxons l'adoraient également. Charlemagne trouva à Magdebourg une image de Freya.

FREYBERG, ville de Saxe. V. FREIBERG.

FREYCINET, petite île de l'Océanie, dans la Polynésie, archipel de Pomotou, par 17° 43' de lat. S. et 140° de long. O. Découverte en 1823 par le capitaine Duperré, qui en prit possession au nom de la France.

FREYCINET (TERRE DE), partie de la côte S. de l'Australie, depuis 136° jusqu'à 138° de long. E., c'est-à-dire depuis la presqu'île d'York jusqu'au cap Northumberland. Découverte par Baudin en 1802.

FREYCINET (Louis-Henri DE SAULSES, baron DE), contre-amiral français, né à Montélimar en 1777, mort à Rochefort en 1840. Il entra dans la marine en 1794, comme aspirant de troisième classe, en même temps que son frère cadet, Louis-Claude de FREYCINET, et prit part à tous les combats livrés en 1795, dans la Méditerranée, aux escadres réunies d'Espagne et d'Angleterre, notamment à celui du cap Nolis. Promu au grade d'enseigne de vaisseau à la suite de cette campagne, ainsi que son frère, il continua de naviguer avec lui jusqu'en 1800, époque où il passa sur le *Géographe*, capitaine Baudin, tandis que son frère embarquait sur le *Naturaliste*, capitaine Hamelin. Les deux frères prirent une large part aux travaux hydrographiques de cette expédition sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. En 1804, le *Géographe* étant revenu en France, Louis-Henri de Freycinet reçut, avec le grade de lieutenant de vaisseau, le commandement de la corvette le *Phaéton*, avec laquelle il livra, au mois de mars 1806, deux combats qui peuvent compter parmi les plus brillants dont s'honore la marine française. Dans le premier, soutenu contre un brick anglais, dans les parages de la Martinique, le lieutenant de Freycinet eut la jambe fracassée. Le 26 mars suivant, il fut attaqué, non loin de Saint-Domingue, par une frégate anglaise nommée la *Pique*, soutenue par une goëlette : après une résistance acharnée, il fut obligé d'amener son pavillon; il s'était si peu ménagé en cette occasion qu'il avait eu l'épaule traversée par un biscaïen et le bras droit emporté par un boulet. Bientôt après, Freycinet fut nommé capitaine de frégate et promu au commandement de l'*Elisa*, avec laquelle il osa tenir tête à toute une division anglaise. Forcé de s'échouer à la Hogue, il s'y fit canonner pendant cinq jours avant d'amener son pavillon. En 1820, sous la Restauration, Freycinet fut nommé gouverneur de l'île Bourbon; puis, peu après, gouverneur de la Guyane, et enfin gouverneur de la Martinique. Il devint ensuite contre-amiral en 1826, baron en 1828, major général de la marine à Toulon en 1830, et enfin préfet maritime à Rochefort, en 1834.

FREYCINET (Louis-Claude DE SAULSES DE), capitaine de vaisseau et navigateur français, fondateur de la Société de géographie, membre de l'Académie des sciences, né à Montélimar en 1779, mort à Freycinet, près de Loriol (Drôme), en 1842. Il était frère du précédent, et entra dans la marine en 1794, en même temps que son aîné, et, comme lui, en qualité d'aspirant de troisième classe. Les deux frères assistèrent ensemble aux divers combats livrés dans la Méditerranée, en 1795, contre les escadres réunies d'Espagne et d'Angleterre, notamment à celui du cap Nolis, et furent nommés, ensemble et le même jour, enseignes de vaisseau. En 1800, lors de l'expédition des capitaines Baudin et Hamelin dans les parages de la Nouvelle-Hollande, Louis-Claude de Freycinet s'embarqua sur le *Naturaliste*, pendant que son frère s'embarquait sur le *Géographe*. En 1802, le *Naturaliste* étant reparti pour la France fut remplacé par la *Casuarina*, goëlette de 30 tonneaux, et Louis-Claude de Freycinet en obtint le commandement. En 1803, après cette expédition, la *Casuarina* fut désarmée à l'île de France, de sorte que Louis-Claude de Freycinet revint sur le *Géographe* avec son frère. L'année suivante (1805), il fut embarqué pendant quelque temps sur le *Voltigeur*, brick placé sous les ordres de son frère; mais le délabrement de sa santé l'ayant mis dans la nécessité de demander un congé, il vint à Paris, où il fut attaché au Dépôt des cartes et plans de la marine, avec mission de retracer les travaux hydrographiques auxquels son frère et lui avaient contribué. Il termina, en outre, la partie historique qui, confiée au naturaliste Péron, avait été interrompue, en 1810, par la mort de celui-ci. En 1811, Freycinet fut promu au grade de capitaine de frégate. En 1817, le gouvernement ayant décidé un voyage de circumnavigation, ce fut à Freycinet que fut confiée la direction de cette expédition, dont le but était de déterminer la figure du globe, d'étudier le magnétisme terrestre et de recueillir tous les objets d'histoire naturelle qui pourraient contribuer à l'avancement de la science. De Freycinet appareilla de Toulon, le 17 septembre 1817, avec la corvette l'*Uranie;* il avait pour second Duperrey, plus tard commandant de la *Coquille* et membre de l'Institut; en outre, une commission de savants, parmi lesquels se trouvait Jacques Arago, partit sur l'*Uranie*. Après d'intéressantes observations sur le pendule et les boussoles, faites à Rio, au Cap et à l'île de France, Freycinet atteignit, en septembre 1818, la baie des Chiens-Marins, où il retrouva deux inscriptions attestant, l'une, que le navire *Endracht*, capitaine Dirck Hartighs, d'Amsterdam, avait mouillé là en 1616; l'autre, que le *Geelwing*, capitaine Vlaming, autre Hollandais, était arrivé au même point l'année suivante. Après avoir complété le travail que l'expédition Baudin avait fait trop à la hâte, Freycinet se dirigea vers Timor, puis visita les terres de la Papouasie, recueillant partout des renseignements de géographie, d'ethnographie et d'histoire, aussi bien que de physique et d'histoire naturelle. Mêmes travaux aux Mariannes et aux Sandwich. Le 7 septembre 1819, l'*Uranie* entra dans l'hémisphère sud : Freycinet détermina la position des îles du Danger, et découvrit, à l'est de Samoa, un îlot qu'il appela *Rose*, du nom de sa femme, qui l'avait accompagné dans son expédition. Le 18 novembre, l'*Uranie* arriva à Sidney, où Freycinet fit d'importantes observations sur la pesanteur et le magnétisme. Un mois après, considérant sa mission comme accomplie, il faisait voile pour retourner en France par le cap Horn. Arrivé dans le détroit de Lemaire, l'*Uranie* fut poussée par un coup de vent sur les îles Malouines. Freycinet les reconnut le 12 février 1820; mais les cartes qu'il avait entre les mains étaient tellement mauvaises, tellement inexactes, qu'en cherchant la baie Française pour y relâcher, l'*Uranie*, en dépit des sondes et des vigies, toucha violemment, le 14, contre une roche sous-marine. La corvette avait une voie d'eau si considérable, qu'on dut chercher un endroit pour faire côte et sauver du moins, avec l'équipage, les résultats scientifiques de l'expédition. Ce fut Duperrey, le second de l'*Uranie*, qui, avec un canot, dirigea la corvette dans un endroit convenable où elle échoua heureusement. Freycinet revint en France avec son équipage et son matériel scientifique, sur une corvette américaine achetée à cet effet. Il arriva au Havre le 13 novembre 1820, après une navigation de plus de trois ans, rapportant de nombreuses et précieuses collections de mammifères, d'oiseaux, de poissons, d'insectes et de plantes, dont un grand nombre d'espèces étaient inconnues en Europe. Freycinet fut, conformément au code militaire, traduit devant un conseil de guerre pour le fait de la perdition de sa corvette; il fut non-seulement acquitté de la manière la plus honorable, mais encore élevé au grade de capitaine de vaisseau. Depuis lors, jusqu'à la fin de sa vie, il se consacra presque exclusivement à la rédaction de son voyage, dont la relation, non achevée par lui, dura de 1824 à 1844. En 1825, Freycinet, déjà nommé chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, et l'un des fondateurs de la Société de géographie, fut admis à l'Académie des sciences. On lui doit, outre son *Voyage autour du monde entrepris par ordre du roi* (1824-1844, 13 vol. in-4°, avec 4 atlas in-fol.), bon nombre de mémoires insérés, soit dans les *Annales maritimes*, soit dans les recueils des diverses sociétés dont il était membre. Son nom a été donné à une île de l'archipel Pomotou et à une portion de la côte sud de l'Australie.

FREYCINET (Charles-Louis DE SAULSES DE), ingénieur et homme politique français, né à Foix (Ariége) en 1828, de la famille des précédents. M. de Freycinet fut admis, à l'âge de dix-sept ans, à l'Ecole polytechnique; il en sortit le quatrième en 1848. Au 24 février de la même année, il avait obtenu du gouvernement provisoire diverses missions à Melun et à Bordeaux, où il commença de rendre ses premiers services à la chose publique. A sa sortie de l'Ecole d'application de Paris, il fut nommé ingénieur des mines à Mont-de-Marsan. De là il passa à Chartres en 1854, puis à Bordeaux en 1855. Dans ces divers postes, le jeune ingénieur, adonné principalement aux études théoriques qui devaient achever de lui découvrir les plus larges horizons de la science, s'était cependant maintenu à la tête des hommes d'application pratique, destinés à seconder et à développer l'essor de la grande industrie des transports. En 1856, la compagnie des chemins de fer du Midi l'appelait au poste de chef de l'exploitation de cet important réseau. Ses éminentes capacités d'administrateur se révélèrent dans cette situation, qu'il occupa pendant cinq années, fécondes en résultats utiles pour la compagnie du Midi. M. de Freycinet ne rentra pas au service de l'Etat, sans laisser à la compagnie qu'il avait dirigée toute une collection d'ordres et de règlements, qui forment encore la base du service de l'exploitation, et qui ont été depuis imités ou adoptés par les autres compagnies de chemins de fer. C'est aussi à cette époque de la vie de M. Ch. de Freycinet qu'il faut placer la publication de divers ouvrages de science pure, aujourd'hui complétement épuisés : *Traité de mécanique rationnelle* (1858, 2 vol.); *Etude sur l'analyse infinitésimale* ou *Essai sur la métaphysique du haut calcul* (1859, 1 vol.); *Theorie mathématique de la dépense des rampes de chemins de fer* (1860, 1 vol.).

Dans sa nouvelle carrière d'ingénieur au service de l'Etat, les grandes facultés d'observation et d'organisation pratique de M. Ch. de Freycinet furent mises à profit par l'administration des travaux publics. A partir de la fin de 1862, il fut chargé d'une série de missions scientifiques et industrielles, tant en France qu'à l'étranger, qui n'ont pas duré moins de sept années, et dans lesquelles le savant ingénieur sut à la fois agrandir et élever le cercle de ses connaissances spéciales, dans les divers ordres de questions administratives et économiques qu'il eut à traiter. Les résultats de ces missions ont été consignés par M. Ch. de Freycinet dans différents rapports qui tous ont été publiés aux frais de l'Etat, et dont voici la nomenclature : *Rapport sur l'assainissement des industries en Angleterre*

(1854); *Rapport sur l'assainissement industriel et municipal en Belgique et en Prusse* (1865); *Rapport sur l'assainissement industriel et municipal en France* (1866); *Supplément aux précédents rapports en France et à l'étranger* (1866); *Rapport sur l'emploi des eaux d'égout à Londres et sur l'emploi desdites eaux en agriculture* (1867 et 1869); *Rapport sur le travail des enfants et des femmes dans les manufactures de l'Angleterre* (1867). Ces derniers travaux furent couronnés par l'Institut de France en 1869. Au cours de ces études, d'un si grand intérêt pratique, M. Ch. de Freycinet ne perdait point de vue les grandes spéculations de la science. Il entreprenait de condenser, dans des traités spéciaux et théoriques, les nombreuses observations qu'il avait amassées, embrassant, dans une hardie généralisation, les expériences et les faits recueillis par lui dans ses voyages. En 1870, avec le concours de l'Etat, il publiait un *Traité d'assainissement industriel* (1 vol. avec 22 planches), et, la même année, les *Principes de l'assainissement des villes*, avec un atlas de 18 planches. Ce dernier ouvrage était à peine livré au public, quand éclatèrent la guerre franco-allemande et la révolution du 4 septembre.

M. Ch. de Freycinet, comprenant le grand rôle qui allait appartenir aux hommes vraiment organisateurs, dans la crise redoutable où était engagée la France, offrit son concours au gouvernement de la défense nationale. M. Gambetta, ministre de l'intérieur, après une entrevue où M. de Freycinet fit connaître spontanément à quel point de vue sérieux et, pour ainsi dire, scientifique, il avait toujours compris la direction des vastes intérêts politiques et sociaux d'un grand État démocratique, choisit l'éminent ingénieur pour préfet du département de Tarn-et-Garonne. Il partit le 6 septembre pour aller prendre possession de son poste, qu'il n'occupa que peu de temps. A son arrivée en province, le 7 octobre 1870, M. Gambetta retrouva M. de Freycinet à Tours, au siége de la délégation du gouvernement de la défense nationale, où il s'efforçait de prodiguer les avis et les conseils propres à imprimer à la direction des affaires militaires plus d'énergie et d'efficacité. M. Gambetta, ayant pris possession du ministère de la guerre, appela aussitôt M. de Freycinet à la direction supérieure de cet important service, avec le titre de délégué personnel du ministre au département de la guerre (10 octobre 1870). A partir de ce jour, commença entre M. Gambetta et lui une intime et active collaboration de tous les jours, dont le récit très-simple et très-émouvant a été tracé par le délégué à la guerre, dans un ouvrage que tout le monde a lu ou doit lire : la *Guerre en province pendant le siége de Paris* (Paris, 1871, 8e édit., 1 vol. in-18). C'est dans cet ouvrage qu'il faut rechercher et suivre la trace des travaux extraordinaires auxquels M. Ch. de Freycinet, sous l'inspiration constante du patriotisme le plus pur et la puissante impulsion du ministre dont il sut si bien mériter la confiance, se livra, pour soutenir et encourager la résistance, pour lever, équiper, encadrer, instruire et faire manœuvrer les troupes qui ont tenu la campagne pendant cinq mois, au grand étonnement des armées allemandes et à l'admiration du reste du monde. L'administration de M. de Freycinet, dont il a été le sincère et véridique rapporteur, est encore trop peu connue ; déjà cependant les étrangers, les ennemis de la France, lui rendent justice ; la France patriote, revenue de ses effarements, rendue à elle-même, ne manquera pas de joindre sa voix à celle de l'Europe. Dans tous les efforts accomplis, dans tous les résultats obtenus, M. de Freycinet peut réclamer une large part. Son esprit lucide et ferme, ses instincts d'ordre et de rapide exécution, son expérience consommée en administration, ses talents d'ingénieur, ses premières et fortes études, tout l'a servi admirablement dans cette tâche laborieuse. M. de Freycinet était, par le mérite et l'activité, au premier rang de cette phalange d'ingénieurs et de savants de tout ordre qui entouraient le jeune ministre de la guerre et qui l'ont aidé à porter le poids de cette résistance à l'Allemagne qui, si elle n'a pas sauvé l'intégrité du territoire, a sauvé du moins l'honneur de la France. « J'ai mis à contribution, écrivait le 26 novembre 1870 M. Gambetta à ses collègues du gouvernement restés à Paris, j'ai mis en réquisition et en œuvre toutes les intelligences et toutes les aptitudes des hommes de science et d'industrie. J'ai certainement, mais je ne pouvais faire autrement, transformé le ministère de la guerre. Les ingénieurs et les savants dominent un peu partout, à l'intérieur comme à la guerre ; mais leur coopération a été merveilleusement accueillie et appréciée par les militaires. Il ne s'est produit ni froissement ni conflit. J'ai eu la bonne fortune de trouver des collaborateurs à la fois novateurs et prudents. Il serait trop long de vous en donner la brillante liste, mais je ne puis cependant passer sous silence le plus éminent d'entre eux, mon collègue à la guerre, M. Ch. de Freycinet, dont le dévouement et la capacité se sont trouvés à la hauteur de toutes les difficultés pour les résoudre, comme de tous les obstacles pour les vaincre. Un jour viendra où la part de chacun sera mise en lumière. »

Après l'armistice, M. de Freycinet quitta l'administration de la guerre, en même temps que M. Gambetta se retirait du gouvernement. Depuis lors, il est demeuré dans la vie privée, continuant ses études et se préparant, comme il convient, à servir son pays dès que ses concitoyens feront appel à son expérience. Il est sorti, on doit le dire, de cette rude école de la vie publique, où du premier coup il s'était trouvé porté à un poste si élevé et si difficile, avec une idée plus haute et plus large de la démocratie républicaine, à laquelle son intelligence et son zèle appartiennent désormais sans partage. Homme d'application avant tout, il ne voit que le progrès et ne tend qu'à le réaliser. Entre tous les hommes d'avenir qui se sont révélés pendant les derniers événements, M. Ch. de Freycinet mérite de briller au premier rang, par son savoir, par la netteté et la précision de son intelligence, qui se reflètent dans un style aisé, clair et facile, dans sa parole élégante, spirituellement technique, et enfin par son dévouement éclairé et sûr aux plus sérieux intérêts de l'ordre républicain que la France a résolu de fonder.

FREYCINÉTIE s. f. fré-si-né-sî — de *Freycinet*, navig. français). Bot. Genre d'arbres, de la famille des pandanées suivant les uns, type de la famille des freycinétiées suivant les autres, comprenant plusieurs espèces, qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Océanie.

FREYCINÉTIÉ, ÉE adj. (fré-si-né-si-é — rad. *freycinétie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la freycinétie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre freycinétie.

FREYER (Jean-Théophile), médecin polonais, né à Siedlce en 1778, mort en 1823. Il étudia la médecine à Kœnigsberg et à Gœttingue, et se fit recevoir docteur successivement à cette dernière université (1802), puis à celle de Vienne (1803), afin de pouvoir exercer son art dans toute l'étendue de sa patrie, qui se trouvait alors sous la domination de la Prusse et de l'Autriche. Après avoir pratiqué plusieurs années, il devint, en 1810, médecin du district de Varsovie, en 1811, professeur de matière médicale à la Faculté de médecine de cette ville, dont il fut nommé doyen en 1817, et où il professa, en outre, de 1825 jusqu'à sa mort, la thérapeutique et la clinique médicale. Il était, de plus, premier médecin de la ville de Varsovie, depuis 1813, et membre de la Société médicale de cette ville. On a de lui : *De lythro salicaria* (Gœttingue, 1802); *Formulaire* ou *Manuel de la prescription des remèdes* (Varsovie, 1816); *De l'action de la grande chélidoine* (*chelidonium majus*) *dans les maladies vénériennes* (Varsovie, 1817); *Manuel de matière médicale* (Varsovie, 1817). Il a laissé en manuscrit un *Cours de thérapeutique*, écrit en latin.

FRÉYÈRE s. f. (fré-iè-re — de *Freyer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des scandicinées, dont l'espèce type habite l'Illyrie.

FREYMON (Jean-Wolfgang), jurisconsulte allemand, né à Oberhausen (Bavière), vivait au XVIe siècle. Il devint successivement, après avoir passé son doctorat à Ingolstadt, assesseur au tribunal de la chambre impériale, conseiller, et fut chargé de diverses missions diplomatiques. Ses principaux ouvrages sont : *Schematismorum de processu libri duo* (Ingolstadt, 1579); *Elenchus omnium scriptorum qui in jure, tam civili quam canonico, claruerunt* (1574, in-4o); *Symphonia juris utriusque chronologica* (1574, in-fol.), le plus important de ses ouvrages.

FREYR, village de Belgique, prov. de Namur, arrond. et à 7 kilom. S.-O. de Dinant, sur la Meuse; 719 hab. Beau château où fut conclu, le 25 octobre 1675, le premier traité de commerce entre les Français et les Espagnols.

La grotte de Freyr, découverte en 1820, se compose de huit chambres réunies entre elles par des galeries et formant une promenade souterraine, variée à chaque pas par le nombre et la richesse des blanches stalactites qui en tapissent les voûtes et les parois. « On prétend, dit M. Du Pays, que l'on a trouvé dans cette grotte des vestiges de l'exercice d'un culte païen, que l'on suppose avoir été celui de la Vénus scandinave Freya, d'où viendrait le nom de Freyr. »

FREYR, fils de Nicœrd et frère de Freya, dieu de la mythologie scandinave, qui occupe un rang distingué dans le cercle des divinités d'Odin et qui, en Suède, était le premier de tous les dieux. On l'identifiait primitivement avec son père; c'était, comme ce dernier, une divinité sage, bienveillante, qui régnait sur la terre et sur la mer, répandant l'abondance parmi les hommes. Au commencement de l'été, en Suède, on promenait en grande pompe sa statue dans les campagnes, et, à la fin de juillet, on lui immolait un sanglier, animal qui lui était consacré, de même que taureau. Le sanglier Gullinbursti était sa monture favorite et l'emportait avec la rapidité de l'éclair dans les airs et sur la mer. Ce qui distinguait Freyr des autres habitants de l'Olympe, c'était son épée merveilleuse. Cette épée, douée d'une intelligence peu commune chez ses pareilles, obéissait ponctuellement aux ordres de son maître, même lorsqu'il n'était pas là pour la diriger ; prévenant ses désirs, elle se portait d'elle-même sur tel point, sur tel autre, frappant d'estoc et de taille, faisant rage au milieu de la mêlée, sans qu'une main quelconque eût besoin d'en faire mouvoir la poignée. Pendant ce temps, le bon Freyr, le dieu pacifique par excellence, peu amateur de batailles, restait paisiblement assis à la table d'Odin, où il s'abreuvait de bière forte et de vins exquis. Le rôle spécial de Freyr était de diriger les nuages, de présider à la pluie et au beau temps. La mythologie scandinave n'est pas moins romanesque que la mythologie grecque; tous ses dieux ont eu des aventures qui ont été chantées par les poëtes du Nord. Les amours de Freyr avec la belle Gerda, la fille des géants, sont célèbres; ils forment le dix-septième et le vingt-quatrième chant de la *Mort de Balder*, poëme d'Œhlenschläger. Les traditions mythologiques allemandes ne nous ont transmis aucun renseignement certain sur le culte de ce dieu, qui portait le nom de ***Frô*** chez les Germains.

FREYRE (Manoël), un des meilleurs généraux de l'Espagne, né à Ossuña (Andalousie) en 1765, mort en 1834. Il fit les campagnes de la Révolution contre la France, devint colonel en 1808, et se rendit dès lors redoutable à nos troupes. A la bataille de Talavera, il couvrit avec un seul régiment la retraite de l'armée espagnole (1809). Il se distingua également à Ocaña, fit preuve d'une grande intrépidité à l'attaque des hauteurs d'Irun, en 1813, remplaça Castaños dans le commandement en chef et montra une valeur peu commune à la bataille de Toulouse. Chargé, en 1820, de réprimer le mouvement insurrectionnel de l'île de Léon, il fit tous ses efforts pour épargner le sang espagnol. Une prompte disgrâce fut le prix de sa modération. Depuis, il se tint à l'écart. Il avait refusé le portefeuille de la guerre à l'avénement de Ferdinand VII, se contentant du titre de commandant de la brigade des carabiniers.

FREYRE. V. ANDRADA et FREIRE.

FREYSSENET, village et comm. de France (Ardèche), cant., arrond. et à 9 kilom. de Privas, au sommet du versant méridional de la chaîne du Coiron, et à la naissance d'un riant vallon. Le principal cratère du Coiron laisse voir encore près de ce village sa coupe toute bordée de laves, et mesurant 1,800 mètres de diamètre. Sur le territoire de cette commune, au fond d'une gorge sauvage bordée de hautes collines boisées, coule la fontaine de Boulègue, une des fontaines intermittentes les plus singulières qu'il y ait en France. Elle disparaît quelquefois pendant une longue suite d'années; elle ne coule jamais plus d'une heure de suite. Quand elle jaillit, ses eaux s'élancent en bouillonnant, et leur volume est suffisant pour faire tourner la roue d'un moulin.

FREYTAG (Jean), médecin allemand, né à Nieder-Wesel (duché de Clèves) en 1581, mort à Groningue en 1641. Il étudia la médecine sous Henri Meibomius, se fit recevoir docteur, puis fut, pendant vingt-trois ans, premier médecin du prince-évêque d'Osnabrück, dont il quitta la cour en 1631 pour avoir refusé de se faire catholique. Freytag occupa ensuite une chaire de médecine à Groningue. Il combattit vivement les doctrines de Descartes et se montra partisan exclusif de la doctrine chimique. Ses principaux ouvrages sont : *Poemata juvenilia* (Francfort, 1616, in-4o); *Noctes medicæ, sive de abusu medicinæ tractatus* (Francfort, 1616); *Dissertatio calidi innati* (Groningue, 1632, in-8o); *Detectio et solida refutatio novæ sectæ Sennerto-Paracelsicæ* (1636, in-12).

FREYTAG (Frédéric-Gotthilf), écrivain allemand, né à Pforta (Saxe prussienne) en 1723, mort à Naumbourg en 1776. Il devint bourgmestre de cette dernière ville. Il a laissé, outre des dissertations et des traductions de divers ouvrages français, des écrits dont les principaux sont : *Rhinoceros veterum scriptorum monumentis descriptus* (Leipzig, 1747, in-8o); *Analecta litteraria de libris rarioribus* (Gotha, 1776, in-8o).

FREYTAG (Jean-David), général français, né à Strasbourg en 1765, mort à Paris en 1832. Il se rendit à Cayenne avec le régiment d'Alsace, dont il faisait partie, fut cassé de son grade de capitaine pour avoir protesté contre les mesures prises à l'égard des condamnés du 18 fructidor, puis revint en France, fit les campagnes d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de Russie, et obtint le grade de général de brigade. Freytag prit sa retraite en 1815. Il a publié des *Mémoires* (Paris, 1824, 2 vol. in-8o) qui eurent un assez grand succès lors de leur apparition.

FREYTAG (George-Guillaume-Frédéric), célèbre orientaliste allemand, né à Luneboug en 1788, mort en 1861. Il fut élevé à l'université de Gœttingue, où il devint professeur en 1811. Il fit, en qualité d'aumônier de l'armée prussienne, les campagnes de 1813, de 1814 et de 1815, contre la France, et, entré à Paris à la suite des alliés, il y resta plusieurs années aux frais de la Prusse, pour s'y livrer à l'étude des langues orientales, et principalement à celle de l'arabe. En 1819, il retourna dans sa patrie, pour professer les langues orientales à l'université de Bonn. Plus tard, il fut nommé membre associé de la Société asiatique de Paris, et, en 1851, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les principaux travaux de Freytag sont : *Carmen arabicum, perpetuo commentario et versione iambica germanica* (Gœttingue, 1814, in-8o); *Selecta ex historia Halebi*, texte arabe, traduction latine et notes (Paris et Strasbourg, 1819, in-8o); *Règne de Saad-ed-Daulah à Alep*, texte arabe et traduction allemande (Bonn, 1820, in-4o) : ces deux fragments sont tirés de *l'Histoire d'Alep*, par Djemal-ed-din-Omar-ben-Ahmed ; le premier s'étend de l'an 16 à l'an 356 de l'hégire ; le second, de 356 à 381 ; *Caab-ben-Sohair, carmen in laudem Muhammedis dictum*, avec un poëme de Motennebi et un fragment du *Hamasa*, texte arabe et traduction latine (Bonn, 1822, et Halle, 1823, in-4o); *Lokmani fabulæ et plura loca ex codicibus maximam partem historicis selecta*, texte arabe (Bonn, 1823, in-8o); *Hammasæ carmina, cum Tebrisii scholiis integris*, recueil de poésies arabes, par Abou-Temmam (Bonn, t. I, 1828, texte; t. II, 1847-1852, in-4o, traduction latine; exposition de la prosodie arabe, contenant, outre les remarques de l'auteur, un poëme didactique sur ce sujet, par Djemal-ed-din, texte et traduction, Bonn, 1830, in-8o); *Lexicon arabico-latinum*, avec un index latin-arabe (Halle, 1830-1837, 4 vol. in-4o), le plus important de ses ouvrages, dont un abrégé a paru en un volume (Halle, 1837, in-4o); *Fakihet al-Kholefa, sive fructus imperatorum et jocatio ingeniosorum*, par Achmed ben-Mohammed, surnommé Ibn-Arabschah (Bonn, t. I, 1832, texte arabe; t. II, 1852, in-4o, traduction); *Chrestomathia arabica, grammatica, historica* (Bonn, 1834, in-8o); *Arabum proverbia*, texte et traduction latine (Bonn, 1838-1842, 3 vol. in-8o); *Grammaire de la langue hébraïque* (Halle, 1835); l'*Art de la versification arabe* (Bonn, 1838).

FREYTAG (Théodore-Frédéric), philologue allemand, né en 1800. Il étudia la philologie à l'université de Dorpat, professa, de 1820 à 1826, les langues anciennes au gymnase de cette ville, et, après avoir fait un voyage en Allemagne, en Italie, en Suisse et en France, fut nommé, en 1833, professeur de littérature grecque et latine au lycée Richelieu, à Odessa. En 1836, il a été appelé à la chaire de littérature latine de l'université de Saint-Pétersbourg et l'a occupée jusqu'à ces dernières années. Outre un grand nombre de dissertations, en latin et en allemand, insérées dans le *Journal de Dorpat*, dans la *Gazette littéraire de Halle* et autres recueils, il a publié : *Epistolæ virorum doctorum ad Bilibaldum Pirchhegmerum, etc., ineditæ, cum adnotationibus* (Leipzig, 1831); *Homeri Iliadis primi duo libri, recogniti et cum commentariis editi* (Leipzig, 1837). Ces deux livres ont été accueillis très-favorablement en Allemagne et en France.

FREYTAG (Gustave), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Kreuzbourg, en Silésie, le 13 juillet 1816. Il étudia d'abord la philologie et la littérature à Breslau et à Berlin. En 1838, il se fit recevoir docteur en philosophie, puis agrégé à l'université de Berlin. En 1847, il alla habiter Dresde et ensuite Leipzig, où, de concert avec M. Julien Schmidt, il fonda le *Messager de la frontière*. Il devint, en 1854, conseiller aulique du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, qui le nomma son lecteur particulier. Son premier ouvrage fut un recueil de poésies intitulé : *A Breslau* (Berlin, 1845). Cette même année, il fit représenter une pièce historique intitulée : les *Fiancés* ou *Kuntz de Rosen*, et obtint pour ce drame le prix décerné par le grand théâtre de Berlin. Trois autres pièces suivirent à peu de distance : *Valentine*, en 1847; le *Comte Waldemar*, en 1848, et enfin son excellente comédie des *Journalistes* (1854), fort appréciée en Allemagne. Une seule œuvre de M. Freytag a été traduite en français; c'est un roman très-remarquable, intitulé : *Doit et avoir*, qui parut en 1855, et fut publié deux ans après par le *Moniteur universel* français. Nous citerons encore de cet écrivain deux tragédies : le *Savant* et les *Fabius* (1859); *Une pauvre âme de tailleur*, comédie, et diverses productions littéraires : *Tableaux du passé allemand* (Leipzig, 1859, 2 vol.); *Nouveaux tableaux de la vie du peuple allemand* (Leipzig, 1862); la *Poétique du drame* (1863); le *Manuscrit perdu* (Leipzig, 1864, 3 vol.). La plupart de ses œuvres dramatiques ont paru à Leipzig (1848-1850, 3 vol.). Depuis 1861, il a quitté la rédaction du *Messager de la frontière*.

FRÈZE s. f. (frè-ze). Econ. rur. Redoublement d'appétit que l'on remarque chez les vers à soie après chaque mue.

FRÉZIER (Amédée-François), ingénieur et navigateur, né à Chambéry en 1682, mort à Brest en 1773. Quoique né en Savoie d'un gentilhomme écossais réfugié, il appartient à la France par sa vie et par ses travaux. Il montra, dès son enfance, de grandes dispositions pour les langues et les sciences, et fut envoyé à Paris pour y achever ses études, qu'il compléta par un voyage en Italie. En 1702, le duc de Charost offrit à *Frézier*, à son retour en France, une lieutenance dans le régiment d'infanterie dont il était colonel. Il y servit jusqu'en 1707, époque où il obtint d'entrer dans le corps du génie. Comme ingénieur, il travailla à l'agrandissement de l'enceinte de Saint-Malo; puis il fut envoyé au

Pérou et au Chili, afin d'aviser aux moyens de protéger ces colonies espagnoles. Elargissant le cercle de sa mission, Frézier rectifia la position de plusieurs points importants de la côte des Patagons, fit une bonne reconnaissance du détroit de Lemaire, ainsi que de la Terre des Etats, et donna d'utiles renseignements sur le mouillage du port Maurice et de la baie de Bon-Succès. La botanique lui dut aussi quelques observations et l'importation en France, entre autres plantes, de la fraise du Chili. La physique et la minéralogie ne furent pas davantage oubliées par lui. Ce voyage avait duré deux ans et demi, de janvier 1712 à août 1714 ; Frézier en publia la relation en 1716. Il fut ensuite renvoyé à Saint-Malo en qualité d'ingénieur, puis il se rendit à Morlaix, où il fut, pendant trois campagnes successives, chargé de la conduite des ouvrages du château du Taureau. En 1719, Frézier fut nommé ingénieur en chef et envoyé à Saint-Domingue en cette qualité. Il mit cette colonie en état de défense, et trouva encore le temps de faire la description du débouquement de Krooked, inconnu jusque-là aux navigateurs français. En 1728, après son retour en France, Frézier reçut la croix de Saint-Louis, et fut envoyé, avec la commission de capitaine, à Philipsbourg, puis à Landau, dont il répara les fortifications. Ces travaux lui suggérèrent l'idée de composer sur la matière sa *Théorie et pratique de la coupe des pierres et du bois* (Strasbourg, 1738), ouvrage remarquable à plus d'un titre, par la méthode (c'est celle de Desargues, pour qui l'auteur avait une grande admiration), et par les applications nouvelles qu'il en fit à une foule de questions de géométrie pratique, telles que le développement sur un plan des surfaces coniques ou cylindriques et de leurs sections planes, l'étude des intersections des surfaces sphériques, cylindriques et coniques entre elles, la représentation des courbes à double courbure par leur projection sur des plans, etc. Ces recherches de Frézier préludaient à la naissance de la géométrie descriptive et n'y ont pas été inutiles.

En 1739, Frézier fut nommé directeur des fortifications de la Bretagne, et il exécuta plusieurs ouvrages pour la défense de cette province. En 1752, il fut compris au nombre des membres honoraires de l'Académie de la marine. On lui doit encore, sur les beaux-arts, l'histoire naturelle et la géographie, quelques opuscules qui annoncent des connaissances solides et variées. En 1764, il fut admis à prendre sa retraite; il avait alors quatre-vingt-deux ans. Pendant sa longue carrière, Frézier n'avait assisté qu'à deux siéges; aussi, malgré son mérite, ne put-il franchir le grade de lieutenant-colonel. Il mourut à Brest, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Cette ville, qui doit à Frézier le baldaquin de l'église Saint-Louis, a donné son nom à l'une de ses rues. Outre des mémoires et les ouvrages précités, nous mentionnerons parmi les écrits de cet ingénieur distingué : *Relation du voyage de la mer du Sud aux côtes du Chili et du Pérou* (Paris, 1714, in-4o), ouvrage traduit en anglais, en allemand et en hollandais; *Eléments de stéréotomie à l'usage de l'architecture pour la coupe des pierres* (Paris, 1759-1760, 2 vol. in-8o); *Dissertation historique et critique sur les ordres d'architecture* (Strasbourg, 1738, in-4o), etc.

FRÉZIÈRE s. f. (fré-ziè-re — de *Frézier*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des théacées ou ternstrœmiacées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique centrale.

FREZZA (Jean-Jérôme), graveur italien, né près de Tivoli vers 1660, mort vers 1730. Il se rendit à Rome, où il reçut les leçons d'Arnold de Westerhout, et devint un artiste également habile au burin et à l'eau-forte. On a de lui, d'après les plus célèbres maîtres d'Italie, un assez grand nombre de gravures, dont les plus estimées sont : la *Vierge assise sous un arbre*, d'après Louis Carrache; la *Descente du Saint-Esprit*, d'après le Guide ; la *Zingara* ou le *Repos en Egypte*, d'après le Corrége; l'*Assomption de la Vierge*, d'après Carle Maratte, etc.

FREZZI (Frédéric), poëte italien, né à Foligno vers le milieu du XIVe siècle, mort à Constance en 1416. Il fut provincial de l'ordre des dominicains et évêque de Foligno (1403). On a de lui, sous ce titre : *Il quatriregio del decursu della vita humana* (Pérouse, 1481, in-fol.), un poëme remarquable, quoique bizarre, divisé en quatre livres. Le premier est celui de l'Amour; le second, celui de Satan; le troisième, celui des Vices; le quatrième, celui des Vertus ou de Minerve. Frezzi s'est attaché dans cette œuvre à imiter le style et les procédés de Dante. Ce singulier monument de la poésie italienne a eu plusieurs éditions, dont la meilleure est celle de Foligno (1725, 2 vol. in-4o), avec des notes et observations d'Artegiani.

FREZZOLINI (Erminia NENCINI, dame), célèbre cantatrice italienne, née à Viterbe en 1820. Elle est la fille de Nencini, bouffe comique fort connu à Florence comme habile professeur de chant. Dès sa plus tendre enfance, la jeune Erminia manifesta les plus grandes dispositions pour la musique. Elle eut, sans compter son père, des professeurs dont elle pouvait s'enorgueillir à bon droit, Tacchinardi et Manuel Garcia, frère de la Malibran, auquel la grande artiste avait recommandé cette jeune fille, qu'attendait un si brillant avenir. C'est à Florence qu'Erminia Frezzolini débuta dans *Beatrice di Tenda*, puis elle parcourut triomphalement les principales villes de l'Italie. En 1840, elle était *prima donna assoluta* au théâtre de la Scala à Milan; en 1841, à Turin; puis à Modène, dont elle inaugura la nouvelle salle. En 1842, Erminia Frezzolini se fit entendre à Londres, au théâtre de la Reine. Elle revint en Italie, où nous la trouvons en 1845, à la Scala de Milan, créant *Giovanna d'Arco*, de Verdi; en 1846, au théâtre Saint-Charles de Naples, où elle obtint un véritable triomphe dans *Gli Orazii e gli Curiazii ;* à Gênes pendant l'été, à Venise pendant l'automne de 1847; enfin, résiliant à l'amiable un engagement avec le théâtre royal de Turin, elle part pour Saint-Pétersbourg à la fin de cette même année. La grande artiste y resta deux ans (1848 et 1849), et fit l'admiration des nobles boyards qui, à bout d'éloges et d'applaudissements, lui firent, par souscription, deux magnifiques cadeaux. En 1850, elle parut avec une nouvelle gloire sur le théâtre de Madrid et dans les principales villes d'Espagne. En traversant Paris pour se rendre dans la Péninsule, elle avait chanté pour la première fois dans un concert de la Société philharmonique, et ce fut un véritable triomphe. C'est de l'Espagne que la célèbre cantatrice nous est venue, engagée par M. Ragani pour la saison des Italiens de 1853-1854, à raison de 60,000 fr. Quatre ans nous sommes restés sous le charme puissant de sa voix. Qui ne l'a vue dans *Beatrice di Tenda, Don Giovanni, Lucia di Lamermoor, I Puritani*, l'*Elisir*, la *Sonnambula* et *Il Trovatore?*

M. Fétis déclare qu'en 1855 « la carrière de l'artiste était finie pour les grands théâtres de l'Europe. » C'est faire une injure indirecte au goût français que de soutenir une pareille thèse. Sauf une année d'excursion en Amérique, en compagnie de M. Vieuxtemps, la Frezzolini a toujours été l'ornement de notre Théâtre-Italien. Elle avait, à son retour, la voix un peu plus voilée, l'intonation moins nette, il est vrai; mais quand l'émotion gonflait sa poitrine et réveillait son génie, elle retrouvait les accents inspirés que nous aimions tant. Qu'est-ce qu'un moment de défaillance au milieu d'une longue suite de triomphes? Souvenons-nous de *Leonora*, d'*Il Trovatore* (Scudo écrivait : « Ce sont de sublimes sanglots) », de *Gilda*, de *Rigoletto*, de *Lucia*, où l'artiste atteint à l'idéal, de *Marta*, de *Doña Anna*, de *Don Juan*, rêve de Mozart réalisé, d'*Elvira*, d'*Ernani*. Son génie a marqué toutes ces créations d'une empreinte ineffaçable. M. Paul de Saint-Victor a dit de ce splendide organe : « C'est une cloche d'or battant dans un beffroi incendié. » C'est elle qui a popularisé en France la musique de Verdi.

Quelques appréciations sur la grande cantatrice, empruntées à la presse parisienne, la feront mieux connaître. M. Scudo, le regrettable et savant critique de la *Revue des Deux-Mondes*, lui reproche d'avoir étudié à une détestable école; il lui trouve une voix étendue, des notes graves, amples, mais le médium étroit. « Elle a, dit-il, de la chaleur, de la passion. Elle attaque avec vigueur les notes les plus ardues; elle s'anime au son de la trompette, et par le tressaillement de ses épaules, par le dandinement de sa tête, par le feu de ses regards et les éclats de sa voix, on sent que Mme Frezzolini est possédée du vrai démon. » — « Une carrière assez laborieuse, dit de son côté la *Patrie*, a sans doute perfectionné sa méthode, mais un peu fatigué peut-être le timbre de sa voix. Cette altération de quelques notes du médium disparaît dans le haut de l'échelle vocale, qui garde sa pureté et son éclat... Mme Frezzolini, douée d'une sensibilité exquise, semble s'inspirer de tout ce qu'elle chante; elle s'anime, se passionne jusqu'à l'exaltation, et c'est vraiment un spectacle intéressant que celui de cette femme jeune et frêle, emportée par son délire jusqu'à affronter les difficultés les plus périlleuses du chant, et les surmontant par la force de sa volonté; âme ardente qui s'élance en flammes brillantes, mais qui se consume elle-même. » La figure de Mme Frezzolini respire une douce mélancolie; ses yeux magnifiques, surmontés de sourcils bien dessinés, ses traits réguliers et sa gracieuse tournure en font une des plus charmantes femmes de notre temps.

FRIABILITÉ s. f. (fri-a-bi-li-té — rad. *friable*). Caractère, nature de ce qui est friable : *La* FRIABILITÉ *de certaines pierres.*

— Pathol. Etat morbide des os constitué par la prédominance de la substance inorganique sur la matière animale dans leur composition.

FRIABLE adj. (fri-a-ble — du lat. *friabilis*, mot dérivé de *friare*, réduire en morceaux). Qui peut aisément être réduit en poudre : *Les corps transparents sont en général plus* FRIABLES *que les corps opaques.* (Buff.) *La terre franche, celle qui convient le mieux à la culture des céréales, n'est ni trop* FRIABLE *ni trop pâteuse.* (Raspail.)

FRIAND, ANDE adj. (fri-an, an-de — Ménage croit que ce mot est le participe présent du verbe *frire*, avec le changement du *t* en *d*, et M. Littré fait observer que dans le XIIIe et le XIVe siècle *friand* a deux sens : en parlant des choses, ce qui est appétissant; en parlant des personnes, celles qui ont de la vivacité comme ce qui frit. D'autres, avec Delâtre, rapportent ce mot au gothique *friks*, *fricand*, avide). Qui aime les friandises, les petits mets légers et délicats : *Les petites filles sont plus* FRIANDES *que gourmandes.* (Mme Monmarson.) *Généralement parlant, les Espagnols sont sobres, les Français gourmets, les Anglais gourmands, les Italiens* FRIANDS, *les Anglo-Américains goinfres, les Russes goulus et les Cosaques gloutons.* (Descudet.)

— Par ext. Léger et délicat, en parlant des mets : *Un morceau* FRIAND. *Avant que le sucre eût été apporté des Indes, on ne connaissait rien de plus agréable au goût que le miel; on y confisait les fruits, et on en mêlait aux pâtisseries les plus* FRIANDES. (Fleury.)

Il se réjouissait à l'odeur de la viande
Mise en menus morceaux, et qu'il croyait *friande*.
LA FONTAINE.

— Fig. Appétissant, délectable, propre à inspirer le désir :

Jeune veuve à vingt ans est un morceau *friand*.
DESMAHIS.

— *Friand de*, Gourmand de, plein d'un appétit sensuel pour : *Etre* FRIAND *de vins fins. Le faisan est de sa nature une espèce inquiète et volage,* FRIANDE *de grains.* (Toussenel.) *Les éléphants sont très-*FRIANDS *des racines des végétaux herbacés qui croissent dans les plaines inondées.* (L. Figuier.) ‖ Amoureux de, porté à : *L'esprit de l'homme est* FRIAND DE *mensonges, de folies, de monstruosités.* (Boiste.)

— Subtantiv. Personne friande : *Le gourmand finit par être satisfait, le* FRIAND *ne l'est jamais.* (Mme Monmarson.)

FRIANDISE s. f. (fri-an-di-ze — rad. *friand*). Goût pour la chère fine et délicate : *La gourmandise gît dans la quantité, la* FRIANDISE *dans la qualité.* (Mme Monmarson.)

— Par ext. Chose légère et délicate à manger : *Ne promettez jamais aux enfants pour récompense des ajustements ou des* FRIANDISES. (Fén.) *C'est principalement au moyen de véritables* FRIANDISES, *et surtout du sucre, qu'on parvient à maîtriser les animaux herbivores.* (Cuv.)

— Fam. Plaisir voluptueux : *Il est ardent pour toutes les* FRIANDISES.

FRIANT (le comte Louis), l'un des plus intrépides généraux de la République et de l'Empire, né à Villers-Morlancourt (Somme) en 1758, mort en 1829. Il partit, en 1793, pour l'armée de la Moselle, à la tête d'un bataillon de volontaires parisiens, se fit remarquer à Fleurus, devint général de brigade en 1794, combattit en Allemagne et en Italie, passa en Egypte avec Desaix, prit une part glorieuse à tous les combats contre les Arabes, poursuivit Mourad-Bey pendant trente-neuf jours dans le désert, reçut le grade de général de division, eut le commandement de la haute Egypte, et ne rentra en France qu'avec les derniers débris de l'armée. A Austerlitz, il eut trois chevaux tués sous lui ; à Eckmühl, avec 8,000 hommes il en battit 30,000. C'est lui qui enleva la fameuse tour carrée à Wagram, et qui, dans la journée de la Moskowa, s'empara de Seminskoï. Blessé grièvement dans cette dernière affaire, il ne put rentrer en ligne qu'à la bataille de Dresde (1813). Nommé pendant les Cent-Jours membre de la Chambre des pairs, il trouva encore l'occasion de verser son sang dans les champs de Waterloo, à la tête d'une division de la garde. Il fut mis à la retraite au commencement de la deuxième Restauration. — Son fils, Jean-François, comte FRIANT, né à Paris en 1790, entra à l'école de Saint-Cyr, prit part aux dernières campagnes de l'Empire, se démit de son grade de capitaine sous la Restauration et vécut dans la retraite jusqu'en 1830. Il fut alors nommé général de brigade de la garde nationale et aide de camp de Louis-Philippe, qui lui donna la croix de commandeur en 1832. M. Friant commanda en chef, pendant quelque temps, la garde nationale de Paris, après la mort du comte Lobau. Lorsque éclata la révolution de 1848, il accompagna Louis-Philippe dans l'exil.

FRIAS (Damase DE), poëte espagnol dont on ignore la vie, et qu'on croit avoir vécu au commencement du XVIe siècle. Il fut un des poëtes lyriques les plus gracieux de son temps. On n'a de lui qu'un petit poëme intitulé : la *Retraite de Silvie*, deux chansons, un sonnet et une glose, qui ont été publiés notamment dans le *Parnaso* de Sedano. Ces morceaux sont aussi remarquables par la beauté des images et la grâce des pensées que par l'harmonie du style.

FRIBOURG s. m. (fri-bour). Hortic. Variété de poire d'hiver.

FRIBOURG, en allemand *Freiburg*, en italien *Friburgo*, ville de Suisse, chef-lieu du canton de ce nom, en partie dans une plaine, en partie sur un promontoire de rochers formé par les détours de la Sarine; environ 10,000 hab., dont 8,000 catholiques. « Ses maisons bâties en amphithéâtre, leur architecture curieuse, la longue ligne de ses remparts crénelés, flanqués çà et là de tours féodales et de portes de fortifications anciennes, qui disparaissent de jour en jour, ses églises, ses couvents, ses ravins profonds, ses ponts, ses jardins, lui donnent à l'extérieur, dit M. Ad. Joanne, un aspect original et pittoresque. Elle est divisée en quatre quartiers : le Bourg, l'Auge, les Places et la Neuve-Ville; cinq ponts établissent des communications entre les deux rives de la Sarine. »

La collégiale, dédiée à saint Nicolas, fut commencée en 1183 et terminée vers 1500. La tour a 78 mètres d'élévation. Le portail principal offre un curieux bas-relief représentant le *Jugement dernier*. On remarque à l'intérieur : les stalles du chœur, ornées de délicates sculptures; les vitraux de l'abside; un joli tableau de Deschwanden, *Sainte Anne et la Vierge ;* le monument funéraire d'Aloys Mooser, et l'orgue, œuvre de ce dernier, mort en 1839. Cet orgue, un des plus beaux de l'Europe, compte 63 registres et 4,271 tuyaux; il imite la voix humaine, le tonnerre, le vent, etc. La maison de ville occupe, dit-on, l'emplacement du château des ducs de Zæhringen; le rez-de-chaussée sert d'arsenal. C'est là que siégent le grand conseil et le tribunal d'appel. Devant cet édifice on voit l'énorme tronc d'un tilleul qui fut planté, suivant une tradition, le jour de la bataille de Morat. C'est sous cet arbre que le juge cassait autrefois la verge sur les condamnés agenouillés, lorsqu'on les conduisait au supplice.

L'église de l'ancien couvent des augustins, aujourd'hui transformé en prison ou maison de détention préventive, renferme un curieux maître-autel. L'église des Capucins est ornée d'une *Descente de croix* d'Annibal Carrache. Le collége, fondé par le célèbre jésuite hollandais Canisius, en 1581, était, avant 1848, un des principaux centres de l'ordre en Europe. A quelques pas s'élève le pensionnat, bâti en 1828 par une société d'actionnaires, et dirigé également par les jésuites, jusqu'à leur expulsion en 1847. Ce pensionnat a été converti depuis en école primaire et en maison d'orphelins. Le nombre total des élèves était de 700, venus en partie de France et de plusieurs contrées de l'Europe. Le collége de Canisius, remplacé en 1848 par une école cantonale supprimée en 1857, est depuis 1858 sous la direction de prêtres séculiers mêlés à quelques laïques.

Depuis 1838, on franchit la large vallée de la Sarine sur un magnifique pont suspendu que terminent deux beaux portiques d'ordre dorique, de 26 mètres d'élévation. En avant de chaque portique règne une terrasse en forme de demi-lune. Les puits d'amarre, taillés dans le roc, ont 19 mètres de profondeur, et renferment chacun trois chambres contenant trois voûtes renversées, formées d'énormes blocs de pierre. Les câbles d'amarre, au nombre de seize, se composent chacun de 528 fils; la force moyenne de chaque fil est de 610 kilogrammes. La longueur du pont, entre les portiques, est de 287m,47 ; sa hauteur est de 55m,21. Le pont suspendu qui a été jeté en 1840 sur la vallée du Gotteron a 97 mètres au-dessus du fond de la vallée qu'il traverse. Les deux points d'appui sont séparés par une distance d'environ 210 mètres.

La ville de Fribourg, bâtie en 1179 par Berthold IV, duc de Zæhringen, passa, en 1218, lors de l'extinction de la branche aînée de cette maison, aux comtes de Kybourg, et, à l'extinction de ceux-ci, en 1264, à la maison de Habsbourg. Soumise aux ducs de Savoie de 1452 à 1477, elle entra en 1481 dans la confédération des cantons suisses. C'est dans cette ville que s'ouvrit la première diète établie en vertu de l'acte de médiation imposé par le premier consul en 1803.

Fribourg a donné naissance à plusieurs hommes illustres, parmi lesquels nous citerons : le Père Girard, comme professeur; le landamman d'Affry; les peintres Fhiess et Grimoux ; l'historien Guillimann ; l'helléniste Geinoz et le polyglotte Fercier, membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France. De 1804 à 1819, Fribourg eut une école primaire et secondaire célèbre dirigée par le Père Girard. Au retour des jésuites, elle fut fermée en 1823, comme employant une méthode *immorale et irréligieuse*, selon l'expression de l'évêque Jenny, instrument dévoué des jésuites. Cet événement n'a pas peu contribué aux agitations religieuses et politiques dont ce canton a été le théâtre en 1846 et 1848, et qui ont abouti à la guerre civile dans les années suivantes. Une statue a été érigée au Père Girard sur la principale place de la ville, en 1860. Fribourg a fourni un grand nombre d'officiers généraux à la France, entre autres le comte d'Affry, lieutenant général, tué à la bataille de Guastallo, au moment où il allait, dit-on, recevoir le bâton de maréchal de France (1734), et l'intrépide général Pierre-Félix Vonderspeid, mort en Espagne (1809) après la bataille de Talavera-de-la-Reina. Un Fribourgeois au service de l'Autriche, le comte Frédéric de Diesbach-Belleroche, y obtint le second grade de l'armée impériale et le titre de prince de Sainte-Agathe, réversible à ses héritiers (1718).

— Bibliogr. V. à la suite de l'article suivant.

FRIBOURG (CANTON DE), un des cantons de

la Suisse, borné par le lac de Neufchâtel et le canton de Berne au N., à l'E. par Berne, au S. par Berne et Vaud, et à l'O. par Vaud et Neufchâtel, par 4° 20'-5° 2' 30'' de long. E. et 46° 28'-47° 3' de lat. N.; 1,669 kilom. carrés et 106,523 hab., dont environ 90,000 catholiques; chef-lieu Fribourg. Il occupe le dixième rang par ordre d'admission et le huitième par son étendue et sa population. Il est divisé en sept districts, ayant chacun un préfet nommé par le conseil d'Etat. La constitution du canton est démocratique, et le pouvoir souverain appartient à un grand conseil, dont les membres sont élus directement par le peuple pour cinq ans dans la proportion d'un député par 1,200 âmes. Ce conseil nomme son président, choisit les membres du conseil d'Etat, du tribunal d'appel et les députés au conseil des Etats.

La partie méridionale du canton est couverte de montagnes, dont les unes appartiennent au système du Jorat et les autres au système des Alpes bernoises. Les plus hautes de ces montagnes atteignent de 1,600 à 1,700 mètres d'altitude. La neige y disparaît au mois de juillet, à l'exception de la partie où coule la Veveyse, tributaire du lac de Genève. Le canton de Fribourg appartient au bassin de l'Aar. La majeure partie du lac de Morat, de même que le lac Noir et celui de Seedorf, appartient à ce canton. Ses cours d'eau les plus importants sont la Saane ou Sarine, la Broye et la Veveyse. Le climat est froid dans le nord et tempéré dans le sud; partout il est très-sain. Les plaines produisent des blés en abondance, des fruits, des légumes, du tabac, du chanvre et du vin de médiocre qualité. Les pâturages et les prairies qui couvrent les montagnes nourrissent un grand nombre de vaches, dont le lait sert à confectionner cet excellent fromage connu sous le nom de *gruyère*. Les montagnes fournissent du grès, de la pierre calcaire et un peu de houille. L'agriculture, grâce aux efforts de la société fondée par de grands propriétaires, a fait des progrès. L'élève du bétail et la fabrication du fromage sont augmentées depuis quelque temps. L'exploitation de ce dernier article rapporte annuellement au canton une somme de près de 3 millions de francs. Le revenu des pailles et celui des bois exportés pour chauffage et construction est aussi considérable. Ce canton est traversé dans toute sa longueur, du sud-ouest au nord-est, par un chemin de fer.

Les langues parlées dans le canton sont le français et l'allemand; le français se parle presque seul à Fribourg même (d'où l'allemand, jadis en usage dans la basse ville, disparaît de plus en plus) et dans la plus grande partie du canton. L'allemand est en usage à Morat et dans la partie du pays qui s'étend entre Fribourg et Berne. Dans les villages, on parle aussi généralement un patois roman qui n'est pas dépourvu de grâce, et qui a même une petite littérature dont le principal joyau est le *ranz des vaches*, sorte de drame pastoral.

— Bibliogr. (ville et canton de Fribourg). Consultez les ouvrages suivants : Fr. Kuenlin, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg* (Fribourg, 1832, 2 vol.); P.-G. Girard, *Explication du plan de Fribourg en Suisse* (Lucerne, 1827); *Notice historique sur la chambre des scolarques de la ville de Fribourg, depuis son origine jusqu'au* XIX^e *siècle*, par Fontaine, chanoine, publiée par Berchtold (Fribourg, 1850); *Catalogue de la bibliothèque de la Société économique de Fribourg* (Fribourg, 1836); *Suppléments* (premier et second) [1843]; A. Daguet, *Illustrations fribourgeoises*, dans l'*Emulation* (1841-1843 et 1852-1856) [Fribourg, 1841]; A. Daguet, *Notice sur l'historien fribourgeois Guillimann* (Fribourg, 1843); *Recueil diplomatique du canton de Fribourg* (Fribourg, 1839-1854, 6 vol.); Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg* (Fribourg, 1841-1845, 3 vol.); A. Daguet, les *Francs-maçons fribourgeois de* 1763, ou *Gottrau Treyfaye, épisode de l'histoire du* XVIII^e *siècle*, dans l'*Album de la Suisse romande de Genève* (juin 1843); Berchtold, *Histoire des sorcières dans le canton de Fribourg*, dans l'*Emulation* (1845, n° 16; 1846, n^os 6, 7 et 8); Berchtold, *De l'instruction primaire dans le canton de Fribourg* (Fribourg, 1846); *Beitrag zur Statistik der Klöster des Kantons Freiburg*, von F. Kuenlin (Sursee, 1835); *Etrennes fribourgeoises*, de Lalive d'Epinay (1806-1809, 4 vol.); *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, F. Perrier (v. SUISSE); *Souvenirs de Fribourg* (Fribourg, 1865); A. Daguet, *Histoire de la Société et de la bibliothèque économique de Fribourg* (1858); A. Daguet, *Histoire de la Société d'études de Fribourg* (Fribourg, 1854); l'abbé Gremaud, le *Mémorial* (Fribourg, 1854-1857), etc.

FRIBOURG-EN-BRISGAU, ville du grand-duché de Bade, ci-devant capitale du Brisgau, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Haut-Rhin, à 116 kilom. S.-O. de Carlsruhe, sur la Dreisam; 16,000 hab. Archevêché, université célèbre fondée en 1456 par Albert IV, gymnase, cabinet d'histoire naturelle, jardin botanique, plusieurs bibliothèques. Hôpitaux civil, militaire et des orphelins; maison de correction et de travail; siége des autorités administratives du cercle du Haut-Rhin. Fabriques de produits chimiques, chicorée, papier, tabac; teintureries, tanneries, imprimeries; fabrication d'instruments de chirurgie et de physique.

Située au pied de la forêt Noire, dans une belle et fertile contrée, riche en vignobles, Fribourg se compose de la ville proprement dite et des faubourgs Herdern et Wiehre; elle est irrégulièrement construite; quelques rues seulement sont droites et larges. Sa cathédrale (Münster), commencée vers le milieu du XII^e siècle, sous Conrad de Zæhringen, est la plus belle église gothique de l'Allemagne. La nef, l'aile occidentale, la tour et le portail remontent au XIII^e siècle. Le chœur ne fut achevé qu'en 1513. L'attention est attirée, à l'extérieur du monument, par les arcs-boutants, les balustres, les statues, les niches, les dais gothiques, les rosaces, les piédestaux sculptés et les nombreuses sculptures de toute sorte qui couvrent les façades; mais ce que l'on admire le plus, c'est la tour, qui a 123 mètres de hauteur, y compris la flèche, chef-d'œuvre de hardiesse et de légèreté. D'abord quadrangulaire, cette tour devient octogone aux deux tiers de sa hauteur. « Il faut, dit M. Ad. Joanne, monter sur le balcon qui entoure la base de la flèche pour contempler un beau panorama, mais plus encore pour voir de près et apprécier à sa juste valeur ce chef-d'œuvre de l'architecture gothique, qui, malgré son apparente fragilité, résiste depuis près de cinq siècles à toutes les intempéries de l'atmosphère et aux plus terribles tempêtes. » A la base de la tour s'ouvre un vestibule formé par vingt-huit colonnes, ornées de nombreuses statues, représentant : les *Cinq vierges folles*, les *Sept sciences libérales*, *Sainte Marguerite*, *Sainte Catherine*, le *Fiancé avec les cinq vierges sages*, *Sainte Madeleine*, *Abraham*, *Saint Jean-Baptiste*, *Jacob*, *Aaron*, des *Anges*, la *Volupté et la Calomnie*, le *Judaïsme*, la *Visitation*, la *Vierge*, l'*Eglise chrétienne*, les *Rois d'Orient*, les *Patriarches*, les *Prophètes*, etc. La colonne qui divise la porte est surmontée d'une belle statue de la Vierge. Le bas-relief qui se voit au-dessus de la porte représente des scènes de la *Bible et de la vie du Christ*. A l'intérieur, la nef est soutenue par douze piliers, contre lesquels sont placées les statues des *Apôtres*. Quatre-vingt-quatre colonnes aux chapiteaux sculptés supportent un remarquable balustre en pierre. Les principales curiosités de l'intérieur du Münster sont : la chaire, sculptée en 1561 par Jœrg Kempf; les vitraux de couleur (les plus anciens datent du XV^e siècle), véritables mosaïques de morceaux de verre très-épais, représentant : des *Familles nobles avec leurs armoiries*, les *Quatre évangélistes* et les *Scènes de la Passion*, d'après les dessins d'Albert Dürer; le tombeau du duc Berthold V de Zæhringen; d'anciennes sculptures en pierre : le *Christ au tombeau et ses gardiens endormis*; les figures étranges de la corniche, à l'entrée des chapelles du chœur; une *Nativité* et une *Adoration des mages*, attribuées à Holbein le jeune; la *Cène*, œuvre d'Hauser; la statue de l'archevêque Boll, par Friederich de Strasbourg; le monument de l'archevêque Demeter; le tombeau des anciens comtes de Zæhringen; le squelette de saint Alexandre; le retable du maître-autel : le *Couronnement de la Vierge* et les *Douze apôtres*, peint par Baldung Grün; le siége de l'évêque, sculpté par Glœnz; les statues de Berthold III, de Berthold IV, de Conrad III et de Rodolphe, par Hauser; une curieuse statue en bois de la Vierge abritant sous son manteau une foule de fidèles, etc. « L'abside, dit M. Victor Hugo, est un musée, et un musée varié. Il y a de l'orfévrerie byzantine, il y a de la menuiserie flamboyante, il y a des étoffes de Venise, il y a des tapisseries de Perse, il y a des tableaux qui sont de Holbein, il y a de la serrurerie bijou qui pourrait être de Biscornette; les deux portes romanes des petits clochers, dont l'un à dentelures, sont fort curieuses; mais ce que j'ai admiré surtout, c'est, dans une chapelle du fond, un *Christ* byzantin d'environ 5 pieds de haut, rapporté de Palestine par un évêque de Fribourg. Le Christ et la croix sont en cuivre doré, rehaussé de pierres brillantes. Le Christ, façonné d'un style barbare, mais puissant, est vêtu d'une tunique richement ouvragée; un gros rubis non taillé figure la plaie du côté. La statue de l'évêque, adossée au mur voisin, le contemple avec adoration. C'est très-beau. » Parmi les autres édifices de la ville, nous mentionnerons : l'église protestante, ancienne église du couvent de Thennenbach, transportée pierre par pierre et reconstruite à la place qu'elle occupe aujourd'hui; la *Kunst und Tonhalle*, édifice destiné aux concerts et aux expositions artistiques; le *Kaufhaus*, maison du XV^e siècle, à pignons en escalier, portée sur quatre arcades percées de baies charmantes; le palais archiépiscopal; une fontaine du XV^e siècle; la fontaine du marché au poisson, décorée du monument de Berthold III, fondateur de la ville; le collége, dont la bibliothèque compte plus de 100,000 volumes; l'hôtel de ville, édifice du XV^e siècle; la statue du Fribourgeois Berthold Schwarz, l'inventeur de la poudre à canon, par Knittel; la porte Saint-Martin, ornée de fresques qui représentent *Saint Martin partageant son manteau avec les pauvres*, et d'une table commémorative en l'honneur des volontaires fribourgeois qui, le 7 juillet 1796, se distinguèrent au combat de Wagenstadt; la porte de Souabe, à la double horloge ornée d'une peinture représentant un *Paysan près d'une voiture chargée de tonneaux*. L'université de Fribourg, fondée en 1456 par Albert VI, possède une bibliothèque de 120,000 volumes, des collections d'anatomie et de zoologie, et compte près de 500 élèves. Du haut de la montagne de Schlossberg, qui domine la ville et offre les ruines de trois vieux châteaux forts détruits par les Français en 1744, on découvre de magnifiques points de vue sur les vallées du Rhin et de la Treisam. Le point culminant porte une table en fonte, destinée à orienter les promeneurs.

Cette ville, fondée en 1118 par le comte Berthold IV de Zæhringen, et déclarée ville libre impériale en 1218, échut dix ans après aux comtes de Furstenberg, dont elle secoua le joug en 1327, pour tomber, en 1368, sous la domination de l'Autriche. Pendant la guerre de Trente ans, elle appartint tantôt aux Suédois, tantôt aux Bavarois et tantôt aux Français, selon les chances de la guerre. Les Français, de nouveau maîtres de la ville en 1714, l'évacuèrent en 1748, après en avoir rasé les fortifications. Moreau occupa Fribourg en 1794; le traité de Campo-Formio adjugea la ville au duc de Modène; enfin, le traité de Presbourg la céda au grand-duc de Bade en 1806. Pendant l'insurrection de 1849, Fribourg fut pendant quelque temps le siége du gouvernement révolutionnaire qui fut renversé par l'armée prussienne.

L'université de Fribourg fut fondée en 1456. Comme la Bavière, qui possède deux universités pour les deux confessions, l'une catholique à Wurzburg, l'autre protestante à Erlangen, le grand-duché de Bade possède une université protestante à Heidelberg, et une catholique à Fribourg. Les études théologiques ont toujours dominé dans cette dernière école. La ville, d'ailleurs, est riche en établissements consacrés à l'instruction publique. A côté d'une bibliothèque fort bien composée, on remarque des collections d'instruments de physique et de mathématiques, un jardin botanique, un gymnase, une école normale, un muséum, un amphithéâtre anatomique, une clinique médicale et chirurgicale; enfin, au nombre des sociétés savantes, une société historique pour propager les études archéologiques et pour veiller à la conservation des monuments d'art que possède le pays. L'université, de tout temps, a été très-fréquentée. Jadis ce fut un des foyers les plus actifs de la propagande entreprise par l'empereur Joseph II. Les jésuites à peine chassés, on y enseigna les quatre articles de la déclaration du clergé de France. Cette école de 1780 prépara les voies à la pensée et aux institutions françaises de l'autre côté du Rhin; mais, à Fribourg, l'esprit du siècle a singulièrement reculé. Après les tentatives libérales et généreuses de M. Wessenberg, le vicaire général de Constance, tentatives qui ne purent triompher, le drapeau de l'ultramontanisme fut arboré hautement à Fribourg. La Faculté de théologie fut renouvelée tout entière, les autres furent envahies par degrés; il n'a plus été possible aux protestants d'arriver dans les chaires vacantes de la Faculté de philosophie; comme juristes, comme médecins ou comme orientalistes, partout, dans l'université, les ultramontains ont pris pied. La théologie protestante s'enseignant uniquement à Heidelberg, l'ultramontanisme règne à Fribourg sans contre-poids et sans contrôle. Ce sont les jésuites maintenant qui reprennent l'avantage, expulsant ou suspendant à leur gré tous les dissidents, au mépris des libertés académiques et du droit public de l'Allemagne.

Fribourg (BATAILLE DE), une des plus sanglantes et des plus disputées qui aient été livrées sous le long règne de Louis XIV. Lorsque ce prince monta sur le trône, la guerre de Trente ans n'était pas encore terminée. En 1644, l'empereur d'Allemagne, qu'une habile entente de la France et de la Suède avait mis aux prises avec les Hongrois et les Turcs, avait été contraint de laisser retomber tout le poids de la guerre, dans l'Allemagne occidentale, sur le duc de Bavière et les princes allemands alliés à l'Autriche. Les Bavarois ne se montrèrent pas indignes, pendant quelque temps, de soutenir cette lutte disproportionnée, grâce à leur général, un des plus habiles et des plus intrépides de son temps, puisqu'il ne craignit pas de tenir tête à Turenne et à Condé réunis. Mercy, l'émule de ces deux immortels généraux, était de race wallonne, mais de langue française, comme la moitié des généraux qui servaient alors l'empereur contre la France. Il a fait honneur à la Bavière, comme Turenne faisait honneur à l'humanité, suivant le mot profond de Montecucolli. Mercy, mettant habilement à profit la défaite des Franco-Weymariens à Tuttlingen, envahit immédiatement le Brisgau et alla mettre le siége devant Fribourg. Turenne, qui avait pris ses quartiers d'hiver en Lorraine, se hâta de repasser le Rhin à Brisach. Mal secondé par le ministère, qui avait prodigué à l'armée de Flandre toutes les ressources dont il eût dû disposer, il ne put emmener avec lui que 5,000 cavaliers et 4,000 à 5,000 fantassins, qu'il ne parvint à équiper qu'en avançant lui-même des fonds. Aussi ne put-il faire lever le siége de Fribourg; il ne le tenta même pas, contre un ennemi dont les forces étaient doubles des siennes, établi dans des positions presque inexpugnables, et commandé par un général dont Turenne connaissait mieux que personne les talents. Il adressa alors à Mazarin de nouvelles et pressantes réclamations pour demander des secours indispensables, et, comme la présence du vainqueur de Rocroy n'était plus absolument nécessaire dans le Luxembourg, où il faisait provisoirement la petite guerre, il reçut l'ordre d'aller rejoindre Turenne. Malgré la promptitude que d'Enghien mit à se rendre sur le nouveau théâtre qui lui était assigné, il n'arriva qu'après la reddition de Fribourg, qui avait capitulé le 28 juillet (1644). Toutefois, les événements ne pouvaient manquer de prendre une autre face, dirigés par deux hommes tels que Turenne et Condé, ayant sous leurs ordres près de 20,000 combattants, tandis que Mercy n'en comptait pas plus de 15,000. Il est vrai que l'assiette de son camp présentait un aspect formidable : le général bavarois était protégé à dos par la ville même de Fribourg, à droite par un bois marécageux à travers lequel passait la route de Brisach à Fribourg, à gauche par les premiers massifs de la forêt Noire, en avant par un mamelon qui se rattachait à ces hautes et sombres sapinières. En outre, tous les points accessibles avaient été coupés par des fossés ou protégés par des redoutes, des palissades, des abatis d'arbres. Mercy, dans la plaine de Fribourg, entouré de marais, de ravins, de lacs et de montagnes impraticables qui ne laissaient entre elles que d'étroits défilés, avait employé son art consommé de la guerre à fortifier encore toutes ces défenses naturelles. Attaquer de front des positions si redoutables, saisir, comme on le dit vulgairement, le taureau par les cornes, était presque une extravagance; aussi un officier général proposa-t-il de faire tomber les défenses de l'ennemi en le tournant pour aller se placer entre le camp des Bavarois et la route de Willingen, d'où ils tiraient leurs vivres. Cet avis était sage; mais Turenne avait conçu d'autres plans, et, suivant plusieurs historiens, il paraît que ce fut ce prudent capitaine qui proposa à d'Enghien l'audacieuse attaque de vive force; d'autres attribuent à ce dernier l'initiative de cette résolution, uniquement peut-être par la raison qu'elle s'adaptait mieux à l'allure vive et entreprenante de son génie. Le 3 août, Turenne s'engagea dans un défilé de la forêt Noire, qui débouchait sur le flanc gauche des Bavarois. Pendant ce temps-là, Condé restait immobile; puis, lorsqu'il jugea que Turenne allait joindre l'ennemi et commencer l'attaque, il lança une colonne d'infanterie à l'assaut du mamelon. Cette vaillante troupe escalada les pentes escarpées de la colline, força les premiers retranchements de l'ennemi, mais alla se briser contre une seconde ligne de redoutes. A la vue de ses gens qui plient, d'Enghien, obéissant à une inspiration de son âme impétueuse, s'élance à bas de son cheval, vole à la tête de ses soldats, et, à travers un feu épouvantable, les ramène droit aux retranchements bavarois. C'est alors que, d'après une tradition populaire qui a sa source dans l'*Histoire de la vie de Louis de Bourbon, prince de Condé* (Cologne, 1694), d'Enghien aurait lancé son bâton de commandement dans les lignes ennemies et s'y serait précipité ensuite pour le reprendre. Le bouillant vainqueur de Rocroy était bien capable de donner à ses troupes cet audacieux exemple. Ce qui est certain, c'est qu'il franchit l'un des premiers le redoutable retranchement; vers la nuit, il demeura maître du mamelon où s'arrêtèrent ses soldats épuisés de fatigue, couverts de poussière et de sang. Le combat n'avait pas été moins acharné dans le défilé où s'était engagé Turenne. Il n'avait pu avancer que pas à pas, sous le feu des détachements ennemis distribués dans la forêt, et il ne parvint à déboucher dans la plaine qu'au prix de nouveaux dangers, par le défaut absolu de cavalerie pour protéger son corps d'armée. Il se trouva alors en face du principal corps des Bavarois, et il eût été dans une position critique si la nuit n'était survenue, car d'Enghien ne pouvait encore lui porter aucun secours. Mais si la nuit sauva Turenne, elle couvrit en même temps l'habile retraite de Mercy, qui alla se retrancher de la même manière à une lieue plus loin. A l'aube du jour, Turenne s'aperçut qu'il n'avait plus devant lui qu'un rideau de tirailleurs, masquant la retraite de l'armée bavaroise. Il put alors rejoindre dans la plaine le duc d'Enghien, qui était descendu de son mamelon. Mercy avait eu au moins 4,000 hommes tués ou hors de combat, mais les Français en avaient bien perdu 3,000, et ils étaient si harassés que Turenne et d'Enghien durent leur accorder un jour de repos, que le général bavarois consacra à se fortifier du mieux qu'il put sur la montagne Noire, hauteur voisine de Fribourg.

Le lendemain, 5 août, les Français s'avancèrent à un nouvel assaut et attaquèrent avec le même courage que la veille, mais avec moins de succès encore. Cependant les dispositions avaient été admirablement combinées de la part de Turenne et de d'Enghien; malheureusement, tandis que, du haut d'une colline, ils examinaient le camp ennemi, un officier général engagea l'attaque inopinément, soit par erreur, soit par une coupable témérité, ce qui occasionna une épouvantable confusion. Turenne et Condé, accourant sur le lieu de l'action, essayèrent inutilement

de rétablir l'ordre; l'attaque échoua après une lutte opiniâtre et un affreux carnage de part et d'autre. D'Enghien voulait renouveler le combat le jour suivant; mais les troupes, épuisées de fatigue, exigèrent du repos. Il fallut en revenir au plan de fermer la retraite à l'ennemi et de l'affamer dans son camp en coupant ses communications avec le Wurtemberg, où étaient établis ses magasins. L'armée française se mit aussitôt en marche pour exécuter ce mouvement; mais Mercy n'était pas homme à s'endormir devant deux adversaires semblables; éclairé par ses appréhensions, il décampa à la hâte par une vallée qui rejoignait à 3 ou 4 lieues au-dessus de Fribourg celle que suivaient les Français. L'officier général Rose, détaché contre lui pour le retarder, brava son armée avec 800 hommes seulement. Il allait payer cher sa témérité, lorsque d'Enghien, prévenu à temps, accourut et le dégagea, mais en se détournant de la direction qu'il s'était tracée. Mercy, profitant habilement du retard que cet incident faisait éprouver à l'armée française, s'enfonça dans la forêt Noire, abandonnant ses bagages et ses canons, et regagna le Wurtemberg, échappant comme par miracle aux savantes combinaisons des deux généraux français.

Ainsi se terminèrent ces combats fameux, connus sous le nom de *journées de Fribourg*, où le vaincu fit si chèrement acheter la victoire au vainqueur. Il conserva même Fribourg; mais il ne put empêcher les deux rives du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Cologne, de tomber au pouvoir des Français.

FRIBURGER (Michel), imprimeur. V. Gering.

FRIBUSS, ville de l'empire d'Autriche (Bohême), dans l'Erzgebirge, à 134 kilom. N.-N.-O. de Prague; 2,950 hab. Manufactures d'étoffes de laine, de toiles et de bonneterie. Mines d'étain. Dans les environs, on trouve de belles agates et d'autres pierres précieuses.

FRICADELLE s. f. (fri-ka-dè-le — v. fricandeau). Art culin. Boulettes de hachis frites à la casserole.

FRICANDEAU s. m. (fri-kan-dô — Ce mot se rapporte à un radical qui se trouve aussi dans *fricasser*. V. ce mot. Selon Delâtre, *fricandeau* est un diminutif qui signifie étymologiquement un petit morceau friand). Morceau de viande ou de poisson lardé, qui se sert comme entrée de table : *Un* FRICANDEAU *au jus, à l'oseille. Un* FRICANDEAU *de veau. Un* FRICANDEAU *d'esturgeon.*

> Et les Orientaux, plus savants cuisiniers,
> Des premiers *fricandeaux* donnèrent le modèle.
>
> Berchoux.

— **Encycl.** Le *fricandeau*, ragoût fort estimé, paraît sur nos tables comme entrée et se prépare le plus souvent avec la rouelle de veau ou avec la noix du même animal. On pare le morceau en ôtant les peaux et les nerfs, et on le pique, en dessus, de lardons fins et serrés. On le met dans une casserole garnie de tranches d'oignon, de carottes, d'un bouquet garni, de deux clous de girofle et de débris de lard; on mouille d'un peu de bouillon ou de jus et on laisse cuire très-doucement pendant deux ou trois heures, en ayant soin d'arroser de temps en temps le dessus du morceau avec la cuisson. Lorsque le morceau de veau est bien cuit, on le sépare de sa cuisson; cette dernière, passée, est versée dans une petite casserole où, après l'avoir dégraissée, on la réduit et on y ajoute une goutte de caramel. On la délaye ensuite avec un peu d'eau et de fécule de pomme de terre, et on en dore le *fricandeau*; le surplus sert à assaisonner un ragoût de chicorée, d'oseille ou d'épinards, ou une sauce tomate, ou une sauce aux carottes, aux petits pois, etc., sur laquelle on sert le *fricandeau*. Par un procédé analogue, on obtient un *fricandeau* d'esturgeon, de saumon, de thon frais; seulement le temps de la cuisson varie, et la garniture qui convient le mieux est le jus ou une sauce tomate.

FRICASSÉ, ÉE (fri-ka-sé) part. passé du v. Fricasser. Accommodé en fricassée : *Un poulet* FRICASSÉ.

— Fam. Perdu, ruiné, dissipé, dépensé follement : *Cet argent sera bientôt* FRICASSÉ.

FRICASSÉE s. f. (fri-ka-sé — rad. *fricasser*). Art culin. Viande fricassée : *Faire, manger une* FRICASSÉE *de poulet.*

— Fam. Mélange confus de choses diverses : *Toute cette* FRICASSÉE *que je barbouille ici n'est qu'un registre des essais de ma vie.* (Montaigne.)

FRICASSER v. a. ou tr. (fri-ka-sé — Diez rapporte ce mot à un radical *fric*, qu'il retrouve dans *fricandeau* et *fricot*, et qu'il fait provenir du germanique : gothique *friks*, avide, ancien haut allemand *freh*, de la racine sanscrite *bhug*, *bhrug*, manger. Toutefois, cette opinion n'a pas rallié tout le monde, et Mahu croit que le radical *fric* est dans *fricare*, que donne Du Cange avec le sens de frire. Il y voit une corruption de *frictare*, fréquentatif fictif du latin *frigere*, frire, en sanscrit *bhrig*). Accommoder dans une sauce des mets naturellement divisés ou préalablement coupés par morceaux : FRICASSER *un poulet.* FRICASSER *des pommes de terre.* FRICASSER *des haricots verts. Alexandre, en Asie, se faisait* FRICASSER *des haricots blancs et les trouvait délicieux.* (De Cussy.)

— Fam. Dissiper follement : FRICASSER *tout son bien. Mon émerveillement dure toujours que le fils de Samuel nous ait fait banqueroute six mois après avoir pris notre argent, et qu'il ait trouvé le secret de* FRICASSER *huit millions obscurément et sans plaisir.* (Volt.)

> J'ai *fricassé* mon petit patrimoine,
> Et je serais bien heureux d'être moine.
>
> Linière.

— Ironiq. *On t'en fricasse*, Ce n'est pas pour toi :

> . . . . Ma foi, l'*on t'en fricasse*,
> Des filles comme nous...
>
> Molière.

FRICASSEUR, EUSE s. (fri-ka-seur, eu-ze — rad. *fricasser*). Celui, celle qui fricasse, qui prépare des fricassées : *Un habile* FRICASSEUR *de poulets.*

— Fam. Personne qui dépense en plaisirs son argent ou celui de sa famille : *Un* FRICASSEUR *d'héritages.*

FRICHE s. f. (fri-che — Du bas latin *friscum*, que Grimm rapporte à *fractitium*, champ auquel on a donné le labour pour la première fois, de *fractus*, brisé. Maury a proposé le gaélique *frith*, *frithe*, terre en friche). Agric. État d'un terrain qui n'est d'aucun rapport, soit que la culture en ait été négligée pendant un certain temps, soit qu'il n'ait jamais été cultivé; terrain qui est dans cet état : *Terrain en* FRICHE. *Que servent à un grand seigneur les domaines qu'il laisse en* FRICHE? (Vauven.) *Les chèvres trouvent autant de nourriture qu'il leur en faut dans les bruyères et dans les* FRICHES. (Buff.)

— Fig. État de ce qui est négligé, dépourvu de culture intellectuelle : *Il y a beaucoup plus d'esprits que de terres en* FRICHE. (La Bruy.) *Les facultés sont essentiellement actives; elles demandent perpétuellement la culture, le développement, c'est-à-dire le travail; sinon elles demeurent ou elles tombent en* FRICHE. (Dupanloup.)

— **Syn. Friche, lande.** Les *friches* sont des terrains peu étendus, qui restent sans culture, mais qui pourraient être cultivés si l'on se donnait la peine de les *défricher*, c'est-à-dire d'enlever les mauvaises plantes, les racines, les pierres. Les *landes* sont de grands espaces de terre essentiellement stériles; pour rendre des *landes* fécondes, il faudrait changer la nature du sol, il faudrait y apporter l'humus, qui y fait défaut.

— **Encycl.** On donne le nom de *friche* à une terre laissée inculte, tantôt temporairement, tantôt d'une manière permanente. Le nombre et l'étendue totale des *friches* sont considérables, et il en résulte des pertes immenses pour la production agricole. Elles ont souvent succédé à des forêts détruites par une exploitation inintelligente. Leur conservation mal entendue tient à plusieurs causes. Bien des personnes ont cru et croient encore que les *friches* sont inévitables, nécessaires même, parce qu'elles servent à nourrir pendant la plus grande partie de l'année les vaches et les moutons, surtout ceux qui appartiennent à des paysans peu aisés. Mais si l'on défrichait seulement la dixième partie de ces terres incultes et qu'on la soumît à une culture convenable, elle donnerait une quantité de produits fourragers qui dépasserait de beaucoup le maigre pacage que fournit aujourd'hui l'étendue totale. Souvent, il est vrai, on laisse un terrain en *friche* parce que la couche de terre végétale y est trop faible ou la pente trop forte pour permettre les labours, ou bien parce que l'extrême sécheresse du sol est un obstacle aux cultures; mais on a toujours la ressource de mettre ces *friches* en bois, ou bien de les améliorer en les coupant par des haies vives, qui donneraient de l'ombre et de la fraîcheur. Certaines plantes, qui exigent peu de soins, comme le topinambour, pourraient aussi servir à mettre en valeur ces espaces improductifs. Enfin, il suffirait souvent de donner un labour à la pioche ou bien d'opérer un défoncement à la charrue, en la faisant passer deux fois dans le même sillon; on obtiendrait ainsi de très-bons résultats. Dans certaines localités, les *friches* ne sont pas entièrement perdues pour la culture; on est dans l'usage de les labourer, à des intervalles de temps plus ou moins éloignés, d'y semer des céréales pendant un an ou deux, puis de les livrer de nouveau à la vaine pâture. Quelquefois on écobue avant de labourer, sans se préoccuper de la nature du sol; on sait pourtant aujourd'hui que cette opération, bonne dans les fonds argileux, est très-nuisible dans les terres sablonneuses; dans la plupart des cas, elle pourrait être avantageusement suppléée par un amendement au moyen de la chaux. Il n'est point de terrain qui ne soit propre à quelque production agricole et qu'on ne puisse améliorer par des procédés rationnels. Les *friches* doivent donc disparaître par suite de l'accroissement de la population et des progrès de l'agriculture.

FRICHE (du), conventionnel français. V. Valazé.

FRICK, bourg de Suisse, cant. d'Argovie, à 12 kilom. N. d'Aarau, à la jonction des deux voies qui conduisent par les montagnes de Zurich et d'Aarau à Bâle; 1,345 hab. La vallée de Frick (en allemand *Frickthal*) formait jadis un district séparé, qui fait aujourd'hui partie du canton d'Argovie. Elle a environ 48 kilom. de longueur sur 38 de largeur, et renferme une population de 25,000 hab. C'est une des régions les plus fertiles et les mieux cultivées de la Suisse. On y récolte surtout des céréales et du vin estimé.

FRICKARD (Thuring), chroniqueur suisse, né à Brugg vers 1429, mort dans la même ville vers 1520. Frickard, appelé aussi **Fricker**, vint, en 1449, habiter à Berne, où son père avait été nommé secrétaire de la ville ou archiviste, étudia le droit et prit son grade de docteur dans une université d'Italie. En 1470, il succéda à son père. Il apporta dans les affaires une telle intelligence qu'il fut plusieurs fois choisi comme ambassadeur dans des négociations importantes. A trois reprises différentes, il fut envoyé à Rome pour traiter des questions religieuses, et n'arriva pas toujours au résultat désiré; mais c'était, on le conçoit, la ruse et le manque de loyauté traditionnel du saint-siége qui étaient cause de ces mécomptes. Il réussit cependant à se faire aimer à Rome, où on lui conféra le titre de docteur en droit canon. Il prit part également aux négociations entre Berne et Charles le Téméraire en 1474, et, après la bataille de Morat, en 1476, à la paix conclue à Fribourg entre la Savoie et la Confédération. En 1496, il se démit de ses fonctions, mais il fut nommé membre du conseil. Malgré les services éclatants rendus encore par lui en 1499 au congrès de Bâle et dans d'autres circonstances non moins épineuses, on le mit à la retraite en 1512, comme « incapable pour cause de vieillesse. » Il se retira alors à Brugg, sa ville natale. A cette époque, sa femme était morte, et il prit chez lui une jeune fille de la campagne à qui il promit le mariage si elle lui donnait un fils. Or, elle eut d'abord une fille, mais le garçon ne se fit pas attendre. On ne sait si cela ne fut point la raison pour laquelle les Bernois le nommèrent membre du petit conseil. Frickard leur avait bien prouvé qu'il n'était pas incapable pour cause de vieillesse; mais il ne semble pas qu'il ait de nouveau pris part aux affaires.

Au moment de son entrée en charge comme archiviste, en 1470, la ville de Berne fut en proie à de violentes dissensions intestines. Le peuple se soulevait contre l'insolence des patriciens, qu'il appelait les « seigneurs-tyrans » (*zwingherren*). Fricka a rdraconté ces événements, qui remplissent une année à peine, avec tant de talent, qu'on regrette qu'il n'ait pas continué sa chronique pour tout le reste de sa vie. Il y avait en lui l'étoffe d'un véritable historien. Quoique appartenant au parti de la noblesse, il est d'une certaine impartialité. Les détails sont d'une exactitude rigoureuse. Les discours prononcés en grand nombre devant le peuple et dans les salles du conseil, surtout celui d'Adrien de Bubenberg, sont certainement arrangés et retravaillés avec soin comme dans les historiens anciens; mais ils ne s'écartent pas de l'esprit de l'original. Le manuscrit primitif de cette chronique est perdu; on n'en a qu'une copie du XVI[e] siècle.

FRICKENHAUSEN, bourg de Bavière, basse Franconie, sur la rive droite du Mein, au S.-E. de Wurzbourg; 1,352 hab. Teintureries. Commerce en vins et fruits. Carrières de grès.

FRICKTHAL, contrée de la Suisse, cant. d'Argovie; elle s'étend entre le revers septentrional du Jura, qui y forme plusieurs vallées, le Rhin, qui la sépare de l'Allemagne au N., et l'Aar à l'E. Ce petit pays, qui tire son nom du bourg de Frick, mesure 40 kilom. de long sur 20 kilom. de large; ses villes principales sont Laufenbourg, Rheinfelden et Frick. Il est généralement très-fertile, surtout en blé et en vin; il comprend 25 paroisses et environ 25,000 hab. catholiques, dont la principale occupation consiste dans l'agriculture, la pêche et la navigation du Rhin. Avant 1801, le Frickthal faisait partie de l'Autriche; mais, après la paix de Lunéville, il fut cédé à la Suisse et incorporé au canton d'Argovie.

FRICOT s. m. (fri-kô — rad. *fricasser*). Pop. Ragoût de viande fricassée ou autre; mets en général.

FRICOTER v. n. ou intr. (fri-ko-té — rad. *fricot*). Fam. Faire bonne chère : *Passer son temps à* FRICOTER. ‖ Accommoder des viandes en ragoût : *C'est un homme expert dans l'art de* FRICOTER.

— Activ. Accommoder en ragoût : *Comme il vous* FRICOTE *bien un lapin!*

— Dépenser en plaisirs : *Nigaud! un lundi gras! quand nous pourrions* FRICOTER *joyeusement cet argent!* (P. Féval.)

FRICOTEUR, EUSE s. (fri-ko-teur, eu-ze — rad. *fricoter*). Celui, celle qui aime à fricoter, à faire bombance : *C'est un grand* FRICOTEUR, *qui ne songe qu'à la bonne chère.*

— Fam. Celui qui se procure des bénéfices illicites dans les affaires publiques : *Les conseils de guerre ne sont pas tendres pour les* FRICOTEURS.

— Celui qui arrange, qui accommode certaines choses : *Un* FRICOTEUR *littéraire.*

FRICOTIER s. m. (fri-kô-tié — rad. *fricoter*). Nom donné anciennement aux traiteurs et restaurateurs : *Des boutiques de* FRICOTIERS.

FRICTION s. f. (fri-ksi-on — latin *frictio*, mot qui se rapporte sans doute à *fricare*, frotter, de la racine sanscrite *bhrag*, rompre, briser). Méd. Frottement que l'on opère sur quelque partie du corps, à sec ou autrement : FRICTION *sèche, humide, mercurielle. Faire des* FRICTIONS. *Des* FRICTIONS *fortes et longtemps continuées activent les sécrétions.* (Pétroz.)

— Pharm. Liniment préparé pour faire des frictions : *Il s'empoisonna avec une* FRICTION *qu'on avait préparée pour sa jambe.*

— **Encycl.** Méd. Les anciens médecins faisaient un fréquent usage des *frictions*. Celse, qui prétend être l'inventeur de cette pratique, l'introduisit à Rome, où on la poussa souvent jusqu'à l'abus. On y attachait une grande importance comme moyen thérapeutique, et les effets variaient selon que les *frictions* étaient faites dans un sens longitudinal, transverse ou oblique. On les croyait très-propres à exciter la transpiration, à relâcher les chairs, à augmenter l'embonpoint, à régulariser la nutrition, à accroître les forces, etc. D'après Suétone, Vespasien dut la conservation de sa santé aux *frictions*, dont il faisait un fréquent usage. Des athlètes se frictionnaient le corps pour être plus agiles, et les vieillards pour se donner des forces. Les *frictions*, en effet, assouplissent les membres, régularisent les fonctions de la peau, favorisent la circulation des liquides et la répartition des sucs nutritifs; elles activent également les sécrétions et impriment aux parties molles, ainsi qu'au tissu cellulaire, un mouvement oscillatoire très-salutaire. L'usage des *frictions* sur le corps des nouveau-nés est très-ancien. Cette opération dépouille la surface cutanée de la couche albumineuse qui la recouvre, et facilite ses fonctions en la rendant plus souple et en y faisant naître une plus grande chaleur. Dans le nord de la Russie et dans tous les pays froids, lorsque la congélation menace les parties du corps où la circulation est lente, on active le cours du sang par des *frictions* sèches, et mieux encore avec de la neige. Dans les cas de syncope, le meilleur moyen de rappeler à la vie consiste à faire des *frictions* sur la région précordiale, après avoir dégagé la poitrine des vêtements qui la resserrent. Galien, Borellus et Celse employaient les *frictions* sur l'épigastre contre les fièvres intermittentes. D'autres médecins les recommandaient dans la variole et les autres fièvres éruptives pour faciliter l'éruption. Elles sont également utiles dans les cas de certaines tumeurs pour dissiper l'accumulation des fluides. Pendant le travail de l'enfantement, les *frictions* sur le ventre favorisent les contractions de la matrice, et, par suite, l'expulsion du fœtus et du placenta. Dans les cas d'atrophie partielle ou générale, les *frictions* sont d'une utilité reconnue, parce qu'elles facilitent la distribution convenable des éléments nutritifs. On s'en sert encore pour opérer des dérivations et des révulsions dans les cas de congestion, ou bien encore pour modérer la trop grande activité de certains organes.

Les *frictions* sont *sèches* ou *humides*. Les premières se font avec les mains, une brosse, du linge ou de la flanelle; elles sont très-recommandées dans la période algide du choléra. Les secondes se pratiquent avec des liniments, des huiles, des onguents, etc. V. onction.

Les coiffeurs appellent *friction* l'action de nettoyer les cheveux et le cuir chevelu. C'est ce qu'ils veulent dire en mettant sur leurs enseignes : *Friction, 25 cent.*

— Art vétér. En médecine vétérinaire, les *frictions* sont d'un usage extrêmement fréquent, et il importe de bien connaître les règles de leur application, si l'on veut en retirer tous les effets qu'elles sont susceptibles de produire. Suivant l'étendue de la peau sur laquelle on agit, on distingue les *frictions* en générales et en locales, et si l'on considère les médicaments que l'on emploie, on les distingue en *frictions* sèches et en *frictions* humides ou médicamenteuses. Les *frictions* générales sont celles qui se pratiquent sur toute l'étendue du corps de l'animal, la tête exceptée. Elles sont employées ordinairement contre les maladies graves, les coliques chez le cheval, par exemple, qui réclament immédiatement un traitement énergique. Les *frictions* locales sont celles qui ne se pratiquent que sur une région circonscrite du corps ou sur les membres. Elles prennent le nom de massage lorsqu'elles ont une durée prolongée et que les deux mains qui opèrent, chargées de corps gras médicamenteux ou non, exercent sur la partie malade une pression méthodique, faible au début, puis augmentant graduellement d'intensité jusqu'à la fin. On appelle *frictions* sèches celles qu'on exécute en ne se servant que de la main, revêtue seulement d'un gant ou munie encore d'un corps sec, tels que brosse, flanelle, bouchon de paille, etc. Enfin, on désigne sous le nom de *frictions* humides ou médicamenteuses celles qui se pratiquent avec des essences, l'alcool, le vinaigre chaud, etc., douées toutes, quelles qu'elles soient, d'une certaine action thérapeutique.

Quelle que soit l'espèce de *friction* que l'on pratique, on doit toujours manœuvrer les brosses, gants, etc., dans le sens opposé des poils, et, au besoin, couper même ces derniers s'ils sont longs et tassés, et surtout si la *friction* doit être locale et médicamenteuse. Dans ce dernier cas, il est important de bien nettoyer la peau, afin de permettre une

absorption plus facile des substances médicamenteuses. Les *frictions* sèches doivent être exécutées vigoureusement et pendant un temps assez long. En général, on ne les suspend que lorsque la peau a acquis une chaleur et une rougeur marquées, et que l'irritation qui en résulte a développé chez elle une grande sensibilité. Quant aux *frictions* humides, il faut les faire précéder par des *frictions* sèches, parce qu'alors la peau est infiniment plus apte à subir l'action des substances médicamenteuses qui seront employées ultérieurement. On ne peut rien fixer quant à la durée et à l'intensité des *frictions* humides; on peut dire seulement qu'elles doivent être subordonnées à l'activité des médicaments. Lorsqu'on est libre de choisir la partie du corps qui deviendra le siége de la *friction*, il faut donner la préférence aux parties de la peau où elle est très-fine et très-vasculaire, parce que l'action du médicament y est plus complète et plus rapide. Une fois la *friction* terminée, on laisse l'animal en repos à l'écurie; mais quelquefois on applique un bandage sur la région frictionnée, ou bien, et cela se pratique souvent, on laisse une légère couche de médicament à la surface de la peau lorsque l'on veut obtenir des effets durables et énergiques.

Suivant la force avec laquelle on exécute les *frictions* et la nature des substances dont on se sert, elles excitent plus ou moins la peau et sont employées tantôt comme hygiénique set prophylactiques, pour activer la circulation, ranimer la chaleur, provoquer la transpiration et, par suite, stimuler les diverses fonctions; tantôt comme moyen thérapeutique, dans les cas de boiteries, d'entorses, d'engorgement des tendons des régions inférieures des membres, de congestions intestinales, etc. On en fait aussi usage pour favoriser la pénétration, par l'absorption cutanée, des médicaments dans l'économie animale; c'est pourquoi les *frictions* humides sont souvent appelées *frictions pénétrantes*.

Les principales circonstances dans lesquelles les *frictions* sèches deviennent utiles sont: la syncope, les coups de chaleur, les convulsions nerveuses, les engourdissements des membres déterminés par un décubitus prolongé ou dans un lieu humide et froid, les tremblements généraux produits par des courants d'air, ou l'ingestion, dans l'estomac, d'une grande quantité d'eau froide, etc. Quant aux *frictions* médicamenteuses, elles sont employées dans les cas de coliques, d'écarts, d'entorses, d'effort des reins, de contusions, de dilatations des synoviales articulaires ou tendineuses, d'engorgement des tendons, de boiteries à siége connu ou inconnu, de tumeurs, etc. Enfin, il y a diverses *frictions* médicamenteuses, qui sont dites *frictions irritantes*, quand elles sont faites avec l'essence de térébenthine, le liniment ammoniacal; *excitantes*, quand elles sont pratiquées avec le vinaigre chaud, l'alcool, l'eau-de-vie; *vésicantes*, si le médicament employé est l'onguent vésicatoire; *fondantes*, si c'est l'onguent fondant de Lebas; *purgatives*, quand on emploie l'huile de croton tiglium; *diurétiques*, quand on emploie un produit diurétique, comme le vinaigre scillitique, etc.

FRICTIONNÉ, ÉE (fri-ksi-o-né) part. passé du v. Frictionner: *Malade énergiquement* FRICTIONNÉ.

FRICTIONNER v. a. ou tr. (fri-ksi-o-né — rad. *friction*). Chir. Faire une friction, des frictions sur: FRICTIONNER *un malade*. FRICTIONNER *un bras, une jambe malade*.

FRIDERICI (Jean-Balthasar), écrivain allemand qui vivait vers la fin du XVIIe siècle. Il est auteur d'un ouvrage intitulé: *Cryptographia* ou l'*Art d'écrire en chiffres* (Hambourg, 1684-1685), ouvrage qu'on dit curieux, rempli de procédés très-ingénieux, et même trop ingénieux.

FRIDERICI (Jérémie), théologien allemand, né à Leipzig en 1696, mort en 1766. Il fut pasteur de l'église du Lazareth, à Leipzig. On a de lui: *Disputatio de Osea propheta et vaticinio ejus* (Leipzig, 1715, in-4o); *De Zacharia ejusque vaticinio* (Leipzig, 1718, in-4o); *De Ezechia propheta ejusque vaticinio* (Leipzig, 1719, in-4o); *Index homileticus* (Leipzig, 1720, in-4o); *De bibliotheca compendiosa exegetico-homiletica* (Leipzig, 1720, in-4o); *De sutoribus fanaticis commentatio* (Leipzig, 1730, in-8o). Dans ce dernier et singulier ouvrage, Friderici prétend que les cordonniers sont plus exposés que le reste des hommes à tomber dans les rêveries du fanatisme, vu leur état sédentaire. Et les tailleurs? Ils l'ont échappé belle. Il a encore laissé: *Sixtini Amaniæ Parænesis de excitandis SS. linguarum studiis* (Leipzig, 1730, in-4o).

FRIDERICIA, ville de Danemark. V. FREDERICIA.

FRIDÉRICIE s. f. (fri-dé-ri-sî — de *Friderich*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des bignoniacées, tribu des eccrémocarpées, comprenant deux espèces qui croissent au Brésil.

FRIDZERI, compositeur italien. V. FRIXER.

FRIEDBERG, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence et à 74 kilom. N.-E. de Francfort-sur-l'Oder; 4,000 hab. Fabrication de draps, tanneries, fouleries. ‖ Ville de Bavière, cercle de la haute Bavière, à 5 kilom. E. d'Augsbourg, ch.-l. de district, sur le Lech; 2,000 hab. Fabrication d'horlogerie. Le 24 août 1796, victoire de Moreau sur les Autrichiens. ‖ Ville de la Hesse-Darmstadt, ch.-l. de district et à 30 kilom. N.-E. de Francfort-sur-le-Mein, sur une colline qui domine la rivière de l'Usbach; 3,500 hab. Importante fabrication de charcuterie, liqueurs, tabac; école normale primaire évangélique; institut de sourds-muets. Cette ville possède une cathédrale remarquable, où l'on admire de beaux vitraux et un orgue excellent. Tout près de la ville s'élève sur un rocher un ancien château impérial entouré de vieilles fortifications. Friedberg fut jadis, en effet, une ville importante, où résidèrent souvent les empereurs de la maison de Hohenstauffen; Frédéric II l'embellit et lui accorda de nombreux priviléges. Dans la guerre de Trente ans, la ville fut assiégée et prise par les différentes armées. Le 1er septembre 1762, victoire de Condé sur Ferdinand de Brunswick; le 10 juillet 1796, victoire de Jourdan sur les Autrichiens. ‖ Ville de Prusse, dans la Silésie, près de la frontière de Bohême, régence et à 60 kilom. S.-O. de Liegnitz, sur la Queiss; 2,000 hab. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens (1745). Fabrication de mousselines, broderies, bonneteries.

FRIEDBERG, bourg d'Autriche (Bohême), cercle et à 42 kilom. O.-S.-O. de Budweis, sur la rive gauche de la Moldau; 1,100 hab. Manufactures de toiles; blanchisseries; distilleries. ‖ Bourg d'Autriche (Styrie), cercle et à 61 kilom. N.-E. de Gratz, sur le Pinzau; 750 hab. Manufactures de draps. Jadis ville très-forte, elle est encore entourée de murs qui avaient été construits avec la rançon payée au duc d'Autriche pour la liberté du roi Richard.

FRIEDECK, ville de l'empire d'Autriche, dans la Silésie, gouvernement de Brünn, cercle et à 22 kilom. S.-O. de Teschen, sur l'Ostrowitza; 3,500 hab. Commerce assez important.

FRIEDEL (Adrien-Chrétien), littérateur français, né à Berlin en 1753, mort à Paris en 1786. Il vint se fixer en France, où il fut professeur des pages du roi, et publia des traductions de pièces du théâtre allemand. On lui doit: *Nouveau théâtre allemand* ou *Recueil des pièces qui ont paru avec succès sur les théâtres des capitales de l'Allemagne* (1782-1785, 12 vol. in-8o). Bonneville a collaboré à ce recueil à partir du septième volume.

FRIEDENSBORG, établissement danois de la Guinée septentrionale, sur la côte d'Or, à 40 kilom. O. de l'embouchure de la Volta et du cap Saint-Paul, à 30 kilom. E. de Christiansbourg; 3,000 hab. Commerce de poudre d'or; culture du coton. Friedensborg fait actuellement partie des possessions anglaises d'Afrique.

FRIEDERICH (André), statuaire français de l'école allemande, né à Ribauvillé (Haut-Rhin) en 1798. Son père était un modeste sculpteur sur bois, qui s'en allait dans les villages français et allemands restaurer les chaires et les bancs d'œuvre des églises, laver la tête à quelque saint Pierre maltraité par les pigeons et les hirondelles, remettre un doigt tout neuf à saint Paul, ou bien une queue tournée en vrille au compagnon de saint Antoine. C'était là tout son savoir. Le jeune André l'accompagnait et l'aidait, tout enfant, dans ce métier de *rebouteur*, impatient de voir autre chose, d'entrer plus avant dans ce monde dont il avait presque deviné les vastes horizons. Son père n'était pas assez riche pour répondre dignement aux aspirations de cet enfant, qu'il gardait près de lui faute de pouvoir lui faire donner une éducation suffisante. M. Friederich perdit donc un temps précieux, et, lorsqu'il se mit en tête de le rattraper, sa carrière devint un modèle de courage et d'énergie; nous n'osons affirmer pourtant qu'il ait pleinement réussi. Il avait déjà près de vingt ans, et, malgré les copies qu'il faisait seul, d'après les morceaux qui lui semblaient les plus beaux, il sentait bien qu'il ne savait pas grand'chose. Comme il n'était pas absolument utile à son père, il prit le parti de voyager un peu pour s'instruire. Il alla d'abord à Strasbourg, où, pendant qu'il gagnait sa vie chez un sculpteur sur bois, il copiait tout ce qui lui tombait sous les yeux. Son ardeur frappa un vieux professeur de dessin, qui lui donna quelques bons conseils et des recommandations pour Dresde et Berlin. M. Friederich, heureux de ce hasard, alla s'installer durant quelques mois dans ces deux villes. A Berlin surtout, il étudia sérieusement, d'après de superbes originaux, les moulages excellents de la galerie royale. Un riche amateur l'adressa à Bosio, dans l'atelier duquel il passa deux ans. Revenu à Strasbourg après avoir fait des progrès réels, il chercha à s'acquérir dans ce cadre modeste une notoriété qu'il eût plus difficilement conquise à Paris. Cette prévision était juste; ses travaux, d'un goût éclairé, d'une exécution savante, mais froide, furent sympathiquement goûtés par les amateurs du Nord. Il débuta par le *Baptême de Clovis*, *Saint Florent*, et *Bathilde*, pour l'église Saint-Louis (1827). En 1828, le *Tombeau de Léopold de Bade*, et le plan plastique du *Chœur de la cathédrale de Strasbourg* furent très-remarqués et commencèrent la fortune honorable dont il jouit depuis longtemps. Puis vinrent successivement le *Monument de Turenne*, à Salzbach; le *Mausolée du poëte Herber*; une statue colossale de l'*archevêque Boll* pour la cathédrale de Fribourg; une seconde figure de mêmes proportions représentant l'*évêque Werner de Habsbourg*, que l'on voit à la cathédrale de Strasbourg. En 1839, fort encouragé par l'accueil fait à ses œuvres, il envoya au Salon de Paris: une *Femme à genoux sur un tombeau*, et une *Mère tenant son enfant endormi*. Ces deux marbres, d'une exécution habile, ne produisirent pas l'impression qu'en attendaient les amis de M. Friederich. D'abord, le sujet, banal par lui-même, n'avait rien du pittoresque que l'on aime à trouver dans une statue. A l'heure où nous sommes, bien faire une figure est à peine un mérite, et l'on n'a du talent qu'à partir de ce premier résultat. Or, dans les statues qui précèdent, il n'y a guère que ce simple savoir-faire. En 1842, le statuaire strasbourgeois se présenta de nouveau au Salon avec une variante de son dernier thème; elle passa inaperçue. Depuis cette époque, son nom n'a plus figuré dans aucun livret d'exposition, ce qui ne l'a pas empêché de produire des œuvres fort intéressantes, dont voici les plus connues: le *Monument de l'architecte Erwin*, pour le bourg de Steinbach; l'*Atelier d'Hirwin*, bas-relief que l'on voit au musée de Strasbourg; le *Fossoyeur*, motif assez heureux placé à l'entrée du cimetière de Baden-Baden. Mais ce qui doit nous intéresser surtout dans les productions de M. Friederich, en raison de son importance archéologique, c'est la magnifique publication qu'il créa, en 1855, sous le titre de: la *Cathédrale de Strasbourg et ses détails*, publication qui s'est continuée jusqu'en 1864. Le texte, d'une grande lucidité et d'une sûreté d'informations à toute épreuve, explique des planches fort belles dessinées et gravées par l'auteur. L'ensemble constituait un véritable monument, qui mit le nom de Friederich en très-haute estime dans le monde des spécialistes, et le fit apprécier vivement de tous ceux qui possèdent ou qui ont simplement vu ce recueil. La France n'a pas été bienveillante pour M. Friederich; il n'a pas eu de médaille à Paris. Mais le grand-duc Léopold lui envoya, en 1842, l'ordre du Lion d'or de Zæhringen. A notre avis, la *Cathédrale de Strasbourg*, dont la Bibliothèque nationale possède un superbe exemplaire, mériterait d'attirer l'attention du ministre des beaux-arts.

FRIEDLÆNDER (Louis), célèbre philologue et antiquaire allemand, né à Kœnigsberg en 1824, mort en 1868. Il fit ses premières études au gymnase et à l'université de cette ville, passa ensuite à Leipzig et à Berlin, devint, en 1847, professeur agrégé à Kœnigsberg, et, après un voyage scientifique en Italie (1853-1854), fut nommé professeur ordinaire de philologie et d'archéologie. Il s'est occupé surtout d'antiquités et d'Homère. Parmi ses travaux relatifs à ce poëte, il faut citer trois éditions de petits écrits anciens qui jettent un jour curieux sur les travaux des premiers grammairiens grecs; ce sont: le *Traité* de Nicanor *sur les signes de ponctuation dans Homère* (Kœnigsberg, 1850); celui d'Aristonicus *Sur les signes employés par les critiques d'Alexandrie pour indiquer leurs remarques sur le texte de l'*Iliade (Gœttingue, 1853); enfin, *Deux vocabulaires d'Homère* (Leipzig, 1860). On lui doit, en outre, des observations sur Homère: *Analecta homerica* (1859), et surtout un mémoire sur la *Critique d'Homère depuis Wolf jusqu'à Gœthe* (Berlin, 1853), où les différentes phases de cette question importante sont analysées et résumées avec une grande lucidité. Quant à ses ouvrages sur les antiquités, on mentionne: le *Sentiment de l'art chez les Romains de l'empire* (Kœnigsberg, 1852); le chapitre relatif aux fêtes romaines et aux jeux publics, dans le beau *Manuel des antiquités romaines* de Becker et Marquardt (Leipzig, 1856, t. IV). Mais, de tous ses travaux, aucun n'a eu plus de succès que ses *Tableaux des mœurs romaines depuis Auguste jusque sous les Antonins* (Leipzig, 1862-1864, 2 vol. in-8o; 2e édition, 1865), qui ont été traduits en français par M. Vogel (Paris, 1866).

FRIEDLAND, ville de Prusse, prov. de Prusse, régence et à 45 kilom. S.-E. de Kœnigsberg, sur l'Alle; 2,400 hab. Célèbre par une victoire de Napoléon Ier, remportée le 14 juin 1807 sur les Russes et les Prussiens.

Friedland (BATAILLE DE). Après la sanglante bataille d'Eylau, Napoléon rentra dans ses quartiers d'hiver, remettant à la belle saison l'exécution de son plan de campagne contre les Russes. De son quartier général de Finkenstein, il disposa tout pour reprendre l'offensive dès les premiers jours du mois de juin. Il avait avec lui les corps de Ney, de Davout, de Soult, de Bernadotte, de Lannes et de Mortier, la cavalerie de Murat et la garde, c'est-à-dire un effectif de 160,000 combattants, présents sous les armes, force écrasante à laquelle rien ne pouvait résister, avec un général tel que Napoléon, commandant à des lieutenants tels que ceux que nous venons de nommer. Tous ces corps, occupant chacun une position déterminée, étaient néanmoins distribués de manière à pouvoir opérer rapidement leur concentration sous la main puissante qui leur donnait l'impulsion. Le maréchal Ney occupait le sommet de l'angle formé par le double cours de l'Alle et de la Passarge; à la même hauteur, mais un peu en arrière et entre ces deux rivières, le corps de Davout flanquait celui de Ney; Soult, placé à la gauche de ce dernier, gardait à Liebstadt le milieu du cours de la Passarge; Bernadotte défendait le bas de cette rivière, de Spanden à Braunsberg; entre la Passarge et la Vistule, se trouvait le quartier général de Finkenstein, où campait Napoléon avec sa garde, forte de 8,000 à 9,000 combattants; un peu plus en arrière et à gauche, les 20,000 cavaliers de Murat se déployaient dans la plaine d'Elbing; enfin les corps de Lannes et de Mortier étaient établis sur la Vistule.

De leur côté, l'empereur de Russie et le roi de Prusse étaient réunis à Bartenstein, où ils prenaient l'un vis-à-vis de l'autre les plus solennels engagements contre l'ennemi commun; le premier, rempli de confiance et même de présomption, malgré la leçon d'Austerlitz; le second, abattu par la perte de presque tous ses Etats depuis Iéna, et ne conservant plus guère d'illusion sur l'issue de cette formidable lutte. Benningsen, général en chef de l'armée russe, occupait le cours supérieur de l'Alle, à Heilsberg. Plein de la plus téméraire assurance depuis qu'il n'avait pas été complétement écrasé à Eylau, il prit hardiment l'offensive dans les premiers jours de juin (1807), comptant surprendre l'armée française éparpillée dans ses quartiers d'hiver, espérant surtout enlever par une brusque irruption le corps tout entier de Ney, qui semblait isolé à Guttstadt, sur l'Alle. Benningsen ignorait par quelles savantes combinaisons tous les corps français se reliaient ensemble et s'étayaient mutuellement; il ignorait surtout quel art profond avait prévu et calculé le moindre de ses mouvements. Après avoir fait exécuter des démonstrations sur divers points occupés par nos troupes, pour tenir les Français dans l'incertitude sur ses véritables projets, il se porta sur le maréchal Ney pour l'écraser avec la masse de ses forces. Ney réunit ses deux divisions, recueillit son artillerie, ses bagages et jusqu'aux postes détachés dans les bois; puis il prit tranquillement la route de Deppen, qui lui était assignée comme ligne de retraite, et opposa une inébranlable résistance à toutes les attaques des Russes, prenant lui-même l'offensive à la moindre faute que commettait l'ennemi. Des attaques simultanées eurent lieu, de la part des Russes, sur divers points de la Passarge; partout elles furent repoussées de manière à faire revenir Benningsen de son espoir de surprendre l'armée française. En voyant, au contraire, sa concentration rapide, il passa subitement de l'offensive à la défensive, et enjoignit à toutes ses divisions de se diriger sur Heilsberg en descendant l'Alle. Un intérêt capital, d'ailleurs, lui prescrivait ce mouvement rétrograde en présence de l'attitude de Napoléon; c'était de couvrir Kœnigsberg, le dernier boulevard de la monarchie prussienne. Napoléon jugea alors le moment arrivé de s'ébranler avec la masse de ses troupes; son plan était de couper les Russes de la mer, de les rejeter sur l'Alle et la Prégel et de se porter sur Kœnigsberg, où se trouvaient renfermés les secours envoyés par les Anglais et les dernières ressources des Prussiens. Il allait donc suivre les Russes par la rive gauche de l'Alle, tandis qu'ils descendaient la rive droite, avec la presque certitude de les gagner de vitesse et de leur faire essuyer quelque grand désastre, s'ils tentaient de repasser cette rivière pour marcher au secours de Kœnigsberg.

Cependant, après tant de démonstrations présomptueuses, Benningsen comprenait la nécessité de ne pas fuir si précipitamment devant l'armée française, sans avoir au moins essayé de lui tenir tête. Il l'attendit donc à Heilsberg, forte position garnie de redoutes, qui lui parut avantageuse pour livrer bataille. Murat et le maréchal Soult, qui arrivèrent les premiers, n'écoutant que les inspirations de leur courage, attaquèrent audacieusement les Russes et soutinrent jusqu'au milieu de la nuit une lutte inégale, dans laquelle 30,000 Français à découvert combattaient 90,000 ennemis protégés par des redoutes. Le lendemain matin, d'autres corps français arrivèrent, et Benningsen continua son mouvement de retraite. Napoléon, modifiant alors un peu sa marche, s'avança sur la route de Landsberg à Eylau, de manière à pouvoir mettre une main sur Kœnigsberg et à frapper les Russes de l'autre. Dans la soirée du 13 juin, les reconnaissances opérées par la cavalerie légère lui révélèrent d'une manière certaine que Benningsen avait descendu l'Alle et qu'il paraissait prendre le chemin de Friedland, petite ville où cette rivière se rapprochait plus de Kœnigsberg que dans une autre partie de son cours. C'est donc à Friedland que le général russe devait être tenté de s'éloigner de l'Alle, qui lui avait servi jusqu'alors de défense. Dès lors, le plan d'une grande bataille jaillit tout tracé du cerveau de Napoléon, et tous ses chefs de corps reçurent l'ordre immédiat de se porter sur Friedland. L'armée russe approchait, en effet, de cette ville, qu'elle se mit aussitôt à traverser, ainsi que l'Alle, pour venir nous disputer la route de Kœnigsberg. A notre droite, on voyait la rivière s'enfoncer dans la plaine, décrire plusieurs contours, puis revenir à notre gauche en ouvrant un large coude dont Friedland occupait le fond. Etabli à Posthenen, le maréchal Lannes voyait les Russes se presser sur les ponts de Friedland pour se déployer ensuite dans la plaine située vis-à-vis de nous, coupée en deux moitiés inégales par un ruis-

seau, dit le *Ruisseau du Moulin*, qui y formait un petit étang et allait ensuite se jeter dans l'Alle. Lannes n'avait pas plus de 10,000 hommes à opposer à l'avant-garde ennemie, d'une force triple; mais il profita habilement de la disposition du terrain pour établir ses troupes. Le village de Posthenen, que traversait le Ruisseau du Moulin, occupait le centre de la position d'où il fallait barrer le chemin aux Russes; sur un plateau qui s'élevait un peu en arrière, le maréchal plaça son artillerie; deux bataillons des voltigeurs Oudinot furent distribués en tirailleurs dans un bois épais, celui de Sortlack, qui s'avançait à droite en saillie; enfin Lannes établit le reste de ses troupes à gauche de Posthenen, sur une ligne de hauteurs qui allaient en s'abaissant jusqu'au village de Heinrichsdorf, par où passait la grande route de Friedland à Kœnigsberg. Ce point était de la plus haute importance, car les Russes devaient le disputer avec acharnement pour se porter sur cette dernière ville.

Le feu s'ouvrit à trois heures du matin avec une extrême vivacité; les Russes dirigèrent surtout leurs efforts sur Heinrichsdorf, où le général Grouchy se porta aussitôt avec ses dragons pour leur disputer la route de Kœnigsberg. N'ayant que des forces très-inférieures à opposer à l'ennemi, Lannes parvint néanmoins à se soutenir par son habileté et son énergie. Mais bientôt Benningsen, arrivant en personne à Friedland, donna une nouvelle impulsion à l'attaque. Se décidant alors à livrer une bataille décisive, il fit jeter trois autres ponts sur l'Alle, un au-dessus et deux au-dessous de Friedland, pour accélérer le passage de ses troupes, auxquelles il se hâta d'assigner leur ordre de bataille. Autour de Heinrichsdorf, il plaça quatre divisions d'infanterie sous les ordres du lieutenant général Gortschakow, et sa meilleure cavalerie sous Uwarow. A gauche, deux autres divisions, commandées par le prince Bagration et comprenant la garde impériale, occupèrent l'espace compris entre le Ruisseau du Moulin et l'Alle; la cavalerie de la garde y était commandée par le général Kollogribow. Quatre ponts volants avaient été jetés sur le Ruisseau du Moulin, pour relier les deux ailes. Une division russe avait été laissée sur l'autre rive de l'Alle pour soutenir la retraite ou décider la victoire. Les Russes avaient 200 bouches à feu et environ 72,000 hommes.

Lannes allait donc avoir toute l'armée russe sur les bras, et sa situation devenait excessivement périlleuse. Heureusement, des renforts successifs lui arrivèrent et portèrent son effectif à 26,000 ou 27,000 hommes. Il soutint alors une lutte héroïque contre l'ennemi, qui ne put jamais nous faire perdre nos positions, et qui laissa la plaine de Heinrichsdorf couverte d'hommes et de chevaux. Mais ce combat inégal ne pouvait se prolonger plus longtemps; il durait depuis neuf heures, et il avait fallu l'indomptable énergie de Lannes et la valeur éprouvée de nos soldats pour que les Français ne fussent pas écrasés par des forces aussi supérieures. A midi, Napoléon arrivait au galop sur le champ de bataille, plein d'une joie qui éclatait sur son visage. « C'est aujourd'hui le 14 juin, répétait-il, c'est l'anniversaire de Marengo, c'est un jour heureux pour nous. » L'empereur se porta à Posthenen, où il se vit aussitôt entouré de ses généraux. Le brave Oudinot accourant avec ses habits percés de balles et son cheval couvert de sang : « Hâtez-vous, sire, lui dit-il; mes grenadiers n'en peuvent plus, mais donnez-moi un renfort, et je jetterai tous les Russes à l'eau. » Napoléon sourit, promena lentement sa lunette sur ce champ de bataille où les Russes, ayant derrière eux un cours d'eau, devant, une armée invincible, essayaient inutilement de se déployer dans cette plaine trop étroite pour leurs bataillons. Comme la journée était déjà avancée, quelques généraux étaient d'avis de remettre la bataille au lendemain : « Non, non, répondit vivement Napoléon; on ne surprend pas deux fois l'ennemi en pareille faute; » et il régla immédiatement ses dispositions d'attaque. Le point décisif à occuper était Friedland, car là se trouvaient les quatre ponts, seuls points par lesquels l'armée russe pouvait effectuer sa retraite; c'est là que Napoléon résolut de concentrer tout l'effort de la bataille, en faisant enlever Friedland malgré la résistance désespérée qu'il s'attendait à rencontrer chez les Russes. Il expliqua à ses lieutenants le rôle que chacun d'eux aurait à jouer dans cette journée; puis, saisissant par le bras le maréchal Ney, auquel il réservait la tâche glorieuse, mais difficile, d'enlever Friedland et d'occuper les ponts, il lui dit, en étendant la main vers les Russes accumulés dans le coude de l'Alle : « Voilà le but, marchez-y sans regarder autour de vous; pénétrez dans cette masse épaisse, quoi qu'il puisse vous en coûter; entrez dans Friedland, prenez les ponts et ne vous inquiétez pas de ce qui pourra se passer à gauche, à droite ou sur vos derrières : l'armée et moi sommes là pour y veiller. » L'intrépide Ney, fier de la tâche redoutable qui lui était confiée, s'élança au galop pour ranger ses troupes en avant de Sortlack. Napoléon le connaissait bien; cependant, frappé plus encore en ce moment de l'ardeur guerrière qui illuminait son héroïque figure, il ne put s'empêcher de dire au maréchal Mortier : « Cet homme est un lion. »

Après avoir ainsi assigné la droite au corps de Ney, Napoléon plaça le corps de Bernadotte, commandé temporairement par le général Victor, un peu en avant de Posthenen, entre Ney et Lannes, ayant sa tête formée par la division Dupont; en arrière de Posthenen, sur le plateau, se tint la garde impériale; le corps de Mortier fut établi entre Posthenen et Heinrichsdorf; la division polonaise Dombrowski et la division Dupas gardaient l'artillerie; Grouchy, avec les dragons et les cuirassiers, renforcés de la cavalerie légère des généraux Beaumont et Colbert, était chargé de défendre la plaine de Heinrichsdorf; enfin deux autres divisions de dragons, commandées par Latour-Maubourg et La Houssaye, et renforcées des cuirassiers hollandais et saxons, furent placées, l'une derrière le corps de Ney, l'autre derrière le corps de Victor. Les Français, dans cet ordre imposant, n'offraient pas moins de 80,000 hommes.

Frappé d'un déploiement de forces si inattendu, le général russe reconnut trop tard son erreur : il croyait ne s'être engagé qu'avec le corps isolé de Lannes, et il voyait surgir tout à coup devant lui une armée formidable, une armée conduite par Napoléon lui-même. Il parut hésiter alors; mais il lui fallut bien prendre une prompte et énergique résolution, au signal terrible qui partit de nos batteries de Posthenen : 200 pièces de canon, tonnant à la fois, lui apprirent que la véritable bataille commençait seulement. A ce signal, Ney ébranla son corps d'armée et marcha impétueusement sur les Russes, repoussa toutes leurs attaques et les força à se replier sur l'Alle, où un grand nombre trouvèrent la mort en voulant traverser cette rivière. Sa droite ainsi appuyée sur l'Alle, Ney porta sa gauche en avant, de manière à refouler les Russes dans l'étroit espace compris entre le Ruisseau du Moulin et la rivière. Mais alors les Russes, voyant le danger croître à chaque instant, redoublèrent le feu de leur artillerie, et leurs boulets battirent nos colonnes à la fois de front et de flanc, emportant des files tout entières. Le général Kollogribow, qui commandait la cavalerie de la garde russe, s'élance et charge au galop la division Bisson, qui chancelait sous ces décharges épouvantables; quelques bataillons reculent, et toute la division, que son général essaye en vain de ramener en ligne, semble près de se débander. Le général Dupont, placé à la gauche du maréchal Ney, aperçoit le mouvement, et se porte rapidement de lui-même, avec sa brillante division, à la rencontre des Russes, qu'il force à s'arrêter, tandis que Latour-Maubourg, avec ses dragons, ramène leur cavalerie. Cependant l'artillerie de Ney était évidemment inférieure à celle de l'ennemi et pouvait à peine se tenir en batterie : Napoléon ordonne au général Victor de ranger toutes ses bouches à feu sur le front de Ney, et c'est l'habile et intrépide général Sénarmont qui est chargé de cette opération. Il part au galop avec son artillerie, l'établit audacieusement à trois cents pas en avant de notre infanterie, en face des Russes, et ouvre sur eux un feu effroyable qui fait taire en quelques instants les batteries dressées sur la rive droite de l'Alle; puis il s'avance plus près encore, couvre les Russes de flots de mitraille et creuse d'effroyables vides dans leurs rangs, qui se pressent, s'accumulent, s'engouffrent de plus en plus dans le coude étroit formé par l'Alle. Les Russes tentent des efforts surhumains pour se dégager : leur garde impériale, abritée dans un ravin, en débouche baïonnette en avant et se précipite sur la division Dupont. Celle-ci l'attend de sang-froid, la crible de ses feux, puis la charge impétueusement à son tour et la rejette au delà du ravin ou sur les faubourgs de Friedland. Continuant alors son mouvement victorieux, le général Dupont franchit le Ruisseau du Moulin, poussant devant lui tout ce qui essaye de résister, se porte sur les derrières de l'aile droite des Russes, tourne Friedland, et l'aborde par la porte de Kœnigsberg, tandis que Ney y pénètre par celle d'Eylau. Alors une épouvantable mêlée s'engage dans la ville même : les Russes, poussés de rue en rue, sont rejetés sur les ponts de l'Alle, que l'artillerie du général Sénarmont sillonne de ses obus. Bientôt ces ponts sont détruits, incendiés par les Français et par les Russes, impatients d'échapper à notre poursuite et de se réfugier auprès de la division restée sur la rive droite. Ney et Dupont se rejoignent enfin au milieu de Friedland en flammes : ils ont accompli leur sanglante et périlleuse tâche. Pendant ce temps-là, notre aile gauche s'était tenue pour ainsi dire immobile : Napoléon, avant de la lancer sur l'aile droite des Russes pour compléter leur désastre, avait voulu les isoler complétement de Friedland et des ponts, leur seule voie de salut. Tranquille au milieu de ses divisions impatientes de prendre part à la lutte, il contemplait attentivement les péripéties de la scène grandiose, mais terrible, qui se déroulait sous ses yeux. Un obus siffle au-dessus des baïonnettes, et un soldat baisse instinctivement la tête : « Si cet obus t'était destiné, lui dit Napoléon en souriant, tu aurais beau te cacher à cent pieds sous terre, il irait t'y trouver. »

Dès qu'il vit Friedland en notre pouvoir et les ponts détruits, Napoléon donna enfin à sa gauche le signal du mouvement décisif; c'était celui d'un épouvantable désastre pour les Russes, car toute voie de salut leur était fermée. Gortschakow, qui voit le danger dont est menacée l'aile droite, qu'il commande, tente d'héroïques efforts pour l'y arracher. Il cherche à enfoncer la ligne française formée par les corps de Lannes et de Mortier, par la cavalerie de Grouchy, et qui s'étend de Posthenen à Heinrichsdorf; mais il trouve partout une infranchissable barrière. Cependant la fin du jour approche, et Napoléon, qui veut en finir, porte toute sa ligne en avant. Infanterie, cavalerie, artillerie, tout s'ébranle en même temps; c'est un ouragan effroyable qui se déchaîne sur les Russes, ouragan de fer, de feu, qui achève de les broyer. Désespérant enfin de forcer le cercle redoutable qui l'étreint de plus en plus, Gortschakow veut se rejeter dans Friedland et repasser l'Alle; mais il apprend alors que Friedland est occupé par les Français. Il s'y précipite avec la fureur du désespoir, et se heurte contre Ney et Dupont, qui ne sont pas hommes à lâcher leur proie, et une terrible, une suprême mêlée s'engage au milieu de la malheureuse cité en flammes. Forcé de revenir en arrière, Gortschakow se retrouve sur ce champ de bataille couvert de morts et arrosé de sang, qu'une artillerie formidable ne cesse de labourer et que l'armée française, en se resserrant toujours, a transformé en une impasse fatale. Néanmoins l'infanterie russe se défend encore avec intrépidité; elle lutte héroïquement contre le sort qui la presse et qui lui réserve un désastre inévitable. Plutôt que de se rendre, elle se précipite dans l'Alle, où une partie se noie, tandis qu'une autre partie, conduite par le général Lambert, descend le cours de la rivière avec une portion de la cavalerie et parvient à s'échapper, grâce à l'obscurité de la nuit et au désordre inséparable de la victoire elle-même.

Il était dix heures et demie du soir : à notre droite et à notre gauche le triomphe était si complet, que, dans sa prodigieuse carrière, Napoléon n'en a pas obtenu de plus éclatant : 80 bouches à feu restaient entre nos mains; nous n'avions recueilli, il est vrai, que peu de prisonniers, car les Russes, en gens de cœur, avaient mieux aimé se noyer que de se rendre; mais 25,000 d'entre eux, tués, blessés ou noyés, couvraient les deux rives de l'Alle. La rive droite, par laquelle ils s'étaient retirés, présentait un spectacle presque aussi affreux que la rive gauche. Jamais l'orgueil russe, même à Austerlitz, n'avait reçu une atteinte aussi cruelle et aussi profonde. 25 de leurs généraux avaient été tués, blessés ou faits prisonniers, ce qui, au reste, témoigne de l'incontestable valeur de l'armée russe et de ses chefs. De Friedland et des villages voisins s'élevaient des colonnes de flammes qui illuminaient le champ de bataille de leur lueur grandiose et sinistre. L'armée française n'avait pas perdu plus de 7,000 à 8,000 hommes, tués ou blessés; sur 80,000 combattants, 25,000 n'avaient pas tiré un coup de fusil, tant la conception générale de la campagne et le plan de la bataille même avaient été admirables de la part de Napoléon. L'empereur coucha sur le champ de bataille, au milieu de ses soldats, aussi fiers et aussi joyeux qu'à Austerlitz et à Iéna. Ils faisaient retentir l'air des cris enthousiastes de *Vive l'empereur!* et, bien qu'ils n'eussent à manger qu'un morceau de pain, ils se contentaient de la plus fugitive des jouissances, la gloire.

On sait que la bataille de Friedland fut suivie de l'entrevue de Tilsitt, où Napoléon et Alexandre contractèrent une amitié qui ne devait pas durer assez pour le repos du monde. La première conséquence de notre victoire fut la prise de Kœnigsberg, qui se rendit au maréchal Soult sans la moindre résistance. On trouva dans les hôpitaux 20,000 Russes ou Prussiens blessés, toutes les munitions de guerre fournies par l'Angleterre et d'immenses magasins. Ainsi tous les Etats du grand Frédéric étaient entre nos mains.

Friedland (LA BATAILLE DE), tableau d'Horace Vernet; musée de Versailles. Cette peinture, exécutée avec la facilité extraordinaire dont l'auteur a fourni tant de preuves, ne donne, en réalité, ni l'idée de la bataille de Friedland, ni même l'idée de la guerre en général. On voit, au centre, Napoléon, coiffé du chapeau traditionnel; monté sur un cheval qui se dresse sur ses pieds de derrière, il montre du doigt quelques cavaliers russes qui fuient dans le fond du tableau, et se retourne vers un général (Oudinot), à qui il semble donner l'ordre de poursuivre les fuyards. Le général, vu de dos et galopant à côté d'un escadron de dragons, se découvre pour recevoir les ordres de l'empereur. Derrière celui-ci se tiennent trois officiers d'état-major, dont l'un est à demi caché par un arbre. Plus à droite, un artilleur fouette ses chevaux attelés à un canon. Au premier plan, un cuirassier, ayant la tête empaquetée, a mis pied à terre et tient son cheval par la bride, et, à gauche, derrière les chevaux des dragons, gisent quelques cadavres.

Tout cela est indiqué avec netteté, avec adresse, avec esprit, mais sans aucune émotion. Rien ne retrace le mouvement confus, la terreur et l'horreur de la bataille. Gustave Planche a fait une très-vive critique de ce tableau : « Je suis tenté de croire, a-t-il dit, que M. Horace Vernet, en habile courtisan, a voulu prouver aux beaux esprits de la liste civile que les programmes rédigés pour le musée de Versailles, bien que naïfs jusqu'à la niaiserie, pouvaient encore être perfectionnés d'une façon remarquable; que tous les épisodes inoffensifs détachés de l'épopée impériale renfermaient en eux-mêmes le germe d'une maladie dangereuse, qui s'appelle l'enthousiasme, et qu'il y aurait double gloire et double profit à réduire toutes les scènes, quelles qu'elles fussent, aux proportions d'un rapport de chancellerie. C'est pour accomplir ce dessein, digne d'une grande âme, qu'il a encadré le profil du général Oudinot dans un ourlet de lumière blafarde, et qu'il a plongé les autres figures dans une pénombre mystérieuse. Il a pris soin de reléguer sur un point éloigné, à peine perceptible, tout le bruit de la bataille; il a exilé, vers le fond de la toile, le jeu sanglant où les peuples de l'Europe aventuraient leurs destinées, et n'a placé devant les yeux du spectateur qu'une demi-douzaine de personnages bien paisibles, bien graves, qui causent ensemble comme s'ils se rencontraient dans une allée du bois de Boulogne. Avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de deviner ce qui se passe à une lieue de là; car le regard le plus attentif ne surprend pas, sur la physionomie de ces impassibles acteurs, le secret de la pièce où ils sont engagés... Ce tableau, j'en ai l'assurance, ne réveillera pas l'ardeur militaire de la jeunesse française; il ne suscitera pas d'ennemis à la politique du cabinet. » G. Planche écrivait ces lignes acerbes dans le compte rendu qu'il fit du Salon de 1836, où fut exposé le tableau d'Horace Vernet.

Un tableau de M. Eugène Bazin, représentant la bataille de Friedland, a été exposé au Salon de 1838.

FRIEDLAND, ville du grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, dans la seigneurie de Stargard, à 44 kilom. N.-E. de Neu-Strelitz, dans une contrée marécageuse; 4,700 hab. Fabrication de draps, chaudronnerie, fouleries, culture de tabac, élève de bétail. ‖ Ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, gouvernement de Prague, cercle de Bunzlau, près d'Iung-Bunzlau, sur la Wittig; 3,600 hab. Manufacture de draps, teinturerie, papeterie. Près de la ville, sur un rocher basaltique, s'élève le beau château qui a donné son nom à Wallenstein, duc de Friedland. Le duché de Friedland, créé en 1623 par l'empereur Ferdinand, en faveur du célèbre capitaine de la guerre de Trente ans, comprenait 9 villes et 57 châteaux ou villages. Wallenstein administra son duché avec beaucoup de soin. Après l'assassinat du duc, ses possessions furent distribuées aux complices et aux instigateurs du crime. Le château de Friedland, aujourd'hui propriété du comte Clam-Callas, contient une riche collection d'armures et une galerie de portraits des anciens propriétaires du château. ‖ Ville d'Autriche (Moravie), à 70 kilom. E. d'Olmutz, sur la rive gauche de l'Ostravitza; 2,125 hab. Forges, fonderies, fabrique de serrures et autres articles de fer.

FRIEDLAND (MARKISCH-), ville de Prusse, prov. de la Prusse occidentale, régence de Marienwerder, cercle et à 50 kilom. N.-O. de Deutschcrone; 2,250 hab. Fabrication de draps; brasseries, distilleries.

FRIEDLAND PREUSSISCH, ville de Prusse, prov. de la Prusse occidentale, régence et à 110 kilom. S.-O. de Marienwerder, sur la Dobruska; 2,079 hab. Fabrication de draps; distilleries, moulins.

FRIEDLAND (Valentin), célèbre pédagogue allemand, surnommé **Trotzendorf**, du nom d'un village de la Lusace supérieure, où il naquit en 1490, mort en 1556. En 1518, il se rendit à Wittemberg, où il embrassa la religion luthérienne et où il s'appliqua avec ardeur à l'étude On raconte que, voulant apprendre la langue hébraïque et n'ayant pas de quoi payer un maître, il se mit pour deux ans au service d'un juif converti, à condition que celui-ci lui donnerait pour salaire des leçons de cette langue. En 1523, il fut appelé à la direction du gymnase de Goldberg, et, sous son habile direction, cet établissement, auquel il donna une organisation toute républicaine, acquit bientôt une telle renommée qu'on y accourut de tous les points de la Silésie, de la Pologne, de l'Autriche, de la Bohême et de la Hongrie, et qu'il y eut des années où il renfermait plus de 2,000 élèves. On peut consulter sur Friedland l'ouvrage allemand de Pinzger, intitulé : *Valentin Friedland, surnommé Trotzendorf* (Hirschberg, 1825).

FRIEDLAND (duc DE), général allemand. V. WALLENSTEIN.

FRIEDLANDER (David), écrivain allemand, né en Prusse en 1750, mort en 1834. Il appartenait à la religion juive. Tout en s'occupant de négoce et de banque, il ne cessa de se livrer à des travaux intellectuels. Il se lia avec les hommes les plus distingués de son temps, devint un fervent disciple de Mendelssohn, remplit les fonctions de membre du bureau des manufactures et du commerce, fut député général des juifs de Prusse, etc. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Lettres aux juifs* (Berlin, 1788); *Sur la refonte devenue nécessaire dans le culte et l'éducation par la nouvelle organisation de l'existence des juifs dans la monarchie prussienne* (Berlin, 1812); *Sur l'amélioration des juifs polonais* (Berlin, 1819); *Documents pour l'histoire de la persécution des juifs au* XIX[e] *siècle* (Berlin, 1820), etc.

FRIEDLANDER (Michel), médecin alle-

mand, né à Kœnigsberg (Prusse) en 1769, mort à Paris en 1824. Il était neveu du précédent, et fit ses études philosophiques et scientifiques sous Kant, Krause, Schulze, Block ; il parcourut ensuite une partie de l'Europe, puis s'établit, vers 1800, à Paris, où il exerça avec succès la médecine. Il fonda avec Pfall, en 1803, les *Annales françaises d'histoire naturelle, de physique et de chimie;* collabora, de 1812 à 1813, aux *Annales d'éducation* de Mme Guizot ; publia des articles et des notices dans le *Dictionnaire des sciences médicales* et la *Biographie universelle;* s'occupa d'une façon particulière de l'éducation physique des enfants, des mouvements de la population, des établissements publics, et devint membre de plusieurs sociétés savantes. On a de lui : *De l'éducation physique de l'homme* (1814, in-8°) ; *Bibliographie méthodique des ouvrages publiés en Allemagne sur les pauvres* (1822, in-8°).

FRIEDLANDIE s. f. (frid-lan-dî — de *Friedland*, n. pr.). Bot. Syn. de DIPLUSODON.

FRIEDMANN (Frédéric-Traugott), écrivain pédagogique allemand, né à Stolpen, près de Dresde (Saxe), en 1793. Après avoir fait ses études scolaires à l'école des Princes de Meissen, il entra à l'université de Wittemberg pour y suivre les cours de théologie et de philologie. Reçu docteur en 1812, il fut nommé, en 1813, directeur adjoint du gymnase de Zwickau, puis de celui de Wittemberg, dont il devint, en 1820, premier directeur. En 1823, il passa en la même qualité à l'école de Catherine, à Brunswick, où, comme membre du conseil de l'instruction publique, il acquit une grande influence. En 1828, il fut nommé directeur du gymnase de Weilbourg, et se fit bientôt recevoir docteur en théologie à l'université de Leipzig, puis membre associé de diverses Académies allemandes. En 1836, le roi des Pays-Bas l'invita à venir créer l'Athenæum de Luxembourg sur les plans des institutions analogues qu'il avait établies en Allemagne. Depuis, M. Friedmann a encore été nommé grand conseiller des études pour le duché de Nassau et directeur général des archives de ce duché. M. Friedmann a produit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons : les *Discours classiques allemands* (Giessen, 1829); *De la conciliation des opinions diverses en matière d'instruction publique* (Weilbourg, 1833-1836); *Documents pour la connaissance du duché de Nassau* (Weilbourg, 1833-1836, 2 vol.); *Exercices de versification grecque* (1835); *Orationes latinæ* (1837); *Discours aux étudiants* (Brunswick, 1844-1845, 6 vol.). Mentionnons enfin, sans parler des nombreux articles qu'il a publiés dans son *Journal des archives de l'Allemagne*, un *Gradus ad Parnassum* et une *Introduction pratique à la versification latine*, qui ont eu de nombreuses éditions; enfin un ouvrage curieux : *Vitæ hominum eruditissimorum a viris eloquentissimis scriptæ* (Brunswick, 1825, 2 vol.).

FRIEDRICHRODA, ville de la Saxe-Cobourg, à 16 kilom. S.-O. de Gotha; 2,300 hab. Manufactures de toiles; blanchisseries; brasseries; fabriques de poupées. Mines de fer exploitées dans les environs.

FRIEDRICHSHAFEN, ville du royaume de Wurtemberg, dans le cercle du Danube, bailliage et à 10 kilom. O. de Tettnang, sur le lac de Constance, avec un port franc; 1,250 hab. Bureau principal de douane; station de bateaux à vapeur; entrepôt principal du commerce du Wurtemberg avec la Suisse et l'Italie. Cette ville doit son nom au roi Frédéric qui, en 1811-1812, réunit la ville de Buchhorn au prieuré de Hofen et construisit le port. Buchhorn, une des plus anciennes villes de la Souabe, avait été ville libre impériale jusqu'en 1803.

FRIEDRICHSHALL, village de la Saxe-Meiningen, à 16 kilom. de Cobourg. Eaux minérales froides, chlorurées et sulfatées, sodiques et magnésiennes bromurées. La source unique, dont la température est de 10°, émerge d'un terrain stratifié où domine la marne, l'argile, le grès et le gypse. L'eau est purgative à faible dose. Employée à doses fractionnées, elle agit comme tonique et reconstituant. Elle se conserve très-bien en bouteilles, se transporte et ne se boit guère sur place.

FRIEDRICHSHAMN, ville de Russie (Finlande), ch.-l. du cercle du même nom, à 176 kilom. O.-N.-O. de Saint-Pétersbourg, sur une presqu'île du golfe de Finlande; 2,700 hab. Petit port qui exporte du sapin, de la poix, du goudron et du chanvre, et importe du sel, du tabac et divers articles manufacturés. La ville est entourée de murs, jadis très-forts, mais presque en ruine aujourd'hui.

FRIEDRICHSTHALIE s. f. (fri-drichs-ta-lî — de *Friedrichsthal*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des cynoglossées, dont l'espèce type croît dans l'est de l'Afrique.

FRIES (Jean), en latin **Frisius**, érudit et musicien suisse, né à Greifensee (canton de Zurich) en 1505, mort en 1565. Zwingle, frappé de son intelligence, lui fit obtenir une subvention pour aller compléter ses études en France. Fries séjourna à Bourges et à Paris de 1533 à 1536, puis retourna en Suisse, professa le grec et le latin à Bâle et à Zurich, voyagea en Italie en 1545, et, de retour à Zurich, s'attacha à donner une vive impulsion à l'étude des langues orientales. Fries n'était pas seulement un érudit remarquable, il était encore bon musicien, et il composa des chants d'église, des mélodies à quatre voix, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Dictionarium latino-germanicum* (1541), réédité en 1556 in-fol., avec de nombreuses additions; *Synopsis Isagoges musicæ, cui accesserunt omnia Horatii carminum genera* (Zurich, 1552, in-4°) ; *Principia latine loquendi scribendique* (Zurich, 1562) ; une édition des *Œuvres d'Hésiode*, des traductions, etc. — Son fils, Jean-Jacques FRIES, né à Zurich en 1547, mort en 1611, fut professeur de théologie dans sa ville natale. Il a publié : *Bibliotheca collecta a Conrado Gesnero et amplificata per J.-J. Frisium* (Zurich, 1583, in-fol.) ; *Bibliotheca philosophorum classicorum chronologica* (1592) ; *Bibliotheca patrum minorum* (1592, in-8°).

FRIES (Jacques-Frédéric), philosophe allemand, né à Barby, dans la Saxe prussienne, en 1773, mort à Iéna le 10 août 1843. Il était fils d'un frère morave qui l'éleva dans les principes de la secte, à l'école des frères moraves de Barby. Les instincts de libre penseur, qui ne tardèrent point à se développer en lui, engagèrent le jeune Fries à suivre les cours de l'université de Leipzig (1795), puis de celle d'Iéna (1796). Il quitta Iéna l'année suivante pour devenir précepteur dans une famille suisse de Sofingen, où il demeura trois ans, puis ouvrit un cours libre de philosophie qu'il interrompit pour voyager. Il parcourut successivement la Suisse, le nord de l'Italie et la France. En 1804, il revint à Iéna. Cette fois, son enseignement eut de l'écho, et, en 1805, Fries obtint en même temps que Hegel une chaire de philosophie en qualité de professeur extraordinaire. L'université d'Heidelberg lui offrit bientôt une charge de professeur ordinaire de philosophie et de mathématiques, qui lui permit de mettre sa personnalité en relief. Il occupa cette chaire sans encombre jusqu'en 1813, époque où on lui confia également une chaire de physique. C'était le moment de l'insurrection de l'Allemagne contre la domination française. Fries y prit part, et jusqu'en 1816 il continua d'exciter l'opinion par la violence de sa parole. Le gouvernement, pour qui le moment du péril était passé, ne l'entendait pas ainsi, et Fries fut suspendu de ses fonctions. On ne les lui rendit qu'en 1824. L'âge et l'adversité avaient affaibli l'énergie de ses convictions ; il s'était rapproché insensiblement des doctrines chères au pouvoir, qui, en récompense de sa conversion, le nomma conseiller aulique du grand-duché de Saxe et chevalier de l'ordre du Faucon. Il mourut des suites d'une attaque d'apoplexie. Il avait cessé d'écrire depuis quelques années. L'école qu'il a fondée à Iéna conserve en Allemagne quelques adeptes, de plus en plus rares à présent.

Les principaux écrits de Fries sont : *Julius et Evagoras* ou la *Beauté de l'âme*, roman philosophique (Heidelberg, 1822, 2 vol. in-8°) ; *Reinhold, Fichte et Schelling* (1803, 1 vol. in-8°) ; *Théorie philosophique du droit et critique de toute législation positive* (Leipzig, 1804, 1 vol. in-8°); *Système de philosophie comme science évidente* (Leipzig, 1804, 1 vol. in-8°); *Savoir, croire et sentir* (Iéna, 1805, 1 vol. in-8°), le plus remarquable des écrits de Fries; *Nouvelle critique de la raison* (Heidelberg, 1807, 3 vol. in-8°), rééditée en 1828-1831 (3 vol. in-8°) sous le titre de : *Critique nouvelle ou anthropologique de la raison; Très-nouvelles doctrines de Fichte et de Schelling sur Dieu et le monde* (Heidelberg, 1807, 1 vol. in-8°); *Système et fondement de la logique* (Heidelberg, 1811, 1 vol. in-8°); *De la philosophie allemande, matière et art*, polémique dirigée contre Schelling en faveur de Jacobi (Heidelberg, 1812, 1 vol. in-8°); *Leçons d'astronomie* (Heidelberg, 1813, 1 vol. in-8°); *De la Confédération germanique* (Heidelberg, 1816, 1 vol. in-8°) ; *Manuel de philosophie pratique*, 1re partie : *Éthique générale et théorie philosophique de la morale et de la politique* (Leipzig, 1818, 2 vol, in-8°) ; 2e partie : *Philosophie de la religion* ou *Théorie de la destinée du monde*, avec un traité d'esthétique (Heidelberg, 1832, 1 vol. in-8°) ; *Manuel d'anthropologie psychique* (Iéna, 1820-1821, 2 vol. in-8°); *Aspiration et voyage vers la fin du monde* (Iéna, 1820, 1 vol. in-8°); *Philosophie mathématique de la nature* (Heidelberg, 1822, 1 vol. in-8°); les *Doctrines de la charité, de la foi et de l'espérance* ou *Principaux points de la morale et de la religion* (Heidelberg, 1823, 1 vol. in-8°) ; *Système de métaphysique* (Heidelberg, 1824, 1 vol. in-8°) ; *Manuel de la philosophie de la nature* (Iéna, 1826, in-8°, 1re partie) ; *Histoire de la philosophie exposée d'après les progrès du développement scientifique de cette science* (Halle, 1837, 1 vol. in-8°, 2e partie).

On doit encore à Fries un opuscule intitulé : *Du dommage à craindre des juifs pour le bien-être et le caractère de la nation allemande* (Heidelberg, 1816, in-8°), outre divers articles publiés dans des recueils périodiques, parmi lesquels on distingue : *Vanité de la dialectique hégélienne; Observations sur la philosophie et la religion d'Aristote.*

FRIES (Elias), célèbre botaniste suédois, surintendant du muséum et du jardin de botanique d'Upsal, né à Femsjo en 1794. Entré à l'université de Lund, il s'y fit recevoir agrégé en 1814, professeur adjoint en 1819 et, en 1828, titulaire de la chaire de botanique. En 1834, il fut nommé professeur d'économie pratique à l'université d'Upsal, et, en 1851, succéda à Wahlenberg en qualité de professeur de botanique et de surintendant du muséum et du jardin à la même université. Depuis 1853, époque à laquelle il a été nommé recteur de l'université, M. Fries a puissamment contribué à transformer dans son pays l'étude des sciences naturelles, et ses nombreux et savants ouvrages sur la botanique jouissent dans le monde scientifique d'une grande réputation. On a de lui : *Flora hollandica* (Lund, 1817); *Novitiæ floræ suecicæ* (Lund, 1828); *Mantissæ* (Lund et Upsal, 1832); *Systema mycologicum* (Greifswald, 1821-1829-1830); *Elenchus fungorum* (Greifswald, 1828); *Epicrisis systematis mycologici* (Upsal et Lund, 1836-1838); *Novæ symbolæ mycologicæ* (Upsal, 1851); *Systema orbis vegetabilis* (Lund, 1825); *Lychenographia europæa reformata* (Lund et Greifswald, 1831); *Flora scanica* (Upsal, 1835); *Summa vegetabilium Scandinaviæ* (Upsal, 1846-1848); *Herbarium normale* (Upsal, 1847); *Symbolæ ad historiam hieraciarum* (Upsal, 1848), et, en outre, des relations d'*Excursions botaniques* (Upsal, 1843) et des articles d'économie, dont une grande partie a été traduite en allemand par M. Harnschuch dans des recueils spéciaux. M. Fries est membre de l'Académie de Stockholm. Sa réputation comme orateur égale au moins celle qu'il a obtenue comme botaniste, et il a deux fois représenté à la diète l'université d'Upsal, en 1844-1845 et 1847-1848.

FRIES (Ernest), peintre allemand, né à Heidelberg en 1801, mort à Carlsruhe en 1833. Il reçut dans sa ville natale les leçons de Rottman et de Wallis, puis étudia à Darmstadt et à l'Académie de Munich. Porté par ses goûts vers le paysage, il s'adonna entièrement à ce genre de peinture, parcourut, de 1821 à 1827, la Suisse, le Tyrol, l'Italie, et perfectionna son talent par l'étude attentive de la nature. De retour en Allemagne, il habita Munich, puis Carlsruhe (1831), où il reçut le titre de peintre de la cour. Cet artiste, qui, par certains côtés, rappelle notre Poussin, a laissé des compositions fort remarquables. Tout en s'attachant à reproduire la nature, il ne néglige jamais le style et l'idéal. On trouve de belles œuvres dues, à son pinceau, à Dusseldorf, à Hambourg, à Carlsruhe, à Regensburg, etc.

FRIES (Bernard), peintre allemand, né à Heidelberg en 1820. Il est frère du précédent. Il étudia d'abord à Carlsruhe sous Coopmann, puis à l'Académie de Munich, de 1835 à 1837, et partit, en 1838, à l'insu de sa famille, pour l'Italie, où il s'attacha principalement à se perfectionner par l'étude des maîtres anciens. Par la suite, Bernard Fries visita les principaux musées de l'Europe, s'occupant beaucoup d'esthétique, d'histoire de l'art et de philosophie. En 1848, il joua un rôle actif dans le mouvement révolutionnaire qui agita l'Allemagne, et s'y fit remarquer par des idées avancées en religion et en politique. Aussi, dès que la réaction triompha, fut-il expulsé de Munich (1852). Il se retira alors à Heidelberg. Comme son frère, Bernard Fries a surtout traité le paysage, et l'a fait avec beaucoup de talent. Un grand nombre de ses tableaux représentent des vues d'Italie. Les *Rochers de Nemi*, qu'il exposa en 1847, fondèrent sa réputation. En 1855, il envoya à l'Exposition universelle de Paris : *Vue prise des environs de Heidelberg*, le *Parc de Heidelberg*, l'*Orage*, la *Vallée du Neckar*. En 1865, il a achevé une suite de quarante tableaux représentant des vues prises en Italie et en Sicile. Enfin, M. Fries a envoyé à l'Exposition universelle de Paris six toiles, parmi lesquelles nous citerons : *Ravello*, *Socrate* et *Fano dei Greci*.

FRIESACK, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence de Potsdam, à 60 kilom. N.-E. de Berlin, sur le chemin de fer de Berlin à Hambourg; 2,880 hab. Cette petite ville seigneuriale est la propriété des comtes de Bredow. ‖ Ville de l'empire d'Autriche, dans la Carinthie, gouvernement de Gratz, sur la route de Klagenfurth à Leoben et Brück, dans une belle vallée, sur la Mettnitz; 2,000 hab. Un peu au delà de Friesack, au N., en avant du village de Neumark, se trouvent des gorges étroites qui, le 1er avril 1797, furent le théâtre d'un furieux combat entre les troupes commandées par Bonaparte et les Autrichiens qui avaient à leur tête l'archiduc Charles. « Un combat furieux s'y engagea, dit M. Thiers. Masséna en eut encore tout l'honneur. Les soldats du Rhin défièrent les vieux soldats de l'armée d'Italie. C'était à qui s'avancerait plus vite et plus loin. Après une action acharnée, dans laquelle l'archiduc perdit 3,000 hommes sur le champ de bataille et 1,200 hommes prisonniers, tout fut enlevé à la baïonnette et les gorges emportées. » Cette brillante victoire précéda de quelques jours la signature du traité de Campo-Formio.

FRIESE ou **FRIES** (Martin), théologien protestant, né à Riepen en 1688, mort en 1750. Il fit ses études à Copenhague, fut nommé maître en philosophie (1712) et prédicateur (1717). Deux ans après, on l'appela à l'université de Kiel comme professeur de théologie. Il mourut avec la réputation d'un savant de premier ordre. On a de lui : *De erroribus pictorum contra historiam sacram* (Copenhague, 1703-1705, in-4°); *Fundamenta theologiæ theticæ* (Hambourg, 1724); *Demonstratio exegetica de nonnullis valde notatu dignis modis quibus Vetus Testamentum in Novum adlegatur, etc.* (Hambourg, 1730, in-4°); *De usu et abusu græcorum imprimis scriptorum in illustrandis Novi Testamenti vocabulis et dicendi modis* (Kiel, 1733).

FRIESE (Christian-Théophile), historien allemand né en 1717, mort en 1795. Il fut président du consistoire luthérien à Varsovie. Il a publié en allemand une *Histoire ecclésiastique du royaume de Pologne* (Breslau, 1786, 2 vol. in-8°).

FRIESE (Christian-Théophile), historien allemand du XVIIIe siècle, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, quoiqu'il porte les mêmes prénoms et qu'il ait vécu à la même époque. On ne connaît presque aucune des circonstances de sa vie. En 1754, il entreprit à Varsovie la publication d'un journal rédigé en français sous ce titre : *Journal littéraire de Pologne;* mais il dut interrompre cette publication au bout d'une année. On a de lui plusieurs ouvrages, soit en français, soit en latin, entre autres : *Notitia libri græci omnium primi in Polonia typis excussi* (1750) ; la *Métropolitaine de Léopol avec ses archevêques jusqu'à notre temps* (1758) ; *Peregrinus sive læsæ virtutis Querela* (1759) ; *De episcopatu kijoviensi ejusque præsulibus brevis commentatio* (1763), etc.

FRIESÉE s. f. (frî-zé — de *Fries*, botan. suédois). Bot. Genre d'arbres, de la famille des tiliacées, dont l'espèce type, peu connue, habite Van-Diémen et la Nouvelle-Zélande. ‖ On dit aussi FRIÉSIE. ‖ Syn. de CROTONOPSIS, genre d'euphorbiacées.

FRIESENHEIM, ville du grand-duché de Bade, cercle du Rhin moyen, à 12 kilom. S.-S.-O. d'Offenbourg; 2,335 hab. Commerce en bétail, tabac et vins. ‖ Bourg de Bavière, Palatinat, à 4 kilom. S.-O. de Mannheim, sur la rive gauche du Rhin; 1,500 hab. Ce fut là que les armées alliées franchirent le Rhin en 1814, lors de la guerre d'invasion.

FRIESLANDE, nom donné par le Vénitien Zeno à un pays qu'il découvrit au XIVe siècle, et qu'on suppose être le Groënland.

FRIESLANDE (NOUVELLE-), nom donné quelquefois au Spitzberg.

FRIGANE, FRIGANIDE, etc. Entom. V. PHRYGANE, PHRYGANIDE, etc.

FRIGARD s. m. (fri-gar — du nom d'un épicier de Paris qui le vendit le premier). Comm. Hareng demi-cuit et mariné : *Manger du* FRIGARD.

FRIGENTO, ville d'Italie, prov. et à 30 kilom. N.-E. d'Avellino; 3,000 hab. Belle église paroissiale avec peintures. Dans les environs, vallée d'Ansanto, au fond de laquelle se trouve un petit bassin avec une source sulfureuse intermittente, dont les jets s'élèvent à plus d'un mètre en sifflant et avec des exhalaisons méphitiques. On pense que cette vallée correspond à l'*Amsancti valles* de Virgile.

FRIGGA, épouse d'Odin, la première des déesses dans la mythologie scandinave. Elle correspond à l'Héré de la théogonie grecque, et à la Junon de la théogonie latine. Son amour maternel pour l'un de ses fils, Balder, et ses entreprises pour le faire revenir à la vie lui donnent, en outre, quelque ressemblance avec Cérès à la recherche de Proserpine. Elle représente aussi la Terre, et c'est à ce titre que, dans les mythes scandinaves, la moitié des héros morts lui appartient ; car la terre boit leur sang et reçoit leurs cadavres, tandis que l'autre moitié, leur âme, monte dans les demeures que lui a préparées Odin, dans le Walhalla.

Frigga est fille du géant Fiogyn. De son union avec Odin sont nés quatre fils également célèbres : Balder, Braga, Hermode et Phos. Dans Vingolf, le séjour des déesses, elle habite le palais Pensaler; Fulla est sa confidente et sa femme de chambre, chargée de la garde des bijoux et des parfums. Gna est sa messagère ; elle l'envoie chez les hommes pour les protéger quand un danger les menace. Dans le conseil des dieux, elle occupe avec Odin le trône Lidscialf, d'où l'on aperçoit tout ce qui se passe sur la terre et dans le ciel. La constellation nommée Ceinture d'Orion a été appelée Rouet de Frigga. Les dieux mêmes ont le plus profond respect pour elle. Loke pourtant, au banquet d'Eger, où il épuisa contre ses adversaires toute la chronique scandaleuse de l'Olympe scandinave, l'accusa de coupables complaisances pour les deux frères de son époux. Son principal surnom est *Drottning Asaner*, la mère des Ases. Elle était adorée sous le nom de Fréa chez les Anglo-Saxons et les Lombards; souvent, dans les mythes, cette déesse est confondue avec Freya, fille du géant Niord.

FRIGIDARIUM s. m. (fri-ji-da-ri-omm — mot lat.). Antiq. rom. Partie des thermes où l'on prenait les bains froids.

FRIGIDITÉ s. f. (fri-ji-di-té — lat. *frigiditas;* de *frigidus*, froid). Pathol. Sensation de froid. ‖ Qualité de ce qui est froid, de ce qui excite la sensation du froid.

— Méd. lég. Etat d'une personne impuissante : *La* FRIGIDITÉ *de la femme n'est point, comme celle de l'homme, un empêchement dirimant du mariage.* (Virey.) *C'est à la faiblesse, à la vieillesse surtout des parents, que l'on attribue la* FRIGIDITÉ *native des individus.* (Virey.)

FRIGILIANA, bourg d'Espagne, prov. et à

42 kilom. E. de Malaga, près de la Méditerranée, au N.-E. du cap de Torrox ; 3,000 hab. Fabrication de savon et d'amidon ; raffineries de sucre.

FRIGORIFIQUE adj. (fri-go-ri-fi-ke — du lat. *frigus*, *frigoris*, froid ; *facere*, faire). Physiq. Qui cause, qui produit le froid : *Mélange* FRIGORIFIQUE *de glace pilée et de sel marin.*

— **Encycl.** *Mélanges frigorifiques.* V. FROID.

FRIGOULE s. f. (fri-gou-le). Bot. Nom vulgaire du thym commun, dans le midi de la France. ‖ On dit aussi FARIGOULE.

FRIGOUSSE s. f. (fri-gou-se — rad. *fricot*). Pop. Fricot, mets, repas.

FRIIS (Christian-Ladberg), médecin danois, né en 1699, mort en 1773. Il fut successivement médecin de la maison des orphelins de Copenhague, professeur et conseiller d'État (1773). Ses principaux ouvrages sont : *De morbis infantum* (1725) ; *De morbis senum* (1739) ; *De morbis puerorum* (1748) ; *De iis qui pro mortuis habiti sunt* (1764).

FRILEUX, EUSE adj. (fri-leu, eu-ze — lat. *frigidulus*, dimin. de *frigidus*, froid). Fort sensible au froid : *Le singe le plus* FRILEUX *n'a pas l'idée d'entretenir le feu dans nos maisons.* (B. de St-P.)

. . . . La *frileuse* hirondelle
Ramène les zéphyrs voltigeant autour d'elle.
LEBRUN.

— Substantiv. Personne frileuse : *Les* FRILEUX *restent claquemurés au coin de leur feu.* (J. Janin.)

— s. f. Ornith. Un des noms du rouge-gorge.

FRILINGE s. m. (fri-lain-je). Hist. Homme libre chez les Saxons, au moyen âge.

FRILURE s. f. (fri-lu-re — rad. *frileux*). Méd. Lésion produite par le froid, et qui a de l'analogie avec les brûlures.

FRIMAC s. m. (fri-mak). Synonyme d'EMBRUN. ‖ On écrit aussi FRIMAS ou FRIMAT.

FRIMAIRE s. m. (fri-mè-re — rad. *frimas*). Troisième mois du calendrier républicain, du 21 novembre au 21 décembre.

FRIMAS s. m. (fri-ma — Du germanique : ancien scandinave et irlandais *hrim*, givre, glace ; anglais *rime ;* hollandais *rijm*, gelée blanche. Delâtre croit que l'irlandais *hrim* est pour *frim ;* car le changement de *h* en *f*, qui est si fréquent du latin à l'espagnol, ne l'est guère moins d'un dialecte germanique à l'autre. Delâtre compare le mot scandinave au grec *phrimassô*, frémir, latin *fremo*, et le rapporte à la racine sanscrite *bhram*, bruire, à cause du bruissement du grésil. Génin prétend que *frimas* est une forme altérée de *frime*, et cite à l'appui ce texte de Patelin :

Hau ! Wattwille, pour le *frimas*,
Faites venir frère Thomas,
Tantost qui me confessera.

« Holà ! Wattwille, pour la *frime*, faites venir le Père Thomas, qui tantôt me confessera. » Les *frimas* de l'hiver seraient tout simplement, selon Génin, les phénomènes atmosphériques par où le ciel nous déclare sa mauvaise humeur, nous fait la mine. Les *noirs frimas*, ajoute-t-il, sont blancs ou sans couleur ; mais ce qui est noir, métaphoriquement parlant, c'est la *frime*. Ne dit-on pas encore *faire grise mine* à quelqu'un, une *mine sombre, rembrunie?*) Brouillard froid et épais qui se glace en tombant ; hiver, saison des frimas : *La verdure n'a jamais manqué de succéder aux* FRIMAS. (Buff.)

Et bientôt, des monts de Scythie,
Le fougueux époux d'Orithye
Va nous ramener les *frimas*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. *Avaleur de frimas*, Homme qui ne craint pas de voyager par les temps les plus rigoureux. ‖ Songe-creux, homme qui se repaît de chimères.

— Mar. Syn. d'EMBRUN.

— Cost. *Coiffé, poudré à frimas*, Coiffé avec une légère couche de poudre : *M. de Chabor faisait Adonis avec une coiffure* POUDRÉE À FRIMAS. (Mme d'Abrantès.)

FRIMAT s. m. (fri-ma). Mar. Syn. d'EMBRUN.

FRIME s. f. (fri-me — v. l'étym. à la partie encycl.). Pop. Grimace, démonstration qui n'est que pour l'apparence, qui n'a rien de sérieux : *C'est une* FRIME. *Eh bien! que dites-vous de sa maladie? — C'est des* FRIMES ! *Vous ne sauriez imaginer la perversité de cet enfant.* (Balz.)

La gloire n'est qu'une *frime*,
Vainement pour elle on trime.
TH. DE BANVILLE.

‖ Grimace, signe extérieur de ce que l'on éprouve : *Le page d'Alexandre se laissa brûler d'un charbon, sans faire* FRIME *aucune, ni contenance de se plaindre, pour ne troubler le sacrifice.* (Charron.) ‖ Vieux en ce sens.

— **Encycl.** Linguist. L'étymologie du mot *frime* est très-contestée. Un étymologiste du dernier siècle dérive ce mot de *forme*, par transposition de la lettre *r* et changement de *o* en *i*. *Faire quelque chose pour la frime*, c'est-à-dire pour la forme, pour sauver les apparences. On a indiqué aussi, dans un glossaire, le latin *frumen*, gosier, pomme d'Adam, et aussi monstre, d'où l'acception de grimace, apparence, pour *frume* ou *frime*. Souvent, en effet, on trouve *frume* dans les vieux auteurs. Selon Delâtre, *frime* tient à *frimas*, comme *brouille* à *brouillard*. Une *frime* est un léger *frimas*, un verglas mince qui manque de solidité et qui casse sous les pieds de l'homme assez imprudent pour les y poser. Quand on dit : *Ce n'est que pour la frime*, on ferait donc une métaphore élégante qui a perdu tout son mérite depuis que *frime* n'a plus que le sens que tout le monde connaît. S'appuyant sur les exemples de *frume* rapportés plus haut, Génin tient à l'étymologie du latin *frumen*, et, loin de faire venir *frime* de *frimas*, c'est, au contraire, *frimas* qu'il rapporte à *frime*.

Enfin, le *Moniteur de l'armée* (décembre 1868) a donné de cette locution l'explication suivante. Pendant la campagne de 1688, en Allemagne, il y avait souvent des escarmouches en avant de Mayence, sur les bords d'une petite rivière appelée la *Pfriffms*. A plusieurs reprises, les troupes françaises marchèrent à l'ennemi ; ce dernier ne tint pas et abandonna ses positions sans combattre, en sorte que nos soldats s'habituèrent à répéter, quand il n'y avait pas d'engagement : *C'est comme sur les bords de la Pfriffms.* Bientôt après, on se borna à cette locution : *C'est de la frime*, c'est-à-dire la chose n'est pas sérieuse. A cette explication ingénieuse il y a une difficulté décisive : le texte de Charron cité ci-dessus. Reste l'explication de Legoarant, qui pense que *frime* et *frimousse* sont deux mots de la même famille, et que l'un et l'autre se rattachent au bas breton *fri*, nez.

FRIMONT (Jean-Philippe, baron DE), général autrichien, né en Belgique en 1756, mort du choléra en 1831. Il servit d'abord dans l'armée française, émigra en 1791, fit les campagnes de la Révolution dans l'armée de Condé, et, après la dissolution de ce corps, entra au service de l'Autriche. Il commandait le 5e corps autrichien dans les campagnes de 1813 et 1814. Après le combat de Montereau, il réussit, en repoussant les Français, à préserver l'armée alliée d'une déroute complète. En 1815, il envahit la Savoie, la Suisse et la Provence, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre Naples (1821). A la tête de 50,000 hommes, il parvint sans peine à y établir le pouvoir absolu de Ferdinand Ier, qui, en récompense, lui accorda le titre de prince d'Antrodocco, avec une dotation de 220,000 ducats. Frimont eut ensuite le gouvernement de la Lombardie, puis la présidence du conseil de guerre de l'Autriche.

FRIMOUSSE s. f. (fri-mou-se — rad. *frime*). Pop. Figure, face : *J'ai vu cette petite* FRIMOUSSE *quelque part.* (Balz.)

FRINGALAUDA s. f. (frain-ga-lô-da — du lat. *fringilla*, fringille ; *alauda*, alouette). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des alouettes.

FRINGALE s. f. (frain-ga-le — par corrupt. de *faim-valle*). Faim très-pressante : *Avoir la* FRINGALE. *L'anthropophagie est née d'une excessive* FRINGALE *combinée avec l'habitude du régime de la viande.* (Toussenel.)

FRINGANT, ANTE adj. (frain-gan, an-te — Pontus de Thiard, évêque de Chalon-sur-Saône, dérive ce mot du grec *sphrigaô*, être dans la force de la jeunesse, et les vieux étymologistes, qui ont la manie des origines grecques, Bourdelot, Lancelot et le P. Labbé, adoptent cette opinion. Diez voit dans *fringuer*, *fringant*, le radical *fring*, du latin *fringutire*, gazouiller, *fringilla*, pinson, et *fredon*, d'où le sens de fredonner, danser en chantant, ou danser aux sons de la musique. Enfin Chevallet rapporte directement *fringant* au celtique : breton *fringa*, sauter, gambader, danser, fringuer ; écossais *ring*, *rinc*, danser ; irlandais *rincim ;* gaélique *frengig*, prompt, vif, alerte). Très-alerte, très-vif, très-éveillé : *Cheval* FRINGANT.

La dame était de gracieux maintien,
De doux regard, jeune, *fringante* et belle.
LA FONTAINE.

Tout vieillard qui prend fille alerte et trop *frin-* [*gante*,
De son propre couteau sur ses jours il attente.
REGNARD.

— Par ext. Coquet, pimpant, élégant : *Il faut avouer que nous ne sommes pas malheureux : il n'y a pas vingt-quatre heures que nous sommes à Paris, et tout ce qu'il y a de plus* FRINGANT *nous visite.* (Alex. Dumas.)

— **Antonymes.** Engourdi, lourd, lourdaud, pesant.

FRINGILLAIRE s. f. (frain-jil-lè-re — rad. *fringille*). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des moineaux, et dont l'espèce type habite le cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Ce genre comprend neuf espèces, appartenant à l'Europe et à l'Afrique centrale ; une seule existe en France. Les caractères génériques essentiels des *fringillaires* peuvent se résumer ainsi : bec conique, aigu ; bords de la mandibule supérieure munis, dans le milieu de la longueur, d'un faible renflement qui s'emboîte dans une échancrure correspondante de la mandibule inférieure ; les narines engagées sous les plumes du front ; la seconde rémige égale à la cinquième, les troisième et quatrième les plus longues. Nous citerons seulement, parmi les espèces, la *fringillaire cendrillarde* et la *fringillaire striolée.* Chez la première, le dessus de la tête, du cou et de la poitrine est d'un cendré bleuâtre ; les parties supérieures du corps sont variées de brun et de roussâtre ; la gorge, le devant du cou, l'abdomen, roux de rouille ; les pennes alaires et caudales sont noires et bordées de roux ; les deux rectrices les plus latérales de chaque côté, marquées d'une grande tache oblongue blanche ; le bec et les pieds sont d'un rouge brun. Cette espèce habite l'Europe méridionale, l'Afrique septentrionale, l'Egypte et la Nubie ; on la rencontre aussi dans le midi de la France. La *fringillaire striolée* a la tête, le cou, la poitrine, d'un cendré bleuâtre, avec des taches longitudinales noires ; les parties supérieures sont d'un roux rougeâtre légèrement nuancé de brun ; l'abdomen et le ventre sont d'un roux un peu moins vif, tirant sur le gris et tacheté de brun sur les côtés ; les rémiges et les rectrices sont noires avec une bordure rousse en dehors. Cette espèce habite à peu près les mêmes régions que la précédente ; mais elle ne paraît jamais en France.

FRINGILLE s. m. (frain-ji-le — lat. *fringilla*, pinson, mot que l'on peut rapprocher de *frigutire*, *fringutire*, pousser de petits cris. Delâtre croit que *fringilla*, pour *frigilla*, se rapporte au latin *frigus*, le froid, *frigere*, avoir froid, et signifie proprement l'oiseau qui chante pendant l'hiver, ce qui est un des caractères particuliers du pinson). Ornith. Nom scientifique du genre moineau.

— s. m. pl. Famille de passereaux conirostres et granivores, ayant pour types les genres moineau et gros-bec : *Les* FRINGILLES *vivent sur tous les points du globe.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Le nom de *fringille* a été pris dans des acceptions très-diverses. Pour Linné, il s'appliquait indistinctement à tous les oiseaux qui ressemblent plus ou moins au moineau, et qui forment aujourd'hui la famille des fringillidées. Plus tard, il est devenu synonyme de *gros-bec*, l'un des genres de cette famille. Mais ce genre lui-même est très-nombreux, et a dû être divisé en plusieurs sections, que divers auteurs ont élevées au rang de types génériques distincts ; tels sont les gros-becs, les moineaux, les serins, les chardonnerets, les pinsons, les veuves, les sénégalis, les cardinaux, etc., en tout trente genres nouveaux. De nos jours, on a élargi encore la signification du mot *fringille*, qui s'applique aux genres précédents, ainsi qu'aux alouettes, aux bruants, aux colious, etc., en un mot à toutes les fringillidées.

FRINGILLIDÉ, ÉE adj. (frain-jil-li-dé — rad. *fringille*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fringilles. ‖ On dit aussi FRINGILLIDE et FRINGILLINÉ.

— s. f. pl. Famille de passereaux conirostres granivores, ayant pour type le genre fringille. ‖ Syn. de FRINGILLES.

— **Encycl.** Cette famille comprend les passereaux conirostres, à bec disposé en cône plus ou moins régulier, ordinairement non échancré, et à doigts libres, dirigés trois en avant et un en arrière. Elle renferme un nombre considérable d'espèces, disséminées dans toutes les régions du globe. Certaines espèces occupent une aire très-étendue ; ainsi il en est qu'on trouve sur presque tous les points de l'Europe et de l'Asie. Mais il en est peu qui se rencontrent à la fois dans les deux continents ; le vol de ces oiseaux ne leur permettrait pas, en effet, de traverser de larges étendues de mer ; aussi quelques espèces tout à fait septentrionales sont-elles les seules qui soient communes à l'Europe et à l'Asie, ou à l'Amérique du Nord. Celles-ci, quand le froid devient rigoureux, abandonnent les pays où elles se plaisent ordinairement, et viennent sous les zones tempérées, qu'elles abandonnent ensuite quand les frimas ont disparu ; tels sont, entre autres, les becs-croisés. D'autres, comme les bouvreuils, moins influencées par les saisons, sont assez sédentaires ; presque tous leurs déplacements se réduisent à quitter les bois pendant l'hiver pour venir chercher leurs aliments au voisinage des habitations. Les *fringillidées* sont les oiseaux granivores par excellence ; on les voit souvent rechercher les petites graines restées sur les tiges des plantes des jardins, ou éparses sur le sol, ou bien encore celles qui, ayant échappé à la digestion des animaux domestiques, se trouvent dans les fumiers. A cette nourriture ordinaire, elles joignent souvent des fruits ou même des insectes. Aussi plusieurs espèces occasionnent-elles de grandes pertes aux diverses cultures.

Ces oiseaux nichent de diverses manières : les uns parmi les touffes d'herbes élevées, dans les buissons ou dans les forêts ; d'autres dans les marais, au milieu des rochers, ou même dans l'intérieur des villes, où ils travaillent aussi paisiblement que dans les endroits les plus retirés. Leur nid est fait peu artistement ; le plus souvent il n'est composé que d'herbes sèches, entremêlées de quelques crins, de duvet ou de plume. Le nombre des œufs, qui varie suivant les espèces, est de cinq à sept dans le plus grand nombre des cas. La famille des *fringillidées* comprend, d'après quelques auteurs, un grand nombre de genres, qu'on peut ramener aux suivantes : fringille ou gros-bec, tisserin, coliou, bréant ou bruant, embérozoïde, bouvreuil, dur-bec, psittacin, phytotome, bec-croisé, amytis, alouette, mésange, tangara. V. ces mots.

FRINGILLINÉ, ÉE adj. (frain-jil-li-né — du rad. *fringille*). Ornith. Syn. de FRINGILLIDÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des fringillidées, ayant pour type le genre fringille.

FRINGUER v. n. ou intr. (frain-ghé — du lat. *fringutire*, sautiller). Danser, sautiller en dansant : *Un cheval qui* FRINGUE *sans cesse.*

FRINSON s. m. (frain-son). Ornith. Nom vulgaire du verdier.

FRIO (CAP), en portugais *Cabo Frio* (cap froid), promontoire de la côte du Brésil (Amérique du Sud) portant un phare. Ce cap forme l'extrémité d'une chaîne de montagnes courant parallèlement à la côte, et consiste en une énorme masse de granit.

FRIOLET s. m. (fri-o-lè). Arboric. Variété de poire.

— Art culin. Sorte de pâtisserie légère.

FRION s. m. (fri-on). Agric. Lame de fer placée au côté de la charrue.

FRION (SAINT-), village et commune de France (Creuse), cant. de Felletin, arrond. et à 14 kilom. d'Aubusson ; 855 hab. Ancienne église d'une commanderie de Saint-André, renfermant une curieuse chapelle que flanque une élégante tourelle en encorbellement. La claire-voie en granit rose qui s'ouvre sur le chœur est très-délicatement sculptée.

FRIOUL, en latin *Forum Julii*, en allemand *Friaul*, ancienne province de l'Italie septentrionale, autrefois divisée entre l'Autriche et la république de Venise. C'était l'un des plus importants duchés du royaume lombard. Après le renversement de ce royaume par Charlemagne, et même jusqu'au XVe siècle, époque où il fut conquis par Venise et où ses territoires furent démembrés, le Frioul conserva une indépendance à peu près complète. Superficie, 6,520 kilom. carrés ; 430,000 hab. ; capitale, Udine. Le Frioul est arrosé par de nombreux cours d'eau et traversé par le chemin de fer de Trieste à Venise ; sa partie méridionale produit en abondance des céréales et du vin, et les districts plus montagneux du nord offrent d'excellents pâturages. De vastes marais s'étendent près de la côte ; mais le climat est généralement salubre. On y élève plus de bestiaux que dans aucune autre partie de l'Italie autrichienne. Le fer et le cuivre y sont travaillés sur une assez grande échelle. Le Frioul fournit du marbre extrait de six belles carrières et de la terre à potier très-facile à travailler. Successivement envahie par les Goths et les Hérules, au Ve siècle, cette province fut érigée en duché par Alboin, roi des Lombards, qui en investit, vers 570, un de ses neveux. Elle continua de reconnaître la suzeraineté des rois lombards jusqu'au règne de Charlemagne, qui y installa successivement plusieurs ducs amovibles. Sous Louis le Débonnaire, elle fut donnée à Eberhard, père de Béranger Ier, roi d'Italie, lequel avait épousé Gisèle, fille de Louis le Débonnaire. Devenue propriété des patriarches d'Aquilée, vers la fin du Xe siècle, elle fut conquise par les Vénitiens en 1420. La maison d'Autriche s'en appropria une partie sous Charles-Quint, et depuis lors il y a eu un Frioul autrichien et un Frioul vénitien. Ce dernier, cédé à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, en 1797, entra avec le Frioul autrichien dans le royaume d'Italie en 1805 ; il y resta jusqu'en 1814, époque à laquelle les deux parties retournèrent à l'Autriche, l'une comme dépendance du royaume d'Illyrie, l'autre comme partie intégrante du royaume lombardo-vénitien. Cette dernière a fait retour au royaume d'Italie à la suite des événements de 1866.

FRIOUL (duc DE), général français. V. DUROC.

FRIPE s. f. (fri-pe — du vieux fr. *ferpe*, *felpe*, qui signifiait frange, chiffon, et correspondait à l'italien et à l'espagnol *felpa*, sorte de peluche. Maintenant, *fripe*, ce qui se mange, et *fripe*, chiffon, forment-ils deux mots différents ou bien un seul ? C'est une question que M. Littré ne peut résoudre, attendu qu'on manque d'exemples). Pop. Tout ce qui se mange.

— Se disait autrefois pour Chiffon. ‖ Inus.

FRIPÉ, ÉE (fri-pé) part. passé du v. Friper. Chiffonné, froissé ; usé, défraîchi : *Linge* FRIPÉ. *Habits* FRIPÉS.

FRIPER v. a. ou tr. (fri-pé — rad. *fripe*). Chiffonner, froisser : *Tu vas* FRIPER *le col de monsieur, petite sotte.* (Oct. Feuillet.)

— Pop. Manger goulûment, avec avidité : *On leur servit quantité de viandes, mais ils eurent bientôt tout* FRIPÉ. (Acad.) ‖ Consumer, dissiper en débauches : *Il a* FRIPÉ *bien vite la dot de sa femme.*

FRIPERIE s. f. (fri-pe-ri — rad. *friper*). Habits, meubles qui ont déjà servi et qui sont

usés, fripés : *Ce mobilier n'est que de la* FRIPERIE.

— Par ext. Achat, vente de vieux meubles, de vieux habits : *Il ne se mêle plus de* FRIPERIE. (Acad.) ‖ Lieu où l'on vend de vieux meubles, de vieux habits : *Acheter ses habits à la* FRIPERIE. *Le Temple est la grande* FRIPERIE *de Paris.*

— Fig. Chose usée ou de peu de valeur : *Toute la* FRIPERIE *mythologique. La belle* FRIPERIE *que les sentiments humains!* (Drouineau.)

— Econ. rur. Dans les plantations de cannes à sucre, Sorte de hangar sous lequel on dépose les cannes avant de les porter au moulin.

FRIPEUR, EUSE adj. (fri-peur, eu-ze — rad. *friper*). Qui fripe, qui use : *Cet enfant est bien* FRIPEUR.

FRIPIER, IÈRE s. (fri-pié, iè-re — rad. *friperie*). Personne qui fait le métier d'acheter, de raccommoder, de revendre de vieux meubles, de vieux habits : *Les Juifs firent de l'histoire et de la fable ancienne ce que les* FRIPIERS *font de leurs vieux habits; ils les retournent et les vendent comme neufs le plus chèrement qu'ils peuvent.* (Volt.)

— s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des troques, et qui a la propriété d'agglutiner les corps étrangers autour de sa coquille. ‖ On dit aussi FRIPIÈRE s. f.

— Adjectiv. : *Maître, garçon* FRIPIER.

— Entom. Se dit de la larve des friganes, qui agglutine des corps étrangers autour de son corps : *Larve* FRIPIÈRE.

— **Encycl.** Mœurs et cout. La corporation des « vendeurs ou acheteurs de robes, viez linges, peleteries et cuirien (cuir) viez ou nuef » a eu des statuts dès le commencement du XIIIe siècle au moins. D'après le règlement recueilli par Etienne Boileau, ce métier devait être acheté du roi, qui le vendait « à l'un plus et à l'autre moins, tant comme il lui sembloit bon. » Nul ne pouvait « estre *frepier* dedanz la banlieue de Paris, se il ne juroit sur saints pardevant le mestre et deux des preudhommes du metier que il le tiendroit bien et loiaument. C'est à savoir qu'il n'achèteroit de larron et de larronesse à son escient, ne en bordel, ne en taverne, se il ne set de qui, ne chose moilliée ne sanglante, se il ne set dont le sang et la moilleure vient, ne de mesel, ne de mesele (lépreux, lépreuse) dedanz la banlieue de Paris; ne nul garnement (ornement) qui apartiegne à la religion, etc. » Tout *fripier* qui enfreignait ces règles était déchu de sa profession jusqu'à ce qu'il achetât de nouveau le droit de l'exercer. Les crieurs *de la cote et de la chape*, les prédécesseurs de nos marchands *de vieux habits, vieux galons*, se trouvaient alors dans une sorte d'infériorité à l'égard des *fripiers* tenant boutique. Une grande partie des privilèges leur était refusée, vu que, d'un autre côté, ils jouissaient de l'avantage d'aller « par les ostienz (hôtels) et tost et tart, et ès bordiaux, et ès tavernes, et d'avoir chascun jour marchié et vente. » Philippe III rendit, en 1278, une ordonnance où respire un esprit vraiment charitable envers cette classe de pauvres marchands et marchandes. Le prévôt de Paris, Pierre le Jumeau, la confirma et l'expliqua, en 1302, dans les termes suivants : « Comme jadiz il eust une place vuide à Paris tenant aux murs du cymetière des Innocents de Paris, et en ycelle place poures fames lingières, vendeurs de petits solliers, et poures piteables personnes vendeurs de menues ferperies, vendissent en icelle leursdites denrées, et en estoient en saisine euls et leurs devanciers, et après ce il eust pleu au roy qui lors estoit à faire faire et édifier en ladite place une halle à solliers, où l'en vent marchandises à jour de marchié, et lesdites poures fames lingières, vendeurs de petitz solliers eussent requis, en suppliant au roy que il leur vousist faire grase et establir lieux où ils peussent vendre leurs denrées; et ledit nostre seigneur le roy, qui lors estoit, leur eust otroié que ils peussent vendre leursdites denrées sous ladite halle. Et comme debaz, contenz et descors fussent entre les basenniers d'une part et lesdites poures fames lingières d'autre part... avons desclairci et desclaircissons, etc. » D'autres statuts furent dressés et confirmés pour les *fripiers* sous le règne de François Ier en 1544, puis corrigés et confirmés sous Louis XIV, en 1665. L'apprentissage, d'après ces derniers, était de trois ans. Le brevet coûtait 72 livres et la maîtrise 1,000 avec chef-d'œuvre.

Le métier de *fripier* est aujourd'hui aussi florissant que jamais; il ne mourra qu'avec la misère : c'est dire qu'il a encore de longs jours de prospérité.

— Moll. Le genre *fripier*, formé aux dépens des troques, est surtout caractérisé par la singulière propriété que possède l'animal de fixer à sa coquille des fragments de corps étrangers; en général, la nature de ces fragments varie suivant les espèces; tantôt ce sont de petites pierres, tantôt des débris de coquilles ou de zoophytes. On ne connaît pas bien les mœurs de ces gastéropodes; mais on présume qu'au lieu de ramper sur les rochers, comme les troques, ils se tiennent cachés sous les débris, y restent à peu près immobiles, et c'est dans cette immobilité qu'ils saisissent pendant leur accroissement les corps étrangers. On connaît aujourd'hui une dizaine d'espèces de *fripiers*, la plupart propres aux mers de l'Inde et de la Chine, et un plus grand nombre d'espèces fossiles, répandues dans les terrains tertiaires.

FRIPON, ONNE s. (fri-pon, o-ne — V. l'étym. à la partie encycl.). Celui, celle qui vole adroitement ou qui trompe sans scrupule à son profit : *Le premier prophète fut un* FRIPON *qui rencontra un imbécile.* (Max. orient.) *Croyez tout le monde honnête et vivez avec tous comme avec des* FRIPONS. (Le card. Mazarin.) *Les* FRIPONS *trouvent leur compte dans la bonne foi des honnêtes gens.* (Beaumarch.)

Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon,
Est un outil dont se sert un *fripon*.
VOLTAIRE.

L'huissier Bon venait d'exploiter
Le mobilier d'un pauvre hère,
Lequel n'avait pu satisfaire
A l'arrêt qu'on avait contre lui fait porter.
La vente à peine était finie,
Le malheureux qu'on accablait
Apostrophe l'huissier, vivement l'injurie,
Et d'insigne *fripon* enfin le qualifie.
Aussitôt l'huissier, qui voulait
Faire punir ce crime épouvantable,
Ajoute à son verbal, par renvoi signé *Bon :*
« En outre, le susdit m'a traité de *fripon*,
Ce que j'atteste véritable. »

— Fam. Personne égrillarde, espiègle, pleine de gaieté et de malice : *Quel petit* FRIPON! *La gentille* FRIPONNE! *Ah! ma petite* FRIPONNE, *que je t'aime, mon petit bouchon!* (Mol.)

— s. f. Comm. Petite boîte de sapin plate et ronde, remplie de gelée de cotignac.

— Adjectiv. Qui trompe les autres à son profit : *La France considère les gouvernements comme des intendants quelque peu* FRIPONS. (Carné.) *Un homme naïf est quelquefois* FRIPON. (Chateaub.)

Il faut opter des deux : être dupe ou *fripon*.
REGNARD.

Il faut, je le vois trop, et le dis sans rancune,
Etre sot ou *fripon* pour faire sa fortune.
VIGÉE.

Le désir de gagner, qui nuit et jour occupe,
Est un dangereux aiguillon :
Souvent, quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être *fripon*.
Mme DESHOULIÈRES.

— Malin, égrillard : *Une petite femme* FRIPONNE. *Un sourire* FRIPON. *Des yeux* FRIPONS.

. . . Chastes sont les oreilles
Encor que les yeux soient *fripons*.
LA FONTAINE.

— **Syn. Fripon, escroc, filou,** etc. V. ESCROC.

— **Encycl.** Linguist. Le Duchat fait dériver ce mot de *fripier*. « *Friponner* ses hardes, dit-il, s'est dit d'un fils de famille qui les vend à des *fripiers* à l'insu de ses parents, ou qui les dissipe plutôt qu'il ne les use, et on appelle *fripon* celui qui consume son bien en débauches, parce qu'à la longue il faut qu'il use de mauvais moyens pour subsister. » Delâtre prétend de son côté que *fripon* désignait dans l'origine un homme couvert de *fripes* ou de guenilles, et rapporte ce mot à la même racine que *fripier*, savoir le vieux français *ferpe* ou *fripe*, suivant lui lambeau, haillon; mais Génin refuse d'admettre que *fripe* ait jamais signifié guenille, ni *fripon* un homme déguenillé. « D'ailleurs, ajoute-t-il, cette étymologie serait immorale; est-ce que les fripons sont déguenillés? Les honnêtes gens, à la bonne heure. *Frepes*, c'étaient bien des franges, et *frepatæ* ou *ferpatæ vestes* de riches habits, des habits à franges, ou, par ironie, des habits effiloqués, frangés par la misère et le long usage... De *frepes* est venu *fripier*, soit encore; mais que *fripe* ait signifié guenille, je ne le croirai que sur la foi d'exemples bien positifs, car j'ai par devers moi la preuve d'un sens tout différent, encore que dérivé de la même source : c'est un sens figuré. La *frippe* était au pain ce que la *freppe* était au vêtement : un accessoire qui le relevait, une garniture, un ornement de luxe; en un mot, c'est de la friandise : beurre, crème, confitures, voilà de la *frippe*, terme aujourd'hui vivant en Anjou, comme le montre un passage d'*Eugénie Grandet :*

« — Reste-t-il du pain d'hier? dit-il à Ma» non.

» — Pas une miette, monsieur. »

» Grandet prit un gros pain rond, bien en» fariné, et il allait le couper, quand Manon lui » dit :

» — Nous sommes cinq aujourd'hui, mon» sieur.

» — C'est vrai, répondit Grandet; mais ton » pain pèse six livres, il en restera. D'ail» leurs ces jeunes gens de Paris, tu verras » que ça ne mange point de pain.

» — Ça mangera donc de la *frippe?* dit » Manon. »

» En Anjou, la *frippe*, mot du lexique populaire, exprime l'accompagnement du pain, depuis le beurre étendu sur la tartine, *frippe* vulgaire, jusqu'aux confitures d'alberge, la plus distinguée des *frippes*. Et tous ceux qui, dans leur enfance, ont léché la *frippe* et laissé le pain comprendront la portée de cette locution.

Génin croit que c'est de cette *frippe* que vient l'adjectif à terminaison diminutrice *fripon*. Pour nous en convaincre, écoutons Furetière :

« *Fripper*, manger goulûment. Il y avait à ce festin de quoi *fripper*. Et en ce même sens, on appelle des goulus, des parasites, *frippe-sauces*. » *Friper*, de notre temps, n'est plus qu'un synonyme de chiffonner : du linge *fripé;* mais, au XVIIe siècle, il signifiait donc manger goulûment, comme le prouve, en outre, ces vers de Saint-Amant, dans le *Passage de Gibraltar*, caprice héroï-comique :

Les dieux du liquide élément,
Conviés chez un de leur troupe,
Sur le point de *friper* leur soupe,
Seront saisis d'étonnement.

Friper eut ensuite la signification de dérober en cachette, à la façon des écoliers qui dérobent des friandises qu'ils mangent goulûment. Ainsi Furetière, dans son poëme satirique en prose des *Couches de l'Académie*, reproche à Charpentier, travesti en Marmentier, son embonpoint, son parasitisme et surtout une prodigieuse avarice. « Son cabinet même n'était rempli que de livres donnés ou *frippés.* »

Dans son Dictionnaire, il explique ainsi *friponner :* « Manger en cachette ou hors des repas quelque friandise. Les femmes ont toujours en poche de quoi *friponner*. Ce galand a toujours dans son cabinet quelque langue de bœuf, quelques confitures pour *friponner*. »

Cette acception s'est tout à fait perdue; nous n'avons conservé à *fripon* et à *friponner* que le sens dérivé du primitif, et qui s'applique à une probité douteuse. En effet, de convoiter la fripe à la dérober, il n'y a qu'un tour de main. *Voleur* est le gros mot; *fripon* en est un aimable diminutif. Le voleur était pendu : le fripon en était quitte pour le fouet ou quelques férules. Cartouche est un voleur, Pasquin est un fripon.

On a dit bien des fois que l'Amour est un *fripon;* on n'a jamais entendu par là que l'Amour portât des guenilles et qu'il s'habillât à la friperie. On ne lui a même jamais connu de tailleur. Un œil fripon n'est pas davantage un œil déguenillé, tant s'en faut.

Dans une farce du XVIe siècle, la *Farce du badin qui se loue*, on trouve ces vers :

LE BADIN.

Baillez-moy, je vous pry, la clef
De la cave et du celier,
Du pain, du lard et de l'argent;
Je m'y montrerai diligent.
J'ay esté *frippon* d'ung collége.

Par où il semble que *frippon* a été un titre d'office, comme économe ou dépensier. Peut-être était-ce tout simplement l'équivalent d'un marmiton. Dans le *Théâtre de la foire*, Frippe-sauce est un nom de marmiton :

Frippe-sauce, fais-moi plaisir :
Débroche la broche et m'embroche.

Il est heureux que le mot *frippe* soit resté en usage parmi le peuple angevin pour nous mettre sur la voie de la véritable origine de *fripon*, et qu'il ait été recueilli par un écrivain observateur. Combien d'autres mots, qu'il serait aussi utile de connaître, sont disséminés au hasard dans les anciennes provinces de la France, où ils périssent obscurs et méprisés!

— **Allus. litt. J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon,** Vers de Boileau. V. CHAT.

FRIPONNÉ, ÉE (fri-po-né) part. passé du v. Friponner. Dupé par des fripons : *Cet homme-là vous apprendra de quelle façon vous devez vous conduire pour n'être pas* FRIPONNÉ *par ceux dont vous serez obligé d'employer le ministère.* (Le Sage.)

FRIPONNEAU s. m. (fri-po-nô — dimin. de *fripon*). Fam. Petit fripon :

Je suis d'avis que le *friponneau* fasse
Tel compliment à des femmes d'honneur!
LA FONTAINE.

FRIPONNER v. a. ou tr. (fri-po-né — rad. *fripon*). Duper par des friponneries; escroquer par des friponneries : FRIPONNER *quelqu'un au jeu.* FRIPONNER *l'argent de quelqu'un.* FRIPONNER *un fripon est le* nec plus ultra *de l'art.* (Legrand.)

— Absol. Faire des tours, des actions de fripon, se conduire en fripon : *Tel n'est jaloux de sa réputation d'honnête homme que parce qu'elle est indispensable pour* FRIPONNER *plus sûrement.* (Boiste.)

FRIPONNERIE s. f. (fri-po-ne-rî — rad. *friponner*). Vice de fripon, habitude de friponner : *Les hommes se trouvent souvent entre la* FRIPONNERIE *et l'indigence; étrange situation!* (La Bruy.) *La subtilité n'est ni le raffinement ni la* FRIPONNERIE, *mais elle y conduit.* (Sanial-Dubay.)

— Acte de fripon : *Commettre des* FRIPONNERIES. *Que d'abus graves, de* FRIPONNERIES *criantes excitent à peine des reproches!* (Droz.)

— **Antonymes.** Conscience, délicatesse, équité, bonne foi, honnêteté, honneur, intégrité, justice, loyauté, probité, vertu.

FRIPONNIER, IÈRE s. (fri-po-nié, iè-re — rad. *fripon*). Fam. Fripon, filou, personne qui friponne.

FRIQUET s. m. (fri-kè — de l'ancien français *frisque, frique, friche*, que l'on trouve souvent dans les vieux auteurs avec l'acception de léger, vif, alerte, éveillé, enjoué, gai, galant, élégant. Toutes ces formes proviennent du germanique : gothique *friks*, anglo-saxon *fresc*, vigoureux, gaillard, dispos, alerte, vif, enjoué; allemand *frech, frisch*, suédois *frisk*, anglais *frisky*, etc. On trouve *friquet*, jeune garçon éveillé, dans le Dictionnaire de l'Académie de 1696. Autrefois, on appelait aussi *friquette* une petite fille éveillée et qui paraît avoir du penchant pour les hommes). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de moineau d'une grande vivacité : *Le* FRIQUET *ne fait que s'agiter et frétiller sur les arbres.* (V. de Bomare.)

— Art culin. Ecumoire de cuivre ou de fer-blanc plus longue que large, qui sert à tirer la friture de la poêle.

— **Encycl.** Ornith. Le *friquet* est une espèce de moineau, un peu plus petite que le moineau franc. Sa longueur totale est de 0m,13. Son plumage, varié de noir et de roux en dessus, est blanchâtre en dessous, avec la gorge et le devant du cou d'un noir intense, les joues et le collier d'un blanc pur, deux bandes transversales sur l'aile, et la queue noirâtre bordée de roux. La femelle se distingue du mâle en ce qu'elle n'a pas de noir à la gorge. Le *friquet* habite toute l'Europe. Il vit dans les bois écartés, parcourt les campagnes et fréquente le bord des chemins; il rode autour des métairies et s'introduit dans les trous des murs; mais il s'approche peu des villes. On le trouve très-souvent sur les saules; de là les noms de *saulet, saurin, paisse de saule*, qu'on lui donne dans certaines localités. Dans d'autres pays, on l'appelle aussi *moineau d'arbre* ou *de noyer*, *moineau de muraille* ou *de campagne*, *passière folle*, *pétrac*, etc. Cet oiseau est très-vif et toujours en action; il a, dans son vol, dans son allure, dans tous ses mouvements, bien plus de grâce et de légèreté que le moineau franc; quand il est sur un arbre, il ne fait que s'agiter, se tourner, frétiller, hausser et baisser la queue; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *friquet*. Son cri n'est point désagréable. Le *friquet* se nourrit de graines et de petits fruits sauvages. Il niche dans les trous d'arbre ou dans les crevasses des rochers et des vieilles murailles. Vers la fin de l'été, il s'associe aux pinsons et aux linottes, pour voyager en troupes dans les plaines. On en prend beaucoup au filet, et on peut facilement les élever en cage.

FRIRE v. a. ou tr. (fri-re — lat. *frigo*, mot qui se rattache au grec *phrugô*, griller, rôtir, sécher, *phrugetron*, vase à griller l'orge, *phrugeus*, rôtissoire, radical sanscrit *bhrig, bhrag, bhrasg*, cuire, frire, proprement brûler, briller, d'où *bharggona* et *bhrâsthra*, poêle à frire : *Je fris, tu fris, il frit; je frirai, tu friras, il frira, nous frirons, vous frirez, ils friront; je frirais, tu frirais, il frirait, nous fririons, vous fririez, il friraient.* Les autres personnes et les autres temps ne sont pas usités). Faire cuire dans une poêle, avec du beurre, de l'huile ou du saindoux bouillant : FRIRE *des soles, des œufs.* FRIRE *des côtelettes. Il ne faut pas plus de temps pour* FRIRE *une carpe de quatre livres que pour cuire un œuf à la coque.* (Brill.-Sav.)

Poisson, mon bel ami, qui faites le prêcheur,
Dès ce soir on vous fera *frire*.
LA FONTAINE.

« Dans le besoin pressant qui vous menace,
Sire, il faudrait recourir aux impôts.
— Ah! des impôts! laissons cela, de grâce.
Mon pauvre peuple a besoin de repos.
Le voulez-vous sucer jusqu'à la moelle?
Je prétends, moi, qu'il n'en soit point ainsi.
— Sire, songez quel est en tout ceci
Mon embarras! Songez que de la poêle
Qui tient la queue est le plus mal loti.
— Qui dit cela? — Qui? le proverbe, sire.
— Ventre-saint-gris! le proverbe a menti,
Car, de par Dieu! c'est celui qu'on fait *frire*. »
(*Mot de Henri IV à Sully.*)

— Fam. *Avoir de quoi frire*, Etre pourvu de ressources, de moyens d'existence :

Peu de gens sachant bien écrire
Ont abondamment *de quoi frire*.
SARRASIN.

‖ *Il n'y a rien à frire dans cette affaire*, Il n'y a rien à y gagner.

— v. n. ou intr. Se cuire dans la poêle : *Une sole qui* FRIT. *Le beurre* FRIT *dans la poêle.*

FRIRION (Joseph-Matthias, baron), général français, né à Vandières (Meurthe) en 1752, mort à Pont-à-Mousson en 1821. Il entra au service en 1768, se fit remarquer par sa bravoure à l'armée du Rhin en 1794, et remplit successivement, jusqu'à la fin de l'Empire, les fonctions de chef d'état-major, d'intendant d'armées et d'inspecteur aux revues. Fririon fut mis à la retraite en 1815.

FRIRION (François-Nicolas, baron), général français, neveu du précédent, né à Vandières (Meurthe) en 1766, mort en 1840. Il s'engagea à seize ans, fit avec honneur les premières campagnes de la Révolution, devint adjudant général en 1796, et général de brigade en 1800, pour sa belle conduite à la bataille de Hohenlinden. En 1806, il contribua à la prise de l'île de Rugen, en s'emparant de Danholm. Mis à la tête du corps auxiliaire espagnol campé dans l'île de Seeland, il faillit perdre la vie lors d'une révolte de ces troupes (1808). A la sanglante bataille d'Essling, c'est lui qui fut chargé par Masséna de

couvrir ce village (1809); au combat de Znaïm, placé sur un pont, il soutint seul, avec une poignée d'hommes, tout le choc de l'armée autrichienne. Cette dernière action d'éclat lui valut le grade de général de division. Il accompagna Masséna en Portugal en qualité de chef d'état-major général (1810). Après la chute de l'Empire, il servit la Restauration. Louis-Philippe le nomma, en 1832, gouverneur des Invalides. Il était un des rédacteurs du *Spectateur militaire*, et il a publié : *Essai sur les moyens de faciliter l'étude du grec et du latin d'après un procédé nouveau* (Paris, 1826, in-8°); *Journal historique de la campagne de Portugal entreprise par les Français sous les ordres de Masséna* (Paris, 1841, in-8°), avec carte.

FRIRION (Joseph-François, baron), général, frère du précédent, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) en 1771, mort en 1849. Il fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut blessé à Friedland d'un coup de biscaïen (1807), se signala en Espagne et en Portugal, au siége de Ciudad-Rodrigo (1810) et à la bataille de Fuentes-de-Onoro (1811), et fut alors promu général de brigade. Fririon assista ensuite aux batailles des Arapiles, de Vittoria, d'Orthez et de Toulouse. Il prit part à la défense de Strasbourg en 1815, fut mis à la retraite par Louis XVIII et rappelé à l'activité après la révolution de 1830.

FRISAGE s. m. (fri-za-je — rad. *friser*). Action de friser : *Le* FRISAGE *de ces cheveux est difficile.*

— Techn. Sorte de treillage construit avec des lattes.

FRISANCO, bourg d'Italie (Vénétie), prov. et à 37 kilom. N.-O. d'Udine, district de Maniago; 2,390 hab. Elève de bétail; commerce de beurre et de fromage.

FRISANT, ANTE adj. (fri-zan, an-te — rad. *friser*). Qui frise, qui est naturellement frisé : *Des cheveux tout* FRISANTS.

FRISCA s. m. (fri-ska). Bot. Syn. de THÉSION, genre de plantes.

FRISCH (Jean-Léonard), médecin allemand, né à Sulzbach, en Bavière, en 1666, mort à Berlin en 1743. Frisch fit ses premières études médicales à Nuremberg, et compléta son instruction aux universités d'Altdorf et d'Iéna et à la faculté de Strasbourg. Dès qu'il fut reçu docteur, il entreprit une série de voyages et visita successivement la France, la Suisse et l'Autriche. En 1691, il fut nommé prédicateur à Neusatz, en Hongrie; mais des persécutions dont la cause est peu connue le forcèrent à se réfugier en Turquie. Dans la guerre que ce pays soutint contre l'Allemagne, Frisch servit d'interprète dans des compagnies de volontaires de diverses nations; il possédait, en effet, de vastes connaissances philologiques qu'il put mettre encore une fois à profit lorsque, à la fin de la campagne, il revint en Allemagne. En 1698, il visita la Hollande et revint à Berlin fixer définitivement son séjour. Leibnitz, dont il était l'ami, lui fit obtenir une place de professeur de langues dans le gymnase de cette ville. Il fut élu membre de l'Académie des sciences de Berlin en 1706, et, en 1725, fut admis dans la Société des curieux de la nature, sous le surnom de *Végèce*. Frisch a écrit un grand nombre d'ouvrages, presque tous consacrés à la philologie et à la grammaire. Quelques-uns, les plus connus, rentrent dans le domaine de l'histoire naturelle; ce sont : *De insectis tomi XIII* (Berlin, 1720, 1738, 1766), description fidèle de tous les insectes d'Allemagne; *Wollstændige Baschreibung der Vögel in Deutschland* (Berlin, 1735-1765), traité d'ornithologie, renfermant la description de tous les oiseaux qui vivent en Allemagne. Sur Frisch, on peut consulter : *Biographie médicale* et *Conversations-Lexicon.*

FRISCH (Josse-Léopold), théologien et naturaliste allemand, né à Berlin en 1714, mort en 1787. Il était fils du précédent et fit ses premières études à Berlin, puis alla se faire recevoir docteur en théologie à l'université de Halle. Après avoir obtenu son diplôme, il fut nommé prédicateur évangélique à Cottvitz, près de Glogau, en Silésie; il remplit successivement les mêmes fonctions à Schweidnitz, à Sabor et enfin à Grünberg, où il termina sa carrière en 1787. Les nombreux ouvrages qu'a laissés Frisch sont tous consacrés à l'histoire naturelle, science pour laquelle son père lui avait inspiré une véritable passion. Nous citerons de Frisch les écrits suivants : *Musei Hoffmanniani Halensis petrefacta et lapides; Oder Beschreibung der verstemerten Dinge und raren steine welche in dem kabinet D. Friedrich, Hoffmann's befindlich* (Halle, 1741), intéressant travail de minéralogie dans lequel sont décrites avec soin les pétrifications et les pierres d'origine géologique qu'avait recueillies le célèbre docteur Frédéric Hoffmann; *Untersung naturerlicher Dinge* (Berlin, 1742), premier essai de classification des fossiles et des empreintes de corps organisés des périodes géologiques. Dans un ouvrage curieux, devenu très-rare, Frisch s'est occupé de l'interprétation des songes : *Gründliche Untersuchungen und Erklärungen gæsflicher Träume, so in der heligen Schrift angezect, etc.* (Sorau, 1745). On peut consulter sur Frisch : *Biographie médicale* et *Conversations-Lexicon.*

FRISCHE (dom Jacques DU), philologue français, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Séez, en Normandie, en 1640, mort à Paris en 1693. Il passa sa vie à l'abbaye de Tyron et à celle de Saint-Germain-des-Prés, où il s'occupa à de savants travaux sur les Pères de l'Eglise. On lui doit, outre une *Vie de saint Augustin*, la meilleure édition connue des *Œuvres de saint Ambroise* (Paris, 1686-1690, 2 vol. in-fol.).

FRISCHE-HAFF, en latin *Habus*, lagune ou golfe formé par la mer Baltique sur les côtes de Prusse, dans les régences de Dantzig et de Kœnigsberg, et séparé de la haute mer par une langue de terre de 95 kilom. de long sur 4 kilom. de large, portant le nom de *Frische-Nehrung*. Le Frische-Haff, long de 97 kilom. sur 20 kilom. de largeur moyenne, reçoit la Prégel, la Passarge et un bras de la Vistule.

FRISCHING, rivière de Prusse, dans la région de Kœnigsberg. Elle prend naissance à 9 kilom. O. de Friedland, coule du S. au N.-O. et se jette dans le Frische-Haff, au S.-O. de Kœnigsberg, après un cours de 68 kilom.

FRISCHLIN (Nicodème), humaniste allemand et poëte latin, né à Balingen (Wurtemberg) en 1547, mort en 1590. Quoiqu'il ne fût pas dénué de mérite, il doit cependant sa réputation encore plus à ses aventures et à sa fin tragique qu'à ses cours et à ses œuvres. Dès l'âge de vingt et un ans, nous le trouvons comme professeur à Tubingue; le succès de ses leçons excita la jalousie de ses collègues et principalement de Crusius, son ancien maître; dès cette époque, il fut en butte à de mauvais procédés et à des tracasseries incessantes. Ce fut pis encore lorsque, en 1575, à la diète de Ratisbonne, où il avait lu sa comédie intitulée *Rebecca*, l'empereur Maximilien II lui eut décerné les titres de poëte lauréat et de comte palatin. On répandit sur son compte toutes sortes de calomnies, et l'on excita contre lui la noblesse, qu'il avait offensée par un discours, d'ailleurs très-innocent, où il faisait l'*éloge de la vie champêtre*. Pour échapper à ces persécutions, il accepta les fonctions de recteur au collége de Laybach (1582); mais, deux ans plus tard, il revint à Tubingue, quitta cette ville en 1586, voyagea sur les bords du Rhin et en Saxe, fut quelque temps recteur à Brunswick, et essaya de se fixer à Marbourg; mais ses ennemis ne lui laissaient aucun repos. Il n'abandonna point pour cela ses travaux littéraires et rédigea contre Crusius, qui l'attaquait, une série de réponses qui ne firent qu'envenimer la querelle. Chassé de partout, il errait sur les bords du Rhin lorsque sa femme vint à mourir. Le gouvernement wurtembergeois refusa de lui délivrer l'héritage auquel il avait droit. Il porta plainte à l'empereur; mais on ne lui laissa pas le temps d'obtenir justice. Poursuivi comme pamphlétaire, il fut saisi à Mayence et enfermé dans la forteresse de Hohenurach. Il continua en prison son poëme sur l'histoire des rois juifs. Conservant l'espoir de recouvrer sa liberté, il prépara une corde avec son linge, et, dans la nuit du 29 au 30 novembre 1590, tenta de s'évader. Trompé par le clair de lune qui projetait des ombres sur le rocher, il choisit mal l'endroit où il voulait se laisser glisser; la corde rompit et il fut précipité dans l'abîme.

Esprit large et universel, Frischlin a écrit dans les genres les plus divers; mais tous ses ouvrages ont gardé l'empreinte de l'agitation et de la précipitation. Pédagogue intelligent, il a rendu de bons services à l'étude de la grammaire. Humaniste, il a donné d'excellentes remarques sur les *Eglogues* et les *Géorgiques* de Virgile, sur les satires de Perse, et de bonnes traductions de Callimaque et d'Aristophane. Poëte, il occupe un bon rang parmi les versificateurs latins des temps modernes. On vante surtout ses *Elégies* et son *Hebraïs* (Strasbourg, 1599). Comme tragique, il n'a pas réussi; mais les sept comédies qu'on a conservées de lui sont pleines d'esprit et de gaieté. V. Strauss, *Vie et œuvres du poëte et philologue Frischlin* (en allemand, Francfort, 1855).

FRISCO, le dieu de la paix et du plaisir chez les anciens Saxons. Son nom dérive probablement de *frende*, joie, ou de *frieden*, paix. On le représentait sous la forme d'un grand phallus.

FRISE s. f. (fri-ze — L'opinion la plus commune voit dans ce mot le bas latin *fresium*, *frisium*, *frigium*, *phrygium*, qui est dit pour broderie, frange et autres ornements, et qui se rattache aux *phrygiæ vestes*, étoffes phrygiennes de l'antiquité. On trouve dans Pline le participe *phrygiatus*, brodé, travaillé à la manière phrygienne, ce qui fait supposer l'existence d'un verbe *phrygiare* dans la haute latinité. La partie qui est entre l'architrave et la corniche était appelée par les Grecs *zoophoros*, qui porte des animaux, parce qu'elle est ordinairement ornée de sculptures, et Guillaume Philandre croit que *frise* signifiait la même chose, à cause du latin *phrygio*, qui signifiait un brodeur, parce que les Phrygiens représentaient en broderie, avec l'aiguille, toutes sortes de figures). Archit. Partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche : FRISE *plate*. FRISE *enrichie de sculptures.*

— Techn. Surface plane formant une bande continue : *Dans la décoration, les* FRISES *sont peintes ou sculptées; dans la menuiserie, elles encadrent les parquets et les panneaux; dans la serrurerie, elles font partie des grilles et des rampes d'escalier.* (Acad.) ‖ Traverse du haut de la caisse d'une voiture, au-dessus de la portière. ‖ Machine à ratisser différentes étoffes de laine, en roulant les poils en forme de petits boutons.

— Art milit. *Cheval de frise*, Grosse pièce de bois longue de près de quatre mètres, traversée en sens divers par des pieux pointus et ferrés aux extrémités, pour défendre une brèche, un ouvrage, ou pour couvrir un bataillon contre la cavalerie.

— Mar. Ornement de sculpture placé sous l'aiguille de l'éperon. ‖ Etoffe épaisse et grossière en feutre ou en laine, qui garnit les joints des mantelets avec les seuillets des sabords, les hublots, et, en général, tous les endroits par où l'eau pourrait s'introduire à bord.

— Hortic. *Frise de parterre*, Espèce de plate-bande ornée de buis ou de gazon.

— Théâtre. Nom donné à des bandes de toile placées au cintre d'un théâtre, pour figurer dans la décoration un plafond ou un ciel.

— **Encycl.** Archit. La *frise* est la partie la plus ornée de l'entablement; par cette raison, et comme on y sculptait souvent des profils d'animaux, les Grecs lui donnaient le nom de *zoophore*. Dans l'ordre dorique, sa surface est divisée en compartiments carrés, appelés *métopes*, et par des saillies quadrangulaires appelées *triglyphes*. La *frise* dorique représente d'une manière nette et caractéristique l'espace occupé par les solives posées sur l'architrave et supportant le plancher. Chaque solive portait sur l'axe d'une colonne; cette solive était évidée en triglyphe, afin de laisser égoutter l'eau, dans les constructions en bois. Ces triglyphes furent simulés dans les constructions en pierre et devinrent un ornement; mais la condition exclusive de leur origine exigea qu'ils fussent représentés au-dessus de l'axe de la colonne. Les parties intermédiaires furent remplies, disposées en parallélogrammes et prirent le nom de métopes. Sur ces parties plus longues, commodes à orner, le goût et l'imagination de l'architecte et du sculpteur se donnèrent libre carrière, et dès lors la *frise* fut destinée surtout à indiquer, par la nature de ses ornements, la destination du monument. On y sculpta des sujets de bas-reliefs, comme au Parthénon les combats des Lapithes et des Centaures, et, au temple de Thésée, les exploits de ce héros contre les Centaures.

Dans l'ordre ionique et l'ordre corinthien, la *frise* est plate, les bouts de solives figurés par les triglyphes et les intervalles ou métopes ne sont pas représentés.

Vitruve prétend de là que les triglyphes, au lieu d'être sculptés sur l'extrémité de la solive, y étaient rapportés après coup, à titre seulement d'ornementation; mais il est à remarquer qu'en aucune construction on n'a songé à ajouter des parties décoratives qui ne fussent pas destinées à dissimuler une partie existante et nécessaire. La décoration ne venait que comme auxiliaire, et chaque partie répondait à un besoin; ce qui le prouve surabondamment, c'est le soin qu'apportait tout architecte dans la distribution des triglyphes, lorsque, la construction en pierre succédant à la construction en bois, les triglyphes ne furent plus qu'un simulacre et un prétexte à décoration.

Du reste, sans réfuter Vitruve, l'opinion de M. Quatremère de Quincy concilie et explique cette diversité entre la *frise* dorique et les *frises* ionique et corinthienne.

« S'il est possible, dit-il, que cet ornement, au lieu d'être sculpté sur l'extrémité de la solive, y ait été surajouté et appliqué pour en cacher la difformité, dans les constructions en bois, on peut supposer aussi qu'une des méthodes d'embellir ces constructions aurait consisté à recouvrir avec des planches la totalité de l'espace occupé par les bouts des solives, ce qui aurait produit le genre de *frises* sans triglyphes et aurait fait disparaître leur indication. Ce genre aurait été par la suite affecté aux ordonnances auxquelles on aurait voulu donner un moindre caractère de force et plus d'agrément. »

On trouve dans les monuments de l'antiquité quelques rares exemples de *frises* dont la surface est bombée. On a pensé que ce furent des bossages préparés pour recevoir des sculptures qui n'ont point été exécutées. Les boucliers souvent sculptés sur les *frises* indiquent les boucliers véritables qu'on y suspendait en l'honneur des dieux, après toutefois en avoir retiré les courroies par où on passait le bras, afin qu'en cas de sédition les temples ne devinssent pas des arsenaux. Quelquefois on pratique dans les *frises* des ouvertures dites *œils-de-bœuf*, qui servent à éclairer de petites chambres pratiquées au-dessus des pièces principales dans les palais.

FRISE, contrée de l'Europe occidentale, sur la mer du Nord, appartenant partie à la Hollande, où elle forme la province de Frise proprement dite, et partie à la Prusse (ex-royaume de Hanovre), où elle porte le nom de Frise orientale. V. ci-dessous.

FRISE HOLLANDAISE, en hollandais *Vriesland*, une des onze provinces du royaume de Hollande, baignée au N. et au N.-O. par la mer du Nord et le Zuyderzée, limitée à l'E. par les provinces de Groningue et de Drenthe, au S. par celle d'Over-Yssel et le Zuyderzée, qui la baigne aussi à l'O. Superficie, 323,910 hectares; 282,480 hab. Ch.-l. : Leeuwarden; villes principales : Heerenveen, Sneek, Dokkum et Franeker. Elle est subdivisée en trois arrondissements, Leeuwarden, Sneek et Heerenveen, et 336 communes rurales. Le sol est généralement bas; dans la partie occidentale, il est même au-dessous du niveau de la mer. Le pays est défendu contre les inondations par des ouvrages de bois que soutiennent des quartiers de roches, énormes blocs de granit, de trachyte et de basalte. Les villes et les villages sont bâtis sur pilotis ou sur des collines artificielles appelées *terpen*. Les lacs y sont très-nombreux. Dans la partie S.-O., ils couvrent presque la moitié du sol. Le terrain est gras, fertile et entrecoupé de tourbières; vers les bords de la mer, il devient marécageux ou sablonneux. Dans la partie N.-O., on trouve en abondance d'excellents pâturages; au S.-E., le terrain, plus léger, a des parties boisées. Dans l'intérieur, on fait de riches récoltes de blé; près des côtes, l'éducation des bestiaux est florissante. La fabrication du beurre y est évaluée, année commune, à 1 million de florins, et celle du fromage s'y élève à près de 5 millions de livres pesant. Le commerce d'exportation utilise la plus grande partie de ces importants produits de l'agriculture; plusieurs canaux de navigation et d'irrigation, facilement alimentés par de nombreux cours d'eau et un grand nombre de lacs, facilitent les communications et la culture. Vers le S.-E., on cultive avec succès le froment, le lin, dont on tisse ces toiles fines depuis si longtemps en renom. Le commerce maritime est une des principales sources de richesse de la Frise. Elle exporte, outre le beurre et le fromage, une grande quantité d'anguilles, de brochets et d'autres poissons d'eau douce dont ses lacs sont peuplés. Les importations consistent principalement en bois de charpente provenant de la Norvége. Les oiseaux de passage sont très-abondants dans la Frise. « Les vanneaux, dit M. G. Stirum, viennent par bandes dès le commencement du printemps pour faire leur ponte dans les vastes prairies. Leurs œufs sont très-recherchés par les habitants. Les cigognes y jouissent de la plus parfaite tranquillité. Ces oiseaux bâtissent leurs nids sur les toits, sur les cheminées ou au faîte des hautes meules de foin. Ils viennent chaque année saluer le retour des beaux jours et retrouver leur nid, que l'on a eu soin de conserver scrupuleusement pendant leur absence. La plupart des paysans croient que ces oiseaux protégent les maisons où ils viennent. Les corbeaux et les corneilles mantelées sont si peu farouches que, chaque hiver, ils s'introduisent dans les villes. Les grives paraissent en très-grand nombre dans le courant de l'automne. » Les Frisons se montrent très-attachés à la religion, au costume et aux usages de leurs ancêtres; ils sont d'un caractère ouvert, très-épris de la liberté et pleins de respect pour la foi jurée. Les Frisonnes, d'une beauté remarquable, portent une singulière coiffure, consistant en un cercle d'or, sorte de diadème posé bas sur le front et accompagné de plaques placées sur les tempes et couvrant presque les yeux. Pendant l'hiver, les lacs se couvrent de glace et deviennent des moyens directs de communication; aussi, dès qu'un enfant est en âge d'avoir des patins, les lui attache-t-on aux pieds. Des concours ont même lieu entre les patineurs, et le vainqueur reçoit un objet de prix. Ce qui vaut encore mieux, c'est que l'instruction de ces mêmes enfants est l'objet des plus grands soins; aussi l'instruction publique est-elle très-avancée dans cette province.

FRISE ORIENTALE, en allemand *Ost-Vriesland*, dit aussi arrondissement d'*Aurich*, une des sept divisions administratives de la Prusse (ex-royaume de Hanovre), comprise entre la mer du Nord au N., le golfe du Dollart et la province hollandaise de Groningue à l'O., l'arrondissement d'Osnabrück au S. et le duché d'Oldenbourg à l'E. Superficie, 296,460 hectares; 192,330 hab. Ch.-l. : Aurich; villes princip. : Emden, Norden. Comme dans la Frise occidentale, le sol est plat et presque partout plus bas que la mer au moment de la haute marée; aussi on a dû le protéger contre celle-ci par des digues artificielles. Il est arrosé par l'Ems, qui y forme le golfe du Dollart, et par le Léda, navigables tous les deux. A l'intérieur du pays, on trouve plusieurs lacs très-poissonneux. Des canaux nombreux sont creusés pour le dessèchement du sol, en général sablonneux et marécageux; ces canaux aboutissent à la mer. L'agriculture est très-avancée dans la Frise orientale; l'élève du bétail y est très-prospère. Les habitants construisent et possèdent un grand nombre de bâtiments qui ne servent qu'au commerce étranger et à la pêche du hareng sur les côtes d'Ecosse. Sur les côtes, nombreuses petites îles. Incorporée, en 1806, à l'Empire, la Frise orientale devint département français sous le nom d'Ems-Oriental. En 1814, cette province fut rendue à la Prusse, qui la céda au Hanovre en 1815. On sait que le Hanovre est devenu province prussienne depuis 1866.

FRISÉ, ÉE (fri-zé) part. passé du v. Friser.

Tortillé, contourné en tire-bouchon : *Cheveux* FRISÉS. *Herbes* FRISÉES. *On prétend que les moutons dont la laine est trop* FRISÉE *ne se portent pas aussi bien que les autres.* (Buff.) *Au Nord, le cochon même, au lieu de soies rares, le cheval, au lieu de poil court et ras, se couvrent d'une sorte de laine* FRISÉE *et serrée.* (Virey.) ‖ Dont les cheveux et le poil sont tortillés, contournés en divers sens : *Un enfant tout* FRISÉ. *Le chien caniche est* FRISÉ.

— Par ext. Effleuré, touché seulement à la surface : *Etre* FRISÉ *par une balle. L'eau* FRISÉE *par un rayon oblique a l'éclat mat d'une glace vue du côté du tain.* (Th. Gaut.)

— Techn. *Fer frisé*, Fer de grosseur inégale. ‖ Se dit surtout du fil de fer.

— Hortic. *Laitue frisée*, *Chou frisé*, Laitue, chou dont la feuille est comme crispée.

— s. f. Agric. Maladie des pommes de terre, caractérisée par des feuilles crispées et des tubercules petits et peu nombreux.

— **Antonymes**. Lisse, plat.

FRISELÉE s. f. (fri-ze-lé — rad. *frisé*). Agric. Maladie des pommes de terre, dans laquelle la tige est lisse et colorée en brun verdâtre.

FRISER v. a. ou tr. (fri-zé — Ce mot vient sans doute d'un radical germanique signifiant bouclé, crépu, et qui se retrouve dans le frison *frisle*, anglais *frizle*). Crêper, anneler, mettre en boucles, en tire-bouchon : FRISER *les cheveux au fer, avec le fer.* FRISER *avec des papillotes.*

— Anneler, boucler les cheveux ou les poils de : FRISER *une femme.* FRISER *du drap.*

— Raser, effleurer : *Cet oiseau* FRISE *la terre de son aile. Le boulet nous* FRISA. *Le brochet gobe assez souvent les oiseaux qui plongent ou* FRISENT *en volant la surface de l'eau.* (Buff.)

Le vent *frise* le flot ; le goëland qui passe
Jette son cri de joie et se perd dans l'espace.
Mlle DE POLIGNY.

— Fam. Manquer de peu, s'approcher beaucoup de : FRISER *la corde, la potence. Le traducteur* FRISE *le sens plutôt qu'il ne l'attrape. Je crois que vous* FRISEZ *la soixantaine. Sa hardiesse* FRISE *l'impertinence.* ‖ Se mouvoir pour ne rien faire : *Cela* FRISE *la janoterie et la simplicité.* (Raspail.)

— Mar. *Friser les sabords*, Mettre une bande de frise autour, pour que l'eau ne pénètre pas entre les mantelets du navire.

— Chorégr. *Friser la cabriole*, Agiter vivement les pieds, tandis qu'on est en l'air. ‖ *Friser la jambe, le pied*, Faire du pied ou de la jambe un certain mouvement qui en marque la légèreté.

— Jeux. *Friser la corde*, Se dit de la balle quand elle passe à fleur de corde, c'est-à-dire très-peu au-dessus, et qu'ainsi il s'en faut de très-peu qu'elle ne soit arrêtée par le filet et que le coup ne soit perdu. ‖ Fam. Se dit de quelqu'un qui se met en danger d'être pendu, ou qui est sur le point de subir quelque échec, de tomber dans quelque inconvénient : *Il n'est pas mort, mais il* A FRISÉ LA CORDE.

— Techn. Syn. de DAMASSER. ‖ *Friser une roue d'horlogerie*, En ôter les petites pointes qui se produisent sur les dents. ‖ *Friser une serviette*, La plier de façon qu'elle fasse de petites ondulations.

— Typogr. Syn. de PAPILLOTER.

— v. n. ou intr. Etre frisé, crêpé ; se mettre en boucles : *Ses cheveux* FRISENT *naturellement. Les poils du caniche* FRISENT.

— Mus. Se dit d'une corde dont les vibrations sont troublées par le contact d'un corps étranger ou par quelque autre cause.

— Typogr. Se dit des caractères qui doublent, qui papillotent, c'est-à-dire qui paraissent deux fois imprimés sur la feuille, par le défaut de la presse ou par quelque autre cause : *Cette presse* FRISE *considérablement.* (Acad.)

— Techn. Se dit du sucre raffiné ou candi, lorsqu'il se précipite en menus cristaux. ‖ Devenir inégal, en parlant de l'or :

Au lieu de se brunir, l'or *frise* et se guilloche.
LESNÉ.

— **Antonyme**. Défriser.

FRISESON (fri-ze-zonn). Anc. log. Terme barbare qui, dans des vers techniques exprimant les diverses espèces de syllogismes, désignait un syllogisme dont la majeure était particulière affirmative, la mineure générale affirmative, et la conclusion particulière négative.

FRISETTE s. f. (fri-zè-te — rad. *friser*). Fam. Boucle frisée : *Avoir de jolies petites* FRISETTES.

— Ce nom est souvent donné, comme sobriquet, à de jeunes filles dont les cheveux frisent.

— Comm. Etoffe de laine et de coton, qui se fabrique en Hollande.

FRISEUR s. m. (fri-zeur — rad. *frire*). Art. culin. Nom que les traiteurs de Paris donnent au cuisinier chargé spécialement des fritures.

FRISEUSE s. f. (fri-zeu-ze — rad. *friser*). Techn. Machine servant à friser ou ratiner les étoffes. ‖ On l'appelle aujourd'hui RATINEUSE.

FRISI (Paul), mathématicien italien, né à Milan en 1728, mort dans cette ville en 1784. A quinze ans, il entra dans l'ordre des barnabites, y apprit sans maître les mathématiques et fit de tels progrès que, à vingt-deux ans, il composa, d'après les principes de Newton, une dissertation des plus remarquables sur la figure de la terre. Ses supérieurs, qui n'appréciaient nullement ce genre d'études, l'envoyèrent professer la philosophie à Casal, dans le Montferrat ; de là il passa à Novare, en qualité de prédicateur, puis se rendit à Milan pour y occuper une chaire de philosophie. En 1753, l'Académie des sciences de Paris nomma Frisi son associé correspondant. Désireux de se livrer entièrement à l'étude des sciences, le jeune savant quitta l'ordre des barnabites et obtint de l'archiduc Léopold, grand-duc de Toscane, une place de professeur de mathématiques à l'université de Pise (1756). Huit ans plus tard, il fut appelé à occuper, dans sa ville natale, la chaire de mathématiques dans les écoles palatines, et, par la suite, il obtint du pape Pie VI la permission de se séculariser. Débarrassé de toutes les tracasseries monacales, Frisi parcourut la France, l'Angleterre, l'Autriche, fut comblé des faveurs des souverains, reçut de Marie-Thérèse une pension d'environ 1,200 francs, entra en relations avec les savants les plus illustres de l'époque, d'Alembert, Condorcet, La Condamine, etc., se vit partout consulté et donna d'excellents avis sur toutes les questions de mathématiques pures, de physique, d'astronomie, et particulièrement d'hydraulique. Les principales Académies de l'Europe l'admirent dans leur sein. Frizi rendit à sa patrie des services de plus d'un genre. Il commença à délivrer ses compatriotes de la crainte des sorciers et de la magie, en attaquant ces idées superstitieuses avec une grande vivacité dans ses cours ; ce fut lui qui, le premier, apprit aux Italiens à se garantir de la foudre au moyen du paratonnerre ; enfin, il s'efforça de faire connaître les hommes distingués de l'Italie en transmettant leurs ouvrages aux savants étrangers, particulièrement à d'Alembert. On a de ce savant, qu'un caractère opiniâtre jeta dans de nombreuses et vives polémiques, un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Disquisitio mathematica in causam physicam figuræ et magnitudinis terræ* (Milan, 1751) ; *Saggio della morale filosofia* (Lugano, 1573) ; *Nova electricitatis theoria* (Milan, 1755) ; *Dissertatio de motu diurno terræ* (Pise, 1758) ; *Del modo di regolare i fiumi e i torrenti* (Lucca, 1762) ; *Cosmographia physica et mathematica* (Milan, 1774, 2 vol. in-4°), etc. On a également de lui un recueil de *Dissertations* (Lucques, 1759-1761, 2 vol.). Le comte Verri a publié un éloge de Frisi, sous le titre de *Memorie appartenenti alla vita ed agli studj del signor dom Paolo Frisi* (Milan, 1787, in-4°). — Son frère, Antoine-François FRISI, a écrit un ouvrage intitulé *Dell' antichita Mouzezi* (Milan, 1794, 3 vol. in-4°). — Un autre de ses frères, Philippe FRISI, qui fut podestat de Ravenne, a laissé un traité de droit public sous le titre de : *Dissertatio de imperio et juridictione J.-C. Dom.-Philippi Frisii ex regii judiscentibus in dominis Mediolani* (Milan 1777, in-8°).

FRISIUS (Simon), dessinateur et graveur hollandais, né à Leeuwarden, dans la Frise, vers 1572 ou 1580, mort à Munich vers 1640. Abraham Bosse est le seul qui parle de Frisius, le graveur le plus intéressant peut-être de son temps. Les estampes excellentes et très-nombreuses que la Bibliothèque nationale possède de cet artiste attestent un talent hors ligne. Ses paysages d'après Bril, ses têtes gravées sur ses dessins d'après nature, quelques portraits d'après Hondius et deux ou trois pièces moins importantes d'après Goltzius, sont à peu près tout ce qui reste de lui. Mais quelle allure dans ces croquis d'après nature, exécutés avec la plus grande sûreté de main et du premier coup ! Plus d'une fois, sans doute, l'artiste impatient trouva les moyens connus de son temps faibles ou impuissants pour rendre la pittoresque franchise de ses croquis originaux, ou pour obtenir l'ampleur magistrale des terrains plantureux, des ciels à larges traînées de nuages qui donnent tant de caractère à ses paysages. Il fallut donc chercher, découvrir, inventer ; et c'est à lui, Frisius, que revient, si l'on en croit Bosse, la gloire d'avoir trouvé presque toutes les ressources de l'eau-forte, telle que la comprenait Rembrandt. Il ne faut pas confondre cet artiste éminent avec un certain *Frisius*, qui a signé quelques mauvaises gravures qu'on rencontre souvent dans le commerce ; les gravures du véritable Frisius ne sont pas dans le commerce.

FRISNER (André), typographe allemand de la seconde moitié du XVe siècle, né à Wunsiedel (Bavière). Il fut d'abord correcteur chez Sensenchmidt, imprimeur à Nuremberg, puis il fonda dans cette ville une imprimerie (1488), qu'il transféra par la suite à Leipzig, où il obtint une chaire de théologie, et, quelque temps après, la charge de recteur de l'université. S'étant rendu à Rome, Frisner fut nommé par Jules II *Primus ordinarius papæ et sedis apostolicæ.* Par son testament, qu'il fit à Rome en 1504, il légua son imprimerie aux dominicains de Leipzig. Il avait écrit et imprimé lui-même un ouvrage intitulé : *Historia Lombardiæ.*

FRISO, le grand dieu des Frisons, et, comme son nom l'indique, la race personnifiée. On lui faisait des sacrifices humains, et saint Willebrod trouva encore plusieurs de ses temples qu'il fit renverser. L'histoire en fait un des premiers rois frisons, et le fils d'un roi des Prasiens, Odet, qui, poursuivi par un tyran assassin de son père et époux de sa mère, avait suivi Alexandre le Grand en Europe.

FRISOIR s. m. (fri-zoir — rad. *friser*). Techn. Pince qui sert à friser les cheveux. ‖ Pièce de la machine à ratiner les étoffes de laine. ‖ Ciselet de fourbisseur.

FRISON s. m. (fri-zon). Mar. Pot de terre ou de métal dont on se sert à bord des navires pour conserver la boisson.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine, fabriquée dans le Poitou. ‖ Ancienne étoffe qu'on fabriquait en Angleterre.

— Modes. Jupe fort courte.

— Econ. rur. Débris et déchets des cocons de vers à soie.

— Techn. Trait bouclé et aplati au cylindre, dont on orne les broderies. ‖ Ondulation en couleur sur le papier que l'on marbre. ‖ Rebut de chiffon.

— Typogr. Petit doublage d'impression qui a lieu par le foulage.

FRISON, ONNE s. et adj. (fri-zon, o-ne). Géogr. Habitant de la Frise ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* FRISONS. *La population* FRISONNE.

— s. m. Linguist. Langue parlée par les anciens habitants de la Frise. ‖ *Moyen frison*, Idiome qui se forma de l'ancien frison et du hollandais du XVe siècle.

— **Encycl**. Linguist. Le dialecte *frison* (*freesche sprek*), l'une des plus anciennes langues teutoniques, appartient au groupe bas allemand ; il tient de fort près à l'ancien saxon, à l'anglo-saxon et à l'irlandais. La chronique rimée de Klaas-Kolins (1190) montre la transition de ce dialecte au flamand, langue mère des Hollandais, qui s'est formée au XIVe et au XVe siècle. Il n'existe plus, sous son ancienne forme, que dans de vieux livres de jurisprudence très-remarquables ; mais il a formé trois langues nationales, fort en vigueur autrefois et qui commencent seulement maintenant à s'éteindre. Il était parlé anciennement le long des côtes du Rhin jusqu'à l'Elbe, par les Frisons et les Chauques, ancêtres des Frisons actuels. Ceux-ci ne se trouvent déjà plus que par petits groupes ; encore leur idiome s'est-il corrompu par l'adjonction de vocables étrangers empruntés aux peuples au milieu desquels ils vivent. Au moyen âge, on comptait trois langues dérivées du frison : 1° le *frison batave*, parlé jadis dans les provinces hollandaises de West-Frise, de Groningue, de Drenthe et une partie de la Nord-Hollande. Depuis le XVe et le XVIe siècle, ce dialecte s'est éteint ; on ne le parle plus maintenant que dans les villes et environs de Molkweren et Hindelopen, et dans le village de Bolwert, dans la West-Frise. Il ressemble beaucoup à l'anglo-saxon, et il est mêlé de beaucoup de mots hollandais ; 2° le *frison westphalien*, parlé jadis par les *Kauchen* (Chauques) dans les pays qui correspondent à l'Ost-Frise, aux duchés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, au Saterland, au bas évêché de Munster, aux comtés de Hoya et Diepholz, et dans le pays de Wursten, compris dans l'ancien évêché de Bremen. Depuis le XVe et le XVIe siècle, ce dialecte s'est éteint et a été partout remplacé par le bas allemand, excepté dans quelques localités, les îles Wangeroog, Schickeroog, Langeroog, Baltrim et Norderney, dépendantes de l'Ost-Frise ; le petit pays de Saterland dans le grand-duché d'Odenbourg, où on le parle mêlé de bas allemand. Dans le pays de Wursten, il a cessé d'être en vigueur depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle ; 3° le *frison septentrional* ou *cimbrique*, parlé encore en plusieurs sous-dialectes très-différents, par les descendants des Frisons qui, dans le moyen âge, s'établirent dans les terrains marécageux de la côte occidentale du duché de Slesvig, entre Tondern et Husun, et dans les îles voisines. Roem ou Amroen, Sylt, Foeler ou Fœhr, Zütjenmoor, Nordmœrch, etc. ; d'autres Frisons habitent l'île de Helgoland, qui dépend de la monarchie anglaise.

La langue *frisonne* a de grandes analogies, soit avec l'allemand, soit avec l'anglais. Les démonstratifs *thi*, *thjié*, *thet*, répondent aux articles allemands *der*, *die*, *das*. La déclinaison et les autres accidents du nom sont semblables à ceux de l'anglo-saxon et de l'allemand. Les pronoms personnels sont : *ik*, je ; *thu*, tu ; *hi*, il ; *hju*, elle ; *hir*, neutre ; *wi*, nous ; *i*, vous ; *hja*, eux ou ils. Les nombres cardinaux sont : *én*, *twa* (*twéne*), *thrju* (*thre*), *fjùwer*, *fif*, *sex*, *sjùgun*, *achta*, *njugùn*, *tiau* ; *andlova*, onze ; *twilif*, douze ; *fiftine*, quinze ; *twintich*, vingt ; *thritich*, trente ; *hundred*, cent ; *thusend*, mille, etc. Cette numération est, à quelques désinences près, exactement celle de la langue anglaise. Voici des exemples de conjugaisons : *ik brensze*, j'apporte ; *thu brenchst*, tu apportes ; *hi brencht*, il apporte ; pluriel, *brenszath*, etc. ; imparfait, *brochte* ; participe passif, *ebrocht*, apporté ; *hi heth esweren*, il a juré ; *is efunden*, est trouvé ; *sketh-er enich daddel*, s'il arrive quelque mort ou meurtre. La dérivation et la composition sont analogues à celles des autres idiomes germaniques. Quant à la syntaxe, elle a moins d'affinité avec le latin que celle de l'anglo-saxon.

Le *frison* a eu sa littérature dès le XIIe siècle ; Grimm fait remonter seulement à cette date le *Brohmer Wilkuren* et l'*Azegabuch* qui en sont les deux plus anciens monuments. C'est dans la littérature *frisonne* que se trouvent les plus anciennes sources de la jurisprudence teutonique ; les plus importantes sont : la *Sendrjucht* (loi ecclésiastique), publiée par Winshem (Francker, 1622) ; *Ost-Fries-Landrecht*, par Wicht (Aurich, 1746) ; *Hunsinger-Landrecht* de 1252 (Groningue, 1778) ; *Fivelinger und Oldamster-Landrecht*, par Wiarda (1784). Ces trois ouvrages traitent de la jurisprudence territoriale ; *A-segа-bach* (livre de droit) des Austringiens du Weser, avec une traduction allemande, par Wiarda (Berlin, 1805) ; *Will-Karen der Brokmanner* (*Décisions du libre peuple frison*), par Wiarda (1820) ; *Emsiger-Landrecht* de 1312 (Hanovre, 1824). G.-F. van Schwartzenberg a rassemblé (Leeuwarden, 1768) des collections des lois *frisonnes*. Des diplômes et autres documents sont contenus dans les histoires de la Frise, de Schotan et Winshem.

Parmi les œuvres littéraires proprement dites, nous citerons : les *Noces de Waatze Gribberts*, comédie (1712) ; la *Vie d'Aagtje Ysbrants*, roman ; les poëmes d'Albuysen (Leeuwarden, 1755) ; l'*Histoire de la langue frisonne*, par Wiarda (1784), et de la Frise, par Wiarda (1791) ; l'*Histoire de la Frise septentrionale*, par Michelsen (Slesvig, 1828). Pour la grammaire *frisonne*, on peut consulter *Friesche Rymlerie*, par Gysbert Japicz (Francker, 1684). Quelques matériaux épars, et qui sont loin d'être parfaits, sur le même sujet, se rencontrent dans la *Deutsch grammatik* (grammaire allemande) de Jacob Grimm (Gœttingen, 1819). Voir aussi la *Grammaire du frison septentrional*, par B. Bendsen ; la grammaire de Rask, traduite en allemand par F.-H. Bass (Freiberg, 1834). Parmi les vocabulaires *frisons*, citons : *Alt-Friesisches Worterbuch* (*Dictionnaire du vieux frison*), par Wiarda (Aurich, 1786, inexact) ; *Door Epkema*, *Woordenboek op de Gedichten*, par Japicz (Leeuwarden, 1824) ; et *Glossarium der Friesischen sprache* (*Glossaire de la langue frisonne*, par N. Outzen (Copenhague, 1837).

FRISOTTÉ, ÉE (fri-zo-té) part. passé du v. Frisotter. Frisé en petites boucles : *Cheveux* FRISOTTÉS.

FRISOTTER v. a. ou tr. (fri-zo-té — fréquentat. de *friser*). Friser en petites boucles : *Elle est toujours à* FRISOTTER *sa fille.* (Acad.)

FRISQUET, ETTE adj. (fri-skè, è-te — dimin. de *frisque*). Pop. Frais au point d'être froid : *Un petit vent* FRISQUET. *Une brise* FRISQUETTE. *Un temps* FRISQUET.

FRISQUETTE s. f. (fri-skè-te — dimin. féminin de l'ancien français *frisque*. Ce mot d'imprimerie signifierait ainsi proprement un peu frais, parce que la frisquette conserve la fraîcheur de la feuille). Châssis que les imprimeurs mettent sur la feuille blanche, afin d'empêcher que les marges et les blancs soient maculés : *Abattre la* FRISQUETTE *sur le tympan. Découper la* FRISQUETTE. (Acad.)

— Techn. Chacun des châssis découpés à jour dont le fabricant de cartes à jouer se sert pour appliquer chaque couleur. ‖ Cadre à jour qui se pose sur la forme, dans la fabrication du papier à la main, et dont l'épaisseur donne celle de la feuille. On l'appelle aussi COUVERTE MOBILE ou simplement COUVERTE.

— **Encycl**. Typogr. La *frisquette* consiste en un cadre, formé de quatre bandes de fer mince, qui s'articule, au moyen de petites charnières, à la partie supérieure du grand tympan, et se rabat sur la face antérieure de celui-ci. On étend sur ce cadre deux ou trois feuilles de parchemin ou de papier, que l'on colle sur ses bords, et que l'on découpe ensuite aux endroits correspondant aux pages de la forme. De cette manière, la *frisquette* ne laissant à découvert que ce qui doit être imprimé, le reste de la feuille de papier ne reçoit pas le frottement immédiat de la forme, qui est partout également imprégnée d'encre. Une des bandes latérales du châssis est coudée en forme de poignée, à peu près vers le tiers. C'est par cette partie, dite *oreille de la frisquette*, que l'ouvrier saisit la *frisquette*, quand il l'abat sur le tympan, ce qu'on appelle *faire le moulinet*.

FRISSARD (Pierre-François), ingénieur, né à Paris en 1787, mort en 1854. Elève de l'Ecole polytechnique de 1806 à 1808, il entra dans le corps des ponts et chaussées, puis fut chargé d'exécuter un grand nombre de travaux hydrauliques et autres à Arles, à Besançon, à Marseille, à Rennes, à Mons, etc. En 1813, il fut envoyé à Anvers pour prendre part à l'exécution de diverses constructions militaires ; en 1815, il dirigea les travaux de défense dans les défilés du Jura. De 1819 à 1824, il fut mis à la tête des travaux de Fécamp. Depuis lors, il fit construire les ports de Saint-Valery-en-Caux (1828) et de Dieppe, agrandit celui du Havre, éleva dans ces deux dernières villes des salles de spectacle et de concerts, et fut nommé successivement ingénieur de première classe, ingénieur du département de la Nièvre (1839), inspecteur divisionnaire des chemins de fer (1844), professeur à l'Ecole des ponts et chaussées l'année suivante, et inspecteur général (1850). Frissard fut chargé bientôt après d'une mis-

sion en Algérie et devint, en 1854, président de la commission des ports de refuge. On a de cet ingénieur distingué plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire du Havre; Voyage en Angleterre; Histoire des ports de la Manche; Coup d'œil sur les principaux ports de France*; *Comparaison de quelques ports anciens et modernes; Histoire de Dieppe.*

FRISSELIN, personnage de la farce tabarinique, le même que FRITELIN.

FRISSON s. m. (fri-son — Delâtre semble croire que ce mot se rapporte directement au germanique : ancien haut allemand *friuson*, scandinave *frysa*, avoir froid, correspondant exactement au grec *phrissô*, même sens, et au sanscrit *braichat*, tremblant, de la racine *braich*, trembler, craindre. Mais M. Littré, adoptant l'opinion de Du Cange, dérive simplement *frisson* du bas latin *frictio*, qu'il regarde comme l'équivalent de *frigitio*, mot fictif tiré du latin *frigere*, avoir froid. *Frigere* se rapporte, du reste, à la même racine sanscrite que les formes germaniques que nous avons indiquées plus haut). Sensation de froid, accompagnée d'une crispation de la peau et d'un certain tremblement : *Les accès de fièvre débutent souvent par des* FRISSONS. *Plus le* FRISSON *est long, plus il doit inspirer de crainte sur l'issue de la maladie.* (Renauld.)

Que j'aime le premier *frisson* d'hiver! le chaume
Sous le pied du chasseur refusant de ployer!
A. DE MUSSET.

— Par ext. Saisissement, mouvement convulsif qui naît d'un sentiment violemment excité : *Les* FRISSONS *de la colère, de la peur. Cette nouvelle m'a donné le* FRISSON.

— **Encycl.** Le *frisson* est un des symptômes qui marquent le début de la fièvre et de la plupart des phlegmasies. S'il est violent et s'il a lieu chez un individu jusque-là bien portant, il indique plus particulièrement l'invasion d'une pleuro-pneumonie.

Quand les phlegmasies passent à la suppuration, on observe des *frissons* irréguliers qui partent de l'organe enflammé. Souvent aussi le *frisson* est l'indice d'un abondant foyer de suppuration ou de l'introduction du pus dans le sang. Dans la phlébite, dans l'infection purulente, on observe des *frissons* internes qui présagent, la plupart du temps, une issue fatale.

Il ne faudrait pas, néanmoins, considérer toujours le *frisson* comme un symptôme de maladie. Il se produit souvent dans l'état de parfaite santé, sans qu'il y ait aucune conséquence grave à en redouter. C'est un phénomène de saccade musculaire, causé par l'action du froid combiné à une influence morale ou morbifique, qui s'arrête de soi et n'a pas de suite.

FRISSONNANT, ANTE adj. (fri-so-nan, an-te — rad. *frissonner*). Qui frissonne :

Et les roulements sourds des tambours résonnants
Font errer à longs flots, sur les places émues,
Tous les citoyens *frissonnants.*
GILBERT.

FRISSONNEMENT s. m. (fri-so-ne-man — rad. *frissonner*). Léger tremblement causé par les approches de la fièvre : *Il va avoir la fièvre, il sent déjà un* FRISSONNEMENT. (Acad.)

— Fig. Trouble causé par une vive émotion : *Quand je pense à cela, il me prend un* FRISSONNEMENT. (Acad.)

FRISSONNER v. n. ou intr. (fri-so-né — rad. *frisson*). Avoir le frisson : *Les nègres* FRISSONNENT *plus vivement de froid, dans nos hivers, que nous, lors même qu'ils y sont acclimatés dès leur naissance.* (Virey.)

Sous la main du trépas mon cœur serré *frissonne.*
LAMARTINE.

— Par ext. Frémir; s'agiter vivement, mais superficiellement ou légèrement :

Déjà les doux zéphyrs font *frissonner* les eaux.
DELILLE.

Un souffle impétueux fait *frissonner* les airs.
LAMARTINE.

— Fig. Etre saisi d'un frémissement causé par une vive émotion : FRISSONNER *de crainte, d'espoir, de plaisir. Quel est le fat de général qui n'*A *pas* FRISSONNÉ *la veille d'une bataille?* (Balz.)

D'une secrète horreur je me sens *frissonner.*
RACINE.

FRIST-FRAST s. m. (fristt-frastt). Fauconn. Aile de pigeon dont on frotte en tout sens les oiseaux de vol qu'on instruit.

FRISURE s. f. (fri-zu-re — rad. *friser*). Façon de friser; cheveux frisés : FRISURE *à la Sévigné.* FRISURE *à la Montespan. Ce coiffeur a imaginé une nouvelle* FRISURE. *Si peu que l'esprit des femmes s'élevât au-dessus de la préoccupation des modes, elles auraient bientôt un grand mépris pour leurs* FRISURES. (Fén.)

— Techn. Sortes de petits grains que l'on forme sur les étoffes de laine, en frisant le poil. ‖ Fil d'or ou d'argent qu'on emploie dans certaines broderies.

FRIT, ITE (fri, fri-te) part. passé du v. Frire. Cuit dans la poêle, avec de l'huile, du beurre ou du saindoux : *Des poissons* FRITS. *Une sole* FRITE. *Les choses* FRITES *sont bien reçues dans les festins.* (Brill.-Sav.)

— Fam. Ruiné, perdu, voué à une mort prochaine : *Tout son patrimoine est* FRIT. *Voilà un malade qui est* FRIT. *Quand le seigneur Gil Blas sera* FRIT *à l'huile, ne manquez pas de le régaler d'un bel enterrement.* (Le Sage.)

— s. m. Jeux. Coup qui se présente, au billard, lorsque chacun a buté dans son rang, et que le coup est à recommencer : *Quand on a fait* FRIT, *le coup est nul, et celui qui avait le devant joue ensuite le dernier.*

— s. f. pl. Nom donné, à Paris, par abréviation, aux pommes de terre frites : *Manger deux sous de* FRITES *à son déjeuner.*

— **Encycl.** Linguist. *Etre frit.* Selon M. Ch. Nisard, cette expression populaire doit son origine à l'Eglise.

L'emploi de cette singulière métaphore, remarque le spirituel auteur, est un exemple vivant, pour ainsi dire, de l'influence des vieux sermonnaires sur l'imagination et le langage familier des peuples. On sait avec quel luxe d'images tour à tour horribles et dégoûtantes, avec quelle cruelle obstination ils ont peint les tourments de l'enfer. Leur but étant moins de convaincre que de frapper de terreur, ils offrent, dans leurs sermons, un résumé complet de lugubres visions, qui, au temps où les supplices les plus affreux étaient au service des vengeances humaines, faisaient partie des croyances de nos aïeux épouvantés. Mais ils se plaisent surtout, et ils y excellent, à peindre la friture des corps et des âmes; ils ne font, en effet, aucune distinction entre ces deux éléments, et semblent croire, au contraire, qu'ils sont également incombustibles.

La *Fleur des commandements de Dieu*, recueil de sermons prêchés au moyen âge, cite ce fait tiré de Pierre de Cluny, et qui concerne un mauvais prêtre transporté en enfer, pour y voir ce qui l'attendait. Ayant été rapporté un instant sur la terre, ce prêtre « racompta les choses qu'il avoit veües et ouyes, et dist : Vecy deux dyables qui portent une poëlle, afin que je soye *frit* dedans en pardurableté. Et comme il disoit ladicte parolle, une goutte de ladicte friture cheut sur sa main, qui la dévora jusques aux os et devant les présens, et ce dont il dist : Croyez maintenant que vecy les dyables qui me jetteront dans la poëlle. Et en disant ces parolles, il trespassa. » Le même recueil contient un fragment de l'effroyable légende de Tongdalus. Cet homme étant mort, un ange « le mena veoir les tourments de l'enfer, et, après, le rapporta et remist en son corps. » Dans son voyage, il avait vu une vallée très-profonde « et pleine de charbons ardents. Et dessus cette vallée avoit ung couvercle de fer en feu ardant, espés comme six coudées. Dessoubs ledict couvercle descendoient plusieurs âmes, lesquelles y estoient *frites* comme on *frit* le lart à la poëlle. »

« Figurez-vous, s'écrie M. Nisard, ces tableaux mis chaque jour, dans les mêmes termes et pendant des siècles, sous les yeux des populations ignorantes, superstitieuses et crédules, et vous comprendrez pourquoi elles ont retenu ce langage et comment il est resté le leur propre, quand elles eurent cessé de croire aux faits qu'il exprimait avec une naïveté si sombre et si désespérante. »

FRITEAU s. m. (fri-tô — rad. *frit*). Gâteau, sorte de beignet.

— Art culin. Façon d'apprêter certains mets en les faisant frire après les avoir entourés de pâte ou saupoudrés de farine : *Un* FRITEAU *de poulet.* ‖ On écrit aussi FRITOT.

— **Encycl.** Pour obtenir un *friteau* de volaille, on emploie ordinairement un jeune poulet, bien en chair; on le dépèce par membres, en supprimant les carcasses et les ailerons; on pare ces membres et on les fait mariner deux ou trois heures avec sel, poivre, persil, oignons émincés, jus de citron ou vinaigre et huile d'olive; on les retourne de temps en temps dans la marinade, puis on les égoutte, on les éponge avec une serviette, on les saupoudre de farine et on les fait frire vivement dans une quantité suffisante de friture neuve et bien chaude. On sert avec du persil frit ou sur une sauce à volonté. On peut aussi obtenir un *friteau* en se servant de membres de desserte; mais alors on fait frire en pâte.

FRITELIN, personnage de la farce française, dérivé du *Fritellino* de la comédie italienne du XVIe siècle (v. l'art. suivant). Il remplit les rôles de valet dans la troupe de Tabarin. Dans une des farces tabariniques de la première moitié du XVIIe siècle, son maître, le capitaine Rodomont, l'envoie porter un billet à Francisquine; celle-ci reçoit le poulet, et, sous prétexte qu'elle entend venir son mari Tabarin, fait entrer Fritelin dans un sac auprès de Lucas, enfermé de même. Elle vend les deux sacs à Tabarin, qui allait chercher de la viande pour la noce de Piphagne et d'Isabelle. Tabarin croit avoir acquis deux porcs, et tire son large coutelas. Au moment où il tâte les râbles de ses deux porcs, tout en disant qu'il va les égorger, Lucas et Fritelin, épouvantés, crient au secours.

LUCAS. Au meurtre! on me veut égorger! Je suis Lucas, et non pas un pourceau.

TABARIN. *Vade, sac à noix!* (pour *vade, Satanas!*) Voilà un pourceau qui parle.

FRITELIN. Songez à moi, mes amis, je suis mort!

TABARIN. En voici encore un qui est dans le sac.

ISABELLE. Hay! hay! voilà pour me faire avorter.

Tabarin court après ses pourceaux, et la farce finit, comme d'ordinaire, par des coups de bâton.

FRITELLINO ou **GIAN-FRITELLO**, masque de la comédie italienne, qui a eu en Italie, au XVIe siècle, un succès égal à celui qu'Arlequin eut au siècle suivant. Il faisait partie de ces troupes d'acteurs qui renouvelèrent les danses fescennines, *i balli di spessania*, et que Callot peignit, au commencement du XVIIe siècle, sous le nom de *petits danseurs*, avec leurs amples guenilles, se composant d'un large pantalon et d'une sorte de chemise serrée au-dessus des hanches par une ceinture, avec la barbe et le masque, enfin avec leur sabre de bois et l'incomparable chapeau emplumé prenant la forme d'une casquette démesurée.

En 1560, Pietro Cecchini, connu sous le nom de *Fritellino*, jouait dans la troupe des *Accesi* les mêmes rôles que l'Arlequin de la troupe de *Gelosi*. Vers 1612, il fut appelé à la cour de Mathias, empereur d'Allemagne; il y eut une telle faveur et un tel succès, que l'empereur l'anoblit. Il publia en 1614, à Vicence, un petit traité ou discours sur la comédie (*Discorso intorno alle commedie, commedianti e spettatori*).

Callot représente Fritellino dansant et s'accompagnant d'une mandoline. Fritellino figure dans les comédies de Flaminio Scala : il est vêtu d'amples habits de toile; il porte le masque brun des mimes bergamasques et le *tabarrino* traditionnel de tous les *Zanni* ou *Covielles* du XVIe siècle, ainsi que le sabre de bois et l'escarcelle, qui, toujours vide, joue un si grand rôle dans son existence. V. FRITELIN.

FRITH (William-Powell), peintre anglais, né à Harrogate, dans le Yorkshire, en 1819. Après avoir étudié les premiers éléments de son art à l'école artistique de Sass, à Bloomsbury, il entra, en 1837, à l'Académie royale. Il exposa pour la première fois, en 1839, à l'Institut royal, et, l'année suivante, à l'Académie royale, où l'on admira beaucoup son tableau de *Malvolio et Olivia*. Depuis, il a, chaque année, envoyé à l'exposition de l'Académie royale des tableaux dont les sujets sont généralement tirés de Shakspeare, de Goldsmith, de Sterne, de Scott, du *Spectator* ou de Molière. Son *Pasteur de village*, exposé en 1845, lui valut son entrée à l'Académie royale en qualité de membre associé. Il en est devenu membre titulaire en 1853. Parmi ses principales œuvres, exécutées avec une touche fine et précise et un charmant coloris, nous mentionnerons : les *Adieux de Leicester et d'Amy Robsart* (1841); un *Tour de Falstaff* (1843); *Jean Knox devant Marie Stuart* (1844); *M. Jourdain saluant la marquise* (1847); Une *Fête anglaise au dernier siècle* (1847); la *Vieille sorcière* (1848); *Quand l'âge arrive* (1849); *Sancho à la table de la duchesse* (1850); *Hogarth à Calais* (1851); *Sir Roger de Coverley et le Spectator;* une *Aventure en diligence; Honeywood et les recors* (1850); le *Jour de naissance* (1856); la *Vie au bord de la mer*, et le *Jour du derby*, magnifique toile gravée en France par M. Auguste Blanchard. Citons encore *Pope faisant la cour à lady Montague*, le *Bourgeois gentilhomme* et l'*Homme d'un bon naturel*, toiles qui ont figuré avec succès à l'Exposition universelle de Paris, en 1855.

FRITIGERN, roi des Goths dans la seconde moitié du IVe siècle. Lorsque Hermanaric, vaincu par les Huns, se donna la mort, en 376, Fritigern entra en lutte avec Athanaric et lui disputa les débris de la succession de ce prince. Comme il était arien, d'après Paul Diacre, Fritigern obtint l'appui de l'empereur Valens, battit son rival, puis passa le Danube et alla s'établir dans la petite Mésie avec les Goths ariens. Mais, n'ayant pu obtenir les vivres qu'il demandait et ayant failli tomber dans un guet-apens que lui avait tendu le général romain Lupicinus, Fritigern quitta la Mésie avec ses Goths, marcha sur Andrinople, y battit l'empereur Valens, qui périt bientôt après (378), puis pénétra en Thessalie, en Epire et en Achaïe. Le roi goth signa un traité de paix avec Gratien, et mourut vers 393.

FRITILLAIRE s. f. (fri-til-lè-re — du lat. *fritillus*, cornet à jouer aux dés). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des tulipacées, dont une espèce est connue sous le nom de COURONNE IMPÉRIALE.

— Entom. Espèce de papillon.

— **Encycl.** Bot. Ce beau genre de liliacées renferme des plantes bulbeuses, à hampe droite, terminée par une ou plusieurs fleurs pendantes, dont chaque division présente à l'intérieur, à sa base, une fossette glanduleuse et nectarifère. On en connaît une vingtaine d'espèces, originaires de l'Europe et de l'Asie. La plus remarquable est la *fritillaire impériale*, appelée aussi *couronne impériale* ou simplement *impériale*. Son bulbe épais, de la grosseur du poing, donne naissance à une hampe haute de près d'un mètre, que termine une couronne de grandes fleurs pendantes, d'un rouge safrané, surmontée d'une belle touffe de feuilles. On ne connaît pas bien sa vraie patrie; ce serait la Perse, d'après les uns, la Thrace, suivant les autres. L'Ecluse commença, en 1570, à la cultiver à Vienne; c'est de là qu'elle s'est répandue dans le reste de l'Europe. Les horticulteurs hollandais en ont obtenu de nombreuses variétés. Cette liliacée est un des plus beaux ornements de nos parterres. Elle est très-rustique, brave les hivers, et s'accommode de toute espèce de terrain, tout en préférant, néanmoins, les sols légers et frais. On la place ordinairement au milieu des plates-bandes, contre les murs des terrasses, les rochers, les fabriques, sur le bord des massifs, ou dans les corbeilles pratiquées au milieu des gazons. Il est bon de bien marquer la place où sont ses bulbes, parce qu'elle perd ses tiges et ses feuilles vers la fin de l'été. On la multiplie de graines, qu'on sème au printemps, en terrines, sur couche et sous châssis, et plus fréquemment par la séparation des caïeux ou bulbilles, qu'on a soin d'effectuer dès l'automne. En effet, la plante végète de très-bonne heure au printemps et fleurit dès le mois d'avril. C'est alors qu'elle justifie bien son nom de couronne. Malheureusement, son odeur fétide gâte complétement ses charmes. Après la floraison, les pédoncules se redressent, les capsules mûrissent, s'entr'ouvrent et montrent leurs cloisons brillantes et satinées. Le bulbe de cette *fritillaire* a une odeur vireuse; il contient un suc très-âcre et vénéneux; des chiens auxquels on en a fait manger n'ont pas tardé à périr dans les convulsions. Néanmoins, quelques médecins ont proposé de l'employer à l'extérieur comme émollient et résolutif.

Moins brillante que la précédente, la *fritillaire méléagre*, vulgairement nommée *damier* ou *pintade*, à cause de l'aspect de ses fleurs, n'en est pas moins une belle plante, qui présente aussi de nombreuses variétés admises dans les jardins. Sa hampe, haute de 50 centimètres au plus, se termine par une et rarement deux ou trois fleurs pendantes, qu'on prendrait pour des tulipes renversées, et dont le fond vert ou jaunâtre est parsemé de taches pourprées, disposées en échiquier. Cette plante se trouve dans les prairies montagneuses de l'Europe centrale et fleurit au commencement du printemps. Elle produit un bel effet dans les parterres et les jardins paysagers. Sa culture et ses propriétés sont les mêmes que celles de l'espèce précédente. On prétend qu'on mange son bulbe dans certains pays. La *fritillaire* de Perse est encore une espèce fort élégante, mais, sous nos climats, elle exige l'orangerie durant l'hiver.

FRITOT (Albert), publiciste français, né à Châteauneuf (Eure-et-Loir) en 1785, mort en 1843. Reçu avocat à Paris, en 1808, il abandonna le barreau en 1829 pour acheter une étude d'avoué dans la capitale. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : la *Science du publiciste* ou *Traité des principes élémentaires du droit considéré dans ses principales divisions* (Paris, 1820-1823, 11 vol. in-8°), travail qui lui coûta onze années d'études, et qui contient l'exposé des principaux éléments de l'organisation sociale; *Esprit du droit et ses applications à la politique et à l'organisation de la monarchie constitutionnelle* (Paris, 1824, in-8°), abrégé de l'ouvrage précédent; *Cours de droit naturel, public, politique et constitutionnel* (Paris, 1827, 4 vol. in-8°); *Acte organique de l'état social* (Paris, 1830, in-8°), projet de constitution que Fritot fit remettre à Louis-Philippe.

FRITSCH (Ahasverus), écrivain allemand, né à Mœcheln en 1629, mort en 1701. Il habita pendant six ans Mœcheln, où il vécut en donnant des leçons particulières, puis se rendit à Halle et y passa son doctorat en droit, en 1651. En 1657, le comte de Rudolstadt le nomma son lecteur. Deux ans plus tard, il fut nommé archiviste de la principauté de Schwarzbourg (1659), puis conseiller de cour et de justice (1661) et chancelier (1687). Ses principaux écrits ont été publiés sous le titre de : *Opuscula juris publici et privati* (Nuremberg, 1690, in-fol.).

FRITTAGE s. m. (fri-ta-je — rad. *fritte*). Techn. Opération consistant à exposer à un certain degré de chaleur les matières qui servent à la fabrication du verre, avant de les introduire dans les creusets où la vitrification doit se faire.

— **Encycl.** Cette opération, que l'on appelle aussi *fritte*, a pour objet de chasser l'humidité des constituants du verre, de brûler les corps combustibles qui pourraient s'y trouver, de commencer le dégagement des gaz provenant de la décomposition des carbonates, des autres sels et des oxydes, enfin d'éviter, d'une part, les transitions brusques de chaleur, qui occasionneraient la casse des creusets, de l'autre, une combinaison trop prompte des alcalis avec la silice, dont une partie non attaquée se précipiterait au fond du bain, et changerait ainsi la composition du verre. Le *frittage* s'opère, tantôt dans des fours particuliers dits *fours à fritter*, tantôt dans des arches dépendant du fourneau de fusion et appelées *arches à fritter*.

FRITTE s. f. (fri-te — rad. *frire*). Techn. Mélange de substances terreuses et de substances salines qu'on a soumis à un commencement de fusion pour en former le verre. Syn. de FRITTAGE. ‖ Calcination à laquelle on soumet l'acétate de soude, pour détruire le goudron qui s'y est formé par la carbonisation du bois. ‖ Nom des scories, dans certaines usines.

— Minér. Substances diverses qui sont le produit d'une vitrification imparfaite.

FRITTÉ, ÉE (fri-té) part. passé du v. Fritter : *Matières* FRITTÉES.

FRITTER v. a. ou tr. (fri-té — rad. *fritte*). Techn. Griller les matières premières qui servent à faire le verre, pour en opérer le frittage : *Four à* FRITTER. *Arche à* FRITTER.

FRITTEUX, EUSE adj. (fri-teu, eu-ze — rad. *fritte*). Minér. Qui convient, qui est propre aux frittes : *L'aspect* FRITTEUX *appartient principalement à plusieurs éjections volcaniques.* (Pelouze.)

FRITTIER s. m. (fri-tié — rad. *fritter*). Techn. Ouvrier qui fritte le verre.

Frittola (LA), chanson vénitienne, paroles françaises de Nuitter, musique de Ricci. Vive la chanson populaire italienne! La mélodie coule à pleins bords dans le cadre du couplet, leste, vive, fringante, capricieuse, voltigeante, semant à pleines mains les sourires et les fleurs. A elle toutes les coquetteries du rhythme, les caresses de la phrase, les sous-entendus du mot, la raillerie, la crânerie, l'attaque et la riposte. C'est comme un fleuve de gaieté, qui emporte l'auditeur aux pays enchantés de la fantaisie dans l'art.

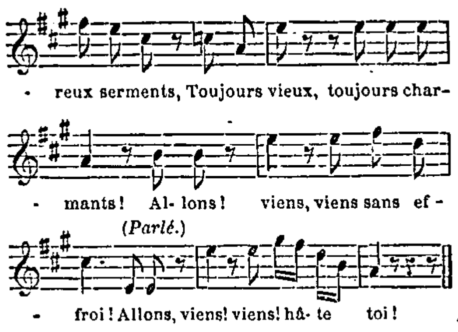

FRITTOLE s. f. (fri-to-le — rad. *frit*). Art culin. Sorte de gâteau de froment et de raisin de Corinthe, frit dans l'huile de noix.

FRITURE s. f. (fri-tu-re — rad. *frit*). Art culin. Action, manière de frire; aliment frit, et surtout poisson frit : *L'huile est bonne pour la* FRITURE. *Tout le mérite d'une bonne* FRITURE *provient de la surprise.* (Brill.-Sav.) *La grande* FRITURE *date d'un peu avant saint Louis.* (De Cussy.) ‖ Huile, graisse, beurre qui sert à faire de la friture : *Un pot de* FRITURE. *Se brûler avec de la* FRITURE *bouillante.*

— **Encycl.** Art culin. La *friture* est une des opérations les plus difficiles de l'art culinaire; tel excellent potagiste, tel admirable rôtisseur ne sera qu'un piètre friturier, et servira une *friture* pâle, molle, sans consistance et sans saveur. Aussi les maîtres, Brillat-Savarin et Grimod de La Reynière, dont nous nous inspirerons presque exclusivement, ont-ils appelé sur ce sujet délicat l'attention des cuisiniers. Il n'y a pas d'affaire d'Etat qui ait été traitée plus à fond.

Exposons d'abord la théorie scientifique de la *friture*. « Les liquides que vous exposez à l'action du feu ne peuvent pas tous se charger d'une égale quantité de chaleur; la nature les y a disposés inégalement. Ainsi, vous pourriez tremper impunément votre doigt dans de l'esprit-de-vin bouillant, vous le retireriez bien vite de l'eau-de-vie, plus vite encore si c'était de l'eau, et une immersion rapide dans l'huile bouillante vous ferait une blessure cruelle; car l'huile peut s'échauffer au moins trois fois plus que l'eau.

» C'est par une suite de cette disposition que les liquides chauds agissent d'une manière différente sur les corps sapides qui y sont plongés. Ceux qui sont traités à l'eau se ramollissent et se dissolvent; il en provient du bouillon ou des extraits; ceux, au contraire, qui sont traités à l'huile se resserrent et se colorent. Dans le premier cas, l'eau dissout et entraîne les sucs intérieurs des aliments qui y sont plongés; dans le second, ces sucs sont conservés, parce que l'huile ne peut pas les dissoudre. » (Brillat-Savarin.)

Ainsi, la *friture* s'obtient par l'immersion dans un corps gras très-chaud. Reste le choix du corps gras.

Toutes les graisses sont généralement aptes à la confection d'une bonne *friture;* ainsi on emploie généralement le saindoux, le beurre et l'huile; la graisse de bœuf mélangée avec la graisse de veau, par parties égales, fondues sur un feu doux, puis décantées, la panne de porc fondue et purifiée, font encore d'excellentes *fritures*. Chacune a ses inconvénients et ses avantages. Le saindoux serait parfait si on pouvait l'obtenir pur, mais c'est à peu près impossible, surtout à Paris; le beurre fondu enfle, écume et déborde dans le feu, ce qui n'est pas exempt de danger; l'huile, qui donne les *fritures* les plus délicates, contracte un goût empyreumatique fort désagréable si on la fait trop chauffer. D'ordinaire, on a deux *fritures*, une de graisse pour les pâtes, une d'huile pour le poisson. « N'oubliez pas, quand il vous arrivera quelques-unes de ces truites qui dépassent à peine un quart de livre, et qui proviennent des ruisseaux d'eaux vives qui murmurent loin de la capitale, n'oubliez pas, dis-je, de les frire avec ce que vous aurez de plus fin en huile d'olive. Ce mets si simple, dûment saupoudré et rehaussé de tranche de citron, est digne d'être offert à une Eminence.

» Traitez de même les éperlans, dont les adeptes font tant de cas. L'éperlan est le becfigue des eaux : même petitesse, même parfum, même supériorité. » (Brillat-Savarin.)

« De quelque matière que l'on se serve pour sa *friture*, il faut qu'elle soit extrêmement chaude, si l'on veut que ce que l'on y fait frire ait belle apparence, soit ferme et bien croquant. C'est une condition essentielle, et sur laquelle on ne saurait trop insister; c'est ce qui fait qu'une *friture* n'est jamais bonne sur le fourneau; il faut un feu clair et ardent sous la poêle. Comme la *friture* est très-longtemps avant d'acquérir ce haut degré de chaleur, lequel demande une surveillance assez sévère pour parer aux accidents, la patience des cuisiniers se lasse, et ils jettent leurs objets à frire dans la poêle avant que la *friture* ait acquis le degré de chaleur qu'elle doit avoir. De là ces *fritures* pâles et molles, qui déshonorent les meilleures tables, et qui n'offensent pas moins l'œil que le goût et l'estomac. Dès qu'une *friture* n'est ni dorée ni croquante, elle devient malsaine, difficile à digérer, et rentre dans la classe des aliments que tout gourmand, jaloux de sa conservation, doit s'interdire. C'est ainsi que, par la négligence d'un artiste vulgaire, les meilleures choses se changent en poisons, et qu'on donne aux médecins l'occasion de médire de la cuisine. » (Grimod de La Reynière.)

Tout le mérite de la *friture* dépend donc de la surprise; on appelle ainsi l'action vive du corps gras très-chaud sur la matière qu'on y plonge. La surprise, quand elle est réussie, recouvre instantanément le poisson ou le beignet d'une croûte solide, qui empêche la graisse de pénétrer, et sous laquelle les sucs sapides subissent une prompte coction, sans altération d'aucune sorte. Pour reconnaître le degré de chaleur du liquide, divers moyens sont employés. On peut soit tremper une mouillette de mie de pain ou la queue d'un poisson, soit faire tomber une goutte d'eau; si la mouillette se dore en quatre ou cinq secondes, si, en une seule seconde, la queue de poisson devient cassante, si la goutte d'eau qu'on laisse tomber du bout du doigt dans la *friture* est immédiatement vaporisée, avec un petillement significatif, le liquide est à point, et la surprise sera réussie. Cela paraît tout simple, et cependant une longue pratique est nécessaire pour bien préciser le moment de l'immersion.

La surprise opérée, on modère le feu, afin que la coction ne soit pas trop précipitée, et on retire les objets frits dès qu'ils ont acquis une belle couleur. On les met égoutter dans une passoire, et on sert, soit sur une serviette pliée, soit sur du papier sans colle.

Le poisson doit être préalablement tailladé, c'est-à-dire ciselé au couteau, s'il est un peu gros, et passé dans la farine.

« Tous les règnes de la nature fournissent à la *friture* et payent leur tribut à la poêle. La boucherie, la basse-cour, les mers, les lacs, les étangs, les rivières, les plaines, les forêts, les vignobles, les vergers, les potagers, etc., s'y donnent rendez-vous tour à tour.

» On frit les pieds, les oreilles et les cervelles de veau, les pieds et les cervelles de mouton, les membres de toute espèce de volaille et même les œufs; presque tous les poissons, mais surtout les soles, les merlans, les carrelets, les limandes, les éperlans, les carpes, les tanches, les barbeaux, les goujons et tout le petit poisson blanc; les lapins, les pommes de terre, les artichauts, les pommes, les abricots, les pêches, toute espèce de crème, brioches et pâtisseries, le persil, enfin jusqu'aux feuilles de vigne.

» La *friture* est d'autant plus précieuse à l'économie domestique, qu'elle offre les moyens de déguiser beaucoup de mets, qu'on n'oserait reproduire sous leur première forme, et permet d'en tirer un parti avantageux. Grâce à elle, d'une vieille fricassée de poulet, vous faites une marinade nouvelle; d'une antique brioche, d'un vieux baba, d'un biscuit de Savoie à demi mangé, vous composez de jolis beignets glacés et très-appétissants. Il en est de même des crèmes, qui, frites, reparaissent avec honneur. Le vrai gourmand, dont le tact est aussi sûr que fin et exercé, ne s'y trompe guère; mais il pardonne volontiers la métamorphose, si elle est faite avec art, et il veut bien être trompé, pourvu qu'on le trompe bien. Il ressemble, en cela, à plus d'un mari. » (Grimod de La Reynière.)

Les viandes et la plupart des légumes et des fruits énumérés plus haut ne se mettent pas dans la poêle sans préparation; il faut auparavant les habiller, les revêtir d'une pâte à frire, composée de farine, de jaunes d'œufs, de bière ou d'eau-de-vie, d'huile d'olive ou d'eau. Cette pâte doit être légère, d'une consistance particulière, que la pratique seule enseigne. Si elle est trop mate et trop épaisse, si on a négligé d'y mettre de la bière ou de l'eau-de-vie pour la faire lever, si elle n'a pas été faite au moins deux heures avant qu'on s'en serve, elle décuit la *friture* et ne peut parvenir, malgré tous les efforts, à se dorer ni à devenir croquante. Sa consistance doit être encore proportionnée au plus ou moins de solidité des substances qu'elle est destinée à envelopper.

La *friture* a cet autre avantage qu'elle peut servir à confectionner en peu d'instants toutes sortes de mets dont la cuisson, faite d'une autre manière, serait beaucoup plus lente, et qui présenteraient un coup d'œil moins attrayant. Mais autant l'art de frire offre d'avantages, autant il est difficile, si l'on veut contenter les connaisseurs; et c'est surtout en parlant d'une *friture* qu'on peut dire avec Boileau ·

Il n'est point de degré du médiocre au pire.

FRITURIER, IÈRE s. (fri-tu-rié, iè-re — rad. *friture*). Celui, celle qui fait de la friture : *Je vois avec peine que vous n'êtes encore qu'un* FRITURIER *incertain.* (Brill.-Sav.) *Flore, née* FRITURIÈRE *et rôtisseuse, les deux qualités qui ne peuvent s'acquérir par l'observation ni par le travail, surpassa Fanchette en peu de temps.* (Balz.) ‖ Celui, celle qui vend de la friture : *La route se trouve encombrée de* FRITURIERS *et de marchands de fruits.* (Gér. de Nerv.)

FRITZ (Samuel), missionnaire catholique allemand, né en Bohême en 1650, mort à Xeberos (Equateur) en 1730. Envoyé comme missionnaire chez les Indiens Omaguas de l'Amérique du Sud, il choisit comme théâtre de ses opérations le district situé entre les embouchures du Rio Napo et du Rio Negro (haut Amazone), où, en 1688, il avait réussi à fixer cinq autres tribus d'Omaguas, parmi lesquelles il avait établi 40 missions. Le nombre total des Indiens auxquels l'Evangile fut ainsi prêché s'élevait à environ 40,000, constituant une population active et paisible, distribuée en six provinces, dont chacune avait sa capitale. Ayant, en traversant le territoire portugais, fait des observations géographiques en vue de la construction d'une carte, il fut arrêté par ordre du gouverneur de Para, et n'obtint sa liberté qu'en s'adressant au roi de Portugal. La guerre de la Succession d'Espagne (1710) parut aux Portugais de Para une raison suffisante pour envahir la contrée du haut Amazone. Plus de 20,000 Indiens du district du Père Fritz furent emmenés captifs à Para, et les autres s'enfuirent dans leurs forêts natales. Le missionnaire porta ses plaintes à Quito et à Lima, mais il ne put jamais reconstituer ses villages indiens. Le Père Fritz est auteur d'une excellente carte du fleuve Amazone, devenue aujourd'hui fort rare.

FRITZE (Jean-Théophile), médecin allemand, né à Magdebourg (Saxe prussienne) en 1740, mort en 1793. Il se fit recevoir docteur à Halle, et fut successivement médecin à Magdebourg, à Halberstadt, inspecteur général des hôpitaux de Prusse, et médecin du prince de Stolberg-Wernigerode. Ses principaux ouvrages, écrits en allemand, sont : le *Lazaret royal prussien* (Leipzig, 1780, in-8°); *Annales médicales destinées aux médecins et à ceux qui tiennent à la santé* (Leipzig, 1781, in-8°); *Charlatanerie et sacrifices humains* (Leipzig, 1782, in-8°).

FRITZLAR, ville de Prusse, prov. de Hesse, à 26 kilom. S.-O. de Cassel, sur l'Eder; 3,000 hab. Fabrication de faïence et de tabac. Fritzlar est célèbre dans l'histoire religieuse et militaire de l'Allemagne. Après avoir abattu le fameux chêne de Gesmar, saint Boniface avait fondé à Fritzlar une abbaye de bénédictins, l'une des principales écoles du christianisme en Allemagne; il y érigea, en 741, l'évêché de Budberg, qui n'a eu que deux évêques. Vers l'an 1000, la première abbaye fut remplacée par un prieuré d'augustins, et, vers le XII° siècle, la belle église de Saint-Pierre, qu'on voit de nos jours, fut construite sur l'emplacement de celle qu'érigea saint Boniface. Cette ville, autrefois place forte, subit plusieurs siéges malheureux; elle fut prise et entièrement ruinée par Conrad, landgrave de Thuringe, en 1232; ruinée de nouveau pendant la guerre de Trente ans, et prise sur les Français par le duc de Brunswick en 1761. Elle a été incorporée en 1866 à la Prusse, avec le reste de la Hesse.

FRITZSCHE (Charles-Frédéric-Auguste), théologien allemand, né à Steinbach en 1801, mort en 1846. Il fut professeur à Leipzig (1825), à Rostock, l'année suivante, et finalement à Giessen. Ses principaux ouvrages sont : *De nonnullis secundæ Pauli ad Corinthios epistolæ locis* (Leipzig, 1824); *Commentaires sur saint Matthieu* (Leipzig, 1826); *Commentaires sur saint Marc* (Leipzig, 1830); *Commentaire sur l'Epître aux Romains* (Halle, 1843-1846); *De conformatione Novi Testamenti critica, etc.* (Giessen, 1841). Il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes et orientales, ce qui lui permit de corriger le texte de la Bible et du Nouveau Testament, jusqu'alors très-incorrectement traduit en allemand. Comme son père, il était rationaliste et combattit ouvertement le piétisme et l'orthodoxie, qui n'admettent que la lettre et repoussent l'esprit vivifiant du christianisme.

FRITZSCHE (François-Volckmar), philologue et critique allemand, né à Steinbach (Saxe) le 26 janvier 1806, frère du précédent. Il fit ses études à Leipzig, et, depuis 1828, il est professeur à l'université de Rostock. Il s'est occupé surtout de Lucien et d'Aristophane. Ses principaux ouvrages sont : *Quæstiones Lucianeæ*, suivies de quelques *Opuscules* de Lucien (Leipzig, 1826); *Commentationes de atticismo et orthographia Luciani* (Rostock, 1828); *Quæstiones Aristophaneæ* (1835); *Aristophanis Thesmophoriazusæ* (1838); *Ranæ* (1845), éditions critiques avec d'excellents commentaires; l'édition complète de *Lucien* (1860-1865), etc. On a, en outre, de lui une foule de dissertations sur les antiquités, sur les tragiques grecs et les comiques latins.

FRITZSCHE (Otto-Fridolin), **le Jeune**, théologien allemand, frère des précédents, né à Dobrilugk en 1812. Il étudia la théologie à Halle, où il se fit recevoir docteur, puis devint professeur à Zurich en 1842, et directeur de la bibliothèque en 1844. On a de lui : *De Theodori Mopsuesteni vita et scriptis* (Halle, 1836); *Confessio helvetica posterior* (Zurich, 1839); une édition de *Lactance* (1842-1844, 2 vol.), et une traduction allemande du *Livre d'Esther* (1848). Il a collaboré au *Manuel abrégé et exégétique des Apocryphes de l'ancien Testament*, publié par W. Grimm (1851). Toute la première livraison est de lui. Plusieurs de ses écrits ont été insérés dans les *Fritzschiorum opuscula academica* (Leipzig, 1828).

FRITZSCHE (Adolphe-Théodore-Hermann), philologue allemand, cousin des précédents,

né à Groitzsch (Saxe) le 3 juin 1818. Il a été professeur à Giessen (1844), et l'est actuellement à Leipzig (depuis 1850), où il dirige une société grecque. On a de lui de bonnes éditions de quelques ouvrages d'Aristote : *Ethique à Nicomaque* (1847); *Ethique à Eudemus* (1851); de *Théocrite* (1857), grande édition avec commentaires (1864 et suiv.). Il a écrit aussi des dissertations sur les poëtes bucoliques grecs (Giessen, 1844); des études *Sur Théocrite et Virgile* (Leipzig, 1860); *Horace et son influence sur la poésie lyrique allemande* (Leipzig, 1863). Lui-même s'est essayé comme poëte dans sa langue maternelle et a publié un volume de vers : *Hébé et Charis* (Leipzig, 1849).

FRITZSCHIE s. f. (fritt-schî — de *Fritzsche*, savant allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des rhexiées, comprenant trois espèces, qui croissent au Brésil.

FRIVALDIE s. f. (fri-val-dî). Bot. Syn. de MICROGLOSSE, genre de composées.

FRIVILLE-ESCARBOTIN, village et comm. de France (Somme), cant. d'Ault, arrond. et à 24 kilom. d'Abbeville; 1,814 hab. Fabriques de serrurerie, de cylindres pour filatures. Entrepôt des produits de la serrurerie des environs. Beau château flanqué d'une tour, que décorent de curieux bas-reliefs.

FRIVOLE adj. (fri-vo-le — lat. *frivolus*, mot qui se rapporte à une racine qui signifie rompre, briser, savoir le sanscrit *bhrag*, d'où aussi le latin *frio*, pour *frivo*, réduire en poudre, *friabilis*, friable. *Frivolus* signifie donc proprement chose sans consistance, qui peut se rompre aisément). Vain, léger, sans importance ni solidité : *La fausse gloire nous conduit à vouloir être estimés pour des choses* FRIVOLES. (La Bruy.) *Tout est également* FRIVOLE *en ce monde; mais il y a des inutilités qui passent pour solides, et ces inutilités-là ne sont pas à négliger.* (Volt.)

Pour contenter ses *frivoles* désirs,
L'homme insensé vainement se consume.
RACINE.

A quoi bon mettre au jour tous ces discours *frivoles*,
Et ces riens enfermés dans de grandes paroles?
BOILEAU.

— Qui a du goût, du penchant pour les choses vaines, futiles : *Ce qui me persuade le plus de la Providence, c'est que, pour nous consoler de nos innombrables misères, la nature nous a faits* FRIVOLES. (Volt.)

— s. m. Ce qui est frivole : *Le goût du* FRIVOLE. *Le grand et le solide prennent dans un bon esprit la place de tout le* FRIVOLE *qui l'avait amusé.* (Mass.) *L'orgueil des hommes est, dans le fond, d'assez bonne composition sur certains préjugés; il semble que lui-même en sente le* FRIVOLE. (Mariv.)

— **Syn. Frivole, futile.** Ce qui est *frivole* manque d'importance, roule sur des bagatelles, peut amuser un instant, mais ne mérite aucune attention sérieuse. Ce qui est *futile* est vide, ridicule, ne peut servir à rien, pas même à récréer un moment. Il y a quelque chose d'enfantin dans la *frivolité;* la *futilité* est presque de l'extravagance.

— **Antonymes.** Grave, important, posé, réfléchi, sérieux.

FRIVOLEMENT adv. (fri-vo-le-man — rad. *frivole*). D'une manière frivole, légère : *La société tue si* FRIVOLEMENT *ceux qui l'ont servie!* (Drouineau.)

FRIVOLITÉ s. f. (fri-vo-li-té — rad. *frivole*). Caractère de ce qui est frivole ou d'une personne frivole : *Des goûts pleins de* FRIVOLITÉ. *La* FRIVOLITÉ *des femmes n'est pas concevable. La* FRIVOLITÉ, *qui nuit au développement des talents et des vertus du Français, le préserve en même temps des crimes noirs et réfléchis.* (Duclos.) *Les malheurs des nations les grandissent en les corrigeant de leur* FRIVOLITÉ. (Mme de Staël.)

Le devoir d'une femme est de savoir nous plaire,
Et le fond de son caractère
Doit être la *frivolité.*
DESMAHIS.

‖ Chose frivole; s'emploie surtout au pluriel : *L'homme le plus grave redescend parfois jusqu'aux* FRIVOLITÉS *du premier âge.* (Charma.)

Il est inconcevable, en vérité, Bélise,
Ce goût que vous avez pour les *frivolités.*
DESMAHIS.

— Comm. Petite dentelle de coton. ‖ Petite fleur faite avec un moule ou une petite navette, sans aiguille ni crochet, et qui, jointe à d'autres, forme certains petits ouvrages de broderie : *Un col en* FRIVOLITÉS.

FRIXER (Alexandre-Marie-Antoine), compositeur italien, né à Vérone en 1741, mort à Anvers en 1823, également connu sous les noms de **Fridzeri** et de **Frizieri.** A l'âge d'un an, il perdit la vue. Doué d'une vive intelligence et de précoces dispositions pour la musique, il fabriqua lui-même, étant encore enfant, des instruments de musique, apprit presque seul à jouer de la mandoline, de la flûte, de la viole, du cor, etc., et se trouva à vingt ans, excellent musicien. A vingt-quatre ans, Frixer se mit à voyager, jouant partout avec succès du violon et de la mandoline, et se faisant surtout remarquer par l'étonnante facilité avec laquelle il retenait un morceau dès la première audition. De Vicence, où il fut quelque temps organiste, il se rendit à Paris, parcourut ensuite le nord de la France, la Belgique, les bords du Rhin, retourna à Paris en 1771, et donna successivement à la Comédie-Italienne deux opéras qui furent bien accueillis : les *Deux miliciens* (1771), et les *Souliers mordorés* ou les *Cordonniers allemands* (1776). Il alla passer ensuite douze années en Bretagne, auprès du comte de Châteaugiron. A l'époque de la Révolution, Fixer s'établit à Nantes, où il fonda une société philharmonique, puis alla se fixer à Paris (1796), et y habita jusqu'en 1800. Il se rendit alors à Anvers, où il se fit marchand de musique et d'instruments. Outre les opéras précités, on a de lui des recueils de *romances*, des *quatuors* pour violon, des *sonates* pour mandolines etc.

FRIZON (Pierre), historien et théologien français, né près de Reims, mort en 1650 ou 1651. Il quitta l'ordre des jésuites, où il était entré fort jeune, pour se faire admettre dans l'Université de Paris, passa son doctorat en 1623, fut attaché, l'année suivante, au collége de Navarre, dont il devint grand maître en 1635, et finit par être vicaire général de la grande aumônerie. On a de lui : la *Sainte Bible française* (Paris, 1621, in-fol.); *Gallia purpurata* (Paris, 1629, in-fol.), histoire des papes et des cardinaux français.

FRIZON (Nicolas), historien et jésuite français, né à Reims. Il vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il a laissé, entre autres ouvrages, une *Vie de Bellarmin* (Nancy, 1708); *Histoire d'Eléonore d'Autriche* (Nancy, 1725); *Vie de Sigisbert, roi d'Austrasie* (Nancy, 1725).

FRIZZI (Antoine), poëte et historien italien, né à Ferrare en 1736, mort dans cette ville en 1800. Il étudia la jurisprudence, devint notaire (1759), puis fut secrétaire de la municipalité de Ferrare (1781). Ses principaux ouvrages sont : la *Salaméide* (Venise, 1773, in-8°), poëme badin en quatre chants sur le salmis et l'art de le préparer, et qui passe pour un petit chef-d'œuvre de style et d'invention; *Memorie storiche della nobilissima famiglia Bevilacqua* (Parme, 1779, in-4°); *Memorie per la storia di Ferrara* (1791-1809, 5 vol. in-4°).

FRO, divinité adorée par les anciens Danois et les peuplades gothiques de l'époque des invasions. Fro gouvernait les vents et les phénomènes atmosphériques, dans la théologie de l'*Edda*. On lui immolait des victimes humaines dans les grandes circonstances, et d'ordinaire des bestiaux de couleur noire. Ce dieu était le principal représentant d'une sorte de trinité, dont les autres personnages se nommaient *Mitothin* et *Wagnoff*. Sur son effigie, il a pour tout vêtement un bonnet et une cuirasse qui lui couvre la poitrine, tandis que Wagnoff porte un glaive et un bouclier. L'image de Mitothin est nimbée. Le dictionnaire de Grimm regarde Fro, qui a dû s'écrire *Fraus* primitivement, comme le même que *Frey* ou *Freyr*, dieu de la force, d'où dérivent le mot allemand *frei*, libre, et l'anglais *free*, qui a le même sens. On sait combien, dans l'esprit des peuplades du Nord, la force et la liberté avaient de points communs. Quoique Fro soit assez souvent cité dans l'*Edda* et dans les *Sagas*, on sait peu de chose de lui. Comme dans la plupart des contrées de l'Europe, où les dieux des anciens cultes sont tombés aujourd'hui dans le domaine de la féerie et de la sorcellerie, Fro n'est resté un souvenir que dans certaines légendes populaires de l'Allemagne moderne. Les paysans se le représentent monté sur un sanglier et parcourant les campagnes durant la nuit.

On conteste, au surplus, que le Fro légendaire ait quelque chose de commun avec le dieu des anciens Danois connu sous ce nom. La divinité germanique est sans doute celle d'où vient le terme *frau*, femme. Ses titres de *frau Holla*, *frau Bertha*, paraissent désigner un génie femelle dont il serait difficile d'assigner le caractère.

FROBEL. V. FROEBEL.

FROBEN (Jean), célèbre typographe allemand, né à Hammelbourg (Franconie) en 1460, mort à Bâle en 1527. Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra comme correcteur dans l'imprimerie de Jean Amerbach, obtint le droit de bourgeoisie à Bâle en 1490, et y fonda, l'année suivante, un établissement typographique. Il publia d'abord la *Bible* en latin, ainsi que plusieurs autres ouvrages théologiques et classiques. C'est lui qui introduisit en Allemagne les caractères des Latins, la lettre aldine ou italique et le romain. Il a publié tous les ouvrages d'Erasme, dont il fut l'intime ami, et qui vante dans ses lettres son désintéressement et sa générosité. Il imprima plus de trois cents ouvrages, grands et petits. Ses éditions sont remarquables par la beauté du papier, la netteté des caractères et la parfaite correction du texte. Fort instruit, il corrigeait lui-même les ouvrages qu'il livrait à l'impression, ou se faisait aider dans ce travail par Wolfgang, Jean Œcolampade, Lachner, etc. Holbein fut chargé par lui de dessiner les titres que gravait Ursus Graff. Froben imprima tantôt seul, tantôt en société avec Jean Petri ou Jean Amerbach. Parmi ses éditions nous citerons : les *Adagia* d'Erasme (1513, in-fol.); le *Nouveau Testament* d'Erasme (1516, in-fol.); *Saint Jérôme* (1516, 9 vol. in-fol.), son édition capitale; *Tertullien* (1521, in-fol.); *Saint Hilaire* (1523, in-fol.); *Saint Ambroise* (1527, 4 vol. in-fol.), etc. Froben prit pour emblème un bâton surmonté d'une colombe et enroulé de deux serpents qui dressent leur tête vers la colombe. A chacun des quatre côtés est une devise en hébreu, en grec et en latin. — Ses fils, Jérôme et Jean FROBEN, lui succédèrent et s'associèrent avec leur beau-frère Bischop ou Episcopius. Ils imprimèrent le *Saint Chrysostome* (1530-1533, 5 vol. in-fol.); les *Œuvres d'Erasme* (1540, 8 vol. in-fol.); l'édition de *Saint Jérôme* (1537, 9 vol. in-fol.), etc.

FROBERGE s. f. (fro-bèr-je). Ancienne espèce de sabre ou d'épée à large lame : *Une* FROBERGE *de Cologne.* ‖ Vieux mot.

FROBERGER ou **FROHBERGER** (Jean-Jacques), célèbre claveciniste et organiste allemand, né à Halle en 1635, mort à Mayence en 1695. Il n'était âgé que de quinze ans quand l'ambassadeur de Suède, charmé de la beauté de sa voix et de son habileté précoce comme instrumentiste, l'emmena avec lui à Vienne et le présenta à Ferdinand III, qui l'envoya à Rome étudier sous la direction de Frescobaldi. Sous un tel maître, ses progrès furent rapides. En 1655, il quitta l'Italie, s'arrêta à Paris, où il obtint de grand succès, et enfin arriva à Vienne, où il fut nommé organiste de la cour. Plus tard, il visita Londres, où il fut contraint par la misère d'accepter les fonctions de souffleur de Westminster. Les fêtes qui eurent lieu au mariage de Charles II avec Catherine de Portugal lui fournirent l'occasion de se révéler. Pendant la messe de célébration, il se mit à improviser sur l'orgue, et l'un des assistants, qui l'avait entendu à Vienne, le reconnut et le présenta au roi, qui l'accueillit avec distinction. Pendant plusieurs années, Froberger fit les délices de la cour d'Angleterre; puis, le souvenir du sol natal lui revint. Il partit alors pour Vienne; mais les bonnes dispositions de l'empereur s'étaient refroidies. Blessé de l'accueil qui lui fut fait, Froberger demanda sa retraite et se retira à Mayence, où il mourut, consumé d'amertume. On a publié deux recueils de sa composition. Son style est sévère et appartient plutôt à l'école des anciens organistes allemands qu'aux principes de son maître Frescobaldi, dont il n'a ni la distinction ni la limpidité.

FROBES (Jean-Nicolas), mathématicien allemand, né à Goslar (Hanovre) en 1701, mort en 1756. Il étudia la philosophie et les sciences physiques et mathématiques à Helmstædt, où il se fit recevoir maître ès arts, et devint successivement professeur de logique et de métaphysique (1740), et professeur de physique et de mathématiques. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Brevis ac dilucida systematis Wolfii delineatio* (Helmstædt, 1734); *Encyclopædia mathematica memorialis* (Helmstædt, 1743-1746); *Christiani Wolfii philosophia rationalis* (Helmstædt, 1746, in-4°); *Bibliographiæ selenographorum exegeticæ et criticæ specimen* (1748-1753, 6 vol. in-4°); *Rudimenta biographiæ mathematicæ* (Helmstædt, 1751-1755, in-4°), etc.

FROBISHER (sir Martin), navigateur anglais, né à Duncaster (Yorkshire), mort à Plymouth en 1594. Après avoir passé quinze années en efforts impuissants pour organiser une expédition au pôle nord, afin d'y découvrir un passage, dans la conviction que ce voyage était possible et même d'une exécution facile, Frobisher arriva enfin à son but, grâce au patronage de Dudley, comte de Warwick. Il partit de Deptford le 8 juin 1576, avec deux petits navires. Le 11 juillet, il découvrit une terre qu'il supposa être la Terre Glacée (*Friezeland*) de Zeno, mais qui n'était en réalité que la partie sud du Groenland. Les glaces flottantes le forcèrent à diriger sa course au sud-ouest, jusqu'à ce qu'il eût atteint le Labrador. Faisant voile au nord le long de cette côte, il pénétra dans un détroit, situé par 63° 8′ de latitude, auquel il donna son nom, et qu'on appelle aussi, mais improprement, l'entrée de Lumley (*Lumley's inlet*).

Frobisher repartit pour l'Angleterre, où il arriva le 2 octobre, emmenant un Esquimau, qui attira vivement l'attention publique.

En mai 1577, Frobisher partit de nouveau avec trois navires, dont l'un avait été équipé aux frais de la reine. Il cingla vers le détroit où son dernier voyage s'était achevé. Là, l'expédition prit un caractère purement commercial. L'équipage s'occupa à faire une cargaison et prit à bord plus de 200 tonneaux de minerai d'or, peu riche d'ailleurs. Lorsque le chargement fut complet, les trois navires revinrent en Angleterre.

Bientôt Frobisher s'occupa de faire équiper une flotte de quinze navires, avec l'intention d'aller fonder un établissement dans les pays qu'il avait découverts. Il emmenait dans ce but une centaine de colons. Frobisher fut nommé amiral de cette expédition. La flotte mit à la voile le 31 mai 1578, et, trois semaines après, elle découvrit la Terre Glacée, dont elle prit formellement possession; puis elle cingla directement vers le détroit de Frobisher. Jusqu'alors le voyage avait été heureux; mais des contrariétés et des malheurs de toutes sortes vinrent s'opposer à l'établissement de la colonie. De violents orages dispersèrent la flotte; des bancs de glace encombrèrent le détroit; une neige abondante, des marées et des courants d'une violence extraordinaire vinrent entraver la navigation. On résolut de revenir. Mais les tempêtes, qui avaient rendu cette expédition inutile, poursuivirent la flotte durant sa traversée de retour; les vaisseaux furent séparés et arrivèrent successivement sur des points différents de la côte anglaise. Frobisher dut renoncer à ses projets de découverte, mais il continua à naviguer.

En 1585, Frobisher accompagna aux Indes occidentales sir Francis Drake, et, en 1588, il fut anobli pour les services qu'il avait rendus lors de la destruction de l'*Armada* espagnole. Il commanda ensuite une flotte sur la côte d'Espagne, et, en 1594, il aida Henri IV à battre les ligueurs et les Espagnols. Il mourut des suites d'une blessure reçue à Croyzon. Les relations des trois voyages de Frobisher dans les régions australes ont été coordonnées par George Best, qui prit part à ces expéditions. Elles ont été publiées en français dans le *Recueil des voyages du Nord*.

FROBISHER (détroit de), bras de mer de l'Amérique anglaise, se prolongeant à l'ouest, près de l'embouchure du détroit de Davis, entre le détroit d'Hudson et l'entrée de Northumberland. Il sépare les régions appelées Metaincog et Nita. Sa longueur est de 350 kilomètres, et sa largeur moyenne de 50 kilomètres. Ses rives sont abruptes et montagneuses. Il a été découvert par sir Martin Frobisher en 1576.

FROC s. m. (frok — du bas lat. *frocus*, qui désignait autrefois un vêtement de dessus à l'usage des hommes et des femmes, d'où probablement *défroque*, qui nous est resté. Par la suite, *frocus* n'a plus signifié qu'un habit de moine, *froc*. Ce mot, dit Chevallet, paraît avoir la même origine que *hrocus*, *rocus*, *roccus*, d'où *rochet*, désignant en basse latinité un vêtement de dessus, une casaque, c'est-à-dire le germanique : ancien haut allemand *hroch*, *hrok*, casaque; anglo-saxon *rocc*, casaque, tunique; islandais *rockr;* allemand *rock*, habit, robe, etc. Delâtre croit que l'on peut comparer ces mots au celtique *bracca*, braie, armoricain *bragez*, culotte, kymrique *brycan*, vêtement). Partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et les épaules : *Endosser son* FROC. *Le* FROC *couvre un oiseau tel que, si le peuple le voyait, il ne lui demanderait pas les indulgences.* (Dante.)

— Par ext. La profession monacale : *Etre né pour le* FROC. *M. de Mirabeau ne voit dans un moine qu'un homme qui vit de cinq sous par jour, et voilà ce qui concilie son estime au* FROC. (Grimm.)

L'ambition partout chassa l'humilité;
Dans la crasse du *froc* logea la vanité.
BOILEAU.

Je laisse au *froc* la vertu trop fardée
Qu'un plaisir fin n'a jamais déridée.
GRESSET.

— *Prendre le froc*, Se faire moine : *Il ne me croyait pas homme à pousser la dévotion jusqu'à vouloir* PRENDRE LE FROC. (Le Sage.) ‖ *Porter le froc*, Etre moine. ‖ *Quitter le froc, Jeter le froc aux orties*, Renoncer à la profession monastique : *Rabelais quitta l'habit régulier, c'est-à-dire monacal, pour prendre l'habit de prêtre séculier; il* JETA, *comme on dit*, LE FROC AUX ORTIES, *et alla à Montpellier pour y étudier la médecine.* (Ste-Beuve.) ‖ Par ext. Se défaire de quelque contrainte : *J'espère bien, cet hiver*, JETER *un peu* LE FROC AUX ORTIES *dans notre jolie auberge.* (Mme de Sév.)

— *Vertu de froc*, Vigueur masculine, disposition aux plaisirs sensuels.

— Anc. cout. Sol en friche; chemin rompu.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine croisée, assez grossière, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties de la France, pour l'habillement des ouvriers et des gens de la campagne : *Les* FROCS *de Lisieux et de Bernay étaient les plus estimés.*

— **Allus. littér. Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc : Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc,** Vers de Boileau passés en proverbe, et que l'on applique à un homme versatile, changeant volontiers d'état ou de parti.

FROCAILLE s. f. (fro-ka-lle; *ll* mll. — rad *froc*). Par dénigr. Gens de froc, monacaille

Tremblez, méchants! la *frocaille* en tumulte
Passait déjà de l'espoir à l'insulte.
PIRON.

FROCARD s. m. (fro-kar — rad. *froc*). Par dénigr. Moine :

Il aperçut dans le fond d'un dortoir
Certain *frocard*, moitié blanc, moitié noir.
VOLTAIRE.

FROCHOT (Nicolas-Thérèse-Benoît, comte), membre de l'Assemblée constituante, né à Aignay-le-Duc (Côte-d'Or) en 1761, mort à Etuf (Côte-d'Or) en 1828. Il fut successivement notaire, juge de paix, conseiller d'Etat et premier préfet de Paris. Ami de Mirabeau et son exécuteur testamentaire, il resta toujours fidèle à sa mémoire. Au mois de juillet 1791, il vint demander aux représentants que les frais des funérailles du grand orateur fussent acquittés par le domaine public. Il

le déclara *insolvable*, puisque ses créanciers ne devaient toucher que 50 pour 100 sur leurs créances. Mme Du Saillant, sœur de Mirabeau, qui avait cru devoir garder jusque-là un silence prudent, s'offensa de cette épithète d'insolvable, et en fit l'objet d'une réclamation qui fut insérée au *Moniteur*. Malgré cette déclaration, l'Assemblée pourvut aux dettes de Mirabeau, attendu que Mme Du Saillant se refusa à les payer. Frochot proposa la convocation d'une Convention nationale et d'un corps constituant à certaines époques, et manifesta le désir de voir fixer au 14 juillet de la même année la réunion de ces assemblées extraordinaires. « L'avenir ne vous appartient pas, dit-il, un jour peut-être il changera vos lois ; mais du moins jusqu'alors elles seront uniformes et correspondantes entre elles ; le moyen même de les détruire portera l'empreinte de leur création, attestera le principe d'où elles dérivent et le caractère que vous leur aurez donné. Je demande que ce jour soit fixé au 14 juillet, aniversaire de la Révolution ; j'y insiste, et dans le projet que je vous propose, cette époque se présente naturellement, sans intervertir ni retarder en rien la marche des opérations. Dédaigner ce genre de considérations, futiles en apparence, mais réelles dans leurs effets, ce serait connaître mal les hommes ; donnez-leur de grandes sensations, ils auront de hautes pensées. » En 1792, il fut nommé juge de paix et ne reparut sur la scène politique qu'après le 18 brumaire. Dans la suite, il fut appelé au conseil d'Etat, puis à la préfecture de la Seine, qu'il organisa telle qu'elle fonctionne encore de nos jours. Son administration fut douce et pleine de sollicitude. On lui doit le service actuel des prisons, l'établissement des Enfants trouvés, des barrières, de l'octroi, des contributions directes et indirectes. Mais un jour funeste se leva pour le comte Frochot en 1812. La conspiration Malet vint surprendre sa bonne foi. Le fameux billet : *Fuit imperator*, le frappa d'apoplexie intellectuelle. Quand la nouvelle de la mort de Napoléon fut reconnue fausse, Frochot se vit destitué, malgré les efforts du conseil municipal. En 1814, le gouvernement royal lui rendit son titre de conseiller d'Etat, et le conseil municipal lui alloua une pension de 15,000 fr., car Frochot était pauvre. Magistrat intègre, il n'avait pas pris le temps de s'enrichir. Napoléon revint de l'île d'Elbe, et, pour réparer la sévérité qui avait frappé Frochot, il le nomma dans une des préfectures les plus difficiles de France, à Montpellier. Cette ville, en effet, dévouée aux Bourbons, ne devait pas être d'une administration facile. Frochot faillit être assassiné. On tira sur lui ; heureusement son chapeau seul fut atteint. Mais quand la seconde Restauration revint, Frochot fut de nouveau destitué. C'est alors qu'il se retira à Etuf, dans sa terre, où il passa les dernières années de sa vie, occupé aux soins de l'agriculture, cultivant lui-même ses champs, comme un nouveau Cincinnatus. Quand il mourut, en 1828, son char funèbre fut traîné par ses quatre bœufs favoris. Dernièrement, on a publié un volume sur Frochot, volume dû à M. Louis Passy, et qui n'a qu'une médiocre valeur historique.

FROCOURT, village et comm. de France (Oise), canton d'Auneuil, arrond. et à 6 kilom. de Beauvais ; 270 hab. On y voit les restes d'un château bâti par François Ier pour une de ses maîtresses. Certains auteurs prétendent que la jacquerie du XIVe siècle prit commencement à Frocourt.

FRODSHAM, ville d'Angleterre, comté et à 15 kilom. N.-E. de Chester, sur la Weover, et près de son embouchure dans l'estuaire de la Mersey ; 3,140 hab. Exploitation de sources salées ; fabrication de savon ; chantiers maritimes. Grande culture de pommes de terre dans les environs.

FRŒBEL (Frédéric), savant pédagogue allemand, né à Oberweissbach (principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt) en 1782, mort à Marienthal en 1852. Il était fils d'un pasteur distingué, Jean-Jacques Frœbel, qui lui fit apprendre les sciences mathématiques, physiques et économiques à l'université d'Iéna. A la mort de son père, Frédéric, qui se trouvait sans fortune, quitta l'université et entra comme professeur dans une maison d'éducation de Francfort (1803). A partir de ce moment, il se voua à la carrière de l'enseignement, adopta le système de Pestalozzi, et donna des leçons de 1808 à 1810 à Yverdun, dans l'établissement de ce célèbre pédagogue. Frœbel se rendit ensuite à Gœttingue et à Berlin pour y perfectionner son instruction. Lorsqu'en 1813 et 1814 l'Allemagne se souleva pour son indépendance, Frœbel se battit sous les ordres de Lutzow. Après la paix, il fut appelé aux fonctions d'inspecteur du musée minéralogique de Berlin, fonctions dont il se démit, en 1816, pour fonder une institution à Griesheim, puis à Keilhau, près de Rudolstadt.

En 1826, il publia le premier volume de son ouvrage sur l'*Education de l'homme* (*Die Menschenerziehung*). En 1837, il fonda une école sous le nom gracieux de *Kindergaerten* (*Jardin d'enfants*) à Blakenburg, en Thuringe, laquelle devint le prototype d'institutions du même genre, créées dans diverses parties de l'Allemagne et dans des pays étrangers, spécialement en Suisse. Son but était d'imprimer une sage direction à l'esprit de l'enfant dès son plus bas âge ; il réglait ses amusements et le rendait heureux en même temps qu'il s'efforçait de lui apprendre à penser et de développer toutes ses facultés intellectuelles. Le duc de Meiningen lui abandonna l'usage de son domaine de Marienthal, près de Liebenstein, pour l'établissement d'une école normale, où se formaient des institutrices. Ce système d'éducation lui attira, toutefois, des attaques sans nombre. On considérait comme dangereuse la grande liberté qu'il laissait aux enfants, et ses écoles furent stigmatisées comme constituant des foyers de socialisme et d'athéisme. — Son neveu, Karl FRŒBEL, né en 1808, avait fondé à Hambourg une école pour filles, dont le programme fournit au gouvernement prussien un prétexte pour prohiber (7 août 1851) tous les *kindergaerten* dans lesquels prévalait le système d'éducation de Frœbel. La Saxe les abolit également ; mais ils continuèrent à exister dans diverses parties de l'Allemagne.

FRŒBEL (Charles-Poppo), érudit et typographe allemand, né à Oberweissbach (principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt) en 1786, mort en 1824, frère du précédent. Il reçut une solide éducation à Rudolstadt et à Iéna, passa son doctorat en philosophie en 1807, fut quelque temps prédicateur, puis devint professeur au gymnase de Rudolstadt. En 1815, il abandonna l'enseignement pour acheter une imprimerie dans la même ville. De ses presses sortirent des éditions également remarquables par l'élégance des caractères, la beauté du papier et la correction. Grâce à son érudition, Frœbel put faire d'utiles corrections et additions aux ouvrages qu'il imprimait. Malheureusement l'état déplorable de sa santé l'empêcha bientôt de donner à son établissement l'extension qu'il paraissait destiné à atteindre. On a de lui : *Essai sur les conditions à l'aide desquelles la mission du libraire peut prendre une forme à la hauteur de son siècle* (1820, in-8o), et la traduction du *Catilina* de Salluste. Parmi ses éditions, nous citerons celle qui est intitulée : *Recentiorum poetarum selecta carmina* (Rudolstadt, 1821-1823, 4 vol.).

FRŒBEL (Jules), homme politique et écrivain allemand, neveu du précédent, né à Griesheim, dans les environs de Rudolstadt, en 1806. Il s'occupa de littérature avant d'avoir terminé ses études dans l'institution de son oncle, à Keilhau. En 1824, il leva le plan de la forêt Noire en compagnie de son professeur Michaelis, et, l'année suivante, écrivit pour la maison Cotta des ouvrages de géographie et d'histoire naturelle. En 1828, il se rendit à Weimar, où il se livra encore à des travaux géographiques, et alla ensuite à Berlin, où il fit la connaissance de Karl Ritter et de Humboldt. Nommé, en 1833, professeur d'histoire et de géographie à Zurich, il devint, en 1838, citoyen de cette ville, et résigna son emploi en 1844, pour s'occuper du *Comptoir littéraire*, qu'il venait de fonder, et se lancer dans la politique. Membre de l'opposition radicale, il dépassa en hardiesse les plus avancés de son parti dans son fameux journal le *Républicain suisse*, fondé à Zurich en 1839. En même temps, il écrivait ou faisait écrire un grand nombre de pamphlets, destinés à soulever l'Allemagne contre ses divers souverains, qui s'empressèrent de défendre l'entrée de leur territoire à ces écrits et à leur auteur. De retour en Allemagne, M. Frœbel alla, en 1846, habiter Dresde. En 1848, il fut nommé membre de l'Assemblée nationale de Francfort, où il fut, comme toujours, un des membres les plus ardents et les plus actifs du parti radical. Au mois d'octobre, il accompagna Robert Blum à Vienne. Arrêté à la suite de l'entrée des troupes impériales dans cette ville, il fut jugé par une commission militaire, condamné à mort, mais finalement gracié. Il a rendu compte de ces événements dans ses *Lettres sur la révolution d'octobre* (Francfort, 1849). Après la défaite du parti républicain, il retourna en Suisse, d'où il émigra en Amérique. Là, il fonda, en société avec M. Zitz, une maison de commission et d'expédition.

Il fit à New-York des conférences sur la politique allemande, alla, en 1850, au Nicaragua, s'occupa beaucoup de la question de jonction des deux océans, entreprit plusieurs expéditions commerciales à Santa-Fe et à Chihuahua, et publia, en 1855, un journal à San-Francisco. Deux ans plus tard, il retourna en Allemagne, mais fut peu après expulsé de la ville de Francfort, et alla s'établir à Londres, où il résida jusqu'en 1862. A cette époque, il se rendit en Autriche, se fixa à Vienne, et l'on vit alors l'ancien démocrate, le républicain fougueux, se faire ouvertement le défenseur du système gouvernemental, rétrograde et despotique, en vigueur en Autriche.

Nous citerons parmi ses ouvrages les plus importants : *Voyages dans les parties peu connues du versant septentrional des Alpes Pennines* (Berlin, 1840) ; *Système de cristallologie* (Zurich, 1843) ; *Système de politique sociale* (Manheim, 1847, 2 vol.) ; le *Drame des républicains* (Leipzig, 1848) ; *Observations sur l'Amérique* (Leipzig, 1857, in-8o) ; l'*Autriche et la liberté de commerce* (Vienne, 1856) ; *Théorie de la politique* (Vienne, 1861-1864). On possède, en outre, de M. Frœbel un grand nombre de brochures et d'articles.

FRŒBEL (Charles-Frédéric), publiciste et pédagogue allemand, frère du précédent, né à Griesheim en 1807. Il commença sa carrière littéraire en Angleterre par des articles de journaux sur l'enseignement et sur l'éducation, et publia en outre, en anglais, une *Préparation pour Euclide* (Londres, 1831), conçue dans l'esprit de la méthode de Pestalozzi. A partir de 1833, il habita la Suisse, où il s'occupa surtout d'enseignement, et où il publia, entre autres écrits, des *Considérations sur le temps présent* (Zurich, 1839). Il y fut, en outre, pendant plusieurs années, rédacteur du *Messager allemand de la Suisse*, que Hervegh continua plus tard. Tout en occupant une chaire à l'école cantonale de Zurich, il dirigea en même temps un établissement pédagogique de garçons, dans lequel l'éducation morale devait servir d'exercice préparatoire à la pratique des vertus républicaines. Les événements de l'année 1848 le ramenèrent en Allemagne, où il fonda à Hambourg une école supérieure de jeunes filles, qu'il ouvrit avec un discours sur l'*Ecole supérieure des filles et les Jardins d'enfants, considérés comme les éléments nécessaires d'un institut pédagogique complet* (Hambourg, 1850). Mais, dès 1851, il dut fermer cette école, et n'ayant pu obtenir l'autorisation de résider en Allemagne, il partit en 1852 pour l'Ecosse. Après y avoir été d'abord professeur de langues vivantes à l'Académie royale d'Inverness, il s'établit plus tard à Edimbourg, où, depuis lors, son enseignement a toujours obtenu beaucoup de succès.

FRŒBING (Jean-Christophe), écrivain et poëte allemand, né à Ohrdruf (Saxe-Gotha) en 1746, mort en 1805. Il fut successivement corecteur de l'école de Hanovre, pasteur à Lehrte et prédicateur à Markoldendorf. Il fut un des bons écrivains de son temps et exerça, par ses ouvrages, une salutaire influence sur les classes populaires. Nous citerons parmi les principaux : *Almanach populaire* (Hanovre, 1783-1805) ; le *Précepteur du peuple* (Nuremberg, 1787-1788) ; l'*Ecole bourgeoise* (Hanovre, 1788-1800) ; *Poésies* (1791) ; le *Petit livre des fantômes et des sorciers* (Hanovre, 1798) ; le *Manuel utile* (1803), etc.

FRŒHLICH (Abraham-Emmanuel), poëte suisse, né à Brugg (Argovie) le 1er février 1796. Il fut d'abord professeur à l'école cantonale d'Aarau, puis ministre de cette même localité en 1835. Il débuta par un volume de *Fables* (1829) ; mais il s'est principalement fait connaître comme poëte lyrique. On a de lui : l'*Evangile de saint Jean mis en vers* (1835) ; *Elégies sur le berceau et sur le cercueil* (1835) ; le *Petit Allemand Michel* (1843) ; *Sur les cantiques des protestants* (1846) ; *Sentences rimées sur l'Eglise, l'Etat et l'éducation* (1850) ; *Consolations* (1851), et enfin deux romans épiques : *Ulrich Zwingli* (1841) et *Ulrich de Hutten* (1845). Les poésies de Frœhlich ont de l'originalité, de la fraîcheur, et sont parfois empreintes d'un esprit mordant et satirique.

FRŒLICH (Erasme), numismate et jésuite allemand, né à Gratz (Styrie) en 1700, mort à Vienne en 1758. Il fut professeur d'histoire et d'antiquités au collége Thérésien, à Vienne, auquel il fut également attaché comme bibliothécaire. Frœlich a laissé la réputation d'un des plus savants numismates de son temps. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Utilitas rei nummariæ veteris* (Vienne, 1733, in-4o) ; *Quatuor tentamina in re nummaria vetere* (Vienne, 1737, in-4o) ; *Animadversiones in quosdam nummos veteres urbium* (Vienne, 1738) ; *Annales compendiarii regum et rerum Syriæ* (Vienne, 1744, in-fol.), ouvrage précieux ; *Numismata Cimelii Cæsarei regii austriaci* (1755, 2 vol. in-fol.) ; *Regum veterum numismata anecdota* (1752, in-4o) ; *Specimen archontologiæ Carinthiæ* (Vienne, 1758, in-4o) ; *Notitia elementaris numismatum antiquorum* (Vienne, 1758, in-4o) ; *De familia Vaballathi nummis illustrata* (1762, in-4o).

FRŒLICHIE, s. f. (fré-li-kî — de *Frœlich*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, tribu des gomphrénées, qui habite l'Amérique centrale. ‖ Syn. d'ÉLYNE et de COUSSARÉE, autres genres de plantes.

FROES (Louis), jésuite et missionnaire portugais, né à Beja en 1528, mort en 1597. Il partit, en 1548, avec le P. Bargo, pour les Indes orientales, se signala par son zèle à Goa, à Malacca, puis se rendit au Japon (1563), fit des prosélytes à Omura et à Miaco, trouva un adversaire acharné dans un bonze, surnommé par les chrétiens l'*Antechrist du Japon*, et fut exilé à Sacoy. Ayant obtenu l'autorisation de retourner à Miaco, il y fut bien accueilli de l'empereur Nabunanga (1569), qui l'autorisa, en 1581, à enseigner le christianisme. Mais le successeur de Nabunanga se déclara contre les chrétiens. Le P. Froès se réfugia alors à Nangasaki, où il mourut. On a de ce missionnaire un ouvrage curieux intitulé : *Carta do Padre Luis Froes, etc.* (1589, in-8o), dans lequel il donne une relation des événements qu'il vit s'accomplir au Japon ; une *Relaçao da embaixada do rei da China ao emperador do Japam* (Rome, 1599, in-4o) ; une *Historia do Japam*, restée manuscrite, des lettres, etc.

FRŒSCHWILLER, village et commune de France (Bas-Rhin), arrond. et à 27 kilom. de Wissembourg. Le 6 août 1870, les Français, sous les ordres de Mac-Mahon, y furent battus par les Prussiens. V. WOERTH (bataille de).

FROGER (François), voyageur et ingénieur français, né à Laval en 1676, mort après 1715. Il s'embarqua comme ingénieur, en 1695, sur l'escadre qui, sous le commandement du capitaine Gennes, longea les côtes d'Afrique, prit le fort James aux Anglais, en Sénégambie, toucha à Rio-Janeiro, traversa le détroit de Magellan, côtoya l'Amérique, aborda au Brésil, à Cayenne, à la Martinique et arriva, en 1697, à La Rochelle, d'où elle était partie deux ans auparavant. Froger publia, à son retour, la *Relation d'un voyage fait en 1695-1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, etc.* (Paris, 1698, in-12, avec cartes et gravures). Cette relation est exacte et estimée.

FROHBURG, ville de Saxe, cercle de Leipzig, bailliage et à 9 kilom. S.-E. de Borna ; 2,500 hab. Manufactures de lainages et de cotonnades.

FROHSCHAMMER (Jacob), philosophe allemand, né à Illkofen, près du Danube, en 1821. Il étudia à Munich, entra dans les ordres (1847), et obtint une cure dans le diocèse de Ratisbonne ; puis son évêque lui permit de se rendre à Munich, pour y étudier l'histoire et la philosophie religieuse et se préparer à la carrière de l'enseignement. En 1850, il fut chargé, en qualité de professeur agrégé, d'enseigner à l'université de Munich, et devint successivement professeur extraordinaire à la faculté de théologie (1854) et professeur ordinaire à la faculté de philosophie (1855). La philosophie ontologique, qui occupa Frohschammer, le brouilla bientôt avec Rome ; son ouvrage *Sur l'origine de l'âme humaine* fut mis à l'index, et l'auteur invité à envoyer au gouvernement du pape une déclaration de soumission. Frohschammer refusa, et, à partir de cette époque, il devint l'objet de toutes sortes d'attaques, de diffamations et de persécutions. Il répondit à ses adversaires dans plusieurs écrits et surtout dans sa revue intitulée : l'*Athenæum*, qu'il fonda en 1862. Cette revue, et les ouvrages qu'il publia vers la même époque, l'*Introduction à la philosophie* et la *Liberté de la science*, furent également mis à l'index. Dans le *Syllabus*, publié en 1864 par Pie IX, à la suite d'une encyclique restée fameuse, on trouve citées et condamnées comme hérétiques plusieurs propositions de la philosophie de Frohschammer. Déjà, en 1862, sur son refus formel de faire une soumission complète et sans condition, l'archevêque de Munich prononça contre lui la suspension et défendit à tous les théologiens de suivre ses cours à l'université. Ses principaux ouvrages sont : l'*Origine de l'âme humaine* (Munich, 1854) ; l'*Ame humaine et la physiologie* (Munich, 1855) ; *Introduction à la philosophie et fondements de la métaphysique* (Munich, 1858) ; *Sur le but de la philosophie naturelle et sa situation vis-à-vis de la science naturelle* (Munich, 1861) ; *Introduction à la philosophie* (Munich, 1862) ; *Sur la liberté de la science* (Munich, 1862).

FROHSDORF, bourg et château de l'empire d'Autriche, dans l'Autriche au-dessous de l'Ens, à 45 kilom. S.-E. de Vienne, non loin de la frontière de Hongrie, sur la rive droite de la Leithe, au pied du Grand Kaiserwald ; 400 hab. Le château, vaste et bel édifice avec parc, appartint d'abord à la maison de Lichtenstein, puis à la comtesse de Lipona, veuve de Joachim Murat ; il fut acheté, en 1844, par la comtesse d'Angoulême, qui le laissa à sa mort au comte de Chambord.

FROHSE, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 30 kilom. S.-E. de Magdebourg, cercle de Kalbe, sur l'Elbe ; 7,300 hab. Importante fabrique de produits chimiques ; saline occupant un millier d'ouvriers et produisant annuellement 672,000 quintaux de sel.

FROID, FROIDE adj. (froi — du lat. *frigidus* ; de *frigere*, trembler). Qui a ou éprouve peu, ou point, ou moins de chaleur : *Temps* FROID. *Air* FROID. *Eau* FROIDE. *Bain* FROID. *On a souvent une main plus* FROIDE *que l'autre.*

— Par ext. Qui tient peu chaud : *Comment pouvez-vous mettre une robe aussi* FROIDE *pour la saison ? Le coton est plus* FROID *que la laine.* ‖ Où l'on souffre par défaut de chaleur : *Logement* FROID. *Pays* FROID. *Sous un climat âpre et* FROID, *le caractère acquiert plus d'énergie et le corps plus d'activité.* (Allaury.) *Le plateau de la haute Tartarie est un désert* FROID *et inculte.* (Virey.) ‖ Qui a perdu totalement ou en grande partie la chaleur animale : *Quand on releva son corps, il était déjà* FROID.

— Fig. Flegmatique, sérieux, indifférent, peu ardent, peu zélé, peu sensible : *Cœur* FROID. *Ami* FROID. *Je le trouve* FROID *à mon égard. Les gens flegmatiques et* FROIDS, *si doux, si patients, si modérés à l'extérieur, en dedans sont haineux, implacables, vindicatifs.* (J.-J. Rouss.) *Les vertus purement morales sont* FROIDES *par essence.* (Chateaub.) *Il n'est donné qu'à ceux dont le caractère est* FROID *de voir l'histoire de leur temps telle que la postérité la lira.* (Lévis.) *Les Françaises ont une imagination dévorante et une nature* FROIDE. (Mme E. de Gir.)

Malheur aux esprits *froids*, aux hommes de la prose !
A. BARBIER.

Et quel homme si *froid* ne serait plein de bile
A l'aspect odieux des mœurs de cette ville?
BOILEAU.

L'homme insensible et *froid* en vain s'attache à [peindre
Ces sentiments du cœur que l'esprit ne peut feindre.
A. CHÉNIER.

‖ Qui affecte une indifférence, une réserve voisine de la rigueur : *Se montrer* FROID *pour quelqu'un. Faire* FROIDE *mine à quelqu'un. Etre d'une* FROIDE *politesse.*

Mademoiselle, en faisant *froide* mine,
Ne daigne pas aider à la cuisine.
Elle se mire, ajuste son chignon.
VOLTAIRE.

‖ Calme, qui se possède, qui n'éclate pas, qui ne s'emporte pas : *Ayez la tête* FROIDE *et le cœur chaud. Il faut être* FROID *dans le péril.* (La Bruy.) *J'ai trouvé chez des femmes l'intrépidité la plus* FROIDE, *la plus étonnante, la plus exempte de nerfs.* (H. Beyle.)

— Poétiq. Se dit de la mort, et de tout ce qui inspire une sorte d'horreur :

La Mort aux *froides* mains la prit toute parée,
Pour l'endormir dans le cercueil.
V. HUGO.

Autour du *froid* tombeau d'une épouse ou d'un père
Qui de nous n'a mené le deuil?
V. HUGO.

— Particulièrem. Qui est physiquement impropre aux plaisirs de l'amour : *L'homme* FROID *est une erreur de la nature.*

— *Saison froide*, Hiver, saison de l'année où le froid se fait sentir : *Attendre la* SAISON FROIDE *pour travailler.*

— *Sueur froide*, Sueur soudaine dont la sensation est glaciale et qui provient d'une cause morbifique ou d'une émotion violente : *Effrayé de ce silence menaçant, son cœur bat avec force, sa vue se trouble, une* SUEUR FROIDE *coule de tous ses membres.* (Marchangy.)

— *Froid comme un laurier* ou *comme une chaîne de puits*, Se dit d'une personne très-froide, dépourvue de vivacité ou d'enthousiasme : *Cet homme méridional, cet artiste bouillant, est* FROID COMME UNE CORDE À PUITS. (Balz.)

— *Battre froid à quelqu'un*, Lui montrer peu d'empressement, l'accueillir avec une indifférence affectée et significative : *Du moment que mon hôte s'aperçut que je n'avais plus d'argent, il* ME BATTIT FROID. (Le Sage.)

— Loc. fam. *La cuisine de cette maison est bien froide*, Se dit d'une maison où l'on ne fait qu'un très-petit ordinaire. ‖ *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid; Il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid pour lui*, Se dit d'un homme avide, qui veut tout avoir, tout accaparer. ‖ *Il n'a pas froid aux yeux*, Se dit d'un homme plein de résolution, ce qui se voit ordinairement par le feu du regard.

— Prov. *Froides mains, chaudes amours*, La froideur des mains indique ordinairement un tempérament amoureux.

— Littér. et B.-arts. Qui est dépourvu de vivacité, d'entrain, d'énergie, d'éclat, de chaleur artistique : *Orateur, écrivain, auteur* FROID. *Style* FROID. *Peinture* FROIDE. *Dessin correct et* FROID. *Etre raisonnable ou* FROID, *c'est presque tout un; cela n'est pas à l'honneur de la raison.* (Volt.) *Le style* FROID *vient tantôt de la stérilité, tantôt de l'intempérance des idées, souvent d'une diction trop commune, quelquefois d'une diction trop recherchée.* (Volt.) *Historien ou orateur, il ne faut être ni monotone ni* FROID. (Dider.) *Le* FROID *auteur des* Maximes *donne ses vices à l'humanité.* (Duclos.) *Un journaliste qui craint le scandale devient bientôt* FROID, *et c'est être ridicule.* (Béranger.) *Dans le domaine de l'art, ce qui est* FROID, *c'est ce qui est faux.* (Ponsard.)

Qui dit *froid* écrivain dit détestable auteur.
BOILEAU.

Dans peu vous allez voir vos *froides* rêveries,
Du public exciter les justes moqueries.
BOILEAU.

J'étais sans bien, sans métier, sans génie,
Et j'avais lu quelques méchants auteurs,
Froids romanciers, sots versificateurs.
VOLTAIRE.

— Pathol. *Humeurs froides*, Scrofules, écrouelles. ‖ *Goutte froide*, Goutte qui cause une sensation de froid dans le membre malade.

— Manége. *Epaules froides* ou *chevillées*, Epaules du cheval qui manquent d'élasticité, de mobilité, ce qui retarde la marche.

— Art culin. Refroidi : *Ce potage est* FROID. *Tous les mets étaient* FROIDS. *Si nous attendons encore, le dîner sera* FROID, *tout* FROID. (Acad.) ‖ *Déjeuner froid*, Déjeuner composé de mets froids. ‖ *Viandes froides*, Viandes préparées pour être mangées après avoir été refroidies : *Les jambons, les langues fourrées, les daubes, etc., sont des* VIANDES FROIDES. (Acad.)

— Pharm. anc. *Les quatre semences froides*, Les graines du concombre, du melon, de la citrouille et de la courge, auxquelles on attribuait des propriétés rafraîchissantes.

— **Antonymes.** Ardent, bouillant, chaud, fervent, fumant, incandescent, thermal, tiède, torride. — Dramatique, intéressant, touchant, attachant.

FROID s. m. (froi — lat. *frigus*, même sens). Privation, absence complète ou partielle de chaleur; sensation que fait éprouver l'absence, la perte, la diminution de la chaleur : *Avoir* FROID. *Mourir, transir de* FROID. *Trembler de* FROID. *La première chose que je sens, en maniant de la glace, c'est que j'ai* FROID. (Boss.) *Les oiseaux de haut vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au* FROID *de la moyenne région de l'air.* (Buff.) *Tous les corps se resserrent au* FROID *et se dilatent à la chaleur; cet effet est plus mesurable dans les liqueurs.* (J.-J. Rouss.) *On éprouve à Moscou des* FROIDS *bien autrement rigoureux qu'à Edimbourg, placé sous une pareille latitude.* (Virey.) *L'hirondelle et la tourterelle, modèles heureux de la tendresse conjugale, ignorent le* FROID *des saisons comme celui du cœur.* (Toussenel.) *Les femmes coquettes n'ont jamais* FROID. (De Martignac.)

La violence du *froid* produit l'effet du feu.
RACINE.

J'ai *froid* : l'ombre me glace et vainement je pleure.
V. HUGO.

— Frisson; perte complète ou partielle de la chaleur vitale : *Sentir un* FROID *dans les épaules. Eprouver le* FROID *de la fièvre. Je sens un* FROID *mortel courir dans mes veines; les jambes me flageolent, et, prêt à me trouver mal, je m'assieds et pleure comme un enfant.* (J.-J. Rouss.) *L'amitié est une douce flamme qui amollit le cœur et le préserve du* FROID *de la vieillesse.* (Laténa.)

Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu
Dans ce cœur expirant jette un *froid* inconnu.
RACINE.

Ah! l'homme en vain se rejette en arrière,
Lorsque son pied sent le *froid* du cercueil.
BÉRANGER.

— Fig. Absence de chaleur morale, de feu, de vivacité, de passion, de zèle : *C'est le* FROID *de l'imagination et du cœur, la sécheresse d'esprit et la faiblesse du corps qui font la vieillesse.* (Mme de Choiseul.) *Dans les liaisons du cœur, comme dans les saisons, les premiers* FROIDS *sont les plus sensibles.* (Boiste.) *Quelque admirateur qu'on soit du passé, on éprouve une espèce de* FROID *à voir représenter un chef-d'œuvre ancien.* (Th. Gaut.) ‖ Impassibilité; indifférence : *Cet homme est d'un* FROID *qui glace tout le monde. Il est d'un* FROID *glacial.* ‖ Affaiblissement des sentiments réciproques, mécontentement mutuel : *Il y a du* FROID *entre eux. Jamais il n'y a eu le moindre* FROID *entre nous.* (L'abbé de Choisy.)

— *Froid noir*, Froid par un temps sombre. ‖ *Froid humide*, Froid par un temps brumeux ou pluvieux. ‖ *Froid sec*, Froid par un temps clair et sec : *Le* FROID HUMIDE *paraît plus pénétrant et plus difficile à supporter que le* FROID SEC. (Virey.)

— *Degrés de froid*, Température marquée par un certain nombre de degrés du thermomètre au-dessous de zéro, c'est-à-dire de la température de la glace fondante : *Nous avons eu douze* DEGRÉS DE FROID.

— *Prendre froid*, Se laisser pénétrer par le froid, et en subir certaines conséquences morbides : *Gardez-vous de* PRENDRE FROID. ‖ *Cela ne fait ni chaud ni froid*, Cela ne peut pas plus servir que nuire à l'affaire dont il s'agit : *Avec les gens injustes et égoïstes, on a beau se dévouer jusqu'à l'abnégation,* CELA NE FAIT NI CHAUD NI FROID. (Aug. Humbert.) ‖ *Ne sentir ni froid ni chaud pour quelqu'un*, Lui rester complétement indifférent :

Je n'ai jamais *senti ni froid ni chaud pour vous.*
REGNARD.

— *Souffler le chaud et le froid*, Agir successivement en sens opposé, parler successivement pour et contre une personne, être tour à tour d'avis opposés :

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le froid et le chaud.
LA FONTAINE.

— *Avoir l'habit, la robe selon le froid*, Avoir tous les moyens possibles de se tirer d'une mauvaise affaire; trouver des consolations pour toutes les peines : *Toute ma pensée glisse sur cela, et je n'ai point trouvé que le proverbe fût vrai pour moi, d'*AVOIR LA ROBE SELON LE FROID; *je n'ai point de robe pour ce froid-là.* (Mme de Sév.)

— Littér. et B.-arts. Manque de chaleur, de mouvement, d'intérêt, de vivacité, d'éclat, dans les œuvres de l'esprit : *Le doute au théâtre, c'est le* FROID. (D. Nisard.)

— Loc. adv. *A froid*, Sans mettre au feu : *Faire une infusion* À FROID. *Battre un fer* À FROID. ‖ Fig. Sans verve, sans passion, sans enthousiasme : *Faire de l'admiration* À FROID. *C'est la cruauté* À FROID *des généraux de cour qui lâche la bride à la brutalité du soldat.* (H. Martin.) *Le travail* À FROID *n'a jamais produit rien de bon.* (E. de Gir.)

— Techn. *Teindre à froid*, Teindre à bains froids.

— **Encycl.** Météorol. Le mot *froid* n'a pas de sens absolu; le *froid* n'est qu'une chaleur moindre, une simple relation entre deux corps de températures différentes, considérée dans celui des deux dont la température est inférieure à celle de l'autre. La locution vulgaire *avoir froid* se rapporte, non pas, comme on pourrait le croire, à la température du corps humain, mais à une sensation spéciale qui est souvent produite par un abaissement de la température, mais qui peut être due à une tout autre cause. La plupart des considérations auxquelles donnerait lieu le mot *froid* ont donc été développées d'avance aux mots CALORIQUE et CHALEUR; il ne nous reste ici qu'à enregistrer quelques-unes des températures les plus basses observées sur la surface de la terre.

Paris, se trouvant vers les limites extrêmes de la zone tempérée, ne peut fournir à cet égard des chiffres bien remarquables; nous nous bornerons donc à citer deux températures exceptionnelles pour la latitude de cette ville : — 18°, 5 en 1719, époque de l'invention des thermomètres, et — 21°, 5 en 1872 (janvier). Nous sommes loin, comme on voit, des — 33°, 75 observés en 1733 à Pétersbourg.

Delisle nous a laissé une table d'observations généralement empruntées aux voyages entrepris, sur les ordres de l'impératrice de Russie, pour rechercher les voies de communication possibles entre l'Asie et l'Amérique. Le plus grand *froid* observé en Europe, parmi ceux qui sont mentionnés sur cette table, est celui qu'éprouvèrent, en 1737, les académiciens qui allèrent en Laponie, pour y mesurer un degré du méridien sous le cercle polaire. Le thermomètre y descendit à 46°, 25 au-dessous de zéro. Lorsqu'on ouvrait la chambre chaude dans laquelle nos savants se trouvaient enfermés, l'air du dehors convertissait sur-le-champ en gros tourbillons de neige la vapeur qui y était contenue. On ne pouvait s'exposer à l'air extérieur sans éprouver un *froid* qui semblait déchirer la poitrine.

Le plus grand *froid* accusé par la table de Delisle est celui qu'éprouva Gmelin à Iéniséisk, en Sibérie, le 16 janvier 1735, sous le 58me degré de latitude septentrionale. Ce *froid* fut si intense que le mercure descendit au degré de *froid* produit par l'ammoniaque unie à la glace. Les pies et les moineaux mouraient en l'air, et tout ce qui pouvait geler était aussitôt converti en glace. Cependant un pareil *froid* ne doit pas être excessivement rare en ce pays. Pallas rapporte, dans son *Voyage de Sibérie*, que, le 7 décembre 1772, à Krasnajarsk, sous le 56me degré de latitude, le mercure, parvenu au dernier degré marqué sur l'échelle, descendit dans la boule et gela. Alors on fit une expérience qui prouva mieux encore l'extrême intensité du *froid* : on exposa à l'air une masse de mercure; il se congela au point de devenir en partie malléable.

Il y a tout lieu de croire que le capitaine Willoughby, cherchant, en 1553, le chemin de la Chine par la mer septentrionale, eut à lutter contre un *froid* pareil. Arrêté par les glaces à Orzina, en Laponie, sous la latitude du 69me degré, il fut trouvé mort, avec tout son monde, l'année suivante.

Les Hollandais, qui, sous la conduite de Hemskerke, cherchèrent le même passage, durent passer l'hiver à la Nouvelle-Zemble, en 1596, et y subirent un *froid* excessif. Malgré le feu qu'ils avaient soin d'entretenir dans leur hutte, il y gelait si fort, que le plancher et les murs se trouvaient revêtus de deux doigts de glace; les lits mêmes n'en étaient pas exempts. Le mouvement de l'horloge demeura suspendu, quoiqu'on en eût augmenté le poids. Tout était gelé, jusqu'au vin de Xérès, qui se distribuait par morceaux. Le cuir des souliers gela aux pieds, et sa dureté ne permit plus de s'en servir. Les habits étaient tout blancs de verglas. Mais nous ne connaissons rien de comparable au *froid* qu'a éprouvé le capitaine Middleton, dans l'habitation des Anglais, à la baie d'Hudson, sous la latitude de 57° 20'. Les maisons de cet établissement sont en pierre, et leurs murailles ont 0m,65 d'épaisseur; les fenêtres sont très-étroites et garnies de volets épais, qu'on ferme pendant dix-huit heures au moins par jour. On y allume, quatre fois par jour, de très-grands feux dans des poêles faits exprès, et dont on ferme exactement les cheminées dès que le bois est réduit en charbon. Malgré ces précautions, toutes les liqueurs, sans en excepter l'eau-de-vie, gelaient jusque dans les chambres les plus étroites et les mieux chauffées, et tout, dans l'intérieur des cabines, les lits compris, se couvrait d'une croûte de glace épaisse de plusieurs centimètres, qu'on était obligé d'enlever tous les jours. De quelque fourrure qu'on fût enveloppé pendant ce rigoureux *froid*, s'exposer à l'air extérieur, c'était risquer de perdre, en rentrant dans les lieux chauds, la peau du visage et des mains. Les lacs, qui n'ont que 3m,08 de profondeur, se solidifiaient jusqu'au fond; la mer gela à peu près à la même épaisseur. Quant à la terre, Middleton croit qu'elle n'est jamais entièrement dégelée; car, ayant fait fouiller à la profondeur d'environ 2 mètres pendant les deux mois d'été, il la trouva gelée et blanche comme de la neige.

De 1833 à 1835, dans l'un de ses hivernages, le capitaine Back rapporte que le *froid* parvint à une intensité inouïe. Le 17 janvier, le thermomètre descendit à 56° au-dessous de zéro. L'encre et la peinture gelaient; tous les bois, même travaillés, se fendaient. La peau des mains se séchait, se couvrait de gerçures extrêmement douloureuses. Un jour que Back se lavait la figure, à 3 pieds tout au plus du feu, sa barbe se hérissa de glaçons avant qu'il eût eu le temps de l'essuyer. Les chasseurs de l'expédition comparaient la sensation qu'ils ressentaient, en touchant leur fusil, à celle que leur aurait fait éprouver un fer rouge, et la douleur était si vive, qu'ils enveloppaient les détentes de bandes de cuir, afin de préserver leurs doigts du contact du fer.

Les accidents causés par la gelée aux compagnons de Parry (1819-1820) affectèrent principalement les pieds et les pouces des mains. « Aucun d'eux, remarque le chirurgien de l'*Hécla*, n'eut le malheur de perdre ses membres en totalité; mais très-peu guérirent sans perdre les ongles et l'épiderme. » Malgré le soin qu'on mettait à frotter avec de la neige les parties attaquées, pour y rétablir la circulation, un des hommes de l'équipage, John Smith, soldat d'artillerie, ne s'en tira pas à bon marché. Il se trouvait dans la hutte qui servait d'observatoire au moment où le feu s'y déclara, et, voulant sauver un instrument dont il connaissait la valeur, il le saisit pour le transporter sur le vaisseau, sans prendre le temps de mettre ses gants. En arrivant à bord de l'*Hécla*, ses mains étaient si complétement gelées, que le chirurgien les lui ayant fait tremper dans l'eau froide, celle-ci se congela immédiatement à ce seul contact. Malgré tous les soins qu'on lui prodigua, il fut obligé, quelque temps après, de subir l'amputation de la plus grande partie de ses doigts.

Dans le cours de ces hivernages, on voit plusieurs fois ce qu'on appelle la fumée du *froid*. Ce phénomène a lieu chaque fois qu'une fissure soudaine, se formant dans la glace, met à découvert une portion quelconque de la mer. Il s'en échappe alors une vapeur semblable à celle qui s'élève d'une chaudière en ébullition; mais, congelée presque instantanément, cette vapeur retombe en poudre impalpable sur les bords de la crevasse.

— Physiq. *Froid artificiel.* Le *froid* artificiel s'obtient en mélangeant promptement et d'une manière intime, soit certains sels entre eux, soit des sels et des acides, soit plus communément et plus économiquement des sels ou des acides avec de la neige ou de la glace pilée. Ainsi :

16 parties d'eau, 5 de nitre, 5 d'hydrochlorate d'ammoniaque, abaissent le thermomètre de.	+ 10°	à — 12°
16 parties d'eau, 5 d'hydrochlorate d'ammoniaque, 5 de nitrate, 8 de sulfate de soude, de.	+ 10°	à — 16°
1 partie d'eau, 1 de nitrate d'ammoniaque, de.	+ 10°	à — 16°
1 partie d'eau, 1 de nitrate d'ammoniaque, 1 de sous-carbonate de soude, de. . . .	+ 10°	à — 19°
1 partie de neige, 1 de sel marin, de. . . .	0°	à — 17°,77
2 parties de neige, 3 d'hydrochlorate de chaux, de.	0°	à — 27°,77
3 parties de neige, 4 de potasse, de.	0°	à — 28°,33
1 partie de neige, 1 d'acide sulfurique étendu, de.	— 6°,66	à — 51°,00
2 parties de neige ou glace pilée, 1 de sel marin, de.	— 17°,77	à — 20°,55
Neige et acide nitrique étendu, de. . . .	— 17°,77	à — 43°,33
1 partie de neige, 2 d'hydrochlorate de chaux, de.	— 17°,77	à — 54°,44
1 partie de neige ou glace pilée, 5 de sel marin, 5 d'hydrochlorate d'ammoniaque et nitrate de potasse, de.	— 20°,55	à — 27°,77
2 parties de neige, 1 d'acide sulfurique étendu, 1 d'acide nitrique étendu, de. .	— 23°,33	à — 48°,83
12 parties de neige ou glace pilée, 5 de sel marin, 5 de nitrate d'ammoniaque, de. .	— 27°,77	à — 31°,66
1 partie de neige, 3 d'hydrochlorate de chaux, de.	— 40°	à — 58°,33
8 de neige, 8 d'acide sulfurique étendu, de. .	— 55°,55	à — 68°,33
3 parties de sulfate de soude, 2 d'acide azotique étendu, de. . . .	+ 10°	à — 19°,00
6 parties de sulfate de soude, 4 de sel ammoniac, 2 de nitre, 4 d'acide azotique étendu, de.	+ 10°	à — 23°
6 de sulfate de soude, 5 de nitrate d'ammoniaque, 4 d'acide azotique étendu, de.	+ 10°	à — 26°
9 parties de phosphate de soude, 4 d'acide azotique étendu, de.	+ 10°	à — 29°
20 parties de sulfate de soude, 16 d'acide sulfurique à 36°, de.	+ 10°	à — 8°,15
22 parties de sulfate de soude, 17 de résidu d'éther à 33°, de. . .	+ 10°	à — 8°
8 parties de sulfate de soude, 5 d'acide chlorhydrique, de.	+ 10°	à — 17°.

On fait les mélanges dans des vases minces peu conducteurs; ceux de grès ou de verre sont très-convenables. On met une couche de sel, une couche de neige, puis une nouvelle couche de sel, et ainsi de suite, et l'on agite en tous sens avec une spatule de bois. Après avoir obtenu un premier *froid* à l'aide d'un mélange frigorifique, on peut encore l'augmenter en faisant usage d'un second mélange; par exemple, si l'on a obtenu un abaissement de 0° à — 17°,77, en mélangeant 1 de neige avec 1 de sel marin, on peut arriver à celui de — 54°,44, par un second mélange de neige et d'hydrochlorate de chaux.

Dans ces derniers temps, M. Faraday, en plaçant sous la cloche d'une bonne machine pneumatique une pâte d'acide carbonique solidifié et d'éther, et en faisant fonctionner la machine, a obtenu pour les pressions sous la cloche, en centimètres de mercure : 72,1; 49,3; 23,9; 18,8; 13,7; 8,6; 6,1; 3,5; 3,0; pour les températures : — 77°; — 80°; — 85°; — 87°; — 91°; — 95°; — 99°; — 107°; — 110°.

FROIDEMENT adv. (froi-de-man — rad. *froid*). De façon à éprouver du froid : *Se vêtir* FROIDEMENT. *On est* FROIDEMENT *logé dans les cathédrales; décidément, le catholicisme est une bonne religion d'été.* (H. Heine.)

— Fig. Sans ardeur, sans enthousiasme, sans trouble : *Accueillir* FROIDEMENT *une nouvelle effrayante. Les stoïciens se vantaient de regarder* FROIDEMENT *la mort.* (La Bruy.) *On lit d'ordinaire assez* FROIDEMENT *l'histoire des événements qui n'intéressent pas notre siècle.* (Fléch.) *Sous prétexte qu'il ne faut pas être romanesque, on rend les jeunes filles* FROIDEMENT *personnelles.* (Mme Romieu.) *C'est aimer* FROIDEMENT *que n'être pas jaloux.* (Mme de Staël.)

. . . . Honte soit au cœur
Qui n'offre *froidement* que des vœux au malheur!
M.-J. CHÉNIER.

L'homme a, dans ses plaisirs, besoin d'étonnement;
Ce qu'il voit tous les jours, il le voit *froidement.*
DELILLE.

‖ Avec sang-froid, sans être emporté par la passion : *Donner* FROIDEMENT *la mort à quelqu'un.* ‖ Avec une froide réserve : *Accueillir* FROIDEMENT *les avances de quelqu'un.*

— Littér. et B.-arts. Sans verve, sans vivacité : *Ecrire* FROIDEMENT. *Dessiner* FROIDEMENT.

FROIDEUR s. f. (froi-deur — rad. *froid*). Etat de ce qui est froid : *La* FROIDEUR *du marbre.*

— Par ext. Perte ou affaiblissement de la chaleur vitale : *Les* FROIDEURS *de l'âge, de la vieillesse.*

— Fig. Défaut d'ardeur, de passion, de zèle, d'enthousiasme; flegme, calme extrême : *Il n'y a d'athéisme que dans la* FROIDEUR, *l'égoïsme et la bassesse.* (Mme de Staël.) *La* FROIDEUR *des hommes du Nord ajoute un vernis d'hypocrisie au crime.* (De Custine.) *La* FROIDEUR *est la plus grande qualité d'un homme destiné à commander.* (Napol.) *Il entre, dans toute espèce de débauche, beaucoup de* FROIDEUR *d'âme; elle est un abus réfléchi et volontaire du plaisir.* (J. Joubert.)

Trop de *froideur* est indolence.
PANARD.

‖ Froide réserve, indifférence affectée : *Accueillir quelqu'un avec* FROIDEUR. *Montrer de la* FROIDEUR *à quelqu'un. Les* FROIDEURS *et les relâchements dans l'amitié ont leurs causes; en amour, il n'y a guère d'autre raison de ne s'aimer plus que de s'être trop aimés.* (La Bruy.) *La crainte du ridicule est une des principales causes de la* FROIDEUR *qui règne dans la société anglaise.* (Mme de Staël.) *La* FROIDEUR *est la sauvegarde de la vertu d'une femme.* (Boiste.)

. . . Je ne suis point d'humeur
A vouloir d'une belle essuyer la *froideur.*
BOILEAU.

‖ Mécontentement réciproque, fâcherie : *Il y a de la* FROIDEUR *entre eux.*

— Littér. et B.-arts. Défaut de chaleur, de vie, d'animation, d'éclat : *La* FROIDEUR *du style. La* FROIDEUR *du dessin, du coloris.*

— Pathol. Impuissance, stérilité : *La* FROIDEUR *est souvent un résultat de la débauche.*

— **Antonymes.** Ardeur, chaleur, ferveur.

FROIDI, IE (froi-di) part. passé du v. Froidir. Devenu froid : *Le potage est* FROIDI.

FROIDIR v. a ou tr. (froi-dir — rad. *froid*). Rendre froid : *Le vent* FROIDIT *rapidement les liquides.*

— v. n. ou intr. Devenir froid : *Le temps a* FROIDI *depuis hier.* ‖ Vieux mot.

Se froidir v. pr. Devenir froid : *Ces viandes vont* SE FROIDIR.

— Avec suppression du pronom réfléchi : *Ne laissez pas* FROIDIR *le dîner.*

FROIDMONT ou **FROMONT** (Libert), en latin **Fromondus**, théologien flamand, né près de Liége en 1587, mort à Louvain en 1653. Il professa la philosophie et la théologie à l'université de Louvain, succéda à Jansénius comme professeur d'Ecriture sainte, lorsque celui-ci fut nommé évêque d'Ypres, et devint doyen du chapitre de Saint-Pierre dans la même ville. Froidmont avait des connaissances théologiques, philologiques et scientifiques très-étendues. Descartes n'estimait pas moins son savoir que sa personne. En mourant, Jansénius, qui était lié d'amitié avec Froidmont, chargea ce dernier, ainsi que deux autres théologiens, de revoir et de publier son ouvrage intitulé *Augustinus*, qui devait acquérir une si grande célébrité. Les principaux ouvrages de Froidmont sont : *Anti-Aristarchus sive De orbe terræ immobili* (Anvers, 1631, in-4°); *Brevis anatomia hominis* (Louvain, 1641, in-4°); *In actus apostolorum commentarii* (Paris, 1670), le meilleur de ses ouvrages.

FROIDMONT, bourg de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 7 kilom. S.-O. de Tournay; 815 hab. Maison de force de Saint-Charles; vaste établissement d'aliénés. Commerce de légumes et de fruits.

FROIDURE s. f. (froi-du-re — rad. *froid*). Froid de l'air, de l'atmosphère; état de ce qui est froid : *Les fruits, comme toute autre production végétale, sont d'excellents indicateurs des degrés de chaleur ou de* FROIDURE *habituelle du terrain qui les nourrit.* (Virey.) *Le Lapon trouve dans le cuir du renne sa meilleure défense contre la* FROIDURE. (A. Maury.)

Le temps a laissé son manteau
De vent, de *froidure* et de pluye.
CH. D'ORLÉANS.

. . . . Les aquilons, messagers des hivers,
Ramènent la *froidure* et sifflent dans les airs.
VOLTAIRE.

Ne forcez point d'éclore au sein de la *froidure*
Des fruits qu'à d'autres temps destinait la nature.
DELILLE.

Soleil, père de la nature,
Viens répandre en ces lieux tes fécondes chaleurs!
Dissipe les frimas, écarte la *froidure*
Qui brûle nos fruits et nos fleurs.
J.-B. ROUSSEAU.

FROÏLA Ier, roi d'Espagne, né en 722, mort en 768. Il était fils d'Alphonse le Catholique, à qui il succéda en 757. Lorsqu'il monta sur le trône, ses Etats comprenaient les Asturies, l'Oviédo et Léon; le reste de l'Espagne était au pouvoir des Maures. Froïla fit une guerre acharnée aux Arabes, les battit en plusieurs rencontres, remporta, en 760, une victoire complète sur Omar; mais, attaqué à son tour par l'émir Abd-el-Rahman, qui envahit les Asturies et la Galice, il se vit contraint de conclure la paix. Froïla se fit détester par ses cruautés. Il tua son frère Wimazan ou Bimaran, dont les talents lui portaient ombrage, et périt lui-même assassiné. — FROÏLA II, roi des Asturies, né vers 845, mort en 875, était fils du roi Veremond et comte de Galice. Après la mort d'Ordoño Ier, Froïla résolut de s'emparer du trône, marcha sur Oviédo, força le jeune roi Alphonse III, son neveu, à prendre la fuite et se fit proclamer roi; il fut poignardé peu de temps après. — FROÏLA III, roi de Léon et d'Oviédo, mort en 924, était fils d'Alphonse le Grand. Il était, depuis 910, souverain d'Oviédo, lorsqu'il succéda à son frère, Ordoño, sur le trône de Léon en 923. Il ne signala son court règne que par des actes de cruauté. Les Espagnols, irrités de sa conduite, le chassèrent du trône et adoptèrent un gouvernement dirigé par deux magistrats suprêmes, appelés *jueces* (juges).

FROISSABLE adj. (froi-sa-ble — rad. *froisser*). Qui peut être froissé; qu'on peut détériorer par le froissement.

— Fig. Facile à froisser, à offenser : *Cette femme est bien* FROISSABLE.

FROISSAGE s. m. (froi-sa-je — rad. *froisser*). Action de froisser.

— Comm. *Huile de froissage*, Huile obtenue par le premier pressurage des graines, et sans exercer une action mécanique bien violente.

FROISSART (Jehan), historien et poëte français, auteur de *Chroniques* qui sont l'un des principaux monuments de notre langue, né à Valenciennes vers 1333, mort vers 1400. Malgré son attention ordinaire à mettre le lecteur au courant de tout ce qui le regardait personnellement, il n'a rien dit de positif sur son extraction. Un manuscrit le qualifie de chevalier; l'opinion la plus commune, inférée d'un fragment de ses poésies, est qu'il eut pour père un simple enlumineur, peintre d'armoiries dans le Hainaut. Doué d'un esprit vif, il cultiva de bonne heure la poésie et la musique; son tempérament fut aussi précoce que son intelligence, et, dès l'âge de douze ans, il aimait, comme il l'a dit lui-même dans une pièce de vers, « à captiver pucelettes, » en attendant qu'il pût « aymer sérieusement. » Dès son adolescence, il se passionna pour la chasse, la bonne chère, les femmes, le vin, la parure, et ces goûts ne firent que se développer chez lui.

« Dans ce bon temps de nature et de naïveté, dit avec raison M. de Barante, on pouvait fort bien devenir prêtre et garder néanmoins, presque sans la combattre et se la reprocher, cette disposition douce et facile d'une âme indulgente à elle-même plutôt que corrompue, et qui se laisse aller à goûter les plaisirs de la vie comme par une sorte d'insouciance enfantine. » Ainsi fit maître Jehan; mais, au milieu même de ces plaisirs, il acquérait çà et là quelques bribes d'instruction que fécondait sa vive intelligence, et, pris vers l'âge de vingt ans du beau désir de se rendre illustre dans les lettres, « à la prière de son cher seigneur et maistre, Robert de Namur, » il entreprit de raconter les guerres de son temps, depuis la bataille de Poitiers.

Il en compila une première partie (1326-1340) d'après des chroniques qu'avait laissées « vénérable homme et discret seigneur Jehan Le Bel. » Puis il partit pour l'Angleterre offrir ce travail à la femme d'Edouard III, la reine Philippine de Hainaut, qui avait été sa suzeraine. Une passion malheureuse pour une dame de haut parage qui lui préféra un rival fut pour quelque chose aussi dans cette longue excursion à l'étranger, et le souvenir de cet amour, qui lui tint fort longtemps au cœur, revient souvent dans ses ballades, à travers les mille dissipations de sa vie mondaine. Le poëte n'a soulevé qu'à demi le voile qui couvrait cette passion ténébreuse, et nous n'en dirons pas davantage.

De retour en France, en 1360, il voyagea encore. En avril, il était à Melun-sur-Seine; à la Toussaint, à Bordeaux; il séjourna ensuite quelque temps dans sa patrie, le Hainaut, et de là se rendit en Ecosse. Il parcourut toute la contrée, seul, à cheval, sa valise accrochée à la selle et suivi d'un grand lévrier. Toutes les nobles demeures s'ouvrirent devant le pèlerin errant; Guillaume de Douglas lui donna l'hospitalité dans son château, près d'Edimbourg. Ces voyages n'avaient d'autre but, pour l'historien, que de le mettre en rapport avec les principaux personnages de son temps. Les documents étaient rares à cette époque; les seules sources à consulter, c'étaient les acteurs eux-mêmes des hauts faits que l'on se proposait d'écrire, les grands barons qui avaient tiré l'épée dans les batailles et apposé leur griffe aux traités. Poëte descriptif et historien exact, Froissart n'écrivit rien sans visiter les lieux témoins des actions guerrières, sans écouter les récits de ceux qui y avaient pris part. De là ces longs voyages dont la succession constitue toute sa biographie.

Il visita l'Italie, spécialement Milan et Rome, où il séjourna; à Milan, il avait assisté aux fêtes splendides données en l'honneur du mariage du duc Clarence avec la fille de Galéas Visconti; il put rencontrer à cette fête l'illustre Pétrarque. A son retour, il traversa l'Allemagne et fut bientôt pourvu, dans son pays, de la cure de Lestines, petit village flamand. Sa protectrice, Philippine de Hainaut, était morte; il s'attacha au duc de Luxembourg, Wenceslas, qui le prit en qualité de clerc ou secrétaire. Wenceslas était un lettré; il avait conçu le plan d'un roman resté célèbre par la collaboration de Froissart, *Méliador* ou le *Chevalier au soleil d'or*, que le poëte écrivit en grande partie sous sa dictée. Wenceslas étant mort en 1384, Froissart trouva un autre protecteur dans le comte de Blois, Guy de Châtillon, dont il chanta les fiançailles dans une pastourelle intitulée : le *Temple d'honneur*. Puis ses goûts de voyage le reprirent, et il se mit à parcourir le centre et le midi de la France. Il y rencontra un certain chevalier, messire Espaing de Lyon, avec lequel il lia connaissance parce qu'il lui trouva une grande distinction de manières et une instruction fort rare à cette époque. Messire Espaing avait exercé des charges considérables et employé une bonne partie de son existence à des négociations aussi importantes que délicates. Ayant servi en Gascogne, lors de la guerre, il était curieux d'apprendre ce que Froissart en savait, et, de son côté, ce dernier prenait plaisir à converser avec le chevalier sur les événements qu'il ne connaissait pas d'une manière suffisante. Ils se prirent tous deux d'amitié. Chevauchant côte à côte, au sein de ces contrées méridionales, ils s'instruisaient mutuellement, se racontant les exploits des preux. Quand nos deux amis arrivaient dans une cité, leur premier soin était d'en examiner les dehors, les moyens de défense ou d'attaque; de retour à l'hôtellerie, ils se communiquaient encore leurs impressions et ne dédaignaient pas de faire leur profit des conversations particulières qu'ils pouvaient entendre. Froissart ne se couchait point qu'il n'eût consigné tout ce qu'il avait appris d'intéressant. Le chevalier et le chroniqueur se rendirent ensuite à Orthez, où Gaston de Foix, surnommé Phébus à cause de sa beauté extraordinaire, tenait habituellement sa cour. Les entretiens roulaient continuellement sur les assauts, les siéges, les escarmouches, les surprises; on s'amusait surtout à des joutes d'adresse et de force, à des exercices périlleux, à des chasses dans les forêts impénétrables. Dès que le comte de Foix eut été informé de la présence de Froissart, il l'envoya chercher par un écuyer, et lui dit *en bon françois qu'il le connoissoit bien, quoiqu'il ne l'eust jamais veu, mais qu'il avoit bien ouï parler de luy, et le retint de son hostel.* Gaston lui fournissait des détails pour la chronique commencée. Les gentilshommes réunis à Orthez, et surtout les chevaliers d'Aragon et de Lancastre, lui en narraient à foison; ce fut dans leurs récits qu'il puisa tout ce qu'il raconta plus tard des hauts faits du bâtard de Mauléon. Quoique cette vie de plaisirs et de récits lui plût beaucoup, Froissart songea bientôt néanmoins à retourner dans son pays natal. Gaston le décida cependant à différer son départ jusqu'au mariage du duc de Berry avec la comtesse de Boulogne. Froissart partit à leur suite, non sans avoir été comblé de présents par le généreux comte de Foix. Il traversa alors le Lyonnais, la Bresse, le Forez et arriva à Riom, en Auvergne. Il vint enfin à Paris; mais ce ne fut pas pour longtemps : son infatigable activité ne lui permettait pas le repos. En moins de deux ans, nous le trouvons successivement dans le Blaisois, le Cambrésis, le Hainaut, la Picardie, une seconde fois à Paris, puis à Valenciennes, à Bruges, à l'Ecluse, dans la Zélande, etc. L'esprit se fatigue à le suivre dans ces pérégrinations de chaque instant. Véritable chroniqueur (même dans le sens tout moderne du mot), il recueillait avec un soin avide les moindres événements capables d'intéresser. Ainsi, en 1390, étant revenu chez lui, il voulut continuer son ouvrage avec les documents qu'il avait amassés de tous les côtés avec tant de peine; mais alors les informations qu'il avait prises au sujet de la guerre d'Espagne ne lui semblèrent plus suffisantes, et le voilà de nouveau lancé à travers champs. Il eut quelques scrupules de n'avoir écouté en cette occurrence que les Espagnols et les Gascons ayant tenu pour le roi de Castille; il voulut connaître la version des deux partis. On lui annonça qu'un certain nombre de Portugais étaient à Bruges. Il se hâta de les aller trouver, leur exposa le motif de sa visite et fut assez heureux pour que la fortune le servît au delà de ses espérances. En effet, il s'aboucha à Middelbourg avec un certain chevalier, *gracieux et accointable*, nommé Ferrand Portelet. Ce Portelet se mit tout entier à la disposition de l'écrivain et lui communiqua des renseignements précieux. Nous retrouvons Froissart à Paris au moment où le connétable de Clisson y fut assassiné. On avait fait espérer au poëte le canonicat de Lille; mais cette place ne lui fut jamais octroyée. Il dut se contenter du titre de chanoine et de trésorier de l'église collégiale de Chimay.

Froissart n'avait pas revu l'Angleterre depuis vingt-sept ans. A l'occasion de la trêve de 1395, il retourna sur les rives de la Tamise, emportant avec lui de nombreuses lettres de recommandation. Quand il eut réussi, après beaucoup de difficultés, à les faire parvenir au jeune roi, il fut enfin appelé auprès de lui. Quelque temps après, Froissart lui présenta son roman de *Méliador*. « Si le vit (le roman), dit Froissart, car tout pourveu je l'avois de luy mis sur son lict, et lors l'ouvrit et regarda dedans, et lui plut très-grandement, et plaire bien lui devoit, car il estoit enluminé, escrit et historié, et couvert de vermeil veloux à dix clous d'argent dorez d'or, et roses d'or au milieu, et à deux grands fermaulx dorés et richement ouvrés au milieu de rosiez d'or. Adonc me demanda le roy de quoi il traitoit, et je luy dy : d'amour. *De ceste réponse fut tout resjoui*, et regarda dedans le livre en plusieurs lieux, et y lisit, car moult bien parloit et lisoit françois, et puis le fit prendre par un sien chevalier qui se nommoit messire Richard Ondon, et porter en sa chambre de retraite, dont il me fit bonne chère. » Lorsque Froissart quitta Londres, le roi lui fit remettre comme souvenir cent doubles dans un gobelet d'argent doré pesant deux marcs.

On touchait à la fin du siècle. Cette dernière période de la vie de Froissart présente quelques obscurités. Certains biographes s'accordent à le faire mourir l'année même où son histoire s'interrompt, c'est-à-dire à la fin du XIVe siècle; d'autres reculent cette date jusqu'à 1410 et même 1420, mais sans preuves positives.

Les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* apprécient les poésies de Froissart avec une sévérité qui nous paraît exagérée : « On peut dire que l'invention pour les sujets lui manquait autant que l'imagination pour les ornements; du reste, le style qu'il emploie, moins abondant que diffus, offre souvent la répétition ennuyeuse des mêmes tours et des mêmes phrases pour rendre des idées assez communes; cependant la simplicité et la liberté de sa versification ne sont pas toujours dépourvues de grâce. On y rencontre de temps en temps quelques images et plusieurs vers de suite dont l'expression est assez heureuse. »

Comme historien, Froissart a rencontré dans M. de Barante un juge plus équitable : « Il n'est pas un historien qui ait plus de charme et de vérité; son livre est un témoignage vivant du temps où il a vécu; aucun art ne s'y fait voir; la candeur des sentiments y égale la naïveté de l'expression; on y retrouve la couleur et le charme des romans de la chevalerie, cette admiration pour la valeur, la loyauté, les beaux faits d'armes, pour l'amour et le service des dames; en même temps, le désordre, la cruauté, la rudesse de mœurs de ces temps barbares, les guerres sans cesse renouvelées et renaissantes, l'incendie des villes, les massacres des peuples, les provinces rendues désertes, les compagnies de gens de guerre devenues étrangères à toute patrie et ne vivant que de rapine; et pourtant, au milieu de tant d'horreurs, les hommes paraissent remplis de grandeur, de franchise et de force; ils sont cruels, ils sont variables dans leurs affections politiques, mais sincères et esclaves de leur parole... Froissart est souvent incorrect et incomplet : les dates, les noms propres, la suite des événements ne se trouvent pas dans son livre aussi bien établis que dans un historien moderne. Il a souvent besoin d'être éclairci et commenté; son langage ne semble pas trop vieux ni difficile à

ceux qui ont la moindre habitude de lire le français non classique; il a plutôt un ton général de naïveté qui plaît et séduit que des expressions vives et heureuses. » Les vers du chanoine de Chimay font encore les délices des érudits, mais ne franchissent pas un certain cercle fort restreint. Ses ouvrages historiques, au contraire, sont de véritables monuments et l'une des plus précieuses mines où puissent puiser nos historiens. Ces ouvrages sont indispensables à quiconque veut pénétrer dans le moyen âge et en étudier les mœurs et les coutumes pendant le cours des horribles discordes qui ont, il y a cinq cents ans, ensanglanté le sol de notre patrie. Il ne faut pas attendre du chroniqueur des appréciations très-justes sur les résultats des différentes guerres dont il raconte les phases. Vainqueurs ou vaincus, peu lui importe; ce qui lui plaît, c'est le bruit des armes, le scintillement du soleil sur les casques et les cuirasses, tout ce qui résonne, enfin, tout ce qui brille et qu'il racontera avec sa merveilleuse insouciance. Est-il en Angleterre, les Anglais sont pour le chroniqueur le peuple le plus vaillant du monde entier. Est-il chez Gaston de Foix, le modeste duché prend des proportions gigantesques. Commandé par les circonstances de sa vie, il a toujours échappé au joug de la vérité pour obéir à son caprice, à sa fantaisie. Terminons par ce jugement de Sainte-Beuve : « Froissart n'est peut-être pas un grand historien; du moins, c'est un admirable chroniqueur et le plus bel exemple du genre; c'est en narration le grand prosateur du XIVe siècle. De même que, dans ses vastes *Chroniques*, l'histoire de son temps se réfléchit comme dans un large miroir, de même la prose déjà et la langue s'y déroulent avec tout leur développement, leur facilité et leur éclat. Sa vie, son caractère sont pleins de naturel et d'originalité et merveilleusement assortis à son œuvre. »

Froissart (ARISTIDE), roman publié en 1843, par Léon Gozlan. Fils d'un républicain enrichi, Aristide épouse Mlle de Neuvillette, l'héritière ruinée d'un vieux marquis. Habitué à toutes les folies de la vie de garçon, il force sa femme à se lancer dans les extravagances de l'existence du demi-monde, dévore sa fortune, s'oublie jusqu'à frapper son épouse et la voit s'enfuir en Portugal avec un amant, le duc de Villa-Réal.

Ce qui avait séduit Mme Froissart, c'était le contraste des manières de grand seigneur du duc avec les habitudes d'estaminet de son mari. A peine arrivée à Lisbonne, un supplice d'un genre nouveau commence pour elle : elle maudit ces façons de gentilhomme qui l'empêchent de sortir lorsqu'elle veut se promener, de manger lorsqu'elle a faim. Cette terreur des vieux courtisans, cet épouvantail des jeunes femmes, ce fléau de la gaieté, l'étiquette, se dresse à chaque instant devant elle comme un rempart élevé contre ses volontés, comme un mur d'airain construit tout exprès pour emprisonner sa liberté. Elle se prend alors à regretter les excentricités de son mari et s'estime heureuse de pouvoir s'enfuir pour retrouver avec lui sa vie libre, joyeuse et sans contrainte.

Le sujet est développé avec esprit. L'opposition du sans-gêne plébéien d'Aristide avec la morgue de la vieille marquise de Neuvillette amène des dialogues d'une gaieté folle. Le personnage de cette vieille noble formaliste est une caricature admirablement dessinée.

FROISSÉ, ÉE (froi-sé) part. passé du v. Froisser. Frotté; détérioré par une pression ou par un frottement : *Membre* FROISSÉ. *J'ai les côtes* FROISSÉES. *Ces étoffes sont toutes* FROISSÉES.

— Fig. Maltraité, soumis à des exigences pénibles :

> Par les petits tyrans les peuples sont *froissés*.
>
> V. HUGO.

‖ Blessé, offensé, piqué : *Etre* FROISSÉ *de la franchise d'un ami. Gardons-nous d'accepter sans contrôle le témoignage des mécontents* FROISSÉS *par la fatalité des temps.* (Renan.)

FROISSEMENT s. m. (froi-se-man — rad. *froisser*). Action de froisser, de frotter ou de comprimer avec plus ou moins de violence : *La proue du navire tranchait la masse épaisse des vagues avec un* FROISSEMENT *affreux.* (Chateaub.)

— Fig. Atteinte portée : *Le* FROISSEMENT *des intérêts.* ‖ Offense ou acte jugé tel, qui cause du dépit, du mécontentement : *Lamennais semble être sorti du catholicisme pour des motifs de* FROISSEMENT *personnel.* (Renan.)

— Chir. *Froissement des artères*, Compression que l'on exerce sur elles à l'aide de pinces, pour arrêter une hémorragie.

FROISSER v. a. ou tr. (froi-sé — On tire ordinairement ce mot du latin *fressus*, brisé, cassé; de *frendere*, briser, qui provient sans doute lui-même de la racine sanscrite *bhrag*, *bhrang*, rompre, briser. M. Littré croit que les deux *s* remplaçent *st*, et rapporte *froisser* au bas latin *frustum*, morceau, où l'on retrouve le même primitif *bhrag*, rompre). Meurtrir, détériorer, déranger par un frottement : *Sa chute lui* A FROISSÉ *la jambe. Les disciples de Jésus* FROISSAIENT *des épis dans leurs mains un jour de sabbat.*

> . . . . . A grands coups de gaule
> Le pèlerin vous lui *froisse* une épaule.
>
> LA FONTAINE.

— Chiffonner : FROISSER *une robe.*

> . . . . Hécate aux trois visages
> *Froisse* sa robe blanche aux joncs des marécages.
>
> A. DE MUSSET.

— Fig. Nuire, porter atteinte à : FROISSER *les intérêts d'autrui. Une révolution* FROISSE *toujours beaucoup d'intérêts.* (B. Const.) *Les choses* FROISSENT *celui qui n'a pas su s'arranger à leur forme et à leur marche.* (Mme Guizot.) *La crainte* FROISSE, *resserre, comprime les âmes.* (Bautain.) ‖ Choquer, blesser, offenser, piquer, indisposer : FROISSER *un ami.* FROISSER *l'amour-propre d'un artiste.*

> Hélas! j'avais prévu la douleur qui l'accable.
> Notre adieu fut amer et je fus le coupable;
> Car en ne sachant point m'arrêter à demi,
> Je gourmandai l'artiste et je *froissai* l'ami!
>
> ROLLAND et DU BOYS.

— Absol. : *Des paroles qui* FROISSENT.

— Chir. *Froisser une artère*, La comprimer avec des pinces, pour arrêter une hémorragie.

Se froisser v. pr. Etre froissé : *Sa jambe* S'EST FROISSÉE *dans sa chute. Ces étoffes* SE FROISSENT *aisément.*

— Fig. Etre piqué, choqué, offensé : *C'est un caractère qui* SE FROISSE *pour un rien.*

— Réciproq. Se choquer, s'offenser mutuellement : *Ils* SE FROISSENT *dès qu'ils se parlent.*

FROISSEUR, EUSE adj. (froi-seur, eu-ze — rad. *froisser*). Qui froisse, qui sert à froisser : *Cylindre* FROISSEUR.

— s. m. Celui qui froisse, qui blesse, qui choque. ‖ Peu usité.

FROISSIS s. m. (froi-sî — rad. *froisser*). Action de froisser; bruit de choses qui se froissent. ‖ Vieux mot.

FROISSURE s. f. (froi-su-re — rad. *froisser*). Traces qui demeurent sur un corps après qu'il a été froissé; blessure causée par un frottement : *Les* FROISSURES *se guérissent au moyen d'applications d'eau froide.*

FROISSY, bourg et commune de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. de Clermont; pop. aggl., 636 hab. — pop. tot., 651 hab. Fabriques de bonneterie. Eglise du XVIe siècle. Vestiges d'un ancien château fort, nommé Beaufort.

FRÔLE s. f. (frô-le). Bot. Nom vulgaire du chèvrefeuille des Alpes. ‖ Nom vulgaire de l'arbousier commun.

FRÔLÉ, ÉE (frô-lé) part. passé du v. Frôler. Effleuré, touché légèrement en passant : *L'*r *se prononce en portant le bout de la langue jusqu'au haut du palais, de sorte qu'étant* FRÔLÉE *par l'air qui sort avec force elle lui cède et revient toujours au même endroit.* (Mol.)

FRÔLEMENT s. m. (frô-le-man — rad. *frôler*). Action de frôler, résultat de cette action : *Ce bruit est causé par l'agitation et le* FRÔLEMENT *des branches des arbres verts.* (E. Sue.)

— Chir. *Frôlement péricardique*, Bruit que l'on perçoit dans le cœur lorsque la surface séreuse péricardique est devenue rugueuse.

FRÔLER v. a. ou tr. (frô-lé — rad. *frotter*, étym. dout.). Effleurer, toucher légèrement en passant : FRÔLER *la robe d'une dame.*

— Agric. *Frôler des grains*, Les frotter entre les mains pour en séparer les parties du calice qui y sont restées adhérentes.

FROLOVIE s. f. (fro-lo-vî). Bot. Section du genre haplotaxis.

FROM s. m. (fromm). Argot. Abréviation du mot FROMAGE.

FROM (fromm). Mimologisme qui sert à peindre l'action de passer ses doigts sur les cordes d'un instrument : *Prenez une guitare. — Que veux-tu que j'en fasse? J'en joue si mal! — Avec le dos de la main :* FROM, FROM, FROM. (Beaumarch.)

FROMAGE s. m. (fro-ma-je — bas lat. *formaticum;* du latin *forma*, l'éclisse dans laquelle le fromage prend sa *forme* et sa figure. V. FORME). Aliment solide fait avec de la crème de lait ou du caséum, ou avec l'une et l'autre de ces substances; masse de cette matière moulée en forme de pain : FROMAGE *blanc.* FROMAGE *de Brie, de Neufchâtel, de Chester, de Gruyère, de Hollande. Dans les pays chauds, presque tous les* FROMAGES *sont faits de lait de buffle.* (Buff.) *Un dessert sans* FROMAGE *est une belle à qui il manque un œil.* (Brill.-Sav.) *Plusieurs insectes ou larves vivent aux dépens des* FROMAGES. (Morogues.) *Les* FROMAGES *de l'île de Cynthos, où le cytise abondait, étaient renommés par toute la Grèce.* (Boissonade.) *Le* FROMAGE *est le biscuit des ivrognes.* (Grimod.) *Le* FROMAGE *de Brie est un des meilleurs qui se mangent à Paris.* (Grimod.) *Auguste préférait à tout un morceau de vieux* FROMAGE. (De Cussy.) *Le lait de brebis sert dans l'Aveyron à préparer le* FROMAGE *de Roquefort.* (L. Cruveilhier.)

> Maître corbeau, sur un arbre perché,
> Tenait en son bec un *fromage*.
>
> LA FONTAINE.

> Le dessert est servi : quel brillant étalage!
> On a senti de loin cet énorme *fromage*,
> Qui doit tout son mérite aux injures du temps.
>
> BERCHOUX.

— Loc. fam. *Entre la poire et le fromage*, Sur la fin du repas, lorsque la gaieté que donne la bonne chère fait qu'on parle librement : *Le plus souvent, c'était à table,* ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE, *qu'ils racontaient leurs grands coups d'épée.* (J. Sandeau). ‖ *Laisser aller le chat au fromage*, Se laisser abuser, séduire, en parlant d'une fille.

— Pop. *Manger du fromage*, Etre mécontent, rager, pester :

> Le duc de Parme déménage;
> Plus d'hôtel, plus de courtisan.
> Monseigneur *mange du fromage*,
> Mais ce n'est pas du parmesan.
>
> (*Épigramme contre Cambacérès, duc de Parme.*)

— Jeux. *Faire un fromage, des fromages*, Se dit d'un jeu que font les jeunes filles en tournant sur elles-mêmes avec rapidité et se baissant tout à coup, de façon que leur jupe se gonfle en forme de ballon ou de gros fromage : *Mme Campan raconte qu'à l'âge de quinze ans elle s'amusait à cet exercice dans une chambre voisine de celle de Mesdames, lorsqu'elle fut surprise par l'entrée de Louis XV et de Mme Victoire. « Ma fille, dit le roi en éclatant de rire, je vous conseille de renvoyer au couvent une lectrice qui* FAIT DES FROMAGES. »

— Art culin. *Fromage à la crème*, Fromage fraîchement fait, qu'on délaye avec de la crème, et auquel on mêle du sucre en poudre : *Dès que les étrangers furent introduits, elle servit un* FROMAGE À LA CRÈME. (B. de St-P.) ‖ *Fromage à la glace* ou *fromage glacé*, Mets composé de crème et de sucre, auquel on joint ordinairement quelque autre substance agréable au goût et qu'on frappe ensuite de glace. ‖ *Fromage de cochon*, Chair de porc frais, hachée, accommodée d'une certaine manière, et à laquelle on donne ordinairement la forme d'un fromage. ‖ *Fromage d'Italie*, Hachis de foie de veau ou de cochon, de lard et de panne.

— Chim. Morceau de terre plat et rond, que l'on met au fond du fourneau pour supporter le creuset. ‖ On dit aussi TOURTE.

— Bot. *Fromage des arbres*, Espèce de champignon blanc qui vient sur les arbres.

— **Encycl.** Chim. et Econ. rur. Le lait consiste en un amas de globules butyreux suspendus dans l'eau, qui tient en dissolution et en émulsion trois principes particuliers; deux de ces principes sont azotés, le caséum et l'albumine, et le troisième a l'aspect du sucre : c'est la lactine ou sucre de lait. Voici la composition moyenne du lait de vache :

Caséum et albumine.	4
Beurre.	4
Lactine.	5
Eau.	87
	100

Le caséum et l'albumine sont unis à une faible proportion de phosphate de chaux tribasique; l'eau renferme une petite quantité de sels alcalins. Le lait, laissé en repos dans une éprouvette de verre à la température de 10° à 12° centigr., se sépare en deux parties : la plus légère, la crème, se rassemble à la partie supérieure; au-dessous, on remarque un liquide opalin, à reflets bleuâtres, qui est le sérum, solution aqueuse de lactine et de caséum. Si, après le rassemblement de la crème, on laisse le lait au contact de l'air, on voit se former peu à peu des flocons blancs qui tombent au fond du vase : c'est le caillé ou la partie caséeuse du lait, devenue insoluble en s'unissant à un acide, l'acide lactique, qui se forme, en présence d'une matière azotée, aux dépens de la lactine. Si le lait est exposé à l'air, sous une température de 25° à 30°, l'acidification de la lactine aura lieu beaucoup plus rapidement; le lait *tournera* avant que la crème ait eu le temps de monter à sa surface, et l'on n'aura plus que deux zones, celle du caillé et celle du petit-lait.

La théorie de la fabrication du *fromage* repose en partie sur les faits qui viennent d'être présentés. Le caséum du lait, rendu insoluble, devient du caillé par l'introduction d'un acide ou d'une présure. En faisant cailler le lait avant que la crème ait monté, on obtient la matière première des *fromages* gras; au contraire, en faisant cailler du lait après l'ascension de la crème, on obtient la matière première des *fromages* maigres.

Nous avons vu que la présure active l'acidification de la lactine; dans la pratique, on emploie toujours cet agent. Pour le préparer, on prend la caillette d'un veau qui n'a reçu que du lait pour nourriture; on en détache les grumeaux, qu'on lave à l'eau froide. Après les avoir essuyés avec un linge propre, on les sale et on les remet dans la caillette, qu'on fait sécher. La quantité de présure à employer pour coaguler une quantité de lait déterminée ne saurait être indiquée sûrement; elle dépend de la force de la présure, de la nature du lait et de la saison. En été, il en faut moins qu'en hiver; avec le lait non écrémé, il en faut plus qu'avec le lait tout à fait ou à demi écrémé. On trouve dans le commerce, sous le nom d'extrait de présure concentré, de l'acide lactique tout formé, qu'on emploie au même usage que la présure, et qui a une action plus énergique.

Le mode de préparation du *fromage* est extrêmement variable, aussi bien que ses résultats. On peut distinguer, avec M. Joigneaux, quatre catégories de *fromages :* la première comprend les *fromages* mous et frais; la deuxième, les *fromages* mous et salés; la troisième, les *fromages* plus ou moins fermes et fabriqués à froid; la quatrième, les *fromages* à pâte plus ou moins ferme et fabriqués à chaud. On peut ajouter à ces quatre catégories celle des *fromages* forts ou fermentés en pots.

— *Fromages mous et frais.* Si on coagule du lait écrémé, et qu'on place le caillé ainsi obtenu dans une forme de fer-blanc percée de trous à la partie inférieure, il s'égoutte, s'affaisse et donne ainsi un *fromage* mou, dit *fromage blanc* ou *fromage maigre.* Si, au contraire, on coagule du lait non écrémé, on obtient un *fromage* plus ou moins crémeux; c'est le *fromage* gras ou *fromage* à la crème. Si l'on ajoute au lait pur du matin la crème du lait de la veille, on obtient le *fromage* proprement dit. C'est ainsi que, dans le pays de Bray, on obtient les meilleurs *fromages.* Les *fromages* dits à la crème que l'on consomme à Paris sont préparés avec du lait écrémé.

— *Fromages mous et salés.* Cette catégorie comprend une classe très-nombreuse de *fromages*, parmi lesquels nous distinguerons le *fromage* de Brie. Ce *fromage* n'est pas seulement préparé dans la Brie, mais aussi dans les environs de Montlhéry. Voici la manière dont on le prépare. Dans le lait d'une traite du matin, préalablement passé au tamis, on ajoute la crème d'une traite de la veille au soir. Comme cette addition refroidit le lait, on y verse un peu d'eau chaude, de manière à donner au liquide une température de 25° à 28°. On mêle intimement, puis on introduit la présure (une cuillerée pour 12 litres). Il faut avoir la précaution d'enfermer la présure dans un nouet de linge fin. La coagulation a lieu en une demi-heure. On brasse fortement, au milieu du petit-lait, d'abord avec une écuelle de faïence, ensuite avec les mains. Lorsque la pâte a été suffisamment pétrie, on en remplit un moule, où elle prend la forme d'un disque peu épais, sur lequel on exerce une légère pression au moyen d'une planche circulaire chargée d'un poids. Le *fromage* étant suffisamment égoutté, on le renverse et on le place sous la presse, entre deux linges mouillés. Une demi-heure après, on le retire pour le presser de nouveau, après l'avoir retourné et enveloppé de linges secs, que l'on change ainsi toutes les deux ou trois heures. Quand le *fromage* est convenablement tassé, on le frotte avec du sel en poudre placé dans un baquet, où on le maintient ainsi saupoudré de sel pendant douze heures. On le frotte de temps en temps, et on le laisse pendant trois jours dans la saumure rassemblée au fond du baquet, après quoi on le porte au séchoir. La dessiccation doit s'opérer à une température peu élevée; elle a lieu dans ce qu'on appelle la chambre aux *fromages.* Les ouvertures de cette pièce doivent être pratiquées au nord, et l'accès de l'air réglé à volonté au moyen de fenêtres munies de persiennes à lames mobiles. La dessiccation a d'abord lieu très-rapidement; bientôt elle se ralentit, parce que l'humidité de la surface extérieure est dissipée, et aussi parce qu'on modère le renouvellement de l'air. Lorsque la végétation cryptogamique (moisissure) a commencé sur les *fromages*, on procède à l'affinage. Dans une bonne fabrication, l'affinage consiste à placer dans un tonneau, ouvert par le haut, un lit de menue paille ou de balles d'avoine de 0m,10 de hauteur, et à y superposer un *fromage*, qu'on recouvre d'un nouveau lit de paille, et ainsi alternativement jusqu'à ce que le tonneau soit plein. Les tonneaux sont disposés dans un endroit frais, mais non humide. Le *fromage* ressue, et, au bout de trois ou quatre mois, on le place dans des pots de grès recouverts d'une feuille de parchemin. Un *fromage* de Brie a donné à l'analyse :

Caséum et autres substances azotées	38,4
Beurre.	20,0
Sel marin et substances minérales.	6,2
Eau.	35,4
	100,0

Dans 100 parties de *fromage* on a dosé 0,05 d'ammoniaque.

— *Fromages fermes fabriqués à froid.* Le *fromage* de Herve, qui est fabriqué dans la province de Liége, est le meilleur des *fromages* de la troisième catégorie, qui comprend encore le *fromage* persillé du Limbourg et le *fromage* de Marolles. Les *fromages* de Herve sont tout à fait gras; ils renferment toute la crème ou sont écrémés soit entièrement, soit à demi.

— *Fromages fermes fabriqués à chaud.* Cette catégorie est de beaucoup la plus importante. La plupart des *fromages* qui lui appartiennent ont des articles spéciaux qu'on trouvera en leur lieu. V. ROQUEFORT, GRUYÈRE, NEUFCHÂTEL, HOLLANDE, PARMESAN, SASSENAGE, LIVAROT, STRACCHINO, TAO-FOO.

Il nous reste à parler du *fromage* fort, qui n'appartient à aucune des catégories précédentes. Il se fabrique en Bourgogne. On prend des *fromages* maigres essuyés à l'air et au soleil, et on les divise en tranches minces; chacune de ces tranches est saupoudrée

de sel, de poivre et d'épices, puis de crème et de *fromage* de Gruyère, et l'on forme une série de couches superposées; le pot une fois rempli, on verse un verre de vin blanc ou d'eau-de-vie, et on recouvre le tout de feuilles de noyer. Au bout de quinze jours, ce *fromage* peut être consommé.

En Roumanie, on prépare aussi des *fromages* forts. On fabrique d'abord, par la méthode ordinaire, des *fromages* blancs et doux, nommés *caches*, *brândza* et *ourda*. En août et septembre, ces *fromages* sont mis dans des cuves avec des couches alternées de gros sel, et l'on répand du lait par-dessus. Le tout fermente pendant les premiers mois d'hiver; on ne le consomme qu'aux approches du printemps et surtout dans la dernière semaine du carnaval, dite semaine du *fromage*. On fabrique aussi des *fromages* piquants et secs dont l'un, dit *brândza de burdouf*, se conserve dans des outres ou vessies. On le prépare en prenant du cache ou *fromage* blanc déjà vieux, qu'on sale et qu'on pétrit à nouveau. Dans quelques localités, on y ajoute des essences, puis on l'enferme dans des étuis tubulaires faits d'écorce de sapin, qui lui donnent une saveur particulière assez agréable; c'est alors le *brândza de cochuletz*.

FROMAGES (GROTTE DES), en allemand *Käsegrotte*, excavation naturelle pratiquée au milieu des masses basaltiques qui se dressent près de Bertrich (Etats prussiens), dans la vallée de l'Alf, affluent de la Moselle. Son nom lui vient de la disposition des colonnes qui lui servent de parois, et qui sont formées de pièces arrondies qui les ont fait comparer à des fromages empilés. Cette grotte, ainsi que celle de Fingal, est due au refroidissement de roches volcaniques. Aussi ne trouve-t-on de grottes analogues que dans le voisinage des volcans, soit éteints, soit en ignition.

FROMAGE DES FEUGRÈS (Charles-Michel-François), vétérinaire français, né à Sainte-Marguerite-de-Viette, près Lisieux, en 1770, mort en 1812. Il avait professé la philosophie de 1791 à 1793, lorsqu'il fut reçu à l'Ecole normale en 1794. Il entra ensuite à l'école d'Alfort, où il fut professeur de 1801 à 1805, puis devint vétérinaire dans la gendarmerie de la garde. Fromage mourut pendant la campagne de Moscou. Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Cours d'agriculture* de Rozier et dans divers journaux, on a de lui : *Tableau synoptique et physiologique de la vie considérée dans l'homme et dans les animaux domestiques* (Paris, 1801, in-8°); *De la garantie dans le commerce des animaux* (1805, in-8°); *Importance de l'amélioration et de la multiplication des chevaux en France* (1805); *Traité élémentaire et pratique sur l'engraissement des animaux domestiques* (1805); *Correspondance sur la conservation et l'amélioration des animaux domestiques* (Paris, 1810-1811, 4 vol. in-12).

FROMAGEON s. m. (fro-ma-jon — rad. *fromage*). Fromage blanc de lait de brebis, que l'on fabrique dans le midi de la France : *Les* FROMAGEONS *ont aussi une certaine renommée.* (Morogues.)

— Bot. Un des noms vulgaires de la mauve à feuilles rondes.

FROMAGER, ÈRE s. (fro-ma-jé, è-re — rad. *fromage*). Celui, celle qui fait ou qui vend des fromages : *Les* FROMAGERS *du mont Cenis tirent parti des résidus de leur fabrication de beurre et de fromage.* (Morogues.)

— Adjectiv. Qui fait des fromages, qui s'occupe de leur fabrication : *Un maître* FROMAGER. ‖ Qui a rapport à la fabrication du fromage : *Les associations* FROMAGÈRES *du Jura.*

— s. m. Econ. rur. Petit vaisseau percé de trous, dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des bombacées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale : *Le bois du* FROMAGER *est de peu de durée.* (V. de Bomare.) *Les* FROMAGERS *croissent promptement.* (Dutour.)

— **Encycl.** Bot. Ces arbres portent le nom scientifique de *bombax*, et il en a été question à cet article, auquel nous ajouterons quelques détails. Les *fromagers* forment le genre type du groupe des bombacées; ils doivent leur nom vulgaire à la nature de leur bois, qui est blanc, tendre, poreux, au point qu'on a pu le comparer au fromage. Ce bois est fibreux, pliant, mais difficile à couper dans les vieux sujets. Il dure peu, et ne sert dans le pays qu'à faire des canots et des pirogues, qu'il faut renouveler souvent; on en emploie aussi les morceaux en guise de liége. Il est connu dans le commerce sous les noms de *bois épineux des Antilles* et de *fromage de Hollande*. Son écorce passe pour un spécifique contre la syphilis. Les naturels emploient ses épines ou aiguillons en guise de clous. Il découle du tronc de cet arbre une sorte de gomme, jusqu'à présent restée sans usage. L'infusion des racines est regardée comme apéritive et hydragogue. Le duvet qui entoure ses graines est employé dans la fabrication des chapeaux. On s'en sert, sous les tropiques, pour garnir les oreillers, les coussins et les couvre-pieds, ainsi que les lits de plume. Ce duvet ou coton est d'autant plus propre à ces divers usages qu'il est bien mollet, très-léger et procure une douce chaleur. Malheureusement, il a le défaut d'être très-inflammable; si une étincelle vient à tomber dessus, il s'allume et se consume entièrement avant qu'on ait pu l'éteindre. Aussi les naturels et les colons, quand ils vont à la chasse, le portent-ils dans de petites calebasses, pour s'en servir en guise d'amadou. On a essayé encore de l'utiliser en médecine; on en garnit des pièces dites *d'estomac* pour exciter la chaleur dans les parties sur lesquelles on les applique. Dans le pays, on recueille avec soin ce duvet dès que les capsules s'entr'ouvrent, avant qu'il soit emporté par le vent. On recherche beaucoup cet arbre dans les régions tropicales parce qu'il réussit très-bien partout, se propage de boutures ou de graines, et a une croissance tellement rapide, qu'un rameau mis en terre devient, au bout de trois ou quatre ans, un arbre grand, rameux et touffu. On le plante devant les maisons, de préférence aux autres arbres, parce que ses branches prennent facilement la direction qu'on veut leur donner, se couvrent d'un feuillage abondant et procurent en peu de temps un ombrage agréable.

FROMAGERIE s. f. (fro-ma-je-rî — rad. *fromage*). Lieu où l'on fabrique les fromages : *Il existe dans le Jura* 695 FROMAGERIES. ‖ Lieu où l'on conserve les fromages. ‖ Boutique, magasin, marché où l'on vend spécialement des fromages : *Ouvrir une* FROMAGERIE. ‖ Commerce des fromages : *Faire sa fortune dans la* FROMAGERIE.

— **Encycl.** V. FRUITIÈRE.

FROMAGEUX, EUZE adj. (fro-ma-jeu, eu-ze — rad. *fromage*). Qui tient de la nature du fromage.

FROMAGIER, IÈRE s. (fro-ma-jié, iè-re — rad. *fromage*). Syn. de FROMAGER, ÈRE.

FROME ou **FROME-SELWOOD**, ville d'Angleterre, comté de Somerset, à 28 kilom. E. de Wells, à 17 kilom. S.-E. de Bath, sur le versant d'une colline qui domine un petit cours d'eau de même nom; 12,356 hab. Belle église. Frome est renommé pour son ale, ses draps et ses casimirs. Excellente école de grammaire fondée par Edouard VI. Dans les environs, beau domaine du marquis de Bath.

FROMENT s. m. (fro-man — lat. *frumentum*, pour *frugmentum*, se rapportant au même radical que *fruor*, *fructus* et *fruges*, savoir le sanscrit *bhrug*, manger). Bot. Genre de plantes, famille des graminées, tribu des hordéacées, auquel appartient le blé : *On ne sait de quel pays le* FROMENT *est originaire.* (Tessier.) *Parmi les céréales, c'est le* FROMENT *qui est le plus fréquemment attaqué de la rouille.* (Math. de Dombasle.) *Le* FROMENT *chinois rend jusqu'à cent vingt fois la semence.* (V. Hugo.)

> . . . La vigne prospère où le *froment* périt.
>
> ROSSET.

‖ *Froment barbu*, Nom vulgaire de l'orge à large épi. ‖ *Froment rampant*, Nom scientifique du chiendent. ‖ *Froment d'Inde, d'Espagne, de Turquie*, Nom vulgaire du maïs. ‖ *Froment locar* ou *Froment locular*, Syn. d'ÉPEAUTRE. ‖ *Froment de vache*, Nom vulgaire du mélampyre des champs. ‖ *Faux froment*, Nom vulgaire de l'avoine élevée, dite aussi FROMENTAL.

— Par ext. Le grain du froment qui sert à faire du pain : *Le gluten qu'on trouve particulièrement dans le* FROMENT *concourt puissamment à la fermentation du pain.* (Brill.-Sav.) *La colombe amollit dans son bec le* FROMENT *qu'elle présente à ses petits.* (Chateaub.) ‖ *Froment amidonnier*, Celui qui sert à la fabrication de l'amidon.

— Farine de froment : *Le pain de seigle est moins digestif que le pain de* FROMENT. (L. Cruveilhier.)

> Le blé, le pur *froment*, c'est la moelle de l'homme.
>
> A. BARBIER.

> J'aime à mouvoir le van où le *froment* doré
> Bondit avec la paille et retombe épuré.
>
> DELILLE.

— Pain de froment : *Le* FROMENT *des anges est déposé sur la langue véridique qu'aucun mensonge n'a encore souillée.* (Chateaub.)

— Agric. *Froment de saison*, Froment semé en automne, qui est la saison régulière, bien que l'on sème quelquefois en mars.

— Alchim. *Grain de froment des philosophes*, Le mercure.

— Ascét. *Froment des élus*, Aliment de l'âme, ce qu'il y a de plus saint dans la doctrine. ‖ Martyrs considérés comme une moisson divine : *Galérius rassemble de toutes les parties du monde, dans les prisons, les chrétiens les plus illustres,* FROMENT DES ÉLUS, *récolte divine qui doit enrichir le bon pasteur.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Bot. Dans le langage populaire, le mot *froment*, bien qu'ayant un sens moins étendu que celui de *blé*, s'applique encore à des plantes assez diverses de la famille des graminées, offrant ce caractère commun de fournir des grains qui servent à la nourriture de l'homme. Dans son acception rationnelle et scientifique, il est l'équivalent du mot latin *triticum*, et sert à désigner un genre particulier et très-important de cette famille. Ce genre comprend des plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces, à feuilles planes, à fleurs réunies, au nombre de trois au moins, en épillets distiques, sessiles sur un axe flexueux et alternativement creusé des deux côtés, et constituant par leur ensemble un épi allongé, ou plus rarement une panicule serrée. Les épillets regardent l'axe par un de leurs côtés, ce qui distingue ce genre des ivraies, où c'est le dos des épillets qui s'appuie sur cet axe. Le genre *froment* se divise en trois sections assez naturelles pour que plusieurs auteurs les aient élevées au rang de types génériques distincts; ce sont les *froments* proprement dits, les *épeautres* et les *agropyrons* ou *chiendents*. Nous n'avons à nous occuper ici que des premiers. Les vrais *froments* sont faciles à distinguer, en ce que leurs grains sont moins étroitement renfermés dans la balle et s'en séparent aisément par le battage. Ils se réduisent à un petit nombre d'espèces; mais celles-ci, par l'effet de la culture, ont varié, pour ainsi dire, à l'infini. Chaque contrée aujourd'hui a les siennes, et elles ne sont pas toujours faciles à caractériser. Toutes ces variétés sont réunies par les agriculteurs sous le nom collectif de *blé* ou de *froment*.

L'histoire du *froment* est pleine d'obscurités; on ignore même la vraie patrie de cette précieuse céréale. On s'accorde généralement à reconnaître qu'elle est originaire de l'Orient; mais on diffère d'opinion sur la contrée qui lui a donné naissance. Pour les uns, c'est l'Ethiopie; pour d'autres, la Palestine, la Perse, la Tartarie, etc. On a voulu retrouver le *froment* dans certains grains dont parlent la Bible et Homère; mais, à cet égard, on en est réduit à des conjectures. Il est certain que la culture de cette céréale fut de bonne heure très-florissante en Egypte. La vierge des zodiaques égyptiens est représentée tenant dans ses mains un épi de blé. On sait, d'ailleurs, que ce pays fut, dans la haute antiquité, le grenier de la Syrie, de l'Arabie et de tout l'Orient, comme plus tard la Sicile et la Mauritanie furent les greniers de Rome. On trouve fréquemment des grains de blé dans le cercueil des momies; on assure même que ce blé a assez conservé sa faculté germinative pour lever quand on le met en terre; mais ce dernier fait est au moins fort douteux. De l'Egypte, le *froment* passa en Grèce, et de là à Rome; mais pendant longtemps on se contenta de manger ses grains concassés ou réduits *en bouillie*; ce n'est que plus tard que l'on connut l'art de faire le pain. Les Romains introduisirent la culture du *froment* dans tous les pays qu'ils ajoutèrent successivement à leur vaste empire. Enfin, de nos jours, cette culture s'est étendue avec la civilisation, et le *froment* forme aujourd'hui la base de l'agriculture et de l'alimentation dans toutes les contrées civilisées, dont le climat se prête à la production de cette céréale.

L'incertitude qui règne sur l'origine du *froment* a fait penser à plusieurs auteurs que le type primitif de cette espèce était perdu; à d'autres, que le *froment* provenait des transformations successives d'une autre graminée, operées par la culture et par l'action de l'homme. Chez les Romains, c'était l'ivraie qui passait pour la souche primitive du blé. Pline regardait le *froment* comme le produit des dégénérations successives d'autres céréales. De nos jours, l'idée énoncée par Buffon a été reprise et étayée de quelques expériences peu probantes. Buffon pensait que le *froment* était une céréale créée, pour ainsi dire, de toutes pièces par la main de l'homme, qui aurait métamorphosé par la culture, au point de la rendre méconnaissable, une graminée aujourd'hui inconnue. MM. Dunal et E. Fabre ont cru trouver cette graminée dans l'*ægilops*. Pour eux, l'ægilops, soumis à la culture, se transformerait, au bout de plusieurs générations, en un véritable *froment*. Cette idée, assez ingénieuse, n'a pas été admise par les botanistes. Il est résulté cependant de ces expériences un fait qui paraît incontestable : c'est que les ægilops, dont on avait fait un genre particulier, semblent devoir être réunis génériquement aux *triticum*.

Le nombre des variétés de blé, avons-nous dit, est considérable; il se chiffre par centaines. Les *froments*, en effet, peuvent avoir la tige (paille) pleine ou creuse, la balle barbue ou imberbe, le grain dur ou tendre, une végétation bisannuelle (blés d'hiver) ou annuelle (blés de printemps ou de mars). Ces caractères, joints à la couleur du grain, à la rapidité ou à la lenteur de la végétation, à la qualité et à la quantité de la farine, etc., servent à déterminer les variétés, dont plusieurs ne sont guère que des races locales; de là ces groupes connus, suivant les pays, sous les noms de richelle, touzelle, saisette, poulard, épaule, pétanielle, nonette, grossaille, aubaine, trémois, etc. Nous n'entreprendrons pas la longue énumération de ces variétés; nous rappellerons seulement que chaque cultivateur doit choisir celles qui conviennent le mieux au climat et aux besoins de sa localité. Nous devons toutefois résumer sommairement les caractères des principaux groupes.

Les blés tendres sont ceux dont la cassure présente un aspect farineux; dans les blés durs, au contraire, cette cassure offre l'apparence de la corne. Les premiers donnent plus de farine et un pain plus blanc; les seconds se conservent mieux; le pain qu'on en fait est plus savoureux, plus nutritif et se durcit moins vite. En général, les blés tendres conviennent mieux aux climats froids, les blés durs aux pays chauds.

Les blés d'automne ou d'hiver sont ceux qu'on sème à l'automne; les blés de mars ou de printemps sont ceux que l'on sème dans cette dernière saison. Ceux-ci, bien inférieurs aux autres pour la qualité, sont par cela même moins cultivés; toutefois, ils sont d'une grande ressource dans certaines circonstances, par exemple lorsque les semailles d'automne ont été contrariées par les pluies ou détruites par une cause quelconque.

Parmi les blés nus ou sans barbe, on distingue, dit M.-P. Queyriaux, le *froment* ordinaire, à épi allongé, long, étroit, à quatre côtés inégaux, dont deux plus larges et deux plus étroits; c'est le plus répandu en France et le plus estimé sous le rapport de la qualité du grain, ce qui le fait désigner sous le nom de blé fin, par opposition aux gros blés, appelés poulards. On remarque encore le *froment* commun d'hiver, à épi allongé, jaunâtre, et à grain rougeâtre, cultivé en Beauce et en Brie; le *froment* blanc de mars; le *froment* de Hongrie; le *froment* rouge ordinaire; le *froment* blanzé de Lille; enfin le blé d'Odessa. Les blés barbus, qui appartiennent aussi aux blés fins, ont la balle terminée par une arête roide et plus ou moins longue; la réunion de toutes ces arêtes constitue pour l'épi une sorte de barbe. Les variétés les plus répandues sont : le *froment* barbu d'hiver, à épi dressé et comprimé, à grains jaunâtres ou rougeâtres, à barbe divergente, rustique et productif; le blé barbu de mars ordinaire; les blés de Toscane, de Sainte-Hélène, de Smyrne, etc. Les *froments* renflés ou poulards, moins sujets à la verse que les blés à paille creuse, ont la paille haute, forte et résistante; l'épi barbu, carré, compacte, à quatre faces égales; ils sont rustiques, vigoureux et les plus productifs de tous les blés; mais leur grain est d'une qualité inférieure à celle des *froments* ordinaires.

Le *froment* réussit surtout dans les terrains calcaires ou argileux; mais il redoute les sols compactes ou légers à l'excès. Néanmoins, presque toutes les terres soumises à un bon assolement peuvent devenir propres à cette culture. Ordinairement on le fait succéder à une plante sarclée, au sarrasin, à l'avoine ou à un fourrage. Il donne les meilleurs produits quand il vient après un trèfle d'un an, non envahi par le chiendent et labouré immédiatement avant la semaille.

Le *froment* s'accommode très-bien d'un sol dont le fond présente une certaine consistance; il ne faut donc pas labourer trop profondément. D'un autre côté, les petites mottes dont la surface du sol est parsemée ne sont pas un inconvénient; car, en s'effritant par l'action des gelées, elles rechaussent d'elles-mêmes la plante récemment germée. Quant au nombre des labours, il varie suivant la nature et l'état du sol : après un trèfle, un sarrasin, une récolte sarclée ou binée, un seul labour suffit ordinairement; tandis que sur une jachère il en faut trois ou quatre, ou même davantage. Le temps qui doit s'écouler entre le labour et la semaille est court dans les terres légères et plus long dans les terres fortes. En général, l'époque la plus convenable pour semer le blé est le mois d'octobre. Mais quelquefois le mauvais temps force à continuer les semailles en novembre, et alors il faut augmenter la quantité de semence. Presque toujours, il vaut mieux semer trop tôt que trop tard. Le choix des grains destinés au semis est d'une haute importance. On doit choisir, autant que possible, de la graine de l'année, bien mûre et bien nettoyée, par le criblage ou autrement, des graines de mauvaises herbes. Cependant l'expérience a démontré que les graines de deux ou trois ans donnent aussi de très-bons résultats. Les cultivateurs renouvellent ordinairement leur semence tous les deux ou trois ans, et, dans ce but, ceux du même canton échangent leur graine entre eux; souvent même on fait venir la graine de pays éloignés; les cultivateurs anglais et belges en ont quelquefois tiré de la Sicile. Enfin, pour préserver le blé de la carie, il faut soumettre la semence à un chaulage ou à un sulfatage. On emploie, en général, de 2 à 3 hectolitres par hectare; mais il faut d'autant plus de grain que l'on sème plus tard. Le semis se fait à la volée ou en lignes (v. SEMAILLES et SEMOIR). Quand la semence est répandue sur le sol, on l'enterre, à l'aide de la charrue, de la herse ou de l'extirpateur. Le premier moyen s'appelle semer sous raie, et convient surtout aux terrains légers. Dans les semailles de printemps, la terre qui recouvre la graine doit être bien pulvérisée. Il n'en est pas de même pour les semailles d'automne; ici, au contraire, les mottes peuvent servir à rechausser les racines des plantes et à les garantir contre l'action du hâle.

Parmi les soins d'entretien à donner au *froment* pendant sa végétation, nous citerons d'abord les roulages. Cette opération consiste à passer le rouleau sur les terres ensemencées, pour unir les sillons ou pour raffermir les plants déchaussés par les gelées. Elle est indispensable dans les terres légères, calcaires et humides. C'est surtout au printemps qu'elle a lieu, quelquefois aussi au moment des semailles. Le sarclage, qui consiste à arracher les mauvaises herbes à l'aide d'un sarcloir, est ordinairement exécuté par des

femmes et des enfants. Excellent sur les sols légers, il peut produire de mauvais résultats si on ne l'opère pas au moment convenable, c'est-à-dire lorsque le sol n'est ni assez dur pour contrarier l'arrachage des mauvaises herbes, ni assez humide pour se tasser sous les pieds des travailleurs. Les sarclages, ainsi que les binages, peuvent être remplacés économiquement par un hersage donné à propos, c'est-à-dire dans le courant de mars, lorsque la terre est suffisamment ressuyée. Le hersage a pour effet de faire *taller* le blé, c'est-à-dire de provoquer le développement d'un plus grand nombre de tiges. On le renouvelle jusqu'à ce que le champ soit partout couvert d'une couche de terre meuble.

Il arrive quelquefois que le blé végète trop rapidement; on retarde sa croissance au moyen de l'effanage, c'est-à-dire en faisant passer dans le champ un troupeau de moutons qui broutent l'extrémité des fanes. Dans le mois de mai, on procède à l'échardonnage; à l'aide d'une pince en bois, on arrache les chardons qui nuisent au développement de la céréale. Le moment de la floraison est le plus critique pour le *froment;* s'il survient des pluies à cette époque, la fécondation s'opère mal ou pas du tout, la fleur coule et les grains avortent en tout ou en partie. Pour achever la maturité du grain, il ne faut plus que de la chaleur. Le blé est sujet à plusieurs maladies, qui sont la carie, le charbon, l'ergot et la rouille. Il redoute aussi les attaques des lombrics, ainsi que celles de plusieurs insectes et de leurs larves, tels que les vers blancs ou larves du hanneton, le taupin des moissons, le céphus ou porte-scie, les cécidomyes, les oscines ou chlorops, les courtilières, qui coupent les racines, rongent le collet ou dévorent l'intérieur des tiges et des épis. On n'a pas malheureusement de moyens pratiques et susceptibles de s'appliquer en grand à la destruction de ces insectes.

La maturité du blé arrive à une époque d'autant plus précoce que le climat est plus chaud. Dans le midi de l'Europe, c'est le mois de juin; pour la France, c'est le mois du juillet; dans le nord de l'Europe, août seulement. Mais la maturité parfaite n'est nécessaire que pour le blé destiné à servir de semence. Pour celui qui doit entrer dans la consommation, on se trouve bien de devancer ce terme de huit jours; on obtiendra ainsi une farine plus abondante et de meilleure qualité. On se sert, pour couper le blé, de la faucille, du volant, de la serpe, de la faux ou des machines à moissonner récemment introduites en agriculture. A mesure que l'on coupe les tiges, on les met en javelles, qu'on étend sur le sol, et on a soin de placer les épis dans la direction vers laquelle ils penchaient quand ils étaient sur pied. On laisse ces javelles sécher ainsi pendant une journée environ; puis on les lie en gerbes avec un lien de paille de seigle, pour les porter à la grange ou à l'endroit choisi pour les mettre en meule. Si le temps devient pluvieux avant qu'on ait pu lier les gerbes, on met le blé, aussitôt qu'il est coupé, en meulons ou moyettes. Si la pluie survient après qu'on a lié les gerbes, on les met en dizeaux. Pour cela, on dispose quatre gerbes en croix, de telle sorte que les épis se touchent au centre; par-dessus, on met un autre rang de gerbes disposées de la même manière, et l'on recouvre le tout d'une gerbe placée en forme de chapeau sur les autres et dont les épis sont tournés vers la terre. Grâce à ces précautions, on est sûr que les gerbes se conserveront parfaitement.

Pour conserver le blé jusqu'au moment du battage, en emploie deux moyens, suivant les localités. On le met en meules en plein air, ou bien on l'enferme dans les granges; ce dernier procédé est plus dispendieux, car il faut souvent des bâtiments très-vastes, et les rats dévorent une grande partie du grain. Le battage du blé se fait de diverses manières: au fléau, par les pieds des chevaux (c'est le dépiquage ou la dépiquaison), au rouleau ou bien avec la machine à battre ou batteuse mécanique (V. BATTAGE). Quand cette opération est terminée, on met la paille en faisceaux; le grain est vanné et criblé, puis mis en sacs, en vases clos, en silos, etc. On le conserve ainsi jusqu'au moment où on le porte au moulin. Enfin, par l'action de la mouture, on produit la farine, qu'on sépare du son.

Les usages du *froment* sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur ce sujet. Sa farine, riche en amidon et en gluten, fournit le pain le plus léger, le plus salubre et le plus nourrissant. L'amidon est plus abondant dans les blés tendres que dans les blés durs; ceux-ci, au contraire, sont riches en gluten. Il en résulte que le pain fait avec les blés blancs ou tendres est plus blanc, tandis que le pain fait avec des blés rouges ou durs est plus savoureux et plus nutritif. Aussi les premiers sont-ils préférés par les cultivateurs, les autres par les meuniers et les boulangers. En mélangeant les farines de ces deux catégories de *froment*, on obtiendrait une excellente combinaison. La farine du blé sert encore à faire des pâtisseries, des bouillies, des vermicelles, des macaronis, des semoules, des pâtes dites d'Italie, etc. Ce grain, en nature, concassé ou en bouillie, serait excellent pour la nourriture des animaux; mais on comprend sans peine qu'il est trop précieux pour que l'homme s'en prive. Aussi ne donne-t-on guère au bétail ou aux animaux de basse-cour que le son, qui doit surtout ses qualités nutritives à la petite quantité de farine qui y reste adhérente. On donne aussi aux bestiaux la paille, qui est encore employée comme litière pour être convertie en engrais. Le *froment*, fauché en vert, fournit un excellent fourrage, et, dans certains pays, il est cultivé pour ce seul usage.

Cette plante est employée en médecine; la farine est émolliente et résolutive; le pain séché au feu et bouilli dans l'eau fournit une boisson, l'eau panée, qui convient dans les maladies aiguës. A l'extérieur, on applique la mie de pain en cataplasmes sur les tumeurs inflammatoires, et on emploie le levain pour accélérer la suppuration. Le son passe pour adoucissant, laxatif et détersif; il calme la toux. On se sert de sa décoction pour humecter la poitrine; on le mêle aussi à l'eau des bains et aux lavements. En médecine vétérinaire, on emploie cette décoction pour rafraîchir les vaches et les chevaux.

Le *froment* sert, dans l'industrie, à préparer l'amidon; on cultive dans ce but une variété particulière, et on utilise aussi les recoupettes, c'est-à-dire les produits résultant d'une mouture imparfaite, qui n'a pas bien séparé la farine et le son. Aujourd'hui, les progrès de la chimie permettent de convertir l'amidon en sucre et d'obtenir de celui-ci de l'alcool et du vinaigre. Le *froment* peut encore servir à la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie de grains. Enfin la farine sert à faire la colle blanche.

La paille, qui renferme une grande proportion de silice, se conserve longtemps; on l'emploie pour garnir les chaises, confectionner les paillasses; on en fait des nattes, des ruches d'abeilles, des paniers et autres ouvrages de vannerie. Celle du blé barbu de Toscane, qui est l'objet d'une culture spéciale, sert à préparer ces chapeaux si connus sous le nom de chapeaux de paille d'Italie. On peut facilement teindre la paille de diverses couleurs. Enfin on la fait servir, dans bien des pays, à couvrir les chaumières et les granges, et on utilise pour le même usage les étaules, c'est-à-dire les bases des chaumes qui restent sur le sol après la moisson.

FROMENT (Antoine), ministre protestant français, né dans le val de Trièves, près de Grenoble, vers 1510. Il était à Orbe lorsque Farel y arriva, échappé miraculeusement à la fureur des prêtres de Genève. Froment partit pour cette ville. Il y arriva en 1532. Il enseigna tout d'abord à ses auditeurs la lecture, l'écriture, un peu d'arithmétique; puis, abordant le sujet important, il s'éleva contre les abus de l'Église et l'inconduite des prêtres. Le clergé, voyant le danger qui résultait de ces réunions, essaya de les empêcher; mais, le 1er janvier 1533, la foule porta Froment en triomphe. Nommé, en 1537, pasteur de l'église de Saint-Gervais, il garda cette place jusqu'en 1552. Déposé en 1562, il vécut pendant dix ans à l'étranger. Revenu à Genève en 1572, il fut réintégré dans une place de notaire qu'il avait obtenue en 1553. On ignore la date de sa mort. On a de lui: *Deux épîtres préparatoires aux histoires et actes de Genève* (Genève, 1554, in-12); un *Sommaire des chroniques de Bonnivard* et les *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève.* Ces deux derniers ouvrages sont inédits.

FROMENT (François-Marie, baron), homme politique et publiciste français, né à Nîmes en 1759, mort à Paris en 1825. Il était, avant la Révolution, avocat et receveur du clergé et des domaines. La perte de sa charge, en 1789, en fit un adversaire violent du nouvel état de choses. Chargé par le comte d'Artois, émigré à Turin, de fomenter l'insurrection royaliste dans le Languedoc, il répandit dans le peuple des brochures incendiaires, fut le principal auteur de la pétition par laquelle les catholiques de Nîmes demandaient le maintien du pouvoir absolu et du régime oppressif sous lequel avaient vécu jusque-là les protestants, organisa avec quelques amis le fameux camp de Jalès et ne parvint qu'avec peine à s'échapper lors de la lutte sanglante qui éclata entre les catholiques et les protestants de Nîmes, en 1790. Froment alla trouver le comte d'Artois, puis le comte de Provence (Louis XVIII), fut anobli par ce dernier, qui le nomma secrétaire de son cabinet, et remplit pour ces princes des missions périlleuses en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, etc. De retour en France sous la Restauration, Froment n'obtint, en récompense de son dévouement à la cause royale, qu'une pension alimentaire de 700 fr., avec laquelle il vécut dans un état voisin de la misère, et réclama vainement les sommes qu'il avait prêtées au comte d'Artois pendant l'émigration. On a de lui plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons: *Mémoire historique et politique, contenant la relation du massacre des catholiques de Nîmes en juin* 1790 (Nîmes [Monaco], 1790), curieux et fort rare; *Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution* (Paris, 1816); *Procès de M. Froment contre S. A. R. Monsieur, frère du roi* (Paris, 1823).

FROMENT (Paul-Gustave), ancien élève de l'Ecole polytechnique, mécanicien distingué, né à Paris le 3 mars 1815, mort en février 1865. Son grand-père était horloger, et son père avait inventé une machine à tondre le drap; il est donc croyable que les premières impressions qu'il reçut dans son enfance engendrèrent en lui cette passion irrésistible qui le portait à l'étude des mécanismes connus et à l'invention de ceux qui pouvaient être désirés. A dix-huit ans, Froment concevait l'idée de son premier électromoteur, et, deux ans après, il en présentait le dessin à M. Liouville, comme candidat à l'Ecole polytechnique. Après un séjour de quelques années en Angleterre, où il était allé étudier la grande industrie, il entra, en 1840, dans l'atelier de Gambey pour s'y façonner à la construction des instruments de précision. Il construisit, en 1843, l'un des premiers télégraphes à cadran qu'on ait vus en France, un télégraphe à signaux conventionnels, analogue à celui de Morse, et un télégraphe à clavier. Il imaginait, vers la même époque, le mécanisme employé dans la construction des horloges électriques et celui des sonneries destinées à prévenir les surveillants des gares de chemin de fer de l'approche des trains.

Avant lui, on en était réduit à éclairer directement les réticules des lunettes astronomiques, pour les observations nocturnes; il trouva le moyen de rendre les fils lumineux en y faisant passer un courant voltaïque.

Outre les inventions qui lui appartiennent en propre, Froment a contribué par ses soins et ses conseils à la réalisation des vues d'un grand nombre d'ingénieurs et de mécaniciens. Ainsi, il s'est employé à faciliter la mise au jour du métier Bonelli, du télégraphe Caselli, du télégraphe Hugh, de la machine électrotrieuse, du pendule électromobile, du chronographe de MM. Schultz et Lissajoux, des appareils de M. Fizeau et de M. Foucault pour mesurer la vitesse de la lumière, des instruments gyroscopiques de ce dernier, etc.

FROMENT-MEURICE (François-Désiré), célèbre orfévre français. V. MEURICE.

FROMENTACÉ, ÉE adj. (fro-man-ta-sé — rad. *froment*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au froment.

— s. f. pl. Bot. Groupe de plantes ayant pour type le froment.

FROMENTAGE s. m. (fro-man-ta-je — rad. *froment*). Dr. féod. Droit prélevé sur les terres où l'on cultivait le froment.

FROMENTAIRE s. f. (fro-man-tè-re — rad. *froment*). Minér. Nom donné à des pierres formées de nummulites, qu'on prenait autrefois pour des graines de blé fossiles. ‖ On disait aussi FROMENTALITE.

FROMENTAL, ALE adj. (fro-man-tal, a-le — rad. *froment*). Qui tient du froment; qui convient, qui a rapport au froment: *Les grandes plaines* FROMENTALES *se couvrent de tapis courts et frais.* (G. Sand.)

— s. m. Nom vulgaire de l'avoine élevée:

Le sable, le gravier font d'un succès égal
Fleurir l'heureux sainfoin, le sobre *fromental.*
ROSSET.

‖ On dit aussi FROMENTEL.

— **Encycl.** S'il nous arrivait du Pérou ou du Japon une graminée fourragère réussissant dans les terrains les plus secs et les plus pauvres, d'un bon produit, d'une très-longue durée, et donnant un foin de bonne qualité, immédiatement la Renommée emboucherait les cent voix de sa trompette, et bientôt la nouvelle arrivée aurait place dans toutes les cultures progressives de France. Cette plante, nous l'avons: elle est indigène chez nous; on n'a pas à l'acclimater. C'est peut-être pour cela que l'on dédaigne de l'employer.

Le *fromental* ou avoine élevée, *avena elatior*, est une graminée de grande taille, qui croît naturellement dans les prairies sèches et dans les terrains calcaires secs abandonnés à eux-mêmes. Il s'élève à 1 mètre et même à 1m,50 de hauteur, fournit beaucoup à la coupe et repousse très-bien. Son fourrage abondant est de bonne qualité, quoique un peu gros; mais il n'est pas dur. Le chaume n'a pas une grande rigidité; la tige se conserve verte, même après la maturation de la graine; de sorte que l'on peut lui faire produire les semences sans beaucoup nuire à la qualité du fourrage.

Le *fromental* réussit sur les terrains calcaires les plus secs et les plus pauvres; nulle plante fourragère n'est plus propre à former avec le sainfoin la base de prairies fauchables de très-longue durée. Le *fromental* convient également comme pâturage; il repousse très-vite et est bien mangé. C'est une plante très-rustique, qui résiste également aux gelées les plus intenses de l'hiver et aux sécheresses prolongées de l'été. Une fois en possession du sol, elle s'y conserve, pour ainsi dire, indéfiniment.

Le *fromental* est une plante fourragère de grand avenir; les cultivateurs de terres calcaires sèches devraient le tenir pour l'égal du sainfoin, auquel, d'ailleurs, il est supérieur pour la durée et souvent pour le produit.

FROMENTÉ s. m. (fro-man-té). Vitic. Espèce de raisin.

FROMENTÉ, ÉE adj. (fro-man-té — rad. *fromentée*). Se dit d'une robe du bœuf qui a la couleur du hanneton appelé *fromentée*, c'est-à-dire qui est alezan fauve.

FROMENTEAU s. m. (fro-man-tô). Vitic. Variété de raisin très-estimée, que l'on cultive dans la Champagne et la Bourgogne.

— Bot. Nom vulgaire du fruit de la ronce des buissons.

— **Encycl.** On sait l'effrayante synonymie qui embarrasse les viticulteurs, quand il s'agit des innombrables variétés de raisins. Celle qui nous occupe en est un exemple frappant: *beurot*, *pinot franc gris, plant gris, fromenteau*, en Bourgogne; *malvoisie* et *auvernat gris*, en Champagne; *auxerrois*, dans la Moselle; *grand tokai gris*, sur les bords du Rhin; *barattzinrzoko*, en Hongrie, etc., etc., tels sont quelques-uns des noms qui servent à désigner cette intéressante variété.

Le *fromenteau* a des grains d'un rouge clair, à reflets bleus. Plus doux que le pinot franc, il donne un vin plus fin, mais moins corsé. Il produit davantage.

FROMENTEAU (dame DE). V. AGNÈS SOREL.

FROMENTEAU, publiciste protestant. V. FROUMENTEAU.

FROMENTÉE s. f. (fro-man-té — rad. *froment*). Art culin. Bouillie faite avec de la farine de froment: *Lorsque les Romains vivaient de* FROMENTÉE *et de pois chiches, ils étaient libres et puissants.* (Chateaub.) *La* FROMENTÉE *est une pâte compacte de blé crevé dans l'eau et habillé dans le lait.* (G. Sand.)

— Entom. Espèce de petit hanneton.

FROMENTERA (*île au blé*), une des îles Baléares (Espagne). Elle a 22 kilom. dans sa plus grande longueur et 17 kilom. dans sa plus grande largeur. « On s'est plu, dit Malte-Brun, à présenter cette île comme infestée de serpents, de loups et de renards; mais les seuls animaux qu'elle renferme sont des chèvres et des moutons devenus sauvages; ses rivages sont garnis de grands oiseaux échassiers connus sous le nom de flamants. »

FROMENTEUX, EUSE adj. (fro-man-teu, eu-ze — rad. *froment*). Abondant en froment: *Il n'estoit utile qu'une nation toute belliqueuse se mist en possession de terres si grasses,* FROMENTEUSES *et larges.* (L. Fauchet.) *Je ne souffrirais pas qu'un particulier frappât de stérilité vingt lieues de terrain, dans un département* FROMENTEUX, *pour s'en former un parc.* (Napol. Ier.) ‖ Vieux mot usité encore dans les environs de Lyon.

FROMENTIER, IÈRE adj. (fro-man-tié, iè-re — rad. *froment*). Qui produit du froment: *Terre* FROMENTIÈRE.

FROMENTIN (Eugène), peintre français, né à La Rochelle en décembre 1820. Après avoir terminé ses études, il étudia le paysage sous M. Louis Cabat; puis il visita l'Algérie et en rapporta de nombreuses études.

Son Salon de 1849 lui valut une première 2e médaille. Le peintre des *sites algériens*, des *smalas*, des *mosquées*, des *douars* s'annonçait déjà comme un maître.

Chargé, en 1852, d'une mission archéologique, il retourna en Algérie et continua son voyage dans le Sahel et le Sahara, dessinant et écrivant tout à la fois. On lui doit ainsi d'intéressantes relations des pays qu'il a parcourus. Rentré en France, M. Fromentin reprit ses pinceaux et exposa plusieurs toiles remarquables. Il en fut récompensé en 1857 par un rappel de 2e médaille, et, en 1859, par une 1re médaille et la décoration.

Entre autres compositions de cet artiste, il convient de citer: les *Gorges de la Chiffa* (1847); la *Place de la Brèche à Constantine* (1849); un *Enterrement maure* (1853); *Chasse à la gazelle*, acquis par l'Etat; les *Bateleurs nègres; Lisière d'oasis pendant le siroco;* une *Audience chez un khalife* (1859); *Cavalier revenant d'une fontaine près d'Alger;* le *Berger kabyle;* les *Courriers arabes* (1861); *Bivouac arabe au lever du jour;* la *Curée;* la *Chasse au faucon* et le *Fauconnier arabe*, placé au musée du Luxembourg (1863); *Coup de vent dans les plaines d'Alfa* (1864); *Chasse au héron* (1865); la *Tribu nomade en marche vers les pâturages du Tell* (1866); la *Caravane de Marilhat* (1867). Nous n'avons cité que les principales toiles de M. Fromentin; le catalogue de ses œuvres se compose, en outre, d'un grand nombre de paysages rapportés d'Algérie et du Sahara, ainsi que de divers épisodes de la vie arabe.

On retrouve dans la plupart, jointe, à la science approfondie des colorations élégantes, cette finesse et cette harmonie des tons qui ont valu à cet artiste ses premiers succès et l'ont placé au premier rang parmi les maîtres de la jeune école. Aussi a-t-il des imitateurs qui ont cherché à reproduire ses procédés. On peut néanmoins lui reprocher de concevoir ses tableaux au point de vue trop exclusif de la coloration. Il cherche un effet blanc, un effet rose, un effet bleu, et les personnages, le paysage, toute la composition, en un mot, ne lui servent qu'à l'obtenir et deviennent ainsi l'accessoire au lieu de rester le principal. On peut aussi lui reprocher de manquer parfois d'unité dans l'exécution.

Les *Bateleurs nègres*, exposés en 1859, ont reparu avec honneur à l'Exposition universelle de 1867. Après le *Bivouac au lever du jour* et le *Fauconnier arabe*, cette toile est la mieux rendue et la plus intéressante de l'œuvre de M. Fromentin. Elle est d'une dimension moyenne; il semble, d'ailleurs, que M. Fromentin est plus maître de lui lorsqu'il concentre tout son effet dans un cadre restreint, qui ne l'entraîne pas à grandir ses personnages, à substituer la ligne et le modelé à la couleur, et à atténuer ainsi ses princi-

pales qualités. A ce point de vue, la *Caravane de Marilhat* (1867) vaut une toile de 20 pieds, et l'artiste aurait donné les proportions de la nature à ses modèles qu'il n'aurait pas obtenu un effet plus considérable. Nous citerons encore de ce remarquable artiste les *Voleurs de nuit* et l'*Etang dans les oasis*, tableaux remarquables qu'il a exposés de nouveau en 1867; *Centaures; Arabes attaqués par une lionne* (1868); *Halte de muletiers; Fantasia* (1869), etc.

Comme écrivain, il mérite également d'être connu. On trouve, notamment dans un ouvrage intitulé : *Un été dans le Sahara* (1857, in-18), des pages pleines de vie et de couleur. M. Fromentin a publié, en outre : *Visites artistiques* (1852); *Simples pèlerinages* (1856); *Une année dans le Sahel* (1858), ainsi qu'un roman très-littéraire, *Dominique* (1863, in-18), auquel la presse et le public ont fait le plus favorable accueil.

FROMENTINE (GOULET DE), petit détroit qui sépare la partie sud de l'île de Noirmoutiers du département de la Vendée. Largeur, 3 kilomètres.

FROMIE s. f. (fro-mî). Echin. Syn. de LINCKIE, genre d'échinodermes.

FROMMANN (Erhard-André), écrivain allemand, né à Wiesenfeld en 1712, mort en 1774. Il fut prédicateur à Walbeuern et à Garnstadt, puis professeur de langues orientales et de langue grecque à Cobourg (1756) et enfin directeur du gymnase de cette ville et de celui de Kloster-Bergen. Ses principaux ouvrages sont : *Disputatio de cultu deorum* (Altorf, 1745, in-4°); *De hermeneuta veteris Ecclesiæ* (Altorf, 1747, in-4°); *De sacris Judæorum libris idolorum imaginibus olim fœdatis* (Altorf, 1759); *De fœminis quibusdam quæ Evangelii veritatem tempore Reformationis defenderunt* (Altorf, 1764, in-4°).

FROMMANN (George-Charles), linguiste allemand, né à Cobourg en 1814. Il étudia la philologie classique à Heidelberg, puis à Berlin. En 1837, il publia, d'après un manuscrit de Heidelberg, le *Poëme de Troye* (*Liet von Troye*) d'Herbert de Fritzlar. Après avoir fait, de 1840 à 1842, en Allemagne, en Italie et en Suisse, un voyage ayant pour but de recueillir les matériaux nécessaires pour la publication de l'*Hôte italien*, de Thomassin, et de la *Guerre de Troie*, de Conrad de Wurtzbourg, il revint dans sa patrie fonder une institution particulière, et publia le *Livre de lecture de la littérature allemande du moyen âge* (Heidelberg et Leipzig, 1845), qui a pour base l'*Histoire de la littérature poétique nationale*, de Gervinus. En 1853, il fut nommé surveillant des archives et de la bibliothèque du musée germanique de Heidelberg, et devint, en 1865, sous-directeur du même musée. A la mort de Pangkofer (1854), il avait pris la direction du journal les *Dialectes de l'Allemagne* (Nuremberg, 1854-1859, 6 vol.), qui cessa de paraître en 1859. Il ne s'est pas contenté d'y publier un véritable trésor de matériaux concernant les dialectes allemands, il en a démontré l'authenticité. Le dialecte de Nuremberg lui est redevable d'une édition des *Poésies* de Grubel et de celles de Weckert. Enfin il s'est occupé de revoir le texte de la traduction de la Bible de Luther, travail qui lui avait été confié par le consistoire supérieur des protestants allemands et dont il avait lui-même le premier donné l'idée dans son écrit intitulé : *Proposition d'une révision de la traduction de la Bible du docteur Martin Luther* (Halle, 1862).

FROMOND (Jean-Claude), physicien italien, né à Crémone en 1703, mort à Pise en 1795. Il entra fort jeune dans l'ordre des camaldules, montra de remarquables dispositions pour les sciences et fut envoyé par ses supérieurs à l'université de Pise, où il reçut les leçons de Guido Grandi. Le grand-duc de Toscane le nomma professeur de logique, puis de philosophie à l'université de Pise, et, pendant vingt ans, il se livra à l'enseignement avec beaucoup d'éclat. Fromond devint, en 1758, membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Ses principaux ouvrages, dans lesquels il traite des points importants de physique et de physiologie, sont : *Riposta apologetica ad una lettera filosofica sopra il commercio degli olii navigati procedenti da luoghi appestati* (Lucques, 1745, in-8°); *Nova et generalis introductio ad philosophiam* (Venise, 1748, in-8°); *Della fluidità de' corpori* (1754, in-4°); etc.

FROMONT, hameau de France (Seine-et-Oise), comm. de Ris-Orangis, cant., arrond. et à 7 kilom. de Corbeil, près de la rive gauche de la Seine. Le château de Fromont a appartenu aux templiers d'abord, puis aux rois de France, et ensuite à l'intègre président Jacques-Auguste de Thou. Le parc, renommé jadis pour la beauté de ses cascades, a été converti en institut agricole; on y voit une magnifique collection des plantes forestières de l'Amérique du Nord.

FROMONT (Libert), théologien flamand. V. FROIDMONT.

FRONCE s. f. (fron-se — rad. *froncer*). Techn. Pli défectueux qui se trouve dans le papier et dans les cartes à jouer. ‖ Chacun des petits plis que l'on fait à une étoffe pour la froncer.

— Ride : *Avoir des* FRONCES *au coin de l'œil.* ‖ Vieux en ce sens.

FRONCÉ, ÉE (fron-sé) part. passé du v. Froncer. Plissé, ridé par contraction : *Le poing contracté, les sourcils* FRONCÉS, *il dissimule à peine sa rage.* (Th. Gaut.)

— Qui a des fronces : *Jupe* FRONCÉE.

— *Robe froncée*, Robe portée par certains docteurs, et qui est extrêmement froncée au haut des manches.

— s. m. Etoffe froncée, froncis : *Robe garnie d'un* FRONCÉ *de satin. Poser un* FRONCÉ *de taffetas autour de la passe d'un chapeau.*

FRONCEMENT s. m. (fron-se-man — rad. *froncer*). Action de froncer; résultat de cette action; se dit particulièrement en parlant des sourcils : *Un* FRONCEMENT *de sourcils, un soupir, un bâillement, tout me fait peur.* (H. Berthoud.) *Jupiter ébranlait l'Olympe avec le seul* FRONCEMENT *de son arcade sourcilière.* (G. Sand.)

— Pathol. Rides qui se forment sur la peau ou sur une membrane, après l'écoulement du liquide qui les distendait.

FRONCER v. a. ou tr. (fron-sé — La plupart des étymologistes prétendent que ce verbe tire son origine des plis et des rides qui se forment sur le *front*, et le rapportent au latin *frons*, par l'intermédiaire d'un verbe fictif *frontiare*, plisser le front; mais Delâtre préfère le rapporter au hollandais *frons*, allemand *runzel*, pour *frunzel*, ride. Cette étymologie nous semble préférable. — Prend une cédille sous le c devant les voyelles *a, o : Il fronça, nous fronçons*). Rider en contractant, en resserrant : FRONCER *le sourcil, les sourcils.* FRONCER *ses lèvres. Le rhinocéros ne peut ni* FRONCER *ni contracter sa peau.* (Buff.) *Le froid cause des frissonnements, des horripilations, crispe,* FRONCE *et noircit la peau.* (Virey.)

— Faire des plis, des fronces à : FRONCER *une jupe, le devant d'une chemise.*

— Loc. fam. *Froncer le poignet de quelqu'un*, Donner de l'argent à quelqu'un, par allusion aux plis qui se forment au poignet quand la main se referme sur quelque chose : *Les héritiers du défunt étaient contraints de* FRONCER LE POIGNET *des officiaux, archidiacres, etc.* (Pasq.)

Se froncer v. pr. Etre, devenir froncé : *Dans la jalousie, l'envie, la malice, les sourcils du singe descendent et* SE FRONCENT. (Buff.)

— **Antonymes.** Défroncer.

FRONCHE s. f. (fron-che). Bot. Espèce de figuier dont les feuilles sont percées.

FRONCIS s. m. (fron-sî — rad. *froncer*). Suite de fronces, de plis que l'on fait à une étoffe : *Le* FRONCIS *de cette chemise est bien fait.*

FRONÇURE s. f. (fron-su-re — rad. *froncer*). Action de froncer, de se froncer; état de ce qui est froncé : *Se charger de la* FRONÇURE *d'une robe. Cette* FRONÇURE *est mal faite.*

— Par ext. Pli, ride : *Les* FRONÇURES *du front.*

FRONDAISON s. f. (fron-dè-zon — du lat. *frons, frondis*, feuille). Epoque où paraissent les feuilles. ‖ Feuillage lui-même : *Une abondante* FRONDAISON. *Quelques palmiers et plusieurs arbres rabougris mêlaient leurs vastes* FRONDAISONS *agitées aux feuillages sculptés de l'architecture immobile.* (Balz.)

FRONDANT (fron-dan) part. prés. du v. Fronder : *A Paris, on s'amuse de tout en* FRONDANT *tout; à Pétersbourg, on s'ennuie de tout en louant tout.* (De Custine.)

FRONDANT, ANTE adj. (fron-dan, an-te — rad. *fronder*). Qui a l'habitude de fronder, de critiquer : *Quelle humeur* FRONDANTE *est la vôtre!* ‖ Peu usité.

FRONDE s. f. (fron-de — lat. *frons, frondis*, feuillage, sans doute de la racine sanscrite *bhru*, proprement croître). Bot. Nom donné aux organes qui simulent des feuilles chez certains cryptogames : *Les* FRONDES *des fougères.* ‖ Quelques auteurs ont étendu ce nom au feuillage des palmiers.

— **Encycl.** Ce mot, en botanique, a eu des acceptions assez diverses. On l'a employé comme synonyme de *feuille*, pour les phanérogames, et de *thalle*, pour les cryptogames. Aujourd'hui, il sert plus spécialement à désigner les organes foliacés des fougères, regardés par plusieurs auteurs comme analogues à des rameaux foliifères plutôt qu'à de véritables feuilles. La *fronde*, en effet, se distingue de la feuille par les caractères suivants : elle est le plus souvent très-développée, subdivisée à plusieurs degrés, disposée par dichotomies ou bifurcations, presque toujours enroulée en crosse dans sa jeunesse; son pétiole n'est jamais articulé, ni engaînant, ni embrassant à la base; enfin, ce qui caractérise surtout les *frondes*, c'est que leur face inférieure porte presque toujours les corps reproducteurs.

FRONDE s. f. (fron-de — lat. *funda*, mot que Delâtre rapporte à un radical *fund*, auquel il donne le sens de lancer, précipiter, en sanscrit *bundh*, qu'il retrouve dans le latin *fundo*, répandre, et *fons*, fontaine. L'épenthèse du *r* dans *fronde* ne remonte pas au delà du XVIe siècle). Instrument fait d'un morceau de cuir et de deux bouts de corde, avec lequel on lance des pierres ou des balles : *C'est avec une* FRONDE *que David tua le géant Goliath. La* FRONDE *lançait les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier ni casque n'en pouvait soutenir l'impétuosité.* (Rollin.) *Le génie ressemble souvent à la* FRONDE : *il tourne longtemps sur lui-même avant de se développer et de lancer ses traits.* (Boiste.)

L'un fait voler le plomb que la *fronde* balance.
DELILLE.

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié),
Prit sa *fronde*, et du coup tua plus d'à moitié
La volatile malheureuse.
LA FONTAINE.

— Nom donné aux frondeurs, dans le moyen âge.

— *Fronde d'Achaïe*, Arme de guerre que les Romains avaient imitée des Achéens.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente une fronde à lancer des pierres, mais qui est très-rarement employé : *Charbonneau, en Dauphiné : De gueules, à une* FRONDE *tortillée, en double sautoir d'or, chargée d'un caillou d'argent et accostée de deux autres du même.*

— Archéol. *Pierres de fronde*, Nom donné à des pierres trouvées dans les cités lacustres, et qui semblent avoir été taillées pour être lancées avec des frondes : *Les pierres taillées nommées* PIERRES DE FRONDE *ont une forme sphérique ou discoïde, présentant une rainure dans leur partie moyenne, plus ou moins profonde.* (Marcel de Serres.)

— Chir. Bandage à quatre chefs, employé spécialement pour les fractures ou les luxations de la mâchoire inférieure.

— Hist. Nom donné à la guerre civile qui troubla les commencements du règne de Louis XIV.

— **Encycl.** La première de toutes les armes de jet a été certainement la pierre lancée avec la main. C'est, en effet, la seule arme que l'homme, dans l'état de nature, ait à sa disposition pour atteindre de loin. Mais on s'aperçut bientôt qu'en imprimant un mouvement de rotation au bras on envoyait la pierre à une plus grande distance, et cette observation dut faire comprendre que si l'on augmentait l'étendue du cercle de rotation on imprimerait une impulsion d'autant plus forte au projectile. De là naquit la *fronde*, qui fut probablement inventée à l'origine même des sociétés; car les voyageurs modernes l'ont trouvée chez la plupart des nations sauvages de l'ancien et du nouveau monde. Les livres saints racontent que c'est avec un engin de ce genre que David tua le Philistin Goliath.

La Bible nous apprend que, dans la ville de Gabaa, il y avait 700 frondeurs d'une habileté telle qu'un cheveu n'aurait pas été à l'abri de leur atteinte. (*Jud.* cap. XX.) Les Hébreux durent emprunter l'usage de la *fronde* aux Phéniciens. Ils la nommaient *kela'*; dans le Talmud, elle est aussi appelée *fonndah*, transcription évidente du mot latin *funda*. Elle était chez, les Hébreux, l'arme de l'infanterie légère (II, *Rois*, III, 25; II, *Chroniques*, XXVI, 14; *Juges*, XX, 16). Elle servait aussi aux bergers juifs pour repousser les bêtes fauves qui venaient décimer leurs troupeaux (I, *Samuel*, XVII, 40). La *Mischna* nous apprend que la *fronde* juive était en cuir, ou bien en un tissu solide de laine ou de crin; elle affectait la même forme que celles qui sont encore en usage chez nous.

— Hist. On a désigné sous le nom de *Fronde* les troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIV. Ces troubles, occasionnés principalement par le déficit des finances, la résistance du parlement à enregistrer les édits royaux et l'hostilité contre Mazarin, resté impopulaire malgré sa souplesse et ses talents, ne datent véritablement que de la journée des Barricades (27 août 1648), après l'arrestation des conseillers Broussel et Charton et du président Blancmesnil; mais ils étaient préparés depuis la mort de Richelieu et l'entrée aux affaires de Mazarin (1642). Les intrigues et les rivalités de toutes sortes qui s'entre-croisèrent, l'incapacité de la plupart des personnages qui se crurent aptes à les diriger à leur profit, la mobilité capricieuse des idées et des événements, mobilité telle, que l'on vit des généraux comme Turenne et le grand Condé faire combattre leurs troupes, tantôt pour, tantôt contre le roi; par-dessus tout, le discrédit où tombèrent les chefs subalternes après la pacification, ont fait à la *Fronde*, dans l'histoire, une place fâcheuse et presque ridicule.

L'origine même du nom de *Fronde*, donné à toute cette période de troubles qui s'étend de 1648 à 1652, est puérile. Suivant les *Mémoires* de Montglat, cette dénomination de *frondeurs* fut donnée aux partisans du parlement, par opposition à celle de mazarins, donnée à ceux du cardinal, à l'occasion d'un mot de jeune homme. Un président de la grand'chambre ayant un jour opiné dans le sens de la cour, son fils, qui était conseiller, s'écria « qu'il *fronderait* bien les opinions de son père, » faisant ainsi allusion à un jeu alors très-répandu dans Paris et dans lequel les jeunes gens se combattaient à coups de frondes et de pierres, malgré les archers, malgré plusieurs arrêts du parlement. Joly rapporte autrement cette origine; mais c'est toujours de ce jeu de *fronde* qu'il est question. Voici comment il s'exprime :

« Le calme, qui parut rétabli pendant quelques jours (en 1648), ne diminua rien de la haine que tout le monde avait contre le cardinal Mazarin; son seul nom était devenu une injure si odieuse, que les juges donnèrent des permissions d'informer contre ceux qui le donnaient à quelqu'un; et cela était véritablement nécessaire, parce que ceux auxquels on reprochait publiquement d'être *mazarins* couraient souvent risque de la vie, ou du moins d'être maltraités par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom tomba même dans une telle horreur, que le même peuple s'en servait comme d'une espèce d'imprécation contre les choses désagréables; et il était assez ordinaire d'entendre les charretiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de... de mazarins.

» D'un autre côté, ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse, en ce qu'il servait à marquer un parti. Ceux qui tenaient pour la cour étaient appelés *mazarins*, et les autres *frondeurs*. Tout le monde se divisa par ces deux noms, qui causaient même des brouilleries dans les familles entre les pères et les enfants, les maris et les femmes, les frères et les sœurs; mais avec cette différence que le premier passait pour une injure dont tout le monde se fâchait, ceux même qui étaient dans le parti de la cour, au lieu qu'on se glorifiait de l'autre.

» Ce terme de *frondeur* vient de ce qu'en ce temps-là, et dès l'année précédente, les garçons de boutique et autres jeunes gens s'assemblaient en différents lieux où ils se battaient à coups de *fronde*, malgré les archers qui ne pouvaient les en empêcher. Le sieur de Bachaumont, conseiller au parlement et fils du président Le Cogneux, l'appliqua un jour en riant aux assemblées du parlement, en disant que la cour viendrait aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement que les archers des leurs à l'égard des frondeurs; de sorte que ce nom se donna premièrement à ceux qui opinaient vigoureusement, et depuis à ceux qui se déclaraient contre le cardinal; et il devint tellement à la mode, qu'il n'y avait rien de bien fait qu'on ne dît être *à la Fronde*; les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, et presque généralement toutes sortes de marchandises, jusqu'au pain, rien n'était ni beau ni bon s'il n'était à la *Fronde*; et pour désigner un homme de bien, il n'y avait pas d'expression plus énergique que celle de bon frondeur. « Le cardinal lui-même contribua à accréditer ce qui n'était d'abord qu'une plaisanterie. Dans un moment de réconciliation entre le parlement et lui, il dit en badinant aux députés de la compagnie qu'il était devenu frondeur, et leur fit voir son chapeau garni d'une *fronde* en guise de cordon. »

La *Fronde* eut deux périodes distinctes que l'on désigne quelquefois sous le nom de première et de deuxième *Fronde*. Dans la première, pour marquer une des singularités de cette étrange guerre civile, Condé, le vainqueur récent de Lens, est pour le roi, Anne d'Autriche et Mazarin, contre le prince de Conti et le duc de Beaufort qui vient se mettre à la tête des parlementaires; dans la seconde, c'est Turenne qui défend le roi contre Condé, lequel a pris le commandement des troupes de la *Fronde*.

Mais avant les batailles rangées il y a la guerre des rues, la guerre des barricades et des pamphlets. Mazarin avait à peine pris en main le pouvoir que toutes les vieilles haines ressuscitèrent, fermentées par un levain nouveau; les résistances, que la puissante main de Richelieu avait domptées, se réveillèrent plus fortes. Les mécontents et mécontentes exilés, Châteauneuf, Mme de Chevreuse, Mme d'Hautefort, revinrent à Paris; le duc de Beaufort, s'évadant de Vincennes, venait donner un chef au parti populaire; Gondy, le coadjuteur, célèbre sous le nom de cardinal de Retz, se préparait, par de sourdes menées, à jouer le grand rôle politique qu'il rêvait; et au-dessus de toutes ces intrigues et de toutes ces ambitions planait la conduite louche du duc d'Orléans, Gaston, qui restait dans une indécision calculée. Le mauvais état des finances, mises à sec autant par les dilapidations que par les dépenses de la guerre de Trente ans, vinrent porter le dernier coup à la situation chancelante de la cour et de Mazarin. Le parlement (13 mai 1648) refusa d'enregistrer un édit fiscal autorisant une retenue de quatre années sur les honoraires de tous les officiers des cours souveraines; en vain Mazarin, pour s'assurer de ce grand corps, avait-il pris soin d'excepter de cette mesure les membres mêmes du parlement; cette finesse diplomatique échoua. Le parlement, se hâtant de profiter de sa victoire, forma une ligue avec les cours supérieures du royaume, et sous le nom d'*édit d'union* promulgua une sorte de projet de constitution qui assurait à la magistrature une intervention efficace dans les affaires de l'Etat. Mazarin fit casser l'édit d'union par le conseil d'Etat; le parlement maintint sa résolution et invita les trois autres compagnies souveraines à envoyer leurs délégués (15 juin). Les deux premiers pouvoirs ainsi posés face à face, une crise était inévitable. Mazarin jugea qu'il fallait céder, accepta l'édit d'union et permit aux délégués de se réunir pour étudier une nouvelle loi de finances (30 juin). Ce ne fut qu'une halte, un moment de répit. Pendant que le parlement délibérait et augmentait chaque jour ses exigences, la reine et son entourage décidaient le cardinal à faire tenir au jeune roi un lit de justice (31 juillet), dans lequel cette nouvelle organisation de la justice et des finances, concédée le mois précédent au parlement, fut déclarée reprise par l'autorité royale. Un silence glacial accueillit la lecture de l'édit, et dans la réponse d'Omer

Talon, on lit cette phrase qui caractérise les inébranlables prétentions du parlement : « Autrefois les volontés de nos rois n'étaient point exécutées dans les peuples qu'elles ne fussent souscrites en original de tous les grands du royaume. A présent cette juridiction est dévolue dans les parlements; nous jouissons de cette puissance seconde que la prescription des temps autorise. »

Mazarin répondit par un coup d'autorité. Le 26 août, au sortir du *Te Deum* chanté en l'honneur de la victoire de Lens, trois parlementaires des plus décidés, Potier de Blancmesnil, Charton et Broussel, furent arrêtés; Charton réussit à s'échapper; les deux autres furent incarcérés, l'un à Vincennes, l'autre à Saint-Germain. Ce fut le signal du soulèvement; de toutes parts le peuple court aux armes, on tend les chaînes, les gardes-françaises sont obligés de se replier autour du Palais-Royal. Gondy, dont les menées avaient préparé le soulèvement, essaye en vain de s'interposer comme médiateur entre le peuple et la cour; mal accueilli par Anne d'Autriche qui, dit-on, alla jusqu'à faire le geste de le souffleter, il est à son retour, comme il se présentait avec le maréchal de La Meilleraye pour annoncer que Broussel allait être rendu sous condition à la liberté, assailli par une grêle de pierres et manque de perdre la vie dans cette échauffourée.

Anne d'Autriche appelait encore cette effervescence un feu de paille; mais tout Paris était soulevé et hérissé de barricades. Le parlement en corps, ayant à sa tête Matthieu Molé, résolut de se rendre au Palais-Royal pour redemander ses membres « absents; » les chaînes s'abaissèrent devant lui; mais lorsqu'il revint, n'ayant obtenu que de vaines promesses, de terribles huées l'accueillirent : il était dominé lui-même par les événements. Matthieu Molé, aussi calme qu'à une cérémonie, fit rebrousser chemin au cortége et rentra au Palais-Royal, d'où il ne sortit qu'avec l'ordre de mettre en liberté Broussel (28 août). Tout s'apaisa aussitôt; chaînes et barricades disparurent. Les conseillers furent relâchés et le parlement reprit ses travaux.

Anne d'Autriche n'avait cédé que la rage au cœur. Profitant de la bonne volonté de Condé, irrité contre le parlement qui, en lui coupant les subsides, l'empêchait de poursuivre les résultats de sa victoire, elle tenta de se le rallier. Condé s'approcha de Paris à la tête de l'armée; Anne se retira à Rueil, avec Mazarin, le jeune roi et toute la cour. De là, quelques arrestations furent ordonnées et une menace de coup d'Etat indéfiniment suspendue sur la capitale. Mais Condé ne paraissait pas décidé à frapper un coup décisif; le peuple s'ameutait, et le parlement, après tant de discussions, apportait sa loi de finances. C'était la suppression de la moitié des revenus publics : et les caisses étaient vides! Anne d'Autriche signa néanmoins ce qu'elle considérait comme l'assassinat de la puissance royale. Cela ne suffisait pas encore; on demandait l'exil de Mazarin et la rentrée de la cour à Paris. Les pamphlets, les chansons circulaient sur le compte de Mazarin et d'Anne elle-même. Mazarin supportait tout avec impassibilité, même la défection de la cour, qui lui était aussi hostile que ses ennemis; mais Anne d'Autriche sentait se révolter en elle son sang espagnol. Toute la cour s'enfuit à Saint-Germain, où elle pouvait être couverte par l'armée des Flandres. Condé se décida à appuyer ouvertement l'autorité royale, et, le 7 janvier 1649, une lettre de cachet enjoignit au parlement d'abandonner la capitale et de se retirer à Montargis. En même temps Condé, à la tête de 15,000 hommes, bloquait Paris.

L'exaspération fut à son comble; la résistance fut décidée, et tout de suite on trouva de l'argent; le parlement s'imposa lourdement lui-même; chaque maison, chaque porte dut fournir un soldat tout équipé; un gouvernement fut organisé à l'Hôtel de ville, et, pour se mettre à la tête des troupes, se présenterent immédiatement le prince de Conti et le duc de Beaufort. Turenne se prononça en Allemagne pour le parlement; mais son armée refusa de le suivre. La campagne fut peu favorable aux Parisiens; cependant il n'y eût guère qu'une série d'escarmouches pour la possession des localités voisines; les troupes de Condé furent partout maîtresses, sans réussir toutefois à empêcher l'approvisionnement de la ville. Les intrigues des Espagnols qui, quoique en guerre avec la France, offraient leur concours au parlement afin de favoriser les divisions, la lassitude générale et aussi la stupeur causée par l'issue de la révolution d'Angleterre, qui conduisait précisément à cette époque (30 janvier 1649) Charles Ier à l'échafaud, engagèrent les partis à se rapprocher. Des conférences s'ouvrirent à Rueil le 9 février suivant, et, après beaucoup de pourparlers et de transactions, un traité de paix fut signé. Les choses furent remises dans l'état où elles étaient lors de la déclaration du 24 octobre; le roi eut seulement la permission d'emprunter 24 millions pour les besoins urgents. Quant aux frondeurs, leurs prétentions, ou du moins celles des chefs et même des subalternes, de cette cohue de petits princes et seigneurs dont l'épée s'était mise au service des parlementaires, disons-nous, furent si exorbitantes, qu'elles tombèrent sous le ridicule; ils ne demandaient rien moins que le partage, entre eux, de la France entière. Ils ne l'obtinrent point; il est vrai que le parlement réitéra sa demande d'expulsion du cardinal sans l'obtenir davantage. Cette paix n'était qu'une fiction; elle mit fin seulement à la première *Fronde.*

La seconde a un tout autre caractère. Les parlementaires, une fois satisfaits par quelques concessions, quelques-uns, achetés assez chèrement, comme Gondy qui veut le chapeau de cardinal, se sont rapprochés de la reine et du cardinal. Mais une nouvelle *Fronde*, celle des petits-maîtres, va sortir des prétentions de la noblesse qui avait, jusque-là, servi la cour. Enorgueilli des services qu'il avait rendus, Condé marchait à la conquête du pouvoir à travers les complots et les intrigues; il faut dire de plus que Mazarin ne se montra pas très-habile vis-à-vis de lui, et le froissa volontairement. Diverses circonstances restées obscures, comme le coup de pistolet tiré au Pont-Neuf, sur le carrosse du prince, tentative dont il accusa d'abord les parlementaires, puis le cardinal, décidèrent l'hostilité du vainqueur de Rocroi et de Lens : c'était juste le moment où la vieille *Fronde* se ralliait en partie à la cour. Mazarin crut qu'il ne risquait rien en essayant encore d'un coup d'autorité; il fit jeter à Vincennes les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville.

C'était le commencement de la guerre. La duchesse de Longueville sut, dans cette première phase des hostilités, rallier Turenne à son parti; Turenne s'empara de Stenay; en même temps la Normandie et Bordeaux se soulevèrent. Mazarin, laissant au maréchal Du Plessis la direction de la guerre étrangère, résolut d'étouffer en personne la guerre civile. La Normandie rentra dans le calme après une courte expédition; Bordeaux fut également pacifié; mais la victoire fut plus coûteuse dans le Nord. Cependant le maréchal Du Plessis réussit à prendre Rethel, malgré Turenne, qui accourait au secours de la ville assiégée, et à battre le grand capitaine lui-même quelques jours après (15 décembre 1650).

Mazarin croyait triompher. C'était le moment de son plus grand péril. Les restes de la vieille *Fronde* s'agitaient à Paris; le parlement demandait à connaître du procès des princes, et, sur la résistance de la cour, votait à une grande majorité leur délivrance. Mazarin avait compté tenir les deux *Frondes* en échec l'une par l'autre; il s'était trompé : elles faisaient alliance. Le duc d'Orléans (Gaston) se déclarait pour les princes; une assemblée de la noblesse décidait le soulèvement du royaume contre Mazarin. Le cardinal, vaincu par cette coalition, dut prendre le chemin de l'exil, et une délibération du parlement ne lui donna que quinze jours pour franchir la frontière; passé ce délai, il était permis de « lui courir sus » (9 février). La reine, qui ne l'avait sacrifié qu'en apparence et comptait le rejoindre à Saint-Germain, tomba elle-même, avec le jeune roi, au pouvoir des coalisés. Il fallut céder et signer la délivrance de Condé.

Mazarin était éloigné; la reine semblait disposée à toutes les concessions; Condé, libre, hésitait à engager sans motif la guerre civile. Son animosité contre le cardinal de Retz, rallié à la cour, et les instances de sa sœur, la duchesse de Longueville, le décidèrent. S'appuyant sur les Espagnols, avec lesquels il négociait depuis longtemps et auxquels il livra des places de sûreté, il souleva le Languedoc et la Guyenne; tout le sud-ouest fut bientôt en feu. Cependant Mazarin rentrait en France malgré les décrets de bannissement, ralliait autour de lui une petite armée, et, ce qui valait mieux encore, Turenne, puis rejoignait la cour, décidée à jouer une dernière partie. En ce moment, elle errait sur les bords de la Loire, protégée par la petite armée du maréchal d'Hocquincourt, qui assiégeait Angers, où le duc de Rohan commandait les rebelles; Mlle de Montpensier, fille de Gaston, s'était emparée d'Orléans; Paris était neutre, quoique le parlement maintînt l'exil du cardinal; les plus grandes forces des rebelles étaient campées vers Montargis, et Condé, abandonnant la Guyenne, venait se mettre à leur tête.

Les deux armées se rencontrèrent : les frondeurs réunis sous la main de Condé, les troupes royales divisées en deux corps, l'un sous Turenne, l'autre sous d'Hocquincourt. D'Hocquincourt fut culbuté à Briare (7 avril), et Turenne ne dut qu'à une belle manœuvre de ne pas se voir entièrement écrasé à Bléneau (11 avril). Cependant tout était indécis, tant que Paris ne se prononcerait pas. Turenne s'en rapprocha; vainqueur à Etampes, il tourna la capitale et occupa Saint-Denis. La bataille eut lieu aux portes de Paris, dans le faubourg Saint-Antoine; Condé, battu, put néanmoins s'abriter derrière les murailles de la ville, dont Mlle de Montpensier fit ouvrir les portes, protégeant la retraite et le ralliement des troupes à l'aide du canon de la Bastille (2 juillet). En même temps des massacres de *mazarins* ont lieu, scènes de carnage barbares et révoltantes, et le duc d'Orléans est nommé lieutenant général du royaume.

La cour ne pouvait rien gagner tant qu'elle n'aurait pas l'appui du parlement, et celui-ci restait toujours hostile à Mazarin; le cardinal dut s'éloigner encore une fois. Condé, résolu à continuer la guerre en partisan, quitta Paris dès que la réconciliation eut chance d'aboutir, et le roi fit son entrée dans la capitale (21 octobre). Bientôt la lassitude ramena Mazarin, qui put jouir de sa victoire, pendant que Condé, allié aux Espagnols, combattait pour ainsi dire à leur service contre la France. La dernière trace de la *Fronde* s'évanouit par la soumission de Bordeaux et de Périgueux.

La *Fronde*, quoique commencée sous de sérieux prétextes, et pouvant être considérée, dans son origine, comme une tentative d'établissement du régime parlementaire, n'inspire aucune sympathie; sa défaite ne laisse aucun regret. On y voit l'avortement, sous l'influence de rivalités sans grandeur, des plus grands projets et des plus fermes principes. La haine du nom de Mazarin ne servit qu'à cacher les ambitions les plus éhontées, les intrigues les plus coupables; le réveil de la féodalité eût été certainement, plutôt que l'établissement du régime parlementaire, le résultat de la *Fronde*, si elle n'eût échoué. Le cardinal n'était qu'un prétexte, et il en servit jusqu'au bout, même sous le règne de Louis XIV, pour la justification de ses ennemis. Quand le comte de Grammont, qui avait été frondeur, parlait devant le roi des choses arrivées à cette époque : « Sire, disait-il, c'était du temps que nous servions Votre Majesté contre le cardinal Mazarin. »

— **Allus. hist. Fronde de David,** Expression qui rappelle le combat singulier dans lequel le jeune David terrassa le géant Goliath avec une simple fronde, et qui s'emploie pour montrer qu'un instrument dédaigné peut triompher de la force.

Sous le règne de Saül, la guerre s'était allumée entre les Israélites et les Philistins, et les deux armées se trouvaient en présence. Depuis quarante jours, un géant d'une grandeur extraordinaire, coiffé d'un casque d'airain, revêtu d'une cuirasse à écailles, et armé d'une lance d'un poids énorme, sortait le matin et le soir du camp des Philistins, et venait défier en termes insultants les plus braves de l'armée ennemie : il se nommait Goliath. Les Hébreux, saisis de frayeur, frissonnaient à la seule idée de se mesurer avec ce terrible ennemi. Sur ces entrefaites, un jeune berger, nommé David, vint au camp israélite pour apporter des vivres à ses frères. Ayant entendu la provocation de Goliath, il alla trouver Saül et lui déclara qu'il était tout prêt à se mesurer avec le géant : « Tu ne saurais résister à ce Philistin, lui dit Saül, parce que tu es encore adolescent, et que celui-ci est un homme nourri à la guerre depuis sa jeunesse. — Plus d'une fois, reprit David, j'ai tué un lion ou un ours qui venait attaquer le troupeau de mon père; j'en ferai autant de cet incirconcis, qui ose maudire l'armée du Dieu vivant. — Va donc, lui dit Saül, et que le Seigneur soit avec toi. » Alors le roi le revêtit de ses propres armes, lui mit un casque d'airain sur la tête et une lourde épée à la main; mais David, qui n'était pas accoutumé à une pareille armure, s'en dépouilla aussitôt, choisit dans le torrent cinq pierres polies, et se présenta au combat avec une fronde et un simple bâton qu'il avait toujours à la main. Goliath, le voyant s'avancer dans cet état, lui dit avec dédain : « Suis-je un chien pour que tu viennes à moi avec un bâton? » Puis, ayant maudit David en jurant par ses dieux et en poussant d'horribles blasphèmes, il ajouta : « Viens, et je donnerai ta chair à manger aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre. — Tu viens à moi, lui répondit David, avec la lance, l'épée et le bouclier; mais moi, je viens au nom du Seigneur des armées, qui va te livrer entre mes mains; je te tuerai, je te couperai la tête, et je donnerai aujourd'hui les corps morts des Philistins aux bêtes de la terre et aux oiseaux du ciel, afin que toutes les nations sachent qu'il y a un Dieu dans Israël. »

En parlant ainsi, il prit une pierre dans sa panetière, la lança avec sa fronde, et en frappa au front le Philistin, qui tomba le visage contre terre. Alors David, tirant l'épée de son ennemi, lui en coupa la tête. Les Philistins s'enfuirent épouvantés, et les Israélites en firent un grand carnage.

La fronde de David et sa lutte contre Goliath reviennent souvent sous la plume des écrivains :

« La plus belle partie de mon œuvre est celle où, plein d'un noble zèle, je représente le christianisme entrant en lice avec le paganisme, et, semblable à un nouveau *David, renversant cet autre Goliath.* »

HENRI HEINE.

« Le sarcasme sera toujours l'arme la meilleure dans de semblables discussions : le rire voltairien, leste et adroit de sa nature, triomphe sans peine de la scolastique, tout armée de lourds syllogismes, comme *David, avec sa simple fronde, terrasse le géant Goliath.* »

ALPHONSE ESQUIROS.

« Beaucoup d'hommes de notre pays aiment à entendre médire de qui les gouverne; les sympathies se rangent du côté de l'assaillant, qui se présente seul et nu pour lutter contre le colosse. Il y a là un peu de l'effet que produit le récit du combat de *David contre Goliath*... M. de Cormenin profita largement de cette disposition. Qui eût fouillé dans la panetière du célèbre pamphlétaire eût trouvé *la fronde et les cailloux.* »

ALFRED NETTEMENT.

« Aujourd'hui (en 1829), continua Jollivet, l'avenir d'un jeune homme pauvre est dans le journalisme; c'est ce que ne comprennent pas assez mes tristes amis. Ils ne se doutent pas que la dernière conspiration est morte avec le carbonarisme, et que la publicité est la *fronde* avec laquelle le *David populaire frappera à la tête le Goliath monarchique.* »

EDMOND TEXIER.

« Je continuai à me battre comme je devais. Dieu vint en aide au bon droit et fit encore une fois triompher *David de Goliath.* L'air sacré de la patrie double les forces de l'homme qui combat pour elle. Les bergers de l'Espagne abattirent ces géants qui avaient foulé l'Europe sous leurs pieds. L'aigle impériale fut obligée d'ouvrir les serres et de lâcher sa proie. La liberté avait vaincu la gloire. »

FÉLICIEN MALLEFILLE.

Fronde (HISTOIRE DE LA), par Sainte-Aulaire (Paris, 1827). La narration est claire, vive, simple, naturelle, dégagée de digressions et marchant droit au but; non-seulement l'élocution est élégante sans recherche, ingénieuse et correcte sans efforts, mais les faits sont bien distribués, et les acteurs groupés avec un art qui met tout en lumière sans altérer en rien la vérité. Les vues et les théories historiques contenues dans ce livre sont ce qui le recommande le plus à l'attention. L'auteur y regrette l'ancien ordre social dont la Fronde fut le tombeau, et qui, en se développant régulièrement, eût produit, selon lui, d'excellentes institutions. Il voit dans la féodalité une organisation où, de proche en proche, le faible trouvait protection contre le puissant qui l'opprimait, où les devoirs, réciproques comme les services, formaient une chaîne qui rattachait entre eux tous les membres de la famille féodale. Tous étaient ainsi à l'égard du roi, lequel formait le dernier et le principal anneau de la chaîne, dans un état de dépendance, mais qui n'avait rien de servile. D'après M. de Sainte-Aulaire, ce système de hiérarchie, qui, du reste, disons-le, a été l'idéal plutôt que l'état réel du moyen âge, était fécond en promesses, et la cause des libertés publiques perdit beaucoup à sa destruction. Partant de cette idée, M. de Sainte-Aulaire juge sévèrement Richelieu et les autres fondateurs de l'unité française tant préconisée. On peut juger de l'esprit du livre par la citation suivante, extraite du premier chapitre :

« L'administration du cardinal de Richelieu fut sanguinaire, offensive pour la noblesse et la magistrature, et dégradante pour le caractère français, qui toujours honora l'esprit d'indépendance et de liberté. Pendant douze années, dit La Rochefoucauld, Richelieu avait violé toutes les lois du royaume, renversé toutes les formes de la justice et des finances. La volonté royale était devenue le souverain tribunal de la vie et des biens des hommes. Pour triompher des résistances que les traditions, les mœurs et les intérêts opposèrent à cette révolution, il fallut multiplier les coups d'Etat; les coups d'Etat amenèrent les révoltes.

» Les actes, ainsi que l'a judicieusement remarqué un des hommes les plus éclairés de notre époque, sont de la même nature et doivent être jugés par les mêmes principes. En effet, que le souverain attaque ses sujets ou que les sujets attaquent leur souverain à main armée, c'est toujours l'empire de la force substitué à l'empire de la loi, et, dans un cas comme dans l'autre, de grands désordres vengeront les droits méconnus. »

Fronde (LA), opéra en cinq actes, paroles de MM. Auguste Maquet et Jules Lacroix, musique de Niedermeyer, représenté à l'Opéra le 2 mai 1853. Cet ouvrage important n'a pas eu le succès qu'il méritait. Il y a plus de musique, d'harmonie, de mélodie dans une seule scène de la *Fronde* que dans tout l'opéra de *Roland à Roncevaux;* et cependant ce dernier a été porté aux étoiles à l'époque où il parut, tandis que l'autre a sombré presque aussitôt dans le gouffre de l'oubli. C'est peut-être la faute du livret, qui manque d'intérêt et de ces situations fortes qui conviennent à notre scène lyrique. Deux dames de la cour éprouvent une passion violente pour le jeune frondeur Richard de Sauveterre. Loïse de Champvilliers, par sa curiosité, le perd, le fait mettre en prison; Hélène de Thémines lui offre des moyens honteux d'évasion, et le pauvre Richard se précipite de désespoir du haut de la plate-forme du château. Le duc de Beaufort joue aussi un rôle dans la pièce; mais cette figure n'offre aucun intérêt, parce qu'elle est en contradiction constante avec l'histoire. L'introduction, formée d'un chœur chanté par la faction des *importants*, est belle, mouvementée, magistrale; la phrase de Richard : *Ce cœur, jadis à vous, je ne puis vous le rendre*, a de la noblesse; le chœur : *Ah! quelle fête!* a de la chaleur. L'air de Thémines, au second acte; la prière des deux fiancés : *Oui, notre voix supplie;* le finale magnifique du quatrième acte, plein de gran-

deur et de passion; les récitatifs traités dramatiquement et presque partout mesurés, ce qui n'empêche pas le chanteur de les déclamer; tout cela aurait suffi pour faire classer la *Fronde* parmi les premiers ouvrages de second ordre, si cet opéra eût été joué vingt ans plus tôt, avant l'invasion du romantisme, de l'effet recherché et obtenu par les sensations fortes, nous allions dire par les commotions. Au milieu d'un tel courant, les compositeurs doués de génie peuvent seuls dominer les vagues; les musiciens même excellents, doués à un haut degré de sensibilité et de goût, comme Niedermeyer, apparaissent à peine à la surface. Roger, Obin, Marié, Lucien, Kœnig, Prévôt, Guignot, Mme Tedesco, Mlle La Grua, formaient un ensemble assez satisfaisant.

FRONDÉ, ÉE (fron-dé) part. passé du v. Fronder. Lancé avec une fronde : *Pierre* FRONDÉE *vigoureusement.*

— Fig. Attaqué, critiqué : *Etre* FRONDÉ *de tout le monde.*

FRONDER v. a. ou tr. (fron-dé — rad. *fronde*). Jeter, lancer avec une fronde : FRONDER *avec des pierres.*

> Chacun d'eux avait une fronde,
> Non pas pour *fronder* des arrêts,
> Mais des pierres, cailloux et grès.
> SCARRON.

‖ Attaquer, poursuivre à coups de fronde : *Ces gamins* NOUS FRONDÈRENT *pendant toute notre promenade.*

— Fig. Attaquer, blâmer, condamner, critiquer : *Bien des gens* ONT FRONDÉ *cette comédie, mais les rieurs ont été pour elle.* (Mol.) *La critique* FRONDE *tout pour être crue supérieure à tout.* (Boiste.)

> . . . . . La cour et le beau monde
> Ne sont pas faits pour celui qui les *fronde.*
> VOLTAIRE.

> On peut *fronder* les vanités
> Quand on est au sein de la gloire.
> VOLTAIRE.

> J'aime à *fronder* les vanités gothiques
> Et les cordons de toutes les couleurs.
> BÉRANGER.

— Absol. : *Aimer à* FRONDER. *De petits garçons qui s'amusent à* FRONDER. (Acad.)

— Intransitiv. *Fronder contre quelqu'un*, Parler contre quelqu'un, en dire du mal : *On* A FRONDÉ *si rudement* CONTRE *M. de Saint-Malo, que son neveu s'est trouvé obligé de se battre contre un gentilhomme de Basse-Bretagne.* (Mme de Sév.) ‖ Inus.

— Hist. Prendre part aux intrigues, aux luttes de la Fronde.

Se fronder v. pr. Etre lancé avec la fronde : *Les pierres rondes sont celles qui* SE FRONDENT *le mieux.*

— Fig. Etre blâmé, critiqué : *Dans quel pays les actes du pouvoir ne* SE FRONDENT-*ils pas un peu?*

— Réciproq. Se critiquer mutuellement : *Il est amusant de les entendre* SE FRONDER *l'un l'autre.*

— **Syn. Fronder, blâmer, censurer, condamner, critiquer, réprimander, épiloguer, improuver, reprendre, réprimander, réprouver, trouver à redire.** V. BLAMER.

— **Antonymes.** Aduler, flatter, encenser, approuver.

FRONDERIE s. f. (fron-de-rî — rad. *Fronde*). Hist. Mouvements, tumultes de la Fronde.

— Par anal. Troubles populaires : *Il y a ici de grandes* FRONDERIES, *mais cela s'apaise en vingt-quatre heures.* (Mme de Sév.) *Six mois de paix et sans* FRONDERIE *ne peuvent-ils pas remédier aux désordres?* (Naudé.)

FRONDESCENCE s. f. (fron-dèss-san-se; — du lat. *frondescere*, se couvrir de feuilles). Zooph. Expansions foliiformes des polypiers.

— Bot. Syn. de VERNATION, de FOLIATION et de FEUILLAISON.

FRONDESCENT, ENTE adj. (fron-dèss-san, ante — rad. *frondescence*). Qui se couvre de feuillage : *Rameaux* FRONDESCENTS.

— Hist. nat. *Ce genre a beaucoup d'affinité avec les lophoséris; mais il s'en distingue bien par sa forme* FRONDESCENTE. (M. Edwards.)

FRONDEUR s. m. (fron-deur — rad. *fronder*). Celui qui lance des pierres, des balles, avec une fronde : *David est le plus célèbre* FRONDEUR *de l'antiquité. Les archers crétois et les* FRONDEURS *baléares avaient une réputation méritée.* (Mérimée.)

— **Encycl.** Les Grecs s'exerçaient de bonne heure à devenir habiles *frondeurs.* Leur infanterie légère était presque entièrement composée de cette arme. Xénophon nous montre les *frondeurs* se servant d'un sac comparable au fourniment ou aux gibernes, que les soldats portaient à leur ceinture pendant les combats, et destiné à renfermer les projectiles de la fronde. Les *frondeurs* se servaient tantôt de pierres, tantôt de balles de plomb :

> . . . . *Balearica plumbum*
> *Funda jacit,*

dit Ovide. Ils lançaient ces balles de plomb avec une telle violence, dit Sénèque, que le mouvement amollissait le plomb en l'air. Quant aux pierres, elles étaient rondes pour la plupart. Diodore de Sicile, en parlant des habitants des îles Baléares, affirme qu'il n'y avait ni bouclier, ni casque, ni cuirasse qui fussent à l'épreuve de leurs balles : « *Et scuta et galeas et omne armorum tegumentum perfringunt.* » Végèce dit : « Les sagittaires et les *frondeurs* prennent pour but une espèce de fascine; ils s'en éloignent de 600 pas, et il arrive souvent qu'ils la frappent avec la flèche et les pierres de la fronde. Cela nous paraît extraordinaire parce que nous ne faisons plus usage de ces armes. »

Les *frondeurs* romains ne furent jamais aussi bien exercés. On ne vit d'excellents *frondeurs* dans leurs troupes que lorsque, ayant conquis le monde, ils composèrent d'étrangers leurs armées d'abord nationales. On eut alors les *frondeurs* gaulois, les *frondeurs* grecs, les *frondeurs* des îles Baléares, etc. Les Francs se servaient peu de la fronde; ils lui préféraient la hache et le javelot. Les Français du moyen âge eurent aussi des *frondeurs*, mais peu habiles. Quelquefois ceux qui servaient dans cette arme étaient appelés des *baliaires*, nom que quelques auteurs ont cru avoir été créé en souvenir de l'habileté des habitants des îles Baléares, mais qui, en réalité, dérivait de *balles*, parce que les *frondeurs* du moyen âge lançaient des balles de plomb. Les défenseurs d'Orléans, pendant le règne de Charles VII, étaient armés de frondes à bâton, comme le témoignent les récits de ce siége. Les Bretons, sous Philippe de Valois, et les Gascons, sous Charles VIII, combattaient encore avec la fronde. Après les guerres de religion, il n'y eut plus de *frondeurs* français. Néanmoins, pendant les guerres civiles qui remplirent le siècle suivant, les gens du peuple s'en servirent quelquefois à défaut d'armes à feu. C'est ce qui arriva notamment au siége de Sancerre, en 1572. Les défenseurs de cette ville tirèrent même un si merveilleux parti des frondes, que ces engins furent nommés *pistoles* ou *arquebuses* de Sancerre. Le P. Daniel a établi une comparaison assez singulière entre les fusiliers et les *frondeurs :* il a supposé, rangés en bataille, 100 hommes de chacun de ces corps, et il affirme que les *frondeurs* remporteraient la victoire, parce que leur fronde portait plus loin que les fusils d'alors (600 pas) et qu'ils auraient eu le temps de faire deux ou trois décharges de leurs boulettes de plomb avant que les fusiliers eussent pu charger leurs fusils.

Le perfectionnement et l'usage des armes à feu ont entièrement discrédité la fronde. Cependant les combats livrés, en 1832, à Oran, en Afrique, ont prouvé que les Arabes étaient d'habiles *frondeurs.* Les Russes ont eu aussi fort à faire avec les *frondeurs* du Caucase. Il y a encore quelques troupes de *frondeurs* dans les armées chinoises, malaisiennes et océaniennes.

FRONDEUR, EUSE s. (fron-deur, eu-ze — rad. *fronde*). Hist. Membre du parti de la Fronde : *Mlle de Montpensier affecte de faire la* FRONDEUSE *avec emportement.* (C. de Retz). *Le nom de* FRONDEUR *avait été donné, dès le commencement des désordres, à ceux du parlement qui étaient opposés aux sentiments de la cour.* (La Rochef.)

— Fig. Personne mécontente, portée à critiquer, à se plaindre de ce qui se fait ou se dit : *En politique il faut toujours laisser un os à ronger aux* FRONDEURS. (J. Joubert.) *Evitez la société des* FRONDEURS, *ils désenchantent l'univers et dégoûtent de la vie.* (Boiste.)

> Les temps sont loin de nous, où des *frondeurs* bénins
> Décochaient leurs longs vers sur des poëtes nains.
> BARTHÉLEMY.

> Regrettera qui veut le bon vieux temps;
> Moi, je rends grâce à la nature sage,
> Qui, pour mon bien, m'a fait naître en cet âge
> Tant décrié par nos tristes *frondeurs.*
> VOLTAIRE.

— Adjectiv. Qui est enclin à blâmer, à critiquer : *Louis XV laissa en France, pour héritage à son successeur, un esprit* FRONDEUR *nécessairement excité par les fautes sans nombre qu'il avait commises.* (Mme de Staël.) *De l'esprit* FRONDEUR *à l'adulation, il n'y a qu'un pas.* (Chateaub.)

Frondeur (LE), titre de plusieurs journaux. Voici quelques-uns d'entre eux :

Le *Frondeur* ou la *Satire des factieux*, feuille royaliste, qui continua l'*Etoile du soir*, de Desjardins supprimée lors du coup d'Etat du 18 fructidor. Le *Frondeur* parut à la fin du dernier mois de l'an V et fut supprimé dès le troisième mois de l'an VI, le 26 frimaire.

Le *Frondeur*, par Ch. Robert, 1818, 2 nos in-8o.

Le *Frondeur européen*, in-fol., 1842.

Le *Frondeur impartial*, août 1825-juillet 1826; suite du *Diable boiteux.* C'était une feuille dans le genre du *Miroir*, satirique et politique au fond, sous les apparences d'une gazette littéraire et théâtrale.

Le *Frondeur*, journal de la banlieue, décembre 1844-juin 1846; etc., etc.

FRONDEVILLE (Thomas-Louis-César-Lambert, marquis DE), constituant célèbre, né à Lisieux en 1756, mort en 1816. Il était président à mortier au parlement de Rouen lorsque le bailliage de cette ville le nomma député aux états généraux (1789). Il s'y fit remarquer par son éloquence, mais encore plus par ses emportements. Partisan de l'ancien régime, il défendit avec vigueur l'autorité expirante des parlements et prit en main la cause de tous les conspirateurs royalistes. Le 20 janvier 1790, il demanda la mise en liberté de l'abbé Perrotin, arrêté pour manœuvres contre-révolutionnaires, et, comme il trouvait une vive opposition dans les membres de la gauche, il poussa l'insolence jusqu'à les traiter d'assassins. Censuré, condamné à garder les arrêts chez lui pendant huit jours, il essaya de lutter encore; mais, désespérant du triomphe de sa cause, il prit le parti d'émigrer. Il rentra après le 18 brumaire, obtint la préfecture de l'Allier en 1814 et un siége à la Chambre des pairs en 1815.

FRONDIBALE s. m. (fron-di-ba-le — de *fronde* et du gr. *balleïn*, lancer). Art milit. Machine de jet usitée chez les anciens pour lancer des pierres, sorte de fronde gigantesque analogue à la machine du moyen âge appelée MANGONNEAU. ‖ On dit aussi FUNDIBALLE.

FRONDICOLE adj. (fron-di-ko-le — du lat. *frons, frondis*, feuillage; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit ou croît sur les feuilles, comme la sphérie frondicole.

FRONDICULAIRE s. f. (fron-di-ku-lè-re — du lat. *frondiculus*, petite feuille). Foram. Genre de foraminifères.

FRONDICULÉ, ÉE adj. (fron-di-cu-lé — dimin. du lat. *frons, frondis*, feuillage). Zooph. Qui est rameux, qui a la forme d'une branche d'arbre.

FRONDICULINE s. f. (fron-di-ku-li-ne — dimin. du lat. *frondiculus*, petite feuille). Polyp. Syn. d'ADÉONE, genre de polypiers.

FRONDIFÈRE adj. (fron-di-fè-re — du lat. *frons, frondis,* feuillage; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des feuilles ou des expansions foliacées, comme l'éponge frondifère.

FRONDIFORME adj. (fron-di-for-me — du lat. *frons, frondis*, feuillage, et de *forme*). Zooph. Qui a l'apparence d'une feuille : *Ce polypier est composé et formé d'expansions* FRONDIFORMES. (Milne Edwards.)

FRONDIPARE adj. (fron-di-pa-re — du lat. *frons, frondis*, feuillage; *pario*, j'enfante). Bot. Se dit des fleurs et des fruits qui, par une sorte d'anomalie, produisent un rameau.

FRONDIPORE s. m. (fron-di-po-re — du lat. *frons, frondis*, feuillage, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers pierreux de la famille des millépores, appelé aussi KRUSENSTERNIE : *Le polypier des* FRONDIPORES *a des cellules inégales.* (P. Gervais.)

FRONDU, UE adj. (fron-du — rad. *frons*). Garni de branches et de feuilles : *Que dites-vous de marauder, joli Trésor? Ah! vos haies étaient bien trop* FRONDUES, *vos fossés trop profonds, et vos échaliers trop serrés pour cela.* (Ch. Nod.) ‖ Inus.

FRONDULE s. f. (fron-du-le — du lat. *frondula;* dimin de *frons,* feuillage). Bot. Nom donné à l'ensemble des frondes ou feuilles des mousses.

FRONRON s. m. (fron-ron). Techn. Espèce de brosse dont se servent les cartiers pour savonner les cartes avant de les lisser. ‖ On dit aussi FROTTON.

FRONSAC, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 2 kilom. N.-O. de Libourne, sur la rive droite de la Dordogne, à 1,500 mètres de son confluent avec l'Isle; pop. aggl., 393 hab. — pop. tot., 1,517. Récolte de vins rouges et de vins blancs estimés. Nombreuses distilleries. Fabriques de carreaux, tuiles, chaux. L'église renferme un grand et beau chapiteau antique dont on a fait un bénitier. Belle vue du sommet du tertre de Fronsac. Débris d'un pavillon à l'italienne, que le maréchal de Richelieu fit bâtir à la place d'une forteresse fondée, dit-on, par Charlemagne.

Le bourg de Fronsac appartenait, au XVe siècle, à la maison de Rohan. Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, l'échangea avec Louis XI, en 1477, contre la ville et la seigneurie de Fontenay-le-Comte. Henri II, en 1551, érigea Fronsac en comté, puis en marquisat, en 1555, en faveur de la famille de Caumont. Henri IV, en 1608, l'érigea en duché-pairie, en faveur de François d'Orléans, comte de Saint-Paul, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville. Le titulaire étant mort sans postérité, le duché de Fronsac fut acquis par le cardinal de Richelieu, qui, en 1634, obtint des lettres portant confirmation de l'érection en duché-pairie pour lui et ses héritiers. Le cardinal le donna à Armand de Maillé, marquis de Brézé, amiral de France, qui fut tué, en 1646, sans laisser de postérité. Le duché passa alors à sa sœur, Claire-Clémence de Maillé, femme de Louis II de Bourbon, prince de Condé. Plus tard, elle céda le duché à Armand-Jean de Vignerod du Plessis, duc de Richelieu.

FRONSAC (ducs DE). V. RICHELIEU.

FRONSADOIS ou **FRONSAGUEZ**, *Frontiacensis ager*, ancien pays de France, dans le Bordelais; le lieu principal était Fronsac; il fait aujourd'hui partie du département de la Gironde, arrond. de Libourne.

FRONSBERG ou **FRONSBERGER** (Léonard DE), ingénieur allemand, né en 1452, mort à Trente en 1526. Général en 1512, il prit part, en 1525, à la bataille de Pavie. On a de lui : *Des armes à feu et des feux d'artifice* (Francfort, 1557); *Manuel militaire des ordonnances et droits impériaux sur les armes à feu et les feux d'artifice* (Francfort, 1564, 3 vol. in-fol.).

FRONT s. m. (fron — lat. *frontem*, accusatif de *frons*, se rattache au sanscrit *bhruva*, sourcils. Le sanscrit *bhruvant*, doué de sourcils, est, selon Benfey, le primitif du latin *frontem*). Partie du visage humain comprise entre la racine des cheveux, l'arcade sourcilière et les bords antérieurs des fosses temporales : FRONT *large et élevé. Ses cheveux lui couvrent le* FRONT. *Se faire une blessure au* FRONT. *Se frapper le* FRONT. *Baiser quelqu'un au* FRONT. *Le* FRONT *est une des grandes parties de la face et l'une de celles qui contribuent le plus à la beauté de sa forme.* (Buff.) *Le* FRONT *busqué, signe d'entêtement dans la passion.* (Balz.)

> Au fond d'un atelier rien n'est plus noble à voir
> Qu'un *front* tout en sueur, un visage tout noir.
> BRIZEUX.

‖ Partie antérieure de la tête des mammifères comprise entre les yeux et le vertex : *Tous les* FRONTS *cornus appartiennent aux ruminants.* (J. Macé.) ‖ Partie de la tête des oiseaux qui s'étend depuis le bec jusqu'au vertex :

> En amour, en fierté, le coq n'a point d'égal,
> Une crête de pourpre orne son *front* royal.
> ROSSET.

‖ Intervalle qui sépare les yeux des crustacés, quand le bord antérieur de la tête ne se prolonge pas en rostre. ‖ Partie antérieure et supérieure de la tête des insectes, comprise entre la bouche, les yeux et l'occiput : *Ces insectes marchent le* FRONT *orné de panaches, sonnent la trompette et semblent armés pour la guerre.* (A. Martin.)

— Poétiq. Tête : *Courber le* FRONT. *Lever le* FRONT. *Ne courbe le* FRONT *devant aucune idole, fût-ce l'image de ton père.* (Proudh.)

— Se prend souvent pour le siége ou la marque extérieure des sentiments ou du caractère : *Un* FRONT *sévère. Un* FRONT *riant. Les simples et ouverts, qui portent, comme on dit, le cœur au* FRONT, *ne sont aucunement propres à ce métier de commander.* (Charron.) *Le vice a beau se cacher dans l'obscurité, son empreinte est sur le* FRONT *des coupables.* (J.-J. Rouss.) *On voit passer sur le* FRONT *de ceux qui nous écoutent des blâmes à demi formés, qu'on peut éviter en se hâtant de les dissiper avant que l'amour-propre y soit engagé.* (Mme de Staël). *Le* FRONT *de la jeune fille adolescente est naturellement le siége de la candeur.* (Théry.) *Tout enfant de la Grande-Bretagne porte sa nationalité écrite sur son* FRONT. (L. Faucher.) *On s'effraye de voir une tristesse invincible et comme un dégoût muet et profond de la vie sur des* FRONTS *austères.* (G. Sand.)

> . . . Je ne suis point de ces femmes hardies
> Qui, goûtant dans le crime une profonde paix,
> Ont su se faire un *front* qui ne rougit jamais.
> RACINE.

— Se dit aussi des êtres moraux et des êtres personnifiés : *Les anges courbent leurs* FRONTS *devant Dieu.*

> L'Espérance au *front* gai brille de toutes parts.
> DELILLE.

> Reine du monde, ô France! ô ma patrie!
> Soulève enfin ton *front* cicatrisé.
> BÉRANGER.

— Par anal. Partie supérieure ou antérieure, ou à la fois supérieure et antérieure, d'un objet : *Le* FRONT *d'une montagne. Deux navires qui se présentent le* FRONT. *Une glace éternelle couvre le* FRONT *du Liban.* (Fén.) *Les arbres se coiffent de vertes chevelures sous lesquelles leurs* FRONTS *cannelés se rajeunissent.* (Kératry.) ‖ Titre d'un livre, d'un ouvrage, frontispice : *Vous trouverez leurs grandes et excessives histoires se rapporter plus à leurs religions et monastères qu'à la déduction du sujet qu'ils promettent au* FRONT *de leurs livres.* (Et. Pasq.)

> Quand le nom de Vénus brille au *front* d'un ouvrage,
> Un souris d'Apollon nous promet son suffrage.
> TISSOT.

— Fig. Intelligence, esprit, pensée, imagination :

> C'est un projet d'intrigue adroitement formé,
> Qui, de mon *front*, sur l'heure, est sorti tout armé.
> L. BOUILHET.

‖ Honneur, dignité personnelle :

> Un affront vit toujours sur le *front* qui l'endure.
> CRÉBILLON.

> Pas de tête plutôt qu'une souillure au *front.*
> V. HUGO.

‖ Honte, pudeur : *Il n'a point de* FRONT, *rien ne le fait rougir.* ‖ Trop grande hardiesse, impudence : *De quel* FRONT *ose-t-il se présenter devant moi? De quel* FRONT *un Alexandre VI, l'horreur de toute la terre, avait-il osé se dire le vicaire de Dieu?* (Volt.) *Je ne conçois pas que l'on puisse mentir avec ce* FRONT-*là.* (Scribe.)

> Quoi! vous avez le *front* de trouver cela beau!
> MOLIÈRE.

— Poétiq. Personne considérée par rapport aux divers sentiments dont le front passe pour être le siége :

> Le *front* à qui le cœur ne fait point de reproche
> Souffre aisément son juge et n'en craint point l'approche.
> ROTROU.

— *Front d'airain*, Extrême impudence :

On ne voit d'indigents que les sots vertueux :
Il faut un *front d'airain* pour devenir heureux.
LA FONTAINE.

J'ai vu que l'impudence est la reine du monde,
Et qu'il faut, quand on veut y faire son chemin,
Aller à la fortune avec un *front d'airain*.
LA CHAUSSÉE.

‖ Insensibilité, cruauté :

La Guerre au *front d'airain*.....
BOILEAU.

— *Front à front*, Face à face, en se mettant en opposition directe : *Il faut avoir les reins bien fermes pour entreprendre de marcher* FRONT À FRONT *avec ces gens-là.* (Montaigne.)

— *Marcher à front découvert*, N'avoir rien à se reprocher, rien à dissimuler, ne craindre aucun reproche des autres : *On ne* MARCHE *pas la tête levée et* À FRONT DÉCOUVERT *quand on se sent si peu que ce soit coupable.* (Ste-Beuve.) ‖ *Marcher le front levé*, Ne montrer aucune honte, ne pas chercher à se cacher : *L'impudicité ne* MARCHE *pas* LE FRONT LEVÉ *chez les chrétiens.* (Chateaub.)

— Art milit. Face d'une troupe rangée en ligne, côté vers lequel sont tournés les soldats : *Parcourir le* FRONT *d'un bataillon. L'armée présentait un grand* FRONT. (Thiers.) ‖ *Changement de front*, Changement de direction, de marche, d'attaque ou de défense : *Opérer un* CHANGEMENT DE FRONT. ‖ *Front de bataille*, Ligne que présente à l'ennemi une troupe qui lui fait face, ou, en général, ligne que présente une troupe déployée en ordre de bataille. ‖ *Front de bataillon*, Développement d'un bataillon formé par files. ‖ *Front d'attaque*, Développement qu'on donne aux lignes d'un corps prêt à attaquer l'ennemi. Se dit aussi d'une ligne de drapeaux disposée en avant des troupes. ‖ *Front d'attaque de place*, Ligne sur laquelle un corps assiégeant dirige son attaque. ‖ *Front de bandière*, Ligne de drapeaux formée sur celle des faces d'un camp qui longe l'esplanade appelée champ de bataille : *Les grand'gardes et les faisceaux d'armes sont placés en avant du* FRONT DE BANDIÈRE. (Acad.) ‖ *Refuser son front*, Cesser de faire face à l'ennemi pour engager le combat. ‖ *Faire front*, Se tourner en face, de manière à présenter le front, se mettre en défense, tenir tête à l'attaque : *Un bataillon assez résolu pour* FAIRE FRONT *à un régiment.* ‖ *Front!* Commandement de faire front : *Halte!* FRONT! Au lieu de FRONT! on disait autrefois REMETTEZ-VOUS!

— Fam. Conduite : *Faisons un changement de* FRONT. (Alex. Dum.)

— Fortif. Ensemble de deux demi-bastions réunis par une branche en ligne droite faisant partie de l'enceinte et appelée courtine : *Le* FRONT *est l'élément de toute fortification de corps de place.* ‖ Par ext. Défense principale : *Pendant vingt ans, Mayence a été l'un des* FRONTS *de la France.* (V. Hugo.)

— Mar. *Ligne de front*, Ordre de marche d'une armée navale courant largue ou vent arrière, et dans lequel chaque vaisseau relève les autres par son travers, sur la perpendiculaire du vent.

— Perspect. Projection orthographique d'un objet sur le plan parallèle au tableau.

— Loc. adv. *De front*, Par devant, face à face : *Attaquer l'ennemi* DE FRONT.

Tous arrivent *de front ;* devant les fantassins
Ils fixent brusquement leurs coursiers abyssins.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

‖ Directement, sans tourner : *Aborder* DE FRONT *la question. Heurtant* DE FRONT *tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel.* (J.-J. Rouss.) *Toute loi qui attaque* DE FRONT *un vice que les mœurs tolèrent est nécessairement bientôt éludée et oubliée.* (Condorcet.)

Gardons-nous de heurter les préjugés *de front.*
VOLTAIRE.

Il est certains esprits qu'il faut prendre de biais,
Et que, heurtant *de front*, vous ne gagnez jamais.
REGNARD.

‖ Côte à côte, sur une seule ligne : *Je ne prétends point, comme Phaéton, mener* DE FRONT *les chevaux du Soleil, mais, comme l'hirondelle, régler ma carrière fugitive sur celle de l'astre du jour.* (B. de St-P.)

Je ne pouvais jamais regarder sans dépit
Mille soldats *de front*, vêtus du même habit.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Simultanément, à la fois : *Faire marcher* DE FRONT *deux affaires. Quelle peut être en grand l'utilité de ces écrits, tant qu'on ne fera pas marcher de* FRONT *les réformes relatives à la législation et à la religion?* (Chamfort.) *Faire marcher* DE FRONT *les intérêts personnels et l'intérêt général, c'est le chef-d'œuvre de la politique.* (D'Escherny.)

— **Epithètes.** Grand, large, élevé, découvert, osseux, saillant, proéminent, puissant, noble, majestueux, serein, pur, céleste, auguste, calme, épanoui, radieux, riant, éclairci, déridé, ouvert, timide, candide, pudique, virginal, gracieux, ridé, sillonné, vieilli, chauve, dégarni, respectueux, soumis, humilié, baissé, soucieux, austère, sévère, sourcilleux, petit, étroit, bas, déprimé, écrasé.

— **Encycl.** Anat. Le *front*, chez l'homme, présente une surface extérieure courbe, ayant la forme d'un quart de sphère, et est constitué par trois plans superposés. Le plan profond est osseux et formé par l'os frontal dans sa partie écailleuse; le plan moyen est musculeux et formé par le muscle frontal; le plan superficiel est tégumentaire et formé par la peau.

L'os donne au *front* sa forme et prête un point d'appui au muscle; en bas, il lui fournit des points d'insertion aux fibres musculaires.

Le muscle frontal ou ventre antérieur du muscle occipito-frontal est moulé sur l'os; il est aplati et courbe comme l'os, à concavité interne, à convexité externe. Au niveau des arcades sourcilières, il confond ses insertions avec celles du muscle sourcilier. Il glisse sur l'os sans y adhérer, et adhère au contraire fortement à la peau, qu'il peut mouvoir.

La peau est nue dans sa partie inférieure, couverte de cheveux dans sa partie supérieure. Entre ces deux régions existe une limite très-nette de démarcation, qui forme une double courbe à concavité regardant en bas. Cette ligne sert quelquefois, dans les appréciations vulgaires, de limite supérieure au *front;* de telle sorte qu'on dit qu'un *front* est *bas* lorsque les cheveux se montrent à une petite distance des sourcils, et qu'il est *haut* lorsqu'ils se montrent à une distance beaucoup plus grande. Cette limite est évidemment fictive et très-variable. La partie velue du *front* est plus sujette à la calvitie que les autres parties du cuir chevelu; la partie dénudée est quelquefois villeuse, plus ou moins lisse, suivant l'âge et le sexe, et sillonnée, à des époques variables, mais particulièrement dans la vieillesse, de plis ou stries plus ou moins profondes, appelées rides. Les rides sont ordinairement parallèles, sauf vers la racine du nez; elles ne font qu'accuser, plus ou moins profondément, les plis que contracte la peau par l'action musculaire du frontal et du sourcilier.

Les autres éléments de structure du *front* sont : 1° les vaisseaux sanguins, branches frontales des vaisseaux temporaux; 2° des nerfs, dont deux principaux, qui sont le nerf frontal externe ou sus-orbitaire, qui sort de l'orbite par l'échancrure sus-orbitaire et émane de la branche ophthalmique de Willis, et la branche terminale temporo-faciale du nerf facial; 3° enfin, un tissu cellulaire dense, peu chargé de graisse, et le périoste crânien, qui sépare le muscle de l'os.

La forme générale du *front* donne à la physionomie un aspect tout particulier. Un *front* haut, bombé, avec des bosses frontales accusées, semble l'indice d'une grande capacité cérébrale, d'un cerveau volumineux; il accuse un angle facial très-ouvert. Ce *front* semble appartenir aux hommes intelligents, et les anciens donnaient aux statues de leurs dieux et de leurs héros un *front* vaste et large. Les phrénologistes y placent les organes de l'intelligence, ou facultés perceptives et réflectives : organes de l'éventualité, du temps, de la comparaison, de la causalité, de l'individualité, de l'ordre, etc.

Un *front* rétréci, bas, et surtout fuyant en arrière, paraît l'indice d'une intelligence plus obtuse, d'une capacité cérébrale moins grande, d'un cerveau plus petit. On observe ce *front* dans les races humaines dégénérées. Chez le singe, le *front* est plus fuyant encore, et, enfin, chez les autres animaux, il est encore plus bas, et décroît en même temps que l'angle facial. V. CRÂNE et ANGLE FACIAL.

On a tort, cependant, d'attacher trop d'importance à la hauteur du *front*. Malgré les assertions des phrénologues, et malgré les hypothèses de Camper et d'autres naturalistes, l'intelligence n'est pas toujours proportionnelle à la hauteur et à la saillie du *front*. Napoléon Ier et nombre d'autres hommes intelligents avaient un *front* bas et un angle facial peu ouvert, et, d'autre part, des *fronts* élevés et saillants se rencontrent chez des personnes peu intelligentes et se retrouvent dans plusieurs variétés de races regardées comme inférieures à la race blanche.

D'ailleurs encore, un *front* trop saillant, bombé en avant, surtout à sa partie supérieure, est l'indice d'un état maladif; chez les enfants, il est le signe de l'hydrocéphalie.

Le *front* est une des parties qui contribuent le plus à la beauté du visage, surtout chez la femme. Les impressions intérieures semblent s'y traduire de la manière la plus nette, et c'est ce qui justifie les expressions vulgairement employées de *front pur*, *front serein*, pour exprimer la tranquillité d'âme, l'innocence et la paix du cœur; de *front soucieux, sourcilleux*, pour exprimer l'état de crainte ou de terreur, de chagrin, de remords, etc. M. Duchenne de Boulogne a fait, à l'aide de l'électricité, de curieuses expériences sur les expressions physionomiques. En faisant contracter par le courant électrique les divers muscles du visage, il parvint à préciser l'action de chacun d'eux. Le muscle frontal, en se contractant, élève la peau du *front*, et exprime l'étonnement, la surprise, l'attention. C'est cette expression de physionomie qu'on retrouve sur toutes les figures d'un parterre de théâtre au moment où le rideau se lève; le muscle frontal, que M. Duchenne appelle muscle de la surprise, est ici antagoniste de l'orbiculaire des paupières, qui rabaisse la peau du *front*, assombrit la physionomie et exprime la réflexion. Le sourcilier, qui ramène la peau du *front* et la plisse vers la racine du nez, sert à exprimer la douleur et le mécontentement. Le pyramidal, placé à la racine du nez, et qui n'est qu'une annexe du frontal, donne, par sa contraction, une apparence de méchanceté à la physionomie.

Le *front* est le siége pathologique de prédilection d'un grand nombre d'affections : l'hémicranie ou migraine et la névralgie frontale y sont très-communes; l'acné sébacée y siége de préférence; les taches rouges de la roséole syphilitique, les loupes du cuir chevelu, les kystes dermoïdes, les encéphalocèles s'y observent fréquemment; enfin le *front* est le siége ordinaire de la céphalalgie dans les fièvres, les maladies inflammatoires, etc.

— Art vétér. Le *front* des quadrupèdes fait suite à la nuque, et se trouve borné inférieurement par le chanfrein, et, sur les côtés, par les tempes, les yeux et les salières.

Le degré d'intelligence des animaux est en raison du développement du cerveau; les fonctions vitales, placées sous l'influence du cerveau, s'exécutent d'autant plus largement que cet appareil offre un développement plus complet. Aucun signe extérieur, autre que les proportions du crâne, n'en donne la mesure. Or, on saisit bien ces dernières en examinant la partie supérieure du *front*, qui loge un cerveau d'autant plus volumineux qu'il est plus large. Un *front* large dénote une intelligence élevée, devient l'indice de l'existence d'un appareil d'innervation plus complet, c'est-à-dire de qualités physiques et morales plus hautes. Il faut donc s'attacher, dans le choix des animaux, à rechercher le plus grand développement possible de la région du *front*. La forme de cette partie participe de celle de la tête en général. Le *front* doit, pour être beau, suivre une ligne parfaitement droite dans sa longueur, présenter une grande largeur et des muscles crotophytes bien dessinés. On remarque souvent sur le *front* des chevaux des marques de couleur blanche, appelées pelotes, étoiles, etc.

Chez le bœuf, le *front*, que l'on recherche large et haut, notamment pour les animaux de travail, se termine supérieurement par une grosse protubérance transversale, appelée chignon, des deux côtés de laquelle se détachent les cornes. Celles-ci sont fixées sur une cheville osseuse appartenant au frontal, et présentent de nombreuses différences dans leurs dimensions, leur direction, leur couleur, différences qui caractérisent certaines races. C'est ainsi que la race bovine de la Camargue a les cornes d'une longueur médiocre et disposées en croissant; les bœufs d'Italie ont des cornes volumineuses, longues, pointues, relevées, etc.

Chez le mouton, le *front* est bombé; il porte des cornes ridées transversalement et contournées en spirale.

Dans l'espèce porcine, le *front* est étroit, droit, un peu camus, et surmonté d'une forte protubérance occipitale, qui indique la grande puissance des muscles extenseurs de la tête chez cet animal.

Enfin, chez le chien, on trouve, en haut du *front*, une crête, prolongement de la protubérance occipitale, et au-dessous un sillon plus ou moins profond.

— Art milit. *Front de bataille.* Cette expression ne suppose pas, comme on pourrait le croire, la présence de l'ennemi et l'imminence d'un combat. La bataille, c'était autrefois l'armée, le corps, le régiment, le bataillon, une troupe quelconque disposée en ordre de combat, et c'est là le sens que le mot a conservé dans l'expression dont il s'agit. C'est ainsi que la loi veut que, le jour de leur dégradation, les condamnés au boulet défilent devant le *front* de bataille. C'est de même devant le *front* de bataille que les réceptions de militaires ont lieu. Quand la locution *front de bataille* naquit, la bataille était de vingt rangs, qui se sont réduits à douze, puis à dix, et qui ont fini par tomber à deux ou à trois. Rigoureusement parlant, une troupe non déployée a bien aussi un *front* de bataille, mais l'expression *tête de colonne* a prévalu pour ce cas. Le *front* de bataille se compose du premier rang dans l'ordre naturel, et, dans l'ordre renversé, du troisième ou du dernier rang.

Le *front* d'un corps non formé en carré a pour limites ses guides généraux et ses flancs; mais un carré n'a que des *fronts*, et point de flancs; il présente autant de *fronts* qu'il a de côtés. L'ordre de bataille se compose du *front*, des flancs, des derrières. La profondeur d'une colonne ne doit jamais outre-passer la proportion du *front* qu'elle présenterait en bataille. L'époque où les files de bataillon ont cessé d'être des unités tactiques répond à celle où les *fronts* se sont élargis, et, par conséquent, où l'ordre mince a prévalu, en même temps que la mesure du terrain individuel était réduite à son minimum. Sachant qu'un fantassin occupe 0m,65, et un cavalier 1 mètre de *front*, il est facile de supputer le nombre de soldats contenus sur un *front* et, par suite, dans la troupe entière, en sachant sur combien de rangs elle est placée. Ainsi, un *front* de 600 hommes sur trois rangs occupe un terrain de 50 mètres. Le *front* d'un camp mince égale le *front* de bataille de la troupe campée.

— *Front de bataillon.* Les tacticiens ne sont pas d'accord sur le nombre de files à donner au bataillon : les uns veulent qu'il en ait 75, les autres 100, les autres 120 ou même 160. Nous avons vu chaque nouveau règlement changer les dimensions du *front* de bataillon et perpétuer les tâtonnements. Le *front* de 160 files en 8 pelotons est celui qui se subdivise avec le plus de facilité et se prête le mieux au mécanisme du carré. Une certaine variation dans le nombre des files est inévitable, parce que les corps éprouvent des pertes journalières ou des renouvellements progressifs; mais il importerait de s'arrêter à certains nombres, avec la résolution de ne s'en écarter que le moins possible. D'après Napoléon, un bataillon doit avoir en ligne 60 toises de *front*, ce qui exige 800 hommes présents sous les armes, compris 80 serre-files, les tambours, la musique, les sapeurs, l'état-major, les charretiers. Le *front* du bataillon est partagé dans les manœuvres en portions égales, dont les capitaines marquent les séparations. Le *front* est partagé par le drapeau en deux parties à peu près égales. Le résultat des alignements d'ensemble est d'établir le *front* perpendiculairement à la profondeur. Un bataillon carré de pied ferme a autant de *fronts* que de côtés; mais, s'il marche, il n'a plus qu'un *front*. Les ploiements et les déploiements sont l'un des moyens du développement ou de la diminution du *front* d'un bataillon. Le *front* des bataillons déployés pour le combat est parallèle au *front* de l'ennemi, à moins que l'on ne combatte dans l'ordre brisé. L'étendue d'un *front* de bataillon ne doit pas prendre des proportions qui alourdiraient sa marche, rendraient impuissante la voix du commandant ou s'opposeraient même à ce que, de tous les points, les commandements fussent clairement entendus.

Il y a deux sortes de *fronts* de bataillon : le *front* de bataillon proprement dit, et le *front* constitutionnel, qui est calculé à raison de 160 files, non compris celles des officiers. Ce chiffre de 160 files pour les *fronts* constitutionnels a été réglé par l'ordonnance du 20 mai 1788.

— *Front d'attaque.* Ce *front* est généralement perpendiculaire à une grande route. A la portée des gros projectiles, le *front* d'attaque doit être le plus mince et, par conséquent, le plus étendu possible. Si l'on combat de près, il doit se resserrer, multiplier ses aspects par la forme carrée ou se réduire à la largeur de la colonne d'attaque. Tel est le nœud du problème de l'ordre mince et de l'ordre profond. Nos règlements de campagne ont aussi appelé *front* d'attaque une ligne de drapeaux.

— *Front d'attaque de place.* Ce *front* d'attaque embrasse ordinairement deux faces de bastion et une demi-lune, ou bien un bastion et deux demi-lunes. Les ingénieurs qui ont posé pour règle qu'il convient de borner les opérations d'un siége à une seule attaque avaient surtout pour objet de mettre l'assiégé dans la presque impossibilité de diriger des sorties contre le noyau d'attaque. Aussi ce que l'assiégeant arrivé à la dernière parallèle a le plus à craindre, c'est le jeu des contre-mines qui partent du chemin couvert.

On suppute souvent la force numérique des troupes de siége par rapport au nombre de *fronts* d'attaque de la place. Une place doit être armée de 60 fusils de rempart par *front* d'attaque.

— *Front de bandière.* La ligne de drapeaux qui a reçu ce nom divise en deux parties égales une large rue bordée d'un côté par les tentes et, de l'autre, par les faisceaux de campement et les sentinelles qui gardent les armes et leurs accessoires. Le *front de bandière* se trace au moyen d'un cordeau dont les marques se combinent avec les alignements de profondeur et les files de tentes. Un coup d'œil exercé juge de la force des troupes par la mesure de leur *front* de bandière; mais cette appréciation ne peut avoir lieu que lorsqu'on connaît le nombre d'enseignes que les troupes qu'on cherche à dénombrer sont en usage de porter, le nombre et l'espèce de corps qui, parmi ces troupes, sont dépourvus d'enseignes, la préférence que l'ennemi donne à la méthode des camps minces ou à la méthode inverse.

Les rassemblements de gardes et les parades ont lieu en avant du *front* de bandière; les hommes de piquet logent sur le *front* de bandière.

— **Allus. hist. Marque au front de Caïn,** Sceau de réprobation que Dieu imprima au front de Caïn, après son fratricide. Cette circonstance est souvent rappelée par les écrivains :

« Ces hommes, aujourd'hui qu'ils sont vaincus et désarmés, invoquent une générosité qu'ils ne connurent jamais; ils réclament l'oubli d'un passé toujours présent à leur mémoire; ils réclament l'amnistie de la Charte pour des crimes qui lui sont postérieurs, comme si les forfaits devaient jouir d'une éternelle impunité, comme si l'auguste pardon dont ils étaient couverts, semblable au *sceau de réprobation* placé par l'Eternel au *front du premier fratricide*, suspendait la

vengeance des hommes pour les réserver aux vengeances éternelles. »

DE LA BOURDONNAIE.

« Surtout, des vieux scrutins épurant la morale,
Repoussez à jamais de l'urne électorale
Ces Lameth, ces Agier, ces Jars, ces Rambuteau,
Que le peuple a déjà frappés de son *veto*.
. . . .
Je dirai devant tous par quels indignes votes
Ils ont meurtri neuf mois leurs frères patriotes,
Et, sauvant l'avenir des maux que nous souffrons,
De ces *Caïns* publics je *marquerai les fronts*. »

BARTHÉLEMY.

— Allus. litt. **Ses rides sur son front ont gravé ses exploits**, Vers de Corneille. V. EXPLOIT.

FRONT (SAINT-), lac de France (Haute-Loire). Il a une surface de 50 hectares, une circonférence de 3 kilom. et est peuplé de truites et de tanches; il donne naissance à la rivière de la Gagne, qui se jette dans la Loire au-dessus du Puy.

FRONTAIL s. m. (fron-tall; *ll* mll. — rad. *front*). Syn. de FRONTAL et de FRONTEAU.

FRONTAL, ALE adj. (fron-tal, a-le — rad. *front*). Anat. Qui a rapport ou qui appartient au front : *Veine* FRONTALE. *Muscle* FRONTAL. *Sinus* FRONTAUX. *L'éruption* FRONTALE *est de nature dartreuse et excite des démangeaisons plus ou moins vives*. (Renaud.) *Les bosses* FRONTALES *sont plus prononcées chez les jeunes sujets que chez les personnes avancées en âge*. (Jourdan.)

— Zool. Se dit de quelques animaux dont le front est autrement coloré que le reste du corps : *Le vautour* FRONTAL.

— Helminth. *Segment frontal*, Une des pièces qui composent le segment céphalique des vers.

— s. m. Instrument de torture, fait d'une corde à plusieurs nœuds avec laquelle on serrait le front de la personne dont on voulait tirer quelque aveu. ‖ Supplice infligé à l'aide de cet instrument : *Être condamné au* FRONTAL.

— Nom que l'on donne en Provence au bourrelet que l'on met autour de la tête des jeunes enfants pour atténuer l'effet de leurs chutes.

— Antiq. Pièce de métal qui, dans les anciens casques grecs, descendait entre les deux yeux jusqu'au-dessous du nez : *Le* FRONTAL *correspondait au nasal du moyen âge, et servait, comme celui-ci, à défendre le visage des coups de taille; les Grecs lui donnaient le nom de* metôpon, *à cause de sa position*.

— Techn. Outil dont se servent les luthiers pour faire des ornements à la partie antérieure des touches. ‖ Marteau à soulèvement, dont on se sert pour cingler les grosses loupes de fer.

— Manége. Partie de la têtière qui passe au-dessous des yeux du cheval. ‖ Milieu du chanfrein du cheval de guerre, au xve et au xvie siècle.

— Chir. Bandeau ou topique qu'on applique sur le front : *Mettre un* FRONTAL *pour apaiser le mal de tête*. (Acad.)

— Anat. Os du front humain, appelé aussi CORONAL. ‖ *Vrai frontal*, Muscle sourcilier.

— Pharm. Fomentation destinée à être appliquée sur le front, particulièrement dans les céphalalgies.

— Entom. Chacune des deux pièces qu'on voit sur le milieu du front des myodaires.

— s. f. pl. Entom. Section de l'ordre des hémiptères.

— **Encycl.** Anat. La dénomination de *frontal* s'applique à diverses parties de la tête que nous allons passer en revue.

— *Région frontale*. La région *frontale* s'étend depuis la partie inférieure des sourcils et la racine du nez jusqu'au-dessus de la limite où les cheveux commencent. Elle est limitée sur les côtés par la région de la tempe, qu'elle concourt en partie à former en avant. La peau, qui est, en ce point, assez épaisse, renferme des pelotons graisseux qui constituent une véritable couche.

— *Muscle frontal*. C'est un muscle médian, symétrique, large, mince, irrégulièrement quadrilatéral, couvrant la face externe de l'os du front jusqu'à l'espace inter-sourcilier et à la région des sourcils. Il s'insère supérieurement au bord antérieur de l'aponévrose épicranienne, tandis qu'il paraît se continuer en bas avec les fibres du pyramidal du nez, et de chaque côté avec les attaches cutanées des muscles sourcilier et orbiculaire. Il est recouvert par la peau et recouvre le périoste du *frontal*, sur lequel il est assez mobile pour glisser très-facilement. « Ce muscle, dit M. Cruveilhier, relève la moitié supérieure de l'orbiculaire des paupières, ainsi que les sourcils et la peau de la racine du nez, épanouit les traits, et concourt puissamment à exprimer les passions gaies. Lorsque sa contraction est modérée, il concourt à l'expression de la surprise, de l'effroi. C'est à lui que sont dues les rides transversales du front. » Il doit encore être regardé comme un muscle dilatateur des paupières, et il est enfin susceptible d'imprimer au cuir chevelu des mouvements généraux.

— *Nerf frontal* (palpébro-frontal de Chaussier). C'est la plus volumineuse des trois branches fournies par le nerf ophthalmique. Il marche d'arrière en avant, le long de la paroi supérieure de l'orbite, et se partage en deux rameaux qui sortent, l'externe par le trou orbitaire supérieur, et l'interne en passant au-dessous de la poulie du grand oblique de l'œil; l'un et l'autre se distribuent à la région *frontale*.

— *Os frontal*. L'os *frontal* dépasse en étendue la région *frontale* proprement dite. Une section verticale du cinquième antérieur du crâne s'arrêtant aux orbites l'isolerait tout entier. C'est sur cet os que l'on trouve les bosses *frontales*, si développées chez les jeunes enfants, et, plus bas, les bosses sourcilières, auxquelles Lavater avait attribué une importance illusoire, puisque ces bosses, loin de correspondre à une saillie de la substance cérébrale, ne sont formées que par le développement des sinus *frontaux*. Cette disposition des sinus permet de concevoir comment, sur le champ de bataille, un coup de sabre peut pénétrer à $0^{m},02$ dans le crâne sans toucher immédiatement au cerveau. Les sinus *frontaux* communiquent directement et indirectement avec la partie supérieure des fosses nasales. Aussi, dans les plaies ou les fractures siégeant en ce point, voit-on chaque effort de toux ou d'expiration chasser de l'air, qui tantôt s'échappe par la plaie avec un sifflement, tantôt glisse sous le tissu cellulaire de la région et constitue l'emphysème. A la face postérieure de cet os, on trouve des dépressions qui correspondent aux bosses *frontales*; sur le milieu, un sillon qui loge le grand canal veineux appelé sinus longitudinal supérieur. C'est en dehors de la ligne de ce canal que les chirurgiens pratiquent la trépanation du crâne. Plus bas existe une échancrure qui loge l'os ethmoïdal et le nerf de l'olfaction, qui en traverse les pertuis. Le bord inférieur de l'os *frontal* rentre en arrière et forme le plafond de la fosse orbitaire; il est inégal et mamelonné, aussi bien en haut qu'en bas. L'os *frontal* se soude avec les deux pariétaux, au moyen d'une suture qui se continue avec la suture dite *sagittale* du sinciput; il s'articule avec les os temporaux, pour former la fosse et la région de la tempe; avec un os compliqué, le sphénoïde, qui constitue environ le tiers de la base du crâne; l'ethmoïde, les os propres du nez et les os maxillaires supérieurs, par leur apophyse montante.

— *Artères frontales*. Les artères *frontales* sont très-nombreuses et assez petites. Il est important de les connaître, car les plaies par instrument tranchant de cette région saignent abondamment, et une ligature peut arrêter ces hémmoragies. Ce sont les artères *frontales* internes, *frontales* externes, et quelques branches plus petites, émanées de l'artère temporale. Au point de vue des plaies, le principal intérêt de cette région repose sur des nerfs sensitifs, qui tous émanent de la cinquième paire crânienne ou nerf trijumeau. Ce sont des rameaux de la branche ophthalmique, qui sortent par trois points de l'arcade sourcilière, et se répandent dans les téguments et les couches du front, où ils constituent un lacis serré. Or, les nerfs exercent sur la nutrition de l'œil une influence considérable, et l'on a vu des plaies de cette région compromettre gravement l'organe de la vision : à la suite de coups ou de chute sur ce point; à la suite surtout de ces inflammations rebelles qui succèdent au séjour prolongé et ignoré d'une pointe de canif ou d'aiguille dans le front, on a vu la cornée s'enflammer, se troubler, l'œil se gonfler à l'extrême et devenir le siége d'un phlegmon qui amène la perte absolue de l'organe. Ce ne sont pas les coups les plus étendus et les plaies les plus saignantes qui déterminent cette sorte d'accident; au contraire, les plaies les plus limitées en ont été souvent la cause, et, dans l'imminence d'une pareille complication, le chirurgien doit s'appliquer à augmenter la plaie *frontale*, sans se soucier de l'hémorragie, qu'il est toujours facile d'arrêter.

FRONTÉ, ÉE adj. (fron-té — rad. *front*). Qui a un grand front : *Voyez les bustes des grands hommes : presque tous sont* FRONTÉS. (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

FRONTEAU s. m. (fron-tô — rad. *front*). Relig. Sorte de bandeau que les juifs s'appliquent sur le front, et sur lequel est écrit le nom de Dieu ou quelque passage de l'Écriture. ‖ Bandeau de toile que les religieuses portent sur le front.

— Manége. Morceau de drap noir dont on couvre le front d'un cheval quand on l'enharnache de deuil.

— Archit. Petit fronton qu'on met au-dessus de quelques portes ou fenêtres.

— Chir. Bandeau nommé aussi FRONTAL.

— Mar. Balustrade sculptée dont on couvre les barrots de l'avant de la dunette, et ceux du gaillard d'avant. ‖ *Fronteau de volée*, Petite saillie arrondie qu'on laisse sur la bauquière du pont, pour recevoir la volée du canon et l'appuyer à la serre.

— Artill. *Fronteau de mire*, Espèce de pinnule, à l'aide de laquelle on pointait le canon ou l'arbalète. ‖ Pièce de bois ou de métal adaptée à la volée des canons, et qui, s'élevant exactement à la hauteur de la culasse, rend la ligne de mire parallèle à la ligne de tir. On dit aussi GUIDON DE MIRE.

FRONTEAU (Jean), théologien et controversiste français, né à Angers en 1614, mort en 1662. Il appartenait à l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin lorsqu'il fut nommé professeur de philosophie, puis de théologie, à l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont il devint chanoine régulier. En 1648, il fut appelé à occuper le poste de chancelier de l'Université de Paris. Fronteau prit une grande part à la formation de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Lors des disputes qui s'élevèrent sur la question de savoir quel est le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, il se prononça vivement en faveur de Thomas à Kempis, et contribua à faire rendre par le parlement, en 1652, un arrêt par lequel il était défendu d'imprimer désormais ce livre sous le nom de Gerson. Suspecté de jansénisme, Fronteau se vit exiler, en 1661, dans le diocèse d'Angers; mais, dès l'année suivante, il put revenir à Paris, et fut nommé curé de Sainte-Madeleine de Montargis. Fronteau possédait neuf langues, et avait une grande instruction. Ses principaux ouvrages sont : *Summa totius philosophiæ e D. Thomæ Aquinatis doctrina* (Paris, 1640, in-fol.); *Thomas a Kempis vindicatus* (Paris, 1641, in-8°); *Antitheses Augustini et Calvini* (Paris, 1651); *Epistolæ selectæ* (Liége, 1674, in-16).

FRONTEIRA, ville de Portugal, prov. d'Alentejo, à 26 kilom. E. d'Avis, près de la rive gauche du Zatas; 3,000 hab. Victoire des Portugais sur les Espagnols en 1663.

FRONTENAY ou **ROHAN-ROHAN**, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Niort; pop. aggl., 1,469 hab. — pop. tot., 2,189 hab. Fabriques de chandelles et de sabots; tanneries, mégisseries. Commerce de bestiaux. Frontenay fut érigé en duché-pairie (1714), sous le nom de Rohan-Rohan, en faveur d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Soubise. L'église a conservé un clocher et un narthex du xie ou du xiie siècle; la façade a été restaurée au xve siècle.

FRONTERA - VALDEMORA (Francisco), compositeur espagnol, né vers 1815 dans l'île de Majorque. Il commença ses études musicales à Palma, et vint, en 1836, les continuer à Paris sous la direction de Collet et d'Elwart. En 1841, il fut nommé professeur de chant d'Isabelle II et de sa sœur, puis professeur au Conservatoire de Madrid, et ensuite directeur du Théâtre-Italien et du théâtre de la Comédie de Madrid. Parmi ses compositions, nous citerons plusieurs ariettes, des chœurs à quatre voix, des cantates, des noëls, l'*Aurore*, polka-mazurka, des barcarolles vénitiennes et espagnoles, une *Marche avec chant national*, etc. Il a, en outre, publié : *Equinotation musicale* ou *Nouvelle méthode pour lire et transposer facilement la musique écrite pour piano*.

FRONTEVAL s. m. (fron-te-val). Hortic. Variété de tulipe rouge, rose et blanche.

FRONTICORNE adj. (fron-ti-kor-ne — du lat. *frons*, *frontis*, front, et de *corne*). Zool. Qui porte des cornes sur le front.

— Ichthyol. Qui porte, sur la partie antérieure de la tête, une sorte de corne, comme la lamie fronticorne.

FRONTIÈRE s. f. (fron-tiè-re — de *front*. « L'ancien sens de *frontière*, dit M. Littré, est front d'une troupe et façade; *faire frontière* signifie se mettre en bataille pour combattre, se défendre; et comme on faisait frontière particulièrement sur les limites des pays, le mot a pris le sens de limites d'Etat à État. » Delâtre dit simplement que la ville frontière est le front, la limite d'un pays). Limites, confins d'un État, ligne qui le sépare d'un autre Etat : *L'ennemi est sur la* FRONTIÈRE. *Voler aux* FRONTIÈRES. *Tant qu'une nation n'a pas ses* FRONTIÈRES *naturelles, elle est trop inquiète pour ne pas inquiéter ses voisins*. (E. Alletz.) *Les* FRONTIÈRES *ne sont plus que des lignes idéales*. (L. Faucher.) *La Révolution française passionnait au delà des* FRONTIÈRES. (Lamart.) *Une époque viendra enfin où les* FRONTIÈRES *disparaîtront*. (V. Hugo.) *Les questions de* FRONTIÈRES *ont fait place aux questions de tarifs, et avec raison*. (E. de Gir.) *Autrefois les* FRONTIÈRES *étaient tout et les peuples n'étaient rien; bientôt les* FRONTIÈRES *ne seront rien et les peuples seront tout*. (E. de Gir.) *Le peuple travaille pour autrui dans les champs et les ateliers; il meurt pour autrui à la* FRONTIÈRE. (Lamenn.) *Nulle part on ne trouve plus de patriotisme que sur les* FRONTIÈRES. (Thiers.) « *Il n'y a plus de Pyrénées* » *est un mot applicable maintenant à toute* FRONTIÈRE. (Th. Gaut.)

Frontières, ouvrez-vous! barrières et remparts,
Tombez! c'est la vapeur qui vient de toutes parts.

LACHAMBEAUDIE.

— Fig. Bornes, limites : *Les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les* FRONTIÈRES *des vertus et des vices*. (Barthél.)

— Hist. *Gardes des frontières*, Troupes qui autrefois étaient affectées spécialement à la garde des frontières.

— Comm. Laine commune de Picardie.

— Adjectiv. Qui est limitrophe; qui est sur les limites d'un autre pays : *Les places* FRONTIÈRES *ne furent pas cependant dégarnies*. (Volt.)

— **Encycl.** Au risque d'amoindrir une question à laquelle des querelles sanglantes et interminables, des compétitions éternelles de peuple à peuple, des déclamations éloquentes d'orateurs et de publicistes, des discussions ingénieuses de diplomates ont donné depuis l'origine des temps une importance factice, nous définirons simplement la question des *frontières*: une question internationale de mur mitoyen; querelle d'avocat et de procureur, voilà tout.

Avec cette restriction toutefois que, autant le mur mitoyen est nécessaire pour délimiter la propriété respective et empêcher l'intrusion sur le bien d'autrui, autant la *frontière* est inutile pour arrêter les entreprises des conquérants; elle est efficace seulement pour entraver l'échange des richesses entre les nations contiguës. Avec cette observation encore que le mur mitoyen, plus inoffensif, n'a jamais donné lieu qu'à des questions d'argent, funestes aux plaideurs, utiles par compensation aux défenseurs de leurs intérêts, tandis que les querelles de *frontières* ont fait couler autant de sang que tous les fleuves réunis peuvent charrier d'eau à l'Océan dans l'espace d'une journée.

Louis XIV prétendit un jour, faussement il est vrai, qu'il n'y avait plus de Pyrénées. Le jour où les peuples, ayant enfin reconnu que les *frontières* ne sont sur la carte du globe que des limites impuissantes assignées à l'orgueil et à l'ambition de leurs tyrans, pourront déclarer en toute vérité qu'il n'y a plus d'Alpes, plus de Pyrénées, plus de Rhin, plus de *frontières*, le règne idéal de la justice sera assuré sur la terre.

Mais il y a loin d'ici à la réalisation d'un si magnifique résultat. En attendant que les princes se guérissent de leur ambition et les peuples de leurs préjugés, les *frontières* existent, et force nous est de les défendre avec acharnement pour nous assurer chez nous une indépendance individuelle et égoïste, tout en travaillant dans la limite du possible à la propagande de la liberté et de la fraternité universelle.

Mais ces limites, que nous devons nous astreindre à respecter, en attendant que le temps soit venu de les supprimer, qui doit les tracer, qui les trace en effet? Le seul critérium possible à cet égard, c'est le droit du premier occupant, faussement dénommé droit, puisque ce n'est qu'un fait ayant généralement une usurpation pour origine, ou le droit du plus fort, qui est un fait plus injuste encore et plus brutal. Il est vrai qu'on fait intervenir les traités dans la question; mais qu'est-ce qu'un traité, sinon un contrat dans lequel une des parties gît à terre désarmée, étouffée par l'autre partie qui lui serre la gorge d'une main, et de l'autre la menace d'un poignard?

Comme remède à un aussi grand mal, on a inventé les *frontières* dites *naturelles*. La nature, à notre avis, est absolument innocente des *frontières* qu'on l'accuse d'avoir créées. Il existe bien des chaînes de montagnes, des mers et des rivières; mais l'homme travaille tous les jours, avec un succès de plus en plus marqué, à creuser des tunnels, à construire des navires, à jeter des ponts pour annihiler tous ces accidents du sol qui sont des obstacles naturels, mais non pas des *frontières* naturelles. On parle aussi de la diversité des langues; mais nos Alsaciens, que l'empire d'Allemagne s'est annexés pour cette futile raison qu'ils parlent un patois allemand, étaient les moins Allemands de toutes les populations de la France, bien que parlant à peu près le langage des sujets de l'empereur Guillaume; et les Genevois, qui parlent notre langue, se défendent énergiquement de toute sympathie pour la nationalité française.

Fatalement, les *frontières* restent donc tracées, non par la main de la nature, qui ne s'occupe pas de ces détails, ni par les besoins, les intérêts réciproques, les mœurs ou le langage respectifs des nations qu'elles séparent, mais par la volonté des conquérants qui s'est, en cela, substituée à toute espèce de droit ou de convenance. La ligne des *frontières* est tracée avec la pointe d'un sabre. Ce fait suffit pour rendre compte de ses zigzags plus que fantastiques.

Le droit international a essayé cependant d'introduire quelques règles dans cet arbitraire. Ainsi, il est généralement admis que, lorsqu'un fleuve limite deux Etats riverains, la ligne *frontière* suit le milieu du cours, et la navigation reste entièrement libre d'une rive à l'autre, sur tout le parcours; sauf toutefois l'exception que peut mettre à ce principe ce fait qui domine toute la matière : les conditions des traités, c'est-à-dire la volonté du conquérant. Les alluvions qui se produisent dans les cours d'eau déplacent la ligne que nous avons indiquée, mais non pas les avulsions, qui ne dérangent pas la limite antécédente. La ligne *frontière* peut donc, en cas d'avulsion, abandonner le milieu du fleuve et le fleuve lui-même.

Les lacs servant de *frontières* sont soumis aux mêmes règles que les cours d'eau.

Les mers sont généralement considérées comme neutres. Toutefois, chaque Etat riverain des mers a *ses eaux*, dont les limites, assez mal assignées, sont d'autant plus difficiles à tracer qu'on ne saurait là, comme sur terre, établir ces *frontières* vivantes qu'on

nomme lignes de douanes. Les anfractuosités des côtes, golfes, rades, anses, criques et ports, appartiennent sans conteste à l'Etat riverain.

Du reste, même sur terre, la délimitation des *frontières* est une opération délicate et même périlleuse, qui souvent n'est pas complétement résolue après des siècles. On se rappelle encore la question un moment célèbre de la vallée des Dappes, et nos *frontières* d'Espagne, *frontières naturelles* s'il en fut, ne sont bien tracées que depuis quelques années, après des études et des discussions qui menaçaient de ne jamais finir. Quant à nos *frontières* du nord, on connaît leur histoire sanglante. Nous nous souviendrons longtemps de nous être assigné arbitrairement la *frontière naturelle* du Rhin, et les Allemands, espérons-le, se repentiront un jour d'avoir voulu absorber à leur profit la *frontière* tout aussi naturelle de la vallée du Rhin et les *frontières*, naturelles encore, à un autre point de vue, qui englobent la Lorraine; car, selon la remarque bien juste de M. Saint-Marc Girardin, c'est une chose curieuse que jamais « une seule nation, en vertu des *frontières* naturelles, n'ait songé à restreindre ses possessions et ses limites, et que ce soit toujours pour étendre son empire que chaque nation étudie dans la géographie ses limites naturelles. »

Après tout, il ne serait pas aisé de dire ce que les nations conquérantes gagnent, nous ne disons pas de bien-être, mais de puissance vraie à toutes ces rectifications et extensions de *frontières*. La ligne à défendre augmente plus rapidement encore que le chiffre des soldats employés à cette triste besogne, et de plus l'on sait le fond qu'il faut faire sur le néo-patriotisme des populations violemment annexées. Du reste, le despotisme le plus vigilant ne réussira plus désormais à entraver le cosmopolitisme de l'idée. Les *frontières* morales sont supprimées; les *frontières* matérielles auront leur tour. Question de temps et de patience.

Frontières militaires. V. CONFINS MILITAIRES.

Frontières de France (LES), ouvrage historique de M. Théophile Lavallée (1864), couronné par l'Académie française. La Gaule, ou la région française, est limitée naturellement au couchant par l'océan Atlantique, au nord par la Manche et la mer du Nord, au levant par le Rhin et les Alpes, au midi par la Méditerranée et les Pyrénées. Ainsi un littoral qui se développe pendant près de 3,000 kilom. sur trois mers, deux vastes chaînes de montagnes, les plus élevées de l'Europe, un fleuve large et profond, qui a 1,300 kilom. de cours, telles sont les limites de cette contrée dont l'heureuse situation faisait dire au géographe Strabon : « Il semble qu'une divinité tutélaire éleva ces chaînes de montagnes, rapprocha ces mers, traça et dirigea le cours de tant de fleuves pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus florissant de la terre. »

Du côté des Alpes et des Pyrénées, les frontières sont formidables; du côté de la Manche et du Rhin, ce sont des frontières plutôt politiques que militaires; aussi ces conditions géographiques ont-elles fait les destinées, les périls et la grandeur de la France. C'est ce qu'a entrepris de prouver M. Lavallée par une revue historique et géographique des frontières et des fortifications de la France aux époques les plus marquantes de son histoire. Cette étude se divise en deux parties : dans la première, l'auteur explique les frontières de la France sous les Gaulois et les Francs, sous les Capétiens et les Valois, sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV; en 1678, pendant la guerre contre la ligue d'Augsbourg; pendant la guerre de la succession d'Espagne, enfin sous Louis XV et Louis XVI. Dans la seconde partie, la même étude se continue à travers les campagnes de 1792, 1793 et 1794 jusqu'aux traités de Campo-Formio et de Lunéville. Viennent ensuite les frontières de la France sous l'Empire, en 1814, en 1815; d'après les traités de 1815, et enfin les modifications apportées depuis 1815 jusqu'en 1860.

Nous laisserons de côté les détails de cette revue admirablement faite; nous passerons, les yeux fermés, sur les hontes de 1815 pour arriver tout de suite à la conclusion de l'ouvrage. L'annexion de la Savoie et de Nice a rétabli au midi nos limites naturelles. Elle nous a donné des positions militaires de premier ordre, de nouvelles défenses, de nouvelles sûretés contre nos ennemis. Du côté de Nice, le Var si facilement abordable est couvert par la chaîne des Alpes; Toulon se trouve garanti de toute agression continentale; un port militaire, Villefranche, est ajouté à notre frontière maritime. Du côté de la Savoie, la grande route du mont Cenis nous appartient avec celle du petit Saint-Bernard ; Lyon et le Rhône sont garantis de toute agression venant des Alpes; la porte de Genève est cernée et rendue inutile; la Suisse, enveloppée à l'occident et au midi, gardée, protégée par notre voisinage, est désormais en mesure de défendre sa neutralité; tous les défilés du Jura se trouvent ainsi fermés, et par contrecoup la porte de Bâle; enfin, les fortifications de Paris venant se joindre à toutes ces sûretées, la frontière du nord-est a repris toute sa puissance, toute son utilité.

« La France a donc recouvré sa frontière naturelle du midi; recouvrera-t-elle sa frontière naturelle du nord? » Telle est la question que pose M. Lavallée et à laquelle il répond : « Indubitablement. Il lui faut toutes les limites que la main de Dieu lui a tracées, celles qu'elle possédait dans son passé celtique et romain, celles qu'elle a reconquises dans sa régénération de 1789; il faut qu'elle renferme dans son territoire le champ de bataille de Tolbiac et le tombeau de Charlemagne; il lui faut, comme le disait Vauban à Louis XIV, qui ne le comprit pas, *son pré carré*. Les frontières naturelles de la France sont entrées dans le droit public de l'Europe depuis soixante-douze ans; elles sont une nécessité fondamentale des temps nouveaux; elles sont le gage de la paix du monde. C'est œuvre de temps, de patience et de conciliation, qui se fera sans secousse et pacifiquement, si l'Europe est sage et confiante, si elle veut abdiquer ses préjugés et ses vieux ressentiments, si elle accepte les nécessités tracées par la nature, l'histoire, la religion et la justice. Mais, dès ce jour, et quoi qu'elle veuille, quoi qu'elle fasse, les traités de 1815 ont cessé d'exister. »

Tel est le résumé de ce bel ouvrage que l'Académie française a bien fait de couronner. Au point de vue scientifique et littéraire, il le méritait sous tous les rapports. Peut-il exciter la défiance des étrangers, auxquels il doit paraître une menace? peut-il répandre dans le public des idées de conquête? Oui certainement; mais dans ce cas la conquête serait légitime, car nous ne ferions que reprendre notre bien, et M. Lavallée a agi en homme de cœur et en bon citoyen en nous laissant entrevoir ce vœu réalisé en perspective.

Frontière! (À LA), paroles et musique de Frédéric Bérat. Dans sa fameuse satire chantée : *Romance! Romance!...* Nadaud a fait à l'œuvre de Bérat que nous donnons ici l'honneur d'une parodie complète et réussie. Nadaud a été sévère. Certainement, au point de vue littéraire, cette composition du chansonnier présente d'incontestables faiblesses, des incorrections flagrantes, une extrême pénurie de rimes (les mêmes mots se répètent à la fin des vers); mais il serait injuste d'y méconnaître quelques traits heureux et partant du cœur : *Mon fils, fais-toi soldat!... L'homme combat, la femme prie; Honneur à qui succombe en combattant pour la patrie!...* Tout cela est net, franc, patriotique, bien pensé et bien dit :

1er COUPLET. *Allegro non troppo.*

DEUXIÈME COUPLET.

Il m'en souvient; c'est à ton âge
Un jour, un jour comme aujourd'hui,
Ton père quitta le village,
Au bruit du canon ennemi.
Un ruban à sa boutonnière,
Deux ans plus tard il m'épousait.
Tout le village le disait :
Combien j'étais heureuse et fière! (*bis*)
Mon fils, etc.

TROISIÈME COUPLET.

L'an d'après notre mariage,
La guerre, hélas! recommença;
Et, n'écoutant que son courage,
Ton père tous deux nous laissa.
Cette fois, douleur bien amère!
Au retour de tous nos soldats,
Lui, mon fils, il ne revint pas!
Juge des larmes de ta mère!
Mon fils, il faut venger ton père!
Mon fils, etc.

FRONTIGNAN s. m. (fron-ti-gnan; *gn* mll. — n. géogr.) Comm. Vin muscat récolté près de Frontignan : *Boire un verre de* FRONTIGNAN.

Ma triste voix chantait d'un gosier sec
Le vin mousseux, le *frontignan*, le grec,
Buvant de l'eau dans un vieux pot à bière.
VOLTAIRE.

FRONTIGNAN, en latin *Forum Domitii*, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Montpellier, à 2 kilom. de la Méditerranée, sur l'étang de Maguelonne; pop. aggl., 2,570 hab. — pop. tot., 3,000 hab. Sources d'eaux minérales; exploitation de carrières. Les salines de l'étang d'Ingril produisent par an 200,000 quintaux de sel. Les vins muscats de Frontignan, connus dans le monde entier, se récoltent sur 230 hectares de vignobles, produisant, année moyenne, de 800 à 900 pièces de muscat blanc et 20 hectolitres seulement de muscat rouge. Le muscat blanc est vendu de 120 fr. à 200 fr la pièce. On remarque à Frontignan un ancien pont, une vieille église et un bel hôtel de ville.

FRONTIN, personnage de l'ancienne comédie, valet audacieux, impudent, spirituel et propre à l'intrigue. Comme son nom l'indique, Frontin a surtout de l'effronterie, et il devient le maître de son maître, qu'il daigne protéger dans les intrigues où il s'agit de montrer de l'impudence et de l'audace : *Dans le* Verre d'eau *de M. Scribe, Bolingbroke est abaissé à la taille d'un* FRONTIN *politique.* (P. de St-Victor.)

FRONTIN (Sextus-Julius-Frontinus), homme d'Etat et écrivain militaire romain, né, suivant les conjectures, vers l'an 40 de notre ère, mort vers 106. Il fut préteur urbain en 70, deux ou peut-être trois fois consul, intendant des eaux, augure, enfin gouverneur de la Bretagne (75-78), qu'il maintint sous la domination romaine jusqu'à l'arrivée d'Agricola. Il reste de lui deux ouvrages : *Stratagematicon* (Rome, 1487, in-4o), recueil de faits militaires, de notions sur la stratégie, la tactique, l'art des siéges; de paroles et d'anecdotes prises dans la vie des plus célèbres capitaines de l'antiquité; *De aquæductibus urbis Romæ* (in-fol., s. d.), description statistique des aqueducs de Rome avec leur histoire et leur législation. Ces deux ouvrages ont eu un grand nombre d'éditions. M. Ch. Baïlly en a donné une bonne traduction française, dans la deuxième collection Panckoucke (1848). On a également de cet écrivain des fragments relatifs à la *res agraria*. On les trouve dans le recueil des *Agrimensores*, dans le *Codex Theodosianus* de Sichard (Bâle, 1528, in-fol.), dans divers recueils et dans les éditions de Frontin de Leyde (1607, in-4o) et d'Amsterdam (1661, in-8o).

FRONTIN (Claude), poëte latin moderne, né à la Rivière, près de Pontarlier, dans le XVIe siècle. Il entra dans les ordres, se lia avec Gilbert Cousin, devint professeur à l'école que ce dernier ouvrit à Sirod, contribua puissamment à ranimer le goût de la culture littéraire en Bourgogne, puis fut nommé curé de la Rivière. Outre quelques pièces insérées dans les poésies de Cousin, on a de Frontin : *Epigrammata et poemata* (Bâle, 1556, in-8o). — Son neveu, Anatole FRONTIN, étudia le droit à Bâle, embrassa le protestantisme et devint un des chapelains de l'amiral Coligny. On croit qu'il périt en 1572, pendant les massacres de la Saint-Barthélemy. On possède de lui, outre quelques poésies latines, un petit traité, aujourd'hui fort rare, intitulé : *Tabellæ oratoriæ inventionis* (Bâle, 1560, in-8o).

FRONTI NULLA FIDES (*Il ne faut avoir aucune confiance au front de l'homme*), c'est-à-dire à la physionomie. Juvénal (Sat. II, v. 8) flétrit l'hypocrisie et s'élève contre de prétendus philosophes qui osaient s'ériger en censeurs des mœurs publiques, tandis qu'en secret ils se livraient aux plus honteux désordres.

« Il existe dans les hommes un intérieur qu'il faut approfondir; la plupart des défauts se couvrent de l'extérieur de l'honnêteté et du manteau de l'hypocrisie. Il serait donc imprudent de choisir ses amis à la mine : *Fronti nulla fides.* »

(*Galerie de littérature.*)

« En vain le bilieux déguisera la violence de son caractère, ou le sanguin son humeur plus joviale, la vérité percera aux yeux de l'observateur exercé, et il faudra bien qu'elle soit connue; c'est à tort qu'on dit : *Fronti nulla fides;* l'erreur naît d'une imparfaite et superficielle étude. »

Dr ISIDORE BOURDON.

FRONTIROSTRE adj. (fron-ti-ro-stre — du lat. *frons, frontis*, front; *rostrum*, bec). Entom. Dont le rostre paraît prendre naissance sur le front.

— s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, comprenant, entre autres genres, les géocorises, dont le rostre paraît prendre naissance sur le front.

FRONTISPICE s. m. (fron-ti-spi-se — bas lat. *frontispicium*, défini, dit M. Littré, par *frontis hominis inspectio;* de *frons, frontis*, front, et *spicere*, regarder. Ce mot, ajoute le même savant, qui a signifié d'abord examen du front, de la face d'un homme, a pris le sens d'examen du front d'un bâtiment, et finalement de front de bâtiment lui-même). Archit. Face principale d'un édifice, d'un grand bâtiment : *Le* FRONTISPICE *de Saint-Vincent de Paul, à Paris, rappelle le* FRONTISPICE *de Saint-Pierre de Rome.*

J'ai vu le grand canal et les grands édifices,
Les monuments pieux et les beaux *frontispices;*
J'ai prié dans Saint-Marc au pied du maître-autel.
Mlle DE POLIGNY.

— Typogr. Titre imprimé d'un livre, placé à la première page, et entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes. ‖ Gravure placée en regard du titre d'un livre, et dont le sujet est analogue au but et à l'esprit de l'ouvrage : *Un des* FRONTISPICES *les plus spirituels que nous connaissions est celui que Catenacci a dessiné pour Pierre Ladronneau.*

— Par ext. Titre même d'un livre : *Rousseau a mis le paradoxe au* FRONTISPICE *de tous ses ouvrages pour attirer les yeux du public.* (St-Marc Girard.) ‖ Titre d'un simple chapitre : *Machiavel, cet homme de bien, donne au chapitre sur la scélératesse le* FRONTISPICE *de méchanceté.* (Et. Pasquier.)

— Fig. Prélude : *La légende des Athamantides ne forma sans doute que très-tard le* FRONTISPICE *de l'expédition de Jason.* (Val. Parisot.)

— **Encycl.** Bibliogr. On sait ce qu'en architecture il faut entendre par *frontispice*. Par analogie, on a donné ce nom à la première page d'un livre, représentant par des symboles la nature, l'objet, le résumé des matières dont il traite. Le premier ouvrage imprimé où il y ait un *frontispice* est le *Calendarium* de Regiomontanus, imprimé à Venise en 1476, in-4o. Ce *frontispice*, inséré dans un cartouche gravé sur bois, contient, outre la date de l'impression et les noms des imprimeurs, douze vers latins commençant ainsi : *Aureus hic liber est*, et au bas desquels on trouve ces lignes, imprimées en rouge :

1476.

Bernardus pictor de Augusta
Petrus Loslem de Langencen
Erhardus Ratdolt de Augusta.

Un édit du roi Henri II, publié le 11 décembre 1547, « ordonne que le nom et le surnom de celui qui a fait un livre soient exprimés et apposés au commencement du livre, et aussi celui de l'imprimeur, avec l'enseigne de son domicile. » Cette exigence fit donner une nouvelle forme aux *frontispices* des livres. Bientôt les auteurs s'en emparèrent pour y faire représenter leur portrait, accompagné ordinairement de vers à leur louange. A vrai dire, cet usage des portraits d'auteurs n'était pas entièrement nouveau. Au moyen âge, les *frontispices* des manuscrits (quand il y avait un *frontispice*) représentaient assez souvent l'auteur à genoux, offrant son livre à la personne à laquelle il le dédiait. C'est dans cette posture que plus d'un poëte du XVIe siècle apparaît en tête de ses œuvres, témoin la vignette placée au début des *Sacrorum fastorum libri XII, cum romanis consuetudinibus per totum annum*, poëme latin dans le genre des *Fastes* d'Ovide, de Fracchi, dit *Novidio* (Rome, 1547, in-4o; Milan, 1554; Anvers, 1559). On y voit Fracchi à genoux,

présentant son ouvrage au pape (Paul III) et à l'empereur, avec ce vers :

Hos ego do vobis, vos mihi quid dabitis ?

D'autres sont moins modestes. John Heywood, un des plus anciens écrivains dramatiques anglais, publia en 1556, in-4°, un poëme allégorique intitulé : *l'Araignée et le Moucheron*, sur la première page duquel on trouve le portrait en pied de l'auteur, qui porte un poignard à sa ceinture ; mais, non content de cette exhibition, notre homme s'est fait représenter au verso de chacun des quatre-vingt-dix-neuf chapitres de son travail, tantôt debout, tantôt assis devant un livre ouvert sur une table et près d'une fenêtre tapissée de toiles d'araignée, etc. Ce volume, très-rare aujourd'hui, s'est vendu jusqu'à 230 fr. chez nos excentriques voisins. Un Espagnol du commencement du XVII^e siècle, Villegas, a publié ses poésies avec l'emblème que voici : autour d'un cartouche, où l'on voit un soleil levant dont les rayons font fuir les étoiles, est placée cette légende : *Sicut sol matutinus, me surgente, quid istæ?* Mais Ange Cappel, seigneur du Luat et secrétaire du roi, fit bien mieux. Ayant réimprimé à Paris, en 1604, in-fol., l'*Avis donné au roy sur l'abréviation des procès*, sous le titre de *l'Abus des plaideurs*, dédié à Henri IV, il se fit graver au *frontispice* sous la forme d'un ange (il avait alors soixante-dix ans), avec ce quatrain quelque peu orgueilleux :

Cet ange est terrestre, et du ciel,
Comme tel, des ailes il porte,
Et est barbu comme un mortel.
Divins trésors il vous apporte.

On répondit à Cappel par ces vers, attribués au satirique Rapin :

De peur que cet ange s'élève
Comme Lucifer autrefois,
Il le faut faire ange de Grève,
Et charger son dos de gros bois.

Georges de Scudéry, qui, d'un ton de matamore, s'est avisé de louer toutes ses pièces les unes après les autres, a mis en tête du *Trompeur puni* sa tête longue, maigre et brune, d'un caractère tout à fait espagnol : cheveux crépus, moustaches cirées et retroussées, barbe aiguisée en pointe de lance, yeux un peu gros, surmontés de forts sourcils, nez aquilin et bossué ; vous connaissez cette physionomie, qui est bien celle du temps. Le grand homme, par-dessus un hausse-col d'acier, a un immense rabat en point de Venise à grandes dents de loup, tout découpé à jour et chargé de broderies ; son pourpoint est couvert d'aiguillettes, et, somme toute, il est dans un équipage assez galant, moitié petit-maître, moitié militaire. Cette inscription passablement outrecuidante s'étale au bas du portrait et semble le compléter :

Et poëte et guerrier,
Il aura du laurier.

Ce qui fit dire à quelqu'un qui trouvait la jactance un peu trop forte sans doute :

Et poëte et Gascon,
Il aura du bâton.

Ajoutez qu'au-dessous sont les armes du personnage, à un lion grimpant sur fond d'argent probablement, car le champ de l'écu ne présente aucune taille.

Scarron, ce goutteux, ce cul-de-jatte, ce paralytique à la poitrine concave, au dos convexe, que l'on voit grimacer sur le *frontispice* de ses œuvres, n'a pas manqué de diriger sa verve moqueuse contre les costumes bizarres sous lesquels ses contemporains avaient l'habitude de se faire représenter. « Ils font sagement, ces auteurs, dit-il dans une dédicace à la chienne de sa sœur, ils font sagement de ne paraître pas en public comme on les voit au commencement de leurs livres. N'est-il pas vrai, Guillemette, que vous aboyeriez bien fort si vous en voyiez un l'épaule nue, un manteau de bohémien attaché sur l'autre, et une couronne de laurier sur le front? Ce n'est pourtant pas la crainte des chiens ni la huée des enfants qui les retient de se mettre en masque : ils n'ont peur que des suisses ; ils seraient, en effet, trop reconnaissables aux portiers, qui n'aiment point ceux qui font, comme eux, métier de demander, en ce temps icy principalement, auquel on dirait que les auteurs ont fait serment de n'entrer point en maison qui n'ait l'honneur de s'appeler hôtel. On ne voit autre chose dans les hôtels des grands. L'hôtel de Bourgogne en regorge jusque sur le théâtre, parce qu'ils ne payent rien non plus que les pages ; et, ô malheur du siècle où nous sommes ! j'ai bien peur, si le temps dure, qu'on n'en trouve à l'Hôtel-Dieu de quoi faire une académie complète. »

Au siècle dernier, l'helléniste Gail eût certes pu servir de cible aux épigrammes de Scarron. Dans sa traduction de *Théocrite*, 1796, il s'est fait représenter coiffé à la grecque ; ce qui lui attira maintes plaisanteries. De nos jours, quelques poëtes ont posé avec un peu trop de prétention peut-être à la première page de leurs œuvres ; mais il faut reconnaître que la mode des *frontispices* chargés d'emblèmes et d'instructions louangeuses est singulièrement passée. On se rappelle toutefois ces vers de l'auteur de la *Némésis* sur Lamartine :

Hélas ! toujours au bord des lacs, des précipices,
Ou tel qu'on nous le peint devant ses *frontispices*,
Drapant d'un manteau brun ses membres amaigris,
Suivant de l'œil, baigné par les feux de la lune,
Les vagues à ses pieds mourant l'une après l'une,
Et les aigles dans les cieux gris !

Quelques éditeurs ont, dans ces derniers temps, enrichi de *frontispices*, gravés à l'eau-forte, diverses impressions et réimpressions qui n'ont pas eu tout le succès qu'on en attendait. Nos poëtes, non par modestie sans doute, mais par crainte du ridicule, s'abstiennent de se ceindre le front de laurier comme leurs devanciers du XVI^e siècle ; mais ils se drapent volontiers avec complaisance au milieu d'attributs qui en disent long, paraît-il ; le plus souvent ils ont le bon goût de se contenter d'un simple portrait, et l'on peut dire que le règne des *frontispices* à fracas est bien fini. Nous ne parlons pas des ouvrages de luxe avec fleurons, culs-de-lampe, etc., pour lesquels un *frontispice* allégorique est de rigueur et fournit à l'artiste, non plus à l'écrivain, une occasion naturelle de déployer son talent.

Encore un mot. Souvent le *frontispice* des anciens livres renferme quelque allégorie, quelque rébus sous lequel l'auteur ou l'éditeur a voulu cacher son nom. « Je n'ai eu garde, dit Prémontval, auteur de l'*Esprit de Fontenelle* (La Haye, 1744, in-12), d'associer mon nom à celui de Fontenelle sur le *frontispice* de cet ouvrage ; mais j'ai fait mettre à la place une vignette qui n'est autre que mon cachet : un *pré*, une *montagne* et une *vallée*, le tout surmonté d'un soleil qui dissipe les nuages, avec cette devise : *Illuminat et fecundat.* »

FRONTO-CONCHIEN adj. m. (fron-to-kon-ki-ain — rad. *front* et *conque*). Anat. Qui appartient à l'os frontal et à la conque.

— s. m. Un des muscles de l'oreille externe, qui va de l'os frontal à l'angle supérieur de l'oreille.

FRONTO-ETHMOÏDAL, ALE adj. Anat. qui appartient à l'os frontal et à l'ethmoïde.

— s. m. Le trou borgne ou épineux de l'os frontal.

FRONTO-LACRYMAL, ALE adj. Anat. Qui appartient au front et au lacrymal.

— s. m. Un des os de la tête de la salamandre.

FRONTO-MENTONNIER, IÈRE adj. Anat. Qui s'étend du front au menton : *Muscle* FRONTO-MENTONNIER.

FRONTON s. m. (fron-ton — rad. *front*). Archit. Ornement formé dans la partie supérieure d'un édifice par la corniche de l'entablement, sur les extrémités de laquelle s'appuient deux corniches obliques formant triangle, quelquefois une corniche courbe, reproduisant, dans un cas comme dans l'autre, les moulures de l'entablement : FRONTON *triangulaire*. FRONTON *semi-circulaire. Le* FRONTON *du Panthéon, de la Madeleine. Le* FRONTON *est proportionnellement plus élevé dans les édifices romains que dans les édifices grecs.* (Batissier.)

— Mar. Partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie.

— Techn. Toit élevé par le milieu, dans le langage des plombiers.

— Encycl. Archit. Le *fronton* est l'ornement d'architecture que l'on établit généralement au-dessus de l'entrée d'un bâtiment, des portes, des croisées, etc. On lui donne ordinairement la forme d'un triangle plus ou moins ouvert ; il repose sur la corniche de l'entablement qui constitue sa base, et il se compose des corniches formant ses côtés inclinés et du tympan compris entre ces dernières et la base.

Le *fronton* est une des parties caractéristiques de l'architecture grecque. En effet, comme il n'est que la continuation du toit à deux pentes, il a dû naître évidemment dans un pays où la nature du climat a fait sentir le besoin de mettre l'intérieur des bâtiments à l'abri des eaux pluviales ; aussi ne rencontre-t-on pas son application dans les monuments de l'ancienne Egypte ni dans ceux des autres contrées où il ne pleut pas, et où, par conséquent, les couvertures doivent être de simples terrasses. Les Grecs donnaient au *fronton* le nom d'*aétos* (aigle), soit parce que sa forme triangulaire offre l'image d'un aigle dont les ailes sont étendues, soit parce que, suivant plusieurs auteurs, c'était l'usage, dans les premiers temps, de sculpter l'oiseau de Jupiter dans son tympan. Les Romains l'appelaient *fastigium* (faîte, faîtage). Quant à sa dénomination moderne, elle paraît avoir été imaginée, d'après les uns, parce qu'il est ordinairement placé du côté antérieur des édifices, c'est-à-dire sur la façade principale ; d'après les autres, parce qu'il occupe, sur cette façade, la place qui correspond à celle du front dans l'ensemble du corps humain.

Pendant longtemps les Grecs, et, à leur exemple, les Romains, réservèrent l'emploi du *fronton* pour les temples ; ce ne fut qu'assez tard qu'ils l'adoptèrent pour les monuments civils. Quant à son application aux bâtiments des particuliers, la maison que Jules César fit construire à Rome est, dit-on, la première qui fut couronnée par un *fronton* ; mais, sous l'empire, cette décoration fut appliquée aux palais des souverains et des riches particuliers. L'usage du *fronton* finit même par devenir si général qu'on y eut recours pour orner les portes, les fenêtres et les niches, ainsi que l'intérieur des édifices ; en d'autres termes, on en éleva là où ils n'avaient pas de raison d'être. Pendant le moyen âge, le *fronton* fut remplacé par le *gable* ou *pignon* (voir ce dernier mot). Les architectes de la Renaissance le remirent en faveur, et, depuis cette époque, il n'a cessé d'être employé dans toute l'Europe. Toutefois, il a souvent reçu des modifications, qui ont plus ou moins altéré sa forme primitive.

Les *frontons* les plus considérables qui existent en France sont les trois suivants, qui se trouvent tous à Paris : celui du Panthéon, celui de la colonnade du Louvre et celui de la Madeleine. Ce dernier a 38 mètres de longueur sur 7m,15 de hauteur.

Les modifications apportées à la forme du *fronton* ont donné naissance aux variétés suivantes : *fronton à jour*, dont le tympan est évidé par un œil-de-bœuf ou de quelque autre manière, pour donner de la lumière dans l'intérieur ; *fronton à pans*, dont la corniche supérieure forme trois parties ; *fronton brisé*, dont les corniches latérales s'arrêtent avant d'être parvenues au sommet de l'angle et sont coupées ou recourbées par un ressaut, un profil ou un enroulement ; *fronton circulaire* ou *sphérique*, celui dont le couronnement, au lieu d'être triangulaire, est en arc de cercle ; *fronton double*, qui en renferme un autre plus petit dans son tympan ; *fronton entrecoupé*, dont le sommet est tronqué pour recevoir un cartel, un buste, un vase ou tout autre objet ; *fronton par enroulement*, dont les corniches rampantes sont contournées de manière à former des espèces de consoles couchées ; *fronton sans base*, dont la corniche inférieure est entièrement supprimée ou simplement interrompue au milieu ; *fronton sans retour* ou *fronton glissant*, dont la corniche inférieure n'est pas profilée avec les corniches rampantes ; *fronton surbaissé*, dont l'angle supérieur dépasse de beaucoup 90°, et qui, par conséquent, est très-plat ; *fronton surmonté*, dont l'angle très-aigu rappelle le pignon du moyen âge ; *fronton triangulaire*, dont la figure est celle du triangle équilatéral.

Les proportions du *fronton* varient suivant l'ordre auquel il appartient ; néanmoins, on admet généralement qu'il a un caractère d'autant plus grave que sa hauteur est moindre. Les *frontons* indiquant les extrémités d'un comble régulier à deux pentes doivent avoir les mêmes proportions ; les *frontons* des temples grecs avaient une hauteur égale à un neuvième de la base ; ceux des monuments de la Rome antique avaient un cinquième ou deux neuvièmes de cette même base. Dans aucun cas un *fronton* ne porte sur plus de huit colonnes ou de trois arcades. Pour déterminer graphiquement la hauteur des *frontons*, on peut employer les méthodes suivantes :

Fronton élevé. Sur le milieu de la base on élève une perpendiculaire, sur laquelle, à partir de cette même base, on porte une longueur égale à la demi-largeur du *fronton* ; puis, de ce point comme centre et avec un rayon égal à la distance qui existe entre ce point et l'une des extrémités de la largeur du *fronton*, on trace un arc de cercle qui vient couper la perpendiculaire centrale en un point situé au-dessus de la base, à une distance de celle-ci qui mesure la hauteur que devra avoir le *fronton*.

Fronton déprimé. Pour ce *fronton*, on opère comme ci-dessus, en prenant pour rayon une longueur égale à deux fois la demi-largeur de la base. La ligne sur laquelle on fait ces opérations est celle qui sépare la cymaise supérieure du larmier. La corniche qui sert de base au *fronton* doit être sans cymaise ; au contraire, les corniches rampantes doivent avoir toutes leurs moulures, y compris la cymaise supérieure et les soutiens du larmier, tels que modillons, denticules, etc. Les hauteurs de ces moulures sont mesurées perpendiculairement à la direction des parties rampantes, de sorte que, par la rencontre de la cymaise rampante avec une cymaise horizontale, la première paraît brisée ; on les raccorde par une ligne d'intersection inclinée. Outre les moulures que les *frontons* reçoivent ordinairement, on y ajoute des ornements assez variés ; quelquefois on établit à leurs sommets et même à leurs deux extrémités de petits piédestaux, appelés *acrotères*, sur lesquels on place des vases ou des statues ; mais le plus souvent on remplit le tympan de figures, tantôt peintes, tantôt sculptées en bas-relief, en rapport avec la destination du monument.

La construction des *frontons* demande un soin particulier, pour que les pierres inclinées qui forment les angles ne puissent se mouvoir et ne soient pas poussées par les autres pierres, que leur position tend à faire glisser vers le bas. Les anciens, pour donner à cette partie faible toute la stabilité qu'elle requiert, y employaient des blocs de grande dimension, dans lesquels ils sculptaient les deux extrémités réunies de la corniche horizontale et oblique. Les pièces qui venaient ensuite étaient fortement reliées avec celle-ci à l'aide de goujons et de crampons en bronze ou en fer. On couvre ordinairement les parties inclinées des *frontons* avec des lames de plomb ou de zinc, pour empêcher que l'eau ne puisse s'insinuer dans les joints des pierres qui en forment la cymaise.

FRONTON (Marcus Cornelius), rhéteur latin, né à Cirta, colonie romaine de Numidie, vers la fin du premier siècle de notre ère, mort vers 170. Il professa l'éloquence à Rome avec le plus grand éclat, et fut le maître des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus, qui le récompensèrent par des dignités et des richesses, le nommèrent sénateur, consul (143) et proconsul d'Asie (148). Marc-Aurèle lui fit élever une statue. Il ne restait de lui qu'un petit traité conservé par Aulu-Gelle et insuffisant pour juger si son immense réputation n'était pas usurpée. M. Angelo Maï découvrit, parmi des palimpsestes de la bibliothèque Ambrosienne et du Vatican, quelques opuscules et une correspondance entre Fronton et Marc-Aurèle, et il livra le tout à l'impression en 1823. Nulle déception ne fut plus complète ; Fronton perdit d'un seul coup la haute réputation que son nom avait conservée jusqu'à nos jours, et ses ouvrages retrouvés ne firent pas regretter la perte des autres. Son style est déclamatoire, prétentieusement farci d'archaïsmes, et sa correspondance est absolument insignifiante. On a une traduction française de ce qui reste de cet auteur ; elle est de M. Cassan (Paris, 1830, 2 vol. in-8°).

FRONTON D'ÉMÈSE, rhéteur grec du III^e siècle de notre ère. Il était l'oncle de Longin. Il professa l'éloquence à Rome sous le règne d'Alexandre Sévère, à Athènes sous celui de Gallus, et composa plusieurs discours. On trouve de lui, dans l'*Anthologie grecque*, deux épigrammes, et le *Recueil des Géoponiques* renferme des fragments qui lui sont attribués.

FRONTON DU DUC, jésuite et écrivain français. V. Duc.

FRONTO-NASAL, ALE adj. Anat. Qui appartient au front et au nez : *Muscle* FRONTO-NASAL.

— s. m. Un des muscles du nez, ainsi nommé parce qu'il descend du front aux bords supérieurs des cartilages du bout du nez.

FRONTONIE s. f. (fron-to-nî). Infus. Section du genre bursaire.

FRONTO-PARIÉTAL, ALE adj. Anat. Qui appartient à l'os du front et au pariétal. ‖ *Suture fronto-pariétale*, Celle du frontal avec les deux pariétaux.

FRONTO-SOURCILIER adj. m. Anat. Se dit d'une portion du muscle orbitaire du cheval.

— s. m. Muscle sous-cutané, que l'on regarde comme une dépendance de l'orbiculaire.

FRONTOYER v. a. ou tr. (fron-toi-ié — rad. *front*). Mar. Côtoyer : *Les Anglais avaient sur la mer jusqu'à six vingts vaisseaux chargés de pourveances qui les suivaient*, FRONTOYANT *l'Angleterre.* (Froissart.) ‖ Vieux mot qui s'écrivait aussi quelquefois FRONTIER.

FRONT-ROYAL, petite ville de la Virginie occidentale, Etats-Unis d'Amérique, dans la vallée de la Shenandoah. Elle a donné son nom à un combat livré le 23 mai 1862. Le général fédéral Banks avait détaché de son armée un corps de troupes considérable, commandé par le colonel Kenly, qu'il avait chargé de défendre Front-Royal, ainsi que les ponts et le chemin de fer placés entre cette ville et celle de Strasbourg. Le général confédéré Stonewall (*mur de pierre*) Jackson commença par détruire complétement ce corps d'armée ; il attaqua ensuite le général Banks et l'aborda avec un si furieux élan que les fédéraux, rompus de toutes parts, furent obligés de commencer une retraite ayant l'apparence d'une véritable déroute.

FROQUÉ, ÉE (fro-ké) part. passé du v. Froquer. Qui porte un froc : *Les ermites, se vantant d'avoir reçu leur mission d'en haut, avaient négligé d'en demander la confirmation aux gens commis à cet office ; ils étaient* FROQUÉS, *titrés et sanctifiés de leur autorité privée.* (Mme Villedieu.)

FROQUER v. a. ou tr. (fro-ké — rad. *froc*). Revêtir d'un froc, faire moine : *Les marquis et marquise de Mailly* AVAIENT FROQUÉ *un fils et une fille, et fait prêtre malgré lui un autre fils.* (St-Sim.)

FROQUEUR s. m. (fro-keur — rad. *froc*). Anc. cout. Ouvrier employé à la réparation des chemins.

FRORIEP (Just-Frédéric), théologien et orientaliste allemand, né à Lubeck en 1745, mort en 1800. Après avoir été pasteur et professeur à Leipzig, il fut appelé comme professeur de langues orientales à l'université d'Erfurt. Destitué en 1792, il se retira dans la petite ville de Wetzlar et y remplit les fonctions du ministère évangélique. On a de lui : *De utilitate linguæ arabicæ in defendendis nonnullis locis sanctarum scripturarum* (Leipzig, 1767, in-4°) ; *Bibliothèque arabe* ; *Dissertatio de emendanda Lutheri versione Bibliæ* (Erfurt, 1778) ; *Bibliothèque des connaissances théologiques* (Lemgo, 1771-1787, 2 vol.) ; *Discours sur les dogmes les plus importants de la religion chrétienne* (Erfurt, 1773-1775, 2 vol. in-8°). — Sa femme, Amélie-Henriette-Sophie FRORIEP, née à Rostock en 1762, morte à Gotha en 1784, cultiva les lettres et publia : *Amélie de Nordheim ou la*

Mort prématurée (1783, 2 vol. in-8°), ainsi que des traductions d'ouvrages français.

FRORIEP (Frédéric-Louis DE), médecin allemand, né à Erfurt en 1779, mort en 1847. Il fit à l'université d'Iéna ses études médicales, y devint professeur en 1801, passa ensuite successivement en la même qualité à Halle (1804), à Tubingue (1808), fut nommé en 1811 médecin du roi de Wurtemberg, et en 1816, conseiller médical supérieur du duc de Saxe-Weimar. Fixé à Weimar depuis cette époque, il y prit, en 1822, la direction du Comptoir national industriel et y fonda la même année un recueil scientifique, sous le titre de : *Notices sur les sciences naturelles et médicales*, revue qu'il continua, à partir de 1836, avec l'aide de son fils, sous le titre de : *Nouvelles notices sur les sciences*, etc. On a de lui, en allemand : *Manuel théorique et pratique d'accouchement* (Weimar, 1832, 9e édit.), et des traductions des *Leçons d'anatomie comparée* de Cuvier (Leipzig, 1809-1810, 4 vol.), et du *Manuel de chirurgie* de Cooper (Weimar, 1831, 4 vol.). Membre de la diète de Weimar depuis 1823, il avait pris une part active aux discussions politiques de cette assemblée. — Son fils, Robert FRORIEP, né à Iéna en 1804, mort en 1861, fut reçu en 1821 docteur en médecine à Bonn et devint, en 1830, professeur de science médicale à Iéna, puis en 1833 professeur adjoint de la Faculté de médecine, prosecteur et conservateur du musée pathologique de la Charité de Berlin. En 1835, il fut nommé conseiller médical, puis membre de la députation scientifique du ministère des affaires médicales (*sic*); mais il renonça à ces fonctions pour se fixer, en 1846, à Weimar, où il prit après son père la direction du Comptoir national industriel. Il a publié un grand nombre d'ouvrages estimés, surtout à cause des excellentes planches sur cuivre qui les accompagnent. Nous citerons entre autres : *Planches chirurgicales* (Weimar, 1820); *Planches cliniques* (Weimar, 1828); *Atlas des maladies de la peau* (Vienne, 1837), et l'*Atlas anatomicus* (Weimar, 1850; 5e édit., Weimar, 1865), la plus remarquable de ses œuvres en ce genre. Il avait en outre publié : *Observations sur la vertu curative de l'électricité* (Weimar, 1843), et continué la revue médicale fondée par son père.

FROSINONE, le *Frusino* des Romains, ville des anciens Etats de l'Eglise, chef-lieu de la délégation de son nom, à 76 kilom. S.-E. de Rome, sur la Cosa; 7,600 hab. Vins estimés.

FROSOLONE, ville d'Italie, prov. de Molise, district et à 17 kilom. E. d'Isernia; 3,900 hab. Fabrique de coutellerie; récolte d'excellents vins.

FROSSARD (Benjamin-Sigismond), théologien protestant français, pasteur de Lyon et doyen de la Faculté de théologie de Montauban, né à Nyon (canton de Vaud) en 1754, mort à Montauban en 1830. Il fit, en 1784, un voyage en Angleterre, au moment où la question de l'émancipation des noirs occupait les esprits, et ne tarda pas à s'associer aux philanthropes qui demandaient cette émancipation. Il eut ainsi l'occasion de recueillir des renseignements exacts sur ce sujet si important, et, à son retour en France, il s'éleva contre la traite des nègres dans un écrit intitulé : la *Cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée portée au tribunal de la raison, de la politique et de la religion* (Paris, 1788, 2 vol. in-8°), livre qui fit en France une vive sensation. Arrêté dans sa carrière pastorale par la Révolution, Frossard fut nommé professeur de morale à l'Ecole centrale de Clermont-Ferrand. Chargé en 1802, avec Rabaut, de la rédaction des articles organiques du culte réformé, et, en 1809, de l'exécution du décret qui fondait une Faculté de théologie à Montauban, il déploya de rares talents administratifs dans cette tâche hérissée de difficultés. Il en fut récompensé par le titre de doyen et la chaire de morale et d'éloquence. La réaction de 1815 ne l'épargna pas. Destitué de ses fonctions de doyen et de pasteur, il se voua exclusivement aux travaux du professorat. Il aurait pu remonter dans sa chaire, mais il refusa. « J'ai été jugé par mes pairs, écrivait-il au consistoire en 1818, j'ai été déclaré innocent; je suis assez vengé des fanatiques et des méchants. » Il traduisit les *Sermons de Hugh Blair* (Lyon, 1782, 3 vol. in-8°), et entreprit la traduction d'un ouvrage de Wilberforce, qu'il publia sous ce titre : le *Christianisme des gens du monde mis en opposition avec le véritable christianisme* (Montauban, 1821, 2 vol. in-8°), publication qui obtint un très-grand succès. L'université d'Oxford lui conféra le titre honoraire de docteur en droit.

FROSSARD (Charles-Auguste), général français, né en 1807. Il sortit en 1827 de l'Ecole polytechnique et entra dans le génie militaire; en 1833, il était déjà capitaine et passait pour un officier distingué. Le roi Louis-Philippe le choisit pour officier d'ordonnance. En 1846, M. Frossard était chef d'escadron et décoré. La révolution de 1848, loin d'entraver sa carrière, sembla la favoriser; dès l'année suivante il était, en effet, promu lieutenant-colonel du génie, et en cette qualité il prenait une part active aux travaux du siége de Rome par le général Oudinot. La ville fut emportée au bout de vingt-six jours de tranchée ouverte (3 juillet 1849). Sa capacité dans l'arme spéciale du génie n'a jamais été contestée, et fut également remarquée dans les éminents travaux du siége de Sébastopol, auquel il prit part avec le grade de colonel. Envoyé ensuite à Oran comme directeur des fortifications, il fut promu, le 12 mai 1855, général de brigade et appelé à faire partie du comité des fortifications. En 1857, l'ancien officier d'ordonnance de Louis-Philippe devint aide de camp de l'empereur, ce qui fut remarqué; bientôt après, le général Frossard était fait commandeur de la Légion d'honneur et promu au grade de général de division.

Rien ne le signala à l'attention publique dans la guerre d'Italie, où il accompagna comme aide de camp Napoléon III. Après Sadowa, on apprit qu'il travaillait souvent avec l'empereur, que préoccupait cette rapide campagne de la Prusse; mauvais travail, puisqu'ils ne surent ni réorganiser l'armée ni profiter de la dure leçon reçue par l'Autriche. Quoi qu'il en soit, Napoléon, charmé des manières du général Frossard, le nomma gouverneur de son fils. Son entrée en fonctions fut marquée immédiatement par une querelle d'intérieur à laquelle les journaux donnèrent quelque retentissement, et suivie de la retraite du précepteur du prince, M. Monnier. Dès lors, l'élément militaire prit le dessus dans cette éducation, et nous rappellerons ici, pour mémoire seulement, car la chose n'a vraiment pas d'importance, que le général eut souverainement l'art de déplaire par sa roideur gourmée et sa sévérité tracassière. Dans un voyage qu'il fit à Brest avec son élève, il indisposa profondément les populations.

Comme la plupart des généraux de l'empire, le général Frossard n'en vivait pas moins sur sa réputation d'habile homme et de grand militaire lorsque éclata la guerre contre l'Allemagne; il reçut le commandement du 2e corps, et ce fut à lui que fut réservé, pour lui faire conquérir le bâton de maréchal, l'honneur de commencer les hostilités. Telles étaient les illusions à l'aube de cette terrible lutte, qui devait être si désastreuse pour nos armes.

Le 2 août, en présence de Napoléon III et du prince impérial, son élève, il attaqua avec une division la ville prussienne de Saarbrück, défendue par quelques bataillons, et obtint un succès facile. Quatre jours après, son corps d'armée, campé à Forbach, était attaqué à son tour par une armée allemande sous les ordres de Steinmetz. Dans cette bataille, aussi sanglante qu'acharnée, les Français furent écrasés par la supériorité du nombre, après avoir fait des prodiges de valeur. Les généraux Bataille et Laveaucoupet se conduisirent de la façon la plus brillante et payèrent constamment de leur personne. Mais il n'en fut pas de même de M. Frossard, qui donna en cette circonstance des preuves incroyables d'impéritie. Bien que ses troupes fussent engagées depuis dix heures du matin, il ne se rendit sur le champ de bataille qu'à cinq heures et demie du soir, pour disparaître peu après, en laissant tout au hasard. A la nuit tombante, quand on battit en retraite, l'artillerie de réserve tira pour la première fois, puis s'éloigna avec des caissons pleins de cartouches, pendant que la division placée sur les hauteurs de Spickeren manquant de munitions, avait été forcée de se jeter dans la lutte à la baïonnette. M. Frossard conduisit à Metz les débris de son corps d'armée. Bien qu'il eût perdu la confiance des soldats, Napoléon maintint dans son commandement le précepteur de son fils. Pendant l'investissement de Metz, les divisions commandées par le général Frossard furent engagées dans une sortie; mais, démoralisées par la présence de leur chef incapable, elles plièrent et se débandèrent. Lorsque, le 29 octobre 1870, Bazaine signa avec le prince Frédéric-Charles la capitulation fameuse par laquelle il livrait à la Prusse Metz et son armée, M. Frossard fut envoyé prisonnier en Allemagne avec les autres généraux et 170,000 hommes. Peu après, il reçut l'autorisation de se rendre auprès de son maître, le triste héros de la capitulation de Sedan. M. Frossard n'en préside pas moins aujourd'hui le comité des fortifications.

FROST (William-Edward), peintre anglais, né en 1810 à Wandsworth (Surrey). Après avoir appris les rudiments de son art à l'école artistique de Sasset, il entra comme élève, en 1829, à l'Académie royale où, après avoir remporté les premiers prix pendant plusieurs années, il reçut, en 1839, une médaille d'or pour son *Prométhée enchaîné*. Quatre ans plus tard, il obtenait une pareille distinction pour une charmante toile : *Una tourmentée par les faunes*, dont le sujet est emprunté à la *Reine des fées* de Spencer. Depuis cette époque, si l'on en excepte son *Christ couronné d'épines*, M. Frost n'a guère fait que des portraits et des tableaux dont il a emprunté le sujet à la mythologie. Sa peinture fine, délicate, allégorique, s'adresse surtout aux esprits cultivés. Parmi ses principales œuvres, nous citerons : la *Danse des nymphes* (1844); *Diane surprise par Actéon* (1846); *Una et les Hamadryades* (1847); les *Sirènes* (1849); *Cupidon désarmé* (1850); *Hylas et les nymphes* (1851); un *Matin de mai* (1852); une *Bacchante dansant avec un Faune* (1855); les *Grâces* (1856); *Narcisse* (1857); *Zéphyr jouant avec l'Aurore* (1858). A l'Exposition universelle de 1855, M. Frost a envoyé *Una tourmentée par les faunes*, son chef-d'œuvre, l'*Ondine dans sa grotte* et le *Sommeil de Cupidon*, ces deux derniers sujets empruntés aux *Sonnets* de Milton.

FROSTIE s. f. (fro-stî — de *Frost*, n. pr.). Bot. Genre de plantes parasites de la famille des rafflésiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les rameaux des arbres, au Brésil et au Chili.

FROT s. m. (frô). Anc. cout. Lieu en friche. ‖ Chemin rompu. ‖ On disait aussi FROU.

FROTHAIRE, évêque de Toul, mort en 846. Il fut élevé à l'épiscopat vers l'an 804 et administra son diocèse avec sagesse. Pendant la révolte de Bernard, roi d'Italie, contre Louis le Débonnaire, il resta fidèle à ce dernier et fit partie des conciles dans lesquels furent jugés les évêques rebelles, notamment Ebbon, archevêque de Reims. Dans ses *Historiæ Francorum scriptores*, André Duchesne a publié, sous le nom de ce prélat, trente et une lettres, dont vingt et une seulement sont authentiques.

FROTHINGHAM (Richard), historien, journaliste et homme d'Etat américain, né à Charlestown (Massachusetts) en 1812. Il est l'un des propriétaires, le gérant et le principal rédacteur d'un des journaux les plus répandus des Etats-Unis, le *Boston-Post*. Il se fit promptement remarquer comme écrivain et orateur politique, fut élu à la Chambre des représentants du Massachusetts, en 1839, et fut réélu successivement en 1840, 1842, 1849 et 1850. Il occupa à la Chambre un rang distingué, en raison de ses connaissances approfondies de la loi parlementaire et de l'histoire universelle. En 1851, il fut choisi comme délégué à la convention nationale du parti démocratique et prit une part efficace aux mesures qui eurent pour conséquence la nomination à la présidence des Etats-Unis du général Pierce (1852). M. Frothingham fut membre de la convention chargée de reviser la constitution du Massachusetts (1853). Il a beaucoup écrit sur les banques, et ses opinions ont été sanctionnées par la législature de son Etat natal. Quatre fois de suite il fut élu maire de Charlestown. Son *Histoire de Charlestown* parut en 1848. L'année suivante, il publia l'*Histoire du siége de Boston et des batailles de Lexington, de Concord et de Bunker-Hill*. Aucune monographie de la révolution américaine n'a une plus grande réputation, et cet ouvrage est considéré comme une autorité sur la matière, aux Etats-Unis et à l'étranger. M. Frotingham est membre de la société historique du Massachusetts.

FROTTADE s. f. (fro-ta-de — rad. *frotter*). Coups, mauvais traitement physique ou moral : *Il n'y en avait pas un qui ne prît avantage sur le ministre des* FROTTADES *que nous lui donnions; c'était le mot du président Bellièvre.* (De Retz.)

FROTTAGE s. m. (fro-ta-je — rad. *frotter*). Action de frotter, résultat de cette action : *Le* FROTTAGE *d'un plancher, d'un parquet. Un* FROTTAGE *bien fait.*

— Techn. Savonnage qui se donne aux batistes et aux linons, pour commencer à les dégraisser et achever d'en blanchir les lisières.

FROTTANT (fro-tan) part. prés. du v. Frotter : *Les Indiens allument du feu en* FROTTANT *deux morceaux de bois l'un contre l'autre.* (A. Rion.)

FROTTANT, ANTE adj. (fro-tan, an-te — rad. *frotter*). Qui sert à frotter; qui frotte, qui exerce un frottement : *Surfaces* FROTTANTES. *Il y a dans les frottements une différence produite par la nature des enduits, et cette différence varie en raison des substances* FROTTANTES. (Libes.)

FROTTÉ, ÉE (fro-té) part. passé du v. Frotter. Soumis à un frottement : *Le cristal et le quartz*, FROTTÉS *l'un contre l'autre, deviennent lumineux.* (Buff.) *Les magnifiques salles de nos hôpitaux sont cirées*, FROTTÉES, *ventilés, chauffées, comme peuvent l'être des palais.* (Lélut.)

— Fam. Battu : *Les ennemis ont été rudement* FROTTÉS.

Ces gens sont-ils sortis? — Non, personne ne bouge.
— S'ils viennent, ils seront *frottés.*

MOLIÈRE.

— Fig. Qui a une teinte superficielle : *C'est une bête* FROTTÉE *d'esprit.* (Mme Geoffrin.) *La folie* FROTTÉE *de bon sens est incurable et la plus dangereuse.* (Boiste.) *C'est quelque joli homme, insignifiant et frivole,* FROTTÉ *d'esprit et de politesse.* (P. de St-Victor.)

— Peint. Recouvert d'une couche légère de peinture : *Le fond du paysage est à peine* FROTTÉ. (Thoré.) ‖ s. m. Peint. Application transparente d'un ton léger : *De simples* FROTTÉS *à la terre de Cassel ont la perfection du travail le plus patient.* (Th. Gaut.) *L'architecture de la rotonde et le fond, où l'on remarque les musiciens, sont peints de rien avec de légers* FROTTÉS *qui donnent une extrême transparence aux demi-teintes.* (Thoré.)

— s. f. Pop. Tartine de pain frottée d'ail et de beurre : *Manger une* FROTTÉE.

— Volée de coups, raclée : *Je lui ai donné une bonne* FROTTÉE.

FROTTÉ (Pierre), prieur curé de la paroisse de Souilly, dans le diocèse de Meaux. Il se convertit au protestantisme en 1689 et se retira à Londres. Dans une lettre pastorale, Bossuet s'étant vanté d'avoir ramené sans violence au catholicisme tous les protestants de son diocèse, Frotté, qui connaissait très-bien les procédés de l'évêque de Meaux, lui écrivit une lettre intéressante, qui a été publiée à Londres en 1691. Voici, en effet, comment Bossuet convertissait les protestants sans *violence* : « Appellerons-nous douceur, demande Frotté, ce que vous avez fait à Claye, quand, de votre part, on y défendit à Benjamin Gode, chirurgien, d'exercer sa profession; quand on ôta à la veuve Tessard l'aîné de ses deux enfants; quand on enleva, par votre ordre, la femme Boisseleau, pour cette seule raison qu'elle savait parfaitement son catéchisme et qu'elle encourageait merveilleusement ses compagnes à tenir bon contre vos tentations? Est-ce encore une grande modération à vous d'avoir fait enfermer dans un couvent le sieur Monceau, médecin de la Ferté-sous-Jouarre, âgé de quatre-vingts ans, avec des circonstances tout à fait cruelles? etc. »

Frotté cite encore d'autres faits, et il ne les cite pas tous, qui prouvent que Bossuet ne resta pas étranger aux mesures violentes prises contre les protestants.

FROTTÉ (Louis, comte DE), général en chef de l'armée royaliste de Normandie et du bas Maine, né en Normandie en 1755, fusillé à Verneuil en 1800. Il était au nombre des officiers nobles qui émigrèrent au commencement de la Révolution. Plein d'ambition et de courage, il obtint de faire partie de l'expédition de Puisaye, en 1795, se faisant fort de soulever la Normandie. Il débarqua sur la côte de Saint-Malo, réussit à traverser les lignes républicaines, s'empara de Mayenne, et, sans se laisser décourager par le désastre de Puisaye à Quiberon, s'avança dans le Maine et la Normandie, tantôt battu, tantôt battant, livrant aux flammes les propriétés de ceux qui refusaient de le suivre. Il avait Picot pour adjudant général; Scepeaux et Rochecotte étaient venus se placer sous ses ordres. Une attaque qu'il fit sur Tinchebrai avec 1,500 hommes fut repoussée. Bientôt Hoche, victorieux partout, marcha contre lui, et il se hâta de repasser en Angleterre (1796). En septembre 1799, il reparut en Normandie et dans le département de la Manche. Il emporta plusieurs villes; ses bandes s'élevaient déjà à 11,000 hommes; mais le 18 brumaire arrêta le cours de ses succès. Toutefois, lorsque Brune marcha contre les chouans, Frotté rejeta longtemps encore la pacification offerte par les consuls. Voyant enfin tous les autres chefs y accéder, il se décida à entrer en pourparlers avec les généraux Hédouville et Guidal, sans cesser d'intriguer pour continuer la lutte. Des lettres dans lesquelles il se prononçait contre le désarmement étant tombées entre les mains des républicains, il fut poursuivi, arrêté, traduit devant un conseil de guerre, à Verneuil, et fusillé. Il mourut avec beaucoup de courage.

FROTTEMENT s. m. (fro-te-man — rad. *frotter*). Action de frotter, pression exercée par un objet qui frotte : *Eviter les* FROTTEMENTS, *c'est presque tout le secret économique de la mécanique. Les* FROTTEMENTS *sont si considérables dans les grandes machines, qu'elles sont presque toujours détraquées.* (Volt.) *La syénite est une roche en quelque sorte indestructible; elle prend, par le* FROTTEMENT, *un très-beau poli.* (L. Figuier.) *Le* FROTTEMENT *des corps coulants est beaucoup moindre que celui des corps glissants.* (Renaud.) *On demandait à Sterne s'il n'avait pas trouvé, en France, de caractère original. « Non, dit-il, les hommes y sont comme ces vieilles médailles dont l'empreinte est usée par le* FROTTEMENT. »

— Fig. Contact, effet de l'action habituelle : *Le monde et ses* FROTTEMENTS *usent toutes les facultés.* (Suard.) *La rouille de l'oisiveté use plus que le* FROTTEMENT *du travail.* (Descuret.) *Les révolutions politiques occasionnent des* FROTTEMENTS *d'intérêts.* (Boiste.) *La liberté et la prospérité de l'industrie éprouvent des* FROTTEMENTS *qui gênent le développement de leur action.* (E. de Gir.) *Son ignorance était extrême sur toutes les choses que le* FROTTEMENT *du monde ne lui avait pas apprises.* (G. Sand.)

— Mécan. *Frottement de la première espèce* ou *frottement de glissement*, Celui d'un corps qui glisse simplement sur un autre. ‖ *Frottement de la seconde espèce* ou *frottement de roulement*, Celui d'un corps qui tourne ou roule sur un autre.

— Méd. *Bruit de frottement*, Bruit que l'on perçoit lorsque la surface de la plèvre costale ou pulmonaire est devenue raboteuse : *Bruit de* FROTTEMENT *ascendant. Bruit de* FROTTEMENT *descendant.*

— Techn. *A frottement*, Se dit d'une manière d'ajuster une pièce dans une autre, de façon que l'une ne soit mobile sur l'autre qu'avec un frottement plus ou moins considérable : *L'aiguille des heures s'ajuste* À FROTTEMENT *sur son pivot, de façon qu'on puisse la mouvoir, mais qu'elle ne puisse se mouvoir seule indépendamment de ce pivot.*

— Encycl. Mécan. Le simple contact de

deux corps établit entre eux une sorte de solidarité par suite de laquelle, si l'un d'eux se meut, l'autre tend à le suivre, et si le second est retenu fixement, le mouvement du premier est ralenti.

La force qui produit ces effets prend le nom de force de *frottement.*

Le *frottement* a été étudié d'abord par Amontons, en 1699, puis par Coulomb, qui en a déterminé les lois, enfin par le général Morin, qui s'est attaché à obtenir avec une grande précision les données numériques nécessaires à l'utilisation pratique de la connaissance de ces lois.

Les lois découvertes par Coulomb sont les suivantes :

Lorsque deux corps sont sur le point de glisser l'un sur l'autre, ou qu'ils glissent effectivement d'un mouvement uniforme, chacun d'eux reçoit de l'autre, en chaque élément en contact, une réaction tangentielle dont le sens est opposé à celui du mouvement relatif acquis ou sur le point de naître.

Le *frottement* est proportionnel à la pression normale et indépendant de l'étendue des surfaces en contact, tant que la nature de ces surfaces et des enduits reste la même.

Sous les mêmes conditions, et dans les circonstances pratiques ordinaires, le *frottement* est indépendant de la vitesse relative des corps frottants.

Le rapport de la force de *frottement* à la pression normale porte le nom de coefficient de *frottement*; nous le désignerons toujours par la lettre f.

La réaction de l'un des corps frottants sur l'autre se compose de la pression normale P et de la force tangentielle de *frottement* fP. Cette réaction totale est donc

$$P\sqrt{1+f^2}.$$

Elle fait, avec la normale commune, un angle φ dont la tangente est f,

$$\tan\varphi = f;$$

l'angle φ porte le nom d'angle de *frottement*.

f et φ dépendent de la nature et de l'état des surfaces en contact, de l'enduit dont elles peuvent être recouvertes, et quelquefois du sens dans lequel a lieu le glissement, lorsqu'il s'agit de corps fibreux.

On sait que, dans toute machine, le travail moteur est égal au travail résistant (v. MACHINE, FORCE VIVE, TRAVAIL); mais le travail résistant se compose de deux parties bien distinctes : le travail utile, en vue de la production duquel la machine a été établie, et la somme de tous les travaux résistants passifs, somme qui représente un travail moteur perdu, par conséquent une dépense inutile. Le travail du *frottement* est une partie considérable de cette somme de travaux résistants passifs, et il importe de la diminuer autant qu'on le peut. L'évaluation préalable doit en être faite avec soin, si l'on veut éviter les mécomptes.

— *Frottement dans les engrenages.* Considérons d'abord un engrenage cylindrique: Soient OA, O'A les deux circonférences primitives de l'engrenage, BM, B'M les profils des deux dents en prise, AM = r la normale commune, P la force appliquée à la roue motrice O, Q la résistance appliquée à la roue conduite O', ω et ω' les vitesses angulaires des deux roues, N la pression normale commune au point de contact M, f le coefficient de *frottement*; i l'angle MAO' de la normale avec la ligne des centres (fig. 3).

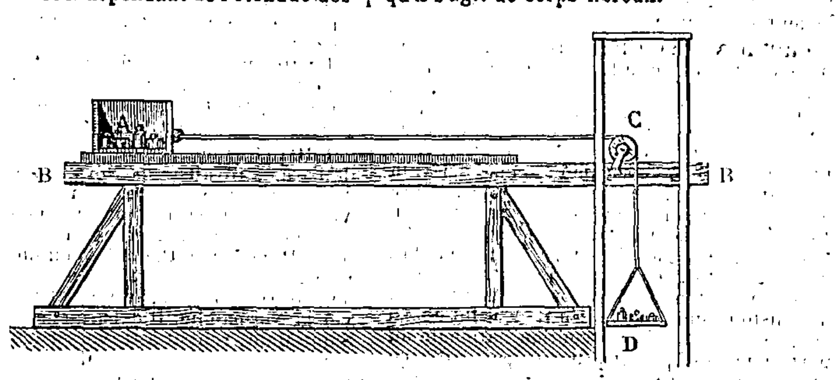

Fig. 1.

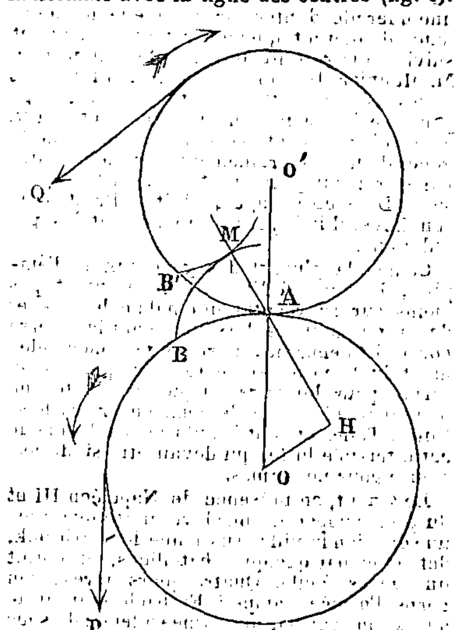

Fig. 3.

La figure 1 représente l'appareil dont s'est servi Coulomb : une caisse A, propre à recevoir des poids, pouvait glisser sur deux madriers horizontaux B, disposés parallèlement; une corde attachée à la caisse passait sur une poulie C et supportait à son autre extrémité un plateau D, qu'on pouvait à volonté charger de poids. On pouvait faire varier à volonté la charge P de la caisse A, la nature des surfaces frottantes, en recouvrant les madriers et la face inférieure de la caisse de plaques formées des corps à expérimenter; enfin l'étendue des surfaces frottantes. La charge du plateau D (son propre poids compris) donnait la mesure de la force de *frottement* fP. On ne chargeait ce plateau qu'avec précaution, de poids peu considérables, au moment où le départ allait avoir lieu, enfin de façon à éviter les chocs.

Or il arrivait que le mouvement, dès qu'il avait commencé, s'accélérait assez rapidement et, d'ailleurs, d'une manière uniforme. Les conséquences à tirer de ces deux faits caractéristiques étaient : 1° que le *frottement*, au départ, est plus grand que le *frottement* pendant le mouvement; car, pour que la vitesse s'accélérât, il fallait qu'il restât disponible une partie de la tension de la corde; 2° que le *frottement* pendant le mouvement est indépendant de la vitesse déjà acquise; car le mouvement observé étant uniformément accéléré, la partie disponible de la tension de la corde devait être constante.

Quant au *frottement* fP correspondant à l'état de mouvement, on pouvait en déduire la mesure de l'accélération du mouvement produit. En effet, la force fP devait être le produit de la masse $\frac{P}{g}$ de la caisse par l'accélération j du mouvement produit.

Mais les procédés employés par Coulomb pour déterminer cette accélération j manquaient de précision; c'est pourquoi le général Morin a entrepris de refaire toutes les expériences.

Pour pouvoir observer les lois du mouvement de la caisse A, M. Morin s'est servi d'un appareil imaginé par le général Poncelet. Un large disque, centré sur l'axe de la poulie, tournait en même temps qu'elle, et un pinceau chargé d'encre, mû par un mécanisme d'horlogerie, décrivait dans l'espace, d'un mouvement uniforme connu, un petit cercle dans un plan parallèle à celui du disque. La trace laissée par le pinceau sur une feuille de papier qui recouvrait le disque permettait de déterminer exactement les chemins angulaires parcourus de seconde en seconde, par exemple, par le disque ou la poulie, et, par suite, les distances correspondantes parcourues par la caisse.

En effet, OM₀ représentant le petit cercle qu'aurait tracé le pinceau si le disque avait été immobile, et M_0M la courbe qu'il a effectivement tracée, on n'avait qu'à ramener l'origine M_0 de cette courbe sur le petit cercle OM_1 pour connaître la position absolue dans l'espace du point M_0 du disque au moment où le mouvement avait commencé. En décrivant, du point C comme centre, le cercle passant par un point M quelconque de la courbe M_0M, on avait en M_1 la position absolue du point M du disque lorsqu'il s'était trouvé en face du pinceau; le temps écoulé était mesuré par l'angle M_0OM_1, et le chemin angulaire parcouru par le disque pendant ce temps était MCM_1.

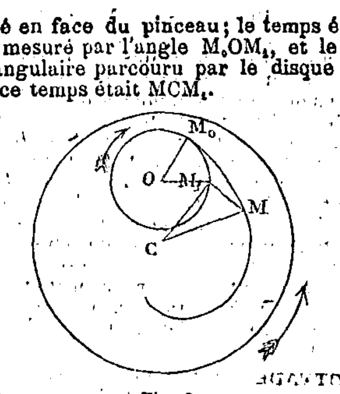

Fig. 2.

Voici quelques résultats qui pourront donner une idée de la grandeur des coefficients de *frottement* f_1 et f au départ et pendant le mouvement (f_1 représente $\sqrt{1+f^2}$).

SURFACES EN CONTACT.	f_1	f
Bois sur bois sans enduit. . .	0,50	0,36
Bois sur bois avec enduit de savon sec.	0,36	0,14
Bois sur bois avec enduit de suif.	0,19	0,07
Bois sur métaux sans enduit. .	0,60	0,42
Bois sur métaux avec enduit de suif.	0,63	0,45
Métaux sur métaux sans enduit.	0,18	0,18
Métaux sur métaux avec enduit d'huile.	0,12	0,07

— *Travail du frottement.* La pression exercée sur un élément entre deux corps en contact restant désignée par P, et la force de *frottement* étant par conséquent fP, si, au bout d'un temps dt, les deux points des deux corps, qui se confondaient, sont séparés par un intervalle ds, le travail de la force de *frottement* pendant ce temps, et pour l'élément considéré, est

$$fP.ds.$$

Le travail du *frottement*, développé sur toute la surface d'appui pendant le même temps dt, est représenté par l'intégrale

$$\int \omega f P ds,$$

ω désignant la surface d'un élément et P la pression moyenne, par unité de surface, sur cet élément.

Enfin le travail total du *frottement* pendant un temps fini est représenté par l'intégrale double

$$\int\int\left(\omega f P \frac{ds}{dt} dt\right).$$

Dans les applications pratiques, ces intégrales sont toujours aisées à obtenir, parce que les surfaces en contact ont une forme régulière, que la pression moyenne par unité de surface sur un élément quelconque en contact est sensiblement constante et que le mouvement est uniforme.

L'équation du travail appliqué au système des deux roues donnera, en supprimant le facteur dt,

$$PR\omega - QR'\omega' - fNr(\omega+\omega') = 0,$$

puisque le glissement est représenté par $r(\omega+\omega')dt$. D'un autre côté, la condition d'équilibre de la roue motrice sera

$$PR = N.OH + fN.MH$$
$$= N\left[(R\sin i + f(R\cos i +))\right];$$

on aura donc

$$PR\omega dt = QR'\omega' dt + \frac{fP(\omega+\omega')rdt}{\sin i + f\left(\cos i + \frac{r}{R}\right)}.$$

Dans cette équation, le premier membre $PR\omega dt$ représente le travail moteur élémentaire; la première partie du second membre représente le travail résistant élémentaire utile; la seconde partie

$$\frac{fP(\omega+\omega')rdt}{\sin i + f\left(\cos i + \frac{r}{R}\right)}$$

représente donc le travail élémentaire résistant passif, ou le travail perdu.

On peut donner à cette expression une forme plus simple. En effet, en désignant par ds le chemin parcouru par le point de contact sur chacune des circonférences primitives,

$$R\omega dt = R'\omega' dt = ds;$$

par conséquent, l'expression précédente devient

$$fP\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right)\frac{rds}{\sin i + f\left(\cos i + \frac{r}{R}\right)}.$$

Dans cette formule, r et i sont des fonctions de s, dépendant de la forme de l'un des profils, BM par exemple; on pourrait donc obtenir ces fonctions dans chaque cas, et le travail perdu, pendant le parcours d'un arc s, serait alors exprimé par l'intégrale analytique

$$fP\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right)\int_0^s \frac{rds}{\sin i + f\left(\cos i + \frac{r}{R}\right)}.$$

Mais il est toujours inutile, dans la pratique, d'avoir recours à cette intégration. Le contact n'ayant jamais lieu qu'à une très-petite distance de la ligne des centres, i est toujours très-voisin de 90°; on peut donc remplacer sin i par 1 et cos i par 0, ce qui donne d'abord

$$fP\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right)\int_0^s \frac{rds}{1+f\frac{r}{R}}.$$

D'un autre côté, $\frac{r}{R}$ est toujours une fraction extrêmement petite, f est déjà moindre que 1, par conséquent, on peut négliger complétement $f\frac{r}{R}$ devant 1; ce qui réduit la formule à

$$fP\left(\frac{1}{R}=\frac{1}{R'}\right)\int_0^s rds.$$

Enfin r est sensiblement égal à l'arc s parcouru depuis que les deux dents considérées sont venues en prise sur la ligne des centres! L'intégration donne donc pour résultat définitif

$$fP\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right)\frac{s^2}{2}$$

ou

$$(Ps)f\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right)\frac{s}{2}.$$

Mais Ps représentant le travail moteur T, dépensé pendant le temps considéré, on voit que le travail perdu est exprimé par

$$T' = T\frac{1}{2}f\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right)s = \frac{1}{2}Tf\left(\frac{s}{R}+\frac{s}{R'}\right);$$

Si l'arc s correspond à $\frac{1}{n}$ de tour de la roue R et à $\frac{1}{n'}$ de tour de la roue R',

$$s = \frac{2\pi R}{n} = \frac{2\pi R'}{n'};$$

par conséquent, la formule précédente peut recevoir la forme

$$T' = T\pi f\left(\frac{1}{n}+\frac{1}{n'}\right).$$

Si l'on supposait qu'il n'y eût jamais qu'une paire de dents en prise, et que le contact n'eût lieu qu'à partir de la ligne des centres, n et n' seraient les nombres de dents des deux roues; le travail perdu, pour un tour de la roue R, serait donc

$$nT' = nT\pi f\left(\frac{1}{n}+\frac{1}{n'}\right)$$

ou

$$\mathfrak{T}' = \mathfrak{T}\pi f\left(\frac{1}{n}+\frac{1}{n'}\right).$$

On conçoit que la même formule s'appliquerait au cas où il y aurait plusieurs dents en prise en même temps, parce que, aux pressions N, N', ..., exercées aux différents points de contact, on pourrait toujours faire correspondre des parties convenables de P et de Q. On trouverait ainsi des équations telles que

$$t'_1 = t_1\pi f\left(\frac{1}{n}+\frac{1}{n'}\right),\quad t'_2 = t_2\pi f\left(\frac{1}{n}+\frac{1}{n'}\right), \text{ etc.},$$

et en rajoutant

$$\mathfrak{T}_1 = \mathfrak{T}\pi f\left(\frac{1}{n}+\frac{1}{n'}\right).$$

Les choses ne se passent pas tout à fait comme nous l'avons supposé. En réalité, le contact commence toujours avant la ligne des centres et finit à une distance égale après. Or le *frottement* est plus grand avant la ligne des centres qu'après; le travail perdu a donc en réalité une valeur unique plus grande que celle que donne le calcul précédent; toutefois, la différence devient presque insensible lorsque, comme cela a lieu ordinairement, les dents sont assez échanfreinées pour que le point de contact s'éloigne toujours très-peu de la ligne des centres.

En faisant, dans la formule de $\mathfrak{T}_1$,

$$f = 0,10,\quad n = 20,\quad n' = 40,$$

on trouverait à peu près

$$\mathfrak{T}_1 = \frac{1}{42}\mathfrak{T}.$$

— *Engrenages coniques.* La formule du travail perdu dans une transmission de mouvement par engrenage cylindrique convient aussi bien au cas d'un engrenage conique; il faut y remplacer R et R' par les arêtes des cônes secondaires, sur le développement desquels on fait le tracé des profils. L'expérience prouve que les engrenages coniques sont un peu plus doux que les engrenages cylindriques.

— *Engrenage de White ou Engrenage sans frottement.* La formule du travail perdu élémentaire

$$d\mathfrak{T}_1 = fP\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right)\frac{rds}{\sin i + f\left(\cos i + \frac{r}{R}\right)}$$

montre qu'il est d'autant plus considérable que r est plus grand, et qu'il s'annulerait si r restait constamment nul. L'engrenage de White réalise cette condition d'une manière très-ingénieuse; pour en concevoir le principe, il suffit d'imaginer chacune des roues formée d'une infinité de roues égales, enfilées sur un même axe, mais de manière que les rayons menés dans deux d'entre elles, à deux points homologues, au lieu d'être parallèles, forment un angle proportionnel à la distance de leurs plans. A tout instant du mouvement, il se trouvera toujours deux de ces roues infinitésimales dont les dents seront en contact sur la ligne des centres; un in-

stant après, ce sera une autre paire des roues superposées qui remplira la même condition, et ainsi de suite. Chaque paire de dents pourra donc ne rester en contact qu'un instant infiniment petit, puisqu'elle sera, immédiatement après, remplacée par une autre paire. On pourra donc échanfreiner les dents jusqu'à ne leur laisser qu'une longueur infiniment petite, ou, ce qui revient au même, les faire seulement tangentes au profil indiqué par la théorie.

— *Frottement d'une corde ou d'une courroie glissant sur un cylindre fixe.* Soient P la puissance, Q la résistance, AB l'arc embrassé par la corde ou la courroie, T la tension en un point quelconque M de l'arc AB, la puissance l'emportera évidemment sur la résistance, puisqu'elle aura à vaincre cette dernière force, augmentée des résistances passives. La tension ira donc en augmentant dans le sens du mouvement, c'est-à-dire de B en A. Soit $T + dT$ la tension en un point

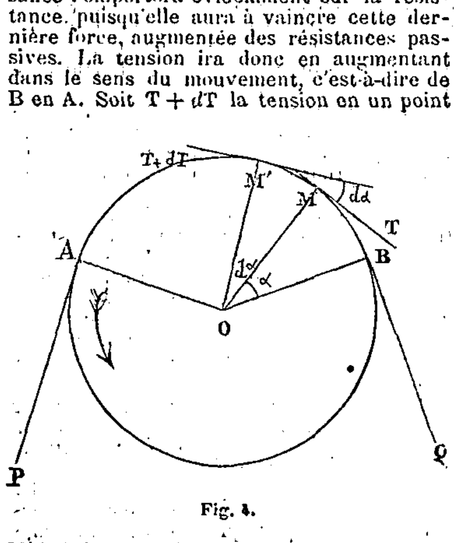

Fig. 1.

M' infiniment voisin du point M; l'élément MM' de la corde sera en équilibre sous l'influence des forces T et $T + dT$, agissant en sens contraires, et de la force de *frottement*, dirigée de M' vers M. Soient α l'angle variable MOB, $d\alpha$ l'angle M'OM et R le rayon du cylindre; les forces T et $T + dT$ faisant entre elles un angle $\pi - d\alpha$, leur résultante, qui fera un angle infiniment petit avec le rayon bissecteur de MOM', sera la somme de leurs projections sur ce rayon, c'est-à-dire

$$2T \sin \frac{1}{2} d\alpha + dT \sin \frac{1}{2} d\alpha$$

ou

$$T d\alpha,$$

en négligeant les infiniment petits du second ordre. $Td\alpha$ représentant ainsi la pression normale exercée au contact entre la courroie et la surface cylindrique, la force de *frottement* sera

$$fT d\alpha,$$

f désignant le coefficient de *frottement*. La condition d'équilibre, en négligeant les infiniment petits d'ordres supérieurs, sera donc

$$dT = fT d\alpha$$

ou

$$\frac{dT}{T} = f\, d\alpha.$$

Telle est l'équation différentielle qui lie la tension T à l'angle α. En l'intégrant, on en tire

$$L.T = f(\alpha + c),$$

d'où

$$T = e^{f(\alpha + c)}.$$

Pour déterminer la constante, il suffit d'observer que, pour $\alpha = 0$, on doit avoir $T = Q$, ce qui donne la relation

$$Q = e^{fc};$$

il en résulte

$$T = Qe^{fa},$$

et par suite

$$P = Qe^{fa},$$

a désignant l'angle AOB. On voit, par cette formule, que la résistance due au *frottement*, ou la différence $P - Q$, augmente très-rapidement lorsque l'arc a dépasse de petites limites. Supposons, par exemple, que la corde soit faite de chanvre et que le cylindre soit de bois, le coefficient de *frottement* f sera à peu près 0,50. Supposons que la corde fasse trois tours sur le cylindre, α sera égal à 6π ou à peu près 19; la base e du système des logarithmes népériens est à peu près 2,7; on aura donc approximativement

$$P = Q \times 2{,}7^{9,50} = 5\,178\,Q.$$

Ce résultat explique comment, par exemple, un homme peut, à l'aide d'un très-petit effort, retenir un bloc énorme de pierre suspendu à l'extrémité d'une corde passant sur une poulie et s'enroulant, de l'autre côté, sur un cylindre fixe. C'est par la même raison qu'un homme peut, sans danger, descendre d'une grande hauteur en s'attachant à une corde passée sur un cylindre fixe et dont il tient en main l'autre brin.

FROTTER v. a. ou tr. (fro-té — Diez donne pour radical à ce mot le latin *frictum*, de la même racine que *fricare*, frotter, savoir le sanscrit *bhrag*, rompre, le frottement amenant naturellement la rupture des aspérités). Presser en déplaçant progressivement la pression : FROTTER *ses mains l'une contre l'autre.* FROTTER *un meuble pour le faire luire.* FROTTER *le parquet après l'avoir ciré. Prenez garde de ne point* FROTTER *les meubles trop fort, de peur de les user.* (Mol.) ‖ Frictionner : *Une femme qui me dorlotera me viendra* FROTTER *lorsque je serai las.* (Mol.) ‖ Oindre, enduire en frictionnant : *On dit que le grand'père* FROTTA *d'une gousse d'ail les lèvres du nouveau-né.* (H. Taine.)

— Fam. Battre, frapper, maltraiter, en action ou en paroles : *Nous l'*AVONS FROTTÉ *d'importance. Je ne puis me refuser au plaisir de* FROTTER *la tête la plus électrique (la tête de Chamfort) que j'aie jamais connue.* (Mirab.)

> Allons, vous, vous rêvez et bayez aux corneilles.
> Jour de Dieu! je saurai vous *frotter* les oreilles.
> MOLIÈRE.

— Fig. Mettre en contact : *L'opinion est une lime sourde qui use le fer qu'on* FROTTE *contre elle.* (De Villers.)

— *Frotter les oreilles à*, Châtier : *Vous allez* vous *faire* FROTTER LES OREILLES.

— *Frotter son nez à*, ou *dans*, S'immiscer à, se mêler de : *Il* FROTTE *toujours* SON NEZ OÙ *il n'a que faire.* ‖ Se harsarder, s'aventurer :

> Viens, viens *frotter ton nez* auprès de ma colère.
> MOLIÈRE.

— Peint. Couvrir d'une teinte transparente : FROTTER *une esquisse.*

— Mar. *Frotter la toile à voile*, Y former des plis distincts.

— Techn. Oter avec un morceau de drap les parcelles d'or en feuilles que le couteau du doreur n'a pu faire tomber du livret. ‖ Donner la deuxième façon à une forme avec un frottoir de peau de chien marin. ‖ *Frotter des caractères d'imprimerie*, Les passer sur le grès afin d'en enlever les bavures. ‖ *Frotter un volume*, En gratter fortement le dos d'un bout à l'autre, avec un grattoir dentelé de fer, pendant l'opération de l'endossure, afin de faire bien pénétrer la colle.

— Intransitiv. Exerce une pression en se déplaçant : *Une des roues* FROTTAIT *contre la caisse de la voiture.*

Se frotter v. pr. Etre frotté : *Une chambre qui* SE FROTTE *journellement.*

— Frotter soi-même quelque partie du corps : SE FROTTER *les mains.* SE FROTTER *les yeux. Je n'ai jamais vu tant bâiller, parler à l'oreille qu'elles ont fait entre elles, tant* SE FROTTER *les yeux et demander de fois : Quelle heure est-il?* (Mol.) *La déesse reconnaissante fit présent à Phaon d'une fiole d'essence dont il* SE FROTTA, *et qui le rendit le plus beau des hommes.* (Th. Gaut.)

— *Se frotter les mains*, Donner des marques de satisfaction : *M. de Latouche riait du bon tour et* SE FROTTAIT LES MAINS. (Ste-Beuve.)

— *Se frotter les yeux*, Douter de ce qu'on voit, chercher à voir ou à comprendre : *J'ai beau* ME FROTTER LES YEUX, *je n'y vois rien.*

— Réciproq. Frotter son corps contre celui d'un autre : *Les ânes* SE FROTTENT *l'un contre l'autre.*

— Se fréquenter, être en contact réciproque : *Il faut que les êtres pensants* SE FROTTENT *les uns contre les autres pour faire jaillir la lumière.* (Volt.)

— *Se frotter à ou avec*, Avoir commerce, se mettre en rapport avec : *La noblesse, de soi, est bonne; c'est une chose très-considérable; mais elle est accompagnée de tant de mauvaises circonstances qu'il est très-bon de ne* S'Y *point* FROTTER. (Mol.)

> ... Quand on *se frotte avec* les courtisans,
> Les branles de sortie en sont fort déplaisants.
> RÉGNIER.

‖ S'attaquer à, provoquer, défier : *Je ne vous conseille pas de* VOUS FROTTER À *lui.*

— Loc. prov. *Qui s'y frotte s'y pique*, Se dit en parlant d'une personne qui ne se laisse pas attaquer impunément :

> Je me sens pris d'amour pour la belle Angélique
> Et je vais... — Gare à toi! *Qui s'y frotte s'y pique.*
> AUG. HUMBERT.

— s. m. Action de frotter, frottement : *On peut apprendre par conférence avec les honnêtes et habiles hommes, frottant et limant notre cervelle contre la leur, comme le fer qui s'éclaircit, se nettoie et s'embellit par le* FROTTER. (Charron.)

FROTTEREL (sieur D'AVES), poëte dramatique français, né près de Falaise, et sur la vie duquel nous ne possédons aucun détail. Il a composé au commencement du XVIIe siècle des comédies, des tragédies, des pastorales, où l'on trouve de la verve, de la gaieté, mais un grand cynisme et une crudité d'expression parfois révoltante. Parmi ces pièces, publiées à Rouen de 1606 à 1632, nous citerons : l'*Amour triomphant*, *Philistée*, *Théocrite*, pastorales; les *Corivaux*, *Gillette*, comédies; *Sainte Agnès*, la *Vie et la Conversion de S. Guillaume, duc d'Aquitaine*, tragédies, etc. Elles sont toutes en vers, à l'exception de l'*Amour triomphant.*

FROTTERIE s. f. (fro-te-rî — rad. *frotter*). Techn. En termes de fondeur en caractères, Opération qui a pour but de faire disparaître les barbes qui adhèrent aux angles des lettres, au sortir du moule, ce qu'on obtient en frottant sur une pierre unie les deux faces latérales.

FROTTEUR, **EUSE** s. (fro-teur, eu-ze — rad. *frotter*). Celui, celle qui frotte. ‖ Ouvrier qui va dans les maisons pour frotter les appartements : *Les* FROTTEURS *sont dans mon logement.*

— Techn. Ouvrière qui frotte sur le grès les caractères d'imprimerie.

FROTTIS s. m. (fro-tî — rad. *frotter*). Peint. Couche de couleur légère et transparente : *On n'y retrouve aucune des manières connues d'appliquer la couleur : ni empâtements, ni glacis, ni* FROTTIS. (Th. Gaut.)

FROTTOIR s. m. (fro-toir — rad. *frotter*). Linge, brosse, objet dont on se sert pour se frotter.

— Techn. Morceau de linge avec lequel le batteur d'or enlève tout ce qui excède les bords des quarterons. ‖ Linge dont se servent les barbiers pour essuyer leur rasoir. ‖ Brosse dont on se sert pour frotter les appartements. ‖ Outil dont se sert le relieur pour frotter et unir le dos des livres. ‖ Petit coussin couvert de velours d'un côté et de drap de l'autre, qui sert pour donner le lustre aux chapeaux. ‖ Tissu de crin qui sert à frotter les cordes à boyau, afin de les dégraisser entièrement. ‖ Plaque garnie de phosphore amorphe, sur laquelle on frotte les allumettes pour les enflammer. ‖ Planche taillée en pointe de diamant par où l'on passe des poignées de chanvre pour le polir en le frottant sur les éminences raboteuses. ‖ Coffret de bois dans lequel on fait sécher les épingles.

— Physiq. Chacun des coussins entre lesquels on fait tourner le plateau de verre d'une machine électrique.

FROTTON s. m. (fro-ton — rad. *frotter*). Techn. Espèce de brosse dont se servent les cartiers pour savonner les cartes avant de les lisser. ‖ Tampon que les mêmes ouvriers passent sur les planches de cuivre, après l'avoir chargé de couleur.

FROU s. m. (frou). Anc. cout. Lieu public appartenant à une communauté, à une ville, à un bourg. ‖ Syn. de FROT.

FROUARD, village et commune de France (Meurthe), cant., arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Nancy, un peu au-dessus du confluent de la Moselle et de la Meurthe, près du canal de la Marne au Rhin; 1,205 hab. Hauts fourneaux. Beau pont de sept arches construit en 1781. Ruines d'un château fort construit au XIIIe siècle. Sur la place du village, croix de 8 mètres de hauteur, portant un Christ d'un côté, et de l'autre un chevalier à casque plat et visière fermée. En 1308, le château de Frouard fut assiégé par l'évêque de Metz, ligué avec les comtes de Bar et de Salm. Les troupes lorraines accourues à la défense de ce château s'emparèrent d'une montagne voisine couverte de pierres, et ce fut à coups de cailloux qu'elles mirent en fuite les troupes épiscopales. C'est à Frouard que la ligne de Metz se relie au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

FROUDE (Richard HURRELL), l'un des plus ardents apôtres du mouvement de l'Eglise d'Angleterre connu sous le nom de *mouvement d'Oxford*, né en 1803, mort en 1833. Il fut élu membre du collége d'Oriel, en 1826, et ordonné prêtre par l'évêque d'Oxford en 1829. Des extraits de ses mémoires, de sa correspondance et de ses écrits ont été publiés à Londres, sous le titre de *Remains* (restes), en 4 vol. (1838). Ces pages posthumes témoignent, non-seulement de la simplicité et de la sincérité de caractère de l'auteur, mais surtout de la tendance romaine qu'avait, dès cette époque, le mouvement d'Oxford.

FROUDE (James Anthony), historien anglais, né à Totness (Devonshire) en 1818, frère du précédent. Il fit ses études à Oxford, fut élu membre du collége d'Exeter, en 1840, et ordonné diacre en 1845. Mais il abandonna bientôt l'Eglise pour la littérature. En 1847, il publia un volume de nouvelles intitulé : les *Ombres des nuages;* en 1849, il fit paraître sa *Némésis de la Foi*; la liberté avec laquelle il confessa dans ce livre les opinions les plus hétérodoxes lui attira de violentes attaques, principalement dans le *Fraser's Magazine*, qui, tout en dénonçant son ouvrage comme impie et dangereux, ne put s'empêcher de rendre justice à la sincérité, à la hardiesse et au talent de l'auteur. Bientôt, abandonnant les querelles théologiques, M. Froude tourna ses études vers un but plus utile. En janvier 1852, il publia dans la *Westminster Review* un travail sur Marie Stuart, qui attira sur-le-champ l'attention des hommes compétents. Cet article fut bientôt suivi d'essais sur Elisabeth, Marie Tudor, le cardinal Wolsey, John Knox, le livre de Job, Spinosa, etc. Malgré ces travaux, M. Froude amassait laborieusement les matériaux d'un ouvrage qui allait le placer au premier rang des historiens contemporains. Ce fut en 1856 que parurent les deux premiers volumes de son *Histoire d'Angleterre, depuis la chute de Wolsey jusqu'à la mort d'Elisabeth* (les volumes 3 et 4 furent publiés en 1856). Peu d'ouvrages historiques ont excité d'aussi nombreuses controverses. Cependant les adversaires les plus acharnés de l'auteur durent convenir qu'il avait toujours essayé de dégager la vérité de tant d'opinions diverses émises avant lui, avec une loyauté et une bonne foi dont il fallait lui tenir compte. Si M. Froude n'a pas convaincu ses lecteurs qu'Henri VIII fut un bon et grand roi, il a laissé au moins de l'époque des Tudors un tableau qui n'est plus à refaire après lui. Son style nerveux et souple, touchant dans certaines situations au pathétique, est bien celui que comporte l'histoire telle que nous la comprenons aujourd'hui. Depuis 1860, M. Froude a collaboré activement au *Fraser's Magazine;* il demeure depuis plusieurs années dans le North-Devon, auprès de son beau-frère, le révérend Charles Kingsley, un des écrivains les plus estimés de l'Angleterre.

FROUEMENT s. m. (froû-man — rad. *frouer*). Chasse. Action de frouer, d'imiter le cri de la chouette.

— **Encycl.** De tous les appeaux à frouer, le plus usité et le plus commode est la feuille de lierre. On la dispose de façon qu'elle représente un cône dont la pointe serait en bas; on la tient avec les trois premiers doigts de la main en ayant soin que la pointe du cône remplisse l'intervalle que laissent les extrémités des trois doigts unis entre eux. L'art de frouer n'est pas aussi difficile que celui de piper, mais il exige encore une certaine expérience. Il faut savoir exprimer les différents sentiments des oiseaux, l'amour, la crainte, le désir de la vengeance, la colère, etc. Il existe encore, outre la feuille de lierre, différentes machines à frouer. L'une d'elles est en acier; sa lame n'est pas tranchante, mais assez mince cependant pour qu'en l'approchant des lèvres l'issue de l'air hors de la bouche produise un *frouement* et un *chouchement* très-imitatifs. Cette lame sert de manche à un petit marteau également d'acier avec lequel on appelle les pies. On fait usage de ce marteau lorsqu'on entend les pies s'appeler mutuellement en frappant sur les arbres avec grand bruit. Il faut avoir soin de frapper un peu plus fort qu'eux et de cesser quelques secondes après eux. Une autre machine à frouer est d'argent et d'ivoire. Lorsque la lame d'ivoire est fermée, elle ne remplit pas entièrement le vide que laissent les côtés de la machine d'argent. Celle-ci, faite à l'imitation d'une feuille de lierre pliée, à laquelle on a pratiqué un trou, est mince sur l'un des côtés et épaisse sur l'autre, auquel se trouve attaché le tenon. De cette façon, on peut s'en servir d'abord comme d'une feuille de lierre et ensuite comme de la machine précédente.

Dans la définition et les explications qui précèdent, nous avons cru devoir nous conformer au sens généralement exprimé par les lexicographes; mais, à nos yeux, ce sens est loin d'être exact. Pour nous, et nous en parlons *ex professo*, *frouer* n'est pas du tout imiter le cri de la chouette; mais le vol, le battement d'ailes de cet oiseau à travers la feuillée, afin d'éveiller l'attention des oiseaux. Le pipeur imite alors le cri de la chouette au moyen d'un appeau ou simplement d'une feuille de chiendent placée entre les deux pouces rapprochés l'un de l'autre. Il ne faut, en effet, qu'un instant de réflexion pour comprendre que le son *frou* ne peut pas être l'onomatopée du cri lugubre et prolongé de la chouette.

FROUER v. n. ou intr. (frou-é — onomatop. du cri de la chouette, v. FROUEMENT). Chasse. Imiter à la pipée le cri de la chouette ou du geai, afin d'attirer les oiseaux.

— V. a. ou tr. Tordre, fausser. ‖ Vieux mot.

FROU-FROU s. m. (frou-frou). Onomatopée dont on se sert pour exprimer le frôlement des étoffes ou des objets d'une résistance analogue : *Le* FROU-FROU *de la robe de soie lui annonça la baronne.* (Balz.) *La robe remplit tout le trottoir et produit ce bruit délicieux pour lequel on a inventé l'imitatif et joli mot de* FROU-FROU. (Ch. Monselet.)

— Bruit d'instruments à cordes pincés avec les doigts : *On entend le* FROU-FROU *des guitares et le ronronnement des darboukas.* (Feydeau.) ‖ Bourdonnement : *On chuchote, on bourdonne; l'émotion, la curiosité, l'impatience de l'attente se trahissent par un* FROU-FROU *général des plus flatteurs.* (Alb. Second.)

— Pop. *Faire frou-frou, faire du frou-frou*, Etaler un grand luxe : *Il a beau* FAIRE DU FROU-FROU, *il ne fera pas oublier son origine.*

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de colibri.

Froufrou, comédie en cinq actes, en prose, de MM. Meilhac et Halévy, représentée sur le théâtre du Gymnase le 30 octobre 1869. C'est dans un des plus jolis articles de Charles Yriarte à la *Vie parisienne* que les auteurs sont allés chercher, sinon leur type de femme, tout au moins le nom qu'ils lui ont donné. La Froufrou d'Yriarte, ou mieux du marquis de Villemer, n'aurait guère pu être transportée sur le théâtre, dont elle eût choqué toutes les bienséances. « Ce sont, dit Yriarte, ces messieurs qui l'ont appelée *Froufrou*... Vous comprenez : on taille sa plume, on s'ennuie... *frou-frou*... On entend... un petit bruit charmant... une robe de soie qui frôle les murs étroits des couloirs... Ah! voilà *Froufrou.* »

Dans la pièce de MM. Meilhac et Halévy, Froufrou s'appelle Gilberte Brigard. Gilberte est une jeune fille comme il y en a tant dans les hautes sphères sociales. Son père s'est peu occupé d'elle, absorbé qu'il est par ses plaisirs. Comme l'a très-bien dit M. Sarcey, dans le *Temps*, le père explique la fille. « Il est veuf depuis de longues années. Au temps même où vivait sa femme, il était si peu ma-

rié, si peu, que ce n'était pas vraiment la peine d'en parler. M. Brigard est immensément riche, et il a toute l'élégance, ou, pour mieux dire, tout le débraillé de la haute vie. » Quand des filles sont élevées par un tel père, il faut ou qu'elles se laissent gagner par cette corruption très-réelle que couvre mal un vernis de bonne compagnie, ou que, par réaction, elles deviennent très-sérieuses et prennent la direction de la maison qui va à la dérive. C'est ce dernier parti qu'a adopté Louise, à qui la nature a donné un caractère réfléchi, un cœur profond et tendre. Elle est devenue la mère de sa sœur plus jeune, de Gilberte, à laquelle une extrême vivacité et des entraînements de jeunesse que rien ne vient réprimer ont valu le surnom de *Froufrou*. Demandée en mariage par MM. de Sartoris et de Valréas, celle-ci se décide au hasard pour le premier, parce que Louise, qui aime de Sartoris à l'insu de tout le monde, lui conseille cette union, se dévouant ainsi pour ce qu'elle croit être le bonheur de sa sœur bien-aimée. Gilberte, qui ignore ce sacrifice, vit jeune femme comme elle a vécu jeune fille et se livre à toutes ses fantaisies : elle passe son temps à jouer la comédie de société au bénéfice des pauvres et ne s'occupe pas plus de sa maison, de son mari et de son enfant que si tout cela n'existait pas. Louise, qui s'était tenue éloignée du jeune ménage, cède aux instances de M. de Sartoris et de Froufrou : elle comprend qu'il y a là une nouvelle occasion de se dévouer en veillant aux intérêts de ceux qui lui sont chers, et elle ramène dans cet intérieur si abandonné l'ordre et le bonheur. Le mari est le plus heureux des hommes; il a pour ainsi dire deux femmes : l'une qui est l'ange et l'autre qui est le démon du foyer; mais la comtesse ne tarde pas à s'apercevoir qu'elle n'a pas gardé la meilleure part. Elle se voit bientôt comme une étrangère en sa propre maison. Comme elle s'est prise à aimer Valréas, qui lui donnait la réplique dans *Indiana et Charlemagne*, et qu'effrayée du précipice où elle court elle a cherché en ce péril à se rattacher à ses devoirs d'épouse, elle a senti avec épouvante d'abord, avec humeur ensuite, toutes les branches se casser dans sa main. Son enfant, Louise l'a confisqué ; son mari, il ne jure que par Louise, et quand elle, Froufrou, veut reprendre le gouvernement de son ménage, Sartoris ne voit dans cette tardive volonté que le résultat d'un nouveau caprice. Froufrou n'est pas femme à couver longtemps une sourde rancune. Au moindre prétexte elle va éclater. Ce prétexte ne tarde pas à venir. Un mariage brillant se présente pour Louise; Louise le refuse, et le comte n'en est pas trop fâché. Farouche, Froufrou écoute une conversation, et quand son mari, s'approchant d'elle pour prendre congé, lui dit en lui serrant la main : « Tâchez de décider votre sœur. — J'essayerai, » répond-elle d'une voix altérée par la colère. Ici se place la plus belle scène de la pièce. La jalousie de Froufrou ne connaît plus de bornes. Elle accuse Louise d'aimer Sartoris et de refuser, à cause de cet amour, le mariage qu'on lui propose. Elle ne répond à sa sœur, qui l'accable de justifications, que par des exclamations entrecoupées, que par des cris de fureur. « Tu m'as pris ma maison, mon mari, mon enfant, s'écrie-t-elle; eh bien! garde tout! » Et elle se sauve, elle va rejoindre à Venise M. de Valréas, qui devient son amant.

Ici était le nœud de la pièce, et les auteurs s'y sont mal pris pour dénouer des situations aussi énergiquement tracées jusque-là. Jusqu'à cette vigoureuse sortie de Froufrou, la pièce était une excellente comédie. A partir de ce moment, elle tourne au drame et au drame ordinaire. Froufrou disparaît pour n'être plus qu'une vulgaire héroïne. Analyser les deux derniers actes serait peine superflue. M. de Sartoris retrouve naturellement sa femme, et non moins naturellement se bat avec Valréas, qu'il blesse à mort. Au dernier acte, Gilberte, l'ombre de Froufrou, revient mourir chez son mari, et obtient de lui, avec sa bénédiction, la promesse d'épouser Louise, qui deviendra ainsi la mère d'un enfant qui, depuis longtemps déjà, la reconnaît pour telle.

Quoiqu'ils aient failli à la fin, MM. Meilhac et Halévy n'en ont pas moins écrit là une œuvre pleine de scènes remarquables et qui est bien faite pour donner une haute idée de leur talent. Ils ont eu d'ailleurs cette bonne fortune de trouver des acteurs dignes de l'ouvrage qu'ils avaient à interpréter. Froufrou a été pour Mlle Desclée l'occasion de se révéler comme une des premières actrices de la scène française. Elle a été Froufrou jusqu'au bout des ongles.

FROULLAY-TESSÉ (Charles-Louis DE), prélat français, né à Saint-Denis de Gâtines (Maine) en 1687, mort en 1767. D'abord grand vicaire de Toulouse, puis évêque du Mans (1723), il se signala par sa modération, par sa sagesse, à l'époque des querelles au sujet du jansénisme, et par son esprit de charité. Il fonda un collége-séminaire à Danfert, une maison de retraite pour les prêtres infirmes, un Hôtel-Dieu pour les malades, fit fermer deux cimetières qui rendaient insalubres les quartiers les plus populeux du Mans, et, pendant une disette qui sévit dans le Maine, en 1738 et 1739, il parvint à trouver les sommes nécessaires pour fournir des aliments et de l'ouvrage à près de dix mille indigents. On a de lui un mandement contre le traité des *Ordinations anglaises* du P. Coudayer (1727, in-4°); des *Ordonnances synodales* (1747, in-8°), et un *Nouveau bréviaire* (1748, 1 vol. in-8°).

FROUMENTEAU ou **FROMENTEAU**, pseudonyme d'un publiciste protestant français du XVIe siècle, dont le véritable nom est resté inconnu. On a de lui : le *Secret des finances de France, découvert et réparti en trois livres par N. Froumenteau, et maintenant publié pour ouvrir les moyens légitimes et nécessaires de payer les dettes du roy, descharger ses sujets des subsides imposez depuis trente-un ans et recouvrer tous les deniers prins à Sa Majesté* (1581, 1 vol. in-8°). Cet intéressant et curieux ouvrage, dédié à Henri III, présente un relevé des recettes et des dépenses sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III, et un exposé des misères de la France. L'auteur affirme que dans l'espace de trente et un ans, de 1549 à 1581, les recettes se seraient élevées à la somme de 1,453,000,000 livres, les dépenses à celle de 926.206.000 livres seulement, et que, bien qu'il dût rester un excédant de plus de 526 millions, il existait, au contraire, un déficit considérable. Passant à la statistique des misères de la France, Fromenteau compte pour la même période 765.200 hommes morts dans les guerres de religion, 12,300 femmes ou filles violées, 128.256 maisons brûlées ou détruites, etc. On ignore où l'auteur a puisé ses renseignements et quel degré de confiance on doit leur accorder; mais son accent de sincérité et les détails très-précis qu'il donne semblent devoir inspirer une réelle confiance. On a attribué cet ouvrage à Nicolas Barnaud.

FROVA (Joseph), historien piémontais du XVIIIe siècle. Il devint chanoine régulier de Saint-André de Verceil, historiographe de sa congrégation, professa quelque temps la théologie à Rome et prit part à la polémique qui eut lieu, en 1760, sur la question de savoir quel est le véritable auteur du livre de l'*Imitation*. Frova se prononça pour Thomas a Kempis. Il a publié : *De sacris imaginibus* (Venise, 1750, in-12); *Vita et gesta G. Bicchieri* (Milan, 1767, in-8°).

FROWARD, cap de l'Amérique du Sud, dans la Patagonie, à l'extrémité méridionale du continent américain, sur le détroit de Magellan, par 53° 53′ de lat. S. et 73° 38′ de long. O.

FRUCTESCENCE s. f. (fru-ktèss-san-se — du lat. *fructus*, fruit). Bot. Epoque de l'année à laquelle la plupart des semences mûrissent. ‖ Peu usité.

FRUCTESCENT, ENTE adj. (fru-ktèss-san, an-te — du lat. *fructus*, fruit). Qui se couvre de fruits. ‖ Peu usité.

FRUCTIDOR s. m. (fru-kti-dor — du lat. *fructus*, fruit). Douzième mois du calendrier républicain, en France, correspondant au 18 août-17 septembre :

Dans les vergers, Pomone, avec ses dons,
De *fructidor* a couronné la tête,
Et par cinq jours de triomphe et de fête
Ferme avec lui le cercle des saisons.
***

— *Faire un dix-huit fructidor*, Epurer violemment, illégalement, le corps représentatif, comme on le fit au 18 fructidor 1797.

Fructidor an V (COUP D'ÉTAT DU 18) [4 septembre 1797]. A l'article DIRECTOIRE, nous avons esquissé déjà la singulière situation de la République à cette époque. Les élections de l'an V, pour le renouvellement constitutionnel d'un tiers du Corps législatif, influencées par l'or anglais, suivant le plan imaginé par Pichegru, avaient fait entrer aux Cinq-Cents et aux Anciens des royalistes avoués, et même des conspirateurs et des hommes vendus à l'étranger, comme Pichegru lui-même, Imbert-Colomès, agent de Louis XVIII, Chemblé, Claret de Fleurieu, ancien ministre de Louis XVI, l'ex-comte de Murinais, le général Willot, Royer-Collard, Camille Jordan, Quatremère de Quincy, de Vauvilliers, compromis dans le complot de Brotier, Marmontel, Maine de Biran, etc. Ce nouveau tiers vint renforcer la petite opposition royaliste des conseils et entraîna dans son mouvement de réaction les modérés, dont les tendances monarchiques étaient notoires.

La nomination des présidents et secrétaires dessina nettement l'esprit de la majorité. Les Cinq-Cents choisirent pour président Pichegru, et pour secrétaires, Siméon, de Vaublanc et Henri Larivière; les Anciens, Barbé-Marbois pour président. C'était évidemment la conspiration royaliste portée à la tête des conseils. Un membre du Directoire était à remplacer, aux termes de la constitution : les conseils élurent Barthélemy, le neveu de l'auteur d'*Anacharsis*, et notre chargé d'affaires en Suisse; c'était une honnête médiocrité, mais un royaliste avéré. Il vint siéger à côté de ses collègues, tous quatre anciens conventionnels et régicides. Il forma la minorité opposante avec Carnot, engagé dès lors dans une direction fausse, et que la crainte chimérique de l'anarchie avait jeté dans le camp de la réaction. Républicain sincère, il faisait ainsi, sans le vouloir et sans y songer, les affaires de la faction royaliste.

Le club de Clichy, où se réunissaient les députés de ce parti et les modérés qui en suivaient l'impulsion, redoubla de violence et d'activité. Ses délibérations réagissaient nécessairement sur celles des conseils, et c'était là en réalité que se concertaient les principales mesures.

D'un autre côté, la liberté de la presse étant illimitée, les journaux royalistes pullulaient et poursuivaient les directeurs et tous les républicains de leurs outrages et de leurs calomnies.

Les émigrés rentraient en foule par toutes les frontières de la République; Paris se peuplait de chouans, d'agents de l'étranger et d'intrigants royalistes. Les deux conseils faisaient une guerre furieuse au Directoire et s'attachaient à détruire l'œuvre de la Révolution par une suite de lois sur les finances, les émigrés, les cultes, etc. La situation se tendait de jour en jour et la contre-révolution semblait imminente. Dans l'Ouest et le Midi, la chouannerie, les brigandages et les assassinats de patriotes se multipliaient d'une manière effrayante.

Une découverte faite par Bonaparte en Italie vint jeter une nouvelle lumière sur les complots de la faction. Le comte d'Entraigues, agent de Louis XVIII, ayant été arrêté à Venise, on trouva dans ses papiers les preuves de la trahison de Pichegru et des menées du parti à l'intérieur. Bonaparte communiqua les renseignements qu'il avait obtenus au Directoire, qui laissa provisoirement cette affaire secrète, attendant une occasion de s'en servir utilement. Ne pouvant plus conserver aucun doute sur la contre-révolution qui se préparait, les trois membres unis du Directoire, Barras, Laréveillère et Rewbell, recherchèrent les moyens de déjouer la conspiration qui avait de si grandes ramifications dans les deux conseils. Demander l'accusation de Pichegru, c'était s'exposer à un vote négatif d'une majorité systématiquement hostile, et aux dangers d'un éclat prématuré. En outre, on n'avait de preuves matérielles que contre quelques-uns des chefs. En présence de ces difficultés, l'idée d'un coup d'État s'imposa en quelque sorte à la volonté des trois directeurs. Il fut décidé en principe qu'on arrêterait Pichegru et ses complices présumés, et qu'on demanderait ensuite au Corps législatif épuré une loi de bannissement.

Barthélemy et Carnot ne furent pas mis dans la confidence de cette résolution, car l'appui qu'ils donnaient aux conjurés, leurs relations avec eux, les faisaient considérer par leurs collègues comme complices, tandis qu'ils n'étaient en réalité, le premier que le complaisant de la faction, et le second sa dupe.

En attendant le moment d'agir, les trois directeurs cherchèrent des appuis de tous côtés. Ils en trouvèrent parmi les patriotes, qui cependant n'avaient pas été ménagés par le fameux système de bascule du gouvernement; parmi les membres du cercle constitutionnel, que dirigeaient Mme de Staël, Benjamin Constant, Talleyrand, etc.; enfin, dans les rangs de l'armée, où le sentiment révolutionnaire s'était maintenu dans toute son énergie. L'armée d'Italie, notamment, qui venait de s'illustrer par tant de victoires, frémissait d'indignation au récit des entreprises des royalistes et des dangers de la République.

Bonaparte donna résolûment son appui moral au gouvernement. A l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, il adressa à son armée une proclamation significative où l'on remarquait les passages suivants : « ... Soldats, je vois que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie; mais la patrie ne peut courir des dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là... Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. »

Hoche tint un langage aussi énergique, et il offrit avec l'entraînement de sa belle âme son bras et sa vie. Toutes les divisions des armées de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle et d'Italie suivirent cet exemple et signèrent des adresses aux républicains et au Directoire pour les engager à réunir leurs efforts contre le royalisme. L'espace ne nous permet pas de multiplier les citations; disons seulement que le langage des armées était unanime; toutes disaient au Directoire : « Agissez, sauvez la République, nos bras sont prêts! »

Les trois directeurs n'hésitèrent plus. Barras se concerta avec Hoche, qui fit marcher vers Paris des troupes qu'il avait à diriger sur Brest, pour son expédition d'Irlande. Par l'imprudence d'un commissaire des guerres, ces troupes dépassèrent, avant l'heure d'agir, la limite constitutionnelle (qui était de douze lieues autour de Paris). Ce mouvement faillit tout compromettre, d'autant plus que dans le même temps le Directoire avait changé plusieurs ministres. Il y eut de vives alarmes parmi les royalistes des conseils, qui, de leur côté, préparaient des coups d'autorité, tels que la mise hors la loi des directeurs, la dictature de Pichegru et enfin le rétablissement de la monarchie.

A ce moment, arriva à Paris le général Augereau, que Bonaparte envoyait d'Italie en apparence pour apporter des drapeaux conquis, en réalité pour coopérer au coup d'État. Il fut investi sur-le-champ du commandement de la division. Ce fait était significatif, Augereau étant connu comme un des plus ardents révolutionnaires de l'armée.

La crise allait enfin aboutir. Les meneurs des conseils comptaient s'appuyer sur la jeunesse royaliste, sur les combattants du 13 vendémiaire, sur une garde nationale réorganisée d'après un projet dont ils pressaient l'adoption, enfin sur les émigrés et les chouans accourus à Paris avec leurs chefs, le prince de la Trémouille, Bourmont, de Frotté, Polignac, d'Autichamp, etc. Mais leurs lenteurs et leurs irrésolutions les perdirent.

Au moment d'éclater, les trois directeurs firent de louables efforts pour ramener Carnot, qui persista avec opiniâtreté et aigreur dans son aveugle opposition. Il fut alors décidé qu'il serait enveloppé avec Barthélemy dans les mesures qui se préparaient.

Comme il arrive souvent en de telles circonstances, des alarmes avaient été si souvent répandues, que la surveillance des conseils s'endormit précisément au moment décisif.

Cependant tout était prêt : les troupes de Hoche, disposées autour du rayon constitutionnel, pouvaient accourir à Paris en quelques heures; les grenadiers du Corps législatif, la plupart anciens combattants des grandes journées de la Révolution, étaient en partie gagnés; l'appui des patriotes n'était pas douteux; tous les moyens de succès étaient dans la main du Directoire.

Chose étrange, au moment où les partis se mesurent des yeux et vont se précipiter l'un sur l'autre, quand à chaque instant on attend avec angoisse le tocsin de la guerre civile, le caractère national reprend le dessus, et les royalistes riment joyeusement contre leurs ennemis un couplet qu'un journal du temps nous a conservé :

Barras s'en va-t-en guerre,
Juste ciel! mon cœur tremble et se serre;
Barras s'en va-t-en guerre,
Rewbell y va-t-aussi;
Et puis Laréveillère,
Juste ciel! mon cœur tremble et se serre;
Et puis Laréveillère :
Dieu nous fasse merci!

Toutefois, les commissions des inspecteurs, chargées de veiller à la sûreté des conseils, se maintenaient en permanence depuis plusieurs jours, quand éclata le drame, qui heureusement s'accomplit sans effusion de sang.

Les conspirateurs des conseils devaient exécuter leur coup de main le 19 fructidor. Dans la nuit du 17, ce secret fut vendu à Barras par un traître du parti, le prince de Carency, fils du duc de la Vauguyon. Il n'y avait donc pas un moment à perdre : les dernières dispositions furent prises avec rapidité.

Dans la nuit du 18, les trois directeurs et les ministres se constituèrent en permanence et rédigèrent les ordres et les proclamations nécessaires; on joignit aux placards les preuves de la trahison de Pichegru et autres pièces. Augereau investit les Tuileries et le Manége, lieux des séances des deux conseils, et prit possession du palais vers cinq heures du matin; il était environné d'un état-major de plus de quatre cents officiers, parmi lesquels Santerre, Rossignol, Châteauneuf-Randon, Peyron, Bessières, et jusqu'à la veuve de Ronsin en habit d'amazone. Il fit arrêter Ramel, commandant des grenadiers du Corps législatif, Pichegru, quelques autres membres de la commission des inspecteurs et les envoya au Temple.

Paris se réveilla au bruit du coup d'État, qu'il accueillit avec calme.

Au Luxembourg, Carnot, averti à temps, s'évada par une petite porte donnant sur le jardin. Barthélemy, invité par Barras à imiter cet exemple, voulut mettre à son départ des conditions inacceptables, et finalement refusa de s'enfuir.

Les arrestations ne furent, d'ailleurs, qu'au nombre de vingt-cinq, presque aussitôt réduites à quinze par des mises en liberté.

Cependant le Directoire n'avait point l'intention de dissoudre les conseils, mais seulement d'éliminer les conspirateurs et leurs complices présumés. Les deux Assemblées furent réunies dans la matinée, les Anciens à l'École de médecine, les Cinq-Cents à l'Odéon, à portée du Luxembourg. Le nombre des membres présents était assez considérable et plus que suffisant pour valider les délibérations. Entraînés par ce coup de vigueur, les incertains et les constitutionnels modérés s'étaient ralliés à la minorité républicaine. La communication des pièces contre Pichegru et quelques autres, les preuves morales d'une vaste conspiration royaliste achevèrent de gagner les indécis. Les Cinq-Cents nommèrent une commission de cinq membres composée de Chazal, Villers, Sieyès, Boulay (de la Meurthe) et Poullain-Grandpré. Cette commission proposa les mesures suivantes : annulation des opérations électorales faites en prairial dans quarante-huit départements; interdiction des droits électoraux pour tous les parents ou alliés des émigrés; déportation d'environ soixante-dix personnes, directeurs, députés, royalistes, écrivains; application des lois sur les émigrés, les prêtres rebelles; expulsion des membres

de la famille de Bourbon, etc. Les deux conseils votèrent rapidement ces résolutions, prononcèrent la suppression des journaux royalistes, et, par la loi du 19 fructidor, donnèrent au Directoire de nouveaux pouvoirs : le droit de nommer les juges et les magistrats municipaux dans les départements dont les élections avaient été annulées (les places de députés demeuraient provisoirement vacantes), la faculté de supprimer les journaux et de fermer les réunions politiques qui lui paraîtraient dangereuses.

On voit que les conseils allaient plus loin dans les voies de répression que le Directoire, qui avait pris l'initiative, et qui, en fin de compte, ne déporta que quinze individus, qu'il choisit comme les plus redoutables parmi ceux auxquels cette peine pouvait être appliquée. Voici les noms de ces malheureux, qui furent dirigés immédiatement sur Rochefort et embarqués pour la Guyane : Barthélemy, Pichegru, Willot, Rovère, Aubry, Bourdon (de l'Oise), Murinais, Delarue, Ramel, Dossonville, Tronçon-Ducoudray, Barbé-Marbois, Lafond-Ladébat, enfin les conspirateurs Brottier et La Villeheurnois. Il fut convenu que les autres personnes destinées à la déportation seraient simplement internées à l'île d'Oléron. La plupart, d'ailleurs, purent s'évader et on ne fit rien pour les en empêcher. Quelque opinion que l'on ait sur cet acte, on doit reconnaître que le Directoire usa avec modération de sa victoire. De l'aveu même de ceux qui ont été frappés, et dont quelques-uns ont laissé des mémoires, les conspirateurs royalistes réservaient un tout autre sort aux républicains, et il est indubitable qu'ils eussent ensanglanté leur triomphe. Les nombreux égorgements de patriotes qui, depuis plusieurs années, n'avaient pas discontinué dans une foule de départements montrent assez quelles étaient les implacables fureurs de ce parti, qu'il était après tout nécessaire de frapper sous peine de laisser périr la République. La légalité fut évidemment violée; mais croit-on que Pichegru et ses acolytes l'eussent respectée?

FRUCTIDORISER v. a. ou tr. (fru-kti-do-ri-zé — rad. *fructidor*). Eliminer par la violence un ou plusieurs membres d'une assemblée délibérante, par allusion au coup d'Etat du 18 fructidor : *Le 2 décembre* 1851, *Louis Bonaparte* FRUCTIDORISA *un grand nombre de représentants. Aucun personnage politique n'a été* FRUCTIDORISÉ *par la révolution du 4 septembre.*

FRUCTIFÈRE adj. (fru-kti-fè-re — du lat. *fructus*, fruit; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits ou des organes reproducteurs : *Plante, organe* FRUCTIFÈRE.

FRUCTIFIANT (fru-kti-fi-an) part. prés. du v. Fructifier : *Des semences* FRUCTIFIANT *d'une façon admirable.*

FRUCTIFIANT, ANTE adj. (fru-kti-fi-an, an-te — rad. *fructifier*). Fécond, productif, qui fructifie; *Une plante* FRUCTIFIANTE.

— Fig. Fécond en résultats avantageux : *La science fait naître ces industries* FRUCTIFIANTES *qui enrichissent les peuples.* (Cuv.)

FRUCTIFICATEUR, TRICE adj. (fru-kti-fi-ka-teur, tri-se — rad. *fructifier*). Qui fait fructifier : *Influence* FRUCTIFICATRICE.

FRUCTIFICATION s. f. (fru-kti-fi-ca-si-on — lat. *fructificatio*, même sens; rad. *fructifier*). Bot. Formation, production des fruits; résultat, produit de cette formation : *L'appareil de la* FRUCTIFICATION *du pois est, en diverses proportions, le même dans toute cette famille.* (J.-J. Rouss.) *Nos arbres fruitiers, quoique greffés, gardent dans leur* FRUCTIFICATION *tous les caractères botaniques qui les distinguent.* (J.-J. Rouss.) *Le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue qu'à la* FRUCTIFICATION *de l'arbre.* (J. de Maistre.) *Les plantes annuelles meurent après la floraison et la* FRUCTIFICATION. (Maquel.) ‖ Ensemble des organes reproducteurs, dans les cryptogames. ‖ Epoque de l'année où a lieu la fructification.

— Fig. Résultats, effets utiles : *Attendons tout de cette pensée, attendons la* FRUCTIFICATION *de ce germe qui renferme peut-être une des gloires de ce siècle.* (Lacretelle.)

FRUCTIFICATEUR s. m. (fru-kti-fi-ka-teur — rad. *fructifier*). Néol. Ce qui fait fructifier, ce qui aide à la fructification : *Le soufre, employé en insufflations sèches, apparaît, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme le grand* FRUCTIFICATEUR *de la culture.* (L. Figuier.)

FRUCTIFIER v. n. ou intr. (fru-kti-fi-é — du lat. *fructus*, fruit; *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite au deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous fructifiions; que vous fructifiiez*). Produire, porter des fruits : *Quand les terres sont bien fumées, elles en* FRUCTIFIENT *davantage.* (Acad.) *Un arbre planté à contre-sens, les racines en haut, les branches en bas, vit, croît,* FRUCTIFIE; *de ses racines sortent des branches, et de ses branches sortent des racines.* (Bonnet.) *L'Europe, jadis sauvage, voit aujourd'hui dans ses plaines* FRUCTIFIER *les végétaux des deux mondes.* (Virey.) *L'âme du laboureur se mêle aux sillons, à la moisson qu'il voit périr ou* FRUCTIFIER *sous ses yeux.* (C. Dollfus.) *La chaleur est féconde; seule, elle fait germer, fleurir,* FRUCTIFIER. (Le P. Félix.)

Il faut connaître encor comment l'arbre prend vie,
Comment il se nourrit, comment il *fructifie*.
PERRAULT.

— Fig. Produire un effet, donner des résultats avantageux : *La bonne éducation est une semence qui* FRUCTIFIE *toujours. Quelques revers répandus dans le champ de la vie en font* FRUCTIFIER *le bonheur.* (Sanial Dubay.) *Un gouvernement sage fait* FRUCTIFIER *les vertus.* (Chateaub.)

Vous verrez tous les ans *fructifier* vos vers.
BOILEAU.

FRUCTIFLORE adj. (fru-kti-flo-re — du lat. *fructus*, fruit; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit, d'après quelques auteurs, des fleurs qui ont des ovaires libres. ‖ Peu usité.

FRUCTIFORME adj. (fru-kti-for-me — du lat. *fructus*, fruit, et de *forme*). Bot. Qui a la forme ou l'apparence d'un fruit.

FRUCTIGÈNE adj. (fru-kti-jè-ne — du lat. *fructus*, fruit; *genus*, origine). Bot. Qui naît et croît sur les fruits.

FRUCTILÉGE adj. (fru-kti-lé-je). Syn. de FRUGILÉGE.

FRUCTISTE s. m. (fru-kti-ste — du lat. *fructus*, fruit). Nom donné par Linné aux botanistes qui classent les plantes d'après la considération du fruit.

FRUCTUAIRE adj. (fru-ktu-è-re — du lat. *fructus*, fruit). Bot. Qui appartient, qui est relatif au fruit.

— s. m. Dr. rom. Usufruitier.

FRUCTUEUSEMENT adv. (fru-ktu-eu-ze-man — rad. *fructueux*). Avec fruit, avec succès, utilement : *Travailler* FRUCTUEUSEMENT.

— **Antonyme.** Infructueusement.

FRUCTUEUX, EUSE adj. (fru-ktu-eu, eu-ze — du lat. *fructus*, fruit). Poétiq. Qui produit du fruit :

En forme d'écusson, d'un arbre *fructueux*
D'autres vont enlever l'écorce avec les nœuds.
ROSSET.

Les livres sur Evrard fondent comme la grêle
Qui, dans un grand jardin, à coups impétueux,
Abat l'honneur naissant des rameaux *fructueux*.
BOILEAU.

— Fig. Utile, profitable, qui donne des résultats favorables : *Quête* FRUCTUEUSE. *Commerce* FRUCTUEUX. *Le travail du poëte, et souvent de l'homme de lettres, lui est bien peu* FRUCTUEUX *à lui-même.* (Chamfort.)

— **Antonymes.** Improductif, infécond, infructueux, stérile.

FRUCTULE s. m. (fru-ktu-le — dimin. du lat. *fructus*, fruit). Bot. Chacun des fruits particuliers qui concourent à la formation d'un fruit composé.

FRUELA, nom de trois rois d'Espagne. V. FROÏLA.

FRUGAL, ALE adj. (fru-gal, a-le — lat. *frugalis;* de *frux*, moisson, grains, fruits de la terre, dont le radical est le même que celui de *fructus*, fruit, et de *frumentum*, froment, savoir, le sanscrit *bhrug*, manger. L'adjectif *frugalis* signifie proprement qui vit des fruits de la terre). Qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit de choses ordinaires et communes : *Un homme* FRUGAL. *Charles XII était* FRUGAL, *vigilant, laborieux.* (Volt.) *Sénèque était* FRUGAL; *riche, il vivait comme s'il eût été pauvre.* (Dider.) *Plus un peuple est* FRUGAL, *plus il doit se multiplier.* (Grimm.) ‖ Qui n'est accompagné d'aucune recherche dans les aliments; qui n'est pas recherché, en parlant des aliments : *Une vie* FRUGALE. *Un repas* FRUGAL. *Une nourriture* FRUGALE. *Les habitudes* FRUGALES *prolongent la vie.* (Mme Bradi.) *Quel plaisir alors de chômer la fête avec son ami par quelque petit repas* FRUGAL, *où l'esprit seul fasse la débauche!* (Ste-Beuve.)

Le dîner d'un poëte est tant soit peu *frugal*.
ETIENNE.

— **Antonymes.** Friand, gastronome, glouton, goinfre, gourmand, intempérant, sensuel, vorace.

FRUGALEMENT adv. (fru-ga-le-man — rad. *frugal*). D'une façon frugale, avec frugalité : *Un champ fertile et bien cultivé est le vrai trésor d'une famille assez sage pour vouloir vivre* FRUGALEMENT *comme ses pères ont vécu.* (Fén.)

FRUGALITÉ s. f. (fru-ga-li-té — rad. *frugal*). Qualité de ce qui est frugal, d'une personne frugale : *Vivre avec* FRUGALITÉ. *La* FRUGALITÉ *est une source de délices.* (Le Sage.) *La* FRUGALITÉ *est un ménagement du plaisir.* (Dacier.) *Le sommeil de Fénelon était court, ses repas d'une extrême* FRUGALITÉ, *ses mœurs d'une pureté irréprochable.* (La Harpe.)

Sa table toutefois, sans superfluité,
N'avait rien que d'honnête en sa *frugalité*.
BOILEAU.

— **Syn. Frugalité, sobriété, tempérance.** La *frugalité* consiste à se contenter de mets simples et communs; la *sobriété*, à éviter tout excès dans la quantité des aliments; la *tempérance*, à s'imposer une règle raisonnable non-seulement pour la quantité, mais encore pour le choix, pour la nature des aliments. La *frugalité* n'exclut pas nécessairement la gourmandise, bien que la simplicité même des aliments dispose naturellement à se contenter d'une quantité raisonnable; la *sobriété* n'exclut pas la friandise ni la recherche; la *tempérance* seule est une vertu dans le sens le plus absolu du mot.

— **Antonymes.** Débauche, friandise, gastronomie, gloutonnerie, goinfrerie, gourmandise, incontinence, intempérance, sensualité, voracité.

— **Encycl.** La *frugalité* est la qualité d'une personne qui est frugale, c'est-à-dire qui se contente des choses les plus communes. Proudhon disait : « La *frugalité*, la tempérance, la modestie en toutes choses ne sont pas seulement pour nous des vertus de surérogation, ce sont des vertus de commandement; » et le grand philosophe avait raison : ce sont des vertus que commande notre propre intérêt.

Ajoutons quelques traits de frugalité. Les amis de Sully lui reprochaient quelquefois la *frugalité* avec laquelle sa table était servie : « Si ceux qui s'y asseyent sont sobres, répondit-il, il y en a assez pour eux; s'ils sont enclins à la gourmandise, il y en a trop. » Socrate répondit dans le même sens à des amis qui lui reprochaient d'avoir montré trop de *frugalité* dans un repas de cérémonie.

C'est par la *frugalité* et par l'éloignement du luxe que la république de Hollande s'était accrue et rendue puissante. Le chevalier Temple dit dans ses *Remarques* sur la Hollande que, de son temps, un bourgmestre d'Amsterdam, qui s'était aperçu que le luxe pénétrait dans toutes les classes du pays, voulut donner une leçon à ses concitoyens. Il invita à un festin trente-six magistrats de la ville avec leurs femmes et leurs enfants. Le premier service n'était composé que de beurre et de harengs; ce service achevé, les domestiques enlevèrent la nappe, et, sous cette première nappe, chacun des convives trouva à sa place un petit billet portant ces mots : « C'est en usant de ces mets que nos pères se sont enrichis. » Le second service était composé de viandes grossières, mais très-substantielles; et, quand la serviette fut enlevée, chaque convive trouva un autre billet disant : « C'est par cette forte nourriture que nos ancêtres ont su conserver ce qu'ils avaient acquis. » Le troisième service était très-délicat : ce n'était que volailles fines, gibier distingué et ragoûts très-relevés; il y avait des sucreries de toutes sortes, les vins les plus fins et les plus spiritueux; mais le billet était bien différent : on y faisait allusion à la corruption qui commençait à pénétrer tout le corps social et qui ne tarderait pas à ruiner infailliblement la fortune et la santé des particuliers.

FRUGARDITE s. f. (fru-gar-di-te — de *Frugard*, nom de lieu). Minér. Variété d'idocrase, ainsi appelée parce qu'on l'a trouvée aux environs de Frugard, en Finlande. On la désigne aussi quelquefois sous le nom d'*idocrase magnésienne*, parce qu'elle est très-riche en magnésie. V. IDOCRASE.

FRUGES, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de canton, arrond. et à 33 kilom. de Montreuil-sur-Mer, sur la Lys; pop. aggl., 2,180 hab. — pop. tot., 2,944 hab. Fabrication de pipes. Source d'eau minérale.

FRUGIFÈRE adj. (fru-ji-fè-re — du lat. *fruges*, fruits; *fero*, je porte). Qui porte ou produit des fruits : *Branches* FRUGIFÈRES.

FRUGILÉGE adj. (fru-ji-lé-je — du lat. *fruges*, fruits; *lego*, je cueille). Ornith. Se dit du freux, espèce de corbeau vivant de grains qu'il va chercher en terre.

FRUGIVORE adj. (fru-gi-vo-re — du lat. *fruges*, fruits; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de fruits de végétaux : *L'homme est, par ses dents,* FRUGIVORE *aux trois cinquièmes et carnivore pour le reste.* (Cuv.) *Il n'existe pas d'animal exclusivement* FRUGIVORE. (Nysten.) On dit quelquefois CARPOPHAGE.

— s. m. Animal qui se nourrit de fruits : *La nature fournit aux* FRUGIVORES *une nourriture qu'ils se procurent facilement.* (Dider.)

— s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux comprenant des genres, tels que les musophages et les touracos, qui se nourrissent de fruits.

— **Antonymes.** Carnassier ou carnivore, granivore, herbivore.

FRUGONI (Charles-Innocent), remarquable et fécond poëte italien, né à Gênes en 1692, mort à Parme en 1768. Il appartenait à une des meilleures familles de Gênes. Son père, pour laisser toute sa succession à ses deux fils aînés, fit entrer le jeune Charles-Innocent dans la congrégation des frères somasques. A seize ans, sans aucune vocation, à contre-cœur, comme il nous l'apprend lui-même, le jeune homme prononça ses vœux à Novi. Sa vive intelligence, sa brillante imagination, ses progrès rapides, son génie poétique, qui se révéla bientôt, le mirent en évidence. Il professa successivement avec le plus grand succès, de 1716 à 1724, les belles-lettres à Brescia, à Rome, à Gênes, à Bologne, à Modène. Dans ces villes, il se lia avec les hommes les plus éminents, Rolli, Métastase, et surtout le cardinal Bentivoglio, qui devint son zélé protecteur et se servit de ses talents, si l'on en croit Fabroni, pour mener à perfection sa belle traduction de Stace. Le cardinal, soit par reconnaissance de ce travail, soit par amitié, rendit à Frugoni deux grands services : il obtint du pape Clément XII que le poëte fût dégagé de ses vœux monastiques et l'introduisit à la cour du duc de Parme, François Farnèse. Là, Frugoni, homme d'esprit et de plaisir, aimant fort l'amour et le jeu, mena, au milieu des fêtes, une existence des plus agréables. Bien que poëte de cour et astreint à tous les genres de compositions futiles que cette position comporte, il dut plus encore sa réputation à son talent pour la satire et la poésie lyrique qu'à l'adresse avec laquelle il savait manier la louange. A la mort du duc Antoine de Parme (1731), Frugoni, mal vu de son successeur, se retira à Gênes. La longue guerre qui éclata en Italie, et qui fit passer plusieurs fois Parme de la domination espagnole à la domination autrichienne, vint troubler encore l'existence du poëte. Sans fortune, il tomba bientôt dans un état voisin de la misère; mais, grâce aux secours délicats d'amis puissants, il put surmonter sa gêne et se livrer à son talent satirique et burlesque, qui prit à cette époque un grand essor. La paix d'Aix-la-Chapelle, qui donnait à l'infant don Philippe le duché de Parme (1748), mit fin à l'existence agitée de Frugoni. Appelé à la nouvelle cour, il y jouit d'une faveur égale à celle qu'il avait jadis sous le duc Antoine. En 1752, à la mort d'un de ses frères, Frugoni put entrer en possession d'une partie de l'héritage paternel. Les juges génois, à qui il adressa des suppliques en vers, lui accordèrent la libre disposition d'un legs qui lui avait été fait sous condition, et une somme de 1,000 sequins sur les biens dont on avait voulu le frustrer. Il devint par la suite secrétaire perpétuel de l'Académie royale des beaux-arts, fondée à Parme en 1757, et mourut à l'âge de soixante-seize ans, en pleine possession de toutes ses facultés. Frugoni fut un des restaurateurs de la poésie lyrique au XVIIIe siècle. Il s'est essayé dans presque tous les genres, poëmes, drames, sonnets, odes, satires, épîtres en vers, dits *versi sdruccioli*, ou vers libres (*sciolti*). Plusieurs de ses pièces en vers libres sont regardées comme des chefs-d'œuvre d'imagination et de style, et il s'élève parfois au sublime dans la poésie lyrique. Le recueil de ses *Œuvres* a été publié à Parme (1779, 9 vol. in-8°) et une édition de ses *Œuvres choisies* a paru à Brescia (1782, 4 vol. in-8°.)

FRUIT s. m. (frui — lat. *fructus*, proprement ce qu'on mange; de la racine sanscrite *bhrug*, manger, d'où aussi *fruor*, jouir, *fruges*, grains, et *frumentum*, froment). Bot. Production végétale qui succède à la fleur, et qui contient les semences; les naturalistes le disent des semences elles-mêmes : *Les* FRUITS *d'un grand nombre de plantes servent à la nourriture des hommes ou à celle des animaux.* (Acad.) *Par tous pays, la plupart des* FRUITS *destinés à la nourriture de l'homme flattent sa vue et son odorat.* (J.-J. Rouss.) *Les* FRUITS *qu'on fait mûrir par artifice n'ont jamais ni le goût ni la beauté de ceux qui viennent dans leur saison.* (St-Evrem.) *Les femmes n'aiment ni la raison ni les* FRUITS *mûrs.* (Balz.)

Au diable les plats d'or qui portent des *fruits* aigres!
E. AUGIER.

Les vrais plaisirs sont ceux que l'on doit à soi-même,
Et les *fruits* les plus doux sont les *fruits* que l'on [sème.
DELILLE.

Ne forcez point d'éclore au sein de la froidure
Des *fruits* qu'à d'autres temps destinait la nature.
DELILLE.

Les *fruits* sont dès avril ce qu'ils seront plus tard,
Tels nous-mêmes : l'enfant renferme le vieillard.
BRIZEUX.

Il fait naître et mûrir les *fruits*,
Il leur dispense avec mesure
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits.
RACINE.

‖ *Fruit à pain*, Syn. d'ARBRE À PAIN et d'ARTOCARPE. ‖ *Fruit du vrai baume*, Syn. de CARPOBALSAMON. ‖ *Fruit élastique*, Capsule du sablier (*ura crepitans*). ‖ *Fruit pétrifié*, Syn. de CARPOLITHE.

— Productions végétales servant à l'alimentation, récoltes; en ce sens le pluriel est seul usité : *De quelque détour que l'on se serve pour convertir l'argent en denrées ou les denrées en argent, il faut toujours que tout revienne aux* FRUITS *de la terre et aux animaux qu'elle nourrit.* (Rollin.)

Le laitage, le miel et les *fruits* de la terre
Furent longtemps des Grecs l'aliment ordinaire.
BERCHOUX.

— Dessert, partie du repas où l'on mange des fruits : *Servir le* FRUIT. *Vous gronderez mal à propos un serviteur, si vous voulez qu'il ait dressé un* FRUIT *plus promptement qu'il n'est possible.* (Fén.) *Il se lève avant le* FRUIT, *et prend congé de la compagnie.* (La Bruy.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Par ext. Enfant, par rapport à sa mère; produit de la génération et du part : *Une femme qui fait périr son* FRUIT. *Cet enfant est le* FRUIT *d'un amour illégitime. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le* FRUIT *de vos entrailles, est béni. La femme prend quelquefois le suc d'une espèce de rue pour détruire son* FRUIT *trop hâtif.* (Chateaub.)

Je vis moi-même alors ce *fruit* de leurs amours.
RACINE.

Regardez la génisse, inconsolable mère.
Hélas! elle a perdu le *fruit* de ses amours!
DELILLE.

— Produit : *Les* FRUITS *de la chasse et de la pêche.*

— **Fig.** Utilité, profit, avantage qu'on retire de quelque chose, résultat utile : *Recueillir les* FRUITS *de sa sagesse. On ne cueille pas le* FRUIT *du bonheur sur l'arbre de l'injustice.* (Max. orient.) *Il y a des hommes gratuitement civils, en qui les politesses sont des* FRUITS *naturels de leur éducation.* (La Rochef.) *Le* FRUIT *de la démonstration est la science.* (Boss.) *Souvent on tire plus de* FRUIT *de ses fautes que de ses belles actions.* (Fén.) *Le* FRUIT *du travail est le plus doux des plaisirs.* (Vauven.) *Les vérités sont des* FRUITS *qui ne doivent être cueillis que bien mûrs.* (Volt.) *Les petites vérités jetées à la face de tout le monde portent leurs* FRUITS : *celui qui se sent reconnaître retire son masque.* (A. d'Houdetot.) *C'est par l'impôt qu'on arrache au travailleur, sous prétexte du bien de l'Etat, le* FRUIT *de ses sueurs.* (A. Blanqui.) *L'homme, comme tous les êtres, se manifeste à la vie par une naissance,* FRUIT *d'une génération.* (P. Leroux.) *Le régime de la défiance est un régime jugé par ses* FRUITS. (E. de Gir.) *La science est un* FRUIT *tardif de l'esprit humain.* (C. Dollfus.) *Le bon vouloir n'est jamais sans* FRUIT. (Lamenn.) *La véritable humilité se reconnaît à ses* FRUITS, *qui sont la paix, la condescendance, la douceur et la charité.* (Lamenn.)

> Plus le péril est grand, plus doux en est le *fruit.*
> RACINE.

> N'allez pas sur des vers sans *fruit* vous consumer.
> BOILEAU.

> La raison est un *fruit* de l'arrière-saison.
> C. D'HARLEVILLE.

‖ Effet, résultat mauvais : *La misère est le* FRUIT *naturel de la paresse. J'ai toujours remarqué que les grands chagrins étaient le* FRUIT *de notre cupidité effrénée.* (Volt.) *Si la vie est un bien, la mort est son* FRUIT ; *si la vie est un mal, la mort est son terme.* (De Ségur.) *Les superstitions, les cruautés, l'impureté sont des* FRUITS *naturels et pour ainsi dire légitimes de l'ignorance.* (L. Veuillot.)

> . . . . . Les soupçons importuns
> Sont d'un second hymen les *fruits* les plus communs.
> RACINE.

> Plus que l'on ne le croit le nom d'époux engage ;
> Et l'amour est souvent le *fruit* du mariage.
> MOLIÈRE.

— *Arbres à fruit*, Arbres qui produisent des fruits pulpeux et comestibles : *En mars, les arbres à* FRUITS *étalent leur riche parure.* (A. Karr.)

— *Fruits légumiers*, Fruits produits par des plantes herbacées, comme le melon, la courge, la tomate, l'aubergine, etc.

— *Fruits rouges*, Petits fruits de couleur rouge qui viennent au printemps, tels que les fraises, les framboises, les cerises, les groseilles, etc. : *Les* FRUITS ROUGES *sont généralement rafraîchissants.* ‖ *Quatre fruits rouges*, Cerise, groseille, fraise et framboise. ‖ *Quatre fruits jaunes*, Orange, citron, bigarade et cédrat. ‖ *Quatre fruits*, Datte, jujube, figue, pruneau ou raisin, servant à faire une tisane pectorale.

— *Fruit sec*, Fruit naturellement dépourvu de pulpe, comme les noix, ou desséché pour être consommé en cet état, comme les raisins secs, les figues sèches, etc. ‖ Fam. Se dit d'un élève de certaines écoles publiques qui, trouvé trop faible lors des examens de sortie, ne peut être admis à suivre aucune des carrières auxquelles on prépare dans ces écoles : *Les* FRUITS SECS *de l'Ecole polytechnique, de Saint-Cyr.* On assure que cette expression vient d'un élève de l'Ecole polytechnique qui, interrogé sur ce qu'il ferait en cas d'insuccès à ses examens, répondit : « Je ferai ce que fait mon père, le commerce des *fruits secs.* ‖ Fig. Personne restée inutile, déplacée, reléguée hors du rôle qui lui était assigné ; chose qui reste stérile, sans résultat : *Une insurrection qui éclate, c'est une idée qui passe son examen devant le peuple ; si le peuple laisse tomber sa boule noire, l'idée est* FRUIT SEC, *l'insurrection est échauffourée.* (V. Hugo.) *M. Augier n'est pas un de ces* FRUITS SECS *de la génération que le dépit a rendus haineux.* (L. Ulbach.)

— *Fruit monté*, Plateau chargé de fruits et orné que l'on sert sur une table.

— *Fruit défendu*, Fruit de l'arbre de vie, auquel Adam et Eve avaient reçu ordre de ne pas toucher : *Heureux Adam s'il ne se fût point distrait de la présence de son Dieu en laissant remplir la capacité de son esprit de la beauté et de la douceur espérée du* FRUIT DÉFENDU ! (Malebr.) ‖ Fam. Objet dont il n'est pas permis d'user : *Tout* FRUIT DÉFENDU *offre le plus grand attrait. Pour goûter un moment au* FRUIT *presque* DÉFENDU *de la gloire, quel artiste n'oublie pas tout intérêt grossier, tel que celui que l'argent résume ?* (J. Lecomte.)

> . . . Ce point, monsieur, est le *fruit défendu ;*
> Et voilà justement ce qui nous affriande.
> DESTOUCHES.

— *Fruit nouveau*, Chose inusitée, extraordinaire : *C'est du* FRUIT NOUVEAU *de vous voir ici.*

— *Sentir son fruit*, Se dit d'une personne en qui tout rappelle son origine ou sa cause première : *Il parle une langue excellente, d'une grande propriété d'acceptions, pleine d'idiotismes, familière, parisienne, et qui* SENT SON FRUIT. (Ste-Beuve.) ‖ Il se dit aussi de l'odeur du poisson ou du gibier avancés : *Voici un turbot qui* SENT *furieusement* SON FRUIT.

— Pharm. *Fruits carminatifs*, Mélange par poids égaux de semences d'anis, de coriandre, de fenouil et de carvi. ‖ *Fruits pectoraux* ou *fruits béchiques*, Mélange par poids égaux de figues, de jujubes, de dattes et de raisins secs ; en tisane, par décoction de 50 grammes dans 1 litre d'eau.

— Jurispr. *Fruits*, Produits, revenus d'une terre, d'un immeuble, d'une charge, d'un fonds quelconque : *Percevoir les* FRUITS. *C'est une maxime de droit que tout possesseur de bonne foi fait les* FRUITS *siens.* (Acad.)

— Droit. Ensemble des produits réguliers et périodiques qu'une chose mobilière ou immobilière est destinée à donner : *Un des droits du propriétaire est de percevoir les* FRUITS *produits par sa chose. Le possesseur de mauvaise foi doit restituer, non-seulement la chose possédée, mais encore tous les* FRUITS *qu'elle a produits.* ‖ *Fruits naturels*, Productions spontanées d'une terre, d'un fonds, comme bois, foin, croît des animaux. ‖ *Fruits industriels*, Productions obtenues par la culture ou le travail, comme le blé, le vin, etc. ‖ *Fruits civils*, Loyers des maisons, baux à ferme, intérêts des sommes exigibles. ‖ *Fruits casuels*, Ceux qui dépendent de circonstances futures ou imprévues. ‖ *Fruits pendants par les racines* ou *fruits par racines*, Récoltes encore sur pied : *On ne peut saisir les* FRUITS PENDANTS PAR RACINES *qu'après telle époque.* (Acad.) ‖ *Fruits pendants par branches*, Fruits qui viennent des arbres, et qui ne sont pas encore récoltés.

— Archit. Légère inclinaison que l'on donne à l'une des faces d'un mur : *Il ne faut pas élever le mur tout à fait à plomb, il faut qu'il ait un peu de* FRUIT. (Acad.)

— Sculpt. Ornements qui imitent des fruits et dont on fait des festons, des guirlandes, etc., dans la décoration des bâtiments.

— Hortic. *Mettre un arbre à fruit*, Le traiter de façon à lui faire produire beaucoup de fruits : *Les cultivateurs savent assez que, pour* METTRE À FRUIT *un arbre trop vigoureux, il ne faut que l'affaiblir, et il est plus d'un moyen de procurer cet affaiblissement.* (Bonnet.)

— **Epithètes.** Vermeil, appétissant, doré, coloré, empourpré, agréable, doux, délicat, sucré, fondant, moelleux, délicieux, savoureux, charnu, rafraîchissant, précieux, rare, magnifique, exquis, odorant, parfumé, embaumé, aromatique, musqué, hâtif, précoce, printanier, avancé, mûr, jeune, tendre, naissant, noué, avorté, insipide, fade, pierreux, gâté, pourri, piqué.

— **Encycl.** Bot. et Arboric. Le *fruit*, en botanique, n'est autre chose que l'ovaire fécondé, accru et modifié de diverses manières. Dans le langage ordinaire, on ne donne le nom de *fruits* qu'à ceux de ces organes qui sont charnus et susceptibles d'entrer dans l'alimentation. C'est en ce sens qu'une certaine catégorie d'arbres est désignée plus particulièrement sous le nom d'*arbres fruitiers*, qui pourrait s'appliquer à tous les arbres et à toutes les plantes en général. On peut dire, en effet, que tous les végétaux portent des *fruits ;* tout au plus pourrait-on faire une exception, ou, pour mieux dire, une réserve pour les végétaux cryptogames, chez lesquels les organes reproducteurs présentent des particularités remarquables dans leur structure et leurs fonctions.

Nous avons vu, à l'article FÉCONDATION, comment l'étamine ou organe mâle agit sur le pistil ou organe femelle. Ordinairement ce dernier, ou plutôt l'ovaire qui en constitue la partie la plus essentielle, persiste seul et se développe de manière à se transformer en *fruit*. Mais l'ovaire n'est pas toujours seul à concourir à la formation de ce *fruit ;* il s'y ajoute quelquefois des organes accessoires, comme le tube du calice dans la pomme ; le réceptacle, dans la figue ou dans la fraise ; le pédoncule, dans la noix d'acajou ; les ovules, dans l'orange et la groseille. Mais le *fruit* se compose de deux parties : le péricarpe ou *fruit* proprement dit, et la graine ; le premier résulte du développement de l'ovaire, la seconde provient de celui de l'ovule. En général, la vie et le développement de ces deux parties sont intimement liés, et l'avortement de l'une amène celui de l'autre ; mais ce développement est fort inégal, même dans une seule espèce, suivant les circonstances. On sait que les sauvageons présentent, pour la plupart, un développement de la graine beaucoup plus grand par rapport au péricarpe. Dans les arbres cultivés, c'est ordinairement l'inverse ; la culture a pour effet de favoriser l'accroissement du péricarpe à l'égard de la graine ; il arrive même que celle-ci avorte complètement, comme dans certaines variétés de bananes et de raisins. Il s'ensuit que les *fruits* sauvages sont plus aptes à fournir des graines qui donnent des sujets vigoureux, tandis que les *fruits* cultivés conviennent mieux pour l'alimentation.

Tous les *fruits* doivent leur origine à des carpelles, c'est-à-dire à des feuilles plus ou moins modifiées. Tous les péricarpes, au commencement de leur existence, présentent donc l'aspect et la consistance d'une feuille ; mais les uns restent toute leur vie dans cet état, et se dessèchent même comme les organes foliacés : telles sont les gousses du pois, du haricot, du baguenaudier ; les autres, au contraire, deviennent plus épais, tantôt charnus, comme la prune ou la pêche, tantôt ligneux, comme les cônes de pin. Le terme de la maturité du *fruit* diffère, suivant que nous le considérons au point de vue de la végétation ou par rapport aux besoins de l'homme. Dans le premier cas, la maturité complète a lieu à l'époque où le *fruit* se détache du végétal qui lui a donné naissance, ou du moins s'entr'ouvre pour laisser échapper les graines, suivant que ce *fruit* est sec ou charnu. « Dans la vie de ceux qui présentent ce dernier caractère, dit de Jussieu, on distingue deux phases : la première, où ils se comportent comme la plupart des précédents (*fruits* secs), colorés en vert, dégageant de l'oxygène pendant le jour et de l'acide carbonique pendant la nuit ; la seconde, où ils cessent de dégager de l'oxygène : c'est l'époque de la maturité et celle qui l'avoisine. »

En général, le *fruit* grossit par le développement du parenchyme ou tissu cellulaire. Les faisceaux fibro-vasculaires concourent peu ou point à ce grossissement, et, s'ils le font quelquefois d'une manière notable, c'est aux dépens de la qualité du *fruit*, dont la chair devient sèche et filandreuse. L'eau qui arrive avec la séve est d'abord très-abondante ; une partie se fixe dans le *fruit* en se combinant à divers principes ; l'autre partie est rejetée par l'évaporation ; la quantité varie d'ailleurs suivant l'âge de l'arbre, la température et le degré d'humidité du sol et de l'atmosphère, etc. Une grande proportion de liquide augmente le volume du *fruit*, mais au détriment de sa saveur, de son parfum et de sa qualité. A mesure que le *fruit* s'approche de sa maturité, la proportion du ligneux, relativement au volume, diminue, tandis que celle du sucre augmente. Ce sucre ne peut provenir de la séve ; car un *fruit* détaché de l'arbre, et partant soustrait à l'afflux de cette séve, continue à mûrir, à se sucrer, en un mot à gagner en qualité. On trouve encore dans les *fruits* de la gomme, des acides (malique, citrique, tartrique) libres ou combinés, de l'albumine végétale et une substance aromatique particulière. Ajoutons-y la *pectine*, qui, par l'addition d'un équivalent d'eau, se transforme en *acide pectique* ou gelée végétale ; la fécule, et enfin les huiles fixes et volatiles.

« L'accumulation du sucre, ajoute de Jussieu, provient sans doute de la métamorphose de l'amidon et de la gomme, qui n'ont besoin pour cela que de quelques équivalents d'eau en plus. Ces transformations chimiques, que nous avons remarquées dans les *fruits*, se continuent même après la vie, puisque les *fruits* se sucrent en cuisant. Les acides y contribuent aussi beaucoup ; ils influent donc sur la saveur du *fruit*, de deux manières : indirectement, en provoquant la formation des matières sucrées ; directement, en se mêlant à celles-ci et communiquant au *fruit* une saveur particulière. » D'après l'observation déjà ancienne de Sénebier, les *fruits*, d'abord acerbes, deviennent ensuite doux et sucrés ; le principe astringent, qui se rapproche toujours davantage de l'acide végétal (et qui, suivant lui, en est l'ébauche), se métamorphose en sucre en s'unissant à l'oxygène ; il est certain aussi que les acides s'oxygènent de plus en plus ; que l'acide citrique des raisins verts, par exemple, se trouve ainsi transformé en acide tartrique. « Il semblerait, dit-il, que la partie gommeuse de la séve devient la partie sucrée des *fruits*. Et comme on obtient l'acide du sucre (acide oxalique) de la gomme, on peut croire que celle-ci change de saveur suivant la proportion de ses éléments. » Lorsqu'il indique les principes constituants de la fécule, il dit encore que l'augmentation de l'oxygène peut la faire passer à l'état de matière sucrée.

La maturation peut être regardée comme l'âge adulte du *fruit ;* c'est, comme dit Couverchel, un état transitoire entre la formation des principes et leur dissociation. Elle s'effectue par la réaction de ces principes, phénomène purement chimique, qui commence à se produire lorsque le *fruit* a acquis tout le développement dont il est susceptible, et lorsque ces principes ont atteint leur dernier degré de perfection. Il semble qu'alors la nature abandonne le *fruit* à lui-même, en laissant obstruer les vaisseaux du pédoncule, qui jusque-là concouraient à son développement ; dès ce moment, l'action vitale est suspendue. La maturation des *fruits*, considérée au point de vue chimique, est un dérangement d'équilibre, un commencement d'altération. Si nous envisageons ce phénomène dans son application la plus essentielle, c'est-à-dire la propagation de l'espèce, nous reconnaîtrons sans peine la nécessité de l'altération du péricarpe, pour que la graine soit mise à même de puiser dans le sol les principes nécessaires à son développement. Lors donc que le *fruit* est arrivé à tout son accroissement, l'altération commence ; il *tourne*, comme on dit vulgairement ; la transition, plus ou moins brusque suivant les espèces, est presque toujours insaisissable.

Il en résulte qu'il n'y a pas et ne peut y avoir de ligne de démarcation bien tranchée entre la maturation et l'altération proprement dite. En effet, comme nous le verrons plus loin, certains *fruits*, tels que les nèfles, les cormes, les melons, etc., ne sont bons à manger que lorsqu'ils sont *blettis*, c'est-à-dire qu'ils ont dépassé le terme de leur maturité et subi un commencement de décomposition. « A mesure, dit encore Couverchel, que le développement du *fruit* s'effectue, la pellicule ou épicarpe qui le recouvre s'amincit, acquiert de la transparence et permet à la lumière et à la chaleur d'exercer une influence plus vive. C'est dans cette seconde période de l'existence du *fruit* que la maturation s'opère ; les acides disparaissent en grande partie à mesure qu'elle s'effectue. L'eau et la gélatine se séparent par l'action de la chaleur. On sait, par une expérience journalière, que, pour obtenir la gelée de certains *fruits*, il ne faut pas les prendre dans un état de maturation trop avancée, parce qu'alors une grande partie de la gélatine a été convertie en matière sucrée. Les confitures de groseilles ne forment une gelée consistante que lorsqu'on les laisse peu de temps sur le feu. Il n'est pas rare de voir à la surface de certains *fruits*, et particulièrement des prunes, des larmes de gomme. Le cambium s'est épanché, et la gélatine n'a pu être soumise à l'action des acides et transformée en matière sucrée. On sait que la coction favorise la réaction des principes. »

« La fécule paraît jouer un certain rôle dans la maturation des *fruits* charnus ; c'est elle qui, par ses transformations, donne naissance à la gomme ou gélatine. On la retrouve dans les *fruits* les plus divers, les poires, les pommes, le verjus, mais surtout dans les châtaignes et dans les *fruits* féculents ou farineux. La maturation de ceux-ci présente ce fait particulier qu'ici c'est le principe sucré qui se transforme en matière amylacée. Leur existence, d'ailleurs, n'a qu'une période : elle commence avec le développement de l'ovaire et finit lorsque les principes sont formés. On doit donc les regarder comme des réservoirs où ces principes viennent s'accumuler après s'être débarrassés de l'eau de végétation qui servait à les charrier dans les diverses parties de la plante. »

Plusieurs causes peuvent influer sur la maturation en la hâtant ou la retardant. Tels sont le climat, la température, la nature du sol, le degré de sécheresse ou d'humidité de l'air, l'exposition, la situation des arbres en espalier ou en plein vent, l'action plus ou moins intense des rayons solaires, et surtout certaines opérations culturales entreprises dans un but spécial.

Parmi les moyens de hâter la maturité des *fruits*, nous citerons en première ligne l'effeuillaison, qui a pour objet de les exposer à l'action plus directe du soleil. Mais on doit commencer cette opération seulement lorsque le *fruit* a atteint toute sa grosseur, la conduire graduellement, c'est-à-dire n'enlever à chaque fois qu'un petit nombre de feuilles, et avoir soin de conserver celles qui avoisinent le *fruit*. L'incision annulaire, pratiquée sur les rameaux ou même sur les pédoncules, est encore un bon moyen pour les *fruits* à pepins, tels que pommes, poires, etc. Mais elle serait très-nuisible aux arbres qui portent des *fruits* à noyau, comme le pêcher, le prunier, l'abricotier, etc., et surtout à ceux qui sont sujets aux écoulements de gomme. Pour les raisins, on se contente de tordre le pédoncule de la grappe, ou même de le couper à moitié, comme une marcotte d'œillet.

On hâte beaucoup la maturité des *fruits* en les mettant sous verre ; l'idéal de la perfection, pour l'emploi de ce moyen, consisterait à mettre les arbres fruitiers en serre, lors même que la serre ne recevrait d'autre chaleur que les rayons du soleil, à plus forte raison si on y ajoutait un chauffage artificiel. Mais comme cette culture de luxe n'est pas à la portée de tout le monde, on y supplée par d'autres procédés. Quand un arbre ou une vigne se trouve à proximité d'une serre ou d'une bâche, on peut faire pénétrer dans l'intérieur de cet abri une branche dont les *fruits* mûriront beaucoup plus tôt que ceux qui sont restés au dehors. Une cloche en verre qu'on assujettit au-dessus d'un *fruit* ou d'un rameau suffit dans bien des cas. On emploie aussi avec avantage un bocal dont l'ouverture est assez grande pour laisser entrer un *fruit* ou la partie du rameau qui le porte. On simplifie encore ce dernier moyen en renfermant les *fruits*, lorsqu'ils ont atteint un certain degré de développement, dans des sacs de crin, de toile, de papier, etc., à la condition d'enduire ces sacs d'une couche d'huile, pour les rendre aussi transparents que possible. En outre, on protége ainsi les *fruits* contre les oiseaux, les insectes, la poussière, etc.

Un des meilleurs moyens de faire grossir et mûrir les *fruits* consiste à leur donner tous les soirs, pendant les grandes sécheresses, un arrosage sous forme de pluie fine, qui ramollit et fait céder leur enveloppe souvent dure et coriace, et favorise ainsi le développement du tissu charnu et pulpeux. Quand cet arrosage a lieu en plein soleil, les *fruits* prennent encore une couleur plus vive, qui, si elle n'ajoute rien à leur qualité, leur donne du moins une plus belle apparence. Pour obtenir ce dernier résultat encore plus prononcé, on peut dissoudre dans l'eau des arrosages une petite quantité de sulfate de fer. Enfin, quelques auteurs recommandent, pour éviter l'oblitération des vaisseaux du pédoncule et l'arrêt de la séve, de soutenir les *fruits* pendants à l'aide d'un petit plateau ou mieux d'un filet à claire-voie.

Il est à peine besoin de dire que les serres ou les châssis chauffés au thermosiphon ou autrement donnent les résultats les plus complets sous ce rapport ; mais ici nous entrons

tout à fait dans le domaine de la culture *forcée* ou de *primeur*. Enfin, nous dirons que l'on peut, au moins dans certains cas, hâter la maturité des *fruits* détachés de l'arbre, et cela au moyen d'une grande production de chaleur et d'humidité.

En général, on a moins à se préoccuper des moyens de retarder la maturité; toutefois, cela peut être utile dans certaines circonstances, par exemple pour répartir sur une saison plus longue la production de telle ou telle variété de *fruits*. La chaleur solaire étant l'agent principal de la maturation, il suffira d'y soustraire les produits dont nous nous occupons. On sait que les *fruits* exposés au nord mûrissent plus tard que les autres. On peut réaliser les mêmes conditions au moyen d'abris en paille. Mais, dans cette opération, il ne faut pas perdre de vue la coloration des *fruits;* pour cela, il est indispensable qu'ils soient bien exposés au soleil dans les premiers temps, puisque plus tard ils doivent être soustraits à ses rayons. Lorsque ce dernier moment est venu, on établit au-devant de l'arbre un échafaudage léger et disposé de telle manière que les paillassons qu'il doit supporter soient éloignés de l'arbre d'environ 0m,33. Les perches qui forment cet échafaudage vont s'appuyer sur le chaperon du mur ou sur une tringle horizontale disposée exprès pour les recevoir. On met ensuite les paillassons, que l'on relève de temps en temps, par les nuits pluvieuses, pour donner de l'air.

Si la chaleur et la sécheresse sont en meme temps tres-fortes, on découvre, une fois tous les huit ou dix jours, dans la soirée, pour mouiller le feuillage. On a soin, d'ailleurs, tous les soirs, de donner un peu d'air par en haut et par en bas. Il vaut beaucoup mieux encore percer dans le mur de petites ouvertures qui permettent l'accès du vent du nord. C'est ainsi qu'à Montreuil on retarde de quinze jours ou trois semaines la maturation des pêches. Ce procédé, qui réussit très-bien pour l'abricotier, le cerisier, le pêcher, le pommier, etc., peut s'appliquer, avec quelques modifications, aux arbres en contre-espalier, en vase, en buisson, ou même en quenouille ou en pyramide peu élevée; mais il devient à peu près impossible d'opérer de la même manière sur les arbres en plein vent.

— *Structure et organisation du fruit.* Il ne faut pas perdre de vue que le *fruit* résulte du développement de l'ovaire; on doit donc y retrouver, en général, les mêmes parties plus ou moins modifiées. Or, l'ovaire se compose de deux parties principales : les feuilles carpellaires et les ovules. Les premières forment le péricarpe du *fruit;* les seconds deviennent les graines. Les *fruits* présentent la plus grande variété de forme, de volume, de consistance ou de structure. Ils n'ont souvent aucun rapport de grosseur avec les végètaux qui les portent, et c'est un fait que La Fontaine a rendu populaire dans la fable le *Gland et la Citrouille*. Cependant il ne faudrait pas ériger ce fait en loi générale; certaines graminées, qui sont de très-petites plantes, ont des *fruits* d'une extrême ténuité, tandis que dans le cocotier des Maldives, qui est un grand palmier, le *fruit* dépasse le volume de la tête d'un homme. La variété n'est pas moins grande en ce qui concerne la couleur, l'odeur, la saveur, les propriétés ou les qualités. Nous n'avons à nous occuper ici que du péricarpe, et ce n'est qu'en passant que nous aurons à parler de la graine. Le péricarpe se compose d'une ou de plusieurs feuilles carpellaires. Chacune de ces feuilles est repliée sur elle-même, et ses deux bords se rejoignent, en formant une sorte de soudure, ou, pour employer l'expression scientifique, une *suture*. Outre cette suture, qui est dite intérieure ou ventrale, on en trouve ordinairement une seconde, extérieure ou dorsale, qui n'est autre que la nervure médiane de la feuille carpellaire; on peut voir ces deux sutures dans la prune, le haricot, la fève, etc. Le péricarpe se divise en trois couches, qui sont, au dehors, l'épicarpe, vulgairement peau du *fruit;* au milieu, le mésocarpe ou sarcocarpe, qui forme ordinairement la partie pulpeuse dans les *fruits* charnus; enfin, à l'intérieur, l'endocarpe. L'épicarpe est généralement assez mince; mais sa surface extérieure varie beaucoup pour l'aspect; elle est lisse ou glabre dans la prune, rugueuse dans le melon, velue dans la pêche, hérissée dans le marron d'Inde. Le mésocarpe est plus ou moins épais; il est charnu dans la pêche, subéreux dans la noix et l'amande, fibreux dans le coco, etc. L'endocarpe est ordinairement membraneux et se replie en formant les cloisons, comme dans l'orange; il est corné dans la pomme, ligneux dans la pêche ou l'amande, où il prend le nom de noyau. Souvent le péricarpe tout entier est d'une extrême minceur et se moule exactement sur la graine. On en a un exemple frappant dans les *fruits* du blé et des autres graminées, que les personnes étrangères à l'étude de la botanique prennent pour des graines nues, et où le péricarpe forme cette couche mince, appelée *son*, qui se détache par l'action de la meule. Il en est à peu près de même dans le gland et la châtaigne, où le péricarpe constitue la peau du *fruit*. Sous le rapport de la consistance, on divise les *fruits* en secs et charnus, termes qui se définissent d'eux-mêmes. A un autre point de vue, on distingue les *fruits* indéhiscents ou qui ne s'ouvrent jamais, et les *fruits* déhiscents, dans lesquels le péricarpe s'ouvre ou se fend pour laisser échapper les graines. Le péricarpe, ou, pour parler plus exactement, la partie charnue du *fruit* n'est pas toujours formée par les carpelles; elle provient quelquefois du tube du calice accru et confondu avec elles. C'est ce qui arrive, en général, dans tous les *fruits* qui résultent d'un ovaire composé et adhérent, comme on le remarque dans la poire et la pomme, où de petits faisceaux fibreux verdâtres séparent ce qui appartient à la feuille carpellaire d'une part, au calice de l'autre.

Le *fruit* est simple, quand il résulte du développement d'une seule carpelle, comme la pêche; composé ou multiple, quand il provient de plusieurs carpelles réunies dans la même fleur, comme la pomme; agrégé, quand il est dû aux ovaires réunis de plusieurs fleurs différentes, comme l'ananas. Le *fruit* composé est ordinairement divisé en plusieurs loges par des cloisons; c'est ce que l'on remarque dans les *fruits* secs et déhiscents, appelés aussi *fruits capsulaires*. Ceux-ci peuvent s'ouvrir en une ou plusieurs valves, et sont dits alors *uni*, *bi*, *tri*, *multivalves*. Relativement au nombre des graines, on dit qu'un *fruit* ou une loge est *monosperme* (contenant une seule graine), *disperme* (deux graines), *trisperme* (trois graines), *oligosperme* (un petit nombre de graines), *polysperme* (un grand nombre de graines), etc.

Les *fruits* présentent, comme nous l'avons dit, une grande variété de forme, de structure, de consistance, etc. On a senti de bonne heure la nécessité de désigner par des noms particuliers les modifications les plus importantes; à mesure que les études botaniques se sont perfectionnées, le nombre de ces termes s'est accru, et peut-être est-on allé trop loin dans cette voie. Cette branche de la science, désignée sous le nom de *carpologie*, est devenue très-compliquée. Le nombre des systèmes carpologiques est assez considérable, et par suite celui des termes qui remplissent et encombrent parfois la langue scientifique. Nous adopterons ici celui de Richard, qui nous paraît s'être tenu dans une juste mesure, et nous ne répéterons pas la signification, déjà donnée, des mots désignant les groupes.

— I. Fruits simples. Ils se divisent en *fruits secs* et *fruits charnus;* les premiers se subdivisent à leur tour en *fruits* indéhiscents et en *fruits* déhiscents; quant aux *fruits* charnus, ils sont toujours indéhiscents.

— *Fruits secs indéhiscents.* Le *caryopse* est un *fruit* dont le péricarpe est soudé avec la graine dans toute son étendue, comme le blé. L'*akène* en diffère en ce que le péricarpe n'adhère à la graine que par un point; exemple : le sarrasin. Le *polakène* est une réunion de plusieurs akènes; exemple : la capucine, la carotte. La *samare* présente des ailes membraneuses; exemple : l'orme, le frêne. Le *gland* provient d'un ovaire infère, et il est recouvert en tout ou en partie par une cupule de forme variable; exemple : le chêne, le châtaignier. Le *carcérule* est un petit *fruit* à plusieurs loges, polysperme, mais indéhiscent; exemple : le tilleul.

— *Fruits secs déhiscents.* Le *follicule* est un *fruit* à une seule loge, univalve, s'ouvrant par une suture longitudinale; exemple : les asclépiades, le laurier-rose. La *gousse* est bivalve, et s'ouvre par deux sutures; exemple : le pois, le haricot. La *silique* est allongée, bivalve, et porte les graines attachées à deux placentas disposés le long des sutures; exemple : le chou, la moutarde. La *silicule* ne diffère de la précédente que par une bien moindre longueur; exemple : la bourse à berger. La *pyxide* s'ouvre en deux valves ou moitiés superposées, comme une boîte à savonnette; exemple : le mouron bleu, la jusquiame. L'*élatérie* se sépare naturellement à sa maturité en plusieurs coques qui s'ouvrent longitudinalement et avec élasticité; exemple : le ricin. La *capsule* renferme plusieurs loges et s'ouvre à la maturité par des valves ou par des trous terminaux; exemple : le tabac, le pavot.

— *Fruits charnus.* La *drupe* ne renferme qu'un seul noyau; exemple : le pêcher, le cerisier. La *nuculaine* en contient plusieurs; exemple : le cornouiller. La *noix* a le péricarpe subéreux et non charnu; exemple : le noyer. La *mélonide* provient de plusieurs ovaires réunis et soudés dans le tube charnu du calice; exemple : le pommier, le poirier. La *péponide* renferme plusieurs loges séparées par des cloisons membraneuses ou rudimentaires, et des graines nombreuses éparses au milieu de la pulpe; exemple : le melon, le potiron. L'*hespéridie* est aussi divisée en plusieurs loges, remplies d'une pulpe charnue; exemple : l'oranger, le citronnier. La *baie* a des cloisons rudimentaires et une ou plusieurs graines éparses dans la pulpe; exemple : la vigne, le groseillier.

— II. Fruits multiples. Le *syncarpe* est un *fruit* sec ou charnu, provenant de plusieurs ovaires soudés ensemble, même avant la fécondation; exemple : le magnolia, le tulipier.

— III. Fruits agrégés. Le *cône* ou *strobile* est composé d'un grand nombre de graines cachées dans l'aisselle de bractées très-développées, et dont l'ensemble présente la forme d'un cône; exemple : le pin, le sapin. La *sorose* est formée de plusieurs fleurs soudées entre elles par l'intermédiaire de leurs enveloppes florales devenues charnues; exemple : l'ananas, le mûrier. Le *sycône* est formé par un involucre ou un réceptacle charnu à la face intérieure qui porte un grand nombre de carpelles sèches ou charnues; exemple : le figuier.

On distingue encore les *fruits*, dans la pratique, en *fruits* à pepins, à noyau, en gousse, etc.

— *Récolte, conservation et emploi des fruits.* L'époque à laquelle on doit cueillir les *fruits* varie suivant les espèces, et aussi suivant certaines circonstances. Il importe de bien choisir le moment convenable; mais il est à peu près impossible de tracer des règles sûres à cet égard. L'expérience et la pratique en apprennent plus sur ce point que toutes les explications. Certains *fruits* doivent se cueillir un peu avant leur maturité; telles sont les poires sujettes à devenir molles ou cotonneuses, ainsi que les poires et es pommes tardives, seules ressources de l'arrière-saison, qui ne mûrissent que longtemps après avoir été cueillies. Il en est d'autres, au contraire, qui doivent acquérir toute leur maturité sur l'arbre qui les porte; tels sont les *fruits* à noyau et les figues. Le parfum, la couleur, la facilité à se détacher de la branche, sont autant de signes auxquels on reconnaît la maturité. Le tact est encore un bon guide; mais il ne faut y recourir qu'en dernière analyse, et l'on doit s'y prendre avec beaucoup de délicatesse. En pressant trop fortement le *fruit*, pour s'assurer qu'il cède sous le doigt, on peut occasionner une meurtrissure qui fait souvent pourrir la chair et lui communique un goût désagréable.

« Règle générale, dit M. P. Joigneaux, la récolte des *fruits* d'automne se fait dans le courant de septembre, un peu plus tôt, un peu plus tard, selon que l'année a été plus ou moins favorable. La récolte des *fruits* d'hiver se fait dans le courant d'octobre, un peu plus tôt, un peu plus tard aussi dans ce mois, selon les influences atmosphériques et les climats. Le plus ordinairement, on choisit le moment où il suffit de relever un peu le *fruit* pour que la queue ou pédoncule se détache bien de la bourse ou renflement auquel cette queue est attachée. La récolte aura lieu par un temps sec, après la rosée, de dix heures du matin à quatre heures du soir, par exemple. On saisira les *fruits* un à un, délicatement, et on les posera doucement dans un panier garni de foin ou de feuilles et peu élevé. Les mannes rondes et élevées ont l'inconvénient de fatiguer les *fruits* du fond sous la charge des couches supérieures. »

Comme tous les *fruits* ne mûrissent pas en même temps, la cueillette doit être successive; on doit laisser sur l'arbre ceux qui ne sont pas encore bons à cueillir, et s'abstenir de secouer ou de gauler les branches, du moins pour les *fruits* de table. Si l'on est forcé, dans des circonstances exceptionnelles, de récolter les *fruits* par la pluie, on fera bien de ne pas les essuyer, mais de les étendre sur de la paille, dans une pièce sèche, en ayant soin de ne pas trop les rapprocher les uns des autres. Dans tous les cas, il est bon de laisser les *fruits* se ressuyer pendant quelque temps.

Les *fruits* cueillis sont destinés à être consommés ou employés immédiatement, ou expédiés à une distance plus ou moins grande, ou bien conservés pendant un temps plus ou moins long. Pour le transport, on les emballe dans des paniers de diverses formes, ou même dans des vases garnis de fougère, de mousse, de feuilles sèches, d'orties, etc. Les soins qui doivent présider à cet emballage, le mode de transport, la longueur du trajet, etc., varient suivant la nature plus ou moins délicate des *fruits*.

Nous en dirons autant pour les procédés de conservation. Les cerises, les groseilles, les framboises peuvent se conserver quelque temps sur l'arbre, pourvu qu'on ait soin d'*empailler* celui-ci dès que la maturation commence, afin de ralentir cette maturation, comme nous l'avons vu plus haut. Les raisins peuvent aussi se garder sur la treille, si on les a protégés par des toiles ou par des sacs de crin ou de papier. Les *fruits* secs, tels que les châtaignes, n'exigent d'autre soin que d'être préservés de l'humidité. On conserve encore les *fruits* par la dessiccation au soleil ou au four, par le procédé Appert, par l'immersion dans l'eau-de-vie, etc. Mais le moyen le plus simple et le plus pratique, employé surtout pour les poires, les pommes, les raisins, etc., c'est le fruitier.

« Considérés sous le point de vue de l'agrément, dit Thouin, les *fruits* captivent tous les sens à la fois. La variété de leurs formes et de leurs couleurs attire l'œil et le flatte; leurs formes arrondies et gracieuses invitent la main à les toucher, à les cueillir; les parfums suaves qu'ils exhalent charment l'odorat, l'appellent; la délicatesse de leur chair satisfait le goût, chatouille l'appétit, l'excite et procure une véritable jouissance, passagère à la vérité, mais qui laisse un doux souvenir qu'un rien réveille, et que l'été et l'automne suivants ranimeront plus vivement. Sous le rapport de l'économie rurale et domestique, les *fruits* sont un objet de grande importance; sur eux repose la nourriture secondaire des habitants d'une bonne partie de la France durant une moitié de l'année. S'ils ne fournissent pas à l'estomac autant de substances alimentaires que les graines et les racines, ils n'en sont pas moins très-sains, fort agréables et des mieux appropriés aux divers âges de la vie; ils rafraîchissent le sang et lui donnent plus de fluidité; ils sont légers, de facile digestion, quand ils sont parfaitement mûrs et de haute qualité; seulement alors leur goût parfumé, leur saveur variée à l'infini réjouissent le goût et causent de délicieuses sensations. »

Toutefois, si l'on voulait faire servir les *fruits* à former la base de la nourriture, il faudrait ingérer un volume considérable d'aliments aqueux pour atteindre l'équivalent nutritif indispensable. Les *fruits* mangés en excès ont des inconvénients plus ou moins graves; ils causent des désordres dans les fonctions de la digestion; ils purgent avec une énergie variable et fatiguent les organes digestifs. Ces inconvénients augmentent encore si l'on mange des *fruits* verts ou même qui ne soient pas complétement mûrs. Dans certaines années, les *fruits* sont tellement abondants à la campagne, que leur consommation immodérée engendre de véritables maladies. Du reste, leur action est assez variable.

Les *fruits* charnus se divisent en trois catégories : 1° Les *fruits* acides (oranges, citrons, cerises, groseilles) nourrissent peu, mais désaltèrent et rafraîchissent; ils conviennent, dans la saison chaude, aux personnes bien portantes, sanguines ou bilieuses. 2° Les *fruits* aqueux (fraises, framboises, melons, poires, raisins) sont nourrissants et rafraîchissants, mais souvent indigestes. Sauf les raisins, ils sont, plus encore que les *fruits* précédents, nuisibles aux vieillards et aux personnes dont l'estomac est froid et les digestions lentes. 3° Les *fruits* acerbes ou astringents (coings, cormes, nèfles) ne conviennent pas aux individus naturellement constipés; en quantité modérée, ils peuvent être utiles à ceux qui ont le ventre relâché.

Les *fruits* secs forment deux catégories. 1° Les *fruits* huileux (amandes, noix, noisettes) doivent être mangés en petite quantité; autrement ils seraient lourds et irritants. 2° Les *fruits* farineux (châtaignes, marrons) ont une richesse en fécule et en sucre qui les rend très-nourrissants; mais, par contre, ils sont lourds et venteux, et les personnes qui ont l'estomac faible doivent surtout s'en abstenir sévèrement.

Les matières sucrées, acides, albumineuses, aromatiques, etc., que renferment les *fruits* sont toujours associées à une grande quantité d'eau; aussi, par leur destination et leurs effets, se rapprochent-ils plutôt des boissons que des aliments proprement dits, à l'exception toutefois des *fruits* oléagineux. On corrige l'acidité par l'addition de sucre, par la coction ou par la dessiccation. En général, les *fruits* plaisent à tous les estomacs; mais, d'après M. Michel Lévy, les *fruits* acidules conviennent mieux aux sujets sanguins, les *fruits* mucilagineux sucrés aux personnes irritables, les *fruits* acerbes ou très-sucrés aux tempéraments lymphatiques. C'est surtout dans les régions méridionales que les *fruits* présentent une certaine importance pour l'alimentation. Les *fruits* féculents sont plus nutritifs, mais ils occasionnent des flatuosités. Les *fruits* farineux, tels que ceux de la famille des graminées, sont les plus importants au point de vue de l'alimentation. Outre ces produits immédiats, plusieurs *fruits* fournissent des boissons fermentées d'un usage général; le vin, le cidre, la bière elle-même, n'ont pas d'autre origine. D'autres contiennent en abondance des huiles grasses ou volatiles, des acides, du sucre, des matières colorantes, etc. Un grand nombre de *fruits* sont employés en médecine; on les distingue, suivant leurs propriétés, en mucilagineux, émollients, aromatiques, excitants, sédatifs, carminatifs, purgatifs, etc. D'autres encore servent à la parfumerie ou aux arts industriels. Nous renverrons, pour compléter ces notions succinctes, à l'article Graine, ainsi qu'aux articles relatifs à chaque *fruit* en particulier.

— Comm. et indust. Le commerce et l'industrie des *fruits* ont en France une importance considérable; nous avons voulu traiter l'ensemble des questions qui s'y rattachent avec tout le soin qu'elles méritent. Nous étudierons successivement le commerce des *fruits* frais, puis celui des *fruits* secs.

— I. Fruits frais. *Pommes.* La plus grande partie des pommes qui arrivent à Paris par voie navigable vient des départements du Loiret, de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Mayenne. On en expédie aussi de l'Aisne, de la Marne et de Seine-et-Marne. Le trajet étant court, le débit rapide et les chances de fermentation presque nulles, l'emballage est insignifiant. On jette ces *fruits* dans des bateaux dont le fond est garni de paille fraîche, et on en expédie ainsi de 6,000 à 10,000 kilogrammes. Les producteurs viennent eux-mêmes à Paris vendre leurs *fruits*. La vente se fait, pour les qualités belles et moyennes, au cent et au mille, et, pour les plus communes, par paniers mesurés combles, d'une contenance arbitraire, à prix débattu. De petits bateaux qui descendent la Marne, l'Aisne et l'Oise amènent à Paris des espèces de pommes plus recherchées, lesquelles arrivent

emballées par paniers de 25 à 30 pommes. Les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et du Loiret expédient aussi, par voie de terre, d'assez grandes quantités de pommes aux halles de Paris.

Sur plusieurs points du littoral des départements du Calvados, de la Manche et des Côtes du-Nord, il se fait un commerce important de pommes destinées à la fabrication du cidre. Elles appartiennent à des espèces non mangeables. Elles sont achetées par les Anglais des comtés de Cornouailles et de Devon. Les petits ports de Granville et de Dinan sont depuis longtemps en possession de ce commerce.

Les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure expédient en Russie des cargaisons entières de pommes de dessert. Le centre de ce commerce est à Rouen. La reinette grise, la reinette blanche ponctuée, dite *reinette de Rouen*, et enfin la reinette de Portugal sont les espèces qui voyagent le plus aisément. On les emballe dans des tonneaux ou dans des caisses, et chaque pomme est enveloppée dans du papier brouillard.

Poires. On expédie par mer, pour l'Angleterre et pour la Russie, avec le mode d'emballage usité pour les pommes, un grand nombre de poires de dessert récoltées surtout dans l'Eure. Les Anglais achètent beaucoup de poires de dessert à Malines. Ces *fruits* sont transportés par les bateaux d'Ostende et d'Anvers à Londres. Les mêmes *fruits*, envoyés de Belgique en Russie, vont d'Anvers à Rotterdam, puis de Rotterdam à Hambourg et, enfin, de Hambourg à Saint-Pétersbourg. La commune de Leray (Eure) se livrait spécialement, il y a quelques années, à la production des poires de bon-chrétien, qui, toutes, étaient achetées par la Russie au prix de 20 à 30 francs le cent pour celles qui ne pouvaient passer dans un anneau de 0m,07 de diamètre.

Pour ce qui est de la consommation de Paris, le commerce des poires s'y fait de la même manière et dans les mêmes conditions que celui des pommes.

Fruits à noyau. Les départements de l'Allier, du Rhône, du Cantal et du Puy-de-Dôme se font un revenu considérable par la vente de leurs abricots, qu'ils envoient à Paris par les chemins de fer. Ces *fruits* sont emballés avec des rognures de papier, dans des boîtes carrées, plates, très-peu profondes. C'est aussi dans des boîtes du même genre et avec les mêmes modes d'emballage et de transport que plusieurs départements du centre expédient à Paris les premières cerises, qu'on vend de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 le demi-kilogramme.

Dans les départements du bord de la Manche, toutes les cerises produites sont envoyées en Angleterre dans de grands paniers coniques, dont l'intérieur est garni de feuilles de châtaignier.

Raisin. Le raisin de table, et en particulier le chasselas de Fontainebleau, fait l'objet de transactions assez importantes. On l'expédie par quantités de 1 kilogr. et demi à 2 kilogr. dans des paniers garnis à l'intérieur de fougère sèche et de papier. La fougère nécessaire pour cet emballage est employée en si grande quantité, que les habitants des villages où se récolte le chasselas de Fontainebleau vont à la fougère jusque dans la forêt d'Orléans. Les départements du Midi envoient beaucoup de raisins de dessert à Paris, surtout à l'époque où celui des environs de cette ville n'est pas à maturité.

Pêches et fraises. Les *fruits* forcés, tels que la pêche et le brugnon, viennent dans des serres dépendant des châteaux de grands propriétaires anglais. Tout ce qui n'est pas consommé sur la table du maître est livré au commerce. Chaque année, Paris reçoit pour des sommes importantes un certain nombre de ces primeurs délicates, artistement emballées dans des boîtes plates avec du papier joseph et des rognures de papier fin.

Paris est le centre du commerce des fraises forcées. Plusieurs maisons importantes expédient pendant tout l'hiver, deux fois par semaine, de grandes quantités de fraises forcées, spécialement à destination de Vienne en Autriche. Ces fraises sont emballées dans de petits pots de grès ou de terre cuite, recouverts d'herbe fraîche, lesquels pots sont rangés dans de petites caisses de bois blanc.

— II. FRUITS SECS. On comprend sous ce nom les *fruits* appelés les *quatre mendiants*, et dont se composait le dessert de nos aïeux (amandes, noisettes, raisins, figues), plus les prunes, les poires dites *tapées* et les pistaches. Nous empruntons au *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, ouvrage excellent, les renseignements qui suivent sur le commerce des *fruits* secs.

Le commerce des *fruits* secs était plus considérable autrefois qu'aujourd'hui ; les pratiques du catholicisme ont perdu de leur sévérité, les desserts sont devenus plus riches et plus variés par l'intervention de la pâtisserie avec ses petits fours, gâteaux secs, gâteaux montés, etc., de la confiserie avec ses *fruits* confits, *fruits* glacés. Les quatre mendiants ont été à peu près relégués chez les restaurateurs et sur les tables les plus modestes.

La France produit tous les *fruits* secs ; mais, pour les raisins, les figues et les avelines, elle ne peut soutenir une concurrence sérieuse avec l'étranger. Pour les amandes, nous luttons avec nos voisins ; pour les prunes, les poires et les pommes, nous n'avons rien à redouter d'eux.

Le tableau de l'importation et de l'exportation des *fruits* secs, en 1857, placé à la fin de cet article, donnera une idée générale de ce commerce, ainsi que de la concurrence que nous fait l'étranger.

La quantité énorme de raisins secs (près de 10 millions de kilogrammes), qui figure au commerce spécial, c'est-à-dire qui a été consommée en France en 1857, s'explique facilement par les habitudes prises, pendant la crise vinicole, de fabriquer dans les ménages peu aisés des boissons destinées à remplacer le vin, et qui avaient pour base les raisins secs.

On se demande cependant comment, avec un droit protecteur de 17 fr. 60 par 100 kilogrammes, des quantités aussi considérables de *fruits* secs étrangers (raisins et figues) ont pu venir en France faire concurrence aux nôtres. En voici la raison : nos raisins et nos figues ne peuvent pas supporter le voyage par mer sans être exposés à la fermentation ; on a essayé cent fois, cent fois les *fruits* ont été avariés après une navigation un peu longue. On est donc obligé, pour recevoir à Paris les *fruits* secs de la Provence ou du Roussillon, les figues des environs de Toulon, par exemple, de les faire venir par terre, et il en coûte environ 25 fr. par 100 kilogr. Or, le fret de Lisbonne et de Malaga se paye au plus 5 fr. 40 pour le Havre, ce qui fait environ 8 fr. jusqu'à Paris, et établirait à peu près la parité entre les deux provenances. Mais, comme nos *fruits* exigent un sixième de bois pour leur emballage, il s'ensuit que les frais qu'ils font pour venir chercher le consommateur sont supérieurs à ceux de l'étranger, le droit protecteur compris. Dans ce cas, le droit protecteur ne protége rien, il nous fait seulement payer les raisins et les figues plus cher.

Le principal marché des *fruits* secs est naturellement Marseille. La Turquie y fait quelques envois de raisins sans pepin et de figues ; la Grèce et Trieste fournissent des raisins de Corinthe ; la Sicile envoie de Lipari des avelines et souvent des amandes ; la Calabre et la Pouille fournissent une immense quantité de figues ; la Barbarie, des dattes et des amandes amères ; Majorque, dans les bonnes années, beaucoup d'amandes douces en sorte ; Alicante, non-seulement des raisins de Denia, de Planta et des muscats, mais aussi des amandes qui sont, sans contredit, les plus belles qui nous viennent de l'étranger ; enfin, Malaga en a fait, depuis quelques années, un entrepôt de ses raisins si recherchés en France et dans le monde entier. Quelques-uns de ces envois sont des consignations et n'entrent pas dans la consommation française ; cependant, la majeure partie nous reste, ainsi que l'indique le tableau du mouvement des *fruits* secs en 1857.

Quelques maisons de Marseille, en petit nombre il est vrai, s'occupent du commerce des *fruits* indigènes. Les ordres pour l'intérieur sont dirigés à Aix et à Salon, deux villes du département des Bouches-du-Rhône et faisant partie toutes deux de l'arrondissement d'Aix. Les ordres ont pour objet principal les amandes.

Pour les raisins, les figues, les câpres et les jujubes, on s'adresse à Roquevaire et à Ollioules (Bouches-du-Rhône). Digne envoie les prunes brignoles et les pistoles ; Carpentras les produits du Comtat. Le Languedoc exporte quelques amandes par Cette, Port-Vendres, etc., et expédie à l'intérieur, par Montpellier, Pézénas, Béziers et Millau. Bordeaux reçoit d'Espagne des raisins et des figues, et exporte en Angleterre, en Russie et dans la Baltique une quantité considérable de pruneaux noirs et des prunes d'ente. Pour l'intérieur, il partage le commerce de ces prunes avec Agen et Tonneins. Nantes reçoit des raisins et des figues de Malaga, ainsi que des figues de Lisbonne, et en fournit la Bretagne.

Saumur est le centre du commerce pour les produits du département de Maine-et-Loire. Les prunes sainte-catherine, dites *prunes de Tours*, les pruneaux noirs et rouges, les poires et les pommes tapées sont expédiés de Saumur pour l'étranger aussi bien que pour la France. On tire aussi de cette localité les amandes de Chinon (Indre-et-Loire) et des cerises sèches.

Lyon est un grand entrepôt intérieur. Il s'y fait une espèce de demi-gros très-considérable. Tous les petits épiciers, à près de 150 kilomètres à la ronde, dont le débit n'est pas assez important pour qu'ils s'adressent aux lieux de production, se pourvoient à Lyon. Cependant, l'établissement des chemins de fer, rendant les communications journalières plus faciles, tend à éliminer peu à peu les intermédiaires.

Après ces considérations générales empruntées à M. Victor Borie, nous devons mentionner les principales espèces et variétés de *fruits* qui font dans le commerce l'objet de transactions importantes sous le nom de *fruits* secs.

Amandes. Amande commune, amande à la dame, amande sultane, amande pistache, amande fine, amande demi-fine, amande dure, amande d'Espagne, amande de Chinon, amande de Millau, amande triée à la main, amande dite *flot de Provence*, amande de Provence.

Les amandes indigènes viennent surtout de Provence. On distingue les triées grosses, moyennes et petites ; les flots gros, moyens et petits ; les lisses grosses, moyennes et petites. Parmi les en sortes elles-mêmes, il y a les en sortes et les en sortes véritables.

Avelines. On trouve dans le commerce les avelines de la Cadière, près de Toulon, celles du Languedoc et celles du Piémont. Les premières sont les plus grosses et les plus chères. Les dix-neuf vingtièmes de la consommation d'avelines à Paris se composent d'avelines du Piémont. Les épiciers les tirent de Lyon, où les maisons de Turin les font vendre. Dans les années d'abondance, la Sicile envoie quelques chargements d'avelines à Paris.

Figues. Figues de Smyrne, figues de Calamata, figues de Dalmatie et d'Istrie, figues de la Pouille et de la Calabre, figues de Gênes, figues de France, figues d'Espagne, figues de Portugal.

Pistaches. Pistaches d'Alep, pistaches de Tunis, pistaches de Sicile.

Poires et pommes tapées. Ces *fruits* secs viennent en grande partie de Châtellerault et de Saumur. Pour les fabriquer, on fait sécher les *fruits* frais au four, avec ou sans la peau, en les plaçant sur des claies et en les exposant trois ou quatre fois à une chaleur suffisante pour les durcir sans les brûler. On les conserve ensuite dans des sacs.

On classe les poires et les pommes tapées en trois catégories. Les deux premières sont placées en corbeilles de 3 kilogr. et demi à 4 kilogr. La dernière s'expédie en barils de 50 kilogr. Paris consomme à peu près la moitié de ce qu'il s'en prépare. Les restaurateurs les emploient beaucoup pour faire des compotes.

Prunes et pruneaux. Chaque année la France exporte des quantités considérables de prunes et de pruneaux à l'étranger. Les prunes les plus communes dans le commerce se récoltent dans l'ouest et surtout dans le sud-ouest de la France. Les départements du Tarn, du Lot et surtout du Lot-et-Garonne produisent les prunes d'ente, qui sont très-estimées, et aussi la prune commune. Les départements de la Vienne, d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire donnent des pruneaux rouges et noirs, et ces pruneaux de sainte-catherine ou pruneaux de Tours, jadis si appréciés. La Meurthe et la Moselle récoltent des *coatches* ou *cuetchs*. Enfin, la haute Provence fournit les prunes brignoles et les pruneaux fleuris.

Les prunes sèches se divisent en pistoles, brignoles double et simple fleuret et prunes à noyau. Les pistoles tirent leur nom de leur forme et de leur couleur. Elles sont plates, rondes, blondes et sans noyau. Les brignoles sont une réunion de morceaux irréguliers qu'on a élagués en choisissant les pistoles et qu'on a tassés ensuite les uns sur les autres jusqu'à la grosseur d'un œuf de pigeon ; on les classe en double et simple fleuret, selon qu'elles sont plus ou moins blondes. Les prunes à noyau sont séchées au soleil sans passer par le feu. Les pistoles forment de petites caisses de 10 à 15 kilogr. Les brignoles double fleuret sont mises en boîtes de 500 grammes : une caisse contient environ 150 boîtes. Les brignoles simple fleuret se mettent en caisses de 50 à 75 kilogr. Enfin, les prunes à noyau s'expédient en caisses de 15 à 30 kilogr.

Raisins. Raisin de Roquevaire, raisin de Malaga, raisin de Dénia, raisin de Calabre, raisin de Corinthe, raisin de Lipari, raisin de Turquie.

Pour terminer la série de ces renseignements, nous ajouterons deux tableaux touchant l'importation et l'exportation des *fruits* secs en 1857.

IMPORTATION DES FRUITS SECS EN FRANCE EN 1857.

	Commerce général.	Commerce spécial.
Raisins	10,389,445 kil.	9,830,531 kil.
Autres fruits. .	3,778,051 —	3,668,564 —

EXPORTATION DES FRUITS SECS EN 1857.

	Commerce général.	Commerce spécial.
Raisins	1,065,818 kil.	605,449 kil.
Autres fruits secs	3,948,664 —	2,855,138 —
Amandes. . . .	1,530,684 —	1,353,976 —
Noix, noisettes, avelines.	1,469,398 —	1,362,280 —

— Législ. La théorie des *fruits* et des distinctions reconnues par les jurisconsultes n'aurait pas d'intérêt, s'il ne s'agissait jamais que des produits perçus par le propriétaire et pour lui seul. La propriété est, en effet, le droit de jouir et de disposer, et personne n'a à contrôler, sauf de rares exceptions, la manière dont le propriétaire jouit et dispose de la chose et des *fruits* qu'elle produit à un titre quelconque ; mais il peut arriver, et il arrive fréquemment, que les *fruits* d'une chose dont une personne est propriétaire soient perçus par une autre, par un usufruitier ou par un possesseur précaire. C'est dans ces cas qu'il importe de distinguer si un produit peut être rangé ou non dans la catégorie des *fruits*, si ce produit est un *fruit* civil ou un *fruit* naturel ou industriel.

Il n'est pas nécessaire d'être locataire, ou propriétaire, ou usufruitier pour recueillir des *fruits* d'une chose : il suffit d'être possesseur, c'est-à-dire de détenir une chose comme si on en était propriétaire. La loi a reconnu un privilége important au possesseur de bonne foi, à celui qui, se croyant propriétaire, perçoit les *fruits* en cette qualité et les consomme ou s'estime en droit de les consommer. Ainsi, celui qui achète d'une personne qui paraît être propriétaire, celui qui hérite d'une chose que son auteur paraissait posséder légitimement, peuvent être des possesseurs de bonne foi. L'article 549 du code civil leur attribue la propriété des *fruits*. Lorsqu'ils sont obligés de restituer la chose au légitime propriétaire, ils conservent les *fruits* qu'ils ont perçus. Si le possesseur, au contraire, connaît les vices de son acquisition, il doit restituer les *fruits*, à la charge, par le propriétaire, de rembourser les frais faits pour obtenir les *fruits*, tels que travaux, semences, labours, etc.

L'usufruitier a le droit de jouir de tous les *fruits* civils et autres des choses dont il a l'usufruit ; il les perçoit comme le propriétaire. A la fin de l'usufruit, les *fruits* naturels ou industriels qu'il n'a pas perçus lui échappent, de même qu'il a eu le droit de percevoir ceux qui n'avaient pas été perçus lorsqu'il est entré en jouissance. Les *fruits* civils s'acquièrent jour par jour et appartiennent à l'usufruitier à proportion de la durée de son usufruit (art. 582 et suiv. du code civil). Cette dernière règle, en matière de restitution de la dot, est applicable même aux *fruits* naturels et industriels : ils se partagent à proportion du temps que le mariage a duré la dernière année (art. 1571 du code civil).

Le caractère propre des *fruits*, dans le sens où la loi emploie ce mot, est d'être des produits réguliers et périodiques des choses : ce sont, en d'autres termes, ceux qu'elles donnent périodiquement d'après leur destination. Les récoltes du sol, les fruits des arbres, le croît des animaux, les coupes des bois taillis sont des *fruits*. Ce sont des revenus qui ne détruisent pas la substance de la chose, qui ne l'entament pas, qui sont destinés à se reproduire. On considère fictivement comme des *fruits* les produits des mines et carrières ouvertes avant l'entrée en possession, quoiqu'ils ne rentrent pas absolument dans la définition ci-dessus. Ce sont tous ces produits que le possesseur de bonne foi peut consommer et qu'il n'est pas tenu de restituer. Mais les produits extraordinaires, comme les coupes de futaies, les extraits de mines et carrières ouvertes sur un sol qui n'avait pas été destiné à ce genre d'exploitation, ne sont pas des *fruits* : aussi l'usufruitier et le possesseur de bonne foi doivent-ils restituer au propriétaire ces produits qui sont le résultat de l'abus plutôt que de l'usage régulier des choses.

— Arboric. *Mise à fruit.* V. MISE.

— B.-arts. *Peinture de fruits.* Les peintres de l'antique Grèce ont excellé à peindre les *fruits*, si nous en croyons l'anecdote célèbre dont Zeuxis est le héros. Ce peintre illustre, ayant accepté le défi que lui avait adressé son rival Parrhasius, exposa en public un tableau représentant des raisins peints avec tant de vérité que des oiseaux s'approchèrent pour les becqueter.

Une autre fois, dit-on, Zeuxis peignit un *Enfant portant des raisins* ; un oiseau étant venu pour les becqueter, l'artiste exprima son dépit de voir qu'il avait peint les *fruits* avec plus de vérité que l'enfant : si celui-ci, en effet, eût été peint de manière à paraître vivant, l'oiseau aurait eu peur et ne se serait pas approché.

Tout en faisant la part de l'enthousiasme excessif qui a inspiré ces historiettes, il est permis de croire que les *fruits* peints par Zeuxis avaient les qualités particulières de *trompe-l'œil* qui étaient estimées par les anciens au-dessus de toutes les autres.

Les modernes ont poussé très-loin ces mêmes qualités. En général, la plupart des artistes qui se sont distingués dans la peinture des fleurs ont déployé une égale habileté dans celle des *fruits* ; le plus souvent même ils ont associé les deux genres dans leurs compositions. Aussi renverrons-nous à l'article spécial, fort étendu, que nous avons consacré aux peintres de fleurs, ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir des renseignements complets sur les artistes auxquels sont dus les plus beaux tableaux de fleurs et de *fruits*. Nous nous contenterons de rappeler ici les noms des peintres qui ont représenté les *fruits* avec une sorte de prédilection et avec le plus de succès.

En Italie, les meilleurs peintres de *fruits* ont été Michel-Ange, del Campidoglio, Pietro Paolo Bonzi, surnommé *il Gobbo*, Carl-Antonio Procaccini, Andrea Scacciati, Cittadini, Cerquozzi, etc. ; en Espagne, l'illustre Velazquez, Juan de Espinosa, Menendez ; dans les Pays-Bas, Jean Breughel, Abraham Breughel, Van Kessel, Frans Snyders, D. Seghers, W. van Delst, Nicolas Morel, les de Heem, Jan van Huysum, J.-A. van der Baren, B. van der Meer, Rachel Ruisch, J. van Son, A. Coosemans, Maria van Oosterwyck, J. van Os, Van Spaendonck, Van Dael ; en Allemagne, Abraham Mignon, Sibylle Mérian, Warner Tamm, J.-B. Haelszel ; en France, Jean-Baptiste Monnoyer, Desportes, Bachelier, Bellangé, Roland de La Porte, Chardin. Ce dernier, qui n'a presque jamais peint de fleurs, a peint un grand nombre d'excellents tableaux de *fruits*. Diderot di-

sait : « Il ne faut à Chardin qu'une poire, une grappe de raisin, pour signer son nom. *Ex ungue leonem.* Et malheur à qui ne sait pas reconnaître l'animal à sa griffe ! »

Il n'y a peut-être jamais eu autant d'habiles peintres de *fruits* qu'au XIXe siècle. Un des maîtres du genre, dans l'école française, a été Saint-Jean, de Lyon, dont le meilleur élève est M. Maisiat. Parmi les autres peintres de *fruits*, dont les œuvres ont été admirées aux Salons, nous citerons : MM. Philippe Rousseau, Blaise Desgoffe, Ch. Brias, Jean Reignier, Jules Petit, Alex. Couder, Méry, Alexis Kreyder, Eugène Grobon ; Mmes Emma Desportes, Céline de Saint-Albin, Octavie Sturel (née Paigné), Cécile Daubigny, A. Pilon, H. de Longchamps, etc. Quelques étrangers méritent d'être mentionnés ; ce sont : MM. Th. Grönland, G. Lance, G. Todd, Jean Robie, S. Gessa, Jose Mirabent, J. de Heyder, Henri Robbe.

— Argot. *Fruit sec.* Un fait digne de remarque, c'est la tendance de toute société, corporation, agrégation d'hommes ou d'enfants, à se créer un langage particulier, un argot. Voyez les écoles, les divers métiers, les sectes religieuses, les associations politiques ou dévotes, les philosophes, les courtisans, voyez même les courtisanes et les voleurs, partout vous rencontrez des mots et des locutions à l'usage des seuls confrères ou initiés, une langue sacrée plus ou moins complète, intelligible pour eux seuls. Nous croyons devoir recommander ce fait à l'attention de ceux qui recherchent l'origine de la diversité des langues.

Fruit sec est un terme d'argot créé à l'Ecole polytechnique, et dont on se sert pour désigner un élève qui, ayant manqué ses examens de sortie, se trouve déchu du bénéfice de son titre ; le mot se dit, par extension, d'un écrivain inédit, d'un avocat sans cause, d'un officier resté dans les rangs subalternes. Remarquons que l'on devrait écrire : c'est un *fruits secs* de la littérature, etc., et non *fruit sec* au singulier ; voici pourquoi.

Il y avait sous la Restauration, à l'Ecole polytechnique, un élève venu du Languedoc ou de la Provence, où son père faisait le commerce des *fruits secs.* Ce jeune homme travaillait peu ou point du tout, et quand ses camarades essayaient de le stimuler par la crainte de lui voir perdre sa carrière, il répondait avec son accent méridional et du ton de la plus parfaite insouciance : « Eh ! qu'est-ce que cela me fait? Je serai dans les *fruits* secs, comme mon père. » Obstinément répété, ce mot fit fortune. Le jeune homme, en effet, fut dans les *fruits* secs, et depuis on a dit par allusion et par euphémisme : « Un tel sera dans les *fruits secs;* il a été *fruit sec;* c'est un *fruit sec* de telle école ou de telle carrière. »

Par une rencontre singulière, mais toute fortuite, les Napolitains donnaient déjà ce sobriquet de *fruits secs* aux pauvres abbés étudiants, aux abbés de triste figure. Galiani lui a consacré une des plus amusantes pages de son *Vocabolario del dialetto napolitano.*

« En 1753, la veille de Noël, deux étudiants calabrais se rendirent à la poste pour retirer des lettres de leur famille. L'un des deux avait confié à son camarade qu'il attendait de son père un grand panier de pommes tapées, de figues, de raisins secs, enfin de tout ce que les Calabrais désignent sous le nom générique de *fruits secs.* Les deux pauvres garçons, n'ayant pas une obole, comptaient sur cet envoi pour se régaler, comme c'est l'usage en ces jours de fête solennelle. Effectivement, don Nicolas trouve la lettre qu'il attendait ; il l'ouvre, il lit, non pas l'annonce du bienheureux panier, mais une verte semonce sur sa mauvaise conduite, sa dissipation, sa paresse, etc., etc. Quel désappointement ! L'autre abbé, que la foule avait séparé de son ami et qui ne pouvait se douter du contenu de l'épître paternelle, crie de loin en se servant du plus franc dialecte calabrais : « Eh bien ! don Nico, est-il arrivé des *fruits* » *secs?* » Le malheureux don Nicolas, tout entier à son dépit, répond d'une voix irritée : « Il est arrivé les cornes du diable ! » Là-dessus, tous les assistants éclatent de rire, les polissons des rues qui avaient entendu le dialogue des deux abbés s'attachent à leurs talons et les poursuivent de cette question : « Eh bien ! don Nico, est-il arrivé des *fruits* » *secs?* » Les abbés se fâchent ; les polissons redoublent d'insolence et leur nombre s'accroît : tumulte, combat à coups de poing, à coups de pierres. Enfin, les abbés, voyant qu'ils n'avaient pas beau jeu, parvinrent à s'échapper, mais ce fut miracle. Le lendemain, pendant plusieurs semaines, plusieurs mois, les gamins, chaque fois qu'ils rencontraient un abbé, le suivaient en l'appelant *don Nico* ou *fruits secs.* On en fit des chansons qui coururent la ville ; ce fut une véritable persécution. *Don Nicolas* et *fruits secs* sont restés comme deux expressions synonymes pour désigner un abbé de triste figure. Nous avons voulu sauver la mémoire de cette véridique tradition en faveur des don Nicolas et *fruits secs* à venir, afin, lorsqu'on leur adressera cette injure proverbiale, qu'ils en sachent au moins l'origine et se rappellent la mésaventure des deux abbés, leurs devanciers. Cette note servira aussi pour l'intelligence de quelques passages dans les comédies de ce temps-là. »

Suivant M. Génin, auquel nous empruntons ces détails, cette double origine du même sobriquet indique suffisamment que le mot devrait toujours être écrit au pluriel. *C'est un fruit sec* est l'abréviation de l'idée : *il est dans les fruits secs.* Le substantif qui porte le singulier est caché dans l'ellipse, et la phrase s'achève régulièrement au pluriel. (*Notes sur le Dictionnaire français*, par F. Génin ; travail publié en 1855 dans la *Revue de Paris.*)

Nous ne partageons pas cette opinion, et en cela nous sommes de l'avis de tous les lexicographes. Nous croyons que l'expression *fruit sec* a passé dans la langue au même titre, par exemple, que *gendarme*, qui s'écrivait autrefois *gens d'armes.* On fait abstraction de l'origine de la locution et on ne voit plus que l'idée qu'elle représente : *C'est un fruit sec.*

— **Allus. hist. et litt. Fruit défendu,** Chose qui est interdite, à laquelle il n'est pas permis de toucher, par allusion au fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, dont Dieu avait défendu l'usage à Adam et à Eve dans le paradis terrestre. Cette locution se reproduit fréquemment sous la plume des écrivains :

« L'auteur de ce recueil n'est pas de ceux qui reconnaissent à la critique le droit de questionner le poëte sur sa fantaisie, et de lui demander pourquoi il a choisi tel sujet, broyé telle couleur, cueilli à tel arbre, puisé à telle source. L'ouvrage est-il bon ou est-il mauvais? Voilà tout le domaine de la critique.

» L'art n'a que faire des lisières, des menottes, des bâillons ; il vous dit : « Va ! » et vous lâche dans ce grand jardin de poésie où il n'y a pas de *fruit défendu.* »

V. HUGO.

« La première fois qu'un livre de M. de Chateaubriand tomba sous mes yeux, ce fut sur un banc de pierre, dans une des cours du collége de Lyon. Un vent léger agitait les acacias de la cour, et semait une à une les fleurs sur le volume embaumé ; ces pages (c'étaient *Atala* et *René*) firent sur moi l'effet d'une vision. Je sentais une sorte de terreur à l'approche de ce monde idéal qui s'ouvrait devant moi... Quand je fermai le livre, il me sembla que je venais d'apprendre le secret du grand amour et de goûter le *fruit de l'arbre du bien et du mal* dans l'Eden de l'imagination. »

EDGAR QUINET.

« La papillote contenait un coupon de loge de l'Opéra.

« Quel malheur ! dit Mme Meunier.

» — Où est le malheur?

» — C'est que vos bonbons du diable nous apportent un *fruit défendu*, et que j'ai un Adam qui ne mord guère aux pommes que je lui présente.

» — Quand Adam va-t-il rentrer ?

» — Dans un instant, pour dîner. »

ALPHONSE KARR.

« Nulle part la barbarie envers les chevaux n'est pratiquée plus fortement qu'à Gœttingue. En voyant combien cette pauvre rosse boiteuse et suante, qui recevait pour toute sa peine une misérable poignée de fourrage, était martyrisée et forcée de traîner une pleine carrossée d'étudiants, je disais comme Voltaire : « Pauvre animal ! sans » doute tes ancêtres ont mangé dans le para- » dis de l'*orge défendue.* »

HENRI HEINE.

Fruit défendu (LE), recueil de nouvelles, par Mme la comtesse Dash et MM. E. Ourliac, Jules Janin A. Esquiros, Th. Gautier, Arsène Houssaye, H. de Balzac et Roger de Beauvoir (1840-1846, 6 vol.). Comme le *Foyer de l'Opéra*, comme *Salmigondis*, le *Fruit défendu* a été composé avec le plus grand soin ; des nouvelles, des contes, des études de mœurs, des drames, des scènes comiques alternent dans cette lanterne magique littéraire. C'est là que parut pour la première fois l'histoire de Z. Marcas, de Balzac, sous le titre de *Rêve d'un ambitieux.*

Pourquoi ce titre de *Fruit défendu?* C'est que la plupart des récits roulent sur l'amour, et sur l'amour illicite, à la fois *dans le mariage* et *hors mariage.* Ce n'est pas, il faut l'avouer, de la plus pure morale ; mais les nouvelles qui composent ce recueil sont si attrayantes, si bien écrites, si artistement arrangées, que la forme rend le lecteur indulgent sur le fond. D'ailleurs, nous sommes de cet avis qu'en fait de romans il n'y a pas de moralité ; ce qu'on exige du romancier, c'est de plaire, d'amuser, et non d'instruire, et, sous ce rapport, les auteurs du *Fruit défendu* ont parfaitement rempli leur mission. Leur demander plus serait une injustice.

Fruit défendu (LE), comédie en trois actes et en vers, de M. Camille Doucet, représentée au Théâtre-Français le 23 décembre 1857. Rien de plus simple que la donnée de cette pièce : c'est cette vieille remarque que les défenses et les obstacles ne font qu'aiguillonner nos désirs, vérité dont l'auteur donne simultanément une double démonstration. Léon Desrosiers, jeune avocat placé auprès de trois jeunes filles, n'a qu'à demander celle qui lui conviendra pour l'obtenir. Il n'en aime d'abord aucune ; puis il s'amourache des deux premières dès qu'elles sont mariées ; c'est qu'elles ont acquis l'attrait du fruit défendu. Son oncle trouve un moyen ingénieux de venir en aide à la vertu des deux jeunes mariées et de forcer Léon à épouser Jeanne, celle qui reste à établir. Il feint de croire son neveu amoureux fou de cette charmante enfant et le plaint d'autant plus que, dit-il, « un obstacle éternel les sépare. » Léon trouve à Jeanne passée à l'état de *fruit défendu* une saveur qu'il ne lui soupçonnait pas jusqu'alors, devient amoureux d'elle, sollicite sa main, et, comme il s'y est cette fois pris à temps, il a le bonheur de l'obtenir. Le vieux Desrosiers rit dans sa barbe de voir réussir une fois de plus le mythe d'Eve et du serpent. Parallèlement à cette innocente intrigue, se déroule la seconde confirmation de la donnée de l'auteur. Les époux des deux sœurs aînées de Jeanne, Jalabert et de Varenne, ont vécu, jusqu'à l'époque de leur mariage, le premier à la campagne, le second à Paris. L'attrait du fruit défendu agit aussi sur eux ; ils échangent leurs propriétés et leurs manières de vivre. Six mois après, chacun demande à retourner à ses moutons, et un nouveau troc les replace chacun chez soi.

Tel est le canevas léger sur lequel M. Camille Doucet a brodé quelques scènes enjouées avec une spirituelle facilité de versification dont il a donné des preuves plus sérieuses. Cela est gentil, coquet, mais ce n'est que cela, et, pour une pièce en trois actes, qui affiche la prétention de se poser en comédie sérieuse, ce n'est pas assez. L'idée n'est pas neuve ; plus d'un poëte, Horace en tête, l'a développée ingénieusement ; la mise en scène ne l'est guère plus. Les détails eux-mêmes n'ont pas dû coûter beaucoup d'efforts d'imagination à l'auteur. Le côté comique est représenté par deux maris s'apercevant mutuellement que leur honneur conjugal est en danger, et se plaignant l'un l'autre, sans se douter le moins du monde qu'ils pourraient se donner la main. Il y a longtemps qu'on l'a dit : « C'est toujours le mari qui est le dernier instruit. » Tout le monde connaissait donc à peu près la pièce avant de la voir jouer, et, cependant, tout le monde l'a applaudie, parce qu'elle est honnête, spirituelle et bien écrite, trois qualités assez rares de nos jours.

Fruit défendu (LE), tableau de M. Toulmouche ; galerie du marquis d'Hertford. Quatre jeunes filles de seize à dix-huit ans se sont glissées furtivement dans une bibliothèque. La plus curieuse, la plus expérimentée peut-être, et, à coup sûr, la plus entreprenante — vraie fille d'Eve — est montée sur un haut marche-pied et cueille, sur les rayons poudreux, le fruit défendu. Une autre lit à demi-voix, mais assez haut cependant pour que toutes en fassent leur profit, les passages d'un livre qu'elle tient à la main ; une troisième, penchée sur la précédente, est tout yeux et tout oreilles. La plus jeune, placée en sentinelle près de la porte, dont elle tient le bouton, est attentive à la fois aux bruits du dehors et à la lecture que fait son amie.

Cette scène est charmante : les expressions sont bien senties, les attitudes spirituelles. Les quatre curieuses, les unes blondes, les autres brunes, sont de vraies Parisiennes, jolies, coquettes et mutines, élégantes de tournure et de mise. L'exécution est très-habile : les étoffes sont particulièrement réussies ; mais on voudrait un peu plus d'air, de lumière, autour des figures.

FRUITÉ, ÉE adj. (frui-té — rad. *fruit*). Blas. Se dit des arbres chargés de fruits, quand ces fruits sont d'un émail particulier : *De Montrosier : D'azur, au chêne d'argent* FRUITÉ *de sinople, adextré d'une main de carnation tenant une épée du second émail et garnie d'or.* ‖ Quand il s'agit du chêne, quelques auteurs se servent du mot ENGLANTÉ ou ENGLANDÉ.

FRUITER v. n. ou intr. (frui-té — rad. *fruit*). Hortic. Produire du fruit : *Le fraisier* Qeen's seedling FRUITE *facilement et en grande abondance ; son fruit rond est remarquable par son volume et sa couleur, d'un rouge très-foncé ; sa chair est très-rouge, bien parfumée.* (Poiteau.)

FRUITERIE s. f. (frui-te-rî — rad. *fruit*). Econ. dom. Lieu où l'on conserve les fruits : *Les soins principaux qu'exige une* FRUITERIE, *c'est de la garantir du froid à la faveur d'une bonne couverture et d'un poêle à roulettes.* (Parmentier.) ‖ Office qui fournit le fruit de la table du souverain.

— Boutique, commerce de marchand fruitier : *Ouvrir une* FRUITERIE. *S'enrichir dans la* FRUITERIE.

— Econ. rur. Nom qu'on donne en Franche-Comté au local où l'on fait le fromage.

— Encycl. Econ. domest. L'importance que présentent les fruits en agriculture et en économie domestique a dû faire songer de bonne heure au moyen de les conserver pour prolonger le temps de la jouissance. Nous avons indiqué, à l'article FRUIT, quelques-uns de ces moyens de conservation. Il nous reste à parler ici du meilleur de ces procédés, qui consiste à renfermer les fruits dans un local particulier, appelé *fruiterie* ou *fruitier*, et établi dans les conditions les plus convenables pour atteindre le but qu'on se propose. Ce n'est pas qu'on ne puisse à la rigueur se dispenser d'avoir ce local : les habitants des campagnes parviennent à conserver les fruits même dans les pièces qu'ils habitent ; il suffit pour cela des tiroirs d'une armoire, d'un coffre, d'une caisse, d'une boîte. Il faudrait bien toutefois se garder de renfermer un grand nombre du fruits à découvert dans une chambre à coucher ; l'acide carbonique exhalé par ces fruits, surtout quand ils ne sont pas complétement mûrs, pourrait occasionner par son accumulation de graves accidents. Mais, pour peu qu'on veuille opérer en grand, un fruitier devient indispensable, et, dans tous les cas, les bons résultats qu'on en obtient compensent les frais que nécessite son établissement.

Une cave sèche et assez profonde pour que la température y soit à peu près invariable en toute saison constitue le meilleur emplacement. Une pièce au rez-de-chaussée, mais dont le sol soit un peu au-dessous du niveau du terrain environnant, convient aussi beaucoup. Le fruitier doit être éloigné des fours, des serres, des fumiers, des marais, etc. Il faut que les fenêtres n'y soient pas trop multipliées et qu'elles aient chacune un double châssis, des contrevents et des rideaux. Le fruitier, d'après Parmentier, doit être planchéié, boisé, et son pourtour garni de tablettes espacées entre elles de 0m,2 à 0m,4 ; au milieu de la pièce est un autre corps de tablettes à double face. Ces tablettes, au lieu d'être en planches, sont souvent formées de claies ou de treillages à claire-voie, environnés d'un petit rebord et isolés des murs, afin d'empêcher la communication de l'humidité et de permettre de circuler autour. Sur ces tablettes on met de la paille, de la mousse, de la fougère ou même du sable de rivière ; le foin et le son doivent être employés le moins possible. C'est là qu'on range les fruits par catégories et en ayant soin qu'ils ne se touchent pas. On laisse le fruitier ouvert pendant quelques jours, afin de laisser s'exhaler l'excès d'humidité ; puis on le ferme exactement, et on tire même les rideaux. Enfin, pour completer ces précautions, il est bon d'avoir dans la *fruiterie* un poêle mobile, afin de prévenir, s'il y a lieu, les gelées.

Comme il n'est pas donné à tous les ménages de posséder un local pareil à celui que nous venons de décrire, on y supplée à l'aide du fruitier portatif imaginé par Matthieu de Dombasle. Voici en quoi consiste cet appareil. On fait construire, en planches de sapin ou de peuplier de 0m,02 d'épaisseur, des caisses hautes de 0m,1 au plus, longues de 0m,8 et larges de 0m,5. Elles doivent être bien égales en dimension, de manière à s'ajuster parfaitement les unes sur les autres ; elles n'ont point de couvercle. Au milieu de chacun des côtés, on fixe avec des clous, près des bords supérieurs, des tasseaux ou morceaux de bois qui servent à maintenir les caisses bien empilées et à faciliter leur maniement. Ces caisses, qui reçoivent chacune un lit de poires, de pommes ou de raisin, s'empilent les unes sur les autres, chacune servant de couvercle à celle qu'elle surmonte ; la caisse supérieure seule est fermée, soit par une caisse vide, soit par un couvercle en planches de même dimension. On peut empiler ainsi quinze caisses et plus, chaque pile formant une sorte de coffre inaccessible aux animaux rongeurs et susceptible d'être facilement logé dans un coin où il occupe peu de place ; les fruits s'y conservent très-bien. Les dimensions indiquées n'ont d'ailleurs rien d'absolu et peuvent varier en plus ou en moins, suivant les convenances.

Le fruitier demande à être soigneusement entretenu. La plus grande propreté doit toujours y régner. On a soin de fermer la porte quand on y entre et de refermer le volet de la fenêtre avant d'en sortir. Il est bon cependant de renouveler l'air à certains intervalles, mais seulement lorsque la température extérieure est à peu près au même degré que celle du fruitier et que l'air n'est point trop chargé d'humidité. Le plancher doit être recouvert d'une couche de sciure de bois mêlée de terre légère et sèche, et, pour le nettoyer, il vaut mieux se servir d'un petit râteau que d'un balai. Le soin de la *fruiterie* est confié à la garde de la ménagère, qui doit la visiter assez souvent pour enlever les fruits necessaires à la consommation et ceux qui, étant gâtés, pourraient endommager les autres.

FRUITIER s. m, (frui-tié — rad. *fruit*). Lieu où l'on conserve les fruits : *Une cave sèche et assez profonde est le meilleur* FRUITIER. (Parmentier.) *Chez les paysans, la huche et le* FRUITIER *sont toujours ouverts.* (J.-J. Rouss.)

— Arboric. Verger, terrain planté d'arbres à fruit.

— Econ. rur. Celui qui fabrique le fromage, dans la Franche-Comté et la Suisse française.

— Econ. domest. V. FRUITERIE.

FRUITIER, IÈRE adj. (frui-tié, iè-re — rad. *fruit*). Qui produit du fruit : *La plupart des arbres* FRUITIERS *sont moins élevés et plus*

aisés à escalader que ceux des forêts. (B. de St-Pierre.)

— Substantiv. Marchand, marchande de fruits et de légumes frais : *Une boutique de* FRUITIER.

FRUITIÈRE s. f. (frui-tiè-re — rad. *fruit*). Econ. rur. Société, association formée dans le Jura pour la confection des fromages.

— **Encycl.** Les associations appelées *fruitières* sont à peu près les mêmes partout, en Suisse et en France, dans les départements du Jura, du Doubs et des Vosges. Aussi ne pouvons-nous mieux les faire connaître qu'en empruntant à M. P. Joigneaux la description qu'il a faite de l'une d'elles, la *fruitière* de Champvaux, près de Poligny, dans le Jura. « Un membre de la commission nous accompagnait, dit-il; nous engageâmes avec lui la conversation que voici : « Vous êtes associés » pour la fabrication du fromage de Gruyère? » — Oui, monsieur, tous les cultivateurs de » la commune sans exception. — Depuis quelle » époque existe cette association? — Ma foi, » je serais bien en peine de vous le dire; tout » ce que je sais, c'est qu'elle dure depuis des » centaines d'années; nos grands-pères ne se » souvenaient pas du commencement. — Si » vous avez cinq minutes à perdre, expliquez-» moi donc la pratique de la chose. — Bien » volontiers. Une supposition, si vous le per-» mettez; nous sommes ici tous ensemble; » nous discutons un règlement entre nous; la » minorité suit la majorité; nous le signons, » tantôt en toutes lettres, tantôt avec une » croix, quand on ne peut pas faire autre-» ment. Après cela, nous nommons au scru-» tin une commission de plusieurs membres » qui sont chargés de faire exécuter le règle-» ment, et nous avons bien soin de choisir » ceux de nous autres qui ont le plus d'inté-» rêt à ce que l'association marche bien. La » commission loue un local que nous appelons » le *chalet* ou la *fruitière;* elle choisit ensuite » son fruitier, c'est-à-dire l'homme qui doit » fabriquer le fromage. Une fois les meules » posées, le grain peut venir. Donc, tous les » matins, nos femmes de ménage apportent le » lait de leurs vaches et le versent, chacune » à son tour, dans un seau en sapin. Le frui-» tier mesure la quantité et la marque sur » une taille particulière, comme font les bou-» langers et les bouchers des villes; puis il le » met dans la laiterie. Aussitôt que votre » taille indique que vous avez apporté assez » de lait pour fabriquer un fromage de gros-» seur ordinaire, votre tour de cuisson est » venu, le fruitier travaille pour votre compte, » et au lendemain le tour d'un autre. Le fro-» mage fait, on le pèse, on le marque de votre » nom et on le porte dans la cave commune » en compagnie de ceux de tout le monde. Le » fruitier les soigne tous; la commission les » vend, deux fois par an, aux marchands en » gros, et, aussitôt payés, une affiche écrite » à la main et placardée le samedi dans le » village annonce que la répartition de l'ar-» gent aura lieu le lendemain dans la mati-» née. Pierre avait en cave deux pains de » 35 kilogrammes chacun; il touchera, je sup-» pose, 60 francs; Jacques en avait le double, » il touchera 120 francs. — La position de » fruitier est-elle recherchée? demandâmes-» nous. — Certainement; monsieur, ne l'est » point qui veut. Il faut être honnête homme, » travailler ferme, avoir l'œil à tout, ne pas » souffrir que le lait soit impur et que les » seaux qui le contiennent soient malpropres. » — Comment le traitez-vous? — Le mieux » possible; celui que nous avons aujourd'hui » (1850) reçoit 300 francs par an et le loge-» ment. Il reçoit, en outre, des marchands de » fromage 3 francs pour 500 kilogrammes » vendus, et l'on vend à Champvaux 20,000 ki-» logrammes par année; il est nourri par les » sociétaires pour le compte desquels il tra-» vaille. Aujourd'hui il mange chez Pierre; » demain il mangera chez Jean, et les meil-» leurs morceaux sont pour lui; aussi dit-on » dans le Jura : gourmand comme un fruitier. » — En fin de compte, c'est une triste vie que la » sienne. — Pas du tout, monsieur. Imaginez-» vous que la *fruitière* est un véritable petit » salon de campagne pour nous autres. Quand » le temps est mauvais, et puis encore en hi-» ver, pendant les veillées, il y a foule ici; » c'est plein comme un œuf. On cause, on se » chauffe, on lit, on se conte des histoires, on » s'entretient de ses affaires. Sans la *frui-» tière*, chacun resterait chez soi; avec la » *fruitière*, on vit tous ensemble. Il est bon » d'ajouter que, sans la *fruitière*, nos femmes » mettraient de l'eau ou de la fécule dans leur » lait; avec la *fruitière*, cela n'est pas pos-» sible; il faut être honnête, quand même on » ne le voudrait pas. Nos fromages fabriqués » par association sont tout aussi bons aujour-» d'hui qu'autrefois, tandis que les fromages » fabriqués par des particuliers et envoyés au » loin ne sont plus ce qu'ils étaient il y a » quinze ou vingt ans. C'est que, chez les par-» ticuliers, il n'y a que la conscience pour re-» tenir les gens, tandis que, chez nous, il y a » un règlement qui ne badine point. C'est » notre loi à nous autres. Quand un article » ne nous convient plus, nous le changeons, » voilà tout; mais, tant qu'il reste sur le pa-» pier, nous lui obéissons. »

On voit assez, par ce qui précède, quels doivent être les avantages d'une telle association, et il serait vivement à désirer que de pareilles institutions pussent se généraliser. Aussi croyons-nous intéressant de donner tout au long le règlement de la *fruitière* de Champvaux, tel que le rapporte M. P. Joigneaux dans son *Livre de la ferme* :

« L'an 1846, nous soussignés, sociétaires de la *fruitière* de Champvaux, désirant donner à cette association toute la prospérité possible et prévenir les abus et fraudes, arrêtons ce qui suit :

» Article 1er. L'acte de société, qui engage pour six années consécutives, commençant à partir du 8 juillet présent mois, sera renouvelé de suite après ce délai, du 1er décembre au 10 janvier; toute personne non signataire qui aura, d'après la permission de la commission, porté une seule fois son lait à la *fruitière* sera censée faire acte de société et adhérer à tous les articles.

» Art. 2. Chaque associé apportera à la *fruitière* tous les jours, soir et matin, son lait à l'heure prescrite par le fruitier.

» Art. 3. Le lait sera présenté dans des vases propres. Tout lait gâté ou échauffé par quelque cause que ce soit sera refusé.

» Art. 4. Le lait d'une vache nouvellement vêlée ne sera présenté à la *fruitière* que douze jours après la parturition, et celui d'une vache ramenée ou achetée en foire que deux jours après.

» Art. 5. Tout associé pourra réserver le lait nécessaire à son usage bien reconnu, mais sans jamais pouvoir vendre ce lait ou en fabriquer chez lui du beurre ou toute espèce de fromage. Outre cette réserve, tant qu'il pourra porter un litre de lait par traite, il sera tenu de le mêler à la *fruitière*.

» Art. 6. Il est expressément défendu à chaque associé d'emprunter du lait d'un mêlant ou d'une autre personne, pour avancer son tour de fabrication, ainsi que d'en retenir pour le retarder.

» Art. 7. Toute contravention aux articles précédents sera punie d'une amende à titre de dommages-intérêts, payable sur les produits de la première livraison, et dont le minimum est fixé à 6 francs et le maximum à 20 francs. En cas de récidive, cette amende pourra être portée au double.

» Art. 8. On ne devra présenter que du lait de vache seulement et naturel, sans soustraction de crême ni addition d'eau ou de toutes substances étrangères.

» Art. 9. Nul associé ne pourra, sous aucun prétexte, refuser l'entrée de son écurie aux membres de la commission, lorsqu'ils se présenteront pour la vérification d'une fraude.

» Art. 10. Les contraventions aux deux articles précédents seront punies par l'exclusion de la société et par la confiscation de tous les produits en lait, crême, fromage et serai que l'associé aurait en magasin.

» Art. 11. Tous les fromages se vendront en gros par les soins des membres de la commission.

. . . .

» Art. 12. Chaque associé devra laisser à la *fruitière*, pour répondre de son engagement envers la société, des produits en valeur suffisante ou fournir une caution agréée par la commission.

» Art. 13. Pour l'exécution de l'acte de société, il sera nommé, au scrutin secret et à la majorité absolue, une commission composée de cinq membres et de deux suppléants, tous choisis parmi les sociétaires.

. . . .

» Art. 14. La commission a pour fonctions de condamner aux amendes, prononcer l'exclusion et la confiscation, surveiller le fruitier, l'engager à faire les ventes et achats, toutes les dépenses prévues et imprévues, enfin généralement tout ce qui concerne les intérêts de la société.

» Art. 15. Tout associé, lors de la pesée des pièces de fromage, devra livrer sur la balance toutes celles fabriquées pour son compte.

» Art. 16. De même, ceux qui se démembreraient de la société pour quelque motif ou sous quelque rapport que ce soit perdraient par là même tous les droits auxquels ils pourraient prétendre à l'égard des ustensiles ou de l'argent en caisse.

» Art. 16 *bis*. Si le fruitier ou quelqu'un des associés s'apercevait de quelque fraude, il en avertirait la commission, et deux de ses membres au moins assisteront à la pesée du lait de chaque associé, au moment où il sera présenté au mesurage; puis, lorsque l'heure de traire sera arrivée, ces mêmes membres se transporteront chez l'individu soupçonné, feront traire en leur présence le lait qu'ils compareront avec celui des mêmes vaches qui a été l'objet du soupçon, et dresseront procès-verbal du tout. Le prévenu sera appelé pour présenter ses moyens de défense devant la commission, sur un simple avertissement du président.

» Art. 17. Attendu que les terrains communaux livrés au parcours sont insuffisants pour la dépaissance des troupeaux, et que, si l'on réduisait le nombre des bestiaux suivant la possibilité des produits du parcours, ce nombre ainsi restreint ne permettrait pas de retirer de la fromagerie les avantages dont elle est susceptible, ce qui serait préjudiciable à tous les associés, pour remédier à cet inconvénient, le comité demeure autorisé à amodier chaque année, au compte de la société, soit sur soumission, soit autrement, le droit de parcours dans tout ou partie des coupes qui seront jugées défensables des bois communaux de la ville de Poligny, aux prix, charges, clauses et conditions que le susdit comité trouvera convenir. Les prix de ces soumissions ou amodiations seront prélevés avant distribution des produits annuels de la fromagerie, proportionnellement au nombre des têtes de bétail de chaque sociétaire, qu'il ait ou non profité du parcours affermé.

» Art. 18. Tous les sociétaires seront tenus, pendant la durée de la société, de mettre et faire garder leur bétail en troupeau commun, et seront censés avoir expressément renoncé au bénéfice des dispositions de l'article 12 de la loi du 28 septembre 1791, qui leur accorde de faire garder leur bétail par troupeaux séparés. L'infraction au présent article sera punie de l'exclusion de la société.

» Art. 19. Il ne sera donné par le fruitier ni brèches, ni petit-lait, ni serai qu'à ceux qui seront désignés par l'associé pour lequel on fabriquera.

» Art. 20. Les membres de la commission ne répondent pas des pertes qui pourraient arriver par un marchand, ainsi que de tous les frais et pertes généralement quelconques concernant ladite société. Les associés déclarent renoncer à tout recours aux tribunaux, reconnaissant et acceptant sans appel les délibérations de la commission prises à la majorité absolue. »

FRULLANI (Léonard), jurisconsulte et administrateur italien, né à Saint-Jean-Alla-Vena (Toscane) en 1756, mort à Florence en 1824. Il se fit recevoir docteur en droit à Pise. Auditeur au tribunal de Livourne pour la direction de la justice commerciale en 1794, auditeur du gouvernement en 1796, directeur intime des finances en 1800, Frullani fit preuve de capacité dans ces diverses fonctions et devint ensuite successivement président de la consulte et conseiller intime des finances et de guerre après la paix de Lunéville, président de la cour criminelle de Florence, puis président de la cour prévôtale chargée de juger les affaires de confiscation et de contrebande, pendant la domination française, enfin directeur des finances et de la *dépositerie* après la restauration de Ferdinand III. — Son fils, Julien FRULLANI, mathématicien, né à Livourne en 1795, mort en 1834, fut admis, en 1812, à l'école normale fondée à Pise par le gouvernement français. En 1815, il obtint du grand-duc Ferdinand III une chaire de mathématiques à l'université de cette dernière ville, puis devint membre de la commission chargée de chercher des bases plus équitables pour la répartition de l'impôt et fut nommé ensuite directeur général de la conservation du cadastre et du bureau des ponts et chaussées. Outre des manuscrits, il a laissé des *Mémoires* sur des questions de mathématiques, qui ont paru dans le recueil de la *Société italienne*.

FRULLANIE s. f. (frul-la-nî — de *Frullani*, savant italien). Bot. Genre de petits végétaux cryptogames, de la famille des hépatiques, qui croissent sur l'écorce des arbres.

FRULLANIOIDE adj. (frul-la-ni-o-i-de — de *frullanie*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la frullanie.

— s. m. Syn. de PTYCHANTHE, genre de cryptogames.

FRUMENCE (saint), en latin **Frumentius**, apôtre de l'Éthiopie, né à Tyr, mort vers 360. Il fut élevé par son parent Meropius, qui faisait le commerce tout en s'occupant de belles-lettres et qui l'emmena avec lui en Abyssinie, ainsi qu'un jeune parent nommé Edessius. Peu après leur arrivée dans ce pays, Meropius fut massacré avec tous ses compagnons de voyage, à l'exception de Frumence et d'Edessius, qui furent conduits au roi d'Éthiopie. Les deux jeunes gens, par leur savoir et par leur sagesse, ne tardèrent pas à gagner toute la confiance de ce prince, qui nomma Frumence son ministre et Edessius son échanson. En mourant, il laissa au premier la tutelle de son fils. Frumence profita de sa position pour propager le christianisme en Éthiopie et favoriser l'entrée des marchands chrétiens. Il se rendit ensuite en Égypte et fit part des succès obtenus par lui à saint Athanase, qui lui fit conférer l'épiscopat (331). De retour en Abyssinie, Frumence se fixa à Axum, où il fonda plusieurs Églises et convertit deux ans plus tard les jeunes princes Abra et Azba, qui régnaient conjointement.

FRUMENTACÉ, ÉE adj. (fru-man-ta-sé — du lat. *frumentum*, froment). Bot. Se dit de toutes les graminées cultivées pour leurs grains.

FRUMENTAIRE s. m. (fru-man-tè-re — lat. *frumentarius*, de *frumentum*, froment). Antiq. rom. Officier qui surveillait dans les provinces le transport du blé aux armées.

— Adjectiv. *Lois frumentaires*, Lois concernant les approvisionnements de blé, les distributions ou ventes de blé au peuple romain.

— s. f. Moll. Nom donné à des coquilles microscopiques qui ressemblent à des grains de blé.

FRUMENTALITE s. f. (fru-man-ta-li-te — du lat. *frumentum*, froment). Minér. Nom donné à des pierres qu'on avait d'abord prises pour des grains de blé fossiles.

FRUMENTATEUR s. m. (fru-man-ta-teur — lat. *frumentator;* de *frumentum*, froment). Antiq. rom. Soldat que l'on envoyait hors du camp pour couper des blés.

FRUMENTATION s. f. (fru-man-ta-si-on — du lat. *frumentum*, froment). Alimentation dont le pain est la base.

— Antiq. rom. Distribution gratuite de blé au peuple : *La plèbe césarienne était nourrie par la* FRUMENTATION, *contente de sa gueuserie.* (Proudh.)

FRUSINO, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, au S.-E. de Rome, chez les Volsques. Aujourd'hui FROSINONE.

FRUSQUE s. f. (fru-ske). Pop. Veiux effets d'habillement ou de mobilier : *Au Temple, les vêtements, en terme générique, sont des* FRUSQUES; *une* pelure *est un habit ou une redingote; le pantalon est un* montant. (F. Mornand.)

FRUSQUIN s. m. (fru-skain — On ne peut rattacher ce mot à aucune origine probable. Quant au mot *saint*, dont on fait souvent précéder *frusquin*, l'emploi en est très-facile à expliquer : ainsi que le fait observer M. Littré, les habitudes dévotieuses de nos pères leur avaient fait placer le mot *saint* devant divers substantifs ou adjectifs, sans autre intention que d'y fixer l'attention : *saint Frusquin* est de la même fabrique que *saint Lâche*, patron des paresseux; *saint Rabboni*, qui *rabbonnissait* les maris; *saint Gris*, patron des ivrognes; *sainte N'y-touche*, etc.). Pop. Ce qu'on a d'argent et de nippes. ‖ On dit plus communément SAINT-FRUSQUIN : *Vous ignorez l'amour de tous les citoyens pour leur* SAINT-FRUSQUIN ! (Balz.)

> Priam, cet homme sans pareil,
> Mit sous bonne et fidèle garde
> Ses vaisseaux et son *saint-frusquin.*
>
> (*La Guerre de Troie.*)

FRUSTE adj. (fru-ste — ital. *frusto*, mot qui dérive du latin *frustum*, morceau, pièce, fragment, que l'on compare au grec *thrausma*, morceau, *thraciô*, briser, de la racine sanscrite *dhvar* ou *dhurv*, courber, presser, briser. On sait que le *dh* sanscrit et le *th* grec sont souvent remplacés en latin par l'aspirée labiale *f*. Comparez *fumus*, fumée, grec *thumos*, sanscrit *dhuma*). Se dit d'une médaille, d'une monnaie dont l'empreinte est effacée au point de ne pouvoir plus être distinguée : *Médailles* FRUSTES. *Monnaies* FRUSTES.

— Par anal. Se dit d'une sculpture, d'un relief quelconque usé par le temps et le frottement : *Un marbre* FRUSTE. *Des moulures* FRUSTES.

— Fig. Presque effacé : *Le souvenir même* FRUSTE *et grossier a son culte et son prestige dans le cœur.* (Lamenn.)

— s. m. Caractère de ce qui est fruste : *Diogène sait d'une médaille le* FRUSTE *et la fleur du coin.* (La Bruy.)

FRUSTRANÉ, ÉE adj. (fru-stra-né — du lat. *frustra*, en vain). Hist. nat. Vain, inutile, sans effet : *Parmi les insectes qui vivent en société, beaucoup nous donnent à observer des mariages singuliers que nous pourrions rapporter à la polygamie* FRUSTRANÉE. (Duméril.) ‖ Peu usité.

— s. f. pl. Bot. Dans le système sexuel de Linné, Ordre de plantes synanthérées qui ont les fleurs du centre hermaphrodites et fécondes, celles de la circonférence neutres ou femelles, mais stériles dans les deux cas.

FRUSTRATOIRE adj. (fru-stra-toi-re — rad. *frustrer*). Qui a pour but de frustrer, de tromper, d'éluder; qui ne repose sur aucun motif plausible : *Acte* FRUSTRATOIRE. *Appel* FRUSTRATOIRE.

— Pratiq. Se dit d'un acte d'un officier ministériel inutile aux parties, et que cet officier ne fait que pour augmenter ses émoluments.

— s. m. Boisson sucrée et aromatisée qu'on prend après les repas pour faciliter la digestion, ou qu'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète : *Prendre un* FRUSTRATOIRE.

FRUSTRATOIREMENT adv. (fru-stra-toi-re-man — rad. *frustratoire*). D'une manière frustratoire, abusive; inutilement : *Les prières sont jetées* FRUSTRATOIREMENT *en l'air si l'espérance n'y est conjointe.* (Calvin.) ‖ Vieux mot.

FRUSTRÉ, ÉE (fru-stré) part. passé du v. Frustrer. Lésé dans ses droits : *Des héritiers légitimes* FRUSTRÉS *par des intrigants.* ‖ Privé, dépossédé : *Être* FRUSTRÉ *de son bien.*

> Et qui sait ce qu'aux Grecs, *frustrés* de leur victime,
> Peut permettre un courroux qu'ils croiront légitime?
>
> RACINE.

‖ Trompé, déçu, trahi, privé d'une chose attendue : *Être* FRUSTRÉ *dans son attente. Voir son attente* FRUSTRÉE. *Si nous sommes si souvent* FRUSTRÉS *dans nos espérances, ne nous en prenons qu'à l'indiscrétion de nos désirs.* (Sanial-Dubay.)

FRUSTRER v. a. ou tr. (fru-stré — lat. *frustrari;* mot dont la racine est la même que celle du latin *frustra*, en vain, ablatif d'une forme qui contient le radical de *frusus*, *frausus*, *fraudare*, *fraus*, savoir le sanscrit *bhrag*, rompre, briser. Par conséquent, *frustra* signifie avec fraude, avec illusion, et *frustrari*, priver par fraude). Léser dans ses droits, priver injustement : FRUSTRER *des enfants mineurs de l'héritage de leur père.* FRUSTRER *ses créanciers.*

— Fig. Décevoir, tromper : *Ce jeune homme* A FRUSTRÉ *toutes nos espérances.* FRUSTRONS

l'attente du diable par la persévérance de notre douleur. (Boss.)

— Syn. **Frustrer, priver, sevrer.** *Frustrer*, c'est empêcher d'obtenir, rendre nuls les droits qu'une personne croyait avoir ou l'espérance qu'elle avait conçue de posséder quelque chose dans l'avenir. *Priver*, c'est dépouiller d'une chose déjà possédée ou empêcher de posséder les choses sur lesquelles aucune prétention ne s'était éveillée. L'enfant déshérité se trouve *frustré* de la succession de son père; les bêtes sont *privées* de raison; on *prive* l'homme de sa liberté quand on le met en prison. Enfin *sevrer*, c'est priver quelqu'un des choses qu'il aimait et dont il était accoutumé à jouir; c'est le mettre dans un état nouveau où il ne peut plus en jouir : *Il faut se* SEVRER *des joies les plus innocentes quand Dieu nous les refuse.* (Fén.)

FRUSTULE s. m. (fru-stu-le — lat. *frustulum*, dimin. de *frustum*, fragment). Hist. nat. Corpuscule libre, agrégé ou soudé, des diatomées ou bacillariées : *Dans les espèces filamenteuses, formées de* FRUSTULES *soudés latéralement, ils peuvent être considérés comme des articles.* (Brébisson.)

FRUSTULIE s. f. (fru-stu-lî — du lat. *frustulum*, fragment). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, de la famille des bacillariées, caractérisé par une enveloppe double, une carapace siliceuse, un manteau gélatineux difforme et des corpuscules épars ou groupés. Il comprend trois espèces.

FRUTESCENT, ENTE adj. (fru-tèss-san — du lat. *frutex*, arbrisseau). Bot. Qui est de la nature des arbrisseaux, qui a le port d'un arbrisseau : *Végétaux* FRUTESCENTS. *Espèce* FRUTESCENTE.

FRUTICETUM s. m. (fru-ti-sé-tomm — du lat. *frutex*, arbrisseau). Hortic. Jardin consacré spécialement à la culture et à l'étude des arbrisseaux.

FRUTICICOLE s. m. (fru-ti-si-ko-le — du lat. *frutex, fruticis*, arbrisseau; *colere*, habiter). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des traquets ou saxicoles.

FRUTICULEUX, EUSE adj. (fru-ti-ku-leu, eu-ze — du lat. *fruticulus*, dimin. de *frutex*, arbrisseau). Bot. Syn. de SOUS-FRUTESCENT.

FRUTINGEN, ville de Suisse, cant. et à 40 kilom. S.-E. de Berne, près du confluent de la Kander et de l'Engstligen; 3.500 hab. réformés. Fabrication de lainage, de kirschwasser et de drap. On exploite dans les environs un banc de houille et deux carrières d'ardoises dont l'exportation est très-considérable. Les habitants s'occupent surtout de l'éducation de bétail.

FRUTILLE s. f. (fru-ti-lle; *ll* mll. — de l'espagn. *frutilla*, fraise du Chili). Bot. Fruit du frutiller ou fraisier du Chili.

FRUTILLER s. m. (fru-ti-lié; *ll* mll. — espagn. *frutilla*, même sens). Bot. Syn. de FRAISIER DU CHILI. ‖ On écrit aussi FRUTILLIER et FRUTILIER.

FRUTIQUEUX, EUSE adj. (fru-ti-keu, euze — du lat. *frutex*, arbrisseau). Bot. Syn. de FRUTESCENT.

FRY (Elizabeth), philanthrope anglaise, née à Bramerton, près de Norwich, en 1780, morte à Ramsgate en 1845. Elle était fille de John Gurney, riche négociant; sa famille appartenait à la société des quakers ou amis. Mme Fry nous apprend cependant elle-même que, pendant son enfance et son adolescence, en compagnie de ses six sœurs, elle s'abandonna avec passion à tous les plaisirs mondains, et qu'elle aimait tout particulièrement le « scandale et la belle compagnie. » En 1800, elle épousa M. Joseph Fry, quaker rigide, et c'est de cette époque que date sa conversion. En 1810, elle devint ministre parmi les quakers. En 1813, elle fit sa première visite à la prison de Newgate, où elle vit 300 femmes couvertes de haillons, entassées dans l'ordure, couchant sur la terre nue et souffrant toutes sortes de privations. Mme Fry, que son cœur entraînait constamment à soulager le malheur et à qui sa fortune facilitait l'exercice de la bienfaisance, fournit des vêtements à ces pauvres créatures et fit tout ce qui était alors en son pouvoir pour améliorer leur condition. En 1817, elle réussit à établir dans la prison une école et un ouvroir, organisa une société de dames pour le soulagement des détenues, et, depuis lors, ne cessa de travailler avec un zèle admirable à la réforme des prisons. En peu d'années, elle visita personnellement les prisons dans diverses parties de l'Angleterre, y introduisit les améliorations qu'elle avait déjà apportées dans le régime de Newgate et institua des comités pour visiter les détenues. Sa philanthropique influence se fit sentir dans la plupart des prisons, des maisons de correction, des asiles d'aliénés et des hôpitaux du Royaume-Uni. De 1837 à 1842, Mme Fry fit divers voyages en France et dans l'Europe septentrionale et centrale, visitant les prisons et exposant aux autorités ses plans de réforme. Le baron de Gérando fut son guide et son compagnon dans ses visites aux hôpitaux de Paris. Deux de ses filles ont publié les *Mémoires d'Elizabeth Fry, avec des extraits de son journal et de sa correspondance* (Londres, 1847, 2 vol.).

F. S. A. Abréviation usitée en pharmacie, et qui signifie : *Fac secundum artem*, Faites selon les règles de l'art.

FU s. m. (fu). Métrol. Mesure de capacité chinoise qui équivaut à 45 litres.

FUAD-MÉHÉMED-PACHA, homme d'Etat et écrivain turc, né à Constantinople en 1814, mort à Nice en 1869. Il reçut une éducation libérale par les soins de son père Izzet-Effendi-Kitchegizadé, plus connu sous le nom d'Izzet-Mollah, un des ulémas les plus distingués et l'un des poëtes les plus goûtés de son temps. Cependant Izzet-Mollah étant tombé dans la disgrâce du sultan Mahmoud, et ses biens ayant été confisqués, le jeune Fuad-Méhémed fut obligé d'embrasser une profession quelconque. Il choisit la médecine, qu'il étudia pendant quatre ans à l'école spéciale de Galata-Séraï. En 1834, il fut nommé chirurgien de l'amirauté; mais, peu après, il abandonna la pratique de la médecine et entra au ministère des affaires extérieures de la Porte, où il se prépara à la diplomatie par l'étude des langues européennes et de l'histoire du droit international. En 1840, il fut nommé secrétaire de l'ambassade turque à Londres, d'où il revint peu après à Constantinople prendre le poste de second interprète du gouvernement, puis celui de directeur du bureau de traduction. Bientôt il fut envoyé en Espagne pour complimenter la reine à l'époque de son couronnement. De retour à Constantinople, où il rapportait un poëme sur l'Alhambra (publié en 1845) et un mémoire politique, Fuad-Méhémed fut nommé interprète en chef de la Porte, puis grand référendaire au divan impérial. Nommé ministre de l'intérieur, il fut appelé à prendre le portefeuille des affaires extérieures sous le vizirat d'Aali-Pacha (1852); mais, à la suite d'une discussion très-vive avec le prince Menschikoff, à propos des Lieux saints, il envoya sa démission au sultan, en mars 1853. Chargé, en 1854, d'étouffer l'insurrection des Grecs en Epire, il s'acquitta de cette tâche avec autant de vigueur que d'habileté, et fut nommé, à son retour, membre du conseil du Tanzimat; puis de nouveau ministre des affaires extérieures avec le titre de pacha (1855) et de muschir. Le hatti-chérif de Gulhané, le rétablissement de l'influence turque dans les affaires de l'Europe, la création des phares et des télégraphes dans l'empire, tels furent les résultats de son nouveau passage au ministère. En 1856, il se rendit à Paris, en qualité de ministre plénipotentiaire, et assista aux délibérations du congrès réuni dans cette ville. En 1857, il devint président du Tanzimat; puis, sous le second vizirat d'Aali-Pacha (1858), pour la troisième fois ministre des affaires extérieures. Chargé, en 1860, de tirer vengeance du massacre des chrétiens en Syrie, il dut s'acquitter de cette mission de concert avec un corps expéditionnaire français. Malgré les attaques dont il a été l'objet de la part d'une grande partie de la presse européenne, surtout de la presse catholique, on peut affirmer qu'au milieu de circonstances aussi délicates, il fit tout ce qui était possible pour pacifier les districts du Liban, et, après le départ des troupes françaises, sut maintenir la tranquillité dans ce pays. Il refusa la vice-royauté de Syrie et revint prendre à Constantinople la présidence du Tanzimat (1861). En 1855, Fuad-Pacha avait été l'allié du parti de Reschid-Pacha avec Aali-Pacha, et, depuis cette époque, il avait lié avec ce dernier des relations qui devinrent de plus en plus étroites. Aali-Pacha était grand vizir (1862) lorsqu'une révolution de palais éclata subitement. On veut se débarrasser du *duumvirat*. Aali court au palais, viole les consignes qu'on a établies autour de Sa Hautesse, se jette à ses pieds et le supplie de donner au moins à Fuad le pouvoir qu'il lui enlève. Fuad passe au grand vizirat et donne les affaires étrangères à Aali. En 1865, Aali redevient grand vizir et confie les affaires étrangères à Fuad.

Ces deux hommes d'Etat sont restés jusqu'à la fin constamment unis. Par son esprit fécond en ressources et par son caractère résolu, Fuad-Pacha suppléait à ce qui manquait à son ami, homme plus éclairé que la plupart des ministres turcs, mais lent et indécis.

Vers le milieu de 1868, une cruelle maladie força Fuad-Pacha à donner sa démission et à abandonner les affaires. D'après le conseil des médecins, il se rendit à Nice dans l'espoir de rétablir sa santé. C'est là qu'il s'est éteint, au moment où une amélioration semblait se produire dans son état.

Esprit vif, actif, souple, doué au suprême degré du don d'assimilation, Fuad a été l'un des hommes d'Etat les plus remarquables de son époque. Il n'est personne dans le monde de la diplomatie, qui n'ait été plus ou moins sous le charme de cet esprit gracieux, élégant, d'une distinction qui ne se démentait jamais. « Je suis venu pour me plaindre à vous, lui disait un jour l'ambassadeur anglais sir Henry Bulwer, pour obtenir une chose juste et qui me paraît très-nécessaire. Nous avons causé, vous m'avez charmé, je me sens sous l'empire de vos raisons; mais n'abusez pas de votre esprit et de votre pouvoir. A peine me serai-je éloigné que je m'en voudrai, que je vous en voudrai, parce que nous n'aurons rien fini, et, comme vous ne serez plus là, je vous donnerai tort. »

Quand son père, le poëte Izzet-Mollah, fut disgracié par Mahmoud II et envoyé en exil, tous les biens de la famille avaient été confisqués, et le jeune Fuad s'était vu réduit à la misère; mais les deux sultans, fils de Mahmoud, lui rendirent au centuple ce qu'il avait perdu. Abd-ul-Aziz lui fit des cadeaux splendides en chevaux, en diamants et en terrains. Ce fut sur l'un de ces emplacements que Fuad fit construire son *iali* de Canlidja, une merveille, un vrai palais des *Mille et une nuits.* Rien d'admirable comme ces vastes jardins d'où l'on domine le Bosphore, avec ses longues avenues, ses allées ombreuses et ses plantes rares. La magnificence de ce palais souleva des jalousies et des dénonciations. Le sultan lui-même en fut offusqué et le témoigna; mais l'adroit Fuad sut conjurer l'orage, et la faveur dont il avait joui se raffermit si bien que le sultan ne voulut pas d'autre ministre pour l'accompagner lorsqu'il se rendit à Paris lors de l'Exposition universelle de 1867. Fuad a laissé une fortune énorme.

Outre ses poésies et diverses brochures politiques, dont une a pour titre : *La vérité sur la question des Lieux saints*, Fuad-Méhémed-Pacha a publié une *Grammaire turque* (1852) fort estimée de ses compatriotes. Il était décoré d'une foule d'ordres turcs et étrangers, et membre de l'Académie des sciences de Constantinople. Il laisse, dit-on, sinon des mémoires dans le sens que nous attachons à ce mot, du moins des notes fort curieuses sur les hommes et sur les choses de son temps.

FUALDÈS (Antoine-Bernardin), né à Mur-de-Barrez, dans le Rouergue, vers 1761, assassiné à Rodez le 19 mars 1817. Il appartenait à une famille de robe qui le destina à la magistrature, et il venait de terminer ses études quand la Révolution éclata. Attiré à Paris par les événements, il y était domicilié en 1793, au moment où le général Custine fut traduit pour la première fois devant la justice. Le sort désigna Fualdès pour faire partie du jury. Fualdès, convaincu de l'innocence de l'accusé, se constitua son défenseur près de ses collègues et réussit à en rallier à son opinion un nombre suffisant pour obtenir un acquittement. Après le 18 brumaire, il fut appelé à prendre rang dans la magistrature. Il était procureur impérial à Rodez en 1814. Destitué par Louis XVIII, rétabli pendant les Cent-Jours, de nouveau révoqué au second retour des Bourbons, Fualdès vivait dans la retraite, dans la ville même où il avait exercé ses fonctions de magistrat, quand, dans la soirée du 19 mars 1817, il périt victime d'un assassinat entouré de circonstances étranges, qui en ont fait une cause célèbre.

Parmi les nombreux amis que Fualdès s'était faits à Rodez se trouvaient, au premier rang, l'agent de change Jausion, devenu son parent par alliance, et Bastide-Grammont, beau-frère de Jausion, habitant ordinairement un riche domaine, à quelques kilomètres de la ville. Jusqu'en 1814, l'intimité de ces trois hommes n'avait pas été troublée. A cette époque, une sorte de refroidissement, dû à la politique, se manifesta entre Fualdès et Jausion. Quant à Bastide, fougueux royaliste, il savait mieux cacher sa pensée, en sorte qu'il resta, du moins en apparence, l'ami de l'ancien magistrat. Du reste, ils continuèrent à se voir, quoique moins souvent; des raisons d'intérêt, dues à des opérations de banque ou d'escompte faites en commun, leur interdisant une rupture complète. Toutefois, il n'était pas rare que la différence de leurs opinions politiques fît naître entre eux de vives discussions et des apostrophes violentes. C'est ce qui arriva notamment un soir de février 1817. Ce soir-là, Fualdès, entrant dans le salon d'un de ses amis où se trouvait Jausion, entendit ce dernier dire à demi-voix au milieu d'un groupe, en le désignant : « Voici encore un de ces infâmes bonapartistes qu'il faudrait bien mettre à la raison. » Fualdès alla droit à Jausion et s'écria : « Monsieur Jausion, on n'est pas pendu pour demeurer fidèle à sa cause; tenez-vous-le pour dit; mais surtout rappelez-vous qu'il faut être plus réservé vis-à-vis d'un homme qui pourrait, d'un mot, vous envoyer à l'échafaud! » Ces paroles, que l'on attribua d'abord à un mouvement irréfléchi d'emportement, et dont on connut plus tard le véritable sens, faisaient allusion à un infanticide commis en 1809 par Jausion, pour sauver l'honneur d'une femme mariée, sa maîtresse. Fualdès avait été chargé, en sa qualité de chef du parquet, de poursuivre les auteurs du crime; mais, égaré par l'amitié, il avait disposé les choses de telle sorte que Jausion ne fut même pas soupçonné. Cependant, tout en sauvant son ami, il avait cru devoir conserver par devers lui des papiers qui établissaient sa culpabilité. C'est à ces papiers qu'il avait fait allusion en proférant l'espèce de menace que nous venons de rapporter. Quoi qu'il en soit, après cette scène, Fualdès manifesta le désir de rompre entièrement avec Jausion et de lui retirer la signature qu'il lui avait confiée à diverses reprises pour faciliter les opérations de son commerce.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 20 mars 1817, à la naissance du jour, des pêcheurs trouvèrent flottant sur l'Aveyron, près du moulin dit de Bessès, le cadavre d'un homme qui paraissait avoir été assassiné depuis quelques heures et jeté ensuite à la rivière. La justice avertie se transporta sur les lieux. Le cadavre fut immédiatement reconnu pour être celui de Fualdès. On constata qu'il existait au cou une large blessure faite avec un rasoir ou un couteau, et qui avait dû amener une mort presque instantanée, car l'artère carotide et le larynx étaient divisés. Dans la même journée, la justice fut informée que l'on avait pénétré dans l'appartement de la victime, que plusieurs des meubles qu'il renfermait présentaient des traces d'effraction, que des valeurs considérables en espèces ou en effets paraissaient en avoir été soustraites. On attribua d'abord ce crime à quelque vengeance politique, ce qui en fit confier la recherche à la cour prévôtale; mais on ne tarda pas à en reconnaître la nature véritable, et alors le soin de l'instruction passa aux magistrats ordinaires. Les premiers renseignements furent fournis par un officier, Clémandot, lequel vint raconter au préfet certains détails qu'il disait tenir d'une dame, vivant dans son intimité, et qui lui paraissaient, ajoutait-il, assez concluants pour mettre sur la trace des coupables. Cet officier déclara qu'ayant rencontré sur une promenade la dame Clarisse Manson, il lui avait reproché d'avoir manqué à un rendez-vous qu'il lui avait donné au coin de la rue des Hebdomadiers, et qu'elle s'en était excusée en prétendant qu'elle avait été entraînée dans un bouge infect, où s'étaient passées des choses horribles, où sa vie même avait été mise en danger. A ces renseignements vinrent s'en joindre d'autres, et, enfin, l'on apprit que, dans la soirée du 19 mars, une scène mystérieuse avait dû avoir lieu dans une maison de prostitution tenue par les époux Bancal, au no 605 de la rue des Hebdomadiers, une des plus sales, des plus obscures et des plus mal famées de la ville. Une perquisition faite dans cette maison amena la découverte de nombreux linges à demi lavés et portant encore des traces de sang. On trouva, en outre, dans un cabinet, où elle était cachée sous un lit, une couverture également ensanglantée. En présence de ces indices, Bancal et sa femme furent immédiatement arrêtés. De son côté, Mme Manson, mandée par le préfet et pressée de questions, fit l'aveu à ce magistrat que, par la circonstance la plus extraordinaire, elle s'était trouvée dans la maison Bancal, et qu'elle y avait été témoin de l'assassinat du malheureux Fualdès. Enfin, à la suite de minutieuses investigations, on acquit la presque certitude que Fualdès avait été égorgé chez Bancal, et que les auteurs principaux de ce crime étaient Bastide et Jausion, lesquels devaient avoir eu pour complices, outre le maître et la maîtresse du logis, une blanchisseuse nommée Anne Benoît et quatre individus mal famés, les sieurs Colard, Bax, Missonnier et Bousquier. Ils furent tous mis en état d'arrestation, et, le 19 août 1817, ils comparurent devant la cour d'assises de l'Aveyron, à l'exception de Bancal, mort en prison, après plusieurs tentatives de suicide.

Voici l'exposé sommaire des faits que la justice avait recueillis et dont une partie importante lui avait été fournie par les révélations d'un des accusés, le nommé Bax.

Le mercredi 19 mars 1817, à huit heures quelques minutes du soir, Fualdès sortit de chez lui. Il portait sous sa redingote quelque chose qu'il soutenait avec son bras gauche. La maison qu'il habitait se trouvait à quelques pas de la rue des Hebdomadiers. A peine était-il arrivé au coin de cette rue qu'il se vit entouré par Bastide, Jausion et leurs complices. On lui appliqua un mouchoir sur la bouche pour empêcher ses cris, et on lui en jeta un autre autour du cou pour l'entraîner plus facilement; puis, pendant que deux musiciens ambulants, un vielleux et un joueur d'orgue, apostés en cet endroit, couvraient du bruit de leurs instruments le tumulte de ce guet-apens, on le poussa avec violence dans la maison Bancal. Là, Fualdès fut d'abord assis de force sur une chaise, devant une table de cuisine; on lui fit signer plusieurs papiers que Jausion prit à mesure et enferma dans un portefeuille. Ce travail achevé, Bastide dit à la victime : « Ce n'est pas le tout de signer, il faut encore mourir. » Bastide le saisit aussitôt à bras le corps, et, aidé de quelques-uns de ses complices, essaya de le coucher sur la table; mais Fualdès opposa une résistance désespérée, parvint à se débarrasser de ses agresseurs, puis, tombant à genoux : « Que vous ai-je fait, demanda-t-il? Du moins, accordez-moi un instant pour me réconcilier avec Dieu. — Tu te réconcilieras avec le diable, » lui répondit Bastide. Et, en même temps, il le saisit de nouveau et réussit cette fois à le coucher sur la table, où il le maintint par les épaules, pendant que d'autres le tenaient par les jambes, lui tamponnaient la bouche et lui ôtaient la cravate. En ce moment, Jausion, armé d'un couteau de cuisine, porta le premier coup, mais ce fut d'une main mal assurée, puis il recula épouvanté. Fualdès, blessé légèrement, rassembla toutes ses forces, fit un suprême effort et renversa la table. Il y eut ici quelques minutes d'une confusion inexprimable. Tandis qu'on s'occupait de redresser la table, Fualdès, éperdu, cherchait à gagner la porte. Arrêté presque aussitôt, il fut, pour la seconde fois, allongé sur la table. Alors, Bastide, prenant le couteau des mains de Jausion, le plongea à plusieurs reprises dans la gorge de Fualdès. Anne Benoît tenait une mauvaise lampe, la seule lumière qui éclairât cette scène, et la femme Bancal, à genoux, rece-

vait dans un baquet plein de son le sang de la victime et le remuait avec la main à mesure qu'il tombait.

Fualdès mort, on le fouilla. Bastide trouva 17 francs dans les poches du gilet; il les remit à la Bancal avec ces paroles : « Prenez, nous ne tuons pas cet homme pour son argent. » D'une autre poche, Jausion retira une clef, qu'il donna à Bastide en lui recommandant d'aller « ramasser le tout. » Cela fait, Jausion sortit. Lui parti, on entendit du bruit dans un petit cabinet qui ouvrait sur la rue par une lucarne grillée et communiquait par une porte avec la pièce, théâtre du crime. Bastide demanda à la Bancal d'où provenait ce bruit. Celle-ci se troubla, balbutia, et répondit que, dans la brusque invasion de sa demeure, elle avait été obligée de faire cacher une personne qui n'avait pas eu le temps de sortir. Bastide s'élança dans le cabinet et en fit sortir Mme Manson, déguisée en homme. On n'a jamais bien expliqué la présence dans la maison Bancal, d'une jeune femme appartenant à l'une des familles les plus considérées du pays. Quoi qu'il en soit du motif réel qui avait conduit Mme Manson chez la Bancal, du lieu où elle était cachée, elle avait dû entendre tout ce qui s'était dit, et vu, à travers les fentes de la porte, tout ce qui s'était fait. Bastide le comprit fort bien. Aussi, voulut-il égorger cette dame; mais Jausion, qui rentra fort à propos pour celle-ci, lui arracha le couteau des mains en disant : « Tu es embarrassé d'un cadavre, que ferais-tu d'un second? » Bastide céda à regret; mais il exigea un serment solennel. Mme Manson, s'étant mise à genoux et la main posée sur le cadavre, jura de ne rien révéler sous peine de perdre la vie par le fer ou le poison. Elle put alors se retirer, et Jausion, l'ayant prise sous sa protection, la conduisit hors de la maison Bancal. Inquiet de ce qui venait d'avoir lieu, Bastide fouilla la maison pour s'assurer qu'aucun autre témoin caché n'avait pu voir commettre le crime. Il trouva une enfant, Madeleine Bancal, qui était couchée et feignait de dormir dans un lit placé dans la chambre même du meurtre, et dont les rideaux étaient hermétiquement fermés. Il voulut aussi la mettre à mort; mais il finit par y renoncer, la femme Bancal s'étant chargée, pour 400 francs, de « faire passer la petite par ses mains. » Restait le cadavre, dont il fallait se débarrasser. Quand Jausion revint d'accompagner Mme Manson, il trouva qu'on l'avait enveloppé dans une couverture et lié avec une corde. Lorsqu'ils jugèrent la nuit assez obscure, les rues suffisamment désertes, les assassins se mirent en marche du côté de l'Aveyron. Colard, Bancal, Bax et Bousquier portaient le hideux ballot. Bastide, armé d'un fusil à deux coups, allait devant pour éclairer la route. Jausion formait l'arrière-garde, un autre fusil sous le bras. Missonnier suivait. Le trajet fut très-long. Arrivé au terme du voyage, on délia la corde, on retira la couverture et l'on jeta le cadavre dans la rivière, presque au même endroit où il fut retrouvé quelques heures plus tard. L'expédition terminée, Bastide et Jausion quittèrent leurs complices, en leur recommandant, sous peine de la vie, le silence le plus absolu. Le lendemain, de très-bonne heure, Jausion, bientôt rejoint par Bastide, se présenta au domicile de Fualdès et y enleva d'un meuble, qu'il fractura, des valeurs et des papiers à la possession desquels il devait singulièrement tenir, puisque, pour les posséder, il n'avait pas reculé devant l'assassinat.

Les débats, ouverts le 19 août, fixèrent l'attention de toute l'Europe et ne tinrent pas moins de vingt-six séances, pendant plusieurs desquelles les rétractations, les demi-aveux et les tergiversations de Mme Manson, qui paraissait sous le poids d'une terreur indéfinissable, excitèrent au plus haut degré la curiosité publique. Enfin, le 12 septembre, le jury rendit un verdict en suite duquel la cour condamna Bastide, Jausion, la femme Bancal, Bax et Colard à la peine de mort; Missonnier et Anne Benoît aux travaux forcés à perpétuité, et Bousquier à un an de prison. Marianne Bancal, une des filles de la Bancal, qu'on avait arrêtée, fut acquittée. Il en fut de même de la femme de Jausion et d'une autre sœur de Bastide, que l'on avait comprises dans la poursuite, comme complices du vol commis chez Fualdès dans la matinée du 20 mars.

Après des débats aussi solennels, on devait croire tout fini, lorsque, tout à coup, on apprit que, par suite d'une erreur faite par les greffiers dans la rédaction du procès-verbal des audiences, la cour de cassation avait annulé le jugement et renvoyé à nouveau les accusés devant la cour d'assises du Tarn, séant à Albi. Une deuxième instruction dut donc avoir lieu. On ne découvrit rien de bien important. Seulement, dans l'espoir de forcer Mme Manson à dire la vérité, on la mit en accusation « comme ayant, avec connaissance de cause, aidé ou assisté les auteurs de l'assassinat de Fualdès. » Les nouveaux débats commencèrent le 25 mars 1818. Comme ils l'avaient fait à Rodez, Bastide et Jausion protestèrent de leur innocence; mais Bax, dont les révélations avaient déjà été d'un grand secours à la justice, les renouvela en y ajoutant des détails qu'il avait cachés jusqu'alors. De son côté, la femme Bancal, dans l'espoir d'obtenir quelque ménagement, entra dans la voie des aveux. Enfin, Mme Manson, poussée à bout par les menaces dont les familles des deux principaux accusés ne cessaient de la poursuivre, prit le parti de tout dire, et, au milieu de la stupeur générale, raconta, en apostrophant Bastide et Jausion, les événements de la soirée du 19 mars 1817. Le 4 mai, après une très-courte délibération, le jury reconnut tous les accusés coupables, Mme Manson exceptée. La peine de mort fut de nouveau prononcée contre Bastide, Jausion, Bax, Colard et la femme Bancal. Anne Benoît fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Quant à Missonnier, il en fut quitte pour deux années d'emprisonnement. Le 30 mai, les pourvois des condamnés furent rejetés, et, le 3 juin, les têtes de Bastide, de Jausion et de Colard tombèrent sur une des places publiques d'Albi. La peine de Bax et de la Bancal fut commuée, à cause de leurs aveux, en celle de la détention perpétuelle.

Un événement si dramatique, qui avait eu dans toute l'Europe le retentissement le plus émouvant, ne pouvait laisser insensibles les poëtes qui ont la spécialité des complaintes. D'habitude, la Muse, dans ces sortes de circonstances, ne souffle les inspirations qu'à des adeptes d'un grade peu élevé dans la hiérarchie poétique; cette fois, elle mit en veine un véritable homme d'esprit, Catalan, un dentiste. Catalan, déjà encouragé par quelques lauriers cueillis dans la même carrière, lança la complainte de Fualdès, qui est restée le modèle du genre. On venait de passer par des émotions fortes; on se soulagea en s'en moquant. Non-seulement on chantait la complainte à plein gosier; mais, « pour satisfaire la curiosité publique, dit Du Mersan, les portraits en cire des coupables furent moulés, montés sur des mannequins, et on vit longtemps, dans la cour des Fontaines, à Paris, un endroit disposé comme le bouge de la femme Bancal, et dans lequel la scène de l'assassinat était représentée *au naturel*. On y assistait pour *la bagatelle de deux sous.* » L'air sur lequel la complainte de Fualdès se chante est celui du *Maréchal de Saxe*, qui est noté sous le no 1,375 de la *Clef du Caveau*. Le vingtième couplet est dû, dit-on, à la collaboration de M. Dupin.

PREMIER COUPLET.

Ecoutez, peuple de France,
Du royaume de Chili,
Peuple de Russie aussi,
Du Cap de Bonne-Espérance,
Le mémorable accident
D'un crime très-conséquent.

DEUXIÈME COUPLET.

Capitale du Rouergue,
Vieille ville de Rodez,
Tu vis de sanglants forfaits,
A quatre pas de l'Ambergue,
Faits par des cœurs aussi durs
Comme tes antiques murs.

TROISIÈME COUPLET.

De très-honnête lignée
Vinrent Bastide et Jausion,
Pour la malédiction
De cette ville indignée,
Car d' Rodez les habitants
Ont presqu' tous des sentiments.

QUATRIÈME COUPLET.

Bastide le gigantesque,
Moins deux pouce' ayant six pieds,
Fut un scélérat fieffé,
Et même sans politesse,
Et Jausion l'insidieux,
Sanguinaire, avaricieux.

CINQUIÈME COUPLET.

Ils méditent la ruine
D'un magistrat très-prudent,
Leur ami, leur confident;
Mais ne pensant pas le crime,
Il ne se méfiait pas
Qu'ils complotaient son trépas.

SIXIÈME COUPLET.

Hélas! par un sort étrange,
Pouvant vivre honnêtement,
Ayant femme et des enfants,
Jausion, l'agent de change,
Résolut ce grand forfait
Pour acquitter un effet.

SEPTIÈME COUPLET.

Bastide le formidable
Le dix-neuf mars, à Rodez,
Chez le vieillard Fualdès,
Entre avec un air aimable,
Dit : « Je dois à mon ami;
Je fais son compte aujourd'hui. »

HUITIÈME COUPLET.

Ces deux beaux-frères perfides
Prennent des associés :
Bax et le porteur Bousquier,
Et Missonnier l'imbécile,
Et Colard est pour certain
Un ancien soldat du train.

NEUVIÈME COUPLET.

Dedans la maison Bancale,
Lieu de prostitution,
Les bandits de l'Aveyron
Vont faire leur bacchanale,
Car, pour un crime odieux,
Rien n'est tel qu'un mauvais lieu.

DIXIÈME COUPLET.

Alors, le couple farouche
Saisit Fualdès au Terral;
Avec un mouchoir fatal
On lui tamponne la bouche,
On remplit son nez de son
Pour intercepter le son.

ONZIÈME COUPLET.

Dans cet infâme repaire,
Ils le poussent malgré lui,
Lui déchirant son habit,
Jetant son chapeau par terre,
Et des vielleurs insolents
Assourdissent les passants.

DOUZIÈME COUPLET.

Sur la table de cuisine,
Ils l'étendent aussitôt.
Jausion prend son couteau
Pour égorger la victime,
Mais Fualdès, d'un coup de temps,
S'y soustrait adroitement.

TREIZIÈME COUPLET.

Sitôt l'hercule Bastide
Le relève à bras tendu,
De Jausion éperdu,
Saisit le fer homicide :
« Est-ce là comme on s'y prend?
Va, tu n'es qu'un innocent. »

QUATORZIÈME COUPLET.

« Puisque sans raison plausible
Vous me tuez, mes amis,
De mourir en étourdi,
Cela ne m'est pas possible.
Ah! laissez-moi dans ce lieu
Faire ma paix avec Dieu. »

QUINZIÈME COUPLET.

Ce géant épouvantable
Lui répond grossièrement :
« Tu pourras, dans un instant,
Faire paix avec le diable. »
Ensuite, d'un large coup,
Il lui traverse le cou.

SEIZIÈME COUPLET.

Voilà le sang qui s'épanche;
Mais la Bancal, aux aguets,
Le reçoit dans un baquet,
Disant : « En place d'eau blanche,
Y mettant un peu de son,
Ce sera pour mon cochon. »

DIX-SEPTIÈME COUPLET.

Fualdès meurt et Jausion fouille,
Prenant le passe-partout,
Dit : « Bastide, ramass' tout. »
Il empoigne la grenouille,
Bague, clef, argent comptant,
Montant bien à dix-sept francs.

DIX-HUITIÈME COUPLET.

Alors, chacun, à la hâte,
Colard, Benoît, Missonnier
Et Bax, le contrebandier,
Mettant la main à la pâte,
Le malheureux maltraité
Se trouve être empaqueté.

DIX-NEUVIÈME COUPLET.

Certain bruit frappe l'ouïe
De Bastide furieux;
Un homme s'offre à ses yeux,
Qui dit : « Sauvez-moi la vie,
Car, sous ce déguisement,
Je suis Clarisse Enjalran. »

VINGTIÈME COUPLET.

Lors, d'une main téméraire,
Ce monstre licencieux
Veut s'assurer de son mieux
A quel homme il a affaire,
Et, trouvant le fait constant,
Teint son pantalon de sang.

VINGT ET UNIÈME COUPLET.

Sans égard et sans scrupule,
Il a levé le couteau;
Jausion lui dit : « Nigaud,
Quelle action ridicule,
Un cadavre est onéreux,
Que feras-tu donc de deux? »

VINGT-DEUXIÈME COUPLET.

On traîne l'infortunée
Sur le corps tout palpitant;
On lui fait prêter serment.
Sitôt qu'elle est engagée,
Jausion officieux,
La fait sortir de ces lieux.

VINGT-TROISIÈME COUPLET.

Quand ils sont dedans la rue,
Jausion lui dit d'un air fier :
« Par le poison ou le fer,
Si tu causes, t'es perdue. »
Manson rend du fond du cœur
Grâce à son tendre sauveur.

VINGT-QUATRIÈME COUPLET.

Bousquier dit avec franchise,
En contemplant cette horreur :
« Je ne serai pas porteur
De pareille marchandise. »
Comment, mon cher ami Bax,
Est-ce là donc ton tabac?

VINGT-CINQUIÈME COUPLET.

Mais Bousquier faisant la mine
De sortir de ce logis,
Bastide prend un fusil
Et l'appuie sur la poitrine :
« Butor,
Si tu bouges, tu es mort. »

VINGT-SIXIÈME COUPLET.

Bastide, ivre de carnage,
Donne l'ordre du départ;
En avant! voilà qu'il part,
Jausion doit fermer la marche,
Et les autres du brancard
Saisissent chacun un quart.

VINGT-SEPTIÈME COUPLET.

Alors, de l'affreux repaire
Sort le cortége sanglant;
Colard et Bancal devant,
Bousquier, Bax, portant derrière.
Missonnier, ne portant rien,
S'en va la canne à la main.

VINGT-HUITIÈME COUPLET.

En allant à la rivière,
Jausion tombe d'effroi;
Bastide lui dit : « Eh quoi!
Que crains-tu? » Le cher beau-frère
Lui répond : « Je n'ai pas peur. »
Mais tremblait comme un voleur.

VINGT-NEUVIÈME COUPLET.

Enfin l'on arrive au terme
Le corps, désempaqueté,
Dans l'Aveyron est jeté;
Bastide alors d'un air ferme,
S'éloigne avec Jausion.
Chacun tourne les talons.

TRENTIÈME COUPLET.

Par les lois de la physique,
Le corps du pauvre innocent,
Se trouvant privé de sang,
Par un miracle authentique,
Surnage aux regards surpris,
Pour la gloire de Thémis.

TRENTE ET UNIÈME COUPLET.

L'on s'enquiert, l'on s'informe,
Les assis' de l'Aveyron
Prennent condamnation,
Par un arrêt bien en forme,
Qui, pour quelque omission,
A subi cassation.

TRENTE-DEUXIÈME COUPLET.

En vertu d'une ordonnance,
La cour d'assises d'Albi
De ce forfait inouï
En doit prendre connaissance.
Les fers aux mains et aux pieds,
Les monstres sont transférés.

TRENTE-TROISIÈME COUPLET.

Le chef de la gendarmerie
Et le maire de Rodez
Ont inventé tout exprès
Une cage bien garnie,
Qui les expose aux regards,
Comme tigr's et léopards.

TRENTE-QUATRIÈME COUPLET.

La procédure commence :
Bastide, le rodomont,
Au témoin qui le confond,
Parle avec impertinence;
Quoique entouré de recors,
Il fait le drôle de corps.

TRENTE-CINQUIÈME COUPLET.

Tous adoptent le système
De la dénégation;
Mais cette œuvre de démon
Se renverse d'elle-même,
Et leurs contradictions
Servent d'explications.

TRENTE-SIXIÈME COUPLET.

Pressés par leur conscience,
Bax et la Bancal tous deux
Font des aveux précieux.
Malgré cette circonstance,
Les deux beaux-frèr's accusés
N'en sont pas déconcertés.

TRENTE-SEPTIÈME COUPLET.

« Qui vous a sauvé, Clarisse?
Dit l'aimable président;
Il vous faut, en ce moment,
Le nommer à la justice;
Est-ce Veynac ou Jausion?
— Je ne dis ni oui ni non. »

TRENTE-HUITIÈME COUPLET.

Clarisse voit l'air farouche
Que sur elle on a porté :
« Non, l'auguste vérité
Ne peut sortir de ma bouche;
Je ne fus point chez Bancal...
Mais quoi, je me trouve mal!... »

TRENTE-NEUVIÈME COUPLET.

On prodigue l'eau des carmes.
Clarisse aussitôt revient;
A Bastide, qui soutient
Ne connaître cette dame,
Elle dit : « Monstre enragé,
Tu as voulu m'égorger. »

QUARANTIÈME COUPLET.

Si l'on en croit l'éloquence
De chacun des avocats
De tous ces vils scélérats,
Manifeste est l'innocence;
Mais, malgré tous leurs rébus,
Ce sont des propos perdus.

QUARANTE ET UNIÈME COUPLET.

De Clarisse l'innocence
Paraît alors dans son jour;
Elle prononce un discours
Qui commande le silence,
Et n'aurait pas plus d'éclat
Quand ce serait son état.

QUARANTE-DEUXIÈME COUPLET.

« Dans cet asile du crime,
Imprudente et voilà tout,
Pleurs, débats, j'entendis tout,
Derniers cris de la victime,

Me trouvant là, par hasard,
Et dans un moment d'écart. »

QUARANTE-TROISIÈME COUPLET.

A la fin, tout débat cesse
Par la condamnation
De Bastide et de Jausion,
Colard, Bax et la tigresse,
Par un légitime sort
Subissent l'arrêt de mort.

QUARANTE-QUATRIÈME COUPLET.

De la clémence royale,
Pour ses révélations,
Bax est l'objet. Pour raisons
On conserve la Bancale;
Jausion, Bastide et Colard
Doivent périr sans retard.

QUARANTE-CINQUIÈME COUPLET.

A trois heures et demie,
Le troisième jour de juin,
Cette bande d'assassins
De la prison est sortie,
Pour subir leur châtiment,
Aux termes du jugement.

QUARANTE-SIXIÈME COUPLET.

Bastide, vêtu de même
Et Colard comme aux débats;
Jausion ne l'était pas;
A sa famille qui l'aime,
Envoie un' paire de bas
En signe de son trépas.

QUARANTE-SEPTIÈME COUPLET.

Malgré la sainte assistance
De leurs dignes confesseurs,
Ces scélérats imposteurs
Restent dans l'impénitence,
Et montent sur l'échafaud
Sans avouer leurs défauts.

QUARANTE-HUITIÈME COUPLET.

Dernières paroles de Jausion à sa femme.

Epouse sensible et chère,
Qui, par mon ordre inhumain,
M'as si bien prêté la main
Pour forcer le secrétaire,
Elève nos chers enfants
Dans tes nobles sentiments.

FUBINE, bourg d'Italie, prov. et à 17 kilom. S. de Casal, près de la Grana; 2,768 hab.

FUCA s. m. (fu-ka). Ichthyol. Espèce de perche.

FUCA (Juan DE), dont le vrai nom était **Apostolos Valerianos**, pilote et navigateur, né dans l'île de Céphalonie au XVIe siècle. Il fut employé pendant plus de quarante années au service de l'Espagne. Fuca, de retour de ses voyages, se trouvant à Lemnos, dans le cours de l'année 1596, donna un récit détaillé de sa dernière campagne à Michaël Lock, gentilhomme anglais, aussi probe qu'instruit, par lequel diverses particularités en furent communiquées à Purchas. Fuca, suivant cette relation, avait été envoyé, en 1592, avec une petite caravelle et une pinasse, dans le but de découvrir une communication entre l'océan Pacifique et la mer Atlantique, par le nord du continent américain. Parti d'Acapulco, il s'aperçut, entre le 47e et le 48e degré, que la terre, au nord-est, offrait une large ouverture qui pouvait bien être un détroit; il y pénétra, et, pendant vingt jours, avança dans cette espèce de golfe. La terre, en quelques endroits, s'étendait vers le nord-est, en d'autres vers le nord-ouest; à mesure qu'on pénétrait plus avant, le passage s'élargissait et présentait plusieurs îles. Fuca descendit fréquemment à terre et y vit un grand nombre d'habitants vêtus de peaux de bêtes. Le pays, qui lui sembla fertile, abondait en or, en argent et en perles. Notre pilote continua sa course jusqu'à ce qu'il eût atteint l'océan Atlantique.

Ce voyage de Fuca fut longtemps regardé comme une fiction. Les recherches modernes ont prouvé que, vers la latitude signalée par lui, il existe un bras de mer qui conduit, non pas à la vérité dans l'Atlantique, mais dans un large bassin, espèce de mer intérieure, qui sépare un grand archipel des hautes mers du continent. Fuca, ayant donc converti une simple hypothèse en un fait positif, s'est exposé néanmoins à ce que ses récits fussent complétement méprisés.

FUCACÉ, ÉE adj. (fu-ka-sé — du lat. *fucus*, varech). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au varech. Syn. de PHYCOÏDÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille d'algues, ayant pour type le genre varech ou fucus. Syn. de PHYCÉES et PHYCOÏDÉES. V. ALGUE.

— **Encycl**. Bot. Les *fucacées* sont les algues les plus élevées en organisation. Elles présentent des organes assez variés, qu'on a comparés, assimilés même aux tiges, aux feuilles et aux fruits des végétaux supérieurs. Les tiges présentent quatre couches bien distinctes, auxquelles on a donné des noms qui expriment leur analogie avec celles de la tige des dycotylédones. La moelle est un corps cylindrique qui occupe le centre du stipe ou tige; elle se continue, en se divisant, dans les ramifications principales. La zone ligneuse est formée d'un tissu régulier, surtout dans sa partie centrale, et présente souvent des lignes rayonnantes, d'un tissu beaucoup plus fin, analogues aux rayons médullaires. L'écorce est constituée par un parenchyme à cellules très-petites, parsemé de lacunes, et se continue dans toute la longueur du stipe et des rameaux. Enfin, l'épiderme est cette pellicule mince, qui recouvre toute la surface du végétal, se détruit et se détache facilement, et qui est parsemée tantôt de petites ouvertures ou de points opaques, tantôt de rugosités plus ou moins saillantes. Ces diverses parties n'existent pas toujours; quelquefois les unes ou les autres ne se présentent qu'à un état rudimentaire; il faut souvent beaucoup de bonne volonté pour les voir. Les expansions lamelleuses, désignées sous le nom de *feuilles*, et mieux de *frondes*, offrent des formes très-variées, et quelquefois des nervures simples ou ramifiées. Les organes reproducteurs sont assez compliqués. Les spores sont renfermées dans des capsules, réunies elles-mêmes par une membrane particulière, et formant comme des tubercules enveloppés dans une masse polymorphe. Cette famille comprend les genres sargasse, turbinaire, fucus ou varech, siliquaire, cystosire, nodulaire, moniliformie, loricaire, laminaire, osmondaire, desmarestie, furcellaire, chorda, etc. Toutes les *fucacées* sont des plantes marines, répandues dans toutes les régions du globe, et qui vivent à des profondeurs diverses. On connaît peu la durée de leur vie; on peut toutefois, à cet égard, les diviser en annuelles, bisannuelles ou vivaces. Toutes sont d'un vert olivâtre, mais d'une nuance qui varie dans son intensité, et passe, par le contact de l'air, tantôt au noir, tantôt au fauve brunâtre. Ces hydrophytes sont, pour la plupart, d'une grande utilité. On les emploie comme aliments pour l'homme et les animaux; plusieurs sont utilisées en médecine ou dans les arts industriels; elles fournissent, là où elles sont abondantes, un excellent engrais.

FUCÉ, ÉE adj. (fu-sé — du lat. *fucus*, varech). Bot. Syn. de FUCACÉ, ÉE.

FUCHS (Léonard), célèbre botaniste et médecin, né à Wembdingen (Grisons) en 1501, mort en 1566. Doué d'une précoce et vive intelligence, il avait à peine treize ans lorsqu'il se fit recevoir bachelier. En 1521, il prit le diplôme de maître ès arts à Ingolstadt, embrassa, vers cette époque, le protestantisme, et passa son doctorat en médecine en 1524. Depuis deux ans il exerçait son art à Munich quand une chaire lui fut offerte à Ingolstadt. Il accepta; mais, dès 1528, il quitta cette ville pour devenir premier médecin du margrave d'Anspach. Cependant, entraîné par son goût pour l'enseignement, il ne conserva cette place que quelques années, et se rendit à Tubingue, pour y occuper une chaire de médecine (1535), qu'il conserva jusqu'à sa mort. Fuchs fut un savant des plus distingués. Comme médecin, il fit justice de l'empirisme arabe, donna des préceptes judicieux sur les purgatifs, signala les caractères distinctifs de la lèpre des Grecs et de celle des Arabes, etc. Comme professeur, il brillait par son esprit de méthode, par la précision, la clarté, l'éloquence. Mais c'est surtout comme botaniste que Fuchs a acquis une juste célébrité. Il a corrigé de nombreuses erreurs de nomenclature. Son nom a été donné par Plumier au genre fuchsia. Les principaux ouvrages de Fuchs sont : *Paradoxorum medicorum libri tres* (Bâle, 1533, in-fol.), où il attaque la médecine des Arabes; *De medendi methodo libri quatuor* (Paris, 1539, in-8o); *Medendi methodus seu ratio compendiaria perveniendi ad veram solidamque medicinam* (Bâle, 1541, in-fol.); *De sanandis totius humani corporis malis* (Bâle, 1542, in-8o); *De historia stirpium commentarii insignes, maximis impensis et vigiliis elaborati* (Bâle, 1542, in-fol.), ouvrage souvent réédité, traduit en diverses langues, notamment en français (Lyon, 1545, in-fol.), et dans lequel Fuchs énumère les vertus de chaque plante; *Primi de stirpium historia commentariorum tomi vivæ imagines* (Bâle, 1549, in-8o); *De compositione medicamentorum* (Lyon, 1563, in-12); *Institutionum medicinæ libri quinque* (Bâle, 1567, in-8o).

FUCHS ou **FUSCH** (Remacle), plus connu sous le nom de **Remacle de Limbourg**, médecin allemand, né à Limbourg vers 1510, mort à Liége en 1587. Il exerça la médecine à Liége, après avoir voyagé en Allemagne, et s'occupa beaucoup, en même temps, d'histoire naturelle. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Morbi hispanici curandi methodus* (Paris, 1541, in-8o); *Illustrium medicorum qui superiore sæculo floruerunt vitæ* (Paris, 1541, in-8o); *De herbarum notitia, natura atque viribus* (Anvers, 1544, in-12), etc.

FUCHS (Théophile), poëte allemand, né à Leppersdorf (haute Saxe) en 1720, mort à Meissen en 1799. Il était fils d'un pauvre paysan, et cultiva les champs jusqu'à l'âge de dix-huit ans, tout en recevant des leçons à l'école de Freiberg. En 1745, possédant 7 florins pour toute fortune, il se rendit à pied à Leipzig, et, pendant la route, il composa en vers alexandrins un poëme dans lequel il peignait sa misère présente et ses espérances d'avenir. Arrivé à Leipzig, il présenta son œuvre au professeur Gottsched, qui la fit imprimer sous le titre de : le *Poëte en route pour Leipzig* (Leipzig, 1746), et le recommanda chaudement. Le poëte Hagedorn, ayant lu les vers de Fuchs, lui envoya 25 écus de Saxe, et ouvrit une souscription qui produisit 700 écus, avec lesquels le jeune poëte put faire, pendant cinq ans, ses études à Leipzig. En quittant cette ville, il se rendit à Dresde, y épousa la fille du bourgmestre de cette ville, puis devint pasteur à Zehren et à Taubenheim, près de Freiberg. Les poésies de Fuchs ont du naturel, de la facilité, une certaine verve satirique; mais elles manquent souvent de correction et d'élégance. On a de lui : *Nouvelles chansons, avec leurs mélodies* (Leipzig, 1750, in-4o); *Poésies d'un fils de paysan* (Dresde, 1752), etc. Quelques-unes de ses poésies lyriques ont été insérées dans les *Anthologies* de Ramler et de Matthisson, et dans le recueil de Henri Schmid.

FUCHS (George), historien russe, mort en 1829. Il a publié les ouvrages suivants : *Histoire du généralissime comte Souvaroff-Rymnikski* (1811); *Anecdotes sur le comte Souvaroff* (1825); *Histoire de la campagne austro-russe de* 1799 (Saint-Pétersbourg, 1825-1826); *Traité de l'éloquence militaire* (1825), etc.

FUCHS (Jean-Népomucène), minéralogiste et chimiste allemand, né à Mattenzell, près de Brême, en 1774, mort à Munich en 1856. Il étudia la médecine, puis s'adonna d'une façon toute particulière à des travaux chimiques et minéralogiques à Freiberg, à Berlin et à Paris. En 1823, Fuchs fut nommé membre de l'Académie des sciences de Munich, et conservateur des collections minéralogiques. Il devint, en 1826, professeur de minéralogie à l'université, puis membre du comité supérieur de médecine (1833-1839), et conseiller supérieur des mines (1835-1844). En 1854, il fut anobli par le roi de Bavière. Fuchs a laissé la réputation d'un savant chimiste. Ses travaux scientifiques ont été publiés, pour la plupart, dans le recueil de l'Académie de Munich et dans diverses publications périodiques. Nous citerons, parmi ses écrits : *Sur l'influence respective de la chimie et de la minéralogie* (Munich, 1824); *Sur les théories au sujet de la terre* (Munich, 1841); *Histoire naturelle du règne minéral* (Munich, 1842), etc. Ses œuvres ont été publiées à Munich par Kaiser, en 1856.

FUCHS (Conrad-Henri), médecin allemand, né Bamberg (Bavière) en 1803, mort en 1855. Il étudia la médecine à Wurzbourg, se fit recevoir docteur en 1825, puis voyagea en France et en Italie, et retourna à Wurzbourg, où il fut nommé professeur extraordinaire (1833), puis professeur ordinaire. L'éclat de son enseignement lui valut d'être appelé, en 1838, à occuper une chaire de nosologie et de thérapeutique à Gœttingue. Outre de nombreux articles publiés dans divers recueils, on a de lui : *Recherches historiques sur l'angine maligne* (Wurzbourg, 1828); *De lepra Arabum* (Wurzbourg, 1831); *Observations et remarques sur le ramollissement du cerveau* (Leipzig, 1838); *Des maladies de la peau* (Gœttingue, 1840-1841, 3 vol.); *Traité de nosologie et de thérapeutique* (Gœttingue, 1845-1848, 4 vol.); *Ursenii vaticinium in epidemicam scabiem* (Gœttingue, 1850), etc.

FUCHS (Jean-Joseph), compositeur allemand. V. FUX.

FUCHSIA s. m. (fu-ksi-a — de *Fuchs*, célèbre bot. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des onagrariées, type de la tribu des fuchsiées.

— **Encycl**. Le genre *fuchsia* ou *fuchsie* renferme des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, à feuilles entières, ordinairement opposées, quelquefois verticillées, rarement alternes; les fleurs, ordinairement pendantes et d'un rouge plus ou moins vif, rarement blanches, sont formées sur le type quaternaire; elles ont un calice à quatre divisions; une corolle à quatre pétales; huit étamines (rarement dix); un ovaire infère, à quatre loges pluriovulées, surmonté d'un long style filiforme, terminé par un stigmate en tête, mais présentant quatre lobes assez distincts; le fruit est une baie ovoïde, à quatre loges polyspermes. Ce genre comprend aujourd'hui près de quatre-vingts espèces, qui habitent, pour la plupart, l'Amérique centrale ou méridionale; quelques-unes se trouvent à la Nouvelle-Zélande.

La première mention du *fuchsia* est due au Père Plumier, qui trouva, en 1664, dans les montagnes de la Nouvelle-Grenade, la première espèce connue. Depuis, comme nous venons de le voir, le nombre des espèces s'est beaucoup augmenté; quant à celui des variétés obtenues par la culture, il est bien plus considérable encore, et on peut, sans exagération, l'évaluer à environ huit cents. Le *fuchsia* habite surtout les montagnes élevées, les lieux humides et ombragés, et l'intérieur des forêts. Sans grimper comme les lianes, il étend au loin ses rameaux grêles, qui s'enlacent aux végétaux voisins et laissent pendre leurs jolies fleurs avec autant d'élégance que de profusion. C'est en 1788 que le *fuchsia* a été d'abord introduit dans nos jardins; la première espèce cultivée fut le *fuchsia écarlate*. Toutefois, on ne posséda d'abord qu'un petit nombre d'espèces, la plupart à feuillage maigre et à petites fleurs. Ce n'est guère que vers 1830 qu'elles ont cédé la place aux belles espèces mexicaines, à feuillage très-ample, à fleurs longues et éclatantes. Dès lors, les horticulteurs de la France et de l'Angleterre commencèrent à obtenir des variétés et des hybrides. Aujourd'hui, le *fuchsia* est devenu une des plus brillantes spécialités de l'horticulture d'agrément. Il a été l'objet de travaux remarquables, parmi lesquels on doit citer, notamment, la monographie publiée par M. F. Porcher. Indépendamment des modifications qu'a subies la fleur dans sa forme et son coloris, on possède aujourd'hui plusieurs variétés de *fuchsias* à fleurs doubles, d'autres à feuilles ou à fleurs panachées.

Dans nos cultures, le *fuchsia* demande une exposition abritée contre le soleil et les vents, une terre riche, substantielle, fraîche ou rendue telle par des arrosements fréquents et copieux. On le tient ordinairement en pot, afin de pouvoir le sortir ou le rentrer à volonté. Ces pots doivent être bien drainés au fond, avec des tessons, des graviers ou des fragments de briques grossièrement concassés; on les remplit d'un mélange de terre de bruyère, de terreau de feuilles et de terre franche, auquel on ajoute un peu de sable et de poudrette. On multiplie ordinairement le *fuchsia* au moyen du bouturage, qui s'opère avec la plus grande facilité. Placées sous cloche ou sous châssis, les boutures ont parfaitement repris au bout de quinze à vingt jours; elles réussissent même en pleine terre et sans abri, pourvu qu'elles soient placées à l'ombre. Il est à peine besoin d'ajouter que la réussite sera bien plus prompte et plus certaine si l'on opère dans une serre à multiplication. Quant à l'époque convenable, c'est celle où l'arbuste commence à développer ses premières pousses, c'est-à-dire les mois de janvier ou de février pour les sujets élevés en serre chaude ou tempérée, et le mois de mars pour les individus tenus en serre froide ou en orangerie. On choisira de préférence des pousses vigoureuses et trapues, et on rejettera celles qui seraient faibles ou étiolées, ou qui auraient des boutons déjà formés. Les boutures doivent avoir environ 0m,10 de longueur; on les plante dans de petits pots ou godets, qu'on met, autant que possible, sous châssis, et qu'on arrose convenablement.

Le *fuchsia* se propage aussi très-bien par semis, et ce mode permet d'obtenir des variétés nouvelles, surtout si l'on a pratiqué l'hybridation sur les porte-graines. On sème, vers la fin de février ou, au plus tard, au commencement de mars, dans de petites terrines remplies de terre de bruyère très-fine et mélangée de sable. Comme les graines sont très-petites, on les recouvre d'une couche de terre épaisse tout au plus de 0m,005. Puis on arrose, et on place les terrines sur couche chaude et sous châssis. Le semis lève assez vite, et quand les jeunes sujets ont émis quelques feuilles, on les repique séparément dans de petits godets. Quel que soit le mode de propagation employé, les jeunes arbustes, à mesure qu'ils grandissent, doivent être replantés dans des pots de plus en plus grands.

C'est ordinairement dans la première quinzaine de mai qu'on met les *fuchsias* à l'air libre; on profite pour cela d'un temps calme et couvert, et on les expose au soleil dans un endroit aéré. Quand les chaleurs deviennent plus fortes, et que les boutons à fleurs commencent à se former, on place les arbustes à mi-ombre. Quelques amateurs conservent leurs *fuchsias* en serre toute l'année. En général, on doit les rentrer vers la fin d'octobre en serre froide ou en orangerie.

Dans le cours du mois suivant, lorsque la floraison est terminée, on s'occupe de la taille, qui doit varier suivant la forme pyramidale, arrondie ou pleureuse qu'on veut donner à l'arbuste. On supprime les branches inutiles, on raccourcit les autres, et on rabat même la tige à une longueur variable. On comprend que nous ne pouvons entrer dans des détails minutieux. Dans certains cas, par exemple, si l'hiver est doux, ou si l'on tient à avoir une floraison abondante plutôt qu'une végétation vigoureuse, on peut, sans inconvénient, retarder la taille jusqu'en février. Quand les pousses nouvelles se développent, il faut, si elles sont trop nombreuses, en supprimer une partie; quand les autres ont produit cinq ou six feuilles, on les pince, c'est-à-dire qu'on en retranche l'extrémité, tandis qu'elle est encore molle et herbacée, en la serrant entre les ongles du pouce et de l'index. On provoque et on favorise ainsi le développement des bourgeons situés à l'aisselle des feuilles inférieures, qui sans cela auraient avorté. On fait un second pincement un mois après, et un troisième sur les variétés trop vigoureuses. On obtient ainsi des sujets d'une belle forme.

Les détails que nous venons de donner s'appliquent à la culture du *fuchsia* dans le nord de la France; car, dans les régions méridionales, on peut conserver la plupart des espèces en pleine terre, avec quelques précautions pendant l'hiver. Sous nos climats d'Europe, les *fuchsias* ne sont connus que comme plantes d'ornement. Mais, dans leur pays natal, où ils acquièrent des dimensions plus fortes, on utilise les tiges et les branches de ces arbustes à quelques ouvrages d'art. Le fruit de certaines espèces, qui est une baie ovoïde, charnue, d'un noir violacé ou d'un jaune verdâtre, est alimentaire; les naturels le recherchent; ils lui donnent le nom de *meloconcito*. Chez nous, le fruit du *fuchsia* est fade et doucereux, et on peut douter qu'il soit jamais adopté par la gastronomie.

FUCHSIÉ, ÉE adj. (fu-ksi-é — rad. *fuchsia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fuchsias.

— s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre fuchsia.

FUCHSINE s. f. (fu-ksi-ne — rad. *fuchsia*). Chim. Matière colorante rouge, que l'on fabrique avec l'aniline.

— **Encycl.** La *fuchsine* a été découverte par Hoffmann, de Londres, et préparée industriellement par M. Verguin, de Lyon. Ce dernier céda son procédé à MM. Renard frères, de la même ville, qui le firent breveter en France le 8 avril 1859. Ces industriels donnèrent au nouveau produit le nom de *fuchsine*, pour rappeler la similitude de sa couleur avec la fleur du fuchsia. M. Verguin reçut de la Société industrielle de Mulhouse le prix Dollfus, pour l'application pratique de la nouvelle découverte.

C'est dans un mémoire présenté le 20 septembre 1858 à l'Académie des sciences, et portant pour titre : *Recherches pour servir à l'histoire des bases organiques*, qu'Hoffmann avait annoncé la production d'une substance cramoisie magnifique, obtenue en faisant agir le bichlorure de carbone sur l'aniline, et en faisant bouillir le résidu avec de la potasse diluée.

Avant Hoffmann, divers expérimentateurs, Gerhardt et Vautanson entre autres, avaient reconnu que l'aniline, soumise à des réactifs variés, peut engendrer du rouge. En 1862, alors que l'industrie employait la *fuchsine* par quantités énormes, Hoffmann reprit cette question au point de vue théorique, et il sut jeter le jour sur la constitution et le mode de formation du rouge d'aniline et de ses dérivés, problèmes restés obscurs et mal résolus, malgré de nombreuses recherches. M. Verguin préparait la *fuchsine* avec les chlorures anhydres, réagissant sur l'aniline sèche à une température de 180°. L'intérêt suscité par cette invention, et la facilité vraiment remarquable avec laquelle s'opère la synthèse du rouge, sous l'influence de réactifs variés, amenèrent bientôt la mise au jour de nouveaux procédés, les uns fondés sur l'emploi des nitrates de mercure, les autres sur celui de l'acide nitrique et de l'acide arsénique. M. Hoffmann démontra que tous ces rouges représentent des sels d'un même alcali organique, incolore à l'état de liberté, auquel il donna le nom de rosaniline.

Pour la préparation de la *fuchsine*, M. Hoffmann prend 1 kilogramme d'un mélange de 4 parties d'aniline sèche et de 1 partie de tétrachlorure de carbone. Ce mélange est versé dans un matras de cuivre épais, doublé de plomb et muni d'une soupape de sûreté, s'ouvrant à une pression de 6 atmosphères. La réaction commence, et, à ce moment, on a le maximum de pression dans le récipient; mais quelques minutes suffisent pour que cette pression cesse entièrement; on peut alors enlever la charge de la soupape; on achève la réaction en chauffant quelques minutes à 180°. Le contenu sirupeux du matras est versé chaud et se prend en masse solide par le refroidissement. On traite par 5 ou 6 parties d'eau chaude, qui dissout principalement le chlorhydrate d'aniline. Le résidu est soluble dans l'eau bouillante; on en précipite la matière colorante au moyen du tartrate neutre de potasse.

MM. Verguin, Renard frères et Franc chauffent pendant quinze à vingt minutes, à l'ébullition, un mélange d'aniline anhydre et de 6 à 7 parties de bichlorure d'étain. Le mélange devient jaune, rougeâtre, et prend enfin une couleur qui est d'un beau rouge par transparence, et noire en masse. On verse le produit dans l'eau bouillante, et on filtre à chaud, après avoir laissé reposer. Le résidu est épuisé par de nouvelles ébullitions; il ne reste plus, à la fin, que du bioxyde d'étain. Pour séparer la matière colorante, on peut utiliser son insolubilité dans l'eau contenant un sel neutre, et la précipiter par addition de sel marin, de tartrate neutre de potasse ou de soude.

Voici le procédé de M. Gerber-Keller : on met, dans une capsule chauffée au bain-marie à 100°, 10 parties d'aniline, et on ajoute peu à peu 7 parties d'azotate mercurique sec, en poudre fine. On chauffe huit ou neuf heures. La masse devient d'un beau rouge violacé, et se prend en pâte épaisse par le refroidissement. Le sel métallique est réduit, et du mercure métallique se trouve au fond du vase. La matière colorante est extraite par l'eau bouillante ou par des mélanges d'alcool et d'eau, ou encore par l'acide acétique.

Dans le procédé Depouilly et Lauth, on chauffe à 200° le nitrate d'aniline, en présence d'un excès d'aniline. M. E. Kopp purifie les rouges aux nitrates et à l'acide nitrique, appelés autrefois *azaléines*, en neutralisant l'acide libre par un peu de carbonate de soude, triturant la masse pâteuse, pour la diviser, avec 40 fois son poids de sable quartzeux, et en épuisant par une dissolution d'un sel neutre alcalin.

Mais c'est au moyen de l'acide arsénique que se fabrique la majeure partie du rouge d'aniline actuellement employé dans la teinture et dans l'impression des tissus.

L'acide arsénique est préparé par l'oxydation de l'acide arsénieux au moyen de l'acide nitrique. Il constitue un liquide presque sirupeux, d'une densité à peu près égale à celle de l'acide sulfurique, et renferme de 75 à 76 pour 100 d'acide arsénique solide. On mélange avec précaution 20 parties d'acide arsénique sirupeux avec 12 parties d'aniline du commerce, en ayant soin de remuer constamment. On obtient ainsi une pâte cristalline rose ou rougeâtre, qu'on introduit dans de grands vases de fonte, placés au-dessus de la voûte d'un fourneau, et chauffés dans un bain d'air, de manière à pouvoir bien régulariser la température, qui ne doit pas dépasser 150° à 170°. La masse mousse et se boursoufle en se colorant en rouge brun de plus en plus foncé. De temps en temps on essaye le produit, en y plongeant une baguette, à laquelle la matière adhère. Au bout de quelques heures, la matière est noire, liquide au-dessus de 100°, mais devient solide et très-dure par le refroidissement. On la verse, encore très-chaude, sur des plaques de fonte, et, après solidification, on la détache et on la concasse. Le produit constitue l'ancienne *fuchsine* brute. Traité par l'eau bouillante, il fournit une dissolution qui, filtrée à travers du sable (auquel reste adhérente la matière résineuse), présente une couleur très-riche et très-belle; par l'addition d'un léger excès de soude caustique ou carbonatée, on en précipite la matière colorante; tandis que la majeure partie de l'acide arsénique reste en solution, à l'état d'arséniate ou arsénite de soude.

Le précipité, lavé avec un peu d'eau froide et redissous dans l'acide acétique, fournit une solution concentrée et d'une grande richesse tinctoriale de rouge d'aniline. Pendant très-longtemps on procéda ainsi pour la préparation des bains de teinture. Aujourd'hui, la *fuchsine* brute a été remplacée presque partout par le rouge d'aniline, déjà purifié et cristallisé.

Voici comment s'effectue cette purification. La *fuchsine* brute concassée est introduite dans de grandes cuves avec deux fois son poids d'acide chlorhydrique. On chauffe le tout à l'ébullition, qu'on entretient pendant trois heures; on jette sur un filtre en laine, sur lequel restent les matières goudronneuses qui se sont séparées; on neutralise par du carbonate de soude les sels de rosaniline; on laisse souvent tomber directement le liquide filtré dans une grande chaudière de fonte, renfermant un excès de solution de sel de soude. La matière colorante se précipite en grains ou en flocons, consistant principalement en chlorhydrate de rosaniline, mélangé encore d'un peu de matière résineuse, et renfermant peut-être aussi un peu de rosaniline libre, à cause de l'excès d'alcali; il y a eu en même temps un violent dégagement d'acide carbonique. On introduit ensuite la matière dans de grands vases de tôle, renfermant de l'eau chauffée à l'ébullition au moyen de la vapeur. La matière colorante se dissout, et dépose par le refroidissement des cristaux verts à reflets métalliques, consistant en chlorhydrate de rosaniline. Par des cristallisations répétées, qui ont pour but d'éliminer une petite quantité de matière brunâtre, on parvient à obtenir ce sel à peu près chimiquement pur. Cette épuration paraît être facilitée en employant, comme dissolvant, de l'eau chargée d'une petite quantité de sel ammoniac.

On utilise les eaux mères pour la préparation de laques de rosaniline. On trouve maintenant dans le commerce, au prix de 40 francs le kilogramme, de la *fuchsine* cristallisée composée soit de sulfate, soit de chlorhydrate, soit d'acétate de rosaniline.

MM. Depouilly et Lauth ont ainsi établi le rendement en couleur rouge cristalline obtenue par les divers procédés :

Procédé Hoffmann.	2 p. 100
Procédé Verguin.	4 à 5 p. 100
Procédé Gerber-Keller. . . .	15 à 16 p. 100
Procédé Depouilly et Lauth.	11 à 12 p. 100
Avec l'acide arsénique. . . .	20 à 22 p. 100

Un gramme de *fuchsine* en dissolution dans l'eau peut teindre 2 mètres carrés de soie, et, avec le résidu, on peut teindre encore 2 mètres en rose. La *fuchsine* ne colore le coton qu'autant qu'il a été albuminé. Malheureusement, les rouges et les roses de *fuchsine* ne résistent pas à l'insolation pendant longtemps. Quoi qu'il en soit, ils ont détrôné les mêmes nuances au safranum, et ils rendent déjà de grands services aux fabricants de fleurs artificielles, pour la coloration des mousselines, jaconas et tulles qui servent à imiter les pétales et les boutons de rose. La teinture des plumes en tire aussi un brillant parti. On trouve dans le commerce de Paris et de Lyon des liqueurs tinctoriales toutes préparées, qu'il suffit d'ajouter à l'eau chaude pour avoir immédiatement des bains de teinture pour violet et pour rouge d'aniline.

C'est la *fuchsine* qui fournit cette belle teinte qui a été tant à la mode, et à laquelle on a donné le nom de teinte Solferino.

FUCHSITE s. f. (fu-ksi-te — de *fuchs*, nom d'un naturaliste à qui cette substance a été dédiée). Minér. Variété de mica chromifère, de couleur vert émeraude ou vert d'herbe, qui renferme environ 6 pour 100 d'oxyde chromique, et qui se trouve à Schwarzenstein, dans le Tyrol.

FUCICOLE adj. (fu-si-ko-le — de *fucus*, et du lat. *colo*, j'habite). Zool. Qui vit sur les fucus ou parmi les fucus.

FUCIFORME adj. (fu-si-for-me — de *fucus* et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un fucus.

FUCINO ou **FUCIN** (en latin *Fucinus*), lac de l'Italie ancienne, chez les Marses. Au milieu des montagnes de l'ancien pays des Marses, aujourd'hui les Abruzzes, entre Rome et Naples, s'étend le plateau du Fucino, vaste bassin comprenant environ 65,000 hectares. Ce canton, très-fertile, est enfermé hermétiquement dans un circuit de montagnes qui ne laissent aucune possibilité d'écoulement aux eaux vers un autre bassin inférieur; aussi la cuvette de ce vaste bassin sert-elle de déversoir permanent aux courants qui descendent des montagnes environnantes. Le lac ainsi formé monterait sans cesse jusqu'à envahir toutes les pentes, si l'évaporation et sans doute aussi les infiltrations ne lui servaient de modérateur. Sur les 65,000 hectares de la superficie totale, les eaux occupent en moyenne 16,000 hectares. D'un autre côté, le niveau du lac n'étant pas constant, mais, au contraire, variant beaucoup, suivant les années et les saisons, on ne peut cultiver les terres récemment découvertes, par crainte d'une crue prochaine. Ces intermittences de niveau, outre qu'elles rendent le voisinage du lac peu salubre, découragent la culture et poussent les riverains à l'expatriation. On a plusieurs fois entrepris de le mettre à sec. Malheureusement, pour déverser cet immense amas d'eau, dont la contenance est au moins de 2 milliards 500 millions de mètres cubes, il faut percer par la base un contre-fort haut de 100 mètres en moyenne, et d'une épaisseur de près de 6 kilomètres. L'empereur Claude fut le premier qui tenta ce travail de géant. Le plan était admirable, et tel que la science moderne n'a eu rien à y changer; mais l'exécution laissa beaucoup à désirer. Trente mille hommes furent employés pendant onze ans à creuser le canal de déversement, qui aujourd'hui encore porte le nom d'émissoire de Claude. Depuis cette époque, le desséchement avait été plusieurs fois repris, mais toujours sans succès, lorsque, en 1853, une compagnie financière, ayant à sa tête le prince Torlonia, entreprit enfin d'en venir à bout. Deux ingénieurs français furent successivement appelés à diriger les travaux : M. de Montricher, qui mourut à la peine, et, après lui, M. Brémont. On commença par rétablir les puits d'aération, puis on procéda au dégagement de l'ancien canal obstrué par les boues, les infiltrations et les éboulements. Dix-huit puits, de 85 à 96 mètres chacun, ont été remis en activité. Deux galeries obliques ont été rouvertes : l'une de 180 mètres de longueur, et l'autre de 260. Le radier, à la tête du canal, a été abaissé de $2^m,39$, ce qui, dans certaines parties, a nécessité un approfondissement de $4^m,50$. Enfin, la section a été élargie sur une surface de près de 20 mètres, ce qui permet à l'émissoire de débiter jusqu'à 67,000 cubes d'eau par seconde. Déjà plus de 8,000 hectares ont été rendus à la culture. Depuis que le déversement a commencé, il a fallu allonger vers le bassin la bouche du souterrain, de sorte que le nouvel émissoire a un parcours total de 6,400 mètres. L'entrée actuelle du canal est à 12 kilomètres environ de la partie du lac la plus centrale et la plus profonde. Elle est de $6^m,20$ plus basse que ce point. Pour modérer la violence des eaux, on a dû construire, au point de rencontre du lac avec le canal, divers travaux de défense et d'isolement, entre autres une digue formée de roches et de terres rapportées. « Le déversement du lac Fucino, dit avec raison M. Fr. Ducuing, est un des plus grands et des plus utiles travaux de notre siècle. Le nom de son promoteur, le prince Torlonia, un des grands prix de l'Exposition de 1867, restera attaché à l'œuvre, comme celui de Ferdinand de Lesseps au canal de Suez, et celui de M. Sommeiller au tunnel des Alpes. » La solution de ce problème, resté si longtemps insoluble, est un des triomphes les plus éclatants de l'intelligence sur la force brutale; ce que n'avait pu faire la puissance romaine avec ses armées de travailleurs esclaves, et malgré son mépris de la vie humaine, l'industrie moderne l'accomplit paisiblement, sans secousse, avec ce calme et cette ténacité persévérante qui sont le vrai caractère de la force.

FUCOÏDE adj. (fu-ko-i-de — de *fucus*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble aux varechs ou fucus.

— s. m. Nom sous lequel on a confondu tous les végétaux fossiles qui paraissent avoir appartenu à la famille des algues : *On trouve des* FUCOÏDES *jusque dans les calcaires de transition.* (Ad. Brongniart.) ‖ On dit aussi FUCITE.

— s. m. pl. Zooph. Division du groupe des corallines.

— **Encycl.** Bot. En botanique, on applique le nom de *fucoïdes* ou de *fucites* à toutes les algues fossiles qu'on ne peut rapporter avec certitude à quelqu'un des genres connus. Il est difficile de les caractériser d'une manière générale, vu l'absence de parties fibro-vasculaires et, par conséquent, de nervures, le peu de régularité et de symétrie des ramifications, et la nature des expansions charnues et membraneuses qui tiennent ici la place des véritables feuilles. Les *fucoïdes* commencent à se montrer, en petit nombre, dans les calcaires de transition; ils sont plus abondants dans les terrains crétacés inférieurs, et peuvent servir à caractériser certaines couches. Enfin, on en trouve un certain nombre d'espèces dans les terrains tertiaires, et ils abondent surtout dans les couches calcaires du Monte-Bolca.

— Zooph. Quelques auteurs ont désigné sous le nom de *fucoïdes* une division du groupe des calciphytes ou corallines. Les espèces qui la composent ne présentent aucune articulation. Elles sont recouvertes, sur la tige et les rameaux, d'une couche crétacée fort mince, continue ou non articulée, et sans aucune trace de pores; leur substance organisée est très-gélatineuse, et se rapproche beaucoup de celle des algues du genre fucus. On range dans cette division les genres udotée (confondu autrefois, à tort, avec les flabellaires); dichotomaire, à corps flabelliforme et semblables au lichen; liagore, dont le corps est rameux, mais rarement dichotome, et néoméris, dont les espèces forment des touffes sur les rochers.

FUCOÏDÉ, ÉE adj. (fu-ko-i-dé — de *fucus*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux varechs ou aux algues.

— s. f. pl. Groupe de végétaux cryptogames, ayant pour type le genre varech, et pris quelquefois comme syn. d'ALGUES.

FUCOLE s. f. (fu-ko-le — du lat. *fucus*, varech; *colere*, habiter). Moll. Genre de mollusques gastéropodes.

— **Encycl.** Ce genre de mollusques, encore bien peu connu, paraît voisin des aplysies et des actéons. L'unique espèce observée n'a pas $0^m,005$ de longueur, et sa forme rappelle celle d'une limace. Son corps est allongé, un peu aplati, pointu en arrière; la tête, assez renflée et munie de deux longs tentacules aigus, est séparée du corps par un léger rétrécissement. Le manteau ne se distingue pas du pied, et l'on n'a vu aucune trace de branchies. La tête est violette, le dessous du corps rougeâtre, et le pied d'un blanc jaunâtre. Ce mollusque habite l'océan Atlantique; il rampe très-facilement et avec beaucoup de vivacité sur les plantes marines, telles que les varechs ou fucus, d'où il tire son nom.

FUCUS s. m. (fu-kuss — lat. *fucus*, que l'on compare au grec *phukos*, lequel signifie, non algue, mais lichen. Ces deux noms paraissent se rapporter, comme ceux d'un grand nombre de produits de la terre, à la grande racine sanscrite *bhu*, être, exister, produire, grec *phuô*, racine dont les dérivés sont si nombreux dans les langues indo-européennes). Bot. Nom scientifique du genre varech : *Les* FUCUS *sont rares dans la Méditerranée.* (Boitard.)

— **Encycl.** Bot. Les *fucus* ou varechs sont très-abondants dans toutes les mers, excepté dans les mers australes. Sous les tropiques, l'Océan en est quelquefois rempli sur des étendues de plusieurs centaines de lieues. Ordinairement, leur longueur ne dépasse guère 1 mètre; mais, si l'on en croit certains voyageurs, il y en aurait, dans les mers du Sud, qui seraient longs d'une lieue. Ce qui est mieux établi, c'est que le *fucus giganteus* de Forster atteint jusqu'à 250 et 300 mètres. La classification de ces cryptogames marins a subi beaucoup de modifications et n'est pas encore parfaitement fixée. Les espèces les plus connues sur nos côtes sont le *fucus vesiculosus, quercus marina* des anciens, que les animaux mangent avec plaisir, dont on couvre, dans le Nord, les maisons, et qu'on mélange même avec la farine; et le *fucus saccharinus*, comestible aussi après plusieurs ébullitions, et dont les chimistes retirent l'iode. Citons encore : le *fucus palmatus*, appelé *sol* en Islande et en Ecosse, couvert d'une farine sucrée et comestible; le *fucus edulis*, mangé comme salade dans l'Inde; le *fucus esculentus*, mangé par les Islandais; le *fucus dulcis*, chiqué comme le tabac en Ecosse et en Irlande, et employé comme sudorifique; le *fucus natans*, nommé par les marins *raisin de mer* ou *raisin des tropiques*, qui n'a point d'attache au sol, et qui forme des tapis verts à la surface des eaux du nouveau monde, où il sert de nourriture et de remède dans les maladies urinaires; le *fucus tremilla lactuca* ou *laitue de mer*, fébrifuge; le *fucus helminthochorton*, connu en pharmacie sous les noms de *mousse de mer* ou *mousse de Corse*, vermifuge; le *fucus tendo*, qui sert à faire des lignes pour la pêche et des cordages; le *fucus crispus*, fort usité pour des infusions pectorales, etc.

Les propriétés médicales que les anciens attribuaient à beaucoup de *fucus* sont révoquées en doute par la médecine moderne. L'industrie en fait un meilleur usage, notamment pour l'extraction de la soude et de la potasse. V. FUCACÉE.

FUCUSAMIDE s. f. (fu-ku-za-mi-de — de *fucus* et de *amide*). Chim. Espèce d'amide, dérivée d'une aldéhyde particulière, appelée fucusol.

FUCUSINE s. f. (fu-ku-zi-ne — rad. *fucus*). Chim. Base organique qui provient de l'action des alcalis sur la fucusamide.

FUCUSOL s. m. (fu-ku-zol — de *fucus*, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Nom donné à une huile isomérique avec le furfurol, et qui s'ob-

tient en traitant diverses espèces de fucus par l'acide sulfurique.

FUDER s. m. (fou-dèr). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, en usage dans l'Allemagne et valant : à Augsbourg, $903^{lit},936$; à Brunswick, $897^{lit},5808$.

FUE s. f. (fû). Bot. Espèce d'arbre résineux.

FUEGO, île de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, au S.-E. de Negros et au N. de Mindanao, par 9° 5′ de latit. N. et 121° 10′ de longit. E. Longueur de 90 kilom., sur 10 de largeur. Au centre, on remarque un pic volcanique.

FUEGO, une des îles du Cap-Vert. V. FOGO.

FUEGO, volcan en activité de l'Amérique centrale, dans la république de Guatemala, au S.-O. d'Antigua-Guatemala. A sa base se trouvent des sources d'eaux thermales.

FUEHRICH (Joseph), peintre et graveur allemand. V. FUHRICH.

FUEILLE (Jean-Baptiste-Louis DE LA), littérateur français. V. LA FUEILLE.

FUELLEBORN ou **FULLEBORNE** (George-Gustave), écrivain allemand, né à Glogau (Silésie) en 1769, mort en 1803. Il fut diacre de l'église luthérienne de sa ville natale, puis attaché au gymnase de Breslau. Il avait une profonde connaissance des langues anciennes, une érudition variée et un remarquable talent pour la critique littéraire. Nous citerons particulièrement de cet érudit : *Fragments pour servir à l'histoire de la philosophie* (1791, 3 vol. in-8°), ouvrage remarquable et curieux ; *Contes populaires* (1791-1793); *Du dialecte silésien* (1794, in-8°) ; *Feuilles bigarrées* (1795); le *Conteur de Breslau*, recueil périodique commencé en 1800 ; *Encyclopedia philologica* (Breslau, 1803, in-8°).

FUENCALIENTE, petite ville d'Espagne, prov. et à 82 kilom. S.-O. de Ciudad-Réal, district et à 35 kilom. S.-E. d'Almaden, dans une vallée de la sierra Morena; 2,409 hab. Education d'abeilles; commerce de miel; fabrication d'huile. Source d'eau minérale, sulfatée calcaire, chlorurée sodique, ferrugineuse, gazeuse, fréquentée depuis le commencement du XV^e siècle et émergeant du versant N. de la sierra Morena, non loin des mines de mercure d'Almaden. La température de l'eau est de 40° à la source. Cette eau, de saveur acidule, inodore, dégageant des bulles de gaz, s'emploie en boisson et en bains; elle est excitante du système nerveux, de l'hématose et de la circulation. C'est à la fois une eau chaude, tonique et altérante. Une église a été élevée sur la source, et c'est dans cette église même, sous la chapelle de la Vierge, qu'ont été construits les bains.

Analyse d'un kilogramme d'eau, par Mestre.

	gr.
Carbonate de fer.	0,3732
Sulfate de chaux.	0,4253
Sulfate de chaux d'alumine.	0,2072
Chlorure de sodium.	0,3179
Acide silicique.	0,0423
Perte	0,0379
	1,4038

FUENCARRAL, petite ville d'Espagne, prov. et à 2 kilom. N. de Madrid ; 2,000 hab. Elle est célèbre par son vin muscat. Fabrique de savon et de chocolat. Fuencarral approvisionne Madrid de la plus grande partie des œufs qui s'y consomment, de fruits et d'excellents navets.

FUEN-HO, rivière de Chine, province de Shan-si, qui se jette dans le Hoang-ho. Elle arrose les villes de Tai-yuen, Fuen-tchou, Pin-yang et Kiang, et elle est navigable dans une grande partie de son cours.

FUENLABRADA, bourg d'Espagne, prov. et à 132 kilom. E. de Badajoz, juridiction et à 10 kilom. S.-E. de Herrera-del-Duque; 2,107 hab. Récole et commerce de lin, blé, vin, huile.

FUEN-MAYOR, petite ville d'Espagne, prov. et à 10 kilom. O. de Logroño, près de la rive droite de l'Elbe, dans une belle plaine, fertilisée par d'intelligentes irrigations; 2,500 hab. Moulins à farine ; distilleries d'eau-de-vie; fabriques de tissus.

FUENTE (Jean-Léandre), peintre espagnol, né à Grenade en 1600, mort dans cette ville en 1654. Il s'attacha à imiter exactement la nature et produisit des œuvres remarquables surtout par l'éclat du coloris. On cite, parmi ses tableaux : la *Charité*, dans l'église de Saint-Philippe-el-Real, à Madrid; un *Saint Jean* et huit tableaux représentant des scènes de la *Passion*, à Grenade; la *Naissance du Christ*, à Séville, etc.

FUENTE-ALAMO, ville d'Espagne, prov. et à 39 kilom. S. de Murcie; 2,984 hab. Exportation de grains et vente de bétail.

FUENTE-ALBILLA, bourg d'Espagne, prov. et à 39 kilom. d'Albacete, capitainerie générale de Valence, diocèse de Carthagène; 1,280 hab. Fabrication de tissus ; exploitation de carrières, d'où l'on tire de belles pierres pour meules.

FUENTE-CANTOS, ville d'Espagne, prov. et à 79 kilom. S.-E. de Badajoz, ch.-l. de juridiction civile, dans une plaine, près des premiers contre-forts de la sierra Morena; 4,700 hab. Nombreux métiers à tisser la laine ; moulins à farine ; commerce de grains ; carrières de marbre blanc aux environs. Victoire des Français sur les Espagnols en 1810. Patrie du peintre Zurbaran.

FUENTE-DEL-FRESNO, bourg d'Espagne, prov. et à 22 kilom. N.-E. de Ciudad-Real; 2,607 hab. Source d'eau minérale aux environs. Dans les montagnes qui avoisinent le bourg, on fabrique une quantité importante de charbon, qui est expédié jusqu'à Madrid.

FUENTE-DEL-MAESTRO, bourg d'Espagne, prov. et à 45 kilom. S.-E. de Badajoz; 6,000 hab. Distilleries d'eau-de-vie; nombreux moulins à huile et à farine.

FUENTE-DEL-SAUCO, ville d'Espagne, prov. et à 35 kilom. S.-E. de Zamora, non loin de la rive gauche de la Guarena, ch.-l. de juridiction civile; 3,430 hab. Distilleries d'eau-de-vie.

FUENTEGUINALDO, petite ville d'Espagne, prov. et à 99 kilom. S.-O. de Salamanque, à 22 kilom. de Ciudad-Rodrigo; 1,258 hab. Elle fut prise et pillée par les Portugais en 1734.

FUENTE-ENCARROS, bourg d'Espagne, prov. d'Alicante, capitainerie générale et diocèse de Valence; 1,592 hab. Ce bourg est situé au milieu d'une campagne fertile et bien cultivée. Fabrication de tissus.

FUENTE-HERIDOS, bourg d'Espagne, prov. et à 72 kilom. N.-E. de Huelva, capitainerie générale de Séville, à 8 kilom. N. d'Aracona; 1,245 hab.

FUENTE-NOVILLA, bourg d'Espagne, prov. et à 22 kilom. S. de Guadalaxara, capitainerie générale de Madrid, sur la Tajuna, à 3 kilom. de Mondéjar; 815 hab. Fabriques de toiles; moulins à huile.

FUENTE-LA-HIGUERA, ville d'Espagne, prov. de Valence, juridiction et à 40 kilom. S.-O. de San-Felip; près de la Montesa; 3,050 hab. Distilleries d'eau-de-vie; commerce d'étoffes, vins et fruits. Tunnel de 1,514 mètres de longueur, creusé dans la montagne de Mariaga, pour le passage du chemin de fer de Madrid à Valence.

FUENTE-LA-PENA, ville d'Espagne, prov. et à 70 kilom. S.-O. de Valladolid, sur la rive droite de la Guarena; 2,100 hab.

FUENTE-OVEJUNA, autrefois *Mellaria*, ville d'Espagne, prov. et à 80 kilom. N.-O. de Cordoue, près de la rive gache du Guadiato, ch.-l. de juridiction civile; 4,660 hab. Cette ville, propriété de l'ordre de Calatrava, possède une belle église et est le centre d'une industrie assez active; nombreux métiers à tisser ; plusieurs moulins à farine, fabrication de miel.

FUENTERRABIA, nom espagnol de FONTARABIE.

FUENTES, bourg d'Espagne, prov. et à 20 kilom. S.-S.-E. de Cuença, sur le Moscas, affluent du Jucar; 803 hab.

FUENTÈS (don Pedro-Henriquez D'AZEVEDO, comte DE), général espagnol, né à Valladolid en 1560, mort à Rocroi en 1643. Il se distingua, sous le duc d'Albe, dans la campagne de Portugal, sous Alexandre Farnèse dans les Flandres, fut employé, à son retour en Espagne, à diverses missions diplomatiques importantes, puis retourna en Flandre, où il fit des prodiges de valeur, notamment à Ostende (1598). Fuentès, devenu général, reçut le gouvernement de Milan. Il s'attira la haine des Grisons, en faisant élever sur le bord du lac de Côme une forteresse qui reçut le nom de fort Fuentès, et se fit redouter des princes d'Italie. Lorsque la guerre éclata entre l'Espagne et la France en 1635, Fuentès fut nommé commandant en chef de l'infanterie espagnole, qui pendant si longtemps avait été la terreur de l'Europe. En 1643, il entra en Champagne à la tête d'une armée, marcha sur Rocroi et périt dans la bataille que lui livra, près de cette ville, le jeune duc d'Enghien, et dans laquelle l'infanterie espagnole fut presque entièrement détruite.

FUENTÈS ou **FONTE** (Barthélemy DE), amiral espagnol du XVII^e siècle. En 1640, le roi d'Espagne, alarmé des progrès faits par Hudson, James et d'autres navigateurs dans le Nord-Ouest, résolut de mettre obstacle à leurs excursions. Dans ce but, il donna l'ordre à Barthélemy de Fuentès de mettre à la voile avec quatre navires. Fuentès partit de Callao le 3 avril 1640. il fit voile vers le Nord et s'engagea, non sans péril, dans les canaux sinueux qui entourent un groupe d'îles nommées par lui l'*archipel de Saint-Lazare*. Pedro de Bernardo, envoyé par l'amiral pour explorer une large rivière venant du nord, la remonta jusqu'à un grand lac rempli d'îles qu'habitait un peuple hospitalier. Il l'appela le *lac Velasco*. Fuentès remonta en personne une autre grande rivière navigable qu'il nomma *rio Los Reyes*, et qui coulait à peu près au nord-est. L'amiral reçut une lettre de Bernardo, datée du 17 juin 1640, dans laquelle celui-ci l'informait qu'il avait laissé son navire dans le lac Velasco, entre l'île Bernardo et une péninsule voisine; qu'ensuite, partant du lac, il avait remonté la rivière d'environ 80 lieues, franchi heureusement trois chutes et pénétré dans la mer Tartare par le 61^e degré de latitude. Dans le même temps, Fuentès lui-même était arrivé dans une ville indienne, appelée Conosset, sur le bord méridional du lac Belle. Le 1^{er} juillet 1640, Fuentès sortit de ce lac par une rivière qu'il nomma *Parmentier*, en l'honneur de son ami l'inspecteur de la flotte. Il arriva, le 6 juillet, dans un grand lac qu'il appela le *lac de Fuentès*. S'avançant ensuite vers l'est-nord-est, il traversa un autre lac, qu'il nomma *Estrecho de Ronquillo*. Enfin, le 17 juillet, l'amiral de Fuentès arriva dans une ville indienne et fut informé qu'à peu de distance se trouvait un grand navire, le premier que l'on eût vu dans ces parages. Ce navire arrivait de Boston, ville de la Nouvelle-Angleterre. Fuentès, revenant ensuite sur ses pas, remonta la rivière Parmentier jusqu'à 86 lieues de la première chute, et, cinq jours après, il se trouvait à bord de son navire, devant la belle ville de Conosset. Presque aussitôt un Indien lui apporta une lettre de Bernardo, par laquelle celui-ci lui mandait qu'il était de retour de son expédition au nord, et qu'il avait constaté le manque absolu de communication avec l'Océan occidental par le détroit de Davis.

Là se termina cette navigation qui fit autrefois beaucoup de bruit, mais qui ne fut suivie d'aucun résultat.

FUENTES-DE-DON-BERMUDO, ville d'Espagne, prov. et à 19 kilom. N.-O. de Palencia, sur le lac Nava; 3,400 hab. Fabrication d'étamine.

FUENTES-DE-LA-CAMPANA, ville d'Espagne, prov. et à 55 kilom. N.-E. de Séville; 6,900 hab.

FUENTES-DE-LÉON, bourg d'Espagne, prov. et à 80 kilom. S.-E. de Badajoz, au pied du versant septentrional de la Sierra de Constantina; 3,408 hab. Moulins à farine et à huile ; commerce de grains et de cochons.

FUENTES-DE-ONORO, village d'Espagne, prov. de Salamanque, juridiction et à 26 kilom. O. de Ciudad-Rodrigo, près de la frontière de Portugal; 800 hab. Deux engagements sans résultat y eurent lieu les 3 et 5 mai 1811 entre les Anglais et les Français.

FUÉRISTE s. m. (fué-ri-ste — rad. *fuero*). Partisan des fueros.

FUERO s. m. (fu-é-ro — du lat. *forum*, place publique). Privilége, franchise, coutume, loi, dans certaines provinces espagnoles.

— **Encycl.** Ce mot a maintenant dans la langue historique le sens restreint de privilége. Les historiens français ou étrangers qui se sont occupés de l'Espagne ont cependant toujours préféré employer le mot espagnol, parce qu'un équivalent de traduction ne peut en rendre absolument le sens général. Les *fueros* d'un royaume, d'un comté, d'une ville, sont à la fois ses lois, ses coutumes, ses franchises. Dans les anciennes chartes, le *fuero* s'entend aussi de la juridiction; ici, il signifiera la loi municipale, plus loin la juridiction séculière ou ecclésiastique, les priviléges accordés par le suzerain, les franchises réclamées et quelquefois arrachées par le peuple. Dans le *Code des Sept-Parties*, Alphonse le Sage donne du *fuero* une définition qui en indique clairement la portée. « Les lois, dit-il, ne peuvent défendre aucune chose à moins qu'elles n'aient pour elles la force et le pouvoir que nous avons dits, c'est-à-dire trois choses : l'usage, la coutume, le *fuero*. Du temps naît l'*usage*, de l'usage la *coutume*, et de la coutume le *fuero*. » (*Nasce del tiempo uso, e del uso costume, e de la costume fuero*, Exorde del titulo II de la parta I^a.) On voit par cette définition que les *fueros* furent d'abord de simples coutumes, prenant force de loi dès leur sanction et leur promulgation par le souverain. « Dans le sens général, dit M. Ch. Romey (*Hist. d'Espagne*), les *fueros* sont donc les lois particulières stipulant les priviléges, les immunités, les prérogatives, les libertés locales d'un royaume, d'un duché, d'un comté, d'une ville, d'un couvent, diplômes et chartes octroyés par les grands pouvoirs naissants en Léon, en Navarre, en Aragon, en Castille, en Catalogne, par les rois et comtes de ces différents pays, soit à une vaste circonscription territoriale, soit à un simple municipe, au fur et à mesure que la puissance chrétienne allait retirant quelques lambeaux de l'Espagne des mains des conquérants musulmans, contrats synallagmatiques engageant et liant étroitement ces grands pouvoirs aux diverses parties de la nation espagnole à mesure qu'elle se formait. »

Les Arabes paraissent même avoir respecté cette constitution naissante des villes. On a des compositions entre les cheiks et les pays conquis démontrant que les Arabes savaient respecter les lois en vigueur. Le document connu sous le nom de *Charte d'Alboacem* est une composition entre ce chef et la ville de Coimbre (734). Il y est dit que Coimbre conservera son comte, qui maintiendra les habitants dans le bon droit, *in bono juzgo*. Cette charte, tenue authentique par M. Raynouard, a été contestée par M. Ch. Romey.

C'est au XI^e siècle que remontent les plus anciens *fueros* espagnols, après le *fuero juzgo*, ou code des Wisigoths, que nous analysons plus loin. Chaque comté, chaque ville veut faire reconnaître ses priviléges. Sous le titre de *Foros bonos*, Alphonse V donne au royaume de Léon ses premiers *fueros*; ils furent délibérés en un concile tenu à Léon en 1058, et contiennent, après sept décrets ou canons qui sont de pure discipline ecclésiastique, trente et un autres chapitres qui sont toute une constitution politique et civile. On y remarque des articles sur la juridiction territoriale; sur les assemblées municipales, qui fixent le poids et la taxe du pain, le taux des salaires à la journée; sur l'administration de la justice. On y voit stipulée, sous le nom de *behetrias* ou *benefactorias*, la reconnaissance de villes n'appartenant à personne et libres de choisir, pour les protéger, le seigneur qui mieux leur plaît. *Con quien bien me hiciere, con aquel me irè* (avec qui me fait du bien, avec celui-là je vais), c'est en ces termes que Moralès parle de la ville libre, de la *behetria*. Les *fueros* de ce concile, connu sous le nom de *concilium legionense*, furent en vigueur pendant plus de trois siècles dans les quatre villes de Léon, de Tolède, de Saragosse et d'Oviédo. Ils attestent en Espagne le développement merveilleux des institutions, l'intensité de la vie municipale, alors que les pays voisins, la France, entre autres, se débattaient encore, sans force, entre le roi et les princes, sous le régime féodal. Le principe de ces institutions était essentiellement républicain; le roi ne possédait que le droit unique de nommer le corrégidor, ou premier magistrat, dont la nomination devait, au surplus, être confirmée par la junte de la province, corps législatif élu au suffrage presque universel. Les habitants des provinces possédant des *fueros* étaient exempts de tous impôts et taxes autres que ceux qu'ils votaient eux-mêmes et prétendaient tous, en vertu de leur naissance, à la noblesse espagnole.

En Castille, le premier acte de ce genre émané des comtes est signé de Sancho (1012-1021) ; le souvenir en resta attaché à son nom. Quelques chroniqueurs l'appellent « celui qui donna les bons *fueros* » (*el que dió los buenos fueros*). Valence et Grenade reçurent ou imposèrent leurs *fueros* à mesure qu'elles furent conquises sur les musulmans ; c'est ainsi qu'à la prise de Grenade, au XV^e siècle, Alphonse fit traduire en langue vulgaire le *fuero* général du royaume, le code des Wisigoths, et ordonna de communiquer cette traduction aux habitants pour les fixer sur leurs droits et leurs devoirs. Ces institutions avec la même dénomination existaient dans le Béarn ; la langue provençale a conservé le mot *fueros*, qui est devenu *fors*. On possède à Pau, en manuscrit, les *fueros* de Béarn; ils commencent ainsi : *Aqueltz son los fors de Bearn en lo quans fe mention que anticamente en Bearn non have senhor et en aqueltz temps audem laudar ung cavaler en Begorre et anam lo coelher et fem lo senhor ung an*, etc. Ceci constate que le Béarn, qui n'avait pas de suzerain et choisissait son seigneur où bon lui semblait, était, dans les premiers temps, un comté libre, une *behetria*.

Aux cortès de Valladolid, en 1336, don Pedre confirme les anciens priviléges de la Castille, *el fuero nejo de Castilla*; les souverains ne songeaient pas encore à centraliser les pouvoirs. On remarque dans ces cortès que les députés des villes apportaient *un cuaderno de peticiones*, c'est-à-dire ce que l'on a appelé chez nous les *cahiers*. De tous les royaumes dont s'est formée la couronne d'Espagne, l'Aragon fut celui dont les *fueros* vécurent le plus longtemps. Isabelle témoignait tout haut son désir de voir se révolter les Aragonais pour leur arracher leurs *fueros*. Ils vécurent encore sous Charles-Quint et Philippe II ; quant à ceux de Castille, l'insurrection des *communeros* à Madrid donna prétexte à Charles-Quint de les supprimer. Car il faut remarquer ici qu'autant les premiers souverains espagnols de Léon, de Castille, d'Aragon, se firent honneur de reconnaître les *fueros* des villes et des provinces, et de favoriser, ou tout au moins d'accepter dans leurs développements les libertés et les franchises municipales, autant, lorsque la royauté se trouva plus forte, leurs successeurs mirent de soins, d'intrigues, d'habileté à retirer ces franchises qui portaient ombrage au pouvoir royal. Au commencement du XVI^e siècle, lorsque la Castille réunit toute l'Espagne sous son sceptre, les *fueros* n'existent plus que de nom partout, sauf en Aragon ; la centralisation des pouvoirs, rattachés seulement pour la forme aux municipalités, est une tendance générale de 1470 à 1580; l'administration locale est peu à peu amoindrie, jusqu'à ce que son chef ne soit plus qu'un représentant de l'autorité.

On peut juger, par les *fueros* d'Aragon, quel degré de puissance s'était conservé, jusque sous Philippe II, dans la constitution municipale. Quoique réuni à la Castille, gouverné par un vice-roi, l'Aragon était libre ; le pouvoir résidait en entier dans ses cortès. Aucun soldat étranger ne pouvait pénétrer dans le royaume; ses cortès levaient des troupes, décrétaient des impôts, réglaient l'administration pour l'année. Les quatre ordres : *brazos* (clergé mitré), *ricos hombres* (1^{re} classe de noblesse), *hidalgos* (2^e classe) et bourgeoisie, se réunissaient quarante jours seulement; le roi présidait, en personne ou par délégué, mais il ne pouvait ni suspendre ni dissoudre; ses propositions, mises aux voix, devaient être adoptées à l'unanimité pour être valables; la session dissoute, deux membres élus restaient chargés du pouvoir souverain. Telles étaient ces fameuses cortès

d'Aragon qui, réunies devant le roi au moment de son investiture, lui disaient par la bouche du grand justicier du royaume : « Nous qui valons autant que vous et qui pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi à condition que vous respectiez nos *fueros;* sinon, non! » Et le roi jurait solennellement de les respecter. Philippe II n'en marcha pas moins à la tête d'une armée pour détruire les vieilles libertés aragonaises (1592). Antonio Perez, confiant dans les *fueros* qui assuraient à l'Aragon sa justice particulière, indépendante du pouvoir royal, s'était réfugié à Saragosse. Là, en effet, les intrigues de Philippe II furent impuissantes : mais il eut recours aux armes. Pendant qu'Antonio Perez s'échappait, que le cri de : *Contra fuero!* ce cri qui, au dire du vieil historien Herrera, « soulève jusqu'aux pierres en Aragon, » retentissait contre Philippe II à Saragosse, le roi pénétrait dans la ville, faisait pendre le grand justicier, et, maître de l'insurrection, retirait à l'Aragon ses franchises. « Le propre des insurrections, dit M. Mignet, est de compromettre les droits des peuples lorsqu'elles ne les fondent pas. » Telle fut la fin des *fueros*, du moins comme grande institution politique. Les souverains espagnols, en laissant aux municipalités quelques priviléges insignifiants, les décorèrent, pour donner le change, du titre pompeux de *fueros*, et le peuple s'attacha à ce reste de liberté autant qu'à ses vieilles franchises.

En 1833, l'affirmation par les Basques de leurs priviléges donna naissance à une guerre civile qui dura dix ans et ne se termina que par l'admission formelle de leurs *fueros* par les cortès et la reine d'Espagne (1844).

Fuero juzgo, traduction espagnole du XIIIe siècle du code wisigoth, connu sous le nom de *Forum judicum* et qui a été pendant tout le moyen âge, en Espagne, la base de la législation. Le titre, *Fuero juzgo*, est plutôt une corruption du latin qu'une traduction.

C'est à Receswinth, 23e roi wisigoth d'Espagne (649-672), que l'on attribue la rédaction de ce code. Jusqu'alors l'Espagne avait été régie par la législation romaine, empruntée au *Bréviaire d'Alaric*. Les Wisigoths n'imposèrent pas immédiatement leurs lois; ce ne fut que peu à peu qu'ils parvinrent à les faire triompher et que s'accomplit ainsi plus intimement la fusion des deux peuples. Ils perdirent, il est vrai, l'Espagne soixante ans plus tard, mais leur œuvre n'en porta pas moins ses fruits. Saint Ferdinand, au XIIIe siècle, fit traduire en langue vulgaire le latin du *Forum judicum*, qui était devenu le seul code invoqué dans la péninsule. Plus humain pour les vaincus que la loi franque, le code wisigoth n'en a pas moins encouru les railleries de Montesquieu. « Ces lois, dit-il, puériles, gauches, idiotes, n'atteignent point le but; elles sont pleines de rhétorique et vides de sens, frivoles dans le fond et gigantesques dans le style. » En somme, au contraire, la plupart des dispositions sont conformes à l'équité, et, comme universalité, le *Forum judicum*, dans ses douze livres très-détaillés, règle : la constitution monarchique du pays, l'état civil, la propriété, les délits et les peines, les crimes d'Etat, la procédure, le commerce, la production et l'ordre public. Cela constitue un ensemble assez vaste pour un code du VIIe siècle, et nos *Capitulaires de Charlemagne*, seul monument que nous puissions opposer, deux siècles plus tard, au *Forum judicum*, sont loin d'avoir cette universalité. Chaque loi a reçu le nom du souverain wisigoth qui l'a promulguée, depuis Gundemar jusqu'à Rodrigue; quelques-unes, qui ne portent pas de nom de roi, sont extraites des *Décrétales*, des *Pandectes*, du *Code Théodosien*. Les rédacteurs de ces lois furent tous des évêques.

Une des premières améliorations que reçut la loi wisigothe dans le code de Receswinth fut l'autorisation accordée aux mariages entre les Goths et les Romains, c'est-à-dire les Espagnols. Jusqu'alors une des principales préoccupations du législateur avait été de pourvoir à la conservation du sang noble, du sang wisigoth, dans toute sa pureté. Le *Forum judicum* établit la fusion des deux races; l'Espagnol devient l'égal du Goth dans la division des terres. L'inégalité ne subsiste qu'entre l'homme libre et le serf; et ainsi, des trois classes fondées par la loi primitive, les nobles, les libres et les esclaves, et dont les deux dernières étaient réputées viles par les conquérants, une seule, celle des serfs, resta frappée de réprobation. L'affranchi même, qui essaye d'épouser une femme libre, retombe en servitude; le serf qui enlève une femme libre est puni de mort; dans le cas d'adultère, la femme est fouettée publiquement avec le serf son complice et brûlée vive. Le serf est comme hors la loi dans les questions d'état civil. Dans les mariages entre gens de conditions libres, ou entre libres et nobles, c'est le mari qui fournit la dot, comme prix du corps de la jeune fille, *pro venditione corporis*, et cette dot ne peut être supérieure au dixième de ses biens; la répudiation n'est permise qu'en cas d'adultère; pour le mariage de la jeune fille, il faut le consentement des parents, sinon elle perd tous ses droits à l'héritage paternel. La succession des biens se fait par portions égales entre les enfants, fils ou filles.

Les violences, les voies de fait étaient fréquentes dans les sociétés barbares; les législateurs se sont toujours préoccupés de les punir. Pour les crimes et délits de ce genre, ce qui domine dans la loi wisigothe, c'est, comme dans la loi franque, la théorie du rachat. L'homme libre, condamné, peut presque toujours racheter les peines corporelles de sa condamnation. Dans beaucoup de cas, la loi porte pour peine une amende : une blessure à la tête vaut 5 sous d'or; une blessure profonde, 20 et même 100 sous; un œil crevé, 1 livre d'or; une mutilation du nez, de la main, etc., 10, 20, 30 sous, suivant la gravité. Dans quelques cas, la peine infligée est de cinquante, cent coups de verges; mais le rachat est fixé d'avance; cinquante coups de verges peuvent être rachetés 10 sous d'or. La femme libre, convaincue de s'être prostituée, reçoit trois cents coups de verges. L'adultère était très-sévèrement puni et la loi permettait aux fils de déposer, dans ce cas, contre leur mère; c'est ce qui fait dire à Montesquieu que cette loi inique, « pour conserver les mœurs, renversait la nature. » On retrouve une pareille haine de l'adultère dans tous les codes barbares. Le parjure aussi est poursuivi et puni avec la plus grande rigueur.

L'administration de la justice, telle qu'elle est établie par le *Forum judicum*, mérite d'être remarquée. La juridiction appartient aux ducs et aux comtes, mais elle est rendue, sous leur nom et sous leur autorité, par des juges, qui envoient des assignations aux parties. Des officiers judiciaires inférieurs, *missi*, répondent à nos huissiers, et les *saiones*, chargés d'arrêter les accusés, de leur mettre les fers aux pieds, d'exécuter la sentence du juge, sont devenus les *alguazils*. Le juge a droit au vingtième de l'objet en litige et reçoit, en outre, certaines amendes fixées, en quelques cas, par la loi; il siége tous les jours, du lever au coucher du soleil, et ne doit prendre de repos que vers la sixième heure (midi); aussi, sauf quelques vacances limitées par la loi, la justice est permanente. La marche des affaires est simple; une fois la citation remise, la loi punit de 5 à 50 sous d'amende le défaillant; les plaintes, les preuves par écrit ou par témoins sont reçues séance tenante. Tout accusé, homme ou femme, peut présenter sa défense; mais il peut aussi prendre un avocat (*litigatores, assertores*); il y a des avocats pour les pauvres qui ne peuvent payer. Le juge convaincu d'avoir rendu une sentence injuste subit la peine qu'il a prononcée; dans le cas où un haut personnage cherche à l'influencer en faveur d'une des parties, il doit donner gain de cause à l'autre. Il est tenu de payer le dommage occasionné par les lenteurs de la procédure, s'il en est cause. Ce sont là des dispositions équitables.

Les épreuves judiciaires subsistent dans le *Forum judicum*, mais restreintes à certains cas; l'épreuve du feu et de l'eau est réservée aux accusations graves. La torture n'est admise, vis-à-vis de l'homme libre, que pour les accusations capitales; pour le serf, s'il a déjà volé. Encore la loi porte-t-elle que le juge est responsable de la vie et de la santé du patient; si la torture fait perdre la vie ou seulement l'usage d'un membre à un esclave, le juge est tenu de rendre au possesseur un homme de même force et de même valeur; s'il n'a de quoi l'acheter, il tombe lui-même en servitude. Les délateurs et faux témoins sont passibles de la même peine que le juge qui a condamné sur leurs dénonciations. Avec ces corrections, et en tenant compte de la barbarie des temps, le régime des Wisigoths était certes un des plus cléments et des plus justes. La peine de mort est rarement appliquée; elle est quelquefois remplacée, pour l'infanticide, par exemple, par la perte des yeux, triste imitation du code du Bas-Empire. Les principales peines sont : l'amende, le fouet, le bannissement, la servitude; cette dernière prescription pénale est remarquable et elle était appliquée assez fréquemment. Il y avait une autre peine assez singulière, la *décalvation*, que le *Fuero juzgo* traduit par *tresquilar in cruces* (tondre en croix) : la perte de la chevelure était considérée chez les Goths comme une note d'infamie. Le chapitre le plus curieux de toute cette législation est peut-être celui qui regarde les juifs; il forme tout un livre du code, le douzième. On y trouve en germe tout le formulaire de l'inquisition contre ces malheureux pendant le moyen âge et pendant une partie des temps modernes, et jusqu'à la terrible formule de serment exigée de ceux qui se convertissaient. Ces lois barbares eurent un effet déplorable sur la prospérité de la péninsule en appesantissant de la façon la plus cruelle le bras du juge sur cette race industrieuse. La remarque de Montesquieu à ce sujet est juste : « Nous devons au code des Wisigoths toutes les maximes, tous les principes et toutes les vues de l'inquisition d'aujourd'hui, et les moines n'ont fait que copier contre les juifs des lois faites autrefois par les évêques. »

Le *Forum judicum* est devenu le *Fuero juzgo* sous saint Ferdinand (1241). Il en envoya, dit-on, un exemplaire latin à Cordoue, qu'il venait de soumettre, avec ordre d'en faire une traduction en langue vulgaire et d'observer strictement ses prescriptions. Comme langue, cette traduction est un des plus curieux monuments de la littérature espagnole; elle marque l'abandon définitif du latin dans la procédure et fixe, pour ainsi dire, la date de l'avénement du castillan. P. Masdeu, puis M. Charles Romey, dans son *Histoire d'Espagne* (t. II), ont relevé de nombreuses fautes et des inexactitudes grossières dans le *Fuero juzgo*, comparé au texte latin des lois wisigothes : ainsi, le vieux traducteur a confondu *librum* avec *liberum* et avancé qu'on pouvait acheter un homme *libre* 12 sous, tandis que ces 12 sous sont le prix du *livre*, du recueil même des lois. D'autres altérations ont été commises bien plutôt en vue de rajeunir le vieux texte et de l'accommoder aux besoins du temps que par ignorance. Il en a été fait un assez grand nombre d'éditions; la première est de 1600; la meilleure est de 1815 (in-fol.), latin et espagnol, par les soins de l'Académie de Madrid. Cette édition possède une excellente introduction de don Manuel de Lardizabal y Urribe.

Le *Fuero juzgo* a régi l'Espagne presque jusqu'à nos jours; c'est le code de l'Espagne chevaleresque comme de l'Espagne wisigothe, et, dans sa résistance séculaire contre les Arabes, c'est sur ce livre qu'elle s'appuie, c'est l'institution légale qu'elle défend avec tant de courage et de persistance. « Malgré tous ses défauts, dit M. Ch. Romey, le code des Wisigoths n'en est pas moins un monument glorieux; c'est, d'ailleurs, le seul des codes des époques barbares où soient hautement proclamés les grands principes de la morale. Aucun corps de lois des siècles moyens ne s'est plus rapproché du but de la législation, n'a mieux et plus noblement défini la loi. » (*Hist. d'Espagne*, t. II.)

FUERST (Jules), orientaliste allemand, né à Zerkowa (duché de Posen) en 1805. Issu de parents israélites, il apprit dans son enfance la langue hébraïque et put, à douze ans, lire la *Mischna* et le Talmud. Il étudia tour à tour à Breslau et à Halle, où il eut pour professeurs des hommes tels que Tholuck et Gesenius. Il fut ensuite nommé professeur de littérature et de philologie araméenne, talmudique et rabbinique à l'université de Leipzig. Fuerst est le fondateur de la nouvelle école de grammaire et de lexicographie hébraïque connue sous le nom d'école historico-analytique. En 1835, il publia son *Systema linguæ aramaïcæ*, dans lequel il fit pour la première fois connaître les principes sur lesquels s'appuie sa méthode grammaticale; de même que ce qui constitue l'originalité de ses opinions en matière de lexicographie se trouve résumé dans ses *Concordantiæ Veteris Testamenti* (Leipzig, 1837-1840, in-fol.), et dans son *Lexique scolaire hébraïque et chaldaïque de l'Ancien Testament* (Leipzig, 1842). M. Fuerst a trouvé un savant et enthousiaste vulgarisateur de son système dans le professeur Delitzsch d'Erlangen, qui en a publié une lucide exposition, en 1838, dans son *Isagoge in grammaticam et lexicographiam linguæ hebraïcæ, contra Gesenium et H. Ewaldum*. La principale différence entre le système de M. Fuerst et celui de MM. Gesenius et Ewald consiste en ce que ces derniers s'appuient, pour l'élucidation des textes hébreux, sur les traductions juives, tandis que MM. Fuerst et Delitzsch emploient la méthode critique de l'exégèse moderne. On a de M. Fuerst de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons, outre ceux que nous avons cités : les *Sentences des Pères* (Leipzig, 1839, in-8o); l'*Orient, relations, études et critiques pour servir à l'histoire et à la littérature juive* (Leipzig, 1840-1848, in-4o); les *Philosophes de la religion juive au moyen âge* (Leipzig, 1845, 2 vol. in-8o); *Documents pour servir à l'histoire de la religion juive* (Leipzig, 1846); *Histoire des Juifs en Asie* (Leipzig, 1849), etc.

FUERSTENBERG. V. FURSTENBERG.

FUERTE (EL-), ville du Mexique. V. VILLA-DEL-FUERTE.

FUERTES (Mariano-Soriano), compositeur espagnol, né à Murcie en 1820. Il reçut ses premières leçons de son père, qui était directeur de la musique de la chambre du roi. D'abord il embrassa la carrière des armes; il était officier de cavalerie lorsqu'il se démit de son grade, reprit ses études artistiques et fonda, sous le titre de *Heria musical et literaria*, le premier journal de musique qui ait été publié dans son pays. Cette publication le fit avantageusement connaître et lui valut d'être nommé professeur à l'Institut espagnol. Il résolut peu après de créer un théâtre national de musique et devint successivement directeur du lycée de Cordoue, des théâtres de Cadix, de Madrid, de Séville, du lycée de Barcelone. Ce fut alors que M. Fuertes fit représenter de nombreux opéras de sa composition, auxquels il a dû à la fois la réputation et une fortune considérable. Nous citerons particulièrement : *El ventorillo de Alfarache*, *Geroma de Castanera*, *A Bolen van los zagales*, *La Feria de Santiponce*, et *El Tio Camgitao*, qui a été joué un nombre considérable de fois. M. Fuertes ne s'est pas borné à être un directeur habile autant qu'heureux, un compositeur de talent; il s'est montré un musicographe rempli d'érudition. Nous citerons de lui : *Histoire de la musique arabe; Histoire de la musique espagnole depuis la venue des Phéniciens jusqu'à l'année* 1850 (4 vol. in-8o), ouvrage capital et unique sur la matière; *Sur les orphéons et les sociétés chorales en Espagne*, intéressant mémoire dont Rossini a écrit la préface.

FUESSLI (Matthieu), dit l'**Ancien**, peintre et graveur suisse, né à Zurich en 1598, mort en 1664. Il était fils d'un orfévre, qui le mit dans l'atelier de Gotthard Ringgli. De là il passa en Italie, connut à Venise Tempesta et l'Espagnolet, et, de retour dans sa patrie, il acquit de la réputation par l'habileté et l'originalité avec lesquelles il représentait surtout des batailles, des scènes de pillage, des incendies, etc. Fuessli excellait également dans le portrait, dans la miniature, et ses gravures au burin, dans la manière de Callot, sont estimées. — Matthieu FUESSLI, petit-fils du précédent, né en 1671, mort en 1739, se livra à l'étude de la peinture et se perfectionna à Rome, où il eut pour maître Lotti. Il acquit de la réputation comme portraitiste. — Jean-Melchior FUESSLI, graveur, né à Zurich en 1677, mort dans cette ville en 1736, était parent du précédent. Il étudia sous Jean Meyer et Samuel Blasendorf, et fut également habile comme dessinateur et comme graveur. Il exécuta les dessins de l'*Histoire naturelle* de Scheuchzer, ceux de la Bible, etc. Parmi ses estampes, on cite celle qui représente la *Cérémonie des serments.*

FUESSLI (Jean-Conrad), historien suisse, né à Zurich en 1707, mort en 1775. Il fut pasteur à Veltheim à partir de 1742, et camérier du chapitre de Winterthur. Ses principaux ouvrages sont : *Documents pour servir à l'éclaircissement de l'histoire de la réformation en Suisse* (1741-1753, 5 vol. in-8o); *Histoire nouvelle et impartiale de l'Eglise et des hérétiques au moyen âge* (1770-1774, 3 vol.); *Description géographique et politique de la Suisse* (1770-1772, 4 vol. in-8o), etc.

FUESSLI (Jean-Gaspard), peintre, né à Zurich en 1707, mort en 1782. Il était à la fois artiste habile, professeur distingué et écrivain judicieux. On a de lui : *Histoire des meilleurs peintres de la Suisse* (1755-1774, 4 vol in-8o). Il est l'éditeur du *Traité sur le beau*, par Mengs (1762), et des *Lettres de Winckelmann à ses amis de Suisse* (1778).

FUESSLI (Jean-Rodolphe), peintre et graveur, fils du précédent, né à Zurich en 1737, mort à Vienne en 1806. Il reçut les leçons de son père. S'étant rendu à Vienne en 1765, il s'occupa de travaux de chancellerie et d'art. Il a publié : *Journal de l'art pour les Etats autrichiens* (1801); *Catalogue raisonné des meilleures estampes gravées d'après les artistes les plus célèbres de chaque école* (1798-1806), ouvrage inachevé.

FUESSLI ou **FUSELI** (Jean-Henri), peintre célèbre de l'école anglaise, né à Zurich (Suisse) en 1741, mort près de Londres en 1825. Ne reconnaissant dans son fils aucune disposition pour la peinture, son père le destina à l'Eglise. Henri dut à cette circonstance une éducation classique complète, et d'autant plus brillante que, passionné pour le grec et le latin, il s'adonna complétement à ces deux langues. Un peu plus tard, avec son ami Lavater, le célèbre physiognomoniste, et dans ce même collége de Zurich, il se prit d'enthousiasme pour Shakspeare, apprit l'anglais, traduisit *Macbeth* en allemand, et publia même quelques poésies originales. Après la poésie, il toucha au pamphlet politique. Avec Lavater, il en écrivit un contre un fonctionnaire qui fut exilé. Ce succès fit du bruit; Fuessli devint célèbre à Zurich. Mais rien encore ne révélait en lui les instincts d'un peintre, à un âge pourtant où, d'ordinaire, la nature a parlé depuis longtemps. Ce fut à cette époque qu'il partit pour Berlin avec son ami. Il sut s'y faire valoir avec tant d'habileté, que Sulzer, l'auteur d'un *Lexicon des beaux-arts*, lui conseilla d'aller montrer en Angleterre sa traduction de Shakspeare et ses autres productions. Arrivé à Londres en 1763, il se mit à lancer brochure sur brochure; mais le succès ne vint pas comme il l'avait rêvé. Alors il se rappela qu'il était peintre, et se mit à crayonner quelques dessins. Il alla les montrer à Reynolds, en lui demandant son avis. « Jeune homme, lui répondit le maître, si je les avais faits et qu'on m'offrît dix mille livres (sterling) de rente pour ne pas pratiquer les arts, je refuserais avec dédain. » Sur la foi de l'illustre président de l'Académie, Fuessli se fit peintre. Son premier tableau, *Joseph interprétant les songes*, fut un piètre début; mais les ouvrages qu'il exécuta ensuite furent accueillis avec une certaine faveur. Après huit années, il se rendit en Italie. « Il passait des journées entières, dit M. Charles Blanc, étendu sur les marches de la chapelle Sixtine, plongé dans une sorte d'ivresse ou de somnambulisme, s'imaginant que le génie de Michel-Ange descendait sur lui et s'infusait en sa personne. Il singeait l'immortel Florentin dans le costume et les manières, lui qui était tout petit, mince et grêle avec un profil d'oiseau... » Les Anglais habitant Rome le proclamèrent le *Michel-Ange moderne*, et payèrent d'un prix fabuleux la moindre de ses productions. En 1774, il envoya à l'exposition anglaise un dessin : la *Mort du cardinal de Beaufort*; en 1777, *Macbeth*. Pendant un séjour de quelques mois à Zurich, il peignit la *Fédération des fondateurs de la liberté*, tableau qu'on voit encore dans cette ville. En 1779 il était de retour à Londres. Trois ans après il exposa son *Cauchemar*. Le succès de cette composition fut immense, bien qu'elle soit des plus médiocres. Fuessli fut plus heureux, à notre avis, dans ses illustrations pour la *Galerie de Shak-*

speare. Parmi les huit tableaux qu'il peignit pour cette œuvre considérable, la *Tempête*, le *Songe d'une Nuit d'été*, le *Roi Lear* et le *Fantôme d'Hamlet* sont vraiment remarquables. Ces morceaux furent suivis de sujets divers : une *Francesca e Paolo ;* une *Didon ;* un *Œdipe*, etc., qui obtinrent également beaucoup de succès, quoiqu'ils excitassent plutôt de la surprise que de l'admiration. Fuessli était alors à l'apogée de sa réputation ; l'Académie lui ouvrit ses portes en 1790. En 1791, il commença les illustrations des œuvres de Milton, éditées par Johnson, avec le concours de Cowper. Achevé vers 1800, cet ouvrage renferme quarante-six gravures d'après Fuessli. La plupart sont des compositions extravagantes. Savant helléniste, Homère l'occupait aussi à cette époque. C'est lui qui est l'auteur des excellents commentaires de la traduction anglaise que Cowper préparait alors. On lui doit aussi de nombreux écrits sur l'histoire naturelle, les beaux-arts et les auteurs classiques. En 1799, il fut nommé à l'unanimité professeur à l'Académie de peinture. Il fit un cours d'esthétique qui servit de prétexte à des lectures nombreuses, où l'on trouve du bon et du mauvais, des bouffonneries ridicules alliées à des observations judicieuses et profondes. Fuessli reçut, en 1817, « le diplôme de première classe do l'Académie de Saint-Luc. » Dès ce moment, il ne cessa d'exposer jusqu'en 1825. *Persée, Théodore et Honorio*, de Boccace, *Thésée, Ariane et le Minotaure*, etc., furent les morceaux les plus goûtés.

Fuessli avait plus de quatre-vingts ans qu'il travaillait encore tout le jour joyeusement, sans fatigue. La mort le surprit en pleine santé à Putney Hill, où il était en visite. Ses tableaux se comptent par centaines. Il a laissé plus de huit cents esquisses.

Supérieurs à ses peintures, ses dessins ne s'élèvent pas cependant à la hauteur où on les a placés. Là, comme ailleurs, l'artiste a tout imité : ses groupes, ses figures, ses mises en scène, ses mouvements, il a tout pris à Michel-Ange.

FUESSLI (Jean-Gaspard), naturaliste et libraire, frère du précédent, né à Zurich en 1745, mort en 1786. Il s'adonna particulièrement à l'entomologie et publia plusieurs ouvrages sur cette branche de l'histoire naturelle. Nous citerons : *Catalogue des insectes suisses* (1775, in-4°); *Magasin des amateurs d'entomologie* (1781); *Archives de l'histoire des insectes* (1781-1786).

FUESSLI (Jean-Rodolphe), peintre, né à Zurich en 1709, mort en 1793. Il eut pour maîtres Jean-Melchior Fuessli, puis Lauterbourg, à Paris. Cet artiste s'adonna au genre de la miniature et s'occupa beaucoup de l'histoire littéraire des arts. Il a publié le *Dictionnaire des artistes*, important ouvrage successivement agrandi et réimprimé à Zurich, de 1763 à 1824 (2 vol. in-fol.), par Jean-Rodolphe et son fils.

FUESSLI (Jean-Henri), écrivain suisse, fils du précédent, né à Zurich en 1744, mort en 1832. Il voyagea en Italie, se lia avec les hommes les plus éminents, Jean de Muller, Bonstetten, et devint professeur d'histoire suisse. Nommé membre du grand conseil de Zurich, il se signala par son talent oratoire, puis fit partie du pouvoir exécutif, où il montra autant de libéralisme que de modération, fut nommé sénateur en 1802, et fit partie, l'année suivante, des sept notables chargés d'introduire dans le canton le nouveau régime résultant de l'acte de médiation. Il passa le reste de sa vie à s'occuper de travaux littéraires. Outre beaucoup de morceaux et d'articles, on a de lui la continuation du *Dictionnaire des artistes*, de son père (1806-1821); la continuation des *Scènes remarquables de l'histoire de Suisse;* la *Vie et les œuvres de Raphaël Sanzio* (1815), etc.

FUESSLI (Guillaume), homme politique suisse, né en 1803, mort en 1846. Il devint, après 1830, grand juge à Zurich, et s'occupa activement de mettre en vigueur, dans cette ville, la nouvelle constitution libérale de 1831; mais la révolution de 1839 lui fit perdre sa place de grand juge. Comme tous les autres membres de sa famille, il possédait des connaissances remarquables dans les beaux-arts ; il a publié : *Zurich et les villes les plus importantes du Rhin par rapport aux œuvres anciennes et modernes de l'architecture, de la sculpture et de la peinture* (Zurich, 1842-1843, 2 vol.; Leipzig, 1846, 2e édit.), et les *Trésors artistiques les plus remarquables de Munich* (Munich, 1841).

FUESSLIN (Jules-Auguste), médecin allemand, né en 1815 à Fribourg-en-Brisgau, mort en 1866. Il fit ses études musicales aux universités de Heidelberg et de Carlsruhe, exerça quelque temps son art dans cette dernière ville, entra ensuite dans la médecine militaire, et parvint rapidement au grade de médecin en chef. En 1847 il fut nommé médecin de la nouvelle maison de correction pour hommes établie à Bruchsal, et, en 1850, directeur de cette même maison. On lui doit un grand nombre de brochures : les *Rapports de la nouvelle loi pénale du grand-duché de Bade avec le système pénitentiaire* (Carlsruhe, 1853); la *Maison de correction de Bruchsal d'après le système de l'emprisonnement cellulaire* (Carlsruhe, 1854); l'*Emprisonnement cellulaire, apprécié d'après ses résultats à l'étranger et d'après une épreuve de six ans dans la nouvelle maison de correction de Bruchsal* (Heidelberg, 1855), opuscule qui souleva une polémique des plus vives. En réponse à ses adversaires, Fuesslin publia : les *Nouvelles attaques contre le système cellulaire, expliquées par l'exagération des résultats obtenus dans la maison de correction de Bruchsal* (Heidelberg, 1861). Son dernier ouvrage, qui parut à Leipzig en 1865, est intitulé : *Conditions fondamentales de toute réforme des prisons dans le sens du système cellulaire.* Depuis 1859, des raisons de santé l'avaient forcé de quitter la direction du pénitencier de Bruchsal; il avait alors été nommé conseiller médical et médecin du gouvernement à Baden-Baden, où les services qu'il rendit lui valurent le droit de bourgeoisie.

FUGA (Ferdinand), architecte italien, né à Florence en 1699, mort en 1780. Il étudia d'abord sous Foggini, puis se rendit à Rome pour se perfectionner. Appelé à Naples par le cardinal Giudice, il construisit une chapelle dans le palais Cellamare, puis se rendit à Palerme (1728), où il donna le plan d'un pont sur la Milcia. De retour à Rome, Fuga fut nommé par Clément XII, en 1730, architecte des palais pontificaux. Il exécuta dans cette ville de nombreux édifices, dont les plus remarquables sont : le palais de la *Consulta*, sur la place de Monte-Cavallo, l'église *della Morte*, l'église Saint-Apollinaire, l'hôpital *delle Zitelle bastarde*, le tombeau d'Innocent XII, le palais *Petroni*, l'élégant palais *Corsini*, etc. On lui doit aussi la restauration de Sainte-Marie-Majeure, dont il éleva la nouvelle façade et où il reconstruisit l'autel papal, soutenu par quatre colonnes antiques de porphyre. La grande réputation que ces divers travaux acquirent à Fuga le fit appeler à Naples par le roi Charles de Bourbon, qui le nomma son architecte et le chargea d'exécuter d'importants travaux dans sa capitale. C'est en 1751 que Fuga commença dans cette ville le *Gran reelusorio* ou *Albergo reale dei poveri*, immense hospice renfermant des logements pour 8,000 pauvres. En même temps, l'infatigable architecte donna les plans du palais des archives, fit construire un arsenal pour la marine, les greniers publics dits les *Granili*, etc. Les constructions de Fuga se font remarquer par la solidité et par la bonne distribution; mais ils laissent à désirer pour la beauté des profils et se ressentent du mauvais goût qui régnait alors.

FUGACE adj. (fu-ga-se — lat. *fugax;* de *fugere*, fuir). Qui disparaît immédiatement après s'être manifesté ou montré : *Des pensées* FUGACES. *Un désir* FUGACE. *Des émotions* FUGACES. *La jeunesse est ingrate naturellement, d'humeur* FUGACE *et passagère.* (Sainte-Beuve.) *Tout est étroit*, FUGACE *et périssable.* (A. Fée.) ‖ Qui a peu de tenue, de persévérance; qui change fréquemment ou disparaît rapidement : *On fait acte d'ignorance toutes les fois qu'on sert la caille autrement que rôtie ou en papillote, parce que son parfum est très-*FUGACE, *et que, toutes les fois que l'animal est en contact avec un liquide, il se dissout, s'évapore et se perd.* (Brill.-Sav.) *L'organisation de M. Thiers ressemble à celle de Voltaire : frêle, délicate,* FUGACE, *impressionnable.* (Cormen.)

— Méd. Se dit des symptômes qui paraissent et disparaissent en un instant : *Des frissons* FUGACES.

— Bot. Se dit des parties qui, dans le développement d'une plante, n'adhèrent pas longtemps, tombent rapidement : *Corolle* FUGACE.

FUGACITÉ s. f. (fu-ga-si-té — rad. *fugace*). Caractère de ce qui est fugace : *La* FUGACITÉ *de ses idées.*

FUGALIES s. f. pl. (fu-ga-lî — du lat. *fugare*, mettre en fuite). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome en mémoire de l'expulsion des rois.

FUGATO s. m. (fou-ga-to — mot ital. formé de *fuga*, fugue). Mus. Morceau dans le genre de la fugue : *Un beau* FUGATO.

FUGE s. f. (fu-je). Forme ancienne du mot FUITE.

FUGEN, bourg de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol, régence d'Inspruck, sur le Ziller : 2,000 hab. Mines de fer; usines et forges.

FUGER (Frédéric-Henri), peintre allemand, né à Heilbronn (Souabe) en 1751, mort à Vienne en 1818. Il montra pour la peinture un talent précoce, étudia quelque temps la jurisprudence à Halle, puis reprit ses pinceaux, continua ses études artistiques à Dresde et à Vienne (1774), et reçut de l'impératrice Marie-Thérèse une pension qui lui permit d'aller se perfectionner en Italie. Après un séjour de sept ans à Rome, Fuger se rendit à Naples (1782), et peignit à la fresque huit tableaux dans le château que possédait à Caserte la reine Caroline. Deux ans plus tard, il retournait à Vienne, était nommé vice-directeur de l'école de peinture et de sculpture, puis professeur et enfin directeur de cet établissement. En 1806, il reçut le titre de conservateur des tableaux du Belvédère. Fuger a laissé, outre d'excellents portraits de Joseph II et de la comtesse Bzewuska, de grandes compositions historiques qui se recommandent par le dessin et la fraîcheur du coloris. Les principales sont : *Prométhée dérobant le feu du ciel; Orphée demandant à Pluton de lui rendre Eurydice; Didon sur son bûcher; Adam et Eve en présence du cadavre d'Abel;* la *Mort de Virginie; Sémiramis apprenant la révolte de Babylone; Madeleine et saint Jean dans le désert*, etc. On doit aussi à Fuger d'excellents dessins, notamment ceux qu'il composa pour illustrer la *Messiade* de Klopstock.

FUGGER. Cette famille, une des plus riches de l'Allemagne et dont les membres portent les titres de princes et de comtes du saint-empire, a pour auteur Jean FUGGER, maître tisserand à Graben, près d'Augsbourg, qui vivait en 1350. Le fils aîné de celui-ci, Jean, également maître tisserand, fit le commerce des toiles et prospéra; ses fils et petits-fils suivirent les errements du père et de l'aïeul, et à la fin du XVe siècle la famille possédait de quoi prêter à l'empereur Maximilien 70,000 florins d'or, plus, dans la suite, 170,000 ducats pour faire la guerre à la république de Venise. L'empereur, en revanche, les anoblit et leur engagea le comté de Kirchberg et la seigneurie de Weissenhorn, qui restèrent dans la famille, l'empereur et ses successeurs ayant négligé de restituer la somme prêtée. La maison, arrivée à l'apogée de sa grandeur sous l'empereur Charles-Quint, par le monopole commercial qu'elle exerçait, se divisa à cette époque en deux lignes principales qui subsistent encore aujourd'hui, et qui eurent pour auteurs Raimond et Antoine Fugger, fils de George Fugger, auxquels l'empereur conféra le titre de comte et le droit de frapper monnaie, en récompense de l'aide qu'ils lui avaient prêtée lors de son expédition contre Alger. Une des branches de la famille Fugger, celle de Babenhausen, a été élevée à la dignité de prince de l'empire par l'empereur François Ier en 1803. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : Ulrich FUGGER, né en 1441, mort en 1510. Il étendit ses relations commerciales en Allemagne, dans les Pays-Bas, la Hongrie, l'Italie, etc., prêta des sommes considérables aux princes de l'empire, et se chargea de faire passer en Italie les tableaux d'Albert Dürer. C'est lui qui prêta, avec ses frères Jacques et George, des sommes considérables à l'empereur Maximilien. — Jacques FUGGER, frère du précédent, né en 1459, mort en 1525, fut chargé de l'exploitation des mines, ce qui devint pour lui la source d'une immense fortune. Il fit construire dans le Tyrol le château de Fuggerau, prêta à l'empereur 170,000 ducats, reçut les titres de comte palatin et de conseiller de l'empire, obtint, en 1507, au prix de 70,000 florins, le comté de Kirchberg, mais à titre de gage seulement. Il fit bâtir, de concert avec ses frères, de beaux édifices à Augsbourg et élever cent six maisons qui furent louées à très-bas prix à des familles pauvres. Jacques et Ulrich ne laissèrent pas d'enfants, de sorte qu'à leur mort toute la fortune de la maison passa aux deux fils de leur frère George, Raimond et Antoine Fugger. — Raimond FUGGER, neveu du précédent, né en 1489, mort en 1535, acquit définitivement, au prix de 525,000 florins, le comté de Kirchberg, s'associa avec son frère Antoine, et protégea les sciences et les lettres. — Son fils, Ulrich FUGGER, né en 1528, mort en 1584, fut camérier du pape Paul III, embrassa ensuite la Réforme, aida Henri Estienne de ses deniers pour l'impression de ses beaux livres et se composa une magnifique bibliothèque, qu'il légua à l'université de Heidelberg. — Antoine FUGGER, oncle du précédent et frère de Raimond, né en 1493, mort en 1560, prit avec ce dernier la direction des affaires de leur maison. Les deux frères fournirent une partie des fonds de l'expédition de Charles-Quint contre Alger (1535), obtinrent le droit de faire battre monnaie, dotèrent la ville d'Augsbourg d'un musée d'antiquités et de tableaux, d'un jardin botanique, de deux hôpitaux, et y firent construire l'église de Saint-Maurice, qui reçut le jeu d'orgue le plus remarquable que l'on connût alors en Allemagne. On cite d'Antoine le trait suivant : recevant un jour Charles-Quint, il brûla en sa présence les titres de toutes les sommes qu'il avait avancées à ce prince. Il laissa en mourant 6 millions de couronnes d'or, en monnaie sonnante, sans compter ses bijoux et ses propriétés. On prétend que l'empereur Charles-Quint, ayant visité à Paris le Trésor royal, dit : « J'ai là-bas à Augsbourg un tisserand qui payerait tout cela argent comptant. » — Marcus FUGGER, né en 1529, mort en 1597, se livra à la culture des sciences et à la recherche de la pierre philosophale. Il fut nommé, en 1576, banquier de la ville d'Augsbourg. On a de lui, outre quelques traductions, un ouvrage intitulé : *Comment et où l'on peut former, élever et entretenir un haras avec des chevaux de guerre et de race* (1578). — François FUGGER, fils du précédent, mort en 1664, suivit la carrière des armes, devint gouverneur d'Augsbourg et d'Ingolstadt, et périt à la bataille de Saint-Gothard, où il fit des prodiges de valeur. — Othon-Henri FUGGER, comte de Kirchberg et de Weissenhorn, né en 1592, mort en 1644, appartenait à une branche collatérale. Il prit du service en Espagne, se conduisit brillamment à la bataille de Verceil, au siége de Bréda (1624), ne se fit pas moins remarquer sous les ordres de Wallenstein, prit part, à la tête des Bavarois, au siége de Ratisbonne et à la bataille de Nordlingen, et devint gouverneur de la ville d'Augsbourg, où il traita les protestants avec rigueur. — Dominique Custos, graveur d'Anvers, a publié une suite de cent vingt-sept portraits des principaux membres de cette famille sous le titre de : *Fuggerorum et Fuggerarum... ære expressæ imagines* (1593-1754, in-fol.).

FUGILE s. m. (fu-ji-le). Méd. Cérumen de l'oreille. ‖ Abcès qui se forme dans l'oreille. ‖ Abcès en général. ‖ Dépôt qui se forme dans l'urine.

FUGITIF, IVE adj. (fu-ji-tiff, i-ve — du lat. *fugitivus;* de *fugere*, fuir). Qui a pris la fuite; qui est en fuite : *Un esclave* FUGITIF.

> La valeur, arrêtant les troupes *fugitives*,
> Rallia d'un regard leurs colonnes craintives.
>
> BOILEAU.

— Qui passe rapidement : *Une ombre* FUGITIVE. *L'onde* FUGITIVE.

> Depuis ce jour fatal, écho n'a répété
> Que le son *fugitif* par les airs apporté.
>
> MALFILATRE.

— Poétiq. Qui disparaît, qui s'évanouit :

> Quelle voix salutaire ordonne que je vive,
> Et rappelle en mon sein mon âme *fugitive ?*
>
> RACINE.

— Fig. Peu durable, sans consistance, sans solidité : *Un bonheur* FUGITIF. *Un espoir* FUGITIF. *Jeter un éclat* FUGITIF. *Le plaisir est* FUGITIF *comme la pensée.* (La Rochef.-Doud.) *Rapides et* FUGITIFS, *les plaisirs des sens ne laissent derrière eux que du vide.* (La Romiguière.) ‖ Inconstant, variable : *Les femmes ont l'esprit léger, prompt,* FUGITIF, *et peut-être tout autre leur siérait-il moins.* (Sanial-Dubay.) *L'amour est trompé,* FUGITIF *ou coupable.* (Chateaub.)

— Littér. *Poésie fugitive*, Genre poétique comprenant des pièces simples et courtes, comme l'épigramme, la chanson, etc.; pièce de ce genre : *Exceller dans la* POÉSIE FUGITIVE. *Écrire un recueil de* POÉSIES FUGITIVES. ‖ On dit aussi PIÈCES FUGITIVES dans le dernier sens.

— Alchim. *Esclave fugitif*, Mercure.

— Substantiv. Personne qui est en fuite : *Un* FUGITIF. *Une pauvre* FUGITIVE. *On éventrait les* FUGITIFS *pour fouiller dans leurs entrailles l'or qu'ils avaient avalé.* (Chateaub.)

— **Syn. Fugitif, fuyard.** *Fugitif*, au propre, marque plutôt l'état de celui qui a fui que l'action réellement présente de fuir; un esclave *fugitif* a quitté la maison de son maître, et il s'est retiré dans les bois ou dans des lieux éloignés. *Fuyard*, au contraire, désigne celui qui fuit actuellement, ou bien, dans un autre sens, il sert à qualifier les animaux qui ont l'habitude de fuir dès qu'ils croient voir quelque apparence de danger : *Le petit nombre des castors échappés aux chasseurs se disperse; ils deviennent* FUYARDS. (Buff.)

— **Antonymes.** Durable, fixe, immanent, permanent, stable, tenace.

— **Encycl.** *Poésie fugitive.* V. POÉSIE.

FUGIT IRREPARABILE TEMPUS (*Le temps s'enfuit, perdu pour toujours*), pensée de Virgile (*Géorgiques*, liv. III, v. 284). Dans la fable qui a pour titre : le *Lièvre et la Tortue*, La Fontaine a mis en action le vers de Virgile. Le lièvre compte sur sa vitesse, il s'amuse ; mais le temps perdu ne se répare pas... et la tortue arrive au but avant lui.

La pensée de Virgile se retrouve dans ce vers de Perse :

> ..... *Hoc quod loquor inde est*,

traduit ainsi par Boileau :

> Le moment où je parle est déjà loin de moi.

L'imitation de Boileau frappa vivement, si l'on en croit Brossette, le grand Arnauld, à qui l'épître est adressée. Voici ce qu'il raconte : « Boileau, qui se levait ordinairement fort tard, était encore au lit la première fois qu'il récita cette épître à M. Arnauld, qui était venu le visiter. Quand le poëte en fut à ce vers, il le prononça d'un ton léger; tout à coup Arnauld se leva de son siége et se mit à marcher fort vite par la chambre, répétant à plusieurs reprises : « *Le moment où je parle est déjà loin de moi.* »

« *Ménagez le temps, c'est l'étoffe dont la vie est faite*, » disait le bonhomme Richard.

On raconte que le chancelier d'Aguesseau, habitué à se rendre dans la salle à manger aussitôt qu'on l'avertissait, et ayant remarqué que sa femme le faisait attendre régulièrement quelques minutes, fit disposer dans un coin, sur un pupitre, de petits carrés de papier qu'il remplissait pendant cet intervalle. Au bout d'un certain temps, les petits carrés de papier formaient un livre.

« S'il était contre les règles de voir en ce moment la prisonnière, j'aimerais mieux revenir plus tard, car j'ai beaucoup d'affaires aujourd'hui, et *fugit irreparabile tempus*, se dit Butler en lui-même. »

WALTER SCOTT.

« Le travail du bain dure au moins une demi-heure, et les Turcs, qui ne se tourmentent point comme nous de l'*irreparabile tempus*, passent encore une ou deux heures à fumer, à sommeiller, dans une placide indolence, dans une douce torpeur, qui est pour eux une sorte de béatitude. »

X. MARMIER.

« Dans les livres de tous les temps et de tous les peuples, on trouve répété à chaque instant le *fugit irreparabile tempus;* on l'a écrit sur le marbre, sur le papyrus, sur la cire, sur le papier; ce qui n'a jamais empêché ceux qui écrivaient, lisaient et répétaient ces lieux communs, de passer leur vie à se plaindre des heures qui durent un siècle. »

A. KARR.

FUGITIVAIRE s. m. (fu-ji-ti-vè-re — lat. *fugitivarius;* de *fugitivus*, fugitif). Hist. rom. Bas officier de justice chargé de la poursuite des esclaves fugitifs.

FUGITIVEMENT adv. (fu-ji-ti-ve-man — rad. *fugitif*). D'une manière fugitive, passagère.

FUGLOE, île de Norvége, dans le groupe des îles Tromsen, au N. de l'île d'Arenoe, par 70° 22' de lat. N. et 17° 55' de longit. E. Elle est formée par des rocs élevés à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer; les navires qui se rendent à Arkangel la redoutent comme un écueil dangereux. Sur les côtes, pêche de la baleine.

FUGOSIE s. f. (fu-go-zî — de *Cienfugos*, botan. espagn.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des malvacées, tribu des hibiscées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent dans l'Afrique et l'Amérique tropicales.

FUGUE s. f. (fu-ghe — ital. *fuga*, mot emprunté au latin, et qui se rapporte à *fugere*, fuir. L'italien *fuga* a signifié d'abord fuite. Les morceaux de musique qu'il désigne aujourd'hui sont donc ainsi dits, parce que des phrases semblables, se présentant successivement dans toutes les parties, semblent se fuir et se poursuivre tour à tour). Mus. Morceau ou passage d'une partition dans lequel différentes parties se succèdent en répétant le même motif avec des variations adaptées à la nature de chaque instrument ou de chaque voix : *Les* FUGUES *de Beethoven sont pleines d'inspiration. Lulli fut le premier, en France, qui fit des basses, des milieux et des* FUGUES. (Volt.) *La* FUGUE *est l'ingrat chef-d'œuvre d'un bon harmoniste.* (J.-J. Rouss.)

Une *fugue*, en musique, est un morceau bien fort.

REGNARD.

‖ *Fugue tonale*, Celle où le sujet et la réponse sont compris entre un ton et son octave. ‖ *Fugue réelle*, Celle où la réponse est à la quinte du sujet. ‖ *Fugue régulière*, Celle où le sujet est seul traité. ‖ *Fugue régulière modulée*, Celle qui passe d'un ton à l'autre. ‖ *Fugue d'imitation*, Celle où la réponse imite le sujet à un intervalle quelconque. ‖ *Fugue libre*, Celle qui a plusieurs sujets.

— Fam. Fuite; escapade : *Après une* FUGUE *d'une quinzaine de jours, elle est revenue à la maison paternelle. J'avais un de mes amis, un Russe, qui m'invitait à passer les vacances dans ses terres, à une douzaine de lieues de Crémieux, et j'y faisais alors une petite* FUGUE *dans l'intervalle.* (L. Laya.)

— **Antonyme.** Contre-fugue.

— **Encycl.** Mus. La *fugue* est un morceau de musique construit et développé d'après des règles rigoureuses, et dont la marche entière repose sur le principe de l'imitation périodique. Ce mot tient de son étymologie un parfait caractère; en effet, dans la *fugue*, chacune des parties semble constamment fuir les autres, et toutes semblent se fuir et se poursuivre sans cesse et tour à tour.

C'est à la dissonance naturelle, dont l'invention, ou plutôt la découverte, ne remonte pas au delà du XVIe siècle, qu'on doit la *fugue* tonale, qui est la *fugue* rigoureuse et scolastique, par conséquent, le type de ce genre de musique. Ce que nos pères appelaient jadis *fuga* n'était, en réalité, qu'un canon rigoureux, c'est-à-dire une imitation contrainte d'un bout à l'autre, et n'avait ni la variété, ni la grandeur, ni la prestesse du morceau qu'aujourd'hui nous nommons *fugue*. Il est facile de comprendre que lorsque la musique reposait entièrement sur la tonalité grégorienne, et que, par conséquent, l'élément de transition était encore à trouver, il ne pouvait être question de modulation de la tonique à la dominante, non plus que de celle-ci à la tonique; il arrivait alors que la réponse de la *fugue* (c'est-à-dire la reprise du sujet par une autre partie à la quarte ou la quinte) rendait identiquement, intervalle par intervalle, le dessin établi dès l'abord. L'art de la *fugue* s'est donc perfectionné, mais perfectionné très-lentement, depuis l'époque de sa naissance, comme toutes les autres parties de la musique, et sa forme s'est considérablement modifiée. Il nous faut dire ce qu'elle est aujourd'hui.

Plusieurs objets essentiels entrent dans la formation de la *fugue :*

1° Le *sujet*, qu'on appelle aussi *thème*, *antécédent* ou *motif principal* (en latin, *dux*); c'est le motif premièrement entendu, qui sert de pivot à tout le morceau, qui devient le générateur de la *fugue*, la phrase maîtresse et dominante, qui doit être imitée, et sur laquelle repose l'économie de la composition tout entière.

2° La *réponse*, nommée aussi *conséquent* (en latin, *comes*), qui est l'imitation du sujet dans une partie autre que celle où ce dernier a été établi, mais non sa reproduction exacte; la réponse, en effet, doit tenir compte des lois de la tonalité moderne, et ne peut, par conséquent, être absolument semblable au sujet, car, si celui-ci module d'un ton quelconque à un ton analogue, il faut que la réponse ramène l'oreille de ce ton nouveau dans le ton primitif; l'intérêt de la *fugue* réside précisément dans cette promenade perpétuelle d'un ton vers un autre. La marche inverse que le compositeur doit suivre dans la réponse à l'égard du sujet oblige à un léger changement d'intervalle qui a reçu le nom de *mutation.* « Ce qu'il y a de remarquable, dit très-justement M. Fétis, c'est qu'on juge de l'habileté d'un musicien sur l'adresse avec laquelle il saisit le point de la réponse où il faut faire mutation dans un sujet donné; sur cent musiciens instruits à bonne école, il n'en est pas un qui ne fasse cette mutation au même endroit, tandis que ceux dont les études ont été mal dirigées ne sont jamais certains de réussir à la faire comme il faut. » C'est comme une espèce de pierre de touche de leur savoir; aussi quand on dit de l'auteur d'une *fugue :* « Il a manqué de réponse, » on ne peut rien ajouter de plus méprisant.

3° *L'exposition*, qui reçoit aussi le nom de *répercussion* (en latin, *repercussio*); elle offre le retour périodique du sujet et de la réponse, selon l'ordre de leur succession, dans des tons différents et dans différentes parties.

4° Le *contre-sujet*, motif secondaire qui, ordinairement, accompagne le sujet et qui doit se marier aussi avec ses diverses répercussions. La phrase qui sert de sujet est d'ordinaire accompagnée par d'autres qui forment avec elle un *contre-point double*, c'est-à-dire une harmonie susceptible d'être renversée, de façon à échanger la position des notes en passant alternativement des voix inférieures aux supérieures, et *vice versa;* ce sont ces phrases d'accompagnement qui prennent le nom de *contre-sujets*. Quand la *fugue* est écrite pour quatre parties, elle renferme d'ordinaire un contre-sujet, et elle peut alors tout à la fois être riche d'harmonie et libre dans ses mouvements et dans sa marche. Il arrive parfois que le compositeur emploie deux contre-sujets, et l'on dit alors que la *fugue* est à trois sujets; une *fugue* de ce genre est plus difficile à faire; mais c'est là sa seule qualité, si c'en est une, car elle est en revanche beaucoup plus sèche, plus scolastique et moins variée.

5° Les *épisodes* ou *divertissements*, que l'on qualifie aussi d'*harmonie intermédiaire* ou de *remplissage*. Ce sont des phrases peu développées, offrant de courtes imitations, tantôt empruntées au sujet ou au contre-sujet, tantôt indépendantes de ceux-ci, qui continuent le chant en l'absence du thème et de la réponse, et lient entre elles les répercussions. Ces épisodes ou divertissements servent à moduler, tout en jetant de la variété dans la *fugue*.

6° La *strette*, dernière reproduction du thème et de la réponse, combinée de façon que l'un et l'autre soient étroitement resserrés et se donnent vivement la réplique. C'est lorsque le compositeur juge qu'il s'est suffisamment étendu sur les divers développements du sujet qu'il rentre dans le ton primitif pour entamer la *strette*, dans laquelle les deux phrases importantes se suivent de si près qu'elles semblent incessamment prêtes à se rejoindre et à marcher de front; aussi un motif qui ne se prêterait pas à cet artifice ne saurait servir de sujet de *fugue*, car la *strette* est le résumé naturel de ce genre de composition, dont elle augmente tout à la fois et l'intérêt et la difficulté. Cette partie de la *fugue* est, en effet, la plus brillante, la plus vive, celle où le compositeur peut déployer les plus grands effets; parfois, et quand le sujet est favorable, il y a plusieurs *strettes* de plus en plus serrées, de plus en plus vives.

7° La *pédale*, où toutes les richesses harmoniques sont réunies, et qui est le prolongement des deux sons de l'harmonie tonale appelés *tonique* et *dominante*, prolongement pendant lequel le compositeur ramène habituellement la strette, ainsi que quelques-uns des épisodes précédemment entendus, comme pour récapituler les principaux éléments de la *fugue* et en donner une forte et dernière impression à l'oreille. C'est là une magnifique et splendide péroraison. Cependant, on ne peut pas dire absolument que la pédale soit une des parties essentielles de la *fugue*, car il arrive qu'on se dispense d'en faire usage.

En réalité, comme l'a dit Castil-Blaze, « l'objet essentiel de la *fugue* est d'enseigner, au moyen d'imitations de divers genres, artistement combinées, à déduire une composition tout entière d'une seule idée principale, et par là d'y établir en même temps l'unité et la variété... Un élève se destine à la carrière du théâtre, pourquoi le retenir pendant plusieurs années au travail fastidieux de la *fugue*, puisqu'il n'aura jamais l'occasion d'en placer dans ses opéras? Ce travail purement mécanique, ces *difficiles nugæ*, dont le résultat est quelquefois déplaisant et bizarre, donnent les moyens de franchir aisément des obstacles insurmontables pour celui qui ne s'y est point exercé. C'est en se créant des difficultés que l'on apprend à connaître ses forces et à dérober, sous un maintien libre et gracieux, la contrainte du labeur : tel ce danseur, qui répétait son rôle avec une chaussure armée de fer et de plomb. »

On distingue quatre espèces principales de *fugue*, qui, en dehors de la *fugue du ton*, sont caractérisées par une modification particulière relative à la réponse ou à la mutation. Ces quatre espèces sont :

1° La *fugue tonale* ou *fugue du ton*, qui repose sur la modulation, et, par conséquent, nécessite un changement dans la réponse. L'important dans cette *fugue* est que la mutation s'opère de façon que les cordes du ton soient conservées, car c'est là ce qui la caractérise. « Mais, comme le dit très-exactement d'Ortigue, dans son *Dictionnaire du plain-chant*, pour se faire une juste idée de la mutation, qui est l'élément caractéristique de la *fugue* tonale et de ses espèces, il faut faire une observation importante. En montant de la tonique à la dominante, on parcourt un intervalle de cinq degrés; en montant de la dominante à la tonique, on ne parcourt qu'un intervalle de quatre degrés. Cela tient à la constitution même de notre gamme. Or, si nous supposons que le sujet monte de la tonique à la dominante, cette dominante, devenue tonique à son tour au moment où le sujet y arrive, détermine le ton de la réponse. Celle-ci doit moduler pour rentrer dans le ton primitif; mais elle ne peut y rentrer qu'en se resserrant, pour ainsi dire, c'est-à-dire en limitant son mouvement dans l'espace des quatre intervalles, au lieu des cinq qu'a parcourus le sujet, ce qu'elle ne peut faire sans subir une altération. C'est cette altération à laquelle on a donné le nom de mutation. Ce qui distingue donc la *fugue* tonale de la *fugue* réelle, c'est que dans celle-ci la réponse se fait sans mutation et qu'elle représente réellement le sujet. »

2° La *fugue réelle*, qui est caractérisée dans les lignes précédentes, et dans laquelle la réponse se fait toujours à la quinte supérieure, note pour note, intervalle pour intervalle, et dans les mêmes temps de la mesure.

3° La *fugue d'imitation*, dans laquelle la réponse ne contient qu'une partie de la forme du sujet.

4° La *fugue irrégulière*, variété de la *fugue tonale*. Dans cette dernière, la mutation doit avoir lieu au début de la réponse, tandis que cette mutation s'effectue à la fin de la réponse dans la *fugue* irrégulière.

Il y a encore les *fugues* mixtes, serrées, etc., mais elles ne sont que des variétés des précédentes.

En ce qui concerne les différentes espèces d'imitations, on peut diviser celles de la *fugue* en trois classes. La première contient les imitations à l'unisson, à la seconde, à la tierce, à la quarte, à la quinte, à la sixte, à la septième et à l'octave. La plus généralement employée, parce qu'elle est la plus parfaite de ces imitations, est l'imitation à la quinte (qui peut devenir une quarte par le fait du renversement), par la raison qu'elle fait entendre les principales cordes du ton, c'est-à-dire les octaves de la tonique et de la dominante; on ne se sert des imitations à la seconde, à la tierce, à la sixte et à la septième que dans le cours de la précédente, et pour rapprocher les sujets. La seconde classe comprend les imitations par mouvement semblable, contraire, rétrograde, et rétrograde par mouvement contraire; mais ces deux dernières ne s'emploient que dans le cours des deux premières. Enfin, la troisième classe contient les imitations par augmentation et par diminution; on ne les emploie qu'au milieu d'une *fugue* ordinaire. Les anciens se servaient des termes suivants : *fuga composita* ou *fuga recta*, quand les notes du sujet marchaient par degrés conjoints; *fuga incomposita*, quand elles marchaient par degrés disjoints; *fuga authentica*, si elles allaient en montant jusqu'à la quinte du ton; *fuga plagalis*, lorsqu'elles allaient en descendant jusqu'à la quarte.

Nous avons dit plus haut que la *fugue* véritable n'était née qu'à la suite de la découverte de la dissonance naturelle, laquelle a détrôné le *cantus planus* ou plain-chant, en créant la tonalité moderne. Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle, et après bien des tâtonnements successifs, qu'on a fait des *fugues* d'après les lois que nous venons de développer. « Jusque-là, dit M. Fétis, on n'avait eu que du *contre-point fugué*, c'est-à-dire du contre-point à quatre, cinq, six ou sept parties, dont le sujet était pris dans les antiennes et les hymnes du plain-chant, avec des imitations et des canons. Ce genre de compositions fuguées est appelé contre-point *alla Palestrina*, parce que le célèbre compositeur de ce nom, qui vivait dans le XVIe siècle, en a porté le style au plus haut point de perfection. Dans ce genre de musique, en apparence si sec et si peu favorable aux inspirations, Palestrina a su mettre tant de majesté, un sentiment religieux si calme et si pur, qu'il semble avoir écrit toutes ces difficultés scientifiques sans peine, uniquement occupé de rendre dignement le sens des textes sacrés. Lorsque ses motets sont exécutés conformément à la tradition parfaite toujours suivie à la chapelle Sixtine, l'impression qu'ils laissent ne peut être égalée par aucune autre, sous le rapport de la grandeur des proportions. A l'époque où ce maître écrivait, on n'avait point encore imaginé de considérer la musique sous le rapport dramatique. De nos jours, ce besoin de dramatique se porte dans tous les styles, même dans celui de la musique d'église; il en est résulté de grandes beautés d'un genre particulier; mais il me semble que, sous le rapport de la convenance et de l'élévation des sentiments religieux, le contre-point fugué de Palestrina est beaucoup plus convenable. » Quant à l'application de la *fugue* et à son effet sur les auditeurs, le même écrivain dit encore : « La *fugue*, lorsqu'elle est bien faite et écrite par un homme de génie, comme Jean-Sébastien Bach, Haendel ou Cherubini, est la plus majestueuse, la plus énergique et la plus harmonieuse de toutes les formes musicales. On ne peut l'employer avec succès dans la musique dramatique, parce que sa marche très-développée nuirait à l'intérêt de la scène; mais dans la musique instrumentale, et surtout dans la musique d'église, elle produit des effets admirables, d'un ordre tout particulier. Le magnifique *Alleluia* du *Messie*, de Haendel, et les *fugues* des messes de Cherubini, que chacun a pu entendre à Paris, sont des modèles de ce genre de beautés. Toutefois, il faut l'avouer, ces beautés sont de celles qu'on ne peut goûter qu'après s'y être accoutumé, parce que la complication de leurs éléments demande une oreille attentive et exercée. On peut leur appliquer ce vers de Boileau :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire. »

M. Fétis dit fort justement que la forme de la *fugue* est inapplicable au théâtre, où la musique doit aider, soutenir, fortifier l'action, mais non distraire l'auditeur à son profit exclusif. Aussi, quand par hasard la *fugue* a essayé de se glisser au théâtre, elle a eu soin de le faire avant que le rideau fût levé, et de se présenter dans la préface qui annonce l'ouvrage; nous en avons un exemple dans l'ouverture de la *Flûte enchantée*, de Mozart, qui est une véritable *fugue*, irrégulière à la vérité, mais riche de science, pleine de mélodie et d'un effet incomparable. M. Ambroise Thomas a fait une *fugue* aussi de l'ouverture de son joli opéra-comique la *Tonelli*. On trouve, non des *fugues*, mais des formes fuguées dans l'ouverture d'*Euryanthe*, dans certains chœurs de la *Juive*, des *Huguenots*, etc., etc.

Le vrai domaine de la *fugue*, c'est l'église. C'est là, sous les voûtes sacrées que l'orgue fait retentir de ses magnifiques accents, c'est dans l'enceinte vaste et silencieuse du temple qu'elle acquiert toute sa puissance, toute sa grandeur, tout son éclat, toute sa majesté. Nous avons vu, tout à l'heure, que les artistes qui se sont le plus distingués dans le genre de la *fugue* sont : Jean-Sébastien Bach, Haendel et Cherubini. On peut citer aussi Mozart, dont la messe de *Requiem* contient une *fugue* si admirable et si imposante. Mais nous ne saurions mieux terminer cet article que par une anecdote curieuse et intéressante, dont le héros est le premier des quatre compositeurs que nous venons de nommer.

Il faut dire d'abord que Jean-Sébastien Bach improvisait une *fugue*, comme un organiste ordinaire improvise un prélude. Jean-Sébastien était un bon homme : il avait les goûts simples, il aimait la nature; il faisait des excursions à travers champs; les concerts des oiseaux le réjouissaient et ne l'empêchaient nullement de se livrer, tout en cheminant, à ses inspirations qu'il écrivait au retour. Un jour, c'était un dimanche, il arrive dans un village d'Allemagne. La cloche appelait les paysans à l'office, il se rend à l'église. On commençait la messe; il monte à l'orgue, et lie conversation avec l'organiste qui ne tarda pas à s'apercevoir que l'inconnu à qui il parlait en savait plus que lui. L'organiste lui offrit de tenir l'orgue, ce que Jean-Sébastien accepta. Il avait joué le *Kyrie*, le *Gloria*, que déjà le chœur était en rumeur. « Quel peut être, se demandait-on, l'organiste qui joue aujourd'hui? Ce n'est pas notre organiste habituel; il lui aurait fallu faire de trop notables progrès depuis dimanche dernier. » A la fin, le prévôt du chœur, intrigué au dernier point, députe à l'orgue un enfant de chœur, avec l'ordre de lui rapporter le nom de l'inconnu qui manie si bien l'instrument. L'enfant de chœur se présente à Jean-Sébastien et s'acquitte de sa commission : « Va, dit le grand artiste, va dire au maître de chœur que je lui dirai mon nom aux premières mesures de l'offertoire. » Le moment venu, Jean-Sébastien commence un motif qui débutait par les notes suivantes : *si* bémol, *la*, *ut*, et *si* naturel. Pour se rendre compte de l'énigme que Jean-Sébastien proposait à celui qui voulait le connaître, il faut savoir que les Allemands n'ont jamais désigné les notes de la gamme par les mêmes noms que les Français et les Italiens, mais qu'ils se servent des lettres de l'alphabet; chez eux, le *si* bémol répond au *b*, le *la* répond à l'*a*, l'*ut* au *c*, et le *si* naturel à l'*h*. Il en résultait que les quatre notes formant le début de la *fugue* improvisée par Jean-Sébastien Bach figuraient précisément les quatre lettres de son nom :

Si bémol,	*la*,	*ut*,	*si* naturel.
B	A	C	H

Le prévôt du chœur était tout oreilles, et comme il était, d'ailleurs, excellent musicien, il n'eut point de peine à déchiffrer l'énigme musicale qu'on lui présentait. On devine la joie, l'admiration, la surprise dont il fut saisi, et quelle belle fête le prévôt et les choristes firent, à l'issue de la messe, au grand organiste qui les avait charmés.

En terminant, n'oublions pas de mentionner que Regnard a commis, en vers, une sorte de calembour, un mot à double entente, dont la *fugue* est le sujet. Il emploie le mot tout à

la fois dans son sens usuel et dans son sens musical, en ce passage des *Folies amoureuses :*

AGATHE.

Qu'il fasse une musique, et prompte, et vive, et [tendre,
Qui m'enlève.

LISETTE *à* CRISPIN.

Entends-tu?

CRISPIN.

Je commence à comprendre.
C'est comme qui dirait une *fugue*...

AGATHE.

D'accord.

CRISPIN.

Une *fugue* en musique est un morceau bien fort,
Et qui coûte beaucoup.....

FUGUÉ, ÉE adj. (fu-ghé — rad. *fugue*). Mus. Qui est dans le style, dans la forme d'une fugue : *Morceau* FUGUÉ. *Le contre-point* FUGUÉ *est un contre-point par imitation.* (Fétis.)

FUHRICH (Joseph), peintre allemand, né à Kragau (Bohême) en 1800. Protégé par M. de Metternich, il reçut d'abord une brillante éducation littéraire à Prague; puis, ayant montré d'excellentes dispositions pour la peinture, on l'envoya travailler deux ans à l'Académie de Vienne. De là, son généreux protecteur le fit aller à Rome, où, après une année seulement d'études, il vit ses productions recherchées par les amateurs. Quelque temps auparavant, il avait, en collaboration avec Schnoor, Roch et Overbeck, travaillé aux immenses et fastueuses décorations de la *villa Mastimi ;* toutefois, ce travail médiocre ne lui aurait pas acquis un grand renom, sans l'affection de son protecteur; sa vogue factice ne dura que jusqu'à la mort de M. de Metternich. Le peintre demeura seul avec son talent trop surfait, et des amis... dont l'enthousiasme s'était calmé. Avant cette date, il avait produit la plupart des œuvres que l'on trouve de lui dans les musées allemands. Voici les plus remarquables : un *Pater noster*, l'*Histoire de sainte Geneviève*, le *Triomphe du Christ*, la *Glorification du Christ ;* ces deux derniers tableaux sont des pastiches du Titien, et le peintre allemand n'a déguisé sa copie que par les arrangements des draperies. On voit de lui, dans l'église de Stockerau, un *Vœu de saint Aloysius* qui a la roideur du Pérugin, mais qui n'en a pas la ligne suave, la poésie pénétrante. Citons encore les quatorze cartons représentant le *Chemin de la Croix*, si populaires dans les imageries religieuses, l'auteur les ayant gravés lui-même dans les proportions voulues par les industriels de la place Saint-Sulpice. À l'Exposition universelle de 1855, M. Fuhrich envoya plusieurs dessins dans lesquels on voyait tous les efforts qu'il avait dû faire pour leur donner le *ton vieux*, l'aspect des anciens maîtres; c'étaient : la *Confirmation à Samarie par les apôtres Pierre et Jean;* la *Prédication de Saint Pierre; Saint Paul à l'aréopage d'Athènes*, et *Néhémie.*

M. Fuhrich est membre de l'Académie de Vienne, et chevalier de Saint-George et de François-Joseph.

FUHRMANN (P. Mathias), historien allemand, mort à Vienne en 1773. Il fit partie de l'ordre de Saint-Paul, et devint définiteur général de la province d'Autriche. Ses principaux ouvrages sont : l'*Autriche ancienne et moderne* (Vienne, 1734, in-4°); *Vienne ancienne et moderne*, (Vienne, 1738); *Histoire générale, ecclésiastique et séculière de l'Autriche* (1769, in-4°).

FUHRMANN (Louis), peintre polonais d'origine prussienne, né en 1784, mort en 1829. Il fit ses premières études artistiques à l'Académie des beaux-arts de Prague, passa ensuite plusieurs années à Rome, et revint s'établir à Posen, où il trouva un généreux protecteur dans le prince Antoine Radziwill, et où il fut nommé professeur de dessin à l'Ecole des arts et métiers. Le comte Edouard Raczynski, ayant entrepris un voyage en Turquie, l'emmena avec lui, et c'est d'après ses dessins qu'ont été gravées les planches qui ornent la relation de ce voyage, publiée en 1821. Parmi ces gravures, on remarque surtout une *Vue d'Odessa*, que Fuhrmann dessina dans des circonstances assez dramatiques : au moment où le vaisseau qui portait les voyageurs allait aborder dans le port de cette ville, il s'éleva une violente tempête qui le jeta en pleine mer; profitant de cette occasion, l'artiste se fit attacher au grand mât, et, dans cette position, il exécuta un dessin d'un effet vraiment grandiose et saisissant. Parmi les tableaux de Fuhrmann, nous citerons : la *Transfiguration sur le mont Thabor;* l'*Assomption de la Vierge; Saint Jean dans le désert ; Saint Stanislas Kotska recevant la communion de la main d'un ange*, son tableau le plus estimé, qui décore l'autel de la cathédrale de Posen; *Saint Marcel ;* la *Sainte Famille;* la *Famille des comtes Raczynski ; Ignace, comte Raczynski, archevêque de Gnesen*, etc. La plupart de ces toiles font partie de la collection de la famille Raczynski. Fuhrmann exécuta, en outre, plusieurs tableaux pour le prince Radziwill, ainsi qu'un grand nombre de portraits fort recherchés aujourd'hui.

FUHSE ou **FUSE**, rivière de Prusse, prov. de Hanovre. Elle prend sa source dans le bailliage et à 6 kilom. N.-E. de Liedenburg, entre dans le duché de Brunswick, dont elle baigne la partie occidentale, coule de nouveau dans le Hanovre et se jette dans l'Aller à Celle, après un cours de 68 kilom. du S. au N.-E.

FUI, IE (fu-i) part. passé du v. Fuir. Que l'on fuit, que l'on évite : *Les méchantes langues doivent être* FUIES *comme la peste.*

FUIE s. f. (fuî). Petit colombier fermé d'un volet.

— Féod. *Droit de fuie et colombier.* V. COLOMBIER.

FUIR v. n. ou intr. (fuir — lat. *fugere*, mot qu'Eichhoff rapporte, ainsi que le grec *pheugo*, à la racine sanscrite *bhrais*, craindre, éviter. Delâtre, avec plus de raison, selon nous, indique comme radical le sanscrit *bhugh*, tourner, courber, et il explique la transition d'un sens à l'autre par l'exemple du verbe grec *trepô*, qui signifie à la fois tourner et mettre en fuite. — *Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient ; je fuyais, nous fuyions, vous fuyiez ; je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuîmes, vous fuîtes, ils fuirent ; je fuirai, nous fuirons ; je fuirais, nous fuirions ; fuis, fuyons, fuyez ; que je fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez ; que je fuisse, que nous fuissions ; fuyant ; fui, fuie*). S'éloigner rapidement pour échapper à quelqu'un ou à quelque chose : FUIR *devant le danger.* FUIR *devant l'ennemi.* FUIR *loin de sa patrie. Ni les chevaux ne vont vite, ni les hommes ne sont adroits que pour* FUIR *devant le vainqueur.* (Boss.) *Les femmes ne sont pas faites pour courir; quand elles* FUIENT, *c'est pour être atteintes.* (J.-J. Rouss.)

. . . .*Fuir* n'est un déshonneur
Que pour ceux dont on peut soupçonner la valeur.

CRÉBILLON.

— Par ext. Se mouvoir, s'éloigner avec rapidité : *La locomotive* FUIT *en sifflant. Le ruisseau* FUIT *dans la vallée.*

Au seul son de sa voix la mer *fuit*, le ciel tremble.

RACINE.

— Etre incliné brusquement en arrière : *Le front du nègre* FUIT *en arrière.* (Geoffroy St-Hilaire.)

— Se diriger, s'étendre en s'effaçant progressivement : *La chaîne de Mokatam* FUYAIT *à droite vers le sud.* (Gér. de Nerv.) ‖ Se dérober, manquer : *Le sol* A FUI *sous nos pas.*

— Laisser échapper le liquide ou le gaz par une fente, en parlant d'un récipient : *Un tonneau qui* FUIT. ‖ Se dit également du liquide ou du gaz qui s'échappe d'un récipient : *Voilà notre vin qui* FUIT.

— Fig. S'esquiver par des subterfuges, user de moyens dilatoires : *C'est un homme bien désagréable en affaires; il* FUIT *toujours.*

— Fig. Disparaître, s'évanouir, se dissiper : *Tout nous échappe, tout* FUIT, *tout court rapidement se précipiter dans le néant.* (Mass.) *Le progrès est une apparence qui* FUIT *toujours devant nous.* (C. Dollfus.)

La vie à chaque instant *fuit* vers l'éternité.

V. HUGO.

Hâtons-nous, le temps *fuit* et nous traîne avec soi;
Le moment où je parle est déjà loin de moi.

BOILEAU.

— *Faire fuir*, Chasser, mettre en fuite : *J'*AI FAIT FUIR *ce poltron. La pluie nous* A FAIT FUIR.

— Peint. Paraître s'éloigner des yeux du spectateur : *Leurs couleurs vives et gaies font* FUIR *les derniers plans à une grande profondeur.* (Th. Gaut.)

— Mar. Arriver vent arrière dans une tempête, quand il devient impossible de résister debout au vent et à la lame : *Quand on* FUIT, *il faut faire assez de sillage pour égaler la vitesse de la lame, afin qu'elle ne vienne pas déferler à bord.* (Bonnefoux.) ‖ *Fuir à mâts et à cordes*, Etre forcé de serrer toutes les voiles, et de se mettre vent arrière, quand la tempête devient extrême : *Le navire* FUYAIT *alors* À MÂTS ET À CORDES *devant des lames de soixante pieds de haut; le vent ne sifflait pas, ne grondait pas, ne mugissait pas; il hurlait dans le gréement.* (D.-d'Urville.)

— Techn. Se dit d'un outil qu'on ne tient pas assez ferme, quand on le manie.

— v. a. ou tr. Eviter en s'éloignant : FUIR *le danger.* FUIR *les séductions du monde. Je* FUIS *les oisifs des villes, gens aussi ennuyés qu'ennuyeux.* (J.-J. Rouss.) *Les poltrons* FUIENT *le danger, le danger fuit devant les braves.* (A. d'Houdetot.)

Lorsque par les rebuts une âme est détachée,
Elle veut *fuir* l'objet dont elle fut touchée.

MOLIÈRE.

— Fig. Chercher à se soustraire à : FUIR *l'oisiveté, les mauvais exemples. Un philosophe se laisse habiller par son tailleur, et il y a autant de ridicule à* FUIR *la mode qu'à l'affecter.* (La Bruy.) *La grande beauté me paraît plutôt à* FUIR *qu'à rechercher dans le mariage.* (J.-J. Rouss.) *Les citoyens ont le droit de* FUIR *la lumière; mais ils n'ont pas celui d'y soustraire leurs enfants.* (Vacherot.)

Fuyez des mauvais sons le concours odieux.

BOILEAU.

Une âme généreuse, et que la vertu guide,
Fuit la honte des noms d'ingrat et de perfide.

CORNEILLE.

La parfaite raison *fuit* toute extrémité,
Et veut que l'on soit sage avec sobriété.

MOLIÈRE.

‖ Abandonner, faire défaut à : *Le sommeil, qui m'*AVAIT FUI *la nuit précédente, vint répandre sur moi ses pavots.* (Le Sage.)

— Manége. *Fuir les talons*, Se dit du cheval qui chemine de côté.

Se fuir v. pr. S'éviter réciproquement :

Les tourterelles *se fuyaient ;*
Plus d'amour, partant plus de joie.

LA FONTAINE.

— Fig. Chercher à se soustraire à ses propres pensées, à ses propres sentiments : *La conscience impure ne peut plus* SE FUIR *elle-même.* (Mass.)

— **Syn. Fuir, éluder, éviter.** V. ÉLUDER.

— **Allus. hist. Fuir en Parthe**, mots qui rappellent la manière de combattre des Parthes. V. FLÈCHE DU PARTHE.

FUIRÈNE s. f. (fui-rè-ne). Bot. Genre de la famille des cypéracées, type de la tribu des fuirénées, qui habite les régions chaudes de l'Amérique.

FUIRÉNÉ, ÉE adj. (fui-ré-né — rad. *fuirène*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fuirènes.

— s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre fuirène.

FUITE s. f. (fui-te — rad. *fuir*). Action de fuir, de s'éloigner rapidement, pour éviter quelqu'un ou quelque chose : *Ce n'était pas une retraite, c'était une* FUITE. *Les jeunes gens, qui veulent toujours payer de courage, ne mettent point de différence entre la* FUITE *et la retraite.* (St-Evrem.)

Et la *fuite* est permise à qui fuit son tyran.

RACINE.

La seule *fuite*, Iris, nous garantit;
C'est le parti le plus utile à prendre
Contre l'amour.

M^me^ DESHOULIÈRES.

— Action d'un gaz, d'un liquide qui s'échappe par une fente, une fissure, du récipient dans lequel il est renfermé : *Une* FUITE *de gaz. Une* FUITE *d'eau, de vin.* ‖ Fissure par laquelle un gaz, un liquide s'échappe : *Examiner s'il n'existe pas des* FUITES *dans un tuyau, dans une fosse, dans un tonneau.*

— Fig. Instabilité de ce qui passe rapidement : *L'avarice annonce le déclin de l'âge et la* FUITE *précipitée des plaisirs.* (Vauven.)

O jours de mon printemps! jours couronnés de rose,
A votre *fuite* en vain un long regret s'oppose.

A. CHÉNIER.

‖ Echappatoire; moyen dilatoire : *Toutes ces procédures ne sont que des* FUITES. (Acad.) *C'est l'ordinaire de ceux qui ont tort et qui connaissent leur faible, de chercher des* FUITES. (La Font.)

— *Etre en fuite*, Se tenir éloigné d'un lieu où l'on craint des poursuites : *Les deux principaux accusés* SONT EN FUITE. ‖ *Prendre la fuite*, S'enfuir, s'esquiver, s'échapper :

Les nouveaux alliés *prennent* tous deux *la fuite.*

LA FONTAINE.

‖ *Mettre en fuite*, Chasser, obliger à s'enfuir : METTRE *les ennemis* EN FUITE.

Il *met*, chez lui, voisins, parents, amis *en fuite.*

BOILEAU.

— Hist. sainte. *Fuite en Egypte*, Voyage que Jésus, Marie et Joseph firent en Egypte, pour se dérober aux poursuites d'Hérode. ‖ Tableau, image représentant ce fait : *Une belle* FUITE EN EGYPTE.

— Fauconn. Ecart d'un oiseau.

— pl. Vén. Voies du cerf qui fuit : *Suivre les* FUITES.

— **Encycl.** Iconogr. *Fuite en Egypte.* Dans une étude intitulée : la *Vérité biblique défendue contre les erreurs de la peinture*, un recueil romain, les *Analecta juris pontificii*, a publié les réflexions suivantes au sujet de la manière dont les artistes représentent ordinairement la *Fuite en Egypte :* « Les peintres nous montrent la sainte Vierge assise sur un âne, que saint Joseph guide par un licou. Il faut tolérer cela, quoique ces détails ne soient pas dans l'Evangile... La beauté du sol et l'aménité des champs n'existent que dans l'imagination des artistes : les déserts qui séparent la Palestine de l'Egypte sont tout ce que l'on peut supposer de plus aride et de plus stérile. La sainte Vierge faisant boire l'enfant Jésus, saint Joseph cueillant des fruits sur un arbre pour les lui donner, sont de vraies puérilités. » L'auteur de ces observations fait preuve d'une sévérité bien grande à l'endroit des licences pittoresques et poétiques ; mais, sans être d'une aussi rigide orthodoxie, il est permis de trouver fort étrange, pour le moins, le tableau que M. Léouzon-Leduc (la *Baltique*) dit avoir vu dans l'église de Saint-Nicolas, à Revel, et qu'il décrit ainsi : « La Vierge roule avec l'enfant Jésus dans un magnifique équipage à quatre chevaux ; saint Joseph, en perruque poudrée, est assis sur le siége, faisant les fonctions de cocher, tandis que des anges voltigent aux portières, protégeant les divins voyageurs contre les ardeurs du soleil et la poussière de la route. On dirait un riche seigneur esthonien qui se rend dans ses terres. L'auteur de cette singulière composition est resté inconnu. »

D'ordinaire, les peintres représentent la Vierge assise sur un âne et portant dans ses bras son divin bambino; saint Joseph tient l'âne par la bride et le dirige à travers les obstacles du chemin. Quelquefois des anges font escorte à la sainte Famille, cueillent des fruits pour apaiser la soif du Messie et guident les voyageurs. La scène se passe tantôt en plein jour, tantôt pendant la nuit; dans ce dernier cas, Joseph ou un ange porte une torche pour éclairer la route. Le paysage n'est pas toujours riant; quelques artistes, désireux de faire de la couleur locale, ont placé la scène dans un site inculte, aride, où apparaissent de loin en loin quelques maigres dattiers. Mais c'est surtout de notre temps qu'on s'est préoccupé de rendre l'aspect véritable des lieux traversés par la sainte Famille; le paysage, qui a une importance plus grande que les figures, dans les tableaux ci-après mentionnés de Claude Lorrain, Elzheimer, Patenier, Breughel, Pœlenburg, etc., n'a absolument rien d'oriental.

Les plus anciennes représentations que nous connaissions à Paris de la *Fuite en Egypte* sont : un émail de Limoges du XIII^e^ siècle, qui appartient au musée de Cluny (n° 981) et une petite peinture sur bois de l'école de Gentile de Fabriano, qui est au Louvre (musée Campana, n° 94). L'école italienne nous offre sur ce sujet plusieurs compositions importantes, notamment du Guide (musées de Bruxelles, de Naples, etc., gravées par L. Lolli, S. Bernard, Fr. Poilly l'ancien, Maviez); de Carle Maratte (tableau au musée du Belvédère, mosaïque dans la cathédrale de Sienne, gravés par R. Audenaerde); du Titien (dessin à la plume au musée de Bâle); de L. Giordano (gravé par Gius. del Castillo, P. Monaco, A. Calzi); de Pacecco di Rosa (tableau au musée de Naples); de H. Scarsella (musée de Dresde); d'Alessandro Turchi (beau tableau, au musée de Madrid); de Garibaldo (musée d'Anvers); de L. Cambiaso (au palais Barberini, à Rome); de Lodovico Cardi (musée du Louvre, n° 120); de L. Bassano (musée de Madrid); de Domenico Feti (musée du Belvédère); de Filippo Lauri (même musée); d'Augustin Carrache (musée de Venise); de Giovanni da San-Giovanni (gravé par Lasinio père); de G. Campi (gravé par G. Ghisi, 1578); d'Emilio Tuffi (gravé par G.-M. Giovannini); du Dominiquin (gravé par D. Cunego, W. Byrne, H.-Ch. Müller, dans le *Musée français*); etc. Il faut mentionner aussi les estampes de Torbido del Moro, Benedetto Castiglione, Bolognese, Ch. Alberti (1574), P.-F. Mola, Pietro Aquila, G.-B. Mazza, Stefano della Bella. Albert Dürer a fait le dessin d'une gravure en bois représentant la *Fuite en Egypte ;* cette pièce a été copiée par Jérôme Hopfer. On a aussi des gravures en bois sur le même sujet par Altdorfer et W. von Assen. Parmi les peintres allemands, hollandais, flamands et français, qui ont retracé cette scène dans des tableaux parvenus jusqu'à nous, nous citerons : W. von Assen (musée de Bâle); maître Wilhelm de Cologne (tableau de la fin du XIV^e^ siècle, à la cathédrale de Cologne); Heemskerk (compartiment d'un polyptyque, au musée de Bruxelles); Alex. Kierings (musée de Bâle); A. van der Werff (musée de La Haye, v. ci-après); Dietrich (autrefois dans la galerie Fesch); Henri de Bles (musée du Belvédère); J. Patenier (musée de Munich); Breughel de Velours (musée de Besançon); D. Vinckenbooms (musée du Belvédère); Frans Franck le vieux (galerie de Dresde); Frans Franck le jeune (musée des Offices); Adam Elzheimer; Cornelis Schut (vente Salamanca, 1867); Rubens (v. ci-après); A. Wolfaerts (musée de Madrid); D. van Alsloot (vente Pommersfelden, 1867); Claude Lorrain (v. ci-après); François Boucher (musée de l'Ermitage); Eugène Devéria (Salon de 1838); Wiertz (église Saint-Joseph, à Bruxelles); Cabasson (Salon de 1847); Faustin Besson (musée de Besançon); Ant. Rivoulon (Salon de 1850); Alexandre Decamps (v. ci-après); P.-A. Jeanron (Exposition universelle de 1855); Beaume (même Exposition); J.-J. Bellel (même Exposition); J.-F. Brémond (Salon de 1859); Paul Flandrin (Salon de 1861, commande du ministère d'Etat), etc. Mentionnons, en outre, diverses estampes par Nicolas de Bruyn (1642); C.-W. Dietrich (1734); W. Elliott (d'après Pœlenburg); J.-B. Barbé (d'après Martin de Vos); J. Jordaens (1652); P. Pontins (d'après Jordaens); J.-J. Berd, Rembrandt, Ben. Audran (d'après Poussin); G. Malbeste (d'après Pœlenburg); J. Coelemans (d'après P. Puget); J. Johnson (d'après C. Coypel); Th. Burke (d'après Murillo); Michel Corneille, Gérard Audran (d'après F. Verdier); Cl. Goyrand (d'après J. Stella); Sébastien Bourdon (4 pièces différentes); Jean Morin, P.-N. Bergeret, A. Annedouche (d'après Portaels).

On a donné quelquefois, mais improprement, le titre de *Fuite en Egypte* aux tableaux représentant la sainte Famille arrêtée et se reposant des fatigues de la route; cette scène est intitulée plus exactement le *Repos de la sainte Famille.* V. REPOS.

Fuite en Egypte (LA), tableau de Claude Lorrain; musée de Dresde. Claude Lorrain a souvent traité ce sujet qui, à dire vrai, n'a été pour lui qu'un moyen d'animer de magnifiques paysages et de leur donner un caractère historique. Dans le tableau du musée de Dresde, la Vierge, tenant dans ses bras son divin fils, est montée sur un âne qu'un ange précède; Joseph vient par derrière, appuyé sur son bâton. Le paysage est un des plus beaux qu'ait peints Claude : au second plan, une cascade forme un cours d'eau, bien éclairé

et d'un bel effet, sur lequel un pont est jeté; au fond, on aperçoit une ville et des montagnes; ce lointain est magnifique; le ciel est limpide, la lumière pure et radieuse. Outre les personnages sacrés, l'artiste a placé dans ce beau cadre deux voyageurs costumés à l'antique: un berger qui joue du chalumeau et une bergère qui l'écoute. — Une autre *Fuite en Egypte*, peinte par Claude en 1663, a fait partie de la collection de Lucien Bonaparte et figure aujourd'hui dans celle de lord Ahsburton; elle a été gravée par Morel. C'est une œuvre remarquable. Comme dans le tableau de Dresde, la sainte Famille est escortée dans sa fuite par un ange. Un berger fait abreuver ses moutons à une rivière qui coule sous un pont en ruine. Dans un bateau, un pêcheur tire ses filets.

D'autres compositions de Claude représentant la *Fuite en Egypte* ont été gravées par Richard Earlom, Vivarès, S. Smith, F.-W. Gmelin.

Fuite en Egypte (LA), tableau de Rubens, au Louvre (n° 430). La scène se passe pendant la nuit; le ciel est parsemé d'étoiles; le disque de la lune se reflète dans les eaux d'une rivière que vient de franchir la sainte Famille. Un ange conduit l'âne sur lequel est montée Marie, qui porte le divin enfant et qui est vêtue d'une robe bleue et d'un manteau verdâtre. Une vive lumière émane de l'enfant Jésus et éclaire les voyageurs. Un autre ange vole à la droite de la Vierge. Joseph, enveloppé d'un manteau jaune et appuyé sur son bâton, ferme la marche; il se retourne et observe avec inquiétude deux cavaliers qui galopent à droite, sur les bords de la rivière. Au fond, à gauche, au pied d'un rocher entouré d'arbres, des bergers et leurs troupeaux sont groupés auprès d'un feu.

Cette peinture est d'une couleur chaude et profonde. Une composition analogue, et qui pourrait bien n'être qu'une étude pour ce tableau, a été décrite dans le catalogue de Smith (n° 860) : elle figurait, en 1830, dans la collection de sir Abraham Hume, en Angleterre. La *Fuite en Egypte* a été gravée d'après Rubens par I.-C. Marinus, C. Galle le jeune et R. Lowry.

Fuite en Egypte (LA), chef-d'œuvre d'Adrien van der Werff; musée de La Haye. La Vierge, tenant dans ses bras l'enfant Jésus, est montée sur un âne que saint Joseph conduit. La sainte Famille chemin le long d'un ruisseau près duquel on voit quelques arbres et les ruines d'un portique.

Ce tableau avait été donné par l'artiste à sa fille, qui le céda pour 4,000 florins (9,000 francs) à un amateur de La Haye, M. Schuylenburg, de la collection duquel il passa au musée de La Haye, en 1735. Il prit place au Louvre sous le premier Empire et fut rendu à la Hollande en 1815. Il a été gravé par Avril l'aîné dans le *Musée français*, par Châtaigner et Bovinet dans le *Musée Filhol*. C'est une des meilleures peintures du chevalier van der Werff, dont la réputation a d'ailleurs été fort surfaite.

Fuite en Egypte (LA), tableau de Decamps. C'est le soir : la sainte Famille est en marche; un ange conduit par la bride l'âne sur lequel sont montés la mère et son divin fils; ils vont franchir un torrent.

Ce tableau, qui a figuré au Salon de 1850 et qui récemment (mars 1872) a été payé 15,150 francs à la vente de la galerie Pereire, dont il faisait partie, n'a pas plus de $0^{m},35$ de largeur sur $0^{m},24$ de hauteur. Le paysage est beaucoup plus important et plus intéressant que les figures : l'effet de crépuscule est particulièrement bien rendu; le ciel, rayé de jaune, d'orange et de pourpre, est superbe.

FUJET s. m. (fu-jè). Moll. Petite coquille peu connue, qui paraît appartenir au genre troque.

FULBERT DE CHARTRES, l'un des plus illustres prélats de son siècle, né à Poitiers, ou à Chartres, ou, selon Mabillon, à Rome, vers 950, mort en 1028. Il appartenait à une famille pauvre et fit ses premières études dans les écoles de Reims, où il eut pour maître le savant Gerbert, puis se retira à Chartres, et y ouvrit, en 968, une école qui devint célèbre. Aux fonctions d'écolâtre dans l'église de Chartres, Fulbert joignit encore celles de chancelier. Ses travaux littéraires ne furent pas sans récompense. Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, prince lettré et protecteur des savants, appela Fulbert auprès de lui et le combla d'honneurs. Entre autres bienfaits, il lui donna la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers. Baronius a cru que Fulbert avait été moine de Saint-Père en Vallée. Cave, Baillet et le P. Le Long font Fulbert abbé de Ferrières avant l'année 1004. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Fulbert était lié d'une étroite amitié avec les plus grands abbés de son temps, saint Abbon de Fleury, saint Odilon de Cluny, le B. Richard de Saint-Vanne, et qu'il fut toujours très-sympathique aux monastères.

Après avoir longtemps enseigné à Chartres et s'être acquis par sa doctrine l'estime des rois, des évêques et des étudiants, Fulbert fut élu évêque de cette ville à la mort de Rodolphe (1007). Il dut son élévation au roi Robert, son ancien condisciple de Reims. Les fonctions de l'épiscopat ne l'empêchèrent point de professer; seulement il cessa d'exercer la médecine. Il avait assez à faire de répondre à tous ceux qui lui demandaient des conseils; il était l'oracle de tous les monastères. Au mois de mai 1008, il assista au concile que le roi Robert assembla dans son palais de Chelles, et il y reçut des marques publiques de respect et de vénération. Par honneur, on voulut qu'il signât les canons et décrets immédiatement après les métropolitains, et avant onze autres évêques dont plusieurs, tels qu'Adalbéron de Laon, étaient fort anciens dans l'épiscopat. On n'a pas de grands détails sur la vie de Fulbert. D'après ses *Lettres*, on voit qu'il unissait la fermeté à la douceur. Il prit part à toutes les affaires ecclésiastiques de l'époque et même à quelques événements politiques, commença la magnifique cathédrale qui existe encore aujourd'hui, institua, dit-on, la fête de la Nativité de la Vierge Marie et introduisit dans son église la notation musicale de Gui d'Arezzo. Les contemporains et les auteurs du siècle suivant parlent avec admiration de la sainteté de sa vie, de sa doctrine lumineuse, de ses éminentes vertus et de sa grande érudition. Un d'entre eux a écrit qu'à la mort de Fulbert l'amour de la philosophie et la gloire de l'épiscopat semblèrent ensevelis avec lui dans le tombeau.

Dès 1585, Papire Le Masson publia un recueil de ses *Œuvres* en un petit volume in-8°. En 1608, Charles de Villiers en publia un *Recueil* beaucoup plus complet, chez Thomas Blaise, à Paris.

Les *Lettres* sont ce qu'il y a de plus intéressant parmi ses ouvrages. Elles sont fort curieuses pour l'étude des mœurs de l'époque, dont elles sont presque le seul monument historique. On en compte 138. La première, qui est très-prolixe, est une dissertation dogmatique sur trois points essentiels de la foi chrétienne : le mystère de la Trinité, la nature du baptême et la vérité du mystère eucharistique. Cette *Lettre* a paru si belle à Du Boulay, qu'il l'a insérée presque tout entière dans son *Histoire de l'Université de Paris*.

La seconde roule sur la cérémonie de l'hostie consacrée qu'on donnait autrefois aux prêtres nouvellement ordonnés.

Parmi les autres *Lettres*, plusieurs sont écrites au roi Robert, une à Canut, roi d'Angleterre, quelques-unes au comte d'Anjou, à Richard II, duc de Normandie, plusieurs à Guillaume V, comte de Poitiers, la plupart à des évêques, notamment à Leutheric, archevêque de Sens. Ces *Lettres* prouvent clairement que Fulbert était à la tête de son siècle. Outre l'utilité qu'on en peut tirer pour l'histoire, elles contiennent aussi une foule de renseignements sur le dogme, la morale, la discipline, et surtout sur la question des empêchements du mariage. Un certain nombre de ces *Lettres* lui ont été faussement attribuées.

On possède encore dix *Sermons* de Fulbert. La *Chronique* de Maillezais, ou plutôt de Saint-Maixent, porte que, outre ses écrits en prose, il avait encore composé plusieurs pièces notées pour les offices divins.

Quant à sa manière d'écrire, les critiques lui accordent la supériorité sur tous les écrivains de son temps. Le style de ses *Lettres*, en particulier, est plus châtié; on y trouve de l'esprit, un tour et une délicatesse dignes des bons siècles.

FULBERT, chanoine de Paris, oncle de la célèbre Héloïse. V. ABAILARD.

FULCALDÉE s. f. (ful-kal-dé — de *Foucault*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des mutisiées, appelé aussi TURPINIE, et comprenant deux espèces qui croissent en Amérique, sur les Andes.

FULCHIRON (Jean-Claude), littérateur et homme politique français, né à Lyon en 1774, mort en 1859. Son père avait été député au Corps législatif sous l'Empire. Elève de l'Ecole polytechnique en 1795, il servit pendant quelques années dans l'artillerie, puis se démit de son grade et s'adonna à la culture des lettres. En 1831, les électeurs du Rhône l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés, où, pendant quinze ans, il se montra le constant défenseur de la politique conservatrice, l'adversaire de toutes les mesures libérales. Nommé pair de France en 1845, il continua à soutenir par ses votes le gouvernement et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848. M. Fulchiron, grand amateur des lettres et des arts, visita à plusieurs reprises l'Italie. Outre des tragédies dans le genre classique, qui furent reçues à la Comédie-Française, mais qui n'ont pas été jouées : le *Siége de Paris*, *Saül*, *Pizarre*, *Argillon*, *Juvénal des Ursins*, etc., on lui doit : *Voyage dans l'Italie méridionale* (1844, 4 vol. in-8°); *Voyage dans l'Italie septentrionale* (1858, in-8°).

FULCRACÉ, ÉE adj. (ful-kra-sé — rad. *fulcrum*). Bot. Se dit des bourgeons dont les écailles sont formées par l'avortement de pétioles bordés de stipules, comme ceux du prunier.

FULCRÉ, ÉE adj. (ful-kré — rad. *fulcrum*). Bot. Se dit de tiges d'où partent de longues racines qui vont gagner la terre et s'y implanter.

FULCRUM s. m. (ful-kromm — mot lat. qui signifie appui, soutien). Bot. Mot employé pour désigner tous les organes appendiculaires qui facilitent la végétation, tels que les vrilles, les crampons, les stipules, les poils, etc. ‖ Pl. FULCRA.

FULDA (Frédéric-Charles), philologue allemand, né à Wimpfen (Souabe) en 1724, mort en 1788. Il étudia la théologie luthérienne à Tubingue, devint aumônier d'un régiment en 1748, prédicateur de garnison en 1751, pasteur à Muhlhausen dans le Wurtemberg (1758) et enfin à Ensingen, où il mourut. Fulda était très-versé dans la connaissance des langues et de leurs origines, et avait une grande habileté dans les arts mécaniques. Il faisait partie de plusieurs sociétés savantes, notamment de l'Académie des sciences de Gœttingue. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Ecrit couronné et relatif aux deux principaux dialectes de la langue allemande* (Leipzig, 1773); *Recueil et origine des radicaux de la langue allemande* (Halle, 1776); *Règles fondamentales de la langue allemande* (Stuttgard, 1778, in-8°); *Aperçu de l'histoire du monde* (1783, in-8°); *Essai d'une collection générale de termes idiotiques allemands* (Berlin, 1788, in-4°).

FULDE ou **FULDA**, rivière de Prusse. Elle prend sa source dans le Rhœngebirge, près de Gersfeld, coule du S. au N., entre dans la Hesse-Cassel, où elle baigne la ville de Fulde, Cassel et se jette dans la Wera, près de Manden, dans le royaume de Hanovre, pour former le Weser. Cours de 190 kilom. Elle est navigable à partir de Hersfeld; sa vallée est étroite, bordée de hauteurs et ne s'ouvre qu'à Cassel.

FULDE ou **FULDA**, ville de Prusse (Hesse), ancien ch.-l. de la prov. et du cercle de son nom, sur la Fulde, à 85 kilom. S.-E. de Cassel; 9,339 hab. Evêché catholique, autrefois princier (1752-1803), cour d'appel de la province, gymnase, séminaire théologique, école secondaire ecclésiastique, école normale primaire catholique, école polytechnique élémentaire, école d'arts et métiers; bibliothèque; plusieurs établissements de bienfaisance. Fabrication de cotonnades, de lainages, de toiles, de crayons; tanneries, bonneterie, etc. Commerce de toiles, de laines, de houblons, d'eau-de-vie, de céréales, de bestiaux. Marché de porcs.

Ville ancienne, Fulde possède une vieille enceinte de murailles et de nombreuses constructions du moyen âge. Parmi les édifices les plus remarquables, nous citerons : la cathédrale, édifice moderne (1704-1712), dont la crypte renferme les ossements de saint Boniface, patron de la ville; l'église Saint-Michel, rebâtie au XIe siècle; le palais des anciens évêques, devant lequel s'élève la statue de saint Boniface, en bronze, par Henschel; les bâtiments de l'ancienne abbaye, etc. On peut visiter aux environs de Fulde : le jardin du château; la Faisannerie, château des princes-abbés; le couvent de franciscains de Frauenberg, et le Calvarienberg, où se voit la fontaine de Saint-Boniface. Fondée en 1734, l'université de Fulde fut supprimée en 1805, après la conquête de la Hesse Electorale par les armées de Napoléon. Un séminaire et un lycée ont remplacé cette université, qui n'a jamais pu s'élever à une grande notoriété.

Fulde doit son origine à une abbaye fondée, en 744, par saint Boniface. En 968, cette abbaye obtint la primature sur toutes les abbayes de l'Allemagne et de la France; à partir du règne de l'empereur Charles IV, les abbés de Fulde furent de droit archichanceliers de l'empire. Cette abbaye, avec les domaines qui en dépendaient, fut élevée, en 1752, au rang d'évêché relevant directement de l'empereur d'Allemagne. Cet évêché fut sécularisé en 1703, et donné avec titre de principauté à la maison de Nassau-Orange; mais celle-ci ayant pris fait et cause pour Napoléon, lors de la coalition de 1805, la principauté de Fulde lui fut enlevée, réunie au grand-duché de Francfort et donnée à Charles de Dalberg. Par le traité de Vienne, elle passa en partie à la Prusse, en partie à l'électeur de Hesse, dans le pays duquel elle forme une province limitée au N. par les provinces de Hesse inférieure et Hesse supérieure, à l'E., par le duché de Saxe-Weimar, au S., par le cercle bavarois de Franconie, au S.-O., par la province de Hanau, et à l'O. par le grand-duché de Hesse. Elle comprend une superficie de 173,250 hectares et renferme 38,000 hab. Elle est divisée en quatre cercles, dans lesquels on trouve 4 villes, 9 bourgs et 316 villages. Le sol, arrosé par la Fulde, la Flieder et d'autres cours d'eau moins importants, se prête peu à l'agriculture; mais il est riche en bois, en fer et en charbon.

FULEK, bourg de Hongrie, comitat de Nograd, à 12 kilom. N.-E. de Losoncz; 2,150 hab. Source minérale. Restes d'un ancien château, longtemps résidence d'un pacha turc.

FULGENCE (saint) [Fabius-Claudius-Gordianus **Fulgentius**], théologien latin, né à Leptis (Afrique) vers 468, mort dans l'île de Cercine en 533. Procurateur de sa ville natale, il abandonna le monde pour embrasser la vie religieuse, et se retira dans un monastère. Longtemps persécuté par les Vandales, qui professaient l'arianisme, il erra en Sicile et en Italie, fut nommé évêque de Ruspe (508), puis exilé en Sardaigne par Trasimond, roi des Vandales, et rappelé sur son siége par Hildéric. Il a beaucoup écrit en latin, et son zèle contre les ariens l'a fait placer au nombre des Pères de l'Eglise. Il imitait saint Augustin dans son style aussi bien que dans ses opinions sur la grâce. Ses œuvres, qui ont eu de nombreuses éditions, ont été publiées notamment à Mayence, en 1515, à Paris, en 1684, et à Venise, en 1742.

FULGIE s. f. (ful-gî — du lat. *fulgere*, briller). Bot. Syn. de CONIOCYBE, genre de cryptogames.

FULGINATE, médecin italien. V. GENTILE GENTILI.

FULGORE s. m. (ful-go-re — du lat. *fulgor*, éclat). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, type de la tribu des fulgoriens : *Les* FULGORES *sont faciles à reconnaître à leur tête fort grande et vésiculeuse.* (Em. Blanchard.) ‖ Quelques naturalistes font ce mot féminin.

— **Encycl.** Les *fulgores* sont des insectes hémiptères, voisins des cigales. Ils sont généralement d'assez grande taille et de couleurs vives et variées. Leur tête, fort grande, renflée, vésiculeuse, porte des appendices de forme singulière, qui imitent tantôt une scie, tantôt la trompe d'un éléphant ou le mufle de certains animaux; elle est munie d'antennes très-courtes, à second article globuleux, et terminées par une soie fort grêle; le volume de cette tête égale ou dépasse même quelquefois celui du corps. Mais ce qui caractériserait surtout ces insectes, ce serait la propriété qu'on leur a attribué d'émettre une lumière phosphorescente, qui aurait son siége dans la tête. Cette propriété a été signalée pour la première fois par Sibylle de Mérian, qui l'observa à la Guyane et surtout à Surinam. Plusieurs *fulgores*, qu'elle avait renfermés dans sa chambre, s'échappèrent pendant la nuit et se répandirent de tous côtés. La lueur qu'ils répandaient, assez vive, dit Sibylle, pour qu'on pût lire sans autre lumière, l'effraya d'abord, jusqu'à ce qu'elle en eût reconnu la cause. Depuis lors, bien des voyageurs ont parcouru les mêmes pays, et aucun d'eux n'a observé la propriété phosphorescente attribuée aux *fulgores*. Faut-il voir dans le récit de Sibylle de Mérian un préjugé indigène rapporté complaisamment et sans contrôle? Ou bien faudrait-il expliquer ces opinions contradictoires en admettant que les *fulgores* ne sont phosphorescents qu'à certaines époques de leur vie, par exemple dans la période de l'accouplement? Les avis sont partagés. On ne connaît que trois ou quatre espèces de ce genre, et tout ce qu'on sait de leurs mœurs, c'est que l'insecte parfait vit sur les arbres. Quant à la larve, elle est complétement inconnue. Le *fulgore* d'Europe habite le midi de cette région; c'est l'espèce la plus petite; sa longueur ne dépasse pas $0^{m},015$. D'autres espèces sont propres à l'Amérique du Sud. Le *fulgore porte-lanterne* a $0^{m},08$ de longueur et près de $0^{m},14$ d'envergure; sa tête, globuleuse, oblongue, fortement proéminente, est arrondie au bout; sa couleur est d'un jaune verdâtre, moucheté de noir et de blanc. Le *fulgore porte-chandelle*, long d'un peu plus de $0^{m},02$, a le museau terminé en pointe allongée; sa couleur est mêlée de vert et d'orangé. Cette espèce habite la Chine.

FULGORELLE adj. (ful-go-rè-le — du rad. *fulgore*). Entom. Syn. de FULGORIEN.

— s. f. pl. Syn. de FULGORIENS.

FULGORIEN, IENNE adj. (ful-go-ri-ain, iène — de *fulgore*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fulgores.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères homoptères, ayant pour type le genre fulgore : *Tous les* FULGORIENS *sont des insectes vivant exclusivement du suc des végétaux.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Les *fulgoriens* sont des insectes hémiptères homoptères, qui forment une tribu de la famille de cicadaires ou cigales. Ils sont caractérisés par des antennes de trois articles, insérées sous les yeux; des ocelles ne dépassant jamais le nombre de deux; un museau souvent prolongé, quelquefois plat; des pieds conformés pour le saut. On n'observe, chez ces insectes, aucun organe musical dans le genre de celui qui caractérise les cigales. Leurs ailes, dont les supérieures sont souvent coriaces et opaques, sont disposées en toit dans le repos. Les nombreuses espèces de cette tribu sont répandues sur presque tout le globe; elles vivent du suc des végétaux; les femelles enveloppent leurs œufs d'une matière blanchâtre.

FULGOROÏDE adj. (ful-go-ro-ide — de *fulgore*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Syn. de FULGORIEN.

— s. m. pl. Syn. de FULGORIENS.

FULGOSE, nom d'une famille qui a fourni plusieurs doges à Gênes. V. FRÉGOSE.

FULGURAL, ALE adj. (ful-gu-ral, ale — du lat. *fulgur*, foudre). Qui concerne la foudre.

— Antiq. rom. *Science fulgurale*, Divination que les Romains pratiquaient par l'observation de la foudre.

FULGURANT, ANTE adj. (ful-gu-ran, an-te — du latin *fulgurare*, qui vient de *fulgur*, foudre, dont le radical, selon Delâtre, est le même que celui du latin *fulgeo*, briller d'un éclat vif et effroyable, c'est-à-dire le sanscrit *bharg*, forme gounifiée de la racine *bhrig*, brûler, briller). Environné d'éclairs; qui lance des éclairs : *J'aimais à regarder en face Jupiter* FULGURANT. (Proudh.)

— Qui brille comme un éclair : *La tête de*

Mirabeau avait une laideur grandiose et FULFURANTE *dont l'effet, par moments, était électrique et terrible.* (V. Hugo.)

— Qui a beaucoup d'éclat, en parlant des choses morales et des productions de l'esprit : *Le* Tu Marcellus eris *est le trait* FULGURANT *du sixième livre de l'*Enéide. (P. Leroux.)

FULGURATION s. f. (ful-gu-ra-si-on — lat. *fulguratio;* de *fulgurare*, lancer des éclairs). Physiq. Eclat de lumière électrique dans l'atmosphère sans accompagnement de tonnerre.

— Fig. Emanation soudaine : *Dieu est unité ou substance simple, origine de toutes les monades créées, qui en sont émanées, pour ainsi dire, par des* FULGURATIONS *continuelles.* (Dider.)

— Antiq. Divination qu'on pratiquait en observant la foudre.

— Métallurg. Grand éclat lumineux que jette l'argent au bain, au moment où il perd sa fluidité.

FULGURITE s. m. (ful-gu-ri-te — du lat. *fulgur*, foudre). Minér. Matière vitrifiée qui serait produite, dit-on, par le passage de la foudre dans un terrain de sable quartzeux : *Les* FULGURITES *sont presque toujours creux, ce qui les fait appeler aussi tubes de foudre.* (Legoarant.)

FULGURITUM s. m. (ful-gu-ri-tomm — mot lat. formé de *fulgur*, foudre). Antiq. rom. Lieu frappé de la foudre, ce qui lui donnait un caractère sacré.

FULGUROMÈTRE s. m. (ful-gu-ro-mè-tre — du lat. *fulgur*, foudre, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Appareil destiné à constater l'existence et à mesurer l'intensité du fluide électrique dans l'atmosphère, en temps d'orage.

FULHAM, bourg d'Angleterre, comté de Surrey, à 9 kilom. de Londres, sur la rive gauche de la Tamise, en face de Putney; 17,000 hab. Récolte de fruits et de légumes. Fabrication de grosse poterie. Palais d'été des évêques de Londres. Beau puits artésien.

FULICA s. m. (fu-li-ka). Ornith. Nom latin du genre foulque.

FULICARIÉ, ÉE adj. (fu-li-ka-ri-é — rad. *fulica*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la foulque.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les genres foulque, poule d'eau et talève. Syn. de GALLINULINÉES.

FULIGINE s. f. (fu-li-gi-ne — du lat. *fuligo*, *fuliginis*, suie). Méd. anc. Vapeur noirâtre particulière qu'on croyait exister dans l'organisme : *La chaleur et l'inflammation de la rate portent au cerveau de notre malade beaucoup de* FULIGINES *épaisses et crasses.* (Mol.)

— Pharm. Extrait alcoolique de la suie ou fuligo : *La* FULIGINE *a été proposée à l'intérieur par Debreyne, le docteur trappiste, dans les affections hystériques et dartreuses.*

FULIGINÉ, ÉE adj. (fu-li-ji-né — rad. *fuligo*). Bot. Qui ressemble à un fuligo.

FULIGINEUX, EUSE adj. (fu-li-ji-neu, eu-ze — du lat. *fuligo*, suie). Qui ressemble à la suie, qui a la couleur de la suie : *Les habitants de Nicobar, et en général les Malais, sont noirs de couleur* FULIGINEUSE. (A. Maury.) *Dans l'éclipse, dans la nuit, dans l'opacité* FULIGINEUSE, *il y a de l'anxiété, même pour les plus forts.* (V. Hugo.)

— Méd. Se dit des lèvres, des dents, de la langue, lorsqu'elles prennent une teinte d'un roux noirâtre par l'effet de quelque maladie : *Dans les fièvres pernicieuses, les dents et les lèvres deviennent promptement* FULIGINEUSES. ‖ *Vapeurs fuligineuses*, Vapeurs noirâtres que l'on croyait autrefois s'élever du foie ou de la rate, et monter au cerveau.

FULIGINOSITÉ s. f. (fu-li-gi-no-zi-té — rad. *fuligineux*). Pathol. Enduit muqueux, de couleur jaunâtre, qui se dépose sur la langue et sur les gencives dans certaines maladies graves.

— Méd. Matière couleur de suie qui couvre les dents et la langue, dans les affections typhoïdes.

— Chim. Substance ressemblant à de la suie, qui se dégage dans la combustion des résines et des huiles, et qui s'attache en pellicules minces aux objets environnants.

FULIGO s. m. (fu-li-go — mot lat. qui signif. *suie*). Bot. Syn. d'ÆTHALION, genre de cryptogames.

FULIGOCALI ou **FULIGOKALI** s. m. (fu-li-go-ka-li — du lat. *fuligo*, suie; *kali*, potasse). Pharm. Préparation de suie et de potasse usitée dans les maladies chroniques de la peau.

FULIGULE s. f. (fu-li-gu-le — dimin. du lat. *fuligo*, suie). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des canards, et ayant pour type le morillon, qui appartient à la section des millouins.

FULIGULINÉ, ÉE adj. (fu-li-gu-li-né — rad. *fuligule*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fuligule.

— s. f. pl. Section de la famille des anatidées ou canards, ayant pour type le genre fuligule, et comprenant, en outre, les eiders, les garrots et les millouins.

FULIX s. m. (fu-liks — altér. de *fulica*). Ornith. Syn. de FOULQUE.

FULLEBORN (George-Gustave), écrivain allemand. V. FUELLEBORN.

FULLER (Thomas), historien et théologien anglais, né à Aldwincke (comté de Northampton) en 1608, mort en 1661. Il étudia à Cambridge, devint chapelain de Charles Ier et dut cette élévation aux talents de prédicateur qu'il avait déployés comme prébendier de la cathédrale de Salisbury. Vers 1648, il obtint, grâce au comte de Carlisle, la cure de Waltham, dans le comté d'Essex; après la restauration, il fut nommé chapelain de Charles II et réintégré dans tous ses bénéfices, que la guerre civile lui avait fait perdre. On a de lui des ouvrages nombreux, qui jouirent d'une vogue immense en Angleterre. Nous citerons : *Odieux péché, sincère repentir et sévère châtiment de David*, poëme de mauvais goût, publié à Londres (1631, in-8o); *Histoire de la guerre sainte* (Cambridge, 1640); *Histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année* 1648, ouvrage auquel sont jointes l'*Histoire de l'université de Cambridge* et l'*Histoire de l'abbaye de Waltham; Histoire des grands hommes d'Angleterre* (1662, in-fol.).

FULLER (Sarah-Marguerite), femme de lettres américaine, née à Cambridge-Port (Massachusetts) le 23 mai 1810, morte en 1850. Son père était avocat, et elle reçut une éducation toute virile, apprit les langues grecque et latine, le français, l'italien et l'espagnol; elle était, dès l'âge de dix-neuf ans, familiarisée avec les classiques de presque toutes les littératures. Ce fut moins par ses livres que par les conférences qu'elle fit, quand elle arriva à la maturité de son talent, qu'elle eut de l'influence sur la littérature américaine. Dans ses *Papers on literature and art* (Londres, 1846) et dans ses *Sonnets* éclate un vif sentiment des beautés des maîtres; mais ces livres ne donnent de son talent qu'une idée incomplète. Ses notes critiques, remarquables par l'exubérance des images, manquent de netteté. Elle coopéra à la rédaction du *New-York Tribune* et surtout du *Dial* (*Cadran*), qu'elle fonda avec la coopération d'Emerson et du docteur George Ripley (1840), et c'est de sa collaboration à ce journal que sont sortis les recueils mentionnés plus haut; elle publia, en outre, des *Essais sur Gœthe* (1844) et une traduction des *Conversations de Gœthe avec Eckermann*. En 1846, elle s'embarqua pour l'Europe et visita la France, l'Angleterre et l'Italie, où elle se maria avec le plus jeune fils du marquis d'Ossoli; mais, en 1848, son mari fut proscrit pour sa participation aux événements de Rome, son patrimoine confisqué, et les deux époux, réduits à la condition la plus précaire, allèrent chercher asile en Amérique. Le navire qui les portait était déjà en vue des côtes, lorsque, assailli par une tempête effroyable, il fut englouti et périt corps et biens. Marguerite Fuller, son mari et un fils qu'ils avaient déjà trouvèrent la mort dans cette catastrophe.

Les *Mémoires de Marguerite Fuller*, publiés à Londres (1852, 2 vol. in-8o), ne sont pas d'elle, mais de Channing Clarke et d'Emerson.

FULLERTON (lady Georgiana-Charlotte), femme de lettres anglaise, née le 23 septembre 1812, fille du premier comte Granville, qui fut ambassadeur à Paris. Au mois de juillet 1833, lady Georgiana épousa M. Alexandre-George Fullerton de Ballintry, du comté d'Antrim. Elle débuta dans la littérature, en 1844, par la publication d'*Ellen Middleton*, roman intime de la vie anglaise, qui fit une grande sensation dans le monde littéraire. Ce livre fut suivi, en 1847, de *Grantley Manor*, et, en 1852, de *Lady Bird*, un petit chef-d'œuvre de grâce et de sensibilité, qui a été traduit en français et publié sous le titre de l'*Oiseau du bon Dieu* (1857) dans la Bibliothèque des meilleurs romans étrangers. Sur ces entrefaites, lady Fullerton, ayant embrassé le catholicisme, changea, à partir de 1855, sa manière littéraire et devint collaboratrice assidue des publications populaires de la religion romaine. Sa dernière œuvre remarquée fut, en 1859, une *Vie de sainte Françoise de Rome.*

FULLOMANIE s. f. (ful-lo-ma-nî). Bot. Syn. de PHYLLOMANIE, qui est seul régulier.

FULMAR s. m. (ful-mar — du lat. *fulica*, foulque; *mare*, mer). Ornith. Syn. de PÉTREL, genre d'oiseaux de mer palmipèdes : *Le* FULMAR, *ou pétrel gris blanc, et l'oiseau des tempêtes se rabattent parfois sur nos parages.* (A. Maury.) ‖ On écrit aussi FULMARE.

FULMI-COTON ou **FULMICOTON** s. m. (ful-mi-ko-ton — du lat. *fulmen*, foudre, et de *coton*). Coton préparé, qui brûle et détone comme la poudre à canon. ‖ On dit aussi COTON-POUDRE et PYROXYLE.

— **Encycl.** V. COTON-POUDRE.

FULMINAIRE adj. (ful-mi-nè-re — du lat. *fulmen*, foudre). Qui a rapport à la foudre.

— *Tubes fulminaires*, Syn. de FULGURITES.

FULMINAL, ALE adj. (ful-mi-nal, a-le — du lat. *fulmen*, *inis*, foudre). Qui a rapport à la foudre : *Phénomènes* FULMINAUX.

FULMINANT, ANTE adj. (ful-mi-nan, an-te — rad. *fulminer*). Qui lance la foudre : *Jupiter* FULMINANT.

— Fig. Qui est agité par la colère, qui éclate en menaces : *C'est un homme qui se met en colère pour la moindre chose; il est toujours* FULMINANT. (Acad.) ‖ Qui trahit une vive colère : *Une réponse* FULMINANTE. *Il lui lança un regard* FULMINANT.

— Hist. *Légion fulminante*, Légion chrétienne qui, d'après la légende ecclésiastique, sauva l'armée de Marc-Aurèle, en faisant éclater sur l'ennemi un violent orage mêlé de grêle et de coups de tonnerre. V. LÉGION.

— Jeux. *Bloc fulminant*, Coup frappé avec roideur, par lequel on bloque la bille au jeu de billard.

— Chim. Se dit de certaines compositions chimiques qui détonent lorsqu'elles sont chauffées ou percutées : *De la poudre* FULMINANTE. ‖ *Argent fulminant*, Ammoniure d'argent, corps détonant. ‖ *Or fulminant*, Ammoniure d'or, corps détonant.

— s. m. Chim. *Fulminant de Howard*, Poudre blanche cristalline, que l'on obtient par le refroidissement du fulminate de mercure.

— **Encycl.** Chim. On donne, en chimie, le nom de *fulminants* à certains composés qui jouissent de la propriété de faire explosion lorsqu'on les triture, lorsqu'on les soumet à une chaleur peu élevée ou à une pression même légère. Le chlorure, l'iodure d'azote, les ammoniacaux d'or, d'argent ou de platine, les fulminates d'or, d'argent et de mercure se trouvent au nombre des corps qui possèdent au plus haut degré la propriété détonante. La poudre *fulminante* dont on se sert pour fabriquer aujourd'hui les amorces des armes à feu se fait principalement au moyen de fulminate d'argent ou de mercure. Ce dernier est employé de préférence, parce qu'il présente moins de danger. V. COTON-POUDRE, FULMINATE.

FULMINATE s. m. (ful-mi-na-te — rad. *fulminique*). Chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide fulminique avec une base : FULMINATE *de mercure.*

— **Encycl.** La production des *fulminates* est due à la réaction de l'acide nitreux. Suivant M. Liebig, si on dirige un courant de vapeurs nitreuses dans une dissolution alcoolique de nitrate d'argent, il se sépare des aiguilles de *fulminate* d'argent. Ces sels se détruisent tous avec explosion ou par le choc. Ils sont bibasiques. Le *fulminate* d'argent forme de petites aiguilles blanches opaques, brillantes, d'une forte saveur métallique, un peu amères, très-vénéneuses. On le prépare en dissolvant 2gr,25 d'argent pur dans 45 grammes d'acide azotique à 40 degrés. On verse dans la liqueur 60 grammes d'alcool à 85o; on la porte ensuite à l'ébullition; au bout de quelques instants, on ajoute par fractions 60 grammes d'alcool; par le refroidissement, le sel se dépose.

Le *fulminate* d'argent ne détone pas à 100o ni même à 130o; mais le plus léger frottement entre deux corps durs suffit pour le faire détoner. Il fait explosion quand on le touche avec un tube de verre humecté d'acide sulfurique. Mélangé avec du sulfate de potasse ou avec 40 fois son poids d'oxyde de cuivre, il ne détone plus. Il est à peine soluble dans l'eau froide; il est soluble dans 36 parties d'eau bouillante et dans l'ammoniaque. Si l'on ajoute de l'acide nitrique dans la solution ammoniacale, il se produit du nitrate d'ammoniaque et du nitrate d'argent. Les alcalis aqueux fixes éliminent un peu moins de la moitié de l'argent à l'état d'oxyde noir, et il reste en solution un *fulminate* double. On emploie le *fulminate* d'argent à la fabrication de divers jouets fulminants.

— *Fulminate de mercure.* Ce sel, découvert par Howard en 1800, forme des aiguilles blanches et soyeuses, douces au toucher. Il n'est pas dangereux quand il est humide; à l'état sec, il est très-explosible. On le prépare en faisant dissoudre 1 partie de mercure dans 12 parties d'acide azotique à 40o B. On ajoute peu à peu 11 parties d'alcool à 85o; on entretient l'ébullition jusqu'à ce que la solution commence à se troubler et à dégager d'abondantes fumées blanches; par le refroidissement, le *fulminate* se dépose. 1 kilogramme de mercure fournit 1,200 grammes de *fulminate*. Pendant l'explosion, il se produit de l'azote, de l'acide carbonique et des vapeurs mercurielles. 1 gramme de *fulminate* donne 0lit,155 gaz à 0o et sous la pression de 0m,76; au moment de l'explosion, ce volume est beaucoup plus considérable, à cause de la présence du mercure gazeux et de la dilatation causée par la chaleur. En détonant sous une masse creuse de cuivre, le *fulminate* l'élève à une hauteur 15 à 30 fois plus considérable que la poudre de guerre.

Le *fulminate* de mercure est employé pour les amorces des fusils, à cause de sa facile inflammation et de son inaction sur le fer. On pourrait employer le *fulminate* pur, mais il est préférable de le broyer avec 30 pour 100 d'eau sur une table de marbre, avec une molette en bois, et de lui incorporer $\frac{6}{10}$ de poudre ordinaire. On introduit la pâte dans des capsules de cuivre embouti à la mécanique, et on la recouvre, pour la préserver de l'humidité, de teinture de benjoin ou d'une dissolution de résine mastic dans l'essence de térébenthine. L'expérience a démontré que, dans les nouveaux fusils à percussion, on obtenait la même portée que dans les fusils à pierre, en réduisant la charge à $\frac{85}{100}$ de ce qu'elle était. La dose de mélange employée est de 0gr,040 pour les fusils de munition et de 0gr,020 pour les fusils de chasse. On calcule que l'industrie française livre par an à la consommation 830 millions de capsules, dont 210 millions sont employées à l'intérieur et 620 livrées à l'exportation.

— Le *fulminate de zinc* s'obtient en abandonnant sous l'eau 1 partie de *fulminate* de mercure et 2 parties de limaille de zinc.

— Le *fulminate de cuivre* se produit pendant l'ébullition du *fulminate* de mercure avec de l'eau et du cuivre.

FULMINATION s. f. (ful-mi-na-si-on — rad. *fulminer*). Explosion, détonation d'une substance fulminante.

— Dr. canon. Action de fulminer, de publier avec certaines formalités : FULMINATION *d'une bulle, d'un décret, d'une sentence. Le pape prononça les* FULMINATIONS *contre Henri VIII.* (Mme de La Fayette.)

FULMINATOIRE adj. (ful-mi-na-toi-re — du lat. *fulminatus*, fulminé). Qui fulmine; qui est propre à la fulmination : *Sentence* FULMINATOIRE. *Formule* FULMINATOIRE.

FULMINÉ, ÉE (ful-mi-né) part. passé du v. Fulminer. Proclamé, publié par l'autorité ecclésiastique : *Un interdit* FULMINÉ. *Une bulle* FULMINÉE.

— Par ext. Enoncé, proclamé avec une certaine emphase, avec une certaine solennité : *Chose singulière! c'est à l'anathème* FULMINÉ *par l'auteur* d'Emile *contre la société que remonte le socialisme moderne.* (Proudh.)

— Hist. nat. Marqué de raies en zigzag imitant la foudre.

FULMINER v. a. ou intr. (ful-mi-né — du lat. *fulminare;* de *fulmen*, foudre). Faire explosion, détoner, en parlant de matières fulminantes : *L'or* FULMINE *avant d'être chauffé jusqu'au rouge.* (Buff.)

— Fig. Eclater en menaces, en invectives : FULMINER *contre les abus. On* FULMINE *tous les jours contre les défauts que l'on pratique continuellement.* (St-Evrem.)

— v. a. ou tr. Publier avec certaines formalités religieuses : FULMINER *un décret, une bulle.* FULMINER *l'excommunication.* ‖ Formuler avec véhémence : *Qu'on ne s'effraie pas, je n'ai nul dessein de* FULMINER *une irritante philippique à la propriété.* (Proudh.)

FULMINIFÈRE adj. (ful-mi-ni-fère — du lat. *fulmen*, *fulminis*, foudre; *fero*, je porte). Qui porte la foudre.

— Art milit. *Mine fulminifère*, Genre de mine de guerre inventé depuis peu d'années.

FULMINIQUE adj. (ful-mi-ni-ke — rad. *fulmen*, foudre). Chimie. Se dit d'un acide non isolé, composé de cyanogène et d'oxygène, qui donne avec certaines bases des sels détonants : *Acide* FULMINIQUE.

— **Encycl.** L'acide *fulminique* se rattache au nitrite d'éthyle par la composition et le mode de formation; on peut lui donner pour formule $C^4H^6Az^2O^4$. Il résulte de l'action de l'acide nitreux sur l'alcool :

$$\underset{\text{Alcool.}}{C^4H^6O^2} + \underset{\text{Acide nitreux.}}{2(AzO^3,HO)} - \underset{\text{Eau.}}{6HO} = \underset{\text{Acide fulminique.}}{C^4H^6Az^2O^4}$$

FULMINOGÈNE s. m. (ful-mi-no-jè-ne — de *fulminique*, et du gr. *genos*, origine). Chim. Radical hypothétique renfermant les mêmes éléments que le cyanogène, mais deux fois plus condensés, et admis par Dumas pour représenter la composition des fulminates.

FULMINURIQUE adj. (ful-mi-nu-ri-ke — de *fulminique* et *urique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action des chlorures ou des iodures alcalins sur le fulminate de mercure.

FULNEK, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brünn, à 21 kilom. N. de Weiskirchen; 3,540 hab. Fabrication active de draps et lainages. Berceau de la secte des frères moraves.

FULOP-SZALLAS, bourg de Hongrie, comitat de la Petite-Cumanie, à 27 kilom. O. de Kecskeret, sur le Kis-Er; 4,775 hab.

FULRADE, abbé de Saint-Denis, mort en 784. Il prit une part active à la révolution qui renversa la dynastie mérovingienne, contribua à l'élévation de Pépin, qui le chargea d'importantes missions à Rome et auprès des rois lombards, et obtint de grands honneurs, ainsi que des privilèges pour son abbaye, en récompense de ses services.

FULTON s. m. (ful-ton — du nom de l'inventeur des navires à vapeur). Mar. Nom donné par les Américains à des garde-côtes mus par la vapeur et munis d'une très-puissante artillerie : *Les* FULTONS *étaient d'excellentes batteries flottantes, d'autant qu'il en était où la vapeur de la machine faisait fonctionner des mécanismes qui mettaient en jeu des pompes chargées d'eau bouillante, et des rangées de piques, de faux ou autres armes semblables, afin d'être en garde contre l'abordage.* (Bonnefoux.)

FULTON, bourg des Etats-Unis d'Amérique,

da: s l'Etat de New-York, à 35 kilom. N.-O. de Syracuse, sur le chemin de fer d'Oswego à Syracuse ; 2,000 hab. Industrie assez active. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de l'Ohio, à peu de distance N. de Cincinnati, dont il forme comme un faubourg ; 3,000 hab. ‖ Autre, dans l'Etat de Missouri, à 30 kilom. N.-E. de Jefferson ; 3,000 hab. Nombreuses manufactures d'étoffes de laine. On trouve encore dans les Etats-Unis plusieurs villages et quelques comtés du même nom.

FULTON (Robert), célèbre mécanicien américain, né à Little-Britain (Pensylvanie) en 1765, mort dans le comté de Lancastre. Ses parents étaient de pauvres émigrés irlandais chargés de cinq enfants. A trois ans, Fulton perdit son père, et à dix-huit ans il n'avait encore appris à l'école de son village qu'à lire, écrire et compter tant bien que mal. Un noble sentiment d'amour-propre lui fit bientôt quitter sa famille, à laquelle il ne voulait pas être à charge, et il s'éloigna de son pays natal pour gagner Philadelphie, où il essaya l'état de joaillier. Il apprit dans ce premier métier les éléments du dessin et profita de tous ses loisirs pour étudier la mécanique et la peinture. Les productions dues soit à son pinceau, soit à son travail manuel, il les colportait de rue en rue, d'auberge en auberge, les vendant au plus offrant. Il songeait à procurer à sa mère une somme nécessaire pour payer une petite ferme dont les produits devaient mettre la famille à l'abri du besoin. Sa persévérance fut couronnée de succès : sa mère devint propriétaire. Le hasard procura à Fulton la connaissance de Samuel Turbitt, un de ses compatriotes, qui lui offrit généreusement les moyens de se rendre à Londres, afin de travailler dans l'école de West, célèbre peintre américain. Fulton aborda sur les rives de la Tamise en novembre 1786. West l'accueillit avec bonté, lui offrit ses leçons et en fit son commensal. Mais bientôt Fulton put se convaincre qu'il ne ferait jamais qu'un peintre médiocre, et que sa vocation l'entraînait irrésistiblement vers la mécanique. Dès lors il renonça complétement à la peinture, et se mit à étudier les sciences et à rêver découvertes. Dès 1793, il présenta au gouvernement des projets d'amélioration pour les canaux. Se conformant à une idée pratiquée en Chine depuis des siècles, il proposa de remplacer les écluses par des plans inclinés, sur lesquels monteraient et descendraient les bateaux munis de roulettes. Il fournit les plans d'une canalisation nouvelle. Il imagina en même temps des charrues destinées à creuser ces canaux. Il perfectionna les moulins à scier le marbre et inventa des machines pour filer le chanvre. Une craintive méfiance accueille toujours les découvertes dans leurs commencements. L'Angleterre ne fit pas exception à la règle générale et arrêta par son indifférence l'élan de l'inventeur. C'est au milieu de ces études mécaniques qu'une lettre de M. Joët Barlow, Américain habitant alors Paris, où il représenta plus tard l'Amérique comme ambassadeur, engagea Fulton à le venir trouver. Fulton accepta avec joie et fit son entrée dans la capitale vers la fin de 1796. M. Joët Barlow, le poëte, comprit Fulton le mécanicien. Il le reçut chez lui comme son enfant, et dès lors s'établit entre eux cette amitié que rien ne devait détruire.

Fulton fut aussitôt chargé de faire un panorama, dont l'exposition lui procura des bénéfices considérables. Associé pour cette œuvre avec M. Barlow et un consul américain, le courageux mécanicien ne toucha pas seulement les honoraires de l'artiste, mais bien une part dans cette société fructueuse. Fulton fit à cette époque une étude approfondie du français, de l'allemand, de l'italien, des mathématiques, de la chimie, de la mécanique.

En 1797, alors qu'il était question de la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre, Fulton soumit à Carnot ses idées sur la liberté du commerce. Le 18 fructidor vint renverser ses espérances à cet égard. Le Directoire recommença les hostilités, et Fulton crut l'occasion bonne de proposer à la France un système nouveau de guerre maritime. Il avait trouvé le moyen de conduire entre deux eaux un bateau sous-marin, dans lequel il demeurait submergé pendant l'espace de trois heures et demie. Perfectionnant ensuite sa machine, il parvint à y mettre cinq hommes qui pouvaient rester sous l'eau six heures consécutives et parcourir 5 lieues pendant ce laps de temps. Le but de Fulton, en inventant cette machine, était de s'en servir pour aller attacher aux flancs des gros vaisseaux des pétards qui devaient les faire sauter et qu'il nomma *torpedos*.

Le *torpedo* consistait en une boîte de cuivre assez grande pour contenir une centaine de livres de poudre. A cette boîte était adaptée une sorte de chien de fusil faisant feu à un moment calculé. L'appareil ainsi préparé était attaché à une corde longue de 60 pieds, fixée sous l'eau contre le flanc du navire à l'aide d'un harpon. Le mouvement du vaisseau entraînant la boîte dans son mouvement, celle-ci ne tardait pas à venir se ranger le long de ses parois, et le mouvement d'horlogerie, étant arrivé à son terme, déterminait l'explosion.

De 1797 à 1800, Fulton ne put obtenir du gouvernement français que la nomination d'une commission pour l'examen de son projet ; le rapport qu'elle présenta lui fut favorable, mais n'eut pas d'autre suite.

L'élévation de Bonaparte à la dignité de premier consul rendit un peu d'espoir à Fulton. Il s'adressa au nouveau chef de la République pour demander un nouvel examen de ses inventions, et de l'argent pour recommencer ses expériences. Bonaparte nomma une commission composée de Volney, de Monge et de Laplace et ouvrit à Fulton le crédit qu'il demandait ; toutefois les expériences n'eurent pas le succès qu'on en attendait. Le bateau sous-marin construit, on voulut lui faire accomplir le voyage du Havre à Brest ; mais il ne put achever ce trajet et vint échouer aux environs de Cherbourg. Néanmoins, en 1801, un second bateau, construit à Paris par MM. Perrier, vint par son succès confirmer les théories de Fulton. Il fut essayé vis-à-vis du pont des Invalides, et l'expérience réussit parfaitement. Le même essai répété à Brest fut suivi du même triomphe. Fulton ne fut pas moins heureux dans l'expérience nouvelle qu'il fit de son *torpedo*, et fit sauter une chaloupe mouillée dans la rade.

L'Europe entière ouvrit les yeux sur les découvertes de l'Américain, et l'Angleterre surtout le suivait avec une attention spéciale ; elle le sollicita longtemps ; mais le mécanicien ne devait se rendre aux instances des ministres anglais, lord Sydmouth et lord Stanhope, qu'en 1804. La découverte qui a le plus contribué à illustrer le nom de Fulton, et qui pourtant ne lui appartient pas en propre, mais bien à un Français, le marquis de Jouffroy, est celle des *steam-boat* ou bateaux à vapeur. Dès 1783, le marquis de Jouffroy avait fait marcher sur la Saône, à l'aide de la vapeur seulement, un bateau de 150 tonneaux. La Révolution empêcha M. de Jouffroy de tirer aucun avantage de sa découverte. Il est vrai de dire que Fulton a eu une large part dans le perfectionnement de la nouvelle navigation. En 1803, avec l'aide de M. Livingstone, ministre plénipotentiaire de l'Amérique à Paris, Fulton construisit son premier bateau, qui, à peine lancé sur la Loire, se rompit par le milieu. Sans se décourager, l'inventeur et son associé se remirent à l'œuvre, et, dès la fin de 1803, un second bateau fut essayé, qui obtint un véritable succès. Ils conçurent alors l'idée, qu'ils mirent à exécution quatre ans plus tard, d'établir des bateaux à vapeur sur les rivières et les lacs de l'Amérique. Fulton passa peu de temps après en Angleterre (1804) et fit à cette puissance l'offre de son invention. La jalousie des mécaniciens anglais et l'orgueil britannique empêchèrent qu'on acceptât ce présent d'un génie étranger. Plus encore qu'en France, l'Américain fut abreuvé de dégoûts de l'autre côté du détroit. Le gouvernement de la Grande-Bretagne aurait voulu qu'il lui vendît tous ses secrets moyennant une rente annuelle ; mais Fulton répondit aux agents du pouvoir : « Soyez assurés, quels que puissent être vos desseins, que je ne consentirai jamais à cacher mes inventions lorsque l'Amérique en aura besoin. Vous m'offririez en vain une rente de 20,000 liv. sterl., je sacrifierai toujours tout à l'indépendance et à la sûreté de ma patrie. »

Le ministère consentit enfin à essayer son *torpedo*. Une première fois il ne réussit pas ; mais, le 15 octobre 1805, Fulton fit sauter dans la rade de Walmer un bâtiment danois de 200 tonneaux. On admira beaucoup ; mais le gouvernement britannique ne parut pas comprendre que toutes ces expériences coûtaient fort cher à l'inventeur. Fulton, blessé de l'injuste indifférence qu'on lui témoignait, retourna en Amérique (1806).

A peine arrivé à New-York, il réunit dans l'île du Gouverneur les autorités de la capitale des Etats-Unis et un grand nombre d'habitants. Là, il expliqua ses procédés de navigation à vapeur. Le gouvernement américain, aussi aveugle que les gouvernements européens, refusa même d'autoriser les nouveaux essais que voulait tenter Fulton aux frais de l'Etat. M. Livingstone, seul, fit les frais de la construction du *Clermont*, construit, sous la direction de Fulton, par MM. Brown, de New-York. Le *Clermont* avait 150 pieds de longueur sur 16 de largeur ; une machine à vapeur à double effet mettait les aubes en mouvement.

Au mois d'août 1807, le premier steam-boat qu'ait vu l'Amérique fut essayé sur l'Hudson. Une foule enthousiaste, autant qu'elle avait été incrédule, applaudit avec frénésie au succès de l'inventeur. Bientôt de nouvelles améliorations ajoutées au *Clermont* lui permirent de faire le service de la poste entre New-York et Albany, et de parcourir en trente heures les 150 milles de distance qui séparent ces deux villes.

La première apparition de ce bateau qui crachait le feu et la fumée jeta la consternation au milieu du pays qu'il traversait. Les marins qui le rencontrèrent furent saisis d'une terreur panique ; les uns, disent les journaux de l'époque, se précipitèrent à fond de cale ; les plus braves se jetèrent à genoux sur le pont de leur navire et prièrent Dieu de détourner de leur tête la colère du monstre.

Dès 1807, Livingstone et Fulton construisirent d'autres bateaux à vapeur ; le gouvernement, comprenant enfin le génie de Fulton, lui fit expérimenter aux frais de l'Etat son *torpedo*. Il réussit, et le congrès vota des fonds pour en fabriquer un grand nombre. Fulton voulut alors construire une nouvelle machine, espèce de frégate mue par la vapeur et qu'on pût faire servir en temps de guerre pour la défense des ports. Le gouvernement lui prêta son appui et ordonna que l'on fît à New-York, d'après les plans qu'il avait donnés, un bâtiment de guerre de 145 pieds de longueur sur 55 de largeur ; une force de 120 chevaux mettait ce navire en mouvement. Il devait porter 30 canons ; ses roues, à aubes, étaient protégées autant que possible contre les projectiles ennemis. La machine mettait en mouvement des instruments tranchants dont le jeu empêchait tout abordage, et, dans le même but, on avait disposé des tubes lançant de l'eau bouillante au moment opportun. Fulton grandissait de jour en jour dans l'estime et l'admiration de ses concitoyens. Ses succès devaient lui faire des envieux. La concurrence s'établit bientôt ; on fit aussi bien que lui ; il ne lui restait plus que le mérite de l'invention, et on le lui contesta avec acharnement. Lors d'un procès que l'illustre mécanicien eut à soutenir contre ses ennemis, il se trouva un avocat vendu à cette cause honteuse qui plaida contre Fulton. On chercha à faire révoquer le brevet qu'il avait pris avec son associé Livingstone ; on saisit même un de leurs bateaux. Déjà tant de fois éprouvé, Fulton ne put supporter ces attaques incessantes. Sa fierté se révoltait contre l'insuccès ; son énergie prenait autrefois des forces dans les obstacles ; aujourd'hui que le succès est venu, il est douloureusement affecté par l'ingratitude de ses concitoyens. Peut-être faut-il aller chercher là le secret de cette maladie inflammatoire qui le conduisit bientôt au tombeau. Un jour qu'il était sorti, par un froid très-vif, pour donner des ordres à ses ouvriers, le mal s'aggrava, et le 24 février 1815 il mourut, à peine âgé de quarante-neuf ans. Jamais homme ne fut plus universellement regretté ; les feuilles publiques parurent bordées de noir ; la municipalité de New-York et les sociétés savantes de cette ville honorèrent son convoi de leur présence ; le sénat décida que les deux chambres porteraient son deuil.

Comme homme privé, Fulton était d'une bonté sans égale. Républicain par principes, il se tint, malgré sa grande réputation, en dehors de toute fonction publique ; il ne connut jamais l'ambition. Quelques lignes extraites de sa correspondance le peignent tout entier. Il écrivait : « Le perfectionnement des arts utiles suffit à ma fortune et à mes plaisirs. Le président des Etats-Unis n'a pas une place à donner que je voulusse accepter ; et tout ce que je demande à mes concitoyens, c'est de me seconder de leurs vœux. »

FULVERIN s. m. (ful-ve-rain — du lat. *fulvus*, fauve). Couleur qu'on emploie en détrempe pour glacer les bruns.

FULVIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. Elle fournit un consul et un grand nombre de magistrats à la République. A cette famille appartiennent les branches des MAXIMUS CENTIMALUS, des PŒTINUS, des NOBILIOR et des FLACCUS. La fameuse Fulvia, qui fut l'épouse de Marc-Antoine et mère de Clodia, première femme d'Auguste, n'était pas de cette famille, mais fille d'un affranchi. V. FULVIE.

FULVIE s. f. (ful-vî). Erpét. Espèce de couleuvre.

FULVIE, dame romaine d'une famille patricienne, qui vivait au Ier siècle avant J.-C. Elle se signala par le dérèglement de ses mœurs et compta au nombre de ses amants Q. Curius, un des complices de Catilina. Fulvie, étant parvenue à connaître par Curius le secret de la conjuration, le révéla à Cicéron, qui venait d'être nommé consul ; et lorsque, plus tard, les conjurés résolurent d'assassiner le grand orateur romain, ce fut également Fulvie qui l'avertit de se tenir sur ses gardes.

FULVIE, matrone romaine, qui fut d'abord mariée à Clodius, ensuite à Curius, enfin à Marc-Antoine. Pendant le deuxième triumvirat, on la vit aussi avide de sang et d'or que les trois dictateurs eux-mêmes (43 av. J.-C.).

On raconte que, lorsqu'on apporta à son époux la tête de Cicéron, l'insolente mégère perça avec un poinçon d'or la langue du célèbre orateur.

Sous le règne d'Auguste, délaissée par Antoine, qui était alors auprès de Cléopâtre, elle crut voir dans la conduite de son mari un outrage capable de faire prendre les armes à la nation romaine tout entière, et demanda à Auguste de se mettre à la tête de son armée. Auguste refusa, à la grande colère de Fulvie, qui leva aussitôt contre lui une petite armée, dont elle prit le commandement, ayant pour lieutenant le frère de son mari, Lucius Antoine. Obligée de quitter Rome, elle s'enferma dans Pérouse, où elle soutint un long siége et se conduisit avec une grande intrépidité. Vaincue et désespérée, elle partit pour l'Orient, où, par toutes sortes d'artifices, elle essaya de ramener à elle son infidèle époux. Ne pouvant y parvenir, elle alla mourir de chagrin à Sicyone.

FULVIUS (Flaccus). V. FLACCUS.

FULVIVENTRE adj. (ful-vi-van-tre — du lat. *fulvus*, *fulvi*, roux, et de *ventre*). Zool. Qui a le ventre roux.

FULVY (Philibert-Louis ORRY, marquis DE), poëte français, né en 1736, mort à Londres en 1823. Il était fils de L. Orry, intendant des finances, qui fonda la manufacture de porcelaine de Vincennes, depuis transférée à Sèvres. Il composa des poésies facilement et élégamment écrites, dont un grand nombre parurent dans le *Mercure*, dans l'*Almanach des muses*, dans les *Etrennes d'Apollon*. A l'époque de la Révolution, le marquis de Fulvy se retira en Angleterre, où il termina ses jours. Quelques-unes de ses pièces de vers ont été imprimées à la suite de la *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles en* 1791 (Paris, 1823, in-8°). Un recueil de 133 fables, dû au marquis de Fulvy, a été publié à Madrid (1798, in-12).

FUMADE s. f. (fu-ma-de — rad. *fumer*). Agric. Amélioration naturelle du terrain aux endroits où les bêtes à cornes ont été parquées pendant la nuit.

— Adjectiv. *Briquet fumade*, Briquet phosphorique, ainsi nommé à cause de l'inventeur Fumade.

FUMAGALLI (Ange), antiquaire et historien, l'un des hommes les plus érudits de l'Italie moderne, né à Milan en 1728, mort en 1804. Il entra dans l'ordre de Cîteaux, professa la philosophie à Rome et devint abbé de son monastère. On a de lui : *Sull' origine dell' idolatria* (1757) ; *le Vicende di Milano durante la guerra di Federigo I° imperatore* (1778, in-4°) ; une bonne édition de *Winckelmann*, traduction italienne d'Amoretti (1779) ; *Delle antiquita longobardico-milanesi* (1792, 2 vol. in-4°) ; *Delle instituzioni diplomatiche* (1802, 4 vol. in-4°) ; *Codice diplomatico Sant'-Ambroziano* (1805, in-4°), recueil de pièces publiées après sa mort, etc.

FUMAGE s. m. (fu-ma-je — rad. *fumer*). Techn. Opération qui consiste à exposer certains aliments à la fumée pour les mieux conserver : *Le* FUMAGE *des jambons, des harengs*. ‖ Nom donné, dans certaines fabriques, au commencement de la cuisson des briques, ce qu'on appelle ailleurs PETIT FEU ou TREMPE. ‖ Opération qui consiste à donner, au moyen de la fumée de certaines substances, une fausse couleur d'or à l'argent filé.

— Anc. cout. Droit qu'on percevait en certains lieux sur les étrangers qui faisaient du feu. ‖ Droit qu'on percevait sur chaque cheminée.

— Agric. Action de fumer les champs, d'y mettre du fumier.

FUMAGINE s. f. (fu-ma-ji-ne — rad. *fumer*). Arboric. Poussière noire que l'on remarque sur certains arbres dans les serres, dans les orangeries, et dans les pays où les étés sont secs et chauds : *En Provence, on connaît sous le nom de* noir *la* FUMAGINE *de l'olivier*. ‖ On dit aussi FUMAGO s. m.

FUMAISON s. f. (fu-mè-zon — rad. *fumer*). Exposition à la fumée de viandes ou poissons préalablement salés, afin de les conserver : *La* FUMAISON *des viandes est en quelque sorte le complément de la salaison*. (Joigneaux.)

— Agric. Action de fumer les champs.

FUMANA s. m. (fu-ma-na — du lat. *fumus*, fumée). Bot. Section du genre hélianthème, de la famille des cistinées, érigée en genre par quelques auteurs.

FUMANT (fu-man) part. prés. du verbe Fumer : *Le Jorullo, volcan du Mexique, ne date que de* 1759. *Sa surface est recouverte de milliers de petits cônes* FUMANT *sans cesse. Des marins* FUMANT *leur pipe.*

FUMANT, ANTE adj. (fu-man, an-te — rad. *fumer*). Qui fume, qui émet de la fumée ou de la vapeur : *Un mets* FUMANT. *Des ruines* FUMANTES. *La petite ville d'Aix, en Savoie, toute* FUMANTE, *toute bruissante et tout odorante des ruisseaux de ses eaux chaudes et sulfureuses, est assise par étages sur un large et rapide coteau de vignes, de prés, de vergers.* (Lamart.)

Sous les murs tout *fumants* dussé-je être écrasée,
Je ne trahirai point l'innocence accusée.

VOLTAIRE.

— *Fumant de sang, de carnage*, Souillé de sang fraîchement versé par un meurtre ou dans un combat : *Un bras* FUMANT DE SANG. *Des mains encore* FUMANTES DE CARNAGE.

— Jeux. *Bloc fumant*, Coup par lequel on bloque la bille avec tant de roideur, que la poussière sort comme une fumée de la bande du billard.

FUMARAMIDE s. f. (fu-ma-ra-mi-de — de *fumarique* et *amide*). Chim. Amide de l'acide fumarique.

FUMARATE s. m. (fu-ma-ra-te — rad. *fumarique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fumarique avec une base.

FUMARIA s. m. (fu-ma-ri-a — du lat. *fumus*, fumée). Bot. Nom scientifique latin du genre fumeterre.

FUMARIACÉ, ÉE adj. (fu-ma-ri-a-sé — du lat. *fumaria*, fumeterre). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fumeterre. ‖ On dit aussi FUMARIÉ, ÉE et FUMARIOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre fumeterre.

— **Encycl.** La famille des *fumariacées* comprend des plantes herbacées, à feuilles alternes, simples, très-découpées, glabres,

molles. Les fleurs sont réunies en grappes terminales ou opposées aux feuilles et munies de bractées membraneuses. Elles présentent un calice à deux sépales très-petits; une corolle à quatre pétales opposés en croix, libres ou diversement soudés, et dont un ou deux sont prolongés à la base en bosse ou en éperon; six étamines, groupées en deux faisceaux égaux et opposés, à filets libres ou soudés, celui du milieu terminé par une anthère biloculaire, les deux autres à anthère uniloculaire; un ovaire libre, à une seule loge généralement pluriovulée, surmonté d'un style filiforme terminé par un stigmate bifide. Le fruit est une petite capsule, en forme de silique ou de silicule, s'ouvrant quelquefois en deux valves, sur les bords desquelles sont insérées des graines ovoïdes, noires et luisantes, pourvues d'un arille ou d'une caroncule vers le point d'attache, et contenant un petit embryon entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les papavéracées, comprend les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Fumariées:* Genres fumeterre, platycapnos, discocapnos, sarcocapnos. II. *Corydalées :* Genres corydalide, diélytre, adlumie, dactylicapnos, cysticapnos. Ces plantes habitent pour la plupart les régions tempérées de l'hémisphère nord. Elles renferment un suc aqueux et amer. Plusieurs espèces possèdent des propriétés toniques assez prononcées.

FUMARIMIDE s. f. (fu-ma-ri-mi-de — de *fumarique* et *imide*). Imide de l'acide fumarique.

FUMARINE s. f. (fu-ma-ri-ne — rad. *fumarique*). Chim. Base organique contenue dans la fumeterre.

FUMARIQUE adj. (fu-ma-ri-ke — du lat. *fumaria*, fumeterre). Chim. Se dit d'un acide que l'on retire de la fumeterre et qui prend aussi naissance dans l'action de la chaleur sur l'acide malique. ‖ *Anhydride fumarique*, Anhydride de l'acide fumarique.

— **Encycl.** *Acide fumarique*. L'acide *fumarique* $C^4H^4O^4 = (C^4H^2O^2)''(OH)^2$ est isomérique avec l'acide maléique. Il diffère de l'acide malique $C^4H^6O^5$ par une molécule d'eau, et de l'acide succinique $C^4H^6O^4$ par une molécule d'hydrogène qu'il contient en moins. On le rencontre dans plusieurs plantes, dans la fumeterre (*fumaria officinalis*), le lichen d'Islande (*lichen islandicus*), le *corydalis bulboso*, le *glaucium flavum* et le *boletus pseudoignarius*. On peut le préparer en déshydratant l'acide malique, ou en faisant subir une modification isomérique à l'acide maléique au moyen de l'acide bromhydrique ou iodhydrique.

— I. Préparation. 1° *Au moyen de la fumeterre*. On fait une décoction de la plante fraîche et fleurie mêlée à la racine, on exprime, on laisse déposer, on décante et l'on évapore d'abord à feu nu, puis au bain-marie, jusqu'à consistance sirupeuse. Le sirop ainsi obtenu, laissé au frais pendant une nuit, abandonne des cristaux très-durs d'acide *fumarique*. On rejette les eaux mères, on lave les cristaux à l'eau froide, puis on les suspend dans l'eau et on les sature par un léger excès de carbonate de potasse. On ajoute de l'acide sulfurique à la liqueur et l'on chauffe au bain-marie. Il ne tarde pas à se déposer une résine rouge dont on se débarrasse par filtration, puis on active l'évaporation, et enfin on laisse refroidir le liquide. Les cristaux qui se déposent sont encore rouges. On les purifie en les dissolvant dans l'eau chaude et en décolorant leur solution par le charbon animal. On obtient ainsi des cristaux d'un blanc de neige dont le poids s'élève à 6,156 pour 100 de l'herbe fraîche.

On peut encore retirer l'acide *fumarique* du fumarate de chaux contenu dans le suc de fumeterre. Ce suc, abandonné à lui-même pendant deux ans, a laissé déposer le fumarate de chaux sous forme de grains cristallins qui peuvent être lavés à l'eau. Le sel décomposé par l'acide oxalique fournit de l'acide *fumarique* coloré en rouge par des impuretés. On le purifie en le sublimant après l'avoir mélangé avec du sable, ou bien en le faisant cristalliser plusieurs fois dans l'éther.

Enfin Trommsdorff préfère précipiter le suc fraîchement préparé de fumeterre par l'acétate de plomb. Laver le précipité, le décomposer par l'acide sulfhydrique, filtrer, évaporer, laisser refroidir, et purifier les cristaux impurs qui se forment en les redissolvant dans l'eau et décolorant la dissolution au moyen du charbon animal.

— 2° *Au moyen du lichen d'Islande*. On fait macérer le lichen d'Islande avec une solution de carbonate de soude, on l'exprime, on le précipite par l'acétate basique de plomb, et l'on retire l'acide *fumarique* de son sel de plomb par le même procédé que précédemment. Au lieu d'employer du carbonate de soude, on peut aussi faire digérer le lichen d'Islande avec un lait de chaux en broyant et agitant souvent pendant six jours. On exprime ensuite, on évapore le liquide à la moitié de son volume, on l'acidule au moyen de l'acide acétique et on y ajoute de l'acétate basique de plomb jusqu'à ce que le précipité rougeâtre qui se forme d'abord cesse de se produire. On filtre alors et l'on abandonne le liquide à lui-même. Il s'y dépose bientôt des aiguilles très-blanches de fumarate de plomb, dont on extrait l'acide *fumarique* comme il a été dit. Les eaux mères d'où ces aiguilles se sont déposées donnent une nouvelle quantité de sel de plomb, moins pur lorsqu'on les évapore. On en retire un acide impur que l'on purifie en le faisant cristalliser dans l'acide azotique dilué. Cet acide est destiné à enlever les dernières traces de chaux que le produit contient d'ordinaire.

— 3° *Au moyen du glaucium luteum*. On exprime le jus de cette plante, on le porte à l'ébullition, on le précipite par l'ammoniaque, on le filtre et on le mêle pendant qu'il est encore chaud avec un léger excès d'acide azotique. Enfin on précipite cette liqueur par le sous-acétate de plomb, et l'on sépare l'acide *fumarique* de son sel de plomb par le procédé ordinaire.

— 4° *Au moyen des acides malique et maléique*. On place de l'acide malique dans une cornue et on le maintient pendant longtemps à la température de 130°; il distille de l'eau et de l'acide maléique, tandis que l'acide *fumarique* reste dans la cornue sous la forme d'un résidu solide. L'acide maléique peut, à son tour, être converti en acide *fumarique* par une ébullition prolongée avec de l'acide iodhydrique.

— II. Propriétés. L'acide que l'on prépare au moyen de l'acide malique cristallise de ses solutions aqueuses en larges prismes incolores, striés, parfois rhombiques, parfois hexagonaux; celui que l'on prépare au moyen de la fumeterre se présente sous forme d'écailles réunies en groupes étoilés; celui du lichen d'Islande en aiguilles, suivant Pfaff; en cristaux agglomérés sous forme de chouxfleurs, suivant Schodler. L'acide *fumarique* peut se sublimer en aiguilles longues et blanches. Il ne fond qu'à une température élevée, se volatilise aux environs de 200°, même avant de fondre, et se sublime alors inaltéré pour la plus grande partie. Une faible portion se résout cependant en eau et anhydride *fumarique* $C^4H^2O^3$. L'acide *fumarique* est inodore et d'une saveur très-acide; il rougit fortement le tournesol. Il se dissout peu dans l'eau froide, plus facilement dans l'eau chaude, assez facilement dans l'alcool et l'éther.

— III. Réactions. 1° Lorsqu'on le chauffe, l'acide *fumarique* se résout en partie en eau et anhydride *fumarique* $C^4H^2O^3$. 2° Il brûle avec une flamme d'un bleu pâle. 3° Pulvérisé avec du bioxyde de plomb, il perd d'abord de l'eau et finit par prendre feu sans dégager d'acide formique. 4° Suivant R. Hogen, la solution aqueuse de cet acide n'est pas altérée par huit jours d'ébullition à l'air libre, ni lorsqu'on la maintient à 250° dans un tube scellé à la lampe. Il ne se forme pas d'acide malique dans ces conditions. Suivant Rieckher les solutions d'acide *fumarique* deviennent brunes lorsqu'on les chauffe. Il faut croire que Rieckher a opéré avec de l'acide *fumarique* impur. Cela est d'autant plus probable qu'il prétend avoir observé un dégagement d'anhydride sulfureux pendant cette ébullition. Or on ne voit guère d'où aurait pu venir le soufre dans une solution d'acide *fumarique*. 5° L'acide *fumarique* se convertit partiellement en acide malique lorsqu'on le maintient pendant 140 heures à 100° en solution dans l'acide chlorhydrique étendu. Le liquide évaporé à siccité et traité par une petite quantité d'eau froide lui abandonne l'acide malique, tandis que l'acide *fumarique* inaltéré reste pour résidu. 6° L'acide *fumarique* n'est décomposé ni par l'acide azotique bouillant, ni par les solutions bouillantes de dichromate de potasse, ni par une ébullition avec de l'eau et du peroxyde de plomb; il ne précipite pas du noir de platine de la solution de chlorure platinique; et, d'une manière générale, il montre très-peu de tendance à se décomposer sous l'influence des agents oxydants. 7° L'hydrogène naissant se fixe facilement sur l'acide *fumarique* et le convertit en acide succinique. L'acide succinique ainsi produit est identique avec celui qui prend naissance au moyen de l'acide maléique et de l'hydrogène naissant. L'hydrogène convertit donc ces deux isomères en un produit unique. 8° L'acide bromhydrique se fixe aussi directement sur l'acide *fumarique* et sur l'acide maléique $C^4H^4O^4$ et donne, dans les deux cas, un produit unique : l'acide bromosuccinique $C^4H^5BrO^4$. 9° Le brome se fixe sur l'acide *fumarique* en donnant de l'acide bibromosuccinique $C^4H^4Br^2O^4$. Ce produit diffère par ses propriétés de celui qui prend naissance dans l'action du brome sur l'acide maléique. Ainsi donc, tandis que l'hydrogène naissant et l'acide bromhydrique transforment les deux acides isomères en un seul et même produit, le brome transforme ces deux acides en deux produits isomères.

— IV. Fumarates. L'acide *fumarique* est un acide bibasique qui forme des sels acides et des sels neutres.

— V. Isomérie des acides fumarique et maléique. Le fait le plus caractéristique de cette isomérie est celui que nous venons de signaler, à savoir, que les deux acides isomères donnent un seul et même produit, l'acide succinique ou l'acide bromo-succinique, sous l'influence de l'hydrogène naissant ou de l'acide bromhydrique, tandis que l'on obtient deux produits isomères lorsqu'on soumet ces acides à l'influence du brome. On s'explique facilement ce fait si l'on dérive les acides *fumarique* et maléique de l'acide succinique.

La formule de l'acide succinique est indubitablement

$$\begin{array}{l} C\left\{\begin{array}{l}OH\\O\end{array}\right. \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ C\left\{\begin{array}{l}O\\OH.\end{array}\right. \end{array}$$

Il est évident que si l'on enlève deux atomes d'hydrogène à cet acide, sans toucher, bien entendu, à l'hydrogène typique (celui des oxhydryles OH), puisque le produit de la déshydrogénation est acide et bibasique comme l'acide succinique lui-même, on pourra éliminer cet hydrogène aux dépens d'un seul atome de carbone ou aux dépens des deux atomes de carbone moyens. De là les deux formules

$$\begin{array}{lcl} C\left\{\begin{array}{l}OH\\O\end{array}\right. & & C\left\{\begin{array}{l}OH\\O\end{array}\right. \\ | & & | \\ CH^2 & & CH \\ | & \text{et} & | \\ C: & & CH \\ | & & | \\ C\left\{\begin{array}{l}O\\OH\end{array}\right. & & C\left\{\begin{array}{l}O\\OH,\end{array}\right. \end{array}$$

qui correspondent aux deux isomères connus. Vient-on à fixer de l'hydrogène sur l'un ou l'autre de ces corps, les vides se comblent et l'on retombe, dans l'un comme dans l'autre cas, sur la formule de l'acide succinique. Au lieu d'hydrogène fait-on agir l'acide bromhydrique sur ces deux corps, il est encore évident qu'on obtient un produit unique

$$\begin{array}{l} C\left\{\begin{array}{l}OH\\O\end{array}\right. \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CHBr \\ | \\ C\left\{\begin{array}{l}O\\OH.\end{array}\right. \end{array}$$

Mais lorsque c'est par le brome que l'on traite ces corps, il est évident aussi que, dans un cas, les deux atomes de brome s'uniront au même atome de carbone, tandis que, dans le second cas, ils s'uniront à deux atomes de carbone différents et l'on obtiendra deux acides bibromosucciniques isomères

$$\begin{array}{lcl} C\left\{\begin{array}{l}OH\\O\end{array}\right. & & C\left\{\begin{array}{l}OH\\O\end{array}\right. \\ | & & | \\ CH^2 & & CHBr \\ | & \text{et} & | \\ CBr^2 & & CHBr. \\ | & & | \\ C\left\{\begin{array}{l}O\\OH\end{array}\right. & & C\left\{\begin{array}{l}O\\OH.\end{array}\right. \end{array}$$

— *Anhydride fumarique*. L'anhydride *fumarique* $C^4H^2O^3 = C^4H^2O^2.O$ dérive de l'acide *fumarique* $C^4H^4O^4$ par élimination d'une molécule d'eau. On peut aussi bien considérer ce corps comme l'anhydride maléique que comme l'anhydride *fumarique*, parce qu'il se produit avec une égale facilité au moyen de l'un ou de l'autre de ces deux acides isomères. Pour préparer cet anhydride, on soumet à la distillation de l'acide malique cristallisé, jusqu'à ce qu'il ne reste plus dans la cornue autre chose que de l'acide *fumarique* solide. Pendant la distillation, on change de récipient de manière à recueillir à part les dernières parties qui passent, et de les séparer ainsi des portions aqueuses qui passent les premières et qu'on rejette. On soumet ensuite le produit que l'on a recueilli à de nouvelles distillations, en rejetant chaque fois les parties aqueuses, et l'on ne cesse de distiller que lorsque, dans une dernière opération, on remarque qu'il ne s'est plus formé d'eau, et qu'il ne reste plus dans la cornue aucun résidu d'acide *fumarique*. L'anhydride *fumarique* fond à 57° et bout à 176°. Lorsqu'on le soumet à une température un peu supérieure à son point d'ébullition, il se décompose, brunit et dégage des gaz.

FUMAROLLE s. f. (fu-ma-ro-le). Géol. Syn. de FUMEROLLE.

FUMARS (Etienne), littérateur et fabuliste français, né près de Marseille en 1743, mort à Copenhague en 1806. Venu jeune à Paris, il donna des leçons particulières, tout en cultivant la poésie, publia dans un almanach littéraire une fable, qui fut remarquée, et entra alors en relations avec divers personnages du temps, Lemierre, Boucher, Dorat, etc. Le marquis de Vérac, dont il avait élevé les enfants, ayant été nommé ministre plénipotentiaire en Danemark, Fumars le suivit à Copenhague. Il connut, dans cette ville, la fille du pasteur Eyraut, descendant d'un de ces Français que la révocation de l'édit de Nantes avait contraints à s'expatrier, et il l'épousa. Depuis lors il ne quitta plus le Danemark, et professa successivement la littérature française à Kiel et à Copenhague. Atteint d'une indisposition jugée fort légère, il mourut subitement, en plein jour, dans une rue de Copenhague.

Fumars était un homme instruit et d'un caractère honorable. Comme littérateur, il s'est fait connaître par des poésies légères, et surtout par des fables dont le style est coulant et facile, mais où l'on trouve peu d'idées neuves et originales. Ses *Fables* et ses poésies diverses ont été publiées après sa mort, à Paris, en 1807 (in-8° et in-12).

FUMAT s. m. (fu-ma — rad. *fumée*, par allusion à la couleur de l'animal). Ichthyol. Nom vulgaire de la raie à long bec.

FUMAY, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kil. de Rocroi, sur la Meuse; pop. aggl. 3,908 hab. — pop. tot. 4,099 hab. Carrière d'ardoises du Moulin Saint-Antoine, exploitée sur une longueur de 500 mètres, et produisant environ 35 millions d'ardoises par an.

FUMÉ, ÉE (fu-mé) part. passé du v. Fumer. Qui a été exposé à la fumée : *Du jambon* FUMÉ. *Une langue* FUMÉE. *Dans les charcuteries de Canton, j'ai vu du cœur humain* FUMÉ. (L. Veuillot.)

— Brûlé, consumé pour qu'on en aspire la fumée : *Du tabac* FUMÉ *dans une pipe*.

— Fam. Perdu; attrapé : *Le pauvre homme est* FUMÉ, *il n'a pas deux jours à vivre. Tu es* FUMÉ, *mon bonhomme*. (Alex. Dumas.)

— Empreinte que l'on fait sur une carte avec un poinçon noirci à la flamme d'une bougie, pour voir si la lettre est bien gravée. ‖ Epreuve d'une gravure sur bois obtenue dans le même but, à l'aide du brunissoir.

— Agric. Amendé, fertilisé avec du fumier : *Dans une terre trop* FUMÉE, *le froment courra les risques de la verse et de la rouille*. (Math. de Dombasle.)

FUMÉE s. f. (fu-mé — latin *fumus*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *dhu*, agiter, secouer, d'où le sanscrit *dhuma*, la fumée qui s'agite, ce qui est agité et emporté en tourbillon). Produits gazeux plus ou moins opaques, qui se dégagent de certains corps en combustion : *La* FUMÉE *du charbon de terre. La* FUMÉE *du tabac. Ouvrir la fenêtre pour laisser sortir la* FUMÉE. *Les sauvages ne mangent la chair du castor qu'après l'avoir fait boucaner à la* FUMÉE. (Chateaub.)

Tout s'en va comme la *fumée*,
L'espérance et la renommée.
A. de Musset.

— Abusiv. Vapeur, exhalaison : *La* FUMÉE *sortait des narines de mon cheval*.

Ah! que la vie est belle et son aspect divin
A travers la *fumée* et la pourpre du vin!
A. Barbier.

— Par ext. Odeur, fumet : *Respirant à plein nez la* FUMÉE *des ragoûts, j'appris à connaître la sensualité*. (Le Sage.)

Il vint à ce festin conduit par la *fumée*.
Boileau.

— Fig. Chose vaine, frivole, sans consistance : *La réputation est une* FUMÉE. *Toute la gloire humaine n'est que* FUMÉE *et dépense inutile*. (Droz.)

A quelque prix qu'on mette une telle *fumée*,
L'obscurité vaut mieux que tant de renommée.
Corneille.

— Poétiq. Louange, par allusion à la fumée de l'encens : *Il ne faut pas que la* FUMÉE *de l'encens brûlé devant une jolie femme noircisse sa réputation*. (Mme de Motteville.) *Les flatteurs obscurcissent à force de* FUMÉE *l'éclat du mérite*. (De Ségur.)

. . . . Par l'espoir du gain votre muse animée
Vendrait au poids de l'or une once de *fumée*.
Boileau.

— *Noir de fumée*, Couleur noire préparée avec de la suie très-fine.

— *S'en aller en fumée*. Se brûler complétement, en ne laissant d'autre résidu que la fumée. ‖ Fig. Disparaître sans résultat, sans profit : *Tous mes beaux projets* S'EN SONT ALLÉS EN FUMÉE.

— *Subsister de fumée, se repaître de fumée*, Vivre d'une manière misérable :

. . . . . . Une muse affamée
Ne peut pas, dira-t-on, *subsister de fumée*.
Boileau.

‖ Fig. Se nourrir d'illusions : *C'est un homme incorrigible; il* SE REPAÎTRA *éternellement* DE FUMÉE.

— Loc. prov. *Manger son pain à la fumée du rôti*, Etre témoin d'un plaisir, d'un bonheur sans pouvoir y goûter; cette locution vient d'un conte des *Mille et une nuits : Quoique malade et grondeur, c'était un assez bon homme, mais qui n'aimait pas trop* MANGER SON PAIN À LA FUMÉE DU RÔTI. (J.-J. Rouss.) ‖ *Il n'y a pas de fumée sans feu*, Il n'y a pas d'effet sans cause; lorsqu'un bruit se répand, il y a toujours quelque chose de vrai au fond. ‖ *Il n'y a pas de feu sans fumée*, Il n'y a pas de cause sans effet; lorsqu'on est animé d'une passion vive, il est difficile de ne pas le laisser paraître.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des psychés.

— Au pl. Excitation produite au cerveau par les boissons alcooliques : *Les* FUMÉES *du vin. Les* FUMÉES *de l'ivresse*. ‖ Exaltation, passion qui trouble l'âme et produit comme une ivresse morale : *Les* FUMÉES *de l'orgueil. L'éclat de la fortune fait quelquefois prendre les* FUMÉES *de la vanité pour les feux de l'amour*. (De Meilhan.)

— Véner. Fiente, excréments des cerfs, biches, gazelles et autres bêtes fauves : *Les* FUMÉES *d'un gros cerf sont non-seulement plus avancées, mais encore plus ridées, mieux moulées et plus lourdes que celles du jeune*. (J. La Vallée.) *Le valet de limier lève les* FUMÉES *et en apporte au rendez-vous*. (Chapus.)

— Techn. Taches demi-opaques qui dimi-

nuent la transparence des diamants et leur font perdre de leur valeur.

— **Épithètes.** Légère, blanche, subtile, pénétrante, épaisse, obscure, sombre, ténébreuse, noire, volante, ondoyante, tourbillonnante, brûlante, affreuse, horrible, épouvantable, étouffante, âcre, sulfureuse, éclaircie, dissipée, chassée, douce, agréable, aromatique.

— Fig. Douce, enivrante, vaine, fugitive, frivole, passagère, trompeuse, menteuse, mensongère.

— **Encycl.** La *fumée* est un mélange de gaz, de vapeur d'eau et de particules plus ou moins ténues, qui se dégagent pendant la combustion d'un grand nombre de matières, telles que le bois, la houille, la tourbe, les résines, etc. Lorsqu'on vient de charger une grille de combustible frais, elle se trouve complétement obstruée et ne laisse passer qu'une quantité d'air presque insignifiante; le combustible éprouve alors une véritable distillation en vase clos, très-brusque; il se forme des produits pyrogénés riches en carbone et en hydrogène, qui, en passant sur la tôle où la température est très-élevée, se décomposent en donnant lieu à de la vapeur d'eau, à un peu d'oxyde de carbone et d'hydrogène libre, à de l'acide carbonique, venant en partie de la faible quantité d'air qui a passé à travers les barreaux de la grille, et à un dépôt de charbon en particules très-ténues, entraînées par le courant gazeux, et qui, suivant leur plus ou moins d'abondance, constituent la *fumée* noire opaque et la *fumée* légère translucide et jaunâtre. A mesure que la distillation avance, la *fumée* diminue, et enfin il arrive un moment où, par cette cause, ainsi que parce que l'air arrive en assez grande abondance pour déterminer la combustion complète, on n'aperçoit plus de *fumée* au sommet de la cheminée, et cet état de choses dure jusqu'à la fin de la charge.

Des expériences entreprises par la commission centrale des machines à vapeur ont donné, pour la quantité d'air qui passe à travers les barreaux de la grille d'un foyer alimenté avec de la houille de Mons, un rapport de 1 à 4, depuis le commencement jusqu'à la fin d'une charge, et ont démontré que la quantité d'air qui traverse la grille aussitôt après une charge est tout à fait insuffisante pour opérer la combustion complète des produits de la distillation.

La *fumée* est sensible à nos yeux à cause de la condensation des vapeurs au contact d'une région plus froide dans laquelle elles pénètrent en s'élevant, mais surtout par la présence des particules de combustible, qui, consumées en partie, ont acquis assez de légèreté pour être entraînées avec les produits volatils. Chacun connaît les effets désagréables de la *fumée* dans les appartements; outre qu'elle fatigue la vue et qu'elle gêne la respiration, elle ternit tout ce qu'elle atteint; il est donc important de la chasser le plus complétement et le plus promptement possible; mais les moyens employés ne sont pas toujours très-efficaces. Il est souvent bien difficile de construire des issues infaillibles pour le dégagement du fluide échauffé. Les règles observées par les architectes et les fumistes ne sont pas toujours suffisantes ni applicables. Le but nécessaire est d'établir une aspiration, ou, en d'autres termes, un tirage soit naturel, soit forcé. Les matières gazeuses provenant de la combustion tendent, il est vrai, à s'élever, puisqu'elles ont une densité inférieure à celle de l'air ambiant; mais il faut que la cheminée ou le tuyau par où elles s'écoulent n'ait qu'une ouverture d'une dimension strictement nécessaire, pour qu'il ne se forme pas de courants descendants. Ceux-ci, qui se produisent quand le vent s'engouffre dans l'orifice extérieur de la cheminée, rabattent la *fumée* dans les appartements. Le mouvement ascensionnel ayant plus d'intensité lorsque la colonne d'air est élevée, il convient de donner aux cheminées une hauteur suffisante et de les surmonter, au besoin, d'un tuyau conique qui, en rétrécissant l'ouverture, donne à la *fumée* une vitesse suffisante pour résister à l'action du vent. Deux autres motifs engagent encore à élever les tuyaux de cheminée : le premier est que l'on soustrait ainsi l'orifice aux agitations atmosphériques occasionnées tant par l'échauffement des toits sous l'influence des rayons solaires que par les tournoiements qu'ils déterminent dans l'air, en raison de l'obstacle qu'ils présentent à sa marche; le second motif est que la partie fuligineuse se disperse, se perd plus facilement dans l'espace et cesse de devenir incommode. En dépit de ces précautions, le voisinage des usines est souvent malsain, malgré l'obligation dans laquelle on a mis les fabricants de construire des cheminées d'une très-grande hauteur; aussi a-t-on fait de nombreuses tentatives pour brûler la *fumée* au moyen d'appareils spéciaux, auxquels on a donné le nom de *fumivores*.

— Véner. Suivant l'âge, la nourriture, le sexe et la saison, les cerfs jettent des *fumées* différentes de forme, de dimensions et de consistance. Voici quelle est la nomenclature adoptée à ce sujet par les veneurs : *fumées en bouzards*, *fumées* molles et en masse confuse, comme la bouse des vaches; *fumées en plateaux, fumées* un peu plus consistantes que les bouzards et ayant aussi une forme un peu plus décidée, qui les fait ressembler à des espèces de petits disques liés ensemble; *fumées en troches* ou *torches*, *fumées* analogues aux plateaux, mais ayant encore une forme plus marquée; *fumées formées*, *fumées* rondes et longues et tout à fait détachées les unes des autres; *fumées en chapelet*, *fumées* presque formées et se tenant par une espèce de glaire; *fumées entées*, *fumées* réunies deux à deux d'une manière si intime que chaque groupe semble n'en offrir qu'une seule; *fumées martelées*, *fumées* qui ne sont ni tout à fait rondes ni tout à fait carrées, mais participent des deux formes, comme si on les avait travaillées au marteau; *fumées vaines*, *fumées* formées, qui sont creuses et légères.

FUMEL, bourg de France (Lot-et-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. et à 28 kilom. de Villeneuve-sur-Lot; pop. aggl., 1,888 hab. — pop., tot. 3,426 hab. Houilles et fers; corderies, fours à chaux, forge. Château du XVII^e siècle classé parmi les monuments historiques.

FUMEL (Jean-Félix-Henri DE), prélat français, né à Toulouse en 1717, mort en 1790. Il fut évêque de Lodève. On a de lui un ouvrage souvent réimprimé, intitulé : le *Culte de l'amour divin*, ou la *Dévotion au Sacré cœur*, une *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité du siècle* (Paris, 1765), des *Oraisons funèbres*, etc.

FUMELER v. a. ou tr. (fu-me-lé — rad. *femelle*, qui se dit *fumelle* dans certains patois. Les agriculteurs appellent chanvre femelle le chanvre mâle, et chanvre mâle le chanvre femelle, parce que celui-ci est de plus grande taille). Agric. Débarrasser du chanvre mâle, dans le département des Deux-Sèvres : FUMELER *une chenevière.*

FUMER v. n. ou intr. (fu-mé — du lat. *fumare;* du gr. *thuma*, fumée du sacrifice, formé de *thuein*, sacrifier, en sanscrit *dhu*, fumer). Produire, émettre de la fumée : *Du bois, du charbon de terre qui* FUME *beaucoup. Les décombres de la maison incendiée* FUMAIENT *encore.*

Le cierge saint pour les époux s'allume;
Le chant d'hymen s'élève, l'encens *fume.*
MILLEVOYE.

‖ Répandre, exhaler des vapeurs : *Des viandes qui* FUMENT *sur la table. Notre course avait été rapide; nos chevaux* FUMAIENT. *Le matin et le soir il n'est pas rare de voir les prairies* FUMER.

Le gibier embroché grille et *fume* pour vous.
BERCHOUX.

‖ Laisser sortir de la fumée, être couvert de fumée : *Il fait froid aujourd'hui; aussi toutes les cheminées* FUMENT.

Tous les temples ouverts *fument* en votre nom.
RACINE.

Du salpêtre en fureur l'air s'échauffe et s'allume,
Et des coups redoublés tout le rivage *fume.*
BOILEAU.

— Rabattre la fumée au lieu de la conduire au dehors, en parlant des cheminées et des autres foyers intérieurs : *Un poêle qui* FUME. *Cette cheminée* FUME *beaucoup.*

— Fam. Pester intérieurement, enrager : *Il* FUMAIT, *mais il sut se contenir.*

— Activ. Préparer en exposant à la fumée : FUMER *du poisson.* FUMER *un jambon.*

— Brûler du tabac, ou d'autres feuilles, ou une matière quelconque : FUMER *du tabac.* FUMER *un cigarre. Les enfants* FUMENT *de l'anis à défaut de tabac. En Orient, quand on n'a rien à se dire, on* FUME *du tabac de rose ensemble.* (M^me de Staël.)

Heureux homme! il *fumait* de l'opium dans l'ambre,
Et, vivant sans remords, il aimait le sommeil.
A. DE MUSSET.

— Absol. Aspirer la fumée du tabac : *L'habitude de* FUMER *prédispose aux affections cérébrales.* (A. Rion.) FUMER *est un des plaisirs les plus bêtes et les plus coûteux.* (A. Karr.)

Instruisons l'homme au grand art de *fumer.*
BARTHÉLEMY.

— *Fumer comme un Suisse*, Fumer une grande quantité de tabac, les Suisses ayant la réputation d'être de grands fumeurs. Cette explication étant des plus simples, elle a paru naturellement trop facile, et l'on a voulu donner à la locution une origine plus détournée. En 1515, a-t-on dit, à la bataille de Marignan, les Suisses vaincus engraissèrent si bien le champ de bataille que, pour les agriculteurs du pays, *fumer comme un Suisse* devint synonyme de fumer parfaitement la terre. On disait par exemple : *Quel bon engrais! il* FUME COMME UN SUISSE. Il nous semble bien inutile de discuter une pareille opinion.

— Chasse. *Fumer un renard*, L'enfumer dans son terrier pour l'obliger à en sortir.

— Techn. *Fumer un four, un fourneau*, Y faire du feu pour le sécher après qu'on l'a construit ou réparé.

— Pathol. *Fumer sa pipe*, Se dit de certains apoplectiques qui ont un côté de la face paralysé et se gonflant à chaque expiration comme les joues d'un fumeur.

FUMER v. a. ou tr. (fu-mé — rad. *fumier*). Agric. Amender, engraisser avec du fumier : FUMER *un champ, une terre.* FUMER *des arbres.* FUMER *une vigne. Les habitants de Montreuil ne* FUMENT *leurs pêchers qu'à un certain âge.* (Raspail.) ‖ *Fumer en couverture*, Répandre également le fumier sur toute la surface du terrain que l'on veut fumer.

— Fam. Etre enterré, enseveli dans : FUMER *un coin du cimetière de Montmartre. Aimez votre ancien ami Voltaire, qui vous est tendrement attaché, jusqu'à ce qu'il aille* FUMER *son jardin après l'avoir cultivé.* (Volt.)

— *Fumer ses terres*, Epouser une personne riche, mais qui n'appartient pas à la noblesse, pour réparer sa propre fortune.

FUMERIE s. f. (fu-me-rî — rad. *fumer*). Habitude de fumer du tabac : *La* FUMERIE *est au moins un mode d'oisiveté cérébrale qui, sans cesse répété et longtemps prolongé, aboutit à l'inaptitude de l'esprit, à l'irrémédiable engourdissement des facultés.* (M. Lévy.)

— Lieu où l'on fume : *Pour celui qui veut fumer une pipe d'opium, la flamme d'une bougie suffit pour un moment; mais pour continuer à fumer plusieurs heures, comme l'habitué d'une* FUMERIE *chinoise, il faut une flamme bas placée, afin qu'il puisse fumer accoudé ou couché sur le côté.* (Armand.)

FUMEROLLE s. f. (fu-me-ro-le — rad. *fumer*). Géol. Crevasse d'un terrain volcanique, par où s'échappent de la fumée et des vapeurs : *Les* FUMEROLLES *du Vésuve.* ‖ Vapeurs qui s'échappent par des crevasses de ce genre.

— **Encycl.** Les *fumerolles* sont des éruptions de vapeurs à 100° qui s'échappent des crevasses du sol sous forme de colonnes blanches, parfois de 10 à 20 mètres de hauteur, et souvent avec bruit, comme si elles sortaient d'une chaudière à vapeur, ce qui indique la pression qu'elles supportent dans le sein de la terre. On observe les *fumerolles*, non-seulement dans les cratères des volcans actifs et dans les solfatares, mais au milieu même de certains terrains calcaires, où elles prennent un grand développement, comme on le voit en Toscane, où les jets de vapeur groupés par 10, 20, 30, à Monte-Cerboli, Castel-Nuovo, Monte-Rotondo, se trouvent disposés sur une ligne à peu près droite, de 30 à 40 kilomètres, qui semble indiquer une fente. Ces jets de vapeur entraînent toujours divers agents qui, à cette haute température, attaquent plus ou moins les roches environnantes. Au Vésuve, ils renferment de l'acide chlorhydrique; à Pouzzoles, de l'acide sulfureux et de l'hydrogène sulfuré; en Toscane, ils entraînent de l'acide borique, qu'on reconnaît dans les *lagoni* résultant de leur condensation, et qui pénètre quelquefois avec du soufre, du gypse, des oxydes de fer, dans les fissures des roches à travers lesquelles les phénomènes se manifestent. Ces *fumerolles* s'expliquent avec la plus grande facilité par la température propre du globe terrestre et par les fissures qui pénètrent jusqu'à une profondeur plus ou moins considérable; les eaux arrivent alors à la surface avec la température qui correspond au point d'où elles proviennent, et il ne faut que 3 kilomètres de profondeur pour qu'elles soient bouillantes. On conçoit aussi avec facilité comment, pendant les tremblements de terre, il peut apparaître de nouvelles sources chaudes dans une contrée, et comment celles qui existent peuvent se perdre. Ce phénomène se produit infailliblement, pour peu que, dans le premier cas, quelques fissures établissent communication depuis la surface jusqu'à la profondeur convenable, et que, dans le second, la communication préexistante se trouve interceptée. Avant le moment où la terre est arrivée au degré de refroidissement qu'elle présente aujourd'hui, les sources thermales devaient être infiniment plus nombreuses. Quand, au lieu de 1/30 de degré par mètre, la température croissait de 1/3 de degré, et qu'alors à 300 mètres se trouvait le point d'ébullition de l'eau, un très-grand nombre de sources étaient à 100°, et les *fumerolles*, maintenant assez rares, devaient être fort communes. De là il devait résulter des conditions atmosphériques très-différentes de celles de notre époque; d'épais brouillards se répandaient alors à la surface du globe, en l'absence du soleil, et le rayonnement vers les espaces célestes devenait tout à fait nul. Les hivers peu rigoureux nous font comprendre comment tant de plantes et d'animaux, impossibles dans nos climats actuels, pouvaient y vivre alors comme entre les tropiques. La surface de la terre, tempérée par ces vapeurs abondantes, pouvait admettre partout les mêmes êtres organisés, et c'est la raison pour laquelle les couches minérales anciennes présentent beaucoup moins de différences dans les débris organiques qu'elles renferment, n'importe en quel lieu, qu'il n'en existe aujourd'hui parmi les êtres des différentes zones.

FUMERON s. m. (fu-me-ron — rad. *fumer*). Morceau de charbon de bois qui n'a pas été suffisamment carbonisé, et qui répand beaucoup de fumée lorsqu'on l'allume.

— Fam. Mauvais fumeur; tout jeune fumeur.

— Pop. Jambe : *Ne pouvoir se tenir sur ses* FUMERONS.

FUMET s. m. (fu-mè — rad. *fumer*). Vapeur odorante, parfum pénétrant qui s'exhale d'une viande cuite ou en train de se cuire : *Le* FUMET *d'un rôti. Le* FUMET *de la gelinotte, comparé à celui du faisan, c'est le bouquet du Haut-Brion mis en regard de celui du Vougeot.* (Toussenel.)

De ces perdreaux maillés le *fumet* seul m'attire.
VOLTAIRE.

— Par ext. Odeur pénétrante en général : *L'esprit des hommes mûrs ressemble à du vieux vin qui a perdu ses principes enflammés et ne conserve plus que sa force et son* FUMET. (M^me de Blessington.) ‖ Emanation sortie du corps d'un être vivant, et plus particulièrement sensible au flair de certains animaux, tels que le chien et le chat.

— Art. culin. Sauce de jus de mouton, de truffes et de champignons : *Perdrix au* FUMET.

FUMETERON s. m. (fu-me-te-ron — rad. *fumier*). Agric. Tas de fumier formé dans un champ que l'on va fumer. ‖ On dit aussi FUMETEREAU.

FUMETERRE s. f. (fu-me-tè-re — du lat. *fumus terræ*, fumée de la terre. Les Grecs appelaient de même cette plante *gês kapnos*. Un nom du froment, dans les langues aryennes, présente absolument la même signification; c'est le sanscrit *gôdhûma*, qui signifie également *fumée de la terre*. Notre *fumeterre*, en italien *fumoterra*, est évidemment un nom de plante tout analogue, mais on ne voit pas bien la raison de sa dénomination). Bot. Genre de plantes, type de la famille des fumariacées : *La* FUMETERRE *officinale fleurit presque tout l'été.* (Bosc.) ‖ *Fumeterre fongueuse*, Syn. d'ADLUMIE À VRILLES. ‖ *Fumeterre jaune, odorante, tubéreuse*, etc., Noms vulgaires de diverses espèces de corydalis qui ressemblent à des fumeterres.

— **Encycl.** Ce genre est le type de la famille des fumariacées; il présente à peu près les caractères généraux que nous avons indiqués. Par suite des démembrements qu'il a subis, il renferme aujourd'hui une vingtaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans les régions chaudes ou tempérées de l'Europe et de l'Asie. La plus commune est la *fumeterre officinale*. C'est une plante annuelle, à tige anguleuse, rameuse, à feuilles très-découpées et d'un vert glauque; ses petites fleurs rose pourpré sont réunies en grappes opposées aux feuilles. Cette plante est très-abondante dans les terres labourées, les champs en friche, les vignes et les jardins, où elle fleurit pendant tout l'été. Sa saveur très-amère lui a fait donner le nom vulgaire de *fiel de terre*. Quant à celui de *fumeterre*, il rappelle la propriété de cette plante d'engraisser, de fumer le sol dans lequel elle est enfouie. Enfin, la dénomination scientifique *fumaria* vient, d'après quelques auteurs, de l'odeur de fumée qu'on a cru trouver à la *fumeterre;* suivant d'autres, de ce que son suc introduit dans l'œil y excite un larmoiement pareil à celui que provoque la fumée. La *fumeterre* a eu jadis une grande réputation en médecine; elle passe pour apéritive, incisive et diurétique. « On emploie cette plante, dit V. de Bomare, pour purger la bile, donner de la fluidité au sang, exciter les règles et les urines; elle convient très-fort pour la fièvre, la jaunisse, le scorbut et les maladies de la peau. » On l'a aussi fortement préconisée contre les dartres. En agriculture, la *fumeterre* n'est pas à dédaigner. Les vaches et les moutons la broutent; les autres bestiaux n'en veulent pas. Elle est quelquefois très-abondante dans les champs en friche, au point qu'il y a avantage à l'enfouir comme engrais vert. On a même conseillé de la semer pour cet objet. Dans tous les cas, on pourrait l'arracher et la mélanger aux fumiers pour en augmenter la masse. La *fumeterre à épis* ressemble beaucoup à la précédente et possède des propriétés analogues; elle croît dans les champs cultivés des contrées du Midi. Il en est de même de la *fumeterre grimpante*, dont les tiges et les pétioles s'enroulent autour des corps voisins. Nous citerons encore la *fumeterre à petites fleurs*, commune dans le Nord.

FUMEUR, EUSE s. (fu-meur, eu-ze — rad. *fumer*). Personne qui a l'habitude de fumer du tabac ou d'autres substances : *Un intrépide* FUMEUR. *Une réunion de* FUMEURS. *Un* FUMEUR *d'opium. Il est facile de reconnaître les* FUMEURS *à leur air hébété, à leurs lèvres baveuses.* (Blanqui.)

— **Encycl.** V. TABAC.

Fumeur (LE), tableau de Teniers; musée du Louvre (n° 521). Dans un cabaret, un jeune homme fume, assis sur un escabeau, le coude appuyé sur une table où l'on voit un pot de bière, un réchaud, des allumettes, du papier; de la main droite il tient sa pipe; la gauche est posée sur sa cuisse. Rien de plus vrai, de plus expressif que l'attitude et la physionomie de cet homme : il est tout entier au plaisir de fumer; il a l'air songeur, mais la vérité est qu'il ne pense à rien, qu'il est plongé dans cette douce somnolence que procure l'ivresse du tabac. Il s'est isolé des autres habitués du cabaret, et il a d'ailleurs une tournure et un accoutrement moins négligés que les buveurs et fumeurs ordinairement mis en scène par Teniers. Sa chevelure, partagée sur le milieu du front, descend sur ses épaules et encadre une tête intelligente et mâle. C'est là sans doute un portrait, celui de quelque ami du peintre. Derrière lui, dans le fond du cabaret, se tiennent trois buveurs, gens de bas étage; deux d'entre

eux jouent aux cartes; le troisième, debout et tenant un verre, les regarde. Une vieille femme, la cabaretière sans doute, entre bâille la porte. Quelques pots sont juchés sur un rayon. Au mur est accroché un dessin représentant le portrait d'une vieille femme, et portant la date : 1643.

Ce tableau, moins gai et moins vif de coloris que certains tableaux de Téniers, est peint dans sa manière argentine, douce et harmonieuse. « Les touches sont fines, vives, légères, dit Emeric David. Dans le coloris comme dans la composition, tout est subordonné au personnage du fumeur. La tête, plus que tout le reste, appelle l'attention; elle fait reconnaître le caractère et l'esprit du peintre. » Le *Fumeur* a été gravé dans le *Musée français*, par Delaunay, et dans les recueils de Filhol et de Réveil.

Une composition beaucoup plus importante de Teniers, qui a figuré au Louvre sous le premier empire, a été gravée dans le *Musée français* et dans le recueil de Réveil (VII, 15), sous ce titre : les *Deux fumeurs*. Ici nous avons affaire à des gens mal nippés et d'assez mauvaise mine, dont l'un, vêtu d'une immense redingote gris jaunâtre et coiffé d'un bonnet bleu, bourre sa pipe en nous regardant, tandis que l'autre allume la sienne en examinant curieusement le premier. Dans le fond, auprès de la cheminée, fument et boivent trois compagnons. L'hôtelier est debout à côté d'eux, le dos au feu, le bras gauche sur les reins, un pot à la main; il semble attendre le moment de demander les écots. Ce tableau, d'une couleur chaude et brillante, est un véritable chef-d'œuvre : les deux fumeurs du premier plan paraissent vivants.

Fumeur (LE), tableau d'Adrien van Ostade; musée du Louvre (nº 371). Un paysan, la tête tournée de trois quarts, à gauche, coiffé d'un chapeau gris à haute forme, et ayant un tablier devant lui, est assis devant un escabeau sur lequel est un pot de bière; il tient de la main gauche un réchaud de terre et se dispose à allumer sa pipe. Dans le fond, à droite, près d'une croisée, deux autres paysans jouent aux cartes, une servante debout, un broc à la main, les regarde et s'apprête à sortir. « Ce tableau, dit Emeric David, est particulièrement remarquable par un faire délicat et un extrême fini. L'ensemble offre la teinte violette et verdâtre qui était familière à Van Ostade; le coloris est un peu monotone, la touche manque de vigueur, mais l'effet de la lumière est ménagé avec une grande habileté, et la tête du personnage principal est un chef-d'œuvre pour la vivacité des tons et la finesse du pinceau. » Ce tableau, gravé par Dupréel, dans le *Musée français*, et par Filhol, a été popularisé par de nombreuses copies ou reproductions.

Fumeur (UN) ou **Après déjeuner**, tableau de Meissonier. Un jeune seigneur, en costume Louis XIII, est assis devant une table sur laquelle on voit les restes d'un jambon, un verre, un flacon. Il tient sa pipe et sourit à ses pensées. Ce tableau, d'une grande finesse d'exécution, est daté de 1863. Il a fait partie de la galerie Pereire et a été payé 25,200 fr. à la vente de cette collection, en 1872.

FUMEUX, EUSE adj. (fu-meu, eu-ze — rad. *fumée*). D'où sort de la fumée, beaucoup de fumée : *Les théâtres, en Espagne, n'ont généralement pas de façade, et ne se distinguent des autres maisons que par les deux ou trois quinquets* FUMEUX *accrochés à la porte.* (Th. Gaut.) ‖ Qui est obscurci par la fumée : *De loin en loin, un pâle réverbère jette sa lueur incertaine et* FUMEUSE *qui n'éclaire plus certaines impasses noires.* (Balz.)

— Qui envoie des vapeurs au cerveau, qui produit de l'étourdissement :

Le falerne *fumeux* aiguillonne à l'amour.
L. BOUILHET.

Le café vous présente une heureuse liqueur,
Qui d'un vin trop *fumeux* chassera la vapeur.
DELILLE.

FUMIANI (Giovanni-Antonio), peintre italien, né à Venise en 1633, mort en 1710. Il se rendit à Bologne, où il reçut les leçons de Domenico degli Ambrogi. Ses tableaux sont remarquables par la vigueur du coloris, la bonne entente de la composition et de la perspective; mais les figures manquent de vie et d'expression. On cite parmi ses meilleures œuvres : le *Martyre et la gloire de saint Pantaléon*, dans l'église de ce nom, à Venise; le *Christ chassant les vendeurs du temple*, à Saint-Roch, dans la même ville; le *Martyre des roues*, à Vicence, etc.

FUMICHON, village et commune de France (Calvados), canton, arrond. et à 12 kilom. de Lisieux; 387 hab. Beau château de diverses époques, bâti sur la lisière d'un bois. Une tour du XVIᵉ siècle, garnie de mâchicoulis, deux pavillons de la même époque, la tour et le gros pavillon qui termine la façade à gauche sont dignes d'attention.

FUMIER s. m. (fu-mié — bas lat. *fumarium*, dérivé du lat. *fimus*, fumier, qui semble avoir le même sens radical que *fumus*, fumée, et qui était sans doute ainsi nommé à cause de la fumée qui en sort). Paille ou autre litière des étables qui, imprégnée de l'urine, mêlée aux excréments des animaux, décomposée par la fermentation, constitue un engrais pour la terre : FUMIER *de cheval.* FUMIER *de bœuf. Charrier du* FUMIER *dans les champs. Recouvrir une plate-bande de* FUMIER. *Une marquise poussait l'horreur du* FUMIER *jusqu'à défendre à ses fermiers de salir ses terres avec des ordures.* (F. Pillon.) ‖ Herbes qu'on laisse faner sans les faire manger aux bestiaux; foin qu'on ne recueille pas dans la saison. ‖ *Fumier vert, blanc* ou *pailleux*, Fumier non consommé. ‖ *Fumier local*, Récoltes enterrées.

— Par ext. Tas de litière en décomposition : *Tomber dans un* FUMIER. *Allez jeter cela sur le* FUMIER.

— Débris, détritus, animaux et végétaux en putréfaction, ordures de toute nature : *Cette cuillère avait été ramassée par un chiffonnier dans un tas de* FUMIER.

— Fig. Objet vil par sa nature ou par l'usage qu'on en fait, ou par le peu d'importance qu'on lui attribue : *Les laquais enrichis relèvent toutes les grandes maisons par le moyen de leurs filles, qui sont comme une espèce de* FUMIER *qui engraisse les terres montagneuses et arides.* (Montesq.) *Les bourgeois, par une vanité ridicule, font de leurs filles un* FUMIER *pour les terres des gens de qualité.* (Chamfort.) ‖ Ramassis de choses sans valeur : *Enfin Racine a tiré tout son or du* FUMIER *de* Pertharite, *et personne ne s'en était douté.* (Volt.) *Il y a de grandes beautés dans Corneille, mais elles sont cachées et éparses dans un* FUMIER *immense.* (Grimm.)

— *Trou à fumier*, Dans les fermes, Trou creusé en terre, dans lequel on entasse, soit des fumiers, soit de la litière qu'on veut faire entrer en décomposition. ‖ Fig. Situation honteuse : *M. de Lamennais tomba de chute en chute dans le* TROU À FUMIER *de l'impiété démagogique.* (De Pontmartin.)

— *Perle dans un fumier*, Personne ou chose d'un grand mérite, d'une grande valeur, au milieu d'individus, de choses dont on ne fait aucun cas.

— *Mourir sur un fumier*, Mourir dans une extrême misère :

Ah! monsieur, nous *mourrons* un jour *sur un fumier*.
RÉGNIER.

— *Etre hardi comme un coq sur son fumier*, Se dit d'un homme qui se prévaut de l'avantage de sa position.

— Pêche. Tas de morues : *Quand la morue est débarrassée de son sel, on l'entasse de nouveau en piles rectangulaires qu'on nomme* FUMIER. (Illustration.)

— **Encycl.** Econ. agric. Ce terme, pris souvent comme synonyme d'engrais, a une acception beaucoup plus restreinte. Il sert à désigner spécialement les pailles ou les autres substances végétales qui, ayant servi de litière aux animaux domestiques, ont été imprégnées de leurs urines, mélangées à leurs excréments, puis sont arrivées, par suite de la fermentation, à un degré plus ou moins avancé de décomposition. Les *fumiers* sont les engrais les plus faciles à se procurer et les plus fréquemment employés, partout où l'on nourrit des bestiaux à l'écurie ou à l'étable. Leur composition chimique est fort compliquée, car ils renferment une très-grande variété de matières animales et végétales et de substances salines solubles ou insolubles. Les *fumiers* sont généralement des engrais très-chauds et très-actifs, parce qu'ils renferment en grande proportion, sous un volume relativement faible, des matières azotées et salines, et qu'ils sont prompts à se décomposer. Mais leur nature et leurs propriétés varient suivant les animaux dont ils proviennent, suivant aussi la nature et la quantité des matières végétales employées comme engrais ou comme litière, enfin et surtout suivant la manière dont les *fumiers* ont été traités. En général, les meilleurs *fumiers* sont ceux qui proviennent des animaux carnivores; mais ils sont rarement employés en agriculture; viennent ensuite ceux des granivores ou des oiseaux, dont l'usage est plus répandu; enfin, ceux des herbivores, qui constituent le *fumier* de ferme proprement dit.

Parmi ces derniers, le *fumier* de cheval est le plus chaud et le plus actif; aussi convient-il surtout aux terres froides et argileuses. Le *fumier* des bêtes à cornes est celui qui joue en agriculture le rôle le plus important, parce qu'il est le plus abondant et que c'est le seul qui se trouve dans presque toutes les exploitations. Moins actif que le *fumier* de cheval, parce qu'il se décompose moins vite, il a par cela même une action bien plus durable. Il agit ainsi lentement sur tous les sols; mais il convient surtout aux terres calcaires ou sablonneuses. Le *fumier* de mouton est à tous égards intermédiaire entre les précédents; il a l'avantage de pouvoir être laissé plus longtemps sous les bestiaux sans leur nuire. Le *fumier* de cochon est, en général, inférieur aux autres, et, de plus, il a l'inconvénient de favoriser la croissance de quelques mauvaises herbes; toutefois, on l'applique avec avantage à la pomme de terre et aux autres plantes sarclées, aux prairies envahies par les joncs, aux terres calcaires ou siliceuses. Le *fumier* de lapin est aussi actif et aussi chaud que celui de mouton; il produit surtout de bons effets sur les terres argileuses ou argilo-calcaires. Dans la plupart des exploitations rurales, on mélange les *fumiers* des divers animaux sur des plates-formes ou dans des fosses où ils fermentent ensemble. Lorsque le tout est arrivé à un certain degré de décomposition, le *fumier* présente une masse uniforme, un peu grasse, où l'on ne peut plus distinguer les divers composants; on l'appelle alors *fumier normal*.

Le traitement des *fumiers* est une opération très-importante. Des méthodes fort diverses ont été proposées. Voici, d'après M. Girardin, les conditions générales auxquelles on doit satisfaire : « 1º Recueillir tout le purin dans un réservoir placé de manière qu'il soit facile de reverser, au besoin, ce liquide sur le *fumier;* 2º ne laisser arriver sur le *fumier* aucune eau étrangère; 3º garantir le *fumier* d'une évaporation trop prompte et des lavages opérés inégalement par les eaux pluviales; 4º donner à l'emplacement du *fumier* une largeur suffisante pour qu'il ne soit pas nécessaire d'élever les tas à une trop grande hauteur; 5º faire sur cet emplacement assez de divisions pour que l'ancien *fumier* ne se trouve pas toujours enfoui sous le nouveau; 6º enfin, disposer l'emplacement de telle sorte que les voitures puissent en approcher facilement, et qu'il ne faille pas de trop grands efforts pour enlever des charges un peu lourdes. »

En général, on place le *fumier*, au sortir des étables, sous un hangar couvert ou en plein air, dans une partie de la cour. L'emplacement choisi doit être un peu frais et humide, afin que le *fumier* puisse fermenter convenablement, pendant les chaleurs de l'été; sinon, ce *fumier* se moisirait, ou, comme on dit, *prendrait le blanc*. On doit enlever tous les jours le *fumier* de cheval; tous les deux jours au moins, celui des vaches et des bœufs. Si l'on est forcé de le laisser plus longtemps dans les étables, on doit du moins mettre tous les soirs de la litière neuve sur celle qui est imprégnée d'excréments. « Pour disposer le tas de *fumier*, dit M. Queyriaux, on forme sur la surface du sol, en creusant un peu, une espèce d'aire rectangulaire qu'on recouvre d'une petite couche d'argile si la terre est perméable, afin que les sucs du *fumier* ne s'y infiltrent pas. L'aire doit avoir une légère inclinaison, et une rigole doit conduire le purin (urine des animaux) dans une fosse creusée à l'un des angles. Le purin, ainsi recueilli, sert à arroser le *fumier* pendant la sécheresse ou à fumer les récoltes après avoir été étendu d'eau pour ce dernier usage. Le tas est monté aussi perpendiculairement que possible; il est bon de l'élever à $1^{m},50$ ou 2 mètres, pour que les pluies ou la sécheresse ne puissent pas le pénétrer si facilement. Le *fumier* est éparpillé à la surface à mesure qu'on l'y place. »

Pour empêcher que le *fumier* se dessèche trop vite, on a l'habitude, dans certaines localités, de former les tas au nord d'un bâtiment; mais cette condition n'est pas toujours réalisable; elle peut même être incommode ou insalubre. D'autres fois, on les met sous un hangar; mais cette construction présente le triple inconvénient d'être coûteuse à établir, gênante pour le service des voitures, et d'être détruite assez rapidement par les vapeurs qui s'élèvent du *fumier* en fermentation. Dans le Nord, on arrive au même résultat à l'aide d'une plantation d'ormes sur les bords de la fosse. Un moyen bien plus simple consiste, lorsque le tas de *fumier* est arrivé à la hauteur voulue et qu'on ne doit pas l'employer immédiatement, à en couvrir la surface d'une couche de quelques centimètres de gazon ou de terre mélangés de plâtre cru en poudre; cette couverture devient elle-même un excellent engrais.

On appelle *fumier frais* celui qui sort des étables et qu'on emploie aussitôt, c'est-à-dire avant qu'il ait fermenté. On lui donne aussi les noms de *fumier long* ou *pailleux*. Il occupe ordinairement beaucoup de volume; son action est plus lente, mais plus durable. Le *fumier* qui a été longtemps conservé en tas sur les plates-formes ou dans les fosses, et qui a éprouvé une décomposition très-apparente, est connu sous les noms de *fumier gras, court* ou *décomposé:* quand la décomposition est très-marquée, on l'appelle *beurre noir*. Ce *fumier* a perdu une grande partie de ses principes volatils et fertilisants; si son action est presque instantanée, elle est de courte durée. V. ENGRAIS.

— **Allus. hist. Fumier de Job.** V. JOB.

— **Allus. littér. Fumier d'Ennius.** V. ENNIUS.

FUMIFUGE adj. (fu-mi-fu-je — du lat. *fumus, fumi*, fumée; *fugare*, chasser). Qui chasse la fumée; qui empêche les cheminées de fumer : *Appareil* FUMIFUGE.

FUMIGATEUR s. m. (fu-mi-ga-teur — rad. *fumiger*). Méd. Celui qui donne des fumigations.

— Pharm. Papier préparé ou feuilles médicinales que les malades fument en guise de cigares.

FUMIGATION s. f. (fu-mi-ga-si-on — du lat. *fumigare*, enfumer, composé de *fumus*, fumée, et du suffixe *igare*, qui veut dire pousser, et représente une forme fréquentative du latin *agere*). Action d'exposer un corps à la fumée.

— Méd. Action d'appliquer un médicament sous forme de fumée, de vapeur ou de gaz, au corps tout entier ou à quelque partie du corps : FUMIGATIONS *aromatiques.* FUMIGATIONS *sulfureuses. On lui a prescrit des bains et des* FUMIGATIONS. ‖ Action de répandre dans un lieu la fumée odoriférante d'une substance, la vapeur d'un liquide, d'un gaz : *Faire dans une chambre des* FUMIGATIONS *de baies de genièvre. Faire des* FUMIGATIONS *de chlore pour purifier l'air.*

— **Encycl.** Méd. Si on est pourvu d'appareils convenables, comme cela a lieu pour l'eau, par exemple, les douches de vapeur d'eau étant de véritables *fumigations*, on présente à la partie affectée l'extrémité du tube qui amène la vapeur, en l'approchant ou l'éloignant, suivant la sensibilité du malade. Souvent, faute d'appareil, on place directement la partie malade au-dessus du vase où la vapeur se produit. Dans ce cas, pour empêcher la déperdition de la vapeur, on la protége contre les courants d'air au moyen d'étoffes imperméables ou de feuilles de carton convenablement disposées. Dans ces dernières années, on a fait un usage fréquent de *fumigations* gazeuses, de bains gazeux locaux, notamment avec l'acide carbonique et l'oxygène. On les pratique de la manière suivante : le membre malade est introduit dans une outre de caoutchouc par une ouverture dont les bords sont ensuite fixés sur la peau au moyen de liens ou même d'un simple anneau élastique. Cette outre porte latéralement une ouverture à armature métallique qui peut être ouverte ou fermée à l'aide d'un robinet. On chasse d'abord l'air renfermé entre l'outre et le membre sur lequel on agit, en appliquant sur celui-ci toutes les parties du tissu, puis on met l'appareil en communication avec un sac rempli de gaz avec lequel on opère; enfin, en pressant sur ce sac, on amène le gaz au contact du membre malade. Il ne reste plus qu'à fermer le robinet pour l'empêcher de s'échapper.

Par extension, on a donné le nom de *fumigations* aux médicaments avec lesquels on pratique l'opération précédente. Ce sont les substances les plus diverses : toutes les matières volatiles peuvent être employées à cet effet.

On fait souvent usage de *fumigations* dont le but n'est pas le traitement d'une maladie, mais la désinfection de locaux dans lesquels l'air a été vicié. Tantôt ces *fumigations* détruisent les miasmes organiques nuisibles : telle est l'action des *fumigations* de chlore et de vapeurs nitreuses; tantôt elles ne font que masquer les mauvaises odeurs : telles sont celles que l'on obtient en brûlant du sucre, des résines, de l'ambre jaune, des baies de genièvre, du goudron, etc. V. DÉSINFECTION.

Dans ces derniers temps, on a proposé de donner aux médicaments fumigatoires la forme de trochisques combustibles, de clous fumants, et de les brûler dans les appartements, ou, quand on veut agir d'une manière plus locale, dans un cornet de carton qui amène la fumée sur la partie malade.

Les *fumigations* les plus usitées sont les suivantes :

Fumigation alcoolique, avec des vapeurs d'alcool de vin.

Fumigation de benjoin, en brûlant du benjoin concassé sur des charbons ardents.

Fumigation de chlore, nommée *fumigation guytonienne*, du nom de Guyton de Morveau, son inventeur, en dégageant du chlore dans des terrines où l'on place du peroxyde de manganèse et de l'acide chlorhydrique. V. DÉSINFECTION.

Fumigation de cinabre, en projetant du cinabre en poudre sur une plaque métallique rougie au feu; usitée contre la syphilis.

Fumigation de genièvre, en brûlant des baies de genièvre concassées sur des charbons ardents.

Fumigation de goudron, en faisant bouillir du goudron de bois dans de l'eau et respirant les vapeurs; employée contre la phthisie et le catarrhe chronique.

Fumigation de soufre, en brûlant du soufre et faisant arriver les vapeurs sulfureuses produites sur les parties malades; usitée contre la gale et certaines maladies de la peau.

Fumigation stimulante, en faisant bouillir de l'absinthe et de l'armoise dans de l'eau et respirant les vapeurs.

FUMIGATOIRE adj. (fu-mi-ga-toi-re — rad. *fumigation*). Qui concerne les fumigations; qui est propre aux fumigations : *Appareil* FUMIGATOIRE. *Le papier* FUMIGATOIRE *sert à parfumer les appartements.* (L.-J. Larcher.)

— *Boîte fumigatoire*, Boîte qui contient les objets nécessaires pour secourir, au moyen de fumigations, les noyés et les asphyxiés.

— s. m. Médicament qu'on administre sous forme de fumigation : *L'emploi des* FUMIGATOIRES.

FUMIPENNE adj. (fu-mi-pè-ne — du lat. *fumus, fumi*, fumée; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes couleur de fumée.

FUMISTE s. m. (fu-mi-ste — rad. *fumée*). Celui qui s'occupe des différents travaux nécessaires pour mettre ou conserver en bon état les cheminées et autres appareils de chauffage dans les appartements : *Un bon* FUMISTE. *Cette cheminée fume, il faut faire venir le* FUMISTE.

— Adjectiv. : *Poêlier* FUMISTE.

FUMISTERIE s. f. (fu-mi-ste-rî — rad. *fumiste*). Art ou profession de fumiste; ce qui

a rapport à cette profession : *S'entendre à la* FUMISTERIE. *S'enrichir dans la* FUMISTERIE.

FUMIVORE adj. (fu-mi-vo-re — du lat. *fumus, fumi*, fumée ; *voro*, je dévore). Qui consume la fumée : *Appareil* FUMIVORE. *Grille* FUMIVORE. *Les verres de lampe sont de véritables appareils* FUMIVORES.

— **Encycl.** Le combustible placé sur la grille doit être complétement brûlé, et cela avec le moins d'oxygène possible. La poursuite de ce résultat très-important, tant sous le rapport de l'économie du combustible que sous celui de la suppression de la fumée, si incommode dans les grands centres de population, a engagé bien des savants dans la recherche d'un foyer *fumivore*, c'est-à-dire qui brûle sa fumée. Malgré le grand nombre de dispositions que l'on a essayées ou proposées, il n'en est pas encore qui satisfasse complétement aux conditions du problème. On a commencé, pour éviter autant que possible les inconvénients de la fumée, par obliger les fabricants à construire des cheminées d'une grande hauteur ; mais, ce moyen devenant tous les jours de plus en plus insuffisant, à cause de l'augmentation considérable des appareils à vapeur dans l'intérieur des villes, l'administration des ponts et chaussées proposait, en 1845, d'établir à l'extrémité de la grille, tout près de l'autel, une ouverture transversale qui pût donner entrée à l'air extérieur par le cendrier ; cet air, se projetant sur la fumée qui se dégage du foyer pendant la combustion, la consumait en grande partie. Cette disposition, qui semblait d'abord avantageuse, fut cependant abandonnée, parce qu'elle augmentait la consommation du combustible.

Dans le système de condensation appliqué en Angleterre, on fait circuler la fumée dans une conduite repliée sur elle-même, de manière à former une série de petites cheminées verticales accolées, dans lesquelles on laisse tomber de l'eau divisée en pluie, par une plaque percée de petits trous. La fumée, en traversant une mince couche d'eau, pour passer d'une partie de la conduite, où elle a circulé en descendant, à la partie suivante où elle tend à monter, se condense et augmente considérablement le tirage, par le fait de sa circulation dans le même sens. MM. Ward, Vivian, etc., etc., ont cherché à condenser la fumée à l'aide d'eau lancée sous forme de pluie dans les canaux où circulent les produits de la combustion avant de se rendre à la cheminée ; mais l'eau, en arrivant indistinctement dans toute l'étendue de ces canaux, diminue considérablement le tirage, que l'on est obligé de rétablir au moyen de cheminées d'appel.

Tous les procédés employés pour brûler la fumée peuvent se ranger en trois classes : 1° ceux dans lesquels, sans rien changer au fourneau, on brûle la fumée par un ou plusieurs jets d'air arrivant par des ouvertures ménagées en diverses parties du fourneau ; tel est celui que nous avons décrit plus haut, et qui fut essayé par la commission centrale des machines à vapeur, sous la direction de M. Combes ; 2° ceux dans lesquels on fait usage de courants d'air forcé ou de jets de vapeur ; 3° ceux où l'on fait usage de plusieurs grilles, ou d'une seule grille mobile avec trémie ou distribution mécanique pour le chargement du combustible. Parmi les appareils qui font partie de la seconde classe, on peut citer celui de MM. Thierry fils et Ce, qui produit une injection de vapeur sur la couche de combustible ; cette vapeur, lancée sur toute la surface de la grille par de petits orifices percés dans un tube placé à l'avant du foyer, rabat les gaz sur la couche incandescente, les force à se mélanger avec l'air, qui pénètre en plus grande quantité par l'augmentation du tirage produit, et leur permet de se dépouiller plus facilement de la chaleur qu'ils possèdent. Ce système, employé aujourd'hui par un grand nombre de compagnies de chemins de fer et par la marine de l'Etat, a donné aux expériences un pouvoir *fumivore* complet et une économie de 13 pour 100. Cependant, malgré son efficacité, cet appareil donne, dans certaines applications, des résultats insuffisants, qui proviennent probablement de la mauvaise méthode employée pour la charge.

Parmi les appareils *fumivores* de la troisième classe, on peut citer celui de M. Taillfer, qui se compose d'une grille sans fin articulée à peu près comme une chaîne de Galle, et qui passe sur deux lanternes mobiles sur leurs axes. La grille est animée d'un mouvement de progression très-lent, qui lui est communiqué par la machine à vapeur ou à l'aide de tout autre moteur. Le combustible est chargé sur la partie antérieure de la grille, au moyen d'une trémie fixe. L'air ne pénètre jamais dans le foyer qu'en passant entre les barreaux de la grille. L'action de cet appareil tient à ce que l'adoption d'une grille animée d'un mouvement de rotation régulier, et desservie par une trémie, produit une alimentation tout aussi régulière et continue que celle que donnent des distributeurs mécaniques, et à ce que la couche de combustible qui recouvre la grille va sans cesse en diminuant du commencement à l'extrémité de cette dernière, où elle est pour ainsi dire nulle ; de telle sorte qu'il doit arriver dans le fourneau, à travers la grille, une quantité d'air considérable et probablement bien plus que suffisante pour produire la combustion complète de la fumée.

A ces systèmes, qui ne donnent qu'un faible aperçu des études qu'a demandées cette question importante, au point de vue de l'économie du combustible, on peut ajouter : ceux à grilles tournantes sur elles-mêmes, de M. Jukes ; à gradins, de M. Chobrzinsky ; à cornets courbes, de M. Duméry, etc., etc.

En somme, on a peut-être cherché, dans la solution de ce problème, des méthodes trop savantes et trop compliquées. En chargeant peu à la fois et souvent, et en déposant le combustible en avant et sur les côtés de la grille, il présente moins de surface, subit une distillation plus lente, et les gaz produits, mélangés avec l'air, qui a un libre accès à travers la couche incandescente, sont facilement brûlés. Cette méthode, d'une application si simple et si facile, employée dans un fourneau bien construit, ne laisse presque pas échapper de fumée ; mais si ce fourneau est muni d'un des appareils déjà connus, la combustion de la fumée est complète.

FUMIVORITÉ s. f. (fu-mi-vo-ri-té — rad. *fumivore*). Qualité de ce qui est fumivore : *La* FUMIVORITÉ *sera parfaitement obtenue, et le tirage par un tuyau de cheminée de haute dimension deviendra inutile.* (L. Figuier.)

FUMOIR s. m. (fu-moir — rad. *fumer*). Local où l'on fume le poisson, les viandes.

— Pièce d'un appartement où l'on se réunit pour fumer.

FUMURE s. f. (fu-mu-re — rad. *fumer*). Techn. Action de fumer les viandes, le poisson : *La* FUMURE *assure la conservation et donne un goût particulier à la viande.* (Joigneaux.) ‖ On dit aussi FUMAGE.

— Action de fumer la terre, les végétaux : *Le sol peut être porté par des* FUMURES *à un haut degré de fertilité.* (Math. de Dombasle.)

— **Encycl.** Il ne suffit pas, en agriculture, d'avoir de bons engrais, il faut encore les employer en temps opportun et d'une manière convenable. L'époque où le fumier doit être transporté sur la terre varie suivant l'ordre des cultures et la nature des végétaux cultivés. Ce transport se fait ordinairement par voiture. Quand on est arrivé à l'endroit désigné, on distribue le fumier en tas égaux autant que possible et distribués régulièrement ; c'est ce que l'on appelle des *fumerons*. On procède à l'épandage, qui s'opère à l'aide de fourches ou à la main ; ce dernier moyen donne un résultat meilleur et plus égal ; mais il est plus dispendieux et ne convient guère que dans les contrées où le sol est très-morcelé. L'épandage doit être suivi d'aussi près que possible de l'enfouissement du fumier. Cette opération se pratique à la charrue ; elle est assez difficile pour les fumiers longs et pailleux. Quant à la profondeur à laquelle le fumier doit être enfoui, elle dépend du climat, de l'épaisseur de la couche arable et de la nature des plantes cultivées.

La *fumure* en couverture ou par-dessus, en usage dans certaines contrées, consiste à éparpiller le fumier à la surface des champs couverts de récoltes. Cette méthode présente de grands avantages, quand on veut maintenir ou augmenter la fécondité du sol des prairies naturelles ou artificielles, ou activer la végétation des céréales d'automne, ou bien enfin donner au sol une *fumure* supplémentaire ; mais il faut pour cela que l'engrais soit conduit et épandu par des temps froids ; aussi ce genre de *fumure* est-il utile, nécessaire même, sous les climats du Nord. Dans le Midi, au contraire, l'engrais appliqué en couverture s'empare de l'humidité du sol, en prive les plantes et produit des récoltes inférieures à celle des terres fumées d'après le mode ordinaire. Les *fumures* en couverture ont encore l'avantage, là où elles sont applicables, de protéger les plantes contre la gelée et contre les chaleurs des premiers jours du printemps, époque où le soleil dessèche fortement la terre et arrête l'essor de la végétation. Dans un bon assolement, il n'est pas indifférent d'appliquer la *fumure* à telle ou telle sole, à cause des graines de mauvaises herbes. Aussi vaut-il mieux en général l'appliquer aux récoltes sarclées.

FUNAIRE s. f. (fu-nè-re — du lat. *funis*, corde). Bot. Genre de végétaux cryptogames, de la famille des mousses.

— **Encycl.** Ce genre de mousses a pour caractères une capsule terminale et pyriforme, un péristome double, une coiffe ventrue, tétragone à la base, subulée au sommet, se fendant de côté et se détachant obliquement. Les espèces, qui ne sont pas très-nombreuses, sont répandues dans toutes les parties du globe. Ce sont des plantes annuelles qui croissent en touffes sur la terre nue. La plus remarquable est la *funaire* hygrométrique, qui croît dans toute l'Europe, sur les murs et les rochers un peu humides. Son nom spécifique lui a été donné, parce que son pédicelle se tord sur lui-même par la dessiccation, et se déroule rapidement sous l'influence de la moindre humidité, ce qui en fait un hygromètre naturel.

FUNAMBULE adj. et s. (fu-nan-bu-le — du lat. *funambulus* ; de *funis*, corde et *ambulare*, marcher). Personne qui danse, qui fait des exercices sur une corde tendue : *Un* FUNAMBULE. *Une* FUNAMBULE. *Aller voir les* FUNAMBULES.

— Mamm. Section du genre écureuil.

— **Encycl.** V. DANSEUR DE CORDE.

— Mamm. Ce genre de rongeurs, formé aux dépens des écureuils, comprend un certain nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque surtout le grand écureuil de Malabar, appelé aussi rason ou grand rat des bois. Cet animal est le plus grand des écureuils ; sa taille égale celle d'un chat. Son pelage est agréablement varié de noir, de roux et de jaune. Le *funambule* habite les forêts de palmiers du Malabar ; il vit de préférence sur les cocotiers, où il trouve de quoi satisfaire à presque tous ses besoins, amandes pour sa nourriture, lait de coco pour sa boisson, bourre fibreuse pour le nid de ses petits. Les mœurs des *funambules*, qui habitent l'Inde et la Malaisie, ressemblent, d'ailleurs, à celles des écureuils.

Funambules (THÉÂTRE DES). L'établissement de ce petit théâtre, qui a dû son renom au talent et à la célébrité de son acteur principal, l'inimitable Deburau, remonte à 1815 ou 1816. C'était alors un simple spectacle de curiosités où il était permis seulement d'exhiber, comme faisait Mme Saqui, sa voisine, des danseurs de corde et des équilibristes, et de jouer des vaudevilles à l'aide de marionnettes. Vers 1825 son directeur obtint l'autorisation de représenter des pantomimes, des arlequinades, mais avec cette restriction singulière que chacun des personnages (les femmes exceptées, je suppose) devait entrer en scène en faisant la roue ou le saut périlleux. En 1830, enfin, on lui permit de véritables vaudevilles, avec des acteurs en chair et en os, et ce fut alors que Deburau et Frédérick-Lemaître y firent leurs premières armes ; ce dernier n'était pas dans sa voie, et ce fut à Deburau seul que les Funambules durent d'être ce qu'ils ont été pendant quinze ans, le rendez-vous de tout Paris. Pierrot rapprochait les distances, et de grandes dames ne dédaignaient pas d'affronter le voisinage des *pâles voyous ;* de grands artistes et des écrivains de génie venaient sans façon s'asseoir au milieu de la populace pour jouir du plaisir d'admirer sans réserve un acteur admirable.

La renommée de Deburau devint donc immense ; il se fit remarquer dans un grand nombre de pantomimes qui, d'ailleurs, étaient par elles-mêmes souvent amusantes, et parfois même vraiment originales : le *Bœuf enragé*, l'*Oracle*, la *Mère l'Oie*, *Pierrot soldat*, le *Songe d'or*, le *Billet de mille francs*, le *Diable à quatre*, les *Jolis soldats*, les *Vingt-six infortunes de Pierrot*, etc., etc. A côté de cet acteur, du reste, brillaient quelques mimes, ses partenaires, qui n'étaient point sans verve et sans talent : Laplace (Cassandre), Vauthier (Polichinelle), Derudder (Arlequin), etc., etc.

Lorsque Deburau mourut, il laissa un fils qui héritait de quelques-unes, mais de quelques-unes seulement, de ses qualités. Celui-ci partagea alors la faveur du public avec un autre Pierrot, Paul Legrand, qui se fit plus tard une réputation légitime aux Folies-Nouvelles. Quant aux artistes qui jouaient le vaudeville, et qui étaient des comédiens de quinzième ordre, ils s'appelaient Pelletier, Philippe, Orphée, Météau, Alexandre Guyon (depuis aux Variétés), Amable, Landais, Raoul, Lablanche, Mmes Thierry, Lefebvre, Delphine, Saint-Ys, Georgina, etc. C'est Pelletier qui, un jour, pour occuper la scène tandis qu'un de ses camarades manquait son entrée, lâcha cette phrase homérique en ouvrant un buffet : « Allons bon, encore une punaise sur le beurre ! Qu'est-ce que va dire madame la marquise, qui est si bégueule ? »

Le théâtre des Funambules était peut-être, dans ses petites proportions, le mieux machiné de tous ceux de Paris, et on y voyait des effets de décors tout à fait surprenants. Ses pantomimes, ses petites féeries, étaient montées avec un soin extrême, et il ne reculait devant aucun sacrifice. C'était, d'ailleurs, au point de vue de la spéculation, une excellente affaire. Les premiers directeurs, MM. Bertrand père et fils, y devinrent millionnaires ainsi que leur neveu, M. Billion, auquel ils cédèrent leur entreprise. Et cependant ce petit théâtre ne contenait que sept cent quatre-vingt places, dont les prix variaient entre 0 fr. 25 et 1 fr. 50. Le dimanche et les jours de fête, il donnait deux représentations par jour.

Aujourd'hui, plus de Funambules, plus de pantomimes, plus de Pierrot, plus de coups de bâton, plus d'éclats de rire, plus de pitre enfariné. Pierrot est mort, ou relégué à la foire de Saint-Cloud, ce qui est pis encore que la mort.

FUNAMBULESQUE adj. (fu-nan-bu-lè-ske — rad. *funambule*). Qui a rapport aux funambules, à l'art du funambule : *L'art* FUNAMBULESQUE.

FUNARIOÏDE adj. (fu-na-ri-o-i-de — de *funaire*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une funaire.

— s. f. pl. Famille de mousses ayant pour type le genre funaire.

FUNCHAL, ville capitale de l'île de Madère, sur une baie de la côte méridionale, par 32° 27′ de latit. N. et 19° 16′ de longit. O. ; 20,000 hab. Résidence du gouverneur et d'un évêque ; consulats d'Angleterre, de Russie, d'Italie et des Etats-Unis. Principal port de l'île pour l'exportation des vins de Madère. Funchal, bâtie au pied d'une montagne, est défendue du côté de la mer par quatre forts ; elle possède plusieurs couvents et sept églises, parmi lesquelles on remarque surtout la cathédrale ; ajoutons que cette ville est la première et excellente escale de la navigation transatlantique ; les navires y trouvent de l'eau, des fruits, des légumes, des viandes fraîches, ainsi qu'un dépôt considérable de charbon.

FUNCK (Jean), en latin **Funccius**, théologien allemand, né à Werden, près de Nuremberg, en 1518, décapité en 1566. Il avait épousé la fille d'Osiander et adopté les opinions religieuses de son beau-père. Obligé alors de se réfugier en Prusse, il trouva un protecteur dans la personne du duc Albert, qui le nomma son aumônier. Cette faveur fut de courte durée : saisi avec deux de ses amis, Snellius et Horstius, il fut condamné à mort avec eux et exécuté à Kœnigsberg. On a de lui : *Chronologia, cum commentariis chronologicis, ab initio mundi ad resurrectionem Christi* (Nuremberg, 1545), souvent réimprimé ; une traduction en allemand de l'oraison funèbre de Luther par Mélanchthon (Strasbourg, 1546, in-4°) ; des *Commentaires sur Daniel* (1565), sur l'*Apocalypse de Saint Jean* (1596) ; des *Vies*, en latin, etc.

FUNCK ou **FUNK** (Jean-Nicolas), en latin **Funccius**, savant humaniste allemand, professeur et bibliothécaire du collége de Rinteln, né à Marbourg en 1693, mort en 1777. Il a laissé de remarquables travaux de philologie, entre autres une série de livres sur les vicissitudes successives de la langue latine. Les principaux sont : *De origine linguæ latinæ* (1720) ; *De pueritia linguæ latinæ* (1723) ; *De virili ætate linguæ latinæ* (1737) ; *De senectute linguæ latinæ* (1736-1750, 3 parties) ; *Leges XII tabularum, fragmentis restitutæ et illustratæ* (1744) ; *Fables poétiques destinées à enseigner la vertu et la prévoyance* (en allemand, 1748), etc.

FUNCK (Godefroi-Benoît), écrivain allemand, né à Hartenstein, dans le Schœnbourg, en 1734, mort en 1814. Il étudia la théologie et le droit, devint, en 1756, précepteur des enfants du célèbre Cramer, à Copenhague, puis fut successivement professeur et recteur à l'école de Magdebourg (1772), et enfin membre du conseil consistorial des écoles primaires. Il a laissé des ouvrages sur l'éducation et des traductions. Nous citerons parmi ses écrits : *Petites occupations pour les enfants* (Copenhague, 1766) ; *Réflexions sur l'utilité à tirer de la philologie dans les écoles* (Magdebourg, 1774) ; *Œuvres diverses de Funck* (Berlin, 1820). Il a traduit les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, de Dubos (1760) ; et *De la supériorité et de l'infériorité du danois comparé à l'allemand*, de Schlegel (1764).

FUNCK (Christian-Louis), théologien saxon, né en 1751, mort en 1834. Il fut pasteur à Meilingen, à Zarn, et prédicateur à Fischbeck, puis à Bückebourg, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Moyens pour tous d'atteindre à ce qui constitue la nature et la grandeur de l'homme* (Leipzig, 1799-1800, 2 vol.), ouvrage qui lui fit donner par l'université de Rinteln le diplôme de docteur en théologie ; *Essai d'anthropologie pratique* (Leipzig, 1803). Il a publié, en collaboration avec Rullmann, un recueil intitulé : *Matériaux pour toutes les parties de l'exercice des fonctions pastorales* (Leipzig, 1796-1805, 8 vol.).

FUNCK (Charles-Guillaume-Ferdinand), général et historien militaire allemand, né à Brunswick en 1761, mort en 1823. Il acheva de brillantes études au *Carolinum* de Brunswick, puis entra comme sous-lieutenant dans les gardes du corps de l'électeur de Saxe ; mais, dès 1785, il quitta le service, se livra à des travaux littéraires, publia des articles dans la *Gazette universelle de la littérature*, écrivit son *Histoire de l'empereur Frédéric II*, et entra en relations avec Schiller et Gœthe. En 1791, Funck, à la sollicitation du comte de Bellegarde, reprit du service avec le grade de chef d'escadron de hussards, et fit la campagne de France. Ses occupations militaires ne l'empêchèrent pas de collaborer à la *Gazette littéraire* d'Iéna et de fonder, avec Schiller et Gœthe, le recueil intitulé *Hören* (les *Heures*). Major en 1801, premier aide de camp du général Zezschwitz en 1805, il assista à la bataille d'Iéna, y fut fait prisonnier, et bientôt après fut employé dans les négociations qui eurent lieu entre Napoléon et l'électeur de Saxe. Funck, devenu colonel (1807), accompagna le roi à Erfurt (1808), en Pologne, puis reçut le grade de major général, le titre d'inspecteur de la cavalerie, et fut promu lieutenant général en 1810. Pendant la campagne de Russie, il eut le commandement de toute la cavalerie saxonne, se conduisit avec beaucoup de distinction, mais n'en fut pas moins mis à la retraite (1813). Deux ans plus tard, le roi de Saxe le réintégra dans son grade, le chargea de diverses missions et lui fit don, en récompense de ses services, d'une somme considérable. On a de Funck : *Histoire de l'empereur Frédéric II* (Zullichau, 1792) ; *Tableaux du temps des croisades* (Leipzig, 1820-1824, 4 vol.) ; *Souvenirs de la campagne du corps saxon sous le général comte Reynier, en 1812*

(Dresde 1829). Ces ouvrages sont écrits d'un style pur, correct et animé.

FUNCK (Jean-Frédéric), écrivain allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, le 10 février 1804. Après avoir été élevé en France, il acheva ses études à l'université d'Iéna et obtint, en 1828, un emploi de professeur dans un des colléges de sa ville natale. Il perdit cette place en 1830 par la publication d'une brochure politique, et, dès lors, devint un des membres les plus ardents et les plus actifs du parti libéral. Il publia successivement, avec ou sans collaboration, plusieurs journaux satiriques : l'*Espiègle* et le *Nouvel Espiègle*, le *Flambeau*, *Plaisant et sérieux*, le *Miroir de l'époque*, etc., qui lui attirèrent de fréquentes poursuites. En 1832, il fut pour la seconde fois arrêté, puis délivré par l'échauffourée de 1833; mais il alla se reconstituer prisonnier et fut détenu huit mois. Pour se procurer des ressources à la fin de sa détention, il ouvrit un cours d'histoire allemande qui fut presque aussitôt fermé par ordre du gouvernement. L'année suivante, M. Funck fut incarcéré de nouveau pour affiliation aux sociétés secrètes et propagande révolutionnaire; il resta cette fois cinq ans en prison et n'en sortit qu'en 1839. Parmi ses ouvrages il faut citer : un *Aperçu populaire de l'histoire primitive de l'Allemagne* (1834); *Documents pour servir à l'histoire secrète de la Révolution française* (1843); enfin une *Grammaire* et des travaux philologiques sur la langue espagnole.

FUNDAO, bourg du Portugal, prov. de Beira, à 31 kilom. S. de Guarda; 2,600 hab. Fabriques de draps et lainages.

FUNDI, nom ancien de Fondi, ville d'Italie.

FUNDIBALLE s. f. (fon-di-ba-le — du lat. *funda*, fronde, et du gr. *balló*, je jette). Machine avec laquelle on lançait anciennement de grosses pierres contre les murs d'une ville assiégée. ‖ On a dit aussi FRONDIBALLE.

FUNDY, vaste baie formée par l'Atlantique sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, entre la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine. Elle est comprise entre 43° 27′ et 45° 50′ de latitude N., et entre 60° 35′ et 70° 50′ de longitude O. Sa longueur est de 240 kilom., et sa plus grande largeur d'environ 75 kilom. La baie de Fundy est remarquable par la hauteur de ses marées, qui quelquefois atteignent 24 mètres. A son extrémité supérieure, une presqu'île la sépare en deux bras, la baie de Chignecto au N., et le canal de Menes au S., qui conduit dans le bassin de Menes. La baie est profonde, mais la navigation y est dangereuse. A son entrée supérieure on trouve l'île du Grand-Manon, ainsi que plusieurs autres, et sa côte N. est découpée par différents golfes, entre autres par celui de Passamaquoddy. Elle reçoit le fleuve Saint-Jean, à l'embouchure duquel est située la ville du même nom.

FUNE s. f. (fu-ne — lat. *funis*, même sens.) Mar. Cordage. ‖ Prolongement des filières de tente.

— Pêch. Cordage qui sert à haler une seine au rivage.

FUNÉ, ÉE (fu-né) part. passé du v. Funer. Mar. Muni de tous ses cordages, en parlant d'un navire : *Frégate* FUNÉE. ‖ *Navire bien funé*, Navire dont le gréement est bien lisse, bien soigné, bien propre. ‖ *Cordage funé*, Cordage dont on a remplacé les mauvais torons par de nouveaux.

FUNÈBRE adj. (fu-nè-bre — lat. *funebris*; de *funera*, funérailles). Qui a rapport aux funérailles : *Cortége* FUNÈBRE. *Marche* FUNÈBRE. *Honneurs* FUNÈBRES. *Chant* FUNÈBRE. *Le peuple insulta le convoi* FUNÈBRE *de Louis XIV, et le parlement cassa son testament.* (Mme de Staël.)

> Là d'un enterrement la *funèbre* ordonnance
> D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance.
> BOILEAU.

— Par ext. Sombre, triste, qui annonce le deuil; qui provoque un sentiment d'effroi : *De* FUNÈBRES *accents. La lumière et le climat du Nord donnent aux objets une teinte* FUNÈBRE. (De Custine.)

> . . . . Mille cloches émues
> D'un *funèbre* concert font retentir les nues.
> BOILEAU.

— *Pompe funèbre*, Solennité des funérailles. ‖ *Pompes funèbres*, Administration qui se charge de tout ce qui concerne les funérailles.

— *Couche funèbre*, Lit de mort; lit sur lequel un mort est exposé :

> Un de ses bras pendait de la *funèbre couche.*
> LAMARTINE.

— *Oraison funèbre*, Panégyrique d'un mort prononcé à l'occasion de ses funérailles : *La première* ORAISON FUNÈBRE *fut prononcée pour Du Guesclin.* (Chateaub.)

— Antiq. rom. *Jeux funèbres*, Jeux qu'on célébrait à l'occasion des funérailles des grands personnages.

— **Syn. Funèbre, funéraire.** *Funéraire* exprime un simple rapport avec les funérailles considérées sous le point de vue des usages, des cérémonies matérielles ou des dépenses. *Funèbre* ajoute à cette idée de rapport quelque chose de sombre, de triste comme la mort, ou bien il marque ce qui fait partie essentielle des funérailles mêmes. Une urne *funéraire* est celle qu'on a trouvée dans quelque tombeau antique; le style *funéraire* est celui qui convient pour les épitaphes. Mais on dit : chants *funèbres*, convoi *funèbre*, honneurs *funèbres*, parce que tout cela constitue proprement les funérailles; on dit aussi : image *funèbre*, oiseau *funèbre*, parce qu'il s'agit ici d'une image ou d'un oiseau qu'on veut représenter comme ayant quelque chose de sinistre.

— **Encycl.** Antiq. *Jeux funèbres.* V. JEU.

FUNÈBREMENT adv. (fu-nè-bre-man — rad. *funèbre*). D'une manière funèbre, sombre, triste : *Une lanterne sourde éclairait* FUNÈBREMENT *cette scène.* (V. Hugo.) *Priez pour elle, répondit* FUNÈBREMENT *Théophile.* (A. Houssaye.)

FUNER v. a. ou tr. (fu-né- — rad. *fune*). Mar. Garnir de manœuvres, gréer : *Le grand mât étant paré, on songea à* FUNER *l'artimon.*

FUNÉRAILLES s. f. pl. (fu-né-ra-lle; *ll* mll. — lat. *funera*, même sens). Ensemble des cérémonies qui s'accomplissent à l'occasion de la mort d'une personne et de sa sépulture : *Des* FUNÉRAILLES *magnifiques. L'héritier prodigue paye de superbes* FUNÉRAILLES *et dévore le reste.* (La Bruy.) *C'est un usage de ne célébrer les* FUNÉRAILLES *des rois de France que quarante jours après leur mort.* (Volt.). *Aux* FUNÉRAILLES *des rois d'Asie, leurs esclaves se faisaient brûler avec eux.* (Vacquerie.)

— Fig. Ruine, perte, destruction : *Assister aux* FUNÉRAILLES *de la liberté.*

> . . . . . Louis et Colbert, sous les murs de Versailles,
> Réparaient des beaux-arts les longues *funérailles.*
> A. CHÉNIER.

— **Epithètes.** Simples, modestes, honorables, illustres, nobles, belles, magnifiques, superbes, pompeuses, solennelles, fastueuses, splendides, guerrières, tristes, lugubres, horribles, sanglantes.

— **Syn. Funérailles, convoi, enterrement**, etc. V. CONVOI.

— **Encycl.** Dans tous les temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été consacré par la religion, la morale et les lois. Seulement, les cérémonies par lesquelles ce culte se manifeste ont varié suivant les progrès de la civilisation, surtout suivant la nature des idés religieuses dominantes.

En Egypte, l'usage d'embaumer les morts remontait à la plus haute antiquité et était pratiqué avec un art qui n'a été surpassé dans aucun autre pays. Quand le corps avait été embaumé par les prêtres dans les laboratoires des temples, on le plaçait dans le sépulcre qui lui était destiné. Auprès de chaque ville d'Egypte était le lieu destiné à la sépulture commune. Le plus célèbre de ces cimetières était celui de Memphis, qui était séparé de la ville par le lac Mœris, sur le bord duquel on apportait le mort. Là, des prêtres-juges, institués exprès pour cela, s'assemblaient, examinaient la vie de l'Egyptien, et ne consentaient à ce qu'on le passât de l'autre côté du lac, dans le *lieu de repos*, que lorsque sa conduite avait été jugée irréprochable. Si le jugement lui était défavorable, le corps demeurait sans sépulture, c'est-à-dire privé des honneurs funèbres, dont le principal était d'être déposé honorablement dans un sépulcre, et il fallait l'aller déposer dans une fosse creusée en un lieu désigné par le prêtre-juge ou choisi par les parents dans des terrains non consacrés. De là vient qu'on a souvent trouvé des momies ou cadavres embaumés dans des endroits isolés et sans aucune apparence de tombeau. Quant à ceux qui avaient commis quelque crime, et pour cela avaient été condamnés à mort, on portait au loin leurs corps qu'on abandonnait nus pour servir de pâture aux bêtes féroces et aux oiseaux carnassiers.

Les Hébreux enterraient les gens des tribus inférieures. Quant aux riches et aux puissants, les prêtres de Voa (Jehovah), qui avaient appris ou à peu près des Egyptiens l'art de conserver les corps, les embaumaient, et, après les avoir laissés quelques jours exposés sur un lit rempli de parfums, on les portait avec un grand appareil dans des sépulcres qui étaient de petits caveaux creusés et taillés dans les rochers. Ceux qui suivaient le convoi, parents et amis, se lamentaient à haute voix. Il y avait des femmes qui faisaient métier de pleurer dans ces sortes de cérémonies, comme plus tard chez les Romains. Pour les personnages illustres dont la mort avait été occasionnée par quelque accident malheureux, on composait des cantiques ou des sortes de psaumes pour servir comme d'oraisons funèbres. Quoique les *funérailles* fussent considérées comme un devoir de piété, on tenait pour impurs tous ceux qui y avaient pris part, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés par des ablutions et des cérémonies faites selon un rituel obligatoire.

En Perse, en Médie et dans plusieurs autres parties de l'Orient, on regardait les cadavres comme impurs. Or, dans ces pays, les éléments étant l'objet d'un culte religieux, on aurait craint de les souiller si l'on avait brûlé ou enterré la dépouille des morts, si même on l'avait jetée à l'eau. On se contentait d'exposer les morts, en dehors des lieux habités, à la voracité des animaux, et l'on pensait que l'âme du défunt avait conquis le bonheur éternel quand le corps avait été promptement dévoré. Au reste, la mort n'était pas considérée comme un mal. Elle n'était, au contraire, que le passage à une vie meilleure. Aussi était-il défendu de se lamenter, et le repas qui terminait ordinairement la cérémonie des *funérailles* était une véritable fête, parce qu'on croyait que les prières adressées à la divinité par les prêtres avaient ouvert au défunt l'accès de cette vie nouvelle.

Les Grecs attachaient une extrême importance à l'ensevelissement des morts, parce qu'ils croyaient que les âmes ne pouvaient pénétrer dans les champs Élysées quand les corps n'avaient pas reçu les derniers honneurs. C'est pourquoi ils regardaient comme un devoir religieux de jeter de la terre sur tout cadavre qu'ils trouvaient sans sépulture. Dès qu'une personne avait rendu le dernier soupir, on lui mettait dans la bouche une pièce de monnaie appelée *danaké*, afin qu'elle pût payer son passage dans la barque de Caron. Puis les femmes de la famille lavaient le corps, l'arrosaient d'huile parfumée, le couronnaient de fleurs; après quoi elles le revêtaient d'une robe blanche, pour que, dit Lucien, il n'eût pas froid dans son voyage aux enfers et ne parût pas nu devant Cerbère. Le corps ainsi orné était exposé sur un lit, à côté duquel on plaçait des vases peints nommés *lécythes*, ainsi qu'un gâteau de miel qui était, paraît-il, destiné à Cerbère. Cette exposition avait lieu primitivement à la porte de la maison; mais, à partir de Solon, les Athéniens la firent dans l'intérieur. Elle avait pour objet de montrer à chacun que le défunt était bien mort de mort naturelle et non de mort violente. Tant qu'elle durait, les parents se tenaient autour du lit, et les femmes se livraient à des lamentations bruyantes, en déchirant leurs vêtements et s'arrachant les cheveux. A la porte de la maison se trouvait un vase plein d'eau appelé *ostrakon*, *ardalion* ou *ardanion*, afin que les visiteurs pussent, à leur sortie, se purifier en s'aspergeant. Le lendemain de l'exposition, qui était ordinairement le surlendemain de la mort, on enlevait le cadavre et on le portait à sa dernière demeure, les hommes marchant processionnellement devant les porteurs, et les femmes derrière. Des pleureuses à gages, quelquefois même des pleureurs, faisaient partie du cortége. Cette cérémonie avait toujours lieu de grand matin, avant le lever du soleil, parce qu'on pensait être agréable au défunt en la faisant à une heure si matinale. On brûlait les morts ou bien on les enterrait. Ces deux usages existèrent de tout temps; seulement, suivant les époques et les localités, l'un fut momentanément plus répandu que l'autre. Les corps étaient brûlés sur des piles de bois ou bûchers (*pyraï*), au sommet desquels on les plaçait. Dans les temps héroïques, on brûlait aussi avec le corps des grands personnages des animaux et même des prisonniers ou des esclaves; mais cette coutume tomba peu à peu en désuétude. Quand le bois était consumé, on éteignait les charbons avec du vin, puis les parents ou les amis recueillaient les os, les lavaient avec du vin et de l'huile et les enfermaient dans des urnes. Les corps que l'on ne brûlait pas étaient déposés dans des cercueils, qui étaient le plus souvent en terre cuite. Enfin, on enfermait les urnes et les cercueils dans des tombeaux que l'on entretenait avec le plus grand soin. On prononçait quelquefois des discours à la louange du mort; mais une loi de Solon réserva cet honneur à ceux dont les *funérailles* étaient faites aux frais de l'Etat. La cérémonie terminée, les membres de la famille prenaient part à un repas funèbre, qui se donnait chez le plus proche parent du défunt. Le second jour après les *funérailles*, on offrait un sacrifice au mort. On en offrait encore un autre le neuvième et le trentième jour; mais celui du neuvième était le plus important. Certains criminels, condamnés à mort pour crime d'Etat, étaient privés de sépulture, ce qui constituait une énorme aggravation de peine. A Athènes, à Sparte, ainsi que dans les autres villes, il y avait un endroit où l'on jetait leurs corps. On ensevelissait les suicidés; mais la main avec laquelle ils s'étaient frappés était coupée et enterrée à part. Enfin, on regardait comme sacrés les corps des individus tués par la foudre : on les mettait en terre à l'endroit même où ils avaient péri.

Un loi d'Athènes punissait de mort les généraux qui ne faisaient pas enterrer, après un combat victorieux, ceux qui avaient été tués. V. SÉPULTURE.

A Rome, quand une personne allait expirer, le plus proche parent s'efforçait de recueillir avec la bouche le dernier soupir du moribond; puis il lui ôtait l'anneau qu'il avait au doigt, et, aussitôt qu'il était mort, il lui fermait les yeux et la bouche, l'appelait par son nom et lui disait adieu (*vale* ou *ave*). Le corps était alors livré à des esclaves appelés *pollinctores*, qui le lavaient, le frottaient d'huile et de parfums, et l'étendaient sur un lit de repos, après l'avoir revêtu de sa plus belle robe. Enfin, comme chez les Grecs, on lui plaçait dans la bouche une petite pièce de monnaie pour le nocher des enfers, et on l'exposait aux regards du public. Seulement, cette exposition avait lieu dans le vestibule de la maison. De plus, quand il s'agissait d'un personnage de marque, on suspendait une branche de cyprès à la porte. La cérémonie des *funérailles* se faisait ordinairement le huitième jour après la mort. Dans le principe, c'était toujours la nuit; mais, par la suite, les pauvres seuls se conformèrent à cet usage. L'ordre du cortége (*pompa funebris*) était réglé par un ordonnateur appelé *designator* ou *dominus funeris*. En tête marchaient des musiciens qui jouaient des airs lugubres. Ils étaient suivis par des pleureuses à gages nommées *præficæ*, qui gémissaient et psalmodiaient des chants funèbres (*nænia, lessus*) en l'honneur du défunt. Après elles venaient quelquefois des comédiens et des bouffons (*scurræ, histriones*), dont l'un, appelé *archimime* (*archimimus*), représentait le mort et imitait ses gestes et ses paroles. Derrière ceux-ci marchaient les esclaves affranchis par le mort, puis des individus qui portaient les images des ancêtres, ainsi que les couronnes ou autres récompenses militaires gagnées par celui qui n'était plus. Enfin, venait le corps. Il était étendu sur une litière (*feretrum, capulum*) ornée avec plus ou moins de richesse, et qui était portée tantôt par les plus proches parents, tantôt par des affranchis. La marche était fermée par la famille : les fils, la tête voilée, les filles, la tête découverte et les cheveux épars; chacun se lamentait à haute voix; les femmes se frappaient la poitrine et se déchiraient les joues, quoique la loi des Douze Tables défendît ces marques exagérées d'affliction. Si le mort était d'un rang illustre, le cortége traversait le Forum et faisait une halte devant les rostres, où l'on prononçait l'oraison funèbre. Enfin, on arrivait au lieu, toujours situé hors de la ville, où le mort devait être enterré ou brûlé. Les deux coutumes existèrent simultanément, de temps immémorial, chez les Romains; mais la seconde devint générale dans les derniers temps de la république, et elle se maintint jusque vers le IVe siècle, où les progrès du christianisme la firent remplacer par la première. Toutefois, on ne brûla jamais les enfants en bas âge, ni les gens frappés de la foudre : comme chez les Grecs, ceux-ci étaient ensevelis à l'endroit même où ils étaient tombés, et cet endroit devenait sacré sous le nom de *bidental*. Les corps que l'on enterrait étaient déposés dans un cercueil (*arca, loculus*) qui était de pierre, quelquefois même d'une pierre particulière que l'on tirait d'Assos en Troade, et qui avait la propriété de consumer les chairs en quarante jours. Ceux qui devaient être brûlés étaient placés sur un bûcher (*rogus, pyra*) auquel le plus proche parent mettait le feu en détournant la tête, et dans les flammes duquel on jetait des parfums, des plats chargés de mets, des vêtements et divers autres objets que l'on supposait être agréables au mort.

Aux funérailles des empereurs et des généraux illustres, les soldats faisaient trois fois le tour du bûcher pendant qu'il brûlait. Parfois même on immolait des victimes ou bien on faisait combattre des gladiateurs, afin d'apaiser la soif de sang que l'on attribuait aux mânes. Quand le bois était consumé, on achevait d'éteindre le feu en y répandant du vin, puis on ramassait les cendres et les ossements et on les enfermait dans une urne. Alors un prêtre purifiait les assistants en les aspergeant d'eau pure avec un rameau d'olivier ou de laurier, après quoi chacun se retirait en disant un dernier adieu au mort par ce mot : *vale*. D'autres cérémonies avaient lieu après les *funérailles*, notamment un sacrifice nommé *novemdiale* ou *novediale*, qui se célébrait le neuvième jour, et un repas funèbre appelé *lectisternium*, qui se faisait à une époque que les antiquaires n'ont pu préciser. Enfin, à la mort des grands personnages, on distribuait au peuple de la viande crue; souvent même on donnait de véritables repas publics; de plus, on célébrait, en l'honneur du défunt, des jeux qui duraient quelquefois plusieurs jours, et au premier rang desquels figuraient les combats de gladiateurs.

Nous avons dit plus haut qu'on appelait aussi des bouffons aux *funérailles* des grands personnages; ils y figuraient non-seulement pour rappeler les gestes et les paroles du défunt, mais bien aussi pour amuser, par leurs grimaces et leurs plaisanteries, la foule qui marchait derrière le corps, et cela, dit naïvement un auteur ancien, « afin qu'elle s'ennuyât moins à suivre le convoi. » Ce soin de procurer quelques divertissements aux invités est au moins singulier. A ce propos, Suétone raconte un trait plaisant d'un bouffon nommé Favo, appelé à suivre un convoi en qualité d'amuseur public; il y vint déguisé et masqué d'un faux visage à la ressemblance de l'empereur Vespasien, qu'on taxait fort d'avarice, et se mit à le contrefaire ainsi que le permettait la coutume et que l'autorisait à le faire sa profession, puis il demanda à haute voix, à ceux qui ordonnaient les *funérailles*, combien coûtait le convoi et tout l'appareil de la pompe funèbre. On lui répondit par une somme représentant à peu près 6,000 francs de notre monnaie. Le bouffon s'écria alors qu'on voulût bien lui donner la somme, et que, malgré sa qualité d'empereur, on se contentât de le jeter après sa mort dans le Tibre. La plaisanterie fut rapportée à l'empereur, qui fit châtier le bouffon de manière à lui ôter le goût de la renouveler.

Dans l'ancienne Gaule, les *funérailles* se célébraient avec beaucoup d'appareil, quand le défunt était un chef de famille noble. Avec

le cadavre on brûlait ce que le défunt avait de plus précieux, et jusqu'aux animaux qui lui étaient chers. On eut même pendant longtemps la cruelle coutume de précipiter dans le bûcher quelques-uns de ses esclaves ou de ses clients. Ses amis lui jetaient des lettres pour lui ou pour les parents qu'ils avaient perdus. Dans le tombeau, près de l'urne, on déposait des armes, des bijoux, des ustensiles divers. La découverte que l'on fit du tombeau de Chilpéric, en 1653, prouva que les Francs ne brûlaient pas les cadavres, et de plus qu'ils enterraient avec eux des armes, des bijoux, des médailles ou monnaies, et, en outre, le cheval de guerre du défunt, peut-être même son écuyer. Un grand nombre de passages de Grégoire de Tours attestent que, pendant la période mérovingienne (et cette coutume se perpétua sous la période suivante), on lavait les corps avant de les ensevelir; les tombeaux des grands contenaient quelquefois des richesses considérables, puisque l'avare Gontran Bozon ne craignit pas de faire violer la dernière demeure d'une de ses parentes, pour la dépouiller de l'or et des joyaux enterrés avec elle. Quant au cortége, il se composait d'une longue file de parents et d'amis, chantant des psaumes et tenant des flambeaux de cire. Le corps était porté le visage découvert, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours pour les évêques et les grands dignitaires de l'Eglise.

Dans les temps modernes, les *funérailles* ont perdu ce caractère presque tumultueux qu'on observait chez les anciens; quelque somptueuses qu'elle soient encore pour certains personnages, elles n'en portent pas moins l'empreinte des pensées austères que doit éveiller la mort. La coutume de boire, de manger, soit à l'issue d'un convoi, soit avant qu'il se mette en marche, se retrouve chez un grand nombre de peuples, et, de nos jours encore dans les campagnes, il est d'usage d'offrir du vin, du pain et du fromage à toutes les personnes qui suivent le convoi; à Paris même, la coutume ne s'est pas complétement perdue de boire et de manger en compagnie au retour du cimetière; dans la classe ouvrière surtout, il est admis qu'on manquerait absolument aux convenances si les personnes qui font partie du convoi se séparaient à son issue sans être entrées au préalable au cabaret le plus voisin du cimetière, afin d'y vider quelques bouteilles *à la santé* du défunt. Plus les regrets sont profonds, plus on boit; mais, disons-le vite, bien que cet usage choque les gens raisonnables, il n'a rien en soi d'irrespectueux pour les morts, et les gens qui l'observent ont la conviction qu'ils accomplissent une sorte de devoir. Interrogez nombre d'entre eux, ils vous diront qu'ils seraient très-fâchés de savoir qu'à leur convoi personne ne trinquera à leur mémoire. Le verre de vin bu par les amis, c'est l'oraison funèbre des pauvres.

De même qu'à Rome on promenait la chaise curule d'un consul à ses *funérailles*, en France on a soin de faire suivre ou précéder le char funèbre par un maître de cérémonies portant sur un coussin les croix, les cordons, les épaulettes, le costume d'un mort illustre, dernier honneur rendu à celui qui n'est plus là pour en jouir. Autrefois, les hommes seuls assistaient aux enterrements et suivaient pédestrement le corbillard; mais, depuis une vingtaine d'années, les femmes ont pris l'habitude de marcher à la suite des hommes et d'escorter le convoi de la maison mortuaire à l'église, s'il y va, et de l'église au cimetière. Généralement, un mari n'assiste pas au convoi de sa femme, et *vice versa*. Cependant, quelques-uns considèrent comme un devoir impérieux l'obligation de suivre. On se rappelle cette anecdote rapportée par un journal satirique : Un brave homme, assistant au convoi d'une femme, presse la main au mari avant de le quitter : « Mon pauvre ami, lui dit-il, voilà votre femme en terre, mais il faut du courage; au reste, vous en avez montré en l'accompagnant à sa dernière demeure; comment vous trouvez-vous? — Mieux, répond le mari, cette petite promenade m'a fait du bien! » C'est une méchanceté de gazetier en quête d'un mot, certainement; nos lecteurs nous pardonneront de l'avoir rapportée, à cause de son côté comique.

Les *funérailles* d'un personnage marquant sont une cérémonie publique, et des dispositions particulières règlent le cérémonial du convoi d'un maréchal de France, d'un général, d'un membre de l'Institut; des députations, des corps de troupes y figurent en nombre déterminé et réglé. Le transport du corps de la maison du décédé à l'église, et de l'église au cimetière, est considéré par la loi comme un acte purement civil qui intéresse essentiellement la police; l'assistance du clergé, en lui donnant un caractère religieux, n'en change nullement la nature; c'est donc l'administration qui le dirige et qui pourvoit aux mesures d'ordre à observer. Selon les ordonnances spéciales, aucun convoi funèbre ne peut être interrompu ou traversé par une voiture.

Dans les pays non chrétiens, les *funérailles* présentent aussi de curieuses particularités. Dans la régence de Tripoli, quand un musulman vient à décéder, ses parents et ses domestiques se mettent à crier : *Allah hou!* afin de réunir toutes les femmes et les connaissances de la famille, pour se lamenter ensemble sur le corps du défunt. Chacun prend à son tour la mère ou la veuve inconsolable, la hisse sur son épaule et crie sans interruption pendant plusieurs minutes, jusqu'à ce qu'enfin la pauvre veuve ou la pauvre mère, succombant à sa douleur, tombe sans connaissance sur le sol. On loue, en outre, un certain nombre de pleureuses à gages qui poussent des lamentations étudiées autour du cercueil, placé au milieu de la chambre. Elles s'égratignent le visage et se livrent en apparence à la douleur la plus exagérée. Bientôt on procède à l'enterrement, car les musulmans pensent que les morts souffrent tant qu'ils ne sont pas en terre.

Quand c'est une femme qui est morte, le cercueil est couvert des plus riches vêtements brodés qu'elle possédait. A la tête d'un cercueil d'homme, on place son turban aussi orné que le lui permettent son rang et sa fortune; à la tête d'un cercueil de femme, on place un bouquet. Le corps est porté par les plus proches parents du mort; et, pendant le trajet, les amis se disputent l'honneur de se substituer aux parents pour porter le cercueil à leur tour. Cet empressement est si grand, que le cercueil, perpétuellement changé d'épaules, est horriblement ballotté, et que jamais l'infortuné qu'on porte n'a pu faire, pendant sa vie, de plus horrible voyage sur la route la plus cahoteuse.

Tout le temps que dure le deuil, les appartements sont privés de tout ornement. On n'y voit plus ni tentures, ni glaces, ni tapis. Les esclaves portent leurs bonnets à l'envers et se privent de leurs colliers. Les femmes ne se teignent plus les mains et les pieds de henné. La veuve d'un personnage de distinction remplace les rubans noirs de sa coiffure par des rubans blancs, et le bandeau d'or et de diamants qui ceint son front par un simple ruban blanc.

Les *funérailles* du roi de Siam sont précédées d'une formalité bizarre et curieuse, dont on trouvera le détail à notre article CRÉMATION.

— *Funérailles des rois de France.* Les chroniqueurs et les historiens ont raconté, parfois avec minutie, les *funérailles* des rois de France. On peut voir, en les lisant, jusqu'où allait le culte pompeux et souvent naïf de l'ancienne monarchie pour tout ce qui se rapportait à la puissance suprême. Ce n'était pas assez d'embaumer le défunt et de le mettre dans un cercueil de plomb; il fallait, avant de le transporter à Saint-Dénis, observer tout un cérémonial que les gens de cour et officiers du roi tenaient à honneur de suivre au pied de la lettre, plaçant toute leur ambition et toute leur gloire dans l'exercice de certaines fonctions où leur servilité avait beau jeu. L'admiration ou plutôt l'adoration générale pour le monarque devait se continuer même quand ce monarque n'était plus qu'un cadavre, et que la mort, cette grande égalitaire, le renvoyait à la loi commune du néant. On exposait pendant quarante jours dans le palais, sur un lit de parade, son effigie en cire, revêtue des habits royaux, la couronne sur la tête, le sceptre dans la main droite et la main de justice dans la main gauche, avec une croix, un bénitier, deux encensoirs d'or au pied du lit. Les officiers du roi continuaient autour de sa dépouille leurs fonctions habituelles, et allaient même jusqu'à lui servir ses repas comme de son vivant. Ces usages duraient encore avant la Révolution, et s'observaient aussi pour les princes du sang royal. Le corps était ensuite transporté à l'abbaye de Saint-Denis avec les mille et une formalités réglées à l'avance, et, avant de fermer la tombo sur lui, on lui rendait une foule d'honneurs dont le détail seul fournirait la matière d'un volume. L'Egypte honorait ses rois, mais elle jugeait leur cendre, et le jugement des morts était la leçon des vivants et de la postérité; chez nous, on continuait autour du mort les basses flatteries et les ridicules simagrées accomplies autour du vivant.

Les *funérailles* de Lothaire II, mort à Laon en 986, enterré à Reims, sont les premières que nous ayons à enregistrer avec quelques détails. Elles furent magnifiques, et l'on y rassembla tout ce qu'on put trouver de richesses royales. On éleva au fils de Louis d'Outre-mer un lit orné des insignes de la royauté; son corps fut enveloppé d'un vêtement de soie, recouvert d'une robe de pourpre agrémentée de pierres précieuses et tissue d'or. Le lit, porté par les grands du royaume, était précédé des évêques et du clergé avec évangiles et croix. Au milieu d'eux marchait, en poussant des gémissements, celui qui portait la couronne d'or enrichie de pierreries, avec nombre d'autres emblèmes. Les chants funèbres étaient interrompus par des pleurs. Les chevaliers suivaient chacun à son rang ce cortége.

Ce qui frappe tout d'abord dans les *funérailles* de nos anciens rois, c'est le peu de recueillement qu'elles inspiraient aux principaux acteurs. Presque toujours, en effet, on est étonné de voir les obsèques royales troublées par de scandaleuses querelles d'étiquette, ou, ce qui est pis encore, par des disputes dont la cause ordinaire est l'odieuse rapacité des courtisans et surtout des gens d'église. Aux obsèques de Philippe-Auguste, le légat et l'archevêque de Reims, ne voulant ni l'un ni l'autre céder le premier rang, officièrent en même temps à deux autels différents. Le scandale fut plus grand encore pendant les *funérailles* de saint Louis. C'était pourtant un spectacle bien capable d'élever les âmes et de frapper l'esprit d'une profonde tristesse, que celui qu'offrait Philippe III, marchant entouré de cinq cercueils, et portant lui-même, avec ses deux frères et tous les grands seigneurs de France, les restes de son père. Les princes se reposèrent, dit-on, sept fois sur la route de Paris à Saint-Denis; et sept croix ou oratoires gothiques, en forme de pyramides, avec les effigies des trois rois surmontées d'un crucifix, attestèrent durant des siècles l'accomplissement de ce triste devoir. On les appelait les *montjoyes*. Les moines de l'abbaye royale, qui avaient le privilége d'offrir la couronne et l'oriflamme aux monarques vivants, et un tombeau aux princes trépassés, vinrent au-devant de la procession avec des cierges et en chantant des litanies. Jamais cérémonie ne fut aussi capable de montrer plus à nu la vanité des grandeurs humaines; et cependant ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit l'orgueil des préséances se réveiller en face de ces cercueils. Lorsque Philippe voulut entrer dans l'abbaye, les portes lui en furent fermées. Dans le cortége se trouvaient l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens. Or, laisser entrer ces prélats avec leurs habits pontificaux, c'eût été, pensait l'abbé de Saint-Denis, Matthieu de Vendôme, leur permettre un empiétement dangereux sur ses prérogatives. Le roi, les reliques et le convoi attendirent donc dans la rue, hors des domaines temporels du monastère, jusqu'à ce que ces deux prélats eussent quitté leurs ornements. De nobles et puissants seigneurs ne portèrent pas toujours, comme en cette circonstance, les corps des rois et des princes; longtemps cette prérogative appartint à de pauvres ouvriers. Il y avait au faubourg Saint-Laurent, dans l'enclos Saint-Lazare, un bâtiment appelé le *logis du roi*. C'était là qu'à leur avénement les rois et les reines se rendaient pour recevoir le serment de fidélité des Parisiens et faire ensuite leur entrée solennelle dans la capitale. C'était là aussi qu'on mettait en dépôt les corps de ces augustes personnages avant de les transférer dans les caveaux de Saint-Denis. Les prélats s'y plaçaient entre les deux portes principales, y chantaient les prières accoutumées et y donnaient l'eau bénite, selon leur rang; après quoi le cercueil était confié aux vingt-quatre porteurs de sel qu'on nommait *hanouards*. Ces employés des greniers à sel avaient depuis un temps immémorial le privilége de porter les corps des princes jusqu'à la première croix de Saint-Denis, où les religieux de cette abbaye venaient les prendre. Sur quel motif pouvait être fondée une pareille prérogative? Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Heurtaut : « Comme anciennement on avait perdu l'art d'embaumer les corps, on les salait après les avoir coupés par pièces et les avoir fait bouillir dans de l'eau qu'on jetait bien dévotement dans un cimetière. Les porteurs de sel étaient apparemment chargés de ces grossières et barbares opérations, et ce fut pour cela qu'ils obtinrent l'honneur de porter ces tristes restes que l'orgueil tâchait de disputer au néant. » Pour donner une idée des *funérailles* au moyen âge, on ne peut mieux faire que de raconter celles qui furent faites au connétable Du Guesclin, lesquelles furent, du reste, l'effet d'un caprice assez bizarre du roi. Après une scandaleuse orgie célébrée dans l'abbaye de Saint-Denis, Charles VI eut l'idée de se donner le spectacle d'une pompe mortuaire. Il voulut que l'on fît devant lui les obsèques de Du Guesclin. La description de la cérémonie nous a été laissée par d'anciens *Mémoires* sur le héros breton : « L'église avait esté préparée durant qu'on se divertissoit aux tournoys, et qu'on avoit mis la représentation de cet illustre défunt sous une grande chapelle ardente, toute couverte de torches et de cierges, au milieu du chœur qui en fut aussi tout environné. Le deuil fut mené par messire Olivier de Clisson, connétable de France, et par les deux maréchaux de Sancerre et de Blainville, et il estoit représenté par le comte de Longueville, Olivier Du Guesclin, frère du défunt, et par plusieurs autres seigneurs de qualité, tous de ses parents ou de ses principaux amis, vestus de noir, qui firent l'offrande d'une façon toute militaire, et qui n'avoit point encore esté pratiquée dans le royal monastère. L'évesque d'Auxerre, qui célébroit la messe, estant à l'offerte, il descendit avec le roy pour le recevoir, jusques à la porte du chœur, et là parurent quatre chevaliers armez de toutes pièces et des mêmes armes du feu connestable, qu'ils représentaient parfaitement, suivis de quatre autres montez sur les plus beaux chevaux de l'escurie du roy, caparaçonnez des armes du connestable et portant ses bannières. L'évesque receut ces chevaux par l'imposition des mains sur leurs testes, et on les ramena en mesme temps qu'il retourna à l'autel. Mais il fallut pour cela composer du prix ou de la récompense, pour les droicts des religieux de l'abbaye à qui ils appartenoient. Après cela marchèrent à l'offrande le connétable de Clisson et les deux mareschaux, au milieu de huit seigneurs de marque qui portoient chascun un escu aux armes du défunt, la pointe en-haut, en signe de la perte de sa noblesse terrestre, et tous entourés de cierges allumez. Puis suivirent les princes du sang, tous la veue baissée et portant une espée nue par la pointe, pour marquer qu'ils offroient à Dieu les victoires qu'ils avoient remportées. Au troisième rang parurent quatre autres des plus grands de la cour, armez de pied en cap, conduits par huit escuyers portant chascun un casque entre les mains; puis quatre autres aussi vestus de noir, avec chascun une bannière déployée et armoyée des armes du défunt, qui sont d'argent à l'aigle impériale de sable. Tout cela marcha pas à pas avec beaucoup de gravité et de marques de deuil, et chascun s'agenouilla devant l'autel où furent placées toutes les pièces d'honneur. Il est vray que cette pompe ne se pratique qu'aux *funérailles* des roys et des plus grands princes, et que c'est un honneur tout particulier et extraordinaire pour un gentilhomme; mais ce n'estoit pas en abuser pour celuy-cy. » Quand mourut Charles VI, ce roi qui savait si bien dresser pour les autres des programmes de fêtes funéraires, les traditions des obsèques royales s'étaient perdues au milieu des malheurs du royaume occupé par l'étranger. Ce fut un Anglais qui, après de longues discussions sur la manière dont on procéderait à la cérémonie, conduisit le roi de France à sa dernière demeure. L'Institut historique a inséré dans le quatrième volume de son journal un document du XVe siècle relatant ces *funérailles;* nous en extrayons ce qui suit : « L'an 1422, le mercredi XXI octobre, le roi Charles VI trespassa, et pour ce que on ne peut promptement faire l'obsèque, son corps, vuidé des entrailles et rempli d'espices et d'herbes sentant bon, fut mis en un coffre plombé, et gardé en la chapelle de l'hostel Saint-Pol, jusques au IX novembre en suivant. Le duc de Bedfort, régent du royaume, vint à Paris le V novembre, et après sa venue on appointa de faire l'enterrement et service du roy, et fut son obsèque moult beau et noble. Or en ce temps, y avoit peu de gens à qui souvenist comment on avoit accoustumé de faire au temps passé porter les roys de France à sépulture, et en quel ordre les gens y devoient aller; car ces cas n'adviennent pas souvent, et n'en trouve-t-on rien escript, et pour ce feray-je ici mention de ce qui en fut fait, afin de y prendre exemple, *se autres fois le cas advenoit*, car ce qui en fut fait fut par grande et meure délibération de chevaliers, escuyers, clercs et gens sages, anciens et notables, qui en maint lieu avoient veu semblable besogne. Premièrement une grande litière fut faite à limons devant et derrière. En icelle litière fut mis le coffre et tout le corps du roy, et sur ledit corps on mit deux draps de lin, et par dessus, en manière de couverture, un grand poële de drap d'or, sur champ vermeil, bordé autour de veluyau (velours) azur couronné de fleurs de lys d'or et de bordure, et si estoit ladite bière haulte de la haulteur d'un homme, on ne voyoit pas le coffre, car il estoit muissé (caché) sous ledit poële. Mais sur toutes ces choses fut mise l'image du roy la plus propre qu'on pouvoit faire à la semblance dudit roy, vestu de cote royale, et par dessus son mantel. Tous les officiers de l'hostel du roy furent vestus de brunette; les eschansons, panetiers et varlets de chambre portoient chascun une torche pesant quatre livres, et sur leur poitrine et espaules avoient écussons aux armes de France; estoient bien deux cents portant lesdites torches. Le corps et la litière furent portés par les varlets de porte, car c'est leur droit, et estoient bien cinquante aux limons de ladite litière, et bien souvent leur convenoit reposer et mettre la litière sur deux tréteaux qu'on portoit après; ainsi fut porté le corps à Nostre-Dame à l'heure de vespres. L'ordre des gens fut tel : les ordres mendians à belle procession furent premiers; après alloient neuf prélats, que esvesque, que abbés, revestus de chappes noires et mitres blanches; le prévost de Paris alloit entre les prélats et le corps, devant la litière, une verge en sa main; les chambellans du roy, varlets tranchans, escuyers et maistres d'hostel alloient entre le prévost et la litière; les quatre présidents du parlement, vestus de leurs manteaux vermeils fourrés de vair, tenoient les quatre cornes du poële, et les seigneurs et greffiers du parlement autour de la litière, de costé et d'autre, car c'est leur droit que ils, qui en parlement représentent la personne du roy et qui gouvernent la justice du royaume, soyent au plus près du corps du roy; les huissiers du parlement, tenant leurs verges, estoient aux quatre cornets de la litière, pour garder que nuls gens ne se boutassent entre les présidents. Le prévost des marchands et eschevins de la ville portoient un ciel haut à huit bastons, lequel estoit de même drap du poële. Le duc de Bedfort, le chancelier de France, les maistres des requestes, et autres conseillers et officiers du roy, alloient derrière la litière, et après eux le peuple en grand nombre, et allant par les rues veissiez gens aux huis et fenestres et sur les estaulx *qui plouroient et menoient grand deuil*, et non sans cause, *car grand désolation fut, et ne scavoient se de long temps auroient roy en France.* Ainsi fut porté le corps du bon roy à Nostre-Dame, et fut mise au chœur de l'église à tout la litière sous la chapelle qui noblement fut faite et allumée. Et tout autour de l'église par en haut, dessous les voultes et partout les piliers du lieu, avoit cierges bien drus d'une livre. Toute l'église à l'entour fut environnée d'un parement de toile perse semé de fleurs de lys. Lendemain qui fut mardi,

xe jour de novembre, environ huit heures du matin, en ladite église et en l'ordre devant dit, furent faites les recommandances,et après fut chantée la messe des morts, et nul n'alla à l'offrande sinon le duc de Bedfort. Après la messe chantée, chascun alla disner, et environ douze heures on se rassembla en ladite église pour aller à Saint-Denis; mais *parce que le fardel estoit trop pesant*, les religieux de Saint-Denis, qui le devoient prendre et porter en leur église, *donnèrent de l'argent aux hannouars*, lesquels le portèrent en l'église de Saint-Denis, voire est que les religieux y vindrent revestus à procession. La litière fut mise au chœur de l'église sous la chapelle. Le soir furent chantés *Vigiles* par les religieux de céans : cestes colléges et autres gens de Paris s'en retournèrent quand le corps fut livré auxdits religieux, et le lendemain la messe de *Requiem* fut chantée, après le corps fut porté enterrer en la chapelle auprès les degrés, où furent enterrés ses père et mère, et fut porté le corps du chœur jusques à la sépulture par les varlets de porte du roy. A l'entrée *y ot grand débat entre les religieux d'une part, et auscuns officiers de l'hostel du roy;* ne seait si estoient sergens d'armes ou fourriers ou varlets de porte; et estoient *pour le poêle et aultres habillements estans entour le corps du roy*, que chascune desdites parties disoit à lui appartenir, et que tel estoit leur droit, *et tirèrent l'un deça, l'autre de là, et à peine qu'ils se viendrent à voye de fait;* mais le régent fit mettre le débat entre main de justice et fut le corps enterré. Après l'enterrement et illec mesme avant que auscuns se partist, un crieur de corps cria à haulte voix : « Priez pour l'âme de très-ex- » cellent prince Charles VI, roy de France! » Ces choses faites, le dîner fut appareillé en l'abbaye à tous venans; le duc de Bedfort disna en chambre; la grande salle fut toute pleine de tables et de gens. Les trois greffiers du parlement estoient assis à une table à part eux, devant la grande table, *dont auscuns des sergents d'armes du roy commencèrent par gousser, disant que ce estoit leur droit* d'estre assis à ladite table, à quoi fut répondu par les maistres d'hostel qu'ils se teussent et que ce n'estoit pas leur droit; les greffiers ainsi demourèrent en leur état. Tandis que on faisoit le service on fit une donnée de six doubles dont les cinq valoient huit deniers parisis à tous ceux qui y voudroient venir, et la receurent plus de cinq mille personnes, etc. »

Les querelles à propos d'étiquette se renouvelaient si souvent, que, pour éviter le scandale qu'elles occasionnaient surtout dans les *funérailles*, le parlement se crut obligé d'intervenir. Voici un dernier exemple de ce genre de scandale, tiré d'une relation des obsèques de Louis XII :

« S'ensuit la réception du corps faicte par le révérend père en Dieu monsieur de Beauvois, lieutenant de monsieur de Saint-Denis avec les églises paroichialles et gens d'estat dudict Saint-Denis, estant à une petite croix qui est par deçà le Lendit en venant vers Paris. Quand le deffunt roy fut illec arrivé, ledict seigneur de Beauvois demanda à ceulx accompaignans ledict corps, comme messeigneurs les princes devant nommez, et messeigneurs de la cour du parlement et aultres seigneurs : « Qu'est ce que vous nous ame- » nez? » Et on leur fist reponse que c'estoit le corps du roy Louis XII. Et le prieur leur dit : « Esse le corps ou abus? » Et lors leur fust faicte responce par le grand escuyer dudict deffunt, en plourant, que par sa foy c'estoit le propre corps dudict roy; lesquelles paroles dictes, les religieux demandèrent avoir le poille de drap d'or frisé posé sur la portraicture dudict roy, disant qu'il leur appartenoit, et firent effort iceux religieux de le prendre, et ceux qui tenoient ledict poille disoient qu'ils ne l'auroient point, et qu'il appartenoit à messeigneurs les maîtres qui, du vivant, estoient au service dudict roy. Au moyen de quoy il y eut de grandes divisions, tant d'ung costé que d'austre. Et dirent lesdicts religieux qu'ils ne chanteroient point s'ils n'avoient ledict poille; et lors monsieur de Bourbon, illec assistant, demanda quelle question il y avoit, et on luy dict ce que c'estoit. Et lors demanda ledict seigneur s'il n'y avoit point d'autre ancien qui eut veu les estats du temps passé en tel cas; et deux des religieux dirent que, par leur foy, de droit il leur appartenoit. Outre demanda ledict seigneur s'il y avoit quelque ung autre d'ancien que lesdicts religieux, et illec y avoit ung prestre de l'aage de soixante ans ou plus, lequel dit avoir toujours veu ledict poille appartenir auxditz religieux; et alors dist ledict seigneur : « Que oze ne si hardy homme de » dire mot, et que on baillast auxditz religieux » ledict poille, et que on fist au trépassé ainsi » qu'il appartenoit. » Et le seigneur de Beauvois, lieutenant de mondit seigneur de Saint-Denis alors, en plorant, chanta *Libera me*, qui faisoit piteux oyr, etc. » Cette querelle ne fut pas la seule qui troubla ce jour-là le cortége : « Quand ce vint à saillir le chariot d'honneur desdictes Tournelles, fut desbat entre monsieur de Paris et le recteur, lequel yroit le plus près du corps; mais fut ordonné par messieurs les présidents que l'ung yroit quant et l'autre, à destre et à senestre. »

Les villes de province organisaient à cette époque les *funérailles* princières avec une magnificence égale à celle que déployait la capitale. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire comment les Nantais reçurent au milieu d'eux le cœur d'Anne de Bretagne, leur duchesse chérie : « Les faubourgs furent tendus de linge blanc, signifiant que en humilité vouloient recevoir le cœur de leur souveraine dame. A l'endroit de chacune maison, au hault des fenestres, y avoient des sierges d'une livre, chacun armoyé aux armes de la royne. La ville, depuis la porte Saint-Pierre jusques aux Carmes, fut tendue pareillement de humilité, sauf que, par le milieu d'icelles tentures, y eut une saincture de deuil. Y avoit aussi au bas de chascune maison un sierge allumé et armoyé que tenoient jeunes enfants vestus de noir, lesquels se agenouilloient jusques en terre comme le cœur passoit, pleurant moult tendrement. Aussi faisoient tous les assistans non sans cause. Puis marcha un crieur ayant une robe de velours noir et quatre escussons aux armes de ladicte dame. Il portoit deux cloches qu'il sonnoit, et en chascun carrefour crioit moult haut et piteusement : « Dites vos patenostres à Dieu! C'est » pour l'ame de la tres-chrestienne royne et » duchesse, nostre souveraine dame et du- » chesse, de laquelle on porte le cœur aux Car- » mes. Priez Dieu pour son ame! » Après marchoient messieurs les bourgeois et gens de ville, qui estoient bien quatre cens, deux à deux, vestus de deuil, ayant chascun son sierge allumé et armoyé; puis les églises et les couvens, chascun en son ordre, à grand nombre de riches chappes et reliques. Puis enfin monseigneur l'archevêque de Dol, accompagné des abbés chacun en habit de prélat et aux costés grand nombre de torches de confrairies. Aussi y avoient cent torches armoyées aux armes de la ville, portées par pauvres vestus de deuil. Puis, après les héraults, le roy d'armes *Bretaigne* et les officiers d'armes à dextre et à senestre, nombre de seigneurs; puis le chancelier de Bretaigne, lequel mict le cœur sur un carreau de deuil et sous un poisle de drap d'or moult riche. Celuy poisle fut porté par messeigneurs le vice-chancelier de Bretaigne, l'abbé de Kemperlé et les sénéchaux de Rennes et de Nantes. Autour y avoit un grand nombre d'officiers domestiques de la maison de ladite dame. Après ce, marchoient messieurs dè la justice, chambre des comptes et autres gens de robe longue, etc. »

On pense bien que de pareilles cérémonies grevaient de sommes énormes le trésor royal et le budget des villes. Ainsi les obsèques de François Ier coûtèrent à son successeur 500,000 francs, et peut-être autant à la ville de Paris. Avec le roi défunt, on devait, cette fois-là, porter à l'abbaye ses deux fils morts avant lui, François, le premier dauphin, et Charles, duc d'Orléans. Henri II avait voulu voir passer le cortége, et il s'était fait réserver secrètement une fenêtre dans la rue Saint-Jacques; mais lorsqu'il vit approcher les trois chars funèbres, « il voulut se lever de là, car le cœur lui haussoit, et il commençoit à s'émouvoir et attrister jusques aux larmes. » Vieilleville, qui nous transmet ces détails, s'approcha de lui et lui dit qu'il devrait montrer plus de reconnaissance envers la divine Providence, qui l'avait appelé à la couronne avant le temps et contre le cours de nature; que, pour son jeune frère, il ne devait pas le regretter, puisque l'ambition en eût fait son plus redoutable ennemi. « Or, encore que ces remontrances fussent grandement consolatrices, si est-ce que le roi ne se pouvoit tant commander que de se contenir. » Mais Saint-André et Vieilleville revinrent à la charge, lui racontant quelle joie le duc d'Orléans avait témoignée sur une fausse nouvelle que son frère avait été noyé; quelle correspondance il entretenait avec l'empereur par la duchesse d'Etampes. Pendant ce temps le convoi avançait, le char qui portait le corps du duc d'Orléans, surmonté de son effigie, précédait les deux autres et arrivait sous les fenêtres. « Si bien que le roi se remit en place et regarda constamment passer les trois effigies. Mais il ne se put garder de dire, quand celle du duc d'Orléans passa, comme par dédain : « Voilà donc le bélistre « qui mène l'avant-garde de ma félicité. » Telle est la sensibilité des princes et des courtisans dans tous les temps! Les longs délais ordonnés par l'étiquette en pareille circonstance étaient ordinairement remplis par des intrigues d'ambition, qui laissaient peu de temps aux gens de la cour pour pleurer leur maître. Ces intrigues les préoccupaient même quelquefois au point qu'ils n'observaient pas, dans tous ses détails, la pompe prescrite; c'est ce que nous apprend un auteur contemporain. « Bien que la coutume suivie en France, après la mort des roys, soit telle que leurs plus favoris et ceux qui ont manié les affaires doivent les accompagner jusques au tombeau et durant quarante jours qu'ils sont gardés et servis solennellement, ceux de Guize ne firent cest honneur à leur roy et maître et mari de leur nièce (François II); ains fut par leur conseil envoyé jetter dans le tombeau de son père sans pompe funèbre : dont advint un brocard que le roy, ennemi mortel des huguenots, n'avoit pu empescher d'estre enterré à la huguenote. » Aussi trouva-t-on, deux jours après l'inhumation de ce prince, ces mots écrits sur un billet attaché au drap de velours noir qui couvrait son cercueil : *Où est messire Tannegui du Chastel? Mais il estoit François!* Le bruit courait que les Guises avaient détourné du Trésor royal 160,000 livres pendant la maladie du roi; Du Chastel, au contraire, quoiqu'il eût été maltraité par Charles VII, avait dépensé une pareille somme pour le faire enterrer solennellement, pendant que ceux qu'il avait toujours comblés de ses bienfaits le délaissaient pour aller grossir la cour du nouveau roi. L'auteur du billet avait voulu faire sentir combien cette conduite était différente de celle des Guises. On vit aux obsèques de Charles IX « l'effigie faite après le vif et naturel, mise sur un grand lict de parement, couvert d'une grande couverture de drap d'or frisé, bordée d'hermine, etc. Et en cest estat demeura quarante jours ladicte effigie; et durant ce temps, aux heures du disner et soupper, les formes et façons du service furent observées et gardées tout aussi qu'on avoit accoustumé faire du vivant du roy, estant même la serviette présentée par le maistre d'hostel au plus digne personnage là présent, pour essuyer les mains dudict seigneur; les trois services continuez avec les mêmes cérémonies et essais, comme ils se souloyent faire, sans oublier ceux avec la présentation de la coupe aux endroicts et heures que ledict seigneur avoit accoustumé de boire. Les grâces dictes en la forme accoustumée, on y adjoustoit le *De profundis*, et l'oraison de *Inclina, Domine, aurem tuam*, etc., assistans à chascun desdicts repas les mesmes personnages qui avoient accoustumé de parler audict seigneur durant sa vie, et autres aussi qui voloyent estre présens. Pendant la marche du convoi, toutes les rues étaient tendues de noir, et, d'espace en espace, illuminées par une torche de cire blanche; les capucins couronnés d'épines, leurs massives croix de bois à la main, ouvroient le cortége; les autres communautés ecclésiastiques, sous leurs divers coustumes, venoient ensuite; puis cinq cents pauvres vestus de deuil, et portant des torches armoirées; les officiers de la garde du roy aussi en deuil, et portant leur enseigne dans le fourreau. Le premier écuyer tranchant portant le pennon de velours bleu azuré, semé de fleurs de lys d'or, et couvert d'un crespe noir; les pages vêtus de velours noir; un écuyer à cheval, portant les éperons du roi, aussi couverts de crespe noir; d'autres sa cotte d'armes, son heaume et ses ganteletz. Le cheval d'honneur entièrement houssé et couvert de velours violet azuré et semé de fleurs de lys d'or. Le chariot d'armure, dedans lequel estoit le corps dudict seigneur, couvert d'un drap de velours noir, à une croix blanche, avec huit grandes armoiries, tiré par six coursiers houssés. Les vingt et quatre crieurs de la ville sonnans continuellement, sinon que ez endroits des carrefours ils s'arrestoyent pour dire : « Priez » Dieu pour l'âme du très-haut et très-puis- » sant et très-magnanime Charles, etc. » Enfin, après les oraisons et cérémonies faictes en l'abbaye, le corps fut mis en la fosse. Lors, le principal des roys d'armes dit à haute voix : « Roys d'armes, venez faire votre of- » fice. » Et dépouillèrent alors leurs cottes d'armes et les mirent sur la fosse; et, continuant, ledict roy d'armes dit à haute voix à tous les capitaines des gardes en particulier : « Apportez l'enseigne des Suisses, dont vous » avez la charge. Ainsi des autres, et, chascun en son rang, apportoyent lesdictes enseignes, et les mettoient bas sur la fosse. Et continuant : « Messieurs les escuyers, appor- » tez les épergos, les ganteletz, etc. » Et chascun mit bas sur la fosse l'objet demandé. Ce faict, fut crié par ledict hérault par trois fois : « Le roy est mort! » Il releva la bannière de France, et dict aussi par trois fois : « Vive » Henri, troisième du nom, à qui Dieu donne » bonne vie! » Puis chascun releva ce qu'il avait dessus le cercueil. Et ce faict, chascun se retira pour disner au disner solennel, qui fut faict en la grand'salle tendue de noir. Et après disner, grâces étant dictes, celuy qui représentoit le grand maître dict à la compagnie : « Messieurs, nostre maistre est mort, » car la maison est rompue. » Cela dict, il rompit son baston. »

Les *funérailles* des princes ou seigneurs offraient un grand nombre de cérémonies pareilles à celles des obsèques royales : on y voyait aussi les crieurs avec leurs sonnettes, les pauvres, des moines de toutes couleurs et de toutes sortes, des confréries, des bourgeois, des militaires habillés de noir, des torches armoriées, etc.; des *harquebousiers* portaient leur arme sous le bras, le canon bas; des piquiers tenaient le fer de leur pique à la main; les porte-enseignes portaient leurs enseignes enroulées sur l'épaule, le fer à la main, la poignée par derrière. Après le cercueil, on portait la lance, la cotte d'armes, le heaume, les ordres, les gantelets, les armoiries, l'épée, les éperons dorés du défunt. Les cloches de toutes les paroisses sonnaient nuit et jour, quelquefois pendant une semaine. Le corps était embaumé, puis enseveli au bout de quarante jours. Les effigies du cardinal et du duc de Guise figurèrent pendant le service funèbre que l'on célébra en leur honneur à Toulouse en 1588, devant la grande porte de l'église. « Ils estoient revestus tous deux de leurs habits ordinaires, *poignardez* en plusieurs endroits, et sur leur visage et sur leur corps. » Aussitôt après la mort de Gabrielle d'Estrées, son corps fut apporté en cérémonie aux grands appartements du doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois; on l'habilla d'un manteau de satin blanc, on le plaça sur un lit de velours rouge entouré de cierges allumés et de prêtres qui chantaient les psaumes de la pénitence; ensuite on l'étendit dans un cercueil de plomb recouvert de son effigie, qu'on avait revêtue d'habits magnifiques; enfin, pendant plusieurs jours, sa table fut servie par ses officiers, qui coupaient, tranchaient, et lui versaient à boire comme de son vivant. La relation des obsèques de Louis XIV, insérée dans le *Mercure galant* de 1715, montre la persistance de ces usages, presque tous conservés, sauf l'effigie de cire ou de plâtre, et la procession que remplacèrent les carrosses. Mais ce que le *Mercure* ne nous raconte pas, c'est la manière dont le peuple salua sur son passage le corps du vieux roi. On sait qu'une espèce de foire était établie dans la plaine Saint-Denis le jour de la cérémonie, et que la pompe funèbre fut insultée par des cris de joie, des orgies et des chansons. Les obsèques du successeur de Louis XIV furent de même très-peu solennelles et très-différentes de ce que doivent être celles d'un roi *bien-aimé*. « On n'eut rien de plus pressé, dit l'auteur de l'*Histoire de la vie privée de Louis XV*, que d'enlever le cadavre du château. On ne remplit aucune des formalités d'usage, afin d'abréger, et faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire. Au bout de deux fois vingt-quatre heures, il fut transféré à Saint-Denis avec une suite de quarante gardes du corps : quelques pages portaient des flambeaux. Le cercueil était dans un carrosse de chasse et passait à travers l'ouverture du devant; l'escorte faisait courir le mort du même train qu'il l'avait menée si souvent dans sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence régnait sur les chemins parmi les spectateurs, et à Saint-Denis les cabarets étaient remplis d'ivrognes qui chantaient. Si c'est dans le vin qu'est la vérité, on connaîtra facilement la façon de penser du peuple au propos d'un de ces hommes: On lui disait, pour le faire sortir du cabaret, que le convoi de Louis XV allait passer : « Comment, s'écria-t-il, ce coquin-là nous a fait mourir de faim pendant sa vie, et il nous ferait encore mourir de soif à sa mort! » Un bon mot d'un autre genre, attribué à l'abbé de Sainte-Geneviève, fera connaître les sentiments que Louis XV avait inspirés aux citoyens d'une autre classe. On plaisantait ce religieux sur sa sainte, sur le peu d'effet qu'avait produit la découverte de sa châsse pendant la maladie du roi : « De quoi vous plaignez-vous? répondit-il, n'est-il pas mort? » Le peuple prit, du reste, une part plus édifiante aux pompes funéraires lorsqu'il y fut appelé à une place plus digne de lui, et lorsque les derniers honneurs furent accordés à des hommes qui avaient mérité sa confiance et ses sympathies en défendant sa cause et en préparant son émancipation : telles furent les obsèques nationales décrétées pendant la Révolution. Parmi ces cérémonies contentons-nous de citer la translation des restes de Voltaire au Panthéon, le 11 juillet 1791. Un char de forme antique portait le sarcophage. Après une station du cercueil sur l'emplacement de la Bastille, le cortége se mit en marche. Il était ouvert par de nombreuses députations, par des ouvriers qui avaient été occupés à la démolition de la Bastille, par des citoyens du faubourg Saint-Antoine et des groupes armés. Des hommes habillés à l'antique portaient une statue du philosophe en or et couronnée de lauriers. Les gens de lettres venaient ensuite, rangés autour d'une espèce d'arche d'or renfermant ses œuvres. Sur le sarcophage, traîné par douze chevaux blancs, était un lit funèbre où l'on voyait le grand homme étendu et la Renommée qui le couronnait. Derrière, marchait la députation de l'Assemblée nationale et, après, les juges, la municipalité, etc. On s'arrêta successivement vis-à-vis de l'Opéra, de la maison où Voltaire était mort et du Théâtre de la Nation. A toutes ces stations, on couronnait la statue et l'on chantait des hymnes.

On ne lira pas sans intérêt la description des obsèques du dernier des Bourbons de la branche aînée qui ait été enterré à Saint-Denis; nous allons les raconter brièvement d'après le compte rendu officiel. Le roi, mort le 16 septembre 1824, fut embaumé, et, le 18, exposé sur un lit de parade dans la salle du Trône. Ses entrailles et son cœur avaient été déposés dans des boîtes de vermeil. Le pavillon de l'horloge était tendu de noir sur la cour et sur le jardin. L'exposition dura six jours, pendant lesquels les grands officiers de la couronne et le clergé ne cessèrent d'entourer le corps. Le public vint le visiter; tous les corps de l'Etat, les fonctionnaires, les corporations des forts de la Halle et des charbonniers vinrent lui jeter l'eau bénite. La translation à Saint-Denis s'effectua le 23 au milieu d'un pompeux cortége civil et militaire. 14 voitures de deuil à 8 chevaux caparaçonnés contenaient les princes du sang royal, les grands officiers et les fonctionnaires. Le carrosse des princes précédait le char funèbre, où les insignes de la royauté paraient le cercueil; 400 pauvres, une torche à la main, figuraient dans ce cortége, dont le bourdon de Notre-Dame, la sonnerie de toutes les églises et le canon des Invalides annoncèrent le départ. On gagna le faubourg Saint-Denis par les boulevards. Depuis la barrière jusqu'à Saint-Denis, un coup de canon de cinq minutes en cinq minutes annonça la marche qui

dura trois heures et demie. Le doyen du chapitre royal et le grand aumônier de France présentèrent le corps à l'entrée de l'église ; il fut porté au milieu du chœur sur une estrade, le clergé récita les prières, et on le mit ensuite dans une chapelle ardente, où il demeura exposé un mois sous la garde des officiers de la couronne, assistés du chapitre qui y disait des offices toute la journée. Les obsèques eurent lieu le 25 octobre. Le grand aumônier dit une messe solennelle; après l'Evangile, l'évêque d'Hermopolis prononça l'oraison funèbre. La messe terminée, quatre évêques bénirent le catafalque. Après les absoutes, douze gardes du corps descendirent le cercueil dans le caveau royal; le grand aumônier jeta dessus une pelletée de terre et la bénit, disant : *Requiescat in pace.* Le roi d'armes s'approcha du caveau béant, y jeta son caducée, sa toque et sa cotte d'armes, commanda aux autres hérauts de l'imiter, puis appela les grands officiers de la couronne et leur dit d'apporter les insignes d'autorité du roi défunt. Chacun vint successivement avec l'objet confié à ses soins; c'étaient : le drapeau de la garde royale, les enseignes des compagnies de gardes du corps, les éperons, les gantelets, l'écu, la cotte d'armes, le heaume, le pennon, la main de justice, le sceptre et la couronne. On ne fit que présenter à l'entrée du caveau l'épée et la bannière royale; le grand maître de France y inclina aussi le bout de son bâton, en disant à haute voix : *Le roi est mort!* Le roi d'armes, faisant trois pas en arrière, répéta à haute voix : *Le roi est mort! Le roi est mort! Le roi est mort!* Puis se retournant vers l'assemblée, il ajouta : *Prions tous Dieu pour le repos de son âme.* Le clergé et tous les assistants tombèrent à genoux, prièrent, puis se relevèrent. Le grand maître retira son bâton du caveau, le releva et cria : *Vive le roi!* Le roi d'armes répéta : *Vive le roi! vive le roi! vive le roi Charles dixième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, très-chrétien, très-auguste, très-puissant, notre honoré seigneur et maître, à qui Dieu donne très-longue et très-heureuse vie! Criez tous : Vive le roi!* Aussitôt la musique retentit et l'assemblée répond par les cris de *Vive le roi! vive Charles X!* La tombe fut fermée; la cérémonie était terminée; cérémonie dans laquelle beaucoup de choses ne convenaient ni au temps ni à la personne. Malgré l'envie de renouer la tradition interrompue par de grands événements, on avait supprimé la partie du cérémonial ayant trait au service des repas autour du lit de parade. On avait fait tant de plaisanteries sur l'appétit de Louis XVIII que les sarcasmes auraient pu se donner carrière. Il eût été à désirer que les courtisans eussent assez ménagé l'esprit du siècle pour retrancher tous ces *honneurs*, toute cette mise en scène d'emblèmes guerriers, dont les détails feront sourire les fils de la Révolution. Offrir à la France renouvelée un spectacle aussi suranné, c'était prouver une fois de plus qu'on n'avait *rien appris, rien oublié*, c'était offenser le bon sens de la nation. Ajoutons que l'erreur était d'autant plus frappante que figuraient dans la cérémonie Talleyrand, le duc de Conégliano (Moncey), le duc de Raguse (Marmont), qui pendant vingt ans avaient servi l'*Ogre de Corse*.

Le récit des *funérailles* du maréchal Moncey peut servir aussi de terme de comparaison entre le cérémonial du temps passé et celui du siècle présent. Après le service religieux, célébré aux Invalides, une décharge d'artillerie annonça la sortie du corbillard, qui devait faire le tour de l'édifice. Le convoi s'avança dans l'ordre suivant : l'état-major; les tambours; un peloton d'invalides, la lance couverte d'un crêpe, la pointe en bas; un autre peloton d'invalides décorés; le clergé; l'archevêque, la crosse recouverte d'un crêpe; le char pavoisé, bordé d'hermine, traîné par huit chevaux blancs, couverts de crêpes violets, avec étoiles d'or, conduits par des valets de pied. Derrière le char venaient quatre valets en deuil, portant sur des coussins de velours la couronne, le bâton, l'épée et les épaulettes du maréchal. Le cheval du défunt, conduit par deux valets de pied, était couvert d'un crêpe violet à étoiles d'or. Venaient ensuite la députation des pairs en grand deuil; 400 officiers supérieurs marchant à côté de leurs chevaux couverts de crêpes; des officiers de tous grades et de toutes armes; les invalides au nombre de 3,000 à 4,000, le sabre à l'épaule; la voiture du maréchal couverte de velours noir bordé d'hermine; des voitures de la cour et des voitures de deuil.

Terminons ce trop long chapitre par le récit des honneurs funéraires rendus aux restes de Napoléon à leur retour de Sainte-Hélène, le 15 décembre 1840, à Paris, malgré une température sibérienne dont les contemporains ont gardé le souvenir. Les cendres de Napoléon reposaient depuis dix-neuf ans à Sainte-Hélène, lorsque à la suite de négociations entamées avec le cabinet anglais, la Chambre des députés vota 1 million pour leur translation dans l'église des Invalides et pour la construction d'un tombeau « digne du nom qui devait y être gravé; » million auquel il a fallu depuis en ajouter beaucoup d'autres. C'était le 12 mai 1840; le 7 juillet suivant, la frégate la *Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, partit de Toulon à destination de Sainte-Hélène. Le 15 octobre, à minuit, l'exhumation fut commencée; à dix heures du matin, le cercueil était à découvert dans la fosse. Après l'en avoir retiré intact, on procéda à son ouverture, et le corps fut trouvé dans un état de conservation inespéré. Il portait l'uniforme vert de colonel des chasseurs à cheval de la vieille garde, et sur la poitrine les décorations de la Légion d'honneur et de la Couronne de fer. Il avait son chapeau sur ses genoux; à ses pieds, deux vases d'argent contenaient son cœur et ses entrailles. A trois heures et demie, le canon des forts annonçait à la rade que le cortége funèbre se mettait en marche vers la ville de James-Town. Au bord de la mer, devant toute la division française, le gouverneur de l'île remit au prince de Joinville, au nom de son gouvernement, les restes de l'empereur. A bord, le cercueil fut porté sur le gaillard d'arrière, disposé en chapelle ardente. Le 18, vingt-cinq ans, jour pour jour, après son débarquement sur cette terre d'exil, Napoléon reprenait le chemin de la France; le 14 décembre il touchait les rives de la Seine; le lendemain, 15, avait été choisi pour la cérémonie solennelle de sa translation aux Invalides. Cette cérémonie fut accompagnée d'un appareil architectural, exécuté en charpente, en peinture et en maçonnerie temporaire, et qui avait un aspect plutôt triomphal que funèbre.

A Courbevoie, une colonne marquait la place où vint aborder la flottille de trois bateaux à vapeur qui rapporta les restes mortels de l'empereur en remontant le fleuve depuis le Havre. Derrière elle s'élevait un temple grec, où le cercueil avait été déposé le 14 au soir. Le cortége partit du pont de Neuilly, suivit l'avenue de ce nom jusqu'à l'Arc de triomphe de l'Etoile, pénétra par la barrière de l'Etoile, longea la grande avenue des Champs-Elysées, traversa la place et le pont de la Concorde, suivit le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides, et s'arrêta à la grille de l'Hôtel. L'avenue de Neuilly était bordé de trépieds sur des piédestaux, et de drapeaux tricolores. Autour de l'Arc de l'Etoile, 12 mâts à pieds dorés faisaient flotter dans les airs des flammes aux couleurs nationales portant les noms des armées du Consulat et de l'Empire. Sur l'arc même, un groupe colossal représentait l'apothéose de Napoléon, debout, devant son trône, entre le génie de la guerre, qu'il avait trop pratiquée, et celui de la paix, qu'il avait si peu connue. Aux angles du monument, 2 statues équestres figuraient, sous forme de Renommées, la Gloire et la Grandeur; 34 colonnes en forme d'obélisques sur une haute base, et couronnées par un globe supportant un aigle doré aux ailes déployées, bordaient les Champs-Elysées dans toute leur étendue. Un écusson accroché à chaque colonne, et flanqué de 4 drapeaux tricolores, portait un nom de bataille. Dans les intervalles d'une colonne à l'autre, 36 grandes statues blanches de Victoires ailées se dressaient sur des piédestaux de 3 mètres de hauteur, chacune entre deux trépieds dorés, posés sur de semblables piédestaux, et dans lesquels brûlaient des flammes de couleur. Les quatre angles du pont de la Concorde étaient ornés de colonnes triomphales cannelées, portant aussi un aigle aux ailes ouvertes et des drapeaux à la base. Sur les piédestaux des piles, 8 statues de proportions moyennes complétaient cette décoration et représentaient : la Justice, la Prudence, la Force, la Guerre, le Commerce, les Beaux-Arts, l'Agriculture et l'Eloquence. Au débouché du pont, sur le perron de la Chambre des députés, une colossale Immortalité semblait attendre le guerrier mort. 32 statues sur piédestaux, représentant des rois et d'illustres capitaines, s'élevaient de chaque côté de la chaussée de l'esplanade des Invalides. Des trépieds dorés, pareils à ceux des Champs-Elysées, brillaient entre elles. Derrière cette imposante décoration, s'élevaient des gradins ornés de tentures et occupés par 30,000 spectateurs en habits de deuil. Sur le quai, à l'extrémité de la chaussée, une statue de Napoléon, en costume impérial, et la main gauche appuyée sur un sceptre surmonté d'un aigle, faisait face à l'Hôtel des Invalides.

Le char funèbre, composé d'un soubassement à panneaux encadrés dans des colonnettes, et orné d'une grande draperie au chiffre de Napoléon, était à quatre roues pleines et dorées. Sur le soubassement, 14 figures de femmes, représentant nos principales victoires, portaient un cénotaphe orné de la couronne, du sceptre, du manteau impérial; un grand voile transparent de crêpe noir couvrait le tout. Seize chevaux noirs, empanachés, caparaçonnés de housses dorées aux armes de l'empereur, et attelés par quatre de front, tiraient ce char colossal haut de 11 mètres, long de 10 et large de 5; huit valets de pied conduisaient par la bride les chevaux extérieurs de chaque côté. Un immense cortége militaire, où tous les corps de l'armée étaient représentés, suivait avec un grand nombre d'officiers généraux, y compris le prince de Joinville et son état-major. La garde nationale faisait la haie d'un côté, la troupe de ligne de l'autre.

A la grille des Invalides, le cercueil fut pris à l'épaule par 36 sous-officiers de la garde nationale et de l'armée de ligne, et porté à l'église, sous le dôme, dans un magnifique catafalque. L'église était toute tendue, jusqu'au premier ordre d'architecture, de velours violet, parsemé des insignes impériaux en or. Le clergé était vêtu de violet, couleur affectée à l'office des martyrs. Le roi Louis-Philippe se trouvait sur un trône dressé à droite de l'autel, ayant à ses côtés les princes de la famille royale et ses aides de camp. Lorsque le cortége funèbre fut entré, le prince de Joinville s'approcha du roi, et lui dit : « Sire, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon. » Le roi répondit : « Je le reçois au nom de la France. » Un aide de camp porta, sur un coussin, l'épée de l'empereur au maréchal Soult, qui la remit au roi : « Général, dit le roi au comte Bertrand, je vous charge de placer la glorieuse épée de l'empereur sur son cercueil. » Le service fut célébré par l'archevêque de Paris, et termina cette cérémonie, qui avait duré de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Déposé dans la chapelle Saint-Jérôme, le corps de Napoléon I[er] n'occupa que longtemps après le mausolée qui lui fut élevé sur les plans de Visconti.

— *Funérailles militaires.* Les *funérailles* des guerriers étaient, dans l'antiquité, surtout chez les Grecs, célébrées avec un grand appareil; aussi conçoit-on bien qu'Ulysse en danger de faire naufrage regrette de n'être pas tombé en combattant devant Troie, ce qui lui eût assuré une sépulture militaire et honorable. Thucydide nous a laissé un témoignage précieux touchant cette partie des mœurs antiques. « L'hiver qui suivit la première année de la guerre du Péloponèse, dit-il, les Athéniens, suivant l'usage du pays, firent des *funérailles* solennelles à ceux qui, les premiers, périrent dans cette guerre. Voici de quelle manière se célèbrent ces *funérailles*. La surveille des obsèques, on dresse une tente, où l'on dépose les ossements des défunts, et chacun apporte ce qu'il veut en offrande au mort qui le concerne. Dans la cérémonie du convoi, des chars portent des cercueils de cyprès, un pour chaque tribu. Les ossements des morts de chaque tribu y sont déposés. On porte aussi un lit tout préparé, mais vide, destiné aux absents dont on n'a pu retrouver les corps. Les citoyens et les étrangers peuvent, à volonté, accompagner le convoi. Les parents aussi sont auprès du sépulcre, en se lamentant. On dépose ces cercueils dans le tombeau public, situé au plus beau faubourg de la ville. C'est là qu'on inhume tous les guerriers morts dans les combats, excepté ceux de Marathon : comme on les a jugés d'une bravoure extraordinaire, c'est sur le champ de bataille même que l'on a érigé leur tombeau. L'inhumation terminée, la ville choisit un homme distingué par sa sagesse et par sa dignité, qui prononce sur les morts un éloge convenable; après quoi chacun se retire. Ainsi se font les *funérailles*. » Périclès lui-même rendit ce devoir à ceux qui avaient péri dans la guerre de Samos, et le discours qu'il prononça en cette occasion excita tant d'admiration, que, lorsque l'orateur fut descendu de la tribune, toutes les femmes coururent l'embrasser et lui mettre des couronnes sur la tête, comme on le pratiquait à l'égard des athlètes qui revenaient vainqueurs. « Ceux qui avaient péri dans une bataille, dit encore Thucydide, étaient ensevelis aux frais du trésor public, dans le Céramique extérieur, le long de la route qui conduisait à l'Académie. Si le guerrier était mort en sa maison, la famille se chargeait des *funérailles*, mais sans pouvoir s'écarter des règles fixées par le législateur. En tête du convoi étaient les musiciens, puis des gens de guerre anciens compagnons du défunt. Plusieurs d'entre eux portaient les images des ancêtres, tandis que sur le cercueil même reposaient les couronnes et les récompenses militaires conquises par celui que l'on pleurait. Au-dessus étaient son épée, son casque et son bouclier. Ces objets divers, liés entre eux par des cordons, laissaient retomber les quatre extrémités de ces cordons. Quatre amis du défunt ou des compagnons éminents tenaient, en marchant, ces cordons, afin d'exprimer aux yeux de tous leur volonté de soutenir ce qu'il avait élevé, et de conserver unis ces symboles du service militaire. »

Ces coutumes passèrent des Grecs chez les Romains, et les légions de César nous les transmirent; elles sont venues jusqu'à nous à travers les temps chevaleresques et les époques monarchiques, en se modifiant à mesure que se modifiaient les mœurs. Dans les usages observés aujourd'hui encore aux *funérailles* des gens de guerre; dans ces coups de feu près d'un cercueil paré des insignes du défunt, armes, épaulettes, décorations, et dont les cordons sont aux mains de camarades; dans ces troupes plus ou moins nombreuses qui forment le cortége; dans ces tambours voilés de crêpes et rendant des plaintes sourdes, ces trompettes qui jettent sous leurs noires draperies des sons lugubres; dans cet adieu militaire dont la péroraison est un coup de fusil tiré par chaque soldat dans la fosse de ce chef qui n'est plus, comment ne pas retrouver la tradition des civilisations grecque et romaine? Dans les garnisons et en campagne, le cercueil de l'officier est porté par des sous-officiers ou des soldats. Cet usage vient aussi de l'antiquité, qui n'ignorait pas cependant l'emploi du char. Mais être porté sur les épaules était un honneur exceptionnel. Jules César fut porté par les magistrats, et Auguste par les sénateurs; Napoléon fut porté par trente-six sous-officiers sous le dôme des Invalides, comme nous l'avons dit plus haut. Le discours qui se prononce sur la tombe remonte à une origine non moins éloignée. Mais cette oraison funèbre n'était accordée qu'aux personnages d'un rang illustre, ou à ceux qui par leurs services avaient mérité cet honneur. Dans ce cas, le cortége traversait le forum et s'arrêtait devant les rostres, où l'orateur se faisait entendre à la foule. Lorsqu'aucun discours n'était prononcé, l'un des amis du mort montait sur le tertre et, d'une voix ferme, prononçait ces deux mots : « Adieu, bon! » Alors commençait ce que l'on appelait le *jeu des funérailles*. Les soldats frappaient de leur épée le bouclier de leur voisin, en exécutant des marches militaires autour du tombeau. C'est là l'origine des coups de fusil tirés aux obsèques de nos militaires. On consolait ainsi les mânes en leur offrant ce que l'homme vivant avait le plus connu et sans doute aussi le plus aimé : le bruit de la guerre. Aujourd'hui encore, depuis le simple soldat décoré jusqu'au maréchal de France, la détonation des armes est le suprême adieu des survivants, celui qui brise à jamais le lien qui enchaînait le soldat au drapeau.

— **Allus. hist. Funérailles d'Alexandre,** Mots qui rappellent les derniers moments du héros macédonien, qui prédit, en mourant, que ses capitaines lui feraient de *sanglantes funérailles*, pressentant ainsi les déchirements qui allaient suivre sa mort.

On fait allusion à ce mot d'Alexandre à propos d'une succession, d'un héritage vivement disputé. Au reste, cette application a lieu le plus souvent sur le ton de la plaisanterie :

« Autour de la doctrine de Jouffroy, nous trouverons toutes les écoles groupées, soit pour l'adopter, soit pour la modifier ou la combattre; ce philosophe eut, à sa manière, *les funérailles d'Alexandre :* les différentes écoles en vinrent aux mains autour de son cercueil. »

ALFRED NETTEMENT.

— **Funérailles de Charles-Quint.** V. CHARLES-QUINT.

Funérailles de l'honneur (LES), drame en sept actes, en prose, par M. Auguste Vacquerie, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 30 mars 1861. Nous empruntons à M. Th. Gautier le compte rendu de cette pièce. « La scène se passe à Séville en 1362, sous ce roi que l'histoire appelle don Pèdre le Cruel, et la légende don Pèdre le Justicier. Il y a fête au palais de doña Beatriz de Lara, et parmi les invités il se fait un mouvement d'alcades et de gens de justice, car l'infant don Manuel, un des sept frères bâtards de don Pèdre, poursuivi par les alguazils pour quelque conspiration, s'est jeté dans cette maison ouverte comme dans un lieu d'asile. L'hospitalité espagnole ne connaît pas la trahison. Don Jorge de Lara, revenu hier de la guerre d'Aragon où, malgré sa jeunesse, il a été fait capitaine-grand, va sur la terrasse respirer un peu la fraîcheur nocturne.... Alors une femme s'avance vers don Jorge; c'est Florinde, la femme de l'infant don Manuel. Elle essaye de l'intéresser à la fortune de son époux. Mais don Jorge est un sujet loyal, il aime et il admire don Pèdre... Doña Florinde éveille alors par des paroles ambiguës un soupçon étrange dans l'esprit de don Jorge. A entendre cette femme, son honneur serait en danger, et le fier jeune homme n'entend point raillerie sur ce point-là : « S'il y avait jamais sur mon honneur, » s'écrie-t-il, je ne dis pas une tache, mais » l'ombre d'une ombre, celui qui rêverait, oui, » qui rêverait seulement qu'on a touché à mon » nom ferait bien de ne pas me dire son rêve! » Florinde le supplie de ne pas livrer don Manuel. « Je fermerais ma porte au rebelle, mais » je ne trahirais pas mon hôte; s'il est dans » ce palais, qu'il y reste; je le défendrai. » L'infant don Manuel traverse la terrasse, poursuivi par la meute des alguazils. Don Jorge s'interpose et tire son épée. Au tumulte, Beatriz accourt, et, d'un mot dit tout bas, congédie l'alcade et sa troupe; mais l'infant, las d'être traqué, se livre lui-même; c'est sa seule chance de salut. Doña Florinde donne rendez-vous à don Jorge rue San-José, à deux heures de nuit. Là elle lui fera savoir comment Beatriz fait obéir les alcades. Don Pèdre est l'amant de Beatriz, et la nuit il va la voir dans une maison contiguë au palais de Lara, et communiquant avec lui par une terrasse. Un tapage nocturne causé par Zorzo, coupe-jarret au service de doña Florinde, fait paraître don Pèdre et Beatriz au balcon, et, dans la maîtresse du roi, don Jorge, caché derrière un pilier, reconnaît sa mère. Maintenant Florinde est sûre que si l'infant est condamné, il aura un vengeur.

» Le justicier n'épargne pas son frère, et l'exécution a lieu sur la place de l'Alcazar... Don Pèdre permet aux amis de l'infant de suivre son convoi, masqués. Il s'en présente six, à qui se joint un septième, et c'est tout. On dépose le corps de l'infant au tombeau qu'il s'était fait creuser et sculpter d'avance. Florinde essaye en vain d'exciter les fantômes masqués à tuer don Pèdre, le Caïn de cet Abel; ils restent immobiles et froids. Un seul répond, un seul! C'est assez. Mais un des masques détache le voile qui couvre sa figure; c'est doña Beatriz qui s'est déguisée pour surveiller les menées de Florinde. Martin Diaz, son écuyer, entre avec des gens armés. Don

Jorge se démasque et les congédie en leur disant : « Je suis votre seigneur ! » Beatriz s'évanouit et don Jorge s'éloigne. Il va faire son testament. Beatriz, pour empêcher son fils d'accomplir le terrible projet qu'il médite, ne trouve d'autre moyen que de l'emprisonner dans le palais de Lara. Doña Florinde le délivre, et Beatriz n'a d'autre alternative que de dénoncer son fils ou de le laisser assassiner le roi. Elle accourt à l'Alcazar et veut voir don Pèdre. Elle lui demande de faire grâce pour la première fois... Bientôt don Jorge arrive, et sur le seuil du roi il trouve sa mère. Malgré les subterfuges de Beatriz, la vérité se découvre. Mais le roi fait grâce, et, en se retirant, don Jorge invite la cour à un enterrement qui se fera le lendemain, à midi, au couvent de San-Bartolomé.

» Dans le cimetière du cloître, un homme creuse une fosse, c'est don Jorge; encore quelques pelletées de terre, et il aura fini, et il refuse le service du frère qui veut l'aider. Beatriz arrive; avec les ordres du roi, elle a forcé la consigne du couvent et elle surprend son fils dans cette besogne sinistre. « Ce n'est pas pour toi, au moins, cette fosse ! » Un cortége funèbre apporte, en chantant les psalmodies des morts, une bière couverte d'un drap rouge. Don Jorge l'ouvre et fait voir au roi, qui vient d'entrer avec ses courtisans, qu'elle est vide. « Où est le cadavre ? » dit le roi surpris. — Je vais vous le dire. » Seigneur, vous m'avez fait grâce; donc, je » suis désarmé devant vous et l'affront est » ineffaçable. Mon honneur est mort. Eh bien, » les morts, on les enterre... Descendez le » cercueil ! » Beatriz se punit en s'empoisonnant, et meurt pardonnée. Son fils lui a dit : « Ma mère ! »

Funérailles d'un évêque (LES), chef-d'œuvre de Zurbaran; musée du Louvre. Le prélat défunt, enveloppé de ses vêtements épiscopaux, est étendu, le visage livide, sur un lit funèbre recouvert d'une riche étoffe de brocart. Autour de lui se pressent seize personnages, un évêque à la figure vénérable, un roi dont l'habit bleu est galonné de passementeries d'or et agrémenté de nœuds de ruban, des ecclésiastiques et des moines qui prient ou qui pleurent, des gentilshommes graves et solennels comme de vrais Espagnols.

Cette composition, d'un réalisme saisissant, est exécutée dans la manière âpre, violente et heurtée de Zurbaran. Les têtes, les mains sont peintes avec une largeur et une fermeté rares; les draperies sont belles, quoique un peu roides; le coloris a beaucoup de vigueur dans son austère sobriété; les demi-teintes manquent de transparence et le passage de l'ombre à la lumière n'est pas ménagé avec une suffisante habileté, mais l'ensemble a un caractère de force et de réalité tout à fait admirable.

Funérailles d'un enfant (LES), tableau du Poussin; musée de Vienne. Un enfant vient de mourir. Son corps est porté par plusieurs Amours; il est précédé et suivi d'un grand nombre d'autres, dont les gracieuses figures expriment bien le deuil et la tristesse. Le convoi funèbre vient de quitter les dernières marches de la maison paternelle. Le père et la mère de l'enfant sont encore sur le seuil de leur demeure. La mère, folle de désespoir, ne peut détourner ses regards du petit être qui lui devait la vie, et que la mort vient de lui enlever. Le père, dont la douleur plus calme est peut-être plus profonde, suit aussi des yeux le corps de l'enfant qui devait consoler sa vieillesse. Quelques amis mêlent discrètement leurs regrets à ceux des parents, tandis que dans le lointain on voit la tête du cortége près d'entrer dans un temple, à la porte duquel se trouvent la Philosophie, l'Espérance et l'Amitié, seules consolations dans une telle affliction. Outre les qualités habituelles de Poussin, pureté du dessin, suavité du coloris et harmonie de la composition, on admire dans ce tableau le sentiment poétique dont les figures sont empreintes. La manière dont sont disposées les figures a fait penser à quelques personnes qu'il pourrait bien être de Lesueur, mais il paraît devoir être définitivement attribué à Poussin. Il a été gravé par C. Agricola et par Réveil.

Funérailles de Marceau (LES), tableau de François Bouchot; musée de Chartres. Le jeune héros, qui semble sourire dans la mort, est étendu sur un brancard porté par des grenadiers. En avant marchent quatre enfants de troupe qui battent sur des tambours drapés de noir. Des officiers autrichiens se sont joints aux officiers français pour rendre les derniers honneurs à Marceau.

Ce tableau, le meilleur qu'ait peint Bouchot, obtint un très-grand et très-légitime succès à l'Exposition de 1835. Alexandre Decamps, le frère du célèbre artiste, qui faisait le Salon dans la *Revue républicaine*, n'hésita pas à déclarer que c'était là une des scènes les plus complètes qu'eût vues naître la peinture depuis la *Méduse* de Géricault. M. Charles Blanc, dans l'*Histoire des peintres*, a loué, à son tour, le caractère noble et pathétique de la composition, le groupe admirable des enfants de troupe et la figure de Marceau, beau comme un Antinoüs endormi, avec ses cheveux nattés qui tombent sur ses joues pâles et son visage dont la sérénité exprime la pureté de son âme et son ardent patriotisme. Ce remarquable tableau a été gravé par Sixdeniers.

FUNÉRAIRE adj. (fu-né-rè-re — lat. *funerarius;* de *funera*, funérailles). Qui appartient aux funérailles :

> Les dards croisés, les larges boucliers
> Sont du héros la couche *funéraire*.
>
> MILLEVOYE.

> Je nomme tous mes créanciers
> Exécuteurs testamentaires,
> Et consens de bon cœur que les frais *funéraires*
> Se passent aux dépens de leurs propres deniers.
>
> CHARLES IV, duc de Lorraine.

‖ Qui rappelle la mort d'une personne : *Pierre* FUNÉRAIRE.

— *Colonne funéraire*, Colonne qui portait une urne contenant les cendres d'un mort.

— *Drap funéraire*, Grand drap noir dont on couvre le cercueil des personnages de distinction.

— **Syn. Funéraire, funèbre.** V. FUNÈBRE.

FUNÉRAL, ALE adj. (fu-né-ral, a-le — lat. *funeralis;* de *funera*, funérailles). Qui appartient aux funérailles : *Cérémonies* FUNÉRALES.

FUNÈRE s. f. (fu-nè-re — lat. *funera;* de *funus*, funérailles). Antiq. rom. Pleureuse, femme payée pour pleurer à un enterrement.

FUNES (D. Gregorio), historien argentin, né à Cordova, mort vers 1820. Il fut élevé à l'université de sa ville natale, entra dans les ordres et devint doyen de l'église cathédrale de Cordova. Il se signala par ses idées libérales, embrassa avec ardeur la cause de l'indépendance et contribua beaucoup à introduire dans cette partie de l'Amérique du Sud l'étude des mathématiques, des langues vivantes, du droit public, du dessin, etc. On a de lui un ouvrage très-estimé, intitulé : *Ensayo de la historia civil del Paraguay, Buenos-Ayres y Tucuman* (1816, 3 vol. in-8°).

FUNESTE adj. (fu-nè-ste — lat. *funestus;* de *funus*, funérailles). Malheureux, désolant, calamiteux : *Un événement* FUNESTE. *Une mort* FUNESTE. *Un* FUNESTE *accident.* ‖ Nuisible, pernicieux : *Le naufrage et la mort sont moins* FUNESTES *que les plaisirs qui attaquent la vertu.* (Fén.) *Les passions sont presque toutes également* FUNESTES *au bonheur.* (Mme de Staël.) *La science est toujours salutaire, comme l'ignorance est toujours* FUNESTE. (B. Const.)

> Détestables flatteurs, présent le plus *funeste*
> Que puisse faire aux rois la colère céleste.
>
> RACINE.

‖ Qui annonce un événement malheureux : *Ce n'est que ce matin que nous avons appris la* FUNESTE *nouvelle.*

> Quel coup de foudre, ô ciel ! et quel *funeste* avis !
>
> RACINE.

— Par ext. Triste, douloureux, affligeant : *Si les devoirs de la nature nous appellent auprès de nos parents quand ils meurent, nous nous retirons d'auprès d'eux quand ils sont morts, afin de nous épargner ce* FUNESTE *spectacle.* (Corneille.)

— **Syn. Funeste, fatal.** V. FATAL.

— **Antonymes.** Avantageux, bon, favorable, précieux, profitable, propice, utile.

FUNEUR s. m. (fu-neur — rad. *funer*). Mar. Celui qui fournit, qui met des funins à un vaisseau.

FUNFHAUS, ville de l'empire d'Autriche, dans l'Autriche au-dessous de l'Ens, gouvernement et près de Vienne; 2,600 hab. Nombreuses fabriques de coton; brasseries et tanneries.

FUNFKIRCHEN, littéralement *cinq églises*, en hongrois *Pecs*, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, ch.-l. du comitat de Baranya, à 166 kilom. S.-O. de Bude, dans une belle situation, au pied du mont Mecsck; 19,500 hab. Siége d'un évêché et des autorités du comitat; gymnase, séminaire épiscopal, école des arts et métiers, bibliothèque publique. Commerce et industrie très-actifs; papeterie, fabriques de lainages, tanneries; culture de céréales, de tabac et surtout de vin; les vignobles qui entourent la ville de tous côtés occupent une surface de 900 hectares, et leur cru est un des meilleurs de la Hongrie. Funfkirchen est une des plus belles villes de la Hongrie, bien qu'elle soit irrégulièrement bâtie. On y remarque une vaste cathédrale ornée d'autels en marbre; le palais de l'évêché, de style florentin, où se trouve une bibliothèque de 20,000 volumes; le palais du comitat; l'hôtel de ville, l'ancienne église des jésuites, bel édifice en forme de rotonde. A l'époque où la Hongrie formait un royaume indépendant, cette ville était beaucoup plus importante que de nos jours; ses écoles étaient célèbres. Les chroniques racontent que 2,000 étudiants de Funfkirchen prirent part à la bataille de Mohacs (1526), et que plus de 300 restèrent sur le champ de bataille. Elle possède des eaux thermales, et, dans le voisinage, près du mont Mecsck, d'où la vue découvre un panorama magnifique, on exploite des mines de houille et des carrières de marbre.

FUNGI ou **FOUNGHIS**, race négroïde du Soudan oriental.

FUNGIACÉ, ÉE adj. (fon-ji-a-sé — rad. *fungie*). Zooph. Qui ressemble à une fungie.

— s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre fungie.

FUNGIBLE, FUNGICOLE, FUNGIE, FUNGIFORME, FUNGIPORE, FUNGINE, FUNGIQUE, FUNGITE, FUNGIVORE, FUNGOÏDE, FUNGOSITÉ, FUNGUEUX, FUNGUS. V. FONGIBLE, FONGICOLE, etc.

FUNICULAIRE adj. (fu-ni-ku-lè-re — du lat. *funiculus*, petite corde). Mécan. Qui est composé de cordes : *Appareil* FUNICULAIRE. *Machine* FUNICULAIRE.

— Géom. *Courbe funiculaire* ou *Funiculaire* s. f., Courbe décrite par une corde ou une chaîne suspendue par les deux bouts et incomplétement tendue : *Calculer la* FUNICULAIRE. ‖ On dit aussi CHAÎNETTE.

— *Chemin de fer funiculaire*, Système de chemin de fer destiné à gravir les fortes rampes, et dans lequel les convois sont mis en mouvement au moyen d'un câble qui s'enroule sur l'axe d'un treuil ou dans la gorge d'une poulie installée à l'extrémité supérieure de la pente.

— s. f. Bot. Genre d'algues marines, formé aux dépens des varechs, et non adopté.

FUNICULE s. m. (fu-ni-ku-le — du lat. *funiculus*, cordon). Bot. Sorte de cordon qui joint la graine au placenta, et représente chez les végétaux le cordon ombilical. Syn. de PODOSPERME.

FUNICULÉ, ÉE adj. (fu-ni-ku-lé — rad. *funicule*). Bot. Pourvu d'un funicule : *Placenta* FUNICULÉ.

FUNICULINE s. f. (fu-ni-ku-li-ne — dimin. du lat. *funiculus*, cordon). Zooph. Syn. de GORGONE, genre de polypiers.

FUNICULITE s. f. (fu-ni-ku-li-te — du lat. *funiculus*, cordon). Pathol. Inflammation du cordon testiculaire.

FUNIFÈRE adj. (fu-ni-fè-re — du lat. *funis*, corde; *fero*, je porte). Qui porte des appendices semblables à des cordes.

— s. m. Bot. Syn. de LAGETTE, genre d'arbrisseaux.

FUNIFORME adj. (fu-ni-for-me — du lat. *funis*, corde; *forma*, forme). Qui a la forme d'un cordon.

FUNILIFORME adj. (fu-ni-li-for-me — du lat. *funis*, corde; *forma*, forme). Qui ressemble à un cordon délié.

FUNIN s. m. (fu-nain — du lat. *funis*, corde). Mar. Nom générique des cordages blancs, ou faits de fil non goudronné. ‖ Syn. de FILIN et de FRANC-FILIN. ‖ *Franc-funin*, Longue et grosse corde dont on se sert à bord pour les manœuvres qui exigent l'emploi d'une grande force. Se dit aussi de tous les cordages formés de cinq torons.

FUNKE (Charles-Philippe), naturaliste allemand, né à Goertzalke en 1752, mort à Altona en 1807. Il fut successivement professeur et inspecteur du séminaire des instituteurs à Dessau, puis conseiller du gouvernement (1804). Ses principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle et technologie* (Brunswick, 1790-1791, 3 vol.); *Nouveau lexique des écoles* (Brunswick, 1800-1805, 5 vol.); *Dictionnaire manuel d'histoire naturelle* (Leipzig, 1805, 2 vol.); *Mythologie*, etc.

FUNKIE s. f. (fon-kî — de *Funk*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des hémérocallidées, formé aux dépens des hémérocalles. ‖ Syn. d'ASTÉLIE et de LUMMITZÈRE.

FUNKITE s. f. (fon-ki-te — du nom de *Funk*, botan. allem.). Minér. Variété de coccolithe originaire de Bodksaler, dans le Gothland : *La* FUNKITE *est en grains arrondis, d'un vert olive clair et hyalin; ces grains sont disséminés dans un calcaire lamellaire; ils sont durs et rayent le verre; ils sont fusibles avec quelque difficulté.*

FUNNY s. m. (feu-né). Mot emprunté à la langue anglaise et particulier au vocabulaire du canotage, par lequel on désigne un genre spécial d'embarcation de course et de plaisance à l'aviron.

FUNOU s. m. (fu-nou). Moll. Espèce de coquille, du genre colombelle.

FUR s. m. (fur — du lat. *forum*, marché, d'où, dans les langues romanes, le sens de taux, de mesure. On disait autrefois *fuer*, *feur*, *fueur*, comme on dit encore en espagnol *fuero*, loi, statut, du même primitif latin). Usité seulement dans les locutions *au fur et à mesure*, *à fur et à mesure*, *à fur et mesure*, A mesure, en même temps et proportionnellement : *On le paye* AU FUR ET À MESURE *qu'il livre son ouvrage. La science est un champ dont les limites reculent* AU FUR ET À MESURE *qu'on avance.* (A. Fée.) *Le néologisme naît* AU FUR ET À MESURE *de la durée d'une langue.* (E. Littré.) A FUR ET À MESURE *que les larves éclosent, leur nombre devient si considérable qu'elles ne peuvent plus tenir dans la ruche.* (Duméril.) *L'astronome rectifie* À FUR ET MESURE *de l'observation.* (Proudh.) ‖ Ces locutions sont des pléonasmes complétement consacrés par l'usage; le premier seul, *au fur et à mesure*, est correct; l'emploi des deux autres formes doit être évité.

FURAND, rivière de France (Ain). Elle prend sa source près de la Burbance, reçoit l'Arène, passe à Bons et se perd dans le Rhône, après un cours de 32 kilom.

FURCAIRE s. f. (fur-kè-re — du lat. *furca*, fourche). Bot. Syn de CÉRATOPTÉRIS.

FURCELLAIRE s. f. (fur-sèl-lè-re — du lat. *furcella*, petite fourche). Bot. Genre d'algues, de la famille des fucacées, dont l'espèce type croît sur les côtes océaniques de Europe.

FURCELLARIÉ, ÉE adj. (fur-sèl-la-ri-é — rad. *furcellaire*). Bot. Qui ressemble à une furcellaire.

— s. f. pl. Bot. Tribu d'algues de la famille des fucacées, ayant pour type le genre furcellaire.

FURCELLE s. f. (fur-sè-le — du lat. *furcella*, petite fourche). Moll. Syn. de CLOISONNAIRE.

FURCIFÈRE adj. (fur-si-fè-re — du lat. *furca*, fourche; *fero*, je porte). Zool. Qui a une partie du corps faite en forme de fourche.

FURCILABRE adj. (fur-si-la-bre — du lat. *furca*, fourche, et de *labre*). Zool. Qui a le labre fourchu.

FURCIPILE adj. (fur-si-pi-le — du lat. *furca*, fourche; *pilus*, poil). Zool. Qui a des poils fourchus.

FURCOCERQUE s. f. (fur-ko-sèr-ke — du lat. *furca*, fourche, et du gr. *kerkos*, queue). Infus. Genre d'infusoires polygastriques.

FURCRÆA s. m. (fur-kré-a). V. FOURCROYA.

FURCROYA s. m. (fur-kroi-ia). V. FOURCROYA.

FURCULAIRE adj. (fur-ku-lè-re — du lat. *furcula*, petite fourche). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite fourche.

— Anat. *Os furculaire*, Nom donné à la clavicule des oiseaux.

— s. f. Infus. Genre d'infusoire systolides, type de la famille des furculariens, comprenant de nombreuses espèces qui vivent dans les eaux douces.

FURCULARIEN, IENNE adj. (fur-ku-la-ri-ain, iè-ne — rad. *furculaire*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte aux furculaires.

— s. m. pl. Famille d'infusoires systolides, ayant pour type le genre furculaire.

— **Encycl.** Les *furculariens* forment une famille d'infusoires systolides, caractérisée par un corps ovoïde, cylindrique ou en massue, très-contractile, d'aspect variable, revêtu d'un tégument flexible, membraneux et susceptible de se plisser en long et en travers, suivant des lignes assez régulièrement espacées; une queue plus ou moins longue, terminée par deux doigts ou stylets articulés. Cette famille comprend les genres *furculaire*, *lindie*, *entéroplée*, *hydatine*, *notommate* et *plagiognathe*. Les *furculariens* habitent les eaux douces ou marines, et quelques-uns peuvent se propager dans les infusions artificielles. Ces animaux nagent très-bien. Plusieurs espèces présentent des points rouges, dont le nombre et la disposition sont très-variables.

FURCURIE s. f. (fur-ku-rî — du lat. *furca*, fourche, et du gr. *oura*, queue). Ornith. Section du genre mésange, caractérisée surtout par une queue très-fourchue.

FURE, rivière de France (Isère). Elle sort du lac de Paladru, traverse une vallée pittoresque dans laquelle elle alimente un nombre considérable d'usines, baigne Rives, Allivet, Fures, et se jette dans l'Isère, après un cours de 38 kilom.

FURED, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Szalad, à l'E. et près de Topolcza, sur la rive septentrionale du lac Balaton; 2,000 hab. Sources ferrugineuses acidules et bains des plus fréquentés du royaume de Hongrie.

FUR-EMPLAGE s. m. (fu-ran-pla-je). Anc. cout. Estimation basée sur le produit des objets et le temps pendant lequel ils peuvent être utilisés.

FURENS, torrent de France (Loire), qui descend d'un contre-fort du mont Pilate, arrose une vallée sauvage et fait mouvoir près de 300 usines avant de se jeter dans la Loire, après un cours de 42 kilom.

FURET s. m. (fu-rè — du bas-latin *furo*, *furonis*, que l'on trouve dans Isidore de Séville. *Furectus* se trouve employé par l'empereur Frédéric II, dans son traité *De venatione*. Delâtre dérive ce mot du latin *fur*, voleur, larron, proprement celui qui emporte; de la grande racine *bhar*, porter, grec *pherô*, latin *fero*, qui a un si grand nombre de dérivés dans les langues indo-européennes. Le *furet* serait ainsi désigné comme un petit voleur. Ce qui appuierait cette étymologie, c'est que *furo*, voleur, se trouve dans le bas latin de différentes lois barbares. Cependant quelques-uns voient plutôt dans ce nom un radical celtique, le bas breton *fur*, habile, adroit, gaëlique *fur*, même sens, d'où le kymrique *ffured*, furet, breton *fured*). Mamm. Nom vulgaire d'un carnassier du genre martre : *Selon le témoignage de Strabon, le* FURET *a été apporté d'Afrique en Espagne.* (Buff.) *Les enfants se servent du* FURET *pour dénicher les oiseaux.* (V. de Bomare.) *Le* FURET, *malgré sa couleur blanche, est la bête noire du lapin, et réciproquement.* (Toussenel.) ‖ *Grand furet*, Grison, espèce du genre glouton. ‖ *Petit furet*, Tayra, espèce de glouton. ‖ *Furet des Indes*, Mangouste des Indes.

— **Par anal.** Homme rusé, souple, habile qui s'insinue partout pour savoir ce qui s'y passe : *Les* FURETS *de la police.*

Nous nous entretiendrons tous les deux un moment,
De crainte qu'à sa piste un *furet* d'émissaire
Ne guette votre porte et n'évente l'affaire.
N. LEMERCIER.

— Anc. méd. Nom que l'on donnait à tous les purgatifs et vomitifs énergiques.

— Pêche. Engin de pêche, dont l'usage est prohibé.

— Jeux. Amusement consistant à passer prestement de main en main un objet qu'un des joueurs s'efforce de saisir au passage : *De belles jeunes filles et leurs amoureux, formant un cercle, jouent au* FURET *et à la savate.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Le *furet* est un petit mammifère carnassier, très-voisin du putois, dont il n'est peut-être qu'une variété un peu dégénérée ; il a le corps un peu plus allongé, atteignant jusqu'à 0m, 40, et couvert d'un pelage jaunâtre ou fauve. Sa tête est longue et ses yeux roux. Ses mâchoires sont armées de carnassières très-fortes et de dents tuberculeuses assez développées, surtout à la mâchoire supérieure. Cet animal présente plusieurs variétés mélangées de fauve, de blanc et de noir, ou même entièrement blanches ; ces dernières ont les yeux rouges, et ne sont, par conséquent, que des albinos. Le *furet* passe, du reste, très-facilement à l'albinisme, et même, suivant l'observation de M. Aubé, il se présente plus fréquemment sous cet état que sous celui qu'il nous offre dans la nature ; cela est tellement vrai que Linné et Cuvier lui donnent pour caractères un pelage blanc jaunâtre et des yeux roses. Ajoutons, pour compléter cette description sommaire, qu'il a les jambes courtes, cinq doigts à chaque pied, armés d'ongles acérés, à pointe un peu écartée du sol, et qu'il marche sur trois phalanges, quelquefois même un peu sur la plante du pied.

Faut-il voir dans le putois l'origine du *furet?* Blainville croit à la possibilité de cette origine. Il a reconnu, après Daubenton, la presque identité des squelettes de ces deux animaux. Néanmoins cette opinion est loin d'être généralement adoptée. On pense que le *furet* est originaire d'Afrique ; on ne l'a pourtant pas trouvé à l'état sauvage dans cette partie du monde. Il paraît avoir été introduit et domestiqué en Europe vers les derniers temps de la république romaine. Strabon rapporte qu'on fit venir des *furets* de la Libye pour détruire les lapins qui infestaient l'Espagne. Il s'est naturalisé dans cette dernière contrée. Mais en France on ne le trouve qu'à l'état de captivité.

L'instinct du *furet* le porte à pénétrer dans les terriers de lapins et à tuer ces animaux pour en sucer le sang. Tout le monde sait le parti que l'on a tiré de cet instinct, et combien le *furet* est estimé pour la chasse aux lapins, qu'il force à sortir de leur gîte. Mais quelquefois il les saigne sur place ; on assure aussi que souvent il s'endort après, en sorte que *furet* et lapin sont alors perdus pour le chasseur. Pour obvier à ce grave inconvénient, on musèle le *furet ;* alors il ne peut plus tuer le lapin, mais seulement le harceler pour le forcer à sortir et à se jeter dans le filet qu'on a tendu à l'entrée du terrier. On se sert aussi quelquefois du *furet* pour dénicher les oiseaux, car il entre aisément dans les trous des arbres et des murailles.

Cet animal s'apprivoise facilement et reconnaît la voix de son maître. Mais, si on l'irrite, il se défend en faisant de cruelles morsures. On élève les *furets* dans des caisses ou des tonneaux défoncés par un bout, et au fond desquels on met de la paille ou de l'étoupe. On les nourrit de pain, de son, de lait, d'œufs et surtout de soupe faite avec des anguilles, dont ils sont très-friands. On leur donne aussi de temps en temps un peu de viande. Lorsqu'on présente aux jeunes *furets* un lapin, même mort, ils se jettent dessus et le mordent avec fureur ; s'il est vivant, ils le prennent par le cou et lui sucent le sang. En captivité, les *furets* passent une grande partie de leur vie à dormir ; il ne paraît pas cependant que ce sommeil diminue en rien leur voracité ; car, dès qu'ils s'éveillent, ils cherchent à manger.

La femelle recherche ardemment le mâle, quand elle est en chaleur. Elle a deux ou trois portées par an ; le nombre de ses petits, dans chacune, varie de cinq à neuf. Dans certaines localités, quelques personnes élèvent des *furets* pour les revendre, et en retirent un assez bon revenu, car un *furet* bien dressé se vend jusqu'à 30 francs.

Furet (LE), titre sous lequel plusieurs journaux ont été publiés. Nous mentionnerons ici :

Le *Furet parisien* (1789, 10 nos) ; feuille orléaniste, hostile à Bailly, à La Fayette et surtout à la reine, « femme exécrable..., qui mérite d'expier ses crimes sur une croix..., qui périra assassinée à côté de son ivrogne et de ses bâtards. »

Le *Furet*, par Maillard (messidor an VII, 15 nos, in-8o).

Le *Furet* ou l'*Observateur*, par Roullion-Petit (juin-août 1814, 5 nos in-8o).

Le *Furet*, par Charles *** (Robert) (1818-1819, 2 nos). *C'est encore moi*, le *Furet constitutionnel*, par le même.

Le *Furet de Londres*, recueil satirique publié à Londres et à Paris (1829-1831).

Le *Furet cosmopolite*, par Barruel-Beauvert (1843, 3 vol. in-16).

Le *Furet de Paris*, journal théâtral, rédacteur en chef, Ferdinand de La Boulaye (1843-1848), etc., etc.

FURETAGE s. m. (fu-re-ta-je — rad. *fureter*). Chasse au lapin faite avec le furet.

— Sylvic. Méthode d'exploitation des bois employée principalement pour les taillis de chênes, de hêtres ou de châtaigniers, qui consiste à ne couper que les brins ayant juste l'âge de la coupe, et à laisser intacts sur la souche, pour les révolutions suivantes, tous ceux qui n'ont pas encore atteint cet âge : *Le* FURETAGE *est un système complet d'éclaircie appliqué aux taillis.*

— **Encycl.** Sylvic. Les souches des taillis furetés ne doivent jamais être entièrement dépouillées ; cette circonstance leur permet de produire de nouveaux rejets jusqu'à un âge très-avancé. Elles sont soumises à des révolutions de vingt-quatre à trente ans, et, comme on les exploite tous les huit à dix ans, il s'ensuit qu'elles présentent d'ordinaire des brins de trois âges. Ce mode d'exploitation est surtout appliqué au hêtre, qui peut supporter un couvert épais et dont les souches repoussent mal. Toutefois, comme les perches sont abattues trop jeunes pour avoir pu produire des graines et que d'ailleurs on ne réserve pas de baliveaux, il en résulte que le taillis est peu à peu envahi par les herbes ou les arbustes, à moins qu'on n'ait soin de remplacer, à l'aide de repeuplements artificiels, les souches qui dépérissent. On a essayé aussi, mais avec moins de succès, d'appliquer ce genre d'exploitation au chêne et à d'autres essences.

Dans l'ancien grand-duché de Berg, on pratique le *furetage* d'une autre manière. Quand l'arbre planté a atteint 0m,1 de diamètre, on l'étête à la hauteur de 2 mèt. à 2m,50. On obtient ainsi des rejets qui forment une nouvelle tête. Dès que parmi ces rejets il s'en trouve qui mesurent 0m,10 à 0m,15 de diamètre au gros bout, on les coupe rez tronc et de manière à rendre la tranche bien nette. On opère ce *furetage* tous les deux, trois ou quatre ans, suivant la croissance rapide ou lente des bois. Les vieux têtards qui périssent sont remplacés par des plantations. Toutes les essences, même le hêtre, supportent bien ce traitement.

Dans l'exploitation des futaies, on appelle quelquefois *furetage* l'opération qui consiste à enlever çà et là les arbres les plus vieux, les bois dépérissants, viciés ou secs, et même quelques arbres en bon état réclamés par la consommation ; mais ce mode est plus connu sous le nom de *jardinage*. (V. ce mot.)

FURETANT (fu-re-tan) part. prés. du v. Fureter : *Il revient sur ses pas, s'orientant et* FURETANT *le nez au vent et l'oreille aux aguets.* (V. Hugo.)

Que me sert-il d'avoir une avide cohorte
D'héritiers qui toujours veille et dort à ma porte,
Des gens qui, *furetant* les clefs du coffre-fort,
Me détendront mon lit peut-être avant ma mort?
REGNARD.

FURETER v. n. ou intr. (fu-re-té — rad. *furet*. Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je furette, il furettera*). Chasser au furet : FURETER *dans une garenne.*

— Par anal. Fouiller partout avec soin pour découvrir des choses cachées ou se rendre maître d'un secret : *Je ne veux point avoir un espion qui* FURETTE *de tous côtés, pour voir s'il n'y a rien à voler.* (Mol.)

— Activ. Chasser au furet dans : FURETER *un bois, un terrier.*

— Chercher de tous côtés dans : *En leur présence, elle* FURETAIT *leurs papiers, les lisait et ouvrait jusqu'à leurs lettres.* (St-Simon.)

Toutes, sensiblement touchées,
Furetaient nos beautés cachées,
Et cherchaient des endroits à pouvoir censurer.
BOURSAULT.

— Sylvic. *Fureter un bois*, En couper les arbres çà et là, en choisissant ceux qui ont l'âge de la coupe : *Les anciennes ordonnances défendaient de* FURETER : *elles voulaient que les coupes fussent faites à tire et aire, c'est-à-dire de suite et toujours devant soi.*

FURETEUR s. m. (fu-re-teur — rad. *fureter*). Celui qui chasse au furet : *Les habiles* FURETEURS *ont la précaution de porter avec eux une peau de lapin toute fraîche, ou un lapin vivant.* (La Bruy.)

— Par anal. Celui qui fouille partout, qui cherche à découvrir des choses cachées, des secrets : *Un* FURETEUR *de bibliothèques. Ses yeux gris, animés d'un feu sans éclat, avaient le regard mobile et pénétrant du* FURETEUR *qui cherche et qui cache.* (Lamart.)

— Adjectiv. Qui furette : *Il avait un œil trop* FURETEUR *pour ne pas s'en être aperçu.* (Balz.)

FURETIÈRE (Antoine), lexicographe et littérateur français, né à Paris en 1620, mort en 1688. Furetière se livra d'abord à l'étude de la jurisprudence, qu'il délaissa bientôt pour le droit canon. Il obtint la charge de procureur fiscal à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, entra dans les ordres et fut nommé abbé de Chalivoy (diocèse de Bourges) et prieur de Chuines. Dès 1662, il était membre de l'Académie et se fit, dit-on, un ennemi de chacun de ses collègues par son esprit satirique et railleur. Ayant entrepris de rédiger un dictionnaire de la langue plus complet que celui que préparait l'Académie, il fut accusé d'avoir profité de ce dernier travail, et chassé de la compagnie comme plagiaire. On composa alors contre lui une devise accompagnée d'une figure représentant un excrément du corps humain, avec ces mots pour légende : *Ab ejecto corporis sanitas*, « le corps s'en trouve mieux quand on l'en a expulsé. »

Ce traitement rigoureux et peut-être injuste lui inspira une suite de factums satiriques contre les académiciens, qui ripostèrent vaillamment. Il en résulta un échange scandaleux de grossièretés entre les gens de lettres, et ces démêlés amusaient fort les désœuvrés de la cour et du grand monde. La Fontaine, longtemps lié avec Furetière, devint ensuite son ennemi et fut mêlé à ces déplorables querelles. Les *Factums* de Furetière sont écrits avec beaucoup d'esprit et de verve piquante ; mais ces sortes d'ouvrages n'ont qu'un intérêt de passion et de circonstance et ne survivent presque jamais à leur auteur. Le *Dictionnaire* est une œuvre très-estimable, qui n'a cessé d'être consultée depuis le temps de Tallemant des Réaux jusqu'à l'époque moderne. Furetière mourut sans avoir vu la fin de son procès avec l'Académie. La dernière édition du *Dictionnaire* est d'Amsterdam (1725, 2 vol. in-fol.). Le *Nouveau recueil des épigrammatistes français*, de Bruzen de La Martinière, collection précieuse pour les recherches, donne treize pièces de Furetière dont quelques-unes ne manquent pas d'esprit. Voici un dizain qui a été souvent imité :

Puisque tu veux que nous rompions,
Et, reprenant chacun le nôtre,
De bonne-foi nous nous rendions
Ce que nous avons l'un de l'autre,
Je veux, avant tous mes bijoux,
Reprendre ces baisers si doux
Que je te donnois à centaines ;
Puis il ne tiendra pas à moi
Que de ta part tu ne reprennes
Tous ceux que j'ai reçus de toi.

Un homme fatigué de la vie essaye de s'étrangler et ne réussit pas. Là-dessus on le condamne à être traîné sur la claie puis pendu par les pieds. Furetière s'écrie :

Pourquoi ramener au supplice
Jean qui s'est lui-même pendu?
Croit-on qu'il lui fût défendu
De faire un acte de justice?

Comme avocat, Furetière avait beaucoup fréquenté les procureurs et ne les ménageait guère dans ses épigrammes :

Je ne sais par quel secours
La Mort a gagné la victoire
Contre le chicaneur Grégoire ;
Car on dit qu'il avoit toujours
Quelque exception dilatoire.

Voici une épigramme moins inoffensive, et qui peut étonner, venant d'un homme d'église ; assez originale, du reste, la *Dévote mal mariée :*

Claris, que vous êtes sotte !
Pendez le rosaire au croc,
Le paradis vous est *hoc.*
Sans faire tant la dévote,
S'il est vrai que votre époux
Est impuissant et jaloux,
Cela vous doit bien suffire :
Vous êtes vierge et martyre.

Pour en finir avec les épigrammes de Furetière, disons que, comme J.-B. Rousseau et Gacon, il en a beaucoup lancé contre le pauvre tragique Boyer, auteur de *Judith*. Il nous reste à indiquer les autres productions de notre auteur ; elles ont pour la plupart une réelle importance littéraire : le *Roman bourgeois* (Paris, 1666, in-8o avec fig.) ; c'est une œuvre satirique et comique qui peint les mœurs et les ridicules de la classe moyenne ; la collection Janet a réédité ce livre avec le concours intelligent de M. Victor Fournel ; *Poésies* (Paris, 1666, in-8o) ; il y a là des satires contre les poëtes, les procureurs, les marchands, etc. ; *Fables morales et nouvelles ; Histoire allégorique* ou *Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence* (Amsterdam, 1702, in-12), facétie qui manque aujourd'hui d'application ; *Voyage de Mercure*, satire en 5 livres et en vers, dirigée contre les littérateurs et les érudits (Paris, 1673, in-12) ; *Furetiriana* (Paris, 1696, in-12), recueil d'*anas* concernant Furetière, ou recueillis par lui. V. ci-après.

Furetière fut lié avec Boileau, Racine et La Fontaine, ce qui ne l'empêcha point de leur faire sentir quelquefois les traits piquants de sa malignité. On croit qu'il mit du sien dans les *Plaideurs* de Racine et davantage encore dans la parodie de *Chapelain décoiffé* qui se trouve dans les satires de Boileau.

Furetière était digne de ses illustres collaborateurs, et ceux-ci savaient apprécier son mérite.

Furetiriana, collection de bons mots recueillis par Furetière. Nous nous contenterons d'en citer quelques passages.

Alexandre le Grand ayant un jour écrit à sa mère Olympiade : « Le roi Alexandre, fils de Jupiter Ammon, à sa mère Olympiade, » cette princesse, qui était fort spirituelle, lui répondit : « Je vous prie, mon fils, de laisser là ces qualités, de ne pas me déceler comme vous faites, et de ne pas me mettre en mauvaise odeur auprès de Junon ; car elle pourrait bien me jouer quelque mauvais tour, si elle venait à savoir que vous me reconnaissez hautement pour sa rivale. »

***

Le duc de Noailles avait écrit sur le lit de...

Nul heur, nul bien ne me contente,
Absent de ma *divinité*.

Henri IV, qui n'était encore que roi de Navarre, ajouta de sa main ces deux autres vers :

N'appelez pas ainsi ma tante :
Elle aime trop l'humanité.

***

Quand le maréchal de La Ferté fit son entrée à Metz, toute la ville vint le féliciter ; les juifs s'étant présentés, il refusa de les recevoir : « Je ne veux pas recevoir ces marauds-là, dit-il ; ce sont eux qui ont fait mourir mon maître, qu'on ne les fasse pas entrer. » Quand on leur annonça la réponse du maréchal, ils dirent qu'ils étaient extrêmement fâchés, car ils lui apportaient un présent de 4,000 pistoles. En apprenant cela le maréchal revint sur sa décision, et dit : « Faites-les entrer, ces pauvres diables ; ils ne le connaissaient, ma foi ! pas, quand ils l'ont crucifié. »

***

Un grand seigneur assistant à la comédie en province fut touché des larmes de l'amoureux, qui ne pouvait décider l'héroïne à se rendre à ses désirs. Alors, sans penser où il était, il se leva, et s'adressant au comédien, il lui dit : « Parbleu, pauvre prince, tu me fais pitié, donne-lui seulement quatre pistoles, comme j'ai fait tantôt, et tu en viendras à bout tout de suite. »

***

« Combien y a-t-il de cocus dans cette rue-ci, sans te compter? disait un artisan à un savetier, son voisin. — Comment ! sans me compter? je vous trouve plaisant, répondit ce dernier. — Eh bien, repartit l'artisan, si cela ne te convient pas ainsi, en te comptant, combien y en a-t-il?

***

Furetière, voyageant en Flandre, entra un jour dans une église où il entendit ces paroles : « Quoi ! chrétiens, vous ne seriez pas touchés de voir Notre-Seigneur Jésus-Christ à l'arbre de la croix, tout meurtri de coups, et l'empereur Pompée fut bien ému de compassion lorsqu'il vit les éléphants de Pyrrhus percés de flèches ! »

Comme on a pu le voir par ces exemples, le *Furetiriana* correspond à nos recueils d'anecdotes et de bons mots.

FUREUR s. f. (fu-reur — du lat. *furor*, même sens). Violente explosion de colère, emportement poussé jusqu'à la frénésie : *Être en* FUREUR. *Entrer en* FUREUR. *Combattre avec* FUREUR. *Tomber dans un accès de* FUREUR. *Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement mélancolique et une* FUREUR *raisonnée.* (Volt.) *Les princes trouvent toujours des âmes assez viles pour exécuter leurs* FUREURS. (Duclos.) *Lorsqu'on ne discute que des erreurs, la lumière se montre de plus en plus ; quand on se bat avec des passions, la* FUREUR *et les ténèbres ne font que s'accroître.* (St-Martin.) *Les plus cruels entre tous les bourreaux sont ceux qui servent la* FUREUR *étrangère contre leurs compatriotes.* (Bignon.) *La liberté aime à faire jouir de ses bienfaits les insensés même dont la* FUREUR *l'outrage.* (Bignon.)

A quoi bon la *fureur*, ou pourquoi s'affliger?
Le sage doit souffrir ce qu'il ne peut changer.
FR. DE NEUFCHATEAU.

En vain le destructeur rapide
De Marc-Antoine et de Lépide
Remplissait l'univers d'horreurs ;
Il n'eût point eu le nom d'Auguste
Sans cet empire heureux et juste
Qui fit oublier ses *fureurs*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Transport, déchaînement : *Les* FUREURS *de l'amour. Les* FUREURS *de la guerre civile. Les* FUREURS *des révoltes donnent la mesure des vices des institutions.* (Mme de Staël.)

Loin ces rimeurs craintifs, dont l'esprit flegmatique
Garde dans ses *fureurs* un ordre didactique.
BOILEAU.

‖ Passion, ardeur frénétique : *Aimer le jeu avec* FUREUR. *Aimer une femme avec* FUREUR. *Quand on a aimé avec emportement, il faut qu'on haïsse avec* FUREUR. (Fén.) *La* FUREUR *de la guerre est une maladie des rois et des ministres.* (Fén.) *Ceux qui ont la* FUREUR *de rimer ressemblent aux insectes qui vont déposant leurs œufs partout.* (Boiste.) *La* FUREUR *du bal avant l'âge ou après l'âge est une passion funeste ou ridicule.* (V. Janet.) ‖ Envie démesurée, démangeaison ; habitude irrésistible et invétérée : *Avoir la* FUREUR *de se mêler de tout. La* FUREUR *des Français, c'est d'avoir de l'esprit ; et la* FUREUR *de ceux qui veulent avoir de l'esprit, c'est de faire des livres.* (Montesq.) *L'inconvénient presque infaillible qui éternise toutes les controverses est la* FUREUR *des assertions générales.* (D'Alemb.) ‖ Inspiration, exaltation poétique : FUREUR *prophétique.* FUREUR *poétique.*

Apollon par des vers exhale sa *fureur*.
BOILEAU.

— Par ext. Violente agitation, mouvement impétueux : *La mer déferlait avec* FUREUR. *Le vent soufflait avec une* FUREUR *inouïe. Rien n'échappa à la* FUREUR *des flammes. La douceur des formes n'exclut pas la fermeté du caractère ; ainsi le câble flexible résiste à la* FUREUR *des flots.* (De Lévis.)

Du salpêtre en *fureur* l'air s'embrase et s'allume.
BOILEAU.

Celui qui met un frein à la *fureur* des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.
RACINE.

— *Faire fureur*, Jouir d'une grande vogue, avoir toute la prédilection du public : *Une pièce de théâtre, un acteur, une mode qui* FAIT FUREUR. *Les pièces de Shakspeare, sentimentalisées par Ducis et rabaissées au ton des* Nuits d'Young, *réussirent et* FIRENT FUREUR *dans leur temps.* (Ste-Beuve.)

— Méd. *Fureur utérine*, Désir irrésistible et insatiable de l'acte vénérien, qui s'empare quelquefois des femmes.

— Loc. adv. *A la fureur*, Extrêmement, passionnément : *J'aime cette enfant* À LA FUREUR. *Le duc et la duchesse de Choiseul m'accablent de bontés : je leur suis attaché* À LA FUREUR. (Volt.)

— **Syn. Fureur, furie, rage.** La *fureur* est proprement l'état d'exaspération intérieure où se trouve le furieux ; la *furie* en est la manifestation extérieure. Ensuite *fureur* et *furie* diffèrent de *rage* en ce que ces mots ne font penser ni l'un ni l'autre à l'objet, à la cause de l'exaspération, tandis que la *rage* est une fureur tenace, acharnée, qui veut mordre, qui veut détruire quelque chose.

— **Antonymes.** Calme, douceur, flegme, impassibilité, modération, placidité, quiétude, résignation, sang-froid, sérénité, tranquillité.

— **Epithètes.** Ardente, violente, horrible, épouvantable, cruelle, barbare, sanguinaire, sanglante, meurtrière, homicide, mortelle, aveugle, délirante, inflexible, sourde, impitoyable, effrénée, inquiète, indiscrète, renaissante, menaçante, croissante, redoublée, irritée, noire, sombre, tragique, dangereuse, fatale, impie, sacrilége, absurde, ridicule, vaine, impuissante, tranquille, calme, assouvie, concentrée, dissimulée, secrète, cachée, calmée, assoupie, étouffée, réveillée, inassouvie, insatiable, redoutable, brutale.

(Délire, transport.) Poétique, prophétique, sacrée, surnaturelle, sainte, divine, religieuse, heureuse, précieuse, vive, secrète, vague, puissante.

— **Encycl.** Pathol. *Fureur utérine.* V. NYMPHOMANIE.

Fureur d'Athamas (LA), groupe en marbre, chef-d'œuvre de Flaxman ; collection du marquis de Bristol (Angleterre). — Athamas, roi d'Orchomène, frappé par Junon d'une démence furieuse, saisit Léarque, un de ses enfants, et s'apprête à le tuer ; il le tient par les deux jambes et, d'un geste violent, il le balance comme un bûcheron qui va frapper un grand coup de cognée. Ino, femme d'Athamas, essaye de retenir par le torse le malheureux enfant, tandis que Mélicerte, son autre fils, se réfugie auprès d'elle et l'étreint par la taille.

Ce groupe est une des plus belles compositions de Flaxman. L'effet en est saisissant, terrible. Athamas respire le carnage. On sent que la tendresse maternelle sera impuissante à triompher de la rage de cet athlète. On croit entendre déjà le cri suprême de l'enfant broyé. Les attitudes sont pleines de vérité et de correction, malgré leur violence. Les draperies ont de l'ampleur et de la simplicité.

Ce chef-d'œuvre a figuré à l'Exposition universelle de Londres, en 18[illegible].

FUREYE s. f. (fu-rè-ie). Agric. Sorte de bêche très-légère en usage dans le département de la Haute-Garonne, où on l'emploie à creuser les fossés et même à labourer les terres compactes et humides. ‖ On l'appelle aussi BÊCHE DE GASCOGNE.

FURFURACÉ, ÉE adj. (fur-fu-ra-sé — du lat. *furfur*, son). Qui a l'apparence du son. Se dit surtout en médecine d'une espèce de dartre et d'une espèce de teigne dans lesquelles l'épiderme se détache par petites pellicules ressemblant à celles du son, et d'un sédiment qui se forme parfois dans l'urine : *Dartre* FURFURACÉE. *Teigne* FURFURACÉE. *Sédiment* FURFURACÉ.

FURFURAMIDE s. f. (fur-fu-ra-mi-de — du lat. *furfur*, son, et de *amide*). Chim. Amide dérivée du furfurol.

FURFURE s. f. (fur-fu-re — lat. *furfur*, son). Méd. Nom donné à des écailles qui se détachent de la peau, particulièrement sur le cuir chevelu.

FURFURINE s. f. (fur-fu-ri-ne — du lat. *furfur*, son). Chim. Base organique qui provient de l'action de la potasse sur la furfuramide dont elle est isomère.

FURFUROL s. m. (fur-fu-rol — du lat. *furfur*, son ; *oleum*, huile). Chim. Aldéhyde de l'acide pyromucique qui se produit dans l'action du chlorure de zinc ou de l'acide sulfurique sur le son.

— **Encycl.** I. PRÉPARATION. 1° On distille 1 partie de sucre avec 3 parties de peroxyde de manganèse, 3 parties d'acide sulfurique concentré et 5 parties d'eau. On sature le liquide distillé par du carbonate de soude, pour en séparer l'acide formique ; on distille une seconde fois, l'on ajoute du chlorure de calcium au produit de cette seconde distillation, et l'on distille une troisième fois. Les premières portions de liquide qui passent sont laiteuses. En y ajoutant du chlorure de calcium, le *furfurol* s'en sépare et vient former à la surface du liquide une couche huileuse qu'on retire avec une pipette et qu'on rectifie après l'avoir desséchée sur du chlorure de calcium fondu. 2° Stenhouse conseille, pour obtenir le *furfurol* en quantité considérable, de mêler 32 parties de son avec 20 parties d'acide sulfurique étendu de 2 parties d'eau, et de distiller le mélange dans un alambic spacieux en faisant passer un courant de vapeur à travers le mélange. On neutralise le produit distillé, qui est fortement acide, avec de la chaux ; on rectifie en répétant les distillations plusieurs fois, et finalement on ajoute du sel marin au liquide et on le distille une dernière fois. Les premières portions de liquide qui passent sont troubles ; il suffit d'y dissoudre un sel qui augmente la densité de l'eau pour que le *furfurol* vienne former à la surface une couche huileuse qu'on enlève avec une pipette et qu'on achève de purifier comme précédemment. 3° On fait un mélange de 30 parties de son, de 1 partie de chlorure de zinc et d'assez d'eau pour dissoudre le chlorure et pour former une masse cohérente. On distille le mélange dans un alambic jusqu'à ce que le son commence à se charbonner, puis on neutralise le liquide par la potasse pour retenir l'acide chlorhydrique qu'il contient, on le sature de chlorure de sodium et on le distille de nouveau. Les premières portions de liquide que l'on recueille sont troubles et renferment le *furfurol*, que l'on en sépare comme dans les procédés précédents. 3 kilogrammes de son ainsi traités donnent de 30 à 60 grammes de *furfurol*, et quelquefois même davantage. 4° La source la plus abondante de *furfurol* est la préparation de la garancine. Si l'on neutralise les eaux qui ont servi à cette préparation avec de la potasse ou de la chaux, qu'on les sature avec du chlorure de sodium et qu'on les distille, on obtient une liqueur d'où l'on peut extraire une quantité considérable de *furfurol* par les procédés que nous avons décrits ci-dessus. Le *furfurol* ainsi obtenu ne coûte presque rien.

Le *furfurol* obtenu comme nous venons de le dire n'est point encore pur ; il est souillé d'une matière moins volatile et très-oxydable qui a reçu le nom de *métafurfurol*. On le débarrasse de cette impureté par des distillations répétées. Pour reconnaître la pureté, on fait bouillir pendant quelques minutes une solution aqueuse de *furfurol* avec de la potasse caustique, et l'on traite le liquide brun foncé que l'on obtient par l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique. La présence du métafurfurol est immédiatement assurée par la couleur rouge foncé qui se produit. Si le *furfurol* est complétement débarrassé de métafurfurol, la teinte ne change pas.

— II. PROPRIÉTÉS. Récemment préparé, le *furfurol* est une huile incolore, mais il ne tarde pas à jaunir à l'obscurité et à brunir même s'il est exposé aux rayons directs du soleil. Ces altérations se produisent moins vite en présence de l'eau. Suivant Schwauert, les premières portions qui distillent lorsqu'on rectifie le *furfurol* jouissent à un très-haut degré de cette propriété de s'altérer en se colorant spontanément, tandis que les dernières portions se colorent à peine lorsqu'on les abandonne à elles-mêmes. Cette observation tendrait à prouver que le *furfurol* renferme une autre substance plus volatile que lui, à laquelle est due la propriété de se colorer.

Le *furfurol* possède un pouvoir réfringent considérable. Son odeur rappelle un peu celle de l'essence de cannelle et celle de l'essence d'amandes amères. Elle est aromatique. Sa densité est de 1,1648 à 15°,6. Il bout à 162°,8 - 163°,3, dans des vases métalliques suivant Fownes, et à 166° suivant Stenhouse. Il distille sans s'altérer. Sa densité de vapeur égale 3,344 - 3,349, la densité théorique étant 3,328. Il se dissout dans 15 parties d'eau à 12° et il est très-soluble dans l'alcool.

FURGAULT (Nicolas), humaniste français, né à Saint-Urbain (Marne) en 1706, mort en 1795. Il professa d'abord au collége Mazarin, et ne quitta l'Université qu'à sa suppression. Aussi savant que modeste, il a laissé des ouvrages qui ont été classiques pendant quarante années et ont fait faire de notables progrès aux études classiques. Nous citerons : *Manuel abrégé de la langue grecque* (1746-1813, in-8°) ; *Abrégé de la quantité ou mesure des syllabes grecques* (1746-1807, in-8°) ; *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines* (1746-1809, in-8°) ; les *Ellipses de la langue latine*, précédées d'une *Courte analyse des différents mots appelés parties d'oraison* (1780, in-8°) ; les *Principaux idiotismes grecs* (1784, in-8°).

FURGOLE (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Castelferrus (Armagnac) en 1690, mort à Toulouse en 1761. Il fut avocat au parlement de Toulouse, résolut d'une manière supérieure des questions de jurisprudence soumises à cette cour par le chancelier d'Aguesseau, et fut nommé capitoul par le roi Louis XV. Ses ouvrages les plus importants sont un *Traité des testaments* (Paris, 1745, 4 vol. in-4°) et un *Traité de la seigneurie féodale universelle et du franc-alleu naturel* (Paris, 1767). L'édition des *Œuvres complètes* de Furgole (1775 1776, 8 vol. in-8°) est moins correcte que les éditions particulières de chacun de ses ouvrages.

FURIA ou **FUSIA** (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome, originaire de Medullia, ville des Latins. Elle se fixa à Rome sous Romulus. On disait anciennement *Fusius ;* plus tard la lettre *r* fut substituée à l'*s*. Deux branches de cette maison se sont illustrées : les Medullinus et les Camillus. Le nom de Medullinus vient sans doute de Medullia, ville sabine. Le premier qui le porta fut tribun militaire, avec puissance consulaire en 322, 329 et 334. Son troisième fils eut le surnom de *Camillus*, ce qui veut dire : enfant né libre. C'est le célèbre Camille, qui fut sept fois tribun militaire avec pouvoir consulaire et cinq fois dictateur, le vainqueur de Veïes, le sauveur de Rome prise par les Gaulois. Après son petit-fils, qui fut consul en 405, 416 et 429, les Camillus disparaissent de l'histoire jusqu'à l'an 17 après J.-C., où Tacite parle d'un proconsul d'Afrique qu'il nomme Furius Camillus. Une autre branche des Furius s'appelait Pacilus. Les Furius comptaient sept dictatures, vingt consulats, vingt-trois tribunats militaires avec puissance consulaire, quatre censures et sept triomphes.

FURIA FRANCESE (fou-ri-a-fran-tché-zé — mots ital. qui signif. *furie française*). Expression dont on se sert en Italie pour exprimer l'impétuosité des Français dans les combats.

Gilbert Cousin a donné pour origine à cette expression italienne la remarque faite par César et par quelques autres historiens, que « les habitants des Gaules ont toujours été à la guerre plus que des hommes, surtout dans le premier choc. » Mais Aristote donne déjà le nom d'*audace celtique* à cette intrépidité qui fait qu'on se précipite dans le danger en se jouant de la vie.

FURIBOND, ONDE adj. (fu-ri-bon, on-de — lat. *furibundus ;* de *furor*, fureur). Extrêmement furieux, exaspéré par la colère : *Un homme* FURIBOND. *Une femme* FURIBONDE. ‖ Qui exprime la fureur : *Des regards* FURIBONDS. *Des gestes* FURIBONDS.

— Par ext. Frénétique, poussé jusqu'à la fureur : *Une passion* FURIBONDE. *Des applaudissements* FURIBONDS.

— Substantiv. Personne furibonde, en proie à la fureur : *On la mit à l'abri de la rage de ce* FURIBOND.

— **Syn. Furibond, furieux.** Non-seulement *furibond* marque l'habitude d'entrer en fureur, mais encore il désigne une fureur extrême, qui déborde, qui se répand sur tout. *Furieux* se prend aussi quelquefois dans le sens de fureur habituelle, mais il désigne plus souvent un état actuel ; dans tous les cas la fureur est moins excessive et plus concentrée.

— **Antonymes.** Calme, doux, flegmatique, froid, impassible, indifférent, insouciant, maître de soi, modéré, paisible, placide, serein, tranquille.

FURIDABAD, ville de l'Indoustan, prov. et à 24 kilom. de Delhi ; 7,000 hab. Vaste citerne et ruines d'un ancien caravansérail où se réunissaient les adorateurs de Thiva.

FURIE s. f. (fu-rî — lat. *Furia*, nom de trois divinités infernales). Femme excessivement méchante et emportée : *Débarrassez-nous donc de cette* FURIE.

Quoi ! votre amour se veut charger d'une *furie*
Que le démon de Rome a formée et nourrie ?
CORNEILLE.

— Rage, fureur extrême : *Taureau en* FURIE. *Entrer en* FURIE. *La moindre contradiction le met en* FURIE.

Ne désespérez pas une amante en *furie*.
RACINE.

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en *furie*.
BOILEAU.

— Par ext. Ardeur, impétuosité : *De part et d'autre on se battit avec* FURIE. *Quand la première* FURIE *de la jeunesse est passée, on rentre dans la vie réelle avec le goût de la science et l'amour de la patrie.* (E. Laboulaye.)

. . . L'homme, ne sachant où rattacher sa vie,
Au seul amour de l'or se livre avec *furie*.
A. BARBIER.

‖ Manie irrésistible, passion violente :

Et que sert à Cotin la raison qui lui crie :
« N'écris plus, guéris-toi d'une vaine *furie* ? »
BOILEAU.

— Poétiq. Mouvement impétueux, agitation violente ; effet terrible : *Les vagues en* FURIE. *L'orage grondait avec* FURIE.

J'ai su, par une longue et pénible industrie,
Des plus cruels venins prévenir la *furie*.
RACINE.

— Chorégr. Morceau vif d'un ballet, exprimant une passion violente.

— Comm. Ancienne étoffe de soie des Indes, où étaient représentées des figures hideuses.

— Pathol. *Furie infernale*, Maladie particulière à la Suède et caractérisée par une éruption furonculeuse très-douloureuse.

— Helminth. Nom donné par Linné à une prétendue espèce de ver.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre vénus.

— s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides formée aux dépens du genre clubione : *Les* FURIES *se trouvent fréquemment dans toute la France, et surtout dans nos montagnes des Pyrénées.* (Walckenaer.)

— **Syn. Furie, fureur, rage.** V. FUREUR.

— **Encycl.** Helminth. Linné a désigné sous ce nom un prétendu ver filiforme, hérissé de poils et muni d'aiguillons, qui habite les marais de la Laponie. Quand ce ver, dit le célèbre naturaliste, est jeté par le vent sur quelque partie nue du corps d'un homme ou sur un animal, il pénètre par la peau dans les chairs et cause des douleurs atroces, qui amènent promptement la mort si l'on n'applique à temps les secours convenables. D'après V. de Bomare, le meilleur remède est le fromage appliqué sur la partie atteinte ; le ver, qui en est très-friand, sort à l'instant pour venir le manger. Cet auteur ajoute que la *furie* fait périr tous les ans un grand nombre d'hommes et d'animaux, et qu'on la trouve aussi en Flandre et en Suisse. Malgré des témoignages si affirmatifs, cet animal est purement imaginaire.

FURIES (les), divinités infernales du polythéisme gréco-romain, sur la naissance desquelles les mythographes et les poëtes varient beaucoup. D'après Epiménide, elles sont sœurs de Vénus et des Parques, et doivent le jour à Saturne et à Evonyme ; suivant un hymne des *Orphiques*, elles sont filles de Pluton et de Proserpine ; Sophocle les fait naître de la Terre et des Ténèbres ; Hygin, de la Terre et de l'Ether ; Apollodore veut qu'elles aient été formées dans la mer du sang de la plaie faite à Cœlus par Saturne, et Hésiode prétend qu'elles sont filles de la Terre, qui les avait conçues du sang de Saturne ; enfin Lycophron et Eschyle les font naître de l'Achéron et de la Nuit. C'est cette dernière opinion qui est restée la plus accréditée. Les Grecs les appelaient Erinnyes, du verbe *ereunaô*, scruter, ou, suivant une autre interprétation, du mot *eris*, lutte, aiguillon ; mais ils leur donnaient plus volontiers le nom d'*Euménides*. Les Latins, dont nous avons adopté l'appellation, les nommaient *Furiæ*. On les désignait encore sous les vocables de *Maniæ*, *Aræ*, *Pœnæ*, *Diræ*, suivant les circonstances et les pays, ou celle de leurs redoutables fonctions qu'on avait dans l'esprit. Leur nombre a également donné lieu à des hypothèses très-diverses : ce nombre n'est déterminé ni dans Homère ni dans Hésiode ; Eschyle, dans sa tragédie des *Euménides*, les introduisit sur la scène au nombre de cinquante, les cheveux hérissés et entrelacés de serpents, couvertes de tuniques noires auxquelles se suspendaient des vipères. Plutarque n'en reconnaît qu'une seule, Adrastie ; d'autres en ont admis deux. Virgile paraît les avoir assimilées aux Harpyes, qu'il a peintes des mêmes traits, et les habitants de Smyrne les adjoignaient aux Némèses. Ce sont les poëtes postérieurs à Eschyle qui ont réduit à trois le nombre des Furies : Alecto, Tisiphone et Mégère.

Originairement, les Furies ne furent que les Imprécations personnifiées et portant malheur, surtout les imprécations des parents outragés, égorgés par leurs enfants ; les imprécations des vieillards, des victimes du parjure, des hôtes trahis par leurs hôtes, et même des jeunes filles mariées contre leur gré. On semblait les considérer comme vouées à une mission spéciale. De là ces expressions qu'on trouve dans les anciens tragiques : *Erinnyes de Laïus*, *Erinnyes de mon père*, *Erinnyes de la mère*, *Chiens terribles de la mère*, etc. Hérodote nous apprend que les Egéides de Sparte, voyant leurs enfants périr dès qu'ils étaient parvenus au début de leur croissance, élevèrent un temple aux Erinnyes de Laïus et d'Œdipe. Il est facile de voir que les Furies, dans la poétique imagination des Grecs, n'ont été qu'une terrible et éloquente personnification des remords qui suivent les grands crimes. Ces agitations continuelles qu'éprouvent les scélérats, leurs yeux égarés, leurs insomnies, ces fantômes menaçants qui peuplent leur demeure pendant la nuit, ces malédictions et ces reproches qui retentissent sans cesse au fond de leur conscience, tous ces phénomènes mystérieux qui transforment la nature humaine au souvenir d'une action criminelle et maudite, les Grecs les attribuaient à la puissance de divinités vengeresses et implacables. Non-seulement, aux Enfers, elles châtient de leurs fouets sanglants les ombres des scélérats ; mais sur l'ordre des dieux, ou à l'appel de ceux qui souffrent injustement, elles s'élancent au séjour des vivants, s'introduisent dans la demeure du coupable, l'obsèdent et l'assiégent nuit et jour, faisant retentir à ses oreilles épouvantées leurs chants funestes et les sifflements de leurs vipères.

Comme un chasseur acharné à sa proie, elles le poursuivent sans relâche, dans tous les pays, au travers et au delà des mers, sans se laisser attendrir ni par les larmes, ni par les supplications : elles demeurent ardentes et inflexibles. Et leur pouvoir s'étend non-seulement sur l'assassin, mais encore sur tous ceux qui lui donnent asile, sur des villes même et des contrées tout entières. Si quelque obstacle s'oppose à leur redoutable mission, elles invoquent les Remords et la déesse *Dikè* (la Justice) ; car si les Furies sont impitoyables, elles ne blessent jamais l'équité, et l'innocent n'a rien à redouter de leur terrible pouvoir, qui déchaînait quelquefois sur la

terre tous les fléaux de la colère céleste, la famine, la peste et la guerre. Parmi les personnages célèbres de l'antiquité qui furent tourmentés par les Furies, on cite surtout Oreste, qui ne put s'arracher à leurs persécutions qu'après la sentence rendue par l'Aréopage, et en bâtissant au fond de l'Arcadie un temple qu'il dédia aux Furies noires. Touchées enfin de son repentir, elles lui apparurent vêtues de blanc, et aussitôt Oreste éleva un second temple en l'honneur des *Furies blanches* ou *Euménides.*

Euripide, Virgile, Ovide et Stace ont peint avec les couleurs les plus énergiques les vengeances des Furies.

Des divinités si terribles furent l'objet de nombreux hommages et d'un culte particulier. Elles inspiraient une terreur respectueuse telle, qu'on n'osait presque les nommer ni jeter les yeux sur leurs temples, qui étaient nombreux dans la Grèce. Celui qu'elles avaient à Athènes, près de l'Aréopage, est le plus connu. Dix prêtres y présidaient aux Euménidies, fêtes qu'on célébrait en leur honneur. Tous ceux qui paraissaient devant l'Aréopage, pour déposer dans un jugement, devaient d'abord offrir un sacrifice aux Furies dans ce temple, et jurer sur leurs autels qu'ils diraient toute la vérité. D'autres édifices religieux leur étaient de même consacrés dans beaucoup de villes, à Colone, à Sicyone, à Cérynée, à Mycènes, à Mégalopolis, à Potnia, etc. On couronnait leurs statues de safran et de narcisses, on leur offrait du miel et des fruits, et on leur immolait des brebis noires qu'on brûlait sur un bûcher de cyprès, d'aubépine, d'aune et de genièvre. On leur sacrifiait aussi des tourterelles, et on faisait en leur honneur des libations d'eau de fontaine contenue dans des vases dont les anses étaient couvertes de laine d'agneau. C'est à ces prescriptions que se conforma Oreste. Le sanctuaire des Furies servait d'asile aux criminels; mais souvent ils y éprouvaient un supplice plus horrible que celui qu'ils voulaient éviter. A Cérynée, le coupable avait à peine posé le pied sur le seuil du temple des Furies, qu'un délire affreux s'emparait de ses sens, et le faisait passer en un instant de la fureur au désespoir, et du désespoir à la mort.

Les Furies étaient vierges et séjournaient habituellement au Tartare. L'art plastique des Grecs, avant Eschyle, était loin de les représenter sous une forme aussi hideuse que le fit le poëte dans ses *Euménides.* « Eschyle ajouta des serpents à la chevelure des Furies, caractérisées avant lui par des torches ardentes et des poignards. Son idée fut suivie, et les temples, comme les théâtres, n'offrirent plus ces redoutables déesses qu'avec un visage sévère et un air menaçant, la bouche béante, des vêtements noirs et ensanglantés, des ailes de chauve-souris, des serpents entrelacés autour de la tête, une torche ardente dans une main et un fouet de couleuvres ou un croc, dans l'autre, et pour compagnes la Terreur, la Rage, la Pâleur et la Mort. C'est ainsi qu'assises autour du trône de Pluton elles attendent ses ordres avec une impatience qui trahit leur fureur. » (Noël.)

Nous venons de dire que les Furies étaient vierges; Lessing rapporte à ce sujet un apologue assez piquant, qui trouvera bien sa place ici, à titre de fantaisie humoristique.

« Mes Furies vieillissent, dit un jour Pluton au messager des dieux; le service les a usées. N'en pourrais-je pas avoir de toutes fraîches? Va donc, Mercure, vole jusqu'au monde supérieur, et tu m'y chercheras trois femmes propres à ce ministère. » Mercure part.

Peu de temps après, Junon dit à Iris, sa messagère : « Iris, il me faudrait trois demoiselles d'honneur de la plus sévère chasteté. Crois-tu pouvoir les trouver chez les mortels? Mais parfaitement chastes, entends-tu; auxquelles on n'ait jamais tenu le moindre propos galant? Je veux faire honte à Vénus, qui se vante d'avoir soumis, sans exception, tout le beau sexe à son empire. Va donc, et cherche où tu pourras les rencontrer. »

Iris part. Quel coin de la terre ne fut pas visité par la bonne et vigilante Iris? Peine perdue, soins superflus! elle revint seule. « Quoi! toute seule! s'écria Junon; est-il possible? O chasteté! O vertu! — Puissante déesse, lui répondit Iris, j'aurais bien pu vous amener trois filles qui, toutes les trois, ont été parfaitement sévères et chastes, qui n'ont jamais souri à aucun homme, qui ont étouffé dans leur cœur la plus faible étincelle de l'amour. Mais, hélas! je suis arrivée trop tard. — Trop tard! ma fille, dit Junon; et comment cela? — Mercure venait à l'instant même de les enrôler au service de Pluton; trois filles qui sont la vertu même. — Et qu'est-ce que Pluton veut en faire? — Des Furies ·

Sous la Terreur, on avait donné le nom de *Furies de la guillotine* à des femmes qui affectaient une grande exaltation révolutionnaire, assistaient aux exécutions et portaient le bonnet rouge. Elles présentèrent même une adresse pour offrir de monter la garde pendant que les hommes défendaient la République aux frontières. On les désignait aussi sous le nom de *Tricoteuses*, ou du moins c'étaient les plus frénétiques des tricoteuses qui portaient le nom de *Furies.*

FURIÈRE s. f. (fu-ri-è-re). Techn. Ouverture ménagée dans un four à briques.

FURIETTI (Joseph-Alexandre), archéologue italien, né à Bergame en 1685, mort en 1761. Il étudia la jurisprudence, puis se rendit à Rome, où il suivit la carrière de la prélature et fut chargé de plusieurs fonctions importantes. Le pape Benoît XIV, tout en reconnaissant son mérite, ne voulut pas le nommer cardinal par dépit de ce que Furietti avait refusé de lui donner deux centaures, œuvre des sculpteurs grecs Aristeas et Papias, qu'il avait découverts dans les fouilles de la villa Adriana, à Tivoli. « Je ne veux pas qu'on m'appelle le *cardinal Centaure,* » répondait obstinément Furietti à ceux qui lui conseillaient de céder. Ce fut seulement en 1759, sous le pontificat de Clément XIII, qu'il fut revêtu de la pourpre. On a de lui : *De musivis, vel pictoriæ mosaïcæ artis origine* (Rome, 1752, in-4°), histoire de la peinture en mosaïque chez les anciens, pleine de recherches curieuses.

FURIEUSEMENT adv. (fu-ri-eu-ze-man — rad. *furieux*). D'une manière furieuse, avec fureur : *S'emporter* FURIEUSEMENT.

— Par ext. Extrêmement, excessivement : *Elle est* FURIEUSEMENT *laide. Le siècle s'encanaille* FURIEUSEMENT. (Mol.) *Il y a des physionomies* FURIEUSEMENT *trompeuses.* (Le Sage.)

FURIEUX, EUSE adj. (fu-ri-eu, euze — rad. *furie*). En proie à la fureur, emporté par une colère furieuse : *Un fou* FURIEUX. *Un homme* FURIEUX. *Un tigre* FURIEUX. *Ce sont toujours les imprudents qui sont les plus* FURIEUX *de se voir trompés.* (Daru.)

Et qu'ont produit mes vers de si pernicieux,
Pour armer contre moi tant d'auteurs *furieux ?*
BOILEAU.

‖ Qui trahit, qui annonce la fureur, la colère : *Lancer un regard* FURIEUX.

— Qui éprouve de l'exaltation, un enthousiasme frénétique : *Dans les premiers temps de la république romaine, on était* FURIEUX *de liberté et de bien public.* (St-Evremont.) ‖ Extrêmement violent : *Une passion* FURIEUSE. *Le fanatisme est la superstition devenue* FURIEUSE. (B. Const.) *L'amour exalté est une ivresse* FURIEUSE. (Lamenn.)

— Impétueux; animé d'un mouvement très-violent : *Un combat* FURIEUX. *Une tempête* FURIEUSE. *Une mer* FURIEUSE.

— Fam. Excessif, extrême, prodigieux : *J'avais une* FURIEUSE *faim. Il s'est donné un* FURIEUX *coup à la tête.*

C'est pour mon pauvre maître un *furieux* déboire.
PIRON.

Eh bien! notre galant aime jusqu'à sa femme;
C'est avoir pour le sexe un *furieux* penchant.
LA CHAUSSÉE.

— Blas. Se dit du taureau, quand il est levé sur ses pieds de derrière. ‖ On se sert aussi du mot EFFAROUCHÉ.

— Substantiv. Personne furieuse : *Séparez donc ces deux* FURIEUX; *ils vont se tuer. Qu'on soit blessé par un* FURIEUX *ou par un aveugle, on ne sent pas moins sa blessure.* (Fléch.)

— s. m. Astron. Nom donné quelquefois à la constellation d'Orion.

— Gramm. Cet adjectif change quelquefois de signification selon la place qu'il occupe avant ou après certains substantifs : *Un tigre furieux*, c'est un tigre en fureur; *un furieux mangeur*, c'est un homme qui mange énormément.

— **Syn. Furieux, furibond.** V. FURIBOND.

FURIN s. m. (fu-rain). Mar. Pleine mer. ‖ *Mener en furin*, Conduire hors du port : *Mener un vaisseau* EN FURIN.

FURINA, la première des trois Furies et, plus tard, déesse des voleurs, chez les Romains. Cette divinité possédait, dans la quatorzième région de Rome, un temple desservi par un prêtre nommé *Flamen furinalis*, qui était un des quinze flamines; mais ce prêtre, ainsi que sa divinité, ne conserva pas longtemps son prestige. Il en avait, en effet, beaucoup perdu du temps de Varron, puisque son nom était à peu près oublié. Plutarque raconte que le jeune Gracchus, après le massacre de son frère, se retira, pour éviter la fureur du peuple, dans le bois sacré de la déesse Furine, situé près de son temple; mais le réfugié ne put y trouver un asile inviolable, tant on respecte peu, dans le feu des guerres civiles, les droits de la religion.

Les Romains avaient établi, en l'honneur de la déesse Furine, de fêtes qu'on nommait furinales, *Furinalia*, qui se célébraient le sixième jour avant les calendes de septembre.

D'après l'*Encyclopédie*, on tire le nom de Furine du mot latin *fur*, et qui signifie voleur. Cicéron n'aurait point admis cette étymologie, car il croyait que cette divinité était la même que les Furies, d'autant plus qu'il est parlé quelquefois des *Furines* au pluriel. Dans ses *Adversaria*, Turnèbe partage l'opinion de Cicéron, en faisant remarquer que Plutarque, lorsqu'il parle du bois sacré où fut tué le jeune Gracchus, l'appelle le bois des *Erynnies* ou des *Furies.*

FURINAL, ALE adj. (fu-ri-nal, a-le). Mythol. rom. Qui a rapport à la déesse Furina, la première des trois Furies.

— s. f. pl. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de la déesse Furina.

FURINI (François), peintre italien, né à Florence en 1600, mort en 1649. Il apprit son art sous la direction de son père et de Matteo Roselli, et mérita, par la grâce de ses compositions, par la délicatesse exquise de sa touche, le surnom de l'*Albane* et du *Guide de l'école florentine.* Vers l'âge de quarante ans, il entra dans les ordres et fut nommé curé de San-Ansano-di-Mugello. Parmi ses tableaux, dont les nus sont admirablement exécutés, mais dont le coloris est un peu gris, on cite : *Hylas enlevé par les nymphes*; les *Trois Grâces*; la *tête d'Andromède*; *Adam et Eve*, dans le palais Pitti, et les fresques représentant des scènes de la *Vie de saint Laurent*, dans ce même palais.

FURIOSITÉ s. f. (fu-ri-o-zi-té — rad. *furieux*). Fureur; folie furieuse. ‖ Vieux mot.

FURIOSO adj. m. (fou-ri-o-zo — mot ital. qui signif. *furieux*). Mus. Qui a un caractère violent ou un mouvement très-accéléré : *Ce passage est* FURIOSO; *pressez la mesure.*

Furioso (ROMANCE D'IL), musique de Donizetti. La partition d'*il Furioso*, qui n'avait jamais été représentée à Paris, fut montée au Théâtre-Italien, en 1863, pour le baryton Delle-Sedie. Malgré l'immense talent déployé par l'artiste, l'ouvrage de Donizetti ne se soutint pas au répertoire. C'est, en réalité, une des compositions les plus médiocres du musicien, et la petite romance que nous transcrivons comme pièce capitale de l'œuvre ne suffirait point pour lui donner longue existence. Cet air mélancolique, chanté et rechanté par tous les barytons des théâtres et des salons, passe pour une des plus belles inspirations du maestro.

1re STROPHE. *Con passione.*

DEUXIÈME STROPHE.

A ses genoux, ma vie
Se passait... Mon âme ravie
Se croyait au ciel!.. Etre aimé,
Sa main... la sentir dans la mienne...
Ma bouche sur la sienne!
Hélas! ce doux souvenir,
Ces pleurs me font trop souffrir!
Seigneur, Seigneur, fais-moi mourir!
Ah! par pitié, Seigneur, fais-moi mourir!

FURIUS (Frédéric), surnommé **Seriolanus,** écrivain espagnol né dans le royaume de Valence, mort à Valladolid en 1592. De Paris, où il acheva ses études, il se rendit à Louvain, y soutint contre Bononia une vive controverse dans laquelle il se prononça en faveur de l'utilité de traduire la Bible en langue vulgaire, puis fut attaché par Charles-Quint à la personne de son fils, Philippe II. Pendant la guerre des Pays-Bas, il fit, mais inutilement, tous ses efforts pour ramener la paix entre les insurgés et le roi d'Espagne. De Thou, qui parle assez longuement de Furius, le fait marcher de pair avec Montaigne, jugement que la postérité a été loin de sanctionner. On a de lui : *Bononia, sive de libris sacris in vernaculam linguam convertendis* (Bâle, 1556, in-8°), ouvrage mis à l'index, et *Del consejo y consejero* (Anvers, 1559).

FURIUS (Bibaculus), poëte latin. V. BIBACULUS.

FURKA ou **FURCA** (*la Fourche*), montagne de la Suisse, sur les confins des cantons d'Uri et du Valais. Elle tire son nom de deux pics très-pointus, qui, vus de loin, ressemblent aux deux pointes d'une fourche. Son point culminant s'élève à 2,542 mètres au-dessus de la mer. Le col de la Furka forme la ligne de partage entre les eaux du Rhône et celles du Rhin; il est presque toujours couvert de neige et de glace. On peut faire l'ascension du pic du midi, du sommet duquel on découvre les Alpes bernoises, le Kastlenhorn, les Strahlenhœrner, l'Oberaarhorn, le Wannehorn, le Finsteraarhorn, la vallée d'Urseren, l'Oberalp, les cimes du Saint-Gothard, le Galœnstock, le Mutthorn, qui domine une vallée étroite terminée par des glaciers, etc.

FURLANETTO (Bonaventure), surnommé **Musin**, compositeur italien, né à Venise en 1738, mort en 1817. Il se fit remarquer, fort jeune encore, par son talent pour la composition, entra dans les ordres, mais n'en continua pas moins à se livrer avec passion à l'étude de la musique, devint maître de musique des jeunes filles de l'hôpital de la Pieta, et enfin maître de la chapelle de Saint-Marc. Furlanetto acquit une grande réputation comme organiste et comme compositeur. Il se distingua surtout dans la fugue et le contrepoint, écrivit une quantité considérable de messes, d'oratorios, tels que *Tobie*, le *Vœu de Jephté*, la *Chute des murs de Jéricho*, l'*Epouse des cantiques*; des cantates : *Galatea*; *S. Giovanni Nepomuceno*, etc.; un *Dies iræ* d'un effet formidable; un *Traité de musique*, etc.

FURLANETTO (l'abbé Joseph), archéologue italien, né à Padoue en 1775. Il fit ses études au séminaire de cette ville, où il fut plus tard professeur d'histoire sacrée et de langues orientales. Versé dans la connaissance de l'antiquité, et surtout de l'archéologie et de la numismatique romaines, il publia : *Appendix ad totius latinitatis lexicon Egidii Forcellini* (1816); *Stephani Antonii Morcelli operum epigraphicorum.....* (1818-1823, 5 vol. in-4°). L'abbé Furlanetto a publié aussi, en 1837, des mémoires sur les antiques *lapides* du musée d'Este, et, en 1842, un *Guide dans Padoue*, à l'occasion du congrès scientifique; mais son œuvre principale est : *Totius latinitatis lexicon, consilio et cura Jacopi Facciolati, opera et studio Egidii Forcellini, in hac tertia editione auctum et emendatum a Josepho Furlanetto* (1827-1831, 4 vol. in-4°).

FURLO (PASSO DEL), défilé très-étroit de l'Italie, à peu de distance de Fossombrone. La voie Flaminienne s'enfonce dans ce défilé pendant l'espace d'un demi-mille, et traverse la montagne dans un tunnel creusé dans le roc au-dessus des précipices. Une inscription en attribue la construction à Vespasien.

FURLONG s. m. (feur-longh). Métrol. Mesure de longueur employée en Angleterre et équivalant à 201m,1644.

FURLONG (Thomas), poëte irlandais, né à Scarawalsh (comté de Wexford) en 1797, mort en 1827. Il était fils d'un fermier. Placé chez un marchand de Dublin, il employa tous ses loisirs à cultiver les lettres et à se livrer à son goût pour la poésie. Quelques essais qu'il publia dans des recueils de Dublin et de Londres le firent connaître et lui acquirent en peu de temps une réputation presque égale à celle de Moore. Une fin prématurée arrêta l'essor de ce poëte avant qu'il eût donné toute la mesure de son talent essentiellement satirique et mordant. Outre un grand nombre de pièces publiées dans le *Monthly Magazine*, le *Morning Register*, etc., on a de lui un poëme didactique, *The Misanthrop* (1820).

FURMINT s. m. (fur-main). Vitic. Cépage qui donne le vin de Tokai.

FURNARI (Salvator), médecin italien, né à Novare en Sicile en 1801. Reçu docteur à Palerme en 1830, et autorisé à exercer en France en 1834, il se fixa à Paris et s'occupa surtout des maladies des yeux. Il a acquis, comme spécialiste, une réputation méritée par son talent de praticien et ses travaux sur l'ophthalmologie, dont voici la liste : *Essai sur une nouvelle méthode d'opérer la cataracte* (Paris, 1839, 1 vol. in-8°); *De la prétendue influence des climats sur la production de la cataracte, ou de l'innocuité de la réverbération directe de la lumière naturelle sur l'appareil cristallin* (Paris, 1839); *Sur un nouvel ophthalmostat destiné à écarter les paupières et à fixer le globe de l'œil* (*Esculape*, 28 février et 7 mars 1841); *Traité pratique des maladies des yeux*, suivi de *Conseils hygiéniques et thérapeutiques sur les maladies des yeux qui affectent particulièrement les hommes d'Etat, les gens de lettres et tous ceux qui se livrent à des travaux de cabinet et de bureau* (Paris, 1842, 1 vol. in-8°); *Essai sur les causes, la nature et le traitement des ophthalmies en Afrique*, ou de l'*Ophthalmologie considérée dans ses rapports avec les différentes races.* Ce travail est le résultat d'une mission spéciale dont M. Furnari a été chargé, en 1841, dans les possessions françaises en Afrique, et c'est au retour de cette mission qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Furnari a écrit divers mémoires dans le journal l'*Esculape*, dont il fut longtemps rédacteur en chef. Parmi les plus importants, nous citerons les suivants : *Sur la rage* (1834); *Sur l'action emménagogue du cyanure d'or et d'ammoniaque* (1835); *Sur l'emploi du marrhube*

blanc contre le rhumatisme et la goutte (1836); *Sur les maladies des artisans et l'hygiène des professions* (Paris, 1837); *De l'abus de l'emploi des enfants dans les manufactures* (1839).

FURNARINÉ, ÉE adj. (fur-na-ri-né — du lat. *furnarius*, fournier). Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au fournier.

— s. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des certhiadées, ayant pour type le genre fournier.

FURNARIUS s. m. (fur-na-ri-uss — mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre fournier.

FURNE (Charles), éditeur, né à Paris en 1794, mort dans la même ville en 1859. Il eut pour maître, au collége Charlemagne, M. Villemain, qui lui donna le goût des belles-lettres. En 1812, Furne obtint un emploi dans les douanes, puis quitta cette administration (1826), et, deux ans plus tard, il acheta le fonds de librairie de Desor. Il ne tarda pas à montrer son goût pour les belles publications, auxquelles il a dû sa grande notoriété. Dès 1829, il commença à faire paraître, avec Gosselin, les *Œuvres complètes* de Walter Scott, dont le succès fut très-grand, puis dota la librairie d'un grand nombre d'éditions fort belles, très-soignées, et dont plusieurs sont ornées de gravures. Nous citerons particulièrement : la *Bible*, les *Vierges* de Raphaël, les *Villes de France*, les *Œuvres* d'Augustin Thierry, l'*Histoire de France* de Henri Martin, l'*Histoire de la Révolution française* de M. Thiers, etc. Cet éditeur lettré a fait paraître, sous le voile de l'anonyme, une traduction de *Don Quichotte* (1858, 2 vol. in-8°), qui lui avait coûté plusieurs années de travail et qui est estimée.

FURNEAUX, archipel de l'Océanie, dans le détroit de Bass, entre l'Australie et la Terre de Van-Diémen, par 40° de latit. S. et 145° 25′ de longit. O. Il est composé de trois grandes îles et de plusieurs petites. La plus grande est Great-Island; les deux autres principales sont Cap-Barren et Clark. Elles sont stériles et renferment une foule d'oiseaux de mer et de serpents venimeux. Les côtes abondent en phoques. Ces îles ont été découvertes, en 1773, par l'Anglais Furneaux.

FURNES, en flamand *Veurne*, ville de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, ch.-l. de l'arrond. de son nom, à 41 kilom. S.-O. de Bruges, autrefois sur la côte et maintenant à 4 kilom. de la mer du Nord; 4,600 hab. Huileries, briqueteries, fabriques de tabac; commerce de grains, houblon, bestiaux, fromage et beurre. Cette ville, située sur un terrain marécageux, à l'embranchement des canaux de Dunkerque, de Bergues et de Furnes, est malsaine; mais, quoique petite, elle est assez bien bâtie et renferme quelques édifices intéressants : l'hôtel de ville, les églises Sainte-Walburge et Saint-Nicolas. Furnes, ville ancienne, fut ruinée successivement par les Vandales et les Normands, puis rétablie, vers 870, par Baudouin Bras de Fer, comte de Flandre; c'est dans les plaines qui environnent cette ville que se livra, en 1297, la fameuse bataille de ce nom, où Robert, comte d'Artois, commandant les troupes de Philippe le Bel, défit Guy, comte de Flandre, qui avait pris le parti d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Elle a été souvent prise par les Français; Louis XV s'en empara en 1744 et la rendit en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle tomba au pouvoir de la France dans les premières années de la Révolution et fit partie, jusqu'en 1814, du département de la Lys.

FURNESS, district de l'Angleterre, comté de Lancastre. Il forme un vaste promontoire qui s'avance dans la mer d'Irlande, entre la baie de Morecambe et l'embouchure du Duddon; c'est une région très-accidentée, couverte, dans sa plus grande surface, par des taillis. On y rencontre de nombreuses mines de fer, et leur exploitation forme l'industrie principale des habitants. Les ruines de la célèbre abbaye de Furness s'élèvent dans une vallée isolée, à 12 kilom. S.-O. d'Alverstone et à peu de distance de la station du chemin de fer de Broughton à Fletwood. Cette abbaye fut fondée, en 1127, par le roi Stephen, sous le règne de Henri Ier. Sous le règne d'Édouard III, les revenus de ce monastère s'élevaient, dit-on, annuellement, à 39,945 fr., somme énorme pour le temps. Les seigneurs du voisinage devaient hommage et fidélité aux abbés de Furness. Wordsworth a célébré, dans un sonnet, les magnifiques ruines de cette abbaye. « Le premier objet qui frappe les regards, dit M. Esquiros, est l'extrémité septentrionale de l'église conventuelle. Une grande fenêtre, tapissée de lierre et de plantes grimpantes, se dessine dans un pan de mur au bas duquel s'ouvre la principale porte. Devant cette porte s'étend une pente gazonnée, ornée d'un ancien cadran solaire; à gauche, s'étalent les restes de tombes curieusement sculptées et entourées de bouquets d'arbres. » Dans l'église, qui a 88 mètres de longueur, on remarque trois des piliers qui soutenaient la tour principale; les sculptures de la fenêtre du chevet, représentant la tête d'Etienne, fondateur de l'abbaye, et celle de sa femme, la reine Maude; les restes de cinq stalles, ornées de dais sculptés. Le temps a respecté en partie la tour du Guet, d'où l'on découvre un beau panorama.

FURNESS (William-Henri), théologien américain, né vers le commencement de ce siècle. Il devint, en 1833, ministre d'une église militante à Philadelphie. La hardiesse de ses opinions et son talent comme prédicateur lui ont valu une grande réputation aux Etats-Unis. M. Furness a publié des articles, des discours, des traductions et des ouvrages, parmi lesquels on cite particulièrement un *Manuel du culte du foyer*, qui a eu de nombreuses éditions, et *Jésus et ses historiens* (1838).

FUROLLE s. f. (fu-ro-le — de l'allem. *feuer*, feu). Météorol. Nom donné par les marins de la Manche et de la Bretagne aux exhalaisons enflammées qui sortent parfois de la terre ou se montrent à la surface de la mer.

FURON s. m. (fu-ron — rad. *furet*). Mamm. Petit du furet.

— Jeux. Nom du jeu du furet dans quelques départements.

FURONCLE s. m. (fu-ron-kle — du lat. *furunculus*, même sens, proprement petit voleur, bien qu'il paraisse difficile de lier le sens de furoncle à celui de voleur). Tumeur produite par une inflammation du tissu cellulaire sous-cutané, qu'on appelle vulgairement CLOU : *Avoir un* FURONCLE *à la fesse. Il a le cou plein de* FURONCLES.

— **Encycl.** Pathol. Le *furoncle* présente à sa face profonde une foule d'alvéoles ou lacunes limitées par les fibres entre-croisées du tissu dermique. Ces alvéoles sont remplies de tissu adipeux, qui, lorsqu'il s'enflamme, augmente de volume et est, pour ainsi dire, étranglé par la résistance du derme; de là la mortification des cônes celluleux. Si un seul peloton graisseux est enflammé, la tumeur porte le nom de *furoncle* ou *clou*; on l'appelle *orgelet* si son siége est aux paupières. Quelques auteurs considèrent l'*anthrax* comme l'inflammation de plusieurs de ces petits paquets celluleux. D'autres veulent que la matière jaunâtre, le *bourbillon* qui sort de la tumeur à une certaine époque, soit un produit de sécrétion et non point du tissu cellulaire mortifié.

Causes. Les causes de l'éruption furonculeuse ne sont pas toujours connues. Certains individus ont des prédispositions particulières analogues à celles de l'inflammation érysipélateuse. Parmi les causes occasionnelles, on peut citer : le dérangement des voies digestives entretenu par une mauvaise alimentation; les frictions irritantes, la malpropreté, les bains alcalins, sulfureux, mercuriels, les vésicatoires, le séton, etc. Les personnes pléthoriques sont souvent affectées de clous au commencement du printemps sans qu'on puisse en déterminer la cause.

Symptômes, marche, terminaison. Un *furoncle* se montre rarement seul; d'autres le suivent de près. Quelquefois, dit Boyer, leur nombre est si considérable, que les malades ont peine à trouver une partie sur laquelle ils puissent reposer ou incliner le corps. Leur siége est principalement aux cuisses, aux fesses, au dos, au cou, aux parois abdominales. Leur grosseur est très-variable; mais, quand ils sont seuls, Boyer fait remarquer que leur volume est plus considérable; alors, dit-il, ils peuvent égaler un œuf. D'après Vidal, ce serait, dans ce cas, un anthrax ou un *furoncle anthracoïde*. L'éruption des *furoncles* ne présente aucune gravité; elle peut cependant être accompagnée de fièvre, lorsqu'ils sont très-nombreux. Au cou, à l'aisselle, à l'aine, ils occasionnent parfois l'engorgement des ganglions voisins. La tumeur présente un aspect rouge ou violacé qui s'étend en forme de cercle dans une plus ou moins grande étendue. Sa température est ordinairement un peu plus élevée que celle du reste de la peau. Au toucher, elle est dure, résistante et douloureuse; sa base est large, son sommet presque pointu. On compare la douleur du *furoncle* à celle que produirait une vrille qu'on enfoncerait dans les chairs. D'après Boyer, les clous les plus douloureux sont ceux des parois abdominales. Le huitième jour environ après leur apparition, ils présentent un sommet blanchâtre qui se ramollit et se perce; il en sort une matière séro-sanguinolente, et le bourbillon, resté nu, s'élimine, en général, du dixième au douzième jour. Il apparaît alors une ouverture cylindrique, béante, qui s'efface bientôt et qui est remplacée par une petite cicatrice irrégulière de la couleur de la peau.

Traitement. Lorsque le *furoncle* est volumineux, que les douleurs sont vives, on peut tenter l'avortement en incisant la tumeur. Si celle-ci n'est pas arrêtée dans son développement, on est presque toujours sûr de calmer les douleurs. Cette petite opération est de beaucoup préférable à la cautérisation avec la pierre infernale. Dans la dernière période, on emploie les bains tièdes, les cataplasmes émollients ou un emplâtre de diachylon. « Il est prouvé, dit Vidal, que les *furoncles* récidivent et se succèdent souvent avec une opiniâtreté remarquable; il faut alors faire vomir le malade et le purger; l'ipécacuana et les pilules de Belloste rempliront cette double indication. Rayer cite Fosbzoke, qui a recommandé de larges doses d'acide sulfurique convenablement étendu d'eau, comme moyen très-efficace pour prévenir la douleur et de nouvelles éruptions. Il a graduellement porté la dose de cet acide jusqu'à *six drachmes* par jour. Quelquefois les *furoncles* s'obstinent à reparaître, malgré l'usage de ces moyens, et on ne les chasse définitivement que par un changement de régime capable de modifier la constitution. »

— Art. vétér. *Furoncle sous-corné* ou *javart encorné*. Le *furoncle* sous-corné consiste en une inflammation furonculeuse de la membrane kératogène. Tous les animaux à sabots sont exposés à cette maladie. Ce *furoncle* peut affecter la cutidure, le tissu podophylleux ou le tissu velouté placé sous la sole et la fourchette. Les causes de cette affection sont les mêmes que celles qui engendrent le *furoncle* dans les autres parties du tégument externe. Mais comme la membrane qui sécrète la corne est abritée par cette dernière contre l'action irritante des causes extérieures, il en résulte que le *furoncle* sous-corné est plus rare que les autres.

Les animaux atteints d'un *furoncle* sous-cutané boitent beaucoup; leur pied est douloureux à la percussion, et une fièvre intense se déclare aussitôt. Une tuméfaction chaude, douloureuse et rouge se fait remarquer sur la peau avoisinante du pied malade. Ces symptômes manquent lorsque le *furoncle* est situé profondément sous la corne. Rarement le *furoncle* sous-corné se termine par résolution; le plus souvent le bourbillon se forme et la suppuration se produit. La sortie du pus au dehors est toujours annoncée par le soulèvement des poils et l'apparition d'une petite tumeur conique, molle, grisâtre et fluctuante qui ne tarde pas à se percer, et la douleur s'apaise. En huit ou dix jours, si la résolution ne se fait pas, le pus se forme et vient fuser au dehors. Lorsque le bourbillon occupe la cutidure ou la ligne d'insertion de l'extrémité postérieure de la fourchette, il est éliminé rapidement, et la plaie se cicatrise bientôt. Lorsque, au contraire, le bourbillon se forme dans les parties profondes, il faut, si on ne l'extrait après extirpation de la corne, qu'il se ramollisse dans le pus et s'échappe avec lui avant que la cicatrisation puisse se faire. Ce ramollissement met, en général, quinze jours à s'effectuer. Pendant ce temps, le pus peut fuser au loin, macérer les tissus, les comprimer, provoquer leur mortification, en sorte que des décollements très-étendus de l'ongle, des nécroses des fibro-cartilages viennent compliquer le *furoncle* sous-corné.

Au début de cette affection, pour obtenir la résolution, il faut avoir recours à la saignée en pince aux veines des membres, aux applications, aux pédiluves émollients froids. En même temps, on tient les animaux à la diète, au repos, et l'on administre les diurétiques salins : nitrate, bicarbonate de potasse et de soude; ou bien les laxatifs : manne grasse, miel rosat, huile de lin; ou encore les minoratifs : sulfate de potasse, de soude ou de magnésie. Dès que le pus souffle aux poils, on doit s'empresser d'extraire la corne qui le recouvre, et on hâte l'élimination du bourbillon en appliquant des cataplasmes de farine de lin ou d'oignons cuits et mis en pâte. Après la chute du bourbillon, on panse la plaie avec de la térébenthine, de l'onguent digestif, de l'eau-de-vie camphrée, de l'eau-de-vie simple, de l'essence de térébenthine; enfin avec des dessiccatifs tels que : extrait de saturne, teinture d'aloès, égyptiac, dès que la plaie est comblée.

— *Furoncle interdigité*. Le *furoncle* interdigité est une affection particulière aux animaux à plusieurs doigts, tels que les ruminants, le porc, etc. Elle est causée par les corps étrangers irritants, durs, garnis d'aspérités, qui s'insinuent entre les doigts de ce animaux et meurtrissent la peau de cette région. Chez les bœufs de labour, la piqûre du soc de la charrue, encore nommée enrayure, est parfois le point de départ du *furoncle*.

Les symptômes de cette affection sont les suivants : claudication, rougeur, tuméfaction de la peau située entre les onglons, gonflement à la partie antérieure du pied, à la jonction des deux couronnes. En général, la douleur est suffisante pour provoquer la fièvre. La peau devient violacée, prend une teinte plombée au bout de quelques jours; elle se mortifie, se fendille et donne écoulement à un pus jaunâtre, visqueux, sanguinolent, fétide, et ne tarde pas à tomber. On voit alors une plaie plus ou moins profonde, bourgeonneuse, qui donne un pus de plus en plus louable, devient lisse et se cicatrise. Mais souvent la tuméfaction augmente, les ongles s'écartent, la douleur s'aggrave, la fièvre devient plus intense. Lorsque le bourbillon est tombé, il laisse au-dessous de lui une plaie profonde au fond de laquelle on aperçoit le ligament interdigité d'une teinte jaunâtre, terne, comme macéré. Alors la corne se décolle, les articulations phalangiennes s'enflamment, les phalanges se nécrosent. Ainsi compliqué, le *furoncle* interdigité est incurable.

Si le mal est encore à son début, après avoir débarrassé l'espace interdigité des corps qu'il contient, on applique une étoupade imbibée d'eau saturnée, d'eau sédative ou d'eau-de-vie camphrée étendue. En quelques jours on obtient parfois la résolution; mais, si le mal date de plusieurs jours et que la mortification de la peau et la suppuration paraissent imminentes, on emploie les émollients et les calmants : mauve, guimauve, bouillon-blanc, morelle, capsule de pavots en bains ou mieux en cataplasmes. On continue jusqu'à élimination du bourbillon. A partir de ce moment, on panse avec l'eau-de-vie camphrée et successivement avec la teinture d'aloès et l'égyptiac. Lorsqu'il y a nécrose du ligament, on peut essayer la cautérisation actuelle; si, après cinq ou six jours, on n'a pas obtenu d'amélioration, on enlève toute la partie malade du ligament. On fait ensuite un pansement avec l'eau-de-vie camphrée ou avec le laudanum étendu, et des irrigations froides calmantes aussi continues que possible, après avoir enroulé une étoupade sur la couronne. Si le mal s'améliore, on ne lève le pansement que douze à quinze jours après l'opération; si, au contraire, le mal s'aggrave et s'étend, le mieux est de sacrifier l'animal pour la consommation.

FURONCULEUX, EUSE adj. (fu-ron-ku-leu, eu-ze — rad. *furoncle*). Qui a rapport au furoncle; qui ressemble à un furoncle : *Tumeur* FURONCULEUSE. ‖ Qui est sujet aux furoncles. ‖ Peu usité dans ce dernier sens.

Furoribus gallicis (DE), ouvrage de François Hotman. V. DE FURORIBUS GALLICIS.

FURRAGÈNE, île de la mer Rouge, près de sa côte orientale; elle a environ 5 kilom. de longueur et est située sur un récif.

FURRAH, rivière de l'Afghanistan, qui prend sa source dans les montagnes qui s'étendent au N.-E. de Touki-Gussirman, coule ensuite au S.-O. et tombe dans le lac Zurrah, par 32° 4′ de latit. N. et 60° 45′ de longit. E. ‖ Ville de l'Afghanistan, située sur la rivière de son nom, à 187 kilom. S.-S.-O. d'Hérat. En 1810, c'était une cité prospère et populeuse; mais lorsqu'en 1839 le voyageur anglais Conolly la visita, elle était presque en ruine, par suite de la guerre entre les chefs d'Herat et de Kandahar, et le fort seul était habité.

FURRELIQUE s. f. (fu-re-li-ke). Archéol. Petite monnaie fort ancienne.

FURRER (Jonas), homme politique suisse, né à Winterthur (canton de Zurich) en 1805, mort à Ragatz en 1861. Il compléta son instruction en étudiant le droit et la science politique à Zurich, à Heidelberg, à Gœttingue, puis retourna dans sa ville natale, où la haute considération qu'il acquit bientôt lui valut d'être nommé membre du grand conseil en 1834. De 1837 à 1839, il fit partie du conseil d'instruction publique et rendit de grands services à l'enseignement primaire et secondaire. Vers la même époque, M. Furrer rédigea le projet de loi concernant le droit de succession, qui fut adopté par la ville de Winterthur. En 1838, l'université de Zurich lui conféra le titre de docteur en droit, et, l'année suivante, il devint président du grand conseil; mais sa politique conservatrice n'ayant pas été approuvée par le peuple, il quitta la présidence au moment où l'agitation pour la réforme de la constitution féderale venait de s'étendre dans presque tous les cantons suisses. Furrer ne resta pas longtemps retiré dans la vie privée. En 1842, il fut nommé de nouveau membre du grand conseil, dont il devint président deux ans plus tard. Il se prononça alors pour la sécularisation des biens appartenant aux couvents dans le canton d'Argovie et pour la suppression de l'ordre des jésuites. Il présida en 1845, dans la ville d'Unterstrasse, la grande assemblée populaire dans laquelle furent prises des résolutions conformes à ses idées. Quelques mois après, il était nommé bourgmestre. Il convoqua à la même époque, comme président de la diète, l'assemblée fédérale pour prendre des mesures énergiques contre les menées du parti réactionnaire. Ce parti, très-puissant en Suisse, s'était mis en relation avec la diplomatie étrangère pour faire intervenir les gouvernements étrangers dans les affaires intérieures de la Suisse. La France et l'Autriche intervinrent, en effet, et protestèrent contre les réformes libérales introduites dans ce pays; mais le grand conseil fédéral, sous la direction de Furrer, résista énergiquement à toute ingérence de la part des puissances étrangères et repoussa toutes leurs demandes. Pendant la guerre du Sonderbund (1846), Furrer, alors député de Zurich, prit une part active à la dissolution de la ligue séparatiste et fut l'un des auteurs de la nouvelle constitution fédérale. Réélu par le canton de Zurich à la nouvelle assemblée, il fut nommé président du grand conseil et appelé encore une fois, en 1852, à remplir ces importantes fonctions.

FURRUKHABAD, ville de l'Indoustan. V. FEREKHABAD.

FURST (Jules), savant orientaliste allemand, né à Zerkowa, dans le duché de Posen, en 1805. Il se livra spécialement, en sa qualité d'israélite, à l'étude de la langue et de la littérature juives, suivit les cours de l'université de Berlin et alla terminer ses études au séminaire de Posen, pour se préparer au rabbinisme. Mais, trouvant cette carrière incompatible avec les données certaines de la science, il y renonça, et depuis il a successivement habité Breslau, Halle, où il s'est fait recevoir docteur en philosophie, et Leipzig, où il fut nommé lecteur de l'université en 1839 et professeur en 1864. Les travaux de M. Furst sont aussi nombreux qu'importants; ce sont : *Système des idiomes araméens* (1835); *Recueil de gnomes et de poésies araméennes* (1836); *Concordantiæ librorum sacrorum Veteris Testamenti hebraicæ et chaldaicæ*

(1837-1840); les *Sentences des Pères* (1839); *Ari Nohem* ou *Discussions sur l'authenticité du Sohar et la valeur de la Kabbale* (1840); *Dictionnaire élémentaire des langues hébraïque et chaldaïque de l'Ancien Testament* (1842); les *Philosophes de la religion juive du moyen âge* ou *Traduction des traités de philosophie religieuse juive depuis le* x*e siècle* (1845); *Documents pour servir à l'histoire juive* (1847); *Histoire des juifs en Asie* (1849); *Bibliotheca judaïca* (1849-1851); *Manuel des langues hébraïque et chaldaïque de l'Ancien Testament* (1851-1854). M. Furst a rédigé, en collaboration avec Filippi, une revue hebdomadaire, le *Gardien littéraire*, publié, de 1840 à 1851, un grand nombre d'articles dans l'*Orient*, comptes rendus, études critiques d'histoire et de littérature juives, et pris part à la traduction de la *Bible israélite* (1838). — Son fils, Livius FURST, né à Leipzig en 1840, a fait ses études médicales et publié : *Conte des sept corbeaux* (Leipzig, 1864); *Une épine de rose* (1865), récits poétiques écrits avec talent.

FURSTENAU (Jean-Hermann), médecin allemand, né à Herford (Westphalie) en 1688, mort en 1756. Il se fit recevoir docteur à Halle en 1709, puis voyagea en Hollande et en Angleterre, entra en relations avec Leibnitz, Almeloveen, Boerhaave, etc., et, après avoir exercé quelque temps son art à Herford, professa la médecine à Rinteln. Furstenau fut membre de l'Académie des curieux de la nature. Outre un grand nombre de mémoires, on a de lui divers écrits dont les principaux sont : *Desiderata pathologico-semiotica* (1712); *De religione medici* (1720); *De valetudine principum* (1724); *Desiderata medica* (Leipzig, 1727, in-8°), ouvrage curieux; *Novum circa aeros copiam tentamen* (1732); *Spicilegium observationum in Indorum morbis et medicina* (1735, in-4°), etc. — Son fils, Jean-Frédéric FURSTENAU, né à Rinteln en 1724, mort en 1751, devint professeur d'anatomie et de chirurgie à Rinteln et composa des dissertations qui ont été insérées dans les Actes de l'Académie des curieux de la nature, dont il était membre.

FURSTENAU (Antoine-Bernard), célèbre flûtiste allemand, né à Munster en 1792, mort en 1860. Dès l'enfance, il montra les plus rares dispositions musicales, et, à peine âgé de sept ans, il parut dans un concert où son talent précoce sur la flûte fut fort remarqué, surtout du prince d'Oldenbourg, qui lui fit présent, comme souvenir, d'une flûte richement ornée. De 1803 à 1817, il parcourut avec son père, qui était lui-même un artiste assez distingué, l'Allemagne, le Danemark et la Russie, recueillant partout de chaleureux applaudissements. En 1817, il alla s'établir à Francfort-sur-le-Mein, où il avait obtenu à l'orchestre du théâtre une position lucrative. Mais une longue maladie de son père le força à de nouveaux voyages en Allemagne et en Hollande jusqu'en 1820, où il fut nommé musicien de chambre du roi de Saxe. Il a conservé cet emploi jusqu'à sa mort, non sans faire, surtout de 1820 à 1832, de fréquentes excursions artistiques en Allemagne, en Bavière, en Angleterre, où Weber mourut dans ses bras en 1826, en Danemark et en Suède. Furstenau était, après Berbiguier, le flûtiste le plus remarquable de son époque. Il a écrit pour son instrument favori 107 compositions, entre autres : 12 *concertos*, 14 *variations*, des *rondos*, des *fantaisies*, des *duos*, des *quatuors*, etc., et, en outre, une méthode et des exercices de flûte. Il a formé un grand nombre d'élèves, parmi lesquels son fils, Maurice FURSTENAU, né à Dresde en 1824, qui, dès l'âge de huit ans, se faisait entendre en public sur cet instrument.

FURSTENBERG, petite ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence et à 27 kilom. de Francfort-sur-l'Oder, sur la rive gauche de l'Oder; 2,080 hab.

FURSTENBERG, bourg du grand-duché de Bade, bailliage de Hufingest, dans la forêt Noire; 350 hab. Ruines d'un château qui fut la résidence des princes de Furstenberg. L'ancienne principauté de Furstenberg comprend les comtés de Heilgenberg, Stühlingen, Baar et les seigneuries de Jungnau, Trochtelfingen, Hausen et Mœskirch. Superficie, 19,000 hectares; 97,000 hab.

FURSTENBERG. Cette maison est une branche des anciens comtes d'Urach et a pour auteur Henri, fils puîné d'Egon, comte d'Urach et de Fribourg, qui mourut en 1236. Cet Henri fit bâtir le château de Furstenberg dans la forêt Noire. Il eut pour fils et successeur Frédéric Ier, comte de Furstenberg, créé par l'empereur landgrave de Baar. Celui-ci laissa d'Udelhilde, comtesse de Wolfach, Henri II, comte de Furstenberg, père de Conrad Ier et aïeul de Henri III, qui épousa, en 1404, une comtesse de Hohenzollern. De cette union vint Henri IV, comte de Furstenberg, père de Conrad II, qui eut deux fils : Henri, qui se distingua comme général au service de l'empereur Maximilien, et Wolfgang, qui a perpétué la ligne. Celui-ci fut gouverneur de l'archiduc Philippe, père de Charles-Quint, et laissa d'Elisabeth, comtesse de Solms, deux fils : l'aîné, Guillaume, comte de Furstenberg, servit d'abord la France, puis se fit remarquer comme officier de grande valeur au service de l'empereur Charles-Quint, et mourut sans postérité en 1549; le second, Frédéric III, comte de Furstenberg après son frère, servit au siége de Venise en 1516, et commandait en 1546 un corps d'armée contre la ligue protestante d'Allemagne. Il avait épousé Anne, comtesse de Werdenberg et de Keiligenberg, et mourut en 1559, ayant eu entre autres enfants Egon de Furstenberg, mort au siége de Metz en 1553; Wolfgang de Furstenberg, tué à la bataille de Cérisolles, sans alliance; Christophe, qui a perpétué la ligne directe, et Joachim de Furstenberg, auteur d'une branche dont les membres furent élevés au rang de princes du saint-empire et qui s'est éteinte, en 1716, en la personne d'Antoine-Egon, prince de Furstenberg, favori d'Auguste, roi de Pologne, et son lieutenant général en Saxe après l'avénement de ce prince. Christophe, comte de Furstenberg, mort en 1559, laissa, de Barbe de Montfort, Albert, comte de Furstenberg, qui eut pour successeur Christophe II, marié à Dorothée de Sternberg. De ce mariage vinrent, entre autres enfants : 1° Vratislas, comte de Furstenberg, qui a continué la ligne directe, éteinte, en 1744, en la personne de Charles-Frédéric, prince et landgrave de Furstenberg, après avoir fourni, entre autres personnages remarquables, Charles-Egon, comte de Furstenberg, général d'artillerie au service de l'empereur, tué à la bataille de Friedlingen en 1702; 2° Frédéric-Rodolphe, comte de Furstenberg, souche commune des différents rejetons qui existent encore de cette famille. Il eut pour successeur son fils unique, François-Maximilien, comte de Furstenberg, père de Léopold-Marquard, landgrave de Furstenberg, tué au siége de Mayence en 1689, et Prosper-Ferdinand, comte de Furstenberg, tué au siége de Landau en 1704, étant feldzeugmestre au service de l'empereur. Prosper-Ferdinand de Furstenberg avait eu deux fils, dont le puîné, Louis-Auguste-Egon, fut l'auteur du rameau des landgraves de Furstenberg-Weitra, en Autriche. L'aîné, Joseph-Guillaume-Ernest-Eberhard, diplomate distingué, fut élevé à la dignité de prince du saint-empire, lors de l'extinction de la branche princière de sa famille, en 1716, et laissa deux fils. La postérité de l'aîné s'éteignit en 1804. Charles-Egon, le cadet, fut père de Philippe-Marie-Joseph, comte de Furstenberg, dont la ligne s'éteignit en la personne de son fils, et de Charles-Joseph-Aloïs, comte de Furstenberg, qui servit avec distinction sous l'archiduc Charles et fut tué à la bataille de Stockach en 1799. Ce dernier eut pour successeur son fils unique, Charles-Egon II, général au service de Bade, marié en 1818 à Amélie-Christine-Caroline, fille de Charles-Frédéric, grand-duc de Bade, dont sont issus trois fils. La maison de Furstenberg a été médiatisée en 1806, et ses différents domaines sont depuis lors sous la souveraineté du grand-duché de Bade, du Wurtemberg et de la Prusse.

Les membres les plus distingués de cette famille sont les suivants :

FURSTENBERG (François-Egon DE), prélat, né à Strasbourg en 1625, mort en 1682. Il fut un des principaux ministres de Maximilien-Henri, électeur de Cologne. Il prit une part active à la formation de la *ligue du Rhin*, signée dans le but de maintenir la paix en Allemagne, se montra très-attaché aux intérêts de la France, amena l'électeur à céder à Louis XIV les places de Nuiz et de Kaiserswerdt, devint évêque de Metz en 1658 et fut élu prince-évêque de Strasbourg en 1663.

FURSTENBERG (Ferdinand DE), prélat, frère du précédent, né en 1626, mort en 1683. Il entra également dans les ordres, se rendit à Rome, où il devint camérier secret d'Alexandre VII, et fut successivement évêque de Paderborn (1661) et de Munster (1678). Il propagea l'instruction dans ses diocèses, se fit le protecteur des lettres, combla de bienfaits Heinsius, Commire, le P. Larue, dont il admirait le talent pour la poésie latine. Il y excellait lui-même, ainsi que le montrent ses poésies, publiées à Rome sous le titre de *Poemata* (1656), puis à Paris (1684, in-fol.). On a aussi de lui : *Monumenta paderbornentia ex historia romana, francisca, saxonica eruta et notis illustrata* (1669, in-4°).

FURSTENBERG (Guillaume-Egon DE), cardinal, surnommé le **prince Guillaume**, né en 1629, mort à Paris en 1704. Il était frère des deux précédents. Comme son frère aîné, il entra dans les conseils de l'électeur de Cologne et montra un tel attachement pour les intérêts de la France que l'empereur d'Autriche irrité le fit enlever et transferer dans les prisons de Vienne, puis de Neustadt. Après la paix de Nimègue, il recouvra la liberté. Nommé évêque de Metz en 1663, il succéda à son frère sur le siége de Strasbourg en 1682. Quatre ans plus tard, le pape Innocent XI lui donna le chapeau de cardinal. Malgré l'appui de la France, Guillaume ne put remplacer l'électeur de Cologne, dont il avait été nommé coadjuteur (1688). Le pape lui refusa les bulles de coadjutorerie, et, l'année suivante, la diète de Ratisbonne le déclara ennemi de l'empire. Il se retira alors à Paris et reçut de Louis XIV l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le cardinal de Furstenberg jouissait, tant en pensions du roi qu'en bénéfices, de plus de 700,000 livres de rente. Saint-Simon, qui a tracé le portrait de ce prélat dans ses *Mémoires*, raconte que, épris d'une jeune femme, il la fit épouser à son neveu pour la voir plus commodément, calcul qui, pour un cardinal, n'était rien moins qu'édifiant.

FURSTENBERG (Frédéric-Guillaume-François, baron DE), homme d'Etat, le plus sage et le plus estimable qu'ait eu l'Allemagne au XVIIIe siècle, né en 1729, mort en 1810. Il fut d'abord grand vicaire du prince-évêque de Cologne, qui, à la paix de 1763, le nomma son ministre et lui confia le gouvernement de l'évêché de Munster, pays épuisé par la guerre. Les finances rétablies, l'agriculture, l'industrie et le commerce encouragés, les marais desséchés, la ville embellie, tels furent les résultats qu'il sut obtenir, sans employer aucune mesure violente. On cite comme modèles ses établissements d'instruction publique et surtout ses règlements d'hygiène, les premiers qui aient été établis en Allemagne. Quand il fut question, en 1780, de donner un coadjuteur à l'évêque, le vœu unanime des habitants se prononça pour Furstenberg, leur bienfaiteur; mais la cour de Vienne, plus soucieuse de ses propres intérêts que de ceux des populations, fit élire l'archiduc Maximilien à ce poste. L'habile administrateur, reprenant alors ses fonctions de vicaire général, fonda l'université catholique de Munster. On a donné le nom de ce grand homme à une rue de Paris.

FURSTENBERG (Charles-Egon DE), général, né à Prague en 1796, mort en 1854. Il fut un des princes allemands médiatisés lors de l'établissement de la confédération du Rhin. Il prit du service dans l'armée autrichienne, puis se retira dans ses terres, s'occupa d'œuvres philanthropiques, créa un hôpital à Donaueschingen, un hospice pour les aveugles, un asile pour les enfants abandonnés, etc., à Neindingen, soulagea la misère publique dans les temps de disette; enfin, il fonda plusieurs établissements métallurgiques et prit part à la création des chemins de fer en Allemagne. S'étant établi dans le duché de Bade, avec le grade de général, le prince de Furstenberg siégea dans la seconde chambre et s'efforça, en 1848, de réconcilier le gouvernement et le peuple. Il alla ensuite vivre successivement en Bohême, à Vienne et à Berlin.

FURSTENBURG (LA), résidence royale de Prusse, entre Coblentz et Mayence. Elle a sa légende qui mériterait d'être racontée longuement. Au XIIIe siècle, un des seigneurs de ce château, du nom de Franz, épousa Kunigunda de Flœrsheim, qui mit au monde un fils appelé Hugo. La fille d'un seigneur du voisinage, ambitieuse et cruelle, s'étant fait aimer de Franz, la mort de la pauvre Kunigunda fut résolue. Un matin on apprit qu'elle avait cessé de vivre. Quelque temps après, Franz épousait sa maîtresse, qui s'appelait Amina. Le petit Hugo fut abandonné aux soins d'une nourrice aussi méchante que sa marâtre. Une nuit, cette femme vit apparaître la mère de son nourrisson, qui vint soigner et endormir son fils. Amina, ayant entendu raconter ce qui s'était passé pendant la nuit et voulant s'assurer de la vérité, résolut de veiller elle-même le fils de sa victime. A minuit, cris de l'enfant et apparition du fantôme. Amina s'élance sur le fantôme qui disparaît en lui faisant un geste menaçant. Amina se réfugia dans un cloître pour y expier son crime, et Franz, après avoir confié son fils au pasteur de Medenscheid, se bâtit au milieu des bois un ermitage où il finit sa vie.

FURSTENFELD, ville de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, gouvernement, cercle et à 15 kilom. S.-E. de Gratz, sur la rive droite de la Feistritz, près de son confluent avec la Lafnitz; 2,107 hab. Culture et grande manufacture impériale de tabac, produisant annuellement 12,500 quintaux de tabac. ‖ Ville de Prusse, prov. de Brandebourg, gouvernement et à 40 kilom. de Francfort-sur-l'Oder; 1,906 hab. Commerce de chevaux et bétail.

FURSTENWALDE, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence et à 31 kilom. O. de Francfort-sur-l'Oder, sur la Sprée et le chemin de fer de Berlin à Francfort-sur-l'Oder; 2,309 hab. Fabrication de draps, lainages, toiles, bonneterie, horlogerie, tanneries, distilleries, brasseries. L'église en briques du XIVe siècle, restaurée après un incendie, renferme un beau tabernacle gothique de grès et les monuments en bronze et en pierre de plusieurs évêques.

FURT, bourg de l'empire d'Autriche, gouvernement de Vienne, cercle et à 18 kilom. N. de Saint-Polten, près du Danube; 450 hab. Importante exploitation d'argile à potier très-estimée; mine de houille produisant annuellement 10,000 quintaux métriques de charbon. Sur une montagne voisine de ce bourg s'élève la célèbre abbaye de bénédictins de Gottwing, fondée en 1072, avec une riche bibliothèque et de précieuses collections d'objets d'art et d'antiquités.

FURTADO (Abraham), savant israélite français, né à Londres en 1756, mort en 1817. Il était encore dans le sein de sa mère lorsqu'il faillit rester enseveli avec elle sous les ruines, lors du fameux tremblement de terre de Lisbonne, pendant lequel son père perdit la vie. Fort jeune encore, Furtado se rendit en France avec le reste de sa famille, s'établit à Bordeaux, où il se livra avec succès à des opérations commerciales, s'attira la considération générale et devint, en 1787, membre de la commission chargée d'indiquer les moyens d'améliorer le sort des juifs. Lorsque éclata la Révolution, dont il adopta les principes, il fut nommé officier municipal à Bordeaux. En 1793, il fut frappé de la proscription qui atteignait les girondins, mais parvint à échapper à la mort. Appelé, en 1807, à faire partie du grand sanhédrin convoqué à Paris, Furtado devint président de cette assemblée et ne s'y fit pas moins remarquer par son éloquence que par la sagesse de ses vues. Il fut nommé par la suite secrétaire d'un des consistoires israélites de Bordeaux, où il remplit des fonctions municipales après les Cent-Jours. Furtado a laissé plusieurs ouvrages qui sont restés manuscrits.

FURTEI, bourg d'Italie (Sardaigne), prov. et à 32 kilom. de Cagliari, dans une belle vallée, au confluent du Mannu et de la Caralita; 1,350 hab. Il se compose d'environ 250 maisons, construites en pierre, au milieu d'arbres qui sont englobés dans la maçonnerie.

FURTEMBACH ou **FURTENBACH** (Joseph), architecte et ingénieur allemand, né à Leutkirck (Souabe), mort en 1667. Il habita pendant une vingtaine d'années l'Italie, où il s'occupa surtout d'architecture, puis retourna en Allemagne et devint architecte de la ville d'Ulm. On a de lui plusieurs ouvrages : *Nouveau voyage d'Italie* (Ulm, 1627, in-4°); *Architectura civilis* (Ulm, 1628, in-fol.); *Architectura navalis* (1629); *Architectura universalis* (1635); *Architectura recreationis* (1640), etc. — Son fils, Joseph FURTEMBACH, mort en 1655, étudia avec succès le dessin, la peinture et la gravure, s'appliqua à la recherche de la transmutation des métaux et écrivit plusieurs ouvrages dont le plus curieux est intitulé : *Feriæ architectonicæ* (1662, in-4°) et est orné de 20 planches.

FURTH, ville de Bavière, cercle de la Franconie moyenne, à 8 kilom. N.-O. de Nuremberg, ch.-l. de district, au confluent de la Legnitz et de la Regnitz; 19,000 hab., dont 3,000 juifs. Haute école classique; école des arts et métiers. Industrie active et importante : fabriques de tabac, manufactures de glaces, fabrication de lunettes et instruments d'optique, plumes à écrire, cire à cacheter, cotonnade, fleurs artificielles, jouets d'enfants, bimbeloteries, crayons, ferblanterie, etc. Exportation du produit de ses manufactures aux colonies. Foire importante de onze jours, au mois d'octobre. Les principaux monuments de Furth sont : l'hôtel de ville, orné de fresques, la synagogue et l'église gothique. A 2 kilom. de la ville se trouve l'ancienne Feste, où Wallenstein résista, en 1632, à l'attaque de Gustave-Adolphe, qui avait établi son quartier général à Furth. Le nom de Furth, comme bourg, est cité pour la première fois dans les chroniques du Xe siècle, époque à laquelle ce bourg échut à l'archiduc de Bamberg. Les burgraves de Nuremberg en étaient les prévôts; en 1634, Furth fut brûlé par les Croates. A la fin du XVIIIe siècle, il commença à se développer par les établissements industriels qui y furent fondés; il doit surtout sa prospérité aux juifs, qui, ne pouvant résider à Munich, y avaient établi leur demeure et y jouissaient de certains priviléges. L'établissement du chemin de fer qui relie Furth à Nuremberg, le premier construit en Allemagne, n'a pas peu contribué à son développement industriel. Cette ville fut donnée à la Bavière, en 1805, par le traité de Presbourg.

FURTIF, IVE adj. (fur-tif, i-ve — du lat. *furtum*, vol). Qui se cache; qui se fait en cachette, à la dérobée, comme on ferait un vol : *Un regard* FURTIF. *Glisser une main* FURTIVE. *Le suicide est une mort* FURTIVE *et honteuse; c'est un vol fait au genre humain.* (J.-J. Rouss.) *Quelles nuits que ces nuits* FURTIVES *passées à retenir les heures dans le sein de ce qu'on aime!* (Lamart.)

Une larme *furtive* est au bord de tes yeux,
Et je cherche pourquoi, couronné de jeunesse,
Ton front s'incline soucieux.

H. CANTEL.

— **Antonymes.** Patent, public, ostensible.

FURTIVEMENT adv. (fur-ti-ve-man — rad. *furtif*). En cachette, à la dérobée, d'une manière furtive : *Sous le règne de Charles VIII, un serrurier d'Arras fit une fausse clef d'une des portes de la ville et la donna* FURTIVEMENT *au chef d'un poste ennemi.* (Castil-Blaze.)

— **Antonymes.** Hautement, ostensiblement, ouvertement, publiquement, visiblement.

FURY-ET-HÉCLA, détroit de l'Amérique du Nord, entre l'île Cockburn et la presqu'île de Melville, par 69° et 70° 12′ de latit. N. Sa largeur varie entre 12 et 55 kilom. Il fut découvert en 1821 par le navigateur Parry, qui lui donna le nom de deux navires.

FURY (cap), promontoire de l'Amérique anglaise, dans le détroit du Prince-Régent, sur la côte O. du sommet septentrional, par 72° 40′ 30″ de latit. N., et 94° 12′ de longit. O. Ce fut là que sir James Ross hiverna en 1822-1823, et que fut abandonné en août 1825 le vaisseau anglais le *Fury*.

FUSAIN s. m. (fu-zain — rad. *fuseau*, parce que le bois de cet arbrisseau sert à faire des fuseaux). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, type de la tribu des évonymées : *Le fruit des* FUSAINS *a une odeur*

nauséabonde. (C. d'Orbigny.) *Le* FUSAIN *odorant est originaire du Japon.* (Bosc.) ‖ *Fusain bâtard,* Nom vulgaire d'une espèce de célastre.

— B.-arts. Charbon de bois de fusain, qui sert à dessiner : *Donnez à Michel-Ange un bout de* FUSAIN *et un coin de muraille, et en quelques traits il va faire naître en vous l'idée du beau, du grandiose, du sublime.* (Th. Gaut.) ‖ Dessin exécuté avec ce charbon : *Un* FUSAIN *d'un maître célèbre.*

— Techn. Petit fuseau de bois dur, dont on se sert pour nettoyer les trous des pièces qui entrent dans un mouvement de montre.

— **Encycl.** Les *fusains* sont des arbustes ou des arbrisseaux à tige dressée ou grimpante, à rameaux tétragones, portant des feuilles opposées, ovales et dentées ; les fleurs sont disposées en cymes axillaires, et le fruit est une capsule formée de trois à cinq coques, renfermant chacune une ou deux graines munies d'un arille. L'embryon, par une particularité remarquable, a les cotylédons verts. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère nord. La plus connue est le *fusain d'Europe*, vulgairement désigné sous les noms de *bois à lardoire* ou *bonnet de prêtre*, à cause des usages de son bois et de la forme de son fruit. Cet arbrisseau, haut de 4 à 5 mètres, est abondamment répandu dans les bois, les buissons et les haies de toute l'Europe. On le cultive quelquefois dans les parcs et les jardins d'agrément, ainsi que ses variétés à fruits roses ou blancs. On en fait aussi des haies. Il peut croître dans presque tous les sols et se multiplie facilement de graines, de boutures, de marcottes ou de rejetons ; mais il supporte mal la taille.

Le bois du *fusain* est jaunâtre, d'un grain fin et serré, très-dur, mais cassant et sujet à se fendre. On l'emploie surtout pour les ouvrages de tour et de marqueterie. On en fait des quenouilles, des vases, des fuseaux, des vis, des lardoires, des aiguilles à tricoter ; les horlogers s'en servent pour nettoyer les trous dans lesquels roule l'extrémité des pivots. On s'en sert encore dans les musées pour faire les modèles de machines ou de navires. On assure que ce bois, pendant qu'on le travaille, exhale une odeur nauséabonde et même des émanations assez dangereuses pour incommoder gravement les ouvriers. Les rameaux, brûlés dans un tube de fer, forment ces crayons légers dont les peintres se servent pour tracer leurs esquisses, parce que le trait s'en efface aisément. Enfin, le charbon du *fusain* est employé dans la fabrication de la poudre à canon.

Le fruit de cet arbrisseau a une odeur désagréable et une saveur âcre ; on l'emploie en médecine comme émétique et purgatif ; on l'applique aussi à l'extérieur, en poudre ou en pommade, pour détruire les parasites de l'homme et des animaux. Ce fruit est très-dangereux pour les bestiaux. On en extrait une teinture jaune peu solide. Les graines fournissent une huile assez bonne à brûler. Les autres espèces ont des propriétés analogues, mais sont peu employées.

— B.-arts. Le *fusain* présente un sérieux avantage pour le dessinateur ou le peintre, c'est de pouvoir être employé pour des dessins très-fins, très-doux, très-*blonds*, comme on dit dans la langue artistique, tout aussi bien que pour des dessins vigoureux, d'une grande énergie et à grands effets. On s'en sert pour les dessins de grande dimension, pour les cartons ou modèles de vitraux, de figures ou d'ornements décoratifs, pour les dessins qu'on veut achever rapidement, pour ceux qu'on exécute d'imagination et dans lesquels on cherche un ensemble de mouvements, d'attitudes, l'arrangement d'un groupe, l'agencement de figures qui devront servir à un tableau ou à une décoration.

On dessine au *fusain* sur le papier à dessin ordinaire ; mais il est bon que celui-ci soit solide et qu'il ait un peu de grain ; pas trop cependant, parce que le *fusain* s'émietterait trop rapidement et ne donnerait pas des tons vigoureux ou bien unis. On se sert du *fusain* comme d'un crayon pour tracer, faire des hachures, et comme d'un pastel pour obtenir des tons, en le frottant avec le doigt ou avec une estompe. Il faut cependant avoir soin, si on l'étend avec le doigt, de ne point graisser le papier, et, si l'on emploie l'estompe, de ne point alourdir les tons. Pour faire reparaître le blanc du papier ou diminuer la vigueur d'un ton dessiné au *fusain*, il n'y a qu'à y passer légèrement de la mie de pain fraîche, mais non tendre, à laquelle on donne la forme d'un cône, de telle sorte qu'on peut l'employer comme un crayon, c'est-à-dire dessiner dans le noir, avec la pointe du cône, des lignes et des contours aussi délicats et aussi fins qu'on le désire.

La façon la plus ordinaire et la meilleure de dessiner au *fusain* est d'agir à peu près comme pour le pastel ou la peinture. Si ce sont de grands modèles qu'on veut faire, il est bon de tendre son papier sur un châssis, de même qu'une toile, en le collant sur les bords après l'avoir mouillé. Si le dessin qu'on commence est de médiocre grandeur, il suffit de le bien appliquer sur un carton, mais en le fixant le mieux possible. Il faut dessiner d'abord les contours, en commençant par indiquer les grandes lignes, celles qui accusent et accentuent le mouvement, puis les épurer peu à peu. Les indications principales une fois tracées avec ampleur, vient le modelé : de même que, dans la peinture et dans le pastel, on pose franchement ses tons locaux, dans le dessin au *fusain* on indique les ombres et les plans par grandes masses, simples, largement étendues, à l'aide d'un frottis de *fusain* plus ou moins vigoureux, suivant le ton qu'on veut obtenir. C'est quand le dessin est ainsi ébauché que, se servant du pouce, du doigt ou de l'estompe, on achève le modelé en fondant les différents tons, en enlevant de leur vigueur à ceux qui paraissent en avoir trop, ajoutant des touches de *fusain* aux places qui demandent à être accentuées, et enlevant les grandes lumières avec la mie de pain, qui sert aussi pour adoucir les plans trop durs et nettoyer les tons qui seraient tachés. Mais il faut prendre garde pourtant de trop adoucir, de trop rechercher le détail, ce qui ferait perdre à ce genre de dessin la franchise de touche, la simplicité et la solidité qui en sont les qualités principales. Quand le dessin est achevé, il reste à le fixer, si on veut le conserver.

On peut, quand le *fusain* est fixé, le retoucher soit au *fusain*, soit au crayon noir, soit à l'encre, et accentuer l'effet en indiquant les brillants avec de la gouache ou du blanc de pastel ou de craie.

Le dessin au charbon est certainement le plus ancien de tous ; mais c'était là le dessin rudimentaire, et les peintres ne pouvaient employer cette matière, parce que le charbon, tel qu'on le fabriquait et qu'on le fabrique encore, est dur, peu colorant et inégal. Avant que l'on fabriquât les crayons noirs, dits *crayons Conté*, et des crayons à la plombagine, les artistes se servaient de la pierre noire ou de la sanguine, autre pierre grasse, tendre et rouge. Raphaël et les peintres de son temps employaient la pierre noire ; sous Louis XV, la sanguine devint à la mode : Boucher, Greuze et Chardin, entre autres, ont laissé un grand nombre de dessins et d'études remarquables qui témoignent de leur habileté dans l'usage de ce crayon. Pour qu'on songeât à dessiner au charbon, il fallait en trouver un qui fût tendre, égal et d'une belle couleur : ce sont là les qualités du *fusain*. Il se prête peu et même pas du tout au tracé des fins contours, des linéaments délicats ; mais on s'en sert avec bonheur pour les dessins qui exigent une grande simplicité, tels que les modèles de figures décoratives, les grandes compositions du même ordre, celles qui doivent briller par leur vigueur, leur énergie ou leur chaleur, comme certains sujets mouvementés, passionnés, dramatiques le commandent, ou qui, enfin, de même que le paysage, doivent réunir la première de ces qualités aux dernières. L'école des coloristes qui s'est formée dans ce siècle a fait connaître toutes les ressources du *fusain* et lui a donné une grande vogue. Decamps, entre autres, parmi les peintres de cette école, a fait une série de douze dessins au *fusain* qui sont merveilleux. Nous voulons parler de l'*Histoire de Samson*, qui eut un si grand succès. Dans un tout autre genre, des modèles de vitraux de H. Flandrin, faits de même au *fusain*, sont d'une grande beauté. Plusieurs paysagistes traitent le *fusain* d'une façon remarquable, et certains s'en sont fait une spécialité comme MM. Apian et Bonvin.

Prudhon mania le *fusain* avec beaucoup de bonheur, et il a laissé d'admirables dessins dans ce genre. Nous n'en citerons qu'un, le *Crime amené devant la Justice*, très-connu par les reproductions qui en ont été faites, et où l'artiste a joint à une conception mâle et élevée la simplicité, la vigueur et la franchise de l'exécution.

Les études au *fusain* furent les premières que fit Courbet, mais d'une façon toute particulière. Il noircissait complétement une feuille de papier, et, cette opération faite, il dessinait avec de la mie de pain, enlevant les blancs, puis modelant les méplats, éclaircissant les ombres et ne laissant son premier fond que dans les parties très-vigoureuses. C'est le procédé de la gravure anglaise.

Pour le *fusain*, comme pour la sanguine et l'eau-forte, le nom de la matière employée à l'exécution du dessin est devenu par extension le nom du dessin lui-même. Aussi désigne-t-on par le mot *fusain* les dessins au charbon et même ceux qui, par le procédé, la manière, la facture, ressemblent aux premiers.

Dans la décoration et la peinture murale, on n'emploie point le *fusain* pour dessiner ; il est trop tendre et trop fragile ; on fait usage du charbon ordinaire, qu'on a le soin de choisir bien égal, bien brûlé. Ce n'est que pour les *poncettes* qu'on se sert du *fusain*, qui présente de grands avantages en ce qu'il se réduit facilement en une poussière très-fine, très-légère et moins grasse que les autres noirs pulvérisés.

FUSAIRE s. m. (fu-zè-re — rad. *fuseau*). Helminth. Genre de vers intestinaux, formé aux dépens des filaires, et comprenant des espèces dont la bouche est pourvue de tentacules.

FUSAN s. m. (fu-zan). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des santalacées, qui habite le cap de Bonne-Espérance et le sud de l'Australie. ‖ On dit aussi FUSANE s. f.

FUSANT, ANTE adj. (fu-zan, an-te — rad. *fuser*). Qui fuse : *La matière* FUSANTE *des fusées à la Congrève.*

FUSARION s. m. (fu-za-ri-on — du lat. *fusus*, fuseau). Bot. Genre de champignons parasites, à spores fusiformes.

FUSARO, ancien *Acherusia palus*, lac d'Italie, à 19 kilom. S.-O. de Naples. C'est un lac plus long que large, qui communique à la mer par un canal étroit ; on y retient le poisson, qui s'y engraisse et y multiplie beaucoup pendant l'hiver. Ce lac avait un nom terrible chez les anciens : c'était l'Achéron, l'avare Achéron d'Italie, car il y avait plusieurs Achéron, et notamment l'Achéron grec, le plus ancien de tous, fleuve et lac, situé en Epire, dans la partie appelée la Thesprotie.

FUSAROLLE s. f. (fu-za-ro-le — dimin. de *fuseau*). Archit. Petit membre d'architecture taillé en forme de collier à grains un peu allongés, au-dessous de l'axe du chapiteau.

FUSCALBIN s. m. (fu-skal-bain — du lat. *fuscus*, brun ; *albus*, blanc). Ornith. Nom d'un oiseau du genre philédon.

FUSCHT, île de la mer Rouge, sur la côte orientale, par 16° 11′ de lat. N. et 40° 5′ de long. E. Elle est longue de 3 kilom., large de 1,600 mètres, et s'élève à une hauteur considérable au-dessus des flots. On y trouve un petit village de pêcheurs, auprès duquel existent quelques sources salées. La partie S., quoique d'un accès difficile, est assez fréquentée par les bâtiments qui naviguent dans la mer Rouge, parce qu'ils y trouvent de l'eau douce en abondance.

FUSCICOLLE adj. (fuss-si-ko-le — du lat. *fuscus*, brun ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou brun.

FUSCICORNE adj. (fuss-si-kor-ne — du lat. *fuscus*, brun ; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes brunes.

FUSCINE s. f. (fuss-si-ne — lat. *fuscina*, même sens). Antiq. rom. Sorte de fourche dont étaient armés les gladiateurs appelés rétiaires.

— Chim. Substance brune extraite de l'huile animale de Dippel.

— Bot. Syn. de LEUCODON, genre de mousses.

FUSCINIE s. f. (fuss-si-nî — du lat. *fuscus*, brun). Bot. Syn. de FISSIDENT, genre de mousses.

FUSCIPÈDE adj. (fuss-si-pè-de — du lat. *fuscus*, brun ; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes brunes.

FUSCIPENNE adj. (fuss-si-pè-ne — du lat. *fuscus*, brun ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes brunes.

FUSCITE s. f. (fuss-si-te — du lat. *fuscus*, brun). Minér. Minéral tendre, opaque, de couleur grisâtre ou verdâtre.

FUSCIVENTRE adj. (fuss-si-van-tre — du lat. *fuscus*, brun ; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre brun.

FUSCO-COBALTIAQUE s. f. (fu-sko-ko-bal-ti-a-ke). Chim. Substance qui forme des sels représentant des sels basiques de cobalt auxquels on aurait ajouté 4 molécules d'ammoniaque.

FUSCOMANE adj. (fu-sko-ma-ne — du lat. *fuscus*, brun ; *manus*, main). Zool. Qui a les mains, les pattes antérieures brunes.

FUSCUS (Arellius), rhéteur latin du commencement de notre ère. Il compta parmi ses élèves Ovide et le philosophe Fabianus. On trouve dans les *Suasoriæ* et les *Controversiæ* de Sénèque de nombreuses citations tirées des écrits de Fuscus, dont il nous reste en outre un *Eloge de Cicéron*.

FUSE, rivière d'Allemagne. V. FUHSE.

FUSÉ, ÉE (fu-zé) part. passé du v. Fuser. Chim. Se dit de la chaux qui, privée d'eau, s'est réduite en poudre : *Chaux* FUSÉE.

FUSEAU s. m. (fu-zô — lat. *fusus*, même sens). Petit instrument en bois ou autre matière légère, arrondi, renflé vers le milieu, aminci vers les deux bouts, et qui sert à filer, à tordre et à enrouler le fil : *Tourner le* FUSEAU. *Remplir, vider son* FUSEAU. *La femme n'a pas même inventé son* FUSEAU *et sa quenouille.* (Proudh.) *Les* FUSEAUX, *le rouet, l'aiguille à tricot n'ont plus d'emploi.* (Ch. Ballot.)

> . . . Hercule filant rompait tous les *fuseaux*.
>
> BOILEAU.

> Le lin sur les *fuseaux* arrondi sous les doigts,
> La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits,
> N'ont point le fin tissu que sa main ouvrière
> Donne à l'airain ductile, ourdi par la filière.
>
> DE SAINT-ANGE.

‖ Petit instrument de forme analogue, dont on se sert pour faire la dentelle et les passements de fil et de soie.

— Loc. fam. *Avoir des jambes de fuseau*, Avoir des jambes excessivement grêles.

— Prov. *Le fuseau doit suivre le hoyau*, Quand le mari travaille aux champs, la femme ne doit pas être inactive.

— Blas. Pièce longue, arrondie, effilée aux deux bouts et renflée au milieu, qui figure le fuseau à filer : *Le Fuzelier d'Auvez, en Picardie : d'or à trois* FUSEAUX *de gueules. — Vidy de Saint-Germain, en Perche : d'azur, à trois* FUSEAUX *d'or, surmonté d'un lion léopardé du même. — Masseilles de la Courfortin, en Normandie : de gueules, à la fasce échiquetée d'argent et de sable de quatre tires, accompagnée de sept* FUSEAUX *garnis de fil du second émail, quatre en chef et trois en pointe.*

— Chasse. Nom donné par les chasseurs aux piquants du porc-épic.

— Mar. Chacun des taquets du cabestan.

— Techn. Petite broche de forme conique, dans laquelle on enfile des bobines de coton filé. ‖ Chacun des bâtons, chacune des chevilles d'un pignon à lanterne. ‖ Essieu sur lequel tourne la meule des épingliers. ‖ Broche de fer avec laquelle les potiers de terre font des trous à leurs ouvrages. ‖ Barreau cylindrique dans un ouvrage de serrurerie : *Les* FUSEAUX *d'une rampe de balcon.* ‖ Morceau de bois pointu à l'un des bouts, dont les flotteurs se servent pour arrêter les trains de bois. ‖ Tuyau de verre en forme de fuseau.

— Géom. Partie de la surface d'une sphère comprise entre deux demi-grands cercles ayant un diamètre commun. ‖ Solide formé par la révolution d'une courbe autour de son ordonnée.

— Astron. Constellation, nommée aussi CHEVELURE DE BÉRÉNICE.

— Arboric. Forme particulière qu'on donne aux arbres fruitiers cultivés en plein vent, et qui consiste à tailler court les branches latérales, de telle sorte que la cime soit étroite et très-allongée : *Poiriers en* FUSEAUX.

— Bot. Champignon du genre agaric. ‖ *Semence en fuseau*, Semence dont les deux bouts se terminent en pointe.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve.

— Encycl. Géom. Dans la figure ci-contre, la partie ABFCA est un *fuseau*, et l'angle EAD est l'angle de ce *fuseau*. Un *fuseau* est droit, aigu ou obtus, selon que son angle est droit, aigu ou obtus. Deux grands cercles, dont les plans sont perpendiculaires entre eux, partagent la surface de la terre en quatre *fuseaux droits*, qui sont égaux entre eux. Le *fuseau* est à la surface de la sphère comme l'angle de ce *fuseau* est à quatre angles droits, ou comme l'arc qui mesure cet angle est à la circonférence.

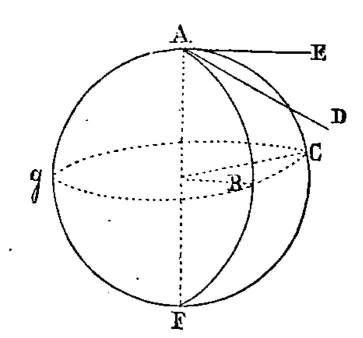

La surface de la sphère étant égale à huit triangles trirectangles, si l'aire d'un de ces triangles est prise pour unité, la surface de la sphère sera représentée par 8. D'un autre côté, la surface d'un *fuseau* dont l'angle est α droit sera exprimée par 2α ; car on a : $2\alpha : 8 :: \alpha : 4$. On peut exprimer autrement la mesure de la surface d'un *fuseau :* d'abord le *fuseau* dont l'angle est α est à la surface de la sphère comme l'angle α est à quatre angles droits, ou comme l'arc de grand cercle qui mesure l'angle α est à la circonférence de ce même grand cercle. Mais la surface de la sphère est égale à cette circonférence multipliée par le diamètre ; donc la surface du *fuseau* est égale au produit de l'arc qui mesure son angle par le diamètre de la sphère.

Un *fuseau cylindrique* ou *conique* est la partie de la surface latérale d'un cylindre ou d'un cône droit à base circulaire comprise entre deux plans conduits suivant l'axe. La base du *fuseau* est la partie de la circonférence de la base du cylindre ou du cône comprise entre les mêmes plans. Un *fuseau* cylindrique a pour mesure le produit de sa base par la hauteur. Un *fuseau* conique a pour mesure la moitié du produit de sa base par son côté.

— *Mécanique.* On donne le nom de *fuseaux* aux petits cylindres que l'on ajuste entre deux plateaux ou tourteaux circulaires pour former l'engrenage connu sous le nom d'engrenage à lanterne. Les dents de la roue pleine s'engagent entre les tourteaux ; elles sont ordinairement implantées dans le corps de la roue, et s'appellent alluchons. Les *fuseaux*, s'usant plus vite que les alluchons, s'exécutent plutôt en fonte, les dents plutôt en bois. On a aussi proposé de rendre les *fuseaux* mobiles autour de leur axe pour diminuer les frottements ; mais cet ajustement manque de solidité et les *fuseaux* cessent bientôt de tourner.

FUSÉE s. f. (fu-zé — rad. *fuseau*). Ce qu'un fuseau contient ou peut contenir de fil filé : *Une* FUSÉE *embrouillée. Vider sa* FUSÉE.

> Dès que notre heure aura sonné,
> Clotho ne voudra plus grossir notre *fusée*.
>
> MAYNARD.

— Loc. fam. *Démêler une fusée*, Débrouiller une intrigue, une affaire embrouillée :

> Je saurai fort bien démêler,
> Malgré vos dents, cette *fusée*.
>
> SCARRON.

‖ *Achever sa fusée*, Mourir.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice en carton, remplie de matières inflammables qui brûlent en fusant, c'est-à-dire plus ou moins lentement, et éclatent en l'air : *Une* FUSÉE *volante. Lancer des* FUSÉES.

. . . . La *fusée*, en gerbe épanouie,
Déchire le brouillard avec ses flèches d'or.
V. Hugo.

‖ Fig. Succession rapide de traits spirituels; manifestation vive, éclatante, soudaine : *Il est assez plaisant d'envoyer, du pied des Alpes à Paris, des* FUSÉES *volantes qui crèvent sur la tête des sots.* (Volt.) *Chez Verdi, on trouve rarement de ces* FUSÉES *de notes qui partent au hasard.* (Th. Gaut.) *Une joyeuse* FUSÉE *d'éclats de rire part d'une maison que je côtoie.* (Th. Gaut.) *Quelles triomphantes girandoles, quelles* FUSÉES *de chants joyeux et perlés lancent les deux jeunes voix!* (Balz.) ‖ Pop. Jet de matières que l'on vomit : *Lancer des* FUSÉES. *C'étaient des douleurs et des maux de cœur dont je pensais mourir; j'en fus pourtant quitte pour quelques* FUSÉES. (Le Sage.) ‖ *Fusées de campagne* ou *de bataille*, Fusées de petit calibre employées en rase campagne. ‖ *Fusées de place*, Fusées de gros calibre employées dans l'attaque et la défense des places. ‖ *Fusées à bombes, à obus, à grenades*, Petites fusées ou étoupilles servant à mettre le feu à l'un de ces divers projectiles. ‖ *Fusées incendiaires*, Fusées de guerre qui portent, au lieu de balles, des matières incendiaires. ‖ *Fusées d'éclairage*, Fusées qui portent des matières destinées à brûler en l'air, en répandant une vive lumière. ‖ *Fusées à calice*, Fusées de bois dur employées pour mettre le feu aux projectiles creux, et terminées extérieurement par une sorte de godet dit *calice*. ‖ *Fusées à évents*, Fusées ayant les mêmes usages que les précédentes, mais dans lesquelles le calice est remplacé par des trous ou évents. ‖ *Fusées de sûreté*, Fusées employées pour mettre le feu aux mines de guerre et aux autres mines, sans danger pour la personne chargée de cette opération.

— Blas. Meuble d'armoiries qui a la forme d'un losange allongé : *Ajasson de Grandsagne : De sable, à cinq* FUSÉES *d'argent accolées et mises en fasce.*

— Véner. Nom des conduits très-étroits qui, dans les terriers du renard et du blaireau, mènent des carrefours, appelés mères, aux derniers réduits, nommés acculs : *Barrer, couper les* FUSÉES. ‖ *Vermiller en fusée*, Se dit du sanglier quand il fait un sillon en fouillant la terre : *Le sanglier* VERMILLE EN FUSÉE *et droit devant lui, tandis que le porc vermille de côté et d'autre.* (E. Chapus.)

— Mus. Trait fort rapide et continu, qui unit deux notes séparées par un grand intervalle.

— Archit. *Colonne de fusée*, Celle qui paraît trop renflée.

— Mar. Mèche, pièce centrale d'un cabestan. ‖ Pomme en cordage fixée sur le manche de l'aviron pour l'empêcher de glisser dans le tolet. ‖ Partie non arrondie d'un aviron, qui tient immédiatement à la poignée, et se trouve en dedans du plat-bord. ‖ Peloton d'étoupe goudronnée, placé vers l'extrémité la plus mince de l'aviron. ‖ Entrelacement de fil de caret sur la tournevire, qui empêche les garcettes de glisser le long de la corde. ‖ *Fusée de signaux*, Tube en carton chargé d'artifices qui produisent des flammes de diverses couleurs, et dont on se sert pour les signaux de nuit : *Dans les hunes, et jusque sur la pomme des mâts, M. de Cogolin avait fait disposer un grand nombre de* FUSÉES *et d'artifices de signaux, afin d'être à même d'avertir la flotte dans le cas où il rencontrerait l'ennemi.* (E. Sue.)

— Chir. Trajet fistuleux tracé par le pus d'un abcès, lorsqu'il tend à s'échapper au dehors.

— Art vétér. Exostose oblongue sur un des os du canon du cheval.

— Typogr. Signe de correction en forme de trait allongé, employé par le correcteur d'épreuves pour indiquer la place d'une correction, quand elle n'est pas placée vis-à-vis de la ligne où elle doit être exécutée.

— Techn. Arbre tournant du pressoir. ‖ Bout de l'essieu d'une voiture qui entre dans le moyeu des roues. ‖ Partie du tourne-broche sur laquelle s'enroulent les cordes. ‖ Petite roue conique en spirale, autour de laquelle s'enroulait la chaîne de l'intérieur d'une montre à chaîne lorsqu'on la montait. ‖ Fil de laine ou de coton qui est enroulé sur un tube de carton.

— Hortic. *Poire de fusée*, Poire d'hiver que l'on mange cuite.

— Bot. Agaric élevé.

— **Encycl.** Pyrotechn. Les *fusées*, qui font partie essentielle de tout feu d'artifice, sont en carton. On les charge, quand leur diamètre est inférieur à $0^{m},019$, avec un mélange de 16 parties de salpêtre, 7 de charbon et 4 de soufre. Pour les diamètres supérieurs, on augmente la quantité de charbon. Afin de rendre plus pittoresque l'effet des *fusées* de ce genre, on place dans leur pot un certain nombre de ces petites pièces que les artificiers appellent garnitures. Mais comme leur composition et leur fabrication ne diffèrent pas autrement de celles des *fusées* de guerre, dites *fusées volantes*, nous abordons immédiatement cette partie de notre travail. Nous distinguerons les *fusées* volantes, les *fusées* de projectiles creux et les *fusées* de sûreté.

— *Fusées volantes.* On les appelle ainsi parce que la composition dont elles sont remplies leur imprime, en brûlant, un mouvement rapide d'ascension, par suite de la pression que les gaz exercent sur leur partie antérieure ou tête. Tout artifice de ce genre consiste en un cylindre ou cartouche, que l'on charge de manière à ménager, dans presque toute sa longueur, un vide conique, nommé âme, qui a pour objet d'augmenter la surface de combustion. La base de ce cylindre présente une ouverture, appelée gorge, qui livre passage au feu ; et sa tête offre une partie pleine, dite fond ou massif, servant de point d'appui aux gaz. Au-dessus du massif, on met ordinairement un cylindre d'un diamètre un peu plus grand, que l'on nomme pot, et dans lequel on place des garnitures où des projectiles. Ce pot est lui-même surmonté d'une pièce conique appelée chapiteau, dont la forme facilite l'ascension du projectile. Enfin, une baguette en bois léger est attachée à la cartouche de la *fusée* pour en diriger le mouvement, et le poids de cette baguette de direction est calculé de telle sorte que le centre de gravité du système se trouve en arrière de la gorge. Il est facile de comprendre pourquoi la *fusée* s'élève dès que le feu a été mis à la composition. La force développée par le gaz, produit de la combustion de la composition intérieure, réagit comme le gaz de la poudre sur le fond d'un canon. Aussi faut-il que la cartouche soit solidement fermée par un tamponnage; car si cette cartouche venait à céder, la force manquerait de point d'appui, le feu s'échapperait des deux côtés et la *fusée* ne recevrait aucun mouvement.

Dans les *fusées* de guerre, la cartouche est en tôle, bien brasée latéralement, garnie à l'intérieur d'une mince feuille de carton et, par-dessus ce carton, d'une couche d'argile, pour empêcher que les gaz détériorent la gorge de la cartouche. Celle-ci porte à la partie inférieure un cercle brisé et un culot percé d'un trou central taraudé, pour recevoir la baguette de direction. Cinq autres trous, percés autour de ce trou central, servent à l'écoulement des gaz. La baguette, en bois de sapin, est creusée et cannelée. La disposition symétrique de la baguette et la divergence du feu donnent plus de force et de régularité au mouvement du projectile.

Les calibres des *fusées* de guerre adoptés en France sont de $0^{m},0054$, $0^{m},0068$, $0^{m},09$ et $0^{m},12$. Les plus petites *fusées* sont appelées *fusées* de campagne, *fusées* de bataille, et les autres *fusées* de place, à cause de l'emploi habituel qu'on en fait. On place dans le pot de la *fusée* un obus sphérico-cylindrique rempli de balles, entre lesquelles on introduit de la poudre de chasse tassée. Ces *fusées* n'ont pas besoin de chapiteau ; la partie antérieure de l'obus en tient lieu.

On se sert aussi, à la guerre, de *fusées* incendiaires, *fusées* dans lesquelles le pot, rempli d'un mélange connu sous le nom de roche à feu, se termine par un chapiteau en tôle portant des trous pour le passage de la flamme.

On emploie également des *fusées* d'éclairage, dites à *parachute*. Dans ces *fusées*, lorsque la matière fusante est entièrement consumée et que le projectile atteint le point le plus élevé de sa trajectoire, une légère explosion en détache une balle à feu, qui est suspendue par une chaîne à un petit parachute. Cette balle répand une vive lumière pendant l'espace d'environ cinq minutes. On peut alors observer, malgré la nuit, les mouvements et les travaux de l'ennemi, qu'on n'apercevrait que difficilement si la balle à feu tombait rapidement. Mais, pour être vrai, nous devons ajouter que le parachute, restant fermé le plus souvent, est presque toujours inutile : ce n'est là réellement qu'un perfectionnement théorique.

Les *fusées* sont encore très-utiles comme signaux. Pour remplir cette destination, elles doivent être fabriquées dans des conditions spéciales. Les calibres adoptés en France sont ceux de $0^{m},0034$, de $0^{m},0027$ et de $0^{m},0020$. La cartouche, qui a 10 calibres de hauteur et 1/6 de calibre d'épaisseur, est en carton, étranglée à l'une de ses extrémités pour former la gorge de la *fusée*. Le pot est lié à la cartouche ou assujetti simplement au moyen d'une bande de papier collée; il contient la garniture, ordinairement des étoiles, des serpenteaux ou des marrons, et une certaine quantité de poudre pour faire éclater le tout. La baguette, en bois bien droit, d'une longueur égale à sept fois celle de la cartouche, est liée à celle-ci sur le côté. Le tamponnage est percé de trois trous fort petits. On varie la nature et la couleur des garnitures de ces *fusées* suivant l'espèce de communication que l'on veut faire.

Nous n'avons jusqu'ici indiqué que la baguette comme moyen de diriger les *fusées;* on a pourtant imaginé bien des systèmes. On a essayé d'adapter à la *fusée* des ailes en spirale ; puis on a imaginé des *fusées* animées d'un mouvement de rotation dans le sens de leur axe, analogue à celui des balles ogivales. Le mouvement de translation de ces *fusées* était donné par la colonne de gaz qui s'échappait du centre du culot, et celui de rotation par de petits courants excentriques s'échappant de trous pratiqués obliquement autour du culot. On a indiqué encore beaucoup d'autres expédients, mais la baguette a survécu à toutes ces inventions plus ou moins ingénieuses.

On a pareillement eu recours à plusieurs moyens pour lancer les *fusées* de guerre. On a employé d'abord des chevalets montés sur trois ou quatre pieds, au-dessus desquels on établissait une tringle de bois susceptible de prendre diverses inclinaisons. On a ensuite suspendu à un chevalet deux cordons, munis d'anneaux destinés à supporter la *fusée*. L'équipage qui sert actuellement à transporter les batteries de *fusées* a quelque analogie avec l'affût d'un canon ; il en diffère en ce que les flasques, au lieu d'être courbes, sont droites et servent de boîtes à baguettes. Sur chacune de ces boîtes, s'en trouve une plus petite, renfermant divers ustensiles. L'espace intermédiaire est occupé par la planche sur laquelle on place la *fusée*, et dont une extrémité est soutenue par un appui. On incline cette planche à volonté. Cet affût de *fusées* est monté sur deux roues comme un affût de canon. Il est réuni à un avant-train, muni d'un petit caisson rempli de *fusées*. Le tout est traîné par six chevaux et servi par un nombre d'hommes égal à celui des canonniers qui servent une bouche à feu. On peut lancer les *fusées* en s'appuyant sur le sol, sur un talus, sur des piquets à fourche.

On a beaucoup préconisé les *fusées*, il y a quelques années, lors de leur réapparition en Europe ; quelques officiers parlaient presque de les substituer aux canons. Cependant, il faut le reconnaître, employées contre des troupes, les *fusées* causent plus d'étonnement que de mal. Leur emploi est meilleur contre la cavalerie, parce qu'elles effrayent beaucoup les chevaux. Il faut leur reconnaître quelques autres avantages. Elles sont surtout utiles dans les guerres de montagnes, où le transport de l'artillerie est difficile et quelquefois impossible. Elles peuvent servir à incendier les ports, où de légères embarcations, se présentant à l'improviste, peuvent causer, avec des *fusées*, de grands ravages dans les établissements importants. Le siége de Sébastopol prouve qu'elles ne sont pas à dédaigner dans une attaque de place. « Durant ce siége, dit le comte de Chesnel, on pensait généralement, dans l'armée française, que l'emploi de nos *fusées* avait causé peu de ravages chez l'ennemi. Un mémoire du général Kouztantinoff détruit cette opinion par des faits. D'après ses observations, les *fusées* lancées par les alliés, en janvier 1855, contre la ville et le côté nord, où se trouvaient agglomérés la garnison et les habitants, ne permirent plus bientôt d'y trouver un abri sûr. La portée de ces *fusées* variait de 4,000 à 5,000 et même 6,000 mètres. En février, des *fusées* incendiaires et à explosion commencèrent à tomber sur la place Saint-Nicolas et de l'Amirauté ; une d'elles pénétra dans le sol durci de la place à plus de $1^{m},50$ de profondeur en y formant un entonnoir. Le 17 juin, la veille du premier assaut, les *fusées* se suivirent sans interruption et firent éprouver de grandes pertes au régiment d'Odessa. Enfin, le 7 septembre, ces projectiles furent tirés en nombre prodigieux contre les batteries de la ville; l'une d'elles détermina l'explosion du magasin de l'artillerie de terre, qui contenait des milliers de bombes et de grenades, alors estimées au poids de l'or, et le magasin de poudre faillit aussi sauter en emportant avec lui le fort Saint-Nicolas et la garnison. »

Le grand inconvénient des *fusées* est l'incertitude de leur tir, sur lequel influe prodigieusement la direction du vent. On se rappelle encore à Metz qu'une *fusée*, qu'on lançait au polygone, au lieu de suivre la direction dans laquelle elle était partie, revint subitement en arrière et blessa une femme, dans l'intérieur de la ville.

Après ces détails techniques sur les *fusées*, nous allons rappeler en quelques mots l'histoire de ces projectiles, dont l'efficacité a été peut-être exagérée, mais ne saurait cependant être complétement niée.

Les *fusées* volantes ont été connues de temps immémorial en Chine et dans l'Inde. On a su également, dans ces deux pays, s'en servir de bonne heure pour lancer des matières incendiaires. « Les Chinois, dit le général Bardin, ont porté, de temps immémorial, des *fusées* à la guerre ; ils les appellent *flèches de feu* et *esprit caché*. Amiot en donne les dessins détaillés; il retrace aussi la configuration des boîtes en carquois qui servent à leur transport; il affirme que leur double effet est de percer profondément et de porter avec elles l'incendie. »

L'usage des *fusées* pénétra dans l'empire grec au VII^e siècle de notre ère, et il est prouvé que les *fusées* furent, sous les noms de *feux ailés* et *feux volants*, un des moyens employés par les Byzantins pour projeter le feu grégeois. Le plus ancien document où il soit question de ces artifices, dans l'Europe occidentale, appartient à l'année 1379 ; il nous apprend que les Padouans s'en servirent alors contre la ville de Mestre. Un inventaire de l'arsenal de Bologne, qui porte la date de 1381, montre, en outre, que, suivant un usage très-ancien en Asie, on munissait quelquefois les cartouches des *fusées* d'un fer de flèche, ce qui leur avait fait donner par les Chinois le nom de *flèches à feu*. Les Italiens appelaient la *fusée rochetto* ou *rochetta*, mot que les Français traduisirent par *rochette*, les Anglais par *rocket* et les Espagnols par *cohete*. Des comptes appartenant à plusieurs villes, et dont les plus anciens sont des années 1418 et 1419, nous apprennent que les *fusées* de guerre étaient employées dans plusieurs parties de la France dès le commencement du XV^e siècle. En 1449, on lança des *fusées* de guerre contre Pont-Audemer, défendu par les Anglais, et Dunois profita de l'incendie qu'elles allumèrent pour escalader la place. On les employait quelquefois, sur les champs de bataille, pour effrayer les chevaux ; mais on les regardait surtout comme éminemment propres à l'attaque des places, pour incendier les constructions en bois, et c'est pour ce motif qu'on les nommait souvent *fusées à jeter feu* et *fusées à feu grégeois*. Les armées européennes abandonnèrent les *fusées* dans le courant du XVI^e siècle, à cause de l'incertitude de leur tir. Les Indiens et les Chinois, au contraire, continuèrent à s'en servir. Ce furent même, dit-on, les résultats qu'en obtinrent, en 1799, les troupes de Tippoo-Saëb, roi de Mysore, contre les Anglais, qui donnèrent à William Congrève, alors capitaine au service de la Compagnie des Indes, l'idée de les introduire de nouveau en Europe.

Les *fusées* de guerre sont depuis souvent appelées, à cause de leur introducteur supposé, *fusées à la Congrève;* mais, si quelqu'un avait dû donner son nom à ces engins, c'était un Français nommé Prévot, officier au service de la Russie, mort colonel d'artillerie à Sébastopol le 17 mai 1798. On lit, à propos de Prévot, dans les *Mémoires* de Ségur : « Son esprit inventif ne contribua pas faiblement au succès de Nassau : il fabriqua pour lui des *fusées* remplies d'une sorte de feu grégeois liquide et inextinguible. Ces *fusées* étaient percées de plusieurs trous qu'on bouchait avec de la cire. On y suspendait plusieurs fils de fer armés de crochets aigus. Ces mêmes *fusées*, lancées dans les agrès d'un vaisseau ennemi, s'y attachaient et versaient sur tout le bâtiment des torrents d'une flamme que rien ne pouvait éteindre. » La pièce suivante, dont l'original est, dit-on, parmi les manuscrits de la bibliothèque d'Odessa, prouve assez les droits que nous réclamons pour Prévot : « M. Prévot, l'officier français que vous avez mis à ma disposition, m'a été d'un grand secours pendant toute la campagne. Les *fusées* de guerre qu'il a inventées ont fait beaucoup de mal à l'ennemi, en désorganisant sa flotte et en brûlant ses vaisseaux. Ces *fusées* portent à leur extrémité une capsule en fonte qui éclate en touchant la terre, comme les bombes ; et elles sont, en outre, remplies d'une espèce de feu grégeois liquide et inextinguible, renfermé dans des capsules de même métal et qui incendient tout ce qu'elles touchent. L'invention de M. Prévot est d'une grande importance. » (Prince de Nassau.)

Les artificiers Torré (1772) et Chevallier (1796-1798) avaient également fait en France des recherches sur les *fusées*. Les *fusées* dites à la Congrève ne furent expérimentées à Woolwich qu'en 1804. « M. Congrève, dit Bardin, fit jouer pour la première fois, mais sans succès, ces projectiles en 1806, contre la flottille de Boulogne. Ses compatriotes s'en servirent d'une manière désastreuse contre Copenhague, à Goerde, près de Lunebourg, et au bombardement de Flessingue. » L'armée anglaise employa, pour la première fois, des *fusées* comme artillerie de terre dans ses dernières campagnes d'Espagne, contre les Français. A Leipzig (1813), l'armée prussienne comptait un escadron de fuséens anglais (*rocket-corps*), qui servait une batterie à la Congrève. En souvenir de cette bataille, le guidon de ce corps porta depuis le mot *Leipzig*. A la bataille de Waterloo (1815), une compagnie de canonniers manœuvra avec des *fusées*.

Les résultats obtenus contre Copenhague, en 1807, avaient attiré l'attention de tous les gouvernements, et, dès ce moment, chaque peuple s'empressa d'adopter et de perfectionner l'usage des *fusées*. Il est à remarquer que les premières *fusées* de l'officier anglais étaient simplement incendiaires. La plupart des améliorations importantes que ces artifices ont reçues depuis, et à la suite desquelles ils sont devenus d'un service véritablement utile, sont dues à Schumacher, capitaine aide de camp du roi de Dannemark, et au colonel autrichien Augustin.

— *Fusées des projectiles creux.* Ces *fusées* servent à communiquer le feu à la charge des bombes, des obus et des grenades. Elles se composent d'une cheville de bois que l'on enfonce dans l'œil du projectile. Cette cheville est percée, dans sa longueur, d'un canal cylindrique que l'on remplit de pulvérin pour les obus, et d'un mélange de pulvérin, de soufre et de salpêtre pour les bombes et les grenades. Les principales *fusées* de projectiles creux sont celles qui sont connues sous les noms de *fusées à calice, fusées à évents, fusées pour obus à balles, fusées de grenades à main*. La *fusée* à calice est faite en bois dur, orme, frêne, etc. On y distingue : la *tête*, qui saillit en dehors du projectile ; le canal cylindrique, qui est rempli de composition ; le calice ; le massifou, partie pleine, et la coiffe. La composition intérieure est amorcée par des bouts de mèche à étoupille repliés dans le calice, que l'on remplit de poudre et

de pulvérin. Le tout est recouvert par deux rondelles de papier, qui constituent la coiffe de la *fusée*. Les mèches à étoupille sont assujetties, dans la dernière couche de la composition, que l'on tasse régulièrement au maillet, avec une baguette de fer. Suivant la distance à laquelle devait être lancé le projectile, on coupait autrefois la *fusée* en biseau; on se contente aujourd'hui de percer des trous dans le bois jusqu'à la composition, à une distance du calice déterminée par la portée que l'on veut obtenir. Dans la *fusée* à évents, le calice est supprimé et remplacé par des évents, petits trous percés dans la tête de la *fusée* suivant deux diamètres perpendiculaires. La *fusée*, chargée à la manière ordinaire, est dégorgée à la hauteur des évents. On place en croix, dans les évents, deux brins de mèche à étoupille, et on les relève de manière qu'ils soient juxtaposés dans des rainures, pratiquées sur la tête. Deux bandes de papier sec et une rondelle de papier enduite de colle constituent la coiffe. Le feu s'échappe par les évents. Les *fusées* pour obus à balles, analogues aux précédentes, en diffèrent en ce qu'elles sont percées de trois canaux de différentes longueurs, correspondant à trois distances différentes. Ces canaux sont garnis de fer-blanc pour empêcher la communication du feu d'un canal à l'autre. Le canal correspondant à la plus grande distance est toujours ouvert; les deux autres sont fermés par un tampon en cuir, recouvert d'un cercle de papier. Lorsqu'on décoiffe la *fusée*, on débouche le canal correspondant à la distance qui se rapproche le plus de celle à laquelle on tire. La *fusée* de grenade à main est une *fusée* à calice; seulement, la difficulté d'y mettre le feu a fait adapter au calice une amorce fulminante qui ressemble beaucoup à une étoupille. Cette amorce se compose d'un petit tube en bois très-dur, chargé de composition fulminante et fixé au calice par des attaches en laiton, et d'un frotteur ou rugueux muni d'une boucle de tirage en ficelle. Le calice est rempli avec parties égales de poudre et de pulvérin. La coiffe de la *fusée* est en papier parchemin, avec lanière en cuir. Avant de lancer la grenade, on arrache la coiffe à l'aide de la lanière, et on introduit le crochet tire-feu dans la boucle de tirage.

Outre les *fusées* dont nous venons de parler, depuis quelques années, on fait un grand usage, dans certaines circonstances, de *fusées* dites *fulminantes*. Ces nouvelles *fusées* sont à percussion ou à friction. Les *fusées* à percussion sont employées pour les obus. Elles sont armées d'un mécanisme qui enflamme le fulminant par le choc, au moment même où le projectile rencontre un corps résistant.

— *Fusée de sûreté*. La *fusée* de sûreté la plus usitée est celle de l'Anglais Bickford. Elle consiste en une corde ronde, recouverte extérieurement d'un enduit imperméable, et dont l'axe est un petit canal rempli de poudre. Son extrémité inférieure est fixée solidement à la cartouche qui contient la charge, et dans laquelle elle pénètre de $0^m,05$ à $0^m,06$. Quand cette dernière est mise en place, et que le bourrage est effectué, elle dépasse l'orifice du trou de mine d'environ $0^m,10$. La *fusée* Bickford, étant imperméable à l'eau, manque rarement de produire son effet, et, comme elle brûle avec une vitesse connue, il en résulte qu'on peut calculer exactement le moment de l'explosion.

— Techn. L'invention des horloges portatives qu'on appelle montres date de la fin du XVe siècle. Le moteur de ces machines ingénieuses n'a jamais varié depuis lors : c'est un ressort en spirale, que l'on place dans un tambour ou barillet. On ne tarda pas à s'apercevoir que le ressort n'ayant pas une force constante, et sa force étant d'autant plus grande qu'il est plus tendu, les montres variaient considérablement dans le temps des vingt-quatre heures, qui est celui de leur marche, et l'on imagina inutilement d'abord mille moyens pour corriger cet inconvénient. Enfin un mécanicien ingénieux, dont l'histoire ne nous à pas conservé le nom, inventa la *fusée*, que Julien Leroy regardait comme une des plus belles créations de l'esprit humain. La *fusée* sert ou servait à égaliser la force du ressort, et faisait de celui-ci une puissance motrice aussi constante que le poids dans les horloges. La *fusée* est un solide de révolution dont la section est à peu près parabolique, et la surface entaillée d'une courbe hélicoïdale. Elle est montée sur l'arbre de la grande roue R (fig. 1) et permet parfaitement, par des formes convenables,

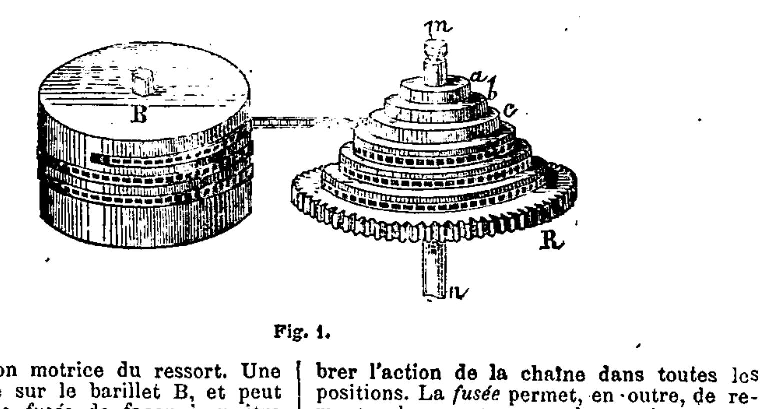

Fig. 1.

d'égaliser l'action motrice du ressort. Une chaîne est fixée sur le barillet B, et peut s'enrouler sur la *fusée* de façon à y être tout entière au moment où l'on vient de remonter la montre. La tension du ressort va sans cesse en diminuant; mais, comme la chaîne agit successivement en des points *a*, *b*, *c*,..., de la *fusée*, de plus en plus éloignés de l'axe *mn*, le moment de la force, par rapport à cet axe, peut rester constant. Le problème revient alors à calculer convenablement le profil de la *fusée*, pour que les distances des points *a*, *b*, *c*,..., à l'axe croissent suivant la même loi que décroît la force du ressort. On s'assure que le but est atteint au moyen d'un procédé pratique assez simple. On a un levier muni d'un poids à son extrémité, comme il est représenté (fig. 2). On

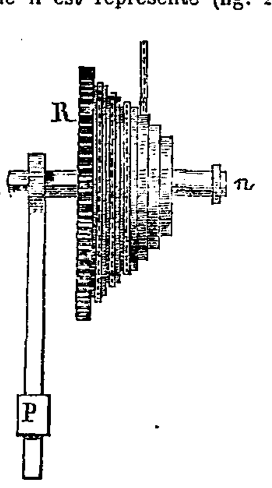

Fig. 2.

met le système de la *fusée* et du barillet dans un plan vertical, et on emmanche le levier sur le carré *m*, de sorte qu'il soit horizontal, afin que le poids P ait toute son action. On remonte la *fusée*, et on laisse se dérouler la chaîne; si les moments, par rapport à l'axe *mn*, sont constants, le poids P doit équilibrer l'action de la chaîne dans toutes les positions. La *fusée* permet, en outre, de remonter les montres et chronomètres, sans arrêter le mouvement, au moyen d'une disposition de roues à rochet assez simple.

Malgré ce qu'offre d'ingénieux la disposition de la *fusée*, et l'avantage de la régularité d'action qu'elle peut fournir, elle n'est plus guère employée dans les constructions modernes. Dans les montres plates à cylindre, on n'a pas une hauteur suffisante. Du reste, la *fusée* augmente beaucoup les frottements. En fixant directement la roue R au barillet, on peut employer un ressort beaucoup plus faible, et partant moins irrégulier dans son action. De plus, l'emploi de la *fusée* nécessite celui de quantité de pièces inutiles si on la supprime. Enfin, la *fusée* introduit une chance de plus de dérangement de la montre, à savoir : le bris de la chaîne, tandis que les montres sans *fusées* ne sont sujettes qu'au bris du ressort; et encore ce dernier, étant long, faible et très-flexible, est moins sujet à se briser que celui d'une montre à *fusée*, qui est beaucoup plus fort. Du reste, les échappements à repos, que l'on emploie à présent, offrent des ressources spéciales pour la régularité de la marche que ne présentait pas l'ancien échappement à roue de rencontre. D'où l'on voit que si la montre à *fusée* est théoriquement plus juste, la montre plate à cylindre est pratiquement plus solide et plus commode.

— Mus. En réalité, la *fusée* musicale n'est qu'une gamme diatonique exécutée avec une rapidité exceptionnelle; aussi faut-il prendre la précaution, lorsqu'on écrit une *fusée*, de la placer de façon que le virtuose ait le temps de prendre auparavant sa respiration, si c'est un chanteur ou un joueur d'instrument à vent, et de façon qu'il puisse atteindre l'extrémité de son archet, s'il s'agit d'un instrument à cordes. La *fusée*, ordinairement, n'est pas mesurée, et on ne l'emploie guère que dans les points d'orgue, où l'exécutant a toute latitude en ce qui concerne la précipitation à donner à ce trait.

FUSÉE (Jean-Baptiste-Christophe), botaniste français. V. AUBLET.

FUSÉEN s. m. (fu-zé-ain — rad. *fusée*). Art milit. Soldat attaché au service des fusées de guerre : *A la bataille de Leipzig, en* 1813, *il y avait des* FUSÉENS *dans les armées alliées.*

FUSELÉ, ÉE (fu-ze-lé) part. passé du v. Fuseler. Taillé, disposé en fuseau, en forme de fuseau : *Colonne* FUSELÉE. *Les longs doigts* FUSELÉS *et légèrement infléchis à la première phalange attestaient la souplesse de cette main.* (F. Soulié.)

— Blas. Se dit de l'écu et des pièces honorables, quand leur surface est couverte de fusées de deux émaux alternés : *Grimaldi-Monaco :* FUSELÉ *d'argent et de gueules.— Lingier, en Poitou : D'argent, à la fasce* FUSELÉE *de gueules de cinq pièces, accompagnée de huit mouchetures d'hermines de sable, quatre rangées en chef et quatre en pointe.*

FUSELER v. a. ou tr. (fu-ze-lé — rad. *fuseau*.—Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je fuselle, il fusellera*). Tailler en fuseau.

— Archit. Façonner, en parlant du fût d'une colonne, d'un candélabre.

FUSELI, nom de plusieurs artistes suisses. V. FUESSLI.

FUSELIER s. m. (fu-ze-lié — rad. *fuseau*). Celui qui fait des fuseaux.

FUSELIER (Louis), auteur dramatique. V. FUZELIER.

FUSEL-OIL s. m. (fiou-zè-lo-il). Chim. Liquide extrait de l'eau-de-vie de pomme de terre, existant quelquefois dans le chloroforme, et qui est, dit-on, un des poisons les plus violents lorsqu'on l'introduit dans l'économie par inhalation; absorbé par l'estomac à doses *considérables*, il semble avoir fourni des résultats satisfaisants contre la phthisie, dans la pratique de quelques médecins des Etats-Unis.

FUSER v. a. ou tr. (fu-zé — du lat. *fusus*, répandu). Se répandre peu à peu : *Des couleurs qui* FUSENT.

— Se fondre, se dissoudre par l'action du feu : *Ces bougies* FUSENT *trop vite.*

— Pyrotechn. Brûler en lançant des feux sans éclater : *Le prince Fortunio n'a pas grand'peine à mettre en fuite cet Olympe grotesque : il arrache à Jupiter sa foudre, qui, au lieu de lancer le tonnerre,* FUSE *comme un pétard de deux sous.* (Th. Gaut.)

— Chir. Se dit du pus qui se répand par fusées.

— Chim. Se dit de l'action de certains sels qui, mis en contact avec des charbons ardents, se décomposent en éclatant avec une légère crépitation : *Tous les azotates* FUSENT *lorsqu'on les jette sur des charbons incandescents.* (Pelouze.)

FUSEROLLE s. f. (fu-ze-ro-le — rad. *fuseau*). Archit. Petit ornement taillé en forme de collier sous l'ove des chapiteaux. ‖ On dit aussi FUSAROLLE.

— Techn. Brochette de fer qu'on place avec l'époulin dans la poche de la navette.

FUSI (Antoine), controversiste français. V. FUSY.

FUSIBILITÉ s. f. (fu-zi-bi-li-té — rad. *fusible*). Caractère, nature de ce qui est fusible; disposition à fondre : *Tous les métaux ne possèdent pas un même degré de* FUSIBILITÉ. *Les roches trappéennes se distinguent des porphyres par leur couleur et leur* FUSIBILITÉ. (L. Figuier.)

— Encycl. L'action, soit mécanique, soit physique de la chaleur sur les surfaces des cristaux n'est pas la même en tous leurs points, et les variations qu'elle éprouve s'accordent encore avec tout ce que l'on sait sur l'influence des modifications de la structure sur celle des propriétés physiques. Cette influence paraît s'étendre jusqu'aux actions chimiques elles-mêmes, et se manifeste surtout lorsque ces actions s'exercent lentement et avec une faible intensité. La *fusibilité* par la flamme du chalumeau éprouve des variations sensibles dans quelques minéraux cristallisés, suivant que le dard de la flamme est dirigé parallèlement ou normalement à certaines faces. Le gypse laminaire, par exemple, quand on l'attaque sur le plat de ses lames, se calcine sans se fondre; si on l'attaque par la tranche, il subit une fusion préalable et se calcine après.

FUSIBLE adj. (fu-zi-ble — du lat. *fusus*, fondu). Qui est susceptible de fondre, de passer à l'état liquide par l'effet de la chaleur : *Le plomb est un des métaux les plus* FUSIBLES. *Tout semble prouver que les matières qui composent le globe de la terre ont été fondues; et nous savons aujourd'hui, par des expériences certaines, qu'elles sont toutes* FUSIBLES. (Flourens.)

— Minér. *Pierre fusible*, Pierre qui devient transparente par l'action du feu.

— **Antonymes.** Infusible, réfractaire, apyre.

FUSICOQUE s. m. (fu-zi-ko-ke — du lat. *fusus*, fuseau, et du gr. *kokkos*, grain). Bot. Syn. de CRYPTOSPORE, genre de champignons.

FUSICORNE adj. (fu-zi-kor-ne — du lat. *fusus*, fuseau; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes en forme de fuseau.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes coléoptères, qui ont les cornes en fuseau.

FUSIDIE s. f. (fu-zi-dî — du lat. *fusus*, fuseau, et du gr. *idea*, forme). Bot. Syn. de FUSISPORE, genre de champignons. ‖ On dit aussi FUSIDION s. m.

FUSIDIÉ, ÉE adj. (fu-zi-di-é — rad. *fusidion*). Qui ressemble à une fusidie.

— s. f. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre fusidie.

FUSIFORME adj. (fu-zi-for-me — du lat. *fusus*, fuseau, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un fuseau : *Coquille* FUSIFORME. *Racine* FUSIFORME. *Ses pétioles sont* FUSIFORMES; *son fruit est une noix dure et coriace.* (L. Figuier.)

— s. m. pl. Moll. Groupe de gastéropodes comprenant les genres dont la coquille offre plus ou moins l'aspect d'un fuseau, tels que les cérites, les fuseaux, les turbinelles, etc.

FUSIGNANO, ville d'Italie, province et à 48 kilom. de Ferrare, sur la rive gauche du Senio; 2,735 hab. C'est une ville peu importante au point de vue stratégique et commercial; mais elle mérite d'être mentionnée comme la patrie du compositeur Corelli et du poëte Vincent Monti.

FUSIL s. m. (fu-zi — Suivant M. Littré et d'autres étymologistes, de l'italien *focile*, *fucile*, dérivé du lat. *focus*, feu, foyer). Petite pièce d'acier avec laquelle on bat une pierre à feu pour en faire jaillir des étincelles : *Pierre à* FUSIL. *Battre le* FUSIL.

> . . . Boisrude, voyant que le danger approche,
> Les arrête, et tirant un *fusil* de sa poche,
> Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même instant,
> Il fait jaillir un feu qui petille en sortant.
>
> BOILEAU.

‖ Boîte qui renferme ce morceau d'acier, l'amadou, les allumettes, etc. : *Munissez-vous de votre* FUSIL, *afin que nous puissions fumer un cigare en route.*

— Pièce d'acier qui, dans les armes à feu portatives, recouvrait le bassinet, et contre laquelle frappait la pierre enchâssée dans le chien.

— Arme à feu portative, consistant en un canon ou tube métallique, monté sur un fût en bois, et muni d'un mécanisme dont le jeu met le feu à la charge renfermée dans le canon : *Charger, décharger un* FUSIL. FUSIL *de chasse.* FUSIL *à deux coups. Savoir manier un* FUSIL. *Tirer des coups de* FUSIL. *Les* FUSILS *à culasse mobile furent inventés par Pauly.* (E. Blaze.) *Le vrai chasseur, tout en observant les règlements, peut faire le coup de* FUSIL *à peu près toute l'année.* (E. Chapus.) *Le filet tue, le* FUSIL *vivifie; c'est un aphorisme.* (Toussenel.) *Quand tout le monde a des* FUSILS, *c'est comme si personne n'en avait; de même, quand personne n'en a, c'est comme si tout le monde en avait.* (E. de Gir.) *Pour le brave, un* FUSIL *n'est que le manche d'une baïonnette.* (De Lévis.)

> En avant! partez camarades,
> L'arme au bras, le *fusil* chargé.
>
> BÉRANGER.

— Par ext. Guerre, combats : *Le crédit, ce grand poltron, a peu de goût pour les* FUSILS. (E. de Gir.)

— *Fusil mousquet* ou *à double feu*, Fusil dans lequel on pouvait enflammer la charge à l'aide de la mèche ou par la platine à rouet, quand le silex n'avait pas donné de feu. ‖ *Fusil tournant*, Fusil de chasse à deux canons superposés, qui viennent l'un après l'autre présenter leur cheminée au chien. ‖ *Fusil tournant* ou *fusil revolver*, Fusil à un seul canon, dans lequel un barillet ou tambour, servant de culasse, porte plusieurs chambres-tonnerres sur sa circonférence. ‖ *Fusil rayé*, Fusil dont le canon est cannelé en spirale à l'intérieur, de façon à imprimer à la balle un mouvement de rotation qui accroît sa vitesse. ‖ *Fusil koptipteur*, Fusil dans lequel l'amorce était remplacée par un tube dont on détachait un petit anneau en armant le chien, et qui pouvait servir pour tirer un grand nombre de coups. ‖ *Fusil brisé*, Fusil dont la crosse se brise à charnière, ce qui permet d'introduire par la culasse des charges contenant la capsule, la poudre et la balle ou le plomb. On donne le même nom à des fusils qui se démontent en plusieurs pièces qu'on peut soustraire aux regards. ‖ *Fusil pendule*, Canon de fusil attaché à un pendule, dont on se sert pour mesurer la force explosive des poudres, par l'amplitude des oscillations que le recul imprime à l'appareil. ‖ *Fusil canne*, Fusil qui a l'apparence extérieure d'une canne. ‖ *Fusil Montalembert*, Fusil qu'on chargeait par la culasse, au moyen d'un clapet ou prisme rectangulaire mobile placé dans cette partie de l'arme. ‖ *Fusil Lefaucheux*, *Fusil Beringer*, *Fusil Lepage*, Fusils qu'on charge en faisant basculer le canon autour d'une charnière qui le relie à la culasse. ‖ *Fusil Pauly*, Fusil dont la crosse était brisée comme dans le système Lefaucheux. ‖ *Fusil Pottet*, Fusil Pauly perfectionné. ‖ *Fusil Julien Leroy*, Premier fusil de guerre à percussion, qui se chargeait par la culasse. ‖ *Fusil Robert*, Fusil qu'on charge par la culasse en faisant tourner celle-ci. ‖ *Fusil de munition, de guerre, d'infanterie, d'uniforme*, Fusil de gros calibre dont sont armés les soldats d'infanterie. ‖ *Fusil de voltigeur*, Fusil moins long et moins lourd que

le précédent, dont on armait autrefois l'infanterie légère. ‖ *Fusil de Vincennes*, Fusil dont le canon se vissait sur le tonnerre, et qui se chargeait par la culasse. ‖ *Fusil de rempart*, Fusil très-long dont on se sert pour la défense des places. ‖ *Fusil d'honneur*, Fusil de prix, enrichi d'ornements, que l'on donne aux soldats, dans divers pays, comme récompense pour une ou plusieurs actions d'éclat. ‖ *Fusil de sûreté*, Fusil muni d'un mécanisme qui l'empêche de faire feu, dans aucun cas, sans la volonté du tireur. ‖ *Fusil à baguette*, Fusil qui se charge par la bouche, et qui, par conséquent, exige l'emploi d'une baguette pour enfoncer et tasser la charge. ‖ *Fusil à silex* ou *à pierre*, ou *à batterie*, Fusil dans lequel le feu est mis à la charge par les étincelles qui jaillissent d'une pièce d'acier frappée par un silex. ‖ *Fusil à percussion* ou *Fusil percutant*, Fusil dans lequel l'explosion est déterminée par le choc du chien, qui enflamme la poudre fulminante. ‖ *Fusil à foudre*, *Fusil fulminant*, *Fusil brontique*, Noms donnés aux fusils à percussion, par quelques armuriers, dans les premiers temps de l'invention de ces armes. ‖ *Fusil à piston*, Ancien fusil à percussion, dans lequel un marteau comprimait la poudre fulminante dans un piston. On donne souvent, par abus, ce nom au fusil à percussion. ‖ *Fusil à tige*, Fusil d'exercice de tir, rayé, dans lequel le bouton de culasse porte une petite tige d'acier sur laquelle la balle vient s'appuyer. ‖ *Fusil à aiguille*, Fusil se chargeant par la culasse, et dans lequel l'explosion est déterminée par une pointe d'acier qui perce la cartouche et enflamme par frottement la poudre fulminante. ‖ *Fusil à dé* ou *à secret*, Nom donné, dans le dernier siècle, à un fusil que le maréchal de Saxe avait adopté pour l'armement des dragons de sa légion, et qui, suivant Gassendi, avait un dé de tôle mince, coupé en sifflet, soudé au fond de l'âme. ‖ *Fusil à magasins*, Fusil muni d'un réservoir pour la poudre et d'un autre pour les balles, au moyen desquels il se charge et s'amorce lui-même par le mouvement d'un mécanisme. ‖ *Fusil à nécessaire*, Fusil de chasse, dans la crosse duquel est pratiquée une boîte où l'on place les divers outils nécessaires pour monter et démonter l'arme. ‖ *Fusil à la Chaumette*, Ancien fusil dont la culasse s'ouvrait, par le mouvement d'une vis, pour recevoir la charge. ‖ *Fusil à répétition*, Fusil dont le canon, qui est unique, est disposé de manière à recevoir plusieurs charges superposées, lesquelles s'enflamment l'une après l'autre, et de suite, soit par l'action d'un plus ou moins grand nombre de platines que le tireur fait jouer successivement, soit au moyen d'un mécanisme plus ou moins compliqué qui est mis en mouvement par une seule platine. ‖ *Fusil à crosse*, Espèce de sarbacane qui ressemble extérieurement à un fusil simple ordinaire, mais qui lance les projectiles au moyen de l'air fourni par un petit soufflet renfermé dans une crosse, et sur lequel le tireur agit à l'aide d'une clef appropriée. ‖ *Fusil à vent*, Fusil qui lance la balle au moyen de l'air comprimé. ‖ *Fusil Chassepot*, Fusil à aiguille perfectionné. ‖ *Fusil à vapeur*, Sorte de machine de guerre américaine, qui lance des projectiles par la force d'expansion de la vapeur.

— *Pierre à fusil*, Silex qui, étant frappé par un morceau d'acier, produit des étincelles, et qui dans les anciennes armes à feu servait à enflammer l'amorce contenue dans le bassinet.

— Pop. *Fusil de toile*, Sorte de sac en toile, que les mendiants portent sur l'épaule.

— Physiq. *Fusil électrique* ou *Pistolet de Volta*, Petit appareil dans lequel on enflamme du gaz hydrogène à l'aide de l'étincelle électrique, et qui produit une explosion comparable à celle d'une arme à feu.

— Blas. Meuble de l'écu représentant un fusil : *Valette : De gueules à un* FUSIL *d'argent garni d'or posé en fasce.*

— Techn. Morceau d'acier en forme de baguette, dont se servent les cuisiniers et les bouchers pour aiguiser leurs couteaux.

— Min. Banc de terre à plâtre dans la première masse.

— **Encycl.** Histor. Le *fusil* ne fut d'abord qu'un morceau d'acier, dont on frappait un silex pour en tirer du feu. Le nom s'est conservé, et, dans la suite, étendu aux armes munies de pierres à feu. La première arme analogue au *fusil* actuel fut l'arquebuse, dont l'usage, parmi les troupes françaises, ne date que de Louis XII.

On commença par enflammer la poudre contenue dans cette arme à l'aide d'une mèche tenue à la main; mais, comme il était difficile au soldat, par ce moyen, de tirer à temps, quand il avait ajusté son coup, on munit l'arme d'un chien portant la mèche et s'abattant sur le bassinet. Ce fut la première batterie employée.

En 1517, on inventa, à Nuremberg, la platine à rouet. Les cannelures du rouet frottaient le long du chien, garni d'une composition formée d'un alliage d'antimoine et de fer.

Sous Henri IV, le silex, qui fait étincelle, remplaça cet alliage. Une roue d'acier trempé, de la grandeur d'une pièce de 5 francs, plus ou moins, dont le contour était rayé, frottait en tournant contre un caillou fixé au-dessus du bassinet, et en faisait jaillir des étincelles qui mettaient le feu à la poudre. Ce mécanisme consistait en un ressort bandé d'avance, dont on lâchait la détente pour tirer. Le disque cannelé s'appelait le *rouet*.

Vers 1630, dit l'*Encyclopédie maritime et militaire*, un mécanisme nouveau fut adopté. Le silex à feu ou *fusil* eut l'honneur de donner son nom au mousquet transformé. Le rouet, qui venait frotter le chien, fut supprimé. Le doigt, pressant sur une détente, mit en mouvement le chien lui-même, dont la tête garnie de silex vint imprimer un choc à une platine aciérée, laquelle cédait en découvrant le bassinet. Le choc produisait des étincelles qui tombaient sur la poudre ou amorce, dont le bassinet et la lumière du canon étaient garnis.

Le canon, la monture, la baguette et la baïonnette ne présentent dans le *fusil*, comparé au mousquet, que des améliorations plus ou moins insignifiantes. En revanche, l'appareil qui sert à mettre le feu offre un perfectionnement tout à fait capital.

Le *fusil* fut systématiquement repoussé par l'administration de la guerre jusqu'au 6 février 1670, où une ordonnance l'introduisit officiellement dans l'infanterie. « Quant à la manière dont les soldats doivent être armés, disait cette ordonnance, bien que Sa Majesté, par divers règlements et ordonnances, ait ordonné qu'il y aura toujours dans chaque compagnie le tiers de piquiers, et qu'aucun ne pourra être armé de *fusil*, néanmoins il n'y a presque point de piquiers dans les compagnies, et la plupart des soldats se licencient de porter des *fusils*. Sa Majesté, pour y remédier, a ordonné et ordonne qu'il y aura toujours dans chaque compagnie vingt soldats armés de piques, lesquels seront les plus grands et les plus forts d'entre les soldats d'icelle; et à l'égard des *fusils*, qu'aucun des soldats ne pourra désormais en être armé, pour quelque cause, occasion et sous quelque prétexte que ce puisse être, à la réserve de quatre soldats qui seront choisis par le capitaine entre les plus adroits de la compagnie, auxquels seulement Sa Majesté a permis d'en porter, et à la condition que les *fusils* qu'ils auront seront de la même longueur et du même calibre que les mousquets des soldats de la compagnie dans laquelle ils serviront. » Le nombre des fusiliers fut porté de quatre à six par compagnie en juin 1687, et de six à vingt et un en décembre 1692. Dans l'intervalle, le *fusil* avait été adopté pour l'armement des grenadiers, ainsi que pour les premières troupes régulières d'artillerie qu'il y ait eu en France, c'est-à-dire pour le régiment des fusiliers du Roi et pour le régiment des fusiliers-bombardiers. Enfin, en 1703, suivant le P. Daniel, Louis XIV se décida, sur l'avis de Vauban, à supprimer entièrement la pique et le mousquet. On donna dès lors à toute l'infanterie le *fusil*, dont l'invention, encore toute récente, de la baïonnette à douille venait de doubler l'utilité, en lui permettant de jouer à la fois le rôle d'arme de tir et d'arme d'hast. Toutefois, nous ferons remarquer que la date assignée par le savant écrivain à cette grande innovation n'est pas rigoureusement exacte. En l'absence de textes plus précis, on doit seulement la considérer comme très-approximative. Du reste, l'exécution des ordres de Louis XIV n'eut lieu que graduellement, en sorte qu'elle ne fut complète qu'au bout de plusieurs années. Si l'on en croit même une historiette rapportée par Noël et Carpentier, les sergents ne reçurent des *fusils* que dans les premières années du règne de Louis XVI. On raconte à ce sujet qu'un officier, mis à la Bastille pour quelques fredaines de jeunesse, désirait vivement recouvrer sa liberté; il écrivait souvent au lieutenant général de police pour l'intéresser à son sort. « Si le roi me permet de sortir, lui disait-il une fois, il en sera récompensé sur-le-champ; car je suis capable d'ajouter dans un jour 20,000 soldats excellents aux nombreuses troupes qu'il a maintenant en campagne. » Le lieutenant de police, croyant que cette promesse était un acte de folie de la part du prisonnier, en fit part au roi, dans la persuasion qu'elle pouvait l'amuser un moment. Soit curiosité, soit autre motif, le roi ordonna que le détenu fût mis en liberté. On le manda aussitôt dans les bureaux de la guerre, et lorsqu'on le pria de s'expliquer sur son étrange promesse, il se contenta d'écrire en marge d'un papier qu'on lui présentait : « Donnez des *fusils* aux sergents. » Jusqu'alors, en effet, les sergents portaient une pique ou une hallebarde. « Depuis cette époque, ajoute le narrateur, les sergents sont armés de *fusils*, et c'est en souvenir de l'ancienne coutume qu'à certains moments de la manœuvre ils tiennent le *fusil* comme ils tenaient autrefois la hallebarde. »

Le *fusil* de munition a, depuis son origine, subi des modifications nombreuses. Les premiers *fusils* français ont pesé environ 5 kilogrammes jusqu'en 1766. Le poids, dès lors réduit d'un dixième à peu près, n'a plus guère varié depuis. Les balles furent d'abord du calibre de 16. Vers 1683 ou 1690, lorsqu'on eut l'idée de les réunir, à l'aide d'un cylindre de papier, à la charge de poudre, on dut réduire leur diamètre; elles ne furent plus que du calibre de 18 Pendant les guerres glorieuses de la République, les cartouches, fabriquées à la hâte, avec le premier papier qui tombait sous la main, ne purent pas toujours entrer dans le canon. Pour remédier à cet inconvénient, on réduisit les balles au calibre de 20. Enfin, on adopta celui de 19. Cette balle, qui peut être recouverte d'une double révolution de papier à cartouche, permettait de tirer soixante coups sans qu'on fût obligé de laver le canon.

Les modèles adoptés en 1703 ne sont pas arrivés jusqu'à nous; mais, comme l'industrie privée était alors presque exclusivement chargée de la fourniture des armes de guerre, ils devaient nécessairement présenter des défauts d'uniformité, chaque fabricant ayant, sur divers détails, des idées particulières qu'il s'efforçait de faire prévaloir. Ce ne fut qu'en 1717 que le gouvernement fit établir des tables de construction certaines. A partir de ce moment, des modifications successives produisirent une multitude de modèles, dont les parties les plus parfaites, combinées avec soin, servirent à former celui de 1777, qui fut en usage jusqu'à la fin de la monarchie. Pendant la Révolution, la nécessité où l'on se trouva de pourvoir sans délai à l'armement de nombreuses armées ne donna pas le temps de procéder à de nouvelles études, pour perfectionner ce qui existait déjà. On se contenta de faire les *fusils* dont on avait besoin en coordonnant les unes aux autres des pièces de différents modèles. On eut ainsi des armes irrégulières que l'on désigna sous le nom de *modèle républicain* ou *modèle dépareillé*. Ces armes furent fort précieuses pour la défense du territoire, alors attaqué par presque toutes les puissances de l'Europe; mais elles étaient trop défectueuses pour suffire à un long service. Aussi, quand les circonstances le permirent, s'occupa-t-on de les remplacer. En l'an VIII, une commission d'officiers d'artillerie, chargée de la solution de cette question, arrêta le modèle dit *de l'an IX* (1801), dont la fabrication ne commença cependant qu'en l'an XIII. C'est avec les *fusils* de ce modèle qu'ont été faites les campagnes de l'Empire. Ces *fusils* avaient cependant un grand défaut : ils donnaient un nombre considérable de ratés; mais on parvint à les en débarrasser, du moins en grande partie, d'abord en 1816, puis en 1822. Le *fusil* modèle de 1822 est la dernière arme à silex dont l'infanterie française se soit servie.

L'expérience a démontré que le *fusil* de munition, pour former une bonne arme de main, devait, avec la baïonnette, atteindre une longueur d'environ 6 pieds. Aussi, la dimension de la baïonnette a-t-elle augmenté en sens inverse du canon. Elle a été, jusqu'en 1763, de 14 pouces, avec le canon de 44; de 19, avec celui de 42; enfin, elle est de 17 dans le modèle de 1822. On réduirait encore, pour rendre le chargement plus facile, la longueur du *fusil* d'infanterie, s'il ne devait toujours satisfaire à cette condition essentielle, que la bouche du canon de l'arme des hommes du troisième rang dépasse suffisamment les hommes du premier. Aussi, lors de la formation des compagnies de voltigeurs, en l'an IX (1801), comme ces soldats devaient, le plus souvent, combattre isolés, on fabriqua à leur usage une arme plus courte; on en a fabriqué, en 1812, un nouveau modèle qui, dès lors, a servi spécialement à l'infanterie légère. Les canonniers, qui doivent manœuvrer leurs pièces sans se dessaisir de leur arme, ont aussi besoin d'un *fusil* moins lourd et moins long. On leur donna, en 1777, un *fusil* à baïonnette qui n'avait que 44 pouces, et qui, après avoir été légèrement modifié en 1816 et en 1822, leur fut retiré pour être remplacé par un mousqueton.

— *Fusil à percussion*. Malgré le degré de perfection auquel ils étaient parvenus dans les derniers temps, les *fusils* à silex présentaient plusieurs graves inconvénients : 1° ils donnaient beaucoup de ratés, surtout dans les temps humides; 2° ils ne pouvaient faire feu par les temps de pluie; 3° ils produisaient un crachement qui gênait beaucoup les soldats dans l'exécution des feux à rangs serrés; 4° ils étaient d'un entretien difficile et dispendieux, à cause de la complication de la platine. L'arquebuserie réclamait donc un nouveau progrès. Ce progrès fut réalisé par l'invention de la *platine à percussion*, dans laquelle l'amorce de poudre ordinaire était remplacée par une amorce de poudre fulminante, enflammée au moyen d'un choc. Comme nous l'avons dit plus haut, ces armes sont vulgairement appelées *à piston*, à cause de la forme et de la disposition données, dans le principe, à la pièce destinée à écraser l'amorce.

L'idée d'appliquer la composition fulminante à l'amorçage des armes à feu paraît avoir été émise dès le commencement du XVIIe siècle; mais, comme cela arrive à toutes les choses prématurées, personne n'y fit attention. Elle ne fut renouvelée que longtemps après, quand les travaux des chimistes Berthollet, Vauquelin et Fourcroy, exécutés en 1785-1787, eurent appris à bien connaître ces substances, et, cette fois, ce ne fut pas en vain.

On admet généralement que les premiers *fusils* à percussion furent fabriqués, vers 1800, par un armurier écossais, nommé Alexandre Forsyth. Plusieurs de ces *fusils* ayant été apportés en France, les armuriers parisiens Prélat et Lepage s'empressèrent de les imiter : on était en 1806 ou 1810. A partir de ce moment, les arquebusiers de toutes les parties de l'Europe se mirent à exploiter la nouvelle invention, et peu d'années suffirent pour faire naître une multitude d'armes à percussion, dont les platines avaient toutes le défaut d'être d'une complication si considérable, que le jeu des pièces essentielles s'en trouvait très-souvent imparfait. Dans la plupart de ces armes, l'amorce, enfermée dans un godet particulier, était broyée par le choc d'une tige de fer ou d'acier, mobile dans une sorte d'étui, et que poussait tantôt une détente spéciale, tantôt le chien transformé en marteau. C'est cette tige que l'on appelait le piston. Quant à l'amorce, elle consistait en une lentille ou en une boulette formée d'une pâte au chlorate de potasse, dont chaque fabricant cachait avec soin la formule : on l'enduisait ordinairement d'une légère couche de cire, de vernis ou de caoutchouc, pour la soustraire à l'action de l'humidité. Peu à peu, cependant, on débarrassa les platines de tous les organes inutiles. En même temps, on abandonna le chlorate de potasse, parce qu'il détériorait les armes en corrodant le fer et l'acier, et on le remplaça par le fulminate de mercure. Enfin, on imagina de substituer à l'ancien piston le petit tube d'acier que l'on nomme aujourd'hui cheminée, et que l'on nommait autrefois enclume, et l'on plaça l'amorce sur ce tube. Tous ces perfectionnements furent complétés par l'invention de petites capsules de cuivre, dans lesquelles on a toujours mis depuis la composition fulminante. Cette invention, qui est anglaise, fut introduite en France, dans le courant de l'an 1820, par l'armurier Deboubert.

Dans l'origine, les *fusils* à percussion étaient si compliqués et d'un entretien si difficile qu'ils ne semblaient pas pouvoir être employés pour l'armement des troupes. C'est ce qui explique pourquoi, malgré leur immense supériorité sur les *fusils* à pierre, ils ne furent pas substitués immédiatement à ces derniers. Une autre cause s'opposa encore, pendant longtemps, à l'adoption de ces armes : c'était la fragilité des armorces, et, par suite, le danger qui en serait résulté dans les transports. L'invention des capsules fit disparaître cet obstacle; mais alors s'en présenta un autre, provenant de la difficulté de placer par tous les temps, surtout avec les doigts engourdis par le froid, des corps d'une si grande petitesse. On parvint à le surmonter en augmentant la grosseur des capsules et en les munissant d'un rebord assez large pour permettre de les saisir facilement.

Le premier *fusil* à percussion expérimenté en France par l'administration de la guerre fut présenté, en 1817, par l'armurier Julien Leroy; mais il ne fut mis en essai qu'en 1821. On le jugea impropre au service. Des armes semblables, proposées en 1823-1825, par divers inventeurs, ne reçurent pas un meilleur accueil; elles donnèrent même des résultats si peu satisfaisants que l'on doutait de pouvoir jamais adapter la platine percutante aux armes de guerre. La question fut cependant reprise en 1826. Une commission nommée à cette époque, et dont les travaux durèrent jusqu'en 1829, s'étant déclarée favorable au système à percussion, on donna à quelques corps de l'armée d'Afrique la carabine dite *carabine Delvigne*, du nom de son inventeur, qui n'est pas autre chose qu'un *fusil* à percussion, dont le canon contient à l'intérieur des rayures en spirale, imprimant à la balle un mouvement de rotation qui la soustrait aux déviations produites par la résistance de l'air.

De nouvelles expériences, prolongées pendant près de dix ans, eurent pour effet de décider la substitution des *fusils* à percussion aux *fusils* à pierre. Ce progrès si considérable s'accomplit vers le milieu de 1840. C'est aussi dans le courant de cette même année 1840 que furent faites les études à la suite desquelles fut adopté le mode d'amorcer en usage jusqu'à l'adoption du chassepot, c'est-à-dire avec les grosses capsules mises à la main sur la cheminée; ce qui amena le rejet de tous les amorçoirs proposés antérieurement pour mettre en place mécaniquement les capsules ordinaires.

— *Fusils rayés*. Depuis 1840, le *fusil* à percussion n'a reçu qu'un perfectionnement réellement important, mais un pefectionnement capital : afin d'en augmenter la justesse et la portée, on a rayé le canon et remplacé l'ancienne balle ronde par une balle cylindrique à expansion. De cette manière, le *fusil* est devenu une véritable carabine.

Les premiers *fusils* rayés expérimentés en France étaient à tige, comme la carabine Thouvenin : tels étaient ceux qui furent donnés aux trois régiments de zouaves en 1852. On arma de *fusils* rayés, sans tige et de deux modèles différents, d'une part, les grenadiers, les voltigeurs et les gendarmes de la garde impériale (1854), et, d'autre part (1857), toute l'infanterie de ligne.

A cette époque, l'armée française possédait encore deux autres *fusils*, dont l'usage était en quelque sorte tout spécial. Nous voulons parler du *fusil* de dragon et du *fusil* des voltigeurs corses. Le *fusil* de dragon, servant à l'armement des cavaliers dont il porte le nom, était de même forme que celui de l'infanterie, mais plus petit dans toutes

ses parties. Il était rayé et du calibre de $0^{m},0178$. Le *fusil* des voltigeurs corses constitue l'armement de la gendarmerie chargée de faire le service dans les montagnes de la Corse. C'est un gros *fusil* de chasse à deux coups et à baïonnette, dont le calibre est de $0^{m},0175$: les deux canons sont bronzés, ainsi que les deux platines.

— *Fusils se chargeant par la culasse.* L'avantage des armes se chargeant par la culasse avait été reconnu depuis longtemps, du moins théoriquement, et les inventeurs n'avaient cessé de s'y appliquer. On trouve que des essais de *fusils* de ce genre avaient été tentés presque dès l'origine des armes à feu; mais toujours l'imperfection des assemblages proposés les avait fait rejeter par les hommes compétents, et toujours l'idée avait été reprise, en vue d'un immense progrès à réaliser. En ne tenant compte que des derniers essais, de ceux qui ont précédé immédiatement le *fusil* Chassepot, mentionnons : le *fusil* Chaumette, le *fusil* Montalembert, attribué par quelques-uns à Cugnot; le *fusil* Julien Leroy, le *fusil* Pauly, le *fusil* Pottet, le *fusil* Robert, le *fusil* Lefaucheux, qui se brise à la culasse, et dont le canon, tournant sur charnière, présente l'ouverture du tonnerre; le *fusil* Lepage, également à bascule; le *fusil* Tourette, etc., le *fusil* à aiguille et le *fusil* Jarre. Toutes ces armes se chargent par la culasse, avec des systèmes plus ou moins différents.

Quant aux *fusils* de chasse, ils sont en nombre infini; ils offrent une immense variété de formes. Ils sont simples ou à un coup, doubles ou à deux coups. Le *fusil* tournant est celui dans lequel les deux canons sont superposés, et viennent présenter tour à tour leur cheminée au chien immobile, fixé à la crosse. Il y a aussi des *fusils* à quatre coups, tournants ou non tournants; tous sont des armes de curiosité plutôt que de service. La canardière est un *fusil* de chasse à long canon. Le boucanier, porté par les anciens boucaniers et les flibustiers, a acquis une certaine célébrité dans le nouveau monde. Le *fusil* à nécessaire porte, dans la crosse, tous les outils utiles pour le montage et le démontage des pièces.

Nous allons donner une idée générale des principaux mécanismes de chacun de ces systèmes, en nous bornant à ceux qui sont postérieurs à l'invention de la platine à silex, en d'autres termes, du *fusil* proprement dit : on les désigne généralement par le nom de celui qui les a inventés.

— *Fusil Chaumette* (1751). Le canon et le bois étaient traversés, près de la culasse, par une vis, dont l'axe était vertical, et qui faisait corps avec une sous-garde mobile. Une révolution de cette sous-garde faisait abaisser la vis, et découvrait, au-dessus du canon, l'ouverture servant à introduire la cartouche. Le mouvement contraire refermait le système. La balle, retenue par l'encrassement, rendait souvent la charge irrégulière. De plus, des grains de poudre s'amassaient peu à peu sur la vis, et finissaient par l'empêcher de fonctionner.

— *Fusil Montalembert* (1776). La culasse était ouverte de part en part dans le sens vertical, perpendiculairement à l'axe du canon, de manière à recevoir un prisme quadrangulaire, auquel l'inventeur donnait le nom de *clapet*. Ce clapet portait une rainure longitudinale, dans laquelle entrait une espèce de mentonnet à bascule, qui lui permettait de monter et de descendre dans son encastrement sans pouvoir en sortir. Il était, en outre, appuyé sur une vis, qui occupait la place du bouton de culasse, et qui était réunie par une tige à un pontet de sous-garde mobile. C'est à l'aide de ce pontet qu'on arrêtait ou qu'on détachait le clapet. Voulait-on charger le *fusil;* on desserrait le clapet, qui, s'abaissant aussitôt par son propre poids, mettait à découvert l'orifice du tonnerre. On introduisait la cartouche dans cette ouverture, puis on relevait et arrêtait le clapet, qui faisait alors office de culasse. Le *fusil* Montalembert fit beaucoup de bruit au moment où il parut; mais on ne le trouva pas établi avec assez d'exactitude pour empêcher le crachement.

— *Fusil de Vincennes* (vers 1775), ainsi appelé du lieu où on le mit en expérience. Le canon se séparait du tonnerre, et les points de jonction étaient taraudés de manière à se visser l'un dans l'autre. Pour visser et dévisser, on se servait d'une espèce de poignée que l'on fixait sur le canon. Cette arme se recommandait par son excessive simplicité; mais le moindre encrassement formé dans les pas de la vis l'empêchait de fonctionner.

— *Fusil Pauly* (1812). La culasse et la crosse étaient réunies au canon au moyen de deux tourillons latéraux, et la partie supérieure du tonnerre portait un crochet à charnière qui, venant s'adapter dans un arrêtoir fixé au-dessus de la crosse, servait à maintenir l'arme droite. Quand on voulait charger, on détachait le crochet; la crosse basculait en tournant sur les tourillons, et découvrait l'orifice du tonnerre. Il n'y avait plus qu'à placer la cartouche, après quoi on redressait la crosse et on l'arrêtait avec le crochet. Ce mécanisme manquait de solidité, et donnait, en outre, beaucoup de crachement.

— *Fusil Julien Leroy* (1817). Le canon étant coupé au point de jonction du tonnerre et de la culasse, les deux parties étaient réunies par un pivot fixé sur la surface inférieure du canon, et retenues sur la surface supérieure au moyen d'un arrêtoir glissant dans une coulisse. En faisant tourner sur ce pivot la crosse, à laquelle tenait la culasse, on découvrait l'orifice du tonnerre. La cartouche mise en place, on ramenait la crosse à sa première position, et la culasse venait servir d'appui à la charge. Le mécanisme était très-simple, et permettait de tirer avec une grande rapidité; mais si l'arrêtoir était trop serré, le moindre encrassement rendait son mouvement fort difficile, et, s'il ne l'était pas assez, il y avait crachement : le pivot pouvait même se fausser.

— *Fusil Pottet* (1818). C'était le *fusil* Pauly perfectionné. Il avait plus de solidité que ce dernier, et, pour éviter le crachement, on avait ajouté à la cartouche un petit culot de cuivre, qui s'appuyait sur la culasse, et interceptait ainsi les jets d'inflammation.

Les *fusils* qui suivent sont tous postérieurs à 1831. Ce sont les premières armes se chargeant par la culasse dont l'usage se soit répandu.

— *Fusil Robert.* Une pièce de culasse, qui s'adapte exactement au tonnerre, tourne sur des tourillons faisant corps avec le canon. Cette culasse est formée de deux parties : d'une partie solide, destinée à résister au choc de l'explosion, et d'une branche faisant levier, qui, lorsque l'arme est fermée, vient s'arrêter dans des crans de la crosse. Pour charger, on décroche le levier en l'élevant. Ce mouvement fait tourner la culasse sur ses tourillons, et découvre l'orifice du tonnerre; on introduit la cartouche dans celui-ci, et, en rabaissant le levier, la partie solide de la culasse bouche parfaitement cet orifice et y reste fortement appliquée. Ce mécanisme est simple et solide; mais, quand il n'est pas construit avec le soin le plus minutieux, il offre deux inconvénients, en raison du mode particulier d'inflammation de la charge. La cartouche porte elle-même son amorce, laquelle consiste en un petit tube de cuivre qui contient la poudre fulminante, et qui est placé en arrière de la cartouche en la dépassant un peu. Dans l'intérieur du bois est logé un petit marteau qui, à l'aide d'un ressort et d'une détente que fait agir la gâchette, vient frapper sur le tube. Ce marteau est disposé de façon à être armé ou mis au repos par le mouvement même du levier qui fait tourner la culasse, et un trou pratiqué à la sous-garde sert au dégagement du gaz provenant de l'inflammation. Pour que l'arme fonctionne de la manière la plus satisfaisante, il faut que la cartouche soit mise en place avec une attention toute particulière. De plus, si les divers organes du système présentent quelque défectuosité, ils n'indiquent pas suffisamment quand le *fusil* est armé.

— *Fusil Lefaucheux.* La culasse est fixe, et fait corps avec une pièce, également fixe, sur laquelle s'appuie la partie inférieure du tonnerre. Le canon est adapté à l'extrémité de cette pièce au moyen d'une charnière, de manière à joindre exactement la culasse. Sous le tonnerre sont placés deux crochets qui pénètrent dans la pièce de support, et y sont retenus par un boulon tournant, à tête aplatie et en forme de T. Ce boulon est mis en mouvement par un levier, appelé clef, qui se trouve au-dessous de la pièce de support. Pour charger, on fait tourner le boulon de façon à détacher les crochets, puis on fait basculer le canon sur sa charnière, ce qui met à découvert l'ouverture du tonnerre. Il n'y a plus qu'à introduire la cartouche; après quoi on redresse le canon, et on le fixe sur la pièce de support en agissant sur le boulon avec la clef. Le *fusil* Lefaucheux n'exige pas autant de précision que le précédent, et présente autant de solidité. Dans le principe, il était sujet au crachement; mais on a remédié à cet inconvénient, en munissant la partie inférieure de la cartouche d'un culot métallique qui bouche la jonction du tonnerre avec la culasse.

— *Fusil Beringer.* Comme dans le *fusil* Lefaucheux, le canon bascule et s'appuie sur une pièce de support faisant corps avec la culasse; mais, au lieu d'être retenu dans cette pièce par des crochets et un boulon, le tonnerre s'y encastre en entier, et c'est un pontet de sous-garde mobile qui sert à le détacher pour le chargement et à le maintenir en place pour le tir. Afin d'éviter toute possibilité de crachement, on introduit la cartouche dans un tube de cuivre, qui la contient tout entière, et dont le fond est muni de la quantité de poudre fulminante nécessaire pour former l'amorce. Enfin, le dessus du tonnerre porte, à la place de la cheminée, un petit ressort qui, frappé par le marteau, communique la percussion sur le bord inférieur du tube, et enflamme l'amorce sans même percer le métal qui la renferme. Grâce à cette disposition de la cartouche, il ne peut y avoir aucune déperdition de gaz au moment de l'explosion. De plus, la charge et l'amorce, n'ayant aucune communication avec l'air extérieur, sont complétement à l'abri de l'humidité.

— *Fusil Lepage.* Il appartient au même systeme que le précédent, c'est-à-dire que, dans cette arme, c'est encore le canon qui bascule pour découvrir l'orifice du tonnerre. Seulement, on lui fait exécuter ce mouvement au moyen d'une branche fixée au-dessus du tonnerre, et qu'on élève ou abaisse, suivant qu'on veut charger ou tirer.

Jusqu'alors les *fusils* se chargeant par la culasse n'avaient été considérés que comme des armes de luxe; leur prix était trop élevé, leur manipulation trop difficile, pour qu'on pût songer à en faire des armes de guerre. Mentionnons toutefois le *fusil* koptipteur, inventé par le baron Heurteloup, et que la Russie fut sur le point d'adopter en 1836. L'innovation consistait dans le remplacement de la capsule par un tube de métal rempli de fulminate, logé dans le bois du *fusil*, et qu'un mécanisme rotatoire venait placer automatiquement sous le chien. Les inventions postérieures firent dédaigner ce perfectionnement, qui avait du bon. Les choses en étaient là, et le simple *fusil* à piston restait considéré comme la meilleure arme de guerre, lorsque la guerre des duchés et, un peu plus tard, la bataille de Sadowa mirent en évidence le *fusil* à aiguille.

— *Fusil à aiguille.* Le *fusil* à aiguille, devenu si célèbre, était déjà connu depuis bien des années. Son invention date de 1848. Le modèle primitif, après avoir subi plusieurs perfectionnements, diverses simplifications, a été adopté par la Prusse, un peu avant 1860. Nous lisons dans un ouvrage édité à cette époque : « La Prusse a armé un assez grand nombre de ses soldats de *fusils* à aiguille, se chargeant par la culasse. Ces armes, dont le chargement est fort rapide, paraissent manquer de solidité. C'est à l'expérience de la guerre à décider si leurs avantages compensent les inconvénients qu'on leur attribue. » (Léon Marès, *Des nouvelles armes rayées;* Paris, 1860). Ce *fusil* est représenté sur la figure 1; les détails des principales pièces sont donnés par les figures 2 et 3

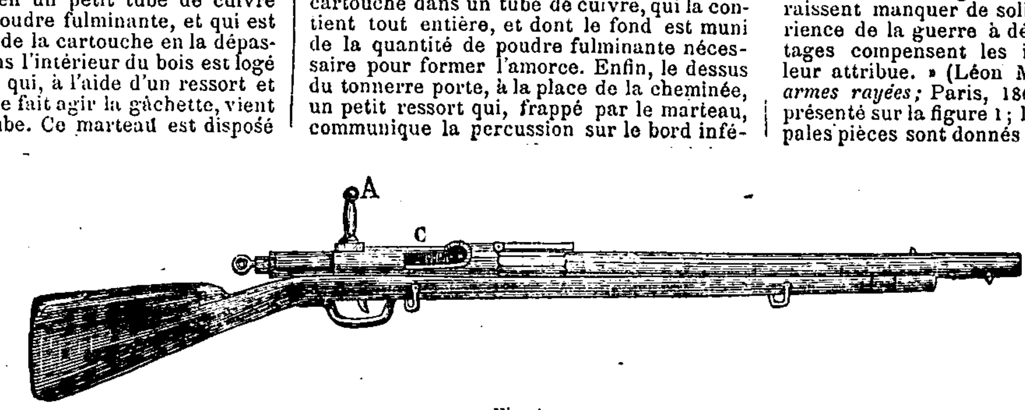

Fig. 1.

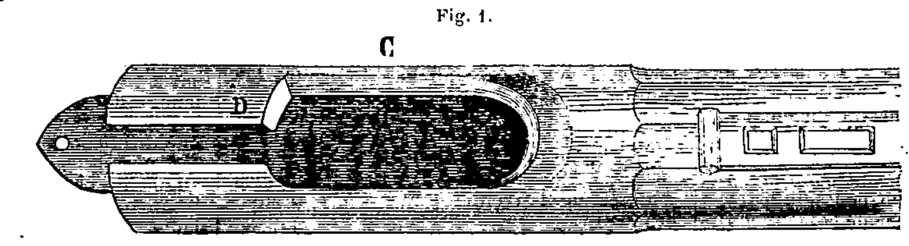

Fig. 2.

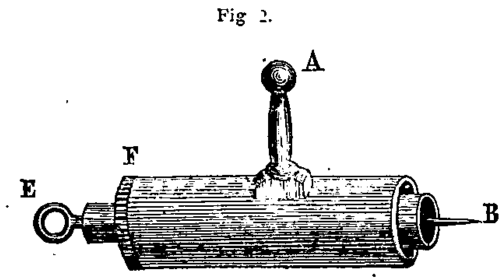

Fig. 3.

Le *fusil* à aiguille est garni de bois sur presque toute sa longueur : le fût va presque jusqu'à la bouche, et ne laisse à découvert que la partie du canon strictement nécessaire pour recevoir la douille de la baïonnette. La détente est une détente ordinaire. Il n'y a point de batterie. Le feu est communiqué à la charge par l'aiguille B, qui frappe l'amorce, placée au centre de la cartouche. Cette amorce est une poudre fulminante. La balle est forcée, le diamètre du canon étant plus étroit que celui de la chambre. Le canon est fermé à son extrémité, près de la crosse, par une clef A, et porte à sa partie supérieure une ouverture C, servant à introduire la cartouche. Lorsque le *fusil* est chargé, l'entaille D arrête la clef. Pour le charger, on tourne la clef de gauche à droite; on la fait glisser vers la crosse; on découvre l'ouverture C, et, l'arme étant comme l'indique la fig. 1, on introduit la cartouche dans la chambre. Les mouvements inverses de ceux que nous venons de décrire ferment l'ouverture. Pour armer le *fusil*, on tire à soi l'aiguille, au moyen de l'anneau E. Pour faire feu, on presse la détente. Le ressort à boudin, qui retient l'aiguille, est débandé par le mécanisme de la détente, l'aiguille part, frappe l'amorce, et le *fusil* est déchargé. La roue à crans F, que l'on aperçoit sur la fig. 3, sert au soldat à dévisser la culasse. De cette façon, il peut de temps en temps visiter le ressort à boudin, et, au besoin, changer l'aiguille, si elle est hors de service.

Le soldat prussien porte 60 cartouches, 30 à gauche et 30 à droite de la ceinture, et peut tirer 12 coups à la minute; mais il lui est recommandé d'agir avec calme, de ménager ses munitions, et de ne décharger son arme que six fois environ en soixante secondes. Ce *fusil*, quoique un peu lourd, est excellent, et il a grandement contribué aux succès des armées allemandes en Autriche et en France.

— *Fusil Chassepot.* Ce *fusil* a été inventé par M. Chassepot, contrôleur d'armes à Saint-Thomas-d'Aquin. C'est l'arme adoptée, depuis 1868, pour l'armée française, après de nombreuses expériences faites au camp de Châlons (1866).

Le *fusil* Chassepot est un peu plus court que le *fusil* de munition ordinaire; il ne pèse que $3^{kil},030$. La hausse est à curseur. Les divisions qu'elle porte sont : 1, 5, 6, 7, 8, 9, et au cran de mire supérieure, 1,000. Ces divisions, placées au-dessus des traits gravés qui leur correspondent, indiquent à quelle hauteur il faut placer le curseur pour tirer de but en blanc aux différentes distances de 100 mètres, 500 mètres, 700 mètres, 800 mètres, 900 mètres et 1,000 mètres.

Le canon est du calibre de $0^{m},011$. Il porte quatre rayures en hélice, moitié plein et moitié vide. On est arrivé à ces résultats plus que satisfaisants, dans les expériences, qu'à 1,000 mètres, on mettait la moitié des balles dans les cibles. Le *fusil* porte, du reste, jusqu'à 2,000 mètres. La vitesse du tir est de 7 à 10 coups à la minute, suivant le soin que l'on met à viser; elle demeure constante, tandis qu'avec le *fusil* à aiguille prussien on a constaté qu'elle décroissait, et même assez rapidement, dans un tir prolongé.

Ces notions générales données, arrivons à la description succincte du *fusil* Chassepot.

Nous dirons en même temps quelques mots de sa manœuvre simple, sûre, rapide et exempte de danger pour le soldat. Nous ne répéterons pas ici comment, au moyen d'une aiguille, on peut enflammer une cartouche : d'assez longues explications ont été données à ce sujet, à propos du *fusil* à aiguille prussien, et à l'article CARTOUCHE, à propos de la cartouche de ce *fusil*. On sait que, pour enflammer la charge, l'aiguille, poussée par un ressort à boudin, perfore la cartouche et frappe l'amorce.

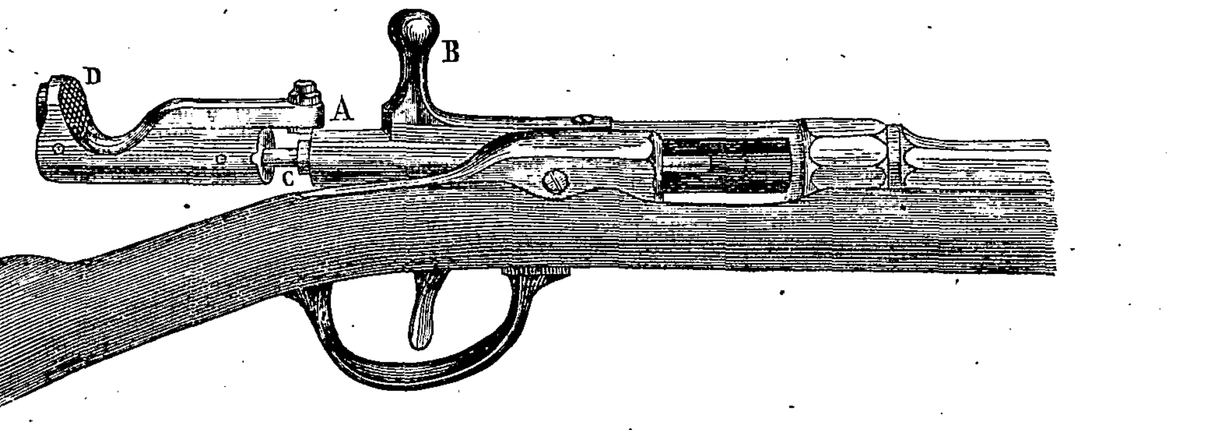

Fig. 1.

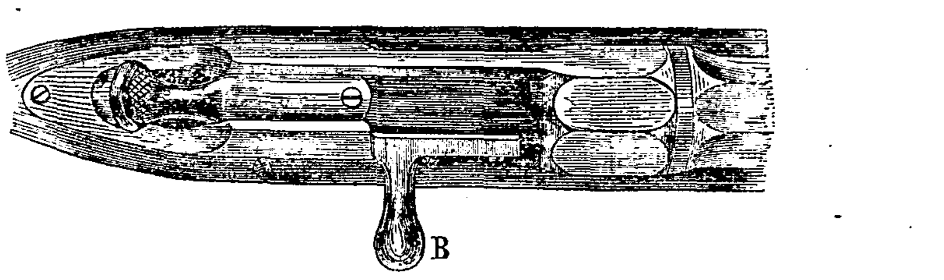

Fig. 2.

La cartouche s'introduit dans le canon du *fusil* Chassepot par une ouverture pratiquée sur le côté droit du tonnerre. On aperçoit très-bien cette ouverture sur la figure 1, qui représente l'arme ouverte, vue de profil, du côté droit.

C'est au moyen du cylindre A, qui peut glisser dans le tonnerre et en remplit exactement la capacité, qu'on démasque ou qu'on masque l'ouverture, suivant qu'on tire ce cylindre d'avant en arrière, ou qu'on le pousse d'arrière en avant.

Parlons tout de suite du cylindre A (v. fig. 1). Il n'est pas massif; il est traversé suivant son axe par la tige C. Ce cylindre obturateur, cette culasse mobile est formée de deux parties : la partie intérieure à l'arme, à laquelle est fixée la clef B, contient le ressort à boudin, qui fait mouvoir l'aiguille, quand on agit sur la gâchette; elle peut tourner autour de la tige C; la seconde partie, plus courte que la première, porte le chien D. C'est en agissant sur ce chien, en le tirant à soi, qu'on bande le ressort de l'aiguille, qu'on arme, en un mot. La figure 1 représente le *fusil* armé. Dans cet état, les deux parties de la culasse sont séparées : elles se rejoignent quand le *fusil* est au repos. La tige C, qui unit les deux parties de la culasse, sert de gaîne à l'aiguille, gaîne d'où elle ne sort qu'à l'instant du coup de feu.

Supposons maintenant que l'on veuille refermer l'arme. Après avoir introduit la cartouche dans le tonnerre, on poussera le cylindre A en avant, au moyen de la poignée B, et on rabattra cette poignée en la faisant tourner de gauche à droite, autour de la tige C. Le premier de ces mouvements aura fait avancer la culassé, qui aura poussé la cartouche dans le canon, et le second aura immobilisé cette culasse mobile, qui ne pourra alors être rejetée en arrière au moment de l'explosion de la poudre. Si l'on presse alors la détente, le coup part, et, à ce moment, les deux parties de la culasse séparées, celle qui porte le chien, et celle qui porte la clef B, arrivent au contact. La figure 2 représente le *fusil* vu en dessus, après la décharge ou avant la charge.

Si l'on voulait démasquer l'ouverture du tonnerre, on ferait les mouvements inverses. Après avoir armé, en tirant à soi le chien D, on ferait tourner la clef B de droite à gauche, et on la tirerait en arrière.

Ainsi, en résumé, la manœuvre du *fusil* Chassepot, la charge, qui remplace l'ancienne charge en douze temps, comprend cinq temps :

1° Armer;

2° Relever, par un coup sec de la paume de la main droite, la clef B, et la tirer en arrière;

3° Placer la cartouche;

4° Refermer l'arme par deux mouvements inverses de ceux du n° 2;

5° Presser la détente pour faire feu.

Comme on vient de le voir, le premier mouvement de la charge est celui d'armer le *fusil* : on pourrait craindre alors quelque accident durant les autres temps de la manœuvre de l'arme; il n'en est rien. Par un mécanisme ingénieux de la batterie, l'aiguille ne peut sortir de la gaîne dans laquelle elle est cachée, que lorsque le *fusil* est complétement fermé : il n'y a donc pas d'explosion de cartouche à redouter. M. Chassepot a pris les mêmes précautions utiles dans son mousqueton : le chien ne peut tomber que lorsque le mousqueton est complétement clos. Tout le monde a comparé, et nous comparerons aussi succinctement le *fusil* à aiguille de l'armée prussienne au *fusil* à aiguille de l'armée française. L'avantage restera à ce dernier.

Dans le *fusil* prussien, pour bander le ressort de l'aiguille, il faut appuyer sur l'extrémité d'un ressort situé à l'extrémité postérieure de la culasse. Ce mouvement devient pénible, après plusieurs coups tirés, lorsque les frottements sont augmentés par l'encrassement; par suite, la vitesse du tir diminue sensiblement. Cet inconvénient n'existe pas dans le *fusil* Chassepot. Le rugueux du chien offre toute la prise désirable pour le mouvement de traction qui arme le *fusil*.

Il y a des crachements à l'arrière, dans le *fusil* prussien. La construction particulière de la culasse du *fusil* Chassepot fait disparaître ces crachements. On peut lire, à l'article MOUSQUETON CHASSEPOT, comment l'inventeur obtint une fermeture hermétique.

Dans le *fusil* Chassepot, il n'y a pas d'explosion possible durant la charge, parce que l'aiguille ne peut sortir de sa gaîne qu'au moment où l'arme est fermée. L'aiguille du *fusil* prussien ne présente pas les mêmes garanties.

De cette courte analyse, il résulte que le *fusil* Chassepot est préférable en tout au *fusil* à aiguille prussien, et, si ce n'est pas une arme parfaite, elle a du moins justifié les craintes de l'inventeur du *fusil* à aiguille prussien.

« ... Un correspondant du *Times*, racontant la visite qu'il avait faite au célèbre inventeur du *fusil* à aiguille, en Prusse, terminait son récit par une question qui se présente depuis longtemps à tous les esprits :

« Ne craignez-vous pas qu'on fasse en- » core mieux que vous? demanda le journa- » liste.

» — Je m'efforce moi-même de perfection- » ner mon *fusil*, avait répondu le vieil in- » venteur, mais je redoute les armuriers de » France. »

» Cette appréhension était un éloge pour notre pays. M. Chassepot a prouvé victorieusement que l'opinion du créateur du *fusil* à aiguille était pleinement justifiée, et le *fusil* français est, grâce à lui, incontestablement supérieur au *fusil* prussien. » (*Illustration* du 20 octobre 1866.)

— *Fusil à tabatière*. Voici en quoi consiste le système du *fusil* dit *à tabatière*. Le canon est coupé, le tonnerre est dégagé par le moyen d'une pièce pleine, avec un petit canal étroit pour donner passage à l'agent percuteur. Cette pièce pleine est placée au-dessus du tonnerre. Elle est le principal accessoire du système, qui se ferme et s'ouvre au moyen d'une charnière, dans le genre de celle adaptée au couvercle des tabatières. Le mécanisme est des plus simples. Au-dessous de la culasse se trouve la pièce mobile qui dégage à volonté l'orifice du canon, en pivotant sur la charnière. Le tonnerre dégagé, la cartouche est introduite, la tabatière est refermée, et le choc a lieu, sur la cartouche à inflammation centrale, par le piston ou aiguille qui traverse la pièce mobile mise en place pour le tir. Le *fusil* à tabatière étant simplement le *fusil* à piston transformé, le canon n'étant pas changé, le calibre étant le même, cette arme a ni plus ni moins de portée, de justesse et de tension de trajectoire que le *fusil* dont on se servait dans l'armée avant l'adoption de l'arme se chargeant par la culasse; mais il a l'extrême avantage du tir rapide, et, en un instant, on peut apprendre à s'en servir, à le charger et à le décharger, tant son mécanisme est simple: Ajoutons toutefois que le *fusil* à tabatière a l'inconvénient d'être extrêmement lourd, de sorte qu'il est difficile à un homme, même d'une vigueur moyenne, de le mettre solidement en joue. Enfin, il exige des cartouches métalliques, plus dispendieuses et plus lourdes que celles du chassepot. En résumé, bien qu'inférieur sous certains rapports au *fusil* Chassepot, le *fusil* à tabatière n'en est pas moins un bon engin de guerre, propre à rendre d'excellents services.

— *Fusil de rempart*. Ce *fusil* a succédé au mousquet de rempart. Dans le principe, ces *fusils* « étaient de petits canons allongés, affûtés, ayant été tirés d'abord à mèche, ensuite à silex, quelquefois même de ces deux manières en même temps, comme le faisaient, en 1666, ceux de Montecuculli. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre*.) Le *fusil* de rempart se chargea plus tard par la culasse. Le tonnerre se séparait du canon pour recevoir la charge; il s'amorçait avec des capsules fulminantes. « Le canon en est carabiné, à douze cannelures rondes, suivant une hélice qui fait un tour et demi dans la longueur du canon, à partir de la tranche antérieure du tonnerre, et dont l'inclinaison augmente progessivement depuis le tonnerre jusqu'à la bouche. Un pivot, qui sert de point d'appui au *fusil*, est fixé entre deux rosettes, à l'extrémité antérieure de la pièce de culasse.

» Le *fusil* de rempart se tire étant soutenu. Le moyen de support le plus convenable consiste en piquets enfoncés de toute leur hauteur sur la plongée du parapet, ou plantés en arrière. A défaut de piquets, on peut faire feu en enfonçant simplement le pivot dans un parapet, un épaulement, etc. Dans le cas où des *fusils* de rempart devraient agir en dehors des ouvrages, des piquets semblables à ceux dont on vient de parler, ou des chevalets portatifs semblables à un pied de planchette, peuvent servir de support. » (Général Colly, *Supplément* au *Dictionnaire de l'artillerie*.)

« Il a existé un grand nombre de modèles de *fusils* de rempart, et on a fait de nombreux essais sur cette espèce de gros *fusil*; il y en a eu qui étaient uniquement destinés à lancer des pierres, d'autres des grenades. Ces derniers se nommaient grenadiers. On en a fait qui étaient composés d'un certain nombre de canons placés de front sur un même fût, et qu'on tirait ensemble ou successivement : on les appelait tuyaux d'orgue; il y en avait qui étaient formés de plusieurs fûts et de plusieurs canons réunis sur une même crosse. Les orgues, employées quelquefois dans la marine, ont pris aussi le nom de *fusils* d'abordage. Les *fusils* de rempart ont souvent varié, tant sous le rapport de la longueur du canon que sous celui de la force du calibre; il y a eu de ces calibres depuis 8 jusqu'à 16 balles à la livre. » (*Encyclopédie du XIX^e siècle*.) Cette arme est à peu près abandonnée.

— *Fusils de chasse*. Le *fusil* de guerre étant trop pesant pour servir comme arme de chasse, on a eu l'idée de faire, spécialement pour cet usage, des armes moins lourdes, d'un calibre moins fort, mais plus finies et plus maniables. Ceux qui fabriquent ces armes n'étant point obligés de s'astreindre à un modèle particulier, et étant libres de les travailler avec un soin qui a pour unique limite le prix auquel ils veulent les vendre, on conçoit qu'elles ont dû atteindre de bonne heure un haut degré de perfection. Aussi, les *fusils* de chasse sont-ils meilleurs que les *fusils* de guerre. Ce qui précède explique aussi pourquoi ils présentent des variétés de forme si nombreuses, surtout depuis l'invention de la platine à percussion.

Les *fusils* de chasse actuels, pour si peu qu'ils aient été faits avec soin, sont à canons tordus, damassés, à rubans, etc., et à platine à percussion. Beaucoup se chargent par la culasse. Il y en a aussi de rayés. Le canon monté sur un fût léger, ordinairement en bois de noyer, est quelquefois bronzé pour mieux le défendre de la rouille. Souvent, au lieu d'être rond extérieurement, il est à faces longitudinales. Les différentes pièces de la platine, étant faites pour chaque arme en particulier, sont généralement ajustées avec beaucoup plus de précision qu'on ne peut le faire dans une fabrication en grand.

Il y a des *fusils* simples et des *fusils* doubles, c'est-à-dire à un ou à deux coups. Les *fusils* doubles se composent de deux canons soudés l'un à côté de l'autre, au moyen d'une plate-bande. Ils ont deux platines, l'une à droite et l'autre à gauche, qui correspondent à chaque canon, et une détente distincte communique le mouvement à chaque platine. Il existe un autre *fusil* double, appelé *fusil tournant*, qui est fait d'une manière différente. Dans ce *fusil*, les deux canons sont assemblés l'un au-dessus de l'autre, et s'appuient sur une brisure tournante pratiquée au défaut de la culasse. La platine est en deux parties : la partie postérieure, formée du chien, qui est unique, et fixée sur le bois; l'autre partie, composée de deux batteries ou de deux cheminées, une pour chaque canon, occupe sa place ordinaire. On tire le premier coup avec le canon supérieur; puis, faisant tourner les deux canons avec la main, on amène celui qui a tiré en dessous, et celui qui doit tirer en dessus, de façon à présenter la batterie ou la cheminée de ce dernier devant le chien. Cette arme n'a jamais été qu'un objet de curiosité à cause des difficultés que présente sa fabrication, et de la précision qu'elle exige.

Anciennement, pour tirer les animaux qui ne se laissent pas approcher, on se servait de *fusils* appelés *canardières*, dont le canon, bien plus long que celui des *fusils* ordinaires, avait communément près de 2 mètres. Ils étaient aussi d'un plus fort calibre, ce qui nécessitait naturellement des charges plus considérables. On obtenait avec ces *fusils* des portées très-grandes; mais ces portées étaient dues à la charge et non, comme on le croyait généralement, à la longueur du canon. Aujourd'hui, on ne fabrique guère d'arme de chasse dont la longueur dépasse 0^m,80, l'expérience ayant prouvé que cette dimension est la plus convenable, soit pour la perfection du travail de l'ouvrier, soit pour la facilité du pointage, soit, enfin, pour la justesse du tir.

— *Fusils à plusieurs coups*. Le premier moyen qui s'offre à l'esprit pour établir des *fusils* de ce genre, c'est d'augmenter le nombre des canons suivant le nombre de coups qu'on veut obtenir de suite : c'est ainsi qu'on a fait des *fusils* à deux, à quatre et même à six canons; mais ces armes sont trop lourdes et trop embarrassantes. Aussi, à l'exception de celles à deux coups généralement employées pour la chasse, les a-t-on abandonnées. Les inventeurs se sont alors ingéniés à résoudre le problème en ne faisant usage que d'un seul canon. Plusieurs centaines de systèmes ont été proposés à cet effet, depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Les plus importants appartiennent à l'un des trois genres suivants :

Premier genre. Deux réservoirs ou magasins, l'un pour les balles, l'autre pour la poudre, sont creusés dans la crosse ou bien disposés sous forme de tubes, à côté ou au-dessus du canon. Un mécanisme, nécessairement fort compliqué, fait arriver successivement la poudre et la balle dans le tonnerre, par la culasse, tandis que, dans le même temps, le bassinet, si la platine est à pierre, se remplit de poudre, que la batterie se ferme et que le chien s'arme : si la platine est à percussion, les amorces sont enfermées dans un réservoir particulier, et chacune d'elles vient se mettre à la place destinée à la recevoir. Les *fusils* de ce système sont dits *à magasins*. Un des plus curieux est celui que l'on a nommé *fusil de Louis XV*, parce qu'il fut exécuté, en 1767, par un arquebusier de Saint-Etienne, qui en fit hommage à ce prince. Il peut tirer vingt-quatre coups de suite, et se voit au Musée d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin.

Deuxième genre. Plusieurs charges sont placées l'une sur l'autre dans le même canon et séparées par autant de rondelles de cuir ou par quelque autre moyen analogue. Elles reçoivent le feu par un égal nombre de lumières ou de marteaux, selon la nature de la platine; ou bien le feu se communique de la supérieure à l'inférieure par un canal percé à travers les balles et rempli de poudre. Ces armes sont souvent désignées sous le nom de *fusils à répétition*. Il en existe qui tirent jusqu'à quatorze coups.

Troisième genre. Un barillet ou cylindre porte plusieurs chambres sur sa circonférence. Les

chambres étant chargées et amorcées, ce barillet tourne autour d'un arbre central et amène successivement chaque chambre devant le canon. Une seule platine suffit pour mettre le feu à toutes les charges. Les *fusils* de cette espèce s'appellent *fusils revolvers* ou *fusils tournants*. Il y en a à trois, quatre, cinq, six et huit coups.

La rapidité de tir que l'on avait en vue dans les inventions précédentes est obtenue avec beaucoup moins de peine par le chargement à l'arrière; aussi ce perfectionnement a-t-il été tout d'abord appliqué aux *fusils* de chasse.

Les *fusils* de chasse se chargeant par la culasse sont très-nombreux; on peut les diviser en deux classes. Les uns se séparent en deux parties, au tonnerre, de telle sorte que la crosse et le canon cessent de se trouver en ligne droite; dans les autres, le canon et la crosse restent liés l'un à l'autre et l'on introduit la charge par une ouverture ménagée dans la culasse. Les *fusils* Lefaucheux appartiennent à la première catégorie; un levier mobile, fixé sous le canon, se déplace par un mouvement de droite à gauche et permet au canon de basculer; on introduit la cartouche, on relève le canon et on replace le levier par un mouvement inverse. Les cartouches sont munies d'un culot métallique; le feu est mis à la poudre par la percussion d'un chien sur une tige, qui dépasse le culot de la cartouche et frappe sur la capsule, fixée au centre intérieur du culot.

L'armurier Galand (v. GALAND) a créé récemment trois fusils de chasse que nous devons faire figurer dans la nomenclature de ces sortes d'armes, parce qu'ils nous paraissent réaliser, dans ce genre, non pas le *nec plus ultra*, mais la dernière expression à notre époque de la perfection dans les armes de chasse.

Le *fusil à canons tournants* offre cet immense avantage qu'il reste toujours parallèle à lui-même, c'est-à-dire que, pour le charger, dans l'action qui sépare les canons de la culasse, il ne se casse pas en deux : l'horizontalité ne se trouve pas détruite, comme dans tous les systèmes qui émanent plus ou moins directement du système Lefaucheux. En effet, dans tous les systèmes de *fusil* à bascule, au moment où, pour extraire la douille de la cartouche vidée et la remplacer par une cartouche pleine — que la cartouche soit à broche, ou à feu central, — on opère une scission entre les canons et la culasse; le mouvement de bascule que subissent les canons qui s'abaissent rompt tout à coup l'horizontalité de l'arme. Il est nécessaire de faire un effort pour, après le chargement, ramener l'arme dans sa position normale; dans tous les cas, l'équilibre est forcément détruit, ce qui est le plus grand désavantage qu'un chasseur puisse éprouver, à cause des surprises. Dans l'arme nouvelle de M. Galand, ce défaut si grave disparaît. Au moyen d'un ressort placé en avant de la sous-garde et que l'un des doigts de la main gauche peut presser, la crosse tout entière vire, en s'éloignant des canons, sur un axe parallèle à ceux-ci, fait un quart de tour à gauche et découvre les tonnerres. Le chargement opéré, l'arme se referme par un mouvement inverse exécuté par la main droite, et se trouve immédiatement ramenée à sa position normale, c'est-à-dire prête à être portée à l'épaule et à être tirée. La main gauche n'a pas bougé; elle n'a servi qu'à maintenir le *fusil* en équilibre. Le mouvement de virement, dont nous venons de parler, est produit par un pas de vis d'un calibre plus que suffisant qui relie les canons à la crosse. Ce système aussi simple qu'ingénieux s'applique à tous les calibres et à tous les systèmes de percussion.

Jusqu'à présent, les *canardières* avaient été, en général, mal comprises, et leur construction était vicieuse sous plus d'un rapport. Presque toujours on exagérait la longueur du canon, ce qui donnait un poids considérable à l'*avant*, et, tout en tenant la crosse un peu plus forte que dans une arme de chasse ordinaire, on n'arrivait jamais à l'*étoffer* assez, à l'alourdir suffisamment pour établir un contre-poids normal du canon. Autre désagrément : ces sortes d'armes se chargeant à la baguette, le moindre encrassement du canon rendait presque impossible l'introduction des bourres jusqu'au fond du *fusil*. Le système Lefaucheux, se chargeant par la culasse, n'offrait pas une solidité suffisante à cause des charges énormes de poudre qui bientôt disloquaient l'arme sous l'effort des premières décharges; de plus, les douilles en carton des cartouches étaient défectueuses comme solidité, onéreuses comme prix, et n'empêchaient nullement le *crachement*.

Tous ces défauts, il importait de les conjurer. Dans ce but, M. Galand a réduit le canon, calibre 4, à une longueur de 1 mètre, et il a donné au tonnerre une épaisseur telle que l'arme se trouve exactement équilibrée à l'endroit où la main gauche doit la supporter à la hauteur de l'épaule. La crosse est courte, très-forte, très-épaisse, et la plaque de couche est disposée de façon à emboîter exactement l'épaule. Il a adopté pour cette canardière le solide système du *canon tournant*, en donnant à la vis qui relie le canon à la crosse les proportions énormes de 0m,08 de longueur et 0m,03 de diamètre. Une clef très-solide, et qui aide au maniement de l'arme, fixe le canon pour le tir. Les cartouches spéciales à la canardière sont en acier fondu. leur épaisseur et leur longueur ont été soigneusement calculées; l'expérience a prouvé qu'elles ne se déforment jamais et qu'elles peuvent servir indéfiniment. Elles doivent être légèrement graissées avant leur introduction dans l'arme, et leur extraction s'opère sans la moindre difficulté. Elles sont à broche et facilement réamorçables au moyen de petites capsules qui, coiffant une extrémité de la broche, s'introduisent par le trou d'amorce. La charge de 10 à 12 grammes de poudre donne un tir foudroyant, au but en blanc de 150 mètres : à cette distance tout volatile touché par le plomb reste sur place. En portant la charge à 15 ou 16 grammes, et en *couvrant* le but (car le but en blanc de l'arme ne dépasse pas 150 mètres), on a un tir efficace jusqu'à 200 mètres; même à cette distance un coup jeté dans une bande de canards peut en tuer un grand nombre. Enfin, et la chose vaut qu'on l'observe, le recul de l'arme, malgré l'énormité de la charge, n'est point exagéré.

La petite carabine de salon et de jardin que tout le monde connaît, qui se charge avec des capsules Flobert, à balles, et aussi à plomb pour tirer des moineaux, a subi une heureuse transformation entre les mains de M. Galand : d'abord elle ne bascule plus; le tonnerre se découvre au moyen d'un système particulier qui permet l'extraction de la douille de la cartouche tirée et l'introduction d'une nouvelle cartouche. On peut, dès lors, se servir d'une forte cartouche à balle dont la portée peut atteindre avec précision à une distance de 150 mètres, sans crachement possible. Cette arme d'agrément est ainsi devenue une arme de défense d'une sérieuse efficacité. Les limites de tir sont : avec capsules Flobert, 25 mètres; avec cartouches spéciales, 150 mètres et même davantage.

Pour clore l'article des *fusils de chasse*, mentionnons un perfectionnement excessivement important, apporté par M. Galand à la disposition d'un revolver de son invention (v. REVOLVER), et qui consiste dans l'adjonction à cette arme d'une tige d'acier articulée, laquelle, déployée, peut s'adapter à l'épaule comme la crosse d'un fusil et permet de se servir de ses deux mains pour diriger, ajuster et tirer l'arme à coup sûr. Cette fausse crosse se replie le long du revolver et ne lui ajoute qu'un faible poids. Dans ces conditions, le revolver Galand, calibre militaire, devient une arme excellente pour la chasse au sanglier et autres chasses sous bois; il a cet avantage immense de fournir six coups chargés que l'on peut tirer en quelques secondes. Quant à sa portée effective, elle ne peut qu'être supérieure, par suite de l'épaulement, à la portée de ce revolver, qui est de 80 à 100 mètres tiré d'une seule main.

Les *fusils* dont nous allons parler maintenant ne peuvent plus être considérés que comme des objets de curiosité. Ce sont les *fusils* à vapeur et les *fusils* à vent.

— ***Fusil à vapeur.*** Le *fusil* Dickinson est un *fusil* à vapeur imaginé durant la guerre d'Amérique par l'ingénieur Dickinson. Cette arme n'est, à proprement parler, qu'une espèce de fronde, rappelant celle que brandissaient autour de leur tête les guerriers du moyen âge; seulement, l'effet n'est plus le même, on le comprend aisément, la force motrice étant empruntée à une locomobile de douze chevaux. Le canon du *fusil* Dickinson se recourbe à angle droit, environ aux deux tiers de sa longueur; la portion la plus longue tourne autour de la plus petite, établie verticalement, et accomplit plusieurs centaines de révolutions par minute.

Quand la branche horizontale arrive en face d'une ouverture pratiquée dans une ceinture de fer qui l'entoure, elle se décharge et envoie au loin avec une étonnante rapidité tous les projectiles qu'elle contient. Ces décharges sont de véritables pluies de bombes et de boulets que la machine vomit, par une *gueule*, représentant un crocodile qui broie, sous ses puissantes mâchoires, tout ce qui vient à tomber entre ses dents. « En 1837, dit M. Henri de Parville, un ingénieur américain, M. Reynald de Kinderhook, construisit une machine centrifuge lançant un jet continu de projectiles et mue simplement à bras d'hommes. Si l'on en croit le *Scientific American*, cette machine envoyait par minute 1,000 balles de 25 grammes, capables de traverser une planche de 0m,08 d'épaisseur. Malgré ce succès remarquable, la nouvelle arme fut abandonnée; on n'en entendit plus parler. Le *fusil* à vapeur, imaginé récemment par l'ingénieur Dickinson, repose sur le même principe que la machine centrifuge de M. Reynald de Kinderhook; elle diffère, par conséquent, d'une manière complète, des canons à vapeur Perkins et de tous les autres appareils dans lesquels on a tenté d'employer directement la force expansive de la vapeur. »

Le *fusil* à vapeur Dickinson était destiné aux confédérés : le général Buttler, prévenu à temps, ne leur laissa pas le temps de s'en servir, lors de leur séparation des Etats du Nord. Le *fusil* à vapeur fut poursuivi par un régiment, alors qu'il gagnait tranquillement les Etats séparatistes, traîné par quatre mulets. L'inventeur démonta le canon, le détacha du reste de la machine et s'enfuit avec lui. Ainsi, unionistes et séparatistes se partagèrent le *fusil* Dickinson, et durent se contenter des morceaux.

— ***Fusil à vent.*** Bardin commet évidemment une erreur quand il écrit, sur la foi d'autres auteurs, il faut l'avouer : « Cette invention date de 1430 suivant M. Bontemps. Mais M. Moretz-Meyer attribue la découverte de ce mécanisme à Guter de Nuremberg en 1560. » Cette invention remonte bien plus haut qu'au XVe ou au XVIe siècle.

« Il nous reste, dit Dutens, dans son livre des *Origines des découvertes attribuées aux modernes*, il nous reste un traité d'Héron d'Alexandrie intitulé : *Spiritalia*, dans lequel il applique sans cesse l'élasticité de l'air à produire les effets les plus propres à nous convaincre qu'il connaissait parfaitement l'usage meurtrier auquel on pouvait appliquer cette propriété. Ce qui paraîtra encore plus surprenant, c'est que Ctésibius avait, sur ce même principe de l'élasticité de l'air, imaginé ces *fusils* à vent que nous regardons comme une invention moderne. Philon de Bysance nous donne la description la plus exacte et la plus détaillée de cette curieuse machine, dont la construction était telle qu'elle pouvait lancer des pierres à une grande distance. »

Voici un passage curieux tiré des *Eléments de l'artillerie*, par le sieur de Fleurance Rivault, qui vivait au XVIe siècle, avec une gravure représentant le *fusil* à vent connu à cette époque :

« En la première édition des *Elements de l'artillerie à feu*, i'auoy donné quelque indice d'vne arquebuse de nouuelle fabrique, qui se charge simplement d'air et faict néantmoins vn notable effect. Le bruit qui en estoit lors parmi quelques personnages de qualité qui en auoient veu faire present au roy en estoit venu iusques à moy, mais si sourdement, que ie ne sceu alors ny la figure de la pièce, ny le nom de l'auteur : et, m'en estant allé sur cette première nouuelle, hors de ce royaume, aprendre par experience quelles estoyent les armes de Hongrie, ie n'auoy eu moyen de m'informer particulièrement de cette inuention. Mais retourné de là et le souuenir d'en auoir ouy parler m'ayant rendu curieux d'en prendre langue, ie descouury qu'elle venoit du sieur Marin Bourgeois, demeurant à Lisieux en Normandie, homme du plus rare jugement en toutes sortes d'inuentions. » (*Eléments de l'artillerie*, par le sieur de Fleurance Rivault.)

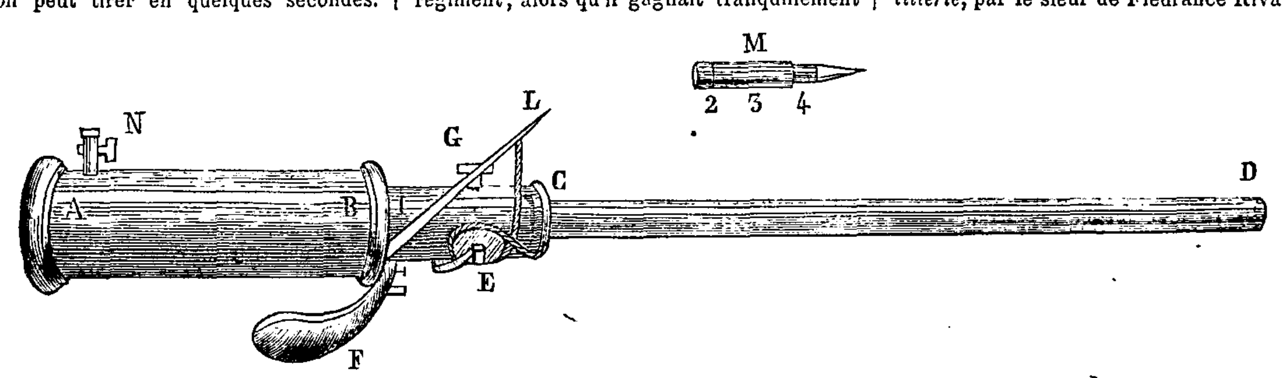

» AB est vn canon de cuiure d'vn pied de longueur, et de quatre poulces de diamètre, dans lequel l'air est poulsé à force auec vne ceringue par la soulpape N.

» BC est vn autre moindre canon de cuiure qui se ioint au premier.

» CD est encores vn canon de beaucoup moindre calibre, assauoir comme d'vne cōmune arquebuse, et est de fer de trois pieds de longueur. Il s'emboiste dans le second et se met et remet aisement, après que la flèche a esté coulée par le bout C, la pointe marquée 4, tendant vers D.

» GE est vn espèce de robinet dans lequel y a vn trou, lequel tourné viz à viz de l'asme du canon BC donne iour à l'air enclos dans AB, de sorte qu'il va frapper la flèche dans CD et l'enuoye roidement dehors; mais se le trou est destourné de l'autre part comme il est quand l'harquebuse est bandée, l'air demeure enclos, ne trouuât aucune sortie.

» Quand le trou est destourné, l'arc IL est bandé et la roüe E retire en sa circonférence la corde LE, tant que l'autre ressort F rencontre de son petit bout une fossette qui est creusée dans le plat de la roüe, où il entre et la retient qu'elle ne redeuide.

» Quand on veut tirer, on pèse sur le ressort F, tant que la petite dent d'iceluy sorte de sa fossette où elle est accrochée dans la roüe : laquelle roüe n'estant plus alors retenüe et l'arc IL tirant la corde LE, le robinet tourne, tellement que le trou d'iceluy vient à reprendre le canal du canon et donner iour à l'air.

» La flèche M a trois parties : celle qui est marquée 2 est vn papier en cornet qui reçoit le vent et est liée à celle qui est marquée 3, qui est vn bois rond de la grosseur du calibre de CD; la troisième cotée 4 est vn fer aigu ioint au mesme bois. Ce n'est pas qu'on ne puisse charger à balle de plomb. Il s'en est tiré qui de la violence de ceste machine se sont applaties contre des pierres. » (*Eléments de l'artillerie*, par le sieur de Fleurance Rivault.)

Le *fusil* à vent moderne se compose d'une crosse creuse, en cuivre ou en fer battu, qui est munie d'une soupape s'ouvrant du dehors en dedans, et qui se visse à l'extrémité d'un long canon. Pour se servir de cette arme, on dévisse la crosse et on y comprime de l'air, sous une pression de huit à dix atmosphères, au moyen d'une petite pompe foulante. On remet alors la crosse en place, et on introduit une balle dans le canon. Cela fait, si l'on presse sur la détente, le chien, en s'abattant, déplace un levier qui ouvre la soupape, l'air s'échappe avec violence et chasse le projectile : la soupape se referme d'elle-même aussitôt que l'on cesse d'agir sur la détente. On peut ainsi tirer de suite, sans nouveau chargement, plus ou moins de coups, suivant que la capacité de la crosse est plus ou moins grande. Le *fusil* à vent peut lancer une balle avec presque autant de force que le *fusil* ordinaire; mais la quantité d'air qui sort à chaque coup diminuant rapidement dans le réservoir, il en résulte que la vitesse décroît énormément à mesure que les coups se succèdent.

Les braconniers anglais (*poachers*) l'emploient souvent, quand il fait clair de lune, pour chasser leur gibier de prédilection, le faisan.

« On voyait, en 1836, dans les ateliers d'un habile ingénieur, M. Perrot, un *fusil* de rempart qui fonctionnait parfaitement comme arme à vent. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

En 1792, les Tyroliens avaient des *fusils* à vent. Bonaparte adopta un instant ce genre de *fusil*, si l'on en croit Reveroni de Saint-Cyr et le général Cotty. « On voit, dit Reveroni (1826), que Bonaparte goûta d'abord l'emploi d'armes à vent, qu'on lui proposait de mettre dans les mains des mineurs. Divers essais furent faits sur le modèle de carabines à vent prises à des tirailleurs autrichiens et tyroliens. Ces essais n'eurent pas de suite. » On a proposé en France, en 1807, d'armer du *fusil* à vent les mineurs du génie.

Le *fusil* à vent s'appelle aussi *aérotone* ou *fusil* pneumatique.

FUSILABE adj. (fu-zi-la-be — du lat. *fusus*, fuseau; *labium*, lèvre). Zool. Qui a les lèvres en forme de fuseau.

— s. m. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre sphodros, et comprenant des espèces dont la lèvre est étroite et allongée en forme de fuseau.

FUSILE adj. (fu-zi-le). Syn. peu usité de FUSIBLE.

FUSILIEN s. m. (fu-zi-li-ain). Anc. cout. Recors envoyé par un receveur de tailles à un collecteur de paroisses, pour la perception de l'impôt.

FUSILIER s. m. (fu-zi-lié — rad. *fusil*). Art milit. Soldat armé d'un fusil; se dit particulièrement aujourd'hui des soldats des compagnies du centre, par opposition aux grenadiers et aux voltigeurs : *Une compagnie de* FUSILIERS. *Le premier régiment qui eut des baïonnettes fut celui des* FUSILIERS. (Volt.)

— Mar. *Fusiliers de marine*, Corps de mousqueterie, formant les compagnies d'abordage et de débarquement, créé dans les équipages de ligne par une ordonnance ministérielle du 30 mai 1854.

— **Encycl.** Le mot *fusilier*, *fuzelier*, a d'abord servi à désigner des soldats de cavalerie légère qui avaient l'arme à fusil, à briquet.

« Ainsi ce nom paraît avoir été celui des corps d'archers qui eurent les premiers des arquebuses à rouet; on n'aperçoit pas historiquement de différence entre les *fuzeliers* et les *pistoliers*. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

« En 1630, sous le nom de cavalerie légère, on comprenait, dit M. de Noirmont (*Intro-*

duction aux costumes militaires de 1639 *à* 1714), outre les chevau-légers proprement dits, les cuirassiers, les carabiniers, des *fusiliers* ou *fuzeliers.* »

Les *fusiliers* d'infanterie vinrent ensuite. « Ce terme avait le même sens que grenadier ou artilleur, puisque, dans ce temps-là, il n'était donné de fusils qu'aux grenadiers et au régiment des *fusiliers* du roi, préposés à la garde de l'artillerie. Les *fusiliers* de ce régiment furent les premiers, comme nous l'apprend Daniel, qui furent armés de baïonnettes. » (Bardin, *Dictionn. de l'armée de terre.*)

Les *fusiliers du roi*, régiment d'infanterie créé en 1671, étaient attachés au service de l'artillerie : ce régiment changea de nom bientôt après et devint le Royal-artillerie.

En 1701, les mousquetaires à pied reprirent le nom de *fusiliers.*

Dans les ordonnances publiées sous le ministère d'Argenson, le mot *fusilier* avait le sens du mot *escopettier*, et à peu près le même sens que de nos jours. Il signifiait, en quelque sorte, homme de troupe, qui n'est ni bas officier (sous-officier), ni anspessade (caporal), ni grenadier, ni sapeur, ni tambour, ni fifre, ni soldat d'élite.

— *Fusiliers de montagne.* Des compagnies de *fusiliers* de montagne avaient été levées, en 1689, par Louis XIV pour les opposer aux miquelets d'Espagne. Ces compagnies furent réunies en régiment, en 1745, sous le règne de Louis XV. Ce régiment, réduit en 1748, fut licencié en 1762.

— *Fusiliers guides.* La création du corps de *fusiliers* guides date de 1756 : il comprenait un capitaine, deux lieutenants, deux sergents, dont un à cheval, deux caporaux, dont un à cheval, un anspessade et vingt *fusiliers* guides, dont dix à cheval. Le nombre des *fusiliers* guides fut porté à quarante en 1760; ils furent licenciés en 1762.

FUSILIÈRE adj. f. (fu-zi-liè-re — rad. *fusil*). Minér. Se dit d'une pierre, espèce de caillou de couleur grise ou noire, dont on se sert particulièrement pour les bassins de fontaine : *Pierres* FUSILIÈRES.

FUSILLADE s. f. (fu-zi-lla-de; *ll* mll. — rad. *fusiller*). Décharge d'un grand nombre de coups de fusil; combat à coups de fusil entre deux troupes : *Une vive* FUSILLADE. *Le bruit de la* FUSILLADE *parvint jusqu'à nous.* ‖ Exécution militaire, par le moyen d'une décharge de coups de fusil : *En Pologne, les* FUSILLADES *et les pendaisons sont à l'ordre du jour.* (L.-J. Larcher.)

FUSILLÉ, ÉE (fu-zi-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Fusiller. Tué, supplicié par une décharge de coups de fusil : *Un soldat* FUSILLÉ *pour avoir déserté à l'ennemi. Le libraire Palm a été* FUSILLÉ *en Allemagne pour n'avoir pas voulu nommer l'auteur d'une brochure qu'il avait imprimée.* (Mme de Staël.)

FUSILLER v. a. ou tr. (fu-zi-llé; *ll* mll. — rad. *fusil*). Tuer, supplicier à coups de fusil : *On* A FUSILLÉ *hier un soldat qui avait tiré un coup de pistolet sur son colonel.*

— Fam. Accabler d'attaques sans cesse renouvelées : FUSILLER *quelqu'un avec des bons mots. Tudieu! quelle jolie femme que cette petite dame en rose, qui te* FUSILLE *de ses regards!* (Balz.)

— Techn. **Affûter sur le fusil :** FUSILLER *un couteau.*

Se fusiller v. pr. Se tirer réciproquement des coups de fusil : *Après* S'ÊTRE FUSILLÉS *pendant quelque temps, les avant-postes des deux armées se replièrent. On* SE FUSILLA *de maison en maison; notre poste se maintint en possession de celles qu'il avait prises.* (Chateaub.)

FUSILLETTE s. f. (fu-si-llè-te; *ll* mll. — dimin. de *fusée*). Pyrotechn. Petite fusée de 8 à 12 millimètres de diamètre. ‖ Serpenteau chargé sur une broche comme les fusées.

FUSINA, ville d'Italie, prov. et à 6 kilom. O.-S.-O. de Venise, à l'entrée des lagunes, sur la rive gauche de la Brenta; 1,850 hab. C'est là que la Brenta reçoit les eaux du canal de Brentella; elle continue ensuite son cours jusqu'à Venise, sous le nom de *canal de Fusina.* Les environs offrent un coup d'œil enchanteur, surtout à cause des nombreuses villas qu'ils renferment.

FUSINO, caricaturiste français. V. JOHNSON.

FUSIOLE s. f. (fu-zi-o-le). Bot. Genre de champignons, de la famille des mucédinées.

FUSION s. f. (fu-zi-on — du lat. *fusus*, fondu). Passage d'un corps solide à l'état liquide par l'effet de la chaleur : *Etre en* FUSION. *Entrer en* FUSION. *On ne peut plus guère douter aujourd'hui que la masse primitive du globe n'ait été d'abord en* FUSION *et même en vapeur.* (Cuv.)

> Les marbres, les granits, le schiste, le calcaire,
> Les ossements du globe entrent en *fusion.*
>
> A. BARBIER.

— Fig. Acte qui confond des choses précédemment distinctes : *La* FUSION *de deux compagnies industrielles. La* FUSION *des intérêts opposés. Sans la* FUSION *continuelle des classes, il n'y a jamais eu que de l'arrogance d'une part et de la subalternité de l'autre.* (Mme de Staël.) *Les conquêtes de l'Angleterre s'opèrent par voie de substitution et non par voie de* FUSION. (L. Faucher.) *Formons, s'il y a lieu, avec nos adversaires et nos rivaux des fédérations, jamais de* FUSIONS. (Proudh). *La* FUSION, *ou centralisation, c'est l'anéantissement des nationalités particulières.* (Proudh.) *La haine du ministère Villèle produisit une* FUSION *définitive entre les libéraux et les bonapartistes.* (G. Sand.) *Par les chemins de fer, une immense* FUSION *des intérêts, des idées et des mœurs se prépare.* (Mich. Chev.) *La* FUSION *a pour prologue inévitable la confusion.* (Ch. de Rémusat.)

— Physiq. *Point de fusion*, Température précise où un corps commence à passer de l'état solide à l'état liquide : *Le* POINT DE FUSION *de la glace est zéro.*

— Chim. *Fusion ignée*, Fusion proprement dite, qui est la transformation de la matière, du corps solide en liquide, sous l'influence de la chaleur. ‖ *Fusion aqueuse*, Fausse fusion des sels aqueux dans leur eau de cristallisation, qui est une véritable dissolution.

— Métall. *Lit de fusion*, Mélange de minerai et de fondant, que l'on étend dans un haut fourneau, sur une couche de combustible : *Quand le* LIT DE FUSION *est fait dans des proportions convenables, les laitiers ne retiennent qu'une quantité de fer tout à fait insignifiante.* (Debette.) ‖ *Feu de fusion*, Feu de four à réverbère.

— **Syn. Fusion, fonte.** V. FONTE.

— **Antonymes.** Coagulation, concrétion, figement, solidification.

— **Encycl.** Physiq. L'état solide, l'état liquide et l'état gazeux ne sont pour les corps que des états relatifs. Tous peuvent les prendre successivement : ceux qui sont solides à la température ordinaire, en recevant de nouvelles quantités de chaleur; ceux qui sont naturellement gazeux en passant à des températures plus basses.

Voici le tableau des points de fusion des corps les plus communément employés :

CORPS.	TEMPÉRAT.
Platine	2 534°
Fer martelé anglais	1 660°
Fer doux français	1 500°
Aciers les moins fusibles	1 400°
Laitiers les moins fusibles	1 380°
Laitiers les plus fusibles	1 330°
Aciers les plus fusibles	1 300°
Or pur	1 250°
Cuivre	1 207°
Fontes grises	1 200°
Or au titre des monnaies	1 180°
Fontes blanches peu fusibles	1 100°
Fontes blanches très-fusibles	1 050°
Argent	1 000°
Litharge	954°
Bronze	900°
Manganèse	740°
Cobalt	710°
Antimoine	512°
Zinc	423°
Plomb	332°
Bismuth	265°
Etain	228°
Soufre	109°
Iode	107°
Sodium	90°
Potassium	58°
Phosphore	44°
Suif	33°
Glace	0°
Acide hypoazotique	— 9°
Essence de térébenthine	— 10°
Acide carbonique	— 78°
Acide sulfureux	— 100°

On appelait autrefois *réfractaires* les corps qui résistaient au feu de forge; depuis l'emploi du chalumeau à gaz et de la pile, on ne connaît plus de corps réfractaires.

Il importe de ne pas confondre la *fusion* avec la dissolution; on dit, dans le langage ordinaire, qu'on fait fondre un morceau de sucre dans de l'eau, mais le phénomène diffère totalement de la *fusion* physique. Les affinités chimiques y jouent seules un rôle, quoiqu'il y ait dans la *fusion* par dissolution tantôt absorption, tantôt dégagement de chaleur.

La plupart des corps passent de l'état solide à l'état liquide sans intermédiaire; mais d'autres se ramollissent d'abord, deviennent pâteux et ne coulent qu'à la suite d'une nouvelle addition de chaleur; tels sont le verre, le soufre, etc.

Quand un solide passe à l'état liquide, il y a ordinairement accroissement brusque du volume; la glace, le bismuth, la fonte de fer et quelques autres corps font exception.

La *fusion* d'un solide exige l'emmagasinement d'une quantité de chaleur toujours assez considérable qui devient latente, en ce sens qu'elle n'est pas sensible au thermomètre, ou que le liquide formé, quoique contenant plus de chaleur, ne paraît pas plus chaud que le solide dont il provient. C'est par suite de ce phénomène d'absorption que, dès que le solide a commencé à entrer en *fusion*, la température du vase qui le contient et du mélange devient stationnaire, toute la chaleur qui pénètre les parois du vase étant employée à fondre une nouvelle quantité en poids du solide.

La température à laquelle chaque corps entre en *fusion* peut être regardée comme constante; les petites différences qu'on observe tiennent, sans doute, au degré plus ou moins grand de pureté où les corps ont été employés. Toutefois, on conçoit qu'une pression considérable doive faire varier le point de *fusion*, dans un sens ou dans l'autre, suivant la nature du corps. Ainsi, on a constaté que la glace, soumise à une pression énergique, se liquéfie au-dessous de zéro. C'est sans doute parce que la glace se comprime en passant à l'état liquide. Il est probable que, pour les corps qui se dilatent en fondant, le point de *fusion* serait, au contraire, abaissé par une diminution dans la pression. Quoi qu'il en soit, on cite le blanc de baleine et la paraffine comme ayant leurs points de *fusion* plus élevés quand la pression augmente. Il semblerait évident que le point de *fusion* et le point de solidification dussent coïncider dans tous les cas. C'est, en effet, ce qui arrive généralement; mais les exceptions sont plus fréquentes et les variations plus étendues s'il s'agit de la solidification. Ainsi, on a pu amener de l'eau à — 12° dans un air tranquille sans qu'elle se congelât; mais alors le moindre trouble faisait passer la masse entière, presque instantanément, à l'état solide, en même temps que la température remontait à zéro par l'abandon que faisait l'eau de sa chaleur latente de *fusion*. On a de même amené de l'étain liquide à 225 degrés, quoiqu'il se solidifie généralement à 230.

— Hist. On a désigné sous le nom de *fusion*, après la révolution de Février 1848, la coalition des légitimistes et des orléanistes pour la restauration de la monarchie. On fut longtemps à s'entendre. Lors de l'élection présidentielle (décembre 1848), aucun de ces deux partis n'avait repris assez de consistance pour proposer sérieusement un candidat. Il fallait aller au plus pressé : empêcher la République de se consolider par la nomination d'un républicain. On fit voter pour Louis Bonaparte, dans l'espoir de le maîtriser d'abord et de s'en débarrasser plus tard. Cette combinaison donnait du répit. On en profita pour se mettre d'accord. Il fut convenu que le comte de Chambord monterait sur le trône, avec le comte de Paris comme héritier présomptif. M. de Salvandy s'était rendu à Frosdorf pour terminer cette négociation délicate, et il y avait si bien réussi que, peu après, le duc de Nemours scellait l'alliance en présentant ses hommages en personne au comte de Chambord. Tous ces faits étaient publics; la *fusion* avait pour organe, à Paris, le journal l'*Assemblée nationale*, dont M. Guizot, le dernier ministre de Louis-Philippe, était le rédacteur le plus considérable. Cependant, la duchesse d'Orléans résistait, refusant de reconnaître des arrangements qui annihilaient, momentanément du moins, les droits de son fils. D'un autre côté, M. Thiers conservait intacte sa foi orléaniste et refusait opiniâtrément d'entrer dans la *fusion*. Il y eut pourtant accord sur un point, le renversement de la République, sauf à se gagner de vitesse, le lendemain, pour imposer chacun ses prétentions monarchiques. De là la fameuse réunion de la rue de Poitiers, fondée pour la propagande antirépublicaine; de là la commission dite des *Burgraves*, composée des mêmes hommes, où l'on rencontrait Berryer à côté de Thiers, et qui fit passer la loi si funeste du *31 mai 1850. Cette loi*, chef-d'œuvre d'ineptie, *devait être l'écueil de ces fins politiques.* Elle aboutit au 2 décembre, qui emporta la *fusion* avec la République.

Dans ces derniers temps — temps de république sans républicains, — les légitimistes et les orléanistes de l'Assemblée de Versailles ont essayé de galvaniser ce cadavre mort-né qu'on appelle *fusion*. Au moment où nous écrivons (juin 1872), cette pseudo-résurrection n'a pas encore abouti.

FUSIONIEN s. m. (fu-zi-o-ni-ain, i-è-ne — rad. *fusion*). Membre d'une secte socialiste fondée en France vers 1845.

— **Encycl.** La secte des *fusioniens* avait pour chef un médecin nommé Toureil. Homme instruit, mais nourri des doctrines saint-simoniennes, mêlées à celles des communistes et de Pierre Leroux, il voulait les concilier, les fondre en une seule, qu'il désignait sous le nom de *religion fusionienne.* La base de cette religion était l'égalité sociale, appuyée elle-même sur le sentiment religieux. Toureil a publié plusieurs brochures pour exposer ses idées. Doué d'une éloquence persuasive, il était parvenu à réunir autour de lui un certain nombre de disciples, dispersés depuis la révolution de 1848.

FUSIONNAIRE adj. (fu-zi-o-nè-re — du lat. *fusio*, abondance). Qui prouve l'abondance. ‖ Vieux mot.

FUSIONNÉ, ÉE (fu-zi-o-né) part. passé du v. Fusionner : *Dans la démocratie, ces deux intérêts sont* FUSIONNÉS. (Proudh.)

FUSIONNER v. a. ou tr. (fu-zi-o-né — rad. *fusion*). Opérer la fusion de : FUSIONNER *deux compagnies de chemin de fer.*

— v. n. ou intr. Faire fusion, s'unir par la fusion : *Les deux compagnies de chemin de fer les plus importantes viennent de* FUSIONNER.

Se fusionner, v. pr. Faire fusion, s'unir par fusion : *On sait aujourd'hui que les sangs se mêlent, mais ne* SE FUSIONNENT *pas.* (Proudh.)

FUSIONNISME s. m. (fu-zi-o-ni-sme — rad. *fusion*). Système des fusionnistes, de ceux qui préconisent la fusion de certains partis.

FUSIONNISTE adj. (fu-zi-o-ni-ste — rad. *fusion*). Qui a rapport, qui appartient à une fusion : *Système* FUSIONNISTE. *Les membres* FUSIONNISTES *de l'Assemblée.*

— s. m. Partisan d'une fusion : *Les* FUSIONNISTES *étaient en majorité.*

FUSIPÈDE adj. (fu-zi-pè-de — du lat. *fusus*, *fusi*, fuseau; *pes*, *pedis*, pied). Hist. nat. Qui a le stipe ou les pattes fusiformes.

FUSISPORE s. m. (fu-zi-spo-re — du lat. *fusus*, *fusi*, fuseau, et de *spore*). Bot. Genre de champignons à spores fusiformes, qui croissent sur les plantes en putréfaction.

FUSOT s. m. (fu-zo). Espèce de bois jaune très-tendre.

FUSS s. m. (fouss — mot allem. qui signifie *pied*). Métrol. Mesure de longueur usitée en Allemagne, et équivalant à notre ancien pied (environ 32 centimètres).

FUSS (Nicolas), géomètre suisse, né à Bâle en 1754, mort en 1825. Il avait reçu des leçons de Bernouilli, lorsqu'il se rendit, sur la demande d'Euler, à Saint-Pétersbourg, pour aider ce savant dans ses travaux. Il devint, en 1783, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, dont il fut nommé secrétaire perpétuel en 1800, reçut de l'empereur de Russie le titre de conseiller d'État, et fut chargé par ce prince de prendre la direction générale des écoles qui furent alors organisées d'après de nouveaux statuts. Fuss a laissé plusieurs mémoires écrits en français, et rédigé la partie historique des mémoires publiés par l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il est connu par d'intéressantes recherches sur la géométrie de la sphère. Il s'occupa particulièrement de la courbe lieu des sommets des triangles de même base, dont les deux autres côtés forment une somme constante; il trouva que cette courbe, qu'il nomme avec raison l'*ellipse sphérique*, est déterminée par l'intersection avec la sphère d'un cône du second degré, ayant son sommet au centre. Cette remarque donne à l'ellipse sphérique une nouvelle importance, car il en résulte qu'elle est la ligne de courbure du cône, de sorte que l'on peut énoncer ce théorème très-intéressant : *que les lignes de courbure des cônes du second degré sont des ellipses sphériques.* Si la somme des rayons vecteurs de l'ellipse sphérique est égale à la demi-circonférence, l'ellipse est toujours un grand cercle, quelle que soit la distance des deux foyers.

FUSS (Paul), mathématicien russe, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1798, mort en 1855. En 1817, il devint membre de l'Académie des sciences de sa ville natale, dans la section de mathématiques, et en fut nommé secrétaire perpétuel en 1826. On a de lui, en français : *Correspondance mathématique et physique de quelques célèbres géomètres du* XVIIIe *siècle, précédée d'une notice sur les travaux de Léonard Euler* (Saint-Pétersbourg, 1843, 2 vol. in-8°); *Coup d'œil historique sur le dernier quart de siècle de l'existence de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg* (Saint-Pétersbourg, 1843). Il a, en outre, fourni une foule de mémoires aux différents recueils publiés par cette Académie, notamment à ses *Mémoires*, au *Recueil des actes de ses séances publiques de* 1826 à 1854, et à son *Bulletin scientifique.*

FÜSSEN, ville de Bavière, cercle de Souabe, ch.-l. de district, à 90 kilom. S. d'Augsbourg, à 33 kilom. S.-E. de Kempten, sur le Lech; 2,000 hab. Entrepôt de sel; fabrication de toiles et d'instruments de musique. Un traité y fut conclu, le 18 avril 1745, entre la Bavière et l'Autriche.

FÜSSLI, nom de plusieurs artistes suisses. V. FUESSLI.

FUST s. m. (fustt — du lat. *fustis*, bâton). Bâton. ‖ Bois; arbre. ‖ Tonneau. ‖ Vieux mot.

— Féod. *Livre de fust et de terre*, Acte par lequel le seigneur ou ses officiers mettaient quelqu'un en possession d'un héritage féodal ou censuel qu'il avait acquis, ou qui lui était adjugé par justice, en le conduisant dans l'héritage et en lui donnant un bâton.

FUST (Jean), *orfèvre de Mayence, considéré* comme un des inventeurs de la typographie, mort en 1466. Il s'associa, en 1450, avec Gutenberg, fournit l'argent nécessaire à l'achat du matériel de l'imprimerie, et continua avec lui les essais commencés. Il paraît, au reste, avoir été moins un collaborateur que ce qu'on nomme aujourd'hui un bailleur de fonds. Quelques-uns veulent cependant qu'il ait eu l'idée de la fonte des caractères isolés. En 1455, il attaqua Gutenberg en restitution de 2,000 florins d'or, pour avances faites par lui dans l'entreprise; Gutenberg, ne pouvant restituer cette somme, dut se retirer et abandonner l'établissement à ses associés, Fust et Schœffer, qui continuèrent à imprimer à frais communs, et publièrent, en 1457, le fameux *Psautier de Mayence*, le premier livre imprimé avec date, et qui fait époque dans l'histoire de la typographie. On cite encore, parmi les ouvrages sortis de leurs presses, la *Bible de Mayence* (1462), la première

datée, et quelques autres productions devenues aujourd'hui des curiosités bibliographiques. Naudé a donné cours à une histoire d'après laquelle Fust aurait apporté à Paris de nombreux exemplaires de la Bible de 1462, et les aurait vendus à un prix élevé, les donnant comme des manuscrits. La fraude ayant été découverte, il aurait été condamné par le parlement et obligé de s'enfuir. Divers indices assez concluants autorisent à considérer cette tradition comme une fable. On n'a d'ailleurs trouvé dans les registres du parlement aucune trace de poursuites exercées contre l'imprimeur mayençais. Il paraît certain, toutefois, que Fust vint à Paris et qu'il y mourut de la peste.

FUSTANELLE s. f. (fu-sta-nè-le — du turc *fystan*, vêtement de femme). Sorte de jupon plissé à gros tuyaux, que portent les Albanais et un grand nombre de Grecs : *La* FUSTANELLE *est unie à la veste par une ceinture qui serre étoitement la taille.* (L.-J. Larcher.)

— **Encycl.** La *fustanelle* est un vêtement antique, une tunique qui ressemble au *chiton* des Macédoniens, à peu près comme le grec moderne ressemble au grec d'Homère ou d'Hérodote. La *fustanelle* est une tunique de guerre, mais une tunique tuyautée, empesée, qui remplace les plis et les mouvements imprévus et pittoresques du vêtement antique par les grotesques balancements de la crinoline moderne.

Les Grecs élégants avaient abandonné la *fustanelle* aux gens de la campagne; ils la reprennent depuis l'indépendance; mais ils auraient dû compléter ce retour au costume national par quelques modifications que réclame le bon goût, et adopter les plis flottants de l'ancienne tunique. Un jupon gaufré ne nous paraît guère préférable au pantalon collant et aux queues de morue qui ornent l'habit à la française; ce n'était guère la peine de changer pour rester ridicule.

Il est vrai qu'on ne croit pas l'être. Les élégants d'Athènes ne s'admirent pas moins dans leur *fustanelle* de coton blanc que nos petits crevés sous leurs petits chapeaux. Les sots de tous les pays se ressemblent prodigieusement.

La *fustanelle* des riches est souvent ornée d'un bord en broderie. Celle des paysans et des soldats n'en diffère que par une grande simplicité. Pour les uns comme pour les autres, ce vêtement est retenu autour des reins par une ceinture, et ne tombe que jusqu'aux genoux.

FUSTE s. f. (fu-ste — du lat. *fustis*, bâton). Anc. mar. Espèce de bâtiment long et de bas bord, qui marchait à la voile et à la rame.

FUSTÉ, ÉE adj. (fu-sté — rad. *fust*). Blas. Se dit d'une flèche, d'une lance, d'une pique, dont le bois est d'un autre émail que le fer, d'un arbre qui a le tronc d'un email particulier : *De Maréchal : D'or, à trois pins de sinople*, FUSTÉS *de sable, posés chacun sur une motte de terre du second émail, les mottes mouvantes du bas de l'écu.* ‖ On écrit aussi FÛTÉ.

FUSTÉINE s. f. (fu-sté-i-ne — rad. *fustine*). Chim. Matière colorante d'un jaune orangé, extraite des solutions de fustine.

FUSTEL s. m. (fu-stèl). Syn. de FUSTET.

FUSTER v. a. ou tr. (fu-sté — rad. *fust*). Fustiger, battre. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Oisell. Eviter le piége, ou s'échapper après avoir été pris, en parlant d'un oiseau.

FUSTER (Joseph-Jean-Nicolas), médecin français, né à Perpignan en 1801. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il passa son doctorat en 1829, puis se rendit à Paris, prit part à la rédaction de la *Gazette médicale* et du *Bulletin général de thérapeutique*, et retourna, en 1849, à Montpellier, où il obtint au concours une chaire de clinique médicale, et reçut le titre de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu. Nous citerons parmi ses écrits : *Sur les maladies de la France dans leur rapport avec les saisons* (1840, in-8°); *Sur les changements de climat de la France* (1845, in-8°).

FUSTEREAU s. m. (fu-ste-rô — rad. *fust*). Navig. fluv. Petit bateau qui sert à transporter d'une rive à l'autre d'un cours d'eau ou à établir des balises.

FUSTET s. m. (fu-stè; — dimin. de *fust*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sumac (*rhus cotinus*). ‖ *Fustet des corroyeurs*, Syn. de SUMAC DES CORROYEURS.

— **Encycl.** Le *fustet*, appelé aussi *arbre à perruques*, appartient au genre sumac. C'est un arbrisseau de trois à quatre mètres, à feuilles simples, ovales, arrondies; ses fleurs, petites et d'un vert rougeâtre, sont groupées en panicule au sommet des rameaux; les pédoncules, velus et allongés, forment, après la floraison, de grosses houppes élégantes et délicates, légèrement rosées, et répandant une odeur assez agréable, qui rappelle celle du citron. Cet arbrisseau croît à la Jamaïque, à Tabago, dans toutes les Antilles et sur les sols arides de l'Europe centrale et méridionale. On le cultive fréquemment dans les parcs et les jardins, à cause de l'élégance de son port. Il demande une terre légère et une exposition chaude; on le place à quelque distance des massifs ou contre les rochers et les fabriques. Il se propage facilement de graines, de marcottes ou d'éclats de pied; mais il faut le repiquer en pépinière, et il ne fleurit guère que la troisième année. Il est sensible aux fortes gelées du climat de Paris, et perd quelquefois ses tiges dans les hivers rigoureux; mais alors il suffit de le receper au printemps, pour qu'il en pousse de nouvelles.

Le bois de cet arbrisseau est blanc, veiné de jaune et de vert; il est recherché pour la lutherie, l'ébénisterie et le tour. En médecine, le *fustet* passe pour vulnéraire et astringent. Les feuilles sont réputées vénéneuses pour les bestiaux.

Le bois de *fustet* est très-employé en teinture. Tel que le commerce le présente, il est formé de souches et de branches tortueuses, de 0m,027 de diamètre. Il est pourvu d'un aubier blanc, poreux, que les vers attaquent facilement, et d'un cœur assez dur, d'un jaune foncé à la fois brunâtre et verdâtre. Les grosses souches, sciées et polies, offrent, comme la racine de buis, des dessins et des couleurs variées qui les font rechercher des tourneurs et des tabletiers. Le tronc et la souche ne font quelquefois qu'un seul morceau, ce qui indiquerait qu'il est plutôt arraché que coupé. On trouve aussi du *fustet* provenant des troncs cylindriques et réguliers, dépourvus d'aubier, et ayant encore 0m,054 de diamètre; mais il est moins riche en principe colorant que le précédent. Le *fustet* arrive en paquets de baguettes, en branches refendues, dépouillées de leur écorce; quelquefois, mais rarement, en tiges tortueuses un peu grosses. Il faut le choisir sec, d'un beau jaune, dépouillé de son écorce. Le *fustet* d'Amérique est préféré au *fustet* d'Italie.

Ce bois contient une matière tinctoriale jaune, une matière rouge, une matière brune et un principe astringent. M. Chevreul, qui a isolé la substance jaune, lui a donné le nom de *fustine*. M. Rolley la considère comme identique avec la quercitine; elle en diffère cependant par quelques points; c'est ainsi qu'avec le bichlorure d'étain elle donne un précipité orangé et non jaune, et que ses dissolutions alcalines se colorent en rouge. Cette matière jaune est cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Au contact de l'air, elle se colore rapidement en s'oxygénant. La décoction de *fustet*, qui a une teinte jaune orangé foncé, se comporte ainsi qu'il suit avec les réactifs :

L'eau de potasse la fait passer à un très-beau rouge, sans précipiter; ammoniaque, même coloration, sans précipiter; eau de chaux, de baryte, même coloration et précipité; sel d'étain, précipité en flocons d'un orangé rougeâtre; alun, en affaiblit la couleur et la précipite légèrement; acétate de plomb, précipite en flocons rouge orangé; acétate de cuivre, précipite en flocons rouge marron; sulfate ferrique, la fait passer au vert olive et précipite des flocons bruns; acides, trouble léger, couleur passant au jaune verdâtre; gélatine, précipité floconneux roux; chlorure de baryum, flocons roux verdâtre, peu solubles dans l'acide azotique; azotate d'argent, précipité d'un roux brun, peu soluble dans l'acide azotique; chlore, précipité et décoloration partielle.

On emploie le *fustet* dans la teinture des laines; mais la couleur jaune orangé qu'il donne avec les mordants d'alumine est très-fugace. Associé à la cochenille, il sert à faire des écarlates jaunes, des aurores, des capucines, des orangés qui ont beaucoup de feu, mais qui passent au rose par le contact de la lumière, et au rouge par les alcalis et le savon. Ce sont surtout les peaussiers qui en font usage. Il sert, en Turquie et dans le Tyrol, pour tanner les cuirs fins, et principalement ceux qui doivent être teintés en jaune et en rouge.

FUSTIBALAIRE ou **FUSTIBALLAIRE** s. m. (fu-sti-ba-lè-re — rad. *fustibale*). Art milit. anc. Soldat armé d'un fustibale.

FUSTIBALE ou **FUSTIBALLE** s. m. (fu-sti-bale — lat. *fustibalus;* de *fustis*, bâton, et du gr. *ballô*, je lance). Art milit. anc. Fronde attachée au bout d'un bâton long d'environ un mètre, qu'on saisissait à deux mains pour lancer de grosses pierres ou de petits boulets de plomb.

FUSTIGATION s. f. (fu-sti-ga-si-on — rad. *fustiger*). Action de fustiger. *La* FUSTIGATION *était en grand usage dans les armées romaines. La* FUSTIGATION *était autrefois le supplice des coupeurs de bourse.* (Acad.)

— Par ext. Châtiment, peine, pénitence : *La* FUSTIGATION *publique est une peine que les journaux infligent sans pitié.*

— **Encycl.** Presque tous les auteurs qui se sont occupés de ce mot l'ont confondu avec *flagellation*. Le général Bardin, par exemple, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, donne à *fustiger* le sens de *fouetter;* ce qui est inexact. La *fustigation* ne consiste pas à frapper avec un fouet, ni avec des verges, mais avec un bâton. La *fustigation* fut en usage dans toutes les armées de l'antiquité, mais particulièrement dans les milices romaines, pour lesquelles il y avait deux sortes de *fustigation :* l'une appelée *castigatio*, châtiment, était infligée par le centurion; l'autre, beaucoup plus grave, nommée *fustuarium*, était infligée aux soldats qui avaient commis des crimes emportant la peine capitale. Elle était prononcée par le consul, entouré de ses officiers et en présence de toute l'armée. Un tribun prenait ensuite un bâton dont il touchait le condamné, et aussitôt les soldats se précipitaient sur lui avec fureur, à coups de pierres et de bâtons. Le misérable mourait le plus souvent sous la main de ses camarades, et, s'il avait le malheur de survivre à la *fustigation*, il traînait une existence malheureuse et maudite, sans avoir le droit de retourner dans sa patrie ni de recevoir le moindre secours de ses parents. Ce dernier genre de punition était réservé au chef de turme qui oubliait d'avertir le chef de la turme suivante que son tour était arrivé; au soldat qui abandonnait son général ou son enseigne, qui rendait un faux témoignage ou qui volait dans le camp; à celui qui était pris en flagrant délit de crime contre nature; à la sentinelle qui s'endormait en faction; à celui qui fuyait devant l'ennemi. Le *fustuarium* devint peu fréquent à partir du règne d'Auguste et disparut même complétement lors de la décadence de la discipline romaine; mais la *fustigation* proprement dite subsistait toujours. Les Germains qui envahirent l'empire romain la trouvèrent en honneur et la conservèrent, parce qu'elle était dans leurs mœurs; la *fustigation* chez eux existait de tout temps, et la civilisation, malgré les progrès qu'elle a faits outre-Rhin, n'a point délivré les Allemands de la schlague.

La *fustigation* fut pratiquée en France pendant de longs siècles. C'était, au moyen âge, « peine de vilain; » on n'infligeait aux soldats d'infanterie que des peines infamantes, et la *fustigation* était une des plus cruelles. Les seigneurs, accoutumés dans leurs terres à tenir toujours la verge levée sur leurs vassaux, en usaient de même quand ils les traînaient à l'armée. Lorsque l'influence royale eut repris le dessus, on fustigea aussi quelque peu la noblesse, mais tout en conservant des égards. Ainsi, sous le règne de Henri IV et sous celui de Louis XIII, la hampe de hallebarde servait à corriger le fantassin, tandis que le cavalier noble était frappé avec le plat du sabre. La pénalité de 1727, en vigueur au siècle dernier, maintenait le système des différences de répression entre les hommes à pied et les cavaliers. Le ministre Saint-Germain étendit à tous les soldats les coups de plat de sabre, par un principe d'égalité et en vue d'honorer également tous les militaires en les traitant en gentilshommes. Les *fustigations* infligées dans l'infanterie française pendant le siècle dernier s'exécutaient au son de la batterie nommée la charge; l'homme puni filait au milieu de la troupe formant la haie, pendant que les tambours *battaient les verges*, expression tout italienne, *battere le verghe*. Par dérision, les soldats nommaient cette batterie *le rigodon*, *les marionnettes* ou *la charge*. La Révolution a aboli la *fustigation* dans les armées françaises, comme étant une peine indigne d'un soldat et rappelant la féodalité. De nos jours, la *fustigation* s'est maintenue dans beaucoup de milices du Nord. La schlague allemande se donne à coups de baguette ou de canne, à l'ancienne manière de la milice romaine. Le knout touche, mais rarement, les épaules des Russes, et de temps en temps celles des Mantchoux. Pierre Ier avait établi un principe d'égalité dans ses armées. La canne y tombait égalitairement sur le dos d'un général comme sur celui d'un fifre. La milice néerlandaise fait encore de loin en loin usage de la peine du bâton. La milice hessoise avait applaudi à l'abolition de ce moyen de répression, lorsque la guerre de 1866 est venue la prussianniser. L'usage de la *fustigation* ne se maintient que dans les armées où les traditions féodales ne se sont pas encore effacées. Il y a cependant encore un peuple républicain qui connaît la *fustigation :* elle est depuis longtemps pratiquée en Suisse, et pendant la Restauration on l'appliquait aux soldats franco-suisses. Cette dérogation aux mœurs françaises amena, en 1829, une discussion assez vive entre différents écrivains. La peine corporelle des milices anglaises n'est point une *fustigation*, mais bien une flagellation.

FUSTIGÉ, ÉE (fu-sti-jé) part. passé du v. Fustiger. Frappé avec un bâton ou quelque autre objet qu'on tient à la main : *Il fut condamné à être* FUSTIGÉ. (Acad.)

FUSTIGER v. a. ou tr. (fu-sti-jé — lat. *fustigare ;* de *fustis*, bâton. Prend un *e* après le *g* lorsque la terminaison commence par un *a* ou un *o : Il fustigeait*, *nous fustigeons*). Battre, frapper à coups de bâton, de verges, de fouet ou de quelque autre instrument qu'on tient à la main : FUSTIGER *un enfant*.

— Fig. Châtier, corriger, reprendre vivement : FUSTIGER *quelqu'un par d'amères railleries. De nos jours, sous prétexte de* FUSTIGER *la fausse piété, on frappe aussi sur la vraie.* (Le P. Ventura.)

Se fustiger v. pr. Se donner à soi-même des coups de fouet, de verge, de lanière : *Il est encore des moines qui* SE FUSTIGENT *pour l'amour de Dieu.*

— Réciproq. Se donner l'un à l'autre des coups de fouet, de verge, de lanière.

— **Syn. Fustiger, flageller, fouetter.** V. FLAGELLER.

FUSTINE s. f. (fu-sti-ne — rad. *fustet*). Chim. Principe colorant du fustet, qui se présente en petits cristaux jaunâtres, solubles dans l'alcool et l'éther.

FUSTOC ou **FUSTOK** s. m. (fu-stok). Bois jaune de Cuba, qui sert pour la teinture et pour les ouvrages de marqueterie.

FUSUS s. m. (fu-zuss — mot lat. qui signi.. *fuseau*). Moll. Nom scientifique du genre fuseau.

FUSY (Antoine), controversiste français, né en Lorraine, mort en 1635 dans le pays de Vaud, où il exerçait les fonctions pastorales. Il était d'abord entré dans l'ordre des jésuites; mais il en sortit bientôt pour se faire recevoir docteur de Sorbonne et se fixa à Paris. Nommé curé de Saint-Barthélemy et de Saint-Leu, il devint odieux aux ardents dévots de son église, qui ne craignirent pas de diriger contre lui les plus grossières accusations. L'Etoile dit de lui : « Fusy, lequel j'ai toujours tenu et recogneu pour honneste homme et meilleur beaucoup que les jésuites, mais qui n'a la cervelle timbrée comme eux, ni n'est fourré de malice comme sont la plupart de ces innocens-là. » Ces lignes nous expliquent la haine des dévots contre Fusy : ils ne le trouvaient pas assez jésuite; et, en effet, après l'assassinat de Henri IV, il flétrit du haut de la chaire les doctrines régicides des Mariana et des Becanus; de plus, il reconnaissait la supériorité des conciles sur le pape. Accusé, jugé, condamné, il fit cinq ans de prison et se retira à Genève vers 1620; il obtint gratuitement le titre de citoyen de cette ville, se convertit au protestantisme et fut pasteur dans le canton de Vaud vers 1633. On a de lui : *Factum pour Me Antoine Fusi contre Me Nicolas Vivian et autres marguilliers de Saint-Leu* (in-8°); le *Mastigophore* ou *Précurseur du zodiaque* (1609, in-8°), livre tout à fait insensé; le *Franc-archer de la vraye Eglise contre les abus et énormitez de la fausse* (1619, in-8°), ouvrage de controverse dirigé contre l'Eglise romaine.

FÛT s. m. (fû — du lat. *fustis*, bâton). Archit. Corps de la colonne compris entre la base et le chapiteau : *Un* FÛT *cannelé*.

— Mar. Assemblage de petites lattes qui forment la monture de la girouette d'un bâtiment.

— Arquebus. Partie de la monture d'une arme à feu dans laquelle le canon se loge et s'encastre. ‖ Bois de l'arbalète, de l'arquebuse, du mousquet, du fusil, du pistolet. ‖ Manche de la lance, de la pique, de la pertuisane, etc. Dans ce dernier cas, on dit plus souvent HAMPE.

— Techn. Bois qui forme le corps d'un rabot. ‖ Outil qui sert à rogner les livres sur la tranche. ‖ Pièce du métier à fabriquer les bas. ‖ Carcasse d'une malle. ‖ Planchette sur laquelle s'attachent les cardes. ‖ Outil en fer du marbrier, sur lequel on monte des mèches de diverses grosseurs. ‖ Nom donné, dans l'art du formaire, au châssis de la forme armé seulement de ses pontuseaux. ‖ Caisse cylindrique sur laquelle sont montées les peaux d'un tambour.

— Mus. Baguette de l'archet d'un violon. ‖ Buffet d'orgue.

— Jeux. Bois de la raquette.

— Véner. Partie principale du bois d'un cerf, de laquelle sortent les andouillers.

— Econ. rur. Tonneau où l'on met du vin ou une autre boisson : *Il faut descendre ce* FÛT *à la cave. Allez tirer du vin au* FÛT. *Envoyez-moi un petit* FÛT *d'eau-de-vie.* ‖ *Sentir le fût*, Se dit du vin, de l'eau-de-vie qui ont pris un certain goût de moisi, provenant du tonneau dans lequel ils étaient renfermés.

— Art culin. *Fût de girofle*, Petit bouton qui se trouve au milieu de la tête d'un clou de girofle.

— **Encycl.** Archit. Le *fût* est la tige d'une colonnne comprise entre sa base et son chapiteau. Le *fût* n'est point cylindrique; il diminue vers le haut d'un sixième environ, ou même il est renflé suivant une sorte de courbe conchoïde qui porte le plus grand diamètre de la colonne au tiers de sa hauteur à partir d'en bas. Outre que cette pratique augmente la solidité des colonnes, elle leur donne en outre plus de grâce; toutefois, la diminution doit être moindre dans les grandes colonnes, dont la partie supérieure, plus éloignée de la vue, apparaît par conséquent plus étroite. Lorsqu'on aligne plusieurs rangs de colonnes, celles du second rang doivent avoir le *fût* plus mince que les premières.

Le *fût* est circulaire, quadrangulaire ou octogonal; il est lisse, à pans coupés ou à cannelures. L'ordre toscan ne comporte aucun travail sur son *fût ;* le dorique grec et le dorique romain présentent quelquefois des faces plates ou des cavités fort légères, au nombre de vingt; ce sont le plus souvent des cannelures creusées en arc de cercle, et séparées entre elles seulement par une arête vive, légèrement arrondie; leur longueur est égale à leur rayon. Dans l'ordre ionique, l'ordre corinthien et l'ordre composite, les colonnes sont le plus souvent cannelées; elles ont alors des cannelures creusées en demi-cercle et séparées par un listel du tiers de leur longueur; leur nombre est ordinairement de vingt-quatre, et quelquefois, lorsqu'on veut faire paraître les colonnes plus grosses qu'elles ne le sont, on en met trente-deux. Les *fûts* des colonnes des portiques doivent être engagés d'un quart de leur diamètre dans les pieds-droits, c'est-à-dire qu'ils doivent saillir des trois quarts de leur diamètre.

Le demi-diamètre du *fût* étant pris pour unité ou module, voici, en modules, les hauteurs respectives des fûts suivant l'ordre auquel ils appartiennent : dorique grec, 23,03; dorique romain, 15,05; toscan, 16; ionique, 18; corinthien, 19; composite 20.

— Econ. rur. *Fût*, futaille, pièce, barrique, tonne, tonneau, quartaut, sont autant de noms qui désignent une même chose, suivant l'origine de la boisson qu'ils contiennent, chacune de ces expressions étant propre à certaines contrées et indiquant bien plus encore une provenance qu'une capacité, comme on va le voir plus bas. Pourtant ces tonneaux ont, suivant le pays où se produit la boisson, une mesure, par conséquent une capacité à peu près déterminée, qui permet dans le commerce de connaître les quantités achetées et d'en estimer la valeur. Ces quantités sont variables, et lorsqu'on fait des achats au *fût*, il est bon de savoir quelle est la contenance habituelle, coutumière, que doit présenter un tonneau dans telle ou telle contrée, pour les vins de tel ou tel cru.

La pièce ou barrique de Bordeaux, de la Gironde, contient 228 litres; le quartaut, 110; la demi-querce de la Côte-d'Or, de Dijon, 228; celle de Chalon-sur-Saône, 222; la pièce de Mâcon, de Beaujolais et autres vins du Mâconnais, 212; le quartaut, 106; le quartaut de Beaune et de Nuits, 113; le muid de l'Yonne, d'Auxerre, de Joigny, de Chablis, 272; la feuillette, 136; la demi-querce de Roussillon et de Languedoc, 272; le demi-muid, de 340 à 360; la pièce de Marseille, 215; la pièce d'Auvergne, 210; la barrique de Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Lot, Gers et Dordogne, 228; la pièce de Champagne, d'Epernay, de Reims, 200; celle d'Anjou et de Nantes, 225; celle de Touraine, de Tours, de Vouvray, 250; celle de Blois, 236; le poinçon, 228; le poinçon du Cher, 250; la pièce du Loiret, vin d'Orléans, 230; le quartaut de Pouilly-sur-Loire, 105; la pièce du Rhône, 212; celle de Seine-et-Oise, 228, le muid, 266; la pièce de l'Aisne, vin de Picardie, 210.

On voit qu'il n'y a aucune unité dans la capacité des *fûts*, et l'on retrouve là la variété qui existait autrefois, avant le système métrique, dans toutes les mesures et poids qui changeaient suivant les pays, et qui, de plus, n'avaient point d'étalon exact et réel.

Pour le cidre de Normandie, les *fûts* sont énormes et contiennent 500, 550 et 600 litres. Ces vastes tonneaux prennent le nom de *foudres*. Pour la bière, les *fûts* sont de diverses grandeurs; quand cette boisson est expédiée aux brasseries, elle est contenue dans des *foudres* semblables à peu près à ceux qui sont employés pour le cidre; mais quand elle est amenée par les brasseurs chez les particuliers, elle est dans des tonneaux qui contiennent 120, 60 ou 30 litres.

Dans le commerce des liquides qui ne sont point évalués suivant le volume, mais suivant le poids, tels que les huiles, par exemple, l'expéditeur désigne sur la facture et la lettre de voiture le poids *brut*, c'est-à-dire le poids du liquide et du *fût* tout à la fois. Le destinataire effectue une diminution, qu'on appelle *bonification*, réglée par les usages commerciaux.

FUTAIE s. f. (fu-té — du lat. *fustis*, bâton). Sylvic. Bois qu'on a laissé grandir, et qu'on a éclairci de manière que chaque arbre puisse atteindre son plus grand développement : *Les petits cerfs trapus n'habitent guère les* FUTAIES *et se tiennent presque toujours dans les taillis.* (Buff.) *Les* FUTAIES *seules peuvent fournir la charpente aux grands édifices.* (V. de Bomare.) *Autrefois les* FUTAIES *pleines étaient très-communes en France.* (Bosc.) ‖ Bois venu par graines. ‖ *Futaies sur taillis*, Bois de quarante ans. ‖ *Haute futaie*, Bois de cent ou de cent vingt à deux cents ans, d'autres disent jusqu'au dépérissement : *En général, les terrains profonds doivent être consacrés à élever de* HAUTES FUTAIES. (Raspail.) ‖ *Haute futaie sur le retour*, Bois qui a plus de deux cents ans. ‖ *Vieille futaie*, Bois qui dépérit par l'effet de la vieillesse. ‖ *Demi-futaie*, Bois de trente ou quarante à soixante ans. ‖ *Jeune haute futaie*, Bois de soixante à cent vingt ans, d'autres disent de quatre-vingts à cent vingt. ‖ *Futaie régulière*, Celle dont les âges sont convenablement espacés pour que l'exploitation puisse en être faite régulièrement. ‖ *Futaie pleine* ou *en massif*, Celle qui est formée d'arbres contigus et à peu près de même grosseur. ‖ *Futaie par brins*, Semis qu'on laisse croître en futaie. ‖ *Futaie sur taillis*, Celle dont les gros arbres sont disséminés, et qui contient dans l'intervalle des pieds moins gros. ‖ *Futaie sur souche*, Bois qui repousse de souches. ‖ *Recru de futaie*, Futaie qui croît à la place d'une autre qu'on a abattue.

— **Encycl.** On ne peut guère fixer l'âge auquel un jeune bois passe à l'état de *futaie*. D'après le code forestier, c'est à trente ans; des usages locaux portent cette limite à quarante ans; le massif forme alors une *demi-futaie;* plus tard, vers soixante ans, c'est une *jeune futaie;* à cent ans, une *haute futaie;* plus tard encore, une *futaie sur le retour*. Mais ces chiffres ne peuvent avoir rien d'absolu; des arbres du même âge présentent souvent les dimensions les plus variées, suivant l'essence, le climat, l'exposition, la nature et la richesse du sol, le mode de culture et d'exploitation, les soins donnés aux arbres ou aux massifs, etc.

Quand les arbres des *futaies* ont atteint un âge assez avancé, leurs souches épuisées produisent peu ou point de nouveaux rejets; les arbres résineux n'en produisent jamais, à quelque âge qu'on les exploite. De là la nécessité où sont ces arbres de se régénérer par le semis. En général, cette régénération doit se faire par les graines qui tombent naturellement des arbres; c'est seulement dans des cas exceptionnels qu'elle se fait artificiellement. Le repeuplement par semis naturel est donc un second caractère de la *futaie*. Ce mode d'exploitation convient avant tout aux bois résineux, pour lesquels il est même le seul applicable, ces essences, sauf de rares exceptions, ne pouvant être exploitées en taillis. Quant aux bois feuillus, on peut exploiter en *futaie* les bois durs, tels que le chêne, le hêtre, le châtaignier, l'orme, le frêne, les grands érables, le charme, le bouleau, l'ailante et le robinier. On pourrait d'ailleurs appliquer ce mode à toutes les essences; mais il n'offrirait aucun avantage pour les bois durs de moyenne dimension ou d'usages peu étendus, tels que le merisier, l'alisier, le sorbier; ni pour les bois blancs : aune, peuplier, saule, etc., qui se prêtent bien mieux à l'exploitation en taillis.

La nature de l'arbre doit donc être prise en sérieuse considération quand on veut conserver ou créer des *futaies*. Il faut aussi tenir compte de la nature du sol; il faut que ce sol soit assez profond et d'assez bonne qualité pour que les arbres puissent croître et végéter avec vigueur jusqu'à un âge avancé; dans un sol maigre, aride ou peu profond, ces arbres, arrivés à une certaine période, ne tarderaient pas à dépérir. Les besoins de la consommation, la facilité des moyens de transport, la valeur du bois aux différents âges, sont encore des circonstances qu'il ne faut pas négliger; il n'y aurait évidemment aucun avantage à avoir des *futaies* dans un pays où les bois de service ne se vendraient pas à un prix rémunérateur, où le mauvais état, l'absence même des voies de communication rendrait très-difficile l'enlèvement des produits et en augmenterait les frais. Enfin, il ne faut pas oublier que les *futaies* n'offrent qu'un mince revenu en argent; elles peuvent donc convenir à l'Etat, à la liste civile, aux communes riches ou à quelques grands propriétaires; mais elles seraient onéreuses pour la plupart des communes et des particuliers.

FUTAILLE s. f. (fu-ta-lle; *ll* mll. — rad. *fût*). Tonneau : *Des* FUTAILLES *vides. On ne met jamais de vin nouveau dans de vieilles* FUTAILLES. (Volt.)

> D'un homme qui n'a que du vent
> La *futaille* vide est l'image :
> Tête creuse, et folle souvent,
> Fait plus de bruit que la plus sage.
>
> LEBRUN.

— Collectiv. Collection de fûts, de barriques, de boucauts : *Voilà bien de la* FUTAILLE. *Embarquer la* FUTAILLE.

— Technol. *Futaille en botte*, Pièces qui doivent composer une futaille, et qui ne sont pas encore assemblées.

FUTAINE s. f. (fu-tè-ne — de *Fostat*, faubourg du Caire d'où l'on apportait cette étoffe). Comm. Etoffe de coton croisée et tirée à poil, qui sert à faire des camisoles, des jupons, des doublures, etc. : *La* FUTAINE *a été autrefois l'objet d'une fabrication très-active; de nos jours, elle n'est plus aussi importante, et l'article est de ceux qui sont un peu délaissés.* (Bezon.) *Manchester livre des* FUTAINES *très-chaudes, très-épaisses, tantôt à côtes comme le velours, tantôt imprimées à triple rouleau, et qui ne reviennent pas à plus de* 85 *centimes le mètre; pour* 2 *francs, on a un pantalon de ce tissu très-solide et très-résistant.* (L. Reybaud.)

FUTAINIER s. m. (fu-tè-nié — rad. *futaine*). Comm. Celui qui fabrique ou qui vend de la futaine.

FUTÉ, ÉE adj. (fu-té — du lat. *fustis*, bâton). Se disait autrefois pour équipé.

— Fig. Rusé, plein de malice et d'intelligence : *Un petit garçon alerte et* FUTÉ. *Qu'elle est* FUTÉE! *La gelinotte si* FUTÉE, *si rusée, si richement armée contre le chasseur loyal, est sans défense contre le colleteur.* (Toussenel.)

> Ces inspirations viennent souvent du diable;
> Je vous en avertis, c'est un *futé* matois.
>
> REGNARD.

— Blas. Se dit d'une arme dont le bois est d'un émail différent de celui du fer : *Villard de Heslon, en Normandie; D'hermine, à deux lances de gueules* FUTÉES *de sable.*

— s. f. Techn. Mastic fait de colle-forte et de sciure de bois, qui sert à boucher les fentes des pièces de bois.

F-UT-FA. Anc. mus. Notation qui désignait le ton de fa : *Morceau en* F-UT-FA.

FUTIER s. m. (fu-tié — rad. *fût*). Ouvrier qui assemble les ais des malles, des coffres.

FUTILE adj. (fu-ti-le — lat. *futilis;* de *futire*, laisser échapper). Qui a peu de conséquence, de valeur, d'importance : *Des raisons* FUTILES. *Ne s'occuper que de choses* FUTILES. *De grands événements sont occasionnés par les choses du monde les plus* FUTILES *et les plus frivoles.* (Grimm.)

> Ce papillon lui-même, à nos yeux si *futile*,
> Qui sait si de son vol l'erreur n'est pas utile?
>
> DELILLE.

‖ Qui attache de l'importance à des choses qui n'en ont pas : *Un homme* FUTILE. *Une femme* FUTILE. *Ces vains et* FUTILES *déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes.* (J.-J. Rouss.) *Un peuple* FUTILE *provoque toujours des industries* FUTILES. (Fr. Bastiat.)

— s. m. Antiq. rom. Vase long qui servait dans les sacrifices offerts à Vesta, et qui, se terminant en bas par une pointe arrondie, ne pouvait rester debout.

— **Syn. Futile, frivole.** V. FRIVOLE.

— **Antonymes.** Grave, important, sérieux.

FUTILITÉ s. f. (fu-ti-li-té — rad. *futile*). Caractère, nature de ce qui est futile : *La* FUTILITÉ *d'une raison, d'une objection. La* FUTILITÉ *de son esprit. J'ai encore vu dans mon enfance des magistrats disputer d'élégance et de* FUTILITÉ *avec les gens de cour.* (Mme de Rémusat.) ‖ Chose futile, discours futile : *Aimer les* FUTILITÉS. *Dire des* FUTILITÉS. *Presque tous les ouvrages des beaux esprits ne sont que des* FUTILITÉS *en style pincé, en antithèses.* (Volt.) *On parle, à Paris, et on ne pense guère; la journée se passe en* FUTILITÉS; *on ne vit point pour soi, on y meurt sans avoir vécu.* (Volt.) *L'homme, par sa passion esthétique, est avide de* FUTILITÉS *dont la possession satisfait hautement sa vanité.* (Proudh.) *L'amour est une* FUTILITÉ *pour les cœurs* FUTILES. (Mme A. Esquiros.)

FUTUR, URE adj. (fu-tur, u-re — lat. *futurus*, participe du radical qui est dans *fui*, je fus, radical que l'on retrouve dans la racine sanscrite *bhu*, être, exister, naître, produire, grec *phuô*). Qui sera, qui arrivera dans un temps à venir : *Les événements* FUTURS. *L'homme est assurément trop infirme pour pouvoir juger sainement de la suite des choses* FUTURES. (Pasc.) *Le dogme d'une vie* FUTURE *nous empêche d'être heureux dans celle-ci.* (Helvét.) *Les hommes éclairés sont toujours contemporains des siècles* FUTURS *par leurs pensées.* (Mme de Staël.) *L'homme a toujours demandé aux morts la révélation des choses* FUTURES. (B. Const.) *Le parti démocratique est seul en progrès, parce qu'il marche vers le monde* FUTUR. (Chateaub.) *Tout homme, si brillant qu'il soit de santé et de jeunesse, n'est qu'un* FUTUR *cadavre.* (Lamart.) *L'aristocratie* FUTURE *sera la sommité morale et intelligente de l'humanité.* (T. Thoré.) *Il faut toujours voir dans la jeune fille qu'on élève la* FUTURE *compagne d'un être dont elle ne peut rester indépendante.* (Mme de Rémusat.) *Un obligé contient un ennemi* FUTUR. (Mme C. Bachi.)

> Filles à marier, on flaire un *futur* gendre.
>
> PONSARD.

> . . . Ton nom paraîtra, dans la race *future*,
> Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure.
>
> RACINE.

> Le passé n'a point vu d'éternelles amours,
> Et les siècles *futurs* n'en doivent point attendre.
>
> SAINT-EVREMOND.

‖ Qui est choisi, déterminé, décidé pour un avenir prochain : *Le* FUTUR *époux. Je vais rendre visite à mon* FUTUR *beau-père. Il fait des emplettes pour son* FUTUR *mariage. A la santé de mon* FUTUR *petit-fils! dit le bonhomme.* (Ad. Paul.)

— *Vie future*, Vie nouvelle qui succédera à la vie présente, selon la doctrine de la plupart des religions et l'opinion d'un grand nombre de philosophes : *Les terreurs de la* VIE FUTURE *sont pour les prêtres des opinions auxiliaires.* (B. Const.) *La vie présente n'est qu'un prodrome de la* VIE FUTURE. (P. Leroux.) *L'idée de la* VIE FUTURE *demande, pour acquérir de grandes proportions, une imagination vive.* (A. Maury.)

— Substantiv. Celui, celle qui va se marier, dont le contrat de mariage est signé ou sur le point de l'être : *Le* FUTUR. *La* FUTURE. *Quoi de plus sot que la présentation officielle du* FUTUR *à la jeune fille? Cette prostitution légale va jusqu'à choquer la pudeur.* (H. Beyle.)

> Et ta *future*, est-elle un peu jolie?
> — Ah! oui, ma foi, c'est un morceau friand.
>
> VOLTAIRE.

> . . . . Le *futur*, avant que d'épouser,
> Voudrait connaître à fond le cœur de son épouse.
>
> DESTOUCHES.

— s. m. Avenir, choses futures; temps futur : *Ce qui passe a été et sera, et passe du prétérit au* FUTUR *par un présent imperceptible qu'on ne peut jamais assigner.* (Fén.) *Tout événement présent est né du passé et père du* FUTUR. (Volt.) *L'esprit humain ne peut guère juger du* FUTUR *qu'en calculant d'après le passé.* (Ferrand.) *La communauté, c'est la négation dans la nature et dans l'esprit, la négation au présent, au passé et au* FUTUR. (Proudh.) *Il est dans notre nature d'anticiper sur le* FUTUR, *et de nous composer un rôle pour une pièce qui peut-être ne se jouera jamais* (Nisard.)

> Je ne viens pas traîner dans vos riants asiles
> Les regrets du passé, les songes du *futur*.
>
> LAMARTINE.

— Gramm. Temps du verbe qui indique que la chose sera ou se fera : FUTUR *de l'indicatif.* FUTUR *actif.* FUTUR *passif. Les formes modales du* FUTUR *arabe sont en germe dans le* FUTUR *apocopé des Hébreux.* (Renan.) ‖ *Futur simple* ou *absolu*, Celui qui indique que la chose sera ou se fera dans un temps à venir, comme *j'aimerai*. ‖ *Futur antérieur, relatif* ou *passé*, Celui qui indique que la chose sera ou se fera antérieurement à une autre chose, comme *j'aurai aimé*. ‖ *Futur prochain*, Celui qui indique qu'une chose sera ou se fera dans un avenir très-prochain et comme immédiat. Ex. : *Je vais sortir*. ‖ *Futur relatif* ou *périphrastique*, Futur latin composé du participe futur actif en *rus* ou du participe futur passif en *dus* et du verbe *sum*, comme *auditurus sum*, j'entendrai, ou *audiendus eram*, je devais être entendu.

— On emploie quelquefois le présent pour le futur. V. la note grammaticale au mot PRÉSENT.

— Philos. *Futur contingent*, Fait futur qui n'est pas posé dans sa cause, et qui, partant, peut être ou ne pas être, comme sont les événements dépendant de la libre volonté :

> Méfiez-vous du *futur contingent :*
> Tel s'avisa de courir cette chance,
> Qui fut toujours fort riche en espérance,
> Et très-pauvre réellement.
>
> SALLENTIN.

— Jurispr. *Epouser par paroles de futur*, Etre fiancé.

— Anc. chancell. *Examen à futur*, Enquête faite en vertu de lettres de chancellerie.

— **Antonymes.** Passé, présent.

— **Encycl.** Gramm. Pris substantivement, dit Beauzée, le *futur* est une forme particulière ou une espèce d'inflexion qui désigne l'idée accessoire d'un rapport au temps à venir, ajoutée à l'idée principale du verbe.

On trouve dans toutes les langues différentes sortes de *futurs*, parce que ce rapport au temps à venir y a été envisagé sous différents points de vue, et ces *futurs* sont simples ou composés, selon qu'il a plu à l'usage de désigner les uns par de simples inflexions et les autres par le secours des verbes auxiliaires. On distingue généralement le *futur* absolu et le *futur* relatif.

Plusieurs grammairiens distinguent aussi le *futur* absolu indéfini, qui n'exprime point le degré d'éloignement qui sépare le moment où l'on parle de l'événement *futur*, comme quand on dit : *J'*IRAI *en Angleterre;* le *futur* absolu défini, qui exprime ce degré d'éloignement : *Je* VAIS *souper. Je* SOUPERAI *dans une heure;* le *futur* relatif antérieur, comme : *J'*AURAI SOUPÉ *quand il dînera;* ou simultané, comme : *J'*IRAI *en Italie quand nous serons en paix;* ou postérieur, comme : *Je* SERAI SUR LE POINT DE PARTIR *quand mon frère arrivera*. Mais ces distinctions, que l'on pourrait aisément multiplier, n'offrent aucune utilité véritable.

La plupart des langues, en effet, n'ont des formes particulières que pour les deux *futurs* principaux, le *futur* absolu et le *futur* relatif.

Les Latins exprimaient aussi fréquemment par *habeo*, j'ai, joint à l'infinitif du verbe, le devoir, la nécessité, l'intention, le désir de faire quelque chose dans un temps *futur*. On trouve dans Cicéron : HABEO *etiam* DICERE, *ad familiares* HABEO POLLICERI, HABEO CONVENIRE, HABEO *ad te* SCRIBERE. Cette tournure coexista chez les écrivains de l'empire avec le *futur* ordinaire (*amabo*, etc.), et finit par le supplanter. Il est probable que cette tournure était de bonne heure devenue d'un fréquent usage dans le langage populaire pour exprimer le *futur*, car on la trouve souvent employée dans la basse latinité des premiers siècles du moyen âge, qui n'était que le développement du latin parlé par le peuple avant l'invasion des barbares. Dès le VIe siècle, on trouve le plus souvent DORMIRE HABEO, AMARE HABEO, VENIRE HABET *in sylvam*, et les formes régulières du *futur amabo, dormiam, veniet*, semblent tombées dans l'oubli. Il semble que les idiomes romans ou néo-latins aient cherché à profiter de tous les moyens d'analyse que pouvait leur offrir la langue mère, afin d'en remplacer les formes synthétiques trop variées et trop compliquées par des formes analytiques plus uniformes, plus simples, plus faciles à saisir et à retenir. C'est ainsi que l'on eut recours à la tournure que nous venons d'indiquer, pour tenir lieu du *futur* latin, dont les flexions diverses pouvaient être une cause d'embarras (parmi les verbes latins, les uns avaient leur *futur* en *abo*, les autres en *ebo*, ceux-ci en *am*, ceux-là en *iam*, et quelques-uns en *ero;* on disait : *cantabo, monebo, legam, audiam, potero*). De cette tournure provient donc le *futur* des idiomes romans, formé d'un infinitif suivi du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, et, conservant l'inversion latine, *amare habeo* devint dans la langue d'oil *aimer ai*, c'est-à-dire, j'ai à aimer. A l'origine, les deux parties *aimer* et *ai* étaient séparables; mais, dans la suite, on réunit les deux parties et l'on eut *aimerai, aimeras, aimera*, etc. La première et la seconde personnes plurielles *avons, avez*, sont les seules formes du verbe *avoir* qui aient subi quelque altération en se joignant à l'infinitif : *aimer avons, aimer avez, partir avons, partir avez*, ont donné, par syncope, *aimerons, aimerez, partirons, partirez*.

Tous les idiomes néo-latins, excepté le valaque, ont formé le *futur* de la même manière, et partout les désinences de ce temps sont identiques avec celles du présent de l'indicatif du verbe auxiliaire *avoir*. En italien, *partire ho, partire hai, partire ha*, etc., sont devenus *partirò, partirai, partirà;* l'espagnol a dit *partir he, partir has, partir ha*, et ensuite *partiré, partiras, partira;* le portuguais, *partir hei, partir has, partir ha*, et plus tard *partiréi, partiras, partira;* la langue d'oc,

partir ai, *partir as*, *partir a*, puis *partirai*, *partiras*, *partira*.

Les trois derniers idiomes qui viennent d'être mentionnés nous offrent la preuve que, dans le principe, le verbe *avoir* était régulièrement séparé de l'infinitif qui le précédait; car on trouve assez souvent, entre l'un et l'autre, un ou deux pronoms personnels servant de compléments. Ainsi l'espagnol a conservé la forme primitive *hacer lo he*, je le ferai, *facere id habeo;* le provençal dit de même, indifféremment, *vos dirai* ou *dir vos ai*, je vous dirai; on trouve aussi de nombreux exemples de cette séparation dans les vieilles chansons de la langue d'oc. En français, les deux thèmes verbaux ne tardèrent pas à se souder l'un à l'autre, à devenir inséparables et bientôt méconnaissables.

Ce mode de formation du *futur* a été signalé, pour la langue espagnole, dès 1492, par Antoine de Nebrixa ou Lebrixa, le plus ancien des grammairiens espagnols. Un savant du siècle dernier, Lacurne de Sainte-Palaye, l'a signalé le premier pour la langue française, et cette découverte a été complétement confirmée par les travaux postérieurs de Raynouard et de Diez.

La formation du *futur* au moyen du verbe *avoir* n'est pas exclusivement propre aux langues néo-latines; on la retrouve en albanais et en vieux slave.

Nos verbes dont l'infinitif est aujourd'hui en *oir* formèrent leur *futur* de leur ancien infinitif, qui était terminé en *er*. *Recever*, *mouver*, *saver*, donnèrent les *futurs receverai*, *mouverai*, *saverai*, qui devinrent par syncope *recevrai*, *mouvrai*, *saurai*. Nos poëtes font souvent, pour les besoins de la mesure, une syncope semblable dans les *futurs* des verbes de la première conjugaison, dont la flexion *erai*, *eras*, etc., est précédée d'une voyelle. Ils disent *prirai*, *avoûrai*, pour *prierai*, *avouerai*. Voici quelques exemples de ces *futurs* primitifs, dans notre vieille langue :

> Si *receverat* la lei que vos tenez.
> (*Chanson de Roland.*)
>
> Jou ne me *moverai* de chi,
> Desque vous revenrez à mi.
> (*Roman du comte de Poitiers.*)
>
> Par mon chef, dist Carle, ço *saverai*-jo uncore;
> Se mençunge avez dite, à flance estes morte.
> (*Voyage de Charlemagne à Jérusalem.*)

Nos deux auxiliaires *avoir* et *être* formèrent également leurs *futurs* de leurs anciens infinitifs *aver* et *ester*. Le premier donna *averai*, devenu par syncope *aurai*, comme *saverai*, que nous venons de voir, est devenu *saurai*.

> Ja n'en descendrat si l'*averai* commandet.
> (*Voyage de Charlemagne à Jérusalem.*)
>
> Diex dist! Joseph, quant vouras,
> Et tu mestier en *averas*.
> (*Roman du Saint-Graal.*)
>
> Bataille *averum* e forte e adurée.
> (*Chanson de Roland.*)
>
> Je mettroi consail, vous *averez* aië,
> Vous *averez* medicine, si serrez garye.
> (*Nouveau recueil de contes.*)

Ester, être, eut pour *futur esterai*, qui devint *esserai*, et enfin *serai*, par apocope :

> Quar Dieux dist : « Si est verités :
> Ja n'*estera* bien couronnés
> Ki loiaument ne combatra
> Et ki ces vises ne vaincra.
> (*Chronique de Ph. Mouskes.*)
>
> Se vus murez, *esterez* seinz martirs.
> (*Chanson de Roland.*)
>
> Les autres choses *pourvera*,
> Quant lius et tant en *essera*.
> (*Roman de Mahomet.*)

— Philos. *Futur contingent*. V. JUGEMENT et NÉCESSAIRE.

FUTURITION s. f. (fu-tu-ri-si-on — rad. *futur*). Qualité d'une chose en tant que future : *Ce qui n'a aucune possibilité n'a aucune* FUTURITION. (Fén.) *La* FUTURITION *des choses, la préordination des événements, la prescience de Dieu ne touchent point à notre liberté*. (Dider.) *A chaque pas dans la vie, mille lointains divers, mille* FUTURITIONS *s'ouvrent devant nous*. (Chateaub.) *Les pronostics de notre* FUTURITION *sont vains; nous sommes ce que nous font les circonstances*. (Chateaub.)

FUUR ou **TERRE DE FUUR**, île du Danemark, dans le Lümpfiord, au N. du Jutland; superficie, 26 kilom. carr.; 1,200 hab. Elle est séparée du continent par un canal étroit et profond auquel elle donne son nom. La partie méridionale, la plus petite de l'île, est la seule cultivée; dans la partie N., on ne rencontre que des hauteurs escarpées que séparent d'étroites vallées rocheuses. Il y existe quelques sources minérales, et l'on y retrouve des traces d'éruptions volcaniques qui auraient eu lieu à une époque reculée. Enfin on y remarque une belle église, construite en un grès rouge dont il existe dans l'île plusieurs carrières en exploitation.

FUX ou **FUCHS** (Jean-Joseph), compositeur allemand, né dans la haute Styrie en 1660, mort après 1732. Après avoir parcouru l'Allemagne, la France et l'Italie, il s'établit à Vienne et devint successivement maître de chapelle des empereurs Léopold Ier, Joseph Ier et Charles VI, près desquels il jouit d'une grande faveur. Son opéra intitulé *Elisa* plut tellement à Charles VI, que ce monarque voulut tenir lui-même le clavecin à la troisième représentation (1715). « Quel dommage que Votre Majesté ne soit pas un maître de chapelle! » s'écria Fux, frappé de l'habileté musicale de ce prince. « Ne vous inquiétez pas, mon cher maître, répondit celui-ci en riant, je me trouve bien comme cela. » Fux a composé des messes, des motets, des ouvertures, des trios, des opéras : *Elisa* (1715); *Psyché* (1719); *Costanza e Fortezza* (1723); *la Corona d'Arianna* (1726); *Enea negli Elisi* (1731). Il a publié un recueil de musique instrumentale, sous le titre de *Concertus musico-instrumentalis* (Nuremberg, 1701), et donné, sous le titre de *Gradus ad Parnassum, sive manuductio ad compositionem musicæ regularem* (Vienne, 1725), un traité de contre-point, que Charles VI fit imprimer à ses frais.

FUYANT (fui-ian) part. prés. du v. Fuir : *Nous passâmes à Bathurim, où David*, FUYANT *devant Absalon, faillit être lapidé*. (Chateaub.)

> L'éclair laisse en *fuyant* l'horizon triste et noir.
> A. DE MUSSET.
>
> . . . La vie en *fuyant* soulève autant de voiles
> Que les adieux du jour font éclore d'étoiles.
> SOUMET.

FUYANT, ANTE adj. (fui-ian, ian-te — rad. *fuir*). Qui fuit, qui s'enfuit, qui s'éloigne rapidement :

> Le bruit des cors, celui des voix
> N'a laissé nul relâche à la *fuyante* proie.
> LA FONTAINE.
>
> Pourquoi ces mots pompeux sur la nature humaine?
> Faut-il à tout propos immoler le réel,
> Courir vers l'idéal, ombre *fuyante* et vaine,
> Tant dédaigner la terre et ne songer qu'au ciel?
> H. CANTEL.

‖ Qui disparaît, qui cesse d'être :

> Pressez l'heure *fuyante* où Dieu nous laisse vivre.
> LAMARTINE.
>
> Adieu, monde *fuyant*, nature, humanité,
> Vaine forme de l'être, ombre d'un météore,
> Nous te connaissons trop pour nous tromper encore!
> LAMARTINE.

— Qui se perd, qui s'enfonce, qui paraît s'éloigner par l'effet de la perspective : *Un horizon* FUYANT. *Rien n'est comparable pour la beauté aux lignes de l'horizon romain, aux contours suaves et* FUYANTS *qui le terminent*. (Chateaub.) ‖ Qui s'incline rapidement; qui est tourné d'une façon tout à fait oblique, de manière à se dérober presque entièrement au regard : *Un front* FUYANT. *Un profil* FUYANT.

— Perspect. *Echelle fuyante*, Celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets relativement à leur éloignement.

— s. m. Ligne fuyante, perspective : *L'art reproduit admirablement les* FUYANTS *des chaînes et des cimes situées à perte de vue*. (Babinet.)

FUYARD, ARDE adj. (fui-iar, ar-de — rad. *fuir*). Qui s'enfuit, qui se sauve; qui a l'habitude de fuir : *Une troupe* FUYARDE. *Des oiseaux* FUYARDS.

> . . . Un cœur d'homme est comme une marée
> *Fuyarde* des endroits qui l'ont mieux attirée.
> A. DE MUSSET.

— *Pigeons fuyards*, Pigeons sauvages qui sont dans les colombiers, et qui ne s'arrêtent pas dans les volières et les basses-cours.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui ravit sa proie et la détourne : *Faucon* FUYARD.

— s. m. Personne qui s'enfuit; soldat qui s'enfuit du combat sans écouter la voix de ses chefs : *Poursuivre un* FUYARD. *Rallier les* FUYARDS. *Il y a plus de morts parmi les* FUYARDS *que parmi les braves*. (De Ségur.) ‖ Se disait autrefois pour RÉFRACTAIRE.

— Fam. Personne qui se retire, qui se soustrait à quelque engagement : *Je regrette le* FUYARD; *il valait mieux pour vous parce qu'il était riche*. (Mariv.)

— **Syn. Fuyard, fugitif.** V. FUGITIF.

— **Encycl.** Chez les nations germaniques, les *fuyards* étaient noyés ou étouffés dans un bourbier. La loi salique imposait une amende à celui qui, sans preuve, accusait un Franc d'avoir jeté son bouclier pour fuir, ou qui l'insultait de l'épithète de *lièvre* ou de *fuyard*. Les capitulaires déclarent infâmes ceux qui tournent le dos pendant le combat, ordonnent qu'ils perdent leurs emplois, et que leur témoignage ne soit plus reçu en justice. Durant la période de la féodalité, ceux qui lâchaient pied devant l'ennemi durent être réduits à l'état le plus humiliant, mis dans la classe des gens taillables, mainmortables, corvéables. Plus tard, les ordonnances de François Ier et de Henri II les condamnèrent à être passés par les piques. Mais tous ces châtiments ne s'appliquaient sans doute qu'au *commun* des soldats; les lois disciplinaires n'étaient pas faites pour les nobles chefs. D'après la loi du 21 brumaire an V, un soldat qui jette lâchement ses armes dans une affaire est puni de trois ans de fers; celui qui abandonne son poste devant l'ennemi, pour ne songer qu'à sa propre sûreté, est puni de mort, et, s'il s'agit d'une troupe tout entière, les six plus anciens soldats subissent le même sort.

FUYE s. f. (fu-ï). Volière, colombier dont les boulins vont jusqu'à terre. ‖ Ce mot n'est plus employé que dans quelques provinces.

FUZELIER (Louis), auteur dramatique, né à Paris en 1672, mort d'une attaque d'apoplexie en 1752. Il est plus connu pour sa fécondité que pour son talent. *Faiseur* dans toute l'acception du mot, il fit représenter des pièces à la plupart des théâtres. Qu'en reste-t-il?... A peine un souvenir. On sait fort peu de chose de la vie de Fuzelier. Il était petit, trapu et d'une corpulence qui lui rendait la marche difficile. Pour faire ses courses, il se servait ordinairement d'une brouette, tirée par un homme qu'il appelait son *cheval baptisé*. « Mon ami, lui disait souvent Fuzelier, quand tu me trouveras étendu sur le carreau de ma chambre, c'est que je serai occupé à quelque chose de sérieux, il ne faudra pas m'importuner. » Un jour, le *cheval baptisé* ayant trouvé le dramaturge le nez contre terre, redescendit sans le déranger et dit aux voisins : « Notre maître travaille sérieusement. » Fuzelier était mort. Il a fait jouer au Théâtre-Français : *Cornélie*, en société avec le président Hénault; *Momus fabuliste* et les *Amusements de l'automne;* — à l'Opéra : les *Amours déguisés; Arion;* le *Ballet des âges;* les *Fêtes grecques et romaines;* les *Amours des dieux;* les *Amours des déesses;* les *Indes galantes;* l'*Ecole des amants;* le *Carnaval du Parnasse;* les *Amours de Tempé;* la *Reine des péris; Jupiter et Europe;* les *Romains*, opéra en trois actes (musique de Gambini); *Phaétuse*, ballet; — au Théâtre-Italien : l'*Amour maître de langues;* le *Mai;* la *Méridienne;* la *Mode;* le *Faucon; Mélusine;* le *Vieux monde;* les *Noces de Gamache;* — à l'Opéra-Comique et aux Marionnettes : *Arlequin grand vizir; Arlequin défenseur d'Homère;* le *Réveillon des dieux;* la *Matrone d'Ephèse*.

Louis Fuzelier rédigea le *Mercure* de 1744 à 1752, avec La Bruère, autre écrivain dramatique. « Quoi qu'en ait dit La Harpe, écrit M. Champagnac, cet auteur ne manquait ni d'imagination ni de talent poétique. Ses vers ne sont pas dépourvus de mérite. »

FUZES ou **FIZESCH**, en latin *Salicium*, ville d'Autriche (Hongrie), comitat de Kraszna, à 24 kilom. de Somlyo, sur le penchant de deux collines couvertes de bois; 2,750 hab., tous Valaques et appartenant à la religion grecque. ‖ Autre ville d'Autriche (Hongrie), comitat de Bekes, sur le Berettyo, à égale distance de Gyula et de Caba; 5,450 hab. Beau temple protestant. Commerce important en bétail.

FY s. f. (fi — lat. *fides*, même sens). Se disait pour FOI, et se dit encore dans certaines localités dans cette locution : *Par ma fy*, Par ma foi.

— s. m. Art vétér. Espèce de lèpre qui attaque les animaux.

FYEN, nom danois de l'île de FIONIE.

FYENS (Thomas), médecin belge, né à Anvers en 1567, mort en 1631. Nommé professeur de médecine à l'université de Louvain en 1593, il quitta cette ville en 1600, pour se rendre à la cour de Maximilien de Bavière, puis passa à Bruxelles, où l'archiduc Albert le fit son premier médecin. Mais, entraîné par son goût pour le professorat, il ne tarda pas à reprendre sa chaire de Louvain, dont les appointements furent élevés à 1,000 ducats. On a de Fyens un assez grand nombre d'ouvrages dans lesquels on trouve des idées bizarres, des hypothèses erronées et singulières. Les principaux sont : *De cauteriis libri quinque* (Louvain, 1598, in-8°); *De vi formatrice fœtus* (Anvers, 1620, in-8°); *De præcipuis artis chirurgicæ controversiis libri duodecim* (Francfort, 1649).

FYEUX, EUSE adj. (fi-ieu, ieu-ze — rad. *fy*). Art vétér. Qui est attaqué du fy : *Cheval* FYEUX.

FYNE ou **FINE** (lac), bras du canal du Nord, en Ecosse, sur la côte O. du comté d'Argyle. Il s'étend à la suite du golfe de la Clyde, au N.-O. du comté d'Arran et sépare les districts de Lorn et de Knapdale à l'O. de celui de Cowal à l'E. Son entrée est marquée par le cap d'Ardlamont à l'E., et par celui de Skipness à l'O.; entre ces deux points, il a une largeur de 6 kilom. Il s'étend ensuite au N.-N.-O., en conservant cette même largeur sur un espace de 25 kilom.; puis il prend la direction du N.-E. et va se terminer 38 kilom. plus loin, au-dessous d'Inverary, ce qui lui donne une longueur totale de 63 kilom. Dans cette dernière partie, il n'a guère plus de 1,600 mètres de largeur; quant à sa profondeur, elle varie entre 20 et 90 mètres. Les courants du flux et du reflux se font violemment sentir sur sa côte occidentale. On y trouve en abondance des poissons de différentes espèces, mais surtout des harengs, renommés pour leur délicatesse, et dont la pêche forme l'industrie principale des habitants des villes avoisinantes. Dans la saison de la pêche, des centaines de bateaux sillonnent la surface du lac dans toutes les directions, mais principalement en face d'Inverary, qui est située près de son extrémité, sur le côté O. d'une jolie baie. La ville la plus importante de la contrée, Lochgilphead, est également située à l'extrémité d'un petit golfe, appelé lac *Gilp*, près de la jonction du lac Fyne et du canal de Crinan, à l'entrée duquel s'élève Ardrishaig. La partie supérieure du lac Fyne est toute bordée de collines d'une élévation considérable, et le paysage est des plus pittoresques aux alentours d'Inverary; mais les autres points de la côte n'offrent rien de remarquable.

FYROUZ Ier, roi de Perse de l'an 83 à 103 de notre ère. Il appartenait à la dynastie des Arsacides et avait pour père Valas, ou Pollas, ou Vologèse. Ce prince, dont le nom signifie *victorieux* et *invincible*, paraît être le même que le Pacorus dont parlent les historiens grecs et latins, et qui, ainsi que nous l'apprend une épigramme de Martial, obtint la paix de Domitien en le menaçant de faire paraître un faux Néron, qu'il prétendait être ce prince lui-même, échappé à la mort et réfugié dans ses Etats. Fyrouz fut détrôné par Khosrou ou Chosroès, qui lui succéda.

FYROUZ II, surnommé **Merdâneh** (le *Mâle* ou le *Brave*), roi de Perse de 458 à 484 de notre ère. Il appartenait à la dynastie des Sassanides et est désigné par les historiens grecs sous le nom de *Perosis*. Son père, Yesdedjerd II, le dépouilla de la couronne pour la donner à son second fils Hormouz. Fyrouz se réfugia dans les Etats du roi des Ephthalites, Kouch-Newaz, obtint des secours de ce prince, battit Hormouz et le fit mettre à mort avec plusieurs princes du sang royal. Pendant sept années du règne de Fyrouz, la peste et la famine désolèrent la Perse, et le roi s'efforça de soulager les misères de son peuple. Par la suite, il fit la guerre à Kouch-Newaz, à qui il devait la couronne. Battu une première fois, il recommença une nouvelle campagne, fut attiré avec son armée dans une embuscade et y trouva la mort avec vingt-neuf de ses fils.

FYROUZ-SCHAH Ier (*Roukn-Eddin*), roi musulman de Delhi en 1236. Il était fils d'Altamseh ou Altmich, qui lui avait donné le gouvernement de Padaoun et la vice-royauté de Lahore. Parvenu au trône, Fyrouz s'abandonna à son goût pour les plaisirs, laissant le gouvernement entre les mains de sa mère, esclave turcomane qui, par ses vices et ses cruautés, amena une prompte révolte. La sœur de Fyrouz, Mallekeh-Doran, se mit à la tête des révoltés, fit le roi prisonnier, après un règne de sept mois, et s'empara du trône sous le nom de sultane Rézia.

FYROUZ-SCHAH II (*Djelal-Eddin*), roi de Delhi de 1289 à 1296. Il était d'origine afghane. Il avait soixante-dix ans lorsqu'il renversa et fit mettre à mort Kaï-Kobad, dernier prince de la dynastie des Ghourides. Pour affermir son pouvoir, il feignit d'abord de vouloir gouverner au nom de Kaï-Kobad; mais il ne tarda pas à s'en débarrasser. Il vainquit les Mongols, et, pour effacer le souvenir de ses violences passées, il se montra juste et clément. Son neveu, Allah-Eddin, qu'il avait comblé de bienfaits, l'assassina pour s'emparer de son trône. Fyrouz avait pris le surnom de Djelal-Eddin, qui signifie gloire de la religion.

FYROUZ-SCHAH III (*Moazem-Mahasseb*), roi de Delhi de 1351 à 1386. Il succéda, à l'âge de cinquante-trois ans, à Mohammed III, qui l'avait choisi pour successeur. Après avoir réprimé quelques révoltes qui éclatèrent au commencement de son règne, ce prince s'occupa uniquement de fermer les plaies de son royaume et d'inaugurer une ère de prospérité. Tout en diminuant les impôts, il fit exécuter de grands travaux d'utilité publique, creuser des canaux, jeter des ponts, fertiliser des terrains incultes, construire des routes, des mosquées, des écoles, des caravansérails, des hôpitaux, des bains, etc. En 1354, Fyrouz fonda la ville de Fyrouz-Abad et s'y signala par son goût pour les bâtiments somptueux. En même temps qu'il augmentait le bien-être des populations, il protégeait efficacement les lettres. A la suite d'une accusation mensongère, Fyrouz fut sur le point de faire mettre à mort son fils Mohammed; mais celui-ci parvint heureusement à prouver son innocence, et, pour réparer l'injustice qu'il avait failli commettre, le roi abdiqua en faveur de ce fils en 1386. Fyrouz-Schah mourut deux ans après.

FYROUZAN, général persan, mort en 641 de notre ère. Il fut mis par Yezdedjerd III à la tête d'une armée de 160,000 hommes, chargée de chasser les Arabes qui venaient d'envahir la Perse, et rencontra, près de Nehavend, les musulmans commandés par Noman. Malgré ses talents et sa valeur, Fyrouzan fut vaincu : 30,000 Persans périrent par le fer de l'ennemi, et 80,000 environ trouvèrent la mort dans le fossé qui entourait leur camp. Après cette défaite, qui décida du sort du royaume, et que les musulmans appellent *Feth-al-Fotouh* (victoire des victoires), Fyrouzan gagna les montagnes, où il périt misérablement.

FYT ou **FEYDT** (Jean), l'un des plus grands peintres d'animaux de l'école flamande, né à Anvers en 1609, et non en 1625, comme le dit le catalogue du Louvre, mort dans la même ville le 14 septembre 1661. Après avoir montré dans ses jeunes années les plus rares dispositions, il entra, en 1621, dans l'atelier d'un peintre obscur, Jean van Berch. La rapidité de ses progrès, le talent réel qu'il montra dans ses brillants débuts le signalèrent à l'attention des amateurs, qui lui confièrent, malgré sa jeunesse, des travaux importants. Déjà célèbre en son pays, il avait à peine vingt ans, quand il fut reçu dans la confrérie de Saint-Luc; mais, trop intelligent pour s'aveugler sur lui-même et se reposer dans une célébrité hâtive, il comprit qu'il avait bien des choses à voir, à étudier, bien des

leçons à recevoir, avant de pouvoir voler sûrement de ses propres ailes. Aussi prit-il un beau matin la route de Rome. Son séjour en Italie fut très-long sans doute; car c'est là qu'il a exécuté les plus belles pages de son œuvre. Entre autres compositions de cette époque, il faut citer les huit eaux-fortes dédiées à son protecteur, don Carlo Guasco, marquis de Solerio. Dans la série de ses tableaux et de ses études, on trouve quelques compositions extrêmement remarquables, faites en quelque sorte de rien, une tête de chien, deux ou trois oiseaux morts, mais qui révèlent un véritable tempérament de peintre, un grand sentiment de la forme, une science profonde du modelé. L'une de ces gravures porte la date de 1640; ce qui prouve évidemment qu'il était en Italie à la mort de Rubens, et qu'il ne put, par conséquent, peindre des animaux dans les toiles du grand coloriste. Il est donc certain que les biographes qui ont affirmé qu'il avait travaillé avec le maître d'Anvers se sont trompés grossièrement. D'ailleurs Sneyders a toujours suffi à Rubens. Mais, s'il n'a pas eu l'honneur d'être le collaborateur de Rubens, Fyt a travaillé avec Jordaens et surtout avec Thomas Willeborts. Parmi les tableaux qu'ils exécutèrent ensemble, il faut citer le *Repos de Diane*, daté de 1650, et qu'on admire aujourd'hui au musée de Vienne. C'est probablement à cette époque qu'il rentra dans son pays. Depuis ce moment, jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de produire toutes ces belles toiles qui décorent les principaux musées d'Europe. Malgré son admiration pour l'art italien, malgré son long séjour à Rome, Jean Fyt ne perdit rien de son originalité native. Il était de ces maîtres robustes qui résistent à toutes les influences pour obéir seulement à leur propre génie. Pour se convaincre de la justesse de cette observation, il suffit de voir les *Deux lévriers* du musée d'Anvers, le *Garde-manger* du Louvre, et vingt autres de ses tableaux, qui tous démontrent jusqu'en leurs moindres détails que l'auteur était un vrai « Flamand de la grande école. » A la mort de Sneyders, Fyt hérita de sa gloire. Il était de taille à supporter cette succession sans en être écrasé; car, plus d'une fois, il a surpassé le maître, et il l'a très-souvent égalé. Les commandes qu'il reçut à ce moment étaient si nombreuses et d'une importance si grande, que la mort le surprit avant qu'il en eût terminé la moitié.

FYZABAD (la *Belle résidence*), ville de l'Indoustan, prov. et à 3 kilom. O. d'Oude, sur la rive droite de la rivière Goggra, par 26° 47′ de lat. N., et par 79° 43′ de long. E.

Sous le règne de Shudja-ud-Dowlah, Fyzabad devint la capitale du royaume d'Oude, à la place de la ville de ce nom; mais le successeur de ce prince, Azoph-ud-Dowlah, transporta, en 1775, le siége du gouvernement à Lucknow. Le palais que Shudja y avait fait élever est maintenant en ruine; mais la ville renferme une nombreuse population, dont les éléments principaux appartiennent à la plus basse classe de la société. ‖ Bourg de l'Indoustan, province de Delhi, sur la rive orientale et près des sources de la Djumnah. Dans ses environs, on remarque les ruines d'une magnifique résidence de chasse, que l'empereur mogol Schah-Djehan y avait fait construire.

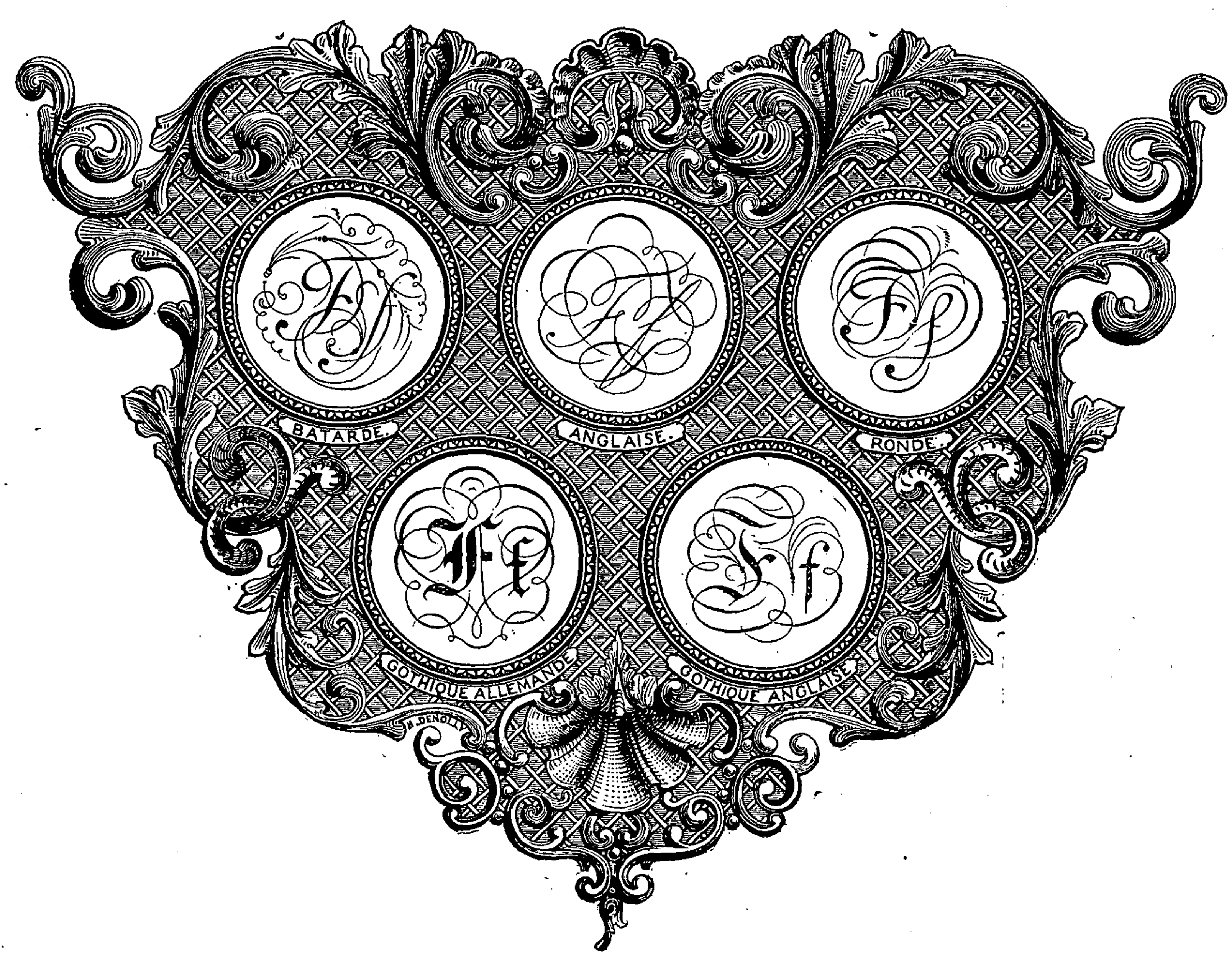

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX^E SIÈCLE

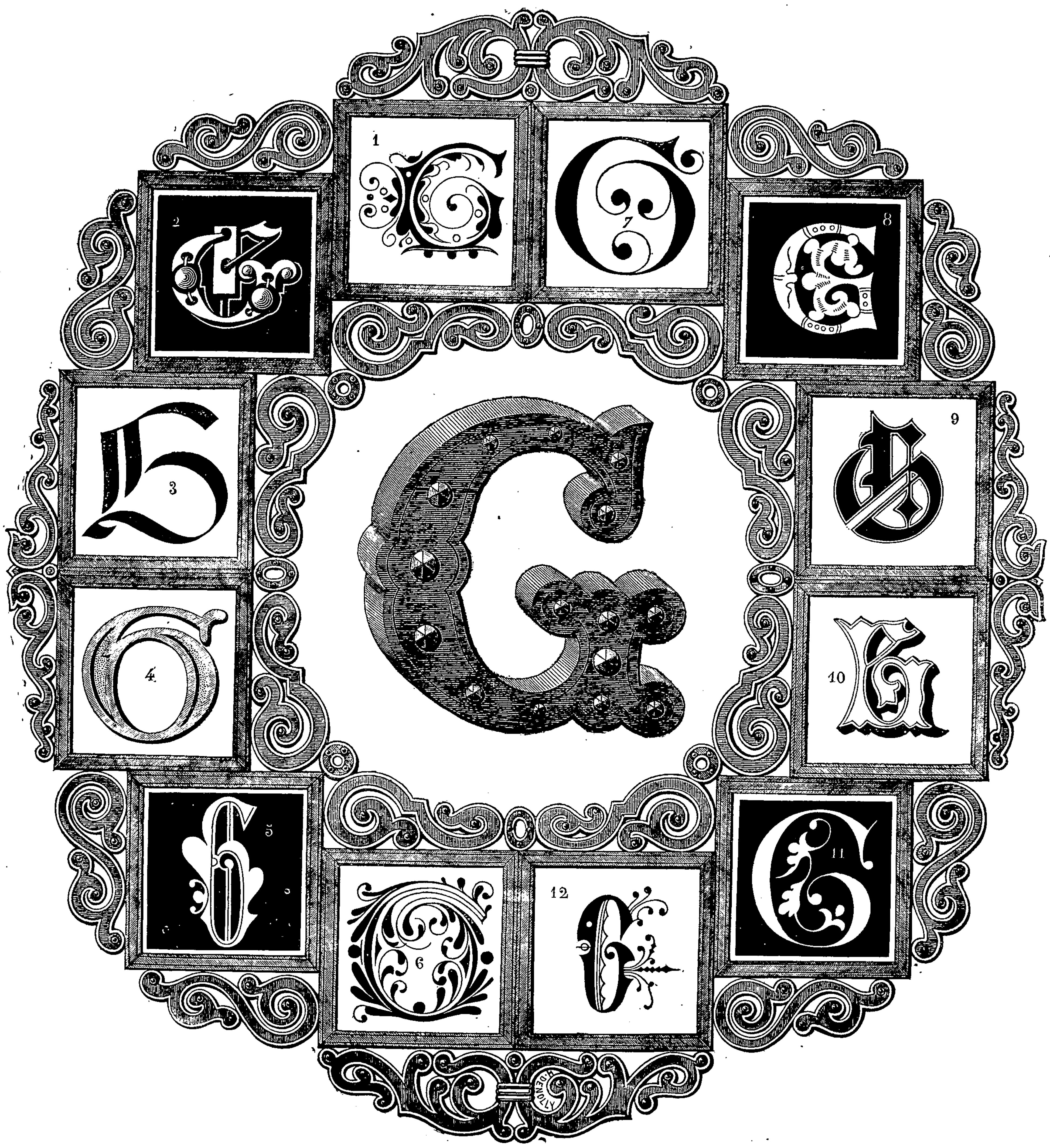

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib[que] royale de Munich. — XII[e] siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV[e] siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII[e] siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI[e] siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI[e] siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV[e] siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV[e] siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib[que] royale de Munich. — XI[e] siècle.
9 — Écriture d'église du XIV[e] siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII[e] siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII[e] siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII[e] siècle.

G s. m. (*je*, d'après l'ancienne appellation; *ghe*, d'après la nouvelle). Septième lettre et cinquième consonne de l'alphabet français : *Un grand* G. *Un petit* g. *Un* G *majuscule*. *Un* g *minuscule*.

... Tous ensemble ils ne font rien qui vaille;
Depuis dix ans dessus l'*f* on travaille,
Et le destin m'aurait fort obligé,
S'il m'avait dit : « Tu vivras jusqu'au *g*. »
BOISROBERT (au sujet du *Dictionnaire de l'Académie*).

Le *G*, qui force l'*R* à courir sur ses traces,
Voit toujours à son gré se grouper les trois Grâces;
Un jet de voix suffit pour engendrer le *g*,
Qui gémit quelquefois dans la gorge engagé,
Mais qui, de l'*I* voyelle allongeant le visage,
L'emprunte pour jouir d'un plus grand avantage.
DE PIIS.

— *G* est nul au milieu des mots, comme *sangsue*, *vingtième*, *doigt*, etc., excepté quand il est suivi d'un *n*, cas que nous examinons plus bas.

— *G* final est généralement nul à la fin des mots, comme *sang*, *long*, *poing*, *coing*, *étang*, etc.; cependant il se prononce dans *joug*, *bourg*, et dans les noms étrangers, comme *Young*, *Canning*, etc. Il faut excepter encore le cas où le *g* final est suivi, sans repos, d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, auquel cas *g* se prononce comme un *k* : *De rang en rang*, *un sang échauffé*, *un long hiver*; prononcez : *De ran ken rang*, *un san kéchauffé*, *un lon khiver*. Toutefois, cette règle est loin d'être absolue; l'usage et l'oreille apprennent les exceptions, qui sont fort nombreuses.

— *Gn* est généralement une véritable articulation simple, une vraie consonne que nous représentons par deux signes, et que nous ne pouvons traduire par aucun équivalent. Nous l'avons désignée, dans ce dictionnaire, par l'expression *gn* mouillé (*gn* mll.), à cause d'une ressemblance éloignée entre cette articulation et l'articulation *ill*. Ici nous ne pouvons que renvoyer à des mots connus où *g* a cette valeur, comme *agneau*, *espagnol*, etc.

— Dans certains mots dérivés du grec ou du latin, *gn* est une double articulation équivalant à *g* et *n*, comme dans *gnostique*, *magnificat*, *ignition*, etc.

— *Gli* a à peu près la valeur de *ll* mouillés dans les mots empruntés à l'italien, comme *Cagliari*, *imbroglio*, *de Broglie*.

— *G* ne se redouble que dans les mots suivants : *agglomération*, *agglomérer*, *agglutinatif*, *agglutination*, *agglutiner*, *aggraver*, *suggérer*, *suggestion*.

— Dans les titres d'honneur précédant un nom propre, S. G. signifie sa grâce ou sa grandeur; V. G., votre grâce ou votre grandeur.

— *G*, en chimie, est le symbole du glycinium.

— En physique, il représente le nombre qui exprime l'intensité de la pesanteur à Paris.

— *G* s'emploie dans le commerce comme abréviation de *gros* et de *gramme*.

— Dans le comput ecclésiastique, *g* est la dernière des sept lettres dominicales et marque le dimanche sur le calendrier, dans les années où ce jour de la semaine tombe le 7 janvier.

— En musique, *G-ré-sol*, pour *sol-si-ré-sol*, indiquait le ton du *sol* dans l'ancienne solmisation française. *G* indique le *sol* dans la notation musicale des Allemands et des Anglais.

— *G*, sur les anciennes monnaies de France, est la marque des monnaies qui avaient été frappées à Poitiers; il indique Genève sur les monnaies suisses, et Stettin sur les monnaies prussiennes.

— Dans l'ancienne métrologie, *G* signifiait gros, et *g* grain.

— En grammaire, *g* veut dire genre.

— En imprimerie, la lettre *g* a désigné la septième feuille d'un volume; mais maintenant cette sorte de numération ne s'emploie plus que dans les introductions et les préfaces, et l'on se sert des chiffres arabes pour marquer l'ordre des feuilles qui composent le reste du volume.

— Comme signe d'ordre, *g* indique le septième rang ou la septième place : *Le casier* G.

— Comme lettre numérale, *g* valait quatre cents, d'où ce vers barbare :

G quadringentos demonstrativa tenebit.

ou, suivant Ugutio :

Ergo quater centum, G nunc caudata...

Surmontée d'un trait horizontal, cette lettre s'employait pour désigner quarante mille.

— Employé dans les manuscrits ou sur les monuments romains comme abréviation, *G* tient la place de *Galliarum*, *Gallica*, *gemina*, *Germania*, *Gaius*, *Gellius*, *gratis*, *gratia*, *genius*, *gens*, *gaudium*, *gloria*, etc., etc.

— *GPRF* est l'abréviation de cette phrase latine : *Genio populi romani feliciter*.

— Parmi les formules abréviatives les plus fréquentes où l'on rencontre la lettre *G*, nous citerons encore les suivantes : *G. L.*, *genio loci*; *G. S.*, *genio sacrum*; *G. V. S.*, *genio urbis sacrum* ou *gratis votum solvit*.

— **Encycl.** *G* est la troisième lettre de l'alphabet des Orientaux et des Grecs. Il était appelé *gamma* par les Grecs, *ghimel* par les Hébreux et les Phéniciens, *gomal* par les Syriens et *gum* par les Arabes. Le sanscrit possède un *g* simple et un *g* aspiré. Dans les langues slaves, *g* tantôt quatrième lettre de l'alphabet, comme en russe, en serbe; tantôt septième, comme en polonais, est toujours la gutturale douce du grec. Dans quelques-unes seulement, elle reçoit une légère aspiration. En allemand, cette aspiration est beaucoup plus fréquente, surtout devant les syllabes finales. Cependant, dans certaines parties de l'Allemagne, on prononce les deux *g* comme dans le mot français *gué*. Souvent aussi, cette lettre s'y confond avec l'*i*. Le *g* espagnol, devant les voyelles *i* et *e*, est une gutturale moins douce que le *g* français.

Voici comment M. Léon Vaïsse explique la formation du son dur du *g* : « Les lèvres laissant entre elles un écartement, la langue se

relève et s'applique contre le voile du palais, qui lui-même fait dans sa partie postérieure un mouvement semblable. Toute issue, soit par le canal buccal, soit par les fosses nasales, est ainsi fermée au souffle, jusqu'à ce que, par un certain effort, il triomphe de la résistance que lui opposait la langue ainsi disposée, après avoir fait résonner le larynx, à son passage entre les lèvres de la glotte resserrées, et s'échappe de la bouche par une sorte d'explosion. Il produit alors le son dur et articulé que l'on entend à la fin des mots *bague*, *ligue*, *dogue*, ou au commencement de ceux-ci : *gale*, *gai*, *goût*, *glu*, *gris*, etc. »

Outre ce son dur et guttural, le *g* a un son dérivé, chuintant, tel que celui du *j*, devant les voyelles faibles *e*, *i*, *y*. La distinction des deux valeurs du *g* existe en italien, en espagnol, en anglais, et même en allemand comme en français; mais si le *g* dur a nécessairement, dans toutes ces langues, une prononciation uniforme, il n'en est pas de même du *g* doux, qui suit dans chacune des règles particulières. En allemand, la prononciation du *g* dur se conserve seulement devant l'*e* et l'*i;* le *g* doux, tel qu'il se rencontre dans les mots *weg* et *wegen*, prend le son du *ch* germanique. En anglais, le *g* doux est à peu près aussi restreint dans son usage qu'en allemand; il suit la prononciation particulière du *j* dans cette langue et se prononce *dj*. En espagnol et en italien, son emploi est aussi fréquent que dans le français, et a lieu dans les mêmes cas, mais sa valeur est fort différente. En espagnol, il se prononce devant l'*i* et l'*e* exactement comme la *jota*, l'analogue du *ch* des Allemands; en italien, il a la même valeur qu'en anglais.

Nous allons maintenant examiner les règles de transformation auxquelles le *g* a obéi dans la dérivation des langues néo-latines et en particulier du français. Nous donnerons aussi les règles étymologiques qui peuvent servir à retrouver cette articulation originelle sous les modifications multiples qu'elle a subies, ou à faire découvrir les principaux sons qu'elle a remplacés, par suite de l'altération successive du langage.

Dans l'origine, la lettre *g* était étrangère à la langue écrite des Latins, qui employaient, pour la remplacer, la lettre *c;* ainsi, on lit sur la colonne rostrale de Duilius, monument élevé à l'occasion de la victoire que ce général remporta sur les Carthaginois, vers l'an 250 avant notre ère, mais renouvelé, à ce que l'on croit, sous le règne de Claude : LECIONES, MACISTRATOS, EXFOCIONT, PVCNANDO, CARTACINIENSIS, pour *legiones*, *magistratos*, etc. Au moyen d'un léger changement graphique de la lettre *C*, le *G* fut introduit dans l'écriture. Cette modification, que Plutarque, dans ses *Questions romaines*, attribue à un certain Spurius Carvilius, eut lieu dans l'intervalle de la première guerre punique à la seconde, c'est-à-dire de l'an 242 à l'an 219 avant notre ère. Ainsi, on trouve dans le sénatus-consulte des *Bacchanales :* MAGISTER, MAGISTRATVM, FIGIER, GNOSCIER, AGRO. Au contraire, l'écriture GNAIVOO PATRE PROGNATUS, sur la première inscription du tombeau des Scipions, dont la date est antérieure, est ou une copie inexacte ou une preuve que le monument est d'une date postérieure.

Le *g* avait toujours, en latin, le son dur que nous lui donnons dans *gargariser*. On doit donc considérer cette consonne comme ayant subi une véritable permutation dans tous nos dérivés latins ou elle se trouve immédiatement placée avant *e* et *i;* elle n'a été conservée dans ces mots que par respect pour l'étymologie, car elle s'y prononce toujours *j;* exemples : agir, de *agere;* jumeau, de *gemellus;* jais, de *gagates;* jouir, de *gaudere;* jatte, de *gabata;* gencive, de *gengiva;* géant, de *gigas*, *gigantem;* geler, de *gelare;* gésier, de *gigeria;* gémir, de *gemere;* gendre, de *gener;* genre, de *genus;* genou, de *genu;* gent, de *gens;* large, de *largus;* marge, de *margo;* page, de *pagina*, rugir, de *rugire;* surgir, de *surgere*, etc., etc.

G est aussi devenu *ch* en passant du latin dans le français : *figere*, ficher; *lingere*, lécher; *mungere*, moucher; *pergamenus*, parchemin. Il est devenu *c* doux, prononcé *s*, dans *gengiva*, gencive; *sugere*, sucer.

Dans beaucoup de cas où les Grecs redoublent le *g*, comme dans *aggelos*, les Latins substituent un *n* au premier *g : angelus*. Nous observons la même règle dans les mots scientifiques que nous empruntons aux Grecs, comme *angiosperme*, d'*aggeion sperma*, etc.

Une permutation, ou plutôt une substitution fort extraordinaire, bien qu'elle soit assez commune, c'est celle de la labiale *v*, remplacée par la gutturale *g* dur. M. de Chevallet en donne des exemples nombreux; après quoi il prouve que la cause de ce changement doit être attribuée à l'influence germanique, à laquelle nous devons plusieurs autres modifications du son de différentes lettres. Germanique : *waskan*, gâcher; *wetti*, gage; *winnan*, gagner; *wamba*, gambaison; *want*, gant; *weran*, garantir; *warta*, garde; *waron*, garer; *waron*, garnir; *waffel*, gouffre; *wazo*, gazon; *werd*, guerdon, anciennement récompense; *warân*, guérir; *werpan*, guerpir, anciennement abandonner; *were*, guerre; *waht*, guet; *wisan*, guider; *wintan*, guinder; *wise*, guise.

Il est fort naturel que les Francs, réduits à se servir des caractères romains, aient eu recours au *g* et au *c* pour représenter leur aspirée gutturale; et nous n'en serons point étonnés, si nous considérons que la plupart des Français et des Italiens, ne pouvant prononcer cette même aspiration représentée par le *ch* dans la langue allemande, y substituent, dans la prononciation des mots de cette langue, tantôt un *g* et tantôt un *c*, le son de ces deux lettres leur paraissant le plus rapproché de cette rude consonne. C'est ainsi qu'ils prononcent *siger*, *regnen*, *nict*, *noct*, *nact*, au lieu de *sicher*, *rechnen*, *nicht*, *nocht*, *nacht*. Les Gallo-Romains firent de même : *gvantus*, de *want*, *hwant*, *gwant* (gant); *gvarda*, de *warta*, *hwarta*, *gwarta* (garde). Dans la suite, le *v* disparut, tandis que le *g* fut conservé; on eut donc *gantus*, gant; *garda*, garde.

Toutefois, le *v*, représenté autrefois par le même caractère que l'*u*, était assez souvent conservé dans l'écriture après le *g* dur (*guise*), particulièrement lorsque celui-ci se trouvait devant *e* et *i;* mais, dans ce cas, l'*u* n'était qu'un signe purement orthographique destiné à empêcher de confondre le *g* dur avec le *g* doux, tel qu'on le prononce dans *agir*, *gens*, *genou*. On écrivit donc : *guerra*, *guerre; guidare*, *guider*, et non : *gerra*, *gerre; gidare*, *gider*.

Pour donner, au contraire, le son chuintant de *j* à *g* devant *a*, *o*, *u*, on le fait suivre d'un *e* muet : *Geai*, *geôle*, se prononcent : *jai*, *jôle*.

Arrivons à l'origine graphique de la lettre *G*. La forme de cette lettre de l'alphabet latin a été tirée de celle du *gamma* grec, qui n'est lui-même que la troisième lettre de l'alphabet sémitique, dont le nom s'est encore aujourd'hui conservé d'une façon frappante en hébreu, *ghimel*. Suivant quelques étymologistes, ce nom offre tout d'abord l'idée d'élévation, de grandeur, et plusieurs orientalistes reconnaissent cette signification dans les hiéroglyphes qui servaient jadis à représenter ce son, et qui, selon eux, ont fourni ce caractère à l'alphabet phénicien. Ils prétendent, en effet, reconnaître dans ces divers hiéroglyphes le serpent royal élevé, un siège ou trône, un sceptre, la queue du crocodile, animal vénéré comme symbole de la divinité, en un mot, tous signes tendant à nous donner une idée de quelque chose d'élevé, de supérieur, de grand, d'accompli et de parfait.

— Fr.-maçonn. *G* joue un grand rôle parmi les emblèmes maçonniques. Comme la maçonnerie est d'origine anglaise, c'est dans la langue anglaise qu'il faut chercher l'origine de cet emblème et le mot dont il est l'initiale. Le *G* est pour les maçons la lettre sacrée, qu'ils inscrivent au milieu d'une étoile à cinq branches, entourée de rayons, qu'ils appellent l'*étoile flamboyante*. Cette image est un souvenir du delta ou triangle rayonnant par lequel l'iconographie chrétienne symbolise le Dieu triple et un, et sur lequel elle inscrit le nom hébreu de la divinité. Le *G* des francs-maçons, c'est l'initiale du mot anglais *God*, Dieu. Comme cette explication est trop simple pour convenir aux esprits friands de mystère et à ceux qui veulent faire remonter la franc-maçonnerie aux siècles les plus reculés, on a cherché différents mots auxquels pût se rapporter la lettre *G*, et l'on a trouvé : *gnose*, *génie*, *géométrie*, *génération*, dont on a fait le point de départ de développements philosophiques sur les principes de la maçonnerie! Dans le catéchisme du grade de compagnon, on demande : « Pourquoi vous êtes-vous fait recevoir compagnon? » et l'on répond : « Pour connaître la lettre *G*. » Il n'y a pas de quoi!

GA s. m. (ga). Philol. Nom de la première gutturale douce, dans l'alphabet sanscrit, correspondant à notre *g*.

GAAB (Jean-Frédéric), historien et théologien allemand, né à Gœppingen (Wurtemberg) en 1761, mort en 1832. Il donna d'abord des leçons particulières, puis alla se fixer à Tubingue, où il devint successivement inspecteur de la bibliothèque du séminaire (1787), professeur en titre de philosophie (1798), éphore ou censeur du séminaire théologique (1806), bibliothécaire de l'université (1814), enfin prélat et surintendant général ou archevêque protestant (1815). On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Premiers linéaments d'une histoire de la dogmatique* (1787); *Observationes ad historiam judaïcam* (1787); *Observationes ad loca quædam Veteris Testamenti* (1792); *Documents pour servir à l'explication des premier, second et quatrième livres de Moïse* (1796); *Animadversiones ad antiquiorem Judæorum historiam* (1811); *Eclaircissements pour servir à l'histoire juive jusqu'à la destruction de Jérusalem par les Romains* (1824); *Manuel pour servir à l'intelligence philologique des apocryphes de l'Ancien Testament* (1818-1819, 2 vol.).

GAADA, montagne de l'Algérie, prov. d'Oran. Elle domine, au S., Frenda et donne naissance à l'O-el-Tât.

GAADA-MTA-EL-HAOTZ, montagne de l'Algérie (1,175 mètres), province d'Oran, entre le Tell et les hauts plateaux.

GAAL (George DE), littérateur hongrois, né à Presbourg en 1783. Il acquit une grande variété de connaissances, devint à la fois littérateur, philologue, dessinateur, peintre, musicien, et s'attira les bonnes grâces du prince d'Esterhazy, qui lui donna une place dans la régie de ses domaines, à Eisenstadt (1811), puis le nomma conservateur de sa bibliothèque de Vienne. On a de cet écrivain : les *Hôtes du Nord*, poëme en douze chants (1819); *Polymnie*, anthologie poétique (1820, 4 vol.); le *Théâtre des Magyares* (1820); *Contes des Magyares* (1822); *Légendes et nouvelles tirées du magyare* (1834).

GAAL (Joseph), écrivain hongrois, né à Gross-Karoly en 1811. Il s'est acquis une grande réputation pour ses délicates peintures de la vie hongroise et ses poésies humoristiques. Elevé à l'université de Pesth, il étudia les lois, puis entra dans l'administration à Bude. En 1837, douze ans après qu'elle eut été fondée, l'Académie hongroise l'admit dans son sein. Lorsque ses compatriotes se soulevèrent contre les Autrichiens, le 29 septembre 1848, Gaal fut nommé ministre des finances par le gouvernement provisoire. Nous citerons parmi ses œuvres : *Szyrmay Ilona* (Ossen, 1837, 2 vol.), roman historique; *Király Ludason* (Pesth, 1837), comédie; *Peleskei notarius* (Pesth, 1838), comédie; *Szerelem ès Champagnei* (Pesth, 1840), comédie, et un drame intitulé *Swotopluk*.

GAAS, nom d'une montagne et de deux torrents de la Palestine ancienne, dans la tribu d'Ephraïm. Le second livre des *Rois* et le premier des *Paralipomènes* parlent de cette montagne, mais on ne peut déterminer aujourd'hui sa situation d'une manière précise. Josué fut enterré, dit-on, sur le mont Gaas.

GAB s. m. (gabb). Plaisanterie, jeu d'esprit, facétie : *L'influence du fantastique ne sera jamais oubliée en littérature, où elle produisit les récits naïfs des légendes, où elle se répand à pleins bords dans les* GABS *des vieux conteurs et dans les fabliaux des trouvères.* (Ch. Nod.) ‖ Vieux mot.

GABA, presqu'île d'Afrique (Nubie), dans le Sennaar, entre le Deuder et le Bahr-el-Azrak.

GABAA, ville de la Palestine ancienne, dans la tribu de Benjamin, à 8 kilom. N. de Jérusalem, à 18 kilom. O. de Jéricho, patrie de Saül. Cette ville, qui n'existait déjà plus du temps de saint Jérôme, doit sa triste célébrité au crime dont les habitants se rendirent coupables envers la femme d'un jeune lévite de la montagne d'Ephraïm, crime qui fut cause de la destruction presque complète de la tribu de Benjamin par les autres tribus indignées. Cette horrible histoire est racontée dans les trois derniers chapitres du *Livre des Juges* (XIX, XX et XXI). David défit les Philistins aux environs de Gabaa. ‖ Il y avait une autre ville du même nom dans la tribu de Zabulon, au pied du mont Carmel.

GABACH, GABACHO. V. GAVACHE.

GABADANIE, ancienne contrée de la Cappadoce, au pied du mont Taurus.

GABALA, ancienne ville de la Phénicie, sur le bord de la mer, au pied du mont Carius.

GABALENSIS PROVINCIA et GABALITANA REGIO. V. GÉVAUDAN.

GABALES ou **GABALI**, peuple de la Gaule, dans l'Aquitaine Ire, entre les Arvernes au N., les *Velluci* à l'E., les *Arecomici* au S. et les *Rutoni* à l'O. Ils habitaient le pays qui porta dans la suite le nom de Gévaudan, et qui avait pour villes principales *Anderitum*, Javols et *Mimate* (Mende, aujourd'hui ch.-l. du département de la Lozère). Du temps de César les Gabales étaient sous la dépendance des Arvernes : *Sub imperio Arvernorum esse consueverant.* (César, *Commentaires.*)

GABALICUS PAGUS et GABALITANUS PAGUS. V. GÉVAUDAN.

GABAON, ville de la Palestine ancienne, dans le pays de Chanaan, à 16 kilom. N.-O. de Jérusalem, dans la tribu de Benjamin. Le tabernacle et l'autel des holocaustes se trouvaient encore à Gabaon à la fin du règne de David et au commencement de celui de Salomon. Au centre du village d'El-Djib, qui occupe l'emplacement de l'antique cité des Gabaonites, se dresse une espèce de forteresse d'une construction remarquable. C'est sur le territoire de cette ville que, suivant l'Ecriture, Josué arrêta le soleil pour avoir le temps de vaincre les Chananéens. V. l'art. suivant.

GABAONITE s. et adj. (ga-ba-o-ni-te). Géogr. anc. Habitant de Gabaon; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* GABAONITES. *Les mœurs* GABAONITES.

— **Encycl**. Les Gabaonites, sachant que Josué avait détruit les villes de Jéricho et d'Haï et qu'il ne faisait grâce à personne, choisirent quelques-uns des plus habiles d'entre eux et les envoyèrent au camp des Hébreux pour faire alliance avec Josué. Ils obtinrent de ce général tout ce qu'ils lui demandèrent. Mais les rois voisins vinrent mettre le siége devant la ville pour s'en emparer.

Josué arriva au secours des assiégés et battit leurs ennemis; s'apercevant alors que la nuit qui s'approchait serait un obstacle à la victoire, il pria Dieu d'arrêter le cours du soleil et de la lune (*sic*). L'astre du jour s'arrêta jusqu'à ce que Josué eût entièrement vaincu les rois.

Tel est le fait auquel les Gabaonites doivent une grande part de leur célébrité. C'est aussi ce fait qui motiva la condamnation de Galilée, cet audacieux novateur ayant osé insinuer que le soleil ne saurait s'arrêter, attendu qu'il ne marche pas..... On ne saurait nier que cette raison ait quelque chose de spécieux. Mais revenons aux Gabaonites.

Si Josué épargna les habitants de Gabaon, Saül, longtemps après, enflammé d'un zèle qu'on ne saurait assurément trop louer, en fit une horrible boucherie; aussi Dieu, en punition de cette cruauté, envoya-t-il vers la fin du règne de ce prince et le commencement de celui de David une famine qui dura trois ans, pendant lesquels elle fit d'étranges ravages. Elle ne cessa que lorsque, par ordre du Dieu clément, David eût livré aux Gabaonites sept des enfants de Saül, qui furent par eux mis à mort. Alors les Gabaonites étant pleinement satisfaits, Dieu fit tomber sur la terre des pluies douces qui lui rendirent sa fécondité. Quel Dieu! et quel peuple!

GABAR s. m. (ga-bar). Ornith. Epervier d'Afrique.

GABARDAN ou **GAVARDAN** (*Gavarritanus pagus*), ancien petit pays et vicomté de France, dans le gouvernement de Guyenne et de Gascogne, entre l'Eauzan au N., le Marsan à l'E., le Bazadais au S. et le Condomois propre à l'O. Il tirait son nom de Gabaret, son ch.-l. Le Gabardan est aujourd'hui compris dans les départements des Landes et de Lot-et-Garonne.

GABARE s. f. (ga-ba-re — bas breton *gôbar*, même sens). Mar. Embarcation à voile et à rames, naviguant sur les rivières, et servant à charger et à décharger les gros bâtiments : *Charger une* GABARE. ‖ Dans la marine de l'Etat, Bâtiment de charge et de transport : *L'expédition se composait de quatre frégates et de deux corvettes, sans compter les* GABARES. ‖ Vaisseau qui servait au transport du sel.

— Pêche. Espèce de filet à mailles serrées, garni de liége, dont on se sert à l'embouchure des rivières, sur les côtes de l'Océan.

GABARER, v. n. ou intr. (ga-ba-ré — rad. *gabare*). Mar. Manœuvrer une embarcation à l'aide d'un simple aviron placé à l'arrière, et servant à la fois de rame et de gouvernail. ‖ On dit aussi GODILLER.

GABARET s. m. (ga-ba-rè). Pêche. Petite gabare.

GABARET ou **GABARRET** (*Gabaretum*), bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. N.-E. de Mont-de-Marsan; pop. aggl., 989 hab. — pop. tot., 1,334 hab. Eau-de-vie renommée. Restes d'une maison qu'habitèrent Jeanne d'Albret et Henri IV; belle maison d'école; vaste place; église du style roman secondaire, avec un beau porche. Aux environs, vestiges d'un camp retranché.

GABARET (Jean DE), dit **Gabaret fils aîné** ou le **grand Gabaret**, pour le distinguer des nombreux membres de sa famille, lieutenant général des armées navales françaises, né dans l'île de Ré vers 1620, mort à Rochefort en 1697. Il était fils d'un chef d'escadre et appartenait à une famille noble de l'Aunis, qui a fourni plusieurs lieutenants généraux et chefs d'escadre distingués. Gabaret entra de bonne heure dans la marine et fut promu, dès 1653, au grade de capitaine de vaisseau. Toutefois, nous ne le trouvons mentionné pour la première fois d'une manière positive qu'à la bataille de Southwold, livrée le 7 juin 1672. Il reçut à ce combat une blessure qui le laissa estropié pour la vie. L'année suivante, il se distingua, avec son frère cadet, Louis de Gabaret, à la bataille de Walcheren (1673). Promu bientôt après au grade de chef d'escadre, il commanda, en cette qualité, l'arrière-garde dans la campagne de Sicile et se signala d'une manière extrêmement brillante aux trois grandes batailles de Stromboli, d'Agosta et de Palerme (1676). En 1677, il fit partie de l'escadre du duc d'Estrées, au siége de Tabago, et entra le premier dans le port. Au début de la guerre de la ligue d'Augsbourg, Gabaret commanda l'arrière-garde au combat livré par le comte de Tourville dans la baie de Bantry (Bantry-Bay ou Kingsal); il reçut, à la suite de cette journée, le brevet de lieutenant général des armées navales. Gabaret commanda également l'arrière-garde à la funeste bataille de la Hogue. Il a droit à une partie de la gloire de cette journée, pour la magnifique résistance qu'il opposa à l'escadre d'Ashby, résistance qui permit à Tourville d'opérer sa retraite. En 1693, Gabaret fut nommé gouverneur de la Martinique. Au mois d'avril de la même année, il repoussa 4,000 Anglais soutenus par une escadre de 17 vaisseaux de ligne, bien qu'il n'eût lui-même que 400 hommes de troupes régulières, et les força de se rembarquer avec de grandes pertes. En 1696, à la création de l'ordre de Saint-Louis, le lieutenant général de Gabaret fut compris parmi les premiers chevaliers, et nommé commandeur en 1696. — Louis DE GABARET, capitaine de vaisseau, frère cadet du précédent, se distingua à côté de lui à la bataille de Walcheren en 1673, et mourut glorieusement, en 1677, à la prise de la colonie anglaise de Tabago par l'amiral d'Estrées. Il laissa, en mourant, plusieurs fils, dont l'aîné devint capitaine de vaisseau en 1705, et mourut l'année suivante à la Havane, et dont un autre devint chef d'escadre en 1736, et mourut à Toulon en 1744.

GABARI s. m. V. GABARIT.

GABARIAGE s. m. (ga-ba-ri-a-je — rad.

gabarier). Mar. Courbure entière de deux pièces qui composent un couple, depuis la quille jusqu'à l'extrémité de l'allonge : *Le* GABARIAGE *d'un couple.* ‖ Action de gabarier.

GABARIER v. a. ou intr. (ga-ba-ri-é — rad. *gabari*). Mar. Travailler, tailler sur la forme du gabarit : GABARIER *la quille.* ‖ On dit aussi GABARISER ou GABARITTER.

GABARIER s. m. (ga-ba-rié — rad. *gabare*). Mar. Patron d'une gabare. ‖ Portefaix qui charge et décharge les gabares.

GABARIEUR s. m. (ga-ba-ri-eur — rad. *gabarier*). Mar. Ouvrier qui trace ou taille les gabarits.

GABARIT ou **GABARI** s. m. (ga-ba-ri — de l'ar. *galib*, moule, qui a donné l'espagn. *galibo*, modèle). Mar. et archit. Modèle en vraie grandeur, fait d'une planche ou d'une feuille mince de métal : *Le* GABARIT *du gouvernail, du maître couple, de l'étambot.* ‖ Proportions d'un navire : *Frégate d'un beau* GABARIT. ‖ *Faux gabarits*, Pièces de bois qui soutiennent momentanément les lisses.

— Administr. milit. Contenance, dimensions, forme des caissons.

— Chem. de fer. Sorte d'arceau sous lequel on fait passer les wagons chargés, pour s'assurer que leur hauteur ne dépasse pas celle des ponts et tunnels.

— **Encycl.** Les *gabarits*, qui sont de véritables outils ou instruments, rendent de très-grands services aux constructeurs pour exécuter des coupes en biais, des surfaces gauches, ou pour tracer les courbes mathématiques. On en fait usage dans la construction des voûtes en pierre, et dans celles des bateaux et navires. Pour les voûtes, ils servent à tailler la pierre suivant des angles et des courbes donnés; ce sont de véritables jauges permettant de constater l'exactitude du travail de l'appareilleur. Dans les constructions navales, le *gabarit* est un modèle formé de planches jointes bout à bout, d'environ 0m,2 ou 0m,3 de largeur, que l'on scie et que l'on taille exactement suivant les contours et les dimensions des couples qui entrent dans la construction d'un bâtiment. Les charpentiers auxquels ces *gabarits* sont remis n'ont plus qu'à se conformer à ces modèles, lorsqu'ils coupent les pièces de bois qui doivent former la membrure du navire.

Le terme de *gabarit* s'emploie aussi, par extension, pour signifier, non plus de simples outils faisant fonction de pistolets ou d'équerres, mais bien des espèces de cintres fixes, découpés suivant chaque courbe, et fixés de distance en distance sur la quille. Ces pièces étant très-rapprochées les unes des autres, il est facile d'arriver à cintrer les bordages, en les appliquant et en les attachant provisoirement sur leur arête antérieure, pour permettre la rivure ou le boulonnage des planches en fer ou en bois. Lorsque toute l'ossature du navire ou du bateau est terminée, on enlève les *gabarits*, et on les conserve dans une salle spéciale, appelée *salle des gabarits.*

Dans les chemins de fer, on appelle *gabarit* un appareil spécial à l'aide duquel on vérifie si le chargement des wagons à marchandises, ou la hauteur des voitures à voyageurs, permet le passage des trains sous les ponts placés au-dessus des voies. Ces *gabarits* servent, pour ainsi dire, de mesure de chargement, et tous les wagons chargés doivent passer sous leur fourche avant d'entrer dans la composition des convois. Cet appareil se compose de deux poteaux en bois, scellés dans le sol et placés à une distance l'un de l'autre égale à la largeur de la voie, entre deux quais à voyageurs, en admettant que le chemin soit à une seule voie. Au sommet de ces deux poteaux sont attachées, à rotation libre, deux tringles verticales en fer, qui viennent se souder en courbe à une hauteur égale à celle des ponts les plus bas. Ces deux tringles, dont la distance est celle de la plus grande largeur des wagons, sont munies d'une clochette. Pour s'assurer qu'un wagon chargé pourra passer sans crainte d'accidents sous les voûtes qui recouvrent la voie, on le pousse sous le *gabarit*, et si son chargement ne touche pas les tringles en fer, et, par suite, ne fait pas sonner la clochette, on peut en toute assurance le faire entrer dans la composition des trains. L'habitude que les employés ont de charger toujours également les wagons fait que l'on se dispense le plus souvent de ce mesurage; mais c'est lorsqu'il s'agit de faire parcourir la voie à une voiture étrangère ou d'une autre ligne qu'il est utile de la faire passer sous le *gabarit ;* car, le plus souvent, les ponts n'ont pas la même largeur et ne présentent pas les mêmes cintres; cette différence se rencontre surtout dans les anciennes lignes faites à une époque où il n'existait pas encore de réglementation pour la hauteur *minima* des ponts au-dessus du niveau des rails.

GABAROT s. m. (ga-ba-ro — rad. *gabare*). Mar. Petite gabare du commerce, non pontée, portant un mât placé au milieu de l'embarcation, particulièrement en usage sur la Loire. ‖ On dit aussi GABAROTTE s. f.

GABARUS OLORONENSIS, nom latin du GAVE D'OLORON.

GABARUS PALENSIS, nom latin du GAVE DE PAU.

GABAS, hameau de France (Basses-Pyrénées), comm. et cant. de Laruns, arrond. d'Oloron; 64 hab. Carrières de marbre blanc. Mine de cuivre. Hôpital du XIIIe siècle, servant actuellement d'auberge. Sites pittoresques dans les environs. Magnifiques points de vue, notamment sur le pic du midi d'Ossau.

GABAS, rivière de France, qui prend sa source dans les landes d'Ossun (Hautes-Pyrénées), entre dans le départ. des Basses-Pyrénées, où elle baigne Escoubès, puis dans celui des Landes, coule derrière Saint-Sever et se jette dans l'Adour après un cours de 107 kilom.

GABASSE s. f. (ga-ba-se). Mar. Lourd bâtiment de la Baltique, à deux mâts et portant de 50 à 200 tonneaux.

GABATE s. f. (ga-ba-te — lat. *gabata*, même sens). Antiq. rom. Bassin dans lequel on servait les ragoûts et les mets liquides.

GABATHA, lieu de la tribu de Juda, sépulture du prophète Habacuc.

GABATINE s. f. (ga-ba-ti-ne — de l'ital. *gabba*, plaisanterie). Tromperie, fourberie. ‖ Vieux mot.

— *Donneur de gabatine*, Trompeur :

Galants fieffés, *donneurs de gabatine*,
J'ai beau prêcher qu'on risque à vous ouïr.
Mme DESHOULIÈRES.

GABBARE s. m. (ga-ba-re — lat. *gabbarus*, même sens). Momie égyptienne embaumée par les chrétiens du pays, aux premiers siècles de l'Eglise.

GABBEMA (Simon ABBAS), philologue et historien hollandais, né à Leeuwarden vers 1620, mort vers 1700. Il fut conservateur des archives et historiographe de la Frise. On a de lui : *Epistolarum ab illustribus et claris viris scriptarum centuriæ tres* (1663, in-12); *Histoire de la Frise*, depuis 1190 jusqu'à 1573 (1703, in-4o), et quelques éditions, notamment celle de *Pétrone* avec un commentaire.

GABBIANI (Antonio-Domenico), peintre italien, né à Florence en 1652, mort dans la même ville en 1726. Venu de très-bonne heure à Venise, il fut tour à tour élève de Sustermans, maître flamand établi depuis longtemps dans la cité des coloristes; de Ciro Ferri et de Dandini. Lanzi nous apprend qu'après avoir obtenu des succès nombreux à Venise cet artiste revint à Florence, où il fonda une académie dans le genre de celle qu'avaient illustrée les Carrache à Bologne. L'école de Gabbiani eut une grande vogue et forma beaucoup d'élèves, parmi lesquels on remarque Hugsford, peintre anglais, qui a écrit la vie de son maître, en lui donnant, dans sa notice, une importance qu'il ne mérite nullement. Gabbiani, malgré le grand nombre de peintures qu'il a laissées en Italie et le rôle qu'il a joué de son vivant, est un peintre médiocre, un de ces praticiens habiles qui précipitèrent la décadence. Son œuvre considérable ne compte pas un seul tableau qu'on puisse comparer aux moindres productions du siècle d'or. On voit de lui à Florence : *Ganymède et Jupiter;* une *Danse d'Amours* au palais Pitti. Sainte-Catherine de Pise possède une *Sainte-Cécile* de cet artiste. Son *Jésus-Christ chez Simon* appartient à la galerie de Dresde. La pinacothèque de Munich montre deux tableaux : *Jésus-Christ secourant saint Pierre d'Alcantara*, et les *Stigmates de saint François.* Gabbiani a exécuté à Florence plusieurs fresques immenses, entre autres celles du palais Corsini et de San-Frediano. Nous n'avons trouvé, dans les collections des estampes de la Bibliothèque, aucune gravure d'après les œuvres de ce maître trop vanté.

GABBIANO, bourg d'Italie, prov. d'Alexandrie, à 19 kilom. de Casale, près de la rive droite du Pô; 2,500 hab.

GABBIANO, bourg d'Italie, prov. et à 26 kilom. S.-O. de Brescia; 3,000 hab.

GABBRONITE s. f. Minér. V. GABRONITE.

GABEGIE s. f. (ga-be-jî — du vieux français *gaber*, qu'on trouve souvent employé avec le sens de se moquer, railler, plaisanter. Huet tirait *gaber* de l'arabe *gabana*, frauder; il se rapporte tout simplement au germanique : scandinave *gabb*, raillerie, moquerie, plaisanterie; *gabba*, railler, se moquer, plaisanter; anglo-saxon *gabbung*, *gaba;* anglais *gibe*, etc.). Pop. Fourberie, tromperie, grabuge, affaire peu claire : *Il y a de la* GABEGIE *dans cette affaire. Ce serait une belle* GABEGIE *si les femmes mettaient le nez dans les affaires de leurs maris.* (F. Soulié.)

GABEL (*Jablona*), ville des États autrichiens (Bohême), à 40 kilom. N.-O. d'Iung-Bunzlau, sur l'Iungferbach; 2,200 hab. Filature et tissage de coton; brasseries, moulins, imprimeries et teintureries d'étoffes. Elle commande un passage important par lequel le prince Henri entra dans la Bohême en 1778.

GABELAGE s. m. (ga-be-la-je — rad. *gabelle*). Fin. Espace de temps pendant lequel le sel devait demeurer dans les greniers avant d'être mis en vente. ‖ Marque que les commis des greniers mettaient dans le sel pour reconnaître s'il était sel de grenier ou de faux saunage.

GABELANT s. m. (ga-be-lan — rad. *gabelle*). Celui qui était tenu d'acheter du sel à la gabelle.

GABELENTZ (Hans Conon von der), éminent philologue et homme politique allemand, né à Altenbourg le 13 octobre 1807. Il étudia de bonne heure les lois aux universités de Leipzig et de Gœttingue. Fort jeune encore, il entra dans l'administration du duché de Saxe-Altenbourg, et s'éleva rapidement aux plus hautes fonctions. Successivement conseiller de la cour des comptes, conseiller du gouvernement (1831), conseiller intime (1843), surintendant du grand-duché de Saxe-Weimar (1847), Gabelentz fut élu, en 1848, membre du parlement de Francfort, où il fit partie de la commission des dix-sept, chargée d'élaborer la nouvelle constitution de l'Allemagne. A la fin de cette même année, il devint président du conseil des ministres à Altenbourg, puis alla siéger au parlement d'Erfurt (1850), comme membre de la chambre des Etats, et résigna tous ses emplois honorifiques ou autres, pour ne conserver que la présidence de la diète d'Altenbourg, à laquelle il fut appelé en 1851. Il ne s'est depuis guère occupé que de travaux de philologie par lesquels il est surtout connu en Allemagne. Entre ses nombreux écrits nous mentionnerons : les *Eléments de la grammaire mandchoue* (1833), en français; la traduction en latin de la *Bible gothique d'Ulfilas* (1843-1846); la *Grammaire de la langue des Morduans;* des *Eléments de la langue des Syrjanes;* une *Etude sur la langue samoïède* et des *Etudes philologiques* (1852 et suiv.); *Grammaire et dictionnaire de la langue kassia* (Leipzig, 1857); *Des langues mélanésiques* (Leipzig, 1860); *Du passif* (Leipzig, 1860); les traductions mandchoues des ouvrages chinois *Se Schou, Ichou-King* et *Schi-King*, suivies d'un *Dictionnaire mandchou-allemand* (Leipzig, 1864), et enfin un grand nombre d'articles dans la *Revue philologique* de Hœfer, où il a publié son *Précis d'une grammaire de la langue des Tscherkesses* (tome III).

GABELER v. a. ou tr. (ga-be-lé — rad. *gabelle*). Faire sécher dans les greniers de la gabelle, en parlant du sel. ‖ Porter à la gabelle, en parlant du sel.

— v. n. ou intr. Payer l'impôt de la gabelle.

GABELEUR s. m. (ga-be-leur — rad. *gabelle*). Individu employé dans la gabelle. ‖ On a dit aussi GABELEUX et GABELOU.

GABELIER s. m. (ga-be-lié — rad. *gabelle*). Officier de la gabelle.

GABELLA, ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, ch.-l. de district, sur la rive droite de la Narenta, près du confluent de cette rivière avec la Croupa, à 16 kilom. N.-E. de Glioubouchki.

GABELLE s. f. (ga-bè-le — de l'anglo-saxon *gaful*, impôt, ou de l'ar. *kabala*, même sens). Impôt qui, avant la Révolution de 1789, se prélevait sur le sel, et qui était affermé pour le compte du gouvernement : *Payer la* GABELLE. *La* GABELLE *fut introduite sous le règne de Philippe le Bel.* ‖ Grenier où l'on vendait le sel : *Aller à la* GABELLE.

— Par ext. Impôt sur les produits et les denrées, ce qu'on appelait *droits réunis* sous le premier Empire, et ce qui se nomme aujourd'hui *contributions indirectes : La* GABELLE *du drap. Selon une charte de* 1367 *sur la* GABELLE *du vin d'Avignon, il fallait toujours laisser prendre par les fermiers de l'impôt le huitième du prix de son vin.* (Fr. Michel.) ‖ Ensemble de l'administration des impôts sur les denrées : *Il n'y a plus de pauvres chez moi, en dépit des commis des* GABELLES. (Volt.) *Ce roi, c'est le procureur de dame* GABELLE *et de monseigneur* Gibet. (V. Hugo.)

Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,
L'autre portant l'argent de la *gabelle.*
LA FONTAINE.

— *Gabelle personnelle*, Impôt qu'on percevait en obligeant chaque individu à prendre dans les greniers de l'Etat, à un prix fixé par l'administration, une quantité de sel déterminée. ‖ *Gabelle réelle*, Impôt perçu sur le sel dans les pays où chacun ne prenait dans les greniers que la quantité de sel qu'il lui plaisait d'y prendre.

— *Provinces des grandes gabelles*, Celles où le prix du sel était le plus élevé, et qui payaient environ 62 livres le quintal de cette denrée. ‖ *Provinces des petites gabelles*, Celles où cet impôt était le moins élevé, et qui payaient le sel environ 33 livres le quintal.

— Anc. loc. fam. *Frauder la gabelle*, Se soustraire par adresse à une obligation que remplissent les autres.

— **Encycl.** Admin. Le mot *gabelle* a été appliqué d'abord à diverses sortes d'impôts. C'est ainsi que nous trouvons mentionnées dans les coutumes les *gabelles* de vin, les *gabelles* de draps, les *gabelles* de tonlieu, etc.; mais ce mot s'applique spécialement à l'impôt du sel.

Plusieurs auteurs placent l'origine de la *gabelle* en 1286. C'est là une erreur. Cet impôt est déjà mentionné, en 1246, dans une ordonnance de Louis IX. Ce n'est donc pas Philippe le Bel qui l'a établi, et encore moins Philippe le Long.

Une ordonnance de Philippe VI de Valois, rendue le 20 mars 1340, créa, au profit du trésor royal, le monopole du sel dans toute l'étendue du royaume. Par cette ordonnance, il nommait six commissaires auxquels il confia le soin d'établir des greniers, en leur donnant la faculté de nommer des commis ou gabeliers pour garder ces entrepôts dans tous les lieux où ils le jugeraient convenable; de prononcer sans appel sur toutes les contraventions et dans tous les procès auxquels la vente du sel pourrait donner lieu, les soustrayant à toute autre juridiction, et, en particulier, à celle de la chambre des comptes et du parlement. En même temps que le roi leur donnait un pouvoir si exorbitant sur tous les contribuables, il ne leur prescrivait aucune règle sur la manière de distribuer le sel; il n'en fixait même pas le prix. Chaque famille était taxée à une certaine quantité de sel qu'elle devait tirer des greniers de l'Etat, sans pouvoir revendre ce qui excédait sa consommation. Ce fut à l'occasion de cet impôt inique qu'Edouard appela Philippe l'auteur de la loi *salique*. Un mécontentement général accueillit l'établissement de la *gabelle.* Les états de la langue d'oil, convoqués en 1346, témoignèrent au roi, comme nous l'apprend une ordonnance du 15 février, « que la *gabelle* du sel était moult déplaisante au peuple, et que, tant par icelle comme pour les prévôts, fermiers, et les excessifs nombres des sergents et les commissaires envoyés par le royaume sur plusieurs cas, ledit peuple se trouvait moult aggravé. » Philippe exprima son regret de ne pouvoir abolir cet impôt, et déclara que ce n'était qu'une taxe temporaire qui n'était pas incorporée à son domaine. Les états de la langue d'oc, réunis le 17 février de la même année, sous la présidence du duc de Normandie, accordèrent un fouage de dix sous par feu, sous la promesse qu'on leur fît de les convoquer de nouveau dans quelques mois, pour aviser avec eux au moyen de supprimer un monopole qui portait la désolation dans les ménages; mais ces sortes de promesses s'oubliaient dès que l'assemblée était dissoute. En 1355, les députés de la langue d'oil, peu versés dans les affaires de finances, dont on faisait alors un mystère d'Etat, ne surent trouver rien de mieux, pour combler le déficit, que le funeste impôt de la *gabelle* du sel, lequel fut déclaré commun à tous les ordres : aux prélats, aux nobles comme aux bourgeois; le roi, la reine et les princes du sang donnèrent même l'exemple de cette égalité devant le fisc, en s'engageant à le payer aussi; néanmoins le mécontentement éclata partout avec une hardiesse inouïe. Le pape réclama pour le clergé de France. La ville d'Arras se souleva le 5 mars 1356; lorsque les gabeliers voulurent exercer, le menu peuple accusa les riches bourgeois d'avoir donné leur consentement à cet impôt. Quatorze d'entre eux furent tués; mais le connétable de Bourbon, accourant à la nouvelle du tumulte, s'empara des plus mutins et leur fit couper la tête sur place. Pendant que ces scènes se passaient à Arras, les états s'étaient de nouveau assemblés le 1er mars à Paris; mais on n'y vit point de députés d'Arras, ni de presque aucune ville de Picardie. Les Normands se refusèrent également à envoyer des représentants; ils étaient encouragés par le roi de Navarre, par Jean d'Harcourt et par d'autres seigneurs qui déclarèrent que la *gabelle* ne s'établirait point en leurs terres, « qu'il ne se trouvoit point si hardi homme de par le roi de France qui la dût faire courir, ni sergent qui enlevât amende qui ne le payât de son corps. » Les états durent reculer. Ils supprimèrent la *gabelle* en même temps que l'aide de huit deniers sur les ventes, et ils y substituèrent une taxe proportionnelle au revenu. Le roi de Navarre et d'Harcourt payèrent cher leur résistance. Jean le Bon fit emprisonner l'un et couper la tête à l'autre. Mais il n'avait eu garde de les faire accuser d'avoir repoussé la *gabelle*, ce qui eût augmenté leur popularité. Il les accusa d'avoir formé des complots contre lui. Lorsqu'il revint, en 1360, de sa captivité en Angleterre, il rétablit les greniers royaux pour la vente du sel, et imposa une aide du cinquième sur le prix de cette denrée. Cependant jusqu'alors cet impôt n'avait été que temporaire; ce fut Charles V qui l'établit à perpétuité. Ce prince porta aussi à huit deniers la taxe, qui, d'ailleurs, s'accrut encore sous les règnes suivants. Du temps de Louis XI, elle était généralement de douze deniers. Ce monarque essaya, en 1462, de l'introduire en Bourgogne au profit du trésor royal; mais le duc n'eut pas, en cette occasion, la condescendance qu'on espérait, et il se plaignit si haut que Louis XI ne lui reparla plus de cette affaire. La *gabelle* n'était pas moins vexatoire par le mode de sa perception et par son inégale répartition que par sa nature même. Au XVIe siècle, les provinces de l'intérieur payaient le sel à raison de 45 livres le muid; celles qui étaient situées le long de l'Océan, au contraire, et où se trouvaient exploités les marais salants, ne payaient qu'un droit du quart de la valeur de cette denrée au moment où elle sortait des mains du fabricant, après quoi le commerce en était libre. Les ministres de François Ier, Annebault et le cardinal de Tournon, prétendirent faire cesser cette inégalité; de plus, ils annoncèrent qu'en prenant un droit de 24 livres seulement par muid aux marais salants, et au moment même de la fabrication, ils augmenteraient considérablement les produits de la *gabelle*, en même temps qu'ils diminueraient les frais de la perception; ils devaient supprimer tous les préposés qui gênaient la circulation entre les provinces, tous les gardiens des greniers, toutes les lois vexatoires qui contraignaient les contribuables à acheter une quantité dé-

terminée de sel par année, et punissaient rigoureusement les moindres fraudes. Toutefois on se contenta, dans l'édit publié à Châtellerault le 1er juin 1541, d'établir seulement aux marais salants une augmentation de moitié en sus, ou la perception du droit de quart et demi sur la valeur, pour les provinces exemptes de la *gabelle*, et de 45 francs pour les provinces gabellées. Ainsi, le résultat de cet édit était une augmentation, et non une répartition plus équitable de l'impôt. C'était, du reste, pour se livrer à ses folles idées de magnificence que François Ier pressurait ainsi le peuple. Il venait de célébrer, dans cette même ville de Châtellerault, le mariage de Jeanne d'Albret, sa nièce, avec le duc de Clèves, et il avait étalé dans cette cérémonie un faste si extravagant et avait répandu l'argent avec tant de profusion, qu'il fallut recourir aux expédients pour combler le déficit. Au reste, le peuple flétrit justement ces dilapidations insensées, en donnant aux noces de Châtellerault le nom de *noces salées*. Un autre édit, promulgué à Tonnerre en avril 1542, rendit encore la perception plus sévère. En vertu de ces dernières mesures, 24 livres par muid étaient exigées de tout le sel sortant des marais. Les provinces jusqu'alors exemptes, la Guyenne, la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, ainsi que la ville et le gouvernement de La Rochelle, éprouvaient le plus vif mécontentement. Ils représentaient que leurs priviléges, jurés par les rois, maintenaient leurs exemptions; que cette prérogative était compensée pour eux par l'augmentation de la taille; qu'il se faisait dans leurs ports, avec une partie de l'Europe, un grand commerce de sel, de pêcheries, de salaisons, et que cette industrie serait ruinée, si le roi rendait uniforme dans tout le royaume un impôt dont ils avançaient déjà le montant avec une gêne extrême. Il y eut des mouvements sérieux à La Rochelle; une vive fermentation régna sur tout le littoral et dans les îles; les habitants s'armèrent et repoussèrent à force ouverte les commissaires royaux qui venaient contrôler leurs marais salants. François Ier, après avoir désarmé les Rochellois et fait mettre aux fers les principaux mutins, rendit à Chizai, le 15 décembre 1542, une ordonnance qui confisquait les marais de toute la côte, depuis Libourne jusqu'à Oloron, en punition de la rébellion des habitants. Toutefois, touché du spectacle de la misère et de la terreur de ces pauvres gens, il leur accorda le 31 décembre, à La Rochelle même, un pardon inespéré, qui ne l'empêcha pas de confirmer, le 25 mars suivant, son édit sur l'organisation nouvelle de la *gabelle*. Mais la Guyenne, où le sel semblait un présent gratuit de la nature, où l'industrie s'était mise en rapport avec cette franchise ancienne solennellement garantie, ne se résigna pas longtemps à payer un impôt qu'elle regardait comme illégal. L'indignation des masses était encore augmentée par les fraudes dont on accusait les agents du fisc; on assurait que le sel qu'ils forçaient d'acheter était mêlé à dessein avec du sable, et l'on était révolté des châtiments arbitraires infligés par eux pour chaque omission, pour chaque réclamation. Au milieu de l'été, les paysans de plusieurs villages se refusèrent absolument à aller aux greniers assignés; dans beaucoup d'autres, les officiers qui venaient pour forcer les habitants furent massacrés; le peuple en tua huit à Conzac, en Saintonge; il les mit en fuite à Périgueux, et à Barbezieux. Henri, roi de Navarre et gouverneur de la Guyenne, envoya contre les mutins une compagnie de gendarmes qui fut chassée du pays. Les insurgés se levèrent bientôt en armes, au nombre de 50,000 au moins. Le 12 août, ils s'emparèrent de Saintes, puis ils pillèrent Cognac et Ruffec, brûlant les maisons des magistrats et massacrant tous les employés du fisc qu'ils pouvaient saisir. Tristan de Monneins, lieutenant du gouverneur de Guyenne, ayant excité par ses menaces la colère des habitants de Bordeaux, restés jusque-là étrangers à la révolte, fut assommé par la multitude, dépecé et salé. Cependant l'autorité royale se rétablit promptement dans la ville. Peu touché de cette soumission, le connétable de Montmorency marcha sur Bordeaux avec des lansquenets, y entra par la brèche, désarma les habitants, les priva de tous leurs priviléges, fit raser l'hôtel de ville et condamna les habitants à déterrer avec leurs ongles le corps de Monneins, qu'ils durent conduire de nouveau en grande pompe à la sépulture. Bientôt après commencèrent les exécutions : 140 malheureux reçurent la mort. Il y en eut de rompus vifs, de brûlés, de pendus aux battants des cloches qu'ils avaient sonnées. Les juges et les bourreaux semblaient faire assaut d'inventions atroces pour prolonger l'agonie des patients. Quand les troubles eurent été entièrement apaisés, les états des provinces qui en avaient été le théâtre proposèrent de se racheter de la *gabelle* établie par François Ier, sous condition de rembourser la finance des officiers des greniers, qui devaient être supprimés, et de donner au roi 400,000 livres une fois payées. Ces offres ayant été acceptées, les trois ordres des provinces contractantes firent entre eux la répartition de la somme; elle servit à payer en partie le rachat de la ville de Boulogne, en 1550, et il n'exista plus dans ces pays que d'anciens droits de *quart* et *demi-quart*, *quint* et *demi-quint*, dont les états prirent la ferme pour 80,000 livres par an, et, trois ans après, pour 100,000 livres. Au commencement de ce dernier bail, le gouvernement, pressé par les besoins pécuniaires que suscitaient les préparatifs des guerres d'Italie et d'Allemagne, proposa aux états des mêmes provinces de racheter l'impôt existant encore sur le sel, à raison du denier 12 du produit de la ferme, et le marché fut conclu sur cette base, moyennant 1,194,000 livres. Les pays déclarés exempts de la *gabelle* furent connus depuis sous le nom de *provinces rédimées*. Ces pays étaient : le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, la Gascogne, le Périgord, la haute et la basse Marche, le Limousin et les autres provinces de Guyenne, les comtés de Foix, de Bigorre et de Comminges. Tandis que les cupides ou malhabiles conseillers de Henri II dévoraient ainsi à l'avance la ressource du temps à venir, ils commettaient encore la faute d'abandonner, dans les pays gabellés, le mode de perception conservé par François Ier, celui dont les officiers du roi étaient les instruments. Ils y substituèrent l'usage dispendieux et funeste des *traitants*. Chaque grenier fut adjugé pour dix ans à des fermiers particuliers. Depuis cette époque, le commerce du sel cessa d'être libre pour les pays de *gabelle*, et le prix de la denrée s'éleva successivement par des augmentations qui n'étaient plus établies au profit du Trésor, mais dont la perception et le produit étaient abandonnés aux grènetiers, contrôleurs, avocats, procureurs, greffiers, receveurs, regrattiers et sergents, créés et érigés en titre d'office par Henri II et ses trois fils (édit du 4 janvier 1547), sous prétexte de veiller à la police dans les greniers royaux et d'assurer la rentrée des droits. Dans une acerbe philippique contre Henri III, intitulée : la *Vie et faicts notables de Henry de Valois* (Paris, 1559), on lit : « Les impositions qu'on met sur le sel sont tant grandes que c'est horreur de les dire; car encore que les misérables villageois fussent ruinez par les guerres recommencées tant de fois, néantmoins on contrainct et jusques à une vefve qui n'a aucun moyen d'avoir du pain pour ses pauvres enfants, qui meurent de faim, à prendre du sel par chacun quartier de l'année, ce qui vaut plus une fois ce qu'elle peut gaigner en toute une année. Et pour avoir payement de ce, il est advenu en divers endroits qu'on a vendu jusques à la poelle en laquelle on faisait la bouillie aux pauvres innocents, et, ayant emporté la paille sur laquelle couchoyent les misérables enfants, on vendoit encores le pain d'avoyne qu'ils avoient, en tous moyens, pour leur nourriture d'un jour ou deux. Et neantmoins ces pauvres gens n'eussent sceu que faire du sel, car ils n'avoient à quoy l'employer... »

En 1582, l'influence que les financiers et les traitants exerçaient sur les opérations du gouvernement se manifesta par les clauses d'un bail (21 mai) en vertu duquel le roi concéda l'exploitation de la ferme générale des *gabelles*, jusqu'alors affermées séparément. L'adjudicataire obtint son bail, à la charge de rembourser les sommes dues au précédent fermier, et de faire de fortes avances au Trésor. Dans un *Avis très-utile et nécessaire pour le recouvrement de notables sommes de finances sur les partizans du sel, au grand soulagement du peuple, dédié au roy et à Messieurs des estats de Blois* (imprimé à Paris en 1588), les sieurs Mallet et Bobier prouvèrent clairement qu'avec le fermier qui exerça son bail de 1582 à 1585 Sa Majesté avait perdu net 500,000 écus par an; de 1585 à 1588, 836,000 écus par an; somme de perte pour les six années finissant le dernier de septembre 1588, 4,800,000 écus. La courte existence laissée à chaque bail, presque aussitôt annulé que conclu, était comme un avertissement aux traitants de grossir promptement leurs profits. Tous les baux étaient, en outre, rétrocédés par ceux qui les avaient obtenus, et qui ainsi prélevaient d'immenses bénéfices sans courir aucune chance. Cependant le produit des sous-fermes était deux fois supérieur au montant des adjudications faites dans le conseil ou par les trésoriers de France. Sully voulut remédier à ces abus. Il ordonna que l'adjudication de la *gabelle*, comme celle des cinq grosses fermes, se fît publiquement, et défendit l'intervention des sous-fermiers. Le produit des *gabelles* se trouva presque doublé à la suite de ces mesures. Le bail qui les concernait réunit alors aussi, pour la première fois, dans les mêmes mains, l'approvisionnement des greniers au recouvrement du droit : il était alors de 397 livres 12 sous par muid. Une des dernières opérations de ce même ministre fut de diminuer d'un quart le droit sur le sel, bien que le bail de la ferme se renouvelât toujours au même prix. Ce résultat était dû aux travaux d'une commission créée par Henri IV, pour rechercher les ecclésiastiques et les nobles « qui prétendaient, à l'abri de leurs ponts-levis, pouvoir se dispenser de la loi commune au reste de la nation (1610). » Mais les effets de cette sage administration ne se firent pas sentir longtemps. Le tarif de la *gabelle* fut successivement augmenté par Louis XIII, sous le règne duquel les rigueurs de la perception excitèrent des émeutes à Paris et des soulèvements sur plusieurs points du royaume. Les croquants en Guyenne, les va-nu-pieds en Normandie, exercèrent leurs vengeances sur les receveurs et les fermiers des *gabelles*. Sous Louis XIV, cette administration fiscale, source de calamités pour les peuples, fléau de l'agriculture, fut organisée sur une grande échelle. Le faux-saunage (contrebande du sel) fut classé au rang des crimes; des tribunaux d'exception furent érigés, et les offices de juges, de régisseurs, d'employés de tout grade furent créés et vendus (édits de 1664, 1668, 1680). La France fut divisée en pays rédimés, provinces franches, pays de grande et de petite *gabelle*, pays de quart-bouillon. Des statistiques du temps, dont l'authenticité ne peut être contestée, établissaient que, année commune, il y avait 4,500 saisies faites dans l'intérieur des maisons, plus de 10,000 sur les routes et lieux de passage, 300 condamnations aux galères pour crime de contrebande de sel. Les femmes, les enfants n'étaient pas épargnés. Le nombre des prisonniers variait de 1,700 à 1,800. Aussi le mot *gabelle* mettait en émoi les pauvres paysans. Il équivalait pour eux à mauvaise récolte, inondation, incendie, maladie; c'était dans leur opinion une œuvre infernale. « Un curé de Bretagne, dit Mme de Sévigné, avait reçu devant ses paroissiens une pendule. Ils se mirent tous à crier que c'était la *gabelle*, et qu'ils le voyaient fort bien. Le curé habile leur dit, et sur le même ton : « Point du tout, mes enfants, ce n'est » pas la *gabelle*, c'est le jubilé. » En même temps les voilà tous à genoux. Que dites-vous du bon esprit de ces gens-là? » Si le récit de Mme de Sévigné n'est qu'un conte, il prouve du moins combien la *gabelle* était odieuse. « Sa seule menace, dit Mellinet dans son *Histoire de Nantes*, devint, en 1675, un cri de ralliement pour 6,000 à 7,000 paysans bretons, qui dévastèrent deux bureaux de perception à Fougères et à Rennes. Dans cette dernière ville le gros duc de Chaulnes voulut dissiper le peuple attroupé. Ses gardes furent repoussés à coups de pierres, et on ne le respecta pas lui-même, tant l'exaspération était grande. Louis XIV craignit la propagation de cette révolte en Bretagne. 6,000 hommes de troupes françaises se mirent en marche, afin de punir les rebelles, envers lesquels le roi agit avec une excessive sévérité. Un témoignage non suspect peut être invoqué à cet égard, c'est celui de Mme de Sévigné, toute dévouée à Louis XIV. Voici ce qu'elle mandait à sa fille, dans des lettres datées de la Seilleraye et du Buron, près de Nantes : « On a fait taxe de 100,000 écus sur le bourgeois, et si on ne trouve pas cette somme dans les 24 heures, elle sera doublée et exigée par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir, sur peine de la vie; de sorte qu'on voyoit tous ces misérables, femmes, vieillards, enfants, errer en pleurs au sortir de la ville... On a roué un violon qui avait commencé la danse. Il a été écartelé après sa mort et ses quatre membres exposés aux quatre coins de la ville... Nos pauvres Bretons s'attroupent, 40, 50, par les champs, et disent *mea culpa* : c'est le seul mot de *français* qu'ils sachent; on ne laisse pas de les pendre... La penderie me paraît maintenant un rafraîchissement... Les troupes viennent de tout côté; elles vivent, ma foi, comme en un pays de conquête... Ce sont des larmes et des désolations. » Dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, les pays imposés au maximum de cet impôt payaient annuellement 760,000 quintaux de sel, et le prix du quintal s'élevait à 62 francs. La distribution moyenne de la denrée était d'environ 9 livres pesant par tête d'habitant de tout sexe et de tout âge. Cette première catégorie, celle des provinces de grande *gabelle* ou du grand parti, comprenait l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, le Perche et la plus grande partie de la Normandie. Au milieu de ces pays, il y avait quelques districts jouissant d'anciennes franchises, et pour lesquels le prix du sel était fixé à des conditions modérées. Les pays de la petite *gabelle*, ceux qui ne payaient que le minimum, étaient : le Mâconnais, le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, le Bugey, la Bresse, le pays des Dombes, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, le Roussillon, le Rouergue, le Gévaudan et une partie de l'Auvergne. La distribution moyenne du sel y était d'environ 11 livres trois quarts pesant par tête, et le prix d'environ 33 livres 10 sous par quintal. La consommation obligée ne pouvait être au-dessous de 64,000 quintaux. Dans les pays rédimés, la valeur courante du sel variait depuis 6 jusqu'à 10 ou 12 livres le quintal. Par pays de saline on entendait la portion du royaume approvisionnée du sel que fournissaient les salines de Franche-Comté, de Lorraine et des Trois-Evêchés, et cette étendue de territoire était composée des trois provinces précitées, du Rethélois, du duché de Bar et d'une partie de l'Alsace et du Clermontois. La consommation y était arbitrée à environ 14 livres par tête, et le prix moyen du quintal était de 21 livres 10 sous. Les ventes s'élevaient annuellement à 275,000 quintaux. La catégorie des provinces franches devait sa prérogative au voisinage des marais salants, et à la difficulté d'empêcher une contrebande qu'un prix trop élevé eût rendue plus active et plus étendue. Le prix du quintal y variait depuis 40 sous jusqu'à 8 ou 9 livres. Ces provinces étaient la Bretagne, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, le Calaisis, le Boulonnais, les principautés d'Arles, de Sedan, de Raucourt, le Nébouzan, le Béarn, la basse Navarre, le pays de Soule et de Labourd, les îles d'Oléron et de Ré, une partie de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou. La catégorie appelée pays de quart-bouillon ne comprenait qu'une partie de la basse Normandie, qui était approvisionnée par des sauneries particulières, où l'on faisait bouillir un sable imprégné d'eaux salines. Le quart de cette fabrication devait être versé gratuitement dans les greniers du roi. Ce versement s'opéra d'abord en nature, mais le bénéfice réservé au roi avait fini par être converti en un droit équivalent. Le prix du quintal était de 16 livres, et la distribution se faisait à raison de 25 livres par tête au-dessus de huit ans. Le débit était environ de 115,000 quintaux. On donnait le nom de *francs-salés* aux distributions de sel faites de la part du roi à quelques privilégiés. Elles étaient gratuites ou à un prix minime. Elles se montaient à environ 15,000 quintaux, et se trouvaient comprises dans les consommations des pays de grandes et de petites gabelles. Pendant longtemps certains seigneurs n'attendirent pas cette distribution, à laquelle semblait cependant attaché un caractère honorifique. Ils faisaient des prélèvements en nature pendant le transport des sels sur la Charente, la Sèvre niortaise, la Boutonne et d'autres rivières; Colbert avait essayé plusieurs fois de réprimer cet abus ou du moins de l'atténuer.

En 1789, il y avait en France 224 greniers à sel, formant 17 directions générales, et les fermiers percevaient environ 38 millions dont 7 millions seulement revenaient à l'Etat. « La France, dit M. de Parieu dans son excellent ouvrage sur les impôts, a été, dans les siècles passés, la véritable patrie de l'impôt du sel. Nulle part le produit financier de cette taxe n'a été plus considérable, ni son assiette plus curieuse à étudier. » La France d'aujourd'hui n'est plus la véritable patrie de l'impôt du sel, car il ressort de chiffres publiés par M. Bau que ce titre revient à l'Autriche. L'impôt doit être, en effet, ainsi évalué : Autriche, 83 centièmes de florin; Prusse, 60; Belgique, 52; France, 48; Russie, 16. L'Angleterre ne subit pas cet impôt que l'on peut sans exagération taxer d'exorbitant, puisque chaque kilogramme de sel ayant une valeur réelle de 3 à 4 centimes paye 30 centimes d'impôt. C'est là une des raisons indiscutables qui expliquent la supériorité agricole du Royaume-Uni. Le Mecklembourg et le Portugal jouissent, sous ce rapport, des mêmes avantages que le Royaume-Uni. Aboli en 1790 par la République, qui, plus qu'aucun autre gouvernement, aurait eu cependant pour elle l'excuse de la nécessité, l'impôt sur le sel fut rétabli en 1806. Il ne suffisait pas, en effet, à l'Empire de ruiner les campagnes en les privant des bras si nécessaires à l'agriculture; il lui fallait encore, pour satisfaire à ses passions guerrières, ruiner le pays par des impôts excessifs. D'abord fixé à 2 décimes par kilogramme, le droit fut, en 1813, porté à 4 décimes. Le peuple apprenait ce que lui coûtait sa gloire. La Restauration réduisit le chiffre à 3 décimes. En 1847, la Chambre des députés discuta longuement la question; la presque unanimité vota contre cet impôt, mais la Chambre des pairs jugea à propos de maintenir le droit tel qu'il avait précédemment été fixé. Le 28 décembre 1848 enfin, l'Assemblée constituante abaissa la taxe de 2 décimes par kilogramme. Ce droit est encore le même aujourd'hui.

Il nous reste à établir le chiffre de la consommation. En 1847, lorsque le droit était de 3 décimes par kilogr., il se consommait annuellement 235,826,888 kilogr., donnant au Trésor un revenu de 78,408,776 francs. En 1860, avec 1 décime de droit, la quantité annuelle consommée est de 418,796,315 kilogrammes, produisant au Trésor un revenu annuel de 39,995,248 francs. On voit que l'abaissement du droit a eu pour effet d'augmenter la consommation dans une proportion considérable. On objectera que le rendement a été sensiblement moindre pour le Trésor; nous allons répondre à cette objection, qui n'est sérieuse qu'en apparence. Nous parlions plus haut de l'Angleterre, et nous disions que son produit agricole est proportionnellement double de celui de la France. Ce résultat est dû sans doute, en partie, à l'instruction agricole plus répandue, au crédit plus accessible, enfin aux machines plus perfectionnées. Nous ne faisons pas entrer ici en ligne de compte le prétendu argument de la grande culture opposée à la petite : tout le monde sait, en effet, que la Belgique, pays de la petite culture par excellence, produit proportionnellement autant que l'Angleterre. Mais si tous les avantages que nous énumérons plus haut sont acquis au Royaume-Uni, il en est un autre encore qu'il faut citer : c'est la gratuité absolue du sel. Quoi qu'ait pu en dire M. Gay-Lussac dont l'avis prévalut, en 1847, à la Chambre des pairs, le sel est indispensable à l'agriculture; tous les agronomes sont d'accord sur ce point, et il nous semblerait puéril d'insister. Disons seulement que la consommation, en Angleterre, est le triple de ce qu'elle est en France, ce qui revient à dire, étant admise la proportion de territoire, que, là où l'agriculteur français consomme 1, le landlord emploie 6. Le résultat, nous le connais-

sons. N'est-il pas évident que si le fisc, au lieu d'écraser l'agriculture comme il paralyse l'industrie, s'efforçait de les protéger, n'est-il pas évident, disons-nous, qu'il comprendrait que son revenu est en raison directe du revenu national, et qu'il a, par conséquent, intérêt à rapporter les mesures qui s'opposent au développement de la richesse nationale?

GABELLUS, rivière de l'Italie ancienne. V. SECCHIA.

GABELOU s. m. (ga-be-lou — rad. *gabelle*). Pop. Employé de la gabelle; douanier, commis de l'octroi ou des contributions indirectes : *Je conçois la haine du peuple pour les* GABELOUS *et les gabelles; je conçois qu'on fasse des révolutions, rien que pour se délivrer de l'impôt du sel.* (Toussenel.) *Le bonheur du genre humain n'a pas tenu à si peu de chose qu'aux* GABELOUS. (Proudh.) ‖ Le *Dictionnaire de l'Académie* ne donne pas ce mot. Son *Complément*, qui l'enregistre, écrit, nous ne savons trop pourquoi, GABELOUX, par un *x*, au singulier comme au pluriel.

— Par ext. Celui qui prélève un droit sur autrui : *J'ai dit que tout ce qui dans Paris était spectacle devait subir l'exercice des rats de cave, des* GABELOUS *de l'Opéra.* (C. Blaze.)

GABELSBERGER (François-Xavier), fondateur de la sténographie en Allemagne, né à Munich en 1789, mort en 1849. Le peu de fortune que son père lui avait laissé en mourant ne lui ayant pas permis de suivre les cours universitaires, il s'adonna à la calligraphie et à la lithographie, entra comme copiste dans les bureaux de l'administration en 1810, et devint, en 1823, secrétaire particulier du ministre de l'intérieur. Tout en remplissant ses fonctions, Gabelsberger s'était occupé d'une façon toute particulière de cryptographie et de tous les moyens ayant pour objet l'abréviation de l'écriture. Lorsque commencèrent les débats de la Diète bavaroise en 1819, il fut appelé à la Chambre en qualité de sténographe et obtint un succès complet. L'Académie des sciences de Munich, chargée en 1829 d'examiner les divers systèmes de sténographie alors en usage, se prononça en faveur de la méthode de Gabelsberger, qui est aussi simple qu'ingénieuse. Gabelsberger fonda une école de sténographie. Pour l'encourager dans ses efforts, la Diète lui vota, en 1831, une augmentation de traitement de 500 florins et ajouta une somme égale pour être annuellement distribuée à ses élèves les plus méritants. On a de lui les ouvrages suivants : *Introduction à l'art sténographique allemand* (Munich, 1834); *Nouveaux perfectionnements* (Munich, 1843); *Livre de lecture sténographique* (1838); *Leçons fondamentales de sténographie* (1850), ouvrage posthume publié par la Société sténographique dite de Gabelsberger.

GABER v. n. ou intr. (ga-bé — de l'ital. *gabba*, plaisanterie). Rire, plaisanter, se moquer :

> Aux chevaliers qui ne donnaient pas mieux
> Il proposa de *gaber*, c'est-à-dire
> De lui servir chacun un plat pour rire.
>
> LA CHAUSSÉE.

GABERIE s. f. (ga-be-rî — rad. *gaber*). Plaisanterie : *Quand elle essayait d'en dire un mot, le capitaine lui répondait par des risées et des* GABERIES *sur l'âge et les cheveux blancs du pauvre homme.* (A. Saintine.)

GABERTIE s. f. (ga-bèr-tî — de *Gabert*, sav. fr.). Bot. Syn. de GRAMMATOPHYLLE.

GABÈS, ville et golfe d'Afrique, dans la Tunisie. V. CABÈS.

GABET s. m. (ga-bè). Mar. Girouette placée au sommet du mât. ‖ Pinnule d'un instrument qui sert à prendre les hauteurs.

— Helminth. Gros ver qui se rencontre parfois dans la peau du cerf, du daim et du chevreuil.

GABET (Gabriel), publiciste français, né à Dijon en 1763, mort en 1853. Il fit ses études de droit, embrassa avec chaleur les idées de la Révolution, devint membre et président du district de Dijon, puis commissaire du Directoire exécutif, se montra constamment animé de l'amour le plus sincère pour les idées de liberté, de justice et d'humanité, et devint, vers la fin de sa vie, partisan des doctrines de Fourier. On a de lui : *Code perpétuel des commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales; Procès-verbaux de l'Assemblée nationale mis par ordre de matières* (Paris, 1791-1792, 6 vol. in-4°); *Projet d'un pacte social pour la France* (Paris, 1815, in-4°); *Traité élémentaire de la science de l'homme* (Paris, 1842, 3 vol. in-8°).

GABETS (Robert DES), savant bénédictin français. V. DESGABETS.

GABEUR s. m. (ga-beur — rad. *gaber*). Railleur, moqueur.

— Adjectiv. *C'est un clerc joyeux,* GABEUR, *rusé, fin, spirituel, goguenard.* (Balzac.)

GABIAGE s. m. (ga-bi-a-je — rad. *gabier*). Mar. Ouvrage du gabier.

GABIA-LA-GRANDE ou **GAVIA-LA-GRANDE**, ville d'Espagne, prov. et à 9 kilom. S.-O. de Grenade, près du Génil ou Xenil; 3,000 hab. Exploitation de plâtre et de pierres.

GABIAN s. m. (ga-bi-an — lat. *gavia*, même sens). Ornith. Nom vulgaire du goëland, dans le midi de la France. ‖ On dit aussi GAVIAN et GAVIAU.

— Comm. Pétrole de Gabian, dans l'Hérault.

GABIAN, bourg et commune de France (Hérault), cant. de Roujan, arrond. et à 20 kilom. de Béziers, sur la Tongue; 1,211 hab. Houille; fabriques d'eau-de-vie. Aux environs, sources de pétrole et d'eau minérale froide, ferrugineuse et bitumineuse. Restes d'un aqueduc romain qui conduisait de l'eau à Béziers. Sur la route de Gabian à Roujan se voient l'église et les bâtiments de l'abbaye de Cassan, dont la fondation remonte au XIIe siècle. Cette abbaye, où quatre génovéfains menaient joyeuse vie et se partageaient 50,000 livres de rente avant la Révolution, est bâtie dans une agréable situation et offre un certain intérêt architectural.

GABIE s. f. (ga-bî — de l'ital. *gabbia*, cage, hune). Mar. Espèce de demi-hune en caillebotis, placée au sommet des mâts à antennes.

— Anc. art milit. Echauguette, guérite.

GABIEN, IENNE s. et adj. (ga-bi-ain, iè-ne). Géogr. Habitant de Gabies; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* GABIENS. *Les antiquités* GABIENNES. ‖ On dit aussi GABINIEN, IENNE, et GABIN, INE.

— Antiq. rom. *A la gabienne* ou *à la gabinienne*, Se disait d'une manière de relever la toge pour n'être pas gêné dans son action, par allusion aux habitants de Gabies qui, surpris par une alerte, coururent en toge au combat, et se contentèrent de relever ce vêtement.

GABIER s. m. (ga-bié — rad. *gabie*). Mar. Matelot attaché au service des hunes, et chargé du soin du gréement : GABIER *de grande hune, de misaine, d'artimon, de beaupré. Dans les prises faites par les bâtiments de l'Etat, chaque* GABIER *a deux parts et un vingtneuvième.* (Dézobry.)

> Les *gabiers* de la grande hune
> N'ont pas plus de dix-huit ans!
>
> *Vieille chanson.*

‖ *Gabier de beaupré*, Matelot choisi parmi les plus habiles pour veiller à la manœuvre des focs et des gréements du beaupré, fonctions qui appartenaient au gabier de la hune du beaupré, lorsqu'elle existait.

— Ornith. Petit oiseau du Paraguay, qui a l'habitude de se tenir à la cime des arbres.

— **Encycl.** Mar. Le *gabier* fut d'abord un oiseau de cage. La hune (*gabbia*, cage), était son unique domicile de jour et même de nuit. Le *gabier* ne perdait pas de vue l'horizon, surveillant au loin et signalant à l'officier de quart les voiles en vue, les écueils, les signes de gros temps, etc. La vie du *gabier* est moins rude aujourd'hui, mais elle ne laisse pas d'avoir encore ses fatigues et surtout ses périls. Coup d'œil sûr, poignet solide, pied véritablement marin, et surtout courage et résolution inébranlables, telles sont les qualités essentielles au *gabier*. Souvent les mains de ces rudes loups de mer sont toutes deux occupées à 10 mètres du pont, tandis que leur pied vacille sur un simple cordage. C'est le *gabier*, en effet, qui commande et exécute en grande partie toutes les manœuvres dans le gréement. Mais son domaine est limité à la partie de la mâture qui lui est assignée. Le *gabier* de misaine, de grande hune, d'artimon, de beaupré, n'a absolument rien à voir dans les autres parties du navire; son travail régulier l'occupe suffisamment pour qu'on ne puisse l'en détourner.

Pour tant de peines et de dangers, quelle récompense peut attendre le *gabier?* Beaucoup de considération d'abord. Le *gabier* est, sinon plus qu'un matelot, au moins un matelot hors ligne. C'est de l'étoffe du *gabier* qu'on fait les contre-maîtres. Et puis, en cas de prise, le *gabier* a deux parts et un vingtneuvième de part. Il est vrai de dire que rarement un *gabier* a été enrichi par un pareil droit. N'importe, un *gabier* est un homme important, et il est universellement reconnu par tous les spécialistes que le meilleur équipage est celui qui possède les meilleurs *gabiers*.

GABIES (*Gabii*), ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, à 16 kilom. N.-E. de Rome, chez les Volsques, près du lac *Gabinus* (aujourd'hui lac de Castiglione, desséché depuis plusieurs années). Gabies était une colonie d'Albe; Tarquin le Superbe s'en empara par l'artifice de son fils Sextus, qui feignit une querelle avec son père, passa chez les Gabiens, gagna leur confiance et les livra aux Romains. Cette ville était déjà déserte du temps d'Auguste; son emplacement est aujourd'hui marqué par quelques ruines d'un temple de Junon. Horace parle de Gabies comme d'un désert. Properce dit qu'il n'en reste plus que le nom. Le musée du Louvre s'est enrichi d'une belle inscription monumentale d'un temple élevé à Gabies à l'impératrice Domitia, de la *Diane de Gabies*, de seize autres statues et de quatorze bustes provenant des fouilles de cette antique cité. Une partie de Rome fut bâtie avec des pierres extraites des carrières des environs de Gabies.

GABIEU s. m. (ga-bieu). Technol. Outil de cordier appelé aussi TOUPIN.

GABILLON (Frédéric-Auguste), théologien, né à Paris vers le milieu du XVIIe siècle. D'abord moine théatin, il s'enfuit de son couvent, passa en Hollande, et y embrassa la Réforme; puis, pour échapper à ses créanciers, il se rendit en Angleterre. Là, Gabillon se fit passer pour Jean Le Clerc, publiciste hollandais fort renommé, reçut le meilleur accueil de plusieurs personnes distinguées et leur emprunta de l'argent; mais sa fourberie ne tarda pas à être découverte. Forcé de quitter l'Angleterre, il retourna en Hollande, poussa l'audace jusqu'à intenter un procès en diffamation à Le Clerc, qui s'était plaint des abus de confiance commis en son nom, et demanda, mais en vain, la direction d'une église protestante. On a de lui : *Lettre à messieurs les députés conseillers de la province de Hollande* (1699); la *Vérité de la religion réformée prouvée par l'Ecriture Sainte et par l'antiquité* (La Haye, 1791), etc.

GABINIUS (Aulus), homme d'Etat romain, né vers l'an 100 av. J.-C., mort en 48. Tribun, en 67, il fit voter au peuple, malgré l'opposition prévoyante du sénat, le plébiscite qui investissait Pompée de pouvoirs dictatoriaux pour combattre les pirates de la Méditerranée, s'efforça ensuite, dans l'intérêt de son patron, de dépopulariser Lucullus, fut élu consul en 59 et contribua à l'exil de Cicéron, sous l'inspiration de Clodius. Il en fut récompensé par le proconsulat de Syrie, intervint dans les affaires intérieures de la Judée, détrôna le roi Aristobule pour donner la couronne à Hyrcan, rétablit en Egypte le roi Ptolémée Aulète (55), moyennant une somme considérable, et fut rappelé à Rome l'année suivante pour se voir condamner à l'exil comme concussionnaire. Il fut rappelé par César, dont il embrassa le parti, et mourut à Salone pendant la guerre civile.

GABINUS LACUS, lac d'Italie. V. CASTIGLIONE (lac de).

GABIO (Jean-Baptiste), helléniste et traducteur italien, né à Vérone, mort à Rome vers 1590, où il professa les lettres grecques. On a de lui des traductions en latin des *Tragédies de Sophocle* (Venise, 1543, in-8°); du *Commentaire de Théodoret sur la vision du prophète Daniel* (Rome, 1562); du *Commentaire de Théodoret sur Ezéchiel* (1563); de l'*Histoire de la cour de Constantinople*, par Curopalate (1570, in-fol.), etc.

GABION s. m. (ga-bi-on — de l'ital. *gabbione*, grande cage, gabion). Art milit. Grand panier cylindrique rempli de terre ou d'une autre matière, qui sert à abriter les soldats ou les travailleurs dans la tranchée : *Placer des* GABIONS. *Il est des axiomes généraux qu'on met devant soi comme des* GABIONS; *placé derrière ces abris, on tiraille de là sur les intelligences qui marchent.* (Chateaub.) ‖ *Gabion farci* ou *de sape*, Celui qui est plein de fascines ou de branchages.

— Agric. Panier servant au transport des terres et du fumier.

— **Encycl.** Le *gabion* est un clayonnage en forme de cylindre, vide ou plein; il y en a de plusieurs espèces. Le *gabion* ordinaire sert dans les sapes, dans les cavaliers de tranchée, etc.; on le remplit de terre et il soutient le talus intérieur de ces ouvrages.

Le clayonnage est maintenu par huit piquets de 0m,025 de diamètre environ. Les clayons ont de 0m,012 à 0m,018 de diamètre. Il en faut cent par *gabion*.

— *Gabion farci*. Les dimensions de ce *gabion*, qui ressemble au précédent, sont : longueur, 2m,30; diamètre extérieur, 1m,30. Il est rempli, ou, comme on dit, farci de 19 à 20 fascines, de 2m,30 de longueur et 0m,22 de diamètre. Le clayonnage de ce *gabion* contourne 15 piquets, qui en sont, pour ainsi parler, le squelette. Ce *gabion* est employé dans les sapes pleines et les sapes doubles. Les sapeurs le roulent devant eux pour se couvrir des feux d'enfilade.

Le *gabion* ordinaire et le *gabion* farci sont confectionnés par les troupes du génie.

— *Gabion de batterie*. L'artillerie confectionne pour ses batteries un *gabion* particulier, employé pour le revêtement des parapets ou des joues d'embrasure, et connu sous le nom de *gabion de batterie*. Il ressemble au *gabion* ordinaire du génie; il a, comme lui, 1 mètre de hauteur, mais son diamètre extérieur n'est que de 0m,56. Le clayonnage du *gabion* de batterie est maintenu par 7 piquets.

L'artillerie emploie aussi un *gabion* roulant ou *gabion* farci. Ses dimensions sont les mêmes que celles du *gabion* farci dont se servent les troupes du génie dans leurs sapes, et dont nous venons de parler.

GABIONNADE s. f. (ga-bi-o-na-de — rad. *gabion*). Art milit. Retranchement, abri formé avec des gabions. ‖ *Couronnement de la gabionnade*, Opération qui consiste à placer sur la partie supérieure d'une gabionnade les fascines nécessaires pour donner à l'ouvrage la hauteur qu'il doit avoir; résultat de cette opération.

GABIONNÉ, ÉE (ga-bi-o-né) part. passé du v. Gabionner : *Batterie* GABIONNÉE.

GABIONNER v. a. ou tr. (ga-bi-o-né — rad. *gabion*). Couvrir par des gabions : GABIONNER *une batterie*.

GABIONNEUR s. m. (ga-bi-o-neur — rad. *gabionner*). Art milit. Celui qui fait ou qui pose des gabions.

GABIOT (Jean-Louis), auteur dramatique français, né à Salins (Franche-Comté) en 1757, mort à Paris le 12 septembre 1811. Après avoir fait d'assez bonnes études chez les oratoriens de Salins, il arriva à Paris, éleva d'abord son ambition vers la grande littérature. Une comédie en cinq actes et en vers, le *Point d'honneur*, fut par lui présentée au Théâtre-Français et n'obtint pas même les honneurs de la lecture; mieux que cela, les comédiens égarèrent son manuscrit. Gabiot avait fondé sur ce début les plus hautes espérances, et ce dédain l'exaspéra au point de le rendre jaloux et irascible jusqu'à l'insociabilité. Il se trouva fort heureux de trouver, pour vivre, une petite place de professeur dans une institution, puis entra, comme souffleur, à l'Ambigu-Comique, alors en possession d'une grande vogue. Là, Gabiot revint à la littérature, mais se livra au genre populaire du boulevard, étonna par sa fécondité, *fécondité stérile*, du reste, car le plagiat faisait le fond de presque toutes ses productions. Il composa et fit jouer plus d'une centaine de pièces, toutes absolument médiocres, et qui, pourtant, étaient assez dans le goût de l'époque pour avoir un certain succès. Nous nous contenterons d'en citer quelques-unes : *Esope au boulevard*, un acte en vers (Ambigu-Comique, 1784); cette pièce eut un grand succès et se trouve mentionnée, avec éloge, dans l'*Année littéraire;* les *Deux neveux*, deux actes en prose (1788), comédie imitée de l'*Ecole de la médisance*, de Sheridan; le *Baron de Trenck*, un acte en vers (1788); *Cora* ou les *Prêtresses du Soleil*, drame lyrique, trois actes en vers (théâtre Beaujolais, 1789); le *Mari fille*, un acte en vers, où se trouvent quelques traits d'esprit (1790); l'*Auto-da-fé* ou le *Tribunal de l'inquisition*, drame en trois actes et en prose (théâtre Beaujolais, 1790); les spectateurs firent à cette pièce ennuyeuse un succès qui prouvait plus de patriotisme que de goût; les *Amants par vengeance*, comédie en un acte et en prose (Théâtre-Beaujolais, 1791); *Claudine* ou la *Jolie Savoyarde*, comédie en trois actes; le *Soufflet*, comédie en trois actes (théâtre des Jeunes artistes); le *Savetier du Jura* ou l'*Ecole des enfants*, comédie en deux actes et en prose (théâtre des Jeunes artistes); *Victor* ou l'*Enfant de la forêt*, mélodrame en trois actes (théâtre des Jeunes artistes, (1798), etc., etc.

Quelques-unes des productions de Gabiot manquent non-seulement de talent, mais de bon sens; elles attestent une imagination en délire, ou plutôt en goguette. Telles sont quelques-unes de ses pantomimes, comme la *Mort d'Hercule* (1792), et ses pièces de circonstance, comme la *Confédération nationale* (1790); l'*Epée* ou le *Général et ses soldats* (1797). On doit pourtant reconnaître qu'il s'est efforcé de faire tourner le goût populaire des représentations théâtrales au profit de l'instruction et de la morale; il appartient à cette école, longtemps aimée du boulevard, où le vice est puni et la vertu récompensée. Sa jalousie, ses plagiats, ses intrigues contre les auteurs qui réussissaient mieux que lui et surtout contre ceux qu'il pillait sans vergogne, l'avaient rendu presque fameux; on ne le connaissait que sous le nom de *Gabiot le Cabaleur*. Il avait la sottise d'associer à son mince mérite la plus énorme dose d'orgueil.

GABIOURNE s. m. (ga-bi-our-ne). Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

GABISOS (pic de), montagne de France, haute de 2,577 mètres, entre les Basses et les Hautes-Pyrénées, à 15 kilom. S.-O. d'Argelès.

GÂBLE s. m. (gâ-ble). Archit. Sorte de fronton qui couronne un mur de façade, dans les périodes romane et ogivale. ‖ Charpente formée par deux pièces de bois inclinées en sens contraire, et réunies à leur sommet.

GABLENTZ ou **GABLENZ** (Louis-Charles-Guillaume, baron DE), général autrichien, né à Iéna en 1814. Fils d'un général saxon, il entra d'abord dans la cavalerie saxonne, puis passa au service de l'Autriche; prit part, en 1848, à la guerre contre l'Italie soulevée pour son indépendance, et, après la bataille de Custozza, devint commandant de l'état-major général. Promu successivement chef d'état-major du corps de Schlik dans la haute Hongrie et lieutenant-colonel du régiment des dragons de Savoie, il accompagna le prince Félix de Schwarzenberg dans sa mission politique à Varsovie, et fut ensuite commissaire autrichien au quartier principal de l'armée russe, pendant la guerre de Hongrie. A la paix, il fut, au milieu des agitations de l'Allemagne, chargé de différentes missions politiques, devint colonel, puis, en 1854, général major, et reçut, en cette qualité, le commandement d'une brigade à l'armée d'occupation dans les Principautés danubiennes. Attaché de nouveau à l'armée d'Italie, il prit part à la guerre de 1859 et se distingua surtout à la bataille de Solférino. Il y prit, après la mort du comte Reischach, le commandement de la division de ce dernier, et, par sa brillante défense de Cavriana, couvrit la retraite du centre de l'armée autrichienne. Il fut promu, en 1863, au grade de feld-maréchal-lieutenant. Lorsque, en 1864, la guerre éclata entre les Danois et les Austro-Prussiens, de Gablentz fut appelé à commander, sous Wrangel, le 6e corps de l'armée alliée, qui franchit l'Eider le 1er février. Il remporta, le 3 février, la victoire d'Oberselk et prit d'assaut

le Kœnigsberg. Les Danois, ayant abandonné les fortifications du Danewerk, de Gablentz s'empara de Slesvig (6 février) et battit l'arrière-garde danoise dans les sanglants combats d'Œversee et de Veile (8 mars). Pendant la suite de la guerre, dont le centre d'opérations fut dès lors Duppel, il n'eut plus aucune occasion de se distinguer, car les Danois quittèrent Frédéricia sans combat. Après la guerre, il passa au commandement du 5e corps d'armée à Vérone, et, après la convention de Gastein, conclue entre la Prusse et l'Autriche pour l'administration des grands-duchés, devint gouverneur du Holstein.

Chargé, contrairement aux vues ambitieuses de la Prusse, de soutenir la candidature du duc d'Augustenbourg, Gablentz joua un rôle des plus populaires dans le duché de Holstein, et se concilia en même temps les sympathies de la population slesvigeoise. De retour en Autriche avec son corps d'armée (1865), il prit part à la guerre qui éclata, en 1866, entre la Prusse et l'Autriche, et, après le rétablissement de la paix, fut appelé à prendre le portefeuille de la guerre.

GABLER (Jean-Philippe), théologien protestant, né à Francfort-sur-le-Mein en 1753, mort en 1826. Il étudia à l'université d'Iéna, sous des maîtres illustres, tels que Eichhorn et Griesbach, et c'est à eux qu'il dut de ne pas abandonner la théologie, qui lui inspirait tout d'abord un médiocre intérêt. En 1780, il fut nommé répétiteur de théologie et de philosophie à l'université de Gœttingue, trois ans après, professeur de philosophie à Dortmund et, enfin, professeur de théologie à l'université d'Iéna, en 1804. A la mort de Griesbach, son maître et son ami, il occupa la chaire de premier professeur de théologie et fut comblé de faveurs et de dignités jusqu'à la fin de sa carrière. On a de ce professeur : *Essai d'herméneutique du Nouveau Testament* (Altdorf, 1788); *Introduction historico-critique au Nouveau Testament* (Altdorf, 1789); *Sermons; Nouvel Essai sur l'histoire de la création de Moïse* (Altdorf, 1795). En outre, Gabler collabora au *Journal théologique* (Nuremberg, 1796-1811, 16 vol.), et édita, en 1824, les *Opuscula academica J.-J. Griesbachii.*

GABLER (Georges-André), philosophe allemand, fils du précédent, né à Altdorf en 1786, mort en 1853. Il fit ses études de droit à Iéna. Appelé comme professeur au gymnase d'Anspach, en 1811, puis à celui de Baireuth au même titre, il devint enfin recteur et premier professeur du gymnase de Francfort. Il succéda à Hegel dans la chaire de philosophie à Berlin. Ses ouvrages principaux sont : *Système de la philosophie théorique* (Erlangen, 1827); *De veræ philosophiæ erga religionem christianam pietate* (Berlin, 1836); la *Philosophie d'Hegel* ou *Documents pour servir à la juger et à l'apprécier sûrement*, ouvrage où il répond aux attaques que Trendelenbourg avait lancées contre Hegel dans ses *Recherches logiques* (Berlin, 1843). Gabler fut un des plus chauds partisans de Hegel. Non-seulement il entreprit de rendre intelligibles pour tous les doctrines, enveloppées de tant de nuages, du célèbre philosophe, mais encore il s'efforça de démontrer que le panthéisme hégélien est en parfait accord avec les dogmes généraux de la religion et avec le christianisme.

GABLER (Guillaume), publiciste tchèque, né à Wartenberk (Bohême) en 1821. Après avoir complété à Paris ses études, qu'il avait commencées à Prague, il débuta, dans la littérature, en 1846, par divers articles humoristiques insérés dans le journal tchèque *Ceska vcela.* Il aborda ensuite un genre plus sérieux et écrivit dans le *Journal du musée de Prague*, contre la philosophie allemande, un article qui eut beaucoup de retentissement et suscita une polémique des plus vives entre lui et plusieurs autres publicistes tchèques ou allemands. Pendant les années 1848 et 1849, il fut corédacteur du journal les *Nouvelles nationales* et prit, en 1850, la direction du journal allemand de Prague, l'*Union*, organe du parti de la droite tchèque. Déjà, en mars 1848, il avait eu une part active aux affaires politiques et était devenu secrétaire du club de Saint-Wenceslas, où il s'était fait l'avocat du programme de Palacki. En 1850, il publia, en allemand, une brochure intitulée : la *Politique nationale en Autriche*, dans laquelle il défendait vivement la politique de Palacki. La même année, un article qu'il avait publié dans l'*Union* le fit condamner à une amende et à dix jours de prison. Mis en liberté quatre jours avant l'expiration de sa peine, il déclara, dans son journal, qu'il ne regardait pas cette mesure comme une remise de peine, mais comme une annulation de l'arrêt porté contre lui. On l'incarcéra alors de nouveau, et, dix jours plus tard, un arrêt du gouverneur militaire de la Hongrie prononça la confiscation de son journal. Comme il lui a été interdit, depuis cette époque, de se mêler de politique, il est devenu l'un des principaux collaborateurs de l'*Encyclopédie tchèque*, dont il est chargé de coordonner les matériaux.

GABLET s. m. (ga-blè — dimin. de *gâble*). Archit. Nom donné aux petits gâbles qui décorent les niches et les dais. ‖ Ancien nom des niches et des dais ornés de frontons.

GABLITZ (Charles), voyageur et naturaliste polonais, né à Kœnigsberg en 1752, mort en 1813. Son père s'étant établi en Russie, il fit ses études à l'université de Moscou, accompagna, en 1769, Gmelin dans son excursion à travers la Russie septentrionale, le suivit aussi en Perse et explora les sommets les plus escarpés du Caucase. Au printemps de 1772, il se rendit à Astrakan, d'où il repartit bientôt après, toujours avec Gmelin, pour explorer les steppes voisins de cette ville. En 1773, il visita les rives de la mer Caspienne et revint, l'année suivante, à Saint-Pétersbourg. En 1781, il accompagna le comte Woinowicz dans son expédition à la mer Caspienne, et il passa les années 1784 et 1785 à explorer la Crimée. On a de lui : *Description physique de la province de Tauride* (1785); *Description de la Crimée sous le rapport historique et géographique* (1803); *Journal historique de l'expédition à la mer Caspienne, sous les ordres du comte Voinowicz* (Moscou, 1809).

GABLONZ (*Gablunka*), ville des Etats autrichiens (Bohême), à 39 kilom. N.-E. de Jung-Banzlau, sur la Neisse; 4,000 hab. Centre d'un commerce de corail, de verre et de perles en jais, dont la vente s'élève à environ 3 millions par an, ainsi que d'une fabrication très-importante de draps, qui donne lieu à un commerce très-actif.

GABON, fleuve de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure, affluent du golfe de Guinée. Les explorateurs européens n'ont pas encore remonté le cours du fleuve jusqu'à sa source; aussi n'est-elle pas exactement connue. C'est moins un fleuve qu'un magnifique estuaire pouvant offrir un abri sûr à une flotte considérable. Il reçoit plusieurs rivières, dont les plus considérables sont le Como, le Lobié et le Rhamboé. Le Gabon sert de communication entre les naturels de l'intérieur des terres et les Européens établis sur la côte. Son embouchure forme une vaste baie au fond de laquelle est situé l'établissement français du Gabon. Ce fleuve a donné son nom à une partie de la côte africaine qu'il arrose.

GABON (CÔTE DU), nom donné à une partie de la côte occidentale d'Afrique, dans la Guinée supérieure, au S. du golfe de Biafra, entre 3° 30′ de latit. N. et 1° de latit. S. Cette côte a été peu explorée jusqu'à présent; cependant, les récits de du Chaillu, qui ont été en Angleterre le sujet de vives controverses, les notices adressées dans ces derniers temps aux sociétés savantes par les missionnaires américains, et les reconnaissances récentes que notre marine a opérées dans ces parages, ont jeté quelque lumière sur cette contrée équatoriale, que nous allons essayer de décrire d'après les notes des voyageurs modernes.

Le navigateur qui longe les côtes de la région gabonaise, à partir du golfe de Biafra, n'aperçoit que des plages désertes, sablonneuses, et tellement dépourvues de végétation qu'il est des points où la présence d'un arbre unique devient un repère précieux pour les explorateurs. Les abords de la baie du Gabon sont, au contraire, couverts d'une luxuriante végétation qui descend jusqu'au bord de la mer, et de villages qui semblent cachés dans des nids de verdure. « Le relief général des terres, dit M. du Bellay, est peu accentué. Au N., pourtant, un monticule assez élevé, le mont Bouet, domine la rive droite; au S., quelques mornes plus déprimés coupent l'uniformité de l'horizon et servent d'amers aux navigateurs. Au milieu de la baie, la pointe Ovendo, les îlots de Coniquet et des Perroquets semblent surgir de l'eau comme d'énormes bouquets de verdure. Au fond et sur les côtes, de longs rideaux de palétuviers trahissent la présence de terrains marécageux. Partout, enfin, croît une abondante végétation que dominent d'immenses fromagers et de grands tulipiers, qui se couvrent deux fois par an d'une riche moisson de fleurs orangées. Tout cela donne à cette baie un aspect qui séduirait s'il était plus vivant; mais ce n'est qu'un tableau de nature morte richement encadré. Dans quelques coins de ce tableau un peu de vie s'est pourtant réfugiée, à Glass, autour de deux ou trois factoreries, et surtout à l'établissement français. » La côte de Gabon est arrosée par le fleuve qui lui donne son nom, et par d'autres cours d'eau considérables, notamment l'Ogovaï ou rivière Mazareth, le Como, la rivière Mondah ou Moundah, le Lobié et le Cohon. On y trouve aussi deux lacs : le lac Eliva et le lac Jonanga.

La variation de la température pendant l'année est d'environ 10°; le thermomètre monte rarement au-dessus de 32° à l'ombre. Pendant les mois les plus chauds, janvier, février, mars, avril et mai, l'observation donne : le matin, 25°; à deux heures, 30° à 32°; à trois heures, 28°, et le soir, 26°. L'année se divise en deux saisons, la saison sèche et la saison des pluies. Celles-ci commencent généralement vers la mi-septembre et durent jusqu'aux premiers jours de janvier. Elles cessent alors pendant environ six semaines, au bout desquelles elles retombent par torrents. Ce temps d'arrêt constitue une période connue dans le pays sous le nom de *petite saison sèche*, et qui est très-malsaine. Après ces jours de relâche, les pluies, fréquemment accompagnées de longs et terribles orages, recommencent à tomber pendant quatre mois. A la saison des pluies succèdent trois mois de sécheresse, qui viennent pomper jusqu'à la dernière goutte cette cataracte annuelle. Comme le prouvent les chiffres cités plus haut, le Gabon, malgré sa position sous l'équateur, n'est pas un pays excessivement chaud; mais la chaleur y est constante, et ce climat, presque uniforme, est très-débilitant; il engendre de nombreuses maladies dont les plus communes sont les fièvres pernicieuses. « Un pareil pays, ajoute du Bellay, peut séduire un instant le voyageur curieux de nouveauté, ou le naturaliste amateur de richesses à peine déflorées par la science; mais l'Européen qui n'y est pas retenu par de sérieuses obligations n'y séjourne pas longtemps; il y campe, mais ne s'y établit pas, et je crois qu'il n'a aucune chance de s'y acclimater.....

» Dans un pays où le sol est à peine gratté pour quelques rares cultures, et où les rochers qui se montrent à la surface sont partout recouverts d'un épais manteau de végétation, il est difficile d'arriver à la connaissance exacte de sa constitution géologique. Cependant, à certaines époques de l'année, la diminution des eaux, laissant à nu les berges des rivières, permet d'étudier la constitution de cette tranchée naturelle et de conclure à la structure même du pays ou du moins de son écorce. Partout, en dehors des plaines marécageuses, ces berges se montrent sous l'aspect d'une couche épaisse de sable argileux plus ou moins compacte, d'une couleur ocreuse, dans laquelle sont empâtés de gros rognons ferrugineux, mamelonnés à la surface, et dont la consistance varie depuis la friabilité la plus grande jusqu'à la dureté métallique. Souvent il s'y mêle des fragments de porphyre rouge et de quartz; parfois l'argile change d'aspect, devient plus fine, plus blanche et passe à l'état de marne. Sur les points où la rive s'élève, ce sont des calcaires coquilliers qui en font la base, ou bien des argiles compactes peuplées d'ammonites. Les habitants ne connaissent aucun minerai, pas même ceux du fer. Les armes ou les instruments qu'ils possèdent leur sont livrés par le commerce européen, par l'intermédiaire des traitants de la côte, ou bien leur viennent d'une population plus éloignée, celle des Ashébas, qui connaît l'art de travailler le fer. Au milieu d'une nature vigoureuse et puissante, les populations de ces contrées n'ont su se créer que des ressources insuffisantes pour elles-mêmes et absolument nulles pour les étrangers. Auprès de leurs villages, on ne voit guère que quelques belles touffes de bananiers et de maniocs; le manguier, introduit par les Européens, commence à y prospérer; l'arbre à pain a moins de succès, malgré les généreux efforts de la mission française. Près des habitations, on cultive sur une plus large échelle la banane, le manioc, l'igname, quelques arachides, le maïs et la canne à sucre en petite quantité, et enfin quelques aromates. Ces cultures changent fréquemment de place aux dépens des forêts voisines. Ce n'est pas un médiocre travail que ces défrichements. Les villages tout entiers émigrent à la fois pour cette grande affaire et vont camper sous bois. Quelques femmes s'occupent de la cuisine, pendant que les autres, portant leurs enfants sur leur dos, vont aider les hommes à débiter les arbres qu'ils ont abattus. Mais, aussitôt que la clairière est ouverte et le gros œuvre terminé, les hommes se reposent de leurs fatigues, et laissent aux femmes le soin d'ensemencer seules le terrain qu'ils ont déblayé par un commun effort. En dehors de la culture de la banane et de celle du manioc, il n'est pas de pays peut-être qui soit plus riche en produits oléagineux inexploités. L'oba, manguier indigène, fournit une amande avec laquelle on confectionne le dika, dont le goût et la couleur rappellent le chocolat. Deux arbres de la famille des sapotacées, le djave et le moungou, fournissent, le premier une huile à demi concrète, l'autre une graisse très-ferme et d'une parfaite blancheur. Mentionnons aussi le palmier à huile et l'arachide, dont les indigènes se soucient peu parce qu'elle exige un certain travail, ainsi que quelques condiments de haut goût, qui sont connus dans le commerce sous le nom de malaguette, poivre de Guinée, grains de paradis, etc. Les forêts ont la vigueur et la puissance qu'on peut attendre d'une région inondée de soleil et de pluie. Autour d'arbres parfois gigantesques se tordent des plantes grimpantes d'une incroyable multiplicité; d'innombrables légumineuses, des liserons aux mille couleurs, deux ou trois espèces de vignes à pampres énormes et dont le raisin, d'un assez bon goût, s'améliorerait certainement par la culture. Le Gabon possède des richesses botaniques tellement nombreuses que la nomenclature seule excéderait les limites de cet article. En revanche, les hôtes des forêts ne sont pas très-nombreux. On y trouve, cependant, quelques buffles sauvages, des sangliers à front blanc et des antilopes. La civette, le rat, la panthère et diverses espèces de singes sont d'autres représentants de l'ordre des mammifères. L'éléphant et le terrible gorille le plus grand des quadrumanes, ne se trouvent guère aujourd'hui que dans les forêts éloignées de la côte; la panthère n'y est pas non plus bien commune. Les serpents y sont nombreux et tous très-venimeux, à l'exception du grand boa python, que sa taille suffit, d'ailleurs, à rendre redoutable. Le plus remarquable est l'*echidna gabonica*, vipère sans queue, qui atteint parfois 2 mètres de longueur. Les fourmis abondent au Gabon et y sont un véritable fléau. On en compte plus de vingt espèces, toutes plus incommodes et plus nuisibles les unes que les autres.

La population de la côte du Gabon se divise, d'après les rapports des voyageurs et des missionnaires, en quatre groupes parlant des langues différentes. Ces quatre groupes ou tribus sont : 1° les N'Pongués ou Gabonais proprement dits, établis au bord de la mer et à l'entrée des rivières; 2° les Shekionis, qui habitent les terrains boisés environnants et auxquels les Gabonais ont donné le nom de *Boulous* (hommes des bois); 3° les Bakalais, tribu considérable qui s'étend à une grande distance sur les deux rives du Gabon; ces derniers ont peu de rapports avec les Européens, mais ils sont très-liés avec les N'Pongués et les autres tribus voisines; 4° les Pahouins-Fans, de beaucoup les plus remarquables et les plus importants des peuples du Gabon. Les Pahouins-Fans sont descendus en grand nombre des montagnes de l'intérieur, et se sont établis à l'E. des Bakalais, sur les bords du Gabon et de ses tributaires. Ayant à peine quelques rapports avec les Européens et vivant loin des centres de commerce, ils ont conservé en grande partie les mœurs et les coutumes de leurs pères. Ils se distinguent principalement des peuples de la côte par leur indépendance et leur bravoure. Les Pahouins cultivent le sol sur une plus grande étendue que leurs voisins, et l'on voit les tribus de la côte aller chez eux pour s'approvisionner de vivres. Ils cultivent le millet, la canne à sucre et une grande espèce de gourde dont les graines sont une subsistance alimentaire très-estimée. Leurs animaux domestiques sont les chèvres, les moutons et la volaille. Pour tout vêtement, ils s'entourent les reins d'un morceau de toile. Ils savent fabriquer eux-mêmes leurs instruments d'agriculture; ces derniers sont très-simples et consistent principalement en haches pour abattre le bois, en coutelas et en serpes pour enlever l'herbe et les broussailles. Leurs procédés agricoles sont des plus primitifs. Dans la saison sèche, ils enlèvent les broussailles et coupent les bois là où ils veulent ensemencer; au moment où les pluies commencent à tomber, ils brûlent le bois sec et les broussailles dont ils ont entièrement dépouillé le terrain. Lorsque les pluies arrivent, le sol s'humecte et s'amollit; alors ils y déposent leurs grains sans autre préparation et ne donnent plus à leurs cultures d'autres soins que de les débarrasser des plantes parasites et des herbes sauvages. Ils fabriquent eux-mêmes leurs instruments de chasse et de guerre, qui sont principalement des lances, des arcs et des flèches dont la pointe est la plupart du temps trempée dans un poison qu'ils obtiennent avec la graine d'un fruit sauvage. Le fer dont ils font usage est tiré de mines situées dans les montagnes. Depuis l'introduction du commerce des armes à feu, ils en font usage, mais très-modérément. Malheureusement, ce commencement de civilisation n'empêche pas les Pahouins d'être cannibales; ils mangent non-seulement la chair de leurs ennemis pris à la guerre, mais encore quelquefois ceux des leurs qui sont morts de maladie.

L'histoire des relations des Européens avec les Gabonais ne remonte pas bien haut. Vers le milieu du siècle dernier, les Portugais, alléchés par l'espoir d'y trouver des mines d'or, avaient pris possession de l'île de Coniquet, dans la baie du Gabon. Après des recherches infructueuses, ils se retirèrent, laissant, comme traces de leur passage, deux petits canons que l'on voit encore à Coniquet et un fortin dont on a peine à retrouver les débris; mais ils conservèrent des relations avec le pays et la traite des esclaves leur procurait au Gabon de gros bénéfices. Sauf ces communications irrégulières avec les Portugais, le Gabon semble avoir eu longtemps peu de relations avec les Européens. Il est douteux qu'il ait été fréquenté par les Dieppois. MM. de Flotte et de Grandpré, envoyés, à cette époque, pour protéger les négriers français contre les Portugais, à Cabinda et à Loango, c'est-à-dire tout près du Gabon, ne parlent de cette contrée que pour signaler son extrême insalubrité. En 1843, trois navires français débarquaient sur la plage du Gabon quelques hommes d'infanterie de marine, des ouvriers et le matériel nécessaire pour la création d'un poste fortifié. Des négociations ouvertes l'année précédente avec les chefs du pays par le commandant Bouët-Willaumez avaient préparé les voies, et ce fut sans difficulté que le capitaine de corvette de Montléon prit possession, au nom de la France, de la baie du Gabon et de la région baignée par ses nombreux affluents. V. ci-dessous.

GABON (LE), établissement français situé dans le golfe de Guinée, à l'extrémité de celui de Biafra, sur la côte qui porte son nom et que nous avons décrite dans l'article précédent, par 0° 30′ de latit. N. et 7° de longit. E. Cet établissement est situé sur la rive droite du Gabon, sur un terrain cédé à la France en 1842. D'autres concessions de territoire ont été faites depuis aux Français, notamment en 1862 et plus récemment encore. Plusieurs petits Etats de la côte gabonaise ont reconnu notre souveraineté dans ces dernières années, et, aujourd'hui, la France possède une vaste étendue de territoire sur cette partie

de l'Afrique. Les cours d'eau les plus importants qui dépendent de l'établissement français sont : le Gabon, la rivière Mondah ou Moundah, et l'Ogoway ou rivière de Nazareth. L'établissement français du Gabon est le siége d'un gouvernement supérieur dont relèvent ceux de Grand-Bassam, de Dabou et d'Assinie. La garnison de l'établissement du Gabon comprend : 1 capitaine du génie, 1 garde d'artillerie et 3 artilleurs de la marine, 1 capitaine, 1 lieutenant ou sous-lieutenant, 62 sous-officiers et soldats du bataillon des tirailleurs sénégalais et, enfin, 3 chirurgiens de la marine. Le Gabon est le centre de la division navale des côtes occidentales de l'Afrique. Elle se compose de 9 bâtiments, représentant un armement de 54 canons et montés par 853 hommes. L'état-major de la division comprend : 1 contre-amiral, 3 capitaines de frégate, 23 lieutenants ou enseignes de vaisseau, 10 chirurgiens, 6 officiers d'administration et 13 élèves ou volontaires. Une mission catholique fut fondée au Gabon en 1844; elle est devenue depuis la résidence d'un évêque. Juridiquement, l'établissement français du Gabon ressort de la cour impériale de Saint-Louis du Sénégal. Le port, placé sous le régime de la franchise, est ouvert à tous les pavillons, mais la navigation des rivières est réservée au pavillon français. Le mouvement commercial sous tous pavillons a donné, en 1866, les chiffres suivants : importations sous pavillon français, 318,000 fr.; sous pavillon étranger, 626,000 fr.; total des importations, 944,000 fr.; exportations : sous pavillon français, 168,000 fr.; sous pavillon étranger, 433,000 fr.; total des exportations : 601,000 fr.; total général (importations et exportations) : 1,545,000 fr.

« Indépendamment des produits communs aux autres grands points de la côte, tels que la cire, le caoutchouc, le bois rouge, la gomme copal, l'ébène, qu'on s'y procure à très-bas prix, le Gabon, dit le *Dictionnaire des communes*, renferme des ressources naturelles peu ou point exploitées, telles que le combo, le mépoga, l'oddjengé, le dika, l'ouaré, etc. Les bœufs de la petite espèce de Quita, les chevaux et les porcs s'y acclimatent très-facilement. On y trouve à prix modéré des moutons de la race du Morvan, des cabris et une grande quantité de volailles. Les bois de l'intérieur regorgent de gibier; le poisson est abondant sur la rive gauche de l'estuaire. Les principales marchandises servant d'ordinaire à l'achat des produits de ce pays sont : les roémals, les liménés, le madapolam, le chiloé, les fusils anglais peints en rouge, les fusils français de munition, la poudre, l'eau-de-vie, les pipes communes, les barrettes en cuivre jaune, les barres de fer, le tabac en feuilles, les assiettes communes, les clochettes, les foulards communs en soie, les chemises blanches, les chaudrons en cuivre à anses de fer, les bonnets de coton rouges ou bariolés, les couteaux flamands, le vin blanc en bouteilles, l'huile d'olive, l'anisette, le gin, les papiers peints, les casquettes, les hachettes, etc. »

GABONAIS, AISE s. et adj. (ga-bo-nè, è-ze — de *Gabon*, n. pr.). Habitant du Gabon; qui appartient au Gabon ou à ses habitants : *Les* GABONAIS. *La langue des tribus* GABONAISES *se divise en une multitude d'idiomes.*

GABOR, prince de Transylvanie. V. BETHLEN (Gabriel).

GABORD s. m. (ga-bor). Mar: Bordage inférieur de la carène d'un navire, compris entre la quille et l'étrave d'un côté, l'étambot de l'autre.

GABOT s. m. (ga-bo). Pêche. Petit poisson dont on se sert comme amorce. ‖ On dit aussi GABUT.

GABOURD (Amédée), historien français, né vers 1805, mort en 1867. Après avoir fait partie de la rédaction du *Dauphinois* (1830-1832) et de l'*Ami des lois*, il obtint un emploi au ministère de l'intérieur, où il devint par la suite chef de bureau. M. Gabourd a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire de France* (1839-1840, 3 vol.); *Histoire de Louis XIV* (1844, in-8°); *Histoire de Napoléon* (1845, in-8°); *Histoire de la Révolution et de l'Empire* (1846-1851, 10 vol. in-8°); *Histoire de France depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours* (1857 et suiv., 20 vol.); *Abrégé élémentaire de l'histoire de France* (1862); *Histoire de Paris depuis les temps les plus reculés* (1863 et suiv.); *Histoire contemporaine depuis* 1830 *jusqu'à nos jours* (1864 et suiv.). Ces ouvrages, écrits au point de vue monarchique et ultramontain, sont fort estimés du clergé.

GABRE s. m. (ga-bre). Ornith. Nom vulgaire du coq d'Inde dans la basse Provence. ‖ Nom vulgaire de la perdrix mâle.

GABRIAC, village et commune de France (Aveyron), cant., arrond. et à 13 kilom. d'Espalion, près de la rive droite du Dourdon; 1,120 hab. Sur une colline, chapelle de 1684, richement décorée, but de pèlerinage fréquenté. Ancienne baronnie.

GABRIAC (Paul-Joseph-Alphonse-Marie-Ernest DE CADOINE, marquis DE), diplomate et sénateur français, né à Heidelberg en 1792, mort en 1865. A seize ans, il était page de l'empereur Napoléon I^er. Auditeur au conseil d'État en 1810, il entra l'année suivante dans la diplomatie comme secrétaire d'ambassade. Il fut attaché aux légations de France à Naples, à Turin, à Saint-Pétersbourg, où il était déjà premier secrétaire en 1823. Dans cette même année, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Suède, à l'âge de trente et un ans. La chute de l'empire, comme l'on voit, n'avait pas nui à son avancement, qui sembla plus étonnant et plus rapide encore sous la Restauration. En 1825, il fut envoyé à Rio-Janeiro en qualité de ministre de France au Brésil. Deux négociations importantes y marquèrent son passage. De concert avec les représentants de l'Angleterre et de l'Autriche, il obtint de Dom Pedro I^er, empereur du Brésil et roi de Portugal, la séparation de ces deux États, dont il était souverain depuis la mort de Jean VI. Dom Pedro opta pour le Brésil et donna la couronne portugaise à sa fille doña Maria, âgée de sept ans. L'autre négociation fut celle du traité de commerce, qui se termina en 1828. Par une convention en date du 10 août, signée par M. de Gabriac au nom de la France, le Brésil adopta le droit maritime français. En 1829, il fut nommé ambassadeur près la Confédération suisse, et reçut la mission de faire modifier le code pénal auquel étaient soumis les soldats suisses au service du roi Charles X. La révolution de 1830 vint le surprendre dans ces fonctions. Il fut rappelé, et, à partir de cette époque, sa carrière diplomatique fut terminée.

Cette révolution, toutefois, ne lui fut pas plus défavorable que l'avénement de la Restauration. Un décret du 20 juillet 1841 le nomma pair de France. Son attitude au Luxembourg n'offrit rien de remarquable, si ce n'est le concours qu'il donna à la minorité, qui luttait ouvertement contre le monopole universitaire et demandait la liberté d'enseignement. La chute de la monarchie de Juillet ferma la Chambre des pairs; mais le marquis de Gabriac n'y perdit rien. Après être resté prudemment à l'écart pendant les événements politiques de 1848 jusqu'à 1852, il fut, au mois de mars 1853, nommé sénateur. Au Sénat, il a toujours voté avec le gouvernement. M. de Gabriac a été un des exemples les plus réussis de cette catégorie d'hommes politiques également dévoués à tous les régimes.

Il ne doit pas être confondu avec le comte de Gabriac qui a également suivi la carrière diplomatique. Ce dernier a eu une mission notable, celle de ministre de France au Mexique en 1862, au moment où commençaient les difficultés qui eurent pour dénoûment la guerre et l'établissement de l'empire mexicain. Il y fut remplacé par M. Dubois de Saligny. M. de Gabriac fut très-regretté de nos nationaux, et laissa le souvenir de sa bienveillance et de sa fermeté. Son départ fut suivi des plus graves difficultés.

GABRIAN s. m. (ga-bri-an). Ornith. Nom vulgaire du plongeon.

GABRIAS, fabuliste grec. V. BABRIUS.

GABRIE s. m. (ga-brî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, réuni au genre philonthe.

GABRIEL (SAINT-), village et commune de France (Calvados), cant. de Creully, arrond. et à 20 kilom. de Caen, sur la Seulle; 318 hab. Le prieuré de Saint-Gabriel, qui jouissait autrefois d'une grande célébrité, fut fondé au XI^e siècle. Il a compté le cardinal de Guise parmi ses abbés commendataires. L'entrée, qui remonte au XIII^e siècle, se compose de deux portes, dont l'une offre de gracieuses colonnettes. Saint-Gabriel possède, en outre, les restes d'un manoir du XV^e siècle, un donjon servant de beffroi à la commune et les débris d'une église dont le chœur, parfaitement conservé, est un charmant échantillon de l'architecture ogivale.

GABRIEL (canal **SAINT-**), détroit de l'Amérique méridionale, archipel de la Terre-de-Feu, par 54° 20′ de lat. S. et par 73° 1′ de long. O., entre l'île Dawson et la ligne de collines qui forme la lisière orientale du cap Froward. « Ce détroit, dit le capitaine Fitzroy, semble n'avoir pas toujours existé, et a vraisemblablement été formé par l'effort de la mer, qui, s'ouvrant un passage dans la vallée qui séparait primitivement deux rangées de collines du même continent, fait aujourd'hui communiquer les eaux du détroit avec celles qui baignent la côte méridionale de l'île Dawson. » La largeur du canal varie entre 3 et 4 kilom. aux deux extrémités; mais, au centre, les deux côtes opposées se rapprochent graduellement jusqu'à une distance de 460 mètres. Les rafales et les tempêtes qui ravagent fréquemment la Terre-de-Feu exercent leurs fureurs sur ce canal avec une violence extrême.

GABRIEL (d'un mot hébreu qui signifie proprement l'*homme de Dieu*), archange qui vint annoncer à la Vierge qu'elle serait mère de Jésus-Christ.

GABRIEL (Diabril BAKHTISHWA ou BAKHTISCHOU), médecin arabe. V. BAKHTISHWA.

GABRIEL (Jacques), architecte, né à Paris vers 1615, mort en 1686. Il a construit le château de Choisy-le-Roi et commencé le pont Royal, qui fut achevé par son fils.

GABRIEL (Jacques), architecte, fils du précédent, élève et parent de Mansard, membre de l'Académie d'architecture (1699), né à Paris en 1667, mort en 1742. Il donna les dessins des places de Nantes et de Bordeaux, des hôtels de ville de Rennes et de Dijon, les plans du grand égout de Paris et termina le pont Royal, commencé par son père. Il devint architecte du roi, inspecteur des bâtiments et manufactures, ingénieur des ponts et chaussées du royaume, chevalier de Saint-Michel.

GABRIEL (Jacques-Ange), architecte, fils du *précédent*, né à Paris en 1709 ou 1710, mort en 1782. Quatremère de Quincy, dans son *Dictionnaire d'architecture*, donne à cet artiste une importance exagérée. De son temps, il est vrai, Gabriel était en vogue; mais c'était moins à cause d'un talent hors ligne qu'à cause des relations excellentes qu'il devait à la mémoire de son père et de son grand-père, architectes de la cour. Héritant des faveurs dont ils avaient été comblés, Gabriel fut chargé, en 1755, de la restauration du Louvre. Louis XV lui avait déjà confié plusieurs autres travaux très-lucratifs qui lui avaient procuré, à cette époque, une belle fortune. Sous sa direction, la colonnade de Perrault fut restaurée avec intelligence. Il bâtit ensuite l'École militaire, qui, sans être un chef-d'œuvre, n'en est pas moins un édifice bien entendu. Mais il faut signaler particulièrement, dans son œuvre, les deux hôtels qui forment la face nord de la place de la Concorde, dont l'un est occupé par le ministère de la marine et l'autre est connu sous le nom d'*hôtel Crillon*. Imposant et sévère, le dessin en est grandiose avec élégance. Ce n'est pas, si l'on veut, très-original, et, en cherchant bien, le type qui a inspiré ce plan ne serait pas introuvable; mais l'imitation, n'ayant pas le caractère du pastiche, se renferme dans les limites d'une heureuse réminiscence. Il ne faut donc pas se montrer sévère pour cette conception, dont on peut admirer sans réserve les détails charmants et l'exécution consciencieuse. Gabriel restaura la cathédrale d'Orléans, le château de Compiègne, etc. L'Académie d'architecture le reçut au nombre de ses membres en 1728.

GABRIEL (Jules-Joseph-Gabriel DE LURIEU, connu au théâtre sous le nom de), auteur dramatique français, né à Paris le 11 février 1792, mort dans la même ville le 28 mars 1869. Il montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour la carrière qu'il a parcourue plus tard avec un succès mérité. Ce qui ajoute à ce succès un cachet tout particulier, c'est que Gabriel est resté, toute sa vie, ce que la nature l'avait fait : un homme d'esprit et de cœur, peu envieux des distinctions honorifiques si recherchées par tant d'auteurs qui ne le valaient pas.

Voici la liste des ouvrages principaux de Gabriel : le *Panorama d'Athènes* (et non *Athènes à Paris*, ainsi que l'intitule M. Vapereau), vaudeville en un acte, sous le pseudonyme Z. Z.; *Monsieur Pique-assiette*, vaudeville en un acte, avec Armand Dartois et Théaulon (Variétés, 19 mai 1824); les *Petites biographies*, vaudeville en un acte, avec Brazier et Dumersan (Variétes, 29 août 1826), succès complet; la *Caricature* ou les *Croquis à la mode*, vaudeville en un acte, avec de Villeneuve et Charles de Livry (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 8 septembre 1831); *Trois jours en une heure*, tableau lyrique, avec Michel Masson, musique de Romagnesi et d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 19 août 1830), à-propos retraçant les scènes glorieuses des 27, 28 et 29 juillet; *Joséphine* ou le *Retour de Wagram*, opéra-comique en un acte, avec de Laboullaye, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 2 décembre 1830); la *Langue musicale*, opéra-comique en un acte, avec Moreau, musique d'Halévy (Opéra-Comique, 11 décembre 1830); *Victorine* ou la *Nuit porte conseil*, drame-vaudeville en cinq actes, avec Dumersan et Dupeuty (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 21 avril 1831), ouvrage charmant qui obtint une vogue éclatante; le *Grand prix* ou le *Voyage à frais communs*, opéra-comique en trois actes, avec Michel Masson, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 9 juillet 1831); la *Ferme de Bondy* ou les *Deux réfractaires*, comédie-vaudeville en quatre actes, avec de Villeneuve et Michel Masson (théâtre du Palais-Royal, 2 mai 1832); le *Château d'Urtuby*, opéra-comique en un acte (sous le nom de Lurieu), avec Raoul Chapuis, musique de Berton fils (Opéra-Comique, 14 janvier 1834); le *Triolet bleu*, vaudeville en cinq actes, avec de Villeneuve et Michel Masson (théâtre du Palais-Royal, 15 mai 1834); le *Ramoneur*, vaudeville en un acte, avec Théaulon et Deforges (théâtre du Palais-Royal, 26 novembre 1834); la *Vallée des Fleurs*, vaudeville en un acte, avec Théaulon et Deforges (théâtre du Palais-Royal, 29 octobre 1836); la *Belle écaillère*, drame-vaudeville en trois actes, avec Théaulon (théâtre de la Gaîté, 27 septembre 1836); l'*Homme heureux*, comédie-vaudeville en un acte, avec Théaulon (Gymnase, 26 mars 1840); le *Gamin de Londres*, comédie-vaudeville, avec Théaulon (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1841); la *Salle d'armes*, vaudeville en un acte, avec Bayard (Palais-Royal, 4 août 1843); le *Lait d'ânesse*, vaudeville en un acte, avec Dupeuty et E. G... (Palais-Royal, 25 avril 1846); le *Moulin à paroles*, comédie-vaudeville en un acte (Variétés, 1847); *Quatorze de dames*, vaudeville en un acte (1854); le *Roman chez la portière*, vaudeville en un acte (1855); les *Barrières de Paris*, drame (1852); l'*Oiseau de paradis*, pièce féerie en cinq actes, avec Michel Masson (théâtre de la Gaîté, 1856), etc. Gabriel a donné un certain nombre de pièces sous le nom de Lurieu.

GABRIEL (Marie), écrivain ecclésiastique français, né en 1797. Il entra dans les ordres, devint aumônier de l'hôpital de Lyon, puis se rendit à Paris, où il fut attaché au chapitre de Notre-Dame, en 1837, et nommé curé de Saint-Merry en 1853. L'abbé Gabriel a publié : une traduction des *Confessions de saint Augustin* (1839, in-8°); *Théodicée complète* (1856, 2 vol. in-8°). On lui doit aussi quelques *Mémoires* relatifs aux événements de Lyon en 1832 et 1835.

GABRIEL DE CASTAIGNE ou **DE CASTAGNE**, moine cordelier et alchimiste français, qui vivait sous le règne de Louis XIII et mourut en 1630. Gabriel de Castaigne, désigné quelquefois sous le nom de Gabriel de Châtaignes, appartient à la nombreuse pléiade de ces adeptes qui, durant le XVII^e siècle, exploitèrent la crédulité de princes et de souverains avides de richesses qui espéraient, par la possession de la pierre philosophale, satisfaire leurs désirs insatiables. Il faisait partie de l'ordre de Saint-François; mais c'est à son habileté dans les travaux d'alchimie qu'il dut la place d'aumônier de Louis XIII. Sous le patronage de ce prince, il se livra à diverses recherches, qui toutes avaient pour but la transmutation des métaux en or. Il consigna les résultats qu'il croyait avoir obtenus dans plusieurs ouvrages de philosophie hermétique, aujourd'hui oubliés. On a de Gabriel de Castaigne : l'*Or potable qui guérit tous les maux* (Paris, 1611, in-8°), ouvrage très-rare dont la Bibliothèque impériale possède un exemplaire; le *Grand miracle de nature métallique, que, en imitant icelle, sans sophistiqueries, tous les métaux imparfaictz se rendront en or fin, et les maladies des incurables se guariront* (Paris, 1615, in-8°); c'est dans cet ouvrage que Gabriel de Castaigne affirme avec assurance avoir éprouvé par lui-même les effets d'une pierre philosophale préparée avec le sel marin; le *Paradis terrestre, où l'on trouve la guarison de toute maladie* (Paris, 1615, in-8°). Depuis, ces trois ouvrages ont été recueillis en un volume sous le titre de : *Œuvres médicinales et chimiques* (Paris, 1661, in-8°). Sur Castaigne on peut consulter : Hœfer, *Histoire de la chimie;* Lenglet du Fresnoy, *Histoire de la philosophie hermétique;* Pierre Borel, *Bibliotheca chemica, seu catalogus librorum philosophicorum hermeticorum, in quo quatuor millia circiter auctorum chemicorum, vel de transmutatione metallorum, re minerale et arcanis, usque ad annum* 1653, *continentur* (Paris, 1654; Heidelberg, 1656).

GABRIEL SIONITE ou **DE SION**, orientaliste syrien, né dans le Liban en 1577, mort à Paris en 1648. Il se rendit à Rome tout enfant, apprit au collége des Maronites plusieurs langues de l'Orient, puis professa la théologie. Amené à Paris, en 1614, par l'ambassadeur de France, pour y faire l'éducation de Gaston d'Orléans, Gabriel fut pourvu, bientôt après, d'une chaire d'arabe au Collége de France et d'une pension de 600 livres, qui fut portée à 2,000 livres en 1629. Il se chargea, avec Jean Hesronite, de recueillir les textes hébreux et syriaques de la Bible polyglotte de Savary de Brèves, puis de celle de Michel Le Jay; mais, d'un esprit lent et paresseux, aimant plus le repos de la vie que l'honneur, la bonne chère que le travail, dit le P. Lelong, il apporta dans ses travaux une extrême lenteur, qui fit manquer l'entreprise de Savary, et se brouilla avec Le Jay, qui, pour obtenir les textes promis, obtint une prise de corps et le fit conduire à Vincennes, où il resta trois mois. Nous citerons de lui : *Liber psalmorum Davidis ex arabico idiomate in latinum translatus* (Rome, 1614, in-4°); *Dottrina christiana ad uso de' fideli orientali*, traduit de l'italien en latin et en arabe; *Grammatica arabica Maronitarum* (Paris, 1616, in-4°); *Geographia nubiensis*, traduit de l'abrégé d'Edrisi (1619); *Testamentum et pactiones inter Mohammedem et christianæ fidei cultores* (Paris, 1630), texte arabe avec traduction latine, etc.

GABRIEL DE CHINON, missionnaire et capucin français, mort dans le Malabar en 1670. Envoyé en Perse pour y prêcher la foi, vers 1640, il habita pendant vingt ans Ispahan, y apprit le persan, le turc, l'arménien et diverses autres langues orientales, acquit la faveur de Schah-Abbas II et fut, pour ce motif, en butte à des vexations de la part des évêques arméniens. Pour y mettre un terme, Gabriel se rendit à Tauris, dans l'Aderbaidjan, y fonda un couvent et, de là, passa dans le Malabar, où il mourut presque aussitôt après son arrivée. Il laissa des notes et des observations qui ont été publiées par Moreri sous le titre de : *Relations nouvelles du Levant* ou *Traités de la religion, du gouvernement et des coutumes des Perses, des Arméniens et des Gaures* (Lyon, 1671, in-12).

GABRIELI ou **GABRIELLI** (André), musicien italien, né à Venise vers 1510, mort en 1586. Il entra, en 1536, comme chantre à la chapelle ducale de Saint-Marc; puis, en 1566, succéda à Claude Merulo comme organiste à la même chapelle. Pendant trente ans, il occupa cette place sans interruption. Sa vie de

ce musicien est peu connue; on sait seulement que ses compatriotes le chargèrent de composer la musique pour les fêtes données à Henri III pendant le séjour qu'il fit à Venise, lors de son retour de Pologne. Des morceaux de tout genre furent écrits par lui pour cette solennité, et les deux pièces insérées dans les *Gemme musicali* de Gardane, en 1587, donnent une haute idée du style de Gabrieli. On connaît de ce musicien des madrigaux, des concertos pour instruments et des pièces d'orgue qui sont d'un haut intérêt historique et ne manquent pas de valeur musicale.

GABRIELI (Jean), célèbre compositeur italien, né en 1557, mort en 1613. Il était neveu du précédent, qui lui donna des leçons de chant, d'orgue et de composition. La vie de cet éminent artiste n'est connue que par ses travaux, par son influence sur l'art contemporain et par la réputation immense dont il a joui en Italie; car les circonstances privées de cette existence sont entièrement ignorées. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il succéda à Merulo comme premier organiste de Saint-Marc à Venise. Les instances de plusieurs princes d'Allemagne ne purent le décider à s'éloigner un seul jour de sa patrie, ni à abandonner sa chapelle et ses travaux. Le style des productions de Gabrieli peut être regardé comme le prototype de l'école vénitienne, que Monteverde modifia plus tard. Gêné pour traiter les voix, Gabrieli se montre tout à fait libre et supérieur dans les pièces d'orgue. La nouveauté de la forme brille de tout son éclat dans ses symphonies sacrées. Comme organiste, il n'est pas moins digne de figurer à côté des plus grands artistes. On doit le classer comme intermédiaire entre Merulo, qu'il dépasse en nouveauté, et Frescobaldi, dont le charme pénétrant manque à Gabrieli.

GABRIÉLITE s. m. (ga-bri-é-li-te). Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée en Poméranie en 1530.

— **Encycl.** La secte des *gabriélites* fut ainsi appelée du nom même de son fondateur, Gabriel Scherling, qui, après s'être fait chasser de plusieurs lieux, mourut en Pologne. Les *gabriélites* enseignaient que le baptême donné aux enfants était nul et non valide, que prêter serment et porter les armes étaient des crimes, qu'un véritable chrétien ne saurait exercer aucune magistrature; de là leur haine pour les puissants et pour les nobles; de là aussi ce sentiment d'égalité et d'indépendance qu'ils s'efforçaient d'inspirer à tous les hommes, en promettant un sort heureux à tous ceux qui s'attacheraient à eux pour exterminer les impies, c'est-à-dire ceux qui, par leur position sociale, rompent l'harmonie de l'égalité évangélique.

GABRIELLE D'ESTRÉES, maîtresse de Henri IV. V. ESTRÉES.

Gabrielle d'Estrées ou les **Amours de Henri IV**, opéra en trois actes, paroles de Saint-Just (Godard d'Aucourt), musique de Méhul, représenté à l'Opéra-Comique le 25 juin 1806. Les allusions politiques qu'on trouva dans cette pièce ne furent pas étrangères au succès qu'elle obtint, mais qui dura peu. Elle renferme des tirades sur les agitations de la France, sur le chef qui lui a rendu le bonheur et la tranquillité, et qui, passant dans les travaux, dit un journaliste de cette *époque*, le *temps* que la jeunesse perd dans les plaisirs (comme cela est de saison dans l'opéra qui a pour titre *Gabrielle d'Estrées!*), ne cessa de rencontrer ce qui forme et déclare (*sic*) les grands hommes, etc., etc. Napoléon Ier se montra sensible à ces plates adulations et protégea le compositeur.

Gabrielle, roman par Mme Ancelot (Paris, 1839). Les romans de Mme Ancelot racontent des événements de la vie ordinaire et sortent rarement de la réalité. Dans tous ses ouvrages, on retrouve, sous différentes actions et sous des noms divers, cette étude attentive de la vie parisienne et cette complaisance toute féminine pour le récit des choses du grand monde. C'est un esprit délicat, élevé au milieu des douceurs de la société, ennemi de la gaucherie et des habitudes vulgaires. Toutefois, par un singulier caprice, Mme Ancelot s'est amusée, dans *Gabrielle*, à renverser une à une toutes ces jolies statuettes de l'élégance, du bon ton, de la politesse, du goût, de l'esprit, qu'elle regardait comme la quintessence de la vie de salon. C'est sans doute à ce revirement subit qu'il faut attribuer l'immense succès obtenu par *Gabrielle*, ce roman pour nous bien inférieur à *Marie*, mais dans lequel Mme Ancelot semble avoir pris à tâche de brûler tout ce qu'elle avait adoré, et d'adorer tout ce qu'elle avait brûlé. En effet, elle fait arriver à la perfection, du premier coup, et par les seules inspirations de la nature, une petite bourgeoise, jeune et riche à la vérité, mais fille d'un parvenu. Si Gabrielle a une immense fortune, elle n'a point de blason, et, malgré ses trente-six quartiers de noblesse, Yves de Mauléon ne possède pas le *plus petit titre de rente*; Gabrielle sera duchesse et Yves, ruiné de fond en comble par ses débordements de jeunesse, pourra, grâce aux millions de sa femme, regarnir ses écuries et briller de nouveau dans les salons du noble faubourg. Le mariage s'accomplit. Mais Gabrielle, froissée des allures dédaigneuses du jeune duc, qui signe le contrat du même air que s'il s'agissait d'un acte de commerce, jure de ne jamais appartenir à son mari tant qu'elle ne l'aura pas amené à ses pieds. On devine aisément la suite. Le duc, tenu à distance par sa femme, admire de loin les grâces, les vertus de Gabrielle, et se laisse, de jour en jour, subjuguer davantage. L'amour le plus profond s'empare enfin de lui, et il suit avec désespoir cette vie parallèle où ils marchent tous deux, l'un près de l'autre, se connaissant à peine. Des amours étrangères, anciennes passions de la jeunesse d'*Yves de Mauléon*, viennent encore se jeter sur le chemin de la jeune duchesse. La main sur son cœur qui la guide, Gabrielle passe avec dignité à travers tous les obstacles, jusqu'au jour où, tombant à ses pieds avec des larmes et des paroles d'amour, le duc désarme enfin cette âme blessée et gagne le cœur de sa femme. Mme Ancelot a semé, comme toujours, de scènes gracieuses cette sentimentale histoire; mais il faut avouer que le sujet n'était guère original, et ne pouvait fournir que des liens communs bien usés, bien rebattus. Le succès de *Gabrielle*, nous l'avons dit et expliqué, a été néanmoins très-grand, et beaucoup de personnes, aujourd'hui encore, considèrent ce roman comme le chef-d'œuvre de Mme Ancelot. Pour nous, nous sommes de l'avis de Gustave Planche: « Il y a dans ce roman, disait-il, des meubles, des chevaux, du velours, du satin, des mots fins, des reparties malignes; mais la pensée y tient peu de place, et le cœur n'y parle presque jamais. »

Gabrielle, comédie de M. Emile Augier, en cinq actes et en vers, représentée le 15 décembre 1849, sur le Théâtre-Français. Cette pièce eut ce qu'on appelle un succès de vogue, mais qui n'a pu soutenir l'épreuve d'une *critique un peu réfléchie. Le but de l'auteur* a été de montrer qu'en dépit des romans et de leurs peintures séduisantes, l'adultère est une chose laide en soi, abstraction faite de la violation du devoir, et que, tout bien considéré, un mari est au fond aussi *poétique* qu'un amant. Cette idée n'est pas neuve, sans doute, mais, pour rendre cette vérité plus sensible, il aurait fallu placer l'épouse dans un milieu qui rendît son antipathie pour le ménage moins excusable, et M. Emile Augier a fait précisement tout le contraire. L'intrigue de *Gabrielle* peut se résumer en deux mots. Gabrielle n'aime plus Julien, son mari; elle va peut-être succomber à la passion que lui inspire le secrétaire de son mari, Stéphane, lorsque Julien, qui a suivi les progrès du mal, fait un suprême effort pour ramener à lui l'épouse égarée qui se jette dans ses bras. Nous laisserons, sur ce point, la parole à M. Xavier Aubryet, qui, dans ses *Jugements nouveaux*, a fait toucher du doigt, pour ainsi dire, le défaut capital de la comédie de M. Augier. « J'arrive, dit-il, à *Gabrielle*, cet antidote dramatique du poison de l'adultère, comédie d'une prud'homie scandaleuse, et que l'Académie couronna gravement. Où le prix Montyon va-t-il se nicher? *Gabrielle* se produisit dans un temps où la société, malade de la peste révolutionnaire, se résolut à sacrifier aux *traits du céleste courroux* les plus coupables de ses membres, afin d'obtenir la *guérison commune*. Ce fut naturellement la littérature qu'on rendit responsable des empoisonnements et de la mauvaise hygiène de la politique... Le besoin d'une pièce destinée à relever la famille se faisait donc généralement sentir. *Gabrielle* parut: on écouta avec volupté ce réquisitoire contre l'amant, et les jurés, tous mariés, se prononcèrent d'après les conclusions du mari, ministère public. Il y eut plus: ce fonctionnaire en appela *a minima*, et l'Académie française, cette cour suprême de la littérature, confirma la sentence des premiers juges et décerna une couronne au destructeur de l'adultère. Dans son empressement à se mieux faire l'exécutrice testamentaire de M. de Montyon, elle ne s'aperçut pas qu'il y avait dans *Gabrielle* un vers terrible qui infirmait toute la moralité de la pièce; elle n'entendit point par bonheur le mari s'écrier que l'adultère est un crime

> Grotesquement ignoble, *à moins d'être sublime.*

Comment! vous reconnaissez qu'il y a des cas de sublimité pour la violation de la foi conjugale; mais alors les ménages sont perdus! Quelle est l'épouse qui ne se croira pas *sublime* en se livrant corps et âme à un amant fatal? Quel est le débutant qui ne se trouve pas *sublime* en entrant dans la chambre à coucher d'une femme mariée?... Gabrielle n'est pas, comme semble l'indiquer M. Augier, une âme romanesque sujette à des inquiétudes malsaines. C'est une femme bien élevée qui, mariée à un homme commun, souffre du contraste, et il faut bien de l'orthodoxie pour donner raison au mari. Toutes les prédications de la chaire profane ne prévaudront pas contre ce motif permanent de désunion, qui n'est futile qu'en apparence. Gabrielle est loin, sans doute, d'être une parfaite *femme de ménage;* mais remarquez que, dans le milieu où l'auteur la place, ce titre, au lieu d'être une vertu, serait presque un ridicule. Nous n'avons pas ici sous les yeux l'intérieur d'un ménage de campagnard, où le soin du pot-au-feu et de la lessive est le devoir étroit pour la femme. Nous sommes chez M. Julien Chabrière, un avoué opulent, lequel

> Gagne, bon an mal an, vingt mille francs, et gage
> Qu'il peut en faire trente, et même davantage.

Il doit avoir une cuisinière et une femme de chambre, cet homme de loi, avec ses 30,000 livres de rente, et le voilà qui interrompt la rêverie de sa femme pour s'écrier:

> . . . . Hors chez nous, où voit-on
> Chemise de mari n'avoir pas de bouton? »

Voici comment M. Montégut rend compte du dénoûment: « ... On connaît le dénoûment de *Gabrielle:* Julien, quittant tout d'un coup le terre à terre, fait une ascension inattendue dans l'idéal. Débat inacceptable! En présence de sa femme et de l'homme qui va être l'amant de sa femme, il s'épanouit en alexandrins sonores sur les conséquences de l'adultère, et ce morceau suffit à Gabrielle pour congédier à jamais Stéphane, et pour se précipiter aux pieds de son mari en s'écriant:

> O père de famille! ô poëte! je t'aime.

» Elle me paraît bien peu humaine, cette action de pièce; ils n'ont guère été mordus par la passion, ces deux candidats à l'adultère; et elle est singulièrement féerique, cette métamorphose du mari méprisé en époux adoré! Je doute que ce placage de morale soit longtemps solide. »

« Au lieu de rester fidèle à la vérité, dit encore M. Montégut, et d'observer sincèrement la nature, M. E. Augier s'est mis à prêcher les bonnes mœurs et la morale. Hélas! quelle morale! On a pu voir, le jour où fut représentée *Gabrielle*, jusqu'où peut aller un homme de talent engagé dans une voie fausse et qui se mêle de choses qui ne le regardent pas. »

Gabrielle de Vergy, tragédie de de Belloy. V. VERGY.

GABRIELLI, célèbre famille italienne, originaire de Gubbio, dans la marche d'Ancône. Elle a produit un assez grand nombre de personnages distingués, parmi lesquels nous citerons les suivants: Cante GABRIELLI quitta sa ville natale pour se rendre à Florence, dont il devint podestat en 1302. Il proscrivit plus de 500 personnes, au nombre desquelles se trouvaient Dante Alighieri et Pétrarque, parent du gracieux amant de Laure. Cante fut ensuite podestat de Lucques, puis il passa à Rome (1310), où il devint chef des guelfes, et commanda, en 1322, les Pérugins lorsqu'ils s'emparèrent d'Assise. — Bino GABRIELLI, son frère, fut successivement podestat à Orvieto (1302), à Florence (1305), et prit la ville de Pistoie (1306). — Philippe GABRIELLI, cousin des précédents, remplit les fonctions de podestat d'Orvieto (1311) et commanda, en 1322, l'armée florentine envoyée contre les Visconti. — Jacques GABRIELLI, fils de Cante, avait été podestat à Orvieto (1315), lorsqu'il fut appelé à Florence pour combattre les ennemis extérieurs de cette ville en 1333, puis en 1336. Il s'empara de la dictature et exerça le pouvoir avec une telle tyrannie, qu'à sa sortie de charge une loi fut portée en vertu de laquelle toute magistrature était interdite aux Gabrielli dans la capitale de la Toscane. Cependant, dès 1339, Jacques Gabrielli, qui venait de remplir les fonctions de sénateur à Rome, fut rappelé à Florence en qualité de capitaine de la guerre. Il continua son système de violence et de compression, commanda en 1341 les troupes envoyées contre Lucques, et fut encore une fois gouverneur de Florence en 1357. — Cante GABRIELLI, fils du précédent, fut successivement capitaine des Pérugins, podestat à Bologne et, en 1379, capitaine à Florence, où, par sa fermeté, il empêcha qu'on ne mît à mort Pierre Albizzi et ses collègues, pendant la révolution des Ciompi, en 1379. — Jean GABRIELLI s'empara du pouvoir à Gubbio en 1349, fit alliance avec Jean Visconti, archevêque de Milan, chef des gibelins, et fut expulsé de Gubbio, en 1354, par le cardinal Albornoz, qui prit cette ville au nom du pape. — Gabriel GABRIELLI, fils du précédent, fut évêque et gouverneur de Gubbio dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il livra le pouvoir au roi de Naples, Charles Durazzo, et rendit plus tard, moyennant une forte somme, son indépendance à Gubbio. — François GABRIELLI, frère du précédent, fut podestat à Pergola, à Sienne, suscita, par ses prétentions, une guerre désastreuse pour Gubbio, puis devint podestat de Bologne et sénateur romain.

GABRIELLI (Catarina), cantatrice italienne, née à Rome en 1730, morte en 1796. Elle s'est rendue célèbre par son prodigieux talent musical, ses fantaisies excentriques, ses prodigalités et ses impertinences. Le prince Gabrielli, dont elle porta le nom, se promenant un jour dans ses jardins, entendit une belle voix qui chantait un air très-difficile de Galuppi avec une étonnante flexibilité. Il s'enquit du nom de la virtuose et apprit qu'elle était fille de son cuisinier. Ayant fait venir Catarina en sa présence, il lui fit chanter quelques morceaux et, séduit par ce merveilleux organe, la confia aux soins des meilleurs maîtres, Garcia d'abord, puis le célèbre Porpora. Lorsqu'elle eut atteint l'âge de dix-sept ans, la *cochetta di Gabrielli* (la petite cuisinière de Gabrielli), comme on l'appelait, débuta au théâtre de Lucques dans la *Sofonisba* de Galuppi et prit le nom de son protecteur. L'enthousiasme des spectateurs ne connut pas de bornes; sa vocalisation ruisselait, limpide et facile, et sa voix atteignait des hauteurs prodigieuses. Guadagni, qui était engagé en même temps qu'elle à Lucques, s'attacha à former le goût de sa charmante camarade, et lui donna des conseils pour le chant expressif. Elle l'en récompensa en devenant éperdument amoureuse de son maître. Ce fut sa première passion, bientôt suivie d'une foule d'autres; car elle donna sa vie tout entière à l'art et à l'amour, allant des comédiens aux grands seigneurs, recherchant l'affection des uns, avide des largesses des autres. Type du caprice, de la prodigalité et de la passion, elle nous rend assez bien l'idée de ces fameuses hétaïres grecques, si accomplies, si séduisantes et si ruineuses. A Naples, en 1750, elle se produisit dans la *Didone* de Jomelli, rôle qu'elle rendit avec une telle perfection que Métastase s'empressa de l'engager au théâtre de Vienne avec le titre de première cantatrice de la cour. En 1765, elle quitta Vienne comblée de richesses et se rendit en Sicile, où elle excita les mêmes transports d'admiration, mais où elle se fit également remarquer par ses excentricités. Le vice-roi l'ayant un jour invitée à dîner, avec la première noblesse de la ville, elle laissa passer l'heure du repas sans paraître, et le valet de chambre dépêché vers elle, afin de s'enquérir de l'accident qui était sans doute survenu, la trouva lisant dans son lit, avec la plus grande tranquillité; elle assura avoir entièrement oublié l'invitation. Le vice-roi feignit de ne pas sentir l'impertinence de ce procédé et se rendit au théâtre avec tous ses convives. La Gabrielli affecta alors de jouer son rôle avec un tel sans façon, que le prince, furieux de ces incartades, la fit arrêter. Elle resta douze jours en prison, y donna des repas splendides, paya les dettes des détenus et distribua aux pauvres d'abondantes aumônes. Le soir, elle réunissait dans sa chambre tous les détenus et leur chantait les plus beaux morceaux de son répertoire. Quand elle sortit de prison, les pauvres la portèrent en triomphe jusque *chez elle*.

En 1767, elle se rendit à Parme et inspira une violente passion à l'infant don Ferdinand, jeune homme un peu contrefait, qui lui passait tous ses caprices et la couvrait d'or; mais qui, jaloux à l'excès, allait jusqu'à l'enfermer sous clef. De là des scènes violentes dans lesquelles la Gabrielli s'oubliait jusqu'à traiter le prince de « maudit bossu. »

Enfin, elle parvint à s'échapper secrètement de Parme, et se rendit en Russie, où Catherine II l'appelait depuis longtemps. Quand on arriva au chiffre des appointements, la Gabrielli demanda par mois 5,000 roubles. « 5,000 roubles! s'exclama l'impératrice, mais je ne les donne pas à mes feld-maréchaux! —Eh bien, Votre Majesté n'a qu'à faire chanter ses feld-maréchaux! » Les 5,000 roubles furent accordés. Après un séjour de plusieurs années à Saint-Pétersbourg, la Gabrielli retourna en Italie et, en 1777, se trouva à Venise avec Pacchiarotti. La première fois qu'ils chantèrent ensemble sur la scène, le célèbre sopraniste, effrayé par l'habileté, l'audace et l'irrésistible vocalisation de sa partenaire, s'enfuit derrière les coulisses en s'écriant: *Povero me! questo e un portento* (Pauvre moi! ceci est un prodige). Mais il prit sa revanche dans un air qu'il chanta avec tant d'expression qu'il arracha des larmes à la Gabrielli elle-même. A Milan, elle chanta concurremment avec Marchesi, et comme les deux artistes avaient le même genre de talent, la ville se divisa en deux partis, qui pour la Gabrielli, qui pour Marchesi; et souvent les discussions dégénérèrent en rixes violentes pour l'amour de l'art. Après cette saison, la cantatrice se retira à Rome où elle mourut. Par un entêtement bizarre, elle ne voulut jamais contracter d'engagement avec l'Angleterre. « Sur le théâtre de Londres, disait-elle, je ne pourrais suivre mes fantaisies. S'il me passait par la tête de ne vouloir point chanter, la populace m'insulterait et peut-être m'assommerait. J'aime mieux dormir en paix ici, fût-ce même en prison. » Gabrielli était fort jolie, bien qu'elle eût quelque irrégularité dans le regard; elle avait de l'esprit, un caractère indépendant, original, une conversation enjouée. Son goût pour le faste était devenu proverbial en Italie, non moins que sa galanterie. Lorsqu'elle voyageait, elle se faisait toujours suivre par un certain nombre de domestiques, et il fallait qu'un courrier précédât sa voiture. Enfin elle était généreuse et bonne, comme le sont souvent ceux à qui leur talent procure l'or à pleines mains.

GABRIELLI (Nicolas, comte), compositeur italien, né à Naples en 1815. Doué de vives dispositions pour la musique, il les développa sous la direction de Conti et de Zingarelli, puis se livra à la composition et fut chargé de diriger pendant environ quinze ans la musique de la danse au théâtre San-Carlo, dans sa ville natale. Il avait fait représenter sur cette scène un grand nombre de ballets et d'opéras lorsqu'il se rendit à Paris pour y faire consacrer sa réputation. Depuis lors il a donné au grand Opéra trois ballets dont la musique agréable et légère a été fort goûtée du public; ce sont: *Gemma* (1854), les *Elfes* (1856) et l'*Etoile de Messine* (1861), où Mme Ferraris a

obtenu un brillant succès. M. Gabrielli a fait jouer, en outre, à l'Opéra-Comique, en 1859, un opéra bouffe en un acte qui fut bien accueilli et qui est resté au répertoire.

GABRIELLI (Jules), cardinal et prélat italien, né à Rome en 1748, mort en 1822. Il était évêque de Sinigaglia et cardinal depuis 1801, lorsqu'il fut nommé, en 1808, prosecrétaire d'Etat par Pie VII. A peine entré en fonctions, il protesta, auprès des ministres étrangers résidant à Rome, contre l'ordre d'exil prononcé par Napoléon contre quatorze cardinaux; il protesta également contre le désarmement de la garde noble et des Suisses, contre l'emprisonnement du gouverneur de Rome, Cavalchini, etc. Napoléon, irrité de ces incessantes récriminations, fit arrêter le cardinal Gabrielli, qui fut conduit à Sinigaglia et remplacé par le cardinal Pacca. Après l'enlèvement de Pie VII, l'ancien prosecrétaire d'Etat dut se rendre en France et fut exilé à Saumur, d'où il passa à Fontainebleau, près du pape, en 1813. De retour à Rome, en 1814, Gabrielli fut nommé secrétaire des brefs, préfet de la congrégation du concile, commandant du château Saint-Ange. Il avait les plus grandes chances d'être élevé à la papauté lorsqu'il mourut. On trouve, dans la *Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France* (1809, in-8°), plusieurs pièces de la correspondance diplomatique de ce cardinal.

GABRIELLI (Françoise), cantatrice italienne, dite la *Ferrarese* ou la *Gabriellina* (la petite Gabrielli) pour la distinguer de sa célèbre homonyme, née à Ferrare en 1755, morte à Venise en 1795. Elève du conservatoire d'Ospedaletto à Venise, elle reçut les leçons de Sacchini, débuta brillamment, en 1774, au théâtre de San-Samuele, puis remplit avec succès les rôles de *prima donna buffa* sur les principaux théâtres d'Italie. En 1786, elle partit pour Londres, où elle passa plusieurs années, puis retourna en Italie et se fixa à Venise. Excellente musicienne, elle avait une voix douce, flexible; mais son chant manquait d'expression. La Gabriellina était fort jolie, fort galante, et elle eut de nombreux protecteurs, grâce à qui elle réalisa une belle fortune.

GABRIELLO (Onofrio), dit **Onofrio de Messine**, peintre italien, né à Messine en 1616, mort en 1706. De Messine, où il suivit les leçons d'Antonio Ricci, il se rendit à Rome, où il se perfectionna dans son art sous la direction du Poussin et de Pietro de Cortone. Par la suite, Gabriello habita successivement Venise, Messine, s'expatria à la suite des troubles de 1676 et alla terminer sa vie en Lombardie. Les œuvres de cet artiste se font remarquer par la grâce, la suavité et l'originalité du style. On y admire surtout la façon dont sont traités les accessoires, les dentelles, les rubans, etc; mais on reproche à juste titre à Gabriello un coloris faux, qu'il emprunta au Maroli, son compatriote.

GABRINIEN s. m. (ga-bri-ni-ain). Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte du XVII^e siècle, fondée à Brescia par Gabrino.

GABRINO (Augustin), fanatique italien, né à Brescia au XVII^e siècle. Poussé par une exaltation religieuse qui devait le conduire à la folie, il se proclama le monarque de la sainte Trinité, le prince du nombre septenaire, annonça qu'il était appelé à combattre l'Antechrist, dont le règne était proche, parvint à réunir autour de lui environ quatre-vingts individus, qu'il qualifia du titre de *chevaliers de l'Apocalypse*, et donna pour marque distinctive à ces naïfs adeptes un bâton de commandeur, une épée en sautoir et une étoile rayonnante, environnée des noms des archanges Raphaël, Michel et Gabriel. Le dimanche des Rameaux de 1694, Gabrino étant entré dans une église entendit chanter l'antienne : *Qui est ce roi de gloire?* Tirant aussitôt son épée, il se précipita sur les prêtres, en criant : *C'est moi!* fut saisi et jeté en prison comme fou. Sa secte disparut avec lui.

GABRINO, nom de famille de Nicolas RIENZI, célèbre tribun de Rome. V. RIENZI.

GABRINO FONDOLO, tyran de Crémone. V. FONDOLO.

GABRO s. m. (ga-bro). Minér. Nom donné par les marbriers florentins à des roches très-diverses, et réservé par certains savants aux roches appelées plus tard *euphotides : Les montagnes de* GABRO *s'élargissent souvent sur une surface de plusieurs lieues.* (A. Maury.)

GABRONITE ou **GABBRONITE** s. f. (gabro-ni-te — rad. *gabro.*) Minér. Substance d'un gris sale ou verdâtre, compacte, à éclat gras et vitreux, qu'on trouve à Arendal, en Norvége, où elle a été découverte par Schumacher.

— **Encycl.** La *gabronite* cristallise en un prisme à six faces. Elle raye le verre, et sa pesanteur spécifique est de 2,74. Au chalumeau, elle fond en un verre blanc opaque. L'acide chlorhydrique la dissout. Ce minéral est un silicate d'alumine alcalin, que Beudant a cru devoir réunir à la néphéline, mais que la plupart des autres minéralogistes considèrent comme une simple variété de wernérite. D'après une analyse de John, il renferme 54 parties de silice ; 24 d'alumine ; 17,25 de soude ; 1,50 de magnésie ; 1,25 de protoxyde de fer, et 2 d'eau.

GABROSENTUM, nom latin de NEWCASTLE.

GABURON s. m. (ga-bu-ron). Mar. Enveloppe de planches de chêne dont on entoure la partie inférieure d'un bas mât, pour garantir les cercles contre le frottement des basses vergues. ‖ On dit aussi JUMELLE.

GABUSSI (Vincenzo), professeur de chant et compositeur italien, né à Bologne dans les premières années de ce siècle. Il prit des leçons de musique de différents maîtres, et s'initia au contre-point sous la direction de Stanislas Maffei. En 1825, il se rendit à Londres, s'y fit bien venir de la haute aristocratie, et se créa une excellente position comme professeur de chant et comme accompagnateur. Des leçons assidûment suivies et chèrement payées lui permirent de se retirer, au bout de quelques années, à Bologne, et d'y vivre dans une situation fort honorable. Un opéra qu'il composa, pour la Fénice, en l'honneur de son retour, sous le titre de *Clemenza di Valois*, plut à Venise, dit le proverbe, mais déplut à Milan. Gabussi doit sa réputation à des ariettes italiennes pour chant avec accompagnement de piano, à des duos faciles et mélodiques et à une certaine quantité de morceaux de musique de chambre, remarquables par leur clarté et leur peu de difficulté.

GACE ou **GACES DE LA BIGNE**, poëte français. V. BIGNE.

GACÉ, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kil. d'Argentan, sur la Touques; pop. aggl., 1,496 hab.; pop. tot., 1,700 hab. Fabriques de toiles de lin, de gants et de chandelles; tanneries, scieries, poteries. Le bois de construction, le beurre et le fromage y sont l'objet d'un important commerce. Gacé était au moyen âge une ville assez considérable, défendue par un château fort qui appartint dans l'origine à Raoul, connétable de Normandie, et plus tard à la famille de Matignon. Le maréchal de Matignon y naquit. Les débris de cette antique forteresse dominent encore une jolie place carrée, plantée de tilleuls.

GACÉ (Charles-Auguste DE MATIGNON, comte DE), maréchal de France. V. MATIGNON.

GÂCHAGE s. m. (gâ-cha-je — rad. *gâcher*). Action de gâcher : *Le* GÂCHAGE *du plâtre.*

— Techn. Premier peignage que l'on fait subir au duvet de cachemire pour le disposer au filage. ‖ On dit aussi BRIFAUDAGE.

GACHARD (Louis-Prosper), archiviste et écrivain, né à Paris en 1800. Il commença par être ouvrier typographe, puis s'occupa de recherches bibliographiques et historiques, passa en Belgique, où il prit une part active à la révolution de 1830, se fit naturaliser l'année suivante et fut alors nommé archiviste général de la Belgique. Doué d'un esprit curieux et investigateur, M. Gachard s'est acquitté avec un grand succès de diverses missions dont il a été chargé dans le but de recueillir, dans les principales archives de l'Europe, des documents relatifs à l'histoire de son pays d'adoption. En explorant les archives de Simancas en Espagne, M. Gachard a découvert des pièces du plus grand intérêt concernant Charles-Quint, Philippe II et l'histoire de la domination espagnole dans les Pays-Bas. Ce savant archiviste est membre de l'Académie de Bruxelles depuis 1834 et secrétaire de la commission d'histoire. On lui doit : *Analectes belgiques* (1830, in-8°); *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique* (Bruxelles, 1834-1835, 3 vol. in-8°); *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous l'empereur Charles VI* (1837-1839, 2 vol.); *Documents sur la Révolution de* 1790 (1838, 2 vol. in-8°); *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint* (1846, in-8°); *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange* (1847-1859, 6 vol. in-8°); *Inventaire des archives du royaume* (1849, in-8°); *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI* (1859, in-8°); *Actes des états généraux des Pays-Bas de* 1576 *à* 1585 (1866, 2 vol. in-8°); *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II* (1867, in-4°), etc.

GÂCHE s. f. (gâ-che — rad. *gâcher*). Constr. Outil de maçon, servant à détremper la chaux ou le plâtre.

— Techn. Pièce dans laquelle s'engage le pêne d'une serrure pour tenir la porte fermée. *La* GÂCHE *la plus sûre est celle qui, dans les portes à un seul battant, est tellement noyée dans l'épaisseur du mur, qu'on ne peut ni la voir ni l'aborder.* (Landrin.) ‖ Pièce de fer qui sert à retenir un objet contre un autre. *C'est par des* GÂCHES *que l'on maintient en place les tuyaux de descente, les boîtes de lanterne, etc.* (Landrin.)

— Anc. mar. Aviron.

— Art culin. Outil de bois avec lequel le pâtissier remue les farces dont il garnit les pâtés.

GÂCHÉ, ÉE (gâ-ché) part. passé du v. Gâcher. Délayé : *Les nids d'hirondelle sont maçonnés de terre* GÂCHÉE *avec de la paille et du crin.* (Buff.)

— Fam. Fait grossièrement, négligemment : *Est-il permis de présenter de l'ouvrage* GÂCHÉ *de la sorte?*

GÂCHER v. a. ou tr. (gâ-ché — du germanique : ancien haut allemand *waskan*, mouiller, humecter, tremper, laver, forme qui se rattache à la racine sanscrite *vad, vand*, couler, mouiller). Délayer, pétrir : GÂCHER *du plâtre, du mortier. La langue* GÂCHE *et retourne les aliments.* (Brill.-Sav.)

— Laver à grande eau, en parlant du linge.

— Faire grossièrement, négligemment : *Vous m'avez* GÂCHÉ *cette robe.* ‖ Gâter, gaspiller : GÂCHER *une belle fortune. Ce commerçant* GÂCHE *le métier en vendant à vil prix.*

. . . Mon bonheur était mon père et toi;
J'ai sottement *gâché* ma vie à le poursuivre!
E. AUGIER.

— Absol. : *Les mandibules des insectes leur servent d'outils pour maçonner,* GÂCHER, *sculpter*, etc. (Michelet.)

— Constr. *Gâcher lâche*, Faire très-liquide, en parlant du plâtre ou du mortier. ‖ *Gâcher serré*, Employer peu d'eau en pétrissant le plâtre ou le mortier.

— Agric. *Gâcher le blé*, Le herser au printemps pour recouvrir de terre les racines. ‖ GÂCHER *un pailler*, en recouvrir le sommet avec de la terre gâchée.

— v. n. ou intr. Mar. Ramer. ‖ Vieux mot.

GACHES (Raymond), ministre protestant français, né à Castres vers 1615, mort à Paris en 1688. Il fut nommé pasteur dans sa ville natale en 1649. Ses talents remarquables le firent appeler à Paris en 1654, et il desservit l'église de Charenton jusqu'à sa mort. On a de lui beaucoup de sermons et des poésies. Parmi ses sermons, nous citerons seulement : le *Consolateur promis aux apostres* (Charenton, 1654, in-8°); l'*Athéisme confondu* (Charenton, 1655, in 8°); *Discours sur les songes divins* (1659, in-12); parmi ses poésies : *Sonnet sur la mort du maréchal de Gassion; Recueil d'épigrammes latines; Stances sur un père affligé de la mort de son fils; Sur la détention à Vincennes du prince de Condé; Sonnet sur un flambeau.* Il traduisit le 2^e livre de *l'Iliade* et le 3^e livre des *odes* d'Horace.

GACHET s. m. (ga-chè). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'hirondelle de mer à tête noire.

GÂCHETTE s. f. (gâ-chè-te — dimin. de *gâche*). Techn. Pièce d'acier faisant partie de la platine d'un fusil à silex. ‖ Pièce de fer qui se place sous le pêne de certaines serrures. ‖ Levier coudé qui fait partie du métier à bas.

— **Encycl.** La *gâchette* est une pièce de l'intérieur des serrures soignées, qui a pour objet de maintenir le pêne dans la position où la clef l'a placé. C'est une petite tige de fer plat, qui est fixée sous la queue du pêne, contre laquelle un ressort la pousse avec force. Elle est munie de plusieurs encoches dans lesquelles pénètre un égal nombre de tenons ménagés à la partie inférieure de la queue du pêne, aux points qui correspondent aux repos.

La pièce d'un fusil nommée *gâchette* agit par l'effet de son ressort et par la pression qu'exerce au-dessous d'elle la détente, dont l'action, en soulevant la branche coudée, opère le désengrènement du bec de la *gâchette* et détermine la chute du chien. La *gâchette* n'obéit pas à la détente quand la noix est au cran du repos. Elle n'y obéirait que par la rupture du bec. On distingue, dans la *gâchette*, la *queue*, le *bec*, le *trou* et la *vis*.

GÂCHEUR, EUSE s. (gâ-cheur, eu-ze — rad. *gâcher*). Ouvrier qui gâche le mortier ou le plâtre : *L'ouvrage du* GÂCHEUR *demande plus de soin que d'intelligence.*

— Ouvrier qui prend les mesures pour des charpentiers ou des menuisiers. ‖ Chef d'ouvriers dans les ateliers de charronnage des chemins de fer.

— Fam. Individu qui travaille négligemment, sans goût, malproprement : *C'est un* GÂCHEUR, *une* GÂCHEUSE. ‖ Celui qui gâte, qui gaspille : *Ce* GÂCHEUR *a mangé tout son bien.* ‖ Celui qui travaille ou vend à vil prix : *Le* GÂCHEUR! *il fait cela pour dix francs!*

— Adjectiv. : *C'est selon le caractère des hommes; car il y en a qui sont plus* GÂCHEURS *les uns que les autres.* (Balz.)

GÂCHEUX, EUSE adj. (gâ-cheu, eu-ze — rad. *gâcher*). Boueux, bourbeux, détrempé par l'eau : *Un chemin* GÂCHEUX.

— Humide et pâteux, un peu pourri : *Des cerises* GÂCHEUSES.

— Fam. Maître subalterne d'un pensionnat, dans l'argot des écoliers.

GACHIPAES (ga-chi-pa-èss — nom indigène). Bot. Espèce de palmier du genre bactris, qui croît à la Nouvelle-Grenade.

GÂCHIS s. m. (gâ-chi — rad. *gâcher*). Constr. Espèce de mortier fait avec du plâtre, de la chaux, du sable et du ciment.

— Par ext. Boue, ordure plus ou moins liquide : *Le dégel cause bien du* GÂCHIS. *Voyez le* GÂCHIS *que vous avez fait dans la cuisine, en renversant la marmite.*

— Fam. Objet confus, embrouillé, difficile à démêler, au propre ou au figuré : *Quel* GÂCHIS *que cette bibliothèque! Il a beaucoup de connaissances, mais elles sont dans sa tête à l'état de* GÂCHIS.

GÂCHOIR s. m. (gâ-choir — rad. *gâcher*). Techn. Grande tonne plus profonde que large, ou plus large que profonde, suivant les habitudes locales, dans laquelle on mélange les matières premières des pâtes de poteries.

GACILLY, bourg de France (Morbihan); ch.-l. de cant., arrond. et à 60 kilom. de Vannes, sur l'Aff; pop. aggl., 790 hab. — pop. tot., 1,460 hab. Vieux pont et vestiges d'un ancien château.

GACOGNE, village et commune de France (Nièvre), cant. de Corbigny, arrond. et à 37 kilom. de Clamecy, dans un joli vallon; 1,300 hab. L'église renferme de bons tableaux. Sur le territoire de cette commune s'élève un beau château appartenant à la famille de Dupin aîné. La façade principale, précédée d'une terrasse et d'une cour d'honneur, est ornée de deux tourelles du XVI^e siècle. Le parc, vaste et bien entretenu, offre de beaux points de vue. Une colline voisine est couronnée par une chapelle qu'a fait construire Dupin aîné, en mémoire de sa femme.

GACON (François), poëte satirique français, né à Lyon en 1667, mort au prieuré de Baillon, près de Beaumont-sur-l'Oise, en 1725. Ce rimeur justement décrié pour sa grossièreté, son manque de retenue, sa médisance outrée et l'impudence rare avec laquelle il s'est attaqué aux talents les moins contestables, avait pour père un négociant. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, mais y resta peu de temps, et se livra à sa passion pour la satire avec une rare violence. Professant une admiration vraie ou feinte pour Boileau, Gacon prit à partie Lamotte et Fontenelle, qui ne répondirent à ses diatribes furieuses que par un superbe dédain. J.-B. Rousseau eut son tour. Voici quelques échantillons des aménités que lui adressa l'insulteur lyonnais :

Crépin, le fils d'un cordonnier,
Poussé d'une vaine manie,
Pour faire un opéra se croyant du génie,
Prit la lyre à la main et quitta son métier;
Mais quand par l'auditeur il vit siffler sa rime,
Il reconnut, bien à son dam,
Que véritable est la maxime :
Ne, sutor, ultra crepidam.

Autre épigramme contre le même, *qui vouloit entreprendre un opéra sur Bacchus :*

Pour chanter un héros petit-fils de Saturne,
Il ne faut pas vers estropié;
Crois-moi, laisse là le cothurne
Et reprends ton tire-pied.

Gacon ne s'en tint pas à ces deux pièces. Voici, en cinq vers, le portrait de Rousseau :

Il est marqué d'un mauvais coin;
Son poil roux s'aperçoit de loin;
Il vous montre une bouche torse;
Avec l'honneur il fait divorce,
Et l'estime moins que du foin

Ceci est — notez-le bien — ce qu'il y a de plus modéré, de plus décent dans l'*Anti-Rousseau*. L'épigramme contre la comédie du *Flatteur* vaut mieux et fut goûtée :

Cher Rousseau, ta perte est certaine;
Tes pièces désormais vont toutes échouer;
En jouant le *Flatteur*, tu t'attires la haine
Du seul qui te pouvait louer.

Ce quatrain est, comme on voit, d'une bonne facture. Gacon avait beaucoup de verve, mais il ne savait ni la régler ni la contenir, et presque toujours il en abusait. Son *Poëte sans fard* (recueil d'épîtres et de satires) n'est certes point sans mérite. On y trouve des vers parfaitement frappés sur Regnard et la maison de campagne où l'auteur du *Légataire* donnait une si charmante hospitalité à tous, parfois même à Gacon. Ces vers terminent l'épître XVII^e du recueil.

Nous ne saurions nous dispenser de donner ici la boutade de Gacon à propos du *Joueur*. Elle est, cela va sans dire, dirigée contre Dufresny (Rivière) :

Un jour Regnard et de Rivière,
En cherchant un sujet que l'on n'eût point traité,
Trouvèrent qu'un joueur serait un caractère
Qui plairait par sa nouveauté;
Regnard le fit en vers, et de Rivière en prose;
Ainsi, pour dire au vrai la chose,
Chacun vola son compagnon :
Mais quiconque aujourd'hui voit l'un et l'autre ouvrage
Dit que Regnard a l'avantage
D'avoir été le bon larron.

Certes, on ne saurait tourner mieux une épigramme!

Ce *Poëte sans fard* eut un succès de scandale qui valut plusieurs mois de prison à son auteur.

Homère vengé fut une satire virulente contre Lamotte et mit en grand émoi le Parnasse. Lamotte se tut; sa dignité le commandait. « Vous ne voulez pas répondre, lui dit un jour Gacon; eh bien, je vais écrire une brochure qui sera intitulée : *Réponse au silence de M. Lamotte.* » Quel homme terrible! Lamotte doit à tout ceci un mot des meilleurs : « On n'a rien à gagner avec les gens qui n'ont rien à perdre. » Gacon, en effet, n'avait ni honneur, ni fortune, ni considération, ni crédit d'aucune sorte. C'était un spadassin de plume, un bravo de lettres, un diffamateur de profession, sans crainte ni vergogne, sans aucun scrupule de délicatesse. Le satirique a eu pourtant des amis qui se sont efforcés de l'excuser, de justifier sa conduite, de pallier ses torts, entre autres l'abbé Trublet.

En 1717, Gacon remporta le prix de l'Académie française pour certaine ode sans grande valeur. Peut-être se présenta-t-il seul pour obtenir cette distinction. Il paraît, au surplus, que l'illustre compagnie ne tarda pas à rougir de ce qu'elle avait fait; elle n'osa point décerner publiquement, solennellement, le prix au poëte effronté, et se contenta de le lui envoyer comme en cachette. Ce fut un prétexte à railleries et à chansons.

Soit lassitude, soit repentir, soit nécessité, Gacon reprit le froc et eut la chance d'obtenir le prieuré de Baillon, en Picardie, où il mourut à l'âge de cinquante-huit ans. Porta-t-il le cilice? nous ne savons; mais nul plus que lui ne méritait de le porter.

Les ouvrages de François Gacon sont les suivants : le *Poëte sans fard* (1696; 2e édit., 1701); *Traduction d'Anacréon*, en vers (1712, 2 vol. in-12), ouvrage qui a été fort vanté; l'*Anti-Rousseau* (1712, 2 vol.); *Homère vengé* (1715, in-12); les *Fables de Lamotte traduites en vers français au café du Parnasse;* quelques *Brevets de la Calotte; Emblèmes* ou *Devises chrétiennes* (1714-1718, in-12); un grand nombre d'inscriptions pour les portraits gravés par Durocher.

Nous n'avons pas la prétention excessive de réhabiliter ce poëte, de grossir le mince groupe de ses panégyristes; nous trouvons néanmoins qu'on l'a trop rabaissé au profit de son antagoniste et ennemi J.-B. Rousseau, qui sut fort bien se défendre sans faire au méchant satirique l'honneur de le nommer. Gacon, quand il voulait s'en donner la peine, faisait très-bien le vers : il avait du nerf, de la fermeté, du trait, de la précision et l'allure leste; mais chez cet homme envieux, trop emporté, trop irascible, les défauts étouffaient les qualités. On est révolté du cynisme de ses expressions et de la crudité indécente de son style. De la boue liquide, non de l'encre, coulait de sa plume. Il a rimé contre Richelet, le marquis de Coulanges, d'Olivet, J.-B. Rousseau, Perrault, Pradon — passe pour celui-ci! — La Chapelle (de l'Académie française), Lamotte, Boyer, Rey (libraire), Dufresny, Vivien (peintre). Nous en passons, sans doute, et peut-être des meilleurs.

GACON-DUFOUR (Marie-Armande-Jeanne), femme de lettres et agronome distinguée, née à Paris en 1753, morte en 1835. Elle a laissé plusieurs romans, publié la *Bibliothèque physico-économique*, et fourni à la *Collection Roret* divers manuels concernant l'agriculture, l'économie domestique et l'industrie. Amie de Sylvain Maréchal, elle lui témoigna jusqu'à ses derniers moments la plus vive affection, sans partager, toutefois, les théories et les singularités du philosophe. La haine de Maréchal pour les bas-bleus de son temps l'ayant porté jusqu'à publier une sorte de projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes, Mme Gacon répondit très-spirituellement au paradoxe, dans un écrit intitulé : *Contre le projet de loi de S*** M**** (1801, in-8°). Cette femme distinguée avait épousé en premières noces un nommé d'Humière, et, en secondes, un avocat distingué, Michel Dufour de Saint-Pathus. Elle remplit quelque temps les fonctions de lectrice à la cour de Louis XVI. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons les suivants : le *Préjugé vaincu* (1787, 2 vol.); les *Dangers de la coquetterie* (1787, 2 vol.); l'*Homme errant fixé par la raison* (1787, in-8°); *Georgeana* ou la *Vertu persécutée et triomphante* (1798, 2 vol.); la *Femme grenadier* (1801); *Recueil pratique d'économie rurale et domestique* (1802-1804-1806); *De la nécessité de l'instruction pour les femmes* (1805); *Moyen de conserver la santé des habitants des campagnes* (1806); la *Cour de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV* (1807, 2 vol.); *Mémoires et anecdotes secrètes galantes, historiques et inédites sur mesdames de la Vallière, de Montespan, de Fontanges, etc.* (1807, 2 vol.); *Dictionnaire rural raisonné* (1802, 2 vol.); *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI* (1809, 2 vol.), etc.

GACS, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comtat de Néograd, à 18 kilom. N.-O. de Lesoncs, sur la Tugar; 4,000 hab. Fabriques de draps estimés. Château des comtes de Forgacs.

GAD, une des douze tribus des Hébreux, dans la Pérée, entre la demi-tribu orientale de Manassé au N. et à l'E., le pays des Ammonites au S.-E., les tribus de Ruben au S., d'Ephraïm, de Manassé occidentale et d'Issachar à l'O. Elle tire son nom du septième fils de Jacob, premier-né de Zelpha, servante de Lia. La terre de Gad, dont le Jourdain formait l'extrémité occidentale, depuis le lac de Génézareth jusqu'à la mer Morte, était renommée pour ses excellents pâturages. Cette terre était aussi appelée pays des Ammonites, parce que, avant Moïse, elle était possédée par le peuple de ce nom. La tribu de Gad était essentiellement guerrière; aussi livra-t-elle de fréquents combats aux peuples voisins. Lorsque les Gadites furent emmenés captifs en Assyrie, les Ammonites et les Moabites occupèrent leur territoire. Les villes principales de la tribu de Gad étaient Ramoth-Galaad, Maspha, Rabbath-Ammon et Jabès-Galaad.

GAD (mot hébreu qui signifie *bonheur, bonne fortune*), fils de Jacob et de Zelpha. Il fut le chef d'une des douze tribus israélites, laquelle s'établit à l'est du Jourdain, entre les tribus de Ruben et de Manassé.

GAD, prophète hébreu, qui vivait au XIe siècle avant notre ère. Il aida de ses conseils David, lorsque celui-ci monta sur le trône, lui exprima plus tard le mécontentement de Jéhovah, au sujet d'un dénombrement qu'il avait ordonné, et lui annonça qu'il serait puni de sa vanité par la guerre, la peste ou la famine. D'après une tradition juive, ce fut Gad qui introduisit l'usage de la musique dans le temple. Ce prophète écrivit une histoire de David.

GADAMÈS ou **GHADAMÈS**, la *Cydamus* des anciens, ville d'Afrique, dans les Etats barbaresques (Eyalet) et à 400 kilom. S.-O. de Tripoli, ch.-l. de l'oasis de son nom, par 30° 6′ de lat. N. et 6° 53′ de long. E. Commerce important avec Tombouctou, Sokoto et Kouka. Importation de drap rouge, de burnous, d'étoffes de soie et de coton, de toiles, de quincaillerie et de verroterie. Exportation de séné, de poudre d'or, d'ivoire et de bestiaux. Aux environs, ruines de l'ancienne Cydamus. Des jardins ombragés de dattiers et de palmiers embellissent les abords de la ville.

GADARA s. m. (ga-da-ra — mot turc). Armur. Sabre turc légèrement courbe, pointu et tranchant d'un seul côté.

GADARA ou **GAZER**, ville de l'ancienne Palestine, dans la demi-tribu orientale de Manassé, capitale de la Pérée, sur le torrent de son nom, un des affluents supérieurs de l'Hieromax. C'est aujourd'hui Kédar. Les ruines de Gadara sont intéressantes pour l'archéologue. Nous signalerons surtout : les restes de deux théâtres, les substructions d'une église chrétienne et un grand nombre de tombeaux creusés dans la colline. Gadara faisait partie de la Décapole et était célèbre par ses thermes. Le fameux miracle de la guérison des possédés, raconté par les Evangélistes, eut lieu, dit-on, dans les environs de la ville de Gadara. Jadis une des places les plus importantes de la Pérée, Gadara fut conquise, en 218 av. J.-C., par Antiochus le Grand; mais Alexandre Jannæus la reprit en 198. Vespasien la détruisit pendant la guerre des Juifs.

GADBURY (Jean), astrologue anglais, né à Wheatly, près d'Oxford, en 1627, mort vers 1691. Il était fils d'un fermier, qui le plaça en apprentissage chez un tailleur. En 1644, il se rendit à Londres, entra au service d'un astrologue, nommé Guillaume Lilly, s'initia rapidement aux pratiques de sa prétendue science, et on le vit bientôt lui-même tirer des horoscopes, dire la bonne aventure, faire des almanachs pronostiquant la pluie et le beau temps. On a de Gadbury : *Doctrine des horoscopes* (Londres, 1657); *Thème de nativité du feu roi Charles Ier, dressé fidèlement et conformément aux règles de l'astrologie* (1659); *Anti-Merlinus anglicus*, écrit dirigé contre Lilly, avec qui il s'était brouillé, et divers almanachs.

GADD (Pierre-Antoine), chimiste suédois du XVIIIe siècle. Il professa la chimie à l'université d'Abo, devint directeur des plantations en Finlande et introduisit dans ce pays plusieurs nouveaux genres de culture. Il écrivit un assez grand nombre d'ouvrages en latin et en suédois, parmi lesquels nous citerons : *Aphorismi de morbis plantarum* (Abo, 1748); *De Fatis scientiæ chemicæ sub epocha Patrum* (1763); *Inventa quædam chemica recentiora* (1763); *De sacerdote chemico* (1769); *Observationes chemico-physicæ de originaria corporum mineralium electricitate* (1769), etc.

GADDADA, rivière de l'Indoustan, qui prend sa source dans la partie septentrionale du Boutan, près de Tchari, par 28° de lat. N. et 87° 25′ de long. E., traverse le Boutan du N. au S. sous le nom de *Tchin-Tcheou*, entre dans l'Indoustan, baigne le N.-E. de l'ancienne province de Bengale et se jette dans le Brahmapoutra, au S.-O. de Rangamotty, après un cours de 270 kilom. Ses principaux affluents sont le Pa-Tchou et le Ha-Tchou. La Gaddada baigne Tassisudon, Pangga et Tcheka.

GADDESDEN (Jean DE), également connu sous le nom de **Jean l'Anglais**, chirurgien empirique anglais qui vivait à Oxford au commencement du XIVe siècle. Il acquit une grande réputation par son charlatanisme, prétendit posséder, pour tous les maux, des remèdes connus de lui seul et qu'il vendait fort cher, ouvrit un cabinet de chiromancie où il débitait les plus absurdes rêveries, et devint cependant médecin du roi d'Angleterre. On a de lui, sous le titre de *Rosa anglica* (Pavie, 1492, in-fol.), un ouvrage dans lequel il embrasse toutes les parties de l'art. C'est une compilation bizarre des ouvrages arabes et latins, auxquels Jean de Gaddesden ajoute quelques faits nouveaux, notamment l'emploi de la distillation pour rendre l'eau de mer douce et potable. Ce fut lui, dit-on, qui fit le premier usage des tenettes pour extraire les pierres de la vessie.

GADDI (Gaddo), peintre et mosaïste italien, né à Florence en 1239, mort en 1312. Il apprit son art sous des maîtres byzantins qui se trouvaient en Italie, se lia intimement avec Cimabué, et se perfectionna au contact de ce célèbre artiste. Gaddi excella surtout dans la mosaïque. Il prit part aux travaux de décoration de la façade de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, exécuta plusieurs mosaïques dans la cathédrale de Pise, etc. Vers la fin de sa vie, il trouva le moyen de faire, avec des coquilles d'œufs qu'il enluminait, des mosaïques qui furent très-recherchées dans le temps.

GADDI (Taddeo), peintre et architecte, élève du Giotto, né à Florence en 1300, mort en 1352. Il était fils du précédent. L'un des premiers, il chercha à donner aux figures des personnages l'expression qui convient à leur caractère; mais il est tombé souvent dans l'exagération. La plupart de ses fresques ont été effacées par le temps; celles qu'il peignit à la voûte de l'église de Saint-François, à Pise, sont les seules qui restent bien conservées. Les musées de Paris et de Berlin possèdent de lui chacun un tableau. Gaddi a construit le *Bute vecchio* de Florence et achevé le campanile de la cathédrale.

GADDI (Angelo), peintre italien, né à Florence en 1324, mort dans cette ville en 1384. Il était fils du précédent, qui l'initia dans son art. Angelo peignit des tableaux à l'huile, généralement de petites dimensions, et des fresques; mais il ne tarda pas à abandonner la peinture pour accroître, dans des spéculations de commerce, la fortune déjà considérable que son père lui avait laissée. Parmi les œuvres qui nous restent de cet artiste, nous citerons : une *Madone* dans l'église Saint-Ambroise, à Florence; une *Annonciation*, au musée de cette ville; une *Vierge glorieuse* et *Saint Laurent avec sainte Catherine*, au musée de Berlin; des fresques représentant l'*Histoire de la vraie croix*, à Santa-Croce de Florence, etc.

GADDI (Jacques DE), philologue italien, né à Florence, vivait au XVIIe siècle. Il devint membre de l'académie de' Svegliati et composa plusieurs ouvrages, qui ont été vantés par les uns et extrêmement dépréciés par d'autres. Nous citerons parmi ses écrits : *Corollarium poeticum sive poematum libri duo* (1628); *De scriptoribus non ecclesiasticis græcis, latinis et italicis; Critico-historicum et bipartitum opus* (Florence, 1648-1649, 2 vol. in-fol.); *Poetici lusus* (1655, in-12).

GADDI (Bernardo DADDI, appelé par erreur). V. DADDI.

GADE s. m. (ga-de — gr. *gados*, merlan). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, qui renferme, entre autres espèces, le merlan et la morue : *On trouve aussi des* GADES *dans les eaux douces.* (Valenciennes.)

— **Encycl.** Les *gades* sont des poissons à corps généralement allongé, comprimé et atténué vers la queue, couvert de petites écailles. Ils ont la tête assez grosse et la gueule largement ouverte; des nageoires à rayons flexibles et non articulés; les ventrales attachées sous la gorge, en avant des pectorales, à premier et second rayons prolongés en un filet plus ou moins délié. Ces poissons ont, pour la plupart, une grande vessie natatoire et des muscles assez développés. Leur fécondité est très-grande; le nombre des œufs se compte par centaines de mille; aussi les *gades* sont-ils ordinairement très-abondants dans tous les parages qu'ils habitent et donnent-ils lieu à des pêches importantes et très-fructueuses. Il en est un surtout très-remarquable sous ce rapport : c'est la morue. Les *gades* sont répandus dans presque toutes les mers; plus rares sous l'équateur, ils abondent surtout dans l'hémisphère boréal. On trouve aussi quelques espèces dans les eaux douces de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Nous avons dit que le tissu musculaire de ces poissons était assez développé; et comme d'ailleurs leur chair est généralement légère et de bon goût, ils fournissent à l'homme un aliment aussi recherché qu'abondant. Le nombre considérable des espèces et les différences notables qu'elles présentent dans leurs caractères ont engagé les ichthyologistes modernes à les répartir entre plusieurs genres, dont l'ensemble forme la famille des gadoïdes.

GADE (Niels-Guillaume), compositeur et organiste danois, né à Copenhague en 1817. Fils d'un fabricant de musique, il s'assimila seul les principes fondamentaux de l'art musical et fut admis, bien jeune encore, comme violoniste, dans l'orchestre de la chapelle royale. En 1841, il prit part à un concert ouvert à Copenhague par une société d'amateurs pour la meilleure ouverture à grand orchestre. *Ossian* fut le sujet choisi par lui, et le prix lui fut décerné. Malgré ce succès, découragé par le peu de sympathie qui l'entourait, ennuyé d'attendre une gloire qui venait trop lentement au gré de ses aspirations, tourmenté d'ailleurs par une position plus que précaire, Gade écrivit à Mendelssohn et joignit à l'épître sa meilleure symphonie. Mendelssohn lut lettre et symphonie, qui le charmèrent. « Vous commencez par où j'ai fini, » écrivit-il à M. Gade; et pour le convaincre de la véracité du compliment, il fit exécuter la symphonie danoise aux applaudissements prolongés des dilettantes de Leipzig. Le succès fut immense, et de ce jour les Danois proclamèrent leur compatriote un grand maître. Quand mourut Mendelssohn, la ville de Leipzig voulut avoir à la tête de ses concerts Gade, qui occupa ce poste jusqu'à la guerre du Sleswig. De retour à Copenhague, en 1850, il y accepta une place d'organiste et la direction de l'orchestre de la société des concerts.

Parmi les œuvres de M. Gade, qui atteignent le chiffre de cinquante environ, on remarque cinq symphonies à grand orchestre : les *Echos d'Ossian;* la poétique ouverture portant pour titre : *Dans les highlands;* sa symphonie dramatique de *Comala;* deux suites de *Chants danois* et les *Chants populaires scandinaves;* un opéra, les *Niebelungen*.

« Le style de M. Gade, dit M. Blaze de Bury, respire en général cette grandeur sauvage, un peu abrupte, qui est comme le caractère particulier des races du Nord. La tristesse et la mélancolie n'ont rien, dans ses œuvres, de ce faux air de sentimentalisme que l'éloignement des sources primitives inspire trop souvent aux créations de l'art. Rudesse, mais cette rudesse porte en soi je ne sais quelle grâce robuste, quelle énergie féconde et saine qui, lorsqu'on songe aux charmes fardés de ces mille compositions dont se paye tant bien que mal notre dilettantisme, vous rappelle l'impression vivace que produit sur des sens émoussés par l'abus des parfums l'odorante senteur d'une forêt de pins de la Norvége. On connaît cette mâle figure sous les traits de laquelle Albert Dürer a représenté la mélancolie, superbe évocation du génie du Nord, si loin de ressembler, dans ses formes vigoureuses, dans sa musculature accentuée, à ce type grêle et maladif que la tradition erronée des peintres de salon se complaisait chez nous à reproduire. L'énergie dans la tristesse, la mélancolie dans la force, une rêverie austère et toujours grave, tels sont les caracteres de la musique du grand artiste de Nuremberg. Ce qui constitue à nos yeux le principal mérite de M. Gade, c'est d'avoir, dans la plupart de ses symphonies, dans sa *Comala* surtout, su garder l'empreinte de ce caractère que nous appellerons, si l'on veut, scandinave. »

GADEBUSCH (*Dei Lucus*), ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, à 19 kilom. O.-N.-O. de Schwerin, ch.-l. de bailliage, sur la rive droite du Radegatz; 2,100 hab. Nombreuses brasseries, distilleries; tissage. En 1283, bataille dite de *la Lande de Rambeeler*, dans laquelle les fils de Henri Ier, duc de Brunswick, vainquirent les Saxons et les Brandebourgeois. En 1712, victoire des Danois sur les Suédois réunis aux Saxons.

GADEBUSCH (Frédéric-Conrad), historien de la Livonie, né dans l'île de Rugen en 1719, mort en 1788. Il remplit diverses fonctions judiciaires à Dorpat et fut nommé doyen du tribunal de cette ville (1773) à son retour de Moscou, où il avait été appelé par Catherine pour y siéger dans l'assemblée législative. On a de lui : *Dissertation sur les historiens livoniens* (1772, in-8°); *Bibliothèque livonienne* (1777, 3 vol. in-8°); *Annales livoniennes* (1780-1783, 4 vol. in-8°); *Essai sur l'histoire et la jurisprudence de la Livonie* (1779-1785, 2 vol. in-8°).

GADELLE s. f. (ga-dè-le — rad. *gade*). Groseille rouge, dans les départements de l'ouest.

GADELLIER s. m. (ga-dè-lié — rad. *gadelle*). Bot. Groseillier à fruits rouges, dans les départements de l'Ouest.

GADEN-DAM (Jean-Guillaume, comte), jurisconsulte danois, né à Lauenbourg, mort à Kiel en 1771. Il professa le droit et l'histoire à l'Académie de Bayreuth (1742), puis fut nommé vice-chancelier de l'université d'Erlangen et comte palatin. En 1745, il se rendit à Kiel, où il devint avocat du fisc, conseiller de justice, professeur de droit et vice-chancelier de l'université. Arrêté et condamné à être pendu pour des motifs qui sont restés ignorés (1756), Gaden-Dam recouvra la liberté en 1763 et fut de nouveau pourvu d'une chaire de droit à Kiel. Outre de nombreuses dissertations, on a de lui des ouvrages dont les principaux sont : *Historia Academiæ Fridericianæ Erlangensis* (1844, in-fol.); *Recherches sur les dignités héréditaires du margraviat de Nuremberg* (1745, in-8°).

GADÈS, en punique *Gadir*, ancienne ville de l'Hispanie (Bétique), célèbre sous la domination romaine par ses courtisanes, ses danseuses et son temple d'Hercule. V. CADIX.

GADÈS (détroit de). V. GIBRALTAR.

GADHÉLIQUE adj. (ga-dé-li-ke). Syn. de GAËLIQUE.

GADHI, fondateur de la ville de Gazipore ou Gadhipoura, sur le bord du Gange. Il est, d'après les traditions religieuses de l'Indoustan, une des incarnations d'Indra et l'auteur d'une race guerrière, branche collatérale de la dynastie lunaire.

GADIAGA, contrée de la Sénégambie, sur la rive gauche du Sénégal, au-dessous de Bakel, limitée par le Damga à l'O., le Bondou au S. et le Khasso à l'E. Environ 20,000 hab. Depuis 1844, cette contrée forme deux Etats : le Guoy, ville principale Tuabo, et le Kamera, villes principales Makhana et Arondou.

GADIATSCH, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 108 kilom. de Pultawa, sur la Psol; environ 5,000 hab. Commerce de blé, cire, tabac et laines.

GADIDE adj. (ga-di-de — de *gade*, et du gr. *idea*, forme). Ichthyol. Syn. de GADOÏDE.

GADIFER DE LA SALLE, aventurier français qui vivait au commencement du XVe siècle. Il accompagna, en 1402, Béthencourt dans l'expédition qui amena la conquête des îles Canaries. Gadifer expulsa des îles Barneval, qui avait voulu se rendre indépendant

durant un voyage que Béthencourt avait fait en Espagne pour obtenir des renforts, et s'associa à toutes les entreprises de ce dernier jusqu'au moment où des dissentiments amenèrent entre eux une rupture. Gadifer quitta alors les Canaries et passa les dernières années de sa vie dans la plus profonde obscurité.

GADILLE s. f. (ga-di-lle; *ll* mll.). Ornith. Un des noms du rouge-gorge.

GADIN s. m. (ga-dain). Moll. Coquille du genre siphonaire.

GADIR, nom punique de GADÈS.

GADITAIN, AINE s. et adj. (ga-di-tain, è-ne). Géogr. anc. Habitant de Gadès; qui a rapport à Gadès ou au détroit de Gadès : *Les portes* GADITAINES. ‖ On dit aussi GADITAN, ANE, et CADISSEN, ÈNE.

— Mythol. gr. Surnom d'Hercule.

GADITANUM FRETUM. V. GIBRALTAR.

GADO (cap DEL). V. DELGADO.

GADO, roi de Sardaigne, au IVe siècle de notre ère. Envoyé par Gélimer, roi des Vandales, comme gouverneur de l'île de Sardaigne, sa nouvelle conquête, il conspira contre son maître et céda aux suggestions du général de Justinien, Bélisaire. Celui-ci préparait une grande expédition contre les Vandales; il voulait les attaquer chez eux, en Afrique. Désireux de se créer, si loin du centre de l'empire, un territoire ami, un port sûr, où il pourrait se retirer dans le cas d'un échec, Bélisaire, après avoir fait une tentative infructueuse en Corse, songea au gouverneur Gado. Ce dernier, ambitieux et vain, ne résista pas à la promesse que lui faisait le général grec de le nommer roi de Sardaigne, sous la seule condition de l'hommage à l'empereur, s'il voulait lui ouvrir les portes de Cagliari. Gado y consentit et, avec le secours de Bélisaire, se fit nommer roi. Tranquille de ce côté, Bélisaire fit voile vers l'Afrique. Gélimer, aussitôt averti de la révolte, envoya pour la réprimer, avec des troupes montées sur six galères, son propre frère, Zazon ou Tzazon. Celui-ci débarque, s'empare de Cagliari et noie la révolte dans des flots de sang. Gado fut la première victime. Bélisaire s'était présenté devant Carthage et l'avait surprise. De retour de son expédition, Zazon, ignorant ce fait, vint se jeter au milieu de la flotte romaine, commandée par Calonyme. Fait prisonnier, il fut remis en liberté moyennant rançon, mais pour mourir les armes à la main dans la terrible bataille de Tricamare, qui vit sombrer la fortune de Gélimer et remit la Sardaigne aux mains de l'empereur Justinien.

GADOÏDE adj. (ga-do-i-de — de *gade*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gades.

— s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens.

— **Encycl.** La famille des *gadoïdes* comprend des poissons à corps médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écailles molles; la tête est dépourvue d'écailles, et toutes les nageoires sont molles. Leur estomac est robuste et en forme de sac; leurs cœcums sont très-nombreux; ils ont une vessie aérienne grande et souvent dentelée sur les côtés; des dents assez petites et en râpe. Le genre principal est le gade proprement dit ou morue, qui comprend le dorset, l'églefin, la morue, etc. Viennent ensuite les genres merlan, merluche, lotte, motelle, brosme, brotule, phycie ou physis, raniceps, lingue, etc. Plusieurs auteurs rapportent encore à cette famille les genres lépidolèpre et macroure.

GADOL adj. m. (ga-dol). Gramm. Se dit d'un des points-voyelles de l'hébreu.

GADOLINITE s. f. (ga-do-li-ni-te — de *Gadolin*, nom propre d'homme). Minér. Silicate d'yttria anhydre ou légèrement hydraté, ainsi appelé du nom du chimiste qui en a fait la première analyse. ‖ On le nomme aussi YTTERBITE OU YTTRITE.

— **Encycl.** La *gadolinite* n'a encore été rencontrée que dans la presqu'île scandinave, où sa découverte a eu lieu à la fin du siècle dernier. On la trouve à Ytterby, à Finbo, à Brodbo et à Korarfvet, en Suède; à Krageroë et à Hitteroë, en Norvége. C'est un minéral noir, brunâtre ou jaunâtre, d'aspect vitreux, à cassure plus ou moins conchoïdale. Sa dureté varie entre 6 et 7, et sa densité entre 4 et 4,3. Réduite en plaques minces, elle fond au chalumeau, mais sur les bords seulement, et avec un bouillonnement plus ou moins marqué. En fragments un peu gros, elle ne fond pas : elle devient simplement incandescente, tantôt entièrement, tantôt par places. Les acides la dissolvent en gelée. La *gadolinite* se présente ordinairement en petites masses amorphes, dans lesquelles on remarque quelquefois des traces de cristallisation. On ne sait pas d'une manière positive quelle est la forme primitive de ses cristaux, que les uns croient être un prisme droit rhomboïdal, dont l'angle serait de 119 degrés, et les autres un prisme oblique également rhomboïdal, dans lequel l'angle des pans serait d'environ 115 degrés, et la base s'inclinerait sur l'arête verticale antérieure d'à peu près 131 degrés. Sa composition normale n'est pas mieux connue, tant les analyses offrent de variations. Ainsi des échantillons recueillis à Korarfvet ont donné à Berzélius : 29,18 de silice, 47,30 d'yttria, 3,40 d'oxyde de cérium, 2 de glucine, 8,30 d'oxyde de fer, 3,15 de chaux et 5,20 d'eau. Des échantillons provenant d'autres localités n'ont fourni ni eau ni glucine. Ces circonstances, rapprochées de ce fait que, suivant son gisement, la *gadolinite* possède des propriétés optiques différentes, portent à penser que, sous ce nom, on a jusqu'à présent désigné, non-seulement des variétés d'un même minéral, mais encore des espèces minérales distinctes dont une étude plus complète permettra un jour de déterminer les caractères.

GADOR, bourg d'Espagne (Andalousie), prov. et à 17 kilom. O. d'Almeria, sur la rive droite du rio de ce nom, et dominé par trois collines. ; 2,500 hab. Riches mines de plomb. Gador donne son nom à une ligne de montagnes qui se rattachent à la chaîne des Alpujarras.

GADOU, pays d'Afrique, dans la Sénégambie, sur la rive droite du Sénégal, au S. des royaumes de Fouladou et de Brouko. C'est une contrée montagneuse et encore très-peu connue. Il est certain cependant qu'elle renferme des mines d'or, de fer et de salpêtre.

GADOUARD s. m. (ga-dou-ar — rad. *gadoue*). Syn. de VIDANGEUR.

GADOUE s. f. (ga-doû — L'origine de ce mot n'est pas connue. On a rapproché *gadoue* du wallon *godau*, jus de fumier, et aussi de l'allemand *koth*, bas saxon *kath*, excréments, boue). Matières fécales amassées dans les fosses d'aisance : *La* GADOUE *est un engrais. On prétend que la poudrette agit moins que la* GADOUE, *mais elle offre l'avantage de tenir les blés nets et purgés de toutes mauvaises herbes.* (Français, de Nantes.)

Il est par les faubourgs un ramas de maisons
Dont les murs verts ont l'air de suer des poisons,
Et dont les pieds baignés d'eau croupie et de boue
Passent en puanteur l'odeur de la *gadoue*.

TH. GAUTIER.

— Pop. Femme suspecte.

— **Encycl.** Agric. Trop vanté, trop dénigré, l'engrais humain a des qualités incontestables et des inconvénients qui ne paraissent plus pouvoir être mis en doute. Il donne, cela est bien certain, une vigueur extraordinaire à la végétation; mais il laisse aux légumes qu'il contribue à développer un parfum qui n'est pas, hélas! précisément celui de la rose ou de la truffe. C'est M. Joigneaux qui affirme expressément qu'on retrouve sans peine, dans les asperges, les laitues, les épinards, les navets et les pois « obtenus avec les excréments humains, le *cachet* de cet engrais. » Aussi le savant agronome ne conseille-t-il l'emploi de la *gadoue* que pour les légumes dont la saveur propre est assez énergique pour masquer l'autre, comme l'oignon, l'ail, l'échalotte, le poireau. Il va sans dire qu'il étend la faculté de son emploi aux cultures des plantes industrielles dont la saveur n'a aucune espèce d'importance.

Une remarque singulière a été faite par d'autres agriculteurs : ils affirment que les engrais fournis par les quartiers aristocratiques sont bien plus riches que ceux qui proviennent des quartiers populaires. La *gadoue* du quartier du Palais-Royal garderait quelques-unes des qualités qui distinguent les déjeuners de Chevet... Délicate et difficile question de chimie physiologique!

Avant d'employer la *gadoue*, on doit lui faire subir une fermentation préalable qui la rend plus promptement assimilable. Pour cela, on la dispose en tas de 1 mètre à 1m,50 de hauteur. Au bout de six semaines ou de deux mois, on recoupe ces tas, et au bout d'un mois ou deux l'engrais se trouve dans de bonnes conditions pour être utilement mis en usage. La falsification, qui s'attaque à tout, n'a eu garde de négliger cet engrais; tantôt on l'a mélangé avec de la terre, tantôt on l'a employé lui-même pour altérer la poudrette. L'emploi de la *gadoue* en agriculture, sans être très-nouveau, n'en est pas moins une conquête de l'industrie moderne. Jadis les villes étaient forcées de faire d'assez fortes dépenses pour l'enlèvement de leurs ordures, qui allaient empoisonner les rivières du voisinage; aujourd'hui, le droit d'enlever les boues s'afferme à des particuliers, moyennant des sommes assez fortes, et est ainsi la source de gros bénéfices pour les municipalités, qui, comme Vespasien, s'inquiètent peu, et avec raison dans ce cas, de quelle source vient l'argent qu'elles perçoivent.

GADOUR, magicien qui se rendit avec son frère Sabour à la cour de Pharaon, pour entrer en lutte avec Aaron et Moïse. Se voyant vaincus par les prodiges qu'opérait la baguette de ce dernier, les deux frères se déclarèrent pour lui. Pharaon crut qu'ils étaient gagnés par les Israélites, leur fit couper les pieds et les mains et ordonna d'attacher leur corps à un gibet.

GADSDEN, comté des Etats-Unis, Etat de la Floride, sur le golfe du Mexique, entre la rivière Appalachicola à l'E. et celle d'Ocklokonee. Superficie 1,260 milles carr.; 8,783 hab. Le sol, généralement fertile, produit du tabac et du coton renommés.

GADUINE s. f. (ga-du-i-ne — du lat. *gader*, morue). Chim. Principe immédiat azoté, d'un brun foncé, inodore, insipide, retiré par de Jongh de l'huile du foie de différentes espèces du genre gade.

GAÉ, village d'Afrique, dans le royaume de Fouta, sur la rive gauche du Sénégal. Le marigot de Gaé est riche en poissons, et les habitants du village sont habiles pêcheurs; leurs femmes préparent et vendent à nos navires de traite le produit de la pêche de leurs maris; c'est pour elles un grand commerce. On cultive du miel et des arachides dans les environs du village. Nous avons eu autrefois une escale à Gaé; elle a été abandonnée en 1833.

GAEDE (Henri-Maurice), naturaliste danois, né à Kiel en 1796, mort en 1834. Professeur à Rotterdam en 1818, il fut appelé, l'année suivante, à occuper une chaire de botanique et de zoologie à Liége. Ses principaux ouvrages sont : *Documents relatifs à l'anatomie des insectes* (Altona, 1815); *Documents sur l'anatomie et la physiologie des méduses* (1816); *Discours sur le véritable but des différentes branches appartenant à l'histoire naturelle* (Liége, 1821); *Dieu dans la nature* (Bonn, 1825), etc.

GAËL, bourg et comm. de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arrond. et à 20 kilom de Montfort, sur une colline dominant la rive gauche du Meu; pop. aggl., 1,241 hab. — pop. tot., 2,432 hab. La colonie agricole de Launay est située sur le territoire de cette commune. L'un des seigneurs de Gaël, dont le château a été complétement détruit, fonda en 1091 la ville de Montfort-sur-Meu.

GAËL ou **GALL.** V. CELTE et GAULE.

GAELEN (Alexandre VAN), peintre hollandais, né en 1670, mort en 1728. Elève de Jean Hugtenburg, il s'adonna avec succès à la peinture de batailles, de chasses et d'animaux, habita plusieurs villes d'Allemagne, puis alla se fixer à Londres, où il mourut. Parmi les tableaux qu'il exécuta en Angleterre, nous citerons : la *Victoire remportée par Guillaume III à la Boyne; Combats de Charles Ier contre Cromwell;* la *Reine Anne dans un carrosse à huit chevaux.*

GAÉLIQUE adj. (ga-é-li-ke — rad. *Gaël*, nom de peuple). Philol. Se dit d'un dialecte de la langue celtique : *Les poésies* GAÉLIQUES.

— s. m. Dialecte gaélique : *Le* GAÉLIQUE *se subdivise en deux rameaux.*

— **Encycl.** Ce mot, employé pour désigner la langue des Irlandais et des Ecossais, se rattache immédiatement au nom générique de *Gaëls*, qui appartient également aux deux peuples. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons déjà dit au sujet de cette langue (v. CELTIQUE); nous nous bornerons à indiquer en quelques mots les origines présumées du nom des Gaëls. Ecartons d'abord une confusion que l'on a faite trop souvent. Une ressemblance tout à fait fortuite a donné lieu fréquemment, ainsi que le remarque Pictet, à des rapprochements erronés avec le nom des Gaulois, *Galli*, et celui des *Gallois*, en anglais *Welsh*. La véritable forme de ce mot est en irlandais *gaoidheal*, anciennement *gaodheal* et *gaedhil*, en erse *gaidheal*, que la prononciation actuelle contracte en *gaël*. Le *dh* médial, selon Pictet, a certainement été prononcé autrefois; c'est ce que prouve le nom latinisé de *Gadelii*, que l'on rencontre dans les chroniques du moyen âge, ainsi que celui de *Gwyzel*, par lequel les Gallois ont toujours désigné les Irlandais. Ce mot est irlandais, ajoute le savant linguiste, et se trouve expliqué comme suit dans le Glossaire de l'évêque-roi Cormac, rédigé vers la fin du IXe siècle : *Gaodheal, id est gafal; id est fear do theigheadh go gaoth tar gach mbesgna;* ce qui signifie littéralement : *Gaodheal*, c'est-à-dire *héros*, c'est-à-dire homme allant par violence à travers tout pays habité. Le commentaire, on le voit, aurait grand besoin d'être lui-même annoté. Le mot *gaoth*, auquel Cormac rapporte le nom de *gaodheal*, se trouve dans les lexiques avec la signification de *vol*, et s'écrit aussi *gaoid*, *gaid*, *goid* et *gad*. La racine verbale *gad* a le sens plus étendu de couper, arracher, prendre, enlever par violence. Les dérivés *gudach*, *gadachd* signifient non-seulement le vol caché, mais le vol à main armée, avec violence et bris de maison. Toutefois le mot *goadheal*, dans la pensée du glossateur, aura eu la signification plus relevée de conquérant; car il est peu probable que son patriotisme d'Irlandais lui ait permis de donner un sens avilissant au nom national des Gaëls. En effet, le mot *gafal*, cité comme synonyme de *gaodheal*, et que O'Reilly interprète par *héros*, se lie au même ordre d'idées. C'est un dérivé du verbe *gabh*, saisir, prendre possession, conquérir, d'où *gabhail*, butin, conquête, *gabhaltas*, invasion, partage des terres conquises et aussi le territoire conquis. Pictet croit, du reste, que l'étymologie de Cormac peut être contestée, comme bien d'autres du même glossateur. *Gaodheal*, en effet, s'écrit constamment avec l'aspirée *dh*, jamais avec *d* ou *th*, et le gallois *gwyzel* est une preuve remarquable de l'importance de l'aspiration. Il trouve une explication plus satisfaisante de ce nom en le rattachant à la racine *gaodh*, tuer, blesser, et, comme substantif, meurtre, blessure. Le mot *gadh*, combat, flèche, dard, que l'on compare au sanscrit *ghata*, c'est-à-dire qui tue, de la racine *han*, *ghan*, tuer, blesser, est probablement une variante du même radical : *goodheal* signifierait ainsi proprement un guerrier.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : Shaw, *Dictionnaire gaélique et anglais* (Londres, 1780, 2 vol. in-4o); J. Kelly, *Grammaire pratique de l'ancien gaélique* (Londres, 1803, in-4o); Stewart, *Eléments de la grammaire gaélique* (Edimbourg, 1812, 2e édit.); Armstrong, *Dictionnaire gaélique* (Londres, 1825, in-4o); *Dictionarium scoto-celticum* ou *Dictionnaire complet de la langue gaélique*, publié par la Société des highlands (Edimbourg, 1828, 2 vol. in-4o).

GAERTNER (Charles-Christian), littérateur et critique allemand, né à Freiberg (Saxe) en 1712, mort en 1791. Il fut professeur d'éloquence et de morale au collége Carolin, puis conseiller du duc de Brunswick (1780). Gaertner a contribué, avec Gellert, Ramler et Gottsched, à la rénovation littéraire de l'Allemagne. Il fut l'un des collaborateurs les plus actifs des *Nouveaux matériaux pour la jouissance de la raison et de l'esprit*, recueil qui comptait dans sa rédaction les Klopstock et les Schlegel. Gaertner fut un critique estimé, un poëte et un auteur dramatique. Nous citerons de lui : *Documents sur le théâtre espagnol; Dictionnaire* (1741-1744, 4 vol.); la *Confiance éprouvée*, pastorale (1768); *Rosette la jolie*, comédie (1782), etc.

GAERTNER (Joseph), botaniste et physicien allemand, né à Calw (Wurtemberg) en 1732, mort en 1791. Il parcourut toute l'Europe, enseigna la médecine, l'anatomie et surtout la botanique à Tubingue et à Pétersbourg, et eut la direction du jardin des plantes de cette dernière ville (1768-1770). Le premier, il s'aperçut que les végétaux, dans les familles parfaitement naturelles, sont construits sur le même plan, et indiqua la différence qu'il y a entre la graine des phanérogames et celle des cryptogames. Son ouvrage le plus important a pour titre : *De fructibus et seminibus plantarum* (1789-1791, avec 80 planches). Il valut à l'auteur le second prix de l'Académie des sciences de Paris. On doit à Gaertner, comme physicien, divers instruments d'astronomie et d'optique, entre autres un télescope et un microscope solaire.

GAERTNER (Jean-André), architecte allemand, né à Dresde en 1743, mort en 1826. Après avoir commencé ses études artistiques dans sa ville natale, il se rendit en Pologne, où le comte Minitszek l'employa à diriger la construction de plusieurs édifices sur ses vastes propriétés. Il visita ensuite Vienne, Berlin et Paris, séjourna neuf ans dans cette dernière capitale, et fut alors chargé de terminer la construction du palais de l'électeur à Coblentz. Plus tard, il entra au service du prince-évêque de Wurzbourg et construisit dans cette ville et dans ses environs un grand nombre d'édifices, entre autres le théâtre, l'église Saint-Michel et le château du comte de Schœnborn, à Gaibach. Après l'annexion de Wurzbourg à la Bavière, il reçut le titre d'architecte du gouvernement bavarois et, en 1804, fut nommé intendant d'architecture de la cour de Munich; mais il n'obtint pas dans cette ville les succès auxquels il pouvait prétendre, et, parmi ses dessins et ses plans, il n'y en eut que quelques-uns, et encore des moins importants, qu'il put mettre à exécution. Ce désappointement fut tellement pénible à l'artiste arrivé à la fin de sa carrière, qu'au lieu de faire un choix de ses meilleurs dessins et de les publier, il les détruisit de ses propres mains, afin d'empêcher les autres de profiter des plans qu'on l'avait seulement jugé capable d'exécuter sur le papier.

GAERTNER (Frédéric), architecte allemand, fils du précédent, né à Coblentz en 1792, mort en 1847. Il fit à Munich ses études artistiques, sous la direction de son père. Il se rendit, en 1812, à Paris, puis, en 1814, en Italie, où il consacra quatre années à l'étude des chefs-d'œuvre de l'art antique, et publia, en 1819, le résultat de ses premiers travaux sous ce titre : *Vues des monuments les mieux conservés de la Sicile.* Gaertner fit, la même année, un voyage en Angleterre et fut appelé, l'année suivante, à la chaire d'architecture de l'Académie des beaux-arts de Munich. Il tourna alors son activité vers la pratique, reconstruisit dans sa forme primitive la porte de l'Isar, qui menaçait ruine, entreprit avec Henri Hess de compléter et de restaurer les vitraux de la cathédrale de Ratisbonne et dirigea la partie technique de ces travaux. En 1822, il fut nommé directeur de la division artistique de la manufacture de porcelaine de Munich, et fut placé peu après à la tête de l'école de peinture sur verre que le roi Louis venait de fonder dans cette ville. Lorsque la restauration de la porte de l'Isar fut terminée, il dirigea les travaux de construction de l'église Saint-Louis, qu'il bâtit en pierre calcaire blanche, dans le style italien du moyen âge. Doué d'une activité vraiment prodigieuse, il entreprit, après l'ouverture de la rue Louis, à Munich, la construction d'un grand nombre d'édifices, parmi lesquels nous citerons : la bibliothèque (1831-1842), l'hospice des aveugles (1833-1836), l'université et le gymnase appelé *Georgianum*, qui s'élève en face de celle-ci (1835-1840), le couvent des religieuses de Sainte-Anne (1836-1839), les bâtiments de l'administration des salines (1838-1812), etc. Au

milieu de ses occupations, il trouva le temps de faire, en 1839, à Pise, à Naples et à Palerme, un voyage consacré à l'étude des cimetières de l'Italie, afin d'en construire, sur leur plan, un nouveau à Munich. Il le commença en 1842 et posa l'année suivante les fondements de la porte de la Victoire. L'infatigable artiste entreprenait en même temps à l'étranger des travaux importants. En 1840, il partit pour Athènes avec plusieurs architectes et peintres, afin d'y terminer le palais royal, dont la construction avait été commencée d'après ses plans. Il avait, en outre, déjà fait élever dans différentes villes d'Allemagne plusieurs édifices publics, entre autres le Kursaal et les bains de Kissingen (1833-1838), l'hôtel de ville de Zittau, la maison Pompéienne, située près du château royal d'Aschaffenbourg, le palais de Wittelsbach, à Munich, etc. Une mort soudaine vint l'enlever au milieu de ses travaux et ne lui permit pas de terminer la porte de la Victoire, dont l'achèvement fut confié à l'architecte Metzger. Gaertner était, depuis son retour d'Athènes, directeur de l'Académie des arts et conseiller supérieur d'architecture. L'université d'Erlangen lui avait conféré le titre honorifique de docteur en philosophie.

GÆRTNER s. f. (gar-tnè-re — de *Gaertner*, bot. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des loganiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar et à l'île Maurice. ‖ Syn. des genres HIPTAGE et PONGATION.

— **Encycl.** Les *gærtners* sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles opposées, munies de stipules interpétiolaires et soudées en une gaîne; les fleurs ont un ovaire semi-infère, et le fruit, qui contient deux graines, ressemble assez à celui du café. Le *gærtner vaginé* est un bel arbre, à rameaux droits, garnis de feuilles très-grandes, ovales lancéolées et coriaces; ses fleurs blanches sont groupées en une élégante panicule terminale très-rameuse; le fruit est une baie ovoïde, bivalve, entourée à sa base par le calice persistant. Il croît à l'île Maurice, où on lui donne le nom vulgaire de *café marron*. Il paraît posséder, mais à un faible degré, les propriétés générales des rubiacées. Il n'est guère connu; en Europe, que dans quelques grands jardins botaniques, où on le cultive en serre chaude.

GÆSUM s. m. (jé-zomm). Antiq. Lourd javelot des Gaulois des Alpes, qui fut adopté par d'autres nations.

GAÉTAN (saint), né à Vicence en 1480, mort en 1547. Il fonda l'ordre des *clercs réguliers* ou *théatins*, qui fut approuvé par le pape Clément VII, en 1524, et dont il devint, bientôt après, supérieur général. Clément X canonisa en 1675 Gaétan, dont la fête se célèbre le 7 août.

GAETAN ou **GAETANI**, nom d'une illustre famille italienne, qui s'établit à Pise vers 962, et s'attacha au parti gibelin; plusieurs de ses membres gouvernèrent cette petite république. Le pape Gélase II (1118-1119) appartenait à cette famille.

Gaëtana, drame en cinq actes, de M. Edmond About, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Odéon, le 3 janvier 1862.

Cet ouvrage, qui restera longtemps comme souvenir d'un des plus violents orages qui aient été soulevés au théâtre contre la personne même d'un auteur, a donné lieu à des démonstrations qui ont pris l'importance d'un événement public. Avant de raconter la comédie qui s'est jouée au parterre et dans la rue, voyons ce qu'était le drame qui se déroulait sur la scène. L'action s'ouvre au bord du golfe de Naples, à Castellamare, dans la villa du baron Pelotti del Grido, le vieux mari de la jeune et belle Gaëtana, qu'il a quittée le soir même de ses noces pour aller aux Etat-Unis lui reconquérir une fortune. Aujourd'hui même le baron revient, et il n'est question que de sa jalousie. Néanmoins, le comte Gabriel Pericoli profite du dernier quart d'heure pour avouer à Gaëtana son ardente passion. Gaëtana, en vraie Italienne, l'écoute sans surprise, et son cœur se rend, rien que son cœur, car elle a le sentiment du devoir et de la vertu; le comte va cueillir pour elle une rose du jardin et la lui offre : elle l'accepte sans façon; ne sommes-nous pas dans le pays où l'atmosphère est si brûlante que l'amour se déclare à la façon des coups de soleil? Sous le même ciel fleurissent les coups de couteau, et voici venir par hasard un certain lazzarone nommé Gracioso Birbone, qui a un stylet au service de toutes les bourses. Il est vrai que Birbone *travaillerait* gratis en faveur de Gaëtana et de Gabriel. Chez lui l'instinct de la vengeance domine toute question d'intérêt. Or, il a à se venger. Voyez un peu comme les choses se rencontrent! Il y a quinze ans, sa main, inhabile encore, se glissait par mégarde dans la poche du baron del Grido. Le baron, sans pitié pour sa tendre jeunesse et son inexpérience, saisissait d'un poignet furieux le bras débile du petit larron et le brisait sur son genou comme une branche de citronnier. La mère de Gaëtana recueillit sur le pavé l'enfant mutilé; les petites mains de Gaëtana encore fillette soignèrent cette cruelle blessure; Birbone n'a jamais oublié le regard compatissant que deux beaux yeux laissèrent tomber avec une larme sur son visage contracté par la souffrance. Depuis lors, Birbone a voué à Gaëtana un dévouement absolu. Pour elle, il donnerait son sang, sa vie, son âme. Il ignore encore que le baron, qu'il n'a pas revu depuis cette rencontre, est l'homme qui l'a meurtri; il sait seulement que Gaëtana est unie à un vieillard qu'elle ne peut aimer; il a surpris le comte Pericoli aux pieds de la jeune femme et il s'offre à lui pour trancher dans le vif ce mariage mal assorti.

Gabriel, qui a des principes, s'indigne devant une telle proposition. Le lazzarone ne se tient pas pour battu et va repasser son couteau. Cependant le baron del Grido arrive, et une vague inquiétude obscurcit son front qu'il tâte comme si quelque végétation étrangère tentait de s'y acclimater. Barbe-Bleue opérant sa rentrée dans son castel féodal ne se conduirait pas autrement. D'un coup d'œil, il a tout vu, tout compris; la pâleur de sa femme, son embarras, son effroi lui en disent assez; la fleur qu'elle tient à la main, et qu'il rajuste à l'arbuste pour mieux se convaincre que sa femme n'a pu, à cause de la hauteur du rosier, la cueillir elle-même, exhale un parfum de trahison. Il y a plus, le pied d'un homme a laissé son empreinte sur la platebande. Zadig est moins clairvoyant que ce vieux mari; Othello n'est pas plus terrible; le sire de Framboisy, trouvant madame *dans un bal de Paris*, n'est pas plus altéré de vengeance. La toile tombe sur le grand effet produit par l'interrogatoire blessant et insupportable infligé par la jalousie cacochyme à la faiblesse troublée. Elle se relève pour nous donner une deuxième édition revue et augmentée de l'histoire de l'Arnolphe de Molière, combinée avec celle de Barbe-Bleue des *Contes de Perrault*. Si bien qu'on prévoit déjà, pour peu qu'on soit perspicace, cette conclusion expresse, cette moralité, contenue sous une forme si pittoresque dans une complainte restée populaire : *A jeune femme il faut jeune mari*. Le farouche baron retour de New-York a-t-il lu l'*Ecole des femmes?* On le croirait; que ne dit-il aussi :

Eloignement fatal! voyage malheureux!

Mais, patience, il va nous faire, devant sa femme, et cela d'une grosse voix tragi-comique, une peinture du mariage à décourager Pénélope. On croirait entendre le tuteur d'Agnès, disant, le doigt posé sur son front :

Là, regardez-moi là, durant cet entretien;
Et, jusqu'au moindre mot, imprimez-le-vous bien.
Le mariage, Agnès, n'est pas un badinage :
A d'austères devoirs le rang de femme engage;
Et vous n'y montez pas, à ce que je prétends,
Pour être libertine et prendre du bon temps.
Songez qu'en vous faisant moitié de ma personne,
C'est mon honneur, Agnès, que je vous abandonne;
Que cet honneur est tendre, et se blesse de peu;
Que sur un tel sujet il ne faut point de jeu;
Et qu'il est aux enfers des chaudières bouillantes
Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes.
Ce que je vous dis là ne sont point des chansons.

Cette théorie conjugale du baron, à qui il ne manque que d'être coiffé de la perruque du personnage dont il pastiche le rôle, amène une scène qui nous prouverait que, de son côté, Gaëtana a occupé les loisirs de son veuvage momentané à lire notre immortel comique. Gaëtana, Italienne et mariée, courtisée et à demi séduite, oublie qu'elle sait ce que ne savait pas Agnès, et copie, tant elle a l'imagination paresseuse, l'ingénuité niaise de de celle-ci pour confesser au baron l'amour de Gabriel :

Il jurait qu'il m'aimait d'une amour sans seconde,
Et me disait des mots les plus gentils du monde,
Des choses que jamais rien ne peut égaler,
Et dont, toutes les fois que je l'entends parler,
La douceur me chatouille, et là-dedans remue
Certain je ne sais quoi dont je suis tout émue.

Ce qui est charmant sur des lèvres encore vierges détonne dans la bouche d'une jeune femme qui n'en est plus à apprendre ce qu'il faut répondre au jeu du corbillon. « Comment, fait remarquer M. Paul de Saint-Victor, la jalousie sourcilleuse et féroce de son vieux mari n'arrête-t-elle pas ce puéril aveu? On ne se jette pas dans la gueule du loup, lorsque le loup a de si grands yeux et de si grandes dents. » Cependant don Gracioso Birbone, qui ne veut pas avoir repassé pour rien son stylet, vient, pour se donner du cœur à la besogne, s'assurer de l'identité du baron. Sa manière de procéder est ingénieuse. Afin de se bien convaincre que le mari de Gaëtana est réellement l'homme qui l'a mutilé, il excite sa colère et parvient ainsi à lui arracher le geste qui autrefois a brisé son poignet. Une fois certain d'avoir retrouvé son bourreau, dont la figure ravagée par les ans et tout d'abord méconnaissable vient de s'animer, et dont la voix vient de gronder comme il y a quinze ans, il le condamne à mort sans plus de cérémonie. M. le baron pourrait se soustraire à sa vengeance s'il consentait à écouter le comte Gabriel, qui accourait, le cœur sur la main, l'avertir d'avoir à tenir sa poitrine à distance du stylet de Birbone; mais à la vue d'Horace, amant d'Agnès; nous nous trompons : à la vue de celui qui sait dire à sa femme « des mots les plus gentils du monde, » sa fureur éclate et jette feu et flammes comme le Vésuve qui s'aperçoit du balcon. Il insulte le brave jeune homme, qui n'a pourtant qu'une rose à se reprocher; il le provoque, il le maudit et mêle sa femme à ses emportements. Le comte lève la tête; il déclare hautement, et à la barbe du jaloux, son amour à Gaëtana. Il fait mieux, et jure de l'enlever tôt ou tard au tyran qui opprimerait sa jeunesse et profanerait tant de charmes dignes d'un meilleur sort. La scène est violente, la sortie est scabreuse mais le souffle de la passion passe sur le tout et le purifie; il égalise aussi les aspérités, les inégalités qui malheureusement vont se retrouver de plus en plus apparentes jusqu'à la consommation du drame. C'est en se compliquant que l'action craque de toutes parts. Les dialogues languissent et l'on se demande pourquoi ces péripéties violentes, pourquoi ces airs de gros mélodrame, pourquoi ces cris et ces menaces qui jurent avec un style coloré, nerveux, pailleté, trop brillant. Involontairement on se rappelle et on est tenté d'imiter ce bon curé de campagne qui, déjeunant d'une omelette au lard, un jour maigre, et entendant les roulements du tonnerre au-dessus de sa tête, s'écriait avec un brin de mauvaise humeur : « Voilà bien du bruit pour une omelette! » M. Edmond About (nous savons que cela est assez dans ses habitudes) fait, dans *Gaëtana*, beaucoup de bruit pour une omelette; aussi le dénoûment de sa pièce se trouve-t-il dénué de toute espèce d'intérêt et vous laisse-t-il froid et mécontent. On n'aime pas entendre, cinq actes durant, grincer sur leurs gonds rouillés toutes les lourdes machines du mélodrame, pour aboutir au régal d'un curé de campagne disputant un lardon à l'Eglise. Mais n'anticipons pas.

Il fait nuit, Gabriel et Birbone pénètrent en même temps dans la villa du baron. Le comte vient enlever la femme, le lazzarone vient en finir avec le mari. Déjà l'amant s'est glissé jusqu'à la chambre de sa maîtresse, lorsque le cri d'un homme qu'on égorge l'arrête. Il va fuir? Non : il appelle au secours; toute la maison est bientôt sur pied; il n'y a pas assez de flambeaux pour éclairer le visage d'un amoureux qui s'avise de crier à la garde lorsqu'il était venu pour tout autre chose. Birbone, arrêté, paraît flanqué de deux sbires; un juge survient et interroge le prisonnier. Il paraît que l'excellent Birbone n'a pas bien dérouillé son couteau, car il a manqué son coup, ainsi qu'on peut s'en convaincre en voyant le baron s'avancer à son tour. Le vieillard a été égratigné tout au plus. Sa fureur éclate de nouveau quand il aperçoit le sigisbé de sa femme, la nuit, dans sa maison, ressemblant à un sauveteur qui convoite le prix Montyon. Un trait de folie haineuse se glisse derrière son crâne d'époux prédestiné : il déclare méchamment que le comte Gabriel est son assassin. Gaëtana réclame, elle va se perdre pour rendre hommage à la vérité; mais le comte confirme le faux témoignage du Barbe-Bleue napolitain, il endosse la responsabilité du crime et prend héroïquement le chemin de l'échafaud. Cette *vendetta* conjugale est grosse d'émotions; elle aurait été une bonne fortune entre les mains d'un maître; M. About n'en a rien fait, ou à peu près. Le premier venu parmi les charpentiers de l'Ambigu en eût tiré ce que la situation comportait si naturellement : la terreur, l'accent pathétique que réclamait une si tragique aventure. La pièce languit et s'efface au moment même où elle est appelée à faire preuve de virilité. Deux mois s'écoulent. Gabriel est condamné mort. L'échafaud se dresse sous les fenêtres de Gaëtana. De grands personnages ont sollicité la grâce du prétendu coupable, mais le roi ne l'accordera qu'à la demande du baron. Gaëtana, en proie à une douleur inexprimable, use comme dernière ressource d'un artifice tout féminin : elle cherche à attendrir le farouche baron en feignant l'amour. La crédulité par trop bonasse avec laquelle le mari accueille ses caresses tardives blesse au lieu de toucher. Dès les premières paroles, sa figure s'épanouit, il croit à une nouvelle édition de la lune de miel et tire des plans de félicité conjugale. C'est encore le héros de Molière s'adoucissant pour ramener Agnès. Nous assistons à la scène IV du Ve acte de l'*Ecole des femmes :*

Eh bien! faisons la paix, va, petite traîtresse.
Je te pardonne tout et te rends ma tendresse.
Considère par là l'amour que j'ai pour toi,
Et, me voyant si bon, en revanche aime-moi.
. . . .
Sans cesse, nuit et jour, je te caresserai,
Je te bouchonnerai, baiserai, mangerai.

« Jusqu'où la passion peut-elle faire aller! » s'écrie l'Arnolphe de Molière; mais le baron est frotté d'entêtement, il cesse de jouer aux jeux innocents de l'amour sitôt que madame dépose le corsage à la vierge de la naïve Agnès et lui montre un peu trop qu'elle sait comment l'esprit vient aux filles. En voyant la pétition au roi que sa femme lui apporte à signer, ses gros yeux s'apprêtent à sortir de leur orbite, sa voix éclate de nouveau. Il est du pays où la haine est vivace, et il le prouve en ne cédant pas à Gaëtana; il ne cède pas davantage à Birbone, qui vient le menacer d'aller se dénoncer lui-même pour se passer la satisfaction de l'envoyer expier sur les galères du roi sa déposition calomnieuse et le bras qu'il lui a cassé! De fait, il tient parole ce brave lazzarone, et, au dernier acte, le comte Gabriel est rendu à la liberté; son dénonciateur, convaincu de faux témoignage, attend sous les verrous l'arrêt de la justice, mais ses cheveux blancs le font acquitter. Il revient à sa villa surprendre une dernière fois les deux amants, qui roucoulaient déjà l'amour à plein gosier, et il meurt en maudissant son grand âge et sa décrépitude. « Cette mort de convention ne touche guère, a dit M. Paul de Saint-Victor; elle est factice et préméditée. Rien de moins dramatique encore que ce remue-ménage d'échafauds démolis et de prisons fermées et rouvertes : la hache était en fer-blanc et les verrous ne fermaient pas. C'est à ce dénoûment surtout qu'éclate le défaut saillant du drame de M. About : il ne paraît pas convaincu des péripéties qu'il raconte; il a trop d'esprit pour avoir la foi. » La foi! voilà, en effet, ce qui échappe à M. About, causeur vif et léger, plein de malice, mais à qui l'émotion fait défaut, l'émotion qui seule crée les œuvres immortelles. « La corde pathétique manque à son violon léger et moqueur; elle ne rend pas sous son doigt, » a dit finement le critique de la *Presse*. Rien n'est plus vrai, et les amis de ce frivole gazetier, qui touche à tout de sa plume d'enfant terrible, l'ont proclamé trop tôt l'héritier du philosophe de Ferney : de faciles succès l'ont gâté, de justes remontrances en ont fait un pamphlétaire rageur. Pourquoi vient-il mêler sa voix aiguë et stridente aux débats dramatiques? Oh! que ces hommes légers, qui, parce qu'on accueille en souriant leurs bons mots, croient occuper une si large place en ce monde, tombent parfois lourdement! Petits grands hommes, ils déclarent que leurs écarts mêmes sont des traits de génie! Mais nous n'avons pas à faire ici le procès d'un homme qui, pour être d'une faiblesse d'écolier en matière de théâtre, n'en a pas moins comme publiciste beaucoup de verve et de talent; nous avons à dire seulement notre opinion sur *Gaëtana*, œuvre fort contestable, mais qui ne méritait pas le vacarme qui l'a étouffée : *Gaëtana* est une fille qui est venue répondre des torts de son père.

Le sujet de *Gaëtana* se trouve dans une nouvelle de Charles de Bernard : l'*Innocence d'un forçat*. M. About l'a enveloppé du manteau italien, et l'a placé dans la romanesque patrie où la passion vous guette sans relâche, où le drame rugit et soupire aux accords de la guitare, où les baisers et les coups de couteau se donnent et se reçoivent dans la pâleur des nuits; mais en émigrant vers le golfe napolitain, l'aventure aurait dû changer d'époque. En la reculant de quelques siècles, elle rentrait dans son cadre, elle avait pour elle la perspective et la vraisemblance. Le baron del Grido, rébarbatif comme un tyranneau du moyen âge, est égaré dans notre civilisation, et semble cousin germain de ce Nello delle Pietra, chanté par le Dante, qui, soupçonnant sa femme, l'emmena au fond des Maremmes et l'enferma dans une vieille tour ouverte aux quatre vents de la fièvre. Seulement notre mari, bâclé de pièces et de morceaux, pose mal pour son portrait : sa physionomie s'altère à chaque instant; à chaque instant, le petit violon de l'auteur vient le détourner de sa marche inflexible; à chaque instant, le doigter sarcastique et frivole de M. About lui fait commettre des anachronismes; constamment il flotte entre deux types qui le réclament tour à tour sans parvenir à le fixer : sera-t-il dieu ou cuvette? sera-t-il un seigneur féodal ou un électeur de 1860, un tyran de Lucques ou un tyran du Marais, Barbe-Bleue ou Arnolphe, Framboisy ou Prudhomme? Est-il oui ou non bardé de fer sous son frac de la *Belle Jardinière?* Voilà ce qu'on ne peut savoir, ce qu'on ne saura jamais, ce que l'auteur n'a pas eu le pouvoir de nous révéler. Cet ogre fourvoyé dans un contrat se promène dans notre siècle comme un loup dans une cage de fer, et la pièce s'essouffle à lui crier : « Pourquoi t'es-tu marié si tard? Tu n'as que ce que tu mérites, mon gaillard. Allons, fais le bonheur de ces deux jeunes gens en rendant ta femme veuve. » Pauvre pièce, quel cadre mesquin on lui a fait! Elle aspire au donjon roman, aux cuissards d'acier, au style shakspearien, et on la loge dans une villa bâtie d'hier; on commande ses habits chez Dusautoy, et le petit violon de M. About lui grince le quadrille des *Lanciers*. Il en résulte pour le spectateur un embarras extrême; se moque-t-on de lui ou bien est-on sincère? Il en résulte également une froideur qui jure étrangement avec ce soleil voisin du Vésuve qui éclaire la pièce sans l'échauffer. La platonique Gaëtana vous pèse; on ne sait ce qu'il faut penser d'elle, tant sa flamme est subtile. Une femme franchement amoureuse et hardiment coupable vaudrait cent fois mieux que cette rouée séraphique qui raffine comme une dévote, épilogue comme un casuiste, et jette son cœur à l'amant en abandonnant son corps à l'époux.

Telle est cette pièce autour de laquelle tant de bruit a été fait. Il n'y avait rien, mais absolument rien dans les cinq actes qui pût exciter tant de courroux contre l'auteur; aucune idée nouvelle qui fût le prétexte d'une lutte; point de question d'art qui mît aux prises deux écoles. M. About ne répétait que ce que d'autres avaient dit, et souvent mieux, avant lui; à peine sa pièce prouvait-elle qu'un homme de talent peut encore réussir à demi dans les genres qui conviennent le moins à sa nature superficielle. Ce n'est point, en effet, l'essai dramatique intitulé *Gaëtana* qui a été jugé, condamné, exécuté, pendant quatre soirées de suite, au milieu de violences inouïes; c'est le tirailleur téméraire qui avait osé poursuivre de ses traits aussi importuns qu'inoffensifs des partis religieux et

politiques qui ont la haine bien autrement chevillée au corps que le baron del Grido; c'est le littérateur trop heureux, à qui les succès du romancier et du chroniqueur, portés avec trop peu de modestie, ont attiré des inimitiés nombreuses; c'est la sentinelle perdue des divers corps d'armée qui affichent le millésime 1789, cognant un peu étourdiment les vitres des vaincus, enfonçant les épingles légères de son esprit dans la soutane cléricale; c'est le coureur d'aventures que pas un parti en somme ne pourrait se flatter de compter parmi ses défenseurs à toute épreuve; c'est enfin l'homme qui tour à tour a tiré sa poudre aux moineaux de la réaction légitimiste, tapi derrière les colonnes de journaux qui semblent s'exclure au premier abord, prêtant sa malice au *Moniteur*, demain à l'*Opinion nationale*, après-demain au *Constitutionnel*, puis revenant à l'*Opinion* sans cesser de battre les bois touffus de l'Etat, muni du permis de chasse du *Moniteur*. Toutes les colères, toutes les déceptions, toutes les haines se sont donné rendez-vous au parterre de l'Odéon et, chacun sifflant pour son propre compte, cela a donné lieu au concert le plus discordant, le plus arbitraire, le plus blâmable, mais le mieux motivé peut-être qui jamais se soit entendu. Les uns ont hué la plume qui voltige autour des idées révolutionnaires sans dire en définitive ce qu'elle veut en politique; les autres ont cassé les banquettes sur le dos du spirituel adversaire du droit divin, du pouvoir temporel et de l'intolérance; ceux-ci ont vengé Rome mise à nu par la *Question romaine;* ceux-là ont vengé la morale traitée trop lestement par l'écrivain dont toute la vie jusqu'alors se faisait remarquer par une unité négative et une indifférence singulière aux dogmes de la politique. Mais toute cette dépense de cris et de coups de poing était fort inutile : M. About, toute question d'amour-propre à part, dut se consoler à demi de sa mésaventure en regardant le ruban qui orne sa boutonnière, et il est retourné sautant à cloche-pied au *Constitutionnel*, qui était cause en partie de son infortune dramatique. De ce journal semi-officiel, s'adressant, en style de préfet disgracié, « à la foule des jeunes gens honnêtes qui se laisse quelquefois mener, » il s'est écrié : « Il se trouve, heureusement pour eux (les jeunes gens), que l'auteur est d'un caractère robuste, qui rebondit contre la haine, au lieu de s'y briser en éclats. Mais si j'étais un de ces esprits craintifs qu'un rien dégoûte de la vie; si j'étais allé me jeter à la Seine, du haut d'un pont, au lieu d'aller conter cette chaude soirée à ma mère, avouez, messieurs, que vous auriez fait une belle besogne. Ou si même j'étais dans un de ces embarras qui ne sont, hélas ! que trop fréquents dans la vie des hommes de lettres; si j'avais eu besoin du succès d'hier au soir pour déjeuner ce matin, vous auriez commis une cruauté gratuite et vous n'auriez pas eu l'excuse de la passion littéraire, car vous ne savez pas si la pièce est bonne ou mauvaise, bien ou mal écrite; vous avez toussé, sifflé et crié dès le commencement du premier acte ! » Chose particulière, cette sortie d'un auteur sifflé n'émeut pas plus que s'il s'agissait d'une lettre écrite à l'amant qui lui échappe par une dame aux camélias quelconque. On ne croit pas plus à M. About se jetant à la Seine qu'à Marco allumant un réchaud pour s'asphyxier. Son émotion sonne faux, ou plutôt il n'est pas ému, il est dépité, voilà tout, et essaye de le cacher. Il est surprenant que la passion aveugle à un tel point : quand M. About cesse de gouailler ou de déchirer, il tourne au Prudhomme; l'hypothèse qu'il met en avant d'un de ces embarras trop fréquents dans la vie des hommes de lettres n'est, d'ailleurs, placée là que pour les besoins du récit. Ne sait-on pas que les écrivains qui ont trois becs à leur plume n'attendent jamais après leur déjeuner du lendemain ? et lorsque M. About vient tenir un tel langage, ignore-t-il donc que, parmi ces mêmes spectateurs qui l'ont sifflé, il en est que des convictions plus arrêtées que les siennes empêcheraient de déjeuner du *Moniteur*, de dîner du *Constitutionnel* et de souper de l'*Opinion nationale?* Tout le monde ne peut pas être comme lui avec les vainqueurs, les demi-vainqueurs et les quarts de vainqueurs; tout le monde ne peut pas voltiger à travers la politique sur les ailes d'un bon mot, avoir un pied aux Tuileries, un autre au Palais-Royal; il est des hommes qui croient utile et moral de s'affirmer, dussent-ils en mourir, comme Baudin, et ils s'affirment et ils meurent, souvent obscurs, il est vrai, mais portant au cœur une idée, une idée nette, précise. Ceux-là ne crient pas : Vive la liberté ! pour faire enrager le maître ou le voisin, et parce que cela fait du bruit. M. About juge plus prudent de ne pas s'affirmer; il guerroie ici et là; il fait l'enfant, et les bonbons lui pleuvent de tous côtés. Est-ce à dire que les hommes dont nous venons de parler n'aient pas le droit de distinguer la jaquette à losanges de Carlin d'avec l'habit élimé du philosophe de Genève, les bons tours et les saillies du héros de la comédie italienne d'avec la grave austérité et la foi profonde de l'auteur du *Contrat social?* Ce droit, nous l'avons tous au fond de nos consciences. La seule concession que nous puissions faire à M. About, en tant qu'auteur dramatique, c'est de regretter avec lui qu'on ait sifflé *Gaëtana* sans l'entendre; en tant que polémiste, c'est autre chose, et quand il a des journaux à sa disposition pour tirailler sans trêve et sans merci sur Pierre et sur Paul, Pierre et Paul peuvent bien, sans grand dommage pour l'art, faire une fois par hasard des allumettes avec les petits bancs d'un théâtre et mettre leurs clefs au coin des lèvres. Il est de ces leçons qui, pour être brutales, n'en sont pas moins utiles. Elles rappellent, par exemple, à ceux dont le bonheur outrage la morale et la raison que la roche Tarpéienne est près du Capitole.

D'ailleurs, il semble que *Gaëtana* ait été fatalement se jeter entre les jambes des ennemis de l'auteur. M. About, après avoir mis quatre mois à l'écrire, la porta à la Comédie-Française, qui avait déjà donné, quelques années auparavant, asile à un malencontreux *Guillery* du même écrivain. Ce *Guillery*, reçu et joué avec empressement, monté avec une solennité inaccoutumée, avait abouti à une chute éclatante (v. GUILLERY). *Gaëtana* devait être la revanche de M. About, devant qui toutes les portes s'ouvrent à souhait dès ses premiers pas dans la carrière des lettres et du théâtre, de M. About que les puissants de toutes sortes favorisent au théâtre comme dans le journalisme et *ailleurs*. *Gaëtana* fut mise en répétition avec beaucoup de zèle et de talent. La pièce, admirablement montée, avait pour interprètes Geffroy, Got, Bressant, Monrose, Mirecourt et Barré, Mlle Favart et Mlle Riquier. Mais M. About, qui n'a jamais attendu, M. About qui n'a jamais eu à franchir ces barrières si souvent insurmontables qui arrêtent le talent à ses débuts, M. About trouva le temps long. La réussite l'a rendu impatient, fantasque et capricieux. Mlle Favart étant tombée malade, il perdit patience, et, sans tenir compte des études commencées par d'aussi excellents artistes, il passa les ponts et vint offrir son manuscrit à l'Odéon. Cette inspiration d'auteur nerveux et agacé portait sa leçon avec elle : il y a quelqu'un qui a la raillerie plus acérée que M. About, c'est le hasard; et cette fois le hasard se frottait les mains comme, le vicomte de Quévilly, lorsqu'il aiguisait une bonne malice au *Figaro*. Le public de la Comédie-Française est gourmé, blasé et sceptique; mais, en revanche, il ne siffle pas. M. About, écrivain blasé et sceptique, redoutait-il un auditoire qui ne s'émeut guère plus facilement que lui ? Il n'importe; la jeunesse des Ecoles lui parut un public plus traitable, et, les artistes de l'Odéon aidant, on devait lui tirer quelques bonnes larmes. La pièce fut répétée activement, et au bout de six ou sept semaines le rideau du second Théâtre-Français se leva sur elle. « J'ai vu, a écrit depuis cette soirée orageuse M. About, j'ai vu, vers les dernières répétitions, qu'une forte cabale s'armait contre la pièce. Et faut-il l'avouer? J'estime tant la jeunesse française que j'ai souri, au lieu de trembler. Quelques étudiants m'ont fait l'amitié de me mettre sur mes gardes; j'ai insisté pour que la police fût exclue de la représentation. On n'a pas voulu m'écouter; on a même arrêté une quinzaine de grands enfants qui avaient fait du bruit sans savoir pourquoi. A la première nouvelle de cet accident, j'ai couru les réclamer, comme s'ils avaient été de mes amis, et je les ai fait rendre à la liberté sur l'heure. »

De nombreuses arrestations furent faites en effet et des escouades de sergents de ville balayèrent avec plus ou moins de *douceur* les couloirs de l'Odéon et les abords du théâtre, ce qui n'empêcha pas les siffleurs de se répandre par bandes dans Paris et d'aller sous les fenêtres mêmes de M. About effectuer un charivari carnavalesque. A la deuxième représentation, la police, avec ou sans uniforme, eut son représentant dans toutes les loges, à toutes les places, et la moindre tentative de sifflet se vit à l'instant étouffée; mais les enragés combattants tournèrent la difficulté et empêchèrent la représentation par toutes sortes de moyens qu'il était impossible de réprimer. On était en janvier, mois fertile en rhumes et coryzas : ne pouvant siffler, on toussa, on cracha, on éternua, on bâilla, on s'étira; les uns éclataient en sanglots, les autres éclataient de rire, si bien que l'héroïsme des acteurs, bien qu'il fût renforcé de tous les hommes valides de la rue de Jérusalem, ne put tenir au delà de quatre représentations.

Au théâtre de Montparnasse, *Gaëtana* subit le même sort. Dans les départements, une levée en masse se fit contre elle. A Lyon, à Marseille, et jusque dans les petites villes, elle expira sous les sifflets et donna lieu aux désordres les plus graves. Mais ce fut en province surtout que le parti clérical montra sa haine envers l'auteur de la *Question romaine*. Les clefs de toutes les sacristies donnèrent la note à ces bons messieurs de la Société de Saint-Vincent de Paul qui, avec une unanimité parfaite, gagnèrent des indulgences aux dépens de M. About.

La question de *Gaëtana* a donné lieu, comme les grandes questions politiques, à la publication de nombreux articles de journaux et de quelques brochures. Il en est une surtout qui a résumé le débat avec une certaine impartialité : *M. About et la Jeunesse des Ecoles*, ou *Deux mots sur l'échauffourée du 3 janvier* 1862, par un voisin de l'Odéon (Dentu, 1862, in-8°, 32 pages). Elle a pour épigraphe ce mot un peu altéré de Paul-Louis Courier : « Les *dévots* te tueront. » Il y est bien établi que l'étouffement de *Gaëtana* a été l'œuvre de l'intervention, irréfléchie peut-être, mais toute-puissante, de la jeunesse des Écoles. Cette intervention des étudiants dans une manifestation contre-révolutionnaire, l'auteur la regrette, nous la regrettons aussi; mais que prouve-t-elle, sinon que M. About a su se créer des inimitiés dans deux camps bien différents? Il a blessé le parti clérical par ses attaques et le parti libéral par ses gambades: le premier le redoute, le second le désavoue. « Le grand malheur de l'auteur de *Gaëtana*, dit l'écrivain anonyme de la brochure, n'est pas d'être tombé, mais d'être tombé avec une œuvre ordinaire; ce serait une consolation d'être sifflé avec une œuvre capitale : l'avenir pourrait du moins vous venger. » Mais M. About ne croit pas avoir fait une œuvre ordinaire. Il a longtemps espéré que sa pièce lasserait la cabale et se relèverait. *Gaëtana* était morte pour tout le monde qu'elle ne l'était pas encore à ses yeux. Le critique qui enregistre les auteurs tombés peut décidément répéter ce mot d'un sergent qui ramassait les morts sur un champ de bataille : « Si on les écoutait, ils diraient tous qu'ils ne sont que blessés. » — Il nous reste un mot à ajouter : l'auteur de *Gaëtana* a eu un collaborateur avoué, M. de Najac; mais, en présence des orages de la représentation, le nom seul de M. About a été livré au public. Quelques jours plus tard, une petite comédie destinée à accompagner *Gaëtana*, et intitulée *Vente au profit des pauvres*, fut donnée par les deux collaborateurs au même théâtre, et cette fois le nom seul de M. de Najac parut sur l'affiche : celui de M. About était devenu trop terrible.

GAETANI, illustre famille de Rome, issue des princes lombards de Gaëte. Elle a compté au nombre de ses membres Benoît Gaetano, qui fut pape, en 1294, sous le nom de Boniface VIII, et s'est divisée en différentes branches, d'où sont sortis les ducs de Trajetto, de Laurenzano et de Sermoneta. Les principaux membres de cette famille sont les suivants. — Honorat GAETANO, comte de Fondi au XIVe siècle, était gouverneur de la campagne romaine lorsque Urbain VI fut élevé à la papauté. Ce pontife destitua Gaetano, et refusa de lui payer une somme de 20,000 florins qu'il avait prêtée à son prédécesseur. Pour s'en venger, le comte de Fondi, d'accord avec Jeanne de Naples, parvint à soulever contre le pontife un grand nombre de cardinaux mécontents, leur fit embrasser sa cause sous le prétexte des intérêts de la religion, et les amena à élire, à Fondi, un nouveau pape, Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII (1378). Cette élection donna lieu au schisme qui divisa la chrétienté jusqu'en 1417. — Antoine GAETANO, patriarche d'Aquilée, mort en 1412, fut élevé à cette dignité en 1395, reçut le chapeau de cardinal en 1402, puis devint successivement évêque de Palestrina, de Porto, et archiprêtre de Latran. On a de lui un ouvrage intitulé : *Pro Ecclesiæ romanæ unione*. — Christophe GAETANO, comte de Fondi, frère du précédent, gagna la faveur du roi de Naples Ladislas, qui lui donna les titres de grand maréchal, de protonotaire et de logothète. Sous le règne de la reine Jeanne II, qui succéda à ce Ladislas, Gaetano fut nommé vice-roi de l'Abruzze (1419) et gouverneur d'Aquilée. Après la mort de Jeanne, il embrassa le parti d'Alphonse d'Aragon, et fut fait prisonnier par les Génois dans une bataille navale livrée en 1435. — Honorat II GAETANO, fils du précédent, mort en 1489, fut du nombre des seigneurs qui demandèrent à Alphonse d'Aragon de choisir pour successeur son fils naturel Ferdinand, et seul il resta fidèle à ce dernier lorsque, après la défaite de Sarno (1460), il se vit abandonné de tous les seigneurs de la Campanie. — Honorat III GAETANO, prit le titre de duc de Trajetto en 1497, et fut dépouillé de ce duché, ainsi que de Fondi, par Charles VIII, qui en fit don aux Colonna. Pour le dédommager de ces pertes, Ferdinand le Catholique lui donna la principauté d'Altamure en 1507. — Honorat IV GAETANO, duc de Sermoneta, se signala par son courage à la bataille de Lépante (1571), puis servit en Espagne en 1590 et devint chevalier de la Toison d'Or. — Boniface GAETANO, fils du précédent, mort en 1607, fut évêque de Cassano, archevêque de Tarente, reçut le chapeau de cardinal en 1605, et devint légat de la Romagne. On a de lui des sermons et des comédies. — Pierre GAETANO, duc de Sermoneta, se rendit en France à l'époque de la Ligue, se fit remarquer par sa valeur comme mestre de camp dans l'armée napolitaine (1590), et fut nommé commandant de la compagnie des gardes dans le corps d'armée que Grégoire IV avait résolu d'envoyer au secours de la Ligue. S'étant rendu en Suisse, il y fut retenu comme otage des sommes dues aux troupes, et dont son oncle, le célèbre cardinal Henri Cajetan (Gaetano), s'était porté caution. Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'il recouvra sa liberté. — Alphonse GAETANO, duc de Laurenzano, mort en 1645, fut un homme de guerre intrépide. Il combattit dans les rangs des Espagnols, se conduisit de la façon la plus brillante au siége et à la prise de Lérida (1644), qui était alors entre les mains des Français, fut fait prisonnier, l'année suivante, à la bataille de Ségia, et mourut peu après de ses blessures. — François GAETANO, duc de Saint-Marc, né en 1652, mort en 1716. Il prit part à une conjuration qui eut lieu à Naples après l'avénement de Philippe V, parvint à s'échapper et fut condamné à mort par contumace; mais, lorsque les impériaux se furent emparés de Naples, il revint dans sa patrie et fut remis en possession de tous ses biens qui avaient été confisqués.

GAETANO (Jean), pilote italien du XVIe siècle. Il était entré au service de l'Espagne, lorsqu'il fut attaché, en qualité de pilote, à l'expédition qui, sous les ordres de don Ruy Lopez de Villalobos, quitta le Mexique en 1542 pour se rendre aux Moluques. La flottille espagnole découvrit, pendant la traversée, de nombreuses îles désertes ou habitées, l'archipel *del Rey*, l'archipel *del Coral*, aux côtes hérissées de corail, l'archipel de *los Jardines*, au riant aspect (faisant partie des Carolines) etc. Villalobos prit ensuite possession, au nom de l'Espagne, de l'île *Cæsarea Caroli* (aujourd'hui Luçon), de l'île *Saragan*, où il eut à livrer un combat aux indigènes, et arriva enfin à *Gilolo* ou *Halamahera*, la plus grande des Moluques. Les Espagnols firent un traité avec le chef de cette île, puis se rendirent à Tidor, où ils eurent à subir de nombreuses avanies de la part des Portugais, qui voulaient rester maîtres de ces parages. Bientôt il ne leur resta plus qu'un seul navire, le *San-Juan*, sur lequel ils gagnèrent Timor, dans l'archipel de la Sonde. Le roi de Koupang leur offrit de leur donner un vaisseau neuf pour retourner en Espagne, s'ils consentaient à combattre avec lui contre les Portugais; mais Villalobos préféra s'en remettre à la générosité de ces derniers, qui le transportèrent avec ses compagnons à Malacca. L'habileté dont Gaetano avait fait preuve pendant cette expédition lui valut, de la part des Portugais, de brillantes offres pour entrer au service de leur roi; mais il ne voulut point les accepter. De retour en Europe, il écrivit la relation de son voyage, qui a été publiée, sous le titre de *Relation de J. Gaetan, pilote castillan*, dans *Raccolta delle navigazioni e de' viaggi*, de Ramusio.

GAETANO (Henri), cardinal italien. V. CAJETAN.

GAETANO (Octave), écrivain italien. V. CAJETAN.

GAETANO ou **GAETANI** DELLA TORRE (le comte César), poëte et antiquaire italien, né à Syracuse en 1718, mort dans cette ville en 1808. Egalement versé dans la connaissance des langues anciennes, de la philosophie, des sciences physiques, de la littérature et de la musique, le comte César Gaetano compléta son instruction si variée en passant plusieurs années, à Naples et à Rome, dans la société des hommes les plus distingués. De retour dans sa ville natale, il s'attacha d'une façon particulière à l'étude des antiquités de son pays, et bientôt il entreprit à ses frais des fouilles qui furent aussi fructueuses qu'importantes. C'est ainsi qu'il découvrit, dans les ruines de l'ancienne Syracuse, les restes d'un théâtre, d'un arsenal, des aqueducs, des bains, des vases, des médailles, des statuettes, des diptyques, etc. Il forma, de tous les objets qu'il put recueillir, un important musée, et écrivit de nombreuses et intéressantes notices sur ses découvertes les plus curieuses. Gaetano se mit ensuite à fouiller les archives publiques, et en tira un précieux recueil de diplômes et de chartes concernant les priviléges accordés à la ville de Syracuse sous la domination des Arabes, des Normands, des Aragonais, de Frédéric de Souabe, dans le but d'opposer des titres authentiques aux prétentions du pouvoir. Il publia en même temps un volume d'inscriptions qui avaient jusqu'alors échappé aux archéologues, et aida puissamment le prince de Biscari à former le musée d'antiques le plus riche de la Sicile. Mais Gaetano ne fut pas seulement un savant archéologue : il expliqua, à l'aide des théories sur la réflexion et la réfraction de la lumière, certains phénomènes qui se produisent sur les bords du lac Naftia; il écrivit des églogues et des poésies lyriques remarquables par l'élégance du style; il traduisit en vers italiens des odes d'Anacréon, des idylles de Théocrite, de Bion, de Moschus, etc. Outre un grand nombre de mémoires, on a de lui : *Vestigj di Siracusa antica illustrati* (2 vol. in-fol.); *Privilegj di Siracusa* (in-8°); *Raccolta d'inscrizioni antiche* (in-8°), ouvrages restés manuscrits; *Opticarum quæstionum dissertationes* (Palerme, 1754, in-4°); *Eglogghe pescatorie* (1787, in-4°); *I doveri dell' uomo, poema* (1790, in-8°).

GAËTCH, divinité des Kamtschadales, qui règne dans le lieu souterrain où les hommes habitent après leur mort s'ils se sont purifiés. Elle a pour emblème le feu.

GAËTE, autrefois *Cajeta*, ville d'Italie, près de Caserta, à 70 kilom. N.-O. de Naples, sur le golfe de son nom, formé par la mer Tyrrhénienne; 16,344 hab. Place forte, défendue par une forteresse très-importante; évêché. Petit port de commerce. Ses vergers de citronniers et d'orangers lui donnent un aspect ravissant. On y remarque quelques édifices dignes d'attention. La cathédrale renferme un tableau de P. Véronèse, l'étendard offert par Pie V à don Juan d'Autriche, général des armées chrétiennes à Lépante, et un très-beau vase antique en marbre de Paros, servant de fonts baptismaux. Le bord de ce vase est entouré d'une guirlande de pampres; sur le corps se voit le jeune Bacchus, que Mer-

cure remet, au moment de sa naissance, entre les bras d'Ino. Une troupe de satyres et de bacchantes l'accompagne. Ce magnifique vase est d'un travail achevé et digne des plus beaux temps de la Grèce. La citadelle, flanquée de tours et bâtie dans une position élevée, était la clef de l'ancien royaume de Naples. On y voit le tombeau du fameux connétable de Bourbon, qui quitta le service de la France pour s'attacher à Charles-Quint. Sur le point le plus élevé du promontoire de Gaëte, s'élève la *Torre d'Orlando*, tour de Roland, qui est l'ancien tombeau de Lucius Munatius Plancus. Au-dessus de la porte est gravée une inscription latine qui retrace les principales circonstances de la carrière publique de Munatius Plancus. Il faut citer aussi, parmi les autres vestiges d'antiquités de Gaëte, une colonne à douze faces, sur lesquelles sont gravés les noms des douze vents en grec et en latin. On montre encore, sur le bord de la mer, l'endroit où saint François prêchait avec tant d'onction et de douceur, que les poissons, pour l'entendre, mettaient la tête hors de l'eau, et la *Rocca Spaccata*, rocher qui, dit-on, se fendit de douleur, à la mort de Jésus-Christ. Entre les deux parties de ce rocher, qui a été fendu par quelque grande commotion terrestre, on a pratiqué un escalier qui descend à une chapelle très-vénérée des gens de mer. On fait voir sur un des côtés du rocher la forme d'une main imprimée dans la pierre, résultat d'un miracle arrivé pour convaincre un incrédule, qui ne croyait pas plus que ce rocher se fût fendu à la mort du Sauveur qu'il ne croyait possible d'imprimer la forme de la main sur la pierre en l'y appliquant. Le souvenir de ce miracle est conservé par le distique suivant, gravé au-dessous de l'empreinte en question :

Improba mens verum renuit quod fama fatetur;
Credere at hoc digitis saxa liquata probant.

Le port de Gaëte, garanti des vents du midi, du couchant et du nord, est en demi-cercle, revêtu de beaux quais, avec quelques ouvrages avancés du côté de la mer.

Gaëte fut fondée, dit-on, par Enée, en l'honneur de sa nourrice Cajeta, qui mourut sur ce rivage :

Tu quoque littoribus nostris, Æneia nutrix,
Æternam moriens famam, Cajeta, dedisti.
(*Énéide*, VII, 1 et 2.)

Quoi qu'il en soit, cette ville exista longtemps avant Rome, et servit à toutes les époques de résidence aux Romains les plus distingués. Son port, que Cicéron mentionne, fut considérablement agrandi, vers l'an 145 de notre ère, par ordre d'Antonin le Pieux. Elle tomba, comme le reste de l'Italie, au pouvoir des Ostrogoths à la fin du v^e siècle, des Grecs au milieu du vi^e, et resta sous la domination de l'empire byzantin pendant l'occupation de la péninsule par les Lombards. Soumise de nom à Constantinople, Gaëte ne tarda pas, sous ses gouverneurs, à devenir de fait une république indépendante, qui se trouva enclavée pendant quelque temps dans l'empire de Charlemagne. Vainement attaquée par les Sarrasins en 846, elle fut prise par les Normands du duché de Pouille au commencement du xii^e siècle, et suivit dès lors les destinées du royaume de Naples. Occupée par surprise, en 1435, par Alphonse V, roi d'Aragon, qui y avait d'abord été fait prisonnier avec ses deux frères, elle fut fortifiée par ordre de ce prince, et plus tard considérablement agrandie par Charles V. Cette ville a été depuis lors le théâtre de nombreux faits d'armes : en 1702, elle fut assiégée par les Autrichiens; en 1734, elle résista pendant quatre mois aux efforts réunis des Français, des Espagnols et des Sardes; en 1799, elle fut prise, presque sans coup férir, par le général français Rey, puis, en 1806, par les soldats du roi de Naples, Joseph Bonaparte. Les Autrichiens s'en emparèrent en 1815, et elle fit depuis partie du royaume de Naples jusqu'en 1860. En 1848, elle servit d'asile pendant quelque temps au pape Pie IX, expulsé de Rome par le mouvement révolutionnaire; enfin, en 1860, elle fut le dernier refuge de la monarchie bourbonienne expirante, et tomba sous les coups de l'armée italienne. C'est la patrie du pape Gélase II et du cardinal Cajetan.

GAËTE (golfe de), vaste baie de 15 kilom. de profondeur sur 4 kilom. de largeur, formée par la mer Tyrrhénienne sur la côte occidentale de l'Italie méridionale. C'est dans ce golfe, qui baigne la ville de son nom, que se jette le Garigliano.

GAËTE (duc DE), homme d'Etat et financier français. V. GAUDIN.

GÆTULIA, contrée d'Afrique, au N. de la Numidie. V. GÉTULIE et GÉTULES.

GAFARRON s. m. (ga-fa-ron). Ornith. Nom catalan du venturon ou serin d'Italie. ‖ On dit aussi *gafarrou* ou *gafarru*.

GAFET s. m. (ga-fè). Moll. Nom d'une coquille bivalve du genre donace.

GAFFAREL (Jacques), orientaliste et écrivain mystique français, né à Mannes (Provence) en 1601, mort en 1681. Il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en droit canon à Paris, s'appliqua particulièrement alors à l'étude des langues orientales, et devint bibliothécaire du cardinal de Richelieu, qui l'envoya en Italie (1626) pour y chercher des livres et des manuscrits rares. En même temps, Gaffarel s'occupa beaucoup des ouvrages des rabbins, de la science cabalistique, et publia, en 1629, ses *Curiosités inouïes,* ouvrage qui fut condamné par la Sorbonne et qui lui valut de virulentes attaques. En 1632, il retourna à Rome, passa ensuite à Venise, se rendit de là en Grèce, visita les côtes d'Asie, puis revint en France, où il devint aumônier du roi, prieur de Saint-Gilles, abbé de Sigonce en Provence, et alla terminer ses jours dans ce monastère. Si l'on en croit Bayle, Gaffarel avait été chargé par Richelieu de faire tous ses efforts pour amener la réunion des communions chrétiennes, ce qui le fit accuser d'émettre dans ses sermons des propositions favorables au protestantisme. Il a composé un assez grand nombre d'ouvrages où l'on trouve plus d'érudition que de jugement. On lui reproche surtout d'avoir apporté beaucoup trop de crédulité dans l'étude de la science cabalistique, qu'il avait entreprise dans le but d'en montrer l'inanité. Nous citerons parmi ses écrits : *Abdita divinæ Cabalæ mysteria, contra sophistarum logomachiam defensa* (Paris, 1625, in-4°); *Curiositates inauditæ de figuris Persarum talismanicis* (Hambourg, 1629, in-8°); *Dies domini sive de fine mundi* (1629); *Mariales gemitus* (1638), etc.

GAFFARELLI (Gaétan), célèbre sopraniste italien. V. CAFFARELLI.

GAFFE s. f. (ga-fe — Quelques-uns rapportent ce mot au celtique : gaëlique *gaf*, bas breton *gwâf*, crochu. On a indiqué aussi, et c'est là sans doute la véritable origine, le nom germanique de la fourche : ancien allemand, *kapala, gabala;* ancien haut allemand, *gabala;* scandinave, *gaffal*, etc.). Mar. Perche munie d'un croc de fer à deux branches, qui sert à pousser un bateau au large ou à le faire arriver près du quai.

— Dans l'argot des marins, *Faire une* GAFFE, Faire une sottise. ‖ *Voir la terre au bout d'une* GAFFE, Rester à bord. ‖ *Avaler sa* GAFFE, Mourir.

— Pêche. Croc dont on se sert pour tirer à terre les gros poissons.

— Comm. Espèce de morue verte.

GAFFE s. m. (ga-fe). Techn. Vase servant à transporter le sel dans une saline.

GAFFÉ, ÉE (ga-fé) part. passé du v. Gaffer : *Poisson* GAFFÉ.

GAFFEAU s. m. (ga-fô — rad. *gaffe*). Petite gaffe.

GAFFER v. a. ou tr. (ga-fé — rad. *gaffe*). Pêche. Accrocher avec une gaffe : GAFFER *un gros poisson.*

GAFFORI (Giovan-Pietro), patriote corse, né à Corte (Corse) vers 1710, mort assassiné en 1753. La famille Gaffori descendait d'une famille de Caporali fort bien apparentée dans l'île; mais Giovan-Pietro était destiné à effacer toute sa gloire passée en l'absorbant dans la sienne. Après de bonnes études faites à l'université de Rome, où il prit le bonnet de docteur, Gaffori revint dans sa patrie, où il exerça pendant quelque temps la profession de médecin. Transporté très-jeune loin de sa patrie, élevé dans un milieu tout italien, ne connaissant que par les relations intéressées de ceux qui l'entouraient le caractère de la lutte que la Corse soutenait contre Gênes, Gaffori, à son retour dans son pays, voulut être médiateur entre les deux partis, ne cachant pas sa sympathie pour Gênes; mais un court séjour lui suffit pour voir dans sa vraie nature l'oppression qui pesait sur ses compatriotes, et, du jour où la lumière se fit en lui, il devint un des plus chauds partisans de l'insurrection. C'est avec lui, le chanoine Orticoni et Ceccaldi, que le roi Théodore entama les négociations relatives à son arrivée dans l'île. Il paraît peu probable que Gaffori se soit laissé séduire par les brillantes promesses de secours que faisait le futur roi dans ses proclamations; pour un esprit aussi juste et aussi froid que Gaffori, Théodore n'était qu'un drapeau sous lequel se rangeraient tous les partis dans un unanime désir de liberté, ce drapeau n'appartenant à aucune des fractions de l'île et la représentant plutôt tout entière. Théodore se l'attacha; il le créa comte et secrétaire d'Etat et, pendant son absence, président du conseil de régence. Ce ne fut pas la faute de Gaffori si cette royauté ne fut qu'éphémère; sans vues bien arrêtées sur son nouveau pouvoir, Théodore s'était embarqué dans une entreprise avec l'insouciance et la témérité d'un aventurier, sans en calculer les conséquences; aussi, au bout de cinq mois, malgré les conseils de Gaffori qui, lui, ne désespérait pas du salut de la patrie, Théodore quitta la Corse. Quelques mois encore, Gaffori se servit de son nom pour retenir autour de ce trône vide l'élan de la population; mais la nouvelle de la honteuse incarcération du roi Théodore lui rendit ce rôle désormais impossible. Les Corses cependant n'abandonnèrent pas Gaffori, et, en 1745, ils le nommèrent protecteur de la patrie, général en 1746, et comme récompense du zèle et du courage avec lesquels il avait dirigé la lutte contre Gênes, il fut, en 1753, nommé chef suprême de l'insurrection corse. Dans les intervalles de la lutte, il défendait avec la plume les droits de son pays, il sollicitait l'appui de la France dans le but auquel il tendait, et, après chaque victoire, il cherchait à faire accepter par l'Europe la Corse comme royaume libre et indépendant. Digne précurseur de Paoli, tout entier consacré à son œuvre de régénération, ardent, convaincu, éloquent, il était bien fait pour réveiller le patriotisme de ses concitoyens et préparer l'œuvre de Paoli. Chassés de toutes parts, réduits à quelques places maritimes, les Génois, désespérant de l'appui de la France, qu'ils sollicitaient de leur côté, et qu'ils ne voulaient pas encore au prix auquel ils le demandèrent en 1768, ne trouvèrent d'autre remède que de faire assassiner leur infatigable ennemi. Un lâche, Romei, de Corte, dont le seul grief était une prétendue usurpation faite par Gaffori sur une de ses propriétés, se chargea de la vengeance, et, le 2 octobre 1753, au moment où Gaffori entrait au couvent de Corte, six coups de feu l'étendirent mort sur la place.

Les seuls reproches que l'on ait adressés à Gaffori sont son ambition et son avarice. Il a laissé en manuscrit une *Histoire des révolutions de l'île de Corse.* — M^{me} GAFFORI était en tout point digne de son mari et mérite de figurer au nombre des héroïnes de l'histoire. Pendant une absence du général, les Gênois voulurent forcer son palais et enlever sa femme. M^{me} Gaffori réunit quelques Corses, s'approvisionna de vivres, de munitions de guerre, et se barricada dans sa demeure. Le siége dura plusieurs jours. Les assiégés, voyant leurs rangs s'éclaircir, parlèrent de se rendre. M^{me} Gaffori fit descendre un baril de poudre dans une des salles basses, et là, une mèche allumée à la main, elle déclara qu'elle ferait sauter la garnison si elle parlait de se rendre. On la savait capable de tenir parole, et la défense continua. Le général vint heureusement les délivrer. En 1756, Paoli, dans sa lutte contre les Matra, fit enlever M^{me} Gaffori, et ne la rendit qu'en échange des prisonniers de son parti. Le fils unique de Gaffori devint cependant plus tard un des lieutenants les plus dévoués de Paoli.

GAFFORINI (Elisabeth), célèbre cantatrice italienne. Elle brilla sur les théâtres d'Italie, d'Espagne et de Portugal de 1790 à 1812, et, même en 1815, elle chantait encore à la Scala de Milan, dans une cantate composée pour l'arrivée de l'archiduc d'Autriche dans cette ville. Cette cantatrice, qui excellait surtout dans la musique bouffe, fut l'une des plus charmantes virtuoses du commencement du xix^e siècle. Sa voix de contralto souple et sonore montait au *fa* et descendait au *la*. Cette cantatrice se fit particulièrement admirer dans la *Dama soldato* de Federici, dans la *Ser Marc' Antonio* de Pavesi et dans *Il Ciabatino*. Les deux vers ci-après, qui se trouvent au bas d'un portrait de la Gafforini, gravé à Milan en 1805, témoignent de la grande sensation qu'elle produisait et comme femme et comme cantatrice :

La vedi o l'odi, eguale e il tuo periglio :
Ti vince il canto, e ti rapisce il ciglio.

« Vois-la ou entends-la, ton péril est égal : son chant te dompte et son regard te ravit. »

GAFORI ou **GAFORIO** (Franchino), en latin **Gaforius**, musicographe italien, né à Lodi en 1451, mort à Milan en 1522. Il embrassa l'état ecclésiastique, mais ne s'en occupa pas moins exclusivement de musique à Mantoue, à Venise, à Gênes, à Naples; se mit en relation, dans cette dernière ville, avec Guillaume Garnier, Tinctoris, etc.; y soutint, sur la théorie musicale, des discussions publiques dans lesquelles il montra la plus vaste érudition, puis alla successivement propager son art à Monticello, à Bergame et à Milan. Dans cette dernière ville, il devint maître de chapelle de la cathédrale (1484), premier chantre de la chapelle de Ludovic Sforce et professeur de musique des enfants de ce prince. Gafori jouit de son temps d'une grande célébrité et fit autorité sur toutes les questions d'érudition musicale. Ses principanx ouvrages sont : *Theoricum opus harmonicæ disciplinæ* (Naples, 1480, in-fol.); *Practica musicæ* (Milan, 1496); *Angelicum ac divinum opus musicæ materna lingua scriptum* (Milan, 1508, in-fol.); *De harmonia musicorum instrumentorum opus* (Milan, 1518, in-fol.).

GAFSA, ville de la régence de Tunis. V CAFSA.

GAGARIN, nom d'une famille princière russe, qui fait remonter son origine aux anciens Kniazes de Starodub, et qui a sa résidence à Moscou. Ses membres les plus connus dans l'histoire sont les suivants :

GAGARIN (Matthieu, prince), homme d'Etat russe, pendu en 1721. Successivement gouverneur de Nertchinsk (1703), président de la chambre de Sibérie (1707) et gouverneur de Moscou (1708), il fut appelé, en 1711, au gouvernement de la Sibérie. Après quelques années d'administration, il fut mis en accusation comme coupable de divers abus, et surtout de projets séditieux ne tendant à rien moins qu'à séparer la Sibérie de l'empire russe et à la constituer en principauté indépendante. Pendant son emprisonnement, qui dura deux ans, il fut, à diverses reprises, soumis aux plus cruelles tortures, mais ne fit aucun aveu. Finalement, il fut publiquement pendu à Saint-Pétersbourg, en présence de tous les membres de sa famille qu'on avait pu saisir, et qui étaient rangés au pied de l'échafaud. Son fils, qui, à l'époque du procès, servait à l'étranger dans la marine russe, fut dégradé, réduit au rang de simple matelot et privé de la fortune de son père, qui fut confisquée au profit du Trésor. — Un de ses descendants, le prince Gabriel GAGARIN, mort en 1807, passa de longues années à voyager à l'étranger, et remplit ensuite divers emplois importants dans l'administration russe. Il s'est fait connaître par quelques travaux littéraires qui ont été recueillis et publiés sous ce titre : les *Distractions de la solitude* (1813). — Son fils, le prince Paul-Gavrilovitch GAGARIN, né en 1777, mort en 1850, avait épousé la princesse Anna Lapouchine, maîtresse du tzar Paul.

GAGARIN (Alexandre-Ivanovitch, prince), général russe, mort en 1857. Il prit une part brillante aux combats du Caucase, notamment à l'expédition contre Dargo; devint, en 1847, gouverneur militaire de Kutaïs et, lors de l'explosion de la guerre de 1853, fut appelé au commandement des troupes de la frontière turque. Blessé grièvement au combat de Tcholok (16 juin 1854), et promu, peu après, lieutenant général, il reçut le commandement de la 18^e division d'infanterie, conduisit une colonne lors de la désastreuse attaque sur Kars (29 septembre 1855), et y reçut de nouvelles blessures si dangereuses, que l'on douta longtemps qu'il pût recouvrer la santé. Il se remit cependant, après un voyage aux eaux d'Allemagne, et reprit, en 1857, son poste à Kutaïs, avec le titre de gouverneur général. Chargé de ramener la province de Svonetie sous la dépendance immédiate de la Russie et d'envoyer à Tiflis le prince de cette province, Constantin Dadeschkalian, il fut surpris dans son château par ce dernier, qui le frappa de trois coups de poignard. Il mourut, cinq jours après, des suites de ses blessures.

GAGARIN (Paul-Paulovitch, prince), homme d'Etat russe contemporain. Nommé, en janvier 1858, membre du comité établi pour l'abolition du servage, il succéda, en 1864, au comte Bludof, comme président du conseil des ministres et du conseil d'Etat, mais dut céder, l'année suivante, ces dernières fonctions au grand-duc Constantin, auquel il a été adjoint cependant en qualité de suppléant. Le prince Gagarin jouit d'une grande influence auprès de son souverain.

GAGATÉ, ÉE adj. (ga-ga-té — du gr. *gagates*, jais). Hist. nat. Qui est noir comme du jais.

— s. f. pl. Entom. Famille d'insectes diptères.

GAGATÈS s. m. (ga-ga-tèss — mot grec). Minér. Nom donné par les anciens à une pierre noire que l'on croit être le jais.

GAGE s. m. (ga-je — bas-lat. *vadium*, *wadium*, dans les lois barbares, mot pour lequel il y a deux étymologies aussi probables l'une que l'autre. La première est le latin *vas*, *vadis*, répondant, garant. La seconde étymologie est germanique : ancien haut allemand *wetti*, *weddi*, gage, nantissement, caution, promesse. Il est possible, d'ailleurs, suivant l'observation de M. Littré, que les deux étymologies aient concouru pour former le mot bas latin. Dans tous les cas, il est fort probable que le germanique et le latin se rapportent à la même racine, sans doute le sanscrit *vad*, énoncer, parler. Notre locution : *donner sa parole*, explique facilement le développement de la signification primitive). Sûreté, nantissement, objet qu'on met entre les mains de quelqu'un pour lui garantir le payement d'une dette : *Emprunter, prêter sur* GAGE. *Demander un* GAGE. *Fournir des* GAGES. *L'ordonnance du roi Asychis ne permettait d'emprunter qu'à condition d'engager le corps de son père à celui dont on empruntait; c'était une impiété et une infamie tout ensemble de ne pas retirer un* GAGE *si précieux.* (Boss.) *Emprunter sur* GAGES *facilite en mille occasions les moyens d'avoir de l'argent à bon compte.* (Grimm.) *Ce n'est pas le* GAGE *matériel, c'est la morale d'un peuple qui fait le crédit public.* (Chateaub.) ‖ Objet qui, se trouvant par le fait entre les mains ou à la disposition de quelqu'un, lui sert de garantie pour le payement de ce qui pourrait lui être dû : *Les meubles qui garnissent une maison louée sont le* GAGE *du propriétaire.* (Acad.) *L'argent et l'or, ces* GAGES *d'échange, doivent être des mesures invariables.* (Volt.)

— Caution, somme, objet que deux personnes en contestation consignent entre les mains d'une troisième, en attendant la terminaison du litige.

— Fig. Garantie morale d'une promesse, d'une espérance, d'un fait à venir : *Ce qu'on nomme les* GAGES *donnés à la liberté sont des garanties trompeuses.* (B. Const.) *Les intérêts sont un* GAGE *bien plus sûr de l'opinion que l'opinion ne peut l'être des intérêts.* (Royer-Collard.) *La vertu n'est pas le bonheur, elle n'en est que le* GAGE *et l'espérance.* (De Bonald.) *La liberté politique est le règne de la loi : elle sert de* GAGE *à toutes les autres libertés.* (Mich. Chev.)

Prions; le jour au jour ne donne point de *gage*,
Et le dernier rayon, en sortant du nuage,
Ne nous a pas juré de remonter demain.
LAMARTINE.

‖ Preuve, témoignage : *L'amour partagé est un* GAGE *de la faveur du ciel.* (Custine.) *La fidélité de la mémoire est l'un des* GAGES *les plus assurés de ce que vaut le cœur.* (Guizot.)

D'une tendre amitié souffrez ce dernier *gage*.
CORNEILLE.

J'ai sur moi son portrait, doux *gage* de sa foi.
V. HUGO.

— Poétiq. Enfant considéré comme un témoignage de l'amour réciproque des parents :

Ce fils que de sa flamme il me laissa pour *gage*...
RACINE.

— Particulièrem. Appointements, salaires ; en ce sens, on n'emploie guère que le pluriel : *Réclamer ses* GAGES. *Payer les* GAGES *d'un domestique. Au* XIVe *siècle, le* GAGE *d'un valet de charrue était de sept francs par an.* (De Barante.)

— *A gages*, Payé, salarié : *Un homme* À GAGES. ‖ La Fontaine a employé cette expression au singulier :

. . . . Notre souffleur *à gage*
Se gorge de vapeur, s'enfle comme un ballon.
LA FONTAINE.

— *Casser aux gages*, Priver de son traitement : CASSER AUX GAGES *un employé.*

— *Mettre en gage*, Déposer comme gage, comme garantie d'une dette : *Afin de n'avoir rien à demander à personne, j'*AI MIS EN GAGE *mon cercueil.* (Chateaub.)

Vingt fois pour vous j'*ai mis* ma montre *en gage.*
BÉRANGER.

Je *me mettrais en gage* en un besoin pressant.
— Sur cette nippe-là vous auriez peu d'argent.
REGNARD.

— Loc. fam. *Rester pour les gages*, Etre pris ou tué dans un combat d'où les autres se sont sauvés. ‖ Ne pas se tirer d'un pas difficile, y succomber, y rester : *Mon chapeau* RESTA POUR LES GAGES *dans la bagarre.*

— Chevaler. Gant que l'on jetait à quelqu'un pour le provoquer au combat :

Je jette devant toi le *gage* des combats ;
L'oses-tu relever ?.....
VOLTAIRE.

— Féod. *Contre-gage* ou *Gage-contre*, Droit que certains seigneurs s'attribuaient sur ceux qui leur avaient causé quelque dommage. ‖ *Gage-pleige* ou *Pleige-gage*, Assemblée de vassaux convoqués pour l'élection d'un prévôt ou la reconnaissance des rentes dont ils étaient tenus. En Normandie, on donnait le même nom à l'obligation que contractait une personne en s'engageant à payer les rentes et redevances dont une autre personne pourrait être tenue dans l'année suivante, en raison d'un fief hors duquel elle demeurait. ‖ *Gage-pleige de duel*, Garantie donnée au seigneur par les vassaux qui se battaient en duel, pour le payement de l'amende à laquelle le vaincu était condamné. ‖ *Clameur de gage-pleige*, Action possessoire.

— Anc. jurispr. *Prendre gage*, Saisir le chapeau ou toute autre pièce du vêtement d'une personne prise en flagrant délit, pour s'en servir contre elle comme d'une pièce de conviction. ‖ *Gage vif* ou *Vif gage*, Gage dont les fruits venaient en déduction du capital de la créance. ‖ *Gage mort*, ou *Gage-mort*, ou *Mort gage*, Gage qui ne produisait pas de fruits, ou dont les fruits ne venaient pas en déduction du capital de la créance. Signifiait aussi Gage dont le créancier devenait propriétaire, lorsque le débiteur ne se libérait pas dans un temps fixé.

— Hist. *Soldats à gages ménagers*, Soldats enrôlés pour partir à la première réquisition, et qui touchaient une petite paye tandis qu'ils étaient encore dans leurs foyers.

— Anc. fin. *Gages intermédiaires*, Appointements qui couraient depuis la mort d'un officier jusqu'à la réception de son successeur.

— Mar. Solde des matelots sur les bâtiments de commerce.

— Jeux. Objet que la personne qui fait certaines fautes contre les règles du jeu est obligée de déposer, et qu'on ne lui rend que quand elle a subi une pénitence : *Jouer aux* GAGES. *Il faut donner un* GAGE.

— **Syn. Gages, appointements, émoluments, honoraires, salaire, traitement.** V. APPOINTEMENTS.

— **Antonyme.** Contre-gage.

— **Epithètes.** Sûr, certain, assuré, infaillible, sincère, fidèle, insigne, tendre, durable, immortel, éternel, faible, insuffisant, douteux, incertain, suspect, équivoque, fatal, triste, malheureux.

— **Encycl.** Législ. D'après l'article 2093 du code Napoléon, les biens du débiteur sont le *gage* commun de ses créanciers. Un vieil adage disait : *Qui s'oblige oblige le sien.* Ce principe, qui nous paraît d'une si évidente et si élémentaire justice, fut primitivement méconnu par le droit romain et ne s'y acclimata que progressivement. Sous la loi des Douze Tables, le *gage* commun, le *gage* banal des créanciers était la personne même du débiteur ; c'était le corps de l'obligé qui répondait de tous ses engagements. Gaïus nous apprend que dans la première période de l'organisation judiciaire romaine, et sous ce que l'on a appelé le régime *des actions de la loi*, quelques créances privilégiées comportaient seules pour le créancier le droit d'exercer une mainmise sur les biens du débiteur. Ainsi les publicains, pour le recouvrement de l'impôt, ainsi encore celui auquel était dû le prix d'une victime destinée à un sacrifice, jouissaient du droit exceptionnel de saisir et de faire vendre certains biens déterminés, soit du contribuable en retard, soit de l'acheteur de la victime. Quant au commun des créanciers, ils ne pouvaient, nous le répétons, saisir et se faire adjuger que la personne de leur débiteur. Ils n'exerçaient de mainmise sur les débris de son patrimoine qu'indirectement, par une sorte de voie réflexe et comme accessoire de l'attribution qui leur était faite de l'homme lui-même.

Le droit prétorien, sur ce point comme sur tant d'autres, humanisa la rudesse du droit antique. Les préteurs inventèrent les contrats de *gage* et d'hypothèque, qui attribuaient aux créanciers le droit de saisie et de vente forcée, non pas, à la vérité, sur l'entier patrimoine du débiteur, mais sur les seuls objets déterminément affectés au *gage* ou à l'hypothèque. Ce ne fut que plus tard que le droit prétorien créa la procédure dite *proscriptio bonorum*, qui, indépendamment de toute constitution d'hypothèque ou de *gage*, attribua aux créanciers un droit général de mainmise sur les biens quelconques de leur débiteur.

Il importe de remarquer que le droit général de *gage*, attribué aux créanciers sur l'universalité des biens de leur débiteur, n'enlève pas à l'obligé la faculté de disposer des choses qui composent son patrimoine et de les aliéner. C'est un droit flottant, affectant tout et n'affectant déterminément aucune chose en particulier ; il ne se fixe et ne se détermine qu'au moment où est opérée une saisie, et n'atteint d'une manière effective que les objets frappés par la mainmise exécutée à la requête du créancier. Le droit de *gage* commun laisse donc ce dernier désarmé contre tous les actes d'aliénation antérieurement consentie par le débiteur, à moins que ces actes ne soient entachés d'une fraude manifeste. Il fallait, dans l'intérêt même du crédit des débiteurs et pour rendre les emprunts plus faciles, créer un moyen de donner au droit de *gage* un caractère moins éventuel et moins précaire, en le fixant sur des biens déterminés et en retirant au débiteur la faculté de disposer des choses qui y sont affectées. C'est à quoi a pourvu le contrat de *gage*.

Ce contrat de *gage*, que nous avons ainsi nommé pour employer l'expression usuelle et courante, prend, dans le code Napoléon, le nom générique de contrat de *nantissement*. Les appellations spéciales varient suivant qu'il s'agit d'un nantissement assis sur une chose mobilière ou sur un immeuble : dans le premier cas, le contrat s'appelle un contrat de *gage*, et dans le second, un contrat d'*antichrèse*. Pour en finir avec les détails de terminologie, ajoutons que le mot *gage*, propre au nantissement mobilier, a lui-même deux acceptions : il désigne elliptiquement le contrat de nantissement mobilier, et on l'emploie aussi pour désigner la chose donnée en nantissement. V. ANTICHRÈSE, NANTISSEMENT.

Le contrat de *gage* donne naissance à des droits de deux natures : 1° à des droits réels, c'est-à-dire opposables aux tiers et attribués au créancier gagiste envers et contre tous ; 2° à des droits personnels, c'est-à-dire à de mutuelles obligations qui lient l'une envers l'autre les deux parties contractantes, sans intéresser les tiers étrangers à la convention. Enumérons d'abord les droits réels que le nantissement mobilier produit au profit du créancier gagiste. Le premier est le droit de rétention, c'est-à-dire le droit pour le créancier de ne point se dessaisir du meuble ou des meubles qu'il a reçus en nantissement, jusqu'à ce qu'il ait été complétement désintéressé. Le second est pour le même créancier un droit de privilége, qui a pour effet de le faire payer sur le prix provenant de la vente de l'objet, et dont il est nanti par préférence aux autres créanciers du même débiteur, dans le cas où cette vente a eu lieu aux enchères publiques à la requête du gagiste lui-même ou de tout autre. Faisons à ce propos la remarque importante que le privilége du gagiste ne prime pas simplement les créanciers ordinaires, mais qu'il prime même, suivant une jurisprudence désormais fixée, les priviléges généraux dont l'article 2101 du code Napoléon présente la nomenclature. Pour favorables que soient ces priviléges, ceux, par exemple, qui sont attachés aux frais funéraires et aux frais de dernière maladie, la priorité appartient au privilége spécial du créancier gagiste. Cette solution s'appuie sur un argument décisif : les priviléges généraux, en effet, n'atteignent d'une manière effective que les meubles du débiteur qui se trouvent en sa possession au moment où ces priviléges s'exercent. Ils ne peuvent préjudicier en aucune manière aux aliénations ou dispositions consenties de bonne foi à une époque antérieure. Or, en constituant un *gage*, le débiteur commun a précédemment aliéné au profit du créancier gagiste, non pas, à la vérité, la propriété normale et complète, mais certains attributs de la propriété de la chose donnée en nantissement. Cette semi-aliénation doit être respectée par les créanciers survenants, au même degré qu'une aliénation définitive et intégrale.

Le troisième droit qui dérive du nantissement mobilier pour le créancier gagiste est celui de faire ordonner par les tribunaux que l'objet du *gage* lui restera en payement jusqu'à due concurrence, sur le pied de sa valeur estimative fixée par des experts nommés par la justice (art. 2078 du code Nap.). Le même article prohibe toute convention qui aurait pour but d'attribuer la propriété du *gage* au créancier en cas de non-payement, en dehors du contrôle des juges et sans qu'il eût été procédé à une expertise régulière. Cette prohibition a pour objet de prévenir les opérations usuraires qui pourraient se couvrir de la forme du contrat de *gage*, et attribuer au créancier des valeurs mobilières excédant le principal de sa dette et les intérêts au taux légal.

En sus des droits réels qui viennent d'être énumérés, le créancier gagiste a-t-il aussi le droit de revendication contre les tiers, dans le cas où l'objet donné en nantissement serait sorti de sa possession contre sa volonté ? L'affirmative n'est réellement pas douteuse, et quoique la loi ne s'en explique pas au titre spécial du nantissement, l'article 2102 du code Napoléon, relatif au privilége du locateur, fournit un argument d'analogie, ou plutôt de complète similitude, qui résout la question. Cet article accorde, en effet, au propriétaire locateur le droit de revendiquer et de ressaisir les meubles de son locataire, qui lui répondent des loyers, quand ces mêmes meubles ont été déplacés sans son consentement. Le droit du locateur est une variété, une spécialité du droit de *gage*, et il y a absolue parité de raison pour appliquer le droit de revendication consacré par l'article 2102 aux nantissements résultant d'un contrat particulier autre que le contrat de louage.

Le contrat de *gage* produit aussi des droits personnels, c'est-à-dire une réciprocité d'obligations et d'actions entre le créancier gagiste et le débiteur. A cet égard, quelques brèves indications vont suffire. Le débiteur qui s'est libéré a une action personnelle contre le créancier gagiste, pour se faire restituer le *gage*, et, s'il y a lieu, pour se faire indemniser de la perte ou des détériorations de l'objet donné en nantissement survenues par la faute du créancier. A son tour, le créancier gagiste a une action personnelle contre le débiteur, pour se faire rembourser les frais qu'il a pu faire pour l'entretien ou la conservation de la chose. Il a de même une action pour se faire indemniser du dommage qu'auraient pu lui occasionner les vices occultes de la chose, par exemple s'il avait reçu en nantissement des animaux de labour ou autres atteints d'une maladie contagieuse qu'ils auraient communiquée aux animaux d'exploitation appartenant au créancier.

Un caractère du *gage* qu'il importe de ne pas passer sous silence est l'indivisibilité. Le principe de l'indivisibilité se formule ainsi : le *gage* est affecté en totalité au tout et à chaque partie de la dette ; chaque partie du *gage* répond indivisiblement de l'intégralité de la créance. Ainsi, j'ai donné en *gage* deux chevaux d'égale valeur ; j'acquitte la moitié de ma dette, je n'ai point le droit pour cela de retirer un des deux chevaux ; l'un et l'autre répondent indivisiblement de toute fraction aussi bien que de l'intégralité de la créance. Ainsi encore, le débiteur vient à mourir et sa dette se divise naturellement entre ses successeurs ; l'héritier qui aura payé sa part de la dette commune ne pourra pas pour cela se faire restituer sa part virile sur les choses données en *gage*. Le créancier pourra retenir le tout jusqu'à l'entière libération de tous les successeurs. Il serait superflu de multiplier davantage les exemples.

Nous avons passé en revue les effets du contrat de *gage* ; indiquons à présent dans quelles formes ce contrat doit intervenir. L'article 2074 du code Napoléon dispose qu'il doit en être passé acte authentique, ou qu'en tout cas l'acte doit être soumis à la formalité de l'enregistrement, s'il a été rédigé sous signature privée. Le contrat doit énoncer le montant de la dette et présenter un état descriptif exact des choses mobilières données en nantissement. Si une créance est donnée en *gage*, il y a une formalité de plus à remplir. Le créancier gagiste n'est régulièrement saisi, vis-à-vis des tiers, de son droit de nantissement, qu'après qu'il a notifié son contrat au débiteur de la créance qui lui a été donnée en *gage*. C'est une application particulière de la disposition générale de l'article 1690 du code Napoléon.

Suivant l'article 2074, un acte écrit n'est point exigé pour le contrat de nantissement, lorsqu'il s'agit de sommes ou valeurs n'excédant pas 150 francs. Il existe même, en matière civile, des cas où le contrat de *gage* se forme d'une manière tacite, c'est-à-dire non-seulement sans écrit, mais sans même qu'il intervienne verbalement entre les parties de convention explicite à cet égard. Ainsi, aux termes de l'article 2102 du code Napoléon, les hôteliers et aubergistes acquièrent un droit tacite de *gage*, entraînant le droit de rétention et en général tous les priviléges attachés au *gage*, sur les effets apportés par les voyageurs qui logent chez eux, comme garantie des sommes qui leur sont dues pour logement ou fournitures. V. NANTISSEMENT.

Passons aux règles particulières concernant le contrat de nantissement quand il a pour objet un immeuble. Cette matière est régie par les articles 2085 et suivants du code Napoléon. L'antichrèse ne produit pas des effets aussi étendus et des droits aussi multiples que le nantissement mobilier. Les droits réels qui en résultent sont seulement au nombre de deux : le créancier nanti de l'immeuble acquiert d'abord le droit d'en percevoir les fruits, à charge de les imputer annuellement sur les intérêts de sa créance, et, pour l'excédant, si excédant il y a, sur le capital. Le créancier antichrésiste acquiert en second lieu le droit de rétention de l'immeuble, c'est-à-dire le droit de ne pas s'en dessaisir jusqu'à son entier désintéressement. L'antichrèse n'attribue au créancier antichrésiste aucun autre droit particulier, notamment aucun privilége ou droit de préférence quelconque sur le prix à provenir de la vente du fonds antichrésé. S'il a d'ailleurs, et pour d'autres causes, un privilége ou une hypothèque sur l'immeuble, il les conserve sans aucun doute en remplissant les formalités voulues, mais il n'acquiert, par l'effet de l'antichrèse, aucun avantage de cette nature.

L'article 2089 permet aux parties de convenir à forfait que les fruits de l'immeuble antichrésé se compenseront annuellement avec l'intérêt de la créance. Mais cette disposition, qui n'est pas sans danger, réserve, au moins implicitement, l'effet des dispositions prohibitives de l'usure. Si les revenus de l'immeuble n'excèdent que de peu les intérêts annuels de la créance, on convient assez généralement qu'il n'y aurait pas lieu à critiquer le contrat, vu le caractère aléatoire et les inégalités éventuelles des récoltes. Mais, dans le cas où l'excédant de la récolte moyenne sur l'intérêt annuel serait notable et manifeste, le contrat serait manifestement entaché d'usure, et, à ce titre, sujet à être annulé par les tribunaux. Dans tous les cas, on ne pourrait l'exécuter qu'en en modifiant les clauses et en imputant sur l'amortissement du capital de la dette l'excédant des fruits sur l'intérêt annuel.

L'article 2075 exige que le contrat d'antichrèse soit rédigé par écrit. Cette disposition est devenue d'autant plus impérieuse que la loi du 25 mars 1855 a soumis à la transcription sur les registres du conservateur toute concession de droit de nantissement sur un immeuble. Cette loi a fait du même coup disparaître la controverse qui s'était élevée sur le point de savoir si l'antichèse créait un droit réel et opposable aux tiers. La question, en tous cas, ne peut plus présenter qu'un intérêt spéculatif. Du moment que la loi requiert la publicité par la transcription, il est clair que le droit de l'antichrésiste est victorieusement opposable aux tierces personnes qui n'ont sur l'immeuble que des droits acquis postérieurement à la transcription de l'acte de nantissement. C'est le point essentiel, et peu importe après cela que le droit d'antichrèse soit intrinsèquement de nature réelle ou personnelle ; la question, nous le répétons, n'a plus qu'un intérêt abstrait, un pur intérêt d'école. V. ANTICHRÈSE.

GAGE (Thomas), missionnaire, né en Irlande vers 1597, mort à la Jamaïque en 1655. Il étudia en Espagne, chez les jésuites, entra plus tard dans l'ordre des dominicains, alla en mission au Mexique, où, tout en catéchisant les Indiens, il amassa une fortune considérable par des moyens qu'il a lui-même sévèrement qualifiés. Dépouillé à son retour par des corsaires hollandais, il revint en Angleterre, embrassa le protestantisme et obtint de Cromwell un commandement dans une expédition contre les colonies espagnoles, dont il avait lui-même donné l'idée. L'armée navale dont il faisait partie s'empara de la Jamaïque ; mais il mourut peu après de la dyssenterie. On a de lui une *Description des Indes occidentales* (Londres, 1648) d'un style net et précis et d'une exactitude remarquable. Cet ouvrage eut un succès immense et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Beaulieu, sur l'ordre de Colbert, en donna une traduction française (1676). Gage est le premier qui ait révélé l'état des vastes possessions espagnoles du nouveau monde, dont les conquérants dérobaient avec un soin jaloux la connaissance aux nations européennes.

GAGE (Thomas), général anglais, le dernier gouverneur du Massachusets pour le roi d'Angleterre, mort en 1787. Il avait été gouverneur de Montréal (1760) et général commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, lorsqu'il fut nommé gouverneur du Massachusets, au moment même où, de Boston, chef-lieu de son gouvernement, partait le signal de l'insurrection des Etats-Unis (1774). Gage se rendit aussitôt odieux par les mesures de rigueur qu'il prit contre les colons insurgés. Après la sanglante rencontre de Lexington, il se retrancha dans Boston, proclama la loi martiale, fut déclaré par le congrès ennemi du pays et traître à sa patrie, se vit attaquer par 30,000 colons, conduits par Israël Putnam, et, après l'affaire de Bunker's-Hill, il dut se rembarquer pour l'Angleterre, où il alla terminer ses jours.

GAGE (sir William HALL), amiral anglais, né à Londres en 1777, mort en janvier 1865, était fils du précédent. Il s'engagea, en 1789, dans la marine royale. Il n'avait que dix-neuf ans et servait à bord de la *Minerve* lorsqu'il fit preuve d'une remarquable bravoure dans un combat contre deux frégates espagnoles. Deux ans après, il se distingua dans un engagement qui eut pour résultat la prise de la corvette française la *Mutine*. En 1801, il commandait comme lieutenant et coula un brick français, la *Chevrette*, presque à l'entrée du petit port de Camaret, sur la côte du Finistère. En 1804, il fut nommé capitaine et reçut le commandement de la *Thetis*. Il prit une part active aux opérations maritimes de l'Angleterre pendant toute la guerre contre Napoléon Ier. Il commanda ensuite le vais-

seau l'*Indus*, sur lequel il alla en station navale dans les mers de la Chine. Après une carrière très-active, sir Gage, en 1841, sous le ministère de Robert Peel, fût nommé lord de l'amirauté. En 1846, il fut élevé au grade de vice-amiral, et, en 1848, il commandait l'escadre anglaise de Plymouth. Il conserva ce poste jusqu'en 1852. En 1860, il reçut la grand'croix de l'ordre du Bain, auquel il appartenait comme chevalier depuis 1830. En 1862, il fut enfin promu au grade d'amiral.

GAGÉ, ÉE (ga-jé) part. passé du v. Gager. Parié : *J'ai bien peur pour vos cent francs* GAGÉS.

— Garanti, cautionné : *La Banque de France n'accepte que du papier solidement* GAGÉ. (Proudh.)

— Payé, rétribué, salarié, placé à gage :

Je suis auprès de lui *gagé* pour serviteur.
MOLIÈRE.

Loin de moi ces pédants *gagés*
Et ces enfileurs de dactyles,
Coiffés de phrases imbéciles
Et de classiques préjugés.
GRESSET.

— Anc. cout. *Clameur gagée* ou *de bourse gagée*, Déclaration de la personne assignée en retrait, qui acquiesçait à la demande.

GAGÉE s. f. (ga-jé — de *Gage*, bot. angl.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des tulipées, formé aux dépens des ornithogales, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien continent. ‖ On dit aussi GAGÉ s. m.

— **Encycl.** Les *gagées* sont de petites plantes bulbeuses, à hampe feuillée, à fleurs jaunes, groupées en ombelles terminales, accompagnées de bractées foliacées ; le périanthe est persistant, ce qui, joint à la couleur des fleurs, distingue nettement ces plantes des ornithogales, avec lesquels on les confondait autrefois. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent pour la plupart en Europe. On les trouve surtout dans les champs sablonneux et les terres en friche. Quelques-unes sont cultivées dans les jardins. Elles aiment l'ombre et la fraîcheur, et végètent bien surtout en terre de bruyère. On les propage de graines ou de bulbilles. Il faut, tous les quatre ou cinq ans, relever les bulbes pour en détacher les caïeux. Les espèces de petite taille peuvent être employées avantageusement à faire des bordures.

GAGELIN (François-Isidore), missionnaire français, né à Montperreux, près de Pontarlier (Doubs), en 1799, pendu à Hué (Cochinchine) en 1833. Il fit ses études préparatoires à Paris, au séminaire des Missions étrangères, partit pour la Cochinchine en 1820, et s'y appliqua, avec un zèle tout évangélique, à la conversion des habitants. Effrayé des rapides progrès que faisait le christianisme dans ses Etats, le roi Mihn-Mehn commença, dès 1826, une persécution à outrance qui amena la dispersion des missionnaires. Le P. Gagelin, ayant obtenu de résider à Hué, sur sa promesse formelle de ne pas s'éloigner de la ville, passa néanmoins dans la province de Dang-Naï, dans le but d'y propager plus librement les croyances catholiques (1828). Ramené à Hué et condamné à mort par les mandarins, il subit son supplice avec la résignation d'un apôtre. M. Pérennès, doyen de la faculté de Besançon, a publié la *Vie de l'abbé Gagelin* (1836, in-12) ; une autre, due à M. Jaquenet (Paris, 1850), a été couronnée par l'Académie de Besançon.

GAGE-MORT s. m. V. GAGE.

GAGER v. a. ou tr. (ga-gé — rad. *gage*. Prend un *e* après le second *g* devant un *a* ou un *o* : *Je gageai, nous gageons*). Parier, promettre comme payement en cas d'un pari perdu : *Je* GAGE *cent francs que vous ne serez pas encore parti dimanche. Je* GAGERAIS *mille francs contre un sou que son mariage ne se fera pas.* ‖ Promettre, affirmer avec une sorte de pari dans lequel la parole seule est engagée : *On dirait qu'il* A GAGÉ *de me faire enrager. Il faut, madame, que vous décidiez un pari que j'ai fait : j'*AI GAGÉ *que cette dame et vous étiez du même âge.* (Montesq.)

Je fais bon an mal an vingt mille francs ; je *gage*
Que j'en vais faire trente et même davantage.
E. AUGIER.

— Fam. Avec ellipse du pronom sujet *je* : GAGE *que si.* GAGE *que non.*

Gage qu'il se dédit ! — Et moi *gage* que non !
MOLIÈRE.

— Cautionner, garantir par un gage : GAGER *des valeurs, des actions.*

— Particulièrem. Payer, salarier : *C'est un homme que j'*AI GAGÉ *pour cela.*

— *Gager sa tête, son cou, ses oreilles*, Etre bien sûr d'une chose, la soutenir énergiquement :

. . . . Je *gage mes oreilles*
Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles.
PIRON.

— **Syn. Gager, parier.** *Gager* se rapporte surtout à l'événement futur en faveur duquel on donne sa parole ou son opinion, comme un gage qui doit le faire juger probable. *Parier* fait songer à l'enjeu égal des deux côtés, et dont le gain sera décidé par l'événement. On peut dire qu'il **y a** gros à *parier*, qu'on *parie* dix contre un, et *gager* ne pourrait pas servir dans ces circonstances. Cependant, *parier* s'emploie aussi quelquefois sans qu'il y ait aucun enjeu, mais alors il s'agit toujours d'un événement complétement indépendant de l'action du parieur.

GAGERIE s. f. (ga-je-rî — rad. *gage*). Anc. jurispr. Saisie. Ne se dit plus que dans la locution *saisie-gagerie*, Simple saisie de meubles, sans transport, sans condamnation, sans autorisation spéciale du juge, pour assurer seulement le gage du créancier, comme il arrive pour la saisie des meubles par un propriétaire. ‖ Possession d'une chose reçue en gage.

— **Encycl.** *Saisie-gagerie.* V. SAISIE.

GAGERN (Jean-Christophe-Ernest, baron DE), publiciste et homme d'Etat allemand, né à Kleinniederheim en 1766, mort en 1852. Il se montra l'ami de la liberté en Allemagne, mais le constant adversaire des idées françaises. Il représenta la principauté de Nassau aux conférences de Lunéville (1801), prit part au soulèvement du Tyrol en 1812, assista au congrès de Vienne en 1815, en qualité de ministre des Pays-Bas, obtint des agrandissements de territoire pour ce pays, et demanda, avec beaucoup d'instance, que l'Alsace fût enlevée à la France. Il remplit ensuite les fonctions de ministre de Hollande à Francfort et se retira des affaires en 1820, avec une forte pension. Parmi ses ouvrages, tous écrits en allemand, nous citerons : les *Conséquences de l'histoire des mœurs* (1808-1822, 6 vol.) ; *Histoire nationale des Allemands* (1812, in-4°) ; *Ma participation à la politique* (Stuttgard, 1823-1833, 4 vol.) ; *Allocution à la nation et à ses chefs* (1848).

GAGERN (Frédéric-Baudoin DE), général, fils du précédent, né à Weilbourg en 1794, mort en 1848. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, se battit dans les armées de l'Autriche, à Dresde, à Kulm, à Leipzig, puis prit du service en Hollande. Gagern était parvenu au grade de général, lorsqu'il fut envoyé en mission aux Indes orientales, en 1843, pour y étudier l'état des colonies hollandaises et anglaises. De retour en Hollande, il reçut le commandement d'une province (1848). Il se rendit ensuite en Allemagne avec un congé temporaire, et il se trouva dans le grand-duché de Bade au moment où éclatait l'insurrection républicaine, premier contre-coup de la révolution de Février. Le grand-duc aux abois lui offrit le commandement de ses troupes, qu'il conduisit contre les insurgés. Il les rencontra sur le pont de Kandern, eut une entrevue avec leur chef, Hecker, dans le but d'empêcher l'effusion du sang, et périt dans l'engagement qui eut lieu ensuite entre les deux armées.

GAGERN (Henri-Guillaume-Auguste, baron DE), homme d'Etat allemand, frère du précédent, né à Baireuth le 20 août 1799. Il fit son éducation à l'Ecole militaire de Munich, servit dans la guerre contre Napoléon et assista à la bataille de Waterloo. Après la paix, il revint compléter ses études interrompues aux universités de Heidelberg, de Gœttingue, d'Iéna et enfin de Genève. Il entra ensuite dans l'administration de la Hesse-Darmstadt, et fut élu en 1832 député à la Diète, où il commença ses attaques contre le gouvernement. Imbu, dès l'enfance, des idées libérales, il publia un pamphlet très-mordant, intitulé : *De la prolongation de la durée du budget et de l'Assemblée législative.* Il se mit ensuite à exposer ses plans sur l'unité de l'Allemagne, basée sur la fédération des Etats entre eux. Une première fois rappelé, il fut réélu aux Diètes de 1834 et de 1835 ; mais, en 1836, il se retira à Monsheim auprès de son père, et abandonna momentanément la politique pour se livrer à l'agriculture. En 1847, il fut élu de nouveau à la Diète, et, au printemps de 1848, lorsque les gouvernements allemands entrèrent dans la voie des réformes libérales, pour prévenir une révolution, il fut placé (5 mars) à la tête du ministère formé par le grand-duc de Hesse. Peu de temps après, il était appelé à la présidence de l'Assemblée nationale de Francfort, et son discours d'inauguration fut salué d'unanimes applaudissements. De ce jour, aucun nom ne fut plus populaire en Allemagne que celui de M. de Gagern. Il donna sa démission de président du conseil des ministres, et, se mettant résolûment à la tête du parlement allemand, saisit en main les rênes de la révolution. Jamais peut-être un mouvement populaire n'eut à sa tête un homme plus désintéressé, animé d'un patriotisme plus pur et plus ardent que M. de Gagern. Aussi jamais ses adversaires les plus acharnés n'ont-ils osé s'attaquer à son caractère, et son mérite personnel a-t-il puissamment contribué au succès de la révolution. Réformateur plutôt que révolutionnaire, cet homme d'Etat s'appliqua toujours à réconcilier les partis qui ne sont que les expressions différentes d'une même idée : l'amour de la patrie commune, et tendit toujours à maintenir la révolution exempte d'excès qui pussent la déshonorer. Sa mesure la plus énergique fut la nomination de l'archiduc Jean comme vicaire général de l'empire, malgré l'opposition des autres gouvernements (décembre 1848). Suivant son plan, l'Allemagne devait former un Etat fédéral uni à l'Autriche. Le plan de cet homme d'Etat, qui venait d'être nommé président du ministère national, fut présenté à l'Assemblée, qui le rejeta par suite de la motion du député Weleker, le 21 mars 1849. M. de Gagern abandonna alors la présidence, et quitta même l'Assemblée le 20 mai suivant. Il prit ensuite part aux Assemblées de Gotha et d'Erfurt ; mais la politique réactionnaire de la Prusse lui fit bientôt perdre ses dernières illusions sur le succès de son parti. Sa carrière parlementaire alors terminée, M. de Gagern alla combattre en qualité de major dans l'armée slesvig-holsteinoise, que son courage ne put empêcher d'être défaite. Désespéré de la ruine de ses espérances, il se retira une seconde fois à Monsheim, et, en 1852, alla habiter Heidelberg. Depuis cette époque, le baron de Gagern a quitté sa retraite pour rentrer dans la vie politique active. Envoyé en 1864 à Vienne, en qualité de représentant du grand-duc de Hesse, il a rempli ces fonctions jusqu'en 1866, époque où ce pays a été annexé à la Prusse à la suite de la bataille de Sadowa. Cet homme politique n'a cessé d'être un des plus chauds partisans de l'unité de l'Allemagne. On lui doit : *Vie du général Frédéric de Gagern* (Leipzig, 1856, 3 vol.).

GAGERN (Maximilien, baron DE), homme d'Etat allemand, frère des précédents, né à Weilbourg en 1810. Il fit ses études aux universités de Heidelberg, d'Utrecht et de Gœttingue. Entré d'abord dans l'administration, puis dans l'armée hollandaise, il revint, en 1833, occuper une chaire d'histoire et de politique à Bonn ; mais il ne tarda pas à abandonner la carrière de l'enseignement. Il devint alors conseiller ministériel du duché de Nassau, et, lorsque la révolution de 1848 éclata, il fut envoyé par son gouvernement auprès des autres souverains de l'Allemagne, pour les inviter officieusement à octroyer d'eux-mêmes des réformes libérales, afin de prévenir un soulèvement général. Entraîné par la popularité de son frère, Maximilien de Gagern défendit à Francfort l'idée d'une fédération allemande, devint sous-secrétaire d'Etat, dans le ministère national présidé par son frère, fit ensuite partie des parlements de Gotha et d'Erfurt, puis rentra dans l'administration du duché de Nassau. En 1855, il se rendit à Vienne, où il fut nommé par l'empereur d'Autriche conseiller aulique près le département des affaires étrangères. Dans ces dernières années, Maximilien de Gagern a embrassé le catholicisme, mais il a publiquement déclaré que cette conversion ne changeait rien à ses opinions libérales. Les deux barons de Gagern étaient parents du célèbre Henri Heine.

GAGES (Jacques-Bonaventure-Thierry DUMONT, comte DE), général espagnol, né à Mons (Hainaut) en 1682, mort à Pampelune en 1753. Il entra, en 1703, au service de Philippe V, roi d'Espagne, en qualité d'officier aux gardes wallonnes, se fit remarquer par son intelligence et son éclatante bravoure, particulièrement à la bataille de Villaviciosa (1710), et parvint au grade de lieutenant général. Nommé commandant de l'armée espagnole en Italie, en 1742, il quitta Naples avec 18,000 hommes, s'avança vers la Lombardie en traversant les possessions de l'Eglise, rencontra à Campo-Santo les Autrichiens, qu'il battit et à qui il enleva cinq drapeaux et quatre pièces de canon (1743) ; mais, pour assurer ses subsistances, il repassa le Panaro, et, bien que harcelé sans cesse par des forces supérieures, il se maintint dans la Romagne jusqu'à l'arrivée de renforts napolitains. Prenant alors l'offensive, de Gages força les Autrichiens, commandés par le prince de Lobkowitz, à battre en retraite après avoir subi plusieurs échecs, s'empara de Nocera, de Lodi, de Tortone, d'Alexandrie, fit, par une série de savantes manœuvres, sa jonction avec les troupes du maréchal de Maillebois et de l'infant don Philippe, et remporta avec ces généraux la victoire de Bassignano (1745), qui amena la prise de Milan. Au commencement de l'année suivante, de Gages, qui venait de recevoir le titre de comte et le collier de la Toison d'or, passa le Tésin et contraignit le prince de Lichtenstein à se replier derrière la Secchia ; mais bientôt après la fortune changea : l'infant don Philippe repassa le Pô, et l'armée espagnole, battue à Campo-Freddo, opéra sa retraite, pendant laquelle le comte de Gages fit preuve de talents supérieurs. De retour en Espagne (1746), il reçut à la cour les plus grands témoignages de considération, fut nommé, en 1749, vice-roi, gouverneur et capitaine général de la Navarre, et montra dans ce poste de grandes qualités administratives. C'est notamment à lui que sont dues les belles routes de cette province de l'Espagne.

GAGET s. m. (ga-gè). Ornith. Un des noms du geai.

GAGEUR, EUSE s. (ga-jeur, eu-ze — rad. *gager*). Celui, celle qui gage, qui a l'habitude de gager : *C'est un* GAGEUR *perpétuel.*

GAGEURE s. f. (ga-ju-re — rad. *gager*). Convention par laquelle on se promet réciproquement de donner, de payer une chose déterminée, si telle chose est ou n'est pas, arrive ou n'arrive pas : *Faire une* GAGEURE. *Tenez-vous la* GAGEURE ?

— Fig. *Tenir, soutenir sa gageure*, Persévérer dans une entreprise, une opinion, une règle de conduite : *Si l'on a égard à son humeur, à ses pétulances et au caractère aussi de la marquise, on trouvera qu'il ne* TINT *pas trop mal* SA GAGEURE. (Ste-Beuve.)

— Fam. *Cela ressemble à une gageure*, Cela est si étrange, si excentrique, qu'on dirait que cela ne se fait que parce qu'on a gagé qu'on le ferait.

Gageure imprévue (LA), comédie en un acte et en prose, de Sedaine, représentée sur le Théâtre-Français en 1768. La situation principale de ce petit ouvrage dramatique est tirée d'une des nouvelles de Scarron, intitulée la *Précaution inutile* ; la scène où la marquise propose et gagne la gageure est le pivot autour duquel se meuvent toutes les autres. De fait, il n'y aucun nœud, aucune intrigue dans cette pièce. Une femme s'ennuie dans un château ; elle invite très-imprudemment à dîner avec elle un jeune militaire qu'elle voit passer sur le grand chemin, et le retour imprévu de M. de Clainville lui donne l'occasion de se moquer d'une manière très-piquante de ce mari orgueilleux et crédule. Cette idée est gaie et serait dramatique s'il était dans les convenances qu'une femme tournât son mari en ridicule devant un autre homme. Cela serait permis jusqu'à un certain point, si l'époux était présenté avec des travers blâmables ; mais M. de Clainville n'en a d'autre que de croire qu'il possède la théorie de tous les arts, et de se flatter de bien connaître les femmes ; un si léger défaut ne justifie pas une pareille mystification. Voltaire a dit malicieusement de cette pièce : « J'ai vu une comédie où il n'était question que de la manière de faire des portes et des serrures : je doute encore si je dors ou si je veille. » Il y a beaucoup d'exagération dans cette boutade : la manière de faire des portes et des serrures n'est le sujet que d'une seule scène ; c'est un incident neuf et agréable, qui vient fort naturellement lorsqu'on connaît la manie de M. de Clainville. Le rôle de M. Diéteulette est d'un fort bon ton ; il y a peut-être un peu trop de prétention dans son persiflage ; mais, en général, il soutient très-bien le genre d'esprit que l'auteur a voulu lui donner. Les deux domestiques s'expriment avec une naïveté qui est assez comique, et n'entrent pas trop dans les résolutions des personnages. La *Gageure imprévue* est moins une comédie qu'un joli proverbe, dont le dialogue, souvent fin et spirituel, fait tout l'agrément. « C'est, dit La Harpe, une espèce d'énigme dont on ne sait le mot qu'à la fin, mais les détails sont d'une originalité amusante. »

GAGIER, IÈRE adj. (ga-jié — rad. *gage*). Qui est à gages ; qui touche une solde : *Hommes d'armes* GAGIERS. ‖ Vieux mot.

— s. m. Dépositaire de gages. ‖ Homme à gages. ‖ Exécuteur testamentaire. ‖ Vieux mot.

GAGINI (Antoine), célèbre sculpteur sicilien, collaborateur de Michel-Ange, dans ses travaux pour le pape Jules II, né à Palerme en 1480, mort en 1571. Il a fait, pour la cathédrale de sa ville natale, un grand nombre de statues que l'on y admire encore aujourd'hui. Gagini passe pour le plus grand artiste de la Sicile.

GAGISTE s. m. (ga-ji-ste — rad. *gage*). Homme à gages, individu payé pour rendre certains services, sans cependant être considéré comme domestique : *Les* GAGISTES *du théâtre.*

— Musicien militaire qui n'est pas enrôlé comme soldat.

GAGLIARDI ou **GAGLIARDO** (Dominique), médecin italien du XVIIIe siècle. Il professa son art à Rome, reçut le titre de proto-médecin des Etats pontificaux, et acquit beaucoup de réputation, surtout comme anatomiste. Ses principaux écrits sont : *Anatomia ossium, novis inventis illustrata* (Rome, 1689, in-8°), ouvrage fort remarquable, surtout en ce qui touche les vaisseaux qui se distribuent dans les os ; l'*Idea del vero medico fisico e morale* (Rome, 1718) ; *Educazione di figluoli, morale e medicale* (Rome, 1720, 2 vol. in-8°).

GAGLIARDI ou **GAGLIARDO** (Achille), jésuite et théologien italien, né à Padoue en 1537, mort à Modène en 1607. Il professa la philosophie et la théologie, et dirigea plusieurs colléges de son ordre. Ses principaux ouvrages sont : *Catéchisme en langue italienne* (1584) ; *Compendium christianæ perfectionis* (1633) ; des *Commentaires sur les écrits de saint Ignace*, etc. On lui a attribué, mais sans preuves suffisantes, l'ouvrage ascétique si connu sous le nom de *Combat spirituel.*

GAGLIUFFI (Mario-Faustino), célèbre improvisateur italien, à qui la ville de Gênes a élevé une statue, né à Raguse en 1764, mort en 1834. Il avait un talent merveilleux pour improviser des vers en langue latine. Il obtint, sous ce rapport, des triomphes éclatants à l'Académie des Arcades de Rome. En 1798, il fut l'un des trois tribuns de la république romaine ; mais cette république n'ayant eu qu'une existence éphémère, il passa, l'année suivante, à Gênes, se rendit à Paris après la bataille de Marengo, y fit admirer, avec Gianni, son talent d'improvisateur, puis revint dans la cité génoise, où il a été successivement professeur de droit civil et bibliothécaire de l'Université. Ses principales improvisations ont été recueillies sous le titre de *Poemata varia* (Raguse, 1830, in-8°).

GAGNABLE adj. (ga-gna-ble ; *gn* mll. —

rad. *gagner*). Qui peut être gagné : *C'est un pari qui n'est point* GAGNABLE.

— Anc. cout. *Terres gagnables*, Terres conquises sur les eaux des rivières ou des étangs.

GAGNAGE s. m. (ga-gna-je; *gn* mll. — rad. *gagner*). Pâturage, lieu où vont paître les bestiaux et les bêtes fauves : *Les cerfs se retirent le long des meilleurs* GAGNAGES. (Buff.)

Les troupeaux que la faim a chassés des bocages
A pas lents et craintifs entrent dans les *gagnages*.
RACAN.

— Anc. jurispr. Revenus des terres. ‖ Fruits pendants par racines. ‖ Droit de jouissance.

— Anc. art milit. Butin fait sur l'ennemi.

GAGNANT (ga-gnan; *gn* mll.) part. prés. du v. Gagner : *On voit dans nos campagnes des gens qui, ne* GAGNANT *rien, dépensent gros, étrangers inconnus.* (P.-L. Courier.) *En persistant, en* GAGNANT *du temps, on avait vaincu les principales difficultés.* (Thiers.)

GAGNANT, ANTE adj. (ga-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *gagner*). Qui gagne ou fait gagner : *Les joueurs* GAGNANTS. *La carte* GAGNANTE. *Les numéros* GAGNANTS *d'une loterie.*

— Substantiv. Personne qui gagne au jeu, à la loterie : *J'étais un des* GAGNANTS. *A tout jeu, il y a des* GAGNANTS *et des perdants.*

— **Antonyme.** Perdant.

GAGNE (Paulin), avocat et poëte français, né à Montoiron (Drôme), le 9 juin 1808. Ses parents, petits propriétaires, allèrent de bonne heure habiter Montélimar, et c'est là que leur fils fit une partie de ses études. Il les termina à Valence, suivit pendant deux ans les cours de droit à Grenoble, et pendant un an à Paris, fut reçu avocat, et alla prendre place parmi les membres du barreau de Montélimar. M. Gagne plaida une seule fois dans cette ville et vint à Paris, où il se fit inscrire au tableau des avocats. La première et seule cause qu'il eut à plaider fut celle d'un jeune homme de vingt-trois ans, accusé de trente-deux vols et de tentatives d'assassinat. Il prit du même coup le métier en aversion, et, jetant la robe aux orties, il enfourcha Pégase et fournit, sans désarçonner, une traite de... trois mille vers. M. Gagne ne se met guère à la besogne, d'ailleurs, pour moins que cela. Le sujet de son premier poëme est le *Suicide* (1841). Presque aussitôt après, il fit paraître le *Monopanglotte* (1843), langue universelle destinée à remplacer toutes les autres langues. M. Gagne demandait, dans ce manifeste, qu'une commission fût nommée à l'effet de déterminer les mots-racines qui devraient être pris dans toutes les langues, pour en composer une à l'usage de tous les peuples du globe. Après le *Monopanglotte* parut l'*Océan des catastrophes* (1843), poëme relatif au tremblement de terre de la Guadeloupe, à l'incendie de Hambourg, etc., etc. Enfin 1848 éclata, et M. Gagne alla se faire nommer à Montélimar membre du conseil municipal, premier adjoint et bâtonnier de l'ordre des avocats. Le 28 avril 1853, il épousa Mlle Elise Moreau, une jeune femme auteur, qui avait publié déjà quelques petits romans, et, à partir de cette époque, les deux époux ne cessèrent de collaborer... à des poëmes gigantesques sur tous les sujets possibles et impossibles. « Parmi les ouvrages de M. Gagne, dit M. Vapereau, un des plus importants est l'*Unitéide* ou la *Femme messie*, poëme universel qui n'a pas moins de sept cent vingt-six pages du plus grand format in-octavo, devant contenir plus de vingt-cinq mille vers. Le *Calvaire des rois* (1863), qui n'a que trois cents pages du même format, est la mise en scène du martyre de Louis XVI, de Marie-Antoinette, d'Élisabeth et de Louis XVII. La couverture rouge et noire, portant une grande croix de mission entourée de larmes, donne à ce drame en cinq actes le titre de : *Régi-tragédie épique, historique et nationale:* Les vers, tour à tour grotesques et plats, sont précédés d'une préface comiquement furibonde dirigée contre l'école satanique que représentent en littérature le romantisme et la fantaisie... Quand on voit revenir en pareils échos les déclamations et les foudres lancées de haut contre M. Victor Hugo, George Sand et M. Renan, on ne sait plus si l'on doit rire ou s'affliger des conséquences du fanatisme en littérature. » Chaque fois que M. Gagne fait paraître quelque nouvelle œuvre, il a soin de rappeler qu'il est auteur de l'*Unitéide*, poëme en douze chants et soixante actes; de l'*Histoire des miracles* (1860), renfermant l'histoire de sa vie miraculeuse, de sa mort et du bonheur qu'il a eu d'être crucifié (l'auteur raconte dans cet ouvrage toutes les phases d'une maladie cérébrale qui l'a tenu au lit pendant plusieurs mois); de la *Constitution universelle de l'avenir* ou le *Salut de l'Italie, de la France et du monde;* de l'*Od-Esprit*, prouvant l'intervention des esprits de l'*Od;* de la *Conduite de l'Ante-Christ;* des *Vendeurs du Temple*; des *Bêtes de la liberté*; de l'*Ecole de l'enfer*, etc., etc. Il rappelle aussi qu'il a fondé les journaux suivants : l'*Espérance*, le *Théâtre du monde*, le *Journalophage*, l'*Uniteur du monde visible et invisible*, journal surnaturel prouvant l'intervention de Satan dans le spiri-satanisme ou évocation des esprits; enfin il récapitule ses titres de : poëte, avocat des fous (*sic*), candidat universel, surnaturel et perpétuel à la députation et à l'Académie française, etc., etc., etc. Lors de la grande famine qui désola l'Algérie, M. Gagne mit en avant un projet d'anthropophagie, pour suppléer au manque de bétail, et annonça qu'il se dévouerait le premier, comme exécuteur; c'est assez dire avec quelle persistante manie ce personnage, qui n'est peut-être qu'un mystificateur, saisit les moindres occasions d'occuper le public et d'émettre de nouvelles lubies. L'anthropophagie appliquée à la conservation de la race humaine fut appelée par lui philanthropophagie, et il adressa ce petit quatrain aux journaux qui avaient relaté son projet :

Philanthropophagiquement
Je présente mon compliment
A ces messieurs les journalistes
Qui sont philanthropophagistes.

Cet « avocat des fous, » comme il s'appelle lui-même, ne s'est pas borné à promener ses divagations et ses excentricités dans le domaine de la poésie; il s'est cru, un beau jour, appelé à une grande mission politique. Lors des élections au Corps législatif, en 1863, M. Gagne, devenu le digne émule de M. Bertron, « le candidat humain, » fit afficher sur les murs de Paris une désopilante profession de foi, dans laquelle il se présentait aux suffrages des électeurs comme « candidat surnaturel, universel, perpétuel. » Bien qu'il n'eût pas eu à se féliciter de sa tentative, il n'hésita point à la renouveler lors des élections de mai et de novembre 1869, mais avec tout aussi peu de succès. On le vit alors se prodiguer dans les réunions publiques et y prononcer de nombreux discours sur le socialisme, l'archimonarchie, etc. Le 26 octobre de la même année, M. Gagne attira sur lui les regards de la France entière en faisant à lui seul une manifestation au pied de l'obélisque, sur la place de la Concorde, pour protester contre la non-convocation du Corps législatif; et, grâce à ce personnage, cette journée, qui avait donné les plus vives appréhensions au pouvoir, se termina par un universel éclat de rire.

Outre les écrits déjà mentionnés, le *Théâtre du monde*, revue mensuelle qu'il fonda en 1854; l'*Unité*, journal en vers, rédigé par lui seul, et de nombreuses brochures et pièces de vers, on lui doit encore : le *Congrès sauveur des rois et des peuples* (1864, in-8°); le *Supplice du mari* (1865, in-8°); les *Deux luxes des hommes et des femmes* (1865, in-8°), etc.

Mme Gagne, jouissant déjà sous son nom d'Elise Moreau d'une petite réputation littéraire, a cultivé la poésie et fait preuve d'un certain talent. V. MOREAU (Elise).

GAGNÉ, ÉE (ga-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Gagner. Obtenu pour prix d'un travail : *Avoir de l'argent* GAGNÉ. ‖ Dont on dispose, dont la possession est assurée : *Avoir son pain* GAGNÉ *pour le reste de ses jours.*

— Obtenu par l'effet du sort, du hasard : *Somme* GAGNÉE *à la loterie. Le gros lot d'un bonheur continu n'a été* GAGNÉ *par personne.* (Volt.) ‖ Obtenu comme prix d'une victoire; d'où l'on sort victorieux : *Ville* GAGNÉE *par vingt combats. Argent* GAGNÉ *au jeu. Bataille* GAGNÉE. *Partie* GAGNÉE. *Procès* GAGNÉ. *Toutes les victoires que remportait la République étaient* GAGNÉES *en notre nom.* (Chateaub.) *Un chansonnier est un tirailleur qui s'aventure; la bataille* GAGNÉE, *on n'a plus que faire des tirailleurs.* (Béranger.) *Telle est la faiblesse de l'esprit humain que les meilleures causes ne sont* GAGNÉES *d'ordinaire que par de mauvaises raisons.* (Renan.) ‖ Contracté : *Une migraine* GAGNÉE *par un travail trop assidu.*

— Fig. Acquis : *Travaillez sur votre humeur; si vous pouvez la rendre moins bilieuse et moins sombre, ce sera un grand point de* GAGNÉ. (Mme de Maintenon.) ‖ Attiré, rendu sympathique; séduit, amené à nos fins : *Un cœur* GAGNÉ *par des procédés, par des bienfaits. Un député* GAGNÉ *à l'opposition. Un employé de l'administration* GAGNÉ *par des promesses. Eve, à demi* GAGNÉE, *regarde le fruit, dont la beauté promettait un goût excellent.* (Boss.)

— Particulièrem. Où l'on est arrivé : *Gîte* GAGNÉ *avant la nuit.* ‖ Surpris en route : *Etre* GAGNÉ *par l'orage, par la nuit, par la marée.*

— Jeux. *Donner gagné*, Reconnaître avant la fin de la partie qu'on a perdu; céder le gain de la partie : *Je vous* DONNE GAGNÉ. ‖ Fig. Se reconnaître vaincu, inférieur, dans son tort.

— Fam. *Avoir ville gagnée*, Avoir vaincu une difficulté, avoir remporté le prix : *Il* AVAIT VILLE GAGNÉE *en se montrant.* (Balz.)

GAGNÉBINE s. f. (ga-gné-bi-ne; *gn* mll. — de *Gagnébin*, n. pr.) Bot. Genre d'arbustes de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Afrique australe.

GAGNE-DENIER s. m. Celui qui gagne sa vie au jour le jour, sans avoir de métier spécial : *Ceux qui travaillent sur les ports à décharger le bois ou à le tirer de l'eau sont des* GAGNE-DENIERS. (Acad.) *Un père de famille qui, ayant vingt mille livres de rente, n'en dépense que cinq ou six, et qui accumulera ses épargnes pour établir ses enfants, est réputé par ses voisins avaricieux, pince-maille, vilain, fesse-mathieu,* GAGNE-DENIER, *grippe-sou, cancre; on lui donne tous les noms injurieux dont on peut s'aviser.* (Volt.) ‖ Se disait particulièrement autrefois de certains commissionnaires que l'on payait à un denier par livre, dans les affaires où on les employait.

— Anc. administr. Employé qui était chargé de mesurer et de tasser les bois en présence des jurés.

GAGNÉDI s. f. (ga-gné-di; *gn* mll.). Bot. Syn. de PROTÉE, genre d'arbrisseaux.

GAGNE-PAIN s. m. Travail, industrie qui fait vivre celui qui l'exerce : *On lui a enlevé son* GAGNE-PAIN. *Parmi les travailleurs, il n'en est pas qui se soient plus étroitement identifiés avec leur* GAGNE-PAIN *que les paysans.* (Leymarie.) ‖ Outil, instrument dont on se sert pour gagner sa vie :

Un bûcheron perdit son *gagne-pain*,
C'est sa cognée; et la cherchant en vain,
Ce fut pitié là-dessus de l'entendre.
LA FONTAINE.

Lyre d'argent, *gagne-pain* trop précaire,
Dont les chansons n'ont qu'un maigre salaire,
Je vous renie et je vous dis adieu.
TH. DE BANVILLE.

‖ Pl. GAGNE-PAIN.

— Personne qui gagne la vie d'une ou plusieurs autres : *Cet enfant est le* GAGNE-PAIN *de sa famille.*

— Nom donné, durant le moyen âge, à des ouvriers ambulants dont on payait souvent l'ouvrage avec un morceau de pain. ‖ On disait également *gagne-deniers*, *gagne-mailles*, et sans doute aussi *gagne-petit*, qui est resté.

— Adjectiv. Qui sert de gagne-pain : *Cette aisance me permettait aussi de me débarrasser de l'emploi* GAGNE-PAIN *qui absorbait la meilleure partie de mon temps.* (G. Sand.)

GAGNE-PETIT s. m. Rémouleur qui parcourt les rues pour aiguiser des couteaux, des ciseaux : *Appelez le* GAGNE-PETIT.

De tout temps un savant fut un *gagne-petit*.
SALLENTIN.

‖ Pl. GAGNE-PETIT.

— **Encycl.** Rémouleur ambulant, artisan nomade dont l'industrie consiste à repasser, aiguiser et raccommoder les divers ouvrages de menue coutellerie, le *gagne-petit* doit son nom à la modestie de ses prétentions :

Argent m'y faut gagner petit;
Au métier n'y a pas grande ressource,
Et mon asquest est si petit,
Que je ne puis emplir ma bourse.

Voilà ce que disait « l'esmoleur » du XVIe siècle, promenant son petit commerce par les rues de Paris; voilà ce qu'aujourd'hui il peut dire encore, car la roue qu'il fait tourner avec tant d'ardeur n'est pas celle de la fortune, tant s'en faut. *Gagne-petit!* ce mot dit tout. Le seul fruit que tire le rémouleur de sa vie laborieuse, c'est l'indépendance; quant aux idées de fortune, elles ne seraient pas à leur place dans son cerveau : il gagne et gagnera toujours peu, à peine le nécessaire, l'indispensable, ni plus ni moins. Au vieux temps, dans nos campagnes, la *maille au chien* et la *maille au chat*, vieilles monnaies étrangères, en cours alors, dont la valeur correspondait à quelques fractions de notre sou moderne, rétribuaient ses modestes services. Heureux encore le *gagne-petit* qui obtenait ce salaire! « Trop souvent, dit un malicieux légendaire, la villageoise croyait assez payer d'un sourire le repassage de ses ciseaux. » Cette monnaie... de singe... valait encore moins que la maille au chat. Tels sont les ancêtres, et de là vient sans doute le nom de *gagne-petit*.

Ce philosophe, qui, à défaut d'argent, se contente d'un sourire, a eu la gloire de fournir le sujet de bien des enseignes à la France; il a été adopté surtout par l'épicier et le mercier; on trouverait à peine un village qui n'ait pas le sien. Il n'en est pas plus fier, et ses habitudes d'économie et de sobriété sont restées les mêmes. Vous l'avez rencontré sur les grandes routes portant son *gagne-petit* sur le dos. Son costume, l'instrument de sa profession, la gravité avec laquelle il s'en sert ont attiré vos regards. Son aspect extérieur diffère peu de celui du chaudronnier ambulant. Il est, comme celui-ci, Lorrain ou Normand, et le plus souvent Auvergnat. Quelques vallées de la Suisse, le Jura, toutes les contrées où la coutellerie florissait, mais au premier rang la Normandie, fournissent leur contingent à cette industrie vagabonde qui renferme dans son sein jusqu'à des enfants de la forêt Noire.

Quand le *gagne-petit* a un associé, sa machine devient plus compliquée, et possède sur la précédente un degré incontestable de supériorité. Elle se compose d'une grande roue à manivelle, entourée d'une corde à boyau, laquelle, en s'étendant, va embrasser également la petite meule fixée à l'autre extrémité de la machine. Tandis que l'un des deux travailleurs tourne la roue, l'autre aiguise sur la meule, et, comme il en a plusieurs de rechange, il l'approprie à la nature et à la délicatesse des objets qu'il doit repasser.

L'établissement de la si modeste profession qui nous occupe ne s'est pas fait en France sans beaucoup de difficultés et de luttes souvent sérieuses. Le *gagne-petit* a dû conquérir le droit d'exercer sa profession, et il a fallu la Révolution, ni plus ni moins, pour l'émanciper complètement. Expliquons-nous. Le rémoulage est un art commun à plusieurs métiers; mais à Paris, comme dans la plupart des autres villes de France, il fallait être maître coutelier pour avoir le droit de repasser couteaux et ciseaux, même en plein-vent, sur la place publique. Les ouvriers qui se livraient spécialement à cette industrie ne formaient un corps distinct des couteliers que dans quelques provinces, en Normandie par exemple, où ils leur faisaient même une rude concurrence. Mais, à Paris surtout, les couteliers étaient si jaloux des privilèges de leur corporation, qu'ils parvinrent à monopoliser même le repassage de leurs produits. Il était défendu « à tous marchands merciers, faisant commerce de marchandises de coutellerie, de tenir chez eux aucun compagnon pour travailler dudit métier, ni d'avoir des meules et des polissoires. » Il fallait, nous le répétons, être maître coutelier pour exercer le modeste état de nos *gagne-petit*. Non pas que le maître se livrât lui-même à si minime besogne : ce n'était certes pas lui qui courait de porte en porte, invitant les ménagères à faire renouveler le fil émoussé de leurs ciseaux; mais c'était un compagnon à ses gages, ou l'un de ses deux apprentis. On peut consulter le beau portrait que Bouchardon nous a laissé du rémouleur d'autrefois. Jannequin nous a conservé son cri :

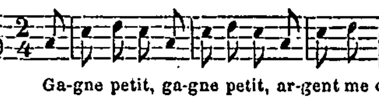

Ga-gne petit, ga-gne petit, ar-gent me duit.

Les premiers *gagne-petit* qui se mirent à courir les villages furent, selon toute vraisemblance, des compagnons couteliers sans ouvrage, des apprentis renvoyés de la maison du maître, de pauvres diables incapables d'affronter les épreuves de la maîtrise et de produire le chef-d'œuvre. Peu à peu ils devinrent envahissants, et les couteliers eurent maille à partir avec eux; malgré les dédains dont ils étaient l'objet, ils continuèrent de subsister et de mener leur vie errante, à la grande satisfaction des ménages pauvres; mais aussi, hélas! au détriment des champs de pommes de terre et des vergers qui leur tombaient sous la main. Le *gagne-petit* voyage souvent en famille; lorsqu'il a épuisé une bourgade, il charge sa meule sur son dos et chemine vers le plus prochain village. La femme porte les ustensiles de ménage, la tente-abri et quelques marmots accrochés à sa robe; les enfants qui peuvent marcher et courir éclairent la route, un peu en maraudeurs. Ce sera autant de moins à acheter pour le souper.

Il est des *gagne-petit* qui voyagent deux par deux; arrivés dans un village, l'un va chercher la pratique en chantant, comme à Paris, le refrain bien connu : *cizou à r'passi!* Pendant qu'il entonne, malgré les chiens du village, son *cizou à r'passi*, l'autre, ordinairement le plus âgé, le père ou le patron, fait siffler la meule et en tire une pluie d'étincelles, au grand étonnement de la marmaille de l'endroit que la curiosité rassemble autour de lui. Car le rémouleur, digne d'être rangé avec le fondeur de cuillères et le rétameur de casseroles dans la classe merveilleuse des prestidigitateurs, a, lui aussi, le privilége de jeter la stupéfaction et le trouble dans l'imagination des petits enfants. Sans avoir rien de commun avec la sorcellerie, l'art du *gagne-petit* n'en est pas moins intéressant. Il est loin d'être aussi facile que pourraient le faire croire les modestes allures du pauvre homme. Un bon rémouleur doit être ambidextre, c'est-à-dire qu'il doit avoir appris à se servir de ses deux mains avec une égale facilité. De plus, il doit posséder un coup d'œil sûr et une santé robuste. Cette dernière condition, dira-t-on, est au hasard de la nature; sans doute, mais n'est pas ambidextre qui veut; quant à la sûreté du coup d'œil, on ne l'obtient que par un long apprentissage. Distinguer au juste à quel instant on doit changer de meule, c'est là un point important. On sait que ce changement est souvent plusieurs fois nécessaire pour le repolissage d'une même pièce. V. RÉMOULEUR.

GAGNER v. a. ou tr. (ga-gné; *gn* mll. — Chevallet rapporte ce mot au germanique : ancien allemand *winnen*, *wannen*, vaincre, remporter un avantage, gagner une bataille, d'où l'acception de retirer de l'avantage en général, tirer du profit, gagner. Pour appuyer cette étymologie, il prétend que, dans notre ancienne langue, les mots *gaain*, *gaing* signifiaient particulièrement les profits d'une victoire, les fruits d'une conquête, le butin, les dépouilles remportées sur les ennemis). Recevoir pour prix d'un travail, d'une peine : GAGNER *beaucoup d'argent. Il* GAGNE *six mille francs par an. Il y a des femmes qui ne* GAGNENT *pas vingt sous par jour. Ceux qui peuvent nous faire* GAGNER *quelque argent ont rarement tout perdu dans notre estime.* (Petit-Senn.) *L'argent qu'on* GAGNE *auprès des riches permet non-seulement de ne pas en exiger des pauvres, mais de partager le sien avec eux.* (Ste-Beuve.) *Ce que veut, ce que demande la bourgeoisie, c'est le bien-être, le luxe, les jouissances; c'est de* GAGNER *de l'argent.* (Proudh.)

Gagne-t-on en un an un million sans crime?
REGNARD.

..... Or ça, sire Grégoire,
Que *gagnez*-vous par an?
LA FONTAINE.

‖ Mériter comme récompense ou comme châtiment : *On lui a donné une gratification; il*

*l'*AVAIT *bien* GAGNÉE *par son zèle et son exactitude. Ce monsieur, irrité de son impertinence, lui donna un soufflet : il l'*AVAIT *bien* GAGNÉ.

Si le marquis est quelque peu trompé,
Il le mérite et doit l'*avoir gagné*.

LA FONTAINE.

— Obtenir comme profit, comme avantage, comme succès : *Les hommes ne haïssent l'avare que parce qu'il n'y a rien à* GAGNER *avec lui.* (Volt.) *Personne ne* GAGNE *aux discussions publiques, tout le monde a quelque chose à y perdre.* (Grimm.) *Partout où l'on substitue l'utile à l'agréable, l'agréable y* GAGNE *presque toujours.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a que les grands hommes qui* GAGNENT *quelque chose à mourir.* (La Harpe.) *Ce qu'on* GAGNE *par le mensonge en réputation d'habileté, on le perd en considération.* (Chateaub.) *Pour une femme au-dessus du vulgaire, il y a tout à* GAGNER *à avoir des manières fort réservées.* (H. Beyle.) *La religion n'a rien à* GAGNER *en se mêlant aux passions humaines et aux agitations de la politique.* (Suin.)

A soupirer gratis, on perd plus qu'on ne *gagne*.

BOURSAULT.

— Obtenir par la faveur du hasard : GAGNER *le gros lot à la loterie.* ‖ Remporter; obtenir par une victoire ; être vainqueur dans : GAGNER *la victoire.* GAGNER *la bataille.* GAGNER *un pari.* GAGNER *le prix de la course.* GAGNER *un cent de piquet.* GAGNER *un procès. C'est le destin de la France de* GAGNER *des batailles et de perdre des armées.* (Volt.) *C'est l'opinion qui perd les batailles, et c'est l'opinion qui les* GAGNE. (J. de Maistre.)

Souvent le désespoir a *gagné* des batailles.

VOLTAIRE.

‖ Vaincre, triompher de : *Nous jouons ordinairement au billard, et je le* GAGNE *presque tous les soirs. J.-J. Rousseau, qui me* GAGNAIT *toujours aux échecs, me refusait un avantage qui rendit la partie égale.* (Dider.)

— Contracter, attraper : GAGNER *un rhume, une fluxion de poitrine. La Bourdonnaie fut quatre ans à la Bastille, et, quand il fut déclaré innocent, il mourut du scorbut qu'il* AVAIT GAGNÉ *dans ce beau château.* (Volt.) *Il n'y a rien à* GAGNER *que des coups avec les gens grossiers et sans éducation.* (Boitard.) *Les chiens, à l'heure de la sieste, savent très-bien s'étendre lâchement à l'ombre, et ne sont guère pressés de* GAGNER *des coups de soleil.* (G. de Nerval.)

— Atteindre, arriver jusqu'à : GAGNER *le port le plus voisin.* GAGNER *la grande route. Après avoir débouché du pont du Diable et de la galerie d'Uurnerloch, on* GAGNE *la prairie d'Ursern.* (Chateaub.)

Ils *gagnent* leurs vaisseaux, ils en coupent les câbles.

CORNEILLE.

‖ S'étendre, se répandre jusqu'à : *L'eau* A GAGNÉ *le rez-de-chaussée des maisons riveraines. La gangrène* A GAGNÉ *le haut du bras. La contagion* A GAGNÉ *toute la ville. En quelques minutes, l'incendie* GAGNA *les combles de l'édifice.* ‖ Se communiquer à : *Votre tristesse me* GAGNE. ‖ S'emparer petit à petit de : *Je sens le froid qui me* GAGNE. *Après une journée laborieuse, le sommeil me* GAGNA. (J.-J. Rouss.)

Grâce aux beaux esprits de notre âge,
L'ennui nous *gagne* assez souvent.

BÉRANGER.

‖ Surprendre en route : *Hâtons-nous, la nuit nous* GAGNE.

— Fig. Attirer à soi, séduire, se rendre favorable, sympathique : GAGNER *l'amitié d'un homme distingué.* GAGNER *le cœur d'une femme. Les grands veulent que leur puissance donne le branle aux affaires; les sages, que leurs raisonnements* GAGNENT *les esprits.* (Boss.) *Les conquêtes les plus glorieuses sont celles qui nous* GAGNENT *les cœurs.* (Mass.) *Pour* GAGNER *les hommes, il faut donner dans leurs maximes et encenser leurs défauts.* (Mol.) *La piété n'a rien de faible, ni de triste, ni de gêné : elle élargit le cœur; elle est simple et aimable; elle se fait tout à tous pour les* GAGNER *tous.* (Fén.) *On ne* GAGNE *bien sûrement les cœurs que par l'appât du plaisir.* (Gresset.) *Le merveilleux* GAGNE *l'imagination, et quand une fois elle est* GAGNÉE, *on ne sort plus de son jugement.* (Le Sage.) *M. de Talleyrand sut* GAGNER *Benjamin Constant, et il en* AURAIT GAGNÉ *de plus fins.* (Thiers.)

J'ignore ce grand art qui *gagne* une maîtresse.

BOILEAU.

Il faut *gagner* les cœurs et non pas les contraindre.

ARNAULT.

Les doux propos et les chansons *gagnent* les filles.

SARRAZIN.

Il n'est pas bon de vivre en sévère censeur :
On *gagne* les esprits par beaucoup de douceur.

MOLIÈRE.

Il est certains esprits qu'il faut prendre de biais,
Et que, heurtant de front, vous ne *gagnez* jamais.

REGNARD.

Les rois, pour effrayer, ont la toute-puissance;
Mais, pour *gagner* les cœurs, ils n'ont que la clémence.

LANOUE.

— Absol. Faire un gain, un profit : GAGNER, *c'est risquer de perdre.* (Vitet.) *L'homme qui travaille pour un doit* GAGNER *pour trois.* (E. de Gir.)

On hasarde de perdre en voulant trop *gagner*.

LA FONTAINE.

On perd ce que l'on tient, quand on veut *gagner* tout.

FLORIAN.

Le désir de *gagner*, qui nuit et jour occupe,
Est un dangereux aiguillon;
Souvent, quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

Mme DESHOULIÈRES.

— Profiter, progresser, devenir ou paraître mieux fait ou meilleur : *Il* GAGNE *à être connu. Il y a des gens qui* GAGNENT *à être extraordinaires.* (La Bruy.) *Ce tableau* GAGNE *à être vu de loin. Les femmes du monde sont dissimulées, et souvent* GAGNENT *à l'être.* (Latena.) *Le Temps, ce critique souverain, a déjà montré que les ouvrages dramatiques de Voltaire avaient rarement ces fortes teintes qui* GAGNENT *à vieillir.* (Villem.) ‖ Prendre de l'extension, du développement : *L'indigence du gibier, à mesure qu'elle* GAGNE, *hausse la prime du braconnage.* (Toussenel.) *On ne fait pas la part au scandale; il* GAGNE *et s'étale avec le temps.* (Ste-Beuve.) *Plus l'esprit* GAGNE *en clarté et en étendue, plus le cœur* GAGNE *en justice et en bonté.* (E. Littré.)

— *Gagner gros*, Gagner beaucoup d'argent : *Law ou Las, Ecossais dont la naissance était inconnue, grand joueur, grand combinateur,* AVAIT GAGNÉ GROS *au jeu en divers pays, et était venu en France.* (St-Sim.)

J'ai vu dans le palais une robe mal mise
Gagner gros...

LA FONTAINE.

— *Gagner son pain, sa vie*, Gagner de quoi se nourrir, pourvoir à ses premiers besoins : *Travaillons,* GAGNONS NOTRE PAIN, *chacun dans son exercice.* (Boss.) *Le Napolitain n'a besoin que de peu travailler pour* GAGNER SA VIE. (St-Marc-Girard.)

J'ai goûté la fatigue et la paix sa compagne,
Et la saveur du *pain* que soi-même l'on *gagne*.

PONSARD.

— *Gagner le ciel*, Mériter le paradis : *Le* CIEL *est la dernière chose qu'un avare cherche à* GAGNER. (Petit-Senn.) *Un bon pape n'a d'autre intérêt que de* GAGNER LE CIEL. (E. About.)

Danchet, si méprisé jadis,
Fait voir aux pauvres de génie
Qu'on peut gagner l'Académie
Comme on *gagne le paradis*.

VOLTAIRE.

— *Gagner son avoine*, Bien travailler, en parlant d'un cheval, et, fig., en parlant d'une personne.

— *Gagner du terrain*, Avancer : *L'ennemi* GAGNAIT *chaque jour* DU TERRAIN. ‖ Fig. Progresser en bien ou en mal : *Ces idées* GAGNENT DU TERRAIN. *Le fléau* A GAGNÉ DU TERRAIN. *Tout le* TERRAIN *que* GAGNE *en Europe le crédit, la guerre le perd.* (E. de Gir.)

— *Gagner la porte*, Se diriger vers la porte pour s'en aller :

J'ai *gagné* doucement *la porte* sans rien dire.

BOILEAU.

— *Gagner les champs*, S'esquiver, s'enfuir : *Hâtons-nous de* GAGNER LES CHAMPS.

— *Gagner du temps*, Différer une chose pour la solution, la terminaison de laquelle on n'est pas prêt : *Quand on ne peut pas payer ses dettes, on cherche à* GAGNER DU TEMPS. GAGNER DU TEMPS *est un grand art quand on n'est pas prêt.* (Chateaub.) GAGNER DU TEMPS! *que de temps précieux on a perdu en répétant ce mot!* (E. de Gir.)

— *Gagner le dessus*, Avoir l'avantage, l'emporter.

— *Gagner les devants*, Dépasser les autres en marchant plus vite qu'eux. ‖ *Gagner de vitesse*, Arriver avant, en allant vite : *Eh bien! messieurs, si notre espion dit vrai, nos gens veulent aller grand train;* GAGNONS-LES *de* VITESSE, *morbleu!* (Vitet.) ‖ Fig. Prévenir et supplanter dans une démarche : *Je crois qu'il était fort en colère de ce qu'on avait voulu le* GAGNER *de* VITESSE *et le duper.* (Ph. Chasles.)

— *Gagner sur quelqu'un*, Persuader à quelqu'un, obtenir de lui :

Il ne *gagnera rien* sur ce juge irrité.

BOILEAU.

— *Gagner barre sur quelqu'un*, Le devancer dans une affaire, une entreprise : *Ne vous y fiez pas; il est agile et remuant, et pourrait bien* GAGNER BARRE SUR VOUS. (Alex. Dum.)

— *Se laisser gagner à*, Se laisser séduire par : *Alexandre* SE LAISSAIT GAGNER *aisément* À *la flatterie.* (Vaugelas.)

— Prov. *N'est pas marchand qui toujours gagne*, Il faut s'attendre à des déboires, à des contrariétés dans toutes les positions de la vie.

— Relig. *Gagner des indulgences*, Accomplir les actes auxquels ces indulgences sont attachées. ‖ *Gagner le jubilé*, Accomplir les actes auxquels sont attachées les indulgences du jubilé.

— Mar. *Gagner le vent*, Prendre le dessus du vent, s'établir dans la direction d'où souffle le vent.

— *Gagner le large*, Voguer vers la haute mer, s'éloigner du rivage. ‖ Fig. S'éloigner, s'enfuir, s'échapper : *Tâchons de* GAGNER LE LARGE *avant qu'ils arrivent.*

— Manég. *Gagner la volonté d'un cheval*, Triompher de sa résistance pendant le dressage. ‖ *Gagner l'épaule d'un cheval*, Corriger par certains soins, certains exercices, un défaut que le cheval avait dans cette partie. ‖ *Votre cheval vous gagne*, Vous n'en êtes plus maître.

— Sport. *Gagner la corde*, Se rapprocher de la corde plus que les autres chevaux, tout en gardant ou prenant le pas sur eux.

— Escrim. *Gagner la mesure*, Se donner l'avantage par un mouvement d'épée et un mouvement en avant.

— Jeux. *Gagner les cartes*, Faire une ou plusieurs levées de plus que son adversaire. ‖ *Jouer à qui perd gagne*, Convenir que celui qui aurait perdu selon les règles ordinaires du jeu aura au contraire gagné. ‖ *Au dernier la balle gagne*, Pour gagner la chasse, il faut mettre la balle au dernier, c'est-à-dire au plus près du fond du jeu.

— Typogr. Obtenir un moindre nombre de lignes ou de pages que la copie ou les calculs le faisaient prévoir.

— v. n. ou intr. Se diriger promptement : *Si j'étais accusé d'avoir enlevé les tours de Notre-Dame, je commencerais par* GAGNER *au large.* (Lamoignon.)

. . . Le galant aussitôt
Tire ses grègues, *gagne* en haut,
Mal content de son stratagème.

LA FONTAINE.

— Chass. Paître : *A la tombée du jour, le lapin sort du bois et vient* GAGNER. (E. Littré.)

— Manég. *Gagner à la main*, Se dit d'un cheval qui va plus vite que le cavalier ne veut.

Se gagner v. pr. Etre, pouvoir être gagné : *L'argent ne se* GAGNE *pas en dormant. Au point où vous êtes, votre partie* SE GAGNERA *difficilement.*

— Etre obtenu : *La confiance* SE GAGNE *et ne se commande pas.* (Gardanne.)

— Etre séduit, vaincu, persuadé : *C'est la volonté qu'il faut gagner, et elle* SE GAGNE *par la douceur, l'amitié, la persuasion, et surtout par l'attrait du plaisir.* (Rollin.)

— Etre contracté, se communiquer, être contagieux : *Une maladie qui* SE GAGNE :

. . . . Peste!
La noblesse *se gagne* ici comme la peste.

E. AUGIER.

— Se vaincre soi-même : *Il y a mille choses que le prédicateur foudroie tous les jours en chaire, et sur lesquelles je ne saurais* ME GAGNER. (Mass.)

— Gramm. Quoiqu'on dise très-bien *gagner une bataille*, l'usage ne permet pas de dire *gagner un combat.*

Gagner des amis, drame en trois journées, en vers, d'Alascon (XVIIe siècle). Ce drame est son chef-d'œuvre tragique, et il est regrettable que Corneille, qui lisait beaucoup Alascon, n'ait pas songé à en tirer quelque tragédie; il y eût trouvé des éléments d'une grande richesse, des trésors d'invention et d'imagination.

Alascon est surtout un peintre de caractères; mais il est le premier qui marcha dans cette voie, et il ne faut pas s'étonner si quelquefois l'intrigue de ses drames est si touffue qu'elle semble masquer les personnages. Du moins Alascon, même au milieu des imbroglios, sait-il leur donner un aspect grandiose, une mâle tournure. C'est ce que, dans *Ganar amigos*, on peut dire de son héros, de celui qui *se fait des amis*, le marquis don Fadrique. Dans aucun drame espagnol, sans excepter ceux de Caldéron, ne se rencontre un gentilhomme de si haute mine, un caractère chevaleresque si complet, si bien peint d'un bout à l'autre. Voici ce qui arrive : favori de Pierre le Cruel, le marquis sauve don Fernando de Godoy, qui avait tué son frère en duel, empêche le roi de faire mourir don Pedro de Luna, qui avait outragé sa majesté, et renonce à un amour qui lui tient fort au cœur, pour ne pas désobliger Diego de Padilla, frère de celle qu'il aime. Soudain on l'accuse d'un crime commis par don Diego et on le jette en prison. Mais dès qu'il est tombé en disgrâce, les amis que ses procédés chevaleresques lui ont gagnés se montrent véritablement. Diego vient se présenter à la prison comme le vrai coupable, et Fernando de Godoy, comme meurtrier dans une première affaire qui était restée au compte du malheureux Fadrique; Pedro de Luna veut prendre sa place dans les fers. Le roi justicier, qui entend ce débat derrière une tapisserie, surpris des qualités d'âme qu'a dû déployer Fadrique pour gagner de tels amis, pardonne aux coupables et fait rentrer en grâce le marquis.

Il y a, à vrai dire, deux drames superposés, pour mettre bien en relief le caractère chevaleresque du héros, et dans le premier un joli personnage de femme, doña Flor. Il n'y a qu'en Espagne, remarque M. Philarète Chasles, qu'on ose appeler une femme fleur ou soleil (doña Flor, doña Sol). Le marquis, amoureux et jaloux de doña Flor, fait monter la garde par son frère sous les fenêtres de cette beauté à la mode. Survient Godoy, qui tue le frère; poursuivi par les archers de garde, il tombe sur un cavalier qu'il lui semble reconnaître, le marquis Fadrique; il le supplie de le sauver, lui avouant qu'il a tué un homme en duel, loyalement. Fadrique change de manteau avec lui, et apprend aussitôt que c'est son frère qui a été tué, et que cet homme qu'il tient là, sous sa main, est son rival en amour. Eh bien, il a promis, il est gentilhomme, il ne rétractera pas sa promesse, sa protection. Seulement, déchiré de jalousie, il veut savoir si son rival est aimé; c'est le tour de l'autre d'être gentilhomme; sous l'épée de cet ennemi mortel qui peut le tuer, il ne dira pas un mot de la femme soupçonnée. Le marquis ne peut s'empêcher d'admirer cette constance. « Va, tu es noble! va, tu es grand! je t'admire, blason d'honneur et de chevalerie. Il faut que tu vives pour que l'on sache sur la terre ce que c'est que la grandeur d'âme. Il ne faut pas qu'une vengeance aveugle éteigne cette vertu si haute. Tiens, Fernando, je pouvais te tuer, je le voulais, j'aimais mon frère, je suis jaloux de toi, la nuit est muette et tu es fugitif; j'aime mieux te donner la vie. Seulement, garde-toi bien que personne sache que tu m'as offensé; il faudrait nous battre! » Quelle scène Corneille eût pu faire avec cette situation! La seconde partie du drame est remplie par une intrigue nouvelle, une rivalité du marquis Fadrique avec don Pedro de Luna, et un nouvel incident d'un grand effet qui détermine le dénoûment. Une jeune fille, dont le père est absent, est, pendant la nuit, indignement outragée dans sa maison par un inconnu, à qui les domestiques ont ouvert; un collier d'or, laissé sur le lieu du crime, et blasonné aux armes de Fadrique, est le seul indice du coupable. On a vu plus haut comment Pedro de Luna et Fernand de Godoy luttent à qui prendra la place de Fadrique, et la clémence de don Pèdre, qui termine l'action.

Ce drame, fortement intrigué, mouvementé, est admirable de style d'un bout à l'autre. M. Alphonse Royer, dans son *Théâtre choisi d'Alarcon* (Paris, Michel Lévy), a essayé de le traduire en petits vers, mais il n'est pas arrivé à en rendre toute la poétique énergie. M. Philarète Chasles a consacré quelques pages, dans ses *Etudes sur l'Espagne*, à cette émouvante composition.

GAGNEREAUX (Bénigne), peintre français, né à Dijon en 1756, mort à Florence en 1795. Cet artiste, à qui le pape Pie VI disait un jour : « Jeune homme, vous êtes appelé à faire grand honneur à votre pays, » ne put réaliser l'élogieuse parole de l'illustre prophète, et finit lui-même assez tristement sa carrière. Il était fils d'un honnête tonnelier qui voulut l'avoir comme aide dans ses pénibles travaux; mais le métier répugna aux nobles instincts du jeune homme, et, malgré l'aveugle opposition de son père, il se mit avec ardeur à l'étude de la peinture. L'école dijonnaise venait d'ouvrir ses cours sous la direction de Legouz de Gerland et François Devosge, et reçut assez facilement Bénigne parmi ses élèves. Il se distingua par son application et ses rapides progrès. Deux ans après son entrée dans l'école, il reçut des mains de M. de Luzine, abbé de Saint-Seine, une médaille d'or et des encouragements qui l'affermirent encore dans sa vocation. Attiré par l'Italie, dont il avait entendu raconter tant de merveilles, notre jeune peintre s'esquiva un jour à l'insu de son père et gagna cette terre promise, où il resta deux mois. En vain son père le rappelait auprès de lui, ne comprenant rien à ce vagabondage insensé; l'artiste n'obéit à ces pressantes sollicitations que lorsque la vie lui fut devenue complétement impossible, faute d'argent. Quand il arriva à Dijon, les élus de cette ville venaient de fonder un prix extraordinaire pour les classes de peinture et de sculpture. Le prix consistait en une pension de 600 livres, payable à Rome, pendant quatre ans. Gagnereaux demanda au directeur, M. Revelle, l'autorisation de concourir, et gagna le prix. Mieux pourvu qu'à son premier départ pour l'Italie, le lauréat se mit au travail dès son arrivée, et, pendant huit années, échauffa son génie en face de Raphaël, du Guide, de Mantegna, du Corrége, de l'Albane. Il n'avait fait jusque-là rien d'original que certaines esquisses très-vantées par des amis. Une, entre autres, eut du moins le mérite de décider de sa fortune. Les circonstances romanesques qui entourent cette fameuse *Bacchanale* méritent d'être rapportées, malgré leurs exagérations. On prétend que Gagnereaux avait jeté à la hâte, sur les murs d'une salle des bains de Dioclétien, cette furtive esquisse, et l'avait laissée là plutôt comme une fantaisie d'artiste que comme une spéculation aventureuse. Le dessin fut très-remarqué par quelques connaisseurs, et tellement célébré, que Pie VI lui-même voulut voir la merveille. Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, accompagna le pontife dans ce pèlerinage artistique, et tous deux firent chercher l'auteur de cette *Bacchanale*, que le cardinal connaissait beaucoup. Gagnereaux se présenta, et le pape lui adressa la phrase mémorable que nous avons rapportée plus haut. De ce jour les commandes abondèrent chez le peintre, hier inconnu, aujourd'hui porté au pinacle par un caprice de la fortune. Son pinceau se multiplia pour répondre à d'illustres sollicitations, et tout ce qui sortait de ses mains était aussitôt acclamé comme un chef-d'œuvre. Le roi de Suède, qui se trouvait alors à Rome, lui demanda de peindre son entrevue avec le pape, et lui conféra la dignité de son premier peintre. Gagnereaux avançait rapidement dans la route des honneurs, et la fortune le comblait de ses dons. M. de Souza, ministre du Portugal, la princesse de Suède, M. de Chastellux, le prince Borghèse contribuèrent puissamment

à sa richesse et à sa célébrité, sans compter le cardinal de Bernis, qui avait le premier embouché la trompette. De trop vives louanges provoquent toujours d'extrêmes critiques. Nous aimons mieux rester dans une appréciation mesurée et dire que Gagnereaux ne s'était encore élevé, par aucun de ses tableaux, à la hauteur de sa réputation. Dans la multitude de ses œuvres, nous en distinguons cependant deux qui se recommandent par d'excellentes qualités de peinture et de composition, la *Bataille de Senef* et le *Grand Condé passant le Rhin*. Une œuvre profondément originale, c'est *Soranus et Servilie*, la meilleure page de Gagnereaux, et nous la louons d'autant plus volontiers qu'elle a été faite pour la France. Les types, consciencieusement étudiés, sont d'un caractère réellement plein d'énergie, de mâle tristesse, d'austère résignation. La couleur est sobre, sans *tapage*, sans *discordance;* une impression calme, majestueuse, domine le tableau et nous pénètre malgré nous. Cette seule toile nous rend plus pénible la perte de cet artiste, qu'une affreuse catastrophe ravit, jeune encore, à l'art et à l'estime de ses concitoyens. A l'âge de trente-neuf ans, il s'éprit d'amour pour une jeune fille qui en comptait dix-sept. Il se berçait du doux espoir d'être aimé. Comblé d'honneurs par le duc de Toscane, membre de l'Académie des beaux-arts de Florence et de celle des *Forti de Rome*, il ne redoutait aucune rivalité et s'endormait, confiant dans le succès de son amour, quand il s'aperçut de la vanité de ses prétentions et de l'infidélité de sa maîtresse. Sa raison ne put résister à un si rude choc, et, la tête perdue, il se précipita dans la rue par la fenêtre de son atelier, le 18 août 1795. Quatre ans après sa mort, l'Institut donnait à son tableau de *Soranus et Servilie* le premier prix de l'exposition de 1799; hommage tardif, qui vint jeter sur la tombe du peintre mort un dernier et fugitif éclat.

GAGNEUR, EUSE s. (ga-gneur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *gagner*). Personne qui gagne, qui fait des profits : *Un* GAGNEUR *d'argent*.

— Personne qui l'emporte, qui est victorieuse : *Napoléon était un grand* GAGNEUR *de batailles*. (Chateaub.) *Ce fut par les combats de Senef que le grand Condé termina sa carrière de* GAGNEUR *de batailles*. (Sismondi.) ‖ Personne qui gagne habituellement au jeu : *Un* GAGNEUR *des plus heureux*.

GAGNEUR (Wladimir), homme politique et publiciste français, né à Poligny (Jura) en 1807. Son père siégea à la Chambre des députés sous le gouvernement de la Restauration. Il se rendit à Paris, où il fit ses études de droit, mais il ne suivit point la carrière d'avocat. De retour dans sa ville natale, il consacra ses loisirs à étudier les questions économiques et sociales. Comprenant la puissance de l'association et les bienfaits qu'elle pourrait rendre aux classes ouvrières, M. Gagneur s'attacha à en faire ressortir les avantages par des articles insérés dans des journaux et dans divers écrits. La révolution de 1848, qui substitua le gouvernement républicain à la monarchie, fut accueillie avec joie par M. Gagneur, qui professait les opinions démocratiques avancées. Il continua avec une ardeur nouvelle à propager les idées socialistes, à combattre l'esprit de réaction qui menaçait de détruire les institutions nouvelles, et comme il n'était pas seulement un théoricien, mais aussi un homme d'action, il n'hésita point, à la nouvelle du coup d'État du 2 décembre, à organiser la résistance dans le Jura et à appeler la population aux armes pour défendre la République; mais une fois encore le droit devait être écrasé par la force; et M. Gagneur, pris les armes à la main, fut jeté en prison et condamné à dix ans de déportation à Cayenne. Sa peine ayant été commuée en celle de l'exil, il se rendit en Belgique. Au bout de quelque temps, le gouvernement de ce pays le chargea de faire un rapport sur les associations agricoles françaises, et il reçut alors l'autorisation de rentrer en France. Pendant plusieurs années, il s'abstint de s'occuper de politique active, mais il poursuivit ses études économiques et continua à écrire dans les journaux, où il s'occupa tout particulièrement des associations agricoles et des systèmes coopératifs. En 1855, il épousa une jeune fille de dix-huit ans, dont la sérieuse tournure d'esprit l'avait séduit, et qui devait, par ses ouvrages, donner à son nom une grande et rapide notoriété. En 1869, sur les instances de M. Grévy, qui patronna sa candidature, il se présenta dans la troisième circonscription du Jura comme candidat de l'opposition démocratique, et fut élu député au Corps législatif. Il alla siéger à la Chambre sur les bancs de la gauche irréconciliable, avec laquelle il a constamment voté, sans prendre, toutefois, une part active aux discussions de la tribune. Nous citerons, parmi les ouvrages de M. Gagneur : les *Fruitières* (Poligny, 1839), écrit relatif à l'association pour la fabrication des fromages de Gruyère; le *Crédit à bon marché* ou *Guerre à l'usure* (Poligny, 1849), où il expose un système de crédit rural sur gages; le *Socialisme pratique* (Poligny, 1850), où il s'occupe principalement des associations agricoles. — Son frère, François-Joseph-Frédéric GAGNEUR, né en 1809, entra à l'École polytechnique et suivit la carrière des armes. Il est général de brigade depuis 1867.

GAGNEUR (Louise N., dame), romancière française, femme du précédent, née dans le département du Jura vers 1837. Mise dans un couvent pour y faire son éducation, elle y montra de bonne heure une vive et précoce intelligence, et en sortit avec des impressions peu favorables aux idées catholiques. Son esprit sérieux mûrit vite, et, à dix-huit ans, à l'âge où les jeunes filles songent à tout autre chose qu'aux questions sociales, elle fit paraître une brochure sur les associations ouvrières. Cet écrit tomba entre les mains de M. Wladimir Gagneur, qui voulut en connaître l'auteur, fut charmé de la tournure de son esprit, et n'hésita point, malgré une grande disproportion d'âge, à l'épouser (1855). Depuis cette époque, la jeune femme a poursuivi avec une constante ardeur ses études littéraires et philosophiques, s'est associée complétement aux idées de son mari, qui l'encouragea dans ses travaux, et, comme elle est douée d'une vive imagination, elle s'est mise à écrire des romans destinés à vulgariser ses idées sociales. Elle débuta, en 1859, dans le *Siècle*, par une nouvelle intitulée l'*Expiation;* puis elle a fait paraître, dans ce même journal, plusieurs romans, dont quelques-uns ont obtenu un grand succès et ont rapidement fondé sa réputation. Tels sont : une *Femme hors ligne* (1861, in-18), ouvrage dans lequel elle fait une piquante satire des mœurs provinciales; un *Drame électoral* (1863, in-18); la *Croisade noire* (1865, in-18), roman dans lequel on trouve fortement accusées ses tendances anticléricales, et où elle a retracé des souvenirs de sa jeunesse; le *Calvaire des femmes* (1867, in-18); les *Réprouvés* (1867, in-18); les *Forçats du mariage* (1869), récit publié dans le *Figaro*, etc. Les ouvrages de Mme Gagneur sont écrits dans un style facile, élégant, souvent coloré; ils se lisent avec intérêt et sont traversés par un souffle d'indignation généreuse contre les iniquités sociales. L'auteur y prend avec chaleur la défense des faibles et des opprimés et y plaide fréquemment, avec une éloquence communicative, la cause de l'émancipation et de la liberté.

GAGNI, ou **GAGNÉE**, ou **GUIGNI** (Jean DE), en latin **Gagnæus**, littérateur et théologien, né à Paris, mort en 1549. Il fut successivement professeur de théologie (1529), recteur de l'Université (1531), lecteur, premier aumônier et prédicateur du roi. François Ier lui fit donner l'autorisation de prendre des copies des manuscrits curieux qui se trouvaient dans toutes les bibliothèques du royaume. Gagni en profita pour faire connaître plus de cent ouvrages importants laissés dans l'oubli. Il a publié les écrits suivants : *Alcimus Avitus et Claudius Marius Victor, poetæ christiani, in lucem emissi* (Lyon, 1536); *Commentarius Primasii Uticensis in epistolas S. Pauli* (1537); *Petri Apollinii Collatii libri IV* (1540); une traduction française des *Sermons* de Guerric, etc.

GAGNIER (Jean), célèbre orientaliste, d'abord prêtre et chanoine régulier de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève-du-Mont, à Paris, ensuite ministre de l'Eglise anglicane et maître ès arts de l'université de Cambridge, né à Paris vers l'an 1670, mort à Oxford le 2 mars 1740. Elevé au collége de Navarre, il y prit de bonne heure le goût des langues orientales. Un de ses maîtres, le P. Le Bossu, auteur du *Traité sur le poëme épique*, montrant un jour à ses élèves le *Polyglotte* de Walton, s'écria : « Voilà, mes enfants, un livre que vous devriez estimer. » Ces paroles produisirent une vive impression sur Gagnier. Il s'attacha dès lors passionnément aux études linguistiques, surtout à l'arabe et à l'hébreu, et il y fit de rapides progrès.

Né catholique, et destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il l'embrassa au sortir du collége, et reçut les ordres des mains de l'évêque de Meaux; peu après, il devint chanoine régulier de l'abbaye de Sainte-Geneviève; mais ses études des sources du christianisme ne tardèrent pas à le détacher des doctrines catholiques. L'Eglise romaine ne lui sembla bientôt plus qu'une fille illégitime de l'Evangile, une institution antichrétienne; aussi, de fervent catholique qu'il était jusqu'alors, devenu hostile à des pratiques religieuses qui ne répondaient plus à sa croyance et qui répugnaient à sa raison, il quitta l'abbaye et passa en Angleterre, où il embrassa la religion réformée, se maria, et fut bientôt reçu ministre de l'Eglise anglicane. L'étude des langues orientales n'en continua pas moins d'être l'objet de ses travaux, et il occupa d'abord la chaire d'hébreu, puis celle d'arabe, à l'université d'Oxford (1717). Ce fut là toute sa vie, consacrée à l'enseignement et à la publication d'importants ouvrages d'érudition et de critique.

On doit à Jean Gagnier : l'*Eglise romaine convaincue de dépravation, d'idolâtrie et d'antichristianisme* (La Haye, 1706, in-12), ouvrage sous forme de lettres; *Josippon, sive Josephi ben Gorionis historiæ judaïcæ libri V* (Oxford, 1706, in-4o), traduction latine de l'historien juif Josèphe, accompagnée d'une préface et de notes très-érudites; *Tabula nova et accurata exhibens paradigmata omnium conjugationum hebraïcarum* (Oxford, 1710), tableau très-estimé des conjugaisons hébraïques, dressé sur quatre grandes feuilles, spécialement pour ses élèves de l'université; *Vindiciæ kircherianæ, sive animadversiones in novas Abrah. Trommii concordantias græcas* (Oxford, 1718), ouvrage critique où l'auteur venge durement Kircher, et traite peut-être trop vivement Trommius, qui, d'après Fabricius, Wolf et La Croze, est loin d'avoir toujours tort dans ses concordances chronologiques; *De vita et rebus gestis Mahomedis, etc.* (Oxford, 1723, in-8o); le même ouvrage, en français, porte ce titre : *Vie de Mahomet, traduite et compilée de l'Alcoran, des traditions authentiques, de la Sonna et des meilleurs auteurs* (Amsterdam, 1732, 2 vol. in-12); *Ismaelis Abulfedæ geographia universalis* (1726, in-fol.). Gagnier avait l'intention de donner toute la traduction latine de la *Géographie universelle* d'Abulfeda; mais l'impression n'en a pas été poussée au delà des 72 premières pages, qui ne contiennent que la description de l'Arabie et une dissertation du traducteur sur l'origine du nom de l'Arabie et des Arabes. On lui doit encore une *Lettre sur des médailles samaritaines*, insérée dans les *Nouvelles de la république des lettres* et dans le *Journal de Trévoux* (année 1705), et quelques opuscules latins sur des questions de linguistique orientale.

Son principal titre de gloire est la *Vie de Mahomet*. C'est, en effet, de tous les ouvrages publiés au XVIIIe siècle sur le fondateur de l'islamisme, le seul qui ait été écrit d'après les sources originales et qui ait mis sérieusement sur la voie de l'histoire, tant positive que légendaire, de Mahomet. Hottinger, écrivain protestant et disciple de Zwingle, n'avait vu dans ce grand sujet qu'une occasion d'exposer parallèlement les absurdités du mahométisme et celles du christianisme. Bayle, le premier, mettant de côté tout intérêt de secte, a, dans son *Dictionnaire critique*, envisagé la question sous son véritable point de vue. Mais Bayle n'avait pas des notions assez abondantes et sûres; il ne put que conjecturer. Ces notions et l'étude approfondie des sources orientales, J. Gagnier les possédait au plus haut degré; son ouvrage est, à proprement parler, une relation bien liée de ce qu'ont écrit sur la matière les historiens et les docteurs les plus accrédités de l'islamisme.

GAGNOL s. m. (ga-gnol; *gn* mll). Ichthyol. Nom vulgaire de l'hippocampe et du poisson trompette. ‖ On dit aussi GAGNOLLE s. f.

GAGNY, bourg et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arrond. et à 43 kilom. de Pontoise, près de la forêt de Bondy; 1,487 hab. Plâtrières renommées; fabriques de cuirs vernis et de fleurs artificielles.

GAGOU s. m. (ga-gou). Bot. Grand arbre qui croît à la Guyane, et dont le bois est employé dans les constructions navales. ‖ On dit aussi GAGON.

GAGUÉDI s. m. (ga-ghé-di). Bot. Plante d'Abyssinie, de la famille des protées.

GAGUI s. f. (ga-ghi). Pop. Femme d'un grand embonpoint : *Une grosse* GAGUI.

GAGUIN (Robert), chroniqueur et diplomate français, né à Calonne-sur-la-Lys (Artois) vers 1425, mort en 1502. Il entra chez les trinitaires, fit de brillantes études à l'Université de Paris, où il eut Guillaume Budée pour condisciple, succéda à Fichet dans la chaire de rhétorique des Mathurins, et devint ministre général de son ordre en 1473. Il avait la réputation du *mieux diseur* de son temps. Le premier, il tenta de soustraire l'éloquence aux éternelles et insipides amplifications de la scolastique du moyen âge. Gaguin fut envoyé en Allemagne par Louis XI, pour empêcher le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien (1477). Charles VIII le chargea de soutenir, à Florence, les intérêts de René de Lorraine contre Ferdinand de Naples (1486), et lui confia une autre mission diplomatique en Angleterre. Des manuscrits précieux, dont il fit l'acquisition pendant ces diverses courses en Europe, enrichirent la Bibliothèque royale, et l'on assure qu'il eut, à son retour, la garde de ce riche dépôt. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Compendium supra Francorum gestis a Pharamundo* (1497, in-4o); *Annales rerum Gallicarum* (1586, in-8o); les *Chroniques et histoires faites par Turpin* (1527, in-4o gothique); une traduction des *Commentaires* de César (1539, 2 vol. in-8o), etc.

GAGUINI (Alexandre), historien, né à Vérone, mort à Cracovie en 1614. Il passa en Pologne, y servit comme capitaine d'infanterie pendant les guerres de Livonie, de Moldavie, de Russie, et reçut, en récompense de ses services, des lettres de naturalisation et le commandement de Witepsk. On a de lui : *Rerum polonicarum tomi tres* (Francfort, 1584, in-fol.), ouvrage qui contient des pièces importantes et curieuses. Il a traduit du polonais en latin : *Sarmatiæ Europeæ descriptio*, qu'il a publiée sous son nom (Spire, 1581, in-fol.), bien que ce livre ait pour auteur Matthias Strykousky.

GÂH s. m. (gâ). Chronol. Chacune des divisions du jour, chez les Parsis.

—Mythol. Chacun des génies qui président aux divisions du jour, chez les Parsis.

GÂHANBAR s. m. (gâ-an-bar). Chron. Chacun des cinq jours épagomènes, chez les Parsis.

GAHN (Joseph-Gottlier), naturaliste suédois, né en 1745, mort en 1818. Il s'attacha à l'étude de la minéralogie sous Bergmann, fit, grâce à son esprit d'observation et d'analyse, quelques découvertes intéressantes, entre autres celle de l'existence du phosphore dans la composition des os, et dirigea avec habileté des mines et des forges, dont il était propriétaire. Gahn, que l'Académie des sciences de Stockholm admit au nombre de ses membres, devint assesseur au collége des mines (1784), membre du comité général du royaume (1793), et fut élu, en 1799, député à la diète, où il se fit remarquer par ses idées avancées. On n'a de lui que quelques articles, et des *Observations sur les règlements destinés à produire une bonne économie dans les forges*.

GAHNIE s. f. (gâ-nî — de *Gahn*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des cladiées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent en Australie.

GAHNITE s. f. (gâ-ni-te — du nom du minéralogiste *Gahn*). Minér. Aluminate de zinc naturel, qui est le spinelle zincifère de Haüy, et l'automolite d'Ekeberg.

— **Encycl.** La *gahnite* a été trouvée, au commencement de ce siècle, dans la mine d'Eric Matts, près de Fahlun, en Suède. On l'a également rencontrée depuis sur deux ou trois points des Etats-Unis, notamment dans la mine de Franklin (New-Jersey). C'est une substance vert foncé, opaque, translucide sur les bords, à cassure conchoïdale, à éclat vitreux. Elle raye le quartz, et se laisse rayer par le corindon. Sa densité varie entre 4,124 et 4,232. Elle cristallise en octaèdres réguliers, possédant des clivages assez parfaits parallèlement aux faces. Ce minéral est inattaquable par les acides et par les alcalis. Il est aussi infusible au chalumeau. Avec la soude, il donne une auréole de fleurs de zinc sur le charbon. D'après les analyses d'Abich, il renferme 56 parties d'alumine, plus de 34 d'oxyde de zinc, et un peu de peroxyde de fer, de silice et de magnésie.

GAHOUDA s. m. (ga-ou-da). Fermier du gouvernement, dans l'Inde.

— **Encycl.** On donne le nom de *gahoudas* aux *sudras*, chefs de village, et qui sont les principaux fermiers du gouvernement dans l'étendue de leur juridiction, où ils exercent aussi les fonctions de collecteurs du revenu public, d'arbitres des différends et de juges de paix. Les *gahoudas* appartiennent généralement à l'une des plus riches et des plus considérées des castes des sudras; les individus de cette caste sont presque tous à l'aise, et vivent dans une espèce d'indépendance. Ils sont, en général, plus polis, plus décents et mieux élevés que les Indous des autres classes; ils ont aussi un air plus gai et plus content. La plupart savent lire et écrire. Quoiqu'ils ne soient pas exempts de la défiance et de la dissimulation communes à tous les Indous, ils sont cependant loin d'avoir la morgue, la hauteur et l'intolérance des brahmes. Naturellement timides, doux et insinuants, ils se montrent soumis et respectueux envers leurs supérieurs; polis, honnêtes et pleins d'égards envers leurs égaux; affables et condescendants envers leurs inférieurs : accessibles à tout le monde, ils savent s'accommoder à tous les caractères, à toutes les dispositions et à toutes les circonstances. Comme ils sont, en général, responsables du déficit qui se trouverait dans les taxes imposées à leurs villages, cette considération surtout les oblige à se concilier les habitants par de bons traitements, afin de prévenir leur émigration future, ce qui les mettrait hors d'état de faire cultiver les terres, et d'en obtenir le revenu dont ils doivent compte à l'Etat. Aussi, l'administration de ces chefs offre-t-elle le caractère d'une autorité vraiment patriarcale : ceux qui sont disposés à abuser de leur pouvoir voient bientôt leurs villages abandonnés, les terres sans culture, et ils finissent par être ruinés. On a vu un exemple remarquable de ceci, lors de l'institution passagère et odieuse des fermiers perpétuels, qui causa la ruine de la plupart des districts où on l'établit. Ces petits fonctionnaires ne furent pas plutôt revêtus de ce qu'ils croyaient être une des premières dignités dans la société, qu'ils se mirent à affecter un air d'importance et à trancher du grand. Des hommes qui avaient jusque-là vécu dans le mépris ou l'obscurité voulurent avoir des chevaux, des palanquins, se faire escorter par des trompettes, avoir des *pions*, enfin se livrer insolemment à la pompe et au faste dont les Indous sont si avides. Le produit des terres qu'ils avaient affermées à perpétuité ne pouvant suffire aux dépenses occasionnées par leur sotte vanité, ils s'avisèrent, pour accroître leur revenu, de vexer de diverses manières les pauvres habitants. Les suites d'une conduite aussi arbitraire, et qui n'avait pas d'exemple, furent la désertion de ceux qui en étaient les victimes, et, par suite, la ruine des fermiers perpétuels eux-mêmes.

GAI, GAIE adj. (ghè, ghè — Quelques-uns tirent ce mot du germanique : ancien haut allemand *gâhi*, prompt, allemand moderne *jähe*, flamand *gay*, que les Hollandais prononcent *gaw*. D'autres comparent le nom propre latin *Gaïus*, qui était un nom de bon augure, et que les langues italiennes offrent sous la forme de *gavius*, lequel semble signi-

fier le réjouissant, du même radical que *gaudere, gavisus.* Il est fort possible, d'ailleurs, que le germanique et le latin appartiennent à la même origine). Enjoué, d'une humeur agréable, porté à rire ou à badiner : *Je n'ai jamais été* GAI *que par emprunt.* (Volt.) *Je me suis mis à être un peu* GAI, *parce qu'on m'a dit que cela est bon pour la santé.* (Volt.) *Un homme* GAI *n'est souvent qu'un infortuné qui cherche à donner le change aux autres et à s'étourdir lui-même.* (J.-J. Rouss.) *Les jeunes chats sont* GAIS, *vifs et jolis.* (Buff.) *Jamais les personnes véritablement* GAIES *ne sont fausses ou vindicatives.* (Mme de Genlis.) *L'homme* GAI *est rarement d'un caractère dangereux ou difficile.* (Mme Riccoboni.) *Une des conditions de la femme aimante est d'être toujours caressante et* GAIE. (Balz.) *Les gens occupés et ambitieux n'ont pas le temps d'être* GAIS. (Ste-Beuve.) *L'animal n'est* GAI *que par des appétits charnels; l'homme seul est* GAI *par le cœur et par l'esprit.* (Véron.) *Pour être toujours* GAI, *il faut être content de sa situation, et un peu indifférent à celle des autres.* (Laténa.)

Dût ma muse, par là, choquer tout l'univers,
Riche, gueux, triste ou *gai*, je veux faire des vers.
BOILEAU.

Tous les gens *gais* ont le don merveilleux
De mettre en train tous les gens sérieux.
VOLTAIRE.

‖ Qui est ou paraît inspiré par la gaieté : *Des paroles* GAIES. *Une chanson* GAIE. *Une scène* GAIE. *Une conversation* GAIE. *Un air* GAI. *Une satire doit être piquante et* GAIE. (Volt.) *On aimerait à savoir quelques-uns des mots* GAIS, *piquants, naïfs, qui composaient le sel de Chapelle, et le faisaient tant estimer des illustres.* (Ste-Beuve.) *Le vaudeville qui n'est que* GAI *n'a pas grand danger.* (Ste-Beuve.) ‖ Agréable, heureux, qui inspire le gaieté : *Le nombre est bien petit de ceux pour qui la vie est* GAIE! (L. Enault.)

— Par anal. Qui dispose à la gaieté par ses agréments : *Un appartement* GAI. *Un pays* GAI. *En pays* GAI, *on prend des couleurs* GAIES *: le soleil est un bon conseiller.* (H. Taine.)

Revenons, il est temps, sous de plus *gais* ombrages.
DELILLE.

‖ Frais et serein, en parlant du temps : *Un temps* GAI. *Un ciel* GAI. ‖ Clair et frais, en parlant d'une couleur : *Les personnes* GAIES *aiment les couleurs* GAIES. *Le vert* GAI *du feuillage printanier inspire réellement de la gaieté.*

— Par ext. Gaillard, un peu libre : *Un refrain un peu* GAI. *Tenir de* GAIS *propos à une femme. Faire des contes* GAIS *et lestes.*

— Particulièrem. Qui joue facilement, qui entre facilement à sa place : *Une clef* GAIE *dans sa serrure. Un tenon trop* GAI *dans sa mortaise. Ce chapeau m'est un peu* GAI. *Il est bon de laisser les chapeaux très-*GAIS, *parce que, en réalité, ils ne servent qu'à empêcher les saletés de tomber dans le coussinet inférieur, et nullement à résister à des efforts de bas en haut.* (De Bonnefoux.)

— Loc. fam. *Etre gai comme un pinson*, Etre très-gai : *Me voilà quitte de mes petites fonctions de la matinée : j'ai bu mes eaux, mangé ma petite soupe; je me sens* GAI COMME UN PINSON. (Dancourt.) ‖ *Etre un peu gai*, Avoir une pointe de vin, un commencement d'ivresse. ‖ *Avoir le vin gai*, Etre en belle humeur quand on est ivre : *Qui te rend donc le* VIN *si* GAI? — *Une idée assez riante qui me revenait à l'esprit.* (N. Lemercier.)

— Littér. *Gaie science* ou *Gai savoir*, Poésie des troubadours et des trouvères : *Les barons et les chevaliers entrent dans la lice du* GAI SAVOIR. (E. Littré.)

— Mus. Indication d'un mouvement rapide et libre. ‖ On se sert plus souvent du mot italien ALLEGRO.

— Peint. *Couleur gaie*, Couleur fraîche, transparente et même vive, sans être criarde.

— Blas. Se dit d'un cheval nu et sans bride, qui montre de l'ardeur : *Ravaulx de Launoy, en Champagne : D'argent, au cheval* GAI *de sable; au chef du même, chargé de trois molettes d'éperon du champ. — Navarre de Maisonneuve, en l'Ile-de-France : D'azur, au cheval* GAI *effaré d'argent. — Gittard à Paris, originaire du Roussillon : Coupé d'azur et de sable, au cheval* GAI *effaré d'or brochant.*

— Pêche. *Hareng gai*, Hareng sans œufs ni laite.

— Adverbial. Gaiement :

Qui *gai* fait une erreur la boit à repentance.
REGNARD.

— Interjectiv. Façon d'exciter à la gaieté. Ce mot revient très-souvent dans les refrains : *Allons,* GAI ! *ce petit prélude vous mettra en humeur.* (Brueys.)

Allons, *gai!* vous a-t-il donné votre congé?
REGNARD.

Allons, *gai!* dansez, amusez-vous.
BÉRANGER.

L'Amour applaudit,
Et Vénus bouda.
O *gai!* lon la bergère,
O *gai!* lon la.
DE BERNIS.

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai! gai! serrons nos rangs,
En avant, Gaulois et Francs!
BÉRANGER.

— **Syn. Gai, enjoué, gaillard, jovial.** V. ENJOUÉ.

— **Antonymes.** Atrabilaire, chagrin, désolé, grognon, hypocondre ou hypocondriaque, mélancolique, morne, sombre, triste.

Gai pasteur (LE), chanson d'Appenzell. Tyrol et Suisse, sous le rapport musical, présentent une grande ressemblance. Les *iolden* et les *jodido* des refrains sont frères; mêmes coups de gosier et mêmes vocalises forcenées. On remarque également, dans la mélodie, la même bonne humeur. Ces chansons sont pures, saines, bien portantes; elles émanent d'hommes vigoureux, gais et quelque peu insouciants des misères d'ici-bas. La montagne est plus souriante dans sa musique que la plaine.

1er COUPLET. *Moderato.*

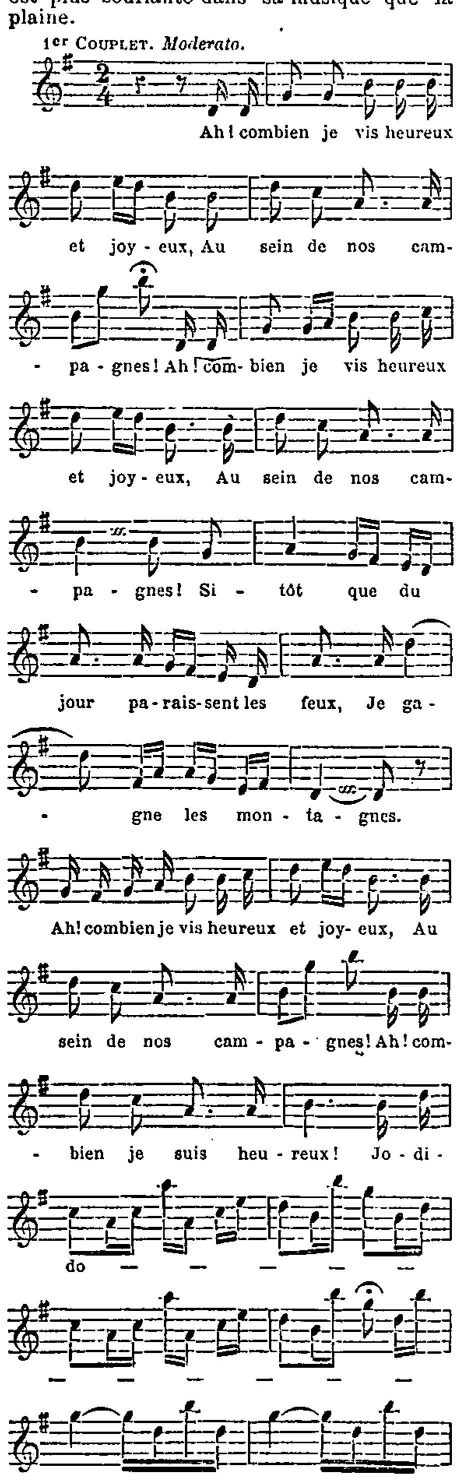

DEUXIÈME COUPLET.

Au matin, je chante, et de mes travaux
La tâche m'est légère.
Puis, lorsque revient l'heure du repos,
Je rentre à ma chaumière;
Et j'y trouve le repos!
Jodido, etc.

GAI s. m. (ghè). Ornith. Ancien nom du geai, usité encore dans quelques provinces.
— Bot. Espèce d'armoise du Japon.

GAÏAC ou **GAYAC** s. m. (ga-iak — de *guaiacan*, même sens à Saint-Domingue). Bot. Genre d'arbres, de la famille des zygophyllées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles : *Les propriétés médicinales du* GAÏAC *sont dues à la résine contenue dans le bois et dans l'écorce.* (Boitard.) ‖ Bois de ces arbres, et particulièrement du gaïac officinal : *Le* GAÏAC *râpé est souvent mêlé de fragments de buis.* (Boitard.)

— Pharm. *Teinture de gaïac*, Solution alcoolique de résine de gaïac.

— **Encycl.** Le *gaïac* officinal, *guajacum officinale*, est un arbre très-élevé, dont le tronc acquiert quelquefois 1 mètre de diamètre, et dont la croissance est si lente qu'il lui faut plusieurs siècles pour acquérir cette dimension. Il croît dans les Antilles, à Saint-Domingue, à Cuba. Les divisions des rameaux sont souvent dichotomes. Les feuilles sont opposées, pinnées, sans impaire, à deux, souvent à trois rangs de folioles sessiles, souvent ovales, obovées, fermes, glabres, d'un vert clair. Les fleurs sont bleues, pédonculées, presque disposées en ombelles au sommet des rameaux. Le calice est à cinq lobes obtus; la corolle est à cinq pétales; les étamines sont en nombre double, à filets élargis à la base. Le fruit est une capsule charnue, réduite à deux loges par avortement, presque en cœur, élargie et amincie sur les deux côtés, tronquée au sommet, avec une petite pointe courbe. Chaque loge renferme une semence d'apparence osseuse suspendue à l'angle interne, pourvue d'un endosperme crevassé et corné, entourant un embryon droit, formé de deux cotylédons foliacés et d'un radicule supère.

Le bois de *gaïac* nous arrive en troncs d'un fort diamètre, ou en bûches. Il est très-dur, bien plus pesant que l'eau, formé d'un aubier jaune plus ou moins épais, et d'un cœur brun verdâtre. Il est très-compacte, doué d'une structure santaline, qui consiste en ce que ses couches sont alternativement dirigées de droite à gauche. La coupe perpendiculaire à l'axe présente à la loupe une rayure rayonnante très-fine, parsemée çà et là de gros vaisseaux coupés, remplis de résine verte. Ce bois prend, lorsqu'on le râpe, une légère odeur balsamique. Il a une saveur âcre et strangulante, verdit à l'air ou lorsqu'on l'expose à la vapeur nitreuse. En raison de sa dureté, on l'emploie pour confectionner des mortiers, des pilons, etc.

Le *gaïac* fournit une résine d'une couleur brune, qui tire sur le vert. V. GAÏACINE.

Le bois de *gaïac* a joui d'une très-haute réputation pour la guérison des affections rhumatismales rebelles, des maladies de la peau et des scrofules. On l'emploie encore en décoction, à la dose de 30 grammes à 50 grammes par litre d'eau. La teinture de *gaïac*, préparée en faisant macérer 1 partie de *gaïac* dans 5 parties d'eau, est employée comme dentifrice. Il y a encore le sirop de *gaïac*, que l'on prépare en faisant dissoudre 1 gramme d'extrait de *gaïac* dans 100 grammes de sirop simple.

GAÏACAN ou **GAYACAN** s. m. (ga-ia-kan). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rutacées, dont le bois est employé aux mêmes usages que celui du gaïac.

GAÏACÈNE s. m. (ga-ia-sè-ne — rad. *gaïac*). Chim. Substance huileuse, que l'on obtient par la distillation sèche de la racine de gaïac.

— **Encycl.** On a donné le nom de *gaïacène* à une huile légère, qui prend naissance lorsqu'on soumet la résine de gaïac à la distillation sèche. Il est incolore et possède une agréable odeur, qui rappelle les amandes amères. Sa densité est 0,874. Il bout à 118°; sa densité de vapeur a été trouvée égale à 2,92. Cette dernière densité, unie à l'analyse du *gaïacène*, donne pour ce corps la formule C^5H^8O. Lorsqu'on l'oxyde, il se transforme, d'après M. Deville, en belles lames cristallines. La potasse caustique ne l'altère pas. Le sexquichlorure de fer ne l'altère pas non plus s'il ne contient pas de guaïacol, et le colore en vert dans le cas contraire. Il est insoluble dans l'ammoniaque et ne se combine point aux bisulfites alcalins. L'acide chromique et l'acide azotique l'attaquent : le premier, avec production d'acide acétique; le second, avec production d'acide oxalique. La composition du *gaïacène* avait porté Gerhardt à envisager ce corps comme de l'aldéhyde angélique; mais cette opinion ne s'est pas justifiée. Le *gaïacène* ne fournit, en effet, par la fusion avec la potasse, ni l'acide angélique, ni les produits de sa décomposition, ni les alcalis.

GAÏACINE s. f. (ga-ia-si-ne — rad. *gaïac*). Chim. Nom donné à des substances extraites de la racine de gaïac.

— **Encycl.** On a donné le nom de *gaïacine* à deux produits extraits du gaïac officinal. Quelquefois le mot *gaïacine* désigne le principe actif de la résine de gaïac. Pour l'obtenir, on fait bouillir avec de l'eau de l'écorce et du bois de gaïac. Après ébullition, l'extrait aqueux est traité par l'acide sulfurique, qui précipite la *gaïacine*. Le précipité est lavé et séché avec soin; il se présente alors sous l'aspect d'une matière jaune, amorphe, douée d'une saveur âcre et amère. Si on brûle la *gaïacine*, elle se boursoufle et dégage une odeur aromatique assez forte, mais sans produire d'ammoniaque. On n'a pas encore établi d'une manière certaine ni la composition ni la formule de la *gaïacine*.

La seconde acception de ce mot sert à désigner la résine de gaïac quand elle est pure. Comme la plupart des résines, elle découle du tronc des gaïacs, mais surtout des arbres assez vieux. La *gaïacine* se présente en masses d'une couleur brun verdâtre, friables, à cassure brillante. Le plus souvent on trouve disséminés dans la masse de petits fragments de bois ou d'écorce. Si on mâche de la résine de gaïac, elle se ramollit facilement sous la dent et présente d'abord une saveur douce et peu sensible qui peu à peu va en augmentant, et se change enfin en une âcreté brûlante, dont l'action se porte sur le gosier, à peu près comme fait la racine d'iris dans les mêmes circonstances, mais d'une manière beaucoup plus énergique. La *gaïacine* absorbe facilement l'oxygène de l'air, de telle sorte que si on l'abandonne à elle-même pendant un certain temps et à la lumière, de brune qu'elle était elle prend une belle couleur verte. L'analyse chimique montre que, dans ces circonstances, il y a eu absorption de l'oxygène atmosphérique. Comme l'arbre qui la produit, la *gaïacine* est originaire des îles de l'Amérique, et là elle est employée comme médicament. On en fait même aux Antilles une préparation qui guérit la goutte, dans l'opinion des habitants du pays; cette potion a reçu le nom de remède des Caraïbes contre la goutte. On la prépare en dissolvant 64 grammes de cette résine, finement pulvérisée, dans un litre de tafia (eau-de-vie de canne à sucre). Le mode d'administration de ce médicament est des plus simples : on en prescrit une ou deux cuillerées par jour, et on continue le traitement pendant plusieurs années; on boit par-dessus une tasse d'infusion théiforme ou d'eau. Inutile de dire que l'efficacité de cette médication est des plus discutables.

GAÏACIQUE ou **GAYACIQUE** adj. (ga-ia-si-ke — rad. *gaïac*). Chim. Se dit d'un acide extrait du gaïac : *Acide* GAÏACIQUE.

GAÏAN s. m. (ga-ian). Forme ancienne du mot GÉANT.

— *Fête de Gaïan*, Fête qui se célèbre chaque année à Douai, et dans laquelle on promène un géant d'osier.

GAÏANIEN s. m. (ga-ia-ni-ain). Hist. relig. Membre d'une secte eutychéenne, qui avait pour chef un évêque d'Alexandrie appelé Gaïan. ‖ On dit aussi GAÏANITE.

GAIBA, lac du Brésil, près de la rive droite du Paraguay. Environ 48 kilom. de longueur.

GAICHIES (Jean), oratorien français, né à Condom en 1647, mort à Paris en 1731. Il se livra avec succès à la prédication, fut supérieur de la maison de son ordre, à Avignon, en 1684, et habita plusieurs années Soissons, où il remplit les fonctions de théologal. On a de lui : les *Maximes sur le ministère de la chaire* (Paris, 1710, in-12), petit ouvrage devenu classique et qui fut attribué à Massillon.

GAIDERISE, duc de Bénévent au IXe siècle, succéda, en 879, à son grand-père Adelgise. Déposé et jeté en prison, en 881, par les princes de Capoue Aïon et Radelgise, qui l'accusaient, à tort ou à raison, d'avoir trempé dans le meurtre de son prédécesseur, il parvint à s'échapper, gagna Constantinople et s'efforça d'intéresser à sa cause l'empereur Basile le Macédonien, qui, ne pouvant le remettre en possession de son duché, le nomma gouverneur de Città-d'Orta.

GAIDÉROPE s. f. (ghè-dé-ro-pe). Moll. Nom donné par les auteurs anciens à une coquille bivalve du genre spondyle, qu'on trouve dans la Méditerranée.

GAÏDOURONISIA ou **GAÏDRONISIA**, nom de trois petites îles de l'empire ottoman, dans la Méditerranée, à 13 kilom. S. du bourg de Giropétria, sur la côte méridionale de l'île de Candie. Ces îles sont stériles et inhabitées; la plus grande n'a pas 10 kilom. de périmètre.

GAIDROPSARE s. m. (ghè-dro-psa-re). Ichthyol. Genre de poissons de la Méditerranée. Syn. de MUSTÈLE.

GAIEMENT ou **GAÎMENT** adv. (ghè-man — rad. *gai*). Avec gaieté, d'une manière gaie : *Vivre* GAIEMENT. *Chanter, rire* GAIEMENT. *Je vous prie de vivre au jour la journée le plus* GAIEMENT *que vous pourrez.* (Mme de Maint.) *Vivez tout sainement et* GAIEMENT, *il n'y a que cela de bon.* (Volt.). *La légèreté voit* GAIEMENT *les choses sérieuses et gravement les choses frivoles.* (D'Alemb.)

Un mort s'en allait tristement
S'emparer de son dernier gîte
Un curé s'en allait *gaîment*
Enterrer ce mort au plus vite.
LA FONTAINE.

‖ Sans peine, de bon cœur, volontiers : *Aller* GAIEMENT *à la mort. C'est une prétention des grands criminels de supporter* GAIEMENT *les douleurs de la conscience.* (Chateaub.)

Je porte fort *gaîment* mes cinquante ans passés.
C. DELAVIGNE.

Quand on est plein de jours, *gaîment* on les prodigue.
BRIZEUX.

— Fam. *Aller gaiement*, Aller bon train, aller d'un bon pas : *Nous allons* GAIEMENT, *nous arriverons bientôt.*

— Rem. On écrit plutôt *gaiement* en prose et *gaîment* en vers. Les deux orthographes sont cependant facultatives en prose.

GAIENHOFEN, village de Suisse, cant. de Constance. Château des évêques de Constance, flanqué de neuf tourelles.

GAIETÉ ou **GAÎTÉ** s. f. (ghè-té — rad. *gai*). Belle humeur, disposition à rire ou à badiner : *Avoir de la* GAIETÉ, *une douce* GAIETÉ. *Aimer la* GAIETÉ. *Respirer la* GAIETÉ. *La* GAIETÉ *est la mère des saillies.* (Vauven.) *Si je n'avais pas l'amour du travail et de la* GAIETÉ, *il y a longtemps que je serais mort de désespoir.* (Volt.) *Je ne sais quelle maligne influence est tombée sur le pauvre peuple; mais il m'est avis qu'il est sorti de son élément, qui était la* GAIETÉ. (Volt.) *Une* GAIETÉ *douce tempérait*

en Fénelon la dignité de son ministère. (La Harpe.) *On rit peu de la* GAIETÉ *d'autrui quand on a de l'humeur pour son compte.* (Beaumarch.) *La* GAÎTÉ, *qui est le contre-poison du chagrin, rend sensible aux agréments de la vie qu'elle prolonge presque toujours.* (Duclos.) *La* GAÎTÉ *soutenue et la vraie joie ne peuvent sympathiser qu'avec des mœurs simples et pures.* (Sanial-Dubay.) *La* GAIETÉ *peut tenir aux inspirations de la nature ou aux rapports de la société.* (Mme de Staël.) *La* GAÎTÉ *est chose rare de nos jours, même chez la jeunesse.* (St-Marc Girard.) *Le rire et la* GAÎTÉ *sont une nécessité pour l'homme.* (A. Karr.) *La* GAIETÉ *n'est ni la joie ni le plaisir; mais le plaisir enfante la joie, et la joie ressuscite la* GAIETÉ. (Tissot.) *Il y a dans la femme une* GAIETÉ *légère qui dissipe la tristesse de l'homme.* (Ste-Beuve.) *La* GAIETÉ, *c'est le soleil qui brille de temps en temps sur l'hiver de la pauvreté.* (Alex. Dum.) *La* GAIETÉ *est comme un ressort qui rend l'âme élastique.* (H. Taine.) *Dieu créa les oiseaux dans un jour de* GAIETÉ *et d'extrême bienveillance pour l'homme.* (Toussenel.)

A mon sens la *gaîté* vaut presque la sagesse.
IMBERT.

Plus de *gaîté!* mon front se rembrunit.
BÉRANGER.

Ne rebutez jamais, et que votre leçon
D'une douce *gaîté* prenne l'air et le ton.
FAVART.

Parlez-moi d'un repas où l'amitié s'épanche,
Où l'on cause, où l'on rit d'une *gaîté* bien franche.
ETIENNE.

Appelle en ta maison l'innocente *gaîté*,
Fille de la vertu, mère de la santé.
FRÉVILLE.

Une belle âme sans *gaîté*
Serait un printemps sans verdure.
DÉSAUGIERS.

Dis-moi, d'aussi bon cœur lèverais-tu ton verre,
Si tu n'avais senti le prix de la *gaîté ?*
A. DE MUSSET.

... L'homme ennuyé n'est jamais qu'ennuyeux;
Aussi, dès qu'il paraît, tremblante à son approche,
La *gaîté* fuit; l'ennui gagne de proche en proche.
DELILLE.

Mais au Français attristé
Qui peut donner la *gaîté ?*
C'est la gaudriole.
BÉRANGER.

C'est là qu'on trouve la *gaîté*,
Cette sœur de la liberté,
Jamais aigre dans la satire,
Toujours vive dans les bons mots.
VOLTAIRE.

‖ Vivacité joyeuse chez les animaux : *Les fauvettes remplissent tous les lieux de la terre et les animent par les mouvements et les accents de leur* GAIETÉ. (Buff.)

— Par ext. Caractère de ce qui est enjoué : *Une chanson pleine de* GAIETÉ. *Une scène d'une vive* GAIETÉ. *La langue allemande a une* GAIETÉ *qui lui est propre.* (Mme de Staël.) ‖ *Cervantes et Molière, ces deux hommes dont les écrits respirent la plus vraie* GAIETÉ, *étaient pensifs et mélancoliques.* (Ourry.) ‖ Œuvre folâtre, badinage d'esprit, amusement léger : *Vous savez que cet ouvrage de jeunesse n'est qu'une* GAIETÉ *très-innocente.* (Volt.) ‖ Parole folâtre, gai propos, discours un peu vif, un peu libre :

Je dis quelques *gaîtés* à la brune, à la blonde.
A. DUVAL.

— Par anal. Caractère de ce qui a un extérieur agréable, de ce qui dispose l'esprit à la joie et au plaisir : *Ce paysage est d'une* GAIETÉ *charmante. Les maisons délabrées ne se ravivent pas, ainsi qu'à Venise, par l'architecture et la* GAIETÉ *native du lieu.* (Chateaub.)

— Fam. Pointe de vin, commencement d'ivresse : *Quand M. de Lorgeril est en* GAIETÉ, *il est fort amusant à la tribune.* (Journ.) *Il se met en* GAIETÉ *trois fois la semaine.*

— *De gaieté de cœur*, Volontairement, librement, sans être contraint ou obligé : *Il est rare que l'on prenne plaisir à nous nuire et à nous choquer* DE GAIETÉ DE CŒUR. (Nicole.) *C'est une licence que prennent messieurs les poëtes, de mentir* DE GAIETÉ DE CŒUR. (Mol.) *On trouve une multitude d'ennemis dans le monde; on ne doit pas s'en faire* DE GAÎTÉ DE CŒUR. (Frédéric II.) *Celui qui va se battre* DE GAIETÉ DE CŒUR *n'est à mes yeux qu'une bête féroce, qui s'efforce d'en déchirer une autre.* (J.-J. Rouss.) *On ne se met pas* DE GAIETÉ DE CŒUR *dans cette mêlée des discussions contemporaines, dût-on se flatter de la dominer.* (Ste-Beuve.)

Pourquoi de ce qu'on tient n'être pas économe,
Et *de gaîté de cœur* perdre une grosse somme?
PONSARD.

— Manég. Feu, vivacité des mouvements : *Ce cheval a de la* GAIETÉ.

— Rem. On écrit *gaîté* en vers, bien que quelques auteurs aient écrit *gaieté* en faisant l'élision de l'*e* muet comme dans la prose, et que Molière ait écrit une fois *gayeté*, ce qui n'est pas un exemple à suivre. En prose, les deux orthographes sont facultatives; mais *gaieté* a été préféré jusqu'ici.

— **Syn. Gaieté, joie.** La *joie* consiste dans la jouissance intérieure; la *gaieté* se rapporte à l'humeur, aux manières. On peut cacher sa *joie;* la *gaieté* est expansive, elle met les autres en train. Cependant on parle quelquefois d'une *joie* bruyante, turbulente, et alors la force des adjectifs marque évidemment un sentiment qui se répand au dehors; mais ce sentiment n'est toujours que l'effet des circonstances, tandis que la *gaieté* vient du caractère.

— **Antonymes.** Abattement, chagrin, désenchantement, désolation, deuil, humeur et mauvaise humeur, hypocondrie, morosité, tristesse.

— **Épithètes.** Franche, vive, facile, agréable, aimable, charmante, douce, folâtre, folle, bouffonne, bruyante, étourdissante, intarissable, contrainte, apparente.

— **Encycl.** La *gaieté* est une des formes de la joie; c'est elle qui nous inspire les bons mots, elle est le nerf des conversations enjouées et porte à envisager la vie sous ses aspects agréables. Le rire est la satisfaction d'un besoin qui est commun à tous les hommes, et, par conséquent, le penchant à rire ou le désir d'être gai est un des éléments de la nature humaine. « Le premier degré du sentiment agréable de notre existence, dit Vauvenargues, est la *gaieté;* la joie est un sentiment plus pénétrant. Les hommes enjoués n'étant pas d'ordinaire si ardents que le reste des hommes, ils ne sont peut-être pas capables des plus vives joies; mais les grandes joies durent peu et laissent notre âme épuisée. La *gaieté*, plus proportionnée à notre faiblesse que la joie, nous rend confiants et hardis, donne un être et un intérêt aux choses les moins importantes, fait que nous nous plaisons par instinct en nous-mêmes, dans nos possessions, nos entours, notre esprit, notre suffisance. Cette intime satisfaction nous conduit quelquefois à nous estimer nous-mêmes, par de très-frivoles endroits, et il me semble que les personnes enjouées sont ordinairement un peu plus vaines que les autres. »

Le moraliste mélancolique se trompe, du moins dans sa conclusion : la *gaieté* n'est pas mère de la vanité. L'homme gai prend la vie comme elle vient et se hâte parfois, d'après l'aphorisme de Figaro, de rire des choses de peur d'être obligé d'en pleurer. *Gaieté*, esprit facile, légèreté, insouciance vont de pair, mais rien de tout cela ne ressemble à la vanité. Les Français passent, il est vrai, pour le peuple le plus gai du monde et aussi pour le peuple le plus vaniteux; cela prouve que vanité et *gaieté* peuvent se rencontrer dans le même homme, mais il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il faille faire de l'une la conséquence de l'autre. La *gaieté*, au contraire, est une disposition éminemment expansive et sympathique. Un homme gai est aimable et ne provoque aucune défiance; une nature légère, facile, insouciante, est bonne au fond et ne cache aucun piége; on sent que l'on est en présence d'un ami.

La *gaieté* diffère essentiellement de la joie en ce que celle-ci est passagère, tandis que l'autre tient au caractère même, au tempérament de l'homme et ne l'abandonne que lorsque son caractère et son tempérament viennent à changer. En cela, la *gaieté* a quelque chose de physique; la bonne humeur dépend le plus souvent d'un bon estomac. Il y a une chanson qui commence ainsi :

Dans le cours de la vie,
Un des biens qu'on envie,
C'est la santé;
Mais chaque jour j'observe
Que ce qui la conserve,
C'est la *gaîté*.

Cela est vrai; mais si la *gaieté* contribue à maintenir la santé, il est certain aussi que la santé est la base la plus solide de la *gaieté*. De là autant de sortes de *gaietés* qu'il y a de tempéraments. Il y a la *gaieté* douce, aimable, qui se traduit par une constante égalité d'humeur, par la causerie aimable, enjouée; la *gaieté* moqueuse, satirique, impitoyable; la *gaieté* bruyante, qui excelle dans le calembour, la farce et la charge d'atelier.

En général, les causes de la *gaieté* sont d'une nature stimulante. Il y en a d'abord de physiques. Par exemple, le vin rend les hommes plus gais, parce qu'il les stimule et qu'il leur donne un sentiment plus vif de leur existence. Il en est de même des autres excitants physiques, tels que le café et le thé, lorsqu'ils sont pris à propos et dans une mesure convenable.

Il y a des airs de musique, des mélodies et des accords dont l'audition a pour effet immédiat de mettre les auditeurs en belle humeur. On en trouve beaucoup de cette sorte dans Rossini et dans Auber; il n'est pas rare de voir au théâtre, à l'audition de certains morceaux entraînants, toutes les figures se dilater, s'épanouir, ou, dans les bals, dès les premières mesures de certains quadrilles, la *gaieté* éclater aussitôt dans les regards et dans les gestes.

La musique agit à la fois sur le physique et sur le moral de l'homme. Mais il y a des causes de *gaieté* qui sont purement intellectuelles. Telle est, par exemple, la perception des choses qui sont appelées drôles ou comiques. Le comique et la drôlerie sont des attributs des choses, des faits et des personnes; ils doivent être distingués du ridicule, qui s'attache aux personnes seules et qui leur attire une sorte de mépris. Cependant une personne peut être comique sans être ridicule. Tel est, par exemple, le cas d'Alceste dans le *Misanthrope* de Molière. La comédie est une excellente invention pour chasser l'humeur noire et pour engendrer la *gaieté*. En général, ce qui provoque le rire, c'est ce qui déroge à l'usage; mais, en nous exprimant ainsi, nous prenons le mot usage dans un sens très-relatif et, pour ainsi dire, personnel. En effet, telle chose qui fait rire une personne peut très-bien produire sur une autre un effet différent et même contraire. Quand nous voyons une perruque sur la tête d'un chien ou un homme habillé en femme, cela nous met en *gaieté*. Les personnes jeunes sont plus sujettes que les personnes âgées à rencontrer des assemblages bizarres ou inattendus, et cela parce qu'elles ont moins d'expérience. Aussi sont-elles plus portées au rire et à la *gaieté*, et c'est pour cela que la jeunesse a été qualifiée de folâtre, tandis qu'on a souvent appliqué à la vieillesse l'épithète de chagrine et de morose. Pour la comédie, les critiques ont distingué avec raison le comique de mots et le comique de situation. Le premier peut être très-agréable dans la conversation, et c'est là surtout qu'il est bien placé; mais sur la scène, c'est le comique de situation qui convient le mieux. Dans les comédies de Voltaire, le premier ne manque pas; mais, comme le second fait défaut, Voltaire a été placé à un rang secondaire comme auteur comique. Au contraire, ce qui fait la supériorité des meilleures pièces de Molière, ce qui en fait l'attrait et le charme, c'est que les situations comiques y abondent. De plus, le comique de Molière est d'une nature franche et, pour ainsi dire, philanthropique. En effet, comme ses personnages ne nous font rire qu'à cause d'une situation passagère dans laquelle ils se trouvent, nous n'éprouvons pour eux ni haine ni mépris. Ainsi la sympathie est sauve et l'humanité n'a pas à se plaindre.

Sans doute il arrive souvent que les actions qui nous font rire sont contraires à la règle des mœurs et, par conséquent, vicieuses à quelque degré; mais leur vice n'est jamais bien grave, car, autrement, ce ne serait pas le rire, ce serait l'indignation morale qu'elles exciteraient. D'ailleurs, les personnages qui paraissent sur la scène sont des êtres imaginaires. Ainsi un auteur comique, s'il est suffisamment habile, peut très-bien nous détourner du vice par la crainte du ridicule qui s'y attache, et nous amuser en même temps sans porter la moindre atteinte à nos sentiments d'humanité.

Le contraire de la *gaieté* est la tristesse, et ce dernier sentiment se rattache toujours à une cause déprimante. Lorsque la tristesse est habituelle et qu'elle tient à un état maladif de quelque organe, elle prend des noms particuliers, tels que ceux de mélancolie et d'hypocondrie. Lorsqu'un homme est gai et répand autour de lui la belle humeur qui l'anime, on dit qu'il n'engendre pas la mélancolie.

Si la tristesse est toujours produite par des causes déprimantes, elle est déprimante elle-même. Elle affaiblit l'âme et lui ôte toute son énergie; si elle se prolonge, elle nuit à la santé du corps et peut même déranger la raison. Aussi, parmi les auteurs de livres ascétiques, il y en a qui l'ont signalée comme un mal et ont conseillé de la combattre par tous les moyens légitimes. « Réjouissez-vous sans cesse dans le Seigneur, dit l'un de ces auteurs; chassez loin de vous la tristesse, car elle a fait mourir beaucoup de monde. De même que les vers rongent le bois et les vêtements, ainsi la tristesse ronge le cœur de l'homme. »

Si la tristesse est un mal, la *gaieté*, qui est son contraire, est nécessairement un bien. Par conséquent, toutes les œuvres d'art qui l'inspirent, alors même qu'elles ne sont que plaisantes, produisent un effet salutaire et même moralement bon, si elles sont pures de toute souillure. Ainsi, le penchant qui nous porte à égayer les autres est bon dans sa tendance générale. Cependant il a besoin d'être réglé. La Bruyère a dit : « L'homme qui fait rire n'est pas celui qu'on estime. » Cela est vrai en ce sens que le rôle de bouffon, et même celui de plaisant, est peu compatible avec la dignité personnelle. Ensuite il faut remarquer une chose : quand une personne est dans l'affliction, lui dire des choses plaisantes peut paraître une sorte d'insulte. Enfin, lorsque nous sommes sous l'empire d'une forte passion et très-préoccupés des moyens d'arriver à nos fins, nous sommes peu disposés à écouter des choses qui pourraient nous être agréables dans d'autres moments, mais qu'alors nous appellerions des sornettes et des fadaises.

Parfois le mot *gaieté* est pris comme synonyme de vivacité. Par exemple, c'est ce qui arrive quand on dit d'un cheval qu'il a de la *gaieté*. Cela s'explique sans doute par la vertu stimulante des causes qui nous inspirent de la *gaieté*.

Quand on dit : *de gaieté de cœur*, pour : *de propos délibéré*, cela tient à une cause analogue. En effet, *gaieté* représente alors le principe actif et volontaire qui a été mis en branle.

Gaietés champêtres (LES), par M. J. Janin (Paris, 1851). Si, après l'énoncé du titre de cet ouvrage, nous ne spécifions pas le genre auquel il se rattache, c'est qu'en vérité nous serions fort embarrassé de le faire. Ce n'est pas un roman, au vrai sens du mot; ce n'est pas, à proprement parler, un conte; c'est encore moins de l'histoire, et pourtant c'est un peu de tout cela à la fois; c'est aussi, suivant la gracieuse expression de l'auteur lui-même, une *idylle mouchetée.* On conçoit dès lors pourquoi nous n'essayerons même pas d'analyser les *Gaietés champêtres.* Dans une pareille œuvre, la donnée n'est rien, l'exécution est tout; la broderie seule donne de la valeur au tissu, et nous ne réussirions pas plus à montrer au lecteur les fines arabesques découpées par l'artiste que l'on ne saurait faire naître l'idée d'un parfum. Nous aurons tout dit quand nous aurons nommé les deux héros, Eugène et Louison, qui, par un beau jour de printemps, s'esquivent chacun de son côté, l'un de l'étude de son procureur, l'autre de l'arrière-boutique de son père, et vont, bras dessus bras dessous, faire part de leur amour à la nature en fleur, et livrer aux brises printanières les secrets de leurs cœurs et leurs espérances d'avenir. Ils s'arrêtent bien des fois en route pour chercher un abri contre le soleil, un peu d'eau pour se rafraîchir le visage, un peu d'herbe pour s'y asseoir. Et chaque pierre du ruisseau, chaque oiseau qui passe, chaque fruit qui les tente sur le bord du chemin leur sont prétextes à de douces mutineries, à de délicieux marivaudages. Tel est ce livre, auquel M. J. Janin a donné pour cadre une mignarde et coquette description du XVIIIe siècle tout entier, avec son esprit et sa corruption, ses goûts mondains et champêtres, ses modes, ses héros, ses idoles, ses amours et ses haines, toute sa beauté et toute sa laideur. On connaît de reste le style de M. J. Janin : brillant, nombreux, métaphorique, semé de fleurs, exubérant de séve; on dirait un perpétuel feu d'artifice, contrarié parfois, il est vrai, par le vent et la fumée. L'excès de richesse rend prodigue le célèbre critique des *Débats*. Il jette ses trésors par les fenêtres, à tout venant et à tout propos. C'est un défaut sans doute, mais comment le lui reprocher sans être accusé de pédantisme?

Gaieté (THÉÂTRE DE LA). V. GAÎTÉ.

GAIGAMADOU s. m. (ghè-ga-ma-dou). Bot. Arbre qui croît à la Guyane, et qui sécrète une sorte de cire ou suif végétal. ‖ On dit aussi GUINGAMADOU.

GAIL (Jean-Baptiste), helléniste français, membre de l'Institut, né à Paris en 1755, mort en 1829. Il devint suppléant de Vauvilliers à la chaire de littérature grecque en 1791, et le remplaça l'année suivante. L'Université ayant été dissoute peu après, il fit, dans sa propre maison, des cours gratuits de grec qui ont duré vingt-cinq ans, et d'où sont sortis une foule de bons élèves. Entré, sous l'Empire, à l'Académie des inscriptions, il obtint de Louis XVIII, en 1815, la place de conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale. Les travaux de Gail sont innombrables, quelquefois savants, mais le plus souvent superficiels et d'un style très-lourd; ils ont trouvé plus d'admirateurs en Allemagne que chez nous; ils ont eu dans P.-L. Courier un critique impitoyable. Dans ses livres élémentaires pour l'enseignement du grec, Gail a voulu remettre en honneur l'excellente méthode de Port-Royal, mais sans succès, l'Université lui ayant préféré longtemps le système moins savant de Furgault. Nous citerons parmi ses ouvrages les plus remarquables : une édition de *Xénophon*, imprimée aux frais du gouvernement (1797-1815, 10 vol. in-4o); *Grammaire grecque* (1798, in-8o); *Géographie d'Hérodote* (1823, 2 vol. in-4o); *Recherches sur le monument d'Osymandyas* (1823); le *Philologue*, recueil périodique (1817-1828, 24 vol. in-8o).

GAIL (Edmée-Sophie GARRE, dame), compositeur de musique, femme du précédent, née à Melun en 1776, morte à Paris en 1819. C'est dans la société des amis de son père, chirurgien de mérite et lié avec un grand nombre d'artistes et de gens de lettres, que Mlle Garre prit le goût des arts et particulièrement de la musique. A douze ans, elle possédait un joli talent sur le piano et chantait avec goût et sentiment. Dès 1790, elle publiait, dans les journaux de musique, des chansons et des romances qui faisaient déjà entrevoir un talent remarquable. Lorsqu'elle eut atteint l'âge de dix-huit ans, elle épousa l'helléniste Gail. Cette union ne fut point heureuse, et une séparation jugée nécessaire rendit la liberté à chacun des deux époux. Alors Mme Gail se livra avec ardeur à sa passion dominante et étudia le chant sous la direction de Mengozzi. La Révolution avait ruiné son père; elle, de son côté, n'était que médiocrement fortunée; aussi n'hésita-t-elle point à tirer parti de ses talents. Elle se mit donc à parcourir la France et l'Espagne, donnant des concerts et recueillant partout des applaudissements.

De retour à Paris, Mme Gail se mit à composer des romances qui furent recherchées avec empressement. En 1797, elle s'était déjà essayée dans la composition dramatique en écrivant deux airs pour un drame de *Montoni*, écrit par Duval; mais sentant l'insuffisance de ses études, elle se mit sous la direction de M. Fétis et suivit avec lui un cours d'harmonie et de contre-point, qu'elle acheva avec Neukomm. Ses succès de salon lui faisaient désirer ardemment l'épreuve du théâtre. Enfin elle put aborder la scène, et sa première tentative réussit. Les *Deux jaloux*, charmant opéra-comique, représenté à Feydeau en 1813, y obtinrent un accueil

chaleureux. Cette même année, l'artiste fit jouer, au même théâtre, *Mademoiselle de Launay à la Bastille*, qui eut un malheureux sort. *Angelo* ou l'*Atelier de Jean Cousin*, en collaboration avec Boieldieu, fut médiocrement applaudi. Quant à la *Méprise*, elle tomba complètement. En 1816, M^{me} Gail se rendit à Londres, où elle excita une vive admiration comme cantatrice de romances. De retour à Paris, elle s'adonna à ce genre de composition et fit paraître des nocturnes et un grand nombre de romances, dont quelques-unes ont obtenu un succès durable. En 1818, elle aborda de nouveau le théâtre avec l'opéra la *Sérénade*, qui eut un plein succès. Ce fut la dernière production dramatique de cet auteur.

La même année, M^{me} Gail partit pour l'Allemagne avec M^{me} Catalani et donna, en société de l'illustre cantatrice, quelques concerts à Vienne. Mais la discorde se jeta entre les deux artistes, et M^{me} Gail revint à Paris. Elle travaillait avec ardeur à la composition de plusieurs partitions destinées au théâtre Feydeau, lorsqu'une affection de poitrine l'enleva à l'âge de quarante-trois ans.

GAIL (Jean-François), helléniste, fils des précédents, né à Paris en 1795, mort en 1845. Il suppléa son père dans la chaire de littérature grecque au Collége de France (1820) et le surpassa par la profondeur de son érudition. On a de lui : *Recherches sur le culte de Bacchus* (1821, in-8^o), qui partagea avec Rolle le prix de l'Institut; *Geographi græci minores* (1826-1831, 3 vol. in-8^o); traduction de la *Grammaire grecque* de Mathiæ (1831-1842, 3 vol. in-8^o), avec Longueville; *Fables de Babrius*, traduites en vers français (1846, in-12). Gail se fit, en outre, remarquer comme musicien et comme poëte par quelques compositions gracieuses. Il a laissé un ouvrage de fine critique, sous le titre de : *Réflexions sur le goût musical en France* (1832, in-8^o).

GAÏLAN, démon des forêts, dans la mythologie arabe.

GAILDORF, ville du Wurtemberg, ch.-l. du bailliage de son nom, dans le cercle de l'Iaxt, à 30 kilom. O.-N.-O. d'Ellwangen, sur le Kocher; 1,869 hab. Exploitation de vitriol et d'alun; préparation de potasse, de poix et de résine. Beau château seigneurial des comtes de Pückler, bâti en 1778. L'église renferme les tombeaux des comtes de Limpurg.

GAILHABAUD (Jules), archéologue français, né à Lille en 1810. Il suivit d'abord, comme ses parents, la carrière commerciale, qu'il abandonna, en 1839, pour se livrer entièrement à son goût pour les études d'archéologie. M. Gailhabaud a fondé la *Revue archéologique*, la *Bibliothèque archéologique*, et s'est surtout fait connaître par la publication de deux grands ouvrages : *Monuments anciens et modernes* (4 vol. in-4^o); l'*Architecture du* V^e *au* XVI^e *siècle* (1850-1858, 4 vol. in-4^o). M. Gailhabaud a commencé, en 1863, la publication d'un ouvrage considérable : l'*Art dans ses diverses branches chez tous les peuples et à toutes les époques jusqu'en* 1789, qui doit comprendre environ sept cents livraisons.

GAILHARD (Marie-André-Charles-Antoine DE), conventionnel, né à Crest en 1763, mort à Valence en 1842. Il était avocat lorsque survinrent les événements de 1788. Il salua avec enthousiasme l'aurore de la régénération. Son patriotisme lui attira la confiance de ses compatriotes, qui l'envoyèrent, comme député, aux états de Romans. Elu procureur syndic du district de Crest (août 1790), il exerça ces fonctions jusqu'en 1792, époque à laquelle il fut nommé agent national ou procureur de la même ville. Mais, effrayé de la marche rapide des idées et des événements, il voulut sévir contre le parti révolutionnaire, et fut destitué (octobre 1793), arrêté et envoyé à Paris pour y être jugé. Acquitté, à la recommandation du conventionnel Amar, il prit du service dans l'armée des Pyrénées-Occidentales (3 novembre 1793). Mais l'obscurité à laquelle il s'était condamné pour se faire oublier ne put le soustraire tout à fait aux soupçons. Sur de nouvelles dénonciations, le comité de surveillance de Crest lança un mandat d'arrêt contre lui, et il fut arrêté au milieu de son régiment (29 germinal an III). La révolution du 9 thermidor le sauva. Revenu à Crest, ses principes modérés lui attirèrent les sympathies de la réaction, et il fut nommé au conseil des Cinq-Cents à une grande majorité. Il siégea parmi les clichiens et vota constamment avec eux; aussi fut-il compris sur les listes de proscription du 18 fructidor. Mais il échappa à la déportation. S'étant empressé d'adhérer au 18 brumaire, il fut nommé directeur des contributions dans la Drôme, poste qu'il occupa jusqu'en 1814. Son attachement aux Bourbons, d'assez fraîche date pourtant, lui fit saluer leur retour avec enthousiasme, et il fut élu membre de la Chambre introuvable. En 1830, il allait être élevé à la pairie, lorsque la révolution éclata. Il ne prit plus aucune part aux affaires publiques. On a de lui : *Ch.-Ant. de Gailhard, représentant du peuple, à ses collègues* (Paris, in-8^o); un *Mémoire sur la délimitation des départements de la Drôme, du Gard, de l'Ardèche et de Vaucluse.* Il avait des connaissances étendues en matière d'impôt, et lorsqu'il fut question de cadastrer les départements, l'empereur le consulta utilement et mit à sa disposition des sommes importantes pour cadastrer, à titre d'essai, le département de la Drôme.

GAILLAC, en latin *Galliacum*, ville de France (Tarn), ch.-l. d'arrond., à 21 kilom. O. d'Albi, sur la rive droite du Tarn; pop. aggl., 5,783 hab. — pop. tot., 7,870 hab. L'arrondissement comprend 8 cant., 75 comm. et 68,487 hab. Tribunal de 1re instance, collége communal, bibliothèque. C'est une petite ville industrielle et commerçante; elle possède des fabriques de toiles dites *tiels*, de toiles de ménage et d'emballage, de cordes et de barriques; des briqueteries, des teintureries, des tanneries, des verreries, des minoteries, etc. Le commerce des vins s'y fait sur une large échelle. Ces vins, que l'on récolte dans les campagnes environnantes, sont d'une excellente qualité et méritent leur réputation. Ils ont une couleur très-foncée, beaucoup de corps et de spiritueux, et un bon goût. La Hollande et Paris en achètent une certaine quantité, que l'on emploie à donner du corps aux vins faibles. Le goût un peu pâteux de ces vins, et leur couleur surtout, les font rechercher par les négociants bordelais pour teindre en rouge les vins blancs et leur donner la *mâche* qui plaît au commun des buveurs. Ils ne sont pas susceptibles d'acquérir une plus grande valeur par l'addition d'eau-de-vie; au contraire, ce mélange leur donne un piquant désagréable. Les vins blancs de Gaillac ont du corps, du spiritueux et de la douceur. Ils supportent très-bien le transport. Le vignoble proprement dit de Gaillac est celui qui fournit le vin rouge recherché par les commerçants; il est presque tout en plaines, d'une contenance de 4,165 hectares. Les vins blancs proviennent des coteaux. Le sol est argilo-calcaire. Les cépages sont le *duras*, la *taloche*, le *muscat* et le *prunelard*.

La ville de Gaillac est bien située et présente un aspect agréable. Ses principales curiosités sont : les églises Saint-Michel et Saint-Pierre, dominées par des tours fortifiées et offrant un mélange du style roman et du style ogival du XIV^e siècle; la tour de la Palmata (XIII^e siècle), décorée de peintures murales; la maison de Pierre de Brens, précédée d'une enceinte et flanquée d'une tour; la maison Yversen, où se voit une belle cheminée en bois ornée de délicates sculptures; diverses maisons du XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècle; la jolie fontaine du Griffon (XV^e siècle) qui s'élève au centre de la place au blé; l'hôtel de ville, en arrière de la place Dom-Vaissette, que décore la statue en bronze du général d'Hautpoul; le pont suspendu qui traverse le Tarn, etc. Gaillac doit son origine à une célèbre abbaye de bénédictins, fondée en 960 par Raymond I^{er}, comte de Toulouse. Vers la fin du XV^e siècle, Gaillac était le siége de la judicature royale du pays albigeois, et Louis XI, encore dauphin, y tint ses états de Languedoc. Gaillac est la patrie de dom Vaissette, célèbre bénédictin, l'un des auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, et du médecin Duportal.

GAILLAC-TOULZA, village et commune de France (Haute-Garonne), cant. de Cintegabelle, arrond. et à 30 kilom. de Muret, sur le Calers; 1,972 hab. Ruines d'une abbaye cistercienne. Patrie du capitaine de Lalène-Laprade, qui s'est illustré dans les guerres de la Vendée.

GAILLARD, ARDE adj. (ga-llar, ar-de; *ll* mll. — Etymol. très-controversée : suivant les uns, du rad. *gai*, opinion peu soutenable à cause du suffixe *ill* : gai-*ill*-ard, dont il serait difficile d'expliquer la présence. Scaliger, Vossius et quelques autres rapportent ce mot à *Gallus*, Gaulois, à cause de la hardiesse et du courage traditionnel des hommes de cette nation. Le Duchat, de son côté, fait provenir *gaillard* de l'anglo-saxon *gal*, ancien allemand *geil*, qui signifie proprement luxurieux, porté aux plaisirs de l'amour. Diez ne voit aucune difficulté de forme à rattacher ce mot à l'anglo-saxon *gagol*, *geagle*, pétulant, audacieux; mais il incline davantage à y voir un radical celtique : kymrique *gall*, force, vigueur, puissance; ancien gaëlique *galach*, courage; *galawus*, brave, courageux, vaillant, hardi; irlandais *gall*, bravoure, valeur, courage; *galach*, brave, courageux; breton *galloud*, force, puissance). Gai, éveillé, en belle humeur : *Nous ne sommes plus* GAILLARDS *et drus d'humeur comme l'était un Vivonne au temps de Louis XIV.* (Ste-Beuve.)

Las! pour un trépassé vous êtes bien *gaillard!*
MOLIÈRE.

‖ Qui a de l'entrain, qui est caractérisé par la joie et la gaieté : *Le carnaval ne prend pas le train d'être* GAILLARD. (M^{me} de Sév.) ‖ Qui est porté à la gaieté, en parlant des dispositions de l'âme : *Une humeur* GAILLARDE.

Cette fille est jolie, elle a l'esprit *gaillard.*
CORNEILLE.

Soucis pressants chassent pensers *gaillards.*
M^{me} DESHOULIÈRES.

‖ Qui dénote la gaieté, en parlant de l'extérieur : *Un air* GAILLARD. *Une mine* GAILLARDE.

— Par anal. Frais, dispos, entretenu en belle humeur par une bonne santé : *Soyez sain et* GAILLARD, *et vous n'aurez jamais besoin d'apothicaire.* (Volt.) *Que je prends de plaisir à vous voir frais et* GAILLARD ! (Brueys.)

.... Le moi que voici, chargé de lassitude,
A trouvé l'autre moi frais, *gaillard* et dispos,
Et n'ayant d'autre inquiétude
Que de battre et casser les os.
MOLIÈRE.

— Hardi, extraordinaire : *L'action est* GAILLARDE. *Voilà un coup* GAILLARD. *Il en a battu trois! est-ce assez* GAILLARD?

Et l'on m'a vu pousser dans le monde une affaire
D'une assez vigoureuse et *gaillarde* manière.
MOLIÈRE.

‖ Ce sens, si énergique, si français, a cependant vieilli.

— Evaporé, léger de conduite : *Elle est un peu bien* GAILLARDE, *cette fille.* ‖ Libre au point de vue de la morale : *Des propos* GAILLARDS. *Des contes* GAILLARDS. *Une chanson* GAILLARDE. *On aurait été bien dédommagé par l'abondance des saillies et des bons mots qui lui échappaient, si ses saillies et ses bons mots n'eussent pas été un peu* GAILLARDS. (Le Sage.) *Ce conte est trop* GAILLARD *pour que nous le donnions ici.* (Fr. Michel.)

— Par ext. Très-frais, froid pour la saison, en parlant de la température : *Un vent* GAILLARD. *Un temps* GAILLARD. *Nous avons un petit été de Saint-Martin, froid et* GAILLARD, *que j'aime mieux que la pluie.* (M^{me} de Sév.)

— Fam. Qui a une pointe de vin, qui est un peu gai : *Je suis un peu* GAILLARD, *mais j'y vois clair encore et je trouverai ma porte.*

— Hortic. Vigoureux, en parlant d'une plante : *Ces pommiers sont* GAILLARDS *et n'ont cependant pas de fruit.*

— Substantiv. Personne adroite, rusée, habile, ou, en général, Personne à laquelle on prête quelque intention un peu maligne ou un peu exorbitante dans quelque genre que ce soit : *Le* GAILLARD *entend ses intérêts. Vous voudriez m'y prendre, mon* GAILLARD. *Ce* GAILLARD *voudrait tout pour lui. Avec ce* GAILLARD-*là, il n'y a pas moyen de raisonner.* (Scribe.) *Je te vois venir, mon* GAILLARD. (Balz.) *C'est un* GAILLARD *qui ne donne pas ses coquilles.* (Alex. Dum.) *Oh! c'est un* GAILLARD *qui ira loin, soyez tranquille!* (Alex. Dumas.) *Il fallait être un solide* GAILLARD *pour n'avoir point laissé fuir son âme par une semblable fêlure.* (Th. Gaut.)

. . . . La *gaillarde*,
Voyant mon intérêt, va se tenir en garde.
E. AUGIER.

‖ Personne d'une gaieté libre, d'un grand sans-souci, d'un grand sans-gêne dans sa conduite : *Outre que nous vivons dans une parfaite indépendance, nous sommes des* GAILLARDS *sans soucis.* (Le Sage.) *Mon prédécesseur était un* GAILLARD *qui a fait son temps, qui a joui de la vie.* (Scribe.)

Nous autres du barreau, nous sommes des *gaillards.*
REGNARD.

Vous étiez un *gaillard*, et monsieur votre père
Vous grondait. . . . .
AL. DUVAL.

Ces *gaillards*-là, qui font la pluie et le beau temps,
Rendent un honnête homme illustre en peu d'instants.
C. DOUCET.

‖ Se dit particulièrement d'une femme dont les paroles sont fort libres ou la conduite fort légère : *C'est une* GAILLARDE. *Défiez-vous de ces* GAILLARDES *qui ne cherchent qu'à enjôler. Et les Lisettes, et les Martons, quelles* GAILLARDES, *tudieu!* (Th. Gaut.)

— s. m. Mar. Chacune des extrémités d'un navire, sur le premier pont, depuis le grand mât d'une part et le mât de misaine de l'autre : *Le* GAILLARD *d'avant. Le* GAILLARD *d'arrière. Au* GAILLARD *d'arrière les honneurs, la fortune, l'intelligence : c'est le quartier aristocratique du bord; au* GAILLARD *d'avant les fatigues, les privations et les dangers : c'est la place publique du vaisseau.* (Le Comte.) *Le* GAILLARD *d'arrière est parfois élevé de quelques décimètres au-dessus du pont, afin de donner une hauteur suffisante aux logements placés dans l'entre-pont.* (Legoarant.) ‖ On disait autrefois CHÂTEAUX GAILLARDS ou simplement GAILLARDS, pour désigner des planchers recouvrant une partie du navire, à l'avant et à l'arrière, à une hauteur d'environ deux mètres : *Le vicomte Fricambault, lieutenant de l'*Adroit, *a été tué en voulant entrer l'épée à la main sous le* GAILLARD *où l'équipage était retranché.* (J. Bart.) *Les insulaires montèrent à bord, s'assirent en rond sur le* GAILLARD, *y fumèrent leur pipe.* (La Pérouse.)

— s. f. Chorégr. Danse fort libre, originaire de l'Italie : *La* GAILLARDE, *que son nom caractérise suffisamment, nous avait été cédée par les Italiens.* (Castil-Blaze.) ‖ *Pas de gaillarde*, Pas composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, en avant et de côté.

— Mus. Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer la* GAILLARDE.

— Typogr. Caractère d'environ huit points, intermédiaire entre le petit-romain et le petit-texte.

— **Syn. Gaillard, enjoué, gai,** etc. V. ENJOUÉ.

— **Encycl.** Mar. « Le *gaillard d'avant* est l'exhaussement qui est à la proue des grands vaisseaux, vers le mât de misaine, au-dessus du dernier pont. Le *gaillard d'arrière*, c'est l'élévation qui règne à la poupe, au-dessus du même pont. » (La Chesnaye des Bois, *Dictionn. militaire.*) La partie comprise entre les deux *gaillards* est connue sous le nom d'*embelle*.

Avant qu'on supprimât les *passavants*, on communiquait d'un *gaillard* à l'autre au moyen de ces passavants; maintenant, c'est au moyen du pont supérieur. Les passavants étaient des passages établis de chaque côté du bâtiment.

Le *gaillard* d'avant est destiné aux matelots; le *gaillard* d'arrière est exclusivement réservé aux officiers et aux passagers admis à la table de l'état-major. On ne se présente sur le *gaillard* d'arrière qu'en costume de bonne compagnie.

« Le *gaillard* d'arrière est, dans la vie ordinaire du bord, une sorte de terrasse où seuls peuvent se promener les officiers. Sur cette terrasse, le côté de tribord est comme la place d'honneur; aussi, quand le commandant paraît sur le *gaillard*, tout le monde passe à bâbord. Lorsque le bâtiment est sous voiles, tribord n'a plus son privilége; le côté honorable, c'est le côté du vent. » (F. Jal, *France maritime.*)

Les *gaillards* ont leurs bouches à feu, comme les autres ponts; mais ces bouches à feu sont généralement d'un plus petit calibre. Ces pièces composent les batteries de *gaillard*. Les dunettes sont à l'extrémité du *gaillard* d'arrière.

Autrefois, les *gaillards* étaient des plates-formes munies de créneaux, ce qui leur avait fait donner les noms de *château d'avant* et de *château d'arrière*.

Guillaume le Breton dit, en parlant de Richard I^{er}, que ce roi donna à la fortification, qu'il avait fait élever aux Andelys, en 1196, le nom de *Gaillard*, ce qui signifie, en français, *pétulance*. Pourquoi, demande Jal, le monarque anglais nomma-t-il *gaillard* un château fort? Est-ce à cause des soldats qui le devaient défendre, tous gens de courage et de bonne humeur, amis du tapage et de la joie, habitués à *galer* ou *mener gale*, comme on disait; véritables mauvais sujets qu'on pouvait, sans les blesser, comparer aux ribauds et aux *goliards*, *gallards* ou *gaillards*, c'est-à-dire aux bouffons? Il nous semble que cela n'est pas impossible. Mais de ce que Richard appela *Gaillard* le château des Andelys, s'ensuit-il que le château du navire ait dû prendre ce nom de *gaillard?* C'est possible, mais rien ne le prouve. « Nous avons vu en assez grand nombre des inventaires de navires du XIII^e et du XIV^e siècle, ajoute Jal, et si nous y avons lu le mot *castellum*, jamais nous n'y avons trouvé *gaillard*. Cependant, comment *gaillard* se serait-il venu joindre à *château?* Serait-ce une épithète qui voulut dire d'abord que le château du navire était bien fortifié, couronné de créneaux ou d'autres moyens de défense? Cette hypothèse est soutenable; ainsi, *galaudi*, *galaudé* signifiait, dans le vieux français, entouré, bordé; *galladus*, dans le bas latin, désignait l'enceinte de la fortification. Ne pourrait-on pas dire que le navire fut muni de châteaux galaudés, c'est-à-dire entourés et couronnés de créneaux? *Château gallaudé* put devenir *château gallaud*, et de là à *château gaillard* il n'y a pas loin. Quoi qu'il en soit, le mot *château* disparut de la langue des marins à la fin du XVIII^e siècle. On ne le trouve ni dans le *Vocabulaire* de Lescallier (1777), ni dans le *Dictionnaire* de Romme (1788). S'il figure dans l'*Encyclopédie*, c'est seulement comme un synonyme ancien de château. »

— Chorégr. On désignait autrefois sous le nom de *gaillarde* une danse qui, depuis fort longtemps, est complétement abandonnée, mais que nos pères affectionnaient particulièrement, et que son nom caractérisait, dit-on, d'une façon parfaite. La *gaillarde* était très-vive, très-mouvementée, très-variée et très-entraînante; on l'exécutait tantôt en se baissant à terre, tantôt en cabriolant, tantôt en allant tout le long de la salle, tantôt en coupant celle-ci par le travers, et toujours avec une extrême rapidité. « La danse, dit Georges Kastner, qu'on nomme par delà les Alpes *romanesca*, et qui fut inventée dans la campagne de Rome, où elle est restée populaire, n'est autre chose qu'une variété de la *gaillarde*, ou la *gaillarde* même dans sa plus ancienne forme. » La *romanesca* n'était effectivement pas autre chose que la *gaillarde*, et ce qui le prouve bien, c'est qu'avant de porter en France ce dernier nom, elle avait reçu celui de *romanesque*, ce qui est affirmé par tous les écrivains qui se sont occupés de la danse, et en dernier lieu par M. Fertiault dans son *Histoire anecdotique et pittoresque de la danse*. Nos ancêtres, nous l'avons dit, aimaient beaucoup la *gaillarde* aux vives allures, et c'est de la popularité dont cette danse entraînante jouissait chez nous jadis qu'est née, selon Oudin, l'expression proverbiale : *Je vous danserai une* gaillarde *sur le ventre*, c'est-à-dire : *Je vous foulerai aux pieds.* Les Provençaux avaient une danse qu'ils appelaient la *volte*, et qui, dit Thoinot-Arbeau dans son *Orchésographie*, ressemblait beaucoup à la *gaillarde*.

La *gaillarde* se dansait sur un air d'un mouvement très-vif, d'une mélodie coulante et d'un rhythme très-accentué.

GAILLARD (Augier), poëte et artisan languedocien du XVI^e siècle, né à Rabastens, en Albigeois. Charron d'abord, Gaillard s'ennuya bientôt de façonner des roues, et, se sentant une grande facilité pour la rime, fit un volume qui lui donna un certain renom. Ne croyez pas que ce fût l'amour de la gloire qui lui mit la plume à la main. Baste! autant en emporte le vent, et la gloire ne fait pas vivre. C'est que notre poëte était obligé de

se débattre contre les mille petites réalités de la vie, et n'était que trop souvent vaincu. Ce n'était pas le pain seulement qu'il fallait à Gaillard Augier; il était immodérément porté vers un genre d'existence contre lequel sa bourse (s'il en avait une) protestait énergiquement. Il n'y avait qu'un moyen pour les poëtes du temps de mener folle et joyeuse vie, c'était de se mettre à la suite d'un grand seigneur, et *lou roudié* (charron) *dé Rabastens* ne s'en fit pas faute. Après avoir rudement guerroyé sous la bannière de Guillaume de l'Herm et du vicomte de Montclar, il quitta la hallebarde pour le rebec et le violon, et courut de fête en fête, faisant danser les fillettes et les bons garçons. Les seigneurs, égayés de ses bons *proupos*, le convièrent à leurs festins, et lui, qui n'était pas *honteux*, ne craignait pas de leur demander force beaux écus qu'on lui accordait d'ailleurs assez facilement. Tout cela est consigné dans : *Lou banquet d'Augié Gaillard, roudié dé Rabastens en Albigez, al cal banquet a belcop de sortos de meises per so que tout lou moun n'est pas d'un goust. Lou tout dédiat à Mousieur de Seré, seighour de Courronsac;* c'est-à-dire : *Le banquet d'Augier Gaillard, maître charron de Rabastens en Albigeois, auquel banquet il y a plusieurs sortes de mets, parce que tout le monde n'est pas du même goût. Le tout dédié à monsieur de Seré, seigneur de Corronsac.* En tête de l'édition se voit le portrait de l'auteur, déjà *sur le retour*. Avec quelle candeur il raconte sa vie dans ces pages intimes! O naïveté des premiers âges de notre poésie :

Pour me glorifier je n'ay point fait ce livre,
Ni pour penser aussi mon nom esterniser;
Je l'ai fait seulement pour voir et adviser
Si l'estat de rimeur me donneroit à vivre.

Voyez-vous, pour cet homme, être charron ou poëte, c'est tout un. Il ne peut vivre avec ses roues, il vivra peut-être de ses vers. Avant tout, il faut vivre! Et Dieu sait en quelle pénurie se trouvait le pourpoint de messire Gaillard. Jugez-en :

J'ay un autre mestier, lequel je voudrois suivre,
Qu'est l'estat de rodier qu'il ne faut mépriser;
Mais il me cousteroit de faire authorizer,
Et tout le bien que j'ay ne vaut pas une livre.

Pas une livre! Est-il quelque chose de plus dénué ici-bas que l'était Augier Gaillard? Il a cependant eu quelque opulence; jadis,

J'ay garnie boutique à mon pays deux fois,
Que toujours m'ont pillée mes livres et mon bois;
Et, me voyant pillé, il faut que je vous die
Que me suis mis à lire et à rimer aussi;
Mais pour autre raison je n'ay point fait ceci,
Sinon tout seulement que pour gagner ma vie.

Pour peu que vous insistiez, ce malheureux se mettra à vos genoux et vous demandera pardon de faire des vers. Quelle humilité! Quelle leçon pour ceux qui peuvent comprendre! Ce n'est pas à lui que Voltaire eût été forcé de dire : « Mon ami, faites des... roues. » Figurez-vous que Gaillard avait un petit fonds de commerce, l'espoir de sa vie, mais que deux fois

Lui ont pillé ses livres et son bois,

parce qu'il était partisan de la Réforme. *Lui* représente ici les catholiques. Bien mieux, il eut à subir des persécutions comme un véritable martyr. Chassé de ville en ville, il fut obligé de se réfugier dans le Béarn et profita de l'occasion pour demander un secours à Henri IV. Le futur roi de France, toujours bon, quoique pauvre, lui donna 100 écus. Un jour, Gaillard déclara sérieusement qu'il allait mettre fin à cette vie romanesque et couronner ses folies par son mariage avec une négresse. Il ne lui manquait plus, pour allumer les flambeaux de l'hyménée et *multiplier un peu*, comme il le dit plaisamment, qu'une petite rente de 50 écus, en qualité de *poëte nécessiteux*. La pension fut peut-être accordée, mais la négresse était une pure invention de ce facétieux personnage. Gai jusqu'au bout, il se composa une épitaphe qui n'est pas la moins humoristique de toutes celles qu'on s'est faites à soi-même :

Ci-gist Augier qu'on regrette bien fort,
Car il rimoit mieux que nul de sa race;
Et sa maîtresse est cause de sa mort :
Que maintenant elle fût en sa place!

S'il paraît peu enchanté de sa maîtresse, il a pour lui-même un peu plus de complaisance et se proclamerait volontiers immortel. On ne peut lui refuser une grande facilité, beaucoup de sel, grossier souvent, mais parfois assez fin, la perpétuelle bonne humeur d'un esprit toujours en fête, et on lui pardonne ses *gaillardises* parce qu'il amuse toujours. Au recueil que nous venons de citer, le poëte a ajouté un second livre intitulé : *Lou libre gras*, titre engageant pour les pantagruélistes, en majorité à cette époque de séve surabondante. C'était par un calcul fort ingénieux et assez connu de nos jours que cette addition avait été faite. Il lui restait 200 exemplaires de son premier ouvrage, et il comptait bien les faire passer à la faveur du *Livre gras*. On a encore de lui : les *Amours prodigiouses d'Augier Gaillard, rodier de Rabastens, en Albigeois, mises en vers françois et en langue albigeoise; avec six ou sept requestes et autres belles et plaisantes choses. A madame...* (Sans nom de lieu, 1592).

GAILLARD (Antoine), sieur de LA PORTENEILLE, poëte français, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. On ne sait rien de la vie de cet écrivain uniquement connu par un ouvrage intitulé : *Œuvres mêlées* (Paris, 1834, in-8°). Dans cet écrit, il prétend être laquais, valet de pied de l'archevêque d'Auch, joueur de flûte, et s'appelle le *docteur de ce temps*, le *philosophe naturel*. Il y a tout lieu de croire que le nom d'Antoine Gaillard est un pseudonyme et que le laquais, qui se vante d'être « un miracle en la nature et au nombre des escrivains de la France, » était un seigneur de la cour du parti de Gaston d'Orléans. On comprendrait difficilement, en effet, qu'un valet eût adressé, comme le fait Gaillard, des lettres à la duchesse de Chevreuse, à la princesse de Guéméné, etc. Quelle que soit la vérité sur ce point, on voit par la lecture des *Œuvres mêlées* que leur auteur était plein d'entrain, de verve railleuse et qu'il connaissait à fond son Rabelais. On y trouve une extrême grossièreté d'expression, une grande licence d'images, les mots les plus fortement épicés, de mordantes et spirituelles railleries à l'adresse de plusieurs personnages du temps, entre autres de Mlle de Gournay et du ridicule poëte Neuf-Germain. Dans les *Œuvres mêlées*, ouvrage très-recherché des bibliophiles, on trouve une comédie intitulée : le *Cartel* ou le *Défi entre Braquemart et Gaillard*. Une autre petite comédie, dans le genre pastoral et spirituellement versifiée, la *Carline*, parut en 1626, sous le nom d'Antoine Gaillard, et est évidemment du même écrivain.

GAILLARD (Jacques), pasteur et professeur de théologie à Montauban, né dans cette ville vers 1620, mort à Leyde vers 1690. Il fut banni à perpétuité sous prétexte qu'il avait fomenté une rébellion dans sa ville natale. Voici à quelle occasion. L'évêque avait demandé, en 1629, de nommer lui-même les régents de l'académie protestante; prétention singulière, mais non rare, qui fut repoussée. Toutefois les protestants, invités à contribuer à la construction d'un collége pour les enfants catholiques de la ville, cédèrent spontanément pour cela la moitié du collége qu'ils possédaient. Le voisinage des jésuites et des huguenots n'était pas sans danger; de leur côté, les jésuites cherchaient et trouvaient de nombreuses occasions de division. En 1660, ils dressèrent dans la cour du collége un théâtre où leurs élèves devaient représenter une tragédie. Les étudiants protestants virent là une provocation, et une rixe éclata. Les consuls, accourus pour apaiser l'émeute, eurent grand'peine à s'échapper. La ville fut militairement occupée, les murailles rasées, l'académie transférée à Puylaurens, deux protestants pendus, deux autres envoyés sur les galères et Gaillard banni à perpétuité. Il se retira en Hollande, où il desservit l'Eglise wallonne de Bois-le-Duc, à partir de 1662. Quatre ans après, il fut nommé pasteur à Leyde, professeur de théologie et recteur du collége français. Ses ouvrages sont : la *Généalogie de Jésus-Christ avec le démêlement des difficultez qui se rencontrent dans cette généalogie* (Leyde, 1683, in-8°); *Specimen quæstionum in novum instrumentum, de Filio Hominis* (Lyon, 1684, in-4°). Bayle dit de ce livre : « M. Gaillard publie ici une vingtaine de problèmes sur des points de théologie fort considérables, et il en donne la résolution en homme qui en a profondément examiné la matière et qui médite sur ce qu'il dit. » *Melchisedecus Christus unus, rex justitiæ, rex pacis, seu exercitationes XII de Melchisedeco* (Lyon, 1686, in-8°).

GAILLARD (Honoré REYNAUD DE), prédicateur et jésuite français, né à Aix en 1641, mort à Paris en 1727. Les succès qu'il obtint comme prédicateur le firent appeler à Paris et à Versailles, où il prêcha onze fois le carême et trois fois l'avent devant la cour. Il devint ensuite confesseur de la reine d'Angleterre, recteur du collége de Paris et enfin supérieur de la maison professe de Saint-Louis. Le P. Gaillard, qui « n'avait du jésuite que l'habit, » d'après Saint-Simon, était seulement, d'après l'abbé Longuerue, un peu moins jésuite qu'un autre. Il paraît avoir différé de doctrine, mais sur des points fort peu essentiels, avec les membres de sa compagnie. On a de lui quatre *Oraisons funèbres* qui ont été publiées séparément; ce sont celles de *Louis de La Tour d'Auvergne* (1693); de *Harlay de Champvallon, archevêque de Paris* (1693); de *Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé* (1709); de *Louis, dauphin, et de Marie-Adélaïde de Savoie* (1712).

GAILLARD (Pierre-Alexandre), connu aussi sous le nom de **Chevalier de la bataille**, né à Rouen en 1708, mort en 1779. Il était fils d'un trésorier de France. Il débuta dans la littérature, dit son biographe normand, par un libelle contre une actrice devenue célèbre, Mlle Clairon, qui vint à Rouen, en 1738, avec la troupe de comédiens dirigée par Lanoue. Ce libelle, plus qu'injurieux, était un acte de basse vengeance de la part de son auteur, qui, après avoir fait agréer ses hommages à l'actrice, n'avait pu lui pardonner de se voir éconduit. On l'a plusieurs fois réimprimé sous les titres suivants : *Mémoires de Mlle Frétillon* (La Haye [Paris], 1740, in-12); *Mémoires de Mlle Crosnel, dite Frétillon, actrice de la Comédie-Française, écrits par elle-même* (La Haye [Paris], 1780, in-12).

On a encore de Gaillard deux romans intitulés : *Mémoires du comte de Kermadec* (Paris, 1740, 1741, 2 vol. in-12); *Jeannette seconde* ou la *Nouvelle paysanne parvenue* (1744, 3 parties in-12).

GAILLARD (Gabriel-Henri), historien et publiciste français, né à Ostel, près de Soissons, en 1726, mort en 1806. Il abandonna le barreau pour les lettres, où il débuta par des ouvrages élémentaires sur la rhétorique (1745), prit une part importante à la rédaction du *Journal des savants*, et se fit connaître par des travaux historiques qui lui ouvrirent les portes de l'Académie des inscriptions en 1760. Admirateur de Voltaire, il dut à ses actives démarches un fauteuil à l'Académie française (1771). Gaillard fut aussi, pendant quarante années, l'ami de Malesherbes, dont il a publié la *Vie* (1805, in-8°). Retiré, sur la fin de sa vie, à Saint-Firmin, près de Chantilly, il y travaillait, dit-on, des journées entières au pied d'un arbre, vivant de pain et de fruits. A une profonde érudition, il joignait un style toujours clair, mais souvent dénué de chaleur. On a critiqué sa méthode historique, qui rompt l'enchaînement des faits, en traitant à part ce qui est relatif à la politique, à l'administration, à la religion, aux lettres et aux arts. Nous citerons de lui : *Histoire de François Ier* (1766-1769, 7 vol. in-12); *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre* (1771-1777, 11 vol. in-12), livre où ont puisé tous les écrivains postérieurs qui ont traité le même sujet; *Histoire de Charlemagne* (1782, 4 vol. in-12), le plus médiocre des ouvrages de l'auteur; *Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne* (1801, 8 vol. in-12); le *Dictionnaire historique de l'Encyclopédie méthodique* (1789-1804, 6 vol. in-4°); *Mélanges académiques* (1806), contenant des éloges et des morceaux de littérature, dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie française.

GAILLARD (Jacques-Auguste), né au Havre en 1750, mort dans cette ville en 1825. C'était un garde-magasin de l'arsenal et sous-commissaire de marine qui avait, dit-on, beaucoup de savoir et qui consacrait ses loisirs aux sciences et aux lettres. On cite de lui les ouvrages suivants : *Concordance des dates de l'ancien calendrier grégorien avec celles du calendrier républicain* (Le Havre, in-4°); *Tables de réduction des anciennes mesures en nouvelles, et des nouvelles en anciennes, avec divers documents relatifs au système métrique, décrété le* 1er *août* 1793 *et le* 18 *brumaire an III* (Le Havre, in-4°); *Tables de réduction des mesures sur le bois de chauffage* (Le Havre, in-4°); *Traité abrégé et méthodique du calcul des nombres décimaux* (in-4°). Gaillard appartenait, comme membre correspondant, à plusieurs sociétés savantes. Il avait écrit une *Histoire* du Havre restée inédite, « ce qui est fort regrettable, » dit Lebreton.

GAILLARD (Maurice-André), magistrat français, né à Château-Thierry en 1757, mort à Paris en 1844. Oratorien avant la Révolution, il remplit dans le nouvel ordre de choses diverses fonctions administratives, puis devint successivement juge de paix de Tournan, juge au tribunal criminel de Seine-et-Marne, président de la cour criminelle de ce département, conseiller à la cour de Paris (1810) et conseiller à la cour de cassation (1815). Gaillard fit partie du Corps législatif de 1805 à 1810. On a de lui : *Des qualités et des droits d'un président de cour d'assises* (Paris, 1832, in-8°).

GAILLARD (Emmanuel), né à Rouen en 1779, mort dans cette ville en 1836. Il était fort jeune quand il commença à se livrer avec ardeur aux travaux d'archéologie et d'histoire. Admis à l'Académie de Rouen, il devint secrétaire perpétuel de cette compagnie pour la classe des lettres; il faisait aussi partie de la Société d'agriculture, où il remplit les mêmes fonctions, et de la Société des antiquaires de Normandie. Il a publié, dans la *Revue anglo-française*, des notices sur *Jacques d'Harcourt*, *Henry Clément, maréchal de France*, et *Baliol, roi d'Ecosse*. Ses autres productions sont une *Notice sur le balnéaire de Lillebonne*, qui lui valut une médaille d'or de l'Académie des inscriptions, et une *Notice sur la statue en marbre blanc*, trouvée au même lieu en 1828. Ce personnage s'occupait depuis longtemps, en outre, d'un projet de biographie des hommes remarquables de la province de Normandie, mais il paraît qu'il ne put mener cette entreprise à bonne fin. Th. Lebreton a été plus heureux, et son œuvre est appelée à rendre de grands services à l'histoire. Emmanuel Gaillard fut un des propagateurs les plus zélés des comices agricoles. Son successeur à l'Académie de Rouen s'exprimait ainsi à son sujet : « Doué d'une imagination vive, trop vive peut-être pour un antiquaire, M. Emmanuel Gaillard avait tous les avantages de cette qualité, mais il en avait nécessairement les défauts. Les archéologues, les amis de notre histoire lui doivent de la reconnaissance. Ses travaux longs et consciencieux ont fait connaître ou remis en lumière beaucoup de faits qui, sans lui, peut-être, seraient restés plongés dans l'oubli. Ses recherches indiquent qu'il était riche d'une grande instruction et qu'il appliquait souvent à propos les trésors de l'étude acquis pendant une laborieuse jeunesse. Parmi les noms dont la Normandie s'honore, nous pouvons inscrire le sien, car c'est celui d'un savant dont la vie a été employée à relever la gloire de son pays.

GAILLARD (Louis-Nicias), magistrat et jurisconsulte français, né à Parthenay (Deux-Sèvres) en 1804, mort à Paris en 1865. Après avoir fait de brillantes études classiques à Niort et à Poitiers, et de sérieuses études de droit dans cette dernière ville, il y fut reçu avocat en 1824. Dès ses débuts, il se fit remarquer par le soin extrême qu'il apportait à l'examen des affaires, par une aptitude remarquable aux luttes du barreau, enfin par une élégance et une pureté d'élocution qui faisaient présager cette éloquence entraînante dont ses discours resteront le modèle. En 1832, c'est à lui que s'adressèrent, dans une circonstance capitale, quelques partisans de la branche aînée, compromis dans la triste et mémorable tentative faite en Vendée par la duchesse de Berry. L'accusation était soutenue par les deux chefs du parquet de Poitiers, MM. Gilbert-Boucher, procureur général, et M. Mesnard, premier avocat général. Révélant devant la cour d'assises une éloquence que les procès civils ne lui avaient pas permis de déployer, il tint tête pendant plusieurs heures à une accusation soutenue par deux orateurs émérites. Il ne quitta le terrain que la bataille gagnée, c'est-à-dire ayant sauvé les têtes qu'il défendait. Une cause plaidée avec tant de talent attira sur le jeune défenseur l'attention du garde des sceaux, qui le nomma avocat général à Poitiers, et, quelques années après, procureur général à Metz. A peine venait-il de prendre possession de ce poste (mars 1841), qu'une émeute terrible éclata à Toulouse, soulevée par les opérations du recensement. Le gouvernement jeta les yeux sur le nouveau procureur général de Metz pour ramener l'ordre dans cette grande cité, où les passions politiques revêtent si souvent un caractère de violence difficile à calmer, et son espoir ne fut pas déçu. A force de fermeté, d'énergie mitigée par beaucoup de tact et un grand esprit de conciliation, M. Nicias Gaillard sut tout à la fois donner satisfaction à la loi et faire rentrer l'apaisement dans les esprits.

Chef du parquet de Toulouse, M. Nicias Gaillard fit admirer une science profonde du droit ancien et moderne, une intelligence remarquable des difficultés juridiques, une perspicacité, une rectitude de jugement qui lui ouvrirent les portes de la cour de cassation, où il fut nommé avocat général le 11 juillet 1846, puis premier avocat général le 25 août 1849. Enfin, le 15 juin 1856, il était nommé commandeur de la Légion d'honneur, et quelques mois après, le 16 novembre de la même année, il succédait à M. Mesnard comme président de la chambre des requêtes. Pendant neuf années, il siégea, luttant contre la maladie qui, alimentée par un travail excessif, devait l'emporter à soixante et un ans. Après un séjour inutile aux eaux de Plombières, il reprit son siége à la cour et ne le quitta, pour ainsi dire, que la veille de sa mort.

M. Nicias Gaillard a écrit de nombreux opuscules dans lesquels on retrouve la trace des études variées et profondes auxquelles il aimait à se livrer. Il nous est impossible de citer les articles donnés aux revues de droit, les notices biographiques ou bibliographiques, les discours qui le présentent sous un aspect nouveau, qui décèlent un véritable talent d'écrivain.

Comme œuvres purement juridiques, il faut citer plusieurs rapports au congrès de Poitiers sur la légitimation, la réforme du système pénitentiaire, etc., un *Traité des copies des pièces* (1839), trois *Mémoires* sur la très-ancienne coutume du Poitou, dont il avait retrouvé, dans les archives de Poitiers, un exemplaire imprimé en 1486; de nombreux articles sur des matières de droit très-variées, qui furent publiés dans la *Revue étrangère* de Fœlin, la *Revue de législation* de Wolowski, le *Journal de droit criminel* de Morin, la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, le *Droit*, etc.; enfin *De la contribution du légataire universel aux dettes de la société* (1852, in-8°); *Du testament mystique* (1857, in-8°).

GAILLARD DE LONJUMEAU (Jean), prélat français, né à Aix (Provence) en 1634, mort en 1695. Il descendait d'un contrôleur général des finances sous Louis XI. Nommé évêque d'Apt en 1673, il s'appliqua à la culture des lettres et des sciences, conçut l'idée d'un grand dictionnaire historique universel, fit faire, pour l'exécution de cet ouvrage, de nombreuses recherches dans divers pays, et confia l'exécution de cet important travail au savant Moréri, qui lui dédia la première édition du *Dictionnaire historique* (Lyon, 1694).

GAILLARD DE SAINT-GERMAIN (Marie-Louis-Stanislas DE), archéologue français, né à Saint-Germain-la-Poterie (Oise) en 1816, mort en 1852. Il se livra d'une façon toute particulière à l'étude de l'archéologie et de la musique. On a de lui, entre autres écrits : *Notice historique et descriptive sur l'église de Saint-Etienne de Beauvais* (1843); *Lettres sur l'archéologie musicale et le chant catholique* (1846); *Pèlerinage archéologique en Beauvoisis*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* (1846).

GAILLARDE s. f. (ga-llar-de; *ll* mll.). **Bot** Genre de plantes. V. GAILLARDIE.

— Typogr. Caractère d'imprimerie qui n'est autre que le huit.

GAILLARDELETTE s. f. (ga-llar-de-lè-te; *ll* mll. — rad. *gaillard*). Anc. mar. Pavillon arboré sur le mât de misaine ou sur le mât d'artimon. ‖ On disait aussi GALANT.

GAILLARDEMENT adv. (ga-llar-de-man; *ll* mll. — rad. *gaillard*). D'une façon gaillarde, gaie, joyeuse : *Vivre* GAILLARDEMENT. ‖ D'une façon téméraire, légère, risquée, cavalière : *C'est agir un peu* GAILLARDEMENT. *Il a répondu un peu* GAILLARDEMENT.

GAILLARDET s. m. (ga-llar-dè; *ll* mll. — rad. *gaillard*). Anc. mar. Pavillon échancré que l'on arborait au mât de misaine.

GAILLARDET (Frédéric), auteur dramatique et littérateur français, né à Tonnerre en 1806. Après avoir terminé de bonne heure ses études, il suivit les cours de la Faculté de droit et fut reçu avocat. Comme une partie de sa famille résidait à Tonnerre, dans l'Yonne, il vint s'y établir et faire ses premières armes au barreau de cette ville. Tout à coup une nouvelle se répand avec la rapidité de l'éclair : un drame historique vient d'être joué à la Porte-Saint-Martin, une œuvre d'une puissance dramatique extraordinaire, la *Tour de Nesle*, cette pièce émouvante qui devait atteindre le succès formidable de huit cents représentations. L'auteur, un nom bien connu, Alexandre Dumas, recevait avec la naïveté coutumière à sa vanité les compliments du monde lettré, lorsqu'un jeune avocat de Tonnerre s'avisa de réclamer sa part dans le succès, se prétendant l'auteur de la pièce, Alexandre Dumas n'ayant fait que l'habiller à la mode du théâtre. Grand émoi; la presse se divise en deux camps, une polémique regrettable et retentissante s'engage entre les deux collaborateurs, devenus ennemis, et se termine par un duel entre deux hommes dignes de se serrer la main. Cette triste controverse est oubliée depuis longtemps; MM. Dumas et Gaillardet sont devenus deux amis, et, lorsqu'en 1861 le chef-d'œuvre de M. Gaillardet fut repris, il s'empressa d'adresser au directeur de la Porte-Saint-Martin, M. Marc Fournier, la lettre suivante, que nous reproduisons comme peignant en quelques lignes l'honorable écrivain qui l'a signée :

« Mon cher Fournier, un jugement rendu par les tribunaux en 1832 a ordonné que la *Tour de Nesle* serait imprimée et affichée sous mon nom seul, et c'est ainsi qu'elle l'a été, en effet, jusqu'en 1852, époque de son interdiction. Aujourd'hui que vous êtes autorisé à la reprendre, je vous permets et je vous prie même de joindre à mon nom celui d'Alexandre Dumas, mon collaborateur, auquel je tiens à prouver que j'ai oublié nos vieilles querelles, pour me souvenir uniquement de nos bons rapports d'hier et de la grandé part que son incomparable talent a eue dans le succès de la *Tour de Nesle.* »

Une telle lettre fait autant d'honneur au cœur de Gaillardet que sa pièce en fait à son esprit. Quant à Dumas, on sait qu'il a des deux à en revendre.

Encouragé par le succès de la *Tour de Nesle*, M. Gaillardet voulut se lancer dans la carrière d'auteur dramatique, mais il ne pouvait guère se soutenir à une telle hauteur; c'était aspirer à descendre. *Struensée* (1832), *Georges* ou le *Criminel par amour* (1833), deux autres drames, furent écrasés par le souvenir du triomphe de leur aîné. En 1836, les *Mémoires du chevalier d'Eon* obtinrent un grand succès. Néanmoins, leur auteur abandonna cette veine, qu'il était loin d'avoir épuisée, pour un projet plus sérieux.

En 1839, il voulut relier entre elles les populations d'origine française éparses dans le nouveau monde, la Louisiane, Saint-Louis, le Canada, Louisville et le Missouri, au moyen d'un organe qui fût le représentant de leurs intérêts. Il fonda dans ce but un journal français à New-York, sous le titre de : *Courrier des Etats-Unis*, en prit la direction et réussit à faire une véritable puissance, dans les deux Amériques, de cette feuille qu'il rédigeait avec autant de talent que de vigueur. Pour récompenser le service éminent qu'il rendait à nos nationaux par cette publication patriotique, le roi Louis-Philippe conféra en 1843 à M. Frédéric Gaillardet le grade de chevalier de la Légion d'honneur, distinction qui fut également approuvée des deux côtés de l'Océan. M. Gaillardet continua cette œuvre utile jusqu'en 1848, époque où il céda la propriété et la rédaction en chef du *Courrier des Etats-Unis* pour revenir dans sa patrie. Depuis lors, il adresse chaque semaine des correspondances politiques à ce journal, qui soutient glorieusement la fière allure qu'il avait su lui imprimer. Aussitôt qu'il fût arrivé à Paris, la *Presse* s'empressa de s'adjoindre un collaborateur dont les connaissances spéciales devaient lui être fort utiles. En effet, M. Gaillardet y traita les questions américaines avec une compétence qui fait autorité dans le journalisme parisien. Son style est net, précis, chaleureux, il se ressent de ses instincts dramatiques; durant la guerre d'Amérique, ses articles ont été fort remarqués et ont puissamment contribué à éclairer l'opinion publique, qui, à une telle distance, pouvait facilement s'égarer. Malgré le succès de la *Tour de Nesle*, l'œuvre capitale de M. Gaillardet, c'est la fondation du *Courrier des Etats-Unis*, œuvre éminemment française, patriotique. Le dévouement est beau et louable en tout temps et partout; cependant il est en quelque sorte moins méritoire à Paris, où la renommée se hâte de le consacrer et de le récompenser. Mais l'homme qui s'éloigne volontairement du théâtre de la civilisation, du milieu où la justice doit lui être promptement rendue, pour aller se dévouer obscurément, dans des contrées où il est inconnu, au bien de ses compatriotes qui vivent hors de leur patrie, n'est-il pas cent fois plus digne de nos éloges? Telle est la noble mission que s'était imposée M. Gaillardet, et à laquelle il n'a point failli; nous l'en félicitons au nom de la France et de la démocratie, fières toutes deux de le voir jouir de la plus belle des récompenses, c'est-à-dire d'assister au triomphe de son œuvre et au succès du *Courrier des Etats-Unis.*

GAILLARDIE s. f. (ga-llar-dî; *ll* mll. — de *Gaillard*, bot. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant sept ou huit espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord. ‖ On dit aussi GAILLARDE.

— **Encycl.** Les *gaillardies* ou *gaillardes* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, dressées, velues, à feuilles alternes, à rameaux longs, nus, terminés chacun par un capitule large de fleurs jaune fauve au centre, jaune orangé au pourtour. Les espèces, au nombre de sept ou huit, sont originaires de l'Amérique du Nord et surtout du Mexique. Introduites depuis peu de temps dans nos cultures, elles ont produit un certain nombre de variétés agréablement panachées.

On les multiplie facilement de graines, semées à l'automne ou au printemps; elles fleurissent dans tous les cas l'année suivante. On repique les jeunes plantes, quand elles ont trois ou quatre feuilles. On en fait de jolies corbeilles.

GAILLARDIN (Claude-Joseph-Casimir), historien français, né à Doullens (Somme) en 1810. Il a suivi la carrière de l'enseignement et a été nommé, en 1845, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du moyen âge* (1837-1843, 3 vol.), les *Trappistes* ou l'*Ordre de Citeaux au* XIX^e *siècle* (1844, 2 vol.). M. Gaillardin a pris part à la rédaction des *Cahiers d'histoire universelle* de Burette et Dumont.

GAILLARDISE s. f. (ga-llar-di-ze; *ll* mll. — rad. *gaillard*). Caractère de ce qui est gaillard, libre, gai, un peu risqué : *Ses paroles sont d'une* GAILLARDISE *qui fait rougir les dames.* ‖ Parole gaillarde, un peu libre, un peu risquée : *Conter des* GAILLARDISES. *Les plus beaux esprits de tous les siècles ont toujours un peu donné dans le péché de la* GAILLARDISE. (Grimm.)

> Qu'on chante et l'on dise
> Quelque *gaillardise*
> Qui nous scandalise
> En nous égayant.
>
> BÉRANGER.

GAILLARDOT (Claude-Antoine), médecin et naturaliste français, né à Lunéville en 1774, mort dans cette ville en 1833. Il fut, pendant vingt ans, attaché aux armées, en qualité de chirurgien militaire, puis se fixa dans sa ville natale, où il continua à joindre à la pratique de son art l'étude des sciences naturelles, particulièrement de la géognosie. Gaillardin parvint à former une intéressante collection de débris d'animaux fossiles. On a de lui plusieurs *Mémoires* insérés dans les *Annales des sciences naturelles* et dans le recueil de la Société des sciences de Nancy.

GAILLARDOTELLE s. f. (ga-llar-do-tè-le; *ll* mll. — de *Gaillardot*, sav. fr.). Bot. Syn. de RIVULAIRE, genre d'algues.

GAILLEFONTAINE, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Forges, arrond. et à 16 kilom. de Neufchâtel, sur la Béthune; 1,844 hab. La forteresse de Gaillefontaine, qui paraît avoir été construite vers le milieu du XI^e siècle, « était, écrit M. Decorde, environnée d'une triple enceinte dont les murs d'escarpement n'avaient pas moins de 3 à 4 mètres d'épaisseur. La première enceinte est aujourd'hui garnie de plantations de taillis, la seconde est convertie en jardins et la troisième est en partie occupée par le village. » D'agréables promenades ont été pratiquées sur ces ruines. Le chœur de l'église paroissiale est orné d'un magnifique retable en bois sculpté et d'un curieux bas-relief représentant la *Cène*.

GAILLET s. m. (ga-llè; *ll* mll. — altér. du lat. *galium*, ou du fr. *caille-lait*, noms de la plante). Bot. Syn. de CAILLE-LAIT.

GAILLETEUX, EUSE adj. (ga-lle-teu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *gaillette*). Comm. Qui contient des gaillettes : *Charbon* GAILLETEUX.

GAILLETTE s. f. (ga-llè-te; *ll* mll. — rad. *caillou*. Etym. dout.). Comm. Morceau de houille de moyenne grosseur : GAILLETTES *de Fresnes. Charbon en* GAILLETTES. ‖ On dit aussi GALIETTE.

GAILLETTERIE s. f. (ga-llè-te-rî; *ll* mll. — rad. *gaillette*). Min. Charbon tout en gros morceaux, après le triage.

GAILLON, ville de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Louviers, au pied des coteaux de la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 1,704 hab. — pop. tot., 3,219 hab. Prison centrale; colonie pénitentiaire. Fabriques de meubles en chêne sculpté, de brosses, de chaises, de tissus, de tapis, etc. Important commerce de fruits avec l'Angleterre.

Vers l'an 1262, Eudes Rigault, archevêque de Rouen, fit élever à Gaillon une forteresse, qui fut prise et ruinée par les Anglais en 1424. Dans les premières années du XVI^e siècle, le cardinal Georges d'Amboise, premier ministre de Louis XII, construisit, sur les débris de la forteresse d'Eudes Rigault, un magnifique château destiné à servir de maison de plaisance aux archevêques de Rouen. Ce charmant édifice, où le grandiose de l'ordonnance se mariait agréablement à l'harmonie des proportions, était l'œuvre, non de l'Italien Giocondo, comme on l'a dit, mais bien d'architectes et de sculpteurs français, tels que Androuet du Cerceau et Jean Juste de Tours. Le cardinal d'Amboise consacra à l'édification du château de Gaillon les deniers payés par les Génois en punition de leur révolte, deniers qui lui avaient été accordés par Louis XII. Le château se composait de quatre corps de logis de hauteur égale, enveloppant une cour irrégulière, dont le centre était orné d'une admirable fontaine à plusieurs vasques de marbre blanc superposées, présent de la république de Venise. Une superbe galerie de soixante-dix arcades y fut ajoutée à la fin du XVI^e siècle. Le feu l'ayant détruite, elle fut rebâtie en 1703 et ornée des portraits des archevêques de Rouen. La chapelle était portée sur des colonnes de jaspe, autour desquelles étaient rangées de belles statues d'albâtre. Des terrasses, des parterres, des pièces d'eau, des orangeries, des grottes, des pavillons entouraient cette résidence princière, qui fut visitée par Charles IX, Henri III, Louis XIV et Louis XV. Henri IV y séjourna plusieurs jours et le cardinal de Bourbon y fut proclamé roi de la Ligue. Au XVII^e siècle, l'archevêque de Harlay y établit une imprimerie d'où sortit un recueil ayant pour titre : *Mercure de Gaillon.* La Révolution porta un coup fatal à la splendide résidence des archevêques de Rouen. Mis en vente comme bien national, le château de Gaillon fut en grande partie démoli par les acquéreurs. Plus tard, en 1812, l'Empire y établit pour les condamnés des départements de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Seine-Inférieure, de l'Orne et de la Somme, une maison centrale de détention qui renferme aujourd'hui de 1,000 à 1,100 détenus occupés à des industries diverses. Mais les travaux nécessités par cette nouvelle installation ont singulièrement altéré l'aspect primitif du château. Il ne reste plus aujourd'hui, de la somptueuse résidence du cardinal d'Amboise, que le porche d'entrée, le beffroi de l'horloge et une tour de la chapelle. L'admirable portique qui décore aujourd'hui la cour du palais des Beaux-Arts, à Paris, provient du château de Gaillon; il a été transporté à Paris par Alexandre Lenoir. La fontaine se trouve au Louvre, dans le musée de la sculpture française. Les boiseries et les stalles de la chapelle sont dans l'église de Saint-Denis. Ces débris attestent, par leur magnificence, l'antique splendeur du château de Gaillon.

La petite ville de Gaillon est d'un aspect agréable. On y voit encore plusieurs maisons en bois du XV^e ou du XVI^e siècle, et les débris d'un couvent de chartreux.

GAILLON (François-Benjamin), naturaliste français, né à Rouen en 1782, mort à Boulogne-sur-Mer en 1839. Il entra dans l'administration des douanes, devint receveur principal à Boulogne et consacra ses loisirs à l'étude de la botanique. Nous citerons parmi ses écrits : *Aperçu microscopique et physiologique sur la fructification des thalassiophytes symphysistées* (Rouen, 1821, in-8°); *Essai sur les causes de la couleur verte que prennent les huîtres* (Rouen, 1821); *Mémoire sur des expériences microscopiques et physiologiques sur une espèce de conferve marine, etc.*, publié dans le *Bulletin des sciences de Rouen*, etc.

GAILLONE s. f. (ga-llo-ne; *ll* mll. — de *Gaillon*, bot. fr.) Bot. Syn. de DASYE, genre d'algues.

GAILLONELLE s. f. (ga-llo-nè-le; *ll* mll. — de *Gaillon*, n. pr., ou dimin. de *gaillone*). Bot. Syn. de LYSIGONIE, genre de cryptogames.

— Géol. Infusoire fossile découvert en quantités innombrables dans le tripoli de Bilin (Bohême).

GAILLONIE s. f. (ga-llo-nî; *ll* mll. — de *Gaillon*, bot. fr.) Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des spermacocées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent en Perse.

GAILLOU s. m. (ga-llou; *ll* mll.). Agric. Germe du blé, dans le midi de la France.

GAIMAR (Geffroi) trouvère anglo-normand qui vivait dans la première moitié du XII^e siècle. On a de lui une *Histoire des rois saxons*, écrite en vers français, et qui va jusqu'au règne de Guillaume le Roux. Gaimar est regardé comme un des poëtes de son temps dont le style est le plus élégant, le plus facile, le plus poétique. On le lit peu aujourd'hui, car on entend à peine sa langue. Il y aurait à faire cependant, dans son *Histoire des rois saxons*, une ample moisson de documents curieux, de faits singuliers sur les mœurs de l'époque. Citons un passage relatif à la profession des ménétriers, des bardes qui suivaient l'armée de Guillaume le Conquérant.

L'emploi de Taillefer, l'un de ces bardes, ne se réduisait pas à chanter les *Chansons de Charlemagne* et *de Roland* à la tête de l'armée des Normands; il y joignait des tours d'adresse militaire qui amusaient l'armée, étonnaient et effrayaient l'ennemi, et qu'il terminait par les faits d'armes les plus hardis et les plus brillants. On le voit s'avancer à cheval vers l'armée anglaise, jeter trois fois sa lance en l'air et la recevoir chaque fois sur la pointe :

> Armes aveit et bon cheval;
> Si est hardit é noble vassal
> Devant les altres il se mist,
> Devant les Anglois merveilles fist;
> Sa lame prist par le tuet,
> Comme si ço fust un bastunet
> En contre mont halt la gesta,
> Et par le fer receue l'a.
> Trois fet issi gesta sa lance.....

A la quatrième, il la jette et blesse un des ennemis. Tirant ensuite son épée, il la jette aussi en l'air, et la rattrape avec tant d'adresse, que les Anglais regardent son agilité comme l'effet d'un miracle ou d'un enchantement. Enfin Taillefer pique des deux vers l'ennemi, se précipite dans ses rangs et donne ainsi le signal du combat.

Dans le fameux *lai* ou *roman d'Haveloc*, on trouve bien des épisodes, des événements relatifs à ce roi légendaire et racontés par Geffroi Gaimar dans son *Histoire des rois saxons*. Il ne paraît pas cependant, dit Amaury Duval, que ce soit là que l'auteur du *lai d'Haveloc* ait puisé son sujet, quoique ce lai soit incontestablement postérieur à l'ouvrage de Geffroi Gaimar. Tant de chroniques, tant de vieilles traditions rappelaient les singuliers moyens par lesquels un Danois du nom d'Haveloc était parvenu au trône dans le Danemark et dans la Grande-Bretagne! En fallait-il plus à un poëte pour l'exciter à chanter? Quel besoin pour lui de répéter en d'autres mots ce qu'avait dit un autre poëte plus ancien? Mais c'est à tort aussi que M. Madden prétend que c'est dans le lai de notre anonyme que Gaimar est venu prendre le sujet de l'épisode qu'il a inséré dans son grand ouvrage. M. de La Rue a très-bien réfuté cette opinion. Il suffit d'observer que la langue dans laquelle a écrit l'anonyme est bien du français du XIII^e siècle, tandis que le style de Gaimar est des dernières années du XII^e. L'un et l'autre poëte, au reste, avouent, comme le dit presque en toute occasion Marie de France, qu'ils imitent ou même traduisent d'*anciens lais bretons.* L'anonyme auteur du *lai d'Haveloc*, après avoir prévenu le lecteur de l'intérêt que devait offrir l'histoire du héros qu'il a choisi, ajoute :

> Pour ces vus vuil de lui conter
> Et s'aventure remembrer,
> Qu'un lai en firent li Breton.
> Si l'appelèrent de co nom
> Et Haveloc et Cuarant.

L'*Histoire* de Gaimar commence par la description de la conquête de la Toison d'Or; de là il passe brusquement à l'histoire du premier roi anglo-saxon. M. de La Rue s'autorise de cette lacune pour penser que Gaimar avait aussi composé une histoire des rois d'Angleterre, dans le même genre que celle des rois anglo-saxons; que cette histoire s'est perdue et que nous ne possédons pas une copie complète des productions de Geffroi Gaimar.

L'*Histoire des rois anglo-saxons* s'arrête à Guillaume le Roux. L'auteur nous dit qu'il avait eu d'abord l'idée d'y ajouter l'histoire de Henri I^er, mais que ses matériaux étaient si nombreux, qu'il avait formé le dessein d'écrire cette histoire séparément, et sur un plan beaucoup plus étendu qu'aucune de celles qu'avaient déjà publiées d'autres historiens. Cette histoire, si Gaimar a exécuté son dessein, n'est pas parvenue jusqu'à nous. Consulter sur ce vieux poëte : De La Rue, *Trouvères anglo-normands* (t. III, p. 119); *Histoire littéraire de la France* (t. XIII, p. 63 et suiv.; t. XVIII, p. 736).

GAIMARD (Joseph-Paul), naturaliste et voyageur français, né vers 1790, mort en 1858. Il prit part, de 1826 à 1829, à la célèbre expédition de l'*Astrolabe* dans les îles de l'Océanie, parcourut, après l'invasion du choléra en Europe, la Russie et l'Allemagne pour étudier la marche de ce terrible fléau, puis fut mis, en 1834, à la tête de la commission scientifique du Nord et visita les régions circumpolaires, l'Islande, le Groenland, la Laponie, le Spitzberg, etc. (1835-1840). De retour de ses voyages, pendant lesquels il s'était particulièrement occupé d'histoire naturelle, Gaimard se fixa à Paris et publia, outre des mémoires ou observations scientifiques : *Voyages de la commission scientifique du Nord* (1843-1849, in-4°), imprimés par ordre du roi.

GAIMARDIE s. f. (ghè-mar-dî — de *Gaimard*, sav. fr.). Bot. Genre de plantes rapporté par les divers auteurs à la famille des centrolépidées ou à celle des restiacées, et comprenant une seule espèce, qui croît aux îles Malouines.

GAÎMENT adv. V. GAIEMENT.

GAIN s. m. (gain — V. l'étym. de GAGNER). Profit, bénéfice : *La perte et le* GAIN. *Faire du* GAIN. *Etre entraîné par l'appât du* GAIN. *Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'or-*

dure, éprises du GAIN *et de l'intérêt.* (La Bruy.) *Le père de famille est plus âpre au* GAIN, *plus impitoyable, plus insociable que le célibataire.* (Proudh.) *Il n'y a pas de petit* GAIN *pour de petites gens.* (Cormen.) *C'est l'amour du* GAIN *qui est le mobile de l'industrie.* (Mich. Chev.) *L'industriel n'a encore été guidé et inspiré que par l'amour du* GAIN. (Guéroult.)

Travaillez pour la gloire, et qu'un sordide *gain*
Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain.
BOILEAU.

Un vil amour du *gain*, infectant les écrits,
De mensonges grossiers souilla tous les esprits.
BOILEAU.

Le *gain* accroît la soif; l'or grise la prudence;
Le bien-être conquis appelle l'abondance.
PONSARD.

‖ Salaire, rémunération du travail : *L'ouvrier boit le dimanche une grande partie du* GAIN *de la semaine. Le peuple consomme proportionnellement à son* GAIN. (Lamenn.) *Partout le* GAIN *des femmes reste au-dessous du seul besoin de manger.* (E. Legouvé.)

— Par ext. Heureux succès, victoire, avantage remporté sur un adversaire : *Le* GAIN *d'une bataille. Le* GAIN *d'un procès. Le* GAIN *d'une partie d'échecs. Le* GAIN *d'un pari. Le* GAIN *de la bataille d'Aboukir est dû principalement au général Murat.* (Napol. Ier.) *Le jeu occupe et flatte l'esprit par un usage facile des facultés; il amuse par l'espérance du* GAIN. (De Jaucourt.)

Défions-nous du sort et prenons garde à nous
Après le *gain* d'une bataille.
LA FONTAINE.

— Fig. Profit, avantage : *Quel* GAIN *pour la religion qu'une seule personne élevée selon la foi!* (Mass.)

— *Gain de cause*, Jugement favorable d'un procès que l'on soutient : *Obtenir* GAIN DE CAUSE. ‖ Généralement, Décision favorable dans une question en litige : *On donne à peu près toujours* GAIN DE CAUSE *au plus fort.*

— *Se retirer sur son gain*, Quitter le jeu au moment où l'on gagne, de peur de chance contraire : *Savez-vous quel est mon avis? C'est de* NOUS RETIRER SUR NOTRE GAIN. (Volt.)

— Hortic. Rose nouvelle venue de semis et consacrée par deux greffes successives : *L'art n'est pour rien dans l'obtention d'un* GAIN, *le hasard est tout. On sème des graines mûres de roses qui ont fructifié; au bout de deux ans, on récolte de simples églantiers, des roses plus ou moins fournies de pétales, quelques variétés déjà connues, et, très-exceptionnellement, une rose méritant le titre de* GAIN. (E.-V. Léger.)

— Jurispr. *Gains nuptiaux* ou *de survie*, Avantage stipulé en faveur du survivant. ‖ *Gains et épargnes*, Réquisitions faites par les enfants, en dehors de leur héritage.

— **Syn. Gain, bénéfice, émolument,** etc. V. BÉNÉFICE.

— **Antonymes.** Perte, ruine.

GAIN DE MONTAIGNAC (L.-Laurent-Joseph DE), littérateur français, né à Lisbonne en 1731, mort vers 1780. Il appartenait à une famille noble originaire du Limousin. Après avoir suivi pendant quelque temps la carrière des armes, il s'adonna à la culture des lettres. Ses principaux écrits sont : *Amusements philosophiques*, suivis de la *Fille de Seize ans* ou la *Capricieuse* (La Haye, 1764, 2 vol. in-12); *Esprit de Mme de Maintenon* (Paris, 1771); *Mémoires de milady de Varmonti* (1778, 2 vol. in-12).

GAIN DE MONTAIGNAC (François DE), prélat et théologien français, né au château de Montaignac (Auvergne) en 1744, mort en 1806. Il fut successivement aumônier du roi et évêque de Tarbes (1782), fit une opposition des plus vives aux salutaires réformes de la Révolution, émigra en 1790, se rendit en Espagne et en Portugal, et ne cessa d'exciter ses administrés à la résistance. François de Gain a laissé cinquante-sept écrits sur des matières de théologie — Son frère Marie-Joseph, comte de GAIN DE MONTAIGNAC, mort en 1830, était maréchal de camp lorsque la Révolution éclata. Il émigra avec le comte d'Artois, dont il était gentilhomme d'honneur depuis 1773, reçut le grade de lieutenant général et rentra en France en 1815.

GAIN DE MONTAIGNAC (J.-R., comte DE), littérateur français, neveu du précédent, né en 1778, mort en 1819. Il suivit son père dans l'émigration et fut nommé par Louis XVIII, en 1815, gouverneur du château de Pau. On a de lui : *Mémoires de Louis XIV écrits par lui-même* (Paris, 1803, 2 vol.); *Journal d'un Français depuis le* 9 *mars jusqu'au* 13 *avril* 1814 (Paris, 1816, in-8°); *Théâtre* (1820, in-8°), contenant trois drames en cinq actes. Une comédie, intitulée *Fouquet*, qu'il fit représenter en 1814, échoua complétement.

GAÏNAS, chef goth au service de l'empire, passa le Danube avec les peuplades de sa nation sous Théodose, vers 375, monta obscurément en grade, accompagna Stilicon dans son expédition en Grèce et fut chargé secrètement par lui de faire assassiner Rufin, qui allait être associé à l'empire par Arcadius. Il accomplit cette mission à Constantinople (395), reçut du nouveau ministre Eutrope le commandement général de la cavalerie et de l'infanterie, et n'en suscita pas moins une révolte militaire pour le perdre. Il obtint ensuite du faible Arcadius les ornements consulaires et la conservation de son commandement, exigea impérieusement une église où lui et ses soldats ariens pussent pratiquer leur culte, et fut chassé de Constantinople par un soulèvement populaire (400) fomenté par saint Jean-Chrysostome. Il se jeta alors sur la Thrace avec le reste de ses Goths, tenta de franchir l'Hellespont pour passer en Asie, et fut vaincu par un autre chef goth que lui opposa la cour de Constantinople. Ayant tenté de s'établir sur les rives du Danube, il fut vaincu par un chef de Huns, qui le fit mettre à mort et envoya sa tête à l'empereur (400.)

GAÎNE s. f. (ghê-ne — du latin *vagina*, fourreau, étui, que Delâtre croit composé de la racine sanscrite *ag*, latin *ago*, conduire, tirer, et de la particule *va*, pour *ava*, de. La *gaine* serait ainsi désignée comme l'enveloppe d'où l'on tire l'épée). Etui d'un instrument aigu ou tranchant, ou d'une arme de petite dimension : *La* GAÎNE *d'un couteau, d'une paire de ciseaux, d'un bistouri. La* GAÎNE *d'un poignard.*

— Fourreau de glaive. ‖ Vieux en ce sens.

— *Traîne-gaîne*, Batteur de pavé, spadassin. ‖ Vieille locution.

— Prov. *Qui frappe du couteau mourra de la gaine*, Celui qui donne la mort mourra lui-même de mort violente.

— Archit. Sorte de piédestal en forme de pyramide quadrangulaire très-allongée, tronquée et renversée, sur laquelle on pose ordinairement un buste. L'ensemble du piédestal et du buste s'appelle un TERME.

— Mar. Ourlet large qu'on fait autour d'une voile pour la fortifier, avant de coudre les ralingues. ‖ *Gaine de flamme*, Fourreau de toile dans lequel on passe la hampe de la flamme ou banderole. ‖ *Gaine de girouette*, Bande de toile qui sert à attacher la girouette au fût. ‖ *Gaine de pavillon*, Bande de toile cousue dans toute la largeur du pavillon, et dans laquelle sont les rabans.

— Pêche. Nom que les pêcheurs de Genève donnent aux petites truites.

— Techn. *Gaine de chauffe*, Tube qui conduit l'air chaud de la chambre de chauffe à l'endroit que l'on veut chauffer.

— Anat. Enveloppe résistante qui enveloppe une partie, mais lui laisse la liberté des mouvements. ‖ *Gaine aponévrotique*, Aponévrose qui enveloppe les muscles d'un membre. ‖ *Gaine de l'apophyse styloïde*, Saillie osseuse qui paraît enchâsser le bas de l'apophyse styloïde de l'os temporal. ‖ *Gaine de la veine porte*, Membrane cellulaire qui protége les divisions de la veine porte, dans l'épaisseur du foie. ‖ *Gaine propre des vaisseaux testiculaires*, Prolongement tubiforme du fascia transversal. ‖ *Gaine tendineuse*, Membrane qui recouvre les tendons.

— Entom. Suçoir corné des insectes suceurs, renfermant l'appareil pongitif. ‖ Tubercule qui renferme les pinceaux de soie des chétopodes.

— Bot. Base élargie des feuilles, enveloppant la tige dans une partie de sa longueur, comme dans le blé et les autres graminées. ‖ Organe cylindrique dans lequel s'insère la base de l'urne des mousses : *On trouve sur la* GAÎNE *des mousses des appendices polymorphes.* (T. de Berneaud.) ‖ Tube formé autour du pistil par les filets ou les anthères des étamines, lorsqu'elles sont soudées ensemble.

— **Encycl.** Anat. Les anatomistes donnent le nom de *gaine* à toute enveloppe résistante de nature fibreuse ou fibro-cellulaire bien limitée, qui, tout en entourant certains organes, conserve avec eux une indépendance suffisante pour leur permettre des mouvements appropriés à leur destination. Ainsi chaque muscle qui, dans l'exercice de l'organisme, possède une action bien distincte, est isolé des parties environnantes par une enveloppe ou *gaine*, dont le but est de donner à ses mouvements un champ d'activité bien défini. Ces enveloppes fibreuses offrent des degrés de résistance et de densité extrêmement variables, suivant l'âge et la prédisposition professionnelle de certains systèmes de muscles : c'est ainsi que les *gaines* du biceps et des muscles de l'avant-bras, très-faibles chez l'enfant, la femme et les personnes exemptes d'occupations manuelles, acquièrent chez les forgerons et les manouvriers une résistance considérable. On appelle ces *gaines* musculaires des aponévroses. Les aponévroses ne jouent pas seulement un rôle important dans le fonctionnement normal des muscles, elles exercent encore sur l'extension et le trajet des abcès profonds une influence décisive, et c'est à ce titre que les anciens chirurgiens en avaient fait, dans l'anatomie, l'objet d'un livre spécial sous le nom d'*aponévrologie*. Les abcès symptomatiques d'une carie des vertèbres du dos ne paraissent pas dans la région où ils se produisent; on les voit suivre la *gaine* du muscle psoas et faire saillie sous la *gaine* à l'insertion de ce muscle sous le pli de l'aine. Mais cette intégrité de la *gaine* n'est complète qu'en présence du pus des abcès froids; souvent les abcès chauds respectent moins ces barrières, qui, en se ramollissant, causent la formation d'un foyer commun, produit en dehors des prévisions trop dogmatiques de l'aponévrologie. On voit les vaisseaux artériels, indépendamment de leurs trois tuniques, s'envelopper d'une *gaîne* celluleuse, au milieu de laquelle ils s'étendent et s'allongent facilement. Mais cette *gaine* n'a pas seulement ici un rôle mécanique de limitation à remplir; elle sert de milieu et de soutien aux vaisseaux nourriciers du vaisseau, aux *vasa vasorum*, ainsi qu'aux ramifications des nerfs vaso-moteurs. La destruction de cette *gaîne* produit la désorganisation et la gangrène du vaisseau; c'est ainsi que l'on peut expliquer ces ruptures artérielles consécutives à un traumatisme qui a modifié la nutrition de la *gaine* et conséquemment du conduit. Quand les parois d'une artère s'ouvrent spontanément ou sous l'influence d'une blessure, c'est sous cette *gaîne* que le sang s'épanche. La *gaine* se distend, les mouvements du sang lui donnent de la densité; elle s'organise, et les caillots qui se déposent par couches à sa face interne en augmentent l'épaisseur; elle constitue donc le sac des anévrismes de la classe dite des anévrismes circonscrits. Les vaisseaux de cette *gaîne* acquièrent alors un volume exagéré, pour subvenir à la nutrition d'une membrane devenue importante. Si les vaisseaux n'ont pas le temps de se développer de la sorte, le sac se gangrène et livre passage à une hémorragie. Parfois la *gaine*, moins distendue en hauteur, est décollée au loin; le vaisseau est isolé au milieu d'un sac assez étroit : c'est l'*anévrisme disséquant*. Dans tous les cas, c'est la *gaine* vasculaire qui a joué le premier rôle dans la production de ces divers anévrismes. Aux extrémités terminales des artères du cerveau, on trouve une *gaîne* complète et nettement délimitée. La connaissance de cette *gaine* est assez récente; on la doit à l'anatomiste Ch. Robin, qui en a le premier démontré l'existence sous le nom de *gaîne lymphatique*. La lymphe circule donc entre le vaisseau artérie et le tissu cérébral, entre lesquels elle établit une communauté d'échange moins directe, il est vrai, que dans les autres tissus de l'économie, qui sont directement en contact avec le liquide sanguin qui doit les alimenter; c'est dans cette *gaîne* que se font les *anévrismes miliaires* du cerveau. On appelle *gaînes aponévrotiques* les aponévroses qui entourent certains muscles; *gaines fibro-séreuses*, les membranes fibro-séreuses qui, tout en maintenant les tendons dans leur fonction normale, s'opposent à leur glissement. Par extension, on donne le nom de *gaine de l'apophyse styloïde* à la saillie osseuse, en forme de cornet, qui fait le tour de la base de cette apophyse. La *gaine de la veine porte* est le tissu lamineux qui entoure les ramifications, non-seulement de cette veine, mais encore de l'artère et du conduit hépatiques dans le foie. On l'appelle aussi capsule de Glisson.

— Bot. Le mot *gaîne* s'emploie, en botanique, dans des acceptions assez diverses; mais il sert plus particulièrement à désigner une expansion membraneuse et foliacée, qui accompagne la base des feuilles et entoure complétement, sur une longueur variable, la tige ou le rameau. La *gaine* est formée tantôt par un élargissement du pétiole, tantôt par la soudure de celui-ci avec les stipules. Elle forme un tube continu dans les cypéracées et quelques polygonées; dans les graminées, elle est fendue sur le côté dans toute sa longueur; en d'autres termes, ses deux bords ne se soudent pas dans ce dernier cas. Par extension, on a donné le nom de *gaine* à l'organe cylindrique dans lequel s'insère la base de l'urne chez les mousses; elle est surtout visible dans les polytrics.

GAÎNÉ, ÉE (ghè-né) part. passé du v. Gaîner : *Voile* GAÎNÉE.

GAÎNER v. a. ou tr. (ghè-né — rad. *gaîne*). Mar. Faire une gaîne à, en parlant d'une voile : GAÎNER *une voile.*

GAÎNERIE s. f. (ghè-ne-rî — rad. *gaîne*). Fabrique de gaînes : *Etablir une* GAÎNERIE. ‖ Commerce de gaînes; art du gaînier : *Une maison de* GAÎNERIE. ‖ Ouvrage du gaînier : *Vendre des* GAÎNERIES.

— **Encycl.** L'art du gaînier consiste à fabriquer des gaînes, des fourreaux, des boîtes, des écrins, des étuis de différentes espèces, des fourreaux d'épée, de sabre, des porte-feuilles, etc. Les gaîniers font aussi des ronds de serviettes et des vases de petites dimensions en cuir naturel ou en cuir bouilli. La manière de procéder pour les gaînes, les fourreaux, les étuis, etc., est la même, quelle que soit la dimension de ces pièces.

L'organe principal de la fabrication consiste dans une sorte de modèle appelé *mandrin*, qui est destiné à réserver le vide de forme voulue dans lequel on doit loger l'objet. Le gaînier a généralement une collection de ces mandrins, qui sont ordinairement en bois. Dans le cas où il n'aurait pas un mandrin remplissant parfaitement le but pour un objet dont on le chargerait de confectionner l'enveloppe, il doit en fabriquer un. Le bois de frêne est celui qui sera choisi de préférence, parce qu'il est à la fois dur et liant.

De la fabrication du mandrin dépend presque toute la réussite de la gaîne. Cette dernière doit, en effet, embrasser exactement la forme du mandrin, être, pour ainsi dire, moulée sur lui et en épouser tous les contours. La fabrication du mandrin se fait avec les outils ordinaires du menuisier et de l'ébéniste. Le bois est d'abord dégrossi au rabot ou au ciseau, puis égalisé à la râpe et à la lime, et enfin bien poli à la pierre ponce, afin de présenter une surface parfaitement unie. Dans le cas d'un instrument cylindrique, le mandrin doit cependant être fait légèrement conique, afin que l'on puisse facilement retirer l'objet de la gaîne ou du fourreau.

Le mandrin terminé est frotté avec du savon bien sec ou du talc de Venise en poudre, afin de le rendre glissant, de façon que les matières que l'on va appliquer dessus pour former la gaîne n'y adhèrent pas et qu'il puisse s'en dégager facilement.

Il s'agit alors de mettre sur ce mandrin la première enveloppe qui doit former la doublure intérieure du fourreau. Cette première enveloppe est faite avec du papier, du cuir mince ou du drap. On coupe la quantité nécessaire de l'étoffe qu'on a choisie, puis on l'applique sur le mandrin et on la joint soigneusement par les bords avec de la colle forte, de manière qu'elle n'adhère en aucune façon au mandrin. Cela fait, on entoure cette doublure d'une matière solide, dure, qui doit former le corps résistant de la gaîne ou du fourreau. Ce sera, suivant les cas et d'après le plus ou moins de résistance que l'on veut donner à l'ouvrage en question, du parchemin, du bois, du papier enroulé sur lui-même, etc.

Les gaînes en bois sont naturellement les plus solides : on commence par ajuster sur la première enveloppe, qui repose directement sur le mandrin, une feuille de parchemin ramollie par l'eau; on la colle solidement avec de la colle forte; puis, lorsqu'elle est bien sèche, on y applique des feuilles de bois de hêtre étroites et très-minces de façon à embrasser exactement le contour du fourreau. On colle soigneusement ces sortes de lanières entre elles et sur le parchemin avec de la colle forte, puis on les lie fortement tout autour avec de la ficelle, afin de les bien appuyer les unes contre les autres et sur le parchemin auquel elles doivent adhérer fortement. Quand le tout est parfaitement sec, on enlève la ficelle et on polit à la lime la surface extérieure formée par la réunion des feuilles étroites de bois de hêtre. La même rigidité et une solidité à peu près aussi grande peuvent être obtenues en enroulant un grand nombre de fois sur elles-mêmes des feuilles de papier et en interposant de la colle forte.

Lorsqu'il s'agit de fourreaux ou de gaînes très-ordinaires, on se contente de peindre et de vernir ensuite le papier ou le bois de frêne; mais, si l'on veut faire du luxe, on peut recouvrir le bois de frêne d'un placage en bois précieux ou bien de cuir, de maroquin, de chagrin, etc., ou enfin d'étoffes, telles que la soie ou le velours. Il en est de même des gaînes en papier ou en parchemin.

Dans ce cas, on adapte généralement à l'extrémité de la gaîne une pointe en acier poli, en argent ou en or, ou bien imitant ces métaux précieux. L'ouverture près de la garde est de même munie d'un ornement de cristal que fait ressortir une doublure en étoffe brillante et riche, que l'on place à l'entrée de l'étui.

On nomme *écrins* des boîtes plus ou moins grandes, en bois ou en carton, destinées à renfermer des bijoux, de la coutellerie fine, des instruments de chirurgie, de mathématique ou de musique.

L'intérieur de ces boîtes est garnie de coton fin en laine, bien cardé, recouvert d'étoffe plus ou moins riche, et présentant des compartiments, afin de serrer sans ballottage les objets que ces boîtes sont destinées à contenir.

Comme les gaînes, les écrins sont recouverts d'étoffe, de cuir, de maroquin, de chagrin ou plaqués en bois précieux.

Le chagrin est la matière la plus employée pour la *gaînerie* de luxe; on l'orne même souvent, ainsi que le maroquin, de dorures poussées au fer à la manière des relieurs.

Le chagrin, que l'on nomme ausi *galuchat*, du nom d'un gaînier qui en perfectionna le travail, est obtenu au moyen de la peau d'une sorte de requin appelé *roussette*. La peau, à l'état naturel, est dure et couverte de rugosités. On polit ces dernières à la lime, et on lisse la peau autant qu'il est possible. Le chagrin est généralement teint en gros vert au moyen d'une dissolution d'acétate de cuivre cristallisé (vert-de-gris).

On désigne généralement, dans les arts, sous le nom de chagrin, la peau de toutes les espèces de squales, telles que le requin, l'aiguillat, le sagre, le milandre; mais la roussette est l'animal qui fournit les plus beaux produits.

Gaine's-Hill (BATAILLE DE), gagnée par les confédérés sur les fédéraux le 27 juin 1862. Le 27 juin, au jour, le général Mac-Call, de l'armée du Potomac, commandée par Mac-Clellan, ayant reçu l'ordre de se retirer sur les ponts construits en face de Gaine's-Hill, sur le Chikahominy, vint se rallier aux autres troupes du corps de Porter, la division Movell et celle des réguliers, commandés par le général Sikes. La mission de Porter, mission qui demandait du sang-froid et de la vigueur, était de résister en avant des ponts, pour donner au mouvement général que faisait l'armée le temps de *s'accomplir*. Il ne devait repasser les ponts que le 17 au soir et les détruire derrière lui.

L'attaque commença de bonne heure contre ces trois divisions. Le corps de Jackson, arrivant d'Hanover-Court-House, vint prendre part au combat. On se battait sur un terrain

ondulé, en grande partie boisé, mais laissant cependant sur certains points de grands espaces découverts. La lutte fut très-vive; les fédéraux résistèrent avec succès; il y eut un moment où Porter put se croire victorieux. C'eût été un grand bonheur, et la situation eût été singulièrement modifiée. Aussi, dans ce moment d'espérance, Mac-Clellan se hâta-t-il d'envoyer sur la rive gauche toutes les troupes qui n'étaient pas absolument indispensables à la garde des lignes fédérales faisant face à Richmond. Une division, celle du général Slocum, passa les ponts avant quatre heures et se mêla aussitôt à l'action. Une autre, celle de Richardson, n'arriva sur le terrain qu'à la chute du jour. Au moment où ces renforts commencèrent à prendre part à la lutte, la scène, contemplée dans son ensemble, avait un caractère imposant de grandeur. Les fédéraux avaient 35,000 hommes engagés, partie dans les bois, partie en plaine, formant une ligne d'un mille et demi d'étendue. Une nombreuse artillerie tonnait de tous côtés. Dans la vallée de Chikahominy, la cavalerie des lanciers aux fanons flottants était en réserve, et ce tableau si animé de la bataille avait pour encadrement un paysage pittoresque, éclairé par les derniers rayons du soleil, qui se couchait dans un horizon couleur de sang. Tout à coup la fusillade prend une intensité extraordinaire. On fait agir les réserves que l'on avait jusqu'ici tenues couchées dans les plis du terrain; on les excite par des hourras, et on les fait entrer dans les bois. La mousqueterie devient de plus en plus violente et s'étend vers la gauche. Plus de doute que l'ennemi ne tente de ce côté un dernier effort. Les réserves sont toutes engagées; on n'a plus personne sous la main. Il est six heures; le jour s'en va rapidement; si l'armée fédérale tient encore une heure, elle a gagné la bataille, car partout ailleurs elle a repoussé l'ennemi, et les efforts de Jackson, de Lee, de Hill, de Longstreet auront été frappés d'impuissance. A défaut d'infanterie, le général Porter met trois batteries en potence à son extrême gauche, pour appuyer les troupes qui y soutiennent un combat inégal; mais ces troupes sont fatiguées; elles se battent depuis le matin; elles n'ont presque plus de cartouches. Les réserves confédérées viennent d'arriver à leur tour; elles se mettent en ligne, régulièrement déployées contre la gauche des fédéraux, qui cède, se rompt, se débande, et dont le désordre gagne jusqu'au centre. Il n'y a pas panique; on ne court pas avec l'effarement de la peur; mais, sourds à tout appel, les hommes prennent délibérément le fusil sur l'épaule, comme des gens qui en ont assez et qui ne croient plus au succès. En vain les généraux, les officiers de l'état-major général se jettent-ils dans la mêlée le sabre à la main pour arrêter ce mouvement désordonné : la bataille de Gaine's-Hill est perdue. Il ne s'agit plus que d'empêcher un désastre. L'ennemi, en effet, s'avance toujours en plaine, toujours dans le même ordre, son infanterie déployée par régiments en échelons et à chaque minute serrant de plus près la masse confuse des troupes fédérales. La fusillade et la canonnade sont telles, que la grêle de projectiles qui frappe le sol y soulève une poussière permanente. On commande alors à la cavalerie de charger. Cette charge ne pouvait réussir contre les épais bataillons de l'infanterie ennemie, et les débris des régiments, galopant dans les nuages de poussière, au milieu des canons et des fuyards de l'infanterie, ne firent qu'augmenter la confusion. Les chevaux d'artillerie sont tués, et l'on voit, au milieu de cette affreuse mêlée, des pièces qu'on ne peut plus emmener et que les artilleurs chargent avec un courage désespéré. Ils tombent les uns après les autres. Toutes ces pièces sont perdues. Le général Butterfield avait fait inutilement des efforts surhumains pour les sauver. A pied, son cheval ayant été tué, entouré de ses aides de camp qui tombaient l'un après l'autre à ses côtés, il avait essayé de rallier de l'infanterie autour d'un drapeau planté en terre. Il avait réussi; mais ce n'avait été que pour quelques instants : le mouvement précipité de la retraite l'avait entraîné. Heureusement la nuit arriva, et, après avoir perdu un mille de terrain, on trouva les brigades fraîches de Meagher et French formées en bon ordre. Elles poussaient de vigoureux hourras, et quelques pièces mises de nouveau en batterie ouvrirent leur feu sur l'ennemi, qui s'arrêta devant cette suprême et énergique résistance. Au moment où se tiraient les derniers coups de canon de cette bataille, une vive fusillade se faisait entendre près de Fair-Oaks, de l'autre côté de la rivière. C'étaient les confédérés qui attaquaient les ouvrages de l'armée fédérale; mais cette attaque, qui n'était sans doute qu'une démonstration, fut vigoureusement repoussée. La journée avait été rude : dans l'engagement principal, celui de Gaine's-Hill, 35,000 fédéraux n'avaient pas pu vaincre 60,000 confédérés, mais ils les avaient contenus; on ne pouvait guère se promettre davantage. Dans la nuit, les troupes fédérales repassèrent dans le plus grand ordre les ponts du Chikahominy et les détruisirent; elles laissaient derrière elles un champ de bataille littéralement couvert de morts, un grand nombre même de blessés, trop gravement atteints pour pouvoir être transportés, une douzaine de canons, enfin quelques prisonniers, et parmi eux le général Reynolds. Le corps de Keyes, qui formait l'avant-garde, se replia également vers le James-River et alla occuper les passages d'un grand marais, le White-Oak-Swamp, qui traverse la route que l'armée devait suivre, ainsi que les débouchés des principales communications par lesquelles la marche pouvait être inquiétée.

GAINESVILLE, bourg des Etats-Unis, Etat de Géorgie, ch.-l. du comté de Hall, sur la rivière de Chattaoochee, dans une situation charmante. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, Etat d'Alabama, comté de Sunter, sur la rive droite de la rivière de Tombigbee; 1,500 hab. Commerce très-important. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, Etat d'Arkansas, ch.-l. du comté de Green.

GAÎNIER s. m. (ghè-ni-é — rad. *gaine*). Fabricant de gaînes ou étuis : *Dans tout ce qui concerne l'art du* GAÎNIER, *le maroquin a presque entièrement remplacé le cuir bouilli.* (T. Delord.)

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des sophorées : *On cultive dans nos jardins le* GAÎNIER *commun.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Techn. V. GAÎNERIE.

— Bot. Le genre *gaînier* renferme des arbres à *feuilles alternes*, *simples*, *cordiformes*; les fleurs, papilionacées, sont groupées en fascicules sur le vieux bois et sur les rameaux, et paraissent avant les feuilles; les fruits sont de petites gousses aiguës, très-aplaties, contenant des graines presque globuleuses. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent au pourtour du bassin méditerranéen et dans l'Amérique du Nord. La plus connue est le *gaînier commun*, vulgairement nommé *arbre de Judée* ou *arbre d'amour.* C'est un arbre d'environ 8 mètres de hauteur, à tige rameuse, couverte d'une écorce noirâtre, à feuilles molles et cordiformes d'un beau vert. Il produit, dès les premiers jours du printemps, des fleurs roses, d'un aspect agréable. On possède aussi une variété à fleurs blanches. Cet arbre croît naturellement dans l'Europe méridionale et en Orient, mais on le cultive en pleine terre jusque dans le nord de la France. Il est très-rustique et se contente des terrains les plus ingrats, à l'exception de ceux qui sont trop argileux *ou trop humides. On le propage facilement* de graines semées au printemps, dans une planche bien préparée et exposée à l'est ou au midi. Au bout d'un an, on repique les jeunes plants en pépinière; s'ils gèlent en hiver, on les recèpe au printemps suivant. Vers la sixième année ou la huitième, suivant qu'on veut en faire des palissades et des buissons ou des arbres à tige, on les plante à demeure. La croissance est très-rapide dans les premières années; aussi a-t-on proposé *de cultiver cet arbre en taillis dans les terrains* crayeux ou arides, impropres à toute autre culture. Mais c'est surtout dans les parcs et les jardins d'agrément que le *gaînier* joue un rôle considérable. On le place isolé sur les pelouses, au-devant des massifs, contre les murs, les rochers et les fabriques; on le taille en boule ou en haute tige; on en fait aussi des buissons, des palissades et des berceaux. Il produit toujours un bel effet, d'a*bord par ses fleurs, d'un rose éclatant, plus* tard par son ample et épais feuillage, qui n'est attaqué ni par les bestiaux ni par les insectes. On le mélange souvent avec les cytises, les merisiers et autres essences qui fleurissent de très-bonne heure; cette association de fleurs est des plus agréables à l'œil. Le bois du *gaînier* est très-dur et susceptible d'un beau poli; il est veiné ou plutôt chamarré et flambé de vert et de noir, avec quelques taches jaunes sur un fond gris; on pourrait en faire de très-beaux meubles; mais les échantillons d'un certain volume étant très-rares, on ne l'utilise guère que pour le chauffage. Les fleurs ont une saveur piquante; on s'en sert pour assaisonner les salades; on confit les jeunes boutons au vinaigre en guise de câpres, et ils entrent dans *les préparations appelées achards. Les ra*meaux sont assez flexibles; on peut en faire de petits cercles pour les barils.

Le *gaînier* du Canada, plus rustique que le précédent, s'en distingue par ses fleurs plus petites, plus pâles, et ses feuilles moins *glauques.*

GAINSBOROUGH, ville d'Angleterre, comté et à 25 kilom. N.-O. de Lincoln, sur le Trent, à 30 kilom. de son embouchure dans l'estuaire de l'Humber; 7,900 hab. Petit port de commerce très-fréquenté. La marée se fait sentir jusqu'au-dessus de Gainsborough; aussi les bâtiments de 300 tonneaux peuvent remonter jusqu'au port de cette ville, qui fait un important commerce avec les ports de la Baltique. On y remarque l'église, édifice moderne flanqué d'une tour; un pont en pierre de trois arches, bâti en 1791; l'hôtel de ville; le théâtre, jolie construction dans le style moderne, et le palais de Jean de Gand, vieille construction en bois de chêne, avec une tour et une chapelle. C'est à Gainsborough que les vaisseaux danois jetèrent l'ancre, lorsque, conduits par Sweyne, ils ravagèrent toute la contrée environnante.

GAINSBOROUGH (Thomas), peintre anglais, né à Sudburg (comté de Suffolk) en 1727, mort à Londres en 1788. Ce maître eût été probablement le premier de l'école anglaise, si le sentiment de sa propre valeur ne lui eût tourné la tête. Jamais homme plus désagréable ne fut plus sottement entiché de sa personne. Né dans une maison de commerce, il eut bientôt horreur de l'existence prosaïque de ses honnêtes parents. Pour s'y soustraire, il prit un jour la fuite, vint à Londres à pied, sans argent et sans but; il n'avait pas treize ans! Le hasard lui fit rencontrer Gravelot. Esprit fin, observateur curieux, le maître fut frappé de la physionomie de cet enfant bizarre. Il le prit avec lui dans son atelier et il en fit son élève favori, puis un peintre éminent. Après quelques années d'étude, Gainsborough débuta par le portrait. Imitant le plus possible Van Dyck dans la pose et l'arrangement de ses modèles, il eut du succès et même de la vogue. Mais là n'était pas la voie que lui avait assignée la nature. Son imagination vive s'accordait difficilement avec ce qu'il faut de calme et de patience pour être un grand portraitiste; la finesse malicieuse de ses observations ne pouvait remplacer la concentration profonde qu'entraîne l'étude longue, patiente, approfondie d'une physionomie. Il fût donc resté peintre médiocre s'il avait continué le portrait. Il y renonça, et fit bien. Ses instincts d'ailleurs le portaient vers le paysage, mais comme l'entendaient les Flamands gouailleurs et les Français spirituels, c'est-à-dire à la façon de Teniers et de Watteau. Les premiers tableaux qu'il exposa dans ce genre, si nouveau en Angleterre, firent grande sensation. C'étaient la *Gardeuse de cochons* et le *Petit berger*, deux perles charmantes, d'un sentiment exquis, d'une couleur chaude, lumineuse et distinguée. Il y avait tout un monde inconnu dans cette peinture saine, grasse, forte et légère. C'était une révélation de l'art anglais; car ces campagnes, c'étaient les campagnes anglaises, ce ciel, le ciel anglais, ces paysans, les paysans anglais. Et tout cela vivait gaiement dans une atmosphère de vérité naïve, de sauvage poésie. Les maîtres contemporains allèrent donc au-devant de ce nouveau venu; Joshua Reynolds, entre autres, voulut se lier avec lui; mais il vint se heurter contre les grossièretés sans nom d'une sorte de fou qui se croyait tout permis, qui traitait avec une égale insolence, avec une égale brutalité, pauvres et riches, inférieurs ou supérieurs. La sottise de Gainsborough était si grande, qu'il crut un jour posséder le génie de la musique et la science infuse de tous les instruments. Il en était si pleinement convaincu qu'il prit, devant plusieurs personnes, un violon et se mit à en jouer avec la certitude de transporter d'admiration son auditoire. Un immense éclat de rire accueillit son premier coup d'archet; ce qui ne l'empêcha point de se croire le premier exécutant du monde! Et mal en prenait, si l'on en croit les biographes, à ceux qui avaient l'air d'en douter.

Presque toutes les œuvres de Gainsborough sont restées en Angleterre, chez de riches amateurs qui ne s'en désaisissent à aucun prix. La gravure a popularisé la *Bataille des petits garçons et des chiens*, et le fameux *Bûcheron surpris par l'orage.* On connaît aussi de lui un manuscrit remarquable, composé de lettres intimes, où brillent les saillies charmantes, l'imagination folle, la philosophie sincère de cet esprit bizarre, qui, malgré ses défauts, honore l'art anglais.

GAÎNULE s. f. (ghè-nu-le — dimin. de *gaine*). Bot. Tube membraneux qui contient la base du pédicelle dans les mousses.

GAÏRA, village de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, pachalik et à 142 kilom. S.-E. de Smyrne, à 45 kilom. O. de Denizlu; 911 hab. Gaïra s'élève sur l'emplacement de l'ancienne *Aphrodisias*, qui possédait un magnifique temple de Vénus, dont il subsiste de nombreuses colonnes d'une architecture admirable. Autour de cet édifice se voient de nombreux débris en marbre. Près de là s'élève la façade d'un monument corinthien, dont la frise offre des rinceaux, des figures d'enfants et de génies soutenant des guirlandes. A gauche du temple s'étend une place entourée d'une colonnade ionique (plus de 40 colonnes). Vingt-six rangs de gradins garnissent le pourtour du stade, qui est très-bien conservé.

GAIRA, baie de l'Amérique du Sud, sur la côte N. de la Nouvelle-Grenade, province et à 6 kilom. de Santa-Martha, à l'embouchure de la petite rivière de son nom.

GAIROUTE s. f. (ghé-rou-te). Bot. Nom vulgaire de la GESSE CHICHE OU JAROSSE.

GAIS, bourg de Suisse, canton et à 5 kilom. N.-E. d'Appenzell; 2,671 hab. protestants. Ecole cantonale d'instituteurs primaires. Sources minérales et bains. Les Autrichiens y furent battus par les Suisses en 1405.

GAISFORD (Thomas), éminent philologue anglais, né à Ifort, dans le Wiltshire, en 1779, mort à Oxford en 1855. Après avoir passé plusieurs années à Winchester, dans l'école d'Hyde-Abbey, dirigée par le révérend Richards, il entra, en 1797, au collége de Christ-Church, où il resta comme professeur après avoir pris ses grades. En 1810, il publia son premier ouvrage, une édition de l'*Enchiridion* d'Ephestion, et fut successivement nommé régent de grec (1811), et recteur de Westwell, dans le comté d'Oxford (1815), position qu'il conserva jusqu'en 1847, et enfin curateur de la bibliothèque Bodléienne. Il devint, peu après, membre correspondant de l'Institut de France. Gaisford s'est marié deux fois, la première avec miss H. Douglas, la seconde avec miss Jenkyns. On a de lui, outre le *Manuel* d'Ephestion, des éditions des *Poetæ græci minores* (1814-1821, 3 vol. in-16); de la *Rhétorique* d'Aristote (1820), d'*Hérodote*, avec des notes *variorum* (1824), de *Suidas* (1834), un *Etymologicum magnum*, et l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret (1854), puis des réimpressions des *Suppliantes*, des deux *Iphigénie* et d'*Alceste* d'Euripide.

GAISSENIA s. f. (ghè-se-ni-a). Bot. Genre de renonculacées de la Pensylvanie.

GAÎTÉ s. f. V. GAIETÉ.

Gaîté (MA), poésie de Béranger, musique de F. Bérat. Cette œuvre compte parmi les plus charmantes productions du poëte. Nous signalerons, entre autres jolis traits, le premier couplet entier, la fin du second, les deux derniers vers du quatrième et du cinquième, concis et pleins de fraîcheur. Quand se décidera-t-on à éditer une bibliothèque portative pour le poëte et l'artiste? une collection de petits in-18 ou in-32, facile à la poche, légère à la main, de vrais compagnons de promenade, éditions populaires dans lesquelles figureront, en première ligne, les fantaisies ailées d'Alfred de Musset et un choix raisonné des chansons de Béranger?

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Ma gaîté, bonne égrillarde
D'un garçon malingre et vieux,
Devait me servir de garde,
Devait me fermer les yeux.
De ses traits qui n'a mémoire?
Pour me la voir ramener,
Si j'en avais à donner,
Je donnerais de la gloire!
Au logis, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Je lui dus, vaille que vaille,
Ces chants que le prisonnier
A tant redits sur sa paille,
Et le pauvre en son grenier.
La folle, franchissant l'onde,
Brave et railleuse à Paris,
Allait rendre à nos proscrits
L'espérance au bout du monde.
Au logis, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Cessez à de folles fêtes
D'inspirer vos désespoirs,
Disait-elle aux grands poëtes;
Le génie a ses devoirs.

Qu'il brille au vaisseau qui sombre
Comme un phare bienfaisant.
Je ne suis qu'un ver luisant,
Mais je rends la nuit moins sombre.
Au logis, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Du luxe elle avait la haine,
Philosophait même un peu;
En petit cercle et sans gêne
S'ébattait au coin du feu.
Que son rire avait de charmes!
J'en pleurais, épanoui.
Le rire est évanoui,
Il n'est resté que les larmes!
Au logis, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Elle exaltait la jeunesse,
Les cœurs chauds, les doux penchants,
Ne comptait dans notre espèce
Que des fous, point de méchants.
En dépit des sots rigides,
Qu'elle dépouilla de fois
La Raison de ses airs froids
La Sagesse de ses rides!
Au logis, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

Mais nous désertons la gloire,
Mais l'or seul nous fait des dieux;
Aux méchants si j'allais croire!
Gaîté, reviens au bon vieux.
Tout, sans toi, me rend à plaindre.
Las! mon cerveau se transit,
Ma voix meurt, mon feu noircit,
Et ma lampe va s'éteindre.
Au logis, etc.

Gaîté (THÉÂTRE DE LA), un des quatre grands théâtres de drame de Paris, actuellement situé rue du Caire prolongée, sur le square des Arts-et-Métiers. L'origine de ce théâtre remonte au célèbre Nicolet, dont le nom est devenu proverbial. En 1759, Nicolet dirigeait, aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, une troupe d'acrobates, lorsqu'il vint s'établir sur le boulevard. Il y fit construire un théâtre qui prit son nom et auquel la vogue s'attacha bientôt. On y jouait des pièces grivoises et des pantomimes. L'acteur Taconnet (qui, en même temps, composait la majeure partie du répertoire et mérita le surnom de *Molière des boulevards*) contribua largement au succès du nouveau théâtre. Il excellait, paraît-il, dans les rôles de savetier, type fort à la mode jadis, et que M. Dennery a de nos jours tenté de ressusciter dans un assez mauvais drame : le *Savetier de la rue Quincampoix*. En 1769, les directeurs de l'Opéra, jaloux de leurs privilèges, parvinrent à force d'intrigues à faire interdire à Nicolet la représentation des pièces parlées. Mais, dès 1772, la troupe ayant donné à Choisy une représentation devant Mme Du Barry, la favorite prit le théâtre de Nicolet sous sa protection, lui fit accorder la faveur de prendre le titre de Théâtre des grands danseurs du roi, et finalement fit fermer les yeux sur l'interdiction de 1769.

Mentionnons, en 1777, ce fait honorable dont Nicolet eut la primeur : d'avoir donné une représentation au profit des incendiés de la foire Saint-Ovide.

En 1792, le théâtre prit enfin le titre de théâtre de la Gaîté. Mais Nicolet étant mort peu de temps après, Ribié, son successeur, changea ce titre en celui de théâtre d'Emulation, que la veuve Nicolet, ayant repris l'affaire, effaça pour y substituer définitivement le précédent. Le mélodrame, dès 1800, régnait en maître à la Gaîté, et, en somme, jamais théâtre ne fut plus mal nommé : *Marguerite d'Anjou*, l'*Homme de la forêt Noire*, etc., n'ont jamais eu la prétention d'exciter la moindre gaieté, au contraire. La féerie y eut aussi bien vite droit de cité. C'est là que fut joué, en 1806, le *Pied de mouton*, par Martainville, qui, remanié depuis, a fait pendant près d'un an sans désemparer les délices de la Porte-Saint-Martin. Mais la salle n'était plus assez grande pour suffire aux exigences du succès. En 1808, le directeur de la Gaîté, M. Bourguignon, gendre de Mme Nicolet, chargea l'architecte Peyre de reconstruire une salle nouvelle. Les travaux furent menés rapidement, et, dès l'inauguration, la Gaîté prit le rang qu'elle a conservé depuis dans le genre drame et féerie. Un incendie dévora la salle et le théâtre le 21 février 1835. Neuf mois suffirent pour faire renaître la Gaîté de ses cendres. L'architecte Bourlat utilisa surtout, dans la nouvelle construction, le fer, dont ses collègues faisaient encore assez peu usage. Vers 1862, l'expropriation vint surprendre la Gaîté au milieu de sa pleine prospérité : le boulevard du Prince-Eugène lui passa sur le corps. Une salle nouvelle fut immédiatement érigée vis-à-vis du square des Arts-et-Métiers. M. Hittorf a donné les plans et a surveillé les travaux. La façade du théâtre actuel de la Gaîté est décorée de pilastres composites et d'un double rang d'arcades cintrées; au premier étage, dont les arcades sont séparées par des colonnes de marbre, règne un foyer ouvert; un fronton, assez riche en sculptures, couronne l'attique. La salle, bien aérée, éclairée par le nouveau système (coupole en cristal de couleur), est déplorablement agencée au point de vue de l'acoustique, et, jusqu'à ce jour, tous les efforts qu'on a faits pour remédier à ce défaut ont été inutiles.

La Gaîté continue, comme par le passé, à jouer le drame, le mélodrame, la féerie et, en levers de rideau, le vaudeville. Elle est administrée par M. Dumaine, acteur de mérite, qui a su maintenir la fortune de l'ancien théâtre de Nicolet.

GAÏUS ou **CAÏUS**, jurisconsulte romain, qui vivait, à ce que l'on croit, au commencement du IIe siècle. On manque de détails sur sa vie. Ses *Institutes* furent le manuel des jurisconsultes romains et servirent beaucoup à la composition de celles de Justinien. Pendant longtemps on n'en posséda qu'un abrégé. En 1816, Niebuhr découvrit l'ouvrage dans un palimpseste, à Vérone, perspicacité d'autant plus remarquable que ce palimpseste avait été plusieurs fois surchargé d'écritures et qu'il avait exercé inutilement la sagacité des paléographes les plus éminents. Cet ouvrage, précieux pour l'histoire de la science du droit, a été publié plusieurs fois. Une des bonnes éditions est celle de Berlin (1829). Il en existe une traduction française par Pellat (1844).

GAIZE s. f. (ghè-ze). Minér. Pierre siliceuse tendre, légère et grisâtre, qui entre dans la composition des roches silicifères. On la nomme aussi PIERRE MORTE.

GAJ (Louis), publiciste croate, né en 1810. C'est l'un des écrivains qui ont le plus contribué à activer l'essor de la littérature nationale des Slaves méridionaux. Il fit ses études à Leipzig, fut reçu docteur en droit en 1830, et revint à cette époque dans sa patrie, où il prit une part active aux mouvements que provoquait chez les Slaves, tant du Nord que du Sud, le désir de reconquérir une nationalité indépendante. Dans toute l'étendue de l'empire d'Autriche, la scission devenait chaque jour de plus en plus profonde entre les peuples de races et de langues différentes, et le désaccord régnait déjà en Croatie, entre les Croates et les Madgyares. Gaj prévit que le moment n'était pas encore venu pour ses compatriotes de pouvoir se reconstituer en peuple indépendant; mais il comprit que ce courant patriotique, qui agitait tous les esprits, pouvait être avantageusement utilisé au profit de la civilisation. Ce fut dès lors le but qu'il poursuivit constamment, et la presse lui parut la voie qui devait y conduire le plus directement. Il demanda donc l'autorisation de publier un journal en langue croate. Cette autorisation lui ayant été refusée par le gouverneur de la Hongrie, il se rendit à Vienne, et exposa directement sa demande à l'empereur, qui l'accueillit favorablement. Ce fut en janvier 1835 que commença de paraître le journal de Gaj, les *Nouvelles croates;* mais cette feuille, écrite en dialecte provincial croate, et imprimée en caractères tombés en désuétude, ne répondait qu'imparfaitement au but principal, qui était de faire naître la communauté des idées et des opinions entre les Croates, les Slovènes, les Serbes, les Dalmates, les Carinthiens et les Styriens, peuples frères par la langue, mais désunis par la politique, la religion, la littérature et jusque par la différence de leurs alphabets respectifs. Au bout d'un an, Gaj changea le titre de son journal, qui s'appela les *Nouvelles nationales illyriennes*, et fit paraître concurremment une feuille littéraire : l'*Etoile du matin illyrienne*. Il renonça alors aux caractères d'impression anciens, et adopta un alphabet romain, analogue à celui dont se servent les Tchèques et les Polonais. Enfin, il établit en même temps à Agram une imprimerie nationale, qui devint bientôt le centre du mouvement littéraire des Slaves du Sud. Ce fut ainsi que commença une renaissance littéraire des plus fécondes, malgré les luttes que les novateurs eurent à soutenir avec les partisans du vieux système orthographique, et surtout avec le parti hongrois. Ce fut à cette occasion que Gaj écrivit ces fières paroles : « Vous autres Hongrois, vous ne formez qu'une petite île dans l'immense océan slave. Prenez garde que, si vous voulez trop vous opposer à nos efforts, nos vagues ne vous submergent. » La défense faite, en 1844, par le gouvernement, d'employer la dénomination d'*Illyriens*, que Napoléon avait ressuscitée le premier en 1809, ne fut pas non plus assez forte pour ralentir le mouvement de la renaissance littéraire. Seulement, les *Nouvelles nationales* prirent alors le nom de *Gazette nationale croate-slovène-dalmate*. Gaj se tint à l'écart des agitations des années 1848 et 1849, qu'il avait prophétisées depuis longtemps. Il ne s'est guère essayé dans aucun autre genre de littérature que la presse, quoiqu'il ait fait preuve d'un grand talent dans sa ballade nationale écrite en imitation du fameux chant patriotique polonais : la *Pologne n'est pas encore morte!* Il vit aujourd'hui (1872) paisiblement à Agram, sans se mêler des affaires publiques.

GAJAN, village et comm. de France (Gard), cant. de Saint-Mamert, arrond. et à 16 kilom. de Nîmes, sur une hauteur; 478 hab. Ferme-école à Mas-le-Comte. Château et porte fort ancienne.

GAJEWSKI (Simon), médecin russe, né à Pultawa en 1778, de parents polonais. Il étudia la médecine à l'université de Saint-Pétersbourg, et, après avoir visité les principales universités de l'Allemagne, fut reçu, en 1806, docteur en médecine et en chirurgie. Peu de temps après, il fut nommé professeur de clinique thérapeutique à l'université de Saint-Pétersbourg, et devint plus tard successivement médecin ordinaire du czar (1819), médecin civil de l'état-major général (1831), et directeur du département médical au ministère de l'intérieur (1837). On a de lui, entre autres ouvrages : *Dissertatio de vermibus; De la fièvre nerveuse et putride* (1813); *Chimie médico-judiciaire*, traduite de l'allemand de Remer (1817); *Recueil d'observations sur la marche du choléra dans le gouvernement d'Orenbourg, pendant les années* 1828 *et* 1829 (1830); *Considérations topographico-médicales sur Saint-Pétersbourg* (1834), etc.

GAKUSSA, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement d'Olonetz. Elle sort de vastes marais, et, après un cours de 30 kilom., se jette dans le lac d'Orega, près du couvent de Mourom. Elle est navigable pour de petits bateaux depuis le village de son nom jusqu'à son embouchure.

GAL s. m. (gal — du lat. *gallus*, coq). Ichthyol. Section des vomers, genre de poissons acanthoptérygiens.

— **Encycl.** Les *gals* sont des poissons scombéroïdes, caractérisés par un corps haut et comprimé, un profil très-élevé, de longues ventrales, une première dorsale très-basse ou réduite à une série de courtes épines, la deuxième dorsale à premiers rayons fort allongés. Ils ressemblent aux blépharis et aux vomers par leur forme générale et par leurs couleurs, disposées par bandes sur un fond argenté. Ils se distinguent néanmoins des blépharis, surtout par la hauteur de leur profil, et des scyris par l'existence d'une première dorsale. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, qui vivent, en général, dans les mers des régions chaudes. La plus connue est le grand *gal*. Ce poisson atteint la longueur moyenne de 0m,15 à 0m,20. Son corps est comprimé, couvert d'une peau lisse, satinée, d'un bel éclat argenté. La partie supérieure de la tête et du dos a une teinte plombée ou violacée, et les flancs présentent cinq bandes verticales, plus ou moins foncées. Les nageoires ventrales sont noirâtres; les autres sont jaunâtres. Ce poisson vit dans la mer des Indes. Il se nourrit de petits crustacés ou des insectes qui tombent dans l'eau. Plusieurs observateurs assurent que ce poisson fait entendre un bruit particulier, assez analogue à celui du poisson de saint Pierre, qui, pour cette raison peut-être, est connu, dans quelques localités, sous le nom de *gal*. Sa chair est légère et de bon goût; aussi, malgré sa petite taille, le *gal* est-il recherché comme aliment par les indigènes.

GAL (le), ancien petit pays de France (Lyonnais), compris aujourd'hui dans le département du Rhône.

GAL ou **GALL** (saint), en latin **Gallus**, évêque de Clermont-Ferrand, en Auvergne, né dans cette ville, mort vers 553. Il embrassa la vie monastique, se fit remarquer de l'évêque saint Quintien, qui se l'attacha, puis jouit de la faveur de Thierry, roi d'Austrasie, et devint évêque de Clermont. Il était l'oncle paternel de Grégoire de Tours, qu'il éleva sous ses yeux. L'Eglise l'honore le 1er juillet. — Un autre saint GAL, également évêque de Clermont, vivait au VIIe siècle. On célèbre sa fête le 1er novembre.

GAL ou **GALL** (saint), un des apôtres de la Suisse. V. GALL.

GALA s. m. (ga-la — On trouve en espagnol, en portugais et en italien *gala*, magnificence, réjouissance, et c'est de là que nous vient le français moderne *gala;* mais notre ancienne langue avait aussi *gale*, réjouissance, et *galer*, se réjouir, qui se rapportent certainement à la même origine que l'italien et l'espagnol. On présente généralement ces mots comme venant du germanique : ancien haut allemand *geil*, luxurieux, orgueilleux, impudique, porté à l'amour; anglo-saxon *gal*, gai, d'où quelques-uns font aussi provenir les mots *gaillard* et *galant*). Grande fête de la cour, à laquelle tous les grands officiers assistent en costume de cérémonie : *Lors de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, à l'anniversaire de leur propre naissance, pour la fête de leur patron et dans quelques autres occasions, il y a* GALA *à la cour des rois et des princes.* (Moléon.) *M. d'Hozier l'aîné était si soigneusement recherché, si compassé, si perpendiculaire, si fidèle à sa tenue d'étiquette, qu'on l'aurait toujours cru paré pour une représentation solennelle ou pour un* GALA *de Versailles.* (Ch. Nod.)

— Par ext. Grande réjouissance, grande fête, accompagnée de quelque chose d'officiel : *A Berlin, Mlle Artot a inauguré le nouveau théâtre italien de la façon la plus brillante, dans une soirée de* GALA, *à laquelle assistait toute la cour.* (J. Lecomte.) ‖ Grand repas d'apparat : *Le lendemain, il y eut déjeuner en grand* GALA, *dans le salon de Diane.* (Chateaub.) *Dans les familles patriarcales, les enfants tiennent aux* GALAS *des anniversaires.* (Balz.) *L'abbé de Chaulieu assiste à toutes les fêtes et aux* GALAS *monstrueux que la province se fait honneur d'offrir au prince.* (Ste-Beuve.)

— *De gala*, Qui sert dans les grandes circonstances, dans les occasions solennelles ou officielles : *Habit de* GALA. *Toilette de* GALA. *Voiture de* GALA. *Quelle charmante scène que celle où Egmont, pour satisfaire le caprice de Claire, vient la voir en costume de* GALA, *avec toutes ses dorures et tous ses ordres!* (Th. Gaut.)

En habit *de gala*, les courtisanes vaines
Sur le front de l'Amour posent leurs pieds lassés.
DE BANVILLE.

Quoi! huit heures au plus, et monsieur est déjà
Vêtu, prêt à sortir en habit *de gala!*
AL. DUVAL.

GALAAD. La Bible désigne sous les noms de *montagne de Galaad* et *pays de Galaad* les districts montagneux et boisés qui s'étendaient à l'est du Jourdain, et étaient occupés par les tribus de Gad, de Ruben et une partie de celle de Manassé. Une des chaînes de collines de ce pays s'appelle encore Dschelaad. Beaucoup de passages bibliques célèbrent la beauté et la fertilité du pays de Galaad, qui forme encore aujourd'hui une des parties les plus pittoresques de la Palestine.

Voici l'origine de ce nom, s'il faut en croire la Bible. Jacob et Laban s'étant fait des promesses mutuelles de ne point passer ces montagnes pour se nuire, et ayant élevé un monceau de pierres pour être le gage et le monument de leur traité, Jacob nomma en sa langue ce monceau de pierres *Galed*, de *gal*, monceau, et de *ed*, témoignage. Du nom que Jacob donna à ce monceau de pierres, la montagne où il l'éleva fut appelée Galaad.

GALABAT, petit Etat de l'Afrique orientale, tributaire, à la fois, de l'Egypte et de l'Abyssinie, entre le fleuve Atbara ou Tacazzé à l'E., et la rivière de Gendoa au S. Au N. s'étend une ligne qui part du mont Gal-el-Bajum et aboutit à l'Atbara. Cet Etat a été formé originairement par des Tagrouris, pèlerins mahométans du Darfour, du Bornou et du Kordofan, qui, en revenant de la Mecque, s'y arrêtent et s'y établissent parfois. Les tribus nomades du voisinage y conduisent aussi leurs troupeaux, lorsque les pâturages leur manquent; mais elles mènent une vie moins sédentaire que les Tagrouris, qui sont, en majeure partie, négociants, agriculteurs et ouvriers. Le Galabat est une contrée assez fertile, et qui abonde surtout en gibier. C'est principalement pendant la saison des pluies que le règne animal est dans toute sa splendeur; car la foule des insectes qui naissent à cette époque attire un grand nombre d'autres animaux qui sont leurs ennemis naturels. C'est aussi à cette époque que le règne végétal prend une vie nouvelle. Le sol aride et desséché se couvre d'un vert tapis semblable à du velours, et, au bout de quelques semaines, le steppe se transforme en une forêt de tiges de gazon, hautes de 3 mètres à 5 mètres, où les troupeaux cherchent leur nourriture, et où les bêtes féroces trouvent des repaires assurés.

Parmi les habitants du Galabat, il faut citer les Falaschas.

GALACHIDE s. f. (ga-la-chi-de). Minér. Pierre noirâtre, à laquelle on attribuait autrefois des propriétés merveilleuses. ‖ On disait aussi GARACHIDE.

GALACINÉ, ÉE adj. (ga-la-si-né — rad. *galax*). Bot. Qui ressemble au galax.

— s. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type le genre galax.

GALACTACRASIE s. f. (ga-la-kta-kra-zî — du gr. *gala, galaktos*, lait; *krasis*, abondance). Méd. Surabondance de lait.

GALACTAGOGUE adj. (ga-la-kta-go-ghe — du gr. *gala, galaktos*, lait; *agôgos*, qui amène). Méd. Qui détermine ou accroît la sécrétion du lait.

GALACTANGIOLEUCITE s. f. (ga-la-ktan-ji-o-leu-si-te — du gr. *gala*, lait; *aggeion*, vaisseau; *leukos*, blanc). Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques par sécrétion lactée.

GALACTATE s. m. (ga-la-kta-te — du gr. *gala*, lait). Chim. Syn. de LACTATE.

GALACTIDE s. f. (ga-la-kti-de). Méd. anc. Syn. de GALACTITE.

GALACTIDROSE s. f. (ga-la-kti-dro-ze — du gr. *gala, galaktos*, lait; *idrôsis*, action de suer). Pathol. Sueur laiteuse.

GALACTIE s. f. (ga-la-ktî — du gr. *gala, galaktos*, lait). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes du globe. On en cultive quelques-unes dans nos jardins.

GALACTINE s. f. (ga-la-kti-ne — du gr. *gala*, lait). Méd. Matière caséeuse du lait, appelée aussi CASÉINE.

GALACTIQUE adj. (ga-la-kti-ke). Chim. Syn. de LACTIQUE.

GALACTIRRHÉE s. f. (ga-la-kti-ré — du gr. *gala, galaktos*, lait; *rhéô*, je coule). Méd. Perte de lait : *La* GALACTIRRHÉE *s'observe chez les femmes dont l'organe mammaire jouit de trop d'action.* (Gardien.) ‖ On dit aussi GALACTORRHÉE.

GALACTIRRHÉIQUE adj. (ga-la-kti-ré-i-ke — rad. *galactirrhée*). Méd. Qui a rapport à la galactirrhée : *Ecoulement* GALACTIRRHÉIQUE.

GALACTITE s. f. (ga-la-kti-te — du gr. *gala, galaktos*, lait). Minér. Argile qui passait pour avoir la propriété de donner du lait aux nourrices, parce qu'elle communique à

l'eau dans laquelle on la délaye la blancheur du lait. ‖ On disait aussi GALACTIDE.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, formé aux dépens des centaurées, et comprenant une seule espèce, qui croît dans le midi de l'Europe : *La* GALACTITE *cotonneuse.*

— **Encycl.** Bot. Les *galactites*, confondues autrefois avec les centaurées, sont des plantes bisannuelles, couvertes d'un duvet cotonneux, à feuilles pennatifides, épineuses, et à fleurs blanches, roses ou purpurines, groupées en capitules, dont la réunion constitue un corymbe terminal; les fruits sont des akènes glabres, surmontés d'une aigrette formée de longs poils plumeux. Ces plantes sécrètent un suc laiteux blanchâtre, ce qui les rapproche des chicoracées. La *galactite* cotonneuse est haute de $0^m,50$; sa tige rameuse porte des feuilles maculées de blanc en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous. Cette plante croît abondamment dans les lieux stériles des bords de la Méditerranée; elle possède les propriétés générales des centaurées; on la cultive quelquefois dans les jardins, comme plante d'agrément.

GALACTOCÈLE s. f. (ga-la-kto-sè-le — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *kêlê*, tumeur). Chir. Tumeur produite par un épanchement de lait. ‖ Tumeur du scrotum produite par la présence d'un liquide laiteux entre les deux tuniques vaginales.

— **Encycl.** Velpeau désigne sous ce nom des tumeurs formées par du lait ou par quelques-unes des parties constituantes du lait, soit dans les conduits naturels de la glande, soit entre les couches organiques de la région mammaire. Le même auteur divise la *galactocèle* en : 1° *galactocèle* par infiltration; 2° *galactocèle* enkystée ou kyste laiteux; 3° *galactocèle* solide ou concrétée. La *galactocèle* par infiltration n'a été observée qu'une seule fois par Velpeau, chez une femme accouchée depuis quinze mois, et qui n'allaitait plus depuis six semaines. La tumeur était au sein droit; elle était douloureuse, très-sensible, et le siége d'un empâtement considérable. Velpeau fit une ponction qui donna issue à une quantité notable de lait, sortant évidemment des mailles du tissu cellulaire. La *galactocèle* enkystée est l'espèce la plus commune. La tumeur est flasque, unie ou légèrement bosselée, indolente, molle et peu fluctuante. Scarpa rapporte le premier exemple connu dans la science. C'était une jeune paysanne dont les mamelles étaient naturellement très-développées. Quelques jours après être accouchée, elle remarqua une légère tuméfaction à côté du sein gauche. La tumeur grossit peu à peu, et finit par atteindre 34 pouces de circonférence; son volume était tel que, lorsque cette femme était assise, la mamelle reposait sur sa cuisse gauche. Scarpa fit une ponction exploratrice, et il s'écoula 10 livres d'un lait pur et sans mélange. La tumeur diminuait de volume à mesure que le liquide s'écoulait à travers la canule. La *galactocèle* concrète a été primitivement une *galactocèle* liquide enkystée, dont le lait, après avoir perdu la partie séreuse, s'est coagulé pour former une espèce de fromage. Ces tumeurs sont dures, bosselées, indolentes, formées sans inflammation, comme les précédentes. « La masse grasse de la *galactocèle* concrète, dit Velpeau, peut se transformer, se durcir et même s'incruster de sels calcaires; en sorte que des calculs du sein peuvent bien avoir pour origine le lait primitivement coagulé dans les canaux galactophores. » Velpeau et Dupuytren ont extirpé des tumeurs de ce genre. Le premier rapporte même un cas où la *galactocèle* concrète se reproduisait, comme l'aurait fait un cancer du sein.

— *Traitement.* Le traitement des *galactocèles* liquides consiste en une simple ponction pour évacuer le lait; il n'y a que l'ablation qui puisse faire disparaître la *galactocèle* concrète.

Vidal (de Cassis) désigne sous le nom de *galactocèle* « un épanchement de lait dans la tunique vaginale du testicule. » Le fait paraît étonnant. Voici comment l'auteur le raconte lui-même. Il s'agissait d'un militaire, qui, lorsqu'il vint à Paris, avait servi douze ans dans les Antilles comme gendarme à cheval; il portait une double tumeur testiculaire. « Les deux tumeurs, dit Vidal, ont la forme classique des hydrocèles; leur grosse extrémité, en bas, égale le poing d'un enfant de sept ans. Il y a fluctuation; on constate facilement la position du testicule par une pression méthodique; mais il n'y a nulle espèce de transparence. Les cordons spermatiques sont tout à fait sains. Le 18 août, je me décide à évacuer le liquide contenu dans ces deux tumeurs, et à le remplacer par de la teinture d'iode étendue d'eau à parties égales. Mais quel est mon étonnement, et celui des assistants, quand nous voyons couler, par la canule du trocart, un liquide blanc, avec un reflet jaunâtre, semblable à un lait qu'on vient de traire. Je me fais donner un autre bassin, après l'injection iodée, et je ponctionne l'autre tumeur, qui donne le même liquide, le même lait... Après la séance de l'Académie de médecine, à laquelle ce fait a été communiqué, je me mis à la disposition de ceux qui voulurent avoir plus de détails, et je présentai un échantillon de ce lait et du beurre qu'il avait produit. » Grassi, pharmacien en chef de l'hôpital du Midi, ayant fait l'analyse du liquide, trouva « qu'il avait plus d'analogie avec le lait qu'avec tout autre liquide de l'économie animale, et il est digne de remarquer, dit-il, qu'on n'y trouve pas de phosphate, tandis que ce sel existe toujours dans le lait, où il remplit, comme on sait, des fonctions physiologiques importantes. »

GALACTODE adj. (ga-la-kto-de — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *eidos*, aspect). Méd. Laiteux, qui ressemble au lait par la couleur et la consistance. ‖ On dit aussi GALACTOÏDE.

GALACTODENDRON s. m. (ga-la-kto-dain-dronn — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbres, de la famille des artocarpées.

— **Encycl.** Le *galactodendron*, rangé par quelques auteurs dans le genre brosime, et plus connu sous les noms vulgaires d'*arbre au lait* ou *arbre à la vache*, appartient à la famille des artocarpées. Ses fleurs sont dioïques et groupées en chatons ovoïdes et écailleux. Le fruit est une capsule coriace, renfermant une graine bilobée. Cet arbre croît dans la Cordillère de l'Amérique du Sud; il abonde surtout aux environs de Caracas. Par les incisions faites à son écorce s'écoule un suc blanc, assez épais, très-nourrissant, d'une odeur et d'une saveur très-agréables, tout à fait analogue au lait. Il sert d'aliment aux habitants du Venezuela. On en prépare un excellent fromage. Toutefois, quand l'arbre devient vieux, son lait contracte une saveur amère, et perd beaucoup de ses qualités.

GALACTOGRAPHE s. m. (ga-la-kto-gra-fe — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *graphô*, j'écris). Écrivain spécial qui a écrit sur le lait.

GALACTOGRAPHIE s. f. (ga-la-kto-gra-fî — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *graphô*, j'écris). Description du lait.

GALACTOÏDE adj. (ga-la-kto-i-de). Syn. de GALACTODE.

GALACTOLOGIE s. f. (ga-la-kto-lo-jî — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *logos*, discours). Traité sur le lait.

GALACTOLOGUE s. m. (ga-la-kto-lo-ghe — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *logos*, discours). Auteur d'une galactologie.

GALACTOMÈTRE s. m. (ga-la-kto-mè-tre — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *metron*, mesure). Physiq. Instrument propre à déterminer la richesse du lait.

— **Encycl.** V. GALACTOMÉTRIE.

GALACTOMÉTRIE s. f. (ga-la-kto-mé-trî — rad. *galactomètre*). Art ou manière de déterminer la richesse du lait.

— **Encycl.** Mesurer la richesse d'un lait, c'est mesurer les quantités relatives d'éléments nutritifs qu'il contient. Le lait, en effet, en tant qu'aliment, n'a de valeur qu'en proportion de la caséine et du beurre qu'il contient. Privé d'une manière complète de ces deux éléments, c'est-à-dire réduit à l'état de petit-lait, il n'est plus, à proprement parler, un aliment, la lactine, l'eau et les sels ne jouant dans l'alimentation qu'un rôle tout à fait secondaire. La valeur vénale d'un lait est donc absolument proportionnelle à la quantité de crème qu'il peut encore renfermer ou, tout au moins, de caséum et de beurre. Qu'il s'agisse d'établir sa valeur commerciale sur un marché, ou du choix d'une nourrice, le problème est le même : il s'agit d'apprécier rigoureusement, et aussi rapidement que possible, la richesse nutritive du lait, en y dosant la caséine et le beurre.

Les procédés galactométriques sont fort nombreux; souvent ils se complètent l'un par l'autre. Ils sont de deux espèces : les uns, d'une exécution facile et rapide, permettent d'apprécier la valeur vénale d'un lait sur les lieux mêmes où il se débite; les autres, plus rigoureux, mais exigeant un temps plus long, conviennent aux expertises. On a surtout recours à ces derniers comme preuves juridiques, lorsqu'un négociant, accusé d'avoir fraudé sa marchandise, est traduit devant les tribunaux pour y répondre des faits dont il est inculpé. Les procédés d'analyse sommaire du lait sont confiés, sur les marchés, aux agents de la police du lieu; les expertises, à des hommes spéciaux, habitués à manier des instruments délicats. Nous décrirons brièvement les principaux d'entre ces procédés d'analyse, et particulièrement ceux qu'on désigne sous le nom d'*essais galactométriques*.

1° *Essai par l'emploi du lactomètre* ou *crémomètre.* Quoique le lait puisse être fraudé de bien des manières, le plus communément, on se contente d'en enlever la crème et d'y ajouter une certaine quantité d'eau; en ce cas, à volume égal, le liquide contiendra une proportion moindre de crème. Le lactomètre de Quévenne et Dinocourt, destiné à constater cette fraude, n'est autre chose qu'une éprouvette à pied, divisée en 100 parties, le zéro étant placé à la partie supérieure de l'instrument. Pour faire l'essai du lait au crémomètre, on emplit l'éprouvette graduée jusqu'au zéro, et on laisse reposer le liquide dans un endroit frais. Au bout d'un temps variable, la crème forme à la partie supérieure une couche qui se distingue par sa couleur jaunâtre. La quantité de crème d'un lait varie beaucoup pour une même vache, selon qu'on a recueilli le lait au commencement ou à la fin d'une traite; la variation est normalement de 7 à 20 pour 100. Mais, comme il est prescrit aux marchands de mélanger le lait de toutes les traites, la crème doit y former une couche occupant, dans le lactomètre, de 10 à 14 divisions; au-dessous de 10 pour 100, le lait est réputé insuffisant.

2° *Essai au galactoscope.* V. GALACTOSCOPE.

3° *Essai par le galactomètre.* Le galactomètre centésimal de MM. Chevalier, O. Henry et Dinocourt fournit directement la densité du lait ou, mieux encore, l'indication précise de la quantité d'eau qu'il contient. C'est un aréomètre de verre, dont la tige est graduée en 100 divisions. A droite, les divisions, peintes en jaune, servent à l'essai du lait écrémé; à gauche, les divisions, peintes en bleu, servent à l'essai du lait non écrémé. Les premières sont numérotées de 50 degrés, division supérieure, à 124 degrés; les secondes, de 50 degrés à 136 degrés. Cet appareil fournit immédiatement l'indication cherchée; il suffit de le plonger dans une éprouvette remplie de lait, et de noter à quelle division s'arrête la tige de l'instrument. La quantité d'eau contenue est exprimée de la manière suivante : si la tige s'arrête à la 70^{me} division, il y a 30 pour 100 d'eau, ce nombre étant complémentaire de 70 à 100. A 100 degrés, le lait est pur et normal; au-dessus de 100 degrés, il est d'excellente qualité. Le lait pur, non écrémé, marque à l'instrument de 105 à 150 degrés.

4° *Essai par le lacto-densimètre de Quévenne*, Les indications de cet instrument sont regardées comme suffisamment précises pour un essai rapide du lait, tel qu'il se pratique sur les marchés; mais il faut toujours y joindre la gustation et l'examen attentif du liquide ou, mieux encore, corroborer les indications qu'il fournit par l'emploi du crémomètre. Le lacto-densimètre ou pèse-lait n'est pas autre chose, en effet, qu'un simple aréomètre, indiquant la densité du liquide. La tige de cet instrument porte 28 divisions, numérotées de 14 à 42, par abréviation, pour indiquer les densités variables de 1,014 à 1,042. Le bon lait doit marquer de 30 à 33 degrés, c'est-à-dire avoir une densité variable de 1,030 à 1,033; mais le pèse-lait et le lacto-densimètre ont pour inconvénient commun de ne pas permettre de constater les falsifications ayant pour effet d'augmenter la densité du liquide.

5° *Essai du lait au polarimètre.* L'application du polarimètre à l'essai du lait fournit des indications bien plus précises que les instruments précédents; il indique la proportion rigoureuse de sucre de lait qu'il contient. Ce n'est pas que le sucre de lait ou lactine soit un élément nutritif bien important; mais, comme les fraudeurs ne songent pas à en changer les proportions, on peut, presque à coup sûr, décider qu'un lait a été falsifié, s'il ne contient pas les quantités normales de sucre de lait qu'il doit contenir. Pour faire l'essai au polarimètre, on fait d'abord coaguler le lait, et on ne récolte, pour l'expérience, que le sérum ou petit-lait, dont on remplit le tube de l'instrument. On sait quelle est l'action des substances solubles sur la lumière polarisée : elles font dévier le plan de polarisation de cette lumière dans un sens qui indique souvent la nature même de ces substances, et sous une angulation qui indique la proportion de ces mêmes substances. L'essai du lait se pratique, au polarimètre, de la manière suivante. Ayant empli d'eau pure l'appareil, qui ressemble à une lunette, et, regardant une lumière fixe, on fait tourner le prisme analyseur jusqu'à ce que toute lumière soit éteinte, les sections principales des plans de polarisation étant perpendiculaires. Si, en ce moment, on remplace l'eau par le sérum de lait, la lumière passera de nouveau, et on devra tourner l'analyseur d'une certaine quantité pour produire de nouveau l'obscurité : la quantité dont on aura tourné le prisme analyseur indique la proportion de lactine, d'après une table dressée à l'avance.

6° *Essai du lait par le procédé Poggiale.* C'est encore une analyse sommaire, qui consiste à déterminer la quantité de lactine à l'aide d'un réactif titré. Le réactif de Poggiale est un sel de cuivre qui, mélangé au petit-lait et chauffé, se décompose. On estime la quantité de lactine contenue par la proportion de l'oxyde de cuivre qui a été réduit, comme on le fait pour les urines des diabétiques, à l'aide du réactif de Barreswil.

7° *Essai du lait par le battage.* Le battage a pour effet de séparer le beurre du lait, et, s'il était permis d'atteindre une suffisante précision dans l'opération, on déterminerait facilement la richesse d'un lait en pesant directement la quantité de beurre qu'on en a extrait. Un bon lait doit donner 35 grammes de beurre par litre.

8° *Essai du lait par le procédé Quévenne.* Il consiste à recueillir la crème, à la dessécher avec précaution, puis à la placer sur du plâtre en poudre, qui absorbe les substances liquides ou solubles; le beurre reste sous forme d'un gâteau jaunâtre, qu'il suffit de peser.

9° *Essai par le procédé Lecomte.* On traite le lait, dans un tube gradué, par l'acide acétique. Cet acide sépare promptement le caséum du beurre, qui vient aussitôt surnager. On plonge alors le tube dans un bain de liquide chaud, et on liquéfie le beurre, qui forme une couche huileuse à la surface du lait. C'est au nombre de divisions occupées par cette couche qu'on calcule la quantité de beurre contenue.

10° *Essai par le procédé Marchand.* Il diffère un peu du précédent; il est d'un usage facile, et c'est lui que les médecins emploient pour apprécier les qualités nutritives du lait d'une nourrice. Dans un petit tube de verre, on verse une certaine quantité de lait, à laquelle on ajoute une goutte de soude caustique, pour empêcher la coagulation de la caséine. On ajoute ensuite un volume d'éther exactement égal au volume de lait employé, et on agite vivement le tube, après l'avoir bouché, pour que l'éther puisse dissoudre le beurre; enfin, on ajoute encore un volume d'alcool, et, après agitation, la solution butyreuse vient former à la surface du liquide une couche huileuse, dont la hauteur est proportionnelle à la quantité de beurre contenue.

Tels sont les procédés habituellement employés pour l'examen du lait; mais il ne faut pas oublier qu'aucun deux n'est à l'abri de reproche, qu'aucun d'eux ne fournit d'indications absolument précises, que tous ont besoin de se compléter, de se vérifier l'un par l'autre, et qu'en résumé il n'y a qu'une analyse chimique quantitative qui puisse constituer un procédé rigoureux de *galactométrie*.

GALACTOPHAGE adj. (ga-la-kto-fa-je — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *phagô*, je mange). Qui se nourrit de lait.

— Substantiv. Personne qui se nourrit de lait.

— Géogr. anc. Peuple de la Scythie ou de la Mœsie.

GALACTOPHAGIE s. f. (ga-la-kto-fa-jî — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *phagô*, je mange). Habitude de se nourrir de lait.

GALACTOPHANIE s. f. (ga-la-kto-fa-nî — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *phainô*, je me montre). Méd. Métastase laiteuse.

GALACTOPHLÉBITE s. f. (ga-la-kto-flé-bi-te — du gr. *gala*, lait; *phlebs*, veine). Pathol. Inflammation des veines chez les nouvelles accouchées.

GALACTOPHORE adj. (ga-la-kto-fo-re — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *phôros*, qui porte). Anat. Qui conduit le lait, qui l'amène au dehors : *Vaisseaux* GALACTOPHORES. ‖ Qui conduit le chyle : *Vaisseaux* GALACTOPHORES *ou chylifères.*

— Méd. Qui active la sécrétion du lait : *Potion* GALACTOPHORE.

— s. m. Bout de sein artificiel dont se servent les nourrices dont le bout est ulcéré ou trop peu développé.

— **Encycl.** Anat. Les vaisseaux *galactophores*, qui sont les conduits excréteurs de la glande mammaire, naissent par un grand nombre de radicules, parties des lobes de la glande mammaire, et vont s'ouvrir, par autant d'orifices distincts, au sommet du mamelon. Ils sont très-volumineux et présentent des sinuosités dans leur trajet. En arrivant vers l'aréole, ils forment des dilatations plus ou moins considérables, appelées *sinus*. Ces dilatations n'existent que pendant la sécrétion, car elles disparaissent dès que les vaisseaux sont vides. Ceux-ci présentent trois tuniques : l'*interne*, formée de substance amorphe sans épithélium pendant la lactation, et avec un épithélium pavimenteux lorsque la glande est à l'état de repos; la *moyenne*, formée par une couche régulière de fibres musculaires longitudinales, et l'*externe*, formée par des fibres élastiques, anastomosées et disposées en réseau. Plusieurs vaisseaux *galactophores* sont si rapprochés de la peau, qu'une très-légère incision ou toute autre blessure peut les ouvrir aux environs de l'aréole et rester fistuleuse. Ils sont le siége de la maladie connue sous le nom de *poil* ou *engorgement* du sein chez les femmes en couches.

GALACTOPHORITE s. f. (ga-la-kto-fo-ri-te — rad. *galactophore*). Pathol. Inflammation des vaisseaux galactophores.

GALACTOPHTHISIE s. f. (ga-la-kto-fti-zî — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *phthisis*, dépérissement). Pathol. Consomption produite chez les nourrices par une excessive déperdition de lait.

GALACTOPOIÈSE s. f. (ga-la-kto-po-iè-ze — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *poieô*, je fais). Méd. Faculté qu'ont les glandes mammaires de sécréter le lait.

GALACTOPOIÉTIQUE adj. (ga-la-kto-po-ié-ti-ke — rad. *galactopoïèse*). Méd. Qui a rapport à la galactopoïèse. ‖ Qui a la propriété de fournir du lait, en parlant d'un aliment.

— s. m. Aliment qui fournit du lait.

GALACTOPOSIE s. f. (ga-la-kto-po-zî — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *posis*, boisson). Méd. Traitement dans lequel on donne le lait comme boisson.

GALACTOPOTE adj. (ga-la-kto-po-te — du gr. *gala*, *galaktos*, lait; *potês*, qui boit). Méd. Qui est soumis au régime du lait comme boisson.

— Substantiv. Personne soumise au régime du lait comme boisson : *Un* GALACTOPOTE.

GALACTOPYRE s. f. (ga-lak-to-pi-re — du

gr. *gala*, *galaktos*, lait ; *pur*, feu, fièvre). Méd. Fièvre de lait.

GALACTORRHÉE s. f. (ga-la-kto-ré — du gr. *gala*, *galaktos*, lait ; *rheô*, je coule). Pathol. Perte excessive de lait chez une femme qui allaite. ‖ Perte de lait chez une femme qui n'allaite pas, ou même chez un homme.

— **Encycl.** Pathol. La *galactorrhée* est souvent accompagnée de symptômes généraux plus ou moins graves chez les nourrices ou les femmes qui ont sevré récemment. On donne le même nom à l'écoulement laiteux qui a lieu quelquefois chez les jeunes filles vierges et même chez les hommes. Ce dernier cas est très-rare. Un allaitement trop prolongé, une mauvaise constitution, une trop grande excitation produite par la voracité d'un enfant ou l'allaitement simultané de plusieurs nourrissons sont autant de causes qui peuvent produire la *galactorrhée*. On peut ajouter encore une nouvelle grossesse survenant pendant la lactation, une nourriture trop excitante ou trop débilitante. La sécrétion laiteuse étant plus abondante qu'à l'état normal, il s'ensuit un écoulement spontané ou produit par la succion de l'enfant. Le flux a lieu ordinairement quelques heures après les repas ; le lait mouille et pénètre les linges dont la malade se recouvre les seins. L'appétit de la femme se trouve d'abord augmenté ; mais l'écoulement continuant à se produire, il en résulte un défaut de nutrition générale qui se traduit par l'amaigrissement, la perte des forces et la pâleur du visage. Les malades sont oppressées, essoufflées, tourmentées par des palpitations. Un bruit de souffle, symptôme de l'anémie, ne tarde pas à se faire entendre dans les gros vaisseaux. L'appétit cesse, la fièvre hectique s'allume, des douleurs vagues se font sentir dans les lombes, dans la poitrine et dans la région supérieure du dos ; il survient une toux sèche, des nausées, des vomissements, de la diarrhée, des spasmes, des défaillances, de la céphalalgie. Pendant la nuit, les malades ont des sueurs froides, quelquefois précédées d'horripilation, de dyspnée, de suffocations. La toux augmente, il survient des hémoptysies et, enfin, dans les cas les plus graves, on observe tous les symptômes de la tuberculisation. Si cette dernière complication n'existe pas, on voit l'écoulement laiteux diminuer et disparaître peu à peu. Les malades, sous l'influence d'une bonne nourriture, ne tardent pas à recouvrer entièrement la santé.

— *Traitement*. La première indication à remplir, dans le traitement de la *galactorrhée*, consiste à sevrer l'enfant, non d'une manière brusque, mais graduellement. Les femmes ne doivent allaiter que longtemps après le repas. Elles soutiendront leurs forces par une alimentation réparatrice et surtout par l'usage des ferrugineux et les préparations de quinquina. Les seins devront être soutenus et légèrement comprimés, soit par un corset, soit par un bandage convenablement approprié. Il faut proscrire toute espèce de travail pénible, et surtout celui où les membres supérieurs seraient obligés d'exécuter de grands mouvements. A toutes ces indications on ajoutera des révulsions produites par les pédiluves, les laxatifs, les sudorifiques et les diurétiques. Si, malgré tous ces *moyens*, la *galactorrhée* persiste, on fera sur les seins des lotions vineuses ou aromatiques, ou bien encore des onctions avec un liniment camphré. Riesemberg (de Berlin) a conseillé l'usage de l'iodure de potassium à l'intérieur. Enfin, l'hydrothérapie pourrait encore rendre de grands services.

— Art vétér. Dans cette maladie, qui peut se présenter chez toutes les femelles domestiques, ce n'est pas tant l'abondance extrême de la sécrétion que l'excès relatif de l'écoulement du lait, eu égard aux forces et à la nutrition générale de la femelle, qui constitue l'état morbide ; de là une double série de phénomènes et d'accidents particuliers. Lorsqu'il y a surabondance réelle du lait, il s'écoule spontanément des mamelles, sans le secours de la succion. Quand le flux, sans être aussi abondant, est néanmoins trop considérable pour la constitution de la femelle, celle-ci ne tarde pas à perdre ses forces, quoique le jeune sujet ne lui enlève qu'une petite quantité de lait. Malgré la faim qui la tourmente et les aliments qu'elle prend pour l'apaiser, sa maigreur augmente de jour en jour ; le moindre exercice augmente la débilité. Il survient de la toux ; les muqueuses pâlissent ; l'appétit se perd et la toux augmente toujours, la faiblesse s'accroît de plus en plus ; le pouls est fréquent et petit, et, surtout chez la vache, on peut voir se développer tous les signes de la phthisie pulmonaire.

Les causes de la *galactorrhée* résident toutes, soit dans la constitution de la femelle, soit dans les circonstances de l'allaitement. Pour le premier cas, l'état de débilité antérieure, une parturition prématurée, la mauvaise alimentation, les fatigues excessives, le germe d'une maladie organique, et, par-dessus tout, une certaine disposition héréditaire, semblent concourir au développement de la maladie ; mais celle-ci est principalement déterminée par la trop grande prolongation de l'allaitement, la voracité du jeune animal ou l'allaitement d'un trop grand nombre de petits. Le diagnostic ne présente de difficulté que si l'on oublie qu'il ne faut pas se régler sur la quantité absolue du lait qui est fourni par une femelle, mais sur l'ensemble des accidents qui surviennent pendant la lactation. Il ne peut plus alors y avoir de doute sur leur nature ni sur leur gravité.

La première condition du traitement est naturellement la suspension ou du moins la diminution graduelle de l'allaitement. En attendant que l'on puisse donner une alimentation fortement réparatrice, ce qui ne doit avoir lieu que lorsque la sécrétion du lait est modérée, il faut avoir recours à des préparations toniques, au quinquina, aux ferrugineux. En même temps, on maintiendra les mamelles chaudement enveloppées et l'on cherchera à dériver la fluxion sécrétoire au moyen de purgatifs doux, de boissons chaudes et surtout du repos et d'une diète légère. Les préparations d'iode, et notamment l'iodure de potassium, ont été employés avec avantage dans ce but.

GALACTOSCOPE s. m. (ga-la-kto-sko-pe — du gr. *gala*, *galaktos*, lait ; *skopeô*, j'examine). Nom donné à un galactomètre de forme particulière. ‖ On dit aussi LACTOSCOPE.

— **Encycl.** Le *galactoscope* a été inventé, vers 1843, par M. Donné. La construction de cet instrument est basée sur une propriété inhérente à la constitution même du lait. On sait que ce liquide doit sa couleur blanche et mate aux globules de matière grasse ou butyreuse. Plus ces globules sont nombreux, plus le lait est opaque et plus, en même temps, il est riche en matière grasse ou en crème. Le plus ou moins d'opacité du lait étant en rapport avec la proportion de son élément principal, la crème, la mesure de cette opacité peut donc donner indirectement la mesure de la qualité butyreuse de ce liquide. Toutefois, le degré d'opacité du lait ne peut être apprécié sur une masse liquide : il ne peut se mesurer que sur des couches très-minces, et c'est ce qui a lieu avec le *galactoscope*. Cet instrument est disposé de telle sorte que le lait peut y être examiné en couches de toute épaisseur, depuis la plus mince, à travers laquelle on distingue clairement tous les objets, jusqu'à celle qui ne laisse plus rien apercevoir, et il donne la richesse du lait en indiquant le degré d'opacité correspondant à chaque proportion de crème. Il consiste en une sorte de lunette à deux tirages, entrant l'un dans l'autre, et munis de deux glaces parallèles, qui peuvent se rapprocher jusqu'au contact ou s'éloigner plus ou moins à la volonté de l'expérimentateur. Le lait est introduit entre ces deux glaces, et la lumière d'une bougie sert de point de mire pour juger de l'opacité. Le degré d'écartement de ces verres, ou, en d'autres termes, l'épaisseur de la couche de lait est indiquée par un cercle gradué, auquel répond un tableau marquant la proportion de crème pour chaque division. Un bon lait doit marquer au moins 30 degrés. Le lait des dernières traites, qui est toujours le plus riche en substance butyreuse, marque, en général, de 15 à 20 degrés. A l'époque de son apparition, le *galactoscope* fit beaucoup de bruit, et on lui prédit un succès pratique qu'il n'a pas obtenu. C'est qu'en effet il présente un très-grave inconvénient ; la plupart des corps étrangers que l'on ajoute au lait pour le falsifier communiquant à ce liquide une opacité semblable à celle qu'il doit à la matière butyreuse, il en résulte que, dans une foule de circonstances, cet instrument peut induire en erreur en faisant passer pour normal un lait qui a été en partie écrémé.

GALACTOSE s. f. (ga-la-kto-ze — du gr. *gala*, *galaktos*, lait). Méd. Elaboration et sécrétion du lait.

— Chim. Espèce particulière de sucre appartenant à la famille des glucoses, qui se produit lorsqu'on fait bouillir la lactose, ou sucre de lait, avec des acides minéraux étendus.

— **Encycl.** Chim. La *galactose*, comme toutes les glucoses, répond à la formule $C^6H^{12}O^6$. On la prépare en faisant bouillir la lactose, ou sucre de lait, avec un acide minéral étendu. La lactose, $C^{12}H^{22}O^{11}$, est un alcool diglucosique analogue au sucre de canne. Seulement, au lieu d'être formé, comme ce dernier sucre, par deux glucoses différentes, il est formé par la réunion en une seule, avec élimination d'eau, de deux molécules d'une seule et même glucose, la *galactose*. Aussi, lorsqu'on traite la lactose par des agents hydratants, elle absorbe les éléments d'une molécule d'eau et se dédouble en deux molécules de *galactose*.

$$\underset{\text{Lactose.}}{C^{12}H^{22}O^{11}} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\textit{Galactose.}}{2C^6O^{12}H^6}$$

La *galactose*, à la manière des glucoses en général, réduit le tartrate cupro-potassique, tandis que la lactose le réduit moins abondamment. Elle fermente, tandis que la lactose ne fermente pas ou ne fermente que très-difficilement, et après avoir été, dans tous les cas, transformée partiellement en *galactose*. La potasse et les alcalis, en général, décomposent la *galactose* vers 100°. L'acide sulfurique ne l'altère pas à froid, et semble former avec elle un acide conjugué. L'acide azotique l'oxyde et la transforme en acide mucique. Ce caractère éloigne la *galactose* des autres glucoses, qui, elles, donnent dans ce cas de l'acide saccharique. Il est remarquable que des différences semblables s'observent dans les autres classes de sucre et même parmi les anhydrides qui en dérivent. Ainsi, la lactose donne de l'acide mucique, tandis que les autres saccharoses (sucres de la classe du sucre de canne) donnent de l'acide saccharique ; la mannite donne de l'acide mucique, tandis que son isomère, la dulcite, donne de l'acide saccharique. Enfin, les gommes donnent de l'acide mucique, tandis que la cellulose et la matière amylacée donnent de l'acide saccharique.

Comme la glucose ordinaire fixe l'hydrogène naissant et se convertit en mannite, il y a lieu de penser que la *galactose* fixerait aussi l'hydrogène et se convertirait en dulcite, la dulcite étant à la mannite ce que la *galactose* est à la glucose. V. SUCRE.

GALACTOSPONDE s. f. (ga-la-kto-spon-de — du gr. *gala*, *galaktos*, lait ; *spondê*, libation). Antiq. gr. Libation de lait.

GALACTURIE s. f. (ga-la-ktu-rî — du gr. *gala*, *galaktos*, lait ; *oureô*, j'urine). Méd. Emission d'urine d'apparence laiteuse, apparence due à la présence de la graisse dans ce liquide. ‖ On dit aussi CHYLURIE.

GALACZ, ville des Principautés-Unies. V. GALATZ.

GALADE s. f. (ga-la-de — du gr. *galadês*, blanc laiteux), Moll. Nom donné par les auteurs anciens aux coquilles bivalves qui sont d'un blanc pur en dedans, et particulièrement à quelques espèces de tellines.

GALADJAK, ville forte de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 65 kilom. N.-E. d'Angora ; 10,000 hab. Ruines intéressantes.

GALAGO s. m. (ga-la-go — nom sénégalais). Mamm. Genre de lémuriens, voisin des makis et des loris : *Les* GALAGOS *sont du petit nombre des quadrumanes qui ont six mamelles*. (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *galagos* forment un genre de lémuriens voisin des makis, auxquels ils ressemblent beaucoup par leur système dentaire ; toutefois, ils ont le museau plus obtus, les yeux plus grands et appropriés à leurs habitudes nocturnes ; leurs oreilles, larges, membraneuses, ont des conques auditives très-amples, qui constituent un appareil à double fin. L'animal, en les ouvrant, en fait une sorte de cornet acoustique, qui lui permet de recueillir les moindres sons ; aussi a-t-il l'ouïe très-fine. S'il veut, au contraire, se reposer, il les ferme entièrement, en les fronçant, comme le font quelques chauves-souris ; ramassées sur elles-mêmes, elles forment alors un tampon, qui bouche l'ouverture auditive. Les *galagos* ne sont pas moins remarquables par la longueur de leurs membres postérieurs, qui rappellent ceux des tarsiers, et se terminent, de même que les antérieurs, par des mains à pouce opposable. Les *galagos* sont des animaux de petite taille, à pelage assez fourni, fin et soyeux, gris, jaune sale ou roux, mais toujours de teinte uniforme, à queue longue et en panache, très-garnie de poils, surtout à l'extrémité, et de forme assez élégante. Leur taille varie depuis celle du rat ordinaire jusqu'à celle du lapin domestique.

Ce genre n'est guère bien connu que depuis la fin du siècle dernier ; c'est à Adanson que l'on doit les premiers détails à ce sujet. Les nègres qui le servaient pendant son voyage au Sénégal, ayant remarqué qu'il prenait des notes sur toutes les productions de leur pays, lui procurèrent ces petits quadrumanes, qu'ils désignent sous le nom de *galago* ou d'*animal de la gomme*, et lui facilitèrent les moyens d'étudier leurs mœurs, dont ils lui avaient déjà vanté la gentillesse. On connaît trois ou quatre espèces de *galagos*, qui habitent les régions les plus chaudes de l'Afrique, le Sénégal, l'Abyssinie, la Guinée et la Cafrerie. On les trouve surtout dans les grands bois épais ; leurs habitudes, comme nous l'avons dit, sont nocturnes ou plutôt crépusculaires. La longueur et la disposition de leurs membres leur permettent de grimper très-facilement. Ils dorment pendant la plus grande partie du jour, et ce n'est guère que vers le soir qu'ils se mettent à courir et à jouer avec une vivacité, une agilité qui rappellent les mœurs des écureuils. Ils se perchent, pour ainsi dire, sur les arbres, à l'aide de leurs pieds de derrière, et se cachent dans l'épaisseur du feuillage ; grâce à leurs larges oreilles, ils perçoivent autour d'eux les moindres bruits. Ils guettent au passage les insectes, dont ils font leur principale nourriture, et, dès que l'un de ceux-ci passe à leur portée, ils se débandent en quelque sorte et le happent sans quitter la branche qui les soutient, ou bien ils s'élancent au loin et font des sauts d'une étendue et d'une rapidité étonnantes. Ils aiment aussi beaucoup les gommes et les résines et recherchent les massifs d'arbres qui produisent ces substances.

Les *galagos* s'accouplent comme les écureuils et beaucoup d'autres mammifères : le mâle se met sur le dos de la femelle, qui s'accroupit très-bas tant que dure l'acte. Ils nichent dans les trous des arbres et construisent pour leurs petits un nid tapissé d'herbes sèches. Ils sont d'un naturel fort doux et on les apprivoise aisément. En domesticité, on les nourrit d'œufs, de laitage et de divers aliments cuits. Les nègres recherchent ces animaux pour se nourrir de leur chair. On distingue : le *galago* du Sénégal, de la grosseur d'un écureuil ; le *galago* de Demidoff, de la taille du loir, et le *galago* à queue touffue, dont la taille atteint celle du lapin. Le *galago* de Madagascar formé aujourd'hui le genre microcèbe.

GALAÏTE s. m. (ga-la-i-te). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui est une division de celle d'Ali.

GALAIZIÈRE (marquis DE LA), homme d'Etat français. V. LA GALAIZIÈRE.

GALAM ou **KAYAGA**, contrée de la Sénégambie, sur les deux rives de la Falémé. Ses limites sont : la Fouta-Damga, dont elle est séparée par le marigot de N'Guérère ; le Bondou ; le Bambouk et le Kasson. Les principaux villages de ce pays sont : Gaudé, Bakel et Kounguel. Bakel est très-insalubre ; mais c'est un point important pour le commerce, et il y a un poste français. Le village lui-même est défendu par un *tata*, sorte de muraille en terre glaise appuyée d'une haie de bambous et de piquets de palmier. La verroterie y est très-répandue chez les femmes, et l'ambre y est pour elles un objet d'un grand luxe. Elles portent même une sorte de diadème avec de gros morceaux de cette matière au sommet de la tête, sur les tempes et aux oreilles. Kounguel est un grand village fortifié à la façon des indigènes. Un tata forme une enceinte intérieure dans le village, sorte de citadelle où se réfugient les noirs qui sont campés à l'extérieur du tata. Le Galam est habité par les Sarracolets, peuple industrieux, agriculteur et marchand, qui s'adonne principalement au colportage. Les Sarracolets du Galam se divisent en Guihimahass, N'Diagébés, Guidiagass et Aérankés. C'est aux Guidiagass qu'appartiennent les Bakiris, nation guerrière et turbulente : ce sont les maîtres du Galam. Les Guihimahass, peu nombreux, se sont mêlés aux Maures de la rive droite du Sénégal ; les Aérankés habitent surtout la partie voisine du Fouta-Damga et le Fouta même ; enfin les N'Diagébés, anciens émigrés des Yoloffs, sont concentrés à Bakel et à Mondori. L'organisation et les mœurs des Sarracolets du Galam sont celles des Foulahs du Bondou. On trouve peu d'or dans le Galam, puisque les principales mines sont à Kéniéba, en remontant beaucoup plus haut la Falémé. Cependant on dit *or de Galam* pour désigner l'or le plus beau et le plus pur. C'est un or excessivement pâle et sans mélange, auquel les indigènes eux-mêmes donnent beaucoup de prix. On appelle aussi *beurre de Galam* la graisse dont les Sénégambiennes s'enduisent les cheveux pour leur donner du lustre, et qui ressemble assez, en effet, à du beurre par sa couleur. Il est généralement en boules, et on le conserve comme une matière précieuse. Il ne faudrait pas croire cependant que cette graisse provienne exclusivement du Galam : ce nom lui vient peut-être de ce que les femmes du Galam étant prodigieusement coquettes, on en consomme plus dans ce pays que partout ailleurs.

GALAM, ville d'Afrique, dans la Sénégambie, capitale d'un petit royaume, sur la rive gauche du Sénégal, à 580 kilom. E. de Saint-Louis. Ruines d'un fort construit par les Français.

GALAMÈTRE s. m. (gha-la-mè-tre). V. GALACTOMÈTRE.

GALAMMENT adv. (ga-la-man — rad. *galant*). D'une manière galante : *Offrir* GALAMMENT *sa place à une dame.*

> C'est de vous qu'en sept cent-un
> Une anguille de Melun
> M'arriva si *galamment*,
> Souvenez-vous en, souvenez-vous en.
>
> DÉSAUGIERS.

‖ Avec une afféterie déplacée :

> Il leur enseigne à traiter *galamment*
> Les grands sujets en style de ruelle.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. En galant homme, en homme brave et poli :

> Nous nous égorgerons *galamment*, s'il vous plaît.
>
> V. HUGO.

‖ De bonne grâce : *S'exécuter* GALAMMENT. *Allons, monsieur, faites les choses* GALAMMENT *et sans vous faire tirer l'oreille.* (Mol.) ‖ Avec goût, d'une façon bien entendue : *S'habiller* GALAMMENT. *Traiter* GALAMMENT *ses convives. Jose Rodondo, le propre neveu de Montès, portait plus* GALAMMENT *que pas un ses costumes étincelants de broderies et de paillettes, à la grande admiration des duchesses et des manolas.* (Th. Gaut.)

> Mon cher, votre dîner était fort bon. — Vraiment?
> — Je ne connais que vous pour traiter *galamment*.
>
> PONSARD.

> Eraste, en vérité, sait agir *galamment*,
> Il le faut avouer, et les fêtes qu'il donne
> Ont un air de bon goût que n'attrape personne.
>
> CAMPISTRON.

‖ Habilement et lestement : *Se tirer* GALAMMENT *d'affaire. S'acquitter* GALAMMENT *d'une tâche difficile.*

GALAN, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. de Tarbes, entre la Baysolle et la Bayse ; pop. aggl., 847 hab. — pop. tot., 1,300 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, paraît avoir servi de forteresse.

GALAND, ANDE adj. (ga-lan, an-de). Ancienne orthographe de GALANT, ANTE :

Déjà dans son esprit la *galande* le croque.
LA FONTAINE.

— s. m. Hist. *Galands de feuillée*, Nom donné autrefois à certains brigands qui se retiraient dans les bois.

— s. f. Hortic. Variété de pêche. ‖ Variété d'amande.

GALAND, célèbre orientaliste. V. GALLAND.

GALAND (Charles-François), fabricant d'armes français, né à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) le 5 janvier 1832. Il est l'inventeur d'un fusil de chasse aussi simple qu'ingénieux, d'une petite carabine de salon et de jardin constituant une arme d'agrément et de défense tout à la fois, et d'une canardière de gros calibre qui peut se tirer à l'épaule sans recul exagéré, et lancer le plomb jusqu'à 200 mètres. On lui doit encore les revolvers qui portent son nom. Le premier, il a construit le *revolver à extracteur automatique*, réalisant ainsi un grand progrès. Il est l'auteur du *revolver à crosse d'épaulement*, à tige d'acier articulée, laquelle, déployée, peut s'adapter à l'épaule comme la crosse d'un fusil, et permet de se servir des deux mains pour diriger, ajuster et tuer à coup sûr. Enfin il a créé un véritable chef-d'œuvre de mécanisme, le revolver dont toutes les pièces se démontent et se remontent instantanément sans aucun outil, c'est-à-dire le *revolver de guerre*. Le *revolver Galand*, calibre militaire, de portée supérieure, est d'un emploi excellent pour la chasse au sanglier et autres chasses sous bois. (V. FUSIL et REVOLVER.) L'esprit fécond et inventif de M. Galand, sa science profonde de l'arquebuserie, et l'intelligent emploi qu'il a su faire de la mécanique dans l'usine à vapeur qu'il possède et dirige, le distinguent et le placent au premier rang des armuriers de ce siècle.

GALANDA, montagne de la Suisse, cant. des Grisons. Son sommet le plus haut est la Galanda de Coire ou le Mœnnersattel, qui atteint 2,363 mèt. Son versant occidental est escarpé ; des bois et des pâturages recouvrent son versant oriental. Cette montagne, calcaire et argileuse, offre des sujets d'étude intéressants aux géologues ; on y exploitait autrefois des mines d'or. De son sommet, on découvre un des plus beaux panoramas de la chaîne des Alpes.

GALANDISE s. f. (ga-lan-di-ze). Constr. Cloison de briques posées de champ. ‖ On dit aussi GALANDAGE.

GALANE s. f. (ga-la-ne — altér. du gr. *chelonê*, tortue). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord, et chez lesquelles la lèvre supérieure de la corolle ressemble assez à une écaille de tortue : *La* GALANE *barbue est originaire du Mexique.* (C. Lemaire.)

— **Encycl.** Les *galanes* sont des plantes vivaces ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, à fleurs bilabiées, groupées en épis denses et terminaux ; le fruit est une capsule bivalve, à deux loges polyspermes. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins. La *galane* barbue est une très-belle plante à fleurs d'un rouge écarlate, quelquefois blanches, tandis que la *galane* glabre a des fleurs d'un blanc rosé ou purpurin. Ces plantes se plaisent dans les terrains profonds et frais, mais sains, de préférence dans la terre de bruyère et à une exposition ombragée. On les propage de graines, semées depuis mai jusqu'en août, en pépinière, et repiquées en pots, que l'on hiverne sous châssis, ou bien de boutures de racines ou d'éclats de pieds. Elles fleurissent depuis juin jusqu'en septembre.

GALANGA s. m. (ga-lan-ga — du malabar *kelengu*, même sens). Ichthyol. Syn. vulgaire du genre BAUDROIE.

— Bot. Syn. d'ALPINIE, genre d'amomées ou scitaminées : *L'huile pure des fleurs de* GALANGA *est aussi rare que précieuse.* (V. de Bomare). ‖ Racine odorante de la même plante ; nom donné à quelques autres racines.

— **Encycl.** Mat. méd. On trouve dans le commerce différentes racines employées en médecine ou simplement comme aromates, auxquelles on donne le nom commun de *galanga*, bien qu'elles proviennent de plantes assez diverses.

On distingue le petit *galanga* et le grand *galanga*, provenant tous deux de plantes de la famille des amomées.

Le petit *galanga* ou *galanga* de la Chine, ou vrai *galanga* officinal, est le plus estimé. On en connaît deux variétés qui ne diffèrent peut-être que par l'âge de la plante. La plus petite n'a jamais plus d'un centimètre de diamètre, la plus grosse en a quelquefois plus de deux. Toutes deux sont cylindriques, rougeâtres et marquées de nombreuses franges circulaires. Leur texture est fibreuse, compacte ; leur odeur agréable et très-aromatique ; leur saveur âcre et brûlante. On attribue généralement ces racines au *maranta galanga* de Linné. Cependant Rumphius dit positivement que cette plante ne produit pas le *galanga* des officines d'Europe. M. Guibourt pense que c'est au *linguas chinensis* de Retz (ou *hellenia chinensis*) qu'il faut rapporter l'origine des vrais *galangas*.

Le grand *galanga*, ou *galanga* de l'Inde ou de Java, est moins répandu dans le commerce que le précédent. C'est une racine cylindrique, ramifiée, mais parfois aussi tubéreuse et articulée, beaucoup plus grosse que celle du petit *galanga*, atteignant 4 centimètres de diamètre, et même plus. Cette racine est rouge orangé, marquée de franges blanchâtres. L'intérieur est gris, plus foncé vers la partie centrale. L'odeur est moins aromatique et plus âcre que celle du petit *galanga ;* elle est sternutatoire. Cette racine ne doit pas être substituée à la précédente, qui lui est de beaucoup supérieure. Elle est fournie par le *galanga majŏr* (*alpinia galanga*).

M. Guibourt a décrit une troisième espèce de *galanga* sous le nom de *galanga* léger, lisse, luisante, et d'une densité très-faible.

On retire du *galanga* un extrait muqueux et aromatique, un autre extrait âcre et résineux, et une petite quantité d'huile volatile. La racine de *galanga* nous est apportée par le commerce en morceaux desséchés. Elle a joui autrefois en Europe, et jouit encore dans son pays d'origine, d'une très-grande réputation, soit comme médicament, soit comme condiment. Elle passe pour carminative, emménagogue, stomachique, etc. Les Indiens en assaisonnent leurs aliments. Les vinaigriers l'emploient pour parfumer le vinaigre et en augmenter la force. Les fleurs fournissent aussi une huile essentielle, dont on se sert pour aromatiser le thé. En Europe, le *galanga* a été détrôné par le gingembre, la cannelle, le girofle, le poivre, etc.

GALANOS (Démétrius), orientaliste grec, né à Athènes en 1760, mort à Bénarès en 1833. Aucune biographie ne fait mention de ce savant qui, comme notre Anquetil-Duperron, entreprit de faire connaître à ses compatriotes quelques-unes des richesses de la littérature sanscrite. Galanos fut conduit par un concours singulier de circonstances à vivre de longues années dans les pays mêmes des auteurs dont il a traduit les écrits. Dès son enfance, il avait montré beaucoup d'ardeur et d'aptitude pour l'étude des lettres, et, à douze ans, il avait appris tout ce qu'on pouvait apprendre alors à l'école d'Athènes. Ses parents, favorisant ses excellentes dispositions, l'envoyèrent successivement à Missolonghi et à Patmos, qui possédaient alors les maîtres les plus renommés, et enfin à Constantinople. Il était dans cette dernière ville en 1786, près d'un de ses parents, haut dignitaire du saint synode, qui le sollicitait d'entrer dans le clergé, lorsqu'un de ses protecteurs reçut une lettre d'un riche négociant grec établi à Calcutta, qui demandait, pour instruire ses enfants, un homme versé dans la langue grecque ancienne. Galanos était très-capable de remplir les fonctions de précepteur, et son désir de voyager et d'acquérir des connaissances nouvelles les lui fit accepter avec empressement. Durant les années que Galanos passa dans la famille de ses élèves à Calcutta, il apprit l'anglais, le sanscrit, le persan, et quelques autres idiomes asiatiques. En même temps, il avait acquis une petite fortune ; en sorte que lorsqu'il eut terminé l'éducation qu'il avait entreprise, se trouvant dans une situation indépendante, et dévoré du désir d'être initié plus avant dans ses études favorites, il se rendit à Bénarès, la ville sainte des brahmanes, adopta leur costume et leurs usages, et, durant quarante ans qu'il passa parmi eux, il acquit une connaissance approfondie de la religion et de la littérature de l'Inde. Le but de tous ses efforts, de toutes ses veilles était de faire passer les chefs-d'œuvre de la langue sanscrite dans la langue grecque, avec laquelle elle offre des analogies frappantes.

Galanos, pendant son long séjour dans l'Inde, n'avait jamais cessé de s'enquérir du sort de sa famille et de sa ville natale, comme le témoignent plusieurs de ses lettres que M. Typaldos a insérées dans la notice qu'il a placée en tête des œuvres de Galanos. La première de ces lettres, datée de Calcutta 1789, est adressée par Galanos à son père, et respire la piété filiale la plus touchante. Les dernières sont de 1829. A cette date, son père, sa mère, son frère, sa sœur étaient morts depuis longtemps ; mais il lui restait un neveu. Galanos lui écrit, il le presse de venir recueillir ses biens, et surtout les connaissances précieuses qu'il a acquises, et il lui promet de retourner avec lui finir ses jours dans sa chère Athènes, rendue à la liberté. Le jeune homme répond à cet appel, part pour l'Inde ; mais, en arrivant à Bénarès, il apprend que depuis vingt jours Galanos repose dans le cimetière de la ville sainte.

Ce savant avait conservé jusqu'à ses derniers moments la plénitude de ses facultés, et il écrivit de sa main, avec une entière lucidité d'esprit, ses volontés dernières, que son neveu a religieusement observées. De sa fortune, honorablement acquise par le travail et l'économie, il fit deux parts, laissant l'une à ce neveu, qu'il ne lui fut pas donné de connaître, mais qui était digne de lui, et l'autre pour ainsi dire à sa patrie. Un legs de 36,000 drachmes, fait à l'Académie d'Athènes, a servi à la fondation de l'université, dans la bibliothèque de laquelle ont été déposés ses précieux manuscrits, fruit des travaux de toute sa vie, dont la meilleure et la plus substantielle partie a fourni la matière de l'intéressant volume publié par M. Typaldos. Ce livre, qui assure à Galanos une place des plus honorables parmi les indianistes modernes, a pour titre : ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΓΑΛΑΝΟΥ ΑΘΕΝΑΙΟΥ Ἰνδικῶν μεταφράσεων Πρόδρομος, κ. τ. λ. (*Prodrome des traductions des livres indiens*, par Démétrius Galanos, etc.), publié aux frais de J. Doumas, par les soins de G.-K. Typaldos, éphore de la bibliothèque de l'université, et de G. Apostolides, bibliothécaire (Athènes, 1845, in-8° de 156 pages).

Ce volume contient, outre la vie de l'auteur par M. Typaldos : les *Sentences* du roi Bhatrihari, et les *Réflexions* du même sur la vanité des choses du monde ; *Pensées politiques, économiques et morales* tirées de divers poëtes ; *Sanakéa*, sentences morales, et enfin *Zanannata Panditaraza*, allégories, exemples et comparaisons. Des notes historiques ou exégétiques éclaircissent le texte, éminemment propre à introduire dans la connaissance des idées indiennes sur la morale, si ignorées des Européens avant les travaux des modernes sur l'Inde. Ce livre est écrit, comme tout ce qui sortait de la plume de Galanos, selon les règles de la syntaxe grecque ancienne, sans recherche d'atticisme, mais dans un style clair et correct, à peu près analogue à celui de Siméon Seth, qui, dans le moyen âge, fit passer l'un des premiers, dans la langue grecque, quelques livres de l'Orient.

GALANT, ANTE adj. (ga-lan, an-te — L'origine de ce mot est fort controversée. « Puisque, dit Caseneuve, Jules Scaliger et Vossius tiennent que *gaillard* est formé de *Gallus*, à cause de la hardiesse et de la belle humeur des Gaulois et des Français, il me sera bien permis de dire que *galant* et *galanterie* viennent de même origine, d'autant que la galanterie, c'est-à-dire la civilité, la courtoisie et tout ce qui peut être compris sous le nom d'urbanité, sont des qualités que les Français possèdent par éminence, de l'aveu même des nations étrangères. » Après l'Académie de la Crusca, le Politi et Ménage, on regarde *galant* comme se rapportant à la même origine que *gala :* ce ne serait autre chose que le participe présent de l'ancien verbe *galer*, se réjouir, et *galant* se rapporterait ainsi à l'ancien haut allemand *geil*, luxurieux, impudique, anglo-saxon *gal*, gai, d'où quelques-uns tirent aussi *gaillard*. Selon M. Littré, la série des sens paraît être : celui qui se livre au plaisir, qui s'amuse, de là : un gentil *galant*, c'est-à-dire un bon compagnon, locution qui s'est dédoublée, signifiant d'abord l'homme de plaisir, puis l'homme hardi, courageux ; — en anglais *a gallant officer*, un brave officier, — et l'homme d'honneur et de probité. Cependant de Chevallet, à qui *galant* paraît être absolument de la même famille que *gaillard*, prétend que la signification primitive de *galant* était assez rapprochée de celle de ce mot et qu'il se prenait particulièrement pour brave, courageux, et il s'appuie sur un exemple de La Fontaine qui, au milieu du XVIIe siècle, employait encore *galant* dans son ancienne signification :

Certain renard gascon, d'autres disent normand,
Mourant presque de faim, vit, au haut d'une treille,
Des raisins, mûrs apparemment,
Et couverts d'une peau vermeille.
Le *galant* en eût fait volontiers un repas.

Aussi Chevallet incline-t-il à voir dans *galant* le radical celtique que Diez croit déjà voir dans *gaillard :* kymrique *gall*, force, vigueur, puissance ; ancien gaëlique *galach*, courage, *galawnt*, brave, courageux, vaillant, hardi ; breton *galloud*, force, puissance). Honnête, poli et gracieux : *Cet homme est bien* GALANT *et ne cherche qu'à plaire aux gens qui l'approchent. Le mot* GALANT *n'est jamais employé par Mlle de Scudéry que dans le sens honnête.* (St-Marc Girard.)

Ne forçons point notre talent ;
Nous ne ferions rien avec grâce.
Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour *galant*.
LA FONTAINE.

‖ Elégant dans sa mise, dans ses manières, dans ses habitudes, dans son langage : *Les valets du monde* GALANT *se corrompent presque tous au contact de leurs maîtresses.* (E. About.)

Gardez-donc de donner, ainsi que dans *Clélie*,
L'air ni l'esprit français à l'antique Italie,
Et, sous des noms romains faisant notre portrait,
Peindre Caton *galant* et Brutus dameret.
BOILEAU.

‖ Empressé, poli, tendre avec les dames : *Offrez donc le bras à madame ; vous n'êtes pas* GALANT. *Il faut savoir être gai sans tumulte, poli sans affectation,* GALANT *sans fadeur.* (J.-J. Rouss.)

. . . . L'aimable homme !
Par malheur il était plus *galant* qu'économe.
E. AUGIER.

‖ Qui se plaît dans les intrigues amoureuses : *Les femmes de la cour sont plus* GALANTES *que passionnées.* (St-Evrem.) ‖ Porté à la galanterie, aux intrigues d'amour, en parlant des dispositions de l'âme : *Une humeur* GALANTE. *Un esprit* GALANT. ‖ Qui trahit à l'extérieur les dispositions tendres du cœur : *L'air* GALANT *est ce qui achève les honnêtes gens et ce qui les rend aimables.* (St-Evrem.) ‖ Inspiré par la galanterie, par une tendresse vraie ou simulée : *Propos* GALANTS. *Il faut avoir un cœur bien flexible pour souffrir des entretiens* GALANTS *à côté des scènes terribles d'*Atrée. (J.-J. Rouss.)

La déclaration est tout à fait *galante*.
MOLIÈRE.

‖ Amoureux : *Intrigue* GALANTE. *Rencontre* GALANTE.

— Particulièrem. Gracieux, de bon goût, bien ordonné : *Un costume* GALANT. *Une fête* GALANTE. *Un* GALANT *dîner. Elle releva sa beauté par l'ajustement le plus riche et le plus* GALANT. (Volt.) *La coiffure des femmes arabes, quoique simple, est* GALANTE. (Buff.)

La *Pucelle* est encor une œuvre bien *galante*.
BOILEAU.

‖ Subtil, adroit : *Que diable ! te voilà grand comme père et mère, et tu ne saurais forger dans ton esprit quelque ruse* GALANTE ? (Mol.)

— *Femme galante*, Femme qui se plaît dans les intrigues d'amour : *L'homme coquet et la* FEMME GALANTE *vont assez de pair.* (La Bruy.) *La véritable dévotion est l'asile le plus honnête pour les* FEMMES GALANTES. (Desmahis.) *Une* FEMME GALANTE, *ou simplement coquette, peut facilement être simplement la plus douce des épouses, mais une femme vertueuse seule peut être la plus soumise.* (Mme de Rémusat.) *Les boudoirs ne sont restés de mode que chez les* FEMMES GALANTES. (Boitard.) *Une* FEMME GALANTE *est un billet en circulation, qui a d'autant plus de valeur qu'on y lit plus de signatures.* (A. Houssaye.) *Ce qui avilit les* FEMMES GALANTES, *c'est l'idée qu'elles ont et qu'on a qu'elles commettent une grande faute.* (Beyle.)

— *Galant homme*, Homme qui joint une conscience délicate à une grande largeur, une grande générosité dans ses rapports avec ses semblables : *Agir en* GALANT HOMME. *J'entrerai chaudement dans vos intérêts si un* GALANT HOMME *peut les épouser.* (Le Sage.) *M. de Felletz me représentait en perfection le* GALANT HOMME *littéraire.* (Ste-Beuve.) *Un* GALANT HOMME *doit se résigner à tout plutôt que de compromettre une femme.* (E. About.)

Mécénas fut un *galant homme*.
LA FONTAINE.

Ce bon monsieur Padrige a l'air d'un *galant homme*.
C. D'HARLEVILLE.

Il faut qu'un *galant homme* ait toujours grand empire
Sur les démangeaisons qui nous prennent d'écrire.
MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne galante, amoureuse. Ne se dit guère des femmes : *Quoi qu'on en puisse dire, les* GALANTS *n'obsèdent jamais que quand on le veut bien.* (Mol.)

Un homme à paragraphe est un joli *galant*.
CORNEILLE.

. . . . . . Certe, elle est bien heureuse,
La *galante* pour qui vous me laissez ainsi.
A. DE MUSSET.

‖ Homme qui courtise une femme et s'en fait écouter ; amant : *Ecrire à son* GALANT. *Donner un rendez-vous à son* GALANT. *Les filles n'apprennent que trop tôt qu'il faut avoir des* GALANTS, *les garçons ne sont que trop prêts à en faire le personnage.* (Boss.) *Une femme qui n'a qu'un* GALANT *croit n'être point coquette.* (La Bruy.)

Notre *galant*, s'étant diligenté,
Se retira sans bruit et sans clarté.
LA FONTAINE.

Quand les *galants* sont défendus,
C'est bien alors qu'on les souhaite.
LA FONTAINE.

. . . . Nommez-le-moi, ce *galant* qui me chasse,
Et pour qui je me vois ainsi congédier.
V. HUGO.

Un *galant* près d'une personne
N'a toujours le temps comme il veut ;
Qu'il le prenne donc comme il peut.
LA FONTAINE.

Tous ces *galants* de cour dont les femmes sont folles
Sont bruyants dans leurs faits et vains dans leurs paroles ;
De leurs progrès sans cesse on les voit se targuer.
MOLIÈRE.

C'est bien aux maris de gronder,
Si quelquefois de tendres flammes
S'allument dans nos jeunes cœurs !
Que ne sont-ils les *galants* de leurs femmes ?
CORNEILLE.

‖ Jeune homme qui affecte une grande élégance dans ses habitudes et dans sa mise : *Les* GALANTS *qui consultent les femmes sur leur parure sont toujours ridiculement mis.* (J.-J. Rouss.)

Nous voyons tous les jours ces messieurs les *galants*
Marcher écarquillés ainsi que des volants.
MOLIÈRE.

— Par ext. Se dit de toute personne à laquelle on attribue un caractère hardi ou égrillard, une action vive ou étonnante, dans quelque genre que ce soit : *Le* GALANT *fit passer lestement ma montre dans son gousset. C'est un* GALANT *qui ne laisse échapper aucune occasion de donner quelque gourmade. Le* GALANT *fut plus fin que ceux qui lui en voulaient, et leur fit voir du chemin.*

Le *galant* en eût fait volontiers son repas.
LA FONTAINE.

Notre *galant* vous lorgne une fillette,
De celles-là que je viens d'exprimer.
LA FONTAINE.

— *Vert galant*, Homme fort vif en fait d'amour, et qui en conte facilement aux femmes :

. . . Nous n'avions alors que vingt-huit ans,
Et nous étions, ma foi, tous deux de *verts galants*.

MOLIÈRE.

Belle servante et mari *vert galant*,
C'était matière à feindre le scrupule.

LA FONTAINE.

— s. m. Touffe, nœuds de rubans :

. . . . Voilà
Ton beau *galant* de neige, avec ta nonpareille.
Il n'aura pas l'honneur d'être sur mon oreille.

MOLIÈRE.

— Bot. *Galant d'hiver* ou *des neiges*, Nom vulgaire du galanthe des neiges ou perce-neige. ‖ *Galant de jour*, *galant de nuit*, Nom vulgaire de quelques arbrisseaux du genre cestreau.

— Gramm. Cet adjectif change de signification selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs. *Un galant homme* est un homme sociable, probe, d'une société agréable et sûre; *un homme galant* est celui qui cherche à plaire aux femmes. La différence est plus grande encore entre *une galante femme* et *une femme galante*.

— **Syn. Galant, amant, amoureux.** V. AMANT.

Galant fantôme (LE), en espagnol *El galan fantasma*, comédie en vers et en trois journées, de Calderon de la Barca. La fable en est heureusement inventée, et les combinaisons les mieux calculées ont été perfectionnées ensuite avec amour par le poëte. Le jeune Astolfo a des relations d'amour avec la belle Julia, et, en même temps, le duc de Saxe offre ses hommages à cette dame, qui ne l'accueille pas favorablement. Un soir, Astolfo se trouve en visite auprès de sa bien-aimée, lorsque le duc, qui s'est frayé un chemin par la violence, se présente. Il s'ensuit un duel entre les deux rivaux. Astolfo tombe et reste étendu comme mort sur la place; toutefois la blessure n'est pas mortelle. Il est porté dans la maison d'un ami, et, après sa guérison, il y est tenu caché, pour être en sécurité contre la vengeance du duc. Un chemin souterrain conduit de cette maison dans le jardin de Julia, et Astolfo emploie cette route pour arriver secrètement auprès de sa bien-aimée. D'abord Julia est effrayée de son apparition et croit que c'est un spectre, jusqu'à ce qu'il lui ait raconté la façon dont il a été sauvé. Ils passent désormais des heures heureuses dans les bras l'un de l'autre. D'un autre côté, le duc croit que son rival est mort, et Astolfo l'effraye par ses apparitions. Enfin, grâce à l'habileté avec laquelle le poëte fait mouvoir les fils de l'intrigue, Astolfo peut se dévoiler aux yeux du duc, qui donne son consentement au mariage avec Julia.

Cette comédie était déjà écrite en 1635. Elle a été représentée comme *fiesta real* (fête royale) dans le salon du palais des rois d'Espagne. Elle fait partie du tome Ier des *Œuvres complètes* de Calderon, dans l'importante *Bibliothèque* Rivadeneyra (Madrid, 1848-1850, 4 vol. in-4°). Elle n'a pas été traduite en français; mais, en 1659, Quinault en a fait représenter une imitation sous le titre de : le *Fantôme amoureux*.

Galant jardinier (LE), comédie en un acte et en prose, de Dancourt, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 28 octobre 1704. Le sujet n'est pas neuf : c'est l'éternelle métamorphose de l'amoureux, qui, éconduit par les grands parents, s'introduit auprès de sa belle à la faveur d'un déguisement. Léandre, devenu jardinier par amour, parvient, à force de ruses, à épouser Lucile, en obligeant l'avare M. Dubuisson, le père de la jeune fille, à renoncer à une alliance qu'il rêvait pour elle. « Dancourt, dit un critique, a traité d'une manière tout à fait badine un sujet que d'autres, depuis lui, ont rendu attendrissant et quelquefois insipide. Tout en usant largement de la liberté comique, il ne s'est point attaché à attaquer les ridicules, à peindre des caractères vrais et à mettre du naturel dans ses scènes. Il n'a absolument cherché qu'à amuser; du reste, il y a réussi et s'est peu embarrassé de ce que la critique pourrait objecter, et encore moins la morale. »

Galant militaire (LE), chef-d'œuvre de Terburg; musée du Louvre (n° 526). Ce tableau est une édition toute moderne de l'antique fable de « Danaé séduite par la pluie d'or. » Jupiter a pris ici la forme d'un officier, d'âge déjà mûr, mais de complexion vigoureuse, à la face rubiconde, à l'œil résolu. Une bourse, qu'il tient dans la main gauche appuyée sur son genou, recèle la pluie d'or qui renverse les digues les plus fermes. Quelques gouttes (quelques pièces) sont dans sa main droite, qu'il tend à Danaé. Celle-ci semble baisser les yeux par modestie; mais, en réalité, elle regarde le brillant métal. Au demeurant, elle ne fera sans doute pas grande difficulté pour capituler. Elle reçoit le galant militaire avec toutes sortes de gentillesses; elle tient d'une main une coupe et de l'autre un broc d'argent, d'où elle s'apprête à verser quelque boisson fortifiante. La table à tapis rouge sur laquelle elle s'accoude est chargée d'une corbeille de fruits et d'un plat d'argent rempli de sucreries. Son déshabillé, des plus coquets, se compose d'un peignoir de satin blanc, et d'un corsage de velours vert, bordé d'hermine. Sa chevelure, blonde et frisottante, est entremêlée de perles fines. Le galant porte une cuirasse par-dessus son habit; ses bottes, à chaudron, sont armées d'éperons; il ne demanderait pas mieux, sans doute, que de se débarrasser de cet attirail. Sa tête est nue, ses cheveux descendent presque sur les épaules; son chapeau est posé à terre, près de sa chaise. L'appartement où la scène se passe est très-confortable; derrière la dame est une haute cheminée à colonnes, richement sculptée; au fond, un lit, entouré de rideaux rouges.

Cette composition, que le catalogue du Louvre intitule : *Un militaire offrant des pièces d'or à une jeune femme*, a été gravée, sous le titre que nous lui donnons, par M. Jules François (Salon de 1859), pour la chalcographie nationale. Elle avait été gravée précédemment par Audouin, dans le *Musée français*, et, au trait, par Réveil, dans la *Galerie des arts* (VII, pl. 14). La peinture est de la plus belle exécution du maître. « L'animation des têtes, dit Waagen, le ton argentin et la facture à la fois hardie et soignée font de ce tableau un chef-d'œuvre. » Avant de figurer au Louvre, le tableau a fait partie des collections Van der Vugt et Van Slingelandt.

Un tableau d'Hippolyte Bellangé, intitulé le *Galant hussard*, a figuré au Salon de 1849.

GALANTEMENT adv. (ga-lan-te-man — rad. *galant*). D'une façon galante : *Offrir* GALANTEMENT *son bras à une dame.* ‖ En galant homme : *En user* GALANTEMENT. ‖ Peu usité.

GALANTERIE s. f. (ga-lan-te-rî — rad. *galant*). Politesse inspirée par l'intention de plaire, surtout à une femme : *Je vous supplie instamment, dès que la suite de cette histoire paraîtra, de me l'envoyer; j'attends cette* GALANTERIE *de votre part.* (Mme de Simiane.) *La* GALANTERIE, *au* XVIIe *siècle, sied à tout homme qui veut être du monde.* (St-Marc Girard.) *Le mot de* GALANTERIE *se confond avec le mot de* bonne compagnie. (St-Marc Girard.) ‖ Actions ou paroles vraies ou fausses, fausses le plus souvent, inspirées par le désir sincère ou affecté de témoigner une tendresse respectueuse à une femme : *Les soupirs et les langueurs sont, à mon gré, une pauvre* GALANTERIE. (Bussy-Rab.) *Le désir général de plaire aux femmes produit la* GALANTERIE, *qui n'est point l'amour, mais le délicat, le léger, le perpétuel mensonge de l'amour.* (Montesq.) *Le jargon fleuri de la* GALANTERIE *est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre.* (J.-J. Rouss.) *Les courtisans ont pour une reine un genre de bassesse qui tient de la* GALANTERIE. (Mme de Staël.) *Les affaires de* GALANTERIE *sont pour les hommes au-dessous et pour les femmes au-dessus de la loyauté.* (Montesq.) *C'est de la politesse des hommes et de la coquetterie des femmes qu'est née cette* GALANTERIE *des deux sexes, qui les corrompt tour à tour, et qui donne à la corruption même des formes si brillantes et si aimables.* (Rivarol.) *La* GALANTERIE *est un jeu où tout le monde triche : les hommes y jouent la sincérité, les femmes la pudeur, et chacun se trompe.* (J.-B. Say.) *La* GALANTERIE *ne siéyait autrefois qu'aux bergers.* (St-Marc Girard.) *La* GALANTERIE *est la parodie de l'amour.* (Beauchêne.) *La* GALANTERIE, *ce jeu délicat de l'esprit, est remplacée ou par le plaisir facile, ou par le grave mariage, ou par la conversation entre hommes à moins de frais.* (E. Bersot.) *La* GALANTERIE *surannée est ridicule dans l'homme et hideuse dans la femme.* (Laténa.) *Il y a dans la* GALANTERIE *des vieillards je ne sais quoi de chevaleresque et de désintéressé qui donne un grand charme à leur commerce.* (L. Enault.)

Oh! le bon temps pour la *galanterie*,
Qu'était le temps de la chevalerie!

PERRIN.

Ces peuples d'outre-Rhin donnent à la pratique
De la *galanterie* un tour si poétique!

E. AUGIER.

‖ Propos galants, paroles flatteuses adressées à une femme : *Ne confondons point ici avec l'amour tragique les amours de comédie et d'églogue, les déclarations, les maximes d'élégie, les* GALANTERIES *de madrigal.* (Volt.)

Jamais les imbroglios, ni les *galanteries*,
Ni l'art mystérieux des douces flatteries,
Ce bel art d'être aimé, ne m'ont appartenu.

A. DE MUSSET.

— Par ext. Passion amoureuse, recherche des intrigues galantes : *La* GALANTERIE *n'est qu'un libertinage auquel on a donné un nom honnête.* (La Bruy.) *La* GALANTERIE *est un faible du cœur, ou peut-être un vice de complexion.* (La Bruy.) ‖ Commerce amoureux, intrigue galante : *On peut trouver des femmes qui n'ont jamais eu de* GALANTERIE, *mais il est rare d'en trouver qui n'en aient jamais eu qu'une.* (La Rochef.) *Il y a peu de* GALANTERIES *secrètes.* (La Bruy.)

. . . . . Nous voici dedans les Tuileries,
Le pays du beau monde et des *galanteries*.

CORNEILLE.

Enfin, bornant le cours de tes *galanteries*,
Alcippe, il est donc vrai, dans peu tu te maries?

BOILEAU.

— Particulièrem. Cadeau que l'on fait par politesse : *Offrir aux dames quelques petites* GALANTERIES. *Le roi donna des* GALANTERIES *aux dames de sa cour.* (Volt.)

— Ironiq. Action malhonnête, désobligeante : *Voilà une* GALANTERIE *dont je l'aurais dispensé volontiers.*

— Fam. Maladie que l'on gagne dans le commerce de certaines femmes malhonnêtes : *Attraper quelque petite* GALANTERIE.

— **Encycl.** Mœurs et cout. « La *galanterie*, dit Montesquieu, n'est point l'amour, mais elle est le délicat, le léger, le perpétuel mensonge de l'amour. » La *galanterie*, qui a exercé une si grande influence sur les mœurs françaises, vint de la chevalerie. « La *galanterie* naquit, dit encore Montesquieu dans l'*Esprit des lois* (liv. XXVIII, ch. XXII), lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires qui, voyant la vertu jointe à la beauté et à la faiblesse, furent portés à s'exposer pour elle dans les dangers et à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flattèrent ce désir de plaire et donnèrent à une partie de l'Europe cet aspect de *galanterie*. Il se perpétua par l'usage des tournois, qui, unissant ensemble les droits de la valeur et de l'amour, donnèrent encore à la *galanterie* une grande importance. Quoi qu'il en soit, que l'on entende par ce mot la politesse, l'empressement, les soins délicats, les attentions gracieuses prodigués aux femmes, ou bien l'agrément, la grâce, la distinction dans l'esprit et dans les manières, ces qualités qui constituent le *galant* homme, on désignera toujours un trait distinctif du caractère de notre nation. La *galanterie* n'est certes pas toute en France; mais, chez nous, elle est plus fine, plus aimable, plus savante, plus assidue que partout ailleurs, et l'on peut à bon droit proclamer l'excellence de la *galanterie* française. » Comme on vient de le dire avec Montesquieu, c'est à l'époque de la chevalerie que l'on fait ordinairement remonter l'origine de ces mœurs si sociales, de cette courtoisie, de cette loyauté envers les rivaux, de ce respect pour les femmes, dans lesquels nous faisons consister la *galanterie*. C'était une *galanterie* un peu barbare, puisque les coups de lance et d'épée, les défis, les combats, les périls étaient les grands moyens de succès, le témoignage le plus éclatant de l'amour; mais, après tout, c'était la bravoure qu'on aimait plutôt que la violence. La religion apportait aussi un grand tempérament à la passion chevaleresque; la femme était respectée, adorée, et la *galanterie* s'élevait souvent à un sublime dévouement. Au reste, dans tous les temps, la *galanterie* a présenté un double aspect : il y a toujours eu la *galanterie* de l'esprit et celle du cœur, puis celle des sens. On peut caractériser l'époque chevaleresque, en disant qu'elle était de la première espèce plutôt que la seconde. Aussi, quand Cervantes voulut ridiculiser une institution vieillie et des mœurs surannées, il ne manqua pas d'exagérer ce caractère et de donner à son héros un désintéressement outré en fait d'amour. Plus tard, la *galanterie* des sens prend le dessus. Au XIVe siècle, au temps de la décadence du moyen âge, l'idéal de l'amour s'efface. Sur le trône de cette reine, Blanche de Castille, aimée et chantée si purement par Thibaut de Champagne, viennent s'asseoir Marguerite de Bourgogne, l'héroïne de la tour de Nesle, Isabeau de Bavière, qui ne vivaient que pour les plaisirs grossiers. On connaît les orgies de la cour de Charles VI. Le caractère de ce temps, c'était un libertinage effréné; toutefois, Louis d'Orléans, frère du roi, conservait encore dans la débauche une élégance, une grâce qui semblerait appartenir aux voluptueux raffinés des temps modernes. En lisant le petit roman de Jehan de Saintré, on verra combien l'ancienne *galanterie* était déchue au XVe siècle. Jehan finit par battre brutalement celle qu'il avait choisie pour dame de ses pensées. Une telle conduite eût été monstrueuse deux siècles plus tôt. En effet, quoique de tout temps il y ait eu des gens coutumiers du fait, on n'avait pas vu un pareil exploit chanté dans les poésies des troubadours. Louis XI était grivois : c'était là sa *galanterie*. Il n'aima jamais sa première femme, la poétique Marguerite d'Écosse, qui baisa la *bouche d'or* d'Alain Chartier. Ce qu'il aimait, c'étaient les histoires des *Cent Nouvelles nouvelles*, qu'il fit composer pour ses passe-temps, et les amours qu'on y célèbre. Mais avec Charles VIII, Louis XII, François Ier, la *galanterie* se releva entièrement. Les expéditions d'Italie furent mêlées d'exploits et d'aventures amoureuses. Les Français faisaient alors la guerre en véritables Jocondes. Cette frivolité, cette absence d'esprit politique dans des entreprises de guerre, expliquent en grande partie nos revers du XVIe siècle. Les prodigalités de François Ier, l'influence des favorites, les intrigues, les rivalités des femmes de cour, causèrent de grands désastres. Rarement les choses vont bien quand le *roi s'amuse*. Vient ensuite le temps des derniers Valois : c'est là une honteuse époque dans l'histoire galante. Brantôme nous donne une bien déplorable idée de ce qu'il faut penser des femmes de son temps. Les mémoires du règne de Henri III sont pires encore. Pendant les guerres civiles, le sang se mêlait à toutes les intrigues. La honte et le dégoût des immoralités d'une société semblable ne pouvaient être surpassés que par l'horreur qu'inspirent les infâmes *galanteries* du souverain; aussi l'on respire lorsqu'on arrive aux aventures, cependant peu délicates, du roi *vert galant*, qui s'est presque fait pardonner sa scandaleuse conduite. Louis XIII fut chaste et sévère; il ne donna pas de mauvais exemples. Ses relations avec Mlle de La Fayette et quelques autres, dans lesquelles il cherchait des amies plutôt que des maîtresses, ne fournirent point d'aliment au scandale : il était, pour ainsi dire, impuissant; sa pruderie le rendait même ridicule. Son caractère, ou plutôt sa nature chétive et cacochyme, dut nécessairement amener un certain changement dans les mœurs et imprimer un retour vers la *galanterie* du bon vieux temps. C'est alors que l'on vit paraître les énormes romans de *Cyrus* et de *Clélie*, dont Boileau s'est tant moqué, et où l'amour était si peu entreprenant; alors aussi les susceptibilités, les délais de ces précieuses de l'hôtel de Bourgogne, l'invention de la carte du Tendre, et tout l'attirail de cette *galanterie* factice

Que d'un coup de son art Molière a diffamé.

Quoi qu'il en soit de toutes ces singularités particulières au XVIIe siècle, elles prouvent cependant que les mœurs tendaient à s'épurer, ou plutôt que le sentiment de l'amour tendait à se *spiritualiser*. Quand Louis XIV ramena la *galanterie* aux termes de la réalité, on la trouve plus décente et plus supportable que chez ses prédécesseurs. La fin du règne de Louis XIV devient triste et dévote; quant à la Régence, on sait si elle se dédommagea. La *galanterie* se traîna dans la boue jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Mais la société était moins dégradée que la cour; les femmes attiraient autour d'elles tous les savants, tous les littérateurs, tous les philosophes, et commençaient à régenter la société; elles la rendaient aimable; mais la morale n'y gagnait pas, et jamais le goût du plaisir n'avait été si puissant. La Révolution a fait disparaître les vices brillants de la noblesse; la liberté, le travail, l'égalité ont tué la *haute galanterie*, en jetant les fondements d'une régénération morale.

— Hist. littér. *Galanterie en littérature.* Les historiens littéraires font remarquer justement que l'Italie fut le premier pays où l'on usa et abusa de la *galanterie* dans les ouvrages de l'esprit; mais elle s'introduisit avec tant de facilité en France, elle y occupa une si grande place dans les derniers siècles, grâce au caractère et à la politesse de nos pères, que nous avons égalé, sinon surpassé, toutes les nations dans ce genre où la fadeur accompagne bien vite la recherche et la délicatesse des sentiments. Quand Mlle de Scudéry donna, dans le premier volume de *Clélie*, la *Carte du pays de Tendre*, loin d'être choqué par cette allégorie galante, dont le précieux nous est aujourd'hui insupportable, on cria de tous côtés au chef-d'œuvre :

Enfin j'ai vu l'admirable *Clélie*,
Et cette carte si jolie,
Si belle, si galante et si pleine d'esprit,
Qu'à peine fut-elle achevée,
Que le tyran des cœurs, Amour, par cœur l'apprit
Et que sa mère l'a trouvée
Un effort d'esprit si nouveau,
Que par son fils, son arc et son flambeau,
Par les Grâces, les Jeux et les Ris elle jure
Que, depuis que sa flamme anime la nature,
Elle n'a rien vu de si beau...

C'était Godeau, l'évêque de Vence, le nain de Julie, qui parlait ainsi, et il n'était, en cela, que l'écho des autres beaux esprits du temps.

On ferait des volumes avec tous les madrigaux, tous les bouquets à Chloris du XVIIe et du XVIIIe siècle. Un tel recueil de *galanteries* offrirait bien des pauvretés pour quelques traits heureux. On peut s'en faire une idée par l'*Almanach des Muses*, qui est en grande partie formé de pièces de ce genre. Mais la *galanterie* n'a pas existé, en France, seulement dans les poésies légères : on en trouve, et d'un goût souvent fort mauvais, dans les scènes amoureuses des tragédies de Corneille; on en trouve aussi, d'un goût plus pur, mais non sans quelque fadeur, dans les amoureux de Racine.

M. Ludovic Lalanne, dans ses *Curiosités littéraires*, a eu l'ingénieuse idée de réunir quelques-unes des *galanteries* adressées par des poëtes aux différentes parties qui concourent à la beauté du visage de la femme. Nous détachons quelques fleurs de ce bouquet galant.

Les cheveux :

O cheveux, mes liens, dont l'estoffe j'ignore,
Mais dont je sens l'étreinte...

BAÏF.

Les nœuds de tes cheveux devinrent mes liens.

J. RACINE.

Filets charmants où se prennent les cœurs.

LÉONARD.

Le front, les yeux, les sourcils :

O beaux yeux qui pleuvez tant de feux et de traits!

DESPORTES.

Sur un front blanc comme l'ivoire,
Deux petits arcs de couleur noire
Etaient mignardement voûtés,
D'où ce dieu qui me fait la guerre,
Foulant aux pieds mes libertés,
Triomphe sur toute la terre.

VOITURE.

En quel amoureux magasin,
Bel œil homicide, assassin
Prenez-vous tant de plomb
Et tant de poudre à canon?
Je crois qu'il vous en coûte bon.

SCARRON.

La bouche, les dents, les lèvres :

Un rang de perles non pareilles
Compose l'ordre de tes dents,
Et de l'éclat de deux rubis ardents
Tu fais celui de tes lèvres vermeilles.

MALLEVILLE.

Près de ses lèvres ravissantes,
Trente-deux perles éclatantes,
Que polit la main de l'Amour,
Ressemblent aux pleurs que l'Aurore,
Sur la rose qu'elle colore,
Répand au matin d'un beau jour.

PEZAY

Le teint :

Votre teint en tous lieux
A toujours des fleurs écloses,
Et l'Amour, couché dans ses roses,
Y fait la guerre aux dieux.

VOITURE.

Mille fleurs fraîchement écloses,
Les lis, les œillets et les roses,
Couvraient la neige de son teint;
Mais, dessous ces fleurs entassées
Le serpent dont je fus atteint
Avait ses embûches dressées.

VOITURE.

Terminons par quelques anecdotes :

Maupertuis, prisonnier en Autriche, fut présenté à l'impératrice, qui lui dit : « Vous connaissez la reine de Suède, sœur du roi de Prusse? — Oui, madame. — On dit que c'est la plus belle princesse du monde? — Madame, je l'avais cru jusqu'aujourd'hui. »

***

Une dame de qualité reprochait à un ambassadeur turc que la loi de Mahomet permît d'avoir plusieurs femmes. « Elle le permet, madame, répondit galamment cet ambassadeur, afin qu'on puisse trouver dans plusieurs toutes les qualités qui sont réunies dans vous seule. »

***

Quelqu'un soutenait devant un auditoire exclusivement composé de dames qu'il n'avait jamais rencontré de femme laide. « Ah! quant à moi, monsieur, dit une des assistantes, au nez camard et très-aplati, je vous défie de ne pas me trouver laide? — Vous, madame, répondit le flatteur, vous êtes un ange tombé du ciel; seulement, vous êtes tombée sur le nez... »

Galanteries et amours des rois de France, par Saint-Edme (1830). C'est un recueil de mémoires historiques sur les concubines, maîtresses et favorites des rois depuis le commencement de la monarchie jusqu'au règne de Charles X. « On aime à guetter les grands hommes aux petites choses, » a dit Montaigne; c'est à ce penchant de notre nature que s'est adressé l'auteur. On a coutume de faire poser les souverains devant nous sur un piédestal. Saint-Edme les a ramenés aux proportions humaines et nous les a montrés soumis aux mêmes faiblesses que nous. Paul-Louis Courier, dans un de ses pamphlets, a écrit sur la cour des rois de France cette phrase incisive : « On se prenait, on se quittait, ou, se convenant, on s'arrangeait. Les femmes n'étaient pas toutes communes à tous; ils ne vivaient pas pêle-mêle. Chacun avait la sienne, et même ils se mariaient. » Ce jugement ironique n'est que l'expression de la vérité, et l'une des principales causes à assigner à la Révolution française est l'inconcevable puissance exercée depuis François Ier par les courtisanes de nos rois. La nation engourdie au sein des vieux préjugés et de sa vieille obéissance avait souffert et payé le luxe des prostituées des princes et des grands; elle demanda des comptes. Comme les Athéniens, ayons, s'il le faut absolument, des courtisanes spirituelles et séduisantes, mais refusons-leur toute influence sur la politique et le gouvernement, fussent-elles douées des mêmes qualités que Mme de Châteauroux.

Rien n'est plus propre à nous confirmer dans cette manière de voir que la nomenclature biographique dressée par Saint-Edme; et, en la parcourant, il semble étonnant, à qui se rappelle le sermon de Massillon *sur les exemples des grands*, que le peuple français ne soit pas encore plus corrompu qu'il ne l'est. En moyenne, on peut compter cinq maîtresses par prince, calcul appuyé sur des preuves authentiques. L'auteur ne se contente pas de nous signaler les maîtresses royales ou impériales, il nous raconte leur vie, les événements comiques ou tragiques, privés ou publics, auxquels elles ont eu part. Certains chapitres font monter le rouge au visage, lorsqu'on songe que la France a été assujettie à une du Barry, à une Pompadour, pourvoyeuse du Parc-aux-Cerfs. Certains détails semblent empruntés au *Satyricon* de Pétrone.

On conçoit que nous n'ayons nulle envie de faire passer sous les yeux du lecteur ce livre d'or de la prostitution; nous l'indiquons aux amateurs, qu'ils usent du renseignement. Nous ajouterons seulement que l'ouvrage est fort curieux, rempli d'anecdotes peu connues et de couplets célèbres en leur temps.

Nous en citons deux qui prouvent qu'à l'époque de Louis XV on était assez libre d'écrire à sa guise :

Le mot *royalement* jadis était louange;
Tout ce qu'on faisait bien était fait comme un roi.
On disait : comme un Dieu, comme un roi, comme [un ange.
Mais aujourd'hui ce mot est d'un tout autre aloi :
Juger royalement, c'est dire n'y voir goutte,
Et n'écouter jamais qu'un gueux de chancelier;
Payer royalement, c'est faire banqueroute;
Vivre royalement, c'est être putassier.

Il est vrai que le prince qui se laissait dire par une catin : « Fais donc attention, la France : ton café fout le camp, » eût été mal venu de se montrer trop sévère envers l'esprit français.

Galanterie (CHANSON DE LA) musique de Lulli. Il est toujours intéressant, soit pour l'artiste, soit pour l'amateur sérieux, de lire les premières productions de l'art musical. Ce sont des bégayements, nous le concédons; mais le bégayement de l'enfance a son charme. Ce charme subsiste pour tout ce qui concerne l'art. Et, après tout, la musique du vieux Lulli ne manque ni d'idée, ni de consistance, ni de couleur. La mélodie est franche, bien venue et nettement dessinée. C'est de l'archaïsme musical, soit; mais l'archaïsme pictural des Cimabue et des Giotto est-il à dédaigner?

GALANTHA, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat et à 46 kilom. E. de Presbourg; 2,300 hab., dont un grand nombre de Bohémiens. Ce bourg, célèbre par ses joueurs de violon, appartient aux princes Estherazy.

GALANTHE s. m. (ga-lan-te — du gr. *gala*, lait; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, dont l'espèce type est connue sous le nom de PERCE-NEIGE.

GALANTHIDIES s. f. pl. (ga-lan-ti-dî). Antiq. gr. Fêtes que les Thébains célébraient en l'honneur de Galanthis.

GALANTHINE s. f. (ga-lan-ti-ne — du gr. *gala*, lait; *anthos*, fleur). Bot. Nom donné par quelques auteurs à la perce-neige.

GALANTHIS ou **GALANTIS** ou **GALINTHIAS**, suivante d'Alcmène, qui eut l'habileté de déjouer la malveillance de Junon, tandis que sa maîtresse ressentait les longues douleurs de l'enfantement d'Hercule. Poussée par son impitoyable jalousie, Junon avait eu recours aux enchantements pour empêcher la délivrance de sa rivale involontaire. Accroupie sur le seuil du palais, sous les traits d'une vieille femme, les mains étroitement entrelacées autour de ses genoux, elle murmurait des paroles magiques qui suspendaient la naissance de l'enfant. A la vue de cette vieille femme immobile, Galanthis soupçonna quelque maléfice; passant alors auprès d'elle, elle s'écria sans affectation et sur un ton joyeux : « Enfin, la reine est donc délivrée! » A ces mots, Junon se leva tout étonnée, écartant les mains et interrompant ses paroles magiques. Le charme cessa aussitôt et Alcmène accoucha d'Hercule. En voyant le succès de sa ruse, Galanthis poussa un éclat de rire; mais la déesse, furieuse d'avoir été jouée par une esclave, la saisit par sa blonde chevelure, la renversa en arrière et la métamorphosa en belette. Elle la condamna même à faire ses petits par la gueule, suivant un préjugé des anciens, qui croyaient que cet animal portait ainsi ses petits.

L'analogie du nom de Galanthis avec le nom grec de la belette (*galê*) paraît avoir été l'origine de cette fable. Quoi qu'il en soit, les Thébains, au rapport d'Elien, honoraient ce petit animal, qui avait facilité l'accouchement d'Alcmène, et Hercule passe pour avoir érigé un temple à Galanthis.

GALANTI (Joseph-Marie), littérateur et publiciste italien, né à Campobasso en 1743, mort à Naples en 1806. Il étudia le droit dans cette dernière ville, mais ne tarda pas à abandonner le barreau pour les lettres, et fonda une imprimerie pour rééditer les meilleurs ouvrages italiens et étrangers. Une édition des œuvres de Machiavel, qu'il allait faire paraître, ayant été saisie par ordre supérieur, Galanti dut renoncer à son projet. A partir de ce moment, il s'adonna entièrement à des travaux historiques et économiques. Chargé par le gouvernement de dresser une statistique générale du royaume de Naples, il publia, en 1786, le premier volume de sa *Description géographique et politique des Deux-Siciles*, ouvrage dans lequel il dévoilait de nombreux abus, exposait des plans de réforme et dont, pour ce double motif, on empêcha la continuation. Lorsqu'en 1799 la république fut établie à Naples, Galanti devint l'un des représentants du peuple. Après la restauration de Ferdinand, il tomba en disgrâce, vécut quelque temps caché et proscrit; mais en 1807, après la seconde conquête de Naples par les Français, il fut appelé au conseil d'Etat, puis nommé bibliothécaire de ce corps. Ses principaux ouvrages sont : *Descrizione della provincia di Molise* (Naples, 1780); *Nuova descrizione istorica e geografica d'Italia* (1782); *Saggio sull' istoria dei primi abitanti d'Italia* (1783); *Descrizione geografica e politica delle due Sicilie* (1786-1793); *Napoli e suo contorno* (1791), etc.

GALANTI (Louis-Marie), écrivain italien, frère du précédent, né à Santa-Croce del Sannio en 1765, mort en 1836. Il professa la théologie à vingt ans, parcourut, en 1791, avec son frère aîné, le royaume de Naples, prit alors le goût de l'économie politique et de la géographie, fut appelé à enseigner cette dernière science à Naples, en 1806, puis nommé par Murat professeur d'histoire et d'éloquence à l'Ecole polytechnique que ce prince venait de fonder. La part qu'il prit aux événements politiques qui agitèrent l'Italie en 1820 amenèrent la destitution de l'abbé Galanti. Il vécut depuis lors dans la retraite. Ses principaux ouvrages sont : *Instituzioni di geografia fisica e politica* (Naples, 1806, 2 vol. in-8°); *Quadro statistico d'Europa* (Naples, 1808); *Scelta di prose italiane* (1814); *La Geografia elementare* (1815); *Napoli e suoi contorni* (1829, in-8°), etc.

GALANTIN s. m. (ga-lan-tain — dim. de *galant*). Galant ridicule : *La femme est la désolation du juste; un* GALANTIN, *un fripon, en obtient tout ce qu'il veut.* (Proudh.)

GALANTINE s. f. (ga-lan-ti-ne — bas latin *galatina*, ce qui écarte la dérivation de *galant*, et indique un radical *gal*, qui se trouve dans l'allemand *gallert*, gelée, gélatine, et qui est le même que le radical latin *gel* dans *gelare*, geler, de la racine sanscrite *gal*, condenser). Art culin. Plat formé de grosses viandes ou de volailles désossées, qu'on recouvre d'une couche de gelée : *Une dinde en* GALANTINE. *Une* GALANTINE *de veau. De mon temps, au lieu de thé, on servait, le soir, une* GALANTINE *et une bouteille de malaga.* (G. Sand.)

— **Encycl.** La *galantine* est considérée comme relevé quand elle est préparée avec du veau, de l'agneau ou une volaille; mais la *galantine* de porc est un gros entremets.

— *Galantine de volaille et de perdrix.* Le volatile doit être débarrassé de ses ailerons, de ses pattes, de son cou et vidé. Tourné sur le ventre, il aura la peau fendue d'un bout à l'autre du dos, de façon qu'on puisse détacher toute la chair de la carcasse, désosser, en un mot, sans endommager la peau autrement que par cette incision. On enlève une partie des chairs de l'estomac et des gros morceaux des cuisses pour les découper en filets; puis, avec la chair enlevée, un morceau de veau maigre et autant de lard gras, on fait une farce bien épicée, dont on garnit la volaille de manière qu'elle ait sa première forme, en mettant alternativement une couche de farce et une couche de filets.

A défaut des filets de la volaille, on peut employer des filets de veau ou des filets de langue à l'écarlate ou, mieux encore, des tranches de truffes. Lorsque l'animal est bien garni, on rapproche la peau des deux côtés et on la coud aussi finement que possible; on exprime le jus d'un citron sur le ventre de la volaille; on le masque d'une bande de lard et on enveloppe le tout d'un linge cousu à grands points. On fait cuire de deux à quatre heures dans une daubière, avec de l'eau ou du bouillon, quatre pieds de veau et les couennes du lard qui a servi à faire la farce. La cuisson doit être plus ou moins longue, suivant la grosseur de l'animal. On fera bien d'ajouter au bouillon la carcasse et les débris concassés, si on en a conservé. Après la cuisson, on laissera la volaille refroidir à moitié dans le bouillon, on la retirera pour la presser de manière à lui faire rendre son jus. Lorsqu'elle est tout à fait froide, on la débarrasse de son linge.

Cette *galantine* se sert avec son bouillon réduit en gelée de la façon suivante : après l'avoir dégraissé et passé, on le verse sur un ou deux blancs d'œuf battus; on place sur un bon feu et on fouette doucement jusqu'au moment de l'ébullition. Avant que cette cuisson ait eu le temps de bouillir, on la retire du feu, on la met sur le bord du fourneau avec un feu ardent sur le couvercle; on fait bouillir le plus doucement possible, et lorsque les blancs d'œuf sont presque cuits, on ajoute le jus d'un citron qui servira à clarifier.

On laisse ce bouillon refroidir à demi et on le passe à travers un linge fin; lorsqu'il est tout à fait refroidi, il se prend en forme de gelée transparente; on en décore le plat sur lequel on sert la *galantine*.

On fait des *galantines* de tous les oiseaux un peu gros, mais principalement des dindes et des perdrix.

— *Galantine de veau.* On désosse une belle épaule de veau, on enlève une partie des chairs de la noix que l'on coupe en forme de lardons, et on remplit les vides de l'épaule avec une farce de godiveau, les lardons prélevés dans les chairs de la noix et autant de lardons de lard, de jambon et de langue à l'écarlate. On sale, on poivre, on roule, on ficelle, on enveloppe d'un linge et on ficelle de nouveau, comme une grosse carotte de tabac.

Le reste de l'opération est analogue à la précédente; seulement, on ajoutera un demi-litre de vin blanc au bouillon; la cuisson, à petit feu, durera quatre heures.

— *Galantine d'agneau.* On désosse un agneau entier, on prélève une partie de la chair des gigots que l'on hache très-menu avec autant de panne de cochon, de la mie de pain trempée dans du lait, deux œufs, sel, un peu des quatre épices. On remplit de cette farce son agneau, et on le traite comme pour la *galantine* de veau. Ne le laisser cuire que trois heures environ.

— *Galantine de cochon de lait* (gros entremets). Le cochon de lait doit être d'une chair blanche, bien débarrassée de sang; on l'aura échaudé, blanchi, débarrassé de tout poil. Pour le mettre en *galantine*, on le désosse, à l'exception de la tête et des quatre pieds et en lui laissant la queue. On le remplit avec une partie de sa chair prélevée, que l'on hache avec une égale quantité de rouelle de veau et autant de lard gras, sel, poivre, épices, mie de pain trempée dans du lait, trois jaunes d'œufs et un œuf entier. On dispose de place en place des lardons de lard et de jambon, des filets de lapin, si on en a, des émincés du foie de l'animal, et même des truffes; on peut établir la farce et les ingrédients dont il vient d'être parlé par couches alternatives, s'ils sont en parties égales. On donne au cochon sa forme première, on l'emmaillotte comme s'il était vivant et on procède comme pour les autres *galantines*.

GALANTIS, suivante d'Alcmène. V. GALANTHIS.

GALANTISANT (ga-lan-ti-zan) part. prés. du v. Galantiser : *Est-ce avec vous que mon père a traité? répondit Laizzi, toujours* GALANTISANT. (F. Soulié.)

GALANTISÉ, ÉE (ga-lan-ti-zé) part. passé du v. Galantiser : *Une femme* GALANTISÉE.

GALANTISER v. n. ou intr. (ga-lan-ti-zé — rad. *galant*). Faire le galant : *Il n'a pas de honte de* GALANTISER *à son âge.* ‖ Vieux mot.

— v. a. ou tr. Courtiser, faire le galant auprès de : *Il* GALANTISE *toutes les femmes. Louis XIV remarqua le joli trio, et, sans pour cela se détacher entièrement de Madame, il* GALANTISA *ses filles d'honneur, et commença par les choisir toutes trois, le grand, l'incroyable, l'incomparable roi qu'il était.* (E. Sue.)

Se galantiser v. pr. Etre amoureux des agréments de sa propre personne :

Il s'adore, il *se galantise*,
Et prend ses divertissements
Devant un cristal de Venise
A se faire des compliments.

MAYNARD.

GALANUS (Clément), théatin et missionnaire italien, né à Sorrento; il vivait au XVIIe siècle. Il se rendit en Arménie, où tout en se livrant à l'œuvre des missions, il étudia la langue, les mœurs de ce pays, et recueillit un grand nombre d'écrits et de pièces originales. On a de lui : *Grammaire arménienne* (en latin), suivie d'un vocabulaire arménien et latin (Rome, 1645, in-4°); *Conciliations de l'Eglise arménienne avec l'Eglise romaine sur les témoignages des PP. et des docteurs arméniens* (Rome, 1661, 2 vol. in-fol.), en arménien et en latin.

GALAOR, héros célèbre dans la plupart des romans de chevalerie qui ont précédé le *Don Quichotte* de Cervantes. Ce personnage appartient surtout à la littérature espagnole. C'est le modèle du paladin courtois, galant, intrépide, toujours prêt à tirer l'épée pour la veuve et pour l'orphelin :

« Mon oncle avait d'abord pris en plaisan-

terie mon esclavage. Il avait trouvé charmant que je voulusse ressusciter les beaux jours d'Amadis et de Galaor, à propos d'une beauté si peu pastorale. »

LOUIS ULBACH.

« Douze lieues à franc étrier pour venir dire adieu à une femme et tout au plus lui baiser la main! Je ne me lasse pas de le répéter, c'est courtois, c'est galant, c'est chevaleresque; il y a là de l'Amadis ou plutôt du Galaor. »

CH. DE BERNARD.

GALAPAGOS (îles), c'est-à-dire *îles des Tortues*, archipel du Grand Océan équinoxial, à 100 kilom. O. des côtes du Pérou; par 1° 43′ de lat. N., 1° 25′ de lat. S., 90° 24′ et 94° 22′ de long. O. Cet archipel appartenait, avant 1854, à la république de l'Equateur, qui en avait fait un lieu de déportation pour les malfaiteurs; les Etats-Unis l'ont acquis pour une somme de 15 millions de francs. Les îles principales de l'archipel de Galapagos, sont : Albemarle, Chatham, Norfolk, Bindloes, Cowley, Abingdon, Caldwel, Narborough. Ces îles, qui couvrent ensemble une superficie de 147 myriamètres carrés, sont d'origine volcanique (l'île d'Albemarle a cinq volcans) et offrent un aspect sauvage et imposant. Sur plusieurs points des côtes, des masses énormes de lave noire ont formé des rochers extrêmement élevés. On y recueille près de 200 espèces de plantes, parmi lesquelles il en est un grand nombre que l'on ne rencontre sur aucun autre point du globe. Les tortues y abondent; elles sont vraisemblablement l'espèce la plus grande que l'on connaisse. Quelques-unes pèsent, dit-on, 200 à 300 kilogrammes et sont excellentes à manger.

C'est au XVI^e siècle que les Espagnols découvrirent les îles Galapagos; mais ils ne s'y établirent pas.

GALAPENTIN s. m. (ga-la-pan-tain). Ancienne arme blanche dont le nom seul nous est connu.

GALAPIAT s. m. (ga-la-pia). Pop. Vaurien, vagabond. ‖ Mot patois. On dit GALAPIAN dans certaines provinces.

GALAR, nain ou *divergar* qui, dans la mythologie scandinave, de complicité avec Fialar, un autre nain, tua Kwaser ou Kouacer, et du mélange de son sang avec du miel prépara le *meth* divin. C'est ce meth qui donnait l'inspiration poétique et le don de prophétie. Odin, tout en punissant le crime, chercha à s'emparer de la préparation magique. Il envoya Suttoung, le fils de Kwaser, à la recherche des deux meurtriers; celui-ci les découvrit et les jeta au milieu de la mer, où ils coururent risque de se noyer. Il ne leur accorda la vie que lorsqu'ils eurent promis de remettre la divine liqueur entre ses mains.

GALARDIE s. f. (ga-lar-dî — altér. de *gaillardie*). Bot. Syn. de GAILLARDIE.

GALARICIDE s. f. (ga-la-ri-si-de). Bot. Autre nom de la GALACTIE.

GALARIN s. m. (ga-la-rain). Ornith. Nom vulgaire de la MÂCRE.

GALARIPS s. m. (ga-la-ripss). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des apocynées, appelées aussi LIANES À LAIT.

GALASHIELS, bourg d'Ecosse, partie dans le comté de Selkirk, partie dans celui de Roxburgh, sur la Gala, près de son embouchure dans la Tweed; 4,000 hab. Importantes fabriques de draps; manufactures de tartans, de tweeds et de châles. Les environs ont été décrits par Walter Scott, dans le *Monastère.*

GALASIE s. f. (ga-la-zî — altér. de *gélasie*). Bot. V. GÉLASIE.

GALATA. V. CONSTANTINOPLE (faubourgs de).

GALATARQUE s. m. (ga-la-tar-ke — de *Galate*, et du gr. *archos*, chef). Hist. Chef de la confédération des Galates. ‖ Grand prêtre des Galates.

GALATES, habitants de l'ancienne Galatie. V. ce mot.

Galates (ÉPÎTRE AUX), de saint Paul. V. ÉPÎTRE.

Galatea, opéra italien en deux actes, livret de Métastase. Cet ouvrage célèbre a été mis en musique par Bianchi, Naumann, Hændel, Haydn. (V. ACIS et GALATÉE.) Sous le titre de *Galatea vindicata* (*Galatée vengée*), François Conti fit jouer cet opéra à Vienne en 1727. Il paraît avoir été le premier qui en ait écrit la musique. Les personnages de la pièce sont : Galatea, Acide, Polifemo, Glauce, Tetide. L'action se passe en Sicile, près de la mer, au pied du mont Etna. Les airs les plus remarquables de cette charmante pastorale sont les suivants : *Timor mi scaccia; Varca il mar di sponda in sponda : La tortora innocente*, par Galatea; *Quel languidetto giglio; Vicino a quel ciglio; Alla stagion novello; Chi sente intorno al core*, par Acide; *Se scordato il primo amore; Sanno l'onde, e fan l'arene; Mira il monte, e vedi, come; Dalla spelunca uscite*, par Polifemo; *Benchè ti sia crudel; Se in traccia del piacer; Le diro, che vago sei*, par Glauce; *Più bella aurora*, par Tetide; le duetto *Se vedrai co' primi albori*, par Galatea, et enfin le cœur final : *Facciam di lieti accenti.* Le dénoûment terrible de la fable a été nécessairement épargné aux spectateurs trop sensibles du XVIII^e siècle. Thétis protége les deux amants et soustrait Acis à la jalousie du cyclope. Tous deux fuient l'île inhospitalière sur la conque marine de la déesse.

GALATÉADÉ, ÉE adj. (ga-la-té-a-dé). Crust. Syn. de GALATHÉIDE.

GALATÉE s. f. (ga-la-té — du gr. *gala*, lait). Bot. V. GALATELLE.

— *Crust.* V. GALATHÉE.

— Moll. Syn. de GALATHÉE.

— Entom. Genre de lépidoptères.

GALATÉE, la plus belle et la plus tendre des néréides. Elle fut aimée de Polyphème, auquel elle préféra le bel Acis, jeune berger de Sicile, fils du dieu Faune et de la nymphe Syméthis. Polyphème les ayant surpris ensemble, retirés dans une grotte mystérieuse au bord de la mer, éprouva un tel accès de jalousie furieuse, qu'il écrasa son rival sous un rocher. Galatée, tremblante de frayeur, se précipita dans la mer et alla rejoindre les néréides ses sœurs. Acis fut changé en fleuve par les dieux, quelques-uns disent en rocher.

Ovide a poétiquement retracé cet épisode mythologique; nous n'en reproduirons ici que les principaux traits. C'est Galatée elle-même qui parle (*Métam.*, liv. XIII, trad. Desaintange) :

Acis, de ses parents et l'idole et l'amour,
De Faune et de Simèthe avait reçu le jour :
Acis, cher à tous deux, me fut plus cher encore.
Beau de sa puberté dont la fleur vient d'éclore,
Il me vit, il m'aima; je ne l'aimai pas moins,
Et mon empressement répondit à ses soins.
Je ne cherchais que lui; mais, ô malheur extrême!
Je charmais le cyclope; il me cherchait de même.
Qu'il m'était odieux! O toi que j'adorais!
Je ne t'aimais pas plus que je ne l'abhorrais.
O Vénus! quelle est donc ta puissance invincible?
Ce géant redouté, ce cyclope terrible,
Monstre hideux, l'horreur des monstres des forêts,
Que sans trouver la mort nul n'aborda jamais,
Cet ennemi des dieux que son orgueil blasphème,
Soumis à ton empire, il est sensible, il aime.
Consumé de tes feux, de mes charmes épris,
Il oublie et son antre et ses chères brebis.
Ce difforme géant, soigneux de sa parure,
Peigne avec un râteau sa noire chevelure,
Et sa barbe au poil dur tombe sous une faux.
Il va se contempler dans le miroir des eaux;
Il cherche à prendre un air moins dur et moins fa-
[rouche,
L'ardente soif du sang n'altère plus sa bouche.
Moins affamé de meurtre, il perd sa cruauté :
Le nocher dans son île aborde en sûreté.

. . . .

Non loin de là s'élève une roche pointue,
Par la vague à ses pieds des deux côtés battue;
C'est là que le cyclope, en ses chagrins amers,
Vient s'asseoir sur le roc qui domine les mers.
Là ses brebis sans guide avaient suivi leur maître.
A ses pieds est un pin, sa houlette champêtre,
Arbre noueux, égal au grand mât des vaisseaux.
Sa flûte pastorale, aux tubes inégaux,
Forme de cent roseaux un assemblage énorme.
Il la remplit du vent de sa bouche difforme.
Aux sifflements aigus de son rauque hautbois,
Vous eussiez vu frémir et les eaux et les bois.
Moi, sous les flancs d'un roc, à ses regards cachée,
Assise auprès d'Acis et dans ses bras penchée,
J'écoutais le cyclope, attentive à ses sons,
Et sans rien oublier, je retins ses chansons.

Demoustier, qui a imité Ovide dans tout cet épisode, reproduit ainsi les plaintes que le cyclope exhalait *d'une voix terriblement tendre :*

De mon esprit et de mon cœur
Galatée est la souveraine.
Plus leste qu'un chevreuil et plus droite qu'un chêne,
Elle efface, au printemps, l'éclat et la blancheur
De l'églantier et du troëne.
Le lait pur a moins de douceur,
Le verre est moins brillant, la pomme, moins ver-
Le raisin jauni sur la treille [meille;
A moins d'esprit et de saveur;
Le cèdre est moins superbe qu'elle.

Ses regards font pâlir la lumière du jour.
Elle serait parfaite, enfin, si la cruelle
Savait répondre à mon amour.
Mais, plus inconstante que l'onde,
Plus dure que le roc, plus souple que l'osier,
Plus piquante que le rosier,
Elle irrite, elle aigrit ma blessure profonde.
L'impétueux torrent, le coursier indompté,
La flamme du bûcher qu'embrase une étincelle,
Sont moins fougueux, sont moins emportés qu'elle;
Le tigre a moins de cruauté,
L'ours a moins de férocité
Et le paon moins de vanité.

Et le galant Polyphème continue lontemps encore sur le même ton, tandis qu'Acis et Galatée l'écoutent fort tranquillement et se regardent en souriant; mais tout à coup le cyclope arrive sur le rocher qui surplombe la grotte, et il voit les deux amants... Reprenons le récit d'Ovide :

. . . . « Je vais donc me venger!
Mettez bien à profit l'instant qui vous rassemble :
Ce sera le dernier. » Il parle, la mer tremble.
Figurez-vous la voix d'un cyclope en fureur :
L'Etna dans ses rochers en a frémi d'horreur.
Au fond des flots voisins je rentre épouvantée.

. . . .

Acis est poursuivi; le cyclope lui lance
Un débris de rocher d'une grosseur immense.
Acis fuyait en vain. Sous le bloc meurtrier
Il meurt, par cette masse écrasé tout entier.
Je fais alors pour lui ce que je pouvais faire :
J'obtiens que, nouveau fleuve, il puisse encor me
[plaire.
Du sang qui, sous le roc glisse à flots empourprés,
La couleur en son cours s'efface par degrés;
Tel après un orage, altéré par la fange,
Un torrent de ses flots épure le mélange.
Le rocher au dehors se couvre de roseaux,
Et bruit au dedans du murmure des eaux.
Enfin, le croiriez-vous? le prodige s'achève,
Et, du fond du canal, un jeune homme s'élève,
Semblable et différent, sa taille s'agrandit,
Et de joncs couronnés son visage verdit.
C'est Acis : Il est fleuve, et son onde nouvelle
Conserve de son nom le souvenir fidèle.

Les bords du fleuve Acis, il est superflu de le dire, eurent souvent la visite de Galatée. *Là*, dit Demoustier :

Là, chaque soir, pour charmer son veuvage,
Elle venait *pleurer sur le rivage*;
Et quand la nuit ramenait les désirs,
La nuit jadis si féconde en délices!
L'illusion, les ténèbres propices,
Jusques au jour lui rendaient ses plaisirs;
Et se plongeant tant qu'arrivait l'aurore,
Dans ses flots caressants et doux,
Elle croyait sentir encore
Les caresses de son époux.

La fontaine du Luxembourg, à Paris, si connue sous le nom de *Fontaine de Médicis*, représente Acis et Galatée au moment où ils sont surpris par Polyphème.

Galatée sur les eaux ou le **Triomphe de Galatée**, célèbre fresque de Raphaël; au palais de la Farnésine, à Rome. Le sujet de ce chef-d'œuvre est emprunté au récit du cyclope dans Philostrate. La blanche néréide, qui enflamma d'amour Polyphème, vogue sur la mer, debout sur une large conque armée de roues et attelée de deux dauphins que l'Amour dirige et dont elle cherche elle-même à modérer l'ardeur, à l'aide des rênes. Mais, tandis que ses bras sont tendus en avant par l'effort, elle rejette sa tête en arrière, et ses yeux, pleins d'une douce mélancolie, se dirigent vers le ciel, foyer des nobles inclinations. Elle semble ainsi protester, par un élan vers l'infini, contre la puissance qui l'entraîne vers les jouissances d'ici-bas. Le Zéphyre déroule sa blonde chevelure, gonfle sa draperie de pourpre, découvre et caresse son corps charmant. L'Amour, suspendu des deux mains aux nageoires de l'un des dauphins, est couché de côté sur une légère draperie rose qui flotte à la surface de l'eau; son corps, que des ailes légères soutiennent et protégent, se cambre avec une grâce et une flexibilité ravissante; sa tête, penchée en arrière, comme celle de Galatée, a la même expression de sensibilité délicate et de vague tristesse. De chaque côté du groupe principal, trois figures de divinités marines complètent le tableau avec une heureuse symétrie. A gauche, un triton, aux formes musculeuses, enlace une néréide qui résiste à ses caresses avec plus de coquetterie que de décision, ramenant au-dessus de sa tête une draperie jaune que le vent gonfle et arrondit en forme de voile; au second plan, un jeune dieu marin, monté sur un hippocampe, souffle à pleines joues dans un large coquillage. A droite, un triton, coiffé de pampres à la manière des suivants de Bacchus, sonne aussi de la conque; derrière lui, une néréide, assise sur le dos d'un centaure marin qui se dirige vers le fond du tableau, s'appuie avec un voluptueux abandon sur l'épaule de son ravisseur et sourit à ses regards passionnés. Dans le ciel enfin, du haut des nuages, trois petits Amours décochent des traits contre les néréides; un quatrième, dont on ne voit que le visage irrité, les mains et le bout des ailes, apporte une provision de flèches.

Ce tableau, si simple dans son ordonnance et si clair dans son esprit, n'a d'autre horizon que la vaste mer et l'azur limpide de la voûte céleste.

« C'est ainsi, a dit M. Gruyer, que Raphaël a tiré du très-insignifiant récit de Philostrate une composition qui restera comme une des merveilles de l'art... Galatée apparaît là comme une étoile qui sort du sein des eaux pour remonter au ciel, et qui, dans sa trajectoire lumineuse, rencontre les passions vulgaires et les appétits grossiers. L'idéal rayonne dans cet accord divin de la douleur et de la beauté, et c'est avec raison que cette peinture a traversé les âges sous le nom de *Triomphe de Galatée*. Nulle image ne résume mieux que celle de Galatée elle-même le sentiment profond de la femme. Quelle noblesse dans ces traits que la douleur exalte, et quelle éloquence dans ce regard qui semble chercher en haut un secours et une consolation! Quelle exquise suavité dans la courbe du cou, et quelle grâce touchante dans la manière dont la tête s'élève en s'inclinant vers la droite! Quelle est expressive en son désordre cette blonde chevelure que le vent agite en arrière et fait flotter en longues tresses, semblables à des flammes qui couronnent et entraînent cette tête charmante! Quelle heureuse ondulation cadence les lignes de l'épaule et du dos, de la hanche et des cuisses! Quelle rondeur et quel modelé dans les bras! Quelle beauté dans les mains! Comme toutes les articulations sont justes et avec quelle netteté, exempte d'emphase, elles sont accusées! Combien les jambes sont élégantes! Quelle spontanéité dans le mouvement de la cuisse et de la jambe gauches, et comme ce mouvement, à travers la draperie qui le couvre, a quelque chose de décisif pour l'expression de toute la figure! Quelle délicatesse dans ce pied qui sort du frêle esquif et qui, rasant les flots, tend vainement à s'opposer à un entraînement irrésistible! Enfin, quoi de plus simple et en même temps quoi de plus grandiose que le jet de cette draperie rouge qui s'envole par derrière, en découvrant la poitrine, l'épaule, la hanche et la jambe droites et en projetant sur les chairs des teintes chaudes et transparentes! On dirait des ailes puissantes qui vont porter Galatée au plus haut du céleste séjour... Les dauphins qui entraînent Galatée sont rapides et légers, soumis et pleins d'ardeur; leurs corps, souples et arrondis, se dessinent en de belles courbes. Quant à l'Amour qui guide ces dauphins, il est d'une prodigieuse beauté, et l'art moderne n'a rien produit de plus exquis comme forme et de plus élevé comme style... Le groupe du centaure marin qui enlève une néréide (à droite) est admirable aussi... On sent deux êtres de sexe différent, mais de même nature, dominés par la même passion, emportés par le même délire. Leurs corps se confondent et se complètent mutuellement, la poitrine du centaure faisant valoir le dos de la nymphe, la force et la musculature de l'un formant avec la souplesse et l'agilité de l'autre un contraste éloquent et une opposition heureuse. Le profil de la nymphe se marie admirablement avec la face du centaure. Leurs regards s'attirent, se parlent, se répondent, et ce muet langage, si délicat et si difficile à traduire, n'a rien qui choque la convenance ni qui blesse l'esprit. »

Raphaël nous apprend lui-même que, n'ayant pu trouver dans la nature des modèles assez parfaits, il se servit d'une certaine idée, ou idéal, pour peindre les figures de son tableau : « Quant à la Galatée, écrivait-il à son ami le comte Castiglione, je me croirais un grand maître, si elle avait seulement la moitié des qualités que Votre Seigneurie lui reconnaît; mais je lis dans vos paroles l'affection que vous me portez. Et je dirai que, pour peindre une belle femme, il faudrait en voir plusieurs, à la condition encore que vous fussiez avec moi pour m'aider à choisir; mais comme il y a peu de bons juges et de belles femmes, je me sers d'une certaine idée qui me vient à l'esprit. Si cette idée a quelque excellence sous le rapport de l'art, je ne sais, mais je m'efforce d'y atteindre. »

Le *Triomphe de Galatée* fut peint en 1514, dans une salle de la villa bâtie par Baldassare Peruzzi pour Agostino Chigi et que l'on a appelée depuis la Farnesina, du nom de la famille Farnèse dont elle devint la propriété. Cette magnifique peinture fut presque entièrement exécutée par Raphaël lui-même : il n'y a guère que le triton avec la néréide du premier plan, à gauche, où des imperfections de dessin et de couleur trahissent la main d'un élève. Bien que les injures du temps aient altéré *quelques parties de l'ouvrage*, notamment la tête, la poitrine, l'épaule et le bras droit de Galatée, cette fresque est demeurée une des plus limpides, des plus pures, des plus harmonieuses qu'il y ait au monde. Elle a été gravée par Marc-Antoine, sous la direction même de Raphaël, par Marco da Ravenna, H. Golzius (1592), Nicolas Bocquet, Nicolas Dorigny (1693), Dom. Cunego, J.-T. Richomme (1820), Ant. Ricciari (1827), L. Ceroni (Salon de 1827), etc.

On voit dans la galerie de M. Suermondt, à Aix-la-Chapelle, une très-belle copie du *Triomphe de Galatée;* les dimensions sont à peu près de moitié moindres que celles de l'original. Le docteur Waagen pense qu'elle a dû être exécutée par l'Albane.

Galatée (LE TRIOMPHE DE), peinture d'Annibal Carrache; au palais Farnèse, à Rome. La néréide, entièrement nue, est assise sur un dauphin dont on ne voit guère que la tête et les nageoires; elle s'appuie, avec une gracieuse nonchalance, sur un triton qui, d'un bras, la tient enlacée et, de l'autre, lui cache le bas du corps au moyen d'une large draperie. Le dieu marin allonge son cou sous l'épaule de Galatée; son visage brun, aux traits rustiques, forme un contraste piquant avec la tête blonde et souriante de la belle néréide. Un second triton sonne de la conque. A droite, deux jeunes nymphes sont assises dos à dos sur un monstre marin. Dans les airs apparaissent quatre Amours dont l'un décoche une flèche à Galatée.

Cette composition, très-habilement ordonnée, est charmante; mais quelle différence avec celle que Raphaël a faite sur le même sujet! « Tandis qu'à la Farnésine, dit M. Gruyer, Galatée apparaît comme une allégorie du triomphe de l'âme sur la matière, elle se montre au palais Farnèse sous la forme d'une néréide vulgaire qui s'abandonne entre les bras d'un triton grossier. Ce n'est plus la nymphe éplorée qui aspire au ciel; c'est la ménade qui se livre au satyre. Tous les personnages accessoires, Amours, nymphes, hippocampes, nous laissent également indifférent. Rien de profond, d'élevé, de vraiment noble. On rencontre partout de belles lignes, mais on cherche vainement une belle âme. »

La peinture d'Annibal Carrache n'en est pas moins une œuvre très-remarquable. Elle a été gravée par Carlo Cesio, D. Cunego, Jacques Belly, etc. A. Carrache a peint dans

le même lieu *Galatée* écoutant Polyphème qui joue de la flûte, et *Polyphème* lançant un rocher contre Acis et Galatée.

Plusieurs autres peintres ont représenté le *Triomphe de Galatée*. Nous citerons, entre autres compositions sur ce sujet : un tableau de l'école de Botticelli, au musée de Dresde; un tableau de l'Albane, de la même galerie, qui a été gravé par G. Longhi (1813); un tableau de Luca Giordano, au musée de l'Ermitage, qui a été gravé par Benedetto Eredi, R. Earlom (1779), L. Dennel; une composition du Dominiquin, gravée par Aug. Blanchard; une peinture de Carle Maratte, qui a été gravée par J. Audran, pour le recueil de Crozat; un tableau de D. Feti, au musée du Belvédère; diverses estampes de B. Biscaino, de T. van Kessel (d'après Rubens), de P. Brebiette, de Michel Dorigny (d'après S. Vouet), de P. van den Berge, de J. Gole et de L. Desplaces (d'après A. Coypel), de Louise Le Daulceur (d'après E. Bouchardon), etc. Une statue en bronze de *Galatée sur les eaux* a été exposée par Marin, au Salon de 1831,

Les amours d'Acis et de Galatée ont inspiré bon nombre d'artistes français; nous citerons entre autres : Claude Lorrain (tableau, au musée de Dresde, gravé par Gmelin), L. Lenain (gravé par J. Le Pautre), Charles de La Fosse (gravé par E. Jeaurat, 1722), Fr. Marot (gravé par Ben. Audran), Fr. Perrier (tableau, au musée du Louvre), A. Watteau (gravé par le comte de Caylus), Crozier (gravé par Nic. Heideloff), A. Glaize (Salon de 1845), G.-R. Boulanger (Salon de 1849), Ottin (groupe en marbre et en bronze, au jardin du Luxembourg).

GALATÉE ou **GALATHÉE**, nom que la fable donne à la statue animée par Vénus, à la prière du sculpteur Pygmalion.

Galatée, opéra-comique en deux actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. Victor Massé, représenté à l'Opéra-Comique le 14 avril 1852. Le théâtre représente l'atelier de Pygmalion. Le célèbre statuaire a chargé son serviteur Ganymède, être paresseux et gourmand, de la garde de la statue de Galatée, qu'il vient d'achever et dont il est éperdument épris. Midas, opulent sybarite, arrive et demande à voir le chef-d'œuvre. L'infidèle Ganymède, corrompu par quelques écus, écarte le rideau qui voile la statue. Pygmalion entre sur ces entrefaites, il s'emporte contre son esclave et chasse Midas de chez lui. Resté seul avec son idole, l'artiste s'exalte : il veut qu'elle réponde à son ardeur insensée ou bien il va détruire l'œuvre de ses mains. Un chœur invisible chante les vers suivants :

O Vénus, des Amours suivie,
Ton haleine aux douces chaleurs
Pénètre les bois et les fleurs,
O Vénus! source de la vie!

PYGMALION.

O Vénus! sois-moi clémente!
Exauce les vœux
D'un cœur malheureux!
Sur cette beauté charmante,
Répands en ce jour
La vie et l'amour!
O Vénus, que ma voix tremblante
Monte jusqu'à toi!
La lumière pour elle et le bonheur pour moi!
Que par toi sa bouche respire,
Que ton souffle vienne enflammer
Cette bouche qui peut sourire
Et ce regard qui peut aimer!
Que par toi ce marbre soit femme!
Et que par ton pouvoir vainqueur
Il reçoive une âme,
Il reçoive un cœur!
O ciel! que vois-je! est-ce un prestige!
Est-ce une fièvre de mes yeux?
Sur elle, sur son front, sur sa bouche... ô prodige!
La vie et la chaleur semblent tomber des cieux!
Déjà dans son œil étincelle
Un regard frais et pur!
Déjà, déjà le sang ruisselle
Dans ses veines d'azur;
Dans son corps, une âme nouvelle
Semble se révéler,
Elle écoute et cherche autour d'elle!
Dieux! elle va parler!

Le livret de *Galatée* a des qualités littéraires incontestables et il offre de fort beaux vers. Mais la partie trop comique, la familiarité, nous dirions presque la bassesse du dialogue, gâtent un sujet éminemment lyrique, qui pouvait rester intéressant et réussir sans les concessions faites à la portion la moins éclairée des habitués de Feydeau. Galatée, à peine devenue femme, a mille caprices, et désespère Pygmalion par son ingratitude; elle préfère à son amant mélancolique l'imbécile Ganymède; elle accepte les présents du vieux Midas, dont elle se moque. Elle fait pis encore; elle s'enivre de vin de Chio.

Ah! verse encore!
Vidons l'amphore!
Qu'un flot divin
De ce vieux vin
Calme la soif qui me dévore!
Le vin
Est un trésor divin!

(V. la musique ci-après.) Enfin, après cent tours de sa façon, elle se dispose à fuir avec Ganymède, lorsque Pygmalion, guéri à jamais de sa passion par ce nouvel outrage, demande que Galatée redevienne statue :

O toi qui lui donnas la vie et la beauté,
Pour la seconde fois que ne peux-tu m'entendre!
Vénus! que ne peux-tu lui rendre
Son immobilité!

L'artiste est exaucé, et il vend sans regret la statue à Midas. Ses amis entrent, et Pygmalion leur promet de se consoler en leur compagnie de sa déception. Cette fin est vulgaire et dépare l'œuvre.

Oui, mes amis, soyez contents;
Dans la coupe aux flots écumants,
Je veux noyer une folle chimère,
Et j'ai retrouvé mes vingt ans!
A moi, folles maîtresses,
Ephémères tendresses,
Qui ne durent qu'un jour.

M. Jules Barbier aurait dû laisser à M. Scribe ces *éphémères* tendresses, qui ne durent qu'un jour, comme aussi ne pas imiter de si près la coupe du brindisi de la *Reine de Chypre :*

Tout n'est dans ce bas monde
Qu'un jeu,

dans cette strophe du finale :

Loin des esprits moroses,
Vivons;
Et sur des lits de roses,
Buvons.

La pièce de *Galatée* renferme, comme nous l'avons dit, des choses charmantes et des inégalités regrettables.

La partition de M. Victor Massé a été fort goûtée; elle renferme des mélodies heureuses, d'un tour élégant, et instrumentées avec esprit. Les couplets de la paresse :

Ah! qu'il est doux
De ne rien faire,
Quand tout s'agite autour de nous!

et le brindisi : *Ah! verse encore*, ont obtenu le plus grand succès. Les rôles de Pygmalion et de Galatée ont été créés par Mlle Vertheimber et Mme Ugalde; ceux de Midas et de Ganymède, par Sainte-Foy et Mocker. Cet ouvrage est resté au répertoire. La partition en a été réduite pour le piano par M. Vauthrot.

Galatée (AIR DE LA COUPE). L'air de la coupe rappelle forcément le souvenir de Mme Ugalde, qui a créé *Galatée* avec un éclat sans pareil. Aucune des cantatrices qui lui ont succédé, Mme Marie Cabel pas plus que les autres, n'y a apporté cette audace, ce diable au corps qui appartient exclusivement aux artistes de génie. Dans cet air, qui est réellement un chef-d'œuvre de mélodie et de couleur, Mme Ugalde avait trouvé des inflexions et des nuances qui ont échappé aux autres interprètes.

1er COUPLET. *Léger et bien rhythmé.*

DEUXIÈME COUPLET.

Déjà, dans la coupe profonde
Tout s'éclaire d'un nouveau jour.
J'y vois les sottises du monde,
Et les mensonges de l'amour.
J'y vois par des enchanteresses
Tous les cœurs plus ou moins dupés;
Par leurs femmes ou leurs maîtresses
J'y vois tous les hommes trompés!
Ah! verse encore, etc.

GALATÉE, personnage créé par la muse de Virgile dans sa troisième églogue. Deux jeunes bergers, Damète et Ménalque, se défient sur la flûte et prennent pour juge le berger Palémon. Chacun d'eux se met à chanter ses amours.

DAMÈTE.

Galatée me jette une pomme et s'enfuit, la jeune folâtre, derrière les saules; mais auparavant elle veut être aperçue :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

Ces vers de Virgile sont devenus la devise de la coquetterie agaçante, de la beauté qui s'enfuit, trop certaine qu'elle sera poursuivie, et par extension d'un petit grain d'affectation dans la pudeur et la modestie. C'est de ce passage de Virgile que Montesquieu et J.-J. Rousseau se sont évidemment inspirés dans les citations suivantes :

« C'est le rôle des femmes de fuir devant les hommes, lors même qu'elles ont dessein de se laisser attraper. »

« Les femmes ne sont pas faites pour courir; quand elles fuient, c'est pour être atteintes. »

Les phrases suivantes montreront l'usage fréquent que nos écrivains font de cette fine et piquante observation du poëte latin :

« La plupart des bienfaiteurs qui font mine de se cacher, après vous avoir fait du bien, s'enfuient comme la *Galatée* de Virgile : *et se cupit ante videri.* »

CHAMFORT.

« Dans son discours, Me Jules Favre fait défiler une à une les brillantes silhouettes de ses collègues, et il s'efface lui-même avec une modestie affectée. Il parle de Me Berryer, et il s'atténue; il cite d'autres membres de l'ordre, Me Marie, Me Plocque, et il s'enfuit comme *Galatée* qui *va se cacher dans les saules, mais pour être mieux vue.* »

(*Le Figaro.*)

« Chez Dickens, comme chez tous les romanciers de son pays, les mœurs sont toujours respectées; c'est surtout par la chasteté que se recommandent les romans anglais; on y embrasse bien par-ci par-là quelques minois agaçants de jolies filles d'auberge, de séduisantes soubrettes et même de furtives coquettes de haut étage, qui, comme *Galatée, se sauvent, non sous les saules*, mais derrière les portes pour y être suivies; mais cela en tout bien tout honneur; les convenances, la décence y sont toujours sauvegardées. »

CORRÉARD.

« Si j'avais triomphé quelquefois, ce n'avait été qu'à force d'entêtement; mais de ces provocations fines et charmantes qui disent : « Aimez-moi, » et vous épargnent la moitié du chemin, je n'avais pas encore eu lieu de m'en enorgueillir. Jamais jusqu'alors *Galatée*, après m'*avoir lancé sa pomme, n'avait fui vers les saules* en m'invitant à la poursuivre. »

CH. DE BERNARD.

« Au bois de Boulogne, on n'a pas le temps d'analyser le beau monde qui passe en voiture; il paraît et il s'en va; il montre sa grâce, et il fait comme *Galatée*, qui *s'enfuit dans les saules quand on l'a vue.* »

J. JANIN.

« Dans le peu qu'on lit d'elle (Mme Récamier), il y a une netteté, une finesse, une correction élégante, une urbanité naturelle, qui mettent en goût le lecteur délicat. Le joli récit qu'elle a fait de ses courses à Rome avec une noble et bien gracieuse reine, alors exilée, la nuance d'affection et d'espièglerie mystérieuse qui anime ces pages, donnent le regret d'en voir si vite la fin. C'est toujours *Galatée* qui vous *jette une seule pomme d'or, et qui s'enfuit en se faisant désirer.* »

SAINTE-BEUVE.

« Quant à Fantine, c'était la joie. Ses dents splendides avaient évidemment reçu de Dieu une fonction, le rire. Elle portait à sa main plus volontiers que sur sa tête son petit chapeau de paille cousue, aux longues brides blanches. Ses épais cheveux blonds, enclins à flotter et facilement dénoués, et qu'il fallait rattacher sans cesse, semblaient faits pour la *fuite de Galatée sous les saules.* »

VICTOR HUGO.

« Ne crois pas que ce mot soit tombé étourdiment de la plume de ta fiancée. — Explique-toi. —Si elle a écrit : *Italie,* c'est qu'elle a voulu t'engager à l'y suivre. *Galatée en fuyant retournait la tête.* Quelle femme n'est pas un peu *Galatée?* »

A. ACHARD.

Galatée (LA), pastorale espagnole de Michel Cervantes. Cet ouvrage, que Cervantes n'a point achevé, fut un tribut payé à la mode, sous l'influence des sentiments que lui inspirait la personne qui devint plus tard son épouse, doña Leonor de Salazar y Palacios. La scène est, en effet, sur les bords de l'Hénares, qui arrose la ville d'Alcala : « Les bergers et les bergères de Cervantes, dit M. Saint-Marc-Girardin, n'ont pas la naïveté pastorale, mais ils ont quelquefois l'ingénuité humaine, c'est-à-dire cette vraie et charmante simplicité qui n'est le propre d'aucun temps, si ancien qu'il soit, pas même de l'âge d'or, mais qui est de tous les âges, parce qu'elle est vraiment celle du cœur humain. » Bien qu'il ait exprimé le regret de n'avoir pas achevé la *Galatée*, l'auteur de *Don Quichotte* était trop clairvoyant pour ne pas discerner les défauts essentiels d'un genre étroit et borné, voué presque nécessairement à l'affectation. Cervantes a consigné son opinion à cet égard en divers endroits de ses ouvrages. Le plus piquant de ses jugements se rencontre dans la conversation entre Scipion et Berganza, chiens de l'hôpital de Tolède doués subitement de la faculté de

s'exprimer dans le langage des hommes. Scipion, qui a fait son apprentissage dans une bergerie, s'exprime en ces termes : « ... De là je vins à comprendre ce que j'imagine que tout le monde doit croire; c'est que tous ces livres sont autant de choses rimées et écrites pour l'amusement des oisifs, mais qu'il n'y a pas un mot de vrai; autrement, parmi les bergers, il y aurait bien eu quelque reste, quelque vestige de cette vie bienheureuse, de ces prés fleuris, de ces vastes forêts, de ces monts sacrés, de ces beaux jardins, de ces clairs ruisseaux, de ces fontaines aux eaux de cristal, de ces galanteries aussi fines qu'honnêtes, de ces évanouissements de bergères par-ci et de bergers par-là, du son de la musette à droite et des pipeaux à gauche. » La *Galatée* fut publiée en 1584, et le mariage de Cervantes la suivit de près. La postérité tient, avec quelque justice, cette œuvre dans l'oubli, et nous ne la citons ici que parce qu'elle appartient à l'auteur de *Don Quichotte*.

Galatée, roman pastoral de Florian, publié en 1783. Cet ouvrage, imité de Cervantes, entremêlé de vers et de romances, est celui de tous les ouvrages de Florian qui obtint le plus de succès. La *Galatée* de Cervantes comprend six livres et n'est point achevée; Florian l'a réduite à trois livres et l'a terminée dans un quatrième, qui est tout entier de son invention, en suivant si habilement le fil des événements, que l'auteur espagnol aurait eu peine à s'apercevoir que c'était une pièce de rapport. Il n'a pris dans l'original que le fond des aventures, dont il a même changé les circonstances lorsqu'il l'a cru nécessaire. Galatée est la plus belle des bergères, et tous les bergers des rives du Tage brûlent pour elle. Au premier rang se distingue Elicis, le plus tendre et le moins hardi. « Son respect n'est pas la seule raison de sa timidité. Mœris, le père de Galatée, est le plus riche laboureur du canton; Elicis n'a pour tout bien qu'une cabane et quelques chèvres. » Mœris veut marier sa fille à un riche seigneur portugais. Les envoyés du futur, peu flattés de la réception qu'on leur fait dans le village, craignent pour le résultat de leur mission et trouvent plus simple d'enlever la bergère. Elicis les a vus; il s'élance sur les ravisseurs, et, l'amour décuplant ses forces, bien que sans armes, il délivre son amante. Mœris se laisse toucher et les deux amoureux sont unis.

Tel est le fond de ce petit poëme, qui abonde en épisodes charmants. Les changements heureux que Florian introduisit dans l'œuvre de Cervantes, les scènes entières qu'il ajouta, comme le troc des houlettes, joli morceau du premier livre, la peinture de la vie champêtre et l'histoire des tourterelles dans le second, les adieux de Galatée au chien d'Elicis dans le troisième; le quatrième, tout entier dû à son imagination, les stances naïves et délicates qu'il mêla au récit et qu'il eut l'art d'amener toujours d'une manière heureuse, tout concourut au succès de *Galatée*. La narration est claire et rapide, les sentiments sont doux, les pensées délicates et naturelles, le style pur et élégant, quoiqu'un peu lâche et pas assez châtié.

Galatée pèche en un point : les épisodes sont trop nombreux et ils ne concernent pas les héros de l'histoire; car il n'arrive presque rien à Galatée, et l'intérêt que nous ressentons pour elle n'est, pour ainsi dire, que le contre-coup de celui que nous a inspiré Elicis. La seule considération qui puisse faire excuser ce défaut, c'est que l'œuvre de Florian n'est qu'une imitation et que, dans l'original, on trouve un nombre double d'épisodes et que Galatée paraît encore moins. Mais, puisque Floriana fait d'autres changements, il aurait dû imiter en ce point moins fidèlement son modèle. Le passage le plus remarquable et le plus naturel de *Galatée* est peut-être cet éloge de la vie champêtre, qui rappelle le : *O rus! quando te aspiciam?* d'Horace : « Quand pourrai-je vivre au village? Quand serai-je le possesseur d'une petite maison entourée de cerisiers? Tout auprès seraient un jardin et un verger, une prairie et des ruches; un ruisseau bordé de noisetiers environnerait mon empire, et mes désirs ne passeraient jamais ce ruisseau. Là, je coulerais des jours heureux; le travail, la promenade, la lecture occuperaient tous mes moments. J'aurais de quoi vivre; j'aurais encore de quoi donner; car sans cela point de richesse : c'est n'avoir rien que de n'avoir que pour soi. Si je pouvais jouir de tous ces biens avec une épouse sage et douce, et voir nos enfants, jouant sur le gazon, se disputer à qui courra le mieux pour venir embrasser leur mère, je croirais devoir exciter la jalousie de tous les rois de la terre. » Ne dirait-on pas un écho affaibli de cette charmante élégie latine intitulée : le *Vieillard de Vérone?*

GALATELLE s. f. (ga-la-tè-le — dimin. de *galatée*, ou du gr. *gala*, lait). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant une quinzaine d'espèces, qui croissent dans l'Europe, l'Asie et l'Amérique boréales.

GALATÈS, fils d'Hercule et de Galatée. Il acquit une grande réputation par sa force et son courage. Suivant quelques traditions, il donna à ses sujets son nom et au pays qu'il habitait le nom de Galatie ou Gaules.

GALATHÉADÉ, ÉE adj. (ga-la-té-a-dé). Crust. Syn. de GALATHÉIDE.

GALATHÉE s. f. (ga-la-té — nom mythol.). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des galathéides, comprenant quatre espèces, dont trois vivent sur les côtes des mers d'Europe.

— Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve : *Les* GALATHÉES *habitent les eaux douces de la Sénégambie*. (Deshayes.)

— Bot. Syn. douteux de CIPURE, genre de plantes.

— **Encycl.** Les *galathées* sont des crustacés caractérisés par un corps oblong, un abdomen grand, garni d'écailles natatoires à son extrémité, quatre antennes inégales, dix pattes, les antérieures terminées en pinces, les autres diminuant successivement de longueur. Ce genre, très-voisin des écrevisses et des porcellanes, comprend quatre espèces, dont trois vivent dans la Méditerranée et la quatrième sur les côtes du Chili. Leurs mœurs sont peu connues. Les *galathées* nagent avec beaucoup de vivacité, restent en repos pendant le jour et ne se mettent en campagne que la nuit. Lorsqu'on les prend, elles agitent vivement leur abdomen et frappent leur queue contre leur poitrine. Leur chair est comestible, mais peu recherchée.

GALATHÉIDE adj. (ga-la-té-i-de — de *galathée*, et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à la galathée.

— s. f. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, comprenant les genres galathée et grimothée.

GALATHIN, INE (ga-la-tain, i-ne). Crust. Syn. de GALATHÉIDE.

GALATI (Joseph DE SPUCHES, prince), littérateur italien. V. SPUCHES.

GALATIE (*Galatia, Gallo-Græcia*), prov. de l'Asie Mineure, bornée au N. par la Bithynie et la Paphlagonie, à l'E. par le Pont et la Cappadoce, au S. par la Lycaonie et à l'O. par la Phrygie. Elle était d'abord habitée par des Grecs; les Gaulois vinrent ensuite s'y établir, et ce mélange de la population primitive et de celle qui s'y joignit lui fit donner le nom de Gallo-Grèce. Cette contrée était partagée en trois pays qui furent distingués par les noms de leurs habitants, les Tectosages, les Trocmi et les Tolistobogi. Théodose divisa cette province en Galatie Ire ou Proconsulaire, cap. Ancyre, et Galatie IIe ou Salutaire, cap. Pessinonte, toutes deux dans le diocèse du Pont. La Galatie forme aujourd'hui l'E. du sandjak de Kermian, et les sandjaks d'Angora, de Kiankari et de Juzghat.

Vers la fin du IIIe siècle av. J.-C., une troupe de Gaulois s'établit en Asie Mineure, soit par la force des armes, soit grâce à Nicomède Ier, roi de Bithynie, avec lequel elle avait contracté alliance. La contrée où ils se fixèrent prit le nom de Galatie. Ils étaient divisés, comme nous l'avons dit plus haut, en trois peuplades : les Tolistobogi à l'O., les Trocmi à l'E. et les Tectosages au S. Chacune de ces peuplades formait une république particulière, divisée elle-même en tétrarchies. Chaque tétrarchie était régie par un tétrarque, un juge, un général et deux lieutenants. L'autorité des tétrarques était subordonnée à celle d'une assemblée de trois cents membres, qui se réunissaient dans un bois sacré et avaient seuls le pouvoir de condamner à mort un Gaulois. En cas de guerre générale, un seul chef était investi de l'autorité souveraine et absolue. Les tétrarchies étaient électives. Dans la suite, elles devinrent héréditaires et furent successivement réduites à quatre, à trois et à deux, et enfin à une seule. Déjotarus, tétrarque unique de la Galatie, reçut de Pompée une portion du Pont et le titre de roi. Son successeur, Amynthas, favori d'Antoine et d'Auguste, posséda, outre la Galatie et la Pisidie, les provinces de Lycaonie et de Pamphylie. Après sa mort violente, l'an 25 de J.-C., toutes ces contrées devinrent provinces romaines. Mais l'originalité de la race gauloise ne fut pas détruite par la conquête, car, suivant saint Jérôme, à la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne, seuls de tous les peuples asiatiques, les Galates ne parlaient point le grec et se servaient de l'idiome national usité en Gaule.

GALATONE, bourg d'Italie, prov. et à 25 kilom. de Lecce, à 13 kilom. N.-E. de Gallipoli; 6,175 hab.

GALATZ (*Axiopolis*), ville des Principautés-Unies (Moldavie), sur la rive gauche du Danube, à 175 kilom. S. de Jassy, à 65 kilom. O. d'Ismaïl, par 45° 26′ 12″ de lat. N. et par 25° 42′ 34″ de long. E. C'est le premier port des Principautés-Unies sur le Danube. Le Sereth et le Pruth, qui reçoivent les eaux de plusieurs rivières de Moldavie et de Valachie, se jettent dans le Danube près de Galatz, ce qui rend la position de cette ville on ne peut plus favorable au commerce. Les principaux articles du commerce d'exportation sont : le blé, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, la graine de lin, les peaux, le suif, etc. Parmi les articles d'importation, nous signalerons : le sucre, le café, les fruits secs, les huiles communes, le riz et le poisson salé, le rhum, le tabac, le fer, la houille, les fils et tissus, les épices, les vins et eaux-de-vie, les oranges et citrons, etc. Le mouvement annuel du commerce représente une valeur de 50 à 60 millions de francs. L'industrie de Galatz laisse beaucoup à désirer, et cependant les éléments ne manquent pas pour lui donner du développement. La construction des bâtiments est en voie de progrès et a donné d'excellents résultats dans ces dernières années. En 1835, Galatz n'avait guère que 8,000 hab.; ce nombre s'éleva rapidement à 30,000. Depuis la paix de Paris (1856), la population de cette ville s'est accrue dans des proportions très-considérables, et on l'évalue actuellement (1872) à 70,000 ou 75,000 hab. « Cette grande cité, dit M. Joanne (*Guide en Orient*), se compose de deux villes d'aspect assez divers. La première, qui est l'ancienne cité, voisine du fleuve, est inégale, malpropre, avec des rues tortueuses et ces pavés de bois appelés *pontes* (*podu*) en valaque. La ville moderne est étagée sur les hauteurs qui dominent le Danube au N.-O.; elle est mieux percée, plus confortable, et renferme la plupart des bâtiments publics. » Presque toutes les nationalités de l'Orient sont représentées dans la population de Galatz; mais les Grecs en forment l'élément le plus nombreux. La compagnie du Lloyd autrichien entretient un service de bateaux à vapeur entre Galatz et Constantinople. On remarque aux environs de la ville les ruines de Gertschina, où les antiquaires moldaves voient à tort l'ancien *Caput Bovis*; le lac Bratich, extrêmement poissonneux, et de nombreux tumuli épars sur les plateaux.

Les Russes s'emparèrent de Galatz en mai 1789; mais ils furent battus par les Turcs au mois d'août suivant. Le 11 août 1791 furent posés dans cette ville, entre la Russie et la Porte, les préliminaires de la paix qui aboutirent au traité de Jassy du 9 janvier 1792. Les Hellènes livrèrent sous ses murs, le 13 mai 1821, une sanglante bataille aux Turcs, qui pénétrèrent le lendemain dans la ville, en massacrèrent les habitants et la réduisirent en cendres. Enfin, le 10 mai 1828, les Russes y remportèrent encore une victoire sur les Turcs.

GALAUBAN s. m. Mar. V. GALHAUBAN.

GALAUP DE CHASTEUIL, famille originaire du Languedoc, laquelle s'établit à Aix en Provence au XVe siècle. Ses membres les plus distingués sont les suivants : Antoine DE GALAUP, mort en 1530, se signala par sa bravoure et par son goût pour les lettres. Ce fut lui qui, revenant d'Italie, où il était allé prendre part à la conquête de Naples, s'arrêta à Aix (1495) et s'y fixa, après s'être marié. On a de lui deux ouvrages restés manuscrits : un *Abrégé de l'histoire de France* et une *Histoire* de son temps. — Son fils, Antoine DE GALAUP, mort en 1576, acquit la terre de Chasteuil, dont ses descendants prirent le nom. Il cultivait la poésie, mais il ne nous reste rien de lui. — Louis GALAUP DE CHASTEUIL, fils du précédent, né à Aix en 1555, mort en 1598, rendit, pendant la Ligue, de grands services à Henri IV, qui le nomma conseiller d'Etat. Il passait pour un des hommes les plus instruits de son temps, et composait avec une grande facilité des vers, des devises et des incriptions. Outre des odes, des sonnets, des stances, etc., on a de lui : une *Imitation des psaumes de la pénitence royale* (Paris, 1595); les *Amours d'Apollon et de Cassandre*, histoire généalogique en vers de la maison de Savoie, etc. — François GALAUP DE CHASTEUIL, orientaliste, surnommé **le Solitaire provençal**, fils du précédent, né à Aix en 1588, mort au mont Liban en 1644. Il apprit à fond les langues grecque, latine, hébraïque, les mathématiques, la philosophie; le droit, les lettres, fit, avec son ami Feiresc, de savantes observations sur le *Pentateuque* samaritain, puis, entraîné par son goût pour la vie solitaire et pour les études orientales, il se rendit, en 1631, à Constantinople, passa de là au mont Liban, mena la vie d'un anachorète, entra en relations avec le patriarche Georges Amira et finit par se retirer dans un couvent de carmes déchaussés, où il mourut. La vénération qu'il inspira aux Maronites était telle, qu'ils lui offrirent, après la mort d'Amira, de devenir leur patriarche, honneur que Galaup déclina. La *Vie du solitaire provençal François Galaup de Chasteuil* a été écrite par G. Augeri (Aix, 1657) et par F. Marchetti (Aix, 1658). — Jean GALAUP DE CHASTEUIL, frère du précédent, mort en 1646, fut procureur général en la cour des comptes, aides et finances de Provence. Il cultiva les lettres, la poésie, l'archéologie. On a de lui : *Discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de Louis XIII* (1624). — François GALAUP DE CHASTEUIL, fils du précédent, né en 1626, mort en 1678. Il étudia le droit, puis embrassa la carrière des armes, devint chevalier de Malte (1644) et combattit contre les mahométans. De retour en France, il servit sous le grand Condé, en qualité de capitaine des gardes, fit ensuite la course contre les Algériens, entre les mains desquels il tomba, puis entra dans l'armée du duc de Savoie, qui lui confia l'éducation de son fils. Il a laissé des traductions des *Petits prophètes*, *de Pétrone*, mis en vers quelques chants de la *Thébaïde* de Stace, etc. — Pierre GALAUP DE CHASTEUIL, frère du précédent, né en 1643, mort en 1727, suivit également la carrière des armes et se battit contre les Turcs à Candie. Comme tous les membres de sa famille, il cultiva les lettres et la poésie, se lia avec La Fontaine, Boileau, Mlle de Scudéri, et composa : *Ode sur la prise de Maëstricht* (Paris, 1673), en patois provençal; *Histoire des troubadours ou poëtes provençaux*, restée manuscrite; *Apologie des anciens historiens et des troubadours ou poëtes provençaux* (Avignon, 1764).

GALAURE, rivière de France; naît dans le département de l'Isère, près de Roybon, dans la forêt de Chambaran, arrond. de Saint-Marcellin, entre dans le département de la Drôme après avoir baigné Montfalcon, et, presque au sortir des pittoresques défilés de Rochetaillée, se perd dans le Rhône à Saint-Vallier. Son cours est de 56 kilom.

GALAURE (vallée de la), ancien petit pays de France, dans le Viennois. Les localités les plus importantes étaient Epinouse et Salaise. Il est compris aujourd'hui dans les départements de la Drôme et de l'Isère.

GALAVERNE s. f. (ga-la-vèr-ne). Mar. Garniture des avirons.

GALAX s. m. (ga-laks — du gr. *gala*, lait). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des éricinées.

GALAXAURE s. f. (ga-la-ksô-re — nom mythol.). Zooph. Genre de polypiers flexibles voisin des corallines : *La forme générale des* GALAXAURES *est peu variable*. (P. Gervais.)

GALAXAURE, fille de l'Océan et de Thétis, dans la mythologie grecque.

GALAXÉE s. f. (ga-la-ksé — du gr. *gala*, lait). Zooph. Syn. de CARYOPHYLLIE.

GALAXIE s. f. (ga-la-ksî — du gr. *gala*, lait). Astron. anc. Nom qu'on donnait autrefois à la voie lactée.

— Antiq. gr. Fête dans laquelle on offrait aux dieux et l'on mangeait de l'orge cuite au lait.

— Ichth. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des ésoces, voisin des brochets.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, voisin des ixies, et comprenant une dizaine d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. On les cultive dans les jardins d'agrément.

— **Encycl.** Bot. Les *galaxies* sont des plantes vivaces, à rhizome tubéreux, bulbeux, à feuilles distiques, étroites, enrculées, nombreuses, les extérieures plus courtes; la hampe se termine par des fleurs en entonnoir, entourées chacune d'une spathe univalve et séparées par des feuilles. Le périanthe se fane bientôt, mais il persiste après qu'il est desséché; ses divisions extérieures portent à la base une fossette nectarifère, ce qui distingue les *galaxies* des ixies. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent toutes au Cap de Bonne-Espérance. Plusieurs sont cultivées dans nos jardins. On peut les tenir en pots ou en pleine terre sous châssis, ou bien enfin en serre tempérée. Elles fleurissent depuis le commencement de mai jusqu'en juillet.

GALBA s. m. (gal-ba — nom lat. d'un ver qui ronge le bois). Mamm. Genre de rongeurs peu connu, et qui paraît habiter la Bolivie.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, assez voisin des taupins, et dont l'espèce type habite la Nouvelle-Guinée.

— Arachn. Genre d'acarides non encore décrit.

GALBA (Servius-Sulpicius), général romain, orateur, né vers 190 av. J.-C., mort vers 135. Préteur en 151, il fut envoyé en Espagne, combattit les Lusitaniens, et, désespérant de les vaincre, les amusa par de perfides négociations, en dispersa 30,000 en divers cantons, sous prétexte de leur distribuer des terres, et les fit tous égorger. Parmi les quelques malheureux échappés à cette boucherie, se trouvait un berger nommé Viriathe, qui devait s'illustrer en se portant comme le vengeur de ses compatriotes et en prenant en main la cause de la liberté nationale. De retour à Rome, possesseur d'immenses richesses, fruit de ses rapines, Galba fut cité en justice pour ses crimes et ses concussions. Il prodigua l'or à ses juges et fut acquitté, comme cela était ordinaire à Rome dans de semblables causes. Il avait en outre excité l'émotion et la pitié en produisant ses enfants devant le peuple en attitude de suppliants. Il fut nommé consul quelques années après. Au rapport de Cicéron, ce meurtrier concussionnaire était un grand orateur.

GALBA (Servius-Sulpicius), célèbre jurisconsulte du temps d'Horace, qui le nomme dans sa IIe satire. Ce Galba n'était pas sans esprit, mais il était de mœurs peu sévères, et d'une complaisance rare envers les puissants du temps. C'est de lui qu'on raconte que, lorsqu'il savait sa femme avec Mécène, il faisait semblant de dormir, et qu'un esclave ayant pris ce moment pour le voler, il se réveilla et lui dit : « Mon ami, je ne dors pas pour tout le monde. »

GALBA (Servius-Sulpicius), empereur romain, un des descendants du précédent, né près de Terracine l'an 3 av. J.-C. La protection de l'impératrice Livie lui ouvrit la voie des dignités avant l'âge légal. Préteur à vingt ans, puis gouverneur de l'Aquitaine, il fut élu consul en 33 et reçut de Caligula le

commandement des armées de Germanie, rétablit la discipline et obtint quelques succès contre les barbares. Dès cette époque, du reste, il montrait déjà le caractère qu'on lui connut dans la suite : une austérité poussée jusqu'à l'avarice, une sévérité qui dégénérait trop souvent en cruauté, une habileté prudente, qui engendrait de l'incertitude et de l'indécision. Claude lui donna le proconsulat d'Afrique et Néron le gouvernement de l'Espagne Tarraconaise, province qu'il administra huit ans et qu'il abandonna aux rapines des intendants royaux, pour éviter de se compromettre. En 68, ses troupes le proclamèrent empereur, et bientôt la mort de Néron lui permit d'aller chercher à Rome la consécration de cette élection. Il s'annonçait comme l'homme du sénat et l'ennemi du despotisme des césars. Aux prétoriens qui réclamaient le *donativum*, il avait répondu : « Je choisis mes soldats; je ne les achète pas. » On citait de lui plusieurs autres paroles dignes de l'ancienne Rome, et l'on s'attendait à un règne réparateur. Mais cette espérance fut déçue. Livré à ses affranchis, Galba ne gouverna pas avec plus d'équité que Néron et parut quelquefois vouloir égaler sa cruauté. Il manifesta cependant sa tendance à s'appuyer sur le sénat plutôt que sur l'armée, dont il s'attira la haine et dont il ne sut pas prévenir les complots. Les prétoriens se soulevèrent et proclamèrent Othon. Il fit quelques vains efforts pour réprimer cette révolte, et fut égorgé sur le Forum (69). Son règne avait duré sept mois. On rapporte (d'autres le nient, suivant Tacite) qu'il avait de lui-même tendu la gorge aux meurtriers en disant : « Frappez, si cela est utile au peuple romain. »

GALBANIFÈRE adj. (gal-ba-ni-fè-re — du lat. *galbanum*, galbanum, *fero*, je porte). Bot. Qui produit du galbanum.

GALBANOPHORE s. m. (gal-ba-no-fo-re — de *galbanum*, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Syn. de BUBON, genre d'ombellifères.

GALBANUM s. m. (gal-ba-nomm — mot lat. qui vient du grec *chalbanê*, et qui est d'origine sémitique. On le rapporte à l'hébreu *chelbnah*. Le galbanum était ainsi nommé en hébreu de *cheleb*, graisse, parce que cette gomme est grasse. Les Latins ont changé en *g* l'aspiration forte qui est au commencement du mot hébreu et du mot grec). Bot. gomme-résine qui provient d'une ombellifère mal connue, peut-être le bubon galbanum : *Autant le* GALBANUM *était employé autrefois, autant il l'est peu de nos jours.* (F. Foy.)

— Fam. *Donner, vendre du galbanum*, Amuser par de vaines promesses, par de fausses espérances. ‖ Vieille locution qui venait, dit-on, de ce que, pour attirer les renards hors de leur terrier, on mettait à l'entrée des rôties frottées de galbanum, dont ils étaient très-friands.

— Antiq. rom. Tunique de couleur verte ou jaunâtre, que portaient seules les personnes d'une élégance efféminée.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, qui croît en Perse, et n'est connu que par son fruit, mais qui n'a rien de commun avec la plante qui produit le galbanum.

— **Encycl.** Pharm. Le *galbanum* est une espèce de gomme-résine fort anciennement connue et employée. Il en est question dans les ouvrages de Dioscoride et d'Hippocrate. Elle est fournie par une plante de la famille des ombellifères, mais il règne encore quelque obscurité sur cette plante elle-même. « Cette gomme-résine, dit M. Guibourt, est un exemple de l'incertitude qui peut régner sur l'origine des substances les plus anciennement connues. Tous les auteurs, tant anciens que modernes, s'accordent à dire que le *galbanum* vient de Syrie, où il est produit par une espèce de férule; et Lobel ayant trouvé dans du *galbanum* pris à Anvers des fruits d'ombellifère, grands, larges et violacés, les sema, et en vit naître une plante qu'il décrivit et figura sous le nom de *ferula galbanifera*. Cette plante devait, sans aucun doute, produire le *galbanum*, et cependant cette opinion tomba devant la description que fit Paul Hermann, dans son *Paradisius batavus*, d'une plante originaire du Cap de Bonne-Espérance, devenue depuis le *bubon galbanum* L., qui laissait découler spontanément, ou par des incisions, un suc gommo-résineux offrant tous les caractères du *galbanum*. On ne douta plus que le *galbanum* ne provînt du *bubon galbanum* de Linné. Tant de botanistes cependant se sont laissé abuser par la ressemblance des sucs d'ombellifères entre eux, qu'on aurait dû ne pas croire aussi facilement qu'une plante du Cap produisît une gomme-résine tirée jusque-là de Syrie. J'ajoute qu'il n'y a aucun rapport entre les fruits très-petits du *bubon galbanum* et les fruits très-larges que l'on trouve dans une des sortes du commerce; mais ce qui m'empêche de décider entièrement la question contre Hermann et ceux qui l'ont suivi, c'est qu'il existe dans le commerce deux sortes de *galbanum*, et que je ne puis dire au juste de quelle contrée elles sont tirées. » (*Histoire naturelle des drogues simples*, t. III, p. 226.)

On distingue, en effet, dans le commerce deux sortes de *galbanum* : le *galbanum mou* et le *galbanum sec*.

Le *galbanum mou* est tantôt en larmes, tantôt en masses. Les larmes sont molles, jaunes, vernissées, gluantes et finissent toujours par s'agglutiner. Leur odeur est forte et désagréable, leur saveur âcre et amère. Le *galbanum* en masse est formé par des larmes plus molles encore, plus chargées d'huiles essentielles; il est de couleur un peu plus foncée que les larmes. Pelletier en a fait l'analyse et il a obtenu les résultats suivants :

Résine.	66,86
Gomme.	19,28
Bois et impuretés.	7,52
Malate acide de chaux. .	traces
Huile volatile et pertes. .	6,34
Total. . . .	100,00

L'huile volatile dont il est question est remarquable. On l'obtient par la distillation de la résine. Elle est d'un bleu indigo magnifique et soluble dans l'alcool, auquel elle communique sa couleur.

Le *galbanum sec* est aussi tantôt en larmes, tantôt en masse; il n'est pas gluant et vernissé comme le *galbanum* mou, et ressemble un peu à la gomme ammoniaque. Son odeur est moins forte et plus agréable que celle du précédent. On trouve abondamment dans sa masse des semences d'ombellifères semblables à celles de Lobel, et même des fragments de tiges.

Le *galbanum* est un stimulant et un antispasmodique de l'ordre de l'assa-fœtida; mais il n'est guère employé comme médicament qu'à l'extérieur. Il forme la base d'un emplâtre auquel il a donné son nom; il entre dans la *thériaque*, le *diascordium*, le *baume de Fioraventi*, l'*emplâtre diachylon gommé*, le *diabotanum*, etc. Chez les Juifs, le *galbanum* faisait partie des parfums que l'on brûlait devant le tabernacle.

Voici, à ce sujet, les paroles mêmes de l'écrivain biblique : « Le Seigneur dit à Moïse : » Prenez des aromates, du stacte, de l'onyx et » du *galbanum*, et, avec ces aromates, de l'en» cens le plus pur, de chacun partie égale. Vous » en ferez un parfum composé selon l'art. » On voit par ces paroles que le *galbanum* qui entrait dans ce parfum était sans doute d'une agréable odeur. Or, comme celle de notre *galbanum* n'est rien moins qu'agréable, il est probable que le *galbanum* dont parle Moïse était fort différent du nôtre : ce qui n'empêche pas qu'il n'ait pu porter le même nom à cause de la qualité grasse commune à ces deux drogues. »

Terminons en quelques lignes ce très-long article, en passant la plume à l'un de nos botanistes les plus distingués, qui possède on ne peut mieux son sujet et qui a pour habitude de dire beaucoup dans peu, *multa paucis*. « Le *galbanum officinal* est un arbrisseau, dont la tige, haute d'environ 2 mètres, dressée, glabre, porte des feuilles alternes, très-grandes, à pétiole engaînant, à limbe plusieurs fois découpé en segments cunéiformes, dentés, glabres et glauques; les fleurs, d'un jaune verdâtre, sont disposées en ombelles terminales, à rayons nombreux, pourvues d'involucres et d'involucelles formés de plusieurs folioles linéaires; le fruit se compose de deux akènes comprimés, lenticulaires, à bords dilatés et ailés. Ce végétal croît en Syrie et dans les régions voisines, et se trouve surtout dans les lieux secs. On ne le cultive que dans les jardins botaniques, en orangerie ou en serre tempérée. Il produit la gomme-résine appelée *galbanum*. »

GALBE s. m. (gal-be — du germanique : ancien allemand *garawi*, *garwi*, ornement; *garawan*, orner; allemand moderne *gerben*, flamand *gaerwen*, préparer, disposer. On disait autrefois *garbe* :

> Et monstroit à son port quel sang le concevoit,
> Tant la *garbe* de prince au visage il avoit.
>
> RONSARD.

Mais déjà, dès le temps de Henri Estienne, on tend à prononcer *galbe*). Archit. Contour, dessin, ensemble des lignes de profil d'un membre d'architecture : *Le* GALBE *d'une colonne, d'un chapiteau, d'une feuille, d'un vase, d'un balustre. Un* GALBE *pur, simple, élégant. Un* GALBE *tourmenté, accidenté, compliqué.*

— Par ext. Contours, ligne extérieure, profil d'une figure ou d'un corps humain : *Ses traits, dessinés avec toute la régularité du* GALBE *grec, avaient quelque chose de numismatique.* (Ch. Nod.) *Cette tête a tout le charme de la première jeunesse, et les jambes, vues jusqu'au-dessus du genou, sont d'un* GALBE *très-pur.* (Th. Gaut.) *Non, parole d'honneur, c'est tout le* GALBE *de l'autre; personne ne rappelle mieux Napoléon que toi.* (L. Reybaud.) *Le soleil se couchant derrière les cimes bleuâtres des montagnes estompait les tons de bronze florentin de cette tête charmante, d'un* GALBE *si fin et si pur.* (Al. de Lavergne.)

— Métallurg. Masse totale d'un haut fourneau.

— **Encycl.** *Galbe* est synonyme de contour et de profil; mais, comme tous les synonymes, il désigne une chose spéciale. C'est un contour, mais un contour en relief, en ronde bosse; c'est un profil, mais entendu seulement comme on le comprend dans les beaux-arts, et non comme on l'entend habituellement dans le dessin et l'architecture. Ainsi le *galbe* n'existe que dans les ouvrages sculptés ou tournés. C'est, en sculpture, à peu près la même chose que ce qu'on désigne par le mot *dessin*, en peinture. On ne dit point d'une figure sculptée qu'elle a un beau dessin, on dit qu'elle est d'un beau *galbe*, ce qui comprend tout à la fois le contour, le mouvement et les proportions. Il en est de même pour un vase ou tout autre objet. Le profil n'en est que le contour considéré en lui-même et partie par partie; tandis que le *galbe* en désigne l'ensemble, les proportions, en même temps que le contour et les rapports de toutes ces choses entre elles. Le *galbe* ne correspond pas, comme le dessin, à des formes réelles dont l'artiste doit saisir et fixer l'apparence, mais à des formes créées par l'imagination, inventées, conçues par l'entendement, beaucoup plus parfaites, par conséquent, que celles qui sont offertes par la réalité, et différant de ces dernières pour les mêmes raisons. Aussi peut-on dire du *galbe* qu'il est en quelque sorte indépendant du sujet, ou du moins qu'il peut en être abstrait. Dans la plupart des cas, on confond le *galbe* avec la *forme;* et c'est cette confusion qui fait que l'on ne peut arriver à s'entendre, et que les discussions sur cette matière sont à la fois si vagues et si obscures. La forme est indiquée par le sujet lui-même; l'une ne peut se concevoir et se représenter sans l'autre; on peut dire que celle-là est adéquate à celui-ci. Toutes les choses, êtres ou objets, ont une forme qui leur est particulière, qui les distingue et les caractérise, qui les classe dans une espèce, un genre, une catégorie, en même temps qu'elle accentue leur personnalité et les différencie d'avec leurs congénères. Aussi la forme est-elle un pur rapport, et ne peut-on la juger que relativement à d'autres êtres ou d'autres objets qui servent de points de comparaison. La forme d'un cheval, d'un lion, d'un chien, d'un arbre, est l'apparence matérielle sous laquelle ils se présentent à notre vue, et cette forme, quand elle est imitée ou traduite par l'artiste, est d'autant plus parfaite qu'elle rappelle mieux cette apparence et que les détails caractéristiques sont mieux observés. De même, si la forme des êtres diffère suivant leur espèce ou leur genre, elle diffère encore d'individu à individu : celle d'un adolescent n'est pas celle d'un homme mûr, et celle-ci n'est pas davantage celle du vieillard. On ne peut représenter le dernier sous la forme du premier; il n'est besoin d'aucune démonstration pour le comprendre. La beauté de la forme est donc très-relative, et toujours elle est subordonnée à la réalité ou plutôt à la vérité. Le mot *forme* exige, en général, un complément. Chaque fois qu'on entend parler d'une belle forme, on est tenté de demander : la forme de quoi? parce qu'en effet elle ne peut être belle qu'autant qu'elle est vraie et manifeste un être, un objet quelconque, dont on ne peut l'abstraire.

Tout autre chose est le *galbe*. Celui-ci est une combinaison de lignes d'un agencement heureux qui charment l'œil et satisfont l'esprit, indépendamment des objets qu'elles représentent. Ces lignes correspondent à des types qui préexistent dans notre entendement; elles ont entre elles des rapports que l'esprit perçoit, saisit rapidement, et dont l'exactitude et la complexité ont pour lui un sérieux attrait. Il en est des combinaisons de lignes comme des combinaisons de couleurs : les unes et les autres peuvent offrir, aux sens d'abord, à l'esprit ensuite, une satisfaction réelle, sans que pourtant ces lignes ou ces couleurs représentent rien. Ainsi la nuance d'une étoffe, l'agencement des couleurs, quand cette étoffe est façonnée, nous séduisent ou nous répugnent, suivant qu'elles correspondent à des gammes colorées qui sont dans notre imagination. Ce qui est vrai pour les couleurs est non moins vrai pour les lignes : il est des courbes, des spirales, des séries de plans convexes et concaves, alternés et diversement agencés, qui, quoique ne représentant rien, n'étant absolument que des lignes indépendantes de toute forme, de tout objet, ont un grand charme pour l'œil et pour l'esprit. C'est qu'elles ont entre elles des rapports mathématiques que nous n'analysons pas d'une manière consciente, mais que nous saisissons parfaitement, et dont le type existait déjà dans notre imagination ou notre entendement. Ce sont ces lignes ainsi combinées qui forment l'ensemble qu'on désigne sous le nom de *galbe*. Il est tout un genre d'ornementation qui ne se distingue que par la pureté et l'élégance du *galbe;* les vases décoratifs doivent avoir un beau *galbe*, et par là on entend des proportions heureuses entre les diverses parties, des contours accentués, et pourtant harmonieux, conservant entre eux certains rapports déterminés, comme les diverses notes qui servent à indiquer une mélodie. Quoique étant, en réalité, une même chose, la forme et le *galbe* sont donc distincts quant à leurs qualités propres et à la façon de les envisager. Ainsi, une figure créée par le statuaire peut être belle de vérité, d'énergie, de mouvement, et cependant ne point présenter ces combinaisons de lignes dont il vient d'être parlé, et par conséquent n'avoir point de *galbe*, ou du moins n'en avoir qu'un fort médiocre et sans attrait. Tout au contraire, une autre figure peut être fausse ou exagérée dans le mouvement, dans les signes caractéristiques de l'espèce, de la race, du sexe, et pourtant être remarquable par le *galbe*. Il est un grand nombre de figures décoratives qui sont dans ce cas : ce ne sont point des êtres réels; ils n'appartiennent en quelque sorte à aucun sexe, ils ne sont point créés d'après les données que fournit l'observation, mais ils sont inventés par l'imagination et appropriés à l'ornementation qui doit les entourer, et toute la valeur, la beauté spéciale de ces figures consiste dans l'élégance du *galbe* et dans la concordance de ce *galbe* avec le style de l'ornementation générale. Les anciens, recherchant moins la complexité, la pénétration des choses, doués d'une sensibilité peut-être aussi vive, mais en tout cas plus primitive, plus naïve et en quelque sorte plus matérielle, saisissaient plus nettement que les modernes l'apparence des formes dans leur simplicité élémentaire; ce sont eux qui ont créé les *galbes* les plus purs et les plus harmonieux. Dans les figures du moyen âge, souvent d'une placidité douloureuse, et parfois étrangement tourmentées, il entre trop de réalisme ou une fantaisie trop dramatique pour qu'on y retrouve la pureté du *galbe* qui distingue les œuvres des anciens, sereines, simples et fortes. Mais si les figures de ce temps en sont à peu près dépourvues, il n'en est pas de même du reste de l'ornementation et des objets qui y concourent. Ceux-ci affectent souvent des formes et des profils d'un genre et d'un caractère tout particuliers, différents de ceux qui distinguent l'ornementation antique, mais tout aussi élégants, aussi harmonieux et d'une aussi grande pureté; seulement, ce ne sont plus des combinaisons de courbes parfaites comme dans le grec, ce sont des combinaisons de droites et de courbes elliptiques, comme dans le mauresque et l'étrusque. La Renaissance, qui est un retour vers l'antiquité, est aussi un retour vers cette forme élégante, harmonieuse, souple, onduleuse, qui est le propre de la statuaire grecque. Alors on donne du *galbe* aux figures, et bientôt la recherche de l'élégance devient telle, qu'elle mène à l'exagération et à la *manière*. Mais cette manière reste toujours charmante, et souvent, quoique aussi fausse que celle qui fut en vogue au XVIIIe siècle, elle est beaucoup moins choquante; on peut même dire qu'elle ne l'est presque jamais et qu'elle exerce toujours sur l'esprit une sorte de séduction. C'est que toujours le goût le plus exercé et le plus délicat préside à ces exagérations, et que si les œuvres mentent à la réalité, elles manifestent du moins un amour ardent et sincère de la beauté et une conception très-haute de l'harmonie des lignes, c'est-à-dire du *galbe*. Un certain nombre d'artistes modernes ont essayé, en imitant les maîtres de la Renaissance, de retrouver le secret de cet art charmant et délicat, aujourd'hui perdu. Mais presque toutes les tentatives de ce genre ont été vaines. C'est que, pour imiter ces grands maîtres, il faudrait faire autre chose et le faire autrement. Ils se sont inspirés, il est vrai, des anciens, mais ils ne les ont pas copiés. De même que ceux-ci ont su trouver dans les éléments qui les entouraient des formes qu'ils ont observées et qu'ils ont abstraites pour les modifier ensuite suivant leur goût naturel, les artistes de la Renaissance, conseillés par cet exemple, ont à leur tour inventé des *galbes* nouveaux qui, en définitive, ne sont que des modifications plus ou moins heureuses des formes qu'ils avaient observées. C'est ainsi que doivent agir les artistes modernes, s'ils veulent obtenir des résultats analogues à ceux qu'ont obtenus leurs devanciers du XVe et du XVIe siècle. Mais il est bien certain qu'aujourd'hui, quelque beauté que nous reconnaissions aux types et aux œuvres antiques, les combinaisons de lignes heureuses, mais simples, que nous y trouvons ne sont plus celles que nous recherchons, et qui conviennent à notre esprit préoccupé de problèmes complexes et qui conçoit des antinomies inconnues aux anciens.

GALBÉ, ÉE adj. (gal-bé — rad. *galbe*). Archit. Se dit d'une colonne dont le fût n'est pas rectiligne, mais renflé vers le milieu : *Colonne* GALBÉE.

GALBÉE s. f. (gal-bé — lat. *galbeum*, même sens). Antiq. rom. Bracelet qu'on accordait au soldat qui s'était honoré par quelque trait de courage, et que portaient aussi les triomphateurs. ‖ Médicament que l'on enveloppait dans un morceau d'étoffe de laine, et que l'on portait au bras comme un bracelet.

GALBODÈME s. m. (gal-bo-dè-me — de *galba*, et du gr. *dema*, lien, faisceau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, qui diffère des galbas par ses antennes en éventail, et comprend deux espèces propres à l'Océanie.

GALBOIS (Nicolas-Marie-Mathurin, baron), général français, né à Rennes en 1778. Il entra au service en 1798, fit la plupart des guerres de l'Empire, reçut après la campagne de Russie le grade de colonel et le titre de baron, fut blessé à Waterloo et bientôt après mis en disponibilité. Pendant la Restauration, Galbois s'occupa d'agriculture. Après 1830, il reprit du service actif, devint maréchal de camp en 1831, passa en Afrique en 1837, fut nommé, en 1838, commandant de la province de Constantine, fonda plusieurs établissements, à Milah, à Sétif, à Philippeville, etc., et revint en France, après avoir été promu lieutenant général en 1838.

GALBULE s. m. (gal-bu-le — lat. *galbulus*, fruit du cyprès). Bot. Nom donné aux fruits

des genévriers et des cyprès, et, par extension, à ceux des casuarinées et des protéacées.

— Ornith. Nom scientifique du JACAMAR. ‖ Ancien nom du LORIOT.

GALBULÉ, ÉE adj. (gal-bu-lé — rad. *galbule*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au galbule ou jacamar. ‖ On dit aussi GALBULINÉ.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, ayant pour type le genre galbule ou jacamar.

GALDAR, ville d'Espagne, prov. des Canaries, dans la Grande Canarie, à l'extrémité N. de l'île, à l'O. de la *montagne* boisée du Doramus; 4,652 hab. Manufactures d'étoffes de laine, de toiles et de cotonnades. Les environs de la ville produisent en abondance le maïs, le blé, le chanvre, le vin et des fruits des espèces les plus variées. Elle contient un assez grand nombre de maisons, disséminées sur un espace considérable, et renferme une belle église, un vieux couvent et les ruines d'un ancien palais.

GALDI (Matteo), avocat et homme politique italien, né à Coperchia, village près de Salerne, dans le royaume de Naples, en 1766, mort à Naples en 1821. Il exerçait la profession d'avocat à Naples dès 1789, et, lorsque la Révolution française éclata, il l'accueillit avec un enthousiasme persistant, qui, en 1794, l'obligea de s'expatrier. Il vint d'abord à Paris, et prit du service dans l'armée française; il était, en 1796, attaché à l'état-major lors de l'entrée des Français à Milan. Galdi prit dès lors une part très-active aux affaires politiques de l'Italie. Doué d'un remarquable talent d'orateur, il l'employa tour à tour, selon qu'il le jugeait de l'intérêt de sa cause, soit à exciter, soit à calmer les effervescences populaires, et agit également sur l'opinion publique par ses écrits. Il retourna dans sa patrie après que l'expédition de Championnet l'eut affranchie et y eut permis l'établissement de la république Parthénopéenne. Il travailla aux premiers numéros du *Moniteur républicain*, mais on jugea plus utile de l'envoyer comme agent des relations commerciales près de la république Batave. Sous le règne de Murat, Galdi fut nommé intendant, c'est-à-dire préfet, d'un département du royaume de Naples, et enfin directeur général de l'instruction publique. Lors de la révolution de 1820, Galdi, élu député au parlement, en fut nommé président. Il est mort en philosophe, et tenant à honneur de le manifester hautement, ce qui est rare, même en France, comme on a pu le remarquer à la mort de Bixio. On a de Galdi plusieurs ouvrages remarquables à divers titres : *Considérations sur la féodalité* (1790); *Nécessité d'établir une république en Italie* (1796), livre qu'il publia à Milan, étant attaché à l'état-major de l'armée française; *Discours sur les rapports politiques et économiques de l'Italie avec la France et l'Europe* (1797); *Tableau historique de la Hollande* (Milan, 1802); *Pensées sur l'instruction publique* (Naples, 1819).

GALE s. f. (ga-le — L'origine de ce mot n'est pas certaine. Les uns dérivent *gale* du latin *callus*, cal, durillon, la permutation du *c* en *g* ne faisant pas un obstacle absolu; mais le sens est loin d'être satisfaisant. On a indiqué aussi le germanique : allemand *galle*, endroit vicieux ou malade, pourriture; danois *gal*, vicieux, formes qui ne sont peut-être pas sans quelque rapport avec l'ancien haut allemand *geil*, luxurieux, impudique, avec transition du moral au physique. L'opinion qui paraît la plus vraisemblable à M. Littré est celle qui rattache *gale* au latin *galla*, galle des arbres. Nous croyons plutôt, avec Chevallet, que *gale* se rattache au celtique : irlandais *galar*, maladie en général; bas breton et kymrique *gâl*, éruption cutanée contagieuse; gaélique *gâl*, éruption en général). Méd. Eruption cutanée qui se manifeste particulièrement aux diverses jointures, et qui, déterminée par la présence sous la peau d'un insecte du genre acarus, est accompagnée de vives démangeaisons : *Prendre la* GALE. *La* GALE *est endémique dans des contrées entières.* (Virey.) *Bonaparte gagna la* GALE *en saisissant le refouloir d'un brave canonnier tué devant lui, au siége de Toulon.* (Virey.) ‖ *Gale des épiciers*, Eczéma et ecthyma aigus des mains, qui attaquent souvent les épiciers.

— Pop. *Etre méchant comme la gale*, Etre très-méchant. ‖ *N'avoir pas la gale aux dents*, Etre gros mangeur.

— Art vétér. Maladie des animaux analogue à la gale de l'homme, et qui paraît produite par d'autres espèces d'acarus : *La* GALE *du mouton est assez bien connue.* (Robin.)

— Techn. Trous de vers, ou autres accidents qui déparent une planche. ‖ Inégalités sur des étoffes.

— Agric. Maladie des végétaux consistant en protubérances petites et nombreuses qui se montrent sur leurs divers organes : *Le bois de bergamote et des petits muscats est sujet à avoir de la* GALE. (La Quintinie.)

— **Homonymes.** Gale, Gall, galle, Galles.

— **Encycl.** Pathol. La *gale* est une maladie contagieuse de la peau, causée par la présence d'un arachnide microscopique désigné sous le nom d'acare ou sarcopte. Quelques médecins ont prétendu que la première apparition de la *gale* ne remontait qu'au XIVe siècle; mais Dezeimeris, par de savantes recherches, insérées dans le nouveau *Dictionnaire de médecine*, prouve que les médecins grecs, romains et arabes connaissaient cette affection; quelques-uns même avaient indiqué le soufre pour la combattre. Aujourd'hui, il est parfaitement démontré que la *gale* n'est due qu'à la présence du sarcopte et que son caractère tient à la transmission de cet animalcule. Le sarcopte de l'homme appartient à la famille des arachnides articulés. Il se présente à l'œil nu sous l'aspect d'un petit grain de fécule; son corps est mou et blanchâtre, long de 33 centièmes de millimètre et large de 25 centièmes. A travers un verre grossissant, on lui trouve une forme globuleuse, semblable à celle d'une petite tortue à huit pattes, hérissée d'appendices filiformes. L'acare ne se rencontre jamais dans la vésicule de la *gale*, mais au fond d'un sillon qu'il se creuse sous l'épiderme, et qui ressemble, dit Hébra, à une fine égratignure que la pointe d'une épingle aurait superficiellement tracée. La longueur du sillon varie entre quelques millimètres et plusieurs centimètres. L'une de ses extrémités aboutit à la vésicule, l'autre est terminée par un léger renflement d'une couleur plus foncée que le reste du sillon, et qui marque la place occupée par le sarcopte. Le sillon présente sur toute sa longueur, et de distance en distance, de petits pertuis destinés à laisser pénétrer l'air dans la galerie et à livrer passage aux jeunes sarcoptes après leur éclosion. Il n'y a que les femelles qui occupent ces sillons. D'après Hébra, le ciron marche toujours en avant dans la même direction, sans jamais rétrograder. Bourguignon évalue à 1 millimètre par vingt-quatre heures l'espace parcouru par l'acare. Plusieurs médecins, même des plus expérimentés, ont longtemps révoqué en doute l'existence de cet animalcule, et cependant, chez plusieurs peuples, tels que les Corses et les nègres de la Guadeloupe, on conserve, de temps immémorial, l'usage d'extraire les sarcoptes, avec une aiguille, du fond de leur sillon. L'erreur des médecins venait de ce qu'ils cherchaient l'animal dans la vésicule, au lieu de le chercher dans le sillon. L'acare décrit jusqu'en 1851 était la femelle qu'on trouvait avec ses œufs dans le fond du sillon; mais, à cette époque, le docteur Lanquetin et bientôt après lui Bourguignon découvrirent l'insecte mâle. Celui-ci a la taille et l'agilité d'une petite larve; sa grosseur égale un cinquième de millimètre. Il n'y a qu'un mâle pour dix femelles. Le mâle ne creuse pas de sillon, il se blottit sous l'épiderme, au voisinage des femelles, et forme une très-légère bosselure au niveau du point qu'il occupe. L'acare n'existe que chez les galeux; il est toujours en nombre inférieur à celui des vésicules; on peut constater facilement sa présence aux pieds et aux mains. Il choisit de préférence le pli des articulations pour se mettre à l'abri des violences extérieures. D'après les recherches d'Aubé, le sarcopte travaille surtout pendant la nuit; c'est alors qu'il attaque la peau. C'est ce qui explique pourquoi la *gale* se transmet plus facilement pendant la nuit que pendant le jour, et elle ne peut se transmettre que par l'insecte. Moquin-Tandon considère l'acare comme un animal venimeux, et la vésicule comme le produit du venin qu'il dégage de temps en temps. Pour obtenir un sarcopte, dit Grisolle, on déchire avec une aiguille le sillon à quelques millimètres du point blanc, on arrive avec précaution au centre de celui-ci, et, passant l'aiguille sous le sarcopte, on l'amène au dehors. On dirait qu'on a alors au bout de l'instrument un grain de fécule; placé sur l'ongle, l'animal ne bouge pas de quelque temps; mais bientôt il se ranime et il court. La *gale* ne se transmet pas seulement par le contact des individus, mais encore par celui des vêtements qui ont appartenu aux galeux. Les habits infectés peuvent conserver longtemps leur propriété contagieuse, puisque le ciron peut vivre trois semaines hors du corps humain (Hébra), et que, quoique à demi mort de faim, il reprend toute sa vigueur quand il est placé dans des conditions favorables. Le cadavre d'un galeux peut transmettre la *gale*, si l'acare est vivant. Certains auteurs ont pensé que quelques animaux, le chien surtout, pouvaient transmettre la *gale* à l'homme; mais Bourguignon semble avoir montré par ses expériences qu'il n'en est pas ainsi; l'acarus étant de forme différente dans chaque espèce animale, la *gale* ne peut pas, dit-il, s'inoculer d'une espèce à l'autre. On verra tout à l'heure que les vétérinaires ne partagent pas à cet égard l'opinion des médecins, du moins dans certains cas. Nous ne chercherons point à concilier ces divergences. Le sarcopte, mis en contact avec la peau, ne produit pas aussitôt la vésicule. Il se creuse d'abord un sillon pour se reproduire; c'est la période d'incubation; elle est, dit-on, de quinze à vingt jours. L'éruption commence ensuite, et le plus souvent par la main, parce que c'est là que l'acare a été déposé.

— *Symptômes*. La *gale* débute toujours par un prurit très-incommode sur les parties attaquées par l'acare. La chaleur et l'usage des alcooliques augmentent les démangeaisons. Bientôt apparaissent de petites vésicules, tantôt rouges, tantôt couleur de la peau. Elles se montrent surtout (quatre fois sur cinq) dans l'intervalle des doigts et aux poignets, parce que ces parties sont les plus exposées à la contagion. Autour des vésicules la peau est saine; mais, si on l'examine soigneusement, on voit une petite traînée blanche, grise, rouge ou noirâtre, longue de $0^m,004$ ou $0^m,005$, qui vient aboutir à chaque pustule. C'est le sillon du sarcopte; il est tantôt droit, tantôt courbe ou brisé, mais toujours terminé par un léger renflement, au milieu duquel se trouve l'acare. Les vésicules sont toujours le siége d'un prurit plus ou moins intense; les malades se grattent, s'écorchent, et les petites tumeurs laissent échapper le peu de liquide qu'elles contiennent. Celui-ci se concrète et forme au-dessus de la peau des croûtes quelquefois considérables. Il est assez fréquent de voir les vésicules de la *gale* se compliquer d'eczéma, d'érythème, d'ecthyma ou de lichen. Le diagnostic devient alors plus difficile. Lorsque la *gale* occupe une grande partie du corps, on voit parfois survenir un peu de fièvre et diverses phlegmasies viscérales. Cependant on n'a jamais vu cette maladie se terminer par la mort. Elle disparaît pendant le cours d'une affection sérieuse; l'acare ne meurt pas, mais il reste engourdi dans la cavité qu'il s'est creusée, et, dès que la maladie intercurrente a disparu, il reprend son activité. La *gale* peut durer plusieurs années; elle ne se termine jamais spontanément. On a souvent accusé la *gale rentrée* d'avoir produit des accidents fâcheux; mais il faut plutôt les rapporter aux traitements incendiaires dont on a fait usage, ou à quelque lésion viscérale fortuitement développée.

— *Diagnostic*. Le diagnostic de la *gale* n'est pas toujours facile, et, comme cette affection passe toujours pour une maladie honteuse aux yeux de ceux qui en sont atteints, il vaut mieux suspendre son jugement que s'exposer à commettre une erreur. La présence du sillon et du sarcopte, quand on peut les découvrir, est un symptôme infaillible. Les affections que l'on peut le plus facilement confondre avec la *gale* sont le lichen, le prurigo, l'eczéma et l'ecthyma. Cependant le lichen et le prurigo occupent de préférence la face dorsale des membres, tandis que la *gale* a son siége habituel sur la face interne et aux plis des articulations. De plus, les deux premières maladies ne sont point *vésiculeuses;* mais seulement *papuleuses*, c'est-à-dire formées de *boutons pleins et secs*. Le prurit de la *gale* est très-incommode, celui du lichen est peu intense. Le prurigo occupe surtout le dos, les épaules et la face dorsale des membres; le grattement des ongles augmente le prurit, les malades se déchirent, et alors chaque petit bouton offre à son sommet une petite concrétion sanguine noirâtre. (Grisolle.) L'*eczema rubrum* et l'*eczema impetiginades* pourraient être plus facilement confondus avec la *gale;* mais ces affections se présentent par groupes de vésicules généralement éloignés les uns des autres, ce qui n'a pas lieu pour la *gale;* de plus, elles ne sont jamais accompagnées du sillon de l'acare.

— *Traitement*. La *gale* est une affection locale qui guérit toujours par la destruction du sarcopte, quel que soit le traitement qu'on emploie. Le soufre est une des substances les plus préconisées contre cette maladie. On l'emploie en pommade, comme il suit : axonge, 8 parties; soufre, 2 parties; potasse purifiée, 1 partie; c'est la pommade dite d'Helmerich, avec laquelle on frictionne les malades deux fois par jour. Dupuytren recommandait les bains sulfureux et les lotions suivantes : sulfure de potassium, 124 grammes; eau, 750 grammes; acide sulfurique, 16 grammes. En Allemagne, on se sert beaucoup de la pommade Vezin, composée de : soufre en poudre, 31 grammes; ellébore blanc, 7 grammes; nitre, 50 centigrammes; savon noir, 31 grammes; axonge, 93 grammes. Requin préférait à tout l'essence de térébenthine, qu'il faisait étendre sur les surfaces malades avec un linge ou un pinceau. Cazenave guérit la *gale* en huit jours avec les lotions suivantes : essence de menthe, de romarin, de lavande et de citron, 20 centigrammes de chaque; alcool à 32 degrés, 50 grammes; légère infusion de thym, 5 litres. Le docteur Bourguignon triomphe de la *gale* en quelques jours avec la pommade suivante : poudre de staphysaigre, 300 grammes; axonge, 500 grammes, dont il oint les parties malades de quatre à six fois par jour. Bazin et Hardy employent actuellement, à l'hôpital Saint-Louis, un traitement beaucoup plus expéditif. Le premier, après avoir donné au malade un bain pour ramollir l'épiderme, lui fait faire sur tout le corps, avec la pommade d'Helmerich, une friction qui dure de vingt à vingt-cinq minutes et qu'on renouvelle le surlendemain. Le malade prend ensuite un autre bain et part guéri. Hardy est beaucoup plus expéditif encore. A peine entré à l'hôpital, le galeux est frotté pendant une demi-heure avec du savon noir; on le met ensuite dans un bain simple pour ramollir l'épiderme. Pendant toute la durée du bain le malade continue à se frotter, et au sortir du bain, on le frictionne encore une demi-heure avec la pommade d'Helmerich. Deux heures suffisent pour l'emploi de ce traitement; pendant ce temps les vêtements du malade ont été purifiés, on les lui remet et on le renvoie guéri. Les vésicules se dessèchent ensuite peu à peu et disparaissent au bout de quelques jours. Le traitement mercuriel, qu'on a longtemps employé, doit être aujourd'hui rejeté de la pratique médicale comme extrêmement dangereux. Pour éviter les récidives, les malades, quel que soit le traitement qu'ils aient suivi, ne doivent reprendre leurs vêtements qu'après les avoir exposés quelque temps aux fumigations de soufre, afin de détruire les acares qui pourraient y être retenus.

— Bibliogr. Moronval, *Recherches et observations sur le traitement de la gale, faites à l'hôpital Saint-Louis* (1821, 1 vol. in-8°); Ranque, *Mémoires et observations cliniques sur un nouveau procédé pour la guérison de la gale* (1811, in-8°); Gras, *Recherches sur l'acarus ou sarcopte de la gale de l'homme* (1834, in-8°); Aubé, *Considérations sur la gale et l'insecte qui la produit* (thèse de Paris, 1836); Gibert, *Considérations pratiques sur la gale*, dans la *Revue médicale* (1846 et 1847); Bourguignon, *Traité entomologique et pathologique de la gale chez l'homme* (1852, in-4°, fig.); Chauset, *Considérations sur la gale*, dans l'*Union médicale* (1847); Bazin, *Nouveau mode de traitement de la gale*, dans l'*Union médicale* (1850); Hardy, *Leçons sur les maladies de la peau* (2e partie, 1859); *Discussion sur le traitement de la gale à la Société médicale des hôpitaux de Paris*, dans l'*Union médicale* (1865).

— Art vétér. *Gale des solipèdes*. Trois acares, le sarcopte, le dermatodecte et le dermatophage symbiote, sont parasites du cheval; ils donnent naissance à trois formes psoriques qui, outre leurs caractères communs, en présentent de particuliers à chacune d'elles.

— *Forme sarcoptique*. L'animal se frotte la tête, l'encolure, les épaules et le dos contre les corps environnants. La peau de ces régions présente des efflorescences papuleuses; elle se dénude par plaques, des squames épidermiques les recouvrent; puis, tôt ou tard, les squames sont remplacées par des croûtes. Les moyens à l'aide desquels l'animal cherche à se débarrasser des démangeaisons insupportables qui le tourmentent occasionnent bientôt l'inflammation de la peau et un exsudat visqueux qui l'infiltre et s'épanche à sa surface, où il agglutine les squames épidermiques. Bientôt l'exsudat perd son humidité, se transforme en croûtes qui soulèvent les poils rares qui ont échappé à la chute. Les sarcoptes se tiennent sous l'épiderme qui adhère à ces croûtes. A mesure qu'ils se multiplient, les plaques gagnent en étendue et en nombre et finissent, dans la *gale* invétérée, par couvrir tout le corps. La peau, par l'infiltration qui l'épaissit, forme des plis que l'on remarque surtout à l'encolure. Enfin les frottements qui contusionnent la peau déjà altérée excorient les papules, accélèrent la formation des croûtes et suscitent des infiltrations du tissu conjonctif sous-cutané, des exsudats hémorragiques, des crevasses, des ulcères, etc.

La marche de la *gale*, son extension plus ou moins rapide dépendent du nombre des sarcoptes qui émigrent d'un individu malade sur un individu sain. Les phénomènes d'invasion se manifestent au bout d'un mois; mais l'affection ne se dessine bien qu'au bout de six semaines. La maladie fait maigrir promptement l'animal, la peau s'altère, la nutrition languit, le marasme survient, et le sujet périt d'épuisement lorsqu'il n'est pas enlevé par la morve ou le farcin.

Contagiosité. La *gale*, sous la forme sarcoptique, est transmissible du cheval au cheval et à l'âne, mais seulement après la formation des squames et des croûtes. Les harnais, la litière, les parois des locaux sont des agents de transmission indirecte. Quant au bœuf, on ignore si le sarcopte du cheval déposé sur la peau de cet animal y suscite une *gale* temporaire ou permanente. Le dépôt de ces animalcules sur le porc et le mouton n'est suivi ni de prurit ni d'éruption; le chien se gratte pendant quelques jours, et le chat éprouve de légères démangeaisons qui ne se prolongent pas au delà de deux ou trois jours. La *gale* sarcoptique du cheval ne paraît donc pas être contagieuse pour le porc, le mouton, le chien et le chat; mais, chose remarquable, elle est la seule éruption chevaline qui soit transmissible à l'homme. Ainsi Sick rapporte qu'en 1791 une *gale* épizootique envahit un régiment de hussards; deux cents cavaliers en furent infectés. En outre, il résulte des expériences de Gerlach, pratiquées sur lui-même et sur plusieurs élèves de l'école de Berlin, que le sarcopte du cheval conserve chez l'homme ses habitudes, qui ne diffèrent pas de celles du sarcopte humain, et qu'aucune particularité, si ce n'est la marche, ne distingue l'éruption provoquée par le sarcopte du cheval de la psore humaine. Les individus qui pansent les chevaux galeux, les équarrisseurs qui enlèvent la peau des cadavres, les élèves des écoles qui les dissèquent sont exposés à contracter la *gale*, si les manipulations ont lieu dans les douze heures qui suivent la mort de l'animal.

— *Forme dermatodectique*. Elle s'annonce aussi par des démangeaisons. Sur le point de la peau que ponctionne le dermatodecte s'élève une petite papule qui se couvre de squames épidermiques. Cette efflorescence, accompagnée d'une hypérémie de la peau, est suivie d'une abondante desquamation de l'épiderme; les écailles sont d'un blanc grisâtre, superposées par couches peu adhérentes entre elles. Insensiblement les poils tombent, la place qu'ils ont occupée offre une plaque lisse ou d'un reflet brillant, graisseux. De même que dans la *gale* sarcoptique, les frottements aggravent le mal et provoquent

des crevasses, des ulcérations, etc. Le dermatodecte occupe les régions du corps qui lui offrent un abri protecteur. Ces régions sont le toupet, la crinière, la racine de la queue, l'auge, le poitrail, la face interne des cuisses et le voisinage du fourreau. Lorsque cette *gale* est localisée à la crinière, elle s'avance vers le toupet, en avant; en arrière, elle descend le long du dos, jusqu'à la base de la queue; de là, elle atteint les organes sexuels et la face interne des cuisses. Contrairement à la forme sarcoptique, entre la peau saine et la peau altérée existe une ligne de démarcation nette et tranchée.

Contagiosité. La *gale* dermatodectique se transmet par le passage immédiat ou médiat de l'animalcule sur un cheval sain. Le dermatodecte peut vivre environ six semaines sur des corps intermédiaires. Ce n'est qu'après cette époque qu'une écurie où ont séjourné des chevaux atteints de *gale* dermatodectique peut être considérée comme saine. Le dermatodecte ne vit point sur d'autres espèces. Déposé sur la peau de l'homme, il suscite une réaction et un prurit qui a une durée d'un ou de deux jours; puis il meurt.

— *Forme symbiotique.* Le siége de la *gale* sous cette forme est le pli du pâturon et le fanon; le dermatophage symbiote y vit en société. Les démangeaisons, bien moins vives que dans les deux formes précédentes, se manifestent principalement la nuit et pendant le repos qui succède au travail. La région se couvre d'une abondante desquamation furfuracée de l'épiderme; peu à peu le poil tombe; la peau s'infiltre, exsude et se couvre de croûtes plus ou moins épaisses, des crevasses transversales, superficielles ou profondes, se forment dans le pli du pâturon. De son siége primitif, la colonie remonte lentement vers les régions supérieures des membres, en les envahissant de proche en proche; mais rarement elle dépasse le métacarpe et le métatarse. La marche de la *gale* symbiotique est extrêmement lente; des mois s'écoulent avant que la desquamation et la dépilation soient bien évidentes. La formation de crevasses et de croûtes suppose à l'affection un âge qui se compte par années.

Le symbiote n'exclut ni le sarcopte ni le dermatodecte; la forme psorique à laquelle il donne naissance peut coexister avec l'une des deux autres; chaque acarien conserve ses habitudes, les colonies ne se mélangeant pas pour vivre en commun aux mêmes régions de la peau.

Contagiosité. Cet arachnide a peu de tendance à l'émigration; il passe bien d'un membre sur le congénère, mais rarement d'un bipède sur l'autre. La cohabitation ne favorise guère la contagion : des chevaux sains vivant avec des galeux, dans un contact intime, en restent préservés pendant des mois. Le dépôt direct des symbiotes est le mode de transmission le plus assuré. Tous les essais par ce dernier procédé, afin de communiquer cette *gale* à l'homme et à d'autres espèces domestiques, ont complétement échoué.

— *Gale du bœuf.* L'espèce bovine est sujette aux formes dermatodectique et symbiotique.

1° *Forme dermatodectique.* L'éruption commence à la racine de la queue et aux faces latérales du cou, puis envahit successivement la tête, le dos, les épaules, les parois de la poitrine et jamais les membres. Le malade se frotte, se lèche; la peau, partiellement dénudée de poils, se couvre d'une couche de lamelles épidermiques qui s'accumulent, forment des croûtes grisâtres et très-adhérentes à la peau, qui ne tarde pas à présenter des fendillements et des crevasses. L'amaigrissement et la cachexie marchent de pair avec l'extension de l'éruption; ces accidents généraux consécutifs conduisent les malades à la mort.

Contagiosité. Le dermatodecte du bœuf, transmissible aux individus de la même espèce, ne provoque ni prurit ni éruption chez le cheval. L'homme n'en éprouve qu'une démangeaison très-passagère.

2° *Forme symbiotique.* Le siége principal de cette *gale* est la racine de la queue. Cette partie se couvre de squames abondantes; les poils tombent, et à leur place se montrent des croûtes et des gerçures qu'habitent de nombreux parasites. Si l'animal est pansé régulièrement, la colonie se concentre à la racine de la queue et l'affection reste stationnaire. Si, au contraire, les soins de propreté de la peau sont totalement négligés, le symbiote s'avance le long du dos, atteint le cou, gagne les mamelles et la face interne des cuisses.

Contagiosité. De même que la *gale* symbiotique du cheval, celle du bœuf ne se transmet pas facilement aux animaux de la même espèce. Cette forme n'est contagieuse ni pour l'homme ni pour d'autres animaux domestiques.

— *Gale du mouton.* Le dermatodecte étant le seul acare qui vive sur le mouton, l'espèce ovine ne présente qu'une forme psorique; le parasite conserve les mœurs propres aux espèces du genre auquel il appartient.

Les moutons atteints de la *gale* se grattent, se mordillent, s'arrachent la laine. Sur la peau, on voit des élevures papuleuses du diamètre d'une lentille et au delà, dont l'aspect blanchâtre ou jaunâtre contraste avec la teinte légèrement rosée de la peau. Tel est le premier phénomène local produit par la piqûre du dermatodecte. A mesure que les piqûres se multiplient, les efflorescences se rapprochent et se couvrent d'une couche squameuse, jaunâtre, grasse au toucher, qui sert d'abri au parasite. Ces squames se transforment ensuite en croûtes qui s'épaississent, soulèvent la laine et l'arrachent; cette action mécanique vient en aide aux frottements pour accélérer la dépilation. Lorsque les acares abandonnent l'abri protecteur que leur offrent les croûtes, elles tombent; à leur chute succède une abondante desquamation de l'épiderme régénéré; l'irritation se calme, cesse, et la peau, malgré l'acte morbide continu dont elle a été le siége, récupère son intégrité.

Les régions abondamment garnies de laine sont aussi celles que préfère le dermatodecte pour y établir une colonie; l'éruption psorique y prend ordinairement son point de départ : la queue, le dos, le cou et les épaules restent son séjour favori; il habite rarement les régions sous-abdominales et sternales.

La *gale* du mouton, abandonnée à son cours naturel, prend une issue funeste; le marasme, la cachexie précèdent la mort. Une nourriture abondante et substantielle prolonge la vie, et si, avec ce régime, on applique de temps à autre un traitement topique incomplet, la maladie, ainsi palliée, peut se prolonger des années et demeurer stationnaire dans une contrée ou une exploitation.

Contagiosité. Le dermatodecte du mouton ne trouve les conditions de la vie ni sur l'homme ni sur les espèces domestiques. Son action, chez l'homme à peau fine, se réduit à produire un point enflammé qui n'arrive pas même à l'efflorescence papuleuse. Entre les individus de l'espèce ovine, la preuve de la contagiosité de la *gale* devient superflue. Le dermatodecte du mouton jouissant d'une grande résistance vitale, la bergerie, les objets qu'elle renferme, les chemins de parcours et les pâturages ne peuvent être considérés comme sains que quatre semaines après la guérison.

— *Gale de la chèvre.* On ne connaît qu'une forme de *gale* caprine, celle que détermine le choriopte. Chez l'animal atteint de cette affection, on voit une tuméfaction de la tête et des oreilles et de longues gerçures sur le pourtour des lèvres et des naseaux. La tuméfaction gagne le cou, le dos, les côtes, l'abdomen, les mamelles, les membres, et ne s'arrête qu'aux onglons. Les malades se frottent, se grattent et se mordillent sans cesse. La peau se couvre de squames furfuracées, auxquelles succèdent des croûtes. Les mamelles tarissent, l'amaigrissement survient, puis la cachexie et la mort.

Contagiosité. Les chèvres africaines de Müller, de Vienne, infectèrent leur gardien; une *gale* épizootique du canton des Grisons se transmit à des familles entières et ne respecta ni le cheval, ni le bœuf, ni le porc, ni le mouton. (Walraff.)

— *Gale du porc.* Cet animal ne contracte que la forme sarcoptique. Au début, de très-petites papules rouges plus ou moins rapprochées apparaissent; puis se montrent des vésicules qui sont détruites par les frottements et laissent après elles des taches rouges qui suintent ou des gerçures sanguinolentes. Les soies correspondant aux papules perdent leur lustre et tombent. Les petites taches rouges augmentent en nombre; le prurit devient plus intense; la peau se plisse, s'ulcère et suppure, des croûtes se forment. La maladie finit par envahir tout le corps, qui semble enveloppé d'une carapace croûteuse. L'amaigrissement et la cachexie précèdent la terminaison mortelle.

Contagiosité. Transmissible aux animaux de la même espèce, la *gale* du porc est aussi contagieuse pour l'homme; mais l'éruption disparaît spontanément au bout d'une quinzaine de jours. Quant aux animaux domestiques, Ampach avance que la *gale* du porc ne se transmet qu'au chien; cette assertion, déjà ancienne, attend, pour être admise comme fait, le contrôle de l'expérimentation moderne.

— *Gale du chien.* On distingue deux formes de *gale* canine : la première due au sarcopte, et la seconde au demodex ou *gale folliculaire.*

1° *Forme sarcoptique.* Au début, on voit des papules, des vésicules, puis des squames, des rides, des plis de la peau et des croûtes. L'ordre de succession de ces symptômes n'est ni régulier ni même nécessaire; l'épaisseur, la sensibilité de la peau, les races et les variétés de l'espèce canine y apportent d'assez nombreuses modifications; ce qui n'empêche pas la maladie de conserver une nature identique et de rentrer avec toutes ses modifications dans la forme sarcoptique.

Quelle que soit la variété, le poil s'éclaircit et tombe; la peau se plisse. Les régions où généralement les premières traces de la maladie se manifestent sont le dos du nez, les arcades sourcilières et les oreilles. De là, elle s'étend avec rapidité; en quatre à six semaines, le corps entier peut être envahi, dépilé et couvert de croûtes. La cachexie annonce le terme fatal d'une *gale* invétérée.

Contagiosité. La *gale* du chien est *contagieuse pour l'homme;* sa marche ne diffère point de la *gale* sarcoptique humaine. Les tentatives de Gerlach pour la transmettre au mouton et au chat ont été complétement stériles. Moins affirmatif quant au cheval, au bœuf et au porc, il croit qu'une émigration en masse du sarcopte du chien pourrait, chez ces animaux, donner naissance à une éruption passagère.

2° *Forme folliculaire.* Cette maladie est produite par le demodex qui séjourne dans les follicules pileux et sébacés. La présence de l'acare des follicules se décèle par une légère tuméfaction circonscrite de la peau. Les points tuméfiés et enflammés se couvrent de petites tumeurs dues à l'inflammation des follicules. Des squames, puis des croûtes, se forment sur la peau épaissie; elle se gerce comme dans la *gale* sarcoptique. La démangeaison est faible, peu incommode; les animaux ne se frottent qu'à d'assez longs intervalles; le poil tombe. Lorsqu'on en arrache un et qu'on en examine le bulbe au microscope, on y aperçoit un demodex. Le poil tombé paraît ne plus se reproduire, probablement parce que l'inflammation et la suppuration détruisent sa matrice nourricière.

La durée de cette affection est longue et d'autant plus redoutable que, vu la profondeur du séjour de l'acare, les agents acaricides ne l'atteignent pas; du moins ne peut-on citer d'exemples de guérisons, si ce n'est des guérisons spontanées, lorsque, par une cause encore inconnue, la population entière vient à périr.

Contagiosité. Sous le rapport de la contagiosité, la *gale* folliculaire ne saurait être comparée à la *gale* sarcoptique. Des chiens atteints de *gale* folliculaire ont pu vivre huit à quinze jours pêle-mêle avec d'autres chiens qui sortirent sains et saufs de l'épreuve. Il ne faudrait néanmoins pas en conclure que la psore folliculaire se trouve dénuée du pouvoir de se transmettre; elle est, au contraire, éminemment contagieuse par le dépôt direct du demodex sur un individu sain.

— *Gale du chat.* Le chat ne contracte que la *gale* sarcoptique. Le sarcopte envahit d'abord les oreilles et successivement les autres parties : le cou, le corps, les membres, jusqu'à la région digitée. Les chats se grattent, les poils tombent, la peau s'infiltre, se plisse, se ratatine; des croûtes se forment, qui recouvrent les sarcoptes. Le malade perd sa vivacité; il est lent dans ses mouvements, maigrit et périt dans le marasme.

Contagiosité. La *gale* du chat est transmissible à l'homme. Le sarcopte du chat provoque chez l'homme une réaction moins forte que les autres espèces du genre. La durée de l'éruption, qui disparaît spontanément, est de cinq jours à trois semaines. La démangeaison chez le cheval et le chien ne persiste que quelques jours. L'animalcule est inoffensif pour le bœuf et le mouton.

— *Gale du lapin.* La forme sarcoptique est la seule à laquelle le lapin soit exposé. Le dos du nez en est le siége primitif; de là l'éruption descend vers les lèvres et remonte vers le front; rarement elle dépasse ces régions. Les poils tombent, des croûtes grisâtres se forment, et au-dessous d'elles on trouve le derme infiltré, rouge et sanguinolent.

Placé sur la peau de l'homme, le sarcopte du lapin trace sa galerie dans l'épiderme; il se développe de petites vésicules et un prurit très-modéré, phénomènes qui ne durent que deux ou trois jours.

— *Gale des gallinacés.* Chez les volailles atteintes de la *gale*, on voit sur la crête des points blanchâtres et des traînées linéaires, recouvertes par des pellicules épidermiques très-minces que fait tomber le moindre frottement. La maladie reste dans cet état pendant trois semaines ou un mois; au bout de ce temps, la base de la crête s'épaissit et se fonce en couleur; le pointillé et les traînées linéaires occupent une plus large surface. A une période plus avancée, les plumes qui garnissent le sommet de la tête et le pourtour du bec se redressent, se hérissent, perdent leur brillant, blanchissent, s'atrophient et tombent.

Cette maladie ne débute pas toujours par la tête; c'est souvent sur les pattes qu'on voit apparaître les premiers symptômes de son existence. Les pattes se recouvrent d'écailles, la peau se fendille, il se forme de véritables crevasses, et, à la longue, cette accumulation de croûtes détermine une déformation dans la direction des régions osseuses. Parvenue à cette période extrême, la maladie offre une certaine ressemblance avec l'éléphantiasis des mammifères.

Transmissible aux animaux de même espèce, la *gale* des gallinacés est aussi contagieuse pour le cheval et l'homme. Des filles de basse-cour ont éprouvé aux mains et aux bras des démangeaisons tellement vives qu'elles étaient persuadées d'être atteintes de la *gale* humaine.

— *Traitement.* Il n'est point de maladie qui justifie mieux que la *gale* l'antique adage : *sublata causa*, etc.; ôter la vie au parasite et anéantir ses germes, telles sont les conditions absolues de la guérison.

Trois indications se présentent dans le traitement de cette maladie : 1° assouplir la peau et calmer son inflammation, en ayant recours aux onctions d'axonge, d'huile douce, aux lotions, aux bains émollients; 2° débarrasser la peau de son revêtement pileux, des croûtes et des corps étrangers qui la souillent. On y satisfait en ayant recours à la tonte partielle ou générale, aux lotions, aux bains savonneux ou alcalins, ou bien au brossage, aux frictions, à l'étrille; 3° tuer les microzoaires qui déterminent la maladie. On remplit cette indication par l'emploi de médicaments dits antipsoriques ou acaricides externes ou internes. Les premiers, d'après leur état, sont divisés en trois groupes :

1° *Antipsoriques solides.* L'onguent vésicatoire; les pommades soufrée, cantharidée, mercurielle, térébenthinée, citrine, oxygénée d'Alyon, antipsorique d'Helmerich, de Lebas; celles de sulfure de potasse, de chaux, de mercure, d'arsenic, s'emploient en frictions ou seulement en applications. Ces médicaments ont le grave inconvénient de pouvoir être déglutis et de déterminer des irritations intestinales ou des empoisonnements.

2° *Antipsoriques liquides.* Ce sont : le liniment de Jadelot, la lotion Dupuytren; les solutions de sulfure de potasse, de chaux, d'acide arsénieux; les liqueurs de Fowler et de Pearson; les bains ferro ou zinco-arsenicaux, d'acide arsénieux, l'huile soufrée, l'huile cantharidée, l'huile de cade, l'essence de térébenthine, le goudron, les décoctions de tabac, d'ellébore. Les lotions et les bains ont parfois l'inconvénient de déterminer des refroidissements, de salir, d'altérer ou de décolorer les poils ou la laine.

3° *Antipsoriques vaporeux.* Le plus employé des acaricides vaporeux est l'acide sulfureux obtenu par la combustion du soufre; il exige des chambres, des locaux ou des appareils particuliers, ce qui apporte quelques difficultés à son emploi; circonstance regrettable, car il est très-efficace contre les *gales* générales.

Il est encore d'autres médicaments que l'on administre à l'intérieur, mais avec moins de chances de succès qu'en s'adressant aux précédents; ils conviennent principalement dans les cas de *gale* ancienne et invétérée; les plus usités sont : le soufre, les sulfures d'arsenic, l'acide arsénieux, les liqueurs de Pearson et de Fowler.

— *Police sanitaire.* L'animalcule, cause de la *gale* et de sa propagation, place cette maladie sous l'empire des dispositions des articles 459, 460 et 461 du code pénal, ainsi que des articles 19, titre I, et 23, titre II, de la loi du 6 octobre 1790 sur la police rurale. Le principe général de ces articles fournit ample matière à l'élaboration de règlements, variables suivant les conditions locales, que les autorités croiraient devoir arrêter dans l'intérêt des administrés.

On ne saurait trop insister sur la désinfection, qui fait partie intégrante du traitement curatif, car elle le complète. Il faut poursuivre la destruction des acares et de leurs germes, non-seulement sur la peau des animaux, mais encore sur les objets inanimés, et ne pas perdre de vue que celui qui offre le plus de résistance vitale, le dermatodecte, séparé des corps, prolonge encore son existence pendant plusieurs semaines.

La salubrité publique ne s'oppose pas à la mise en consommation des bêtes de boucherie galeuses, pourvu qu'elles ne soient pas cachectiques; la *gale* sarcoptique du porc, transmissible à l'homme, demande des précautions de la part de ceux qui l'égorgent. On désinfecte les peaux, soit en les desséchant dans un endroit isolé, soit en les plongeant dans de l'eau de chaux.

— Agric. On donne vulgairement le nom de *gale* à de petites protubérances qui naissent souvent en très-grand nombre sur les branches, les feuilles et même les fruits des arbres et des plantes. Elles sont dues à des causes fort diverses, à des piqûres d'insectes, aux premiers rudiments de petits champignons parasites, à des aspérités organiques peu observées jusqu'à ce jour, à des retraits produits par la destruction de quelques parties de l'écorce. La *gale* n'est guère à redouter quand elle s'attaque à des végétaux bien portants et qui ont assez de force pour triompher du mal; mais il n'en est plus de même quand elle envahit des végétaux languissants ou déjà malades.

GALE (Théophile), théologien anglais, né en 1628, mort en 1678. Il fit ses études à l'université d'Oxford et devint, en 1657, ministre de Winchester. Destitué en 1661 pour avoir refusé de se soumettre à l'acte d'uniformité, il s'occupa d'enseignement particulier et fit avec ses élèves un voyage en Normandie, où il connut le savant Bochard. A son retour en Angleterre, il mit la dernière main à un ouvrage commencé depuis longtemps et sauvé comme par miracle de l'incendie de Londres. Cet ouvrage a pour titre : la *Cour des païens.* Gale veut prouver que les sages les plus renommés ont emprunté leur philosophie, voire même leur philologie, aux Écritures saintes. L'ouvrage se compose de trois parties publiées dans l'ordre chronologique suivant : la première à Oxford, en 1669; la seconde à Oxford, en 1671, et à Londres, en 1676; la troisième à Oxford, en 1677. A cet ouvrage, il faut joindre les suivants : *Théophile* ou *Discours sur l'amour de Dieu en Christ* (1671, in-8°); *Idea theologiæ, tam contemplativæ quam activæ* (1673, in-12); *Philosophia generalis* (1676, in-8°); *Lexicon græci Testamenti etymologicon, synonymum, sive glossarium homonymum* (1678).

GALE (Thomas), savant philologue et his-

torien anglais, né à Scruton (York) en 1636, mort en 1702. Il se fit recevoir docteur en théologie, puis fut successivement professeur de grec à Cambridge, régent de l'école Saint-Paul à Londres et doyen d'York (1697). Thomas Gale était l'ami de tous les érudits de son époque : Baluze, Mabillon et Huet faisaient le plus grand cas de son savoir et le consultaient souvent. On a de lui : *Opuscula mythologica, ethica et physica* (1671, in-8°), recueil de petits traités de divers auteurs latins et grecs, avec notes ; des éditions de Jamblique, Hérodote et Cicéron ; *Historiæ anglicanæ scriptores* (1687, in-fol) ; *Historiæ britannicæ, saxonicæ, anglo-danicæ scriptores* (1691, in-fol.), etc.

GALE (Roger), antiquaire anglais, fils du précédent, *né en 1672, mort à Scruton en* 1744. Il fut un des hommes les plus érudits de son temps. Il remplit, entre autres fonctions, celles de commissaire de l'excise, devint trésorier de la Société royale de Londres et vice-président de la Société des antiquaires. Ses principaux travaux sont : *Antonini iter Britanniarum commentariis illustratum* (Londres, 1709, in-4°), ouvrage de son père, revu par lui ; la *Connaissance des médailles* (1697), trad. de Jobert ; *Discours sur les quatre voies romaines de la Grande-Bretagne*, publié dans le *Zelands itinerary*, etc. — Son frère, Samuel GALE, né à Londres en 1682, mort en 1754, fut un des restaurateurs de la Société des antiquaires, dont il devint le premier trésorier. Son principal écrit est une *Histoire de la cathédrale de Winchester* (Londres, 1715).

GALÉ s. m. (ga-lé — gr. *galê*, même sens). Mamm. Nom donné par les Grecs à la belette, quelquefois au chat, plus exactement à la chatte, et qui est fréquemment employé comme radical dans les noms de genres créés par les modernes.

— Bot. Genre de végétaux, ou mieux section du genre myrica ou cirier.

— **Encycl.** Bot. Le *galé*, *galé odorant*, *piment royal* ou *aquatique*, *myrte* ou *poivre de Brabant*, etc., est un arbrisseau à feuilles lancéolées, glabres, un peu dentées en scie vers la pointe, paraissant après les fleurs, qui sont dioïques ; le fruit est une baie ou mieux un petit drupe sec, à trois lobes, comprimé au sommet. Il habite le centre de l'Europe, le nord de l'Asie et de l'Amérique ; on le trouve surtout dans les endroits humides et marécageux. Il est très-abondant à Saint-Léger, près de Paris. On le cultive rarement ; cependant on le plante quelquefois dans les parcs et les jardins d'agrément. Il demande la terre de bruyère ou un sol tourbeux, humide, situé au bord des eaux. On le multiplie, au printemps, de graines, de boutures ou de rejetons.

Toutes les parties de ce végétal sont odorantes, et on s'en servait autrefois pour assaisonner les mets ; on en employait une grande quantité ; l'usage en est bien moins répandu aujourd'hui. Les feuilles surtout exhalent une odeur très-marquée lorsqu'on les froisse entre les doigts. On les dit stomachiques, et comme telles on les a beaucoup employées jadis en infusion théiforme ; on a même prétendu, mais à tort, que c'était le véritable thé suisse. Elles passent néanmoins pour exercer une action nuisible sur le cerveau. Les Suédois en mettent dans leur bière pour donner à cette boisson une saveur plus relevée. On met des rameaux de *galé* dans le linge pour le parfumer et en éloigner les insectes. Les fruits sont aussi très-aromatiques et employés comme condiment. Le faisan en est, dit-on, très-friand, et on assure que le gibier est bien meilleur quand il est nourri et élevé dans des cantons où cet arbrisseau est très-abondant ; aussi y aurait-il avantage à le propager dans les remises, du moins dans les parties humides. On emploie encore le *galé* dans le Nord pour la teinture, ainsi que pour le tannage et la préparation des cuirs de Russie. Sa décoction est usitée en Pologne pour combattre la vermine des troupeaux. Dans nos campagnes, on ne l'emploie guère que pour le chauffage des fours. On lui attribue, non sans raison, la propriété d'assainir l'air dans les contrées marécageuses. Il produit d'ailleurs un bel effet par ses rameaux brun rougeâtre et ses feuilles d'un vert tendre. Il sécrète de la cire, mais bien moins que les autres espèces du genre *myrica*, confondues sous le nom de *ciriers*.

GALÉA s. m. (ga-lé-a — mot lat.). Antiq. rom. Espèce de casque de cuir ou de métal, surmonté d'un petit anneau et muni d'une jugulaire.

— Pathol. Céphalalgie qui s'étend à tout le crâne.

— s. m. Moll. Nom donné à un genre peu naturel de mollusques gastéropodes, comprenant ceux dont les coquilles ressemblent plus ou moins au casque antique. V. CASQUE.

— Echin. Nom latin d'un genre d'échinodermes voisin des spatangues.

GALÉACE s. f. V. GALÉASSE.

GALÉAIRE s. m. (ga-lé-è-re — du lat. *galea*, sorte de casque). Art milit. anc. Sorte de valet qui suivait les troupes romaines, aux époques de décadence.

GALÉANDRE s. m. (ga-lé-an-dre — du lat. *galea*, casque, et du gr. *aner*, *andros*, homme, organe mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent dans l'Afrique tropicale.

GALÉANE s. f. (ga-lé-a-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant une seule espèce, qui croît au Mexique.

GALEANO (Joseph), médecin italien, né à Palerme vers 1605, mort en 1675. Il cultiva la philosophie, la théologie, l'éloquence, la poésie, exerça pendant de longues années la médecine dans sa ville natale et acquit, comme praticien et comme professeur, une réputation qui s'étendit en Italie, en Espagne, en France et en Allemagne. La confiance qu'inspirait son savoir était telle que ses avis étaient demandés et reçus comme des oracles. Galeano a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Oratio de medicinæ præstantia* (Palerme, 1648, in-4°); *Hippocrates redivivus* (Palerme, 1650) ; *La lepra unita col mal francese* (Palerme, 1656, in-8°) ; *Politica medica pro leprosis* (1637) ; *Del vero metodo di conservar la sanita e di curar ogni morbo* (1662, in-4°), etc.

GALÉANTHROPE adj. ga-lé-an-tro-pe — du gr. *galé*, chat ; *anthrôpos*, homme). Méd. Qui est atteint de galéanthropie.

— Substantiv. Personne galéanthrope : *Un* GALÉANTHROPE.

GALÉANTHROPIE s. f. (ga-lé-an-tro-pi — du gr. *galé*, chat ; *anthrôpos*, homme). Méd. Folie dans laquelle le malade se croit transformé en chat.

GALÉAS. V. SFORZA et VISCONTI.

GALÉASSE ou **GALÉACE** s. f. (ga-lé-a-se — augment. de l'ital. *galea*, galère). Mar. Grosse galère qui avait des canons à la proue et sur les flancs : *Un capitaine de* GALÉASSE. *Les Vénitiens armaient les* GALÉASSES *d'un grand nombre de pièces d'artillerie.*

GALEATA, ville d'Italie, prov. de Florence, à 19 kilom. N.-O. de Bagno ; 3,388 hab. Commerce en maïs, vins, soie, bétail, châtaignes et fruits de différentes espèces. C'était autrefois une ville importante où Théodoric eut un palais. Elle est encore entourée de murs et renferme, entre autres édifices remarquables, une antique église paroissiale et les restes d'une abbaye fondée par saint Hilaire en 530 et supprimée en 1784.

GALEAZZI (François), savant italien, né à Turin vers 1760, mort à Rome en 1819. Il s'adonna à l'étude des sciences physiques et mathématiques et fit en même temps des recherches approfondies sur la musique. On a de lui : *Eléments théorico-pratiques de musique*, suivis d'un *Essai* sur la manière de jouer du violon (Rome, 1791), et *Leçons sur la sphère armillaire* (Macerata, 1807).

GALEAZZINI (Sauveur, baron), homme politique français, né à Bastia (Corse) en 1765. Il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution. La hauteur de ses vues et l'éloquence avec laquelle il exposait les nouvelles doctrines le firent choisir pour représenter son département auprès de la fédération du 14 juillet. Il accomplit son mandat avec une énergie qui l'éleva encore dans l'esprit de ses compatriotes. De retour en Corse, il y trouva la révolution que fomentait Paoli, avec le secours des Anglais ; il protesta contre cette rébellion, et, comme le parti qu'il réunissait autour de lui en faisait un homme dangereux, Paoli le fit saisir par surprise et emprisonner. Mais, au premier revers qu'éprouva le général, Galeazzini fut rendu à la liberté et nommé maire de Bastia. Dans ces fonctions difficiles, au moment où tant de partis se disputaient l'île, Galeazzini sut se maintenir et écarter toutes les suggestions du parti opposé à la France. Bientôt la ville fut attaquée par terre et par mer ; les Anglo-Corses, commandés par Paoli, la cernèrent pendant que l'amiral Hood la bombardait de la haute mer. Galeazzini organisa la résistance, et la ville ne se rendit qu'après quarante-quatre jours d'un bombardement continu. L'amiral Hood, plein d'estime pour une aussi vaillante conduite, s'efforça d'attacher aux intérêts qu'il représentait un homme d'une si grande valeur ; mais Galeazzini repoussa ses offres, se retira en France avec sa famille et fut nommé commissaire de la République auprès de l'armée d'Italie. Lorsque le Directoire décida qu'un corps expéditionnaire serait envoyé en Corse pour chasser les Anglais, il demanda et obtint d'en faire partie, et, aussitôt la conquête terminée, il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif dans l'île. Le premier Consul le fit préfet de Liamone et, trois ans après, commissaire de l'île d'Elbe, avec les pouvoirs les plus étendus. Son administration y fut si remarquable qu'elle lui mérita la faveur extraordinaire d'une médaille frappée en son honneur aux armes de l'île. Il fut toutefois révoqué de ses fonctions sur une dénonciation calomnieuse ; mais, en 1814, lors de son exil à l'île d'Elbe, Napoléon put se convaincre que Galeazzini avait été victime d'une odieuse calomnie, et, en 1815, il le nomma préfet de Maine-et-Loire. Galeazzini ne voulut pas accepter d'emploi sous la Restauration et rentra à Bastia, où il est mort.

GALEC s. m. (ga-lèk — du gr. *gala*, lait). Bot. Syn. de GALEGA.

GALÈCHE ou **GALESCHE** s. f. (ga-lè-che). Art milit. anc. Sorte de cuirasse légère.

GALÉDUPE s. f. (ga-lé-du-pe). Bot. Syn. de PONGAMIE.

GALÉE s. f. (ga-lé — V. GALÈRE). Mar. Petit navire de guerre, de la famille des dromons, qui servait de mouche et d'aviso dans la marine militaire des premiers empereurs byzantins : *La* GALÉE *portait un ou deux rangs de rames.* ‖ Galère en usage au XII^e siècle.

— Typogr. Planchette à rebord sur laquelle le compositeur dépose les lignes composées : GALÉE *en cuivre, en zinc.* GALÉE *de mise en pages.* ‖ *Aller en galée*, Faire de la composition dans les galées, sans folio ni signature.

— Ichthyol. Syn. scientifique de MILANDRE, genre de poissons.

— Zooph. Genre d'oursins.

— **Encycl.** Typogr. La *galée* est une planchette rectangulaire destinée à recevoir les lignes qui sortent du composteur, jusqu'à ce qu'elles soient en nombre suffisant pour former une page ou un paquet. La *galée* ordinaire, celle de l'in-octavo et des formats inférieurs, consiste simplement en une planchette garnie, en dessus, à la partie inférieure et au côté gauche, d'un rebord pour maintenir les lignes, et, en dessous, à des angles correspondants, de deux chevillettes qui servent à la fixer sur la casse. La *galée* des grands formats, c'est-à-dire de l'in-quarto et de l'in-folio, a des rebords sur trois côtés. Elle se compose, en outre, de deux fonds, dont l'un, celui de dessus, manœuvre, comme un tiroir, dans des rainures pratiquées sous les rebords, et cela au moyen d'une poignée. Ce fond mobile se nomme *coulisse*. « Les *galées*, dit M. Henri Fournier, exigent un grand soin dans leur confection ; elles doivent être dressées avec une extrême précision, surtout aux angles des tasseaux, où l'équerre doit être d'une justesse parfaite... Il est aussi très-important qu'on emploie à leur fabrication un bois très-sec, qui ne soit pas de nature à se fendre ou à se courber. On se sert aussi de *galées* doublées d'une plaque métallique, laquelle obvie aux inconvénients que peut présenter le bois. » M. Brun a fait exécuter, pour la mise en pages des journaux, une *galée* dont voici la description : une plaque de cuivre forme le fond ; elle est munie latéralement de chevilles en saillie qui s'engagent dans les trous ménagés sous les bandes d'un demi-châssis. Cette *galée* est très-utile pour éviter de mettre une page en pâte ; une forme ainsi divisée en deux est plus portative.

GALÉGA s. m. (ga-lé-ga — du gr. *gala*, lait ; *aix*, *aigos*, chèvre). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des lotées.

— **Encycl.** Les *galégas* sont des plantes vivaces, dressées, glabres, à feuilles imparipennées, à fleurs blanches, bleuâtres ou violacées, disposées en grappes axillaires. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Europe australe et en Orient. La plus connue est le *galéga officinal*, vulgairement nommé *lavanèse* ou *rue de chèvre*. C'est une très-belle plante, originaire d'Europe, qui atteint la hauteur d'un à deux mètres. On la cultive assez fréquemment dans les jardins d'ornement. Elle croît dans les jardins gras et frais, au bord des eaux. C'est dans des conditions analogues qu'il convient de la placer, si l'on veut qu'elle végète bien et produise tout son effet. On la plante en touffes assez fortes, mais point trop volumineuses. Peu difficile sur la nature du sol, le *galéga* se propage aisément de graines ou d'éclats de pied. Dans certains pays, notamment en Italie, dans les maremmes de la Toscane, on le cultive en grand comme plante fourragère. Il réussit surtout dans les terres humides et suffisamment profondes. On le sème à la volée, ou bien on se contente de repiquer des plants enracinés. Il pousse vigoureusement, et donne un produit considérable, supérieur même à celui de la luzerne. On peut en faire plusieurs coupes dans l'année. Cette plante, d'ailleurs, n'est nullement épuisante, et si jamais elle était adoptée par l'agriculture, elle pourrait jouer un certain rôle dans les assolements. Il paraît même qu'elle drageonne assez pour se propager d'elle-même ; enfin, elle n'est pas sujette à être envahie par la cuscute.

Ses feuilles ont une odeur aromatique, une saveur d'abord douce, ensuite âcre. En Italie, on les mange cuites ou en salade. On a préconisé le *galéga*, dans l'ancienne médecine, comme sudorifique, vermifuge, alexitère ; on en a fait même un excellent préservatif contre les épidémies. « Cette plante, dit V. de Bomare, est un sudorifique très-célèbre contre le poison pestilentiel, les pétéchies, l'épilepsie, les morsures de serpents et contre les vers lombrics ; on la prescrit dans les bouillons alexitères. » On lui a également attribué la propriété de faire revenir le lait aux nourrices qui l'ont perdu ; de là même son nom scientifique. Le temps et l'expérience ont fait justice de cette brillante mais peu solide réputation ; le *galéga* est aujourd'hui inusité.

A diverses reprises, on a beaucoup vanté le *galéga* comme plante fourragère ; son produit, en effet, est considérable autant que sa culture est facile et son tempérament rustique. Tant d'avantages semblaient devoir le faire entrer dans les prairies artificielles ; malheureusement, cette plante convient peu aux bestiaux ; ils n'en broutent guère que les jeunes pousses, et laissent intactes les grosses touffes qui se rencontrent dans les pâturages. Si l'on pouvait vaincre l'obstacle que présente la dureté des tiges, on habituerait peut-être les animaux domestiques à la manger sans répugnance. C'est, assure-t-on, ce qui a lieu en Toscane, où l'on donne le *galéga* aux chevaux, aux bœufs et aux moutons. Les chèvres, les cerfs, les chevreuils, les lapins en sont assez friands.

Cette plante renferme une fécule bleue, analogue à l'indigo, mais en trop petite quantité pour couvrir les frais d'extraction. Il y aurait peut-être quelque avantage à la cultiver, à cause de son rapide développement, pour faire de la litière, pour en extraire de la potasse ou pour chauffer le four ; mais ce ne serait guère que dans les terrains impropres à des cultures plus productives et dans les pays qui manquent de combustible ou de fumier. On est parvenu à extraire de ses parties fibreuses une pâte à papier de bonne qualité.

Le *galéga oriental*, originaire, comme son nom l'indique, du Levant, d'où il a été rapporté par Tournefort, est bien supérieur au précédent comme plante fourragère ; il est très-précoce, très-rustique et très-productif. Le *galéga tinctorial*, qui croît dans l'Inde et à Ceylan, est assez riche en indigo. Le *galéga soyeux* croît aux Antilles et à la Guyane ; on emploie ses graines pour enivrer le poisson.

GALÉGÉ, ÉE adj. (ga-lé-gé — rad. *galéga*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux galégas.

— s. f. pl. Section de la tribu des lotées, famille des légumineuses, ayant pour type le genre galéga.

GALÉGIFORME adj. (ga-lé-ji-for-me — de *galéga* et *forme*). Bot. Qui a le port d'un galéga.

GALÉIFORME adj. (ga-lé-i-for-me — du lat. *galea*, casque, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un casque : *Pétales* GALÉIFORMES.

GALÉMIE s. f. (ga-lé-mî — du gr. *gala*, lait ; *aima*, sang). Pathol. Altération du sang dans la fièvre de lait.

GALÉMYS s. m. (ga-lé-miss — du gr. *galê*, belette ; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères carnassiers insectivores.

GALEN (Christophe-Bernard DE), prélat et homme de guerre allemand, né à Bispink (Westphalie) en 1604, suivant quelques biographes, vers 1607 suivant d'autres, mort en 1678. Resté fort jeune orphelin, il fut élevé sous la direction de son oncle, Malinkrot, doyen du chapitre de Munster, compléta ses études par des voyages, puis, malgré son goût pour la carrière des armes, entra dans les ordres, devint chanoine de Munster, prévôt, et fut élu, en 1650, prince-évêque de cette ville, malgré l'opposition de son oncle, qui aspirait lui-même à cette dignité. A peine en possession du pouvoir, Galen sentit se réveiller en lui ses anciennes inclinations guerrières ; il s'attacha à réorganiser l'administration militaire de Munster, se forma une petite armée, et commença diverses réformes qui causèrent un vif mécontentement dans la population, déjà excitée contre lui par le parti de Malinkrot. En 1655, une insurrection éclata à Munster, qui, avec l'aide de la Hollande, soutint contre son évêque une longue lutte armée. Galen en fit le siége en 1657, en devint complétement maître en 1661, et, pour rendre désormais tout soulèvement impossible, il y fit construire une formidable forteresse. En 1664, l'empereur ayant résolu de faire la guerre aux Turcs, le belliqueux prélat devint un des chefs de l'armée, et prit part à la bataille de Saint-Gothard, remportée par Montécuculli sur le grand vizir Kœprili. De retour en Hongrie, Galen fit alliance avec l'Angleterre contre la Hollande (1665), et s'engagea à fournir, en échange des subsides anglais, une armée de 15,000 hommes. Les hostilités commencèrent ; mais, grâce à l'intervention de Louis XIV, un traité de paix, signé le 18 avril 1666, vint mettre fin à la guerre. Toutefois, comme par ce traité Galen perdait la seigneurie de Borkelo, il s'empressa de reprendre les armes contre la Hollande dès que l'occasion s'en présenta, occasion qui s'offrit à lui en 1672. Il fit alors alliance avec Louis XIV, battit plusieurs fois les Hollandais, et resta en armes jusqu'en 1674, époque à laquelle l'empereur d'Allemagne le contraignit à faire la paix et à rendre à la Hollande les places qu'il avait conquises. L'année suivante, il abandonna l'alliance de la France pour se tourner du côté de l'empereur, et s'allia, en 1676, avec le Danemark et l'électeur de Brandebourg contre Charles XI, roi de Suède. Bientôt après, l'évêque de Munster envahit les duchés de Brême et de Verden, dont il s'empara, puis rejoignit avec son armée celle de l'empereur sur le Rhin. En 1677, il signa avec le roi d'Espagne un traité par lequel il lui fournit 9,000 hommes ; en même temps il envoyait 5,000 hommes au roi de Danemark. L'année suivante, il consentit, moyennant une forte somme d'argent, à retirer les troupes qu'il avait envoyées occuper la Frise, et mourut peu après, au moment des négociations de la paix de Nimègue. D'après Sismondi, Galen fut « un condottiere féroce, une espèce de brigand mitré, qui levait des troupes redoutables pour les mettre au service de quiconque voulait les payer, et les faisait vivre aux dé-

pens des pays qu'elles ravageaient. » A peine avait-il fermé les yeux, que le peuple envahit son palais, le livra au pillage et laissa presque nu le cadavre de l'évêque. Galen eut pour successeur son coadjuteur, le pacifique Ferdinand de Furstemberg, qui répara par sa sagesse les maux que les habitants de Munster avaient eu à souffrir.

GALEN (Jean DE), amiral au service de la Hollande, né à Essen (Westphalie) en 1604, mort à Livourne en 1653. Il était parent du précédent. Il entra fort jeune dans la marine hollandaise, et acquit une brillante réputation en combattant contre les Français, les Espagnols, les Maures, les Anglais. Il était parvenu au grade de chef d'escadre, lorsqu'il rencontra en 1653, devant le port de Livourne, une flotte anglaise sous les ordres de Bodley. Bien que pris entre deux feux, Galen remporta une victoire complète sur l'ennemi, mais il eut la jambe emportée par un boulet, et mourut, quelques jours après, des suites de l'amputation, trouvant, selon ses propres paroles, que « c'est mourir doucement que de mourir dans les bras de la victoire. » Un monument superbe lui fut érigé à Amsterdam, par ordre des états généraux.

GALEN (Abraham-Haan DE), en lat. *Galenus*, médecin hollandais du XVIIe siècle. Il était pasteur d'une congrégation d'anabaptistes à Amsterdam, lorsque, à la suite d'une vive controverse avec Samuel Apostool, pasteur de la même congrégation, il établit, vers 1666, la secte des *indépendants* de Hollande ou *galénites*, qui professe la plupart des opinions des sociniens touchant la divinité de Jésus-Christ.

GALENA, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de l'Illinois, à 205 kilom. N.-N.-O. de Springfield, sur la Feve ou Bean; environ 8,000 hab. On y trouve cinq églises, une académie et plusieurs établissements industriels. C'est le centre et l'entrepôt d'un district abondant en mines de plomb, et qui n'exporte pas moins de 19,000 tonnes de ce métal par année. On exploite aussi, mais sur une moins large échelle, quelques mines de cuivre. La navigation à vapeur met Galena en communication avec la Nouvelle-Orléans, Saint-Louis, Louisville, Cincinnati et plusieurs autres villes situées sur le Mississipi et sur l'Ohio.

GALÈNE s. f. (ga-lè-ne — du gr. *galênê*, même sens). Minér. Minerai de plomb, de soufre, de quelque métal en moindre quantité, et de matière terreuse : GALÈNE *de bismuth*. GALÈNE *argentifère. La* GALÈNE *s'emploie dans la confection des poteries communes.* ‖ *Galène* martiale, Sulfure de plomb ferrifère. ‖ *Galène palmée*, Sulfo-antimoine de plomb. ‖ *Galène artificielle*, Sulfure de plomb que l'on produit en combinant le soufre et le plomb par les moyens chimiques, et que l'on obtient presque exclusivement en faisant précipiter un sel de plomb par l'hydrogène sulfuré.

— Crust. Genre de crustacés décapodes de la famille des cancériens, dont l'espèce type habite les mers du Japon.

— **Encycl.** Minér. La *galène* est un minéral d'un gris bleuâtre métallique très-éclatant, avec une poussière d'un gris noirâtre terne. Sa densité est de 7,4 à 7,6, et sa dureté de 2,5. C'est une substance aigre, c'est-à-dire très-cassante, et qui laisse sur le papier des traits à peu près semblables à ceux du graphite. Elle est très-fusible, quoique à un moindre degré que le plomb; mais elle se volatilise un peu plus facilement que ce métal. Quand on la fond dans des creusets de terre, elle les traverse très-rapidement sans les altérer, tandis que, au contraire, elle les détériore en peu de temps s'ils sont faits d'une pâte à base de grès. Grillée à une chaleur modérée, la *galène* se transforme en sulfate de plomb, qui, mêlé à une autre proportion du même minerai, donne, par la calcination, du plomb métallique. Les acides produisent sur elle des effets assez variés. Ainsi, pendant que l'acide azotique étendu suffit à la dissoudre, l'acide chlorhydrique ne l'attaque que lorsqu'il est concentré et bouillant. L'acide sulfurique, également concentré et bouillant, la transforme en sulfate insoluble. Quand on la chauffe avec du fer, ou de l'étain, ou de l'antimoine, ou du zinc, à la température de 50 degrés pyrométriques, elle se décompose, et il résulte du plomb métallique de cette décomposition. Le charbon la réduit aussi, avec l'aide de la chaleur, en se couvrant d'abord d'une auréole d'oxyde de plomb. Il en est de même de l'azotate de potasse, de l'oxyde et du sulfate de plomb. Elle est encore réduite par les carbonates alcalins lorsqu'on opère par la voie sèche; mais il est indispensable d'y ajouter un peu de charbon, sans quoi la réduction n'aurait pas lieu complètement. Quand on la fond avec du plomb métallique, on obtient un sous-sulfure de même espèce qu'elle, mais moins cassant, plus fusible, plus ductile et un peu moins volatile.

La *galène* se présente le plus souvent à l'état cristallisé, et ses cristaux sont des cubes ou des octaèdres, tantôt simples, tantôt modifiés de différentes manières. Accidentellement, elle offre des formes assez nombreuses, dont les principales ont seules reçu des noms particuliers, tels que les suivants : *galène concrétionnée* ou *globuleuse*, *galène* en masses mamelonnées ou cylindroïdes, ayant quelquefois la surface couverte de petits cristaux saillants; *galène granulaire*, *grenue* ou *à grain d'acier*, *galène* à grain fin et serré comme celui de l'acier; *galène compacte*, *galène* grenue dont le grain est si serré, qu'on ne l'aperçoit qu'à la loupe; *galène laminaire* ou *à grandes facettes*, *galène* en masses donnant par le clivage des faces perpendiculaires d'une grande dimension et très-éclatantes; *galène lamellaire*, *galène* en écailles brillantes qui se croisent dans tous les sens; *galène incrustante*, *galène* en enduit cristallin, recouvrant des cristaux de calcaire ou de fluorine; *galène palmée* ou *striée*, *galène* en lames couvertes de stries larges et divergentes; *galène pseudomorphique* ou *épigène*, *galène* en prismes hexagones et en prismes rectangulaires, provenant de la décomposition du phosphate et du carbonate de plomb; *galène spéculaire*, *galène* en enduit brillant, étendu sur différentes roches et poli naturellement par le frottement qui a eu lieu, dans certains filons, entre la matière qui les remplit et leurs épontes : les mineurs l'appellent *galène foudroyante*, parce que, quand on a abattu le bas d'un filon qui en est formé, la partie supérieure glisse et se détache en produisant une sorte d'explosion, ce qui occasionne souvent de graves accidents; *galène terreuse*, *galène* en masses pulvérulentes.

A l'état pur, la *galène* renferme 86,55 de plomb et 13,45 de soufre, ce qui conduit à la formule Pb S; mais elle a souvent une composition différente, par suite de la présence de diverses autres sortes de substances. Ainsi, dans la *galène* dite sélénifère, le soufre est en partie remplacé par du sélénium, tandis que, dans la *galène* qualifiée d'argentifère, c'est le plomb qui se trouve en partie remplacé par de l'argent. La *galène* appelée ferrifère ou *galène martiale* contient une petite quantité de sulfure de fer. Il existe aussi des *galènes* platinifères, antimonifères et bismuthifères; mais ces dernières, aussitôt que la proportion d'antimoine ou de bismuth atteint certaines limites, passent à d'autres espèces minérales, telles que la steinmannite, la bournonite, la jamesonite, la kobellite, etc. La *galène* cuprifère et la *galène* sursulfurée sont également considérées comme des espèces particulières, désignées, la première sous le nom de cupro-plombite, et la seconde sous celui de johnstonite. Nous venons de voir qu'il existe une *galène* argentifère. La vérité est que toutes les *galènes* contiennent des traces d'argent; mais on n'applique l'épithète d'argentifère qu'à celles dans lesquelles la proportion de ce métal est relativement un peu élevée. Toutefois, en général, cette proportion est très-faible. Dans les *galènes* les plus riches, elle varie entre 0,01 et 0,03 pour 100. Elle atteint rarement 0,05, et exceptionnellement 1 pour 100. Malgré leur pauvreté apparente, ces *galènes* sont, à cause de la grande valeur intrinsèque de l'argent, exploitées comme minerais d'argent.

La *galène* est le seul minerai de plomb dont la nature offre des dépôts considérables. Aussi fournit-elle à elle seule presque tout le plomb que l'industrie met en œuvre. Les autres minerais de plomb, tels que le carbonate, le phosphate et le sulfate, accompagnent le plus souvent la *galène*, et s'ajoutent au bain de fonte comme matières accessoires. Quand ils existent séparément, ce qui arrive quelquefois, il est rare qu'ils soient en masses suffisantes pour qu'on puisse les exploiter utilement. La *galène* se rencontre en filons réguliers, ou en gîtes irréguliers ou gîtes de contact, ou en grains ou nodules. Les filons ont cela de particulier qu'en général ils se continuent presque en ligne droite, et avec une puissance sensiblement la même, sur des espaces très-étendus. Ils sont surtout abondants dans les terrains schisteux et de transition, comme aux environs de Freiberg, en Saxe, et de Clausthal, dans le Hartz; dans le Cumberland et le Devonshire, en Angleterre; ainsi qu'à Pontgibaud, dans l'ancienne Auvergne, à Sainte-Marie-aux-Mines, dans les Vosges; à Huelgoat et à Poullaouen, près de Carhaix, en basse Bretagne, etc. Les gîtes de contact forment ordinairement des espèces de rameaux qui pénètrent plus ou moins profondément les roches cristallines avoisinantes. Ils sont communs dans le Hartz et en Saxe. En France, ils sont beaucoup plus nombreux que les filons, si nombreux même, qu'ils donnent dix fois plus de produits que ces derniers. Nous citerons, à titre d'exemples dans notre pays, ceux de Confolens et d'Alloue, dans la Charente. Quant à la *galène* en grains ou en nodules, elle est disséminée dans les terrains stratifiés, principalement dans les grès et les calcaires des époques anciennes. On observe surtout ce mode de gisement à Leadhill, en Ecosse; au Bleiberg, près de Burlach, et dans l'Eifel (Prusse rhénane). Les mouchetures de couleur foncée qui criblent certains grès blancs de ces localités ne sont autre chose que des grains de *galène*.

L'extraction du plomb et celle de l'argent ne sont pas le seul emploi de la *galène*. On se sert aussi de cette substance, au sortir de la mine, pour imperméabiliser les poteries communes. A cet effet, on la réduit en poudre; puis, après l'avoir étendue en couche mince sur les vases, on la soumet à un feu violent qui la liquéfie et la transforme en un enduit vitreux ou vernis. C'est cette poudre que les ouvriers désignent sous le nom d'*alquifoux*. L'enduit qu'elle produit est jaune; mais on le colore en brun avec un peu de peroxyde de manganèse, et en vert avec des battitures de cuivre rouge. Signalons, pour terminer, un autre usage de la *galène*. On utilise cette matière pour fabriquer des papiers brillantés, destinés à l'enjolivement des cartonnages. Pour cela, on enduit ces papiers de colle forte, puis on les saupoudre de *galène* en grains plus ou moins fins.

GALÉNIE s. f. (ga-lé-nî — du nom de *Galien*). Bot. Genre de plantes, de la famille des portulacées, tribu des aizoïdées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

GALÉNIQUE adj. (ga-lé-ni ke — du nom de *Galien*). Méd. Qui a rapport à la méthode de Galien : *Traitement* GALÉNIQUE. *Médecine* GALÉNIQUE. *Doctrines* GALÉNIQUES. *Ce gentilhomme en sabots, médecin au vin et à l'eau, faisait tout bonnement de l'hydrothérapie* GALÉNIQUE. (Aug. Luchet.) ‖ Qui professe les doctrines médicales de Galien :

Certain ivrogne, après maint long repas,
Tomba malade; un docteur *galénique*
Fut appelé : « Je trouve ici deux cas :
Fièvre adurante et soif plus que cynique. »
J.-B. ROUSSEAU.

‖ *Remèdes galéniques*, Médicaments végétaux.

GALÉNISME s. m. (ga-lé-ni-sme — du nom de *Galien*). Méd. Doctrine médicale de Galien : *Le* GALÉNISME *fait consister la santé dans l'exercice libre et facile de toutes nos facultés, et la maladie dans l'altération d'une ou plusieurs d'entre elles.* (Chamberet.) *Paracelse renversa l'édifice du* GALÉNISME *et du péripatétisme.* (Brachet.)

— **Encycl.** Le *galénisme* repose sur une hypothèse physiologique qui eut pendant tout le moyen âge un succès prodigieux : cette hypothèse est connue sous le nom de théorie des quatre humeurs. Galien, cependant, n'est pas l'inventeur de ces quatre humeurs, de leur crase, ou, comme on disait, de leur juste tempérament et de leur coction. Ces notions sont bien antérieures à ce célèbre médecin, qui vivait au IIe siècle de l'ère chrétienne; mais elles étaient diffuses et sans lien dans la doctrine médicale. Cet observateur, qui possédait, dit M. Littré, des connaissances très-étendues en anatomie, en physiologie et en pathologie, et qui était doué d'une prodigieuse aptitude à la systématisation, constitua un corps de doctrines dans lequel il s'efforça de subordonner les phénomènes de la santé et de la maladie à l'action réciproque des quatre humeurs. Ce fut, malgré sa fondamentale imperfection, une œuvre considérable et qui satisfit l'activité des médecins pendant une longue suite de siècles. Les Arabes, la race la plus éclairée d'alors, l'adoptèrent complétement, et ce fut à eux que les Européens durent emprunter plus tard le *galénisme* complétement constitué. Le *galénisme* n'est au fond que l'application d'une physique très-peu avancée, qui limite les phénomènes complexes de la vie au fait d'un mélange variable et d'une coction plus ou moins complète de certaines humeurs. Aujourd'hui le *galénisme* n'a plus que la valeur d'un fait historique.

GALÉNISTE adj. (ga-lé-ni-ste — rad. *galénisme*). Méd. Se dit des partisans des doctrines médicales de Galien, et des doctrines elles-mêmes : *Médecins* GALÉNISTES. *Opinions* GALÉNISTES.

— Substantiv. Médecin galéniste : *D'après les* GALÉNISTES, *le corps animé est composé de trois principes : les parties, les humeurs et les esprits.* (Renauld.)

GALÉNITE s. m. (ga-lé-ni-te — de *Galen*, fondateur de la secte). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui adopta la plupart des erreurs des sociniens, touchant la divinité de Jésus-Christ.

— **Encycl.** Les *galénites* avaient pour chef Galen ou Galenus, médecin d'Amsterdam. Ils mêlaient aux opinions des anabaptistes et des mennonites la plupart des erreurs des sociniens et des ariens, au sujet de la divinité de Jésus-Christ. Ils n'ont jamais approuvé les sentiments des anabaptistes de Munster, au sujet du royaume temporel, et ont toujours proclamé leur amour de la paix et de la tolérance. Leurs doctrines se répandirent en Frise, en Westphalie, en Gueldre, en Hollande, dans le Brabant, dans les Flandres. Les *galénites* se rebaptisaient et condamnaient le baptême des enfants; ils professaient des opinions particulières sur l'excommunication, et soutenaient qu'aucune Eglise ne doit être réputée l'Eglise véritable à l'exclusion des autres; enfin ils niaient la Trinité, la consubstantialité du Verbe, la divinité de Jésus-Christ, etc., et enseignaient que Jésus de Nazareth, fils de Dieu et de la vierge Marie, est un homme véritable, mais un homme supérieur aux autres hommes, parce qu'il a été engendré d'une vierge et par l'opération du Saint-Esprit. En 1664, les états de Hollande défendirent aux *galénites* de disputer sur la divinité de Jésus-Christ. En 1669, il y eut une scission éclatante entre les *galénites* et les mennonites, qui protestèrent hautement contre les opinions sociniennes.

GALENSTOCK, montagne de la Suisse, sur les limites des cantons de Valais et d'Uri, entre le Steinberg au N., et le mont de la Fourche au S. La partie N.-E. forme l'une des barrières du magnifique glacier dans lequel le Rhône prend sa source. Son point culminant dépasse 3,597 mètres. « Du haut du Galenstock, dit le savant naturaliste Desor, le regard plonge à la fois dans les deux grands couloirs qui remontent au Finsteraarhorn, et dont l'un est occupé par le beau glacier d'Ober-Aar et l'autre par celui d'Unter-Aar. »

GALÉOBDOLON s. m. (ga-lé-ob-do-lon — du gr. *galê*, belette; *bdolos*, fétide). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, réuni par plusieurs auteurs, comme simple section, au genre lamier.

GALÉODE s. f. (ga-lé-o-de — du gr. *galê*, chat; *eidos*, aspect). Arachn. Genre d'arachnides, comprenant une quinzaine d'espèces.

— **Encycl.** Ce genre d'arachnides, connu aussi sous le nom de *solpuge*, et formé aux dépens des phalangères, est caractérisé par un corps ovalaire allongé, divisé en trois parties distinctes, la tête, le thorax et l'abdomen; des yeux situés au bord antérieur de la tête; des mâchoires didactyles; des palpes dépourvues de crochets; des pattes velues. Il comprend une trentaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes des deux continents. On les trouve surtout dans les terrains sablonneux. Leurs mœurs commencent à être assez bien connues. On sait qu'elles ne filent pas, qu'elles aiment l'obscurité et courent généralement fort vite. Très-agiles à saisir leur proie, elles sont d'une extrême voracité; toutefois, quelque irritées qu'elles soient, elles épargnent leurs petits, même si on les leur jette à dessein. Leur morsure passe pour venimeuse; mais on manque d'observations précises à ce sujet.

La *galéode araignée* habite l'Orient, la Russie méridionale et le Cap de Bonne-Espérance; on dit aussi l'avoir trouvée en Algérie. Elle court avec une grande agilité dans les lieux sablonneux. Lorsqu'on veut la saisir, elle se dresse sur ses pattes de derrière et s'accroche aux mains ou aux vêtements, surtout aux vêtements de laine, à tel point qu'il lui est impossible de s'en dépêtrer. La *galéode intrépide* ou *dorsale* habite le midi de l'Espagne et présente des mœurs analogues; elle fait face à son ennemi et semble le menacer avec ses palpes. Une espèce des plus curieuses est la *galéode vorace*, trouvée au Bengale par M. Hutton. « Cette espèce, dit-il, est très-vorace; elle attaque, pendant la nuit, les insectes, les lézards même, et elle se gorge au point de ne plus pouvoir marcher. Un lézard de trois pouces fut livré à une de ces arachnides et dévoré entièrement, la queue exceptée. La *galéode* s'élança sur lui et le saisit immédiatement derrière les épaules; elle ne quitta sa proie qu'après l'avoir tuée; le pauvre lézard se débattit d'abord avec violence, se roulant en tous sens; mais l'araignée tenait bon; et, peu à peu, elle le coupa avec ses deux mâchoires, de manière à pénétrer jusqu'aux entrailles de sa victime. Un jeune moineau, placé sous une cloche de verre avec une *galéode*, fut également tué, mais l'araignée ne le mangea pas. »

GALÉOLAIRE s. f. (ga-lé-o-lè-re — du lat. *galeola*, petit casque). Annél. Genre d'annélides chétopodes, de la famille des amphitrites, comprenant deux espèces, qui vivent sur les côtes de l'Australie.

— Acal. Genre d'acalèphes peu connu, voisin des béroés et des diphyes.

GALÉOLE s. f. (ga-lé-o-le — diminut. du lat. *galea*, casque). Echin. Genre d'échinodermes formé aux dépens des spatangues.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, dont l'unique espèce, peu connue, croît dans la Cochinchine.

GALÉOLÉMUR s. m. (ga-lé-o-lé-mur — du gr. *galê*, chat, et du lat. *lemur*, maki). Mamm. Genre de quadrumanes formé aux dépens des galéopithèques, et dont l'espèce type habite l'île de Ceylan.

GALÉON-DE-LA-GRAVE, montagne de France (Hautes-Pyrénées), au N. de la Grave et de la vallée de la Romanche; 3,429 mètres.

GALÉOPE s. f. (ga-lé-o-pe). Bot. Syn. de GALÉOPSIS.

GALÉOPITHÉCIEN, IENNE adj. (ga-lé-o-pi-té-siain, iè-ne — rad. *galéopithèque*). Mamm. Qui ressemble à un galéopithèque. ‖ On dit aussi GALÉOPITHÉCIDE.

— s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre galéopithèque.

GALÉOPITHÈQUE s. m. (ga-lé-o-pi-tè-ke — du gr. *galê*, chat; *pithex*, singe). Mamm. Genre de quadrumanes comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent Ceylan et les îles de la Malaisie : *La membrane aliforme permet aux* GALÉOPITHÈQUES *de voler.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *galéopithèques*, connus aussi sous le nom de *chats volants* ou *singes volants*, semblent former le passage des singes aux chauves-souris. La tête est médiocrement aplatie, le front à peine bombé, les oreilles presque arrondies, les yeux grands, les narines percées dans un petit mufle, comme celles des makis. Leurs dents présentent quelques particularités, notamment les incisives,

qui sont dentelées à la mâchoire supérieure et pectinées à l'inférieure, et les molaires, qui sont mousses et dentelées aussi. Mais ce qui caractérise surtout ces animaux, c'est une membrane en forme d'aile, qui commence aux côtés du cou, s'étend dans l'angle formé par le bras et l'avant-bras, palme les doigts, est ensuite sous-tendue par les quatre membres, qui sont assez élancés, et passe de là entre les pattes de derrière pour envelopper la queue dans toute son étendue. D'après les voyageurs, ce genre comprendrait un assez grand nombre d'espèces; mais on n'en connaît bien que trois ou quatre. Les *galéopithèques* habitent l'Inde et les îles voisines. D'après Bontius, qui les a observés à Batavia et dans quelques autres pays, ces animaux se tiennent, pendant tout le jour, cachés dans les lieux les plus retirés des forêts; ils se livrent alors au sommeil, et, pendant ce temps, ils sont ordinairement suspendus, comme les chauves-souris, au moyen de leurs pieds de derrière. « Les membranes, ajoute M. P. Gervais, sont pour eux comme des parachutes, au moyen desquels ils se soutiennent plus aisément dans l'air lorsqu'ils veulent s'élancer d'un arbre à l'autre; mais comme elles ne leur permettent pas de s'élever en volant, les *galéopithèques*, lorsqu'ils s'abandonnent dans les airs, se dirigent toujours d'un lieu plus élevé vers un autre qui l'est moins; puis ils remontent sur la cime des arbres en grimpant le long du tronc. Leur vol est très-bruyant, et ils n'y ont recours que dans les cas de nécessité. Les insectes constituent leur nourriture principale; mais on a aussi affirmé qu'ils ne dédaignent pas certains fruits; cette assertion n'a rien qui doive étonner, si l'on remarque qu'un long cœcum existe à l'intestin des *galéopithèques*. La grandeur du cœcum caractérise les animaux vivant d'herbes ou de fruits. »

L'espèce la plus connue est le *galéopithèque roux;* il est long d'environ 3 décimètres; son pelage est d'un roux marron très-vif en dessus, plus clair en dessous, avec la face interne des quatre membres et les côtés du cou blanchâtres. Cet animal habite surtout les îles Pelew ou Palaos, où il est connu sous le nom d'*oleck*. Il court à terre et grimpe aux arbres comme les chats; l'odeur qu'il répand rappelle celle du renard. On lui donne la chasse, ainsi qu'aux autres espèces, et les indigènes mangent sa chair, qu'ils trouvent excellente, malgré son odeur forte et désagréable. Le *galéopithèque varié*, à pelage brun sombre, marqué de taches blanches, cendrées ou noires, habite les Moluques.

GALÉOPSIS s. m. (ga-lé-o-psiss — du gr. *galê*, chat; *opsis*, œil. Le nom de cette plante signifie ainsi proprement *œil de chat*). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien continent. ‖ On dit aussi GALÉOPSE.

— **Encycl.** Le *galéopsis* est appelé *cramois* dans le centre de la France, *chevenelle* dans le Morvan, et ailleurs *chambreule*, *chanvre-folle*, etc.; dans le Luxembourg, il porte le nom de *donate*. On le considère à peu près partout comme une mauvaise herbe tout aussi désagréable que le chardon. Elle infeste, en effet, les récoltes, et, quand elle est mûre, on ne peut guère la saisir sans courir le risque de se blesser. Tous les terrains paraissent lui convenir; elle se reproduit avec une désespérante facilité dans les champs cultivés, dans les jardins et les jeunes taillis. Sa tige, entourée de nombreux rameaux, peut atteindre jusqu'à 0m,75 de hauteur. Ses fleurs blanches ou roses s'épanouissent pendant tout l'été, de juin en septembre. Chacune d'elles est plantée dans une sorte de calice découpé vers le haut en cinq divisions aiguës qui durcissent en vieillissant et finissent par devenir fort piquantes. Après la chute de la fleur, il se forme au fond de ce calice quatre graines qui ressemblent assez exactement à celles du sarrasin. Ces graines, d'abord vertes, passent ensuite au gris cendré. Généralement on tâche de se défaire de cette mauvaise herbe par le déchaumage et les sarclages à la main. Cependant, il est des localités où on l'utilise avec un certain profit. Dans l'Ardenne belge, on la fauche dans les taillis et on la donne aux bestiaux, qui la mangent fort bien, qu'elle soit verte ou sèche. Mais ce n'est pas le seul usage auquel le *galéopsis* puisse être approprié; les habitants des mêmes contrées récoltent ses graines, lorsqu'elles sont mûres, pour en extraire une huile à brûler, qui n'est pas mauvaise. Il faut ordinairement 20 litres de ces graines pour faire 5 litres d'huile. La récolte exige certaines précautions, d'autant plus que le *galéopsis*, déjà mûr, demande, pour être manié sans danger, une prudence exceptionnelle. Ordinairement, les personnes qui s'en occupent ont soin de se munir d'un grand tablier de toile qu'elles relèvent de la main gauche, en même temps que de la droite elles secouent dans ce tablier, sans les arracher, les pieds de *galéopsis* en pleine maturité. Les graines mûres se détachent facilement; mais il faut recommencer la récolte à deux et même trois reprises différentes, car la plante mûrit très-irrégulièrement. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, ni même utile, de recommander la culture du *galéopsis* comme plante oléagineuse; les végétaux de ce genre que nous possédons déjà lui sont supérieurs sous bien des rapports; mais nous pensons qu'il y aurait avantage à le récolter, soit comme fourrage, soit pour son huile, partout où il se présente naturellement et où il n'entrave pas d'autres cultures plus profitables. Les frais de main-d'œuvre occasionnés par ce travail seraient largement rémunérés par le produit de la récolte.

On connaît une douzaine d'espèces de *galéopsis*, originaires de l'Europe et de l'Asie centrale. Ces plantes sont très-communes partout, dans les champs, les lieux cultivés, le long des haies et sur la lisière des bois. Elles ont, dans leur port et leur feuillage, quelque analogie avec le chanvre, ce qui les a fait appeler quelquefois *chanvrin* ou *chanvre sauvage*. Le *galéopsis tétrahit*, vulgairement *ortie royale*, est l'espèce la plus répandue; c'est une plante très-hispide, presque piquante; elle est annuelle et croît dans les bois humides, le long des fossés et des haies. On extrait de l'huile de ses graines. Le *galéopsis ladanum* est connu aussi sous le nom d'*ortie rouge;* c'est une plante annuelle, pubescente, à poils mous, qui croît partout, dans les champs, les lieux incultes, au bord des chemins et des fossés, surtout dans les sols argileux. Les bestiaux, excepté les chevaux, la mangent sans la rechercher. Le *galéopsis velouté*, vulgairement dit *ortie jaune*, qui croît dans les moissons, a été préconisé en médecine contre la phthisie.

GALÉORHIN s. m. (ga-lé-o-rain — du gr. *galê*, chat; *rhin*, nez). Ichthyol. Genre de squales.

GALÉOS s. m. (ga-lé-oss — du gr. *galê*, chat). Mamm. Variété d'hermine.

GALEOS ou **GALEOTES**, fils d'Apollon et de Thémisto. Il se rendit en Sicile, où il devint le dieu protecteur des Hybléens, qui le représentaient sur un char avec son père. C'est de lui que prétendaient descendre les *galéotes*, devins de Sicile.

GALÉOTE s. m. (ga-lé-o-te — du gr. *galeotês*, sorte de lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens : *Les* GALÉOTES *vivent dans l'Inde.* (P. Gervais.) *Les habitudes et les mœurs des* GALÉOTES *sont peu connues.* (T. Clavé.) *La tête du* GALÉOTE *est garnie d'écailles tuilées.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *galéotes* sont des reptiles sauriens, de taille médiocre, à tête courte, pyramidale, quadrangulaire, distincte du cou; à corps comprimé latéralement; à membres allongés, terminés par des doigts longs et grêles, fort inégaux; à queue rude, longue et mince. Ces reptiles ont le museau mousse, la bouche grande, la langue épaisse et molle, les dents solides; une crête denticulée sur le dos et à l'origine de la queue. Ils sont très-voisins des agames et des iguanes, dont ils se distinguent surtout en ce qu'ils n'ont pas de fanon sous le cou, mais seulement un pli transversal de la peau plus ou moins marqué, et que les bandes d'écailles latérales sont disposées obliquement. On en connaît sept ou huit espèces, qui habitent l'Asie méridionale, et surtout l'Inde. Les mœurs et les habitudes des *galéotes* sont peu connues; on dit qu'ils se tiennent sur les arbres, et poursuivent, de branche en branche, les insectes dont ils font leur nourriture. Leur morsure n'est nullement dangereuse. La femelle pond des œufs coriaces et fusiformes. On assure aussi que ces animaux courent, comme les chats, dans les maisons et sur les toits; que, domestiques familiers et fidèles, ils détruisent les araignées et même les souris et les rats. On prétend en avoir trouvé dans le nord de l'Afrique, et même en Espagne; mais ce n'est rien moins que prouvé. Ce qui a pu induire en erreur, c'est que les anciens, entre autres Aristophane, ont donné le nom de *galéote* à un reptile tout différent, qui paraît être notre *gecko*.

GALEOTTI (Marzio), théologien italien, l'un des héros de Walter Scott dans *Quentin Durward*, né à Narni en 1442, mort en 1494. Il fut obligé de s'enfuir de Bologne, où il était professeur, pour avoir soutenu cette proposition hardie, que l'on peut être sauvé par les bonnes œuvres, sans avoir la foi. Renfermé dans les cachots de l'inquisition, à Venise, il en fut quitte pour une rétractation publique, grâce à l'intérêt que lui portait le pape Sixte IV, dont il avait été le précepteur. Il fit l'éducation du fils de Corvin, en Hongrie, se fixa plus tard à Lyon, et mourut d'une chute de cheval lors du passage de Charles VIII dans cette ville.

GALEOTTI (Sebastiano), peintre italien, né à Florence en 1675, mort à Turin en 1746. Lanzi, dans son *Histoire de la peinture*, et Ratti, dans sa *Vie des peintres génois*, nous parlent de ce maître beaucoup trop longuement. Les éloges qu'ils lui prodiguent ne sont justifiés en aucune façon par ses œuvres médiocres. Galeotti fit d'abord ses études à Florence, dans l'atelier de Ghilardini, puis à Bologne, dans celui de Giangioseffo del Sole. Après ses débuts, il se rendit à Gênes et passa près de vingt ans dans cette ville, où sont encore ses tableaux les plus importants. Durant ce long séjour, il fit plusieurs voyages à Parme, à Venise, à Mantoue, à Bologne, laissant des fresques ou des tableaux dans les églises ou les palais de ces grandes villes. Il était déjà vieux quand il fut appelé à Turin pour diriger l'Académie de peinture de cette capitale. Il garda ces fonctions jusqu'à sa mort. Son œuvre, qui est considérable, se trouve presque tout entier à Gênes. On voit, dans l'église de la Madeleine de cette ville, les fresques du dôme et de la coupole, qui sont ses productions les moins mauvaises; ces deux compositions représentent une sorte d'*Assemblée des dieux*, imitée de l'*Olympe* de Raphaël, mais avec des personnages plus nombreux. La couleur en est mauvaise et l'exécution faible. Le *Christ aux anges*, qui occupe la voûte du chœur, est d'un meilleur aspect d'ensemble, mais l'exécution laisse beaucoup à désirer. On voit aussi de lui, à Saint-Jacques de Florence, un *Saint François* dont Ratti a beaucoup exagéré le mérite. La *Vierge* et le *Saint Bonaventure*, à l'Annunziata de Parme, ne valent pas mieux. En somme, Galeotti doit être rangé dans la foule de ces peintres qui n'ont vu que le côté pratique, le métier de ce grand art, qui s'éteignait alors sous l'influence délétère du mauvais goût.

GALEOTTI (Léopold), publiciste italien, né en Toscane vers 1815. Il a tenté autrefois de régénérer la maison de Lorraine et d'acclimater les princes autrichiens. Autonomiste à cette époque, il devint unitaire lorsqu'il s'aperçut qu'il travaillait dans le vide. Il a été de toutes les assemblées de la Toscane et du Piémont depuis l'annexion, et, en 1861, il fut élu secrétaire de la Chambre des députés. Très-entendu dans les affaires d'administration, d'un esprit fort cultivé, il y a parlé avec abondance et avec grâce, mais plus souvent dans les bureaux qu'à la Chambre. M. Galeotti a publié plusieurs ouvrages et brochures, dont les plus remarquables sont : *De l'organisation municipale; l'Assemblée toscane; Considérations politiques sur la Toscane*, etc. Citons aussi un mémoire plein d'érudition sur *Marsile Ficin et son école.*

GALEOTTO (Raphaël), cardinal italien, plus connu sous le nom de RIARIO.

GALÉPERDON s. m. (ga-lé-pèr-donn — du gr. *galê*, chat; *perdon*, pet). Bot. Syn. de LYCOGALA.

GALER ou **GALLER** v. n. ou intr. (ga-lé — v. GALANT). Danser. ‖ Se réjouir. ‖ Vieux mot.

— v. a. ou tr. A signifié Gratter, frotter, et, par ext., Battre :

> ... Ah! je vous reviendrai,
> Maître Phlipot, et tant vous *galerai*,
> Que ne joûrez ces tours de votre vie.
>
> LA FONTAINE.

GALÉRA s. m. (ga-lé-ra). Mamm. Carnassier qu'on appelle aussi taira ou tayre, et qui est une espèce de glouton.

GALERA, bourg d'Espagne (Catalogne), prov. de Tarragone, à 10 kilom. S.-O. de Tortesa, près de la Sierra de Godall; 1,724 hab. Distilleries et moulins à huile. On y remarque une tour qui paraît être de construction romaine. ‖ Bourg d'Espagne (Andalousie), prov. et à 112 kilom. N.-E. de Grenade, près de l'Huescar, au milieu des jardins; 1,981 hab. Manufactures de salpêtre. Commerce en chanvre et pommes de terre; sources sulfureuses. Sur une hauteur, au N. du bourg actuel, on trouve encore des traces de l'ancienne ville du même nom, qui fut rasée entièrement, et dont les habitants furent tous mis à mort par les soldats de l'infant don Juan d'Autriche, dans la guerre qu'il fit aux Maures, qui occupaient cette partie de l'Espagne.

GALERAND s. m. (ga-le-ran). Ornith. Un des noms du butor.

GALÈRE s. f. (ga-lè-re — Ce mot, ainsi que *galée*, paraît dériver du bas latin *galea*, qu'on trouve dans un texte du IXe siècle. D'après les auteurs du moyen âge, la *galée* était un vaisseau très-rapide, et Ménage croit que le nom de la belette et du chat, *galê*, fut donné à ce vaisseau à cause de sa vitesse. Du Cange, Vossius et quelques autres dérivent ce nom de *galea*, casque, parce qu'on mettait ordinairement un casque à la proue des navires, comme on le voit par ces vers d'Ovide :

> *Est mihi, sitque, precor, flavæ tutela Minervæ,*
> *Navis; et a picta casside nomen habet.*

— Mar. anc. Navire qui se manœuvrait à la voile et à la rame : GALÈRE *antique*. GALÈRE *à trois rangs de rames*. GALÈRE *vénitienne*. *C'est à l'époque de la guerre de Troie qu'il faut s'arrêter, pour chercher l'origine de la* GALÈRE. (Lecomte.) *Pour remorquer ma* GALÈRE, *la ceinture de la vestale du Tibre suffirait.* (Chateaub.) *Sous Louis XIV, les* GALÈRES *étaient à la marine ce que sont aujourd'hui les steamers.* (V. Hugo.)

> Nous regagnâmes nos *galères;*
> Puis, poussés par des vents prospères,
> Eloignâmes, bien ébahis,
> Cet abominable pays.
>
> SCARRON.

‖ *Galère capitainesse* ou *capitane*, Principale galère d'une flotte :

> Dans la *galère capitane*
> Nous étions quatre-vingts rameurs.
>
> V. HUGO.

‖ *Demi-galère*, Petite galère; galiote ou brigantin à rames. ‖ *Tenir galère*, Armer une galère à ses frais. Se disait dans l'ordre de Malte.

— Peine autrefois infligée aux criminels et qui consistait à ramer sur les galères du roi; ne s'emploie qu'au pluriel : *Condamner quelqu'un aux* GALÈRES. ‖ Se dit encore communément de la peine des travaux forcés, qui a remplacé celle des galères, et du bagne où on la subit : *Aller aux* GALÈRES. *Mériter les* GALÈRES. *Les* GALÈRES *font les galériens.* (V. Hugo.)

— Par anal. Lieu, état dans lequel la vie est très-dure : *C'est une* GALÈRE *que cet atelier. Ce pays est une vraie* GALÈRE. *Il n'est pas de pire* GALÈRE *que la vie de ceux qui servent le public. La nature a condamné le pic au travail, et pour ainsi dire à la* GALÈRE *perpétuelle.* (Buff.) *Nous autres, anciens, nous nous sommes usés à traîner le boulet dans les* GALÈRES *de la Restauration.* (Béranger.) *Les jeunes gens rament sur les* GALÈRES *de l'ambition.* (Balz.)

— En Espagne, Sorte de voiture non suspendue : *Une* GALÈRE *est une charrette non suspendue, à deux ou quatre roues; un filet de sparterie tient lieu de fond de planches.* (Th. Gaut.)

— Loc. fam. *Vogue la galère!* Poussons notre pointe et arrive que pourra : *Ma foi,* VOGUE LA GALÈRE! *Je n'ai pas peur de déranger mes affaires, elles le sont bien.* (Scribe.)

— Techn. Sorte de fourneau dans lequel on chauffe à la fois plusieurs vases. ‖ Gros rabot à deux poignées, outil du menuisier et du facteur d'orgues. ‖ Tombereau que traînent les maçons.

— Mamm. Nom spécifique du vansire, espèce de mangouste, et de quelques autres carnassiers.

— Entom. Nom vulgaire des larves d'éphémères.

— Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des calyptrées. ‖ Nom vulgaire des coquilles de l'argonaute et de la carinaire.

— Zooph. Nom vulgaire de la vélelle mutique : *On trouve des* GALÈRES *sur toutes les côtes des îles de l'Amérique.* (V. de Bomare.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des néottiées, dont l'espèce type habite l'île de Java.

— Hortic. Petite charrue à roulettes, qui sert à ratisser et à unir le sol dans les jardins.

— **Encycl.** Mar. Ce nom moderne est aujourd'hui appliqué à des navires de guerre à rames et à voiles, que les anciens désignaient par le nombre d'étages de rameurs : birèmes, trirèmes, etc. La forme, le gréement et l'armement de ces navires sont assez peu connus. On sait toutefois que la *galère* antique était un bâtiment de guerre, le plus souvent long, peu élevé, sans pont à l'origine, et n'ayant qu'un seul mât. Plus tard, on construisit à l'avant et à l'arrière de petits planchers, recevant des soldats pour le combat. Le mât ou, par la suite, les mâts qui portaient les voiles pouvaient s'enlever ou s'abaisser à volonté. Ainsi on voit, à la bataille d'Actium, le lieutenant d'Auguste faire mettre à terre les mâts et les voiles de ses vaisseaux. Suivant plusieurs auteurs, on construisait aux extrémités du navire des plates-formes, sortes de tours de combat, d'où l'on faisait pleuvoir sur l'ennemi des traits et des artifices incendiaires. Les Grecs et les Carthaginois conservaient assez souvent un mât dressé pendant le combat, et dont les antennes portaient une masse de plomb appelée *dauphin*, destinée à défoncer par son choc les navires des assaillants. Les Romains munirent leurs *galères* d'un *corbeau*, grappin inventé par Caius Duilius, permettant d'accrocher le bâtiment ennemi, de combattre corps à corps comme sur la terre ferme, et donnant ainsi l'avantage aux Romains, moins bons marins, mais meilleurs soldats que les Carthaginois.

Les *galères* des anciens furent souvent aussi armées d'un éperon, ou rostre d'airain, destiné à briser la carène du vaisseau ennemi. A l'arrière, deux rames, deux larges avirons tenaient lieu de gouvernail; quelquefois il y en avait quatre, deux de chaque côté. Le manche de chaque aviron était traversé d'une clef qui facilitait la manœuvre.

Toutes les *galères*, à l'origine, eurent un seul rang de rames : c'étaient la *monérês* des Grecs, *unirème* des Latins. Ces *galères* se distinguaient entre elles par le nombre des rameurs : il y avait la *triacontoros* ou *galère* à trente rameurs, quinze de chaque côté; la *pentékontoros*, à cinquante rameurs. Une ceinture renforçait les flancs du bâtiment et servait d'appui aux bancs des rameurs. C'était sur ces bancs que les rameurs dormaient pendant la nuit, comme le prouvent les vers suivants de Virgile :

> . . . *Placida laxarunt membra quiete*
> *Sub remis, fusi per dura sedilia nautæ.*

Tout ceci se rapporte aux *galères* à un seul rang de rames, dont l'installation est aisée à comprendre. Mais bientôt vinrent les birèmes, à deux rangs de rames; les trirèmes, à trois rangs; les quadrirèmes, à quatre rangs; les quinquirèmes ou *pentêrês*, à cinq rangs; les sextirèmes, etc. Comment étaient disposés tous ces rangs de rames? La question est encore loin d'être résolue, et, pour ne point nous engager dans une discussion longue et fastidieuse, nous nous contenterons de citer un passage du *Naval chronicle* : « Les rames ne paraissent pas avoir été disposées, comme plusieurs savants l'ont pensé, au même niveau, dans différentes parties du vaisseau, ni, ainsi que d'autres l'ont faussement supposé, de manière que les rameurs des rangs supérieurs fussent placés directement au-des-

sus de la tête des autres; mais les bancs s'élevaient en gradins, comme les degrés d'un escalier.

» Les Erythréens furent les premiers qui placèrent un double rang de rames; Aménoclès, dit-on, en ajouta un troisième (Clément d'Alexandrie dit que ce furent les Sidoniens); Aristotélès, le Carthaginois, un quatrième; Nésichton, d'après Pline, ou Denys le Sicilien, d'après Diodore, un cinquième; Xénagorus, de Syracuse, un sixième; Nésigiton accrut le nombre des rangs jusqu'à dix; Alexandre le Grand le porta à douze; Ptolémée Soter à quinze; Philippe, père de Persée, à seize; Démétrius, fils d'Antigonus, bâtit un vaisseau à trente rangs de rames.

» Ptolémée Philopator, mû par le désir de surpasser tout ce qu'on avait fait avant lui, augmenta, dit-on, le nombre des bancs de rames jusqu'à quarante. Le vaisseau qu'il fit construire à cet effet avait des proportions telles que, de loin, on le prenait pour une île flottante, et, de près, pour un immense château bâti sur la mer. Sa longueur était de 280 coudées, sa largeur de 38 et sa hauteur de 48. Il portait 400 rameurs, 400 matelots pour la manœuvre des voiles et 3,000 soldats. Le même prince fit construire, pour naviguer sur le Nil, un vaisseau qui avait un stade en longueur. Cependant ces deux navires gigantesques n'étaient rien en comparaison du vaisseau de Hiéron, construit sous la direction d'Archimède, et dont la description a fourni à Moschion la matière d'un volume entier.

« Suivant cet auteur, on avait employé pour le bâtir autant de bois qu'il en eût fallu pour cinquante *galères* ordinaires. Il renfermait une grande variété d'appartements, des salles de banquets, des salles de bains, une bibliothèque, des *jardins*, des *étangs* remplis de poissons, des écuries et même un temple dédié à Vénus. Les lambris des principaux appartements étaient couverts de riches incrustations, et leurs panneaux, peints de brillantes couleurs, représentaient les principaux événements de l'Iliade; les plafonds, les fenêtres et toutes les autres parties étaient ornés avec un art et une magnificence admirables. Dans la partie supérieure des appartements, il y avait un gymnase, c'est-à-dire une vaste pièce destinée aux jeux et exercices du corps. Le pavé du temple de Vénus était incrusté d'agates et d'autres pierres précieuses; les lambris étaient en bois de cyprès et les fenêtres ornées de peinture sur ivoire. Ce fameux vaisseau avait vingt rangs de rames. Il était entouré d'un rempart en fer, flanqué de huit tours garnies de machines de guerre, qui pouvaient lancer à un demi-mille une pierre pesant 300 livres ou un dard de 12 coudées de long. Athenæus donne beaucoup d'autres détails sur ce chef-d'œuvre d'architecture navale. »

Les *galères* bien construites, bien dirigées, allaient avec une vitesse comparable, dit-on, à celle de nos bateaux à vapeur, surtout celles que l'on appelait *galères subtiles*, par opposition aux grosses *galères*.

La *galère* moderne était un vaisseau à rames en usage surtout dans la Méditerranée. Elle exista sur cette mer depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIe. C'était un navire effilé, éminemment propre aux évolutions rapides, dont la largeur, comparée à la longueur, était ordinairement dans le rapport de 1 à 7, mais souvent dans celui de 1 à 8 ou 9. Ses dimensions étaient d'ailleurs très-variables. Elle était pontée, gouvernait à barre franche et allait à la voile ou à la rame. Les voiles étaient fixées à des antennes suspendues à un, deux ou trois mâts verticaux. On les fit carrées jusqu'au XIIIe siècle; elles commencèrent alors à devenir triangulaires, et cette nouvelle forme fut trouvée tellement supérieure à l'ancienne qu'elle finit par être exclusivement adoptée. La disposition des rames varia plusieurs fois. Dans les derniers temps, c'est-à-dire au XVIe et au XVIIe siècle, elles étaient placées sur une seule file, et chacune d'elles, longue d'environ 16 mètres, était manœuvrée par plusieurs hommes. On en comptait vingt-cinq ou vingt-six sur chaque bord, dans les *galères* ordinaires. C'est sur le pont, ou couverte, que se tenaient les rameurs: ils étaient assis sur des bancs. Un officier, nommé comite, qui avait pour fonction de les surveiller, se promenait dans un couloir, appelé la coursie ou le coursier, qui était pratiqué au milieu du pont et allait de la poupe à la proue. Avant l'invention de la poudre, le bordage des *galères* était surmonté d'une muraille de planches, et l'on élevait, tantôt à leur centre, tantôt à leurs extrémités, des tours ou de petits châteaux en charpente, d'où les défenseurs lançaient des projectiles. Comme ces navires combattaient de l'avant, ils étaient armés à la proue d'un éperon de bois garni de fer pour éventrer les bâtiments ennemis. L'adoption des armes à feu fit supprimer les châtelets et l'éperon. On mit alors à l'extrémité de la coursie, à la proue, un canon de gros calibre, que l'on appela coursier ou canon de coursie, et à droite et à gauche duquel on plaça des pièces plus petites et montées sur de forts chandeliers de bois. Pour protéger cette artillerie, on établit par-dessus une espèce de pont, nommé rambade ou rambate, sur lequel on faisait monter d'adroits tireurs au moment du combat. Enfin, pour empêcher le navire d'être pris en enfilade, on construisit transversalement sur la couverte un rempart mobile de bois et de cordages, qui passait par-dessus les rameurs. La poupe, qui était plus élevée que la proue, fut, suivant les temps, protégée par un mur de bois percé de créneaux, ou par une rangée de grands boucliers ou enfin par un parapet de planches assez minces et appelées bandins. C'est dans cette partie du navire qu'était le poste du commandant.

Le recrutement des rameurs, de la chiourme, a beaucoup varié avec les époques. Le maniement de l'aviron commença, chez les anciens, par être considéré comme un service honorable, et Virgile nous montre dans l'*Enéide* la jeunesse troyenne s'adonnant à cet exercice. Plus tard la rame fut mise en mouvement par les prisonniers de guerre ou les esclaves noirs que les Carthaginois achetaient aux Maures du Phason et aux Garamantes. Un seul passage douteux, dans les auteurs latins, pourrait faire croire qu'on employait les criminels comme rameurs. C'est un passage de Valère-Maxime.

Au moyen âge, tout avait changé : on accouplait sur les bancs les infidèles prisonniers et les criminels; aussi, suivant le besoin qu'on avait de rameurs, la justice devait se montrer plus ou moins sévère. Henri II ordonna de ne plus prononcer la peine des *galères*, parce qu'il avait désarmé plusieurs bâtiments, et les paysans furent condamnés à être pendus haut et court. Richelieu, au contraire, ayant besoin de compléter sa chiourme, prescrivit la condamnation aux *galères*, dans une instruction curieuse à tous égards. Les rameurs que préférait surtout le grand ministre étaient les hérétiques, qu'il faisait rechercher avec grand soin. V. CHIOURME.

— Zooph. On donne le nom vulgaire de *galère* à un acalèphe du genre *vélelle*, dont le corps cartilagineux est émaillé des plus vives couleurs; le violet y domine. On le voit flotter sur l'eau comme une espèce de vessie transparente munie d'une aile qui ressemble à une voile latine. On le regarde comme prédisant le calme ou la tempête, suivant qu'il se montre en grande abondance au large ou près des côtes. On lui a attribué la propriété de corrompre et d'empoisonner la chair des poissons qui en ont mangé, sans pourtant les faire mourir. Il produit la vésication, comme les méduses et les actinies, lorsqu'il s'attache à quelque partie du corps. V. VÉLELLE.

— Hortic. La *galère* est une espèce de petite charrue à roulettes, dont on se sert dans les jardins pour ratisser et unir le sol, surtout le sol meuble et sablé des grandes allées. On se sert alors de la *galère* à main. Pour les avenues dont la terre est plus solide et humectée par la pluie, on emploie la *galère* à cheval. Ce dernier instrument se compose d'un fer tranchant et de deux brancards réunis par deux traverses surmontées, à l'arrière, de deux mancherons recourbés. On attelle un cheval entre les deux brancards. Suivant qu'on appuie plus ou moins sur les mancherons, la lame s'enfonce plus ou moins dans le sol. On fait ainsi trois fois plus d'ouvrage qu'avec les ratissoires ordinaires.

— **Allus. litt. Qu'allait-il faire dans cette galère?** Exclamation comique qui se trouve répétée une dizaine de fois dans l'acte II, scène XI, de la pièce de Molière intitulée les *Fourberies de Scapin*.

Scapin est valet de Léandre, fils de Géronte, lequel est la personnification la plus vraie et la plus complète de l'avarice. Scapin et Léandre sont naturellement les meilleurs amis du monde. Léandre veut épouser Zerbinette; mais, pour faire sa cour plus facilement, il lui faut de l'argent, et l'on sait que Géronte n'aime pas à desserrer les cordons de sa bourse. De là, tentative de Scapin.

Cette scène est si comique que nous ne pouvons résister au plaisir de la rapporter tout entière.

« SCAPIN, *faisant semblant de ne pas voir Géronte.* — O ciel! ô disgrâce imprévue! ô misérable père! Pauvre Géronte! que feras-tu?

GÉRONTE, *à part.* — Que dit-il là de moi, avec ce visage affligé?

SCAPIN. — N'y a-t-il personne qui puisse me dire où est le seigneur Géronte?

GÉRONTE. — Qu'y a-t-il, Scapin?

SCAPIN, *courant sur le théâtre, sans vouloir entendre ni voir Géronte.* — Où pourrai-je le rencontrer, pour lui dire cette infortune?

GÉRONTE, *courant après Scapin.* — Qu'est-ce que c'est donc?

SCAPIN. — En vain je cours de tous côtés pour le pouvoir trouver.

GÉRONTE. — Me voici.

SCAPIN. — Il faut qu'il soit caché en quelque endroit qu'on ne puisse point deviner.

GÉRONTE, *arrêtant Scapin.* — Holà! es-tu aveugle, que tu ne me vois pas?

SCAPIN. — Ah! monsieur, il n'y a pas moyen de vous rencontrer!

GÉRONTE. — Il y a une heure que je suis devant toi. Qu'est-ce que c'est donc qu'il y a?

SCAPIN. — Monsieur...

GÉRONTE. — Quoi?

SCAPIN. — Monsieur votre fils...

GÉRONTE. — Eh bien, mon fils...

SCAPIN. — Est tombé dans une disgrâce la plus étrange du monde.

GÉRONTE. — Et quelle?

SCAPIN. — Je l'ai trouvé tantôt tout triste de je ne sais quoi que vous lui avez dit, où vous m'avez mêlé assez mal à propos, et, cherchant à divertir cette tristesse, nous nous sommes allés promener sur le port. Là, entre autres plusieurs choses, nous avons arrêté nos yeux sur une galère turque assez bien équipée. Un jeune Turc de bonne mine nous a invités d'y entrer, et nous a présenté la main. Nous y avons passé. Il nous a fait mille civilités, nous a donné la collation, où nous avons mangé des fruits les plus excellents qui se puissent voir, et bu du vin que nous avons trouvé le meilleur du monde.

GÉRONTE. — Qu'y a-t-il de si affligeant à tout cela?

SCAPIN. — Attendez, monsieur, nous y voici. Pendant que nous mangions, il a fait mettre la galère en mer; et, se voyant éloigné du port, il m'a fait mettre dans un esquif, et m'envoie vous dire que si vous ne lui envoyez par moi, tout à l'heure, cinq cents écus, il va vous emmener votre fils en Alger.

GÉRONTE. — Comment, diantre! cinq cents écus!

SCAPIN. — Oui, monsieur; et, de plus, il ne m'a donné pour cela que deux heures.

GÉRONTE. — Ah! le pendard de Turc! m'assassiner de la façon!

SCAPIN. — C'est à vous, monsieur, d'aviser promptement aux moyens de sauver des fers un fils que vous aimez avec tant de tendresse.

GÉRONTE. — *Que diable alloit-il faire dans cette galère?*

SCAPIN. — Il ne songeoit pas à ce qui est arrivé.

GÉRONTE. — Va-t'en, Scapin, va-t'en vite dire à ce Turc que je vais envoyer la justice après lui.

SCAPIN. — La justice en pleine mer! vous moquez-vous des gens?

GÉRONTE. — *Que diable alloit-il faire dans cette galère?*

SCAPIN. — Une méchante destinée conduit quelquefois les personnes.

GÉRONTE. — Il faut, Scapin, il faut que tu fasses ici l'action d'un serviteur fidèle.

SCAPIN. — Quoi, monsieur?

GÉRONTE. — Que tu ailles dire à ce Turc qu'il me renvoie mon fils, et que tu te mettes à sa place jusqu'à ce que j'aie amassé la somme qu'il demande.

SCAPIN. — Eh! monsieur, songez-vous à ce que vous dites? et vous figurez-vous que ce Turc ait si peu de sens que d'aller recevoir un misérable comme moi à la place de votre fils?

GÉRONTE. — *Que diable alloit-il faire dans cette galère?*

SCAPIN. — Il ne devinoit pas ce malheur. Songez, monsieur, qu'il ne m'a donné que deux heures.

GÉRONTE. — Tu dis qu'il demande...

SCAPIN. — Cinq cents écus.

GÉRONTE. — Cinq cents écus! n'a-t-il point de conscience?

SCAPIN. — Vraiment oui, de la conscience à un Turc!

GÉRONTE. — Sait-il bien ce que c'est que cinq cents écus?

SCAPIN. — Oui, monsieur; il sait que c'est mille cinq cents livres.

GÉRONTE. — Croit-il, le traître! que mille cinq cents livres se trouvent dans le pas d'un cheval?

SCAPIN. — Ce sont des gens qui n'entendent point de raison.

GÉRONTE. — *Mais que diable alloit-il faire dans cette galère?*

SCAPIN. — Il est vrai. Mais quoi! on ne prévoyoit pas les choses. De grâce, monsieur, dépêchez.

GÉRONTE. — Tiens, voilà la clef de mon armoire.

SCAPIN. — Bon.

GÉRONTE. — Tu l'ouvriras.

SCAPIN. — Fort bien.

GÉRONTE. — Tu trouveras une grosse clef du côté gauche, qui est celle de mon grenier.

SCAPIN. — Oui.

GÉRONTE. — Tu iras prendre toutes les hardes qui sont dans cette grande manne, et tu les vendras aux fripiers pour aller racheter mon fils.

SCAPIN, *en lui rendant la clef.* — Eh! monsieur, rêvez-vous? Je n'aurois pas cent francs de tout ce que vous dites; et, de plus, vous savez le peu de temps qu'on m'a donné.

GÉRONTE. — *Mais que diable alloit-il faire dans cette galère?*

SCAPIN. — Oh! que de paroles perdues! Laissez là cette galère, et songez que le temps presse, et que vous courez risque de perdre votre fils. Hélas! mon pauvre maître! peut-être que je ne te verrai de ma vie, et qu'à l'heure que je parle on t'emmène esclave en Alger! Mais le ciel me sera témoin que j'ai fait pour toi tout ce que j'ai pu, et que, si tu manques à être racheté, il n'en faut accuser que le peu d'amitié d'un père.

GÉRONTE. — Attends, Scapin, je m'en vais quérir cette somme.

SCAPIN. — Dépêchez donc vite, monsieur; je tremble que l'heure ne sonne!

GÉRONTE. — N'est-ce pas quatre cents écus que tu dis?

SCAPIN. — Non; cinq cents écus.

GÉRONTE. — Cinq cents écus!

SCAPIN. — Oui.

GÉRONTE. — *Que diable alloit-il faire dans cette galère?*

SCAPIN. — Vous avez raison; mais hâtez-vous.

GÉRONTE. — N'y avoit-il point d'autre promenade?

SCAPIN. — Cela est vrai; mais faites promptement.

GÉRONTE. — Ah! maudite galère!

SCAPIN, *à part.* — Cette galère lui tient au cœur.

GÉRONTE. — Tiens, Scapin, je ne me souvenois pas que je viens justement de recevoir cette somme en or, et je ne croyois pas qu'elle dût m'être sitôt ravie. (*Tirant sa bourse de sa poche, et la présentant à Scapin.*) Tiens, va-t'en racheter mon fils.

SCAPIN, *tendant la main.* — Oui, monsieur.

GÉRONTE, *retenant sa bourse, qu'il fait semblant de vouloir donner à Scapin.* — Mais dis à ce Turc que c'est un scélérat!

SCAPIN, *tendant encore la main.* — Oui.

GÉRONTE, *recommençant la même action.* — Un infâme!

SCAPIN, *tendant toujours la main.* — Oui.

GÉRONTE, *de même.* — Un homme sans foi, un voleur!

SCAPIN. — Laissez-moi faire.

GÉRONTE, *de même.* — Qu'il me tire cinq cents écus contre toute sorte de droit.

SCAPIN. — Oui.

GÉRONTE, *de même.* — Que je ne les lui donne ni à la mort ni à la vie.

SCAPIN. — Fort bien.

GÉRONTE, *de même.* — Et que si jamais je l'attrape je saurai me venger de lui.

SCAPIN. — Oui.

GÉRONTE, *remettant sa bourse dans sa poche, et s'en allant.* — Va vite requerir mon fils.

SCAPIN, *courant après Géronte.* — Holà, monsieur!

GÉRONTE. — Quoi?

SCAPIN. — Où est donc cet argent?

GÉRONTE. — Ne te l'ai-je pas donné?

SCAPIN. — Non, vraiment; vous l'avez remis dans votre poche.

GÉRONTE. — Ah! c'est la douleur qui me trouble l'esprit.

SCAPIN. — Je le vois bien.

GÉRONTE. — *Que diable alloit-il faire dans cette galère?* Ah! maudite galère! traître de Turc! à tous les diables! »

Tout ne finit pas encore là : Zerbinette, qui a été mise au courant de l'histoire par Scapin, veut rire à son tour tout à son aise du bonhomme Géronte, et voici comment elle s'en tire dans la scène III de l'acte IIIe.

« ZERBINETTE, *riant, sans voir Géronte.* — Ah! ah! Je veux prendre un peu l'air.

GÉRONTE, *à part, sans voir Zerbinette.* — Tu me le payeras, je te jure!

ZERBINETTE, *sans voir Géronte.* — Ah! ah! ah! ah! La plaisante histoire! et la bonne dupe que ce vieillard!

GÉRONTE. — Il n'y a rien de plaisant à cela; et vous n'avez que faire d'en rire.

ZERBINETTE. — Quoi? Que voulez-vous dire, monsieur?

GÉRONTE. — Je veux dire que vous ne devez pas vous moquer de moi.

ZERBINETTE. — De vous?

GÉRONTE. Oui.

ZERBINETTE. — Comment! qui songe à se moquer de vous?

GÉRONTE. — Pourquoi venez-vous ici me rire au nez?

ZERBINETTE. — Cela ne vous regarde point; et je ris toute seule d'un conte qu'on vient de me faire, le plus plaisant qu'on puisse entendre. Je ne sais pas si c'est parce que je suis intéressée dans la chose; mais je n'ai jamais trouvé rien de si drôle qu'un tour qui vient d'être joué par un fils à son père, pour en attraper de l'argent?

GÉRONTE. — Par un fils à son père, pour en attraper de l'argent?

ZERBINETTE. — Oui. Pour peu que vous me pressiez, vous me trouverez assez disposée à vous dire l'affaire; et j'ai une démangeaison naturelle à faire part des contes que je sais.

GÉRONTE. — Je vous prie de me dire cette histoire.

ZERBINETTE. — Je le veux bien. Je ne risquerai pas grand'chose à vous la dire, et c'est une aventure qui n'est pas pour être longtemps secrète. La destinee a voulu que je me trouvasse parmi une bande de ces personnes qu'on appelle Egyptiens, et qui, rôdant de province en province, se mêlent de dire la bonne fortune, et quelquefois de beaucoup d'autres choses. En arrivant dans cette ville, un jeune homme me vit, et conçut pour moi de l'amour. Dès ce moment, il s'attacha à mes pas; et le voilà d'abord comme tous les jeunes gens, qui croient qu'il n'y a qu'à parler, et qu'au moindre mot qu'ils nous disent leurs affaires sont faites; mais il trouva une fierté qui lui fit un peu corriger ses premières pensées. Il fit connoître sa passion aux gens qui me tenoient, et il les trouva disposés à me laisser à lui, moyennant quelque somme. Mais le mal de l'affaire étoit que mon amant se trouvoit dans l'état où l'on voit très-souvent la plupart des fils de famille, c'est-à-dire qu'il étoit un peu dénué d'argent. Il a un père qui, quoique riche, est un avaricieux fieffé, le plus vilain homme du monde. Attendez. Ne me saurois-je souvenir de son nom? Haie! Aidez-moi un peu. Ne pouvez-vous me nommer quelqu'un de cette ville qui soit connu pour être un avare au dernier point?

GÉRONTE. — Non.

ZERBINETTE. — Il y a à son nom du ron... ronte... Or... Oronte. Non. Gé... Géronte. Oui, Géronte, justement; voilà mon vilain, je l'ai trouvé; c'est ce ladre-là que je dis. Pour venir à notre conte, nos gens ont voulu au-

jourd'hui partir de cette ville; et mon amant m'alloit perdre, faute d'argent, si, pour en tirer de son père, il n'avoit trouvé du secours dans l'industrie d'un serviteur qu'il a. Pour le nom du serviteur, je le sais à merveille; il s'appelle Scapin; c'est un homme incomparable, et il mérite toutes les louanges qu'on peut donner.

GÉRONTE, *à part.* — Ah! coquin que tu es!

ZERBINETTE, — Voici le stratagème dont il s'est servi pour attraper sa dupe. Ah! ah! ah! ah! Je ne saurois m'en souvenir que je ne rie de tout mon cœur. Ah! ah! ah! Il est allé trouver ce chien d'avare, ah! ah! ah! et lui a dit qu'en se promenant sur le port avec son fils, hi! hi! ils avoient vu une galère turque, où on les avoit invités d'entrer; qu'un jeune Turc leur y avoit donné la collation, ah! ah! que, tandis qu'ils mangeoient, on avoit mis la galère en mer, et que le Turc l'avoit renvoyé lui seul à terre dans un esquif, avec ordre de dire au père de son maître qu'il emmenoit son fils en Alger, s'il ne lui envoyoit tout à l'heure cinq cents écus. Ah! ah! ah! voilà mon ladre, mon vilain, dans de furieuses angoisses; et la tendresse qu'il a pour son fils fait un combat étrange avec son avarice. Cinq cents écus qu'on lui demande sont justement cinq cents coups de poignard qu'on lui donne. Ah! ah! ah! Il ne peut se résoudre à tirer cette somme de ses entrailles, et la peine qu'il souffre lui fait trouver cent moyens ridicules pour ravoir son fils. Ah! ah! ah! Il veut envoyer la justice en mer après la galère du Turc. Ah! ah! ah! Il sollicite son valet de s'aller offrir à tenir la place de son fils, jusqu'à ce qu'il ait amassé l'argent qu'il n'a pas envie de donner. Ah! ah! ah! Il abandonne, pour faire les cinq cents écus, quatre ou cinq vieux habits qui n'en valent pas trente. Ah! ah! ah! Le valet lui fait comprendre à tous coups l'impertinence de ses propositions, et chaque réflexion est douloureusement accompagnée d'un : *Mais que diable alloit-il faire dans cette galère?* Ah! maudite galère! traître de Turc! Enfin, après plusieurs détours, après avoir longtemps gémi et soupiré... Mais il me semble que vous ne riez point de mon conte : qu'en dites-vous? »

L'idée de cette scène délicieuse est empruntée au *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, pièce où le principal personnage, placé dans la même situation que Géronte et obligé de compter cent pistoles pour le rachat de son fils, dit aussi à plusieurs reprises : *Que diable aller faire dans la galère d'un Turc?* Mais l'imitation est bien supérieure à l'original, et si l'esprit de Cyrano de Bergerac a trouvé le refrain auquel reviennent toujours les deux avares, c'est le génie de Molière qui l'a rendu comique et en a fait un proverbe qu'on n'oubliera jamais.

Quand on reprochait ce plagiat à notre grand comique, il répondait : « Oui, cette scène est assez bonne; cela m'appartient de droit; il est permis de reprendre son bien partout où on le trouve. »

Qu'allait-il faire dans cette galère? est une phrase qui se dit chaque fois qu'on veut faire entendre que quelqu'un s'est embarqué dans une mauvaise affaire.

« La position du roi Joseph, en Espagne, n'était pas brillante, et, dans ses lettres, il trouve pour la peindre des accents d'une tristesse vraiment éloquente. Mais n'y a-t-il pas là, en dépit de la douloureuse gravité du sujet et de l'incontestable honnêteté de l'homme, n'y a-t-il pas quelque chose qui fait dire malgré soi, comme dans cette aventure de Léandre, fils de Géronte : *Que diable allait-il faire dans cette galère?* »

CUVILLIER-FLEURY.

« Maudit soit le jour où il a été écrit : Victor Deslandes est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de D***! *Que venais-je faire dans cette galère*, moi, né pour les arts, pour la société, et qui me vois condamné à végéter parmi ces bipèdes? »

CH. DE BERNARD.

« Ah! par ma foi, au diable le mariage! s'écriait parfois tout haut le marquis lorsqu'on le croyait occupé à toute autre chose; *qu'irais-je faire dans cette galère*, où j'ai vu si tristement ramer les plus honnêtes gens? »

AL. DUMAS.

« D'Alembert est allé se fourrer dans les affaires des jésuites et des jansénistes; il a écrit un ouvrage sur la destruction des premiers, dans lequel il les justifie quelquefois et les condamne souvent. J'ai écrit à d'Alembert et n'ai pas manqué de lui dire : *Que diable alliez-vous faire dans cette galère?* »

D'ARGENS à *Frédéric*.

« Le *Times*, pour consoler la Bourse, calcule que la guerre d'Orient pourra coûter à l'Angleterre 10 millions sterling par année, pas davantage. MM. Bright et Cobden accusent les ministres.

— Mon Dieu! s'écrie la Bourse, *qu'allait-il faire dans cette maudite galère?* Baisse de 1 fr. 20. »

PROUDHON.

« Entre temps est arrivé M. de Girardin, qui, aspirant sans doute à une part d'invention ou tout au moins de perfectionnement, a proposé cette formule : Abolition de l'autorité par la simplification du gouvernement. *Qu'allait donc faire M. de Girardin dans cette maudite galère?* Cet esprit de tant de ressource ne saura donc jamais se contenir? Vous êtes trop prompt, monsieur de Girardin, vous n'engendrerez pas. »

PROUDHON.

« Voici un petit livre qui m'est tombé entre les mains; je vous prie de m'en dire votre avis. On dit que les Français ont été encore frottés en Corse le 2 du mois. *Que diable allaient-ils faire dans cette galère?* »

VOLTAIRE.

GALÈRE (Galerius Valerius Maximianus), empereur romain, né près de Sardica (Dacie), berger dans sa jeunesse (d'où son surnom d'**Armentarius**), puis soldat. Il servit sous Aurélien, Probus et Carus, et, malgré l'humilité de sa naissance, s'éleva successivement jusqu'aux premières dignités militaires et fut nommé césar par Dioclétien (292). Il eut à défendre de l'invasion des barbares les provinces de son gouvernement, les rives du Danube, l'Illyrie et la Thrace, fut envoyé, en 297, contre Narsès, roi des Perses, subit un échec qu'il répara dans la campagne suivante par une éclatante victoire, arracha à Dioclétien l'édit de persécution contre les chrétiens (303), et le décida deux ans plus tard à abdiquer avec Maximien, ce qui lui donna, ainsi qu'à Constance, le rang d'auguste. Il régna sur l'Italie et l'Orient; mais ayant ordonné un recensement des propriétés afin d'asseoir une taxe générale sur les terres, Rome se souleva et proclama Maxence, qui décida son père Maximien à reprendre la pourpre. Galère attaqua en vain l'Italie, et éleva successivement au rang d'auguste Sévère et Licinius, sans pouvoir ressaisir l'empire universel (cinq augustes et un césar, indépendants les uns des autres, gouvernaient pour le moment l'empire). Il dut se contenter de sa portion d'autorité, consacra ses dernières années à de grands travaux d'utilité publique sur les rives du Danube, et mourut à Sardique (311) d'une maladie horrible, que les chrétiens regardèrent comme une punition du ciel. A ses derniers moments, cependant, il rendit un édit de tolérance qui autorisait l'exercice de la nouvelle religion.

GALÉRICULE s. f. (ga-lé-ri-ku-le — lat. *galericulum*, dimin. de *galerus*, bonnet.) Antiq. rom. Tour de tête en cheveux. ‖ Perruque de femme.

GALÉRIDE s. f. (ga-lé-ri-de — du lat. *galerita*, alouette huppée). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des alouettes, et ayant pour type l'alouette huppée.

GALERIE s. f. (ga-le-rî — étymol. fort controversée. Caseneuve tire ce mot de l'ancien verbe *galer*, se réjouir, d'où nous avons fait *gala*, parce que, dit-il, c'est une espèce de bâtiment qui ne sert qu'à se promener et se donner du plaisir. Ménage repousse cette explication. Il condamne également les étymologies ridicules de Nicot, Trippault et Pénon, qui prétendaient que *gallerie* avait été dit pour *allerie*, du verbe *aller*, et il compare *galerie* à *galère*, à cause de la ressemblance qu'a une galerie avec une galère. Un autre étymologiste de la même époque, Wachter, dérivait *galerie* de l'allemand *wallen*, aller, promener, par changement du *w* en *g*. Diez, complétant l'opinion de Ménage, tire *galerie* du grec *galé*, sorte de galerie, par l'intermédiaire de *galera*, galère. Dans cette hypothèse, *galé* aurait donné *galée*, par assimilation, et directement, à l'aide d'un suffixe, galerie. M. Littré signale un rapprochement d'un autre genre, avec le bas latin *galilæa*, qui signifie porche, portique, et l'ancien français *galilée*. Mais ce rapprochement est bien hasardé, et rien de définitif ne nous semble encore avoir été trouvé sur l'origine du mot *galerie*). Archit. Promenade couverte : *Une rue bordée de* GALERIES *pour les promeneurs. Nous arrivons au Palais-Royal; on me bouscule dans un café sous la* GALERIE *de bois*. (Chateaub.) ‖ Pièce intérieure, très-longue par rapport à sa largeur : *La décoration des* GALERIES *admet le plus grand luxe d'architecture, de sculpture et de peinture.* ‖ Sorte d'allée ou de corridor servant de dégagement : *Cette* GALERIE, *qui communique de mes appartements à ceux du roi, est toujours encombrée de solliciteurs.* (Scribe.) ‖ Partie la plus voisine des combles, dans les anciens théâtres, et, aujourd'hui, Sorte de balcon en encorbellement qui règne autour ou dans une partie de la salle et reçoit plusieurs rangs de spectateurs : *Première, deuxième* GALERIE. ‖ Tribune avec balustrade établie dans le pourtour d'une église, sur les voûtes des bas côtés. ‖ Passage souterrain pour l'écoulement d'un liquide, soit à l'air libre, soit en tuyau : GALERIE *d'eau*. GALERIE *d'égout*.

— Archit. hydraul. Allée de bosquets bordée de deux rangs de jets d'eau.

— Fam. Lieu habituel de promenade : *Ma* GALERIE *est la grande allée du Luxembourg.*

Des fossés du château faisant leurs *galeries*...

LA FONTAINE.

— Par ext. Lieu disposé pour recevoir une collection d'objets d'art, quelle que soit d'ailleurs la forme des salles : *Les* GALERIES *du Louvre. La* GALERIE *de l'Europe la plus vaste est celle qui communique du Louvre aux Tuileries.* ‖ Collection d'objets d'art : *Les* GALERIES *les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris.* (B. de Xivrey.) Collection d'objets d'art formant une suite de sujets : *Une* GALERIE *de portraits. Une* GALERIE *de batailles. La* GALERIE *des maréchaux. La* GALERIE *des orateurs.* ‖ Collection d'objets scientifiques : *Une* GALERIE *zoologique.*

— Par anal. Suite de portraits littéraires : *Même depuis Saint-Simon, rien n'a pâli dans cette* GALERIE *de Retz.* (Ste-Beuve.)

— Jeux. Allée couverte d'où les spectateurs peuvent suivre une partie de paume. ‖ Ensemble des spectateurs placés sous la galerie : *Faire juger un coup par la* GALERIE. ‖ Ensemble des personnes qui assistent à une partie de jeu ou à un spectacle quelconque, comme un bal public, un concert, etc. : *La* GALERIE *suivait avec intérêt cette partie d'échecs. Les dames de la* GALERIE *chuchotaient en les voyant danser.*

Je fais, pendant six heures,
Danser la *galerie* et les filles majeures.

DUMANOIR.

‖ Public considéré comme juge de certains faits, de certaines actions : *Allez votre chemin, et ne vous inquiétez pas des bavardages de la* GALERIE. *Spadassin philosophique, il tue dans les règles, et, satisfait de son adresse, il attend les applaudissements de la* GALERIE. (E. Texier.)

— Min. Sorte de corridor souterrain creusé pour l'exploitation d'une mine ou dans tout autre but : *Je vis s'allonger devant moi des* GALERIES *souterraines qu'à peine éclairaient de loin en loin quelques lampes suspendues.* (Chateaub.) ‖ *Galerie d'allongement* ou *de direction*, Galerie faite dans le sens de la direction d'un gîte, d'une couche, etc. ‖ *Galerie d'inclinaison*, Galerie faite dans le sens de l'inclinaison d'un gîte, d'une couche, etc. ‖ *Galerie de recherche*, Galerie faite pour reconnaître l'allure, la richesse, etc., d'un gîte, d'une couche, etc. ‖ *Galerie de traverse*, Galerie perpendiculaire à la direction d'un gîte, d'une couche, etc. ‖ *Galerie d'épuisement* ou *d'écoulement*, Galerie destinée à conduire les eaux, soit au jour, soit dans un puisard. ‖ *Galerie de roulage*, Galerie faite pour le transport des produits de l'exploitation du lieu de l'abatage au puits d'extraction. ‖ *Galerie de recette*, Galerie où sont transportés les produits de l'exploitation pour être amenés à la surface du sol.

— Art milit. *Galerie de mine*, Chemin souterrain que l'on établit dans la pratique des mines. ‖ *Galerie ordinaire*, Celle qui a de $1^{m},30$ à $1^{m},50$ de hauteur sur 1 mètre de largeur. ‖ *Grande galerie*, Celle qui a de $1^{m},85$ à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur. ‖ *Galerie majeure*, Celle qui a 2 mètres de hauteur et autant de largeur. ‖ *Galerie de contrescarpe* ou *magistrale*, Celle qui est adossée au mur de contrescarpe, où l'on pénètre du fossé par des ouvertures pratiquées dans ce même mur, et qui est la ligne principale de la défense souterraine. ‖ *Galerie d'enveloppe*, Galerie située à 50 ou 60 mètres en avant de la précédente, avec laquelle elle se relie par des galeries dites *de communication*, et qui se développe à peu près suivant la direction de la queue des glacis. ‖ *Galeries d'écoute*, Galeries secondaires, qui, partant de la galerie d'enveloppe, s'étendent sous la campagne, et sont éloignées d'environ 50 mètres les unes des autres, distance suffisante pour qu'un mineur ennemi ne puisse passer entre elles sans être entendu.

— Mar. Balcon saillant qu'on établissait autrefois à l'arrière des navires, au niveau du plancher du gaillard d'arrière. ‖ Sorte de corridor que l'on établit à l'aide d'une cloison contre la muraille intérieure, dans toute la longueur de l'entre-pont. ‖ *Fausse galerie*, Ouvrage sculpté de menuiserie, qui simule un balcon à l'arrière de certains bâtiments, et sur leurs flancs, vers l'arrière.

— Techn. Espace isolé par des murs, sur lesquels les fondeurs appliquent des plates-bandes de fer, pour servir de base à l'armature. ‖ Espace ménagé autour d'un moule. ‖ Ornement formant rebord, ordinairement découpé à jour, au sommet d'un meuble ou de quelque autre objet : *Un bahut orné d'une* GALERIE *sculptée. La* GALERIE *de son casque, couronné de perles, était toujours fermée.* (P. Féval.) ‖ Bande de cuivre qu'on place devant les cheminées, entre les chenets, pour retenir les cendres. ‖ Dessin placé entre le fond d'un châle et la bordure.

— **Encycl.** Art. milit. Le mot *galerie* donne l'idée d'un corridor ou d'un couloir, soit souterrain et étançonné, soit en maçonnerie et voûté, soit blindé, soit crénelé, soit en relief comme ceux des machines antiques, soit passager comme ceux des travaux de campagne, soit permanent pour le service d'une forteresse, etc. Les *galeries* se distinguent en :

1^{o} *Galerie d'approche* ou *couverte*, sorte de *galerie* usitée dans les siéges offensifs. Les Latins nommaient ces *galeries vinea, vineæ*, vignes, parce qu'elles ressemblaient à ces berceaux qui ont été connus de tout temps en Italie, et qui se composent de vignes mariées à une double rangée d'ormeaux. Les *galeries* d'approche de la milice romaine se rendaient par le mot *brachium*. De là cette locution : *brachia ducere*, conduire une communication. Ces *galeries* étaient des tortues en terre. Mais les tortues mécaniques, qui étaient rattachées les unes aux autres, formaient aussi des *galeries* d'approche. Ces sortes de *galeries* servaient de cheminement aux soldats qui se portaient aux tours, aux brèches, etc. Les passavants du bas-empire avaient la même destination. Depuis l'invention de la poudre, on se servit de *galeries* pour conduire le canon contre les places dépourvues d'artillerie. Ainsi en usa Jeanne Darc à l'attaque de Troyes. Maurice de Nassau passe pour avoir renouvelé l'usage des *galeries* d'approche. Suivant les systèmes modernes, quand l'assiégeant n'est plus qu'à 25 ou 30 mètres du chemin couvert, les sapeurs y marchent en construisant des travaux que quelquefois ils couvrent de charpentes ou blindes de tranchée; leur travail, en ce cas, prend forme de *galerie*. C'est de la même manière qu'ils exécutent la descente du fossé, quand elle a lieu comme descente couverte.

2^{o} *Galerie de mine*, sorte de chemin horizontal ou peu incliné, régnant dans l'intérieur des mines ou y conduisant du dehors. Les conduits, fortement inclinés ou perpendiculaires, au bout desquels s'établissent ordinairement les *galeries*, prennent le nom de puits. Les *galeries* qu'on ne construit qu'au moment du besoin consistent en de petites allées souterraines et consolidées par quelques pièces de charpente auxquelles on a donné le nom d'étançons. La différence qu'il y a entre les *galeries* d'approche et les *galeries* de mine, c'est que les premières sont établies sur la surface du sol, tandis que les secondes sont souterraines. Enfin celles-ci sont presque toujours défensives, et celles-là, au contraire, sont d'une nature offensive, bien qu'employées aussi par les assiégés. Les premières *galeries* de mine furent inventées, chez les anciens, par les assiégeants, pour leur servir à pénétrer furtivement sous les parties les plus écartées de la ville qu'ils investissaient. On peut dire que l'invention de ces chemins souterrains remonte à la plus haute antiquité. Enée, le tacticien qui a écrit sur l'art militaire vers le milieu du IV^{e} siècle avant Jésus-Christ, parle des *galeries* de mine comme d'une invention déjà bien vieille de son temps. Les assiégés que l'on venait ainsi attaquer à l'improviste s'imaginèrent de cheminer sous terre à la rencontre de l'ennemi et de lui couper le passage. Alors les assiégeants durent arrêter leurs *galeries* sous les murs de la place assiégée, saper ces murs à droite et à gauche sur un plus ou moins long développement, et, à mesure que le vide se formait dans les fondations, ils étayaient les murs par des bois posés debout; puis ils mettaient le feu aux étais qui brûlaient tous à la fois et cessaient de soutenir les murailles; alors celles-ci s'écroulaient avec fracas et offraient une large brèche par laquelle on montait à l'assaut. L'assiégé déjouait très-souvent les tentatives de l'ennemi et parvenait à détruire ses travaux en creusant des contre-*galeries* qui venaient couper les siennes. Après l'invention de la poudre, le système des *galeries* de mine changea tout à fait. Les défenseurs d'une place purent disposer à l'avance, et sans attendre le moment du danger, des *galeries* principales tracées de manière à laisser peu d'ouvrage à faire et à pouvoir diriger facilement les travaux vers les points d'attaque. Les *galeries* de mine contiennent, quand elle sont chargées, un saucisson; elles correspondent quelquefois à des conduits moindres, qu'on nomme rameaux ou araignées. L'ennemi a recours aux globes de compression pour renverser les *galeries*, ou aux lances à feu puantes, pour les empester. Les *galeries* construites en maçonnerie ont au moins 2 mètres de haut sur 1 mètre de large. Les *galeries* de mine reçoivent divers noms, selon leur destination. Il y a d'abord les *galeries* magistrales ou de contrescarpe, qui sont parallèles à la ligne magistrale. Elles correspondent à la ligne d'enveloppe. Les *galeries* d'enveloppe sont pratiquées autour des fortifications permanentes, sous l'extrémité du glacis; elles sont le point de départ des *galeries* d'écoute et communiquent avec les autres *galeries* de la place. Les *galeries* de communication sont pratiquées dans les forteresses; on les nomme aussi traverses. On s'en sert pour passer le fossé sans être vu de l'ennemi, ou, sous le nom de *galeries* souterraines, pour communiquer avec les dehors. Au moyen âge, on les appelait *basses-cours* ou *moineaux*. Les anciens reliaient de même leurs fortifications au moyen de *galeries* de communication. Il y en avait à mâchicoulis et à créneaux; ils avaient même des *galeries* roulantes, comme le témoignent plusieurs auteurs. Les *galeries* d'écoute partent des *galeries* d'enveloppe et se dirigent au loin vers la campagne, parallèlement et à peu de distance des capitales. Au moyen des *galeries* d'écoute, on est à même de reconnaître si le mineur ennemi s'avance. Les *galeries* meurtrières ou de première enveloppe se construisent parallèlement à la contrescarpe, à 6 ou 7 mètres au-dessous du chemin couvert. Elles sont en maçonnerie et à environ 3 mètres de haut; d'autres rameaux en repartent sous les glacis, dans les directions convenables.

— Min. Les *galeries* de mine sont creu-

sées à partir du fond des puits ou en divers points de leur hauteur, ou bien encore sur le flanc des montagnes; leur emplacement dépend de la profondeur à laquelle on doit trouver la matière cherchée, de la disposition des lieux et de la direction du gîte. Les *galeries* reçoivent des mineurs certaines dénominations. Elles sont dites : *de traverse* lorsqu'elles établissent la communication du filon avec le puits à travers des parties stériles; *d'allongement* lorsque, étant entièrement excavées dans la masse du filon, elles servent à reconnaître le gîte; *d'écoulement* lorsque, ayant leur entrée au jour vers un des points les plus bas de la vallée, elles contribuent à l'aérage de la mine et assurent l'écoulement des eaux. La construction des *galeries* a donné lieu à deux systèmes d'exploitation des minéraux utiles. On exploite par *galeries* et piliers dans deux cas : 1° quand la couche a une puissance inférieure à 3 mètres et une inclinaison comprise entre 45° et l'horizontale; 2° quand la couche a une puissance supérieure à 3 mètres et que les roches qui la composent sont solides et consistantes. Dans le premier cas, on divise le massif que l'on veut attaquer de manière à y pénétrer par des *galeries* croisées, placées à différentes hauteurs, et laissant entre elles des parties pleines ou piliers pour supporter le toit. Après avoir ouvert dans la couche, et suivant la direction, une *galerie de roulage*, on pousse, à partir de cette dernière, des *galeries de traverse*, que l'on coupe à angle droit par d'autres *galeries*. Entre ces souterrains perpendiculaires, il reste des massifs, qui, comme il est dit plus haut, servent à soutenir le toit. On donne ordinairement aux tailles une largeur de 3 à 5 mètres, et aux piliers une longueur de 20 mètres, sur une largeur de 10 mètres; à moins toutefois que la consistance des terrains traversés ne demande des dimensions plus grandes. La méthode par *galeries* et piliers est applicable lorsque presque toute la matière à abattre doit être enlevée, et que, par suite, il ne doit rester que peu ou point de déblais pour supporter le toit. Elle suppose, en outre, que la matière exploitée a peu de valeur, et que le mode de soutènement le plus économique consiste à laisser des piliers naturels. On exploite ainsi les pierres de construction et certains minerais de fer, en ayant soin d'espacer et de diriger les *galeries* de manière à enlever les parties les plus riches du massif, et à laisser les plus pauvres pour former les piliers. Cette méthode est encore appliquée à l'exploitation de la houille; mais comme cette matière a une trop grande valeur pour que l'on puisse négliger celle des piliers, on attaque ces derniers lorsque l'abatage des *galeries* est terminé. Cette destruction des piliers, ou dépilage, est une opération dangereuse, même lorsque la roche est solide; on n'y procède qu'avec précaution, en remplissant les vides, à mesure que le travail avance, avec des matériaux descendus du jour; souvent même on se contente de n'enlever qu'une portion des piliers. Dans le deuxième cas, lorsque le gisement a une puissance supérieure à 3 mètres, on l'exploite par couches horizontales superposées, en commençant par la plus basse et en attaquant chacune d'elles par des *galeries* croisées. Les étages sont séparés par un sol intermédiaire d'une certaine épaisseur, et l'on fait correspondre leurs piliers de soutènement, afin de prévenir l'écrasement des travaux. Quelquefois, lorsqu'une couche a été ainsi découpée, on sape les piliers afin de faire tomber les sols et d'en retirer les matières utiles qu'ils renferment. Ce dernier mode est évidemment très-imparfait, puisqu'il nécessite l'abandon de la moitié au moins de la couche qui se trouve comprise dans les sols et les piliers; cependant il est le seul que l'on puisse employer pour les substances d'une très-faible valeur relative, qui ne fourniraient pas de déblais et ne méritent pas la dépense de remblais transportés du dehors. Tels sont, entre autres, les minerais de fer pauvres, les ardoises, le gypse ou pierre à plâtre, la pierre à chaux, etc. Les catacombes de Paris, de Rome, de Naples, etc., sont des exemples de ce mode d'exploitation. Le percement des *galeries* demande non-seulement une très-grande connaissance de la direction des gîtes par rapport à un point cardinal, mais encore une très-grande attention pour se maintenir toujours dans la même position par rapport à ce dernier. Après avoir, à l'aide de la boussole, déterminé la direction que doit suivre la *galerie*, on se dirige en ligne droite, en établissant de distance en distance, à la partie supérieure et au milieu de cette dernière, des chevilles en bois armées d'un fil à plomb, dans le plan desquelles le mineur place sa lampe lorsqu'il veut poursuivre son alignement; ces fils à plomb et ces chevilles remplacent sous terre les jalons dont se servent les arpenteurs et les niveleurs pour tracer des alignements. On donne toujours aux *galeries* une légère pente pour l'écoulement des eaux; cette pente, pour les *galeries* de roulage, varie de $0^m,01$ à $0^m,005$; pour les *galeries* d'écoulement, elle est généralement de $0^m,002$ par mètre. Les dimensions des *galeries* varient avec leur destination : si elles doivent servir au roulage, on les fait plus larges à la partie inférieure, pour permettre aux chariots d'y circuler; si elles sont établies pour la circulation, on leur donne 2 mètres de hauteur environ; si enfin elles ne doivent servir qu'à l'écoulement des eaux, leur hauteur varie de $0^m,60$ à 1 mètre. Pour percer une *galerie*, on se sert de différents engins ou outils, suivant la nature des roches qu'il faut attaquer. Pour les roches ébouleuses, constituées par les terres végétales, les sables, etc., on emploie uniquement la pelle et la pioche; pour les roches tendres, comme les sables agglutinés, les alluvions, les argiles durcies, certaines roches ignées et la plupart des combustibles végétaux, on se sert du pic; pour les roches traitables, comme le calcaire, la serpentine, le grès peu aggluttiné, les minerais spathiques, on fait usage de la pointerolle; pour les roches tenaces ou d'origine ignée, telles que le gneiss, les granits, les terrains de transition, etc., on emploie la poudre, que l'on introduit sous forme de cartouche dans des trous creusés avec des fleurets à pointe d'acier, et même de diamant, comme ceux dont on a fait usage pour le percement d'une partie du tunnel du mont Cenis; pour les roches récalcitrantes, comme les quartz et les poudingues très-quartzeux, on calcine leur surface au moyen d'un feu violent, pour rompre leur adhérence, les fendiller et les préparer à pouvoir être extraites par la poudre; pour les roches solubles, constituées par le sel gemme, on emploie des courants d'eau convenablement dirigés, qui, en dissolvant la matière, forment des entailles qui permettent son extraction. Dans ces différents travaux, dont la disposition varie à l'infini, on enlève les déblais à mesure qu'on les obtient; si l'on est gêné ou contrarié par les eaux, on établit des caniveaux ou des petits conduits qui les amènent et les déversent dans des puits latéraux, d'où elles sont enlevées à l'aide de seaux ou de machines d'épuisement. Les excavations produites par le creusement des *galeries* au sein de la terre sont exécutées le plus généralement dans des roches trop peu solides pour que l'on ne soit pas forcé de soutenir les terrains supérieurs, soit par des boisages, soit par des constructions en briques ou en pierres, auxquelles on donne le nom de muraillement. Le boisage consiste à appliquer sur les parois de la *galerie* des cadres de bois équarri, ou plus généralement de bois rond en grume, qui se composent : de montants verticaux, derrière lesquels on dispose horizontalement et de champ les planches du garnissage; d'un chapeau supérieur, sur lequel on place horizontalement et à plat les planches du ciel de la *galerie*, et enfin d'une semelle inférieure, qui repose sur le sol. Pour ce boisage, on emploie le chêne, le sapin rouge, le hêtre, le pin et le sapin blanc; la pratique locale enseigne seule les dimensions à leur donner, car on ne connaît jamais *à priori* les efforts auxquels ces bois pourront être soumis. Le muraillement est employé pour les *galeries* qui doivent avoir une longue durée, ainsi que pour celles dont les murs sont soumis à des poussées considérables; on l'effectue, suivant les cas, en pierres sèches ou en maçonnerie, avec mortier de chaux et sable. Le boisage est estimé à 7 ou 8 fr. le mètre courant, et le muraillement à 20 ou 25 fr. Dans la construction des tunnels pour le passage des chemins de fer, des routes et des canaux, on donne le nom de *galerie d'axe* à la petite *galerie* que l'on perce en avant et en arrière des puits dans l'axe du souterrain, dans toute l'étendue de ce dernier, pour permettre de fixer exactement sa direction et de donner écoulement à l'eau. Cette petite *galerie*, que l'on désigne sous le nom de *trou de rat*, a de $1^m,50$ à $1^m,80$ de hauteur sur 1 mètre à $1^m,50$ de largeur. Lorsque cette *galerie* d'axe est creusée d'une des extrémités du souterrain à un puits, ou d'un puits à un autre, on arrête le parfait alignement du tunnel, puis on procède à la fouille de la moyenne *galerie*, à laquelle on donne généralement en largeur le tiers environ de la largeur de la voûte du souterrain, mesurée à l'intrados, et en hauteur celle comprise entre le sommet de l'extrados de la voûte et une ligne passant à $0^m,50$ environ en contre-bas des naissances de cette voûte. Il va sans dire que ces *galeries* sont blindées, étrésillonnées et munies de chevalements à mesure que les travaux avancent, si le terrain ne présente pas assez de consistance pour se soutenir de lui-même.

Pour donner une idée du temps nécessaire à l'excavation d'un mètre cube de déblai sous *galerie*, et, par suite, de son prix de revient, non compris la charpente, la maçonnerie provisoire, les épuisements et les frais généraux, nous avons dressé le tableau suivant, extrait en partie de l'aide-mémoire de M. Claudel :

Tableau du temps employé à l'excavation d'un mètre cube de déblai pour quelques GALERIES *dans différentes natures de terrains.*

DÉSIGNATION.	SECTION moyenne de l'excavation	HEURES DE		
		mineurs ou piocheurs.	chargeurs ou rouleurs.	manœuvres aux treuils.
	m. q.	h.	h.	h.
Galerie d'égout sous le boulevard du Combat, à Paris (gypse ou pierre à plâtre; transport en baquets sur brouettes à des distances de 0 mètre à 50 mètres; puits d'extraction, 10 mètres de hauteur moyenne)........	2,60	13	6,50	13
La même *galerie* (terrain de remblai d'anciennes carrières)...................	» »	3,60	3,60	7,20
Galerie percée sous le canal de l'Ourcq (terrain ordinaire avec suintement d'eau; transport à la brouette à des distances de 0 mètre à 40 mètres)................	3,65	4,75	4,75	» »
Galerie d'égout à Passy (sable vert très-fin, compacte et mêlé d'argile; transport à la brouette à des distances de 0 mètre à 40 mètres; puits de 9 mètres de profondeur)...	3,30	4,50	4,50	9
Galerie souterraine percée à Paris, sous la rue Saint-Victor, pour l'exécution de l'égout collecteur de la rive gauche (les puits avaient une profondeur moyenne de 12 mètres, et ils étaient espacés de 45 mètres d'axe en axe; le terrain était formé de 2/5 de marne calcaire, 2/5 de roc produisant le moellon dur de Paris, et 1/5 de sable fin très-mouvant).................	19,96	6,10	5,20	6,10
Galerie souterraine percée à Paris, sous l'avenue Trudaine et la rue de Dunkerque, pour l'exécution de l'aqueduc de ceinture (profondeur moyenne des puits, 13 mètres; écartement d'axe en axe de ces puits, 40 mètres; terrain formé d'environ 1/2 de marne calcaire et argileuse, 1/4 de gypse ou pierre à plâtre et 1/4 de terre ordinaire)......	12,21	7,30	5,75	7,30

Comme on le voit, les prix sont variables en raison de la nature du sol et de la section de la *galerie*. Plusieurs exemples ont démontré que, non compris le montage proprement dit, en tenant compte de la fouille, de la charge et du transport en brouette ou en camion, à une distance de 50 mètres sous *galerie*, le prix des excavations en tranchée à ciel ouvert était à celui des excavations souterraines, pour des sections égales de tranchées et de *galeries*, dans le rapport moyen de 1 à 4 pour les terres, les sables, les marnes et les tufs piochables à la tournée; de 1 à 3 pour les marnes et les tufs fouillables au pic, sans emploi de la poudre, et de 1 à 2,5 pour les roches très-dures exigeant l'usage de la mine.

— Archit. On donne le nom de *galerie* à une salle dont la longueur dépasse deux fois la largeur; lorsque cette longueur est très-grande par rapport à la largeur, on la divise en travées, soit par des arcs-doubleaux soutenus à l'aide de pilastres ou de colonnes, soit par tout autre moyen. Dans l'origine, les *galeries* étaient destinées aux promenades et aux divertissements; plus tard, elle devinrent des salles où l'on conserva les tableaux historiques et les portraits de famille; enfin, de nos jours, elles servent le plus souvent à ces deux usages. Les *galeries* admettent le plus grand luxe d'architecture; les décorations, les peintures et les sculptures y sont répandues à profusion. Parmi nos plus belles *galeries* en France, on remarque celles du Louvre, du palais de Fontainebleau et du Palais-Royal. Au moyen âge, on donnait le nom de *galerie* à un passage couvert, de plain-pied, placé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice et servant de communication d'un lieu à un autre. Les hautes façades des cathédrales étaient divisées en plusieurs étages de *galeries*, qui permettaient de communiquer de l'intérieur à l'extérieur, d'entretenir les parements, de réparer les vitres des roses et de décorer au besoin les façades à l'aide de tentures lors des grandes cérémonies. Notre-Dame de Paris présente, au-dessus de ses trois portails, deux *galeries* superposées dont la décoration est fort riche et l'effet parfaitement entendu. La première *galerie*, celle qui est immédiatement au-dessus des portails, est appelée *galerie des rois;* c'est un véritable portique, dont les entre-colonnements sont remplis de statues colossales des rois de Juda. La seconde est la *galerie de la Vierge*, placée sous la rose, découverte et munie d'une balustrade. Une troisième *galerie* ceint la base des deux tours et les réunit. *La galerie des rois* concourt à la fois au service et à la décoration. M. Viollet-le-Duc la considère, par son style et par sa composition, comme la plus belle de toutes celles qui existent sur les façades de nos cathédrales françaises. A l'extérieur des églises rhénanes du XII^e siècle, sous les combles, règnent souvent des *galeries* de circulation, particulièrement autour des absides. Ces *galeries* de service, véritables chemins de ronde, permettent de faire le tour de la construction près du sommet des voûtes, et d'examiner ces dernières par de petites fenêtres s'ouvrant sous les formerets. Dans les châteaux et les palais du moyen âge, on établissait souvent des *galeries* de service, donnant sur les pièces principales, desservant plusieurs étages et devenant parfois des chemins de ronde propres à la défense. Ces sortes de *galeries*, qui avaient alors des dimensions très-réduites, devinrent, vers la fin du XV^e siècle, de véritables promenoirs. Plus tard, on leur donna une largeur plus considérable, on les enrichit de peintures, de sculptures, on les garnit de bancs et l'on en fit la grande salle du château féodal, comme on peut encore le voir aux châteaux de Blois, de Fontainebleau, de Chambord, etc.

Galerie mythologique, de Millin (2 vol. in-8°, avec 190 planches gravées au trait, contenant près de 800 monuments antiques, tels que statues, bas-reliefs, pierres gravées, médailles, fresques et peintures de vases; Paris, 1811, Soyer, impr. P. Didot). Ce recueil de monuments, destiné à servir à l'étude de la mythologie, de l'histoire de l'art, de l'antiquité figurée et du langage allégorique des anciens, a longtemps été considéré en France comme un ouvrage classique pour les artistes désireux de connaître l'antiquité avec quelque précision, et peut encore aujourd'hui être consulté avec intérêt. Chacun des deux volumes débute par l'explication des planches; les planches sont rejetées à la fin; le texte est au milieu. Le premier volume est consacré aux dieux, le second aux héros. Dans l'*Histoire des dieux*, l'auteur étudie successivement les dieux du ciel (Saturne, Janus, Cybèle, Jupiter, Junon, Latone, Apollon, les Muses, Marsyas, Hélios, Mithra, l'Aurore, les Heures, Esculape, Diane, Lunus, Minerve, Mars, la Victoire, Vénus, l'Amour, Psyché, les Grâces, Mercure, Hermaphrodite, Hébé); les dieux de la terre (Cérès, Bacchus et son cortége, Pan, Sylvain et Flore); les dieux des eaux (Neptune, les Néréides, les Sirènes, les Fleuves, les Nymphes et les Vents); les dieux du feu (Vulcain et Vesta); les dieux des enfers (Pluton, Proserpine, Sérapis, les Parques, Caron, Némésis et les Furies); enfin, les divinités allégoriques. L'*Histoire des héros* est divisée en fables helléniques, fables arcadiennes, fables argiennes, corinthiennes, attiques et thébaines, et en diverses autres parties consacrées aux Argonautiques, à l'Héraclée, à la Théséide, aux Pélopides, à la Thébaïde, aux Tyndarides, à l'*Iliade*, à l'*Odyssée*, à l'*Énéide*, etc.

M. Firmin Didot a publié, en 1841, une *Nouvelle galerie mythologique*, comprenant la *Galerie mythologique* de Millin, revue, complétée, formée de près de 300 planches gravées au trait, renfermant environ 1,000 monuments, relatifs aux religions de l'Inde, de la Perse, etc., avec leur explication par M. Guigniaut, précédée d'une introduction (2 vol. in-8°).

Galerie des contemporains illustres, par *un homme de rien* (M. de Loménie), avec une lettre-préface de Chateaubriand (1840-1847, 10 vol. ou 120 livraisons gr. in-18, contenant chacune presque toujours une notice complète et un portrait gravé sur acier). Cet *homme de rien* fit beaucoup de bruit dans le monde, sans chercher le scandale et sans forcer la curiosité publique par des révélations indiscrètes. Il sut garder, dans ses confidences sur la vie privée des contemporains, la mesure et la réserve convenables, s'attacha surtout à peindre des portraits vraiment historiques, et se montra écrivain de mérite et de goût, autant que chroniqueur bien informé. Ses biographies, qui obtinrent un succès très-légitime, ont trouvé plus de plagiaires que d'imitateurs.

Ce livre est, en effet, un livre comme on n'en fait guère, comme on n'en fait pas en matière politique, un livre d'impartialité et de bonne foi. L'*homme de rien*, disons mieux, l'homme d'esprit et de goût, en offrant sa *Galerie des contemporains illustres*, a cru qu'il serait piquant d'émousser les barbes de son pinceau et de ne pas le tremper dans les couleurs trop éblouissantes, trop tranchées du

panégyrique ou de la satire. Il a pensé, et ce sentiment est généreux, qu'il ne fallait pas dédorer cette riche couronne de talents divers qui orne le front de la France. Dès que quelqu'un est arrivé à la célébrité, il faut que le pays s'en pare et s'en honore, et, à la gloire de l'humanité, il est rare que les grands talents ne brillent pas aussi par leurs vertus, par certaines vertus du moins. Il y a plus de parenté qu'on ne le croit communément entre les qualités du cœur et celles de l'esprit. C'est avec cette conviction et dans ces dispositions bienveillantes que le spirituel biographe, sur lequel M. Jaquot (de Mirecourt) aurait dû prendre exemple, a tracé ses portraits, et sa galerie est aussi riche que variée.

Parmi plusieurs portraits largement dessinés, nous avons remarqué celui de Lamennais, ce prêtre démocrate, à la fois cénobite et tribun, qui refusa d'échanger sa soutane d'abbé contre la pourpre du cardinalat: « Si votre étoile vous conduisait jamais dans un de ces hôtels tirés au cordeau qui forment la rue de Rivoli, et qu'il vous fût donné de vous trouver en face d'un petit homme perdu dans une vaste robe de chambre à carreaux bleus; si vous voyiez ce personnage au corps frêle, au visage pâle et amaigri, empreint d'un cachet de souffrance et de résignation; si vous le voyiez troublé presque à votre aspect, levant de temps en temps sur vous un œil timide et voilé, parlant d'une voix si débile qu'elle arrive à peine à votre oreille, s'affaissant parfois sur lui-même comme plongé dans une méditation profonde, regardant en dedans, chaussant et déchaussant son soulier par manière de contenance, ou puisant coup sur coup ou à poignée dans une vaste tabatière, vous auriez quelque peine à reconnaître sous cette enveloppe chétive un des plus grands agitateurs de notre époque, un prêtre qui remue les masses sans autre levier que sa plume, sans autre point d'appui que son âme ardente, et dont les paroles, semées par le monde, soulèvent autant d'orages que jadis en soulevèrent les bulles fulminantes de Grégoire VII, les thèses factieuses de Luther, ou, de nos jours, les harangues échevelées d'O'Connell. » Cette citation suffit pour faire connaître la manière de M. de Loménie. Nous ne saurions admettre le reproche que M. de Chateaubriand adresse à l'auteur, celui d'un peu trop de sévérité dans les portraits. Loin de là, nous lui reprocherions plutôt un excès trop marqué de bienveillance universelle. En effet, trop d'impartialité touche quelquefois à l'indifférence; trop d'éclectisme politique n'est pas bon dans les temps de corruption et d'incrédulité où nous vivons. N'est-il pas évident que la raison n'est pas indistinctement dans tous les systèmes de gouvernement, ni la vérité dans tous les principes? Cette indifférence systématique nuit un peu, il faut en convenir, à l'unité du livre et refroidit la palette de l'*homme de rien*.

Quoi qu'il en soit, toutes les personnalités les plus marquantes de la France et de l'étranger se sont donné rendez-vous dans cette galerie, comme le prouve la liste que nous allons en donner, et elle restera comme la collection de portraits la plus originale, la plus impartiale et la plus ressemblante.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en dressant la table alphabétique des biographies, et en indiquant le numéro du volume où elles se trouvent, lacune que M. de Loménie a oublié de combler :

TABLE DE LA GALERIE.

	vol.
Abd-el-Kader	8
Ampère	10
Arago	2
Auber	7
Ballanche	3
Balzac	3
Barante	9
Béranger	1
Bernadotte	3
Berryer	1
Bertrand (le général)	7
Berzélius	7
Bosio	7
Broglie	2
Brougham	5
Bugeaud	9
Carrel	8
Cazes	8
Charles (l'archiduc)	4
Chateaubriand	1
Cherubini	9
Cobden	10
Colettis	7
Constant (Benjamin)	8
Cooper	8
Cormenin	2
Cousin	5
Cuvier (Georges)	9
Czartoryski	6
David (d'Angers)	8
Delacroix	6
Delaroche	7
Delavigne (Casimir)	4
Dumas (Alexandre)	5
Duperré	4
Dupin (aîné)	1
Dupuytren	8
Espartero	3
Fourier (Charles)	10
Garnier-Pagès	2
Gay-Lussac	6
Gérard	6
Gœthe	10
Guizot	1
Hugo (Victor)	1
Humboldt	5
Ibrahim-Pacha	2
Ingres	2
Jackson	9
Lacordaire	5
Lafayette	5
Laffitte	1
Lamennais	1
Larrey	5
Lebeau	6
Manzoni	6
Marmont	5
Martignac	9
Martinez de La Rosa	4
Mauguin	3
Maurocordato	8
Metternich	2
Meyerbeer	3
Mickiewicz (Adam)	3
Mohammed-Ali	2
Molé	2
Moncey	4
Moore (Th.)	7
Nesselrode	8
Nodier (Ch.)	7
Nothomb	5
O'Connell	3
Odilon Barrot	1
Oudinot	7
Palmerston	3
Pasquier	6
Peel (Robert)	4
Pellico (Silvio)	4
Perier (Casimir)	6
Reschid-Pacha	7
Rossini	3
Royer-Collard	4
Russell	4
Saint-Simon	10
Sainte-Beuve	9
Sand (George)	2
Salvandy	10
Schelling (de)	10
Schlegel	4
Scott (Walter)	9
Scribe	3
Sébastiani	8
Sismondi	7
Spontini	10
Soult	2
Talleyrand	7
Thierry (Augustin)	3
Thiers	1
Thorwaldsen	8
Tieck	8
Toréna (de)	6
Uhland	9
Vigny (A. de)	2
Vernet (Horace)	4
Villèle	6
Villemain	4
Wellington	2

Galerie du palais (LA) ou **l'Amie rivale**, comédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1634. Cette pièce est un des premiers essais de l'auteur; elle avait été précédée de *Mélite*, de *Clitandre* et de la *Veuve*. Par une heureuse innovation, Corneille y substitua le personnage de *suivante* à celui de l'éternelle *nourrice* du théâtre antique, qui était ordinairement joué, à Paris, par un homme habillé en femme. C'est là tout ce qu'on peut dire de cette pièce, qui n'annonçait pas le brillant génie de l'auteur du *Cid*.

GALÉRIEN s. m. (ga-lé-ri-ain — rad. *galère*). Autrefois, Homme condamné à ramer sur les galères du roi : *Jean Fabre a honoré les fers du* GALÉRIEN *en ramant, pendant l'espace de sept ans, sur les galères, auxquelles il s'était laissé conduire par un excès d'amour filial.* (Sallentin.) ‖ Aujourd'hui, Condamné à la peine des travaux forcés : *A la fin du règne de Louis XIV, les* GALÉRIENS *furent employés dans les hôpitaux, dans les arsenaux maritimes, au curage des ports, à toute espèce de travaux pénibles.* (J. Page.) *Les galères font le* GALÉRIEN. (V. Hugo.) *Le* GALÉRIEN *morne, sérieux et pensif, paria des lois, regardait l'homme avec colère.* (V. Hugo.)

— Loc. fam. *Travailler comme un galérien*, Faire un travail très-pénible. ‖ *Souffrir comme un galérien*, Éprouver de grandes souffrances. ‖ *Mener une vie de galérien*, Mener une vie très-pénible. ‖ *Figure de galérien*, Figure hideuse, cynique, repoussante : *Ils étaient trois, des* FIGURES DE GALÉRIENS. (A. Karr.)

— **Encycl**. Hist. L'histoire des *galériens* a été donnée au mot BAGNE; mais il nous reste à ajouter ici quelques détails sur un fait des plus lamentables de notre histoire, celui des *galériens* protestants. Après la révocation de l'édit de Nantes et sous le coup des ordonnances sévères dont elle fut précédée, les protestants français se levèrent en masse pour chercher sur la terre étrangère une libre et nouvelle patrie. Les uns atteignirent heureusement, malgré tous les dangers, des lieux plus hospitaliers; d'autres moururent en route, épuisés de fatigue ou par les privations; d'autres, enfin, furent arrêtés dans leur fuite, jetés en prison et transportés ensuite sur les galères royales.

Quand on avait un nombre suffisant de prisonniers, on formait la chaîne pour la diriger sur Marseille ou toute autre ville du littoral. Attachés deux à deux, les protestants étaient conduits par des capitaines qui se faisaient un devoir de la brutalité et voyaient sans émotion tomber en route de pauvres vieillards, qui n'avaient commis d'autre crime que de prier Dieu en français. Voici, d'après un récit de l'amiral Baudin, ce qu'on faisait des *galériens*. Ce récit se trouve dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. I.

« Le régime des galères était excessivement dur. Les *galériens* étaient enchaînés deux à deux sur les bancs des galères, et ils y étaient employés à faire mouvoir de longues et lourdes rames, service excessivement pénible. Dans l'axe de chaque galère, et au milieu de l'espace occupé par les bancs des rameurs, régnait une espèce de galerie appelée la *coursive*, sur laquelle se promenaient continuellement des surveillants appelés *comes*, armés chacun d'un nerf de bœuf, dont ils frappaient les épaules des malheureux qui, à leur gré, ne ramaient pas avec assez de force. Les *galériens* passaient leur vie sur leur banc; ils y mangeaient et ils y dormaient, sans pouvoir changer de place plus que ne leur permettait la longueur de leur chaîne, et n'ayant d'autre abri contre la pluie ou les ardeurs du soleil ou le froid de la nuit qu'une toile appelée *taud*, qu'on étendait au-dessus de leurs bancs, quand la galère n'était pas en marche et que le vent n'était pas trop violent... On y mourait vite. »

Les *galériens* pouvaient se racheter et redevenir libres en disant un mot : « J'abjure; » mais ils aimèrent mieux la souffrance que la lâcheté. Cependant, vers le milieu du XVIIIe siècle, les rigueurs se relâchaient. En 1755, la sœur du grand Frédéric, faisant un voyage dans le midi de la France, fut touchée de l'état pitoyable de ces courageux confesseurs de la foi réformée et obtint grâce pour quelques-uns d'entre eux. Louis XV leur accordait la liberté, si de hauts personnages la demandaient; mais il restait encore des difficultés, après la clémence royale. Le fisc exigeait des pauvres *galériens* une somme parfois considérable, témoin cette lettre, écrite par l'un d'eux, gracié par le roi avec son père et un de ses amis : « Il nous tarde de vous aller embrasser et votre chère épouse, et mon fils; en attendant, nous vous prions de vous joindre avec nous pour rendre des actions de grâce à l'Etre suprême, afin qu'il nous accorde son secours puissant. Notre liberté nous coûte 1,000 écus, ce qui fait 1,000 livres pour chacun... Et, comme nous sommes sans argent et qu'il nous faut quitter cette ville avec nos habits de forçat, oserions-nous vous prier de parler aux personnes qu'il convient, afin qu'on exerce en notre faveur ce que vous sentez, vu notre situation? »

La délivrance des *galériens* devint même un commerce; on y faisait sa fortune comme ailleurs. Un agent, nommé Le Cointe, écrivait au pasteur Paul Rabaut, si dévoué à ses coreligionnaires malheureux : « Vous m'avez ouvert la voie des *galériens;* c'est fort bien; quand j'en aurai fait délivrer un ou deux, est-il naturel que je revienne à la charge? N'y a-t-il pas des frais de voyage à faire? Autrefois on a donné 1,000 écus pour chacun, je le sais par des exemples; et aujourd'hui on se borne à la moitié moins. » Ces lignes étaient écrites le 17 août 1768; les profits avaient considérablement baissé, mais la liberté des *galériens* ne s'obtenait pas encore sur le simple pardon du roi. Les *galériens* n'avaient pas d'argent; il leur était défendu d'en avoir et ils étaient punis si cette règle était violée, comme elle l'était quelquefois. Les Eglises protestantes de France, de Hollande, de Suisse, etc., faisaient des collectes pour les malheureux retenus sur les galères et payaient leur rançon. La Prusse et l'Angleterre intercédaient pour eux auprès du roi de France. Voltaire s'employa aussi à leur délivrance; Claude Chaumont, de Genève, eut le bonheur de revoir sa patrie, grâce à une lettre du patriarche de Ferney à Choiseul. Un pasteur genevois raconte, dans une lettre à Paul Rabaut, la visite qu'il fit à cette occasion à Voltaire en compagnie de Chaumont. On ne lira pas sans plaisir les lignes qui suivent : « Je lui dis que j'avais amené un petit homme qui venait se jeter à ses pieds pour le remercier de ce que, par son intercession, il venait d'être délivré des galères; que c'était Chaumont que j'avais laissé à son antichambre, et que je le priais de me permettre de le faire entrer. Au nom de Chaumont, M. de Voltaire me témoigna un transport de joie et sonna tout de suite pour qu'on le fît entrer. Jamais scène ne me parut plus bouffonne et plus réjouissante. « Quoi! lui dit-il, mon pauvre petit bonhomme, on vous avait mis aux galères! Que voulait-on faire de vous? Quelle conscience de mettre à la chaîne et d'envoyer ramer un homme qui n'avait commis d'autre crime que de prier Dieu en mauvais français! » On voit que l'humanité de Voltaire n'allait pas sans quelque malice.

Le dernier *galérien* fut délivré à la fin de 1769, par l'intervention du prince de Beauvau. Il avait quatre-vingts ans, dont vingt-sept passés au bagne. « Ce pauvre infortuné, disait un pasteur, à peine sent-il son bonheur, à cause de son âge! »

La France avait eu des *galériens* pour cause de religion pendant un siècle environ. Dans ce long espace, sur ces galères si rudes à manier, que de drames poignants, que de larmes, que de soupirs élevés jusqu'à Dieu!

GALÉRITE s. f. (ga-lé-ri-te — du lat. *galerita*, alouette huppée). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes d'Amérique : *Les* GALÉRITES *sont des insectes d'assez grande taille.* (Duponchel.)

— Zooph. Genre d'échinodermes, de la famille des clypéastres, comprenant un assez grand nombre d'espèces, toutes fossiles, et qui se trouvent surtout dans les terrains crétacés : *Les* GALÉRITES *ont le corps élevé.* (Desmarest.)

GALÉRITIDE s. f. (ga-lé-ri-ti-de). Echin. Syn. de GALÉRITE.

GALERNE s. f. (ga-lèr-ne — celtiq. *gwalarn*, de *gal*, vent). Vent d'ouest-nord-ouest, appelé aussi VENT DE GALERNE : *Le nord-ouest, appelé vulgairement* GALERNE *dans le Berry, est le vent le plus persistant et le plus redouté.* (V. Hugo.)

GALERON (Jean-Frédéric), né à Laigle vers 1794, mort à Falaise en 1858. Il vint, jeune encore, habiter Falaise, où il fut nommé procureur du roi après 1830. Ami des arts, il créa dans cette ville une bibliothèque, un musée d'antiquités, et parvint à rassembler les premiers éléments d'un musée de peinture. Il fonda également la Société académique et l'Association pour le progrès de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction. Écrivain en même temps qu'archéologue, ce magistrat collaborait au *Journal de Falaise*, au *Journal de Caen*, et il publia diverses notices historiques et archéologiques dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, dans la *Revue anglo-française* et dans la *Revue normande*. Ses ouvrages principaux sont les suivants : *Notices sur les principaux monuments druidiques du département de l'Orne* (1830); *Rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement de Domfront* (1830); *Histoire et description de Falaise* (1830); *Lettre sur les antiquités romaines de Planches* [Orne] (1833); *Lettres sur les antiquités romaines trouvées à Vaton, près de Falaise, et sur les origines de cette ville* (1834); *Rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Alençon* (1835); *Rapport sur les monuments de l'arrondissement d'Argentan* (1836); *Notice sur les travaux littéraires de l'abbé de La Rue* (1837), etc.

GALÉRUCITE adj. (ga-lé-ru-si-te — rad. *galéruque*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux galéruques.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, ayant pour type le genre galéruque : *Les* GALÉRUCITES *se rencontrent toujours en grand nombre, tantôt réunies, tantôt dispersées.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *galérucites* sont des insectes à corps ovalaire, déprimé ou ovoïde, allongé ou arrondi, mou, de couleur variée; à antennes au moins aussi longues que la moitié du corps, insérées entre les yeux, près de la bouche; à palpes maxillaires épaissies vers leur milieu et plus ou moins coniques à l'extrémité. Cette tribu comprenait primitivement les genres galéruque, adorion, lupère, octogonote, ædionychie, psylliode, dibolie et altise. Ces types ont été subdivisés par les entomologistes modernes en un grand nombre de genres nouveaux. Les espèces connues s'élèvent à environ quinze cents et se divisent en deux groupes, les *galérucites* proprement dites, comprenant les trois premiers genres que nous avons cités plus haut, et les alticites, qui renferment les cinq derniers.

— I. Les *galérucites* se distinguent par un corps plus allongé, plus déprimé; des antennes généralement filiformes; des pattes plus longues, plus grêles, à cuisses postérieures minces; des tarses à crochets plus grands et presque toujours doubles. Leur taille varie de 0m,003 à 0m,015 de longueur. Elles volent peu, et quelques-unes même sont privées d'ailes. Le nombre des espèces est d'environ sept cents, répandues surtout en Europe et en Amérique. Ces insectes se rencontrent toujours réunis en troupes ou dispersés, mais toujours en grand nombre, sur les végétaux, dont ils rongent les feuilles; chaque espèce a sa plante ou son arbre de prédilection. Les larves, qui ont la tête et les pattes écailleuses, sont presque toujours cachées sous les écorces ou les racines.

— II. Les *alticites* se distinguent par un corps court, ramassé, globuleux, glabre et comme vernissé, finement ponctué; des antennes moins longues; des pattes trapues, les postérieures plus longues, à cuisses fortement renflées, à tarses armés de petits crochets. Ces insectes ont la faculté d'exécuter des sauts prodigieux, qui atteignent, chez plusieurs espèces, à plusieurs centaines de fois la hauteur de l'individu. On les désigne à tort, dans le langage vulgaire, sous le nom de *pucerons* ou *pucerottes*. Le nombre des espèces est d'environ huit cents; elles habitent surtout l'Europe et l'Amérique. Leur taille varie de 0m,001 à 0m,013 de longueur. Celles de nos pays sont d'une petitesse extrême. Les femelles déposent leurs œufs sur les plantes dont elles se nourrissent. Ces œufs éclosent à l'automne, au plus tard dans l'année suivante, peu de temps après l'époque de la germination des graines ou du reveil de la

végétation. Les larves ont un corps allongé, à six pattes, à tête dure, coriace, munie de fortes mâchoires cornées et tranchantes et de rudiments d'antennes et de palpes. « La plupart de ces larves, dit M. Chevrolat, lorsqu'elles vont se transformer en nymphes, s'attachent aux feuilles au moyen du mamelon anal; ainsi fixées, elles se dépouillent de la peau de larve, qui se fend dans la longueur du dos, et que l'insecte fait glisser en arrière et qu'il réduit en peloton. Quinze à vingt jours après, l'insecte parfait abandonne sa dépouille, qui conserve sa première forme; mais elle est seulement fendue d'un bout à l'autre de la partie supérieure. » Les alticites, à l'état parfait, vivent sur les plantes, dont elles dévorent les feuilles au point que la végétation en est quelquefois complétement anéantie.

GALÉRUQUE s. f. (ga-lé-ru-ke — altér. du lat. *galerus*, sorte de bonnet). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, type de la tribu des galérucites, comprenant cinquante espèces répandues sur presque tout le globe: *La* GALÉRUQUE *aquatique vit au fond de l'eau.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *galéruques* sont caractérisées par des antennes moniliformes, de la moitié de la longueur du corps, d'égale grosseur dans toute leur étendue, insérées entre les deux yeux et très-rapprochées à leur base; un corselet rugueux, rebordé; des élytres oblongues, de consistance plutôt molle que coriace. Ce genre comprend environ cinquante espèces, répandues dans les diverses régions du globe. La plus connue est la *galéruque* de l'orme; cette espèce, qui ne dépasse guère un demi-centimètre de longueur, est d'un jaune obscur avec une tache noire sur le corselet et une ou deux lignes longitudinales de même couleur sur chaque élytre. La larve vit sur les feuilles de l'orme et les crible de trous si nombreux qu'elles sont complétement dépouillées de parenchyme et impropres à remplir leurs fonctions. Il n'est pas rare de voir, au milieu de l'été, des arbres complétement dépouillés et comme morts. Outre l'inconvénient qui résulte de la privation du feuillage en cette saison, il est certain que l'arbre, dont la végétation est suspendue, est arrêté dans son accroissement. C'est pendant les mois de juin et de juillet que ces larves exercent leurs ravages. Elles sont noires, glutineuses, et exhalent, lorsqu'on les écrase, une odeur nauséabonde. L'insecte parfait se montre vers la fin de juillet, et on le rencontre par milliers. Il produit deux générations dans le cours de l'été, et passe l'hiver sous les écorces, sous les pierres ou dans les fentes des murs. On ne connaît pas de moyen pratique pour détruire cet insecte, qui cause souvent des ravages incalculables. Comme il se tient surtout à la partie supérieure des arbres, on ne pourrait atteindre que les rares individus qui se trouvent encore sous les écorces aux premiers jours du printemps. On pourrait, à l'aide de fumigations de soufre, en débarrasser les arbres de petite taille; mais ce procédé est bien rarement employé. Quand les sujets sont jeunes et qu'ils sont envahis plusieurs années de suite par ces insectes, ils ne tardent pas à périr.

La *galéruque* de l'aune est de taille moyenne et d'une belle couleur bleue uniforme. Sa larve est noirâtre et se tient sous les feuilles, dont elle ronge le parenchyme et qu'elle perce à jour. Elle commet ainsi de grands dégâts sur les aunes qui se trouvent plantés dans les parcs, au bord de l'eau. On peut en détruire des milliers d'individus en battant les branches des jeunes aunes sur un parapluie renversé ou sur un drap étendu au bas de l'arbre; ils se laissent facilement tomber sans chercher à s'envoler. Le bouleau et les saules nourrissent aussi des *galéruques*, qui les dépouillent quelquefois de leurs feuilles; mais, comme ces arbres ne sont pas habituellement sous l'œil du cultivateur, il y fait peu d'attention.

Une espèce très-curieuse est la *galéruque* aquatique, qui vit au fond de l'eau, sur les feuilles des potamogétons, qu'elle dévore. Ses larves retirées de l'eau ne paraissent nullement mouillées; il paraît qu'il transpire de leur corps une matière grasse qui ne permet pas au liquide de s'y attacher. Cette espèce, une des plus anciennement observées, a été appelée, par le créateur du genre, *galéruque du nymphéa;* elle abonde dans nos eaux douces.

GALÉRUS s. m. (ga-lé-russ—mot lat. formé de *galea*, casque). Antiq. rom. Sorte de chapeau particulièrement porté par les flamines. ‖ Coiffure de femme en forme de casque.

GALESO (*Galesus*), rivière d'Italie, prov. de Lecce, affluent du golfe de Tarente. Virgile et Horace l'ont célébrée dans leurs vers. C'est sur les bords du Galeso, sous les murs de Tarente, que le poëte des *Géorgiques* vit ce vieillard dont il parle. Venu là de la ville de Coryce, en Cilicie, et propriétaire d'un petit terrain abandonné, il avait su, par son travail et par son industrie, lui faire produire des richesses qui, à ses yeux, égalaient celles des rois (*Géorg.*, liv. IV, v. 125 et suiv.).

Le Galeso est, d'ailleurs, un fort petit fleuve, qui ne doit sa réputation qu'à la poésie. « Je vois tous les jours le Galèse, dit Paul-Louis Courier dans une de ses charmantes lettres écrites d'Italie, qui n'a rien de plus merveilleux que notre rivière des Gobelins, et mérite bien moins l'épithète de *noir* que lui donne Virgile :

Qua niger *humectat flaventia culta Galesus.*

Il fallait dire plutôt :

Qua piger *humectat arentia culta Galesus.*

» Au reste, les moissons, sur ses bords, ne sont plus blondes, mais blanches, car c'est du coton qu'on y recueille. Le *dulce pellitis ovibus Galesi* est devenu tout aussi faux; car on n'y voit pas un mouton. Je crois que le nom de ce fleuve a fait sa fortune chez les poëtes, qui ne se piquent pas d'exactitude et pour un nom harmonieux donneraient bien d'autres soufflets à la vérité. Il est probable que Blanduse, à quelques milles d'ici, doit aux mêmes titres sa célébrité... »

GALESWINTHE, reine des Francs. V. GALSWINTHE.

GALET s. m. (ga-lè — Bochart tire ce mot de l'hébreu *galad*, qui signifie s'endurcir, d'où vient, dit-il, le mot celtique *kaled*, dur, et duquel Camden dérive le nom de la Calédonie. « Cette étymologie de M. Bochart, lisons-nous dans Ménage, est également docte et ingénieuse, mais elle n'est pas véritable, car il est certain que *galet* est un diminutif de *gal.* » Ménage ajoute que, dans l'ancienne langue, ce mot signifiait pierre ou caillou, comme dans ces vers d'un vieux poëte :

D'engaigne qu'ils avoient après être sortis,
Ils prirent de gros *gaux* et cassirent les vitres.

Quant à l'origine de *gal*, Ménage le dérive du latin *calculus*, caillou; mais nous croyons qu'il vaut mieux ici s'en rapporter, du moins en partie, à l'opinion de Bochart, et rattacher *gal* au celtique bas breton *kalet*, dur, gaélique *gal*, caillou. Seulement, aujourd'hui, on ne ramènerait point, comme lui, le celtique à l'hébreu, une langue de la famille aryenne à une langue sémitique; mais, du temps de Bochart, on ne soupçonnait pas qu'il eût existé des Aryas). Caillou roulé qu'on trouve sur les bords de la mer et de certains cours d'eau : *La Crau est une plaine couverte de* GALETS. *Chaque lame qui venait briser sur la côte y jetait des* GALETS *à plus de cinquante pieds dans les terres.* (B. de St-P.) *Peu, très-peu de plantes de mer échappent au broiement éternel du* GALET *froissé, refroissé.* (Michelet.)

— Par ext. Plage couverte de galets : *Se promener sur le* GALET. *Un navire échoué sur le* GALET.

— Mécan. Petite roue que l'on emploie dans divers appareils pour diminuer le frottement.

— Jeux. Sorte de jeu dans lequel on pousse un palet sur une longue table : *Jouer au* GALET.

— Anc. art milit. Machine balistique servant surtout à lancer des galets, des pierres.

— Pêche. Bouée ou autre signal qui indique la position d'un filet.

— Minér. *Galet de Bourgogne*, Carbonate de chaux d'un blanc sale.

— **Encycl.** Géol. Quelques anciens, embarrassés pour expliquer l'origine et la formation des *galets*, s'étaient décidés à les faire tomber du ciel; c'est pourtant là le fait géologique le plus simple et le plus évident. Des fragments de roches, détachés des montagnes ou des falaises qui longent les fleuves et les bords de la mer, sont roulés par le flot ou le courant, se heurtent, usent leurs angles par le frottement, finissent par s'arrondir, et les *galets* sont formés. C'est exactement le procédé que l'industrie humaine a emprunté à la nature pour arrondir les billes qui servent de jouets à nos enfants, et pour grener la poudre de guerre et de chasse.

Quelquefois, cependant, des amas de *galets* se trouvent assez avant dans les terres pour embarrasser les géologues. Un des amas les plus considérables et les plus curieux sous ce rapport est celui de la plaine de Crau, dans le département des Bouches-du-Rhône. S'il est dû à l'action de ce dernier fleuve, il suppose un déplacement considérable dans la direction de son cours.

— Mécan. On nomme *galet* une petite roue servant de support ou d'appui et destinée à assurer la direction du mouvement d'une pièce principale, et à diminuer le frottement par la substitution du roulement au glissement.

Le *galet* simple roule dans une rainure, tandis que le *galet* à gorge est placé entre deux montants cylindriques qui pénètrent dans le creux de ses deux joues. L'intervalle des montants est tel qu'ils ne se trouvent pas en même temps en contact avec les deux creux du *galet;* celui-ci ne roule donc alternativement que sur l'un ou l'autre des montants, suivant le sens dans lequel il se trouve accidentellement dévié. La présence de ces deux montants s'oppose à toute déviation sensible.

Les plaques tournantes des chemins de fer, les ponts tournants des canaux roulent sur des *galets* coniques. Les colliers d'arbres verticaux sont souvent munis à l'intérieur de *galets* qui roulent sur la surface de l'arbre mobile, tandis que le collier lui-même est fixe. V. COLLIER, PLAQUES TOURNANTES, PONTS TOURNANTS.

Lorsque le corps mobile doit se déplacer en ligne droite, parallèlement à un plan d'appui, les *galets* sont cylindriques et les axes en sont disposés perpendiculairement à la direction du mouvement.

Les *galets* conservent la même forme lorsqu'ils doivent rouler sur une enveloppe cylindrique. Tels sont ceux qu'on interpose souvent entre un arbre vertical et le collier destiné à en assurer la fixité.

Mais lorsque le corps mobile doit tourner parallèlement à un point d'appui, les *galets* doivent être coniques, avoir leur sommet commun sur l'axe de rotation et reposer sur une surface conique ayant le même sommet.

Si les surfaces en contact ne remplissaient pas exactement toutes les conditions énoncées, le roulement ne serait pas simple, il serait compliqué d'un glissement qui, outre l'inconvénient de rendre le mouvement plus difficile, aurait encore celui d'amener une usure rapide.

GALET, chansonnier français. V. GALLET.

GALETAS s. m. (ga-lè-ta — Etymol. fort obscure. Ménage rapporte *galetas* à un latin barbare *valetostasium*, qu'il forme lui-même de *valetus*, valet, et de *stasium*, du grec *stasion*, demeure. *Valetostasium* signifierait ainsi demeure des valets, c'est-à-dire des jeunes enfants des seigneurs. Cela n'est pas sérieux. Nous voyons dans Guillaume de Tyr que *Galathas* a été le nom donné à une tour de Constantinople. A ce sujet, M. Littré remarque que *galatas* ou *galathas* a été plus tard le nom d'un appartement dans la maison des templiers : « *Datum in domo templi et in* galata, » est-il dit dans un acte du XIIIe siècle. C'était encore le nom d'un appartement de la cour des comptes, et nous lisons dans une lettre du roi Jean : « *Datum in domo de* Galathas, *anno domini* MCCCLIII. » Et dans une autre vieille ordonnance : « *Per dominum regentem, in consilio suo, in camera computorum superius ad* Galathas. » Dans Eustache Deschamps, *galatas* signifie probablement une partie importante d'un grand château :

Vignes aussi et les terres arables,
Moulins tournants, beaus plains à regarder,
Et beaus sauvoirs pour les poissons garder,
Galatas grans et adrois...
Or, sus, sus, banquet et soupper,
Saillez hors de ce *galathas.*

Galetas n'aurait plus signifié ensuite que les combles du château. Dans cette hypothèse, il faudrait donc admettre que c'est *Galata*, nom d'un quartier et d'une tour de Constantinople, qui, par un détour sigulier, en serait venu à signifier une chambre sous les combles). Logement misérable situé immédiatement sous les combles : *Loger dans un* GALETAS. *En France, l'honorabilité consiste, chez beaucoup de gens, à avoir un salon splendide, quitte à coucher dans un* GALETAS. (E. Texier.)

Puisque du dieu des eaux tu tires ta naissance,
Loger au *galetas* choque la bienséance.
BENSERADE.

L'oracle était logé dedans un *galetas.*
LA FONTAINE.

— Par anal. Logement misérable : *Il loge dans un vrai* GALETAS.

GALÈTE s. f. (ga-lè-te). Entom. Pièce voûtée, membraneuse, qui recouvre les mâchoires de tous les orthoptères, peut-être de la plupart des coléoptères et de quelques névroptères.

GALETIÈRE s. f. (ga-le-tiè-re). Se dit en Normandie pour GALETTOIRE.

GALETTE s. f. (ga-lè-te — Le P. Labbé prétend que *galette* est un abrégé de *gatelette*, diminutif de gâteau. *Galette* se rapporte tout simplement à *galet*, à cause de sa ressemblance avec les pierres plates que nous appelons de ce nom). Sorte de gâteau rond et plat, qui contient ordinairement du sucre, du beurre et des œufs : *Malvina aimait la* GALETTE *du Gymnase, le flan et les socques plus ou moins articulés.* (L. Reybaud.) *J'ai vu cuire, en guise de pain, dans une sorte de hangar, des* GALETTES *de maïs et d'orge.* (H. Taine.) ‖ Crêpe faite avec de la bouillie de farine de sarrasin : *Nos* GALETTES *de sarrasin, humectées, toutes brûlantes, de ce bon beurre du mont Dore, étaient pour nous le plus friand régal.* (Marmontel.)

— Pop. Homme faible, nul, plat au moral comme une galette l'est au physique.

— *Galette de plomb*, Gâteau de pâte non feuilletée, pétri à la main et cuit au four de campagne.

— *Faire une galette*, Dans le Maine, Etre surpris, pendant qu'on bat le blé sur l'aire, par un orage qui cause de grands dégâts.

— Mar. Sorte de biscuit dur et plat que l'on mange sur les navires, et qui est propre à être conservé longtemps.

— Techn. Pâte de salpêtre et de charbon destinée à la fabrication de la poudre, et qui a subi l'opération du battage. ‖ Carcasse de chapeau d'homme en poil de lapin, en toile ou en carton, et qui doit recevoir la peluche. ‖ Nom ancien de la filoselle. On disait plus ordinairement GALETTE DE COCON. ‖ Etoffe de ce fil ou vêtement fait de cette étoffe : *On voit des chapeaux de femme au Prado; à l'exception de quelques* GALETTES *jaune soufre, qui ont dû orner autrefois des ânes instruits, il n'y a que des mantilles.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Les *galettes*, qui ont été pendant longtemps le pain des marins, durent leur nom à la forme ronde et plate qu'elles affectaient alors et qui les faisait ressembler à des *galets* longtemps ballottés par les vagues et réduits par le frottement à la forme d'un disque émoussé sur sa tranche. Aujourd'hui encore, les marins donnent le nom de *galette* à un petit *pain* ou *biscuit de mer* qui pèse 192 grammes, portion du marin pour chaque repas. Les *galettes* démentent souvent l'origine de leur nom, car elles affectent quelquefois la forme carrée; elles sont d'ailleurs toujours aplaties.

En économie domestique, la *galette* n'est plus ce qu'elle était autrefois, c'est-à-dire un pain sans levain, lourd et indigeste; c'est une pâtisserie préparée, soit avec de la pâte à dresser, soit avec du feuilletage, et qui forme un gâteau demi-feuilleté et un peu lourd.

Au commencement de notre siècle, la *galette* était excessivement recherchée; alors florissait l'établissement de la *mère Marie*, situé non loin de la barrière de Fontainebleau. Là se rendait la jeunesse dorée, qui venait engloutir gâteaux sur gâteaux en les arrosant de vin suret. Telle était la vogue des *galettes*, que l'on épuisait jusqu'à vingt sacs de farine par jour, et qu'au bout de quelques années la mère Marie, devenue riche, put vendre son établissement à un prix très-élevé. Mais, sous la Restauration, une concurrence s'éleva : c'était celle de la *galette du Gymnase*, dont nous parlerons tout à l'heure.

Voici comment les ménagères font la *galette :* elles prélèvent de la pâte non levée, lorsqu'on fait du pain; elles délayent cette pâte avec du beurre, plus ou moins, à volonté, quelques grammes de sel, un ou deux œufs et un verre d'eau. Elles pétrissent la pâte, sans la fouler, elles l'abaissent tout de suite sous le rouleau et la laissent reposer un quart d'heure. Elles plient alors la pâte en trois et la replient ainsi quatre fois sans la laisser reposer, en passant le rouleau à chaque fois; enfin, la dernière fois, toujours à l'aide du rouleau, on l'étend de la grandeur que doit avoir la *galette;* on la laisse reposer encore un quart d'heure; avec le bout des doigts ou les dents d'une fourchette, ou un instrument quelconque, on trace des dessins sur la pâte, on dore avec un jaune d'œuf et on met au four un peu chaud.

Les pâtissiers étalent de la farine sur une table, font un creux dans le milieu, y jettent du sel, des jaunes d'œufs, un peu de beurre et un ou deux verres d'eau, et font ainsi leur pâte, à laquelle ils ajoutent ensuite leur beurre. D'ailleurs, les procédés et les doses peuvent varier à l'infini, de même que les formes que l'on donne à cette pâtisserie; certaines *galettes* sont en losange, d'autres en couronne, d'autres sont rondes ou carrées.

On fait aussi de la *galette* avec de la farine de sarrasin; on prend alors 250 grammes de cette farine récemment moulue; on la pétrit à la façon des pâtissiers avec trois ou quatre œufs frais, deux cuillerées d'huile d'olive, deux pincées de sel fin et un petit verre d'eau-de-vie; pendant le pétrissage, on verse du caillé non écrémé, et, lorsque le mélange forme une bouillie sans grumeaux, elle est bonne à employer; c'est la *galette* des peuples du Nord, qui se servent de la même pâte, lorsqu'elle est bien claire, grâce au caillé, pour faire des crêpes.

En Angleterre, où l'on mange très-peu de pain, on aime beaucoup la *galette;* c'est le régal du dimanche chez les pauvres, et les ménagères excellent dans l'art de les confectionner de cent façons.

— *Petites galettes à l'eau pour thé.* Ces petites *galettes* sont plus connues en Angleterre qu'en France; on les obtient de la façon suivante : on verse trois quarts de litre de farine sur une table; on fait le creux au milieu pour y mettre une pincée de sel, un peu de sucre en poudre, 125 grammes de beurre, deux œufs et un demi-verre d'eau. On détrempe et on foule la pâte de façon qu'elle soit un peu dure; on l'abaisse à 0m,01 d'épaisseur; on la découpe en ronds de 0m,06 à 0m,08; on dore à l'œuf, on saupoudre de sucre et l'on fait cuire sur des plaques, dans un four un peu chaud.

— *Galette du Gymnase.* Cet établissement est bien connu de tout Paris et des provinciaux ou étrangers qui ont, au moins une fois dans leur vie, promené leurs pas dans la capitale. La *galette* du Gymnase est attenante au théâtre de ce nom; elle est née en même temps que lui; elle a partagé ses succès, et c'est à lui qu'elle doit sa renommée européenne. La petite Léontine Fay, l'enfant précoce, la mit à la mode en chantant de sa jolie voix enfantine dans la *Mansarde des artistes :*

Oui, j'aime la *galette*,
Mais savez-vous comment?
C'est quand elle est bien faite,
Et qu' gnia du beurr' dedans.

Cette mansarde aimable, d'où s'exhalait une franche odeur de fleur de farine mêlée au beurre d'Isigny, était, à vrai dire, la cousine germaine du grenier de Béranger. Et que de fois Béranger lui-même a rapporté en son logis, toute chaude, une demi-*galette!* Tous nos grands hommes, des moins graves aux plus sérieux, se sont arrêtés à la sortie du spectacle devant M. Coupe-Toujours, qui a vu toutes nos belles dames, les plus pimpantes et les mieux parées, lui tendre leurs blanches mains et dévorer à belles dents sa marchandise savoureuse. Jadis c'était la

grande mode, et de loin l'on venait tout exprès grignoter la *galette* du Gymnase. En vain la bise et le froid faisaient rage sur le boulevard assombri; en vain le soleil ardent brûlait l'asphalte sous le pied des promeneurs. On faisait halte en ce lieu de bénédiction, on rendait hommage à la déesse bien et dûment feuilletée qui avait là ses sacrificateurs et ses dévots. La grisette et l'étudiant y accouraient bras dessus bras dessous en folâtrant: deux sous de *galette!* Combien n'avaient point d'autre repas le matin, à midi et le soir! Le provincial s'arrêtait pour contempler la dextérité, la promptitude et la justesse de coup d'œil avec lesquelles l'actif et infatigable couteau de la marchande divisait les bouillantes *galettes* et en distribuait les morceaux à la foule toujours renouvelée; et, de retour à Brive-la-Gaillarde, il contait à sa famille étonnée comme quoi, lui aussi, il avait vu de près la fameuse *galette* du Gymnase, comme quoi il en avait avalé coup sur coup pour trois fois deux sous. On racontait les diverses fortunes de l'établissement, qui enrichissait son homme en moins de dix années. Humblement fondé par un pâtissier à qui le public avait appliqué le sobriquet de M. Coupe-Toujours, cet établissement avait pris un tel développement qu'il n'occupait pas moins de trente personnes toutes logées et nourries sur place. Cette maison atteignait un chiffre d'affaires dont on donnait une idée en avançant que 6,000 livres de papier suffisaient à peine chaque année pour envelopper les morceaux de *galette* distribués aux consommateurs. On contait encore que la propriété de la *galette* du Gymnase avait passé dans plusieurs mains en moins de vingt années. Au bout d'un certain temps, M. Coupe-Toujours, devenu possesseur d'une belle fortune, se retirait à Ville-d'Avray ou à Saint-Cloud; il achetait, pour y reposer sa grasse et savoureuse personne, le château de quelqu'un de ces *lions* qui, pour l'amour de Marco, s'étaient gonflés de *galette* à son étalage, les soirs de bonne fortune ou de première représentation.

Aujourd'hui, la *galette* du Gymnase, quoique toujours célèbre, est bien déchue de son ancienne splendeur; les grands mangeurs et les belles mangeuses de *galette* ont disparu en partie. M. Jules Janin en dit la raison à la façon d'un vieillard qui voit un peu de ses beaux jours retourner au néant; selon lui, l'omnibus à six sous avait enlevé sa plus nombreuse clientèle à cette *galette* qui avait tué toutes les concurrences; l'omnibus à trois sous lui porta le coup de grâce. La crinoline et la confection des jupes longues ont fait le reste. « Allez donc, dit-il, proposer à ces dames couvertes de dentelles un temps d'arrêt sur ce boulevard où la grisette a laissé sa légère empreinte? Offrez donc à ces bouches délicates, pour qui furent inventées la purée de-faisan et les suprêmes de volaille, de toucher cette pâte ferme, la joie et le bonheur de leur grand'mère? A la *galette* du Gymnase, il fallait deux petits pieds, un jupon court, dix-huit ans, un chapeau de 15 francs, une robe de 15 sous et des gants frais; mais la dame ôtait ses gants et les enfouissait dans sa poche avant de toucher à la *galette*. Ainsi contents et bien lestés, nous allions au paradis (nous en savions tous les chemins) pleurer au *Mariage de raison*, ou sourire au *Plus beau jour de la vie*. C'était le bon temps, le temps joyeux de la pauvreté, l'heure active et légère des honnêtes amours. La *galette* enseignait ceci à ses adeptes : Vivez de peu, soyez content de tout. Le moyen d'être ambitieux, de songer à la puissance, à l'argent, aux misérables honneurs de la politique, quand, pour deux sous de *galette*, on peut se donner tous ces contentements! » Partant de là, M. Jules Janin prononçait — c'était en 1865 — l'oraison funèbre de la *galette* du Gymnase; mais cette oraison funèbre peut aller retrouver celle où l'évêque de Poitiers décernait la palme du martyre à certain zouave pontifical qui, pendant ce temps, faisait bombance en aimable compagnie. Comme le zouave, la *galette* du Gymnase est bien portante, et le bruit de sa mort n'a été qu'une fausse alerte. Allons, Cascadette, pas d'indigestion!

GALETTI (Jean-George-Auguste), fécond historien allemand, historiographe du duché de Gotha, né à Altenbourg en 1750, mort en 1828. Il fut professeur au gymnase de Gotha, puis conseiller aulique. Il a laissé de nombreux ouvrages, qui ont eu en Allemagne un succès populaire. Nous citerons : *Histoire du duché de Gotha* (1779-1781); *Histoire de la Thuringe* (1782-1785); *Histoire d'Allemagne* (1785-1819, 10 vol.); *Histoire de la Révolution française* (1814); *Histoire de la civilisation des trois derniers siècles* (1814); *Histoire de la Grèce* (1826, 2 vol.).

GALETTOIRE s. f. (ga-lè-toi-re — rad. *galette*). Poêle sans rebord ou avec un rebord peu élevé, sur laquelle on fait cuire les galettes en bouillie de sarrasin.

GALEUX, EUSE adj. (ga-leu, eu-ze — rad. *gale*). Atteint de la gale : *Un mendiant* GALEUX. *Un chien* GALEUX. *Une brebis* GALEUSE. *L'immense population des juifs indigents de Pologne est presque toute* GALEUSE. (Fournier.) ‖ Qui résulte de la gale, qui est produit par la gale, qui appartient à la gale : *Des pustules* GALEUSES. *Lorsque les plaies* GALEUSES *des porcs s'étendent au confluent, qu'elles suppurent beaucoup et rendent la peau épaisse et lardeuse, c'est une marque que la gale est maligne et très-difficile à guérir.* (Wiborg.)

— Fig. Atteint d'un mal moral contagieux : *Une société* GALEUSE.

Dans ce monde *galeux*, passe et marche tout seul.
A. BARBIER.

— *Brebis galeuse*, Personne vicieuse qui communique ses vices; cette expression est empruntée aux livres saints.

— Techn. *Verre galeux*, Verre qui, par suite de sa vitrification plus ou moins avancée, présente une multitude de grains solides, sortes de sphéroïdes de cristaux irradiés, disséminés dans une matière encore molle.

— Hortic. Se dit des plantes couvertes de protubérances qui constituent ce qu'on appelle la gale des végétaux : *Le bois de bergamote est sujet à devenir* GALEUX. (La Quintinie.)

— Prov. *Il ne faut qu'une brebis galeuse pour infecter un troupeau*, Une seule personne vicieuse peut corrompre toute la société que cette personne fréquente. ‖ *Qui se sent galeux se gratte*, Celui qui se sent coupable s'applique ce qui s'adresse aux coupables. On dit dans le même sens : *Qui se sent morveux se mouche.*

— Substantiv. Personne galeuse : *Il suffit de toucher la main d'un* GALEUX *pour contracter soi-même la maladie.* (Virey.)

— **Allus. hist. Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal**, Vers de la fable des *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

GALFRID ou **GALFRIDUS**, nom de plusieurs personnages du moyen âge. V. GEOFFROI.

GALGACUS, vaillant chef gallois des montagnes de la Calédonie, qui en défendit l'accès aux Romains. L'histoire fournit bien peu de renseignements sur lui; Tacite seul nous a conservé son nom et sa mémoire en même temps qu'il met dans sa bouche un des plus beaux morceaux oratoires. Le discours de Galgacus à ses montagnards, au moment d'en venir aux mains et pour les encourager à livrer une bataille désespérée, est resté célèbre; nous n'en donnons pas ici la traduction, qui figure déjà au mot ERSE, où nous renvoyons le lecteur.

GALGAL s. m. (gal-gal — du gaél. *gal*, caillou). Archéol. Tumulus celtique composé de terre et de cailloux, et renfermant une crypte : *La plaine voisine du village appelé les Rousses, dans l'Isère, offre une grande quantité de* GALGALS. (Legoarant.)

— **Encycl.** Les *galgals*, monuments funéraires que l'on rencontre fréquemment dans certaines parties de la France, notamment dans la Bretagne, sont d'un intérêt incontestable, bien que complétement dépourvus de conditions artistiques. Ce sont des tumulus en forme de cônes, composés d'un grand nombre de pierres; on nomme *barros* ceux qui sont formés avec de la terre. Ces tumulus ne sont pas toujours circulaires à leur base; ils sont elliptiques lorsqu'on y a enseveli un grand nombre d'individus, après une bataille, par exemple; ils forment alors de véritables ossuaires d'une grande étendue, ordinairement orientés de l'est à l'ouest. Lorsque ces tumulus forment une sépulture de famille, ils présentent à l'intérieur des dispositions particulières; des chambres sépulcrales, composées de pierres brutes comme les dolmens, renferment un ou plusieurs individus couchés ou assis; des corridors joignent ces chambres; dans d'autres cas, une seule salle allongée occupe l'étendue de la colline, et forme une galerie couverte; tous les squelettes y sont rangés comme dans une sépulture commune; enfin, les constructions qui occupent le centre de ces monuments sont quelquefois cimentées : alors, on peut généralement considérer la sépulture comme ayant une origine romaine. Quelques collines factices étaient considérées comme sacrées; il en est d'autres dans lesquelles on reconnaît évidemment un but militaire; elles sont tronquées par le haut pour contenir un certain nombre de combattants; un large fossé les environne; souvent elles se lient à une ligne de défense, à un agger formé par un long talus de terre qui ressemble à nos remparts avancés. Ces constructions militaires sont d'un grand intérêt historique, parce qu'elles font souvent partie de l'enceinte d'un camp, ou d'un de ces *oppida* dans lesquels se réfugiaient les populations gauloises à l'approche de l'ennemi. Au reste, les archéologues ne sont point d'accord sur la question de savoir si les Gaulois avaient des villes à fortifications permanentes. Il est impossible de préciser l'époque à laquelle les Celtes et les Gaulois commencèrent à élever des monuments religieux et militaires; toutefois, leur grand nombre indique suffisamment que ce fut durant une longue période. On cessa, sans doute, d'en ériger après la conquête de César, et plus particulièrement lorsque Tibère défendit le culte druidique et persécuta ses prêtres.

GALGALA, ancienne ville de Palestine, tribu de Benjamin. On l'appelle aussi *Gilgal*. La Bible nous apprend que l'arche sainte séjourna longtemps à Galgala.

GALGALE s. f. (gal-ga-le). Mar. Mastic inventé par les Indiens pour enduire la carène des navires : *Les Indiens composent la* GALGALE *mieux que nous.* (Willaumez.) ‖ Composition de chaux, d'huile et de goudron dont on forme un mastic pour enduire la carène des vaisseaux avant de leur appliquer un doublage.

GALGULE s. m. (gal-gu-le). Ornith. Syn. de ROLLIER et de MICROSCÉLIDE.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, type de la famille des galguliens, formé aux dépens des naucorises, et comprenant plusieurs espèces, qui habitent le Mexique et l'Amérique du Sud : *Les* GALGULES *vivent de proie, se tiennent sur le bord des eaux et s'enfoncent dans la vase.* (C. d'Orbigny.)

GALGULIEN, IENNE adj. (gal-gu-li-ain, iène — rad. *galgule*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux galgules.

— s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, ayant pour type le genre galgule.

GALHAUBAN s. m. (ga-lo-ban). Mar. Nom donné aux longues manœuvres qui servent à étayer latéralement les mâts de hune et de perroquet, et qui sont attachées d'une part à l'extrémité de ces mâts, de l'autre à la muraille du bâtiment.

GALHEGOS (Manoel), poëte portugais, né à Lisbonne en 1597, mort dans cette ville en 1665. Il habita longtemps Madrid, où il se lia intimement avec Lope de Vega, fut comblé d'honneurs à la cour de Philippe IV, composa plusieurs pièces de théâtre et acquit une grande réputation comme poëte. Devenu veuf, Galhegos se jeta dans les pratiques les plus ardentes de la religion, entra dans les ordres et alla terminer ses jours dans sa patrie. Outre quelques comédies médiocres, dont la plus remarquable a pour titre : l'*Homme d'honneur et prudent* (El hombre honrado y prudente), on a de lui : la *Gigantomachia* ou *Guerre des géants contre Jupiter* (Lisbonne, 1628, in-4°), poëme en cinq chants; *Templo da memoria* (Lisbonne, 1630), poëme en quatre chants, devenu fort rare; *Poesias varias* (1637, in-8°). On trouve, dans les poésies de Galhegos, une imagination brillante, des pensées originales, un style élégant et pur, mais trop souvent aussi les recherches du gongorisme le plus raffiné.

GALI s. m. (ga-li). Bot. Nom qu'on donne quelquefois à l'indigotier.

GALI (François), navigateur espagnol du XVIe siècle, quelquefois désigné par des auteurs sous le nom de **Gualle**. Il fut chargé, en 1582, par le vice-roi du Mexique, d'explorer la côte septentrionale de l'Amérique, afin d'y trouver un bon mouillage où viendraient relâcher les navires arrivant des Philippines. Parti d'Acapulco avec deux navires, Gali découvrit la Nouvelle-Californie, et y aborda à l'endroit où s'élève aujourd'hui San-Francisco. De retour au Mexique, Gali rédigea la *Relation de son voyage*, qui a été traduite en hollandais par Linschoten (1596), et plus tard en français (Amsterdam, 1610).

GALIA s. f. (ga-li-a). Pharm. Préparation de noix de galle, de dattes vertes et de myrobobans embliques.

GALIACÉ, ÉE adj. (ga-li-a-sé — du lat. *galium*, caille-lait ou gaillet). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au caille-lait ou gaillet. Syn. de RUBIACÉ et d'ASPÉRULÉ.

— s. f. pl. Division de la famille des rubiacées, comprenant les genres caille-lait ou gaillet, garance, et, en général, tous ceux qui ont des feuilles verticillées et qui croissent en Europe. Syn. d'ASPÉRULÉES et d'ÉTOILÉES.

— **Encycl.** V. RUBIACÉ.

GALIANCONISME s. m. (ga-li-an-ko-ni-sme — du gr. *galê*, chat; *agkôn*, coude). Chir. Atrophie et raccourcissement du bras dus à une ancienne lésion de l'humérus, avec amaigrissement du membre.

GALIANI (Ferdinand), homme d'Etat, littérateur, économiste italien, né à Chieti, dans l'Abruzze citérieure, en 1728, mort à Naples en 1787. Dès l'âge de huit ans, il fut envoyé à Naples, chez son oncle, alors premier chapelain du roi, où il fit ses premières études avec son frère Bernardo, un peu plus âgé que lui. En 1740, les deux frères entrèrent chez les Célestins, et l'oncle partit en mission pour Rome. Le P. Bonafede, gastronome et théologien distingué, fut, dit M. Salfi, particulièrement le précepteur du jeune Galiani. Quand leur oncle revint de Rome, ils s'établirent de nouveau dans le palais archiépiscopal, commencèrent leur cours de droit et profitèrent avidement des fréquentes réunions de tout ce que l'université de Naples possédait alors de savants remarquables. Le jeune Ferdinand apprit la législation sous Marcello Cuano. Parmi les savants habitués du palais de l'archevêque, il faut citer : Nicolo Capasso, le satirique; le chanoine Mazzocchi, remarquable par l'étendue de ses connaissances; Agostino Ariani, mathématicien distingué; Francesco Serao, physicien non moins instruit, et le célèbre Giambattista Vico. Les enfants écoutaient avec curiosité les conversations tenues autour d'eux, et les paroles de tous ces savants tombaient dans leur âme comme le grain dans le sillon ouvert. Ferdinand surtout, doué d'une intelligence très-précoce, s'initiait avec bonheur aux mystères de l'archéologie, de la philosophie, de la littérature et de l'histoire; mais c'étaient l'économie politique et le commerce qui l'attiraient invinciblement. Nommé, à l'âge de seize ans, membre de l'Académie des émules, où il fit connaissance de Pasquale Carcani, il prit pour sujet de thèse l'état de la monnaie au temps de la guerre de Troie : ce fut le point de départ de son *Traité sur les monnaies*, publié en 1750. Il traduisit ensuite de l'anglais le travail de Locke sur la monnaie et sur l'intérêt de l'argent. A dix-huit ans, il s'efforça de dégager des fictions de la poésie et des nuages de la fable l'ancienne histoire des navigations de la Méditerranée, recherches qui lui ont servi à écrire son livre : *Sur les devoirs des princes neutres envers les princes belligérants, et de ceux-ci envers les neutres*, dont on invoque encore aujourd'hui l'autorité. Deux mémoires signalent encore son entrée à cette Académie : *Si la passion de l'amour peut convenir à une âme bien née*, et l'*Amour platonique;* mais ce n'était pas sur des sujets aussi minces qu'un esprit de la trempe de celui de Galiani pouvait longtemps s'arrêter. Un autre mémoire plus sérieux, sur la maison de campagne de Lucullus (*Castrum Lucullanum*), répondait davantage à ce qu'on attendait de lui et mérita les éloges du célèbre Mazzocchi. Il était plongé dans ces travaux, lorsque son frère Bernard, qui était d'une autre Académie et qui venait d'être chargé d'y prononcer un discours sur la Conception de la Vierge, le pria de le remplacer dans cette tâche. Galiani se présenta au jour dit avec sa harangue. Mais le président, se défiant d'un orateur de cet âge, ne voulut pas le laisser parler et débita un discours de son cru. Le jeune homme jura de se venger; l'occasion ne se fit pas attendre. D'après un usage établi dans cette Académie, tout grand personnage mort à Naples devait être célébré par des *Eloges* en prose et en vers de tous les académiciens. Le bourreau mourut, et Galiani, avec la collaboration de son ami Pasquale Carcani, composa, dans l'espace de quelques jours, quantité de pièces très-graves, affectant le style de chacun des académiciens. Cette publication, intitulée : *Componimenti varj per la morte di Domenico Jannoccone, carnefice della gran corte della vicaria, dati in luce da Giannantonio Sergio, avocato napolitano* (ce Sergio était le président de l'Académie), fit scandale, mais eut un énorme succès de rire. Les deux jeunes fous se dénoncèrent eux-mêmes pour désarmer la justice, et on se contenta de leur appliquer une peine insignifiante, connue sous le nom d'*exercices spirituels*. Galiani fit oublier cette folie de jeunesse en mettant au jour son *Grand traité sur la monnaie*, inspiré par la hausse survenue dans le prix des denrées à la suite de la surabondance de l'or et de l'argent d'Espagne, d'Allemagne et de France. Galiani n'avait alors que vingt ans. L'ouvrage était anonyme, mais l'auteur, en voyant le succès, se fit connaître et recueillit de magnifiques bénéfices, deux entre autres qui le décidèrent à entrer dans les ordres mineurs. Le nouvel abbé partit ensuite pour Rome, où il fut parfaitement accueilli par le pape Lambertini. Ce n'est pas tout : à Florence, les Académies de la Crusca et Columbaria le reçurent d'emblée parmi leurs membres; à Bologne, à Venise, à Padoue, mêmes triomphes. Un trait assez curieux : le jeune Galiani faisait à son oncle la lecture de tous les livres nouveaux, et lui lisait un jour le *Traité de la monnaie*. L'archevêque admira ce livre et saisit l'occasion de reprocher à son neveu la légèreté de son esprit, qu'il gaspillait sans penser à rien de sérieux ou d'important. Quelle fut sa surprise quand il apprit la vérité! Lorsque Galiani découvrit son nom, quelques vieux docteurs jaloux de sa science précoce répandirent le bruit qu'il était incapable d'un pareil ouvrage, et que Bartolomeo Intieri le lui avait dicté tout entier. L'abbé Intieri était un ami de Galiani, qui le fréquentait très-assidûment à Naples. Déjà plus qu'octogénaire, il réunissait autour de lui l'élite des lettrés et des savants dont lui-même était un des plus distingués, surtout comme mécanicien. Il avait inventé autrefois l'ingénieuse machine de l'étuve à blé, employée avec succès dans plusieurs parties du royaume, et désirait que son usage en fût plus répandu. A cet effet, il emprunta la plume de Galiani, et l'ouvrage parut en 1754, in-4°, sous le titre : *Della perfetta conservazione del grano; discorso di Bartholomeo Intieri*, avec des planches gravées d'après les dessins de Bernardo Galiani, frère de l'auteur. Galiani s'était le premier occupé de rassembler des échantillons des matières volcaniques du Vésuve. Il fit hommage à Benoît XIV de sa collection, répartie en sept caisses, sur l'une desquelles il avait mis cette suscription : *Beatissime pater, fac ut lapides isti panes fiant.* Le pape réalisa son vœu en lui donnant un bénéfice de la valeur de 400 ducats de rente. Galiani consolida sa renommée d'antiquaire par des mémoires très-savants, qui furent insérés dans le premier volume des *Antiquités d'Herculanum*. A la mort du pontife, il fit son oraison funèbre, et Diderot dit que « c'est un morceau plein d'éloquence et de nerf. » Au milieu de l'année 1759, il fut envoyé à Paris en qualité de secrétaire du marquis de Castromonte, seigneur espagnol qui joignait beaucoup de paresse à peu de facilité; mais le ministre Tanucci correspondait directement avec le secrétaire d'ambassade. L'ambassadeur, comme tous les gens à peu près nuls placés dans cette position, devint jaloux et

se plaignit au ministre, qui en plaisanta fort agréablement avec le secrétaire. Pendant un voyage de six mois que le comte de Castromonte eut la permission de faire en Espagne, l'abbé Galiani, restant chargé des affaires, fut présenté au roi. A la vue de ce petit homme s'avançant avec gravité, comme pénétré de sa mission, tous les courtisans ne purent réprimer un éclat de rire. Sans se déconcerter, Galiani fait les révérences accoutumées et dit avec une grande modestie : « Sire, vous voyez à présent l'échantillon du secrétaire, le secrétaire vient après. » Il se mit avec ardeur à l'étude du français, et devint l'ami des philosophes les plus hardis, entre autres de Diderot. Il se lia intimement avec Grimm et Mme d'Epinay. Les maîtresses de maisons littéraires se disputaient ce Napolitain de quatre pieds et demi, gras à lard, aussi prodigue de gestes et de grimaces que son compatriote, *il signor Pulcinella*. « Toute causerie, dit un auteur, se taisait devant le monologue turbulent de l'abbé Galiani... Il touchait à tout, bafouait tout de son rire impitoyable. C'était l'ironie faite homme. C'était un fouillis de folie et de sagesse, amalgamé avec tant d'art qu'on ne pouvait distinguer où finissait l'une, où commençait l'autre. Et ce cliquetis de mots étincelants durait une heure, sans fatiguer personne, pas même Galiani. Si quelque malavisé hasardait une interruption : « Laissez-moi donc achever, s'écriait-il, vous aurez bientôt tout le loisir de me répondre. » En effet, quand l'abbé avait fini, les contradicteurs pouvaient s'ébattre tout à leur aise, car il se glissait dans la foule et disparaissait à toutes jambes. »

Dans cette période de sa vie, l'abbé Galiani est plus Français qu'Italien; il nous appartient, comme Hamilton et Henri Heine. Grimm disait de lui : « Ce petit être, né au pied du Vésuve, est un vrai phénomène; il joint à un coup d'œil lumineux et profond une vaste et solide érudition, aux vues d'un homme de génie l'enjouement et les agréments d'un homme qui ne cherche qu'à plaire et à amuser. » Il fut l'ami de Marmontel, qui écrivait : « L'abbé Galiani était de sa personne le plus joli petit arlequin qu'eût produit l'Italie; mais, sur les épaules de cet arlequin, était la tête de Machiavel. » Il est recherché de toutes les sociétés où l'on n'est admis qu'à la condition d'avoir de l'esprit; Mme d'Epinay l'arrache à Mme d'Holbach, à laquelle il est pris par Mme Geoffrin qui, à son tour, le voit emporté par Mme Necker; il est goûté, aimé, adoré de tous. Mais aussi quelle verve, quelle gaieté, quelle imagination, quelle folie! c'est un feu d'artifice continuel. « L'abbé est inépuisable de mots et de traits plaisants, écrit Diderot; c'est un trésor dans les jours pluvieux. Je disais à Mme d'Epinay que, si l'on en faisait chez les tabletiers, tout le monde en voudrait avoir un à la campagne. »

Nous rapporterons quelques-uns de ses mots, encore agréables aujourd'hui, quoiqu'ils perdent nécessairement à la lecture le charme et l'imprévu qu'ils avaient dans la conversation. Quelqu'un parlait devant lui des arbres du parc de Versailles et les trouvait hauts, droits et minces : « Comme les courtisans, » ajouta Galiani. L'Opéra, dont le trop de bruit faisait mal aux oreilles délicates du Napolitain virtuose, fut, après l'incendie de la salle du Palais-Royal, transféré aux Tuileries, et l'on se plaignait devant notre abbé que cette dernière salle fût sourde : « Elle est bien heureuse, » s'écria Galiani. A propos de tout, à propos d'un rien, il avait quelque conte plaisant à faire, quelque apologue gai, fou, à dire. Plusieurs nous ont été conservés dans les lettres de Diderot à Mlle Voland; mais en passant même par la plume fine, délicate, charmante de ce maître en l'art de bien dire, ce qu'a conté l'abbé Galiani perd beaucoup, car il ne disait pas seulement ses contes et ses bons mots, il les mimait. Le lecteur peut chercher dans les lettres à Mlle Voland le conte du *Porco sacro*, l'apologue du gros moine en malle-poste et l'histoire d'un archevêque contrefaisant une duchesse au lit devant un cardinal qui la visite.

Un jour, on causait de Dieu chez d'Holbach, et vous pensez en quels termes il devait être question de Dieu chez l'auteur du *Système de la nature*, entre Helvétius, Diderot, d'Alembert et autres. Galiani était présent. Après avoir patiemment écouté tous ces déiphobes, il les interrompit en leur disant, d'après ce que nous rapporte Morellet : « Messieurs les philosophes, vous allez bien vite. Je commence par vous dire que, si j'étais pape, je vous ferais mettre à l'Inquisition, et si j'étais roi de France, à la Bastille; mais, comme j'ai le bonheur de n'être ni l'un ni l'autre, je reviendrai dîner jeudi prochain. » Il n'applaudit pas cependant à toutes les doctrines du XVIIIe siècle; il fut effrayé de l'*Esprit* d'Helvétius.

Un jour, il écrivit à Mme d'Epinay, à propos de Mme Geoffrin, qui, disait-on, était morte d'un excès de dévotion : « J'ai rêvé sur cette étrange métamorphose, et j'ai trouvé que c'était la chose du monde la plus naturelle. L'incrédulité est le plus grand effort que l'esprit de l'homme puisse faire contre son propre instinct et son goût. Il s'agit de se priver à jamais de tous les plaisirs de l'imagination, de tout le goût du merveilleux; il s'agit de vider tout le sac du savoir (et l'homme voudrait tout savoir); de nier ou de douter toujours et de tout, et de rester dans l'appauvrissement de toutes les idées, des connaissances, des sciences sublimes. Quel vide affreux! quel rien! quel effort! Il est donc démontré que la très-grande partie des hommes (et surtout des femmes, dont l'imagination est double) ne saurait être incrédule et, pour ceux qui peuvent l'être, ils n'en sauraient soutenir l'effort que dans la plus grande force et jeunesse de l'âme. Si l'âme vieillit, quelque croyance reparaît. » De toutes ces contradictions, de cette foi mêlée de scepticisme, on ne sait que conclure, sinon que l'abbé Galiani fut l'esprit le plus paradoxal du XVIIIe siècle.

Il reconnaissait, raconte Grimm, « trois sortes de raisonnements ou plutôt de résonnements : résonnements de cruches, ce sont les plus ordinaires; résonnements de cloches, comme ceux de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux; enfin, raisonnements d'hommes, comme ceux de Voltaire, de Buffon et de Diderot. » Voltaire goûtait fort son talent : « Comment pouvez-vous me dire, écrit-il à Mme d'Epinay, que je ne connais pas l'abbé Galiani! Est-ce que je ne l'ai pas lu? Par conséquent, je l'ai vu. Il doit ressembler à son ouvrage, comme deux gouttes d'eau, ou plutôt comme deux étincelles. N'est-il pas vif, actif, plein de raison et de plaisanterie? Je l'ai vu, vous dis-je, et je le peindrais. » L'ouvrage auquel Voltaire fait allusion est celui qui porte le titre : *Dialogues sur les blés*. « On ne peut, a dit Turgot à ce sujet, soutenir une bien mauvaise cause avec plus d'esprit, plus de grâce, plus d'adresse... Un tel livre, écrit avec cette élégance, cette légèreté de ton, cette propriété et cette originalité d'expression, et par un étranger, est un phénomène peut-être unique. » Ce qui avait déterminé Galiani à traiter cette question d'économie politique, c'était l'édit rendu en 1764, lequel avait permis la libre exportation des grains et avait été suivi d'un renchérissement du pain. L'abbé s'était mis en opposition avec les économistes; il professait que l'exportation ne devait pas être autorisée d'une manière absolue. Ses *Dialogues* ne furent publiés qu'en 1770, sous le pseudonyme de chevalier Zanobi. Rappelé à Naples en 1769, il avait laissé son manuscrit à Diderot, qui s'était chargé d'en surveiller l'impression. Tandis que son livre obtenait à Paris un succès attesté par Voltaire et Turgot lui-même, il remplissait les fonctions de conseiller du commerce. En 1777, il fut élevé au rang de ministre de la junte des domaines royaux. Sa verve ne l'avait pas abandonné. C'est alors qu'il composa un *Traité des instincts ou des goûts habituels de l'homme*, ou *Principes du droit de la nature et des gens tirés des poésies d'Horace*. Il s'était proposé de déterminer, ou, du moins, de deviner les occasions, les circonstances pour lesquelles chacune des poésies d'Horace avait été composée, et les allusions qu'on peut y trouver Ses recherches sont savantes, et ses observations spirituelles et judicieuses. Cette espèce d'interprétation obligea le commentateur à rectifier les dates des poésies d'Horace, et à leur donner un ordre chronologique tout différent de celui qu'elles avaient conservé jusqu'alors, ce qui les mettait plus d'accord avec l'histoire du temps et marquait davantage les progrès que le poëte faisait dans son art. Après cet ouvrage sérieux, on vit apparaître le *Socrate imaginaire*, portrait-charge, comme on dit aujourd'hui, d'un certain avocat, Xaverio Mattei, qui prêtait beaucoup au ridicule. La victime immolée aux risées publiques se révolta et fit un moment suspendre la pièce, que l'on jouait partout, même à Saint-Pétersbourg. Le public murmura, et nouvelle autorisation fut donnée de traduire sur la scène l'avocat récalcitrant. C'est ici que nous devons parler du goût de Galiani pour la musique, qu'il avait apprise dans sa jeunesse et qu'il cultivait toujours. Sa voix était juste et agréable, et quand il chantait il s'accompagnait du clavecin. Il avait rassemblé un cabinet curieux de musique, composé des meilleures partitions. Sa bibliothèque était plus choisie que nombreuse, riche surtout en bonnes éditions des classiques grecs et latins. Il avait aussi un musée de monnaies antiques, de médailles rares, de pierres gravées, de camées et de quelques statues : singulier mélange de profondeur et de légèreté, de sérieux et de bouffonnerie. Une effroyable éruption du Vésuve lui inspira, en 1779, un pamphlet si bouffon, qu'il dissipa la consternation dans laquelle étaient tombés les Napolitains. Ce pamphlet était encore une satire individuelle. Il y faisait parler un auteur connu dans la ville par sa ridicule naïveté; il imitait fidèlement la niaiserie de ses idées et de son style; et il fit imprimer cet ouvrage d'une nuit sous ce titre qui ne trompait personne : *Spaventosissima descrizione dello spaventoso spavento, che ci spavento tutti coll' eruzione delli* 8 *di agosto del corrente anno, ma (per grazia di Dio) duro poco, di D. Onofri Galeota, poëta et filosofo all' impronto.*

Frappé d'apoplexie en 1785, il essaya de neutraliser par des voyages une affection qui devait deux ans plus tard lui être mortelle. Il parcourut la Pouille, puis se rendit à Venise, à Modène et à Padoue, où il fut reçu à bras ouverts par des écrivains tels que Tiraboschi et Cesarotti. Il aurait de beaucoup préféré un voyage à Paris, mais il avait perdu ses meilleurs amis, Mme d'Epinay et Diderot, qui étaient morts, la première en 1783, le second en 1784. Paris était devenu sa patrie : il se considérait comme exilé, à Naples. C'est ce qui ressort, à chaque ligne, des 2 volumes de sa correspondance avec Mme d'Epinay, son vrai titre littéraire aujourd'hui pour nous, dit M. Sainte-Beuve. « L'abbé Galiani, qui, en écrivant, ajoute l'excellent critique, songeait certainement au cercle de ses amis de Paris, et qui recommande sans cesse à Mme d'Epinay de garder ses lettres, de les recueillir, ne s'est pas assez rendu compte de l'effet qu'elles pourraient faire sur un public plus étendu et moins initié. Il y parle trop de ses affaires d'intérêt, de ses ports de lettres. Il veut sans cesse paraître amusant, étincelant, et il n'est pas tous les jours en veine. « Je suis *bête* ce soir...; je n'ai rien de *drôle* à vous mander d'ici...; je ne suis pas gai aujourd'hui et ma lettre ne sera pas à imprimer. » Cela revient perpétuellement sous sa plume et nuit au naturel. Il y a des jours, on le sent, où il se pince pour faire rire. Ajoutez, comme inconvénient, des indécences fréquentes, incroyables même dans le siècle de Diderot et de Voltaire, et qui n'ont de précédent que chez Rabelais : « Ne donnons pas gain de cause aux gens délicats, répétait Galiani; je veux être ce que je suis; je veux avoir le ton qui me plaît. » Il a usé et abusé de la licence. Dans un temps où la librairie aurait tous ses loisirs et pourrait se permettre toutes les largesses, ce qui serait à faire ce serait un volume unique de Galiani, dans lequel on n'admettrait que ce qu'il a fait de mieux, ses meilleures lettres, dont on respecterait en tout le texte, dût-il paraître un peu salé et mordant; on se contenterait de ne pas multiplier les échantillons en ce genre. On élaguerait les lettres d'affaires, celles où il rabâche, où il se bat les flancs pour avoir trop d'esprit. On dégagerait de la sorte et on mettrait dans tout leur jour des pages fines, délicates; les lettres sur la *Curiosité*, sur l'*Education*, celles sur *Cicéron*, sur *Voltaire commentateur de Corneille*, celle où il trace le plan d'une *Correspondance entre Carlin et Ganganelli*, et tant d'autres. On n'a jamais mieux parlé de la France, on ne l'a jamais mieux jugée que l'abbé Galiani. »

L'abbé Galiani est assurément une des figures les plus vives, les plus originales et les plus gaies du XVIIIe siècle. Donnons quelques courts extraits de ses lettres : « Je ne souscrirais à la statue de Voltaire qu'à charge de revanche. Il m'en faut élever une, à moi, dans ce beau rond de la nouvelle halle, à l'hôtel de Soissons. J'y serais à merveille, au milieu des farines et des filles de Paris. » — « M. le lieutenant de police était prié d'un grand dîner de cérémonie, d'un repas de communauté : c'était le cas d'avoir une perruque neuve; il la commanda. Le jour arriva et la perruque n'arrivait pas. Un valet de chambre va la chercher. Le perruquier fait mille excuses; mais sa femme était accouchée deux jours avant, l'enfant était mort la veille, la femme était encore très-mal. Il n'est pas étonnant que, dans ces moments de trouble et d'embarras, on ait oublié de porter la perruque à monseigneur. Mais la voilà dans cette boîte. « Vous verrez, dit-il, que j'y ai apporté tous mes soins. » On ouvre la boîte avec précaution, pour ne pas gâter la perruque; on y trouve l'enfant mort de la veille. « Ah! Dieu! s'écrie le perruquier, les prêtres se sont trompés : ils ont enterré la perruque! » Galiani a fait quelques étonnantes prophéties : « La Corse est la plus grosse folie faite par M. de Choiseul, et la plus fatale à la France. » Il annonce que les économistes « formeront une secte puissante, et peut-être une religion, parce qu'ils sont tristes et absurdes. » N'est-ce pas dénoncer formellement les saint-simoniens? Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que l'ami de Diderot et du baron d'Holbach se laissa transformer en censeur. Et cela lui prêta à rire, car de quoi ne riait-il pas? A la date du 5 juillet 1777, il écrit à Mme d'Epinay : « Vous dirai-je que notre roi a pris goût au spectacle français, en sorte qu'on peut bien dire qu'il est le seul qui y soit assidu? Vous dirai-je que c'est moi qu'on a chargé d'examiner les pièces qu'on pourrait donner? Je n'en ai défendu que trois en tout, c'est-à-dire *Olympie*, le *Galérien* et le TARTUFE. Toute la ville crie contre moi... »

On rencontre dans les lettres des philosophes et des encyclopédistes un grand nombre de particularités et d'anecdotes concernant l'abbé Galiani. On le trouvait d'ordinaire chez lui à onze heures du matin, encore au lit, avec cette particularité qu'il était nu comme un ver entre ses draps, souvent la couverture par-dessus la tête. Jamais la porte n'était fermée, de sorte qu'en s'approchant en tapinois on l'entendait quelquefois marmotter en italien ou en français des morceaux qu'il composait en véritable improvisateur, ou appliquer à quelque événement du jour, avec une justesse piquante, soit un proverbe connu, soit quelque vers d'un poëte classique. C'est ainsi que Chamfort l'entendit se féliciter intérieurement de l'expulsion des jésuites d'Espagne, en se citant à lui-même ce vers de Virgile :

Gens inimica mihi Tyrrhænum navigat æquor.

Les jésuites étaient odieux à Galiani, parce qu'ils avaient persécuté sa famille à Naples, et, expulsés par mer, ils voguaient en effet sur la mer Tyrrhénienne. L'abbé avait un grand singe, dont il raffolait et dont il excusait tous les méfaits, voyant en lui, par un effet de la métempsycose, tantôt un homme d'Etat, tantôt un grand savant : déchirait-il les rideaux, c'était un souvenir de son existence de grand chirurgien d'autrefois, et sans doute il croyait confectionner des bandes; jetait-il la cuvette ou le pot de nuit par la fenêtre, c'était l'âme du grand savant qui continuait ses études sur la chute des corps. L'abbé laissait parfois son singe décacheter les dépêches, ce dont celui-ci s'acquittait avec beaucoup de dextérité, faisant semblant de les lire ensuite de l'air le plus sérieux du monde, comme s'il en eût médité le contenu... C'était l'âme d'un ambassadeur de la sérénissime république de Venise qui était alors dans son singe. Mais enfin cet animal devint le rival de son maître, et, un jour que Galiani embrassait devant lui sa maîtresse, le singe entra en fureur, saisit l'abbé à la gorge, et l'eût étranglé, si l'on ne fût arrivé à son secours : on fut contraint de tuer le maudit singe pour lui faire lâcher prise.

L'abbé Galiani était fort riche depuis longtemps, et les bénéfices s'étaient accumulés autour de lui; mais rien ne venait combler le vide laissé par la mort de ses amis. A son retour à Naples, il sentit que la mort le gagnait, et ne fit rien pour lutter contre elle, la regardant s'approcher avec tranquillité, sans perdre la gaieté de son esprit et cet irrésistible penchant à tourner tout en plaisanterie. Il mourut le 30 octobre 1787, âgé de cinquante-neuf ans. Ce qu'il regretta le plus ici-bas, ce fut son cher Horace, qu'il avait tant lu, tant étudié, tant médité. Nous ne rapporterons pas certaines pasquinades qui lui ont été prêtées, et qui sont complétement indignes d'un pareil moment. L'abbé Galiani fut sérieux aux portes de la mort. Il reçut le viatique avec un sourire assez énigmatique. « Je vais chez les défunts, disait-il en prenant congé de ses amis, ranimer l'esprit de leurs entretiens, » comme s'ils souffraient depuis longtemps de la monotonie et de l'ennui de leur état. « Ceux de ses manuscrits dont on doit surtout désirer la publication, dit Ginguené, sont : le *Commentaire sur Horace*, la *Vie d'Horace* tirée de ses poésies, etc.; le *Vocabulaire* des mots du dialecte napolitain qui s'écartent le plus du dialecte toscan, avec quelques recherches étymologiques, etc.; une traduction en vers de l'*Anti-Lucrèce;* un *Recueil de poésies* sur différents sujets; plusieurs volumes remplis de lettres facétieuses, de mots plaisants, de nouvelles et d'historiettes, qu'il aimait à débiter, et qu'il a écrits avec toute la liberté de la conversation; enfin, sa *Correspondance*, qui formerait une assez volumineuse collection, etc. — Le marquis Bernardo GALIANI, frère de l'abbé, se fit connaître avantageusement par une traduction de Vitruve, accompagnée de commentaires et imprimée à Naples (1758, gr. in-fol., avec 25 gravures).

GALIANO (Antonio-Alcala), homme d'Etat espagnol, né en 1789, mort en 1865. Son père était un officier de marine qui fut tué au combat de Trafalgar. Lors de l'élévation au pouvoir de Ferdinand VII (1808), Galiano refusa de reconnaître l'autorité de Joseph Bonaparte, et se retira à Cadix après avoir contracté un mariage qui ne devait pas être heureux. Vers 1812, il se lança dans le journalisme, fut bientôt après envoyé à Londres comme attaché de l'ambassade espagnole, puis en qualité de secrétaire d'ambassade à Stockholm (1813), et revint, l'année suivante, en Espagne. L'insurrection militaire de l'île de Léon fut la première occasion pour Galiano de prendre une part importante aux affaires publiques, et ce fut lui, dit-on, qui rédigea les proclamations du général Quiroga et fonda, au péril de ses jours, la *Gazette de l'insurrection*. Appelé au poste de secrétaire d'Etat, Galiano revint à Madrid, se distingua aux cortès de 1821, avec Riego et d'autres orateurs, dans les rangs du parti ultra-libéral, fonda le *Club des amis de l'ordre*, et fit une violente opposition au ministère, dont Martinez de La Rosa était le chef. Ce fut Galiano qui proposa le violent message au roi sur la note des grandes puissances, après le congrès de Vérone, en janvier 1823. Lorsque l'invasion française eut obligé les cortès de se retirer à Séville, Galiano proposa le célèbre décret par lequel le roi, en refusant de suivre les cortès à Cadix, était déclaré en état d'*empêchement moral*, c'est-à-dire de folie, et qui demandait que l'on formât immédiatement un conseil de régence. Après la prise de Cadix, Galiano fut condamné à mort et à la confiscation de ses biens; mais il échappa à l'entière exécution de cette sentence en se réfugiant en Angleterre. Là, grâce à la connaissance approfondie qu'il avait de la langue anglaise, il parvint à se faire une position dans le journalisme et collabora bientôt à la *Westminster Review* et à la *Foreign Quarterly*, ainsi qu'à d'autres publications périodiques. En 1828, il fut nommé premier professeur d'espagnol au collége de l'université de Londres. Lors de la révolution de juillet, il donna sa démission et vint habiter successivement Paris et Tours. Vers 1834, il publia dans le journal l'*Athenæum*, sur la littérature espagnole, une série d'articles qu'il avait composés dans sa retraite. Galiano n'avait pas été compris dans l'amnistie de 1832, ni dans celle qui avait été promulguée à la mort de Ferdinand VII; mais lors du ministère de Martinez de La Rosa il retourna à Madrid et reprit sa

carrière de journaliste en écrivant dans les colonnes de l'*Observador* et de la *Revista Mensagero.* Il alla ensuite siéger aux cortès parmi les membres du parti radical; mais, en 1836, par une de ces volte-face familières à beaucoup d'hommes politiques, il se rapprocha du gouvernement et devint conservateur, de libéral qu'il avait toujours été. En même temps, il écrivit des articles qui s'éloignaient de ceux qu'il avait publiés jadis. *El Correo Nacional*, *La España* et *El Piloto* reçurent ses nouvelles élucubrations. En 1839, il ne fut pas réélu aux cortès; Cadix lui refusa également ses suffrages pour la session de 1840; mais il fut envoyé à la Chambre par la province de Pontevedra. Il prit une part active à la discussion de la loi sur les *ayuntamientos* et à la loi sur les biens du clergé. A la fin de 1840, il fut obligé de quitter Madrid; et lors du soulèvement des provinces basques, il alla se mettre à la tête de la *junte*. Nous le retrouvons bientôt fugitif en France, puis, en 1842, à Londres, où il publie son *Appel au bon sens de la nation anglaise en faveur des libéraux modérés de l'Espagne*. Depuis cette époque, il s'occupa beaucoup moins de politique, et se concentra sur des sujets littéraires. Toutefois, il accepta, en 1851, du ministère Bravo Murillo, le poste d'ambassadeur à Lisbonne et devint, en 1864, ministre des travaux publics dans le cabinet Narvàez. Galiano a traduit en espagnol l'excellente *Histoire d'Espagne* de Dunham et l'*Histoire du consulat et de l'empire* par M. Thiers. Il a aussi donné des études sur les littératures française, anglaise et espagnole.

GALIASTRE s. m. (ga-li-a-stre — du lat. *galium*, caille-lait). Bot. Syn. douteux de MOLLUGINE.

GALIBERT (Léon), littérateur français, né vers 1810. Il fit ses études de droit à Paris, puis fut attaché à la rédaction de la *Revue britannique*. Il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : l'*Angleterre* (1841-1844, 4 vol. in-8°), en collaboration avec M. Clément Pellé; *Histoire de l'Algérie ancienne et moderne* (1843, in-8°); *Histoire de la république de Venise* (1846, in-8°). On lui doit aussi la traduction du *Cours d'économie politique* de Florez Estrada (1833, 3 vol. in-8°).

GALIBI s. m. (gà-li-bi). Anthropol. Nom qu'on donne, à la Guadeloupe, aux squelettes humains qu'on rencontre dans le tuf calcaire.

GALIBI (crique), canal naturel de la Guyane française, d'une longueur d'environ 80 kilom., réunissant deux fleuves, la Comté et le Sinnamary.

GALIBOT s. m. (ga-li-bo). Min. Ouvrier attaché en qualité d'aide au service des voies, dans les galeries.

GALICE s. f. (ga-li-se). Ichthyol. Nom vulgaire de la sardine, sur les côtes de Gascogne.

GALICE (*Galicia*), ancienne province, aujourd'hui capitainerie générale de l'Espagne, au N.-O. de la péninsule hispanique, entre l'océan Atlantique au N. et à l'O., le Portugal au S. et la Vieille-Castille à l'E.; par 41° 50' et 43° 50' de lat. N.; ch.-l. Santiago; superficie, 2,937,870 hectares; 220 kilom. sur 200; 1,799,224 hab. La Galice comprend aujourd'hui quatre provinces : la Corogne, au N.-O.; Pontevedra, au S.-O.; Orense, au S.-E., et Lugo, au N.-E.

Les côtes de la Galice sont les plus découpées de toute l'Espagne; chaque cours d'eau un peu considérable forme, en se jetant dans la mer, un estuaire que l'on désigne par le nom de *ria* : les principaux sont les *rias* de Vigo, de Pontevedra, d'Arosa, de Noya, de Betanzos, de La Corogne, du Ferrol, de Sainte-Marthe et de Vivero. Outre les ports qui se trouvent dans chacune de ces *rias*, la Galice en offre une infinité d'autres, dont plusieurs sont importants, notamment ceux de Bayona, de Corcubion, de Muros, de Ribadeo, etc. On distingue trois caps, l'Estaca et l'Ortegal, qui sont les points les plus septentrionaux de l'Espagne, et le Finistère, qui en détermine l'extrémité occidentale. « On considère, dit M. Germond de Lavigne, la Galice comme la contrée la plus peuplée de l'Espagne; c'est aussi la plus humide, celle où il pleut le plus souvent. Le pays n'est que vallées et montagnes; les premières sont très-fertiles; les autres, ramifications des Pyrénées cantabriques, qui vont se perdre soit vers le cap Finistère, soit dans le royaume de Portugal, où elles séparent les deux bassins du Miño et du Duero, sont bien boisées en chênes, en noyers, en châtaigniers et en beaux bois de construction; le gibier y abonde; elles renferment quelques bêtes fauves, et produisent l'une des meilleures races d'ânes qui soient en Espagne. » Cette chaîne de montagnes, en se subdivisant dans la province, y détermine quatre pentes générales. Les deux premières portent leurs eaux vers l'Océan; la troisième concourt à former le bassin du Miño; la dernière appartient à ceux du Duero et de la Limia. Le mont Cabrero, qui s'étend de l'E. à l'O., entre le Miño et le Sil, atteint 2,265 mètres; il est entouré de plateaux déserts, véritables steppes de montagnes appelés *Parameros*. Ces plateaux vont en s'abaissant par terrasses successives jusqu'à la côte. Les hauteurs recèlent d'abondantes richesses minéralogiques. Les Romains en retiraient, dit-on, de grandes quantités d'or et d'argent. On en extrait aujourd'hui du fer, du cuivre, du plomb, de beaux marbres, du jaspe, etc. Les cours d'eau les plus importants de la Galice sont : le Miño, le Sil, le Bibey, le Cabo, l'Avia, la Tea, la Limia, la Tambre, l'Oro, le Mea, l'Ulla et le Tamboga. Parmi les nombreuses sources minérales que l'on trouve dans la Galice, nous signalerons celles de Camondes de Bugarin, Caldas de Reyes, Caldas de Cuntis, Baude, Viana, Lugo, Orense, Bretun, Cortegada, Arteijo, Carballo (ces deux dernières ont une grande renommée), etc.

Le climat, froid, humide et pluvieux dans les montagnes, chaud et humide sur la côte, est chaud, sec et salubre vers le S.-O.

Le sol de la Galice est fertile et généralement bien cultivé. On récolte des céréales, du vin, du chanvre, des légumes et des fruits dans les belles plaines d'Orense et de Monterey. Les campagnes de Tuy, de Rosamonde, de Redasdillo sont couvertes d'orangers et de citronniers. De magnifiques prairies s'étendent sur les rives de l'Ulloa, qui produisent aussi de beaux froments et des fruits excellents. Les vins de Vigo méritent leur réputation. On récolte aussi, sur plusieurs autres points, notamment dans le grand triangle que forment les villes de Lugo, de Betanzos et de Mondoñedo, des avoines, du vin et des châtaignes. L'élève des bestiaux est aussi une source de richesse pour les habitants de la Galice, qui tirent un excellent parti de leurs prairies naturelles ou artificielles, et y entretiennent, jusqu'au sommet des montagnes, de nombreux troupeaux de moutons, de chèvres et de bêtes à cornes.

Quant aux arts mécaniques et industriels, ils sont très-négligés en Galice; les fabriques y sont très-rares, et le commerce, qui était immense anciennement avec les colonies de l'Amérique du Sud, est aujourd'hui fort réduit et tout intérieur. Cependant la Galice a des ports magnifiques et se trouve dans des conditions excellentes pour faire un commerce important. Malheureusement, le caractère des habitants ne paraît pas s'y prêter. « Le Galicien, dit M. Germond de Lavigne, a peu de sympathie pour ce qu'on appelle la civilisation. Il était autrefois quelque peu brutal; il a dépouillé aujourd'hui cette rude écorce; mais il a conservé ses mœurs simples et pures, ses allures pacifiques, ses habitudes hospitalières. Les hommes sont de bonne taille, nerveux, robustes et supportent aisément les fatigues. Les gens de la classe inférieure font d'excellents serviteurs, dévoués, attentifs, fidèles. Ils sont sobres, francs et discrets, très-naïfs aussi, et c'est d'eux qu'on disait autrefois « qu'ils se mettaient au lit quand leurs femmes accouchaient. » Ils quittent leur pays et s'en vont, comme les Auvergnats et les Limousins, chercher dans les villes des conditions qui leur procurent quelque profit. Les uns se font domestiques de place ou portefaix, et presque tous les portefaix de Madrid sont *Gallegos;* les autres se louent dans la saison d'été pour aller faire la récolte dans les pays voisins. Ils font d'excellents soldats, infatigables et sobres, un peu tristes, sujets au spleen, mais très-soumis et très-disciplinés. Tout n'est pas vertu, néanmoins, chez eux; ils ont leurs vices; on les dit vindicatifs, ombrageux et jaloux. Ils parlent un dialecte qui tient à la fois du vieux castillan et du portugais, avec quelques termes de pur latin, qu'ils ont conservés depuis la domination romaine. Les Castillans ne les aiment pas. Ce penchant pour la servilité et les travaux infimes leur attire le suprême dédain de leurs voisins des grandes plaines. L'Espagnol, noble comme un roi, a une expression proverbiale à leur adresse : *He sido tratado como si fuera Gallego* (On m'a traité comme un Galicien). »

La Galice fut jadis habitée par les *Gallaici*, issus sans doute des Gals ou Gaulois, qui lui ont laissé leur nom. Ces peuples, après avoir résisté victorieusement aux Carthaginois, défendirent avec une grande énergie leur indépendance contre les Romains. Compris pourtant dans la province d'Espagne citérieure dès 197 av. J.-C., et assujettis soixante ans plus tard par Brutus le Gallaïque, ils furent rangés par Auguste dans la province dite Tarraconaise. A la fin du Ier siècle de notre ère, Vespasien, divisant la péninsule en quatre provinces au lieu de trois, rendit à ce pays son ancien nom. En 409 la Galice fut conquise par les Suèves, qui y fondèrent un royaume dont les Visigoths se rendirent maîtres en 585, et les Arabes en 713. Ce royaume, qui n'eut jamais une constitution distincte, fut tantôt une dépendance des Asturies, tantôt une annexe de la couronne de Léon, ou enfin une dépendance du royaume de Portugal, lorsque Ferdinand Ier en fit l'apanage de son fils, don Garcia. Au XVe siècle, la Galice n'était en quelque sorte ralliée que nominalement à la monarchie : ce fut Ferdinand V qui, en 1474, la fit véritablement espagnole, en brisant le joug féodal qui pesait sur elle. Depuis lors la Galice, fortement rattachée et soumise, a suivi le sort des autres provinces espagnoles.

GALICE (NOUVELLE-), ancien royaume espagnol du Mexique. Cette contrée forme aujourd'hui le département de Guadalaxara et une partie de ceux de Zacatecas et de San-Luis-de-Potosi.

GALICIE ou **GALLICIE** (ROYAUME DE), province de l'empire d'Autriche, qualifiée de domaine de la couronne (*Kronland*) et formant avec la Bukowine, depuis 1860, un des quatorze grands gouvernements des Etats autrichiens. Formée d'une partie de l'ancien royaume de Pologne, la Galicie est limitée au N. par la Pologne russe et la Silésie prussienne; à l'O. par le gouvernement de Moravie-et-Silésie; au S. par la Hongrie et la Transylvanie, et à l'E. par la Moldavie et l'empire russe; elle est comprise entre 47° 10' — 50° 50' de lat. N., et 16° 37' — 24° 14' de long. E., et mesure 590 kilom. de l'O. à l'E. sur 170 du N. au S. Sa superficie est de 87,890 kilom. carrés, et sa population de 5,074,000 hab.; ch.-l. Lemberg. Des ramifications des monts Karpathes couvrent la Galicie au S. et à l'O. et la séparent du reste de l'empire d'Autriche. Aux Karpathes du centre, qui font partie de la grande arête dorsale européenne, s'unissent les monts Niederborsec, qui appartiennent à la même dorsale, et qui traversent le N.-O. de la Galicie en la divisant en deux versants généraux, l'un qui tend vers la Baltique, l'autre vers la mer Noire. Le pays est uni et marécageux sur plusieurs points, notamment vers le centre, dans la partie septentrionale.

La Galicie est arrosée par un grand nombre de cours d'eau, parmi lesquels nous citerons : la Vistule, le Dniester, la Biala, la Soia, la Skawa, la Raba, le Duanajer, le Wisloka, le San, le Bug, le Stry, l'Opier, la Swica, la Mizunia, la Lomnica, le Lukew, la Bystrica, la Lipa, la Zlota-Lipa, le Koropiec, la Stripa, la Sered, le Podhorce, le Pruth, le Sereth, le Bialy-Czeremosk et la Rakitna. La Galicie ne possède point de grands lacs, mais plusieurs petits lacs de montagne dits *yeux de mer*. On y trouve, en revanche, un grand nombre d'étangs, des marais considérables et quantité de sources minérales, parmi lesquelles celles de Samoklensky, de Nowosielce, de Lubien, de Szwoszowice, de Korson, de Lesnon et de Jakobeny sont les plus renommées.

La Galicie est la contrée la plus froide de l'empire d'Autriche; les hivers où le froid atteint 28 degrés Réaumur n'y sont pas rares. Cependant, malgré le froid et en dépit des nombreuses régions sablonneuses ou marécageuses qu'il renferme, ce pays est au total très-fertile et fournit à l'exportation une quantité considérable de céréales. Les principaux produits sont le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, les légumes, les navets, les choux, le chanvre, le lin et les graines oléagineuses. La richesse forestière de cette contrée est très-importante. L'éducation des abeilles donne d'excellents résultats. Quant au règne animal, la Galicie produit surtout du gros bétail, et dans des proportions suffisantes pour fournir à l'exportation; mais il est à regretter qu'on ne s'occupe pas assez d'améliorer les races. La chasse, dans les montagnes surtout, est très-productive, quoique les ours et les loups, ainsi que les castors, qu'on y rencontrait jadis en grand nombre, soient devenus aujourd'hui très-rares. La pêche donne des produits d'une certaine importance. Ce que l'on appelle la cochenille de Pologne est fournie par une espèce de kermès qu'on rencontre aux mois de mai et de juin sur les racines de certaines plantes vivaces, telles que la fleur de Saint-Jean. Le règne minéral offre peu de ressources en Galicie; cependant, on tire une grande quantité de sel, soit des puissantes couches de sel gemme situées sur le versant N. des monts Karpathes, soit de nombreuses sources salées. Le produit annuel des mines de sel de Bothnie et de Wieliczka est d'environ 300,000 quintaux métriques. Dans quelques localités, on recueille et on distille en naphte le pétrole qui découle aux approches des couches de sel gemme. Les mines donnent annuellement environ 112 kilogr. d'argent, 431,000 kilogr. de cuivre, 1,800,000 à 2,400,000 kilogr. de fer renommé. Les carrières fournissent du grès, du plâtre, de la marne et de l'argile.

L'industrie a fait dans ces derniers temps des progrès très-remarquables en Galicie; mais ce pays manque d'ouvriers capables, et les grandes entreprises industrielles font défaut. Les principales branches de l'industrie de la province sont : le filage et le tissage du chanvre et du lin; la fabrication de toiles mi-fines qui, en raison de la modicité de leur prix, trouvent des débouchés à l'étranger; le tissage du coton; la fabrication des draps et des cuirs; la tannerie et la distillation des eaux-de-vie de grain, qui se fait sur une grande échelle. Les articles de bijouterie fausse que fabriquent les juifs de Rzeszon sont l'objet d'un important commerce de colportage. Depuis la suppression de la ligne de douanes qui existait à la frontière de Hongrie, le commerce de la Galicie va en grandissant d'année en année. Les articles les plus importants sont le sel, le bois, les bestiaux, les toiles et les céréales. Il se fait avec la Pologne, la Russie, la Moldavie et la Valachie un commerce d'expédition et de transit des plus actifs. La Galicie est traversée par un grand nombre d'excellentes routes et par plusieurs lignes de chemin de fer, notamment par celle de Vienne à Varsovie, avec embranchement sur Cracovie. Les rivières sont pour la plupart navigables ou flottables; des bateaux à vapeur sillonnent la Vistule, le San et le Dusajec.

Les habitants de la Galicie sont pour la plupart slaves et catholiques. Les Ruthènes, premiers habitants du pays, forment la majorité et occupent la partie orientale de la province. Le reste de la population se compose de Polonais, d'Allemands, d'Arméniens, de Roumains, de Valaques, de Moldaves, de Magyares et de juifs. Le culte catholique romain ressortit à l'archevêché de Lemberg, comprenant les diocèses de Cracovie, de Przemysl et de Tarnow; le culte grec et le culte arménien ont chacun un archevêque dans la même métropole; le culte protestant a un surintendant, et le culte juif un grand rabbin, qui résident aussi à Lemberg.

La Galicie était divisée autrefois en dix-neuf cercles, y compris la Bukowine, qui formait le cercle de Czernowitz; à ces cercles on ajouta, en 1846, Cracovie et son territoire; mais la constitution donnée à l'empire en 1849 en sépara la Bukowine à titre de domaine spécial de la couronne, avec le titre de duché. Aux termes de la constitution du 29 septembre 1850, et d'après les nouvelles divisions de l'empire autrichien faites en 1860, la Galicie, réunie de nouveau à la Bukowine, forme un des quatorze grands gouvernements de l'empire et est aujourd'hui divisée, sous le rapport administratif, en trois cercles de régence : Lemberg, Cracovie et Stanislawow, subdivisés chacun en un certain nombre de capitaineries de cercle (le premier en 19, le second en 26 et le troisième en 18); chaque capitainerie contient 3 ou 4 arrondissements judiciaires. Dans les trois chefs-lieux des cercles de régence résident les trois cours supérieures auxquelles ressortissent 8 cours d'appel et 201 tribunaux de cercle, dont 27 fonctionnent comme tribunaux de collége d'arrondissement. La cour suprême, dont le siége est à Stanislawow, fonctionne en la même qualité pour la Bukowine. A tous les degrés de cette organisation judiciaire, la justice se rend à huis clos et sur procédures écrites. La représentation provinciale se compose de trois diètes correspondant aux trois cercles de régence, et comprenant chacune les députés désignés dans leurs territoires respectifs. Ordinairement elles sont convoquées chacune à son chef-lieu particulier. Les députés sont élus par les habitants les plus imposés, par les villes et par les communes. Le nombre des députés nommés par les communes est plus considérable que celui des députés nommés par les deux autres classes, et leurs cercles d'élections répondent aux capitaineries du pays. Chaque curie ou diète élit, en outre, cinq de ses membres pour former le comité des États, lequel réside à Lemberg, plus six députés pour former le comité central, lequel, y compris le comité des Etats, se compose de trente-trois membres. Chaque curie est, dans la limite du cercle d'action que lui fixe la constitution, l'organe des cercles de régence pour les affaires dont les lois n'ont pas attribué la connaissance aux autorités des communes ou des arrondissements. Quand les trois curies tombent d'accord sur une question dont on leur abandonne la décision, leur avis acquiert par la sanction impériale force de loi pour la généralité du pays. Quoique l'allemand soit la langue officielle et administrative, l'usage de la langue polonaise n'est point aussi sévèrement proscrit en Galicie que dans les anciennes provinces du royaume de Pologne que la Russie s'est adjugées; on l'emploie dans les diètes ou assemblées d'Etats; elle est la langue de l'enseignement religieux, et le gouvernement exige de tout fonctionnaire public qu'il la connaisse.

La contrée que nous décrivons ne porte le nom de Galicie que depuis 1772, c'est-à-dire depuis sa réunion à l'Autriche; on l'appelait autrefois *Russie rouge*, et primitivement *Chrobatie rouge* ou *Czerniewsk* (pays rouge). Elle reçut aussi le nom de *Lodomirie* de Wladimir le Grand, qui l'envahit à la fin du Xe siècle Au commencement de ce même siècle, la Galicie appartenait à Miecislas Ier, roi de Pologne. Après l'invasion de Wladimir, plusieurs princes y formèrent des États indépendants, entre autres le duc de Halicz. Un des descendants de Wladimir, Roman, qui fut tué à la bataille de Zawichost, en 1206, avait réuni sous son autorité toute la Russie rouge, et sa mort fut le signal de guerres civiles au milieu desquelles André II, roi de Hongrie, fit couronner son second fils roi de Halicz et de Lodomirie. « Il ne parvint jamais, il est vrai, dit M. Al. Bonneau, à le mettre en possession de ce royaume; et pourtant c'est sur ce projet avorté que les empereurs rois de Hongrie ont fondé leurs droits à la possession de la Russie rouge, qu'ils ont pour la même raison nommée royaume de la Galicie. La Russie aurait eu des motifs plus plausibles pour revendiquer cette contrée. Daniel, fils de Roman, se défit, en effet, de tous ses compétiteurs (1246), et transmit le trône à Léon, son fils, qui fonda Léopol, aujourd'hui Lemberg. En 1340, Casimir, roi de Pologne, réunit définitivement la Russie rouge à ses Etats. » La Galicie suivit dès lors les destinées de la Pologne. En 1772, lors du premier partage de ce malheureux royaume, l'Autriche fit valoir les droits qu'elle prétendait lui avoir été légués par André, roi de Hongrie, et se fit adjuger la Galicie à titre de royaume de Galicie et de Lodomirie, que l'impératrice Marie-Thérèse avait créé dès 1769. En 1786, l'Autriche y ajouta la Bukowine. Quand, à l'époque du dernier partage de la Pologne, l'Autriche acquit de nouveaux territoires dans

ce pays, ils furent désignés sous le nom de *Nouvelle-Galicie* ou *Galicie orientale*, tandis que ses premières occupations recevaient celui de *Vieille-Galicie* ou *Galicie occidentale*. En 1809, les Polonais reconquirent la Galicie, qui fut réunie au grand-duché de Varsovie; mais, après 1814, elle fut rendue à l'Autriche. L'insurrection de la Galicie, en 1846, n'eut d'autre résultat que de rendre plus lourd le joug qui pesait déjà sur elle. L'insurrection polonaise de 1863 n'eut qu'un faible écho en Galicie, et fut seulement pour le despotisme autrichien l'occasion de proclamer une fois de plus l'état de siége à Cracovie et dans toute cette malheureuse contrée.

GALICIEN, IENNE s. et adj. (ga-li-si-ain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Galice; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* GALICIENS. *La population* GALICIENNE. *Le dialecte* GALICIEN.

— s. m. Linguist. Dialecte espagnol parlé dans la Galice.

— Agric. Espèce de lin cultivé en Portugal, et qui est court, peu abondant, verdâtre, mais très-fin et très-fort.

— **Encycl.** Linguist. Le *galicien* est moins un dialecte espagnol qu'un dialecte portugais ou même une langue dont le portugais est dérivé. S'il tient du castillan sa forme littéraire, c'est-à-dire sa richesse et sa tendance aux formes concises et contractées, il est portugais par sa grammaire, notamment par sa conjugaison. On peut dire que le portugais n'est que le *galicien* poli par les usages de la cour et de l'aristocratie qui se forma autour d'elle. La littérature *galicienne* est ancienne, mais peu riche. Le plus remarquable de ses monuments est sans contredit la *Chronique* en vers d'Alphonse X, roi de Castille. Pendant quelque temps cet idiome avait prédominé dans toute la péninsule; mais le portugais d'une part et le castillan de l'autre le firent bientôt négliger et oublier.

GALICTIS s. m. (ga-li-ktiss — du gr. *galê*, belette; *iktin*, milan). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, ayant pour type le taïra d'Amérique.

GALIDICTIS s. m. (ga-li-di-ktiss — du gr. *galê*, belette; *eidos*, forme; *iktin*, milan). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, voisin des mangoustes.

GALIDIE s. f. (ga-li-dî — du gr. *galê*, belette; *eidos*, forme). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, voisin des mangoustes, comprenant trois espèces, qui habitent Madagascar.

GALIEN (Claude), médecin grec, né à Pergame, dans l'Asie Mineure, vers l'an 131 de l'ère chrétienne. Son père, Nicon, sénateur de Pergame, homme érudit, philosophe, mathématicien, architecte, et surtout versé dans la connaissance des dialectes grecs, lui donna le nom de Galien, c'est-à-dire doux, probablement en raison de son aimable caractère. Il reçut la première éducation dans la maison paternelle, et fut ensuite confié aux soins des philosophes stoïciens, académiciens, épicuriens et surtout péripatéticiens, auxquels il s'attacha plus spécialement. Son instruction dans les belles-lettres et la philosophie se trouva, comme on le voit, très-soignée. Faut-il s'étonner si ce génie vaste et puissant devint ensuite si redoutable à ses antagonistes? A dix-sept ans, ses études étant achevées, il embrassa la médecine. A vingt et un ans il avait déjà composé plusieurs livres sur cette science. Doué d'une rare intelligence, d'une aptitude merveilleuse à tout apprendre, du brûlant désir de savoir et de reculer les bornes de son art, il travaillait avec la plus infatigable persévérance. Pour s'instruire, il voyagea, presque toujours à pied, en Phénicie, en Egypte, en Bithynie, en Palestine, en Asie, en Thrace, en Italie, en Macédoine, dans les îles de Crète, de Chypre, de Lemnos, etc. Il parlait bien et connaissait un très-grand nombre de langues. Son goût prononcé pour l'anatomie, qu'il regardait « comme le seul fondement solide sur lequel on pût élever la science pathologique, » l'attacha pendant plusieurs années à l'école d'Alexandrie, où brillait encore l'enseignement créé par Hérophile et par Erasistrate. C'est là surtout qu'il acquit cette supériorité qui devait l'élever au-dessus de tous ses rivaux. Il s'établit à Rome à l'âge de trente-quatre ans, et abandonna la chirurgie pour se livrer exclusivement à la médecine. Son immense réputation lui suscita des envieux, des persécuteurs nombreux et déclarés. Pendant ses études il avait embrassé toutes les sciences; aucun médecin n'eut une aussi vaste érudition. Peu satisfait des systèmes dominant dans les écoles, il se mit à approfondir les œuvres d'Hippocrate. « Il fut éclairé, dit Cabanis, pour ainsi dire d'une lumière toute nouvelle; en le comparant à la nature, son admiration et son étonnement redoublèrent. Hippocrate et la nature furent dès lors les seuls maîtres dont il voulut recevoir les leçons. »

Malheureusement, la tournure de son esprit et le caractère de son génie s'opposèrent à l'accomplissement sérieux d'une aussi bonne résolution.

Au lieu de s'appliquer à faire revivre cette belle simplicité de son modèle, ses données si positives et si vraies, puisées à la source même de l'expérience, à l'observation des faits; au lieu de s'arrêter, dans l'établissement de sa doctrine, à ces sages inductions de la pratique raisonnée, à ce *naturalisme* qu'Hippocrate avait, non pas imaginé, mais surpris dans l'examen le plus attentif et le plus consciencieux de l'homme souffrant, Galien emprunte aux écrits du père de la médecine les points les plus défectueux de ses théories, ceux qu'il semble n'y avoir laissés qu'à regret, en sacrifiant à l'influence, au reste d'empire qu'exerçaient encore les dogmes philosophiques de son époque. Et c'est précisément sur cet échafaudage sans consistance et sans réalité qu'il établit ce trop célèbre système qui devait dominer la science médicale pendant un si grand nombre d'années. « Galien, dit Cabanis, ressuscita la médecine hippocratique, et lui donna un éclat qu'elle n'avait pas eu dans sa simplicité primitive; mais, il faut l'avouer, ce qu'elle acquit entre ses mains fut peut-être plutôt une parure qu'une richesse véritable. Les observations recueillies et les règles tracées par Hippocrate, en prenant un caractère plus brillant et plus systématique, perdirent beaucoup de leur pureté; sous cet appareil étranger de sciences ou de dogmes divers, la nature, que le médecin de Cos avait toujours saisie avec tant d'exactitude et de réserve, se trouva comme étouffée et perdue, et l'art, surchargé de règles ou superflues ou trop subtiles, ne fit que s'embarrasser dans beaucoup de difficultés nouvelles qui ne tiennent pas à sa nature. »

Sans doute, l'époque de Galien sera désormais une époque mémorable dans les fastes de la science médicale; sans doute, cet homme éminent rendit à la médecine un service immense en rallumant le flambeau de l'hippocratisme, à peu près éteint; mais en même temps il altéra d'une manière fâcheuse l'éclat d'une lumière aussi pure, en la forçant à traverser le prisme trompeur de ses rêveries et de ses vaines illusions.

Anatomiste célèbre, il eût perfectionné cette science bien davantage encore, si son habileté, au lieu de se consumer sur des animaux, et spécialement sur des singes, se fût exercée sur l'homme lui-même. Son livre *De usu partium* n'en est pas moins un chef-d'œuvre, pour l'époque à laquelle il fut écrit.

Ce volume très-important, dans lequel l'observation directe et quelques expériences lui ont permis d'introduire la considération de l'usage à propos de chaque organe, témoigne de connaissances anatomiques remarquables pour l'époque. Il connaissait la structure du cœur, beaucoup de points de l'anatomie du cerveau; il a le premier décrit les muscles du larynx, ceux qui servent à la mastication, aux mouvements des bras et de la poitrine. C'est dans ce traité que Galien, tout païen qu'il était, enseignait la meilleure manière de louer et d'honorer le Créateur. « En écrivant ce livre, dit-il, je compose un hymne à celui qui nous a faits. Je pense que la solide piété ne consiste pas tant à lui sacrifier plusieurs centaines de taureaux, et à lui offrir les parfums les plus exquis, qu'à reconnaître et à annoncer sa sagesse, sa puissance et sa bonté par le récit de la perfection de ses œuvres. »

Lorsque Galien vint à Rome, la suprématie de la science était disputée par les sectes empirique, dogmatique, pneumatique, méthodique, éclectique, etc. Sa voix puissante y proclama la doctrine hippocratique en déclarant, avec l'accent d'une religieuse conviction, qu'elle était la seule admissible, et que le vieillard de Cos avait engagé la médecine dans sa véritable route. A cette profession de foi, en même temps si solennelle et si positive, toutes les sectes rivales s'évanouirent.

Mais était-ce bien la doctrine d'Hippocrate que le médecin de Pergame allait mettre à la place de ces théories imaginaires? Nous ne le pensons pas, et l'exposition très-sommaire de la doctrine de Galien va le prouver parfaitement.

« Le corps vivant est formé de trois ordres de principes constituants : les *solides*, les *humeurs*, les *esprits*.

» Les solides sont : 1° *simples*, avec la dénomination de parties similaires : ce qui répond aux tissus des modernes; 2° *composés*, sous le nom d'organes.

» Ces solides sont formés de quatre éléments : le *feu*, l'*eau*, l'*air* et la *terre*. Les qualités premières de ces éléments sont : le *chaud*, le *froid*, le *sec* et l'*humide*.

» Les humeurs sont au nombre de quatre : le *sang*, la *pituite*, la *bile* et l'*atrabile*.

» Les esprits sont de trois espèces : *naturels*, *vitaux*, *animaux*.

» Trois facultés correspondent à ces trois esprits : *naturelle*, *vitale*, *animale*; à la mise en jeu de ces trois facultés, trois actions du même nom.

» Le suprême régulateur de cet ensemble est la nature.

» L'équilibre de ces éléments, l'exercice libre de ces facultés constituent la santé; les conditions opposées forment les maladies.

» Celles-ci viennent se ranger dans trois grandes classes, suivant qu'elles affectent : 1° les parties similaires; 2° les parties organiques; 3° en même temps les unes et les autres.

» Les causes des maladies sont de deux espèces : 1° externes, sous l'influence nuisible des six choses improprement appelées *non naturelles*; 2° internes, qui se divisent en deux variétés : *antécédente*, consistant dans le vice des humeurs, par excès, pléthore; par défaut, cacochymie; *conjointe*, celle qui s'identifie à la maladie. »

L'auteur se livre ensuite aux distinctions des signes, des symptômes, des dispositions du pouls; elles sont presque toujours subtiles, très-souvent imaginaires. Toutefois il s'acquit une grande célébrité dans le pronostic.

Sans entrer dans les détails minutieux de la doctrine de Galien, nous voyons déjà combien elle s'éloigne de la vérité simple de l'hippocratisme. Sa thérapeutique n'est pas moins en opposition avec les principes sur lesquels il semble d'abord vouloir l'établir.

« La nature, dit-il en effet, est le premier mobile de toutes nos facultés. Le médecin doit être le premier ministre de la nature. »

Mais bientôt il s'abandonne à des distinctions vaines et multipliées sur les indications à remplir, sur les propriétés des médicaments, et conduit ainsi, par ses enseignements défectueux, à la plus nuisible polypharmacie.

On a reproché à Galien d'avoir manqué du vrai courage médical, qui fait oublier sa propre conservation en bravant le danger des calamités publiques. Il n'avait pas non plus la fermeté des grands chirurgiens, bien qu'il opérât avec une dextérité remarquable. De tous les pathologistes, il est encore le plus érudit, le plus fécond; et si, parmi ses nombreux ouvrages, plusieurs sont fatigants à lire par leur peu d'importance et leur prolixité, quelques-uns, du moins, offrent le mérite positif d'avoir fait revivre ceux d'Hippocrate, et de nous retracer fidèlement l'histoire de la plupart des médecins de l'antiquité; d'autres, tels que les traités *De sanitate tuenda*, *De locis affectis*, *De experientia medica*, seront toujours cités avec éloge et consultés avec fruit. Galien avait ramené les esprits plutôt au culte d'Hippocrate qu'au culte de ses véritables dogmes; il avait plutôt abaissé les autres systèmes que posé les bases d'une doctrine solide et féconde. Dialecticien plus brillant que profond observateur, il avait courbé les faits sous les séduisantes illusions d'un système nouveau, au lieu de soumettre les théories à une saine et rigoureuse expérience, au lieu d'établir positivement la doctrine médicale sur la nature et l'observation.

D'après Suidas, Galien mourut dans sa patrie, à l'âge de soixante-dix ans, en laissant un nom qui ne périra jamais, et par lequel on jura pendant quatorze cents ans. Son autorité, comme celle d'Aristote dont il partagea la fortune aussi bien que la philosophie, fut absolue... et, par suite, funeste; mais, cependant, en imprimant une mauvaise direction à l'étude des sciences, en arrêtant longtemps leur marche, cette influence eut un bon résultat en ce sens qu'elle fit pénétrer partout les notions positives acquises jusqu'alors en médecine.

Le nombre des ouvrages de Galien est très-grand, surtout si l'on compte comme faisant partie de son bagage une foule de livres qu'on lui attribue sans aucune certitude. Comme la liste complète en serait trop longue, nous nous bornerons à citer les principaux : *De sectis ad eos qui introducuntur; De optima doctrina liber; De sophismatis seu captionibus penes dictionem; Quod optimus medicus sit quoque philosophus; De constitutione artis medicæ ad Patrophilum liber; De elementis secundum Hippocratem libri duo; De temperamentis libri tres; De atrabile liber; De inæquali intemperie; De optima corporis nostri constitutione; De bono habitu; De facultatibus naturalibus libri tres; De substantia facultatum naturalium fragmentum; De anatomicis administrationalibus libri IX; Liber de ossibus ad tirones; De venarum arteriarumque dissectione liber; De nervorum dissectione; De musculorum dissectione; De uteri dissectione; An in arteriis natura sanguis contineatur? De motu musculorum libri duo; Vocalium instrumentorum dissectio; De causis respirationis; De Hippocratis et Platonis decretis libri IX; Fragmentum in* Timæum *Platonis vel e quatuor commentariis quos ipse inscripsit de iis quæ medice scripta sunt in Platonis* Timæo; *De semine libri duo; De usu partium corporis humani libri XVII; De instrumento odoratus; De locis adfectis libri sex; De differentiis febrium libri duo; De morborum temporibus; De usu respirationis; De usu pulsuum; De crisibus libri tres; De difficultate respirationis; De causis procatareticis; De plenitudine; De tumoribus præter naturam; De tremore, palpitatione, convulsione et rigore; De simplicium medicamentorum temperamentis et facultatibus; Ars medica; De differentiis morborum liber; De marasmo liber; De curandi ratione per venæ sectionem; De sanitate tuenda; Quod animi mores corporis temperamenta sequantur; De hirudinibus, revulsione, cucurbitula, incisione et scarificatione; Quomodo morbum simulantes sint deprehendendi; De dignotione ex insomniis; De propriorum animi cujusque affectuum dignotione et curatione; De antidotis libri duo; De fœtuum formatione libellus*, etc.

Il existe, des œuvres de Galien : des éditions grecques, dont la plus estimée est celle d'Asulanus et de J.-B. Opizoni; des éditions grecques-latines, dont les plus estimées sont celles de Juntes et de Froben; on recherche encore assez celle de René Chartier, en trente volumes in-folio, publiée de 1639 à 1679. Enfin M. Daremberg, professeur au Collége de France, bibliothécaire de l'Institut, a publié les *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales de Galien*, traduites sur les textes imprimés et manuscrits, accompagnées de sommaires, de notes, de planches (Paris, 1854-1857, 2 vol. gr. in-8° de 800 pages, chez J.-B. Baillière).

— Bibliogr. Ackermann, *Biographie de Galien*; Ph. Lobbe, *Elogium chronologicum Galeni* (Paris, 1860, in-8°); *Vita Galeni ex propriis operibus collecta* (Paris, 1660, in-8°); *Fragments du commentaire de Galien sur le Timée* de Platon, publiés pour la première fois avec trad. et notes p. Ch. Daremberg (Paris, 1848, gr. in-8°); A. Jelling, *Dialog über die Selle*, de Galien (Leipzig, 1852); Clodius, *De virtutibus quas cardinales appellant* (Leipzig, 1820); *Cornarii conjecturæ et emendationes galenicæ*, edidit Grimer (Iéna, 1789, in-8°); Pass, *Galeni vita*, etc. (Berlin, 1854, in-8°).

GALIEN (Joseph), dominicain et physicien français, né près du Puy-en-Velay en 1699, mort à Avignon en 1782. Il professa la philosophie et la théologie à Avignon, puis se livra avec succès à l'étude de la physique et de la météorologie. Galien fut un des premiers à entrevoir la possibilité de s'élever dans les airs au moyen d'un ballon. Il proposa de construire « un vaisseau de bonne et forte toile doublée, bien cirée ou godronnée, couverte de peau, et fortifiée de distance en distance de bonnes cordes ou même de câbles dans les endroits qui en auront besoin, soit en dedans, soit au dehors; en telle sorte qu'à évaluer la pesanteur de tout le corps de ce vaisseau, indépendamment de sa charge, ce soit environ deux quintaux par toise carrée. » Avec cet engin, Galien se proposait de transporter à une grande distance une armée avec tout son attirail. Il a exposé ses idées à ce sujet dans un écrit intitulé : l'*Art de naviguer dans les airs*, précédé d'un *Mémoire sur la nature et la formation de la grêle* (Avignon, 1757, in-16).

GALIEN (Claude), dit **Galien de Salmovenc**, écrivain français, né près de Voiron, dans l'ancien comté de Salmovenc, vers 1740. Le maréchal de Richelieu, dont il se disait le fils naturel, l'éleva dans sa maison et l'y garda quinze ans; il l'envoya ensuite auprès de Voltaire pour achever son instruction. Placé par ce dernier, comme secrétaire, chez Hennin, ministre de France à Genève, il s'aliéna par une folle conduite son protecteur, le maréchal de Richelieu, qui paya ses dettes et ne voulut plus entendre parler de lui. Un pamphlet qu'il fit sur les affaires de Genève, alors en guerre avec la France, et qu'il eut l'audace d'attribuer à Voltaire, sous le pseudonyme de : *Un vieillard moribond*, le brouilla avec ce grand homme, et, pour comble de malheur, lui fit perdre sa place chez M. Hennin. Le lendemain, il partit pour Berne, disant follement qu'il allait ordonner aux troupes françaises d'envahir la ville. Nous n'avons pu découvrir ce qu'il est devenu depuis. (Voir sur ce personnage curieux la *Correspondance particulière de Voltaire avec le maréchal de Richelieu*, lettres des 8 et 28 octob. 1766, 13 janv., 9 fév., 16 mars, 25 avril, 22 juillet, 17 août, 9 et 13 sept., 13 déc. 1767; 6 et 22 janv. 1768).

On a de Galien : le *Bréviaire des politiques* (Londres, 1769, in-8°); le *Spectacle de la nature*, poëme didactique en quatre chants (Liége, 1770, in-8°); la *Rhétorique d'un homme d'esprit* (Leyde, 1792, in-8°).

GALIET s. m. (ga-li-è — du lat. *galium*, nom de la plante). Bot. Syn. de CAILLE-LAIT, genre de rubiacées.

GALIETTE s. f. (ga-li-è-te). A Douai, Fragment de houille de grosseur moyenne, qui sert à alimenter le foyer.

GALIFARD, ARDE s. (ga-li-far, ar-de). Argot. Commis qui porte la marchandise chez la pratique : *C'est un* GALIFARD; *il se sera laissé jouer l'harnache par un roussin.* (V. Hugo.) *Les* GALIFARDS *sont des façons de commissionnaires saute-ruisseaux, qui portent au client les marchandises vendues. Il y a aussi les* GALIFARDES. (F. Mornand.)

GALIFET (Joseph DE), écrivain ascétique français, provincial des jésuites de Lyon, né près d'Aix (Provence) en 1663, mort vers 1745. Il a consacré toute sa vie à la propagation de la dévotion au sacré cœur de Jésus, dont la sœur Marie Alacoque avait donné la première idée, et qui fut établie en France en 1765. Il publia dans ce but : *De l'excellence de la dévotion au cœur adorable de Jésus-Christ* (Lyon, 1733, in-4°), publié d'abord en latin (Rome, 1726, in-8°), avec un mémoire de la mère Alacoque; le *Psautier de la Sainte Vierge, traduit de saint Bonaventure* (1725, in-18°); *Exercices des principales vertus de la religion chrétienne* (1741), etc.

GALIGAÏ (Eléonore ou Léonora DORI ou DOSI, dite), femme de Concini, maréchal d'Ancre, née à Florence vers 1580, morte à Paris, en place de Grève, le 9 juillet 1617. La vie de cette femme, vie humble dans ses commencements, puis toute pleine de grandeur et de puissance, et dont la fin fut si tragique, est une des pages les plus remarquables, les plus saisissantes de l'histoire de l'instabilité des grandeurs, de la vanité et de l'inanité de l'ambition.

Fille d'un menuisier et d'une blanchisseuse, elle eut pour sœur de lait une future reine de

France, Marie de Médicis. Les deux enfants grandirent ensemble, s'attachèrent l'une à l'autre, et se lièrent pour la vie; mais l'une, faible d'esprit et d'âme, par soumission, c'était la princesse; l'autre, par ambition, c'était la fille du peuple. Lorsqu'on lui demanda comment elle avait ensorcelé la reine, Léonora put répondre hardiment : « Mon charme fut celui des âmes fortes sur les esprits faibles. »

Cette Léonora, cependant, n'avait rien en elle des charmes qui attirent, des séductions qui retiennent; elle était, au contraire, d'une laideur caractéristique. « C'était, dit Michelet, une sorte de naine noire avec des yeux sinistres comme des charbons d'enfer. Cette figure peu rassurante n'était pourtant pas un diable. C'était, au fond, le personnage important de cette cour... Elle avait beaucoup d'esprit, gouvernait la princesse comme elle voulait, remuait à droite ou à gauche cette pesante masse de chair...

» Si Léonora faisait peur, elle était encore plus peureuse; elle rêvait en plein jour. Triste hibou, asphyxié de bonne heure dans l'obscurité malsaine des alcôves et des cabinets, elle croyait que quiconque la regardait lui jetait un sort. Elle portait toujours un voile, de crainte du mauvais œil. La France, maligne et rieuse, lui devait être odieuse. Elle devait ici s'assombrir et se pervertir, et de plus en plus devenir méchante...

» Ce nain noir, ce hibou, ce monstre de laideur osa cependant, un jour, jeter les yeux sur le cavalier de la cour de la reine le plus beau, le plus élégant, le plus charmant, le plus fin, aussi le plus vain, le plus insolent, sur Concini; or Concini, outre ses qualités brillantes dans une cour, était le chevalier servant en titre, ou, pour parler sans détour, l'amant connu, presque avoué de la reine. C'est pour cette raison que Marie de Médicis servit sa chère Léonora et ordonna à Concini de la prendre pour épouse. Comment Henri IV pourrait-il se défier désormais, car déjà il le prenait d'assez haut à propos de ce sigisbé, comment pourrait-il se défier du mari de la plus laide femme de son royaume, du mari de l'amie, de la sœur de lait, presque de la sœur de son épouse? »

Concini jouissait avec scandale de sa faveur. Léonora, sage et modeste, comme dit Michelet, n'aurait visé qu'à l'argent; mais Concini, un fat, un fou, visait, lui, non-seulement à l'argent, mais encore aux honneurs, à la domination; il jouait au mari de la reine, avant d'essayer de lui succéder. « De ses petites épargnes, il allait acheter pour un million une terre princière, la Ferté. Le roi, si patient, eut peur cependant du bruit que cela ferait, et il prit la liberté, non de dire (il n'eût osé), mais de faire dire à la reine, par M^{me} de Sully, que cela lui ferait du tort et qu'on pourrait en jaser.

« Cet avis timide, ménagé par la dame autant qu'elle put, jeta le signor Concini dans une épouvantable fureur. Une telle révolte du mari contre le chevalier servant était, dans les mœurs italiennes, chose inouïe, intolérable. Le roi s'était mépris; on le lui fit voir. Non-seulement Concini lava la tête à la dame, mais dit qu'il se moquait du roi, qu'il n'avait pas peur du roi, et que, si le roi bougeait, il lui arriverait malheur. Concini, dont le grand mérite, outre sa jolie figure, était sa bonne grâce à cheval, voulut, exigea qu'on lui arrangeât une fête où il pût se montrer solennellement. Il ne prit pas un lieu obscur, mais royalement la place historique du fameux tournoi de Henri II, les lices de la grande rue Saint-Antoine devant la Bastille. Du moins, ce n'était pas cette fois un combat bien dangereux, mais tout bonnement une course de bagues. Du reste, la même dépense, et guère moins d'émotion. Les vives rivalités des hommes, la faveur des dames pour celui-ci ou celui-là, leurs palpitations, tout était de même, et pour un jeu puéril de sauteurs et d'écuyers.

» L'heureux faquin, brillant d'audace, tint la partie contre les princes et tous les plus grands de France, envié et admiré, sous les yeux de la reine, qui siégeait là comme juge et dame du tournoi, et qui, de sa faveur visible, l'avouait pour son cavalier.

» Il fut très-amer au roi qu'on se gênât si peu pour lui; cela touchait à l'outrage public. Il n'en parla qu'à Sully, mais d'autres le devinèrent, et quelqu'un lui demanda s'il voulait qu'on tuât Concini. »

Léonora « sage et modeste » peu à peu fut entraînée; elle rivalisa avec son époux de hauteur et d'arrogance. On raconte qu'un jour Louis XIII, enfant, s'amusait à de petits jeux dans son appartement, au-dessus duquel logeait la maréchale d'Ancre; celle-ci lui fit dire de faire moins de bruit, parce qu'elle avait la migraine. « Dites à M^{me} la maréchale, répondit l'enfant, que si sa chambre est exposée au bruit, Paris est assez grand pour qu'elle puisse y en trouver une autre. »

Concini, ainsi qu'il le raconta lui-même à Bassompierre, avait tiré de « la grosse dame » les vastes terres d'Ancre et de Lésigny, deux hôtels dans Paris, le bâton de maréchal de France, la charge d'intendant de la maison de la reine, les gouvernements d'Amiens, Péronne, etc.; un argent fabuleux, 500,000 écus à Florence, et à Rome 600,000, placés chez un financier, et 1 million ailleurs. Il était en mesure d'acheter pour sa vie la souveraineté de Ferrare. N'oublions pas le meilleur, la boutique que tenait sa Léonora, son trafic de places, d'offices, d'ordonnances même.

A la mort de Henri IV, il éleva encore ses prétentions hautaines. « Il voulait donner sa fille au fils du premier prince du sang. Pourquoi pas? Visiblement, il succédait à Henri IV. Il voulait au midi avoir Bourg-en-Bresse, la barrière contre la Savoie. Ainsi le royaume n'avait rien perdu; sous l'épée de Concini, au défaut de celle du roi, il pouvait dormir en paix. »

Toute cette puissance s'écroula. Le 24 avril 1617, Concini est tué sur le Pont-Neuf par les gardes commandés par Vitry, dirigés par Luynes. « Léonora, tremblante, raconte Michelet, demande asile à Marie de Médicis; celle-ci refusa. Alors cette femme, chez qui la reine tenait les diamants de la couronne (comme ressource en cas de malheur), se déshabilla et se mit au lit, en cachant ces diamants sous elle. On la tira du lit; on fouilla tout, on mit la chambre au pillage, on la mena à la Conciergerie... Le procès si facile qu'on pouvait faire à Concini et à sa femme (spécialement pour certaines intelligences avec l'ennemi, que la reine avait pardonnées), ce procès fut habilement étouffé, détourné. On en fit un procès de sorcellerie. C'était l'usage, du reste, de ce siècle. Les tyrannies libidineuses des prêtres dans les couvents de femmes, quand par hasard elles éclatent, tournent en sorcellerie, et le diable est chargé de tout.

» Léonora elle-même se croyait le diable au corps, et elle s'était fait exorciser par des prêtres qu'elle fit venir d'Italie, dans l'église des Augustins. Comme elle souffrait cruellement de la tête, Montalte, son médecin juif, fit tuer un coq, et le lui appliqua tout chaud, ce qu'on interpréta comme un sacrifice à l'enfer. On trouva aussi chez elle une pièce astrologique, la nativité de la reine et de ses enfants. Il n'est nullement improbable qu'elle ait cherché, quand son crédit fut ébranlé, à retenir la reine par la sorcellerie. C'était la folie générale du temps. Luynes y croyait aussi. Il avait fait venir, dit Richelieu, deux magiciens piémontais pour lui trouver des poudres à mettre dans les habits du roi et des herbes dans ses souliers. »

Anquetil, dans son livre intitulé : *Intrigues du cabinet sous Henri IV et Louis XIII*, donne quelques détails intéressants sur le procès de Léonora, qui s'ouvrit le 3 mai 1617. « On est surpris, dit-il, quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avait, pour ainsi dire, tenu le timon de l'Etat. On passa très-légèrement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui aurait dû faire l'objet principal du procès, sur les concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'était entrée dans aucune affaire de finance; que jamais elle n'avait eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnèrent sur la mort de Henri IV : d'où elle avait reçu avis d'avertir le roi de se garder du péril; pourquoi elle avait dit auparavant qu'il arriverait incessamment de grands changements dans le royaume, et pourquoi elle avait empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat. » Léonora fut ferme devant ses juges; elle répondit aux questions qui lui furent adressées hautement, fièrement, et même avec un certain air de dédain, avec ironie, lorsqu'on l'accusa de manger de la chair de porc, de ne point entendre la messe le samedi, d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanais, avec lesquels elle se serait renfermée dans des églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses. Le jugement fut prononcé le 8 juillet. « Elle voulut, continue Anquetil, s'envelopper de ses coiffes; mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclarait Eléonore Galigaï coupable de lèse-majesté divine et humaine. Il y était porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête serait séparée de son corps sur un échafaud dressé en place de Grève; que l'un et l'autre seraient brûlés, et les cendres jetées au vent... Elle fut donc traînée au supplice, comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardait le silence et semblait avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Eléonore ne parut pas déconcertée de ses regards, ni de la vue des flammes qui embrasaient le bûcher où son corps allait être consumé; intrépide, mais modeste, elle mourut sans bravade et sans frayeur. »

Léonora Galigaï laissait un fils et une fille; celle-ci ne survécut pas à l'assassinat de son père et au supplice de sa mère; le fils prit la fuite après la catastrophe de sa famille et alla vivre à Florence de quelques milliers de livres de rente placés par son père chez un banquier de cette ville. Le frère de Galigaï, venu d'Italie en France pour profiter de la haute fortune de sa sœur, et devenu évêque de Tours et abbé de Marmoutier, fut lui-même obligé de reprendre le chemin de sa patrie, où il vécut de la vente de ses deux bénéfices.

La mort de Galigaï a fourni matière à une tragédie en quatre actes et en vers, tragédie sans style, sans esprit et, de plus, d'une repoussante grossièreté; elle est intitulée : la *Magicienne étrangère* (Rouen, 1617, in-8°). La relation de cette mort et de celle du maréchal d'Ancre se trouve aussi dans l'*Histoire des favoris* de du Puy.

Galignani's Messenger (THE), c'est-à-dire le *Messager de Galignani*, grand journal anglais quotidien, politique, littéraire, commercial, donnant les nouvelles du jour de l'Angleterre et de la France. Fondé en 1814, par MM. Galignani, et publié à Paris, ce journal ne fait que reproduire les articles des autres feuilles. Aussi, malgré son prix élevé, trouve-t-il de nombreux lecteurs à cause de l'étendue presque universelle et de l'exactitude de ses informations. Chaque jour il donne des extraits des journaux de Londres et de Paris, le cours des deux bourses et les faits divers. La modération et l'impartialité de sa rédaction lui ont fait traverser sans encombre tous les régimes depuis sa fondation. C'est encore un excellent journal au point de vue des annonces sérieuses.

GALIGUE s. m. (ga-li-ghe). Argot des marins. Mauvais garnement : *Les Provençaux enfoncèrent à coups de hache les malles et coffres, et battirent même les gens de mon canot, ayant attroupé avec eux plusieurs* GALIGUES *de leur connaissance.* (De Forbin.)

GALILÉE (*Galilæa*), ancienne province de la Palestine, au N., entre la Méditerranée et la Phénicie à l'O., le mont Liban et le fleuve Leontes au N., le Jourdain et le lac de Génésareth à l'E., le torrent de Kisen au S. Elle contenait les monts Carmel, Thabor et Gelboë; villes principales : Acco ou Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), Séphoris ou Diocésarée, Nazareth, Cana, Béthulie, Capharnaüm. Elle comprenait le territoire des tribus de Nephtali, d'Aser, de Zabulon et d'Issachar.

C'était dans l'ancienne Galilée, nommée par les Hébreux terre des Gentils, que s'étaient réfugiées, durant la captivité de Babylone, un grand nombre de familles restées fidèles aux croyances juives. Auparavant, la Galilée était considérée comme une terre de malédiction par les prophètes. D'abord elle faisait partie du territoire des tribus révoltées contre l'héritier de Salomon, et des pratiques superstitieuses s'étaient mêlées à celles du culte national. Plus tard, l'invasion assyrienne avait dépeuplé le pays et introduit, pour remplacer les populations déportées sur les bords de l'Euphrate, des colons assyriens, qui avaient apporté avec eux les cultes corrompus de la Babylonie. La dévastation de la Judée, durant la dernière période de la domination assyrienne, avait changé l'état des choses. Des fugitifs, qui avaient échappé au glaive ou aux chaînes du vainqueur, rattachèrent la Galilée à la tribu de Juda par de nouveaux liens, en allant s'y établir. Le mélange des races et la diversité des cultes avaient, d'ailleurs, fondé là une sorte de liberté de pensée étrangère aux mœurs ordinaires de l'Orient. La Galilée était un terrain très-bien préparé, grâce surtout aux événements qui accompagnèrent l'établissement du christianisme. La plupart des apôtres, des évangélistes, des prophètes et des martyrs des premiers siècles de notre ère ont vu le jour dans les villes et bourgs de cette contrée, qui vit naître aussi Jésus. Ce fut également en Galilée que les doctrines évangéliques prirent racine, que se forma le noyau des croyants qui allaient convertir le monde grec et romain. Jésus a passé en Galilée plus de trente ans de sa vie, ce qui lui valut le surnom de *Galiléen*. A l'époque de la prédication évangélique, la Judée était tellement prospère que, suivant Josèphe, il n'y avait pas de bourg qui ne contînt au moins 5,000 âmes. Tous les documents s'accordent à considérer la Galilée contemporaine de Jésus comme le paradis de la Syrie. La ville de Nazareth, en particulier, était réputée au loin pour la beauté de son climat. « Les environs, d'ailleurs, sont charmants, dit M. Renan, et nul endroit du monde ne fut si bien fait pour les rêves de l'absolu bonheur. Même de nos jours, Nazareth est encore un délicieux séjour, le seul endroit peut-être de la Palestine où l'âme se sente un peu soulagée du fardeau qui l'oppresse au milieu de cette désolation sans égale. A l'O. se déploient les belles lignes du Carmel, terminées par un point abrupt, qui semble plonger dans la mer. Puis se déroulent le double sommet qui domine Mageddo, la montagne du pays de Sichem avec ses lieux saints de l'âge patriarcal, les monts Gelboë, le petit groupe pittoresque auquel se rattachent les souvenirs gracieux ou terribles de Sulem ou d'Endor, le Thabor avec sa belle forme arrondie que l'antiquité comparait à un sein. Par une dépression entre la montagne de Sulem et le Thabor, s'entrevoient la vallée du Jourdain et les hautes plaines de la Pérée, qui forment du côté de l'E. une ligne continue. Au N., les montagnes de Safed, en s'inclinant vers la mer, dissimulent Saint-Jean-d'Acre, mais laissent se dessiner aux yeux les plaines de Khaïfa. Tel fut l'horizon de Jésus. »

Sous l'empire romain, la Galilée, qui faisait partie du patriarcat de Jérusalem, se couvrit de monuments chrétiens : temples, cathédrales, couvents, ermitages, etc. L'invasion arabe vint couper court à cet épanouissement du culte nouveau. Tout fut mis à feu et à sang. Les Turcs, qui ont succédé aux Arabes, ont des mœurs encore plus destructives. Ils ont remplacé systématiquement les ruines par le désert. Les habitudes pastorales des tribus à demi sauvages, nominalement soumises au joug des Turcs, mais indépendantes, de fait, contribuent à laisser la terre en friche, afin d'y créer des pâturages. Ces tribus vivent, en outre, sous la tente. On trouve en Galilée, comme dans la plupart des provinces voisines, des villes grecques ou romaines, abandonnées depuis l'invasion arabe, dans un parfait état de conservation. Du reste, le pays est demeuré ce qu'il était il y a deux mille ans, une terre où, suivant l'Ecriture, coulaient des ruisseaux de lait et de miel. Il n'y a qu'un inconvénient, c'est que cette description, qui fait venir l'eau à la bouche, s'applique aujourd'hui à un pays complètement inculte. La beauté du ciel, la douceur de la température, l'abondance des eaux en avaient fait un paradis terrestre. Quatre ou cinq rivières, tributaires de la Méditerranée, l'arrosent, outre le Jourdain et le lac de Tibériade, témoins des miracles et des prédications du Christ et de saint Jean-Baptiste. Les montagnes du Liban le garantissent des vents du nord; ses neiges y entretiennent une fraîcheur inaltérable. Il est accidenté, semé de collines et de vallées fertiles. On y cultivait tous les végétaux des climats tempérés, fruits, légumes et céréales. Depuis l'époque phénicienne jusqu'au déclin de la civilisation romaine, il servit d'entrepôt et de lieu de transit à un commerce immense, ayant à la fois des ports sur la Méditerranée et un grand cours d'eau, l'Euphrate, à proximité. La Galilée fut pendant des siècles ce que fut l'Egypte, une région privilégiée d'où les essences, les minéraux, les étoffes, les bestiaux, etc., se répandaient sur l'ancien monde. La pourpre de Tyr et des villes de la côte a été célébrée par les poëtes et les historiens. Sa puissance navale a commandé un instant la Méditerranée. Les plantes et les fleurs rares y abondent encore aujourd'hui. On vante toujours la splendeur de ses forêts et l'air embaumé et salutaire de ses campagnes. Les insectes et les abeilles pullulent sur les cèdres, les sycomores, les platanes, les érables et les buissons de roses étagés sur les penchants des collines et les versants méridionaux du Liban. On y trouve aussi du bois de construction pour les vaisseaux. Le lac le plus important est le lac de Tibériade, qui a 18 lieues de long et est traversé par le Jourdain.

La Galilée moderne n'est déparée que par ses habitants et ses bêtes féroces. Ces dernières ont remplacé l'homme dans un grand nombre de lieux. Quant aux Bédouins arabes qui errent dans les campagnes désolées, ils y font le même effet que le lion et le tigre : ils détruisent tout sur leur passage. Différentes populations de races et de langues diverses y perpétuent la mémoire des peuples qui l'ont habitée. Mais ces tristes débris n'ont ni l'énergie ni les vertus nécessaires pour résister aux tribus du désert et rendre à cette contrée un peu de vie. Ce sont les scories de dix ou quinze civilisations mortes.

Terminons par un rapprochement assez curieux. Le nom de ce pays vient de l'hébreu *galil*, dont les Grecs ont fait *Galilaia* et les Latins *Galilæa*. Il signifie proprement *limite, confins*, et il fut donné apparemment à ce pays parce qu'il était aux confins de la Palestine. Un fureteur, ou mieux, peut-être, un plaisant, Ménage doublé de Cai ly, a trouvé le singulier rapprochement qui suit au sujet du nom de cette contrée et de l'immortel mathématicien, son homonyme. Le nom francisé du savant italien se trouve être aussi celui d'une région bien connue de la Palestine. Jusque-là rien de bien étrange. Mais ce qui commence à le devenir, c'est que *Galilée* signifie littéralement en hébreu *gelilah*, un cercle comme les cercles administratifs de l'Allemagne (*Rheinkreis, Schwæbischer Kreis*). *Galilée* ou *Gelilah* provient d'une racine hébraïque *gll*, qui veut dire *tourner*, et a formé entre autres dérivés : *galil*, cercle, anneau, région. Le fameux et tant discuté *è pur si muove!* se trouvait donc virtuellement contenu dans le nom de *Galilée*. Il faut avouer que si le temps est un grand maître, le hasard est parfois un singulier plaisant, pour se permettre, à ses moments perdus, d'aussi mauvais calembours.

GALILÉE (PRINCIPAUTÉ DE). Elle fut donnée en apanage, à la fin du XIV^e siècle, par Jacques I^{er}, roi de Chypre, à son sixième fils, Henri de Chypre. Celui-ci, capitaine général de l'armée de son frère Jean II, la transmit à son fils unique, Philippe, père de Charles de Chypre, dernier prince de Galilée. Celui-ci prit parti pour Charlotte, reine de Chypre, sa cousine germaine, contre Jacques, bâtard de Chypre, et quand ce dernier se fut emparé du trône, Charles vit ses domaines confisqués, et ne transmit à son fils que le fief de Psimolophe. La descendance des anciens princes de Galilée s'est éteinte au XVI^e siècle.

Galilée (SOUVERAIN EMPIRE DE). V. BASOCHE DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

GALILÉE ou **GALILEI** (Vincent), musicographe italien, né à Florence vers 1533. Il s'attacha à l'étude de la musique, donna quelques compositions qui passent pour les premiers essais de la musique dramatique moderne, et écrivit, sur l'art qu'il n'avait cessé de cultiver, les ouvrages suivants : *Discorso della musica antica e moderna* (Florence, 1581, in-fol.); *Il Fronimo, dialogo sopra l'arte del bene intavolare e rettamente suonare la musica* (Venise, 1583, in-fol.); *Discorso intorno alle opere di messer Gioseffa Zarlino di*

Chioggia (Florence, 1589, in-8°). Vincent est le père de l'illustre astronome Galilée.

GALILÉE (Galileo-Galilei), mathématicien, physicien, astronome, une des gloires de l'Italie, né à Pise en 1564, d'une famille noble de Florence, mort en 1642. Son père, qui avait cultivé la musique avec succès, voulut la lui faire apprendre, ainsi que le dessin; mais il montra peu de goût pour les arts. On l'envoya alors suivre les cours de médecine et de philosophie à Pise. Mais les doctrines péripatéticiennes, qui régnaient à cette époque, ne pouvaient contenter un esprit aussi pénétrant. Il préluda dès lors au grand combat de sa vie en contredisant Aristote, ce qui lui attira la malveillance de ses professeurs. Il était encore élève à l'université de Pise, lorsque, à l'âge de dix-neuf ans (1583), il fit une de ses belles découvertes en physique. Un jour, dans la cathédrale, ses yeux rêveurs se portèrent sur une lampe suspendue à la voûte, et à laquelle le sacristain venait, en l'allumant, de communiquer un mouvement oscillatoire. Galilée remarqua que les oscillations conservaient la même durée, bien que leur amplitude diminuât peu à peu. Cette observation lui inspira l'idée d'appliquer le pendule à la mesure du temps, idée sur laquelle il revint plusieurs fois dans la suite, et qui n'a été réalisée qu'après lui.

Chose extraordinaire, Galilée, à cette époque, ne connaissait qu'imparfaitement les mathématiques; il les étudia presque seul, et fit des progrès tels, qu'à vingt-cinq ans il obtenait une chaire pour les démontrer à l'université de Padoue. Il se fit aussitôt remarquer par les tendances pratiques de son esprit, et par son éloignement pour les vagues dissertations qui tenaient alors lieu de preuves. On peut le regarder comme le vrai fondateur de la méthode expérimentale. Il inventa vers cette époque le thermomètre, la balance hydrostatique, dont il fit usage pour la détermination des densités; il établit par l'expérience les lois du mouvement des corps soumis à l'action de la pesanteur. Ces découvertes, en contradiction avec toutes les idées reçues, lui firent de nombreux ennemis parmi les professeurs attachés aux vieilles traditions. Il n'en continua pas moins sa route avec une hardiesse dangereuse pour son repos.

La simplicité du système astronomique de Copernic l'avait séduit. Toutefois, retenu par les animosités qu'il entrevoyait, il garda pour le moment une réserve nécessaire, et ne propagea qu'avec prudence les théories nouvelles. Il était encore à Venise lorsqu'il construisit, en 1609, son télescope, d'après des indications peu précises, mais qu'il compléta, et qui lui étaient venues de Hollande. Après plusieurs essais, et grâce à un labeur infatigable, il parvint à obtenir un grossissement de trente fois.

Ses observations se portèrent d'abord sur la lune, dont il apprit à mesurer les montagnes, et dont il constata la constance à tourner toujours vers nous la même face, sauf de petites librations qu'il appelait titubations. Il hasarda l'hypothèse qu'elle pourrait être habitée, conjecture qui souleva contre lui le troupeau des scolastiques. De nouvelles investigations amenèrent les découvertes plus brillantes encore de la composition stellaire de la voie lactée, des satellites de Jupiter, de l'anneau de Saturne, des taches et de la rotation du soleil sur son axe, des phases de Vénus, etc., toutes nouveautés qui venaient corroborer la présomption en faveur du système de Copernic. Tant que Galilée se tint sur le territoire de la république, la haine impuissante ne put que le menacer de loin. Mais, en 1610, il vint lui-même se mettre entre les mains de ses ennemis, en se rendant aux instances du grand-duc Cosme II, qui le rappelait en Toscane pour le combler de faveurs. On commença dès lors à le calomnier auprès de la cour pontificale; on prétendit que ses opinions astronomiques et ses découvertes étaient en contradiction formelle avec plusieurs passages de l'Ecriture sainte.

Les prêtres essayèrent d'abord de le vaincre par le ridicule; on le traita de visionnaire, on le cribla d'épigrammes; il se trouva même un impudent prédicateur qui lui appliqua en chaire ce passage de l'Evangile: *Viri Galilei, quid statis inspicientes in cœlum?* Evidemment Jésus-Christ avait fait allusion au futur astronome, pour nous mettre en garde à l'avance contre l'inanité de ses découvertes! Avant de l'accuser ouvertement, on lui tendit un piége; on dénonça au saint-siége les doctrines de Copernic, dans le but évident de le forcer à se compromettre, s'il en prenait la défense, comme il était facile de le prévoir. Galilée défendit, en effet, ce qu'il savait être la vérité, mais il le fit avec une prudence habile. Il représenta que les passages de la Bible qu'on opposait à la vérité scientifique avaient été mal interprétés, et que, d'ailleurs, l'objet des Ecritures était le salut des hommes, et non l'enseignement de l'astronomie.

Ces déclarations ne satisfaisaient point les juges; ils prononcèrent la sentence suivante: « Soutenir que le soleil est placé, immobile, au centre du monde, est une opinion absurde, *fausse en philosophie, et formellement hérétique*, parce qu'elle est expressément contraire aux Ecritures; soutenir que la terre n'est point placée au centre du monde, qu'elle n'est point immobile, et qu'elle a même un mouvement de rotation, est aussi une proposition absurde, fausse en philosophie, et non moins erronée dans la foi. »

Ce stupide jugement fut suivi d'une injonction faite à Galilée par le cardinal Bellarmin de ne plus professer à l'avenir l'opinion condamnée. Galilée promit tout ce qu'on voulut, et s'empressa de retourner à Florence. Là, il ne se crut pas tenu d'obéir, et, bien loin de changer d'avis sur le mouvement de la terre et la rotation du soleil sur son axe, il soutint le nouveau système avec plus de zèle que jamais, et s'occupa de rassembler toutes les preuves qui devaient le faire triompher. Il conçut l'idée d'un livre qui mettrait à la portée de tous les vérités dont il était pénétré, et il le fit paraître, en 1632, sous ce titre: *Dialoghi quatro, sopra i due massimi sistemi del mondo, Ptolomaïco et Copernicano* (in-8°). La plupart des péripatéticiens se crurent personnellement joués sous la figure d'un des interlocuteurs, Simplicius, dont les idées surannées sont battues en brèche avec vigueur par les deux autres; on persuada même au pape Urbain VIII qu'il avait fourni quelques traits au caractère de ce personnage, et l'estime dont il avait donné quelques preuves à Galilée fit dès lors place à un tout autre sentiment. L'ouvrage fut déféré à l'inquisition. Galilée, âgé de soixante-dix ans, dut comparaître devant l'infâme tribunal (1633).

Arrivé à Rome le 10 février, il eut pour prison le palais de la Trinité-du-Mont, séjour de l'ambassadeur de Toscane, et fut traité matériellement avec égard. On le fit exhorter en secret à devancer la sentence des juges, et à réparer volontairement l'énorme scandale qu'il avait donné au monde en proclamant le mouvement de la terre, ce qui est absurde, puisqu'il est écrit: *Terra autem in æternum stabit quia in æternum stat.* A toutes les raisons astronomiques que donnait le malheureux savant, on opposait l'impossibilité pour Josué d'arrêter le soleil, si cet astre était fixe, comme il le soutenait. Les preuves scientifiques n'étaient accueillies que par des haussements d'épaules.

Le procès dura vingt jours. Galilée, intimidé par la rigueur des juges, et voyant d'ailleurs que ses raisonnements ne pouvaient être saisis par des esprits si obtus, abandonna, pour ainsi dire, sa propre défense. Le 30 avril, les débats furent déclarés clos, et il lui fut enjoint de ne point bouger de sa résidence, où il obtint seulement de se promener dans les jardins. Le 30 juin, on le ramena devant le tribunal, pour qu'il prononçât solennellement l'abjuration de sa doctrine.

Le cérémonial avait été réglé à l'avance. L'illustre vieillard se mit à genoux devant ses juges. Les mains placées sur l'Evangile, et le front incliné, il prononça les paroles suivantes: « Moi, Galileo-Galilei, Florentin, âgé de soixante-dix ans, constitué personnellement en jugement, et agenouillé devant vous, éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la république universelle chrétienne, inquisiteurs généraux contre la malice hérétique, ayant devant les yeux les saints et sacrés Evangiles, que je touche de mes propres mains, je jure que j'ai toujours cru, que je crois maintenant et que, Dieu aidant, je croirai à l'avenir tout ce que tient, prêche et enseigne la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine... J'ai été jugé véhémentement suspect d'hérésie pour avoir soutenu et cru que le soleil était le centre du monde et immobile, et que la terre n'était pas le centre et qu'elle se mouvait. C'est pourquoi, voulant effacer des esprits de vos éminences et de tout chrétien catholique cette suspicion véhémente, conçue contre moi avec raison, d'un cœur sincère et d'une foi non feinte, j'abjure, maudis et déteste les susdites erreurs et hérésies, et généralement toute autre erreur, etc. »

La tradition veut qu'en se relevant Galilée ait frappé du pied la terre et se soit écrié: *E pur si muove!* (Elle tourne pourtant!) S'il prononça ce mot, ce ne fut sans doute que mentalement, car il avait devant lui des ennemis trop haineux et trop féroces pour le lui pardonner. N'importe; la voix du genre humain, en le prononçant pour lui, le vengera éternellement de ses persécuteurs.

Les prêtres se montrèrent satisfaits de cette retractation, mais n'en poursuivirent pas moins leur vengeance. On ne rendit pas à Galilée l'usage de sa liberté; on l'interna d'abord dans le palais de l'archevêque de Sienne. Cette demi-captivité cessa au mois de décembre suivant; mais Galilée resta toujours sous la surveillance de l'inquisition. Et si l'on songe que l'on traitait ainsi Galilée repentant, c'est-à-dire théologiquement innocent, on devine ce qu'il fût advenu de lui s'il se fût obstiné dans son erreur prétendue: le bûcher eût été trop doux. Ses dernières années furent encore éprouvées par de nouveaux malheurs. En 1634, il perdit une de ses filles, et, deux ans plus tard, il devint aveugle, après avoir mis la dernière main à son *Traité du mouvement*. Il mourut à Arcetri, le 19 janvier 1642, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les principaux ouvrages scientifiques de Galilée sont: *Le operazioni del compasso geometrico e militare di Galileo-Galilei, nobil Fiorentino* (1606), où il expose la théorie du compas de proportion, qu'il venait d'imaginer; *Discorso intorno alle cose che stanno in su l'acqua et che in quella si muovono*, où il traite, d'après le principe d'Archimède, de l'équilibre des corps flottants; *Trattato della scienza mecanica e della utilità che si traggono dagli istromenti di quella*, ouvrage élémentaire; *Sidereus nuncius, magna longeque admirabilia spectacula prodens, etc.* (1610), où on lit que sa lunette grossissait trente fois, qu'elle lui a montré les inégalités de la surface lunaire, qu'elle lui a appris des choses nouvelles sur les nébuleuses et la voie lactée, enfin, qu'elle lui a fait découvrir les quatre lunes de Jupiter. Galilée y annonce que la surface de la lune offre des montagnes, des cavités, des taches plus ou moins lumineuses; il indique le moyen, encore employé aujourd'hui, d'obtenir la hauteur des montagnes de la lune, en mesurant les distances de leurs sommets à la ligne de séparation d'ombre et de lumière, au moment où les rayons lumineux ne parviennent plus qu'à ces sommets; il estime que les montagnes de la lune ont jusqu'à 4 milles italiques de hauteur; il se prononce en faveur de l'explication, effectivement juste, qu'avait donnée Léonard de Vinci, de la lumière cendrée. Il décrit ensuite les observations répétées qu'il a faites de petites étoiles voisines de Jupiter, dont les mouvements autour de cette planète l'amènent à conclure que c'en sont des satellites. Son ouvrage se termine par l'anagramme d'une annonce de la découverte de l'anneau de Saturne: *Altissimum planetam tergeminum observavi.* Presque immédiatement après la publication de cet ouvrage, Galilée découvrait les phases de Vénus, établissait ainsi que les planètes ne reçoivent leur éclat que de la lumière du soleil, et publiait: *Storia e dimostrazioni intorno alle macchie solari et loro accidenti, dal signor Galileo-Galilei* (1613).

Galilée y expose ses observations des taches du soleil et se plaint amèrement du jésuite hollandais Scheiner, qui, sous le nom d'Apelle, s'était approprié sa découverte. Heureusement, des lettres de Galilée antérieures à la publication de l'ouvrage de Scheiner lui assuraient la gloire de ses observations. Dans l'une d'elles, du 14 août 1612, il annonce que les taches sont à la surface du soleil, qu'elles durent plus ou moins (de deux à quarante jours), que les figures en sont irrégulières et changeantes; qu'on en voit qui se séparent et d'autres qui se réunissent au milieu même du disque; qu'outre ces variations et ces mouvements particuliers, elles ont un mouvement commun qui leur fait décrire des lignes parallèles. Gallilée conclut de ce mouvement général que le soleil est sphérique et qu'il tourne sur lui-même d'occident en orient, comme les planètes, etc. Dans *Il saggiatore nel quale con bilancia esquisita e giusta si ponderano le cose contenute nella libra astronomica e filosofica di Lotario Sarsi, etc.* (1623), Galilée se plaint amèrement des attaques dont il a été l'objet et du tort que lui ont fait des plagiaires. Il revient sur la construction des sa lunette et se lance ensuite dans de longues dissertations sur la nature des comètes. Cet ouvrage est peu intéressant. — *Discorsi e dimostrazioni matematiche intorno a due scienze attenenti alla mecanica et i movimenti locali* (1638). C'est dans ce mémorable ouvrage que Galilée a consigné les belles découvertes qui ont donné naissance à la dynamique moderne, et qui constituent son titre le plus certain à la reconnaissance de la postérité. La découverte du principe de l'indépendance de l'effet d'une force et du mouvement antérieurement acquis par le mobile auquel elle s'applique était le premier pas à faire dans l'étude du mouvement considéré par rapport à ces causes, et ce premier pas était attendu depuis Archimède. Le principe posé par Galilée est un secret arraché à la nature par de longues et puissantes méditations, aidées du vrai génie; l'essor instantané qu'il communiqua à tous les esprits fut tel, que la dynamique, dont il n'existait pas de traces avant Galilée, se constitua, pour ainsi dire, d'elle-même aussitôt après lui.

On ne doit pas seulement à Galilée ses immortels ouvrages: son amour pour la science se trahissait par une activité infatigable à lui chercher de nouveaux adeptes, à répandre le plus possible les lumières, à exciter partout l'enthousiasme scientifique et l'ardeur dans les recherches. Il correspondait avec toute l'Europe, gourmandant la paresse des uns, stimulant l'activité des autres, aidant chacun de ses conseils et donnant aux plus méritants l'appui de son approbation. C'est le Voltaire scientifique de son siècle; il en eut les grâces, la hardiesse prudente, l'universalité et la fécondité. Toutefois, les sentiments affectueux étaient les plus puissants en lui: il se fit des enfants de ses disciples Viviani et Torricelli. On raconte qu'un jour des fontainiers de Florence, qui avaient voulu élever l'eau plus haut que ne le permet la pression atmosphérique, n'y pouvant parvenir, vinrent le consulter pour savoir par quels motifs les pistons de leurs pompes refusaient le service à une certaine hauteur. « La nature, disaient-ils, a cependant horreur du vide. — Eh oui! leur répondit en riant Galilée, mais elle n'a, paraît-il, horreur du vide que jusqu'à 33 pieds. » Il légua à Torricelli le soin de résoudre la question. Ce fut l'origine de la découverte de la pression atmospherique et de l'invention du baromètre.

La longue et laborieuse carrière de Galilée ne peut donner lieu qu'à une seule critique: il a méconnu le grand Kepler, quoiqu'il ait été au courant de ses immortels travaux.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants: Campanella, *Apologia pro Galileo* (Francfort, 1622, in-4°); Viviani, *Vita di Galilei*, dans les *Fasti consolari dell' Accademia fiorentina* (p. 337); Frisi, *Elogio del Galilei* (Livourne, 1775, in-8°); Louis Brenna, *Vita Galilei*, dans les *Vitæ Italorum*, de Fabroni (t. I); Riccioli, *Almagesta* (IX, 40); Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana* (VII, 144); Brucker, *Historia crit. philos.* (V, 634); Montucla, *Histoire des mathématiques* (II, 220); Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne* (t. I); Jagemenn, *Geschichte de Lebens und der Schriften der Gal. Galilei* (Weimar, 1783, in-8°); Nelli, *Vita et commercio letterario di Galileo Galilei* (Lausanne, 1793, 2 vol. in-4°); Brewster, *Lives of Galileo, Ticho-Brahe and J. Kepler, the martyrs of science* (Londres, 1841, in-12); Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie; Vie et travaux de Galilée*, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1841); Drinkwater, *Life of Galileo.*

Galilée (LA VÉRITÉ SUR LE PROCÈS DE), par M. J.-B. Biot (1858). Savant distingué, non moins que littérateur élégant, l'auteur a publié, dans quatre articles du *Journal des savants* (1858, juillet, août, septembre et octobre), l'histoire la plus fidèle et la plus complète de ce procès fameux. Les deux sources d'où il a tiré son récit et ses conclusions, désormais acquises à l'histoire, sont d'un caractère bien différent: l'une est le recueil des lettres de Nicolini, l'ambassadeur à Rome du grand-duc de Toscane Ferdinand VII, ami constant et dévoué de l'illustre accusé; l'autre est l'ouvrage italien: *Galileo e l'Inquisizione*, où M. Marini a résumé le procès de Galilée. Malgré l'abréviation de plusieurs documents et la partialité évidente de ce narrateur ecclésiastique en faveur du saint office, M. Biot a tiré de son livre plus d'une indication précieuse, plus d'une solution définitive. L'auteur nous parle d'abord des tracasseries de tout genre qu'eut à subir l'homme de génie qui modifia à ce moment les idées sur le système astronomiquè. Comme, dès 1613, il écrivait à ses amis et répandait peu à peu le bruit de ses découvertes, quelques cardinaux de ses amis (car il en comptait plusieurs), Bellarmino et Barberino, lui conseillèrent la prudence, l'engageant à ne parler de ses innovations que comme de pures spéculations mathématiques. Cela n'empêcha point un dominicain de dénoncer cette doctrine hardie au saint office, et le saint office, n'osant sévir contre Galilée, qui n'avait point écrit encore sur ce sujet, se contenta, pour l'intimider, de condamner, comme contraire à la sainte Ecriture, un livre publié soixante ans auparavant par Copernic, sur les traces duquel marchait Galilée. Celui-ci se le tint quelque temps pour dit, et garda le silence; mais bientôt, son ancien ami Barberino étant devenu pape (1623), il reprit courage, et se mit à composer un grand ouvrage, dans lequel, sous prétexte de réfuter Copernic par Ptolémée et les Ecritures, il exposait avec une chaleur entraînante ses propres doctrines, frappant çà et là de traits ironiques les doctrines de ses adversaires qu'il prétendait défendre. Ces dialogues fameux parurent en 1632, publiés avec l'autorisation du grand-duc, et (chose singulière) revêtus de l'approbation du saint-siége. Le maître du sacré palais, soit ignorance, soit complicité, s'était contenté de lire le commencement et la fin de l'ouvrage, et avait tenu pour sérieux les arguments ironiques du savant. On se figure aisément la fureur du pape et du saint office quand leurs yeux se dessillèrent, et qu'ils virent une doctrine condamnée par l'inquisition circuler librement sous les auspices du saint-siége. L'explosion fut terrible. Le pape oublia l'ancienne amitié qui le liait à Galilée, et le cita à comparaître devant le saint-office. Ce qui l'exaspérait surtout, paraît-il, c'est que le savant avait mis dans la bouche d'un de ses personnages, Simplicius, défenseur plus que naïf des théories orthodoxes, un argument faible, emprunté au pape lui-même: « Dieu est tout-puissant. Pourquoi, dès lors, voudrions-nous lui imposer des nécessités? » A cette menaçante colère, Nicolini, fidèle serviteur d'un prince élairé, tolérant et favorable à Galilée, opposa d'humbles excuses. Galilée était vieux, déjà malade du bruit que l'on faisait autour de ses doctrines; ne pourrait-on lui épargner les rigueurs d'une comparution devant un tribunal redouté? Le pape s'y refusa; mais il promit que Galilée serait bien traité. Et en effet, cela devient évident d'après la correspondance non suspecte de Nicolini. Quand l'illustre vieillard arriva à Rome inquiet, épuisé, on dérogea pour lui à toutes les traditions du saint-office; on lui permit d'habiter chez son ami Nicolini, et s'il fut quelque temps interné dans les appartements de l'inquisition, il n'y fut ni mis au cachot, ni même tenu au secret. Ce point est acquis à la discussion. Ces faveurs étaient dues à la généreuse et continuelle intervention du bon Nicolini. Cependant le procès s'instruisait. Le pape, un peu revenu de sa première colère, n'en exigeait pas moins que la doctrine fût condamnée. Galilée subit quatre interrogatoires; et, ici, il faut bien rabattre des traditions qui nous le montrent oppo-

sânt une énergique résistance aux prétentions de l'orthodoxie. Galilée n'était point un héros, mais un savant; le temps des martyrs d'une idée était passé; et l'on comprend jusqu'à un certain point, sans l'excuser absolument, qu'à ces subtilités théologiques, à ces attaques peu sincères, on peut le croire, il n'ait opposé, dans cette lutte ridicule au XVIIe siècle, que d'autres subtilités et une défense aussi peu sincère. Le courageux dévouement à la science, à la foi nouvelle, eût été plus beau; mais tout le monde n'est pas Socrate. Quoi qu'il en soit, le système de défense adopté par Galilée fut celui-ci : son intention sincère avait été de défendre le système de Ptolémée, système orthodoxe, contre les erreurs de Copernic; « mais il s'était laissé entraîner par le penchant naturel qu'on a en écrivant des dialogues à faire parler chaque personnage avec toute la force et toute la subtilité en faveur de l'opinion qu'on lui attribue. » Le pauvre accusé promettait même d'ajouter à ses *Dialogues* deux nouvelles journées, dans lesquelles il montrerait clairement que telle avait été son intention. Il y a là assurément quelque chose de ridicule; mais ce ridicule ne passe-t-il pas tout entier du persécuté aux persécuteurs, de l'homme de génie abaissé à ceux qui le contraignaient à se ravaler ainsi? Encore, l'humilité du vieillard ne les désarme-t-elle point. Appelé devant le tribunal le 21 juin, pour y subir un dernier interrogatoire, Galilée y fut retenu, d'après le témoignage exprès de Nicolini, jusqu'au lendemain. Quelques historiens se sont appuyés sur ce fait pour avancer qu'il fut, ce jour-là, mis à la torture. Rien ne vient confirmer cette opinion, que combattent, au contraire, et le silence de Galilée, pendant le reste de sa vie, et les paroles de Nicolini, assurant deux jours après, *de visu*, que le condamné se portait bien. Ce fut le lendemain de ce dernier interrogatoire que Galilée fut conduit à l'église de la Minerve, pour y lire son abjuration solennelle. Dans cette pièce, qu'il a signée, il se voit forcé de déclarer : « 1o Que le soleil soit placé au centre du monde et immobile, c'est là une proposition absurde et fausse en philosophie, et formellement hérétique, parce qu'elle est expressément contraire à l'Ecriture sainte; 2o que la terre ne soit pas le centre du monde, qu'elle ne soit pas immobile, mais qu'elle ait de plus un mouvement diurne, c'est là encore une proposition absurde en philosophie, et qui, théologiquement considérée, est pour le moins erronée en foi. » On voit le singulier rôle de ce tribunal religieux, chargé de contester à la science ses vérités, et de borner ses découvertes au profit d'une science immuable, contenue dans les livres sacrés. Les imprudents! ce n'était pas Galilée qu'ils condamnaient, mais leurs propres Ecritures; car le jour ne pouvait tarder à venir, où cette autorité scientifique de la Bible, qu'ils mettaient tant de zèle à soutenir, tomberait sous les coups des découvertes humaines. Galilée, il faut le déclarer, ne fut point maltraité après sa condamnation. Laissé un jour ou deux dans les appartements du saint office, il obtint peu de jours après l'autorisation de subir sa captivité dans la villa Médicis, et bientôt il lui fut permis d'aller vivre auprès de l'archevêque de Sienne, qui se déclara hautement son ami dévoué. Il semblait que, par la douceur, le pardon, une bienveillance tardive, le pape voulût faire oublier ce qu'il y avait eu d'absurde et même de révoltant dans cette campagne de l'orthodoxie contre la science, entreprise par un homme éclairé et modéré, mais pape pour son malheur. Réduit à ces proportions, le procès de Galilée change d'aspect; il n'a plus cette couleur sombre et mélodramatique des sentences secrètes de l'inquisition; le moyen âge était fini, et l'on ne pouvait le ressusciter. Tout cela s'est passé au grand jour, sans violences matérielles, sans tortures physiques; aussi ce procès doit-il exciter le rire de la pitié plutôt que l'indignation; ce n'est plus l'œuvre d'un despotisme écrasant pesant sur la pensée; c'est le dernier et impuissant effort de la crédulité intolérante contre la science. Quant au fameux mot : *E pur si muove*, il faut bien reconnaître qu'il n'a pas été prononcé. Aucun témoignage contemporain ne le mentionne. Mais disons, avant de le reléguer parmi la foule innombrable des mots soi-disant historiques, qu'il est de ceux qui sont plus vrais que la réalité même, parce qu'ils résument admirablement les sentiments d'un homme. Ces mots-là, s'ils n'ont pas été dits, on peut être sûr qu'ils ont été pensés. Le *E pur si muove*, prononcé ou non, restera éternellement, parce qu'il est la réponse victorieuse de la science à quiconque veut étouffer sa voix.

Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques, par Théodore-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes. Quel bruit n'a-t-on pas fait autour du nom de Galilée? à quelles controverses n'a pas donné lieu ce nom? Que n'a-t-on pas dit pour excuser, pour attaquer l'inquisition? Mais il y a quelques années à peine que nous pouvons connaître la vérité sur ce procès, qui a soulevé tant de colères. C'est en 1867 seulement que M. H. de L'Epinois a publié, dans la *Revue des questions historiques*, les pièces importantes de ce procès. En 1850, un prélat romain sans bonne foi, Mgr Marini, avait prétendu livrer au public le dossier complet de Galilée; mais les pièces les plus importantes étaient omises à dessein; aussi M. Martin a-t-il raison de dire que ce prélat « a fait preuve de dissimulation, pour ne rien dire de plus. »

Le livre de M. Martin, qui a pour épigraphe un passage tiré d'une lettre de Stelliola à Galilée : « Ceux qui cherchent à mettre la discorde entre la science et la religion sont peu amis de l'une et de l'autre, » se divise en deux parties. La première est intitulée : *Vie, découvertes, travaux, procès, séquestration, mort et gloire durable de Galilée;* la seconde est une étude sur la valeur scientifique des travaux de Galilée, où M. Martin montre et démontre que Galilée est un des premiers inventeurs de la véritable méthode des sciences physiques. Ce livre est donc à la fois un livre d'histoire et un livre de science; la partie la plus originale est celle qui a trait au procès de Galilée. Il ne veut pas faire retomber sur l'Eglise la condamnation du nouveau système du monde, découvert par Copernic et Galilée, et adopté de nos jours par tous les savants. Ce ne fut pas, en effet, l'Eglise qui condamna Galilée, mais une congrégation de Rome. Toutefois, faut-il conclure de ce fait, avec M. Martin, que l'Eglise n'est pas responsable de cette condamnation? Se peut-il que la « sacrée congrégation » n'ait pas, dans cette circonstance, représenté l'Eglise elle-même? Personne ne croira que cette congrégation fût une sorte d'individualité sans mandat, rendant des arrêts qui n'avaient pas force de loi; on ne croira pas davantage que les papes Paul V et Urbain VIII aient condamné le nouveau système astronomique comme simples docteurs particuliers, et non comme papes. Il est impossible à l'homme de se dédoubler ainsi. Quoi qu'en dise M. H. Martin, quels que soient les faits qu'il allègue, faits que, d'ailleurs, nous venons de discuter, nous n'en persistons pas moins à faire remonter jusqu'à l'Eglise la responsabilité de cette condamnation. Et puis, disons-le, nous n'aimons pas ces façons cavalières de jeter à l'eau une congrégation ecclésiastique et deux papes par-dessus le marché. Nous n'approuvons pas davantage cette façon légère de torturer les textes pour les accommoder à la science moderne, et faire tourner et arrêter le soleil... par métaphore. A ces procédés jésuitiques, à ces distinctions de procureurs, nous préférons la brutale obstination d'un Veuillot ou d'un Berthaud frappant du pied à leur tour et retournant, pour l'appliquer au soleil, le prétendu mot de Galilée : *E pur si muove!* Voilà comment nous comprenons la foi.

« M. Martin, dit M. H. Gaidoz, loue Galilée de *n'avoir pas été jusqu'au martyre.* « *Galilée* » savait bien que ses preuves resteraient » bonnes après son abjuration. Sa mort sur » le bûcher n'aurait été utile ni à la science » ni à la religion, qu'il aimait toutes deux. » Je suis d'accord avec M. Martin pour louer Galilée de s'être conservé à la science; je le loue aussi pour s'être conservé à lui-même, considération que M. Martin néglige, et qui avait probablement quelque importance pour Galilée. Mais comment M. Martin, qui ne marche toujours qu'appuyé de textes, peut-il abandonner ici sa prudence habituelle, au point de supposer que Galilée a évité le bûcher par amour de la religion? « D'autre part, » dit M. H. Martin, en se perdant par résis» tance inflexible, il aurait nui beaucoup à la » religion. Je suis convaincu qu'il n'aurait pas » subi le dernier supplice; ni Urbain VIII ni » les inquisiteurs n'auraient voulu aller jus» que-là; mais il aurait été retenu dans les » prisons du saint office toute sa vie, comme » un novateur dangereux et incorrigible. Par » cette conséquence odieuse d'une erreur ju» diciaire, les intérêts de la religion auraient » été encore bien plus compromis qu'ils ne » l'ont été par une sentence moins rigou» reuse. » (P. 199.) Mais si, pour employer les expressions de M. Martin, Galilée ne voulait pas nuire à la religion, pourquoi se mêlait-il d'astronomie? Il se fût évité les tracasseries perpétuelles de sa carrière et le désagrément de son abjuration, s'il avait passé sa vie à rechercher plutôt comment on va au ciel que comment va le ciel. M. Martin nous parle à tout instant de Galilée comme sincèrement dévoué à la religion catholique; c'est ainsi, en effet, que la question nous apparaît; mais en Italie, au commencement du XVIIe siècle, pouvait-il se donner pour autre chose? Poser la question dans ces termes, c'est la résoudre. »

Galilée, drame en trois actes et en vers, par François Ponsard, représenté au Théâtre-Français le 8 mars 1867. Le plus brillant succès a signalé l'apparition de cette pièce, qui cependant est loin d'être bonne; aussi ce succès doit-il être considéré comme une manifestation de l'opinion publique en faveur de l'intention qui a guidé l'auteur, plutôt que comme une consécration de son triomphe littéraire. On a couvert *Galilée* d'applaudissements, et cependant la société n'a pas été bouleversée, l'athéisme n'a pas été proclamé, nulle émeute n'a ébranlé les statues de Corneille et de Molière sur leurs vieux socles de marbre, en dépit des prédictions et des injures anticipées des feuilles cléricales et de l'interdiction de la censure, qui, sans l'intervention de l'empereur, n'aurait pas laissé jouer la pièce, et eût ajouté à bien d'autres cette nouvelle preuve de ridicule ineptie. « En réalité, dit M. Challemel-Lacour, ce drame, qu'on voulait proscrire comme un insultant défi à une puissance trop éprouvée ne peut guère porter ombrage à l'autorité romaine, car il ne dépasse pas les proportions bourgeoises. » Si l'on s'imagine voir un Polyeucte de la raison abattant les idoles du préjugé, on se trompe. L'auteur ne nous a pas montré un Prométhée de la science cloué par le Jupiter chrétien sur le rocher infâme du désaveu, mais un homme de génie abjurant, pour l'édification des chercheurs aventureux, des opinions qui pourraient nuire à l'établissement de sa fille bien-aimée, et donnant ainsi un exemple de sagesse qui le recommande, bien plus que ses découvertes, à l'approbation des pères de famille de nos jours. On avait donné Ponsard comme un descendant de Corneille, et c'est en songeant aux mâles tirades du vieil Horace que les cléricaux redoutaient d'entendre *Galilée*. Ils durent être rassurés : autre temps, autres mœurs. Ponsard était du sien; aussi a-t-il pris le contre-pied de l'héroïsme cornélien. Le Galilée historique, brisé par les souffrances physiques et morales, a pu manquer à la grandeur du rôle que son génie lui imposait; mais celui de Ponsard faiblit devant des tourments bien prosaïques; et, au lieu d'offrir le spectacle d'une puissance nouvelle, la science née d'hier, luttant contre la vieille autorité de l'Eglise, il nous présente le tableau affligeant d'un vieillard reniant la vérité pour acheter un époux à sa fille. L'auteur a voulu transformer une chute morale en une victoire des vertus modestes du foyer. Il a rapetissé son héros; nous pouvons lui accorder volontairement notre pitié; si on réclame pour lui notre admiration, nous nous indignons. Il est vrai que notre colère abandonne promptement Galilée pour aller retomber, plus implacable, sur les fanatiques ignorants, qui méritent de voir ajouter à l'infamie de leurs persécutions la honte de l'abjuration arrachée à ce grand homme. « Tant, dit M. J. Labbé, dans cette France, qu'on nous représente comme en décadence, il y a de passion virile et généreuse pour cette première de toutes les libertés, la liberté de conscience! » Ponsard a très-bien compris que l'histoire nue de Galilée, ce duel entre la tradition et la pensée, entre l'autorité inflexible et la raison qui a secoué le joug, disons le mot, ce débat de Sorbonne serait fort peu dramatique, en dépit de l'animation qu'y jettent les invectives du faux savant Pompée, ce défenseur de l'orthodoxie scientifique, et des réponses ironiques de Vivian, ce futur héritier des doctrines du maître, que nous trouvons ici, par un anachronisme licite, son plus fervent disciple. Aussi a-t-il tenté de faire des souffrances du père et des tortures morales du savant l'élément tragique de la pièce. Quel parti en a-t-il tiré?

Au début de la pièce, Florence entière semble s'être donné rendez-vous devant la maison de Galilée, attirée par le bruit que font ses découvertes. Pendant que Pompée et Vivian discutent, un moine cherche à ameuter contre le philosophe la populace, et, désespéré de ne pouvoir le torturer, se console en torturant les textes de l'Evangile.

Ecoutez ce que dit l'apôtre : « Dans les cieux
Pourquoi, Galiléens, promenez-vous vos yeux? »

Ce mauvais calembour a une excuse, il est historique. Un capucin de Florence, le Père Caccini le prit pour texte d'un sermon contre Galilée. « D'ailleurs, fait observer M. de Biéville, dans toute cette scène, M. Ponsard n'a fait que traduire en vers pleins de franchise et de comique les absurdes objections formulées par les ennemis de Galilée. » Ce ne sont pas là les seuls déboires du philosophe; il rencontre jusque dans sa famille des obstacles à ses travaux. Sa fille, sa chère Antonia, était fiancée à un jeune homme de riche maison, Taddeo; mais, depuis qu'il est accusé d'hérésie, les parents de Taddeo ne veulent plus entendre parler du mariage projeté. Les deux amoureux déplorent leur malheur dans un duo d'amour, que M. Sarcey appelle « un cours d'application de l'amour à l'astronomie. » Antonia est trop dévouée à son père pour exiger qu'il sacrifie son honneur à son bonheur; mais sa femme Livie n'a pas les mêmes scrupules; écoutez-la :

Ah! que n'imitez-vous ces dignes professeurs,
Qui disent ce qu'ont dit tous leurs prédécesseurs?
Voilà des gens chez qui l'ordre et le bon sens rè-
[gnent;
Ils enseignent sans bruit ce qu'on veut qu'ils ensei-
[gnent,
Et, sans se travailler à débattre en public
S'il faut croire Aristote ou croire Copernic,
Ils tiennent sagement que l'opinion vraie
Doit être celle-là pour laquelle on les paie,
Et que, puisqu'Aristote ouvre le coffre-fort,
Aristote a raison, et Copernic a tort.

Vous parlez d'or, madame Prudhomme, et faites, sans vous en douter, justice de ces professeurs accommodants, bien mieux que votre pauvre mari répondant :

Et qu'importe Aristote?
Faut-il jurer par lui, même quand il radote?

D'ailleurs, l'événement vous donne raison, et n'est-ce pas de nos jours le grand argument? Un huissier de l'inquisition apporte à Galilée une citation pour comparaître et se rétracter devant le saint office. Sa femme et sa fille, épouvantées, veulent fuir avec lui; il refuse :

Fuir est d'un criminel. De quoi qu'on menace,
A mes accusateurs je prétends faire face.

Livie répond :

Ah! je l'avais bien dit! ah! méchantes lunettes,
Fussiez-vous dans l'Arno, vous, avec les planètes!

Voilà le drame exposé.

Au deuxième acte, Galilée est seul dans son cabinet, méditant sur le système du monde. Il prononce le plus long monologue qui soit au théâtre, cent sept vers, contenant une magnifique description des cieux et des astres. MM. Dumas et Leverrier ont dû se pâmer d'aise, mais non le public, qui regarde le théâtre comme une école de mœurs, non d'astronomie. Ce monologue a pourtant sa raison d'être. Il nous montre le savant dans son enthousiasme, prêt à souffrir le martyre pour la science et la vérité. Le drame va nous faire connaître les faiblesses de l'homme en face des affections de famille, les capitulations de la chair l'amenant à renier cette vérité pour laquelle il voulait mourir. Toute la pièce est là. Le premier assaut à la vertu de Galilée est livré par un inquisiteur, qui l'accuse de détruire la foi.

Moi, détruire la foi, quand j'agrandis le culte!
— *N'importe...*
Ton nom, ô Galilée, est la rébellion.
— Non! je suis l'examen, et vous l'oppression.

Après une joute brillante entre ces deux lutteurs, Galilée reste seul, bien seul; car le grand-duc, son protecteur, l'abandonne par peur de Rome, et n'est pas séduit par cette perspective que lui ouvre le philosophe :

Je ne puis m'empêcher pourtant d'imaginer
Que c'était un spectacle assez grand à donner,
Q'un prince et qu'un docteur d'une égale vaillance,
Défendant l'un son sceptre, et l'autre sa science.

On a supprimé cette scène à la représentation; c'est un tort. Outre la leçon morale qu'elle contenait :

Ne vous confiez pas aux puissants de la terre,

elle préparait le voyage de Rome, et commençait le chapitre des désillusions du philosophe.

Au grand-duc succède Antonia, qui répond d'abord vaillamment :

Si ton honneur s'oppose à de tels désaveux,
Fais selon ton honneur, et non selon nos veux;

puis, lorsque son amant vient supplier son père, tombe presqu'en faiblesse :

Mis entre deux devoirs, quel des deux faut-il suivre?
Je ne puis me tourner vers l'une ou l'autre loi,
Sans blesser la nature ou sans trahir ma foi,

s'écrie Galilée en proie à une perplexité qui redouble encore au troisième acte. Nous le voyons dans une salle du château de l'inquisition, séparé du tribunal seulement par un rideau. Livie, Antonia et Taddeo le conjurent de signer le désaveu, qui seul peut le sauver du bûcher; Vivian lui-même le lui conseille :

Un martyre inutile est un excès d'orgueil,

dit-il; singulière maxime pour mettre sa conscience à son aise! Galilée, accablé, s'écrie :

Ah! vous ne savez pas ce que vous exigez,
Quel principe vital en moi vous égorgez!
. . . .
J'ai comme eux ma maîtresse, et j'ai ma royauté,
La science. J'adore à genoux sa beauté,
Et vous pouvez juger de quel coup on me tue
Quand on veut, Dieu puissant! que je la prostitue.

Et il lit l'acte d'abjuration qu'il doit répéter à genoux; il doit se rétracter. Cela ne suffit pas aux gens qui le retiennent à Rome; il faut qu'il dénonce les hérétiques :

. . . . . Le délateur complète le parjure;
Fort bien! l'abaissement est encor plus profond.
En fait de déshonneur, ils savent ce qu'ils font.

Il froisse d'abord la rétractation; puis, vaincu par son amour paternel, il signe. L'inquisiteur fait ouvrir les rideaux pour que le peuple assiste au triomphe de Rome, c'est-à-dire du fanatisme et de l'ignorance. Galilée ment et blasphème, forcé par le tribunal, et murmure bien bas, de peur d'être condamné comme relaps, le fameux mot traditionnel :

Et pourtant elle tourne!

« Cette pièce, dit M. de Biéville, est d'une extrême simplicité. Point d'intrigue, point de nœud, point de surprise, point d'intérêt romanesque. Le seul intérêt, c'est l'intérêt historique, la vérité des détails, et surtout le style, qui, dans aucun des ouvrages précédents de M. Ponsard, n'a été plus franc ni mieux approprié aux caractères. Il est admirable qu'un auteur malade, comme l'était M. Ponsard en composant *Galilée*, ait pu écrire avec cette force, cette netteté et cette perfection. » Le style, tel est, en effet, le grand mérite de *Galilée;* mais si sans le style, comme dit Buffon, les ouvrages ne peuvent vivre, le style seul ne suffit pas pour les faire vivre. « Or, dirons-nous avec M. Sarcey, tous les personnages sont en bois. On dirait qu'ils ne sont au monde que pour faire de beaux vers. Nous sommes charmés par des alexandrins bien frappés; mais une situation vraie et touchante, un trait naïf de caractère ferait bien mieux notre affaire. Qu'on nous parle du mérite du style, nous renchérirons

encore sur les éloges; mais qu'on nous donne, en guise de drame, ce poëme didactique, non, en vérité, cela ne saurait se souffrir. » Telle est, en effet, l'impression que laisse *Galilée*. Tous ses personnages semblent de pures abstractions; le héros lui-même n'est pas de chair et d'os; il est taillé dans un bloc de marbre. « C'est, d'après M. Sarcey, un alexandrin qui vit, qui marche et qui parle. » Que n'est-il simplement un homme?

Avec de pareils défauts, qu'est-ce qui explique donc le succès de *Galilée?* Un mot de Vivian sur Rome :

Oui! venez voir comment elle traite un grand homme!
Par devant l'avenir voyez-la se charger
D'un blâme dont mille ans ne pourront la purger!

C'est qu'en effet, quand une autorité hostile aux libres investigations de la pensée prétend élever l'orgueil de ses dogmes au-dessus des certitudes de l'intelligence, on lui jette, comme réponse, le nom de Galilée, ce coup dont son infaillibilité ne s'est jamais relevée. Et comme cette autorité opposait en ce moment à la science, au droit et à la raison, telle sentence partie de Rome, le drame de Ponsard arrivait bien à propos pour rappeler l'instructive histoire de Galilée. « A qui la faute, demande M. Challemel-Lacour, si les prétentions d'un autre âge, les colères intempestives, le procès malencontreux fait à la raison, à l'examen, à la science, à tout ce qui est l'honneur et l'avenir de la société moderne font trouver bon aujourd'hui qu'on rappelle à une autorité irritante la première humiliation qu'elle a subie dans la personne de Galilée? » Le drame de Ponsard, et c'est là le motif des acclamations qui l'ont salué, arrivait à point pour protester contre toute oppression et toute superstition. C'était une pierre apportée à l'édifice du progrès.

Galilée (PORTRAITS DE). Un des plus beaux portraits de Galilée est celui qu'a peint Just Sustermans, et qui se voit dans la galerie des Offices, à Florence. Le grand homme est vu presque de face, la tête nue, les regards tournés vers le ciel; il a la barbe et les moustaches blanches, et est vêtu de noir. Ce portrait a été souvent gravé, notamment par G. Cipriani. Le palais Pitti possède un autre portrait de Galilée, ayant beaucoup de rapports avec le précédent, mais bien inférieur quant à l'exécution : ici le savant tient à la main une lunette.

Au Louvre, on voit un portrait de Galilée, attribué à Francesco Boschi. Comme dans le tableau de Sustermans, l'illustre savant a la tête nue, la chevelure, la barbe et les moustaches blanches; il est vu de trois quarts, et porte un vêtement noir et un grand col blanc rabattu. Le musée de Besançon possède un portrait attribué à Velazquez, et représentant Galilée la main appuyée sur un globe.

Robert Gaillard a gravé, d'après G. Dov, comme étant un portrait de Galilée, une figure de vieillard habillé à l'orientale et occupé à lire. D'autres portraits de Galilée ont été gravés par F. Villamena, P. Bettelini (d'après Passigno), Cl. Audran, J. Mulder, G.-P. Benoist, etc.

Galilée étudiant le mouvement de la terre, tableau de Delaroche. Ce petit tableau, qui a été peint en 1834, et fut exposé au Salon de la même année, est peut-être le chef-d'œuvre de Delaroche. Il excita des applaudissements universels. Il représente Galilée entouré de livres et d'instruments astronomiques, étudiant dans son cabinet, un compas à la main, le mouvement de la terre, le dos tourné contre une fenêtre dont les rideaux rouges laissent passer un rayon de soleil; ce charmant tableau de genre fut également trouvé d'un effet délicieux de dessin et de couleur. L'ensemble ravissant, harmonieux, étonnamment soigné, laissait voir néanmoins une patiente finesse dans les moindres détails. La manière de Delaroche était tout à coup changée, et rappelait celle des vieux maîtres flamands. La presse et le public furent unanimes à trouver cela presque beau, bien que cela fût trop joli. Pour faire contraste, aussi par une fatuité charmante de peintre qui veut faire voir ses différentes aptitudes, à la même exposition, Delaroche, à côté de *Galilée*, peint à la manière flamande, avait mis une *Sainte Amélie priant avec deux de ses compagnes aux pieds d'un autel*, ouvrage d'un autre style et d'une expression également délicieuse, où il s'était appliqué à reproduire la manière un peu coquette des premiers peintres italiens de la Renaissance. *Galilée* a une hauteur, cadre et toile, de 0m,17 sur 0m,14 de largeur. Nous avons inutilement recherché en quelle galerie ce charmant petit tableau pourrait être aujourd'hui. Il n'a jamais été gravé.

Galilée devant le saint office, tableau de Robert-Fleury. Le moment choisi par le peintre est celui où le grand homme se relève après avoir abjuré sa découverte, les mains sur l'Evangile; le remords d'avoir trahi la vérité le saisit; les yeux fixés vers la terre, il s'écrie en la frappant du pied : « Cependant elle se meut! » (*E pur si muove!*) Auprès du vieillard illustre, à gauche, un homme d'armes, un bourreau en cuirasse, semble prêt à étendre sa main de fer au moindre signe de la sainte inquisition. A droite, devant un autel chargé de chandeliers d'or, se tient le cardinal qui préside à l'abjuration; il garde une attitude froide, impassible, tandis qu'un jeune prêtre, son acolyte, lève les yeux au ciel comme scandalisé par le blasphème du philosophe. Au fond de la salle, les juges et les hauts dignitaires de l'Eglise témoignent, par l'expression de leurs physionomies et par leurs attitudes, les sentiments de surprise, d'indignation, de colère dont ils sont animés.

Ce tableau, qui a été exposé pour la première fois au Salon de 1847, a obtenu un grand succès, dû principalement au sujet qu'il représente. La composition est bien ordonnée, l'exécution a une grande solidité; mais la couleur manque de variété, de légèreté et de transparence. Dans un autre tableau, Robert-Fleury a représenté Galilée assis, la nuit, au sommet de la tour de Pise, se livrant à des observations astronomiques. Cette peinture, bien inférieure du reste à la précédente, a figuré à la vente de la collection Michel de Trétaigne (1872).

Un tableau de J.-A. Laurent, qui a été exposé au Salon de 1822 et a figuré ensuite au musée du Luxembourg, représente *Galilée en prison*. Le philosophe vient de tracer sur le pilier de son cachot un dessin de son système astronomique, et, plus convaincu que jamais de la vérité, il semble répéter ce fameux mot : *E pur si muove!* Cette composition a obtenu du succès lorsqu'elle parut; mais l'exécution en est médiocre; elle a été gravée au burin par Dien, par Chollet, et, au trait, par Réveil, dans la *Galerie des Arts* (VIII, pl. 126). Le même sujet a été traité par Joseph Beaume (Salon de 1853), et par Devéria dans une petite composition que Burdet a gravée pour les *Messéniennes* de C. Delavigne (édition de Ladvocat, 1824).

M. Henri de Triqueti a peint le *Jugement de Galilée* (Salon de 1833); Maréchal, de Metz, *Galilée à Velletri, suivant, par une étroite fenêtre, le mouvement des astres* (pastel, exposé en 1855); L. Detouche, *Galilée présentant au doge Donato le télescope qu'il vient d'inventer* (Salon de 1859), etc.

GALILÉE ou **GALILEI** (Vincent), mathématicien italien, mort en 1649, fils naturel du célèbre astronome. A la culture des lettres et de la poésie, il joignit celle des sciences, aida son père dans plusieurs de ses expériences et s'occupa particulièrement de l'application du pendule aux horloges. On n'a de lui qu'un ouvrage inédit; c'est une traduction en vers des *Prophéties* de Merlin.

GALILÉEN, ENNE adj. (ga-li-lé-ain, è-ne). Géogr. Qui appartient à la Galilée ou à ses habitants : *La langue* GALILÉENNE. *Saint Pierre, le* Prince des Apôtres, *était un pêcheur* GALILÉEN.

— Substantiv. Habitant de la Galilée : *Les* GALILÉENS. ‖ Jésus-Christ, parce que ses parents étaient de la Galilée : *Les disciples du* GALILÉEN. ‖ Membre d'une secte juive qui se forma dans les premières années du Ier siècle. ‖ Nom que l'on donnait aux premiers chrétiens.

— **Encycl.** Hist. relig. On donne le nom de *galiléens* à une secte de Juifs qui eut pour chef Judas de Galilée. Ce fut un prétexte politique qui donna naissance à cette secte. Judas de Galilée soutint que c'était une honte pour les fils d'Israël de payer tribut à un prince étranger; lorsque l'empereur Auguste ordonna de faire le dénombrement de tous les sujets de l'empire afin de leur imposer un cens, les *galiléens* se soulevèrent. Il n'y a, disaient-ils, qu'un seul maître, qu'un seul seigneur; à celui-là seul nous devons un tribut d'hommages; tous ceux qui se disent seigneurs sont des imposteurs; ils ne se souvenaient plus qu'au départ pour la captivité, Jérémie leur avait recommandé de prier pour les rois de Babylone. Quant au reste, les dogmes des *galiléens* étaient semblables à ceux des pharisiens.

« Comme Jésus-Christ et ses apôtres étaient de Galilée, dit le savant abbé Bergier, on les soupçonna d'être de la secte des *galiléens*. Les pharisiens tendirent un piége au Sauveur en lui demandant s'il était permis de payer un tribut à César, afin d'avoir une occasion de l'accuser. Il les rendit confus en leur répondant qu'il fallait rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Il avait d'avance confirmé sa réponse par son exemple, en faisant payer le cens pour lui et pour saint Pierre. »

Nous retrouvons plus tard ce nom de *galiléen* dans les œuvres de l'empereur Julien. Il le donnait sans exception à tous les chrétiens, pour faire retomber sur eux le mépris qu'avait soulevé la secte juive dont nous venons de parler.

GALIMAFRÉ ou **GALIMAFRÉE**, pitre fameux du boulevard du Temple pendant les dernières années de l'Empire et les premières de la Restauration, et dont le souvenir est inséparable de celui de Bobêche. Son vrai nom était **Guérin**. Natif d'Orléans, il était apprenti menuisier dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris, lorsqu'il se lia d'amitié avec un enfant de son âge, fils d'un tapissier du même faubourg. En 1809, son ami et lui s'engagèrent dans la troupe de Dromale, qui exploitait alors Versailles, et qui vint presque aussitôt occuper le *théâtre des Pygmées*, sur le boulevard du Temple. Ce fut à la porte de ce théâtre que nos deux jeunes gens débutèrent sous deux noms de guerre qu'ils devaient rendre célèbres et que l'avenir recueillera à la suite de ceux de Bruscambille, de Guillot Gorju et de Tabarin. Guerin, grand, un peu maigre, ayant toujours l'air de sortir d'un long jeûne, s'appela *Galimafré* (ou *Galimafrée*, car les chroniqueurs et les biographes ne s'entendent point sur l'orthographe à adopter pour cet illustre pseudonyme); l'autre, beau garçon, blond, de moyenne taille, propre, soigné, net et droit comme un fût de candélabre, s'appela *Bobêche*. Les deux noms étaient heureusement choisis : *Galimafrée* est un substantif féminin qui rappelle l'idée de mangeaille; or, il n'est pas de paillasse au monde qui ne soit goulu, porté sur son ventre; il désigne une espèce de fricassée composée de restes de viandes, ce que nos fins gastronomes de la rue Mouffetard pourraient appeler un arlequin; or, le calembour dont use immodérément tout pitre amoureux de son art n'est autre chose qu'une fricassée de l'esprit; les ahurissants coq-à-l'âne qui, à grand renfort de soufflets et de coups de pied au derrière, rebondissent à la grâce de Dieu sur les tréteaux et font éclater le rire de l'auditoire, ne sont pas sans analogie avec ces préparations culinaires où les mets les plus étrangers les uns aux autres mitonnent au hasard de la fourchette dans des sauces invraisemblables. Voilà pour Galimafrée. Le mot *bobêche*, qui ne voulait pas encore dire niais, imbécile, s'employait déjà pour désigner ce petit objet dont tout le monde se sert et que tout le monde connaît, par corruption de *bavesche*, qui s'est dit autrefois dans le même sens, — c'est Le Duchat qui parle — « peut-être à cause de la *bave* de la chandelle qui tombe dessus, » comme la *bave* des lampions tombe sur le chapeau à cornes du paillasse. Les parades de Bobêche et de Galimafré attirèrent pendant longtemps sur le boulevard du Temple une foule immense. On vint de tous les coins de Paris les entendre, et l'attention publique se partagea plus d'une fois entre leurs bouffonneries amusantes, quelquefois spirituelles, et les bulletins de la grande armée. Les littérateurs les plus distingués allaient les écouter. Charles Nodier raffolait de leurs saillies; M. de Montyon battait des mains et riait de bon cœur à leurs calembredaines; l'acteur Monvel ne dédaigna pas de les féliciter, en leur donnant des conseils. Le plus applaudi des deux était Bobêche, qui, sous une niaiserie apparente, cachait un certain esprit d'à-propos. Galimafré, servi à souhait par une figure longue et un rire bête, avait pour spécialité, non-seulement la niaiserie qui est inhérente à l'emploi, mais la balourdise. Si la belle compagnie recherchait Bobêche, la foule se plaisait davantage aux cocasseries sans queue ni tête, aux jeux de mots biscornus, au langage trivial de Galimafré. Bruyant comme un rhinocéros en goguette, riant, patoisant, gesticulant, aimant le mot gras et le geste à deux fins, il offrait la vivante antithèse de son collègue Bobêche. Les deux célèbres pitres trônèrent ensemble à la porte de l'ancien théâtre des Délassements-Comiques, voisin du Cirque ou théâtre National, et qui, au milieu de ses innombrables péripéties, avait souvent changé d'étiquette. Il leur arrivait d'aller en représentation devant diverses salles du boulevard qui engageaient l'un ou l'autre, le plus souvent tous les deux, pour leurs parades. L'*Académie des singes savants* les posséda pendant un certain temps, vers l'année 1816, et leur adjoignit Gringalet, une autre célébrité de la parade. Parfois séparés, Bobêche et Galimafré reparaissaient bientôt sur les mêmes tréteaux et dans le même ouvrage. Un jour, hélas! Galimafré dit adieu à la gloire, jeta la veste rouge, les culottes jaunes et le chapeau gris aux orties, et se fit garçon machiniste au théâtre de l'Opéra-Comique. Quelle chute! Bobêche ne tarda pas de son côté à dire adieu à ce boulevard du Temple témoin de tant de succès. Astres déchus, soleils éteints, les deux camarades, derniers représentants d'un art aujourd'hui à peu près perdu, allèrent, l'un à droite, l'autre à gauche, vivre obscurs et misérables. *Sic transit gloria mundi.* Galimafré entra ensuite à l'Opéra, il y a été trente ans *brigadier du dessous.* Il s'est retiré à Montmartre avec une petite retraite. En juillet 1837, le théâtre du Palais-Royal joua une parade fort drôle de MM. Cogniard frères, en trois tableaux, intitulée *Bobêche et Galimafré.* Ce n'était pas la première fois que les deux farceurs étaient mis en scène; déjà ils avaient été célébrés dans des scènes comiques qu'ils jouaient la plupart du temps eux-mêmes. Dès 1814, on trouve *Galimafré en belle humeur*, vaudeville rustique de J. Guignon. Vers 1835 parut le *Nouveau théâtre des boulevards, collection choisie de canevas, scènes et parades nouvelles, joués en plein vent par les sieurs Bobêche, Galimafré, Gringalet, Faribole et autres célèbres farceurs de la capitale, dédié aux amateurs, par C.-O. D.* L'ouvrage est sans date; il contient quatre parties, souvent réunies en un volume. Une farce de ce recueil a pour titre : *Gringalet homme de lettres et Galimafré homme d'esprit.* On y voit Gringalet exposer le plan d'un mirifique ouvrage, ni en prose, ni en vers, qu'il vient de composer, et Galimafré poser une série de questions saugrenues et de problèmes burlesques, qu'il résout ensuite de la façon la plus triomphante, comme faisaient jadis les aimables fantaisistes du Pont-Neuf, du pont au Change et de la place Dauphine, le baron de Grattelard, Tabarin, Bruscambille et autres. Nous avons cité à l'article BOBÊCHE quelques ouvrages où le nom de ce dernier est en première ligne, mais où le plus souvent Galimafré intervient pour donner la réplique. M. V. Fournel, dans son livre : les *Spectacles populaires et les artistes des rues* (Paris, 1863, in-18); Brazier, dans sa *Chronique des petits théâtres;* Faucheur, dans son *Histoire du boulevard du Temple*; M. Jules Janin et plusieurs autres écrivains ont exalté le pitre fameux dont il vient d'être question.

GALIMAFRÉE s. f. (ga-li-ma-fré). Art culin. Ragoût composé avec des restes de gigot ou de diverses viandes : *Faire une* GALIMAFRÉE. ‖ Mets mal préparé : *Je ne saurais manger de cette affreuse* GALIMAFRÉE.

GALIMARD (Nicolas-Auguste), peintre français contemporain, né à Paris le 25 mars 1813. Il eut pour maître M. Hesse et passa quelque temps dans l'atelier de M. Ingres. Ses débuts, au Salon de 1835, furent une *Châtelaine du* XVIe *siècle*, et un tableau religieux : les *Saintes femmes au tombeau.* Doué d'une certaine facilité, il exposa dans les Salons suivants : la *Liberté s'appuyant sur le Christ, Nausicaa et ses compagnes*, l'*Ange aux parfums*, l'*Ode* (1846); cette toile, une de ses meilleures, a été acquise pour le musée du Luxembourg; le *Moineau de Lesbie, Junon jalouse*, la *Nuit de Noël*, les *Evangélistes* (1850).

A l'exposition de 1855, le nom de M. Galimard fit un certain bruit, grâce à une *Léda* que le jury d'examen refusa pour cause d'indécence; le motif de ce refus n'était pas dans l'attitude du personnage lui-même, que les peintres ne se sont jamais astreints à faire bien pudique, mais dans un simple accessoire, un gland de chêne disposé d'une façon particulière entre les doigts de Léda. En 1857, Napoléon III acquit pour son cabinet particulier cette toile quelque peu pornographique. M. Galimard obtint néanmoins, en 1855, une 3e médaille pour le reste de son exposition. Outre les œuvres ci-dessus, il a fait d'assez nombreuses peintures d'église : la *Vierge en prière*, à Pithiviers; la *Vierge des douleurs*, dans l'église de Jonzac; *Jésus-Christ donnant sa bénédiction*, dans la cathédrale de Périgueux; la *Trinité*, à l'hôpital de Metz; un *Saint Landry*, pour la ville de Tours, et des cartons pour vitraux, qui sont fort estimés et pour lesquels il a obtenu, à l'exposition de Londres, une mention particulière. Les principaux de ces cartons pour vitraux sont la *Reine des anges*, qu'il exposa en 1836, et ceux à l'aide desquels ont été faites les verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Laurent, de Sainte-Clotilde, d'une des chapelles de Saint-Philippe-du-Roule, du chœur de l'église de la Celle-Saint-Cloud, de la chapelle russe, etc.

M. Galimard tient, en outre, un rang honorable comme écrivain; il a mis au jour quelques ouvrages estimés, entre autres l'*Art des vitraux*, étude pour laquelle il avait des connaissances toutes spéciales. Il a signé de divers pseudonymes des comptes rendus de Salons dans la *Patrie*, l'*Artiste* et la *Revue des beaux-arts.*

GALIMART s. m. (ga-li-mar). Encrier. ‖ Etui à plumes dans un encrier : *Et portoit un gros escriptoyre pesant plus de sept mille quintaux, duquel le* GALIMART *étoit aussi gros et grand que le pilier d'Esnoy.* (Rabelais. ‖ Vieux mot.

— Fam. Galimatias, factum inutile ou inintelligible : *C'est du* GALIMART.

GALIMATIAS s. m. (ga-li-ma-ti-a — v. l'étym. à la partie encycl.). Discours embarrassé, confus, inintelligible, qui n'a pas de sens réel : *Rien n'est si voisin du haut style que le* GALIMATIAS. (J.-L. de Balz.) *L'on n'a qu'à parler avec une robe et un bonnet, tout* GALIMATIAS *devient savant, et toute sottise devient raison.* (Mol.) *Toute philosophie, toute métaphysique, toute religion, toute organisation sociale qui n'est point mise à la portée d'un enfant de dix ans bien élevé, ne peut être que du* GALIMATIAS, *plus ou moins fardé d'éloquence.* (Colins.)

Hé! monsieur, laissons là ce *galimatias*.
MOLIÈRE.

Souvent, quoi qu'on s'y trompe,
Le *galimatias* est voisin de la pompe.
BOURSAULT.

— *Galimatias simple*, Discours compris seulement de celui qui parle. ‖ *Galimatias double*, Discours inintelligible même pour celui qui le tient : *C'est du bel et bon* GALIMATIAS DOUBLE, *où l'auteur ne s'entend pas plus qu'il ne se fait entendre aux autres.* (Beaumarch.)

— Rem. Quelques-uns écrivent *galli-mathias : Voltaire disait de la langue anglaise : « C'est un* GALLI-MATHIAS *de plusieurs autres. »* (Ph. Busoni.)

— **Syn. Galimatias, pathos, phébus.** Le *galimatias* consiste dans le désordre des idées; ce qui rend le *galimatias* difficile à comprendre et ridicule, c'est moins le choix des expressions que les pensées elles-mêmes, qui ne se suivent pas, qui se contredisent, et dont il est impossible de saisir le lien. Le *pathos* est une affectation déplacée de chaleur et de véhémence, quand le sujet qu'on traite est simple et ne mérite pas tant d'émotion. Le *phébus* consiste dans l'emploi des grands mots appliqués aux petites choses,

moins pour feindre une émotion qu'on n'éprouve pas que pour affecter un langage au-dessus du vulgaire. On fait du *pathos* pour donner une haute idée de son esprit, de ses sentiments; on fait du *phébus* pour se donner l'apparence d'un écrivain hors ligne.

— **Encycl.** Voici, selon Huet, le savant évêque d'Avranches, l'origine de ce mot. Un avocat plaidait au sujet d'un coq appartenant à un certain Mathias, et s'exprimait en latin, conformément à l'usage de l'époque; mais transposant les cas dans la chaleur de la discussion, il dit : *Galli Mathias*, au lieu de : *Gallus Mathiæ*. Il répéta si souvent cette locution fautive, et dans une suite de phrases si désordonnées, qu'elle devint un sujet de plaisanterie, et, par une tradition dont l'origine s'est perdue, elle fut dans la suite le synonyme de discours sans suite, sans ordre, incompréhensibles. Si cette étymologie était vraie, on voit qu'il faudrait écrire *gallimathias*.

Boileau distinguait le *galimatias* simple, que l'auteur croit comprendre, et qui n'offre point de sens aux lecteurs ou aux auditeurs, du *galimatias* double, que n'entendent ni l'auteur ni le public. L'*amphigouri* fait à dessein est donc du *galimatias* double. Collé, qui avait composé beaucoup de couplets en ce genre, a dit, en effet, dans son *Théâtre de société :* « L'amphigouri n'est qu'un *galimatias* richement rimé. »

On a souvent donné le nom de *galimatias* à des écrits ou à des discours embrouillés et diffus, lors même qu'ils ne sont pas inintelligibles. Ainsi l'abbé de Longuerue, sollicité par des académiciens de se présenter à l'Académie française, et voulant se moquer des discours prononcés dans cette compagnie, répondit : « J'y penserai quand vous aurez quitté votre *galimatias*. » Sedaine, qui était académicien, mais dont l'esprit ne laissait pas échapper volontiers l'occasion d'un bon mot, se jeta un jour au cou d'un de ses nouveaux collègues qui venait de prononcer son discours de réception, et lui dit avec une effusion comique : « Ah! monsieur, depuis vingt ans que j'écris du *galimatias*, je n'ai encore rien dit de pareil. » Voltaire, pour se moquer des *Eloges* de Thomas, qui, du reste, méritaient plus d'estime, lança contre lui ce trait plaisant : « Il ne faut plus dire du *galimatias*, mais du *galithomas*. »

GALIN s. m. (ga-lain). Ergot brut du bœuf.

GALIN (Pierre), musicien français, inventeur d'une méthode nouvelle pour apprendre la musique, méthode que ses élèves ont rendue populaire sous le nom de méthode Galin-Chevé-Pâris, né à Bordeaux en 1786, mort à Paris en 1821. Sa famille, qui vivait d'un petit commerce, lui fit donner une assez bonne instruction. Dès ses premières années, il s'adonna à l'étude des sciences exactes, pour lesquelles il manifestait une sorte de passion. Professeur de mathématiques spéciales au lycée de Bordeaux, puis instituteur à l'école des sourds-muets, c'est dans l'enseignement musical que Galin devait s'acquérir un nom durable. Habitué à tout soumettre à l'analyse, il conçut la pensée de substituer le raisonnement à la routine, dans l'enseignement élémentaire de cet art, et inventa la méthode du *méloplaste*, ou musique figurée, c'est-à-dire ayant la vertu plastique, le pouvoir d'engendrer les sons. Le méloplaste est une application des mathématiques à la musique, c'est la théorie et la pratique des sons, ou l'art musical réglé et conduit par la science : un tableau marqué de lignes numérotées, mais sans notes, et sur lequel le maître promène une baguette, permet à l'élève de parcourir toute l'échelle des sons. Il y a dans cette méthode quelque ressemblance avec l'indicateur vocal de Wilhem; les deux professeurs, chacun de son côté, ont en effet trouvé presque en même temps la même méthode. Galin, le premier, l'avait mise en pratique à Bordeaux; quant à l'indicateur vocal, il fut suggéré à Wilhem par la lecture d'un ancien ouvrage de Sébald Heyden. Mais Galin ne connaissait pas le livre du musicien allemand, et ils se sont rencontrés par une suite commune des mêmes raisonnements. Voici comment un mathématicien célèbre, Francœur, rendit compte, dans la *Revue encyclopédique*, de la méthode nouvelle : « M. Galin, dit-il, divise sa classe en deux sections, et, s'armant de deux baguettes qu'il promène sur le tableau, il improvise un air en deux parties que ses élèves solfient en chœur. Cet art de noter ainsi rapidement les lignes d'un duo annonce un talent particulier. Le sentiment de satisfaction que le spectateur en éprouve est un effet général. S'il était possible à M. Galin de faire mouvoir ensemble plus de deux baguettes, il noterait assez facilement une partition à trois ou quatre lignes, à peu près comme le pianiste fait succéder les accords qu'il improvise. Pour suppléer à notre organisation, il a perfectionné le mode d'écriture musicale dont J.-J. Rousseau a donné les principes. Les élèves peuvent, sous la dictée et à la manière de l'écriture ainsi lue, sans papier réglé, noter un chant quelconque. M. Galin trace aussi sur un tableau une partition complète, que la classe entière s'exerce à chanter sous sa direction. Ces procédés sont développés dans un ouvrage intitulé : *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique* (Bordeaux, P. Beaume, et Paris, Rey et Gravier, 1818, in-8° de 284 pages, fig.). L'impression que j'avais éprouvée en voyant la classe m'avait préparé au plaisir de lire cet ouvrage, et celui que j'ai ressenti a été plus grand encore que je ne l'espérais : je l'ai lu plusieurs fois avec un grand intérêt. Les artistes sont très-rarement capables d'exprimer leurs idées sur les principes qu'ils adoptent; la plupart des traités qui donnent les règles de la musique sont rédigés dans un style inintelligible, et dont l'incorrection est le moindre des défauts. L'ouvrage de M. Galin annonce un maître aussi versé dans son art qu'habile à en exposer les doctrines. La partie métaphysique y est surtout traitée avec un profondeur digne de réflexion. Le seul regret que m'ait laissé cette lecture, c'est que les règles de la composition n'aient pas été écrites par le même homme; c'est une entreprise digne de lui. Tous les ouvrages d'harmonie n'offrent que des catalogues d'accords, accompagnés de règles qui servent à préparer et à sauver les dissonances. Si M. Galin écrit sur ce sujet, nous aurons le premier bon livre sur un art intéressant, peut-être inconnu dans ses principes des musiciens mêmes qui l'exercent avec le plus de distinction. »

La mort prématurée de Galin ne lui permit pas d'accomplir la tâche pour laquelle Francœur proclamait d'avance son aptitude. Toutefois, il l'avait entreprise; il préparait un traité élémentaire de musique qui devait contenir le développement entier de sa théorie. L'ouvrage qu'il avait publié en 1818 n'était qu'une esquisse de ses idées; il faut, pour le lire avec fruit, être déjà bon musicien, ou plutôt avoir suivi un cours fait d'après la méthode de l'auteur.

Galin est mort à trente-six ans, des suites d'une phthisie pulmonaire, que l'excès du travail ne contribua pas peu à rendre mortelle. Ses élèves, dont il était très-aimé, ouvrirent une souscription pour lui élever un modeste monument au Père-Lachaise. Il était membre de la Société philharmonique d'Amsterdam, où sa méthode fut appréciée dès qu'elle fut connue.

La vie de Galin ne fut remplie que par l'étude et le travail; bon et modeste, il était éminemment sociable. Comme professeur, il avait une élocution facile, une manière de démontrer claire et attachante, en même temps que sa douceur et son affabilité lui faisaient de ses élèves autant d'amis. Sa physionomie, spirituelle et mélancolique, inspirait un vif intérêt. Unique soutien de sa famille, il ne cessait de consacrer à son père et à sa mère, devenus infirmes, le fruit de ses travaux, et rien ne le préoccupait tant, au cours de sa longue maladie, que la crainte de les laisser dans le besoin.

La méthode inventée par Galin devait obtenir et obtint, en effet, le suffrage des gens instruits; mais le succès ne fut pas éclatant d'abord, et l'on vit Galin s'en affliger. Un écrit anonyme, d'un style assez âpre, émané d'un partisan des vieilles méthodes musicales, et dans lequel il était parlé de lui d'un ton parfois impertinent, lui causa un vif chagrin. Il se plaignait aussi d'un ancien élève qui, disait-il, lui avait enlevé sa théorie, et, au moyen de quelques modifications, prétendait se l'approprier. Ces circonstances ont fait reprocher à Galin une certaine inquiétude de caractère, une trop grande susceptibilité d'amour-propre.

Francœur, à la fin de la notice qu'il lui a consacrée, se demandait s'il serait possible à un autre que Galin de continuer sa méthode et de la mettre en pratique. Ce doute fut dissipé peu de temps après la mort de l'inventeur; ses élèves se firent les continuateurs de son œuvre, en ne s'écartant de sa théorie qu'en quelques points. Un de ceux qu'il affectionnait particulièrement, M. de Geslin, publia, en 1833, un simple écrit très-substantiel sous le titre de : *Exposition de la gamme, échelle élémentaire de la musique* (in-8°). Ce traité se joint naturellement à l'*Exposition* de Galin, dont il comble une lacune importante.

GALINDES, en latin *Galindæ*, peuple de l'ancienne Sarmatie, au S.-O. du golfe Vénédique, aujourd'hui golfe de Dantzig.

GALINDO, évêque de Troyes. V. PRUDENCE (saint).

GALINDO (Béatrix), surnommée **la Latine**, savante dame espagnole, née à Salamanque en 1475, morte à Madrid en 1535. Elle se livra avec une égale ardeur à l'étude de la philosophie, des sciences, des langues, surtout du latin, qu'elle parlait avec une pureté et une élégance qui lui valurent son surnom de **Latina**, et acquit rapidement la réputation d'un prodige de savoir. La reine Isabelle de Castille voulut la voir. Elle l'appela à sa cour, la nomma sa demoiselle d'honneur et la maria, après l'avoir richement dotée. Devenue veuve, Béatrix se retira de la cour. Elle consacra la plus grande partie de sa fortune à fonder des maisons religieuses et un hôpital à Madrid, connu sous le nom d'*hôpital de la Latine*. Elle avait composé des poésies, des commentaires sur Aristote, des notes sur les anciens. Tous ces écrits sont restés manuscrits.

GALINE s. f. (ga-li-ne — altér. du lat. *gallina*, poule). Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

GALINETTE s. f. (ga-li-nè-te — dimin. du lat. *gallina*, poule). Entom. Nom vulgaire des coccinelles ou bêtes à bon Dieu.

— Bot. Nom vulgaire de la mâche et de quelques cocrètes.

GALINGES, ancien peuple de l'Inde. V. CALINGES.

GALINSOGÉE s. f. (ga-lain-so-jé). Bot. Syn. de SOGALGINE. ‖ On dit aussi GALINSOGE.

— s. f. pl. Tribu de composées, ayant pour type le genre galinsogée.

GALINTHIAS, suivante d'Alcmène, dont elle facilita l'accouchement lors de la naissance d'Hercule. V. GALANTHIS.

GALION s. m. (ga-li-on — du lat. *galea*, galère). Mar. Grand bâtiment de charge employé autrefois par les Espagnols pour le commerce du nouveau monde : *Un de ses premiers soins fut de s'emparer de trois* GALIONS *espagnols, qui étaient dans le port de Lisbonne.* (Vertot.) *Les* GALIONS *étaient, comme autrefois, la seule ressource de l'Espagne.* (Thiers.) ‖ Nom donné à des barres en bois de chêne qui divisent les écoutilles, et permettent de les fermer avec deux ou quatre panneaux, quand elles sont trop grandes pour qu'on puisse employer un seul panneau.

— **Encycl.** A peine l'Amérique fut-elle découverte, que l'Espagne s'en assura la possession; bien plus, elle accapara à son profit le transport de ses sujets qui s'expatriaient pour fonder des colonies dans le nouveau monde. En effet, Séville possédait un bureau d'inspection, appelé dans la langue du pays *casa de contratacion*, où devaient comparaître tous les navires chargeant pour l'Amérique, afin de recevoir dans ce bureau une licence des officiers du roi, sur laquelle étaient constatées la nature du chargement et la cargaison. Cette formalité *sine qua non* du départ de ces navires ne paraissait pas encore une entrave suffisante pour empêcher le commerce libre, puisque ces bâtiments étaient encore tenus, sous peine de confiscation, de se présenter de nouveau à Séville à leur retour en Espagne. Malgré toutes ces précautions, les intéressés trouvaient encore le moyen de frauder le gouvernement; et dès lors, nouvelles prescriptions plus que tyranniques. Les navires chargés pour l'Amérique ne purent plus mettre à la voile, pour aller à leur destination, qu'à deux époques fixées dans l'année, et encore leur fallait-il voguer réunis, sous la protection d'une forte escorte, qui était appelée à les surveiller au moins autant qu'à les défendre. Séville, et plus tard Cadix, furent les ports de départ de ces convois, dont l'un se nommait les *galions* et l'autre la *flotte*. Les *galions*, au nombre de douze, affublés chacun du nom de l'un des douze apôtres, quittaient Cadix ordinairement au mois de septembre. Ils touchaient aux Canaries, dont le gouverneur devait signaler leur passage à la cour d'Espagne, puis aux Antilles, qu'ils coupaient entre Tabago et la Grenade. Ils longeaient alors les îles Sous-le-Vent, et les prolongeaient jusque par le travers du Rio de la Hacha. Là mouillait l'un des navires, chargé de porter la nouvelle de l'arrivée des *galions*. Aussitôt partaient des exprès à Carthagène, à Lima et à Panama, dans le but de hâter la collection et l'expédition des trésors du roi. Les *galions* voguaient de là vers Carthagène, où ils séjournaient soixante jours. On voyait accourir les officiers du roi, les marchands de Caracas, de Grenade, de Santa-Martha, apportant lingots, doublons et piastres, les uns pour les expédier en Espagne, les autres pour les échanger contre les marchandises nécessaires à leur commerce. Bientôt après, un mauvais village, malsain et marécageux, séjour ordinaire de quelques nègres, Puerto-Bello, était le théâtre d'une foire immense, et, sur sa misérable plage, se coudoyaient tous les gens composant le commerce entier du Pérou et du Chili. Les *galions*, après avoir séjourné quarante jours à Puerto-Bello, ralliaient Carthagène, se dirigeaient de là vers la Havane, où ils opéraient leur jonction avec la flotte, revenant de la Vera-Cruz, et chargée des produits de toutes les mines du Mexique. Tous les navires faisaient alors voile vers l'Europe.

Lorsque Philippe II faisait des échanges directs entre la côte occidentale de l'Amérique et les îles Philippines, les *galions* furent encore chargés de ce nouveau commerce de monopole sur la mer du Sud. Au mois de mars, chaque année, par ordre du vice-roi de la Nouvelle-Espagne, on publiait que le *galion* d'Acapulco était en chargement pour Manille. Ce *galion* n'emportait que de l'or et de l'argent, monnayés ou en lingots, pour une valeur atteignant de 10 à 12 millions de francs. Il revenait chargé de mousselines, de soieries, de porcelaines précieuses, si communes aux Indes. C'est de ce navire, de dimensions gigantesques et chargé d'or, que désiraient surtout s'emparer les flibustiers, pour qui ses canons n'étaient qu'un ridicule épouvantail, et qui savaient que sa grandeur même le rendait impropre au combat et presque incapable de se défendre. Une anecdote, que nous trouvons dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, prouve combien étaient souvent hardis ces flibustiers : « Un d'eux, nommé Le Gaud, natif de Dieppe, s'associa avec une cinquantaine de gens déterminés et alla tenter fortune avec une barque qui n'avait pas même de canons. Il aperçut, vers l'île Hispaniola (Saint-Domingue), un *galion* éloigné de la grande flotte espagnole : il s'en approcha, comme un patron qui venait lui vendre ses denrées; il monta suivi des siens; il entra dans la chambre du capitaine, qui jouait aux cartes, le coucha en joue, le fit son prisonnier avec son équipage, et revint à Dieppe avec son *galion* chargé de richesses immenses. Cette aventure fut le signal de quarante ans d'exploits inouïs. »

GALIONISTE s. m. (ga-li-o-ni-ste — rad. *galion*). Comm. Négociant espagnol qui faisait son commerce par les galions. ‖ Se disait par opposition à flottiste.

GALIOT s. m. (ga-li-o — dimin. de *galie*). Mar. Petit vaisseau :

J'ay brigantins, *galiots* et caraques.
CL. MAROT.

‖ On écrivait aussi GALIOS.

— Bot. Nom vulgaire de la benoîte, genre de rosacées.

GALIOT DE GENOUILHAC (Jacques), grand maître de l'artillerie. V GALLIOT.

GALIOTE s. f. (ga-li-o-te — dimin. de *galie*, vieux mot aujourd'hui inusité, qui signifiait petit navire, barque). Mar. Petite galère légère. ‖ Nom donné à des navires de divers genres. ‖ *Galiote à bombes*, Bâtiment très-solide, qu'on armait de mortiers : *M. Regnaud osa inventer les* GALIOTES À BOMBES*; aussitôt éclata le soulèvement général dû à toutes les nouveautés* (Fonten.) ‖ *Galiote d'écoutille*, Syn. de GALION.

— Bot. Nom vulgaire de la benoîte. ‖ On dit aussi GALIOT et GALLIOT.

— **Encycl.** Le mot *galiote* a désigné deux espèces de navires bien différentes, sans parler des *galiotes* à bombes, dont nous dirons quelques mots à la fin de cet article.

On a appelé *galiote* un bâtiment léger, excellent pour les guets-apens sur mer, repaire de pirates, de corsaires, de forbans, volant sur les eaux, et dont le gréement et la construction étaient les mêmes que ceux de la galère et de la felouque. Comme dimensions, la *galiote* prenait rang avant la felouque et après la galère.

Il y a loin du bâtiment dont nous venons de parler à la *galiote* hollandaise, à ce gros navire tranquille, particulièrement usité en Hollande, navire chargé de marchandises, voguant péniblement avec ses flancs larges et carrés. Cette *galiote*, de 50, 100, 200 et 300 tonnes, avec son faible tirant d'eau, est parfaitement adaptée aux mers dangereuses et hérissées de bancs au milieu desquels elle doit faire son service de cabotage. La *galiote* n'a pas de mât de misaine, inconvénient que l'on remarque surtout dans l'allure du vent arrière. Le grand mât est placé un peu plus avant que de coutume, et porte presque la voilure du sloop. A l'arrière se trouve un petit mât de tapecu, gréant une brigantine.

Dès le siècle de Louis XIV, on avait pensé à armer des navires de mortiers, dans le but de bombarder par mer les villes maritimes. La marine française adopta la *galiote* hollandaise, pour l'armer ainsi que nous venons de le dire, surtout parce que sa masse pouvait mieux résister à l'ébranlement produit par l'explosion. C'est à Châteaurenaut, marin célèbre, vivant sous le règne de Louis XIV, que l'on attribue l'invention des *galiotes* à bombes. On augmenta encore les dimensions de la *galiote* hollandaise : ses flancs eurent la forme des flancs des vaisseaux de ligne, et sa mâture eût tout à fait ressemblé à celle de ces derniers, si le mât de l'avant n'eût été supprimé. Les deux mortiers qui armaient la *galiote* étaient placés sur une plate forme, dans une écoutille située à l'avant du grand mât. Les *galiotes* à bombes ont disparu, et ne sont plus en usage de nos jours : elles ont été remplacées par les bombardes. V. BOMBARDE.

GALIOUNDJI s. m. (ga-li-oun-dji). Soldat de marine chez les Turcs.

GALIPÉ s. m. (ga-li-pé). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, tribu des cuspariées, qui habite l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi GALIPIER et GALIPÉE s. f.

— **Encycl.** Le genre *galipé* ou cusparé renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, à trois ou cinq folioles entières parsemées de points glanduleux; les fleurs, réunies ordinairement en grappes axillaires ou terminales, ont un calice campanulé, à cinq divisions; une corolle tubuleuse, à cinq pétales soudés à la base; cinq ou six étamines, dont deux seulement sont fertiles; un ovaire à cinq loges uniovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate à cinq lobes; le fruit est une capsule composée de cinq coques monospermes, bivalves. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Amérique tropicale. La plus connue est le *galipé* fébrifuge ou cusparé; cet arbre, qui s'élève à une hauteur considérable, a la tige couverte d'une écorce grisâtre; les feuilles à trois folioles aiguës; les fleurs blanches, en grappes dressées et cylindriques. Cet arbre est originaire des régions chaudes de l'Amérique et des îles voisines; on le trouve aussi au Brésil. Il forme d'immenses forêts sur les bords de l'Orénoque. Il fournit à la médecine l'*écorce d'angusture* ou *angosture*, appelée ainsi du nom de la ville auprès de laquelle on l'a découvert pour la première fois. Cette écorce, qui est connue depuis un siècle à peine,

est d'un brun fauve, recouverte d'un épiderme blanchâtre, d'une texture dure et ferme ; réduite en poudre, elle a une couleur jaune vif. Sa saveur est âcre, amère et aromatique ; à dose élevée, elle détermine la purgation. Les médecins anglais et américains ont beaucoup vanté ses propriétés, et les ont préconisées contre les fièvres intermittentes, adynamiques, la dyssenterie, la fièvre jaune, le choléra, etc. Mais il est essentiel de ne l'administrer que lorsque la maladie a perdu son caractère inflammatoire ; sinon, on aggraverait le mal. L'angusture, présentée comme succédané du quinquina, a souvent échoué dans des cas très-simples. Aussi ce médicament a-t-il beaucoup perdu de sa vogue, surtout depuis que l'on s'est aperçu qu'elle est souvent mélangée et sophistiquée avec une écorce ferrugineuse, provenant d'une espèce ou d'un genre voisin, mais qui a causé parfois de graves accidents.

GALIPOT s. m. (ga-li-po). Sorte de goudron, de mastic résineux, dont on se sert pour enduire les parties extérieures, les mâts et les vergues des navires. ‖ Matière résineuse sèche, produite par le pin maritime : *Le* GALIPOT *se présente en masses solides plus ou moins volumineuses.* (F. Foy.)

— *Galipot d'Amérique*, Nom donné à la résine chibou.

— **Encycl.** Le *galipot* ou *barras* est une matière résineuse produite par les pins et surtout, en France, par le pin de Bordeaux (*pinus maritima*). Pour récolter la térébenthine, on fait aux pins des incisions qui fournissent cette substance pendant un certain temps, en plus ou moins grande abondance. On comprend que, chaque année, il arrive un moment où le produit de ces plaies devient trop peu abondant et que la récolte cesse ; les ouvertures, cependant, laissent encore suinter une petite quantité de sucs résineux, qui deviennent de plus en plus épais, l'huile volatile, qui leur donne de la fluidité, ne s'y trouvant plus en aussi grande quantité. Ces sucs s'écoulent depuis la plaie jusqu'au sol, se souillent de poussière et de débris divers et se dessèchent à l'air sur le tronc de l'arbre. L'hiver venu, on récolte cette résine et on la livre au commerce. C'est elle qui constitue le *galipot*. Elle est en croûtes presque opaques, solides, sèches, jaunâtres, d'une saveur amère et d'une odeur qui rappelle celle de la térébenthine, quoique moins prononcée que celle-ci. En général, on compte que 7 hectares de pins en exploitation, après avoir donné 14 barriques de gemme molle, c'est-à-dire de térébenthines de qualités différentes, pesant 250 kilogrammes chacune environ, fournissent encore 6 barriques de *galipot* de même poids. On réserve plus particulièrement le nom de *barras* aux *galipots* tout à fait secs. Quant aux matières qui se trouvent, après la récolte, aux pieds des arbres où elles se sont accumulées pendant toute la saison, et qui sont formées par de la térébenthine et du *galipot* mélangés de terre et de débris végétaux, on les nomme dans les Landes *crottas*.

Le *galipot*, après la récolte, est fondu, lavé à l'eau chaude, mis à déposer et décanté. C'est dans l'état auquel l'amènent les opérations précédentes qu'il est mis en usage dans la marine, pour enduire certaines pièces de bois qu'il préserve de l'action des éléments atmosphériques. Il est employé aussi fréquemment pour remplacer la poix de Bourgogne dont il a assez bien l'apparence, mais dont il n'a pas les propriétés. On en fait usage pour confectionner des torches, des vernis, etc. Fondu avec son poids de tebérenthine, il constitue une matière très-usitée dans certaines industries et connue sous le nom de *poix grasse*. Cuit jusqu'à une certaine consistance, il forme la poix-résine.

On fait aussi quelquefois du *galipot* artificiel, en évaporant une partie de l'essence que renferme la térébenthine : cette dernière s'épaissit alors et, après qu'on l'a coulée dans de l'eau froide, prend assez bien l'apparence du vrai *galipot ;* elle est employée aux mêmes usages.

GALIPOTÉ, ÉE (ga-li-po-té) part. passé du v. Galipoter : *Navire* GALIPOTÉ.

GALIPOTER v. a. ou tr. (ga-li-po-té — rad. *galipot*). Mar. Enduire de galipot.

GALIS s. m. (ga-li — rad. *galer*, vieux mot qui a signifié gratter). Vêner. Endroit où le chevreuil a gratté la terre avec le pied.

GALISSE s. m. (ga-li-se — du lat. *galea*, casque ; *lissus*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

GALISSONNIÈRE (Roland-Michel BARRIN, marquis DE LA), marin français. V. LA GALISSONNIÈRE.

GALISTAS, ville de Macédoine (Turquie), où l'on prépare une grande quantité de vins cuits, dont les mahométans les plus scrupuleux font usage, persuadés que, si le Prophète avait connu cette liqueur, il en aurait prescrit l'usage, le Créateur n'ayant pu donner une boisson aussi agréable pour les chrétiens seuls. Ces vins se consomment dans le pays.

GALISTES, ville d'Espagne (Estramadure), prov. et à 67 kilom. N.-N.-O. de Caceres, sur la rive gauche du Jerte, qui y est traversé par un beau pont de pierre ; 1,555 hab. Commerce d'huile, de farine, de blé et de bétail. Grande foire annuelle. Galistes est entourée d'un mur bien fortifié, en bon état de conservation et où l'on pénètre par trois portes ; elle renferme un ancien palais en ruine et une belle église. On retrouve autour de cette ville de nombreux débris de la grandeur romaine, des restes de monuments, des inscriptions et surtout des colonnes miliaires.

GALITSCH ou **GALITZ**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 120 kilom. N.-E. de Kostroma, ch.-l. de cercle, sur le petit lac de son nom ; 6,000 hab. Fabrication de toiles ; commerce important de fourrures. Cette ville, défendue par deux anciennes forteresses, fut bâtie, en 1152, par le grand-duc Iouri Dolgorouki. Après avoir été gouvernée pendant longtemps par des princes particuliers, elle releva ensuite de la principauté de Rostof. On croit qu'elle a donné son nom à la célèbre famille de Galitzin.

GALITZIN ou **GALLITZINE**, ancienne famille princière russe, qui prétend descendre de Gedimin, prince de Lithuanie vers 1330. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : Michel-Ivanovitch *Boulgakof* GALITZIN, général des armées du czar Basile IV. Il fut battu par les Polonais à la grande bataille d'Orsza, le 8 septembre 1514, et resta leur prisonnier pendant trente-huit ans. Son nom de Boulgakof fut changé en celui de Galitzin, à cause d'un gantelet de cuir (*galitza*) qu'il portait toujours à la main droite. — Vassilii-Vassiliievitch GALITZIN, mort en 1619, se rangea, en 1605, avec son frère Ivan, dans le parti du faux Démétrius, prit part au massacre de la famille du czar Godounow et fut nommé grand chambellan du nouvel empereur. Cependant il entra bientôt après dans la conjuration qui amena la chute de Démétrius (1606), et fut tout aussi peu fidèle à la cause de Vassilii Chouiski, qui succéda à ce dernier. Lorsque Chouiski eut été renversé du trône, Galitzin fit partie de la députation qui alla offrir la couronne à Vladislas, fils du roi de Pologne Sigismond. Il mourut au bout de neuf ans d'emprisonnement, victime des intrigues de ses ennemis. — Andréi GALITZIN, mort en 1611, se signala par son courage à la bataille de Wosma (1607), à celle de Chodynka (1609), se rangea parmi les partisans de Chouiski, pour lequel il combattit à Kuschin (1610), et fut du nombre des boyards qui gouvernèrent la Russie pendant l'interrègne. Andréi périt dans une émeute. — Wasilii ou Basile GALITZIN, surnommé *le Grand*, né en 1633, mort en 1713, devint chancelier de l'empire sous le czar Fédor, opéra une grande réforme dans l'armée en y détruisant la hiérarchie nobiliaire, fut tout-puissant pendant la régence de la princesse Sophie, réprima la révolte des strélitz et les incursions des Tartares, envoya des ambassadeurs dans toutes les cours d'Europe pour les entraîner dans une ligue contre les Turcs, conclut une paix perpétuelle avec la Pologne, mais, à l'avénement de Pierre I[er], partagea la disgrâce de la régente et se vit exiler en Sibérie (1689), puis à Arkhangel. Homme éclairé et l'un des politiques les plus habiles de son temps, il avait préparé les voies au nouveau règne, qui devait être si fécond en choses merveilleuses ; mais, accusé d'avoir voulu ravir la couronne à Pierre pour perpétuer son pouvoir sous la princesse Sophie, il n'obtint jamais son pardon, et ne revint de l'exil que pour finir ses jours dans un couvent de Moscou. — Boris-Alexeievitch GALITZIN, cousin du précédent, né en 1641, mort en 1710, fut précepteur de Pierre le Grand, qui le nomma l'un des régents de l'empire pendant son voyage à l'étranger, et lui donna le gouvernement de Kazan et d'Astrakan. Boris s'adonna à la culture des lettres et fut un zélé propagateur de la religion russe. — Dmitri GALITZIN, mort en 1738, fut ambassadeur à Constantinople, puis directeur des finances de l'empire. Il devint un des chefs du parti qui, à la mort de Pierre II, essaya de limiter l'autocratie des czars, en imposant à Anne Ivanovna, duchesse de Courlande, des conditions restrictives de la souveraineté. Mais à peine Anne eut-elle placé la couronne sur sa tête qu'elle mit à néant ses promesses et envoya en exil les Galitzin et les Dolgorouki. Dmitri termina ses jours en prison. — Michel I[er], prince GALITZIN, feld-maréchal, frère du précédent, né en 1675, mort en 1730, fut élevé à la cour avec Pierre I[er], fit preuve d'une grande bravoure sur les champs de bataille, et s'immortalisa par la prise de Schlusselbourg, forteresse à laquelle il donna l'assaut malgré un contre-ordre du czar, en s'écriant : « Maintenant ma vie est à Dieu ! » Il battit les Suédois à Dobry (1708) et à Lessno (1709), leur enleva la Finlande (1714), et remporta sur eux, en 1720, la première victoire navale dont puisse s'enorgueillir la marine russe. L'année suivante, il fut chargé de conclure la paix à Nystadt. Il reçut de Catherine I[re] le grade de feld-maréchal, puis la présidence du conseil de la guerre. — Michel GALITZIN, frère du précédent, né en 1685, mort en 1764, devint chef d'escadre sous Pierre le Grand, dans l'intimité duquel il vécut, puis fut successivement nommé sénateur, conseiller privé, président du collége de justice, commissaire général des guerres pour la flotte, gouverneur d'Astrakhan, ambassadeur en Perse. En 1753, pendant une absence de l'impératrice Elisabeth, Michel prit le commandement général de Saint-Pétersbourg et reçut, trois ans après, le titre de grand amiral. — Alexandre GALITZIN, feld-maréchal, troisième fils de Michel et neveu du précédent, né en 1718, mort en 1783, fit ses premières armes sous le prince Eugène en 1733, se distingua dans la guerre de Sept ans, reçut, à l'avénement de Catherine II, le commandement de l'armée envoyée contre les Turcs, leur prit Choczim (1770), mais montra peu d'énergie dans la suite de cette guerre, et fut rappelé par la czarine, qui lui donna le bâton de maréchal et le commandement de Saint-Pétersbourg pour le consoler de cette disgrâce. — Dmitri GALITZIN, diplomate, né en 1721, mort en 1793, fut conseiller privé intime et ambassadeur à Vienne de 1762 à 1792. Il légua en mourant une somme de 850,000 roubles pour fonder à Moscou un hôpital, qui est un des plus curieux monuments de cette ville. — Dmitri III, prince GALITZIN, diplomate, savant et littérateur russe, né en 1738, mort en 1803, fut nommé, en 1763, ambassadeur à Paris, s'y lia particulièrement avec les philosophes, et y entretint une correspondance amicale avec Voltaire, qui loua beaucoup ses qualités et son esprit de tolérance. Ayant passé, en 1773, à l'ambassade de La Haye, il publia dans cette ville une édition des *Œuvres* d'Helvétius, auxquelles il ajouta le traité *De l'homme*, ouvrage posthume dont il avait acquis le manuscrit. On lui doit en outre : *Description de la Tauride* (1788, in-8°) ; *Description des minéraux* (1792, in-8°) ; l'*Esprit des économistes* (1796, 2 vol. in-8°). — Amélie de *Schmettau*, princesse GALITZIN, femme du précédent, née à Berlin en 1748, morte en 1806, était fille d'un général prussien. Elle passa sa jeunesse à la cour de la princesse Ferdinand de Prusse, connut à Aix-la-Chapelle le prince Dmitri Galitzin, qu'elle épousa ; mais elle vécut peu de temps avec lui et passa la plus grande partie de sa vie à Munster, en Westphalie. Cette princesse s'est rendue célèbre par son goût pour les controverses philosophiques et religieuses, par la protection qu'elle accorda aux lettres et aux arts. Elle avait pour amis des savants qu'elle réunissait autour d'elle et au nombre desquels nous citerons Hamann, Hemsterhuys, etc. Elle prit une part active à la conversion du comte de Stolberg et de sa famille au catholicisme et, dans l'ardeur de sa foi, elle poussa son fils Dmitri, né en 1770, à se rendre comme missionnaire aux Etats-Unis, où il mourut en 1840, après avoir fondé en Pensylvanie un village qui est devenu une ville importante sous le nom de Loretto. — Serge GALITZIN, général, mort en 1810, se signala par son courage à la prise d'Oczakow, puis dans la guerre contre la Pologne (1794), fut nommé général en chef en 1796 et reçut, en 1809, le commandement d'un corps d'armée chargé d'opérer de concert avec la France contre l'Autriche. — Dmitri GALITZIN, né en 1771, mort à Paris en 1844, prit part aux guerres qui eurent lieu entre la Russie et la France, de 1812 à 1814, devint général de cavalerie et fut nommé, en 1820, gouverneur général de Moscou. Dmitri contribua à embellir cette ville, fit percer les boulevards du Kremlin et de la Tverskaïa et montra le plus grand dévouement lors de l'invasion du choléra. — Emmanuel, prince GALITZIN, littérateur russe, le plus jeune des fils du général Mikhaïl Galitzin, né à Paris en 1804, mort en 1853. Il servit dans l'armée russe pendant la campagne de 1828 contre les Turcs, et revint en France, sa patrie d'adoption. Il s'est fait un nom dans les sciences, les lettres et les beaux-arts. On a de lui : la *Finlande en* 1848 (Paris, 1852, 2 vol. in-8°) ; une traduction française des *Contes d'Ivan Nikitienko* (1843-1848, in-18), de la *Relation du voyage de Wrangel en Sibérie* et de plusieurs autres ouvrages russes, dont il a enrichi notre littérature. — Mentionnons encore, parmi les membres de cette famille : André-Michailovitch GALITZIN, mort à Paris en 1863, général d'infanterie et gouverneur général de Vitebsk, Mohilev et Smolensk. — Augustin GALITZIN, qui s'est converti à la religion catholique et qui vit, depuis lors, en France, où il a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire de la Russie. — Michel-Alexandrovitch GALITZIN, ambassadeur de Russie près la cour de Madrid, mort à Montpellier en 1860. C'était un bibliophile distingué, et il a laissé une riche bibliothèque dont le catalogue a paru à Moscou en 1864.

GALITZIN (George, prince), compositeur russe, de la famille des précédents, né à Saint-Pétersbourg en 1823. Après avoir fait partie du corps impérial des pages, il se rendit en Allemagne pour y compléter son instruction. En 1854, il prit part à la guerre de Crimée en qualité de simple capitaine, puis devint chambellan de l'empereur et grand maréchal de la noblesse du gouvernement de Tambow. Son père, le prince Nicolas, était un virtuose distingué à qui Beethoven dédia ses derniers ouvrages. Le prince George hérita des goûts paternels et se livra de bonne heure à sa passion pour la musique. « Il établit dans sa maison, dit M. Vapereau, un quatuor permanent d'instruments à cordes et une chapelle au perfectionnement de laquelle il a travaillé plus de dix-sept ans, et d'où sont sortis les meilleurs choristes de l'Europe. » Ses idées démocratiques lui ayant attiré un ordre d'exil suivi de la confiscation de ses biens, il parcourut l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la France, en donnant pour vivre des concerts dans lesquels il s'attacha à faire connaître la musique russe, notamment ses propres compositions et celles de son compatriote Glinka. Pendant assez longtemps, il dirigea en Angleterre les concerts connus sous le nom de *Princess' Galitzin concerts*, et se fit entendre avec beaucoup de succès dans un concert donné à Paris, dans la salle Hertz, au bénéfice des incendiés de Saint-Pétersbourg en 1862. Vers cette époque il rentra en grâce auprès de l'empereur de Russie, qui rapporta son ordre d'exil. On lui doit un assez grand nombre de compositions qui ne sont pas dépourvues d'originalité. Elles consistent en romances ou ballades, en solos, duos, trios, chœurs, en morceaux de danse, en deux messes, l'une en *fa*, l'autre en *ut*. Il a écrit un opéra, la *Vie pour le czar*, destiné à être représenté à l'Académie impériale de Paris, et il en a commencé un autre, resté inachevé, qui devait avoir pour titre l'*Emancipation des serfs*. Enfin le prince Galitzin est auteur de deux méthodes de chant, dont l'une est accompagnée d'exercices pour chœurs à quatre voix.

GALIUM s. m. (ga-li-omm — mot lat. formé du gr. *gala*, lait). Bot. Nom scientifique du genre caille-lait ou gaillet.

GALKOT, ville de l'Indoustan, dans le Népaul, sur une hauteur formée par le versant méridional de l'Himalaya, à 108 kilom. O.-N.-O. de Gorkha ; 2,500 hab.

GALL s. m. (gal — du lat. *gallus*, coq). Ichthyol. Autre orthographe du mot GAL.

GALL ou **GAL** (saint), apôtre de la Suisse, né en Irlande en 551, mort en 646. Il fut disciple de saint Colomban, qu'il suivit en France en 585. Par la suite, il passa en Suisse, y fit de nombreuses conversions, et construisit près de Bregentz, non loin du lac de Constance, des cellules qui furent les humbles commencements de la célèbre abbaye de Saint-Gall. L'apôtre irlandais continua à convertir les idolâtres, forma de nombreux élèves, et refusa le siége épiscopal de Constance, que les habitants de cette ville vinrent lui offrir. On a de ce saint, honoré par l'Eglise le 16 octobre, un très-curieux discours ou sermon, désigné souvent sous le titre de : *Abrégé de la doctrine chrétienne*, ou *Discours sur la manière de gouverner l'Eglise*. On le trouve dans les *Lectiones antiquæ* (1601-1608) de Henri Canisius, qui l'a, le premier, mis en lumière, et dans plusieurs autres recueils.

Gall (ORDRE DE **Saint-**). V. OURS (ordre de l').

GALL (SAINT-), ville de Suisse, ch.-l. du cant. de son nom, à 85 kilom. E.-N.-E. de Zurich, sur la Steinach ; par 47° 25′ 27″ de lat. N. et 7° 2′ 31″ de long. E. ; 14,532 hab. Siége du gouvernement cantonal ; écoles catholiques et protestantes ; bibliothèque ; société littéraire ; évêché érigé en 1846. Saint-Gall possède des filatures de coton, des fabriques d'indiennes, de toiles, de mousselines ; des teintureries, des blanchisseries et des mégisseries. La ville, située à 273 mètres au-dessus du lac de Constance et à 671 mètres au-dessus du niveau de la mer, est percée de rues larges et bordées de jolies maisons et de charmants jardins. Vingt aqueducs et de nombreuses fontaines publiques y entretiennent la fraîcheur et la propreté. Saint-Gall était autrefois fortifié ; mais ses murailles ont disparu en grande partie. On y remarque quelques édifices intéressants. L'église catholique, fondée en 1314, reconstruite en entier en 1756, et dominée par deux tours de 66 mètres, est ornée de belles fresques de Moretto, de Wannenmacher et de Wenzinger, d'un beau tableau d'autel, de belles sculptures en bois, et renferme un orgue de 60 registres et de 3,476 tuyaux, œuvre de Franz Frosch. L'église Saint-Laurent, fondée vers le milieu du XII[e] siècle, restaurée de 1850 à 1858, renferme de beaux vitraux. L'église Saint-Mangen date du IX[e] siècle. Nous citerons encore : l'hôtel de ville ; la *Pfalz*, ancien cloître, résidence du gouverneur cantonal ; l'arsenal ; la belle maison des orphelins ; le nouveau théâtre, inauguré en 1855 ; le nouvel hôpital ; l'hôpital des Etrangers ; la nouvelle maison pénitentiaire ; le Casino ; la Banque, et la bibliothèque, installée dans l'ancienne abbaye des bénédictins. « Elle possède, dit M. Ad. Joanne, 21,000 volumes et plus de 1,000 manuscrits, ainsi qu'une partie de la collection de l'historien Tschudi, le *Niebelungenlied*, la *Chronique de Frund*, etc. » Parmi les manuscrits, on remarque un *Virgile* du IV[e] siècle, écrit avec de beaux et grands caractères romains ; les *Lois romaines ;* les *Evangiles*, par un moine qui a sculpté deux planches d'ivoire, etc. La bibliothèque possède aussi un tableau de Holbein et un cabinet de 2,500 médailles. C'est dans cette bibliothèque que Pogge découvrit le *Quintilien* et une grande partie de la correspondance de Cicéron. La bibliothèque de la Bourgeoisie contient 27,000 volumes et quelques manuscrits. La bibliothèque de la Société littéraire possède une collection de livres et de manuscrits relatifs à l'histoire de la Suisse. Les environs de Saint-Gall offrent de belles promenades. La plus intéressante est celle du *Freudenberg*, montagne de 885 mèt. d'élévation, de la cime de laquelle on découvre une vue magnifique sur le lac de Constance, les cantons de Saint-Gall et de Turgovie, et les *montagnes* de Saint-Gall et d'Appenzell.

Ce fut vers l'an 614 que saint Gall, aidé de ses deux disciples Mang et Théodore, jeta les fondements du couvent qui porte son nom, et qu'enrichirent rapidement diverses donations de domaines situés en Brisgau et en Souabe. Sous l'administration de l'abbé Audemar ou Othmar, le nombre des moines s'augmenta considérablement, les bâtiments claustraux s'accrurent, et les donations continuèrent à affluer. Le roi Pépin accorda aux moines de Saint-Gall la libre élection de leur abbé. Vers l'an 759, Sidoine, évêque de Constance, après avoir fait condamner injustement l'abbé Othmar à une détention perpétuelle, incorpora au domaine épiscopal une partie des biens du couvent de Saint-Gall; de là une suite interminable de différends entre les abbés du monastère et les évêques de Constance, différends qui durèrent jusqu'au règne de Louis le Germanique. Sous le règne de Charlemagne, l'abbé Gozbert fit commencer la reconstruction de l'église et du couvent. En 920, l'abbaye fut donnée, en même temps que l'évêché de Constance, à Salomon, sous l'administration duquel les architectes de Saint-Gall achevèrent l'église abbatiale et poussèrent très-activement les travaux de construction de l'abbaye. « Le couvent proprement dit, le dortoir, le noviciat, l'infirmerie, la pharmacie, le jardin botanique et médicinal, l'école interne pour les candidats à la vie monastique, l'école pour les élèves du dehors, l'hôpital, l'hôtel des étrangers, les ateliers, les granges, les écuries, formaient, écrit M. Schrödl, autant de bâtiments séparés, qui se reliaient néanmoins les uns aux autres et constituaient un grand ensemble. Ce fut aussi dans la seconde moitié du IXe siècle que furent bâties les grandes et belles églises dédiées à saint Othmar et à saint Mang. Les murs de l'église Saint-Othmar, peints à fresque, représentaient la *Sagesse*, les *Sept sages* et la *Foule des saints*. L'abbaye fit en outre construire une foule d'autres églises et de chapelles dans ses divers domaines. » Les moines de Saint-Gall jouirent d'une réputation méritée de science et de sainteté jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle les abbés commencèrent à donner l'exemple de l'ignorance et de l'immoralité la plus grossière. « Les habitants de l'abbaye, ajoute l'auteur que nous avons cité plus haut, vivaient comme des gentilshommes qui conservaient sous le froc les mœurs de la noblesse de l'époque. La vie commune cessa. Les chanoines vivaient chacun dans sa maison. Il fallait qu'on les contraignît à recevoir les ordres sacrés; ils ne considéraient la vie monastique que comme un bénéfice. Ils étaient tellement ignorants, qu'en 1291 personne dans le chapitre, y compris l'abbé, ne savait écrire. Ils passaient la journée dans les écuries, à la chasse, dans des banquets, à la guerre, et finirent par ne plus porter aucune marque distinctive de leur état sur leur personne. » Ces désordres cessèrent complétement au XVe siècle, sous l'administration de l'abbé Ulrich Rösch. La Réforme, en brisant les liens de l'antique foi, rompit ceux de l'obéissance des vassaux de Saint-Gall. On renversa les images, les églises et les autels; l'abbaye fut dévastée, et l'abbé mourut prisonnier dans son château de Rorschach. La restauration de l'abbaye eut lieu en 1532; elle se releva rapidement, et la science et la vertu refleurirent dans son sein. Cette période de prospérité dura jusqu'en 1798; à cette époque, un décret du directoire helvétique ordonna la suppression de la principauté ecclésiastique de Saint-Gall; l'abbaye elle-même fut abolie en 1805.

Les premières maisons de Saint-Gall se groupèrent autour de l'abbaye dont nous venons de résumer l'histoire. Au commencement du XVe siècle, les bourgeois de cette ville se soulevèrent et entrèrent, en 1454, dans la Confédération helvétique.

GALL (CANTON DE **SAINT-**), un des vingt-deux cantons de la confédération helvétique, le quatorzième par la date de son admission, le cinquième par sa population. Situé à l'E. de la Suisse, il appartient à la partie allemande de cette contrée, et s'étend entre 46° 52' - 47° 30' de lat. N. et 6° 26' - 7° 18' de long. E., sur une largeur de 90 à 95 kilom. au plus, et une longueur de 72. Au N.-O. et au N., il touche au canton de Thurgovie et au lac de Constance; à l'E., le Rhin le sépare de la partie du Tyrol appelée le Vorarlberg; au S., il est limité par le canton des Grisons, à l'O. par les cantons de Glaris, Schwitz et Zurich. Ch.-l. Saint-Gall. Superficie, 2,019 kilom. carr.; 180,411 hab., dont 110,731 catholiques.

Le territoire du canton de Saint-Gall est divisé en deux versants généraux par une ramification des Alpes Lépontiennes, et y projette, outre le Scheibe, la Granhehorn et le Churfursten, dans la partie méridionale, l'Altmann, le Hoch-Sentis, le Kamor et le Gabris, sur la limite de l'Appenzell; ces sommets sont, pour la plupart, couverts de neiges éternelles. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont : le Rhin, la Thur, la Sitter, la Linth; cette dernière rivière n'est autre chose que le canal qui réunit le lac de Zurich à celui de Wallenstadt, compris en partie dans le territoire du canton de Saint-Gall. La partie S.-O. du canton est la moins fertile; ses hautes montagnes servent de retraite à des ours, des lynx, des chamois et des marmottes; dans la partie N.-E., les montagnes, moins élevées, sont tapissées de vignes. Le sol est fertile dans les plaines et dans les vallées, et produit du blé, du vin, du chanvre et du maïs; il renferme de la tourbe, des pierres meulières, des pierres de taille, du fer, des eaux minérales. L'élevage du bétail est favorisé par de gras pâturages. Néanmoins, la population est plus industrielle qu'agricole. Les siéges principaux de l'industrie manufacturière sont : Saint-Gall, constitué en 1798 des anciens domaines de l'abbaye de Saint-Gall, du Rheinthal ou vallée du Rhin, antique conquête des Appenzellois sur les archiducs d'Autriche, des seigneuries de Sax, de Sargans, d'Uznach, de Werdenberg, du Gaster et de la plus grande partie du comté de Toggenbourg; le canton de Saint-Gall forme une république dont le peuple exerce le pouvoir législatif. Par la constitution de 1831, les pouvoirs législatif, administratif et judiciaire sont séparés; le principe de la liberté de conscience et des cultes est consacré; les citoyens jouissent de leurs droits politiques à 21 ans; les capitulations militaires sont interdites. La représentation nationale est le grand Conseil, composé de 150 membres partagés proportionnellement aux cultes (88 catholiques et 62 protestants), élus pour deux ans, et qui élisent eux-mêmes leur président. Ce grand Conseil s'assemble deux fois par an, nomme les députés à la Diète, et exerce les droits et priviléges de la souveraineté. Le pouvoir exécutif, en même temps administration centrale, est le petit Conseil ou la Régence, composé de sept membres nommés pour quatre ans par le grand Conseil et pris dans son sein. Son président est élu pour six mois et porte le titre de *landamman*. Sous le rapport de l'administration, le canton est aujourd'hui partagé en 15 districts ou arrondissements, qui possèdent chacun un tribunal de première instance; les tribunaux supérieurs sont : la cour suprême du canton, jugeant en appel en toutes matières; la cour de cassation et le tribunal criminel de première instance, dont les membres sont tous nommés par le grand Conseil. Deux comités, l'un catholique et l'autre réformé, sont chargés de l'administration des cultes et des écoles de leur culte. Le principal établissement d'instruction publique est l'école cantonale, avec gymnase, école industrielle et école normale primaire. Les revenus du canton s'élèvent à 933,036 francs, et les dépenses à 864,071 francs. Le canton de Saint-Gall fournit à l'armée fédérale 2,630 hommes, et à la caisse fédérale une contribution de 39,450 fr.

GALL (saint), évêque de Clermont. V. GAL.

GALL (le docteur François-Joseph), célèbre médecin et physiologiste allemand, inventeur du système connu sous le nom de *phrénologie*, né à Tiefenbrunn, dans le grand-duché de Bade, en 1758, mort à Paris en 1828. Il vint commencer ses études médicales à Strasbourg pour les aller finir à Vienne, où il reçut le bonnet de docteur en 1785. Il paraît avoir eu d'abord l'intention de devenir un praticien, et même avoir tenté de se former une clientèle à Vienne, sans qu'on sache au juste s'il réussit ou non. Toujours est-il qu'il n'est question pour la première fois du projet conçu par lui de fonder une science nouvelle, que dans une lettre de 1798, adressée au baron de Retzer, et insérée par Wieland dans le journal le *Mercure*. Bientôt il entreprit de professer publiquement sa doctrine dans la capitale de l'Autriche; mais son cours fut interdit par ordre supérieur, ce qui fit de lui une victime intéressante et attira sur lui l'attention. Gall n'était pas homme à négliger cette occasion de faire du bruit. Il se rendit à Berlin, où il ouvrit un nouveau cours public en 1805; mais quoique l'autorité ne mît aucun obstacle à ses leçons, elles furent peu goûtées, et il alla chercher fortune à Dresde. Là encore il ne convainquit personne et dut s'éloigner. Il colporta successivement sa doctrine en plusieurs villes du nord de l'Allemagne, d'abord à Torgau, puis à Woerlitz, et enfin à Halle, où, dit-on, deux anatomistes, Reil et Loder, se laissèrent persuader par lui. Halle n'était pas un centre suffisant à la publicité que rêvait le docteur Gall. On le vit tour à tour à Iéna, à Copenhague, à Hambourg, à Amsterdam, à Leyde, à Francfort, à Heidelberg, à Munich, à Zurich, puis à Paris. C'était en octobre 1807. Paris était le milieu qu'il lui fallait. Le premier venu, qu'il s'appelle Davenport ou docteur Gall, a droit à l'enthousiasme court, mais bruyant du peuple le plus spirituel de la terre. Gall débuta par s'attribuer l'omniscience. Il avait visité les universités, les maisons d'orphelins et d'enfants trouvés, les hospices d'aliénés, les prisons, les tribunaux; vu l'homme dans toutes les situations de la vie, depuis l'hôpital jusqu'à l'échafaud. Il avait aussi expérimenté beaucoup et se donnait pour un physiologiste de premier ordre. Le gouvernement impérial le laissa faire tout à son aise, et il ne tarda point à exciter une émotion générale. Il est vrai que sa réputation s'était faite dans les salons, c'est-à-dire auprès des gens du monde. Un savant d'outre-Rhin comme lui, G. Spurzheim, en voulant bien lui accorder sa collaboration, lui permit d'aller engager le débat jusque devant l'Institut. Le premier mémoire des deux collaborateurs adressé à cette compagnie est du 14 mai 1808. L'année suivante, Gall publia des *Recherches sur le système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier*. Enfin son système entier, dont l'exposition lui est commune avec Spurzheim, se résuma dans deux ouvrages d'une étendue considérable. Le premier (1810-1820, 4 vol. in-4°) a pour titre : *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier, avec des observations sur la possibilité de reconnaître plusieurs dispositions intellectuelles et morales de l'homme et des animaux par la configuration de leur tête*. Le second (1822 à 1825, 6 vol. in-8°) est intitulé : *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties, avec des observations sur la possibilité de reconnaître les instincts, les penchants, les talents et les dispositions morales et intellectuelles des hommes et des animaux par la configuration de leur cerveau et de leur tête.*

Gall ne fait guère que reproduire sous une formule différente, dans cette dernière publication, les théories déjà émises dans l'ouvrage précédent. Elle se compose de quatre parties : la première traite de l'origine des facultés morales et intellectuelles et de leur mode de se manifester; la seconde, de l'influence du cerveau sur la forme du crâne; la troisième, des instincts, des penchants, des sentiments et des talents qui, chez l'homme et les animaux, résultent de la conformation des organes; la quatrième est l'exposé d'une philosophie nouvelle, fondée sur les principes émis dans les trois autres.

L'auteur pose d'abord cinq axiomes ou propositions, dans lesquels il résume la *phrénologie* :

1° Les qualités morales et les facultés intellectuelles sont innées.

2° L'exercice ou la manifestation des facultés morales dépend de l'organisation.

3° Le cerveau est l'organe de tous les penchants, de tous les sentiments et de toutes les facultés.

4° Le cerveau est composé d'autant d'organes particuliers qu'il y a de penchants, de sentiments, de facultés qui diffèrent essentiellement entre eux.

5° La forme de la tête et du crâne, qui répètent dans la plupart des cas la forme du cerveau, suggère des moyens pour découvrir les qualités et les facultés fondamentales.

Les quatre premières des propositions de l'auteur étant depuis longtemps admises ou supposées par la physiologie médicale, il n'y a réellement que la cinquième, c'est-à-dire celle qui est relative à la multiplicité des organes contenus dans le cerveau, qui soit personnelle au docteur. Au début, à ce qu'il prétend, il n'avait qu'un soupçon de la multiplicité des organes du cerveau et des *protubérances* à l'aide desquelles il est permis de les reconnaître sans ouvrir le crâne. Afin de vérifier le soupçon, « je rassemblai, dit-il, dans ma maison un certain nombre d'individus pris dans les plus basses classes et se livrant à différentes occupations : des cochers de fiacre, des commissionnaires, etc. J'acquis leur confiance et je les disposai à la franchise en leur donnant quelque argent et en leur faisant distribuer du vin et de la bière. Lorsque je les vis dans une disposition d'esprit favorable, je les engageai à me dire tout ce qu'ils savaient réciproquement, tant de leurs bonnes que de leurs mauvaises qualités, et j'examinai soigneusement les têtes des uns et des autres. Je ne pus point être dérouté par les fausses idées qu'ont les philosophes sur l'origine de nos qualités et de nos facultés. Chez les individus auxquels j'avais affaire, il ne pouvait pas être question d'éducation. Des hommes semblables sont les enfants de la nature. » Les événements de chaque jour procurent une éducation qui n'est point classique, mais qui est aussi réelle que l'éducation classique. Gall a tort de croire que les sujets qu'il examine n'en ont point. Il est constant, néanmoins, que l'état d'ivresse dans lequel étaient les gens sur lesquels il opérait son examen pouvait avoir des résultats. Il continue : « C'est ainsi que naquit cette carte craniologique, saisie avec tant d'avidité par le public... Les savants, les artistes, s'en sont bientôt emparés; ils l'ont exécutée tant bien que mal, sans jamais me consulter, et en ont répandu un grand nombre dans le public, sous toutes sortes de masques. » L'engouement ne préjuge rien, et Gall ne devrait pas s'en prévaloir si, à l'exemple de tant d'autres et dans l'impuissance de justifier son dire, il n'avait recours à des témoignages quelconques. Maintenant, voici comment il procède pour reconnaître un crâne : il s'attache d'abord à rechercher les qualités inférieures et procède par degrés jusqu'aux qualités les plus élevées, qui, étant les plus rares, ne se trouvent pas inscrites sur le crâne du premier venu. Il commence par la *région* dite *cérébelleuse*. Suivant lui, le cervelet est l'organe de la génération. Cette partie du livre est pleine d'histoires cyniques et incapable d'être analysée. Le docteur parle « d'un petit garçon de cinq ans qui avait déjà, depuis quelques années, satisfait avec des femmes l'instinct de la propagation. » Sa nuque est large, bombée et robuste. Un autre petit garçon, « âgé de moins de trois ans, » a les mêmes déportements que son confrère de tout à l'heure; mais il mourut prématurément. « Comme ce petit garçon, dit Gall, était entouré de filles qui se prêtaient à satisfaire ses désirs comme à un jeu piquant par sa singularité, il mourut de consomption avant d'avoir atteint la fin de sa quatrième année. » Le docteur a vu cela à Paris. Ce sont les faits positifs et les preuves directes qu'il invoque à chaque instant. Puis il cite Charles XII, Newton et Kant, dont le cervelet était peu développé, comme il est permis de voir à tout phrénologiste. « Est-il étonnant, après cela, que saint Thomas a Kempis (qui n'est pas au martyrologe), dans le portrait duquel je reconnais le même caractère, dit Gall, se soit armé d'un tison pour repousser loin de lui une jeune fille remplie d'attraits? » Ainsi donc, il est probable que Thomas a Kempis n'avait pas de cervelet.

La deuxième région explorée par Gall est la région postérieure du cerveau. L'inventeur de la phrénologie y a découvert cinq organes, qui correspondent à l'amour de la progéniture, à l'amitié, à la défense de soi-même, à l'orgueil et au désir de la gloire. Spurzheim y a découvert de plus l'habitativité ou amour d'avoir une maison. Cela a nécessité un remaniement territorial, de peu d'importance du reste, dans la carte du maître. Contrairement à l'assertion de la phrénologie, les physiologistes, à l'unanimité, n'ont vu dans le cervelet qu'un *appareil moteur*.

La troisième région de la carte craniologique est la région moyenne du cerveau. Gall y place sept organes. Ce sont, en allant de bas en haut : l'instinct carnassier, le sens de la mécanique, le sens de la ruse, le sentiment de la propriété, l'organe de la circonspection; au sommet de la tête, le sens de la fermeté, et, entre le sommet de la tête et le front, le sens religieux. Ici encore, Spurzheim a opéré des changements sur la carte; mais poursuivons. La région antérieure du cerveau est un de ses deux pôles, le pôle frontal. Elle contient trois organes importants : le sens des mots, le sens du langage et la mémoire des personnes. Puis, de chaque côté, huit autres facultés : le sens des nombres, celui des couleurs, le sens des localités, la mémoire des choses, le sens des tons, l'esprit caustique, l'esprit métaphysique, enfin la sagacité comparative. De son côté, Spurzheim en trouve seize. Il en met six sous le sourcil; il n'y a pas beaucoup de place; mais il les dispose *de champ*, afin de pouvoir les faire tenir.

A propos de chacun des organes et de la faculté correspondante, Gall est intarissable. Les anecdotes pleuvent sous sa plume. Arrivé au sens des localités, il s'exprime ainsi : « Une demoiselle avait eu de tout temps une grande envie de voyager; elle se laissa enlever de la maison paternelle par un officier. » Mengin n'aurait pas mieux dit. Ce n'est pas tout : il vient des remords à la demoiselle. Alors elle fait remarquer à son officier « deux proéminences que les peines qu'elle souffre lui avaient fait pousser au front. Elles étaient tellement effrayantes, qu'elles paraissaient à la pauvre demoiselle un effet de la colère céleste..... Mais, dans le fait, c'était l'organe des localités, auquel, auparavant, elle n'avait pas fait attention. » Autre histoire : « Je rencontrai dans une rue de Vienne une femme assez âgée, qui me frappa par le développement énorme qu'avait acquis chez elle le sens des localités ou de la passion des voyages. » Gall l'aborde et lui demande des nouvelles de ses voyages. Elle n'avait pas voyagé du tout. Elle s'était enfuie de Munich et elle était cuisinière à Vienne. Alors que signifie l'organe des localités? Voici: « Jusqu'à ce qu'il lui soit donné de voyager, elle change de maître tous les mois; il lui est impossible de rester longtemps dans la même place. »

Le résultat général de la doctrine de Gall est que le développement des facultés intellectuelles est proportionnel à celui du front et de la partie supérieure de la tête. On cite volontiers, à l'appui de cette théorie, les nègres, qui ont le front fuyant et, par conséquent, l'angle facial très-étroit. L'expérience dément ces conjectures hasardées. On a vérifié dans les hospices d'aliénés que, la plupart du temps, le développement de la région frontale est plus considérable chez les idiots que chez les gens d'une intelligence ordinaire. Suivant M. Lélut (*Mémoire sur le développement du crâne dans ses rapports avec celui de l'intelligence*), le front est d'autant plus développé qu'on descend vers l'imbécillité complète.

En définitive, le système de Gall a fait du bruit comme tout ce qui est nouveau; mais il est aujourd'hui à peu près abandonné. Cependant, on doit reconnaître qu'il a rendu quelques services à la science. « Il faut distinguer essentiellement dans Gall, dit M. Flourens, l'auteur du système de la phrénologie, et l'observateur profond qui nous a ouvert avec génie l'étude de l'anatomie et de la physiologie du cerveau. » Bichat faisait du cerveau le siége de l'intelligence; mais il plaçait les passions, les qualités morales, dans le cœur, l'estomac, le foie, etc. Gall, le premier, montra qu'excepté le cerveau, aucune partie du système nerveux ni d'un autre système ne peut être considérée comme le siége des passions, des qualités morales, non plus que des facultés intellectuelles. Le premier aussi, il plaça dans le cerveau la cause immédiate de la manie, de la démence, de l'imbécillité. Enfin, il renferma dans ses vraies limites le rôle des sens externes, exagéré par Condillac et Helvétius. Par sa doctrine toute physiolo-

gique de l'innéité, Gall arrivait à un fatalisme plus absolu que tout ce qu'avaient pu concevoir sous ce rapport les métaphysiciens. Souvent il eut à se défendre de ce reproche légitime. Alors, il admettait que l'éducation avait la puissance de corriger les mauvais instincts ou de développer des facultés latentes : concessions graves, qui détruisent toute la doctrine; car comment démêler ce qui appartient à la nature de ce qui est le fait des institutions sociales? Le créateur du système lui a donné le nom de *cranioscopie;* c'est Spurzheim qui a changé ce nom en celui de *phrénologie.* Les phrénologues ont été très-nombreux; ils ont beaucoup écrit, mais sans jamais pouvoir élever leur théorie à la hauteur d'une science.

GALL (Ferdinand, baron DE), littérateur et publiciste allemand, né à Battenberg (duché de Hesse) en 1809. Il alla s'établir, en 1834, dans le duché d'Oldenbourg; devint, en 1842, intendant du théâtre grand-ducal, et fut appelé, en 1846, au poste d'intendant du théâtre royal de Stuttgard. M. de Gall s'est occupé d'une façon toute spéciale de réformes théâtrales, et a pris une grande part à la fondation de l'association des scènes allemandes. De 1848 à 1852, il a publié dans divers journaux politiques des articles dans lesquels il a attaqué avec une grande vivacité les idées libérales et révolutionnaires. En 1852, il fonda une feuille littéraire ayant pour titre : *Organe central des théâtres allemands.* Ses principaux ouvrages sont : *Voyage en Suède dans l'été de* 1836 (Brême, 1838, 2 vol.); *Paris et ses salons* (Oldenbourg, 1844-1845, 2 vol.); *Projet de réforme des théâtres allemands* (Oldenbourg, 1845).

GALLA, impératrice romaine, morte en 394 de notre ère. Elle était fille de Valentinien Ier. Lors de l'invasion de l'Italie par l'usurpateur Maxime (387), l'impératrice Justine se rendit avec son fils Valentinien II et sa fille Galla, à Thessalonique, auprès de Théodose. Celui-ci, captivé par les charmes de Galla, demanda sa main et l'obtint (387), mais à la condition qu'il rétablirait Valentinien II sur le trône. Galla eut une fille appelée Galla Placidia. Elle fut chassée de Constantinople par son beau-fils Arcadius, pendant que Théodose combattait en Italie, et mourut peu après en mal d'enfant.

GALLA PLACIDIA, fille de Théodose. V. PLACIDIE.

GALLAIRE s. f. (gal-lè-re — rad. *galle*). Bot. Syn. de MÉDINILLE, genre de plantes.

GALLAIS (Jean-Pierre), littérateur et publiciste français, né à Doué, près de Saumur, en 1756, mort en 1820. Il entra dans l'ordre des bénédictins, professa la philosophie, jeta le froc aux orties, se maria à l'époque de la Révolution, et devint un des soldats de la phalange de publicistes soudoyés par la cour pour la défense du trône et de l'autel. Il prit part à la rédaction du *Journal général* et publia plusieurs pamphlets, dont l'un, intitulé : *Appel à la postérité sur le jugement du roi* (1793), coûta la vie au libraire Weber et valut à Gallais quelques mois d'incarcération. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il fut l'un des rédacteurs de la *Quotidienne* et du *Censeur des journaux*, n'échappa que par la fuite à la proscription du 18 fructidor, recommença bientôt à écrire dans les feuilles royalistes, et eut, après le 18 brumaire, la direction du *Journal de Paris*, qu'il conserva jusqu'en 1811. Rallié à Bonaparte, il avait obtenu, en 1800, la chaire d'éloquence à l'Académie de législation. En 1809, il sollicitait, mais en vain, la place de censeur de la librairie. Après la deuxième Restauration, il devint le correspondant littéraire des empereurs d'Autriche et de Russie. Les ouvrages historiques de Gallais, médiocres sous tous les rapports, pleins de passion et d'inexactitudes, n'ont eu qu'une vogue de parti. Les principaux sont les suivants : *Histoire persane* (Paris, 1789); *Extrait d'un dictionnaire inutile, composé par une société en commandite, et rédigé par un homme nul, à* 500 *lieues de l'Assemblée nationale* (Paris, 1790, in-8°); *Démocrite voyageur* (Paris, 1791, in-4°); *Appel à la postérité sur le jugement du roi* (Paris, 1793, in-8°; 1814, in-8°); *Catastrophe du Club infernal* (1793); *Dialogue des morts* (1793), signés *Pilpay;* le 18 *Fructidor, ses causes et ses effets* (1795 ou 1799, 2 vol. in-8°). Sur la fin de sa vie, Gallais préparait une nouvelle édition de cet ouvrage, qui est peu exact et peu estimé; *Etudes de littérature, d'histoire et de philosophie, extraites de nos meilleurs ouvrages par MM. de Lévizac et Moysant et rédigées sur un plan entièrement neuf, etc.* (Paris, 1812, 2 vol. in-8°); *Histoire du* 18 *brumaire et de Bonaparte* (Paris, 1814-1815, in-8°); *Histoire de la révolution du* 20 *mars* (Paris, 1815, in-8°); *Mœurs et caractères du dix-neuvième siècle* (Paris, 1817, 2 vol. in-8°); *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'au traité de paix du* 20 *novembre* 1815, *pour servir de suite à l'Histoire de France d'Anquetil* (Paris, 1820, 2 vol. in-8° ou 3 vol. in-12; 1821, 3 vol. in-12); *Tableau historique et chronologique des principaux événements de l'histoire du monde depuis sa création jusqu'au* 1er *octobre* 1820. Gallais a revu les *Essais de littérature française, etc.*, de Crawford (1815, 3 vol. in-8°). Cet auteur a, en outre, donné des articles à la *Biographie universelle* de Michaud et collaboré à divers journaux. Il a laissé un manuscrit qui a pour titre : *Considérations sur les hommes et les choses de la Révolution.*

Parmi les nombreuses épigrammes dont cet écrivain a été l'objet, on remarque celle de Mercier :

Qui se nomme Gallais? — Un gros bénédictin,
Le seul qui de son corps ne sût pas le latin.

GALLAIT (Louis), peintre belge, né à Tournay en 1810. Il fit ses études artistiques d'abord dans sa ville natale, puis à Anvers et à Paris, où il passa plusieurs années. Depuis 1835, il a principalement exposé en France, où il est plus connu qu'en Belgique. On a remarqué parmi ses nombreux tableaux : le *Duc d'Albe dans les Pays-Bas;* les *Musiciens ambulants;* la *Mort de Palestrina; Job avec ses amis; Montaigne visitant le Tasse;* la *Bataille de Cassel;* la *Prise d'Antioche;* le *Couronnement de Baudouin, empereur de Constantinople;* le *Maréchal de Gontaut;* l'*Abdication de Charles-Quint; Art et liberté;* la *Tentation de saint Antoine; Honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Horn après leur supplice;* la *Mort d'Egmont.* M. Gallait, membre de l'Académie royale de Belgique, a obtenu une deuxième médaille en France en 1835, ainsi que la croix en 1841. Il a été élu, en 1870, membre associé à l'Académie des beaux-arts de Paris.

GALLAM. V. GALAM.

GALLAMIQUE adj. (gal-la-mi-ke — rad. *galle*). Se dit d'un acide dérivé du tanin, et que l'on prépare en traitant ce dernier corps par un mélange d'ammoniaque et de sulfite d'ammoniaque.

GALLAND (Pierre), savant philologue français, né à Aire en 1510, mort en 1559. Il fut professeur d'éloquence et de langue grecque, et devint recteur de l'Université de Paris en 1543. Il défendit la philosophie d'Aristote contre Ramus, eut pour amis Budé, Vatable, du Bellay, et pour élève, Turnèbe. On a de lui, entre autres ouvrages, de bonnes *Observations sur Quintilien*, insérées dans les diverses éditions de cet auteur, et l'ouvrage suivant, publié par Baluze : *Petri Castellani, magni Franciæ eleemosynarii, vita* (1674, in-8°).

GALLAND (Auguste), écrivain et généalogiste français, mort vers 1645. Il fut successivement avocat au parlement de Paris, procureur général de la Navarre, conseiller d'Etat et membre du conseil privé. Galland se livra à de longues recherches au sujet du droit du roi sur les domaines de la couronne aliénés ou usurpés. Il a composé un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Discours sur l'état de la ville de La Rochelle* (Paris, 1626, in-4°); *Traité du francalleu sans titre* (1629); *Des anciennes enseignes et étendards de France* (1637); *Mémoire pour l'histoire de Navarre et de Flandre* (1648, in-fol.), etc. Il a laissé en outre plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres : *Traité des Albigeois et des Vaudois; Histoire de la Réforme en France; Des généalogies des familles nobles de France et de Paris* (10 vol. in-fol.).

GALLAND (Antoine), orientaliste et antiquaire, célèbre par sa version française des *Mille et une nuits*, né à Rollot, près de Montdidier (Picardie), en 1646, mort à Paris en 1715. Enfant d'une famille d'artisans, il fut placé par charité au collége de Noyon, acheva ses études au collége du Plessis, à Paris, et suivit plus tard les cours de langues orientales du Collége de France, fut attaché à l'ambassade de Constantinople (1670) et retourna encore deux fois dans le Levant, chargé de missions scientifiques. Pendant son long séjour en Orient, il acquit une connaissance approfondie des langues, des mœurs et de la littérature des peuples au milieu desquels il vivait, recueillit une grande quantité d'inscriptions, de dessins, de marbres, de manuscrits, etc., et fut nommé, en 1701, membre de l'Académie des inscriptions, puis professeur d'arabe au Collége de France (1709). Galland a laissé un nombre considérable d'écrits de numismatique, d'antiquités, d'histoire orientale, des traductions, etc. Mais son principal titre littéraire, ou du moins le travail qui a rendu son nom populaire, est sa traduction française des *Mille et une nuits, contes arabes* (Paris, 1704-1717, 12 vol. in-12), ouvrage dont un nombre considérable d'éditions n'a pas épuisé le succès. Cette version est faible de style et d'une couleur un peu effacée; mais la narration en est aisée, simple et naturelle. On regrette aussi que le traducteur ait omis de donner en français les nombreuses poésies dont sont parsemés les récits originaux. La meilleure édition est celle de Caussin de Perceval (1806), avec une suite inédite. Parmi les autres ouvrages qu'on doit à Galland, nous citerons : *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux* (Paris, 1694); *Lettres touchant l'histoire des quatre Gordiens, prouvée par les médailles* (Caen, 1696); *De l'origine et des progrès du café*, trad. de l'arabe (1699); les *Contes et fables indiennes de Bidpaï et de Lokman*, traduits d'après une version turque (Paris, 1724, 2 vol.), etc. Enfin il a laissé, outre un nombre considérable de Mémoires, publiés dans le *Journal de Trévoux*, le *Journal des savants*, les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc., une quinzaine d'ouvrages manuscrits. — Son neveu, Julien GALLAND, étudia également les langues orientales et remplit les fonctions de drogman dans le Levant. Il a publié : *Recueil des rites et cérémonies du pèlerinage de la Mecque* (Paris, 1754) et *Tableau de l'Empire ottoman* (Paris, 1757).

GALLAND (André), prêtre de l'Oratoire, savant écrivain ecclésiastique, né en 1709 à Venise, de parents français, mort en 1779. Il s'est fait connaître par d'importantes publications, dont la principale est la *Bibliotheca græco-latina veterum Patrum.* (Venise, 1765-1781, 14 vol. in-fol.), collection renfermant 380 auteurs, et plus complète que la *Bibliotheca maxima Patrum.* Il a publié, en outre, *De Vetustis canonum collectionibus* (Venise, 1779, in-4°) et laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

GALLANS (Jean DES), alchimiste français, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1568. Jean des Gallans, sire de Pezerollez, avait l'esprit trop enclin au merveilleux pour suivre la carrière ordinaire des seigneurs français. A l'époque où il vivait, l'alchimie possédait au plus haut degré le privilége d'éveiller la curiosité et de séduire l'imagination. Elle exerça sur l'esprit de Jean des Gallans une fascination irrésistible. Lui aussi, après tant d'autres, il se livra à la recherche de l'insaisissable *pierre philosophale*, et crut l'avoir trouvée; il s'en vanta avec tant d'assurance que la nouvelle en vint aux oreilles du roi Charles IX. Ce prince fit donner au sire de Pezerollez cent vingt mille livres en échange de son procédé.

La Bibliothèque impériale de Paris possède dans sa riche collection de manuscrits la copie du traité que Charles IX et son frère le duc d'Anjou passèrent avec Jean des Gallans avant de lui faire commencer ses expériences de transmutation métallique. On peut voir dans cet acte combien étaient considérables les avantages accordés au seigneur alchimiste. On y lit, en effet, que si le sieur de Pezerollez réussit dans son opération, il lui sera compté une somme de cent mille écus d'or en espèces, et assuré une rente annuelle de 100,000 livres tournois. En attendant l'époque fixée comme terme de l'œuvre, une somme de 1,200 écus doit lui être délivrée chaque mois.

Le traité signé, Jean des Gallans fut installé dans un laboratoire, avec tous les appareils nécessaires à l'exécution de son entreprise. Le roi y vint souvent secrètement, et nul de ses contemporains ne fut tenu au courant de ces faits. Charles IX, en effet, au moment où il avait signé le traité, n'avait que seize ans, et bien qu'investi de l'autorité royale, il n'avait donné à son acte aucun caractère officiel, pour n'être pas obligé de prendre des témoins ou des confidents.

Connaissant ces détails, Jean des Gallans crut pouvoir facilement abuser de l'inexpérience et de la crédulité du jeune roi. Soit qu'il connût d'avance l'inutilité de ses recherches, soit qu'il s'aperçût plus tard que ses efforts restaient infructueux, il déserta son laboratoire, emportant les sommes considérables qu'il avait déjà reçues. Charles IX, furieux de voir échapper l'occasion de faire de l'or, furieux aussi d'avoir été trompé, fit rechercher activement Jean des Gallans. Celui-ci, bientôt arrêté, fut condamné à mort et pendu en 1568.

GALLANT (port), havre de l'Amérique du Sud, détroit de Magellan, sur la côte S.-O. de la presqu'île de Brunswick, par 53° 41′ 42″ de lat. S. et 74° 20′ 59″ de long. O. C'est le meilleur port de tout le détroit; il est parfaitement abrité, et, par la tranquillité de ses eaux, ressemble à un vaste étang. Le fond en est très-uni, et la profondeur convenable.

GALLAPAGOS. V. GALAPAGOS.

GALLARATE, ville d'Italie, prov. et à 31 kilom. N.-O. de Milan; 5,279 hab. Importante filature de coton; commerce actif. Cette ville, fondée, dit-on, par une légion romaine nommée *Gallerita*, était autrefois très-florissante.

GALLARDON, bourg et commune de France (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arrond. et à 19 kilom. de Chartres, au confluent de la Voise et de la Remarde; 1,667 hab. Extraction de pierres meulières, fours à chaux, vannerie. Ce bourg, l'un des points les plus curieux du pays chartrain, possède les ruines d'un donjon élevé au XIe siècle par Geffroi, vicomte de Châteaudun, et que Dunois, après en avoir chassé les Anglais, fit démanteler en 1442. Ces ruines, connues sous le nom d'*Epaule de Gallardon*, couronnent une éminence qui domine le cours de la Voise. L'église, construite par les religieux de l'abbaye de Bonneval, vers le commencement du XIIe siècle, offre dans son architecture un mélange des styles roman, gothique et de la Renaissance. Le chœur est un chef-d'œuvre de grâce et de légèreté. Dans la ville, on voit une belle maison du XVe siècle, en bois sculpté.

GALLARGUES (LE GRAND-), bourg et commune de France (Gard), cant. de Vauvert, arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Nîmes, sur une colline, près du Vidourle, dans une situation très-pittoresque; 2,081 hab. Teinture de tournesol; exportation considérable de draps destinés à envelopper le fromage de Hollande. De la forteresse, qui soutint des siéges nombreux au moyen âge, il ne subsiste plus qu'une tour et des pans de remparts. Le pont jeté sur le Vidourle, un peu au-dessous de Gallargues, est attribué aux Romains, et il marque, suivant quelques archéologues, le lieu où était la ville d'*Ambrusium.*

GALLARS (Nicolas DES), en latin **Gallarius**, seigneur de Saules, près de Paris, et pasteur de l'Eglise réformée. On ignore l'année et le lieu de sa naissance. Il était pasteur à Genève vers 1543, et vint à Paris pour y exercer les fonctions du ministère évangélique; mais la persécution l'en chassa promptement. Sous le règne d'Elisabeth, les protestants réfugiés en Angleterre ayant obtenu l'autorisation de se réunir et de tenir des assemblées demandèrent un pasteur à Genève. Calvin leur envoya des Gallars, qu'il estimait beaucoup et qui s'acquitta noblement de sa mission. Au colloque de Poissy, il joua un rôle important, qui lui attira l'estime et la reconnaissance de tous ses coreligionnaires. Appelé comme pasteur à Orléans, en 1564, il eut l'honneur de présider le cinquième synode national, qui se tint à Paris l'année suivante; en 1570, il fut élu secrétaire du synode national de La Rochelle. Jeanne d'Albret, qui avait entendu parler de lui, le nomma son ministre et l'amena à Paris. C'est lui qui assista cette reine infortunée à son lit de mort. On croit qu'il mourut peu après la Saint-Barthélemy. Il a laissé divers ouvrages entièrement oubliés. Nous citerons : *Defensio pro Farello et collegis ejus adversus Petri Caroli theologastri calumnias* (Genève, 1545, in-8°); traduction latine du *Traité de la Cène*, de Calvin (1548, in-8°); traduction latine de l'*Inventaire des reliques*, de Calvin (1548, in-8°); *Notes sur le Nouveau Testament avec une préface* (in-8°); *Traité de la divinité de Jésus-Christ contre les ariens* (Orléans, 1565); *D. Irænei opera cum annotationibus* (Paris, 1570, in-fol.).

GALLAS, peuple de l'Afrique orientale. Les Gallas occupent au sud de l'Abyssinie, jusqu'au delà de l'équateur, un pays beaucoup plus grand que la France, et dont aucun Européen n'a jusqu'à présent franchi les limites, si ce n'est au nord sur un ou deux points extrêmes qui confinent au pays des Abyssins. C'est à ces parties du nord que se rapporte une lettre de Mgr Massaya, vicaire apostolique des Gallas et Sidamas, que nous citons un peu plus bas. On sait quel rôle considérable les Gallas ont joué depuis trois siècles dans les affaires de l'empire abyssin, et sous quelles effroyables couleurs les Portugais du XVIe siècle, à l'époque de leurs bonnes relations avec le négous, nous ont représenté ces redoutables voisins, dont les fréquentes incursions dans les provinces occidentales de l'Abyssinie ont abouti à l'occupation permanente d'une partie de ces territoires. Les Gallas, malgré leurs habitudes errantes et leur barbarie dans les combats, ne sont pourtant pas ce que nous représentent les lettres des anciens missionnaires, une horde de sauvages d'aspect hideux et de mœurs féroces. C'est une belle race à peau claire et à cheveux lisses, qui n'a rien de commun avec les peuples nègres. Le pays absolument inexploré que leurs tribus remplissent et d'où leurs émigrations ont rayonné, de toute antiquité sans aucun doute, en diverses directions, est un foyer auquel se rattachent de nombreux et importants problèmes d'ethnologie africaine. Les renseignements suivants sont extraits des *Annales de la propagation de la foi* (1865).

« Ce qu'on appelle le pays des Gallas n'est autre chose que le prolongement méridional du plateau de l'Abyssinie, ou plutôt c'est la partie sud de la vaste et magnifique contrée connue des géographes sous le nom de plateau Ethiopien. L'ensemble de ce plateau (en Abyssinie et en dehors de l'Abyssinie) nourrit aujourd'hui une population qui peut s'élever à 12 millions de personnes. Je ne crois rien exagérer en disant que si les calculs des voyageurs européens qui ont porté à 3 millions le chiffre de la population en Abyssinie sont exacts, les Gallas et les Sidamas du sud doivent faire ensemble un total de 9 millions d'âmes. Les diverses langues parlées par ces peuples (les Abyssins, les Gallas et les Sidamas) n'ont presque pas de point de contact entre elles, si on les considère au point de vue de la ressemblance et de la dérivation des mots. Néanmoins le système grammatical est le même pour toutes, et par ce côté elles se rattachent incontestablement à la grande famille des langues sémitiques. » Ajoutons que cette opinion concorde parfaitement avec les travaux philologiques publiés dans ces derniers temps par le docteur Barth sur les langues parlées dans l'Afrique centrale. « Au point de vue moral et intellectuel, poursuit la lettre de Mgr Massaya, ces divers peuples se ressemblent assez. La corruption des mœurs abyssines est connue; sous ce rapport, les Sidamas ou habitants du Kafa laissent encore les Abyssins bien loin derrière eux. Les Gallas sont un peu moins corrompus que les deux autres peuples.... Du reste, comme presque toutes les races agricoles, celles-ci sont douces, bienveillantes et hospitalieres durant la paix, et se montrent braves jusqu'à la témérité pendant les guerres, hélas! si fréquentes qui désolent ces contrées. Joignez à ces qualités une grande adresse des mains en même temps qu'une intelligence qui se rapproche assez de l'intelligence européenne, mais qui a peut-être quelque chose de plus fin, et une grande facilité pour apprendre les langues, et vous aurez une idée assez exacte de l'intelligence et du cœur des habitants de la haute Ethiopie.... On aurait tort de se figurer ces pays comme un seul royaume sous un seul chef, ou même comme une confédération

de plusieurs petits Etats. Ils renferment au contraire un nombre presque infini de petits Etats parfaitement indépendants les uns des autres, et affectant les formes de gouvernement les plus différentes. Le Kafa forme à lui seul un royaume, et c'est le plus grand de tous; viennent ensuite par ordre de grandeur le *Djemmakaka*, le *Gouma*, le *Guéra*, le *Goma* et le *Néra :* ce sont autant de royaumes dont les chefs, à l'exception de celui du Kafa, ont déjà embrassé l'islamisme. Après ces royaumes viennent un nombre assez considérable de principautés moins importantes, parmi lesquelles nous ne citerons que celle de *Djinjiro*. Les habitants de ce pays sont les plus cruels du plateau, et même les seuls qui soient véritablement cruels. Les sacrifices humains sont encore en honneur parmi eux, et, à l'époque de l'intronisation d'un nouveau prince, il se passe là, quoique heureusement sur une moins vaste échelle, quelque chose d'analogue à l'horrible fête des coutumes du Dahomey, dont les missionnaires de l'Afrique occidentale vous ont entretenu. A côté de ces royaumes il y a encore environ quinze petites républiques, dont les plus importantes sont celles de *Goudron* et du *Djemmalagamara*. Du reste, républiques ou royaumes, les coutumes (car il n'y a pas dans ces pays de lois écrites) sont à peu de chose près les mêmes dans les divers Etats. Chez eux, comme chez nous, la propriété est la base de l'ordre social, et nous devons ajouter à notre honte qu'elle est plus respectée chez eux que chez nous. » La polygamie est permise chez les Gallas, mais elle est peu pratiquée. Si quelques chefs ont embrassé l'islamisme, le paganisme le plus grossier, c'est-à-dire le fétichisme, est la religion du peuple. Le christianisme commence à pénétrer parmi ces populations.

GALLAS (Matthias), général autrichien, né à Trente vers 1589, mort à Vienne en 1647. Malgré son immense réputation, il ne fut qu'un des généraux secondaires de la guerre de Trente ans. Il n'était pas au-dessous de la férocité de l'un des héros de cette guerre, Wallenstein, mais il n'avait pas ses talents. Il avait servi sous Tilly pendant la guerre contre le Danemark (1625). Envoyé en Italie en 1629, il prit Mantoue et la livra au massacre et au pillage pendant trois jours. Ce fait d'armes est considéré comme l'une des plus épouvantables exécutions militaires des guerres modernes. Il combattit ensuite en Bohême et en Saxe, sous Wallenstein, dont il gagna la confiance et dont il livra les projets à l'empereur. Aussi hérita-t-il, après la chute de ce général, de son titre de duc de Friedland et du commandement en chef. Il battit le duc Bernard à Nordlingen, essuya lui-même quelques échecs contre Wrangel et Bauer (1637-1638), et dut déposer le commandement, qu'il reprit en 1643, mais sans pouvoir triompher de Torstenson. En 1645, il fut encore battu à Yankowitz.

GALLAS (Edouard, comte de **CLAM-**), général autrichien, né en 1805. Il entra au service en 1823, fut promu major en 1835, major général en 1846, et, lors de la guerre d'Italie en 1848, il commanda une brigade du 1er corps de l'armée autrichienne. Il se distingua à Santa-Lucia, à Goito et dans d'autres batailles de la même année, fut chargé d'aller porter à Vienne la nouvelle de la prise de Milan, et donna de nouvelles preuves de bravoure pendant la campagne de 1849. Après la bataille de Novare, il fut attaché à l'armée de Hongrie avec le grade de feld-maréchal-lieutenant, y eut le commandement d'un corps séparé, établit, en s'emparant de Cronstadt, les communications entre l'armée autrichienne et les Russes commandés par Luders, et battit les insurgés en diverses rencontres. Lors de la réorganisation de l'armée, il fut appelé au commandement du 1er corps. Au début de la guerre d'Italie, en 1859, il conduisit, en toute hâte, ses troupes en convois de chemin de fer, et, à peine arrivé, prit part à la bataille de Magenta, où il combattit sur l'aile droite contre Mac-Mahon. A Solferino, il eut encore à lutter contre ce même général et remporta d'abord quelques avantages, qui n'eurent cependant aucune influence sur le résultat final de la bataille. A la paix, il fut promu général de cavalerie, mais conserva toujours le commandement du 1er corps et fut nommé en outre général commandant dans la Bohême. En 1865, il est devenu grand intendant de la cour de Vienne.

GALLATE s. m. (gal-la-te). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide gallique et d'une base.

GALLATIN, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans la partie occidentale du territoire de Nebraska. Elle descend du versant oriental des montagnes Rocheuses, et débouche dans le Missouri, après un cours de 220 kilom. du S. au N.

GALLATIN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Tennessee, à 80 kilom. N.-E. de Nashville, sur le chemin de fer de cette ville à Louisville; 2,700 hab. ‖ Gallatin est aussi le nom de deux comtés des Etats-Unis, situés, l'un dans l'Etat de Kentucky, l'autre dans l'Etat de l'Illinois.

GALLATIN (Abraham-Albert-Alphonse), homme d'Etat américain, né à Genève (Suisse) en 1761, mort en 1849. Il partit en 1780 pour l'Amérique du Nord, embrassa avec ardeur la cause des colonies insurgées contre l'Angleterre, et se fit tellement remarquer par son courage, qu'il reçut bientôt le commandement du fort Passamaquoddy. Après le rétablissement de la paix et la reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis par la Grande-Bretagne (1783), Gallatin devint professeur de littérature française à Harvard. Il abandonna peu de temps après cette chaire pour acheter des terrains dans la Virginie, puis dans la Pensylvanie, s'occupa d'économie agricole, et se fit recevoir citoyen des Etats-Unis. C'est en 1789 qu'il débuta dans la vie politique comme membre de la convention chargée de reviser la constitution de la Pensylvanie. Il s'y fit remarquer par ses connaissances théoriques et pratiques, non moins que par la fermeté de ses opinions libérales, fut réélu, l'année suivante, à la chambre de l'Etat de Pensylvanie, et nommé, en 1793, membre du sénat des Etats-Unis. Cette dernière élection ayant été annulée par le sénat, deux districts de l'Union choisirent simultanément Gallatin pour leur représentant au Congrès, où il siégea jusqu'en 1801. A cette époque, le président Jefferson le nomma secrétaire des finances, et il travailla activement à l'amélioration du trésor public. En 1809, Madison offrit à Gallatin le portefeuille des affaires étrangères, qu'il refusa, préférant garder celui des finances. La guerre ayant éclaté, en 1812, entre les Etats-Unis et l'Angleterre, la Russie proposa sa médiation aux deux puissances; mais le gouvernement anglais préféra traiter directement avec le cabinet de Washington, et Gallatin, nommé à cet effet ministre plénipotentiaire, se rendit à Gand, où il signa le traité de paix du 24 décembre 1814. L'année suivante, cet homme d'Etat conclut avec la Grande-Bretagne une convention commerciale. Depuis cette époque, il fut successivement ministre plénipotentiaire en France (1816-1823) et en Angleterre (1826). De retour aux Etats-Unis, il abandonna les affaires publiques, rentra dans la vie privée, et employa ses loisirs à étudier à fond les questions de finances, de banque, d'instruction publique, etc. Gallatin était un orateur brillant, un négociateur habile, un économiste de l'école d'Adam Smith, c'est-à-dire libre échangiste. De Humboldt, qui entra en correspondance avec lui, le regarde comme un des hommes les plus spirituels de son temps. Il fut président de la Société historique et ethnologique, qu'il fonda à New-York, où il passa les dernières années de sa vie, et remplit, jusqu'en 1839, les fonctions de président de la Banque nationale de cette ville. Ses ouvrages les plus importants sont : *Mémoire sur les limites du Nord-Est* (New-York, 1843); *Tableau des tribus indiennes dans les Etats-Unis et dans les possessions anglaises et russes au nord de l'Amérique*, publié dans les *Transactions and collections of the american antiquarian Society* (Cambridge, 1836). Gallatin a publié, en outre, de remarquables articles sur des questions d'archéologie, dans les *Transactions* de la Société ethnologique de New-York.

GALLAUDET (le révérend Thomas HOPKINS), philanthrope américain, principal de l'asile pour les sourds-muets d'Hartford (Connecticut), né à Philadelphie en 1787, mort en 1851. Il était pasteur d'une congrégation à Portsmouth, dans le New-Hampshire, lorsque son attention fut attirée sur les sourds-muets par la fille d'un de ses amis, le docteur Cogswell, laquelle se trouvait dans cet état. Il entreprit d'instruire la malheureuse enfant, et, à force de patience et d'intelligence, il parvint à développer les dispositions qui se trouvaient à l'état latent dans le cerveau de la pauvre petite infirme. Cet heureux résultat frappa le docteur Cogswell, qui en fut amené à supposer que d'autres enfants sourds-muets pourraient être instruits par l'emploi des mêmes procédés. De la pensée à l'exécution, il n'y a qu'un pas. M. Cogswell résolut de consacrer tous ses efforts à atteindre ce but. A cette époque, les Etats-Unis ne possédaient encore aucun asile pour les sourds-muets. Les personnes que cette question pouvait intéresser furent invitées à se réunir en société pour en fonder un. A cet effet, M. Gallaudet fut invité à donner sa démission de pasteur et à partir pour l'Europe, afin d'étudier les différents systèmes employés dans les institutions de ce genre qui existaient déjà. Il arriva en Angleterre durant l'été de 1815, et demanda à essayer, dans l'asile des sourds-muets de Londres, la méthode qui lui avait si bien réussi; mais cette permission lui fut refusée, et on l'autorisa seulement à assister aux leçons quotidiennes des jeunes sourds-muets. Cette proposition entraînant pour Gallaudet une perte de temps de trois années, il refusa et partit pour Edimbourg, où, avait-il entendu dire, il existait un excellent asile; mais il fut encore repoussé de ce côté, et dut partir pour Paris, où l'abbé Sicard, alors directeur de l'école des sourds-muets, le reçut avec bonté et se mit cordialement à sa disposition pour lui procurer tous les renseignements nécessaires à ses études et à ses recherches. Gallaudet fit un si bon usage des facilités qui lui étaient accordées, qu'il put retourner en Amérique à la fin de 1816. Grâce à l'abbé Sicard, il était accompagné de Laurent Le Clerc, sourd-muet, jadis élève de l'école, et qui était devenu un des meilleurs instituteurs de Paris. A son arrivée en Amérique, M. Gallaudet fut nommé président de la Société pour l'éducation des sourds-muets et immédiatement placé à la tête du premier asile américain. M. Le Clerc fut nommé professeur adjoint. La récompense de tant d'efforts ne se fit pas attendre, et le succès le plus complet en fut le couronnement. Avec l'aide de M. Le Clerc, Gallaudet établit un système d'instruction basé sur celui de l'abbé Sicard, mais cependant différent de celui-ci. Il a, dit-on, beaucoup de rapports avec celui de Pestalozzi. En 1830, la faiblesse de sa santé obligea Gallaudet à se démettre de la direction de l'asile d'Hartford; mais il ne cessa point pour cela de s'intéresser à l'établissement qu'il avait si puissamment contribué à fonder, ainsi qu'à toutes les questions qui se rattachent de près ou de loin à l'éducation des sourds-muets. Il devint ensuite chapelain de l'Asile national des aliénés, et, en dépit de sa mauvaise santé et de son grand âge, il sut apporter d'intelligents adoucissements au traitement des malheureux insensés. Lors de la mort de cet homme de bien, les sourds-muets américains se sont réunis pour lui élever, à Hartford, un monument dont le dessinateur et l'architecte étaient deux sourds-muets.

GALLAY (Jacques-François), célèbre corniste français, professeur au Conservatoire de Paris, né à Perpignan en 1795, mort en 1864. A l'âge de dix ans, il commença l'étude du solfége, et son père lui donna quelques leçons de cor; mais ce fut instinctivement qu'il apprit les ressources et le mécanisme de l'instrument. Un accident survenu au premier cor du théâtre de Perpignan permit au virtuose de quatorze ans de jouer le solo de cor qui se trouve dans l'opéra des *Visitandines*, de Devienne, et il fut vivement applaudi. Les artistes qui venaient à Perpignan l'excitaient à se rendre à Paris. Cependant, malgré leurs instances, son père ne pouvait consentir à cette séparation; enfin, en 1818, une société musicale se fonda à Perpignan, et Gallay en fut nommé directeur. Vers le même temps, Ozi, fils du professeur de básson de ce nom, s'établit comme professeur dans cette ville. Gallay lui demanda des leçons d'harmonie, et, six mois après, il exécutait dans un concert un solo de cor de sa composition, qui fut acclamé avec enthousiasme. Enfin, en 1820, M. Gallay se rendit à Paris, où il fut accueilli par Dauprat, qui le fit entrer au Conservatoire dans sa classe. Après une année d'étude, il remporta le premier prix. En 1825, il entra à l'orchestre des Italiens; fut appelé, en 1832, à faire partie de la musique particulière du roi Louis-Philippe, et succéda, en 1842, à M. Dauprat dans les fonctions de professeur de cor au Conservatoire. Les succès de ce virtuose l'ont placé au rang des cornistes les plus habiles et les plus célèbres. Un son franc et pur, même dans les notes bouchées, une irréprochable justesse, une grande sûreté d'attaque et une étonnante netteté dans l'exécution des traits, telles sont les principales qualités du talent de M. Gallay; mais on lui reproche d'avoir borné l'étendue du cor et d'avoir voulu, à l'instar de Frédéric Duvernoy, se renfermer dans les sons mixtes, engendrant à la longue une monotonie qui nuit à la perfection de l'exécution. On doit à ce corniste onze œuvres pour cor solo ou avec accompagnement d'orchestre, et des duos pour cor et piano, ou cor et harpe.

GALLE s. m. (ga-le — latin *gallus*, grec *gallos*, même sens qu'en français). Antiq. Prêtre de Cybèle, en Phrygie : *Les infâmes institutions des* GALLES *et des hiérodules venaient de la Phénicie.* (Renan.)

— **Encycl.** De la Phrygie, le culte de Cybèle s'étendit rapidement en Grèce, en Syrie et dans tout l'empire romain. Lucien nous a laissé une description de la cérémonie de l'ordination des *galles*. « A la fête de la déesse se rend un grand nombre de gens, tant de la Syrie que des régions voisines; tous y portent les figures et les marques de leur religion. Au jour assigné, toute cette multitude s'assemble au temple; quantité de *galles* s'y trouvent et y célèbrent leurs mystères; ils se tailladent les coudes et se donnent mutuellement des coups de fouet sur le dos. La troupe qui les environne joue de la flûte et du tympanon. Tout ceci se passe hors du temple, et la troupe qui fait toutes ces choses n'y entre pas. C'est en ces jours-là qu'on fait les *galles*. Ce son des flûtes inspire à plusieurs des assistants une espèce de fureur, et alors le jeune homme qui doit être initié jette ses habits, et, faisant de grands cris, vient au milieu de la foule, où il dégaine une épée et se fait eunuque lui-même. Il court, après cela, par la ville, portant entre ses mains les marques de sa mutilation; il les jette ensuite dans une maison, et c'est en cette maison-là qu'il prend l'habit de femme. »

Les *galles* jouissaient d'une fort mauvaise réputation; ils allaient, comme les bateleurs de nos jours, de ville en ville, portant des statues de Cybèle et s'accompagnant avec des cymbales et des crotales; ils chantaient en fort mauvais vers les louanges de la déesse, afin de se faire donner des aumônes par les gens simples. Lorsque la recette ne montait pas à leur gré, ils feignaient d'entrer en fureur, afin d'effrayer le peuple, et alors chacun s'empressait de donner son obole. Ils rendaient aussi des oracles, qu'ils vendaient aux personnes assez peu intelligentes pour payer fort cher quelques piètres vers. Cicéron nous dit que la loi des Douze Tables permettait aux *galles* de demander l'aumône à certains jours, à l'exclusion de tous autres mendiants. Ils marchaient accompagnés sans cesse par de vieilles femmes qui marmottaient certains vers, et prétendaient jeter des charmes pour troubler les familles. Les pérégrinations continuelles des *galles* exprimaient les voyages de Cybèle. L'*archigalle* était le grand prêtre de la terre et le chef de tous les ministres de son culte; il portait la tiare, était vêtu d'une large robe de pourpre et portait au cou une chaîne d'or qui lui retombait sur la poitrine. Il était choisi dans une famille patricienne et était entouré d'une grande vénération.

Pour mieux faire connaître combien les mœurs des prêtres de Cybèles étaient décriées, même en Asie, où les mœurs n'ont jamais été sévères, nous allons citer encore un passage où Apulée fait parler un âne qui avait été acheté pour le service de ces prêtres. « On me passe au cou une petite corde de jonc et l'on me livre à Philèbe (prêtre de Cybèle), qui, s'emparant de ma personne, se hâte de me conduire à son logis. Il n'en eut pas plus tôt touché le seuil, qu'il s'écria : « Mesdemoiselles, je vous amène un charmant petit sujet dont je viens de faire l'emplette. » Les demoiselles en question, qui n'étaient autres qu'une troupe d'efféminés voués au plus infâme libertinage, se mettent à danser de joie et font entendre un charivari de voix cassées, rauques et discordantes, croyant trouver dans le nouveau venu quelque jouvenceau qui allait les relayer dans leur sale ministère. Quand ils eurent vu qu'il s'agissait non pas d'une biche en guise de fille, mais d'un baudet en guise de garçon, voilà tous les nez qui se froncent par ironie et les sarcasmes qui pleuvent sur le patron. Il s'était, disaient-ils, procuré ce luron-là non pour le service du logis, mais pour son usage personnel. « Ah! n'allez pas l'absorber à vous tout seul, ajoutaient-ils; il faut bien que vos petites colombes puissent parfois en tâter à leur tour... » Il y avait dans ce taudis un jeune gars de forte encolure, excellent joueur de flûte, que la communauté avait acquis du produit de ses quêtes. Son office était d'accompagner de son instrument les promenades de la déesse et de servir à double fin aux plaisirs des maîtres du logis... Le lendemain, voilà tous mes gens qui sortent du logis dans le plus hideux travestissement. Chamarrés de toutes couleurs, le visage barbouillé de glaise et le tour des yeux peint, ils s'étaient affublés de mitres et de robes jaunes de lin ou de soie. Quelques-uns portaient des tuniques blanches, bariolées de languettes flottantes d'étoffe rouge et serrées avec une ceinture. Tous étaient chaussés de mules jaunâtres. On me charge de porter la déesse, soigneusement enveloppée d'un voile de soie; mes gens retroussent leurs manches jusqu'à l'épaule, brandissent des coutelas et des haches, et s'élancent bondissant, vociférant, au son de la flûte. La bande passe sans s'arrêter devant quelques pauvres demeures et arrive devant la maison de campagne d'un seigneur opulent. Dès l'entrée, ils débutent par une explosion de hurlements; puis ce sont des évolutions fanatiques, des renversements de tête, des contorsions du cou qui impriment à leur chevelure un mouvement de rotation désordonné. Leurs dents, par intervalle, vont chercher leurs membres, et, avec leurs couteaux à deux tranchants, ils se font au bras mainte incision. »

Durant leur longue carrière, les *galles* avaient porté différents noms et modifié l'objet de leur culte. A l'époque où les décrit Apulée, on avait identifié le culte de Cybèle, celui de la déesse syrienne Mylittas et celui d'Isis, qui portaient collectivement le titre de *grande déesse mère*, et leurs prêtres portaient le nom de *métrargyrtes*, par allusion à leur profession de prêtres quêteurs et mendiants. On les appelle ailleurs *cubèbes*, *combabes*, et enfin *corybantes*, à cause de leurs danses circulaires, qu'ont retenues d'eux les derviches tourneurs.

GALLE s. f. (ga-le — lat. *galla*, même sens). Bot. Excroissance pleine et arrondie, qui se forme par l'extravasation de la séve, et que détermine la piqûre d'un insecte : *Les* GALLES *du chêne sont les plus généralement connues.* (Bonnet.) *Presque toutes les plantes donnent naissance à des* GALLES *différentes.* (A. Karr.) *Nous ne connaissons que les* GALLES *les plus communes.* (Boitard.) ‖ *Galle vraie*, Celle qui contient une ou plusieurs larves d'insectes. ‖ *Galle fausse*, Celle qui n'offre pas la même particularité. ‖ *Noix de galle*, Galle du chêne employée dans la teinturerie, la fabrication de l'encre ordinaire, etc. ‖ *Galle de bédégar*, Galle de rosier sauvage.

— Archéol. *Tours de galle*, Vieilles tours ainsi nommées, soit parce qu'elles sont construites de *galets*, anciennement *galles*, soit parce qu'elles ont été bâties par les Gaulois.

— Techn. *Remonter en galle*, Travailler le rouge des Indes, en le faisant passer, à deux reprises, par les apprêts huileux et les mordants de galle et d'alun.

— Entom. Espèce de cochenille.

— **Encycl.** Bot. Les *galles* sont des excroissances de formes diverses, produites sur les végétaux par les piqûres de certains insectes appartenant à divers groupes, mais surtout au genre *cynips*. Ces productions bizarres, qui

ressemblent quelquefois à des fruits, résultent de l'extravasation des sucs du végétal, portés à refluer au dehors par la stimulation que cause dans son tissu la liqueur âcre qu'y dépose l'insecte. Bien que provenant de l'action directe d'un animal sur une plante, et pouvant, par conséquent, être considérées comme des productions végéto-animales, elles appartiennent néanmoins tout à fait au règne végétal, et donnent à l'analyse les mêmes principes que la plante qui les a produites. Les *galles* affectent des positions très-diverses ; elles croissent sur les racines, les écorces, les feuilles, les pétioles, etc. Leurs formes et leurs dimensions ne sont pas moins variées : elles sont grosses, moyennes ou petites, globuleuses, coniques, fusiformes, à surface lisse ou inégale, velues ou feuillues, etc. Quant à leur consistance, elles peuvent être ligneuses, semi-ligneuses, molles, fongueuses, membraneuses, osseuses, etc. Elles peuvent renfermer une ou plusieurs larves. Il y a des *galles* épineuses, rameuses, cotonneuses ou disposées en tête de clou. Les unes sont à une seule loge, les autres en ont plusieurs isolées ou communiquant entre elles. Quelques-unes sont charnues, colorées comme des fruits et comestibles. On distingue les *galles* en *caulinaires*, *corticales*, *pétiolaires*, *foliaires*, *florales*, *calicinales*, etc., suivant qu'on les trouve sur la tige, l'écorce, le pétiole, la feuille, la fleur, le calice, etc. On désigne sous le nom de *fausses galles* ces sortes d'excroissances qui résultent ordinairement d'un bourgeon saisi par la gelée et dont la végétation est arrêtée ; cependant, quelques-unes de celles-ci peuvent aussi être produites par des insectes.

Les *galles* nuisent plus ou moins aux végétaux sur lesquels elles se trouvent, en ce qu'elles absorbent une partie de la séve destinée à leur développement ; toutefois, elles sont peu remarquées en agriculture, parce qu'elles sont rares sur les végétaux qu'on cultive le plus fréquemment. D'un autre côté, plusieurs *galles*, utilisées en médecine ou dans l'industrie, forment un produit assez important.

La théorie de la formation des *galles* est encore entourée de beaucoup d'obscurité ; on sait bien, par exemple, que tel insecte les produit en déposant ses œufs dans l'intérieur du végétal ; mais on ignore comment cette introduction détermine une excroissance de nature diverse, et cependant presque toujours régulière et de même forme dans la même espèce. Les femelles d'un grand nombre d'insectes sont munies d'une tarière en forme d'aiguillon, située à l'extrémité de l'abdomen, mais susceptible de se courber, de se contourner, de se replier, et, par suite, de se loger dans l'intérieur du corps. Quand la femelle veut, elle fait sortir cet appareil ; avec la pointe elle perce tantôt une tige, tantôt un bourgeon ou une feuille, et dépose un œuf dans le trou qu'elle a formé. Quelquefois le même insecte pratique ainsi, les uns après les autres, plusieurs trous dans chacun desquels elle laisse un œuf. Chaque cellule sert de logement à un individu. Les parties du végétal qui ont été ainsi blessées, et dans lesquelles un œuf a été déposé, végètent plus vigoureusement que le reste, parce que la séve afflue avec plus d'abondance en cet endroit ; elle s'y accumule ; la plaie se ferme de bonne heure et le tissu se gonfle. Il se forme bientôt une excroissance ou *galle*, dans laquelle la larve provenant de l'œuf éclos trouve le vivre et le couvert. Cette larve se développe, passe à l'état de nymphe, puis d'insecte parfait, et quitte enfin sa prison ; on reconnaît que les *galles* sont vides aux trous qu'on voit sur leur surface.

Les *galles* les plus connues sont celles qui croissent sur les chênes ; il en est une surtout qui, vu son importance, sera l'objet d'un article spécial (V. NOIX) ; elle est généralement désignée sous le nom de *noix de galle*. Outre celle-ci, on trouve encore sur les mêmes arbres la *galle fongueuse*, qui croît à l'extrémité des rameaux et atteint 6 centimètres de diamètre ; la *galle en grappe*, qui naît sur les fleurs mâles, est presque transparente et n'a guère que 2 centimètres de tour ; la *galle en artichaut*, qui vient à la place des boutons à bois ; la *galle des feuilles*, qui croît à la face inférieure de ces organes, et ressemble par sa forme, son volume et sa couleur, à une cerise à demi mûre ; la *galle en chapeau*, qui se développe au même endroit et qui ressemble à une lentille ; la *galle des racines*, ligneuse et grosse comme le poing ; enfin, la *galle du toza* et la *galle glutineuse*. Les *galles* appelées *knopern* ont à peu près 3 centimètres de diamètre et se trouvent sur une espèce de chêne qui croît en Hongrie, au bord des étangs ; elles sont riches en matière astringente et fort estimées pour la teinture et le tannage.

On trouve sur les jeunes ormes des *galles* très-volumineuses, irrégulières, d'abord vertes et marbrées de rouge, plus tard noirâtres, creuses, ouvertes ou fermées, et remplies de larves de pucerons. Celles de l'orme de Chine sont employées dans les arts industriels. Des *galles* analogues s'observent sur les peupliers, les saules, les frênes, les pistachiers, les érables, etc. ; elles nuisent beaucoup, quand elles sont abondantes, à la croissance de ces arbres. L'une des plus curieuses est la *galle résineuse des pins ;* elle se rencontre sur les jeunes rameaux de ces arbres, dans toutes les saisons de l'année. Elle est ovoïde, d'un blanc sale, longue d'environ 3 centimètres, de substance résineuse ; elle devient brune en vieillissant. Son intérieur est habité par une larve. La *galle* du rosier est connue sous le nom de *bédégar*. Les *galles*, ou mieux les *fausses galles* du buis, du noisetier, du caille-lait, etc., ne présentent rien de particulier.

En Orient, la sauge pomifère produit des *galles* charnues de la grosseur d'une pomme d'api ; on les mange en nature et on les vend sur les marchés ; confites au miel, elles fournissent des conserves assez agréables. Chez nous, les enfants mangent les *galles* du lierre terrestre. Celles du chardon hémorroïdal ont eu autrefois une grande réputation en médecine. Nous citerons enfin les *galles* de la germandrée et de la sarriette.

GALLE (POINTE-DE-), port de l'île de Ceylan, sur la côte orientale, capitale du district de son nom, et, en importance, la troisième ville de l'île, à 112 kilom. S.-E. de Colombo, par 6° 3′ de latit. N. et 77° 53′ de longit. E. La ville est située sur un cap peu élevé, qui s'avance assez loin dans la mer et renferme un fort d'une circonférence d'environ 2 kilom. Le port est vaste, surtout à son entrée ; les bâtiments qui pénètrent dans l'intérieur y trouvent un abri des plus sûrs pendant la majeure partie de l'année. Galle est le centre d'un commerce considérable, et est surtout fréquenté par les marchands et les armateurs des autres parties de l'île. Les bâtiments chinois le visitent à l'époque des moussons du N.-E., et il est la station habituelle des paquebots-poste entre le Bengale et la Chine. Il y existe des fabriques de boîtes et de peignes en écaille de tortue, des fabriques de cordages. L'arrak est distillé dans les environs sur une large échelle, et le poisson abonde le long de la côte.

GALLE, famille de graveurs hollandais, dont le plus célèbre est Corneille GALLE, dit *le Vieux*, né à Anvers en 1570. Il voyagea en Italie, revint se fixer dans sa ville natale (1599) et s'y livra au commerce des estampes en même temps qu'à la gravure. On cite, comme son chef-d'œuvre, le *Banquet des musiciens*. Il a gravé aussi les portraits de *Charles Ier* et d'*Henriette d'Angleterre* (d'après Van Dyck), la *Vierge caressant l'enfant Jésus* (d'après Raphaël), et la *Vierge couronnée de fleurs* (d'après Rubens).

GALLE (André), célèbre graveur, né à Saint-Etienne en Forez en 1761, mort en 1844. Son père, graveur assez peu connu, quoique non sans mérite, quitta Saint-Etienne en 1773 pour aller s'établir à Lyon, et plaça son fils André comme apprenti dans une fabrique de boutons. Son maître, ayant remarqué en lui d'heureuses dispositions pour les arts, lui permit de suivre les cours publics de dessin, en prenant même ce temps sur son travail.

En 1776, il quitta son atelier, et arriva quelque temps après à Paris. Pressé par la faim, il écouta les propositions d'un racoleur, qui l'engagea dès son entrée dans la capitale. Comme toujours, le recruteur avait promis monts et merveilles ; mais, à peine le nouveau conscrit eut-il signé la feuille d'engagement et touché sa solde, qu'on l'envoya à Saint-Denis, où on l'occupa aux plus rudes travaux. Toutefois, son père put obtenir sa radiation des rôles de l'armée. De retour à Lyon, Galle rentra chez son maître et s'y adonna plus que jamais au travail,

Quelque temps après, son patron, obligé de s'absenter pour quelques jours, recommanda en partant, aux soins de son chef d'atelier, une empreinte de bouton gravée pour un grand seigneur, empreinte qu'on devait livrer le lendemain. A la trempe, le coin se brisa. Tandis que tout l'atelier était en révolution, le jeune Galle, sans s'émouvoir, promettait à la femme de son patron de graver et de tremper un autre coin pour le lendemain, de manière que la livraison de la fourniture ne souffrît aucun retard, et il tint parole. De retour à Lyon, le patron, homme de cœur et d'intelligence, rendit justice à la perfection de l'ouvrage de son ouvrier, et, comprenant les destinées promises à son talent, il s'associa cet artiste laborieux, lui assurant une large part dans les bénéfices de sa fabrique.

A la mort de ses maîtres, Galle devint le propriétaire de leur maison. Il ne se contenta plus alors de graver des boutons ; il fit aussi des cachets, des timbres, qui tous portaient l'empreinte de la pureté de son goût, de la netteté de son talent.

En 1792, au moment même de la plus grande effervescence révolutionnaire, il composa sa première médaille, représentant la tête de la Liberté. Ce travail, et la réputation qu'il s'était faite, lui valurent d'être député par la ville de Lyon à Paris, pour s'occuper de la question de la fonte des cloches.

A peine était-il arrivé à Paris qu'on lui proposa de fabriquer, pour le compte du comité de Salut public, une médaille dont le sujet serait Hercule terrassant l'hydre. L'artiste ne pouvait refuser. Il grava cette médaille, en échange de laquelle il ne réclama rien qu'*une carte de sûreté*.

A cette même époque, il se lia avec le célèbre graveur Dupré, son compatriote, qui lui procura des travaux à la Monnaie.

Notre artiste, quoique déjà célèbre, n'avait jamais eu d'autres maîtres que lui : son génie, guide sûr et fidèle, l'avait toujours maintenu dans la voie du bon goût ; mais il sentit bientôt que la nature seule ne fait jamais d'homme accompli sans que l'étude ait développé son intelligence et agrandi le cercle de ses connaissances.

En 1794, obéissant à cette nécessité, il entra dans l'atelier du statuaire Chaudet. En 1799, Denou, qui fut plus tard directeur des musées impériaux, et fort habile graveur lui-même, enchanté des premiers essais de Galle, lui confia l'exécution de la médaille commémorative de la *Conquête de la haute Egypte*. Cette médaille est restée une de ses plus belles productions. Nous devons citer encore le *Débarquement de Fréjus*, retour de Bonaparte de la campagne d'Egypte (an VIII) ; le *Couronnement* (an XIII) ; la *Prise de Vienne* (1805) ; les *Maires de Paris à Schœnbrunn* (1805) ; la *Bataille d'Iéna* (1806) ; la *Bataille de Friedland* (1807) ; la *Bataille de Wagram* (1809) ; le *Mariage de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise* (1810) ; la *Retraite de Russie* (1812) ; la *Rentrée de Louis XVIII en* 1814 ; le *Mariage du duc de Berry* (1816) ; le *Baptême du duc de Bordeaux* (1821) ; l'*Industrie fécondée par la Science* (1822) ; la *Duchesse d'Angoulême quittant la France* (1824) ; la *Prise d'Alger*.

De cette époque à 1830, il grava les effigies de Descartes et de Malesherbes.

« Galle fut, dit M. Raoul-Rochette, l'historien en bronze du Consulat et de l'Empire ; et son nom restera éternellement associé aux souvenirs de cette glorieuse période par autant de médailles qu'elle a compté de victoires. »

En 1810, il obtint le prix que l'Académie des beaux-arts avait créé pour la meilleure gravure présentée.

De 1810 à 1819, époque à laquelle il fut nommé membre de l'Institut, outre les planches que nous avons citées, il grava les effigies de Louis David, de Bichat, de Watt, de Canning, du baron Gros, du czar Alexandre Ier.

En 1827, le gouvernement le chargea de graver son timbre, et la Banque de France son *billet de banque* de 500 francs.

C'est en 1839 que parut la médaille de la *Conquête d'Alger*. Dans cette œuvre et dans celle de la *Translation des cendres de Napoléon aux Invalides*, qui fut sa dernière, on voit que la vieillesse, en affaiblissant un peu son talent, n'avait rien retiré à la fermeté de sa main. Elles resteront, ainsi que celles qui les ont devancées, un modèle sans rival de composition, de beauté, de finesse et de science d'exécution.

Jamais Galle n'oublia, il faut le dire à sa louange, son humble origine. Il encouragea toujours la jeunesse laborieuse, et surtout ses compatriotes, que son exemple poussait dans la carrière qu'il avait suivie.

Le baron Gros a fait de Galle un remarquable portrait, que conserve précieusement sa famille. Le fameux Oudin fut son élève.

GALLE (Jean-Godefroid), astronome allemand, né à Pabsthaus, près de Grœfenhainichen (Prusse), en 1812. Il fit ses études à Wittemberg et s'adonna ensuite, à Berlin, de 1830 à 1833, aux sciences mathématiques et naturelles. Nommé successivement professeur au gymnase de Gruben et au gymnase Frédéric-Guillaume de Berlin, il fut appelé, en 1835, au poste d'aide et d'astronome à l'observatoire récemment construit dans cette ville, et s'y livra, sous la direction d'Encke, à de profondes études théoriques et pratiques sur l'astronomie. Dans l'espace de trois mois consécutifs (1839-1840), il découvrit trois nouvelles comètes, et cette découverte lui valut, entre autres récompenses, le prix Lalande, que lui décerna l'Institut de France. En 1845, il se fit recevoir docteur en philosophie avec une thèse dans laquelle il examinait quelques-unes des observations d'Olaüs Rœmer. Cette thèse, qu'il envoya à l'astronome français Le Verrier, décida celui-ci à se rendre l'année suivante à Berlin, pour chercher à découvrir une planète qui, d'après ses calculs, devait se trouver au delà d'Uranus. Le soir même du jour (23 septembre 1846) où Galle reçut la lettre dans laquelle Le Verrier lui annonçait son arrivée, l'astronome allemand découvrait la planète, connue depuis sous le nom de Neptune, et dont l'existence fut alors constatée pour la première fois. Cette nouvelle découverte valut encore à l'heureux astronome un second prix Lalande. Dans l'été de 1851, il fut chargé par l'Académie de Berlin d'observer à Fraum, bourg de la Prusse orientale, l'éclipse totale de soleil qui arriva cette année. Quelques mois après, il était nommé professeur d'astronomie et directeur de l'observatoire de Breslau. Ses ouvrages scientifiques roulent en partie sur l'astronomie, en partie sur la météorologie. Les premiers ont été insérés depuis 1836 dans les *Bulletins astronomiques* de Schumacher et dans l'*Annuaire astronomique* de Berlin. Ses travaux météorologiques se rapportent à la loi des changements des vents, émise par Dove, et à la météorologie de l'optique. Ils se trouvent dans les *Annales de Poggendorff*. On lui doit encore : *Principes de la climatologie silésienne* (Breslau, 1857), recueil des observations météorologiques faites sous sa direction, aux frais de la société silésienne, pour le développement de la culture nationale.

GALLEGO s. m. (gal-lé-go). Ethnogr. Nom qu'on donne aux montagnards galiciens établis à Lisbonne.

— Agric. Variété de lin appelé aussi GALICIEN.

— **Encycl.** Ethnogr. Il y a, au sein de Lisbonne, une véritable colonie, montant à près de dix-huit mille individus, de montagnards galiciens (*gallegos*), gardant purs de tout alliage, malgré un contact de tous les instants, leurs mœurs, leur langage, leur costume. Les *gallegos* sont les Auvergnats du Portugal. Ils sont portefaix, porteurs d'eau, commissionnaires, domestiques ; ils remplissent tous les emplois matériels. Serviteur multiple, vrai maître Jacques du public, le *gallego* est le bras d'un peuple plus enclin à regarder agir qu'à agir par lui-même. Aucun poids ne l'effraye. Il ne connaît ni la brouette ni la charrette à bras : pour venir au secours de ses mains, il n'a que ses épaules ; lorsque le fardeau en vaut la peine, deux *gallegos* s'attellent sous une perche, comme une paire de bœufs sous un joug, et portent leur charge suspendue à cette pièce de bois. Comme porteur d'eau, les fonctions du *gallego* ont une importance facile à comprendre dans une ville où l'eau est rare en été, malgré le splendide aqueduc *Das agoas livres*. Une grève de ces porteurs d'eau mettrait sans contredit la population à mal. Dès qu'un incendie éclate, on les voit courir à perdre haleine, car le premier qui arrive avec de l'eau sur le lieu du sinistre a droit à une prime ; cette prime, toison d'or de ces pauvres diables, est toujours vivement disputée.

Les *gallegos* sont méprisés et ridiculisés par les Portugais ; ce sont pourtant généralement des natures droites, au moral comme au physique ; leurs cœurs et leurs visages sont honnêtement faits ; eh bien ! le dernier des fils de Lisbonne, le mendiant des rues, s'estime plus que le plus estimable des *gallegos*. Offrez à un passant de faire une commission, il se drapera dans ses haillons : « Senhor, répondra-t-il avec fierté, je ne suis pas un *gallego !* » Un dicton du pays exprime bien le mépris dans lequel sont tenus ces ilotes : « L'âne a été créé pour le repos de l'homme, et le *gallego* pour le soulagement de l'âne. » On les regarde positivement comme des bêtes de somme d'une qualité inférieure. Un publiciste, raconte M. H. de Pène, avait été condamné à la prison pour un délit de presse, et comme, parmi les privations qu'engendre la captivité, ce qui lui manquait le plus, c'étaient les promenades à cheval dont il avait l'habitude quotidienne, il obtint la permission de faire venir dans sa prison son *gallego* pour lui servir de monture. Un harnachement complet, selle et bride, fut façonné à la mesure de ce coursier de nouvelle espèce ; chaque jour, pendant une heure, le prisonnier trottait et galopait en tous sens dans sa prison transformée en manége. « Croiriez-vous, disait-il à M. de Pène, en terminant le récit de ses singulières cavalcades, qu'après six mois de leçons ma bête n'en était pas encore à la haute école ! »

Le Portugal est pour les *gallegos* une sorte de Californie de gros sous ; quand ils ont amassé, sou par sou, un pécule suffisant, ils s'empressent de retourner dans leur pays natal où ils achètent de la terre. On évalue à 2 millions de francs le tribut annuel que ces dix-huit mille travailleurs jurés prélèvent sur l'indolence des Portugais.

GALLEGO, rivière d'Espagne, dans la vallée de Jaca, province d'Huesca, sur la frontière de l'Espagne et de la France. Elle coule du N. au S., forme sur une partie de son cours la limite entre les provinces de Saragosse et de Huesca, et se jette dans l'Èbre à 4 kilom. S. de Saragosse, après un cours de 130 kilom. Ses affluents les plus importants sont la Bassa, la Guarga, le Seton, le Subien et l'Asabon.

GALLEGO (Juan-Nicasio), poëte espagnol de l'ancienne école classique, né Zamora vers la fin de 1777. Il fit ses études à Salamanque, fut ordonné prêtre en 1800, et nommé en 1805 chapelain de la cour, poste qu'il remplit jusqu'à l'arrivée des Français à Madrid en 1808. Parmi ses premières productions, nous citerons les odes sur la *Défense de Buenos-Ayres* et le 2 *Mai* (1807), auxquelles il dut sa première popularité. La même année, il lut à l'Académie de San-Fernando une ode *Sur l'influence de l'enthousiasme public sur les arts*, et une autre ode *Au duc de Wellington*. Lors de la seconde invasion française, M. Gallego se réfugia à Cadix et fit partie des cortès réunies dans cette ville. A la restauration de 1814, il fut une des victimes des persécutions qui furent dirigées contre les membres de cette assemblée, et fut interné quatre ans et huit mois au couvent de Xérès. Ses seules productions littéraires durant ce temps sont des élégies sur la *Mort de la reine Isabelle* et la *Mort du duc de Ferdinanda*, en 1819. La révolution de 1820 le rendit à la liberté. Il obtint même l'archidiaconat de la cathédrale de Valence, mais pour le perdre au rétablissement du gouvernement absolu. Il fut à ce moment obligé de s'enfuir à Barcelone et de là en France. Dans la suite, il put retourner à Séville, où il obtint une modeste prébende, et, en 1833, il revint à Madrid, mais pour ne plus s'occuper de politique. Il est devenu depuis secrétaire de l'Académie royale. Outre les œuvres men-

tionnées ci-dessus, on a de M. Gallego : *El Pelayo*, tragédie classique; le *Panteon del Escorial*, poëme où, malgré l'affectation des tournures classiques, on remarque une certaine vigueur; la *Corona funebre*, recueil d'élégies, dont quelques-unes sont fort belles, et enfin une ode assez médiocre sur la naissance d'Isabelle II.

GALLEGOS (SAN-FELICES-DE-LOS), ville d'Espagne, prov. et à 90 kilom. S.-O. de Salamanque, près de la frontière du Portugal; 2,250 hab. Manufactures de fil et de coton; moulins à huile. Commerce de céréales, vin et bétail. Cette ville est irrégulièrement, mais assez bien construite; elle renferme un ancien monastère et un vieux château entouré de murs et de fossés.

GALLEGOS, fleuve de l'Amérique du S., sur la côte orientale de la Patagonie, où il se jette dans l'Océan par 51° 38′ de lat. S. On ne connaît guère que la partie inférieure de son cours. Son embouchure est formée au N. par le territoire escarpé du cap Fairweather, et au S. par une rive très-basse qu'on n'aperçoit de la mer qu'à une distance de 20 ou 25 kilom. Elle est obstruée par de vastes bancs de sable, dont la plupart peuvent être franchis à la marée haute, mais qui sont complétement à sec au milieu du reflux. Sur les deux rives du fleuve s'étendent des plaines immenses, fréquentées par les guanacos et les autruches. L'eau ne commence à redevenir douce qu'à 35 kilom. de son embouchure.

GALLENBERG (Wenceslas-Robert, comte DE), compositeur allemand, né à Vienne en 1783, mort à Rome en 1839. Il devait le jour à des parents illustres, qui lui firent donner une excellente éducation. Il cultiva de bonne heure les sciences et les arts, mais s'attacha plus spécialement à la musique, pour laquelle il éprouvait un penchant irrésistible. Laissé libre de se livrer à son goût dominant, il se rendit en Italie, après avoir déjà composé des ouvertures, des morceaux de chant et quelques petits opéras. Il composa pour divers théâtres une foule de ballets, dont plusieurs obtinrent du succès. Il s'associa plus tard avec Barbaja pour l'exploitation du théâtre de Vienne. En 1829, le comte de Gallenberg devint directeur du théâtre de la Porte de Carinthie; le succès de cette entreprise ne répondit pas aux espérances de l'impresario, qui y perdit une partie de sa fortune. Le théâtre dut être fermé, et le directeur se réfugia en Italie pour échapper à ses créanciers. Le comte de Gallenberg a écrit aussi quelques morceaux pour le piano, entre autres des *marches caractéristiques* à quatre mains, ainsi qu'une grande sonate pour piano seul; des fantaisies, rondeaux, polonaises, etc. Ce compositeur avait de la facilité et une science supérieure des effets d'orchestre; mais l'originalité faisait souvent défaut à ses mélodies, agréables d'ailleurs. Il comprit trop tard que le talent, même réel, ne se perfectionne que par de longues et persévérantes études. Or, Gallenberg était de ces hommes aimables pour lesquels le travail reste à l'état de lettre morte. Des succès trop faciles au début de sa carrière l'empêchèrent de donner la mesure de sa valeur réelle. Voici la liste de ses principaux ballets : *Alfred le Grand*, ballet en trois actes (Vienne), arrangé par Aumer et Gustave Dugazon, et représenté à l'Académie royale de musique, le 18 septembre 1822. Les motifs de la partition rappelaient un peu la manière de Rossini, ce qui aida au brillant succès de l'ouvrage. Mlle Bigottini y prouva, une fois de plus, toute la supériorité de son talent. Albert, Mérante et Aumer la secondaient à merveille; enfin les décors de Ciceri ajoutaient un charme de plus au mérite de l'ouvrage; *Jeanne Darc*, ballet en trois actes; *Arsena; il Ritorno d'Ulysse; Margherite, regina di Catana;* le *Tombeau d'Ismaan*, etc. Le comte de Gallenberg avait composé la musique d'une cinquantaine de ballets.

GALLERAND s. m. (ga-le-ran). Ornith. Nom vulgaire du butor, en Bretagne. ‖ On écrit aussi GALERAND.

GALLÉRIE s. f. (ga-lé-rî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des crambes : *Les ruches à hausses n'ont point à redouter la présence des* GALLÉRIES. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Le genre de lépidoptères connu sous le nom de *galléries* est caractérisé par des antennes filiformes; des palpes maxillaires non visibles; des palpes labiales courtes, allongées, droites, écartées, dirigées en avant et courbées vers le front; une trompe membraneuse à peine visible; la tête sessile; le front proéminent, formant une saillie voûtée en avant; l'abdomen de la longueur des ailes dans le repos. Les chenilles sont fusiformes, cylindriques, de couleurs livides, avec des points verruqueux plus foncés et surmontés chacun d'un poil fin. Elles vivent dans les nids des bourdons et les ruches des abeilles, où elles se nourrissent de la cire, dont elles se forment un fourreau, où elles subissent leur dernière transformation. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, dont sept habitent l'Europe. La plus connue est la *gallérie* de la cire, dont Réaumur a parlé sous le nom de *fausse teigne*. Le papillon a 0m,03 à 0m,04 d'envergure; la femelle est un peu plus grosse que le mâle. La chenille est grosse, fusiforme, d'un blanc sale, avec la tête, l'écusson et l'anus bruns. Ce papillon vit dans les colonies d'abeilles; il s'introduit, pendant la nuit, dans les ruches les moins peuplées, où les rayons sont mal enveloppés et mal gardés. Si quelques abeilles lui donnent la chasse, il revient, s'insinue adroitement, court avec une rapidité surprenante jusqu'aux rayons, et là la femelle dépose ses œufs, ou bien elle va faire sa ponte dans les amas formés par la mauvaise cire qui tombe à la partie inférieure des ruches.

Ce n'est pas que la *gallérie* puisse exécuter tranquillement tous ces actes. L'abeille la poursuit et souvent réussit à la percer de son aiguillon et à la tuer. Mais ces petits papillons, grâce à leur taille exiguë et à leur forme aplatie, à leur marche ou plutôt à leur course rapide, échappent aux poursuites de l'abeille et peuvent se réfugier dans des endroits où celle-ci ne saurait les atteindre. Il suffit, d'ailleurs, d'une seule femelle qui échappe, pour infester une ruche, vu le nombre considérable d'œufs qu'elle pond.

Au bout de quelques jours, il sort de chacun de ces œufs une larve blanche ou grise, presque rose, avec quelques poils noirs sur le dos; sa tête et le premier anneau de son corps sont couverts par une écaille d'un brun jaunâtre qui la protége contre l'aiguillon des abeilles; mais bientôt, pour mieux s'en préserver, elle se construit, avec la substance même de la cire, un fourreau qui s'élargit et s'augmente à mesure que la chenille grandit, de telle sorte que celle-ci puisse s'y retourner à son aise et rejeter au dehors ses excréments. On trouve de ces tuyaux qui ont une forme flexueuse et plus de 0m,30 de longueur; mais, le plus souvent, ils n'atteignent guère que la moitié de cette dimension. L'intérieur est tapissé d'une soie blanche très-serrée, et le dehors est recouvert d'une couche de cire mélangée aux excréments de la chenille. Ce tuyau cylindrique est fixé sur les côtés de la ruche et sur les alvéoles mêmes, et forme une sorte de galerie, d'où le nom de l'insecte. Il grossit insensiblement d'une extrémité à l'autre, à mesure que la larve se développe, et se termine par une coque de même matière, mais d'un calibre beaucoup plus considérable, dans laquelle cette larve se transforme en nymphe. Puis l'insecte parfait apparaît et s'échappe furtivement de la ruche; mais il y revient d'ordinaire pour faire sa ponte.

Ces insectes se multiplient prodigieusement depuis les premiers jours du printemps jusqu'à la fin de l'été. Quand une ruche est très-peuplée et remplie de miel, ils ne peuvent guère y produire qu'une génération; mais quand ils envahissent une ruche faible, ils s'y propagent à tel point qu'ils l'occupent bientôt tout entière. S'ils sont arrêtés par le miel ou par le fourreau des autres *galléries*, ils passent d'un rayon à l'autre et tissent des filets pour intercepter le passage. On trouve quelquefois jusqu'à trois cents de ces chenilles dans une ruche; alors celle-ci est bien certainement perdue pour l'apiculteur. Les abeilles sortent en masse d'une telle ruche; elles n'y rentrent que dans le cas où la reine s'y trouverait renfermée, et c'est pour y périr misérablement, toutes ensemble, quelques jours après. Bien que la *gallérie* attaque surtout les vieux rayons, elle s'accommode néanmoins de toute cire non fondue; non-seulement elle diminue la quantité de celle-ci, mais encore la qualité de celle qui reste y perd beaucoup.

Les dégâts de ces insectes ont été reconnus et constatés par les anciens, qui les désignaient sous le nom de *teignes*. Aristote les regarde comme le fléau des ruches; Virgile, Columelle, Démétrius, Magon et tous les auteurs géoponiques en parlent de la même manière. La température élevée exerçant une grande influence sur le développement des *galléries*, il s'ensuit que leurs ravages sont bien plus considérables dans les temps chauds et dans les régions méridionales. Elles ont d'ailleurs quelques ennemis, notamment les abeilles et les chauves-souris; mais cela ne suffit pas pour en diminuer sensiblement le nombre, et il faut aviser aux moyens de destruction.

On a remarqué que les ruches à hausses et les colonies populeuses sont généralement exemptes de *galléries*. On peut donc éviter jusqu'à un certain point ces parasites, en ayant des ruches bien peuplées. Mais lorsqu'on s'aperçoit que l'une de celles-ci est envahie, il faut se hâter d'enlever les rayons ou les parties de rayons qui renferment des chenilles, et repeupler la colonie à l'aide des essaims qu'on peut avoir disponibles. Si les rayons étaient fortement endommagés, le mieux serait de vider entièrement la ruche, de s'emparer de la population et de la réunir à une autre. On ne doit jamais non plus laisser séjourner dans le rucher les vieux rayons ou les ruches qui en contiennent. On peut très-bien se livrer à la chasse des chenilles au moment où elles vont se transformer en chrysalides; on soulève la ruche et on les écrase. On peut enfin faire la chasse à l'insecte parfait, qui se tient généralement appliqué, pendant le jour, contre les murs des habitations et des enclos qui renferment les ruches; alors on le recherche pour l'écraser avant que la femelle ait pondu ses œufs. Dans les ruchers couverts, on peut, le soir, placer une veilleuse allumée qu'on pose dans une assiette contenant de l'eau surmontée d'une mince couche d'huile. La nuit, les papillons viendront se brûler les ailes à ces veilleuses et se noieront dans le liquide des assiettes. On peut encore, au moment où ils voltigent, en prendre beaucoup avec un filet de gaze, ou bien encore disposer une pierre plate, relevée d'un côté, dans le voisinage de l'entrée de la ruche, afin de les déterminer à se réfugier dessous et de pouvoir les écraser plus facilement. Quelques apiculteurs les attirent de même en déposant sur les siéges des ruches quelques rayons renfermés dans une boîte ouverte sur les côtés; mais il serait dangereux de faire, comme on l'a conseillé, la part du feu, c'est-à-dire d'abandonner aux *galléries* une ou deux ruches, afin de préserver le reste du rucher; on ne ferait ainsi que favoriser la propagation et les invasions de ces insectes. L'emploi de la chaux vive, de l'eau-de-vie, de la suie, de l'urine, etc., est au moins inutile, s'il n'est nuisible.

Tout ce que nous venons de dire s'applique aussi à la *gallérie* des ruches ou des alvéoles, espèce plus petite, plus agile et tout aussi nuisible que la précédente, mais qui ne se trouve guère que dans les régions méridionales. Enfin, il est quelques autres espèces qui vivent en société dans les nids des abeilles et des bourdons, et qui ont des mœurs analogues.

GALLES (PRINCIPAUTÉ DE), en anglais *Wales*, en latin *Cambria* ou *Britannia secunda*, principauté jadis indépendante et réunie aujourd'hui au royaume de la Grande-Bretagne, sur la côte occidentale de l'Angleterre proprement dite, par 51° 22′ — 53° 26′ de lat. N. et 5° 50′ — 7° 55′ de long. O. Elle est bornée à l'O. et au N. par la mer d'Irlande; à l'E. par les comtés anglais de Chester, de Shrop, de Hereford et de Monmouth; au S. par le canal de Bristol. Elle mesure 140 kilom. du N. au S. et 65 de l'E. à l'O. Sa superficie est évaluée à 19,300 kilom. carrés, et sa population à 1,189,000 hab. de race celtique, Gaëls ou Kymris.

Les côtes de la principauté de Galles, très-échancrées, offrent un grand nombre de baies remarquables, notamment celles de Cardigan, de Caernarvon, de Swansea, de Caermarthen et de Milford. Ces côtes, généralement basses, sont d'un accès difficile, à cause du peu de profondeur de l'eau, des nombreux écueils couverts par la mer et des bancs de sable qui s'étendent fort loin au large. « Du nœud connu sous le nom de Peak, dit le *Dictionnaire géographique universel*, une branche des montagnes de la Grande-Bretagne se détache pour pénétrer dans le pays de Galles, passe aux sources de la Dee, de la Savern et de la Tave, en se dirigeant tantôt au S.-O., tantôt au S.-S.-O., et va se terminer au cap Sainte-Anne, sur le havre de Milford. Parmi les nombreux rameaux qu'elle projette, on distingue surtout celui qui, des sources de la Dee, se dirige d'abord au N.-O., surmonté de l'Arrennig, puis tourne au S.-O. pour s'élever dans la presqu'île de Caernarvon, et envoie vers le N. quelques contre-forts remarquables. On peut citer encore la branche qui court au S., à travers les comtés de Caermarthen et de Brecknock, sous les noms de Trecastle, Talsarn, Black-Mountains et Tre-Beddw. » Les points culminants sont le Snowdon (1,490 mètres), le Carnedd-Llewelyn (1,150 mètres), le Carnedd-David (1,150 mètres), le Cader-Idris (972 mètres), l'Arran-Fowddy (986 mètres), etc. Les montagnes dont la surface de cette principauté est hérissée lui ont fait donner le nom de *Petite Suisse*. Cette contrée présente, en effet, un aspect majestueux et fort pittoresque : le rapide escarpement des montagnes, la profondeur des vallons étroits qu'elles resserrent entre leurs flancs taillés à pic, inspirent à la fois la terreur et l'admiration. Quelquefois la vue se repose sur une vallée riante et fertile, et les lacs limpides qu'on rencontre à chaque pas ajoutent encore à l'agrément et à la variété des paysages. En général, ce pays est remarquable par la profusion des eaux répandues à sa surface. Les rivières les plus importantes qui l'arrosent sont : la Severn, la Dee, la Wye, l'Irvon, l'Usk, la Taff, la Neath, la Tave, le Loughor, la Cluyd, etc. On y trouve aussi un grand nombre de lacs, notamment le Llyn-Cynelin, le Llynian-Nantle, le Llynian-Llamberris et le lac de Bala. Le climat est âpre dans les parties montagneuses, mais doux dans les vallées et sur les côtes de la mer. Les plus hauts sommets sont couverts de neige pendant la plus grande partie de l'année. Des brouillards humides se répandent souvent sur les flancs des montagnes et sur le bord des rivières; néanmoins, le pays est généralement salubre.

Le sol du pays de Galles est riche en fer, en cuivre, en plomb, en marbre et en houille; mais il s'en faut de beaucoup que l'agriculture y soit aussi florissante que dans le reste de l'Angleterre. Cet état de choses a pour cause l'incurie et l'inhabileté des habitants plutôt que la mauvaise qualité du sol. La partie méridionale est beaucoup plus fertile que la partie septentrionale. Ce pays offre une grande variété de plantes et différentes espèces d'animaux, dont quelques-unes sont ailleurs très-rares.

L'exploitation des mines et la fabrication du fer constituent les principales industries de la population. L'élève du bétail y donne aussi d'excellents résultats. La pêche est très-fructueuse sur les côtes; celle des huîtres occupe un grand nombre de bras. L'industrie manufacturière produit des toiles, des flanelles, du drap. Le commerce a pour objet les divers produits du sol et les articles manufacturés; il ne manque pas d'activité. La navigation intérieure est facilitée par plusieurs rivières et canaux. Les routes sont généralement bien entretenues.

Administrativement parlant, le pays de Galles est divisé en pays de Galles du Sud (*South-Wales*) et pays de Galles du Nord (*North-Wales*), et comprend douze comtés, savoir : Brennock, Cardigan, Caermarthen, Clamorgan, Pembrocke, Radnor, Anglesey, Caernarvon, Denbigk, Flint, Merioneth et Montgomery. Le chef-lieu de la principauté est Pembrocke. Ces 12 comtés contiennent ensemble 86 districts et 838 paroisses. La principauté envoie 29 membres à la Chambre des communes.

La principauté de Galles, la plus considérable des îles Britanniques, n'a été réunie politiquement à l'Angleterre qu'après les autres parties de la monarchie anglaise. Elle s'en distingue, du reste, par sa configuration physique, son origine, les mœurs et le langage de ses habitants. Le pays de Galles s'appela d'abord *Kymberg*, du nom des Kymris. Pasquier prétend que le pays de Galles a pris son nom des Gaulois, premiers habitants de l'île de la Grande-Bretagne. Wachter croit que *Gallois* signifie *étranger*, émigrant, et dérive ce mot du verbe germanique *wallen*, qui veut dire aller en pays étranger, émigrer. Il donne la même signification et la même origine aux mots *Gaulois* et *Wallon*. Nous avons dit en français *Gallois* au lieu de *Walle*, qui est le véritable nom, en changeant *w* en *g*, comme en beaucoup d'autres mots. Mais pourquoi les *Gallois* ou habitants du pays de Galles ont-ils ce nom? Wachter croit qu'on désigna ainsi les Bretons qui survécurent à l'indépendance de leur patrie et revinrent dans le pays de Galles. Bien qu'on eût pu, à bon droit, les regarder comme indigènes dans ce pays qu'ils avaient si longtemps habité, les Saxons les appelaient *émigrants*. Quand les Romains pénétrèrent dans la Grande-Bretagne, ces peuples, qu'ils désignaient sous le nom de *Cambrii*, leur opposèrent la plus énergique résistance. « De tous côtés, dit M. Hesse, on trouve des traces du séjour qu'y firent les Romains avant l'invasion des Saxons dans la Grande-Bretagne. Dans l'île et le comté d'Anglesey, se trouvent de vieilles murailles, des ruines, des amas de décombres : ce sont les débris de l'ancien temple des Druides, détruit par le général romain Suetonius Paulinus. C'est là que, sous l'ombre épaisse des forêts, ils accomplissaient les mystères terribles de leur religion. L'île, aujourd'hui, n'est plus qu'une vaste plaine dépouillée; elle a été réunie à la terre ferme par un magnifique pont construit sur le petit détroit qui la sépare du comté de Caernarvon. Après une domination de quatre siècles, les Romains se retirèrent et les Cambriens formèrent une espèce de monarchie fédérale qui se concentrait, aux jours du danger, entre les mains d'un dictateur nommé pendragon. Parmi les chefs plus ou moins obscurs qui, du IVe au VIe siècle, luttèrent contre les Pictes, les Scots, les Merciens, les Danois et les Saxons, il en est un surtout à qui les chroniqueurs et les poëmes ont fait une grande célébrité : c'est Arthur, fils d'Uther, ce héros universel des épopées romanesques au moyen âge, qui doit reparaître un jour pour rendre à la Cambrie son ancienne indépendance. Dyfnwall et après lui Howel le Bon (Xe siècle) donnèrent des lois aux Cambriens; le code du dernier est parvenu jusqu'à nous. A la théocratie des druides avait succédé l'influence sacerdotale des bardes, lorsque le christianisme s'introduisit chez les Gallois. » Les conquérants successifs de l'Angleterre éprouvèrent le courage tenace et opiniâtre de ces peuples; pendant deux siècles, ils résistèrent aux Saxons, et les Normands eurent beaucoup de peine à les soumettre. Vaincus par Edouard Ier, en 1283, ils ne firent partie intégrante de la Grande-Bretagne qu'en 1536, sous Henri VIII. Edouard Ier donna le titre de prince de Galles à son fils Edouard II. Les fils aînés des rois d'Angleterre portent encore ce titre.

GALLES (NOUVELLE-) ou **MAINE OCCIDENTAL**, en anglais *New Wales* ou *West Main*, contrée de l'Amérique anglaise du Nord, dans le gouvernement du Canada, comprise entre 47° 30′ - 64° de lat. N., et 83° - 108° de long. O. Elle est bornée à l'E. par la mer d'Hudson, au N. par le golfe ou entrée de Chesterfield, à l'O. par les montagnes Rocheuses et au S. par le Canada; 2,200 kilom. sur 450; environ 40,000 hab. Le fleuve Churchill, tributaire de la baie d'Hudson, partage la contrée en Nouvelle-Galles septentrionale et Nouvelle-Galles méridionale. Outre ce fleuve, nous signalerons : le Nelson, le Severn et l'Albany, qui se jettent également dans la baie d'Hudson. On y trouve aussi un grand nombre de lacs. Le froid est si intense dans la partie septentrionale, qu'elle n'offre aucune trace de culture ni d'établissement européen.

La partie méridionale, plus favorisée, produit quelques fruits, quelques légumes et de belles forêts; on y trouve aussi du plomb, du

fer, du cuivre, du cristal, du marbre, de la houille, etc. La pêche et la vente des fourrures constituent les principales ressources des habitants. Les forêts sont peuplées d'ours, d'élans, de bisons, de cerfs et de castors. Les habitants indigènes sont Esquimaux ou Indiens. Parmi ces derniers, il faut nommer les Knistinaux, qui font avec les Anglais un grand commerce de pelleterie. Toutes ces peuplades sont entièrement indépendantes. Les Européens, établis en très-petit nombre dans la Nouvelle-Galles, parcourent le pays en chasseurs ou habitent comme marchands les forts établis par la ci-devant Compagnie de la baie d'Hudson. Les plus importants de ces forts sont : Fort-York, Fort-Churchill, Fort-Moose et Fort-Albany.

GALLES DU SUD (NOUVELLE-), en anglais *New South Wales*, nom d'une des cinq colonies anglaises de l'Australie, la plus ancienne et la plus peuplée, occupant la vaste région qui s'étend au S.-E. du continent australien, entre 37° 82′ et 29° 50′ de lat. S., depuis le cap Hove au S. jusqu'à l'entrée de la baie de Sandy au N., et depuis la côte jusqu'à 138° 40′ de long. E. à l'intérieur. Victoria et l'Australie du Nord, qui en faisaient partie, en ont été détachées il y a peu d'années. La Nouvelle-Galles du Sud présente un développement de côtes d'environ 1,200 kilom.; ses rivages sont escarpés, mais possèdent des baies profondes et des ports excellents, comme Botany-Bay, Port-Jackson, Port-Hunter, Port-Stephens. La superficie de la Nouvelle-Galles du Sud peut être évaluée à 12,000 myriamètres carrés; sa population, qui n'était en 1802 que de 13,000 hab., s'élève aujourd'hui à 365,653 hab. Cap., Sidney; villes princ. : Paramata, New-Castle, Maitland, Port-Mocquarie, Bathurst et Colbourn.

Le territoire de la Nouvelle-Galles du Sud, dominé par les montagnes Bleues et arrosé par le Dorling, le Morrumbidgi, l'Hawkesbury, le Hunter, le Hastings et le Brisbane, est plus propre à l'élève du bétail qu'à la culture. Le climat est doux et salubre, mais exposé à de très-longues sécheresses. L'élève du bétail et l'exploitation des mines de fer, de plomb, de cuivre, les vastes gisements de houille et surtout de riches placers aurifères sont les principales ressources des habitants. Exportation des laines et des produits des mines. Depuis 1854, l'administration est confiée à un gouverneur nommé par la métropole, recevant 175,000 francs de traitement, et assisté d'un conseil exécutif de 21 membres au moins nommés par lui, et à une assemblée législative de 54 membres nommés pour cinq ans par les colons libres, sauf un tiers qui est nommé par le gouverneur. Les lois formulées par cette assemblée législative doivent être approuvées par le gouverneur. La garnison se compose de deux régiments de l'armée des Indes, secondés au besoin par une milice coloniale, dont les cadres sont remplis par les colons libres. Pour plus de renseignements, v. le mot AUSTRALIE.

GALLES (île du PRINCE-DE-). V. PRINCE-DE-GALLES (île du).

GALLET, chansonnier et auteur dramatique français, né à Paris vers 1700, mort en 1757. C'était un épicier droguiste, établi à la pointe Saint-Eustache ou dans la rue des Lombards, un franc buveur, un joyeux compère fait pour le refrain et le vaudeville grivois, de la bande des Piron, des Favart, des Panard, des Collé, etc. La muse rieuse et le cabaret le détournèrent du soin de ses affaires commerciales, si bien qu'en 1751 il fit banqueroute, mit la clef sous la porte, et, pour éviter la prison, se réfugia au Temple, lieu d'asile pour les faillis. Là, le pauvre diable recevait sans cesse les comptes de ses nombreux créanciers et disait fort plaisamment à ce sujet : *Me voilà au Temple des mémoires.*

Gallet supporta on ne peut plus philosophiquement et gaiement son désastre, et il se mit à boire au point que l'état de ses nerfs malades ne lui permit plus d'écrire et qu'il devint hydropique. Condamné par la Faculté, il en réchappa et recommença à se griser comme devant; enfin, après avoir subi de nombreuses et abondantes ponctions, il expira.

Peu de mois avant sa mort, il envoya ces trois couplets à son ami Collé, en manière de *compliment de jour de l'an :*

Du premier du mois de janvier
Je me ris comme du dernier;
Que la politique aille aux piautres!
Dans mon répertoire j'ai mis
Qu'on trouve peu de vrais amis
Accompagnés de plusieurs autres.

Ce petit couplet de chanson
Est un compliment sans façon
A Collé, le meilleur des nôtres.
C'est prou pour moi, pauvre animal,
Prêt à succomber sous un mal
Accompagné de plusieurs autres.

Autrefois, presque en un instant,
J'en aurais pu rimer autant
Que nous reconnaissons d'apôtres;
Aujourd'hui, j'abrége d'autant
Qu'à l'église un prêtre m'attend
Accompagné de plusieurs autres.

Il improvisa cette chanson lors de la première attaque de sa maladie. Le refrain reproduit narquoisement la formule banale des souhaits de nouvelle année.

Collé ne laisse pas de parler peu amicalement de Gallet dans ses *Mémoires*, tout en déclarant qu'il satisfit pleinement ses créanciers en leur payant tout, intérêt et principal.

Les anecdotes plaisantes sur Gallet ne manquent pas. Le chansonnier populaire conserva sa belle humeur jusqu'au dernier souffle, et il dit, en riant, au prêtre qui venait lui administrer l'extrême-onction : « Ah! monsieur l'abbé, vous voulez me graisser les bottes; ce n'est pas nécessaire, car je m'en vais par *eau.* »

Panard, plus fidèle à son ami que ne l'avait été Collé, le regretta sincèrement; mais, tout en déplorant sa perte, il ne put s'empêcher de dire une drôlerie à Marmontel, à propos de la tombe du droguiste poëte : « ... Ah! monsieur, ils me l'ont mis sous une gouttière, lui qui, de sa vie, n'a bu une goutte d'eau. »

On attribue à Gallet deux chansons ou rondes dont on fredonne encore quelques lambeaux : la *Boulangère a des écus* et la *Meunière du moulin à vent.*

Voici un couplet épigrammatique contre Nègre, lieutenant criminel, homme indigne, qui fut forcé de se démettre de sa charge, et contre d'Argouges, lieutenant civil, qui saluait les gens selon leur importance :

Au Châtelet sont bien tenants
Deux lieutenants;
Et ces magistrats renommés
Sont bien nommés :
Monsieur le lieutenant civil
Est très-civil,
Et le lieutenant criminel
Bien criminel.

La chanson de *Saint Roch* mérite une mention. Nous donnons le dernier couplet :

Saint Roch, voyant venir sa dernière heure,
Dit de bon cœur cinq ou six *oremus;*
Et puis : « Adieu, mon pauvre chien, demeure,
Moi, je m'en vais dire mon *in manus.* »
Exempt de blâme,
Il rendit l'âme
En bon chrétien
Dans les bras de son chien.

Il nous reste à indiquer les productions de Gallet : la *Précaution inutile*, pièce en un acte (1736); le *Double tour* ou le *Prêté rendu*, un acte (1736); les *Coffres*, un acte (1736); *Prologue pour l'Opéra-Comique* (1744); les *Troqueurs* (Vadé a traité le même sujet) : ces pièces de l'Opéra-Comique n'ont point été imprimées, non plus que *Pic, pan, pon*, qui est de 1734; la *Pétarade* ou *Polichinelle auteur, en un acte, en prose et en vers, pièce quasi nouvelle, qui peut être représentée en personnes de bois naturelles; seconde édition, moins mauvaise et non plus méchante que la première, avec peu de corrections et beaucoup d'augmentation* (1750, in-8°). Ce titre démesuré et saugrenu indique que cette pièce est du genre de ce qu'on a nommé depuis *folie.* Passons aux parodies : *La Ramée et Dondon*, à propos de la *Didon* de Le Franc de Pompignan. Cette farce fut faite en société avec Panard et Pontau, probablement *inter pocula;* elle resta manuscrite; *Marotte*, à l'occasion de la *Mérope* de Voltaire (1745, ms.). Les couplets et chansons de Gallet n'ont point été réunis en volume. Pour les retrouver, il faut feuilleter les recueils du temps. MM. Moreau et Francis sont les auteurs d'un vaudeville en un acte (théâtre des Variétés) intitulé : *Gallet* ou le *Chansonnier droguiste* (1806), et qui a obtenu un certain succès de gaieté.

GALLETTI (Philippe-Marie), peintre italien, né à Florence en 1636, mort en 1714. Il entra dans l'ordre des théatins et s'adonna exclusivement à la peinture religieuse. Ses productions sont assez bien dessinées et composées; on y trouve de l'imagination, mais le coloris est jaunâtre et sans relief. Le P. Galletti a laissé de grandes fresques, parmi lesquelles nous citerons : le *Paradis* et l'*Adoration des mages*, à San-Gaetano de Florence; la *Vierge, Saint Onuphre et trois franciscains*, à la Conception, dans la même ville; la *Vie de saint Gaétan*, dans l'église Sainte-Christine, à Parme, etc. Nous mentionnerons, parmi ses tableaux à l'huile, un *Miracle de saint Antoine de Padoue* et un *Miracle de saint François de Paule*, à Guastalla.

GALLETTI (Pierre-Louis), bénédictin et archéologue italien, né à Rome en 1724, mort dans cette ville en 1790. Il devint bibliothécaire et architecte de son ordre à Florence, et reçut de Pie VI le titre d'évêque de Cyrène. Galletti était très-versé dans l'histoire ecclésiastique et littéraire de l'Italie. Il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Capena municipio de' Romani* (Rome, 1756); *Gabbio, antica cita di Sabina* (Rome, 1757); *Inscriptiones infimi ævi Romæ exstantes* (Rome, 1757-1766, 7 vol. in-8°), le premier grand recueil d'inscriptions relatives au moyen âge qui ait été publié; *Del vestarario della santa romana Chiesa* (1758); *Del primicero della santa sede apostolica e di altri uffiziali maggiori* (1776), etc.

GALLETTI (Jean-Georges-Auguste), historien allemand, né à Altenbourg en 1750, mort en 1828. Après avoir étudié l'histoire et la jurisprudence à Gœttingue, il donna des leçons particulières, puis il entra au lycée de Gotha (1772), où il devint successivement professeur de latin et de grec, d'histoire et de géographie (1783). En 1816, le duc de Gotha le nomma conseiller aulique, historiographe, et lui laissa la totalité de ses appointements de professeur lorsqu'il se retira de l'enseignement, en 1819. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire et description du grand-duché de Gotha* (Gotha, 1779-1781); *Histoire de la Thuringe* (Gotha, 1782-1785); *Manuel de l'histoire des anciens Etats* (1783); *Histoire d'Allemagne* (Halle, 1787-1819, 10 vol.); *Petite histoire du monde* (Gotha, 1787-1829, 27 vol.); *Dictionnaire géographique* (1807); *Connaissance générale du monde* (1807); *Histoire de la Révolution française* (1814); *Histoire générale de la civilisation dans les trois derniers siècles* (1814, 2 vol.); *Histoire des peuples et Etats de l'ancien monde* (Berlin, 1825-1826); *Histoire de la Grèce* (1826, 2 vol.); *Histoire de la Turquie* (1826), etc. Tous ces ouvrages sont des compilations, écrites dans un style facile et élégant, à l'usage des gens du monde.

GALLI, protestant français, né à Nîmes au XVIIe siècle. Il se réfugia à Londres pour échapper à la persécution et publia dans cette ville, en anglais : *Mémoires sur la guerre des Cévennes sous le colonel Cavalier* (1726, in-8°). Cet ouvrage est généralement regardé comme la traduction de mémoires rédigés par Cavalier lui-même; cependant tout porte à croire que c'est une production originale, composée d'après les récits du célèbre chef protestant.

GALLI (Jean-Antoine), chirurgien italien, fondateur des cours d'accouchement en Italie, né à Bologne en 1708, mort en 1784. Il avait fait exécuter en cire ou en terre cuite toutes les pièces anatomiques nécessaires pour l'enseignement de cette partie de la chirurgie. Ce précieux musée spécial fut acquis, pour l'université de Bologne, par Benoît XIV.

GALLI (Pierre-Gaytin), comte de La Loggia, magistrat et savant jurisconsulte italien, né à Turin en 1732, mort dans cette ville en 1813. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il entra au parquet de la chambre des comptes et devint successivement substitut du procureur général, conseiller, président de la même cour. Il entra par la suite au sénat et se plaça par ses ouvrages au nombre des plus savants jurisconsultes de son temps. Napoléon nomma Galli président de la cour d'appel, puis conseiller d'Etat pour la rédaction du code civil. On a de lui : *La pratica legale secondo la ragione commune* (1772-1792, 10 vol. in-8°), sorte d'encyclopédie du droit piémontais, dans laquelle il mit en harmonie le droit commun avec les usages du barreau, les décisions du sénat, de la chambre des comptes, les constitutions royales de 1770, afin de faire la lumière dans une législation qui était un véritable chaos; *Delle dignita e cariche nel Piemonte* (1790, in-8°), ouvrage intéressant, rempli de faits historiques et devenu très-rare.

GALLI (Jean-Marie et François), peintres italiens. V. BIBBIENA.

GALLI (Filippo), célèbre chanteur italien, né à Rome en 1783, mort en 1853. Dès l'âge de dix ans, cet artiste était déjà musicien habile et possédait un talent remarquable comme claveciniste et comme accompagnateur. En même temps, il prenait des leçons de chant qui développaient en lui une belle voix de ténor. A dix-huit ans, il se maria, et les besoins de sa nouvelle situation le décidèrent à se produire en public. Il débuta à Bologne, en 1804, dans la *Chasse de Henri IV* de Generali. Le succès qu'il obtint semblait devoir le classer parmi les meilleurs ténors, quand une maladie grave changea la nature de son organe, qui tomba à la basse-taille. Cette transformation l'effraya d'abord; mais Paisiello le rassura et l'engagea à travailler son nouveau timbre. Galli suivit ce conseil et s'en trouva bien; car l'exercice développa en lui une voix de basse chantante d'une sonorité extraordinaire. Son début dans son nouvel emploi eut lieu à Venise dans le rôle de Taraboto de l'*Inganno felice* de Rossini. L'année suivante, il créa, à Milan, le *sigillaro* de la *Pietra del paragone* du même maître. Les rôles du bey dans l'*Italiana in Algeri*, et du Turc dans *Il Turco in Italia* mirent le sceau à sa réputation. Galli, trouvant le répertoire bouffe trop borné, voulut aborder les personnages dramatiques. Rossini applaudit à cette résolution et écrivit pour lui, en 1817, à Milan, le rôle de Fernando dans la *Gazza ladra*, puis celui de *Maometto*, en 1820, à Naples. En 1821, Galli débuta à Paris par son beau rôle de Fernando; mais il se produisit un phénomène bizarre. Soit que le climat eût influé d'une manière fâcheuse sur son organe, soit qu'il se sentît gêné dans la petite salle du théâtre Louvois, il lui fut impossible de chanter juste son rôle pendant le premier acte; mais il reprit vite son aplomb et produisit une sensation profonde au second acte, par son exécution passionnée. Quelque temps après, Galli quitta la France, qu'il revit en 1825. Acteur tragique et chanteur consommé, il joua plusieurs grands rôles à la satisfaction générale; cependant, on put dès lors remarquer une certaine lourdeur dans l'organe, qui lui rendait pénible l'exécution de certains traits qu'il vocalisait autrefois avec une étonnante aisance. En 1828, Galli quitta Paris pour se rendre en Espagne, puis retourna en Italie. En 1831, il fut attaché au théâtre italien de Mexico, où il resta cinq ans. De retour en Europe, il fit une saison à Barcelone, chanta sans succès à Milan, et, enfin, fut réduit à accepter une place de chef des chœurs à Madrid et à Lisbonne.

Une insouciance incompréhensible et une prodigalité folle jetèrent Galli dans une profonde détresse. Il arriva à Paris, en 1842, dans un lamentable dénûment, et, pour lui procurer du pain, le gouvernement français le nomma professeur au Conservatoire. Son revenu le plus clair consistait dans le produit d'un concert que donnaient chaque année, à son bénéfice, les virtuoses du Théâtre-Italien. La Révolution de 1848 lui enleva cette dernière ressource. Alors il tomba tout à fait dans la misère, languit quelque temps, et mourut en 1853.

GALLI-MARIÉ (Mlle MARIÉ, épouse GALLI, connue au théâtre sous le nom de Mme), cantatrice française, née à Paris en 1840. Elle montra dès son enfance une rare intelligence musicale. Après avoir reçu une bonne éducation, la jeune fille du ténor Marié alla débuter en province, suivant un excellent usage auquel les théâtres de Paris durent jadis leurs artistes les plus illustres. C'est pas à pas que la future Mignon acquit ce talent qui résistera à l'outrage du temps. Plus piquante que belle, plus inspirée que savante, elle satisfaisait d'abord sans charmer; le charme est venu! Engagée au théâtre de Rouen, Mme Galli-Marié obtint des triomphes mérités dans les rôles les plus opposés. Rien ne saurait exprimer l'effet qu'elle produisait sous les traits de Léonor, de la *Favorite.* Ayant trop d'esprit pour chercher à copier Mme Stoltz, la jeune artiste, obéissant à son inspiration, domptait ce public renommé pour sa sévérité. Il restait pour ainsi dire suspendu à ses lèvres, et éclatait en bravos quand il finissait par se rendre compte de son émotion.

Mme Galli-Marié, on le devine, ambitionnait les suffrages des Parisiens, qui, grâce à un préjugé contestable, ont la réputation d'assurer à jamais gloire et profit à leurs idoles. La fortune, qui n'est pas toujours aveugle, accorda à l'artiste la faveur qu'elle avait refusée au ténor Marié. Mme Galli-Marié débuta, le 13 août 1862, par le rôle de Zerbine, dans la *Servante maîtresse,* opéra de Pergolèse. Contre l'ordinaire, on n'avait pas abusé de la réclame, et les spectateurs furent surpris de se trouver en face d'une véritable artiste. Le critique Scudo, qui n'avait pas l'éloge facile, disait : « Mme Galli-Marié est vive, accorte et agréable de sa personne. Sa voix est un *mezzo soprano* d'un timbre gros et sonore, et dont la flexibilité pourrait être mieux dirigée et moins cahotante. Elle chante et joue avec esprit et bonne humeur, et ne laisse à désirer qu'un peu plus de distinction dans les manières, qui sont parfois trop lestes, car Pandolphe n'est pas un imbécile, et il faut le séduire avec plus de goût et moins de grimaces. Cette artiste, d'une physionomie souriante, qui ne jouait en province, assure-t-on, que des rôles sérieux, a été favorablement accueillie par le public de Paris. » La nouvelle venue ne tarda pas à s'imposer à l'attention des connaisseurs par un talent original, auquel on ne saurait rien comparer dans le passé. Ce talent ne doit rien à l'étude, l'inspiration seule le guide; il grandit avec les situations violentes et s'atténue parfois dans les scènes ordinaires; mais l'effet est produit. L'expérience nuirait à cette fougue un peu sauvage, qui exerce un singulier prestige même sur les difficiles. Mme Galli-Marié entre en scène; un spectateur vulgaire ne verra d'abord qu'une chanteuse ordinaire et une femme agréable; mais quand la situation s'élève, l'artiste se transfigure; l'œil s'anime, la voix acquiert un prestige irrésistible. Analyser les procédés de cette artiste est chose impossible; autant vaudrait chercher à expliquer pourquoi nous pleurons en entendant un air qui nous rappelle le plus vulgaire détail de notre enfance; pourquoi un fragment de mélodie nous rend pour un instant nos vingt ans envolés. Le talent de cette artiste ressemble à l'éclair qui nous éblouit en dépit de notre volonté. Il a parfois des ombres; mais elles servent d'heureux contraste à la fougue de cette nature exubérante qui, malgré ses succès, n'a pas dit son dernier mot; l'avenir nous donnera raison à coup sûr. On a reproché à Mme Galli-Marié un certain orgueil qui se révèle dans ses attitudes et dans l'expression de sa physionomie; un observateur attentif s'apercevra aisément qu'il n'y a là que les élans d'une organisation nerveuse. Mme Galli-Marié, femme bien élevée, a de la modestie et du tact, et, parfois, elle tremble en abordant un rôle pour la première fois. Son assurance, en pareil cas, ressemble beaucoup à la bravoure des poltrons qui chantent pour se donner l'apparence du courage. Voici la liste des principales créations de cette cantatrice : *Lara*, opéra de M. Aimé Maillart; le *Capitaine Henriot*, de M. Gevaërt; *Fior d'Aliza*, de M. Victor Massé (dans un rôle relativement sacrifié, la cantatrice obtint un vrai triomphe); *Mignon*, de M. Ambroise Thomas; les *Dragons de Villars* (reprise), etc.

GALLIA, nom latin de la GAULE.

Gallia christiana (la *Gaule chrétienne*), ouvrage célèbre, commencé par les Sainte-Marthe, continué au XVIIIe siècle par les bénédictins de Saint-Maur, et au XIXe par M. Hauréau, qui a repris cet immense travail à la fin du tome XIII et l'a mené jusqu'au tome XVI.

Dès 1626, Claude Robert, grand archidiacre de Chalon-sur-Saône, avait publié, sous le nom de *Gallia christiana*, un volume in-folio

de tables chronologiques, accompagnées de notes sommaires sur tous les évêchés et abbayes de France. Il avait puisé dans les chartriers épiscopaux et monastiques, et recueilli une riche moisson, bien que fort indigeste. Peut-être cet ouvrage avait-il été inspiré par une entreprise analogue faite, en 1621, par Jean Chenu, de Bourges : *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia* (Paris, 1 vol. in-4°), premier essai tenté en vue d'établir la succession chronologique des archevêques et évêques de France. Gaucher III, dit Scévole II, et Louis de Sainte-Marthe publièrent, en 1656 (Paris, 4 vol. in-fol.), la première édition de la *Gallia christiana*. Le temps et le savoir qu'y avaient dépensés les deux frères faisaient de l'ouvrage un monument sans exemple dans l'histoire de l'érudition ; aussi le clergé de France, réuni en assemblée générale (1656), fit-il une pension de 500 livres à chacun de leurs trois héritiers ; il avait auparavant accordé 6,000 livres pour l'impression de l'ouvrage lui-même. Les héritiers de Gaucher III et de Louis de Sainte-Marthe avaient rassemblé des matériaux suffisants pour étendre d'un quart l'œuvre de leurs devanciers. Divers incidents les empêchèrent de poursuivre, et leurs documents passèrent dans les mains de Denis de Sainte-Marthe. Celui-ci, à la prière du clergé de France, avait entrepris, dès 1710, de donner une nouvelle édition de la *Gallia christiana*. Il était entré dans la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, et l'aide que lui donnèrent ces savants religieux, jointe aux travaux inédits qu'il tenait de plusieurs membres de sa famille, lui permit de publier le premier volume (in-fol.) en 1715. La nouvelle *Gallia christiana* ne ressemblait à l'anciene ni pour le fond ni pour la forme. Les bénédictins avaient fourni à Sainte-Marthe d'immenses ressources ; des membres éminents de la congrégation lui avaient procuré les éléments d'un plan neuf et beaucoup plus large. L'ouvrage avait désormais acquis toute la perfection dont il était susceptible. En voici le titre complet et définitif : *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa ; qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum, ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis, opera et studio Dionysii Sammarthani, presbyteri et monachi ordinis Sancti-Benedicti, e congregatione Sancti-Mauri.* (La *Gaule chrétienne* distribuée en provinces ecclésiastiques, dans laquelle on trouve la suite chronologique et l'histoire des archevêques, évêques et abbés de France et des pays circonvoisins, depuis l'origine des Eglises jusqu'à notre temps, le tout reposant sur des documents authentiques qu'on trouvera à la fin de l'ouvrage, par le P. Denis de Sainte-Marthe, prêtre et religieux de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur.)

Denis de Sainte-Marhe eut une part très-importante aux tomes suivants (II, III et IV), qui parurent de 1720 à 1728.

Le tome I[er] est dédié au régent, Philippe d'Orléans, et précédé d'une préface dans laquelle l'auteur explique son but : c'est d'abord de rendre service à l'Eglise de France, en éclairant ses origines ; c'est ensuite de témoigner de la grandeur historique du catholicisme, en montrant l'étendue de son action dans le monde, la série de ses pasteurs avec leurs titres à l'estime de la postérité ; le nombre de ses monuments, leur utilité et leur place dans le développement du culte. Sainte-Marthe est gallican, comme on peut le supposer ; il se propose donc de constater l'ancienne discipline ecclésiastique relativement à l'élection des évêques, et cela afin d'être désagréable à l'Eglise romaine, qui s'est emparée de leur nomination ou l'a vendue aux princes séculiers pour de l'argent ; il s'attachera à préciser le rôle des rois de France et des princes féodaux dans les élections ecclésiastiques, et à démontrer l'illégitimité des prétentions de la cour de Rome à cet égard ; il exposera aussi ce qu'ont fait les conciles de Bâle et de Constance à propos d'élections ; il montrera que la réunion fréquente, et pour ainsi dire périodique, des conciles fait partie de l'ancienne discipline de l'Eglise ; ce sont les conciles qui ont autorité pour juger les *causes des évêques*, et non la cour de Rome.

Un autre but poursuivi par la *Gallia christiana* est de faire des études sur les grandes familles féodales et les personnalités illustres du passé, tâche difficile et parfois scabreuse, on comprend pourquoi : les descendants de ces familles continuent d'exister ou prétendent exister, et il sera nécessaire de ménager les susceptibilités légitimes. Afin d'éviter les erreurs, la *Gallia christiana* n'avancera rien dont il n'ait la preuve authentique à fournir ; il implore, à ce titre, le secours des érudits nationaux et étrangers ; il indiquera, du reste, l'origine de ses informations.

Sainte-Marthe explique ensuite le plan qu'il a adopté : il aura une table, outre des pièces justificatives, à la fin de chaque volume ; de cette manière, il n'y aura pas moyen d'incriminer les faits avancés par lui. Les tables seront doubles : elles se composeront d'une table chronologique et d'un index général.

Ceci posé, il traitera de l'origine du christianisme dans les Gaules ; il dira où, comment et à quelle époque l'Evangile a été prêché dans le pays ; il publiera une dissertation sur le voyage de saint Paul en Espagne, avec le sentiment des Pères latins et des Pères grecs sur cette question ; il établira que le christianisme fut prêché dans les Gaules par les disciples de saint Paul : les Pères grecs l'enseignent de reste ; puis il donnera l'avis de tous les Pères anciens sur la manière dont l'Evangile a été prêché dans le monde entier. Sainte-Marthe s'étend sur tout ce qui concerne la prédication de l'Evangile en Gaule et discute les nombreuses objections que soulève un sujet si obscur ; il analyse à ce sujet Grégoire de Tours et Sulpice-Sévère, mesure les lacunes qui existent, et se demande si les actes et documents de cette époque reculée n'auraient pas été falsifiés.

Tout ce qui précède n'est qu'une préface. Sainte-Marthe entreprend ensuite l'histoire de chacune des provinces ecclésiastiques de l'ancienne Gaule. On a vu tout à l'heure qu'il n'avait eu part qu'aux quatre premiers volumes, mis au jour de 1715 à 1728. Cette publication fut continuée très-activement par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et interrompue par la Révolution française. Le tome XIII est de 1785. L'entreprise était loin d'être terminée ; elle a été reprise de nos jours par M. Hauréau, qui a publié, en 1858, un tome XIV. Depuis, l'Académie des inscriptions a pris sous sa protection et imprime à ses frais les travaux de M. Hauréau ; mais ils avancent lentement ; il en est pourtant au tome XVI. Le tome XIV (1858) renferme la province ecclésiastique de Tours ; le tome XV (1860), celle de Besançon, et le tome XVI (1865) celle de Vienne. L'auteur abrége, afin de pouvoir en finir. D'autre part, les sources, qui étaient encore très-abondantes au XVIII[e] siècle, ont maintenant disparu en grande partie. Il n'importe, c'est un monument national ; Denis de Sainte-Marthe l'avait entrepris afin de faire pendant à l'*Histoire de l'Eglise gallicane* de l'abbé Fleury, dont il devait contenir les preuves justificatives. Il a été continué dans le même esprit. Il est vrai que le continuateur actuel n'a aucun système, sinon celui de réunir des faits. Cela a des avantages ; mais ce sont des travaux auxquels il faut mettre une passion que les savants désintéressés sont incapables d'éprouver. Les bénédictins et le clergé de France, sous l'ancien régime, en avaient fait une entreprise d'amour-propre ; ils travaillaient *pro aris et focis*, et déployaient à cette besogne ardue un zèle et des efforts impossibles à un seul homme, même soutenu par les ressources d'une compagnie telle que l'Académie des inscriptions. La fin ne vaut donc pas le commencement, malgré l'érudition profonde de M. Hauréau. Les deux côtés par où il est surtout inférieur sont l'étendue et l'abondance des sources.

Malgré tout, il n'y a rien à comparer à la *Gallia christiana* dans les annales de l'érudition moderne. Qu'on se figure l'histoire chronologique, depuis l'origine du christianisme, de chaque ville et de chaque bourg du vaste territoire compris entre les Pyrénées et la mer du Nord, d'une part, les Alpes et l'Océan d'autre part. Il s'agit de l'histoire religieuse, sans doute ; mais il ne faut pas oublier que, durant tout le moyen âge, l'histoire religieuse du monde occidental est l'histoire de la société elle-même. La meilleure partie de l'intérêt qu'offre, à chaque page, la *Gallia christiana* consiste dans le détail des mœurs et les petits événements que l'histoire ordinaire néglige.

GALLIACUM, nom latin de GAILLAC.

GALLIAMBE s. m. (ga-li-an-be — rad. *galle* et *ïambe*). Littér. anc. Vers de six pieds que chantaient les galles ou prêtres de Cybèle : *Les galles se répandirent dans tout l'empire romain ; ils couraient de ville en ville, portant l'image de Cybèle, jouant des cymbales et chantant des vers appelés* GALLIAMBES. (Bouillet.) ‖ Ouvrage composé de vers de cette mesure.

GALLIAMBIQUE adj. (ga-li-an-bi-ke — rad. *galliambe*). Littér. anc. Qui a la forme des galliambes : *Vers* GALLIAMBIQUES. *C'est en vers* GALLIAMBIQUES *que Catulle a composé son* Atys, *l'un des plus beaux monuments de la langue latine.* (Boissonade.)

GALLIAR, nom de la corne dont se servait Odin, le père des dieux dans la mythologie scandinave, pour boire à ses repas.

GALLIATE, en latin *Galeatum*, ville d'Italie, district et à 6 kilom. N.-E. de Novare ; 6,435 hab. Manufactures d'étoffes de coton, magnaneries. Foire annuelle qui dure trois jours et qui attire un grand concours. On y remarque l'église paroissiale, qui date d'une époque très-reculée, un couvent et un ancien château.

GALLICA s. f. (gal-li-ka — du lat. *gallica*, gauloise). Antiq. Sorte de chaussure ou de galoche particulière aux Gaulois et que les Romains leur empruntèrent. ‖ On se sert aussi du mot francisé GALLICE.

— Par anal. Sandale de capucin.

GALLICAN, ANE adj. (gal-li-kan, a-ne — du lat. *Gallus*, Gaulois). Qui appartient à la France. Ne se dit guère que de l'Eglise de France et de ce qui la concerne : *Eglise* GALLICANE. *Rite* GALLICAN. *Libertés* GALLICANES ou *de l'Eglise* GALLICANE. *L'Eglise* GALLICANE *a été fondée par le sang d'une infinité de martyrs.* (Boss.) *L'Eglise* GALLICANE *se trouva, pour ainsi dire en naissant, la première des Eglises nationales.* (J. de Maistre.) *Benoît XIV, voyant un étranger qui ne fléchissait pas le genou au moment où il donnait la bénédiction papale, selon l'usage de Rome, dit : « Je pense que c'est un Français ; et je l'excuse, ajouta-t-il en riant, en vertu des libertés de l'Eglise* GALLICANE. » ‖ Qui est partisan des libertés ou priviléges de l'Eglise gallicane : *La congrégation de l'Oratoire fut* GALLICANE, *au risque d'entendre dire qu'elle était janséniste.* (De Rémusat.)

— Fam. Français :

> Elle affermit de ses pucelles mains
> Des fleurs de lis la tige *gallicane*.
> VOLTAIRE.

— Hist. *Flandre gallicane*, S'est dit pour Flandre française.

— Hist. relig. *Congrégation gallicane*, Congrégation du tiers ordre de Saint-François. ‖ *Bréviaire gallican*, Bréviaire de l'Eglise de Girgenti, en Sicile.

— s. m. Partisan des libertés de l'Eglise gallicane : *Les* GALLICANS *et les ultramontains.*

— Fam. Français :

> Des *gallicans* ainsi parlait l'apôtre,
> De *maudissons* lardant sa patenôtre.
> VOLTAIRE.

— **Antonyme.** Ultramontain.

— **Encycl.** V. EGLISE GALLICANE.

GALLICANISÉ, ÉE (gal-li-ka-ni-zé) part. passé du v. Gallicaniser : *Des cérémonies* GALLICANISÉES.

GALLICANISER v. a. ou tr. (gal-li-ka-ni-zé — rad. *gallican*). Rendu conforme aux usages de l'Eglise gallicane : GALLICANISER *les cérémonies de l'Eglise.*

Se gallicaniser v. pr. Devenir gallican, embrasser les principes du parti gallican : *Les ultramontains ne sont guère portés à se* GALLICANISER.

GALLICANISME s. m. (gal-li-ka-ni-sme — rad. *gallican*). Hist. relig. Doctrine, opinions des gallicans.

— **Encycl.** V. EGLISE GALLICANE.

GALLICANUS (Vulcatius), historien romain du III[e] siècle de notre ère. Il passe pour l'auteur de la *Vie d'Avidius Cassius*, compilation médiocre, publiée dans la collection des *Scriptores historiæ Augustæ*.

GALLICCIOLI (Jean-Baptiste), orientaliste italien, né à Venise en 1733, mort dans cette même ville en 1806. Il entra dans les ordres, apprit plusieurs langues anciennes et modernes et devint professeur d'hébreu et de grec dans sa ville natale. Outre des traductions en italien de plusieurs ouvrages grecs et hébreux, on a de lui : *Dizionario latino-italiano della sacra Biblia ; Pensieri sulle LXX settimane di Daniele ; Memorie Venete antiche profane ed ecclesiastiche* (Venise, 1795, 8 vol. in-8°), etc. On lui doit, en outre, la table du *Thesaurus antiquitatum sacrarum* d'Ugolini (32 vol. in-fol.) ; une édition des *Œuvres de saint Grégoire le Grand* (17 vol. in-4°).

GALLICE s. f. V. GALLICA.

GALLICIE, division administrative des Etats autrichiens. V. GALICIE.

GALLICISME s. m. (gal-li-si-sme — du lat. *gallicus*, gaulois). Gramm. Façon de parler propre à la langue française, et contraire aux règles de la grammaire générale : *Un bon traité des* GALLICISMES *serait un ouvrage important pour notre langue.* (D'Olivet.) ‖ Manière de parler propre à la langue française, et qu'on transporte par erreur dans une autre langue. Si, par exemple, on disait en latin : *Eo itum apud te*, littéralement : Je vais aller chez toi, on commettrait un gallicisme : *Il y a des érudits qui remplissent leurs pages latines de germanismes ou de* GALLICISMES. (Boissonade.)

— **Encycl.** Chaque langue a ses idiotismes, ses tournures, ses façons de parler qui lui sont particulières, et qui, dépourvues de sens logique, ont emprunté à l'usage un sens conventionnel, qui est, pour les idiomes, comme une sorte de goût du terroir. Une langue sans idiotisme serait, au pied de la lettre, une langue sans originalité. La langue française en possède de très-nombreux, qu'on désigne par le nom de *gallicismes*. Nous croyons devoir énumérer et expliquer les principaux, en donnant quelques règles utiles pour aider à se rendre compte des autres.

Si nous avons cette phrase à analyser :

Dieu est miséricordieux,

chacun des trois termes a un sens absolu, défini, qui nous amène à comprendre la signification de la proposition dans son ensemble, en sorte qu'ici notre esprit passe des parties au tout. Au contraire, dans les phrases :

Il m'en veut,
Il a beau jeu,
Si j'étais que de vous, etc., etc.,

l'étude des éléments ne conduit aucunement à la connaissance de la proposition, car ces éléments ont un sens détourné de leur sens ordinaire. Ce sont des phrases que nous ne comprendrions pas si nous n'en savions à l'avance, et par pure convention, la véritable signification.

Ces trois phrases forment trois *gallicismes*.

Les *gallicismes* proviennent le plus souvent d'une ellipse, d'un pléonasme ou d'une inversion. Il faut alors, pour les soumettre à l'analyse, suppléer l'ellipse, retrancher ou signaler le pléonasme et faire disparaître l'inversion.

Ou bien, et c'est ici le cas le plus difficile, le *gallicisme* provient de la présence de certains mots qui ont une signification détournée. Le seul moyen de résoudre la difficulté, c'est de remplacer le *gallicisme* par une autre phrase équivalente, composée d'éléments analysables. Alors le *gallicisme* disparaît, le fond de la pensée reste le même, la forme seule a changé.

GALLICISMES DONT ON PEUT JUSTIFIER LES TERMES D'UNE MANIÈRE SATISFAISANTE.

Première série.

Gallicismes :	*Equivalents analysables.*
C'est ici que je demeure.	Ce (*le lieu*) que (*où*, *dans lequel*) je demeure est ici.
C'est là que régnait le vieux Aceste.	Ce (*le lieu*, *le pays*) que (*où*) régnait le vieux Aceste est là.
C'est sous l'équateur que se trouvent les animaux à poil ras.	Ce (*le lieu*) que (*mis pour où*) se trouvent les animaux à poil ras est sous l'équateur.
C'est dans le creuset qu'on éprouve l'or.	Ce dans que (*dans lequel*) on éprouve l'or est le creuset.
C'est à un moine qu'est due l'invention de la poudre à canon.	Ce, l'invention de la poudre à canon, est dû à un moine.
C'était merveille *de* l'entendre.	Ce, l'entendre, était merveille.
C'est se tromper *que de* croire au bonheur.	Ce (*cela*), croire au bonheur, est se tromper.
C'était autrefois l'usage en Egypte *d'*embaumer les corps.	Ce (*cela*), embaumer les corps, était autrefois l'usage en Egypte.
C'est à vous *de* jouer.	Ce, jouer, est à vous.
C'est bien le moins qu'il...	Ce, qu'il..., est bien le moins.
Ce sont les Grecs qu'on poursuit.	Ce (*ceux*) qu'on poursuit sont les Grecs.
Le plaisir des bons cœurs, c'est la reconnaissance.	*Ce* forme pléonasme.
C'est moi qui suis Guillot.	Ce (*celui*) qui est Guillot est moi.
C'est à vous que je parle.	Ce (*celui*) à que (*auquel*) je parle est vous.
C'est de vous que l'on parlait.	Ce (*celui*) de que (*dont*) on parlait est vous.

Deuxième série.

Gallicismes :	*Equivalents analysables :*
Il est un Dieu.	Il, un Dieu, est (*existe*).
Il est midi.	Il, midi, est.
Il est beau *de* se vaincre soi-même.	Il, se vaincre soi-même, est beau.
Il est glorieux *d'*oublier une injure.	Il, oublier une injure, est glorieux.
Il importe *de* travailler.	Il, travailler, importe.
Il me tarde *de* vous revoir.	Il, vous revoir, me tarde.
Il arrive souvent *qu'*on se trompe.	Il, on se trompe, arrive souvent.
Il me faut un livre.	Il, un livre, faut, manque, est nécessaire à moi.

Troisième série.

Gallicismes :	*Equivalents analysables :*
Il pleut. Il gèle. Il grêle. Il tonne. Il éclaire, etc.	Dans ces sortes de *gallicismes*, *il* n'est qu'un sujet apparent ; le sujet réel est sous-entendu ; c'est le plus souvent un des mots *ciel*, *air*, *atmosphère*, *nuages*, etc. Disons cependant que, dans certains cas, ce sujet est assez difficile à indiquer.
Il y a un Dieu.	Il, un Dieu est.
Il y aura beaucoup de fruits cette année.	Il, beaucoup de fruits, seront cette année.
Il y a en nous deux natures.	Il, deux natures, sont en nous.
Il y avait autrefois un roi et une reine....	Il, un roi et une reine, étaient autrefois.
Il n'y a personne qui me plaigne.	Il, personne, n'est qui me plaigne.
Il y a de la lâcheté à mentir.	Il, de la lâcheté, est à mentir.
Il y a deux heures que je travaille.	Il, deux heures, sont *que* je travaille.
Il y a longtemps que nous nous connaissons.	Il, un long temps, est *que* nous nous connaissons.
Il y a vingt ans que je ne l'ai vu.	Il, vingt ans, sont *que* je ne l'ai vu.

Ainsi, on peut rendre raison des termes qui entrent dans tout *gallicisme* commençant par *il y a*, en substituant le verbe *être* à la forme *y a*.

GALLICISMES AUXQUELS IL FAUT SUBSTITUER UNE PHRASE ÉQUIVALENTE ANALYSABLE.

Gallicismes :	*Substitutions équivalentes :*
Il ne fait que sortir.	Il sort continuellement.
Il ne fait que de sortir.	Il sort à l'instant.
Si j'étais que de vous.	Si j'étais à votre place.
Il a beau essayer.	Il essaye vainement.
J'ai beau appeler, personne ne répond.	J'appelle en vain, personne ne répond.
Cela ne laisse pas de m'inquiéter.	Cela m'inquiète cependant.

La langue française renferme un grand nombre de *gallicismes*, et la liste que nous venons de donner est très-restreinte. Telle qu'elle est cependant, elle offre des exemples, des modèles de toutes les différentes formes sous lesquelles peut se présenter un *gallicisme*. Ce n'est donc qu'un rapprochement à faire, une simple comparaison à établir.

GALLICO (*Echidorus*), rivière de la Turquie d'Europe, pachalik de Roumélie, sandjack de Salonie, descend du versant méridional du Tchenghel-Dagh. Elle *coule du N. au S.* et se jette dans le golfe de Salonique, à 15 kilom. O. de la ville de ce nom, après un cours de 86 kilom. Elle ne reçoit qu'un cours d'eau un peu considérable, la Sahana.

GALLICOLE adj. (gal-li-ko-le — de *galle*,

et du lat. *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans les excroissances du chêne appelées galles.

— s. m. pl. Famille d'hyménoptères pupipares.

— **Encycl.** Les *gallicoles* sont des insectes hyménoptères, caractérisés par des palpes fort longues; des antennes de treize à quinze articles, grossissant un peu vers l'extrémité; une tarière roulée en tire-bouchon dans l'intérieur de l'abdomen, creusée en gouttière à son extrémité et munie de dents latérales en forme de fer de flèche. Ces insectes ont la tête petite, l'abdomen comprimé, le corselet gros et élevé, ce qui les fait paraître comme bossus. A l'aide de leur tarière, ils piquent les plantes pour y déposer leurs œufs, et y produisent ainsi des excroissances appelées *galles*, *bédégars*, etc. La tribu des *gallicoles* comprend les genres ibalie, figite, cynips et eucharis. Son nom lui vient de la propriété que possèdent ces hyménoptères d'habiter l'intérieur des galles.

GALLICUM FRETUM, nom latin du détroit du PAS DE CALAIS.

GALLICUS MORBUS s. m. (gal-li-kuss mor-buss — mot lat. signifiant *maladie française*). Méd. Nom donné autrefois à la syphilis, que les Français avaient contractée dans le royaume de Naples, et répandue ensuite dans le reste de l'Europe.

GALLICUS SINUS, nom latin du GOLFE DU LION.

GALLIE (val de), petit pays de l'ancienne France, dans l'Ile-de-France, compris actuellement dans le départ. de Seine-et-Oise. Gif et Rennemoulin en étaient les localités les plus importantes.

GALLIEN (P. Licinius-Egnatius Gallienus), empereur romain, né en 235, fils de Valérien, nommé césar par le sénat en même temps que son père était proclamé empereur (253). Peu de temps après, il fut associé à l'empire, et régna seul après que Valérien eut été fait prisonnier par les Perses (260). Les frontières de l'empire étaient alors débordées de toutes parts par le flot des barbares, et les armées romaines songeaient moins à repousser les invasions qu'à vendre la pourpre aux généraux ambitieux; la peste, les tremblements de terre, les ravages de l'ennemi et ceux de la guerre civile, tous les fléaux s'abattirent sur les provinces romaines pendant ce règne désastreux, sans que Gallien fît aucune tentative pour les conjurer. Plongé dans les plaisirs, endormi dans une molle oisiveté, il assistait avec indifférence à la ruine de ses Etats, pensant peut-être, comme ce roi des temps modernes, que l'empire durerait encore au moins aussi longtemps que lui-même. On lui annonça que l'Égypte s'était soulevée: « Eh bien, dit-il, ne pouvons-nous subsister sans le lin d'Egypte? » que les Goths envahissaient l'Asie: « Alors, nous nous passerons de fleurs de nitre; » que la Gaule se révoltait: « La république est-elle ruinée parce que nous n'aurons pas de drap d'Arras? » Les provinces abandonnées à elles-mêmes tentèrent presque partout l'établissement de monarchies nationales et choisirent de vaillants chefs qui tinrent tête aux Barbares. C'est ce que l'*Histoire Auguste* nomme les Trente tyrans, par une allusion fausse et ridicule aux Trente tyrans d'Athènes. En réalité, on ne connaît que dix-neuf ou vingt de ces usurpateurs. Gallien sortit cependant de son repos pour battre une armée de Germains près de Ravenne (262), et les Hérules, qui dévastaient la Grèce. Un de ses généraux, Aureolus, prit la pourpre dans la haute Italie; pendant qu'il le tenait assiégé dans Milan, une conspiration se forma dans sa propre armée, et il fut assassiné au milieu de la nuit, dans la confusion d'une alarme répandue à dessein (268).

GALLIFÈRE adj. (gal-li-fè-re — de *galle*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte des excroissances appelées galles: *Chêne* GALLIFÈRE.

GALLIFORME adj. (gal-li-for-me — du lat. *gallus*, coq, et de *forme*). Ornith. Qui ressemble au coq, qui a la forme d'un coq.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, comprenant les genres musophage et touraco.

GALLIGASTRE s. f. (gal-li-ga-stre — du lat. *gallus*, coq; *gaster*, ventre). Ornith. Autre nom de la poule d'eau.

GALLIMARD (Jean-Edme), mathématicien français, né en 1685, mort à Paris en 1771. Il se livra à l'enseignement des mathématiques et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont: l'*Arithmétique démonstrative* (1740); l'*Algèbre* ou la *Science du calcul littéral* (1740); la *Science du calcul numérique* (1750); *Méthode théorique et pratique d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie* (1753); *Théorie des sons appliquée à la musique* (1754), etc.

GALLIN, INE adj. (gal-lain, i-ne — du lat. *gallus*, coq). Ornith. Qui appartient aux coqs ou aux poules: *L'espèce* GALLINE. ‖ Peu usité.

GALLINA s. f. (gal-li-na — mot lat.). Ornith. Nom scientifique de la poule. ‖ Ancien nom scientifique des genres coq et ralle. ‖ Nom donné par les anciens auteurs à l'agami, à la bécasse, à la canepetière, à la gelinotte, et même au vautour percnoptère.

— Ichthyol. Nom vulgaire des trigles et du dactyloptère commun.

GALLINACE s. f. (gal-li-na-se). Minér. Pierre volcanique vitrifiée et susceptible d'un beau poli. ‖ On l'appelle aussi PIERRE OBSIDIENNE et AGATE NOIRE D'ISLANDE.

GALLINACÉ, ÉE adj. (gal-li-na-sé — lat. *gallinaceus;* de *gallina*, poule; *gallus*, coq; de la racine sanscrite *gar*, *gal*, produire un son, chanter, d'où *gala*, instrument de musique). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au coq ou à la poule.

— s. m. pl. Ordre d'oiseaux, ayant pour type le genre coq: *La nourriture des* GALLINACÉS *consiste en grains.* (F. Gérard.) *Les* GALLINACÉS *déposent ordinairement leurs œufs dans quelque trou pratiqué à la surface du sol.* (P. Gervais.) *Les plus gros* GALLINACÉS *étaient étrangers à nos climats, où ils ont été naturalisés par l'homme.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Les *gallinacés* forment, dans toutes les méthodes ornithologiques, un groupe très-naturel, qui a pour type le coq domestique, mais dont les limites varient un peu suivant les divers auteurs. Ils ont pour caractères principaux: un bec de longueur moyenne, voûté, la mandibule supérieure recouvrant l'inférieure, et portant à sa base une cire dans laquelle sont percées les narines, que recouvre une écaille cartilagineuse, ou une membrane épaisse, assez molle et toujours dénudée; des ailes généralement courtes et concaves; des jambes médiocres, emplumées jusqu'aux talons, à tarses robustes, ordinairement nus, écailleux, terminés en avant par trois doigts bordés d'une membrane courte, et portant en arrière un pouce, qui, dans quelques genres, est rudimentaire ou même nul; des ongles courts et légèrement recourbés. Quelques *gallinacés* ont, en outre, les tarses munies d'un ou plusieurs ergots coniques, robustes, qui constituent une arme offensive. Les yeux, chez ces oiseaux, sont en général de moyenne grandeur; la voix peu agréable, à peine modulée, souvent aiguë et discordante; la tête fréquemment ornée de crêtes, de franges, de caroncules ou d'appendices de forme diverse. Le sternum est profondément échancré et sa tête tronquée obliquement en avant; la pointe de l'os appelé *fourchette* ne s'y joint que par un ligament, et les muscles pectoraux n'ont qu'un faible point d'appui, ce qui, joint à la disposition des ailes, donne à ces oiseaux un vol lourd, embarrassé et peu étendu. Les organes digestifs offrent des particularités remarquables. « Tous ces oiseaux, dit M. P. Gervais, ont un gésier très-musculeux, doué d'une puissance si énergique, qu'il peut digérer les substances les plus dures. Ordinairement on trouve ce gésier rempli en grande partie de petites pierres que l'on suppose contribuer beaucoup à l'augmentation de ses forces; en effet, la trituration qu'opèrent les muscles, aidés de ces pierres, est un mécanisme qui prépare et hâte la digestion; mais l'action des sucs gastriques est néanmoins indispensable pour la compléter; on doit même admettre que le phénomène s'opérerait également malgré l'absence des pierres: en effet, Spallanzani a vu qu'il en était ainsi, non-seulement chez les oiseaux qui n'ont avalé qu'une très-faible quantité de ces corps, mais aussi chez ceux qui, élevés à part et surveillés depuis leur sortie de l'œuf jusqu'au moment où le célèbre physiologiste les soumettait à ses expériences, n'avaient par conséquent aucune pierre dans leur intérieur. »

Les *gallinacés* se nourrissent surtout de graines; mais ils mangent aussi des baies, des herbes, des insectes et des vers; en domesticité, ils peuvent devenir presque complétement carnivores. La taille est très-variable chez ces oiseaux; le dindon et la caille représentent à peu près les deux extrêmes. Leur plumage présente souvent les couleurs les plus riches ou les reflets métalliques les plus brillants. Les femelles ont des couleurs ternes, très-souvent grisâtres; elles n'ont ni huppes, ni crêtes, ni caroncules; cependant on les voit quelquefois, quand elles ont cessé de pondre, revêtir la livrée des mâles. « Ces oiseaux, dit encore M. P. Gervais, sont ordinairement polygames, c'est-à-dire que les mâles sont moins nombreux que les femelles, et qu'ils ont en même temps plusieurs de ces dernières qui les suivent et qu'ils protégent contre les attaques des animaux nuisibles, en même temps qu'ils ne les laissent point approcher par les autres mâles de leur espèce. »

Les femelles pondent un nombre plus ou moins considérable d'œufs, et les déposent ordinairement dans quelque trou pratiqué à la surface du sol ou dans un creux quelconque; elles les recouvrent de paille ou d'herbes sèches, et les couvent seules, ne s'écartant que peu pour aller chercher leur nourriture. Les *gallinacés* ne font pas de véritable nid. Leur fécondité est encore augmentée dans les espèces domestiquées. Les jeunes quittent généralement leur livrée à la seconde mue.

Ces oiseaux vivent par petites bandes, ce qui tient, non à des instincts de sociabilité, mais à leurs mœurs polygames et au grand nombre des petits. La marche est leur mode de progression le plus ordinaire; ils volent peu, nagent encore moins, et perchent pour dormir. En général, les *gallinacés* ne voyagent guère; rarement ils traversent la mer. Les cailles, qui sont dans ce cas, se font supporter par le vent; on dit même que, quand elles sont fatiguées, elles se reposent sur les flots et se laissent bercer quelque temps avant de reprendre leur vol. Toutefois certains genres, tels que les gangas, voyagent presque constamment. Il n'y a pas chez ces oiseaux d'espèce réellement cosmopolite, si ce n'est dans celles qui sont domestiquées. La plupart des genres ont une station dont ils ne s'éloignent guère. Bien peu d'espèces se trouvent à la fois dans les deux continents. La majeure partie de ces oiseaux est originaire des régions tropicales.

Les *gallinacés* se tiennent en général dans l'intérieur des terres, au milieu des forêts profondes, dans les lieux secs et élevés, les rochers, les montagnes, quelquefois dans les plaines, mais toujours loin des habitations. On les voit souvent à terre; ils aiment à s'y reposer, grattent le sol autour d'eux, et se plaisent à se rouler dans la poussière qu'ils produisent, ce qui leur a fait donner le nom d'oiseaux *pulvérateurs*. Leur intelligence est bornée, et leurs appétits sont grossiers. Ils sont en général sauvages, querelleurs, méchants même, surtout les vieux mâles. Néanmoins, ils se laissent assez facilement réduire en domesticité, et ils ont fourni à nos basses-cours un riche contingent. On peut dire qu'ils représentent les ruminants dans la classe des oiseaux. Ils forment une source de richesse pour les pays où on les élève en grand. La chair de la plupart des espèces est très-estimée, et leurs œufs, très-nombreux et très-volumineux, surtout dans les races domestiques, ont une saveur délicate et jouent un grand rôle dans l'alimentation.

Diverses classifications ont été proposées pour les *gallinacés*. Nous ne donnerons ici que celle de Cuvier. Ces oiseaux forment huit groupes, la plupart divisés en plusieurs sous-genres, comme il suit: I. *Alectors:* sous-genres, hocco, pauxi, guan ou pénélope, parraqua, hoazin. — II. *Paons:* sous-genres, lophophore, éperonnier. — III. *Dindons.* — IV. *Pintades.* — V. *Faisans:* sous-genres, coq, faisan, argus, houppifère ou euplocome, tragopan, cryptonyx. — VI. *Tétras:* sous-genres, coq de bruyère, lagopède, ganga, perdrix, caille, colin, francolin. — VII. *Tridactyles:* sous-genres, turnyx, syrrhapte. — VIII. *Tinamous:* sous-genres, spix, pèze, tinamou, rhyncote.

Aux groupes que nous venons d'indiquer, plusieurs auteurs ajoutent les genres lyre ou ménure, mésite, chionis, alecthélie, mégapode, talégalle, outarde, kamichi, agami, chavaria, etc., qui forment le passage des *gallinacés* aux échassiers. La plupart des auteurs anciens, jusqu'à Cuvier, y rapportent aussi les pigeons, qui sont intermédiaires entre les *gallinacés* et les passereaux, et dont on s'accorde aujourd'hui à former un ordre à part, sous le nom de *colombins*.

GALLINAGO s. m. (gal-li-na-go — du lat. *gallina*, poule). Ornith. Ancien nom scientifique des RHYNCHÉES.

GALLINAIRE s. m. (gal-li-nè-re — lat. *gallinarius*, même sens; de *gallina*, poule). Antiq. rom. Esclave chargé du soin de la basse-cour.

GALLINAPANE s. f. (gal-li-na-pa-ne). Ornith. Oiseau de l'ordre des gallinacés, originaire de l'Amérique, et assez semblable au coq d'Inde. ‖ On dit aussi GALLINAPARTE.

GALLINAS, fleuve de l'Afrique occidentale, qui se jette dans l'océan Atlantique, par 7° de lat. N. et 13° 58′ de long. O. C'était, il y a peu d'années encore, la voie la plus fréquentée par les négriers, qui s'approvisionnaient sur ses rives d'amples cargaisons d'esclaves.

GALLINASSE s. f. (gal-li-na-se — du lat. *gallina*, poule). Ornith. Nom vulgaire d'un vautour d'Amérique. ‖ On dit aussi GALLINAZE.

GALLINE s. f. (gal-li-ne — du lat. *gallina*, poule). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre trigle. ‖ On dit aussi GALLINETTE.

GALLINETTE s. f. (gal-li-nè-te — dimin. du lat. *gallina*, poule). Ichthyol. V. GALLINE.

— Bot. V. GALLINOLE.

GALLINI (Jean-André), célèbre danseur italien, né vers 1730, mort en 1805. Il se rendit à Paris, où il commença sa réputation, puis à Londres, où il obtint un grand succès comme premier danseur. Il devint par la suite directeur des ballets et acheta, en 1786, le privilége du théâtre de l'Opéra, dont la salle fut brûlée trois ans plus tard. Gallini épousa la sœur du comte d'Abingdon, qui s'était éprise de lui; mais cette union fut loin d'être heureuse. Il a publié un *Traité sur l'art de la danse* (1762, in-8°), ouvrage puisé en entier dans celui de Cahusac.

GALLINI (Etienne), savant médecin italien, né à Venise en 1756, mort en 1836. Il fit ses études médicales à l'université de Padoue et alla passer ensuite plusieurs années à Montpellier, à Paris et à Londres pour se perfectionner dans son art. De retour dans sa patrie, il fut l'un des fondateurs du *Giornale per servire alla storia della medicina*, et fut nommé, en 1786, à la chaire de médecine théorique de Padoue. Il publia, en 1792, un important ouvrage de physiologie, aussitôt traduit en allemand, intitulé: *Saggio di osservazioni...* (*Essai d'observations sur les nouveaux progrès de la physique du corps humain*), qui parut plus tard sous le nouveau titre de: *Nuovi elementi della fisica del corpo umano.* Dans cet ouvrage, Gallini a jeté les bases de la doctrine physiologique que Bichat produisit plus tard, en 1800. La guerre chassa Gallini de Padoue en 1798; il y rentra en 1806, et occupa dès lors la chaire de physiologie et d'anatomie comparée. En 1827-1828, il fut *recteur magnifique* de l'université. Gallini a laissé de nombreux ouvrages: *Fisiologia generale e patologia generale* (Padoue, 1802); *Osservazioni sulla vitalità* (1804); *Nuovi elementi della fisica del corpo umano* (1808); *Dell' educazione delle facoltà intellettuali...* (*De l'éducation des facultés intellectuelles suggérée par la constitution physique du cerveau* [1809]); *Considerazioni sull' utilità del metodo analitico...* (*Considérations sur l'utilité de la méthode analytique pour connaître les causes et les lois des actions morales de l'homme* [1833]), etc.

GALLINIVORES adj. (gal-li-ni-vo-re — du lat. *gallina*, poule; *voro*, je dévore). Zool. Qui dévore les poules.

GALLINOGRALLES s. m. pl. (gal-li-no-gra-le — du lat. *gallina*, poule; *grallus*, espèce d'échassier). Ornith. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant des genres qui ont quelque ressemblance extérieure avec les gallinacés.

— **Encycl.** Les *gallinogralles* ont été nommés ainsi parce qu'ils forment, par leurs caractères, le passage entre les gallinacés et les échassiers (*grallatores*). Ils ressemblent à ces derniers en ce qu'ils ont les tarses fort longs et dénudés dans leur partie inférieure; mais ils se rapprochent davantage des gallinacés par la forme et la structure du bec, des ailes et de la queue. D'un autre côté, si leur forme générale leur assigne une place parmi les échassiers, ils s'en éloignent beaucoup par leurs mœurs; ils sont, en effet, granivores, et, au lieu de fréquenter le bord des eaux, se tiennent dans l'intérieur des terres. Ce groupe comprend les genres outarde, agami et kamichi.

GALLINOLE s. f. (gal-li-no-le). Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons du genre clavaire. ‖ On dit aussi GALLINETTE.

GALLINSECTES s. m. pl. (ga-lain-sè-kte — de *galle* et *insecte*). Entom. Nom donné à une famille d'insectes hémiptères homoptères, ayant pour type le genre cochenille: *Les* GALLINSECTES *sont presque toujours nuisibles aux arbres.* (V. de Bomare.) *L'homme se revêt de brillants tissus preparés par une chenille du mûrier apportée de la Chine, et teints avec un* GALLINSECTE *né en Amérique sur le nopal.* (Virey.) *Beaucoup de savants ont longtemps pris les* GALLINSECTES *pour des galles.* (A. Karr.)

— **Encycl.** Les *gallinsectes*, ainsi appelés à cause de la ressemblance que présente leur corps avec une galle, ont généralement le corps ovale ou arrondi, en forme de bouclier; ils sont privés d'ailes et se fixent ordinairement sur les végétaux, dont ils sucent la séve à l'aide de leur trompe. Ils acquièrent alors peu à peu un très-grand volume et finissent par simuler une galle de forme variable. On a pris longtemps pour des individus mâles des insectes ailés et dépourvus de bec ou suçoir, et dont l'abdomen est terminé par deux soies. On sait aujourd'hui que ces prétendus mâles sont des parasites des *gallinsectes*. Les hémiptères auxquels convient ce dernier nom ont la peau tantôt lisse et unie, tantôt offrant des incisions ou des vestiges de segments. C'est lorsqu'elles sont arrivées à l'état indiqué ci-dessus que les femelles s'accouplent; bientôt après elles pondent un nombre considérable d'œufs. Elles les font passer entre la peau du ventre et un duvet cotonneux qui revêt intérieurement la place qu'elles occupent. Leur corps se dessèche ensuite et devient une coque solide qui recouvre ces œufs. D'autres femelles enveloppent et garantissent les leurs avec une matière cotonneuse très-abondante.

L'étude des *gallinsectes* est très-intéressante. Plusieurs fournissent à la médecine et à l'industrie des produits assez importants, tels que la cochenille et le kermès. D'autres, et c'est le plus grand nombre, se recommandent à notre attention par le dommage qu'ils causent aux végétaux cultivés. En général, les *gallinsectes* attaquent surtout les plantes renfermées dans des milieux peu aérés et à température élevée, comme les serres chaudes. Mais ils infestent aussi beaucoup de plantes sauvages ou cultivées à l'air libre. Quelques-uns de ces végétaux, comme la vigne, s'en débarrassent parce que leur écorce se détache naturellement; mais les autres ne peuvent en être délivrés que si on détruit les insectes par le frottement. La famille des *gallinsectes* renferme les genres cochenille, dorthésie et kermès. Toutes les espèces ont à peu près les mêmes mœurs. Sous nos climats, il est peu d'arbres ou d'arbustes qui n'en nourrissent quelqu'une. Leur forme est très-variable. Les unes ressemblent à de petites boules fixées contre une branche par un point de leur surface ou par une partie plus ou moins large et aplatie; leur grosseur ne dépasse guère celle d'un grain de poivre. D'autres affectent la forme d'un rein ou d'un bateau renversé. Toutes sont appliquées aux plantes par la partie échancrée ou concave de leur corps. Leur couleur présente aussi une grande variété. En général, les teintes qui se rapprochent plus ou moins du marron dominent chez les *gallinsectes;* il y en a aussi de rougeâtres, de violets ou d'un beau noir,

d'autres à fond jaune ondé de brun, d'autres encore à fond brun veiné de blanc.

Ces hémiptères infestent beaucoup de végétaux cultivés, notamment les pêchers et les orangers ; les jardiniers les désignent sous le nom vulgaire de *punaises d'oranger*. C'est vers la fin du printemps que ces insectes sont arrivés au terme de leur croissance. La femelle pond alors ; puis elle ne tarde pas à mourir à la même place, et son corps desséché se transforme en une sorte de coque qui sert de berceau à la famille. On a compté jusqu'à deux mille œufs sous une de ces coques. Les petits éclosent au bout d'une douzaine de jours, d'après Réaumur. Les *gallinsectes* nuisent aux végétaux, dont ils sucent la séve et qu'ils font languir, quelquefois même périr. Ceux qui se fixent sur les feuilles tombent à l'automne avec ces organes ; mais ils ne tardent pas à regagner le végétal et à s'y fixer.

On a donné le nom de *pro-gallinsectes* à des hémiptères qui passent une grande partie de leur vie fixés contre l'écorce des arbres, sans changer de place et sans faire de mouvements sensibles ; la cochenille est du nombre. « On connaît, dit V. de Bomare, une *pro-gallinsecte* qui se tient volontiers sur l'orme ; elle est petite et peu allante ; on la trouve dans les bifurcations des petites branches qui n'ont qu'un an ou deux ; on en trouve quelquefois contre les branches et les petites tiges. Leur dernier terme d'accroissement arrive en juillet. La vue ne peut néanmoins distinguer qu'une petite masse ovale et convexe, d'un assez mauvais rouge brun, entourée d'un cordon blanc et cotonneux. La partie ovale est le dessus du corps de l'insecte ; on y reconnaît, avec la loupe, des anneaux ; du reste, l'animal est parfaitement immobile ; il ne montre ni tête ni jambes ; tout est caché par un bourrelet cotonneux qui ne laisse à découvert que la partie ovale. Cette matière cotonneuse forme une espèce de nid en forme de corbeille et comme goudronné, dans lequel l'insecte est logé en grande partie. Son ventre, qui pose sur le fond de ce nid, se trouve séparé de l'arbre par une couche de coton. Ce nid est non-seulement destiné à mettre le corps de l'insecte plus à son aise, mais aussi à recevoir les petits qui doivent naître en juin ou en juillet. En retirant alors la *pro-gallinsecte* de son nid, on trouve dans le fond et dans les inégalités des côtés un grand nombre de petits vivants, dont la couleur est d'un blanc jaunâtre. Ils portent devant eux deux petites antennes ; leur corps est assez semblable à celui des *gallinsectes* nouvellement nés. Ils marchent sur six jambes assez courtes ; on a de la peine à reconnaître leur trompe ou suçoir. Quand la mère *pro-gallinsecte* met ses petits au jour, ils sortent par l'anus ou par une ouverture qui en est proche ; ils passent sous le corps de la mère, qui s'aplatit à mesure qu'il se vide. L'enfantement fini, la mère périt ; elle se dessèche, et par la suite elle tombe du nid. On ignore encore si les mâles des *pro-gallinsectes* sont ailés. » Ce passage, que nous transcrivons textuellement, donne une idée assez exacte de la manière de vivre des *gallinsectes*, nonobstant quelques erreurs que nous avons eu déjà l'occasion de relever. Une autre espèce assez curieuse est celle qui vit sur les racines de la gnavelle, et qu'on appelle vulgairement *graine de Pologne* ou *cochenille du Nord*. D'autres encore vivent sur les chênes ; telle est notamment l'espèce commune de kermès. Enfin, on trouve sur le charme, la vigne, l'aubépine et d'autres végétaux plusieurs *gallinsectes*, dont les œufs paraissent renfermés dans une coque de soie.

GALLINULE s. f. (gal-li-nu-le — dimin. du lat. *gallina*, poule). Ornith. Nom scientifique des poules d'eau : *Dans quelques contrées, les* GALLINULES *sont voyageuses ; mais dans d'autres, elles sont sédentaires*. (P. Gervais.) ‖ Pl. Syn. de GALLINULINÉES.

— Moll. Genre de gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille a le bord droit de son ouverture dilaté en aile, ce qui l'a fait comparer à une poule qui couve. Ce genre n'a pas été adopté, et ses espèces sont réparties entre les genres strombe et volute.

— **Encycl.** Les *gallinules* sont caractérisées par un bec droit, robuste, peu élevé, dénudé à sa base, en arrière de laquelle se trouve une plaque frontale qui se développe avec l'âge ; des narines percées en scissure oblongue sur les côtés du bec et toujours dénudées ; le plumage rigide ; les ailes ayant leurs deux premières rémiges plus longues ; la queue courte ; les tarses allongés et terminés par des doigts fort longs et un peu bordés. Ce sont des oiseaux aquatiques, migrateurs ou sédentaires, suivant les localités. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de mollusques, de petits poissons, de graines, etc. Les espèces peu nombreuses de ce genre se trouvent sur une grande étendue du globe. On les connaît sous les noms de *poules d'eau*, *foulques*, *râles*, etc.

GALLINULINÉ, ÉE adj. (gal-li-nu-li-né — rad. *gallinule*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la gallinule ou poule d'eau.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rallidées, comprenant les genres gallinule, foulque, talève, etc. ‖ Syn. de RALLIDÉES.

GALLIOQUE s. f. (gal-li-o-ke). Bot. Fruit formé par la soudure des écailles d'un chaton.

GALLIOT s. m. (gal-li-o — Etymol. inconnue). Jeune ecclésiastique qui, en attendant une place de vicaire ou de chantre gagé, servait sans rétribution. ‖ Cette appellation n'était usitée que dans la collégiale de Lille.

GALLIOT ou **GALIOT DE GENOUILHAC** (Jacques), seigneur d'Acier, grand maître de l'artillerie française, né dans le Quercy vers 1466, mort en 1546. Il fit la campagne d'Italie sous Charles VIII, se distingua à la bataille de Fornoue (1495), ainsi qu'à celle d'Agnadel sous Louis XII (1509), fut chargé par François Ier de commander l'artillerie (1515) et contribua tellement par son habileté au succès de la bataille de Marignan, que le roi le nomma grand maître de l'artillerie et sénéchal d'Armagnac. Galliot s'occupa activement de perfectionner les bouches à feu et d'améliorer tout ce qui concerne ces terribles engins de guerre. A la bataille de Pavie, il eût décidé de la victoire, si François Ier n'était venu se jeter entre lui et l'infanterie espagnole, de façon à arrêter le jeu de son artillerie, qui foudroyait l'ennemi. En 1545, il fut nommé gouverneur du Languedoc et mourut peu après. — Son fils, François GALLIOT D'ACIER, né en 1516, mort en 1544, devint sénéchal du Quercy, obtint la survivance de la charge de grand maître de l'artillerie, et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues en combattant à Cérisoles à la tête d'une compagnie de cent hommes d'armes.

GALLIOTE s. f. (gal-li-o-te). Bot. Nom vulgaire de la benoîte, genre de rosacées.

GALLIPOLI, en latin *Callipolis*, ville de la Turquie d'Europe, située à l'extrémité E. de la presqu'île de son nom, sur le bord O. du détroit de Gallipoli qui ferme l'entrée N. de celui des Dardanelles, et à l'entrée de la mer de Marmara, dans le pachalik de Roumélie ; ch.-l. de livah, à 162 kilom. S. d'Andrinople, 212 kilom. S.-O. de Constantinople, par 40° 25′ de latit. N. et 24° 17′ de longit. E. On évalue sa population de 18,000 à 20,000 hab. Station d'une partie de la flotte ottomane, qui s'y approvisionne. Siége d'évêché grec. « Cette ville, bien que déchue de son ancienne splendeur, est encore, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, le siége d'industries et d'un commerce assez considérables. C'est une des stations des bateaux à vapeur français, autrichiens, anglais, ottomans, russes. On y embarque pour la France les cocons et les soies d'Andrinople ; on exporte aussi de cette échelle des peaux, des laines et des grains. Le port de Gallipoli a acquis une certaine importance pendant la guerre d'Orient ; une partie des services de l'armée et de la flotte des alliés y étaient installés. Cette ville a toujours été renommée pour ses maroquins ; on y fait aussi des fils et des étoffes de coton, des poteries ; on file la soie aux environs, et l'on y voit bon nombre de moulins à vent. »

Gallipoli, autrefois appelée *Callipolis*, belle ville, fut prise en 1357 par les Turcs, qui, comprenant les avantages qu'ils pourraient retirer de sa situation, firent réparer son port et construire une grosse tour pour le défendre. Cette tour est, dit-on, celle que l'on voit encore de la mer. La ville est généralement mal percée, mal bâtie et d'un aspect misérable, bien que nos soldats, en 1855, y aient apporté de grandes améliorations en traçant, au milieu du dédale inextricable de ses ruelles et de ses maisons, de larges rues se coupant à angle droit. Les principales curiosités de Gallipoli sont : ses minarets, auxquels on reproche à bon droit leur manque d'élévation ; le port, qui offre une grande animation ; les bazars, vastes et bien fournis ; les débris des anciennes fortifications et plusieurs fragments d'architecture et de sculpture épars dans la ville. Des tumulus, qui se voient au S. de Gallipoli, sont regardés comme les tombeaux des anciens rois de Thrace. ‖ La presqu'île de Gallipoli, appelée autrefois *Chersonèse de Thrace*, est comprise entre l'Archipel, le détroit des Dardanelles, la mer de Marmara et le golfe de Saros ; elle est unie au continent par un isthme qui n'a que 8 kilom. de large. Elle est traversée, du N.-E. au S.-O., par un prolongement de la chaîne du Tekir-Dagh, d'où descendent plusieurs petits cours d'eau, entre autres le *Galata*, l'ancien Ægos-Potamos. A l'extrémité méridionale se trouve le château d'Europe, destiné à défendre l'entrée S.-O. des Dardanelles. La presqu'île de Gallipoli renferme les ruines de plusieurs villes anciennes, notamment de Sestos, d'Alopeconnesus, d'Eleus et de Maditus.

GALLIPOLI, ville d'Italie, prov. de Lecce, à 44 kilom. E. d'Otrante, sur une île du golfe de Tarente ; 9,500 hab. Evêché. Cette ville, l'antique *Anxa* de Pline, est l'entrepôt des huiles de la Pouille, qui s'exportent de là à Naples, à Livourne et à Gênes. Les environs sont couverts de délicieux jardins ombragés de palmiers. Le port est excellent, mais l'accès en est difficile. La ville est entourée de fortifications et protégée par une citadelle. Elle est pittoresquement située, assez bien bâtie et possède une belle cathédrale. A gauche s'élève le promontoire Pizzo.

GALLIQUE adj. (gal-li-ke — du lat. *gallicus*, gaulois). Fam. Français :

> Le confesseur du monarque *gallique*
> Était un fils du bon saint Dominique.
> VOLTAIRE.

GALLIQUE adj. (gal-li-ke — rad. *galle*). Chim. Se dit d'un acide qui se développe dans une infusion de noix de galle exposée à l'air : *Acide* GALLIQUE. *L'acide* GALLIQUE *produit un précipité d'un beau bleu, dans les dissolutions de peroxyde de fer*. (Acad.)

— **Encycl.** Chim. L'acide *gallique*

$$(C^7H^3O^5,HO)$$

se présente en longues aiguilles prismatiques blanches et soyeuses, qui prennent quelquefois une teinte légèrement jaunâtre et qui sont très-solubles dans l'eau et dans l'alcool, mais très-peu dans l'éther. Entrant en fusion à 200°, ces cristaux, à 100°, perdent un équivalent d'eau et acquièrent, lorsqu'on les maintient quelque temps en fusion, la propriété de précipiter la gélatine, ce qui n'a pas lieu à la température ordinaire. L'acide *gallique* en dissolution réduit certains sels métalliques et se distingue facilement du tannin en ce qu'il n'est pas absorbé par les peaux et ne précipite pas la gélatine ; mais il se comporte absolument comme lui en présence des sels de fer. Brusquement chauffé jusqu'à 180°, il laisse dégager de l'acide carbonique et donne naissance à un acide particulier, l'acide pyrogallique ($C^6H^3O^3$). A 240°, il produit un autre acide, l'acide métagallique ($C^6H^2O^2$). L'acide *gallique* en dissolution ne se conserve pas à l'air, où la liqueur ne tarde pas à se couvrir de moisissures. Dans l'acide sulfurique concentré, où il est soluble, il donne une coloration rouge que conserve le précipité formé en versant de l'eau froide dans la dissolution. Avec les sels de sesquioxyde de fer, il produit une couleur bleu foncé.

Cet acide est le résultat pur et simple de la décomposition du tannin au contact de l'atmosphère ; si on laisse, en effet, cette dernière substance exposée à l'air pendant un certain temps, elle ne tarde pas à subir une transformation qu'on peut exprimer par l'égalité suivante :

$$C^{18}H^8O^{12} + O^8 = 2(C^7H^3O^5) + 4CO^2 + 2HO.$$

Cette transformation s'opère beaucoup plus rapidement lorsqu'au tannin on ajoute une matière azotée fermentescible, qui occasionne dans la masse une fermentation qui a reçu le nom de fermentation *gallique*. La noix de galle contient elle-même cette matière, et le premier procédé pour préparer l'acide *gallique* est fondé sur cette propriété. Une certaine quantité de noix de galle étant pulvérisée, on l'humecte et on la laisse reposer pendant plusieurs mois dans une terrine qu'on entretient à une température de 20 ou 30°. La surface de la masse ne tarde pas à se couvrir d'acide *gallique* en petits cristaux, qu'on enlève par un lavage à l'alcool bouillant. On peut opérer plus rapidement en lavant d'abord à l'eau froide la noix de galle pulvérisée, en concentrant la liqueur par évaporation et en la saturant ensuite avec de la potasse caustique. Une addition d'acide chlorhydrique fait déposer l'acide *gallique*, que l'on purifie plus tard avec le noir animal. On le retire enfin du tannin lui-même en faisant bouillir ce dernier avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique additionné de 10 ou 12 fois son volume d'eau.

L'acide *gallique* peut remplacer le tannin dans la fabrication de l'encre et donne naissance à quelques sels de peu d'importance. V. TANNIN.

GALLISME s. m. (gal-li-sme — du nom du docteur *Gall*). Système cranioscopique de Gall.

GALLISSONNIÈRE (Roland-Michel BARRIN, marquis DE LA), marin français. V. LA GALLISSONNIÈRE.

GALLISTE s. m. (gal-li-ste — rad. *gallisme*). Partisan du gallisme ou système crânioscopique de Gall : *J'ai été de tout temps lavatérien et* GALLISTE ; *je crois aux dispositions innées*. (Brill.-Sav.)

GALLITE s. m. (gal-li-te — dimin. du lat. *gallus*, coq). Ornith. Section du genre gobe-mouches : *Le* GALLITE *vit au Brésil et au Paraguay*. (Gervais.)

GALLITHOMAS s. m. (gal-li-to-ma — de *galimatias* modifié par le nom de *Thomas*). Mot dont Voltaire s'est servi pour désigner l'enflure et le galimatias de l'écrivain académique Thomas.

GALLITZIN ou **GALLITZINE**, célèbre famille princière russe. V. GALITZIN.

GALLITZINITE s. f. (gal-li-tzi-ni-te — du nom de *Gallitzin*). Minér. Variété d'oxyde de titane chargé de fer, appelée aussi ruthile.

GALLIX (Jean-Claude-Barthélemy), homme politique et administrateur français, né à Saint-Jean-en-Royans (Drôme) en 1801. Sous la Restauration, il prit une part active à la politique et fit partie de l'opposition libérale avancée qui battit en brèche le gouvernement des Bourbons. S'étant rendu au Mexique en 1829, il y créa un établissement industriel, remplit sous Louis-Philippe les fonctions de vice-consul et devint le rédacteur en chef d'un journal écrit en français et intitulé : l'*Universel*. Après la proclamation de la république en 1848, M. Gallix revint en France, et on le vit aussitôt se signaler parmi les partisans les plus chauds de Louis-Napoléon Bonaparte. Dans le but de hâter le rétablissement de l'empire, il eut l'idée de fonder en 1849 la Société du dix décembre, qui se rendit fameuse par ses incessantes manifestations napoléoniennes. En récompense du zèle qu'il avait montré pour sa cause, Louis-Napoléon, après avoir renversé la république, nomma M. Gallix inspecteur spécial de plusieurs départements (1852), puis l'appela au poste d'inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie. On lui doit : une *Géographie* (Valence, 1817), qu'il publia au sortir du collége ; *Révélations sur la Société du dix décembre* (1851, in-18), ouvrage dans lequel on trouve de curieux détails ; *Histoire complète et authentique de Louis-Napoléon Bonaparte depuis sa naissance* (1852, in-8°).

GALLIZZI (Fede), femme peintre, née à Trente vers 1580. Elle étudia d'abord dans l'atelier de son père et y cultiva les dons heureux qu'elle semblait tenir de sa naissance ; bientôt elle devint célèbre. L'empereur Rodolphe II, ayant entendu parler de cette jeune merveille, voulut voir quelques-uns de ses travaux, et, après s'en être rendu compte, ordonna à l'artiste de décorer la grande salle de réception du palais impérial. On peut juger encore des qualités artistiques de Fede Gallizzi par deux de ses ouvrages : l'un se trouve dans la chapelle de l'abbaye des Théatins, à Milan, et représente un *Saint Charles portant la croix et le saint clou ;* l'autre se trouve au musée Brera, dans la même ville, et surmonte le maître-autel de l'église de Sainte-Marie-Madeleine des Augustins ; il représente le *Christ apparaissant à la Madeleine sous l'habit d'un jardinier*. On reproche à Fede Gallizzi, dont la manière rappelle celle de l'école bolonaise, une recherche exagérée de l'idéal.

GALLO s. m. (gal-lo). Métrol. Ancienne monnaie du royaume de Cambodge.

GALLO, île de l'Amérique du Sud, dans le grand Océan équinoxial, par 1° 54′ de lat. N. et 80° 44′ de long. O. Cette île, située sur la côte O. de la république de l'Equateur, au S.-O. de l'embouchure du Patia, a été découverte en 1525. Elle est inhabitée.

GALLO (cap), promontoire de la Grèce, formant l'extrémité méridionale du gouvernement de Messénie et de la presqu'île de Coron, à l'O. de la baie de ce nom, par 36° 43′ de latit. N. et 19° 34′ de longit. E.

GALLO (Agostino), agronome italien, né à Brescia en 1499, mort en 1570. Il consacra sa vie à la culture des terres ; mais, doué d'un esprit curieux et observateur, il ne se borna pas à pratiquer les méthodes usitées ; il en chercha de nouvelles, étudia les ouvrages des anciens et des modernes, pratiqua de nombreux essais, introduisit des cultures inconnues ou délaissées, celles du riz et de la luzerne, notamment, et devint non-seulement le premier agronome de son temps, mais encore le restaurateur de l'agriculture en Italie. Gallo a publié : *Le Vinti giornate dell' agricoltura et de' piaceri della villa* (Venise, 1569, in-4°), ouvrage qui a eu, en Italie, plus de vingt éditions, dont la meilleure est celle de Brescia (1775, in-4°), et qui a été traduite en français.

GALLO (Andrea), physicien et antiquaire italien, né à Messine en 1732, mort dans cette ville en 1814. Il commença à se faire connaître par de curieuses observations sur les éclipses et les phases de la lune, au moyen d'un télescope de 3 mètres de longueur qu'il avait fabriqué ; puis il expliqua le phénomène connu à Messine sous le nom de *rema*, lequel consiste en un flux et reflux très-rapide qui a lieu de six heures en six heures dans le détroit du phare de cette ville. Gallo fit également de nombreuses et intéressantes observations sur le tremblement de terre qui détruisit en partie Messine en 1783. La plupart de ses écrits font partie de la *Collection d'opuscules d'auteurs siciliens*, publiée à Palerme.

GALLO (Pierre-Anselme), médecin italien, né à Casanova, près de Verceil, en 1743, mort à Turin en 1815. Il se fit recevoir docteur, puis agrégé de la Faculté de cette dernière ville. Il devint ensuite médecin en chef du grand hôpital de Saint-Jean, professeur honoraire et membre de l'Académie des sciences de Turin. Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à la médecine pratique* (Verceil, 1779) ; *Réflexions théoriques et pratiques sur les maladies vénériennes* (1784) ; *Observations sur les erreurs des praticiens en médecine* (1800) ; *Observations sur les erreurs dans le traitement des fièvres intermittentes* (1802).

GALLO (Marzio MASTRILLI, marquis, puis duc DE), homme d'Etat napolitain, habile et intègre, né à Palerme en 1753, mort en 1833. Il refusa de remplacer Acton en 1795, fut nommé alors ambassadeur à Rome et accepta de la cour d'Autriche la mission délicate de négocier avec le général Bonaparte, victorieux en Italie. Ayant su gagner le général par sa franchise, il eut une grande part à la conclusion du traité de Campo-Formio, devint premier ministre, fit de vains efforts pour empêcher la guerre d'éclater entre la cour de Naples et la République française (1798), quitta le ministère lors de la violente restauration de 1799, et occupa jusqu'en 1802 la vice-royauté de Sicile, puis les ambassades de Milan et de Paris. Gallo ne put détourner son gouvernement de la folle levée de boucliers de 1805, qui eut pour conséquence le renversement de la dynastie des Bourbons. Il remplit sous Joseph Bonaparte et Murat les fonc-

tions de ministre des affaires étrangères, perdit son portefeuille en 1815, et le reprit lors de la révolution de 1820; mais, ayant été témoin du rétablissement du pouvoir absolu de Ferdinand par le congrès de Laybach (1821), il se retira pour toujours des affaires publiques.

GALLO (Thomas), théologien français. V. Gallus.

GALLO-BELGE adj. (gal-lo-bèl-je — du lat. *gallus*, gaulois, et de *belge*). Qui appartient en même temps aux Français et aux Belges; qui se rapporte simultanément à ces deux peuples : *L'alliance* GALLO-BELGE *a toujours été vue d'un œil soupçonneux par les puissances étrangères*. (Journ.) *En* 1830, *Louis-Philippe pouvait établir d'une manière solide l'alliance* GALLO-BELGE *en acceptant le trône pour son fils, le duc de Nemours. Il refusa par pusillanimité, par crainte surtout de se brouiller avec l'Angleterre*. ‖ Dans ce sens, ce mot est synonyme de FRANCO-BELGE.

— Se dit de l'école de musique plus connue sous le nom d'*école flamande*.

GALLOCHE (Louis), peintre, né à Paris en 1670, mort en 1761. Élève de Louis Boullongne, il quitta l'atelier de ce maître pour se rendre en Italie, où il passa plusieurs années à étudier la manière des peintres célèbres. De retour à Paris, Galloche se fit connaître par des ouvrages qui furent parfaitement accueillis et qui lui valurent un logement au Louvre, une pension du roi et un fauteuil à l'Académie de peinture (1711), dont il devint par la suite recteur et chancelier. Les tableaux de Galloche manquent complètement d'originalité. On y trouve l'emploi à peu près constant des études, d'après les maîtres, qu'il avait rapportées d'Italie; toutefois, le coloris en est bon, la composition sagement ordonnée, et on y remarque une belle entente du clair-obscur. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Hercule et Alceste*, son morceau de réception à l'Académie; la *Translation des reliques de saint Augustin*, à l'église des Petits-Pères, à Paris, tableau regardé comme son chef-d'œuvre et dont cependant la plupart des figures sont empruntées à des maîtres italiens; la *Résurrection de Lazare; Saint Paul partant de Milet pour Jérusalem*, à Notre-Dame, etc.

GALLOGLASSE s. m. (gal-lo-gla-se). Hist. Cavalier de l'ancienne milice irlandaise, armé d'une hache très-aiguë.

GALLO-GREC, GRECQUE s. et adj. (gal-lo-grèk, è-ke). Géogr. Galate, habitant de la Galatie ou Gallo-Grèce; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* Gallo-Grecs. *La colonie* GALLO-GRECQUE.

GALLO-GRÈCE. V. Galatie.

GALLOIS, OISE s. et adj. (ga-loi, oi-ze). Géogr. Habitant du pays de Galles; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* Gallois. *La population* GALLOISE. *La langue* GALLOISE. *Les* Gallois *n'entendent pas l'anglais*. (L. Foucher.)

— s. m. Linguist. Langue galloise.

— **Encycl.** Linguist. V. CELTIQUE.

GALLOIS (l'abbé Jean), savant critique, membre de l'Académie française (1673) et de celles des inscriptions et des sciences, né à Paris en 1632, mort en 1707. Il étonna ses contemporains par la variété de ses connaissances dans les sciences exactes et dans toutes les branches de l'érudition. Il fut rédacteur du *Journal des savants* de 1666 à 1674, garde de la bibliothèque du roi et professeur de grec au collége de France. Colbert prenait de lui des leçons de latin, dans son carrosse, pendant ses voyages de Versailles à Paris. L'abbé Gallois a mis en ordre les années 1692-1693 des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions, dont il était secrétaire perpétuel. On ne connaît de lui que quelques opuscules, parmi lesquels il faut citer ses *Remarques sur le projet d'une collection des historiens de France*, recueillies par le P. Lelong dans sa *Bibliothèque*.

GALLOIS (Jean-Antoine Gauvain), homme politique français, né à Paris vers 1755, mort en 1828. Il entra en relation avec Cabanis et avec les philosophes d'alors, dont il embrassa complétement les idées, se fit connaître par quelques poésies et entreprit de traduire la *Science de la législation* de Filangieri. En 1791, Gallois fut chargé d'aller étudier en Vendée les causes des troubles qui commençaient à agiter cette contrée, puis, en 1798, de traiter de l'échange des prisonniers français avec l'Angleterre. Nommé membre du tribunat en 1799, il en fut élu président en 1802, vota, en 1804, pour l'empire héréditaire, et devint, après la dissolution de ce corps, membre de la législature. En 1814, Gallois se prononça pour la déchéance de l'empereur; il attaqua, après le retour des Bourbons, le projet de loi sur la presse présenté par Montesquiou, déclara qu'il n'appartenait qu'aux gouvernements despotiques de comprimer la pensée; puis combattit également le projet de loi sur les douanes. Pendant les Cent-Jours, il se tint à l'écart des affaires publiques et entra, en 1818, à la cour des comptes, en qualité de conseiller maître. On a de lui, outre des poésies fugitives et des articles de journaux : le *Retour de l'âge d'or*, poëme (1774, in-12); la *Science de la législation* (Paris, 1786-1791, 7 vol.), traduction estimée de l'ouvrage de Filangieri, qui lui valut l'honneur d'être nommé membre correspondant de l'Institut en 1796. Gallois passe pour avoir coopéré à la *Bibliothèque de l'homme public*, de Condorcet

GALLOIS (Charles-André-Gustave-Léonard), publiciste et historien français, né à Monaco en 1789, mort en 1851. Il fut, sous l'Empire, secrétaire de préfecture et officier d'administration, et se trouvait, en 1816, à Toulouse, où il faillit être victime des verdets. Il prit part à la rédaction de plusieurs journaux de l'opinion libérale, entra au *Constitutionnel* en 1818 et publia des pamphlets très-vigoureux, dont un, le *Parapluie patrimonial* (1822), lui valut trois mois de prison. Bonapartiste sous la Restauration, Léonard Gallois embrassa la cause républicaine dès 1830. Nous citerons de lui : *Histoire du singe de Napoléon* (1821, in-8°), pamphlet contre Wellington; le *Citateur dramatique* (1822-1827); *Histoire abrégée de Paris* (1824, 2 vol.); le *Suicide* (1824); *Biographie des contemporains par Napoléon* (1824), extrait bien fait du *Mémorial de Sainte-Hélène; Biographie des ministres* (1827, in-8°); *Histoire de Joachim Murat* (1828); *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne* (1828, in-18), souvent réimprimée; *Histoire pittoresque de la Révolution française* (1830, 4 vol. in-8°); *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même* (1834-1835, 2 vol. in-8°); *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française* (1845-1846), livre intéressant; *Histoire des jacobins*, publiée dans la *Réforme; Histoire de la révolution de* 1848 (1848-1852, 5 vol. in-8°). Gallois a publié, en outre, de nombreuses brochures et dirigé la réimpression du *Moniteur* de 1789 à 1799, qu'il a enrichie de notes explicatives. On peut puiser d'utiles renseignements dans les ouvrages historiques de ce laborieux écrivain, qui fut un publiciste libéral aussi énergique que sincère.

GALLOIS (Léonard-Joseph-Urbain-Napoléon), publiciste français, fils du précédent, né à Foix en 1815. Héritier des idées politiques de son père, il entra de bonne heure dans le journalisme et collabora successivement au *Réformateur* (1834), au *Journal du peuple*, à la *Réforme*, au *Courrier de la Sarthe*, au *Bonhomme Manceau* (1845-1849), au *Démocrate vendéen*, qui fut supprimé après le coup d'État du 2 décembre. M. Napoléon Gallois a donné quelques pièces de théâtre et publié : *Petit dictionnaire de nos grandes girouettes* (Paris, 1842); les *Corsaires français sous la république* (Paris, 1847, 2 vol. in-8°); *Almanach du bonhomme Manceau* (1849); *Vie politique de Ledru-Rollin* (1849); *Théâtres et artistes dramatiques de Paris* (Paris, 1854-1856, in-4°). Il a publié depuis lors : *Agrandissement de la France* (1860, in-8°); *Biographie contemporaine des artistes du Théâtre-Français* (1867, in-18), etc.

GALLOIS. V. Le Gallois.

GALLOIS (Auguste-Adolphe Etienne-), littérateur français. V. Etienne-Gallois.

GALLOMANE adj. (gal-lo-ma-ne — du lat. *gallus*, gaulois, et du gr. *mania*, fureur). Qui admire passionnément la nation française.

— Substantiv. : *Les* GALLOMANES.

GALLOMANIE s. f. (gal-lo-ma-nî — du lat. *gallus*, gaulois, et de *manie*). Admiration passionnée pour la nation française.

GALLON s. m. (ga-lon — bas latin *galo, jalo, gillo, gellus, gillo*, etc., mots d'origine inconnue, dont on rapproche le latin *gaulus*, vase à boire, ou l'allemand *schale*, écuelle, jatte). Métrol. Ancienne mesure de capacité usitée encore en Angleterre. ‖ Sorte de boisseau dans lequel les étameurs mesurent l'étain noir.

— Comm. *Gallon de Piémont* ou *de Hongrie*, Galle irrégulière que l'on recueille sur le *quercus robur*.

— **Encycl.** Anciennement on comprenait sous le nom de *gallon* des mesures qui variaient suivant qu'on les employait pour mesurer le vin ou la bière, ou les matières sèches. Ainsi, le *gallon* pour le vin valait environ 3^{lit}, 38; le *gallon* pour la bière, 4^{lit}, 62; le *gallon* pour les grains, 4^{lit}, 40, etc. Depuis 1836, on emploie un nouveau *gallon*, dit *gallon impérial*, qui a la même contenance pour tous les usages, et équivaut à 4^{lit}, 544. Ce *gallon* remplit, dans le système des mesures anglaises, le même rôle que le litre dans le système français. Par conséquent, toutes les autres mesures de capacité en sont des multiples ou des sous-multiples.

GALLONDE (Philippe-Charles), habile calligraphe français, né à La Fère en 1710, mort en 1787. Il fut un des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il a laissé quelques précieuses copies d'ouvrages, qui passent pour des chefs-d'œuvre de calligraphie. Nous citerons notamment : une *Imitation de Jésus-Christ*, d'après la traduction du P. Brignon, en 5 vol. in-12 avec miniatures et arabesques; un *Livre de chant*, grand in-fol. sur vélin, qui servait pour l'office divin de Sainte-Geneviève.

GALLONI ou **GALLONIO** (Antoine), hagiographe italien, né à Rome, mort en 1605. Il appartenait à la congrégation de l'Oratoire. Il a publié plusieurs ouvrages estimés pour les recherches curieuses et la judicieuse érudition qu'on y trouve. Les principaux sont : *Istoria delle SS. Virgini Romane* (Rome, 1591, in-4°); *Trattato degli instrumenti di martirio e delle varie maniere di martirizzare* (Rome, 1591, in-4°), avec des figures dessinées par Jean Guerra de Modène, gravées sur cuivre par Tempesta et représentant les divers instruments de torture employés pour martyriser les chrétiens; *Istoria delle vita e martirio de' gloriosi santi Flavia Domitilla, Nero ed Achilleo ed altri* (1597, in-4°); *Apolegeticus liber pro assertis in annalibus Baronianis de monachato sancti Gregorii papæ* (Rome, 1604, in-4°), ouvrage dans lequel il se range à l'avis de Baronius, qui avait montré que saint Grégoire le Grand n'avait pas appartenu à l'ordre des bénédictins.

GALLONIUS (Publius), commissaire-priseur ou crieur public (*præco*) romain, contemporain de Scipion l'Africain et de Lucile. Il s'est rendu célèbre par sa gourmandise, et est le premier à Rome qui ait fait servir l'esturgeon sur sa table. Dans sa IIe satire du livre II, sur la *Frugalité*, Horace parle de ce glouton. « Il n'y a pas longtemps, fait-il dire à Ofellus, que la table du crieur Gallonius était décriée parce qu'il y avait fait servir un esturgeon. »

. . . . . Haud ita pridem
Galloni præconis erat acipensere mensa
Infamis. . .

Il est assez singulier qu'un traducteur récent d'Horace ait pu mettre sur le nom de Gallonius la note suivante : « L'huissier Gallonius, qui le premier se fit servir un turbot, est totalement inconnu. » D'abord l'*acipenser*, esturgeon, n'est pas le *rhombus*, turbot; puis Gallonius est, au contraire, bien connu; plusieurs auteurs, et des meilleurs, parlent de ce goinfre, particulièrement vilipendé pour sa gloutonnerie et sa recherche culinaire par le satirique Lucile, son contemporain, qui l'appelle *gurges*, gouffre, dans les vers suivants d'une de ses satires, rapportés par Cicéron dans le IIe livre *De finibus* :

O lapathe, ut jactere necesse est; cognitu' cui sis,
In quo Læliu' clamores sophos ille solebat
Edere, compellans gumias ex ordine nostros.
O Publi! o gurges Galloni! es homo miser, inquit,
Cœnasti in vita nunquam bene, cum omnia in ista
Consumis squilla atque acipensere cum decumano
Læliu' præclare et recte sophos, illaque vere..., etc.

Gallonius s'était montré si infâme par sa monstrueuse goinfrerie, que son nom sembla bon à passer en proverbe pour dire un homme entièrement adonné à son ventre et aux plaisirs de la table. Cicéron, dans le livre cité plus haut, *De finibus*, dit : *Sed qui, ad voluptatem omnia referens, vivit ut Gallonius, loquitur ut frugi ille Piso, non audio.*

GALLO-PAVO s. m. (gal-lo-pa-vo — du lat. *gallus*, coq; *pavo*, paon). Ornith. Ancien nom scientifique du genre dindon.

GALLOPHASIS s. m. (gal-lo-fa-ziss — du lat. *gallus*, coq; *phasis*, faisan). Ornith. Syn. scientifique de HOUPPIFÈRE.

GALLOPHOBE adj. (gal-lo-fo-be — du lat. *Gallus*, Gaulois, et du gr. *phobeô*, je crains). Qui craint les Français. ‖ Qui a horreur des Français.

— Substantiv. Individu gallophobe : *Un* GALLOPHOBE.

GALLOPHOBIE s. f. (gal-lo-fo-bî — du lat. *Gallus*, Gaulois; *phobos*, crainte). Peur des Français. ‖ Horreur des Français.

GALLO-ROMAIN, AINE adj. (gal-lo-ro-main, è-ne — du lat. *Gallus*, Gaulois, et de *Romain*). Hist. Qui appartient à la fois aux Gaulois et aux Romains. ‖ Qui appartient à la période historique pendant laquelle les Gaules furent administrées par les Romains : *Il faut lire dans Sidoine Apollinaire la description d'un repas* GALLO-ROMAIN. (Fr. Michel.)

— Diplom. *Ecriture gallo-romaine*, Ecriture introduite en Angleterre par Alfred le Grand.

— Substantiv. Habitant des Gaules issu du mélange des Romains et des Gaulois, qui se fit à l'époque de la domination de Rome.

— **Encycl.** L'époque *gallo-romaine* a pour point culminant la période comprise entre le ve et le IXe siècle. On voit, en effet, à cette époque, deux populations juxtaposées dans la Gaule, mais non confondues : la population conquérante des Francs, qui parle la langue germanique, et la population *gallo-romaine*, qui avait adopté la langue latine en l'altérant. À la première appartient exclusivement la puissance politique; la seconde est opprimée et ne trouve d'asile que dans l'Église. Il faudra plusieurs siècles pour que, du mélange des Gallo-Romains et des Francs, naisse la population française. Les *Gallo-Romains* réussirent souvent à s'emparer de la faveur des rois, et devinrent des personnages importants sous le nom de convives du roi. On en cite un certain nombre, comme Aridius, Parthenius, Prutadius, etc. On trouvera des détails dans les *Lettres sur l'histoire de France* de M. Aug. Thierry. Une des plus graves erreurs des historiens de la France antérieurs à notre époque est d'avoir vu des Français dans les compagnons de Clovis et de Charlemagne. Fréret avait entrevu la différence profonde des races dès le commencement du XVIIe siècle; mais il fut enfermé à la Bastille pour avoir osé attaquer un mensonge traditionnel. C'est à MM. Augustin Thierry et Guizot que revient l'honneur d'avoir établi la distinction des *Gallo-Romains*, des Francs et des Français. V. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, et Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*.

GALLOT s. m. (gal-lo — du lat. *gallus*, gaulois). Linguist. Patois de la haute Bretagne, qui est en grande partie le français de la Renaissance.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la tanche de mer.

— Hortic. Variété de pomme.

GALLOTANNIQUE adj. (gal-lo-tann-ni-ke — de *galle*, et *tan*). Chim. Se dit d'un acide doué de propriétés astringentes, qui existe dans la noix de galle et dans plusieurs végétaux.

GALLOWAY, bourg et comté d'Irlande. V Galway.

GALLOWAY (EAST-). V. Kirkcudbright.

GALLOWAY (WEST-). V. Wigton.

GALLOWAY (sir Archibald), officier anglais, né en 1784, mort en 1850. Il prit fort jeune du service dans l'armée des Indes, assista à six siéges et à sept batailles contre les indigènes, devint colonel en 1836, fut ensuite attaché à l'administration de la guerre, puis chargé de la direction des travaux publics, militaires et civils, et devint un des directeurs de la compagnie des Indes en 1846. Galloway était, lorsqu'il mourut, président de la cour des directeurs. On a de lui un excellent ouvrage sur les siéges de l'Inde, ainsi qu'un commentaire sur la législation, la constitution et le gouvernement des Indes anglaises.

GALLOWAY (Randolph Stewart, comte de), pair d'Angleterre, né à Coolhurts (Sussex) en 1800. Connu d'abord sous le nom de lord Garlies, il fit ses études au collége d'Harrow, et, de 1826 à 1831, représenta le bourg de Cockermouth à la Chambre des communes. Il succéda à son père, en 1834, à la Chambre des lords, où, ainsi qu'il l'avait fait à la Chambre basse, il se rangea parmi les membres du parti tory. Ce lord a été lieutenant de deux comtés : celui de Wighton, puis celui de Kirkenbright. Il a épousé une fille du duc de Beaufort en 1833, et en a eu onze enfants, dont l'aîné, Alan Plantagenet, baron Garlies, né à Londres en 1835, a été nommé, en 1861, capitaine des *horse-guards* et doit lui succéder à la Chambre des lords.

GALLOWAY (Henri, marquis de Ruvigny, comte de), général au service de l'Angleterre. V. Ruvigny.

GALLS ou **GAELS.** V. Celtes et Gaule.

GALLUCCI (Jean-Paul), astronome italien, né à Salo, près de Brescia, vers le milieu du XVIe siècle. Il joignit à l'étude de l'astronomie celle de la médecine, de l'astrologie, et devint un des premiers membres de l'Académie fondée à Venise en 1593. On a de Gallucci un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De fabrica et usu hemisphærii uranici tractatus* (1569, in-fol.); *Theatrum mundi et temporis* (1589, in-4°); *Speculum uranicum* (1593); *Modus fabricandi horaria mobilia, permanentia cum acu magnetica* (1596, in-fol.); *Della fabbrica ed uso di diversi stromenti di astronomia e cosmographia* (1597), etc.

GALLUCIO, ville d'Italie, prov. de Naples, dans la terre du Labour, à 40 kilom. E.-N.-E. de Gaëte; 2,172 hab. Belle église paroissiale. On cultive dans ses environs le riz sur une grande échelle; mais, en raison de cette culture, le climat de la ville est fort malsain et bien peu d'habitants peuvent échapper à la fièvre.

GALLUIS-LA-QUEUE, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arrond. et à 21 kilom. de Rambouillet; 1,050 hab. Château bâti par la duchesse du Maine et possédant d'abondantes eaux vives qui alimentent toute la localité.

GALLULMIQUE adj. (gal-lul-mi-ke — de *gallique* et *ulmique*). Chim. Se dit d'un acide préparé en chauffant l'acide gallique.

GALLUPPI (Pascal), célèbre philosophe italien, né à Tropea en Calabre en 1773, mort à Naples en 1846. Il fut élevé dès l'âge de treize ans dans les doctrines philosophiques de Genovesi. Il vint, en 1795, à Naples, où il débuta par un mémoire apologétique en faveur de la religion, acheva dans cette ville ses études philosophiques, étudia le droit canonique sous François Conforti, puis s'adonna entièrement à la philosophie, et chercha dans la lecture de Leibnitz et des Pères de l'église des armes contre les doctrines de Condillac et de Locke. Galluppi publia, en 1819, les deux premiers volumes de son *Essai philosophique sur la critique de la connaissance*, bientôt suivis de quatre autres volumes qui achèvent l'ouvrage. En 1821, il donna les *Eléments de philosophie à l'usage de la jeunesse*, souvent réimprimés. En 1827, il publia à Messine ses *Lettres sur l'histoire de la philosophie relativement aux principes des connaissances humaines depuis Descartes jusqu'à Kant inclusivement*, le meilleur de ses ouvrages. Nommé professeur de logique et de métaphysique à l'université de Naples, Galluppi, alors sexagénaire, rendit publiquement hommage, en inaugurant son cours, à la mémoire de Genovesi, qui avait enseigné avant lui dans la même chaire, et dont les livres lui avaient ouvert la voie des études philosophiques. Bientôt après, Galluppi publia la *Philosophie de la volonté*, dont les premiers volumes parurent en 1832 et les deux derniers en 1839. En même

temps, il fit paraître les *Leçons de logique et de métaphysique, à l'usage de l'université de Naples*. Vers la même époque, il écrivit un ouvrage qui, par suite de diverses circonstances, ne put être publié, et dont le titre est *Philosophie de l'expérience sur l'existence de l'esprit humain, du monde et de Dieu*. Galluppi, que ses ouvrages avaient fait connaître dans l'Europe entière, et qui faisait partie de nombreuses Académies, fut élu membre correspondant de l'Institut de France (1840) et chevalier de la Légion d'honneur. En même temps, la presse italienne et étrangère s'occupait de ses ouvrages; la *Revue d'Edimbourg*, notamment, lui consacra un article important. En 1841, il envoya à l'Institut, comme pour le remercier de l'avoir admis au nombre de ses membres étrangers, un mémoire intitulé: *Considérations philosophiques sur l'idéalisme transcendant et sur le rationalisme absolu*. En 1842, il commença la publication d'une *Histoire de la philosophie*, dans laquelle il recueillit, à part et en deux livres, sous le titre d'*Archéologie philosophique*, toute l'histoire des systèmes antérieurs à Socrate, époque où les philosophes n'ont agité aucun problème psychologique, et où ils ont cherché seulement les origines du monde et de l'homme avec la méthode ontologique et une grande hardiesse spéculative. Mais, affaibli par l'âge et par une longue et douloureuse maladie, accablé des soucis d'une famille de quatorze enfants, Galluppi ne put pousser son *Histoire de la philosophie* au delà du troisième fascicule. Il envoya, sur la fin de sa vie, à l'Institut de France, un mémoire étonnant de profondeur et d'érudition sur la *Théodicée des anciens philosophes*. Tout en corrigeant le système de Locke, Galluppi procéda par la méthode expérimentale, c'est-à-dire basée sur l'expérience des faits, et il crut suivre ainsi les traditions de l'ancienne philosophie italienne, depuis saint Thomas jusqu'à Vico. A un autre point de vue, on a pu dire qu'il a fait, à lui seul, et mieux peut-être en Italie, ce que les éclectiques ont fait en France, en mettant fin au règne du sensualisme en philosophie. Ses compatriotes lui ont élevé, à Naples, une statue qui a été inaugurée avec beaucoup de solennité le 14 mars 1867.

GALLURA, l'un des quatre districts entre lesquels l'île de Sardaigne était partagée au moyen âge. Il comprenait la partie la plus septentrionale de l'île et s'étendait de l'embouchure du Coguines au N. jusqu'au cap Comino, sur la côte orientale. Il comprenait, outre la Gallura supérieure et la Gallura inférieure, les îles situées en face de la côte et parmi lesquelles celles de Magdalena et de Caprera sont les plus importantes. Il fait aujourd'hui partie de la division de Sassari.

GALLURA (Giovanni), chef guelfe italien, mort à San-Miniato en 1275. Il appartenait à la famille des Visconti, quitta la Sardaigne et vint se fixer à Pise, où il amena avec lui un grand nombre de soldats et de clients, dont les mœurs demi-barbares inspirèrent une vive répulsion aux Pisans. Exilé de cette ville en 1274, Gallura passa à Florence, s'allia avec les guelfes, et s'empara, vers la fin de la même année, du château de Montopoli. — Son fils, Ugolino DE GALLURA, était, par sa mère, neveu du comte Ugolin de la Gherardesca, chef du parti gibelin à Pise. Comme son père il se rangea dans le parti des guelfes; mais lorsque Ugolin se rapprocha de ces derniers pour s'emparer de la tyrannie, Gallura s'allia aux gibelins pour défendre la liberté de Pise. Il fut exilé et mourut sans enfants vers 1298.

GALLUS s. m. (gal-luss — mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre coq.

— Ichthyol. Nom scientifique latin des poissons du genre gal.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, formé aux dépens des calappes, et dont l'espèce type habite les mers du Japon.

GALLUS, rivière de l'Asie Mineure, dans la Phrygie; affluent du Sangarius. Suivant la Fable, les eaux de cette rivière rendaient insensés et furieux ceux qui en buvaient. D'après une tradition, les galles ou prêtres de Cybèle tiraient leur nom de celui de cette petite rivière.

GALLUS, premier prêtre de Cybèle. Il se fit eunuque, et son exemple fut suivi par les autres prêtres de la déesse appelés galles.

GALLUS (C. Sulpitius), consul et astronome romain du IIe siècle avant notre ère. Il fut successivement questeur, édile curule, préteur (169), tribun des soldats dans l'armée de Paul-Emile (168) et consul en 166. Pendant son consulat, il fit une guerre heureuse aux Liguriens et obtint le triomphe. Ce fut Gallus, dit-on, qui introduisit les spectacles dramatiques dans les fêtes consulaires. Ce personnage était un des hommes les plus instruits de son temps. Il possédait à fond la langue grecque, était, au rapport de Cicéron, un orateur distingué, cultivait la poésie et avait en astronomie des connaissances étendues. Lorsqu'il était tribun sous les ordres de Paul-Emile, pendant la deuxième guerre de Macédoine, il annonça aux soldats qu'une éclipse de lune allait avoir lieu, leur expliqua les causes de ce phénomène de façon à faire cesser la terreur qu'il inspirait et contribua ainsi à la victoire que l'armée romaine remporta sur le roi de Macédoine.

GALLUS (C. Cornelius), poëte latin, homme de guerre, né à Fréjus l'an 66 avant J.-C. Il vint de bonne heure à Rome, se fit connaître comme poëte dès l'âge de vingt ans, s'attacha à Octave et fut, en 41, l'un des triumvirs chargés de distribuer aux vétérans les terres confisquées dans le nord de l'Italie. Il rendit de grands services aux Mantouans et particulièrement à Virgile, dont il avait été le condisciple, accompagna Auguste à la bataille d'Actium (31), où il commandait un corps, fut chargé de poursuivre Antoine en Egypte, le ruina définitivement par la prise de Paretomium, et fut nommé préfet de l'Egypte. Il gouverna cette province pendant quatre ans, encourut, on ne sait pourquoi, la colère d'Auguste, dont il avait été longtemps l'ami, et fut condamné à l'exil et à la confiscation de ses biens. Il se tua de désespoir. Gallus avait la réputation d'un des bons poëtes élégiaques latins. Malheureusement il ne nous reste pas le plus mince fragment de ses poésies. Les six élégies qu'on a sous son nom et qui ont été publiées à la suite de quelques éditions de Catulle et de Properce, ainsi que dans divers recueils, sont d'une époque bien postérieure. Virgile lui donne de magnifiques éloges dans la sixième églogue et a consacré la dixième à l'histoire fictive de ses amours.

Gallus ou Scènes de la vie romaine, par W.-A. Becker (Leipzig, 1838, 2 vol. in-8°; 3e édition refondue et revisée par Rein, 1863, 3 vol. in-8° avec planches), un des meilleurs ouvrages allemands sur la vie privée des anciens Romains. L'auteur donne, sous la forme de récits, un aperçu complet des mœurs et des usages de la vie ordinaire au siècle d'Auguste; sous un certain rapport, cet ouvrage offre de l'analogie avec le célèbre livre de Barthélemy intitulé: le *Voyage du jeune Anacharsis*, et avec *Rome au siècle d'Auguste*, par M. Dézobry. Toutefois, au point de vue de la science, il leur est bien supérieur; c'est un manuel complet des antiquités privées; dans les différentes éditions, il a été mis au courant des meilleurs travaux modernes et il fait autorité.

M. Becker a préféré donner à son livre la forme d'une nouvelle, plus attrayante à coup sûr que celle d'un voyage ou d'une correspondance. Le héros principal est un personnage historique, Gallus, le poëte, ami d'Auguste, de Virgile et de Properce, qui tomba plus tard en disgrâce, fut exilé et se donna la mort. Toutefois, on le suppose célibataire, quoiqu'il fût marié, et on raconte ses relations avec Lycoris, courtisane célèbre qu'il a chantée. Ce n'est pourtant pas un roman qu'a voulu faire l'auteur: il n'a donné que fort peu de place à l'imagination, aucune à la fantaisie. Le but principal, celui de rendre la science agréable sans cesser d'être vraie dans les moindres détails, n'est jamais perdu de vue. D'ailleurs, le récit proprement dit n'occupe qu'une partie du premier volume et le reste est rempli par les notes et les exposés purement scientifiques. Le récit est divisé en douze scènes. Dans la première, nous voyons Gallus rentrer assez tard à la maison; il sort d'un festin, et ici nous trouvons peu de mots seulement sur les esclaves qui attendent le maître. La plus grande partie de cette scène consiste à nous raconter la vie antérieure du personnage principal. La seconde scène nous dépeint la matinée, la réception des clients et des amis; puis, dans la troisième, nous voyons Gallus s'occuper d'études, de lecture et faire sa correspondance. Il part pour la campagne; de là la description du voyage et du mode de voyager (IVe scène), suivie de celle d'une villa romaine (Ve scène). Pendant son absence, de faux amis intriguent pour le perdre dans l'esprit d'Auguste; ils lui prêtent des projets de révolte et exploitent quelques paroles qui lui ont échappé dans l'ivresse. Non content de cela, Pomponius veut lui enlever sa maîtresse et l'empêcher d'aller à Baïes où Gallus lui avait donné rendez-vous. Mais Lycoris devine leurs menées et part le jour même. La septième scène, où l'auteur dépeint la vie des bains de mer, est une des mieux réussies; elle est intitulée: une *Journée à Baïes*. Moins les crinolines, les grandes bottes et les cannes que le demi-monde romain n'adopta jamais, on se croirait à Trouville ou à Etretat. Ce sont de perpétuelles saturnales où les gens sérieux eux-mêmes s'abandonnent au tourbillon des plaisirs. Les folies qu'on n'aurait osé se permettre dans la capitale n'infligeaient là aucune tache à la réputation. Les relations entre les deux sexes étaient plus libres qu'ailleurs, et à peine quelque austère stoïcien jetait-il un regard désapprobateur sur les gondoles où les lorettes antiques canotaient à côté de la jeunesse bruyante, au milieu des chants et de la musique; on festoyait en se laissant bercer par l'onde. Maints coups de canif étaient donnés dans les contrats, car les gens mariés eux-mêmes prenaient part à cette vie aventureuse. C'est là que Gallus passe quelques jours avec Lycoris, qu'il emmène ensuite à sa campagne. Cependant les intrigues de Pomponius vont leur train. Il fait revenir Gallus à Rome en lui annonçant qu'Auguste est indisposé contre lui. La huitième scène raconte son retour. Mais il ne peut oublier Lycoris et achète pour elle de magnifiques présents, ce qui nous fournit l'occasion de visiter les magasins. Auguste avait interdit sa maison à Gallus; ce dernier, fier et hautain, veut braver les regards du public et affiche un luxe extraordinaire au lieu de se montrer triste du coup qui l'a frappé. Ce sont toujours ses faux amis qui l'excitent à ces imprudentes démarches. Il leur donne un dîner splendide pour la description duquel Becker a fort habilement utilisé le festin de Trimalcion de Pétrone (IXe scène); puis il y a grand *convivium*, c'est-à-dire qu'on se gorge de vin; Gallus se monte la tête de plus en plus, on l'excite et il finit par proférer des menaces terribles contre Auguste; alors deux invités se récrient sur ses discours, prennent à témoins les autres convives qu'ils n'ont pas approuvé ces excitations à la révolte et à l'assassinat et s'éloignent avec indignation (Xe scène). L'empereur apprend ce qui s'est passé. Le lendemain, quand Gallus se réveille, il est tout étonné de ne recevoir la visite d'aucun client. Au lieu d'amis, c'est un premier messager qui lui apporte une lettre où Lycoris lui dévoilait la bassesse de Pomponius, les tentatives qu'il avait faites pour obtenir ses faveurs et les menaces qu'il avait proférées; elle terminait en lui recommandant la prudence la plus extrême et en lui disant de faire les démarches nécessaires pour déjouer les intrigues de ses ennemis. Mais déjà le sénat est saisi d'une plainte de haute trahison contre Gallus, et, sans l'entendre, prononce contre lui l'exil et la confiscation de ses biens. A cette nouvelle, le malheureux se transperce de son épée après avoir écrit à Auguste une lettre où les faits étaient rétablis d'une manière conforme à la vérité. L'empereur regrette alors la condamnation de Gallus et ordonne qu'on lui fasse de splendides funérailles, qui sont décrites avec le plus grand détail dans la douzième et dernière scène.

Becker n'a pas cru devoir parler, dans le courant du récit, des cérémonies du mariage, des scènes d'intérieur d'une matrone romaine, parce qu'il existe déjà beaucoup de descriptions de ce genre. Mais, il faut bien le dire, le récit en lui-même n'occupe dans ce livre qu'une place très-secondaire. Chaque scène est suivie de notes dont le seul but est de justifier les assertions qui pourraient paraître incertaines ou peu exactes. La partie la plus importante de cet ouvrage est formée par les deux derniers volumes, où les antiquités de la vie privée des Romains sont traitées d'une façon complète et dans un ordre systématique. Chaque chapitre (digression, en allemand *excurs*) se rattache à une des scènes du récit, et l'on y trouve les renseignements les plus précis, les citations les plus caractéristiques concernant chacun des détails de la vie. Les chapitres sur les vêtements, sur les femmes, sur les esclaves, sur les repas, etc., sur les meubles et les ustensiles sont du plus haut intérêt. Avec le *Gallus*, on peut se passer de toutes les lourdes et volumineuses compilation qui, dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, ont été écrites sur ces matières; on n'est plus réduit à compulser tous les in-folio de Gronovius. Du reste, la bibliographie est indiquée avec le plus grand soin. Le style est tout à fait celui qui convient, net, simple et précis dans les parties scientifiques, il est agréable et légèrement poétique dans le récit. Une traduction française a été publiée en Belgique sur la première édition, mais elle est fort rare. Il est étonnant qu'on n'ait pas encore songé à traduire la troisième édition, car ce serait rendre un véritable service aux études classiques. Les Anglais et les Italiens nous ont devancés sous ce rapport. — Les planches sont peu nombreuses: il y en a deux dans le premier volume, qui sont remarquablement gravées et peintes; elles reproduisent, avec les couleurs, des dessins de mosaïque et la paroi d'une chambre de Pompéi, ornée de peintures fort élégantes sur fond rouge.

GALLUS (Ælius), général et administrateur romain de la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère, le premier général de la république qui ait pénétré dans l'intérieur de l'Arabie. Il était préfet d'Egypte, l'an 25 avant J.-C., lorsque, par l'ordre d'Auguste, il entreprit une expédition en Arabie, pays alors inconnu et qui passait pour renfermer d'immenses richesses. Trahi par un guide arabe, nommé Syllacus, Gallus perdit la plus grande partie de ses vaisseaux, vit son armée, privée de vivres et d'eau, décimée par la peste, et fut contraint de regagner la frontière romaine au bout de sept mois, n'ayant obtenu que des résultats désastreux. Strabon, ami de Gallus, nous a transmis le récit de cette malheureuse expédition.

GALLUS (C. Asinius), consul romain, surnommé **Saloninus**, mort l'an 30 de notre ère, fils d'Asinius Pollion. Il parvint au consulat l'an 8 avant J.-C., cultiva les lettres avec succès et composa un ouvrage dans lequel, comparant Cicéron et son père, il donne naturellement la palme du talent à ce dernier. La liberté de son langage déplut à Auguste, puis à Tibère, qui le fit condamner à mort par le sénat, et le jeta dans une prison où il le laissa mourir de faim. Suétone nous a transmis une épigramme de ce personnage consulaire.

GALLUS (Cestius), général romain qui vivait au Ier siècle de notre ère. Il était gouverneur de la Syrie lorsque, en 64, éclata la révolte des Juifs contre la domination romaine. Ayant appris que les insurgés massacraient les Romains, il entra en Palestine à la tête des troupes qu'il put réunir, ravagea les côtes de la Judée, pénétra en Galilée et arriva aux portes de Jérusalem. Un assaut bien dirigé pouvait le rendre maître de cette ville et étouffer l'insurrection dans son foyer. Mais Gallus n'osa pas tenter un coup décisif. Après quelques attaques mollement conduites, il donna l'ordre de rétrograder et regagna la Syrie, harcelé par les Juifs, opérant une retraite désastreuse, pendant laquelle il perdit beaucoup de machines de guerre et un grand nombre d'hommes. A la suite de cette malheureuse campagne, Gallus fut destitué et remplacé par Vespasien.

GALLUS (C. Vibius Trebonianus), empereur romain, né en 194 ou en 206, peut-être dans une île d'Afrique. Il eut part à la mort de Décius, fut proclamé empereur par les légions de Mésie (251), se hâta de traiter avec les barbares, en se soumettant honteusement à un tribut annuel, et revint à Rome se plonger dans la débauche. Son nom, au reste, n'est associé qu'à des actes honteux, à des crimes et à des persécutions contre les chrétiens. Il fut tué par ses soldats, indignés de sa lâcheté, en marchant contre son général Emilianus, qui s'était révolté (253).

GALLUS (Flavius Constantius), césar romain, né en 325, mort en 354, était demi-frère de Julien l'Apostat et neveu de Constantin le Grand. Il échappa, après la mort de ce dernier, au massacre des membres de la famille impériale, fut créé césar par Constance II, en 351, et chargé par lui du gouvernement de l'Orient. Arrogant, vain et cruel, il fit avec sa femme Constantina le plus criminel usage de son pouvoir, et ordonna la mort des principaux habitants de la Syrie et d'Antioche. Informé des excès de Gallus, l'empereur le manda près de lui, fit faire son procès et, par sa mort, délivra l'empire d'un tyran odieux.

GALLUS (Aquilius), jurisconsulte romain. V. AQUILIUS.

GALLUS ou **GALLO** (Thomas), théologien français, mort en 1246. Il devint chanoine de la congrégation de Saint-Victor à Paris, où il professa la théologie avec un grand succès, puis fut nommé abbé de Saint-André de Verceil (1223), et fit de son abbaye une école ecclésiastique renommée, en y attirant les meilleurs professeurs de l'Italie septentrionale. Gallus jouit de son temps d'une grande réputation. Il a laissé une *Explication du Cantique des cantiques* (Paris, 1520, in-fol.); une *Traduction paraphrasée des livres sur la hiérarchie et la théologie mystique attribués à saint Denys l'Aréopagite*, qui a été publiée avec la *Theologia mystica* d'Eckius (1519).

GALLUS, philologue hollandais. V. GALLÉ.

GALLUS, nom latin d'Alectryon, confident de Mars, qui le métamorphosa en coq pour le punir de ce qu'il l'avait laissé surprendre par le Soleil, tandis qu'il reposait dans les bras de Vénus. C'est alors que Vulcain, averti par Apollon, enveloppa de filets imperceptibles, pendant leur sommeil voluptueux, son infidèle épouse et son amant; puis il appela tous les dieux de l'Olympe, pour qu'ils fussent témoins du réveil et de la confusion des deux coupables. Le pauvre Vulcain ne se doutait pas qu'il allait recueillir une bonne part des quolibets, et plus d'un dieu lui laissa entendre qu'il ne serait nullement fâché d'être attrapé à ce prix.

> . . . . En éclatant,
> Un époux doit toujours rougir de sa vengeance.
> Quand l'hymen fait un quiproquo,
> Le sage se résigne, il cède à son étoile,
> Et sait, le front couvert d'un voile,
> Jouer son rôle incognito.
>
> DEMOUSTIER.

Sous sa forme nouvelle, continue l'auteur que nous venons de citer, Gallus devint plus vigilant; car tous les jours encore, avec la même exactitude,

> Il annonce aux amants le retour de Phœbus,
> Et Mars, en l'écoutant, sort des bras de Vénus.

Alectryon et *Gallus* ne sont que le même nom, le premier, en grec, et le second, en latin, signifiant également *coq*. Il est probable que le chant matinal de cet oiseau aura été l'origine de sa prétendue métamorphose.

GALLUZZI (Tarquin), en latin **Galluccius**, littérateur et jésuite italien, né dans la Sabine en 1574, mort à Rome en 1649. Il professa la rhétorique et la morale à Rome, où il fut pendant dix-huit ans recteur du collége des Grecs. Galluzzi eut de son temps une grande réputation d'éloquence et de savoir. Ses principaux ouvrages sont: *Carminum libri tres* (Rome, 1611); *Orationes* (Rome, 1617); *Virgilianæ vindicationes et commentarii* (Rome, 1620); *In Aristotelis libros decem moralium ad Nichomachum nova interpretatio* (Rome, 1635-1645, 2 vol. in-fol.).

GALMIER (SAINT-), ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Montbrison, sur la Coise; pop. aggl., 2,100, hab. — pop. tot., 3,035 hab. Fabriques de vitraux, de chapellerie, de mousselines; broderie, chamoiserie. Marchés très-fréquentés. Saint-Galmier doit sa célébrité à ses sources d'eaux minérales, déjà connues des Romains, qui avaient donné à la ville le nom d'*Aquæ Segestæ*. Comme nous n'en avons rien dit à l'article EAU, nous allons réparer ici cette omission grâce aux renseignements suivants, que nous devons à l'obligeance de M. Marcout, gérant de l'établissement principal de Saint-Galmier.

L'eau minérale de Saint-Galmier, dont la

température constante est de 8°, émerge par trois sources : la source de la *Ville*, la source *André* et la source *Badoit*. Cette eau jouit aujourd'hui d'une réputation universelle : Buenos-Ayres, Saïgon, etc., en ont des entrepôts. Elle est naturelle, gazeuse, acidule et des plus agréables à boire. Elle stimule l'appétit et facilite la digestion ; rafraîchissante, elle peut être prise sans danger, même pendant les plus fortes transpirations.

De toutes les eaux minérales, c'est celle qui se vend à meilleur marché, et elle a sur toutes les eaux un avantage incontestable : elle se conserve sans perdre aucune de ses propriétés ni de sa fraîcheur. Elle seconde puissamment le traitement de diverses maladies, telles que les affections de la peau, les engorgements du foie, de la rate, du mésentère, les accidents sanguins chez la femme, etc. ; enfin, elle est l'eau de table par excellence. Elle a été nommée, à Buenos-Ayres, *eau du bon Dieu*.

Le tableau suivant fait connaître les principes constitutifs de l'eau de chacune des trois sources que nous avons nommées :

ANALYSE CHIMIQUE DES EAUX DE SAINT-GALMIER.

SUBSTANCES MINÉRALISANTES.	SOURCE DE LA VILLE (cachet rouge).	SOURCE BADOIT (cachet vert).	SOURCE ANDRÉ (cachet bleu).
Air.	inapprécié	riche en oxygène	très-riche en oxygène
Acide carbonique libre.	1 vol. fort	1 vol. 1/4	1 vol. 1/2
Bicarbonate de soude anhydre.	0,238	0,560	0,345
Bicarbonate de potasse.	»	0,020	0,010
Bicarbonate de chaux. / de magnésie.	1,057	»	»
Bicarbonate de strontiane.	0,007	indiqué	0,010
Bicarbonate *de fer et manganèse.*	0,009	»	trace
Sulfate de soude anhydre.	0,079	0,200	0,310
Sulfate de chaux.	0,130	0,200	»
Silicate d'alumine (?).	»	0,134	»
Chlorure de sodium.	0,216	0,480	0,430
Chlorure de magnésium.	»	0,480	»
Chlorure de calcium.	»	0,480	»
Nitrate alcalin, évalué	»	0,055	»
Nitrate de magnésie.	0,060	»	0,062
Phosphate soluble.	trace	»	trace
Silice d'alumine.	0,066	»	0,020
Matière organique.	trace	presque invisible	trace
Eau.	998,138	997,111	997,879
	1,000,000	1,000,000	1,000,000

GALNA, ville de l'Indoustan. V. GAULNA.

GALOCHE s. f. (ga-lo-che — du bas latin *galochia*, qui se rapporte au latin *gallicæ*, sorte de chaussures gauloises. Budé dérive *galoche* du grec *kôlopous*, qui signifie un soulier de bois, et Scheler préfère de même, au latin *gallicæ*, le bas latin *calopodium*, chaussure de bois. Le choix entre ces deux étymologies est réellement difficile). Chaussure en cuir avec la semelle en bois : *Une paire de* GALOCHES. *Les garçons barbouillés, ébouriffés, traînant la* GALOCHE *en cadence, jouent dans les bateaux amarrés aux quais, se hissent aux mâts.* (J. Cauvain.)

— Elève externe de l'ancienne Université de Paris ; les internes s'appelaient MARTINETS. ‖ Fille de la reine qui n'avait pas de logement au Louvre.

— Fam. *Menton de galoche*, Menton pointu et recourbé en dehors.

— Mar. Poulie à longue caisse garnie d'un rouet à l'une de ses extrémités, et ouverte transversalement sur une de ses faces. ‖ Consoles en bois servant à appuyer quelque objet dans un vaisseau. ‖ Demi-anneau qu'on fixe sur un corps par son extrémité, pour servir au passage et à l'amarrage de divers cordages.

— Techn. Coin de la presse du doreur.

GALOCHIER s. m. (ga-lo-chié — rad. *galoche*). Techn. Ouvrier qui fait des galoches.

GALOENGONG ou **GALONGONG**, volcan de l'île de Java, prov. de Prœndger, division de Djandjor, au centre d'une fertile district. Les habitants n'avaient conservé le souvenir d'aucune éruption antérieure, lorsque, le 8 octobre 1822, le feu souterrain annonça sa présence par un bouleversement terrible. Des flots de cendres et de lave, des blocs énormes furent lancés à une grande distance et firent un désert de toute la contrée environnante ; 114 villages, comptant 4,000 habitants, furent anéantis ; les nombreux troupeaux que nourrissait la plaine, d'immenses champs de riz et près d'un million de caféiers furent détruits. La montagne, couverte jadis d'une épaisse forêt, ne présente plus aujourd'hui qu'une surface complétement aride. D'après les croyances des habitants, c'est l'Esprit du mal qui, jaloux de la prospérité de cette fertile région, est venu semer la désolation et la mort là où surabondaient autrefois la vie et la végétation la plus luxuriante.

GALOIRE s. f. (ga-loi-re — rad. *galet*). Table sur laquelle on jouait autrefois aux galets.

GALOIS, OISE s. (ga-loi, oi-ze — rad. *galer*). Hist. relig. Membre d'une confrérie de pénitents et de pénitentes, qui se forma dans le Poitou au commencement du XIVe siècle.

— **Encycl.** Les *galois* et *galoises*, qu'on appelait encore *pénitents* et *pénitentes d'amour*, bravaient les saisons et affectaient, pour prouver leur passion, de s'exposer aux rigueurs de l'hiver ou aux chaleurs excessives de l'été. « Il leur était prescrit, dit Sainte-Palaye, dans ses *Mémoires sur la chevalerie*, de se couvrir chaudement de bons manteaux et de chaperons doublés, et de se chauffer à de grands feux dans le plus fort de l'été ; ils faisaient enfin, en cette saison, tout ce qu'on fait en hiver, peut-être pour faire allusion au pouvoir de l'amour, qui opère les plus grandes métamorphoses. En hiver, une petite cotte simple, avec une cornette longue et mince, composait tout leur vêtement. C'eût été une honte de trouver du feu dans leurs maisons ; leurs cheminées étaient garnies de feuillages et autres verdures, si l'on pouvait en avoir, et l'on en jonchait aussi les chambres. Une serge légère était la seule couverture qu'on vît sur leur lit. » Ces extravagances ont contribué à discréditer la chevalerie, dont les principes étaient exagérés et faussés par ces pénitents d'amour. Quelques-uns de ces fanatiques périrent victimes de leur folie. Du reste, cet extravagant fanatisme des *galois* fut aussi court qu'il était étrange : il commença à poindre sous le règne de Louis X et disparut tout à fait vers la fin du règne de Philippe le Long.

GALOIS (Evariste), mathématicien français, né à Bourg-la-Reine en 1811, mort à la suite d'un duel le 31 mai 1832. Elève du collége Louis-le-Grand, il révéla, à l'âge de seize ans, une aptitude extraordinaire pour les mathématiques. « On a souvent cité, dit son biographe M. Liouville, l'histoire du jeune Pascal s'élevant, par la force seule de son génie, à la découverte des vérités fondamentales de la géométrie élémentaire. Si le développement de l'esprit de Galois ne fut pas aussi précoce, il fut néanmoins de nature à impressionner vivement ceux qui en furent témoins. A la vue des chiffres, des figures de géométrie, et surtout des formules algébriques, le jeune homme s'éprend d'une véritable passion pour les vérités abstraites cachées sous ces symboles. Il dévore les livres élémentaires ; parmi ces livres, il y en a un, la géométrie de Legendre, qui est l'œuvre d'un homme d'élite, qui renferme de beaux développements sur plusieurs hautes questions de mathématiques. Galois en poursuit la lecture jusqu'à ce que le sujet soit épuisé pour lui. Les traités d'algèbre élémentaire dus à des auteurs médiocres ne le satisfont pas, parce qu'il n'y trouve ni le cachet ni la marche des inventeurs ; il a recours à Lagrange, et c'est dans les ouvrages classiques de ce grand homme, dans la *Résolution des équations numériques*, dans la *Théorie des fonctions analytiques*, dans les *Leçons sur le calcul des fonctions*, qu'il fait son éducation algébrique. Bientôt il vole de ses propres ailes et commence, sur la résolution des équations, d'importants travaux, qui ne devaient pas voir le jour de son vivant. »

Ce jeune homme, d'un génie supérieur, fut cependant refusé, à deux reprises, à l'Ecole polytechnique ; il ne possédait pas ce que l'on appelle l'habitude du tableau, et ne savait pas résoudre de vive voix ces questions de détail sur lesquelles on dirige presque toutes les facultés des aspirants. Entré à l'Ecole normale, il n'avait pas encore complété sa première année d'étude lorsque la révolution de Juillet éclata. Evariste Galois se jeta sans réserve dans la fraction la plus active du parti démocratique. Poursuivi comme auteur de manifestations séditieuses et de complots, il passa, à plusieurs reprises, dix mois en prison. Il venait d'en sortir au mois de mai 1832, lorsque, provoqué par des hommes qu'il avait cru ses amis, il alla se faire frapper par la balle de l'un d'eux. Vers six heures du soir, le 30 mai, un ancien officier, qui passait aux environs de la Glacière, aperçut la victime gisant sur le terrain. Evariste Galois respirait encore ; ses témoins l'avaient abandonné, ainsi que ses adversaires. Transporté à l'hôpital Cochin, il expira le lendemain entre les bras de son frère.

Un géomètre éminent, M. Liouville, a pu tirer de ses papiers et de ses notes incomplétement rédigées ce qu'il y avait de neuf et d'important pour la science : « Mon zèle, dit-il, a été récompensé ; et j'ai joui d'un vif plaisir au moment où, après avoir comblé de légères lacunes, j'ai reconnu l'exactitude entière de la méthode par laquelle Galois prouve, en particulier, ce beau théorème : « Pour » qu'une équation irréductible de degré pre- » mier soit soluble par radicaux, il faut et il » suffit que toutes les racines soient des fonc- » tions rationnelles de deux quelconques d'en- » tre elles. » Cette méthode, vraiment digne de l'attention des géomètres, suffirait seule pour assurer à Evariste Galois un rang dans le petit nombre des savants qui ont mérité le titre d'inventeur. »

GALON s. m. (ga-lon — V. GALONNER). Sorte de ruban épais, d'un tissu fort et serré, que l'on met au bord des vêtements pour les empêcher de s'effranger, ou sur diverses parties, particulièrement sur les coutures, pour servir d'ornement : GALON *d'or, d'argent, de soie, de laine, de fil. Habit couvert de* GALONS. *Avoir un* GALON *d'or au chapeau. Les* GALONS *distinguent les fontionnaires du reste des hommes, et les confondent avec les laquais.*

> Tandis que Cléon consultait
> Au Palais-Marchand une affaire,
> D'un brillant habit qu'il portait,
> Un adroit filou se hâtait
> De dégalonner le derrière.
> Cléon, qui le sent et voit faire,
> De bons ciseaux tire une paire,
> Et lui coupe tout rasibus,
> Ce que coupa Pierre à Malchus.
> « Paix, monsieur, lui dit le pirate !
> Car si votre vengeance éclate
> Dans le palais, je suis perdu,
> Et vous allez me voir pendu !
> Thémis ici, lorsqu'on l'éveille,
> Se vengē au même instant... Pardon,
> Monsieur, voilà votre *galon*.
> — En ce cas, voilà ton oreille. »
>
> ***

— Par anal. Ruban de soie pour les souliers de femmes.

— *Galon à la chancelière*, Espèce de faux galon inventé vers 1771 :

> On fait certains *galons* de nouvelle matière,
> Qui sont pour les jours de galas ;
> On les nomme *à la chancelière.*
> Pourquoi ? C'est qu'il sont faux et ne rougissent [pas.
> (*Contre le chancelier Maupeou.*)

— Fig. Autrefois, Marque d'opulence, parce que les seigneurs portaient des habits galonnés : *Toutes les fois que vous voyez un homme couvert de* GALONS, *il y a à côté un homme couvert de haillons.* (Sully.) ‖ Aujourd'hui, Marque de pouvoir, parce que les hauts fonctionnaires portent des habits galonnés : *Sotte chose que la gloire de montrer des* GALONS, *des rubans et des broderies !* (Mérimée.)

> ... D'effrontés coureurs de salons,
> Qui vont de porte en porte et d'étage en étage,
> Gueusant quelque bout de *galons*.
> A. BARBIER.

— *Vieux galons, vieux habits*, Cri des marchands de vieux habits de Paris. Il commence à se perdre.

— Prov. *Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre*, On ne saurait trop profiter d'une circonstance avantageuse. Se dit souvent par ironie, à propos d'une personne qui pousse jusqu'à l'indiscrétion la recherche de son intérêt personnel. Ce proverbe est une corruption d'un vers de Quinault :

> Quand on prend du *galand*, on n'en saurait trop [prendre.

[*Galand* est un vieux mot, aujourd'hui inusité, et qui est ici synonyme d'*amour*.]

— Art milit. Signe distinctif du grade de caporal et de celui de sergent : *Le premier degré de l'ambition du soldat, c'est d'obtenir les* GALONS *de laine.* (Od. Desn.) ‖ *Arroser ses galons*, Dans l'argot des soldats, Payer à boire à ses camarades, quand on est promu sous-officier.

— Mar. Bande de toile qu'on coud sur une couture de voile, pour la fortifier.

— Archit. Bandelette garnie de perles.

— Comm. Boîte ronde dans laquelle les épiciers mettent des confitures sèches et des sucreries. ‖ C'est une corruption de GALLON.

— Métrol. S'est dit pour GALLON.

— Méd. Nom donné vulgairement à une croûte allongée qui se forme sur la tête de certains teigneux.

— **Encycl.** L'usage des *galons* paraît aussi ancien que l'amour des distinctions et de la parure. Les Romains faisaient des *galons* d'or sans fil ni soie. On a trouvé dans les premières fouilles d'Herculanum, et l'on conserve au musée de Naples, deux morceaux de ces *galons*. La façon n'en est pas belle, mais ils sont très-souples et point cassants. On employait ainsi généralement l'or en substance dans les étoffes rebrochées. Celui de ces deux morceaux de *galon* est très-finement étiré par petites lames plates et très-minces. Il ne serait d'ailleurs pas facile de dire à quel usage spécial les Romains employaient ces précieux *galons*.

Aujourd'hui, les *galons*, à peu près abandonnés dans les usages civils (il faut excepter les *galons* des laquais), sont réservés à quelques fonctionnaires et surtout à l'armée, où ils constituent un moyen très-simple pour distinguer les grades et même les corps. Ils forment même, en certains cas, une sorte de décoration. Ainsi, lorsque l'on est satisfait d'un soldat, on lui donne un *galon* de laine et il passe premier soldat. Deux de ces *galons* sont les insignes du caporal ou du brigadier. Le sergent n'a pas de *galons* de laine, mais d'or dans les régiments de ligne et d'argent dans les troupes légères. Outre cette différence de couleurs, il y a une manière distinctive de les porter qui indique si le sous-officier fait partie des troupes de ligne ou des troupes légères : dans la ligne (infanterie ou cavalerie), le *galon* est toujours cousu droit sur le bras, tandis que, dans les troupes légères, il est brisé en son milieu et forme un angle sur la manche. Le sergent-major a deux de ces *galons*. Le fourrier, outre son *galon* de sergent, en porte un autre sur le haut du bras. Il y a aussi les *galons* d'ancienneté, auxquels on donne vulgairement le nom de *chevrons*, qui désignent le nombre de congés qu'un soldat a faits sous les drapeaux et se portent brisés, sur le haut du bras. Chaque *galon* désigne sept années de service. C'est ce que le soldat, dans son langage pittoresque, appelle fort plaisamment, et nous dirions volontiers fort justement, des *certificats de bêtise*.

Le *galon* a aussi figuré dans nos troupes ou y figure encore sous forme de bordé, de boutonnière, de brandebourg, de bride d'épaulettes, de soutaches, etc. On s'en est servi comme ornement de bonnet de police, comme ganse de chapeau, etc.

GALONNÉ, ÉE (ga-lo-né) part. passé du v. Galonner. Orné de galons : *Habit* GALONNÉ. *Chapeau* GALONNÉ. *Les Albanais portent des vestes plus ou moins* GALONNÉES. (L.-J. Larcher.) ‖ Dont l'habit est galonné : *La domesticité est* GALONNÉE. (V. Hugo.)

> Vous les verrez courir folles dans les orgies,
> Promener dans Paris des laquais *galonnés*,
> Essuyer des baisers à leurs lèvres rougies,
> Des baisers que l'amour ne leur a point donnés.
> H. CANTEL.

— Par anal. Dont le corps est orné de bandes diversement colorées :

> Le zèbre débarque en Europe ;
> Les ânes d'admirer, et les savants aussi :
> Le beau cheval que celui-ci !
> Un cheval ! lui, messieurs, un cheval ! je vous jure,
> Ce n'est qu'un âne *galonné.*
> ARNAULT.

— Fig. Qui occupe une haute position : *Un sot* GALONNÉ *n'est jamais qu'un sot.* (Duclos.)

— s. m. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de lézard de la Guyane : *Le* GALONNÉ *est d'une couleur noire.* (Laurenti.)

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un squale des mers d'Afrique : *La tête du* GALONNÉ *est plus large que le corps.* (V. de Bomare.)

— s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de grenouille.

GALONNER v. a. ou tr. (ga-lo-né — Le sens propre de ce mot est *orner la tête avec des fils de métal*, ainsi qu'on le voit par les vieux auteurs :

> Bien fut vestue d'une porpre roée
> A un fil d'or sa crigue *galonnée.*

Diez pense que le radical est l'anglo-saxon *gal*, *garin*, gai, qui est déjà dans *gala*, et, en effet, cette conjecture est fortifiée par le sens propre *parer la tête*). Orner de galons : GALONNER *un chapeau, un habit.* ‖ Orner de galons les habits de : GALONNER *un laquais.*

— Fam. Elever au grade de caporal : GALONNER *un soldat.*

GALONNIER s. m. (ga-lo-nié — rad. *galon*). Techn. Ouvrier qui confectionne des galons.

GALOP s. m. (ga-lo — V. GALOPER). Allure rapide d'un animal, et surtout du cheval, dans laquelle la bête, levant d'abord les deux pieds de devant, s'élance sur ceux de derrière, et se trouve ainsi momentanément isolée de terre : *Grand* GALOP. *Petit* GALOP. *Prendre le* GALOP. *Courir au* GALOP. *Le ressort des jarrets contribue autant au mouvement du* GALOP *que celui des reins.* (Buff.) *Le cheval a le* GALOP *parfait.* (Volt.) *Virgile a peint admirablement le* GALOP *du cheval dans un vers, modèle d'harmonie imitative.* (Ourry.) *Un sot qui a des moments d'esprit étonne et scandalise, comme des chevaux de fiacre au* GALOP. (Chamfort.)

> C'est le fruit du tuba, de cet arbre si grand,
> Qu'un cheval au *galop* met, toujours en courant,
> Cent ans à sortir de son ombre !
> V. HUGO.

— Par anal. Extrême vitesse : *Vous allez le* GALOP ; *on ne saurait vous suivre. Cette montre va le grand* GALOP ; *elle avance de deux heures par jour. L'orage arrive au grand* GALOP. ‖ Extrême promptitude : *Mon argent s'en va au grand* GALOP. *Vous allez le* GALOP

en lisant. Ne prenez pas le GALOP *en chantant ce morceau. Avec de pareilles dépenses, on va au* GALOP *à l'hôpital.*

> Chassez le naturel, il revient au *galop.*
> DESTOUCHES.

> La mort nous poursuit au *galop.*
> SAINT-AMAND.

> Il dit fort posément ce dont on n'a que faire,
> Et court le grand *galop* quand il est à son fait.
> RACINE.

— Fam. Verte réprimande : *Donner un* GALOP *à quelqu'un. Recevoir un* GALOP. *Vous verrez que madame vous fera donner un* GALOP. (Mérimée.)

— *S'en aller au galop*, Disparaître, être consommé rapidement :

> Le bien de votre amant *s'en va le grand galop.*
> LA FONTAINE.

‖ Marcher rapidement vers sa fin; être prêt de mourir : *Le malade* S'EN VA LE GRAND GALOP.

— Manége. *Temps de galop*, Court espace parcouru au galop. ‖ *Branle de galop*, Mouvement d'un cheval qui se met au galop, et aussi mouvement du cheval pendant le galop : *Ce cheval a un beau* BRANLE DE GALOP. ‖ *Galop de chasse*, Galop dans lequel le cheval déploie librement ses membres. ‖ *Galop de contre-temps*, Allure qui ressemble au galop par devant, et aux courbettes par derrière. ‖ *Galop étendu*, Allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant sans cadence réglée. ‖ *Galop gaillard*, Pas composé de courbettes et de cabrioles successives. ‖ *Galop raccourci*, Allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant, en observant des cadences égales, et sans traîner les hanches. ‖ *Galop uni*, Allure dans laquelle la jambe du devant entame et celle de derrière suit exactement.

— Chorégr. Danse hongroise ou bavaroise, très-vive, à deux temps : *Heureux successeur de l'antique boulangère, le* GALOP *est le complément du bal et le bouquet de la soirée* (Ourry.) *Il faut avoir un grand fonds d'adoration pour trouver une femme charmante à la fin d'un* GALOP. (Mme D. Gay.) ‖ Air sur lequel cette danse s'exécute : *Composer un* GALOP. *Jouer un* GALOP *sur un instrument.* ‖ Fam. *Galop infernal*, Galop général exécuté avec un entrain extrême.

— Mécan. *Mouvement de galop*, Mouvement vertical d'oscillation autour de l'essieu, que présentent certaines machines locomotives.

— **Encycl.** Manég. Le *galop* est l'allure la plus rapide des solipèdes, celle dans laquelle le jeu des membres est le plus difficile à saisir, et aussi celle qui exige le plus d'efforts musculaires de la part de l'animal. Mais ces efforts sont bien modifiés, bien allégés, par les bonnes dispositions de la charpente osseuse. C'est dans cette allure surtout que le squelette du cheval a besoin d'offrir aux muscles de longs leviers, pour leur faciliter le déplacement rapide de la machine. Un cheval, quelles que soient d'ailleurs son énergie, la force de sa constitution, la puissance de sa santé, etc., ne pourra jamais bien galoper s'il n'a les éminences osseuses convenablement disposées et les formes anguleuses qui caractérisent généralement les chevaux de sang. Il ne pourra pas avoir de vitesse si ses muscles locomoteurs sont courts, quelle que soit d'ailleurs leur force, et si la poitrine n'a pas toute la capacité que nécessite la respiration des animaux soumis à de grands efforts longtemps soutenus. De toutes les allures, le *galop* est celle qui demande, sous tous les rapports, le plus de perfection du cheval. C'est pour cela que les courses seraient un bon moyen de juger de la valeur d'un reproducteur, si elles étaient bien comprises, dirigées suivant de bonnes lois, dont la physiologie et la mécanique fourniraient facilement les bases si on les consultait. Pour bien courir et avoir du fond, il faut que le cheval ait une vaste poitrine, des muscles bien développés, un système de leviers osseux très-prononcé, des articulations saines et des tendons solides.

On distingue plusieurs espèces de *galop :* la première est le *galop à trois temps;* la seconde, le *galop de manége* ou *à quatre temps*, et la troisième, le *galop de course*, qui constitue la plus rapide des allures. « Dans le *galop* à trois temps, ou *galop* ordinaire, dit M. Colin, le pas complet est marqué par trois battues : la première est celle d'un pied postérieur; la seconde, celle d'un pied antérieur et d'un pied postérieur, formant un bipède diagonal; la troisième celle d'un pied antérieur, suivie d'un temps très-court pendant lequel le corps est complétement en l'air. Ainsi, en supposant que le cheval galope à droite, c'est-à-dire que chaque membre droit soit constamment plus avancé que son correspondant du bipède latéral gauche, le corps, à partir du moment où il est sans appui, tombera : 1° sur le membre postérieur gauche; 2° sur le membre postérieur droit et l'antérieur gauche; 3° sur l'antérieur droit; après quoi il se retrouvera en l'air, puis retombera sur les extrémités dans le même ordre qu'auparavant. Le jeu des extrémités a lieu alors de telle sorte que, sitôt après son appui, chaque pied se relève et se retrouve en l'air avant que ceux qui doivent appuyer ensuite aient effectué leur battue; d'où il résulte que l'une quelconque des extrémités est un temps à l'appui et trois temps en l'air, pendant la durée d'un pas complet. » Le *galop* ne présentant pas, comme les autres allures, une succession symétrique des mouvements des membres, la fatigue qu'éprouve chacun d'eux ne doit pas être la même. Ainsi, par exemple, en supposant toujours le *galop* à droite, le bipède diagonal gauche sera moins fatigué que les deux autres membres, qui, chacun à leur tour, sont les seuls supports du corps; et de ces deux, le postérieur éprouvera une fatigue bien plus grande que l'antérieur, parce qu'il reçoit le premier l'effort du corps qui retombe et doit, avant de quitter le sol, lui imprimer une nouvelle impulsion, qui sera complétée par l'action du membre antérieur, ce dernier soulevant l'avant-main et remettant le corps dans un position telle, qu'il puisse retomber au pas suivant le membre postérieur. On conçoit facilement que, dans cette espèce de mouvement de bascule, le bipède diagonal, servant de point d'appui intermédiaire, éprouve moins de fatigue, ayant d'ailleurs la force combinée de deux membres pour résister à celle qu'il doit supporter. La pratique confirme ici ce que la théorie indique, surtout en ce qui concerne le membre postérieur. Un cheval que l'on fait constamment galoper du même côté se ruine bientôt de l'extrémité postérieure opposée. Aussi les écuyers ont-ils le soin de changer de main leurs chevaux, pour éviter cette usure inégale, lorsqu'ils leur font souvent prendre cette allure. Si l'on voit souvent des chevaux galoper d'eux-mêmes sur un membre postérieur plus ruiné que son congénère, cela tient à ce qu'ils ont conservé l'habitude qui a causé la ruine du premier.

Les déplacements du centre de gravité qui s'opèrent dans le *galop* sont assez complexes suivant le sens horizontal; ils peuvent être représentés par une ligne qui se porte d'un pied postérieur au tiers antérieur de celle qui joint les deux extrémités d'un bipède diagonal, et de là au second pied qui effectue une battue isolée. Les déplacements verticaux, plus simples, se réduisent à une série de courbes paraboliques.

Le *galop* est quelquefois défectueux. Il peut être *faux* ou *désuni*. Le *galop* est faux lorsque le cheval galopant en cercle, à droite ou à gauche, la piste du bipède latéral situé en dedans du cercle se trouve plus en arrière que celle du bipède opposé. Le *galop* peut donc être faux à droite et à gauche, et, dans l'un comme dans l'autre cas, il fait perdre au cheval une grande partie de sa solidité. En effet l'animal, galopant en cercle, est forcé, pour vaincre la force centrifuge, de se pencher en dedans, et surtout d'incliner dans ce sens l'avant-main, pour conserver la direction circulaire. Il sera donc toujours plus solide lorsque le pied antérieur placé de ce côté se portera le plus en avant, pour soutenir la partie que son poids et sa position exposent à une chute plus imminente. Le *galop* est désuni lorsque la piste d'un pied antérieur étant la plus avancée, celle du pied postérieur du même côté reste en arrière de la piste du pied postérieur opposé. L'allure peut être désunie à droite ou à gauche. Ce défaut est beaucoup plus grave que le précédent; il ôte à l'animal toute sa solidité et l'expose à des chutes d'autant plus fréquentes qu'il n'y a plus la moindre régularité dans l'action des deux bipèdes latéraux, dont l'un trace ses pistes rapprochées, tandis que l'autre leur laisse un grand écartement.

Le *galop* à quatre temps ou de manége est une allure artificielle, dans laquelle le bipède diagonal, au lieu d'une battue unique, laisse entendre celle du pied postérieur, puis celle du pied de devant. Cette séparation des deux battues est due à ce que l'élévation plus grande de l'avant-main ne permet pas au pied antérieur de retomber aussi vite que le pied postérieur. Le déplacement horizontal du centre de gravité se fait avec assez de symétrie dans cette allure. Le *galop* à quatre temps fatigue beaucoup le cheval, par suite du rejet du poids de l'avant-main sur les jarrets, et le corps, toujours plus élevé dans cette allure, perd en vitesse ce que l'animal gagne en élégance.

Le *galop* de course, ou le *galop* forcé, s'effectue, de même que le *galop* ordinaire, en trois temps et trois battues; car, d'une part, les deux membres du bipède antérieur et du bipède postérieur ne sont jamais sur la même ligne, l'un étant toujours plus avancé que l'autre, et, d'autre part, les foulées ou les pistes sont absolument disposées comme dans le dernier, c'est-à-dire à peu près uniformément espacées sur une ligne légèrement sinueuse. Dans la course, le déplacement horizontal du centre de gravité a lieu dans le sens le plus favorable, c'est-à-dire en ligne presque droite, parce que le pas complet embrasse une très-grande étendue de terrain. Le déplacement vertical consiste, pour chaque pas, dans une courbe parabolique d'autant plus légère que le cheval court plus près de terre, condition essentielle pour la rapidité, parce que la force employée à soulever le corps est perdue pour son impulsion en avant. Le cheval lancé à la course ne peut soutenir pendant longtemps cette allure avec toute sa rapidité. Lorsqu'il ne s'y livre que pendant quelques minutes, il peut arriver à parcourir un peu plus de 14 mètres par seconde.

— Mécan. On donne le nom de *mouvement de galop* à l'un des trois mouvements de rotation d'une machine locomotive autour de ses axes principaux. Celui-ci a lieu sous l'influence d'un couple qui tend à faire tourner la machine en la relevant de l'avant vers l'arrière autour de l'essieu moteur. Pour atténuer cette action perturbatrice, on établit les ressorts d'arrière et d'avant d'une roideur aussi grande que possible, le centre de gravité à une petite hauteur au-dessus de l'essieu moteur, et une grande largeur de rails. Le mouvement de *galop* résultant de l'obliquité de la bielle, si l'on augmente la longueur de celle-ci, et, par suite, si l'on reporte l'essieu moteur vers l'arrière, la résistance à ce mouvement devient de plus en plus grande. C'est ce qui a lieu surtout dans les machines où l'essieu moteur est porté en arrière du foyer, comme dans les Crampton. C'est surtout le nombre des points d'appui de la machine et leur position par rapport à celle du centre de gravité qui influent sur la tendance au mouvement de *galop;* car ce sont ces éléments qui déterminent la résistance opposée par le poids de la machine.

— **Allus. litt. Chassez le naturel, il revient au galop,** Vers du *Glorieux*, de Destouches, auquel on fait souvent allusion. V. NATUREL.

GALOPADE s. f. (ga-lo-pa-de — rad. *galoper*). Manége. Exécution de la course au galop : *La* GALOPADE *de ce cheval est fort belle.* (Acad.) ‖ Galop moins développé et plus enlevé de devant que le galop ordinaire. ‖ Chemin qu'un cheval ordinaire peut parcourir en galopant : *Il n'y a entre ces deux villes qu'une petite* GALOPADE.

— Fig. Extrême promptitude d'action : *Au lieu de me répondre avec autant de simplicité que j'en mets à vous interroger, voilà votre imagination qui prend la* GALOPADE. (Ch. Monselet.)

— Chorégr. Mot abandonné aujourd'hui et remplacé par le mot GALOP.

— Fam. Galop, réprimande.

GALOPANT (ga-lo-pan) part. prés. du v. Galoper : *Des chevaux* GALOPANT *dans la plaine.*

GALOPANT, ANTE adj. (ga-lo-pan, an-te) — rad. *galoper*). Qui galope.

— Pathol. *Phthisie galopante*, Phthisie pulmonaire qui parcourt très-rapidement ses diverses périodes.

GALOPE s. f. (ga-lo-pe). Chorégr. S'est dit pour GALOP.

— Techn. Outil avec lequel on trace très-rapidement de petites raies, avant de glairer le livre.

GALOPER v. n. ou intr. (ga-lo-pé — du germanique *gahlaupan*, s'élancer, sauter, du préfixe *ga* et de *hlaupan*, signifiant également sauter, courir, scandinave *hlaupa*, ancien allemand *hlaufan*, anglo-saxon *hleapan*, sauter. Toutes ces formes correspondent à la racine sanscrite *karp*, *krap*, aller, se mouvoir, plus primitive sans doute que la racine *kap*, aller; et comme de *karp* on arrive facilement à *kalp*, Pictet croit pouvoir y ramener le grec *kalpê*, *kalpis*, jument, et *kalpazô*, trotter, galoper). Courir le galop : *Un cheval qui* GALOPE *bien. Les chevaux* GALOPENT *sur le pied droit.* (Buff.) ‖ Monter un cheval qui court le galop : *Ne* GALOPEZ *jamais à cheval dans la campagne de Rome quand commence à souffler le siroco.* (St-Marc Girard.)

— Par anal. Courir ou marcher rapidement : *Ne* GALOPEZ *donc pas ainsi! je ne puis pas vous suivre.* ‖ Avoir un mouvement très-rapide : *Voilà une montre qui* GALOPE *d'une belle vitesse.* ‖ Faire quelque chose avec une extrême précipitation : GALOPER *en lisant, en parlant, en chantant. Il faut travailler rapidement, mais il n'est pas nécessaire de* GALOPER.

— Fam. Faire des courses nombreuses : *J'*AI GALOPÉ *deux jours dans tout Paris.*

— Fig. Avoir une extrême activité : *Voilà son imagination qui* GALOPE.

— *Galoper après*, Poursuivre, rechercher avec ardeur :

> . . . Son esprit *galope*
> *Après* un vers qu'il a perdu.
> DUCERCEAU.

— Manége. *Galoper sur le bon pied*, Lever la première la jambe droite de devant. ‖ *Galoper sur le mauvais pied*, Lever la première la jambe gauche de devant. ‖ *Galoper près du tapis*, Lever très-peu les jambes de devant, en galopant.

— Chorégr. Danser le galop.

— v. a. ou tr. Mettre au galop, lancer au galop : GALOPER *un cheval.* (Acad.)

— Par ext. Poursuivre avec rapidité : GALOPER *un voleur.* ‖ Chercher avec empressement : *Je le* GALOPE *dans toute la ville, sans pouvoir le rencontrer.* ‖ Rechercher, tâcher de gagner :

> . . . . . Un marquis de même caractère,
> Grand épouseur aussi, la *galope* et la flaire.
> REGNARD.

‖ Rechercher, aimer, désirer :

> Tudieu! notre future,
> Comme vous *galopez* la petite aventure!
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. Tourmenter, obséder, assiéger : *La fièvre le* GALOPE. *La peur le* GALOPE. *Voilà une autre frayeur qui me* GALOPE. (E. Sue.)

> Il n'est rien que nous ne fassions
> Pour éviter l'ennui qui nous *galope.*
> DORAT.

— **Allus. litt. Le chagrin monte en croupe et galope avec lui,** Vers de Boileau souvent rappelé par les écrivains. V. CHAGRIN.

GALOPEUR, EUSE s. (ga-lo-peur, eu-ze — rad. *galoper*). Personne qui danse ou qui aime à danser le galop : *Un* GALOPEUR *infatigable.*

GALOPIN, INE s. (ga-lo-pain, i-ne — rad. *galoper*). Fam. Petit garçon, petite fille que l'on emploie à faire des commissions; le féminin est peu usité : *Envoyez-moi votre* GALOPIN.

> . . . Souvenez-vous bien, vous et vos *galopins*,
> De mieux à l'avenir enfermer vos lapins.
> REGNARD.

‖ Petit marmiton employé à la cuisine : *Un* GALOPIN *de cuisine.* (V. Hugo.)

— Par ext. Enfant espiègle ou polisson; gamin de rue. Se dit souvent à un enfant d'une grande vivacité, même sans véritable intention de lui en faire un reproche : *Approchez, petit* GALOPIN. *Ne faites pas comme ces* GALOPINS *qui gaminent dans la rue. Vous êtes une petite* GALOPINE. ‖ Homme méprisable, comparable à un petit gamin de rue, pour le cas qu'il faut faire de ses paroles ou de son caractère :

> . . . Il n'est, je veux bien vous le dire,
> Prince ni *galopin* que vous ne fassiez rire.
> REGNARD.

— Art milit. Nom que l'on donnait autrefois aux chirurgiens sous-aides-majors des régiments.

— Hist. relig. Demi-setier de vin que l'on donnait aux clercs pour leur déjeuner.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité de Paris, qui valait un demi-setier.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

GALOPODE adj. (ga-lo-po-de — du gr. *gala*, lait; *pous*, *podos*, pied). Bot. Dont le pied ou stipe contient un suc laiteux.

— s. m. Genre de plantes du Mexique.

GALOPPE D'ONQUAIRE (Cléon), littérateur et auteur dramatique français, né à Montdidier en 1810, mort au Vésinet, près de Paris, en 1867. Il embrassa d'abord l'état militaire, qui convenait peu à sa nature méditative, puis abandonna une carrière opposée à ses goûts pour se livrer à son penchant pour la littérature. Galoppe d'Onquaire publia alors divers recueils de vers, donna, à partir de 1842 jusqu'à 1849, des articles littéraires et philosophiques aux *Mémoires de l'Académie de la Somme*, puis collabora activement à divers journaux, notamment au *Corsaire* et à la *Revue des beaux-arts*. En 1844, il débuta au théâtre en faisant représenter à la Comédie-Française une comédie en trois actes et en vers, intitulée la *Femme de quarante ans*. Cette pièce, qui arrivait dans un moment de disette littéraire, eut du succès. Galoppe d'Onquaire continua à écrire pour le théâtre et fit paraître des romans. Il avait le ton et les manières d'un homme de bonne compagnie, ce qui faisait rechercher son commerce. Sa modestie était extrême et s'effarouchait presque des éloges. On doit à cet écrivain estimable les ouvrages suivants : *Fumée* (1838, in-8°); *Feuilles volantes* (1841, in-4°), recueil en prose et en vers; *Mosaïque* (1844); le *Siége de la Sorbonne*, ou le *Triomphe de l'Université* (1844, in-8°), poëme héroï-comique en six chants, qu'il signa un « bedeau de Saint-Sulpice; » le *Diable boiteux à Paris*, le *Diable boiteux en province* (1858, 2 vol. in-12); le *Diable boiteux au village* (1860). Au théâtre, il a donné, outre la *Femme de quarante ans*, *Jean de Bourgogne*, drame en trois actes et en vers, représenté au Théâtre-Français en 1846. Le sujet de cette pièce, écrite avec soin, mais dépourvue de souffle poétique, est emprunté à une nouvelle de Pitre-Chevalier; le *Jeu de whist*, en vers (1847); l'*Amour pris aux cheveux*, pochade en un acte, jouée au Palais-Royal en 1852, et dans laquelle Levassor remplissait sept rôles différents; le *Chêne et le roseau*, vaudeville agréable, en collaboration avec Decourcelle, donné au Vaudeville en 1852. On lui doit encore les libretti de deux opéras-comiques : la *Mort de Socrate* (1864), et la *Bourse ou la vie* (1865).

GALOS-PAULÈS s. m. (ga-loss-pô-lèss — noms espagnols). Mamm. Nom vulgaire de la guenon rouge ou patas.

GALOUBET s. m. (ga-lou-bè — L'origine de ce mot est inconnue. Il tient peut-être au provençal *galaubier*, *gualaubin*, gaillard, gracieux, *galaubey*, étalage, pompe, sans doute de cette racine *gal*, se réjouir, que nous avons déjà vue dans *gala*. Le *galoubet* est, en effet, un instrument joyeux dont on se sert dans les fêtes et les jours de réjouissance). Sorte de petite flûte à trois trous, d'un son des plus aigus, dont les joueurs de tambourin provençaux se servent pour s'accompagner en frappant sur cet instrument. Il est aussi en usage pour faire danser les animaux savants :

> Le brillant *galoubet* vient égayer les airs.
> M.-J. CHÉNIER.

Le *galoubet* des jeunes troubadours
Anime encore et les chants et les danses.
MILLEVOYE.

— **Encycl.** Instrument cher aux Provençaux, dont il fait les délices depuis plusieurs siècles, le *galoubet* est une petite flûte à bec, une espèce de flageolet, dont l'exécutant joue de la main gauche, tandis que de la droite il marque allégrement le rhythme sur le tambourin; car les deux instruments se jouent simultanément et l'un ne va jamais sans l'autre, ce qui ne manque pas d'originalité.

Galoubet et tambourin sont provençaux. Quelques-uns, à la vérité, les font tous deux venir des Grecs, par lesquels ils auraient été importés dans le pays de Roumanille, de Frédéric Mistral et de Félicien David, 600 ans environ avant Jésus-Christ; mais, si cette tradition est exacte, que prouverait-elle? que le tambourin et le *galoubet* sont devenus provençaux par assimilation, tout comme les Francs sont devenus Français. Ce qui est certain, c'est que le tambourin (et lorsqu'on dit seulement « tambourin, » on comprend sous cette unique appellation les deux instruments inséparables) est devenu l'instrument national de la Provence, qu'il caractérise, et qu'il semble que celle-ci ne saurait pas plus exister sans celui-là que celui-là sans celle-ci.

Nous allons emprunter quelques détails à un livre très-original de M. Vidal, ancien typographe à Aix, livre imprimé en français et en provençal, et publié à Aix, en 1865, sous ce titre : *lou Tambourin.*

« Le *galoubet*, dit l'auteur, que l'on appelle aussi *flûtet* ou *flaiutet*, est une petite flûte à bec, d'environ 0m,25 de longueur, selon le ton dans lequel est l'instrument; car, pour trancher les difficultés et l'accorder plus aisément avec les autres instruments, on le diapasonne sur quatre tons différents : *la*, *si* bémol, *ut*, *ré*, ce qui facilite l'exécution dans tel ou tel ton quand il est en corps de musique. Autrement, un tambourin, jouant seul, se sert du *galoubet* en *ut*, ou bien de celui de Saint-Barnabé. Le flûtet est tourné en buis ou en ébène, et est livré ainsi à 3 ou 6 francs. Le *galoubet* est percé seulement de trois trous, qui se trouvent vers le bas : deux devant, du côté de la lumière, et un en dessous. On le tient de la main gauche, à l'aide du petit doigt et de l'annulaire; ensuite, le majeur bouche le trou d'en bas, l'index celui du dessus et le pouce celui de derrière. Son diapason s'étend à deux octaves; mais le *ré* grave, l'*ut* et le *ré* aigus sortent si difficilement qu'on peut le réduire à un intervalle de treizième. Sans être musicien, on comprend qu'avec le peu de ressources qu'offre cet instrument, il est difficile d'en *siffler* d'une manière convenable... Pour ne pas rechercher la dénomination de l'instrument provençal en dehors de notre langue, nous serions disposé à croire que le nom de *galoubet* se dit pour *regalo-aubeto*, de même que *galo-bouentèms* (Roger Bontemps), *galapastre* (bergeronnette) se disent pour *regalo-bouen-tèms, regalo-pastre.*

» Le *galoubet*, qui est de deux octaves plus élevé que la flûte traversière, dite aussi *tudesque* ou *allemande*, a un son clair et aigu qui se marie bien avec la sonorité et les vibrations du tambourin, dont le retentissement produit un ensemble très-harmonieux; celui-ci frappe sans cesse la basse et couvre à merveille le chant qui, sans cela, paraîtrait trop criard. On fait également des flûtets moins minces, et, par conséquent, plus sonores; on les appelle communément des *saints-barnabés*, du nom d'une localité de la banlieue de Marseille, où l'on s'en sert beaucoup; ils ne sont pas d'une justesse irréprochable, car on ne prend pas la peine de les diapasonner comme on devrait; ils varient de quelques commas auprès du ton de *la.* »

Galoubet et tambourin sont les compagnons joyeux et inséparables de toutes les fêtes de la Provence, ce pays béni, ensoleillé, où tout est prétexte à fêtes, à joies, à chansons de toutes sortes. Dans les *roumérages*, les *olivettes*, les *trains*, etc., qui sont autant de fêtes spéciales à cette contrée enchanteresse, tous deux font entendre leurs joyeux accents, et c'est à ces accents que des foules processionnelles de paysans se mettent en marche, chantant leurs refrains les plus enlevants, dansant la farandole, et quittent leur village pour aller trouver ceux du village voisin qui les attendent pour célébrer quelque solennité, ou simplement pour se serrer la main et passer ensemble une journée de plaisir.

« Le *galoubet*, dit encore M. Vidal, compagnon de chaque fête de famille, est toujours recherché pour les rejouissances du peuple. Dans une noce, on ne saurait se passer de lui, et, avant comme après le festin, chacun est enlevé par ses joyeux morceaux, qui ébranlent les vieillards les plus engourdis et les filles les plus lourdes. Des malins s'amusent, parfois, à interrompre le bal par cette plaisanterie : ils se placent auprès du *tambourinari*, en écorçant un citron ou en mangeant une orange; l'acide qu'ils pressent de ces fruits savoureux faisant venir, comme on dit, l'eau à la bouche du joueur, le gêne pour souffler, car le sifflet est bientôt engorgé de salive, et les trous, voilés par l'écoulement, produisent ce qu'on appelle le *miroir*, empêchant les notes de sortir clairement. Pareil inconvénient se présente encore s'il prend l'envie au flûteur de goûter une tranche de ces fruits, que lui offrent des invités plaisants; il est bientôt forcé de suspendre momentanément le souffle de l'harmonie, pour reprendre ensuite de plus belle. Quand on célèbre quelque grande fête, le tambourin est toujours appelé des premiers. Ceci me suggère une réflexion : le rappel du tambour est, le plus souvent, pour demander aide dans un malheur, un incendie ou tout autre sinistre; le son du tambourin est, au contraire, un signe de joie et convie aux divertissements, aux plaisirs de toute sorte, car il marque bien le rhythme de la danse, et appelle de loin les Provençaux, qu'il met en fête... Allons aux danses voir s'agiter la baguette qui rebondit en tapant sur la peau morte, et admirons la prestesse avec laquelle jouent les doigts du flûteur pour animer les cœurs et dégourdir les jambes paralysées! Le bal finit de la même manière qu'il a commencé, c'est-à-dire qu'on en revient comme on y est allé, en sautant et en gambadant de plus belle, avant comme après la danse, avant et après le repas, toujours en farandolant. »

C'est ici le lieu de citer ce couplet d'une chanson de l'Arlésien Michel de Truchet, qui célèbre le *galoubet* dans des vers harmonieux :

> Jouvènt, fougues lèst pèr veni
> A la farandoulo :
> Lou *galoubet* toco à ravi,
> Nous dis que fau segui;
> Dounen-se la man,
> E, quatecant,
> Seguissen la foulo.
> Es lou moumen de se pressa,
> Car vai coumença;
> De balans,
> En avans,
> Faguen lou round dessus lou champ.

(Garçons, soyez prêts à venir — A la farandole : — Le *gaboulet* joue à ravir, — Il nous dit qu'il faut le suivre; — Donnons-nous la main, — Et, aussitôt, — Suivons la foule. — C'est le moment de se presser, — Car il va commencer; — Du mouvement, — En avant, — Faisons le rond sur-le-champ.)

Voici la gamme ou étendue du *galoubet*, avec l'indication des endroits de cette échelle où l'exécutant doit souffler plus ou moins doucement, plus ou moins fort, selon qu'il monte ou qu'il descend.

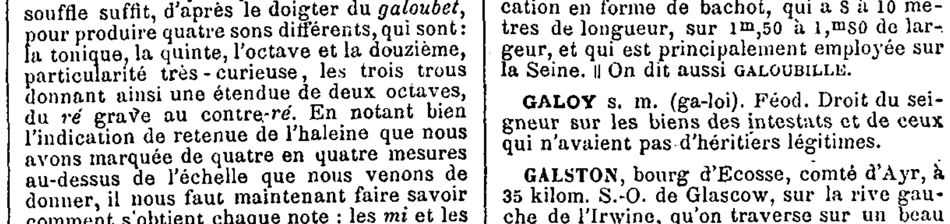

Il est à remarquer que le renforcement du souffle suffit, d'après le doigter du *galoubet*, pour produire quatre sons différents, qui sont: la tonique, la quinte, l'octave et la douzième, particularité très-curieuse, les trois trous donnant ainsi une étendue de deux octaves, du *ré* grave au contre-*ré*. En notant bien l'indication de retenue de l'haleine que nous avons marquée de quatre en quatre mesures au-dessus de l'échelle que nous venons de donner, il nous faut maintenant faire savoir comment s'obtient chaque note : les *mi* et les *si* sortent lorsque tous les trous sont bouchés; au contraire, les deux *la* ne s'obtiennent qu'en débouchant; il ne faut boucher que le trou d'en dessous pour amener les *sol* et les *ré;* tandis que les *fa* et les *ut* exigent qu'il soit seul débouché. Nous avons dit plus haut que le *ré* grave ainsi que l'*ut* et le *ré* aigus ne sortent que très-difficilement; ils ne se rencontrent que fort rarement dans la notation de la musique provençale, aussi avons-nous placé ces trois notes, comme accessoires, à la queue de la portée. Le *ré* grave se fait en bouchant tous les trous, et en passant le petit doigt de côté, de façon qu'il couvre à moitié le *pavillon* ou évasement du flûtet. Quant à l'*ut* et au *ré* aigus, on les obtient de la même manière que les mêmes notes de l'octave inférieure, mais en pinçant avec beaucoup plus de force l'embouchure de l'instrument, ce qui est très-difficile. Enfin, nous le répétons encore, il y a trois manières de souffler, ou plutôt trois degrés de force dans le vent que l'on fait passer dans le bec du *galoubet :* le *ré* grave commence par un vent doux, qui augmente graduellement jusqu'au *si;* le *si*, par un vent modéré, augmentant de même jusqu'au *fa*, et le *fa*, par un vent fort (en pinçant le bec), qui va toujours *crescendo* jusqu'au contre-*ré*, limite extrême de l'instrument.

D'après tout ce que nous avons dit plus haut, on a pu voir que le *galoubet* n'est pas un instrument d'orchestre, destiné à faire sa partie dans un ensemble. Il brille seul, sous le soleil bleu de la Provence, avec son frère chéri le tambourin, qui l'accompagne allègrement et qui lui fait une basse persistante et soutenue. Parfois, cependant, on le voit marier ses accents personnels et joyeux à ceux de quelques instruments étrangers, et d'aucuns prétendent qu'il ne fait pas mauvaise figure en compagnie de ces étrangers auxquels il ne se mêle que rarement. A ce sujet, écoutons une dernière fois M. Vidal : « Du côté du Var, dit-il, on a le bon esprit de réserver une partie au tambourin (nous avons vu que ce nom caractérise et personnifie les deux instruments) dans quelques corps de musique. Je ne vois pas pourquoi on ne l'y introduirait pas ailleurs, en mariant ainsi son timbre agréable aux timbres de toute sorte qui forment la grande famille instrumentale, depuis les grelots du pavillon chinois, jusqu'au *tin-tin* du triangle ou au *chin-chin* des cymbales... Je ne saurais dire si c'est faute d'y songer, si c'est par caprice, fausse idée ou ignorance : qu'on ouvre les oreilles, on y entendra; qu'on ouvre les yeux, et l'on y verra clair! »

Plusieurs virtuoses se sont occupés du *galoubet* au point de vue didactique et ont écrit des *méthodes* pour cet instrument. Il faut citer d'abord Chedeville, qui a publié à Paris, vers le milieu du XVIIIe siècle, un ouvrage ainsi intitulé : « *Méthode de galoubet*, par Chedeville, élève du célèbre Châteauminais. » Plus tard, un nommé Carbonel, né à Salon, flûteur émérite, écrivit aussi une méthode, et donna à l'*Encyclopédie* l'article GALOUBET. Il y a vingt ans, un nommé Imbert, Marseillais, faisait de même, et son excellent traité est devenu si rare qu'aujourd'hui il est à peu près introuvable.

GALOUBIE s. f. (ga-lou-bî). Navig. Embarcation en forme de bachot, qui a 8 à 10 mètres de longueur, sur 1m,50 à 1,m80 de largeur, et qui est principalement employée sur la Seine. ‖ On dit aussi GALOUBILLE.

GALOY s. m. (ga-loi). Féod. Droit du seigneur sur les biens des intestats et de ceux qui n'avaient pas d'héritiers légitimes.

GALSTON, bourg d'Ecosse, comté d'Ayr, à 35 kilom. S.-O. de Glascow, sur la rive gauche de l'Irwine, qu'on traverse sur un beau pont en pierre de trois arches; 2,738 hab. Manufactures et tissage de coton. On remarque dans le bourg l'ancien château de Barr, et, dans les environs, les vestiges d'un camp romain et d'un cirque. Près de là se trouve aussi le château de Loudoy.

GALSWINTHE ou **GALSUINTHE**, femme de Chilpéric, roi des Francs de Neustrie, née vers 541, morte en 568. Elle était fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths, et sœur de Brunehaut, déjà mariée à Sigebert, roi d'Austrasie. Chilpéric, désirant aussi avoir une épouse de sang royal, envoya des députés au roi wisigoth, « lui promettant d'abandonner ses concubines s'il voulait lui donner sa fille en mariage. » Athanagilde espéra qu'ainsi lui serait assurée l'amitié des deux pays et consentit à cette union. Mais Galswinthe sentit à cette nouvelle un triste pressentiment, et, quand les ambassadeurs francs se présentèrent pour la saluer reine, ils la trouvèrent pleurant sur le sein de sa mère. On n'osa parler de départ; on laissa s'écouler un jour, puis deux, mais, le troisième étant arrivé, on annonça à la jeune reine qu'il fallait partir. Athanagilde fut obligé de faire intervenir son autorité pour la séparer de sa mère; enfin, elle fut remise entre les mains de ceux qui devaient la conduire à son époux.

Depuis les villes de Narbonne et de Carcassonne, qui faisaient alors partie du royaume des Goths, jusqu'à Rouen, où devait se célébrer le mariage, le voyage de Galswinthe eût dû bien faire augurer de l'avenir à cette enfant faite reine malgré elle. En effet, « aux portes de chaque grande ville le cortége faisait halte et tout se disposait pour une entrée solennelle. Les cavaliers jetaient bas leurs manteaux de route, découvraient les harnais de leurs chevaux et s'armaient de leurs boucliers suspendus à l'arçon de la selle; la fiancée du roi de Neustrie quittait son lourd chariot de voyage pour un char de parade en forme de tour et tout couvert de plaques d'argent. » (Augustin Thierry, *Récits mérovingiens.*)

Les noces de Galswinthe furent célébrées à Rouen avec une grande magnificence. Les Francs lui jurèrent fidélité; le roi renouvela solennellement sa promesse de constance et de foi conjugale; posant sa main sur une châsse qui contenait des reliques, il jura de ne jamais répudier la fille du roi des Goths, et, tant qu'il vivrait, de ne prendre aucune autre femme.

Le lendemain, le roi constitua en dot à la nouvelle épouse plusieurs villes de son royaume, et, suivant l'usage qui s'est transmis jusqu'à nous, il lui présenta, pour prix de sa virginité, un bouquet composé des fleurs blanches de l'oranger.

Jamais on n'avait vu noces plus magnifiques; Galswinthe était heureuse. Ses sujets l'adoraient et son mari paraissait l'aimer sincèrement. Ce bonheur dura à peine quelques semaines. Chilpéric revint dans les bras de Frédégonde, et la malheureuse reine se trouva tout d'un coup délaissée. Ne pouvant ramener celui qui lui avait fait serment de fidélité, elle le supplia de la laisser retourner en Espagne auprès de ses parents; mais le roi, avare autant que méchant, craignant que Galswinthe ne reprît les trésors qu'elle avait apportés, lui refusa constamment cette grâce; il jugea qu'il était plus sûr de s'en débarrasser pour toujours. Il donna l'ordre à un de ses serviteurs de l'étrangler pendant son sommeil, et le lendemain on la trouva morte dans son lit.

« Ainsi, dit Augustin Thierry, ainsi périt cette femme qu'une sorte de révélation intérieure semblait avertir d'avance du sort qui lui était réservé; figure mélancolique et douce qui traversa la barbarie mérovingienne comme une apparition d'un autre siècle.

» Malgré l'affaiblissement du sens moral, au milieu des crimes et des malheurs sans nombre, il y eut des âmes profondément émues d'une infortune si peu méritée, et leurs sympathies prirent, selon l'esprit du temps, une couleur superstitieuse. »

Grégoire de Tours rapporte que la lampe éclairant la chapelle mortuaire de Galswinthe, s'étant détachée tout d'un coup de la chaîne qui la supportait, vint frapper sur la dalle et s'y enfonça, mais sans se briser, preuve manifeste de la colère de Dieu.

GALT, ville des Etats-Unis, haut Canada, à 40 kilom. O.-N.-O. d'Hamilton, sur la rive gauche de l'Ouse ou Grande-Rivière, dans une vallée entourée de hautes collines; 3,248 hab. Elle est bâtie tout entière en pierre de taille et possède un grand nombre de manufactures et de moulins à farine.

GALT (John), célèbre écrivain humoriste anglais, né à Irvine (Ayrshire) en 1779, mort à Greenock en 1839. Il passa sa jeunesse à Greenwich, y fréquenta la société et se mit à en étudier les mœurs, à en observer les ridicules qu'il singeait avec beaucoup de gaieté. Il essaya du commerce, mais sans succès, puis étudia le droit, et, enfin, se mit à voyager. Il visita l'Italie et la Turquie. A son retour, il réunit ses observations dans l'ouvrage qui a pour titre : *Travels in the years* 1809-1811 (Londres, 1812, in-4o). Ce livre renferme beaucoup de données statistiques et commerciales. Il soumit aussi au gouvernement anglais un plan pour le transit des marchandises du Levant par la Turquie, et il le développa plus en détail dans ses *Reflections on political and commercial subjects* (1812), ainsi que dans ses *Letters from the Levant* (1813). Le gouvernement ni le public n'ayant fait bon accueil à ses plans, il alla à Gibraltar représenter le commerce britannique et de là au Canada. Enfin, il revit l'Angleterre et se consacra entièrement à la littérature d'imagination, qui convenait mieux à la tournure de son esprit. Outre les ouvrages précités, on a de lui les romans et écrits suivants : *Southennan*, *Sir Andrew Wylie*, *Stanley Buxton*, *Raingan Gilhaize*, *Rothelun*, *Boy le Corlet*, *Lairds of Grippy*, *Vie et études de Benjamin West*, *Vie et administration du cardinal Wolsey* (Londres, 1812), *Vie de Byron.* Galt a écrit son autobiographie (Londres, 1833, 2 vol.), quatre tragédies et des poëmes (1812-1833). Il a peint, avec beaucoup de charme et de vérité, la vie de famille de la classe moyenne et de la classe inférieure, en Ecosse, dans des nouvelles qui sont des chefs-d'œuvre d'humour et d'observation : *Ayreshire Legatees*, *The Prevost*, *Lawric Todd* et *The annals of the Parish.* Des critiques assurent que ces ouvrages sont supérieurs à ceux de Walter Scott.

GALTABE s. m. (gal-ta-be). Erpét. Espèce de lézard.

GALTELLE, bourg d'Italie, dans l'île de Sardaigne, à 106 kilom. de Sassari, sur le flanc d'une montagne, au-dessus de la rive droite du Cedrino; 1,150 hab. C'était autrefois une ville de 14,000 hab. On y remarque encore les ruines de la vieille cathédrale, et une église paroissiale où se trouve un crucifix qui attire chaque année de nombreux pèlerins par son prétendu pouvoir miraculeux.

GALTIES, chaîne de montagnes d'Irlande, dans les comtés de Tipperary et de Limerick. Elle se dirige de l'E. à l'O., de Charleville à la Suir, sur une étendue de 40 kilom. Son point culminant, le Galtimore, s'élève à 850 mètres.

GALUCHAT s. m. (ga-lu-cha — du nom de *Galuchat*, l'inventeur). Techn. Peau de squale ou de raie préparée, dont on se sert pour couvrir certains objets, comme des boîtes, des étuis, des fourreaux d'épée, etc. : *Le monsieur tira de sa poche de portefeuille un petit écrin en* GALUCHAT *vert monté en argent.* (L. Lecomte.)

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie dite pastenague, qui fournit la peau de même nom.

— **Encycl.** Le *galuchat* commun, *galuchat* à petit grain des gaîniers, est employé à couvrir des fourreaux, des écrins, de petits meubles précieux. Il provient de plusieurs espèces de squales, notamment de la petite roussette, et de quelques leiches.

Les Anglais nous fournissent le *galuchat* à gros grain, et nous en ont longtemps caché la provenance. C'est la peau de la raie pastenague, qu'on pêche dans la mer Rouge et dans la mer des Indes. Ce renseignement est dû à Cuvier. Elle sert aux mêmes usages que le *galuchat* à petit grain, mais son prix est bien plus élevé.

GALUCHET s. m. (ga-lu-chè). Pop. A Paris, Sorte de parasite désœuvré, qui s'impose,

à la campagne, à des personnes qu'il connaît à peine : *Le dimanche est le grand jour des* GALUCHETS. *Le* GALUCHET *est l'ami intime de toute personne qui possède une campagne.*

— Argot. Valet d'un jeu de cartes.

GALUME s. f. (ga-lu-me — altér. de *glume*). Bot. Syn. de GLUME.

GALUMNE s. f. (ga-lum-ne). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, formé aux dépens du genre notaspis, et non encore décrit.

GALUPPI (Balthazar), dit **Buranello**, compositeur bouffe italien, né à Burano, près de Venise, en 1706, mort en 1785. A seize ans, Galuppi, qui avait reçu de son père quelques notions musicales, se rendit à Venise, et, pour vivre, entra comme organiste dans plusieurs églises. Peu de temps après, sans aucune notion de la partie scientifique de l'art musical, il écrivit la musique d'un opéra bouffe, qui subit une chute complète. Galuppi, désespéré de son échec, ne savait plus à quel saint se vouer, quand il eut la chance d'inspirer de l'intérêt à Marcello, qui le fit entrer dans l'école de Lotti, auprès duquel le *maestro* sifflé se livra avec ardeur à l'étude du contre-point. Lorsque Galuppi se crut assez fort pour aborder de nouveau la scène, il eut encore recours à Marcello, qui eut la bonté d'écrire pour lui le livret de la *Dorinda*. Représentée en 1729, cette production fut bien accueillie par le public. Une fois la bride lâchée à sa verve, Galuppi ne s'arrêta plus, et, de 1729 à 1777, les théâtres d'Italie furent alimentés par ses ouvrages que le succès accompagna toujours. Nommé, en 1762, maître de chapelle de Saint-Marc, organiste de plusieurs églises et directeur du conservatoire des *Incurables*, ce compositeur fut, à soixante-trois ans, appelé en Russie par l'impératrice Catherine II. Outre un traitement annuel de 4,000 roubles, on lui assura un logement et une voiture de la cour constamment à sa disposition. L'orchestre que Galuppi trouva à son arrivée à Saint-Pétersbourg était simplement exécrable, et ne soupçonnait même pas les nuances du forte et du piano. Le *maestro* parvint à le rendre à peu près supportable. En 1768, Galuppi revint à Venise et y reprit ses occupations. Il cessa d'écrire pour le théâtre en 1777; mais il continua jusqu'à sa mort à composer des morceaux de musique religieuse.

On doit à ce compositeur inépuisable cinquante-quatre partitions tant sérieuses que bouffes. Dans ces ouvrages, Galuppi ne brille ni par la science harmonique, ni par l'originalité des idées; mais on y trouve une verve soutenue, une gaieté franche, une bonhomie souriante et une mélodie souvent pleine de fraîcheur. Ses compositions ont disparu de la scène, à la suite des progrès de l'art musical et des transformations amenées par le progrès; cependant les compositeurs trouveront toujours dans ces œuvres l'impérissable modèle des qualités indispensables au genre bouffe. Sa musique religieuse est de beaucoup inférieure à ses productions dramatiques. Aucune des œuvres de Galuppi n'a été gravée.

GALUPSE s. f. (ga-lu-pse). Mar. Bateau en usage sur les côtes de Bretagne.

GALUSKY (Louis-Charles), littérateur, né à Paris en 1817. Il a pris part à la rédaction du *Journal de l'instruction publique*, de la *Revue des Deux-Mondes*, de la *Revue encyclopédique*, publié une *Méthode pour étudier l'accentuation grecque* (1843), en collaboration avec M. Egger; mais il s'est surtout fait connaître par la traduction des ouvrages suivants d'Alexandre de Humboldt : le *Cosmos*, *essai d'une description physique du monde* (1846-1859, 4 vol. in-8°), avec M. Faye; *Tableaux de la nature* (1850-1851, 2 vol. in-12); *Mélanges de géologie et de physique générale* (1855).

GALUZZI (Riguccio), historien italien, né à Volterre, près de Pise, vers 1730, mort en 1801. Il fut chargé par le grand-duc Léopold d'écrire l'*Histoire du grand-duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis*, ouvrage qui parut à Livourne (1771, 8 vol. in-8°) et qui a été traduit en français par Lefebvre de Villebrune et Mlle de Kéralio (Paris, 1782-1783, 9 vol. in-12). Cette histoire, la plus complète qu'on possède sur cette époque, est écrite d'un style nerveux et précis, mais sans correction.

GALVADONESME s. m. (gal-va-do-nè-sme). Chir. Appareil mécanique contre l'asphyxie.

GALVAM ou **GALVAO** (Duarte), historien portugais, né à Evora en 1435, mort en 1517. Son mérite, ses talents variés lui gagnèrent la faveur d'Alphonse V, qui le nomma chronologiste du royaume, de Jean II, dont il fut le secrétaire, et d'Emmanuel, qui l'envoya en ambassade auprès du pape Alexandre VI, de l'empereur Maximilien, de Louis XII, roi de de France, et d'Hélène, reine d'Éthiopie. C'est en se rendant auprès de cette reine que, attaqué par une maladie violente, il succomba dans l'île de Camaraon. Galvam avait mis dans un meilleur ordre et dans un style plus élégant les chroniques des rois de Portugal par Fernand Lopez. Une de ces chroniques a été publiée par Miguel Lopez Ferreira, sous le titre de : *Chronica do muito alto e muito esclarecido principe D. Alfonso Henriquez primeiro rey de Portugal* (Lisbonne, 1726, in-fol.).

GALVAM ou **GALVAO** (Antoine), capitaine portugais, surnommé l'**Apôtre des Moluques**, mort en 1557; il était fils du précédent. Nommé gouverneur des îles Moluques par le vice-roi des Indes, Nuno da Cunha, vers 1538, Galvam comprima, avec une poignée d'hommes, le soulèvement des indigènes causé par l'odieuse administration de Tristam d'Altaïde, purgea les mers voisines des corsaires qui les infestaient, se concilia tous les esprits par son esprit de justice, son humanité, traita les Indiens avec autant de bonté que ses compatriotes, s'attacha à convertir les idolâtres, obtint à ce point de vue de grands succès et se vit à plusieurs reprises pressé par la population reconnaissante de prendre la souveraineté et le titre de roi des Moluques. Galvam, qui était aussi désintéressé qu'humain, refusa constamment, et retourna en Portugal (1545), après avoir dépensé tout ce qu'il possédait en fondations libérales. Loin d'être récompensé de ses services, Galvam ne reçut du roi Jean III que le plus froid accueil. Il tomba dans une irrémédiable disgrâce, et, comme il était sans ressources, il alla se réfugier dans l'hôpital de Lisbonne, où il termina sa vie. Galvam a laissé un ouvrage curieux sur les différents chemins par où l'on allait anciennement aux Indes et sur les découvertes anciennes et modernes jusqu'en 1550. Cet ouvrage a été publié sous le titre de : *Tratado que compos o nobre e notual capitao Antonio Galvao* (1563, in-8°).

GALVAM ou **GALVAO** (Francisco-Fernandès), prédicateur portugais, né à Lisbonne en 1554, mort en 1610. Il se fit recevoir docteur en théologie et jouit d'une grande réputation comme orateur de la chaire. Galvam est regardé en Portugal comme un écrivain classique. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de : *Sermoes* (Lisbonne, 1611, in-4°).

GALVANI (Louis), physicien célèbre et médecin, né à Bologne en 1737, mort dans cette ville en 1798. Tout d'abord il se voua avec passion à l'étude de la théologie, et il se fût enseveli dans un cloître si ses parents ne l'en eussent détourné, en lui ouvrant la carrière médicale. En 1762, après une thèse fort remarquable sur la *formation* des os, il obtint la chaire d'anatomie de l'université de Bologne. Le hasard le mit, en 1786, sur la voie d'une des plus belles découvertes de la physique moderne. Sa femme, atteinte d'une affection de poitrine, prenait des bouillons de grenouille; Galvani, qui l'aimait avec passion, s'occupait lui-même du soin de les lui préparer. On avait posé sur une table, où se trouvait une machine électrique, quelques unes de ces grenouilles écorchées; l'un des aides qui coopéraient aux expériences approcha, sans y penser, la pointe d'un scalpel des nerfs cruraux internes de l'un de ces animaux; aussitôt tous les muscles des membres furent agités de fortes convulsions. Mme Galvani, pleine de sagacité, frappée de la nouveauté de ce phénomène, crut s'apercevoir qu'il concourait avec le dégagement de l'étincelle électrique. Elle courut en avertir son mari. Son soupçon fut bientôt vérifié. On répéta la même expérience; les mêmes nerfs furent touchés sur d'autres grenouilles tandis que la machine électrique était en repos, et les contractions n'eurent pas lieu. De ces expériences répétées un nombre infini de fois, Galvani crut devoir conclure que les animaux sont doués d'une électricité particulière, inhérente à leur économie, beaucoup plus abondamment répandue dans le système nerveux, sécrétée par le cerveau et distribuée par les nerfs aux différentes parties du corps. Les principes théoriques de Galvani n'ont pas résisté à l'épreuve des expériences innombrables qu'ils ont provoquées; mais il reste au physicien italien la gloire d'avoir le premier remué fortement la science sur un point dont on ignorait l'existence avant lui. C'est Volta qui démontra que le prétendu fluide nerveux n'avait rien de réel, et que les nerfs et les muscles des animaux, dans tous les phénomènes observés, jouaient simplement le rôle de conducteurs de l'électricité et pouvaient être remplacés par d'autres corps, du drap mouillé, du papier, etc.; mais Galvani ferma toujours les yeux à l'évidence.

Lors de l'établissement de la république Cisalpine, il aima mieux renoncer à sa chaire que de prêter serment à un ordre de choses qui froissait ses convictions politiques et religieuses, et il ne répondit même point à un décret du gouvernement, qui, par égard, lui rendait sa place sans condition. Réduit à l'indigence par son obstination, et miné par le chagrin que lui causait la perte de sa femme, il se retira chez son frère Jacques où il mourut. Outre les travaux sur lesquels se fonde sa célébrité, on trouve de lui, dans les *Actes de l'Institut de Bologne*, différents mémoires sur les voies urinaires des oiseaux et sur l'organe de l'ouïe.

GALVANIE s. f. (gal-va-nî). Bot. Genre de rubiacées du Brésil.

GALVANIQUE adj. (gal-va-ni-ke — du nom de *Galvani*, savant ital.). Physiq. Qui a rapport au galvanisme : *Fluide* GALVANIQUE. *Faits* GALVANIQUES. *Expériences* GALVANIQUES.

GALVANIQUEMENT adv. (gal-va-ni-ke-man — rad. *galvanique*). Physiq. D'une manière galvanique; par les effets du galvanisme.

GALVANISATION s. f. (gal-va-ni-za-si-on — rad. *galvaniser*). Physiq. Action de galvaniser; manière de galvaniser : *La* GALVANISATION *des métaux.*

GALVANISÉ, ÉE (gal-va-ni-zé) part. passé du v. Galvaniser. Soumis à l'effet de la pile électrique : *Un cadavre* GALVANISÉ.

— Par anal. Subitement animé :

Il se tord sur lui-même, et ce corps si débile
Bondit, *galvanisé* par un excès de bile.
BARTHÉLEMY.

— Fig. Qui a reçu une sorte de vie artificielle : *Un cœur un instant* GALVANISÉ.

GALVANISER v. a. ou tr. (gal-va-ni-zé — du nom de *Galvani*, qui découvrit les propriétés galvaniques des métaux). Physiq. Électriser au moyen d'une pile. ‖ Soumettre à l'action galvanique d'une pile, en parlant d'un cadavre auquel on imprime ainsi des mouvements convulsifs : GALVANISER *un cadavre. On peut bien* GALVANISER *les morts et les faire tenir debout un instant; mais ce sont toujours de mauvais marcheurs.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Animer, donner du mouvement à : *C'est une ville morte, que* GALVANISE *à peine le contact des étrangers.* (Th. Gaut.)

— Fig. Animer d'une sorte de vie factice : GALVANISER *une société morte. T'ai-je déplu? — Non; mais cesse de* GALVANISER *cette passion.* (Balz.) *Lui annoncer la présence de Mme du Rouvray, c'était* GALVANISER *d'un seul coup tout ce qui participait encore à la vie dans ce corps prêt à se désorganiser.* (H. Castille.)

Notre littérature a cent mille raisons
Pour parler de noyés, de morts et de guenilles;
Elle-même est un mort que nous *galvanisons.*
A. DE MUSSET.

GALVANISEUR s. m. (gal-va-ni-zeur — rad. *galvaniser*). Individu qui galvanise : *Un habile* GALVANISEUR.

GALVANISME s. m. (gal-va-ni-sme — du nom de *Galvani*, qui a le premier remarqué ces phénomènes). Physiq. Classe de phénomènes électriques qui consistent en des mouvements rapides de contraction et de distension, produits sur les muscles, soit par le contact des muscles et des nerfs, soit par l'effet d'un courant transmis par un conducteur métallique; électricité développée par des actions chimiques : *Le* GALVANISME *a dû ses premiers développements à Volta, l'inventeur des piles.*

L'étonnant *galvanisme*, aidé de la chimie,
Doit-il nous révéler les sources de la vie?
ANDRIEUX.

‖ Agent connu seulement par ses effets, auquel sont dus les phénomènes galvaniques, et que l'on confond généralement aujourd'hui avec l'électricité.

— Fig. Sorte de vie factice; action de ranimer : *Plus d'une fois elle sauva l'amour-propre d'Étienne au désespoir de se sentir sans idées, en lui dictant, lui corrigeant, ou lui finissant ses feuilletons. Ce* GALVANISME *moral fut récompensé par un surcroît de recettes.* (Balz.)

— **Encycl.** Physiq. Dès 1767, Sulzer avait fait la remarque qu'en plaçant une lame de zinc sur une des faces de la langue et une lame d'argent sur la face opposée, on percevait une saveur piquante, accompagnée d'une lueur qui passait devant les yeux chaque fois que ces deux lames étaient mises en contact. Les mêmes résultats peuvent être obtenus en se servant de zinc et de cuivre. La saveur qui se développe alors est due aux principes acides et alcalins, que le courant met à nu, en décomposant les sécrétions salivaires. On a, depuis cette époque, répété cette expérience de plusieurs manières; ainsi, on a déterminé l'apparence lumineuse en appliquant l'une des lames à chacun des yeux, ou l'une à l'un des yeux et l'autre dans les fosses nasales, ou l'une à la langue et l'autre aux gencives supérieures. On rapporte que le docteur Monro était tellement sensible à l'action galvanique, qu'il saignait du nez quand, ayant placé un morceau de zinc dans les fosses nasales, il le mettait en contact avec une lame de cuivre posée sur la langue.

Galvani observa, en 1780, qu'une grenouille fraîchement écorchée, que, par hasard, il avait déposée sur une table, près d'une machine électrique, faisait des mouvements convulsifs quand il approchait son scalpel des nerfs cruraux de l'animal, en même temps que l'une des personnes présentes tirait une étincelle. Quelques années plus tard, il aperçut les mêmes contractions dans les membres d'une grenouille, également dépouillée et coupée par la moitié, qu'il avait suspendue à son balcon par la moelle épinière, au moyen d'un crochet de cuivre; il remarqua que les contractions musculaires avaient lieu à chaque contact contre les barreaux de fer du balcon. Ces deux faits le portèrent à supposer que les convulsions étaient dues à un courant électrique circulant des nerfs lombaires aux muscles des cuisses par l'intermédiaire des corps métalliques. Il en vint à admettre une *électricité animale*, qui fut même accueillie par un grand nombre de savants. Pour répéter l'expérience fondamentale de Galvani, on dépouille une grenouille, on coupe la colonne vertébrale un peu au-dessous des pattes de devant; puis on détache les chairs qui entourent la colonne, afin que les cuisses n'y adhèrent absolument que par les nerfs lombaires; ceux-ci se rencontrent, sous la forme de filets blancs, à droite et à gauche des vertèbres. Si l'on place l'une des extrémités d'une pièce métallique formée de deux arcs, zinc et cuivre, entre les filets cités plus haut et la colonne vertébrale, et que l'on touche avec l'autre extrémité les muscles de l'une des cuisses, ceux-ci se contractent et impriment à la jambe de la grenouille un mouvement de flexion analogue à celui qui se manifeste dans l'état de vie. Pour expliquer ces faits nouveaux, on compara d'abord la grenouille à une bouteille de Leyde, les nerfs représentant l'armature intérieure et les muscles l'armature extérieure; les fluides, dits *galvaniques*, déterminaient la contraction lorsqu'ils pouvaient se recomposer par l'intermédiaire de l'arc conducteur.

Cette idée, que les animaux pouvaient avoir une électricité propre à leur système et résidant en eux de la même manière que dans une bouteille de Leyde, trouva presque immédiatement un adversaire sérieux, qui ne se laissa pas entraîner par l'opinion générale; nous voulons parler de Volta, professeur de physique à Pavie, qui déjà avait donné à la science l'électrophore, l'électromètre condensateur et l'eudiomètre. Cet habile physicien s'appliqua à démontrer que les effets obtenus provenaient uniquement de l'électricité développée par le contact des deux métaux. Galvani ayant constaté que non-seulement on pouvait exciter les contractions en n'employant qu'un arc de métal homogène, mais que les résultats étaient les mêmes quand on mettait en contact immédiat les nerfs lombaires et les muscles cruraux, Volta répondit en posant cette règle générale : « Que deux substances hétérogènes quelconques, mises en contact, se constituent toujours, l'une à l'état positif, l'autre à l'état négatif. » Wells, de son côté, mettait hors de doute que l'arc métallique homogène ne produisait aucun effet quand il était très-pur; mais qu'il suffisait de le frotter doucement sur de l'étain par un de ses bouts pour lui donner en grande partie la propriété et la force de l'arc composé.

Volta prouvait que l'action développée au contact des métaux est excitée par une influence réciproque, qui décompose leurs fluides électriques. Il se servait, à cet effet, d'une lame métallique formée de deux morceaux, l'un de zinc et l'autre de cuivre, soudés bout à bout, avec laquelle il touchait l'un des plateaux d'un condensateur, en tenant entre les doigts l'extrémité de la lame, du côté du zinc. Le condensateur se chargeait ainsi d'une quantité d'électricité suffisante pour faire diverger les feuilles d'or. Volta donna le nom d'électromotrice à cette force qui se manifeste au contact des substances hétérogènes, sépare les éléments du fluide neutre répandu en elles, refoule les deux électricités vers les extrémités des deux substances. La force électromotrice variant d'intensité avec les matières mises en contact, Volta a dû reconnaître des corps électromoteurs, parmi lesquels il range les métaux, et des corps non électromoteurs. Ces derniers doivent plutôt être désignés comme de faibles électromoteurs, depuis que des instruments plus sensibles nous ont permis d'admettre qu'ils développent aussi de l'électricité par le contact. C'est dans ces dispositions d'esprit et avec ces données que Volta inventa la pile, en 1800, en l'expliquant à sa manière, c'est-à-dire en ne faisant pas encore la part des actions chimiques.

— Méd. Nous venons de voir qu'on donne le nom de *galvanisme* à l'électricité qui se développe par le simple contact de certains corps, c'est-à-dire sans le secours du frottement, de la percussion ou de la chaleur. Notre tâche ici est d'étudier le *galvanisme* dans ses applications à la thérapeutique. Nous diviserons notre travail en deux parties : 1° mode d'administration du *galvanisme;* 2° maladies dans lesquelles le *galvanisme* peut être appliqué.

Au moyen d'appareils convenables, et entre les mains d'un médecin prudent et éclairé, l'électricité devient un agent de médication toujours inoffensif et souvent efficace. Ce fluide est assez facile à manier pour que l'on puisse en calculer les effets avec précision. Restreindre son action à la peau, sans stimuler les tissus sous-jacents, et réciproquement; communiquer à chaque nerf, à chaque muscle, le degré d'incitement qui lui convient, en proportionnant la dose à la sensibilité de la région du corps sur laquelle on opère, à l'état de force ou de faiblesse des malades, tels sont les résultats que peut fournir le *galvanisme* médical, résultats constatés aujourd'hui par tout le monde. En général, on s'exagère outre mesure les effets du fluide électrique. Considérant que la foudre n'en est qu'une étincelle, qu'il y a des batteries capables de tuer un éléphant, et que certains appareils mettent en fusion le fer et le platine, les gens du monde sont effrayés quand on propose d'électriser des enfants ou des adultes d'une constitution irritable et délicate. Mais il ne faut pas oublier que les appareils qui imitent la foudre et fondent les métaux les plus réfractaires sont construits dans des proportions gigantesques, tandis que les appareils usités en thérapeutique sont très-

petits et relativement peu puissants. On rencontre, au reste, bien rarement des malades qui supportent mal un traitement galvanique. Les femmes, les enfants en sont généralement moins affectés que les hommes, et la précision des appareils usités est telle, que l'on peut commencer par un simple frôlement ou une titillation sans aucune secousse. La graduation se fait ensuite pour arriver, d'une façon à peine appréciable, au point approprié à la susceptibilité des organes ou des individus.

— *Mode d'administration du galvanisme.* Les moyens employés pour administrer le *galvanisme* sont si nombreux que nous ne pouvons mentionner que les plus usités; ce sont : l'acupuncture, la galvano-puncture, le courant galvanique, la chaîne hydro-électrique de Pulvermaker, le cataplasme galvanique, le perkinisme, les colliers d'ambre jaune et les chaînes galvano-électriques.

1° *Acupuncture.* Pour pratiquer l'acupuncture, on se sert d'aiguilles fines et très-aiguës en or, en argent ou en acier; si l'on emploie ces dernières, il faut qu'elles soient détrempées par l'action de la chaleur; sans cette précaution elles pourraient se briser. On les garnit d'une tête en cire à cacheter, qui sert à favoriser le mouvement de rotation qu'on doit leur imprimer et aussi à empêcher que les aiguilles s'enfoncent tout entières sous la peau. On introduit ensuite les aiguilles sous la peau, soit par l'effort d'une pression légère, soit en les faisant rouler entre les doigts. La douleur est très-légère et ne se produit qu'au moment où la peau est traversée. Quand on retire les aiguilles, elles sont généralement oxydées. Ce procédé vient des Chinois et des Japonais; il a été apporté en Europe par un voyageur nommé Kœmpfer et remis en vogue, en 1826, par M. le professeur Cloquet. L'acupuncture n'est jamais suivie d'aucun danger et rend parfois de grands services dans le traitement des rhumatismes musculaires chroniques et dans quelques cas de névralgies rebelles.

2° *Galvano-puncture.* C'est à M. Sarlandière qu'est venue l'idée de combiner l'électricité et le *galvanisme*, et d'exciter profondément les tissus en y enfonçant des aiguilles qu'on fait communiquer avec divers appareils. Les aiguilles employées pour la galvano-puncture ont une ouverture à la tête, qui peut recevoir un des conducteurs de la pile. La manière d'enfoncer les aiguilles, le lieu qu'elles doivent occuper n'ont rien qui mérite une mention spéciale. Il est seulement de précepte de ne pas prolonger le courant au delà de 10 à 15 minutes. La galvano-puncture est conseillée dans certains cas de sciatique, d'hémiplégie faciale, de hernie, d'asphyxie, de mort apparente.

3° *Courant galvanique.* Il y a deux manières de le produire. On applique sur la peau les deux pôles d'un petit appareil voltaïque et on rend le courant continu ou intermittent suivant l'indication.

4° *Chaîne hydro-électrique de Pulvermaker.* Cette chaîne, de cent cinquante à deux cents éléments, est formée par la réunion de plusieurs petites chaînes; elle rougit et cautérise la peau, dégage des étincelles électriques et donne, à l'aide de l'interrupteur, des contractions musculaires sans douleur à la peau. L'Académie de médecine a dit des chaînes voltaïques qu'elles étaient propres à développer les phénomènes chimiques et à produire des effets calorifiques, depuis la simple rubéfaction jusqu'à la cautérisation de la peau. Cet appareil, comme tous ceux du même genre, a l'inconvénient de fournir des courants dont la force diminue à un moment donné et avec une grande rapidité; il est donc impossible à l'opérateur d'en apprécier exactement le degré.

5° *Cataplasme galvanique.* C'est M. Réaumur qui inventa, en 1851, l'instrument qui porte le nom de cataplasme galvanique. Il est à regretter que ce petit appareil simple, portatif, applicable par la première personne venue, ne soit pas plus usité.

6° *Perkinisme.* Cette méthode tire son nom de son inventeur Perkins, médecin américain, qui vivait vers le milieu du dernier siècle. Le perkinisme consiste à promener l'extrémité de deux aiguilles coniques de métaux différents, unies par leur grosse extrémité, sur les parties douloureuses. On continue jusqu'au point de produire une légère inflammation. Ce procédé est peu employé, et sa puissance est très-restreinte. Perkins, ayant soutenu que ses aiguilles préservaient de la fièvre jaune, fut victime de sa confiance dans son appareil. S'étant exposé à la contagion, il fut pris de la fièvre jaune et en mourut.

7° *Colliers d'ambre jaune.* Un collier d'ambre a été employé avec succès par M. Gérard dans une maladie nerveuse de forme convulsive : les grains étaient gros et transparents; la dose est de 50 à 500 grammes.

8° *Chaîne galvano-électrique*, *armatures métalliques*, *tissu électro-magnétique.* Tous ces appareils sont, au dire des prospectus qui les accompagnent, doués de vertus étonnantes, et ont opéré une foule de guérisons. Il est impossible d'ajouter foi à toutes ces annonces publiées dans un but facile à apprécier. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'y a pas d'inconvénient à essayer de ces moyens après que tous les autres ont échoué.

— ***Effet du galvanisme sur l'économie animale.*** Le *galvanisme* est le plus énergique de tous les stimulants appliqués sur la surface du corps. Aussi l'emploi de ce moyen nécessite-t-il quelques précautions indispensables. Appliqué sur la peau, un courant galvanique y détermine de la rougeur, un sentiment de cuisson, et même, si on le continue longtemps, une véritable sensation de brûlure, avec gonflement et même pustule à la peau. Appliqué sur la tête, un courant galvanique s'adresse aux divers sens. Ainsi, passant près des organes de l'ouïe, il produit la sensation du bruit; appliqué près des yeux, la sensation de la lumière; et de la sorte on pourrait donner aux aveugles et aux sourds-muets de naissance la sensation de la lumière et du son. Appliqué sur la langue, il donne une saveur acide. Si l'on introduit un fil dans la bouche et un autre dans le rectum, on produit d'abondantes garde-robes. Du reste, d'une façon générale, on peut dire que l'électricité favorise toutes les sécrétions. En contact avec les muscles, le courant galvanique détermine leur contraction; en rapport avec le système respiratoire, il précipite le cours du sang, et, trop longtemps prolongé, pourrait arriver à produire de la fièvre.

— *Maladies dans lesquelles le galvanisme peut être appliqué.* La simple énumération que nous venons de faire des effets produits par le *galvanisme* sur l'organisme sain nous fait entrevoir d'avance les indications thérapeutiques. Le premier effet signalé, c'est une vive excitation des parties avec lesquelles le courant se trouve en contact. On en conclut donc naturellement que toute région, que tout organe qui aura besoin d'être stimulé devra être soumis à une application galvanique. Ainsi les paralysies de la surface cutanée, plus exactement appelées anesthésies, fourniront une première indication aux applications galvaniques. Les paralysies des muscles ou des organes, telles que la paralysie de la vessie, les paralysies suite d'affections cérébrales ou d'altérations médullaires, les paralysies par empoisonnement, telles que les paralysies saturnines, etc., sont autant de cas où la thérapeutique a trouvé un utile auxiliaire dans le *galvanisme*. Le mode d'application seul variera; ainsi, pour agir sur la peau anesthésiée, on emploie des espèces de brosses ou de pinceaux qui laissent échapper avec facilité l'étincelle électrique. Pour agir sur les muscles, on emploie la méthode dite *acupuncture* ou, plus souvent encore, on fait usage d'éponges humides fortement appliquées sur le point de la peau correspondant au muscle en question. Pour atteindre les organes internes, on introduit des sondes que l'on met en contact avec les fils galvaniques. A côté de ces cas divers qui réclament un mode d'excitation, on peut placer certains cas d'ulcères chroniques. On a essayé de réveiller la vitalité des tissus par des courants galvaniques; mais ce moyen n'est pas généralement employé. On a essayé de traiter également les maladies des organes des sens, la cécité, la surdité, par des applications galvaniques, mais sans succès. A côté des maladies que les effets physiologiques de l'électricité engageaient à traiter par ce moyen, il en est d'autres aussi auxquelles on a voulu l'appliquer. Ainsi les anévrismes, les varices, diverses tumeurs, principalement celles du cou, les rhumatismes, les névralgies, etc., ont été et sont encore traités par un certain nombre d'empiriques au moyen d'applications électriques. Qu'il y ait eu parfois coïncidence entre ces applications et la guérison, rien de plus probable; mais qu'il y ait jamais eu une relation de cause à effet, rien n'est moins certain. Une dernière application assurément fort utile serait l'application des courants galvaniques aux cadavres avant les inhumations. Sans ajouter foi aux récits plus ou moins romanesques de personnes enterrées en l'état de léthargie, on peut dire tout au moins que le diagnostic positif de la mort n'est pas toujours facile à établir. Il aurait donc été fort utile que l'électricité vînt l'éclairer; malheureusement il n'en est rien, et le plus souvent, sinon toujours, plusieurs heures encore après la mort la contractilité électrique persiste dans les muscles.

GALVANOCAUSTIE s. f. (gal-va-no-ko-stî). Chir. Emploi de la chaleur électrique dans les opérations chirurgicales. ‖ On dit aussi GALVANOCAUSTIQUE.

— **Encycl.** C'est M. Neider qui, le premier, en 1844, a proposé de substituer aux cautères actuels la cautérisation par l'électricité. Middeldorpff en a fait une méthode thérapeutique au perfectionnement de laquelle il a beaucoup travaillé. Ses essais ont été répétés en France par divers chirurgiens à qui, dans beaucoup de cas, ils ont donné des résultats très-satisfaisants. « La *galvanocaustie*, dit M. le docteur Fano, a déjà reçu des applications nombreuses pour arrêter des hémorragies fournies par des organes plus ou moins profondément situés; pour cautériser les nerfs de la pulpe dentaire ou pour faire des raies de feu sur le trajet des troncs nerveux qui sont le siége de névralgies; pour détruire certaines tumeurs cancéreuses; pour cautériser ou inciser les fistules; pour la destruction de certains rétrécissements de l'urètre qui sont infranchissables; pour obtenir l'oblitération des cellules qui composent les tumeurs érectiles; pour l'ablation de tumeurs pédiculées superficielles; pour l'amputation de certains organes, tels que le pénis, le clitoris et même des portions de membre; pour l'ablation des polypes de diverses cavités muqueuses, etc. » M. Middeldorpff attribue à la *galvanocaustie* les avantages suivants : de prévenir l'hémorragie; en effet, à mesure que le fil métallique incandescent traverse les tissus, il les cautérise et provoque la coagulation du sang dans les vaisseaux; de diminuer, à cause de l'énergie et de la rapidité du moyen, l'intensité de la douleur; de limiter exactement les effets de l'opération aux seules parties qu'on veut intéresser; de pouvoir brûler et couper des organes profonds, inaccessibles à l'instrument tranchant ou impossibles à atteindre sans péril; de favoriser la formation de bourgeons charnus réparateurs; enfin d'éviter aux opérés la vue toujours effrayante du fer rougi au feu.

Les instruments *galvanocaustiques* qu'on emploie surtout sont : 1° une pile électrique suffisamment puissante. M. Middeldorpff employait habituellement quatre couples de celle de Grove; 2° des cautères galvaniques passant suivant le besoin à travers des manches isolants et des tubes isolants, de manière à garantir la main de l'opérateur et les parties à ménager chez l'opéré. Le cautère proprement dit n'est autre chose qu'un fil fin de platine, bon conducteur de l'électricité et susceptible de rougir à blanc. Il doit, suivant les cas, être disposé en anse ou simplement passer dans les tissus à la manière d'un séton.

GALVANOCAUSTIQUE adj. (gal-va-no-ko-sti-ke — rad. *galvanocaustie*). Chir. Qui a rapport à la galvanocaustie : *Procédé* GALVANOCAUSTIQUE.

— s. f. V. GALVANOCAUSTIE.

GALVANO-CÉRAME s. m. (gal-va-no-sé-ra-me — de *galvanisme*, et du gr. *keramos*, vase de terre). Techn. Vase de porcelaine ou de faïence sur le fond duquel on a fait déposer une couche de cuivre par les procédés de la galvanoplastie : *On peut chauffer les* GALVANO-CÉRAMES *presque sans crainte de les casser.* (Maigne.) ‖ Système de fabrication des mêmes vases : *Des capsules ordinaires, des capsules propres à évaporer les extraits, des cornues, etc., en* GALVANO-CÉRAME *seraient utilement employées en pharmacie.* (Dorvault.)

GALVANOGRAPHE s. m. (gal-va-no-gra-fe — du nom de *Galvani*, et du gr. *graphô*, j'écris). Ecrivain spécial qui a écrit sur le galvanisme.

GALVANOGRAPHIE s. f. (gal-va-no-gra-fî — du nom de *Galvani*, et du gr. *graphô*, j'écris). Traité sur le galvanisme.

— Grav. Procédé électrographique au moyen duquel on obtient des planches qui imitent tous les genres de gravure, surtout l'aqua-tinta, la manière noire, le pointillé et le genre crayon. ‖ Estampe imprimée par la galvanographie : *Une belle* GALVANOGRAPHIE.

— **Encycl.** Grav. La *galvanographie* consiste à surcharger avec du cuivre précipité par voie quelconque des dessins, des images au pinceau, dans le genre du lavis et de l'aqua-tinta, de manière à constituer des planches qui puissent servir à multiplier les images comme si elles avaient été gravées, et dont on puisse tirer des épreuves nombreuses. C'est un procédé de gravure pour la reproduction des dessins, où n'interviennent ni la main ni l'intelligence de l'homme.

La *galvanographie* a été imaginée par le professeur Kobell, de Munich.

« Il est aisé de prévoir, dit-il, que si l'on parvenait à rendre conductrice une surface vernie, on formerait ainsi une couche cuivreuse d'une grande fidélité. Mais les méthodes usitées pour peindre et vernir les surfaces unies, dans lesquelles on fait usage de substances grasses ou résineuses, s'opposaient à ce qu'on pût obtenir des couleurs ou des vernis conducteurs, et on conçoit qu'il n'est guère possible d'étendre au pinceau, sur ces surfaces, une couche de graphite ou d'autre substance analogue, sans détruire les demi-teintes, et les nuances les plus délicates des images.

» J'ai donc cherché, sans ce moyen, à recouvrir de cuivre une image peinte sur argent. J'ai pensé que c'était uniquement une question de temps, que de recouvrir de cuivre les parties non conductrices, interrompues et entourées par celles qui le sont.

» L'expérience a répondu à mon attente. »

Extrayons de l'ouvrage de M. Kobell la description de sa méthode d'opération :

L'image est tracée au pinceau avec une couleur encaustique, dont l'excipient est une solution de cire et d'un peu de résine de Damara dans l'essence de térébenthine, sur une plaque de cuivre doublée d'argent, et polie de telle façon, que les places blanches du métal produisent les plus forts effets de lumière et que les couches de peinture les plus chargées et les plus épaisses constituent les ombres.

Le prince de Leuchtenberg, qui s'occupa avec succès de *galvanographie*, substituait la gomme laque ordinaire à la résine de Damara. La couleur employée était l'oxyde rouge de fer ou colcothar, obtenu par la calcination du sous-sulfate de fer.

La couleur, qui est travaillée avec une dissolution de cire brute, ne doit recevoir que la quantité d'excipient exactement nécessaire pour qu'après sa dessiccation, elle paraisse mate et adhère parfaitement à l'argent. Lorsque l'image doit avoir des ombres très-intenses, les points où se trouvent ces dernières sont chargés avec de la couleur à l'huile ordinaire, que l'on saupoudre ensuite de graphite pulvérisé très-fin, qui, après l'époussetage de la plaque, doit y adhérer fortement et y former une espèce de velouté. Pour la suite de l'opération, nous citerons textuellement l'ouvrage du professeur Kobell :

« La plaque avec l'image ainsi préparée est posée alors sur une autre plaque en cuivre et isolée sur les bords avec de la cire. On a conservé à cette dernière plaque une bande qui sert à la mettre en communication avec la plaque en zinc qui forme le second élément nécessaire de la pile galvanique. Cette plaque de zinc est placée dans une espèce de tambourin sur lequel est tendu un parchemin, et qui repose sur des pieds de 25 à 30 millimètres de hauteur. Ce tambourin est posé sur l'image et sur la plaque de cuivre qui lui sert de soutien. La communication s'établit au moyen d'une lame de plomb. On la met en contact avec la plaque de zinc, et on unit, au moyen d'un petit étau à vis, cette lame de plomb avec la plaque de cuivre sur laquelle se pose la plaque portant le dessin. Ce système de plaques est mis dans un vase de bois goudronné, et mieux de verre ou de porcelaine, rempli d'une solution d'une partie en volume de sulfate de cuivre dans l'eau, et d'une partie, également en volume, de sulfate de cuivre étendu avec une solution de sulfate de soude, jusqu'à une hauteur telle que le parchemin du tambourin soit un peu au-dessous du niveau du liquide.

» Dans ce tambourin, et sur la plaque de zinc, on verse, à quelques millimètres d'épaisseur, de l'eau à laquelle on ajoute quelques gouttes d'acide sulfurique. Il est nécessaire que la plaque de zinc, qui doit, autant que possible, être du zinc laminé, soit maintenue de plusieurs millimètres éloignée du parchemin, ce qui s'exécute au moyen de petits supports de fil de cuivre que l'on fixe dans les parois du tambour, ou avec des tronçons de tubes de verre qu'on place sous cette plaque en zinc.

» Le cuivre se précipite d'abord, à mesure que le sulfate se décompose, sur les parties claires et blanches de la plaque peinte. Mais on voit bientôt aussi se former, avec le temps, sur la couleur elle-même, de petites protubérances de cuivre qui augmentent peu à peu et finissent par recouvrir d'une plaque continue l'image tout entière. »

Il faut de trois à huit jours pour recouvrir une plaque. Pendant tout le temps que dure l'opération, on doit nettoyer le zinc toutes les douze ou vingt-quatre heures, ainsi que le tambour, que l'on remplit d'eau fraîche acidulée d'acide sulfurique. Les planches obtenues ne peuvent guère donner que de trois cents à six cents épreuves; mais il est facile d'en prendre plusieurs copies galvanoplastiques, en ayant soin d'argenter un peu la surface, pour qu'il n'y ait pas adhérence du dépôt.

Voici maintenant un procédé d'une pratique très-simple, destiné à reproduire par la galvanoplastie une épreuve gravée sur papier, afin d'obtenir une planche galvanographique.

Lorsqu'on a une bonne épreuve, on l'applique fraîche sur une plaque de cuivre bien dressée et préalablement trempée dans l'acide nitrique étendu. La plaque et l'épreuve sont soumises à l'action de la presse, ce qui détermine le transport de l'encre de l'épreuve sur la plaque de cuivre. On dore légèrement cette planche par la galvanoplastie. Il est facile de concevoir que l'or ne s'attachera pas sur les parties revêtues d'encre grasse, mais seulement sur le cuivre.

Une demi-minute suffit pour dorer la plaque. On lave avec l'essence de térébenthine, qui dissout l'encre grasse et met à nu le cuivre dans tous les points que recouvrait cette encre. Il suffit ensuite de placer la planche, ainsi préparée, en guise d'électrode soluble, dans une auge à décomposition, pour graver en creux toutes les parties non dorées.

Mais si la reproduction d'un dessin fait à la main par une planche se gravant d'elle-même est un résultat remarquable, plus remarquable encore sera l'obtention d'une planche gravée reproduisant les objets extérieurs, sans l'intervention de la main de l'homme, même pour tracer le dessin primitif que la gravure doit multiplier à l'infini. Or, tel est le résultat que M. Grove poursuivit le premier, en tentant d'obtenir directement des planches gravées d'après les épreuves daguerriennes. On aura là une planche dessinée par la lumière et gravée par l'électricité.

On sait que les images daguerriennes sont composées de saillies dues aux dépôts de mercure formant des clairs, et de parties planes formant les ombres, qui ne sont autres que l'argent du plaqué. Les dégradations de teintes proviennent du mélange des saillies et des parties planes.

Si, sur ces images considérées comme moules, on dépose du cuivre, il arrivera que les reliefs deviendront des creux, et réciproquement; de cette façon, on aurait une planche qui donnerait des noirs à la place de blancs, et réciproquement. De plus, les saillies sont si faibles, que les tirages seraient à peine possibles. On aime mieux alors résoudre le problème en considérant les planches daguerriennes comme des électrodes solubles

dans les liquides attaquant le mercure et laissant l'argent.

La liqueur qui attaque le mercure en laissant l'argent est l'acide hydrochlorique.

Voici comment M. Grove dispose l'appareil. Dans un bâti en bois, on pratique deux cavités placées à 5 millimètres de distance l'une de l'autre, dans lesquelles on glisse : 1º la plaque daguerrienne; 2º une plaque de platine de même dimension. Le dos et les bords de la plaque daguerrienne sont vernis avec une solution de gomme laque; on laisse seulement libre une portion du bord pour établir le contact avec le conducteur voltaïque. Le bâti en bois chargé de ces deux plaques est ensuite placé dans un vase de verre ou de porcelaine, rempli d'une solution de 2 volumes d'acide hydrochlorique et de 1 volume d'eau distillée. Deux fils en platine assez forts, venant d'une pile de Grove, sont mis en communication avec les deux électrodes pendant 30 secondes.

On retire alors la plaque daguerrienne, on la lave dans l'eau distillée, et si l'argent était bien homogène et ne présentait point de stries, le dessin original aura pris une belle couleur de terre de Sienne, produite par la couche d'oxychlorure formée pendant l'opération. On place l'épreuve dans un plat contenant une solution très-faible d'ammoniaque, et on frotte légèrement la surface avec du coton bien doux, jusqu'à ce que le dépôt ait disparu. On replonge aussitôt dans l'eau distillée, et on fait sécher avec soin. L'opération est alors terminée, et on obtient une gravure parfaite du dessin original. Elle sera même plus vraie que ce dernier, car elle ne sera pas renversée. Toutefois, la gravure des épreuves daguerriennes offre des difficultés insurmontables. Si les plaques sont gravées assez profondément pour donner une bonne épreuve, quelques-unes des lignes les plus délicates de l'original se confondront nécessairement et la beauté fine et délicate des dessins sera détruite.

Mais si, au contraire, on n'a continué l'opération que pendant le temps nécessaire pour produire la gravure exacte de l'épreuve, ainsi que l'on peut le faire parfaitement, le nettoyage que l'imprimeur lui fait subir suffit pour détruire sa beauté, et l'on n'obtient qu'une épreuve très-imparfaite, parce que les molécules de l'encre d'imprimerie sont trop grosses pour la profondeur du trait gravé.

On a imaginé quelques autres procédés pour produire des plaques gravées directement d'après des photographies; mais ces méthodes dans lesquelles l'électricité n'est pour rien, ou ne joue qu'un rôle très-secondaire, ne peuvent pas, à proprement parler, être qualifiées de galvanographiques. Elles forment en quelque sorte un appendice à la photographie, et on en parlera à l'article traitant de cet article. V. aussi GRAVURE, GALVANOPLASTIE, PHOTOGRAPHIE, DAGUERRÉOTYPE.

GALVANO-MAGNÉTIQUE adj. (gal-va-no-ma-gné-ti-ke; *gn* mll. — de *Galvani* et *magnétique*). Physiq. Qni a rapport au galvano-magnétisme.

GALVANO-MAGNÉTISME s. m. (gal-va-no-ma-gné-ti-sme; *gn* mll. — de *Galvani* et de *magnétisme*). Physiq. Ensemble des effets à la fois galvaniques et magnétiques. ‖ On dit plutôt ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

GALVANOMÈTRE s. m. (gal-va-no-mè-tre — du nom de *Galvani*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui sert à mesurer l'intensité des effets galvaniques : *On met la plaque en contact avec l'une des extrémités du fil d'un* GALVANOMÈTRE. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Le *galvanomètre*, ou rhéomètre, est un appareil fondé sur la découverte d'Œrsted, de l'action directrice exercée par les courants sur les aimants, et qui sert à constater, par cette action même, l'existence d'un courant, à en fixer le sens et à donner une sorte de mesure de son intensité. Cet appareil a été imaginé par Schweiggli, en Allemagne, peu de temps après la découverte d'Œrsted. Il pourrait se réduire, si le courant essayé était assez fort, à un simple cadre rectangulaire, formé d'un fil métallique dans lequel on ferait passer le courant et dans l'intérieur duquel serait suspendue, parallèlement à deux de ses côtés, l'aiguille sur laquelle le courant devrait agir.

On sait que, lorsqu'on approche d'une aiguille aimantée un fil métallique rectiligne dans lequel passe un courant, si la plus courte distance du fil à l'aiguille tombe sur cette aiguille au point par lequel elle est suspendue, les réactions qu'elle éprouve de la part du courant tendent à la faire tourner autour de son centre, pour lui faire prendre une direction perpendiculaire à celle du courant et dans un sens tel qu'un observateur, couché le long du courant de manière à recevoir par les pieds le plus d'électricité positive, et d'ailleurs tourné vers l'aiguille, verrait le pôle austral de cette aiguille se porter vers sa gauche.

Soient donc NS une aiguille de déclinaison suspendue horizontalement par son centre dans le plan du méridien magnétique, et ABCD un cadre métallique rectangulaire dont le plan coïncide avec celui du méridien magnétique, dont deux côtés, AB, CD, soient parallèles à l'aiguille, et dont le centre coïncide avec le point de suspension de cette aiguille : si l'on fait passer dans ce cadre un courant tel que l'électricité positive suive la direction ABCD, d'après la règle énoncée plus haut, les actions directrices des quatre courants rectilignes, AB, BC, CD, DA sur l'aiguille tendront également toutes à la faire tourner dans le plan horizontal qui la contient, de manière à porter son pôle sud S vers l'ouest : la déviation aura donc lieu, et elle sera d'autant plus forte que le courant aura lui-même plus d'énergie.

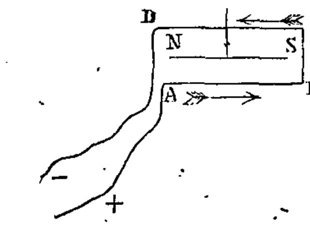

Fig. 1.

Dans l'expérience ainsi faite, l'action directrice du courant est opposée à celle de la terre, et, par conséquent l'effet, produit ne peut être sensible qu'avec un courant un peu fort.

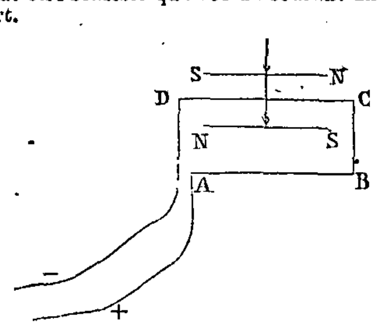

Fig. 2.

On peut d'abord donner plus de sensibilité à l'appareil en accouplant, suspendues au même fil vertical, deux aiguilles parallèles aimantées au même degré, dont les pôles soient disposés en sens contraires, et dont une seule soit entourée par le courant. La terre n'ayant pas, en effet, d'action sur un pareil système, la mobilité de l'aiguille placée à l'intérieur du cadre en sera déjà rendue plus grande; mais, de plus, il est aisé de voir que l'action exercée par le courant rectangulaire sur l'aiguille extérieure concourra à dévier leur système précisément dans le même sens que son action sur l'aiguille intérieure, et que, par conséquent, l'effet produit sera encore accru. Mais on arrive à donner à l'instrument une sensibilité qui est, en quelque sorte, indéfinie en contournant le fil un grand nombre de fois, toujours dans le même sens, autour de l'aiguille, avant de le conduire aux deux pôles de la pile.

Le *galvanomètre* multiplicateur se compose d'un cadre rectangulaire autour duquel s'enroule, un grand nombre de fois, un fil de cuivre recouvert de soie dans toute sa longueur, pour que les circuits restent bien isolés les uns des autres. Au-dessus du cadre se trouve un cadran horizontal gradué, dont le zéro est à l'extrémité du rayon parallèle aux côtés horizontaux des rectangles que forme le fil; les deux aiguilles, formant un système à peu près astatique, sont suspendues à un fil de cocon et reliées entre elles par un fil très-délié de cuivre; elles ne doivent pas être exactement de même énergie magnétique, afin que la terre conserve sur leur système une faible action directrice, sans quoi le courant le moins intense les portant dans une direction perpendiculaire à la sienne, l'écart observé ne pourrait pas servir de mesure à son énergie. L'appareil, au moment de l'expérience, doit être établi de façon que l'aiguille, placée en dehors du cadre et qui se meut au-dessus du cadran, tombe sur le zéro de ce cadran; le fil conducteur est alors dans le plan du méridien magnétique, et, par conséquent, parallèle aux aiguilles. Pour faciliter et assurer en même temps la mise en station de l'instrument, on le rend mobile autour d'un axe vertical passant par le centre du cadre; il est d'ailleurs supporté par trois vis calantes qui permettent d'établir le cadran dans une position bien horizontale.

Pour que les indications fournies par le *galvanomètre* puissent donner la mesure du courant essayé, il faut dresser une table des déviations observées sous l'action de courants d'énergies connues. Or, on arrive aisément, en variant une réaction chimique, à produire des courants dont les intensités croissent comme les nombres de la série naturelle. On se sert, pour doser ces courants, avant de les faire passer dans le fil du *galvanomètre* qu'on veut graduer, d'un multiplicateur à deux fils. Ce multiplicateur est un *galvanomètre* sur le cadre duquel sont enroulés simultanément deux fils isolés de mêmes dimensions. On fait d'abord passer dans l'un des fils seulement le courant dont l'énergie est prise pour unité, et l'on obtient un certain effet que l'on note; on fait ensuite passer simultanément dans les deux fils deux courants identiques au premier, et on note le nouvel effet produit; en cherchant alors par tâtonnements à obtenir un courant qui, passant dans l'un seulement des fils, produise le même effet que les deux courants précédents, on a le courant dont l'intensité est 2. Faisant alors passer ce courant dans l'un des fils, et l'un des premiers dans l'autre, on obtient un effet que l'on peut considérer comme produit par un courant ayant 3 pour intensité, et qui servira à obtenir par tâtonnements ce troisième courant, et ainsi de suite.

L'expérience a constaté que les déviations indiquées par le *galvanomètre* sont, jusqu'à 20º environ, proportionnelles aux intensités des courants essayés. Au delà de 20º, les déviations croissent moins vite que les intensités des courants.

Les usages du *galvanomètre* sont très-nombreux. On s'en est servi avec succès pour l'étude des phénomènes électro-dynamiques qui accompagnent presque tous les changements d'état des corps, soit qu'ils se combinent entre eux, se dissolvent les uns dans les autres, se vaporisent, ou seulement changent de température.

— *Galvanomètre différentiel.* Le *galvanomètre* différentiel, à l'aide duquel on peut, en quelque sorte, soustraire deux courants l'un de l'autre, est simplement un multiplicateur à deux fils, dans lesquels on fait passer en sens contraires les deux courants à essayer. L'effet produit peut être considéré comme dû à un courant dont l'énergie serait la différence de celles des deux courants employés.

GALVANOMÉTRIQUE adj. (gal-va-no-mé-tri-ke — rad. *galvanomètre*). Physiq. Qui a rapport au galvanomètre.

GALVANOPLASTIE s. f. (gal-va-no-pla-stî — du nom de *Galvani*, et du gr. *plassein*, former). Techn. Opération par laquelle on fait déposer sur un objet une couche d'un métal préalablement dissous dans un liquide : *M. Jacobi est l'inventeur de la* GALVANOPLASTIE. (Babinet.) *Lorsque Ruolz découvrit son procédé de* GALVANOPLASTIE, *sur une simple mention lue dans un journal, Marmont devina, compléta tout le système, et se fabriqua des appareils.* (J. Lecomte.)

— **Encycl.** Le procédé de moulage et de métallisation appelé *galvanoplastie* repose sur les principes de l'électrolyse et de l'électrochimie. On sait qu'un courant électrique, lorsqu'il traverse un liquide, le décompose. Ainsi, lorsqu'on fait passer un courant à travers une dissolution d'un sel métallique, l'acide se porte au pôle positif et la base au pôle négatif. Dans certaines conditions, que nous exposerons plus loin, le métal déposé au pôle négatif, au lieu d'être à l'état de simple poudre, forme une masse compacte, d'abord légèrement malléable, mais qui ne tarde pas à devenir solide. Et comme il est déposé par particules excessivement fines, presque impalpables, il recouvre exactement la surface sur laquelle il est porté, de manière à en reproduire jusqu'aux moindres détails. Quand on fait déposer le métal en couche mince et adhérente, on obtient la métallisation (dorure, argenture, etc.) Quand, au contraire, on fait une couche épaisse (ce qui n'est qu'une question de temps), on obtient des empreintes et des moulages. Jusqu'à l'invention de la *galvanoplastie*, ces résultats n'étaient obtenus qu'à l'aide de procédés coûteux ou malsains, c'est-à-dire par les amalgames au mercure ou par la fonte. On voit d'ici la révolution que cette découverte a dû amener dans l'industrie.

On a avancé que les anciens Egyptiens connaissaient déjà les procédés de la *galvanoplastie*. On remarque, en effet, sur un grand nombre d'objets provenant de Memphis ou de Thèbes, tels que vases en terre cuite, pointes de lance en bois, etc, une couche de métal plus ou moins épaisse où il paraît impossible de reconnaître la moindre trace de soudure ou de travail manuel. Cette couche est si uniforme, sa formation cristalline est tellement semblable à celle des produits obtenus par la *galvanoplastie*, que des savants n'ont pas hésité à admettre que cet art était connu du temps des Egyptiens. Il convient d'ajouter que des écrivains anciens nous parlent de coupes en terre cuite paraissant être en argent et ajoutent qu'on obtenait le résultat en les plongeant dans un bain dont ils n'indiquent pas la composition. Les Egyptiens auraient pu, dit-on, être facilement mis sur la voie de la découverte qui nous occupe par les abondants minerais de sulfate de cuivre que fournit l'Afrique, minerais qui donnent en abondance le vitriol de Chypre, où il suffit de plonger pendant quelque temps un objet en fer pour le cuivrer. (Voir l'article de M. Crüger, dans le *Polytechnisches Journal* de Dingler; 1851, 3e série, t. XXII, p. 156.)

Le *Grand Dictionnaire* n'assume pas la responsabilité, bien entendu, de pareilles affirmations. Il raconte sans prétention, et se souvient qu'il n'est pas une découverte qui n'ait été disputée à son auteur par quelque savant en *us*. Quoi qu'il en soit, il est certain que, par la négligence, si l'on veut, de messieurs les antiquaires, la *galvanoplastie* était inconnue des modernes jusqu'en 1837. Sans doute, dès 1800, Volta, l'inventeur de la pile électrique, et un peu plus tard Brugnatelli (*Annali di chemica*, 1803) avaient déjà fait des expériences qui auraient dû mettre les savants sur la voie; le second, en particulier, était arrivé à dorer parfaitement au moyen de la pile; mais on n'avait donné aucune suite à ces essais, lorsque Jacobi à Saint-Pétersbourg et Spencer en Angleterre parvinrent simultanément, quoique indépendamment l'un de l'autre, à appliquer la pile voltaïque aux usages que nous avons mentionnés plus haut. Leur découverte fit d'autant plus de bruit que chacun prouva d'une manière différente l'utilité du nouveau procédé, et qu'il y eut une discussion assez vive relativement à la priorité de l'invention.

Il est à remarquer, en outre, que tous deux se servirent du sulfate de cuivre qui, de tous les sels métalliques, est celui qui se prête le mieux à ce genre d'opérations. Mais revenons aux expériences de Jacobi et de Spencer.

Le premier parvint, à l'aide d'un courant voltaïque, à obtenir une épreuve en relief d'une planche de cuivre gravée en creux, puis, par le même procédé, une contre-épreuve, reproduisant, avec une exactitude parfaite, la planche primitive. L'épreuve en relief devenait ainsi un moule, avec lequel on pouvait multiplier à l'infini les exemplaires d'une plaque gravée; avantage précieux, puisque les planches de cuivre s'usent assez rapidement et qu'une seconde gravure est rarement aussi bonne que la première. Quant à Spencer, il produisit d'abord des planches de cuivre portant des caractères en relief et pouvant servir à la typographie, résultat qu'il obtint en recouvrant la plaque de cuivre d'un vernis non conducteur, puis traçant avec une pointe métallique des lettres dans ce vernis, de façon à mettre le cuivre à nu, comme dans la gravure à l'eau-forte; mais dans le but contraire, puisque, tandis que, dans cette dernière, on obtient, après avoir lavé le vernis, une gravure en creux parce que le métal est attaqué par l'acide, ici, au contraire, on obtient des caractères en relief. En effet, si l'on plonge la plaque de cuivre, préparée comme nous l'avons dit, dans un bain de sulfate de cuivre et qu'on fasse passer le courant électrique, le cuivre en dissolution sera déposé en tous les endroits de la plaque qui auront été mis à nu. M. Spencer fit tirer au moyen de ses planches un certain nombre d'épreuves qui furent distribuées dans le public. Il arriva aussi à reproduire l'empreinte de médailles. Seulement, il ne put séparer la médaille de la couche qui s'y était déposée. Nous verrons plus loin comment on doit s'y prendre pour obtenir de bons moulages.

Ces premiers procédés furent rapidement perfectionnés, et il serait difficile de déterminer la part qui, dans l'invention de la *galvanoplastie*, revient à chacun des savants qui s'en sont occupés jusqu'à nos jours, les découvertes ayant été souvent faites presque simultanément par plusieurs personnes. Il suffira de citer ici les noms des plus méritants; ce sont MM. Becquerel, Bocquillon, Elsner, Grove, Mason, Smee, Elkington, Sally, Sorel, Ch. Chevalier, et d'autres encore.

Occupons-nous maintenant de décrire les procédés les plus importants. Les premiers points à traiter ici sont : la disposition générale des appareils, la composition des bains, la préparation des moules, les conditions essentielles à remplir pour opérer sûrement, enfin les principales applications. Nous commençons par les *appareils*, en supposant d'abord qu'on opère avec du sulfate de cuivre et qu'on veuille obtenir une médaille au moyen d'un moule. Disons d'abord qu'on distingue les appareils en appareils *simples* et appareils *composés*.

Dans les premiers, la pile et le vase renfermant la dissolution ne font qu'un, ou plutôt le bain de sulfate de cuivre et le moule sont deux des éléments constitutifs de la pile. En effet, on prend un vase V (fig. 1) en verre ou en

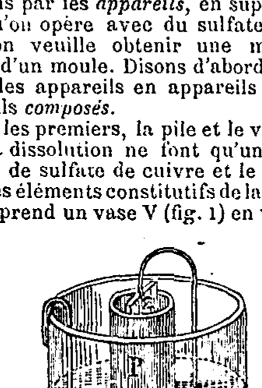

Fig. 1.

faïence, renfermant la dissolution de sulfate de cuivre; dans ce vase on, en plonge un second P, en terre cuite non vernie et poreuse, plein d'eau acidulée et dans lequel est suspendue une lame de zinc Z; cette lame de zinc est le pôle positif de la pile; le moule *m*, qui plonge dans le grand vase (et dans le sulfate de cuivre) en est le pôle négatif. Dès qu'on relie la plaque de zinc au moule par un fil de laiton, le courant électrique s'établit; le cuivre en dissolution dans le bain est entraîné sur le moule et y adhère. Mais comme, à mesure que le dépôt métallique s'effectue, la dissolution s'appauvrit, il faut avoir soin de la maintenir à un degré de saturation suffisant, en y ajoutant de temps en temps des cristaux de sulfate de cuivre, ou mieux, en suspendant à la partie supérieure du bain, un sac de toile S rempli de cristaux.

Un autre appareil simple est celui que décrit M. Becquerel dans ses *Eléments d'électrochimie* : on prend une caisse en bois (fig. 2) rectangulaire et enduite intérieurement avec des substances inattaquables par les dissolutions, avec de la gutta-percha, par exemple. On partage cette caisse en deux par une cloison perméable *ab*, nommée *diaphragme*. Le premier compartiment A contient la dissolution faite à froid de sulfate de cuivre, l'autre B contient de l'eau légèrement acidulée. Dans ce dernier plonge une lame de

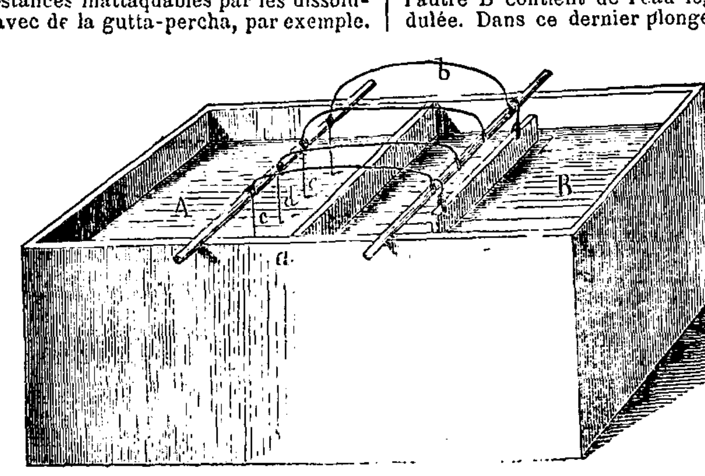

Fig. 2.

zinc Z, placée à quelques centimètres du diaphragme; elle est de surface à peu près égale à celle des moules qui sont placés dans l'autre compartiment, suspendus en *c*, *d*, *e*, parallèlement à la lame de zinc. Aussitôt que la communication est établie, par des fils de laiton, entre les moules et le zinc, le dépôt commence. Comme dans le cas précédent, il faut avoir soin d'entretenir la saturation du bain de sulfate de cuivre.

Mais ces appareils, qui peuvent être bons pour opérer en petit, ne se seraient jamais prêtés aux applications industrielles; il est assez difficile de modérer à volonté l'intensité du courant électrique, et, en outre, il y a un certain encombrement dans le vase ou dans la caisse et l'on peut facilement briser ou déranger quelque partie essentielle. On a donc eu recours aux *appareils composés*, dans lesquels la pile et le bain sont complétement séparés. On peut alors, en employant une ou plusieurs piles, augmenter et diminuer à son gré la force du courant, et il devient beaucoup plus facile de manier les diverses pièces de l'appareil. Cet appareil se compose (fig. 3) d'une pile P, formée de deux *élé-*

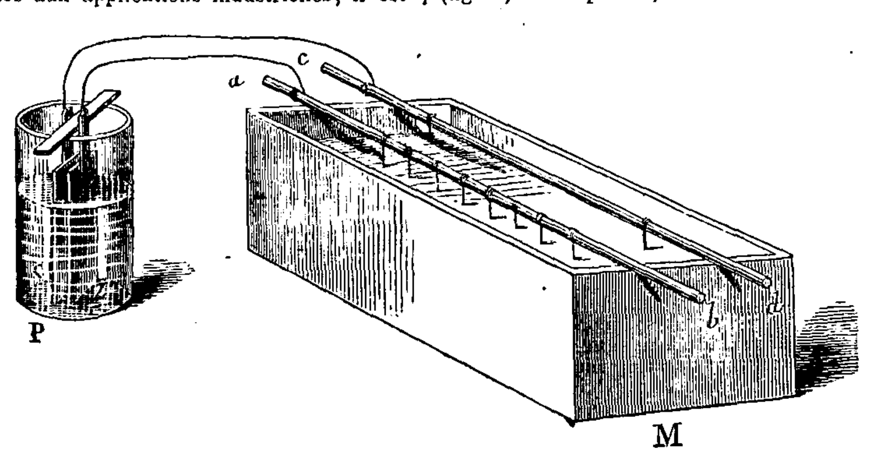

Fig. 3.

ments cuivre C et zinc Z, plongés dans de l'eau acidulée, et d'une caisse M contenant le bain de sulfate de cuivre. Sur cette caisse reposent deux tringles : à l'une d'elles *cd* est suspendue une plaque de cuivre, à l'autre *ab* sont attachés les moules. Pour décomposer la dissolution et précipiter le cuivre, on forme le courant en mettant en communication par un fil de laiton l'élément cuivre de la pile avec la plaque de cuivre suspendue dans la caisse, qui devient ainsi le pôle positif de l'appareil; on fait de même communiquer l'élément zinc de la pile avec les moules qui forment le pôle négatif. Comme dans les cas précédents, le cuivre contenu dans le sulfate vient se fixer sur les moules; seulement la dissolution ne s'affaiblit pas, parce que l'acide sulfurique dégagé par la décomposition est transporté au pôle positif, c'est-à-dire sur la plaque de cuivre, et reconstitue constamment du sulfate de cuivre. L'idée d'employer comme électrode positif un métal de même nature que celui qui est en dissolution dans le bain est due à Jacobi.

Quant aux bains, c'est-à-dire aux sels en dissolution, dont on veut faire déposer le métal, tous les sels ne sont pas également bons à employer, et l'on n'a pas encore trouvé pour tous les métaux des sels qui se prêtent à cet usage. Pour les produits galvanoplastiques en or et en argent, on prend les *chlorures doubles* de potassium et d'or et de potassium et d'argent; pour le platine, le *chlorure double* d'ammonium et de platine; pour les dépôts de nickel, on emploie le sulfate ou le nitrate de nickel; pour le zinc, le sulfate de zinc; pour le plomb, l'acétate de plomb très-étendu, acidulé avec de l'acide nitrique. Le dépôt d'étain présente de grandes difficultés; on peut se servir de la dissolution d'étain dans l'eau régale acidulée par l'acide nitrique. Enfin, tout dernièrement, on est arrivé à obtenir des dépôts de fer par la *galvanoplastie;* mais les procédés sont encore secrets.

C'est ici le lieu de parler des moules. Le moule doit d'abord être bon *conducteur*, sans cela il intercepterait le courant et n'attirerait plus le métal; il ne doit pas être attaquable par la dissolution; enfin il ne doit pas réagir sur le métal déposé. Quand on se sert comme moule de l'objet même qu'il s'agit de reproduire, on dit qu'on opère *à moule perdu*, par la raison que les modèles, de quelque nature qu'ils soient, s'ils restent longtemps plongés dans le bain, courent grand danger d'être gâtés ou détruits. Il est à remarquer, en outre, qu'au lieu d'obtenir ainsi un exemplaire de forme identique, on n'obtient qu'une empreinte renversée, qui devient alors le véritable moule et peut à son tour servir à reproduire le modèle primitif; c'est comme une épreuve négative de photographie. Pour obtenir d'autres conditions, on a recours à ce qu'on appelle le *surmoulage;* c'est-à-dire qu'on fait d'abord une empreinte négative sur laquelle on reprend une empreinte positive.

On pourrait à cet effet employer des moules en métal; mais la plupart offrent de graves inconvénients, en ce qu'ils sont facilement attaqués. Les seuls métaux qui puissent être employés sont le cuivre, le plomb ou l'alliage de plomb et surtout l'argent, qui n'est précipité que par les sels d'or et de platine, et qui doit être préféré pour obtenir des dépôts d'une grande pureté. Les moules en cuivre se font par la *galvanoplastie*, en opérant un dépôt sur l'objet dont on veut avoir un moule. Le plomb en feuilles bien nettoyées et bien planes peut, par la pression, recevoir l'empreinte des gravures les plus délicates. Les alliages de plomb qu'on peut employer sont : la soudure des plombiers, le métal fusible de Darcet, celui de Newton et celui des caractères typographiques.

Tous ces procédés étaient loin d'atteindre la perfection de moulage que donnent les matières plastiques : la cire à cacheter, la cire vierge, la stéarine, le papier, le plâtre, le soufre, la gutta-percha ou la gélatine; mais comme ces matières ne sont pas conductrices : on a tourné la difficulté en les métallisant à la surface, ce à quoi l'on arrive aisément en les frottant avec une poudre métallique impalpable; les poudres les plus employées à cet usage sont celles de cuivre et d'argent obtenues en *précipités*, et surtout la plombagine. La plombagine doit être légère, douce, nette, unie, luisante, argentée, et d'un grain serré. On l'applique sur le moule à l'aide d'un pinceau fin et soyeux, enduit d'une substance grasse qui sert à retenir la poudre. On peut aussi métalliser les moules en les trempant dans certaines dissolutions métalliques qui précipitent ou déposent facilement; mais la plombagine est toujours préférable. Les moules en métal eux-mêmes ne peuvent servir sans préparation préalable : on est obligé de les dérocher et de les décaper avec le plus grand soin. Remarquons encore que, lorsqu'il s'agit de faire un dépôt métallique adhérent sur le verre ou la porcelaine, sur les poteries en général, on est obligé de les dépolir par l'acide fluorhydrique ou de les recouvrir d'un vernis qui favorise l'adhérence de la plombagine. Lorsqu'on veut déposer le métal sur certaines parties seulement, on rend les autres non conductrices en les recouvrant d'un vernis qu'on ne métallise pas; c'est ce qu'on appelle faire des *épargnes*. Les moules en métal Darcet conviennent parfaitement pour la reproduction de petits objets, médailles, portraits, bas-reliefs, etc.; mais ils ne pourraient être employés pour les objets à large surface. Au surplus, ils ne conviennent pas pour les bains de cuivre, à cause du mercure qu'ils contiennent.

Les moules en métal forment facilement corps avec la couche déposée, en sorte qu'on ne peut plus séparer l'un de l'autre; c'est ce qui était arrivé à Spencer, lorsqu'il voulut mouler une médaille de cuivre.

Une des plus grandes difficultés que l'on rencontre consiste à mouler des objets qui présentent des sinuosités ou des creux très-sensibles, sous lesquels la matière risquerait d'être prise après le moulage. On a recours en ce cas à la gélatine ou à la gutta-percha. La première de ces matières a cependant de graves inconvénients, en ce qu'elle se gonfle dans le bain ou se dissout par un contact prolongé avec les acides. Il s'agit dès lors de l'employer avec une rapidité extrême, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares.

On est bien parvenu à la rendre insoluble, mais non à empêcher tout à fait le gonflement. En tout cas, il faut, lorsqu'on s'en sert, appliquer d'abord une couche de plombagine; puis, une fois que le moule est dans le bain, faire passer un courant énergique, qu'on diminue dès qu'une première couche du métal en dissolution s'est déposée. La gutta-percha est un peu moins élastique et donne des moules moins parfaits que la gélatine; mais, dès qu'il n'y a pas de difficulté mécanique dans le moulage, elle est de beaucoup préférable, pour sa ténacité et sa souplesse. Le succès est tout entier dans l'habileté du mouleur.

Pour séparer les moules de l'empreinte obtenue par la *galvanoplastie*, on opère suivant la nature du moule. Les moules en plâtre, par exemple, doivent nécessairement être brisés; ils ne s'enlèvent que par morceaux. Ceux en cire, en stéarine, en gélatine, en gutta-percha et en métal fusible, doivent être plongés dans l'eau bouillante et sont perdus comme ceux en plâtre. Ceux en gutta-percha cependant peuvent se détacher à froid et servir jusqu'à quatre ou cinq fois; mais c'est assez rare.

Nous arrivons maintenant aux conditions dans lesquelles les opérations doivent être faites pour que leur succès soit assuré. Il importe d'abord de maintenir autant que possible une température de 40°, pour éviter la cristallisation qui se produit souvent dans le bain lorsque la température est plus basse, ce qui diminue notablement la quantité de métal capable de circuler. Ensuite, la saturation du liquide étant toujours plus grande en bas qu'en haut, en sorte que le métal se déposerait naturellement en couches plus épaisses à la partie inférieure du moule, on doit retourner les moules de temps à autre, ce qui exige une certaine habileté; car si on ne les retourne pas très-promptement, ils s'oxydent et ne sont plus bons conducteurs.

Une autre inégalité dans l'épaisseur de la couche déposée résulte de ce que le courant galvanique agit d'une façon beaucoup moins intense au point même où le fil conducteur est en contact avec le moule, qu'au point le plus éloigné de ce fil; pour y obvier, on attache deux ou plusieurs conducteurs suffisamment longs aux deux extrémités du moule. Ceux des fils qui sont fixés au bord inférieur du moule doivent être recourbés en arrière, car sans cela ils attireraient une grande quantité de métal qu'ils distrairaient à l'opération.

La manière dont se font les dépôts dépend aussi de l'intensité de la pile, du degré de concentration et de conductibilité de la dissolution, de sa température, enfin de la dimension et de la disposition des électrodes. Mais il est assez difficile de donner à cet égard des instructions précises. C'est surtout une question de pratique personnelle. Dans chaque cas spécial, il faut diriger l'opération d'une manière différente, et ce n'est que l'expérience qui peut former un homme compétent en pareille matière. Suivant que l'on aura modifié l'une ou l'autre de ces conditions, on obtiendra des dépôts d'une nature différente; tantôt secs et cassants comme l'acier, tantôt mous et malléables comme du plomb, tantôt complétement désagrégés en poudre noire cristalline. Le cas le plus favorable est celui où le dépôt est d'abord légèrement malléable, de façon qu'on puisse à la rigueur le presser avec un ébauchoir contre le moule, où il devient ensuite complétement dur et solide. On a observé que, pour cela, il valait mieux en général employer un courant peu intense, lent et de force toujours identique.

En dehors du moulage proprement dit, la *galvanoplastie* s'applique :

1° A recouvrir d'une couche de métal plus précieux des objets en métal moins précieux; ainsi des alliages de cuivre, de plomb ou de zinc peuvent être doublés d'or ou d'argent; c'est ce qu'on appelle dorure ou argenture galvanique. On peut aussi bronzer ainsi des objets en zinc ou en plomb. Il ne faut pas confondre toutefois avec les produits de la *galvanoplastie* les objets dits galvanisés, qui sont simplement en fer plongé dans de la fonte de zinc pour les préserver de l'oxydation.

2° A la métallisation d'objets non métalliques; ainsi des objets en bois ou en plâtre, des fruits, des verres et poteries, rendus conducteurs par un des moyens indiqués plus haut, peuvent être recouverts d'une couche de métal plus ou moins mince, qui conserve parfaitement l'objet dans le cas où il serait composé de substances organiques corruptibles.

Les applications de ces procédés aux diverses industries qui peuvent y avoir recours ne seraient pas ici à leur place; on les trouvera indiquées aux articles spéciaux. Il suffira d'énumérer les principales pour montrer quels progrès la science et les arts ont réalisé dans cette seule branche depuis trente années que la *galvanoplastie* compte d'existence. On en tire parti, en effet : pour la reproduction des monnaies et des médailles, pour la copie des cachets, sceaux, empreintes, etc.; pour le bronzage, la dorure, l'argenture des statues, bas-reliefs, bijoux, objets de vaisselle, etc. (les exemples les plus connus de cette classe d'objets sont fournis par l'argenterie dite en *ruolz);* pour la reproduction de fruits, de légumes et de végétaux de toute sorte, et pour leur transformation en objets métallisés; pour la reproduction des statues et œuvres de sculpture. L'un des deux lions de Barye, placés actuellement au guichet des Tuileries, sur le quai, a été reproduit par ce procédé. La fameuse colonne Trajane, moulée d'abord en plâtre, a été de même reproduite ensuite en bronze, et c'est la copie ainsi obtenue qui se trouve maintenant au musée de Saint-Germain. Citons encore : la fabrication des caractères et des clichés d'imprimerie; celle des glaces étamées à l'argent; la gravure directe des planches de cuivre ou d'acier, la galvanographie, la reproduction des épreuves photographiques. Même dans la grande industrie, on pourrait encore mentionner le traitement galvanique des minerais de cuivre, et tant d'autres que nous passons. Si l'on songe aux services rendus déjà par la *galvanoplastie*, on ne peut s'empêcher de concevoir les plus grandes espérances pour l'avenir de cet art utile entre tous, et qui est destiné sans doute à produire dans l'industrie contemporaine une révolution plus considérable encore que celle dont nous apercevons déjà les précieux résultats.

Il y a une dizaine d'années, un simple ouvrier compositeur, M. Coblence, homme intelligent et d'initiative, a introduit en France certaines applications pratiques de la *galvanoplastie* appliquée à la typographie. Son procédé, qu'il appelle *électrotypie*, a été appliqué aux textes et aux figures du *Magasin pittoresque* et de la *Mode illustrée*. M. Coblence a reçu la croix de la Légion d'honneur à la suite de l'Exposition universelle de 1855.

GALVANOPLASTIQUE adj. (gal-va-no-pla-sti-ke — rad. *galvanoplastie*). Techn. Qui a rapport à la galvanoplastie : *Procédés* GALVANOPLASTIQUES.

GALVANO-PUNCTURE s. f. (gal-va-no-pon-ktu-re — de *galvanisme*, et du lat. *punctura*, piqûre). Chir. Syn. d'ÉLECTRO-PUNCTURE.

— **Encycl.** V. ÉLECTRO-PUNCTURE.

GALVANOSCOPE s. m. (gal-va-no-sko-pe — du nom de *Galvani*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Physiq. Instrument qui rend sensibles à la vue les effets galvaniques.

GALVANOSCOPIQUE adj. (gal-va-no-sko-pi-ke — rad. *galvanoscope*). Physiq. Qui a rapport au galvanoscope : *Appareils* GALVANOSCOPIQUES.

GALVANOTHÉRAPIE s. f. (gal-va-no-té-ra-pî — de *galvanisme*, et de *thérapie*). Méd. Application du galvanisme à la thérapeutique.

GALVAUDÉ, ÉE (gal-vô-dé) part. passé du v. Galvauder : *Se voir* GALVAUDÉ *par tout le monde.*

GALVAUDER v. a. ou tr. (gal-vô-dé — du lat. *galbanum* ou *galbinum*, sorte de vêtement. Dans cette hypothèse, le sens propre de *galvauder* serait porter casaque; de là être un vagabond, puis enfin, à l'actif, gâter, mettre en désordre). Maltraiter en paroles; réprimander durement : *M. Dorat m'A* GALVAUDÉ *deux fois sans que je lui aie donné le moindre sujet, je lui ai pardonné deux fois; s'il me fait une troisième algarade, je lui pardonnerai pour la troisième.* (Volt.)

— Fam. Faire maladroitement, gâcher : *Il* A GALVAUDÉ *cet ouvrage. Il vous* GALVAUDERA *votre affaire. Peut-on* GALVAUDER *ainsi d'aussi bonnes choses?*

Se galvauder v. pr. S'abrutir, se ravaler en fréquentant des cabarets, des lieux infâmes.

GALVÈSE s. m. (gal-vè-ze). Bot. V. GALVÉZIE.

GALVÉSIE s. f. (gal-vé-zî). Bot. V. GALVÉZIE.

GALVESTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Texas, sur l'île de son nom, à l'entrée d'une large baie formée par le golfe du Mexique, avec un bon port, ch.-l.

du comté de son nom, à 300 kilom. S.-E. de la ville d'Austin; 7,300 hab. C'est la ville la plus populeuse et la plus commerçante de l'Etat du Texas; les rues sont larges et bien alignées; elle possède de beaux édifices publics. Un service régulier de bateaux à vapeur relie le port de Galweston à la Nouvelle-Orléans, à Harrisburg, à Houston. L'île sur laquelle elle est bâtie, appelée aussi San-Luis, présente un certain intérêt historique, car elle était le repaire du dernier flibustier des Indes occidentales, du pirate Laffite, qui possédait, en outre, en 1814, l'île Barataira, où il avait fondé une sorte de colonie. Cette île peut avoir 50 kilom. de longueur, sur 5 de largeur. ‖ Autre ville des Etats-Unis, dans la Louisiane, au N.-O. de la Nouvelle-Orléans, sur l'Amite; 2,304 hab.

GALVETTE s. f. (gal-vè-te). Mar. Nom d'un petit bâtiment en usage sur la côte de Malabar, et qui porte un ou deux canons à ses extrémités.

GALVEZ (don Joseph), homme d'Etat Espagnol, né à Velez-Malaga en 1729, mort en 1786. Reçu docteur en droit, il vint se fixer à Madrid, où il se fit connaître comme un avocat de talent, se lia avec plusieurs Français de distinction qui habitaient cette ville, obtint la confiance du marquis de Duras, ambassadeur de France, qui le chargea de traiter les affaires de la légation près la cour d'Espagne, et entra ainsi en relation avec le marquis de Grimaldi, ministre des affaires étrangères, qui, frappé de son intelligence, se l'attacha en qualité de secrétaire. Galvez remplit cette place en homme aussi zélé que capable. Nommé bientôt après membre du conseil des Indes, puis directeur des affaires de l'Amérique, il fut envoyé au Mexique en 1771, y fonda une colonie qui lui valut le titre de *marquis de la Sonora*, reçut à son retour l'important ministère des Indes (1775), rendit, dans ce poste, de grands services à sa patrie, mais se fit détester par son caractère hautain. — Son neveu, Bernard GALVEZ, né à Malaga en 1756, mort en 1794, servit d'abord dans l'armée française, puis entra au service de l'Espagne, reçut à vingt-quatre ans le grade de maréchal de camp, devint vice-gouverneur de la Louisiane, conquit Pensacola et une grande partie des deux Florides, et reçut, en récompense de ses services, le titre de comte, le grade de lieutenant général et la vice-royauté du Mexique. Galvez occupa jusqu'à la fin de sa vie ce poste, dans lequel il montra autant de sagesse que de modération.

GALVÉZIE ou **GALVÉSIE** s. f. (gal-vé-zî — de *Galvez*, sav. espagn.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des personnées, qui croît dans l'Inde. ‖ On dit aussi GALVÈSE.

GALWAY ou **GALLOWAY**, ville d'Irlande, ch.-l. du comté de son nom, à l'embouchure de la rivière qui fait communiquer le lac de Corrib avec l'Atlantique, près de la baie de Galway, à 180 kilom. O. de Dublin, par le chemin de fer; 23,195 hab. Evêché catholique; collége de jésuites. Résidence d'un gouverneur militaire et d'un consul des Etats-Unis. Le commerce de Galway, quoique bien moins important qu'autrefois, est encore assez considérable; il consiste principalement dans l'exportation des grains et des poissons, de la soude et du marbre, dont on expédie de magnifiques blocs en Angleterre et aux Etats-Unis. La pêche du saumon s'y pratique sur une grande échelle, et donne d'excellents résultats. Le port renferme un dock flottant de 5 acres de superficie.

Galway fut fondée au XI^e^ ou au XII^e^ siècle, et entourée de remparts, dont il subsiste encore une ou deux portes. Vers le XIV^e^ siècle, ses relations commerciales étaient très-étendues, et, dans leurs fréquents voyages en Espagne, ses riches négociants rapportèrent le goût des modes et de l'architecture castillanes. Aussi, les rues de Galway rappellent-elles celles de Grenade et de Valence, avec leurs anciennes portes, leurs larges escaliers et leurs décorations fantastiques. Les édifices publics de Galway offrent peu d'intérêt. Nous nous bornerons à signaler : l'église paroissiale, érigée pendant le XIV^e^ siècle, et le collége de la Reine, quadrilatère de 84 mètres de long, sur 65 mètres de large, surmonté d'une tour de 33 mètres.

« L'intérêt de Galway pour les touristes, dit M. A. Esquiros, est dans ses ruines, dans les vestiges d'architecture italienne et espagnole qu'elle étale presque à chaque pas, et dans les traits caractéristiques de ses habitants. Claddagh est un faubourg situé près du port, et où vivent les pêcheurs et leurs familles, au nombre de 5,000 à 6,000. Ils sont tout à fait distincts des autres habitants de la ville, avec lesquels ils ne contractent aucune union matrimoniale. Ces derniers sont à leurs yeux des intrus, *transplanters*, et ils les regardent comme une race inférieure. Les pêcheurs sont propres, sociables, mais très- superstitieux, et ne vont jamais en mer qu'aux jours regardés par eux comme propices. Ils se gouvernent eux-mêmes, selon leurs lois et coutumes, par l'autorité d'un *roi* et d'un amiral, qu'ils choisissent tous les ans. Les anneaux de mariage, massifs bijoux, passent des mères aux filles, comme un héritage de famille. La fiancée reçoit aussi pour dot, le jour de son mariage, un bateau ou une part de bateau, selon les moyens de ses parents. Le marché de ces pêcheurs est situé près d'une vieille tour et d'une ancienne porte de la ville. »

GALWAY (COMTÉ DE), division administrative d'Irlande, dans l'ancien port de Connaugth, sur la côte occidentale de l'Irlande, entre les comtés de Mayo au N., de Roscommon et de Tipperary à l'E., de Clare au S., l'Atlantique au S.-O. et à l'O. Superficie, 604,266 hectares; 254,256 hab. C'est, après celui de Cork, le comté le plus vaste de l'Irlande. Les côtes sont très-découpées, et offrent un grand nombre de magnifiques havres, notamment ceux de Kilery, de Ballinakiel, de Birterbay, de Kilkerran, de Kinvara, etc. Le lac Corrib et la rivière qui lui sert d'écoulement au S. divisent le comté en deux parties : la partie orientale, qui présente une surface agréablement coupée de plaines et de collines, et la partie occidentale, couverte de montagnes. Outre le lac Corrib, le comté de Galway renferme quelques autres lacs remarquables, parmi lesquels il faut citer le lac Derg, que traverse le Shannon; le lac Mask, sur la limite N., et le lac Rea, au S.-E. Les cours d'eau les plus importants du comté sont : le Shannon, le Suck, la Dunmore, la Moyne, la Clare, le Cornamaut, le Gurtnamakin et la Killymure. La partie montagneuse est presque partout frappée de stérilité, excepté dans les vallées, qui sont souvent fertiles. Les pricipales productions du sol sont les grains et les pommes de terre. Le comté renferme d'immenses pâturages, qui nourrissent de nombreux troupeaux, principale ressource des habitants. Sauf la fabrication des toiles, l'industrie manufacturière n'a aucune importance dans le comté. La pêche y donne des produits assez considérables. Le comté, divisé en 16 baronnies et 116 paroisses, envoie 4 membres à la chambre des Communes, 2 pour le comté et 2 pour la circonscription électorale de la ville de Galway, qui en est le chef-lieu; les autres villes principales sont Tuam et Ballinasloé.

GALWAY (baie de), formée par l'océan Atlantique sur la côte O. de l'Irlande, entre le comté de Galway et celui de Clark; 40 kilom. de profondeur et 30 kilom. de largeur.

GALY-CAZALAT (Antoine), ingénieur et homme politique français, né à Saint-Girons (Ariége) en 1797, mort en 1869. Il était, en 1816, élève de l'Ecole polytechnique, lorsque, à la suite d'un acte d'insubordination, cette école fut licenciée. Il entra alors dans l'enseignement, professa successivement les mathématiques et la physique à Perpignan, à Nancy, à Versailles, puis se fit ingénieur civil. En 1830, M. Galy-Cazalat construisit une machine à vapeur destinée à parcourir les routes ordinaires, et s'appliqua ensuite à perfectionner diverses machines, pour lesquelles il obtint des médailles d'or de l'Institut et de la Société d'encouragement. Après la révolution de février, les électeurs de l'Ariége envoyèrent M. Galy-Cazalat à la Constituante, où il vota avec le parti républicain de la nuance du *National*. Pendant les terribles journées de Juin, ce représentant paya de sa personne, se rendit auprès des insurgés pour leur communiquer le décret par lequel l'Assemblée avait voté un crédit de 3 millions pour des travaux, fut retenu bientôt après comme otage, puis parvint, avec M. Druet-Desvaux, à se joindre aux troupes qui enlevèrent les dernières barricades. M. Galy-Cazalat se montra hostile à la politique du président de la République, et ne fut pas réélu à la Législative. Il reprit alors ses travaux interrompus sur les arts mécaniques. On lui doit, notamment : une machine oscillante, un manomètre, un appareil pour la fabrication à bon marché du gaz pour l'éclairage et le chauffage, un aéroposte transmettant les dépêches avec une vitesse de 6 kilom. par minute, etc. M. Galy-Cazalat a publié : *Voiture à vapeur sur routes ordinaires* (1835, in-4°); *Mémoire théorique et pratique sur les bateaux à vapeur* (1837, in-4°); *De l'assainissement du port de Marseille* (1841, in-4°). Dans ces derniers temps, le monde savant s'est beaucoup occupé de ses recherches sur l'acier, dont il avait présenté les résultats à l'Académie des sciences et à la Société des ingénieurs civils.

GALYZIN, famille princière de Russie. V. GALITZIN.

GAMA (Vasco DE), navigateur portugais, né à Sinès (province d'Alentejo) en 1469, d'une ancienne famille. On n'a que peu de détails sur sa jeunesse. On conjecture qu'il se forma à l'art de la navigation dans les mers d'Afrique. En 1487, il avait déjà une si grande réputation, qu'il fut désigné par Jean II pour commander l'expédition que ce monarque avait rêvée, et qui devait tenter de se rendre aux Indes en doublant l'extrémité encore incertaine du continent africain. La mort du roi fit échouer ce projet, qui ne reçut son accomplissement que dix ans plus tard, sous Emmanuel le Fortuné. Vasco de Gama partit, en 1497, avec quelques bâtiments et 160 hommes, doubla le cap de Bonne-Espérance plus facilement qu'il ne l'avait espéré, et ouvrit ainsi la voie de l'Inde par l'Océan. Après les découvertes de Colomb, c'est là le plus grand événement maritime du XV^e^ siècle. A son retour à Lisbonne (1499), il reçut du roi et du peuple un accueil princier, fut nommé (1502) amiral des Indes, obtint le titre de *dom*, des priviléges étendus dans le commerce des Indes et le droit d'ajouter les armes royales à ses armoiries. Dans cette même année 1502, il partit à la tête d'une seconde expédition plus considérable, frappa de terreur par de sanglantes agressions les princes de la côte orientale de l'Afrique, qui l'avaient troublé dans son premier voyage, fonda des établissements à Mozambique et à Sofala, exerça des représailles terribles contre la ville de Calicut, où des négociants portugais avaient été massacrés, et, à la suite de négociations avec le roi de Cochin, établit le premier comptoir portugais dans l'Inde. A son retour dans sa patrie (1503), après des résultats aussi glorieux, il ne trouva que l'ingratitude et le dédain, et fut laissé vingt et un ans dans l'inaction. Jean III le tira de sa retraite et le nomma vice-roi des Indes (1524). Il partit à la tête d'une flotte et se rendit à Cochin; mais il mourut au bout de trois mois, au moment où il s'occupait activement de l'organisation des possessions portugaises. On connaît le mot qui termina en quelque sorte la vie de ce grand navigateur. Comme on approchait des côtes de l'Inde, les flots de la mer se soulevèrent tout à coup à une hauteur considérable sans qu'aucun des signes ordinaires annonçât une tempête. Personne peut-être n'avait reconnu un tremblement de terre sous-marin. Au milieu des cris de terreur des équipages, Vasco de Gama, qui avait seul conservé sa tranquillité, étendit la main pour commander au moins la dignité du silence en présence d'un danger inconnu. « Ne craignez rien! dit-il avec autorité, *c'est la mer qui tremble devant nous.* » Parole un peu emphatique, mais qui allait bien à ces hardis explorateurs qui couraient les grandes aventures de l'Océan à la recherche de continents nouveaux, et que nul péril n'avait jamais troublés. On a découvert, en 1838, à la bibliothèque de Porto, le journal de route d'un compagnon de Gama. M. Ferdinand Denis en a donné une traduction française dans la collection Charton, *Voyageurs anciens et modernes* (1855, t. III). Avant la découverte de ce précieux document, on n'avait que des récits incomplets et sommaires des expéditions du grand navigateur portugais.

GAMA (Etienne DE), capitaine portugais, fils du précédent, mort vers 1550. Il se rendit, en 1524, dans les Indes avec son père, s'acquit une grande réputation par sa valeur, reçut le titre de *capitam mor*, fut nommé gouverneur de Malacca en 1536, et appelé, en 1540, au gouvernement de Goa. Pour se mettre à l'abri de tout soupçon, Etienne de Gama fit alors faire l'inventaire de sa fortune, qui était considérable, puis remédia aux désordres qui s'étaient introduits dans l'administration, subvint avec ses propres deniers aux travaux de la marine, à la réparation des édifices publics, puis se rendit, en 1541, dans la mer Rouge avec 80 bâtiments pour y brûler une flotte turque qui sortait de Suez, expédition plus glorieuse pour lui qu'utile au Portugal. Il fut remplacé dans le gouvernement de Goa, en 1542, par Alphonse de Souza. L'inventaire de ses biens, à sa sortie de charge, montra qu'il avait dépensé un tiers de sa fortune pour le service public. De retour en Portugal, il reçut d'abord du roi Jean III un excellent accueil; mais, ayant refusé d'accepter une épouse de son choix, il tomba en disgrâce, se retira à Venise, et fut rappelé plus tard à Lisbonne, sur la recommandation de Charles-Quint.

GAMA (Christophe DE), capitaine portugais, frère du précédent, mort en 1542. Il servit avec distinction dans l'Inde, accompagna, en 1541, son frère dans son expédition de la mer Rouge, puis se mit à la tête d'un corps de 400 hommes, envoyé au secours du roi chrétien d'Abyssinie, Asenaf Sequed, que menaçait un chef turc redoutable, connu sous le surnom de Gragné le Gaucher. Christophe de Gama, accompagné du Portugais Bermudez, qui avait été nommé par le pape patriarche d'Abyssinie, pénétra dans le Tigré, triompha d'abord de tous les obstacles, puis fut battu, malgré des prodiges de valeur. Il tomba entre les mains du chef turc, qui, sur son refus d'embrasser l'islamisme, ordonna de le mettre à mort et de couper son corps en quatre morceaux. Ayres Dias, connu sous le nom de Marcos, prit alors le commandement de la poignée de Portugais qui avaient survécu. Le récit de l'expédition de Christophe de Gama nous a été transmis par le Portugais Michel de Castanhoso.

GAMA (Jeanne), Portugaise, fondatrice d'une maison de refuge pour les femmes veuves, née à Viana, en 1515, d'une famille pauvre et obscur. Elle fit un très-riche mariage, et, laissée veuve au bout de peu de temps, elle eut l'idée d'appeler autour d'elle un certain nombre de femmes qui se trouvaient dans les mêmes conditions. Le refuge qu'elle fonda prit le nom de *Salvador del mundo*, et elle en fut la directrice. Elle mourut fort âgée, en 1586, de la douleur que lui causa l'expropriation de sa maison, au profit d'un couvent de jésuites qui voulait s'agrandir.

GAMA (Jean DE), pilote portugais, du commencement du XVII^e^ siècle. Il découvrit, en allant de la Chine à la Nouvelle-Espagne, dans le nord-est du Japon, un groupe d'îles, qu'il désigna sous le nom de *Terre de Gama*, et dont il est fait pour la première fois mention dans une carte dressée en 1649 par Texeira, cosmographe du roi de Portugal.

GAMA (Philippe-Joseph), poëte et oratorien portugais, né à Lisbonne en 1713, mort en 1742. Il passe pour un des meilleurs poëtes latins de son pays. Parmi ses ouvrages, au style concis, harmonieux, élégant, qui lui valurent d'être nommé membre de l'Académie royale d'histoire portugaise, nous citerons : *Epigrammatum decades undecim* (1733); *Epigrammatum liber unus* (1735); *Mars lusitanus* (1736).

GAMA (Antonio DE LÉON Y), astronome et antiquaire mexicain, né à Mexico en 1735, mort en 1802. Il s'est fait un nom distingué, dans l'Amérique espagnole et en Europe, par ses travaux astronomiques et ses recherches savantes sur les connaissances des anciens Indiens en mathématiques et en astronomie. Dès 1771, il adressait à Lalande des communications intéressantes, que l'astronome français a mentionnées avec éloge. Parmi ses écrits sur les hiéroglyphes astronomiques des Indiens, on remarque surtout le suivant, relatif à un calendrier antique, composé sur deux pierres : *Descripcion historica y cronologica de las dos piedras* (Mexico, 1832), continué par Bustamonte.

GAMA (Jozé-Basilio DA), poëte brésilien, né à Sam-Jozé-do-rio-das-Montes en 1740, mort à Lisbonne en 1795. Il était novice chez les jésuites de Rio-Janeiro, lorsque parurent, en 1759, les décrets qui expulsaient cet ordre. Gama termina ses études dans cette ville, puis se rendit à Lisbonne et, de là, à Rome, où il se lia avec plusieurs personnes distinguées, et devint membre de l'Académie des Arcades, séjourna ensuite à Naples, à Lisbonne, et retourna à Rio, d'où il fut renvoyé en Portugal. Son ancienne affiliation à l'ordre des jésuites l'avait rendu suspect au point qu'il faillit être déporté à Angola. Fort heureusement pour lui que, bien qu'il n'eût encore rien publié, il avait acquis le renom d'un poëte élégant et facile. Sa réputation attira l'attention du ministre Pombal, qui se plaisait à protéger les lettres et qui le sauva. Dans une pièce de vers, à l'occasion de l'érection d'une statue équestre de Jozé I^er^, Gama célébra en un langage pompeux la part que le ministre avait prise à la réédification de Lisbonne. A partir de ce moment, le poëte jouit de la plus grande faveur auprès du ministre, fut employé à la secrétairie d'Etat, et reçut des lettres de noblesse (1771). Gama a peu produit. Il traduisit des pièces de Métastase et de Goldoni, composa un *Epithalame* pour le comte de Redinha (1776); le *Lenitivo da saudade do principe D. Jozé* (1788); un petit poëme intitulé *Quitubia*, et un poëme, l'*Uruguay*, qui est resté son œuvre capitale, et qui jouit d'une grande renommée au Brésil. Le sujet de l'*Uruguay*, publié pour la première fois en 1769, est l'anéantissement de la puissance des jésuites dans les Sept Missions. Gama y montre que l'ordre de Loyola voulait fonder dans l'Amérique du Sud une théocratie indépendante; il le tourne en ridicule et dévoile ses projets ambitieux. Ce poëme manque d'originalité; mais on y trouve des descriptions intéressantes des vastes forêts de l'Amérique, en style toujours correct et élégant.

GAMACHE s. f. (ga-ma-che — du bas lat. *gamacha*, jambe, dont les Allemands ont fait *kamaschen*). Sorte de chaussure molle qui enveloppait autrefois le pied et la jambe : *Autrefois, les dragons portaient des* GAMACHES *de cuir.*

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

— Hortic. Variété de pomme.

— **Allus. litt. Noces de Gamache**, Episode du célèbre roman de *Don Quichotte*. Le chevalier de la Manche, accompagné de son fidèle Sancho, arrive dans un village où un riche paysan, nommé Gamache, célèbre son mariage. Ces noces, par la description qu'en fait Cervantes, peuvent soutenir la comparaison avec le dîner de Gargantua. « Le premier objet qui s'offre aux yeux de Sancho, c'est un bœuf tout entier embroché au moyen d'un orme : le bois destiné pour le rôtir forme une petite montagne; autour du feu sont rangées six marmites, qui n'ont pas été coulées dans le moule ordinaire : ce sont plutôt six demi-cuves, dont chacune peut contenir tout l'étal d'une boucherie; elles engloutissent des moutons tout entiers, qui disparaissent comme si c'étaient des pigeons. Les lièvres dépouillés, les poules plumées pendent sans nombre aux branches des arbres, avant d'aller s'ensevelir dans ces marmites... Sancho compte plus de soixante outres pleines d'un vin généreux. De grands monceaux de pain, blanc comme la neige, sont empilés comme des amas de blé dans les aires; les fromages entassés forment comme un mur de briques; deux chaudières d'huile, plus grandes que celles d'un teinturier, servent à frire les pâtisseries, qu'on retire avec deux grandes pelles pour les porter dans une autre chaudière pleine de miel préparé... Dans le large ventre du bœuf, on a mis douze petits cochons de lait pour lui donner du goût et le rendre plus tendre... En un mot, l'appareil de cette noce rustique offre une si grande abondance, qu'elle suffirait à nourrir une armée. »

Les *Noces de Gamache* ont passé en pro-

verbe pour désigner un festin pantagruélique, un repas où l'abondance dégénère en profusion.

GAMACHES (*Gamapium*), bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. S.-O. d'Abbeville, sur la Vimeuse, près de son embouchure dans la Bresle; pop. aggl., 1,923 hab. — pop. tot., 2,035 hab. Fabriques de toiles, bas, velours; filature de lin; moulins à huile et à blé. Vestiges d'un ancien château fort. Eglise du XIIe siècle, classée parmi les monuments historiques, renfermant des fonts baptismaux de la Renaissance et de curieuses inscriptions tumulaires. Sur la place, gigantesque marronnier planté, dit-on, en 1598, à l'occasion de la paix de Vervins. ‖ Village et comm. de France (Eure), cant. d'Etrépagny, arrond. et à 17 kilom. des Andelys; 380 hab. Le château de Gamaches fut un des points les plus importants du Vexin normand au XIIe siècle. Richard Cœur de Lion l'enleva à Philippe II en 1190 et en 1195, et battit le roi de France dans les plaines de Gamaches. Dans les grandes guerres du XVe siècle, Gamaches résista longtemps aux Anglais, et ne tomba en leur pouvoir qu'en 1422, trois ans après la prise de Gisors. La famille de Gamaches a produit plusieurs hommes remarquables : Guillaume de Gamaches, qui, en 1418, surprit Compiègne et s'empara de Soissons; Philippe de Gamaches, qui se défendit pendant sept mois, en 1420, dans la ville de Meaux assiégée, devint abbé de Saint-Denis et écrivit des chroniques; Jean de Gamaches, qui se distingua dans la guerre du Languedoc, au siége de Dieppe et au combat de Montlhéry, et Philippe de Gamaches, professeur en Sorbonne, mort en 1625, qui a laissé un commentaire sur saint Thomas.

GAMACHES (Guillaume, comte DE), premier grand veneur de France, né dans le Vexin normand. Homme de guerre aussi brave que capable, il fut fidèle aux rois Charles VI et Charles VII, à qui il rendit de signalés services. Il paya de sa personne à la journée d'Azincourt, fut chargé du soin de défendre Compiègne, devint gouverneur de cette place et contribua puissamment à expulser les Anglais de notre territoire. Le comte de Gamaches, qui se trouvait au siége de Pontoise, y combattait avec sa bravoure accoutumée, lorsque, fait prisonnier par les Anglais dont il était la terreur, il tomba bientôt, malgré la foi donnée, sous le poignard d'un de leurs officiers. Il fut vivement regretté de ses compagnons d'armes, et surtout de Charles VII, qui perdait en lui un serviteur dont il savait apprécier le mérite comme soldat et comme négociateur.

GAMACHES (Philippe DE), frère du précédent, soutint un siége de sept mois à Meaux (1420). Ensuite il se voua à la vie monastique et devint abbé de Saint-Denis (1442); il assista au sacre de Louis XI en cette qualité (15 août 1461), et mourut deux ans après. Il a laissé manuscrites des chroniques pleines de savoir et d'érudition, au dire de Turpin, auteur de la vie de Guillaume de Gamaches.

GAMACHES (Etienne-Simon), mathématicien et philosophe français, membre de l'Académie des sciences, né à Meulan en 1672, mort en 1756. Il entreprit de rattacher les idées morales et religieuses à la métaphysique, et de les rendre saisissantes et aimables au moyen de raisonnements simples et d'un style agréable. Parmi ses ouvrages, profondément oubliés aujourd'hui, nous citerons : *Système du cœur* (1704, in-12); les *Agréments du langage réduit à ses principes* (1718, in-12); *Astronomie physique* (1740, in-4°); *Système du philosophe chrétien* (1746, in-8°).

GAMACHES (Joachim ROUAULT DE), maréchal de France. V. ROUAULT.

GAMAHÉ s. m. (ga-ma-hé). Pierre figurée dont on se servait autrefois pour conjurer les influences malignes des astres et des esprits. On présume que c'est l'ancienne orthographe de *camaïeu* : *Paracelse a beaucoup de foi à ces images ou caractères tracés sur les* GAMAHÉS. (Trév.) ‖ On disait aussi GAMAHEU.

GAMAÏCU s. m. (ga-ma-i-ku — nom ind.). Zooph. Nom donné, dans l'Inde, à des morceaux de polypiers fossiles : *Les Indiens attribuent au* GAMAÏCU *des vertus merveilleuses.* (V. de Bomare.)

GAMAI s. m. (ga-mè). Vitic. V. GAMAIS.

GAMAIN (François), maître de serrurerie de Louis XVI, dont le nom se rattache à la fameuse armoire de fer, né à Versailles en 1751, mort dans la même ville en 1795, ou vers 1800, suivant le bibliophile Jacob (Paul Lacroix). D'autres assignent également une date antérieure à sa naissance; celle que nous indiquons ici nous a été fournie par un érudit distingué, M. Le Roi, bibliothécaire de Versailles, très-versé dans l'histoire de cette ville. Ce qui a pu faire confusion, c'est que le père de Gamain était aussi serrurier du château, à l'époque de Louis XV.

On sait que Louis XVI, encore dauphin, conçut un goût très-vif pour les arts mécaniques; il prit auprès de lui le fils Gamain pour lui enseigner la serrurerie, l'installa au château de Versailles et travailla sous sa direction, passant des journées entières dans un atelier complet monté à cet effet. Devenu roi, Louis XVI donna à Gamain la direction des travaux de son art dans les châteaux royaux, sans cesser de passer quelques heures avec lui à la forge. A partir de la Révolution, les rapports entre les deux *compagnons* cessèrent presque entièrement, et lorsque la cour eut quitté Versailles, après le mouvement des 5 et 6 octobre 1789, les travaux du château furent abandonnés, et Gamain dut fermer ses ateliers. Il faut croire que le roi l'avait très-maigrement récompensé, car l'état de sa fortune était plus que médiocre.

Gamain était patriote; il fut nommé membre du conseil général de Versailles, et, sur la façade de la maison qu'il habitait, il avait fait placer cette inscription :

Tyrans, tremblez que la foudre
Bientôt ne vous réduise en poudre!

Néanmoins, il avait conservé de l'attachement pour son royal élève, et, le 22 mai 1792, il se rendit aux Tuileries, où il avait été appelé secrètement par Louis XVI, et travailla à l'achèvement et à la pose de la porte de fer destinée à fermer la cachette connue sous le nom d'armoire de fer.

Le 19 novembre de la même année, c'est-à-dire moins de deux mois après la proclamation de la République, il se présenta chez le ministre Roland, lui révéla l'existence de cette cachette et l'accompagna aux Tuileries pour en opérer l'ouverture, qui fut faite en présence de Roland et de l'architecte Heurtier. On sait que cette fameuse armoire contenait des papiers importants qui contribuèrent à la condamnation du roi.

Gamain refusa la récompense que le gouvernement lui offrait, demanda simplement à ne pas être nommé, et rentra pour le moment dans l'obscurité. Son nom, en effet, ne fut prononcé ni dans le rapport de Roland, qui dit que cette découverte est due *à l'ouvrier qui a fait l'armoire*, et qui ne le nomma que plus tard, ni dans l'interrogatoire du roi. Cependant, pour la régularité de la procédure, une confrontation eût été indispensable, Louis XVI niant bassement l'évidence, déclarant n'avoir aucune connaissance de cette armoire, où l'on avait trouvé tous ses papiers, niant même jusqu'à sa propre écriture.

Et maintenant, quel mobile faut-il assigner à la trahison de Gamain? Ce n'était pas l'intérêt, puisqu'il n'avait rien demandé ni rien reçu.

C'était, suivant lui, la vengeance. Il avait été, à ce qu'il disait, empoisonné aux Tuileries le jour de la pose de l'armoire, au moyen d'un verre de vin et d'une brioche saturés de sublimé corrosif, qui lui avaient été offerts après son travail par Louis XVI ou Marie-Antoinette. Rentré chez lui mourant, il fut sauvé par un vomitif énergique, mais demeura entre la vie et la mort jusqu'au moment où, pouvant se lever de son lit de douleur, il était venu à Paris faire sa dénonciation.

Tel est le récit qu'il n'a cessé de faire jusqu'à la fin de sa vie.

Ce qui est attesté, c'est qu'il ne fit plus dès lors que languir, traînant à travers les rues de Versailles un corps accablé d'infirmités, les cheveux blanchis, les dents tombées, le visage défiguré par un tic nerveux et sillonné de rides profondes, un bras et une jambe paralysés, etc.

Le 8 floréal an II (27 avril 1794), le représentant Musset déposa une pétition de Gamain, dans laquelle, après avoir raconté les faits relatifs à l'armoire de fer et à l'empoisonnement dont il se disait la victime, il se représentait comme absolument incapable de subvenir désormais aux besoins de sa famille, et réclamait un secours. Il produisait à l'appui de sa demande les certificats des médecins Lameiran et Voisin, qui le soignaient dans sa maladie depuis quatorze mois. Gamain était encore à cette époque membre du conseil général de la commune de Versailles.

La Convention, vivement émue, chargea ses comités de secours et de liquidation de faire un rapport sur cette pétition, dont elle ordonna le dépôt aux Archives nationales, comme *un monument de la scélératesse du dernier tyran.*

Le 28 du même mois, Peyssard présenta le rapport, dont les conclusions furent adoptées. En conséquence la Convention rendit le décret suivant :

« François Gamain, empoisonné par Louis Capet le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1,200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement. »

Une chose assez remarquable, c'est que les pièces manuscrites de ce mystérieux dossier ont été enlevées des Archives à l'époque de la Restauration. Ainsi, on ne retrouva plus ni la pétition (laquelle a d'ailleurs été imprimée au *Moniteur*), ni le procès-verbal de la séance du 8 floréal, ainsi que l'original du rapport de Peyssard (ces deux pièces sont, la première au *Moniteur*, l'autre dans le *Bulletin* de la Convention), enfin ni les certificats des médecins et de la commune de Versailles, ni l'enquête ordonnée par le comité des secours publics. Ces dernières pièces, les plus intéressantes, et qui sont restées manuscrites, ont été probablement détruites, car, à plusieurs époques, des historiens français et étrangers en ont vainement recherché les traces.

Certes, nous ne conclurons pas systématiquement que Louis XVI ait réellement empoisonné le serrurier Gamain; mais après tout, nous ne regardons pas la chose comme absolument impossible; l'histoire des rois nous fournit plus d'un exemple de cette nature. C'était une tradition en quelque sorte classique, dans l'ancien régime, de faire disparaître ces sortes d'instruments, complices obscurs et possesseurs irresponsables d'un secret d'Etat. Dans la situation périlleuse où était alors le roi, à la veille de sa chute, poussé par la reine, il a pu juger cette mesure extraordinaire indispensable et justifiée par la raison d'Etat. Qu'était-ce que la vie d'un malheureux homme du peuple comparée à la sécurité du roi de France et au salut de la monarchie? On peut supposer, il est vrai, que Gamain a simplement exploité les passions du temps et inventé de toutes pièces cette triste histoire pour se faire donner une pension; mais alors il faut admettre chez cet homme une infernale adresse, pour avoir pu tromper ainsi les médecins et tout le monde. Et puis, il reste toujours ce fait étrange de la disparition des pièces principales de cette mystérieuse affaire.

En 1836, M. P. Lacroix (le bibliophile Jacob) publia dans le *Siècle* du 27 et du 28 septembre une dissertation fort curieuse sur ce sujet. Il l'a plus tard réimprimée dans ses œuvres sous le titre suivant : *Evocation d'un fait ténébreux de la Révolution française.* Beaucoup de renseignements lui avaient été fournis par des personnes très-honorables de Versailles, qui avaient bien connu Gamain. L'impression de ces personnes, après tant d'années, était favorable au récit de ce malheureux. M. Lacroix, fort opposé aux idées révolutionnaires et ne parlant même de ces temps qu'avec une horreur souvent puérile, n'en concluait pas moins que Gamain avait été empoisonné. Mais l'effet produit l'effraya un peu, et il se crut obligé d'ajouter dans sa réimpression que ce ne pouvait être ni par le roi ni par la reine.

Par qui donc? Par les gens de l'entourage? La responsabilité n'en resterait pas moins à ceux à qui profitait le crime. Au reste, l'estimable érudit, consulté par nous en 1863, quand nous poursuivions à notre tour cette enquête, nous a écrit *qu'il n'avait pas dit tout ce qu'il savait....*

GAMAÏOUN s. m. (ga-ma-i-ounn — mot russe). Oiseau merveilleux des légendes populaires, en Russie : *Les steppes vont, à ce qu'on dit, jusqu'aux mers chaudes où vit le* GAMAÏOUN *aux chants délicieux.* (Ern. Charrière.)

GAMAIS, GAMAI, GAMAY ou **GAMET** s. m. (ga-mè). Vitic. Cépage cultivé en Bourgogne : *Il serait à désirer que l'on renouvelât l'ordonnance de Charles IX, qui défendait de planter l'infâme* GAMAY *dans les vignes qui produisent des vins fins.* (Jullien.)

— **Encycl.** Ce plant est fort répandu en Bourgogne, où l'on en distingue quatre à cinq variétés. — Le *gamais rond* a la baie sphérique, grosse, attachée à de longs pédicelles qui rougissent à l'époque de la maturité. Le pédoncule qui supporte la grappe forme à peu près un angle droit avec le cep. Ce dernier est brun, avec de petites taches noires. Les feuilles, rondes et larges, ont des nervures très-marquées et un léger duvet en dessous. Les baies grossissent jusqu'à la vendange. Ce cépage produit un vin de qualité supérieure, moins bon toutefois que celui des pineaux. Il résiste bien au froid des premières nuits d'automne et a une végétation très-vigoureuse. Il faut même éviter de le planter sur un sous-sol humide, où il prend trop de bois en donnant moins de fruits. Le *gamais de Bévy* est aussi un plant de bonne qualité. Ses grappes sont supportées par un pédoncule très-allongé, formant, comme dans le précédent, angle droit avec le cep. Le pédoncule rougit au moment de la maturité. Ses baies, de forme ovoïde, sont supportées par un long pédicelle. Ce raisin mûrit bien, n'est point sujet à la pourriture et résiste bien aux gelées d'automne. Il est même susceptible de s'améliorer dans les bons terrains. Tous ces avantages le font rechercher des viticulteurs bourguignons. Le *gros gamais*, dit *gamais d'Arcenaut*, du lieu où il a été d'abord cultivé, est le plus productif des plants de cette espèce; mais il mûrit mal, est très-sensible aux fraîcheurs de l'automne, sujet à la pourriture, et ne donne qu'un vin de qualité médiocre. Le bois est plus vert, la feuille moins large, plus lobée, et a des nervures moins apparentes que chez le *gamais rond*. Ce plant se distingue particulièrement des autres *gamais* par ses grappes, qui sont attachées deux à deux à la tête et de chaque côté du pédoncule. Les baies sont nombreuses, grosses et très-serrées, ce qui permet rarement à celles qui sont placées en dedans de parvenir à une maturité complète. Le *gamais bâtard*, que l'on confond souvent avec une autre espèce dite *gamais de Chevrey*, ne se rencontre guère que dans les vieilles vignes. Il a plusieurs inconvénients qui le font généralement rejeter aujourd'hui. Il est très-sujet à la coulure, et, en outre, ses raisins ne se présentent jamais sous une forme fixe et régulière dans le même sol. En général, les *gamais*, à quelque variété qu'ils appartiennent, recherchent un terrain compacte, calcaire; les calcaires légers et profonds, si favorables au pineau, ne leur conviennent pas.

GAMALA, ville de l'ancienne Palestine, dans la demi-tribu orientale de Manassé, près du lac de Génésareth. C'était autrefois, d'après Josèphe, une forteresse isolée de trois côtés par des ravins inaccessibles. Les maisons, bâties en terrasses, semblaient suspendues les unes au-dessus des autres. Vespasien s'en empara après un siége des plus opiniâtres, et les Romains passèrent toute la garnison au fil de l'épée. La colline sur laquelle s'élevait Gamala, et dont le sommet est planté d'arbres et couvert de ruines, offre presque partout des vestiges de fortifications, des débris d'aqueducs, de portes, de colonnes, de sarcophages, etc.

GAMALERO, bourg d'Italie, prov. et à 14 kilom. S.-S.-O. d'Alexandrie, sur une hauteur, au-dessus de la rive gauche de la Bormida; 1,800 hab. Commerce de bétail et de laitage. Eglise gothique fort ancienne; mont-de-piété.

GAMALIEL, surnommé l'**Ancien**, docteur juif de la secte des pharisiens. Il vivait au commencement de l'ère chrétienne, du temps de Jésus-Christ et des apôtres. Membre, puis président du sanhédrin, il jouissait par son savoir, par son esprit conciliant et doux, d'une grande autorité sur ses coreligionnaires. Gamaliel fut un des premiers qui cherchèrent, en Palestine, à introduire dans l'étude de la théologie juive les lumières de la philosophie grecque, qu'il connaissait à fond. Saint Paul suivit ses leçons. D'après une tradition chrétienne, Gamaliel était un disciple secret du Christ; il empêcha les juifs de faire mourir les apôtres et se fit baptiser avec son fils par saint Jean et saint Pierre. — Son fils, GAMALIEL de Japhné, faillit être mis à mort après la prise de Jérusalem, par ordre de Titus. Il succéda à Jochanan ben Saccaï comme directeur de l'école de Japhné, et s'efforça, à l'imitation de son père, d'introduire dans la théologie juive la philosophie de Platon.

GAMALITIQUE, district de la Palestine ancienne, dans la Batanée (demi-tribu orientale de Manassé), comprenant le territoire des environs de Gamala.

GAMAN, petit royaume d'Afrique, dans la Guinée supérieure, au N.-O. de celui des Achantis ou Ashantees, au S. de l'Etat de Kong. La capitale de ce petit Etat nègre est Boutoukou; son territoire renferme de riches mines d'or.

GAMANDE s. f. (ga-man-de). Bot. Châtaigne produite par le gamandier.

GAMANDIER s. m. (ga-man-dié — rad. *gamande*). Bot. Espèce de châtaignier du Dauphiné.

GAMAPIUM, nom latin de GAMACHES.

GAMARDE, village et commune de France (Landes), cant. de Montfort, arrond. et à 16 kilom. de Dax, sur le Louts; 1,266 hab. Sources d'eau froide sulfureuse calcaire; restes d'un camp romain; château fort très-ancien.

GAMASE s. m. (ga-ma-ze). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, comprenant de petites espèces, qui vivent en parasites sur le corps des animaux : *Le* GAMASE *se sert des insectes carnassiers comme moyen de transport.* (H. Berthoud.)

— **Encycl.** Les *gamases* sont des acarides à palpes libres et filiformes, à mandibules médiocres et terminées en pinces. Ces arachnides sont généralement de très-petite taille. Plusieurs espèces vivent à terre, sur les fumiers ou les excréments des bestiaux, dans les lieux humides et ombragés, et courent avec beaucoup d'agilité sur le sol ou sur les plantes. D'autres vivent en parasites sur les mammifères, les oiseaux, les reptiles ou les insectes. Les *gamases* ne s'enflent pas autant que le font les ixodes, et ne restent guère fixés et immobiles sur un point du corps; le plus souvent, ils changent de place et se portent assez rapidement sur les divers organes de leurs victimes. Ce genre est assez nombreux en espèces.

GAMASÉ, ÉE adj. (ga-ma-zé — rad. *gamase*). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gamases. ‖ On dit aussi GAMASIDE.

— s. m. pl. Famille d'acariens, ayant pour type le genre gamase.

GAMAT s. m. (ga-ma). Agric. Maladie des blés, dans le midi de la France. ‖ Blé étiolé, dans le midi de la France. ‖ On dit aussi GRANZEL dans les deux cas.

GAMAY s. m. (ga-mè). Vitic. V. GAMAIS.

GAMBA s. m. (gan-ba). Mamm. Espèce du genre sarigue.

GAMBA, petit royaume d'Afrique, dans la Guinée supérieure, au N. du Dahomey, dont il est tributaire. Les habitants, moins noirs que les Achantis, leurs voisins, ont des mœurs douces et se livrent à l'agriculture.

GAMBA (Jacques-François), voyageur français, né à Dunkerque en 1763, mort en Géorgie en 1833. Après avoir terminé ses études en Allemagne, où il apprit les langues du Nord, il retourna dans sa ville natale, et prit la direction de la maison de commerce fondée par son père; mais, ayant perdu la plus grande partie de sa fortune à l'époque de la Révolution, il abandonna les affaires, parcourut une partie de l'Europe, publia quelques brochures et présenta aux ministres, au commencement de la Restauration, des mémoires sur le commerce de l'Inde et de l'Asie. Ses vues furent bien accueillies par le duc de Richelieu, qui était alors aux affaires. Muni des instructions de ce ministre, Gamba se rendit, en 1817,

dans la Russie méridionale, qu'il parcourut dans le but de voir quels avantages commerciaux la France pourrait tirer de relations directes avec cette contrée; visita successivement Odessa, Nicolaïef, Kherson, Novo-Tcherkask, capitale des Cosaques du Don, Astrakhan, les bords occidentaux de la mer Caspienne, Théodosie, Simphéropol, etc.; retourna à Paris en 1818, publia un extrait de son excursion dans les *Annales des voyages* de Malte-Brun, et reprit la route de Russie en 1819. Gama s'attacha surtout à explorer la Géorgie, regardée par le duc de Richelieu comme devant être le centre du commerce entre l'Europe et l'Asie, puis visita le Chirvan, le Daghestan, se rendit à Moscou et à Saint-Pétersbourg, obtint une étendue de terrain considérable pour faire connaître aux indigènes les procédés de culture les plus avancés, les arts industriels, dont ils n'avaient pas l'idée, et contribua à faire rendre par le gouvernement russe un ukase qui accordait de grands avantages aux étrangers qui s'établiraient en Géorgie. Vers le même temps, l'empereur Alexandre ayant accordé la franchise pour dix ans sur toutes les marchandises expédiées de France en Asie, moyennant un simple droit de 5 pour 100, le gouvernement songea à profiter du débouché qui lui était offert pour les produits de ses manufactures et des facilités que donnait, pour un commerce d'échange avec la Perse et l'Inde, une voie si prompte et si peu dispendieuse. En conséquence, un consulat français fut établi à Tiflis, qui devait être l'entrepôt de ce commerce, et Gamba fut choisi pour remplir ce poste important. Ce fut dans cette ville que mourut l'ancien négociant de Dunkerque, après avoir fait, en 1824, un dernier voyage à Paris, où il publia un intéressant ouvrage intitulé : *Voyage dans la Russie méridionale, et particulièrement dans les provinces et au delà du Caucase* (1824, 2 vol. in-8°), avec atlas et cartes.

GAMBA (Barthélemi), bibliographe italien, né à Bassano en 1766, mort à Venise en 1841. Il fut, pendant de longues années, employé chez l'éditeur Remondini, de Bassano; puis, après la création du royaume d'Italie par Napoléon, devint inspecteur de la presse dans le département de l'Adriatique et censeur royal. Plus tard, il devint administrateur de la bibliothèque Marciana à Venise. Gamba a rendu d'importants services à la science bibliographique par des travaux pleins de sagacité sur les éditions italiennes. Ses ouvrages biographiques ne sont pas moins estimables. Nous citerons de lui : *Serie dell' edizioni de' testi di lingua italiana* (1805 et 1828, 2 vol.), livre où notre Brunet a puisé largement; *Bassanesi illustri* (1807); *Galeria dei letterati ed artisti delle provincie veneziane nel secolo* XVIII^e (1824); *Vita di Dante* (1826); *Ritratti di donne illustri veneziane* (1826); *Delle novelle italiane in prosa, bibliografia* (1833), etc.

GAMBA (Pierre, comte), philhellène italien, né à Ravenne en 1801, mort près Methana (Grèce) en 1826. Il était frère de la comtesse Guiccioli, que ses relations avec Byron ont rendue célèbre. Il se rendit en Grèce avec l'illustre poëte anglais, tomba entre les mains des Turcs, rejoignit, après avoir été mis en liberté, Byron à Missolonghi, fit un voyage en Angleterre, lorsque Byron fut mort, puis retourna en Grèce et se battit vaillamment sous les ordres du colonel Fabvier. Gamba a publié en anglais le *Récit du dernier voyage de lord Byron en Grèce* (1825, in-8°), qui a été traduit en français par Parisot (1825).

GAMBACORTA ou **GAMBACORTI**, nom d'une famille italienne, dont plusieurs membres possédèrent le pouvoir souverain à Pise. Les principaux d'entre eux sont les suivants : Andrea GAMBACORTA, mort vers 1354, avait acquis une grande fortune dans le commerce et était devenu le principal conseiller du comte Niero de la Gherardesca, chef de la république de Pise, lorsque celui-ci périt avec tous les membres de sa famille, lors de la peste de 1348. Les deux partis entre lesquels se divisait la ville, les Bergolini et les Raspanti en vinrent alors aux mains. A la suite d'une lutte sanglante, les derniers, qui représentaient l'aristocratie, furent vaincus, expulsés, et Gambacorta fut investi du pouvoir, avec le titre de capitaine général. Il s'attacha à rétablir l'ordre, à faire disparaître les anciennes divisions et à maintenir la paix avec la république de Florence. — Francesco GAMBACORTA, parent du précédent, mort en 1355, lui succéda avec le titre de conservateur, en 1354. L'année suivante, l'empereur Charles IV se rendit à Pise, où il fut magnifiquement accueilli par Gambacorta; mais ayant pris parti pour Lucques, qui voulait s'affranchir du joug des Pisans, ces derniers se soulevèrent et assiégèrent Charles IV dans la cathédrale. Gambacorta, accusé par ses ennemis d'avoir fomenté la révolte, fut arrêté par ordre de l'empereur, avec plusieurs chefs de son parti, soumis à la torture et condamné à avoir la tête tranchée. — Pietro GAMBACORTA, neveu du précédent, après la mort duquel il fut exilé de Pise, mort en 1392. Il vivait depuis quatorze ans loin de sa ville natale, lorsqu'il y fut rappelé, en 1369, pour y exercer le pouvoir sous le titre de capitaine général. Il obtint, moyennant une forte somme, que Charles IV cesserait d'intervenir dans les affaires de Pise, et, délivré de toute pression étrangère, il s'appliqua à cicatriser les plaies de la patrie, pardonna les offenses faites à sa famille, maintint l'indépendance, la paix de la république, contracta d'étroites alliances avec les républiques environnantes, prit part à la guerre dite *de la liberté*, contre le pape, en 1376, et périt sous les coups des satellites de Jacopo d'Appiano, jusqu'alors son ami et son confident. — Giovanni GAMBACORTA, neveu du précédent, fut exilé après la mort de ce dernier et de ses deux fils. Rappelé, en 1403, par les Pisans, alors assiégés par les Florentins, à qui Gabriel Visconti avait rendu la forteresse de Pise, Giovanni fut proclamé capitaine du peuple, mais se montra indigne de la confiance que lui témoignaient ses concitoyens. Il traita secrètement avec les Florentins et ouvrit, en 1406, la porte de Saint-Marc à leur armée, moyennant une somme de 50,000 florins, la souveraineté du comté de Bagno et trois palais à Florence.

GAMBADE s. f. (gan-ba-de — rad. *gambe*). Bond vif et désordonné : *Faire des* GAMBADES. DES GAMBADES *de singe.*

> Pendant qu'on donne au maître l'anguillade,
> Le mulet fait sur l'herbette *gambade.*
>
> LA FONTAINE.

> C'était alors des ris
> Des sauts, des *gambades*, des cris.
>
> FLORIAN.

> Amour fit une *gambade*,
> Et le petit scélérat
> Me dit : « Pauvre camarade,
> Mon arc est en bon état,
> Mais ton cœur est bien malade. »
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Marques de joie : *Quoique je fasse des* GAMBADES *sur le bord de mon tombeau, je n'en suis pas moins près d'y être couché tout de mon long.* (Volt.) ‖ Action qui manque de règle et de suite; boutade : *J'ai écrit mon livre à bâtons rompus, à sauts et* GAMBADES. (Montaigne.) ‖ Vieux en ce sens.

— Fam. *Payer en monnaie de singe, en gambades*, Donner des plaisanteries, au lieu des raisons qu'on devrait fournir ou de l'argent qu'on devrait payer. Se dit par allusion à l'ordonnance de saint Louis, d'après laquelle les jongleurs s'acquittaient du droit de péage en faisant danser leurs singes devant le péager.

GAMBADELETTE s. f. (gan-ba-de-lè-te — dimin. de *gambadette*, dimin. inus. de *gambade*). Petite gambade :

> Les poissons
> Viennent aux sons
> Des rébus et des épinettes,
> Et loin du fond
> De l'eau, font
> Petites *gambadelettes.*
>
> DES PERRIERS.

‖ Inus.

GAMBADER v. n. ou int. (gan-ba-dé — rad. *gambade*). Faire des gambades : *Ils recurent Vulcain entre leurs bras, comme il* GAMBADAIT *par l'air.* (D'Ablanc.)

> Les prêtres *gambadaient* autour du bœuf Apis.
>
> CASTIL-BLAZE.

> Ce moribond chagrin, que brisait la douleur,
> Se mit à *gambader* ainsi qu'un bateleur.
>
> PIRON.

— Fig. Se donner une peine inutile, s'agiter sans succès : *La théorie de Fourier est debout; la critique n'a fait encore que* GAMBADER *devant elle.* (Proudh.)

GAMBAGE s. m. (gan-ba-ge). Cout. de Flandre. Droit seigneurial perçu sur les brasseurs, à raison de quatre pots par brassin. ‖ On disait aussi CAMBAGE, GAMBAIGE et CAMBAIGE.

GAMBAIS, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arrond. et à 31 kilom. de Mantes, sur la Vergre; 1,004 hab. Ruines d'une ancienne forteresse; beau château et parc de Neuville.

GAMBARA, bourg d'Italie, prov. et à 34 kilom. S. de Brescia, dans une plaine fertile, près de Redone; 2,600 hab. Commerce de céréales. Ce bonrg renferme trois églises, dont une assez remarquable, et les ruines d'un vieux château.

GAMBARA (Véronique), femme poëte italienne, né à Prat' Albuino, près de Brescia, en 1485, morte à Correggio en 1550. Elle appartenait à une noble et ancienne famille; une éducation des plus soignées développa de bonne heure en elle sa vive intelligence. Véronique avait à peine dix ans lorsqu'elle adressa un sonnet à Bembo, qui lui répondit par un sonnet sur les mêmes rimes, et, à partir de ce moment, commença à naître entre ces deux personnages une amitié qui fut sans tache comme sans nuages. La jeune fille ne se borna point à cultiver la poésie : elle apprit le latin, le grec, étudia la théologie, les Pères de l'Eglise, la philosophie, et l'on prétend qu'elle prit le grade de docteur. A l'âge de vingt-trois ans, Véronique Gambara, épousa Gilbert de Correggio, avec qui elle vécut dans la plus parfaite et la plus tendre union. Devenue veuve en 1518, au bout de dix ans de mariage, elle prit le deuil pour ne le plus quitter, resta jusqu'à la fin de sa vie fidèle à la mémoire de l'homme qu'elle avait aimé, et partagea son temps entre l'éducation de ses deux enfants et la culture des lettres. Lorsque Charles-Quint alla se faire couronner à Bologne, en 1529, Véronique se rendit dans cette ville, où sa maison devint le rendez-vous des plus illustres personnages. L'empereur, en retournant en Allemagne, voulut s'arrêter à Correggio, dans la demeure de cette femme distinguée (1530), qu'il visita de nouveau deux ans plus tard. On a recueilli les *Lettres* et les *Poésies* de Véronique, qui ont été publiées à Brescia, sous le titre de *Rime e lettere* (1759, in-8°). Parmi ses *Poésies*, au style élégant et naturel, on remarque de belles octaves sur la vanité des biens terrestres. Elle a consacré six de ses sonnets à célébrer la beauté des yeux de son mari.

GAMBARA (Jean-François, comte), littérateur italien, né à Monticelli d'Ongina, près de Plaisance, en 1771, mort à Brescia en 1848. La Révolution française trouva en lui un partisan enthousiaste. Lors de l'arrivée des Français en Italie, il contribua au soulèvement qui eut lieu à Brescia en leur faveur (1797), devint adjudant général de l'armée bresciane, fut fait prisonnier par les Vénitiens, condamné à la peine capitale et n'échappa à la mort que grâce à l'intervention de Bonaparte. Après la réunion de Brescia à la république Cisalpine, Gambara entra dans l'armée. Il fit partie de la commission des Cinq, qui apporta à Bonaparte sa nomination de président de la république Cisalpine, fut pendant quelque temps disgracié, puis reçut du vice-roi d'Italie le grade de colonel (1805), et finit par rentrer dans la vie privée en 1809. A partir de ce moment, il consacra entièrement son temps à des travaux littéraires. On a de lui : *Relazione degli avvenimenti di Salo* (1797, in-8°); *Geste dei Bresciani durante la lega di Cambrai* (Brescia, 1820); la *Lega di Cambrai* (1825), poëme épique; *Ragionamenti de' cose patrie* (1842, 4 vol. in-8°); *Commedie ad uso degli stabilimenti d'educazione*, etc. Enfin, on doit au comte Gambara des tragédies : *Andreola*, *Medea*, *Calliroe*, *Focion*, *Resmunda in Verona*, *Rosmunda in Ravenna*, *Angelica Montanini*, *Isnelda*, etc., et des comédies, également publiées à Milan, parmi lesquelles nous citerons : l'*Errore d'un buon Padre; I dilletanti alla prova; Il fanatico giuocator di lotto;* l'*Asurario; Gli spettri notturni*, etc.

Gambara, roman, par H. de Balzac. V. ETUDES PHILOSOPHIQUES.

GAMBARARE, bourg d'Italie, dans la Vénétie, province et à 13 kilom. O. de Venise; 2,500 hab. Commerce de céréales, riz et bestiaux.

GAMBAROU, ville ruinée de l'Afrique centrale, dans l'empire de Bornou, sur la rive droite du Yeou, à 112 kilom. O. de Kouka. Cette ville, ancienne résidence des sultans de Bornou, ne présente plus aujourd'hui qu'un amas de ruines, qui indiquent, d'après certains voyageurs, que les anciens édifices de Gambarou étaient les plus remarquables de toute la Nigritie.

GAMBATESA, bourg d'Italie, prov. de Sannio, à 22 kilom. E. de Campo-Basso; 4,200 hab. Belle église paroissiale; hôpital.

GAMBE s. f. (gam-be). Forme ancienne du mot JAMBE. V. ce mot pour l'étymologie.

— Mar. Chacun des cordages en double, qui prennent de chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans d'un grand bâtiment, jusqu'au bord des hunes.

— Anc. mus. *Viole de gambe*, Ancien instrument remplacé par le violoncelle, et qu'on tenait entre les jambes quand on en jouait. Jeu d'orgue qui imite cet ancien instrument.

GAMBESON s. m. (gan-be-zon). Armur. Gilet avec ou sans manches, fait de cuir, de toile ou de taffetas, rembouré et piqué, que les chevaliers du moyen âge portaient sous le haubert et la cotte de mailles, pour amortir le choc des armes blanches. ‖ On l'appelait aussi GAMBE, GAMBISSON, GOBISON ou COTTE GAMBOISÉE.

GAMBETER v. a. ou tr. (gam-be-té — rad. *gambe*). S'est dit pour gambader.

GAMBETTA (Léon), avocat et homme politique français, né à Cahors (Lot) le 30 octobre 1838. Inscrit au barreau de Paris en 1859, il se fit d'abord connaître par ses succès dans les conférences des jeunes avocats et la part active qu'il prit aux réunions électorales de 1863. Dans le petit cercle qui se forme toujours autour des célébrités naissantes, l'avenir oratoire et politique de Gambetta n'était pas mis en doute. Cependant, lui, que distinguaient les facultés les plus brillantes, se ménageait visiblement au palais où, dédaigneux des affaires de mur mitoyen, il semblait attendre qu'il lui échût à défendre une grande cause politique. Quelques procès de presse l'avaient déjà mis en relief, lorsque le ministre Pinard, en déférant à la justice les journaux qui avaient ouvert la souscription Baudin, et en poursuivant les manifestations inoffensives du cimetière Montmartre (1868), offrit à Gambetta la plus belle occasion de faire pénétrer son nom dans les classes populaires..

Le *Réveil*, qui s'était fait le promoteur de la souscription, fut aussi le premier poursuivi et confia sa cause à Gambetta. Elle était en bonnes mains. Tout le monde se souvient encore de l'anathème éloquent lancé, en plein Palais de justice, par le jeune et ardent patriote contre le crime du 2 décembre et ses auteurs. Gambetta fit songer à Cicéron, et son discours rappela le *Pro Roscio*. Dans toute la presse, il ne fut question que de son immense succès. « L'éclat de la voix de Gambetta, écrivait M. Weiss, l'animation de son geste, le négligé même de sa tenue, tout dénotait en lui une inspiration violente et a contribué à produire un effet prodigieux. L'avocat impérial, le président ont essayé vainement à plusieurs reprises d'interrompre et de modérer une harangue aussi passionnée; leur voix se perdait dans l'éclat de la voix de l'avocat et dans la précipitation puissante de son débit. »

Dès cette époque, Gambetta était classé parmi nos principaux orateurs. Un journal, qui depuis a essayé de le traîner dans la boue, le *Figaro*, esquissait alors ce portrait du vigoureux tribun : « *Ego nominor Leo.* M. Gambetta est un orateur de race. Il l'est, non-seulement en cela qu'il tirera toujours grand parti d'une belle cause, mais encore en ceci : qu'il ne fera jamais un bon plaidoyer dans une affaire de mur mitoyen. Il faut à cette grande éloquence les grandes salles et les grandes questions; les grandes salles, car sa voix a des éclats suffisants pour les remplir; les grandes questions, parce qu'il saura toujours s'élever à leur niveau. Rien qu'à voir cette carrure large et solide, cette tête bien posée sur un cou puissant, ce poing vigoureux et fait pour marteler l'idée sur la barre, cet œil de cyclope où se concentrent toutes les lueurs d'une âme ardente, on comprend qu'on n'a pas devant soi un bavard vulgaire, mais bien plutôt un bon dogue de combat, de ceux qui dédaignent les roquets et se réservent pour les vrais coups de gueule. Parle-t-il; la voix sort large, pleine et sonore, avec ces redondances méridionales qui choquent dans la causerie, mais qui deviennent dans le discours une musique; les idées se pressent énergiques et hautaines, dans une langue chaude et imagée, sobre pourtant, et élégante; l'auditoire, charmé d'abord, subjugué ensuite, s'émeut, s'échauffe et s'enlève : la cause est perdue légalement, mais elle est gagnée dans les consciences. »

Ainsi qu'il arrive toutes les fois qu'une personnalité se révèle ou s'impose, les journaux parisiens ne tarissaient pas sur le compte de ce brillant jouteur, dont l'avenir ne faisait plus l'objet d'un doute. Les racontars foisonnaient. On écrivait que depuis longtemps déjà Gambetta était classé, au quartier Latin, parmi les premiers orateurs des temps modernes, et que le café Procope, les tables d'hôte et tous les lieux de réunion avaient déjà retenti de sa parole véhémente. La curiosité publique, surexcitée par le succès du jeune avocat, s'intéressait à tout ce qui touchait à sa personne. La maladresse de M. Pinard trouva donc le terrain préparé et servit merveilleusement Gambetta, en le mettant en relief juste au moment des élections générales de 1869. Le défenseur du *Réveil* fut simultanément adopté comme candidat à Marseille et à Paris. A Marseille, où il avait pour concurrents MM. de Lesseps et Thiers, il obtint, au premier tour, la majorité relative des suffrages; il fut élu au second tour. A Paris, sa victoire fut complète. Sur 35,417 votants, il réunit 21,734 voix contre un peu plus de 9,000 données à M. Carnot. Il opta pour Marseille et fit ainsi arriver Rochefort. Une maladie du larynx, survenue à la suite de cette campagne électorale, le tint pendant quelque temps éloigné de la Chambre. Rétabli enfin, il prit part aux travaux du Corps législatif, parut avec éclat à la tribune, tout en gardant une certaine modération de langage, et se plaça à la tête de la fraction dite des *irréconciliables*. Il défendit Rochefort lorsque, à la suite de l'assassinat commis par Pierre Bonaparte sur Victor Noir, le gouvernement demanda à la Chambre l'autorisation nécessaire pour poursuivre le député rédacteur de la *Marseillaise*, et il devint bientôt le véritable chef du parti démocratique.

En février 1870, il présenta à la Chambre un projet de loi sur l'admission dans les maisons d'aliénés, projet motivé par les scandales tout récents de l'affaire Sandon. Enfin, le 5 avril, il prononça un magnifique discours sur le plébiscite. Le jeune député de Marseille justifia dans cette séance, d'une manière éclatante, la confiance des électeurs et les espérances de ses amis; il se révéla orateur politique de premier ordre, non moins habile que puissant, puisqu'il sut se faire écouter avec sympathie d'une Assemblée si peu favorable à ses doctrines. Sa magnifique harangue restera comme un cours de théorie républicaine.

Sentant dès lors sa force, et confiant dans sa popularité naissante, il commençait à faire pressentir quel serait son programme, si les événements lui permettaient de prendre une attitude prépondérante; il lançait, sous une forme ou sous une autre, des sortes de manifestes. Ainsi, voici ce qu'il écrivait dans une lettre destinée à la publicité, à la date du 24 avril 1870. Il s'efforçait de se concilier le parti conservateur en le rassurant par les déclarations suivantes : « Il faut surtout, écrivait-il à un ami, s'attacher à dissiper les calomnies dont on couvre nos doctrines et nos aspirations. Il faut dire, redire et prouver que, pour nous, le triomphe de la démocratie fondée sur de libres institutions, c'est la sécurité et la prospérité assurées aux intérêts matériels, la garantie étendue à tous les droits, le respect de la propriété, la protection des droits sacrés et légitimes des tra-

vailleurs, l'amélioration et la moralisation des déshérités, *sans atteinte, sans péril pour les favorisés de la fortune et de l'intelligence.* Dites bien que notre passion, c'est uniquement d'amener la justice et la paix sociale parmi les hommes; démontrez sans trêve, sans repos, que, seul entre tous les partis, le parti démocratique et du suffrage universel est réellement conservateur, libéral et progressif. Avec le triomphe de nos idées et seulement par ce triomphe, la France pourra clore l'ère des révolutions, et développer, au sein d'une démocratie régénérée et maîtresse d'elle-même, les admirables ressources de la patrie française. »

Dans une autre lettre, il affirmait ainsi son programme : « Je crois pouvoir résumer en deux lignes toute ma politique : Faire prédominer la politique tirée du suffrage universel dans l'ordre intérieur aussi bien que dans la conduite des affaires extérieures; pour tout dire, au point de vue des circonstances actuelles, prouver que la république est désormais la condition même du salut de la France au dedans, et de l'équilibre européen. »

Les événements devaient bien vite lui donner raison; après la fatale déclaration de guerre du mois de juillet et les désastres qui la suivirent de si près, c'est la république qui fut appelée à réparer les sottises de la monarchie. Au 4 septembre, Gambetta fut un des membres du gouvernement de la défense nationale; le portefeuille du ministère de l'intérieur lui échut. Mais les communications de Paris avec la province furent presque aussitôt coupées par les armées allemandes, et, vingt jours après l'investissement (7 octobre), le gouvernement jugea opportun d'envoyer l'ardent patriote réchauffer le zèle, un peu sénile, de la délégation de Tours. MM. Crémieux, Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon, délégués en province pour faire reconnaître la république, surexciter l'enthousiasme et créer des armées, n'apportaient guère que de la bonne volonté dans ce rôle qui exigeait une fougue toute révolutionnaire. Gambetta franchit en ballon les lignes d'investissement, prit terre près de Montdidier (Somme), d'où il se rendit à Amiens, puis à Rouen. Il était à Tours le 9 octobre, et, dans une proclamation éloquente adressée à la France, après avoir rendu compte des énormes moyens de défense de Paris, de la fermeté avec laquelle on comptait mener les opérations militaires, de l'enthousiasme qui animait la grande ville, il adjura la province d'apporter à la sauvegarde du pays menacé un égal patriotisme. Cette proclamation respirait la plus entière confiance; en même temps, une impulsion plus vive donnée aux préparatifs sembla de bon augure à ceux qui espéraient encore dans la vitalité de la France. Les décrets se succédèrent avec rapidité : nominations de préfets et d'administrateurs, de généraux et d'intendants, appel sous les drapeaux de toutes les masses mobilisables, réorganisation des cadres, il fallait pourvoir à tout, et le jeune ministre de l'intérieur, — qui dut prendre en mains, à son arrivée à Tours, le ministère de la guerre, — fit face à des besoins si pressants et si multipliés avec une activité fiévreuse. En un mois, la première armée de la Loire, qui avait été forcée de reculer devant les Bavarois, à Orléans, était parfaitement réorganisée et prête à entrer en ligne. Il avait fallu briser bien des résistances, avoir raison de la mauvaise volonté de bien des chefs militaires; mais Gambetta avait enfin réussi à imposer sa manière de voir, et la victoire de Coulmiers (9 novembre) vint le récompenser de ses efforts. M. J. Claretie a porté sur cette première phase de la guerre en province un jugement tout à fait équitable, que nous reproduisons : « De quelles consolations morales la patrie n'est-elle pas redevable, dit-il, à ceux qui, prenant en main son épée brisée, surent la retremper, pour ainsi dire, et la rendre redoutable encore à l'étranger! Si la France vaincue a le droit de relever encore le front et de garder sa fierté, elle le doit aux hommes qui, lorsque tout était perdu, crurent fermement et firent croire un moment à la France et au monde que tout pouvait encore être sauvé. Sans doute, après l'anéantissement des armées impériales, la nation désarmée pouvait difficilement triompher d'un ennemi supérieur en nombre, admirablement commandé, admirablement outillé surtout, et rendu sûr de lui-même par des succès inespérés pour lui. Mais fallait-il donc s'humilier devant ce vainqueur et accepter, au lendemain de Sedan, ses conditions, qui étaient déjà, — quoi qu'on en ait dit, — l'abandon de deux provinces françaises? Non, certes, et cela est si vrai que les plus acharnés ennemis de la défense s'y prêtèrent alors, après septembre, avec une docilité qui n'a d'égale que leur rancune irritée d'aujourd'hui. La tâche entreprise par la république improvisée était naturellement disproportionnée avec les ressources dont elle pouvait disposer. L'humble bon sens dira que si la France n'était pas préparée en juillet, elle l'était bien moins encore en septembre. L'Empire la laissait sans ressource, à la merci de l'ennemi; pour résister, il fallait tout inventer, tout créer, tout improviser. »

C'est la part de Gambetta dans cet effort gigantesque, dans cette réorganisation sans exemple, qui fera sa gloire; on oubliera les fautes commises et quelques désordres d'administration, excusables dans une situation pareille, pour ne se souvenir que des grands traits de cette défense improvisée sous le feu de l'ennemi, au milieu de populations incertaines et abattues par les premiers revers.

La capitulation de Metz venait de nous porter le dernier coup. Avec une intuition rare, Gambetta avait pénétré tout ce qu'il y avait de coupable dans cette reddition à l'ennemi de la dernière armée française, et il s'était hâté de flétrir Bazaine; ceux mêmes qui alors l'accusèrent d'avoir porté un tel arrêt avec trop de précipitation ont dû se joindre à lui après le résultat de l'enquête. Voici en quels termes Gambetta annonça à la France le malheur qui la frappait : « Français, élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie. Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes. Metz a capitulé. Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs. Le général Bazaine a trahi; il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de France, Metz, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger. Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice! »

Nouvelle proclamation, celle-ci pleine d'espoir et de confiance, après la bataille de Coulmiers. Mais déjà des divergences profondes de vues sur la conduite de la guerre séparaient les chefs militaires et l'autorité civile. Gambetta aurait voulu que l'action générale s'engageât à la fin d'octobre, et il n'avait cessé d'envoyer les ordres les plus pressants; ce fut bien pis lorsque, après la reprise d'Orléans, l'armée de la Loire sembla s'immobiliser et attendre que l'armée de Metz, devenue libre, vînt l'écraser dans ses lignes défensives. Etait-il possible de marcher en avant? Le général d'Aurelles n'a-t-il pas manqué de confiance dans ses jeunes troupes, qu'une victoire avait électrisées et qui se sentaient capables de grandes choses? C'est une question que nous ne déciderons pas; mais les revers qui accablèrent l'armée de la Loire dès que Frédéric-Charles eut fait sa jonction avec les Bavarois ne justifièrent que trop l'impatience de Gambetta.

Faut-il parler des proclamations par lesquelles il apprit à la province les affaires de Champigny et de Buzenval? Gambetta, prenant ses ardents désirs pour la réalité, crut un moment que l'armée de Paris, après avoir passé la Marne, était campée à Epinay-sur-Orges, ayant réussi à percer les lignes prussiennes. Hélas! des chefs malhabiles n'avaient même pu la maintenir à Champigny, et c'était à Epinay-lès-Saint-Denis qu'avait eu lieu le petit engagement, cause première de cette méprise. Dans cette proclamation, Epinay, Longjumeau, l'Hay, Chevilly étaient au pouvoir des généraux Ducrot et Vinoy.

Orléans repris par les troupes allemandes (4 décembre), Gambetta se rendit à Bourges, où se réorganisaient nos malheureuses armées, et il y déploya, dans cette nouvelle phase de la défense, la même activité fiévreuse. Tandis que Chanzy défendait pied à pied le terrain, d'Orléans au Mans, une nouvelle armée, confiée à Bourbaki, se concentrait entre Bourges et Nevers, et Gambetta la destinait à opérer dans l'Est, sur la ligne de communication de l'ennemi, manœuvre heureuse et qui eût peut-être sauvé le pays six semaines plus tôt. De Bourges, Gambetta se dirigea sur Lyon, pour y activer la défense; il alla ensuite à Bordeaux, où s'était transportée la délégation de Tours (27 décembre). Le 21 janvier, il était à Lille, près de Faidherbe. La perte des batailles du Mans et de Saint-Quentin ne pouvait altérer sa confiance dans l'avenir; les revers, suivant son expression, devaient être plus propres à enflammer les courages qu'à les abattre, et il espérait toujours dans un revirement favorable de la fortune; sans cesse il reprenait les cartes, pour tenter un nouveau coup. La capitulation de Paris, l'armistice le surprirent au moment où, à force de soins, il avait réparé les brèches causées dans les armées du Nord et de la Loire par les derniers désastres; il croyait pouvoir encore continuer la lutte; bien mieux, il croyait tenir la victoire; aussi protesta-t-il avec douleur contre la clause de l'armistice qui, en exceptant l'armée de l'Est, allait permettre aux Allemands d'accabler Bourbaki; c'était là le suprême espoir de la campagne.

Au moment de la signature de l'armistice, Gambetta avait réussi à organiser trois armées qui, repoussées sans cesse, mais se reformant toujours à quelques lieues en arrière, tenaient encore la campagne. Dans les camps retranchés, trois cent mille mobilisés à moitié armés et équipés attendaient l'heure d'entrer en ligne. Le dictateur, comme on l'appelait en province, avait cru à une prolongation indéfinie de la guerre et consacré une notable partie des ressources du pays à la préparer.

Chose étrange pourtant! quoique absolument dépourvu de tout pouvoir légal, et quoique exigeant des sacrifices exorbitants, Gambetta ne rencontra pas de résistance sérieuse parmi ces paysans, ces ruraux, comme on les appelait à Paris. Il ne rencontra pas d'enthousiasme, il est vrai, mais nulle part on ne se rebella contre ses décrets. Nous citerons à ce propos l'opinion d'un journal anglais, le *Spectator;* c'est un fragment d'un article écrit au moment même des événements et qui caratérise l'espèce de fascination que Gambetta exerçait sur la province.

« Il est évident, écrivait le reporter anglais, que M. Gambetta possède à un degré extraordinaire la faculté de s'imposer. Il n'a pas l'ombre d'un titre légal pour gouverner la France. Il n'a pas d'autre titre moral pour sa position de ministre de la guerre et de l'intérieur que la considération du général Trochu, qui l'a jugé l'homme le plus capable d'occuper cette place. Il avait à gouverner immédiatement le corps le plus exigeant et le plus indépendant du monde : les généraux de l'ancienne armée française, des hommes qui l'abhorraient comme républicain, le craignaient comme rouge, le détestaient comme pékin. Et pourtant, dès le moment où, fatigué de son voyage aérien, il a pris le pouvoir à Tours, personne, dans toute la France, n'a sérieusement contesté son autorité. Le trésor était vide et il l'a rempli; les arsenaux étaient à moitié vides, et, à l'heure qu'il est, une grande armée, deux armées peut-être ont de l'artillerie, des chevaux et des artilleurs. On dira que ces résultats pouvaient être obtenus par tout homme énergique; mais M. Gambetta avait à résoudre trois questions d'une importance infiniment plus grande pour l'avenir de la France et de la guerre, et, selon toute apparence, il les a résolues avec succès. Et d'abord il avait à décider, par des faits et non par des paroles, si les républicains ou les rouges devaient faire la guerre, s'il fallait employer comme arme l'organisation ou l'anarchie. Lyon, Marseille et Toulouse avaient arboré le drapeau rouge; les combattre, c'était introduire la guerre civile, disaient les faibles. Mais M. Gambetta fit face au danger; il dit aux rouges de Lyon qu'ils étaient des fous, des fous misérables; il risqua la guerre civile, mais il sut dompter l'anarchie.

» La deuxième tâche était plus difficile encore : il s'agissait d'affirmer un principe oublié en France depuis vingt ans, à savoir qu'un général n'est qu'un serviteur de l'Etat, que cela est aussi vrai pour lui que pour le plus humble gendarme. M. Gambetta affirme ce principe par le seul moyen possible, en posant de fait la suprématie des autorités civiles, en révoquant les généraux sans explication ni excuse, et en en nommant d'autres. Et, quand les généraux furent revenus à la raison, restait l'œuvre plus difficile encore de réprimer le mauvais vouloir des soldats, de leur enseigner l'obéissance. Les difficultés à surmonter étaient énormes. Sous l'Empire, les officiers s'étaient habitués à une tolérance excessive; ils n'osaient plus donner un ordre désagréable. La tradition de l'obéissance avait complétement disparu. S'élevant à la hauteur de la situation, l'avocat énergique, qui, pour le moment, représentait la France, décréta que, dans cette heure suprême du danger, tout soldat coupable de désobéissance, d'insubordination ou de pillage, serait puni avec la dernière rigueur. De tous ces décrets, il est résulté que maintenant la France a une armée qui peut livrer bataille en rase campagne.

» Nous avons recueilli tous ces faits dans les lettres d'hommes qui sont hostiles à M. Gambetta, qui le considèrent comme un ennemi de l'armée, un parvenu, un fou. Maintenant, que nos lecteurs jugent si l'homme qui a fait tout cela pour son pays, qui a montré l'énergie d'un jacobin et la modération d'un ministre anglais, mérite d'être méprisé. »

Non, certes! et, à côté de cette appréciation équitable d'un publiciste anglais, il suffit de lire les journaux allemands publiés pendant la campagne, de voir les invectives, les menaces et les injures dont ils ont accablé Gambetta, pour que l'exaspération de nos ennemis nous donne la mesure de l'estime dans laquelle nous devons tenir l'homme et ses efforts patriotiques.

Le dernier acte de Gambetta, comme chef de la délégation du gouvernement en province, fut le décret par lequel, en appelant les citoyens au scrutin pour l'élection d'une Assemblée nationale chargée de décider la paix ou la guerre, il frappait d'inéligibilité tous ceux qui avaient exercé sous l'Empire les fonctions de ministre, de sénateur, de conseiller d'Etat, ou qui avaient été autrefois présentés aux populations comme candidats officiels, qu'ils eussent ou non réussi à se faire élire députés. Ce décret était juste au fond, car il n'atteignait que des complices d'un état de choses qui avait poussé la France à sa perte; mais il restreignait le suffrage, créait des catégories de citoyens et infligeait une incapacité politique non prévue par la loi. De plus, il permit à l'étranger qui occupait notre territoire de s'immiscer dans nos propres affaires, sous prétexte de rétablir la légalité violée. M. de Bismark protesta « au nom de la liberté des élections stipulée par l'armistice, » et déclara que le scrutin, ouvert dans « de telles conditions d'oppression, » ne pourrait créer une représentation légale du pays. Force fut d'obéir; Gambetta reçut de Paris l'injonction de rapporter le décret, et il donna immédiatement sa démission.

Le 8 février, il fut élu dans neuf départements et opta pour Strasbourg. Il refusa de voter le traité de paix, et, lorsque la séparation de l'Alsace et de la Lorraine fut consommée, il quitta la Chambre avec les autres députés des départements cédés à l'Allemagne, son mandat ayant naturellement pris fin. Les élections complémentaires du 2 juillet lui permirent de poser à nouveau sa candidature; il obtint la majorité des suffrages dans trois départements, la Seine, le Var, les Bouches-du-Rhône, et opta pour la Seine.

A l'Assemblée de Versailles, Gambetta a pris plusieurs fois la parole, notamment dans la discussion sur la pétition des évêques, sur la loi du Conseil d'Etat et dans les débats sur le loi militaire; en butte aux invectives de la majorité, pour la part glorieuse qu'il a prise à la défense nationale, il n'a cessé de montrer le plus grand calme, et il dédaigne absolument de répondre aux calomnies dont certains députés de la droite essayent de le noircir. L'enquête qu'ils ont provoquée sur les actes de la délégation de Tours et de Bordeaux, il n'a cessé de la réclamer lui-même; elle démontrera ce que ses ennemis seuls feignent d'ignorer, qu'il n'a pas faibli à la tâche, quoiqu'il ait fini par être écrasé, et que, si des désordres d'administration se sont produits, son intégrité véritablement républicaine n'en est pas moins restée à l'abri de tout soupçon.

Deux discours prononcés par Gambetta, à Angers et au Havre, pendant les vacances de Pâques de la Chambre (avril 1872), ont eu un grand retentissement. Gambetta s'y est fait l'apôtre éloquent de la dissolution de cette Chambre, à laquelle il ne reconnaît aucune des qualités politiques nécessaires. Dans ces mêmes discours, il a une fois de plus affirmé ses principes et posé les bases d'un gouvernement républicain, tel qu'il le comprend. Son éloge du général Lazare Hoche, prononcé dans le banquet célébré à Versailles, au mois de juin 1872, en l'honneur du jeune héros républicain, a marqué une étape de plus dans le rôle que M. Gambetta semble avoir voulu s'imposer. Ce discours a eu, lui aussi, un grand retentissement.

Reviendrons-nous ici sur les reproches que lui ont fait avec tant d'amertume les hommes qui se targuent d'appartenir au parti si improprement appelé le *parti conservateur?* Nous passerions sous silence ces inculpations vagues, aussi passionnées qu'injustes, si nous ne craignions d'être accusé de partialité. Il a pu arriver à M. Gambetta, si inopinément placé à un poste élevé, périlleux et difficile, entouré, comme il l'était, de tant de mauvais vouloir et de préjugés surannés, de commettre des erreurs, de brusquer des administrateurs apathiques et routiniers, d'avoir eu quelquefois la main malheureuse dans le choix des hommes appelés à seconder ses efforts. Mais, de bonne foi, qu'on nous le dise, quel homme, en de pareilles circonstances, eût été à l'abri de ces erreurs? M. Gambetta n'a-t-il pas su, par son énergie et son activité, galvaniser ce moribond, qui s'appelait la France? L'Empire l'avait conduite au tombeau; un peu plus elle y restait ensevelie. Tout était perdu, même l'honneur. M. Gambetta l'en a tirée à demi; grâce à son énergie, l'honneur est sauf. Ce sera là son plus beau titre de gloire devant la nation et devant la postérité. Et c'est à cet homme, au patriotisme si ardent, qu'on ose reprocher des vétilles, dont les événements, plutôt que lui, sont responsables! Il n'a eu qu'un seul tort, peut-être, et dont nous ne saurions lui garder rigueur, c'est d'avoir pensé que la France n'avait pas dégénéré, et qu'elle était capable, en 1872, du même héroïsme qu'en 1792.

GAMBETTE s. f. (gam-bè-te). Manteau en usage dans la partie de l'Espagne qui est voisine des Pyrénées.

— Ornith. Nom vulgaire des oiseaux du genre chevalier, ainsi dit à cause de leurs longs pieds.

GAMBEY (Henri-Prudence), habile et ingénieux constructeur d'instruments de précision, né à Paris en 1789, mort en 1847. Il avait acquis de bonne heure des connaissances étendues sur toutes les sciences. « De là, dit Arago, cette sûreté de vue, cette netteté de conception, ces dispositions intelligentes et judicieuses que les connaisseurs admiraient dans les instruments variés qui sortaient de ses mains. Tous portaient l'empreinte d'une imagination féconde, sagement maîtrisée par les règles inflexibles de la science. »

Gambey débuta comme contre-maître à l'école des arts et métiers de Compiègne. La mort de son père le rappela à Paris. Il consacra les faibles ressources que cette perte mettait entre ses mains à fonder au faubourg Saint-Denis un petit atelier d'instruments de précision. Les premiers qu'il livra, soit à la marine, soit à différents observatoires privés, furent assez remarqués pour qu'en 1819 les promoteurs de l'exposition qui allait avoir lieu vinssent le prier de soutenir l'honneur du nom français, humilié par la supériorité des fabricants anglais et allemands. Gambey, qui n'avait rien fait en vue de cette exposition, n'avait plus que deux mois pour se mettre en mesure de répondre à la confiance qu'on lui

témoignait. Il mit aussitôt la main à l'œuvre, et, deux mois après, un membre de la Société royale de Londres déclarait que personne en Angleterre ne pourrait faire mieux que le jeune constructeur français, sous les deux rapports de l'élégance et de la précision.

Bientôt après, Gambey construisit son premier théodolite portatif, qui permit à une commission du Bureau des longitudes de lutter sans désavantage avec une commission de savants anglais, munis de l'énorme instrument qui est le chef-d'œuvre de Ramsden.

Dès lors Gambey, investi de la confiance de tous les savants, fut associé par eux à tous leurs projets et appelé à réaliser leurs vues par l'invention d'instruments nouveaux, propres à permettre les expériences délicates qu'ils méditaient. « Croyait-on, dit Arago, entrevoir des difficultés sérieuses, insurmontables, dans les dispositions projetées des appareils, on manquait rarement d'en référer à Gambey; dans ces occasions, la satisfaction d'avoir contribué au progrès des connaissances humaines était la seule récompense à laquelle son cœur pût être sensible. » C'est ainsi qu'il construisit le premier cathétomètre pour Dulong et Petit, l'héliostat pour Fresnel, etc.

Coulomb avait apporté dans la disposition des boussoles de déclinaison des perfectionnements d'une grande importance; mais il avait renoncé à toute amélioration analogue pour les boussoles d'inclinaison. « Ce que Coulomb croyait impraticable a été réalisé avec succès par Gambey. »

Il a construit, pour l'Observatoire de Paris, un équatorial dont la lunette, mise en mouvement par un rouage d'horlogerie, de manière à suivre les astres dans leur révolution diurne, se déplace d'une manière continue, condition indispensable, mais difficile à réaliser, le régulateur ne pouvant être qu'un pendule dont les impulsions sont naturellement intermittentes. « L'instrument a réussi, à l'entière satisfaction du Bureau des longitudes. » La lunette méridienne dont se servaient nos astronomes sortait des ateliers de Ramsden; elle a été remplacée par une autre due à Gambey, dans laquelle on a été étonné, après tant d'efforts antérieurs, de trouver encore des perfectionnements et même des appendices tout nouveaux, pour mieux assurer la verticalité et l'orientation du plan de visée. Mais l'œuvre capitale de Gambey est son cercle mural, qu'il venait d'achever peu de temps avant sa mort, et qu'il avait divisé avec une perfection toute nouvelle, par un procédé dont malheureusement il a emporté le secret dans la tombe.

Gambey avait remporté trois fois la grande médaille d'or, aux expositions de 1819, 1824 et 1829; il fut décoré à l'occasion de celle de 1835, et nommé ingénieur constructeur de la marine. Peu de temps après, le Bureau des longitudes l'appela dans son sein; enfin, en 1837, l'Académie des sciences le nomma en remplacement de Mollart. Il est mort l'esprit plein de projets, occupé de l'établissement d'un nouvel équatorial gigantesque, qui a été achevé depuis sur ses plans, et qui occupe aujourd'hui le dôme de la grosse tour de l'Observatoire.

GAMBIE, la *Stachir* des anciens, fleuve de l'Afrique occidentale, le plus considérable de la *Sénégambie après le Sénégal. Il naît par* 10° 37′ de lat. N. et 13° 38′ de longitude O., dans le Fouta-Toro, serpente dans des campagnes riantes et fertiles, coule vers l'E., puis tourne au N., et conserve à peu près cette direction jusque vers 13° 22′ de lat.; il court alors vers le S., jusque sous le parallèle de 11° 18′ N., se dirige ensuite généralement au N.-O., puis coule à l'O. en décrivant de nombreux circuits, *et se jette dans l'océan Atlantique par* plusieurs embouchures, après un cours de 1,700 kilom. Les affluents de la Gambie sont très-nombreux. Nous citerons : à droite, le Ba-Creek, la Niolocoba ou Neolocoba, le Nérico, le Niolico et le Nani-Jar; à gauche, le Poré, la Jelata et l'Eropina. La largeur de la Gambie, à son embouchure, est d'environ 28 kilom.; mais le fleuve se rétrécit considérablement à mesure qu'on avance vers Albréda. *La marée se fait encore sentir* à 480 kilom. de son embouchure. La Gambie forme quelques îles importantes, notamment celles des Éléphants, des Hippopotames, des Oiseaux et des Sappo. Le Nérico relie la Gambie au Sénégal.

GAMBIE, colonie anglaise de la côte occidentale d'Afrique, sur la rivière de Gambie; ch.-l. Sainte-Marie-de-Bathurst, dans l'île de ce nom; villes principales : George-Town, dans l'île de Mac-Carthy's, et Albréda, sur les bords du fleuve. Les habitants de la Gambie sont des nègres *sousous* ou *sosès*, appartenant à la race mandingne. Ils ressemblent assez, de traits et de couleur, aux Yolofs des bords du Sénégal; mais ils sont moins forts et n'ont pas de barbe. Ils sont très-riches en bestiaux de toute espèce, bœufs, vaches, chèvres, moutons, cochons; mais ces animaux diffèrent de ceux du Sénégal. Les bœufs et les vaches sont très-petits, trapus; leurs cornes sont fort courtes et recourbées en avant; on les engraisse d'autant plus aisément, que la Gambie est bien plus riche en pâturages que la Sénégambie. Les vaches donnent beaucoup de lait; mais, comme les habitants du Sénégal, les Gambiens n'usent de ce lait que lorsqu'il est tourné à l'aigre ou caillé. Les chèvres, également très-petites, ont les cornes très-courtes, très-pointues et droites, le poil épais, court, lisse et de couleurs variées; presque toutes donnent aussi en grande quantité un lait très-délicat et très-estimé des blancs. Les chevaux sont fort rares sur les bords de la Gambie. Les poules, les canards y abondent. La construction des cases des Sousous est particulière; les murailles ne sont pas, comme au Sénégal, faites simplement de roseaux, mais elles se composent de couches d'une terre glaise, liante, bien pétrie et très-solide. Le toit, en paille ou en feuilles de palmier, s'abaisse jusque sur un second mur à hauteur d'appui, qui forme autour de la case une sorte de petite galerie abritée. Des murs pareils, moins épais, divisent la case intérieurement. Les animaux sauvages que l'on trouve en Gambie sont : le lion, la panthère, le tigre, l'hyène, le chacal, la girafe, l'autruche, les serpents. Le gibier y est très-abondant. Le sol de la Gambie est plat et régulièrement inondé pendant l'hiver. Aussi le climat est-il très-malsain et très-fiévreux. Cependant, la végétation y est d'une grande richesse et d'une beauté admirable. On y trouve l'*anthoclesta*, le *nauclea stipulosa*, des *calamus*, l'*élaïs guineensis*, des *spondias*, des *aroïdes*, le *lophira alata*, des poivriers sauvages, le *ptérocarpus erinaceus*, que les indigènes nomment *wègne;* son bois rougeâtre, d'un grain fin et dur qui se prête à un beau poli, est très-recherché dans l'ébénisterie, et sert, dans le pays, à la construction des petits bateaux de cabotage (c'est encore ce même arbre dont les fruits donnent la *gomme kino* des droguistes); le *khaya senegalensis*, qui atteint une hauteur et une grosseur prodigieuses; le *cordyla calycandra*, le *sterculia cordifolia*, le *terminalia macroptera*, etc., sans parler des arbres communs comme le palmier, le dattier, le cocotier, le papayer, l'oranger, le citronnier, les palétuviers tels que le manglier, etc., etc. On rencontre aussi en Gambie un arbre fort curieux, le *mampata* (*parinarium excelsum*), qui atteint quatre-vingts à cent pieds, dont les petites fleurs blanches attirent par leur délicieuse odeur un nombre prodigieux d'abeilles. Pour les retenir à demeure sur cet arbre, les nègres suspendent aux branches des ruches en paille très-bien faites, enduites extérieurement de bouse de vache : les abeilles s'y précipitent avec empressement et les ont bientôt garnies de rayons. Pour recueillir le miel, les nègres emploient un moyen simple : le soir, après que les abeilles sont rentrées, munis de chiffons et d'une longue corde attachée autour de leur corps, ils montent sur l'arbre. Arrivés près des ruches, ils en bouchent les ouvertures au moyen des chiffons, attachent la ruche à la corde et la descendent avec précaution. Alors on fait un grand feu de bouse de vache, qui donne une épaisse fumée; on débouche la ruche, et les abeilles sortent en foule précipitamment; reste à enlever les rayons, ce dont se charge un compère.

Parmi les arbres remarquables, on compte encore l'*uvaria æthiopica*, qui donne le poivre de Guinée des droguistes; le fruit a presque la saveur du *raventsara* de Madagascar, connu sous le nom de quatre-épices; le bentanier (*eriodendron anfractuosum*), l'arbre le plus haut et le plus gros de la côte occidentale d'Afrique après le baobab; il sert à faire des pirogues de soixante ou soixante-dix pieds de longueur sur quatre ou six de largeur et de profondeur : ces pirogues sont tout simplement des troncs de bentanier creusés.

Un peu plus haut qu'Albréda sont les ruines de l'ancien fort Saint-James, dans un îlot du même nom, où était autrefois le gouvernement de la Gambie; aujourd'hui, le siége en est à Bathurst même. Ce gouvernement est confié à un lieutenant-gouverneur qui ne peut pas appartenir à l'armée, mais qui porte les épaulettes de colonel. Les forces qu'il commande sont détachées du bataillon colonial de Sierra-Leone, et forment une compagnie sous les ordres d'un capitaine, de deux officiers et d'un volontaire. Les soldats et les sous-officiers sont tous des noirs engagés pour dix ans; soixante restent à Bathurst, et les autres sont répartis dans les postes du haut du fleuve. Le personnel du gouvernement à Bathurst, après le lieutenant gouverneur, se compose d'un secrétaire colonial, d'un commissaire, d'un médecin colonial d'un aumônier, d'un maître d'école, de trois commis, d'un geôlier, d'un maître du quai et de la douane, d'un interprête et d'un pilote. Le juge qui réside à Sierra-Leone étend aussi sa juridiction sur le gouvernement de Bathurst, mais ne se transporte jamais sur ce dernier point que pour présider les assises. Les affaires civiles et commerciales sont jugées par un tribunal composé de négociants. Pour les affaires d'une certaine importance, il peut y avoir appel, et alors cet appel est porté devant le conseil de Sierra-Leone. Le gouverneur préside le conseil d'appel, et le juge y expose et développe les moyens de défense produits par les deux parties. Les affaires criminelles sont jugées par le jury; mais là, il y a deux espèces de jurys : celui de première classe est formé par douze négociants européens; l'autre comprend, avec les hommes de couleur, propriétaires ou industriels, les colons blancs moins influents. Ce jury de deuxième classe décide s'il y a lieu, oui ou non, de poursuivre l'inculpé. Dans le cas d'affirmative, celui-ci est traduit devant les assises, où le premier jury décide s'il est coupable ou non; s'il y a culpabilité, c'est le juge, et non le gouverneur, qui applique la peine que la loi prononce.

Sainte-Marie-de-Bathurst possède des temples protestants et une chapelle catholique. Il y a aujourd'hui beaucoup de chrétiens, catholiques ou réformés, parmi les noirs. On peut faire, entre les colonies anglaises et les nôtres, un parallèle qui n'est pas à l'avantage de ces dernières. Tandis que les indigènes des possessions françaises sont restés dans leur ancien état de sauvagerie, conservant leurs mœurs, leur langue, leur ignorance, leur grossièreté, leurs vices, sans rien accepter de notre civilisation que les passions mauvaises, telles que l'ivrognerie qui est répandue partout à un degré dégoûtant, les Sousous des établissements anglais, qui n'ont pourtant rien de supérieur à nos Yoloffs, vivent à l'européenne, parlent anglais, et même un grand nombre l'écrivent, se sont formés au travail, à des occupations qui demandent certaines connaissances, et enfin ont presque les mœurs d'un peuple civilisé. Il est à remarquer aussi que les colonies anglaises ne peuvent pas être gouvernées par un militaire. Cette décision est très-sage, car nous voyons, au Sénégal comme en Algérie, comme partout, les tristes résultats de nos gouvernements militaires. Aussi la Gambie a-t-elle atteint un degré de prospérité fort remarquable, tandis que le Sénégal baisse tous les jours davantage. Un exemple le prouve : Albréda a d'abord appartenu aux Portugais, et, sous leur domination, ce fut une ville florissante; entre nos mains, où elle passa plus tard, elle tomba au dernier rang. Les Anglais, à qui elle a été concédée, en ont fait une ville de commerce et d'agrément, active, industrieuse et riche.

Les principales denrées d'exportation de la Gambie sont : le mil, la cire, le riz, les arachides, les peaux, le caïl-cédra et une quantité peu notable de gomme. L'importation porte, comme dans toute la côte occidentale d'Afrique, sur le tabac, le tafia, le riz, la verroterie, la quincaillerie, les armes blanches et à feu, la poudre, le corail, le sucre, le sel, les étoffes de l'Inde, dont la plus grande partie est fabriquée en Belgique ou en Angleterre, la guinée bleue, si répandue dans toutes les colonies et qui sert à vêtir les nègres, les mouchoirs rayés, etc., etc. Le commerce est animé et se fait sur un grand pied. Les Anglais ont d'ailleurs un système qui leur conserve une sorte de monopole, à l'exclusion des gens du pays. Ils ne vendent jamais au détail; dès lors, il s'est établi près d'eux des indigènes qui font le commerce de détail. De cette façon, les noirs ne peuvent pas faire aux blancs une concurrence sérieuse. Un usage qui leur permet aussi de travailler d'une façon lucrative, sans jamais baisser leurs prix, est celui qui interdit à un colon de venir se fixer sur le territoire d'un autre colon pour lui faire concurrence. Aussitôt, au contraire, qu'un commerçant français s'installe sur un point et l'exploite, un grand nombre d'autres viennent le rejoindre et arrêter le cours de ses opérations. De plus, comme presque toutes les grandes maisons françaises vendent au détail, les noirs qui entreprennent le commerce deviennent leurs rivaux et leurs concurrents.

Les principaux comptoirs anglais sur la Gambie sont : *Kanieby*, *Fattatenda*, que les Sarracolets nomment *Fattatéguinda*, *Kantalikounda* et *Yaboutenda*. Ces comptoirs sont de simples caravansérails, composés de quelques cases en paille qui servent d'abri pendant les transactions. En général, les marchandises anglaises sont sur un bateau mouillé au milieu du fleuve, à l'abri du pillage. Les naturels apportent leurs produits aux caravansérails dont nous avons parlé, et où se fait la traite. Un traitant noir demeure au comptoir; en général, il est commissionné par une grande maison de Bathurst. Voici quelques détails sur la façon dont on agit avec ces gens. Quand un noir désire s'établir traitant, il s'adresse à une maison de commerce, qui, tous renseignements pris sur sa moralité, sa fortune, sa famille, sa race, sa religion même, le refuse ou l'accepte. Généralement, d'ailleurs, le commerçant connaît déjà son homme pour avoir fait quelques opérations avec lui. S'il est accepté, on lui ouvre dans la maison un crédit qui va quelquefois jusqu'à 4,000 livres sterling, et dont la sûreté dépend uniquement de la bonne foi du noir. Ce crédit lui est accordé en marchandises. Seulement, eu égard aux risques que court le commerçant, car les indigènes sont essentiellement voleurs, on frappe les marchandises livrées d'une surtaxe qui est souvent de 50 à 60 pour 100 au-dessus du prix marchand auquel le colon vendrait comptant. Dès lors, au lieu de 4,000 livres sterling, on ne confie plus que 2,670 livres sterling; et le traitant ferait-il un déficit de 1,000 livres sterling, le négociant a encore un bénéfice de 330 livres sterling en sus du bénéfice qu'il fait ordinairement sur ses ventes. Ce traitant, ainsi approvisionné, s'établit sur un point, troque ses produits d'Europe contre des denrées du pays, qu'il livre au négociant pour une somme égale ou à peu près à celle qu'on lui a confiée, et trouve encore le moyen de réaliser pour lui-même un boni important. De temps en temps, un commis part de Bathurst et remonte le fleuve pour s'assurer si la somme des valeurs, 1° des denrées livrées ou en magasin, 2° des marchandises restant invendues encore, ne dépasse pas le crédit accordé au traitant. De cette façon on peut prévoir les pertes et les prévenir, quoiqu'il soit bien facile à un indigène malintentionné de réaliser des espèces ou de l'or au lieu d'arachides, par exemple, de liquider en incendiant sa case, et de revenir effrontément rendre des comptes à son bailleur de fonds. Cela s'est vu souvent. Quelques-uns, plus défiants, après une liquidation de ce genre, vont vivre de petites rentes si honnêtement acquises dans l'intérieur du pays, où il est assez difficile de les rejoindre.

Les arachides de la Gambie sont loin de valoir celles du Sénégal, ni même celles de la petite côte (*Joal* et *Salum*). Voici la différence qui existe entre ces trois espèces, et qui leur fait subir une grande variation sur nos marchés d'Europe. L'arachide du Sénégal est pleine, et donne 12 kilog., 500 à 13 kilogrammes au boisseau, ancienne mesure de capacité dont on se servait autrefois pour cette graine au Sénégal, et dont on se sert encore à la Petite Côte et en Gambie, quoique ce soit bien moins commode que le pesage à la bascule, et que le déchet que l'on constate ensuite soit plus variable; l'arachide de la Petite Côte donne de 11 à 12 kilogr., et celle de la Gambie ne donne que 10 kilogr. On voit que la différence est énorme; elle est encore plus grande dans le rendement de l'huile, et cela se comprend, puisque l'arachide la plus pleine, celle qui ne perd que le vingtième au plus de son volume, se pèse, tandis que la plus légère, celle qui perd presque la moitié de son volume, se mesure. Aussi les prix sur les lieux mêmes varient beaucoup. — La descente des arachides des comptoirs à l'embouchure du fleuve se fait au moyen de chalands, bateaux plats qui tirent très-peu d'eau et qui portent beaucoup en volume. L'arachide étant très-légère, les laptos ou matelots ont une grande habileté pour en faire tenir des chargements inouïs sur leurs bateaux, qui sont peu profonds. A cet effet, ils exhaussent le bordage du chaland par des étages successifs de claies en bambou et en palmier, maintenues par le poids même des graines. Il arrive alors que la hauteur du chargement atteint 4 ou 6 pieds de plus que la calaison. Les chalands chargés, les noirs montent au faîte de cette montagne flottante et manœuvrent à la godille, ou, quand le voyage est un peu long, ils s'embarquent dans une grande chaloupe qu'ils remorquent toujours en godillant : c'est à peu près la seule façon de nager qu'emploient les noirs, même à bord des embarcations légères. Cependant ils forment de bons marins, et les Anglais, spécialement, ont le talent de les dresser à tous les métiers. Ils en font des cuisiniers, des maîtres d'hôtel, des valets de chambre, des palefreniers, etc., qui s'acquittent très-proprement de leur service. Depuis quelques années, la traite avec les noirs se fait contre espèces : c'est encore une invention française. De cette façon, on a réduit de 30 à 50 pour 100 le bénéfice des gens qui s'expatrient et vont tenter fortune, en exposant leur santé et leur vie, dans un pays qu'ils fécondent pour leurs successeurs. Le climat de la Gambie est encore plus malsain que celui du Sénégal.

GAMBIER s. m. (gan-bié). Tech. Outil usité dans la fabrication des glaces, pour soutenir la cuiller ou poche pleine de verre fondu, au moment où le tréjeteur la tire du pot pour en verser le contenu dans la cuvette. || *Gambier à une main*, Petit crochet de fer qui sert à enlever la barre du four où l'on fait fondre la fritte.

GAMBIER v. a. ou tr. (gan-bié — de l'ital. *cambiare*, changer). Mar. En parlant d'une voile à bourcet, la changer de bord par rapport au mât, en faisant passer sur l'avant la plus longue partie de la vergue.

— v. n. ou intr. *Gambier sur un cordage tendu*, Se porter d'un bout à l'autre, en s'aidant des pieds et des mains. On dit aussi GAMBILLER.

GAMBIER (ARCHIPEL), groupe d'îles de l'Océanie (Polynésie), dans le Grand-Océan, par 23° 12′ de lat. S. et 137° 15′ de long. O. Ces îles, au nombre de cinq, furent découvertes par le capitaine Wilson, en 1797. Elles furent reconnues ensuite par le capitaine Gambier, qui leur donna son nom. || Autre archipel, au S. de l'Australie, par 35° de lat. S. et 134° de long. E.

GAMBIER (lord James), amiral anglais, né en 1756 d'une famille française émigrée par suite de la révocation de l'édit de Nantes, mort en 1833. Il assista, en 1794, au combat naval où périt le vaisseau le *Vengeur*; commanda, en 1807, une division de la flotte anglaise qui exécuta l'odieux bombardement de Copenhague, et fut chargé, en 1809, de détruire avec des brûlots notre escadre de Rochefort, mission qu'il accomplit avec une infernale intelligence. Complimenté par les deux Chambres pour ce haut fait et comblé d'honneurs, Gambier servit encore dans la marine jusqu'en 1811; présida, en 1814 et en 1815, aux négociations de paix avec les États-Unis, et passa le reste de ses jours dans la retraite. On a donné son nom à plusieurs groupes d'îles de l'Océanie.

GAMBIGLIONI (Ange), jurisconsulte italien, également connu sous le nom de *Aretio* ou *Arétin*, né à Arezzo (Toscane), mort vers 1465. Il devint successivement assesseur au tribunal de Pérouse, puis à Rome, lieutenant du sénateur de cette dernière ville, trésorier à Norcia, fut accusé de malversations et gracié à la sollicitation des principaux jurisconsultes d'Italie; enfin, il occupa une chaire de droit romain à Ferrare. Les principaux ouvrages de ce jurisconsulte, qui jouit de son temps d'une grande célébrité, sont : *Tractatus de maleficiis* (Mantoue, 1472, in-fol.); *Lectura super Institutis* (Rome, 1478, 2 vol. in-fol.); *Tractatus de criminibus* (Paris, 1480, in-fol.).

GAMBILLARD, ARDE adj. (gan-bi-llar; *ll* mll. — rad. *gambe*). Pop. et par dénigr. Boiteux.

GAMBILLER v. n. ou intr. (gan-bi-llé; *ll* mll. — rad. *gambe*). Pop. Frétiller, remuer constamment les jambes : *Cet enfant ne fait que* GAMBILLER.

— Pop. Sauter, danser : *C'est aujourd'hui le lundi gras, et, la bourse étant vide, il va venir bibeloter ses petites frusques au Temple, afin de* GAMBILLER *ce soir.* (P. Féval.)

— Mar. V. GAMBIER.

GAMBINO (Léonard), philosophe italien, né à Palerme en 1740, mort en 1794. Il professa d'abord avec distinction les mathématiques et la géométrie au séminaire de Catane, puis s'attacha particulièrement à l'étude des questions philosophiques, et devint professeur de philosophie au même séminaire. Rejetant la philosophie scolastique, qui était encore enseignée en Sicile, il exposa librement les théories de Leibnitz et de Wolf, acquit rapidement une grande réputation, fut appelé par le gouvernement à occuper une chaire à l'université, et, comme il était très-versé dans l'étude du droit, fut nommé juge de la cour criminelle, puis de la grande cour civile. Ses principaux ouvrages sont : *Essai de métaphysique* (Naples, 1766, in-8°); *Des lois sur la collusion dans le droit naturel, avec quelques réflexions philosophiques* (Naples, 1767, in-8°).

GAMBIR s. m. (gan-bir). Bot. Espèce de nauclée, de la famille des rubiacées. ‖ Substance astringente qu'on extrait des feuilles du même végétal, et qui remplace le cachou.

— **Encycl.** Le *gambir* est une substance qui ressemble beaucoup au cachou, et qui a des propriétés astringentes très-analogues à celles de cette substance. Le *gambir* a aussi beaucoup d'analogie avec les *kinos*, mais il en diffère par le manque de la coloration rouge qui caractérise ces derniers (v. KINO). Les analogies du *gambir* et des cachous sont même tellement grandes, qu'on les confond très-souvent dans le commerce. Comme les cachous, il constitue des masses brunâtres divisées en pains de formes diverses, suivant leur origine.

Le *gambir* est extrait des feuilles de l'*uncaria gambir*, Roxb.; *nauclea gambir*, Hunt. C'est un arbrisseau sarmenteux, de la famille des rubiacées et très-voisin des quinquinas; ses feuilles sont ovées, lancéolées, à pétiole court, lisses sur les deux faces; ses fleurs sont sessiles et réunies en capitules. Il est assez répandu dans l'Inde et surtout dans les îles de la Malaisie. Suivant Hunter, on prépare l'extrait du commerce de diverses manières. On fait bouillir les feuilles dans de l'eau, on recueille le liquide, on l'évapore en consistance sirupeuse, et on laisse ensuite la masse se solidifier par le refroidissement. Le produit est alors découpé en petits cubes que l'on sèche au soleil. On obtient ainsi un *gambir* brun, qui est peu recherché. A Sumatra, on opère différemment. On fait une infusion, dans l'eau bouillante, des feuilles et des jeunes rameaux incisés. La liqueur, concentrée et passée, laisse déposer, par le repos, une fécule qui est épaissie à la chaleur du soleil et façonnée en petits pains ronds. Le *gambir* de Sumatra est presque blanc; c'est le plus estimé dans l'Inde. Il est souvent altéré par les marchands, qui le mélangent de sagou; mais alors il n'est plus entièrement soluble dans l'eau. A Singapore on suit, d'après M. Bennett, le procédé suivant : on fait bouillir deux fois les feuilles avec de l'eau, dans un chaudron fabriqué avec des écorces d'arbre cousues ensemble et dont le fond est en fer battu. La décoction est évaporée en consistance d'extrait, et versée dans des moules oblongs, où elle se solidifie; l'extrait est enfin séché au soleil. Ce *gambir* est d'un brun clair, jaunâtre, et il a une apparence terreuse.

Dans l'Inde, à Sumatra surtout, on fait un très-fréquent usage du *gambir* : on le mâche avec les feuilles de bétel, comme le cachou. C'est pourquoi on préfère le blanc à celui qui est coloré, ce dernier ayant un goût très-prononcé.

Le *gambir* est parfois usité en médecine, à cause de ses propriétés astringentes et de la grande quantité de tannin qu'il renferme. Comme le cachou, il sert au tannage des peaux et à la teinture.

GAMBIT s. m. (gam-bi — de l'italien *gambetto*, croc-en-jambe; de *gamba*, jambe. La manœuvre que l'on fait lorsque l'on joue *gambit* aux échecs ressemble en effet, en quelque sorte, à un croc-en-jambe). Jeux. Nom que prend la partie d'échecs quand le joueur qui a le trait sacrifie, au second coup, le pion d'un de ses fous, afin de dégager plus facilement ses pièces et d'entrer immédiatement en attaque. ‖ *Pion du gambit* ou simplement *gambit*, Pion sacrifié dans le cas exposé ci-dessus.

GAMBODIQUE adj. (gam-bo-di-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se présente sous forme de résine jaune, et qui constitue en grande partie la gomme-gutte.

GAMBOLD (Jean), prélat et philologue anglais, né dans le pays de Galles, mort en 1771. Il embrassa les opinions religieuses des frères Moraves (1748), après avoir été quelque temps pasteur du culte anglican, devint ministre de ses nouveaux coreligonnaires à Londres et fut élu évêque en 1754. Tout en remplissant ses fonctions avec zèle, Gambold travailla comme correcteur pour l'imprimerie Bowyer. On a de lui : *Maximes, pensées et réflexions théologiques tirées de différentes dissertations et discours du comte de Zinzendorf* (1738-1747); *Hymnes à l'usage des frères* (1748); *Court sommaire de la doctrine chrétienne* (1767). Gambold a donné une bonne édition du *Nouveau Testament*, en grec, et surveillé l'excellente édition des *Œuvres de Bacon* (1765).

GAMBOLO (en latin *Gambolades*), ville d'Italie, prov. et à 30 kilom. S.-S-E. de Novare, sur la rive droite du Terdoppio; 5,850 hab. Tribunal de 1re instance. Commerce de céréales, bétail et riz. Antique château d'un aspect remarquable.

GAMBON (Charles-Ferdinand), avocat et homme politique français, né à Bourges en 1820. Il se fit recevoir avocat à Paris à l'âge de dix-neuf ans, prit part à la création du *Journal des écoles*, feuille rédigée par des jeunes gens appartenant au parti républicain, et devint, en 1846, juge suppléant au tribunal civil de Cosne. L'année suivante, M. Gambon organisa dans cette ville un banquet démocratique, dans lequel il proclama la souveraineté du peuple et refusa de porter un toast au roi. Cette démonstration républicaine fit suspendre, pour cinq ans, M. Gambon de ses fonctions judiciaires. Bientôt après éclata la révolution de 1848. Envoyé par les électeurs de la Nièvre à la Constituante, le jeune démocrate vota presque constamment avec la Montagne, rejeta l'ensemble de la constitution, se prononça avec énergie contre la politique de l'Elysée, signa l'acte d'accusation contre le pouvoir exécutif au sujet de l'expédition de Rome, et fut réélu, le premier de son département, à l'Assemblée législative. Bientôt après, le 13 juin 1849, il accompagna Ledru-Rollin dans sa malheureuse démonstration. Arrêté, il fut condamné par la haute cour de Versailles à être déporté et dirigé sur la prison de Belle-Isle.

Rendu à la liberté par l'amnistie de 1859, il vécut pendant plusieurs années dans la retraite et dans l'obscurité. Ce fut seulement dix ans plus tard qu'il rentra dans la vie politique, en demandant qu'on refusât de payer l'impôt au gouvernement de l'empire. Ayant ajouté l'exemple à la théorie, le fisc saisit une de ses vaches et la vendit aux enchères publiques. La vente de cet animal devint un événement. Un journal irréconciliable proposa de faire une souscription publique pour acheter une vache à Gambon, et cet incident politico-grotesque fut pendant quelque temps le thème journalier des plaisanteries des petits journaux. Ami de Pyat et des plus avancés du parti démocratique, Gambon se signala, après la chute de l'empire, comme un des plus fougueux apôtres du socialisme et par ses attaques contre le gouvernement de la défense nationale. Elu député à Paris, le 8 février 1871, il alla siéger à l'assemblée de Bordeaux, où il vota contre la paix. Le 18 du mois suivant, le comité central de la garde nationale s'emparait de Paris à la suite d'une formidable insurrection, et, le 26 du même mois, Gambon était nommé un des membres de la Commune révolutionnaire. Il se hâta de se rendre à Paris, après avoir donné sa démission de député, s'associa à tous les actes de la Commune, et devint, le 10 mai, un des cinq membres du Comité de salut public, dont le règne devait être de si courte durée. Depuis le 21, les troupes de Versailles avaient pénétré dans Paris. Le 27, l'insurrection, refoulée de toutes parts, ne tenait plus que dans le XXe arrondissement. Gambon s'y réfugia avec quelques membres de la Commune, se vit abandonné par la plupart de ceux qui devaient combattre avec lui, et dut chercher son salut dans la fuite. Quelques jours après, il était parvenu à quitter la France.

GAMBORD (Anders), philosophe danois, né dans l'île de Seeland en 1753, mort à Copenhague en 1833. Il parcourut, pour s'instruire, l'Allemagne, l'Italie, la France, la Hollande, et devint, à son retour, professeur de philosophie à Copenhague. Parmi ses ouvrages, qui sont écrits dans l'esprit rationaliste, nous citerons : la *Différence entre la vertu et les bonnes actions* (1783); *Réflexions sur le servage et sur les suites de son abolition* (1786); *Nysa* (1790), écrit sur la Genèse qui donna lieu à une vive polémique; du *Devoir* (1794); du *Suicide et des suicidés* (1796); la *Morale de Jésus-Christ mise en système et expliquée* (1799), etc.

GAMBSHEIM, bourg et commune de France (Bas-Rhin), cant. de Brumath, arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Strasbourg; pop. aggl., 2,018 hab. — pop. tot., 2,025 hab.

GAMBULE s. f. (gan-bu-le). Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des acariens, non encore décrit.

GAME ou **GAMME** s. m. (ga-me). Art vétér. Goître des moutons.

GAMELHANG s. m. (ga-me-lang). Sorte d'orchestre javanais.

— **Encycl.** Le *gamelhang* est l'accompagnement indispensable des danses et des pantomimes, qui jouent le principal rôle dans les fêtes religieuses ou autres de l'intérieur de l'île de Java. Ces danses, ces représentations mimées se donnent ordinairement sous quelque gigantesque banian dont le feuillage couvre assistants et acteurs. Le *gamelhang* se tient au pied de l'arbre; il est principalement composé de sonneries, de gongs et de tam-tams, dans le bruit desquels se perd le grincement du violon indigène, fait d'une peau de serpent, d'une carapace de tortue ou d'un coco évidé, et dont l'archet frotte alternativement les cordes par-dessus et par-dessous. Quelques instruments de bois à pavillon de cuivre lancent de temps en temps des notes aiguës et stridentes dans cet effroyable vacarme, dont quelques petites cymbales en étain accentuent encore le rhythme. Mais ce qui domine dans cette musique, ce sont d'épouvantables coups de tam-tams qui ébranlent l'air de leurs formidables vibrations. C'est aux sons diaboliques de cet infernal *gamelhang* que dansent les bayadères javanaises, désignées à Java sous le nom de *tappengs*, et sous celui de *rougghengs* dans quelques autres parties de l'île. Les indigènes trouvent un plaisir infini aux contorsions plus ou moins gracieuses, mais rhythmées, de ces bayadères cuivrées, ainsi qu'à l'épouvantable tintamarre qui les accompagne. A voir leur air profondément captivé et leurs mouvements, qui suivent le rhythme de la musique, à les entendre accuser les contre-temps soit avec la voix, soit en frappant alternativement du plat et du revers de la main les objets qui se trouvent à leur portée, on comprend aisément quel plaisir ils prennent à ces représentations. Quant aux Européens, quel que soit leur désir de ne rien perdre des curiosités indigènes, à la piste desquelles ils courent, il leur est impossible, sous peine de risquer de devenir sourds, d'entendre plus de quelques minutes le *gamelhang*.

GAMÉLIE s. f. (ga-mé-lî — du gr. *gamelia*, présent de noces). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des fongicoles, dont l'espèce type habite les Indes orientales.

GAMÉLIEN, IENNE adj. (ga-mé-li-ain, iè-ne — gr. *gamêlios*; de *gamos*, mariage). Mythol. gr. Surnom donné à Jupiter et à Junon, qui présidaient aux noces.

GAMÉLIES s. f. pl. (ga-mé-lî — gr. *gamelia*, même sens; de *gamos*, mariage). Antiq. gr. Fête domestique à l'occasion d'un mariage; hymnes qu'on chantait à cette occasion. ‖ Fêtes en l'honneur de Junon.

GAMELIN (Jacques), peintre français, né à Carcassonne en 1739, mort dans cette ville en 1803. Il était employé dans les bureaux de Puymaurin, syndic général des états du Languedoc, lorsque celui-ci s'aperçut de ses dispositions pour le dessin, et engagea sa famille à le laisser suivre sa vocation. Gamelin étudia d'abord à l'Académie de peinture de Toulouse, puis se rendit à Paris, où il remporta le grand prix de peinture. Il alla se perfectionner alors à l'école de Rome, se maria dans cette ville, et, de retour en France, il devint professeur à l'Académie de Toulouse (1774), puis directeur de l'école de Montpellier (1776). Pendant la Révolution, Gamelin se rendit à l'armée des Pyrénées-Orientales (1793), à laquelle il fut attaché en qualité de peintre, avec le traitement d'un capitaine du génie. Plus tard, il fut nommé professeur d'histoire et de dessin à l'école centrale de l'Aude. Les compositions de cet artiste se font remarquer par la correction du dessin, par l'animation de la composition; mais le coloris en est faible. On trouve des tableaux de lui dans les principales villes du Languedoc. Le musée de Toulouse possède de Gamelin deux beaux dessins au lavis, représentant *Ulysse massacrant les prétendants de sa femme*, et *Achille traînant le corps d'Hector*. On lui doit : *Nouveau recueil d'ostéologie et de myologie pour l'utilité des sciences et des arts* (1779, 2 vol. in-fol.).

GAMÉLION s. m. (ga-mé-li-on — mot gr. formé de *gamos*, mariage). Littér. gr. Pièce de vers à l'occasion d'un mariage. ‖ On dit plus souvent ÉPITHALAME.

— Chronol. Premier, et, plus tard, septième mois de l'année athénienne, commençant, suivant l'année de l'octaétéride, aux 7, 11, 15, 18, 22, 26, 30 décembre ou 2 janvier.

GAMELLE s. f. (ga-mè-le — espagnol, portugais et italien *gamella*; du latin *camella*, vase de bois. Peut-être est-ce un mot composé, dans la seconde partie duquel on peut retrouver la même racine que dans le sanscrit *malla*, *mallaka*, *mallika*, vase, coupe, vase à huile, gobelet). Art milit. Grande écuelle de bois ou de fer-blanc, dans laquelle plusieurs soldats mangeaient ensemble : *L'usage malpropre de la* GAMELLE *a été supprimé dans l'armée française. Tous ceux qui mangent à la même* GAMELLE *sont égaux.* (Th. Page.) ‖ Vase dans lequel chaque soldat mange seul depuis la suppression de la gamelle commune.

— Mar. Seau de bois qui contenait la soupe de sept matelots. ‖ Table des officiers, des élèves et des chirurgiens. ‖ *Chef de gamelle*, Officier qui préside aux dépenses de la table. ‖ *Remettre à la gamelle*, dans l'argot maritime, Rembourser pour trop perçu : *Si le gouvernement n'était pas bon matelot, il nous forcerait à* REMETTRE À LA GAMELLE. (E. Sue.)

— Techn. Ecuelle dans laquelle on puise l'eau salée dans les poêles des salines, pour connaître l'état de la muire.

— Min. Sorte de petit baquet dans lequel on lave les sables métallifères, délayés dans l'eau, en les agitant et leur imprimant un mouvement giratoire.

— **Encycl.** La *gamelle*, dans l'origine, était un vase de bois, cerclé de fer, de la largeur du fond d'un seau ordinaire, et qui, sur les navires, servait à mettre la ration de sept hommes. Aussi, *manger à la gamelle* signifiait vivre à l'ordinaire des matelots; on faisait parfois *manger à la gamelle*, par punition, des marins vivant ordinairement à la table du capitaine ou des officiers. On dit, par extension, *la gamelle* des officiers, pour désigner leur table, et le *chef de gamelle* est l'officier momentanément chargé de l'administration de la table de l'état-major d'un vaisseau. L'armée de terre a emprunté à l'armée de mer l'usage de la *gamelle*, mais cette *gamelle* est en faïence ou en fer-blanc; elle contient la portion du soldat. « Dans le siècle dernier, on appelait *gamelles* de grandes écuelles de terre, qu'en temps ordinaire les boulangers de la garnison étaient dans l'usage de fournir aux compagnies, auxquelles ils vendaient le pain de la soupe. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre*). Mais la véritable *gamelle* est la *gamelle de campement*, le vaisseau en fer-blanc que l'on voit suspendu au havre-sac des soldats en marche, au moyen d'un anneau en fil de fer. L'ordonnance de campagne, du 28 avril 1778, prescrivait une *gamelle* par chambrée ou par tente, *gamelle* qui était fournie par les magasins de l'Etat. Plus tard (loi du 26 fructidor an VII), on fit acquitter le prix des *gamelles* par la masse du logement. Conformément au tarif du 13 novembre 1831, les *gamelles de campement* font partie des *ustensiles de campement*; elles sont en fer-blanc ou en fer battu, et à l'usage de huit hommes. Porter la *gamelle* est une corvée de route qui revient à chaque soldat à tour de rôle.

GAMELLEIRA s. m. (ga-mèl-lei-ra — du portug. *gamella*, gamelle). Bot. Nom brésilien d'un grand arbre de la famille des urticées.

— **Encycl.** A Ceara et dans les contrées avoisinantes, où les pluies sont rares, les *gamelleiras* prennent des proportions colossales. Cet arbre se rapproche un peu du sycomore, dont il a l'aspect; mais il en diffère par ses feuilles toujours vertes, épaisses, vert foncé en dessus et blanchâtres en dessous. Il transsude de cet arbre un suc laiteux très-abondant, pauvre en gomme, mais contenant un principe antihelmintique. Aussi les gens du pays font-ils un usage fréquent du lait de *gamelleira* comme vermifuge. Ils vantent aussi l'effet de cette substance dans les cas de chlorose. Le bois est blanc et tendre. On en fait des ustensiles domestiques, notamment des gamelles, d'où son nom de *gamelleira*.

GAMÉLO s. m. (ga-mé-lo). Nom que les Indiens donnent au baume de copahu.

GAMELOT s. m. (ga-me-lo — dimin. de *gamelle*). Mar. Petit seau.

GAMERO (Antoine-Martin), jurisconsulte et littérateur espagnol, né à Tolède en 1823. Il étudia la philosophie et la jurisprudence à l'université qui existait alors dans sa ville natale, y exerça ensuite, avec succès, la profession d'avocat, et consacra, en même temps, tous ses loisirs à la culture des lettres. Parmi les ouvrages qui lui ont valu le titre de membre correspondant de l'Académie historique de Madrid et d'autres sociétés littéraires et scientifiques, nous citerons : *Le fief des cinq damoiselles*, composition dramatique; *Célibataire et littérateur*, comédie; *Entretiens chrétiens pour les enfants, discours poétique en miniature* (1851); les *Paraboles* (1853; 2e édit. 1856); les *Jardins de Tolède*, récréation littéraire (1857); *Manuel d'évaluations* ou *Règles pour déterminer les produits de la richesse sujette à la contribution territoriale* (1856); *Commentaire sur la loi relative à l'application du code pénal, etc.* (1859), etc. Depuis longues années, M. Gamero travaille à une histoire de l'antique cour des rois wisigoths, écrite d'après des documents tout à fait inédits.

GAMET s. m. (ga-mè). Vitic. V. GAMAIS.

GAMÈTE s. m. (ga-mè-te — du gr. *gametês*, époux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, formé aux dépens des cétoines, et comprenant une quinzaine d'espèces dont les principales habitent l'Australie et le Népaul.

GAMIN, INE s. (ga-main, i-ne — étymol. inconnue). Enfant oisif qui passe son temps à polissonner dans les rues : *Le* GAMIN *de Paris est vagabond d'habitude et voleur par occasion.* (L. Faucher.) *Le* GAMIN *de Paris, c'est*

le nain de la géante. (V. Hugo.) *Le* GAMIN *de Paris n'est pas moins cynique que Talleyrand, mais il est plus honnête.* (V. Hugo.) *Pourquoi dit-on que le carnaval se meurt en Europe, qu'il est mort, et que l'ignorance seule de quelques* GAMINS *traîne encore des guenilles sur sa tombe?* (L. Ulbach.) *Ce* GAMIN *préférait de beaucoup les ovations patriotiques aux travaux de son atelier.* (H. Berthoud.) *Deux* GAMINS *de Paris s'étaient arrêtés à la devanture d'un libraire, pour regarder, faut-il le dire, les images. L'un d'eux avise les vingt ou trente volumes d'un roman d'Alexandre Dumas : « En voilà un qui en fabrique à la vapeur. — Parbleu! dit l'autre, c'est pas malin, y fait travailler dans les prisons. »* ‖ Le féminin est peu usité.

— Par ext. Enfant à qui l'on attribue quelque trait d'espièglerie, ou à qui l'on reproche quelque action, quelque défaut qui ne se rencontre qu'à son âge : *Attendez, petit* GAMIN, *que je vous frotte les oreilles. La* GAMINE *se moque de moi!* ‖ Personne qui a dépassé l'âge de l'enfance, mais qui se conduit en enfant : *Vous n'êtes qu'un* GAMIN *de vingt-cinq ans.* ‖ Jeune enfant, en général : *Mon* GAMIN *ne vous a pas trouvé chez vous. Comment vont les* GAMINS? *Il y a beaucoup de variétés dans le genre* GAMIN : *Le* GAMIN *notaire s'appelle saute-ruisseau; le* GAMIN *cuisinier s'appelle marmiton; le* GAMIN *boulanger s'appelle mitron; le* GAMIN *laquais s'appelle groom; le* GAMIN *marin s'appelle mousse; le* GAMIN *soldat s'appelle tapin; le* GAMIN *peintre s'appelle rapin; le* GAMIN *négociant s'appelle trottin; le* GAMIN *courtisan s'appelle menin; le* GAMIN *roi s'appelle dauphin; le* GAMIN *dieu s'appelle bambino.* (V. Hugo.)

— Techn. Petit garçon employé dans la verrerie.

— Adjectiv. Qui a le caractère, les habitudes des gamins : *Le roi de notre époque c'est le gamin; car vous êtes un peuple* GAMIN. (F. Soulié.)

— **Encycl.** Le mot *gamin* n'est guère employé que depuis un siècle environ; c'est une expression populaire qui a été créée lorsque l'on sentit le besoin de désigner d'une manière spéciale ces enfants, tous les jours plus nombreux, que les misères croissantes jetaient sur le pavé. Mais, dès son apparition, ce mot était bas, populaire et méprisant. L'honnête boutiquier ne l'employait que pour parler des fils du peuple. Pendant la Révolution, les *gamins* étaient de petits déguenillés que l'on rencontrait à la sortie des théâtres et des établissements publics, chantant des hymnes patriotiques ou incendiaires. Pendant la Restauration, le mot était employé plus fréquemment, et Victor Hugo le fit bientôt entrer dans la langue écrite. Puisque nous parlons de l'illustre auteur des *Misérables*, nous ne pouvons nous dispenser de citer un fragment de ce roman, dans lequel l'écrivain peint en termes vrais, pittoresques et poétiques, le *gamin*, tel qu'il existait avant 1852 : « Paris a un enfant et la forêt a un oiseau; l'oiseau s'appelle le moineau; l'enfant s'appelle le *gamin*... Ce petit être est joyeux. Il ne mange pas tous les jours et il va au spectacle, si bon lui semble, tous les soirs. Il n'a pas de chemise sur le corps, pas de souliers aux pieds, pas de toit sur la tête; il est comme les mouches du ciel, qui n'ont rien de tout cela. Il a de sept à treize ans, vit par bandes, bat le pavé, loge en plein air, porte un vieux pantalon de son père qui lui descend plus bas que les talons, un vieux chapeau de quelque autre père qui lui descend plus bas que les oreilles, une seule bretelle en lisière jaune, court, guette, quête, perd le temps, culotte des pipes, jure comme un damné, hante le cabaret, connaît les voleurs, tutoie les filles, parle argot, chante des chansons obscènes, et n'a rien de mauvais dans le cœur. C'est qu'il a dans l'âme une perle, l'innocence; et les perles ne se dissolvent pas dans la boue. Tant que l'homme est enfant, Dieu veut qu'il soit innocent.....

» Quant à des mots, cet enfant en a comme Talleyrand. Il n'est pas moins cynique, mais il est plus honnête. Il est doué d'on ne sait quelle jovialité imprévue; il ahurit le boutiquier de son fou rire. Sa gamme va gaillardement de la haute comédie à la farce.

» Un enterrement passe. Parmi ceux qui accompagnent le mort, il y a un médecin. — Tiens! s'écrie un *gamin*, depuis quand les médecins reportent-ils leur ouvrage?

» Un autre est dans une foule; un homme grave, orné de lunettes et de breloques, se retourne indigné : « Vaurien, tu viens de » prendre la taille à ma femme. — Moi, mon» sieur! fouillez-moi. »

» Le soir, grâce à quelques sous qu'il trouve toujours moyen de se procurer, l'*homuncio* entre à un théâtre. En franchissant ce seuil magique, il se transfigure; il était le *gamin*, il devient le titi... Le titi est au *gamin* ce que la phalène est à la larve; le même être envolé et planant... Cet être braille, raille, gouaille, bataille, a des chiffons comme un bambin, et des guenilles comme un philosophe, pêche dans l'égout, chasse dans le cloaque, extrait la gaieté de l'immondice, fouaille de sa verve les carrefours, ricane et mord, siffle et chante, acclame et engueule, tempère alléluia par *matanturlurette*, psalmodie tous les rhythmes depuis le *De profundis* jusqu'à la *Chie-en-lit*, trouve sans chercher, sait ce qu'il ignore, est spartiate jusqu'à la filouterie, est fou jusqu'à la sagesse, est lyrique jusqu'à l'ordure, s'accroupirait sur l'Olympe, se vautre dans le fumier et en sort couvert d'étoiles. Le *gamin* de Paris, c'est Rabelais petit... Quelquefois, dans ce tas de garçons, il y a des petites filles; sont-ce leurs sœurs? Presque jeunes filles, maigres, fiévreuses, gantées de hâle, marquées de taches de rousseur, coiffées d'épis de seigle et de coquelicots, gaies, hagardes, pieds nus. On en voit qui mangent des cerises dans les blés. Le soir, on les entend rire... A cette époque, d'ailleurs (vers 1835), il n'y avait pas un sergent de ville à chaque coin de rue. Les enfants errants abondaient dans Paris. Les statistiques donnent une moyenne de 260 enfants sans asile ramassés alors annuellement par les rondes de police...

» La gaminerie parisienne est presque une caste; on pourrait dire : n'en est pas qui veut.

» Ce mot *gamin* fut imprimé pour la première fois et arriva de la langue populaire dans la langue littéraire en 1834. C'est dans un opuscule intitulé *Claude gueux* que ce mot fit son apparition. Le scandale fut vif, le mot a passé...

» Le *gamin* n'hésite pas à se donner, par on ne sait quel mystérieux enseignement mutuel, tous les talents qui peuvent être utiles à la chose publique. De 1815 à 1830, il imitait le cri du dindon; de 1830 à 1848, il griffonnait une poire sur les murailles. Un soir d'été, Louis-Philippe, rentrant à pied, en vit un tout petit, haut comme cela, qui suait et se haussait pour charbonner une poire gigantesque sur un des piliers de la grille de Neuilly; le roi, avec cette bonhomie qui lui venait de Henri IV, aida le *gamin*, acheva la poire, et donna un louis à l'enfant en lui disant : « La » poire est aussi là-dessus. »

Depuis 1852, que de changements se sont opérés dans nos mœurs! On peut dire que la physionomie du Parisien est changée complétement. La grisette, si bien chantée par Béranger, a disparu; Le *gamin*, si admirablement dépeint par V. Hugo, se fait bien rare, grâce à la sévérité des lois sur le vagabondage; on rencontre bien encore quelques titis, quelques pâles vouyous; mais le vrai *gamin*, le gavroche dont le romancier nous a laissé l'inimitable portrait, est à peu près disparu. C'est depuis cette époque, surtout, que l'expression *gamin*, ne désignant plus une catégorie d'enfants, s'applique à tous les enfants et est devenue presque synonyme de bambin.

Gamin de Paris (LE), comédie-vaudeville en deux actes, par MM. Bayard et Vanderburch, représentée sur le théâtre du Gymnase dramatique le 30 janvier 1836. Il y a un peu de tout dans cette charmante petite pièce que tout le monde a applaudie : de la comédie, du vaudeville, voire même du drame, et, avec tout cela, le plus vrai et le plus joli tableau de mœurs populaires qu'on puisse imaginer. Depuis trente ans, la race de Paris a bien un peu changé d'allures; mais, au fond, elle est toujours demeurée la même, et, au milieu de tant de types aujourd'hui disparus ou méconnaissables, le titi ou gamin de Paris nous est resté; seulement il s'appelle gavroche. On peut le rencontrer partout, blouse au vent, casquette en arrière, sifflant dans les rues quelque refrain du jour, rôdant le soir aux abords des théâtres, et guettant pendant un entr'acte un bon bourgeois auquel il puisse demander sa contre-marque. Flâneur, querelleur et gouailleur par nature, le gamin de Paris est un héros en herbe; il se bat souvent à coups de poing en attendant mieux, et tel qui l'a vu rue Mouffetard ne le reconnaîtrait guère, quelques années plus tard, sous les murs d'un Sébastopol quelconque. Mauvaise tête souvent, bon cœur presque toujours, tel il était il y a trente ans, tel on le retrouve aujourd'hui; tel, sans doute, il sera demain. Joseph, le héros de la pièce, est le plus complet des gamins de Paris. Grand joueur de toupie, il n'a pas son pareil pour lancer la sienne dans les jambes des promeneurs sur le trottoir du *Gybnase;* en outre, il est le roi du bouchon, et l'on fait cercle autour de lui sur le bord du canal Saint-Martin, pour le voir lancer ses *patards* sans jamais manquer un seul coup. Il est vrai que parfois il sait quitter le jeu pour plonger tout habillé dans le canal et en retirer quelque enfant en danger de mort. Joseph a une sœur, la charmante Elisa, une jeune et gracieuse grisette, qui lui raccommode ses blouses et lui panse les blessures qu'il rapporte parfois de ses batailles en pleine rue. En revanche, Joseph donne le bras à sa sœur pour la mener à l'Ambigu, et il la protége. Mais la pauvre fille a eu à subir une terrible lutte dans laquelle elle ne pouvait appeler Joseph à son secours, et elle a succombé; elle s'est laissé séduire par un jeune homme qu'elle croyait pauvre comme elle, et qu'elle comptait pouvoir épouser. Un jour, tout se découvre. Amédée est un officier d'ordonnance, riche et brillant, le fils du général Morin, et il a lâchement abusé de la crédulité d'Elisa. A cette révélation, le gamin devient homme; il va trouver le général Morin dans son hôtel, et il faut entendre comment ce César de la toupie, cet Alexandre du bouchon, raconte à ce vieux militaire, perclus de rhumatismes, que son fils Amédée est un lâche, qui s'est fait passer pour un pauvre artiste, afin de séduire une fille honnête et vertueuse. Il fallait entendre surtout les applaudissements qui accueillaient ce couplet du gamin de Paris, quand il apprenait que la sœur du général, la baronne de Morin, était la mère de l'enfant sauvé par lui, la veille, au moment où il allait se noyer dans le canal Saint-Martin :

Oui, c'était l'prix d'l'injur'que vous me faites;
Oui, c'était moi... Je n'voulais pas m'trahir;
Vous m'y forcez; tout'baronne que vous êtes,
J'en suis content, ça vous f'ra p't-êtr'rougir.
Vous n'ririez pas, vous n'auriez pas tant d'joie,
Si j'avais dit hier près du canal :
« Eh bien! tant pis, ça m'est égal,
Ce n'est qu'un baron qui se noie! »

Toute cette scène est d'un pathétique réel, entremêlé de naïvetés charmantes, et le vieux général a toutes les peines du monde pour retenir ses larmes devant le gamin de Paris. Il s'emporte contre son fils, et envoie Joseph chercher sa sœur. Elisa arrive, et le général qui, pendant ce temps, a fait comprendre à son fils toute l'indignité de sa conduite, la serre dans ses bras, en l'appelant sa bru, au grand contentement de tout le monde et surtout du gamin de Paris, qui peut être fier, à bon droit, de ses négociations. — Il est temps que nous parlions de Bouffé, pour qui le rôle du *Gamin de Paris* a été un véritable triomphe. Bouffé n'était déjà plus un jeune homme quand il créa ce rôle, et ceux qui l'ont vu, adroit, agile et leste comme un lutin, pirouetter, sauter, gambader et lancer sa toupie; ceux qui l'ont vu, fier comme un hidalgo, avec sa blouse bleue et son casque en papier sur la tête, déployer des trésors de verve, de gaillardise et d'esprit, ceux-là seuls peuvent dire quel inimitable et charmant gamin de Paris il faisait. Aussi compta-t-on par centaines les représentations qu'eut cette ravissante comédie, et si on ne la joue plus aujourd'hui, c'est à cause de l'impossibilité de trouver un acteur assez audacieux pour accepter la succession de Bouffé.

GAMINER v. n. ou intr. (ga-mi-né — rad. *gamin*). Faire le gamin, jouer ou polissonner dans les rues : *Elle s'oubliait à* GAMINER, *emportée par la force de son jeune âge.* (G. Sand.)

GAMINERIE s. f. (ga-mi-ne-rî — rad. *gamin*). Action ou parole de gamin. ‖ Habitudes des gamins : *La* GAMINERIE *parisienne est presque une caste; on pourrait dire : n'en est pas qui veut.* (V. Hugo.) *La* GAMINERIE *est une nuance de l'esprit gaulois.* (V. Hugo.)

— Par ext. Action, parole ou caractère digne d'un enfant, chez une personne plus avancée en âge : *C'est bien le jeune artiste avec ses enthousiasmes, ses* GAMINERIES *et ses allures de rapin.* (Th. Gaut.)

GAMING, bourg des Etats autrichiens (basse Autriche), gouvernement de Vienne, cercle et à 53 kilom. S.-O. de Saint-Polten, sur l'Au; 600 hab. Forges et centre d'une fabrication importante de ferronnerie, taillanderie, serrurerie et clouterie. On y voit les restes d'une vaste chartreuse fondée en 1330 et supprimée en 1782.

GAMITE s. f. (ga-mi-te). Sorte de fourrure : *Ses robes étaient de* GAMITES *ou de jambes de lièvres.* (Joinville.) ‖ Vieux mot.

GAMKA ou **GRAND-LION**, rivière de l'Afrique méridionale, colonie du Cap, prend sa source près de Beaufort par 32° de latit. S. et 20° 28′ de longit. E., coule au S.-O. à travers la plaine du grand Karrou, jusqu'à ce qu'elle se joigne à la Dwyka ou Rivière-du-Rhinocéros, pour former le Gauritz.

GAMLA-CARLEBY, littéralement en suédois *vieille ville de Charles*, appelée *Kokkola* par les Finlandais, ville de la Russie d'Europe (Finlande), avec un petit port sur la côte du golfe de Botnie, prov. de Wasa, un peu au N. de Jakobstadt, à 1,135 kilom. N.-O. de Saint-Pétersbourg; 2,500 hab. Chantiers de construction navale, fabrication de tabac; commerce très-actif de planches, goudron, etc. Cette ville est une des meilleures places de la Finlande. Elle fut fondée sous le règne de Gustave-Adolphe. Les Anglais y firent une descente en 1854.

GAMLA-UPSALA, c'est-à-dire *Vieille-Upsal.* V. UPSAL.

GAMMA s. m. (gamm-ma). Philol. Troisième lettre et deuxième consonne de l'alphabet grec, équivalente de notre *g* dur. ‖ Signe numérique valant 3 avec l'accent supérieur à droite (γ′), 3,000 avec l'accent inférieur à gauche (͵γ).

— Mus. anc. Corde que Gui d'Arezzo avait ajoutée au grave du diagramme des Grecs. ‖ *Gamma ut.* V. GAMME.

— Archéol. Crosse d'évêque dont le haut avait la forme d'un gamma majuscule (Γ).

— Entom. Nom d'un papillon diurne du genre vanesse, qui porte sur chacune des ailes supérieures une tache dont la forme rappelle celle du gamma ou *g* grec (Γ). On l'appelle aussi LAMBDA ou DOUBLE C. ‖ *Gamma doré*, Nom vulgaire d'un papillon nocturne de la tribu des phalènes, portant aussi un gamma sur ses ailes supérieures.

GAMMAN s. m. (gamm-man). Fête annuelle en l'honneur de la naissance de Mahomet, chez les nègres du Sénégal.

GAMMARE s. m. (gamm-ma-re — du gr. *gammaros*, écrevisse). Crust. Nom scientifique du genre crevette.

— **Encycl.** Les *gammares* ont pour caractères principaux : un corps allongé, couvert de pièces crustacées, transverses; quatre antennes inégales, sétacées, les deux supérieures plus longues et bifides; deux yeux sessiles, composés; quatre mâchoires libres; deux fausses mâchoires réunies en une lèvre inférieure, munie de deux palpes onguiculés; quatorze pattes; les quatre antérieures terminées par des mains à crochet simple. Ces crustacés ont encore la queue munie d'appendices bifides, qui leur servent à sauter, souvent à des distances considérables. Ils nagent d'ailleurs très-vite; comme leur corps est plus haut que large, ils se couchent sur le côté, quand ils sont en repos au fond de l'eau, ou qu'ils veulent y marcher ou nager; mais ils reprennent leur position naturelle quand ils nagent entre deux eaux. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont souvent désignées sous le nom de *crevettes*. V. ce mot.

GAMMARIEN, IENNE (gamm-ma-ri-ain, iè-ne — du gr. *gammaros*, écrevisse). Crust. Qui ressemble à une crevette.

— s. m. pl. Famille de crustacés amphipodes.

GAMMAROGRAPHE s. m. (gamm-ma-ro-gra-fe — du gr. *gammaros*, écrevisse; *graphô*, j'écris). Auteur spécial qui a écrit sur les crustacés.

GAMMAROGRAPHIE s. f. (gamm-ma-ro-gra-fî — du gr. *gammaros*, écrevisse; *graphô*, j'écris). Histoire et description des crustacés.

GAMMAROGRAPHIQUE adj. (gamm-ma-ro-gra-fi-ke — rad. *gammarographie*). Qui a rapport à la gammarographie : *Études* GAMMAROGRAPHIQUES.

GAMMAROLITE ou **GAMMAROLITHE** s. m. (gamm-ma-ro-li-te — du gr. *gammaros*, écrevisse; *lithos*, pierre). Crust. Ancien nom des crustacés fossiles.

GAMMAROLOGIE s. f. (gamm-ma-ro-lo-gî — du gr. *gammaros*, écrevisse; *logos*, discours). Traité sur les crustacés.

GAMMAROLOGIQUE adj. (gamm-ma-ro-lo-gi-ke — rad. *gammarologie*). Qui a rapport à la gammarologie ou aux crustacés.

GAMMAROLOGUE s. m. (gamm-ma-ro-lo-ghe — du gr. *gammaros*, écrevisse; *logos*, discours). Auteur d'une gammarologie.

GAMMAUT s. m. (gamm-mo). Chir. Bistouri usité en Italie pour l'ouverture des abcès.

GAMME s. f. (ga-me — de *gamma*, nom de la troisième lettre de l'alphabet grec, qui répond à notre *g*. Pour marquer les notes de l'échelle des sons, on se servait, au XIe siècle, des lettres *A, B, C, D, E, F, G, a, b, c, d, e, f, g, aa, bb, cc, dd.* La lettre *A* répondait au *la* au-dessous de la grosse corde du violon ou au *la* grave du violoncelle. On ajouta alors une corde encore au-dessous de ce *la*, le *sol* grave du violoncelle, et on le désigna par le *gamma* grec, Γ, pour ne reprendre ni le *G* ni le *g*. « *In primis*, a dit Gui d'Arezzo lui-même, *ponitur* Γ *græcum a modernis adjunctum.* » Le *gamma* ouvrant alors la série des sons, on a donné à cette série le nom de *gamme*). Mus. Suite de notes disposées dans l'ordre naturel des sons ascendants ou descendants, et, particulièrement, Suite des sept notes principales : *Chanter la* GAMME. *Vous admirez la riche* GAMME *que descendent et remontent sans cesse les sept cloches de Saint-Eustache.* (V. Hugo.) *La Fable rapporte que, dès les temps les plus anciens, l'homme se servit des notes de la* GAMME *pour rallier ses troupeaux.* (Toussenel.) ‖ *Gamme diatonique*, Gamme qui procède par tons et demi-tons naturels. ‖ *Gamme chromatique*, Gamme qui ne procède que par demi-tons et contient toutes les notes possibles d'une octave : *Elle trouva Valentine tirant sur son piano des salves de* GAMMES *victorieuses, toutes plus* CHROMATIQUES *les unes que les autres.* (Ad. Paul.) ‖ *Gamme ut* ou *Gamma ut*, série des six premiers degrés diatoniques, dans l'ancienne musique.

— Par anal. Série d'objets classés par nuances successives, par gradation naturelle : *La* GAMME *des couleurs. La* GAMME *des saveurs. La* GAMME *des sons, comme celle des couleurs, est septénaire.* (Proudh.) *Le coloris ne consiste pas dans l'emploi du vert, du bleu, du rouge en nuances vives, mais bien dans la* GAMME *suivie d'un bout à l'autre, dans l'harmonie de l'ensemble.* (Th. Gaut.) *La* GAMME *des saveurs et des odeurs et la* GAMME *du sens pivotal, le tact, sont à peine ébauchées chez l'homme.* (Toussenel).

— Fig. *Gamme descendante*, Action de décliner graduellement : *Tous les chevaux débutent bien et finissent mal; c'est par ce côté qu'ils ressemblent à un grand nombre d'hommes, qui terminent leur carrière par une* GAMME DESCENDANTE. (A. Fée.)

— Loc. fam. *Passer la gamme de*, Etre au-dessus de la portée de : *Ceci* PASSE MA GAMME; *je ne vois pas jusque-là.* ‖ *En même gamme*, Sur le même ton : *Si l'on vous raille, au lieu de vous fâcher, répondez* EN MÊME GAMME. ‖ *Etre au bout de sa gamme*, Avoir épuisé tout ce qu'on savait, tout ce qu'on pouvait dire : *J'*ÉTAIS AU BOUT DE MA GAMME. (Balz.) ‖ *Changer de gamme*, Changer de ton, modifier sa manière de parler ou d'agir : *On*

le fera bien CHANGER DE GAMME. ‖ *Chanter sa gamme à quelqu'un*, Lui dire rudement de cruelles vérités :

Ne t'afflige pas tant, va, ma petite femme,
Je m'en vais le trouver et *lui chanter sa gamme.*
MOLIÈRE.

‖ *Etre hors de gamme*, Etre dérouté, déconcerté : *Je n'y comprends plus rien, je* SUIS HORS DE GAMME. *Le mal est qu'une fois engagé à la table, le vin pipe insensiblement, et ces altérations du corps vous mettent l'esprit* HORS DE GAMME. (Th. de Viaud.)

— Physiq. *Gamme franche*, dans le système de Chevreul, Série de douze couleurs distinctes, divisées chacune en vingt tons.

— Art vétér. V. GAME.

— **Encycl.** Acoust. Le son est le résultat des vibrations moléculaires des corps, vibrations dont il est possible d'évaluer le nombre dans un temps donné. V. SONOMÈTRE.

L'appareil auditif, chez l'homme, est constitué de manière à être impressionné agréablement par certaines suites de sons et désagréablement par d'autres. En comptant les vibrations correspondant aux sons dont l'ensemble produit sur les sens une impression agréable, on est arrivé à ce résultat, que *les sons agréables, qu'ils soient successifs ou simultanés, sont ceux dont les nombres de vibrations donnent lieu à des rapports simples.*

Parmi tous les sons ou combinaisons de sons possibles, l'oreille est capable de noter et de retenir ceux qui remplissent le mieux cette condition de simplicité ; ils sont au nombre de sept, et leur série, en allant du plus petit nombre de vibrations au plus grand, constitue la *gamme* ou *échelle diatonique.* Chaque son de la *gamme* s'appelle *note.*

Voici les noms des notes et les rapports des nombres de vibrations qui y correspondent :

1re note,	*do*,	1	ou, en nombres entiers,	24
2e —	*ré*,	$\frac{9}{8}$	— — —	27
3e —	*mi*,	$\frac{5}{4}$	— — —	30
4e —	*fa*,	$\frac{4}{3}$	— — —	32
5e —	*sol*,	$\frac{3}{2}$	— — —	36
6e —	*la*,	$\frac{5}{3}$	— — —	40
7e —	*si*,	$\frac{15}{8}$	— — —	45

On voit par ce tableau que, pendant que la première note fait une vibration, la deuxième en fait $1+\frac{1}{8}$, ou $\frac{9}{8}$; la troisième, $1+\frac{1}{4}$, ou $\frac{5}{4}$, etc. ; ou encore, pendant que la première fait 24 vibrations, la seconde en fait 27, la troisième 30, etc.

Au point de vue de la simplicité des rapports numériques des vibrations, ces notes ne se présentent pas dans l'ordre que la *gamme* leur assigne. Rappelons d'abord qu'on appelle *intervalle* de deux notes (ou de deux sons) le rapport des nombres de vibrations qui leur correspondent pendant le même temps, et *accord*, la production simultanée de plusieurs notes ; et passons des rapports les plus simples aux plus compliqués.

L'accord le plus simple est évidemment celui dans lequel deux notes rendent, dans le même temps, le même nombre de vibrations, c'est-à-dire ont un intervalle égal à 1 ; cet accord est appelé *unisson.*

L'accord le plus simple, après l'unisson, est celui qui est formé de deux notes, dont l'une produit deux fois plus de vibrations que l'autre. Si l'une des deux notes est représentée par 1, l'autre le sera par 2 ; cette dernière s'appelle *octave*, parce qu'elle se place après les sept notes de la *gamme*, dont elle occupe ainsi le huitième rang. Comme la note d'octave n'est autre que la fondamentale rendue grave ou aiguë, on ne la compte ordinairement pas dans la *gamme.*

Parmi les rapports compris entre 1 et 2, les plus simples sont :

$1+\frac{1}{2}$, ou $\frac{3}{2}$ . . . . *quinte.*

$1+\frac{1}{3}$, — $\frac{4}{3}$ . . . . *quarte.*

$1+\frac{1}{4}$, — $\frac{5}{4}$ . . . . *tierce majeure.*

$1+\frac{1}{5}$, — $\frac{6}{5}$ . . . . *tierce mineure.*

Les noms de ces notes indiquent leur rang dans la *gamme.*

Pour juger de la simplicité des intervalles des sons, il ne suffit pas de comparer chacun d'eux au son fondamental : il faut encore les comparer entre eux. L'oreille repousse toujours, comme étant désagréables, ceux qui ne forment pas des rapports faciles à saisir, et, par conséquent, simples. Or, si nous comparons deux à deux la quarte, la quinte et les deux tierces, nous trouvons les rapports :

$$\frac{\text{Quinte}}{\text{Quarte}} = \ldots\ldots \frac{9}{8}$$

$$\frac{\text{Quinte}}{\text{Tierce majeure}} = \ldots\ldots \frac{6}{5}$$

$$\frac{\text{Quinte}}{\text{Tierce mineure}} = \ldots\ldots \frac{5}{4}$$

$$\frac{\text{Quarte}}{\text{Tierce majeure}} = \ldots\ldots \frac{16}{15}$$

$$\frac{\text{Quarte}}{\text{Tierce mineure}} = \ldots\ldots \frac{10}{9}$$

$$\frac{\text{Tierce majeure}}{\text{Tierce mineure}} = \ldots\ldots \frac{25}{24}$$

Le plus simple de ces rapports est $\frac{5}{4}$ (tierce majeure). Les trois plus simples notes de la *gamme* sont donc :

Do 1

Sol. . . . . $\frac{3}{2}$ (quinte).

Mi. . . . . $\frac{5}{4}$ (tierce majeure).

L'ensemble de ces trois notes forme ce que les musiciens appellent l'*accord parfait majeur.* En y ajoutant l'octave 2, on a une *gamme* qui suffit à la musique des peuples primitifs et même à quelques-uns de nos instruments, comme le clairon.

Mais, entre ces notes, il y a place pour d'autres rapports simples, et on les obtient en combinant, soit entre elles, soit avec la note fondamentale et avec la quarte, les trois notes de l'accord parfait majeur. Ainsi, le rapport de la quinte à la quarte donne $\frac{9}{8}$ (*ré*) ; quinte × tierce majeure = $\frac{15}{8}$ (*si*) ; quarte × tierce majeure = $\frac{5}{3}$ (*la*). Si, dans la *gamme*, on n'a pas fait une place spéciale à la tierce mineure, c'est parce que le rapport qu'elle représente, $\frac{6}{5}$, est trop peu différent de celui de la tierce majeure $\frac{5}{4}$.

—*Intervalles des notes de la gamme.* Si l'on cherche le rapport entre un son quelconque de la *gamme* et celui qui le précède, on ne trouve que les trois rapports $\frac{9}{8}, \frac{10}{9}, \frac{16}{15}$, précisément ceux qui représentent le rapport de la quinte à la quarte $\left(\frac{9}{8}\right)$, celui de la quarte à la tierce mineure $\left(\frac{10}{9}\right)$ et celui de la quarte à la tierce majeure $\left(\frac{16}{15}\right)$. Ces trois rapports, ou intervalles, ont reçu des noms différents : le premier s'appelle *ton majeur*, le second *ton mineur* et le troisième *semi-ton majeur.* Les intervalles se succèdent donc dans l'ordre suivant :

Do
$\frac{9}{8}$ . . . . ton majeur.
Ré
$\frac{10}{9}$ . . . . ton mineur.
Mi
$\frac{16}{15}$ . . . . semi-ton majeur.
Fa
$\frac{9}{8}$ . . . . ton majeur.
Sol
$\frac{10}{9}$ . . . . ton mineur.
La
$\frac{9}{8}$ . . . . ton majeur.
Si
$\frac{16}{15}$ . . . . semi-ton majeur.

De là cette manière de définir la *gamme*, en disant qu'elle est formée de deux tons, un demi-ton, trois tons et un demi-ton.

— *Des différentes gammes.* Nous avons représenté la note fondamentale par 1 ; en la représentant par 2, on obtient une autre *gamme*, dans laquelle les intervalles des sons restent les mêmes ; seulement, tous les nombres de vibrations sont doublés. Chaque note de cette nouvelle *gamme* est donc à l'octave aiguë de sa correspondante dans la première, et on l'écrit en la faisant suivre de l'indice 2. Ainsi, après la *gamme* ordinaire

Do, ré, mi...,

vient la *gamme*

Do_2, $ré_2$, mi_2, ... si_2.

On aurait de même ut_2, $ré_2$, etc.

Pour les *gammes* à l'octave grave, on écrit : Do_{-1}, $ré_{-1}$... Do_{-2}, $ré_{-2}$, etc.

On peut commencer la *gamme* par une autre note que *do* ; dans ce cas, pour que les tons et les demi-tons se succèdent toujours dans l'ordre voulu, il est nécessaire de modifier quelques intervalles ; pour cela, on dièse certaines notes, c'est-à-dire qu'on les élève d'un demi-ton, en multipliant leur nombre de vibrations par $\frac{25}{24}$; ou bien on les bémolise, c'est-à-dire qu'on les baisse d'un demi-ton, en multipliant par $\frac{24}{25}$. Veut-on, par exemple, commencer la *gamme* par *ré ?* En nous rappelant que la *gamme* doit être formée de deux tons, un demi-ton, trois tons, un demi-ton, et, en écrivant la suite des notes, on voit qu'il faudra dièser le *fa* et le *do :*

Ré,
  1 ton.
Mi,
  1 —
Fa ♯,
  $\frac{1}{2}$ —
Sol,
  1 —
La,
  1 —
Si,
  1 —
Do ♯,
  $\frac{1}{2}$
$Ré_2$,

Si l'on commence par *fa*, il faudra bémoliser le *si :*

Fa,
  1 ton.
Sol,
  1 —
La,
  $\frac{1}{2}$ —
Si ♭,
  1 —
Do,
  1 —
Ré,
  1 —
Mi,
  $\frac{1}{2}$ —
Fa_2,

La première note d'une *gamme* est appelée *tonique.* Ainsi, les deux *gammes* ci-dessus sont dites, la première dans le ton de *ré*, et la seconde dans le ton de *fa*. Quand on commence l'étude de la musique, on s'embrouille facilement avec les nombreux sens du mot *ton.*

— *Gamme mineure.* Les différentes *gammes* qui viennent de nous occuper sont toutes des variétés de la *gamme majeure*, ainsi nommée parce qu'elle est basée sur l'accord parfait qui renferme la tierce majeure ; mais il est tout aussi facile de former une *gamme mineure*, qui serait basée sur l'accord parfait qui renferme la tierce mineure $\frac{6}{5}$. En suivant la marche qui nous a servi à établir la *gamme* majeure, nous trouverions pour celle-ci :

Ut. . . . 1
  . . . . $\frac{9}{8}$ . . . . 1 ton.
Ré. . . . $\frac{9}{8}$
  . . . . $\frac{16}{15}$ . . . . $\frac{1}{2}$ —
Mi. . . . $\frac{6}{5}$
  . . . . $\frac{10}{9}$ . . . . 1 —
Fa. . . . $\frac{4}{3}$
  . . . . $\frac{9}{8}$ . . . . 1 —
Sol. . . $\frac{3}{2}$
  . . . . $\frac{16}{15}$ . . . . $\frac{1}{2}$ —
La. . . . $\frac{8}{5}$
  . . . . $\frac{9}{8}$ . . . . 1 —
Si. . . . $\frac{9}{5}$
  . . . . $\frac{10}{9}$ . . . . 1 —
Ut_2. . . 2

On voit que l'ordre des tons et des demi-tons n'est pas le même que dans la *gamme* majeure ordinaire. Ils se succèdent ici comme dans une *gamme* majeure qui commencerait par *la*, et ne contiendrait aucune note diésée ou bémolisée.

Les airs écrits dans le *mode mineur* ont un caractère mélancolique.

—*Gamme chromatique.* Ce nom a été donné à une *gamme* dont tous les intervalles sont égaux à un demi-ton. Pour l'obtenir, on dièse chaque note, on bémolise la suivante, et on confond ensemble les deux notes ainsi modifiées. Toutefois, il ne faut pas dièser le *mi* et le *si*, puisque ces deux notes, à l'état naturel, ne diffèrent de leurs suivantes que d'un demi-ton. Les airs écrits dans cette *gamme* sont monotones.

Notre système comprend environ sept octaves, depuis la note la plus grave de la contre-basse jusqu'à la note la plus aiguë de la petite flûte, et, par conséquent, la *gamme* s'y trouve répétée sept fois. Les Grecs se servaient du tétracorde, les musiciens du moyen âge employaient l'hexacorde, nous avons trouvé l'heptacorde ou *gamme*, auquel ce dernier nom est resté, nous dirons tout à l'heure pourquoi. Ce système est vraiment logique, parce que, de sept en sept sons, on retrouve la même série de notes reproduisant sur l'oreille la même impression.

Le travail le plus complet et le plus récent que l'on connaisse sur la *gamme* a été publié, en 1859, par M. Arthur Pougin, dans une série d'articles de la *Revue et Gazette musicale.* Nous allons lui faire quelques emprunts.

« La première réforme musicale qui eut lieu en Europe, dit M. Pougin, alors qu'on y employait encore le système par tétracordes des Grecs, est due à saint Ambroise, et s'opéra vers la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle de l'ère chrétienne. Saint Ambroise venait de faire construire l'église de Milan, et voulait régler lui-même la tonalité ainsi que le mode d'exécution des morceaux religieux qu'on y pourrait réciter ; il choisit à cet effet, parmi les nomes (airs sacrés) de la musique grecque, un certain nombre de mélodies qu'il ajusta aux psaumes, hymnes et antiennes de l'Eglise latine. Non content de ce travail, et voulant rendre facile l'usage de ces chants en en faisant apprendre les principes plus promptement qu'on ne le pouvait par la méthode des Grecs, il se détermina à supprimer la division de l'échelle par tétracordes de la musique des anciens, et à substituer à tous leurs modes (au nombre de quinze) des échelles de quatre tons principaux, qui correspondaient à ceux de ces modes dont l'usage était le plus général. Il fit donc en sorte de renfermer tous les chants de son église dans les huit premières notes des modes dorien, phrygien, éolien et hyperdorien ou mixo-lydien, qui représentent les sixième, huitième, neuvième et onzième du système des Grecs, et en forma les quatre échelles suivantes :

MODE DORIEN.

1er ton : *Ré, mi, fa, sol, la, si* ♭, *ut, ré.*

MODE PHRYGIEN.

2e ton : *Mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi.*

MODE ÉOLIEN.

3e ton : *Fa, sol, la, si* ♭, *ut, re, mi, fa.*

MODE HYPER-DORIEN OU MIXO-LYDIEN.

4e ton : *Sol, la, si, ut, ré, mi, fa, sol.*

» Ces échelles prirent le nom d'échelles tonales de saint Ambroise. La note dominante des chants auxquels elles servaient de base était la quinte, c'est-à-dire la première du deuxième tétracorde des modes grecs. Depuis longtemps déjà, le système de saint Ambroise était en vigueur en Italie, lorsque le pape saint Grégoire (Ier) entreprit une nouvelle réforme. Le nombre des chants d'église lui paraissant insuffisant, il rassembla tout ce qui pouvait rester des anciennes mélodies grecques, et y joignit tous les chants composés par saint Ambroise, Paulin, Licentius et d'autres encore ; puis, de tous ces fragments épars, rassemblés et mis en ordre, il forma son antiphonaire, qu'il appela *centonien*, c'est-à-dire « formé de fragments. »

» Mais il était impossible de réduire la tonalité de tous ces morceaux aux quatre échelles tonales de saint Ambroise. Suivant le caprice de leur goût, peut-être aussi selon les ressources de leur voix, les compositeurs d'hymnes et d'antiennes avaient plus d'une fois franchi les bornes restreintes de ces échelles ; il fallait donc nécessairement élargir le système. En conséquence, Grégoire divisa en deux chacun des tons primitifs, appelant *authentiques* les quatre tons de saint Ambroise, et *plagaux* les quatre qu'il y ajoutait. Chaque échelle des tons nouveaux correspondait avec chacune des tons anciens, mais en commençant à une quarte plus bas ; et la dominante, dans les tons nouveaux, au lieu de se trouver à la quinte supérieure du premier degré, était placée à la quarte au-dessus de la première note de l'échelle ; ce qui donne aux tons de saint Grégoire un caractère tout différent de celui des tons qu'avait laissés saint Ambroise. Voici quelle était la disposition du nouveau système :

1er ton (auth.) : *Ré, mi, fa, sol, la, si* ♭, *ut, ré.*
2e ton (plag.) : *La, si* ♭, *ut, ré, mi, fa, sol, la.*
3e ton (auth.) : *Mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi.*
4e ton (plag.) : *Si, ut, ré, mi, fa, sol, la, si.*
5e ton (auth.) : *Fa, sol, la, si, ut, ré, mi, fa.*
6e ton (plag.) : *Ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut.*
7e ton (auth.) : *Sol, la, si, ut, ré, mi, fa, sol.*
8e ton (plag.) : *Ré, mi, fa, sol, la, si, ut, ré.*

» Grégoire se trouva donc ainsi possesseur d'une échelle générale de sons s'étendant depuis le *la* grave jusqu'au *sol* de la deuxième octave. Il employa ensuite, comme signes distinctifs de ces notes, les sept premières lettres de l'alphabet, et afin que l'on ne confon-

dît point les deux octaves à cause de la similitude des signes, il se servit de caractères majuscules pour les notes de la première et de minuscules pour celles de la seconde. La notation de son système se trouvait donc disposée de cette manière :

La, si, ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi, fa, sol.
A, B, C, D, E, F, G, a, b, c, d, e, f, g.

» Quant à la note *si*, qui se trouvait un demi-ton plus bas dans le premier ton que dans les autres, Grégoire la distingue par *b* mol dans le premier, et par *b* carré dans les autres; c'est évidemment de cette différence apportée par lui comme signe distinctif dans la forme du *b* que nous viennent les signes altératifs *bémol* (♭) et *bécarre* (ou b carré ♮).

» Nous voyons, par ce qui précède, que le système grégorien se rapportait d'une façon assez exacte au système actuellement employé : la division par octaves est bien la même; la différence consiste seulement dans l'étendue, qui était alors beaucoup plus restreinte. Il n'en faut pourtant pas conclure que la méthode de Grégoire le Grand réussit de prime saut et ne rencontra point d'obstacles. Loin de là; ainsi que toutes les réformes utiles, celle-ci ne se fit point sans beaucoup d'opposition, et ce n'est que plusieurs siècles plus tard que la méthode grégorienne prévalut enfin dans l'enseignement musical. Il fallut, avant son adoption définitive et complète, passer par un système monstrueux, celui des hexacordes et de la solmisation par *muances*, dont nous donnerons plus loin l'explication raisonnée. »

Mais, au sujet des hexacordes et de quelques questions secondaires, bien des erreurs ont été commises, comme aussi en ce qui concerne le mot *gamme*, qui est devenu le nom du système. On a dit que ce nom était une invention de Guido, moine de l'abbaye de Pompose, plus connu sous le nom de Gui d'Arezzo, de celui de sa ville natale. On lui a attribué la paternité de la solmisation par hexacordes, de la main harmonique, etc. Tout cela est complétement faux, et nous allons voir que ce grand musicien n'est pas aussi coupable qu'on a voulu le dire.

En ce qui concerne le système des hexacordes, système de six sons, comme l'indique son nom, l'invention n'en peut revenir à Guido; car, en plusieurs endroits de son célèbre ouvrage, le *Micrologue*, il déclare que l'échelle musicale rationnelle est composée de sept sons, et qu'il faut sept lettres ou caractères pour les représenter. « Il y a nécessairement, dit-il, sept notes ou sept sons dans toute espèce de chant, comme il y a vingt-quatre lettres dans l'alphabet, comme il y a sept jours dans la semaine. » Quant au mot *gamme*, voici quelle est son origine : un musicien à peu près contemporain de Guido avait ajouté à l'échelle musicale, établie par saint Grégoire, quatre notes à l'aigu et une note au grave. Nous avons dit qu'à cette époque les notes ne portaient point de nom, mais étaient désignées par des lettres de l'alphabet. Ce musicien caractérisa celle qu'il ajoutait par le Γ (*gamma*) des Grecs, et comme cette note se trouvait être la première du système, il advint que ce *gamma*, placé en tête de l'échelle, donna son nom à ce système, qu'on appela *gamme* par la suite.

Arrivons enfin aux noms que portent les sept notes de la musique.

« On sait, dit M. Pougin, que les six premiers nous viennent de l'hymne de saint Jean-Baptiste, dont voici la première strophe :

> Ut *queant laxis*
> Re*sonare fibris*
> Mi*ra gestorum*
> Fa*muli tuorum*
> Sol*ve polluti*
> La*bii reatum*
> *Sancte Johannes.*

» Voilà l'origine des noms *ut, ré, mi, fa, sol, la*, que Guido, selon la plupart des écrivains, aurait donnés aux six premières notes de la *gamme;* mais, en examinant avec soin un fragment d'une lettre adressée par lui à un moine de ses amis nommé Michel (fragment dans lequel se trouve le passage de l'hymne cité plus haut), on acquiert la certitude que le sens qui y fut attaché depuis n'y avait, en aucune façon, été donné par lui. Voici ce fragment : « S'il est un son ou neume que » vous vouliez fixer dans votre morceau, afin » que partout et dans quelque morceau que » ce soit (de vous connu ou ignoré) il vous » vienne sur les lèvres et que votre voix le » puisse saisir sans hésitation, mettez-vous » dans la tête un chant très-connu, et, pour » chaque mélodie que vous désirez apprendre, » ayez présente à la mémoire une mélodie du » même genre et commençant par le même » son, ainsi, par exemple, que ce chant dont » je me sers pour mes élèves, aussi bien pour » les commençants que pour ceux qui sont » plus avancés, *Ut queant laxis*, etc. »

» Les maîtres de chant n'avaient point alors d'instruments avec lesquels ils pussent donner la tonalité, ou, pour mieux dire, indiquer à leurs élèves le diapason qu'ils devaient prendre pour entonner tel ou tél morceau. On n'avait alors que le monocorde, qui, comme son nom l'indique, était un instrument à une seule corde, lequel se divisait à volonté, au moyen de petits chevalets mobiles, qui, en changeant de place, changeaient sa tonalité. On conçoit toutes les lenteurs de ce système impossible. Voici donc quelle était la méthode de Guido : il adoptait un chant très-connu, tel, par exemple, que celui qu'il cite dans sa lettre, et cherchait, le plus sûrement qu'on le peut faire avec la voix, le diapason dans lequel on le pouvait chanter; puis, lorsque, par ce moyen, il avait trouvé la tonalité qui lui semblait préférable, il faisait entonner à ses élèves, dans cette tonalité, le chant qu'il leur voulait apprendre. »

Ce n'est donc qu'une simple démonstration de ce système que Guido a voulu faire à son ami Michel, lui laissant d'ailleurs toute faculté de faire choix à son gré de tel autre chant connu de lui, s'il en trouvait quelqu'un qui lui fût plus familier que celui qu'il lui indiquait. On doit remarquer, toutefois, que le choix fait par lui de l'hymne de saint Jean est une preuve de sagacité, attendu qu'à chaque vers de cette hymne la psalmodie monte régulièrement d'un degré. Ce morceau, plus qu'aucun autre, pouvait donc donner de la facilité pour se bien inculquer chaque son dans la mémoire; cela ne prouve pas néanmoins qu'on n'eût pu obtenir le même résultat avec un autre chant.

Quoi qu'il en soit, et bien que telle ne fût pas l'intention de Guido, les six syllabes que nous avons désignées devinrent bientôt d'un usage presque général en Europe; mais comment se fait-il qu'elles furent appliquées à un système nouveau de six sons? Comment fut-on amené à abandonner l'échelle rationnelle de saint Grégoire, et quel fut l'inventeur du système des hexacordes et des muances? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Toujours est-il que la méthode de solmisation par hexacordes envahit promptement l'Europe entière, qu'elle subsista sans opposition jusque vers le milieu du XVIe siècle, et que ce n'est que vers la moitié du XVIIe siècle, c'est-à-dire au bout de cent ans, que, sous la pression des efforts réitérés d'un grand nombre de musiciens intelligents, on renonça à un système absurde, dont les défauts étaient innombrables.

Plusieurs artistes, en effet, s'attachèrent à combattre ce système et à remettre en vigueur celui de sept sons établi par saint Grégoire. Le premier de ces réformateurs fut un musicien belge, Hubert Waelrant, qui proposa, vers 1547, de substituer aux hexacordes et aux noms des six notes qui les composaient une nouvelle méthode de solmisation par sept notes, avec sept nouvelles syllabes pour les nommer, qui étaient *bo, ce, di, ga, lo, ma, ni*. Nommée *bobisation* ou *bocédisation*, cette méthode, reçue et adoptée par quelques écoles des Pays-Bas, fut désignée par cette raison sous le nom de *solmisation belge;* mais la France, l'Italie et l'Allemagne restèrent fidèles aux hexacordes. Un autre Belge, Anselme de Flandre, entreprit de compléter la *gamme* en ajoutant une note aux six que comprenait l'hexacorde; il proposait, pour cette note complémentaire, une septième syllabe qui était *si*, lorsque la note était dans son état naturel, et *bo* quand elle était bémolisée. Un troisième Flamand, nommé Henri van de Sutte, publia, à Milan (1599), un livre latin sur les défectuosités de la solmisation par muances et sur la nécessité de se servir d'une septième syllabe à laquelle il donnait, lui, le nom de *bi*. Un peu plus tard, au commencement du XVIIe siècle, un Allemand du nom de Calwitz, Calowitz ou Calvisius, introduisit dans son pays le système d'Hubert Waelrant, appelé *bocédisation*. Il en exposa les avantages dans un petit ouvrage élémentaire intitulé : l'*Art de lire la musique et de la chanter*. Il ne réussit pas à propager cette méthode; car si les Allemands se rendirent à la nécessité d'une *gamme* de sept sons, ils ne tardèrent pas à remplacer les syllabes usitées jusqu'alors par sept lettres de l'alphabet, pour la disposition desquelles ils adoptèrent le système grégorien et qu'ils emploient encore exclusivement aujourd'hui. Quelques années après ce premier essai, vers 1611, Calvisius tenta une autre réforme; puis un autre Allemand, Daniel Hitzler, prévôt et conseiller à Stuttgard, musicien aussi érudit que théologien savant, publia un ouvrage contre la méthode inventée par Hubert Waelrant et propagée par Calvisius, et proposa dans cet ouvrage un nouveau mode de solmisation qu'il intitulait *bebisation*, et il appelait les notes *la, be, ce, de, me, fe, ge*. Son système ne réussit pas plus que celui qu'il combattait. Vint alors un moine espagnol, Pierre d'Urena, qui composa, en 1620, un traité de musique dans lequel il demandait l'abandon de la méthode par muances et par hexacordes, et proposait d'ajouter tout simplement aux six notes de ce système la septième syllabe *ni*. Il ne put jouir du triomphe de ses idées; car si elles fructifièrent un peu, ce ne fut guère que trente ou quarante années plus tard, époque à laquelle son système fut publié d'une manière développée et louangeuse par Caramuel de Lobkowitz, évêque de Vigevano. Enfin, un prêtre français, Guillaume-Gabriel Nivers, publia, en 1646, la première édition d'un opuscule intitulé : la *Gamme du* si, *nouvelle méthode pour apprendre à chanter sans muances* (Paris, Ballard, in-8°). La clarté et la lucidité des préceptes contenus dans ce petit ouvrage contribuèrent efficacement à propager la réforme en France. Il fut réimprimé pour la quatrième fois, et sans nom d'auteur, en 1696, sous ce titre : *Méthode facile pour apprendre à chanter en musique, par un célèbre maistre de Paris*, et quelques écrivains, qui n'eurent évidemment connaissance que de cette édition, l'attribuèrent à un musicien de Paris, nommé Le Maire ou Lemaire. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Lemaire propagea la méthode de Nivers, avec cette différence qu'il appelait bien *si* la septième note de la *gamme* dans son état naturel, mais transformait ce nom en *za* lorsqu'elle était affectée d'un bémol, différence qui était encore un défaut dans son système; car, pour être logique, il eût fallu alors donner un double nom à chacune des autres notes de la *gamme*, et amener ainsi un abus de dénominations qui eussent encore embrouillé outre mesure les études musicales.

Par ce qui précède, on voit par quelles modifications, par quelles transformations nombreuses et successives la *gamme* a passé depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Elle est enfin, maintenant, établie et arrêtée d'une façon si solide qu'il ne paraît point probable que de nouveaux changements doivent survenir dans sa constitution. D'ailleurs, nous l'avons dit, le système de sept sons ou de l'heptacorde est le seul logique, rationnel, naturel, puisqu'il se fonde sur la résonnance de l'octave, qui revient après chaque série de sept sons, résonnance après laquelle on voit se présenter une nouvelle série de sons homonymes avec les précédents, comme l'écho est homonyme du son qui le provoque.

Cela est si vrai que des peuples dont la civilisation est bien loin de ressembler à la nôtre possèdent, comme nous, la *gamme* de sept sons, se reproduisant à chaque octave ainsi que la nôtre. Nous citerons, entre autres, les Arabes et les Chinois. Les premiers nomment ainsi leurs notes : *alif* (la), *be* (si), *gim* (ut), *dai* (ré), *he* (mi), *waw* (fa), *zain* (sol), et ils ont l'habitude de peindre en vert la note la plus basse, la seconde en rose, la troisième en bleu foncé, la quatrième en violet, la cinquième en brun, la sixième en noir et la septième en bleu clair. Quant aux Chinois, voici comment ils notent leur *gamme: be* (ut), *yu* (ré), *pien-kung* (mi), *kung* (fa), *scang* (sol), *kio* (la) et *pien-ce* (si).

La *gamme* indoue a aussi avec la nôtre une analogie frappante; même nombre de notes, disposées dans l'ordre correspondant que voici : *sa, ri, ga, ma, pa, da, ni, sa*. On sait que Vossius prétendait que les Egyptiens étaient en possession d'une *gamme* semblable à la nôtre, bien des siècles avant que Gui d'Arezzo eût fait connaître la sienne. C'est une question que nous laissons à d'autres le soin d'approfondir. Comme les Indous mettent des idées superstitieuses partout, c'eût été miracle si la musique, ce délassement des dieux, ne leur avait pas fourni matière à satisfaire leur goût en ce genre. Chaque note de la *gamme* a trait à quelque divinité, et renferme plusieurs sens cachés tirés du son même que cette note exprime, ou de quelque chose de semblable. Il y a aussi les notes de la joie, celles de la tristesse, celles de la douceur, celles de la colère, etc. Cette *gamme* remonte d'ailleurs à la plus haute antiquité, car la musique des Indous est aujourd'hui ce qu'elle était à sa naissance.

On voit que le mot *gamme*, dans son sens absolu, représente une succession de sons marchant par degrés conjoints et pris dans l'ordre diatonique. Cependant, et tout naturellement, la *gamme* chromatique, c'est-à-dire par demi-tons, trouve sa place dans un système comme le nôtre; mais on a étendu la valeur du mot, et l'on a donné le nom de *gamme* à des successions de différentes sortes, à des combinaisons diverses, qui le méritent d'ailleurs, en ce sens qu'elles produisent toujours, mêlées à certains enjolivements, l'audition de la *gamme* stricte et rudimentaire; c'est ainsi qu'on a les *gammes* en tierces, en sixtes, en octaves, en accords, etc., soit brisées, soit simultanées. Du reste, l'exercice des *gammes*, au point de vue des études musicales faites par les virtuoses, est la base unique, indispensable, de toute bonne éducation. « Les *gammes*, a dit fort justement un critique, les *gammes* des deux genres sont un excellent exercice pour l'étude de la musique instrumentale ou vocale sous le rapport de l'exécution. On ne saurait trop en recommander l'usage aux personnes qui désirent atteindre à un certain degré de perfection. C'est par l'exercice très-fréquent des *gammes* dans tous les tons que la voix d'un chanteur et les doigts d'un instrumentiste peuvent acquérir cette souplesse, cette flexibilité, cette agilité qui les rendent propres à l'exécution irréprochable des passages les plus difficiles. » Cela est très-vrai. Chanteurs et instrumentistes doivent d'abord s'appliquer à faire des *gammes* simples en sons filés; ils les feront ensuite en détaché, puis en coulé, en atteignant peu à peu la plus grande rapidité possible, tout en conservant la distinction nécessaire entre chaque note et en évitant la confusion, ce qui est extrêmement difficile; ils s'exerceront ensuite aux *gammes* chromatiques. Violonistes et pianistes feront des *gammes* en tierces, en sixtes, en octaves, en dixièmes, etc. Et même quand un artiste est devenu un virtuose consommé, il ne peut se dispenser de faire, chaque jour, au moins une heure de *gammes*, afin de conserver la facilité et la sûreté de son mécanisme.

— Techn. et B.-arts. *Gamme des couleurs.* Les couleurs ont comme les sons une *gamme*, c'est-à-dire un ordre de relations, donné par la nature. Cette *gamme* comprend les sept couleurs du prisme : le jaune, l'orangé, le rouge, le violet, l'indigo, le bleu et le vert. Parmi ces sept couleurs, il en est trois qui peuvent être considérées comme génératrices, ce sont : le jaune, le rouge et le bleu. Dans le langage pictural, chaque couleur s'appelle un *ton*. On nomme *tonalité* l'ensemble des tons, subordonné à leur ton dominant. Ainsi, lorsqu'on dit d'un morceau de peinture qu'il est d'une tonalité vigoureuse, cela signifie que tous les tons en sont vigoureux, pris chacun séparément, et qu'ils le sont encore si on les considère par rapport au ton dominant, à celui qui apparaît à première vue et semble être mêlé à tous les autres. C'est ainsi qu'on dit aussi d'un tableau qu'il est peint dans une tonalité bleue, violette, rouge, verte, suivant que l'une de ces couleurs semble dominer dans tous les tons ou que ces tons sont subordonnés à cette couleur. La *gamme* est en peinture ce qu'elle est en musique, c'est-à-dire l'ensemble des sept tons dans l'ordre et la relation qui leur sont propres, et qui viennent d'être énoncés. Cette *gamme* peut être variée à l'infini, sinon dans sa composition, du moins dans son degré d'intensité ou dans les combinaisons auxquelles elle peut donner lieu.

Mais, tandis que la musique a des tons qui ne se modifient que suivant des intervalles déterminés, la peinture peut modifier d'une façon sensible une même couleur, c'est-à-dire un même ton, par un nombre assez considérable d'altérations. Il va sans dire que ces altérations rapprochent toujours le ton ainsi modifié du ton le plus voisin qui se trouve dans la *gamme*. Ainsi, prenons un exemple : le bleu du ciel n'est pas constamment semblable; tantôt plus intense, tantôt plus pâle, il est, vu dans une certaine étendue, composé de nuances différentes, qui toutes appartiennent au bleu; mais ce bleu, vers le couchant, touche au violet, et vers le levant tourne au vert. Il en est de même pour toutes les couleurs. Les tons, pris en eux-mêmes, ou considérés relativement à ceux qui les environnent, ont certaines qualités qu'il est utile de connaître, dont il est nécessaire de bien se rendre compte; la connaissance de ces qualités formant en quelque sorte toute la science picturale. Ce sont : l'intensité, la tonalité, la vigueur et l'éclat. L'intensité est le degré de coloration d'un ton comparé au ton semblable du prisme qui peut servir de type; la tonalité, que les peintres appellent la *valeur*, est la différence de coloration d'un ton comparé avec ceux qui l'environnent; la vigueur est faite du plus ou moins de noir qui entre dans un ton, ou plutôt du degré qui rapproche ce ton du noir; enfin l'éclat est la propriété que possède un ton de représenter la lumière ou de la réfléchir. Un seul ton peut réunir plusieurs de ces qualités ou même toutes ensemble au plus haut degré. Il est d'autres termes qui sont en usage dans la peinture et qui indiquent la manière d'être des tons. C'est ainsi qu'on dit qu'ils sont opaques ou transparents, crus ou rompus. Rompre un ton, c'est le mêler à un autre. Ce qu'on appelle des tons neutres, ce n'est autre chose qu'une *gamme* de tons rompus, d'une vigueur, en général, médiocre. La façon dont les tons se distinguent les uns des autres est désignée par le mot *enlever*. Lorsqu'on dit, d'un ton qu'il s'*enlève* sur un autre, cela signifie qu'il tranche, qu'il est visiblement différent, distinct. Les tons s'enlèvent tantôt en valeur, tantôt en vigueur. Un ton s'enlève en valeur, lorsqu'il est d'une coloration plus intense que celle du ton voisin; il s'enlève en vigueur, lorsqu'il est plus sombre ou plus opaque, quelle que soit d'ailleurs son intensité. Cette distinction n'est pas toujours facile à observer et exige une certaine éducation, une certaine habitude de l'œil. Ainsi, qu'on mette à côté l'un de l'autre deux objets, deux rubans, par exemple, de coloration différente, l'un rouge ponceau d'un grand éclat, et l'autre d'un bleu virant au violet et mélangé d'une nuance de gris, un peu plus clair cependant que le premier; qu'on présente ces deux couleurs à une personne qui n'est point exercée à distinguer nettement les couleurs, en lui demandant quelle est celle qui s'enlève en vigueur, et il y a gros à parier que, trompée par l'éclat, elle désignera le bleu, en réalité plus clair. Il en est de même quand il s'agit de distinguer la vigueur d'un ton très-clair placé à côté d'un autre très-intense, mais plus vigoureux. Ce sont là deux modes du ton que l'œil du peintre doit être exercé à distinguer et à reconnaître facilement.

L'arc-en-ciel, ou le rayon lumineux décomposé par le prisme, nous offre le type complet, absolu, de la *gamme* des couleurs, avec le passage d'un ton à un autre. C'est là ce qui peut servir à démontrer la théorie; mais, dans la pratique, on n'a point à son service des *gammes* aussi parfaites et toutes naturelles. Ces *gammes*, il faut les produire soi-même. Les couleurs dont on charge la palette sont, en général, d'une coloration très-tranchée, très-distincte; mais elles n'ont point entre elles les rapports qui constituent la *gamme*. Ces rapports, le peintre doit les déterminer et les réaliser, par le mélange, les combinaisons, et c'est en cela surtout que consiste l'art de peindre. C'est la possession de cette science pratique qui constitue la qualité de coloriste.

Enfin, dans la *gamme* type des couleurs, on ne voit point apparaître le blanc ni le noir, qui sont tous deux une absence de couleur, du moins si on les considère comme termes absolus; mais, dans l'art pictural, ces deux couleurs agissent à peu près comme les dièses et les bémols en musique, c'est-à-dire qu'elles servent à modifier chaque ton par leur addition, et à le rendre soit plus clair, soit plus vigoureux. Le blanc, par exemple, mêlé aux divers tons, produit sur tous le même effet : il les éclaircit, leur fait perdre de leur intensité, mais ne leur enlève point leur couleur. Il en est de même pour le noir, qui, lorsqu'il n'est point coloré par lui-même, — ce qui est rare, — assombrit tous les tons en leur conservant leur coloration propre. Mais ce n'est pas tout : le jaune de chrome clair et le cadmium, mélangés avec d'autres tons jaunes, rouges ou verts, agissent de la même manière que le blanc, mais en modifiant la coloration pour la faire virer au jaune, en augmentant l'intensité; au contraire, la laque ordinaire (sorte de pourpre foncé), mélangée aux rouges, aux jaunes, aux bleus et aux verts, agit comme le noir, en faisant virer la coloration au brun ou au violet et en diminuant l'intensité. Il en est à peu près de même pour toutes les couleurs dont se compose la palette. Enfin, celle-ci est chargée de couleurs naturelles qui forment des tons rompus, mais qui ne sont point établies par séries, c'est-à-dire par *gammes*. C'est au peintre à mélanger ces couleurs pour composer les séries complètes et harmoniques. Le musicien, compositeur ou exécutant, a des instruments qui peuvent le guider, tant pour les intervalles des tons musicaux que pour leur sonorité et leur tonalité; le peintre, lui, n'a d'autre instrument que son œil, et rien que l'expérience et le résultat de longues et constantes observations ne peut lui servir de guide. La première étude de l'art pictural devrait donc être de composer des *gammes*, afin d'exercer l'œil de l'élève. C'est là une méthode que G. Courbet a employée pour sa propre éducation, et le résultat est tel qu'il est permis de le citer comme exemple. Ces *gammes* ne se composent pas seulement, on le comprend, des sept couleurs du prisme, — ce qui serait vraiment trop facile, — mais bien de tous les tons possibles qu'on rencontre dans la nature et qu'il faut savoir imiter, et classer dans leur série naturelle. Ainsi, il y a des *gammes* intenses, des *gammes* grises, des *gammes* neutres, des *gammes* vigoureuses, suivant que les tons qui les composent sont intenses, gris, neutres ou vigoureux. Il faut savoir leur donner leur place, les relier les unes aux autres méthodiquement, sans laisser de lacunes et sans rapprochements brusques. Ce qui caractérise une *gamme*, c'est le degré d'intensité et l'éclat de chaque ton. Aussi suffit-il de placer dans un morceau de peinture harmonieux un ton d'une intensité différente de celle de la *gamme* dont il a été fait usage pour qu'aussitôt l'harmonie disparaisse. Si l'on veut produire un effet de lumière, il n'est pas besoin d'employer des couleurs éclatantes, il suffit de composer une *gamme* d'un éclat plus grand que celui des tons qui forment la demi-teinte, mais qui soit de la même valeur. Aussitôt le tableau prendra un aspect lumineux. Trop de dissemblance entre les tons de la lumière et ceux de la demi-teinte font une tache blafarde et n'éclairent point le tableau. Il en est ici comme en musique : si l'on passe d'une octave grave à une octave aiguë, on n'émet plus une note, mais un cri. De même aussi qu'en musique on ne produit pas une mélodie avec de grands intervalles, mais simplement avec des combinaisons d'intervalles de secondes et de tierces naturelles, diminuées ou augmentées, en peinture on ne procède point par différences brusques dans les tons et la coloration, mais par une infinité de tons transitoires. On pourrait donc dire que la peinture est une mélodie faite avec des quarts de ton. Le rapprochement immédiat des deux tons voisins d'une *gamme* intense est presque toujours inharmonique; tel est celui du jaune et de l'orangé, du rouge et du pourpre, du violet et du bleu, du bleu et du vert; mais pourtant un objet coloré présente, dans le plus grand nombre des cas, les deux colorations voisines du ton dominant (ce que les peintres nomment le *ton local*); seulement, l'une de ces colorations est plus claire et l'autre plus sombre ou plus vigoureuse. Ainsi le jaune présente des reflets verts et des ombres orangées; le rouge, des reflets orangés et des ombres pourprées; le pourpre, des reflets rouges et des ombres violettes; le violet, des reflets bleus et des ombres pourpres; le bleu, des reflets verts et des ombres violettes; enfin le vert, des reflets jaunes et des ombres bleues. Les combinaisons les plus harmonieuses de tons intenses, employées dans la décoration des appartements, dans la tapisserie ou l'ornementation des toilettes de femme, sont celles du jaune et du pourpre, du jaune et du violet ou du jaune et du noir, — le noir étant un violet très-sombre, — de l'orangé et du vert, du vert et du pourpre, c'est-à-dire des couleurs les moins proches dans la série naturelle.

GAMMIER s. m. (ga-mié — rad. *gamme*). Appareil destiné à faciliter l'enseignement de la musique, quelle que soit la méthode suivie par le professeur.

— **Encycl.** Le *gammier* a été inventé, vers 1859, par M. Frelon, à Paris. Il est construit sous deux formes. Dans l'une, il consiste en un tableau sur lequel la baguette du maître peut faire suivre et comprendre à de nombreux élèves les divers éléments de l'art musical; dans l'autre, il se compose d'une série de plaques métalliques qui se placent sur le clavier du piano et facilitent l'exécution pratique des notions théoriques fournies par le tableau.

GAMMOGRAPHIE s. f. (gamm-mo-gra-fî — de *gamme*, et du gr. *graphô*, j'écris). Techn. Art de rayer les papiers.

GAMMOGRAPHIQUE adj. (gamm-mo-gra-fi-ke — rad. *gammographie*). Techn. Qui a rapport à la gammographie : *Procédés* GAMMOGRAPHIQUES.

GAMMOÏDE s. m. (gamm-mo-i-de — du gr. *gamma*, nom de la lettre *g; eidos*, aspect). Chir. anc. Instrument de chirurgie qui avait la forme d'un gamma (Γ).

GAMMON s. m. (ga-mon). Fête annuelle de la naissance de Mahomet, chez les nègres du Sénégal.

— Jeux. Nom donné, à l'imitation des Anglais, à une modification du jeu de revertier, que l'on appelait anciennement *jeu de toutes tables*.

GAMOGASTRE adj. (ga-mo-ga-stre — du gr. *gamos*, union; *gaster*, ventre). Bot. Syn. de MONOGYNE.

GAMOLÉPIS s. m. (ga-mo-lé-piss — du gr. *gamos*, union; *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

GAMOLOGIE s. f. (ga-mo-lo-jî — du gr. *gamos*, mariage; *logos*, discours). Littér. Traité sur le mariage : GAMOLOGIE *de Mylerus*.

GAMOMANIE s. f. (ga-mo-ma-nî — du gr. *gamos*, mariage, et de *manie*). Méd. Monomanie du mariage, qui porte le malade à des demandes de mariage fréquentes et extravagantes.

GAMON (François-Joseph), conventionnel, né à Entraigues, où il était avocat à l'époque de la Révolution, dont il embrassa les principes avec l'enthousiasme de la jeunesse. Nommé par le département de l'Ardèche député suppléant à l'Assemblée législative, il siégea après la démission de Valladier, fut réélu à la Convention, où il vota la mort du roi, avec sursis jusqu'à l'invasion du territoire. Ami des girondins, il ne fut cependant pas enveloppé dans leur chute; mais, ayant signé la protestation du 6 juin (1793) contre les événements des 31 mai - 2 juin précédents, il fut décrété en même temps que soixante-treize de ses collègues, parvint à s'échapper et se réfugia en Suisse. Rappelé pendant la réaction thermidorienne, il rentra dans la Convention avec les soixante-treize, en 1795, fut porté au nouveau comité de Salut public et s'associa à quelques-unes des violences de cette malheureuse époque contre les patriotes, qu'on proscrivait sous le nom de *terroristes*. Cependant, il finit par s'effrayer des progrès du royalisme et de la réaction, et, à la suite de la célébration de l'anniversaire du 10 août, il proposa de consacrer une fête nationale à la Réconciliation. Il appuya les mesures d'énergie contre l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, fut nommé au conseil des Cinq-Cents, où d'ailleurs il ne joua aucun rôle, en sortit en mai 1797 et fut nommé, en 1800, juge d'appel à Nîmes, puis président du tribunal criminel de l'Ardèche, enfin membre du Corps législatif et plus tard président de la cour de Nîmes. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé député de l'Ardèche à la Chambre des représentants, où il ne prit qu'une seule fois la parole, au moment de l'invasion de la France, pour demander le rétablissement de la constitution de 1791, avec un roi que la France désignerait et qui serait chargé de conclure la paix avec l'Europe et de fonder des institutions libres. Dépouillé de son siége de magistrat au second retour des Bourbons, il fut banni comme régicide, en 1816, bien que son vote (avec sursis) n'eût pas été compté pour la mort, obtint l'autorisation de rentrer, sous le ministère Decazes, et acheva ses jours dans l'obscurité de la vie privée.

GAMOND (Blanche), héroïne protestante, une des martyres de la persécution exercée contre ses coreligionnaires, sous Louis XIV, au nom de l'orthodoxie. Le souvenir des cruautés qu'elle eut à subir, ainsi que ses compagnes, mérite d'être conservé, afin de faire maudire éternellement l'intolérance religieuse et l'exécrable domination du parti qui en a fait son dogme.

Blanche Gamond, échappée à ses bourreaux et refugiée en Suisse en 1688, écrivit la relation de ses tortures. Il en existe deux manuscrits, qui ont été analysés par M. Chavannes dans le *Chrétien évangélique*.

Arrêtée, avec une compagne d'infortune, au moment où toute sa famille parvenait à franchir la frontière, elle fut conduite à Grenoble et jetée dans les basses fosses de la prison, où on la nourrissait d'aliments repoussants. Les menaces n'ayant pu la décider à abjurer, elle fut transférée à l'hôpital de Valence, dont le directeur, La Rapine, avait acquis une telle célébrité dans l'art d'opérer des conversions, que son nom seul faisait faiblir des courages restés jusque-là inébranlables. Voici comment elle raconte son arrivée dans cet hôpital : « Le soir venu, La Rapine me fit venir devant lui et celles qui n'avaient jamais changé. Nous étions six en sa présence; il y avait pour spectateurs vingt à trente papistes. Quand nous fûmes toutes là, il nous fit mettre en rang devant lui et s'adressa à nous en nous disant : « Vous êtes » des opiniâtres et des rebelles au roi et à » Dieu; mais il faut que vous changiez ou » vous crèverez sous les coups. Je vous ferai » venir, maudite race de vipères, à coups de » nerf de bœuf; car je sais mon métier par » routine. J'ai cinquante-six ans; je vous ferai obéir, gueuses. Vous ferez la balayure » de l'hôpital; vous balayerez depuis le matin jusqu'au soir, et si vous manquez, vous » aurez cent coups de bâton. Après cela, je » vous ferai mettre dans le cachot, là où je » vous ferai mourir de faim; mais, afin que » vous languissiez plus longtemps, vous aurez un peu de pain et de l'eau; et il est impossible que vous puissiez résister aux » coups. Vous serez crevées dans trente ou » quarante jours tout au plus; nous le savons; » car nous avons expérimenté et éprouvé tout » cela. Après, on vous jettera à la voirie : le » roi sera défait d'un méchant sujet; voilà » une chienne morte, malheureuse en cette » vie, damnée dans l'autre. Comptez là-dessus, chiennes, gueuses, ce sera votre partage. »

Plus d'une fois, Blanche Gamond faillit succomber sous ces traitements atroces. Un jour, en particulier, La Rapine, exaspéré de sa résistance et de sa fermeté, comme elle le raconte elle-même, écumant de colère, l'ayant fait mettre à genoux et l'appelant « gueuse, chienne morte, tison d'enfer, » ordonna aux filles de service de lui donner les étrivières. Six de ces cruelles mégères, trop bien dressées à cet emploi, armées chacune d'un paquet de verges d'osier longues d'une aune, l'ayant déshabillée et mise entièrement à nu jusqu'à la ceinture, l'attachèrent à une poutre et la fouettèrent de toutes leurs forces en lui disant : « Prie ton Dieu! » Comme ses pieds ne pouvaient plus la soutenir, elle était pendue par les bras, son corps traînant à terre, et on la fouetta jusqu'à ce que toute la peau du dos et de la poitrine fût enlevée. Voilà comment on convertissait, dans le bon temps!

Dans une tentative d'évasion qui réussit à ses compagnes, Blanche, qui était encore trop faible, se cassa la cuisse et fut reprise. On se vengea sur elle de la fuite de ses compagnes; on la laissa trois jours sans lui remettre le membre cassé, et quand enfin on fit venir un rhabilleur, celui-ci la brutalisa et lui fourra, avec un couteau, de la charpie dans ses plaies. C'était, dit-elle, un supplice pire que la roue. Environ trois mois plus tard, ses bourreaux, désespérant de la convertir, la mirent en liberté, moyennant une somme d'argent. Elle gagna la Suisse, où elle retrouva ses parents, et vécut quelques années, complétement infirme et estropiée.

GAMOPÉTALE adj. (ga-mo-pé-ta-le — du gr. *gamos*, union, et de *pétale*). Bot. Se dit des corolles dont les pétales sont soudés en un seul corps. Syn. de MONOPÉTALE.

— s. m. pl. Division de l'embranchement des dicotylédones, comprenant les genres qui ont des corolles gamopétales.

GAMOPÉTALIE s. f. (ga-mo-pé-ta-lî — rad. *gamopétale*). Bot. Caractère des corolles gamopétales.

GAMOPHYLLE adj. (ga-mo-fi-le — du gr. *gamos*, union; *phullon*, feuille). Bot. Se dit des involucres et des calices formés de plusieurs folioles soudées en un seul corps. Syn. de MONOPHYLLE.

— s. m. Nom donné à l'enveloppe de la fleur des cypéracées.

GAMOPHYLLIE s. f. (ga-mo-fil-lî — rad. *gamophylle*). Bot. Caractère des involucres gamophylles.

GAMOSÉPALE adj. (ga-mo-sé-pa-le — du gr. *gamos*, union, et de *sépale*). Bot. Se dit des calices formés de plusieurs sépales soudés en un seul corps. Syn. de MONOSÉPALE.

GAMOSÉPALIE s. f. (ga-mo-sé-pa-lî — rad. *gamosépale*). Bot. Caractère des calices gamosépales.

GAMOSTYLE adj. (ga-mo-sti-le — du gr. *gamos*, union, et de *style*). Bot. Se dit des fleurs dont les styles sont soudés en un seul corps. Syn. de MONOSTYLE.

GAMOULI s. m. (ga-mou-li). Nom donné à des esprits aériens qui, selon les habitants du Kamtschatka, président à la pluie et aux éclairs. Ils produisent les éclairs en se jetant des tisons à demi consumés, et il tombe de la pluie lorsqu'ils pissent.

GAMPSONYX s. m. (gam-pso-nikss — du gr. *kampê*, courbure; *onux*, ongle). Ornith. Syn. de MILAN.

GAMUTE s. m. (ga-mu-te). Comm. Fil que l'on tire d'un palmier des Moluques, pour l'employer à la confection des cordages. ‖ On dit aussi GAMUTI et GAMUTO.

— Bot. Nom malais de l'arenga à sucre.

GAN s. f. (gan). Prophétesse gauloise.

— **Encycl.** La *gan* n'est pas sans analogie avec la parque antique. La nature physique était soumise aux *gans;* tantôt vierges, jeunes et belles, elles présidaient aux rites mystérieux du druidisme; tantôt vieilles, hideuses et cruelles, elles suivaient les armées, pour immoler, au-dessus de la chaudière, les prisonniers. La fameuse Velléda, ou plus exactement Weldeda, n'était autre qu'une *gan*. Jettha, autre *gan*, reçut, aux bords du Necker, un culte particulier. Dans le Nord, les *gans*, désignées sous le nom de *femmes de vision*, parcouraient le pays, et, durant l'hiver, alors que les vassaux recevaient leurs seigneurs, elles assistaient aux festins et prédisaient l'avenir aux convives. C'était Thôrdise en Irlande et Thôrbiörg dans le Groenland. C'est dans la bouche d'une de ces prophétesses que sont placées les prédictions de l'*Edda*, la Voluspa. Les Romains, curieux des dieux étrangers et si prompts à les introduire dans leur Panthéon, les Romains consultèrent ces femmes merveilleuses. Alexandre Sévère, Aurélien, Dioclétien leur demandèrent des réponses. Plus tard encore, les chefs francs eurent recours à leur science augurale. Le christianisme leur fit, comme on doit penser, une guerre acharnée; mais, si l'on peut tuer un individu réel, aucune force ne saurait anéantir un être qui vit dans la conscience des peuples. Les *gans*, chassées de la religion, se réfugièrent peu à peu dans la tradition populaire et devinrent des fées. On les retrouve encore dans les croyances bretonnes.

GAN, bourg et commune de France (Basses-Pyrénées), cant. O., arrond. et à 8 kilom. de Pau, sur la rive gauche de la Nées; pop. aggl., 1,648 — pop. tot., 3,115 hab. Carrières de plâtre et de pierres de taille. Filature de lin, marbrerie, scierie, fabriques de tricots. Ferme école. Restes des anciens remparts. Maison de l'historien Marca. Fontaine ferrugineuse.

GANA s. m. (ga-na). Mythol. ind. Génie du second ordre.

GANACHE s. f. (ga-na-che — ital. *ganascia*, du latin *gena*, joue, avec le suffixe péjoratif *ascia;* grec *genus*, menton; de la racine sanscrite *han*, frapper, broyer). Manég. Mâchoire inférieure du cheval. ‖ Région située au contour de l'os de la mâchoire inférieure du cheval. ‖ *Cheval chargé de ganache*, Cheval dont la mâchoire inférieure est grosse et charnue.

— Pop. et bas. Mâchoire de l'homme : *Recevoir un coup de poing dans la* GANACHE.

— Fig. Personne incapable, sans capacité ni talent : *L'empereur François est un homme bon et religieux, mais une* GANACHE. (Napol. Ier.) *Un jour Napoléon Ier, fort mécontent à la lecture d'une dépêche venue de Vienne, s'oublia jusqu'à dire à Marie-Louise : « Votre père est une* GANACHE. » *L'impératrice, qui ignorait beaucoup de termes français, demanda ensuite à un courtisan la signification de celui-ci, en lui expliquant dans quelle circonstance l'empereur l'avait employé. Le courtisan, fort embarrassé, répondit que cela signifiait un homme sage, habile, de bon conseil. Quelque temps après, Marie-Louise assistant à une séance du conseil d'État, et voyant la discussion très-animée, s'adressa ainsi à Cambacérès : « C'est à vous à faire prévaloir votre avis dans cette circonstance importante; car je vous tiens pour la meilleure* GANACHE *de l'empire.* »

Montesquieu toujours rabâche;
Corneille est un vieux barbon;
Voltaire est une *ganache;*
Racine est un polisson.
***

— Théâtr. Nom donné aux rôles de vieux imbéciles et crédules : *Plastrons de toutes les plaisanteries, victimes obligées des amoureux et des valets, jouets des pupilles et des soubrettes, ces pauvres* GANACHES *sont immolées chaque soir, à la grande satisfaction du parterre.* (Harel.)

— Art vétér. Nom vulgaire de la cachexie aqueuse.

— Anc. cost. Robe de chambre, qui se mettait par-dessus le surcot.

— Entom. Partie proéminente de la lèvre inférieure d'un insecte. ‖ On dit plus souvent MENTON.

— Adjectiv. Qui est dépourvu de talent, de capacité : *Nous le regardions comme une* GANACHE, *tout ce qu'il y a de plus* GANACHE. (Balz.)

— *Fauteuil ganache*, Fauteuil d'une forme particulière : *Elle avança elle-même un* FAUTEUIL GANACHE *à la baronne.* (Balz.)

— **Syn. Ganache, âne, balourd, bête, buse, butor, cruche, ignorant, lourdaud, mâchoire.** V. ÂNE.

— **Encycl.** Art vétér. Les *ganaches* peuvent être plus ou moins légères. Un cheval est dit *chargé de ganache* lorsque, à une tête lourde, il joint un maxillaire très-développé, ou des tissus mous qui le recouvrent; car le développement de la joue est souvent confondu avec celui de l'os de la mâchoire.

Il ne faut pas confondre avec cette conformation défectueuse l'écartement des *ganaches* que l'on remarque chez quelques chevaux, notamment chez les chevaux arabes, et qui est une beauté, parce qu'il laisse à la

gorge un large espace qui facilite la respiration.

Dans sa partie droite, entre les deux tables de l'os, le bord du maxillaire présente quelquefois une fistule profonde communiquant avec la racine d'une dent molaire. Cette maladie détermine un *gonflement considérable* de l'os et, par cela même, est presque toujours *incurable*. Enfin le canal excréteur de la parotide, à son passage sur le bord postérieur du maxillaire, peut aussi présenter une fistule, reconnaissable à un écoulement de salive, que l'on rend facilement plus manifeste en provoquant le mouvement des mâchoires par l'introduction du doigt entre les barres.

Dans l'espèce bovine, les *ganaches* sont moins chargées que chez le cheval, et plus écartées; elles donnent à la tête cette forme courte et carrée que l'on recherche surtout chez le taureau.

Ganaches (LES), comédie en quatre actes et en prose, de M. Victorien Sardou, représentée, en 1862, au théâtre du Gymnase. Il y a ganaches et ganaches. L'auteur donne cette qualification peu flatteuse aux gens qui ne sont plus des contemporains, qui refusent d'être de leur siècle et s'enferment, à triple verrou, dans la crypte du passé. Il a mis en présence des types qui représentent, chacun pour son compte personnel, l'ancien régime, la République de 1793, le gouvernement de la Restauration, la littérature classique de *cette époque*, et le *régime de Juillet* ou la bourgeoisie; à ce musée d'antiques, il ne *manque qu'une figure*, la *ganache de l'Empire*, laquelle a dû exister, puisque Marie-Louise dit un jour à un homme d'Etat, dans le conseil des ministres : « Parlez, monsieur, je suivrai votre avis, car je vous tiens pour la première ganache de l'Empire. » Il est vrai que Marie-Louise ne connaissait pas encore bien la signification précise de ce mot; il est encore plus vrai que M. Sardou a eu ses raisons pour faire une injuste omission. Il y aurait puérilité à vouloir rendre compte de la fable dont l'auteur s'est servi pour donner une apparence de vraisemblance à la *réunion des divers types qu'il s'est* plu à exhiber. Nous nous contenterons de nommer les *masques et de tracer leur silhouette*. Voici d'abord le doyen des *Ganaches*, M. le duc de La Roche-Péan, un jeune et beau seigneur du temps de Louis XV, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-quinze ans, et qui joue, dans la pièce de M. Sardou, le rôle des fossiles dans l'histoire naturelle. Immédiatement après le duc, et par rang d'âge, arrive le marquis de La Roche-Péan, dont l'existence intellectuelle s'est brusquement arrêtée en 1830, mais dont les préjugés et les travers n'ont rien que de fort innocent. Quant à *Léonidas Vauclin*, c'est autre chose. Ancien chirurgien des ar*mées de la République, il a conservé*, avec une piété féroce, la religion du bonnet rouge et de la guillotine. Bon *homme*, du reste, et qui n'a jamais tué personne... que ses malades. Puis vient le type du mécontent quand même; c'est Fromentel, un ancien fabricant de conserves alimentaires, qui maudit aujourd'hui pour admirer hier, et qui, demain, trouvera que la veille était bien préférable à l'heure présente. Mais tous ces types-là sont bien pâles en comparaison de celui que représente Mlle Rosalie de Corbac, la cousine du marquis, vieille fille et vieille dévote, ornée de tous les attributs que concerne son état. Elle est envieuse, jalouse, médisante, coquette, *maniaque*, *prude*, *cela va sans dire*, et venimeuse comme une vipère. Nous aimons mieux M. de Valcreuse, avec son esprit d'almanach, ses façons de vieux beau, ses airs penchés qu'il croit poétiques et ses allures de don Juan cacochyme. Citons enfin le jeune Fromentel, qui voudrait bien passer pour un fils de famille, jetant les billets de Banque par les fenêtres de la Maison-d'Or, et semant la fortune de son père sur les tapis verts des tripots. Est-il besoin d'ajouter que M. Sardou n'a eu garde d'oublier le type du vieux domestique, fidèle comme un chien caniche, et qui *aime ses maîtres plus qu'il n'ai*merait ses enfants, s'il en avait? Tels sont les *portraits* que l'auteur a *encadrés tant* bien que mal, plutôt mal que bien, dans sa comédie. L'aristocratie, la bourgeoisie, le clergé, sous la forme d'une dévote, le peuple, et enfin la Révolution, il n'a rien oublié, rien... si ce n'est de tirer de cette exhibition un enseignement utile, ou seulement honnête, une leçon quelconque, pourvu qu'elle ne fût ni ridicule ni banale. En effet, c'est lui-même qui le dit, par la bouche d'un de ses personnages : « Tout cela prouve qu'il faut être toujours l'homme de son temps! » En vérité, il était bien inutile de se donner tant de mal pour *en arriver à une conclusion si neuve!* Ne serait-il pas plus naturel de penser que M. Sardou a voulu prouver aux hommes assez naïfs suivant lui, assez courageux suivant nous, pour rester invariablement fidèles à leurs principes, qu'ils n'étaient que des sots ou des hommes dangereux? N'a-t-il pas voulu, enfin, démontrer péremptoirement que nous vivions dans le meilleur des mondes possibles et que ceux qui ne se trouvent pas satisfaits ont tort? Si telle était la thèse de M. Sardou, il l'a mal soutenue et a fait une œuvre mauvaise; s'il n'a voulu que démontrer une fois de plus la vérité que nous citions tout à l'heure : qu'il faut toujours être l'homme de son temps, il a fait une œuvre inutile. Les *Ganaches* ont eu pourtant un succès *fort grand dont témoignent plus de cent* représentations consécutives. C'est que *jamais peut-être M. Sardou ne s'était montré* plus riche en ressources dramatiques de tout genre. « Les *Ganaches*, dit M. Paul de Saint-Victor, résument, à leur degré le plus vif, les qualités et les défauts de M. Sardou. La pièce est plaquée plutôt que construite; elle est faite de morceaux cousus et d'incidents rapportés. On y sent les ressorts des combinaisons plutôt que le jeu franc et naturel de la vie. Il y a de l'entassement dans sa plénitude; les situations se répètent; les personnages se ressassent, les plaisanteries mêmes font coup double; elles creusent après avoir effleuré; l'épigramme retourne son dard dans la piqûre qu'elle a faite. Un des défauts de M. Sardou *est de croire n'en avoir jamais as*sez dit. Mais l'imperfection de l'ensemble disparaît sous l'étincellement des détails. Le sac à malices de M. Sardou est inépuisable; il recoud d'une paillette sa trame relâchée; il se tire par un élan de chaque mauvais pas. Au moment où la pièce languit, l'esprit la relève; un mot charmant ranime une scène défaillante; une saillie imprévue rallume joyeusement l'intérêt éteint. »

GANAH (Bou-Aziz ben), une des physionomies les plus originales parmi les chefs indigènes qui se sont voués à la cause de la France. Lorsque, vers la fin de l'année 1839, le général Galbois, qui commandait la province de Constantine, remania l'administration des tribus indigènes, il remplaça le cheik ben Serrath par Bou-Aziz ben Ganah, qui s'était bien nettement prononcé pour les Français, sans redouter la défaveur attachée alors à ce que les musulmans considéraient comme une *sorte d'apostasie. A peine établi dans son* nouveau commandement, qui comprenait onze *grandes tribus de la région des* Oasis, ben Ganah se voit menacé par Abd-el-Kader, qui envoie contre lui son lieutenant ben Azzouz, homme d'autant plus à craindre que sa qualité de marabout pouvait avoir une grande action sur le fanatisme des vrais croyants. Ben Ganah, tout en réunissant ses forces, s'empresse d'informer le général français du danger qui le menace et demande quelques troupes régulières. Mais avant d'avoir reçu aucune réponse, il se trouve en présence de son adversaire, dont l'armée se compose de 800 cavaliers, d'un bataillon de réguliers et de *deux canons, sans compter les goums* rassemblés de gré ou de force. Un combat est inévitable; des *transfuges viennent informer* ben Ganah qu'au premier coup de feu la défection se mettra chez ben Azzouz. Il n'hésite pas, et, après avoir mis en sûreté sa famille et sa smalah dans un ravin, il se précipite au point du jour sur son ennemi, qui, bien que numériquement plus fort, se voit pris à l'improviste et subit une sanglante défaite. Ben Ganah tue 450 réguliers, 60 cavaliers, prend 3 drapeaux et les 2 canons, et, aussitôt après la bataille, fait couper et saler 500 oreilles qu'il envoie en hommage au général Galbois. Cette spontanéité du chef indigène méritait *récompense; on s'empressa de lui en*voyer quelques décorations pour lui et les siens. Le dévouement de ben Ganah ne s'est jamais démenti, jusqu'à sa mort, qui arriva vers 1865. C'était un homme d'un excellent cœur, aux manières affables et distinguées. Il avait l'habitude, à Biskara, de recevoir, lors de l'*aïd-kébir*, tous les officiers de la garnison française, et il leur faisait très-gracieusement les honneurs de sa table, où l'on versait des flots de bordeaux et de champagne. Il n'était plus question des oreilles salées.

GANCETTE s. f. (gan-sè-te). Pêche. Maille de filet de 0m,05 ou 0m,06 au carré.

— Techn. Nom des ficelles d'aboutement que le tisseur attache au bout de la chaîne, afin de pouvoir commencer le tissage sans engager cette dernière dans l'entaquage. ‖ On dit aussi ÉGANCETTE.

GAND, en latin *Ganda*, *Gantum*, *Gandavum*, en flamand *Gent*, ville de Belgique, ch.-l. de la Flandre orientale, à 48 kilom. N.-O. de Bruxelles, par 51° 3′ de lat. N. et 1° 23′ de long. E., au confluent de la Lys et de l'Escaut, et des petites rivières de la Lièvre et de la Moere; 124,441 hab. Place forte, défendue par une citadelle commencée en 1822 et achevée en 1830, ch.-l. de la 1re division militaire du royaume. Evêché suffragant de Malines; université fondée en 1816; séminaire épiscopal; écoles normale primaire, de dessin, d'architecture et de peinture; sociétés savantes et artistiques; institut de sourds-muets; bibliothèque, archives, jardin botanique, conservatoire de musique, riche musée de tableaux.

— *Situation, commerce et industrie.* « Gand, dit M. de Reiffenberg, était autrefois la ville principale de cette Flandre qui faisait trembler ses maîtres et leur dictait des lois, également éprise de l'indépendance et de l'industrie, et vivant de cette vie forte et puissante dont l'exubérance, si elle produit quelquefois le désordre, communique aussi à la société une énergie merveilleuse. Son ancienne grandeur a laissé de nombreux et imposants vestiges : on reconnaît à ses murs la cité d'Artevelde, à la physionomie de ses habitants les bourgeois qui bravèrent Charles-Quint. *Mais où fermentaient les passions po*pulaires, on ne remarque plus que l'action *pacifique des innombrables machines* que fait mouvoir la vapeur; à la place des édifices bigarrés, des forteresses et des constructions variées du moyen âge, s'élèvent parfois des constructions d'un style monotone, mais commodes et faites pour une époque plus tranquille et plus positive. » L'industrie et le commerce de Gand sont admirablement favorisés par la situation de la ville au confluent de l'Escaut et de la Lys et dans le réseau général des chemins de fer de l'Etat. Le canal de Terneuzen la met en communication avec la mer. « L'industrie cotonnière, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, est la principale industrie gantoise. Après la séparation des deux parties du royaume des Pays-Bas, en 1830, elle éprouva une suite de vicissitudes, à cause de la perte du marché privilégié des Indes néerlandaises. Cette crise, qui se prolongea pendant assez longtemps, réagit sur la condition de la classe ouvrière et compromit quelquefois même la tranquillité matérielle de la cité. Aujourd'hui, l'industrie cotonnière, qui comprend la filature, le tissage et l'impression, se trouve dans une situation prospère, et elle manifeste ses progrès par l'importance de sa fabrication aussi bien que par la perfection de ses produits. Les *filatures gantoises comptent* actuellement environ 408,550 broches. Le nombre des *métiers pour coton* est, à Gand, de 7,364. Les fabriques de cette ville livrent à peu près toutes les espèces d'étoffes de coton, teintes, imprimées et façonnées. La filature du lin est également très-développée à Gand. Elle y tient en activité près de 93,000 broches. On fabrique, à Gand et dans ses environs, des toiles de toute qualité : toiles ordinaires, toiles à teindre, toiles à voiles, toiles d'emballage, toiles d'étoupe, etc. Les ateliers de construction ont une assez grande importance. On y fait presque exclusivement les machines et outils pour les industries locales. » Gand possède, *en outre*, des *raffineries* de sucre, des fabriques d'huile, des distilleries, des brasseries, des fabriques de dentelles, de papier, des blanchisseries, des teintureries, des tanneries, des savonneries, des fabriques de produits chimiques, de colle forte, de tabac, de clous, etc. L'industrie agricole est très-développée à Gand; elle exporte chaque année pour une somme de plus de 1 million de francs. Le port reçoit annuellement 350 à 450 navires. Les principaux articles importés sont : les bois de construction, le café, le coton, la fonte brute, les grains, les laines, le lin, le sel et les graines oléagineuses. Gand possède une chambre, un tribunal et une bourse de *commerce*. Il *s'y tient plusieurs foi*res importantes; celles de la mi-carême et du milieu du mois d'août jouissent d'une grande réputation.

—*Aspect général.* Portes, places, etc. « Gand, dit M. J.-A. du Pays, placé entre les villes de Bruxelles, d'Anvers, de Bruges, de Courtrai, est à l'entre-croisement de plusieurs lignes de chemin de fer qui le mettent en communication avec toutes les directions du pays. Il communique, en outre, avec Courtrai par la Lys, avec Anvers par l'Escaut, avec l'embouchure de l'Escaut par le canal de Terneuzen, et par le canal de Bruges avec la ville de ce nom. L'Escaut et la Lys et deux autres petits cours d'eau le *divisent en 26 îles*, reliées par plus de 88 ponts, dont un certain *nombre sont en bois et tournants*. La plus importante de ces îles, appelée la *Cuve de Gand*, est formée d'un côté par l'Escaut, de l'autre par la Lys. Cette rivière entre dans la ville près de la porte de Courtrai, et reçoit, au pont du Jugement, les eaux d'une coupure de l'Escaut, faite primitivement pour séparer le quartier Saint-Pierre du quartier de Gand; elle passe devant le palais de justice, longe le vieux quai aux Oignons, le quai des Dominicains, et, traversant la ville du S. au N., va se joindre au bas Escaut, en face du château des Espagnols.

« La partie de la ville bâtie *sur la montagne* de Saint-Pierre est regardée comme la plus saine : *l'air y circule plus librement* et est moins chargé de vapeurs. Le terrain le plus bas est celui d'Outre-Escaut et du Pont-Neuf. Les épidémies ont toujours eu leur foyer dans cette partie de la ville; on y reléguait autrefois les femmes de mauvaise vie. Les saisons sont plus changeantes à Gand qu'à Paris. La température moyenne des hivers est de 5°, et celle des étés de 17°.

« L'aspect de la ville est des plus variés. Certains quartiers ont une physionomie toute moderne de grande ville, des rues larges et aérées, des maisons élégantes et commodes, de riches hôtels. *Dans le centre de la ville*, au contraire, les rues sont, en général, étroites; *on retrouve encore* çà et là quelques anciennes maisons à toit très-aigu pour mieux faire écouler la pluie et la neige, quelques façades espagnoles, qui conservent encore leur caractère original, au milieu de l'élégance plus uniforme des constructions modernes. Depuis le commencement du siècle, Gand, par la démolition de ses vieilles maisons, des châteaux gothiques flanqués de tourelles, en s'embellissant, a perdu de son pittoresque. Des rues tortueuses ont été élargies, et ces têtes de pont étroites, obstruées de maisonnettes où l'on s'était si souvent disputé le terrain pied à pied, *ont été remplacées par des ponts tour*nants. Dans les rues anciennes, on voit encore des entrées de cave extérieures. Une certaine portion de la population vit dans ces sous-sols, comme cela a lieu à Lille. »

Parmi les portes de Gand, nous signalerons : la porte de Courtrai, détruite par ordre de Joseph II, et reconstruite en 1803; la porte de la Colline, élevée en 1430, démolie et reconstruite en 1827; la porte de Saint-Liévin, dont les derniers restes ont été démolis en 1859; la porte de Bruxelles, rebâtie en 1523 et au commencement du XVIIe siècle; la porte d'Anvers, qui se compose de deux pavillons dans le style grec; la porte du Sas de Gand et la porte de Bruges.

Les places les plus remarquables sont : la place d'Armes ou le *Cauter*, plantée de tilleuls et bordée de beaux hôtels; la place du marché du Vendredi, qui *était au moyen âge* le forum de Gand, le lieu de réunion du peuple *pour y revendiquer ses droits*; la place du Marché aux grains; la place Sainte-Pharaïlde, dont un angle est orné d'un monument que surmonte une statue colossale de Neptune; la place Saint-Bavon, etc.

Peu de villes de la Belgique offrent autant de monuments ou de curiosités artistiques que Gand. En voici la description :

— *Monuments religieux.* Un des édifices les plus intéressants de la Belgique est la grande et belle cathédrale de Gand, primitivement dédiée à saint Jean et placée aujourd'hui sous le vocable de saint Bavon. La crypte, qui s'étend sous le chœur, fut bâtie primitivement au Xe siècle et reconstruite en 1228. Le chœur paraît remonter à la fin du XIIIe siècle. La tour, bâtie en 1533 et 1534, a 90m,66 d'élévation. *Un escalier de 446 marches* conduit à la plate-forme, d'où l'on jouit d'un beau point de vue. *Les nefs et les transsepts* datent du milieu du XVIe siècle. « Malgré leur grande élévation, les murs extérieurs, dit M. J.-A. du Pays, ne sont renforcés que par de minces contre-forts. Le chœur, plus élevé que les nefs, a des piliers composés de longues et minces colonnettes cylindriques en faisceau; les colonnettes des nefs sont à moulures prismatiques. Deux chapitres de l'ordre de la Toison d'or ont été tenus dans cette église : le premier par Philippe le Bon, fondateur de l'ordre, en 1445; le second en 1559, par Philippe II, roi d'Espagne. On voit encore, au-dessous des fenêtres du chœur, les armoiries des chevaliers. » Il faudrait un volume pour décrire les objets d'art précieux que renferme Saint-Bavon. Nous nous bornerons à en signaler les principaux, notamment : une *Décollation de saint Jean*, par Gaspard de Crayer; une *Sainte Colette*, par Paelinck; un *Christ mort, sur les genoux de la Vierge*, par Abr. Jansenss; *Jésus-Christ au milieu des docteurs*, par Fr. Porbus (la plupart des figures sont des portraits historiques); le *Martyre de sainte Barbe*, par G. de Crayer; une belle composition, peinte sur bois et figurant l'*Agneau mystique*, par les frères Van Eyck (c'est l'un des plus précieux monuments de l'histoire de l'art *primitif* en *Flandre*); une *Descente de croix*, par G. Honthorst; un *Christ en croix*, par de Crayer; *Saint Bavon reçu dans l'abbaye de Saint-Amand*, par Rubens (c'est un des chefs-d'œuvre de ce grand peintre); la *Vierge au milieu de la cour céleste*, par Nic. Roose; le *Martyre de saint Liévin*, par G. Zegers; le *Martyre de sainte Catherine*, copie d'un tableau de Rubens; les *Sept œuvres de miséricorde*, par Michel Coxcie; une *Assomption*, par Crayer; une *Descente de croix*, par T. Rombouts (œuvre fort remarquable); deux mausolées d'évêques; les fonts baptismaux sur lesquels fut tenu Charles-Quint (ils ont la forme d'un globe d'azur aux étoiles d'or); la chaire, *en chêne et en* marbre blanc, sculptée par Laurent Delvaux; deux statues colossales de saint Pierre et de saint Paul, par Van Poucke; quatre candélabres en cuivre rouge, placés devant le maître-autel et portant les armes de Charles Ier d'Angleterre et celles de l'évêque Triest, qui en est le donateur; quatre mausolées en marbre, situés dans le chœur, et dont le plus remarquable, celui de l'évêque Triest, est dû au ciseau de Jérôme Duquesnoy, qui, surpris dans un acte infâme, pendant qu'il exécutait ce monument, fut condamné à être brûlé (1654); la statue de saint Bavon porté sur des nuages, par Verbruggen; les stalles des chanoines, beau travail d'ébénisterie.

L'*église Saint-Jacques*, fondée au XIIe siècle, dévastée presque aussitôt par un incendie, a perdu son caractère primitif par *suite de différentes restaurations* et ne conserve presque rien d'ancien. On y remarque, outre le monument du chirurgien Palfyn, des tableaux de Crayer : la *Vierge intercédant auprès du Christ pour la guérison des malades*, la *Délivrance des âmes du purgatoire;* de Maes : le *Départ de Tobie;* et de Roose : les *Vendangeurs*.

L'*église Saint-Nicolas* fut fondée en 1051. Son étroite façade ressemble à celle d'une prison; elle est flanquée de deux tourelles, dont l'une a été reconstruite en 1429 et l'autre en 1603. A l'intérieur : *Vierge, Jésus et saint Jean*, par Maes; *Christ en croix*, par Quellyn; *Saint Jérôme*, par Jansenss; le *Bon Samaritain* et le *Sacre de saint Nicolas*, par N. Roose; épitaphe d'Olivier Minjau et de sa femme, qui avaient vingt et un garçons et dix filles. Lorsque Charles-Quint fit son entrée à Gand, en 1526, il remarqua, dit M. A.-J. du Pays, Minjau à la tête de ses vingt et un

fils en uniforme. Il le pensionna, mais peu après, la *suette*, importée d'Angleterre, enleva toute la famille.

L'*église Saint-Michel* date de 1480; la tour est du commencement du XVIe siècle. A l'intérieur : *Saint Hubert*, tableau remarquable de Bockhorst; modèle de la flèche qui devait surmonter la tour et qui aurait atteint la hauteur de 400 pieds; *Annonciation*, par A. Lens; *Assomption*, par M. François; *Guérison miraculeuse*, par Van Oost; une *Ame délivrée du purgatoire*, par Cauwer; *Louis XI mourant*, par Van der Plaetsen; portrait de *Saint François de Paule*, par Ribera; *Assomption de sainte Catherine*, par Crayer; *Saint Grégoire enseignant le chant*, par Philippe de Champagne; *Peste de Milan*, par Van Mander; *Tableau allégorique*, par Van Bockhorst; *Sainte Famille*, par Maes; *Pénitence de David*, par Van Bockhorst (œuvre très-remarquable); *Flagellation*, par G. Zegers; *Martyre de saint Adrien*, par Van Thulden; la *Pentecôte*, par Crayer; *Christ en croix*, par Van Dyck; l'*Invention de la croix*, par Paelinck; chaire sculptée par Franck (les deux figures en marbre représentent *Jésus-Christ rendant la vue à un aveugle*), etc.

L'*église Saint-Pierre*, séparée par l'Escaut du jardin zoologique, fut commencée en 1629. A l'intérieur, qui présente un ensemble majestueux : *Pêche de saint Pierre*, par Abraham Janssens; *Nativité*, par Roose; *Triomphe de la Religion et de la Foi*, par Van Thulden; *Saint François Xavier dans les Indes*, par Roose; le *Christ guérissant un aveugle*, par G. Zegers; l'*Ecuyer de Totila, roi des Goths, reconnu par saint Benoît*, par G. de Crayer; *Résurrection de Lazare*, par G. Zegers.

L'*église Saint-Martin* possède une *Résurrection*, de G. de Crayer, et l'*église des Augustins*, des *Saints implorant la Vierge* et *Saint Tolentino célébrant la messe*, du même artiste. Dans l'*église Saint-Sauveur* se voient douze tableaux de Roose, relatifs à la *Vie de Jésus-Christ*, peintures à l'encaustique, par Canneel.

Le *grand Béguinage* (les couvents de béguines sont des communautés de femmes qui ne sont pas liées par des vœux et vivent de leurs ressources personnelles ou de leur travail) est composé de 18 couvents et de 103 maisons séparées du reste de la ville par des murailles et des fossés. Il fut fondé en 1234 par la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople. Au centre des rues du Béguinage s'élève l'église, qui date du XVIIe siècle.

Le *petit Béguinage* forme également un quartier séparé et renferme environ 400 béguines.

— *Monuments civils*. L'*hôtel de ville* se compose de deux édifices de style différent : l'ancien, ayant sa façade au N., sur la rue de la Haute-Porte, fut commencé en 1481 et continué en 1527, dans le style ogival fleuri. On doit regretter vivement que les troubles religieux du XVIe siècle aient fait suspendre les travaux qui n'étaient qu'aux deux tiers de la hauteur sur un côté seulement. Si le monument eût été achevé dans le plan projeté, ce serait aujourd'hui un des édifices gothiques les plus remarquables de la Belgique. La nouvelle façade, construite de 1600 à 1618, dans le goût italien, a trois étages et présente les trois ordres dorique, ionique et corinthien. On remarque à l'intérieur de précieuses archives du XIIe siècle, une peinture historique de Van Brée, et des portraits de Marie-Thérèse et de Joseph II.

Le *beffroi*, commencé en 1183 et terminé en 1339, est couronné par un campanile flanqué de tourelles et de clochetons. On y monte par 386 marches. Le carillon se compose de 44 cloches.

Le *palais de justice*, un des plus beaux édifices modernes de la Belgique, a été bâti en 1843 par l'architecte Roelandt. « Le style de l'architecture, suivant M. du Pays, affecte un caractère de force exagéré; il semble avoir été inspiré à l'architecte par le désir d'imiter la manière de San-Gallo dans le palais Farnèse de Rome. »

— *Etablissements scientifiques et artistiques*. Le *palais de l'université* a été construit en 1819, par l'architecte Roelandt. La façade se compose de 8 colonnes corinthiennes, dont les chapiteaux ont été copiés sur ceux du temple d'Antonin et de Faustine à Rome. Le péristyle, le portique et l'escalier frappent par leur air majestueux. La bibliothèque de l'université renferme 100,000 volumes et 700 manuscrits. Le jardin botanique ou jardin de l'université renferme de magnifiques spécimens des grands végétaux des tropiques.

Le *grand théâtre*, bâti en 1837 par Roelandt, a été décoré par MM. Philastre et Cambon. Plusieurs détails de la façade sont empruntés au palais de la Chancellerie de Rome, bâti par Bramante.

Parmi les 150 tableaux que contient le *musée* de peinture, nous signalerons : *Saint François recevant les stigmates*, par Rubens; la *Réconciliation*, la *Femme adultère*, par Jordaens; le *Martyre de saint Blaise*, le *Couronnement de sainte Rosalie*, par de Crayer; *Cavalcade pour l'installation de Charles, comte de Flandre*, par Duchâtel; le *Jugement dernier*, par M. Coxcie; *Un ange avertit Joseph de prendre la fuite*, par Rombouts; *Echoppe d'un marchand de poissons*, par Adrien van Utrecht; *Jésus et les pharisiens*, par Gallait; *Massacre des Innocents*, par Keyser; *Femme des Abruzzes*, par Van Muyden; un *Paysage du Tyrol*, par Funck, etc.

— *Etablissements divers; promenades*. La *Maison de force* a été élevée en 1772 et terminée en 1825. « Cette prison, dit M. du Pays, souvent citée avec éloges, a servi de modèle pour plusieurs constructions analogues. Elle peut contenir 2,600 individus; elle a la forme d'un octogone divisé en 8 triangles, dont le sommet aboutit à une cour octogone centrale. Au bruit de métiers et d'outils qui se fait entendre, on se croirait dans une vaste manufacture. Les femmes, occupant un quartier séparé, cousent, filent ou tissent. L'enseignement primaire est donné aux condamnés. On estime à 0 fr. 35 par jour la dépense de nourriture et d'entretien de chaque prisonnier. Un détenu laborieux peut s'amasser 200 francs en cinq ans. Une monnaie spéciale de zinc a seule cours dans l'intérieur de la prison. »

L'*hôpital* occupe l'église et les bâtiments de l'ancienne abbaye de la Byloque et offre de remarquables spécimens de l'architecture du XIIIe siècle.

De l'ancien *château des Comtes*, reconstruit en 1180, il ne reste que la porte d'entrée.

L'*abbaye de Saint-Bavon*, fondée vers 629, rebâtie en partie au IXe siècle, trois fois brûlée par les Normands, fut démolie presque entièrement par Charles-Quint pour la construction de la citadelle. Le débris le plus intéressant de cet antique monastère est la tour octogone dite chapelle de Saint-Macaire, dont l'étage supérieur renferme : des médailles romaines, des carreaux en terre cuite émaillée, des fragments de squelettes avec des anneaux de fer, etc.

Les principales promenades sont la Coupure et le Jardin zoologique. On donne le nom de Coupure à un canal destiné à joindre les eaux de la Lys au canal de Bruges et dont les quais sont plantés d'arbres magnifiques.

— *Histoire*. L'origine de Gand est peu connue. Cette ville, dont on trouve les premières traces au VIIe siècle, fit partie des domaines des comtes de Flandre. Baudouin Ier y fit construire, en 868, un château fort, comme boulevard contre les incursions des Normands. L'empereur Othon Ier s'empara de ce château en 949, et y établit des comtes de son choix. Mais bientôt l'ascendant impérial céda devant la puissance de plus en plus considérable de la maison de Flandre. La ville de Gand retomba sous le souveraineté de cette dernière, tout en conservant, grâce à son rapide développement, une certaine indépendance, dont elle fit, dans plusieurs circonstances, un usage parfois immodéré. On connaît la levée de boucliers de Jacques van Artevelde, dans la première moitié du XIVe siècle; la résistance que les Gantois opposèrent à la reconnaissance de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, comme comte de Flandre; leur soulèvement, en 1450, contre Philippe le Bon, à l'occasion d'un nouvel impôt sur le blé et le sel; le traitement qu'ils infligèrent à Hugonet et à Imbercourt, que Marie de Bourgogne avait députés vers Louis XI pour traiter de la paix; la résistance opiniâtre qu'ils opposèrent à Charles-Quint.

La ville de Gand prit une part active à la lutte d'indépendance contre l'Espagne; c'est à Gand que fut signé, en 1576, l'acte de pacification entre les provinces de Hollande et de Zélande d'une part, et les provinces méridionales des Pays-Bas de l'autre, pour la résistance combinée contre le gouvernement espagnol. Mais elle ne profita pas de la lutte, et fut obligée de se rendre, aux conditions les plus dures, au duc de Parme, en 1584. A l'extinction de la maison d'Espagne, issue de celle d'Autriche, Gand retourna à l'Autriche, fut plusieurs fois conquise sous Louis XIV et Louis XV, et devint sous le premier Empire le chef-lieu du département de l'Escaut. On y signa, en 1814, un traité qui mit fin à la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. Elle fut la résidence de Louis XVIII pendant les Cent-Jours, en 1815. Le château de Gand, dont il a été question au commencement de cet article, a été le berceau d'une famille connue sous le nom de châtelains de Gand, relevant des comtes de Flandres. Cette famille avait pour représentant, à la fin du XIe siècle, Venemar, châtelain de Gand, qui de Gilles, fille de Baudouin et sœur de Manassès, dernier comte de Guines, eut Arnoul, châtelain de Gand, comte de Guines, comme héritier de son oncle Manassès. Arnoul épousa Mahaud de Saint-Omer, dont vinrent, entre autres enfants, Baudouin qui a fait une nouvelle maison de Guines, et Siger, châtelain de Gand, qui a continué cette branche de la maison de Gand. Siger II, fils du précédent, eut une grande part au maniement des affaires de Flandre, pendant la minorité des filles de Baudouin, empereur de Constantinople. Il travailla à la consolidation de l'autorité de Ferdinand de Portugal, après son mariage avec Jeanne, la fille aînée de l'empereur Baudouin, se constitua garant du traité par lequel Jeanne et Ferdinand avaient cédé à Louis, fils de Philippe-Auguste, les villes de Saint-Omer et d'Aire. Il fut père de Hugues, châtelain de Gand, marié à Odette de Champlitte, d'une branche issue de la maison de Champagne. De cette union naquirent, entre autres enfants, Hugues II, dont la petite-fille, Marie, en épousant, vers 1280, Gérard de Sottenghien, porta la châtellenie de Gand dans la maison de Melun; Gautier de Gand, surnommé Villain, auteur d'une branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours en conservant ce surnom, et qui a fourni un grand nombre d'hommes remarquables, connus sous les noms de princes d'Ysenghien, de comtes de Mérode, etc.

Gand (BOULEVARD DE). Nom donné par ironie au boulevard des Italiens, à Paris. V. PARIS.

GAND, jurisconsulte français, né à Bar-le-Duc en 1793. Il s'est fait recevoir docteur en droit à Paris, où il a exercé la profession d'avocat. Il a publié, entre autres ouvrages : *Traité général de l'expropriation pour cause d'utilité publique* (1842, in-8°); *Traité de la législation nouvelle du notariat* (1843, in-8°); *De la compétence des divers officiers publics* (1844, in-8°); *Traité de la police et de la voirie des chemins de fer* (1846); *Code des étrangers* (1853, in-8°).

GAND (Henri DE), théologien flamand. V. GOETHALS.

GANDARENA (gorge de), l'un des plus formidables défilés des Alpes, sur la limite du territoire italien et du département des Alpes-Maritimes. « Dès l'abord, on se trouve, dit M. Ad. Joanne, comme au fond d'un puits couronné de tous côtés par des murailles perpendiculaires; à chaque détour, on pénètre dans un nouveau gouffre, dominé par des rochers étranges, prenant sans cesse un nouvel aspect. La route serpente comme attachée au flanc du précipice au-dessus du torrent qui mugit à gauche parmi les blocs entassés. »

GANDASULI s. m. (gan-da-zu-li — mot ind.). Nom vulgaire du genre hédychium, de la famille des amomées : *Le* GANDASULI *à bouquets*.

— **Encycl.** Les *gandasulis* sont de grandes plantes vivaces, à rhizome tubéreux, à feuilles amples, à fleurs groupées en épis terminaux; le fruit est une capsule à trois loges polyspermes. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent dans l'Inde, et plusieurs d'entre elles sont cultivées dans nos jardins, où elles exigent la serre chaude ou tempérée. La plus anciennement connue est le *gandasuli à bouquets;* cette plante, haute de 1 mètre et plus, a des feuilles ovales aiguës, pubescentes en dessous; des fleurs d'un blanc jaunâtre, groupées en bouquets, et répandant une odeur des plus agréables. Le *gandasuli à feuilles étroites* est une bien plus belle espèce, dont les fleurs, disposées en un long épi terminal, sont rouge orangé foncé, avec une étamine écarlate.

GANDAVA, ville du Beloutchistan, prov. de Gutch-Gandava, sur le Kamby, à 220 kilom. S.-E. de Kélat, résidence d'un gouverneur. Palais d'hiver du kan.

GANDAVUM, nom latin de GAND.

GANDELOT (Louis), historien français, né à Nolay (Bourgogne) vers 1720, mort à Beaune en 1785. Il entra dans les ordres, consacra vingt années à composer une *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités* (Dijon, 1772, in-4°), et introduisit dans cette ville le plant de vigne de Malaga.

GANDERSHEIM, ville du Brunswick, à 39 kilom. N. de Gœttingue, sur la Gande; 2,400 hab. On y voyait autrefois une célèbre abbaye de femmes, dont l'abbesse était protestante.

GANDESA, bourg d'Espagne, prov. et à 55 kilom. N.-O. de Tarragone, ch.-l. de juridiction civile; 2,518 hab. Distillerie d'eau-de-vie; fours à chaux et à plâtre. Belle église. Restes de fortifications.

GANDHARA, ancien nom du pays de KANDAHAR.

GANDHARI, fille du roi Gandhara, qui régnait dans le Gandhara, aujourd'hui le Kandahar. Elle avait épousé Dhritarâchtra et fut la mère des princes Còravas. Elle eut la douleur de survivre à sa nombreuse famille.

GANDIA, ville d'Espagne, prov. et à 68 kilom. N.-E. d'Alicante, à 59 kilom. S. de Valence, avec un port sur la Méditerranée, ch.-l. de juridiction civile, place forte; 7,000 hab. Fabriques de toiles et d'étoffes de soie. Exportation de soies, amandes, raisins secs. Du port de Gandia, il sort chaque année une dizaine de navires pour l'étranger et l'Amérique, et 80 à 100 bâtiments de cabotage pour la Méditerranée; le mouvement à l'importation est de 1,200,000 réaux, et à l'exportation de 500,000 à 600,000. « Cette petite ville, dit M. Germond de Lavigne, est située au milieu d'une *huerta* considérée comme la plus agréable, la plus riche et aussi la plus saine de tout le royaume de Valence; c'est un véritable jardin toujours vert, toujours fleuri, un éden de fertilité. La ville est entourée d'une bonne muraille avec cinq portes. Les rues sont droites, spacieuses, et au centre se trouve une large place. Le palais des ducs de Gandia possède des stucs parfaitement exécutés et surtout une série de belles peintures de Gaspard Huerta. » Nous citerons encore le *Colegio de Escuela pia*, bel édifice fondé par François de Borja, et l'église paroissiale, élégante construction gothique où se voit un retable orné de belles peintures de Joanès et de Pablo de San-Leocadio. Le trésor de cette église possède de riches et curieux ornements. Un beau pont en brique, de cinq arches, traverse la rivière qui baigne les portes de la ville.

GANDICOTTA, bourg de l'Indoustan méridional, prov. de Carnatic, sur la rive gauche du Pennaar, à 112 kilom. S. de Kurnoul, par 14° 51′ de latit. N. et 76° 2′ de longit. E. Aujourd'hui sans importance, c'était jadis l'une des villes les plus fortes de l'Inde. Dans ses environs se trouvait une mine de diamants célèbre dans tout l'Orient.

GANDIN s. m. (gan-dain — Pour l'étymol., v. à la partie encycl.). Jeune élégant qui a des habitudes efféminées : *L'homme laisse la beauté aux femmes et aux* GANDINS; *il se contente d'être raisonnable.* (A. Bapaume.) *Tous les pays ont leur lèpre : celle du quartier Latin, en tant qu'hommes, c'est le* GANDIN. (Ed. Robert.)

— Econ. rur. Agneau de quinze à dix-huit mois, dans la Beauce.

— **Encycl.** Mœurs. *Gandin* est un personnage de la pièce des *Parisiens*, de M. Barrière, jouée en 1854. L'auteur en fait une parasite, une nullité jalouse. Ce nom fut donné, vers 1858, aux petits élégants de nos boulevards, successeurs minuscules ou imitateurs ridicules des dandys et des fashionables, qui font si grande figure et ont une si haute mine dans les romans de Balzac, mais qui, sur le boulevard, ne valaient peut-être pas mieux que ces faux élégants de nos jours. Tous les symptômes marquent l'abâtardissement de la race. Le marquis du temps de Louis XIV engendra le roué de la régence, qui engendra le talon rouge, qui engendra le petit-maître de la fin du règne de Louis XV; jusque-là, les traditions d'élégance ont été un privilége des races nobles ou anoblies; mais le petit-maître engendra le muscadin, qui était un fils de bourgeois ou d'agioteur, et le muscadin engendra l'incroyable du Directoire, si imposant dans son immense cravate et armé de son gourdin, mais qui pouvait être le premier venu; l'incroyable à son tour engendra le beau, qui florissait sous l'Empire, le dandy et le fashionable de la Restauration, le lion du temps de Louis-Philippe; enfin, le *gandin* apparaît sous le second Empire et engendre lui-même le cocodès, qui à son tour engendre le petit-crevé, dernière expression du genre, champignon poussé, un tout petit chapeau rond sur la tête comme un véritable cryptogame, sur le fumier d'une civilisation avancée.

On croit généralement que le *gandin* a reçu son nom du boulevard de Gand, ancien nom du boulevard des Italiens, où il aime à se pavaner. C'est une erreur. Le mot *gandin*, qui ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie, est un mot technique; il désigne, chez les éleveurs beaucerons, un mouton adolescent, un mouton en sa jouvence. L'agneau, en cessant de teter, devient antenois; l'année suivante, il passe *gandin*, c'est un grand garçon; au bout de deux ans, il est mouton et reste mouton jusqu'à la fin de ses jours. Ainsi, ce n'est pas là une dénomination en l'air; l'âge, les habitudes moutonnières, l'aptitude à être tondu, la simplicité des races bêlantes établissent des rapports évidents qui ont fait donner au jeune bipède le nom du *gandin* à quatre pattes.

Fier de sa toilette apprêtée avec art et qui a épuisé les efforts de son imagination, le *gandin* se prétend l'arbitre de la mode et du bon goût. C'est au boulevard qu'on le rencontre, ou mieux encore au bois de Boulogne; son oisiveté tourne là comme dans un manége; il use dans la dissipation, dans la débauche les faibles lueurs de son intelligence, le dernier souffle de ses poumons anémiques, jetant à droite ou à gauche, à ces dames ou à ces messieurs, peu lui importe, des mots à tort et à travers, des mots à lui, qui n'appartiennent qu'à lui, qui, grâce à Dieu, mourront avec lui, et s'interrompant fréquemment pour bâiller, non parce que sa mémoire s'écoule, mais parce que, pour lui, le suprême bon genre est de paraître toujours ennuyé. S'il entre dans un salon, le lorgnon collé sur l'œil, il passe en revue la société du haut de son gilet en cœur; il adresse la parole à une femme et tourne les talons sans attendre la réponse, ce qui est d'un goût parfait. L'importance, la vanité, la fatuité, l'impertinence sont les signes caractéristiques de son individualité. Il affecte des airs de supériorité intolérables et les prétentions les plus ridicules. Aux yeux de ce blasé précoce, tout est *infect*, la littérature et les femmes, la politique et les arts; quant à la poésie, c'est *crevant!* Il n'y a au monde de véritablement *épatant* que le nez d'Hyacinthe et la jupe de la Rigolboche en vogue. Ne lui parlez pas d'autre chose. Le reste *n'existe pas*. Le *gandin* a généralement un faible pour cet idiome qu'on a, non sans beaucoup de raison, appelé la langue *verte*, par antithèse à la langue *morte*. C'est lui qui a répandu dans le monde diverses expressions de haut goût. Tapageurs et fanfarons de scepticisme et d'insensibilité, ces petits messieurs considéreraient comme perdu de réputation celui d'entre eux qui oserait croire à l'amour ou à la fidélité. Ne faut-il pas se faire passer pour plus méchant et plus roué qu'on ne l'est en réalité? Ne faut-il pas traiter la femme comme une esclave devant le monde, quitte à se rouler à ses pieds quand on se trouve seul avec elle!

Une revue jouée aux Délassements-Comi-

ques à la fin de 1859, et intitulée : *La toile ou mes quat' sous*, chantait de la façon suivante, dans un couplet que l'on ne manquait jamais de faire bisser, le héros alors nouvellement né, le *gandin* :

Mes bons amis, quelle erreur est la vôtre!
La Mode est femme et n'a rien corrigé :
Quand l'une passe on en invente une autre,
Et voilà tout : le nom seul est changé.
Les anciens beaux de Rome et de Corinthe,
Les dandys, les roués, les muscadins,
Sur leurs lauriers peuvent dormir sans crainte :
Leurs successeurs s'appellent *les gandins*.
Voyez là-bas, dans les Champs-Elysées,
Ce rendez-vous du Paris élégant,
Les airs vainqueurs, les crinières frisées
De nos lions du boulevard de Gand.
Ce grand blondin, qui tristement s'égare
Sous les massifs de ces arbres touffus,
Jure tout bas, en fumant son cigare,
Que sa Phryné ne l'y reprendra plus.
Cet Alcibiade, à tournure caduque,
Prend tous les airs d'un séducteur fini;
Mais quand l'amour, hélas! porte perruque,
Il doit avoir le gousset bien garni
Tout en offrant une glace pistache
A sa Ninon, qui tend sa blanche main,
Ce petit brun, à la fine moustache,
Pense au billet qui doit échoir demain.
Comme autrefois l'amour, cachant ses ailes,
Sur son blason met deux cœurs enflammés;
Comme autrefois, les femmes sont fidèles,
Comme autrefois, les maris sont aimés.
Les amoureux seront toujours godiches;
Les innocents seront toujours dupés :
Les daims courront toujours après les biches,
Mais ce sont eux qui seront attrapés.

Un petit journal disait des *gandins*, au mois de février 1867 : « Les *gandins* actuels se distinguent surtout par leur frivolité. Rien ne saurait donner une juste idée de leur indifférence pour les sujets qui ne touchent pas au programme de leur vie. La découverte la plus prodigieuse serait faite, le poëme le plus divin sortirait d'un cerveau, que ces choses ne les frapperaient pas plus que la lecture d'un *fait divers*. Ils ne lisent pas Montesquieu, c'est bien sûr; en revanche, ils savent par cœur le répertoire des petits théâtres. M. Gil Pérez, cet *excellent bon* des mémoires de *Mimi Bamboche*, tient pour eux, dans le monde dramatique, bien plus de place que l'homme *aux rubans verts* de la grande comédie. La toilette est leur grande affaire, non pas la tenue sévère du soir, qui ne comporte d'autre variante que la couleur de la cravate noire ou blanche; mais la tenue du jour, c'est-à-dire ces essais de plus en plus malheureux de vêtements ridicules, tantôt par leur ampleur, tantôt par leur exiguïté. En ce moment, ce sont les petits chapeaux et les redingotes vestes qui règnent despotiquement. Si, il y a trois ans, un comique du Palais-Royal fût apparu en scène ainsi travesti, il eût soulevé un fou rire dans la salle. Et n'allez pas leur dire que ces formes et ces coupes sont disgracieuses, car, dès le lendemain, leurs chapeaux seraient encore moins élevés et leurs vestes plus courtes. »

Malgré ses différentes transformations, au fond le *gandin* est toujours resté le même. Il est généralement, d'abord et avant tout, le fils d'un homme riche. Tour à tour et successivement fils de traitant, d'agioteur sur les actions, de financier, de fermier général, de fournisseur aux armées, d'enrichi de la bande noire, de banquier, de commerçant ou de simple bourgeois — toujours et en tout inférieur à son père, — si par hasard il a eu ou pouvait avoir un peu de mérite, il n'a jamais su ou voulu le mettre en œuvre.

Le père a travaillé, il est juste que le fils se repose. Le père, par un long et incessant labeur, a amassé une fortune dont il n'a pu jouir, parce que, avec l'âge, les infirmités sont survenues; le fils serait bien sot de continuer le rôle de thésauriseur. Tandis que l'estomac fonctionne, que le sang est chaud, la main sûre, la vue longue, l'ouïe sensible, c'est alors ou jamais qu'il faut jouir de la vie.

Telle est la morale du *gandin* ; et il la complète par : « Courte et bonne. » Ajoutons : « Mais bête et inutile. »

En Allemagne, le *gandin* est comte ou baron, étudiant, quand même il n'étudierait rien, et tout au moins officier dans la landwehr.

En Angleterre, il est aussi bien duc et pair que fils d'industriel.

En Amérique, fils de banquier ou simple commis.

En France, on le rencontre sur tous les degrés de l'échelle sociale.

Partout c'est un terrible niveleur de fortunes, un prodigue qui ne fait de bien ni à lui-même ni aux autres.

C'est aux Etats-Unis que l'on rencontre les plus fieffés *gandins*, les plus audacieux et les plus effrontés du monde; les nôtres n'arrivent pas et, espérons-le, n'arriveront jamais à leur hauteur. Dans ce pays, où l'on ne cherche le plaisir que par l'argent et l'argent que pour le plaisir, l'année 1865 a été particulièrement féconde en scandales causés par les *gandins* yankees. Pour l'exemple, probablement, et pour tenter d'enrayer leurs débordements, on en a mis une demi-douzaine en jugement, non parce qu'ils avaient dépensé leur patrimoine, mais parce qu'ils avaient indélicatement et sans façon puisé à pleines mains dans les poches du prochain.

Les journaux qui rendirent compte de l'instruction de ces affaires reproduisirent les interrogatoires, qui fourmillaient de détails aussi piquants que scabreux. Les histoires de ces accusés se ressemblent presque toutes et peuvent se résumer en folles orgies avec les nymphes de Broadway ou autres lieux, suivant que l'action se passait à New-Haven, à New-York, à Baltimore ou à Boston.

Voici en quels termes la presse américaine flétrissait ces coupables : « *Tous, charmants enfants, appartenant au meilleur monde, élégants, bien élevés*, ils se prélassent avec une indifférence *superbe*, comme s'ils goûtaient une *ineffable* jouissance à contempler l'effet *immense* produit par leur *désastreuse* immoralité. »

Après avoir enregistré les faillites et les ruines occasionnées par les rapides dilapidations de cette demi-douzaine de « charmants enfants » (quelque chose comme une cinquantaine de millions), un journal conclut par cette consolation : « Mais ce n'est qu'un état transitoire. » Allons, tant mieux.

Terminons par une fable. Elle a pour titre : le *Gandin et le Livre* et est signée J.-B. de Mirambeaux :

Cigare aux dents, lorgnon dans l'œil,
Chaussé par Fabre, habillé par Chevreuil,
Un de ces élégants, dont l'esprit reste en friche,
Nommés *gandins* hier, cocodès aujourd'hui,
Et qui nonchalamment promènent leur ennui
Depuis la Maison-d'Or jusques au café Riche,
En flânant sur le boulevard,
Un jour s'arrêta, par hasard,
A l'étalage d'un libraire.
Là, parmi maints et maints bouquins,
Un livre se trouvait, livre bien propre à faire
La passion d'un antiquaire;
Couvert d'un épais maroquin,
Gaufré, rehaussé d'or; sa riche reliure
D'un artiste en renom montrait la signature.
Le *gandin*, d'un doigt curieux,
De la tranche opulente entr'ouvre la dorure;
Mais voyant le texte ennuyeux
D'un plat roman, rebut de la littérature :
« Que vaudrais-tu, dit-il, ô misérable écrit,
Sans ta brillante couverture? »
Avec beaucoup de sens, le livre répondit :
« Ce que tu vaux sans ton habit. »

GANDINISME s. m. (gan-di-ni-sme — rad. *gandin*). Habitudes de gandin; tournure de gandin : *Il faisait des efforts inutiles pour donner un air de* GANDINISME *à sa démarche*. (J. Noriac.)

GANDINO, bourg d'Italie, prov. et à 18 kilom. N.-E. de Bergame, dans le Val Seriana; 3,000 hab. Fabriques de lainage; commerce avec le Tyrol et la Suisse.

GANDIOLLE, bourg de la Sénégambie, près de l'embouchure du Sénégal, à 18 ou 20 kilom. de Saint-Louis, célèbre par les étangs salins qui se trouvent dans ses environs. L'eau de ces étangs, d'une âcreté extrême, est tellement saturée de sel qu'elle en rend le tiers de son volume; elle couvre le sol d'une croûte, épaisse quelquefois de plus d'un pied et renaissant chaque année après qu'on l'a enlevée. Ce sel, ordinairement blanc, égalerait dans le commerce les meilleurs produits en ce genre, s'il était épuré. L'existence de ces étangs est un phénomène encore inexpliqué : séparés de la mer et du fleuve par un banc de sable de 1 kilom. de long, ils ne sont cependant jamais complétement à sec. La hauteur de leurs eaux ne varie pas avec les marées et n'augmente qu'à l'époque des pluies. Il y a encore en différents endroits de la Sénégambie des salines naturelles, particulièrement dans le pays du Wallo.

GANDJA, ville de la Russie d'Asie, dans la Géorgie. V. ELISABETHPOL.

GANDJAM ou **GANGAM**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, un peu au-dessus de l'embouchure de la rivière de son nom dans le golfe du Bengale; ch.-l. de district. Autrefois très-peuplée, elle est aujourd'hui en décadence. Le district de Gandjam est formé du pays des Circars et d'une partie de l'ancien Etat de Chicacole.

GANDO (Nicolas), fondeur en caractères, né à Genève vers le commencement du XVIIIe siècle, mort à Paris vers 1767. Il quitta Berne pour venir établir à Paris une fonderie de caractères, qui acquit une certaine célébrité, surtout pour ses types destinés à l'impression de la musique, et associa à son industrie son fils, Pierre-François, mort en 1800. Le père et le fils ont publié : *Epreuves des caractères de la fonderie de N. Gando* (Paris, 1745); *Recueil d'ornements qui comprennent différentes combinaisons de vignettes* (1745); *Observations sur le Traité historique et critique de M. Fournier le jeune* (1766), etc.

GANDOGER DE FOIGNY (Pierre-Louis), médecin français, né à Lyon en 1732, mort en 1770. Il devint un des plus ardents propagateurs de l'inoculation, fut attiré par M. de La Galissonnière en Lorraine (1763) et occupa une chaire d'anatomie, de chirurgie et de botanique à Nancy. Son principal ouvrage est un *Traité sur la pratique de l'inoculation* (Nancy, 1768, in-8°).

GANDOLE s. f. (gan-do-le). Bot. Un des noms de la baselle.

GANDOLFI (Gaetano), peintre et graveur italien, né à San-Matteo della Decima, près de Bologne, en 1744, mort à Bologne en 1802. Doué de facultés brillantes et variées, cet artiste se fût acquis probablement une plus grande notoriété, s'il avait mieux dirigé ses études, s'il se fût moins hâté de produire; cependant, comme graveur surtout, il mérite une place parmi les plus forts. Malvasia nous apprend qu'il eut pour maîtres son frère Ubaldo, peintre médiocre, et Torelli et Graziani, graveurs d'un certain mérite. Il débuta à Bologne par quelques imitations assez heureuses des Vénitiens, dont la somptueuse palette l'avait séduit, durant le séjour assez long qu'il avait fait dans la cité des coloristes. L'école de Bologne, si misérable alors, n'avait pas le droit d'être bien difficile. Aussi les peintures de Gandolfi furent-elles accueillies favorablement par ce public ignorant, qui n'avait plus le moindre sentiment des choses d'art; et l'artiste, après ce premier succès, fut chargé de la décoration de Santa-Maria della Vita. Il peignit à fresque, dans la coupole de cette église, une *Assomption* qui est loin d'être un chef-d'œuvre. Ce travail fut suivi d'une fresque plus grande encore, les *Noces de Cana*, qui couvre l'une des parois du réfectoire de San-Salvator. Cette réminiscence de la toile de Véronèse n'est pas heureuse. Cette vaste scène est vide, mal meublée; c'est un désert d'une tristesse désolante. On voit aussi à Naples et à Pise des œuvres de Gandolfi; mais elles offrent si peu d'intérêt qu'elles ne méritent pas une mention particulière. Il n'en est pas de même de quelques eaux-fortes, trop rares, qu'il a laissées; elles sont d'un métier libre et facile, d'une grande intensité de lumière, d'une puissance d'effet remarquable. Une surtout, l'*Adoration des bergers*, d'après Niccolo dell' Abbate, est un chef-d'œuvre qui suffirait à l'illustration d'un artiste. La bibliothèque nationale en possède une superbe épreuve.

GANDOLFI (Barthélemi), physicien italien, né à Torria, près d'Oneglia, en 1753, mort à Rome en 1824. Il entra dans la congrégation des Ecoles pies, puis professa la philosophie à Ravenne, et fut appelé à Rome (1784), où il enseigna successivement les mathématiques, la théologie et la physique expérimentale (1792). Le P. Gandolfi fit connaître aux étudiants romains les découvertes faites par Lavoisier, Priestley, Bergman, Rumford, s'attacha à faire profiter le commerce et l'agriculture des progrès de la science, trouva une *bonne méthode pour la fabrication de l'huile* et appliqua à la nouvelle construction des fabriques à briqueterie des fours et des cheminées. On doit à ce savant plusieurs écrits, notamment : *Memoria sulla cagione del tremuoto* (Rome, 1787); *Trattato sopra gli ulivi* (Rome, 1793, in-8°), excellent traité sur la culture de l'olivier et la fabrication de l'huile d'olive; *Memoria sulla maniera di costruire camini* (Rome, 1807, in-8°); *Acque termali del bagno di Canino* (Rome, 1810 in-8°), etc.

GANDOLIN s. m. (ghan-do-lain). Dans quelques provinces, Désœuvré, personne sottement curieuse et importune.

GANDON (Jean), architecte anglais, né en 1741, mort en 1824. Il fit ses études artistiques sous la direction de William Chambers et fut le premier qui obtint de l'Académie royale de Londres la grande médaille d'or d'architecture. Il commença à se faire connaître en entreprenant de continuer le *Vitruvius Britannicus*, dont il publia, en 1767, le cinquième volume et, en 1771, le sixième; mais cet ouvrage est loin d'avoir une grande valeur. Parmi les édifices dont cet architecte a dirigé la construction, nous citerons la Douane de Dublin, la Banque et les quatre cours de justice de la même ville, le tribunal de Waterford, etc.

GANDON (Antoine), littérateur français, né à Paris en 1813, mort à Compiègne le 10 novembre 1864. Il était un des *seize* enfants d'un instituteur qui tenait pension de garçons dans le faubourg Saint-Jacques. Dès 1830, c'est-à-dire à dix-sept ans, il s'engagea dans un régiment de lanciers, comptant que son grec et son latin lui assureraient un avancement rapide. Vain espoir! Au bout de quatorze ans passés en Afrique, Gandon portait encore les galons de brigadier. Il s'était lui-même enrayé par une bonne action imprudente : après son premier congé, il était rentré au corps comme remplaçant, ce qui était une mauvaise note alors. Ce que ses chefs ne savaient pas, et ce dont Gandon, il faut le dire à sa louange, ne se vantait nullement, c'est qu'il s'était *vendu* pour sauver un frère dans l'embarras. En jetant aux orties sa giberne de chasseur d'Afrique, Gandon eut l'idée singulière, que personne n'avait encore en ce temps-là, de venir faire à Paris de la *seconde vue*. Il s'installa au bazar Bonne-Nouvelle et y donna des représentations de somnambulisme. Lyon imprima son premier livre, qui s'intitulait gravement : la *Seconde vue dévoilée*. Accompagné d'un de ses neveux, il alla tenter fortune aux Etats-Unis, comptant amasser des trésors en se livrant à son nouveau métier, au moyen d'un système de mnémotechnie inventé dans ses loisirs d'Afrique. Par malheur, il tomba dans une petite ville de 4,000 âmes où personne ne savait un mot de français. Un autre eût rebroussé chemin; lui, se met bravement à apprendre l'anglais; six mois lui suffirent pour s'approprier les 10,000 mots environ nécessaires à son *médium* et à lui pour exercer convenablement le somnambulisme extra-lucide. Le succès paya ses peines. En deux ans, ses tournées américaines lui rapportèrent 300,000 francs qui, placés dans une banque du pays, furent engloutis d'un seul coup par une faillite. Il ne lui restait pour toute ressource que son *médium;* mais le cerveau de ce dernier ne résista point aux 10,000 mots qu'il avait absorbés. Il mourut d'une congestion. Gandon, ruiné radicalement, entra au *Courrier des Etats-Unis* comme garçon de bureau. C'est là que commence sa carrière littéraire. Il trouva dans ce journal un ancien condisciple, un vieux *copin* de collége qui le poussa. On le préposa bientôt à la rédaction des réclames et des articles de commerce; mais il tenait la plume d'une main habituée à manier le sabre. Son style se ressentait de son premier métier et s'en est toujours ressenti. « Quelles phrases boiteuses! disaient ses collaborateurs : ce n'est pas étonnant, il écrit à coup de bancal. » En 1853, le *Courrier des Etats-Unis* changeant de rédacteur en chef, Gandon donna sa démission et se rendit en Californie par le chemin des écoliers, c'est-à-dire en passant par le cap Horn. Trois ans plus tard, nous le retrouvons au *Courrier du Havre*, faisant le « mouvement des bâtiments, » puis au *Pays*, journal de l'Empire, rendant un compte fidèle des *cotons* et des *suifs*. C'est alors que, tout en se livrant à sa besogne de journaliste quotidien, il eut l'idée d'écrire ses souvenirs de soldat; il se fit le Charlet de notre conquête. Son premier livre, *Souvenirs intimes d'un vieux chasseur d'Afrique, récits du brigadier Flagcolet*, fut un succès et eut coup sur coup plusieurs éditions (1859, 1 vol. in-18, avec illustrations). Celui qui le suivit, les *Trente-deux duels de Jean Gigon* (1860, 1 vol. in-18, avec illustrations), atteignit en moins d'une année douze éditions et eut l'honneur de passer au théâtre, sous la forme d'un drame en cinq actes, arrangé par M. Ferdinand Dugué (Gaîté, 6 février 1861).

On le voit, Gandon, l'homme du sabre, qui, c'est le seul trait qu'il ait de commun avec Jean-Jacques Rousseau, avait débuté dans la carrière à quarante-cinq ans sonnés, Gandon traitait les lettres en soldat d'Afrique; il escaladait la renommée comme on escalade une redoute. Le *Grand Godard* ou *Histoire d'un homme fort* (1861, 1 vol. in-18, illustré) continua ces succès de littérature militaire et forma une suite à ces deux recueils de récits et de scènes du bivouac. On y remarque, comme dans les précédents, un accent de franchise qui donne à l'histoire racontée une sorte d'autorité. La vie de caserne, de garnison ou de campagne doit être telle que la peint l'auteur; on sent que cette vie a été la sienne et l'on partage volontiers le plaisir qu'il éprouve à la faire repasser sous ses yeux et les nôtres. Par un procédé qui dénote ou de la naïveté ou de l'affectation, le narrateur affectionne cette forme excentrique qui permet d'interrompre le récit pour entamer avec le lecteur ou la lectrice un dialogue plus ou moins confidentiel. L'auteur fait alors retour sur lui-même, sur son inexpérience, sur sa manière; il réclame l'indulgence sur le plan de son livre et la pensée qui lui met la plume à la main. L'élément romanesque fait à peu près défaut à ces scènes taillées à coups de sabre en plein drap d'ordonnance. Toute l'histoire de Jean Gigon et de ses trente-deux duels, par exemple, se passe dans les camps. C'est plutôt une suite de tableaux qu'un récit d'événements. Le héros est un enfant trouvé, et son dernier duel, celui où il succombe, le met aux prises, sans qu'il s'en doute, avec un autre enfant trouvé qui est son propre frère. Là est tout le drame, qu'on ne voit poindre qu'au dénoûment; il permet de donner à un livre qui traite le duel comme une chose assez indifférente cette moralité que n'eût pas désavouée Berquin, l'ami des enfants : « Evitez autant que possible de vous battre en duel; car vous pourriez, sans le savoir, vous exposer à tuer votre propre frère ou à être tué par lui. » L'action tient plus de place dans le *Grand Godard;* mais les épisodes et les peintures accessoires de la vie de soldat occupent toujours la plus large part; ils valent mieux que le roman, assez faiblement noué et manquant de vraisemblance. Quant à la force du héros, qui nous est annoncée par le titre, elle ne se voit nulle part. Il y a autour de lui quelques types très-marqués, comme le lieutenant Correctif, le colonel Pince-sans-Rire, ou encore ce Saumurois qui cultive si audacieusement ce qu'on appelle la *carotte*, fléau de famille, destiné à finir mal, par contraste avec l'honnête Godard, qui finit à merveille, comme un honnête garçon qu'il est. Gandon, dans ce livre, donne, par manière de conclusion, un dernier chapitre qu'il appelle *Confession de l'auteur*, et qui est le panégyrique raisonné de ses essais littéraires. Il remercie les journalistes de leurs éloges ou combat leurs critiques : grosse affaire pour des œuvres de si mince importance.

Il est vrai que ces succès de plume, arrivant subitement et tout d'un trait, à un homme qui avait vieilli sans y songer, grisaient l'ancien chasseur d'Afrique. Aussi Gandon s'était-il pris d'une fervente passion pour la gloire littéraire. Il rêvait la popularité d'Alexandre Dumas et ne parlait plus que des romans qu'il faisait ou qu'il comptait faire. Sensible au moindre éloge, il collectionnait, avec une joie d'enfant, les articles

qu'on lui consacrait et les avait fait relier en volume. Il s'en montrait naïvement affamé, comme s'il eût pressenti qu'il ne lui serait pas donné d'en jouir longtemps. Un trait suffirait à le peindre. Un de ses feuilletons venait de paraître dans le *Pays.* Inquiet et agité comme un jeune poëte le jour d'une première représentation, il errait sur le boulevard, guettant ce qu'on en pourrait dire. Il aperçoit Henri Murger au café des Variétés. Il y entre. « Bonsoir, Murger! » s'écrie-t-il, et il ajoute avec émotion : « Avez-vous lu mon feuilleton de ce soir? — Pas encore. » Gandon tire de sa poche un numéro du *Pays :* « Tenez, le voilà. Donnez-moi votre opinion bien franchement. » Murger se soumet et lit, tout en dégustant sa demi-tasse. « Eh bien? demande l'auteur, anxieux. — Eh bien, c'est amusant, » lui est-il répondu. Le front de Gandon devient sombre : « Non, mon cher... dites-moi votre opinion carrément, ne me trompez pas! — Pourquoi diable voulez-vous que je vous trompe? — C'est que vous me dites que c'est amusant d'un air... — Mais, mon ami, réplique Murger impatienté, je ne peux cependant pas tirer le canon pour votre feuilleton! » Quoi qu'il en soit, il faut tenir compte à Gandon de son courage, de son labeur, de sa jeunesse persistante. Si l'on s'en rapporte au *Figaro*, le jour où il a quitté la table de Dinochau, dont il était le plus joyeux convive, un mot échappa à Gandon qui a fait croire depuis à ses amis qu'il avait réellement le don de seconde vue. Il laissait un petit compte à régler et réclamait sa note. « Je veux, disait-il, que toutes mes affaires soient liquidées pour le 10 novembre. » Et le 10 novembre, en effet, Gandon mourait d'une paralysie subite du cerveau, attribuée un peu à ses émotions littéraires. Quelques jours avant cette mort foudroyante, un journaliste demandait à Gandon ce qu'il pensait de son nouveau métier. « Je le trouve plus dur que le premier, » répondit-il avec un gros soupir. Le fait est que, si fort et si bien constitué qu'il fût, il a servi moins longtemps dans les lettres que dans les chasseurs d'Afrique. Le dernier ouvrage de Gandon, celui qui clôt la série d'histoires militaires formant son œuvre, est l'*Oncle Philibert*, dans lequel on retrouve la liberté d'allures et le sans-gène de l'auteur.

GANDOUANA, ancienne province de l'Indoustan, dans la partie septentrionale du Decan, entre le Mahanady et le Godavéry. Les Anglais se sont rendus maîtres, en 1818, de la partie N. du pays. La partie S., qui formait le royaume de Nagpour, est tombée en leur pouvoir en 1854.

GANDOURA s. f. (gan-dou-ra). Sorte de longue blouse en étoffe très-légère, que l'on porte en Orient et en Afrique : *Voilà les marchands de cafetans, de* GANDOURAS *et de robes de chambre en soie de Brousse.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** La *gandoura* est un vêtement qui participe de la chemise et de la tunique des anciens. Elle est sans manches, comme un sac dont le fond serait percé de trois trous, l'un pour passer la tête, les deux autres, sur le côté, pour les bras. Le vêtement est, le plus souvent, en laine, ou bien en toile de coton, et se porte quelquefois directement sur la peau. Les raffinés portent une chemise par-dessous. L'étoffe est plus ou moins fine et généralement rayée de couleurs tendres. La *gandoura* est toujours serrée sur les hanches, par une ceinture de cuir.

GANE s. et adj. (ga-ne). Traître, parjure. ‖ Vieux mot d'où est venu sans doute le nom du traître GANELON.

GANEBELLONNE s. f. (gha-ne-bè-lo-ne). Bot. Châtaigne de Périgueux assez grosse, pointue, aplatie, un peu brune, qui se conserve longtemps en vert.

GANEÇA ou **GANESA**, dieu de la sagesse dans l'Indoustan. Fils de Parvati et de Siva ou de Parvati seule, il eut à soutenir diverses luttes avec Vichnou, Siva et Skanda, devint, par la suite, un des plus fermes sectateurs de Siva et eut, de deux femmes, Siddhi et Roudhi, deux enfants appelés Lakcha et Labha. Ganeça préside au mariage, aux grandes transactions de la vie, à toutes les cérémonies religieuses, inspire les grandes pensées, les résolutions utiles. Les Indous lui attribuent l'invention des mathématiques, de l'astronomie. Ils n'entreprennent rien sans avoir préalablement invoqué Ganeça. Les habitants de la côte de Coromandel placent son image dans leurs maisons, leurs rues, leurs temples, sur les grands chemins et dans les plaines. Ganeça est représenté avec une tête d'éléphant, symbole de discernement, un ventre énorme, des jambes grosses et courtes, et accompagné d'un rat, animal regardé par les Indous comme sage et prévoyant. Il a quatre mains : l'une tient une conque, l'autre un disque, une autre une massue et la quatrième un lotus. Sur quelques-unes de ses images, on voit, dans une de ses mains, une espèce de croc, dans l'autre un lotus, dans la troisième une de ces *olles* qui servent à écrire, dans la quatrième un corps arrondi qui ressemble à un œuf et qui est un gâteau. Sa tête d'éléphant n'a qu'une défense : Vichnou, sous la forme de Parasu-Rama, voulant un jour parler à Siva, fut arrêté par Ganeça qui gardait la porte. Ils se battirent et Ganeça perdit une défense. Voici la légende qui explique sa tête d'éléphaut. Parvati venait d'enfanter, et toute la cour céleste rendait hommage à son divin rejeton. Sani seul détournait les yeux, sachant qu'ils consumeraient ce qu'ils apercevraient. Parvati, prenant cela pour une insulte, le força par ses reproches de regarder son fils, dont la tête fut aussitôt consumée. A ce spectacle, Parvati, furieuse, voulait se venger. Brahma l'en empêcha et dit à Sani de prendre la tête du premier animal qu'il trouverait couché vers le nord; il rencontra un éléphant ainsi placé, lui coupa la tête et la fixa sur le corps de Ganeça. Une autre légende, dont la signification religieuse est bien claire, se rapporte à Ganeça. Luttant un jour, avec Skanda, à qui ferait le plus vite le voyage le plus complet, il fit avec son rat le tour de la Trimourti ou Trinité, tandis que Skanda s'amusait à faire le tour du monde. Après ce voyage assez facile, Ganeça dit aux dieux : « J'ai tourné autour du Créateur, du Conservateur et du Destructeur; j'ai donc fait le tour du ciel et de la terre, ainsi mon voyage est terminé. » Skanda s'avoua vaincu.

GANELON, célèbre personnage des épopées carlovingiennes où il personnifie le traître. Dans l'histoire, c'est un archevêque de Sens, accusé de trahison par Charles le Chauve, puis réconcilié avec ce monarque. Comment la légende a-t-elle à ce point transposé les époques, défiguré les caractères, qu'elle a fait d'un archevêque un paladin, compagnon de Roland, puis un traître qui livre l'arrière-garde franque à Roncevaux? C'est ce qu'il est curieux d'examiner.

Si l'on se reporte aux textes historiques, il est hors de doute que le traître envers Charlemagne dans cette affaire de Roncevaux, ce fut le duc de Gascogne, Lope, « un vrai *loup* de fait comme de nom, » dit une charte de Charles le Chauve, datée des calendes de février 845. Le petit-fils de Charlemagne, faisant mention de ce désastre de son aïeul, ajoute un détail qu'Eginhard nous laissait ignorer, à savoir, que « Lope, fait prisonnier, finit misérablement ses jours au bout d'une corde. » La trahison ne resta donc pas complétement impunie. Au lieu de cette potence, qui, apparemment, ne satisfaisait pas encore l'indignation populaire, la légende fait périr Ganelon écartelé.

Mais pourquoi ce nom de Ganelon substitué à celui du vrai coupable? Qui était Ganelon? D'abord simple clerc de la chapelle royale, il fut élevé par Charles le Chauve à l'épiscopat. Ce fut lui qui, le siége de Reims étant vacant, sacra le monarque dans la cathédrale privilégiée. Nous le voyons ensuite tout-puissant dans les conseils du roi, comblé de richesses et d'honneurs. En 853, Charles le Chauve nomme trois *missi dominici* pour le pays de Sens : Odon, Donat et Ganelon; la même année, Ganelon assiste au concile de Verberie; en 845, il avait fait nommer Hincmar à Reims. Tout à coup, en 859, Ganelon se sépare de Charles le Chauve et embrasse ouvertement le parti de Louis le Germanique. Un concile est assemblé à Savonnières, près de Toul, auquel l'empereur adresse une dénonciation contre l'évêque de Sens. Il joint à sa lettre un acte officiel où ses griefs sont formulés en seize articles :

« Art. 1er. Ganelon me servait comme clerc de ma chapelle : il m'avait juré fidélité; je l'ai fait archevêque de Sens.

» Art. 2. Lors du partage du royaume (842), Ganelon a signé le contrat entre mes frères et moi.

» Art. 3. Ganelon m'a sacré dans la cathédrale de Reims.

» Art. 4. Lorsque la sédition commença de lever la tête dans mon royaume, je fis une proclamation; Ganelon la signa.

» Art. 5. Quand j'ai marché contre les païens retranchés dans l'île d'Oissel, Ganelon, sous prétexte de ses infirmités, est resté chez lui. Mon frère Louis, profitant de mon absence, fit irruption dans mon royaume; seul de tous mes évêques, Ganelon eut avec lui des conférences que je n'avais point autorisées et dont le but était de me renverser.

» Art. 6. Quand j'ai marché contre mondit frère et les ennemis tant de l'Église que du royaume, Ganelon m'a refusé l'assistance qu'il me devait, et cela malgré mes prières instantes.

» Art. 7. Lorsque mondit frère m'eut pris mon neveu, mes sujets, eut opprimé mon royaume, Ganelon passa de son côté pour faire à lui tout le bien, à moi tout le mal en son pouvoir; dans mon palais d'Attigny, dans la paroisse et la province d'un autre archevêque resté fidèle à mes intérêts, Ganelon célébra la messe aux séditieux excommuniés. Il assistait au concile où, par artifice et mensonges, l'on détacha de moi mon neveu Lothaire.

» Art. 8. Ganelon prit part à tous les conseils, soit publics, soit privés, où mon frère cherchait les moyens de me ravir ma part du royaume dont lui-même, Ganelon, m'avait sacré roi. »

Les autres articles parlent des récompenses dont Louis le Germanique avait payé la trahison de Ganelon. Ainsi, Ganelon avait obtenu l'évêché de Bayeux pour un sien parent, nommé Tortolde, si mauvais sujet que le concile fut obligé de le chasser de son siége. Ici l'affaire s'arrête, les pièces manquent, et nous n'apprenons le dénoûment que par ces quatre lignes de l'annaliste de Saint-Bertin : « 859. L'évêque de Sens, Ganelon, sans avoir comparu devant les évêques du synode, se réconcilie avec le roi Charles. » Il mourut en 865. « Tel est l'homme, dit M. Génin, qu'une tradition vague, venue jusqu'à nous, désigne comme l'original du Ganelon des légendes carlovingiennes, et l'examen des faits ne fournit rien qui ne vienne à l'appui. Le prince trahi par Ganelon, soit clémence, soit faiblesse, lui pardonna; mais le peuple fit justice de l'évêque de Sens, en attachant aux souvenirs les plus douloureux pour la France son nom, devenu désormais synonyme de traître envers son prince et envers son pays. Cette identité est un point très-important, car elle servirait à démontrer que la légende de Roncevaux s'est formée, au plus tôt, vers la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe. » (La *Chanson de Roland*, poëme de Théroulde, texte critique accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. Génin, Paris, Imprimerie impériale, 1850, p. 27.)

Tel est le Ganelon de l'histoire; voyons maintenant le Ganelon de la légende. Conseiller de Charlemagne, ami de Roland, il personnifie la trahison, la félonie, à côté de deux autres figures de traîtres, Rainfroi et Girard de Fratte; mais son caractère est différent. Rainfroi est un criminel ambitieux qui est puni par l'intervention divine; Girard de Fratte représente l'orgueil indiscipliné et invincible, l'obstination, l'inflexibilité dans le caractère. Ganelon, lui, offre peut-être des traits moins repoussants. Sans doute, il est égaré; sans doute, il faillit à son devoir; mais, presque toujours, il obéit à une passion amoureuse. Il cède à des faiblesses de cœur, et c'est la jalousie qui lui fait commettre les crimes les plus atroces.

Envoyé comme ambassadeur par Charlemagne auprès du roi Marsille, il se laisse corrompre et s'engage à livrer l'arrière-garde; et ainsi sera perdue la bataille de Roncevaux, ainsi périra Roland, le fiancé de la belle Aude. Rentré en France, Charlemagne fait juger Ganelon au champ de Mai; le coupable demande le jugement de Dieu : son champion est vaincu par celui de Roland; le traître est écartelé, et toute sa famille pendue. Ecoutons Théroulde :

« ... Les François sur tous les autres sont d'accord que Gane doit mourir en un supplice estrange. Partant l'on fait avancer quatre destriers, puis on lie Ganelon et des pieds et des mains; les coursiers sont farouches, pleins de feu; quatre valets les chassent devers une cavale attachée au milieu d'un champ. Les nerfs du martyrisé d'abord se vont tous allongeant, puis de son corps les membres se deschirent : sur l'herbe verte en rayonne le sang. Gane est mort en félon avéré. Qui trahit son prochain, c'est droit qu'il ne s'en vante. » Pour les autres, c'est-à-dire les parents de Ganelon : « Trente ils estoient, les trente sont pendus. De tels félons soit l'engeance destruite! » (Chant V, trad. Génin.)

Ce supplice ne satisfait pas suffisamment l'indignation populaire. Avant de mourir, Ganelon passe par diverses péripéties, pendant lesquelles il est tour à tour maltraité et ridicule. Par exemple, reconnu coupable, il est livré aux mains des garçons de cuisine. Ce comique est un peu grossier et fait frissonner quelquefois; mais c'était le seul qui eût quelque accès sur les âmes belliqueuses et farouches de nos pères.

La tradition du traître Ganelon s'est continuée d'âge en âge et a laissé son empreinte sur le caractère national. Nous en citerons un exemple. Il existe sur les bords du Loir, dans le pays Dunois, à Montigny-le-*Gannelon*, un vieux burg qui passe pour avoir appartenu au lieutenant de Charlemagne. Or, dans les rixes fréquentes qui survenaient, naguère encore, entre les gens de Montigny et ceux de Cloyes, ces derniers jetaient à leurs voisins le mot de trahison en manière d'injure et de défi : « Montigny-le-Gannelon où s'est fait la première trahison. » Ainsi le veut la croyance populaire, et tel est le dicton encore répété dans le pays dunois.

En Italie, en Espagne, le type de Ganelon n'est pas moins célèbre. A Nepi, dans les anciens États de l'Eglise, on voit encastrée dans le mur de la cathédrale, près de la porte latérale, cette inscription en latin : « L'an du Seigneur 1131... les soldats et consuls de Nepi se sont liés par serment : si l'un d'entre nous veut rompre notre association, qu'il soit avec ses adhérents expulsé de tout honneur et dignité; qu'il partage le sort de Judas, Caïphe et Pilate; qu'il meure de la mort infâme de Ganelon, et que sa mémoire même soit anéantie. » (Lebas, *Recueil d'inscriptions*, 5e cahier, p. 191.)

La même tradition s'est conservée en Allemagne, et la trace s'en retrouve dans tous les poëmes du moyen âge.

GANELONNERIE s. f. (ga-ne-lo-ne-rî — du nom de *Ganelon*). Trahison, action perfide : *Je ne vous dirai plus rien de M. de Marseille; je prends M. d'Uzès pour témoin si je doute de la sincérité de votre conduite et de la* GANELONNERIE *de la sienne.* (Mme de Sév.) ‖ Inus.

GANER v. n. ou intr. (ga-né — rad. *gano*). Jeux. A l'Hombre, faire, demander ou accepter gano.

GANERBIEN s. m. (ga-nèr-bi-ain). Hist. Membre du ganerbinat. ‖ On dit aussi GANERBE.

GANERBINAT s. m. (ga-ner-bi-na — rad. *ganerbe*). Hist. Union de nobles allemands, qui s'étaient associés pour se défendre contre les brigands. ‖ On dit aussi GANERBIAT.

GANESCO (Grégory), publiciste français, né en Roumanie vers 1830. Il se rendit de bonne heure en France, où il se créa de nombreuses relations dans le monde politique. En 1860, il devint rédacteur en chef du *Courrier du dimanche*, journal d'opposition libérale, qui fut très-goûté du public, car il était rédigé par des écrivains de beaucoup de talent, au premier rang desquels brillait Prévost-Paradol. La feuille de M. Ganesco finit par inquiéter un pouvoir ombrageux, qui n'admettait alors ni contrôle ni critique. M. de Persigny, en ce moment ministre de l'intérieur, après avoir frappé d'avertissements, de condamnations et de suspensions le *Courrier du dimanche*, s'en prit personnellement à son rédacteur en chef, et, comme celui-ci n'était pas Français, il lui signifia un beau jour d'avoir à quitter la France au plus vite. M. Ganesco se rendit alors en Allemagne, et fonda peu après, à Francfort, un journal français, l'*Europe*, qui acquit une rapide notoriété. Lorsque, durant la guerre qui éclata, en 1866, entre la Prusse et l'Autriche, le général Vogel de Falckenstein entra dans Francfort (17 juillet), il prononça, entre autres mesures vexatoires, la suppression de l'*Europe*, dont la publication cessa définitivement vers la fin de l'année suivante. M. Ganesco revint en France, se fit naturaliser, puis devint rédacteur en chef du *Nain jaune*, journal littéraire, qu'il transforma en journal politique. Jusqu'alors il avait fait partie de l'opposition libérale; mais, vers cette époque, il se rapprocha du gouvernement, devint un des adhérents de la politique de M. Rouher, et se présenta en 1868, avec l'appui de l'administration, comme candidat au conseil général dans le canton de Montmorency (Seine-et-Oise), où il avait établi sa résidence. Sa campagne électorale, dans laquelle il prodigua les discours et les tasses de café aux électeurs ruraux, fit beaucoup de bruit. Il servit pendant quelque temps de cible aux épigrammes des journalistes de l'opposition, mais n'en fut pas moins élu, et son élection donna lieu à de vives protestations. Au commencement de 1869, il devint rédacteur en chef du *Parlement*, journal impérialiste, qui fut l'organe de M. Rouher, mais qui n'eut qu'un nombre infime d'abonnés. Lors des élections générales de mai 1869, le conseiller général de Montmorency, enhardi par son premier succès, n'hésita point à se mettre au nombre des candidats au Corps législatif dans le département de Seine-et-Oise, sans avoir toutefois le patronage de l'administration; mais il n'obtint qu'un imperceptible nombre de voix, malgré ses frais d'éloquence et de propagande à travers les cabarets. Vers le mois de juillet 1870, il quitta la rédaction du *Parlement*, dont la ligne politique ne répondait plus, dit-il alors, à la sienne. Indépendamment d'un très-grand nombre d'articles politiques, écrits dans un style un peu traînant et émaillés de citations latines, on lui doit *Diplomatie et nationalité* (1856, in-8o).

Le recueil intitulé *Papiers et correspondance de la famille impériale* (1870) a livré à la publicité deux curieuses lettres de M. Ganesco, que, dès 1868, le ministre de l'intérieur Pinard appelait un « pécheur repentant. » Dans l'une, adressée à l'empereur, à propos des élections de 1869, il lui expose, dans un langage quelque peu amphigourique, que, s'il a maintenu sa candidature au Corps législatif dans une circonscription de Seine-et-Oise, « c'était pour faire vivre la candidature officielle, par l'impression que cent trente discours improvisés, pendant dix-sept jours, devaient laisser dans l'esprit des populations, par la vibration patriotique que l'âme populaire, si intimement attachée aux Napoléon, a ressentie devant un jeune homme qui, quoique en butte aux tracasseries des agents de l'administration, ne cédait pas un pouce de terrain aux partisans des dynasties déchues. » En conséquence, il lui demande, lui « qui s'est attiré toutes les haines des ennemis de l'Empire, » d'apprécier si sa plume et sa parole, son dévouement et son expérience des choses publiques peuvent être de quelque utilité. Dans la seconde lettre, datée du 30 janvier 1870, M. Ganesco, alors rédacteur du *Parlement*, demande à M. Conti de montrer à l'empereur son article intitulé : la *Chute de l'Empire.* « Je défends l'Empire contre l'orléanisme, » lui dit-il, et il ajoute avec une touchante modestie : « Rarement je monte à la tribune dans une réunion publique (et j'y monte au moins trois fois par semaine), sans qu'un émissaire orléaniste soit là, flanqué de quelques irréconciliables, pour se rendre compte du mal que je pourrais faire, à la tribune du Corps législatif, aux adversaires de l'Empire, pour se rendre compte aussi de la différence de mon talent de parole et de celui que le favori *exclusif* du prince, M. Duvernois, prodigue à la tribune de la Chambre des représentants. » Après la chute de l'Empire, M. Ganesco quitta Paris et alla rédiger la *Liberté* à Tours, puis à Bordeaux. Depuis lors, attaché, dit-on, au cabinet de M. Thiers,

il a, tout en gardant l'anonyme, coopéré à la fondation du journal le *Républicain* (1870-71).

GANG s. m. (gangh). Nom donné, en Amérique, à tout lieu sauvage, peu accessible, ordinairement marécageux et boisé, où se réfugient les nègres marrons : *Tu parles de sécurité et tu sais bien que, si formidables que soient les* GANGS *d'un nègre marron, nos chasseurs finissent toujours par les découvrir, et qu'un coup de fusil à tirer ne coûte rien à ceux-ci pour arrêter un esclave dans sa fuite, pourvu qu'ils gagnent la prime qu'on leur paye.* (Xavier Eyma.)

GANGA s. m. (gan-ga). Prêtre des idoles au Congo.

— Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, voisin des tétras : *Les* GANGAS *ne perchent jamais.* (Fr. Gérard.)

— **Encycl.** Les *gangas* sont des oiseaux gallinacés, assez voisins des tétras, auxquels ils ressemblent beaucoup par leur forme générale. Ils ont pour caractères principaux : un bec convexe, robuste, plus court que la tête, courbé vers la pointe; les yeux bordés d'un repli nu et lisse; les narines basales, à demi fermées par une membrane et recouvertes en partie par les plumes du front; les ailes larges et pointues, à rémiges graduées, la première dépassant toutes les autres; la queue pointue, munie de filets dans quelques espèces; les tarses emplumés en grande partie; trois doigts antérieurs réunis à leur base; un pouce rudimentaire. Ces oiseaux, dont la taille varie de celle de la perdrix à celle de la caille, ont en général une couleur isabelle, avec des bandes plus ou moins marquées et en nombre variable sur la poitrine. Les femelles diffèrent des mâles par leur plumage marqueté de noir. Les *gangas* habitent surtout l'Asie et l'Afrique; quelques espèces sont de passage dans l'Europe méridionale; l'une d'elles y est même sédentaire. Quoiqu'ils aient le port assez lourd, leur vol est élevé et rappelle celui des pigeons. Ils vivent dans les plaines sablonneuses et incultes, près des sources des torrents, au milieu des buissons et des bruyères. Ces oiseaux sont essentiellement voyageurs. Les uns vivent en bandes nombreuses, les autres simplement en famille. Ils ne perchent jamais. Quand un danger les menace, ils se blottissent à terre et ne s'envolent que quand ils sont vivement harcelés; ils poussent alors un cri aigu. Du reste, ils sont assez difficiles à approcher, parce qu'ils se tiennent d'habitude dans les lieux découverts. Ils se nourrissent de graines et d'insectes. A l'inverse des autres gallinacés, les *gangas* sont monogames; aussi se séparent-ils par couples à l'époque des amours. La femelle pond à terre, sous un buisson et sur quelques brins de paille, trois à cinq œufs de la grosseur de ceux de la perdrix; elle les couve alternativement avec le mâle. Les petits se mettent à courir en sortant de l'œuf, et, dès qu'ils sont en état de voler, ils vont rejoindre la bande. On leur fait une chasse assez active, parce que leur chair est très-bonne à manger.

Le *ganga cata*, appelé aussi *gelinotte des Pyrénées*, est l'espèce la mieux connue; il vit dans le midi de l'Europe; mais il est rare en France, où on ne le trouve guère que dans les Pyrénées et sur les bords de la Méditerranée. C'est un très-bel oiseau, au vol très-rapide et assez soutenu; en hiver, il se mêle aux troupes des pluviers dorés, avec lesquels il joue et vole assez longtemps dans l'air; mais il ne s'écarte jamais de son quartier habituel, et il y retourne en abandonnant les pluviers, dès qu'il voit ceux-ci aborder au-dessus des marais. Son naturel est farouche et méfiant. Sa voix est forte et ressemble quelquefois à l'aboiement d'un petit chien.

Le *ganga unibande* se trouve assez souvent au pourtour du bassin méditerranéen; on le rencontre depuis la Tartarie jusqu'au Sénégal; la femelle dépose ses œufs dans un trou creusé dans le sable. Le *ganga vélocifère* ou *namaquois* habite les déserts de l'Afrique, dans le voisinage des sources, qu'il indique souvent au voyageur altéré.

GANGA, déesse de la pureté, qui personnifie le Gange dans la cosmogonie indoue. Cette divinité, qui, selon les uns, était née du pied de Vichnou, qui, selon d'autres, était la fille aînée d'Himavan, n'était pas encore apparue au monde lorsqu'un jeune homme, nommé Barigeta ou Bagîratha, ayant appris que les membres de sa famille, pulvérisés par Kapila, reviendraient à la vie si l'eau du Gange arrosait leurs cendres, gagna la faveur de Brahma par des pénitences innombrables et obtint de lui que Ganga descendît sur la terre. Toutefois Ganga ne consentit à quitter le ciel qu'à la condition que Siva ou Eswara soutiendrait sa masse d'eau. Fléchi par les actes d'effrayante austérité de Barigeta, Siva y consentit. Ganga se précipita alors en onde furieuse espérant renverser Siva; mais celui-ci, réunissant toutes ses forces, contint l'altière déesse dans les boucles de sa chevelure. « Elle s'efforça vainement, dit Jacobi, de s'échapper de cette prison singulière; ce ne fut qu'au bout de plusieurs siècles que de nouvelles macérations de Barigeta amollirent enfin le cœur de Siva, dont la chevelure s'ouvrit et laissa passage à Ganga. Elle forma d'abord le lac Vindhou, puis s'épancha en sept grands fleuves, dont le dernier était la déesse elle-même, la divine Ganga, rivière purificatrice qui lave de toute souillure. » En coulant à travers le pays de Bengale, elle arrosa les cendres de 60,000 hommes consumés par le feu, et leurs corps furent rappelés à la vie.

La déesse Ganga est dans l'Inde l'objet d'un culte particulier. Elle forme, avec le Djoumara et le Saresanati, une trinité divine adorée sous le nom de Tribeni. On la représente sous la forme d'une femme vêtue de blanc, portant une couronne, assise sur un poisson, ayant dans sa main droite un lotus, et dans sa main gauche un luth. Elle fuit, dit-on, devant la mer, deux fois par jour. Cependant, autrefois, elle épousa Sautanou, incarnation du dieu de la mer, dont elle eut Bhîchma, aïeul des Pândavas. Par suite d'une imprécation de Vichnou, elle était obligée de tuer ses enfants à leur naissance. Au huitième, son mari l'en empêcha et elle le quitta. Quand elle descendit du ciel, les dieux, sachant quelle était la vertu de ses eaux, réclamèrent auprès de Brahma, qui consentit à ce qu'elle existât à la fois au ciel, sur la terre et dans les enfers. Au ciel, on l'appelle Mandâkini ; sur la terre, Gangâ ; aux enfers, Bhâgavati. On voit facilement que toutes ces fables sur le Gange sont allégoriques et servent à voiler des phénomènes purement naturels.

GANGA-GRAMMA, mauvais génie, très-redouté des Indous, qui, pour se le rendre favorable, lui ont élevé de nombreuses pagodes, et célèbrent sa fête en très-grande pompe. On le représente avec une tête, quatre bras, et tenant dans la main droite une fourchette à trois pointes.

GANGAMON s. m. (gan-ga-mon — du gr. *gaggamon*, filet). Anat. anc. Epiploon.

GANGANELLI, pape. V. CLÉMENT XIV.

GANGARIDES, en latin *Gangaridæ*, ancien peuple de l'Inde en deçà du Gange, sur les deux rives et à l'embouchure de ce fleuve, dans le Bengale actuel, autour de Calcutta.

GANGASIMEKA s. m. (gan-ga-zi-mé-ka). Prêtre du Congo, de la secte des gangas.

GANGAUTRI ou **GANGOUTRY**, village de l'Indoustan anglais, présidence de Bengale, sur le Baghirati, une des sources du Gange. Il possède un temple où les Indous se rendent en pèlerinage, persuadés que cette visite rachète toutes leurs fautes et leur assure un bonheur éternel dans l'autre monde.

GANGE (*Ganges*), le plus grand fleuve de l'Inde, formé dans le pays appelé Sirmour par la réunion du Bhagirathiganga et de l'Alakanandaganga, qui ont leurs sources sur le versant méridional des monts Himalaya, le premier près de Gangautri, au pied d'un énorme glacier, et l'autre vers Bhadry-Nath. Le Bhagirathiganga est considéré comme le vrai Gange. Après leur jonction, les deux branches prennent le nom de Gange. « Le fleuve, dit le *Dictionnaire géographique universel*, coule du S.-E. au N.-O., depuis Gangautri, au milieu des montagnes, et au S.-O., depuis Sauki, vers Hourdvar, où il franchit la chaîne qui sépare en partie le Gorval du Delhi, et entre dans cette dernière province, dont il parcourt le centre. Parvenu dans l'Agrah, il se porte au S.-E, conserve cette direction en séparant l'Oude de l'Agrah et de l'Allahabad, traverse ce dernier pays en décrivant un arc, coupe le Bahar de l'O. à l'E., et pénètre enfin dans le Bengale, où il reprend une direction S.-E. C'est dans cette province, près de Souty, à 65 lieues de la mer en ligne droite, et à 100 en tenant compte des sinuosités du fleuve, qu'il se sépare en deux grandes branches, qui forment un vaste delta, entrecoupé d'une infinité de bras du même fleuve, et dont la partie qui borde la mer est composée d'un labyrinthe de criques et de rivières nommées les Sonderbonds. La plus orientale et la plus considérable de ces deux branches principales conserve le nom de Gange et se rend dans le golfe du Bengale, près et à l'O. du Brahmapoutre, dont elle n'est séparée que par quelques îles très-basses; la branche occidentale, appelée d'abord Cossimbazar ou Baghirati, reçoit plus bas le nom d'Hougly, et se jette dans la mer un peu au-dessous d'Indjelly. » Le cours total du Gange est d'environ 3,100 kilom. Sa largeur varie de 800 à 4,800 mètres. Il a une vitesse de 5 kilom. à l'heure dans les basses eaux, de 8 à 12 kilom. dans les hautes eaux. Un nombre considérable de rivières portent au Gange le tribut de leurs eaux; les plus importantes sont : le Cally-Neddy, la Djemnah, la Tonsa, la Sone, le Foulgo, la Dominoudah, sur la rive droite; la Ramganga, le Goumty, la Gogra, le Gondock, le Bogmotty, le Kosi, le Mahanada, la Tystah, sur la rive gauche. Parmi les cités les plus populeuses qu'il baigne dans son cours majestueux, nous signalerons : Calcutta, Moorshehabad, Dacca, Chinera, Chandernagor, Hoogly, Cutwa, Boorhampour, Cossimbazar, Kishenagur, Jessore, Rajemahal, Monghir, Patna, Ghazipour, Benarès, Allahabad, Canpour, Furuckabad, etc. On trouve sur ses bords une quantité innombrable de villages et de lieux saints. Il n'est traversé par aucun pont. Les riverains le passent sur des bateaux grossièrement taillés.

Comme le Nil, le Gange est sujet à des inondations annuelles périodiques. Il commence à s'élever vers la fin d'avril. La plus grande hauteur de l'inondation a lieu vers la fin de juillet. Les parties les plus basses du Bengale, qui avoisinent le fleuve, sont couvertes par les eaux. L'inondation commence à décroître vers le milieu du mois d'août. On a calculé que, du mois de juin au mois de septembre, le Gange roule, par seconde, 2,027,347,200 mètres cubes d'eau. Un des faits les plus remarquables de l'inondation du Gange est le changement qu'elle produit tous les ans dans le lit du fleuve. Le Gange est la grande voie militaire qui a permis aux Anglais de conquérir les plus riches provinces de l'Indoustan. Non-seulement le fleuve principal, mais tous ses tributaires sont navigables pour les grands comme pour les petits navires. Le nombre des bateliers employés sur le Gange est évalué à 300,000.

Le Gange est un fleuve sacré pour les habitants du pays qu'il arrose. « Celui qui a le bonheur de mourir sur ses rives, ou seulement de boire de son eau avant de mourir, n'a pas besoin, dit un historien, pour revenir sur terre, de subir les longues épreuves de la transmigration des âmes. Aussi apporte-t-on de toutes parts au fleuve des malades pour les immerger dans ses eaux ou pour y abandonner leurs cadavres quand ils sont morts. Ceux qui habitent loin du fleuve sacré conservent toujours, dans de petites fioles, de son eau, objet d'un important commerce, afin de pouvoir en boire à l'heure de leur mort. S'ils sont riches, ils ont soin que leur corps soit brûlé, qu'on recueille précieusement leurs cendres et qu'on les jette dans le Gange. »

GANGE (golfe du), en latin *Gangeticus sinus*, nom ancien du vaste golfe compris entre les deux presqu'îles de l'Inde, et nommé de nos jours golfe du Bengale.

GANGE (canal du), creusé dans ces dernières années par les Anglais. Il a 24 mètres de largeur, 3 mètres de profondeur moyenne et 800 milles de longueur. Il part du Gange à Hurdwar et vient le rejoindre à Canpour. Ce canal est de la plus haute importance pour le transport à l'intérieur des blés et des grains.

GANGES, nom latin du GANGE.

GANGÈS, héros, fils du fleuve Gange, aussi remarquable par sa taille colossale que par sa beauté et son courage. Il chassa les Scythes de l'Inde, y fonda soixante villes, et fit dessécher un grand nombre de marais qui répandaient la peste dans le pays.

GANGES, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. de Montpellier, sur une presqu'île formée par le confluent du torrent de Sumène et de l'Hérault, qui y roule des eaux d'une admirable limpidité, sur un lit de rochers et de cailloux; pop. aggl., 4,118 hab. — pop. tot., 4,121 hab. Ganges est un des centres d'industrie les plus importants du département de l'Hérault. On y trouve 16 ateliers de filature ou de dévidage de coton, et 56 moulins pour dévider la soie. La plus grande partie de ces industries emploie comme moteur un beau canal dérivé de la rivière du Vis. « Le torrent de la Sumène et l'Hérault, dit M. Ad. Joanne (*Auvergne* et *Dauphiné*), ne pénètre dans le bassin de Ganges qu'après avoir péniblement traversé des défilés tortueux, formés par l'escarpement de blanches montagnes calcaires; réunis, ils n'en sortent qu'en coupant une nouvelle chaîne de rochers; aussi Ganges est-elle dominée par des sommets calcaires dont le plus rapproché porte les ruines d'un château. Les plus escarpés, sinon les plus hauts, se dressent au-dessus de la rive droite de l'Hérault, qu'ils séparent du Vis, en cachant à la ville la belle pyramide du pic d'Anjeau (865 mètres), les rochers de la Tude (896 mètres), et la chaîne de la Séranne (943 mètres). » Ganges possède de jolies promenades, une belle place et des fontaines abondantes. Ses environs sont fort pittoresques, surtout sur les bords de l'Hérault dont la vallée, de plus en plus sauvage, s'encadre de hauts escarpements rocheux. Le canal du Vis fait mouvoir une roue immense qui élève une partie de ses eaux au niveau de la ville.

Près de Ganges se voit une magnifique grotte naturelle, qui ne le cède point aux plus célèbres grottes connues, telles que la grotte de Fingal, en Irlande, ou celle d'Antiparos, en Grèce. Elle s'appelle en languedocien *Baoùma dé las Doumaïzelas*, c'est-à-dire Grotte des Demoiselles ou des Fées. Une ancienne tradition en a fait leur demeure.

Ne pénètre pas aisément qui veut dans la *Baoùma dé las Doumaïzelas*. L'accès en est très-difficile. Un des rares touristes qui l'ont explorée à peu près en entier en a fait une longue description que nous reproduisons en partie. « L'ouverture de la grotte, au niveau du sol, présente une excavation d'environ 7 mètres de diamètre, sur une profondeur de 70 mètres. Elle est couverte d'arbres et de vignes sauvages. Parvenus à l'entrée de la première salle, dont le terrain est fort incliné, humide et couvert de capillaires, nous apercevons des piliers présentant l'aspect de palmiers alignés; ils se dessinent en forme de galerie et doivent avoir 10 mètres d'élévation. Une deuxième salle nous étonne par son immensité. A gauche en entrant, on aperçoit un rideau d'une hauteur que l'œil ne peut mesurer; on le dirait plissé par le plus habile artiste. Là, s'élancent de belles colonnes, les unes en obélisques, les autres tronquées. Sur nos têtes ondulent des nuages blancs comme de l'albâtre. La clarté de nos flambeaux, que reflètent les nombreuses cristallisations dont ces nuages sont formés, les fait ressembler à de véritables nuages parsemés d'étoiles brillantes. La voûte de cette caverne est chargée de festons de cristaux, de magnifiques stalactites et de concrétions pierreuses qui offrent aux yeux des figures bizarres, que l'imagination rend plus merveilleuses encore. On serait même tenté de croire que l'art à contribué à la perfection de ces étonnantes images. Les naturalistes pourraient faire des remarques très-intéressantes, s'ils parvenaient à calculer combien de siècles il a fallu pour former des pyramides de 66 mètres d'élévation, par le seul concours de l'eau chargée de matières lapidifiques qui tombe goutte à goutte de la partie supérieure de ces cavernes.

» Une troisième salle, large, et surtout fort longue, représente assez bien une galerie tournante. Une voûte très-basse, que l'on appelle le *Four* à cause de sa forme, donne accès dans une autre salle dont l'aspect lugubre attriste l'œil. Un trou la fait communiquer avec une petite pièce dans laquelle jaillit, derrière des piliers, une source dont l'eau nous paraît délicieuse. Nous apercevons des cristallisations brillantes et blanchâtres qui se dessinent vaguement dans le fond noir de l'abîme. Devant nous un espace sans fin, et nulle autre route qu'un rocher à pic de 10 mètres. Ce ne sont qu'affreux précipices. Nous entendons rouler de rocher en rocher les pierres que nous jetons dans cet abîme immense, et, après un long silence, nous les entendons de nouveau.

» Enfin, après des difficultés inouïes, nous atteignons une sorte de petit plateau d'où notre vue est d'abord frappée de l'aspect d'un autel blanc comme la neige, de forme ovale, et assis sur des marches composées d'un émail éblouissant. Plus loin se montrent des colonnes cannelées, jaunes et transparentes malgré leur grosseur démesurée. La grandeur de cette salle est égale au quart de Montpellier. Son sol est hérissé d'aspérités, de colonnes, de pyramides; mais nos yeux n'ont pu en mesurer ni l'élévation ni la grosseur. Des obélisques hauts comme des clochers, ciselés à la manière gothique et roussâtres, attirèrent longtemps nos regards. Ici des masses de la grosseur d'une maison qui se déploient en forme de cascades ou imitent des nuages; là, de hardis piliers de cristal brillant et scintillant de mille feux à la lueur de nos flambeaux; enfin tout ce que l'imagination peut enfanter de plus bizarre et de plus étrange se voit là. Nous avançons encore, et nous remarquons une statue colossale de 8 à 10 mètres, posée sur un piédestal, et représentant une femme qui tient un enfant dans ses bras; c'est pourquoi on a appelé cette salle la salle de la *Vierge*. Nous avons évalué la profondeur que nous avons parcourue à environ 200 mètres sous terre. »

GANGES (Marie-Elisabeth DE ROSSAN, marquise DE), héroïne et victime d'un des drames les plus sombres, les plus horribles et les plus émouvants qu'il soit possible de rencontrer dans les annales du crime. Racontons brièvement et simplement le tragique épisode qui a rendu si tristement célèbre le nom de la marquise de Ganges.

Marie de Rossan naquit à Avignon en 1637, du sieur de Rossan et de la demoiselle de Joannis. Fort riche par sa mère, d'un esprit charmant, d'une sagesse exemplaire, d'une beauté éblouissante, et dont nous verrons bientôt les funestes effets, elle fut recherchée en mariage lorsqu'elle n'était encore qu'une enfant, et, à treize ans, elle épousait le marquis de Castellane, petit-fils du duc de Villars. Appelée à la cour par la haute position de son mari, ce fut, quand elle y parut pour la première fois, un cri général d'admiration, d'étonnement, devant la perfection idéale, divine de son visage : « Un teint animé des plus vives couleurs et d'une blancheur extraordinaire; des cheveux extrêmement noirs et retombant avec grâce sur son sein d'albâtre; les traits d'une vivacité, d'une régularité admirables; des yeux grands, bien fendus, noirs comme le jais, mais brillants d'un feu, d'un charme irrésistibles; une jolie bouche, de belles dents; les bras, les mains, la taille, la démarche, le maintien en rapport parfait avec l'ordre, avec la noblesse de sa figure; » telle un de ses biographes nous peint la marquise de Castellane, d'après un portrait de Mignard. Ce portrait, un des chefs-d'œuvre du peintre ordinaire des beautés du XVII^e siècle, nous nous rappelons l'avoir admiré, il y a douze ou quinze ans, dans une des salles du château de Ganges; on peut le voir aujourd'hui au château de Saint-Laurent, distant de Ganges d'une lieue environ, et qui est habité par la famille de Junié, branche de la famille de la belle et infortunée marquise.

Mais revenons à la toute jeune femme qui vient de faire à la cour de Louis XIV une entrée triomphale, éblouissante, comme une apparition de fée. La reine de Suède déclare que jamais, en ses nombreux voyages, elle n'a rencontré une figure si parfaite; d'une commune voix, les courtisans la nomment la *belle Provençale*. Le roi, le roi lui-même, daigne laisser tomber sur elle ses regards

charmés. Louis XIV était tout jeune encore; mais on sait que, porté à la galanterie, à la débauche même, par tempérament, comme plus tard par système, il n'avait pas attendu le nombre des années pour jouer au jeu de l'amour. Il était à peine émancipé de la jaquette, selon l'expression de M. Pelletan, que déjà de Mme de Beauvais, la borgnesse, il avait émigré à Mlle de Lamothe, puis à Mme de Monaco dérobée au duc de Lauzun, puis à Marie de Mancini, puis à Olympe; puis... la belle Provençale lui plaît; il la fait dîner à sa table, la fait monter dans son carrosse, danse avec elle dans les ballets. « Est-ce une candidature, ou mieux encore une élection? » Et l'on entoure la nouvelle favorite, on la complimente, on murmure son nom avec envie; mais le vent apporte ces murmures jusqu'aux oreilles du marquis de Castellane. Or le jeune époux tenait encore à l'honneur de son blason, à son honnêteté, à son amour aussi, et il fait ce qu'aurait dû faire le marquis de Montespan avant de prendre le deuil de sa femme et de faire chanter, pour le repos de son âme, une messe en musique; il l'enlève, un beau soir, comme un véritable héros de roman, aux premières pages d'un livre d'amour, et sans prendre congé du roi. Les deux amants vont cacher leur bonheur à Avignon. Malheureusement, le marquis de Castellane appartenait à la marine royale : un ordre du roi va le chercher dans sa retraite, l'arrache des bras de la belle Marie et l'envoie périr dans un naufrage sur les côtes de Sicile.

La douleur de la jeune veuve fut vraie et grande. Elle se retira dans un couvent, et, en sa première ardeur, voulut y consacrer à Dieu les jours qu'elle ne pouvait plus donner à son époux. Mais elle a dix-huit ans, et les hommages des plus grands seigneurs parviennent à franchir les hautes murailles et les grilles du cloître pour arriver jusqu'à la belle recluse. L'un des prétendants, le sieur Lanide, marquis de Ganges, gouverneur de Saint-André, était beau entre tous, riche, plein de séductions; il fut assez heureux et adroit pour faire oublier un instant à Marie celui qu'elle pleurait, pour lui donner l'espérance d'une vie heureuse, pour la dégoûter du cloître. Le mariage fut arrêté et conclu. C'était en 1658; la jeune veuve avait vingt ans.

Le marquis de Ganges, — c'est ici le lieu d'achever son portrait et d'esquisser celui des deux frères, les héros de la dramatique histoire que nous racontons, — le marquis de Ganges, ce gentilhomme beau, élégant, plein de grâces, d'attraits, était un être abject, bas, méprisable; nous le verrons peu à peu, abandonnant toute contrainte, montrer son caractère dans toute sa monstruosité. Il avait deux frères : l'un, son cadet, était chevalier de Ganges; l'autre, le plus jeune, suivant l'injuste coutume de la noblesse, était abbé; cet abbé est l'être hideux, l'âme la plus noire de cette famille tragique. « C'était un homme violent et souple, dit un des biographes de notre héroïne, vertueux et criminel, furieux et compatissant selon les circonstances, gouvernant entièrement l'esprit du chevalier, docile par faiblesse, et même celui du marquis, auquel il s'était rendu nécessaire par son économie dans l'administration de ses biens. »

Ici commence le drame; on pourrait dire : ici commence la Passion de la marquise de Ganges, passion qui aura ses étapes douloureuses, son Golgotha, sa mort volontaire, héroïque. L'abbé et le chevalier de Ganges deviennent amoureux de leur belle-sœur, amour passionné, fou, furieux, étrange, qui ne pourra s'éteindre que dans le sang, par la mort.

Le chevalier, que n'ont point abandonné encore tout honneur et toute pudeur, cache en lui sa passion criminelle; l'abbé, lui, bassement et tortueusement, prépare le chemin qui doit, il le pense, le conduire à la satisfaction de ses désirs. Pour cela, il excite et apaise tour à tour, et à volonté, la jalousie de son frère le marquis à l'égard de sa femme; puis, un beau jour, il représente à la marquise que sa réputation, son honneur, son bonheur sont entre ses mains, et lui propose d'acheter tout cela en répondant à son amour. « Si vous avez appris à m'aimer, lui dit la marquise, il faut apprendre à m'estimer; sachez que rien ne peut me déterminer à faire naufrage; et si j'étais capable d'une pareille faiblesse, vous seriez le dernier homme pour qui je l'aurais. » Le misérable abbé ne songea plus qu'à se venger de celle qui le repoussait avec tant de dédain. Il savait que son frère le chevalier, amoureux comme lui, comme lui, sinon avec autant de mépris, avait été rebuté. Il lui propose de s'associer à sa vengeance, et faible, dominé par l'abbé, le chevalier accepte. C'est à cette époque qu'eut lieu une première tentative d'empoisonnement. La marquise, après avoir mangé une crème, se sentit tout à coup indisposée. On reconnut la présence de l'arsenic dans cette crème; heureusement que son effet fut en partie détruit par le lait, et que l'indisposition n'eut pas de suites graves. On chercha, mais en vain, l'auteur du crime; la victime seule le devina et aurait pu le désigner; pour son malheur, elle ne le fit pas.

A quelque temps de là, le marquis proposa d'aller passer à Ganges les derniers beaux jours de l'automne; la jeune épouse y consentit, mais non sans hésitation, sans serrement de cœur, sans un pressentiment secret de sa fin prochaine; si bien qu'avant son départ la pauvre femme fit son testament; elle léguait tout à sa mère, celle-ci devant à son tour appeler à sa succession son petit-fils, alors âgé de six ans, ou sa petite-fille, qui n'en avait que cinq. Enfin, par une précaution qui fait bien deviner les douloureuses pensées qui l'agitaient, qui montre combien elle voyait d'un œil sûr l'avenir et chaque scène du drame dont elle allait être l'héroïne, elle déclara pardevant les magistrats d'Avignon qu'elle désavouait d'avance tout testament postérieur. Or la marquise de Ganges, déjà fort riche, venait d'hériter, par la mort de son aïeul maternel, d'une fortune considérable. Son testament fut son arrêt de mort : le marquis, qui convoitait l'héritage, furieux, fou de rage, devint le complice de ses frères contre sa femme.

Le château de Ganges, situé aux pieds des Cévennes, entre la rivière bleue de l'Hérault et le torrent de la Sumène, à 8 lieues environ de Montpellier, à 4 lieues du Vigan, est abandonné depuis le drame qui s'y déroula en 1667; une petite partie seule est habitée depuis quelques années par une congrégation religieuse. A moitié démoli, tombant en ruine, ses écussons brisés par le marteau de la justice, l'herbe poussant entre les pavés de ses cours, les plantes parasites grimpant à tous ses murs, ses fenêtres sans vitres, ses portes vermoulues, portent le deuil, la tristesse en l'âme de ceux qui le visitent. Au milieu de sa désolation cependant, on devine que le château de Ganges fut une résidence somptueuse. Par la pensée, revoyons-le tel qu'il était à l'époque du crime : les grands salons déserts sont richement meublés et décorés; les cours, la vaste terrasse sont peuplées d'un monde de pages et de valets affairés; les chiens aboient dans le chenil, les chevaux piaffent dans les écuries; les daims, les chevreuils courent dans le parc immense qui entoure le château (et dont il ne reste rien aujourd'hui). Tous les jours, il y a fête nouvelle en l'honneur des nobles dames, damoiselles damoiseaux qui sont venus de Saint-Bauzile, de Saint-Laurent-de-Sumène, de plusieurs lieues à la ronde, saluer leur châtelaine. Aujourd'hui, c'est la danse du chevalet, demain celle des treilles; après-demain, il y aura grande chasse, et, le soir, curée aux flambeaux.

Telle fut, brillante, magnifique, l'existence qu'on vécut au château dans les premiers jours où la marquise y résida. La jeune femme avait repris confiance, avait tout oublié près du marquis redevenu galant, près de ses beaux-frères redevenus respectueux. Cette galanterie, ce respect n'étaient que dissimulation, un moyen pour endormir la défiance de la marquise, pour l'approcher plus facilement, et plus sûrement la tuer.

Cependant l'hiver était venu, et la belle-mère de la marquise, Mme Ampus, se retira à Montpellier, où elle résidait habituellement. Le marquis, à son tour, et sous prétexte d'affaires, quitte Ganges pour aller à Avignon, confiant à ses frères le soin de sa vengeance.

L'abbé et le chevalier restaient maîtres du château, maîtres de la victime que d'avance ils avaient sacrifiée à leur criminel amour, à leur haine. L'effet ne s'en fit pas longtemps attendre. Un jour, c'était le 17 mai 1667, la jeune marquise, souffrante, veut se purger; l'abbé lui-même prépare la médecine; mais, au moment de la prendre, la malade hésite, rejette le médicament. Le criminel se voyant deviné, furieux, veut en finir. Ici, laissons la parole au biographe, Fortia d'Urban : « Il (l'abbé) détrempe dans de l'eau-forte de l'arsenic et du sublimé, et paraît devant la marquise, tenant ce breuvage d'une main et un pistolet de l'autre. Le chevalier entre aussi, l'épée à la main. L'abbé, lançant à la victime un regard affreux, s'écrie : « Madame, » il faut mourir; voici le fer, le feu et le » poison, choisissez. » En vain l'infortunée marquise a recours aux larmes : « Et vous » aussi, dit-elle au chevalier qu'elle croyait » moins barbare, vous demandez ma mort?... » Insensible aux pleurs de la beauté, sourd aux prières de l'innocence : « C'en est fait, ma» dame, répond-il; il faut prendre votre parti, » ou nous le prendrons pour vous; » et en même temps il dirige vers sa poitrine la pointe de son épée, tandis que l'abbé lui tient le pistolet sous la gorge. La marquise lève les yeux au ciel, et avale le poison. Mais le chevalier, s'étant aperçu que la matière s'était précipitée au fond du verre, en fit une pâte avec un poinçon d'argent, et dit à la marquise : « Allons, madame, il faut avaler le » goupillon. » Elle le prit, mais le retint dans sa bouche, et, s'étant enfoncée dans son lit, elle l'y rejeta sans qu'ils s'en aperçussent. Ensuite elle les conjura d'avoir pitié de son âme, et de lui envoyer chercher un confesseur. Les deux scélérats se retirèrent, fermant la porte sur eux, et allèrent chercher un prêtre attaché à la maison depuis vingt-cinq ans, et aussi profond scélérat que ses maîtres. A peine furent-ils sortis, que la marquise s'habilla, et, sans être effrayée du péril, elle gagna une fenêtre élevée de 22 pieds au-dessus de la basse-cour du château. Pendant qu'elle préparait ses draps pour faciliter sa descente, le prêtre arriva, et la marquise se précipita aussitôt; mais le prêtre l'ayant retenue par le bout de sa jupe, et cette jupe lui étant restée dans les mains, elle tomba heureusement sur ses pieds, qui furent écorchés parce qu'ils étaient nus. Le prêtre, voyant la victime échappée, courut à une fenêtre sous laquelle elle devait passer, et fit tomber une grosse cruche d'eau pour l'écraser. La marquise était assise au bas de cette fenêtre, et se provoquait à vomir en mettant dans son gosier la tresse de ses cheveux; la cruche tomba à ses pieds, et la peur qu'elle en eut, jointe à la violente commotion de sa chute, lui fit aisément rejeter la plus grande partie du poison : un sanglier domestique l'avala et en mourut. Après avoir repris ses sens, la marquise cherchait un asile; elle aperçut un palefrenier : « Mon ami, lui cria-t-elle, ouvre» moi l'écurie; je suis empoisonnée, sauve-moi » la vie. » Le palefrenier vole à son secours, la prend entre ses bras et la confie à des femmes. Cependant le chevalier et l'abbé étaient à sa poursuite, et la cherchaient de tous côtés; la marquise, à cette nouvelle, prit la fuite au dehors; les deux frères criaient en la suivant que leur sœur était folle, que sa maladie était causée par des vapeurs de matrice. Ils la joignirent à trois cents pas du château, auprès d'une maison appartenant au sieur Duprat. Le chevalier l'y fit entrer, et comme le peuple s'attroupait à la porte, l'abbé resta en dehors, et, le pistolet à la main, menaça de casser la tête au premier qui approcherait; ne voulant pas, ajoutait-il, que sa sœur se donnât en spectacle dans sa folie. Le sieur Duprat n'était point chez lui, et sa femme n'osait secourir la marquise, tant le chevalier, qui s'y opposait, lui inspirait de terreur. Heureusement, la dame Brunel remit adroitement à la marquise une boîte d'orviétan qu'elle avait sur elle; et celle-ci en prit plusieurs morceaux pendant que le chevalier, qui se promenait en la gardant, lui tournait le dos. Cependant le peu de poison qui lui restait dans le corps lui brûlait les entrailles; il était si corrosif, que quelques gouttes échappées du vase avaient déjà noirci son sein. Elle demanda de l'eau; mais le chevalier, qui ne voulait pas qu'on la secourût, cassa le verre qu'on voulait lui présenter. Enfin, plein de rage de la voir lutter si longtemps contre la mort, le chevalier lui donna deux coups d'épée dans le sein. La malheureuse victime se traîne jusqu'à la porte, et, d'une voix éteinte, appelle du secours. La rage de son ennemi redouble; il lui porte cinq coups, et laisse dans son épaule le tronçon de son épée. Des demoiselles qui étaient dans la chambre voisine accoururent aux cris de la marquise; et la voyant tout ensanglantée, elles se jetèrent sur son assassin, prêtes à le déchirer. Le chevalier prit la fuite, et cria à son frère : « Retirons-nous, abbé; l'affaire est faite. » L'abbé, voyant qu'on appelait par la fenêtre un chirurgien, monte dans la chambre le pistolet à la main pour achever la marquise; mais ces demoiselles et la dame Brunel détournèrent le coup, puis elles se jetèrent sur lui avec une fureur inouïe, et le forcèrent à sortir de la maison.

» Il était alors neuf heures du soir. Une des dames, femme d'un ministre, et experte dans la chirurgie, étancha les plaies, et trouva qu'aucun des coups n'était mortel; mais il fallait retirer de l'épaule le tronçon de l'épée : « Ne craignez rien, dit la marquise, appuyez » votre genou contre l'épaule; j'ai encore la » force de souffrir cette opération. » Pendant ce temps, les consuls de Ganges vinrent lui offrir main-forte, et toute la noblesse des environs se rendit auprès d'elle. Le baron de Tressan poursuivit les assassins; ils s'étaient déjà embarqués proche d'Agde, et ne craignaient plus la justice.

» Cependant le marquis fit fort l'étonné quand on lui apprit que ses frères avaient fait tant d'éclat pour le débarrasser de sa femme. Il blâma leur imprudence, et se rendit à Ganges, mais si lentement qu'on le soupçonna d'avoir pris part au complot. La marquise le reçut avec la plus tendre effusion, imputant son malheur à l'absence de ce cher époux. Le marquis affecta quelques marques de douleur; mais il se trahit lorsqu'il la pria de révoquer sa protestation contre tout testament postérieur à celui qu'elle avait fait dans Avignon, parce que le vice-légat avait refusé d'enregistrer le dernier. Ce fut alors qu'elle s'aperçut de la barbarie de son époux : aussi répondit-elle avec fermeté que sa situation demandait d'autres soins, et qu'elle laissait toutes choses dans l'état actuel. Mme de Rossan, sa mère, ne pouvant souffrir la vue du marquis, quitta sa fille trois jours après son arrivée, et la marquise demanda à être transportée à Montpellier, où demeurait sa mère, sous le prétexte d'être plus à portée des secours; mais son état demandait du repos; l'on ne songea qu'à guérir ses blessures, sans penser au poison. Son embonpoint et l'éclat de ses couleurs trompèrent les plus habiles; mais la violence des douleurs lui fit connaître que bientôt elle ne souffrirait plus. Elle reçut les sacrements, et, après avoir conjuré son fils de laisser le soin de sa vengeance à Dieu et à la justice, elle expira sur les quatre heures du soir, le 5 juin 1667, après dix-neuf jours de maladie. On ouvrit son corps aussitôt après sa mort; la seule impression du poison lui avait brûlé les entrailles et noirci tout le cerveau. »

Après avoir raconté le crime, il nous reste à parler du châtiment, châtiment bien incomplet, bien peu proportionné à la grandeur du forfait. Deux seulement des scélérats, et ceux-là précisément qui n'avaient pas été agissants dans le drame horrible, furent arrêtés : le marquis de Ganges et le prêtre; celui-ci fut envoyé sur les galères du roi; celui-là, jugé par le parlement de Toulouse, perdit tous ses biens, fut dégradé de noblesse, et banni pour toujours de sa patrie; condamnation singulièrement indulgente, et qui, à quelque temps de là, fit dire à Louis XIV, auquel on demandait la grâce du marquis de Douse, accusé d'avoir assassiné sa femme : « Il n'a pas besoin de grâce, puisqu'il est jugé par le parlement de Toulouse; le marquis de Ganges s'en est bien passé. » Le chevalier et l'abbé de Ganges furent condamnés par contumace à être rompus vifs. Le chevalier se rendit à Venise; bientôt rejoint par son frère, tous les deux allèrent, dit-on, se faire tuer au siége de Candie.

Quant à l'abbé, réfugié en Hollande sous le nom de La Martellière, il se fit admettre comme précepteur du comte de Lippe, dans la maison souveraine de Viane. On raconte qu'il se fit aimer follement d'une jeune demoiselle de la famille, et que, comme on n'opposait à son mariage avec elle que l'obscurité de sa naissance, il eut la témérité de vouloir lever cet obstacle en découvrant son nom. Mais à ce nom répondit un cri d'horreur et d'effroi. « Ganges est chez moi, s'écriait la comtesse, et je suis encore vivante! » Le misérable fut chassé de la maison, de la principauté, et alla se cacher à Amsterdam, où la jeune fille, devenue sa maîtresse, eut le courage de le suivre pour y vivre et mourir avec lui. Quelques-uns ont dit que, dans les dernières années de sa vie, il changea de religion et se fit admettre dans un consistoire de protestants.

Les romanciers, les dramaturges, les poëtes ont à l'envi choisi, exploité et le plus souvent défiguré le drame douloureux que nous venons de raconter. Rappelons, en terminant, quelques-unes de ces élucubrations. Une seule histoire de la marquise de Ganges a le mérite de l'exactitude, c'est celle de M. de Fortia d'Urban (1810, in-12), que, du reste, nous avons déjà citée dans le courant de cet article.

Après cet ouvrage, il nous faut mentionner : les *Lettres historiques et galantes de Mme Dunoyer*. Dans ces lettres, on trouvera des détails très-curieux sur l'abbé de Ganges, en Hollande; on pourra également y chercher quelques particularités sur le marquis; l'auteur assure l'avoir vu après sa condamnation dans la ville d'Avignon, d'où il aurait été chassé sur la dénonciation de son fils. Il faut lire encore la *Marquise de Ganges*, par M. de Sades (1813, 2 vol. in-12), quoique l'auteur ait forcé, assombri la couleur de ce drame horrible. Alexandre Dumas, dans ses *Crimes célèbres*, a consacré, lui aussi, quelques pages à la marquise de Ganges. Dans ces pages, on retrouve les qualités et les défauts du plus grand romancier, de la figure la plus dramatique de notre époque, c'est-à-dire une narration vive, animée, pleine d'un puissant intérêt, mais pleine aussi d'inexactitudes, surtout quand il s'agit de décrire le théâtre du crime, que l'auteur n'a certainement pas visité. Enfin *Une famille tragique* (1862, in-18, chez Michel Lévy) a pour sujet l'histoire de la marquise, ou, plus exactement, de la famille de Ganges. De cet amour insensé, criminel des trois frères pour Marie de Rossan, l'auteur fait une question physiologique, une question de tempérament; cet amour se transmet de molécule en molécule comme un fatal héritage, et le fils de la marquise devient amoureux d'une jeune fille parce qu'elle ressemble à sa mère; le marquis lui-même est amoureux, et pour la même cause, de celle qu'aime son fils. De là, entre le père et son enfant, et dans le château même de Ganges, dans la chambre même, au pied même du lit de la belle et infortunée Provençale, des scènes étranges, pleines d'horreur, pleines de dégoût.

Le 18 novembre 1815, le théâtre de la Gaîté a représenté un mélodrame de Boire et Léopold, qui avait pour titre : la *Marquise de Ganges* ou les *Trois frères*. Enfin, Gilbert a écrit une épître adressée par la marquise de Ganges à sa mère. Dans cette héroïde, on ne trouve pas l'énergie, la verve de la *Satire du* XVIIIe *siècle*, ni la grandeur de l'*Ode imitée de plusieurs psaumes*, ni le charme douloureux des stances que le poëte composa quelques heures avant de mourir.

GANGETICUS SINUS. V. GANGE (golfe du).

GANGÉTIQUE adj. (gan-jé-ti-ke). Géogr. Qui appartient, qui a rapport au Gange : *Golfe* GANGÉTIQUE.

GANGIAR s. m. (gan-ji-ar). Sorte de cimeterre des pachas d'Egypte. ‖ On dit mieux CANGIAR.

GANGLIFORME adj. (gan-gli-for-me — de *ganglion* et de *forme*). Anat. Qui a la forme d'un ganglion. ‖ On dit aussi GANGLIOMORPHE.

GANGLIITE s. f. (gan-gli-i-te — rad. *ganglion*). Pathol. V. GANGLIONITE.

GANGLIOCARCINIE s. f. (gan-gli-o-kar-si-nî — de *ganglion*, et du gr. *karkinos*, cancer). Pathol. Cancer des ganglions lymphatiques.

GANGLIOLEUCIE s. f. (gan-gli-o-leu-sî — de *ganglion*, et du gr. *leukos* blanc). Pathol.

Maladie particulière des ganglions lymphatiques.

GANGLIOLITHIE s. f. (gan-gli-o-li-tî — de *ganglion*, et du gr. *lithos*, pierre). Pathol. Concrétion pierreuse dans les ganglions lymphatiques.

GANGLIOMA s. m. (gan-gli-o-ma — rad. *ganglion*). Anc. chir. Tumeur des ganglions lymphatiques.

GANGLION s. m. (gan-gli-on — mot gr. *gagglion*, même sens). Anat. Sorte de nœud formé de vaisseaux ou de nerfs entrelacés dans une petite masse de tissu cellulaire : GANGLIONS *nerveux*. GANGLIONS *lymphatiques*. *Différents nerfs se rencontrent dans un point commun, ils y forment un nœud; les naturalistes nomment ce nœud un* GANGLION. (Bonnet.)

— Pathol. Tumeur arrondie, dure, indolente, formée d'un kyste rempli d'une humeur visqueuse, qui se développe accidentellement sur le trajet des tendons.

— Art. vétér. Engorgement à la partie supérieure du tendon, chez le cheval.

— **Encycl.** Anat. Les *ganglions lymphatiques*, au nombre d'environ sept à huit cents, sont placés sur le trajet des vaisseaux lymphatiques. Par une de leurs extrémités, ils reçoivent les vaisseaux afférents; par l'autre, ils émettent des vaisseaux efférents. On les rencontre dans les régions où domine le tissu cellulaire et graisseux, à l'aisselle, au pli de l'aine. Cependant on en trouve aussi quelquefois au milieu d'un tissu fibreux très-serré; tels sont les ganglions situés à la nuque et à la partie postérieure de l'oreille. Dans la poitrine et l'abdomen, ils se trouvent placés entre les organes autour des vaisseaux sanguins.

Aux membres, on les divise en superficiels et profonds; les premiers, situés en dehors de l'aponévrose, reçoivent les troncs superficiels; les autres sont en dedans l'aboutissant des vaisseaux profonds; ils communiquent les uns aux autres par des vaisseaux lymphatiques perforant l'aponévrose, situés à la racine du membre.

Les *ganglions lymphatiques* ont la consistance et la couleur de la substance du rein.

Leur structure est aujourd'hui bien établie, grâce au progrès de l'anatomie comparée et aux recherches patientes des investigateurs modernes. Ils sont formés de lymphatiques pelotonnés sur eux-mêmes, et cet enroulement des vaisseaux est démontré par ce que l'on observe sur les oiseaux, dont les *ganglions* sont remplacés par des plexus; par les injections pratiquées sur embryons humains, dont les glandes lymphatiques sont manifestement constituées par un pelotonnement plexiforme, et enfin par ce que démontre une investigation attentive chez l'adulte : à force de patience et d'adresse, M. Sappey est en effet parvenu à en dérouler quelques-uns complétement. (Richet.)

On trouve dans les *ganglions* de nombreux vaisseaux artériels et veineux, mais on n'y rencontre pas de nerfs apparents.

Les *ganglions* sont entourés par une membrane fibro-celluleuse, très-fine habituellement, mais qui s'épaissit singulièrement dans quelques maladies et en particulier dans leur inflammation, nommée ganglionite. V. ce mot.

Les *ganglions nerveux* sont de petits renflements d'une couleur grisâtre, situés sur le trajet des *nerfs sensitifs* et caractérisés par l'existence de corpuscules nerveux. Leur enveloppe se continue avec le névrilème. Dans l'état actuel de la science, on ne peut que faire des suppositions sur leur usage, qui cependant doit être important, si l'on en juge par leur consistance.

— Pathol. Les *ganglions* sont de petites tumeurs sphéroïdales, dures, indolentes, placées sur le trajet des tendons, sans changement de couleur de la peau. Ces tumeurs sont de petits kystes communiquant avec les gaînes tendineuses, dans lesquels on trouve un liquide albumineux. Le seul traitement consiste dans l'écrasement du *ganglion*. La paroi du kyste est brisée, et le liquide albumineux s'épanche et se résorbe. On admet généralement que ces petites tumeurs ont pour cause, soit un vice rhumatismal ou arthritique, soit une tension trop considérable du tendon.

— Art vétér. On appelle *ganglions*, en pathologie vétérinaire, des kystes durs, indolents, résultant d'hydarthroses tendineuses anciennes, dans lesquelles la synovie s'est épaissie et solidifiée, pendant que la synoviale elle-même devenait fibro-cartilagineuse. Ces *ganglions* se montrent sous forme de petites tumeurs arrondies, placées sur le trajet des tendons, et principalement sur les tendons fléchisseurs des membres antérieurs. Le plus souvent, ces *ganglions* sont le résultat des efforts violents faits pendant les allures vives, ou des contusions que reçoivent les animaux; dans ce cas, ils sont formés par un fluide albumineux renfermé dans un kyste communiquant avec la gaîne tendineuse. Lorsque ces tumeurs ont acquis un certain volume, elles font boiter les animaux; mais la boiterie ainsi produite diminue d'intensité après un certain exercice.

Il est presque impossible d'obtenir la guérison complète des *ganglions*. Il est dangereux de les extirper, à cause du voisinage de l'articulation et de la gaîne tendineuse. On diminue passagèrement leur volume par l'emploi de la pommade de deuto-iodure de mercure et par le feu. La compression, soit par les doigts, soit par l'application d'un appareil, est complétement inefficace. L'écrasement de la tumeur, produisant la diffusion du liquide dans les tissus voisins, a été aussi conseillé comme moyen sûr de guérison. Cette opération se fait facilement quand on peut prendre la tumeur entre les doigts, ou l'appuyer sur un plan dur. Des frictions répétées, ajoutées à la compression, favorisent l'absorption des liquides et activent la guérison. Enfin, on a pratiqué la ponction double avec une aiguille traversant la tumeur de part en part, tout en la comprimant à l'aide d'un bandage. Ce procédé est celui qui, jusqu'à présent, a donné les meilleurs résultats.

GANGLIONEURE adj. (gan-gli-o-neu-re — de *gagglion*, ganglion, et du gr. *neuron*, nerf). Zool. Dont les nerfs sont munis de ganglions.

GANGLIONÉVRIE s. f. (gan-gli-o-né-vrî — de *ganglion*, et du gr. *neuron*, nerf). Pathol. Maladie des ganglions nerveux.

GANGLIONIQUE adj. (gan-gli-o-ni-ke — rad. *ganglion*). Anat. Qui a rapport aux ganglions.

GANGLIONITE s. f. (gan-gli-o-ni-te — rad. *ganglion*). Pathol. Inflammation des ganglions lymphatiques. ‖ On dit aussi GANGLIITE, GANGLITE et ADÉNITE.

— **Encycl.** La *ganglionite* peut être *aigüe*, *chronique* et *cervicale*. Nous dirons un mot de chacune de ces trois formes.

1° *Ganglionite aiguë*. Elle peut être causée par les contusions, les blessures, les violences de toutes sortes; par l'extension d'une phlegmasie siégeant dans les tissus environnants; par la propagation d'une angioleucite aux ganglions lymphatiques. Le plus souvent elle a pour origine le transport, par les vaisseaux blancs adhérents, de quelque matière irritante, virulente ou non, puisée au dedans de l'économie, au sein des organes, à la surface de la peau, dans une plaie, etc., ou quelque principe morbide, comme le principe tuberculeux, cancéreux, syphilitique, etc. Enfin Velpeau a prétendu que toutes les phlegmasies possibles, quelles qu'en soient la cause et la nature, sont capables de produire la *ganglionite*. Les symptômes de cette affection sont le gonflement et la dureté du ganglion, accompagnés d'une douleur sourde et profonde, qui devient vive et que la pression et le moindre mouvement augmentent. La peau est chaude, sans rougeur au début, à moins que le tissu cellulaire environnant ne participe à l'inflammation, auquel cas les symptômes du phlegmon se combinent avec ceux de la *ganglionite*. Celle-ci, dont le début est souvent marqué par des frissons irréguliers, de la fièvre et de l'agitation, se caractérise spécialement par un gonflement donnant au toucher la sensation de bosselures. L'inflammation poursuivant sa marche aigüe, le tissu cellulaire et la peau y participent bientôt; celle-ci rougit, s'amincit, devient livide et s'ouvre pour donner issue au pus, lequel provient d'un seul ou de plusieurs foyers purulents, formés, soit entre la peau et la glande, lorsque la *ganglionite* a une cause directe, soit dans la glande elle-même, lorsque, au contraire, l'inflammation vient d'une cause indirecte. La fluctuation est plus ou moins évidente ou obscure, superficielle ou profonde, tantôt circonscrite, tantôt disséminée dans divers foyers distincts. Le mode de terminaison le plus favorable est la résolution, mais celle-ci est la moins fréquente; pour peu que l'inflammation soit intense, surtout si elle envahit le tissu cellulaire environnant, la suppuration est inévitable. Après l'ouverture de l'abcès, on ne voit jamais le gonflement cesser brusquement; la *ganglionite*, avant de disparaître, passe, dans un ordre de succession inverse, par toutes les formes qu'elle a prises en se développant. L'état chronique est un mode de terminaison de l'adénite aigüe, comme nous le dirons plus bas. La gangrène est très-rare, mais les métastases sont parfois très-faciles. Quoique variant suivant le siége de la maladie, le pronostic n'est généralement pas grave; seulement, l'inflammation laisse le plus souvent des traces indélébiles de son passage. Le meilleur traitement de la *ganglionite* aigüe, et le plus sûr moyen d'enrayer l'inflammation à son début, consiste à pratiquer une ou deux évacuations sanguines locales, à appliquer des sangsues, des cataplasmes, du collodion élastique, de l'onguent mercuriel, des vésicatoires violents. Ces deux derniers moyens ont surtout été préconisés par Velpeau, dans le but, soit de faire rétrograder la maladie, soit de circonscrire l'inflammation, soit enfin de décider la suppuration, lorsqu'il y a une tendance à l'état chronique. Lorsque l'abcès est formé, il faut l'ouvrir de bonne heure, au moyen du bistouri, et si la suppuration est lente, on l'accélère par des applications d'onguent styrax, de la mère ou populeum. Lorsque la suppuration a cessé, on emploie les frictions résolutives, pour dissoudre les indurations environnantes. Voilà pour le traitement local. Quant au traitement général, il consistera à traiter la constitution, à combattre le lymphatisme, le vice scrofuleux ou syphilitique.

2° *Ganglionite chronique*. L'inflammation chronique des ganglions lymphatiques peut être primitive ou consécutive à l'inflammation aiguë. Elle reconnaît pour causes celles que nous avons énumérées comme déterminant la *ganglionite* aigüe, et principalement une altération des liquides destinés à traverser les ganglions, quelquefois un travail morbide interstitiel, latent ou obscur dans le principe, le vice scrofuleux, cancéreux ou syphilitique. Lorsque la *ganglionite* affecte primitivement la forme chronique, les symptômes sont : une tuméfaction lente de la glande malade, son induration, des douleurs sourdes se manifestant dans son intérieur, et un changement de couleur de la peau. La tumeur reste mobile, et rarement on voit se développer des symptômes généraux. L'engorgement augmente peu à peu, reste stationnaire un temps quelquefois très-long, et passe à la forme aigüe à la suite d'une violence extérieure, d'un écart de régime ou d'un violent exercice, ou bien se termine par suppuration, par résolution ou par hypertrophie des ganglions. Lorsqu'elle est d'origine syphilitique, elle se termine par résolution ou par induration; lorsqu'elle est d'origine cancéreuse, elle se termine par ulcération et absorption des produits du cancer, ce qui engendre une infection cancéreuse générale. Le traitement général de la *ganglionite* chronique consiste à traiter les maladies qui lui ont donné naissance. Quant au traitement local, il consistera dans l'usage des antiphlogistiques locaux s'il existe de la douleur et de la chaleur. Si ces symptômes manquent ou ont disparu, on emploiera les résolutifs, les frictions avec les pommades à l'iodure de plomb, de potassium, avec l'onguent mercuriel, les emplâtres de cigüe, le badigeonnage à la teinture d'iode, les vésicatoires volants, la compression, les emplâtres fondants. On pourra appliquer le caustique de Vienne pour ouvrir la poche, et, celle-ci une fois vidée, on pourra faire des injections d'iode ou de vin aromatique. Enfin, si, après l'ouverture et la suppuration de la poche, il reste une fistule, on pansera la plaie avec l'onguent styrax, et on la cautérisera avec le nitrate d'argent ou une flèche de pâte de chlorure de zinc.

3° *Ganglionite cervicale*. Cette variété s'observe chez les enfants à tempérament scrofuleux ou lymphatique, en bas âge; chez les soldats nouveaux venus au régiment et changeant d'hygiène. Sur les parties latérales du cou, on voit une ou plusieurs tumeurs superficielles, mobiles, indolentes, arrondies, non fluctuantes, sans changement de couleur à la peau. Quelquefois la peau devient rougeâtre, la tumeur s'amollit inégalement, devient fluctuante, s'ouvre spontanément et donne issue à une matière purulente, claire, séreuse, avec flocons albumineux. On distinguera facilement ces tumeurs d'avec les oreillons, les abcès, les parotidites, les enchondromes et les tumeurs fibro-plastiques. Le traitement de la *ganglionite* cervicale est celui des *ganglionites* aigüe et chronique.

GANGLIONNAIRE adj. (gan-gli-o-nè-re — rad. *ganglion*). Anat. Muni de ganglions. ‖ *Système ganglionnaire*, Nom que l'on donne souvent au grand sympathique.

GANGLIONNÉ, ÉE adj. (gan-gli-o-né — rad. *ganglion*). Hist. nat. Qui a des renflements semblables à des ganglions.

GANGLITE s. f. (gan-gli-te). Pathol. V. GANGLIONITE.

GANGOLA, île de l'Afrique occidentale, Galam inférieur, dans la Falémé; par 14° 44′ de lat. N. et 14° 32′ de long. O. Elle est très-fertile et produit de grandes quantités d'excellent millet.

GANGOUNÉ, territoire qui a été annexé au Sénégal en 1861.

GANGOUTRY, village de l'Indoustan. V. GANGAUTRI.

GANGRA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Galatie, résidence du roi Déjotarus, métropole de la Paphlagonie sous Constantin. C'est aujourd'hui le bourg de Kiankari.

GANGRÈNE s. f. (gan-grè-ne — Quelques-uns disent *kangrène*, prononciation ancienne suivie par l'Académie, mais à peu près universellement abandonnée — gr. *gaggraina*, même sens; de *graô*, je consume). Pathol. Destruction complète de la vie organique dans une partie molle, avec tendance à se propager aux parties voisines : *Mêlé à la farine, l'ergot de seigle produit des accidents d'inflammation et de* GANGRÈNE *extrêmement redoutables.* (L. Cruveilhier.) *Pauvre France! elle ressemble à ces blessés qui aiment mieux mourir de la* GANGRÈNE *que d'être sauvés par l'amputation.* (E. de Gir.) ‖ *Gangrène humide*, Gangrène caractérisée par des engorgements de liquides dans la partie malade. ‖ *Gangrène sèche*, Gangrène dans laquelle la partie attaquée épanche au dehors les liquides qu'elle contient, et est ainsi préservée de la dissolution putride. ‖ *Gangrène sénile*, Gangrène des extrémités, chez les vieillards.

— Fig. Cause de destruction progressive : *Il n'est point de* GANGRÈNE *plus contagieuse que l'hérésie.* (Bourdal.) *L'esprit soldatesque est la* GANGRÈNE *de la liberté.* (J. de Maistre.) *Alors ce sera fait des aristocraties, des démocraties et de toutes les craties,* GANGRÈNES *des nations, épouvantails de la liberté.* (Proudh.)

— Par anal. Maladie des arbres qui détruit l'écorce et le bois.

— **Encycl.** Méd. La *gangrène* est l'état d'une partie de l'organisme qui est privée de ses propriétés vitales, c'est-à-dire de la circulation, de la nutrition et de l'innervation. Presque tous les auteurs emploient le mot *sphacèle* comme synonyme de *gangrène;* le premier cependant désigne une mortification plus profonde et plus étendue, comme celle de tout un membre par exemple. Dans les tissus gangrenés, la sensibilité et la chaleur sont complétement éteintes. La partie du corps mortifiée porte le nom d'*escarre*. Les causes de la *gangrène* sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières, il faut mettre le sexe. Les hommes y sont généralement plus disposés que les femmes. On a observé des épidémies d'ergotisme pendant lesquelles on trouvait une femme pour vingt hommes. Les veilles, les ennuis, les passions tristes, les longues privations, les fièvres de mauvais caractère, les maladies débilitantes, les excès de tout genre, sont autant de prédispositions à la *gangrène*. Au nombre des causes efficientes, on pourrait placer l'action des agents chimiques qui agissent sans provoquer aucun acte morbide, en décomposant les tissus. Il en est de même des contusions violentes qui vont jusqu'au broiement des parties; on peut en dire autant des brûlures profondes; mais ces causes doivent être exclues de la véritable étiologie de la *gangrène*. Les causes pathologiques proprement dites se rattachent à deux chefs principaux : la circulation et l'innervation.

1° *Circulation*. Le sang peut être arrêté dans son cours ou altéré dans sa composition; dans les deux cas on voit survenir la *gangrène*. La circulation est interrompue, tantôt par des ligatures accidentelles, faites dans un but thérapeutique, tantôt par des compressions plus ou moins énergiques, produites par des tumeurs ou des étranglements fibreux. Cependant la *gangrène* n'a pas toujours lieu dans ces cas, parce que, si la compression s'opère lentement, avant que le cours du sang soit arrêté dans le vaisseau comprimé, une circulation nouvelle a eu le temps de s'établir par les branches collatérales. Les lésions du cœur, des artères et des veines sont quelquefois une cause de *gangrène*. Bouillaud a dit que les lésions du cœur n'y entraient que comme élément; il y a donc d'autres circonstances qui viennent aider cette cause. Pour les artères, l'influence est beaucoup plus directe et beaucoup plus démontrée. Ainsi l'artérite, les ossifications, les productions calcaires, les dégénérescences stéatomateuses produisent souvent la *gangrène*, surtout chez les vieillards; aussi on lui a donné le nom de *gangrène sénile*, et quelquefois celui de *gangrène spontanée*. L'artérite agit en diminuant le calibre du vaisseau et par la production de caillots plus ou moins considérables qui obstruent le passage du sang. Dans l'ossification des artères, niée par Dupuytren comme cause de *gangrène* sénile, il se détache des lames osseuses qui oblitèrent le vaisseau, et plus l'oblitération est voisine du cœur, plus la partie gangrenée est considérable. Si la circulation n'est arrêtée que dans les capillaires, la *gangrène* sera superficielle; c'est ce qu'a prouvé Cruveilhier en injectant du mercure dans les vaisseaux capillaires. L'oblitération des veines a bien moins d'influence que celle des artères. La raison en est que les veines se trouvant pour ainsi dire doubles et situées, les unes sur un plan superficiel et les autres sur un plan profond, si les premières sont obstruées, la circulation s'opère par les secondes et réciproquement. Le docteur Godin a cru pouvoir avancer, d'après plusieurs observations cliniques et autopsies, que les lésions des artères donnaient lieu à la *gangrène* sèche, et les lésions des veines à la *gangrène* humide. Les altérations du sang qui peuvent occasionner la *gangrène* sont de plusieurs espèces. Ainsi, lorsque ce liquide a trop de plasticité, il s'arrête parfois dans les artères; de là, menace de mort. D'autres fois il revêt des qualités irritantes qui déterminent une artérite. (Vidal.) Ce vice du sang est produit ordinairement par la bonne chère, ce qui a fait appeler la *gangrène* qui en est la conséquence *gangrène des riches;* elle est cependant aussi fréquente chez les pauvres. Une aération insuffisante, une alimentation mauvaise ou septique, comme celle par le seigle ergoté (v. ERGOTISME), peuvent donner au sang des qualités favorables au développement de la *gangrène*. Enfin, ce liquide peut être directement altéré par l'introduction dans l'économie de certains venins, ou bien encore par le développement de quelque maladie essentiellement gangréneuse, comme le charbon, la pustule maligne, la morve et le farcin.

2° *Innervation*. Plusieurs auteurs, Quesnay entre autres, ont pensé que la *gangrène* était souvent le résultat d'une diminution d'innervation. Mais Hébréard et Wolff, en expérimentant sur les chiens, ont pu cependant pratiquer la section de tous les nerfs du membre abdominal sans produire la *gangrène*. Ce qu'il y a de certain, c'est que si, au lieu de ne lier que l'artère principale d'un membre, on comprend le nerf dans la ligature, la *gangrène* sera beaucoup plus prompte. Toutes choses égales d'ailleurs, la *gangrène* se développe plus communément chez les sujets débiles et surtout chez les enfants de la classe indigente.

Symptômes, marche, terminaison. Le pro-

mier symptôme que l'on observe dans le développement de la *gangrène* est le changement de coloration des tissus affectés. Ceux-ci, d'aprés le docteur Racle, prennent, dès le commencement, une teinte d'un blanc grisâtre ou jaunâtre. Les teintes livides, brunes, violacées et noires ne se produisent qu'après quelques heures de mortification. Vient ensuite la couleur noire fondamentale, qui apparaît surtout dans la *gangrène* sèche. La chaleur s'éteint peu à peu à mesure que la coloration rouge disparaît. et bientôt la partie mortifiée se met en équilibre de température avec les corps ambiants. Les points frappés de *gangrène* augmentent de volume, excepté dans la *gangrène* sèche, où les tissus se racornissent et deviennent semblables à ceux des momies. C'est ce qui a lieu dans les *gangrènes* produites par l'ergot de seigle. D'autres fois, les parties malades sont imprégnées de liquide et se réduisent, par la pression, en une bouillie putrilagineuse. On remarque une infiltration séro-sanguinolente et emphysémateuse des tissus environnants, avec dégagement d'un odeur gangréneuse caractéristique. Cette variété constitue la *gangrène* humide. Dans la *gangrène* sèche, les tissus sont contractés, durs, parcheminés, rétractés sur eux-mêmes et résonnant à la percussion presque comme un morceau de bois. Lebert rapporte avoir vu une main frappée de cette espèce de *gangrène*, qui, après avoir été amputée par Maunoir, put, sans préparation aucune, être collée à un morceau de marbre et servir de serre-papiers. Si l'on comprime les tissus mortifiés depuis quelque temps, on sent une crépitation se produire dans l'intérieur; elle résulte de la présence de certains gaz développés par une fermentation putride. D'après l'expérience de Valsalva, le liquide sanieux qui baigne les parties privées de vie présente un goût excessivement âcre, et qui, déposé sur la langue, produit une sensation de chaleur mordicante qui se prolonge pendant près d'un jour. Le mouvement est tout à fait détruit dans les parties sphacélées, et si l'on voit quelquefois les doigts des pieds ou des mains faire quelques mouvements, c'est qu'ils leur sont communiqués par des tendons non encore mortifiés. Les douleurs, qui font quelquefois défaut, sont souvent les symptômes de début; mais il arrive bien des fois qu'on les prend pour des douleurs rhumatismales ou goutteuses, surtout dans la *gangrène* des membres. Il est rare que la mortification des parties molles ne soit pas accompagnée de phénomènes généraux plus ou moins graves, résultant, soit de la cause qui produit la *gangrène*, soit de l'influence délétère que celle-ci exerce sur la constitution. Ainsi, lorsque la mortification est étendue, on observe la prostration des forces et toute la série des acidents ataxiques et adynamiques des fièvres graves. Cependant il n'en est pas toujours ainsi : on rencontre des malades qui, nonobstant une *gangrène* occupant une assez large surface, conservent de l'appétit, de l'embonpoint et assez de force pour pouvoir se lever et marcher.

La *gangrène* une fois bornée, il s'établit sur ses limites un travail d'élimination qui a pour but de séparer les parties mortes des parties vivantes. Ce travail s'opère par l'inflammation et la suppuration. « Une limite, dit Vidal de Cassis, est d'abord posée (par la nature) entre les parties mortifiées et celles qui ont échappé à la *gangrène*; c'est une zone bien tranchée par sa couleur d'un rose vif; sa largeur est variable, et se termine du côté malade d'une manière brusque et nette, tandis que du côté opposé elle se fond par une dégradation très-nuancée dans la coloration normale des téguments. Au bout d'un temps qui varie de quatre à huit jours, selon l'âge des malades, leur constitution, il s'opère de petites solutions de continuité sur cette zone inflammatoire, entre les parties mortes et les parties vivantes : ce sont des ulcérations qui se rapprochent, se rencontrent et forment, par leur réunion, un sillon entourant d'une manière complète la partie mortifiée. Ce sillon s'accroît par une absorption qui a lieu sur ses bords, par l'élasticité de la peau et la rétraction des parties molles sur elles-mêmes. La profondeur du sillon augmente aussi de la même manière, quand la *gangrène* à sévi sur toute l'épaisseur d'un membre; il s'étend de proche en proche, et arrive une solution de continuité qui comprend la peau, le tissu adipo-celluleux souscutané, l'aponévrose d'enveloppe, les muscles, et qui gagne enfin jusqu'à l'os. Si la *gangrène* est moins profonde, s'il n'y a qu'une escarre, au lieu de se diriger perpendiculairement à la surface du membre, le sillon est comme taillé en biseau, puis horizontalement, de manière à suivre les contours de la partie qui a subi la mortification. Il y a une synthèse qui précède cette dièrese, c'est-à-dire un travail de sécrétion de lymphe plastique qui précède et accompagne la séparation des tissus gangrenés. C'est cette inflammation adhésive qui oblitère les cavités soit séreuses, soit muqueuses, et prévient les épanchements et les hémorragies. Mais les conduits sécréteurs peuvent aussi subir cette oblitération; de là rétention des fluides sécrétés, et des accidents plus ou moins graves. Cette inflammation n'est donc pas toujours bienfaisante. »

Lorsque la maladie doit avoir une issue funeste, la mort peut survenir dans la première période inflammatoire, à la suite des symptômes adynamiques et ataxiques. Quelques malades succombent pendant l'élimination, parce que leur constitution affaiblie ne peut résister à l'abondance de la suppuration. D'autres enfin meurent après l'élimination de l'escarre, pendant le travail de réparation et, le plus souvent, par suite d'une complication, par exemple, d'une abondante hémorragie. Si le malade résiste à tous ces accidents, la cicatrisation s'opère comme celle d'une plaie ordinaire. La *gangrène* est toujours une affection fâcheuse, parce qu'elle entraîne nécessairement la perte des parties affectées. Le pronostic est d'autant plus grave que l'altération est plus étendue, l'individu plus faible et l'organe envahi plus important. La *gangrène* humide est toujours plus fâcheuse que la *gangrène* sèche, parce que celle ci a plus de tendance à se limiter, et qu'elle affaiblit moins l'organisme.

Traitement. Trois indications sont données : 1° arrêter le travail destructeur; 2° favoriser la chute des escarres; 3° faire cicatriser les plaies qui leur succèdent. Pour remplir la première de ces indications, il faut avant tout faire cesser la cause quand on peut la découvrir. Dans ce but, on emploie les saignées, les narcotiques et les toniques. La saignée est très souvent utile, lorsque la *gangrène* est précédée d'inflammation, mais il faut se garder d'en abuser, surtout si le sujet est jeune ou faible, car il faut ménager les forces dont l'organisme a besoin, soit pour l'élimination des escarres, soit pour la réparation des pertes de substance. Les débridements pratiqués à propos et d'une manière méthodique sont souvent les meilleurs préservatifs de la *gangrène*. (Vidal.) Lorsque celle-ci est produite par la compression, il faut se hâter de faire disparaître les agents compresseurs, ce qui n'est pas toujours facile. Si elle est produite par une lésion du cœur, des gros troncs artériels ou des centres nerveux, toute espèce de médication est à peu près inutile. L'opium, que Pott avait préconisé, n'a aucune vertu spécifique. On ne doit l'administrer que lorsque les douleurs sont vives, et, dans ce cas, donné sans mesure, il peut encore être dangereux. Les toniques sont d'un usage beaucoup plus fréquent, parce que la *gangrène* est le plus souvent accompagnée d'un état de faiblesse et de débilitation. Le quinquina, le plus puissant de tous, a été même regardé comme possédant des propriétés antigangréneuses; c'est pourquoi on en a parfois abusé. On l'administre en vin, en infusion, en décoction, en extrait, en poudre ou en cataplasme sur les parties malades. Il est, dans ce dernier cas, employé comme désinfectant, et il peut être alors remplacé dans les pansements par le styrax, le vin aromatique, l'eau-de-vie camphrée et les chlorures.

Pour favoriser la chute de l'escarre, on la soulève à chaque pansement, et, si elle est retenue par des brides, il faut les couper, sans néanmoins provoquer d'accident. Il est des cas où l'on doit retarder l'élimination des parties mortes; c'est lorsque le malade, considérablement affaibli, aurait à craindre une hémorragie qui pourrait être mortelle. « On parvient à différer la chute de l'escarre, dit Marjolin, en s'abstenant de topiques gras et mucilagineux et en employant les poudres astringentes, les dissolutions d'alun, l'acétate de plomb, le sulfate de fer, le sulfate de zinc. » On a pu, d'après le même auteur, chez des sujets très-faibles, retarder plusieurs mois la séparation des membres affectés de *gangrène* sèche, et mettre ce temps à profit pour réparer les forces du malade. On a quelquefois cherché à limiter la *gangrène* et à la circonscrire par la cautérisation; mais cette pratique laisse peu d'espoir. Si un membre tout entier est gangrené, on en fait souvent l'amputation. Lorsque la putréfaction et l'odeur qui s'en dégage incommodent le malade, on doit, s'il est possible, enlever les parties gangrenées, ou tout au moins les désinfecter. Dans ce but, on emploie les chlorures, et mieux encore le liquide conservateur de Gannal : il se compose de 125 grammes d'alun et d'autant de chlorure de sodium, qu'on fait dissoudre dans un kilogramme d'eau bouillante. On ajoute 60 grammes de nitrate de potasse, on filtre et on laisse refroidir le mélange avant de s'en servir.

On a recommandé différents remèdes particuliers contre la *gangrène*, et l'on en recommande de nouveaux de temps en temps. C'est ainsi qu'en septembre 1866, M. Clocquet présentait à l'Académie des sciences une note de M. Beulhard sur la guérison de la *gangrène*, par l'application sur la plaie d'un cataplasme de feuilles de chardon à foulon hachées menu. L'inventeur s'autorisait de plusieurs cures opérées par lui au moyen de ce procédé.

— *Gangrène d'hôpital.* On la désigne le plus souvent sous le nom de *pourriture*, pour ne point effrayer les malades. Elle ne se développe jamais qu'à la suite des plaies et des blessures, et presque toujours d'une manière épidémique. Lamotte rapporte qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris, « la *pourriture* accompagnait alors presque toutes les plaies qui y étaient traitées. » En 1814, Delpech reçut, à l'hôpital Saint-Eloi de Montpellier, cent cinquante soldats blessés au siége de Pampelune et tous frappés de *pourriture*. Le même professeur la définit ainsi : « Une désorganisation particulière des parties molles par l'effet de laquelle elles disparaissent sans laisser aucune trace de leur tissu primitif, et en se laissant toutes convertir en un gluten putride et homogène. » Cette affection a longtemps exercé de grands ravages dans les hôpitaux et sur les navires de l'État; mais aujourd'hui, grâce aux progrès de l'hygiène, on n'a plus à redouter autant ses funestes effets.

L'étiologie de la *gangrène d'hôpital* laisse encore à désirer, et les opinions sont partagées à ce sujet. Selon Delpech, les mêmes miasmes qui produisent le typhus, agissant sur une plaie, détermineraient la pourriture, et réciproquement, les émanations d'une plaie dans cet état pourraient donner naissance au typhus. Pour d'autres, cette affection se transmet par contagion. On a vu plusieurs fois, en effet, lorsque la pourriture régnait dans un hôpital et qu'il n'en existait pas en ville, quelques malades de la ville en être saisis tout à coup, parce qu'on avait pansé leurs blessures avec des instruments ou des linges contaminés dans les hôpitaux. Ponteau rapporte qu'il fut atteint de *pourriture* à un doigt qu'il s'était piqué en faisant les pansements d'un malade qui en était affecté. On a pourtant plusieurs fois rencontré des malades atteints de plusieurs blessures dont une seule était infectée. De deux ouvertures de la plaie d'une balle, l'une a été envahie, l'autre est restée sans pourriture. La peau, quand elle est intacte, jouit de la propriété de mettre les plaies à l'abri de l'infection. En somme, il paraît prouvé jusqu'à l'évidence que la *gangrène d'hôpital* est due à un virus étranger à l'économie; mais on ignore la plupart du temps quel est le véhicule de l'agent délétère. Delpech pense que c'est l'air chargé des émanations qu'exhalent les plaies des malades entassés; d'autres auteurs font naître la pourriture d'une altération des humeurs ou d'une décomposition du pus qui séjourne sur une plaie négligée. Certains hôpitaux présentent beaucoup plus de pourriture que d'autres, et, dans le même hôpital, il est des salles où les blessés y sont plus exposés.

La *gangrène d'hôpital* se montre sous deux formes distinctes : la *forme pulpeuse* et la *forme ulcéreuse*. Dans la première, on voit d'abord le pus devenir plus épais et former une couche profonde, concrète, qu'on ne peut détacher; « c'est, dit Vidal, une fausse membrane mince, adhérente, d'un blanc sale, demi-transparente, et ne voilant qu'incomplétement les bourgeons charnus; puis son épaisseur augmente et sa couleur se rapproche du gris; plus tard apparaissent des stries de sang. Si l'on presse avec le doigt sur cette couche, on la trouve quelquefois friable, et le sang coule en abondance; elle est le plus souvent diffluente, et quelquefois elle n'a que la consistance du pus. On croit toujours pouvoir absterger la plaie; mais on ne fait que déplacer une masse molle et très-tenace. » Blackadder décrit comme il suit la forme ulcéreuse : « Il apparaît d'abord sur les bords de la plaie des vésicules plus ou moins nombreuses remplies d'un liquide séro-sanguinolent, de couleur livide ou rougeâtre. Elles ne sont pas plus larges qu'une lentille; quand elles sont ouvertes, elles laissent voir une escarre d'un gris cendré; elles ressemblent quelquefois à un petit caillot de sang altéré, d'une couleur sale, brunâtre, ou bien à une ulcération vénérienne, ou bien encore à un aphte. » Pour Delpech, ce sont des alvéoles plus ou moins profondes, circulaires, peu étendues et circonscrites par des bords tranchants. A la loupe, les bourgeons charnus ne paraissent pas *fongiformes*, mais coniques, plus foncés et sans tuméfaction des lèvres de la plaie. Ces deux variétés de *gangrène* ne s'excluent pas mutuellement; on les rencontre quelquefois toutes les deux sur un même traumatisme. Quelle que soit d'ailleurs sa forme, la pourriture gagne bientôt en étendue, et il se fait ordinairement autour de la plaie un cercle rougeâtre, qui limite la *gangrène*. Celle-ci n'est pourtant pas toujours arrêtée. Elle fait de nouveaux progrès, les bords de la plaie se décollent, se boursouflent, les tissus se ramollissent, s'infiltrent de gaz qui, selon Boyer, se dégagent en grande quantité, et répandent une odeur infecte et caractéristique; ils ressemblent, dit le même auteur, à un cerveau de fœtus putréfié. Après la chute de cette escarre, il reste une ulcération hideuse qui s'étend en largeur et en profondeur. Les organes qui résistent le plus sont les tendons et les artères; mais si celles-ci sont attaquées avant qu'il ne se soit formé, dans le vaisseau, une inflammation adhésive, il y a à craindre une grande hémorragie. Quoiqu'une plaie ait été une première fois infectée de pourriture, elle peut cependant en être atteinte de nouveau, et cette dernière fois elle marche avec autant de rapidité que la première. Les symptômes généraux qui accompagnent la *gangrène d'hôpital* sont à peu près les mêmes que ceux de la *gangrène* sèche ou humide. La douleur locale est seulement beaucoup plus intense, plus continue; elle arrache parfois aux blessés des cris déchirants. La pourriture d'hôpital est toujours une complication fâcheuse des plaies; mais elle n'est point aussi dangereuse que l'a prétendu Delpech. Toutes choses égales d'ailleurs, elle est beaucoup plus à craindre dans les blessures par armes à feu.

Dès que la pourriture commence à se montrer, on doit mettre à contribution toutes les ressources hygiéniques pour assainir les lieux. Si les malades sont nombreux dans une salle, le meilleur parti à prendre, c'est de les transporter ailleurs et de mettre une propreté recherchée dans les objets qui servent aux pansements. Après ces premiers moyens, pour ainsi dire prophylactiques, on a recours à la cautérisation par le fer rouge ou par les caustiques. Ponteau, Dupuytren, Boyer et Delpech ont employé le fer rougi à blanc. Vidal raconte avoir vu obtenir de grands succès par le procédé suivant : « On lavait d'abord la plaie à l'aide de vin bouilli avec des pétales de roses de Provins, ou bien on se servait d'une décoction de feuilles de noyer; puis on enfonçait de petits bourdonnets de charpie dans les tissus ramollis par la pourriture : ces bourdonnets étaient auparavant imbibés d'acide nitrique. Le reste du pansement était fait comme pour une plaie qui doit suppurer; on répétait la cautérisation tous les jours, et le pansement avait lieu matin et soir, si l'ichor putride était abondant. Une fois les bourgeons charnus découverts et l'inflammation flegmoneuse développée, on cessait la cautérisation; la plaie était alors recouverte d'un plumasseau enduit de cérat et de styrax. » Si l'embarras gastrique venait compliquer la pourriture, comme cela arrive dans la plupart des cas, il faudrait administrer l'émétique ou quelques légers purgatifs.

— *Gangrène du poumon* ou *pulmonaire*. Elle consiste dans une décomposition putride du poumon, décomposition qui se produit plus facilement dans cet organe que dans d'autres, à cause du contact de l'air. Les causes de cette mortification sont une embolie qui vient intercepter les vaisseaux nourriciers, ou une inflammation plus ou moins étendue de l'appareil respiratoire. Quelquefois la *gangrène* se développe spontanément sans causes appréciables. Les buveurs, les aliénés, les individus qui ont été éprouvés par de longues maladies ou par la misère, par des affections infectueuses telles que la rougeole, la scarlatine, la variole, sont plus que tous les autres exposés à la *gangrène* pulmonaire, sans qu'on puisse bien toujours se rendre compte du mécanisme de la production. On distingue la *gangrène pulmonaire circonscrite* et la *gangrène pulmonaire diffuse*.

La *gangrène pulmonaire circonscrite* est la plus fréquente. Sur quelques points, dans l'étendue d'une noix ou d'une aveline, on aperçoit une escarre d'un brun verdâtre, humide, horriblement fétide, qui ressemble tout à fait à une escarre produite par une application de potasse caustique. Elle est très-limitée et adhère fortement aux tissus environnants qui sont œdématisés. Le foyer gangréneux, d'abord solide, se ramollit et devient un liquide ichoreux, qui renferme un bouchon assez dur, verdâtre, entouré de débris des tissus environnants, difficiles à déchirer. Le siége de prédilection de ce foyer est le lobe inférieur et la périphérie du poumon. Souvent une bronche volumineuse s'abouche avec le foyer de *gangrène*. et une bronchite intense est produite par le passage de l'ichor gangréneux. Dans certains cas, la *gangrène* se propage du côté de la plèvre, ulcère cette membrane, et il en résulte une pleurite grave avec épanchement. Dans d'autres cas, l'escarre s'étend du côté des vaisseaux, qui sont perforés et donnent lieu à une abondante hémorragie. Dans les cas les plus rares, un véritable abcès se forme, qui se cicatrise comme les abcès pulmonaires ordinaires.

La *gangrène diffuse* frappe parfois un lobe tout entier : le parenchyme est détruit, la plèvre peut être atteinte dans une grande étendue, et le malade succombe rapidement. Dans les deux cas il peut, sous l'influence de la *gangrène pulmonaire*, se produire des embolies et par suite des abcès métastatiques dans divers organes.

Les symptômes sont très-obscurs au début, ce sont ceux de la bronchite : puis se produit la fétidité de l'haleine, et au bout de quelques jours l'expectoration caractéristique, les crachats gris, noirâtres, d'une odeur insupportable, formés par des fibres en spirale, des détritus de tous les tissus, quelquefois, ainsi que nous l'avons dit, des hémorragies abondantes. Parfois l'auscultation et la percussion viennent en aide au médecin, et l'on trouve les signes d'une caverne avec un son mat ou plus souvent tympanique. Les symptômes généraux sont variables. Quelquefois, dès le début, les malades accusent une grande prostration : ils sont pâles, blafards, ont un pouls petit, presque insensible, et meurent bientôt épuisés; d'autres fois, ils supportent très-bien les accidents locaux, ils se promènent, conservent de l'appétit, sont sans fièvre : on ne peut croire à une maladie aussi grave. Chez ces malades se produisent surtout des hémorragies, qui peuvent être assez abondantes pour amener brusquement la mort. Dans les cas plus heureux, la guérison s'opère : les crachats cessent peu à peu, en perdant leur fétidité, et le foyer se cicatrise. Dans une troisième hypothèse, après avoir longtemps résisté, les malades perdent leurs forces, la fièvre dite hectique se produit, et ils meurent lentement par épuisement. A l'auscultation on entend, comme nous l'avons dit, des signes de caverne, plus souvent des râles indéterminés, puis plus tard du souffle bronchique et caverneux. Quand la *gangrène* succède à une pneumonie, les malades qui avaient paru mieux aller tombent subitement dans la pro-

stration avec délire, stupeur, et ils présentent tous les signes spéciaux que nous venons de décrire.

Le traitement est malheureusement presque toujours impuissant. Du quinquina, du vin, un régime fortifiant, telles sont les seules ressources. La créosote, le charbon, l'iode, l'acétate de plomb ont été préconisés et administrés sans succès. Skoda a recommandé des inhalations de vapeurs de térébenthine, que l'on pourrait essayer.

— *Gangrène du cerveau.* A la suite des plaies de tête avec fractures des os du crâne et issue de la substance cérébrale au dehors, on voit quelquefois cette substance, dans une étendue plus ou moins considérable, prendre une teinte noirâtre ou grisâtre, perdre beaucoup de sa consistance, tomber en *deliquium*, exhaler une odeur fétide, et se séparer avec la plus grande facilité des portions du cerveau restées saines; cette altération est la *gangrène* du cerveau; elle s'observe encore dans quelques cas de maladies du rocher. Mais elle peut aussi avoir lieu spontanément chez les vieillards, sous l'influence de l'ossification des artères vertébrales, et, dans ce cas, il en résulte l'altération généralement connue sous le nom de *ramollissement cérébral sénile.* La *gangrène* du cerveau entraîne fatalement la mort, et contre elle il n'y a rien à faire.

— *Gangrène de la bouche.* Cette affection, qui se manifeste exclusivement chez les enfants, reconnaît presque toujours pour causes prédisposantes la misère, la faiblesse de la constitution, une mauvaise nourriture, l'encombrement, des maladies antérieures, telles que la rougeole, la scarlatine et la fièvre typhoïde, et pour cause déterminante, une ulcération de la muqueuse buccale. Cette maladie présente, dans son évolution, plusieurs périodes. Dans la première, la *gangrène* s'annonce par la tuméfaction de la joue, l'exspuition sanguinolente et la fétidité de l'haleine. En explorant la cavité buccale, on aperçoit à l'intérieur des joues, des lèvres et sur le tissu des gencives, une tache blanchâtre, le plus ordinairement isolée, rarement multiple, entourée d'un cercle livide, et ne causant aucune douleur. Jusque-là on n'observe aucun trouble des grandes fonctions de l'économie; les enfants continuent à se livrer aux amusements de leur âge. Mais bientôt l'ulcère s'agrandit, devient d'un gris sale, offre une surface inégale, raboteuse; l'infiltration de la joue augmente et gagne les paupières; la peau qui la recouvre prend un aspect luisant, huileux, et une tumeur rénitente se fait sentir au niveau des parties affectées à l'intérieur. L'anorexie et des nausées peuvent se montrer dès le début, mais ordinairement elles ne paraissent qu'à la fin de cette période : dès lors l'abattement et la prostration commencent à se manifester; la soif est plus vive, mais la déglutition, devenue difficile et douloureuse, empêche de la satisfaire; le pouls est faible, mais devient fréquent. Cette première période peut durer d'un à plusieurs jours. Lorsque la *gangrène* a détruit toute l'épaisseur de la muqueuse et pénétré dans le tissu cellulaire lâche et adipeux de la paroi buccale, ses progrès deviennent plus rapides. L'empâtement œdémateux augmente; la teinte livide qui entoure l'ulcération de la bouche devient noirâtre, puis noire, et s'étend de proche en proche; les tissus passent ainsi par tous les degrés de la *gangrène.* Les parties molles profondes sont envahies, forment un détritus gris ou noir, tombent en lambeaux et exhalent une odeur évidente de *gangrène.* Ordinairement les gencives et les parties molles voisines adhérentes aux os se désorganisent les premières, les os se dénudent, les dents vacillent et tombent avant que la *gangrène* soit arrivée à la peau. Quelquefois elle creuse davantage en profondeur, s'étend moins en surface, et se manifeste de bonne heure à l'extérieur des joues et des lèvres, en formant une tache violacée, puis noirâtre; la peau se perfore, et cette ouverture communique avec la cavité buccale. La joue quelquefois se mortifie dans toute son étendue avec une grande rapidité. Le sphacèle, continuant ses progrès, envahit les régions orbitaires, le menton, le nez, et dénude les os maxillaires dans une très-grande étendue. C'est alors qu'apparaissent les symptômes généraux, tels que la petitesse et la fréquence du pouls, le refroidissement des extrémités, des sueurs froides et visqueuses, des vertiges, de la somnolence, de la prostration. Si cette période dure plusieurs jours, il s'y joint une diarrhée colliquative, un amaigrissement considérable, une faiblesse extrême; enfin un délire obscur ou un état comateux précède la mort. S'il arrive, par un traitement énergique, ou, ce qui est plus rare, par les seules forces de la nature, que la *gangrène* s'arrête et se limite, une réaction locale inflammatoire se manifeste par la rougeur, la chaleur phlegmoneuse des parties environnantes; si l'organisme fait alors les frais d'une réaction générale assez énergique, le malade peut échapper à la mort, mais il conserve une difformité ordinairement très-considérable, très-hideuse, que la chirurgie ne peut que rarement atténuer d'une manière satisfaisante. Lorsqu'on examine les parties malades sur le cadavre, on trouve au centre une bouillie noirâtre mêlée de flocons graisseux perdus au milieu d'une sanie putride; un peu plus loin, les différents tissus sont encore reconnaissables, mais infiltrés d'une sérosité jaunâtre; quelques-uns sont comme lardacés et crient sous le scalpel. Comme dans toute *gangrène* en général, les vaisseaux et les nerfs sont les moins altérés. La langue, les amygdales, le voile du palais sont souvent gonflés et œdémateux; quelquefois l'œdème s'est propagé jusqu'aux replis aryténo-épiglottiques, et a avancé l'époque de la mort en produisant l'asphyxie.

Le diagnostic de cette *gangrène*, une fois qu'elle est déclarée, est facile. On ne peut point la confondre avec les charbons inoculés et la pustule maligne, parce que ces *gangrènes* commencent toujours par la peau. Quand la *gangrène* est seulement imminente, on doit examiner attentivement l'intérieur de la bouche, et quand on constate la présence d'un ulcère de mauvais aspect, il faut redouter son invasion, s'il y a déjà un gonflement considérable avec rénitence et pâleur luisante de la peau. Souvent il est difficile de diagnostiquer l'étendue de la *gangrène;* cependant ce serait important avant de tenter la cautérisation, parce que, si le mal est trop avancé, il faut s'abstenir d'un traitement douloureux; d'autre part, il est encore plus important de ne pas juger le mal au-dessus des ressources de l'art, quand il serait encore possible d'en arrêter la marche. Le pronostic de cette maladie est, en général, d'une grande gravité; si elle n'est combattue de bonne heure par une cautérisation bien faite, la plupart des malades périssent. Le traitement est ordinairement local; c'est celui du début qui est le plus important. Il se compose, en première ligne, d'une cautérisation énergique. Les acides concentrés, le beurre d'antimoine, le nitrate acide de mercure, en un mot, les caustiques liquides, sont préférés par les uns; le cautère actuel l'a été par d'autres. Cette préférence doit varier suivant les cas, suivant, par exemple, que la sanie liquide est plus ou moins abondante. Quand la *gangrène* est très-humide et très-étendue, les caustiques liquides peuvent être neutralisés par la sanie et devenir insuffisants. On doit, à cet égard, se comporter suivant les règles générales établies pour la cautérisation dans les *gangrènes* charbonneuses, c'est-à-dire enlever les escarres, et tous les détritus sanieux, avec le plus grand soin; ne pas craindre de faire des incisions cruciales avec le bistouri, mettre exactement à découvert toutes les parties malades, et porter le caustique solide ou liquide sur tous les points qui forment la limite de la *gangrène.* C'est là qu'il faut les faire agir avec force, afin d'escarrifier complétement les parties déjà disposées à se mortifier; enfin, suivant la méthode employée par le professeur Lisfranc dans le charbon et la pustule maligne, il faut, un peu plus loin du centre, cautériser moins profondément, de manière à produire une brûlure au second degré. La pâte de chlorure de zinc, dont la chirurgie a, depuis quelques années, multiplié et étendu l'indication avec tant de succès, pourrait aussi rendre de grands services. Après la cautérisation, on désinfecte la bouche avec des gargarismes détersifs, des lotions chlorurées, dont l'emploi est fréquemment renouvelé nuit et jour. Quand une première cautérisation n'a pas suffi, il ne faut pas craindre d'y revenir même plusieurs fois, si le mal paraît encore l'exiger. Le traitement général consiste à placer l'enfant dans les meilleures conditions hygiéniques, à lui donner des boissons toniques, du vin vieux de Madère ou de Malaga, du vin de quinquina, des cordiaux et des stimulants, à moins qu'il n'y ait une phlegmasie gastro-intestinale, ce qui est rare.

— *Gangrène du pharynx.* Cette affection, qui ne se rencontre que chez les enfants qui sont convalescents d'une fièvre éruptive, peut être circonscrite ou diffuse. Lorsqu'elle est circonscrite, elle occupe surtout la partie inférieure du pharynx, et, pour cette raison, elle est très-difficile à constater pendant la vie. Lorsqu'elle est diffuse, elle envahit le pharynx, les amygdales et le voile du palais. Les parties affectées sont alors noirâtres, livides, grisâtres et ramollies; elles exhalent une odeur putride, et les escarres, en se détachant, laissent à nu une perte de substance très-grande. Cette affection est toujours mortelle; les soins sont les mêmes que pour la *gangrène* de la bouche, mais impuissants.

— *Gangrène de l'estomac.* Cette affection, suite d'une inflammation ordinaire, est rare dans nos climats. Ce n'est, en général, qu'après l'ingestion de poisons violents qu'il est assez commun de l'observer. On la reconnaît à des escarres jaunâtres, tantôt ne dépassant pas le niveau de la membrane, et tantôt sous forme d'élevures, quelquefois molles, et d'autres fois sèches, circonscrites par une ligne de démarcation assez tranchée sur la membrane muqueuse rouge, et fongueuse, et quelquefois saine autour d'elles, laissant après leur chute des ulcères dont les bords sont coupés à pic et comme par un emporte-pièce. Plusieurs perforations, dites spontanées, de l'estomac, sont probablement dues à cet état morbide. Quelquefois les ulcères ont des bords frangés, mous et faciles à écraser sous les doigts. Dans tous les cas, il existe une odeur de *gangrène* bien manifeste. La cessation subite de la douleur épigastrique, si elle existait, la prostration rapide des forces, la petitesse du pouls, la décomposition des traits de la face et le froid des extrémités sont les symptômes qui annoncent l'invasion de cet état morbide; on doit, dans ces cas, faire usage des boissons délayantes et acidules, les prendre froides, et appliquer en même temps des rubéfiants aux extrémités; mais il faut s'abstenir des saignées locales ou générales, comme de l'emploi des stimulants, tous ces moyens étant nuisibles.

— *Gangrène des intestins.* Cette *gangrène* est plus fréquente que celle de l'estomac; elle est un accident de la hernie étranglée, et ce qui a été dit de l'une s'applique à l'autre quant aux symptômes et au traitement. Elle consiste en escarres d'un gris sale, ou noires, sèches ou réduites en putrilage, et formant dans le fond des ulcérations, ou bien en élevures dures, d'un brun jaunâtre ou d'un rouge brunâtre. La membrane muqueuse qui les entoure est molle, fongueuse, saignante, quelquefois saine.

— *Gangrène des membres.* C'est une affection fréquente et souvent assez grave pour obliger le chirurgien à poser et à résoudre ces deux questions : faut-il amputer? à quelle période de la *gangrène* devra-t on amputer? En règle générale, il vaut toujours mieux laisser la nature se charger de séparer l'escarre. Cette règle présente deux exceptions : 1° lorsqu'une portion de l'escarre est complétement libre et flottante, tandis que le reste est encore attaché, on doit retrancher, avec précaution et en une seule fois, cette partie flottante et détachée, de manière à diminuer l'effluve fétide et à permettre au travail de cicatrisation de commencer dans l'endroit qu'occupait la portion d'escarre flottante; 2° l'autre exception se présente quand un membre est mortifié dans toute son épaisseur; mais encore, si la *gangrène* n'est pas traumatique, devra-t-on attendre la formation de la ligne destinée à la borner, comme étant l'indice d'un état général de l'économie convenable pour l'amputation; et, même dans ce cas, si le malade vivait assez longtemps, la nature compléterait la séparation. Quant à déterminer le moment précis dans lequel on doit *pratiquer* l'amputation d'un membre gangrené, il faudra distinguer la *gangrène* de cause interne de la *gangrène* de cause externe, traumatique, ainsi que son siége. Ainsi, pour la *gangrène* de cause interne, on attendra la séparation indiquée par la nature. Pour la *gangrène* traumatique, certains chirurgiens attendent la formation du cercle, d'autres ne l'attendent pas.

— *Gangrène de la verge.* Elle s'observe quelquefois à la suite d'un coup, d'une plaie ou par l'extension d'une urétrite très-intense; elle arrive surtout pendant l'existence d'une fièvre typhoïde. On voit alors une partie plus ou moins grande de la verge tomber en mortification. Les premiers moyens à employer sont dirigés contre l'inflammation, puis on attend la chute des escarres. Dans quelques cas, on est obligé de pratiquer l'amputation; mais on n'arrive à ce dernier moyen que lorsque le cercle inflammatoire est survenu.

— *Gangrène de la vulve.* La *gangrène* spontanée de la vulve, qui attaque les enfants, ne diffère de celle de la bouche que par son siége; et tout ce qui a été dit de la nature de cette dernière, de ses symptômes, de son traitement, trouve ici son application. Sauvages avait déjà reconnu que la vulve, chez les petites filles, est exposée à cette espèce de *gangrène* spontanée qu'il appelle *necrosis infantilis.* Gardien a fait mention, dans son ouvrage, des travaux d'Isnard et de M. Baron sur cette maladie, et, comme eux, la rapproche avec raison des *gangrènes* buccales. Mais presque tous les traités de pathologie enfantine ont omis d'en parler. Billard l'avait complétement passée sous silence. Dans les dernières éditions de l'ouvrage de ce médecin, M. Ollivier a ajouté une note précieuse par quelques remarques générales et par une observation très-intéressante. Nous avons nous-même vu dernièrement un cas de ce genre. Bien que, dans certains cas, la *gangrène* vulvaire puisse résulter d'une irritation directe, de la masturbation, par exemple, comme l'admet M. Gardien, cependant elle dépend presque exclusivement de cette inflammation spécifique qui occupe la plupart des muqueuses voisines de l'extérieur, sous l'influence des exanthèmes fébriles. Ce catarrhe vulvaire est souvent méconnu dans l'origine, mais il est arrivé rarement qu'on ne l'ait pas constaté quelque temps avant l'invasion de la *gangrène.* On trouve alors la muqueuse vulvaire ulcérée, et, ici comme à la bouche, nous pensons qu'une phlogose ulcéreuse précède toujours la *gangrène* noire. Si cette ulcération n'est point convenablement modifiée, on voit survenir ordinairement, avec une grande rapidité, un gonflement considérable des lèvres, dont la surface devient luisante et d'un rouge un peu sombre. La surface de l'ulcère et de la muqueuse voisine devient noire, tombe en sanie putride, sécrète en abondance un liquide fétide et ichoreux qui se répand sur les parties voisines, corrode à son tour, et semble véritablement devenir le véhicule de la *gangrène.* Dans le cas dont nous avons été témoin, avant que la *gangrène* eût dépassé la surface interne des grandes lèvres, on voyait déjà, vers l'anus et les aines, la peau baignée par l'ichor gangréneux rougir, s'ulcérer et se couvrir d'escarres. Les progrès du mal sont généralement rapides, détruisent graduellement les grandes et les petites lèvres, le clitoris, le vagin, l'urètre, et la mort n'arrive qu'après une désorganisation effrayante. M. Ollivier (d'Angers) pense que si la mort est, en général, moins prompte que dans les *gangrènes* buccales, c'est que, dans celles-ci, l'air inspiré se charge de miasmes délétères et agit comme un poison sur le sang qui circule dans les poumons. Mais il est aussi des cas où la mort a lieu deux ou trois jours seulement après l'invasion de la *gangrène*, et avant qu'elle ait déterminé des désordres profonds, ainsi que nous l'avons vu. C'est qu'effectivement la maladie n'est pas toute locale; le plus ordinairement les symptômes généraux ne sont point de simples phénomènes de réaction, mais le résultat d'une infection primitive des fluides ou d'une lésion dynamique, dont la nature spécifique de la *gangrène* est la preuve certaine. Le traitement à employer, dès le début et dans le cas d'ulcérations antérieures pouvant faire craindre cette *gangrène*, consiste dans une cautérisation plus ou moins énergique; et cette cautérisation est nécessaire pendant tout le cours de la maladie, tant que ses ravages ne sont point irrémédiables. Il peut convenir quelquefois d'employer les antiphlogistiques locaux; mais plus généralement il faut agir à l'intérieur par des toniques et des antiseptiques. En résumé, la conduite à tenir est la même que dans la *gangrène* de la bouche.

— *Gangrène de l'utérus.* Cette affection, qui ne se manifeste qu'après l'accouchement, se présente sous trois formes principales. Dans la première, on trouve sur le col ou dans l'intérieur du col de l'utérus, des plaques gangréneuses, de véritables escarres qui intéressent le tiers ou la moitié de la paroi utérine, et qui, par leur aspect grisâtre ou noirâtre, ressemblent beaucoup aux escarres des parties molles produites par une application de pierre à cautère. Le tissu ramolli exhale l'odeur caractéristique de la *gangrène.* Dans la seconde forme, l'altération de l'utérus n'a pas le caractère de la *gangrène* vulgaire; elle ressemble plutôt au ramollissement pulpeux de la muqueuse stomacale. Si l'on gratte alors la face interne de l'organe avec le dos d'un scalpel, on enlève un tissu ramolli et désorganisé à la profondeur de 2 à 5 millimètres. Ce tissu peut être rougeâtre, assez semblable à de la gelée de groseilles, et exhaler une odeur fétide, mais différente pourtant de celle de la *gangrène.* Dans la troisième forme, le tissu, quoique ramolli, est cependant encore reconnaissable; il se détache par lambeaux et n'exhale pas d'odeur fétide. Cette lésion coïncide presque toujours avec une phlébite, avec une lymphite utérine, ou avec une métropéritonite. Aussi est-il très-difficile d'indiquer et de reconnaître quels sont les symptômes qui lui sont propres. Cependant on la soupçonnera quand on verra survenir, comme complication, la prostration rapide des forces, la faiblesse du pouls, l'altération des traits et un écoulement d'une odeur des plus infectes. Cette affecion est toujours mortelle, et le traitement qui, jusqu'à ce jour, a été celui de toutes les *gangrènes*, est complétement impuissant. La seule indication consiste à ranimer les forces par les excitants et les toniques.

— Bibliogr. Fabius, *De gangrena et sphacelo, de terminazione* (1622, in-4°); les dissertations portant le même titre de Michaelis (1637), de Beeker (1650), de Bontekoe (1667), de Sanchez (1738); Quesnay, *Traité de la gangrène* (1741); Metzer, *Dissertatio de gangrena metallica* (1741); Hartmann, *Dissertatio de gangrena* (Erfurt, 1788); Hager, *Dissertation on gangrène and mortification* (Philadelphie, 1797); Heffter, *Doctrinæ de gangrena brevis expositio* (Leipzig, 1807); Blandin, *Dissertation sur la gangrène* (Paris, 1808); Liesseking, *De gangrena* (Goettingue, 1811); Fondani, *Dissertation sur la gangrène par la congelation* (Montpellier, 1814); Hébréard, *Mémoire sur la gangrène ou mort partielle, considérée dans les divers systèmes anatomiques qu'elle peut affecter* (mémoire qui a remporté le prix de la Société de médecine, Paris, 1817); Billard, *De la gangrène sénile* (1821); Marjolin, article GANGRÈNE, dans le *Dict. en 30 vol.* (1836); Begin, dans le *Dict. en 15 vol.* (1837); François, *Essai sur la gangrène spontanée* (Paris, 1832); Viard, *De la gangrène spontanée* (thèse, Paris, 1850); Reynaud, *De l'asphyxie locale et de la gangrène symétrique des extrémités* (thèse, Paris, 1862). V. de plus tous les *Traités de pathologie.*

— Art vétér. On distingue, dans la pratique, chez les animaux comme chez l'homme, la *gangrène sèche* et la *gangrène humide.* Les tissus qui sont frappés de *gangrène* sèche sont durs, racornis, momifiés, privés, par l'action même de la cause qui produit la *gangrène*, du sang qui les pénétrait; ces tissus sont comme réduits à leur partie solide et revêtent sur le vivant les caractères et les apparences qui leur appartiennent après la mort. Les causes les plus ordinaires de la *gangrène* sèche sur les animaux sont : la compression directe exercée sur un point déterminé du corps, l'action du feu et celle des caustiques. La compression continue peut déterminer la *gangrène* sous la forme sèche, ainsi que cela a lieu sur toutes les parties saillantes du corps des animaux où les harnais portent et pres-

sent, soit par leur propre poids, soit par l'action même des courroies qui les adaptent et les fixent au corps. Cette *gangrène* peut encore survenir aux parties saillantes des téguments qui reposent sur le sol et s'y trouvent comprimés lorsqu'un animal, grièvement blessé ou affecté d'une maladie grave, durant laquelle il ne peut se tenir debout, est obligé de rester longtemps couché sur le même côté. L'action du feu, quand elle est excessive, dessèche les tissus, les racornit, rend impossible le retour du sang dans leurs vaisseaux effacés et disparus, et produit ainsi immédiatement la *gangrène* seche. Les caustiques exercent aussi sur les tissus une action nécrosante, dont la conséquence est généralement la formation d'une escarre sèche imputrescible.

Les tissus qui sont gangrenés sont d'abord le siége d'une vive douleur; puis la peau qui les recouvre change de couleur, devient rouge brun, et ensuite noirâtre et brunâtre. Ces parties deviennent dures, résistantes, sonores à la percussion et moins denses qu'à l'état physiologique. La température de ces parties gangrenées est toujours inférieure à celle du corps, d'une manière appréciable à la main, qui perçoit une sensation de froid en les touchant. Tous ces tissus gangrenés sont nécessairement insensibles, mais la sensibilité des parties qui les environnent est très-exaltée. C'est ce qui explique que des chevaux deviennent tout à fait inabordables et se livrent à des actes de méchanceté lorsqu'ils portent sur le bord supérieur de l'encolure un cor, même superficiel, déterminé par la pression du collier, tant est vive la douleur dans les parties péripheriques à ce cor, jusqu'à ce que la séparation entre elles et lui soit accomplie. L'escarre sèche, une fois formée, reste bornée à ses premieres limites et ne les dépasse pas; puis, quatre ou cinq jours après sa formation, un sillon, sillon disjoncteur, commence à se creuser de la superficie vers les profondeurs, entre le mort et le vif. Ce travail de disjonction coïncide toujours avec un mouvement fluxionnaire, dont les tissus dans lesquels la vie est conservée deviennent le siége à la périphérie de l'escarre; et au bout de cinq à dix jours l'escarre est complétement séparée des tissus vifs. Ces derniers se cicatrisent ensuite.

Le traitement de la *gangrène* sèche consiste d'abord à faire cesser l'action des causes qui la produisent, pour éviter l'agrandissement du mal. Quand au début la douleur est très-grande, il est utile de recourir à des topiques émollients et anodins. Ces applications calment la douleur et facilitent la formation du sillon disjoncteur. Quand le travail de disjonction a commencé, il faut employer les lotions avec l'eau chlorurée, iodée, phéniquée ou alcoolisée, les infusions aromatiques, les décoctions de feuilles de noyer, les préparations de quinquina, le vin, la bière, etc., toutes substances qui stimulent les parties vives et tendent à prévenir la fermentation putride dans celles qui sont mortes. Après l'élimination de l'escarre, la plaie doit être traitée comme une plaie simple produite par une perte de substance.

On distingue deux variétés principales de *gangrène* humide : la *gangrène* humide primitive, et la *gangrène* humide consécutive ou *gangrène* traumatique.

Les causes de la *gangrène* humide primitive ont toutes pour conséquence de mettre obstacle au cours du sang dans les capillaires nutritifs, et d'empêcher ainsi les métamorphoses qui sont la condition indispensable de l'entretien de la vie; telles sont la contusion, l'inflammation, la compression circulaire, la compression en surface, la congélation, la congestion, l'obstruction des grosses veines, causes principales de la *gangrène* humide sur les animaux, sur le cheval notamment. Ces causes déterminantes produisent des effets plus ou moins marqués, suivant l'état actuel de l'organisme sur lequel elles exercent leur influence. Ainsi dans l'anasarque du cheval, les régions de la peau et des muqueuses où s'est produite la stase capillaire, qui constitue les pétéchies, tombent très-souvent en *gangrène*. Chez certains sujets appauvris par un état maladif profond, la position décubitale prolongée donne lieu à des mortifications plus promptes et plus étendues des régions du corps sur lesquelles portent les pressions, que chez d'autres qui se trouvent en pleine santé au moment où intervient la cause, tout accidentelle, qui les oblige à rester couchés sur leur litière.

Au début de la *gangrène* humide, les parties qui doivent en être frappées deviennent le siége d'une douleur tres-vive : par exemple, rien de plus douloureux que le javart cutané du cheval, que les coliques par congestion et la fourbure du même animal, quand ces maladies doivent se terminer par la *gangrène*. A ce symptôme s'ajoute une teinte plus foncée des parties, qui passe par les nuances du violet et du brun pour arriver au noir, qui est la couleur de la *gangrène* confirmée. Ces caractères sont plus ou moins visibles chez les animaux, suivant la coloration naturelle de leur peau. Enfin ces symptômes sont accompagnés d'un abaissement de température qui augmente à mesure que la peau se fonce davantage. Dans une seconde période, quand la partie est frappee de mort définitivement, elle devient tout à fait insensible; les tissus incisés sont bruns, crépitent sous l'instrument, laissent échapper des bulles de gaz, se réduisent en pulpe, laissent écouler un sang noir et exhalent une odeur des plus fétides. La température de la peau qui recouvre ces tissus est toujours inférieure à celle du corps; cet endroit est le siége d'une sorte de moiteur froide qui résulte des liquides imbibés dans la trame de la peau. Le volume de ces parties est augmenté et la tumeur est flasque, molle, dépressible, crépitante. La *gangrène* humide peut rester circonscrite dans son foyer primitif ou s'étendre, et, après avoir élargi le champ qu'elle occupait, donner lieu à une infection générale, necessairement mortelle. Puis la séparation des parties mortes et des parties vivantes s'opère, dans la *gangrène* humide, par le même mécanisme que dans la *gangrène* sèche. Enfin les plaies consécutives à l'élimination des parties gangrenées marchent vers la cicatrice avec plus ou moins de lenteur, suivant leur étendue, leur profondeur, leur état de simplicité ou de complication.

Quant à la *gangrène* traumatique, on peut, avec Renault (d'Alfort), qui l'a si bien décrite, y reconnaître trois périodes : la première, marquée par l'apparition des symptômes locaux, tels qu'engorgement, chaleur, douleur, tuméfaction, odeur fade que les plaies exhalent; la seconde période est caractérisee par l'augmentation et l'extension des phénomènes précédents, auxquels s'ajoutent des battements énergiques du cœur, un pouls petit et précipité, des mouvements respiratoires accélérés, une teinte violacée des muqueuses, des tremblements généraux, des sueurs partielles, une grande faiblesse musculaire, un abaissement général de température, un commencement d'insensibilité et d'inertie, etc. A la troisième période, la *gangrène* locale confirmée occupe une grande étendue, et tout l'organisme est comme saturé des matières putrides que l'absorption a puisées dans le foyer gangréneux. Alors le pouls est à peine sensible, la température du corps généralement abaissée, l'insensibilité presque générale, l'inertie et la faiblesse extrêmes, l'amaigrissement excessif, etc. Tout accuse l'action nécrosante du poison putride qui circule avec le sang, et l'impuissance de l'organisme à résister à ses effets : la mort est inévitable dans un bref délai.

La cause déterminante de la *gangrène* traumatique est la présence et le séjour dans les plaies de matières organiques en voie de décomposition putride. Quant aux causes prédisposantes, les unes dépendent des milieux dans lesquels vivent les sujets opérés, les autres de l'état même de leur organisme au moment où ils subissent l'opération.

Le traitement préventif de la *gangrène* humide consiste à tâcher d'empêcher que les causes susceptibles de la déterminer ne produisent leur plein et entier effet, et le traitement curatif doit consister à enrayer les progrès sur place et à empêcher qu'elle ne se généralise par voie d'absorption. Pour cela, on peut recourir à l'instrument tranchant, au cautère actuel, aux caustiques potentiels et à l'usage des substances antiputrides, telles que le tannin, le charbon, l'acide phénique, le chlorure de chaux, l'essence de térébenthine, les différentes teintures, etc.

GANGRENÉ, ÉE (gan-gre-né. Quelques-uns prononcent *kangrené*) part. passé du v. Gangrener. Atteint de gangrène : *Un membre* GANGRENÉ *perd la vie avant que la putréfaction s'en empare.* (Pellet.)

— Par ext. Atteint d'un mal qui détruit progressivement la vie organique : *Il n'a pas cinq ans à vivre, il est* GANGRENÉ *jusque dans la moelle de ses os.* (Balz.)

— Fig. Atteint d'une cause progressive de destruction : *Le genre humain est un corps* GANGRENÉ *d'une part, et dont les mouvements sont convulsifs de l'autre.* (Sieyès.) ‖ Corrompu, vicié : *Il fallait le feu d'Elle pour purifier les consciences* GANGRENÉES. (Boss.)

— *Gangrené de*, Atteint de, en parlant d'un vice : *Un peuple* GANGRENÉ DE *superstition est incurable.* (Boiste.)

Tel entre sain et pur, en jeune homme bien né,
Qui sort pâle d'envie, et d'orgueil *gangrené*.
N. LEMERCIER.

Cette locution est vicieuse : le mot *gangrené* contient en lui-même son complément, et l'on ne peut être *gangrené* que de gangrène physique ou morale.

GANGRENER v. a. ou tr. (gan-gre-né — rad. *gangrène*). Pathol. Causer la gangrène à : GANGRENER *un membre.* ‖ Peu usité au propre.

— Fig. Corrompre, infecter, souiller de quelque vice : *Lorsqu'une fois le fanatisme* A GANGRENÉ *un cerveau, la maladie est presque incurable.* (Volt.) *Les vices* AVAIENT GANGRENÉ *le chef, et tous les membres de l'Etat se ressentaient d'une corruption si honteuse et si profonde.* (Ste-Beuve.)

Se gangrener v. pr. Etre atteint de gangrène : *Un membre qui* SE GANGRÈNE *est un membre perdu.*

— Fig. Se corrompre : *Le cœur* SE GANGRÈNE *plus facilement que les organes du corps.* ‖ S'abrutir, perdre le sens moral : *Comment l'homme* S'EST-*il* GANGRENÉ *au point de devenir incapable par lui-même de toute justice?* (Proudh.)

GANGRENESCENCE s. f. (gan-gre-nès-san-se — rad. *gangrener*). Pathol. Tendance d'une partie à se gangrener.

GANGRÉNEUX, EUSE adj. (gan-gré-neu, eu-ze — rad. *gangrène*). Pathol. Qui a le caractère de la gangrène : *Ulcère* GANGRÉNEUX. *Erysipèle* GANGRÉNEUX.

GANGRÉNOPINE s. f. (gan-gré-no-pi-ne). Pathol. Erosion gangréneuse.

GANGRINOS s. m. (gan-gri-noss). Sel gemme.

GANGUE s. f. (gan-ghe — de l'allemand *gang*, allée, chemin, filon; gothique *gangan*, aller; grec *kiô*, latin *cio*, tous mots dérivés de la racine sanscrite *gâ*, mouvoir, marcher). Minér. Substance dans laquelle se trouve engagé un minéral ou une pierre précieuse : *Débarrasser des cristaux de leur* GANGUE.

— Fig. Milieu brut dans lequel se trouve un objet précieux : *Il faut quelque temps à ce diamant brut pour se dégager de sa* GANGUE. (Ste-Beuve.)

— Anat. Substance amorphe dans laquelle est plongé un organe ou un élément anatomique.

— **Encycl.** **Minér.** On donne le nom de *gangue* à des matières étrangères associées au minerai que l'on veut exploiter; et on les divise en deux classes : les *gangues* terreuses et les *gangues* métalliques. Quand on s'occupe du traitement du minerai, il faut se débarrasser de ces matières nuisibles à la pureté du métal que l'on veut obtenir, et qui peuvent en changer notablement les propriétés. Pour cela, on a toujours recours à la fusion, sauf pour certaines *gangues* solubles dans l'eau, qui s'enlèvent par lessivage. Presque toujours on fond le métal avec sa *gangue*, et ils se séparent par différence de densité; d'autres fois, on fond seulement la moins réfractaire de ces matières, et on arrive encore ainsi à leur séparation. Ces opérations se font au moyen d'appareils spéciaux et dans des conditions parfaitement déterminées pour chaque traitement particulier. Les *gangues* terreuses, silice, argile ou calcaire, sont infusibles. Pour les rendre fusibles, on leur ajoute des fondants ou flux. Les fondants usuels sont le spath fluor et la baryte sulfatée; on s'en sert pour former des silicates multiples. On a constaté qu'en général les silicates simples sont infusibles ou peu fusibles, tandis que les *silicates* multiples sont très-fusibles et le sont d'autant plus que le nombre des bases est plus considérable. On cherche donc à les former, et on constate que les composés les plus avantageux sont compris entre les protosilicates et les trisilicates. D'un autre côté, il faut quelquefois éviter de produire des silicates trop fusibles, qui, dans certains cas, peuvent corroder les parois du fourneau dans lequel s'opère le traitement. Lorsque l'oxyde de fer prédomine, les silicates formés prennent le nom de *scories*, et se figent plus ou moins rapidement; si les bases terreuses, chaux, alumine, magnésie, etc., sont en quantité dominante, on donne à ces silicates le nom de *laitiers;* ces derniers sont plus ou moins visqueux, comme le verre. Quant aux considérations géologiques sur les *gangues*, elles sont mieux placées à l'article FILONS.

GANGUEILLE s. f. (gan-ghè-lle; *ll* mll. — dim. de *ganguy*). Pêche. Petit ganguy servant à la pêche aux anguilles.

GANGUY ou **GANGUI** s. m. (gan-ghi). Pêche. Filet de pêche à mailles très-serrées, et plus petit que le brégin.

GANIL s. m. (ga-nil). Minér. Variété de carbonate de chaux; calcaire granuleux.

GANILH (Charles), économiste et homme politique français, né à Allanche en 1758, mort en 1836. Il fut, en 1789, un des sept membres du comité permanent des électeurs de Paris, et devint membre du Tribunat après le 18 brumaire, mais en fut exilé avec Chenier et Benjamin Constant, en 1802, pour son opposition au gouvernement consulaire; il siégea à la Chambre des députés, de 1815 à 1823, dans les rangs de la minorité libérale. Economiste, Ganilh ne brille pas par l'invention : c'est un vulgarisateur. Il veut que la science économique, dédaignant les vaines spéculations, s'appuie exclusivement sur l'observation des faits généraux, c'est-à-dire sur la statistique. Voici ses principaux écrits : *Essai politique sur le revenu des peuples de l'antiquité, du moyen âge, etc.* (1806, 2 vol. in-8°); *Des systèmes d'économie politique* (1809, 2 vol. in-8°); *Théorie de l'économie politique* (1822, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire analytique de l'économie politique* (1826, in-8°).

GANITRE s. m. (ga-ni-tre). Bot. Genre de liliacées de l'Inde et des îles de la mer du Sud.

GANIVET s. m. (ga-ni-vè). Canif. ‖ Petit couteau. ‖ Couteau catalan. ‖ Vieux mot.

— Chir. Instrument en forme de canif.

GANIVETIER s. m. (ga-ni-ve-tié — rad. *ganivet*). Fabricant de ganivets, coutelier. ‖ Vieux mot.

GANNA, prophétesse, sorte de Dame Blanche fort révérée chez les Germains. Dion Cassius (liv. LXVII) raconte qu'elle a succédé à Velléda, et a joui d'une grande influence du temps de Domitien. Cet empereur, dit-on, la reçut à Rome avec beaucoup d'égards.

GANNAL (Jean-Nicolas), chimiste français, auteur du système d'embaumement par injection, né à Sarrelouis en 1791, mort en 1852. Il fit la campagne de 1812 comme chirurgien militaire, fut plusieurs fois fait prisonnier par les Russes et parvint toujours à s'évader. Préparateur du cours de chimie de Thenard au commencement de la Restauration, il quitta, en 1818, la théorie pour la pratique de la science, et enrichit l'industrie d'une foule de procédés nouveaux. La liste de ses inventions est nombreuse; en voici quelques-unes : raffinage du borax, amenant une diminution considérable dans le prix de cette substance; cheminées à courant d'air; rouleaux élastiques pour l'imprimerie; durcissement du suif par les acides, origine des bougies-chandelles (1820); charpie vierge ou charpie de chanvre (1830). Le premier, il a démontré que la gélatine ne possède point les qualités nutritives qu'on lui supposait. Deux fois il obtint le prix Montyon : en 1827, pour l'application de la vapeur de chlore à la guérison des catarrhes et de la phthisie; en 1835, pour la conservation des cadavres destinés aux études anatomiques, au moyen d'un acétate d'alumine. Ce dernier procédé le conduisit à celui des embaumements, qui consiste dans l'injection d'une solution de sel d'alumine par l'une des aortes carotides, de maniere que tous les organes, imprégnés de ce sel, soient préservés de la corruption. Toutes les parties extérieures sont mises à l'abri du contact de l'air au moyen de bandelettes préparées avec le même liquide. Le système de Gannal est employé avec succès; il a, sur le mode ancien, outre l'avantage de l'économie, celui de conserver le cadavre intact; mais il n'est pas sanctionné encore par une assez longue expérience, et l'on n'en fait pas usage pour l'embaumement des grands personnages; ainsi il a été rejeté quand il s'est agi d'embaumer le duc d'Orléans (1842), et le prince Jérôme Bonaparte (1869). Nous citerons parmi les ouvrages de Gannal : *Histoire des embaumements et de la préparation des pièces d'anatomie* (1837, in-8°); *M. Gannal et M. le docteur Pasquier, embaumeur du duc d'Orléans* (1842, in-8°); *Lettre à l'Institut sur la question des embaumements* (1843, in-8°).

GANNAL (Félix), médecin et chimiste, né à Paris en 1829. Son père, le célèbre inventeur de l'art moderne des embaumements, lui fit étudier la médecine et la pharmacie. Après s'être fait recevoir pharmacien (1857) et, deux ans plus tard, docteur en médecine, M. Gannal continua les travaux de son père sur les embaumements par injection, et y apporta divers perfectionnements. Il s'est beaucoup occupé, en outre, des signes certains de la mort et du moyen d'empêcher les inhumations précipitées. Outre des brochures sur l'art des embaumements, on lui doit : la *Mort réelle et la mort apparente* (1868, in-8°), ouvrage estimé, dont il a fait un abrégé pour les bibliothèques populaires. — Son frère aîné, Adolphe-Antoine GANNAL, né à Gentilly (Seine) en 1826, a passé, en 1854, son doctorat en médecine et s'est occupé d'une façon toute spéciale de chimie industrielle. Il a créé de grands établissements de conserves alimentaires, notamment en France et en Russie.

GANNAT, en latin *Gannatum* ou *Gannapum*, ville de France (Allier), ch.-l. d'arrond., sur l'Andelot, à 58 kilom. S. de Moulins; pop. aggl., 4,893 hab. — pop. tot., 5,528 hab. L'arrond. comprend 5 cant., 66 comm. et 65,895 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; collége communal; école professionnelle. Mines d'alun, carrières de pierres à bâtir; sources minérales. Tuileries, fours à chaux, brasserie, coutellerie. Commerce de vins et de cuirs.

La petite ville de Gannat est située dans une vallée agréable et fertile que baignent les eaux de l'Andelot et que dominent des collines de 459 mètres d'altitude; elle n'a conservé de ses anciennes fortifications que des tours à demi ruinées. Du château, bâti au XIVe siècle, il ne subsiste que la salle d'armes et deux tours converties en prison. L'église Sainte-Croix est un curieux spécimen de l'architecture à ses différentes époques. Le chœur, dit M. Viollet-le-Duc, est du pur style auvergnat de la fin du XIe siècle. Les arcades du triforium sont un bel échantillon de l'époque romane. Cette église possède des vitraux peints par Jacques du Parroy, élève du Dominiquin; de bons tableaux, et un évangéliaire manuscrit du Xe siecle, dont la couverture est ornée d'un magnifique bas-relief en ivoire. Une maison, qui passe pour avoir été la résidence des ducs de Bourbon, offre un porche du XVe siècle. Une autre maison appartient à la famille de Mlle de Fontanges.

Gannat doit son origine à une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée par les seigneurs de Bourbon; elle faisait primitivement partie de l'Auvergne et en fut démembrée en 1210, par Philippe-Auguste, qui la donna avec son territoire à Guy de Dampierre. Sa promptitude à reconnaître Henri IV pour roi lui valut, en 1596, la confirmation de tous ses priviléges. Gannat a vu naître le cardinal Duprat, ministre de François Ier, et l'abbé Châtel, qui essaya, après 1830, de fonder à Paris une église française.

A 1 kilom. à l'O. de Gannat, dans une vallée encaissée entre deux mamelons arides et lugubres, se dresse la chapelle de Sainte-Procule, un saint Denis féminin, à ce que prétend la légende. Sainte Procule était d'une famille noble; un comte Gérard d'Aurillac la demanda en mariage; mais Procule déclina

cet honneur et se voua à la vie ascétique. Pour se dérober au monde, elle se réfugia dans une grotte isolée. Gérard l'y poursuivit, et, n'ayant pu vaincre ses refus, lui trancha la tête. Sainte Procule ramassa simplement son chef et le porta jusque dans l'église de Gannat, après avoir fait cinq stations dont les indigènes indiquent encore la place. Gérard, frappé de cécité, manifesta un repentir tardif et fonda une abbaye, où il acheva ses jours dans la pénitence.

GANNATUM, nom latin de GANNAT.

GANNE s. f. (ga-ne). Bot. Nom vulgaire de la mélique ou molinie bleue.

GANNEAU (Charles), orientaliste français, né à Paris en 1844. Il fit ses premières études dans cette ville et s'occupa de philologie orientale; il étudia surtout les langues sémitiques. Il a fourni des articles à plusieurs recueils scientifiques ou littéraires : la *Revue du progrès*, la *Revue de l'instruction publique*, etc. Il fut un des premiers collaborateurs du *Grand Dictionnaire*, auquel il fournit un grand nombre d'articles de linguistique durant les deux premières années de sa publication. En 1866, il fut nommé élève drogman du consulat français de Jérusalem et passa près de deux années dans cette ville; en 1868, il fut envoyé comme drogman à Téhéran. Quelques découvertes archéologiques importantes lui ont valu à diverses reprises, de la part de l'Académie des sciences, des éloges mérités (1871-1872).

GANNERON (Auguste-Hippolyte), industriel, banquier et homme politique, né à Paris en 1792, mort en 1847. Il fit une fortune considérable dans le commerce des suifs et des chandelles, fut nommé membre du tribunal de commerce, et, en cette qualité, ordonna, le 27 juillet 1830, à l'imprimeur du *Courrier français* d'imprimer cette feuille, déclarant contraires à la charte les ordonnances de Charles X. Elu député par le IVe arrondissement, puis colonel de la 2e légion de la garde nationale, il devint bientôt un des *satisfaits* du nouveau régime. La vigueur avec laquelle il défendit la dynastie d'Orléans contre les attaques de l'opposition lui valut une foule d'épigrammes, auxquelles son commerce de marchand de chandelles offrait un texte inépuisable. En 1844, Ganneron fonda, sous son nom, un comptoir d'escompte, sur le modèle de celui de Laffitte. Les deux établissements, après avoir rendu de véritables services au commerce, furent enveloppés dans une ruine commune au milieu de la crise de 1848, et remplacés par une institution plus large, le Comptoir national d'escompte.

GANNET s. m. (ga-nè). Ornith. Nom vulgaire du goëland brun.

GANNILLE s. f. (ga-ni-lle; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire de la calthe des marais et de la ficaire.

GANNIR v. n. ou intr. (ga-nir — onomatop.). Crier à la façon du renard. ‖ Peu usité.

GANNODURUM, nom latin de LAUFENBOURG.

GANO s. m. (ga-no — mot espagn. qui signif. *je gagne*). Jeux. A l'hombre, Action d'avoir la main :

Se plaindre d'un *gano* qu'on n'a point écouté.
BOILEAU.

‖ *Demander gano*, Se dit d'un des deux joueurs qui défendent la poule, quand il invite son partenaire à renoncer à la levée en mettant une carte inférieure sur celle qui est jouée, bien qu'il possède une carte supérieure. ‖ *Accepter gano*, Se dit du joueur qui consent à accepter l'invitation de son associé, ce qu'il doit toujours faire, à moins que son jeu ne s'y oppose. ‖ *Faire gano*, Se dit des partenaires dont l'un demande et l'autre accepte gano.

— Interjectiv. Laissez-moi venir la main : GANO! *à moi la main.*

GANODUS s. m. (ga-no-duss). Paléont. Genre de poissons fossiles qu'on trouve dans les terrains jurassiques de l'époque secondaire.

GANOÏDE adj. (du gr. *ganos*, brillant; *eidos*, apparence). Ichthyol. Se dit des poissons à écailles brillantes.

— s. m. pl. Ordre de poissons, caractérisé par des écailles brillantes.

GANS (Edouard), célèbre jurisconsulte allemand, né à Berlin en 1798, mort dans cette ville en 1839. Il représente en Prusse l'école nouvelle, celle qui, dédaignant les gloses, les commentaires, s'attache aux textes mêmes. Sa vive opposition aux doctrines d'Hugo et de Savigny, les représentants de l'école historique, son amitié avec Hegel, la part qu'il prit aux travaux de ce grand philosophe, l'ont rendu célèbre. De brillants succès au barreau, une science approfondie du droit romain, une parole vive, élégante, colorée, le recommandaient à l'université. En 1826, on lui offrit une chaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Les théories d'Hegel avaient vivement impressionné le jeune professeur, qui les embrassa avec enthousiasme, et s'en fit l'ardent propagateur. Après la mort du célèbre philosophe, Gans recueillit les manuscrits, les notes, les matériaux laissés par lui, et, comme un témoignage suprême d'affection et de dévouement, il publia ce magnifique monument que l'on connaît sous le nom de *Philosophie de l'histoire*, et dont Hegel n'avait achevé que l'introduction. Il voulut aussi diriger lui-même la belle édition posthume des *Œuvres* d'Hegel. C'est à cette collaboration d'outre-tombe que nous devons d'importantes modifications, des notes nouvelles, des additions nombreuses, que Gans seul pouvait donner. Au reste, ce savant professeur avait, de son côté, publié divers livres qui sont encore aujourd'hui fort estimés en Allemagne. Nous citerons d'abord les *Scolies sur Gaïus* (Berlin, 1820), où l'auteur s'élève avec une grande vivacité contre les affirmations de Savigny et de Hugo, dans leur *Histoire du droit romain*. La discussion est empreinte de cette admirable logique, de cette dialectique serrée, de cette science profonde des institutions romaines, qui donnent une si grande valeur à tous les écrits de Gans. Le monde savant s'émut de cette vive opposition faite aux doctrines de deux illustres maîtres, devant lesquels toutes les opinions s'inclinaient : mais le raisonnement n'allait pas sans les preuves à l'appui; les arguments étaient doublés de faits; il fallait reconnaître que l'adversaire inconnu avait presque constamment raison. Quel ne fut pas l'étonnement, quand on apprit que l'auteur de cette vigoureuse attaque était un jeune avocat, à peine âgé de vingt-deux ans. Le nom de Gans fut aussitôt connu dans toutes les universités. L'année suivante, il commençait le livre qui est resté son chef-d'œuvre, et qui est regardé par les jurisconsultes allemands comme le traité le mieux conçu, le mieux écrit et le plus complet sur la matière. C'est le *Traité du droit de succession*, qui fut publié de 1823 à 1829, et forme trois vol. in-8°. Une chaire de droit à l'université de Berlin fut, comme nous l'avons dit, la récompense de ces belles publications. Les années suivantes furent consacrées par Gans à l'achèvement de la *Philosophie de l'histoire* et à l'édition complète des *Œuvres* d'Hegel. Le jeune et brillant professeur se rendit à Paris en 1830 et 1835. Reçu chez Mme Récamier et en relations avec le parti libéral, il rentra dans son pays tout à fait gagné par les idées françaises. Le gouvernement prussien s'en aperçut dans l'annonce d'un cours où le professeur se proposait d'exposer, dans une série de leçons, la marche progressive du siècle dans les cinquante dernières années. Arrivé à la Révolution française, le cours fut brusquement suspendu. Gans venait de faire paraître une seconde réfutation des idées de Savigny, et il préparait de nouvelles publications sur le droit romain et le droit moderne, quand la mort vint briser une carrière si brillamment commencée, fermer cette bouche éloquente, éteindre cette pensée si lumineuse. Edouard Gans n'avait pas quarante-deux ans quand il mourut, plein de force et d'avenir, dans toute la puissance de son talent. Outre les ouvrages précités, on a de lui : *Système du droit civil romain* (1827); *Coup d'œil sur les hommes et les choses* (1836); *Leçons sur l'histoire des cinquante dernières années; Mélanges juridiques, historiques, politiques et esthétiques* (1832, 2 vol. in-8°); *Du fondement de la possession* (1839). Gans publia, de 1830 à 1832, un recueil périodique sous le titre de : *Documents pour la révision de la législation prussienne.*

GANSE s. f. (gan-se — L'origine de ce mot est difficile à indiquer. Nous nous contenterons de remarquer, avec M. Littré, que l'on trouve dans l'ancien français *ganx à gancher les draps*, moulin à foulon, et nous demanderons si *gancher les draps* n'aurait pas quelque rapport avec le travail de la *ganse*. Ajoutons, avec le savant linguiste, que Richelet écrit *gance*). Cordonnet ou ruban plié en deux de façon à former boutonnière : *Je n'ai pas pu me boutonner, parce que la* GANSE *du collet de mon pourpoint est trop étroite.* (Trév.) ‖ Cordonnet ou ruban plié de même, pour servir d'ornement : GANSE *plate*. GANSE *d'or, d'argent, de soie. C'est un ruban vert et noir, flottant auprès de la* GANSE *du chapeau.* (Chamfort.) ‖ Cordonnet ou ruban propre à faire des ganses : *Acheter deux mètres de* GANSE.

— *Ganse de diamant*, *Ganse d'acier*, Ganse destinée à servir de boutonnière et ornée de diamants ou de grains d'acier.

— *Ganse de cheveux*, Tresse de cheveux pliée en forme de ganse.

— Mar. Estrope en quarantenier, ou tresse roustée en natte à chaque capelage de vergue de perroquet ou de cacatois, pour retenir les balancines. ‖ Forte ligne épissée, garnie d'une cosse de fer, dans laquelle on accroche un palan pour agir avec un autre palan où la ganse est baguée. ‖ *Ployé en ganse*, Se dit des rabans de ferlage, lorsque les voiles sont déferlées.

— Navig. Impasse, cul-de-sac, faux bras d'un cours d'eau.

GANSÉ, ÉE (gan-sé) part. passé du v. Ganser. Orné de ganses : *Robe* GANSÉE.

GANSER v. a. ou tr. (gan-sé — rad. *ganse*). Poser, fixer une ganse sur une étoffe : GANSER *un mantelet.*

GANSETTE s. f. (gan-sè-te — dimin. de *ganse*). Petite ganse.

GANT s. m. (gan — du germanique : ancien haut allemand *want;* suédois *vante*, moufle, mitaine). Pièce du vêtement qui couvre la main jusqu'au poignet, ou plus haut, et chacun des doigts isolément : *Mettre, quitter les* GANTS. *Porter des* GANTS. GANTS *de soie.* GANTS *de peau.* GANTS *de daim. Le Bernia parle d'un homme qui ne portait jamais la main qu'avec un* GANT *à ses parties honteuses.* (Bayle.) *Les femmes qui ont de beaux bras ôtent leurs* GANTS *et dansent sans* GANTS. (Mme E. de Gir.) *Le comte d'Orsay, roi de la fashion, établissait, il n'y a pas longtemps, qu'un gentilhomme ne pouvait passer sa journée à moins de six paires de* GANTS. (Ratier.)

— On donne quelquefois au mot *gants* pour complément un nom de parfum, pour désigner l'odeur particulière qu'on leur a donnée : GANTS *de jasmin.* GANTS *de fleur d'oranger.*

— *Gants fourrés*, Gants garnis à l'intérieur, soit de leurs poils naturels qu'on leur a conservés, soit de toute autre matière qu'on leur a ajoutée pour les rendre plus chauds.

— *Gant-jaune* ou *Gants-jaunes*, Dandy, élégant affecté, à cause des gants jaunes que ces dandys ont portés longtemps : *L'actrice au rabais ne séduit plus le moindre vieux* GANTS-JAUNES. (Reiffenberg.) *C'était une cabale montée, j'en suis sûr, par ces méchants* GANTS-JAUNES *de l'avant-scène.* (E. Sue.)

— Fam. *Souple comme un gant*, Qui est d'un esprit souple, flexible; qui se plie aisément aux volontés d'autrui, soit par caractère, soit par suite d'une impression énergique qui a été produite : *Je vous le rendrai* SOUPLE COMME UN GANT.

Tout vous rit; votre femme est *souple comme un gant.*
LA FONTAINE.

‖ *Aller comme un gant*, Convenir parfaitement, être parfaitement approprié : *Cela vous* VA COMME UN GANT. *Je crois que la pairie vous* IRAIT COMME UN GANT. (E. Augier.) *Songez que je suis d'âge à donner des conseils, et que celui que je vous donne vous* VA COMME UN GANT. (Damas-Hinard.) ‖ *Avoir perdu ses gants*, En parlant d'une fille, Avoir perdu son pucelage : *Il y a longtemps qu'elle* A PERDU SES GANTS.

— *Gant royal*, Nom donné par les bourreliers à un morceau de cuir dont ils s'entourent la paume et le dessus de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les blesse quand ils serrent avec force les coutures. C'est ce que les cordonniers appellent MANIQUE.

— Féod. *Droit de gants*, Droit consistant en une paire de gants que l'acquéreur d'un bien censuel devait au seigneur lorsqu'il se faisait investir.

— *Gants de Notre-Dame*, Touffe d'herbe qu'il était autrefois d'usage, en Lorraine, d'élever à une certaine hauteur, lorsque les seigneurs voulaient se faire la guerre.

— *Avoir les gants de*, Avoir l'honneur, la gloire, la première idée de : *Ce n'est pas vous qui* AVEZ LES GANTS DE *cette nouvelle.* ‖ *Se donner les gants de*, S'attribuer l'honneur de : *Il* SE DONNE LES GANTS DE *vous avoir battu au billard.* ‖ *Se donner des gants*, Se flatter, se vanter d'une chose que l'on n'a pas faite. ‖ *Donner pour les gants*, Donner, surtout à une femme, quelque chose en sus du prix convenu. N'est guère usité que dans le monde de la galanterie vénale. V. à la partie encyclopédique.

— *Mettre des gants*, *Prendre des gants*, ou autre locution analogue, Agir avec une discrétion obséquieuse : *Faut-il* METTRE DES GANTS *pour aborder cette belle dame? On* PRENDRA DES GANTS *une autre fois, quand il faudra vous parler.*

Les *gants* sont aussi très-utiles
Auprès des femmes et des grands;
Leurs faveurs deviennent faciles
Pour qui leur parle avec des *gants.*
DÉSAUGIERS.

— *Jeter le gant à quelqu'un*, Le défier, le provoquer, à cause de l'ancien usage de jeter un gantelet à celui qu'on voulait provoquer au combat. ‖ *Relever le gant*, Accepter un défi, parce que celui que l'on provoquait acceptait le combat en ramassant le gantelet de son adversaire :

Je *relève le gant* qu'on ose me jeter.
LAVILLE.

— Prov. *L'amitié passe le gant*, Proprement, Entre amis, il n'est pas besoin de se déganter pour se serrer la main; entre amis, il n'est pas besoin de grandes cérémonies.

— Comm. anc. *Fil à gant*, Fil écru de Lille.

— Féod. *Ventes et gants*, Droits de mutation perçus par certains seigneurs.

— Escrime. *Gants bourrés*, Gros gants que l'on se met pour tirer des armes.

— Fauconn. *Gant d'oiseau*, Gant que se mettait le fauconnier, pour n'avoir pas la main déchirée par les serres de l'oiseau.

— Bot. *Gant de Notre-Dame*, Nom vulgaire de l'ancolie, de la digitale pourprée et de quelques campanules.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *gant* est usité dans deux locutions d'une acception légèrement différente, et dont l'une est devenue proverbiale : *Donner des gants* ou *Donner pour les gants*, c'est-à-dire faire un cadeau en argent, donner un pourboire d'une façon polie, galante, et *Se donner* ou *Avoir les gants de quelque chose*, c'est-à-dire Avoir ou s'attribuer la priorité dans un cas quelconque.

La première locution nous vient des Espagnols, et la seconde n'en est qu'une altération. En Espagne, il était d'usage de récompenser par un petit cadeau tout porteur d'une bonne nouvelle, et cet usage était si commun, qu'il avait donné lieu à une locution, maintenant vieillie, mais très-fréquente dans les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle. On appelait *albricias*, étrennes, le petit présent fait à cette occasion, et il n'est pas rare, dans le théâtre de Lope de Vega, de Calderon ou de Moreto, de voir un personnage *pedir albricias*, demander ses étrennes, parce qu'il apporte telle bonne nouvelle au galant cavalier qui joue le premier rôle, ou à la belle amoureuse qui lui donne la réplique. Quand vint la mode des *gants* parfumés, mode qui fut extrême à la cour d'Espagne et à celle de France, au point que nous voyons Antonio Perez en envoyer, avec de petits billets galants, non-seulement aux dames, mais aux graves ministres de Henri IV, les *gants* furent le cadeau par excellence, et, la mode étant passée, on continua à donner des *gants*, c'est-à-dire à faire un cadeau, sous une forme ou sous une autre. Cet usage dut s'établir en France sous Louis XIII, dont la cour était plus espagnole que française, grâce à la reine Anne d'Autriche, fille de Philippe II, reine galante, « qu'avec des parfums et du beau linge, suivant l'expression de Mazarin, on aurait menée en enfer. » Le mot *paraguante*, qui s'introduisit à cette époque dans notre langue, et qui n'est autre que le *para guantes* (pour les *gants*) des Espagnols, montre suffisamment combien le mot et la chose étaient populaires chez nous.

Avant que cette locution se fût introduite en France, on disait tout bonnement un pourboire, ce qui, selon la remarque de Génin, montre que les Français sont plus altérés et les Espagnols plus cérémonieux. Nous regrettons qu'elle ait une origine espagnole; nous aimerions mieux qu'elle fût française, car il y a là un parfum de galanterie que l'on ne peut nier. Consolons-nous cependant, car l'Espagne n'est pas plus étrangère que la France à la galanterie.

Ce mot a été employé par Molière dans l'*Etourdi* (acte IV, scène IX), où Mascarille, se flattant de faire emprisonner le rival de son maître, dit :

Je veux adroitement, sur un soupçon frivole,
Faire pour quelques jours emprisonner ce drôle.
Je sais des officiers, de justice altérés,
Qui sont pour de tels coups de vrais délibérés.
Dessus l'avide espoir de quelque *paraguante*,
Il n'est rien que leur art aveuglément ne tente,
Et du plus innocent, toujours à leur profit,
La bourse est criminelle et paye son délit.

Le mot *paraguante* a vieilli : c'était le mot de la société polie; le peuple ne l'avait adopté que difficilement; mais il avait reçu l'idée, il l'avait traduite à son usage, et elle persiste encore dans cette locution figurée : *Se donner les gants de quelque chose*, laquelle, selon toute apparence, durera autant que la langue française. C'est le peuple qui l'a accommodée à son usage; car l'espagnol n'a pas cette expression : *se donner les gants.* Le Français a saisi d'abord le ridicule de la hâblerie, et il l'a caractérisé par l'image d'un homme qui s'offre à lui-même un pourboire. La Fontaine termine un de ses contes en exprimant le regret de n'avoir pas inventé pour son compte l'expédient de troquer sa femme :

J'ai grand regret de n'*en avoir les gants.*

L'idée appartenait au compère Gille et au compère Etienne, ils *en avaient les gants.* Si La Fontaine, la leur empruntant sans en rien dire, l'eût présentée comme de son crû, il *s'en fût donné les gants.* Il existait déjà, tout au fond de notre vieille langue, une métaphore où l'on voit paraître le *gant* : *Donnez-moi le gant de cela. On lui en a donné le gant.* Mais le rapport est uniquement dans la forme, sans aucune analogie au fond. Il y a ici une allusion aux coutumes féodales, dont l'explication demande quelques détails. Plus un peuple est voisin de son enfance, plus il est porté à matérialiser l'abstraction dans un symbole : par exemple, transmission de la propriété d'un champ; le contrat par-devant notaire nous y suffit, parce que nous sommes un peuple très-civilisé, où tout le monde à peu près sait lire et écrire. Il n'en était pas de même chez nos aïeux : l'officier public faisait cependant son contrat ou sa charte; mais le vendeur, en présence de témoins, remettait, en outre, à l'acquéreur un *gant* rempli de terre prise dans le champ vendu, et, par ce symbole frappant, le nouveau propriétaire était investi plus sûrement encore que par le grimoire sur parchemin : c'était une saisie matérielle; on avait vu, ce qui s'appelle vu, la terre changer de maître, et la foi publique était garante de la réalité de l'échange. Mille objets servaient à ces investitures : un *gant*, de l'herbe, un simple fétu, un couteau, une baguette, un bâton, une bague étaient autant de symboles de la propriété transmise. L'investiture par le *gant* avait donné lieu à une expression usuelle. Ainsi, dans le *Roland*, on voit à chaque instant les délégués de l'empereur demander, recevoir le *gant et le baston.* « Seigneurs barons, dit Charlemagne, qui enverrons-nous à Saragosse, vers le roi Marsille? » Le duc Naymes répond : « J'irai, si vous le voulez bien.

« Livrez-m'en ore *le guant et le baston,* »

c'est-à-dire Donnez-moi vos pleins pouvoirs, donnez-moi les insignes qui les font reconnaître. Mais Charlemagne refuse l'offre de Naymes, et choisit pour ambassadeur Ganelon :

« Ço, dist li reis, Guenes, venez avant,
Si recevez *le baston et le guant.* »

Ganes ou Ganelon s'approche en effet, bien

fâché au fond du cœur de la préférence dont il est l'objet; l'empereur lui tend le *gant* de sa main droite, et Ganelon, par maladresse, le laisse tomber. C'est le présage de sa trahison. Voilà des exemples du *gant* donné en fait; mais, dans ce même texte, nous voyons déjà des exemples de la locu ion métaphorique. Ainsi, le neveu du roi Marsille réclame de son oncle le privilége de porter les premiers coups à Roland; Marsille lui accorde cet honneur :

Li reis Marsille l'en *a dunet le guant.*

La remise du *gant* constituait donc les pleins pouvoirs. Le *gant* était le symbole de l'autorité, et la paire de *gants* que l'on bénissait à Reims, dans la cérémonie du sacre, exprimait que le roi tenait son autorité de Dieu et devait l'exercer religieusement.

— Modes. Les anciens ont connu l'usage des *gants* pour préserver les mains du froid. *Gant* est un mot d'origine germanique, venu dans notre langue par les Francs, comme *guet*, *garde*, *gaine*, etc. « Au moment de sa consécration, il déposa sur le pavé, à terre, l'enveloppe des mains, que les Francs appellent *wantos.* » Cette phrase est tirée de la *Vie de saint Colomban*, par Jonas, qui avait été son disciple. C'était une coutume religieuse des Gallo-Romains devenus chrétiens, quand ils entraient dans les ordres sacrés, de se dépouiller de tout objet de luxe paraissant incompatible avec la sévérité du sacerdoce; alors on renonçait à porter des *gants.* Les premiers Gaulois qui avaient embrassé la prêtrise, à quelque degré de la hiérarchie ecclésiastique que ce fût, avaient adopté et fait prévaloir cet usage, en mémoire de la simplicité du costume de Jésus-Christ et des apôtres. Cela ne dura pas longtemps; mais il en fut ainsi dans les premiers siècles de l'établissement des Francs dans les Gaules. On lit dans la *Vie de Bethaire*, un des premiers évêques de Chartres : « Une des difficultés des barbares est de renoncer à l'usage de couvrir de *gants* leurs mains vouées aux services sacrés : *Unus e barbaris* (*id est Francis*) *usus est abstrahere a sanctis manibus chirothecas* (mot latin tiré du grec χείρ, main, et θήκη, boîte, enveloppe), *quod vulgo* wantos *vocant.* » Le cérémonial ne permettait pas de rester ganté en présence d'un supérieur ou en entrant dans un lieu qui imposait le respect. Les légendes du moyen âge menaçaient de la vengeance divine quiconque n'ôtait pas ses *gants* dans une église. On lit, dans la *Vie de sainte Vaubourg*, publiée par les bollandistes, qu'un clerc étant entré dans une église sans ôter ses *gants*, ils restèrent attachés à sa peau, et il n'obtint d'en être délivré qu'après quinze jours de prières. Il était défendu aux juges royaux de porter des *gants* dans l'exercice de leurs fonctions. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on devait se déganter en entrant dans la petite et dans la grande écurie du roi. Si l'on manquait à cette formalité, on s'exposait aux insultes des pages et des palefreniers. On appelait encore *gants* une redevance féodale, qui se payait quelquefois en nature. On voit, dans une charte d'un évêque d'Amiens, qu'à chaque vente de maison ou de terre, il avait une paire de *gants;* mais, le plus souvent, cette redevance se payait en argent, et correspondait, dit M. Guérard (*Prolégomènes du cartulaire de Saint-Père*), à ce que nous appelons les *épingles.* Ce droit seigneurial existait encore au XVIIIe siècle, et s'appelait ventes et *gants.* D'après la coutume de Châteauneuf, les *gants* appartenaient au sergent ou huissier.

Les habitants des pays froids ont dû pratiquer l'usage des *gants* depuis un temps immémorial, ou tout au mois depuis le temps où ils ont songé à se garantir des rigueurs de leur climat en se couvrant de la peau des bêtes. Même dans les pays tempérés, comme l'Italie, la coutume en est fort ancienne; car on trouve dans des bas-reliefs romains des figures ayant des *gants* aux mains, ou les portant attachés au côté, à peu près comme font les cantonniers de nos jours. Il est vrai que ces *gants* sont loin d'avoir l'élégance des nôtres, et qu'ils ressemblent beaucoup à ceux que portent en hiver les paysans ou les charretiers, c'est-à-dire que c'est une sorte de sac dans lequel la main est fourrée, tenant tous les doigts réunis et ne laissant que le pouce isolé, ce qu'on pourrait appeler, avec assez de raison, un soulier pour main. Au moyen âge, ces mitoufles étaient communes; mais le véritable *gant* lui-même était connu. Seulement il était couvert, sur tout le dessus de la main, de plaques ou de mailles de fer, et c'était plutôt une pièce d'armure qu'un objet d'habillement. Quand on se fut débarrassé des lourdes armures pour ne conserver que la cuirasse, le hausse-col ou la cotte de mailles sous des vêtements de laine, de soie ou de velours, on abandonna de même le gantelet ou *gant* de fer, et l'on conserva le *gant* de peau forte avec sa manchette de cuir. C'était encore là une pièce de l'habillement militaire, et non un objet de toilette. Sous Louis XIV, les grandes dames portent mitaines, et le *gant* semble n'être encore pour les hommes qu'une tenue d'ordonnance ou de campagne. Sous Louis XV et Louis XVI, époque de luxe et de rubans, on a la vanité des belles mains; aussi se garde-t-on bien de les cacher. La mode des *gants* et des mitaines, Dieu sait quelles mitaines et quels *gants!* reparaît sous le Directoire, tout au moins pour les dames, et, sous l'Empire, on se gante dans toutes les cérémonies. Depuis, l'usage ne s'en est pas affaibli un seul instant, bien au contraire. Aujourd'hui, la confection des *gants* a atteint un chiffre très-respectable.

Il s'en fabrique en fil, en coton, en soie et en peau. Ceux de fil, de coton et de soie sont fabriqués à la mécanique, comme toute la bonneterie. Seule la confection des *gants* de peau constitue un métier spécial. Pour ces derniers, on emploie des peaux passées en mégie et préparées à l'huile : peaux de chevreau, peaux de rat, de mouton, de chien, etc. Ceux en peau de chevreau et en peau de rat sont très-souples, fins et solides, par conséquent très-estimés; cependant ces derniers sont rares. On imite la peau de chevreau avec celle de mouton, préparée à cet effet, mais qu'il est encore assez facile de reconnaître à son grain, et qu'il est d'autant plus utile de reconnaître qu'elle ne présente aucune solidité, n'ayant conservé que la partie la plus faible de cette peau, déjà si mauvaise, c'est-à-dire l'épiderme, qui se déchire très-facilement et sèche beaucoup et très-vite.

Le gantier achète les peaux préparées; il lui reste à les façonner. La première façon consiste à les parer avec la lunette du corroyeur. Ce qu'on appelle *parer*, mot usité dans presque tous les métiers où l'on travaille le cuir, c'est enlever toute la partie charnue qui est jointe à l'épiderme et au derme, et qui se compose de filaments relativement peu serrés. Cette partie de la peau est, en général, la moins solide et la plus épaisse; aussi, en l'enlevant, ne fait-on presque rien perdre de la solidité à la peau, tout en lui donnant plus d'élasticité et de finesse. Pourtant, quand il s'agit de la peau de mouton, c'est tout autre chose. Cette peau étant très-faible, sans consistance, si on la pare, elle devient beaucoup plus faible encore, parce que le peu de solidité qu'elle a tient à son épaisseur, et, en diminuant cette épaisseur, on diminue aussi sa solidité. Qu'on imagine un fin tissu de fil, serré, doublé de deux tissus de mousseline, cela représentera la peau de chevreau; et si l'on veut représenter la peau de mouton, qu'on imagine une mousseline moyenne, doublée de trois autres mousselines grossières : on comprendra ainsi quelle différence ces deux sortes de peaux peuvent présenter à l'usage.

Quand le gantier a paré ses peaux, il les humecte, en les brossant à l'envers avec une brosse de crin mouillée; puis il les replie en deux, les unit, les aplatit et les met en tas pour que l'humidité les pénètre. Quand elles sont encore suffisamment humides, il les déborde, c'est-à-dire qu'il les étend et qu'il en ouvre et étire les bords, toujours un peu plissés. Pour les étendre et les ouvrir, il les étire avec les mains, les tend et les fait passer plusieurs fois, ainsi tendues, sur le bord de la table ou de la plaque de marbre qui y est appliquée. Quand la peau est débordée, il la dépèce, c'est-à-dire qu'il la coupe en deux morceaux qu'on nomme *étavillons.* Il choisit dans la même peau les deux morceaux qui doivent faire les deux pouces d'une même paire, puis il replace en tas les deux étavillons, posés l'un sur l'autre. Avant d'être dépecés de nouveau, avant qu'on les découpe en mains et en doigts, ces étavillons reçoivent une nouvelle façon : on les dole. Pour les doler, on les étend sur une plaque de marbre, puis on les passe au couteau à doler. Ce couteau, dont la lame est effilée et s'arrondit sur le bord, pare de nouveau la peau, mais en l'étendant autant que le permet son élasticité et en resserrant son grain, comprimée qu'elle est entre le marbre et l'acier poli du couteau. Quand la peau est dolée, on choisit deux morceaux d'une qualité semblable, on les humecte avec de la salive, et on les applique l'un sur l'autre, épiderme contre épiderme, de façon qu'ils restent adhérents; puis on pose le patron sur l'un d'eux, et l'on découpe la main et les doigts; les deux mains sont ainsi découpées ensemble. Une main se coupe d'un seul morceau, présentant dix doigts et une échancrure ronde pour le pouce, semblable à l'emmanchure d'un corsage. On replie, pour coudre le *gant*, les cinq doigts sur les cinq autres; la pliure se trouve du côté du pouce, et la couture du côté du petit doigt. Mais cette main, ainsi coupée, serait insuffisante : on coupe dans les morceaux de qualité inférieure les fourchettes et les carreaux. Les fourchettes, ainsi nommées à cause de leur forme, sont au nombre de trois par main, et sont placées entre les doigts; les carreaux sont les petits losanges qui sont attachés à l'angle des fourchettes, formant l'articulation des doigts et de la main. Quand les divers morceaux qui composent le *gant* sont ainsi coupés, on les donne aux ouvrières, qui les cousent; puis les *gants* cousus sont rendus à un ouvrier gantier, le dresseur, qui leur donne la dernière façon et les met pour ainsi dire en forme. Cet ouvrier passe dans chaque doigt une baguette ou faisceau en bois poli et savonné pour le rendre plus glissant; il tourne le doigt du *gant* sur cette baguette, afin de l'étirer une dernière fois, d'aplatir les coutures et de lui donner une forme élégante; puis il place cette baguette sur un autre outil, qui se nomme *demoiselle* et qui se compose de cinq ou six boules, très-déprimées à chaque pôle, fixées l'une sur l'autre et formant un cône; un trou traverse toutes ces boules au milieu; c'est dans ce trou qu'on place le bas de la baguette, et l'on fait descendre, autant qu'on le peut, le *gant* de boule en boule, commençant par la plus petite, afin d'élargir le poignet. Cette dernière opération faite, on aplatit et l'on étend soigneusement les *gants*, qui sont alors prêts à être mis en vente.

Les *gants* coupés sont ainsi appelés parce qu'ils se font avec des fragments taillés, puis assemblés et cousus. Les *gants* de peau sont ceux dont la consommation est la plus considérable. On les désigne ordinairement par le nom de l'espèce de peau qui a servi à les confectionner; mais il est à remarquer que plusieurs de ces dénominations sont inexactes. C'est ainsi, par exemple, que les *gants* dits *de daim* et *de castor* sont faits avec des peaux d'agneau ou de chevreau très-fortes; seulement, les peaux employées pour les premiers sont mégissées, tandis que celles des seconds sont chamoisées. Les *gants* glacés sont des *gants* d'agneau ou de chevreau auxquels on donne le lustre qui les caractérise en les trempant dans un mélange de jaunes d'œufs, d'huile d'olive, d'eau et d'esprit-de-vin. Les *gants* fournis sont faits avec des peaux auxquelles on a conservé le poil de l'animal. Les *gants* dits *de Suède*, ainsi appelés du pays d'où on les tirait autrefois, se font avec des peaux de mouton ou de chevreau, dont on a retourné la chair en dehors, et que l'on aromatise avec quelques gouttes d'eau de Randers. Les *gants* d'ambre, de jasmin, de fleurs d'oranger, etc., sont des *gants* ordinaires parfumés avec ces substances. Les *gants* Jouvin sont aussi des *gants* ordinaires, dans lesquels le pouce fait corps avec le reste de la main, au lieu d'avoir été taillé à part, comme c'était anciennement l'usage; on les appelle ainsi du nom d'un gantier parisien qui a imaginé cette disposition. Les *gants* de tissus se fabriquent comme les *gants* de peau, sauf la matière, qui est une étoffe de soie ou de laine.

Gant et l'éventail (LE), comédie en trois actes, de Bayard et de Th. Sauvage (Vaudeville, 1846). Cette jolie pièce a pour canevas l'ingénieux manége de deux amoureux qui correspondent secrètement à l'aide d'une manœuvre convenue du gant et de l'éventail. Toutes les paroles qu'Edgar prononce en agitant son gant sont pour la comtesse Mathilde, et elles ont, ainsi coupées du reste de la conversation, un sens particulier; il en est de même de ce que dit la comtesse en déployant son éventail. Ces précautions sont prises par les deux amoureux, parce qu'ils ne peuvent se voir qu'en présence de la princesse Amélie, aussi jalouse que prude, et récemment sortie du couvent avec sa compagne, la comtesse, pour prendre possession du trône, dans une petite principauté allemande. D'un côté, la princesse aime Edgar, et, d'un autre, les envieux du favori voudraient bien le faire tomber, en pénétrant le secret de son amour pour une autre que pour sa souveraine; mais toujours, à l'aide du manége convenu, Mathilde lui fait éviter les piéges qu'on lui tend. La princesse finit par abandonner le projet qu'elle nourrissait d'épouser Edgar, et s'unit au prince de Hambourg, ce qui permet à Edgar, enfin libre, d'épouser son ingénieuse complice. La pièce a été créée par Mmes Albert, Doche et Ozy, un joli brelan de dames.

GANTE s. f. (gan-te). Techn. Faux bord de bois, ajouté à une chaudière de cuivre dans une brasserie.

— Ornith. Cigogne. ‖ Vieux mot.

GANTÉ, ÉE (gan-té) part. passé du v. Ganter. Qui est couvert d'un gant, en parlant de la main : *Avoir une main* GANTÉE. *Le nez n'avait point été fait pour porter des lunettes, ni les mains pour être* GANTÉES. (Volt.) ‖ Qui a les mains couvertes de gants : *Une personne élégamment* GANTÉE. *Nulle personne ne doit danser sans être* GANTÉE. (Boitard.)

GANTEAUME (Honoré-Joseph-Antonin, comte), vice-amiral, pair de France, né à La Ciotat (Bouches-du-Rhône) en 1755, mort à Aubagne, près de Marseille, en 1818. Le jeune Ganteaume débuta dans la marine du commerce. Il s'embarqua, à l'âge de quatorze ans, sur un bâtiment marchand commandé par son père. De 1769 à 1777, il fit, sur divers bâtiments, cinq campagnes dans le Levant et deux dans les Antilles. En 1781, il entra dans la marine de l'Etat en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire, au début de la guerre d'Amérique, et prit le commandement du *Marlborough*, faisant partie d'un convoi que conduisait l'escadre du bailli de Suffren dans les Indes orientales; puis il s'embarqua sur les frégates la *Surveillante* et l'*Apollon*, et, de 1781 à 1785, assista à tous les combats qui illustrèrent la marine française dans ces mers. De retour en France, il s'embarqua sur le *Maréchal-de-Ségur*, vaisseau de la Compagnie des Indes, qu'il conduisit en Chine; puis il fit encore successivement deux campagnes dans les Indes orientales. En 1793, Ganteaume, après avoir subi une courte captivité en Angleterre, rentra dans la marine en qualité de lieutenant de vaisseau. L'année suivante, il fut nommé capitaine de vaisseau et promu au commandement du *Trente-et-un-Mai*, avec lequel il ne put rallier Villaret-Joyeuse que le 11 prairial, de sorte qu'il n'assista seulement qu'au dernier des trois combats livrés par cet amiral à l'amiral Howe. Ganteaume se ménagea si peu en cette occasion qu'il reçut trois graves blessures. Il n'en continua pas moins de commander son vaisseau, avec lequel il recueillit, lors de la croisière dite *du grand hiver*, l'équipage du *Scipion.* En 1795, le *Trente-et-un-Mai*, devenu le *Républicain*, rallia l'escadre du vice-amiral Martin, et participa au combat qu'elle livra, devant Fréjus, à la flotte d'Hotham. L'année suivante (1796), Ganteaume réussit à faire entrer dans le port de Brest, malgré les croisières anglaises, un convoi de navires et de munitions. Lors de l'expédition d'Egypte, en 1798, il s'embarqua sur le vaisseau l'*Orient*, comme chef d'état-major de l'armée navale de l'amiral Brueys. Blessé au combat d'Aboukir, il échappa comme par miracle au désastre de l'*Orient.* Après la destruction de la flotte, le général en chef de l'expédition d'Egypte demanda et obtint pour Ganteaume le grade de contre-amiral, et lui confia le commandement en chef et la direction des forces navales employées sur le Nil et sur les côtes d'Egypte. Ganteaume suivit, en conséquence, toutes les opérations de l'armée de terre, assista aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre, ainsi qu'au combat de Gazza et à l'attaque du fort d'Aboukir. Lorsque Bonaparte forma le projet de revenir en France, il confia à Ganteaume le soin de préparer les bâtiments qui devaient l'y ramener. Deux frégates, le *Muiron* et le *Carrère*, l'aviso la *Revanche*, ainsi qu'une tartane, furent disposés à cet effet, et, le 22 août 1799, Bonaparte et son état-major s'embarquèrent à Alexandrie sur le *Muiron*, à bord duquel Ganteaume avait porté son pavillon. La traversée fut heureuse. La petite division mouilla dans la rade de Fréjus le 2 octobre suivant, et débarqua immédiatement (1799). D'après le témoignage de Bourrienne, Ganteaume, pendant la traversée, se montrait fort inquiet des conséquences possibles de cette aventure; mais, après le succès du 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'Etat, et s'enorgueillit d'avoir porté, sur le *Muiron*, César et sa fortune. Il fit alors graver sur ses têtes de lettres une vignette allégorique, avec cette légende : *Nous gouvernions sous son étoile.* Après avoir ramené Bonaparte en France, le contre-amiral Ganteaume fut chargé d'aller porter du secours à l'armée d'Egypte. Il appareilla de Brest avec une escadre de sept vaisseaux et deux frégates, à bord de laquelle avaient pris passage 5,000 hommes de troupes; mais, après avoir franchi heureusement le détroit de Gilbratar, Ganteaume passa six mois à courir la Méditerranée pour éviter la flotte anglaise, se réfugia à Toulon, fit trois sorties, dans l'une desquelles il toucha la côte d'Alexandrie sans opérer de débarquement, et rentra enfin à Toulon sans avoir rempli le but de l'expédition, mais non pas sans s'être emparé de quatre bâtiments anglais, au nombre desquels était un vaisseau de 74 canons, nommé le *Swiftsure*, et une frégate de 38 canons, le *Succès.* Plus heureux dans une mission analogue, à Saint-Domingue, il ravitailla la colonie, et en revint après une brillante et rapide campagne. En 1802, Ganteaume, qui avait déjà été nommé, en 1800, membre du conseil d'Etat et président de la section de marine, par le premier consul, fut nommé préfet maritime à Toulon. En 1804, lors de la proclamation de l'Empire, il fut fait vice-amiral, comte et commandant de l'armée navale de Brest. En 1805, après la mort de Latouche-Tréville, l'empereur songea un moment à charger Ganteaume de jeter 18,000 hommes en Irlande, puis il lui commanda de partir pour les Antilles, d'y débarquer des renforts et d'en revenir avec Missiessy et Villeneuve. Malheureusement, contrarié par les vents, il ne partit qu'un mois après Missiessy, et, ayant rencontré la flotte de l'amiral anglais Cornwallis, il revint à Brest, où il fut étroitement bloqué. Après le combat du Fenol, Ganteaume devait livrer bataille pour se joindre à Villeneuve. L'inconcevable détermination que prit ce dernier de se réfugier à Cadix empêcha l'exécution de ce plan. En 1808, le vice-amiral Ganteaume fut chargé d'aller, avec les deux escadres de Toulon et de Rochefort, ravitailler Corfou, bloqué par les Anglais. Il appareilla de Toulon dans les premiers jours de février, parvint à faire entrer dans Corfou le grand convoi qu'il escortait, et rentra au mois d'avril, ramenant avec lui la frégate anglaise la *Proserpine*, dont une des divisions de son armée s'était emparée. Au mois de juin 1808, le vice-amiral Ganteaume fut nommé inspecteur général des côtes de l'Océan. Le dernier commandement qu'il exerça fut celui de l'armée navale réunie sur la rade de Toulon de 1809 à 1810. A partir de cette époque, de fréquentes attaques de goutte le tinrent éloigné du service de la mer. En 1810, il entra comme conseiller d'Etat au conseil d'amirauté établi près du ministre de la marine. Il était en Provence lors des événements de 1814, et ce fut de là qu'il envoya son adhésion au nouvel ordre de choses, lorsqu'il eut connaissance de l'acte du sénat qui prononçait la déchéance de Bonaparte et le rappel des Bourbons au trône. Pendant les Cent-Jours, il se tint à l'écart. Aussitôt après Waterloo, il se hâta d'arborer le pavillon blanc à Toulon, acte qu'il faillit payer de sa vie. Louis XVIII, à peine réinstallé, nomma Ganteaume, en récompense de son dévouement empressé, membre de la Chambre des pairs, et, peu de temps

après, au mois de décembre 1815, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et inspecteur général des classes. Peu après, souffrant de plus en plus de sa goutte, l'amiral Ganteaume se retira à sa terre de La Pauline, près Aubagne (Bouches-du-Rhône), où il mourut.

GANTÉINE s. f. (gan-té-i-ne — rad. *gant*). Préparation employée pour le nettoyage des gants de peau, et qui se compose de : savon en poudre, 150 gr.; eau de Javelle, 165 gr.; alcali volatil, 10 gr., eau pure, 155 gr. : *On imprègne de* GANTÉINE *un morceau de flanelle dont on frotte les gants jusqu'à ce que les taches soient enlevées.*

GANTELÉ, ÉE adj. (gan-te-lé — rad. *gantelet*). Couvert d'un gantelet : *Une main* GANTELÉE. ‖ Qui a les mains couvertes de gantelets : *Les chevaliers étaient* GANTELÉS. *Cuirassés de fer,* GANTELÉS *de fer, ils portaient jambards de fer, cuissards de fer, boucliers de fer.* (E. Sue.)

GANTELÉE s. f. (gan-te-lé — rad. *gant*). Bot. Nom vulgaire de quelques campanules, de l'ancolie et de la digitale pourprée.

GANTELET s. m. (gan-te-lè — rad. *gant*). Art milit. Pièce de l'armure en forme de gant, qui couvrait la main : *Un* GANTELET *de fer. Montfort porta à Cressy, sur son* GANTELET, *un coup si violent et si rude, que l'épée du barbare tomba de sa main engourdie.* (Viennet.)

. . . . Elle osa, la rebelle,
Lever, pour se défendre, en lionne qu'elle est,
Ses deux petits poings nus contre mon *gantelet.*

C. DELAVIGNE.

‖ *Gantelet de mailles*, Ouvrage en tréfil, qui protégeait les mains.

— *Prêter le gantelet*, Accepter un défi. ‖ Vieille loc.

— Chir. Bandage qui couvre la main et chacun des doigts isolément.

— Techn. Morceau de cuir avec lequel les relieurs fouettent les livres, lorsqu'ils les ont cousus. ‖ Morceau de cuir dont les chapeliers, les cordonniers, les bourreliers se couvrent la paume de la main.

— **Encycl.** Les *gantelets* varièrent de forme suivant les époques. Au XIII^e siècle, ils étaient produits par le prolongement des manches du haubert, et ressemblaient à un petit sac divisé en deux parties, l'une pour le pouce, l'autre pour le reste de la main. Au XIV^e siècle et au commencement du XV^e, ils étaient de véritables gants, à doigts séparés, faits de toile ou de peau et recouverts d'écailles d'acier. Vers 1430, on commença à ne plus séparer les doigts, et cet usage, qui devint peu à peu général, ne disparut que vers le milieu du siècle suivant, où l'invention du pistolet fit revivre l'ancienne mode.

GANTELINE s. f. (gan-te-li-ne — rad. *gontelée*). Bot. Syn. de GANTELÉE.

GANTER v. a. ou tr. (gan-té — rad. *gant*). Couvrir d'un gant, en parlant de la main : *Il n'est pas malaisé de* GANTER *des mains aussi fines. Les mains grosses et courtes sont difficiles à* GANTER. ‖ Mettre à sa main, en parlant d'un gant : *Je* GANTE *de plus petits gants que cela. J'ai une assez belle main, je* GANTE *le sept et demi.* (Cogniard.) ‖ Convenir à la main de, être juste à la main de, en parlant d'un gant : *Ces gants ne me* GANTENT *pas.*

— Fig. et fam. Convenir à, Faire l'affaire de : *Elle vient tomber comme le mistral chez un parfumeur dont le grand benêt de fils la* GANTERAIT *fort bien.* (Ph. Busoni.)

Se ganter v. pr. Aller à la main, en parlant d'un gant : *Les gants en soie* SE GANTENT *malaisément.*

— Mettre ses gants : SE GANTER *pour aller au bal.*

— Par ext. *Se ganter de*, Se dit de la main qui perd sa couleur naturelle pour se couvrir d'une teinte foncée : *Votre nez se cardinalise, vos mains* SE GANTENT *de hâle, vous vous évaporez en sueur.* (Th. Gaut.)

— **Antonymes.** Déganter.

GANTERIE s. f. (gan-te-rî — rad. *gant*). Art du gantier : *Connaître la* GANTERIE. *La* GANTERIE *de France l'emporte, en général, sur celle des autres pays.* (Rat.) *Le travail de la* GANTERIE *demande une propreté extrême.* (J. Simon.) ‖ Fabrique de gants : *Établir une* GANTERIE. ‖ Commerce des gants : *La* GANTERIE *de luxe est en souffrance.*

GANTHEAUME (baie), baie de l'Australie, formée sur la côte occidentale par l'océan Indien, au S. de la baie des Chiens-Marins, par 28° de latit. S., et 111° 30′ de longit. E.

GANTIER, IÈRE s. (gan-tié, iè-re — rad. *gant*). Ouvrier, ouvrière qui confectionne des gants; marchand ou marchande de gants : *On sait à quel point le bon Yorick, inconnu, inquiet, perdu dans le grand tumulte de la vie parisienne, fut ravi de trouver accueil chez une aimable et complaisante* GANTIÈRE. (Gér. de Nerval.)

— Adjectiv. : *Ouvrier* GANTIER. *Marchand* GANTIER.

GANTILLIER ou **GANTILIER** s. m. (gan-ti-lié). Bot. Syn. de GANTELÉE.

GANTNER (Johann), né dans une ancienne famille patricienne de Coire, vers 1535. Il fut consacré après des études théologiques assez complètes en 1558, et remplit pendant huit ans les fonctions de pasteur dans des villages de l'Engadine. En 1566, quand la peste enleva pour la seconde fois à la ville de Coire ses deux pasteurs, Fabricius et Gallicius, Gantner fut choisi par le synode pour succéder au dernier, en même temps qu'un Zurichois, Tobie Gœtz, pour remplacer Fabricius. Après quelques années de paisible ministère, Gantner attira sur lui l'attention et l'animadversion de presque tout le clergé par sa conduite dans le procès fait aux anabaptistes de Coire. Tandis que Tobie Gœtz les poursuivait sans merci et reprochait toujours au magistrat d'être trop faible ou trop clément, Gantner, le premier dans le clergé de son pays, soutint hautement cette thèse, alors paradoxale et impie, que le magistrat n'a pas le droit de punir les hérétiques, ni par le glaive, ni par la prison, ni par l'exil. Pendant plusieurs années, seul avec un ou deux autres de ses collègues, Gantner défendit courageusement le « droit de l'hérétique, » c'est-à-dire la liberté de conscience. En juin 1571, le synode de Coire se rassembla pour décider sur cette question. Gantner fut condamné, destitué et menacé de l'exil s'il ne se soumettait. On lui arracha sa signature, mais aussitôt après l'avoir donnée, à la prière de ses amis, il la désavoua et pendant tout le reste de sa vie maintint invariablement, au grand scandale du clergé, cette opinion : que l'on ne doit violenter la foi de personne. Condamné à l'exil, mais appuyé par une très-grande partie de la population, il résista jusqu'au bout et triompha même de son fougueux adversaire Tobie Gœtz, qui à son tour fut destitué. Gantner se vit ensuite impliqué dans les démêlés des Grisons, et, après quelques années de ministère dans le val Saint-Pierre et dans quelques paroisses obscures, on ne sait ce qu'il devint. Les curieux débats du synode de Coire, qui, en 1571, érigeait contre Gantner la persécution en dogme, nous ont été conservés par Porta, dans son *Histoire de la Réformation en Rhétie;* par Schellhorn, dans sa dissertation sur Minus Celsus de Sienne, et par Breitinger, dans le *Musée helvétique* (parties XVI et XVII). Ajoutons que, d'après un registre manuscrit des archives de Coire, Gantner aurait été rappelé de Mayenfeld à Coire et y aurait de nouveau exercé les fonctions pastorales, de 1595 à 1605.

GANTOIS, OISE s. et adj. (gan-toi, oi-ze). Géogr. Habitant de Gand; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* GANTOIS. *La population* GANTOISE.

GANTRELE (Joseph), savant belge, né en 1809, à Echternach (duché de Luxembourg). Il prit, à l'âge de vingt ans, les grades de docteur en philosophie et de docteur ès lettres à l'université de Liége. Peu après il fut nommé professeur d'histoire et de langues orientales à l'université de Gand, et, s'étant fait naturaliser belge en 1839, il put accepter, en 1854, le poste d'inspecteur de l'enseignement secondaire en Belgique. Parmi ses ouvrages, nous citerons une étude sur le *Mérite comparatif de Théocrite et de Virgile*, qui fut couronnée en 1828 par l'Académie de Gand; un *Manuel d'histoire générale* (1834-1838); un très-intéressant mémoire sur la *Part de la Flandre dans la conquête de l'Angleterre* (1840), qui fut également couronné par l'université de Gand; enfin de nombreux essais ou articles qui ont paru dans les *Nouvelles Annales* de la ville de Gand.

GANTUM, nom latin de GAND.

GANUS s. m. (ga-nuss). Mamm. Nom donné par quelques auteurs à l'hyène. ‖ On a dit aussi GANNUS.

GANYMEDE s. m. (ga-ni-mè-de — nom mythol.). Mignon, infâme complaisant.

— Astron. Autre nom du Verseau, constellation zodiacale.

— Alchim. Soufre sublimé.

— Zool. Genre d'échinodermes fossiles, de la famille des crinoïdes.

GANYMÈDE, prince troyen d'une beauté merveilleuse, fils de Tros et de la nymphe Callirhoé. Il fut enlevé par l'aigle de Jupiter et transporté dans l'Olympe, pour y remplacer Hébé comme échanson des dieux. Ganymède devint le favori de Jupiter et, en récompense de ses services, il fut placé sous le nom de *Verseau* dans le zodiaque.

Le rapt de Ganymède rappelle un curieux épisode de la mythologie indienne. Dans le *Vaschkala*, un des oupanischads du *Rigvéda*, nous voyons Indra enlever lui-même, avec la rapidité de l'oiseau de proie et sous la figure d'un homme armé, le jeune Mêdhatithi, l'emportant à travers les mondes et les cieux, et se manifester à lui dans toute sa sublimité, tandis que ce favori des dieux est encore tremblant d'effroi à la suite de cet enlèvement et de ce vol rapide. Le premier, Weber a signalé là le type du Ganymède grec.

— Iconogr. Le musée du Vatican possède une charmante statue de Ganymède qui fut découverte dans des fouilles faites à Ostie, en 1800; elle porte gravé sur un tronc d'arbre le nom de son auteur : *Phædimos*, artiste sur lequel les auteurs anciens ne nous fournissent aucun renseignement. L'échanson de l'Olympe a le visage gracieux, les formes pleines de souplesse et d'élégance; l'heureux arrangement de la chlamyde, l'aimable expression du visage et la bonne exécution de la chevelure dénotent un ciseau habile. On voit au même musée d'autres statues de Ganymède ayant près de lui l'aigle de Jupiter : une des meilleures est celle qui nous montre ce jeune homme coiffé du bonnet phrygien. Des figures analogues se voient dans divers autres musées, notamment dans la galerie des Offices, à Florence, et au musée des Studj, à Naples. Parmi les peintures antiques, découvertes à Pompéi et recueillies dans le musée des Studj, se trouve une composition dont le sujet est Ganymède et l'Amour conduisant l'aigle.

Les modernes ont souvent représenté l'*Enlèvement de Ganymède :* Nous avons décrit sous ce titre (v. ENLÈVEMENT) les compositions capitales dues à Michel-Ange, au Titien, au Corrége, à Le Sueur, etc. Nous citerons encore sur le même sujet un tableau de Carle Vanloo, qui appartient au musée de Toulouse, une estampe de C. Bos, une autre de Jean Miel. Giulio Bonasone a gravé un Ganymède assis à terre près de l'aigle de Jupiter. Un tableau de G. Cagnacci, qui est au musée des Offices, nous montre Ganymède donnant à boire à Jupiter. Un sculpteur contemporain, M. Raymond Barthélemy, a exposé au salon de 1869 un groupe en marbre représentant Ganymède debout, coiffé du bonnet phrygien, accoudé sur l'aigle qui le contemple et tenant une coupe à la main : ce groupe a valu une médaille à son auteur.

Ganymède, statue antique en marbre de Carrare, au Vatican. Le jeune fils de Tros est ici dans sa première enfance; c'est au moment où il joue dans les champs avec des lézards et une tortue, que l'aigle de Jupiter, ou peut-être ce dieu lui-même sous la forme du roi des airs, le saisit, et, les ailes déployées, est sur le point de l'enlever et de le transporter dans l'Olympe. L'aigle semble jouer avec le bel enfant; de son bec il dérange les boucles touffues de sa chevelure, qui retombent avec grâce sur ses épaules. Le petit Ganymède ne craint déjà plus l'oiseau de Jupiter, il abandonne les lézards et la tortue qui lui servaient de jouets, presse sa tête contre celle de l'aigle et saisit son aile puissante comme s'il voulait s'en envelopper. « Il est probable, dit le comte de Clarac, que ce n'est pas sans intention que dans ce groupe l'aigle est placé sur un rocher. Ce doit être en partie pour racheter la différence de grandeur entre Ganymède et l'aigle. » Il est à regretter que cette gracieuse composition ait été si mutilée; mais ce qui en restait suffisait pour motiver les restaurations intelligentes dont elle a été l'objet « et, dit Winckelmann, tel qu'il est, ce groupe si bien composé, d'un dessin très-pur et d'une exécution supérieure encore, est un des plus précieux restes de l'art grec. » Le *Ganymède* est placé au Vatican, dans la salle des *Miscellanee* ou monuments divers.

GANYMÈDE, général égyptien, qui vivait dans la seconde moitié du I^er siècle avant notre ère. Il était eunuque et gouverneur d'Arsinoé, la plus jeune fille de Ptolémée Aulète, lorsque, en 48, César arriva en Egypte, où il poursuivait Pompée. Ganymède quitta Alexandrie avec la jeune princesse, rejoignit avec elle l'armée égyptienne, dont il prit le commandement après la mort d'Achillas, montra beaucoup d'habileté dans les opérations militaires qu'il dirigea contre César, lui coupa ses communications avec sa flotte, le tint assiégé quelque temps dans le quartier supérieur d'Alexandrie et remporta des avantages dans deux engagements avec les Romains.

GAON s. m. (ga-on). Hist. relig. Membre d'une secte de docteurs juifs au VI^e siècle.

GAOUR s. m. (ga-our). Mamm. V. GOUR.

GAOURI, déesse de l'abondance chez les Indous. Les fêtes qu'on célèbre en son honneur à Odeipour offrent plusieurs points de ressemblance avec celles que les anciens Grecs célébraient en l'honneur de Cérès.

GAOUTAMA, nom du fondateur du bouddhisme. V. BOUDDHA et GOTAMA.

GAP, en latin *Vapincum*, ville de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de départ., sur la Luye, entre les coteaux de Puymoure et de Saint-Meins, par 44° 33′ de lat. et 3° 44′ de long. E., à 672 kilom. S.-E. de Paris; pop. aggl., 5,605 hab. — pop. tot., 8,165 hab. L'arrond. comprend 14 cant., 126 comm. et 64,064 hab. Évêché suffragant d'Aix, grand séminaire. Tribunal de 1^re instance; collége communal; école normale d'instituteurs, bibliothèque. Peignage des laines communes; fabrique de cadis, tissage de soie et de coton, sciage et polissage des marbres, sciage de bois; fabriques d'instruments aratoires, brosseries, tanneries, poteries. Commerce de bestiaux, cuirs, laines, suifs.

La ville de Gap est située à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur la rive droite du torrent de Luye, entre de hautes montagnes, et à une distance presque égale de Lyon, de Genève, de Turin, d'Avignon et de Marseille. Le plus important des édifices de Gap était la cathédrale, aujourd'hui complétement démolie. Elle était dominée par un clocher hexagonal à fenêtres romanes. Une des chapelles renfermait le mausolée du connétable de Lesdiguières, apporté du château de Lesdiguières et déposé actuellement à la préfecture. Le sarcophage est en marbre noir. Les bas-reliefs, qui retracent les principaux exploits de Lesdiguières, sont en albâtre. Lesdiguières est représenté avec son armure, couché et appuyé sur le coude. Ce beau mausolée est l'œuvre de Jacob Richier, sculpteur du XVI^e siècle. Les autres édifices de Gap sont : le palais de justice, l'hôtel de ville, l'évêché, les casernes, l'usine à gaz, le théâtre, etc. La ville est entourée de beaux boulevards; les deux principales places sont ornées de fontaines monumentales. La citerne, construite en 1832, sur la place Saint-Étienne, peut contenir plus de 200,000 litres d'eau.

Après avoir été une cité gallo-romaine, Gap appartint successivement aux rois d'Arles et de Bourgogne, aux empereurs d'Allemagne, aux comtes de Provence, et enfin à la France. Au XII^e siècle, les évêques de Gap, qui eurent de fréquentes querelles avec la population de la ville, possédaient treize châteaux. Gap eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion. Maître de la ville, en 1574, Lesdiguières y domina pendant trois ans, persécutant les catholiques et détruisant plusieurs monuments. Ce même Lesdiguières reconstruisit la citadelle qui dominait la ville au N.-O. et qui devint, sous Henri IV, une place de sûreté pour les protestants. En 1630, la peste enleva à Gap 3,000 habitants sur 5,000. La révocation de l'édit de Nantes acheva la dépopulation de cette petite ville, qui n'a jamais pu recouvrer son ancien état de prospérité. Il est question de percer la montagne de Gap au moyen d'un tunnel de 3,600 mètres, où l'on ménagerait deux voies, l'une pour le canal de dérivation des eaux du Drac supérieur, l'autre pour la route, souvent interceptée par les neiges.

GAPENÇAIS (le), en latin *Vapincensis Ager*, ancien pays de France dans le haut Dauphiné, ayant le titre de comté, entre le Grésivaudan au N., l'Embrunois à l'E., la Provence au S., le Diois et les Barronies à l'O. 44 kilom. sur 28. Ch.-l. Gap. Chorges, Aspres-les-Veynes, Serres, Vesnes, Tallard en étaient les localités les plus importantes. Il est aujourd'hui compris dans le département des Hautes-Alpes.

Ce petit pays fit partie du royaume des Burgundes au V^e siècle. Les successeurs de Clovis s'en emparèrent. Plus tard, il fut incorporé dans le royaume d'Arles, et lors du démembrement de ce royaume au XI^e siècle, il passa aux comtes de Provence. Pendant le XII^e siècle, il appartenait aux différentes maisons qui ont fourni des comtes de Forcalquier, et retourna au comté de Provence vers 1210. Il fut conquis par Charles VII en 1448, puis restitué à René, comte de Provence, et enfin définitivement réuni à la couronne sous Louis XI.

GAPENÇOIS, OISE s. et adj. (ga-pan-soi). Géogr. Habitant de Gap; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* GAPENÇOIS. *La population* GAPENÇOISE.

GAP OF DUNLOE, défilé d'Irlande, à 10 kilom. environ de Killarney, à l'entrée duquel s'élève un cottage qui fut habité, dit-on, par la belle Kate Kearney, célébrée dans plusieurs romances anglaises. Ce défilé, long de 4 milles environ, s'ouvre entre la chaîne des collines connues sous le nom de *Macgillicuddy's Reeks* et les *Purple Mountains*. Son aspect est des plus sauvages et des plus pittoresques.

GARA, lac d'Irlande, dans l'ancienne province de Connaugt, entre les comtés de Sligo et de Roscommon; superficie, 3,200 hectares. Il communique avec le Shannon, qui y afflue par la rive droite. Ses rives orientales, remarquables et dentelées, offrent une grande variété de baies et de promontoires; sur les rives septentrionales, les montagnes de *Curlew* se dressent à des hauteurs considérables; la rive méridionale, au contraire, est plate et triste. Pêche assez abondante.

GARACH s. m. (ga-rach). Agric. Nom donné aux guérets dans la basse Provence.

GARACHANINE (Elie), homme politique serbe, né à Garach (district de Kragsujevatz) en 1807. Il a été, en 1844, ministre de l'intérieur sous le prince Alexandre Karageorgeviten, dont il avait en partie fait l'élection. En 1849, il fut le premier à dénoncer au conseil des Principautés les menées de M. Levchine, consul de Russie, qui entraînait les Serbes dans l'insurrection contre la Porte, dont les Bosniens avaient été les promoteurs. L'année suivante, il refusa tout appui à l'entreprise des Bulgares, et cette sage conduite fut plus tard utile aux provinces soulevées lorsque la Servie vint interposer sa médiation entre elles et la Porte. En 1852, M. Garachanine fut nommé *prestavnik*, c'est-à-dire président du conseil des ministres, et, en quelque sorte, le second personnage de la principauté; mais, par l'influence de la Russie, il fut destitué en 1853. Cette disgrâce n'ôta rien de son influence à cet homme d'État qui, par son patriotisme éclairé, a su préserver son pays d'une annexion russe ou allemande. En décembre 1861, il fut appelé au ministère des affaires étrangères, et, en 1862, il fut nommé président du ministère. M. Garachanine, partisan de l'influence française, a fait élever ses deux fils à Paris.

GARACHIDE s. f. (ga-ra-chi-de). V. GALACHIDE.

GARAGARZA, village d'Espagne, à 1 kilom. de Deva. Fontaine intermittente nommée *Qui-*

limon, et dont l'abondance est telle, qu'elle alimente une forge et plusieurs moulins. Ses intermittences ont lieu trois ou quatre fois, pendant l'été seulement.

GARAGE s. m. (ga-ra-je — rad. *garer*). Action de garer ou de se garer, de mettre ou de se mettre en gare : *Le* GARAGE *des bateaux. Le* GARAGE *d'un train de chemin de fer. Le* GARAGE *a pour but de rendre la voie principale libre, afin que les trains de voyageurs puissent dépasser les autres trains qui ne marcheraient pas aussi vite.* (C. de Fageolles.)

— *Voie de garage*, Voie de chemin de fer dans laquelle les trains se garent pour laisser passer d'autres trains.

GARAGIAU s. m. (ga-ra-jio). Ornith. Petite mouette d'Afrique.

GARAGOUSSE, personnage burlesque du théâtre arabe. Nous avons donné, au mot CARAGUEUZ, une description des marionnettes turques, et en particulier du personnage qui, à Constantinople, représente notre Polichinelle. Garagousse n'est, en réalité, que le même personnage, dont le nom est prononcé d'une manière un peu différente ; c'est le Polichinelle du théâtre arabe, le principal acteur des ombres chinoises en Algérie, avant 1841, époque où l'autorité française le mit en interdit pour ses méfaits. Cet acteur de carton, qu'un simple fil faisait mouvoir, cet incomparable bouffon de l'Orient, qui était à la fois l'Arlequin, le Paillasse, le Polichinelle, le Croquemitaine, le Barbe-Bleue, le Cartouche, le Robert-Macaire et le Mayeux de l'Afrique septentrionale, poussait la licence jusqu'à s'attaquer, dans ses jeux impudiques, à nos soldats, à la police française, à l'administration. Pendant qu'à Paris, sur les planches de nos théâtres en vogue, nous ridiculisions les vaincus, — pourquoi ne l'avouerions-nous pas ? — Garagousse, dans la ville d'Alger, devant son public à dix centimes, se moquait des vainqueurs. Impossible de raconter ici le singulier rôle qu'il faisait jouer à nos troupiers, l'étrangeté des combats où ils figuraient, de par son bon plaisir, rossés et aplatis, ni avec quelles armes les canons étaient enlevés comme à la baïonnette. Il paraît que les plaisanteries de Garagousse compromettaient notre influence et menaçaient même l'avenir de notre domination. Garagousse fut donc condamné par arrêt à disparaître. Depuis 1841, la police d'Alger lui a fait une guerre d'extermination telle, qu'il ne reste plus vestige du personnage dans la province. Mais rien ne prouve qu'en cachette il n'aille encore porter çà et là, dans le désert, ses grossières et méprisantes railleries contre nous, et surtout ses obscénités toujours bien accueillies des croyants.

On ignore l'origine et l'étymologie du nom de Garagousse. Un savant orientaliste croit qu'un guerrier du grand désert (Sahara), devenu célèbre par ses exploits et sa résistance à l'autorité des deys d'Alger, prit ce nom dérivé de deux mots turcs (*kara-geuz*) qui signifient *œil noir*, et que plus tard, soit par la ressemblance presque exacte de ce nom avec un autre qui exprime une des facultés procréatrices de l'homme, soit pour idéaliser toutes les passions en un seul type, le peuple arabe en fit son idole, l'orna de toutes les qualités qu'il convoite, institua en son honneur des fêtes qui étaient célébrées après l'époque de la prière et de la retraite (le Ramadan), et qu'enfin les générations qui suivirent abolirent cet ancien culte et le remplacèrent par des représentations dont il n'est possible de donner qu'une idée incomplète, à cause de l'obscénité monstrueuse de la réalité. V. l'*Illustration* du 10 janvier 1846, représentant les *ombres chinoises à Alger* et trois scènes de la pièce intitulée *Garagousse*.

Le buste du bouffon arabe est deux fois plus grand que celui des autres personnages, représentant ordinairement des juifs et des Européens, quelquefois des raïas. Sa tête est assez souvent ornée d'un grand casque surmonté d'une aigrette ; il porte alors un costume guerrier, dans le genre de celui des anciens soldats romains. En d'autres occasions, il est vêtu en Bedouin, et c'est alors qu'il se livre à toutes sortes d'impudicités. Tantôt il a une conversation railleuse et fort ridicule avec une jeune juive qui se balance mollement ; tantôt il cause avec une femme juive placée à sa fenêtre : puis il est arrêté par la garde. Les exactions des Turcs, la paresse des Maures, l'avarice des juifs, la servilité des Biskris et des nègres lui prêtaient jadis tous les sujets de ses bons mots et de ses sales orgies. Garagousse, comme l'a fort bien dit, dans ses *Souvenirs de voyage en Afrique*, M. Félix Mornand, à qui nous empruntons ces détails, Garagousse se présente sur la scène, aux yeux émerveillés des Arabes, avec tous les attributs des mauvais génies de la Fable. Grotesque résumé de tous les vices et de toutes les turpitudes, il réunit les types divers inventés en Europe pour effrayer les enfants, amuser la populace, rendre muette l'attention des vieilles femmes aux récits fantastiques des veillées d'hiver, ou pour politiquer et censurer les puissants du jour ; mais avec ces qualités, il n'excite encore qu'une faible admiration chez les spectateurs ; c'est comme modèle de libertinage qu'il enlève tous les suffrages. Ce que le cynisme a de plus repoussant et de plus horrible, il l'ose en scène devant un parterre qui trépigne d'aise, et pendant que le tambour de basque et la flûte en roseau font assaut d'inharmonie et de discordance, ses paroles, ses actions sont d'une crudité dégoûtante ; outrageant la pudeur et la nature, il va jusqu'à produire les montruosités attribuées par la Fable à Pasiphaé. Dans l'ignoble farce de Garagousse, on ne sait, en somme, ce que l'on doit le plus déplorer, de la dégradation indigène, ou de l'infâme imagination qui peut inventer de pareilles horreurs. Et cependant c'est au sortir de ce divertissement que les sectaires africains de Mahomet se livrent à la prière et écoutent dans un pieux recueillement la voix sonore et imposante du muezzin, qui descend sur eux du haut du minaret de la mosquée comme une bénédiction céleste.

GARAGUAY s. m. (ga-ra-ghé). Ornith. Oiseau de proie peu connu, qui habite l'Amérique du Sud, et se nourrit surtout d'œufs de tortues.

GARAIE s. f. (ga-rè — rad. *garer*). Navig. Action de faire entrer un bateau dans une gare.

GARAIS s. m. (ga-rè). Bot. Nom vulgaire du fusain. ‖ On dit aussi GARAS.

GARAKPOUR, ville de l'Indoustan. V. GOROUKPOUR.

GARAMANTES, ancien peuple d'Afrique, dans la Libye intérieure, au S.-E. de la Numidie, dont il était séparé par la chaîne de l'Atlas. Ville principale, Garama, aujourd'hui Gherma. Le pays qu'ils occupaient correspond à peu près au Fezzan actuel. Ptolémée vante les vertus des Garamantes. Cornélius Balbus dirigea contre eux, l'an 21 av. J.-C., une expédition célèbre qui étendit les limites des possessions romaines jusqu'au Palus Nuba.

GARAMANTITE s. f. (ga-ra-man-ti-te — rad. *Garamantes*). Minér. Pierre nommée ainsi par les anciens, et qui paraît être le grenat. On la trouvait dans le pays des Garamantes.

GARAMOND s. m. (ga-ra-mon — du nom de l'inventeur *Garamond*). Typogr. Ancien caractère d'imprimerie semblable au petit romain.

GARAMOND (Claude), célèbre fondeur et graveur en caractères, né à Paris vers la fin du XVe siècle, mort en 1561. C'est lui qui le premier expulsa des imprimeries les caractères gothiques et leur substitua les caractères romains, dont il grava d'admirables types qui ont à peine été dépassés depuis. Il a donné son nom à une sorte de caractère qui fut longtemps en usage. Ce fut lui qui grava, par ordre de François Ier, les trois sortes de caractères dont Robert Estienne fit usage pour ses éditions grecques, à partir de 1544.

GARAMPI (Joseph), antiquaire et prélat italien, né à Rimini en 1723, mort à Rome en 1792. Il appartenait à une famille noble, qui lui fit donner une excellente éducation. Il se lia avec Jean Lami à Florence, avec Muratori à Modène, prit, au contact de ces érudits, le goût des études archéologiques, puis se rendit à Rome, où il se fit avantageusement connaître par quelques savantes dissertations. Etant entré dans les ordres, Garampi fut successivement nommé gardien des archives du Vatican et chanoine de Saint-Pierre par Benoît XIV, évêque de Bérythe et nonce apostolique à Varsovie, puis à Vienne par Clément XIV, évêque de Monte-Fiascone, et enfin cardinal (1785) par Pie VI. Pendant des voyages qu'il avait faits en Allemagne, en Hollande, en France et en Angleterre, il avait réuni une bibliothèque considérable dont le catalogue fut publié à Rome, en 1796, par Marino de' Romani. Nous citerons parmi les écrits de Garampi : *De Nummo argenteo Benedicti III* (Rome, 1749, in-4o) ; *Memorie ecclesiastiche appartenenti all' istoria ed al culto della beata Chiara di Rimini* (Rome, 1755, in-4o) ; *Notizie, regale, etc., in onore de' SS. Martiri della Basilica Vaticana* (Rome, 1759) ; *Il Fiorino d'Oro illustrato, Saggio de osservazioni sul valore delle antiche monete pontificie* (in-4o, sans date), etc.

GARAN s. m. (ga-ran). Ornith. Nom vulgaire de la grue.

GARANÇAGE s. m. (ga-ran-sa-je — rad. *garancer*). Techn. Action de garancer : *L'influence de la température dans les opérations du* GARANÇAGE... (Persoz.) ‖ Immersion du coton dans de l'eau où l'on a fait tiédir du sang ou de la garance.

— **Encycl.** Le *garançage* a pour but d'appliquer aux tissus la couleur rouge donnée par la garance. Pour les tissus végétaux, on leur fait subir le mordançage, puis on les plonge dans le bain, et on élève graduellement la température jusqu'à l'ébullition. La durée de l'opération, ainsi que la température, dépend de la teinte qu'on veut donner à l'étoffe. L'addition dans la liqueur d'une petite quantité de carbonate de chaux contribue à la solidité et à la vivacité de la couleur. Les industriels ne font, dans ce cas, que suppléer à la pauvreté en craie du terrain où l'on a récolté la garance. Le *garançage* des tissus de soie et de laine demande de grandes précautions ; il se divise en deux opérations secondaires : le bouillon et la rougie. Le bouillon n'est autre chose que le mordançage de l'étoffe ; il se fait dans un bain de 25 d'alun et 6 de tartre pour 100 de tissus ; ce bain est élevé jusqu'à la température d'ébullition. La rougie est l'opération la plus minutieuse ; elle est suivie d'un lavage à grande eau.

GARANCE s. f. (ga-ran-se — L'origine de ce mot est douteuse. On la tire généralement du bas latin *varantia*, et Du Cange croit que *varantia* a été dit pour *verantia*, de *verus*, vrai, à cause de la beauté naturelle de cette couleur rouge. « Ce qui, dit M. Littré, donne quelque appui à cette conjecture, c'est qu'on trouve dans le bas latin *veranter*, véritablement, et *verare*, vérifier). » Genre de plantes de la famille des rubiacées, tribu des aspérulées : *Les tiges et les feuilles de la* GARANCE *forment un excellent fourrage.* (Millot.) *La* GARANCE *a la singulière propriété de teindre les os en rouge.* (Flourens.) *La culture de la* GARANCE *a été introduite dans le département de Vaucluse par un Persan nommé Alteu.* (Raspail.) ‖ Racine de cette plante : *Les* GARANCES *ont atteint, cette année, des prix très-élevés.* ‖ Couleur fournie par cette racine, ou teinte rouge de même nuance : *La* GARANCE *est un rouge très-vif.* ‖ *Petite garance*, Nom vulgaire de l'aspérule tinctoriale.

— Comm. *Garance robée*, Racine de garance dont on a ôté le cœur et la première écorce.

— Adjectiv. Qui a une couleur pareille à celle que fournit la garance : *Un rouge* GARANCE. *Un drap* GARANCE. *Nos soldats portent des pantalons* GARANCE. *Les étoffes teintes en rouge* GARANCE, *avec les racines récoltées en Europe, ont rarement le lustre de celles qui le sont avec les racines qui viennent du Levant.* (Moléon.)

— **Encycl.** Bot., Chim. et Indust. La racine de *garance* est, sans contredit, après l'indigo, la substance tinctoriale la plus importante à tous égards. La couleur rouge qu'elle fournit, et qui se fixe très-bien sur les tissus, au moyen des mordants d'alumine, est une des plus belles et des plus solides que l'on connaisse.

Cette plante vient dans toute espèce de terrain ; mais on la cultive de préférence dans les terres meubles et légèrement humides. Ce n'est qu'au bout de trois ans qu'on tire la racine de terre ; dans le Levant, la récolte ne se fait même qu'au bout de cinq à six ans.

La racine se compose de trois parties bien distinctes : d'un cœur ligneux jaune qui la parcourt dans toute sa longueur, d'une partie corticale rouge et d'une pellicule légère et rougeâtre nommée *épiderme*. Comme c'est surtout dans la partie corticale que réside le principe colorant, on cherche, autant que possible, à l'isoler des deux autres parties. C'est là le but de la mouture qu'on fait subir habituellement à la racine séchée et vannée.

La racine entière est connue, dans le commerce, sous le nom d'*alizari*. Ce n'est que lorsqu'elle a été pulvérisée qu'on lui donne le nom spécial de *garance*.

Les alizaris sont très-peu employés pour les opérations de la teinture, et il n'y a guère que l'alizari d'Avignon et celui d'Auvergne qui se trouvent sur les marchés de France ; l'alizari de Chypre est fort rare ; celui d'Alsace ne s'y montre jamais.

Les poudres dites *garances* sont distinguées, d'après leur origine, en *garance* de Hollande, *garance* d'Alsace et *garance* d'Avignon.

1o *Garance de Hollande.* Son odeur est forte et nauséabonde ; sa saveur est sucrée avec mélange d'amertume ; sa couleur varie et va du rouge brun au rouge orangé. La nuance rouge brun n'est applicable qu'à la *garance* mulle de chaque espèce. On donne le nom de *mulle* à la dernière qualité de *garance*. C'est un mélange des plus petites racines, du chevelu et de l'épiderme des grosses racines, de terre et de ce qu'on appelle son ou rebut des blutoirs.

Ordinairement, sa poudre est en paille, c'est-à-dire que sa trituration est assez grosse pour laisser apercevoir la texture de la racine, et il n'est pas rare d'y trouver des parcelles d'alizari qui n'ont point cédé à la meule. Toutefois, cette trituration grossière n'est point un défaut, puisqu'elle écarte plus facilement la fraude.

Soumise à l'action de l'air, elle en absorbe facilement l'humidité, et, lorsqu'on l'expose au travail de la cuve, son rouge orangé se change en rouge vif, riche en fond. La *garance* de Hollande travaille plus que les autres, en terme de commerce, c'est-à-dire qu'elle offre des modifications de couleur plus prononcées par le contact de l'air humide.

La *garance* de Hollande est robée ou non robée. Dans le premier cas, les racines ont été dégagées de leur épiderme, ce qui donne plus d'éclat à la poudre ; dans le second, elles ont été triturées sans cette précaution ; alors la poudre est plus sombre.

Cette *garance* ne peut être employée jeune ; il lui faut au moins un an de tonneau. A trois ans, elle est dans toute sa vigueur.

La poudre, tendre ou d'un aspect jaune la première année, subit bientôt une fermentation avec l'âge ; alors les parties divisées s'unissent les unes aux autres, s'agglomèrent, puis augmentent de volume, au point qu'après plusieurs années, la dilatation est telle, que les fonds des tonneaux prennent une forme convexe très-prononcée. Alors la *garance* est si dure que, pour l'extraire des fûts, on est obligé d'employer une masse ou un ciseau. Cette *garance* fermente plus que les autres.

Elle se conserve plusieurs années, après avoir atteint son degré de vigueur tinctoriale, trois ans environ ; mais alors les couches qui tapissent les parois des tonneaux commencent à perdre leur éclat ; la *garance* prend un aspect brun blafard ; sa décomposition commence ; le progrès en est lent, mais certain ; plus tard, elle s'éteint tout à fait en se colorant en rouge brun.

Dans le principe de la décomposition, elle peut être encore employée pour les fonds bruns ; mais lorsque la vieillesse a détruit tout principe colorant, elle ne peut plus servir que comme *garance* mulle.

Cette sorte de *garance* venait jadis de la Hollande en fûts de chêne du poids de 600 kilogrammes. Elle est aujourd'hui extrêmement rare, par suite du droit élevé dont le gouvernement l'a frappée à dessein, pour maintenir et encourager les cultures de l'Alsace et du Comtat. Cette *garance* jouissait d'une vogue méritée, et nul doute que l'emploi n'en devînt encore général, si les droits équivalents à une prohibition venaient à être réduits.

2o *Garance d'Alsace.* Cette *garance*, qui a remplacé dans nos fabriques la *garance* de Hollande, bien qu'elle n'en ait pas toutes les qualités, présente les caractères suivants :

Odeur moins large, plus pénétrante que celle de la précédente ; saveur moins sucrée, également amère ; aspect depuis le brun jusqu'au jaune vif ; trituration assez grosse ; elle absorbe assez facilement l'humidité de l'air ; au travail de la cave, de jaune elle devient d'un rouge foncé ; cependant, à l'emploi, elle tire plus sur le jaune. Ainsi que la *garance* de Hollande, elle n'est point employée jeune ; à deux ans elle est dans sa vigueur. Elle se détériore plus facilement ; sa fermentation est bien moins prononcée ; cependant elle durcit beaucoup dans le fût, s'agglomère peu à peu et présente les mêmes difficultés pour l'extraction. La marche de la décomposition est la même ; la *garance* qui l'a subie ne peut être employée que pour les nuances foncées.

Jamais la *garance* d'Alsace n'est connue sous les dénominations de robée et de non robée, bien que l'opération du robage ait lieu. Les marques seules distinguent les variétés. Les marques connues sur les marchés sont : O, mulle ; MF, mi-fine ; FF, fine fine ; SF, surfine ; SFF, surfine fine.

Les *garances* d'Alsace viennent en fûts de chêne de 700 kilogrammes, en demi-fûts de 300 kilogrammes, en quarts de 150 kilogrammes et en fûts de 100 kilogrammes. C'est à Strasbourg, Hagueneau et Geïsselbrunn, qu'on fabrique les *garances* dites d'*Alsace*.

3o *Garance d'Avignon.* Les *garances* d'Avignon sont généralement employées aujourd'hui et préférées aux autres sortes, parce que le teinturier et l'indienneur trouvent plus facilement dans leur emploi les moyens de varier les rouges suivant leurs besoins. De toutes les *garances*, ce sont celles qui ont subi le plus de modifications dans les marques et les qualités. Il résulte de là que le commerce ne saurait être fixé sur l'appel seul de la marque, qui, dans chaque fabrique, présente une nuance particulière ; aussi ne peut-on acheter les *garances* d'Avignon que *vues dessus*, c'est-à-dire étendues sur toile.

Les caractères de cette poudre sont :

Odeur agréable et peu pénétrante ; saveur légèrement sucrée avec amertume ; aspect ou rosé, ou rouge, ou rouge brun, suivant les racines employées à la confection et le plus ou moins de mélange ; trituration très-fine ; poudre sèche au toucher.

Soumise à l'action de l'air, elle absorbe plus difficilement l'humidité que les autres espèces ; cependant elle ne travaille pas moins, et donne ensuite un rouge tendre ou très-foncé, suivant la teinte de la poudre.

A Avignon, on ne connaît pas les expressions de robée et de non robée. On se sert du mot *épuration*. Une *garance* est épurée à 3, 5, 7 ou 10 pour 100, même jusqu'à 15 pour 100. Cette manière de s'exprimer est du pur charlatanisme ; car, comment épurer une racine, si ce n'est en la privant de son épiderme, et comment croire que la racine contienne à volonté plus ou moins d'épiderme pour porter l'épuration quelquefois jusqu'à 15 pour 100 ? Ce serait faire supposer que le poids de l'épiderme est à celui de la racine comme 1 est à 7, 10 ou 15 ; ce qui n'est pas.

La meilleure *garance* est faite avec les racines des palus. On donne le nom de *palus*, à Avignon, aux terres anciennement couvertes de marécages. Ces terres, engraissées de détritus organiques, sont éminemment propres à la culture de la *garance*, et elles fournissent presque toutes des racines rouges, tandis que les autres natures de terres produisent des racines rosées. La poudre qui provient des alizaris palus est d'un rouge sombre, peu agréable à l'œil ; mais aussi les résultats en teinture sont d'un rouge sang, que l'on varie à son gré. Une moindre quantité agit autant qu'une plus grande de la racine rosée.

La *garance* rosée est faite avec les alizaris dits *rosés*. La poudre en est d'un rouge clair tirant un peu sur le jaune.

La *garance* moitié palus, moitié rosée, fait une poudre brillante, avantageuse à la vente, et dont les résultats sont très-satisfaisants en teinture. Le brillant de la *garance* rosée se mêlant au fond riche des palus, il en résulte un rouge tout à la fois corsé et brillant. La *garance* d'Avignon peut être em-

ployée en sortant de dessous les meules. Cependant, on ne saurait se dissimuler que la poudre en tonneau depuis quelques années est plus avantageuse.

Elle se conserve bien, ne subit que peu ou point de fermentation dans les tonneaux; aussi ne se prend-elle pas en masse. Cependant, après plusieurs années, elle se décompose avec les mêmes symptômes, à peu près, que les autres espèces. On l'emploie encore dans cet état. Le peu de fermentation qui se manifeste dans cette *garance* provient de ce qu'elle renferme beaucoup moins de substances mucilagineuses, sucrées et amères que les *garances* de Hollande et d'Alsace; car il est certain que c'est à ces substances qu'il faut attribuer la fermentation acide qui se développe si énergiquement dans ces dernières poudres.

Quoique foulée avec force dans les tonneaux, la *garance* retient entre ses particules une certaine quantité d'air qui finit, à la longue, par agir dans toute la masse et par la colorer uniformément, en oxygénant le principe colorant jaune primitif, et en le changeant en principe rouge. On explique donc très-bien, par cette théorie, pourquoi les poudres de *garance* gagnent en qualité dans les tonneaux jusqu'à la troisième année de leur conservation.

La dessiccation des racines à l'étuve a une grande influence sur la nuance de la *garance* d'Avignon. Si l'on sèche à une température trop élevée, la poudre est terne, sans néanmoins rien perdre de sa qualité.

On ne connut d'abord que deux sortes de *garances* d'Avignon : la *garance* jaune et la *garance* rouge. Aujourd'hui la première a disparu et se trouve remplacée par la *garance* rosée.

Pour les marquer, il est difficile de bien statuer, surtout depuis que le charlatanisme s'est attaché à en imposer par des désignations extraordinaires. Dans l'origine, on ne connaissait que les marques suivantes : mulle; FF, fine fine; SF, surfine; SFF, surfine fine.

Ces marques étaient apposées sur les tonneaux sans autres désignations. La nuance seule décidait à quelle sorte de racine la poudre appartenait. Maintenant les *garance* sont: ou palus, ou rosées, ou mi-palus, mi-rosées.

Pour les palus, comme elles peuvent être graduées, quand on veut désigner qu'une *garance* est tout palus, on ajoute à la marque un P. Voici les marques actuelles : Mulle et En sorte (sans marques distinctives); FF, SF, SFF, SFFF, EXTF, EXTSF, EXTSFF. A chacune de ces marques l'on ajoute la lettre P, pour palus; R, pour rosée; PP, pour palus pur; RPP, pour rouge palus pur, moitié palus, moitié rosée, sans distinction. D'après ces désignations, il n'est pas rare de trouver les marques ridicules de : EXTSFFRPP, ce que l'on traduit ainsi : Extrasurfine fine rouge palus pur.

Il faut avouer que de pareilles charades ne peuvent venir que d'un pays où la fraude a fait des progrès révoltants.

Il arrive très-souvent que la marque d'aujourd'hui EXTSF ne vaut pas davantage que le SFF d'autrefois.

L'extrafine est fabriquée spécialement avec le cœur ou la partie ligneuse de la racine. Cette marque donne moins de fond, parce que le ligneux est moins riche en principe colorant que la partie charnue ou l'écorce de la racine, mais elle fournit une couleur plus vive.

Les *garances* d'Avignon viennent en fûts de bois blanc du poids de 900 kilogr. Il y a ordinairement sur les parois internes de ces fûts des cartons fort épais, qui ont pour effet d'empêcher le contact de l'air, lequel noircit les poudres, les fait paraître moins belles et détruit, au bout d'un certain temps, une grande partie de leurs propriétés tinctoriales; la lumière altère aussi très-vite le principe colorant de ces poudres.

Suivant M. Edouard Kœclhin, 100 parties de racines fraîches de *garance* d'Alsace sont composées ainsi qu'il suit :

90,36 parties charnues.	Eau.	73,42
	Matière sèche. .	16,94
9,64 parties ligneuses.	Eau.	4,96
	Matière sèche. .	4,68
100,00		100,00

100 parties de racines fraîches se réduisent donc par la dessiccation à 21,62.

D'après M. Kœchlin-Schouch, 100 parties de racines sèches se composent de :

Matières solubles dans l'eau froide. .	55
Matières solubles dans l'eau bouillante, parmi lesquelles se trouve la substance colorante.	3
Matières solubles dans l'alcool. . .	1,5
Ligneux	38

L'eau froide, en contact avec la *garance*, ne lui enlève qu'une matière colorante jaune, car le principe colorant rouge ne se dissout en quantité un peu considérable qu'à une température comprise entre 35° et 70°; la décoction a une couleur rougeâtre qui tire un peu au brun.

Lorsqu'on se sert de *garance* épuisée à l'eau froide, la décoction offre une teinte jaune rougeâtre; l'alcool bouillant lui enlève, par plusieurs lavages successifs, toute sa matière colorante, et il se colore fortement en brun; la poudre ainsi épuisée est grise, et ne fournit plus en teinture la moindre trace de couleur.

Voici l'action des principaux réactifs sur la décoction de *garance :* avec la potasse, la soude, la chaux ammoniaque, la liqueur devient d'un beau rouge cramoisi foncé; avec la craie, les carbonates alcalins, même coloration; avec l'eau de savon, précipité couleur de chair; avec les acides, la liqueur vire au jaune; avec l'alun, léger précipité brun rougeâtre, la liqueur reste colorée en jaune rougeâtre brun; avec un sel d'étain, précipité brunâtre, la liqueur reste claire et colorée en jaune brun; avec l'acétate de plomb, précipité rouge brunâtre floconneux; avec le sulfate de fer, la liqueur passe au brun et donne, au bout de quelques heures, un précipité cramoisi; avec le sulfate de manganèse, précipité rouge ponceau brunâtre; avec l'azotate de cuivre, précipité cramoisi; avec l'azotate de mercure, précipité jaune brunâtre; avec le chloride de mercure, la liqueur se fonce en couleur sans précipiter; avec l'azotate d'argent, précipité rouge sale floconneux.

— *Composition chimique de la garance.* Parmi les différentes substances que l'on emploie pour teindre, il n'y en a pas dont la composition chimique soit aussi peu connue que la *garance*. Plusieurs chimistes s'en sont occupés, et cependant les notions que l'on possède sont encore confuses. Parmi les savants qui se sont le plus occupés de cette plante, quelques-uns pensent que la racine du rubia ne contient qu'un seul élément colorant; les autres croient qu'il en existe au moins deux : la matière colorante rose, la matière colorante rouge; quelques-uns disent que la matière colorante existe toute formée dans la *garance*, d'autres soutiennent que la *garance* fraîche contient une substance génératrice qui, sous l'influence d'une sorte de fermentation, donne naissance à la matière colorante proprement dite.

Quand la *garance* ordinaire, telle qu'on la rencontre dans le commerce, est épuisée avec de l'eau bouillante, on obtient un liquide épais d'un brun noir. Ce liquide a un goût spécial entre le doux et l'amer. Si on ajoute une petite quantité d'acide, on obtient un précipité du même brun noirâtre; le liquide se clarifie et devient d'un jaune brillant. On trouve dans le précipité une matière colorante rouge, l'alizarine, une matière colorante rose, le rubiacin, deux matières colorantes résineuses, de l'acide pectique, une matière extractive oxydée et une substance spéciale azotée. Le liquide filtré contient le principe amer et la partie extractive de la *garance*, le sucre et les sels de potassium, de calcium et de magnésium. On ne trouve ni amidon, ni gomme, ni tannin dans l'extrait aqueux. Quand la *garance* a été complétement épuisée par l'eau bouillante, elle paraît d'un rouge brun; elle contient encore une certaine portion de matière colorante, qui ne peut pas être extraite par l'eau bouillante, ni même par les alcalis, puisqu'elle existe à l'état de combinaison avec de la chaux et d'autres bases, composés insolubles dans ces liquides. Si on traite le résidu par l'acide chlorhydrique bouillant et dilué, cet acide dissout une partie de chaux, de magnésie, d'alumine et de sexquioxyde de fer, et, de plus, du phosphate et de l'oxalate de calcium, qui peuvent être découverts dans le liquide clarifié. Si, après avoir lavé le résidu, on le traite avec de l'alcali caustique, on obtient un liquide rouge foncé qui, uni avec les acides, donne un précipité composé de matière colorante rose, matière colorante rouge ou rubiacin, résine et acide pectique. Ce qui reste de la *garance*, après qu'elle a été traitée par l'eau chaude, les acides et les alcalis, consiste presque entièrement en fibres ligneuses.

Parmi les substances renfermées dans la *garance*, les plus importantes sont, sans contredit, l'alizarine et la purpurine. Elles furent découvertes par Robiquet et Colin, à qui l'on doit les premières indications sur la constitution chimique de la *garance*.

— *Alizarine* ou *matière colorante rouge.* Robiquet et Colin ont obtenu cette matière sublimée en forme d'aiguilles d'un rouge jaunâtre; mais le mode de préparation employé par eux laisse craindre que la nature colorante n'ait été produite par la décomposition par la chaleur d'un autre corps que la *garance*.

On peut cependant l'extraire de la *garance* ordinaire employée par les teinturiers, par l'action des dissolvants; la matière colorante apparaît alors en cristaux, qui ne sont pas sublimés. De là, on peut conclure que la matière colorante rouge existe réellement dans la *garance*. Seulement sa composition n'est pas encore positivement établie. La formule de Wolf et Strecker

$$C^{10}H^6O^3 \text{ (anc. not. } C^{20}H^6O^6\text{)},$$

s'accorde très-bien avec la relation de cette matière et de l'acide chloronaphtalique

$$C^{10}H^5ClO^3 \text{ (anc. not. } C^{20}H^5ClO^6\text{)},$$

ces deux composés étant convertis en acide phtalique par l'action de l'acide nitrique. La formule $C^{14}H^{10}O^4$ (anc. not. $C^{28}H^{10}O^8$), donnée par Schunck, semble expliquer plus clairement la formation de la matière colorante rouge par le rubian. On doit se rappeler toutefois que la formule du rubian luimême n'est pas complétement établie. La matière colorante rouge est peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool et presque insoluble dans les sels d'aluminium. Les solutions alcalines sont d'un beau violet; avec les oxydes métalliques pesants et terreux, ces solutions forment des laques de nuances variées.

— *Purpurine* ou *matière colorante rose.* Cette matière, que Dubus appelle *acide oxylisarique*, est extraite de la *garance* par le même procédé qui est employé aussi pour la matière colorante rouge, et se sépare par la plus grande solubilité dans la liqueur d'alun. Cette matière colorante rose ressemble beaucoup à l'alizarine. Quand elle est chauffée, elle cède un sublimé cristallin, très-légèrement soluble dans l'eau, mais plus soluble dans l'alcool. Elle forme dans la liqueur d'alun une solution d'un beau rose avec une fluorescence jaunâtre : la couleur de ses solutions alcalines est rouge, tandis que celle des solutions alcalines de la matière colorante rouge est violette. Ces différences peuvent être attribuées à des matières étrangères ajoutées à l'alizarine; car les chimistes qui ne reconnaissent dans la *garance* qu'une seule matière colorante mettent la purpurine de côté. Cependant, il paraît certain que la matière colorante rose existe séparée de la matière rouge; car : 1° si on expose cette matière à l'air dans une solution alcaline, la couleur devient d'un jaune rougeâtre et finit même par disparaître entièrement, de telle sorte qu'il devient impossible de découvrir la matière rose dans la solution. Ce fait n'a jamais lieu dans les solutions faites avec la matière rouge; 2° les qualités optiques des deux matières sont toutes différentes : si on examine avec le prisme une solution de la matière colorante rose, le spectre est tout à fait différent de celui qui s'est produit par une solution de la matière rouge.

Les opinions sont très-partagées au sujet de la valeur relative des deux matières colorantes pour la teinture. Suivant Schunck et Robiquet, les couleurs de *garance* les plus solides sont produites par l'alizarine, tandis que Runge et Strecker pensent que les couleurs les plus vives sont produites par la purpurine, et que c'est cette substance qui joue le plus grand rôle dans la confection du rouge turc.

En résumé, le fait de teindre avec de la *garance* paraît être simplement la combinaison de la matière colorante rouge avec les divers mordants employés. Il est facile de constater que les plus belles couleurs de *garance* contiennent peu de chose en dehors de la matière rouge et des mordants employés. Si, par exemple, on traite quelques mètres de calicot en rose avec de la *garance* par l'acide chlorhydrique pour enlever l'alumine du mordant, qu'on le lave ensuite et qu'on le soumette à l'alcali caustique, on obtient une solution violette de laquelle les acides précipitent des flocons jaunes d'alizarine presque pure. D'autre part, on a observé que la purpurine disparaissait complétement de toutes les couleurs de *garance* qui étaient soumises à des traitements divers; d'où il suit que cette matière exposée à l'air est décomposée par les solutions alcalines. La *garance* contient, en outre, des matières colorantes jaunes qui sont inutiles, sinon nuisibles à la teinture. Le *rubiacin* est une matière colorante jaune et cristallisée, peu soluble dans l'eau bouillante, mais très-soluble dans l'alcool bouillant.

Cette matière jaune cristallise, en se refroidissant, en cristaux verdâtres en forme d'aiguilles et d'écailles éclatantes. Elle se dissout sans décomposition dans l'acide sulfurique concentré, dans l'acide nitrique bouillant et dans les alcalis, avec une couleur pourpre. Ses composés avec les oxydes métalliques sont surtout rouges. Si on les traite avec une solution bouillante de chlorure ou de nitrate ferrique, elle se dissout entièrement et donne une solution d'un rouge brun qui, avec l'acide chlorhydrique, produit un précipité floconneux d'acide rubiacique.

Des deux matières colorantes résineuses indiquées, l'une est un corps résineux, fragile, d'un brun noir, très-soluble dans l'alcool, qui fond à 100° centigr.; l'autre est une poudre d'un brun rouge, moins soluble dans l'alcool. Ces deux matières mélangées au rubiacin forment probablement le *taon* ou matière colorante noire de la *garance*, mentionnée par les chimistes anciens. Ces substances sont très-nuisibles à la teinture; elles rendent les couleurs plus faibles et moins brillantes. On peut paralyser autant que possible la mauvaise influence de ces matières en les empêchant de se dissoudre dans le bain de teinture.

Le autres constituants organiques de la *garance* sont aussi, pour la plupart, mauvais pour la teinture. La pectine, telle qu'elle existe dans la racine, paraît être une substance indifférente; mais cette substance se transforme si rapidement en acide pectique, qu'il est à craindre qu'en se combinant avec les mordants, elle ne les empêche de retenir la matière colorante.

La matière extractive de la *garance*, lorsqu'elle n'est pas altérée, n'a aucune influence fâcheuse. Seulement, sous l'influence de l'oxygène, et surtout à une température élevée, cette substance devient brune et contribue, ainsi que le rubiacin et les matières résineuses qui sont mélangées avec elle, à détériorer les nuances et à salir les parties de l'étoffe destinées à rester blanches. C'est à cause de ces taches qu'on lave les étoffes, après qu'elles ont été teintes, avec du savon ou d'autres substances. Quand la matière extractive est pure, elle ressemble à un sirop : elle est jaune comme du miel, soluble dans l'eau et l'alcool, et n'est pas précipitée de sa solution aqueuse par les sels métalliques ou terreux. Si la solution s'évapore au contact de l'air, elle devient brune et donne un abondant précipité avec l'acétate de plomb. La solution aqueuse, mêlée avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique et bouillie, devient verte et dépose une poudre d'un gris noir. Cette matière extractive a été appelée par Schunch *chlorogénine* et *acide rubichlorique* par Rochleder. La *xantine* de Kuhlmann et la *garance* jaune de Runge sont probablement des mélanges de la matière extractive avec un principe amer.

Le sucre contenu dans la *garance* n'a pas été obtenu à l'état de cristallisation; mais, sous l'influence de la fermentation, il donne de l'acide carbonique et de l'alcool, comme le sucre ordinaire. Les fibres ligneuses qui restent après que la *garance* a été épuisée conservent une légère teinte rougeâtre ou brunâtre. Cette teinte est due à la présence d'une petite quantité de matière colorante qui ne peut pas être enlevée et qui paraît adhérer aux fibres, comme cela existe quelquefois dans le coton. Des analyses faites sur les constituants de la racine de *garance* ont montré qu'on y trouve de la potasse, de la soude, de la chaux, de la magnésie, de l'oxyde ferrique, de l'anhydride phosphorique, de l'anhydride sulfurique, de l'anhydride silicique et du chlorure de sodium.

— *Formation de la matière colorante rouge de la garance.* L'extraction des matières colorantes au moyen de dissolvants a montré que ces matières existent déjà toutes formées dans la racine de la plante telle que les teinturiers l'emploient journellement. Il reste seulement à savoir si cette matière colorante est déjà formée au moment où l'on cueille la plante, ou si elle se produit au moyen d'une espèce de fermentation. On a remarqué que de la *garance* mise en paquets et enfermée dans une boîte s'améliore sensiblement. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années qu'elle commence à se détériorer. Ce fait a été expliqué de différentes manières par les chimistes.

Il est facile de se convaincre que la matière colorante n'existe pas complétement dans la racine de la plante. Il faut pour cela épuiser de la *garance* avec de l'eau froide. L'extrait clair et aqueux que l'on obtient en pareil cas ne contient pas de matière colorante, cette matière étant insoluble dans l'eau froide. Cependant, si l'on chauffe graduellement cet extrait, il devient capable de teindre presque aussi bien que la *garance* ellemême. Si la préparation est assez forte, elle est d'un jaune foncé et a un goût très-amer. Si on la laisse pendant quelques heures dans un endroit chaud, elle se gélatinise, et la gelée insoluble qui se forme possède les qualités colorantes du liquide, tandis que celui-ci perd sa nuance jaune et son goût amer. Si, au contraire, on épuise la *garance* dans de l'eau bouillante, on empêche la liqueur de se coaguler. Si on agite l'extrait de *garance* avec du charbon animal, le principe amer est absorbé, et, à l'aide de l'esprit-de-vin bouillant, on obtient, par l'évaporation, ce principe amer à l'état de pureté absolue. C'est de cette façon que Schunch a obtenu une substance à laquelle il a donné le nom de *rubian*.

Le rubian est amorphe et brillant comme de la gomme; sa couleur est d'un jaune brun; son goût est très-amer; il est soluble dans l'eau et l'alcool. Ce n'est pas, à proprement parler, une matière colorante; mais si sa solution aqueuse est mélangée et bouillie avec de l'acide sulfurique, il se dépose graduellement une certaine quantité de flocons jaunes insolubles, tandis que la solution devient presque incolore. Ces flocons, bien lavés, teignent de la même façon que la matière colorante rouge. Ce liquide a les mêmes réactions que le sucre. A l'aide de ce fait, on peut se rendre compte de ce qui se passe dans la fabrication de la *garance*. Le rubian soluble se change en alizarine peu soluble, qui vient s'ajouter à celle qui existe déjà dans la racine. Le même changement se produit si l'on emploie de l'alcali caustique au lieu d'acide. La fermentation décompose facilement le rubian, pourvu que l'on emploie un ferment spécial. Si un extrait de *garance* et d'eau froide est mélangé avec un excès d'alcool, il se forme des flocons d'un rouge sale. Ces flocons sont précipités et lavés avec de l'alcool. Ils sont composés d'un principe azoté appelé *erythrozine*, qui décompose rapidement le rubian. Si l'on mêle quelques-unes de ces substances avec une solution aqueuse de rubian et qu'on la laisse reposer à la température ordinaire pendant quelques heures, on trouve le rubian aussi complétement décomposé que s'il avait été traité par un acide concentré ou un alcali caustique. Cependant cette décomposition n'est accompagnée d'aucun des signes ordinaires de la fermentation, tels qu'une évolution de gaz ou autre signe habituel. Ce procédé de décomposition vient confirmer ce fait bien connu des teinturiers, à savoir, que si un bain de *garance* est bouilli trop rapidement, au lieu d'être chauffé graduellement, la

qualité de la teinture se trouve diminuée. Le chauffage trop rapide empêche l'action du ferment, tandis qu'au contraire la chaleur graduée lui permet de décomposer le rubian.

Pour conclure, il est très-probable que la matière colorante rouge, qui existe sans aucun doute toute formée dans la *garance* ordinairement employée, doit son existence à l'action du ferment sur le rubian. On acquiert la preuve de ce fait en expérimentant des racines de *garance* fraîche, dans lesquelles on ne trouve aucune trace de matière colorante rouge déjà formée. L'érythrozine diffère de tous les autres ferments, en ce qu'il ne contient qu'une petite proportion d'azote qui ne dépasse pas 4 pour 100. Il agit sur une solution aqueuse de sucre, presque comme de la levûre, car il donne lieu à la formation alcoolique; il diffère de tous les autres ferments par son action spéciale sur le rubian.

Comme le rubian, sous l'influence des acides, des alcalis ou de l'érythrozine, donne de l'alizarine et de la glucose, on pourrait croire, à première vue, que la décomposition consiste seulement dans la résolution du rubian dans ces deux substances, ainsi que cela se passe pour les décompositions des glucosides; mais, comme les produits contiennent toujours autre chose que les deux matières susnommées, la décomposition est plus compliquée. Si l'on adopte pour le rubian la formule

$$C^{28}H^{34}O^{15} \text{ (anc. not. } C^{56}H^{34}O^{30}\text{)},$$

on peut représenter la formation de l'alizarine par l'équation suivante :

FORMULES ATOMIQUES.

$$\underset{\text{Rubian.}}{C^{28}H^{34}O^{15}} = \underset{\text{Alizarine}}{C^{14}H^{10}O^{4}} + \underset{\text{Eau.}}{7H^{2}O}$$

(formule de Schunch).

FORMULES ÉQUIVALENTES.

$$\underset{\text{Rubian.}}{C^{56}H^{34}O^{30}} = \underset{\text{Alizarine.}}{2C^{28}H^{10}O^{8}} + \underset{\text{Eau.}}{14HO}$$

— *Essai des garances.* En raison du prix élevé de la *garance*, et surtout de la facilité d'introduire dans cette poudre des matières étrangères pulvérulentes que l'œil le plus exercé ne pourrait reconnaître, cette racine est l'objet d'une foule de fraudes qu'il est bon de connaître. Ces fraudes consistent dans l'emploi de substances terreuses ou minérales et dans celui de substances végétales dont la couleur diffère peu de celle de la *garance*. Voici les matières qu'on y introduit souvent :

Substances minérales.

Brique pilée.
Ocre rouge ou jaune.
Sable jaunâtre.
Argile ou terre argileuse jaunâtre.

Substances végétales.

Sciure de bois.
Coques d'amandes.
Son.
Ecorce de pin.
Bois d'acajou.
Bois de Campêche.
Bois de santal.
Bois de sapin.

On reconnaît l'existence des premières au moyen de l'incinération des *garances;* celle des secondes est suffisamment indiquée par un essai de teinture.

On opère l'incinération des *garances* dans un creuset de platine, de la manière suivante :

1° Après avoir préparé un échantillon commun de la *garance* qu'il s'agit d'essayer et avoir desséché la poudre à la température de 100°, jusqu'à ce qu'elle ne perde plus de son poids, on en pèse 5 grammes exactement, qu'on introduit ensuite dans le creuset de platine taré à l'avance. On ferme le creuset et on le chauffe graduellement, en ayant soin de diviser de temps en temps la masse charbonnée au moyen d'une petite tige de fer très-propre et fort longue, afin d'accélérer l'incinération. A mesure que celle-ci avance, on augmente le feu. On reconnaît très-facilement que toute la matière végétale est brûlée, que la cendre ne retient plus aucune trace de charbon, lorsque le résidu ne présente plus de parties rouges de feu et qu'il ne se produit plus de petites étincelles lumineuses quand on l'agite avec la tige. Après avoir bien secoué celle-ci pour faire tomber la cendre qui pourrait y adhérer, on retire le creuset du fourneau; on le laisse refroidir, puis on en prend le poids. La tare étant défalquée du poids brut, la différence donne la proportion de cendres.

Comme l'on a agi sur 5 grammes, il faut multiplier le poids des cendres par 20 pour ramener à 100 parties, et soustraire ensuite du chiffre obtenu 7 parties, représentant le poids moyen des cendres propres à la bonne *garance;* le surplus représente la proportion de matières terreuses ou de sable ajouté ou laissé à dessein par le fabricant.

2° L'essai des *garances* par teinture est tout aussi simple. On prend comme type de comparaison une bonne *garance* de même marque que celle dont il s'agit d'estimer la pureté. On pèse 10 grammes de l'une et de l'autre, au même état de dessiccation, et on teint comparativement deux morceaux de calicot, de 0m,10 carrés de surface, imprimés en mordant de rouge et de noir et bien dégorgés dans un bain de bouse.

Voici comment l'on procède au garançage :

Dans une grande bassine en cuivre, au fond de laquelle on met un lit de foin, on dispose deux bocaux en verre, à large ouverture, de 1lit,50 à 2 litres de capacité. On remplit la bassine d'eau ordinaire, chauffée à 40°, puis on introduit dans chacun des bocaux le coupon de calicot mordancé, la *garance* pesée avec soin, et enfin trois quarts de litre d'eau distillée, chauffée à la température de 40°. On fixe un thermomètre dans le bain-marie, et on chauffe celui-ci avec assez de lenteur pour que l'eau ne parvienne à 75° que dans l'espace d'une heure et demie, mais en évitant surtout des alternatives de température. Au bout de ce temps, on pousse à l'ébullition, qu'on entretient pendant une demi-heure; puis on retire les échantillons, on les rince à l'eau froide et on les sèche. On partage chaque coupon teint par moitié : l'une est conservée telle quelle; l'autre est soumise aux opérations suivantes. On commence par un bain de savon à 50°, fait avec 2gr,50 de savon blanc par litre d'eau. Après une demi-heure de séjour dans ce bain, on rince la toile à l'eau froide. On donne un nouveau bain de savon dans lequel on ajoute 0gr,25 de sel d'étain et qu'on entretient à l'ébullition pendant une demi-heure. On lave et on rince. Les échantillons bien rincés sont séchés avec soin, puis comparés. La *garance* qu'on essaye est d'autant meilleure qu'elle fournit une nuance plus rapprochée de celle qui est propre à la *garance* type.

— *Emploi de la garance comme teinture.* La *garance* est surtout employée pour teindre et imprimer le calicot. On préfère la cochenille ou les couleurs d'aniline pour la soie et même pour la laine, quoique la *garance* soit plus solide et moins chère, parce que ces couleurs sont plus belles et surtout plus brillantes.

Pour imprimer le calicot, on fait cinq opération successives :

1° Après que le calicot a été passé à la flamme et blanchi, on l'imprime avec un mordant approprié.

2° Le tissu est suspendu à l'air pendant deux jours. Pendant ce temps, les mordants pénètrent dans les fibres mêmes des tissus. On a inventé, pour abréger cette opération, un procédé qui consiste à suspendre l'étoffe préparée dans une chambre chauffée dont l'atmosphère est saturée avec de la vapeur d'eau.

3° On procède à l'opération appelée *fumage*, et qui consiste à passer le tissu dans un mélange chaud d'eau et de bouse de vache. Cette dernière substance est presque supprimée maintenant et remplacée par une préparation artificielle introduite par Merus et dont les constituants essentiels sont des phosphates et des arséniates alcalins.

4° On plonge le tissu dans un bain de *garance* tiède que l'on chauffe graduellement jusqu'au point d'ébullition.

5° On éclaircit le tissu dans un bain bouillant d'eau de son ou d'eau de savon, ou bien encore dans une solution faible de chlorure de chaux. On peut aussi exposer le tissu sur le gazon à l'action de l'air et de la lumière. On peut, suivant les cas, employer l'un ou l'autre de ces procédés, et même les employer successivement.

Pour obtenir une plus grande variété de couleurs, on ajoute parfois à la *garance* d'autres bois colorants.

Lorsque le tissu sort du bain de teinture, il a une apparence singulière. La matière extractive, étant devenue d'un brun foncé par suite de l'action combinée de la chaleur et de l'oxygène, couvre les parties de l'étoffe destinées à être blanches d'une teinte brune uniforme.

Quand les procédés que nous avons indiqués plus haut ne suffisent pas pour éclaircir le tissu, on a recours au moyen suivant : on passe l'étoffe dans une solution de savon modérément chauffée, où elle séjourne quelque temps; puis dans une solution faible d'acide oxalique ou sulfurique, qui donne aux couleurs une teinte orangée. Il faut ensuite replonger de nouveau le tissu dans de l'eau savonneuse, dans des vases clos.

Une certaine quantité de chaux est essentielle à la conservation des couleurs de la *garance*. C'est Hausmann qui s'en est aperçu le premier. Il avait obtenu de superbes couleurs à Rouen, où l'eau est calcaire, et il ne pouvait réussir auprès de Colmar. Il eut l'idée d'ajouter de la chaux à son bain de teinture, et cette tentative fut suivie de succès. On sait aussi que la *garance* d'Avignon, qui croît sur un sol calcaire, donne les couleurs les plus durables. Il faut cependant avoir soin de ne pas ajouter trop de chaux, car on empêcherait par là la *garance* de s'unir aux mordants dont le calicot est recouvert.

— *Préparations de garance.* Ainsi que nous l'avons dit, la *garance* contient une grande variété de substances qui influent sur la beauté et la solidité de la teinture. On a employé successivement, et on emploie encore plusieurs procédés différents pour purger la *garance* des substances étrangères qui entravent l'effet de la matière colorante. On se sert de l'acide sulfurique, qui détruit le rubiacin, les matières colorantes résineuses, la gomme, la pectine, la matière extractive. La *garance* ainsi préparée produit une excellente teinture. On emploie les procédés suivants :

1° *Charbon sulfurique.* Robiquet a donné ce nom à un produit que l'on obtient en traitant de la *garance* pulvérisée avec une grande quantité d'acide sulfurique concentré. Après plusieurs heures, on ajoute de l'eau; on filtre, on lave et on sèche le résidu. Ce produit teint fortement et avec de fort belles couleurs; mais, comme il est difficile et coûteux à préparer sur une grande échelle, il a été abandonné. MM. Lagier et Thomas ont introduit dans le commerce une préparation appelée *colorine:* c'est du charbon sulfurique épuisé avec de l'alcool et dont la solution est distillée jusqu'à la consistance d'un extrait.

2° *Garancine.* Cette substance, qui a été d'abord préparée par MM. Lagier, Robiquet et Colin, s'obtient comme le charbon sulfurique, excepté que la quantité d'acide employée est moins grande et que le mélange, plus largement étendu d'eau, doit bouillir pendant longtemps. Le produit est lavé, séché, et on y ajoute une petite quantité de carbonate sodique, pour neutraliser les acides que les fibres ligneuses peuvent retenir. La *garance* donne de 33 à 36 pour 100 de garancine. Les couleurs de la garancine sont regardées comme moins solides que celles qui viennent directement de la *garance;* cependant, si la garancine est bien préparée, les couleurs sont belles et brillantes, et les parties blanches de l'étoffe restent intactes. Les violets ne sont pas très-bons, et il est très-difficile de faire du rose par ce procédé.

3° *Alizarine commerciale.* Ce produit, introduit dans le commerce par MM. Pincoff et Cie, de Manchester, est une garancine préparée avec beaucoup de soin, rendue aussi neutre que possible et chauffée environ à 100° par une forte pression de vapeur. Ce traitement détruit ou rend inerte une certaine quantité de matière colorante brune. Ce produit donne de très-beaux violets et toutes les autres couleurs d'une pureté satisfaisante.

4° *Garanceux.* On appelle ainsi un produit obtenu par l'acide sulfurique et des racines de *garance* déjà employées. Nous avons dit qu'il restait toujours un peu de matière colorante; c'est ce résidu extrait par l'acide sulfurique, puis filtré, lavé, séché et broyé. Cette substance teint encore assez bien, pourvu qu'on n'essaye pas d'en faire du rose ou du violet.

5° *Fleur de garance.* On appelle ainsi une espèce de *garance* lavée, qui a été préparée pour la première fois à Avignon par MM. Julien et Rocques. La *garance* est suspendue dans de l'eau acidulée, préparation qui a pour but de saturer le carbonate terreux et de rendre moins soluble le principe colorant. Au bout de quelques heures, le produit est lavé avec soin, afin d'enlever seulement les matières les plus solubles. Les premières liqueurs, qui sont fortement chargées de sucre, sont sujettes à la fermentation vineuse, et, en les distillant, on obtient de l'alcool. La *garance* cède environ 50 pour 100 de ce produit, dont les couleurs sont plus belles que celles que fournit la *garance* elle-même. La fleur de *garance* est débarrassée des corps étrangers, et principalement de cette matière brune si nuisible. Plus de la moitié de la *garance* cultivée est convertie en fleur de *garance* et en garancin.

6° *Extraits de garance.* Tous les produits que nous venons de décrire contiennent les fibres de bois de la racine de *garance* et ne peuvent être employés pour l'impression du calicot. Afin de se débarrasser de ces fibres, on traite du garancin, du charbon sulfurique ou de la fleur de *garance* par les dissolvants suivants :

Sels d'aluminium. C'est l'alun que l'on emploie toujours en pareil cas. On fait bouillir à plusieurs reprises une solution aqueuse d'alun avec le produit désigné; la matière colorante est précipitée par l'acide sulfurique et le précipité recueilli et lavé. Ce procédé est coûteux et a, de plus, cet inconvénient que le résidu de *garance* imprégné d'alun ne peut plus servir pour teindre et est ainsi complétement perdu.

Alcali et sels alcalins. On obtient les extraits alcalins en traitant plusieurs fois la *garance* ou ses dérivatifs avec une solution caustique de soude, de carbonate, de phosphate de soude ou d'ammoniaque aqueuse. On filtre, et on précipite la matière colorante par un acide minéral, puis on la lave et on la fait sécher. Ce procédé, plus économique, est moins parfait que le précédent; mais on peut le rendre meilleur en faisant bouillir la matière avec de l'acide sulfurique dilué pendant qu'elle est encore humide.

Dissolvants spiritueux. Les extraits préparés avec de la fleur de *garance* ou même de la bonne garancine traitée par l'alcool et l'esprit de bois teignent très-bien, surtout si l'on a soin de les conserver à l'état pâteux. Une fois secs, ils sont très-difficiles à rendre humides et presque insolubles dans l'eau, même bouillante.

Rubian préparé directement avec la garance. Le procédé de Kopp consiste à traiter la *garance* avec de l'acide sulfureux. Ce procédé diffère complétement de tous les autres, en ce qu'il n'emploie que de la *garance* à l'état naturel et aussi peu altérée que possible, c'est-à-dire une racine dans laquelle la matière colorante n'est pas encore formée.

MM. Schaaff et Lauth, de Strasbourg, emploient ce procédé sur une grande échelle. De la *garance* fraîche est mêlée avec un volume d'eau 10 ou 12 fois égal au sien. Cette eau doit contenir 2 ou 3 pour 100 d'acide sulfureux. On laisse macérer le mélange pendant dix ou douze heures, puis on filtre la solution et on presse le résidu. On mélange ensuite cette solution filtrée, qui contient la matière, avec 3 pour 100 de son poids d'acide sulfureux d'une densité de 1,52; on chauffe à 30 ou 40°, et la matière colorante rouge se dépose en larges flocons rouges ou orangés, que l'on sépare et que l'on lave.

La liqueur mère de la matière colorante rouge purpurin, chauffée à 100°, abandonne l'acide carbonique et donne un précipité d'alizarine d'une couleur verdâtre.

La liqueur mère de l'alizarine verte contient tout l'acide sulfurique employé, le saccharin, la gomme et les autres matières étrangères. Cette liqueur acide sert à convertir en garancine les résidus de *garance* épuisés par l'acide sulfurique aqueux.

La liqueur mère de la garancine, qui est encore acide et en même temps saccharine, est neutralisée par la chaux ou la craie et fermentée comme pour obtenir de l'alcool.

Ce procédé est très-simple et très-économique; car la quantité d'acide sulfurique est la même que celle que l'on emploie dans la préparation de la garancine ordinaire. La seule matière employée est une petite quantité de soufre ou de pyrite nécessaire pour produire l'acide sulfurique.

Kopp a essayé de remplacer l'acide sulfureux par d'autres substances, telles que le phénol, la creosote, l'acide arsénieux et les huiles volatiles; mais ces essais n'ont pas été heureux. Quant aux sels d'aluminium, de cuivre, de mercure, de plomb, etc., ils ne peuvent être admis, parce que les résidus, qui contiennent toujours une partie de la matière colorante, seraient salis par les oxydes métalliques et ne pourraient plus être utilisés sous forme de garancine ou de garanceux.

7° *Laque de garance.* On obtient cette laque en précipitant les extraits aqueux de la *garance* ou de ses dérivés avec des sels d'aluminium, d'étain, de fer, etc., mais surtout avec des sels d'aluminium. Cette laque est d'une solidité qui défie les plus forts agents. Elle est peu employée pour teindre, parce qu'elle est très-chère; mais les peintres en font grand usage.

On peut faire avec des résidus de *garance* de la laque rose ou rouge, suivant la quantité de sel ammoniac employée. A l'aide du lait de chaux, on obtient de la laque violette.

— Hist. *Commerce de la garance au moyen âge.* Le commerce de la *garance* était très-étendu déjà au commencement du VIIe siècle, et les marchands d'outre-mer venaient s'approvisionner de cette plante aux ports de Rouen et de Quentowich. Ces marchands étaient surtout des négociants de la Grande-Bretagne et des Frisons, ces derniers connus depuis longtemps pour la fabrication des sayes et autres lainages, et qui apportaient sans doute en échange des pelleteries, de l'ambre et d'autres produits de Nord. Dagobert Ier, dans le diplôme de 629, par lequel il établit une foire nommée depuis Landit, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, décida que les marchands du Nord, qui venaient habituellement acheter la *garance* aux ports de Rouen et de Quentowich, payeraient à l'abbaye, afin qu'ils ne fissent point une concurrence fâcheuse aux marchands du royaume, deux sols par charretée de miel ou de *garance*, tandis que les Rouennais, ceux de Quentowich, les Saxons, Flamands et Hollandais, et les commerçants des autres provinces soumises à Dagobert ne payeraient que douze deniers par charretée. La *garance* est mentionnée dans le capitulaire *De villis*, parmi les diverses plantes cultivées chez les Francs : *Linum, lanam, waisda, vermicula,* warentia, *pectines, lancina et cardones*... La culture de cette plante se propagea au moyen âge dans plusieurs provinces de la France et en diverses localités, qui ont conservé le nom de garancieres. Il en est fait mention dans la charte de fondation de l'abbaye du Tréport, dans un traité conclu à l'occasion des dîmes de Trun, en 1122, et dans le *Chartularium fiscanni*, qui parle des dîmes de la gaude, de la *garance* et des vins au Vaudreuil, en 1217 et 1218 : *Super* iiij *partibus decimarum gaisdi, garantiæ et vinarum.* Une charte du cartulaire de Saint-Wandrille indique qu'au XIIIe siècle on cultivait la *garance* à Brionne. Au XIVe siècle, le commerce de cette plante paraît avoir été considerable à Rouen et à Caen, et, sous Charles V, l'imposition de 12 deniers par livre mise sur la vente « des voides et *varences* produisit, du 8 janvier 1371 au 7 janvier 1372, une somme de 356 livres, » suivant le *Compte des aides du diocèse de Bayeux.* Le *vidimus* par Jehan de La Moricière d'une lettre de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, aux bourgeois et habitants de Dieppe, en 1362, « pour le cayage et piez des cays de ladicte ville, » indique que la balle de *garance* payait 1 denier d'entrée. Dans le livre des acquits et coutumes des prévôtés d'Harfleur et de Leure, en 1387, le 100 de *garance* est tarifé à « 4 d. 1 d. au poix. » Les droits sur marchandises au péage de Crespy en Valois, en 1393, portent que la *garance* y paye 2 sous par 300 pesant et « au fuer l'emplaige. » Les coutumes sur les marchandises de Dieppe, vers 1396, fixent à 4 deniers l'acquit pour la balle de *garance*. A Rouen, il y avait, en 1389, « mesu-

rage de guedes, cendrez, vaude et *varence;* » et le tarif de la ferme des menus courtages de cette ville, au XVe siècle, porte à 4 deniers le droit par baril ou balle de *garance* pour marchands étrangers. Dans le règlement de 1424 sur la draperie de Rouen, revisé en 1451 par Guillaume Cousinot, seigneur de Montreuil-sur-Bois et bailli de la ville, il est déterminé que les teintures qui pourront être employées sur les franches laines seulement sont la graine d'écarlate, le voide, la *garance*, etc. En 1530, un différend s'éleva à Rouen entre les teinturiers en voide et les teinturiers en *garance*. Ces derniers voulurent teindre en gachet, ce qui était contraire aux ordonnances du métier, et représentèrent que « l'ordonnance qui prohibe ladite taincture a esté et est de très-gros dommage et interest à la choze publique de ceste ville et par especial à ceulz dudit mestier de taincturier, pour ce que les marchans de ceste ville et estrangiers, qui font le train de draps à Lyon, Espaigne, Portugal et ailleurs, en font taindre grande quantité de coulleurs joyeuses et telles que celles dont procède ce descord, à raison qu'elles sont requises et appelées en iceulx pays et que pour avoir lesdites couleurs iceulx draps, qui sont acheptez blancs en ceste ville, sont envoyez taindre à Paris, Meaulx et ailleurs, où ilz sont pareillement tonduz, pressez et accoustrez. » Ces considérations firent autoriser les teinturiers en *garance* de Rouen à teindre en gachet. Il paraît que les teinturiers de draps de Paris et de Meaux donnaient des produits plus recherchés que ceux de Rouen, avant la tentavive de Nicolas Baudry, en 1530, qui amena le résultat dont nous venons de parler. Ce teinturier s'était fait apporter pour cela d'excellente *garance* par un certain Albaro de Parde, et avait fait teindre cinq pièces de drap à Martainville. Aussi, quand les conseillers de la ville, qui se connaissaient en industrie, eurent vu ces belles et brillantes étoffes, restreignirent-ils le monopole des teinturiers en voide ou en bleu, pour doter leur ville de cette nouvelle branche d'industrie. Le prix d'entrée de la *garance* augmenta à Rouen avant 1567, puisque le tarif de la carue à cette date porte le droit à 9 deniers par balle grande et petite, l'une portant l'autre. Depuis le XVIe siècle, la teinturerie en *garance* a pris un plus grand développement, nécessité par la consommation qui est faite des draps rouges, surtout pour les habillements militaires.

GARANCÉ, ÉE (ga-ran-sé) part. passé du v. Garancer : *Etoffe* GARANCÉE.

GARANCÈNE s. f. (ga-ran-sè-ne — rad. *garance*). Comm. Garancine formée avec les résidus de la garance qui a déjà servi à la teinture.

GARANCER v. n. ou tr. (ga-ran-sé — rad. *garance*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Nous garançâmes*, *nous garançons*). Techn. Plonger dans une teinture de garance, en parlant d'une étoffe qu'on a préalablement chargée d'un mordant : GARANCER *des draps*.

GARANCERIE s. f. (ga-ran-se-rî — rad. *garancer*). Techn. Action de garancer : *La* GARANCERIE *des étoffes. Un atelier de* GARANCERIE. ‖ Lieu où s'opère le garançage : *Porter des étoffes à la* GARANCERIE.

GARANCEUR s. m. (ga-ran-seur — rad. *garancer*). Techn. Ouvrier chargé de garancer.

GARANCEUX s. m. (ga-ran-seu — rad. *garance*). Techn. Matière colorante que l'on extrait des résidus des teintures de garance.

GARANCIÈRE s. f. (ga-ran-siè-re — rad. *garance*). Agric. Terre où l'on cultive la garance : *Les* GARANCIÈRES *exigent un terrain profond, meuble, constamment humide.* (Millot.)

— Techn. Lieu où l'on teint les étoffes avec la garance.

GARANCINE s. f. (ga-ran-si-ne — rad. *garance*). Chim. Matière colorante essentielle, extraite de la racine de garance.

— **Encycl.** Lorsqu'on mêle la garance avec les deux tiers de son poids ou avec un poids égal d'acide sulfurique concentré, il se produit un peu de chaleur, de l'acide acétique se dégage et la matière se charbonne. Le principe colorant rouge n'est pas altéré et s'unit à l'acide ulmique provenant de la décomposition des autres matériaux de la racine. Si, après quelques heures de contact, on délaye la masse noirâtre dans l'eau, qu'on la jette sur un filtre et qu'on lave le charbon jusqu'à insipidité parfaite, qu'on soumette le résidu à la presse, qu'on le fasse sécher et qu'on le passe au tamis, on a une poudre de couleur chocolat plus ou moins claire, sans odeur ni saveur bien marquées, qui ne colore aucunement la salive ni l'eau froide, même par un contact prolongé. C'est le produit tinctorial que Robiquet et Colin firent connaître, en 1827, sous le nom de *charbon sulfurique de garance*, et qui est actuellement désigné sous le nom de *garancine*.

La *garancine*, mise dans le commerce vers 1829 par la maison Lagier et Thomas, d'Avignon, a été longtemps repoussée par les indienneurs. C'est à partir de 1839 qu'elle a commencé à être employée d'une manière courante dans les fabriques de Rouen; les indienneurs de l'Alsace l'ont adoptée bien plus tard. Aujourd'hui, elle a remplacé presque complétement la garance dans les fabriques d'indiennes. Les teinturiers seuls continuent à se servir de garance et d'alizari. Dans les ateliers d'impression de la Normandie, on consomme annuellement de 20,000 à 24,000 barriques de *garancine*, de 200 à 300 kilogrammes chacune.

Celle d'Avignon vient en fûts de bois blanc; celle d'Alsace, beaucoup moins employée, arrive en fûts de chêne. Les *garancines* n'ont pas de marques; on ne les distingue que par le nom des fabricants. Terme moyen, les bonnes *garancines* possèdent une richesse tinctoriale trois fois plus grande que les bonnes garances.

Voici comment la *garancine* se comporte avec les dissolvants : avec l'eau distillée froide, après 24 heures de contact, elle n'a qu'une teinte jaunâtre faible; avec l'eau distillée bouillante, elle acquiert une teinte jaune rougeâtre faible; avec l'eau calcaire froide, après 24 heures, elle est moins colorée qu'avec l'eau distillée froide; avec l'eau calcaire bouillante, teinte un peu plus faible que l'eau distillée bouillante; avec l'eau de chaux froide, après 24 heures, teinte plus faible que l'eau distillée bouillante et l'eau calcaire bouillante; avec l'eau acidulée par l'acide sulfurique, prend, au bout de quelques heures, une teinte légèrement jaune verdâtre; avec l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique, prend une teinte un peu plus foncée; avec l'eau distillée froide acidulée par l'acide azotique, prend une teinte un peu plus foncée, et la poudre, de gris noir, devient d'un rouge brunâtre, ressemblant à de la garance brunie par le temps; avec l'eau distillée froide acidulée par l'acide acétique, se colore à peine en jaune; avec l'acide acétique à 10°, prend, au bout de plusieurs heures, une belle couleur jaune rougeâtre; avec l'ammoniaque caustique, se colore immédiatement en rouge, et, après 24 heures, la liqueur est très-fortement colorée en rouge cramoisi si intense, qu'elle n'est plus transparente en grande masse; avec l'eau légèrement alcalisée par l'ammoniaque, prend immédiatement une belle couleur rouge de vin de Bordeaux; avec la soude caustique, se colore en brun rougeâtre foncé; avec l'eau chargée de carbonate de soude, prend promptement une couleur rougeâtre de vin de Bourgogne clair; avec l'eau d'alun froide, se colore presque immédiatement en rouge de chrome; avec l'eau d'alun bouillante, prend immédiatement une couleur rouge plus foncée, et dépose, par le refroidissement, des flocons de même couleur, mais plus pâles; avec l'alcool à 33°, prend assez rapidement une légère couleur jaune rougeâtre; avec l'éther ordinaire, prend assez rapidement une légère couleur jaune rougeâtre.

Le garançage avec la *garancine* se fait absolument comme celui à la garance. Il est plus avantageux, toutefois, de porter tout de suite le bain à + 45° pour monter ensuite graduellement jusqu'à + 75° ou 80°. Ce n'est guère qu'à la température de l'ébullition que la *garancine* cède sa couleur au tissu mordancé. L'eau du bain ne prend aucune couleur, même après l'ébullition qui termine toujours le garançage.

Les mordants sont les mêmes que ceux qui servent à la teinture par la garance.

On ajoute quelquefois au bain, pour certains genres où il n'entre pas de violet, du sumac, environ le tiers de la *garancine* employée. D'autres fois, pour les fonds rouges, par exemple, on quercitronne les pièces avant le garançage, ce qui donne beaucoup de vivacité au rouge, mais rend le violet gris.

La proportion de *garancine* employée pour le garançage des indiennes varie considérablement, suivant l'intensité des nuances voulues, et la quantité de couleur nécessitée par le dessin. Ainsi, on emploie de 500 grammes à 2 kilogr. 500 gr. par pièce de 70 mètres, selon les dessins et les genres.

Lorsque les *garancines* sont neutres et que les eaux sont calcaires, ce qui est général en Normandie, on corrige les eaux par l'addition au bain d'une proportion variable d'acide sulfurique, acétique ou oxalique, 0lit,01 d'acide sulfurique à 4° pour 9 litres d'eau, ou 0gr,15 d'acide oxalique pour chaque litre d'eau; telles sont ordinairement les doses d'acide ajoutées au bain de teinture. Quand on met du sumac, on n'emploie pas d'acide.

Il y a des *garancines* mal lavées et acides qu'on est dans la nécessité d'additionner de craie ou de carbonates alcalins pour faire disparaître le trop grand excès d'acide qui serait nuisible; mais, autant que possible, on évite la craie et les alcalis.

Le grand avantage de la *garancine*, c'est qu'elle ne charge pas les blancs, et que le blanchiment des garancés est réduit à fort peu de chose par ce moyen. Lorsque les genres que l'on traite n'exigent pas un blanc très-pur, on se contente de battre et de dégorger suffisamment les pièces après le garançage. Quand on veut un blanc parfait, on leur donne un passage en son pendant 15 à 20 minutes. Il n'y a pas d'autre avivage que l'eau chaude ou le son. Sous ce rapport, la *garancine* a donc un très-grand avantage sur la garance, qui couvre tous les blancs, et qui nécessite, après la teinture, des savonnages et avivages plus ou moins répétés.

Les nuances obtenues avec la *garancine* sont généralement plus brillantes et plus vives que celles que donne la garance. Le rouge est vif, de couleur carmin, d'une pureté extraordinaire, tandis que le rouge garance, mis à côté, est toujours un peu jaune ou fauve et terne, mais, par contre, plus nourri. Le puce et le grenat de *garancine* sont beaucoup plus veloutés et plus corsés que ceux de garance. Les violets sont moins tendres, moins délicats et plus gris qu'avec cette dernière. Toutes les nuances sont moins solides et ne peuvent supporter les passages au savon; aussi nécessitent-elles beaucoup de ménagements dans l'avivage. Elles résistent moins à l'air et au soleil.

— *Essai des garancines.* La qualité des *garancines* varie à chaque instant, non-seulement de fabrique à fabrique, mais encore d'une livraison à l'autre de la même maison. Voici comment on doit procéder pour l'essai de ce produit.

On lève des échantillons sur les barriques qui arrivent, en ayant soin d'étiqueter au fur et à mesure et de bien boucher les flacons où on les renferme, afin d'éviter qu'ils ne sèchent.

On prend une pièce de calicot imprimée en bandes, rouge, violet, puce et grenat (le noir est inutile, attendu que les *garancines* le font toujours bien), dégommée comme d'habitude et séchée. On en coupe autant de décimètres qu'il y a de *garancines* à essayer, et on marque les morceaux en y faisant des entailles avec les ciseaux, entailles qui correspondent aux numéros des flacons.

On pèse 1gr,90 ou 2 grammes de bonne *garancine* connue qui doit servir de type, et, quant aux *garancines* à essayer, on en prend 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 pour 100 de plus ou de moins de 1gr,90 ou 2 grammes, selon qu'elles coûtent 1, 2, 3, 4, etc., pour 100 de moins ou de plus que la *garancine* type. A mesure qu'on pèse les échantillons, on les met chacun dans un bocal à large ouverture, et d'une contenance de un demi-litre, avec 2 décilitres à 2 décilitres et demi d'eau additionnée d'acide oxalique, dans la proportion de 15 centigr. par litre. Les bocaux reçoivent des numéros correspondants aux échantillons de *garancines* et de tissu. On les place au bain-marie dans une chaudière en cuivre à fond plat; on y introduit les morceaux de calicot imprimé, puis on teint comme pour l'essai de garance par teinture, en réglant le feu de manière à monter en une heure et demie à 70° et à maintenir ensuite à l'ébullition pendant une demi-heure. Après la teinture, on sort le plus vite possible les toiles des bocaux, on les rince à l'eau et on les bat, puis on les sèche, ou bien auparavant on les passe, pendant 6 à 7 minutes, dans un bain de son à 75°. Quand ils sont secs, on les compare, et l'on parvient ainsi à estimer aussi exactement que possible les valeurs tinctoriales relatives des *garancines*.

GARANGEOT (René-Jacques CROISSANT DE), chirurgien français. V. GARENGEOT.

GARANNIER s. m. (ga-ra-nié). Bot. Nom vulgaire de la giroflée jaune.

GARANT s. m. (ga-ran — bas latin *warens*, dérivé du germanique : ancien frison *werand*, *warend*, de l'ancien haut allemand *weren*, fournir, cautionner, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *var*, couvrir, protéger. Quelques étymologistes indiquent une autre racine *var*, avec le sens de considérer, prendre garde, qu'ils croient reconnaître dans le latin *verus*, *vereor*, et c'est à cette dernière acception qu'ils rapportent le terme germanique). Caution; personne qui se charge, à défaut d'une autre, d'une obligation contractée par cette dernière : *Ne prêter que sur de bons* GARANTS. *Se rendre* GARANT *pour un ami.*

. . . . . A lui, pas plus qu'à son Laurent,
Je ne me firais, moi, que sur un bon *garant*.
MOLIÈRE.

‖ Personne responsable : *Tout homme est* GARANT *de ses faits et promesses.* (Acad.)

Des sottises d'un père un fils n'est pas *garant*.
PIRON.

‖ Personne dont le témoignage et l'autorité appuient les assertions d'autrui : *Ne rien avancer que sur de bons* GARANTS. *Saint Thomas est* GARANT *de la proposition que j'ai soutenue.* (Pasc.) *Strabon dit que les Perses épousaient leurs mères; mais quels sont ses* GARANTS? (Volt.)

Buffon m'en est *garant*, qui pourrait en douter?
FLORIAN.

‖ Appui, soutien, raison de créance ou de confiance : *Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité; la quantité de connoissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes ne sont pas de sûrs* GARANTS *de l'immortalité.* (Buff.) *Les premiers applaudissements ne sont pas toujours un sûr* GARANT *du mérite d'un ouvrage.* (Volt.) *Mauvais* GARANTS *d'une longue vie que la jeunesse et la santé.* (P. Bridaine.) *La justice est le* GARANT *de la liberté.* (V. Cousin.)

Pour *garants* de la vérité,
Comptons les raisons, non les hommes.
LA MOTTE.

— Par ext. Personne qui soutient son dire :

Moi, je lui couperais sur-le-champ les oreilles,
S'il n'était pas *garant* de tout ce qu'il m'a dit.
MOLIÈRE.

— *Prendre à garant*, Accepter sous garantie, sous caution : *Je ne puis le* PRENDRE *qu'*À GARANT.

— *Mettre à garant,* Protéger, garantir. ‖ Vieille locution.

— *Etre garant que,* Se donner pour garant de; Affirmer, assurer que : *Je vous* SUIS GARANT QUE *cela est ainsi.*

— Prov. anc. *A mal exploiter, point de garant*, Rien ne garantit contre les effets d'une exploitation défectueuse. ‖ *Qui tire à garant et garant n'a, sa cause est perdue*, Il ne faut pas compter légèrement sur la protection ou la garantie de quelqu'un.

— Jurispr. Personne qui est obligée d'assurer à une autre la possession d'un droit ou d'un objet, sous sa propre responsabilité : *Le vendeur est* GARANT *de la chose vendue, tant qu'elle n'a pas été livrée. Un acheteur attaqué en éviction a pour* GARANT *son vendeur.* ‖ *Garant formel*, Celui qui est tenu de faire jouir le garanti, en matière réelle et hypothécaire.

— Anc. cout. *Garant absolu*, En Normandie, Celui qui restait seul défendeur dans l'instance, prenant fait et cause pour le garanti. ‖ *Garant contributeur*, Celui qui se portait garant pour partie seulement.

— Mar. Bout de cordage qui a d'abord servi à garnir un palan, et s'allonge ensuite en partant de la poulie motrice. ‖ *Mollir, filer en garant*, Lâcher le cordage lentement et sans saccade.

— **Syn. Garant, caution, répondant.** V. CAUTION.

GARANTI, IE (ga-ran-ti) part. passé du v. Garantir. Dont l'exécution est assurée par des cautions ou par d'autres moyens : *Une dette* GARANTIE *par une hypothèque. Un contrat* GARANTI *par des gages. Les droits des auteurs ont été* GARANTIS, *quant aux œuvres posthumes, à leurs héritiers ou actionnaires.* (Dufey.)

— Par ext. Protégé, défendu : *Etre* GARANTI *contre le froid, le vent, la pluie, le soleil. La maison était* GARANTIE *des vents du nord par la colline contre laquelle on l'avait appuyée.* (Volt.) ‖ Mis à l'abri de, Soustrait à : *Etre* GARANTI *contre les insultes de ses ennemis.*

— Fig. Affirmé, assuré : *Le fait est* GARANTI *par des personnes dignes de foi.* ‖ Dont la possession ou l'exécution sont assurées : *La liberté n'est que la justice* GARANTIE. (De Gérando.) ‖ Soutenu, affermi, protégé : *Tout pouvoir est à la fois peu honoré et mal* GARANTI *par l'obéissance passive.* (Mme de Rémusat.)

— Comm. Dont la bonté est affirmée comme clause résolutoire d'un contrat de vente : *Une montre* GARANTIE *pour un an.*

— Substantiv. Personne dont les droits sont appuyés sur l'obligation où est une autre personne d'en assurer le libre exercice : *Le garant n'est tenu d'assister le* GARANTI *que lorsque celui-ci n'est pas en état de se procurer justice par lui-même.* (Royer-Collard.)

GARANTIE s. f. (ga-ran-tî — rad. *garantir*). Privilége qui résulte pour quelqu'un de l'obligation où une autre personne se trouve d'assurer l'exécution de ses droits : *Demander, exiger des* GARANTIES. *Les* GARANTIES *ont surtout pour objet d'affirmer les traités, en assurant autant que possible leur inviolabilité.* (Royer-Collard.) ‖ Objet qui sert à garantir; Sûreté : *J'ai une hypothèque qui est une excellente* GARANTIE. *Les arrhes sont une* GARANTIE *de l'execution d'un engagement qui n'est pas encore signé.*

— Fig. Moyen qui assure l'exécution ou la possession : *La première* GARANTIE *de la liberté, c'est la sagesse de ceux qui en jouissent. Les plus sévères* GARANTIES *de l'ordre doivent laisser la liberté intacte.* (Royer-Collard.) *La liberté, au temps où nous sommes, est la meilleure* GARANTIE *de l'ordre.* (Lamenn.) *Là où la force publique n'existe pas, les libertés individuelles sont sans* GARANTIE. (Guizot.) *Les droits ne sont rien tant qu'ils ne sont pas retranchés derrière des* GARANTIES. (Guizot.) *L'intervention du citoyen dans les jugements est la* GARANTIE *véritable, définitive, de la liberté.* (Guizot.) *Menou regardait l'acquittement régulier de ce qui était dû au soldat comme une* GARANTIE *d'ordre, et il avait raison.* (Thiers.) *La sûreté des personnes et des propriétés, la liberté de conscience et de la presse, voilà les quatre* GARANTIES *de la charte.* (Beugnot.) *Celui qui se place hors des lois du genre humain ne peut en réclamer les* GARANTIES. (Proudh.) *La liberté de la presse est la seule* GARANTIE *de la fidélité des gouvernements.* (Proudh.) *La liberté est la* GARANTIE *du droit du plus faible.* (De Custine.) *La raison est la base et la* GARANTIE *de la vertu.* (Lévis.) *La propriété est une* GARANTIE *d'indépendance.* (Vacherot.) *La liberté de l'enseignement est une* GARANTIE *nécessaire de la liberté de conscience.* (Vacherot.) *La presse est la seule* GARANTIE *de la justice et de la liberté.* (Laboulaye.) *C'est seulement entre des peuples libres que l'alliance peut se former pour la* GARANTIE *de la liberté.* (C. Dollfus.) *Cette sage politique de la Sainte-Alliance n'a rien trouvé de mieux que la* GARANTIE *de ses grandes armées permanentes qui se regardent de travers.* (Toussenel.) ‖ Moyen de protection : *Ce qui me répugne le plus en Amérique, ce n'est pas l'extrême liberté qui y règne, c'est le peu de* GARANTIES *qu'on y trouve contre la tyrannie.* (De Tocqueville.) *Le travail est une* GARANTIE *ef-*

ficace contre la disposition révolutionnaire des classes pauvres. (Guizot.)

— Jurispr. Obligation accessoire qui assure l'exécution de l'obligation principale : *La* GARANTIE, *comme toute obligation de donner, se résout par une appréciation en argent.* (Merlin.) ‖ *Garantie formelle*, Celle qui a lieu en matière réelle ou hypothécaire. ‖ *Garantie simple*, Celle qui a lieu en matière personnelle, particulièrement entre la caution et le cautionné. ‖ *Garantie naturelle* ou *de droit*, Garantie résultant de la loi. ‖ *Garantie de fait* ou *conventionnelle*, Garantie résultant d'un engagement ou d'un cas exceptionnel prévu par la loi. ‖ *Garantie partielle*, Celle qui porte sur une partie de la convention, et non sur son ensemble.

— Procéd. *Demande en garantie*, Acte par lequel le garant est mis en cause par le garanti : *Il ne faut pas se dissimuler que la* DEMANDE EN GARANTIE *donne lieu à de graves abus.* (Merlin.)

— Anc. cout. *Garantie d'un fief*, Obligation où était le suzerain de faire jouir son vassal des terres fieffées.

— Droit politiq. *Garantie individuelle*, Moyen que la société assure à chacun de ses membres, de faire respecter ses droits : *La première base de toute liberté, c'est la* GARANTIE INDIVIDUELLE. (Mme de Staël. ‖ *Garantie des fonctionnaires*, Exception légale en faveur de certains fonctionnaires, qui ne peuvent être poursuivis qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

— Droit internationnal. Acte par lequel une puissance s'engage à protéger, dans certains cas donnés, les droits attribués à une autre puissance : *La* GARANTIE *d'un Etat faible par un Etat puissant amène nécessairement l'absorption du premier par le second. Le royaume de Grèce a été fondé sous la* GARANTIE *des puissances.*

— Administr. Constatation légale du titre des matières et ouvrages d'or et d'argent : *Le bureau des* GARANTIES.

— Comm. Clause résolutoire d'un contrat de vente, consistant dans la mauvaise qualité reconnue de l'objet vendu : *Une pendule vendue avec* GARANTIE *pour deux ans.* ‖ Certificat délivré pour attester les qualités d'un objet mis en vente : *Tous les brevets sont délivrés sans* GARANTIE *du gouvernement.*

— **Encycl.** Législ. On a donné de la *garantie* des définitions diverses. Celle du savant et regretté Mourlon est ainsi formulée : « La *garantie* est, en général, l'obligation de procurer à une personne la jouissance paisible et utile des droits que nous lui avons cédés, ou de l'indemniser si nous n'y réussissons pas. » Cette définition a le mérite d'une clarté parfaite, mais elle manque de généralité et n'embrasse pas toutes les espèces légales auxquelles s'étend l'obligation de *garantie*. Ainsi, la caution qui, pressée par le créancier, a payé pour le débiteur principal, a contre ce dernier un recours en *garantie* pour se faire rembourser, aux termes de l'article 2028 du code civil. Ce débiteur principal, qui lui doit incontestablement *garantie*, ne lui a cependant rien cédé et cette situation particulière échappe évidemment à la définition que nous venons de rappeler, définition du reste très-exacte, quand il s'agit de *garantie* en matière de vente ou en toute autre matière où il est question de protéger une propriété que nous avons transmise. La définition donnée par M. Boitard, dans ses *Leçons de procédure civile*, est plus générale et embrasse tous les cas. Suivant cet éminent jurisconsulte, « la *garantie* est l'obligation, soit légale, soit conventionnelle, d'indemniser quelqu'un de certains préjudices, ou de le protéger contre certaines attaques. »

Ces notions abstraites vont se préciser et prendre du corps par l'indication de certains cas spéciaux auxquels l'obligation de *garantie* est attachée par la loi. Une première espèce nous est présentée par l'article 884 du code civil, lequel dispose que les cohéritiers se doivent respectivement *garantie* à raison de l'éviction soufferte par l'un ou quelques-uns d'entre eux de tout ou partie des lots qui leur ont été assignés par le partage. L'égalité est la règle dominante des partages; toute l'économie du code dans cette matière tend à réaliser cette égalité dans la composition des lots. Une éviction survenant après le partage au détriment de l'un des cohéritiers a pour conséquence nécessaire de la briser; l'action en *garantie* exercée par l'héritier évincé contre ses copartageants doit avoir pour résultat de la rétablir.

Le vendeur d'une chose mobilière ou d'un immeuble est obligé légalement, et sans qu'il soit besoin d'une clause particulière à cet égard, d'assurer à perpétuité à son acquéreur l'utile et paisible possession de la chose vendue. Si un tiers revendique cette chose comme lui appartenant, s'il justifie sa prétention devant les tribunaux et qu'en définitive l'acheteur soit évincé, ce dernier a un recours en *garantie* contre son vendeur, *garantie* dont l'effet sera de se faire indemniser par lui dans la mesure qui sera tout à l'heure indiquée et qui se trouve déterminée par l'article 1630 du code civil. Une disposition analogue existe en matière de contrat de société. Un associé ayant fait au capital social l'apport d'un objet déterminé, mobilier ou immobilier, si la société est évincée de cet objet, elle aura son recours en *garantie* contre l'associé auteur de l'apport, et celui-ci devra l'indemniser de l'éviction dans la même mesure que devrait le faire un vendeur, aux termes de l'article 1845 du code. Il serait, croyons-nous, inutile de multiplier les exemples, et nous allons, sans autre préambule, nous occuper de la manière dont doit s'engager l'action en *garantie*, en supposant, pour donner aux idées plus de fixité, qu'il s'agit de garantir en matière de vente. Il n'y a, au reste, aucun inconvénient à se circonscrire pour le moment dans ce point de vue spécial, attendu que les principes qui vont être exposés sont les mêmes pour les différentes espèces.

Si un tiers, se prétendant propriétaire de la chose vendue, a exercé une action en revendication contre l'acheteur, et que ce dernier ait succombé et ait été condamné à vider les lieux, il a le droit incontestable de se retourner contre son vendeur, c'est-à-dire d'agir contre lui en *garantie* et d'en obtenir une indemnité dont nous indiquerons tout à l'heure les éléments. Mais empressons-nous de faire remarquer que rien n'oblige l'acheteur à attendre le dénoûment de l'éviction pour recourir contre son vendeur et lui demander protection. En effet, l'obligation du vendeur relativement à la *garantie* ne se borne pas à l'astreindre à indemniser son acheteur après l'éviction consommée. Il lui doit quelque chose de plus, à savoir, une possession paisible et sans trouble, sans inquiétude juridique, de la chose vendue, et, du moment que l'éviction est simplement imminente et que l'action en revendication par un tiers est engagée devant les tribunaux, l'acheteur, sans attendre l'issue du procès, peut recourir immédiatement contre son vendeur et l'appeler dans l'instance pour qu'il y prenne ses fait et cause. Il lui est facultatif d'agir ainsi préventivement; ajoutons que, dans les cas les plus ordinaires, la prudence l'oblige à procéder ainsi et à ne pas attendre d'être évincé pour agir. Il pourrait arriver, en effet, que le vendeur, assigné seulement après l'événement, prétendît, et prétendît avec raison, que, si son acheteur a été évincé, c'est parce qu'il s'est mal défendu et n'a pas fait valoir telle pièce ou tel moyen de droit qui aurait rendu infaillible le succès de sa cause. Il y a plus, le vendeur non appelé dans la première instance pourrait soutenir, il pourrait même prouver, que les juges ont mal jugé, qu'ils ont décidé contrairement à la saine interprétation des actes ou de la loi, et que, n'étant point responsable des erreurs de la justice, il doit se trouver lui-même libéré de tout recours en *garantie*. Pour aller au-devant de semblables objections, qui pourraient bien, dans certaines circonstances, n'être pas sans gravité et sans danger, le parti le plus sage pour l'acheteur est, nous le répétons, de ne pas attendre la solution du litige et d'exercer son action en *garantie* au cours même de l'instance, en appelant dans cette instance son vendeur. Dans cette situation, il est clair que celui-ci n'aura plus de prétexte pour alléguer qu'on s'est mal défendu, puisque ce sera lui-même qui présentera la défense, ou, en tous cas, complétera la défense présentée par l'acquéreur.

Les aperçus qui viennent d'être présentés ne sont pas particuliers au contrat de vente et s'étendent à tous les cas où il y a matière à *garantie*. Ainsi, un cohéritier menacé d'éviction de tout ou partie du lot qui lui a été assigné par le partage pourra, à son choix, soit attendre l'éviction consommée pour agir en *garantie* et en indemnité contre ses cohéritiers, soit appeler ces mêmes cohéritiers au cours même de l'instance qui tend à l'évincer, pour qu'ils y prennent ses fait et cause. La même option facultative appartiendra à une société menacée d'éviction dans les choses dont un des associés a fait l'apport. Une disposition analogue existe relativement à la *garantie* en matière de cautionnement. La caution qui a payé à la décharge du débiteur principal peut, aux termes de l'article 2028 du code civil, actionner le principal obligé en remboursement. Mais l'article 1032 du même code lui permet aussi d'exercer son action en *garantie* sans attendre une condamnation définitive, et, du moment que la caution est directement assignée en justice par le créancier, elle peut, au cours de l'instance, mettre en cause son garant, c'est-à-dire le débiteur principal.

Parlons actuellement de la procédure et de la forme de l'action en *garantie*. Si l'on attend pour y recourir l'événement de l'éviction, cette procédure n'est soumise à aucune règle particulière; la partie qui a droit à la *garantie* agit contre son garant dans la forme ordinaire, c'est-à-dire par voie d'action principale et en l'assignant devant le tribunal de son domicile. Si, au contraire, ce qui est toujours préférable, le recours en *garantie* est exercé incidemment à l'instance engagée contre la partie à laquelle cette *garantie* est due, le mode de procédure est soumis à des règles particulières qui forment la matière des articles 175 et suivants du code de procédure civile. Il est inutile d'analyser en détail ces formes spéciales; il suffit de noter quelques points essentiels. L'un des plus importants est celui-ci : la partie qui agit en *garantie* n'est pas obligée de citer son garant devant le tribunal du domicile de ce dernier, comme elle y serait tenue si elle attendait pour agir que l'éviction fût consommée. Elle peut, elle doit même le citer devant le tribunal où est pendante l'action en éviction et qui devient par là même compétent pour statuer sur la demande en *garantie*, qu'il soit ou non le tribunal du domicile du garant. Cette disposition présente le double avantage, d'une part, de ne pas scinder l'affaire et de faire statuer par une seule et même décision, tant sur l'action principale en éviction, que sur l'action récursoire en *garantie* et en indemnité s'il y a lieu; elle présente, d'autre part, l'avantage de prévenir les divergences ou même les contrariétés de jugements, qui seraient possibles s'il était statué par deux tribunaux différents sur l'action principale et sur la demande en *garantie*.

Il y a un autre point à remarquer dans la procédure propre à l'action en *garantie* quand elle est ainsi formée par voie d'incident à l'instance principale en éviction. L'attitude du garant, sa situation et son rôle dans l'instance où il est incidemment appelé pourront ne pas être les mêmes, selon qu'il s'agira de *garantie* formelle ou de *garantie* simple (art. 182 et 183 du code de proc. civ.). Il faut expliquer ce que l'on entend par cette distinction entre la *garantie* formelle et la *garantie* simple. Disons tout de suite que ces expressions n'ont rien qui puisse se justifier rationnellement; le code les a empruntées aux traditions du palais, et elles n'ont d'autres raisons d'être que d'avoir été consacrées par l'usage. En tout cas, et cela suffit, l'usage en a fixé l'acception d'une manière précise. La *garantie* dite formelle est celle qui a lieu en matière réelle; en d'autres termes, celle dont l'objet est d'obtenir l'indemnité d'une éviction soufferte ou d'obliger le garant à prévenir, s'il lui est possible, cette même éviction. Ainsi, le cohéritier, menacé dans la possession de son lot par un tiers qui en revendique la propriété ou qui prétend exercer sur les immeubles dépendants de ce lot un droit d'hypothèque ou de servitude, a contre ses cohéritiers un recours en *garantie* formelle. Il en est de même de l'acheteur menacé d'une éviction de la chose vendue. La *garantie* simple, au contraire, est celle qui se produit dans les matières où il ne s'agit pas de contestations concernant la propriété ou des droits réels de servitude ou d'hypothèque, mais simplement d'actions personnelles. Ainsi, la caution directement assignée en payement par le créancier et qui use de la faculté que lui donne l'article 2032 du code civil, de mettre en cause le débiteur principal comme garant, exerce une action en *garantie* simple.

La distinction et la valeur des termes ainsi précisées, indiquons la diversité des faits des deux *garanties*, au moins en ce qui concerne la procédure. Quand il s'agit de *garantie* formelle (on sait à présent ce que c'est), le garant appelé dans l'instance peut prendre les fait et cause du garanti, et ce dernier peut réclamer et obtenir, s'il le juge convenable, sa mise hors d'instance. Ainsi Paul a vendu à Pierre un immeuble. Jacques s'en prétend propriétaire et assigne Pierre en revendication et en délaissement de l'immeuble. Pierre, de son côté, appelle en cause Paul son vendeur pour le défendre contre l'éviction dont il est menacé, et s'entendre condamner à l'indemniser, si, en définitive, l'éviction doit avoir lieu. Paul, le vendeur, ainsi mis en instance peut défendre seul à l'action en revendication de Jacques; il est, en effet, le principal intéressé, puisque c'est sur lui, par l'effet du recours imminent en indemnité, que devrait retomber définitivement l'effet de l'éviction possible. Quant à Pierre, l'acheteur, il peut se retirer du débat, et Jacques, demandeur originaire, n'a pas, en général du moins, la faculté de l'y retenir malgré lui. Pierre, en effet, n'a contracté envers Jacques d'obligation d'aucune sorte. D'un autre côté, si Paul n'avait pas vendu à Pierre, Jacques, qui revendique l'immeuble, n'aurait eu affaire qu'à ce même Paul; il n'a aucune raison de se plaindre de le rencontrer pour unique contradicteur au procès. La vente que Paul a faite à Pierre est un contrat étranger à Jacques, qui ne modifie en aucune manière sa position et son droit, et il lui suffit de rencontrer dans le débat un contradicteur intéressé de sa prétention. D'ailleurs, le jugement qui va intervenir, si Jacques obtient gain de cause, sera commun à Pierre et exécutoire contre ce dernier.

Au contraire, lorsqu'il s'agit de *garantie* simple, le garant ne peut pas se substituer dans l'instance à la partie à laquelle il doit *garantie*. Ainsi, un créancier assigne directement une personne qui s'est obligée envers lui simplement comme caution d'un tiers. La caution directement poursuivie appelle en *garantie* le débiteur principal. Celui-ci, sans contredit, doit se présenter; mais il ne peut, à proprement parler, prendre les fait et cause de la caution et se substituer à elle dans le débat, et la caution ne peut, de son côté, réclamer sa mise hors d'instance. Le créancier a directement action contre l'un et l'autre; il peut les retenir simultanément dans le débat et réclamer contre eux une condamnation solidaire ou au moins collective. Ces différences de situation entre les garants formels et les garants simples ressortent de la nature même des choses; elles sont, à cette heure, suffisamment comprises, et nous n'aurions pas eu à nous y arrêter s'il n'avait fallu expliquer les expressions surannées et presque barbares employées par le législateur.

Il reste à indiquer brièvement ce que doit obtenir la partie à laquelle est due la *garantie* dans le cas où il y a lieu à l'indemniser des suites d'une *garantie* consommée. L'article 1630 du code civil détermine les éléments de cette indemnité pour l'acheteur qui a été évincé de la chose vendue. Quoique cet article soit spécial à la vente, il exprime des principes généraux, et sa disposition sert de prototype pour tous les cas analogues et quand il s'agit de *garantie* en matière réelle.

Aux termes de cet article 1630, l'acquéreur évincé a droit d'abord à se faire restituer le prix de la vente. Cela ne peut souffrir de difficulté; il est même douteux que ce soit là, à proprement parler, un élément de l'action en *garantie*. L'acheteur, en effet, n'a payé son prix qu'en vue d'obtenir contre ce payement la propriété incommutable de la chose vendue. Cette propriété lui étant retirée, le payement qu'il a fait n'a plus de raison d'être et il y a évidemment lieu à le rembourser. C'est plutôt là une simple répétition de l'indû (*condictio indebiti*) qu'un exercice normal de la *garantie*. C'est pourquoi l'acheteur évincé a droit, d'après la loi, à la répétition intégrale de son prix même dans le cas où la chose vendue se serait dépréciée dans une proportion quelconque depuis la vente. L'acheteur n'en a pas moins payé en vue d'une acquisition dont l'effet ne s'est point en définitive réalisé; c'est un payement sans cause, le payement d'une somme indue sujette à répétition dans tous les cas.

L'acheteur évincé doit, en second lieu, obtenir de son vendeur le remboursement des frais auquel il a été personnellement condamné dans l'instance qui s'est terminée par son éviction, ainsi que des frais relatifs à sa demande récursoire en *garantie*.

Il doit obtenir, en troisième lieu, le remboursement des frais et loyaux coûts de son contrat d'acquisition, et, en quatrième lieu enfin, la réparation ou indemnité des préjudices de toute nature que lui cause l'éviction. Les éléments du dommage et, en conséquence, le chiffre de l'indemnité peuvent être infiniment variables selon les circonstances; la seule règle générale qui puisse être posée à cet égard est que la réparation doit être proportionnée d'une part à la perte soufferte par l'acheteur et d'autre part au bénéfice dont il a été privé par l'effet de l'éviction. Ainsi, si l'on suppose que l'immeuble vendu avait acquis depuis la vente et présentait au moment de l'éviction une survaleur importante, cette survaleur ne provînt-elle pas du fait de l'acquéreur et fût-elle, par exemple, le résultat de l'ouverture d'une voie nouvelle de communication à proximité de l'immeuble, il devra en être tenu compte dans l'indemnité de *garantie*, et cette indemnité sera calculée sur le pied de la valeur actuelle de la chose.

Nous le répétons, l'article 1630 formule des principes généraux et, sauf en ce qui concerne la restitution du prix, détail spécial au contrat de vente, il est applicable à toutes les matières de *garantie* réelle. C'est pourquoi il serait superflu de varier et de multiplier les exemples; l'analyse sommaire qu'on vient de faire des dispositions de cet article est suffisante.

— Administr. L'orfévrerie est celui de tous les arts qui semble avoir été le plus cultivé chez les anciens et même avoir devancé tous les autres. Dès que l'or et l'argent ont été connus, des artistes se formèrent pour employer ces métaux; les Hébreux étaient pourvus d'une grande quantité de bijoux d'or et d'argent; on voit qu'ils offrirent, pour la fabrication des ouvrages nécessaires au culte divin, leurs bracelets, leurs pendants d'oreilles, leurs bagues, leurs agrafes, sans compter les vases d'or et d'argent (*Exod.*, ch. XII). L'art de l'orfévrerie passa de l'Asie en Europe, chez les Grecs, et plus tard chez les Romains; il fut en honneur chez les empereurs de Rome et de Constantinople, puisque d'après Anastase, la seule basilique de Latran reçut de Constantin diverses pièces d'orfévrerie qu'on peut évaluer à plusieurs millions de francs, d'après leur poids considérable. L'invasion des deux empires par les barbares laissa ensuite les arts sans asile; mais bientôt les progrès de la civilisation ramenèrent le goût du luxe, à la faveur duquel l'orfévrerie reprit un nouvel essor; on vit naître successivement les arts du tireur et du batteur d'or, ceux du doreur et de l'argenteur, et insensiblement l'industrie humaine les porta au degré de perfection qu'ils ont atteint maintenant.

—*Droits.* Les lois sur l'orfévrerie ont eu pour objet de prévenir la fraude en faisant apposer un poinçon de marque sur tous les ouvrages d'or et d'argent; elles ont en même temps déterminé les titres de la fabrication et les droits auxquels les ouvrages seraient soumis. C'est au règne de Henri III que remonte l'origine de ces droits, qu'on appela *droits de remède;* sous Louis XIII, ils furent remplacés par un prélèvement de 3 sous par once d'orfévrerie, dont les premiers produits furent affectés au rétablissement de la Sainte-Chapelle du Palais. Ce ne fut qu'en 1672 que furent définitivement établis les droits de marque et de contrôle, qui, après avoir subi plusieurs augmentations, se trouvaient fixés, avant la nouvelle organisation, en 1789, à 7 livres 13 sous

9 deniers par once d'or et à 5 livres par marc d'argent. Ces droits, administrés d'abord par les fermiers généraux, furent remis ensuite à la régie générale des aides, dans les attributions de laquelle ils se trouvaient lors de la loi d'avril 1791, qui abolit tous les impôts indirects; mais on ne tarda pas à reconnaître les inconvénients de cette abolition, en ce qui concernait les ouvrages d'or et d'argent, dont le commerce nécessitait une sécurité indispensable, non-seulement à l'intérieur, mais encore à l'étranger. On ne fut pas fâché non plus de rendre au Trésor une ressource d'autant plus précieuse, que le droit qui l'alimentait ne pouvait porter sur la classe indigente. On fit donc fabriquer de nouveaux poinçons, et l'on créa un droit de *garantie*, fixé par la loi du 19 brumaire an VI (9 novembre 1797) à 20 francs par hectogramme (20 centimes par gramme) d'or et à 1 franc par hectogramme (1 centime par gramme) d'argent, non compris les frais d'essai ou de touchau, qui sont la rétribution de l'essayeur de la *garantie*. Ces droits, substitués aux anciens droits de marque, frappent aujourd'hui non-seulement les produits de l'industrie française, mais encore les ouvrages d'or et d'argent qui viennent de l'étranger, lesquels doivent être présentés aux employés des douanes sur les frontières, pour être déclarés, pesés, plombés et dirigés sur le bureau de *garantie* le plus voisin, où ils sont marqués d'un poinçon spécial, portant les lettres ET (étranger). Sont exemptés et dispensés des droits de *garantie* : 1° les objets d'or et d'argent appartenant aux ambassadeurs et envoyés des puissances étrangères; 2° les bijoux d'or et les ouvrages en argent servant à l'usage personnel des voyageurs, pourvu, toutefois, que leur poids total n'excède pas 5 hectogrammes; 3° l'argenterie des Français qui rentrent en France, lorsqu'il est prouvé, d'une part, qu'elle est à leur usage personnel, et, de l'autre, qu'elle est marquée des poinçons nationaux antérieurs ou postérieurs à la loi de l'an VI. Mais lorsque les objets introduits en France à la faveur des exceptions ci-dessus sont mis dans le commerce, ils sont soumis à l'acquittement du droit de *garantie* fixé pour les ouvrages fabriqués en France.

Lorsque les ouvrages neufs d'or et d'argent, fabriqués en France et ayant acquitté les droits, sortent du pays comme vendus ou devant l'être à l'étranger, les deux tiers de ces droits sont remboursés au fabricant. Cette restitution se fait par le bureau de *garantie* qui a perçu les droits ou, à défaut des fonds nécessaires, par une traite sur le bureau de *garantie* de Paris. Elle n'a lieu, toutefois, que sur la présentation d'un certificat de l'administration des douanes, muni de son sceau particulier, constatant la sortie hors de France de ces ouvrages. Ce certificat doit être rapporté par les intéressés dans le délai de trois mois. La même restitution des deux tiers du droit a été consentie, par décision de l'administration des contributions indirectes du 27 juillet 1849, en faveur des négociants français qui justifient également de l'exportation de montres étrangères, marquées en France du poinçon spécial de l'horlogerie importée.

Les ouvrages déposés aux monts-de-piété et dans les autres établissements destinés à des ventes ou à des dépôts de vente sont assujettis à l'acquittement des droits de *garantie* lorsqu'ils n'y ont pas été soumis avant le dépôt, ce qui est constaté par l'absence du poinçon de *garantie*.

Les lingots d'or et d'argent affinés ont été frappés par la loi du 19 brumaire an VI d'un droit de *garantie* fixé à 8 fr. 18 par kilogramme d'or et à 2 fr. 04 par kilogramme d'argent; mais depuis longtemps cet impôt est tombé en désuétude. On ne tarda pas à reconnaître, en effet, que son application soulevait dans la pratique de grandes difficultés; il était impossible d'établir, en cas de saisie d'un lingot trouvé sans marque dans le commerce, que le degré de fin de ce lingot était dû à l'opération de l'affinage, et, d'un autre côté, c'était produire une augmentation dans le prix des matières destinées à être converties en espèces monnayées ou obliger à la perte du droit les propriétaires de ces lingots qui les portaient au change des monnaies, où ils n'étaient reçus que pour leur valeur intrinsèque, déduction faite des frais de fabrication. Il fut décidé, sur l'avis de l'administration des monnaies du 28 décembre 1822, que les lingots dits *de tirage*, c'est-à-dire destinés à être convertis en trait, seraient seuls soumis à l'avenir au bureau de *garantie*.

Le droit fixé par la loi de l'an VI pour les lingots de tirage est, en principal, de 0 fr. 82 par kilogramme. Ces lingots ne sont passés en délivrance qu'autant qu'il a été reconnu à l'essai que leur alliage n'excède pas 20 milliêmes; ils sont marqués d'un poinçon spécial par le contrôleur, qui doit multiplier les empreintes. Ce droit a cessé d'être perçu depuis que les argues publiques établies à Paris, à Lyon et à Trévoux, ont été supprimées et remplacées par des argues particulières, où l'on tire à la filière toutes sortes de métaux propres à cette opération. Depuis 1863, il n'a plus été perçu de droit d'argue.

En résumé, les droits de *garantie* ne sont qu'un impôt somptuaire prélevé au profit du Trésor public sur le commerce de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfévrerie et de l'horlogerie, tous commerces de luxe, dont les tributaires sont généralement des gens aisés, auxquels les commerçants peuvent facilement faire payer la plus-value résultant de l'acquittement des droits sur les objets qu'ils achètent pour satisfaire une fantaisie, un caprice. Néanmoins, il est parmi les objets fabriqués en or et en argent des choses de première nécessité, des outils mêmes indispensables à l'exercice de certaines professions, et d'ailleurs le luxe a pris un tel développement aujourd'hui, on s'est si fort habitué à se faire des besoins de choses dont l'usage était autrefois du domaine du superflu, que la masse des contribuables sur lesquels pèse aujourd'hui l'impôt somptuaire, déguisé sous le nom de *droit de garantie*, est devenue la presque universalité des citoyens. Or, il est permis de se demander si cet impôt est bien équitable, s'il produit assez pour justifier son maintien, et enfin s'il ne constitue pas une sorte d'entrave à l'exercice d'un commerce important, celui de la fabrication des objets d'or et d'argent, qui a tout autant de droits qu'un autre à la liberté proclamée en faveur de toutes les industries en France. Le droit de *garantie*, résultant de l'examen des objets d'or et d'argent livrés au commerce, a pour résultat immédiat d'élever, au delà du prix de la matière et de la main-d'œuvre, la valeur des objets achetés par les particuliers; il est injuste que ce droit soit acquitté indistinctement par le négociant en vins qui achète une tasse à déguster, par exemple, c'est-à-dire un outil de sa profession, et par le dandy qui fera mettre une pomme d'or ciselée à son stick; par l'ouvrier ou l'employé obligé de se munir d'une montre d'argent pour régler son travail d'après les heures de la journée et par l'homme opulent qui attachera fastueusement à une chaîne d'or, chargée de breloques, un chronomètre de Bréguet.

Le produit de cet impôt indirect n'est pas un argument en faveur de son maintien; il s'élève environ à 3 millions par an, dont 2 millions sont fournis par le seul bureau de *garantie* de Paris. Lorsqu'on a prélevé sur cette somme de 3 millions les frais d'administration, le traitement du personnel, etc., on voit qu'il reste un revenu d'une assez mince importance, eu égard au chiffre du budget de l'État. Il est même permis de supposer, sans trop de témérité, que le montant de ce droit ne tarderait pas à être égalé, sinon surpassé, par le produit des contributions directes qui atteindraient les fabricants d'ouvrages d'or et d'argent qui, libres de toute entrave, se livreraient en plus grand nombre à ce genre d'industrie.

La liberté est le grand levier de la prospérité commerciale d'un pays; nos pères l'ont bien compris en 1791, lorsque, pour fonder la liberté du travail, ils abolirent les monopoles, les priviléges et tous les systèmes réglementaires d'autrefois. L'économie politique réclame l'achèvement de l'œuvre si heureusement commencée, c'est-à-dire l'émancipation complète de la production. L'expérience enseigne que, suivant la belle parole de Montesquieu, « un pays devient riche, non pas en raison de sa fertilité naturelle, mais en raison de la liberté dont il jouit, » et que le réglementarisme, loin de remédier aux inconvénients inhérents à toute liberté, ne fait qu'augmenter ces inconvénients, tout en comprimant l'essor des forces vives de l'intelligence et de la volonté humaines. On a dit que la liberté, comme la lance d'Achille, peut seule guérir les blessures qu'elle a faites : nulle part cela n'est plus vrai qu'en matière d'industrie et de commerce. La liberté, dans cet ordre de faits, enfante inévitablement la concurrence. Or, établie sur le terrain du droit commun, la concurrence devient promptement l'auxiliaire du bien contre le mal; elle oblige, en effet, le producteur à s'assurer les préférences du consommateur par la supériorité relative de ses produits. Elle contraint, par conséquent, le producteur à marcher dans la voie du perfectionnement industriel. Elle lui impose, quoi qu'il en ait, les lois de la loyauté la plus rigoureuse; il est clair que l'acheteur n'aime point à être trompé et que, trompé une fois, il s'éloigne sans retour du fournisseur déloyal ou mal avisé. La concurrence, enfin, amène l'abaissement du prix vénal des produits, par celui des frais de production résultant lui-même de l'emploi de procédés de travail plus expéditifs, de perfectionnements apportés dans la fabrication, de l'abaissement des frais de transport et de mille autres circonstances.

Nous croyons ces considérations suffisantes pour démontrer l'inutilité du contrôle officiel exercé sur le commerce de la bijouterie et de l'orfévrerie; ajoutons, toutefois, que, par la force même de notre nature humaine, nous ressentons instinctivement, devant une interdiction légale, comme un besoin de désobéissance; nous cédons volontiers à ce qu'on appelle « l'attrait du fruit défendu. »

Cette excitation s'accroît encore quand vient s'y ajouter la perspective de réaliser des bénéfices plus grands en pratiquant une fraude, fort coupable assurément, surtout quand cette fraude présente une grande facilité dans son exécution. Un poinçon officiel est ce qu'il y a au monde de plus facile à contrefaire. Presque impossible à constater au lieu même de production et de poinçonnage officiel, cette contrefaçon devient tout à fait insaisissable sur les marchés d'exportation du produit poinçonné. Dans une pétition, adressée, en 1838, par les fabricants de Paris aux Chambres, contre la loi du contrôle, on démontrait que l'apposition de faux poinçons pouvait se faire et *se faisait* si parfaitement, qu'il était impossible aux agents du contrôle eux-mêmes de distinguer les poinçons faux des véritables. La démonstration se terminait par cette conclusion : « Si, comme nous en sommes convaincus, vos poinçons ne sont qu'un jeu d'enfant, supprimez-les!... » On ne les supprima pas; on fit remplacer les anciens poinçons par de nouveaux, qui offrent à la contrefaçon les mêmes facilités que les autres.

Il est bon de dire qu'à part les poinçons de titre, qui par leur dimension ne peuvent être appliqués que sur les gros objets d'orfèvrerie, couverts, vaisselle, etc., les poinçons de *garantie* n'offrent au public aucune des sécurités qu'on pourrait croire. Ils garantissent seulement que l'objet poinçonné est en or ou en argent; quant au titre, il est si peu garanti, que les bureaux du change des monnaies n'acceptent ces objets qu'après en avoir établi le titre véritable par un essai. Où est donc la *garantie* du public pour les bijoux, surtout pour ceux d'un petit volume, qui portent l'empreinte d'un poinçon, dont les caractères, d'ailleurs parfaitement inconnus du vulgaire, ne peuvent être distingués qu'à l'aide d'une forte loupe et après un examen très-attentif qui exige une certaine habitude? On peut dire que, quatre-vingt quinze fois sur cent au moins, l'acheteur s'en rapporte à la déclaration du vendeur, sans se préoccuper le moins du monde d'un poinçon qu'il ne voit pas et dont il ne saurait déchiffrer la signification. Puisque sa vraie *garantie* est la déclaration du commerçant à qui il s'adresse, pourquoi lui en imposer une autre tout illusoire? Pourquoi ne pas laisser le fabricant libre de faire ses bijoux au titre qui lui convient, sauf à en faire la déclaration très-fidèlement à l'acheteur? Croit-on que celui-ci aura moins de sécurité, lorsqu'il aura fait constater sur sa facture le poids et le titre vrai de l'ouvrage acquis par lui? Au contraire, armé de la déclaration du vendeur, consignant le titre, le poids et la marque distinctive de l'objet vendu, il pourra faire vérifier très-facilement la sincérité de ces énonciations et, en cas de fraude, appeler sur le vendeur les sévérités édictées par la loi contre les commerçants convaincus de tromperie sur la qualité de la chose vendue. Tandis que tout moyen d'action lui échappe lorsque, portant au change des monnaies un objet poinçonné par les agents du contrôle de la *garantie*, il s'aperçoit que cet objet est à un titre inférieur à celui auquel il devrait être légalement.

L'Allemagne et les Etats-Unis n'ont point de contrôle de la *garantie* pour les ouvrages d'or et d'argent. On sait quelle a été, pour l'Allemagne, l'issue du régime de liberté complète qu'elle a adopté en matière de titre. Bien qu'elle se soit adonnée très-tard à la fabrication des bijoux, elle possède aujourd'hui la plus puissante production de bijouterie du monde. La seule ville de Pforzheim compte trois cents fabricants, occupant un personnel de dix à douze mille ouvriers. Hanau compte cinquante maisons et trois mille ouvriers. Quelques autres localités en ont aussi un certain nombre. A Berlin, à Dresde, à Vienne, on fait de l'orfévrerie. La fabrique allemande se distingue surtout par l'énorme quantité et par le bon marché de ses produits, dus à l'extrême division du travail et au large emploi des procédés mécaniques.

En Angleterre, le droit de contrôle existe, mais il est tombé en désuétude et il n'est plus question aujourd'hui, dans ce pays, de titre ni de contrôle obligatoire pour l'industrie bijoutière dans son ensemble. Il n'y a d'exception que pour les bagues de mariage et de deuil, qui doivent être à haut titre et contrôlées; ce qui n'empêche pas la plupart des fabricants et des commerçants de recourir volontairement au contrôle, afin de donner plus de facilité à la vente de leur marchandise; mais les titres élevés sont généralement abandonnés. Dans ce pays de probité commerciale, la parole du vendeur est la meilleure *garantie* de l'acheteur. En Suisse, le contrôle est facultatif comme en Angleterre; en Belgique, où le droit est rigoureusement maintenu, comme en France, le commerce de l'orfévrerie et de la bijouterie languit et ne peut soutenir la concurrence avec l'Allemagne, dont les produits supplantent de plus en plus chaque jour les produits nationaux. Si la France, malgré son système de réglementation, tient encore un rang distingué dans le commerce de l'orfévrerie et de la bijouterie, il faut l'attribuer à l'excellence de ses ouvriers et surtout au goût qui préside chez nous à l'exécution de tous les produits de luxe. Que serait-ce donc si la France, à l'imitation des autres pays limitrophes, se trouvait débarrassée d'un régime qui entrave sa fabrication sans nul profit pour personne, si ce n'est pour le fisc, qui n'en retire, ainsi qu'il a été démontré plus haut, qu'un bénéfice très-limité et en quelque sorte illusoire! Il y a donc lieu de supposer que, dans un avenir très-prochain, notre production nationale d'orfévrerie et de bijouterie sera affranchie d'un régime dont les effets ont été résumés, il y a quelque trente ans, par un praticien très-versé dans la question, de la manière suivante :

« Il gêne le producteur, en ce que celui-ci ne peut travailler qu'à un titre déterminé.

» Il exclut du marché la portion des consommateurs qui ne peuvent acheter à un prix élevé.

» Il empêche de lutter avantageusement avec les pays qui admettent tous les titres indistinctement.

» Il astreint les commerçants à subir les visites domiciliaires des agents des contributions indirectes, absolument comme les débitants de vin de la barrière.

» Il favorise celui qui ne craint pas de l'éluder, aux dépens de celui qui se montre plus scrupuleux.

» Enfin, il place le fabricant qui reçoit une commande au-dessous du titre légal entre sa conscience et son intérêt. »

— *Titres des ouvrages d'or et d'argent.* Il y a trois titres légaux pour les ouvrages d'or et deux pour les ouvrages d'argent, savoir : Pour l'or, le premier, de 920 millièmes; le deuxième, de 808 millièmes; le troisième, de 750 millièmes. Pour l'argent, le premier, de 950 millièmes; le second, de 800 millièmes.

La tolérance des titres a été fixée par la loi du 19 brumaire an VI (9 novembre 1797), à 3 millièmes pour l'or et 5 millièmes pour l'argent; mais par une interprétation admise dans la pratique, quoique contestable au point de vue légal, ces limites de 3 et de 5 millièmes ne sont rigoureusement imposées qu'aux objets sans soudure. Quant à ceux dans la confection desquels il entre une quantité plus ou moins déterminée de soudure, on leur accorde une tolérance de 20 millièmes (!!) (Moreau, *Dict. de l'adm. franç.*, GARANTIE). Et cela ose s'appeler *garantie!* Ajoutons que les deux premiers titres assignés à l'or n'ont pas tardé à être délaissés et qu'il ne se fabrique plus actuellement en France d'ouvrages en or au-dessus de 750 millièmes. Il est bon de mettre en garde les acheteurs qui croient faire une bonne affaire en achetant d'occasion des bijoux d'or au poids, sur le pied de 3 francs le gramme. Ces objets sont au titre de 730 millièmes et la valeur du gramme est de 2 fr. 51 au plus.

— *Poinçons.* Les ouvrages d'or et d'argent portent la marque du fabricant, qui est l'empreinte d'un poinçon particulier, que celui-ci peut faire graver par tel artiste qu'il lui plaît de choisir, en observant les formes et proportions établies par l'administration. La marque de fabrique est un poinçon losange portant la lettre ou les lettres initiales du nom du fabricant, avec un symbole particulier. Tout ouvrage d'or ou d'argent, qui serait porté aux bureaux de la *garantie*, sans avoir été préalablement marqué du poinçon du fabricant, ne pourrait être admis au poinçonnage officiel.

Les poinçons de titre et de *garantie*, ceux de petite *garantie*, d'importation, d'exportation et de recense, sont fabriqués par le graveur général des monnaies, qui les fait parvenir aux bureaux de *garantie* et en conserve les matrices. Ces poinçons sont enfermés dans une caisse à trois clefs, sous la garde des employés de la *garantie*. Les employés qui calqueraient les poinçons, ou qui en feraient usage sans observer les formalités prescrites par la loi, seraient destitués et condamnés à un an de détention (loi de brumaire an VI, art. 46). L'article 140 du code pénal punit du maximum des travaux forcés à temps la fabrication et l'emploi de poinçons faux, et l'article 141 prononce la peine de la reclusion contre quiconque, s'étant procuré les vrais poinçons, en ferait une application ou usage préjudiciable aux intérêts de l'État.

Il y avait autrefois, outre le poinçon de titre, un poinçon particulier pour chaque bureau de *garantie*, portant un signe déterminé par l'administration et changé toutes les fois qu'il était nécessaire pour prévenir les effets d'un vol ou d'une infidélité. Ce poinçon a été supprimé, mais le signe distinctif de chaque bureau de *garantie* est ajouté sur le poinçon de titre, à un endroit déterminé.

Les poinçons de titre avaient dans l'origine pour empreinte un coq avec un des chiffres arabes 1, 2, 3, indicatifs du premier, du deuxième ou du troisième titre. Le petit poinçon destiné à marquer les menus ouvrages d'or avait pour empreinte une tête de coq; celui qui servait pour les menus ouvrages d'argent, un faisceau. Le poinçon de vieux, destiné à marquer uniquement les ouvrages dits de *hasard*, représentait une hache; celui dont on marquait les ouvrages venant de l'étranger portait les lettres ET. Ces poinçons cessèrent d'être apposés sur les ouvrages d'or et d'argent le 1er septembre 1809; ils furent remplacés par d'autres, à la suite d'une recense; le 16 août 1819 intervint une nouvelle recense et un nouveau changement de types. Enfin, à la suite de la dernière recence de 1838, les poinçons de *garantie* furent fixés de la manière suivante, et ils n'ont pas été changés depuis :

Titres d'or. 1° A 920 millièmes. Paris et départements : tête de médecin grec de profil, sur poinçon à huit pans irréguliers, le chiffre 1 en face du front.

2° A 840 millièmes. Paris et départements : même type sur poinçon ovale coupé; le chiffre 2 sous le menton.

3° A 750 millièmes. Paris et départements : même type sur poinçon à six pans irréguliers, le chiffre 3 à l'extrémité du nez.

Titres d'argent. 1° A 950 millièmes. Paris

et départements : tête de Minerve de profil, sur poinçon à huit pans irréguliers ; le chiffre 1 devant le front.

2° A 800 millièmes. Paris et départements : même type sur poinçon ovale coupé, le chiffre 2 sous le menton.

Garanties. 1° Or. Paris : tête d'aigle de profil sur poinçon découpé sur les bords du dessin. Remarque pour les chaînes d'or. Paris et départements : tête de rhinocéros de profil, sur poinçon découpé.

2° Argent. Paris : Hure de sanglier de profil, sur poinçon découpé.

3° Or. Départements : tête de cheval de profil, sur poinçon découpé.

4° Argent. Départements : crabe de face, sur poinçon découpé.

Etranger au titre français. Paris et départements : un charançon de profil sur poinçon ovale.

Etranger. Paris et départements : les lettres ET sur poinçon rectangulaire.

Horlogerie importée. Paris et départements : une chimère de profil, sur poinçon découpé.

Exportation. Paris et départements : une tête de Mercure sur poinçon octogone.

Recense. 1° Grosse. Paris et départements : tête de girafe de profil à gauche, sur poinçon découpé.

2° Petite. Paris et départements : tête de dogue de profil à droite, sur poinçon découpé.

Le poinçon d'importation de l'horlogerie ne s'applique qu'à Paris et aux bureaux spéciaux de Lyon, de Besançon, de Bordeaux, de Marseille, de Strasbourg et de Toulouse.

Le poinçon servant à marquer les lingots dits de *tirage* est rond. Il représente la figure de la lune de face, entourée de huit étoiles, avec la légende : GARANTIE NATIONALE. On a vu plus haut que, depuis 1863, le droit d'argue a cessé d'être perçu et que, par conséquent, il n'a plus été fait usage de ce dernier poinçon.

L'application des poinçons ayant toujours été précédée de l'essai de la matière et de l'acquittement du droit, leur présence a un double caractère, celui d'une quittance et de la constatation du titre (à 20 millièmes près pour la bijouterie).

Les poinçons de titre sont destinés à marquer les ouvrages d'un certain volume, dont le titre a été analysé par les procédés les plus exacts, tels que la coupellation ou la voie humide. (V. ESSAI.) Les poinçons de *garantie* s'appliquent sur les menus objets essayés simplement au touchau, procédé qui ne donne que leur titre approximatif. L'un de ces poinçons est destiné à marquer les chaînes d'or ; on le nomme *poinçon de remarque*. (Ord. du 17 avril 1838, art. 4.)

Les poinçons d'importation comprennent le poinçon dit *étranger* et le poinçon d'horlogerie. Le premier s'applique : 1° sur tous les ouvrages d'orfèvrerie et de bijouterie venant de l'étranger ; 2° sur ceux qu'on vend aux enchères, soit dans les établissements du Mont-de-Piété, soit après décès, et dont le titre inférieur ne permettrait pas l'application d'un autre poinçon. (Décis., 15 novembre 1822 et 14 juillet 1824.) Toutefois, dans le cas de vente après décès, les héritiers seuls ont droit au bénéfice de ce poinçonnement ; tout autre adjudicataire devrait supporter le bris de la pièce qui n'accuserait pas le titre légal. (Circulaire de l'adm. des monnaies du 26 décembre 1822.) Enfin, le poinçon d'étranger s'applique sur les ouvrages d'art et de curiosité d'une fabrication ancienne, lorsqu'ils s'écartent des titres actuellement en usage.

Le poinçon spécial d'horlogerie sert à marquer les boîtes de montres étrangères régulièrement importées. Ces objets doivent être au même titre que les boîtes fabriquées en France ; mais leur vérification étant faite au touchau, le poinçon sur ces pièces n'accuse autre chose que le dernier titre admis par la loi.

Le poinçon d'exportation est de création plus récente que les autres ; il ne date que de la loi du 10 août 1839 et il s'appose sur les ouvrages destinés à être exportés à l'étranger sans l'acquittement préalable des droits de *garantie*. Il est le même pour l'or et pour l'argent ; mais le titre des ouvrages de cette nature ne pouvant différer de celui des autres ouvrages français, le poinçon dont ils sont marqués indique nécessairement qu'ils remplissent les conditions légales de titre.

Quant au poinçon de recense, son application est générale et gratuite ; elle n'a lieu qu'à une époque et dans un délai déterminés par la loi qui ordonne la recense, en même temps que la destruction des poinçons précédemment en usage et leur remplacement par d'autres.

Ces poinçons sont appliqués à l'aide d'un marteau, sur l'objet à poinçonner, qui a été préalablement posé sur une petite enclume, appelée *bigorne*, dont la surface est ornée de dessins disposés en bandes chevronnées et représentant diverses séries d'insectes. (V. BIGORNE.) Ces bigornes, fournies par le graveur général des monnaies, sont, comme les poinçons, envoyées aux bureaux de *garantie* par ce fonctionnaire et y restent sous la garde et la responsabilité des agents du contrôle. Le même coup qui insculpe la marque du poinçon de titre et de *garantie* reproduit du côté opposé de l'objet poinçonné le dessin de la bigorne : c'est une contre-marque qui ajoute une difficulté de plus à la contrefaçon, sans la rendre pourtant plus impossible ; car il n'est pas plus difficile de contrefaire une bigorne qu'un poinçon. La grande bigorne destinée à la contre-marque des gros objets est plate ; la petite bigorne est plate ou ronde, suivant la nature des menus objets à poinçonner. La bigorne ronde se termine en pointe, de façon à pénétrer dans les bagues, les bélières ou les anneaux de la plus petite dimension.

— *Bureaux de garantie.* L'examen du titre des ouvrages d'or et d'argent, la surveillance des établissements dans lesquels ces ouvrages se confectionnent ou se vendent, la perception du droit de *garantie* et l'application des poinçons sont confiés à des bureaux spéciaux, situés dans les principaux centres de population et le plus avantageusement possible pour le commerce. (Loi du 19 brumaire an VI, art. 34 et 35.) Après avoir été provisoirement fixés à un maximum de deux cents pour toute la France, ils sont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt-treize, et tous, à l'exception du bureau de Paris, ont un signe particulier gravé sur les poinçons dont ils font usage. Ces bureaux sont situés à Bellegarde (Ain), Laon (Aisne), Moulins (Allier), Digne (Basses-Alpes), Gap (Hautes-Alpes), Charleville (Ardennes), Troyes (Aube), Marseille (Bouches-du-Rhône), Caen (Calvados), Aurillac (Cantal), Angoulême (Charente), La Rochelle et Saintes (Charente-Inférieure), Bourges (Cher), Tulle (Corrèze), Dijon (Côte-d'Or), Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), Guéret (Creuse), Périgueux (Dordogne), Besançon et Pontarlier (Doubs), Valence (Drôme), Evreux (Eure), Chartres (Eure-et-Loir), Brest (Finistère), Nîmes (Gard), Toulouse (Haute-Garonne), Bordeaux (Gironde), Montpellier (Hérault), Rennes et Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Tours (Indre-et-Loire), Grenoble (Isere), Blois (Loir-et-Cher), Saint-Etienne (Loire), Le Puy (Haute-Loire), Nantes (Loire-Inférieure), Orléans (Loiret), Cahors (Lot), Agen (Lot-et-Garonne), Mende (Lozère), Angers et Saumur (Maine-et-Loire), Saint-Lô (Manche), Reims (Marne), Chaumont (Haute-Marne), Laval (Mayenne), Nancy (Meurthe), Verdun (Meuse), Vannes (Morbihan), Metz (Moselle), Lille, Dunkerque et Valenciennes (Nord), Beauvais (Oise), Arras et Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Clermont (Puy-de-Dôme), Pau et Bayonne (Basses-Pyrénées), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Strasbourg (Bas-Rhin), Colmar (Haut-Rhin), Lyon (Rhône), Mâcon (Saône-et-Loire), Le Mans (Sarthe), Paris (Seine), Rouen et Le Havre (Seine-Inférieure), Melun (Seine-et-Marne), Versailles (Seine-et-Oise), Niort (Deux-Sèvres), Amiens (Somme), Albi (Tarn), Toulon (Var), Avignon (Vaucluse), La Roche-sur-Yon (Vendée), Poitiers et Châtellerault (Vienne), Limoges (Haute-Vienne), Epinal (Vosges), Auxerre (Yonne), Nice (Alpes-Maritimes), Chambéry (Savoie), Annecy (Haute-Savoie), Alger, Oran, Constantine, Bone, Batna, Philippeville et Sétif (Algerie).

Dans chaque bureau de la *garantie*, il y a trois employés, savoir : un essayeur, un receveur et un contrôleur ; mais, à Paris et dans les autres communes populeuses, le ministre des finances peut augmenter le nombre des employés en raison des besoins du commerce. Ainsi à Paris, outre les fonctionnaires principaux ci-dessus désignés, il y a, aux bureaux de la *garantie*, cinquante-deux contrôleurs ou autres agents de la marque et de la perception, et dix-huit aides-essayeurs. Les bureaux de Lyon, de Marseille, de Bordeaux et de Besançon ont également un ou plusieurs employés supplémentaires.

L'administration des monnaies surveille la *garantie* en ce qui concerne la question d'art et la constatation des titres ; la direction des dépenses et des recettes appartient à l'administration des contributions indirectes et des douanes. L'essayeur de chaque bureau est nommé par le préfet du département où ce bureau est situé, mais il ne peut exercer ses fonctions qu'après avoir obtenu de l'administration des monnaies un certificat de capacité, aux conditions prescrites par la loi du 22 vendémiaire an IV, art. 59, sur l'organisation des monnaies. Les essayeurs de la *garantie* sont révocables par le préfet, sauf approbation du ministre des finances ; leurs fonctions sont incompatibles avec celles de fabricant d'ouvrages d'or et d'argent. (Loi du 13 germinal an VI, art. 4.) Les essayeurs n'ont d'autre rétribution que celle qui leur est allouée pour les frais de chaque essai d'or et d'argent. Ces frais sont, pour les essais au touchau, de 0 fr. 09 par décagramme d'or et de 0 fr. 20 par hectogramme d'argent ; les essais à la coupelle sont de 3 francs par essai d'or, de doré et d'or tenant argent, et de 0 fr. 80 par essai d'argent. Lorsque le produit des essais faits pendant l'année n'a pas atteint 600 francs, déduction faite des frais laissés à la charge de l'essayeur, le ministre des finances peut allouer à ce dernier un traitement dont le maximum a été fixé à 400 fr.

Les receveurs sont nommés par le directeur général des contributions indirectes ; les contrôleurs et autres employés par le ministre des finances, sur une proposition concertée entre l'administration des monnaies et celle des contributions indirectes. (Ord. du 5 mai 1820.) Ces agents sont révocables par les autorités de qui ils tiennent leur nomination.

L'essayeur reçoit les matières apportées à la *garantie*, en éprouve le titre et les renvoie, avec le résultat de son travail, au receveur, qui pèse les ouvrages et perçoit le droit conformément à la loi. Il renvoie le tout au contrôleur, qui, après avoir transcrit sur son registre la mention transmise par le receveur, appose sur les objets, en présence de leur propriétaire tel poinçon qu'il appartient.

Les employés des bureaux de *garantie* font les recherches, saisies ou poursuites dans le cas de contravention, en se conformant aux dispositions de la loi. Aux termes du décret du 28 floréal an XIII et de l'ordonnance du 5 mai 1820, les employés de la régie des contributions indirectes sont aptes à constater, concurremment avec les employés spéciaux de la *garantie*, les contraventions aux lois relatives à cette matière ; mais, en l'absence d'un contrôleur spécial, l'un des deux employés agissants doit avoir au moins le grade de receveur à cheval. (Circ. du 8 oct. 1822, secrét. gén.) Une circulaire de l'administration des monnaies de messidor an XII et une autre du 25 décembre 1817 enjoignent aux agents de la *garantie* de concourir, par une surveillance continue, à la répression de la fabrication et de l'émission de la fausse monnaie.

Les bureaux de la *garantie* sont inspectés par un agent de la commission des monnaies, nommé par le ministre des finances sur la proposition de cette administration, lequel s'assure que les poinçons sont bien insculpés sur les ouvrages, conservés dans un bon état d'entretien et que les essais se font convenablement. La partie administrative et financière échappe au contrôle de cet inspecteur et ne relève que de l'administration des contributions indirectes et des douanes.

Les obligations auxquelles sont soumis tous ceux qui se livrent à la fabrication des ouvrages d'or ou d'argent, du plaqué et du doublé d'or et d'argent sur tous métaux, les marchands forains et ambulants, les commerçants dont la spécialité est l'exportation de ces ouvrages et ceux qui les importent de l'étranger, les affineurs et fileurs d'or et d'argent, sont énumérées dans le texte de la loi du 19 brumaire an VI.

Plusieurs ouvrages spéciaux ont traité de ces matières d'une façon complète et sont précieux à consulter. Tels sont : le *Code de l'orfévrerie* ou *Recueil et abrégé chronologique des principaux règlements concernant les droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent, etc.*, par M. Poullin de Viéville (Paris, 1785), se trouve à la Bibliothèque nationale ; le *Manuel monétaire et d'orfèvrerie*, par Aug. Bonnet (Paris, 1810) ; le *Manuel des employés de la garantie, etc.*, par M. A.-L. de St-H. (Paris, Arthur Bertrand, 1821) ; le *Traité de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent*, par M. B.-L. Raibaud (Paris, 1825) ; *Matières d'or et d'argent*, par M. B.-L. Raibaud (Paris, 1838) ; *Traité d'orfèvrerie, bijouterie et joaillerie*, par M. Placide Boué (Montpellier, 1832) ; le *Nouveau manuel* (Roret) *simplifié de la garantie, etc.*, par M. Lachèze (Paris, Roret, 1838) ; le *Code des orfèvres, bijoutiers, horlogers et autres marchands d'or et d'argent*, par M. J. Fontaine, avocat (Paris, 1843) ; le *Code des contributions indirectes* ou *Lois organiques*, par MM. Saillet et Alibo (Lyon, 1847) ; l'article GARANTIE, très-soigneusement fait par M. Th. Moreau, contrôleur en chef de la *garantie* de Paris, dans le *Dictionnaire de l'administration française* de M. Maurice Block (Paris, 1856) ; enfin les *Mémoires sur la question du titre et du contrôle dans le canton de Neufchâtel* (Neufchâtel [Suisse], 1865).

Tous ces ouvrages donnent d'excellentes indications sur tous les points de détail qui n'ont pu trouver place ici, touchant le commerce des matières et ouvrages d'or et d'argent, les attributions et le mode d'opérer des agents de la *garantie*, les droits et les devoirs respectifs de l'administration et des commerçants et fabricants, etc.

GARANTIR v. a. ou tr. (ga-ran-tir — rad. *garant*). Assurer, sous sa responsabilité, l'exécution de : GARANTIR *une vente, un contrat, un traité, une créance. La puissance qui* GARANTIT *un traité s'engage à en maintenir les conditions et à en procurer l'exécution.* (Royer-Collard.) ‖ Concourir efficacement à l'exécution de : *Son habileté* GARANTIT *le succès de son entreprise. On appelle sanction d'une loi l'ensemble des peines et des récompenses qui en* GARANTISSENT *l'exécution.* (Saisset.) ‖ Donner des gages pour, inspirer la confiance de :

> Rappeler nos malheurs, c'est les entretenir ;
> L'oubli seul du passé *garantit* l'avenir.
>
> VIENNET.

‖ Assurer la possession de : *Que l'on nous* GARANTISSE *une autorité sans abus, nous* GARANTIRONS *une liberté sans excès.* (E. de Gir.)

— Par ext. Affirmer, assurer, déclarer d'une manière positive : *Je vous* GARANTIS *l'authenticité du fait. Je vous* GARANTIS *qu'il a dit vrai.*

> Parbleu ! je *garantis* la pièce détestable.
>
> MOLIÈRE.

> J'ignore ce qu'au fond le serviteur peut être ;
> Mais pour homme d'honneur je *garantis* le maître.
>
> MOLIÈRE.

‖ Donner comme digne de foi, comme authentique : *De quinze cents chartes, il y en a mille de fausses, et l'on ne peut* GARANTIR *les autres.* (De Longuerue.)

— Ellipt. Déclarer exempt : *Je vous le* GARANTIS *de tout défaut. On m'A* GARANTI *ce climat de tout vice.*

— Par anal. Mettre à l'abri, défendre : GARANTIR *contre le vent, la pluie, le soleil. Les rebords de ce toit s'avancent un peu sur le mur pour* GARANTIR *les fenêtres de la pluie d'hiver, du soleil d'été.* (Lamart.) ‖ Protéger contre : GARANTIR *un pays contre les insultes de l'ennemi. Je vous souhaite tous les biens, et je prie Dieu qu'il vous* GARANTISSE *de tous maux.* (Mme de Sév.) *Le roi établit une nouvelle police, pour* GARANTIR *les Saxons des insultes des soldats.* (Volt.) *La societe est précisément fondée pour* GARANTIR *la liberte contre la force.* (J. Simon.) ‖ Preserver, exempter : *Je me sens pour tous ces abus une aversion qui doit naturellement m'en* GARANTIR. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Protéger : *La meilleure forme de gouvernement est celle qui* GARANTIT *le mieux et coûte le moins.* (Mesnard.)

> La seule fuite, Iris, nous *garantit.*
>
> Mme DESHOULIÈRES.

— Jurispr. *Garantir quelqu'un de*, Assumer en son lieu et place la charge de : GARANTIR *quelqu'un de toute poursuite. Je vous* GARANTIS DE *toutes condamnations.*

— Anc. cout. *Garantir un fief*, En assurer au vassal la possession et le libre usage.

— Comm. Affirmer la bonté d'un objet vendu, et accepter le fait contraire comme clause résolutoire de la vente : GARANTIR *une pendule pour un an.*

Se garantir v. pr. Se mettre à l'abri : SE GARANTIR *contre le vent. Les perdrix ont l'habitude de se tapir dans la neige pour* SE GARANTIR *du froid.* (Buffon.) ‖ Se préserver, se rendre exempt : *Il y a un prestige dont il est difficile de* SE GARANTIR. (Dider.) *Des hommes éloquents ne* SE SONT *pas* GARANTIS *du jargon révolutionnaire.* (La Harpe.)

— Garantir à soi, SE GARANTIR *les épaules à l'aide d'un bon manteau.*

— Réciproq. Se garantir l'un l'autre : *S'unir pour* SE GARANTIR *des attaques d'un ennemi commun. C'est en faisant a l'ordre et à la liberté leur juste part qu'ils se fortifieront et* SE GARANTIRONT *reciproquement.* (E. de Gir.)

— **Syn. Garantir, préserver, sauver.** *Garantir* se rapporte à un mal actuel ou dont l'approche est certaine. *Preserver* se dit d'un mal futur et qui est seulement possible ; il exprime l'idée d'une précaution inspirée par la sagesse ou par un intérêt prévoyant. *Sauver* se distingue par la grandeur du péril dont on est menacé ; succomber à ce péril serait la ruine ou la mort ; en être délivré, c'est le salut. De bons vêtements en hiver *garantissent* du froid ; la modération en toutes choses *préserve* de presque toutes les maladies ; un remède approprié peut *sauver* un malade de la mort.

— **Garantir, affirmer, assurer, attester, avancer, certifier, confirmer, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** V. AFFIRMER.

GARANTISME s. m. (ga-ran-ti-sme — rad. *garantie*). Dans le système de Fourier, Etat de garantie mutuelle qui doit succéder à la phase actuelle de la civilisation.

— **Encycl.** L'école fouriériste compte dans l'histoire du développement de l'humanité huit phases ou formes sociales : 1° édenisme ; 2° sauvagerie ; 3° patriarcat ; 4° barbarie ; 5° civilisation ; 6° *garantisme ;* 7° sociantisme ou séries ébauchées ; 8° harmonie. Le *garantisme* est, comme on voit, la sixième de ces phases ou formes sociales. Avant d'exposer les caractères qui la distinguent, il convient de dire quelques mots des cinq périodes qui la précèdent.

Le fouriérisme ne fait pas de l'état sauvage l'état primitif de l'espèce humaine ; en cela il s'éloigne de la plupart des philosophies de l'histoire et de la doctrine du progrès, telle qu'elle est généralement comprise. Il professe que l'espèce humaine aurait péri si, dès sa naissance, elle avait été mise en lutte avec les bêtes féroces, avec les intempéries, avec tous les fléaux naturels ; qu'il y avait près d'elle un rôle protecteur, un rôle paternel à remplir, rôle dont la Providence s'est chargée ; que les traditions religieuses de tous les peuples ne nous trompent pas lorsqu'elles nous montrent, à l'origine du monde, un état momentané de bonheur et de paix. Cet état social, l'*edénisme*, n'a pas existé sur tous les points du globe, mais seulement dans les régions où le climat est tempéré, où les fruits spontanés de la terre pouvaient pendant quelque temps dispenser l'homme du travail ; en Asie, par exemple, entre le Tigre et l'Euphrate, dans les contrées où l'opinion commune place le paradis terrestre. Des vestiges d'édénisme combinés avec l'état sauvage se sont retrouvés au XVIIIe siècle dans plusieurs îles, notamment à Taïti. L'édénisme fut nécessairement passager ; les bêtes féroces, produits des climats extrêmes, arrivèrent du pôle et de l'équateur ; les fruits spontanés de la terre, gaspillés avec imprévoyance, devinrent insuffisants pour nourrir l'homme, et l'édénisme disparut par la cessation des causes qui l'avaient fait naître ; les armes inventées pour combattre le tigre furent tournées contre les hommes, et le monde déchu tomba de l'édénisme en *sauvagerie*.

L'*état sauvage* existe encore à présent sur

une grande partie du globe : Polynésie, Afrique centrale, Amérique du Nord. Très-inférieur à la civilisation au point de vue du raffinement industriel, l'état sauvage a cependant son attrait, et l'on ne voit pas chez les Hurons, chez les Osages, un grand désir d'imiter les formes civilisées. Si le sauvage se résigne difficilement à changer de vie, c'est que les obligations, les sujétions de la vie civilisée sont nombreuses, tandis que le sauvage est, selon Fourier, en possession des sept droits naturels suivants : droit de cueillette, droit de pâture, droit de chasse, droit de pêche, droit de vol extérieur, droit de ligue intérieure, droit d'insouciance. L'humanité dut sortir de l'état sauvage lorsque, après avoir détruit le gibier, elle fut obligée de chercher d'autres moyens d'existence. Habituée à l'insouciance, à une vie facile, elle ne pouvait se résigner encore à féconder le sol, à labourer; mais elle développa l'élève des animaux domestiques, en forma des troupeaux; il fallut leur chercher des pâturages, et l'on entra dans la phase de la vie nomade, pastorale et patriarcale.

Le *patriarcat* donna au père ou chef de tribu des jouissances; mais, pour tous les autres hommes, cette forme sociale est oppressive; le père a droit de vie et de mort sur ses enfants : il peut les vendre; il a des esclaves; il achète sa femme et la répudie suivant ses caprices. Dans l'état patriarcal, il est facile de distinguer deux périodes : le patriarcat simple, existence isolée pour chaque tribu (les Hebreux sous Abraham), et le patriarcat fédératif, où plusieurs tribus se liguent et se donnent un chef commun (les Hébreux sous Moïse; le kan des Tartares). Il y a des contrées, dans la haute Asie par exemple, où l'abondance des pâturages perpétue la vie nomade et pastorale; ailleurs, ce mode d'existence n'a qu'une durée fort limitée : les tribus confédérées tendent à devenir un peuple, à se fixer au sol; la nécessité du travail agricole se fait sentir. On envahit les régions fertiles : les Arabes Hyksos se jettent sur l'ancienne Egypte, les Hébreux sur la Palestine, les Goths, les Huns, les Vandales sur l'Occident, les Turcs sur la Grèce, les Tartares sur la Chine. L'invasion des barbares n'est pas un accident, c'est un fait général et qui a sa place marquée dans le développement de la série humanitaire.

La *barbarie* est un état d'asservissement complet : nous y trouvons le sérail organisé, l'esclavage dur, les supplices raffinés, le gouvernement arbitraire; le despotisme n'est plus tempéré, comme dans l'état patriarcal, par un sentiment paternel; mais, pendant la période barbare, l'agriculture s'organise, et l'humanité, parvenue au comble de l'infortune, cesse de déchoir; elle fait de puissants efforts, s'élève à la civilisation.

Relativement à la barbarie, la *civilisation* est un progrès; mais, pour la proclamer le dernier terme de la perfection sociale, il faut fermer les yeux sur l'indigence générale, la fourberie, l'oppression déguisée, mais réelle, le carnage résultant de la guerre soit civile, soit étrangère, et autres fléaux auxquels nous sommes encore en proie. Comme la sauvagegie, comme le patriarcat, comme la barbarie, la civilisation fait partie des sociétés que Fourier a appelées *limbiques*. La religion nous enseigne que les justes de l'Ancien Testament attendaient aux *limbes* la venue du Messie : Fourier a appliqué une épithète tirée de ce mot *limbes* aux états sociaux dans lesquels l'homme attend un organisateur qui fasse succéder l'ordre, la prospérité générale et les lumières à la misère, à l'ignorance, au chaos économique et social. Pour Fourier, la civilisation n'est qu'une station passagère dans la marche du genre humain; c'est une organisation sociale particulière, destinée, comme l'état patriarcal ou barbare, à se décomposer, à se dissoudre. Comme les autres phases sociales, la civilisation a eu son enfance, sa jeunesse, son apogée; elle est maintenant à son déclin, voisin de la caducité et de la mort. Nous trouvons la civilisation à l'état d'enfance chez les Grecs et les Romains. Ils sont civilisés, puisqu'à la polygamie et à l'esclavage de la femme ils substituent la *monogamie* ou *mariage exclusif*, puisqu'ils attribuent à l'épouse des droits civils; elle possède, elle peut tester, elle peut hériter. L'extension des priviléges féminins est la véritable mesure des progrès sociaux; ce qui distingue la barbarie de la civilisation, c'est que le barbare fait de la femme une esclave et que le civilisé lui donne le rang d'épouse. Après l'avénement du Christ, la civilisation passe de l'enfance à la jeunesse. Ce second âge de la civilisation est marqué par la féodalité nobiliaire, d'où sort l'affranchissement des industrieux, la transformation de l'esclave en serf, puis en membre de la commune. Enfin, la civilisation parvient, du XVIe au XVIIIe siècle, à son apogée. C'est alors que se développe l'art nautique; les navigateurs deviennent entreprenants; guidés par la boussole, ils ne craignent plus de s'éloigner des côtes et sillonnent les mers dans tous les sens. Christophe Colomb découvre un monde; Vasco de Gama franchit le cap de Bonne-Espérance, et l'humanité fait la reconnaissance de tout son globe. Après l'apogée, la civilisation tombe en déclin par l'influence du mercantilisme, qui engendre la banqueroute, l'agiotage, l'accaparement, le parasitisme, la falsification des denrées. Contre ces fléaux de la civilisation agonisante, il n'y a de remède que dans la sixième forme de société, dans le *garantisme.*

Le garantisme se compose des tentatives que fait le génie social *pour passer, de l'état* d'incohérence inhérente à la civilisation, à une forme sociétaire mieux *ordonnée et plus* favorable au développement de la nature humaine. Le mot *garantisme exprime clairement* en quoi le régime social ainsi désigné diffère de la civilisation. Ce qui caractérise la civilisation, selon l'école fouriériste, c'est l'absence de garanties. « On ne raisonne que de garanties, dit Fourier, et l'on ne peut en établir aucune : elles sont nombreuses *en paroles et nulles en* réalité; nulles sur l'objet *primordial*, sur les subsistances, dont la disette se fait périodiquement *sentir; nulles sur le travail*, qu'on ne peut pas assurer au peuple; nulles sur le progrès social, *car nous ne savons pas* même élever la civilisation en quatrième phase; nulles sur les libertés publiques, toujours sacrifiées aux intrigues; nulles sur l'emploi des deniers publics, *dévorés* plus audacieusement que jamais par les sangsues; nulles sur le progrès des lumières, *nos sciences* éludant leur tâche au moyen de contes sur les voiles d'airain; nulles sur la vérité, *dont* on s'éloigne de plus en plus par la licence accordée aux astuces commerciales, aux falsifications de toute espèce; nulles *pour* les savants, qui sont la classe la plus mal rétribuée, la plus asservie, la plus bâillonnée de toutes les classes à éducation; enfin nulles pour les inventeurs, sur qui les *sophistes* se vengent de leur stérilité. »

Le *garantisme* se définit *et se caractérise* naturellement par les réformes qu'appellent les abus du commerce civilisé. *Il serait* salutaire, par exemple, disent les phalanstériens, que le corps *commercial devînt assureur* de lui-même, c'est-à-dire *qu'il répondît des* banqueroutes de ses membres vis-à-vis des créanciers; une fois cette solidarité, cette assurance mutuelle établie, le commerce serait plus *intéressé qu'aujourd'hui à prévenir* la banqueroute, et il prendrait les moyens d'y parvenir. Ces réformes devraient commencer par certaines corporations qui font courir au public beaucoup de risques, *celles des banquiers*, agents de change, notaires, etc., etc. Il est nuisible à plus d'un *égard que le marchand* soit propriétaire des denrées *qu'il* a mission de placer; intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, il devrait s'en tenir à la commission, qui est le commerce véridique, le commerce réduit à des bénéfices limités, mais exempts de désastres. Enlever au marchand la *propriété intermédiaire*, d'où résultent souvent l'engorgement des magasins, le dépérissement *des marchandises* et la banqueroute; transformer l'agent commercial en simple mandataire du *producteur*, ce serait opérer un grand progrès. Aux falsifications, il faudrait opposer la constatation d'origine. La marque de fabrique obligatoire aurait l'avantage de rendre chaque industriel responsable de ses œuvres. *En considérant* les déplorables résultats de la concurrence anarchique, *n'est-on pas conduit* à souhaiter que le gouvernement, représentant de l'unité, intervienne efficacement, *et s'empare*, pour les régulariser, de certaines branches commerciales, du roulage et du courtage, par exemple? Les voies de communication, les moyens de circulation qui *relient* tous les points du sol sont une dépendance naturelle et nécessaire de l'Etat. Quand l'école phalanstérienne a vu la *construction* et l'exploitation des chemins de fer abandonnées à des *compagnies particulières*, *elle* a protesté; car elle a senti qu'on faisait un pas rétrograde et que le pouvoir *aliénait son apanage*. Maître du roulage et du courtage, le gouvernement aurait une *connaissance exacte* des fabriques et des débouchés; il pourrait verser sur toutes les opérations commerciales une large et impartiale publicité. C'est de renseignements, de lumières surtout que le commerce a besoin, et les nouvelles adroitement surprises ou même inventées par quelques-uns, les *nouvelles*, armes terribles dans les mains de l'égoïsme et de la cupidité, viennent bouleverser à chaque instant la Bourse et l'industrie. L'Etat, prenant part au commerce, afin de le régulariser, préviendrait ces intrigues.

Le *garantisme* embrasse un grand nombre d'institutions. Quelques-unes existent déjà; d'autres, dont on soupçonne à peine la possibilité, ou qui n'existent qu'en germe, sont signalées par les fouriéristes comme des réformes urgentes. Pour mettre de l'ordre dans l'étude de ces faits nombreux et variés, il convient d'en faire plusieurs groupes relatifs aux diverses branches de l'activité humaine. Un des plus éminents disciples de Fourier, M. Barrier, distingue, dans ses *Principes de sociologie :* 1° le *garantisme* appliqué aux travaux de production industrielle et agricole; 2° le *garantisme* commercial, comprenant les fonctions de circulation, c'est-à-dire de transport, d'échange, de crédit, d'achat et de vente; 3° le *garantisme* appliqué aux fonctions domestiques, ménage et consommation; 4° le *garantisme* appliqué aux travaux scientifiques esthétiques, à l'éducation et à l'administration; 5° le *garantisme* mutuel et philanthropique. Nous suivrons ici cette division.

— *Garantisme agricole et industriel.* L'école fouriériste trouve dans l'industrie actuelle deux germes de *garantisme* d'une certaine importance : l'un est le mode actionnaire, seul capable de fournir les énormes capitaux nécessaires à certaines entreprises de notre époque : construction des chemins de fer, régénération des villes, grandes usines, etc. Le capital collectif, qui donne à notre production *une force inouïe*, a encore l'avantage de disséminer le gain ou la perte entre un grand nombre de personnes. Un autre germe de *garantisme* est l'emploi du cautionnement, ou garantie industrielle, qui tend à protéger les intérêts engagés contre l'improbité ou l'incapacité d'une gérance. Pour appliquer sérieusement, et sur une grande échelle, le *garantisme* à l'agriculture, il faudrait, suivant Fourier, créer ce qu'il appelle des *fermes fiscales* ou *fermes d'asile :* fiscales, parce qu'il suppose que ces fermes, entreprises ou patronnées par le gouvernement, seraient lucratives pour l'Etat; fermes d'asile, parce qu'on y appellerait les familles de la classe pauvre, à qui l'on procurerait à peu de frais des occupations gaies et très-productives à la grande culture, aux jardins, aux étables et à des fabriques variées à leur choix. « On pourrait créer ces fermes en proportion d'un dixième de la population rurale; car, dans les campagnes, sur mille familles, il y en a cent et plus *qui n'ont* pas de quoi subsister. On fonderait lesdites fermes en nombre d'une par quatre *cents familles*, afin de pouvoir réunir dans chacune au moins quarante familles formant deux cents personnes. C'est le nombre nécessaire pour atteindre trois buts : subsistance bonne et économique, travaux variés et lucratifs, gestion peu coûteuse. Il ne resterait aucun risque de disette; la ferme aurait des approvisionnements en silos, en greniers; aucun gouvernement ne redouterait les famines; la restauration des climatures et des forêts serait assurée, en ce que la consommation de bois serait très-diminuée et le vol de bois en même proportion; quelques poéles remplaceraient les feux de cinquante à cent pauvres familles prodigues du bois qu'elles volent dans les communaux, le vol étant l'occupation des paysans pauvres, des petits ménages *si chers à la morale.* »

M. Barrier se plaît à montrer les conséquences heureuses que l'institution des fermes d'asile ne pourrait, dit-il, manquer de produire. Elles amèneraient la chute du faux commerce en se concertant pour se passer des négociants, faire leurs achats et ventes directement les unes chez les autres; elles auraient abondance de denrées en vente, tenant entrepôt pour les petits cultivateurs ou propriétaires, qui déposeraient volontiers à la ferme, attirés surtout par l'appât des avances qui leur seraient faites à prix modique. La chute des marchands serait un effet de libre concurrence, car on ne les empêcherait pas de trafiquer; mais personne n'aurait confiance en eux, parce que les fermes et des agences provinciales présenteraient des garanties suffisantes de vérité. La plupart des fabriques abandonneraient les villes pour se disséminer dans les fermes fiscales, où l'ouvrier, pouvant varier ses travaux, jouirait d'une existence plus douce que dans les villes, où il fait du matin au soir le même ouvrage, au préjudice de sa santé. La comptabilité des fermes serait visible à tout actionnaire. Enfin la ferme serait lucrative, en raison du charme qu'elle procurerait aux classes inférieures. « Au lieu de coûter vingt-cinq sous par jour à l'Etat, dans les dépôts de mendicité, le pauvre en rendrait, au contraire, vingt-cinq dans les fermes; on le stimulerait par les chances d'avancement en grade; on lui donnerait l'esprit de propriété en lui attribuant des coupons d'action, et on le soulagerait des frais d'éducation, la ferme devant y pourvoir par l'essai du régime sériaire et de l'attraction industrielle, dès que les enfants seraient assez nombreux pour former les tribus et les chœurs. »

— *Garantisme commercial.* De tous les éléments économiques, il n'en est pas, selon l'école fouriériste, de plus vicieusement organisé que la fonction commerciale. *Fourier* et ses disciples nous la montrent placée entre la production et la consommation, *faisant peser* sur l'une et l'autre un joug devenu, par a force du temps et des choses, *presque impossible* à secouer. Rien n'arrête ses usurpations sur deux branches qu'elle devrait se borner à servir; elle les rançonne à son gré, décide des prix d'achat et de vente, met sans cesse aux prises le sens moral et l'intérêt, *favorise* l'habitude du mensonge, et voue la plupart de ses agents à l'alternative des *gains immoraux*, des fortunes scandaleuses, ou de la ruine et des faillites. *Ce qui caractérise le* commerce civilisé, c'est la concurrence individuelle et la propriété intermédiaire. *Concurrence* sociétaire et consignation continue, tels sont les caractères de la *méthode commerciale* qui convient au *garantisme.*

Pourquoi la concurrence individuelle est-elle si féconde en mauvais résultats? C'est, répond l'école fouriériste, parce que le nombre des marchands étant trop élevé, surtout dans le commerce de détail, la plupart, pour vivre et à plus forte raison pour faire fortune, offrent la vente à bon marché, mais trompent sur la quantité ou la qualité des choses vendues. Toute concurrence réelle, sincère, serait une cause de ruine. Aussi l'abaissement du prix est-il d'ordinaire un leurre et un mensonge, tant il est largement compensé par les sophistications et les fraudes de tout genre, que le consommateur ne reconnaît qu'à l'usage des denrées et qu'il se résigne à subir parce qu'il les rencontre partout. Ce qui rend ces fraudes si faciles dans le commerce morcelé, c'est que la boutique du marchand est en quelque sorte, comme le foyer de la vie privée, murée et fermée à tous les regards. Dans d'autres circonstances, la concurrence exagérée n'a pas d'autre objet que d'écraser des rivaux dans l'espoir d'un monopole qui profitera au plus fort. La concurrence sociétaire, tout autre dans son mécanisme, n'aurait à redouter ni des actions individuelles en scission avec l'action collective, ni les défaillances du sens moral chez quelques individus. Etablie dans de bonnes conditions, une ass ciation a toujours un sentiment d'honneur plus sûr, un soin plus chatouilleux de sa dignité et de sa réputation. Enfin, ses opérations, du moment où un grand nombre d'intéressés auraient le droit de les suivre et de les surveiller, prendraient, grâce à cette publicité, un caractère véridique. Si l'intérêt du producteur est de réduire le négoce à son véritable rôle, de son côté le consommateur, loin de désirer la concurrence anarchique et réductive, sachant combien lui coûte cher le bas prix apparent des choses, consentirait sans peine à les payer ce qu'elles valent, mais à la condition de n'être dupe d'aucune fourberie et pourvu qu'aucune intervention parasite ne vînt grever les produits. En second lieu, le commerce en consignation supprimant la propriété intermédiaire, l'agent commercial, désormais désintéressé, n'aurait pas plus de raisons pour déprécier la marchandise à acheter que pour renchérir celle qui est à vendre; sa fonction se bornerait à transmettre la demande et l'offre d'un prix quelconque du vendeur à l'acheteur, et *vice versa*, en produisant des échantillons ou la marchandise elle-même, avec les preuves d'origine et des certificats d'experts compétents.

Fourier a posé les principes de la transformation garantiste du commerce dans les termes suivants : « Dans tout mécanisme, soit matériel, soit politique, la véritable économie consiste à simplifier le jeu des rouages et le nombre des machines, à diminuer les dépenses et les agents plutôt que d'y ajouter. Partant de ce principe, que penserait-on d'un mécanicien qui, voyant un moulin en bon état, et propre à moudre dix quintaux de grain par jour, proposerait de le remplacer par un autre qui contiendrait dix fois plus de roues, de meules, de bluteaux, etc., et qui exigerait dix meuniers au lieu d'un pour ne moudre que la même quantité de dix quintaux par jour? Chacun ferait observer à ce mécanicien qu'il est dix fois fou de vouloir décupler la dépense de mouture, et qu'il faut, au contraire, s'évertuer à la diminuer, en simplifiant, s'il se peut, la machine. Il y a dans le commerce trois ordres de mouvements à distinguer et à traiter diversement : 1° les fonctions utiles qu'il faut protéger, comme le transport, le détail distributif, etc., etc., mais réduire aux voies les plus directes, à la plus grande économie d'agents, de capitaux, etc.; 2° les fonctions superflues, comme l'agiotage, les complications mensongères, les pullulations d'agents et autres vices qu'il faut réprimer par l'association et le régime véridique; 3° les fonctions mixtes, comme certains mercantiles, les manufacturiers qui participent du genre productif et du genre improductif et dont il faut protéger les uns et réprimer les autres. »

Le principal moyen préconisé par Fourier pour opérer la transfiguration garantiste du commerce consiste dans ce qu'il appelle l'*entrepôt concurrent.* Cette institution, dont le maître et les disciples ont décrit le fonctionnement et célébré les avantages, a pour but de liguer les trois fonctions sociales, production, consommation et distribution, contre tout empiétement intermédiaire, de manière à éviter les frais et les fraudes dont les parasites commerciaux surchargent l'objet mis en circulation; de réserver tout le bénéfice de vente au producteur primitif, sauf une provision pour les frais d'agence. Elle comprendrait, pour un grand pays comme la France, des établissements coûteux dans cinq ou six des plus grandes villes, puis d'autres moins considérables dans les villes de deuxième ordre, dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton, dans les communes rurales. Chaque établissement se compose d'un entrepôt et d'une banque ou comptoir. L'entrepôt reçoit la marchandise en consignation dans les magasins appropriés à la nature des denrées, blés, vins, produits manufacturés, et en fait lever des échantillons. L'acheteur, après examen et d'après le prix demandé, conclut le marché ou offre un prix inférieur dont il est pris note. Cette action directe rend tout courtage inutile et économise les frais de ce rouage parasite.

Ces données générales établies, le plus important des avantages attachés à l'*entrepôt* concurrent est la possibilité de faire l'avance du numéraire commercial au producteur, en attendant la vente de ses produits. Cette avance est, suivant les cas, *égale* à la moitié, aux deux tiers ou aux trois quarts de la valeur de l'objet déposé, préalablement estimé par un conseil d'experts compétents. Cette avance est faite en numéraire ou en warrants. Le numéraire proviendra de diverses sources. D'abord le capital de l'entreprise,

outre la part employée à la construction du local et à l'achat du matériel nécessaire, comprend une somme plus ou moins considérable destinée à servir de fonds de crédit ou de roulement. En second lieu, le comptoir annexé à l'entrepôt, fonctionnant comme banque, reçoit des dépôts à intérêt variable, suivant la latitude donnée à la faculté de retrait. Ce qui se pratique dans toutes les banques pourra se faire avec bien plus de garanties au comptoir de l'entrepôt qui, s'abstenant de toute opération aléatoire, n'est exposé à aucune perte. Outre ces dépôts réguliers, l'intervalle qui s'écoule, dans la plupart des cas, entre le payement d'un produit par l'acheteur et la remise au déposant, fait stagner des sommes importantes dans la caisse du comptoir, le producteur n'ayant pas toujours besoin de son argent au moment où il est avisé et devant le laisser jusqu'à ce qu'il en ait l'emploi. On pourrait ainsi fournir en avances, aux cultivateurs et aux entrepreneurs de travaux utiles, tout le numéraire employé aujourd'hui aux spéculations mercantiles. « L'avance, dit Fourier dans la *Phalange*, ne fût-elle que la demi-valeur des denrées qu'on livre au magasin communal, peut déjà conduire le paysan à six mois de délai sur la vente. L'on voit fréquemment, dès le mois de novembre, les cultivateurs éprouver des besoins, se plaindre de ce qu'on ne vend pas les blés à peine battus, les vins à peine sortis de la cuve. S'ils avaient l'avance de demi-valeur, ils pourraient différer la vente jusqu'en mai. A défaut, ils sont obligés d'avilir les denrées, de se presser de les offrir pour acquitter les contributions et fermages, et contraints souvent de racheter en mai du grain à prix double de celui auquel ils ont vendu en novembre. Ce serait donc un avantage énorme pour le petit cultivateur que l'avance de moitié du prix réel de sa récolte, au modique intérêt de 4 pour 100 par an. Sans le secours de ces avances, comment prévenir la ruine du paysan, surtout dans les pays vignobles, où il est toujours spolié par l'accapareur, à qui il livre au bout d'un mois des vins qui auraient souvent besoin, pour atteindre à leur valeur, d'être gardés plusieurs années? Si l'on ne fournit pas au cultivateur des avances pour différer suffisamment la vente, l'ordre industriel n'est qu'une tyrannie méthodique, une ligue de quelques vampires contre la masse des cultivateurs qu'on dépouille peu à peu, qu'on réduit au rôle d'ilotes travaillant pour les usuriers et les accapareurs. Après cela, on se plaint de l'indigence : c'est dans la pénurie du petit cultivateur qu'il faut en chercher une des sources, et y appliquer remède par l'avance conditionnelle sur dépôt du produit. »

Grâce à l'entrepôt et au comptoir sociétaire, on économiserait dans une forte proportion les soins journaliers de gestion et de vente; des déposants se rassembleraient périodiquement, pour délibérer sur les chances de vente ou délai pour le tout ou partie de chaque produit, mais les individus compétents voteraient seuls sur chacune des questions proposées. Celui qui n'aurait versé que des blés n'opinerait pas sur la question des laines, et *vice versa*. La manutention serait confiée à des commissaires gérants expérimentés et, comme les soins ne coûtent guère plus pour cent garanties que pour dix, lorsqu'on procède avec intelligence, chaque déposant ferait une épargne considérable de temps, de déperditions, et ses denrées seraient mieux soignées. Pour simplifier, les parties à peu près semblables en qualité, à dire d'experts, seraient réunies au gré des producteurs assemblés, de manière à réduire les blés, par exemple, à quatre ou cinq qualités distinctes par le mélange des qualités homogènes. Même économie s'établirait sur tous les détails des relations agricoles compliquées à l'infini dans l'ordre actuel. Enfin, par les soins de l'agence, les producteurs, constamment informés de l'état journalier des marchés dans les localités voisines et les localités éloignées, prendraient, en connaissance de cause, la détermination de vendre, d'élever ou d'abaisser leurs prix, ou enfin d'expédier pour telle ou telle consignation dans les entrepôts lointains avec lesquels il n'y aurait d'autre risque à courir qu'une variation légère sur les marchés de consommation. L'entrepôt supprimerait donc les complications, les déperditions et dommages négatifs du système actuel. Les avaries des céréales sont assez fréquentes chez nos cultivateurs, dont les greniers sont, en général, hantés par les souris, les rats, les charançons, etc., etc. Celles du vin ne le sont pas moins chez les vignerons peu aisés, qui ont de mauvaises caves, ne savent pas donner au vin les soins qu'il réclame, et souvent n'ont à vendre ou à consommer que des vins tournés et poussés. Les produits détériorés se déprécient, et l'obligation quelquefois pressante de les vendre sans délai les empêche d'arriver à cette maturité qui en double et triple quelquefois la valeur.

L'entrepôt concurrent faciliterait la compensation et la commutation de négoce des produits consignés. Qu'un producteur se décide à vendre contre l'avis de la masse, on exécutera l'opération séparément pour les denrées qu'il a consignées; mais la masse peut prendre un autre parti, faire acheter par le comptoir, et solder le vendeur qui a déjà reçu une partie en avance. De cette manière, les magasins restent sans changement jusqu'à ce que des circonstances plus favorables motivent la décision de vendre. Les agioteurs d'aujourd'hui ont souvent recours à cet expédient pour empêcher les petites ventes d'avilir les denrées qu'ils ont déjà acquises; les producteurs de chaque commune agiraient de même dans l'ordre garantiste, et les cantons auraient intérêt à s'entendre pour prévenir toute dépréciation. On pourrait aussi, pour le bien de la masse, commuer les ventes. Qu'un producteur, ayant consigné des laines ou des soies, se décide à vendre par besoin d'argent, quoique l'opinion de la majorité soit de garder et que le vendeur lui-même ait des regrets, pour éviter le double inconvénient d'avancer de l'argent et de se défaire d'un produit jugé bon à conserver, on vendra un autre objet, blé, vin, huile, etc. etc., dont on aura moins de profit à espérer. Ainsi, l'on conserve les produits les plus avantageux, et la masse est à l'abri des vicissitudes commerciales, très-rares d'ailleurs dans ce nouvel ordre, où les relations prennent une assiette régulière, parce que, tout canton conservant une masse de denrées en prévision d'une mauvaise récolte, les variations annuelles ne dégénèrent jamais en crises funestes sur telle ou telle branche, et en particulier sur l'approvisionnement des grains, la plus importante de toutes. L'entrepôt garantiste serait un foyer d'émulation collective pour la régularité des fournitures. Au moyen des commutations de ventes, toute commune pourrait rassembler ses produits réguliers, élaguer ce qu'elle aurait de défectueux, le consommer dans les marchés vicinaux, ventes et emplois journaliers. Il lui importerait de réserver, pour les ventes ou consignations lointaines, des parties régulières qu'on nomme, en style commercial, qualités d'ordre, bien suivies, bien adaptées au service qui leur est assigné. C'est par là qu'elle acquerrait un bon renom et inspirerait partout une confiance qui tournerait à son avantage. Ce but, levier d'amour-propre, agirait en même temps sur tous les comptoirs et les exciterait à rivaliser de bonne renommée; mais il deviendrait aussi un germe d'émulation individuelle. Ceux qui connaissent les passions dominantes du paysan, sa manie d'intervenir dans le débat des intérêts de la commune, son empressement à siéger dans une assemblée des notables du canton, sentiront combien tout cultivateur s'efforcerait, dans ce nouvel ordre, de faire briller ses produits, surtout quand il aurait la certitude d'en obtenir, outre le renom, divers avantages pécuniaires, comme l'avance de capitaux à bas prix, des primes, etc., etc.

Le régime garantiste ayant pour but essentiel de rendre sûre et sincère la justification de valeur réelle, les produits mis en vente dans la commune, dans le chef-lieu de canton, de province, ou enfin dans les lieux de consommation lointaine, seraient appuyés de la notice d'estimation dressée par un ou plusieurs comités d'expertise fonctionnant dans des conditions certaines de loyauté, jugeant sur des échantillons fournis, non par les propiétaires des produits, mais par des commissaires spéciaux tirés des établissements voisins, tous intéressés à ce que la réputation du pays ne fût pas compromise par des déclarations mensongères. Les expertises faites dans les communes se répéteraient dans les échelons supérieurs du système, et le résultat de ces évaluations serait toujours communiqué aux acheteurs. Ainsi le commerce opérerait en toute garantie, mû par l'intérêt bien entendu de la commune, du canton, de la province, à ne pas recevoir de démenti, à ne pas voir leurs produits rebutés de tout le monde par suite d'un mensonge dont le déshonneur, compté pour peu de chose dans le commerce actuel, serait redouté dans le *garantisme*. L'honneur collectif d'une localité, ressort peu commun parmi nous, n'oppose aucune entrave sérieuse aux menées frauduleuses des individus. « Un canton, dit Fourier, a bien quelquefois des prétentions fondées sur les faveurs que la nature lui a faites; assurément le canton de Vougeot (Bourgogne) s'offenserait qu'on l'assimilât à celui de Suresnes, près de Paris; mais les particuliers ne travaillent qu'à compromettre le canton par les falsifications. » Ils oublient l'honneur en vue d'un bénéfice momentané, et leur improbité ne tarde pas à ruiner la réputation du canton, tandis que les masses communales, dans le régime garantiste, s'inquiétant de l'honneur et de la renommée, chercheraient le bénéfice fondé sur la confiance, bénéfice moins colossal d'abord, mais souvent croissant et honorable.

A mesure que le système garantiste prendrait de l'extension, les relations commerciales véridiques se substitueraient au négoce abusif, et le commerce étranger et lointain se transformerait comme celui de l'intérieur. Les opérations, s'appuyant partout sur les mêmes principes, se garantiraient les unes par les autres et créeraient ainsi une intime solidarité au lieu de la division, de la concurrence anarchique et réductive, si nuisible à tous les intérêts. L'entrepôt communal pourrait devenir le magasin général de toutes les choses nécessaires à la consommation courante que le pays ne produirait pas. Quant aux objets de grand luxe, le comptoir ne les ferait venir que sur commande, en s'adressant aux grands centres plus riches et pourvus de tout. Le comptoir communal simplifierait la levée de l'impôt, la répartition se faisant par la commune elle-même, qui connaît mieux que les agents du fisc la population et les récoltes. En civilisation, la défiance suggère souvent de fausses déclarations, témoin, dit Fourier, ce colloque de deux maires en 1811 : « Quelle déclaration avez-vous faite sur le blé de la commune? — J'ai déclaré moitié, et vous? — Moi, un peu moins de moitié. » En *garantisme*, les détails de la production sont exactement connus, sans aucune perquisition d'agents fiscaux. Les communes, devenues plus aisées, peuvent s'abonner et payer à jour fixe la plupart des impôts dont la répartition est partout régulière, étant débattue en assemblée générale des propriétaires, où l'on connaît exactement la valeur des terres et les moyens de l'individu. Ce système permet de réduire le nombre des agents fiscaux, fait disparaître la contrebande, en développant l'industrie manufacturière par l'accroissement de l'aisance générale, par l'abondance des capitaux dont la plus grande partie ne resterait plus entre les mains du commerce, par la possibilité de faire des avances aux industriels et agriculteurs, et, enfin, par suite de la simplification des rouages économiques de la commune, où deviendraient libres beaucoup de bras improductifs. Lorsque chaque pays sera devenu aussi manufacturier que le comportent le sol et les relations locales, les produits étrangers frappés d'un droit à la frontière diminueront d'importance. Pour ceux qui seront indispensables, la négociation par le comptoir garantiste sera toujours connue du fisc, qui ne pourra être lésé, tout se faisant au grand jour. Alors la contrebande cessera, puisque le gouvernement pourra sans fraude et sans difficulté aucune faire payer les impôts de douane. L'entrepôt se hasarderait d'autant moins à tromper le fisc sur cet objet, que ses employés n'y auraient aucun intérêt et seraient rendus responsables solidairement en cas de mensonge. Il n'oserait courir ce risque pour une misérable fraude qui ne donnerait qu'une ombre de bénéfice, en raison de la modicité du gain et du grand nombre de copartageants.

— *Garantisme domestique.* Appliquée à la vie domestique et à la consommation, l'idée garantiste consiste dans la substitution du ménage collectif au ménage isolé. Comme le commerce anarchique, le ménage isolé caractérise la civilisation. Il a été l'objet des plus vives critiques de Fourier et de ses disciples. Par sa monotonie, disent-ils, le ménage isolé devient l'écueil le plus redoutable de l'affection conjugale; il n'offre à la famille, et surtout à l'enfant, qu'un cercle trop restreint où les sentiments se froissent par manque de variété et d'activité; où les relations affectueuses, loin d'être assurées, s'altèrent par la fréquence des divergences d'opinions, de goûts, de volontés; où l'indépendance individuelle est souvent aux prises avec une autorité contestée; où les conflits et les discords répétés donnent à chaque membre de la famille le spectacle démoralisant d'un mécontentement et d'une antipathie réciproques; ou, enfin, l'inconduite d'un seul, impossible à cacher, contribue à la démoralisation de tous. Le ménage, chez les riches, échappe en partie à ces vices d'organisation, qui, plus sensibles dans la classe moyenne, s'exagèrent tellement chez le pauvre, que la vie intérieure y devient, comme on le dit, un véritable enfer. « La théorie du *garantisme*, dit Fourier, n'a pas besoin de garantir aux riches ce qu'ils ont déjà, le bien-être domestique dans un ménage opulent; mais le peuple et la bourgeoisie même, dans ses mesquins ménages, sont fort loin du bien-être domestique... Le ménage conjugal ou individuel n'est pas fait pour le peuple. C'est un plaisir de gens riches, comme celui de rouler carrosse; mais le peuple est fait pour se passer de carrosse et de ménage, il doit aller à pied et vivre en pension, les gens mariés comme les non mariés. Le peuple est ruiné, malheureux, condamné aux privations perpétuelles, s'il est obligé de tenir ménage. »

Les soins du ménage isolé absorbent une dépense relativement considérable en travail, temps et frais superflus. L'activité de dix personnes employées aux travaux domestiques de dix ménages isolés suffirait pour la population de quarante ou cinquante ménages organisés sociétairement; le chauffage, l'éclairage ne coûteraient que le quart ou le cinquième de ce qu'on dépense habituellement pour dix cuisines et dix salles à manger; deux ou trois cuisinières en remplaceraient dix. Tous les éléments du service domestique seraient simplifiés et représenteraient une dépense relativement minime. Chaque ménage, n'ayant plus besoin d'une cuisine et d'une salle particulière, contribuerait seulement pour un dixième aux frais communs d'une seule cuisine et d'une seule salle. Enfin, la même source d'économies se reproduisant dans presque tous les détails de la vie domestique, on obtiendrait le double avantage de diminuer la dépense, et de rendre beaucoup de bras disponibles pour d'autres fonctions utiles et productives.

Les ménages pauvres surtout trouveraient d'énormes profits dans le ménage sociétaire. « Il est surprenant, dit Fourier, que nos économistes, soi-disant politiques, n'aient pas encore découvert en économie une vérité connue de tous les soldats : c'est qu'il faut, lorsqu'on est pauvre, se réunir pour épargner les frais de ménage et améliorer sa misérable chère. Si les soldats, au lieu de faire la soupe de chambrée, faisaient chacun la leur, comment parviendraient-ils avec leur chétive paye à manger quelque chose de passable? Pour y réussir, ils font société de cuisine, se concertent pour l'achat des légumes; le caporal va au marché, assisté d'un soldat, pour prévenir les grivelages. Tel est le modèle que doit suivre la tribu simple (association de trente familles), quoique dans un cadre plus vaste. Les gens du peuple, réunis en masse d'environ cent cinquante personnes, doivent, en s'associant, observer les deux règles suivies par les soldats : être fournisseurs et cuisiniers pour eux-mêmes, et ainsi des autres fonctions de ménage, blanchissage, raccommodage, etc. » Un phalanstérien distingué, qui s'est attaché à montrer les applications garantistes de la doctrine sociétaire, M. F. Coignet, a calculé que, si quelques centaines d'ouvriers s'associaient entre eux, il suffirait d'une somme de 3 francs par jour pour un ouvrier, sa femme et deux enfants, pour les faire jouir de tous les avantages suivants : 1° d'un logement très-confortable, suffisamment vaste, bien aéré, agréablement agencé, chauffé et éclairé; le loyer de ce logement serait calculé pour fournir aux fondateurs des bâtiments du ménage sociétaire un revenu de 6 pour 100, intérêt et amortissement compris, l'amortissement ayant pour but de rendre les travailleurs propriétaires de ces bâtiments au bout d'un certain nombre d'années; 2° d'une nourriture agréable, saine, copieuse et variée; 3° d'un abonnement au médecin, à la pharmacie et à l'infirmerie; 4° du soin des vieillards ne pouvant plus travailler; 5° des crèches et des salles d'asile; 6° de l'école primaire; 7° de l'école professionnelle, c'est-à-dire de l'apprentissage pour les enfants des professions les plus répandues et les plus nécessaires; 8° de l'enseignement de la musique et de la gymnastique; 9° de l'abonnement aux journaux et à la bibliothèque; 10° du blanchissage gratuit et des bains en toutes saisons.

Pour réaliser l'économie de la dépense et l'assortiment des passions et des caractères, le ménage collectif doit réunir un nombre suffisant de familles. Fourier pense qu'il doit se composer d'une trentaine de familles et qu'il échouerait avec dix ou quinze seulement. « Ce nombre, dit-il, ne se prêterait ni aux distributions matérielles, ni aux distributions passionnelles, qui exigent variété et classement progressif. Cent cinquante personnes des deux sexes et de tout âge, c'est le moindre nombre que puisse comporter le classement dont nous devons ici nous occuper. Cette entreprise est très-facile en civilisation. Dans les villages, comme dans les villes, tout homme tant soit peu riche peut devenir sur ce point un messie social et changer la face du monde policé par la facile entreprise d'une tribu simple. » D'après les observations sur les caractères et les aptitudes, il se montre à peine une ménagère sur cinq à six femmes, et, par conséquent, sur une masse de trente familles, on trouverait communément cinq à six ménagères, nombre suffisant, qui la régirait d'autant mieux qu'elles se partageraient les fonctions, les unes devant diriger la cuisine, les autres la lingerie et ainsi des autres emplois. Un résultat de cette gestion combinée serait de rendre ménagères celles qui ne le sont pas. « En civilisation, en effet, telle femme opérerait assez bien dans les emplois secondaires et spéciaux; mais si vous lui donnez le tout à gérer, s'il faut qu'elle surveille à la fois cuisine, lingerie, blanchissage, cave, etc., sa tête n'y suffit pas, elle se rebute et prend en aversion la branche même qui lui aurait plu isolément. Cette femme sera à sa place dans le ménage sociétaire, où elle ne s'occupera que de la portion du ménage qui lui plaît, en deuxième, troisième rang, selon ses moyens connus. D'ailleurs la combinaison des travaux domestiques n'exigera guère que le tiers des femmes qu'emploie l'incohérence actuelle. »

— *Garantisme appliqué aux sciences et aux beaux-arts, à l'éducation et à l'administration.* Fourier et ses disciples ont souvent appelé l'attention sur les germes de *garantisme* qui se trouvent dans notre cinquième période sociale, c'est-à-dire en civilisation. Ils font remarquer que plusieurs de nos institutions scientifiques, esthétiques, pédagogiques et administratives reposent à un degré quelconque sur le principe du *garantisme*. Ils montrent l'esprit garantiste dans le monopole du système monétaire confié à l'État; dans celui des postes; dans l'administration et l'entretien de la plupart des routes, des canaux et des chemins de fer; dans les diplômes de capacité, les brevets d'invention et de perfectionnement; dans notre système français de poids et mesures; dans certaines institutions de crédit; dans les concours et les expositions, les conseils de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; dans les Académies, les sociétés savantes et littéraires, les théâtres, les diverses écoles publiques, d'enseignement général et spécial, d'ordre primaire, secondaire ou supérieur; dans l'organisation particulière de certaines corporations, telles que l'ordre des officiers publics, notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, courtiers et agents de change, prud'hommes et arbitres, l'ordre des avocats, celui des mé-

decins, dans les quarantaines sanitaires, etc. « Il s'en faut de beaucoup, dit M. Barrier, que tout soit parfait dans ces diverses institutions. Il n'en est pas une seule où l'on ne puisse signaler quelques vices à corriger, quelques lacunes à combler, quelques progrès à accomplir; mais, prises dans leur ensemble, elles expriment la solidarité et l'équilibre qui doivent présider à tout échange de services entre la société et chacun de ses membres. Les unes ne peuvent être dirigées que par l'Etat et demandent à ceux qui en sont chargés le sacrifice d'une partie de leur indépendance. D'autres sont simplement autorisées, protégées, assistées ou complétement affranchies, sauf le respect du droit commun. Dans chacune d'elles, il ne serait pas difficile de constater la nécessité de certains remaniements motivés par l'avantage de confier à l'initiative personnelle toutes les fonctions qu'il n'est pas indispensable, dans un intérêt supérieur, de laisser entre les mains de l'Etat. On aurait, dans plusieurs d'entre elles, à créer ou à fortifier des garanties encore insuffisantes. » Rappelons que Fourier considérait l'*unité du système métrique* comme le plus important de tous les faits de transition de la civilisation au *garantisme.*

— *Garantisme mutuel et philanthropique.* Dans cette cinquième division, se placent deux espèces d'institutions qui existent déjà dans notre ordre social, mais qui pourraient et devraient recevoir de beaucoup plus amples développements : 1° les institutions d'assistance publique, telles que hôpitaux, hospices, dispensaires, dépôts de mendicité, invalides de la guerre ou du travail, défenses d'office devant les tribunaux, etc.; 2° les institutions de mutualité et d'assurances, telles que sociétés de secours mutuels, caisses d'épargnes, caisses de retraites, tontines et sociétés d'assurances, soit sur la vie, soit contre les fléaux qui menacent la propriété (incendie, grêle, etc.). Le caractère commun de cette seconde catégorie d'institutions est de reposer sur un contrat en vertu duquel le dépôt d'un capital ou l'acquittement d'une annuité, sous forme de cotisation, retenue ou prime, donne droit, dans les cas prévus, à un avantage que la combinaison de certaines éventualités rend quelquefois très-supérieur au sacrifice qu'on s'est imposé, grâce à la coopération fraternelle ou au concours équitable de la société dont on est membre. « Nous n'insisterons pas, dit M. Barrier, sur ces institutions qui atténuent le paupérisme et soulagent des souffrances individuelles. Il serait injuste d'en nier la valeur; mais ce ne sont que des palliatifs dont quelques-uns, simples actes d'aumône et de bienfaisance, sont trop peu efficaces pour être loués sans restriction. On ne peut, sans doute, qu'approuver le sentiment et la pratique de la charité; mais l'aumône proprement dite est le moindre de nos devoirs de fraternité sociale. Qu'on l'examine dans ses résultats immédiats ou éloignés, on verra que, si elle répond utilement à des besoins matériels pressants, elle tend à dégrader et à démoraliser celui qui prend l'habitude de la recevoir. » Ces réflexions de M. Barrier nous semblent justes, si on les applique seulement à la charité, à l'aumône. Il y a plus, nous ne croyons pas que des institutions de pure charité doivent être considérées comme reposant sur le principe du *garantisme.* L'arbitraire qui caractérise essentiellement la charité, l'aumône, est précisément l'opposé de l'idée garantiste, telle que Fourier et son école l'ont comprise. On est, au contraire, fondé à mettre au nombre des institutions garantistes le droit à l'assistance et au travail, tel qu'il est organisé en Angleterre et préconisé par M. John Stuart Mill. Quant aux institutions de mutualité et d'assurances, il nous semble que M. Barrier en parle un peu légèrement : elles rentrent bien évidemment dans le système garantiste; et l'on ne peut estimer trop haut le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la transformation de l'ordre social actuel.

— *Plan d'une ville garantiste.* Dans un des chapitres les plus intéressants de son grand ouvrage, *Théorie de l'unité universelle,* Fourier a montré que l'art de l'architecture appliqué à la construction et à la distribution méthodique des édifices dans une ville pouvait offrir un moyen de passer de la cinquième à la sixième période sociale. « En quatrième période (barbarie), mode confus : intérieur de Paris, Rouen, etc., rues étroites, maisons amoncelées sans courants d'air ni jours suffisants, disparate générale sans aucun ordre. En cinquième période (civilisation), mode simpliste en méthode, ne régularisant que l'extérieur, où il ménage certains alignements et embellissements d'ensemble : telles sont diverses places et rues des villes comme Saint-Pétersbourg, Londres, Paris, qui ont des quartiers neufs, construits en système obligé qui astreint à suivre tel plan extérieur. Les tristes échiquiers, comme celui de Philadelphie, sont un des vices capitaux du mode civilisé. En sixième période, la distribution garantiste, mode composé, astreignant l'intérieur comme l'extérieur des édifices à un plan général de salubrité et d'embellissement, à des garanties de structure coordonnée au bien de tous et au charme de tous. C'était une chance de perfectionnement social dont on aura peine à croire les conséquences et l'étendue. Si un architecte eût su imaginer un plan de ville assujettie aux convenances que je viens de stipuler, si cet architecte eût réussi à faire adopter le plan à l'un des princes qui ont bâti une nouvelle ville, même petite comme Carlsruhe, le monde social se serait élevé de la cinquième période, civilisation, à la sixième période, *garantisme,* par la seule influence des édifices d'unité composée, et leur aptitude à provoquer par degrés les liens sociétaires. Ainsi, un architecte qui aurait su spéculer sur le mode composé aurait pu, sans s'en douter et sans y prétendre, devenir le sauveur du monde social et faire à lui seul ce que tous les aigles de la politique n'ont pas su faire, et ouvrir aux humains une des issues de civilisation. »

Faisons connaître en quelques mots le plan tracé par Fourier d'une ville garantiste. Cette ville a trois enceintes; celle du centre contient la plupart des monuments publics; là, chaque édifice a, dans sa dépendance, en cours et en jardins, autant de terrain qu'il en occupe en construction, mesure prise pour distribuer largement l'air et la lumière. Dans la seconde enceinte pourront se placer les fabriques; là, chaque propriétaire laisse libre deux fois autant de terrain qu'il en remplit par des constructions. L'espace vacant est triple la de partie dans la troisième enceinte, où nous trouvons les avenues et la banlieue. Chaque maison est isolée sur ses quatre faces : on n'admet pas pour clôture des cours et jardins des murailles nues, mais des soubassements surmontés de grilles ou balustrades à jour. Toutes les rues aboutissent à des ouvrages d'art ou sites champêtres. Ce n'est pas seulement par le coup d'œil qu'une pareille ville l'emporterait sur les nôtres, c'est encore et surtout au point de vue de l'hygiène. Un conseil d'édiles aurait pour mission non-seulement de surveiller, comme on le fait aujourd'hui, quelques dispositions extérieures des édifices, mais d'examiner le plan de l'intérieur, afin de savoir si tous les étages sont aérés, si tous les appartements sont habitables, afin de prévenir ces spéculations assassines par lesquelles on entasse les ouvriers, en France, dans des mansardes et, en Angleterre, dans des caves.

Cette architecture, que Fourier appelle *unitaire* ou *combinée,* cette construction méthodique d'une ville garantiste ne serait pas seulement un progrès considérable pour les garanties qu'elle donnerait à nos sens toujours blessés en civilisation; elle serait importante surtout par les transformations auxquelles elle conduirait, par les germes d'association qu'elle ferait naître; dans une pareille ville, on ne construirait guère de petits bâtiments; ils seraient trop coûteux et absorberaient trop de terrain, attendu l'isolement obligé sur les quatre faces. Le propriétaire qui spécule sur les loyers bâtirait de grandes maisons. Dans ces édifices, on serait entraîné, sans le vouloir, à mille mesures d'économie collective et d'association partielle. Par exemple, si le bâtiment réunit cent ménages, on n'y installerait pas vingt pompes, nécessaires dans vingt maisons qui logeraient chacune cinq ménages; quelques-unes des familles se chargeraient d'exercer pour toute la maison certaines industries, la préparation des aliments, par exemple. « Comment, s'écrie Fourier, comment notre siècle, tout occupé de luxe et de beaux-arts, a-t-il manqué cette facile issue de civilisation, l'*architecture combinée?* Il y était poussé par sa frivolité même, par son penchant pour les raffinements. Le vice qui a détourné de cette conception, c'est l'esprit de *propriété simple* qui domine en civilisation. Il n'y règne aucun principe sur la *propriété composée,* ou assujettissement des possessions individuelles aux besoins de la masse. On sait fort bien reconnaître ce principe en cas de guerre : on n'hésite pas à raser, à incendier tout ce qui gêne la défense; on ne donne pas vingt-quatre heures de répit, et on y est bien fondé, parce qu'il s'agit de l'utilité générale, devant laquelle doivent tomber les prétentions de l'égoïsme et de la propriété simple vraiment illibérable. Les coutumes civilisées n'admettent plus ce principe, lorsqu'il s'agit de garanties autres que celles de guerre ou de routes et canaux. Chacun oppose son caprice au bien général; et, là-dessus, interviennent les philosophes, qui soutiennent les libertés individuelles aux dépens des collectives, et prétendent qu'un citoyen a des droits imprescriptibles au mauvais goût, à la violation des convenances publiques. Tel est le principe de la *propriété simple, droit de gêner arbitrairement les intérêts généraux pour satisfaire les fantaisies individuelles.* Aussi voit-on pleine licence accordée aux vandales qui prennent fantaisie de compromettre la salubrité et l'embellissement par des constructions grotesques, des caricatures, quelquefois plus coûteuses qu'un beau et bon bâtiment. Souvent ces vandales, par une avarice meurtrière, construisent des maisons malsaines et privées d'air, où ils entassent économiquement des fourmilières de populace; et l'on décore du nom de liberté ces spéculations assassines. Autant vaudrait autoriser les charlatans, qui, abusant de la crédulité du peuple, exercent la médecine sans aucune connaissance. Ils peuvent dire aussi qu'ils font valoir leur industrie, qu'ils usent de *droits imprescriptibles.* On a reconnu la nécessité de limiter ces prétendus droits en médecine comme en fortification, de les subordonner aux convenances générales; ainsi le principe de propriété composée, déjà introduit dans le régime des monnaies, est de même établi en constructions militaires et administratives (routes, canaux et fortifications). Si on l'eût étendu aux constructions civiles et particulières, c'en était fait de la civilisation; elle serait tombée en un demi-siècle, et le genre humain se serait élevé au *garantisme* par la seule impulsion de ce luxe que réprouve la malencontreuse philosophie, ce luxe qui pourtant est le premier foyer d'attraction. »

GARANTISTE adj. (ga-ran-ti-ste — rad. *garantisme*). Qui a rapport au garantisme : *On tend visiblement à propager les assurances : nous voyons se multiplier en tout sens les compagnies d'assurances; c'est un acheminement au régime* GARANTISTE, *ou association des masses pour le soutien des intérêts individuels.* (Fourier.)

GARAS s. m. (ga-ra). Grosse toile blanche de coton, qui venait de Surate. ‖ On écrit aussi GARAT.

— Bot. V. GARAIS.

GARASSE (le Père François), pamphlétaire religieux, né à Angoulême en 1585, mort à Poitiers en 1630. A quinze ans, il entra dans la compagnie de Jésus et prononça ses vœux en 1618, après avoir été employé pendant plusieurs années à l'enseignement. Il se livra d'abord à la prédication. Ses emportements excentriques, ses personnalités acrimonieuses, ses invectives, la bouffonnerie de son débit, la surexcitation de ses gestes, lui valurent un succès de scandale et de curiosité. Il alla si loin que ses supérieurs durent le rappeler à l'ordre et à la décence extérieure. C'était le condamner au silence. Le fougueux jésuite prit la plume et déversa dans la polémique des pamphlets le fiel dont sa veine était gonflée. Sa manie était de voir partout des athées et des ennemis de son ordre, et son moindre défaut était d'anathématiser le monde entier. Il s'attaqua aux poëtes, aux philosophes, aux réformateurs, aux jurisconsultes, etc. Sa verve d'énergumène ne respectait même pas les morts. C'est ainsi qu'il se répandit en injures contre la mémoire d'Etienne Pasquier, et qu'il ne rougit pas de faire d'ignobles plaisanteries sur la fin de l'infortuné Vanini, mort sur le bûcher. Il s'acharna aussi contre le poëte Théophile, contre Charron, Servan, Dumoulin, etc. Pas une illustration ne fut à l'abri de ses diatribes et de ses dénonciations. Ses libelles, au reste, étaient un tissu d'invectives sans portée, de calomnies grossières, d'arguments burlesques, de bouffonneries, d'expressions ordurières et d'insultes.

On voit dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, et dans sa correspondance avec d'Alembert, ainsi que dans les lettres de Gui Patin, que le nom de Garasse était passé en proverbe pour désigner ce genre d'écrivains, dont la race ne s'est pas perdue et fleurit encore de nos jours, et qui allie, avec un laisser-aller inouï, la plus grossière bouffonnerie et l'insolence la plus ordurière au zèle le plus ardent et le plus exagéré pour la religion. Garasse appelle Etienne Pasquier « sot par nature, sot par bécarre, sot par bémol, sot à la plus haute gamme, sot à double semelle, sot à double teinture, sot en cramoisi, sot en toutes sortes de sottises, » et il lui fait ainsi ses adieux : « Adieu, maître Pasquier, adieu, plume sanglante; adieu, avocat sans conscience; adieu, homme sans humanité; adieu, chrétien sans religion; adieu, capital ennemi du saint-siége de Rome; adieu, fils dénaturé, qui publiez et augmentez les opprobres de votre mère...; adieu, jusqu'au grand parlement où vous ne plaiderez plus pour l'Université. » Etienne Pasquier s'était attiré la haine de Garasse en plaidant, en 1605, contre les jésuites, en faveur de l'Université. Il est vrai que le factum de Pasquier avait soulevé l'opinion contre la société en dévoilant hautement ses vues ambitieuses et son esprit d'enrichissement. Ajoutons que les fils de Pasquier firent répondre à Garasse par un avocat nommé Rémi, qui, dans son *Anti-Garasse,* rendit à l'agresseur outrages pour outrages. L'avocat général, Louis Servin, dont le seul tort était de ne pas aimer les jésuites, fut aussi cruellement et cyniquement couvert de boue par le grotesque jésuite, ainsi que le célèbre et austère philosophe Charron, l'élève de Montaigne, l'auteur de la *Sagesse,* et, suivant M. Cousin, le meilleur et le plus populaire écrivain de son temps. Garasse, prenant à partie ce digne prêtre « qui joignait, dit Peignot, aux lumières de la philosophie les vérités et la morale de la religion, » le traite de « très-pernicieux ignorant qui a voulu parler de ce qu'il n'entendait pas; il a fait comme les mauvais maçons, bâtissant sur sa tête.... il lui est échappé des impiétés par ignorance et par malice. » Il le croit même plus dangereux que les Théophile et les Vanini, « d'autant qu'il dit plus de vilenies qu'eux et qu'il les dit avec quelque peu d'honnêteté. » Ailleurs, il le peint « livré à un athéisme brutal, acoquiné à des mélancolies langoureuses et truandes. » Garasse tient à peu près le même langage et montre à peu près autant d'aménité et de justice sur le compte de presque tous les philosophes de son siècle ou du siècle précédent. Pomponace, qu'il avoue du reste n'avoir pas lu, est pour lui « quelque diable incarné; comme Cornelio Agrippa, Paracelse est plutôt un rêveur et alchimiste dangereux qu'un athéiste ou libertin... Il semble que la tête de cet homme fût comme une vive lanterne, remplie d'étranges fantaisies et d'imaginations frénétiques. » Jérôme Cardan est dans un de ses livres (l'*Immortalité de l'âme*) « entièrement brutal, » et dans un autre (le *Livre des Démons*) « ouvertement magicien. » Enfin, les jeunes gens qui écoutent de pareils maîtres sont de « jeunes veaux. » Quant à Rabelais, c'est « l'enchiridion du libertinage. Ce vaurien ne mérite pas la peine qu'on en parle : je dis seulement que, pour le bien qualifier, il faut dire de lui que c'est la peste et la gangrène de la dévotion. Il est impossible d'en lire une page sans danger d'offenser Dieu mortellement, je dis quand même il ne serait point défendu par les censeurs ecclésiastiques. Enfin, j'estime que Rabelais est un très-maudit et pernicieux écrivain, qui suce peu à peu l'esprit de piété, qui dérobe insensiblement l'homme de soi-même, qui anéantit le sentiment de religion; en un mot qui a fait plus de dégât en France par ses bouffonneries que Calvin par ses nouveautés. » Mais tout cela n'est rien à côté des gracieusetés qu'il adresse avec une abondance et une faconde toute particulière à Vanini, l'infortuné médecin et philosophe, qui monta sur le bûcher à Toulouse en 1619, martyr de la libre pensée. Chaque fois que son nom se présente, et il se présente souvent sous sa plume, trempée dans le fiel le plus amer et le plus grossier, il l'accompagne de quelque épithète bassement ou brutalement injurieuse : « c'est le maudit, le misérable Lucilio, le méchant et abominable Lucilio, ce bélistre, ce malheureux forbanny, le plus malheureux et endiablé vilain qui fût jamais au monde, le plus meschant renard qui ait usé de cette malicieuse finesse, le plus venimeux que j'aye vu en cette matière, le plus abominable enragé qui fût jamais, sans préjudice de Caïn et de Judas, le plus infâme athéiste de nos jours, le consultat d'athéisme, le grand avocat de l'impiété, le grand patriarche des athées, etc. » Il ne se contente pas d'injurier le pauvre et noble martyr; il l'attaque et le calomnie avec une grossière injustice qui ôterait toute valeur à une meilleure cause. « Il ne fit jamais, dit-il, action que de poltron ou d'enragé, tant qu'il fut en sa liberté; c'était le plus lâche vilain que la terre portât jamais. » Il va même jusqu'à lui refuser toute science. « Quoiqu'il fasse du savant, dit-il, et qu'il tâche de ramasser les plus belles phrases de Cicéron, il parle néanmoins en vray ignorant qui n'entend pas seulement les principes de grammaire. » Ailleurs, enfin, le charitable père jésuite fait une allusion délicate à la fin déplorable de Vanini : « En lisant ses écrits, dit-il, je ne puis me persuader qu'il n'eust le diable au corps, tant il est malicieux et enragé; mais, au reste, le poltron qu'il est n'a point d'autre bouclier que son hypocrisie, comme les ministres huguenots font à tout propos une targe fort honorable du texte de la Bible et appellent cela le Bouclier de la Foy; mais le temps viendra que Dieu fera brusler publiquement le misérable Lucilio avec son bouclier de paille, *scuta comburet igne.* » Du reste, l'intérêt de la religion et celui de la compagnie de Jésus n'avaient pas seuls le privilége d'exciter la bile de Garasse; il suffisait de froisser son amour-propre pour s'attirer son ordurière fureur. C'est ainsi qu'un prédicateur, François Ogier, ayant osé critiquer la *Doctrine curieuse* (c'est là que nous avons puisé les quelques extraits qu'on vient de lire) du violent jésuite, Garasse fit pleuvoir un déluge d'injures ignobles et farouches. C'est avec quelque justesse qu'on a comparé le P. Garasse à ce journaliste qui, pendant la Révolution, prit le nom de *Père Duchesne.*

Chose bizarre, ce polémiste sans frein ni pudeur, ce pamphlétaire extravagant, ce disputeur acrimonieux et de mauvaise foi, était, à ce qu'on prétend, d'un commerce fort agréable dans les relations privées. Cette assertion peut paraître au moins suspecte. Ce qui est certain, c'est qu'après avoir acquis un genre de célébrité qui a fait de son nom une épithète injurieuse, il termina sa carrière de la manière la plus honorable, la plus conforme au caractère dont il était revêtu et qu'il avait tant de fois méconnu. Sa vie avait été celle d'un furieux et d'un insensé : sa mort fut celle d'un chrétien. Relégué par ses supérieurs à Poitiers pour les inconvenances et les erreurs dogmatiques de sa prétendue *Somme théologique* (1625, in-fol.), il sollicita et obtint la permission d'aller soigner les malades dans les hôpitaux pendant une épidémie dangereuse, et mourut victime de son dévouement. Il y a là de quoi atténuer les fautes de sa vie. Le plus célèbre des écrits du père Garasse est la *Doctrine curieuse des beaux esprit. de ce temps* (1623, in-4°). Voici, pour les amateurs, le titre exact de ce volume imprimé chez Sébastien Chappelet : la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes pernicieuses à la religion, à l'Estat et aux bonnes mœurs, combattue et renversée par le Père François Garassus, de la compagnie de Jésus.* Il composa, en outre, une *Somme théologique,* qui fut censurée par la Sorbonne comme renfermant des falsifications de certains passages de l'Ecriture; plus l'*Horoscopus Anti-Cotonis* (1614); l'*Elixir calvinisticum* (1615), sous le pseudonyme d'André Scioppius; le *Banquet des sept sages* (1617, in-8°), libelle diffamatoire publié sous le nom de Charles de Lespinoil contre l'avocat général Servin, ennemi des jésuites; le

Rabelais réformé par les ministres (1619, in-12), pamphlet dans lequel il accuse le ministre protestant Dumoulin d'imiter Rabelais; *Recherche des recherches d'Etienne Pasquier* (1622, in-8o); *Poésies latines* (in-4o).

GARAT s. m. V. GARAS.

GARAT (Dominique-Joseph), philosophe, publiciste et homme politique, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 8 septembre 1749, mort à Urdains le 9 décembre 1833. Fils d'un médecin, il commença ses études sous la direction d'un curé de campagne, qui lui apprit la grammaire et les rudiments de la langue latine; après quoi il entra au petit séminaire de Laressore. Il alla ensuite à Bordeaux faire son droit et fut reçu avocat au parlement de cette ville. Mais il se dégoûta bientôt de la vie de province : Paris lui souriait de loin; il rêvait une carrière littéraire, et il ne tarda point à s'y rendre, avec l'inévitable tragédie en poche. Il débuta dans quelques revues estimées, comme le *Mercure de France.* Il partageait naturellement, à l'exemple de toute la jeunesse d'alors, les opinions philosophiques du XVIIIe siècle, et il connut la plupart des grands écrivains de cette époque : Rousseau, d'Alembert, Diderot, etc. Le résultat de ses relations avec les chefs du parti encyclopédiste fut un *Eloge de Michel de L'Hôpital* (1778, in-8o), dans le genre de ceux que l'on commençait à faire pour les concours académiques. Dans cet essai, « on entrevoyait, dit La Harpe, ce qu'on appelle un penseur, mais qui n'avait pas encore débrouillé ses idées ni formé son style. » L'année suivante, l'*Eloge de Suger* obtint une couronne : « Des réflexions fines et profondes, dit La Harpe à propos de la nouvelle œuvre de Garat, annoncent un écrivain qui pense, et dans plusieurs morceaux il s'élève à la véritable éloquence. »

Un triomphe du même genre attendait l'*Eloge de Montausier*, en 1781. Mais La Harpe, loin de louer ce nouveau travail, accusa Garat d'avoir écrit des phrases toutes « jetées dans le même moule et combinées avec les mêmes mots, *vertu*, *gloire* et *génie;* ces trois mots reviennent sans cesse et jusqu'au dégoût. »

Garat était donc devenu un écrivain académique dans toute l'acception du mot, et, en 1784, un *Eloge de Fontenelle* vint mettre le sceau à sa réputation. Non content de l'avoir écrit, il témoigna le désir d'en faire la lecture en séance publique. « Il a lu debout, dit La Harpe, avec une extrême rapidité; c'était ce qu'il pouvait faire de mieux, le discours étant d'une extrême longueur; quoique l'Académie lui en eût fait retrancher un tiers, la lecture en a duré une heure et demie. » Grimm juge mieux Garat : « Un accent un peu gascon, un débit assez monotone, l'extrême difficulté de trouver des repos convenables dans des périodes de deux ou trois pages, même pour celui qui en a construit le pénible labyrinthe, n'ont guère mieux servi notre orateur que ne l'auraient pu faire les intentions peu bénévoles d'un lecteur étranger. » L'éloge de Fontenelle plaisait beaucoup à Buffon, et Chénier, dans son *Tableau de la littérature française depuis* 1789, fait une énumération complaisante des principales qualités de l'auteur. Dès 1781, Garat avait publié des articles philosophiques et littéraires dans le *Journal de Paris;* La Harpe et Rivarol, dont il avait plusieurs fois blessé l'amour-propre, le poursuivaient sans trêve de leurs sarcasmes.

L'établissement du Lycée, fondé rue de Valois en 1785, fut pour Garat une bonne fortune. Il y suppléa Marmontel comme professeur d'histoire, et bientôt Marmontel lui ayant cédé sa chaire, Garat put donner à son cours une physionomie plus à son gré. Ses cours de 1786 et 1787 furent consacrés à l'histoire ancienne, et celui de 1788 à l'histoire romaine. Il continua ses leçons pendant toute la Révolution. Un *Précis historique de la vie de M. de Bonnard* (1785), réimprimé en 1787, avec un *Supplément aux notes pour servir à la vie de Mme de S...* (*Sillery*), *ci-devant Mme la comtesse de G...* (*Genlis*), l'avait fait admettre dans quelques salons aristocratiques, où il présenta son neveu, qui devait être plus tard un chanteur très-distingué. Le bruit des succès littéraires de Garat avait eu de l'écho dans ses montagnes natales, où il fut nommé député du tiers état aux états généraux de 1789. Il vint siéger à l'Assemblée parmi les membres de l'opposition avancée, mais sa présence fut à peine remarquée. Il continuait paisiblement ses cours au Lycée sans se douter peut-être de l'importance des événements dans lesquels il allait se trouver mêlé, ou plutôt emporté malgré lui. Lorsqu'il s'agit de la saisie des biens du clergé, il développa une opinion assez hardie. « Les expressions des chartes, dit-il, établissent que le nombre des ministres du culte est trop grand, que les ministres paraissent trop riches. Que la religion (et je prie qu'on n'envisage ici ma supposition que comme une forme de raisonnement), que la religion, dis-je, paraisse favoriser le déréglement et détruire les mœurs, la nation n'aura-t-elle pas le droit d'abolir la religion, le culte et les ministres, et d'en appliquer les fonds à une religion plus morale, à la prédication de la morale elle-même? »

Garat, depuis longtemps rédacteur du *Journal de Paris*, entreprit d'y faire le compte rendu quotidien des séances de l'Assemblée constituante. Comme il avait un esprit assez précis et une diction très-claire, ses comptes rendus furent goûtés, si bien qu'à la fin de 1789 le *Journal de Paris* avait douze mille abonnés. On vantait à l'envi son impartialité, et les partisans de l'ancien régime accordaient eux-mêmes à cette publication une estime toute particulière. Lors du partage de la France en départements, il se laissa entraîner par l'esprit provincial, et refusa de s'associer à l'idée de soumettre au même régime administratif des districts séparés par les mœurs, la langue et les institutions historiques. Après la session, il resta en communication avec le public en publiant divers opuscules politiques : *Dominique-Joseph Garat à M. Condorcet, membre de l'Assemblée nationale, seconde législature* (1791, in-8o), et *Considérations sur la Révolution française et sur la conjuration des puissances de l'Europe contre la liberté et contre les droits de l'homme* ou *Examen de la proclamation des gouverneurs des Pays-Bas* (Paris, 1792, in-8o).

Après la réunion de la Convention, il fut nommé ministre de la justice (12 octobre) en remplacement de Danton. Ami des girondins, il s'attacha cependant à louvoyer entre les partis. Aussi Mme Roland ne le ménage-t-elle pas dans ses mémoires.

Ce fut Garat qui, en qualité de ministre de la justice, fut chargé de notifier au roi sa condamnation. « Louis, dit-il, le conseil exécutif a été chargé de vous communiquer les extraits du procès-verbal des séances de la Convention nationale des 16, 17 et 20 janvier 1793. » Le roi prit l'arrêt et le mit dans son portefeuille. Il remit ensuite à Garat la demande d'un sursis de trois jours à l'exécution du jugement, puis celle d'avoir pour l'assister dans ses derniers moments l'abbé Edgeworth de Firmont. Garat accompagna encore l'abbé Edgeworth au Temple. « Ce trajet des Tuileries au Temple, dit l'abbé Edgeworth, se passa dans le plus morne silence. Deux ou trois fois cependant, le ministre essaya de le rompre : Grand Dieu! s'écria-t-il, de quelle affreuse commission je me suis chargé! » Il se plaint d'avoir été impliqué dans des événements terribles malgré lui. Du reste, il prétend avoir fait ce qu'il a pu pour adoucir l'amertume des derniers moments du roi. « Dans ces jours d'épouvante et d'intrépidité, à côté de cette Convention mal connue ou mal jugée encore, le plus grand phénomène des siècles historiques, sans pitié pour tous comme pour elle-même, on a su que Garat, c'est lui qui parle, osa désapprouver sa transformation en tribunal, son jugement et l'exécution. » Il est vrai que Garat parlait ainsi sous la Restauration; mais il est aussi avéré qu'il ne vota point la mort du roi. Le 14 mars suivant, il échangea son portefeuille de ministre de la justice contre celui de l'intérieur, que lui laissait Roland. Il y joua un rôle assez effacé, s'étudiant à laisser faire pour ne pas se compromettre. Il prit même la défense d'Hébert. « J'ai, dit-il, pris des renseignements sur Hébert... Dans les assemblées de la Commune, il n'a jamais fait que des propositions que peut faire un bon citoyen. Quant aux feuilles du *Père Duchesne*, je ne les connais pas; mais j'ai horreur de tous les écrits qui ne prêchent pas la raison et la morale dans le langage qui leur convient. » L'affaire du 31 mai le surprit à l'improviste. Avec son optimisme habituel, il ne croyait aux catastrophes qu'au moment où il les voyait s'accomplir. Il fit tout ce qu'il put pour sauver les girondins, et offrit même un asile à Condorcet au ministère de l'intérieur. Cette modération le rendit suspect; un décret d'arrestation fut rendu contre lui, et il comparut pour se justifier à la barre de la Convention. Sorti victorieux de cette épreuve, il reprit ses fonctions, pour les résigner définitivement le 15 août suivant. Une nouvelle arrestation fut décrétée; mais on se contenta de le faire garder chez lui par un gendarme.

Après la Terreur, il se préparait à fonder un nouveau journal, quand il fut nommé commissaire de l'instruction publique; on lui adjoignit Ginguené. Survint, en 1794, la fondation de l'Ecole normale; Garat y entra comme professeur d'*analyse de l'entendement humain.* A l'exemple des hommes les plus remarquables du XVIIIe siècle, il avait adopté les doctrines sensualistes de Locke, importées en France par Condillac. Il avait aussi lu Bacon. Il disait à son auditoire, au début de son cours, en parlant de ces trois philosophes : « Il y a vingt ans que je les médite, mais je n'ai pas encore écrit une seule page; c'est au milieu de vous que je vais faire l'ouvrage; nous allons le faire ensemble. Naguère, et lorsque la hache était suspendue sur toutes les têtes, dans ce péril universel auquel nous avons échappé, un des regrets que je donnais à la vie était de mourir sans laisser à côté de l'échafaud l'ouvrage auquel je m'étais si souvent préparé. » Ses leçons obtinrent un grand succès. Lors de la fondation de l'Institut (1795), Garat y fut appelé (classe des sciences morales et politiques); puis, en 1797, il fut envoyé à Naples comme ambassadeur. Le roi de Naples était un prince de la famille de Bourbon, et Garat, qui avait notifié à Louis XVI son arrêt de mort, ne devait pas s'attendre à un accueil très-bienveillant dans cette cour, où il représentait la République. On lui fit sentir que sa présence était très-importune, et cela d'une façon si humiliante, qu'il demanda immédiatement au Directoire d'être relevé de ses fonctions. En 1798, nommé député au conseil des Cinq-Cents par le département de Seine-et-Oise, il fut choisi comme secrétaire par l'Assemblée, puis élu président (20 janvier). Il fit en cette qualité l'éloge du jugement qui avait condamné Louis XVI.

Cependant il avait repris ses cours d'histoire à l'Athénée. Bonaparte venait de partir pour l'Egypte : il parla de l'Egypte. Mais, personnellement, il n'aimait pas Bonaparte, antagoniste de Sieyès, qui était le patron politique de Garat. Quelques jours avant le 18 brumaire, le général, revenu d'Egypte, ayant essayé de pressentir l'opinion de Garat, celui-ci, qui était toujours pour le présent, préférablement à l'avenir et au passé, se déclara partisan du Directoire, quitte à changer d'opinion le 19 brumaire. Aussi fut-il compris sur la liste des soixante premiers sénateurs créés par Bonaparte, dont il se fit le champion *convaincu;* car, le 23 juin de l'année 1800, il prononça, sur la bataille de Marengo, un discours qu'il considérait lui-même comme un chef-d'œuvre d'éloquence, ce qui n'était point l'avis de Bonaparte, qui disait, avec sa brutalité pittoresque, en revenant d'assister à l'éloge funèbre de Kléber et de Desaix : « Concevez-vous un animal comme Garat? quel enfileur de mots! J'ai été obligé de l'écouter pendant trois heures. »

Homme du XVIIIe siècle et de la Révolution, Garat, malgré sa souplesse gasconne, fit cependant partie de la petite et timide opposition sénatoriale. Il refusa notamment son concours à la mesure qui condamnait à la déportation cent trente-quatre jacobins, et lors du procès intenté au général Moreau, il lui prêta sa plume pour l'aider à se défendre. Sous l'Empire, il se laissa faire comte et commandeur de la Légion d'honneur. En 1805, l'empereur lui confia une mission en Hollande, et le chargea, à son retour, de faire un rapport sur cette mission, rapport que le maître corrigea de sa propre main et fit insérer au *Moniteur*. Garat, piqué dans son amour-propre de littérateur, fit imprimer à nouveau le rapport tel qu'il l'avait fait. « Savez-vous, lui dit Napoléon de mauvaise humeur, que vous êtes heureux que j'aie tant de confiance en vous, et qu'il faut que j'estime beaucoup votre caractère pour ne pas me fâcher? » De fait, Garat était fort dévoué; mais c'était un ami du second degré, et vers la fin de l'Empire, s'il ne faisait pas d'opposition bruyante, il déposait silencieusement une boule noire au scrutin du Sénat. Peut-être en voulait-il plus à l'empereur de ne pas aimer l'idéologie que d'être un despote et de mener la France à une catastrophe. « Eh bien, monsieur Garat, comment va l'idéologie? » lui demandait fréquemment Napoléon. Garat était flatté qu'on l'estimât idéologue. En réalité, il était à l'idéologie ce qu'il était à l'art oratoire, et ce qu'est la rhétorique à l'éloquence.

Il avait été nommé membre de la classe d'histoire et de littérature française (Académie française), en 1803, lors de la réorganisation de l'Institut.

L'Empire fut pour lui un temps de repos relatif; il devenait vieux et fuyait tout ce qui aurait pu troubler les jours qu'il lui restait à vivre. Il ne reparaissait dans la politique que pour louer l'empereur dans les circonstances solennelles, ce qui plus tard lui valut une belle place dans le *Dictionnaire des girouettes*. Comme ses antécédents permettaient de le pressentir, en 1814 il vota la déchéance de la dynastie de Bonaparte et se targua d'avoir voté contre l'établissement de l'Empire, ce qui peut être vrai, car le scrutin avait été secret. Malgré le zèle empressé dont il faisait parade, Louis XVIII ne lui conféra point la pairie; aussi, pendant les Cent-Jours, fut-il un adversaire décidé de la Restauration à la Chambre des représentants, où il avait été élu. Cette incartade lui valut, en 1816, d'être exclu de l'Académie française par ordonnance royale, grâce, paraît-il, à l'intervention de son ami Suard. Garat ne voulut pas croire que Suard l'eût desservi, et dans un grand travail sur le XVIIIe siècle, il le met au-dessus de Voltaire et de Montesquieu. Désormais sa carrière politique était finie, et il résolut de se retirer dans sa chère Gascogne. Il y acheva ses jours dans l'exercice de sentiments religieux dont il n'avait guère donné d'exemple jusque-là. En 1832, lors de la fondation de l'Académie des sciences morales, une ordonnance royale l'appela à en faire partie; mais il mourut l'année suivante. On n'a de lui que des éloges funèbres, des essais, des opuscules et des articles de journaux en très-grand nombre, dont on peut voir la liste dans la *France littéraire*, de Quérard.

On l'a surnommé le *Jacobin malgré lui.* « Il est très-extraordinaire et très-curieux, dit Suard, de voir ce que la Révolution a fait d'un aussi bon homme. » Son talent était comme son caractère, facile, mais flasque, et l'épigramme de Rivarol le juge avec autant de vérité que de finesse :

Deux Garats sont connus : l'un écrit, l'autre chante.
Admirez, j'y consens, leur talent que l'on vante;
Mais ne préférez pas, si vous formez un vœu,
La cervelle de l'oncle au gosier du neveu.

A consulter sur Garat : des extraits de ses *Mémoires* restés manuscrits dans une notice très-étendue de M. Villenave (*Biographie universelle,* Michaud); Armand Marrast, *Notice sur Garat* (dans le journal la *Tribune* du 30 décembre 1833, et réimprimée à part); Charles Comte (*Eloge de Garat*, lu à l'Académie des sciences morales, le 25 avril 1835).

GARAT (Pierre-Jean), né à Ustarritz (Basses-Pyrénées) le 25 avril 1764, mort à Paris en 1823. Il fut le chanteur le plus parfait que la France ait jamais possédé. Sa mère, qui avait une fort belle voix, connaissait à fond les traditions de l'ancienne école de chant, et lui enseigna les notions musicales élémentaires. Toutefois, c'est à Bordeaux, où sa famille vint s'établir, que Garat reçut les premières leçons sérieuses de Beck, directeur de l'orchestre du Grand-Théâtre. Lorsque Garat eut atteint sa seizième année, M. Garat père, qui, malgré la vocation bien prononcée de son fils pour la musique, voulait en faire un avocat, l'envoya à Paris étudier le droit. Garat suivit assidûment le théâtre. Lié, dès son arrivée, avec les principaux artistes, et tombant en pleine querelle des gluckistes et des piccinnistes, Garat trouva chaque jour un aliment à sa passion, et se jeta en plein dans la mêlée musicale. L'arrivée à Paris, sur ces entrefaites, de Mmes Mara et Todi, alors dans tout l'éclat de leur talent, et leur rivalité, accaparèrent toute l'attention et toutes les forces sympathiques de Garat. Pour la première fois, il entendit un chant pur, correct, brillant sans contorsions, expressif sans hurlements. Dès ce jour, il avait fait son choix, et son avenir était décidé. Cependant M. Garat père s'aperçut que les études de droit laissaient beaucoup à désirer. Il fit de sévères observations, qui restèrent infructueuses. Le châtiment suivit de près la rébellion. Pour amener le coupable à résipiscence, on lui supprima sa pension. Garat, habitué à la fréquentation du monde et à l'aisance, vit avec terreur le coup qui le frappait. Mais la Providence, sous les traits du comte d'Artois, vint à son secours. Ce prince le nomma son secrétaire intime, et, de plus, tout enthousiaste de ses talents, il en parla à la reine, qui désira l'entendre, et celle-ci fut tellement satisfaite qu'elle l'admit, après l'audition, à l'honneur de faire de la musique avec elle. Il devait plus tard être mis en prison pour sa bienfaitrice. Il chantait un jour une romance dans laquelle on déplorait les malheurs de la reine : *Vous qui portez un cœur sensible, etc.*, et il y mettait tant de sentiment qu'il excita les soupçons et fut arrêté pour quelques jours. La faveur dont Garat jouissait à la cour, avant les malheurs de la famille royale, le faisait trancher du grand seigneur et le jetait dans des dépenses considérables. La reine paya deux fois ses dettes.

Toute relation avait cessé entre le père et le fils, quand le comte d'Artois fit un voyage à Bordeaux, et emmena son secrétaire avec lui. Garat employa tous les amis de sa famille pour rentrer en grâce auprès de son père. Celui-ci demeura inflexible. Cependant, une occasion se présenta qui rapprocha le père et le fils. Beck, l'ancien maître de Garat, était tombé dans la misère. Quelques personnes songèrent à profiter de la présence de Garat à Bordeaux pour organiser un concert dans lequel Garat chanterait. M. Garat pere accorda son consentement à l'exhibition publique du talent de son fils, mais n'alla lui-même au concert qu'à son corps défendant. Garat se surpassa et finit par arracher des larmes à ce cœur endurci. Une longue embrassade s'ensuivit, acccompagnée d'une joyeuse réconciliation.

De retour à Paris, Garat trouva encore le moyen de perfectionner sa perfection même. Les fameux bouffons italiens, connus sous le nom de *troupe de Monsieur*, vinrent débuter à Paris en 1789. Dans cette troupe, la plus parfaite, comme ensemble, qui se soit jamais rencontrée, Mandini, Viganoni, Mmes Morichelli et Banti faisaient assaut de talent. Garat ne manqua pas une seule représentation, étudia la méthode et le chant de chacun de ces artistes, en prit ce qui était à sa convenance ou ce qui lui semblait le plus parfait, et s'appropria ces trésors d'observation.

Jusqu'à la Révolution, Garat avait prodigué son talent en simple amateur; mais quand sa fortune se fut écroulée, il dut songer à tirer parti de ses qualités musicales. Rode conçut à ce moment le projet de passer en Angleterre et détermina Garat à l'accompagner. Ils s'embarquèrent pour Londres, mais des vents contraires les portèrent sur la côte d'Allemagne, et ils vinrent aborder à Hombourg.

A cette époque, cette ville était le rendez-vous de prédilection des émigrés français, un Paris en réduction. Spectacles, concerts, musique de choix, tout y affluait. Aussi les deux virtuoses obtinrent-ils un succès sans exemple. Cependant, la crainte d'être portés sur la liste des émigrés fit rentrer les artistes en France, avant la fin de 1794. A ce moment, furent inaugurés les concerts Feydeau. Garat se fit entendre publiquement pour la première fois. Dire quelle sensation il produisit est impossible. Les mélopées dramatiques de Gluck, les airs sérieux italiens, l'*aria di bravura*, les cavatines bouffes et même la romance, tout était détaillé et rendu avec une supériorité étonnante. On ne sut bientôt plus de quels éloges combler l'admirable chanteur. Vers le même temps, le Conservatoire fut institué, et, naturellement, Garat y fut appelé comme professeur de chant. On peut dire que le professeur était à la hauteur du chanteur,

car nul ne posséda mieux que lui l'art d'exciter l'émulation parmi ses élèves, d'échauffer leur cœur, de développer leur sensibilité, en un mot de se fondre en eux. Aussi rencontre-t-on parmi ses élèves Mme Branchu, Nourrit, Ponchard, Levasseur, Mme Duret, Boulanger, Rigaut et tant d'autres, qui se sont partout fait *remarquer* par leur exquise et unique méthode.

Les concerts de la rue de Cléry, qui remplacèrent, en 1800, les concerts Feydeau, furent les derniers dans lesquels Garat se fit entendre. Il ne se montra plus qu'à quelques salons d'élite. Son auditoire, réduit à des artistes et à des amateurs, était peu nombreux et moins bruyant; mais, pour un artiste comme Garat, un suffrage discret et éclairé était plus flatteur que l'applaudissement tapageur d'une ignorante multitude. Jusqu'à l'âge de cinquante ans, Garat excita l'admiration, nous dirions volontiers l'orgueil de ses contemporains et même des artistes étrangers, qui avouaient n'avoir jamais rencontré une si merveilleuse réunion de qualités diverses et incomparables. Tous les registres de voix se fondaient homogènes dans cet organe extraordinaire : les transitions d'un timbre à l'autre s'opéraient sans que l'auditeur s'en doutât. Bien que sa voix fût d'une prestigieuse flexibilité, Garat n'abusa jamais de la richesse de sa vocalisation. Ses traits et ses fioritures, marqués au coin du suprême bon goût, étaient toujours appropriés au caractère du morceau qu'il interprétait. De plus, sa prononciation, la plus belle que chanteur ait jamais possédée, rappelait la fameuse prononciation romaine, *la bocca romana*. Doué d'une verve et d'une sensibilité inépuisables, il rendait tous les styles avec une égale perfection. Nul n'excita à un plus haut point la terreur ou la pitié dans les œuvres de Gluck; nul ne fut plus distingué dans l'air *di mezzo carattere*; nul n'a fait éclater un rire plus franc dans le bouffe. Qui n'a pas entendu une romance chantée par Garat ne peut se douter de ce que renferme de fleurs ou de larmes, dans la voix d'un artiste tel que Garat, ce petit cadre mélodique appelé romance. « Quel dommage! disait un jour Legros, haute-contre de l'Opéra, que Garat chante sans musique! — Sans musique! répondit Sacchini; mais Garat, c'est la musique même! » L'envie ne pouvait manquer de consacrer ce beau génie. On entendit des jaloux s'écrier : « Mais ce Garat n'a qu'un petit filet de voix! — Tudieu! reprenait un de ses admirateurs, vous appelez un *petit filet* celui qui pêche 15,000 fr. d'un seul coup dans la poche des Parisiens! » Le virtuose était vengé.

Vers les dernières années de sa vie, Garat perdit la voix. Il ne pouvait y croire lui-même, et il voulut lutter contre ce qu'il qualifiait d'altération passagère. Il chanta encore, mais ce n'était plus qu'un écho affaibli du Garat d'autrefois, et il lui fallut enfin se rendre à la cruelle évidence. L'aspect de la pitié qu'il inspirait le terrassa, sa santé déclina rapidement, et il mourut à l'âge de cinquante-neuf ans, le 1er mars 1823.

Après avoir parlé de l'artiste, nous pourrions raconter l'homme, ses impertinences, sa hauteur, ses manières affectées et mignardes, *son muscadinisme* outré, son zézayement odieux, ses cravates empesées et ses habits triomphants. Beaucoup se sont plu à faire ressortir ces défauts; la médisance est toujours si heureuse de trouver l'homme sous le génie! et Garat n'y prêtait que trop par ses excentricités de toilettes et d'allure. Il aurait donné, pour un nœud de cravate réussi ou la coupe d'un pantalon nouveau, trois notes de sa voix. Sa préoccupation constante était l'effet, l'effet à tout prix sur le public du salon et le public de la rue. Etre l'*homme à la mode*, telle fut son étude journalière. Passer inaperçu dans une promenade était pour lui un sérieux chagrin; mais, s'il entendait prononcer ces mots : *Voilà Garat!* son cœur se dilatait, et il avait du bonheur pour toute la journée. Lorsque la génération qui l'avait admiré eut disparu, l'artiste mondain ne put se résigner à la presque indifférence générale. De désespoir, il essaya de soulever au moins l'étonnement des passants, en se chaussant de bottes rouges; mais quand la première surprise fut passée, quand on se fut fait à cet accoutrement étrange, Garat s'écria : « Les ingrats! ils m'auraient autrefois suivi jusqu'au bois de Boulogne! »

Il faut dire que tout contribuait encore à exalter sa vanité naturelle. L'un des familiers du salon de Mme Récamier, qui lui donnait le surnom flatteur de *petit frère*, Garat attirait par sa présence chez cette femme célèbre un grand concours de monde. Un soir, Mme Récamier avait réuni des artistes d'élite, qui devaient exécuter sur quatre harpes et deux harmonicas le *Christ mourant* d'Haydn. C'était un vendredi saint, et Garat, la passion du jour, s'était chargé de dire cette admirable composition. Il y avait foule pour l'entendre; mais tout à coup on annonce que Garat, atteint d'une extinction de voix, ne pourra pas chanter. « C'est inconcevable, dit un grand seigneur de l'ancienne cour. Comment! Garat ne chante pas? et que vient-il faire ici? — M'amuser des sots, monsieur le duc, » répliqua le chanteur avec un geste significatif. Le grand seigneur, un peu déconcerté, n'osa répondre. Mais, quelques instants plus tard, s'adressant à la maîtresse de la maison, qui se trouvait auprès de Garat lorsqu'il avait fait cette sortie vigoureuse, il lui dit d'un ton léger plein d'arrogance : « Avez-vous entendu, madame, comme chez vous le chanteur s'émancipe? — Il est ici chez lui, » répondit Mme Récamier avec une expression qui annonçait clairement qu'elle approuvait la riposte du *petit frère*. L'illustre artiste, entendant ces paroles, saisit sa belle main et lui demanda la permission d'y déposer, au nom de ses collègues, le baiser du respect et de la reconnaissance. Garat a été mis au théâtre par M. Victorien Sardou, en 1860. Le personnage du fringant chanteur, rendu avec beaucoup de vérité par Mlle Déjazet, a obtenu un grand succès. V. l'article suivant.

Garat (MONSIEUR), comédie-vaudeville en deux actes, par M. Victorien Sardou, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Déjazet, le 31 avril 1860. Cette pièce n'est, à proprement parler, qu'une série de chansons et de romances mises sur des airs du temps du Directoire, et composées tout exprès pour donner à Mlle Déjazet l'occasion de remplir un rôle qui résume tous ceux qu'elle a si brillamment créés pendant la durée de sa longue et rayonnante carrière. Nous n'aurions donc rien dit de ce vaudeville, qui n'existe en aucune façon au point de vue littéraire, s'il n'avait servi de passe-port à M. Sardou pour se produire, depuis lors, sur toutes les scènes théâtrales de Paris. Il faut, d'ailleurs, lui rendre cette justice, qu'il a fort habilement tiré parti de ce muscadin musical, de Garat, « le troubadour du Directoire, » comme l'appelle M. Paul de Saint-Victor, de Garat, la romance faite homme, l'*incroyable* de la musique, dont raffolaient toutes les femmes en tunique de gaze, qui « faisaient de leurs pieds craquer les anneaux d'or, » de Garat, qui, comme le Bathylle de La Bruyère, « refuse plus de femmes qu'il n'en agrée, » de Garat, qu'un journal du temps fait ainsi parler à la Mode : « O ma divinité tutélaire, tous les hommes se plaignent de leur sort; moi, je vous supplie de ne rien changer au mien. Les grâces, les plaisirs m'assiégent; ils veulent tous m'avoir. Je me laisse entraîner; ils m'idolâtrent; je les laisse faire. Mon costume, mes propos, mon maintien, tout fait époque dans le monde. Une romance de moi est un événement, une cadence chromatique est la nouvelle du jour, un enrouement est une calamité publique... Ma parole suprême! C'est trop de félicité pour un mortel! » On conçoit quelle délicieuse copie Mlle Déjazet devait offrir de ce portrait.

GARAT (Joseph-Dominique FABRY), frère du célèbre chanteur de ce nom, chanteur lui-même, né en 1774. Cet artiste avait une fort belle voix de ténor, qu'il négligea dans sa jeunesse, et il ne put acquérir la souplesse nécessaire pour faire un premier sujet de théâtre lyrique. Il faut plutôt le considérer comme un amateur de musique, car son éducation musicale resta toujours incomplète. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire, il revint à Bordeaux, sa ville natale, et prit des leçons de chant sous la direction de Mengozzi et de Ferrari. Ses études vocales à peu près terminées, il vint à Paris, et, sur les conseils de son illustre frère, qui perfectionna son goût et sa méthode, il s'adonna à l'interprétation de la romance, dont sa diction nette et accentuée faisait admirablement valoir les petits poëmes. Il eut ses jours de succès et de vogue. On lui doit un grand nombre de romances sentimentales, dont quelques-unes ont eu un véritable succès, particulièrement *Elisca* ou le *Russe*, le *Guerrier écossais*, la *Mort d'Erbal*. Vers 1808, Garat abandonna le chant pour une position plus stable, et prit un emploi dans les finances du département de la Belgique. Il perdit cette place quand la Belgique cessa d'être attachée à la France, et se consacra tout entier à l'enseignement du chant. Plus tard, il entra au ministère des finances comme sous-chef de bureau, et, dès lors, il renonça totalement à l'art musical. Sa vie n'offre aucun intérêt artistique.

GARAUDE s. f. (ga-rô-de). Sorte de grande guêtre en usage dans le département de l'Ain : *Les paysans du département de l'Ain portent de grandes guêtres appelées* GARAUDES. (A. Hugo.)

GARAUDÉ (Alexis DE), professeur au Conservatoire de musique de Paris, né à Nancy en 1779, mort à Paris en 1852. Il avait reçu une brillante éducation, dans laquelle avait figuré la musique, mais comme simple art d'agrément. Quand la Révolution eut anéanti la fortune de sa famille, il songea à tirer parti des notions musicales qu'il avait acquises. Il vint donc à Paris, et prit, près de Cambini, des leçons d'harmonie et de composition, qu'il compléta sous la direction de Reicha. Elève, pour le chant, de Crescentini et de Garat, il transmit plus tard à ses élèves les principes et la méthode de ces admirables virtuoses. En 1808, il fit, comme chanteur, partie de la chapelle impériale, et conserva sa place sous la Restauration. En 1816, il fut nommé professeur au Conservatoire, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1841. Cet artiste s'est principalement adonné à la composition de méthodes pour le chant, le solfége et l'harmonie, et ses ouvrages, justement estimés, ont eu plusieurs éditions. Ses principales œuvres sont : *Méthode complète de chant; Solfége* ou *Méthode de musique; Soixante solféges progressifs; Méthode complète de piano;* l'*Harmonie rendue facile* ou *Théorie complète de cette science*. On lui doit, en outre, des messes, quatuors, quintettes, duos, morceaux de piano, et environ deux cents morceaux de chant italiens et français.

GARAUDÉ (Alexis-Albert-Gauthier DE), fils du précédent, né en 1821, mort en 1854. Il est principalement connu par des réductions, pour piano et chant, des partitions les plus célèbres de Meyerbeer, Halévy et autres compositeurs distingués. Admis au Conservatoire de Paris en 1829, il y fit ses études musicales, qui se prolongèrent jusqu'en 1842, et remporta successsivement les prix de solfége, d'orgue et de composition. Doué d'une science musicale à toute épreuve, artiste d'élite, intelligence hors ligne, Garaudé, qui tint pendant plusieurs années le poste d'accompagnateur au théâtre de l'Opéra-Comique, occupe peut-être la première place parmi les meilleurs accompagnateurs connus. On a publié de lui quelques œuvres faciles pour le piano.

GARAUGUET s. m. (ga-rô-ghè). Jeux. Nom d'un jeu qui est dérivé du trictrac : *Jouer au* GARAUGUET. *Faire une partie de* GARAUGUET.

— **Encycl.** Le *garauguet* ne diffère du trictrac qu'en ce qu'on se sert de trois dés au lieu de deux, et que l'on joue les dames de manière à les amener dans la région où se trouve le talon de l'adversaire. Celui qui est sorti le premier gagne un trou ou deux, si la double a été convenue. Si, dans les nombres qu'on amène, il se présente un doublet, on le joue double, comme au revertier, pourvu toutefois que le point d'un des deux dés semblables soit supérieur à celui du troisième dé; dans le cas contraire, on le joue comme un nombre simple. Si les nombres amenés forment un triplet, c'est-à-dire sont tous les trois égaux, comme six, six, six, ce triplet se joue triple, c'est-à-dire trois fois.

GARAVAGLIA (Giovita), habile graveur italien, élève d'Anderloni et de Longhi, né à Pavie en 1790, mort en 1835. Il succéda à Morghen, en 1833, comme professeur de gravure à l'Académie de Florence. Ses estampes sont remarquables par la délicatesse et le fini. On cite particulièrement : *Hérodiade recevant sur un plat la tête de saint Jean-Baptiste*, d'après Luini (1813), son chef-d'œuvre; la *Sainte Famille*, de Raphaël (1817); *David tenant la tête de Goliath*, d'après Guido Reni; l'*Enfant Jésus et le petit Jean en adoration*, d'après Maratti, pièce d'un burin admirable.

GARAVEAU s. m. (ga-ra-vo). Métrol. Ancienne mesure de capacité, qui était usitée dans le midi de la France.

GARAY (don Juan DE), aventurier espagnol, né dans les provinces basques en 1541, mort après 1580. Il se rendit, vers 1565, dans l'Amérique du Sud, devint secrétaire du gouverneur établi dans les contrées qu'arrose le Rio-de-la-Plata, se fit remarquer par son intelligence et sa bravoure et reçut une commission de capitaine. A la tête d'une poignée d'hommes, il remonta le Parana, fonda, sur le bord de cette rivière, un établissement sous le nom de Santa-Fé de la Vera-Cruz (1573), découvrit un immense territoire, se battit avec autant d'habileté que de courage contre les tribus guerrières qui habitaient ces contrées, défit les Charruas, les plus redoutables des Indiens, soumit Obera, chef prophète qui exerçait une grande influence sur les indigènes, et reçut de Philippe II, en récompense des importantes conquêtes faites par lui dans le Paraguay, le titre de lieutenant général, puis le gouvernement de l'Assomption (1576). Quatre ans plus tard, Garay redescendit le Rio-de-la-Plata et alla fonder sur le territoire des farouches Querandis un établissement auquel il donna le nom de Ciudad-de-la-Trinidad-de-Buenos-Ayres. Il fonda la ville connue aujourd'hui sous le nom de Buenos-Ayres, dans un lieu où Pedro de Mendoza avait élevé, en 1535, quelques maisons que les Indiens avaient presque aussitôt détruites. Il y éleva une forteresse, fit construire des fortifications, battit les Querandis, qui s'étaient efforcés de chasser les Espagnols, et, pensant que le meilleur moyen de consolider son établissement était d'introduire la civilisation chez les indigènes, il parcourut le pays avec un missionnaire, décida les Indiens par ses promesses, par la modération de sa conduite, à quitter leurs forêts et leurs montagnes et à venir s'établir dans les plaines, où il leur fit bâtir des villages, leur donna un culte, des lois et des chefs. Quelque temps après, Garay se rendait à l'Assomption, lorsque, assailli par une tempête, il débarqua sur la rive du Parana. Il fut surpris dans son campement par les Minuanes, qui le massacrèrent avec tous les hommes de son escorte. Garay laissa en mourant la réputation d'un homme d'un courage infatigable, d'une habileté consommée et d'un rare désintéressement.

GARAY (don Martin), homme d'Etat espagnol, né en Aragon vers 1760, mort en 1822. Il fut secrétaire général de la junte centrale en 1808, des cortès en 1810, et fournit, par ses habiles combinaisons financières, les moyens de soutenir la guerre de l'indépendance. Appelé au ministère des finances en 1814, il proposa à Ferdinand VII une série de réformes dont la réalisation devait amener la régénération de l'Espagne; mais ces réformes comprenaient la vente des biens ecclésiastiques, l'égalité d'impôt pour toutes les classes, une taxe sur les majorats, et le ministre dut se retirer, en 1818, devant une coalition du clergé et de la noblesse. Les regrets de la nation l'accompagnèrent dans la retraite qu'il se choisit à Saragosse.

GARAY (Jean), poëte hongrois, né à Szegszard en 1812, mort aveugle en 1853. Il s'est fait connaître par des poëmes épiques où l'on trouve un véritable talent, sinon du génie. Ses compatriotes lui reprochent d'avoir trop imité l'école allemande, en particulier Uhland, et d'avoir choisi ses héros parmi les paladins du moyen âge, au lieu de les chercher dans l'histoire nationale. Nous citerons de lui : *Csutar*, épopée en neuf chants (1836); *Saint Ladislas*, en douze chants; *Arbocz* (1837), et *Bathory* (1840), drames.

GARAYE (château de la), château ruiné de France (Côtes-du-Nord), à 2 kilom. de Dinan, sur le territoire de la commune de Taden. Dès 1400, on voit les premiers seigneurs de la Garaye, les sieurs des Alleux, investis des charges les plus honorables. Le château de la Garaye ne remonte pas au delà de 1500. Ses seigneurs avaient pour armoiries *d'azur à la main d'argent, accostée au canton dextre d'une étoile d'or*. Le dernier comte de la Garaye, qui vivait au XVIIIe siècle, transforma le château en maison de refuge pour les pauvres, et son nom est encore populaire dans la contrée, où il fonda de nombreux établissements de bienfaisance. Il mourut en 1755, et, après la mort de sa femme, le château fut abandonné. La Garaye n'est plus aujourd'hui qu'une ruine des plus pittoresques. « Ces ruines, dit la *Bretagne contemporaine*, disparaissent d'année en année, et l'on n'y remarque plus que quelques pans de muraille en granit de grand appareil. Ceux-ci sont soutenus par une tourelle octogonale à trois étages, dont les fenêtres, encadrées de colonnettes, ont des linteaux en anse de panier, au-dessus desquels s'épanouissent d'élégantes accolades à crosses et à panaches. »

GARAYE. V. LA GARAYE.

GARB ou **GARVE**, c'est-à-dire en arabe *Couchant*, nom d'une région du Maroc, sur la côte N.-O., où se trouve Tanger. Ce nom fut appliqué aussi au S.-O. du Portugal, *Algarve*.

GARBAGE s. m. (gar-ba-je — rad. *gerbe*). Cout. anc. Droit de gerbes.

— Agric. Action de mettre le blé en gerbes.

GARBANZO s. m. (gar-ban-zo — nom espagn.). Bot. Nom espagnol du pois chiche, employé quelquefois dans le midi de la France.

GARBET, lac de France (Ariége), à 1,670 mètres d'altitude, au S. de la ville d'Aulu, et dominé par le pic de Caumalo. Il est alimenté par le torrent de l'étang Blanc et s'écoule par la rivière de Garbet. Ses eaux sont d'une admirable limpidité. ‖ Rivière de France (Ariége), sort du lac de Garbet, se grossit de l'Arse, du Fouillet, des belles sources de Neuf-Fonts, baigne Aulu, Ercé, Oust et se jette dans le Salat après un cours de 30 kilom.

GARBIÉH ou **GHARBYÉH**, district de la basse Egypte, sur la Méditerranée, entre ceux de Menouf et de Rosette à l'O., de Damiette et de Mansourah à l'Est. Il mesure 130 kilom. sur 65. Superficie, 3,664 kilom. carrés; 230,000 hab. Ch.-l., Mehallet-el-Kébir. La partie méridionale est fertile et bien cultivée.

GARBIN s. m. (gar-bain — de l'ar. *garbi*, occidental). Dans le midi de la France, Petit vent du sud-ouest, qu'on appelle aussi paresseux : *Le* GARBIN *ou paresseux, brise de mer périodique, qui se lève ordinairement pendant l'été sur les dix heures du matin, est dans sa plus grande force à deux heures après midi, et cesse vers cinq heures du soir. Cette brise tempère la chaleur.* (Al. Hugo.)

GARBINSKI (Gaétan), mathématicien polonais, né à Varsovie en 1796, mort en 1848. Nommé, en 1820, professeur de géométrie au lycée de Varsovie, il fut chargé, en 1824, de la chaire de mathématiques supérieures à l'université de la même ville et devint, l'année suivante, directeur de l'école préparatoire à l'Institut polytechnique. Il renonça à l'enseignement après la suppression de l'université, en 1833, et prit, quelques années plus tard, l'administration d'une propriété du comte Zamoyski, où il s'appliqua surtout à introduire les procédés les plus récents de l'agriculture moderne. Il était membre de la Société des sciences de Varsovie et de la Société des sciences physiques, chimiques, agricoles et industrielles de France. On a de lui : *Exposé systématique des propriétés des surfaces obliques, avec leur application à la construction des machines, des voûtes en pierre, etc.* (Varsovie, 1822); *Esquisse de la vie et des savants travaux d'Antoine Dombrowski* (Varsovie, 1826), etc. Il a, en outre, fourni plusieurs mémoires aux *Annales françaises de mathématiques* de Gergonne et au recueil allemand de Crelle, et a fondé et rédigé jusqu'à sa mort l'*Annuaire d'agriculture nationale*.

GARBINSKI (Wladislas), agronome polonais, fils du précédent, né à Varsovie en 1827. Il est membre et secrétaire de la Société agronomique du royaume de Pologne, ainsi

que principal rédacteur de l'*Annuaire d'agriculture nationale.* On a de lui : *Chimie agricole sous une forme populaire* (Varsovie, 1846); *De la navigation à vapeur sur les rivières navigables du royaume* (1850); *Quelles sont, des petites ou des grandes propriétés foncières, celles qui sont les plus utiles à la prospérité publique?* (1850); *Vie de Stanislas Kotska* (1856); *Des institutions du crédit mobilier*, par Louis Tengoborski, nouvelle édition augmentée de la vie de l'auteur, d'une introduction et de notes (1857); *Lettres sur l'état où en est chez nous la question du servage*, le plus important des ouvrages de l'auteur (1858); *Résumé des matières les plus importantes contenues dans les vingt premiers volumes des Annuaires d'agriculture nationale* (1862, 2 vol.), etc.

GARBO (Dino DEL), l'un des plus célèbres professeurs de médecine du XIVe siècle. Il était fils d'un chirurgien distingué de Florence, nommé Buono. Il étudia la médecine à Bologne sous Taddeo. Devenu docteur, il remplaça son maître dans sa chaire de médecine en 1306. Appelé à enseigner à Padoue, en 1313, il ne resta dans cette ville que pendant quatre ou cinq ans, jusqu'à ce que les discordes civiles le forçassent de retourner à Florence. En 1320, il alla occuper la chaire de médecine à l'université nouvellement fondée à Sienne. Cette université n'ayant eu qu'une existence éphémère, Dino del Garbo s'établit de nouveau dans sa patrie, où il fut regardé comme un oracle. Sa mémoire est ternie par la part qu'il prit au meurtre juridique du malheureux Cecco d'Ascoli, qui fut brûlé vif comme sorcier. Il ne survécut pas longtemps à sa victime, car il mourut en 1327, quatre jours après le supplice de Cecco. L'intérêt qu'on peut espérer de trouver dans les livres de Dino del Garbo ne doit pas se mesurer sur la célébrité dont l'auteur jouit de son vivant; ils n'en peuvent offrir que comme monument de l'état déplorable de la médecine au commencement du XIVe siècle. En voici la liste : *Enarratio cautionis Guidonis de Cavalcantibus; De natura et motu amoris* (Venise, 1498, in-fol.); *Chirurgia; Tractatus de ponderibus et mensuris* (Ferrare, 1485); *Recollectiones in Hippocratem de natura fœtus* (Venise, 1502, in-fol.); *Expositio super canones generales de virtutibus medicamentorum simplicium, etc.* (1514, in-fol.).

GARBO (Thomas DEL), médecin italien, fils du précédent, mort en 1570. Il exerça la médecine à Florence, à Pérouse, à Bologne, acquit une grande réputation comme praticien et fit une fortune considérable. Il fut un des amis de Pétrarque. Ses principaux ouvrages sont : *Summa medicinalis* (Venise, 1521, in-fol.); *Consiglio contra la pestilenzia* (1572, in-8o); *Commentaria in libros Galeni de febrium differentiis, cum textu Galeni* (Paris, in-4o); *Expositio super capitulo de generatione embryonis III canonis, fen XXV Avicennæ* (Venise, 1502, in-fol.).

GARBO (Raffaellino DEL), peintre de l'école florentine. V. RAFFAELLINO DEL GARBO.

GARBON s. m. (gar-bon). Fauconn. Mâle de la perdrix.

GARBOTEAU s. m. (gar-bo-to). Ichthyol. Poisson du genre des ables. ‖ On dit aussi GARBOTIN.

GARBURE s. f. (gar-bu-re — de l'espagn. *garbias*, ragoût). Art. culin. Sorte de potage : *La* GARBURE *est un mets des provinces du midi de la France.* (Acad.) *Une bonne* GARBURE *est assurément la meilleure soupe que l'on puisse manger*. (L.-J. Larcher.)

GARCÆUS (Jean), astronome et théologien allemand, né à Hambourg en 1530, mort en 1575. Il étudia les mathématiques, l'astronomie, la théologie, et devint surintendant ou évêque protestant à Brandebourg. Il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Tractatus de erigendis figuris cœli* (1555, in-4o); *De tempore seu de ortu et occasu stellarum fixarum* (1563); *Speculum firmamenti* (1565); *Harmonia de ratione institutionis scholasticæ* (1565); *Meteorologia* (1568); *Traité chrétien au sujet de l'âme* (1569), etc.

GARÇAILLE s. f. (ghar-sa-lle; *ll* mll. — péjor. de *garçon*). Fam. Garçon : *Comme si on n'aurait pas pu vous faire votre petite affaire, pendant que vous aviez les yeux bandés! grommela-t-il. Ah!* GARÇAILLES! GARÇAILLES! (P. Féval.) *Ecoutez! reprit-il, je vais vous donner deux de mes petites* GARÇAILLES. *Il appelait ainsi les grands drôles qui accompagnaient les héritiers dans les fiacres, pour les garder et leur bander les yeux.* (P. Féval.)

GARÇAO ou **GARCAM** (Pedro-Antonio CORREA), poëte qui partage avec Ferreira le surnom d'**Horace portugais**, né à Lisbonne en 1735, mort en 1775. Il fut un des membres les plus distingués de l'académie des Arcades et contribua, comme rédacteur de la *Gazette de Lisbonne*, à la rénovation littéraire de son pays. Des articles satiriques insérés dans cette feuille contre le ministre Pombal le firent jeter dans une prison, où il mourut au moment où il allait être rendu à la liberté. Ses *Œuvres*, publiées à Lisbonne en 1778, ont été réimprimées plusieurs fois. Elles consistent en odes, sonnets, dithyrambes, épîtres, et une spirituelle comédie intitulée : *Assemblea*, dans laquelle se trouve la *Cantate de Didon*, chef-d'œuvre lyrique de l'auteur. Tous les écrits de Garçao sont remarquables par la correction et l'élégance du style, par la pureté du goût. Il s'efforça de réformer le théâtre portugais, qui était tombé dans une profonde décadence, et exposa les principes qu'il avait adoptés sur l'art dramatique dans une petite pièce, intitulée : *Theatro novo.*

GARÇAO STOCKLER (Francisco DE BORJA), général et mathématicien portugais, né à Lisbonne en 1759, mort en 1829. Il était neveu du précédent. Ses connaissances étendues le firent attacher de bonne heure à l'Académie des sciences de Lisbonne, dont il devint secrétaire. Il passa ensuite au Brésil, revint en Europe en 1818, fit un voyage à Paris l'année suivante, et, de retour en Portugal, il devint gouverneur et capitaine général des îles Açores, puis fut nommé baron de Laguna. Garçao a laissé la réputation d'un savant distingué. Il a publié *Obras de F. de Borja Garçao Stockler* (Lisbonne, 1805, 2 vol. in-8o), recueil de mémoires; *Ensaio historico sobre e origem e progressos das mathematicas em Portugal* (Paris, 1819, in-8o), ouvrage intéressant, où l'on trouve toutefois de regrettables lacunes.

GARCE s. f. (gar-se — anc. fém. de *gars*. S'écrivait autrefois *garse*). Fille nubile : *Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est* GARCE *à douze.* (Montfaucon.) ‖ Fille en général : *Dionysius le tyran lui ayant présenté trois belles* GARCES, *afin qu'il en fît choix, il répondit qu'il les choisissait toutes trois.* (Montfaucon.) *C'est une fameuse* GARCE! *est un éloge peu compris que recueillit Mme de Staël dans un petit canton du Vendômois, où elle passa quelques jours d'exil.* (Balz.) ‖ Vieux, et usité aujourd'hui dans quelques provinces seulement.

— Pop. et bas. Femme débauchée : *Garçon est redevenu un mot honnête, et* GARCE *n'est plus qu'une injure grossière.* (L. Littré.) ‖ Le mot est malhonnête.

— Fig. Se dit de tout objet du genre féminin dont on veut se plaindre amèrement : *Cette* GARCE *de fièvre ne me quitte pas.*

— Métrol. Unité de poids employée dans l'Inde, et valant à Madras, en kilogrammes, 4535,44. ‖ Mesure de capacité usitée dans l'Inde, valant en litres à Madras 4916,97, et 366,36 à Pondichéry.

GARCÈS (Julien), prélat espagnol, né en Aragon en 1452, mort en 1547. Il se fit recevoir docteur en théologie à Paris, se livra à l'enseignement dans plusieurs couvents de l'ordre de Saint-Dominique, dont il faisait partie, acquit ensuite la réputation d'un prédicateur distingué et fut nommé par Charles-Quint, en 1519, évêque de Tlascala, au Mexique. Garcès se signala dans ce poste par son zèle apostolique, par son humanité, et termina ses jours au milieu des Indiens. On a de lui une *Lettre au pape Paul III en faveur des Indiens*, qui a été publiée dans l'*Historia provinciæ Mexic.* de Davila y Padilla.

GARCÈS DE MARCILLA (Ambroise), ingénieur espagnol, né vers 1815, mort en 1859. Entré, en 1834, à l'école du corps des ingénieurs, il en sortit, trois ans plus tard, avec le grade de lieutenant, prit part, sous les ordres du général Sanz, à la guerre contre les carlistes, fit partie, en 1848, de la commission chargée de visiter les différentes contrées de l'Europe, dans le but d'étudier leur organisation militaire, et parcourut successivement, en cette qualité, la France, l'Allemagne, le Danemark, la Russie, la Turquie et l'Italie. De retour en Espagne, il fut chargé de travaux importants, tels que la topographie de la province de Barcelone, l'établissement des télégraphes électriques de cette province, puis de la ligne de Saragosse à Barcelone, etc. On a de lui : *La télégraphie électrique* (1851); *Théorie de la grande guerre; Etudes sur la défense active des places*, etc.

GARCETTE s. f. (gar-sè-te — dimin. de *garce*). Très-jeune fille. ‖ Vieux mot.

— Ancienne coiffure apportée d'Espagne, dans laquelle on rabattait les cheveux sur le front.

— Mar. Tresse en bitord ou en fil de caret, qui sert à divers usages exigeant peu de longueur de cordage et beaucoup de solidité, et qui a servi longtemps à châtier les mousses et même les matelots : GARCETTES *de ris. Je crois me voir à bord, la* GARCETTE *à la main, distribuant mes ordres à tout mon équipage.* (Scribe.) *C'était un gabier, père de famille, qui venait de tomber à la mer, de l'extrémité d'une vergue, en serrant le nœud d'une* GARCETTE. (X. Marmier.)

— Techn. Petite pince pour épinceter le drap.

GARCHES, en latin *Garziachus*, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arrond. et à 9 kilom. N.-E. de Versailles, sur un plateau élevé où abondent des sources d'eaux vives; 1,443 hab. Vignes, fruits, miel et cire estimés. Eglise du XIIIe siècle, la première qui ait été placée sous l'invocation de saint Louis, roi de France. Au hameau du Petit-l'Etang, hospice de la Reconnaissance, pour les ouvriers fondeurs, forgerons, serruriers, mécaniciens, etc.

Cet hospice a été créé par Michel Brézin, ancien fondeur, qui avait acquis une fortune de 4 à 5 millions par quarante années de travaux dans cette partie, et qui en a légué la presque totalité aux hospices de Paris. Cet établissement allait être construit et formé à Paris, bien que les intentions du testateur fussent de le placer dans sa maison du Petit-l'Etang, commune de Garches; mais, sur les réclamations de M. Aubernan, préfet du département, et celles de la commune de Garches, il a été définitivement placé dans cette commune, par arrêt de la cour royale de Paris, confirmé par la cour de cassation.

L'hospice de la Reconnaissance, établi à Garches, a pour but, selon les intentions de son fondateur, de servir de retraite aux ouvriers indigents âgés d'au moins soixante ans, qui justifieront de leur moralité et qui auront appartenu à l'un des états qui se rattachent directement ou indirectement à celui de fondeur. Il est sous la dépendance de l'administration des hospices de Paris, qui est appelée à prononcer les admissions, et qui y a fait construire des bâtiments destinés à recevoir au moins 300 lits.

GARCHIZI, bourg et commune de France (Nièvre), cant. de Pougues, arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Nevers, sur la rive droite de la Loire; 1,622 hab. Fabrication de charrues; forges, fonderie, laminerie, tréfilerie. L'église, classée parmi les monuments historiques, est une belle construction byzantine du XIIe siècle. Les chapiteaux de la porte sont ornés de curieuses sculptures. La tour est d'un bel effet, quoique privée de sa flèche, que la foudre détruisit en 1750. A l'intérieur, copie d'une *Sainte Famille* de Murillo. Aux environs, restes de fortifications du château de Parzy, qui appartenait aux évêques de Nevers.

GARCIA Ier ou **GARCIAS FERNANDEZ**, comte de Castille, né à Burgos en 938, mort en 990. Il succéda à son père, Fernand Gonzalez. Il s'appliqua à faire le bonheur de ses sujets, ne se signala pas moins par sa magnanimité que par son courage, pardonna aux comtes de Velez, qui avaient jeté le trouble dans la Castille par leurs prétentions au pouvoir, pardonna également plus tard à son fils Sanche, qui s'était révolté contre lui, battit à trois reprises le général des Maures, Orduan, et remporta une victoire complète sur Almanzor, à Osma, en 984. Pour venger sa défaite, Almanzor envahit six ans plus tard la Castille. Garcia l'attaqua avec son impétuosité ordinaire, fut fait prisonnier et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues.

GARCIA II, comte de Castille, né en 1008, mort en 1028. Il était fils de don Sanche, à qui il succéda en 1022. Malgré sa jeunesse, il comprima une révolte suscitée par l'ambitieuse famille de Velez, montra des talents au-dessus de son âge, se fit chérir de son peuple, et périt assassiné par un des Velez, en allant à la rencontre de sa cousine, fille du roi de Navarre, à laquelle il était fiancé. La mort de ce prince fut vengée par D. Garcia, son oncle et son successeur, qui fit brûler vifs ses meurtriers.

GARCIA ou **GARCIAS III**, roi de Navarre, né à Tudela en 958, mort en 1001. Il était fils de D. Sanche II, à qui il succéda en 994. Il se signala par ses succès sur les Sarrasins, se ligua avec le comte de Castille et le roi de Léon contre Almanzor, qui menaçait de soumettre l'Espagne entière au joug des mahométans, le rencontra à Caltanazar, et le vainquit dans une bataille fameuse, où 50,000 Maures mordirent la poussière. Bien que d'un grand courage, Garcia éprouvait, en allant au combat, un tremblement convulsif qui l'avait fait surnommer le *Trembleur*. C'est lui, dit-on, qui, à ce sujet, prononça ces paroles attribuées à plusieurs hommes de guerre : « Mon corps tremble du péril où mon courage va le porter. »

GARCIA (Alexis), aventurier portugais, né dans l'Alentejo en 1485, mort en 1526. Il partit, vers 1515, pour l'Amérique du Sud, explora le Rio-de-la-Plata, le Parana, l'Uruguay, acquit une connaissance profonde des mœurs et des idiomes des peuplades qui habitaient les contrées arrosées par ces cours d'eau, et rendit de grands services aux Européens qui venaient commercer dans ces parages. Vers 1524, accompagné de trois Portugais, de son fils, âgé de quatorze ans, et d'un certain nombre d'Indiens Tupis et Guaranis, il s'avança au delà du Paraguay, découvrit la région connue sous le nom de Matto Grosso, pénétra jusqu'aux Andes, et périt assassiné par les Indiens de sa suite.

GARCIA ou **GARZIA** (Grégoire), missionnaire et dominicain espagnol, né à Cozar (Andalousie) en 1554, mort en 1627. Il alla prêcher la foi catholique au Pérou et au Mexique, revint en Europe au bout d'une dizaine d'années, et fut nommé lecteur de théologie au couvent de son ordre, à Baeça, où il mourut. On a de lui : *Origen de las Indias del Nuevo Mundo y Indias occcidentales, etc.* (Valence, 1607, in-8o), curieux ouvrage dans lequel il cherche à montrer que l'Amérique a été peuplée originairement par des Hébreux, puis par des migrations de différents peuples; *Prédication del Evangelio en el Nuevo Mundo viviendo los apostoles* (Baeça, 1625, in-8o).

GARCIA (Manuel-del-Popolo-Vicente), chanteur et compositeur distingué, né à Séville le 22 janvier 1775, mort à Paris le 2 juin 1832. Il débuta dans la carrière musicale à six ans, comme enfant de chœur de la cathédrale de Séville, et borna d'abord son ambition à l'exécution de la musique d'église. Quand il eut atteint sa dix-septième année, le directeur du théâtre de Cadix l'engagea dans sa troupe et le fit débuter. Le jeune homme avait déjà une voix bien timbrée, pleine de promesses; mais sa gaucherie excita chez les spectateurs un sourire de compassion. On ne prévoyait certes pas les imprécations d'*Otello* et les élégances impies de *Don Juan.* Il fut cependant accueilli avec acclamation à Madrid, en dépit des imperfections de son talent. Il profita de cet engouement généreux pour faire passer quelques opéras-comiques, dont le plus remarquable est *El poeta calculista*, dans lequel se trouve le fameux chant national espagnol : *Yo che son contrabandista*, tant contesté à son auteur. Garcia, couvert d'applaudissements, ne se contentait pas d'être *prophète en son pays* et d'avoir renversé un des préjugés les plus enracinés du monde; il rêvait une autre scène, un peuple plus difficile, un auditoire plus savant et des rôles plus sérieux. Paris, il lui fallait Paris, et les roses que ses compatriotes répandaient sous ses pas n'avaient plus de parfum pour son odorat blasé. Paris! Il y arriva bientôt, et, dans son impatience de se montrer, il osa frapper à la porte du Théâtre-Italien, bien qu'il n'eût jamais chanté la langue italienne. Il débuta, le 11 février 1808, dans la *Griselda*, de Paër, et ce début fut un triomphe. Sa verve, qu'on pourrait familièrement appeler endiablée; son audace irrésistible, pleinement justifiée par l'éclat de ses qualités; sa fougue passionnée, dérobaient à l'attention les lacunes de son éducation musicale, et son génie instinctif lui faisait esquiver toutes les difficultés. Cette chaleur communicative semblait rayonner sur ses camarades, et leur donner la vie qui manquait jusque-là aux artistes italiens, si froids et si indifférents à la mimique. Garat disait : *J'aime la fureur andalouse de cet homme!* Paris le posséda deux ans, et ce ne fut qu'en 1811 qu'il se rendit en Italie. Turin, Naples et Rome l'applaudirent avec enthousiasme, et Murat le nommait, en 1812, premier ténor de la musique particulière de sa chapelle. C'est alors que le chanteur se mit à étudier sérieusement la vocalisation. Anzani, un des meilleurs ténors de l'école italienne, lui donna des leçons, et lui enseigna la tradition pure des grands artistes du XVIIIe siècle, que Garcia devait transmettre à ses élèves. En 1812, il fit jouer au théâtre de San-Carlo, de Naples, son opéra le *Calife de Bagdad*, qui eut beaucoup de succès. Par un heureux hasard, il fit la rencontre de Rossini, qui écrivit pour lui le rôle de l'*Elisabetta.* Le compositeur avait trouvé son chanteur, et tous deux sentirent qu'ils seraient nécessaires l'un à l'autre. Avec quelle grâce et quelle finesse Garcia interprétait Almaviva dans *il Barbiere di Seviglia!* Vers la fin de l'année 1816, Garcia opéra sa rentrée au Théâtre-Italien de Paris, alors dirigé par Mme Catalani, en qualité de premier ténor. Les habitués de cette scène lyrique constatèrent avec bonheur les immenses progrès de sa voix. Tour à tour il charma le public dans les rôles de *Paolino*, dans *il Matrimonio segreto*, dans *Cosi fan tutte*, de Mozart, dans l'*Italiana in Algeri*, de Rossini. Mais ces victoires répétées portèrent ombrage à la puissante directrice du théâtre. Elle s'opposa désormais aux succès de celui qui faisait la fortune et la vogue de son théâtre, et avec une ténacité féminine, augmentée d'une imprudente jalousie, elle lui marchanda les occasions de se produire, le tourmenta tellement enfin, qu'il fut forcé de rompre son engagement avec l'administration et de partir pour l'Angleterre (1817). Les Anglais, heureux de le posséder, le couvrirent de couronnes et lui firent oublier pour un moment l'ingratitude de Mme Catalani; pour un moment, car il mettait au-dessus de tout les applaudissements qu'il obtenait sur la scène française. Aussi ne tarda-t-il pas à y faire sa rentrée, en 1819, dans *il Barbiere*, qu'on y entendait pour la première fois, et qui inaugura l'ère rossinienne en France. Pendant cinq ans, de 1819 à 1824, il nous resta, et ce furent aussi les plus belles années de son magnifique talent. *Otello*, *Almaviva*, *Don Juan*, les trois fleurons de sa couronne artistique, n'ont jamais rencontré un plus puissant et plus sublime interprète. Tamberlick seul, dans *Otello*, s'est mesuré sans désavantage avec Garcia. C'est en 1824 que Garcia présenta sur un théâtre de Londres sa fille Maria, qui devait être plus tard la célèbre Malibran.

Notre artiste avait parcouru l'Europe entière. Partout acclamé, il éprouva le désir de visiter l'Amérique, et il partit avec une troupe composée d'excellents acteurs et chanteurs, tels que Crivelli, ténor, Manuel Garcia et Angrisani, bouffes chantants, Rosich, *buffo caricato*, Mmes Barbieri, Garcia, et sa fille Maria. Cette compagnie débuta à New-York. Rien ne pourrait peindre l'enthousiasme des Américains, et il se traduisit (pécuniairement parlant) d'une manière si avantageuse, que Garcia conçut le projet de s'établir dans cette ville à poste fixe. Malheureusement, la rigueur du climat apportait à son organe certaines altérations qui l'alarmèrent justement. Il ne discontinua cependant pas, et l'argent afflua avec une nouvelle intensité. Se trouvant assez riche pour regagner l'Europe et y passer en paix le reste de sa vie, il se fit

escorter de Mexico à la Vera-Cruz, où il devait s'embarquer. Toutes ces précautions n'empêchèrent pas son convoi d'être pillé, et ce fut à grand' peine qu'il revint à Paris, pauvre, mais non découragé. Il ouvrit des cours de chant, qui furent assidûment suivis par un grand nombre d'artistes et d'amateurs distingués, et, de temps en temps, il reparaissait sur la scène dans les rôles de *Don Juan* et d'*Almaviva*. Mais sa voix, profondément fatiguée, ne rencontra plus dans le public les chaleureuses sympathies d'autrefois, et lui-même sentit que sa carrière de chanteur était terminée. Il se livra dès lors à l'enseignement et à la composition, jusqu'à sa mort (2 juin 1832). On pourrait dire que Garcia n'a pas eu de rival comme acteur et comme chanteur. Cette réunion étonnante de qualités scéniques s'est rarement rencontrée à un pareil degré chez un individu. Un jour, c'était l'élégant *Almaviva*, si leste et si grand seigneur, ou bien *Don Juan* lançant sa sérénade insolemment railleuse; le lendemain apparaissait le sauvage *Otello*, rugissant et secouant sa chevelure noire dans un terrible accès de furieuse jalousie. Quelle satanique insolence dans ce *Don Juan* qui défie le ciel, un pied sur le cadavre d'un père, la main appuyée sur le mur « *chaud encor du viol d'un enfant!* » Ne dirait-on pas Satan précipité du ciel, et lançant dans sa chute, vers cette demeure à jamais perdue, un regard de haine dédaigneuse et d'infernale ironie? Qui pourra jamais nous rendre Garcia?

Comme compositeur, Garcia occupe un rang bien inférieur. Sans nier le mérite ni contester le succès du *Califo di Bagdad* à Naples et de quelques autres partitions, rien n'a survécu des quarante opéras ou opéras-comiques qu'il a fait représenter, tant en France qu'en Italie, en Angleterre et en Amérique. Il abusait de sa facilité de composition, et acceptait sans contrôle toutes les idées musicales qui se présentaient à sa plume. Aussi se consolait-il facilement de la chute de certains ouvrages, en raison du peu de travail qu'il s'était donné pour les faire. Du reste, le chanteur compense largement le compositeur, et un bel opéra n'eût, pour ainsi dire, rien ajouté à sa gloire.

Les meilleurs élèves de Garcia sont : Mme Malibran, Mme Viardot, ses filles; Mmes Rimbaut, Méric-Lalande, Favelli et Merlin; MM. Adolphe Nourrit, Géraldy et Manuel Garcia, son fils.

GARCIA (Manuel), chanteur et professeur de chant, fils du précédent, né en 1805. Il étudia d'abord la musique à Madrid et à Paris sous différents maîtres peu connus; à l'âge de quinze ans, il prit de M. Fétis quelques leçons d'harmonie. A la même époque, Vicente Garcia avait commencé l'éducation vocale de son fils, éducation qu'interrompit presque à l'origine le départ de la famille ponr New-York. Les nécessités du répertoire contraignirent Manuel à remplir les rôles de seconde basse, malgré son peu d'expérience et comme chanteur et comme acteur. De retour en Europe, Manuel, dont la voix avait toujours été mauvaise, renonça pour toujours au théâtre, et seconda son père dans le cours de chant que ce dernier avait ouvert à Paris. Manuel étudia sérieusement la conformation de l'organe vocal, les limites des différents registres, le mécanisme de l'appareil laryngien dans le chant, et présenta sur ce sujet, en 1840, à l'Académie des sciences, un *Mémoire sur la voix humaine*, qui lui valut les félicitations de l'Institut. Nommé professeur de chant au Conservatoire de Paris, M. Garcia publia un *Traité complet de l'art du chant en deux parties*, écrit à l'usage de ses élèves et surtout des professeurs, excellent ouvrage théorique, dans lequel abondent des idées aussi justes que neuves, jointes à une démonstration irréfutable. Dans le cours de son enseignement, ce professeur a formé, entre autres élèves : Mme Eugénie Garcia, sa femme, la célèbre Jenny Lind et Mlle Nissen. Vers 1850, il s'est démis de son emploi au Conservatoire de Paris, et s'est fixé à Londres, où il continue d'une manière brillante l'enseignement du chant.

GARCIA (Eugénie), femme de Manuel Garcia, née à Paris vers 1818. Elle se fit entendre avec le plus grand succès sur les théâtres d'Italie, de 1836 à 1839; figura, en 1840 et 1841, au nombre des artistes de l'Opéra-Comique de Paris; fut engagée à Londres les deux années suivantes, et, enfin, termina sa carrière musicale à Milan, en 1846. Retirée du théâtre, et séparée de son mari, elle s'est fixée à Paris, où elle y professe le chant.

GARCIA (Maria). V. MALIBRAN (Mme).

GARCIA (Pauline). V. VIARDOT (Mme).

GARCIA-GUTIERREZ (Antonio), auteur dramatique espagnol, né à Chiclana en 1812. Il avait commencé ses études médicales à Cadix; mais il ne tarda pas à y renoncer pour suivre le penchant qui l'entraînait vers la poésie. Il eut d'abord à lutter avec la misère; les articles qu'il réussissait à faire insérer dans les journaux lui rapportaient à peine de quoi suffire à ses besoins les plus pressants, et ses premiers essais dramatiques furent refusés par les directeurs de theâtre. En 1836, il réussit cependant à faire représenter au théâtre del Principe, à Madrid, sa tragédie *El Trovador*, qui excita le plus vif enthousiasme et fit aussitôt de Garcia l'auteur favori du public madrilène. Parmi les pièces qu'il fit jouer ensuite, celle qui a pour titre : *El encubierto de Valencia*, obtint seule un succès franchement dessiné; les tragédies *El page* et *La campana de Huesca* ne furent pas accueillies favorablement, malgré les beautés réelles qu'elles renferment. Le poëte, mécontent de voir son talent méconnu, s'embarqua, en 1844, pour l'Amérique, où il habita d'abord à Cuba, et plus tard à Mérida, dans le Yucatan. A son retour en Espagne, il fut nommé membre de la junte supérieure des théâtres, et chargé par le ministère d'une mission à Londres. Il continua de travailler pour le théâtre. Parmi ses œuvres de cette époque qui obtinrent le plus de succès, il faut citer en première ligne les tragédies intitulées : *Simon Bocanegra*, et surtout la *Venganza catalana*. M. Garcia-Gutierrez est incontestablement l'auteur dramatique le plus remarquable de l'Espagne à notre époque. Il surpasse tous les autres poëtes par son talent à manier le vers, et ses drames abondent en passages lyriques d'une rare beauté. Cependant, ses poésies lyriques, qu'il a réunies sous le titre de *Luz y tinieblas* (*Lumière et ténèbres*) (Madrid, 1861, 2 vol.), ne s'élèvent pas au-dessus d'une honnête médiocrité.

GARCIA DE MASCARENHAS (Braz), poëte portugais, né à Avo (province de Beira) en 1596, mort en 1656. Il était encore sur les bancs de l'université de Coïmbre lorsque, par suite d'une passion amoureuse, il se battit en duel et fut jeté en prison. Etant parvenu à s'échapper, il gagna, sous des habits de pèlerin, les frontières d'Espagne, fut attaqué en route par des brigands, finit par arriver à Madrid, où il séjourna une année; puis, poussé par le désir de revoir son pays, il s'embarqua à Cadix. Pendant la traversée, Garcia tomba entre les mains des Barbaresques. Fort heureusement, il se vit bientôt après délivré par les Hollandais, et continua sa vie errante, sa vie d'aventures, à travers l'Italie, la France et l'Espagne, jusqu'en 1614. A cette époque, il passa au Brésil avec le grade de sous-lieutenant, s'y battit contre les Hollandais pendant neuf ans, puis retourna en Portugal et fut nommé gouverneur d'Alfaiates. Une correspondance amicale, qu'il eut alors avec un officier espagnol, le fit accuser d'avoir pris part à une conspiration fomentée par la cour d'Espagne, dans le but de replacer sous le joug de cette puissance le Portugal, qui venait de s'en affranchir. Emprisonné, comme coupable du crime de haute trahison, dans la tour de Sabugal, Garcia était menacé d'une longue détention. Il résolut de s'adresser à Jean IV pour lui exposer sa situation et lui faire connaître son innocence. Il voulait composer en vers une lettre au roi; mais il lui manquait le papier, la plume et l'encre nécessaires. Fort heureusement, on lui avait laissé une *Flos sanctorum*, et rien ne rend ingénieux comme la captivité. Garcia eut l'idée de découper les lettres de cet ouvrage; puis, sur une feuille blanche arrachée du livre, il colla une à une toutes les lettres nécessaires à la rédaction de son épître, qu'il fit parvenir à Jean IV par l'intermédiaire d'un soldat. Le souverain, convaincu de sa loyauté et charmé de ses vers, lui fit rendre sur-le-champ sa liberté et son gouvernement, lui donna un grade supérieur, et le nomma par la suite inspecteur de la cavalerie du district d'Esgueiro. Sur la fin de sa vie, Garcia se retira dans le lieu où il était né, et termina paisiblement son existence. Il avait composé des élégies intitulées : *Ausencias brasileiras*, des romances, des sonnets, plusieurs drames religieux, qui furent très-applaudis, et un poëme intitulé : *Viriato tragico*. Comme il ne fit rien imprimer de son vivant, presque toutes ses poésies ont été perdues. Le seul ouvrage de longue haleine qui nous reste de lui est le *Viriato*, en vingt chants et en octaves, publié pour la première fois à Coïmbre, en 1699, in-4°, et réédité à Lisbonne en 1854. Cet ouvrage, dont le héros est Viriathe, qui défendit l'indépendance de la Lusitanie contre les Romains, contient des beautés de premier ordre, des images brillantes, des pensées heureuses exprimées en un style coloré, en une versification élégante, harmonieuse, parfois sublime. Quelques critiques placent ce poëme immédiatement après les *Lusiades*, de Camoëns.

GARCIA DE PAREDES (don Diego), célèbre capitaine espagnol, né à Truxillo en 1466, mort en 1530. Il appartenait à une illustre famille. Dès l'âge de douze ans, il apprit le métier des armes en se battant contre les Portugais avec son père. D. Diego se fit remarquer de bonne heure, non-seulement par son courage, mais aussi par sa haute taille et par sa force extraordinaire. Si l'on en croit les chroniqueurs, il était encore adolescent qu'il arrêtait d'une seule main une roue de moulin dans son mouvement le plus rapide. En 1485, il fit, avec son père, la guerre contre les Maures, se lia d'amitié avec Gonzalve de Cordoue, et prit une part brillante aux siéges de Ronda, de Malaga et de Grenade, sous Ferdinand V, qui l'arma chevalier de sa propre main. Après la mort de son père, don Diego passa en Italie, se rendit à Rome, auprès du pape Alexandre VI, son parent, entra dans la garde papale, battit les troupes des Orsini et s'empara presque seul de Monte-Fiascone, puis rejoignit l'armée espagnole, qui faisait le siége d'Ostie, et décida la prise de cette ville par un coup de main hardi. De retour en Espagne, il fut chargé d'aller rejoindre en Sicile, avec un corps de troupes, l'armée de Gonzalve de Cordoue, chargée de disputer le royaume de Naples au roi de France, Louis XII. Bientôt après, il conduisit des secours aux Vénitiens, qui, sous les ordres de Pezarro, essayaient de reprendre Céphalonie, tombée au pouvoir des Turcs. Là, toujours au dire des chroniqueurs, il s'illustra par des hauts faits tellement extraordinaires, qu'ils tiennent de la légende. En 1501, don Garcia retourna en Italie, où il continua le cours de ses exploits. Il prit Faenza aux Orsini, Cosenza, Manfredonia, Canosa, Rufo aux Français, se battit à Seminara (1503), à Cérignole, poursuivit Louis d'Ars et soumit le duché de Sora. De retour en Espagne, il se maria (1508); mais, incapable de repos, il alla, deux ans plus tard, se battre pour l'empereur Maximilien contre les Vénitiens, continua à prendre part à toutes les guerres de l'époque, se conduisit brillamment à Pavie (1525), dans l'armée de Charles-Quint, qui le créa chevalier de l'Eperon d'Or, et mourut des suites d'une chute de cheval, après avoir assisté à quinze batailles, dix-sept siéges, et reçu onze blessures. Garcia de Paredes est resté un des hommes de guerre les plus populaires de l'Espagne. A une bravoure indomptable, il joignait une loyauté, une franchise, un désintéressement qui l'ont fait comparer à notre Bayard, avec qui il offre, en effet, de grandes analogies, tant par son caractère que par ses prouesses. Il avait écrit lui-même sa *Vie*, pour l'instruction de son fils Sanche. Pulgar l'a insérée dans son recueil intitulé : *Los claros varones de España* (1543).

GARCIA SUELTO (Thomas), médecin et écrivain espagnol, né à Madrid en 1778, mort en 1816. Il s'attacha au parti français pendant la guerre d'Espagne, reçut le titre de médecin ordinaire de l'armée française, et se réfugia à Paris lors de l'évacuation du pays par notre armée (1814). Ses compatriotes lui doivent des traductions des *Recherches sur la vie et la mort*, de Bichat (1804); de l'*Anatomie médicale*, de Portal (1805); de l'ouvrage de Humboldt sur le *Galvanisme* (1810), etc. Garcia Suelto fut un des rédacteurs du *Semanario erudito de ciencias* et de la *Bibliothèque médicale*, où il a inséré plusieurs mémoires.

GARCIA VAZQUEZ (Santiago), médecin espagnol, né à Lucena, province de Cordoue, en 1817. Il fit ses études à Madrid, fut attaché, dès 1836, comme aide-major, à l'armée du Nord, avec laquelle il assista à la bataille et au siége de Peñacerrada, et, après s'être fait recevoir, à Barcelone, docteur en chirurgie et en médecine, il fut successivement placé à la tête des hôpitaux militaires de Palma, de Saragosse, de Lerida et de Pampelune. Il prit aussi part à l'expédition de Catalogne, se signala à Lérida pendant l'épidémie cholérique de 1855, et fut nommé, peu après, premier médecin de l'hôpital de Badajoz. On a de lui : *Réflexions cliniques sur le choléra morbus, les fièvres intermittentes et autres maladies; Considérations pratiques sur l'étiologie; Description médico-topographique de la ville de Ceuta; De l'âge le plus convenable pour entrer au service militaire;* enfin, une foule de mémoires sur différentes questions d'hygiène et de médecine militaire. Il a, en outre, été l'un des collaborateurs les plus actifs du journal *la Gazette et le siècle médical*.

Garcia du Châtaignier (*Garcia del Castañar*), drame en vers que les Espagnols regardent comme le chef-d'œuvre de Francisco de Rojas (XVIIe siècle). Quoique ce ne soit pas, à proprement parler, un drame historique, il se rattache à l'histoire par sa donnée. Dans les troubles de la minorité d'Alphonse XI, deux familles puissantes, la maison des Lara et celle des Cerda, essayèrent de s'emparer du trône de Castille, auquel, du reste, elles avaient des prétentions fondées. Le comte Garcia-Bermudez voulait placer la couronne sur la tête de don Sanche de la Cerda; mais les partisans d'Alphonse réussirent à le faire prisonnier, à l'alcazar de Burgos; don Sanche s'enfuit avec une fille de deux ans qu'il avait. Le comte Garcia fut délivré par sa femme, qui, demandant à le voir, introduisit une lime dans ses cheveux et put scier ses fers; il se cacha dans les montagnes de Tolède, ayant changé, dit le poëte, « ses brodequins en souliers et la soie en peau de bêtes, » y élevant en paysan un fils unique, le héros du drame, qu'au lit de mort il recommanda au comte d'Orgaz. Celui-ci, avec les diamants et les bijoux sauvés par Garcia-Bermudez, acheta au jeune homme un magnifique domaine, *le Châtaignier*, à cinq lieues de Tolède, lui fit épouser la descendante des La Cerda, qui ignorait elle-même sa haute naissance, et s'attacha à faire vivre ce couple heureux, ignoré du roi et de la cour, dans la riche aisance du fermier plutôt que du grand seigneur. Les richesses de Garcia du Châtaignier étaient considérables, et le poëte s'est plu, en mainte occasion, à décrire l'abondance et le calme de cette maison patriarcale, en opposition avec les intrigues, les soucis de la cour de Tolède. Lorsque Alphonse XI résolut de porter la guerre à Algésiras, contre les Maures, suivant la coutume, chaque grand seigneur, chaque riche propriétaire contribua en hommes, en argent, en munitions. Le don de Garcia du Châtaignier fut si considérable, que le roi s'en émerveilla et demanda au comte d'Orgaz, voisin de ce domaine, quel était ce riche fermier. Les réponses du comte, qui lui cacha naturellement quelle était la naissance de Garcia, piquèrent la curiosité du monarque; il résolut d'aller à la ferme, en chasseur inconnu, et de voir par ses yeux ce zélé patriote. C'est ici que s'ouvre véritablement le drame. Un des chasseurs qui accompagnaient Alphonse s'éprend vivement de la belle fermière; quant au roi, que l'histoire a surnommé le *Chaste*, il est tout entier à la réception vraiment royale que fait à ses hôtes Garcia du Châtaignier. Celui-ci a été averti par le comte d'Orgaz que l'un des chasseurs est le roi; mais, par une méprise, il attribue ce rang à un simple courtisan, don Mendo, celui précisément qui s'est épris de sa femme. Le roi lui demande s'il veut suivre les gentilshommes à la guerre, lui offre un emploi à la cour : « J'aime mieux, dit Garcia, sortir à la première aurore, prendre mon fusil et voir lever à mes chiens une compagnie de perdrix. » Le roi se retire, enchanté de la réception et du caractère de son hôte, mais n'ayant pu le décider à devenir un grand personnage. Cependant, don Mendo poursuit de ses tendresses, et même de ses provocations un peu libres (se gêne-t-on avec une paysanne?) la femme de Garcia. Un jour qu'il sait celui-ci à une chasse au sanglier, il accourt à la ferme; il y trouve Garcia, qu'un contre-temps a ramené chez lui. Garcia reconnaît celui qu'il prend pour le roi, et, quoique ne doutant pas de ses intentions coupables, il l'éconduit poliment, mais fermement. Cette scène est véritablement admirable; l'indignation contenue par le respect, la douleur qui ne fait pas bouger un muscle sur cette face de bronze sont rendues avec une grande vérité et une grande puissance. Le roi parti, il se résout à tuer sa femme, en la vertu de laquelle il a pleine confiance, mais que le pouvoir royal parviendrait à lui arracher; au moment de frapper, la force lui manque, il tombe évanoui. Appelé, quelques jours après à Tolède, à la cour d'Alphonse, il refuse de se rendre en présence du roi; mais, forcé enfin de paraître, en se prosternant devant le souverain, il reconnaît sa méprise, d'autant plus facilement que don Mendo est auprès du trône. La cérémonie achevée, Garcia fait un signe au courtisan, qui le suit derrière une porte; on entend le bruit d'un corps qui tombe, et Garcia reparaît, remettant au fourreau son poignard plein de sang. « J'ai fait justice, » dit-il. Et il raconte au roi comment il a épargné don Mendo, croyant avoir affaire à Alphonse en personne, à sa ferme du Châtaignier. En même temps, il apprend au roi qui il est, et il apprend lui-même qu'il a épousé, sans le savoir, de la main du comte d'Orgaz, la fille unique des La Cerda. Alphonse pardonne aux deux descendants des proscrits.

Il règne dans tout ce drame une très-grande élévation d'idées et de caractères, et les peintures de la vie champêtre, de la vie véritable, sont bien supérieures aux fades pastorales, pour lesquelles le goût espagnol a eu longtemps une si tendre prédilection.

GARCIAS LASSO, ou, par abréviation, **GARCILASSO DE LA VEGA**, célèbre poëte espagnol, homme de guerre, né à Tolède en 1503, mort à Nice en 1536. Il suivit Charles-Quint en Italie, assista à la bataille de Pavie (1525), à la défense de Vienne contre Soliman, au siége de Tunis (1535), où il fut blessé grièvement; prit part à la malheureuse expédition de l'armée impériale en Provence, et fut mortellement blessé à l'attaque de Fréjus. Au milieu du tumulte d'une vie d'aventures et de combats, Garcilasso trouva des loisirs pour cultiver la poésie, et, par un contraste remarquable, ce vaillant capitaine a mis dans ses compositions une grâce pure et mélancolique, une douceur pastorale et une élégance un peu efféminée. Il introduisit dans sa patrie le goût littéraire des Italiens, et produisit une véritable révolution dans la vieille poésie castillane, révolution qui devait d'abord donner de brillants résultats, mais amener ensuite une prompte décadence. Imitateur de Pétrarque, de Bembo, de Sannazar, et quelquefois de Théocrite et de Virgile, il garde cependant une physionomie originale au milieu de tous ses emprunts. Ses sonnets, ses *canciones*, ses épîtres et ses pastorales ont été publiés un grand nombre de fois. L'édition la plus estimée est celle de Madrid (*1765, in-16*).

GARCIAS LASSO DE LA VEGA Y VARGAS (Sébastien), capitaine espagnol, un des conquérants du Pérou, né à Badajoz, mort à Cuzco en 1559. Il se rendit au Mexique, où il prit du service sous Fernand Cortez, reçut le commandement d'une compagnie d'infanterie dans l'expédition que fit Alvaredo pour s'emparer du Pérou (1534), passa avec ce chef sous les drapeaux de Pizarre, et servit fidèlement ce dernier dans ses guerres contre Manco Inca. A la tête de 300 hommes il battit 10,000 Indiens près de Lima, puis 25,000 à Rumichaca. Garcias Lasso prit ensuite une part importante à la bataille de Salinas, dans laquelle Almagro fut battu par Pizarre, reçut le gouvernement d'un vaste territoire dans le pays des Charcas Tapacquois, se fit aimer des indigènes, qu'il traita avec humanité, assista à la bataille de Chupas, livrée en 1542

par le gouverneur royal Vaca de Castro au fils d'Almagro, et enfin se rangea dans le parti du vice-roi, Pedro de la Gasca, contre Gonzalo Pizarre révolté. En récompense de sa fidélité à la cause qui représentait l'autorité royale, Garcias Lasso fut nommé gouverneur de Cuzco et intendant de la justice. Il s'appliqua à améliorer le sort des Indiens, pour qui il fonda plusieurs établissements utiles, et mourut dans le chef-lieu de son gouvernement. Il avait épousé une princesse du sang des Incas.

GARCIAS LASSO ou **GARCILASSO DE LA VEGA**, historien péruvien, fils du précédent, né à Cuzco vers 1530, mort à Valladolid en 1568. Sa mère était une Péruvienne, *loya* ou princesse du sang des Incas. Elle lui apprit la langue de ses ancêtres et lui inspira le désir d'écrire leur histoire. Garcilasso parcourut le Pérou pour recueillir des renseignements, acquit une certaine influence sur les indigènes, et excita ainsi les défiances du gouvernement espagnol, qui finit par transporter à Valladolid ce *dernier des Incas*. On a de lui, en espagnol : *Commentaires royaux qui traitent de l'origine des Incas, de leurs lois, de leur religion, de leur gouvernement*, etc. (Lisbonne 1609, in-fol.), trad. en français par Dalibard (1744); *Histoire générale du Pérou*, trad. en franç. par Pradelle Baudoin, sous le titre de : *Histoire des guerres civiles des Espagnols dans les Indes* (1646), et divers autres ouvrages intéressants, bien qu'écrits d'un style emphatique et diffus, notamment une *Histoire de la Floride* (Lisbonne 1605, in-8o), trad. en franç. par Nicolas Le Comte (1667). Les ouvrages de Garcias Lasso sont surtout intéressants, en ce que ce sont les seuls documents nationaux qui nous restent sur les Péruviens.

GARCIER s. m. (gar-sié — rad. *garce*). Débauché, coureur de filles. ‖ Vieux mot.

GARCILASSO. V. GARCIAS LASSO.

GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore-Sagesse-Vertu), orientaliste français, né à Marseille en 1794. Il quitta sa ville natale, où il avait appris l'arabe vulgaire, pour se rendre à Paris, afin de s'y livrer à l'étude des langues, pour lesquelles il avait une aptitude toute particulière. Garcin apprit le persan et l'indoustani sous la direction de M. Silvestre de Sacy, qui lui fit obtenir une chaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes. En 1838, il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce savant linguiste fait également partie de la Société asiatique de Paris et de la Société asiatique de Londres. Outre des discours d'ouverture et de nombreux articles publiés dans le *Journal asiatique*, on a de lui : Les *Oiseaux et les fleurs*, allégories morales d'Azz-Eddyn-al-Mocadessi, trad. en franç. (Paris, 1821); *Exposition de la foi musulmane*, trad. du turc de Mohammed-ben-Pir-Ali-el-Berkeri (1822); *Coup d'œil sur la littérature orientale* (1822); *Conseils aux mauvais poëtes*, trad. de l'indoustani (1826); *Relation de la prise de Constantinople*, trad. du turc de Saad-Eddyn (1826); *Doctrines et devoirs de la religion musulmane*, trad. de l'arabe (1827); l'*Eucologe musulman* (1827); *Rudiments de la langue indoustani* (1829); *Mémoire sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde* (1831-1832); les *Aventures de Kamrup*, roman-poëme, trad. de l'indoustani de Tahcin-Udin (1834); les *Œuvres de Wali*, *célèbre poëte du Decan*, avec trad. et texte (1834); *Histoire de la littérature indoue et de l'indoustani* (1837, 2 vol. in-8o); *Manuel de l'auditeur du cours d'indoustani* (1839-1847, 2 vol. grand in-8o); une édition de la *Grammaire persane*, de sir William Jones (1845); *Rudiments de la langue indoue* (1847); la *Poésie philosophique et religieuse chez les Persans* (1857, in-8o), etc.

M. Garcin de Tassy a publié depuis lors : *Description des monuments de Dehli en* 1852 (1861, in-8o); la *Poésie philosophique et religieuse chez les Persans* (1864, in-8o), etc.

Il a été nommé, en 1869, membre de la Société royale des sciences de Copenhague.

GARCINIE s. f. (gar-si-nî). Bot. Genre d'arbres de la famille des clusiacées ou guttifères.

— **Encycl.** Les *garcinies* sont des arbres à feuilles portées sur des pétioles courts et renflés, à fleurs presque solitaires, axillaires ou terminales, offrant un calice à quatre divisions, une corolle à quatre pétales, seize étamines et un ovaire surmonté d'un stigmate sessile et persistant. Le fruit est une baie globuleuse, coriace à l'extérieur, couronnée par le stigmate, à une seule loge renfermant cinq à huit graines. Ces végétaux habitent les Indes et les îles voisines. Ils sécrètent un suc jaunâtre analogue à la gomme-gutte. La *garcinie* cornée fournit à l'industrie le bois de corne, ainsi nommé à cause de son aspect; ce bois est très-dur, d'un grain fin, et comme vermiculé quand il est poli; il produit un très-bel effet, et on le recherche dans l'ébénisterie. Une espèce plus intéressante encore est le mangostan.

GARCINIÉ, ÉE adj. (gar-si-ni-é — rad. *garcinie*). Bot. Qui ressemble à une garcinie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des guttifères, qui a pour type le genre garcinie.

GARCINS (Mlle DES), actrice française. V. DESGARCINS.

GARÇON s. m. (gar-son — V. l'étym. à la partie encycl.). Fils, progéniture du sexe masculin : *Il a eu de sa femme trois* GARÇONS *et cinq filles. Qui pourrait croire qu'une mère qui a trois* GARÇONS, *dont l'aîné est marié, est sur le point de voir finir sa maison?* (Mme de Sév.)

J'ai quatorze *garçons*, tous aussi grands que moi,
Et qui sont tous quatorze au service du roi.
BOURSAULT.

‖ Enfant du sexe masculin : *Un petit* GARÇON. *Un jeune* GARÇON. *Une fille qui aime à jouer avec les* GARÇONS. *A trois ans, une petite fille a, intelligenciellement, un an d'avance sur un petit* GARÇON. (Mme Monmarson.) *C'est par la perception, par les sens, que les petites filles distancient de beaucoup les petits* GARÇONS. (Mme Monmarson.) *Une femme de trente ans, en France, n'a pas les connaissances acquises d'un petit* GARÇON *de quinze ans.* (H. Beyle.) *La pétulance des jeunes* GARÇONS *est comme un apprentissage de hardiesse et de force.* (Théry.)

— Par ext. Homme d'un âge peu avancé. S'emploie très-souvent en ce sens avec un adjectif qui exprime une qualité bonne ou mauvaise : *Un* GARÇON *fort entendu. C'est un habile* GARÇON. *Voilà un* GARÇON *diligent. Pauvre* GARÇON, *il n'a pas inventé la poudre! Il est beau* GARÇON. *Mme Paul s'est amourachée d'un grand benêt de vingt-cinq ans; elle l'épouse; c'est un* GARÇON *brutal; il la battra comme plâtre.* (Mme de Sév.) *Le prélat romain est souvent un gros* GARÇON *qui sort du séminaire avec une tonsure pour tout sacrement.* (Ed. About.)

— Par anal. Ouvrier qui travaille chez un patron : *Un* GARÇON *tailleur. Un* GARÇON *boulanger. Mon gentilhomme, donnez s'il vous plaît, aux* GARÇONS, *quelque chose pour boire.* (Mol.) ‖ Employé qui sert les pratiques dans certains établissements : GARÇON *de café.* GARÇON *d'hôtel.* GARÇON *de magasin. Le* GARÇON *de café est comptable de tout ce qu'il casse.* (G. Sand.)

Versez, *garçons*, versez,
Versez, versez, tant qu'on vous dise assez.
MOLIÈRE.

‖ Aide affecté à un travail spécial : GARÇON *d'écurie.* GARÇON *de cuisine. Cet employé a sous lui trois* GARÇONS *pour l'aider à ne rien faire. Dans les auberges, l'avoine est plus souvent bue par les* GARÇONS *d'écurie que mangée par les chevaux.* (V. Hugo.) ‖ Domestique dans une administration : *Le* GARÇON *est chargé de balayer le bureau, de tenir de l'encre dans les encriers, de l'huile dans les lampes. La pièce où se tenait le* GARÇON *de bureau est meublée d'un poêle, d'une grande table noire.* (Balz.) ‖ Employé subalterne d'une administration : *Un* GARÇON *de recette doit être un homme sûr, et doit avoir quelque intelligence. Le* GARÇON *qui fait la poste n'est pas encore de retour.* ‖ Apprenti, homme qui n'est pas encore passé maître : GARÇON *boucher.* GARÇON *boulanger.*

Pour convive je suis d'une assez bonne étoffe,
Suivant de Démocrite et *garçon* philosophe.
REGNARD.

— Vaurien, homme libertin, débauché. ‖ Vieux en ce sens.

— Particulièrem. Homme célibataire : *Un vieux* GARÇON. *Rester* GARÇON. *Je veux vivre et mourir* GARÇON. *Un* GARÇON *est plus dur, plus cruel qu'un homme marié.* (Bacon.) *Les dernières années d'un* GARÇON *sont tristes.* (Volt.)

Quand on est vieux *garçon*, il n'est plus d'avenir.
C. D'HARLEVILLE.

— Dans un certain nombre de cas que nous allons signaler, l'adjectif qui accompagne le mot *garçon* en modifie le sens ou en est modifié, au point que la signification de l'un des deux s'en trouve dénaturée. ‖ *Mon garçon*, Manière familière d'interpeller un enfant ou un jeune homme : MON GARÇON, *je songeais que tu serais bien mon fait si tu savais lire et écrire.* (Le Sage.) MON GARÇON, *je te fais compliment, tu t'es joliment montré, et je ne t'aurais pas cru autant de courage.* (Scribe.) ‖ *Brave garçon*, Jeune homme qui se conduit de manière à plaire à ceux avec qui il est en rapport : *Ah! le* BRAVE GARÇON! *Voilà parler comme un oracle!* (Mol.) ‖ *Bon garçon*, Jeune homme sans malice, sans arrière-pensée, difficile à offenser ou à mécontenter. Se dit souvent avec une pointe d'ironie : *Il est* BON GARÇON, *ma foi! Nous étions vingt, tous* BONS GARÇONS. *Il est* BON GARÇON, *bien complaisant, bien bête.* BON GARÇON, *cœur banal.* (Bougeart.) *Et puis,* BON GARÇON.... *pour un homme à épouser, ce n'est pas un signalement, cela.* (L. Laya.) ‖ *Mauvais garçon, méchant garçon*, Jeune homme turbulent, tapageur, prompt à faire une querelle : *Enfonce ton bonnet en* MÉCHANT GARÇON. (Mol.) ‖ *Beau garçon, joli garçon*, Homme qui se trouve dans une position fâcheuse ou embarrassante : *Eh bien! nous voilà* BEAUX GARÇONS *à présent! Ne trouvez-vous pas que vous êtes maintenant* JOLI GARÇON? ‖ *Petit garçon*, Homme de peu d'importance relative : *Traiter quelqu'un en* PETIT GARÇON. *Les autres écrivains sont de* PETITS GARÇONS *auprès de lui. Molière est traité tout à fait en* PETIT GARÇON *par les Jay de l'époque.* (Th. Gaut.) ‖ *Grand garçon*, Personne avancée en âge et qui mérite certains égards ou a droit à certaine indépendance :

Je suis trop *grand garçon* pour avoir des régents.
E. AUGIER.

— *Garçons de la noce, garçons d'une fête*, Jeunes gens chargés de faire les honneurs aux invités, dans une noce ou une fête : *C'est mon droit, dit-il; vous savez que je vous ai promis d'être votre témoin et votre* GARÇON DE NOCES. (G. Sand.) ‖ *Garçons d'honneur*, Nom que l'on donne aux deux jeunes gens qui, dans la cérémonie du mariage religieux, tiennent le poêle au-dessus de la tête des mariés.

— *Ménage de garçon*, Habitation de jeune célibataire, proverbiale par le désordre qui y règne d'ordinaire : *C'est un chaos, un vrai* MÉNAGE DE GARÇON. ‖ *Vie de garçon*, Vie libre, indépendante, exempte des soins qui accompagnent d'ordinaire la vie d'un père de famille : *Il est marié et veut mener une* VIE DE GARÇON. ‖ *Repas de garçon*, Repas où il n'y a que des hommes, mariés ou non : *Nous allons faire un charmant* DÉJEUNER DE GARÇONS.

— Hist. *Garçon de la chambre du roi*, Officier jouissant des priviléges des commensaux, et qui prêtait serment entre les mains du premier gentilhomme de la chambre en exercice. Il en existait six qui servaient par quartier. Leurs fonctions consistaient à être toujours dans la chambre au nombre de deux pour attendre les ordres; l'un d'eux couchait dans l'antichambre, l'autre dans le cabinet du roi. Ils étaient chargés de faire apporter le bouillon du roi, et faisaient préparer les choses nécessaires à la chambre. Quand on jouait dans les appartements du roi, ils avaient les profits du jeu pour les cartes, qu'ils fournissaient. ‖ *Garçon de garde-robe*, Commensal de la maison du roi qui avait le droit de prendre le titre d'écuyer. Il y en avait quatre, dont deux devaient toujours faire le service. Leurs fonctions consistaient à prendre soin de tous les habits et du linge du roi. Ils avaient aussi la garde de plusieurs pierreries, épées garnies de diamants, et croix de l'ordre aussi en diamants. Ils entraient tous les matins, avec les autres officiers de la garde-robe, dans la chambre du roi, avant même qu'il fût sorti de son lit, afin de tenir tout prêt l'habillement du monarque. ‖ *Garçon de levrier*, Officier de louveterie qui suivait la cour sous les ordres du grand louvetier, et jouissait des priviléges des commensaux de la maison du roi. ‖ *Garçon de limier*, Officier commensal de la maison du roi, placé sous les ordres du grand louvetier de France et suivant la cour.

— Mar. *Garçon de bord*, Apprenti embarqué pour son instruction sur un navire caboteur. ‖ *Garçon de pelle*, Manœuvre qui remplit les mesures de charbon sur les quais.

— Pêche. *Garçon de bord*, Aide qui se loue pour aider à la pêche. ‖ *Garçon de cour*, Ouvrier employé à la salaison des harengs.

— Art milit. *Garçon-major*, Officier qui faisait autrefois le détail du régiment sous le major et l'aide-major.

— **Antonymes**. Fille, homme marié.

— **Encycl**. Linguist. L'origine de ce mot est très-difficile à déterminer. Sans entrer à ce sujet dans une foule de détails inutiles et sans intérêt, nous nous rangerons à l'opinion de Chevallet, qui rattache *garçon*, *gars*, au germanique : gothique *vœir*, homme; scandinave *ver;* ancien allemand *wer*, anglo-saxon *wer*, *ver*, que Pott rapproche du latin *vir*. Déjà, au dernier siècle, Caseneuve et plusieurs étymologistes comparaient *gars* à cette forme celtique. Pott ramène toutes ces formes soit au sanscrit *vira*, héros, guerrier; comme adjectif, fort, puissant, d'où *virya*, *virata*, force, prouesse, valeur, dérivé sans doute de la racine *var*, protéger, soutenir, le héros étant le défenseur, le protecteur de ses concitoyens; soit au sanscrit *vara*, le mari, l'époux, proprement le *protecteur* de la femme, aussi de la racine *var*. Pott et Benfey comparent également, comme provenu du moins de la même racine, le grec *érôs* pour *Fêrôs*, avec digamma. On disait autrefois, et on dit encore dans certaines provinces, *gars* dans la même signification que *garçon*. Ce n'étaient point deux mots différents, mais deux formes du même mot.

« Un *garz* les vit e l'nunciad à Absalon. » (*Livre des Rois.*)

« Si li dist : Va, si m'aporte le saete que jo ei trarrai. Cume li *garz* fud esmeuz, Jonathas traist un ultre par ultre le *garchun*. » (*Livre des Rois.*)

Chevallet remarque qu'Amyot écrit *garson* avec un *s :* cette orthographe est, en effet, plus en rapport avec *gars* que ne l'est celle de *garçon* écrit avec un *ç :*

« Il estoit en grand'peine comme un jeune *garson* nourry aux champs, qui n'avoit encores jamais expérimenté que c'est que du brigandage d'amour. » (*Daphnis et Chloé.*)

On disait aussi autrefois *garse*, *garce*, pour une jeune fille. C'est le féminin de *gars :*

« S'il avient que un home prent une damoiselle par force et li gaste sa virginité, ou par la volonté de la *garce*, ou par sa simpleté, sans le seu dou père et de la mère, ou de ceaus qui l'ont en garde, la raison commande que se le père ou la mère de la *garce* ou ces parents qui l'ont en garde, ou en cui poeir elle est, veulent avoir merci de celui qui l'a despucelée, et il est très home qui li afiere, et la deir prendre por feme. » (*Assises de Jérusalem.*)

« Mahomet promet aux siens un paradis tapissé, paré d'or et de pierreries, peuplé de *garses* d'excellente beauté. » (Montaigne.)

« M'amie, dict-il, au temps passé y avoit une jeune *garse* belle et jolie, en fleur d'eage comme toi. » (*Daphnis et Chloé.*)

Littré remarque avec raison que *garçon*, pas plus que *garce*, n'a par soi un mauvais sens; pourtant il y eut un temps dans le moyen âge où il prit une acception très-défavorable et devint une grosse injure, signifiant coquin, lâche :

« Li malveis... quidièrent le rei servir à gré
E *garçuns* et putains unt saint Thomas hué. »
THOMAS LE MARTYR.

« Fol est et *gars* qui à dame se done. »
QUESNE.

« Ne furent pas ce jour *garçons* lâches
Car vuidier firent maint arçon. »
(*Roman d'Athis.*)

Aujourd'hui, ajoute Littré, il ne s'attache plus rien de pareil à *garçon*, et c'est *garce* qui est tombé très-bas. M. Ampère veut que *garçon* soit le cas oblique de *gars*, comme *sapin* est le cas oblique de *saps*. Mais Génin s'éloigne complétement de cette opinion. Selon lui, *gars* et *garçon* différaient de sens. *Gars* est tout uniment un jeune homme, *garçon* emporte une idée de mépris; c'est un *gars* de mauvaise extraction et de mauvaises mœurs, tout au moins un valet.

Et dieut qu'elle a mescoisi (*méchoisi*)
Quand d'un *garçon* fist son ami.
Tant bons cevaliers l'attendoient,
Qui tant bel et tant rice estoient!
Bien l'a ses talens sorportée,
Quant à un *garçon* s'est coplée.
(*Parthenopeus.*)

« Sa passion l'a bien soutenue, pour qu'elle ait osé s'unir à un *garçon*. »

Charlemagne, revenu sur le champ de bataille de Roncevaux, défend que personne, écuyer ni *garçon*, reste auprès des morts avant qu'ils ne soient vengés :

Laissez gesir les morz tut issi cum il sunt...
Que (nul) n'i adeist esquier ne *garçun*...
(*Roland.*)

Garçon, dans ce dernier exemple, a le sens que nous lui conservons encore quand nous disons à un *garçon* de café : « *Garçon!* » c'est le premier sens du mot, selon Génin.

Garsun, dans la vieille traduction des *Rois*, comme *garcio*, dans tous les écrivains du moyen âge, signifie un laquais, un mauvais sujet.

« Et avec ce, lui dist plusieurs injures et villenies en l'appelant *garson*. » (Procès-verbal de 1376, cité par Du Cange.)

— Admin. *Garçon de bureau*. Cet honorable fonctionnaire est chargé de tenir propres les bureaux d'une administration, de faire les commissions, d'introduire les visiteurs, etc. Sous le premier Empire, le type des hommes destinés à cet emploi était beaucoup moins varié qu'aujourd'hui. On avait réservé ces places subalternes aux soldats devenus inutiles par suite des mutilations de la guerre. Dans ce temps, les bureaux pouvaient être regardés comme une succursale de l'hôtel des Invalides. Depuis lors les choses ont bien changé, et le troupier a été vaincu par le valet de chambre. Les ministres et les hommes influents qui ont passé plus ou moins rapidement aux affaires ont récompensé plus d'une fois les services intimes des gens de leur maison par des places de *garçon* de bureau dans un ministère quelconque. Cette diversité de provenance a produit la diversité des types. Pris en masse et dans leurs habitudes générales, les *garçons* de bureau sont, comme les employés, jaloux et défiants l'un de l'autre; on peut dire d'eux ce qu'on dit des moines : ils sont entrés sans se connaître; ils vivent ensemble sans s'aimer; ils se quitteront sans se regretter. Et puis la politique est un obstacle à ce que ces hommes puissent s'accorder. Chacun d'eux représente, en effet, un système qu'il défend avec acharnement, parce que c'était celui du ministre qui l'a fait placer.

Le *garçon* de bureau rêve de devenir huissier; mais comme les ministres et les hauts fonctionnaires exigent un certain physique, une certaine figure, des mollets et des manières, cette place est le bâton de maréchal des *garçons* de bureau. Parvenu au grade d'audiencier général, il faut voir quel aplomb, quelle assurance, quel contentement de lui-même rayonne sur la face de cet homme important! C'est la mouche du coche, c'est le mouvement perpétuel. Il s'occupe de tout, répond à tout, excepté pourtant à la sonnette des chefs de bureau. Quand il éconduit des solliciteurs, c'est avec une irréprochable gravité, la tête haute et d'un geste solennel. Il répète dix fois sans y rien changer la formule du refus d'entrée : « Non, messieurs, vous n'irez pas plus loin; j'ai mes ordres, et je ne puis rien y *subroger*. »

« Véritables piliers des ministères, experts des coutumes bureaucratiques, ces *garçons*, sans besoins, bien chauffés, vêtus aux dépens de l'administration, riches de leur sobriété, a dit Balzac, sondent jusqu'au vif les employés; ils n'ont d'autre moyen de se désennuyer que de les observer; ils connaissent leurs manies, savent jusqu'où ils peuvent s'avancer dans le prêt, et font d'ailleurs les commissions avec discrétion. Ils engagent ou dégagent au mont-de-piété pour les employés, achètent les reconnaissances et prêtent sans intérêt. Voici pourquoi : aucun employé ne prend d'eux la moindre somme sans la rendre en y joignant

une gratification ; les sommes sont légères, les temps de prêt très-courts; il s'ensuit des placements à la petite semaine, excessivement sûrs et profitables. » Serviteurs sans maîtres, quittant leur livrée à cinq heures, ayant peu d'ouvrage, ces *garçons* ont, il est vrai, de maigres appointements; mais les étrennes, les gratifications, les bénéfices avec les employés doublent leurs ressources. Plusieurs exercent, en outre, durant les repos que laissent les sonnettes ou en dehors des heures du bureau, diverses professions. Enfin leurs femmes sont blanchisseuses, gardes-malades, marchandes à la toilette; elles sont concierges dans des maisons opulentes ou tiennent des bureaux de tabac. Si bien que notre homme, à la longue, finit par devenir propriétaire dans la banlieue; il loge sous son propre toit quand l'heure de la retraite a sonné. Les *garçons* voient tout dans les bureaux, ils ont leurs jugements à eux sur les hommes qui *leur passent par les mains*. Eunuques de ce vaste sérail qu'on nomme un ministère et dont ils connaissent les détours mieux que le ministre lui-même. Aux avantages que nous venons d'énumérer, les *garçons* de bureau des ministères ou des autres établissements publics en joignent un autre : bien que la loi ne l'ait pas dit, ils sont inamovibles; les révolutions se succèdent, les ministres changent, les *garçons* de bureau restent. On ne saurait même dire s'ils vieillissent. On conçoit sans peine quelle importance ils ont aux yeux du public. Nous leur devions bien ces quelques lignes qu'ils liront, soyez-en sûrs.

— Mœurs et cout. *Garçon de café*. Un poëme en petits vers du burlesque Scarron, dont la première édition est de 1643, intitulé la *Foire Saint-Germain*, nous a conservé le souvenir d'un certain seigneur Lopes et d'un certain seigneur Rodrigues, qui tous deux y avaient installé un buffet de rafraîchissements à la mode de Portugal. Leur établissement était renommé à cause d'un breuvage devenu fort à la mode qu'on y débitait à tout venant, l'aigre de cèdre; cette liqueur était faite avec du jus de citron, du cédrat et du sucre, dans de l'eau fraîche ou glacée. Les pages, les laquais, les écoliers, les soldats aux gardes et les donzelles de toutes sortes, pour qui la foire de Saint-Germain était le lieu de rencontre le plus cher, affluaient chez ces Portugais, dont les serviteurs furent les premiers qui remplirent, en France, les délicates fonctions de *garçon de café*. Les vers de Scarron nous apprennent qu'ils portaient de petits rabats, ni plus ni moins que des clercs de procureur :

> Sçachez, homme au petit rabat,
> Que je suis plus friand qu'un chat
> A cause que je suis malade :
> Ne montrez donc rien qui soit fade
> Ou qui ne soit pas délicat.

De l'aigre de cèdre à la limonade, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi, et des industriels s'établirent qui, sous le nom de limonadiers, firent et débitèrent d'abord de la limonade et de l'orgeat, puis du café, du thé, du chocolat, des glaces, des bavaroises et toutes sortes de ratafias et de liqueurs de table. Erigés en corps de jurande en exécution de l'édit du mois de mars 1673, les maîtres limonadiers furent plusieurs fois supprimés, puis rétablis. Ils furent enfin réunis de nouveau en communauté par édit du mois de novembre 1713, avec permission d'avoir des personnes attablées chez eux, et de leur donner du ratafia par verrée. Leurs apprentis devaient prendre un brevet par-devant notaire, servir trois ans chez les maîtres; et, ouvrez toutes grandes vos larges et profondes oreilles, ô *garçons* de café de la France moderne! ils ne pouvaient être reçus à la maîtrise qu'après avoir demandé et fait le chef-d'œuvre. Le chef-d'œuvre! que pouvait-il bien être? Une limonade sèche, une infusion de thé ou une glace à la crème? Etait-on requis de prouver devant un aéropage de fins connaisseurs qu'on savait marcher au pas de charge, à travers les allées de tables et de tabourets, en portant dans la main des buissons de sorbets, un thé complet, ou une phalange de carafes d'orgeat? Fallait-il montrer avec quel art on savait verser le divin café, en posant d'une voix de basse cette interrogation insidieuse : « De la crrrème? » Et riposter par un *baoum* superbe à toute demande de la pratique? Quoi qu'il en soit, le garçon limonadier fut affranchi par la Révolution. Il témoigna de sa reconnaissance à la Répubique en endossant la *Carmagnole*, et en chantant : *Ç'a ira!* Ç'a été si bien qu'aujourd'hui il est un personnage. Il porte des chemises en fine toile de Hollande, des souliers vernis, des bas blancs et une cravate qu'envierait un sous-préfet; n'était sa veste, qui se venge de n'être qu'une veste par la finesse de son tissu, on le prendrait pour un ambassadeur ou un chanteur de romances. Ses cheveux, taillés à la dernière mode, exhalent de douces odeurs, et ses lèvres expriment un sourire perpétuel et avantageux. Aussi les demoiselles de comptoir ont-elles pour lui des attentions délicates.

On est assez généralement *garçon* de café de père en fils. Pour faire un bon *garçon* de café, il faut avoir été pris tout petit, il faut avoir commencé ses exercices, avoir appris la patience, la politesse, l'amabilité, à l'école et sous les yeux d'un père ou d'un parent. Cependant, il est des exceptions à cette règle, et l'on rencontre des artistes chez qui le génie a lui tout d'un coup. Ne perçons pas le brouillard qui voile les antécédents orageux de ces derniers. C'est après avoir réduit en fumée le petit héritage d'un oncle quelconque et fatigué de leur danse passionnée le plancher des guinguettes, qu'un beau jour ils ont porté leur dernier écu au bureau de placement et se sont réveillés *garçons* de café. Ceux-là ne sont pas les moins habiles. Leur expérience en fait d'irréfutables arbitres dans une discussion de billard, de dames, de dominos ou d'écarté; ils savent, de longue date, ce qui plaît aux aimables bons vivants, sortant d'un repas corsé, et les ivrognes sont pour eux de vieilles connaissances, dont la vue n'a rien de désagréable, au contraire.

Quels que soient ses précédents, le *garçon* de café typique est toujours un homme probe et bien portant. Voyons le portrait qu'en a tracé un écrivain qui se plaisait, comme Paul de Kock, à reproduire des scènes de la vie du peuple parisien : « La vigueur de constitution et l'honnêteté d'âme sont deux qualités sans lesquelles il (le *garçon* de café) ne saurait être. L'œil du maître, on le comprend, ne peut toujours planer sur les flacons, les carafes, les tasses et les cafetières du laboratoire. Rien de facile comme de détourner, au milieu de la consommation gigantesque de certains établissements, quelques gouttes de cet océan de rafraîchissements et de liqueurs; quelques fractions de ce total que le patron compte tous les soirs, à la grande mortification du mauvais sujet retardataire, échangeant sa dernière pièce de dix sous, à minuit, contre une bouteille de bière blanche. Le *garçon* est donc, et de toute nécessité, un honnête homme. Depuis le lever du soleil jusqu'à l'extinction du gaz, il manipule le numéraire de son prochain : c'est un serviteur de confiance, c'est un *garçon* de recettes à domicile. Vigueur de constitution : vous allez voir qu'elle est indispensable au *garçon* de café. Le jour paraît; le *garçon* de café, qui, la veille, a dû se coucher tard, doit se lever de bonne heure. Il n'y a guère d'éveillés à Paris que les fruitières, les balayeurs et les porteurs d'eau; eh bien, lui, homme élégant, lui qui passe son temps au milieu d'épicuriens, lui qui fait incontestablement partie de la vie avancée, de la vie de luxe, il faut qu'il s'arrache aux douceurs du repos. Tous les jours le bien-vivre l'entoure de ses séductions, de ses parfums, de ses joies, et lui, il doit vivre de la vie rude de l'ouvrier; son maître veut qu'il ait, à la fois, l'élégance coquette d'une jolie perruche et la vigilance pénible du coq. Il s'éveille donc, il étend les bras, et ses doigts allongés vont frapper les pieds des tables entre lesquelles il a jeté son matelas la veille, ou bien il laboure le sable que l'on sème tous les jours dans la *grande salle*. Car, voyez-vous bien, il est condamné à se nourrir, à se reposer dans cet espace où il fait son état; comme le soldat en campagne, il couche sur le champ de bataille. » Mais, en vérité, mieux vaut souvent le bivouac. Quand la saison le permet, on y respire, du moins, l'air pur du matin. « Le *garçon* de café, à son grand lever, ne trouve qu'une atmosphère lourde et tout imprégnée des émanations trop connues du gaz, auxquelles se mêlent les odeurs, hermétiquement renfermées par les volets de l'établissement, du punch, du vin chaud et du haricot de mouton, que le propriétaire du lieu a partagé à minuit avec tout son monde, sur la table numéro 1, c'est-à-dire la plus rapprochée du comptoir. La seule clarté qui vienne égayer le *garçon* de café à son réveil est celle du quinquet inextinguible, qui veille toujours dans le laboratoire avec l'obstination du feu de Vesta. Quant à ces harmonies matinales qui signalent le retour de la lumière, la *garçon* de café est tout à fait libre de prendre pour telles les cris du chat, ou les sifflements aigus des serins de madame, qui pressentent le passage prochain de la marchande de mouron. Mais le piétinement du maître, qui, à l'entre-sol, cherche ses bretelles et sa cravate, fait trembler le plafond. En un clin d'œil, les matelas de tous les *garçons* sont enlevés. Ce travail demande peu de force, car ces petits meubles, qui tiennent beaucoup du silex pour la dureté, participent encore plus de la plume pour la légèreté du poids. Tout cela est jeté pêle-mêle derrière une vieille cloison, avec les queues de billard de rebut, les arrosoirs d'été, les damiers cassés et l'antique comptoir que le patron a jadis acheté avec le fonds. Les volets sont détachés, la laitière arrive, le chef descend de sa chambre avec un sac de monnaie sous le bras, madame songe à sa toilette, les pains de beurre s'éparpillent dans les soucoupes, le *garçon* de fourneau allume son feu, toutes les abeilles de cette ruche sont en mouvement : l'heure du travail a sonné. Après ce premier coup de collier, le *garçon* de café jouit, dans presque tous les quartiers de Paris, de quelques instants de repos; en attendant la pratique, il arrache la bande des journaux et il étudie la situation des choses dans le grand format, la littérature dans le petit. Assez généralement, le *garçon* de café marche avec le gouvernement et la garde nationale en politique; en littérature, il est d'une force gigantesque sur la charade et le cours de la Bourse. »

Dans la matinée, les *cafés au lait* occupent entièrement le *garçon*. Ce premier service amène peu de pourboires, les clients qui déjeunent de café au lait étant, en général, des employés, des vieux *garçons* et des provinciaux logés dans les petits hôtels du voisinage, gens plus ou moins voués à une sage économie. Mais, de midi à deux heures, le café noir et les liqueurs absorbent toute l'attention et tous les petits soins du *garçon*. C'est l'heure où de joyeux consommateurs, doucement échauffés par le chablis et le grave du restaurateur voisin, arrivent par bandes et payent sans compter. Tant pis pour ceux qui n'ont pas médité le chapitre XXVI d'un petit bouquin, aujourd'hui introuvable, mais que, bienheureux collectionneur, nous avons là sur un des rayons de notre bibliothèque : le *Paravoleur* ou l'*Art de se conduire prudemment en tout pays, notamment à Paris*, etc., par Vidocq, ancien chef de brigade de la police de sûreté (Paris, 1830). Que dit l'honnête Vidocq? Voici : « J'ai dit qu'au café il ne fallait pas, par une fausse honte, ou par une confiance déplacée, mettre dans votre poche, sans la compter, la monnaie que le *garçon* vous rend sur une pièce que vous aurez donnée en payement, et dont la valeur excède votre dépense. Dans les cafés-jardins, où la foule se presse et où vingt *garçons* haletants paraissent ne pouvoir suffire aux consommateurs, il y a une autre attention à apporter. Vous vous y êtes arrêté avec une société, vous avez pris des glaces, du punch, quelques verres de liqueur, etc. Vous voulez vous retirer, et vous demandez le *garçon* pour payer la dépense. Il se laissera appeler quatre à cinq fois en vous criant de loin : *Voilà*... Il viendra enfin, effaré, étourdi, regardant de tous côtés autour de lui, et comme pressé de vous expédier pour courir ailleurs. Vous lui dites de faire le compte. Il vous bredouille quelques mots de glaces, punch, liqueurs, que vous ne comprenez pas, puis vous articule clairement une somme de... Si vous payez sur-le-champ, sans autre explication, il est à peu près sûr que vous donnez dix, quinze ou vingt sous de trop. Si vous avez fait votre compte auparavant, à l'aide du tarif des objets de consommation, qui est affiché dans ces sortes de maisons, vous vous apercevez bien, avant de lâcher votre argent, de l'erreur que l'on commet à votre préjudice; mais si vous n'avez pas pris cette précaution, ne vous inquiétez pas de l'air affairé qu'affecte le *garçon*, et faites-lui faire, article par article, et posément, le compte de votre dépense; il arrivera rarement que vous ne trouviez pas à gagner à cette récapitulation. » Vidocq nous initie encore à un autre *truc*, employé par MM. les *garçons* de café : « Quand une société a fait une dépense un peu forte, il arrive souvent que celui qui fait les honneurs trouve dans la monnaie qu'on lui rend une pièce de dix ou de vingt sous presque entièrement effacée, qu'il tourne et retourne, et finit par jeter au *garçon*, en lui disant qu'elle est pour lui. Cette pièce n'est pas mise là sans intention. Elle a déjà été rendue à bien des consommateurs, et jetée bien des fois au *garçon*. On donnerait deux ou trois sous, si on ne recevait que de bonne monnaie, et on en donne dix ou vingt, parce qu'un *garçon* présente une mauvaise pièce que l'on craint de ne pas pouvoir faire passer... »

Les mœurs, les habitudes, la tenue du *garçon* de café varient selon le quartier où il travaille : au Palais-Royal, sur les boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, dans une partie du faubourg Saint-Germain, le *garçon* de café est élégant, aimable, attentif. L'Ermite de la Chaussée-d'Antin nous a conservé le nom de Prévost, « ce coryphée des *garçons* de tous les cafés du monde, dont le zèle, l'adresse et l'incroyable activité » ne pouvaient se comparer qu'à « l'aisance de ses manières et à l'excessive politesse de son langage. » Prévost florissait à Tortoni vers 1813. Ses successeurs au boulevard des Italiens changent de tablier comme on change de ministres; la chemise de toile de Hollande ne leur suffit plus : ils y font adapter une chemisette en batiste. Quand on se plaint à eux du café qu'ils ont servi, ils lèvent les yeux au ciel, ils soupirent, ils vous donnent une autre tasse et vous apportent la même cafetière : « Cette fois, monsieur sera content! » Le *garçon* du boulevard Saint-Martin est extrêmement lettré : il sait sur le bout du doigt le nombre des représentations du *Courrier de Lyon* et vous dira tous les bons tics de Paulin Ménier. Il a l'honneur d'être tutoyé par les acteurs et les dramaturges en renom, et il est au courant de tous les petits et gros événements des coulisses. Jadis, le *garçon* du café Desmares était prodigieusement versé dans les choses militaires. Il connaissait tous les officiers supérieurs de la garde royale, tous les *on dit* de la caserne d'Orsay et de la caserne Belle-Chasse. Après 1830, il perdit cette couleur martiale, mais il était resté aristocrate. Il soupirait, il s'ennuyait. Comme le faubourg Saint-Germain, il attendait. Hélas! il n'est plus, ni le café Desmares, ni les habitués du café Desmares; il n'aura pas vu le triomphe de son parti. Les gardes du corps se réunissaient, sous la Restauration, au café Valois; les bonapartistes avaient pour quartier général le café Lemblin. On s'envoyait réciproquement des défis, on mettait aussitôt l'épée à la main, et on se battait sous un réverbère des rues de Valois ou de Montpensier. Selon une tradition très-accréditée, des épées de combat étaient confiées à la garde des *garçons* des deux cafés belligérants, avec les pipes des habitués. On les demandait, comme on demande un journal, et le *garçon* répondait parfois : « Monsieur, elles sont en main! » Vous souvenez-vous du café de Foy, alors qu'il régnait au Palais-Royal? Le *garçon* du café de Foy ne ressemblait pas aux autres. Il était d'une taille élevée, qui faisait dire : « Grand comme un *garçon* du café de Foy. » Parlerons-nous des *garçons* de café du quartier Latin? Ils ont leur physionomie à part. Les écoles, la science, ont façonné leur intelligence et leur goût. Ceux du café Procope sont de première force aux dominos. Dors-tu content, Diderot?

La physionomie du *garçon* de fourneau et celle du *garçon* de billard forment deux types à part et qui n'ont rien de commun avec celle du *garçon* de salle. Ce dernier, serviteur de tout le monde, est connu de tout le monde. Les deux autres sont cloués à une place unique : l'un, devant le feu, où il prépare le café, le chocolat, etc.; l'autre, à un billard, qu'il prend comme fermier au maître de la maison, et avec lequel il spécule sur les passions des habitués de la poule.

Mais le *garçon* de café a de l'ambition. Un jour, quand il a trente ans, il cherche une femme et une maison neuves, met des jabots à toutes ses chemises et se fait inscrire dans la garde nationale. Devenu maître à son tour, il jette 100,000 francs de dorures, de peintures et de glaces (à crédit), dans l'établissement nouveau qu'il ouvre à grand renfort de réclame. Le public accourt; tout va bien, jusqu'à ce que dans le voisinage un café plus riche encore vienne attirer la foule à son tour. Notre homme, alors, est entièrement libre de déposer son bilan et de donner deux et demi pour cent à ses créanciers. Que devient-il?... S'il a mis à couvert la dot de sa femme, il se réfugie au pays natal entre deux carrés de choux et une mare pour ses canards. La maladie des rois détrônés le saisit un jour, et il meurt d'ennui au milieu d'une famille inconsolable. Dieu ait pitié de son âme! Beaucoup de *garçons* de café meurent sans avoir vu s'accomplir leur rêve d'établissement. La vie de fatigue qu'ils mènent les tue pour la plupart vers la trentième année. C'est ainsi que avons vu s'éteindre le plus fameux d'entre tous, le *garçon* de café de la Rotonde, dont le *baoum!* jeté d'une voix retentissante, a fait école. Nous le voyons encore, sa cafetière à la main, disant d'une voix profonde : *Pas de crème?* Hélas! hélas! il est mort. Il y a de cela quelques années. On l'avait transporté chez lui, dans une petite chambre haut perchée, et M. le curé de Saint-Eustache, apprenant sa fin prochaine, voulut administrer de ses propres mains cette gloire qui s'en allait dans sa fleur. Le voilà donc qui gravit les six étages; il entre : « Allons, mon ami, du courage! Le bon Dieu vous rappelle à lui, mon enfant... Résignons-nous à ses saints décrets... » Le moribond se retourne, il voit le prêtre, il aperçoit la burette et les saintes huiles...; il ouvre la bouche : « Pas de crème! » dit-il, d'une voix sépulcrale, et il expire. Ainsi, l'on peut affirmer qu'il a fini comme il avait toujours vécu.

Garçons (LES VIEUX), comédie en cinq actes, en prose, par M. Victorien Sardou, représentée pour la première fois sur le théâtre du Gymnase, en janvier 1865. M. Sardou a choisi, dans le clan des vieux garçons, trois types principaux. Le premier est représenté par Mortemer. C'est un homme de cinquante ans, *bien conservé*, comme on dit, malgré le joyeux usage qu'il a fait de la vie. C'est par principe qu'il est resté garçon, pensant, avec tant d'autres de ses pareils, que le mariage n'a été inventé que pour la plus grande commodité des célibataires. Il a donc, depuis bientôt trente ans, et sans aucun scrupule, mangé l'herbe d'autrui, braconnant deçà et delà sur les terres conjugales, aimant un peu partout, sans jamais s'attarder longtemps nulle part, et, à l'heure qu'il est, libre et content, jeune et dispos comme à vingt ans, il n'attend que l'occasion pour tendre à nouveau ses filets et inscrire un nom de plus sur la liste déjà longue de ses victimes. Mortemer est le vieux garçon par excellence; pour lui, le célibat est un devoir et la séduction une loi; pour son acolyte, au contraire, pour M. de Clavière, le célibat n'est qu'un pis-aller, bien qu'à vrai dire il s'efforce de le rendre aussi doux, aussi agréable que possible, en suivant ponctuellement les conseils de l'expérience que lui prodigue Mortemer. M. de Clavière était pourtant né pour être bon père, bon époux et excellent garde national; mais sa nonchalance lui a fait perdre toutes les bonnes occasions de mariage, et il est resté garçon. Quant à M. de Vaucourtois, ce n'est pas à lui qu'il eût jamais fallu parler de mariage! Vieux libertin édenté, perclus et asthmatique, il sue la débauche par tous les pores; Cupidon à cheveux blancs, auquel il faudrait des béquilles au lieu de carquois, il se roidit encore contre l'âge qui lui courbe l'échine, il roucoule entre deux accès de toux, et fait des ronds de jambe entre deux accès de goutte, mais, comme il ne trouve plus à faire accepter ses velléités érotiques ni dans les salons, ni dans les coulisses des théâtres, il bat les bois et la campagne pour trouver quelque fille naïve à qui offrir ses charmes flétris et son or. M. de Vaucourtois est le plus hideux des vieux garçons que nous présente M. Sardou. C'est par égoïsme, par corruption, par amour de la dé-

bauche qu'il est resté célibataire. Ajoutons qu'il est trop ridicule pour être à craindre. *On connaît les principaux caractères que l'auteur a voulu mettre en scène*; nous allons indiquer *sommairement les moyens* qu'il a employés pour les développer. Les trois vieux garçons s'introduisent, sous la conduite de Mortemer, au beau milieu de trois ménages. Le premier est celui de Mme Clémence de Chavenay, mariée à un excellent homme qui n'a qu'un tort, celui de la rendre trop heureuse. Le second est celui de Mme Rebecca Dubourg, une femme avide d'émotions, dont tout le malheur est d'avoir pour mari l'être le plus pacifique et le plus doux qui soit au monde; enfin, le troisième est celui de Mme Louise de Troëne, qui est la moins bien *partagée de toutes. Elle a épousé un jeune* mirliflor qui court les drôlesses pour échapper aux vapeurs de spleen qu'exhale, suivant lui, la vertu de sa femme. Mentionnons encore la jeune Antoinette, sœur de Clémence, qui vient de sortir du couvent et est fiancée à un jeune homme du voisinage, M. de Nantya. Les célibataires commencent par se distribuer leurs rôles et choisir leurs victimes. Clavière dirige son attaque sur la nerveuse Rebecca, Mortemer jette son dévolu sur Mme de Chavenay, et quant à Vaucourtois, une pêcheuse d'écrevisses, qu'il a pêchée dans un ruisseau et qu'il *s'occupe à civiliser à grand* renfort de robes de soie et de chapeaux à *plumes*, *fera bien mieux son affaire* que les plus grandes dames du monde. Clavière et Mortemer n'ont pas fait un pas dans leur entreprise, quand un jour Mme Dubourg se présente dans l'appartement de ce dernier pour lui demander un renseignement, et lui apprend, tout en causant, qu'elle est accompagnée d'Antoinette, et que celle-ci l'attend en bas, dans sa voiture. Aussitôt une indigne pensée traverse le cerveau de Mortemer; sous un prétexte quelconque, il fait partir Mme Dubourg par une *autre* porte, et envoie un domestique dire à Antoinette que Mme Dubourg *la prie de monter. Antoinette arrive*; *les yeux* du vieux garçon s'allument à la seule pensée que cette jeune fille, pure et chaste, est là, seule avec lui, dans cette chambre où tant d'autres ont laissé leur innocence et leur honneur. Il la prend par la main et la conduit sur un canapé; là, frémissant et lascif comme un faune, il essaye de faire arriver à l'oreille de la jeune fille quelques paroles de séduction; mais Antoinette, souriante, babille et plaisante, sous le regard du tentateur, avec la sécurité que lui donne son ignorance; à tout instant elle interrompt Mortemer pour *lui demander le sens de ce qu'il lui dit*; *elle* ne comprend rien, ne voit rien, ne soupçonne *rien, et bientôt les rôles changent.* C'est Mortemer qui tremble, qui se trouble et s'émeut à la vue de cette candeur naïve, de cette angélique pureté; une transformation s'opère en lui; le libertin disparaît et fait place à l'homme; il conjure Antoinette de partir, et quand celle-ci a franchi le seuil de la porte, un soupir de satisfaction sort de sa poitrine, et, pour la première fois de sa vie, il s'aperçoit que c'est une belle, et bonne, et sainte chose que la vertu. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette scène. *Arrivons d'abord au dénoûment.* M. de Nantya a appris l'entrevue de sa fiancée *Antoinette avec M. de Mortemer, et,* transporté de jalousie, il est venu le provoquer en duel. Mortemer a accepté, et comme, en définitive, il sent qu'il se fait vieux et que le sort des armes pourrait bien ne plus lui être aussi favorable qu'au temps de sa brillante jeunesse, il met en règle ses papiers. Que de lettres d'amour il retrouve dont la signature ne lui rappelle plus même un souvenir! que de protestations d'éternelle fidélité amènent sur ses lèvres un sourire de fine ironie! Une lettre surtout attire son attention; elle vient d'une femme qu'il se rappelle avoir délaissée, mais dont le *nom même ne peut lui revenir*, car un cachet seul le remplace au bas de l'épître. En ce moment on lui apporte un billet de M. de Nantya: il porte un cachet semblable à celui qu'il vient de voir; qu'est-ce que cela signifie? M. de Chavenay, pressé de questions, finit par révéler à Mortemer le secret de la naissance de M. de Nantya. C'est un bâtard, né des amours de Mme de Reilly avec un amant qui l'a lâchement abandonnée après l'avoir séduite. A ces mots, Mortemer pâlit; ses souvenirs lui sont revenus en foule; il n'en peut pas douter, M. de Nantya est son fils, et *c'est contre son fils qu'il va être obligé* de se battre. Cependant il a gardé pour lui seul le secret qui le dévore *et s'est contenté* de déclarer, au risque d'être taxé de lâcheté, qu'il refusait le duel accepté la veille. M. de Nantya vient lui-même le sommer de le suivre sur le terrain; Mortemer ne se battra pas; alors M. de Nantya, exaspéré, l'insulte, et, se précipitant sur lui, lève la main pour le souffleter, quand le malheureux père, accablé, s'écrie d'une voix déchirante: « Emmenez-le, emmenez-le! » — « Le pathétique du drame domestique, dit M. Paul de Saint-Victor, ne saurait guère aller au delà. » On prévoit le dénoûment. Le fils reconnaît son père *et lui pardonne*; *Antoinette épouse M. de* Nantya, et, de cette façon, Mortemer se crée une famille au milieu de laquelle il se reposera de sa vie d'aventures.

La critique et surtout le public ont été presque unanimes dans les éloges hyperboliques et les applaudissements enthousiastes accordés à cette comédie. Nous croyons néan*moins* que la *saine logique et le bon goût ont* le droit et le devoir d'y signaler bien des *choses à reprendre*. Pour ne parler que des défauts les plus apparents, nous noterons la réunion, contre toute vraisemblance, des trois vieux garçons, tous trois riches, non-seulement dans la même maison, mais dans un hôtel. M. P. de Saint-Victor est du petit nombre de ceux qui ont relevé ce défaut: « Cela, dit-il, fait songer à l'hôtel des invalides de la galanterie. » Une autre invraisemblance, plus grande encore à nos yeux, consiste dans la naïveté plus qu'enfantine attribuée à Antoinette. Où M. Sardou a-t-il rencontré une jeune fille assez sotte, assez *niaise ou assez mal élevée pour ignorer même* qu'il y a inconvenance de la part d'une jeune *fille à rester seule* dans l'appartement d'un homme qu'elle connaît à peine, et à babiller avec lui, assise à ses côtés, sur un canapé, la main dans sa main? Le personnage d'Antoinette est divertissant, mais il est faux. Enfin, et surtout, malgré toute l'habileté que, nous nous plaisons à le reconnaître, M. Sardou a déployée dans la conduite de cette même scène du canapé, n'est-ce pas là dépasser les limites que tout peintre doit s'imposer dans un *tableau*, tout auteur dans une situation dramatique? *C'est ainsi que l'on arrivera à nous* montrer

Comment font les deux mains d'un homme qui viole,

sous le prétexte d'apprendre aux jeunes filles à se défendre des séducteurs. Nous ne voulons pas nous arrêter plus longtemps aux critiques de détail, dont plusieurs *cependant* pourraient encore se motiver; mais nous *avons hâte d'arriver au défaut capital*, à notre avis, de l'œuvre de M. Sardou. Nous voulons parler de la morale qui ressort du dénoûment. M. Sardou a-t-il voulu glorifier le célibat ou le condamner? Voilà la question qu'on regrette d'être obligé de se poser quand on voit Mortemer, cet homme qui a passé sa vie à voler le bonheur des autres, et à faire, de l'honneur de tous ceux qu'il a rencontrés sur son chemin, litière à ses plaisirs; quand on voit Mortemer, ce séducteur de profession, trouver à la fin de sa carrière, pour tout châtiment de ses méfaits, un tendre fils qui lui ouvre les bras, une *aimable* et bienveillante famille qui l'accepte dans ses rangs, où l'attend l'existence la plus *confortable* et la plus douce. Cela dit, nous reconnaissons volontiers, avec M. P. de Saint-Victor, que dans cette pièce « l'esprit brille et la passion brûle; elle a les étincelles et elle a la flamme; ses ressorts disparaissent dans le mouvement qui l'emporte; la triple intrigue qu'elle entre-croise, sans mêler ses fils, dessine la même trame. Pas une longueur, pas un hors-d'œuvre, pas une scène qui languisse ou qui interrompe le mouvement d'intérêt qui va se renforçant jusqu'au dernier acte, dans un *crescendo* soutenu. »

GARÇONNAILLE s. f. (gar-so-na-lle; *ll* mll. — rad. *garçon*). Par dénigr. Ramassis de garçons, de mauvais drôles: *Mettez dehors toute cette* GARÇONNAILLE.

GARÇONNER v. n. ou intr. (gar-so-né — rad. *garçon*). Fam. Se conduire en garçon, ou fréquenter les garçons, en parlant des jeunes filles et surtout des petites filles: *Ayant fréquenté les gens de guerre, elle s'était accoutumée à* GARÇONNER *avec eux parmi les armes.* (Brantôme.)

GARÇONNET s. m. (gar-so-nè — dimin. de *garçon*). Fam. Petit garçon: *Combien de fois m'a-t-il pris envie, passant par nos rues, de dresser une farce pour venger des* GARÇONNETS *que je voyais écorcher, assommer et meurtrir à quelque père ou mère furieux!* (Montaigne.) *Il est juste de confesser que les* GARÇONNETS *sont toujours plus jeunes en esprit que les jeunes fillettes.* (C. Sand.)

GARÇONNIER, IÈRE adj. (gar-so-nié, iè-re — rad. *garçon*). Qui appartient, qui convient aux garçons: *Des habitudes* GARÇONNIÈRES. ‖ Qui aime à fréquenter les garçons: *Une petite fille* GARÇONNIÈRE.

— s. f. Petite fille qui aime à fréquenter les garçons: *Une* GARÇONNIÈRE.

— Ménage de garçon: *Paul jouissait de sa petite réputation d'élégance, et savait la soutenir; ses gens avaient une excellente tenue, ses équipages étaient cités, ses soupers avaient quelque succès, enfin sa* GARÇONNIÈRE *était comptée parmi les sept ou huit dont le faste égalait celui des meilleures maisons de Paris.* (Balz.) ‖ Grande chambre à plusieurs lits, espèce de dortoir dans un château.

GARCZYNSKI (Etienne), écrivain polonais du XVIIIe siècle, mort en 1755. Il était voïvode de Posen. On a de lui, sous ce titre: *Anatomie de la république polonaise* (1751), un ouvrage des plus curieux, qui renferme un grand nombre de sages considérations sur la triste situation du royaume de Pologne à cette époque, et où l'auteur propose, comme principaux remèdes, l'établissement de manufactures, d'écoles industrielles et agricoles, de ces dernières surtout, afin de détourner la population des campagnes de s'établir dans les villes; car c'est le dédain que l'on commençait à montrer pour la profession agricole que Garczynski regarde comme l'une des principales causes de la décadence de sa patrie.

GARCZYNSKI (Etienne), poëte polonais, né au village de Kosmow, près de Kalisz, en 1805, mort en 1833. Au sortir du lycée de Varsovie, en 1824, il se rendit à Berlin, où il étudia la jurisprudence et la philosophie et devint l'un des adeptes les plus fervents des doctrines de Hegel et de Gans. Il partit ensuite pour l'étranger et se trouvait en Italie lorsque éclata l'insurrection de 1830; il revint aussitôt en Pologne et fit toutes les campagnes de la révolution en qualité d'aide de camp du général Uminski. Après la chute de l'insurrection, il se réfugia en Suisse et mourut à Avignon, dans le cours d'un voyage qu'il avait entrepris dans l'intérêt de sa santé. *Bien* que moissonné à un âge où la plupart des écrivains ont à peine ébauché leur *renommée*, Garczynski n'en est pas moins un des poëtes les plus remarquables de la Pologne moderne. L'illustre auteur de *Conrad Wallemod*, Adam Mickiewicz, était lié d'une étroite amitié avec lui et se fit l'éditeur de ses œuvres, qui furent publiées pour la première fois en 1833 (2 vol.). Elles se composent d'un poëme épique intitulé *Wenceslas*, de *Souvenirs des temps de la guerre nationale de* 1831, de *Sonnets guerriers* et de *Poésies diverses.*

GARD (*Vardo*), rivière de France, qui donne son nom au département, formée par la réunion du Gardon d'Anduze et du Gardon d'Alais. Le point de jonction de ces deux cours d'eau est situé dans la commune de Vézenobres, près du chemin de fer de Nîmes à la Grand'Combe. Le Gardon d'Anduze prend sa source dans le département de la Lozère, près du village de Rousses, à 1,073 mètres au-dessus du niveau de la mer, baigne *Bassurels avant de pénétrer dans le* département du Gard, passe à Saint-André-de-Valborgne, à Peyrolles, à Saint-Jean-du-Gard, se double par la jonction du Gardon de Mialet, arrose Anduze et se joint au Gardon d'Alais, après un cours de 72 kilom.

Le Gardon d'Alais descend des montagnes des Cévennes (Lozère), entre, au confluent de l'Andorge, dans le département du Gard, passe à Sainte-Cécile, à la Grand'Combe, coule parallèlement au chemin de fer de la Grand'Combe à Nîmes, arrose Alais et se joint au Gardon d'Anduze, après un cours de 62 kilom. *Ces branches, ainsi réunies*, prennent alors le nom de Gard. Cette rivière traverse *la vaste et fertile plaine de Ners*-et-Boucoiran, roule ses eaux entre des rochers pittoresques dans les environs de Saint-Nicolas-de-Champagnac, coule sous le magnifique aqueduc romain appelé *pont du Gard*, et, entre Aramon et Beaucaire, se jette dans le Rhône, après un cours de 137 kilom. Le Gard reçoit un grand nombre d'affluents, parmi lesquels nous signalerons: la Droude, la Braume, le Bourdic et l'Auzon.

« En général, dit M. Ad. Joanne, le Gard a peu d'eau; sur quelques points, il est complétement absorbé par les sables dans les fortes chaleurs, *mais, aux moindres pluies*, il recueille toutes les eaux qui tombent sur *ses montagnes arides et devient*, en peu d'heures, un épouvantable torrent de 2 à 4 kilom. de large, roulant dix fois plus d'eau que la Seine au pont Royal et détruisant peu à peu la belle plaine qu'il parcourt, pour laisser à la place un lit de cailloux de 1,500 mètres de largeur. »

Gard (PONT DU). Ce gigantesque monument, regardé par les maîtres de l'art comme le chef-d'œuvre le plus hardi que l'antiquité nous ait laissé, faisait partie d'un aqueduc destiné à conduire à Nîmes les eaux de l'Eure et celles de l'Airan, deux fontaines des environs d'Uzès. Il est situé à 24 kilomètres nord-est de Nîmes, entre le château de Saint-Privat et le village de Remoulins. La vallée qu'il franchit rappelle les belles solitudes de Catane et de Pœstum. Il est construit sur la rivière du Gardon, autrefois appelée Gard, dont il a retenu le nom. *Cette rivière, qui prend* sa source dans les Cévennes et coule de l'occident *à l'orient*, a dans cet endroit des rives très-escarpées.

Le pont du Gard a 47m,20 de haut et 266 m. de long. Il est composé de trois étages d'arcades d'inégales dimensions. L'étage inférieur en compte six, le second étage onze et le troisième trente-cinq. Le premier étage a 20m,10 de haut et 161m,80 de long, et celui du milieu 19m,40 de haut et 257m,90 de long. Pour bien saisir la symétrie de ce monument, il faut savoir que le milieu architectural n'en est pas le milieu réel, mais qu'il se trouve placé, en conséquence du cours du Gardon, vers *la seconde arche septentrionale du premier* pont. Cette arche, sous laquelle coule la rivière, a 25m,30 d'ouverture; les deux qui lui sont contiguës ont 19m,20, et les autres 15m,75 seulement. Au second étage, l'arcade qui se trouve au-dessus de la grande arche du premier pont est plus large que les autres; elle supporte quatre arceaux du troisième étage, tandis que les autres n'en soutiennent que trois. Ainsi, toutes les arcades du pont sont d'inégales grandeurs et paraissent telles quand on les regarde l'une à côté de l'autre; mais en portant son attention sur le milieu *architectural de l'édifice*, *on en remarquera* la symétrie. Bien qu'il se développe sur une ligne droite, on aperçoit, surtout au sommet, une courbure considérable dont la régularité avait fait présumer à quelques-uns que l'édifice avait originairement été construit sur ce plan. On verra plus loin la cause, purement accidentelle, de cette courbure.

Le pont du Gard est bâti en pierres de taille, posées à sec, sans mortier ni ciment. L'architecture de l'édifice entier est de l'ordre toscan. Toutes les arcades sont à plein cintre et à arcs doubleaux. La naissance des cintres de toutes les arcades commence sur une imposte en forme de cymaise, qui a environ 0m,50 de haut et autant de saillie. Les voussoirs ou les pierres d'assemblage qui forment ces cintres sont différemment rangés. Ceux du premier étage le sont par quatre arcs doubleaux; ceux du *second, par trois*, et ceux de l'étage supérieur, tantôt par deux, *tantôt par un. Les retombées des arcades sont* garnies de deux assises de pierres de taille en saillie, qui portent la hauteur des voussoirs en forme de corbeaux. On les a laissés ainsi, afin de supporter les cintres comme par encorbellement lors de la construction de l'édifice. Leur saillie est de 0m,40.

L'aqueduc est placé au-dessus de la troisième rangée d'arcades. Il a 1m,30 de largeur et 1m,60 de haut, dans œuvre. Les murs latéraux sont en parpaing, larges chacun de 0m,80; ils supportent des dalles de 0m,32 d'épaisseur et d'un mètre de largeur, qui sont *jointes avec du ciment et ont* 0m,32 de saillie sur les parois extérieures du canal. Ce canal est un passage rendu très-étroit par l'accumulation de chaux que les eaux y ont déposé par couches assez épaisses pour en obstruer l'issue. Quand on détache cette substance stalagmitique, on trouve sur les parois latérales un ciment artificiel de 0m,10 d'épaisseur, enduit d'une couche de peinture de bol rouge, afin d'empêcher la filtration des eaux. Le fond du canal est un massif solide de 0m,22 d'épaisseur, fait avec une sorte de béton composé de menues pierres mêlées avec du gros sable et de la chaux.

On n'est pas d'accord sur l'époque de la *construction du pont* du Gard. L'historien de la ville de Nîmes, Ménard, l'attribue à M. Agrippa, gendre et favori d'Auguste, qui en aurait ordonné la construction l'an 735 de Rome (19 ans av. J.-C.).

Pendant les persécutions religieuses de la fin du XVIIe siècle, le monument romain devint un passage pour les fugitifs et pour les troupes royales. A cet effet, des mains barbares, quoique françaises, firent des arrachements aux piles du second rang du côté d'amont sur toute leur largeur, et au couronnement des tympans des arches du premier *rang*; *on y plaça des corniches destinées* à soutenir un encorbellement, et des parapets *pour augmenter* la largeur du passage au pied-droit de chaque pile du second rang, et avoir ainsi les moyens d'y faire passer la cavalerie et l'artillerie. Des lézardes et un mouvement considérable de ce côté furent la suite inévitable de l'outrage fait au monument le plus étonnant de la grandeur romaine. Sans la sollicitude de Lamoignon de Baville, intendant de la province du Languedoc, le pont du Gard ne nous offrirait plus aujourd'hui que d'immenses ruines. Ce magistrat ordonna, en *1669*, à l'abbé de *Laurent* et à Deviller, célèbre architecte, de procéder *minutieusement à l'examen de la situation* du pont du Gard. Le rapport en fut fait, l'année *suivante*, aux états de la province, qui firent exécuter sans délai les réparations urgentes mentionnées dans le procès-verbal des commissaires. Les pieds-droits des arches du second rang furent réparés sur leurs dimensions antiques et consolidés avec de gros blocs de pierres de taille, dont la hauteur égalait celle des assises du monument. On ne laissa qu'un petit chemin sur le premier pont pour les gens à pied et à cheval.

Telle a été la cause de la courbe décrite par le plan supérieur *de l'aqueduc*; *il faut l'at*tribuer uniquement au mouvement que dut *éprouver cette masse énorme dans le* XVIIe siècle, lorsqu'elle fut privée d'une partie de ses appuis, et non à l'intention de l'architecte qui en dirigea la construction. On en a d'ailleurs la preuve en ce que le plan du premier rang d'arches est sur une ligne parfaitement droite; que la courbe n'est pas très-sensible au second rang, et qu'elle est très-apparente au couronnement de l'aqueduc, puisque la flèche de l'arc décrit par le plan supérieur est d'un mètre environ.

Afin de satisfaire aux *légitimes* exigences de la viabilité, les états généraux de la province, *dans la séance du 22 janvier 1743*, votèrent la construction d'un pont particulier *qui serait adossé* contre la face orientale du monument romain et sur le même plan, de manière à ne nuire ni au coup d'œil ni à la solidité. On mit aussitôt la main à l'œuvre, et, le 18 juin de la même année, fut posée la première pierre de ce nouveau pont; c'est la première de l'arrière-bec du bord méridional de la rivière. La construction fut achevée en 1747.

Le pont du Gard a été restauré depuis à plusieurs reprises. Dans ces dernières années, l'État y a fait exécuter de *nombreux travaux*, et les ingénieurs ont constamment réclamé que *l'aqueduc qui le couronne fût rendu* à sa première destination. Les constructions mo*dernes* ont acquis, avec le temps, une teinte presque en harmonie de ton avec les pierres antiques. La face occidentale, par des causes météorologiques jusqu'ici inconnues, est devenue d'une teinte beaucoup plus chaude que la face orientale. On voit, sur un des voussoirs de la troisième arche du second rang de cette face, entre les retombées, un phallus sculpté en bas-relief. Il y en a un autre sur la clef de voûte de la grande arche, ou passe

la rivière. Dans cette dernière, il est double et se distingue parfaitement quand il est frappé par le soleil. Le phallus était le symbole de la prospérité.

On a cru voir dans certaines notes ou lettres que l'on aperçoit au pont du Gard le commencement ou les traces d'une inscription qui n'aurait pas été achevée ou que le temps aurait détruite. Un examen attentif ne tarde pas à convaincre que ces marques n'ont eu d'autre destination que de servir de règle pour poser les voussoirs dans l'ordre de leur coupe. On distingue très-bien la succession des numéros en chiffres romains, et le M, qui se voit distinctement sur le voussoir qui sert de clef et qui n'est que l'initiale du mot *medium*, confirme la signification des sigles qui s'y rapportent.

C'est un lieu singulièrement beau que celui que les Romains ont choisi pour y jeter leur aqueduc gigantesque : on y voit de belles pelouses de gazon vert, des ombrages frais, des eaux limpides d'une teinte de saphir ; les roches se recourbent en grottes artistement arquées, dont les géologues n'ont pas encore bouleversé le sol ; des hêtres, des aunes, des chênes verts forment des groupes d'un bel aspect ; des monts élèvent leurs pentes douces et pittoresquement étagées, couvertes d'un tapis de bruyère et de genêts, et puis l'œil se reporte sans cesse vers ce rideau magique qui couronne ce beau site et qui semble suspendu par une puissance inconnue : de loin, gracieux, de près, immense et effrayant.

Terminons par un extrait des *Confessions* du philosophe de Genève, sur qui le pont du Gard fit une impression plus grande que les Arènes de Nîmes. « Le pont du Gard, dit-il, était le premier ouvrage des Romains que j'eusse vu. Je m'attendais à un monument digne des mains qui l'avaient construit ; pour le coup, l'objet passa mon attente, et ce fut la seule fois en ma vie. Il n'appartenait qu'aux Romains de produire cet effet. L'aspect de ce simple et noble ouvrage me frappa d'autant plus, qu'il est au milieu d'un désert où le silence et la solitude rendent l'objet plus frappant et l'admiration plus vive ; car ce prétendu pont n'était qu'un aqueduc. On se demande quelle force a transporté ces pierres énormes si loin de toute carrière, et a réuni les bras de tant de milliers d'hommes dans un lieu où il n'en habite aucun ? Je parcourus les trois étages de ce superbe édifice, que le respect m'empêchait presque d'oser fouler sous mes pieds. Le retentissement de mes pas sous ces immenses voûtes me faisait croire entendre la forte voix de ceux qui les avaient bâties. Je me perdais comme un insecte dans cette immensité ; je sentais, tout en me faisant petit, je ne sais quoi qui m'élevait l'âme, et je me disais en soupirant : « Que ne suis-je » né Romain ! » Je restai là plusieurs heures dans une contemplation ravissante ; je m'en revins distrait et rêveur, et cette rêverie ne fut pas favorable à Mme W***. Elle avait bien songé à me prémunir contre les filles de Montpellier, mais non pas contre le pont du Gard ! On ne s'avise jamais de tout. »

Consultez : *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1810 ; *Nîmes et ses environs*, par Em. Frossard (Nîmes, 1835, 2 vol. in-8°) ; *Lettres sur Nîmes et le Midi*, par Perrot (Nîmes, 1840, 2 vol. in-8°), et les autres ouvrages qui traitent de l'histoire et des antiquités de Nîmes.

GARD (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région méridionale de la France, compris dans l'ancienne province du Languedoc. Il doit son nom à la rivière du Gard, qui le traverse du N.-O. à l'E. Il a pour limites : au N., les départements de l'Ardèche et de la Lozère ; à l'E., le Rhône, qui le sépare de ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ; au S., le département de l'Hérault et la Méditerranée ; à l'O., les départements de l'Hérault et de l'Aveyron. Sa plus grande longueur, du N. au S., est de 125 kilom. ; sa plus grande largeur, de l'O. à l'E., est de 130 kilom. ; superficie, 583,556 hectares. Il comprend 4 arrondissements (Nîmes, chef-lieu, Alais, Uzès, Le Vigan), 39 cantons, 345 communes et 429,747 hab. Il forme le diocèse de Nîmes (suffragant d'Avignon), la 4e subdivision de la 10e division militaire ; il ressortit à la cour de Nîmes et fait partie de l'académie de Montpellier, du 5e arrondissement maritime, de la 27e conservation des forêts et de l'arrondissement minéralogique d'Alais.

« La partie septentrionale du département est hérissée de hautes montagnes se rattachant à la grande chaîne des Cévennes : ce sont les montagnes de Caune, la chaîne du Levezou, le chaînon Jurassique, etc., dont les points culminants sont : sommets de l'Aigoual, au N. du Vigan, l'Hort-de-Dieu, 1,567 m. ; le Signal, 1,564 m. ; le Lengas, 1,491 m. ; l'Espérou, au S. et près de Vellerauges, 1,415 m. ; la montagne d'Aulas, 1,422 m. ; le Saint-Guiral, à l'O. du Vigan, 1,378 m. A part les sommets du Levezou, la plupart de ces montagnes sont couvertes de châtaigniers, et, sur quelques points, de mûriers. Dans la partie méridionale du département, au contraire, s'étendent de belles plaines, sillonnées de coteaux aux pentes couvertes de vignes et d'oliviers, et d'où jaillissent de nombreux cours d'eau, sur les bords desquels s'étendent de riches prairies. Les principales rivières qui arrosent le département du Gard, sont : le Rhône, le Gard et ses affluents, le Vidourle, la Cèze, le Vistre, l'Hérault, l'Homal, le Luech, la Gagnière, l'Auzonnet, le Salendre, le Mialet, l'Avesne, le Galisson, la Droude, la Braume, le Bourdic, l'Auzon, la Dourbie, la Courme, la Dartigue, l'Aiguillon, la Vis et la Virenque. Outre ces nombreux cours d'eau, le département du Gard est sillonné par plusieurs canaux : le *grau* d'Aigues-Mortes, qui fait communiquer le port d'Aigues-Mortes et le canal de Beaucaire avec la mer ; le canal de Beaucaire, qui joint le Rhône à la Méditerranée ; celui de la Radelle, suite du canal de Beaucaire ; celui de la Capette, qui joint le Petit Rhône au canal de Beaucaire ; le canal de Sylvéréal, celui de Peccaïs ; enfin un canal d'irrigation en projet. Les côtes, déchirées par de nombreux étangs et des marais salants, sont peu développées : 20 kilom.

» Le sol de ce département présente, au N., des montagnes granitiques, un terrain houiller aux environs d'Alais, un terrain crétacé, avec grès vert et lignite, dans l'arrondissement d'Uzès, et, dans la plaine du Vistre (arrondissement de Nîmes), un terrain tertiaire supérieur, recouvert par des cailloux diluviens. Le climat est beau, mais variable, à cause des vents qui règnent dans le pays pendant une grande partie de l'année. En été, les chaleurs atteignent quelquefois 38° et même 40° centigrades. Le vent dominant est le vent du nord, violent et fréquent, mais salubre. » (Adolphe Joanne, *Dictionnaire des communes*.)

Le département du Gard est, en quelque sorte, un résumé des climats et des productions de toute la France. On le divise en trois zones, ayant chacune des productions spéciales. La plaine voisine de la mer, dont la hauteur moyenne est de 45 m., est occupée presque exclusivement par la vigne et l'olivier. Un peu plus loin se trouve la région intermédiaire, comprise entre la plaine et les Cévennes, d'une hauteur moyenne de 200 m., et où le mûrier est la principale culture. Enfin la partie du département couverte par les Cévennes est occupée par des châtaigniers, des mûriers et des prairies. Malgré ses hautes montagnes, cette dernière zone est bien cultivée, grâce à la persévérance et à l'indomptable énergie du Cévénol. Qui pourrait dire la somme de travail et d'efforts qu'il lui a fallu déployer pour arriver à transformer en sol fertile les roches schisteuses et granitiques de ses montagnes ! On peut affirmer qu'il a vaincu la nature dans la plus stricte acception du mot. Les châtaigniers couvrent les hauteurs jadis dénudées et rebelles à toute végétation ; les prairies occupent les vallées et donnent un produit sûr au moyen d'un admirable système d'irrigation. Le mûrier occupe les parties les mieux abritées de cette zone et toute la région intermédiaire. Cette dernière, livrée exclusivement à la culture de la soie, avait acquis, il y a vingt ans, une immense prospérité ; le sol s'y était morcelé à l'infini, sans nuire au progrès agricole ; bien au contraire, on a constaté que les rendements séricicoles étaient plus élevés dans la petite culture que dans la grande. Depuis 1849, les choses ont bien changé : une maladie terrible, à laquelle on n'a pu encore porter remède, a jeté dans la misère ce pays, naguère si florissant ; et cependant on lutte encore, et la patience de l'homme, son activité, son intelligence, finiront sans doute par vaincre le mal ; mais, d'ici là, que de déceptions, que de douleurs devront être essuyées ! Pour le moment, le département compte plus de 2,300,000 pieds de mûriers, occupant environ 16,500 hectares. L'olivier est surtout cultivé dans la plaine voisine de la mer ; son rendement moyen est évalué à près de 300 fr. l'hectare ; mais le lent accroissement de cet arbre et la crainte des gelées tendent à restreindre de plus en plus sa culture ; c'est la vigne qui le remplace : 75,000 hectares sont actuellement affectés à cette culture, qui produit en moyenne 2 millions d'hectolitres de vin. On cite quelques crus estimés, entre autres ceux de Saint-Gilles, de Lédenon, de Tavel et de Langlade ; mais généralement on s'adonne de préférence à la production des vins communs, hauts en couleur, que le commerce recherche pour le coupage. Cette culture est très-lucrative : on obtient facilement 40 hectolitres et même plus par hectare.

Plus de trente variétés de raisins sont cultivées, dont nous ne donnerons pas la liste ; mais nous citerons les principaux vignobles du pays : Chuzclan produit les vins rouges de la côte de Tavel, peu colorés, fins, légers, spiritueux et agréables, qui se conservent très-longtemps, quoique précoces ; Lirac produit des vins de la même espèce ; Saint-Geniez donne des vins plus foncés ; Beaucaire a sur son territoire les vins rouges de Canteperdrix, très-estimés et assez peu colorés ; Saint-Gilles a un article spécial dans notre *Dictionnaire*. Les vins blancs de Laudun et de Calvisson méritent aussi une mention.

Le châtaignier, qui, comme nous l'avons dit, couvre toute la partie montagneuse du département, est répandu sur une superficie d'environ 16,000 hectares ; il produit en moyenne 340,000 hectolitres de châtaignes, évalués à 3,600,000 fr. Les châtaignes de bonne qualité, telles que le marron, se vendent à des prix avantageux ; cependant on les cultive de moins en moins, parce qu'elles sont moins productives que les grosses variétés communes. Ces dernières, quoique valant près d'un tiers de moins, sont vendues sous le nom de marrons sur les marchés de Lyon et de Marseille.

Le département ne produit guère que le tiers de sa consommation en grains ; 26 à 27,000 hectares seulement sont consacrés au froment, et produisent en moyenne chacun 14 à 15 hectolitres de grains. Le dépiquage se fait au rouleau et coûte à peu près 32 centimes par hectolitre.

Les seules essences forestières de quelque importance sont le chêne blanc et le chêne vert, que l'on exploite en taillis tous les quinze ou vingt ans.

Le Gard renferme de vastes marais. Quelques-uns, principalement ceux qui sont situés au bord de la mer, servent de pâturages pendant l'été ; d'autres produisent des joncs que l'on vend pour litière à des prix très-rémunérateurs.

Ce département n'est pas un pays d'élevage ; il tire ses bestiaux de la Lozère et de l'Aveyron. On y compte environ 10,000 chevaux, 25,000 mules et de 6 à 7,000 ânes. Le nombre des bœufs et des vaches ne s'élève pas à plus de 6,000 ; celui des bêtes à laine, au contraire, est de plus de 500,000. Il y a, en outre, environ 45,000 porcs et 15,000 chèvres.

En résumé, le département du Gard est aujourd'hui en possession d'une agriculture prospère, dont les progrès incessants peuvent faire concevoir, pour un avenir prochain, les plus hautes espérances. Nulle part peut-être la vigne et le mûrier ne sont mieux cultivés. Les instruments perfectionnés, tels que la charrue Dombasle et la défonceuse Bonnet, sont employés partout avec succès. Malheureusement, l'instruction est encore assez peu répandue. Malgré ce désavantage, la population des Cévennes, comme celle des bords de la mer, est dans un état relativement très-prospère. On pouvait en dire autant de la région des mûriers, avant la maladie des vers à soie.

La culture de la vigne, favorisée par la liberté du commerce des vins, a pris depuis 1860 une nouvelle extension. Le loyer des fermes se paye généralement en argent, lorsque les propriétaires ne cultivent pas eux-mêmes. Dans la région du littoral, beaucoup de grands propriétaires dirigent eux-mêmes, avec le concours d'un chef qui porte le nom de *payre* (père). Le payre nourrit les autres employés. Le département possède une colonie agricole à Servas et une colonie pénitentiaire de jeunes détenus dans l'arrondissement du Vigan.

Nous avons dit, en commençant, que, pour le climat et les productions, le Gard pouvait être en quelque manière considéré comme le résumé de la France entière. Il résulte de cette situation exceptionnelle, à côté de grands avantages, quelques inconvénients, dont le principal consiste dans les brusques variations de la température. Le seul remède à cela serait un assolement raisonné, une rotation régulière adaptée aux besoins et aux circonstances climatériques de chaque localité. C'est là, malheureusement, ce qui manque à peu près partout. On laisse la terre s'appauvrir par la production d'une série de récoltes épuisantes, et on ne songe à lui rendre les principes nutritifs qu'elle a perdus que le jour où il n'est plus possible d'agir autrement. Il serait à désirer que des propriétaires intelligents, — et il n'en manque pas dans le Gard, — donnassent le bon exemple d'introduire la culture alterne, qui fait produire la terre sans l'épuiser. Ce serait là le vrai moyen d'obvier aux inconvénients du climat et d'atténuer les désastres occasionnés par la maladie des vers à soie.

Le département du Gard est l'un des plus riches de la France sous le rapport de l'industrie des mines et de l'industrie métallurgique. On y compte, en effet, 24 mines de houille occupant 4,785 ouvriers et produisant 7,446,299 quintaux métriques de houille ; 23 mines de lignite ; 17 mines de fer, produisant 653,200 quintaux métriques de fer ; 6 mines de pyrites de fer ; 3 mines d'antimoine sulfuré ; 2 mines de galène argentifère ; 2 mines de zinc ; 4 mines de bitume ; 9 marais salants exploités, ayant fourni, en 1860, 546,567 quintaux métriques de sel. Citons encore les carrières de marbre du Vigan, de Saint-Brès et de Collias ; les carrières de plâtre de La Salle, d'argile à poterie de Saint-Quentin, de pierres à bâtir, de pierres lithographiques et de pierres meulières. L'industrie manufacturière compte de nombreuses filatures de coton, de laine et de soie, des teintureries, des tanneries, des corroieries, des fabriques de châles ; tissage de mouchoirs, fichus, cravates de soie unies et façonnées, foulards, tapis, moquettes, couvertures de laine ; passementerie, chapellerie, bonneterie ; fabriques de colle forte, cartons, instruments aratoires, poteries, verreries, etc. Toutes ces riches productions agricoles et industrielles donnent lieu à un important mouvement commercial, dont les principaux articles sont les vins, les soies et les produits métallurgiques.

GARDA (lac de), en italien *lago di Garda*, en latin *lacus Benacus*, lac de l'Italie septentrionale, entre les provinces de Brescia et de Vérone. C'est le lac le plus considérable de toute l'Italie, car il a 48 kilom. de longueur sur 16 de largeur et 298 mètres de profondeur extrême. Dans la partie septentrionale, le bassin de ce lac se trouve resserré entre les monts Brado, Tremalgo et Fraine ; en s'avançant vers le S., il s'élargit considérablement, et la partie méridionale est entourée de collines appelées *colli Benacesi*, qui s'abaissent sur les rives en pentes fort douces. A l'extrémité S. s'avance, dans le lit du lac, la péninsule de Sermione. Catulle, séduit par la beauté de sa situation, y avait fixé sa résidence, et l'on présume que les restes d'habitation qu'on y voit encore sont les débris de sa demeure ; aussi appelle-t-on ces restes les *grottes de Catulle*. Virgile et plusieurs poëtes modernes, notamment Algarotti, ont célébré ce beau lac. Virgile a comparé les tempêtes qui y soulèvent les vagues à celles de la mer :

Fluctibus et fremitu assurgens Benace marino.

Algarotti a dit, de son côté, en parlant des sites délicieux qu'offrent les bords du lac :

Qui d'Aquilon non temono gli oltraggi
I vivi aranci, ma di fior le chiome
Anche ai più brevi di spiegano ornate ;
Qui l'umil vigna i tralci tenerelli
Spiega al tepido ciel, la quercia annosa
Copre l'aria co' rami, il suol' con l'ombra...

Au commencement de l'été, le niveau du lac s'exhausse considérablement, à cause de la fonte des neiges. Ses eaux sont très-pures et d'une limpidité telle, qu'on aperçoit à une grande profondeur le fond du lac, qui est presque partout inégal ; leur température est de quelques degrés au-dessus de celle de l'atmosphère ; vers le fond, elles sont très-froides en été et très-chaudes en hiver, lors même que leur surface est presque gelée. Il est très-probable que le lac de Garda a été jadis beaucoup plus considérable et qu'il s'amoindrit tous les jours. Ce rétrécissement serait, sans doute, plus rapide si des sources intérieures ne compensaient en partie la perte des eaux produite par l'évaporation et par l'écoulement du Mincio, qui s'en échappe par la partie la plus méridionale. On remarque, en effet, dans le fond du lit, des courants assez rapides, mais qui ne suivent pas de direction fixe et constante. Le lac de Garda nourrit une quantité considérable de poissons renommés, les uns pour leur saveur exquise et les autres par leurs proportions tout exceptionnelles. On y pêche surtout des aloses, des anguilles, des carpes, des brochets, des tanches et des carpions, espèce particulière à ce lac. Les rives offrent au naturaliste plusieurs espèces de coquillages qui se distinguent par la beauté et la variété de leurs couleurs. « Les collines qui s'élèvent sur ses rives, dit le *Nouveau Guide du voyageur en Italie*, sont peu fertiles en grains ; mais, en revanche, elles étalent aux yeux du voyageur des bosquets d'orangers, de mûriers et de festons de vignes. Le délicat olivier croît et se multiplie avec succès sur les collines de la rive méridionale. Sur ses bords se voient une foule de jolis villages et de petites villes, dont la plupart possèdent des ports sûrs et commodes qui favorisent singulièrement l'activité de la navigation du lac et donnent au commerce en général une grande importance. Le plus considérable de ces ports est celui de Desenzano, d'où l'on exporte dans le Tyrol les grains de la province de Mantoue et de Brescia. »

GARDA, bourg d'Italie, dans la Vénétie, sur la rive orientale du lac auquel il a donné son nom, prov. et à 26 kilom. de Vérone ; 950 hab. Pêche très-active. Commerce d'huile d'olive. Aux environs, pierre d'un blanc mat et d'un grain très-fin, fort recherchée par les sculpteurs.

GARDABLE adj. (gar-da-ble — rad. *garder*). Que l'on peut garder, qui est facile à garder ou qu'il est permis de garder : *En été, ces viandes ne sont pas* GARDABLES.

GARDAFUI (cap). V. GUARDAFUI.

GARDAGE s. m. (gar-da-je — rad. *garder*). Féod. Droit de garde.

GARDANE (Joseph-Jacques), médecin français, né à La Ciotat (Provence) au XVIIIe siècle. Après avoir passé son doctorat à Montpellier, il se rendit à Paris, où il devint docteur régent de la Faculté de médecine. Gardane s'occupa particulièrement de l'hygiène publique, de la maladie vénérienne, et acquit en peu de temps une grande réputation. Ce fut lui qui substitua un mode de traitement simple et facile à celui qu'on employait alors pour les malheureux vénériens entassés à Bicêtre, où on leur appliquait une méthode curative aussi rebutante que pernicieuse. Ce fut également lui qui, pour diminuer la propagation des maladies vénériennes, proposa de soumettre les filles publiques à des visites périodiques, mesure qui fut adoptée. Enfin Gardane rendit également d'importants services comme membre du bureau des nourrices. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Observations sur la meilleure manière d'inoculer la petite vérole* (1767) ; *Considérations sur l'électricité médicale* (1768) ; *Avis au peuple sur les asphyxies ou morts apparentes et subites* (1771) ; *Manière sûre et facile de traiter les maladies vénériennes* (1773) ; *Des maladies des créoles en Europe, avec la manière de les traiter et des observations sur celles des gens de mer* (1784, in-4°).

GARDANE ou **GARDANNE** (Antoine), général français, né en Provence vers 1760, mort en 1807. Il avait servi et vivait dans la retraite lorsque éclata la Révolution, dont il

embrassa les idées avec enthousiasme. A l'époque du siége de Toulon, Gardane se mit à la tête d'un certain nombre de paysans et se joignit aux troupes de la Convention. Il se rendit ensuite à Paris, où il fut nommé, lors de l'insurrection du 13 vendémiaire, adjudant général. De là il se rendit en Italie, s'y conduisit avec distinction, servit ensuite en Vendée, reçut le grade de général de division, retourna alors en Italie et se signala particulièrement par sa valeur à la bataille de Marengo. Il mourut à Breslau des suites de ses nombreuses blessures.

GARDANE ou **GARDANNE** (Paul-Ange-Louis DE), diplomate français, né à Marseille en 1765, mort dans cette ville en 1822. Lorsque, en 1807, son frère, Claude-Matthieu, fut envoyé en Perse comme ministre plénipotentiaire, il l'accompagna en qualité de premier secrétaire d'ambassade. Il revint en France l'année suivante, pour rendre compte au gouvernement des résultats de la mission. Il se fixa ensuite à Marseille, où il publia, sous le titre de : *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et dans la Perse* (1808, in-8°), un ouvrage intéressant pas les renseignements statistiques et géographiques et par les détails archéologiques qu'il contient. On a également de lui : *Notes sur la civilisation* (1813, in-8°).

GARDANE ou **GARDANNE** (Claude-Matthieu DE), général et diplomate français, frère du précédent, né à Marseille en 1766, mort en 1818. Il entra au service en 1780, reçut le grade de général de brigade sur le champ de bataille de Bassignana (1799), fut nommé, en 1804, gouverneur des pages et aide de camp de Napoléon, et se distingua à Austerlitz, à Iéna et à Eylau (1807). L'empereur songeait, à cette époque, à nouer des relations avec la Perse, dans le double but de nuire aux Russes et aux Anglais. Plusieurs membres de la famille de Gardane ayant rempli des fonctions diplomatiques à Ispahan, son nom y était connu. C'est sur lui que s'arrêta le choix de Napoléon pour l'envoi d'un ambassadeur. Parti au mois de février 1807, Gardane arrive à Téhéran en décembre. Il reçoit le meilleur accueil; mais bientôt la nouvelle de la paix avec la Russie, conclue à Tilsitt, vient enlever à sa mission son principal caractère, et il repart brusquement. Un moment disgracié pour être retourné sans ordre, il reçut néanmoins le titre de comte, avec une dotation de 25,000 fr. (1809), mais tomba dans une complète disgrâce à la suite d'un échec qu'il éprouva à la retraite du Portugal (1811). Rallié à Louis XVIII en 1814 et commandant d'une brigade du duc d'Angoulême lors du retour de l'île d'Elbe, il joignit ses troupes à celles de son ancien maître, et fut définitivement mis à la retraite à la deuxième Restauration.

GARDANNE, bourg et comm. de France (Bouches-du-Rhône), chef-lieu de cant., arrond. et à 11 kilom. d'Aix, sur le penchant d'un coteau et sur les bords du ruisseau de Saint-Pierre; pop. aggl., 1,858 hab. — pop. tot., 2,570 hab. Culture en grand du melon et de la betterave. Concession houillère de 2,952 hectares de superficie. Le roi René y possédait une maison de chasse occupant à peu près l'emplacement où jaillit la magnifique source connue sous le nom de la *Fontaine du roi*.

GARDAR-SVAFARSON, navigateur scandinave du IXe siècle. Il se rendait aux Hébrides en 864, lorsqu'il fut jeté par une tempête sur le bord oriental d'une île inconnue. Il prit terre, explora l'île, à laquelle il donna le nom de *Gardars-holm* (rocher de Gardar), y construisit une habitation et retourna en Norvége au printemps suivant. Gardar-Svafarson a longtemps passé pour avoir abordé le premier dans cette île, connue aujourd'hui sous le nom d'*Islande ;* mais il est actuellement démontré que le Norvégien Nadodd y avait abordé trois ans auparavant et lui avait donné la dénomination de *Snoeland* (pays de neige).

GARDE s. m. (gar-de — rad. *garder*). Homme qui garde, qui surveille pour défendre : *Mettre des* GARDES *à toutes les portes.* ‖ Conservateur : GARDE *de la bibliothèque du roi.* GARDE *forestier. On distingue des* GARDES *des forêts de l'Etat et de la couronne, des* GARDES *des bois des communes et des établissements publics et des* GARDES *des bois des particuliers.* (Merlin.) ‖ Gardien donné à une personne pour l'empêcher de s'évader : *Donner des* GARDES *à un prisonnier. Tromper la vigilance de ses* GARDES. *On redoubla mes* GARDES, *on multiplia mes chaînes.* (Chateaub.)

> Gardes, qu'on le saisisse. . . . . .
>
> RACINE.

> Au lieu d'être en prison, je n'ai pas même un *garde.*
>
> CORNEILLE.

‖ Homme armé qui exerce avec d'autres un service de protection ou d'honneur auprès d'un grand personnage : *S'entourer de ses* GARDES. GARDE *royal.* GARDE *suisse.* GARDES *impériaux. L'empereur Julien ne voulait pas de* GARDES *autour de sa personne.* (Bouhours.)

> . . . . Ses *gardes* affligés
> Imitaient son silence, autour de lui rangés.
>
> RACINE.

> De quoi leur a servi tant de majesté fière,
> Tant de *gardes* armés, tant de pompe et d'orgueil?
>
> LEFRANC DE POMPIGNAN.

— Hist. *Gardes* ou *Soldats aux gardes*, Soldats composant un des régiments de la garde du roi. ‖ *Gardes à pied ordinaires du corps du roi*, Compagnie suisse de la garde royale en 1817. ‖ *Gardes du corps*, Soldats chargés de la garde personnelle du roi : *Un* GARDE DU CORPS. *Un lieutenant des* GARDES DU CORPS. ‖ *Gardes du corps de Monsieur*, Jeunes officiers qui composaient la garde du frère du roi avant la République et sous la Restauration. ‖ *Gardes de la manche*, Corps de vingt-quatre gentilshommes qui ne quittaient pas le roi. ‖ *Gardes de la porte*, Soldats qui gardaient les portes intérieures de la résidence royale : *Les* GARDES DE LA PORTE *étaient relevés le soir par les gardes du corps, et les relevaient le matin.* (Acad.) ‖ *Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi*, Gardes qui, sous les ordres du grand prévôt, veillaient à l'observation des règlements de police dans les lieux où se trouvait le roi. ‖ *Gardes suisses*, Soldats suisses qui formaient un corps spécial attaché à la maison du roi. ‖ *Gardes d'honneur*, Corps faisant partie de la garde impériale et attaché à la personne de Napoléon Ier.

— *Garde municipal*, Soldat de la garde municipale. ‖ *Garde national*, Citoyen faisant partie de la garde nationale. ‖ L'usage et l'Académie veulent qu'on dise : un *garde national*, des *gardes nationaux*. Génin prétend que l'on devrait dire un *garde nationale*, des *garde nationale:* « Qu'est-ce que ce garde a de national? dit-il. Il appartient à la nation comme tous ses compatriotes; pourquoi lui faire une épithète distinctive d'une qualité commune? Mais dire que cet homme, ce citoyen, ce Français fait partie d'une garde qui est nationale et non étrangère, composée exclusivement de Français, de la garde nationale, enfin, oh! c'est une autre affaire et un autre sens. En 1835, lorsque l'Académie fit paraître son Dictionnaire, il existait un journal appelé le *National*. Je suppose un académicien quelconque voulant acheter cinquante exemplaires d'un numéro où l'on aura parlé de son livre avec éloge. Aurait-il dit : « Donnez-moi cinquante » *nationaux* de ce matin? » Le garçon de bureau lui eût ri au nez. Cinquante *gardes nationaux* est absolument la même chose. *Gardes nationaux* renferme un solécisme de genre, le masculin pour le féminin, et un solécisme de nombre, le pluriel pour le singulier. Dans le temps qu'on parlait français en France, est-ce qu'on disait des *gardes français?* Non, l'on disait des *garde-française;* témoin la chanson populaire, où ce mot rime avec braise :

> Dans les *garde-française*
> J'avais un amoureux,
> Ardent, chaud comme braise...

L'Académie chanterait donc : « Dans les *gardes* » *nationaux* j'avais un amoureux ? » Mais, dira-t-on, tout le monde parle comme cela; les journaux ne s'expriment pas autrement. A quoi je réponds que le tort des journaux n'excuse pas celui de l'Académie. Elle n'est pas instituée pour suivre la foule, mais pour la guider; elle est pour contrôler le mauvais usage et non pour l'enregistrer en greffière aveugle, en le scellant du cachet de son autorité. Grâce à cette autorité, voilà implantée au beau milieu de notre langue une locution antigrammaticale, absurde, et qui donne un audacieux démenti à une locution jumelle que le XVIIe siècle nous avait léguée. De par l'Académie, il faut dire un *garde-française*, et, avec l'accord, des *gardes nationaux!* La logique s'arrangera. »

— *Cent-gardes*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Cout. *Garde à frais*, Sergent établi dans la maison d'un débiteur par le créancier, jusqu'à l'entier acquittement de la dette. ‖ *Garde de justice*, Fonctionnaire chargé de rendre la justice, et particulièrement Prévôt du roi ou d'un seigneur. ‖ *Gardes des métiers*, Officiers élus par les corps de métiers pour veiller à l'observation des règlements et à la conservation des priviléges. ‖ *Gardes de nuit*, Archers qui étaient chargés, à Paris, de veiller, pendant la nuit, sur les marchandises déposées sur les quais. On appelle de même des hommes qui, dans certaines villes, sont chargés de veiller à la sûreté des rues pendant la nuit.

— Administr. *Garde des sceaux*, Ministre chargé de la garde des sceaux de l'Etat avec d'autres fonctions plus essentielles : *Le* GARDE DES SCEAUX *était autrefois chancelier, il est aujourd'hui ministre de la justice. Le* GARDE DES SCEAUX *fut mis en prison sans forme de procès, parce qu'il n'y avait pas de procès à lui faire.* (Volt.) ‖ *Gardes des sceaux, des apanages des fils et petits-fils puînés de France*, Officiers publics autrefois chargés de la garde des sceaux des princes apanagistes et de la surveillance de leur apanage. ‖ *Gardes des sceaux aux contrats*, Officiers créés en 1568 pour garder les sceaux dont on scellait les actes passés par-devant notaire. ‖ *Garde du trésor royal*, Fonctionnaire qui recevait et déboursait les deniers de l'État. ‖ *Garde visiteur*, Commis qui accompagnait à Bordeaux le visiteur des douanes sur les navires. ‖ *Juge-garde*. Fonctionnaire qui surveillait la fabrication des monnaies. ‖ *Gardes des monnaies*, Premiers juges des monnaies dont les appellations ressortissaient aux cours des monnaies. ‖ *Gardes des priviléges des universités*, Juges naturels des membres d'une université, spécialement commis à la garde des priviléges de cette université. ‖ *Garde champêtre*, Employé d'une municipalité, chargé de la surveillance des propriétés rurales : *J'ai entendu un homme d'esprit dire sérieusement que les* GARDES CHAMPÊTRES *étaient la principale cause des délits forestiers.* (Guizot.) ‖ *Garde messier*, Aide adjoint au garde champêtre à l'époque des moissons. ‖ *Garde particulier*, Garde agréé par l'administration et assermenté, pour être chargé de la conservation des biens d'un particulier. ‖ *Gardes de commerce*, Bas officiers de justice qui étaient chargés, à Paris, de l'exécution des contraintes par corps : *Les* GARDES DE COMMERCE, *récemment supprimés, étaient au nombre de dix.* ‖ *Gardes de santé*, Employés qui veillent à l'observation des lois de police relatives à la santé.

— Administr. marit. *Gardes de la marine.* V. GARDE-MARINE. ‖ *Gardes maritimes*, Officiers attachés au service des quartiers maritimes. ‖ *Garde du général des galères*, Corps attaché à la personne du général des galères. ‖ *Gardes du pavillon*, Corps de gentilshommes à qui était confiée la garde du pavillon amiral. ‖ *Gardes de l'étendard*, Soldats qui étaient chargés de garder l'étendard royal sur les galères.

— Administr milit. *Garde d'artillerie*, Sous-officier d'état-major chargé de la conservation du matériel d'artillerie. ‖ *Garde du génie*, Sous-officier d'état-major chargé de la conservation du matériel du génie.

— Escrim. *Garde-salle*, Prévôt du maître dans une salle d'armes.

— Anc. astron. *Gardes de Jupiter*, Satellites de la planète Jupiter.

— **Syn. Garde, gardien.** Dans le mot *garde*, l'action de garder est présentée comme l'exécution d'une fonction, d'une consigne, qui impose des devoirs réglés et confère des pouvoirs. Dans le mot *gardien*, au contraire, l'action de garder domine et reste considérée en elle-même. Il y a dans une prison des *gardes* qui s'occupent à peine de la personne des prisonniers, bien que leur service soit organisé pour que ceux-ci soient mieux gardés; mais il y a aussi des *gardiens* dont la fonction spéciale est de garder, de veiller à ce que personne ne s'échappe, et de prendre toutes les précautions nécessaires dans ce but.

— **Encycl.** Hist. *Gardes du corps*. Comme leur nom l'indique, les *gardes* du corps formaient une troupe chargée de veiller sur la personne même du souverain. L'établissement d'une *garde* si nécessaire, étant donnés le despotisme et les haines qu'il soulève, remonte naturellement à la plus haute antiquité. Hérodote fait de Gygès le capitaine des *gardes* du corps de Candaule; les célères étaient les *gardes* du corps de Romulus; les prétoriens, ceux des empereurs romains; les antrustions, ceux des rois de notre première race; les bardariotes, les *latrunculi*, ceux des empereurs byzantins; les pausernes à cuirasse ailée, ceux des rois de Pologne; les *gardes* liges, ceux des seigneurs, etc.

L'origine des *gardes* du corps, en France, est incertaine. La première compagnie de ces *gardes* fut formée en 1423 suivant les uns, et en 1448, selon les autres. Voici ce que nous lisons dans l'*Histoire de la maison militaire du roi*, de M. Boullier, à la date de 1453 : « Charles VII adjoignit aux sergents d'armes une première compagnie de *gardes* du corps ou archers du corps, composée en entier d'Écossais, dont la bravoure et la fidélité lui avaient été prouvées dans ses longues guerres contre les Anglais. Le nombre de ces *gardes* était de 125. »

Louis XI créa, en 1474 et 1475, deux nouvelles compagnies de *gardes* du corps, toutes deux françaises. En 1514, on porta à quatre le nombre de ces compagnies, en réduisant leur effectif à 100 hommes chacune. Ces quatre compagnies furent conservées dans la maison militaire du roi jusqu'à la Révolution. Elles se distinguaient entre elles par la couleur de leurs bandoulières.

Aux termes d'une ordonnance en date du 30 septembre 1664, les quatre compagnies des *gardes* du corps formaient le seul corps d'où la vénalité des charges fût totalement proscrite; mais on eut beau faire, on ne put empêcher que ces compagnies n'atteignissent le prix incroyable de 80,000 livres.

La *garde* écossaise avait depuis longtemps déjà été ajoutée aux compagnies existantes des *gardes* du corps; nous lui consacrons plus loin un article spécial. V. GARDE s. f.

Les *gardes* du corps faisaient le service par quartier. Le capitaine ne quittait pas le roi depuis son lever jusqu'à son coucher; il était placé immédiatement derrière lui; la nuit, il couchait au-dessous de la chambre royale, et gardait les clefs du palais sous son chevet. Le capitaine de la compagnie écossaise avait le titre de premier capitaine des *gardes* du corps. C'est de cette compagnie qu'étaient pris les vingt-quatre *gardes* de la manche, dont nous parlerons bientôt.

Les *gardes* du corps firent partie de la maison militaire de Louis XIV; la reine mère et le duc d'Orléans en eurent aussi chacun une compagnie particulière. L'effectif, qui avait été progressivement porté à 1,600 hommes, était réduit à 1,440 en 1715. Un ouvrage de 1761 donne 336 hommes, plus 6 porte-étendard et 6 trompettes, à chaque compagnie, partagée en deux escadrons de 168 hommes et en six brigades de 56 *gardes*, et commandée par un capitaine qui était ordinairement un duc, 3 lieutenants, 3 enseignes, 14 exempts, dont un était aide-major, 12 brigadiers et 12 sous-brigadiers. Enfin, d'après un dénombrement fait en 1771 et en 1772, les *gardes* du corps comprenaient quatre compagnies de 367 hommes, chacune se divisant en huit escouades, au total 1,468 hommes. L'uniforme était l'habit bleu, parements, collet, doublure et veste rouges, manches en bottes et poches en pattes, agréments, bordé et galon d'argent en plein sur le tout; culotte et bas rouges; chapeau bordé d'argent; bandoulière de soie blanche et argent, galonnée d'argent, ainsi que le ceinturon, et l'équipage du cheval, rouge, bordé d'argent, pour la compagnie écossaise; la bandoulière verte pour la première compagnie, jaune pour la deuxième, bleue pour la troisième; la housse du cheval de couleurs pareilles. Combattant à cheval, les *gardes* du corps avaient l'épée, le mousqueton et le pistolet; à pied, dans les palais royaux, ils n'avaient pas de pistolet.

Les *gardes* du corps ont, dans l'histoire de la Révolution, une page que tout le monde connaît; nous voulons parler du fameux repas donné par eux à Versailles (1789). Mais laissons la parole à M. Thiers : « Le 2 octobre, les *gardes* du corps imaginent de donner un repas aux officiers de la garnison. Ce repas est servi dans la salle du théâtre. Les loges sont remplies de spectateurs de la cour. Les officiers de la *garde* nationale sont au nombre des convives; une gaieté très-vive règne pendant le festin, et bientôt les vins la changent en exaltation. On introduit alors les soldats des régiments. Les convives, l'épée nue, portent la santé de la famille royale; celle de la nation est refusée, ou du moins omise; les trompettes sonnent la charge; on escalade les loges, en poussant des cris; on entonne ce chant si expressif et si connu : *O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne!* on se promet de mourir pour le roi, comme s'il eût été dans le plus grand danger; enfin le délire n'a plus de bornes. Des cocardes blanches ou noires, mais toutes d'une seule couleur, sont partout distribuées. Les jeunes femmes, les jeunes hommes s'animent de souvenirs chevaleresques. C'est dans ce moment que la cocarde nationale est, dit-on, foulée aux pieds. Ce fait a été nié depuis; mais le vin ne rend-il pas tout croyable et tout excusable? Et d'ailleurs, pourquoi ces réunions qui ne produisent, d'une part, qu'un dévouement trompeur, et qui excitent, de l'autre, une irritation réelle et terrible? Dans ce moment, on court chez la reine; elle consent à venir au repas. On entoure le roi qui revenait de la chasse, et il est entraîné aussi; on se précipite aux pieds de tous deux, et on les reconduit comme en triomphe jusqu'à leur appartement . . . . Le bruit de cette fête se répandit bientôt, et sans doute l'imagination populaire, en rapportant les faits, ajouta sa propre exagération à celle qu'avait produite le festin. Les promesses faites au roi furent prises pour des menaces faites à la nation; cette prodigalité fut regardée comme une insulte à la misère publique, et les cris : *A Versailles!* recommencèrent plus violents que jamais. »

Le lendemain, autre repas, un déjeuner donné par les *gardes* du corps : on se présenta à la reine, qui dit qu'elle avait été contente de la journée du jeudi. Toutes ces paroles étaient répétées.

Le peuple, en fureur, se rendit à Versailles. Les *gardes* du corps se défendirent en vain. On a conservé le nom de Varicourt, l'un d'eux, qui, le 6 octobre 1789, fut massacré, mutilé à la porte de la chambre de la reine, qu'on voulait envahir. Son dernier cri fut : *Sauvez la reine!*

A partir de ce moment, la vie de ces serviteurs de la monarchie ne fut plus en sûreté; le peuple, qu'ils avaient plus d'une fois vexé et malmené, voulait user de représailles, et La Fayette dut plus d'une fois aussi intervenir pour protéger leur hôtel menacé. Lorsque la famille royale vint s'installer aux Tuileries, les *gardes* du corps restèrent à Versailles. Louis XVI, qui tenait à paraître captif, refusa de les rappeler, malgré les prières de la Commune de Paris, à laquelle cette trop petite ruse n'échappait point. Le roi tint bon sous de vains prétextes et par l'intermédiaire de la reine. Le motif que donna cette dernière à La Fayette, l'envoyé de la municipalité, c'est qu'on ne voulait pas exposer les *gardes* du corps à être massacrés. Or La Fayette venait d'en rencontrer un qui se promenait en uniforme au Palais-Royal. Il rapporta ce fait à la reine, qui persista dans l'intention qu'elle était chargée d'exprimer.

Par décret du 25 juin 1791, l'Assemblée nationale licencia les *gardes* du corps. Louis XVIII les rétablit en 1814; chaque compagnie fut composée de 287 hommes. Dans l'armement, le sabre remplaça l'épée; avec le sabre, les *gardes* prirent le mousqueton, pour le service intérieur des résidences royales. L'uniforme était le suivant : casque en plaqué d'argent avec chenille noire et plumet blanc; habit bleu de roi à collet écarlate, épaulettes, ai-

guillettes et brandebourgs d'argent, pantalon de drap bleu ou de casimir blanc, bottes à l'écuyère; bandoulière de couleur distinctive pour chaque compagnie : blanche pour la première (écossaise), verte pour la deuxième, bleue pour la troisième, jaune pour la quatrième. Cet uniforme était élégant, sans trop donner à l'ornement et à l'éclat. Les compagnies étaient désignées par le nom des capitaines, hauts personnages de la cour restaurée, qui étaient le duc d'Havré, auquel succéda le prince de Croüy ; les ducs de Gramont, de Noailles et de Luxembourg. Le capitaine avait le rang de lieutenant général (général de division) ; le lieutenant commandant, celui de maréchal de camp (général de brigade) ; les lieutenants, celui de colonel ; les sous-lieutenants, celui de lieutenant-colonel ; les maréchaux des logis, celui de capitaine ou de lieutenant, selon qu'ils étaient de première ou de seconde classe. Les *gardes* de première et de seconde classe avaient rang de lieutenant, ainsi qu'une partie de ceux de troisième ; les autres avaient rang de sous-lieutenants. A Paris, les compagnies de service occupaient la caserne de cavalerie du quai d'Orsay. Les autres avaient leurs quartiers à Versailles et à Saint-Germain. Jusqu'à la mort de Louis XVIII, il y eut, en outre, la compagnie des *gardes* du corps de Monsieur, comte d'Artois, dont l'uniforme était le même, sauf la couleur de l'habit, vert-dragon au lieu de bleu.

Les *gardes* du corps de la Restauration appartenaient, en général, à la classe nobiliaire; les vieilles familles aimaient à placer leurs fils dans cette phalange spécialement attachée à la personne du souverain. Du reste, beaucoup de *gardes* du corps avaient servi dans l'armée, et plusieurs passèrent de la maison militaire dans des régiments. Noble ou non, il fallait que même le simple *garde* eût quelque fortune personnelle, une haute paye quelconque, un corps de cette nature ayant des exigences de dépenses auxquelles la solde seule n'aurait pas suffi. Placés au premier rang du royalisme actif et militant, fort peu populaires auprès du parti opposé, souvent provoqués et fort chatouilleux de leur côté, les *gardes* du corps se rencontrèrent maintes fois sur le terrain avec des militaires de l'ex-armée impériale, avec des officiers en demi-solde, ennemis décidés du pouvoir royal. Après une de ces fréquentes querelles où l'on avait échangé des défis et des cartes, quand l'adversaire se présentait à la caserne du quai d'Orsay pour donner suite à l'affaire, il arrivait quelquefois que le *garde* du corps demandé se trouvât être forcément absent pour son service au château. Alors, suivant la règle convenue, le camarade à qui s'adressait le visiteur avait sa réponse toute trouvée : « Monsieur, c'est moi. » Sur l'observation contraire du porteur de la carte, qui, dans le substitut improvisé, ne reconnaissait pas son homme, un nouveau : « Monsieur, c'est moi, » articulé d'un ton significatif, se faisait assez comprendre. Il s'agissait d'un *garde* du corps : peu importait lequel, attendu qu'ils se considéraient tous comme solidaires. Les *gardes* du corps voulurent un jour, au Théâtre-Français, faire crier : « Vive le roi ! » à Mlle Mars qui, grande admiratrice de Napoléon, s'était montrée toute couverte de violettes sur la scène la première fois qu'elle joua pendant les Cent-Jours. Elle s'en vengea par un mot assez méchant : « Il n'y a rien de commun entre *Mars* et les *gardes* du corps. »

Par ordonnance du 11 août 1830, les *gardes* du corps furent licenciés. Ils escortèrent jusqu'à Cherbourg Charles X fugitif, qui s'acheminait à petites journées vers l'exil, et le 15 septembre lui remirent leurs étendards.

— *Gardes de la manche.* Ces gentilshommes, chargés de veiller sur la personne du roi de France, étaient pris dans celle des quatre compagnies des *gardes* du corps qu'on appelait compagnie écossaise. Il y en avait vingt-quatre, qui servaient deux à deux. Ils se tenaient toujours debout à quelques pas du roi, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, à la chapelle et dans les cérémonies, revêtus d'une cotte d'armes fond blanc, semée de fleurs de lis d'or, et sur laquelle était brodée la devise du souverain. Ils avaient pour armes une épée et une pertuisane. Dans les grandes cérémonies, ils étaient six de garde à la fois, trois de chaque côté. A la mort du roi, les *gardes* de la manche le mettaient dans le cercueil. Supprimés par le fait même du licenciement des *gardes* du corps par l'Assemblée nationale, le 25 juin 1791, les *gardes* de la manche furent rétablis par Louis XVIII en 1814, et nous les voyons figurer aux funérailles de ce roi, ainsi qu'au sacre de Charles X. Ils disparurent de nouveau après les événements de juillet 1830.

— *Gardes de la porte.* « Ces *gardes* formaient une compagnie si ancienne, qu'on pourrait dire qu'elle l'est presque autant que la monarchie, » dit La Chesnaye des Bois. Les rois des premières races avaient à leur service des *ostiarii* ou *custodes*, des hommes de la porte, des gardiens plutôt valets que soldats. Les *gardes* de la porte ont-ils succédé immédiatement à ces *ostiarii?* C'est une question qui ne sera jamais résolue, faute de documents. La première fois qu'il est fait mention des *gardes* de la porte d'une manière non équivoque, c'est sous Charles VIII. Le président Fauchet parle de la compagnie des *gardes* de la porte comme existant sous ce règne, et il nomme même Colinet du Gal comme capitaine de ces *gardes* en 1490.

En 1658, les *gardes* de la porte furent assimilés aux autres corps de la maison du roi. « La compagnie, dit La Chesnaye, est composée d'un capitaine, de quatre lieutenants et de 50 *gardes*. Le capitaine et les autres officiers prennent leur commission du roi. Le premier prête serment entre les mains de Sa Majesté et en reçoit le bâton. Il n'a d'autres fonctions que de se mettre à la tête de sa troupe quand il lui plaît. Les *gardes* servent par détachement, et un lieutenant les commande chacun par quartier. Leurs fonctions sont de garder la principale porte du logis de Sa Majesté. Ils ont leur corps de garde en dedans, qu'ils occupent depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Alors des *gardes* du corps en prennent possession, et les *gardes* de la porte se retirent à leur logis jusqu'au lendemain matin, qu'ils rentrent en garde. Ils ne remettent les clefs qu'à un brigadier de la garde dite *écossaise*. »

Les appointements des *gardes* de la porte étaient de 200 livres par quartier et de 40 livres de récompense; ils avaient en outre en étrennes, le jour de l'an, 50 livres du roi, 32 livres du Parlement de Paris, dont ils donnaient quittance, 40 livres le jour de la Saint-Louis et 10 écus du trésorier des offrandes, toutes les fois que le roi touchait les écrouelles.

Telle fut l'organisation des *gardes* de la porte sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Ce dernier prince supprima cette compagnie par ordonnance du 30 septembre 1787.

L'ordonnance du 15 juillet 1814 la rétablit. Elle était composée de 4 lieutenants, 4 sous-lieutenants, 4 brigadiers, 4 sous-brigadiers, 100 *gardes*, 4 tambours et 2 fifres. M. de Vergennes était le capitaine commandant de cette compagnie. Les simples *gardes* avaient le grade de sous-lieutenants.

— *Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi.* L'origine des *gardes* de la prévôté est fort obscure. Suivant quelques écrivains, leur chef, le grand prévot, tenait à la cour des rois la place de maire du palais sous les mérovingiens, ou celle de comte du palais sous les carlovingiens et les premiers capétiens. On a même avancé que le grand prévôt avait succédé au roi des ribauds.

A l'époque de Louis XIV, il existait une compagnie de *gardes* de la prévôté sous les ordres directs du grand prévôt de France, qui avait au-dessous de lui 8 lieutenants, 4 à robe courte et 4 à robe longue, tous à 1,200 livres d'appointements. Il y avait, en outre, une dizaine d'exempts et des trésoriers. Tout palais, toute habitation où logeait le roi était sous leur surveillance. Ils y faisaient la police, allaient, venaient, arrêtaient et mettaient dehors les gens troublant l'ordre ou d'apparence suspecte. Ils portaient un hoqueton incarnat, bleu et blanc, couvert de broderies, avec la devise de Henri IV, une massue semblable à celle d'Hercule avec ces mots : *Erit hæc quoque cognita monstris.* Cette compagnie fut sans doute abolie en même temps que les *gardes* de la porte; les annales révolutionnaires n'en font pas mention. Les *gardes* de la prévôté de l'hôtel ont été remis sur pied une dernière fois le 23 janvier 1815. L'ordonnance du 1er janvier 1816 les organisa en 1 compagnie formée de 3 brigades commandées chacune par 1 lieutenant. Leur uniforme ne différait guère de celui de la *garde* de la porte que par l'épaulette, qui était en laine recouverte de quelques fils d'or, parce qu'ils avaient le grade de sous-lieutenants d'infanterie. Les *gardes* de la prévôté de l'hôtel furent supprimés par l'ordonnance du 27 avril 1817.

— *Gardes suisses.* Ces *gardes* faisaient partie de la maison militaire du roi de France, sous l'ancienne monarchie et sous la Restauration. Dès le règne de Louis XI, des compagnies suisses servaient en France et commençaient à remplacer les francs-archers. La charge de colonel général des suisses fut créée en 1571 par Charles IX, en faveur de Montmorency. Ce grand officier de la couronne commandait à tous les suisses du royaume, excepté aux cent-suisses de la garde. Il se trouvait, en 1589, au combat d'Arques, un régiment de suisses ; mais il n'est pas dit qu'il fît partie de la garde du roi. L'institution des *gardes* suisses ne remonte qu'à l'année 1616. Un passage des *Mémoires* de Bassompierre, qui fut longtemps colonel général de toutes les troupes suisses au service de la France, nous met à même de donner la date précise de cette institution : « Louis XIII, dit-il, au retour du voyage qu'il fit en Guyenne pour son mariage, se résolut, l'an 1616, de faire à Tours un régiment complet de ses *gardes* suisses, et ils vinrent faire la garde devant son logis, le mardi 12e de mars. » En 1714, ce régiment était composé de 12 compagnies, en y comprenant la générale. A quelques-unes de ces compagnies, il y avait 2 capitaines, qui en commandaient chacun la moitié ; dans d'autres, il n'y avait que 3 officiers, 1 capitaine, son lieutenant et l'enseigne. Mais Louis XIV voulut qu'il y eût 5 officiers par compagnie, 8 sergents, 4 trabans, 5 tambours, 1 fifre, 6 caporaux et 6 anspessades. Les compagnies montaient la garde auprès du roi suivant le rang des cantons auxquels appartenaient les capitaines. Tous les officiers et les soldats étaient Suisses. Par ordonnance du 1er juin 1763, le régiment fut composé d'une compagnie générale, qui marchait à la tête du régiment, plus de 11 compagnies de fusiliers, de 4 compagnies de grenadiers, formant 4 bataillons de 4 compagnies chacun. Chaque compagnie de grenadiers était formée de 55 hommes; les autres compagnies comptaient 175 soldats. La compagnie générale avait de plus 1 enseigne. L'état-major se composait de : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 4 aides-majors, 4 sous-aides-majors, 2 porte-drapeau par bataillon, 1 trésorier, 1 maréchal des logis, 1 grand juge, 3 aumôniers, 1 médecin et 1 chirurgien. Le service de ce régiment était le même que celui des *gardes-françaises*, avec la seule différence du pas, qui appartenait aux dernières. Les compagnies correspondaient aux cantons dans lesquels elles se recrutaient. La compagnie générale se recrutait seule dans les treize cantons. D'après des arrangements pris avec les cantons, on ne pouvait obliger les *gardes* suisses à servir contre l'Allemagne au delà du Rhin, contre l'Italie au delà des Alpes, ni contre l'Espagne au delà des Pyrénées. Cependant, on leur faisait souvent dépasser ces limites. Tous les régiments suisses au service de la France jouissaient de la liberté du culte dans toute sa plénitude. L'uniforme des *gardes* suisses était rouge, relevé de bleu. Les officiers portaient des hausse-cols argentés. Ils avaient le privilége de rendre la justice dans leur régiment, et la solde de ces militaires étrangers était double de celle des troupes françaises. Restés en France presque sans destination, pendant la longue lutte entre la royauté et la Révolution, les suisses furent successivement licenciés, réintégrés, chassés et rétablis. Leur attachement à la royauté les rendait suspects à l'Assemblée nationale, qui craignait cependant de s'attirer l'inimitié de la nation suisse au moment où l'Europe menaçait d'envahir la France. Haïs, détestés du peuple, les suisses s'éloignèrent et se retirèrent à leurs casernes de Courbevoie, de Rueil, de Neuilly, etc. Ils y restèrent impassibles spectateurs du premier acte de la Révolution. Ils furent rappelés à Paris quelques jours avant la funeste journée du 10 août. Le peuple ne leur fit aucun quartier; ceux qui survécurent au combat furent traînés sur la place de Grève et massacrés. Il ne fut plus question de suisses dans l'histoire de la Révolution.

En 1815, on commit la faute énorme de former 2 régiments de ces étrangers, pour les réintégrer dans la garde royale.

— *Gardes d'honneur.* Le corps des *gardes* d'honneur fut créé dans les derniers temps de l'Empire, en avril 1813. Il se composait de 4,000 hommes, divisés en quatre régiments de cavalerie de 1,000 hommes chacun. Étaient admis à faire partie de ces régiments : les membres de la Légion d'honneur et leurs fils; les membres de l'ordre impérial de la Réunion; les chevaliers, barons, comtes, ducs de l'Empire et leurs fils; les membres des conseils électoraux, des conseils généraux, des conseils municipaux, ainsi que leurs fils et neveux. Les *gardes* d'honneur s'habillaient, s'équipaient et se montaient à leurs frais. En organisant ce corps, l'empereur faisait appel à la vanité, pour avoir des régiments sans frais d'entretien ni de solde. Il avait aussi un but secret, celui d'avoir une troupe d'otages qui pût lui servir de garantie contre la conduite politique des familles riches et influentes. Le 1er, le 2e et le 3e régiment des *gardes* d'honneur se firent remarquer dans la campagne de 1814. A l'affaire de Reims, le 3e régiment, sous les ordres du comte Philippe de Ségur, enfonça un corps de cavalerie russe, et enleva aux ennemis 14 pièces de canon. Les *gardes* d'honneur furent licenciés en 1814, à la chute de l'Empire.

— Admin. *Garde des sceaux.* La garde du sceau royal fut toujours une des plus hautes fonctions de l'Etat. Sous les mérovingiens, on appelait référendaire celui qui en était chargé; plus tard, cette fonction fut confiée aux chanceliers et fut considérée comme une de leurs prérogatives les plus importantes. Dans les premiers temps, celui qui était chargé de garder le sceau le portait suspendu à son cou, de peur qu'on en abusât en son absence; dans la suite, les chanceliers et *gardes* des sceaux se bornèrent à porter les clefs du coffre où étaient enfermés les sceaux. Ce coffre, couvert de vermeil, était divisé intérieurement en trois cases, dont l'une renfermait le grand sceau de France et son contre-scel; la seconde, couverte de velours rouge et parsemée de fleurs de lis et de dauphins de vermeil, renfermait le sceau particulier dont on se servait pour la province du Dauphiné; la troisième cassette contenait le sceau de l'ordre de Saint-Louis. La charge de *garde* des sceaux ne paraît pas remonter à une haute antiquité. Dans les actes du temps de Philippe-Auguste, quand il n'y avait pas de chancelier, on écrivait au bas de la charte : Pendant la vacance de la chancellerie (*vacante cancellaria*). Mais au XVIe siècle, soit pour soulager un chancelier affaibli par l'âge ou la maladie, soit pour écarter un chancelier inamovible et lui enlever tout pouvoir, on créa des *gardes* des sceaux. Louis XII confia les sceaux à Etienne Poncher, évêque de Paris, parce que la santé du chancelier, Jean de Gannay, était altérée. Dans la suite, on nomma souvent des *gardes* des sceaux pour cause politique, et, en ce cas, le chancelier était presque toujours exilé. Le *garde* des sceaux prêtait un serment dont voici la formule : « Vous jurez Dieu, votre créateur, et sur la part que vous prétendez en paradis, que bien et loyaument vous servirez le roi à la garde des sceaux qu'il vous a commise et commet présentement; que vous garderez et ferez garder, observer et entretenir inviolablement les autorités et droits de sa justice, de sa couronne et de son domaine, sans faire ni souffrir faire aucuns abus, corruptions et malversations, ni autre chose que ce soit ou puisse être directement ou indirectement contraire, préjudiciable, ni dommageable à iceux; que vous n'accorderez ou expédierez ni ferez sceller aucunes lettres inciviles et déraisonnables ni qui soient contre les commandements et volontés dudit seigneur, ou qui puissent préjudicier à ses droits et autorité, priviléges, franchises et libertés de son royaume; que vous tiendrez la main à l'observation de ses ordonnances, mandements, édits, et à la punition des transgresseurs et contrevenants à iceux; que vous ne prendrez ni accepterez d'aucun roi, prince, potentat, seigneurie, communauté, ni d'autre personnage particulier de quelque condition qu'il soit, aucuns états, pensions, dons, présents et bienfaits, si ce n'est du gré et consentement dudit seigneur, et si aucuns vous en avaient jà été promis, vous les quitterez et y renoncerez, et généralement vous ferez, exécuterez et accomplirez en cette charge et commission de *garde* des sceaux du roi, en ce qui la concerne et en dépend, tout ce qu'un bon, vrai et loyal chancelier de France, duquel vous tenez le lieu, peut et doit faire pour son devoir, en la qualité de sa charge, et ainsi vous le promettez et jurez. » Le *garde* des sceaux avait le même costume que le chancelier, et comme lui il avait la tapisserie fleurdelisée. Aux *Te Deum*, il avait un siége de la même forme que celui du chancelier, mais placé à gauche. Au-dessus de ses armes, il portait le mortier à double galon, et derrière le manteau deux masses passées en sautoir. Lorsqu'il sortait, il était accompagné d'un lieutenant de la prévôté de l'hôtel et de deux hoquetons ou gardes de la prévôté. Au conseil, il siégeait immédiatement après le chancelier. Il y avait cependant une différence essentielle entre les fonctions de chancelier et celles de *garde* des sceaux : les premières étaient inamovibles et les secondes temporaires.

En 1760, la charge de *garde* des sceaux fut supprimée. Rétablie en 1815, elle a été réunie depuis cette époque au ministère de la justice. Les principaux *gardes* des sceaux ont été : Philippe d'Antogny, sous saint Louis; Nicolas de Grosparmy, archidiacre de Chartres, qui accompagna saint Louis à la croisade et y mourut en 1250; Gilles de Saumur, archevêque de Tyr, en 1253; Raoul de Grosparmy, évêque d'Evreux, également sous saint Louis; Simon de Montpincé, qui devint pape en 1281, sous le nom de Martin IV, avait été pendant quelque temps *garde* des sceaux sous saint Louis; Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Simon de Clermont, seigneur de Nesles, furent munis d'un sceau particulier pour l'expédition des lettres et chartes pendant la croisade de saint Louis (1270); Foulque de Bardoul, conseiller au parlement de Paris, eut la garde des sceaux pendant la captivité du roi Jean en Angleterre (1356); Ithier de Martreuil, évêque du Puy et ensuite de Poitiers, fut successivement maître des requêtes et *garde* des sceaux, et mourut en 1403; Jean de Vailly, Arnaud de Marle, Guillaume Thoreau, *Bureau, Boucher*, Guillaume Guérin et Adam de Cambray furent commis ensemble à la *garde* des sceaux, en l'absence du chancelier, en 1418; Robert de Rouvres fut *garde* des sceaux en 1442; Adam Fumée, seigneur des Roches et de Saint-Quentin, médecin des rois Charles VII et Louis XI, fut commis par ce dernier à la garde des sceaux de France pendant la disgrâce du chancelier Pierre d'Oriole, et remplit encore cette charge après la mort de Guillaume de Rochefort, en 1494; Etienne Poncher, évêque de Paris, puis archevêque de Sens, fut commis à la garde des sceaux de 1512 à 1515; Matthieu de Longuejoue, seigneur d'Yverny, évêque de Soissons, fut *garde* des sceaux de France en 1538, avant que Guillaume Poyet entrât en exercice, reprit les sceaux en 1544 et ne les garda qu'une année; François de Montholon, président au parlement de Paris, fut *garde* des sceaux en 1542; François Errault, président du parlement de Turin, était *garde* des sceaux en 1543; Jean Bertrand, premier président au parlement de Paris, puis évêque de Comminges, archevêque de Sens et cardinal, fut nommé *garde* des sceaux en 1551; Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, était *garde* des sceaux en 1568, après la retraite du chancelier de L'Hospital; François de Montholon, fils d'un ancien *garde* des sceaux, fut pourvu de cette charge en 1588; Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme et roi de la Ligue, tint lui-même les sceaux en 1589; Guillaume du Vair, évêque de Lisieux, fut *garde* des sceaux en 1616; Claude Mangot de Villarceau, premier président au parlement de Bordeaux, en 1616 et 1617; Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1621; Mery de Vic, conseiller d'Etat, de 1621

à 1622. Une commission du sceau fut formée en 1622; elle se composait des conseillers d'Etat Caumartin, Despréaux, de Léon et d'Aligre, assistés des maîtres des requêtes Godard et Machault. Louis Le Febvre de Caumartin est *garde* des sceaux de 1622 à 1623; Michel de Marillac, de 1626 à 1630; Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, de 1630 à 1633; Matthieu Molé, premier président du parlement de Paris, en 1651. Louis XIV tint lui-même les sceaux pendant une partie de l'année 1672 (6 février-23 avril); Marc-René Le Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, est *garde* des sceaux de 1718 à 1720; Fleurian d'Armenonville, de 1722 à 1727; Chauvelin, de 1727 à 1737; Machault, qui avait été contrôleur général des finances, devint *garde* des sceaux en 1750; Berryer, en 1751; Feydeau de Brou, de 1763 à 1767; Hue de Miromesnil, de 1774 à 1787; Lamoignon de Basville, de 1787 à 1788; François de Paule de Barentin, de 1788 à 1789; Champion de Ciré, de 1789 à 1790; Duport du Tertre, en 1790.

Il y avait aussi des *gardes* des sceaux près des cours souveraines; ils percevaient les droits de sceau pour tous les actes émanant des tribunaux. Il en était de même pour les présidiaux. Les princes avaient aussi leurs *gardes* des sceaux, qui étaient dépositaires du sceau de leurs apanages.

— *Gardes du trésor royal.* La création des *gardes* du trésor royal ou *trésoriers de l'épargne* remonte à l'époque de François Ier, qui établit le Trésor central appelé Epargne. Il n'y avait d'abord qu'un trésorier de l'épargne; Henri II rendit cet office alternatif; Louis XIII y ajouta un trésorier triennal, et donna à ces trois *gardes* du trésor royal le titre de *conseillers.* Louis XIV les supprima en avril 1664, et fit exercer les fonctions de trésorier de l'épargne par commission jusqu'en février 1689. A cette époque, il créa trois conseillers *gardes* du trésor royal. Une de ces charges fut supprimée en février 1716 et rétablie en janvier 1722. Les *gardes* du trésor royal remplissaient alternativement les fonctions de cette charge; ils avaient voix délibérative au conseil d'Etat et dirigeaient les finances.

— *Gardes des monnaies.* L'organisation des ateliers monétaires, sous nos premiers rois, dérivait de celle qu'avaient instituée les Romains. On appelait intendant monétaire, *comes monetarius*, le maître de la Monnaie, chargé de la fabrication des espèces. Il paraît qu'il était alors le seul fonctionnaire en titre, et que les autres employés lui étaient entièrement subordonnés. Ce fut Charles le Chauve qui, par son édit du mois de juillet 864, créa les offices de *gardes*, de *contre-gardes*, d'essayeurs, tailleurs, graveurs et prévôts d'ouvriers. Ces employés recevaient alors leurs provisions des généraux maîtres, qui étaient ce que sont aujourd'hui les membres de la commission des monnaies. Les *gardes* et *contre-gardes* avaient une surveillance spéciale sur la fabrication, quoi qu'elle dépendît absolument du maître de la Monnaie. Leurs attributions étaient en majeure partie celles qui ont été confiées depuis l'organisation nouvelle aux commissaires des monnaies. Charles V réduisit le nombre des *gardes* à deux dans chaque monnaie. En 1426, le roi Charles VII enleva aux généraux maîtres le droit de pourvoir à ces offices, et donna directement les lettres de provision des *gardes* et *contre-gardes.* Enfin Henri III leur donna le titre de *juges-gardes* et *contre-gardes*, et augmenta leurs attributions.

En 1789, à l'époque de la suppression des charges et du changement de l'organisation monétaire, il y avait deux *juges-gardes* dans chaque hôtel des monnaies; ils avaient la surveillance des ateliers et de la fabrication.

— *Gardes champêtres.* La loi du 28 septembre et du 6 octobre 1791, la première qui, dans le droit moderne, se soit occupée des *gardes* champêtres, les définit « des fonctionnaires institués pour assurer les propriétés et veiller à la conservation des récoltes. » Ils ont remplacé les *bangards*, que l'on appelait encore les sergents de verdure. L'Assemblée constituante autorisa les communes pour qui l'entretien d'un *garde* champêtre était une dépense excessive à se joindre à une commune voisine, afin d'entretenir un *garde* à frais communs. La loi du 20 messidor an III retira aux communes le droit de s'associer, et imposa au moins un *garde* par commune.

La nomination des *gardes* champêtres a longtemps appartenu aux maires. L'article 25 de la loi du 25 mars 1852 a conféré aux préfets le droit de faire ces nominations, sur la présentation des maires; mais, bien que commissionnés par l'administration préfectorale, les *gardes* n'en sont pas moins placés sous l'autorité immédiate de l'administration municipale, à laquelle ils doivent obéir « sans objection, pour tout ce qui est dans la limite de leurs attributions. »

Les *gardes* champêtres doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante-cinq ans au plus; avoir une conduite à l'abri de tout reproche et savoir lire et écrire. Dès qu'ils sont nommés, ils doivent prêter un double serment : l'un, professionnel, devant le tribunal de 1re instance; l'autre, politique, entre les mains du juge de paix, délégué de l'administration.

Les attributions des *gardes* champêtres sont aussi nombreuses que variées. Nous allons, d'après M. Porlier, énumérer les principales. En sa qualité d'officier de police judiciaire, un *garde* champêtre ne peut exercer les fonctions attachées à son titre que dans le territoire où il est assermenté. Il est institué pour rechercher et constater les atteintes aux propriétés rurales, lorsque le fait rentre dans la classe des délits ou contraventions de police. Il est sans pouvoir pour constater des faits de dommages qui n'ont pas ce caractère. Il peut arrêter et conduire devant le juge de paix tout individu surpris en flagrant délit ou dénoncé par la clameur publique, lorsque ce délit entraîne la peine de l'emprisonnement ou une peine plus grave. Il n'a pas seulement le droit de recueillir les preuves et les indices qui servent à constater le délit, il peut encore suivre les choses enlevées dans les lieux où elles auraient été transportées et les mettre en séquestre; mais il ne saurait s'introduire dans les maisons, ateliers, bâtiments, cours adjacentes ou enclos, si ce n'est en présence du juge de paix ou de son suppléant, ou du commissaire de police, ou du maire, ou d'un adjoint.

Le *garde* champêtre a le droit de constater les délits ou contraventions qui portent atteinte aux chemins vicinaux ou à leur viabilité, ou qui constituent une usurpation sur le chemin.

L'article 5 de la section VII de la loi de 1791 dit qu'indépendamment de leurs fonctions ordinaires, ils sont obligés de remplir les diverses fonctions dont ils se trouvent chargés par leur nomination. Ces fonctions spéciales se sont augmentées peu à peu par suite de certaines dispositions qu'il est utile de connaître. Ainsi : 1° D'après l'article 628 du code de procédure, ils sont établis gardiens des saisies-brandons. 2° Aux termes de l'ordonnance du 27 janvier 1815, article 2, les maires peuvent les requérir pour exécuter les mesures propres à prévenir la contagion des épizooties. 3° Par la loi du 24 décembre 1824, article 48, et la loi du 28 avril 1826, article 42, ils ont le droit de constater les fraudes sur les tabacs, de présider à la saisie des tabacs, à celle des chevaux, voitures et autres objets servant au transport, et de constituer prisonniers les fraudeurs et colporteurs. Les agents des douanes peuvent requérir les *gardes* champêtres pour effectuer la saisie des objets introduits ou importés en fraude. 4° L'article 7 de l'ordonnance du 19 mars 1817 leur impose l'obligation de rechercher toute fabrication clandestine de sel et de liqueur saline, hors des trois lieues de la ligne des côtes. 5° Un décret du 11 juin 1806, relatif aux attributions des *gardes* champêtres dans leurs rapports avec la gendarmerie, leur confère la mission d'informer les maires et les officiers de gendarmerie de tous les délits et contraventions de toute nature qui se commettent dans l'étendue du territoire dont la surveillance leur est confiée. 6° Ils doivent, en outre, prévenir les maires lorsqu'il s'établit dans leurs communes des individus étrangers à la localité, et les informer de tout ce qu'ils découvrent de contraire au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Dans les cas urgents, les *gardes* champêtres d'un canton, et même d'un arrondissement, peuvent être requis par la gendarmerie pour la seconder dans l'exécution des ordres qu'elle reçoit pour le maintien de la tranquillité publique. Lorsqu'ils arrêtent des déserteurs, des conscrits réfractaires, des hommes évadés du bagne, etc., ils ont droit à la gratification accordée dans ce cas à la gendarmerie. 7° Ils sont chargés, concurremment avec les maires, les commissaires de police, les gendarmes, les cantonniers, de veiller à la conservation des plantations des routes. En conséquence, ils ont droit au tiers des amendes prononcées contre ceux qui ont causé des dégâts et fait des dommages aux plantations. 8° D'après la loi du 22 mars 1831 sur la *garde* nationale, article 111, et celle du 13 juin 1851, article 97, la citation devant le conseil de discipline est portée par un agent de la force publique, et le *garde* champêtre est un de ces agents. 9° Les *gardes* champêtres ont qualité pour constater tous les délits commis en matière de chasse, et ils ont droit aux gratifications accordées à tous les agents, sur les procès-verbaux desquels les amendes sont prononcées. 10° Ils ont également le droit de constater les délits commis contre les lois relatives à la police de la pêche fluviale. 11° En leur qualité d'agents de la force publique, ils sont compétents pour faire exécuter les arrêtés pris par les maires dans les limites de leurs attributions. 12° Enfin, le conseil d'Etat a décidé que les *gardes* champêtres ont qualité pour constater une contravention aux lois et règlements de la grande voirie.

On s'est demandé si les *gardes* champêtres avaient le droit de constater les délits qui portent atteinte aux propriétés forestières. Cette question a été fort controversée.

Tout *garde* champêtre doit visiter au moins une fois par jour, souvent même pendant la nuit, le territoire confié à sa garde. Il peut parcourir tous les champs sans suivre les chemins et sentiers, mais en évitant de commettre les moindres dégâts; il peut pénétrer dans les clos non adjacents à des bâtiments et cours, pourvu qu'ils ne soient pas garnis de portes ni de barrières fermant à clef; mais il ne doit pas entrer dans les clos adjacents à des bâtiments, quoiqu'ils n'aient ni portes ni barrières, à moins que le propriétaire ne l'y autorise. Sauf le cas de perquisition, il n'a pas le droit de s'introduire dans les maisons, les bâtiments, les cours adjacentes et les enclos.

Les *gardes* champêtres doivent constater ou faire constater par écrit toutes les contraventions et tous les délits dont ils acquièrent la connaissance dans l'accomplissement de leurs fonctions. L'obligation est formelle. Il ne s'ensuit pas, toutefois, que, lorsqu'une contravention ou un délit a été reconnu par un *garde* champêtre, celui-ci soit incapable d'en rendre témoignage; les tribunaux peuvent l'appeler comme témoin, à défaut ou en cas d'insuffisance de procès-verbaux.

L'acte par lequel le *garde* champêtre constate lui-même par écrit les faits qu'il a reconnus et découverts se nomme procès-verbal.

Les *gardes* champêtres doivent écrire le procès-verbal en entier de leur main, sans lacune, ni blanc, ni intervalle. Les renvois, interlignes et surcharges seront approuvés et parafés. Les procès-verbaux doivent être signés, contenir deux dates, l'une indiquant l'heure, le jour, le mois et l'an de la perpétration du délit ou de la contravention, l'autre énonçant le moment précis de la clôture de l'acte. Ils doivent être rédigés dans les vingt-quatre heures, indiquer la nature et les circonstances du délit, les indices, les preuves, etc. Ils doivent être, en outre, affirmés, à peine de nullité. Le juge de paix ou son suppléant, et, à leur défaut, le maire ou ses adjoints, peuvent recevoir l'affirmation.

Placés sous la surveillance des maires, des sous-préfets et des préfets comme agents communaux, les *gardes* champêtres sont soumis, en qualité d'officiers de police judiciaire et agents de la force publique, à la surveillance des procureurs de la République.

Les tribunaux n'ont aucun pouvoir disciplinaire sur les *gardes* champêtres. L'article 13 de la loi du 18 juillet 1837 dispose qu'ils peuvent être suspendus par les maires, mais que le préfet peut seul les révoquer, sauf leur recours auprès du ministre de l'intérieur.

En dehors des actes de négligence qui n'entraînent que des mesures disciplinaires, ou ne donnent lieu qu'à des dommages-intérêts, par suite de la responsabilité à laquelle ils sont soumis, les *gardes* champêtres peuvent se rendre coupables, dans l'exercice de leurs fonctions, de crimes ou de délits entraînant des peines sévères. En leur qualité d'officiers de police judiciaire, ils ne peuvent être poursuivis que suivant les formes prescrites par les articles 489 et suivants du code d'instruction criminelle. En conséquence, c'est aux procureurs généraux seuls qu'il appartient de les poursuivre, et les juges d'instruction ne peuvent jamais procéder contre eux sans avoir préalablement reçu une délégation du premier président de la cour d'appel. Du reste, ils peuvent être poursuivis sans l'autorisation du gouvernement.

— *Garde particulier.* La loi accorde à tout propriétaire le droit d'avoir un *garde* pour la conservation de ses domaines particuliers, à la condition de faire agréer cet agent par le sous-préfet de l'arrondissement et de lui faire prêter serment devant le juge de paix du canton où sont situées les propriétés soumises à sa surveillance. L'agrément du sous-préfet et la prestation de serment sont deux conditions sans lesquelles le *garde* particulier ne saurait avoir le caractère d'officier de police judiciaire. La présence d'un *garde* particulier dans un domaine ne dispense pas le *garde* champêtre de surveillance sur ce domaine, et il reste responsable du tort que sa négligence pourrait causer au propriétaire. Quant au *garde* particulier, sa responsabilité n'est pas douteuse : il répond des dommages qui pourraient résulter de l'inexécution de son mandat.

La faculté de nommer un *garde* particulier ayant pour objet la conservation des récoltes appartient au fermier autant qu'au propriétaire. Un arrêt de la cour de cassation du 27 brumaire an XI en a décidé ainsi.

— *Garde messier.* Les fonctions du *garde* messier sont temporaires et prennent fin dès que la moisson est terminée. Pendant leur durée, ces fonctions confèrent aux *gardes* messiers des droits et des priviléges égaux à ceux dont jouit le *garde* champêtre. Le traitement du messier est, le plus souvent, prélevé sur le budget de la commune. Il peut être assuré aussi au moyen de cotisations volontaires souscrites par les propriétaires.

— *Garde forestier.* V. FORÊT.

— Administr. marit. *Gardes maritimes.* Les officiers qui remplissent les fonctions de *gardes* maritimes sont choisis de préférence parmi les officiers mariniers ou marins qui sont restés six ans au service de l'Etat, parmi ceux qui ont satisfait à l'appel conformément aux dispositions du décret des 22 octobre 1863-27 février 1866, ou parmi les marins congédiés antérieurement à l'application de ce décret. A défaut de marins, les *gardes* maritimes peuvent être choisis parmi les militaires libérés de l'un des corps de la marine. Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins. Ils doivent être en état de rédiger un procès-verbal. Les *gardes* maritimes sont nommés par le ministre, sur la proposition des préfets maritimes ou des chefs de service de la marine et sur la présentation du commissaire de l'inscription maritime. Toute proposition de nomination à un emploi de *garde* maritime doit être accompagnée de l'acte de naissance du candidat et de l'état de ses services. Les *gardes* maritimes sont soumis à la prestation de serment avant leur entrée en fonctions. L'emploi de *garde* maritime est réputé civil, comme celui de syndic des gens mer. Les *gardes* maritimes jouissent de tous les avantages et immunités assurés aux syndics des gens de mer. Ils ne pouvaient naguère être poursuivis pour faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu de l'autorisation du conseil d'Etat. Les *gardes* maritimes doivent résider dans l'étendue de la station à laquelle ils appartiennent; ils ne peuvent s'en absenter sans l'autorisation du commissaire ou de l'administrateur de l'inscription maritime. Ils sont placés sous les ordres des syndics des gens de mer. Les *gardes* maritimes surveillent, sur le littoral de la mer et dans la partie des fleuves et rivières comprise dans les limites de l'inscription maritime, les bateaux employés à la navigation ou à la pêche, ainsi que les parcs et pêcheries, en vue d'assurer l'exécution des lois et règlements sur l'inscription maritime, la police de la navigation et les pêches. Les procès-verbaux de contravention sont remis, après la formalité de l'affirmation, au commissaire ou à l'administrateur de l'inscription maritime. Les *gardes* maritimes signalent sans délai à l'autorité dont ils relèvent tout naufrage ou toute épave dont ils ont connaissance, et ils agissent, au besoin, dans l'intérêt du salut des personnes et de la conservation des choses, jusqu'à l'arrivée de l'autorité compétente sur le lieu du sinistre. Lorsqu'ils se déplacent pour le service et par ordre, et qu'ils sortent de leur circonscription, ils ont droit aux indemnités de route et de séjour fixées par les règlements.

— *Gardes du pavillon amiral.* Le 18 novembre 1716, une ordonnance du roi créa une compagnie des *gardes* du pavillon amiral. Les *gardes* du pavillon furent partagés en deux détachements, dont un séjourna à Toulon et l'autre à Brest. Le 1er janvier 1786, une ordonnance du roi supprima les compagnies des *gardes* du pavillon et de la marine, et créa des élèves de la marine. Tous les *gardes* supprimés devinrent élèves, comme on le voit par l'état de la marine pour 1787.

— *Gardes de la marine.* V. GARDE-MARINE.

— Législ. comm. *Gardes du commerce.* A Rome, sous l'empire de la loi des Douze Tables, chacun se chargeait, avec l'autorisation du magistrat, d'emprisonner son débiteur. C'est seulement sous le régime impérial qu'on vit paraître, pour la première fois, des fonctionnaires spéciaux, auxquels était confiée l'exécution des jugements emportant la contrainte par corps. Chez les peuplades barbares d'origine germanique, le créancier incarcérait lui-même son débiteur, mais sans permission du juge. Cette façon brutale de procéder fut modifiée par le régime féodal, et nulle incarcération ne put avoir lieu sans une autorisation judiciaire, ainsi que nous le voyons recommander aux assises de Jérusalem. Saint Louis régularisa plus complètement encore la législation en cette matière, et voulut que l'incarcération du débiteur fût opérée par des sergents accompagnés « de suffisants recors. » Les sergents eurent le monopole de ces arrestations pendant plusieurs siècles. Ils avaient 60 livres par capture, et ne pouvaient procéder à aucune arrestation sans exhiber leur baguette.

Les *gardes* du commerce avaient été institués par un décret du 14 mars 1808; le nombre en fut fixé à dix, comme par le passé. Ils avaient le monopole de l'exécution des contraintes par corps, en matière écrite et de commerce, et ne pouvaient être suppléés. Ils étaient dans l'habitude d'employer deux aides nommés *recors*, et avaient droit, en cas de rébellion, de requérir la force publique. Ils dressaient procès-verbal de leurs opérations. Leurs honoraires étaient fixés par capture à 40 francs à Paris, à 30 francs en province.

Les *gardes* du commerce étaient un triste vestige des temps barbares. Ils ont disparu en même temps que la contrainte par corps, dont l'abolition fut votée, en avril 1867, par le Corps législatif.

GARDE s. f. (gar-de — rad. *garder*). Surveillance exercée sur les choses dans un but de défense : *La* GARDE *des frontières. La* GARDE *d'une forteresse. La* GARDE *du territoire. Les légions distribuées pour la* GARDE *des frontières, en défendant le dehors, affermissent le dedans.* (Boss.)

La porte, dans le chœur, à sa *garde* est commise.
BOILEAU.

. . . . Qu'Ismaël en sa *garde*
Prenne tout le côté que l'orient regarde.
RACINE.

‖ Surveillance exercée sur les choses, dan un but de conservation : *La* GARDE *d'un trésor. La* GARDE *d'une bibliothèque. La* GARDE *d'un jardin public. Le propriétaire est un dépositaire infidèle qui nie le dépôt commis à sa* GARDE. (Proudh.) ‖ Surveillance exercée sur les personnes dans un but de défense : *La*

GARDE *du roi fut confiée à de jeunes volontaires. Le roi avait nommé ce régiment pour sa* GARDE *personnelle.* ‖ Surveillance exercée sur les personnes, dans un but de préservation : *Confier ses enfants à la* GARDE *d'un domestique. C'est une parole digne de Caïn que de dire : « Ce n'est pas à moi de garder mon frère; » croyons, au contraire, que nos amis sont à notre* GARDE. (Boss.)

Je venais vous chercher pour vous prendre en ma [*garde.*
CORNEILLE.

La *garde* d'une fille est un bien lourd fardeau.
REGNARD.

‖ Surveillance exercée sur les personnes, dans le but de les retenir captives : *La* GARDE *d'un prisonnier.*

— Par anal. Guet, action de veiller attentivement sur ce qui passe dans un lieu donné, pour obvier à certains inconvénients ou assurer certains résultats : *Etre de* GARDE *dans la rue.*

Un loup n'avait que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne *garde.*
LA FONTAINE.

‖ Fonctions actives des personnes de service dans une maison royale ou princière : *Etre de* GARDE. *Les pages de* GARDE. *S'absenter un jour de* GARDE.

— Fig. Moyen efficace de préservation : *Dieu a voulu que l'honneur de l'homme et de la famille fût sous la* GARDE *de la pudeur de la femme.* (St-Marc Girardin.) ‖ Conservation : *La conquête de l'avenir a bien autant de valeur que la* GARDE *du passé.* (Guizot.) ‖ Attention pleine de sollicitude, dans un but de conservation ou de défense : *Etre en* GARDE. *Se mettre, se tenir en* GARDE. *Mettez-vous en* GARDE *contre l'enivrement des passions.* (Fén.) *Je n'étais point en* GARDE *contre ce récit si naïf; j'ai été prise au dépourvu.* (Mme de Sév.)

. . . . La gaillarde,
Voyant mon intérêt, va se tenir en *garde.*
E. AUGIER.

Sexe né pour la ruse, en *garde* à chaque assaut,
Votre esprit attentif n'est jamais en défaut.
N. LEMERCIER.

— *Garde de Dieu*, Protection active que Dieu exerce sur ses créatures raisonnables : *Se mettre sous la* GARDE DE DIEU. ‖ *A la garde de Dieu*, Paroles dont on se sert pour indiquer qu'on met sa confiance en Dieu, au moment d'une entreprise hasardeuse : *Allons, partons,* À LA GARDE DE DIEU. ‖ *Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, Formule par laquelle les rois de France concluaient leurs lettres.

— *Etre de bonne, de mauvaise garde*, Etre habile, maladroit à garder : *Ces soldats* SONT DE BONNE GARDE. ‖ Etre propre, impropre à conserver les choses que l'on possède : *Voici ma robe de mariage; vous voyez que je* SUIS DE BONNE GARDE. ‖ Etre propre, impropre à être conservé longtemps : *La pomme* EST *un fruit* DE BONNE GARDE. *Les vins récoltés dans les lieux bas ne* SONT *pas* DE BONNE GARDE. ‖ Etre d'une surveillance facile ou malaisée :

Une beauté parfaite *est de mauvaise garde.*
BOILEAU.

— *Prendre garde*, Veiller attentivement, user de précaution : PRENEZ GARDE, *voici une voiture.* PRENEZ GARDE, *vous allez tomber. Toutes les fois que Périclès, pendant qu'il était en charge, prenait les marques de sa dignité, il se disait à lui-même : «* PRENDS-GARDE, *Périclès, tu commandes à des hommes libres, à des Grecs, à des Athéniens. »* (Plutarque.) *On ne saurait trop y* PRENDRE GARDE; *il circule dans le monde une quantité de pièces fausses sous le coin de l'honneur.* (Sanial-Dubay.) *C'est* PRENDRE GARDE *fort inutilement, ou plutôt ce n'est point* PRENDRE GARDE, *que de se défier et de craindre.* (Vinet.) ‖ S'efforcer de se préserver : PRENONS GARDE *à la bassesse trop voisine du familier.* (Lamotte.) ‖ Veiller sur ses paroles :

Allons, ton dernier mot, bonhomme, et *prends*-y [*garde.*
ANDRIEUX.

‖ Remarquer : *Ah! vous êtes là! Je n'y* AVAIS *pas* PRIS GARDE. ‖ Prendre des précautions pour préserver une personne : PRENEZ GARDE *à vous, on vous en veut.* PRENEZ GARDE *à vos enfants; on veut vous les débaucher.*

César, *prends garde* à toi. . . . .
CORNEILLE.

‖ Prendre des précautions pour arriver à un résultat : PRENEZ GARDE *de vous bien conduire. Courier s'avertit trop souvent qu'il est paysan, et* PREND GARDE *à l'être.* (Ste-Beuve.)

— Elliptiq. *Garde à*, Prenez garde à, veillez sur : GARDE À *vous! voici l'ennemi.*

— *Prendre garde à un sou, à un denier*, Lésiner bassement.

— *Etre, se tenir sur ses gardes, se mettre sur ses gardes*, Veiller attentivement pour n'être pas surpris : *Tu n'as qu'à* TE TENIR SUR TES GARDES, *s'il t'approche.* (D'Ablancourt.) *L'homme sage* EST *continuellement* SUR SES GARDES *et se défie toujours de ses propres forces.* (J.-J. Rouss.) *Pour savoir se taire, il faut toujours* SE TENIR SUR SES GARDES. (Bouhours.) *Avec les femmes du demi-monde, un jeune homme doit toujours* ÊTRE SUR SES GARDES. (L.-J. Larcher.)

— *Se donner garde* ou *de garde de*, Eviter soigneusement de : *Il faut bien souvent* SE DONNER DE GARDE DE *se fier sur la foi d'un simple munitionnaire qui s'oblige à fournir le pain d'une armée.* (Card. de Richelieu.) DONNONS-NOUS GARDE DE *cette dangereuse précipitation.* (Boss.) VOUS VOUS DONNEREZ *bien* DE GARDE D'*écouter tous les mauvais discours.* (Volt.)

— *N'avoir garde de*, Etre bien éloigné de; n'avoir nullement l'intention de : *Je* N'AI GARDE DE *croire ce qu'il dit. Les enfants* N'AURAIENT GARDE DE *respecter un maître que son mauvais équipage ou une vile sujétion rendraient misérable.* (J.-J. Rouss.) *Rivarol* N'A GARDE DE *vouloir changer de peau, il est trop content de la sienne.* (Ste-Beuve.)

Je *n'ai garde* à son rang *de* faire un tel outrage.
CORNEILLE.

‖ Etre loin de : *On voit dans ses œuvres des parties naissantes et animées d'un corps qui* N'A GARDE D'*être achevé.* (Balz.)

— Prov. anc. *Qui garde prend quitte le rend*, Qui prend garde de mineur libère ce mineur de toutes les dettes mobilières qui lui incombent.

— Hist. Corps de troupes spécialement chargé de veiller sur la personne du souverain, sur quelque autre personne officielle ou sur un corps d'hommes publics. ‖ *Garde prétorienne*, Garde particulière des empereurs romains. ‖ *Garde noire*, Corps d'infanterie organisé par Mathias Corvin, roi de Hongrie, et aussi Escouade d'archers qui gardaient le port de Bordeaux pendant la nuit et empêchaient la contrebande. ‖ *Garde royale*, Garde attachée à la personne du roi. ‖ *Gardes-françaises*, Garde particulière du roi, créée sous Charles IX. ‖ *Gardes écossaises*, Nom donné à une compagnie des gardes du corps. ‖ *Garde du dedans*, Partie de la garde du roi qui gardait l'intérieur du palais, et comprenait les gardes du corps, les cent-suisses, les gardes de la porte et les gardes du grand prévôt de l'hôtel. ‖ *Gardes du dehors*, Partie de la garde du roi qui veillait au dehors du palais et comprenait les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires, les gardes-françaises et les gardes suisses. ‖ *Garde constitutionnelle*, Garde que l'Assemblée législative accorda à Louis XVI. ‖ *Garde de la Convention*, Garde instituée, en 1792, pour veiller à la sûreté de la Convention. ‖ *Garde du Directoire*, Garde d'honneur accordée au Directoire exécutif. ‖ *Garde consulaire*, Garde d'honneur des consuls. ‖ *Garde impériale*, Nom donné à deux corps d'élite créés, l'un sous Napoléon Ier, et l'autre sous Napoléon III. ‖ *Garde bourgeoise*, Troupe de citoyens armés pour la défense de la cité. ‖ *Garde nationale*, Milice bourgeoise établie en 1789, abolie sous la Restauration, plusieurs fois rétablie et abolie depuis : *Dans la* GARDE NATIONALE, *officiers et soldats sont de la même farine.* (Th. Leclercq.) ‖ *Garde nationale mobile*, Garde de volontaires établie à Paris en 1848; grand corps institué par une loi de 1868. ‖ *Garde de Paris*, Garde établie à Paris, pour la sûreté de la ville. ‖ *Garde départementale*, Garde proposée par les girondins pour veiller sur la Convention nationale. On donna plus tard le même nom à un corps d'infanterie établi dans chaque département, sous le premier Empire. ‖ *La garde*, Garde impériale de Napoléon Ier : LA GARDE *meurt, elle ne se rend pas.* (Mot faussement attribué à Cambronne.) ‖ *Vieille garde*, Corps de la garde impériale formés avant 1813. ‖ *Jeune garde*, Corps de la garde impériale formés en 1813, après la campagne de Moscou. ‖ *Garde municipale*, Garde de Paris sous le gouvernement de Juillet. ‖ *Garde mobile*, Garde républicaine créée en 1848 : *L'organisation de la* GARDE MOBILE, *confiée au général Duvivier, marchait avec une rapidité extrême.* (D. Stern.)

— Art milit. Service de gens armés, qui exercent une surveillance : *Soldats de* GARDE. *Officiers de* GARDE. *Faire sa* GARDE. ‖ Temps de la durée de ce service : *Doubler les* GARDES *des factionnaires, à cause du petit nombre de soldats disponibles.* ‖ Batterie de tambour pour prévenir les hommes qui doivent se disposer à monter la garde : *Battre la* GARDE. ‖ Troupe exerçant ensemble une surveillance : *Placer une* GARDE *pour défendre un passage.* ‖ *Grand'garde*, Corps de cavalerie placé en observation à la tête d'un camp, et aussi, Corps de garde principal d'un camp ou d'une place. ‖ *Garde avancée*, Corps détaché en avant de la grand'garde, dans le même but. ‖ *Garde d'honneur*, Troupe de soldats ou de citoyens armés, attachée à un personnage pour lui faire honneur. ‖ *Corps de garde*, Troupe de soldats qui montent ensemble la garde; édifice qui leur sert d'abri : *Etablir des* CORPS DE GARDE. *Construire un* CORPS DE GARDE. *Conduire un malfaiteur au* CORPS DE GARDE. *Des vignes tapissent de leurs grappes toute la façade d'un* CORPS DE GARDE. (B. de St-P.) Les corps de garde sont devenus proverbiaux pour la grossière liberté que s'y donnent ceux qui les fréquentent; de là les expressions : *Avoir des habitudes de* CORPS DE GARDE, *un langage de* CORPS DE GARDE, *une politesse de* CORPS DE GARDE. ‖ *A la garde!* Cri poussé pour implorer le secours de la garde chargée de la surveillance d'un quartier de la ville : *Le cri* À LA GARDE, *poussé par la femme battue ou par le citadin assailli de malfaiteurs, est devenu un talisman qui suffit pour faire cesser les coups et le danger.* (U. Barr.) ‖ *Garde à vous!* Avertissement militaire, qui signifie Prenez garde, faites attention. L'expression a passé dans le langage commun avec le même sens. ‖ *Monter la garde*, Stationner dans un lieu déterminé, pour y exercer une surveillance militaire : MONTER LA GARDE *à la porte d'un palais.* MONTER LA GARDE *à la tête d'un pont.* ‖ Dans le langage ordinaire, Stationner quelque part dans l'intention d'attendre ou de surveiller : *J'*AI MONTÉ LA GARDE *deux heures en pleine rue, et ne l'ai point vu passer.* ‖ Fam. *Monter une garde*, Faire une verte réprimande : *Il m'*A MONTÉ UNE *terrible* GARDE. Le sens propre serait, d'après l'Académie, Poser la garde d'une épée à l'endroit où elle doit être, ce qui n'a guère de rapport avec le sens figuré : *Elle prit le chemin de la rue de Varenne, résolue, quelque résistance qu'on pût lui faire, de pénétrer jusqu'à la baronne, et se proposant de lui* MONTER UNE GARDE *et de la sabouler un peu proprement.* (C. Rabon.) ‖ *Descendre la garde*, Etre relevé du poste où l'on avait exercé une surveillance militaire, et Fam. Mourir : *Le pauvre homme* A DESCENDU LA GARDE *cette nuit.*

— Mar. Planche clouée sur deux pièces de bois qu'on veut relier momentanément. ‖ Sorte de jumelle ajoutée à une pièce fendue, pour la consolider. ‖ *Palans de garde* ou simplement *Gardes*, Nom donné aux deux palans qui maintiennent la corne d'artimon. ‖ *Garde montante*, Dans le langage des pilotes de la Seine, Aussière de terre, qui soutient le bâtiment contre la marée. ‖ *Vaisseau de garde*, Bâtiment léger, chargé de surveiller l'ennemi : *Cependant, nos* VAISSEAUX DE GARDE *ne laissèrent pas de découvrir l'armée ennemie ce même jour.* (D'Estrées.)

— Féod. *Droit de garde*, Droit qu'avait le seigneur d'être gardé par ses vassaux. ‖ *Droit de garde seigneuriale*, Droit qui donnait au seigneur féodal la jouissance des fiefs qui relevaient immédiatement de lui, pendant que ses vassaux étaient en bas âge, sans qu'il fût tenu de les nourrir ou entretenir.

— Jurispr. *Garde judiciaire*, Surveillance légale d'objets séquestrés, saisis ou mis sous scellés.

— Dr. cout. Saisie des animaux qui causent du dommage sur la propriété d'autrui. ‖ *Garde royale*, Droit du roi sur les biens des mineurs de certains pays.

— Véner. Ergots du cerf et du sanglier. N'est usité qu'au pluriel. ‖ *Garde à toi!* Cri par lequel le valet de limier avertit son chien quand il veut se rabattre.

— Jeux. Basse carte de la couleur principale qu'on veut garder, dans un jeu d'écart : *Ecarter ses* GARDES. *Conserver deux* GARDES. *Avoir des* GARDES *au roi, à la reine.* ‖ Fam. *Avoir toujours garde à carreau*, Etre toujours prêt à tout événement; avoir toujours la riposte.

— Escrim. Manière de poser son corps et de tenir son arme, qui permet de parer les coups de l'adversaire : *Se mettre en* GARDE. *Tomber en* GARDE. *Etre hors de* GARDE. GARDE *haute.* GARDE *basse.* GARDE *sur le pied gauche.*

Vous êtes gens d'honneur, et, pour tomber en *garde*,
Vous n'avez pas besoin que quelqu'un vous regarde.
E. AUGIER.

‖ *Gardes de l'épée*, Prime, seconde, tierce, quarte et quinte. ‖ *Garde haute*, Celle dans laquelle le poignet est plus élevé que la pointe de l'épée. ‖ *En garde!* Tombez en garde, mettez-vous en garde :

. . . Tu dois mourir ou me donner la mort;
En garde! . . . .
C. DELAVIGNE.

‖ Fig. *Etre hors de garde*, N'être pas attentif contre un danger, n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour s'y soustraire : *Avec un pareil adversaire, ne soyez jamais* HORS DE GARDE. *Sous une surface de simplicité, son esprit naturel mettait souvent* HORS DE GARDE. (St-Sim.)

Tu vas *sortir de garde* et perdre les mesures.
CORNEILLE.

— Armur. Partie d'une arme blanche qui se trouve entre la lame et la poignée, et qui est destinée à empêcher la main de glisser le long de la lame : *La* GARDE *d'une épée, d'un sabre, d'un poignard. Une* GARDE *à coquille. Enfoncer un poignard jusqu'à la* GARDE. *J'ai tremblé d'un éclat de bombe qui a aplati la* GARDE *de l'épée du petit Grignan sur sa tranche.* (Mme de Sév.) ‖ Fam. *S'en donner jusqu'aux gardes*, Faire un grand excès, particulièrement de boire ou de manger : *Je* M'EN SERAIS DONNÉ JUSQU'AUX GARDES. (Destouches.)

— Eaux et for. Etendue de la juridiction d'un officier appelé garde : *Faire une visite de* GARDE *en* GARDE.

— Techn. Chacun des morceaux de bois placés aux extrémités du peigne d'un tisserand, pour assujettir les broches. ‖ Chacun des anneaux qui soutiennent un peson, une romaine. ‖ *Garde faible*, La plus éloignée du centre de la balance. ‖ *Garde forte*, La plus rapprochée du même centre. ‖ Ensemble de pièces placées dans l'intérieur d'une serrure pour s'opposer au mouvement de toute clef étrangère. Ne s'emploie qu'au pluriel. ‖ Feuillet blanc ou de couleur, ménagé au commencement et à la fin d'un livre. ‖ Bande de parchemin, que les relieurs collent en dedans du carton des livres et sur le dos, où elle est entaillée, pour être introduite entre les nerfs. ‖ Morceau de verre que le verrier place droit dans le poêle, pour faire connaître le degré de calcination de la matière. ‖ Bande de papier, qui tient le peigne du rubanier fixé dans le battant.

— **Encycl.** Hist. Les souverains de tous les temps ont eu, pour veiller sur leurs personnes, des corps de troupes spéciaux. Leur sollicitude constante fut de s'attacher ces soldats privilégiés par des faveurs multipliées; mais le résultat constant aussi a été d'exciter la jalousie du reste de l'armée, sans pouvoir assurer le dévouement de ces corps d'élite, sur lesquels on avait voulu s'appuyer dans les temps de révolution ou de coup d'Etat. Les exemples de cette ingratitude abondent dans les annales du despotisme.

— *Garde royale.* Philippe-Auguste est regardé comme le fondateur du corps militaire qui fut chargé, en France, de veiller sur le souverain. Jusqu'à lui, les seules *gardes* dont l'histoire fasse mention étaient celles des *ostiarii* ou *custodes*, qui veillaient à la porte des hôtels royaux. Philippe-Auguste, averti de se tenir en garde contre les embûches du Vieux de la Montagne, petit prince de l'Asie, qui armait des émissaires pour le faire assassiner, créa un corps auquel il donna le nom de *sergents à masse* ou *sergents d'armes*. Ces sergents d'armes et d'autres *gardes*, entre autres la *garde* écossaise, firent le service auprès de la personne de nos rois jusqu'en 1453. Charles VII ne conserva que les *gardes* écossaises. En 1470, Louis XI ajouta à cette *garde* une troupe connue sous le nom de « compagnie des cent gentilshommes ordinaires de la maison du roi ou gentilshommes au bec de corbin. » Enfin, en 1475, il choisit, parmi les troupes que lui fournissait la Suisse, cent hommes pour entrer dans sa *garde;* on leur donna le nom de cent-suisses. En 1498, Charles VIII créa une seconde compagnie de gentilshommes ordinaires, et François Ier compléta les quatre compagnies des *gardes* du corps. A l'exception des cent-suisses, toutes ces différentes troupes faisaient leur service à cheval. Charles IX jugea à propos d'y adjoindre de l'infanterie. Il fonda, en 1563, le régiment dit des *gardes-françaises*. Henri III, outre ses archers écossais, que commandait le féroce Larchant, avait une compagnie de Gascons, créée par d'Epernon, et que le peuple appelait les quarante-cinq coupe-jarrets. En 1593, Henri IV ajouta à ses *gardes* une compagnie de chevau-légers. En 1611, il fonda une compagnie d'élite de gendarmes, auxquels il accorda l'honneur de faire partie de sa *garde*. Il éloigna de sa personne les gentilshommes au bec de corbin, vieux ligueurs auxquels il n'osait se fier. Louis XIII abolit leurs deux compagnies en 1621. Ce même roi créa, en 1622, la première compagnie des mousquetaires. Louis XIV rétablit les gentilshommes au bec de corbin, et eut une *garde* comprenant une *garde* roturière et une *garde* noble, laquelle reçut le nom de maison militaire. En 1676, il forma une compagnie de grenadiers à cheval, qu'il fit entrer dans sa *garde*. Ce prince ordonna la séparation complète entre les *gardes* du roi et les autres corps de l'armée. Avant cette époque, les corps de la *garde* royale combattaient avec les autres troupes françaises. La *garde* de Louis XIV se divisait en infanterie et en cavalerie, comme il suit : *Cavalerie :* gardes du corps, mousquetaires, chevau-légers, grenadiers à cheval. *Infanterie :* gardes suisses, gardes de la porte, gardes de la prévôté de l'hôtel, gardes-françaises.

Quelque temps avant sa chute, Louis XVI s'était vu contraint de signer un ordre de dissolution de sa *garde*. Cependant, la constitution de 1791 assigna une *garde* de 1,800 hommes à ce monarque; elle fut appelée *garde* constitutionnelle.

La véritable *garde* royale, celle du moins qui a porté officiellement ce nom, fut créée en France par les ordonnances du 1er septembre et du 31 décembre 1815, et rétablie par celles du 11 juin et du 18 juillet 1816. Dès 1814, le roi avait rétabli les chevau-légers, les gendarmes de la *garde*, deux compagnies de mousquetaires, l'une appelée compagnie de mousquetaires gris, et l'autre mousquetaires noirs, toutes deux à cheval. Deux compagnies de grenadiers à cheval, une compagnie de gardes à pied ou cent-suisses, une compagnie de gardes de la porte, six compagnies des gardes du corps du roi, une compagnie du train étaient attachées à la *garde* royale. On en vint bientôt à s'imaginer qu'une nombreuse *garde* royale était absolument nécessaire pour empêcher le retour de la révolution, et l'on se persuada que si Louis XVI n'avait pas licencié la sienne, rien au monde n'eût renversé son trône séculaire. Des événements mémorables ont prouvé, en Russie, en France, en Angleterre, en Turquie, que le salut des princes ne dépend pas du nombre des satellites dont ils s'environnent. Le chiffre des troupes formant la *garde* royale fut souvent, à la tribune, l'objet de remarques énergiques. D'ailleurs, c'était un corps privilégié, qui coûtait fort cher; ses dépenses s'élevaient, en 1830, à 20,473,466 francs, somme qui nous paraîtrait aujourd'hui peu élevée, mais qui était énorme à cette époque. Chaque homme coûtait en moyenne 1,000 fr. La *garde* différait du reste de l'armée en ce

que ses chefs étaient en même temps inspecteurs généraux de l'armée; ses colonels avaient le titre de généraux. Elle était sous les ordres de maréchaux de France. On l'exerçait aux grandes manœuvres. L'état-major de la *garde* comprenait : quatre maréchaux de France, majors généraux; quatre lieutenants généraux; douze maréchaux de camp; huit colonels ou aides-majors. En 1821, il n'y avait pas moins de quatorze membres de l'intendance pour administrer cette troupe de 24,000 hommes. En 1829, elle comptait 76 officiers, dont 19 généraux. L'infanterie comprenait 6 régiments français à trois bataillons, et deux régiments suisses formés de compagnies cantonales. Il y avait un régiment de lanciers et des dragons. L'ordonnance du 27 février 1825 réorganisa la *garde*. Elle portait son effectif à 33,720 hommes sur pied de guerre, et à 24,760 hommes sur pied de paix. Dans la discussion du budget de 1828, le général Gérard crut pouvoir affirmer que le total des corps de la *garde* royale répondait au cinquième de l'armée. L'année suivante, le général Lamarque dit, en pleine tribune, que la force de la *garde* était le septième de la force active de la France, tandis qu'en 1804, la *garde* du souverain n'était que le cinquantième de l'armée. L'orateur semblait oublier que la *garde* impériale avait été portée un moment à 100,000 hommes, et était alors le cinquième des milices françaises.

La *garde* royale était un corps privilégié. Son uniforme différait de celui des autres troupes. Les drapeaux des corps à pied, au lieu de la décoration de la Légion d'honneur et de la croix de Saint-Louis, portaient d'autres emblèmes, tels que ceux de l'ordre du Saint-Esprit. Les principaux corps avaient adopté l'habit sans revers, les aiguillettes, les épaulettes à étoiles et à petites torsades, les redingotes, les chapeaux, les dragonnes, les boutons en os, les enjolivures dispendieuses, les casques de cuir, les bonnets à poil, les plumets, les cordons, les glands, etc. Les hommes d'infanterie portaient le briquet d'une forme particulière. Chaque soldat possédait une malle pour y mettre ses effets, et le havre-sac n'était plus qu'un objet de parade. Un jour, le Dauphin rencontra un régiment qui changeait de garnison; il fut tout étonné de la quantité de coffres qui encombraient la route, et les chefs eurent beaucoup de peine à lui avouer cet usage nouveau des malles adopté par les soldats.

La *garde* royale fut l'une des rares troupes qui combattirent courageusement pour la défense de la royauté. Elle fut licenciée en août 1830. Son effectif était, à cette époque,de 28,000 hommes, et comprenait, pour l'infanterie : 6 régiments à 3 bataillons; 2 régiments suisses à 3 bataillons; 1 régiment d'artillerie à deux bataillons. Pour la cavalerie : 2 régiments de grenadiers à 3 escadrons; 2 régiments de cuirassiers à 3 escadrons; 1 régiment de dragons à 3 escadrons; 1 régiment de chasseurs à cheval à 3 escadrons; 1 régiment de lanciers à 3 escadrons; 1 régiment de hussards à 3 escadrons; 1 régiment d'artillerie à 2 escadrons.

— *Garde écossaise.* Cette compagnie fut créée par Charles VII, en 1445. Pendant la désastreuse guerre de Cent ans, la nation écossaise envoya sur le continent de nombreux secours a la France contre l'Angleterre, l'ennemi commun. On prétend même que Louis IX avait formé un corps de vingt-quatre Ecossais, qui le suivit dans son expédition d'outre-mer. Après lui, d'autres rois de France avaient aussi incorporé dans les rangs de l'armée beaucoup d'Ecossais; mais ce fut Charles VII qui, par reconnaissance pour les services que les soldats de cette nation lui avaient rendus, sous les ordres de Buchan et de Douglas, institua d'une manière régulière la compagnie des Ecossais. En 1453, il choisit parmi eux une centaine d'archers pour en former une *garde* particulière. Cent autres de leurs compatriotes formaient une compagnie d'ordonnance, que l'on avait placée à la tête des quinze compagnies de gendarmerie, comme un modèle de courage et de dévouement. Longtemps commandé par des seigneurs d'Ecosse de la première distinction, ce dernier corps eut enfin pour chefs des fils de roi eux-mêmes. Jacques VI, sur la demande de Marie Stuart, sa mère, en fut nommé capitaine en 1584. Henri, son fils, fut également pourvu de cette charge par Henir IV. Après la mort de son frère Henri, Charles Ier lui-même lui succéda dans son emploi. Le duc d'York, depuis Jacques II, fut aussi capitaine de cette compagnie. Louis XIV voulut qu'elle eût toujours le pas sur toutes les autres, et même, en certaines occasions, sur les mousquetaires de sa *garde*.

La compagnie des gardes du corps écossais était, comme on l'a dit, composée de cent hommes; mais, en outre, elle avait à sa tête vingt-quatre gardes de la même nation, appelés archers du corps ou gardes de la manche, « parce que, dit le P. Daniel, pendant que le roi est à la messe, il y a deux de ces gardes qui sont debout, avec leur pertuisane, à côte de lui, l'un à droite, l'autre à gauche. »

La compagnie écossaise était d'abord entièrement composée d'Ecossais; mais peu à peu on dérogea à cet usage, et François Ier lui donna pour capitaine Jacques de Lorge, comte de Montgomery.

Plus tard, les simples gardes eux-mêmes furent recrutés dans les troupes françaises; la première compagnie des gardes du corps ne fut plus écossaise que de nom, et ne conserva, jusqu'en 1789, que l'usage de répondre à l'appel du guet : *Hamir!* corruption des mots écossais *hhay ham ier*, correspondant à l'anglais *I am here*, Je suis ici.

Une ordonnance royale du 23 mai 1814, qui rétablit les gardes du corps, rendit à la première compagnie son ancienne dénomination de compagnie écossaise; une autre du 9 octobre lui donnait encore le blanc comme couleur distinctive. Jadis, elle portait sur ses armes « la frange et crépine d'argent et soie blanche, qui représentait le blason royal et marque de l'Etat, en signe d'honneur et mémoire perpétuelle de l'union des deux royaumes. »

— *Régiment des gardes-françaises.* Ce corps d'infanterie faisait partie de la maison militaire des rois de France, sous l'ancienne monarchie. Si l'on en croit Brantôme, c'est de l'année 1563 que date l'institution du régiment des *gardes-françaises.* « Le Havre pris, dit ce chroniqueur, les Anglois chassés encore une fois de la France, le roi et la reine sa mère, qui pouvoit tout alors, à cause de la minorité du fils, constituèrent un régiment de guet à pied françois pour la *garde* de Sa Majesté, et ce fut lors la première institution composée de dix enseignes de la *garde* du roi. »

Sur les réclamations des huguenots, Catherine de Médicis fit consentir son fils à répartir ce régiment entre diverses garnisons. On ne fut pas longtemps à se repentir de cette condescendance. En septembre 1567, quelques mois à peine après l'éloignement et la dispersion du régiment des *gardes*, les huguenots essayèrent d'enlever le roi, sur le chemin de Meaux à Paris. Aussitôt, le régiment des *gardes* fut rappelé de Picardie et vint reprendre son service auprès du roi. Cependant, en 1573, après la prise de La Rochelle, Charles IX cassa encore une fois ce régiment, pour contenter le parti protestant; mais, quelques mois plus tard, de nouveaux troubles paraissant imminents, le même prince se créa une nouvelle *garde* d'infanterie française, non plus de dix compagnies, comme lors de l'organisation primitive, mais seulement de trois compagnies.

Henri III, à son retour de Pologne, se hâta de rétablir le régiment des *gardes* sur son ancien pied.

Le régiment des *gardes-françaises* avait le pas sur tous les autres régiments de l'armée. Lorsque le régiment des *gardes-françaises* était à l'armée, il avait le droit de choisir son poste, et c'était ordinairement au centre de la première ligne de l'infanterie qu'il le prenait. Dans les siéges, il se plaçait à la tête de la sape; il choisissait aussi ses logements dans les garnisons.

Lorsqu'une place assiégée se rendait, et que les *gardes-françaises* avaient assisté au siége, c'était à elles qu'appartenait le privilége d'entrer les premières dans la ville. Tous les officiers du régiment des *gardes-françaises* étaient commensaux du roi et jouissaient du droit de *committimus*. Le régiment des *gardes-françaises* était toujours caserné à Paris.

Ainsi que nous l'avons dit, le régiment des *gardes-françaises* se composait originairement de dix compagnies; il en comptait quatorze en 1591, vingt en 1596 et trente en 1635. Louis XIV augmenta ce régiment de deux compagnies de grenadiers en 1689, et Louis XV, en 1719, par la création d'une troisième compagnie de grenadiers, porta à trente-trois le total des compagnies. Le nombre des hommes qui composaient chaque compagnie n'a pas moins varié que le nombre des compagnies. Lors de l'institution du régiment, chaque compagnie ne comptait que 50 hommes; en 1600, il y avait 80 hommes par compagnie; en 1615, 200 hommes, et en 1629, 300. Successivement réduites, puis augmentées, les compagnies furent maintenues à 300 hommes sous Louis XIV, ce qui, après la création des deux compagnies de grenadiers, donnait, pour la force totale du régiment, le chiffre énorme de 9,600 hommes, c'est-à-dire l'effectif actuel d'une division d'infanterie. Louis XV réduisit le régiment des *gardes-françaises* à 4,110 hommes. Enfin, Louis XVI, par ordonnance du 17 juin 1777, arrêta l'organisation définitive du régiment des *gardes*. Le régiment compta 4 bataillons, dont chacun fut composé de 4 compagnies de fusiliers et d'une compagnie de grenadiers. Cette organisation, qui a subsisté jusqu'à la Révolution, donnait au régiment des *gardes-françaises*, en temps de guerre, une force de 4,878 hommes, officiers et soldats compris.

Aucun étranger n'était reçu dans le régiment des *gardes-françaises*. On pouvait y être admis de dix-huit à cinquante ans; la taille exigée était de 5 pieds 4 pouces au moins.

Lorsque la Révolution éclata, le régiment des *gardes-françaises*, depuis longtemps travaillé par les idées nouvelles, se déclara pour la cause démocratique. Les rapports continuels de ce régiment avec les Parisiens, au milieu desquels il se recrutait en partie, le rendaient, plus que tous les autres corps, accessible à l'esprit révolutionnaire. Toutes les histoires de la Révolution racontent comment, dans la journée du 12 juillet 1789, les *gardes-françaises* refoulèrent jusque dans le jardin des Tuileries le régiment de cavalerie, Royal-Allemand, qui chargeait le peuple sur les boulevards. On sait aussi que ces mêmes *gardes-françaises* contribuèrent, deux jours plus tard, à la prise de la Bastille. Le 31 août de la même année, le régiment des *gardes-françaises* était licencié; mais il resta incorporé dans la garde nationale parisienne, sous le nom de garde nationale soldée, jusqu'en octobre 1792. A cette époque, il fut dispersé dans les régiments envoyés à la frontière, pour la défense du territoire.

— *Garde constitutionnelle.* En 1791, l'Assemblée législative créa ce corps pour remplacer les gardes du corps et les gardes-françaises supprimés dans leurs services auprès du roi. Cette *garde*, donnée ou plutôt imposée au souverain par l'Assemblée législative, faisait le service intérieur et le service extérieur du palais. Elle était composée de 1,200 hommes d'infanterie et de 600 hommes de cavalerie. La *garde* constitutionnelle fut licenciée le 30 mai 1792.

— *Garde de la Convention.* Au mois de septembre 1792, le comité de Salut public ayant considéré que, dans l'intérêt des membres de la représentation nationale, il était urgent de créer une force armée spécialement consacrée à leur défense, présenta à la Convention un projet de décret créant un corps de troupes qui porterait le titre de *garde* de la Convention. Ce projet fut ratifié le 14 mars 1793, et, six semaines après, le corps d'officiers de cette *garde* parut à la barre de la Convention et prêta serment de fidélité. Les bâtiments de l'ancien couvent des Petits-Pères furent assignés pour caserne à ce corps, qui se composait de quatre compagnies réunies en un seul bataillon. L'effectif se montait à 500 hommes, y compris l'état-major et les officiers. L'uniforme était bleu de roi, avec parements et passe-poils rouges, culotte blanche et guêtres noires.

Murat, Lefebvre et vingt autres qui parvinrent aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire servirent dans cette garde, soit comme officiers, soit comme soldats. Les fonctions de la *garde* conventionnelle se bornaient à occuper les divers postes du château des Tuileries. Robespierre, Couthon, Saint-Just et quelques autres membres de l'Assemblée avaient un grand nombre de créatures dans cette *garde;* la Convention ne l'ignorait pas, et c'est ce qui explique le peu d'ardeur qu'elle mit à faire marcher ces troupes contre la Commune, dans la fameuse nuit du 9 thermidor. Après la chute de Robespierre, la Convention épura sa *garde*. Bonaparte, à qui l'Assemblée confia sa défense pendant la journée du 13 vendémiaire, trouva dans cette *garde* des soldats obéissants et aguerris. La *garde* de la Convention fut remplacée par celle du Directoire.

— *Garde départementale.* C'était une idée des girondins, mais qui ne reçut jamais d'application. Dès le début de la Convention, ce parti, se voyant dépassé par le groupe des montagnards, qui avaient pour eux la députation de la capitale, les sections et la Commune de Paris, songea à entourer la Convention, où ils espéraient conserver l'influence qu'ils avaient dans la Législative, d'une force armée choisie dans les départements. Roland fut chargé d'attacher ce grelot qui sonnait si mal aux oreilles des hommes qui venaient de renverser la monarchie. Dans son rapport du 23 septembre 1792, à travers mille circonlocutions et au milieu des banalités habituelles sur les dangers de l'anarchie, il glissa cette petite phrase qui contenait la pensée secrète de ce même parti, lequel avait brisé récemment la *garde* constitutionnelle de Louis XVI : « La Convention devrait se prémunir contre certains mouvements en s'entourant d'une force armée imposante, d'une troupe soldée. » Leurs adversaires n'eurent besoin que de leur opposer leurs propres paroles et leurs propres actes. Ainsi, la *garde* nationale ne suffisait plus; il fallait des baïonnettes mercenaires; les législateurs du peuple s'armaient contre le peuple et inauguraient le règne de la liberté par les pratiques du despotisme; ces soupçons, offensants pour Paris, n'étaient-ils pas de nature précisément à faire naître ces mouvements qu'on affectait de craindre? N'était-il pas, en outre, impolitique, imprudent, odieux même d'opposer les départements à Paris, et de représenter cette ville, qui avait conquis la liberté au prix de son sang, comme un antre où la représentation nationale n'était pas en sûreté? N'était-ce point jeter le germe de guerres municipales où périrait la République, etc.? Voilà ce qui se disait de toutes parts, non sans indignation, à une époque où l'on professait universellement cette doctrine, qui fait sourire de mépris les grands hommes d'Etat du XIXe siècle, que le gouvernement doit être, non le maître, mais le serviteur du pays.

Le lendemain, Buzot formula nettement la proposition et parvint à faire décréter qu'une commission serait nommée pour étudier les moyens de donner à la Convention une force publique prise dans les 83 départements. En même temps, Barbaroux, au milieu de déclamations violentes contre Paris, annonçait, avec l'emphase de son pays, que Marseille envoyait, pour contenir la grande Commune, 200 cavaliers et 800 fantassins, tous jeunes gens de familles riches, et Lasource disait durement qu'il fallait réduire Paris à un quatre-vingt-troisième d'influence. « Visiblement, dit M. Michelet, ces représentants du Midi ignoraient tous le véritable organisme de la France, le rôle que joue le principal organe dans notre physiologie nationale. La grande ville est le point électrique où tous viennent sans cesse reprendre l'étincelle, s'électriser et s'aimanter. La France doit passer là, y repasser sans cesse; et chaque fois qu'elle sort de cet heureux contact, loin de changer, elle devient elle-même de plus en plus, entre dans la vérité complète de sa nature, devient plus France encore. »

Il faut ajouter que cette défiance de Paris (dont la Gironde cependant s'était fait un appui contre la royauté) était aussi injuste qu'elle était injurieuse. La jeune Assemblée, loin de courir aucun risque, avait été accueillie avec un enthousisme immense; et, si quelque chose pouvait produire de l'agitation, c'était précisément ce système d'attaques journalières et de calomnies qui transformait le temple de la loi en une arène de gladiateurs.

Le 8 octobre, Buzot, au nom de la commission qu'il avait fait instituer, présentait le rapport relatif au projet de *garde* départementale. Ce rapport concluait à ce que chaque département envoyât autant de fois quatre fantassins et deux cavaliers qu'il y avait de députés. On devait avoir ainsi un total d'environ 4,500 *gardes*, qui seraient casernés à Paris et recevraient la paye de la gendarmerie. Les conseils généraux devaient être chargés du choix des hommes. L'Assemblée décida qu'elle fixerait ultérieurement le jour où serait discuté ce projet, contre lequel protestèrent les sections de Paris.

Cette idée, d'ailleurs, comme nous l'avons dit en commençant, ne reçut jamais d'application, malgré les efforts de Buzot et de ses amis; et les espèces de corps francs qu'ils appelèrent à Paris, ces nouveaux bans de fédérés qu'ils destinaient à former le noyau de la *garde*, ne furent jamais organisés régulièrement. Ce projet même d'une *garde* départementale devint une arme contre les girondins et parut, dans l'esprit soupçonneux de leurs ennemis, se lier au plan qu'on leur supposait de vouloir fédéraliser la République.

— *Garde du Directoire.* L'article 166 de la constitution de l'an III disait : « Le Directoire exécutif aura sa *garde* habituelle, soldée aux frais de la République; cette *garde* sera composée de 120 hommes à pied et de 120 hommes à cheval. Le Directoire exécutif sera constamment accompagné de sa *garde* dans les cérémonies et marches publiques; celle-ci aura toujours le premier rang. Chaque membre du Directoire exécutif se fera précéder et suivre au dehors de deux *gardes*, etc. »

La *garde* de la Convention échangea son titre contre celui de *garde* du Directoire exécutif, et passa, pour ainsi dire, sans remaniement, au service du nouveau gouvernement. La *garde* du Directoire ne fit rien pour sauver les directeurs; elle attendit, dans sa caserne et dans ses postes du Petit-Luxembourg, le dénoûment du drame qui se jouait à Saint-Cloud. Le grenadier qui, dit-on, à l'orageuse séance du conseil des Cinq-Cents, fit à Bonaparte un rempart de son corps pour le garantir du poignard émoussé de quelques députés, appartenait à la *garde* du Directoire. Le 20 brumaire Bonaparte annonçait lui-même, sur la place du Carrousel, à cette *garde*, qu'elle prendrait désormais la dénomination de *garde* consulaire.

— *Garde consulaire.* Par la constitution de l'an VIII, la *garde* du Directoire avait été appelée à former la *garde* consulaire; mais on augmenta sa force et on l'organisa de la manière suivante :

71 hommes d'état-major général y compris les musiciens.

1 compagnie d'infanterie légère.

2 bataillons de grenadiers à pied.

1 compagnie de chasseurs à cheval.

2 escadrons de cavalerie.

1 compagnie d'artillerie légère, dont une escouade montée.

Son effectif total se montait à 2,090 hommes. En quittant le Luxembourg pour venir habiter les Tuileries, la première chose que fit le premier consul fut de passer une revue de la *garde* consulaire. La *garde* consulaire passa presque aussitôt en Italie, où elle forma une partie de la réserve. Après avoir franchi les Alpes, sous le commandement de Lannes et de Bessières, elle précéda le consul à Milan et vint s'illustrer à la bataille de Marengo. Bonaparte ayant donné l'ordre aux grenadiers à pied de la *garde* consulaire de s'opposer à un mouvement de l'ennemi, ces huit cents hommes se formèrent dans la plaine, entre Villa-Nuova et Castel-Ceriolo, en un carré qui, semblable à une colonne de granit, selon l'expression du consul dans la rédaction du bulletin de Marengo, soutint et brisa les efforts réitérés des escadrons autrichiens. Grâce à cette résistance, Bonaparte eut le temps de préparer une seconde bataille, qui fut une victoire.

En 1801, Davout, Soult, Bessières et Mortier se partageaient le commandement de la *garde* consulaire. Par arrêté du 17 ventôse an X (8 mars 1802), l'effectif de ce corps fut porté à 7,266 hommes.

La *garde* consulaire était commandée pa

quatre officiers généraux; elle avait un inspecteur aux revues, un capitaine du génie et un commissaire des guerres.

Le 10 thermidor an XII (29 juillet 1804), la *garde* consulaire devint *garde* impériale.

— *Garde impériale.* La France a eu deux *gardes* impériales : celle de Napoléon Ier et celle de Napoléon III.

La *garde* consulaire servit de noyau à la première *garde* impériale. Par décret du 29 juillet 1804, cette *garde* fut constituée. Elle se composait ainsi qu'il suit :

1 état-major général.
1 régiment de grenadiers à pied.
1 régiment de chasseurs à pied.
1 régiment de chasseurs à cheval.
1 régiment de grenadiers à cheval.
1 corps d'artillerie.
1 légion de gendarmerie d'élite.
1 bataillon de matelots.

A chaque régiment d'infanterie était attaché 1 bataillon de vélites, et, au régiment de chasseurs à cheval, 1 compagnie de mameluks. Il y avait aussi 1 compagnie de vétérans. Quatre colonels généraux commandaient ce corps. L'effectif se montait à 12,000 ou 13,000 hommes environ, recrutés parmi les plus beaux et les plus aguerris de l'armée, et qui devaient avoir deux campagnes et cinq ou six ans de service, suivant les corps. Un mois après cette organisation, Napoléon rejoignait sa *garde* à Boulogne et lui donnait une fête à l'occasion de son avénement au trône. Depuis ce jour, jusqu'à Waterloo, la *garde* impériale ne quitta plus l'empereur. Rentrée à Paris le 26 janvier 1806, cette troupe d'élite, qui venait de faire la campagne d'Autriche, vit augmenter son effectif, qui reçut encore une nouvelle augmentation en 1807, par la création d'un régiment de lanciers polonais. Son chiffre était alors d'environ 15,500 hommes. On avait déjà adjoint aux troupes ci-dessus nommées des fusiliers (connus vulgairement sous le nom de *jeune garde*), et des dragons. Après la campagne de Prusse, Napoléon augmenta les cadres de l'infanterie de sa *garde* de huit nouveaux régiments, savoir :

2 régiments de tirailleurs grenadiers.
2 régiments de tirailleurs chasseurs.
2 régiments de conscrits grenadiers.
2 régiments de conscrits chasseurs.

Ces huit régiments formaient un corps de jeune *garde* fort de 16,000 hommes. En 1810, un décret daté du 1er janvier disait : « L'Empereur, voulant donner une preuve de satisfaction aux *gardes* nationales du Nord, ordonne qu'il sera ajouté aux régiments d'infanterie de la *garde* 1 régiment de 4 bataillons composé d'hommes de bonne volonté, tirés des compagnies de *gardes* nationales qui ont concouru à la defense des côtes de Flandre et de la Manche. » Ce régiment reçut la dénomination de *gardes* nationales de la *garde*. On créa aussi à la même époque un autre régiment de chevau-légers lanciers et l'on reçut dans la *garde* impériale des troupes hollandaises. Il y avait alors 32,000 hommes de *garde* impériale. L'adjonction des pupilles et de nouveaux régiments d'infanterie, l'organisation d'un bataillon du train des équipages, d'un régiment de flanqueurs grenadiers et d'un bataillon d'ouvriers d'administration, porta, en 1811, ce chiffre à 52,000 hommes.

Mais les beaux jours de la légende napoléonienne étaient passés; la France, à son tour, était envahie. La *garde* impériale ne formait plus alors un corps de réserve, on ne la précipitait plus sur l'ennemi au moment décisif. Elle formait presque à elle seule toute l'armée française; elle subissait tous les chocs.

Après la chute de Bonaparte, quelques-uns de ses vieux de la vieille *garde* le suivirent à l'île d'Elbe; les autres furent incorporés dans les régiments de ligne.

La première chose que fit Napoléon à son retour de l'île d'Elbe fut de reconstituer sa *garde* impériale, par un décret daté de Lyon, le 13 mars 1815. Le 7 avril suivant, son organisation fut arrêtée de la manière suivante :

3 régiments de grenadiers à pied.
3 régiments de chasseurs à pied.
6 régiments de tirailleurs.
6 régiments de voltigeurs.
1 régiment de grenadiers à cheval.
1 régiment de dragons.
1 régiment de chasseurs à cheval.
1 régiment de chevau-légers lanciers.
1 compagnie de gendarmerie d'élite.
1 compagnie d'artillerie à pied.
1 compagnie d'artillerie à cheval.
1 compagnie d'ouvriers.
1 compagnie de sapeurs mineurs.
1 escadron du train des équipages.

Cependant son effectif ne put jamais être porté au complet, parce que la *garde* impériale, avant d'être tout à fait organisée, dut partir pour la Belgique. Elle ne comptait alors que 26,850 hommes. Est-il encore nécessaire de parler de la bataille de Waterloo, après tout ce qui en a été dit par tant d'écrivains? Qu'il nous suffise de rappeler le mot de Cambronne, que Victor Hugo a eu le courage de restituer. Après leur défaite, les héros d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland devinrent les brigands de la Loire. Leurs misérables restes s'expatrièrent et allèrent en Amérique porter leur esprit militaire et leur amour de la discipline. Un de leurs chefs, le général Lallemand, essaya de les réunir au Champ-d'Asile (Texas) et de fonder dans ces contrées lointaines une colonie française. Cette tentative échoua.

Nous allons donner, par ordre alphabétique, les noms des principaux chefs de la première *garde* impérale :

Arrighi, général de brigade, duc de Padoue.
Le comte Baste, contre-amiral, commandant les marins de la *garde*.
Eugène Beauharnais.
Le général Bertrand.
Bessières, maréchal de France, duc d'sItrie.
Cambronne.
Caulaincourt, général de division, duc de Vicence.
Daumesnil.
Davout, maréchal de France, prince d'Eckmühl.
Drouot.
Duroc, maréchal de France, duc de Frioul.
Gourgaud.
Hullin.
Larrey, chirurgien en chef de la *garde*.
Lefèvre-Desnouettes.
Montholon.
Mortier, duc de Trévise.
Mouton, comte de Lobau.
Ornano.
Rapp.
Savary, duc de Rovigo.
Soult, maréchal de France, duc de Dalmatie.

Aussitôt que Napoléon III se fut placé sur le trône, il songea à réorganiser une *garde* sur le modèle de celle qui avait si bien servi son oncle. La réalisation de ce projet fut retardée par les circonstances; mais un décret du 1er mai 1854 créa la *garde* impériale; l'année suivante (20 décembre 1855), elle fut réorganiséé. Elle ne se composait, à l'origine, que d'une division d'infanterie, d'une brigade de cavalerie et d'un régiment d'artillerie; mais, par sa nouvelle organisation, elle vit porter son effectif à 25,000 hommes. Elle comprenait deux divisions d'infanterie, une division de cavalerie et de l'artillerie. On a beaucoup critiqué la *garde* impériale, à sa création, et les attaques les plus vives, les plus mordantes lui vinrent des autres corps de l'armée. Tous les soldats qui ont fait la guerre de Crimée se souviennent de l'inscription suivante gravée sur un roc voisin du camp : « La *garde* meurt, mais ne se rend pas... à la tranchée. »

Néanmoins, la *garde* impériale se distingua à l'assaut de la tour Malakoff. A Magenta, la *garde* impériale soutint seule le choc de toute l'armée autrichienne. Sans la défense héroïque de la *garde* impériale, la journée eût été fatale à notre cause et l'empereur lui-même eût peut-être été fait prisonnier.

Un décret du 15 novembre 1865 modifia l'organisation de la *garde* impériale. Voici quelle était sa composition à la chute de l'empire :

INFANTERIE.

Deux divisions, chacune de deux brigades.

1re *division.*

1 bataillon de chasseurs à pied.
4 régiments de voltigeurs.

2me *division.*

3 régiments de grenadiers.
1 régiment de zouaves.

Il y avait, en outre, dans l'infanterie, un régiment de gendarmerie à pied, mais qui ne faisait partie d'aucune des deux divisions. Il était placé à part.

CAVALERIE.

Une division de trois brigades.

1re *brigade.*

1 escadron de gendarmerie.
1 régiment de carabiniers.
1 régiment de cuirassiers.

2me *brigade.*

1 régiment de dragons.
1 régiment de lanciers.

3me *brigade.*

1 régiment de chasseurs.
1 régiment de guides.

ARTILLERIE.

1 régiment d'artillerie montée.
1 régiment d'artillerie à cheval.
1 escadron du train d'artillerie.

La *garde* possédait, en outre, un escadron du train des équipages. Les cent-*gardes*, bien que faisant partie de la *garde* impériale, étaient placés dans des conditions particulières. Le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angély était le général en chef de la *garde*, dont l'effectif variait de 25,000 à 30,000 hommes.

Dans la désastreuse guerre de 1870-1871, la *garde* impériale ne suivit pas l'empereur à Sedan, et resta dans les environs de Metz, sous les ordres du maréchal Bazaine. On sait ce que ce dernier en a fait.

— *Garde nationale.* Cette dénomination est nouvelle, mais l'institution de la milice bourgeoise qu'elle désigne est fort ancienne. Au XIIe et au XIIIe siècle, telles cités italiennes mettaient 20,000 ou 30,000 hommes sur pied, pour résister aux empereurs qui menaçaient leur indépendance. Ces troupes étaient de véritables *gardes* nationales. Il est assez difficile de dire à quelle date remonte, en France, la création des premiers corps civiques, des premières *gardes* nationales. Suivant le colonel Carrion, on devrait considérer les francs-archers comme les premiers *gardes* nationaux français. Sans nous arrêter à discuter cette question, nous croyons pouvoir affirmer que la véritable *garde* nationale du moyen âge se composa des compagnies de paroisses et des milices communales, formées lors de l'affranchissement des communes par Louis le Gros. Il y eut aussi une brave *garde* nationale sous Philippe IV, s'il faut en croire Velly : « Sous le règne de Philippe IV, en 1313, les bourgeois de Paris partirent de l'église Notre-Dame bien armés, équipés lestement, et vinrent passer, au nombre de 20,000 chevaux et 30,000 hommes de pied, auprès du Louvre; ils allèrent de là dans la plaine de Saint-Germain-des-Prés, se mettre en bataille et faire l'exercice. »

Le 14 septembre 1467, Louis XI fit une revue de la *garde* nationale de Paris. Elle avait été mise sur pied en juin 1467; elle se composait d'hommes de métier, de personnages à office, de nobles, de marchands, etc., qui devaient être armés, ne fût-ce que d'un bâton, et ce *sous peine de la hart*. Lisez plutôt la *Chronique scandaleuse du règne de Louis XI.* « Et le ieudy ensuiuant, quatorziesme iour dudit mois de septembre, le roy, qui avoit ordonné mettre sus les bannières de Paris, fist publier que audit iour ils feussent toutes prestes pour estre aux champs dehors Paris, en faisant sçavoir à tous de quelque estat ou condition qu'ils feussent, depuis l'aage de seize ans iusques à soixante ans, y fissent hors de ladicte ville en armes et habillement de guerre, et s'il n'y en avoit aucuns qui n'eussent harnois, que néanmoins ils eussent en leurs mains ung baston deffensable, et sur peine de la hart; ce qui fut fait. Et yssit hors de ladicte ville la plus part du populaire d'iceluy, chascun soubs estendart ou bannière, qui faisoit moult beau veoir, car chascun y estoit en moult belle ordonnance, et sans noise ne bruit; et estoient bien de 60,000 à 80,000 testes armées, dont il en y avoit bien 30,000 tous armez de harnois blans, iaques ou brigandines. »

Nous ne dirons rien de la *garde* nationale de Charles VIII (1498), composée d'arbalétriers, d'archers, de couleuvriniers, de piquiers, etc. sous les ordres de gentilshommes du royaume; de la *garde* nationale de Metz, qui avait le droit de veiller seule à la sûreté de la place, prérogative que n'a jamais eue aucune *garde* nationale, puisque toutes sont obligées de partager le service avec la garnison; nous passons ces *gardes* civiques et bien d'autres, pour arriver à la *garde* nationale française, proprement dite.

La première proposition d'établissement d'une *garde* civique fut faite par Bonneville, dans l'assemblée des électeurs de Paris. A ce moment, la cour préparait un coup d'Etat contre l'Assemblée, et enveloppait la capitale de régiments étrangers. Le 8 juillet, Mirabeau, en soumettant à l'Assemblée nationale un projet d'adresse au roi pour demander l'éloignement des troupes, proposait dans sa motion d'établir une *garde* bourgeoise à Paris. Mais, sur la proposition de M. de Biauzat, cette question spéciale fut ajournée. Elle fut reprise à Paris par les électeurs siégeant à l'Hôtel de ville, et qui, le 11 juillet, prirent un arrêté pour prier l'Assemblée nationale de la résoudre au plus tôt dans le sens du vœu populaire.

Le 13, au moment où l'insurrection éclatait dans Paris, l'assemblée des électeurs, au bruit du tocsin qui sonnait à toutes les églises, arrêta d'urgence l'organisation provisoire d'une *garde* bourgeoise qui devait se composer de 48,000 hommes, à raison de 800 hommes par chacun des soixante districts.

Le comité permanent des électeurs se réservait le droit de nommer le commandant général et les états-majors; les autres officiers et les sous-officiers devaient être nommés par les districts. Le quartier général de la milice parisienne était à l'Hôtel de ville; ses couleurs distinctives étaient celles de la ville de Paris, rouge et bleu, qui étaient dans le moment même adoptées comme cocarde; les chefs n'eurent à l'origine d'autre signe de leur autorité qu'un mouchoir noué autour du bras.

Déjà l'on s'organisait de toutes parts, et l'arrêté des électeurs fut accueilli avec acclamation dans tous les districts, qui procédèrent sans désemparer au recrutement.

Dans cette première *garde* nationale, on voit figurer des propriétaires, des commerçants, des industriels, des notaires, des avocats, des médecins, des artistes, des conseillers d'État, des magistrats, des chevaliers de Saint-Louis, ainsi que des prêtres et un certain nombre d'ouvriers. Les procès-verbaux des districts portent l'empreinte des sentiments qui animaient cette bourgeoisie : elle ne redoutait pas moins les excès populaires que les violences de la cour. Quoi qu'il en soit, toute la population se trouva debout. Mais les armes manquaient. Le comité permanent de l'Hôtel de ville ordonna la fabrication de hallebardes et de piques pour suppléer au manque de fusils. Le commandement général fut offert au duc d'Aumont, qui demanda prudemment vingt-quatre heures, pour réfléchir. Le marquis de la Salle, nommé commandant en second, entra aussitôt en fonction, et l'on sait combien il montra de courage et d'habileté au milieu des événements de ces mémorables journées. La nouvelle *garde* ne prit pas une très-grande part, du moins directement, à la prise de la Bastille; au reste, elle était à peine organisée; dans tous les cas, il est hors de doute que cette attitude de toutes les classes de la population parisienne donna fort à réfléchir au parti de la cour, qui n'osa lancer ses régiments étrangers contre une ville si bien gardée. Cette hésitation facilita la victoire populaire. Le lendemain de la prise de la Bastille, La Fayette fut élu par acclamation, dans l'assemblée des électeurs, commandant de la milice nouvelle, qui, sur sa proposition, prit définitivement le titre de *garde* nationale.

Des *gardes* semblables s'organisèrent dans toutes les villes du royaume et jusque dans les moindres villages; l'uniforme adopté par la *garde* nationale de Paris fut admis partout, ainsi que la cocarde de Paris. C'était cet habit bleu que nos volontaires, dont une partie sortait de la *garde* nationale, devaient un peu plus tard illustrer.

Après le meurtre de Foulon et de Berthier, La Fayette donna sa démission, comme protestation contre ces excès. Mais il fut réélu par les députés des districts. On sait quelle était alors sa popularité, et son fameux cheval blanc était déjà célèbre. A la fin de juillet, il avait présenté à la commune le plan d'organisation définitive de la *garde* civique, préparé par le comité provisoire, en même temps que la cocarde, à laquelle on avait ajouté le blanc, et il prononça à cette occasion les paroles si souvent citées : « Je vous apporte, messieurs, une cocarde qui fera le tour du monde, et une institution tout à la fois civique et militaire, qui changera le système de la tactique européenne, et réduira les gouvernements absolus à l'alternative d'être battus, s'ils ne l'imitent pas, et d'être renversés s'ils osent l'imiter. »

Aux termes de ce règlement, la *garde* nationale parisienne fut organisée comme une véritable armée; du moins elle eut un état-major général, une infanterie, une cavalerie, des compagnies de grenadiers, des chasseurs soldés, enfin une artillerie. La commune nommait le commandant général et l'état-major; la nomination des autres chefs fut laissée aux bataillons. L'uniforme fut réglé d'après les couleurs nationales, blanc, bleu et rouge.

Aux journées des 5 et 6 octobre, la *garde* nationale parisienne se rangea du côté du peuple, et contribua à ramener à Paris le roi, la cour et l'Assemblée. Le 12 juin 1790, l'Assemblée nationale régularisa l'organisation des *gardes* civiques pour tout le royaume; 4 millions d'hommes environ se trouvèrent ainsi enrégimentés. On sait qu'à la grande fédération de 1790, des délégués de toutes les *gardes* nationales de France vinrent prêter le serment civique dans la mémorable cérémonie du Champ-de-Mars.

La loi du 14 octobre 1791 organisa définitivement la *garde* nationale de France. Il y est dit : « L'Assemblée nationale déclare comme principes constitutionnels : la force publique, considérée d'une manière générale, est la réunion de la force de tous les citoyens; l'armée est une force habituelle, extraite de la force publique, et destinée essentiellement à agir contre les ennemis du dehors; les corps armés pour le service intérieur sont une force habituelle, extraite de la force publique, et essentiellement destinée à agir contre les perturbateurs de l'ordre et de la paix; la nation ne forme point un corps militaire, mais les citoyens seront obligés de s'armer aussitôt que l'ordre public troublé ou la patrie attaquée demandera l'emploi de la force publique, ou que la liberté sera en péril. L'organisation de la *garde* nationale n'est que la détermination du mode suivant lequel les citoyens doivent se rassembler, se former et agir, lorsqu'ils sont requis de remplir ce service. Les citoyens requis de défendre la chose publique et armés en vertu de cette réquisition porteront le nom de *gardes* nationaux. Comme il n'y a qu'une nation, il n'y aura qu'une même *garde* nationale, soumise aux mêmes règles, à la même discipline et au même uniforme. »

L'esprit de la *garde* nationale de Paris, où dominait la bourgeoisie et même les amis de la cour, comme dans le bataillon des Filles-Saint-Thomas, cet esprit, disons-nous, était, en général, patriote, avec des défaillances, des hésitations, des revirements subits et une certaine appréhension de l'élément populaire.

Lors des massacres du Champ-de-Mars, en juillet 1791, une partie des bataillons contribua à la répression; mais d'autres ne jouèrent qu'un rôle passif, tout en déplorant ces funestes conflits. Les patriotes ardents nommaient alors les soldats citoyens les *bleuets de La Fayette*. Au 10 août, cependant, ces bleuets marchèrent résolûment contre le château, et contribuèrent à la victoire du peuple et au renversement de la royauté. Dans tous les événements, d'ailleurs, on voit certains bataillons se prononcer dans le sens des conservateurs, et le plus grand nombre dans le sens de la Révolution. Ceci est l'histoire de tous les temps. En 1791, l'organisation avait été remaniée et le commandant général avait été

remplacé par douze chefs de légion, qui commandaient à tour de rôle. Un peu plus tard, on donna à la *garde* nationale le nom de *sections armées*. L'élément populaire y était alors entré dans une assez large proportion. On sait que la *garde* nationale appuya plus qu'elle n'entrava l'espèce de coup d'Etat populaire qui amena la chute des girondins.

Après le 9 thermidor, elle fut de nouveau réorganisée suivant les vues de la réaction, c'est-à-dire que les patriotes ardents en furent exclus, ainsi que la plupart des ouvriers, en même temps que des royalistes notoirement connus y entraient. De plus, ce corps, qui jusqu'alors avait dépendu de l'autorité civile, c'est-à-dire de la commune, fut placé sous les ordres du comité de la guerre. Ainsi remaniée, la *garde* nationale agit assez généralemnt dans le sens des réactionnaires, se laissa même entraîner par les conspirateurs royalistes, et marcha contre la Convention dans le fameux mouvement du 13 vendémiaire an IV. Elle combattit d'ailleurs vaillamment dans cette journée, mais fut écrasée par Bonaparte et la poignée de patriotes que l'Assemblée avait rassemblés autour d'elle. Elle fut de nouveau réorganisée sous le Directoire, mais toujours de manière à y faire dominer, du moins à Paris, l'élément bourgeois. Bonaparte l'asservit complétement, d'abord en se réservant la nomination des officiers, puis en diminuant considérablement son effectif.

Cependant la *garde* nationale ainsi décimée rendit quelques services à Napoléon. En 1809, les Anglais ayant débarqué à Walchern et menaçant Anvers, Napoléon songea à la *garde* nationale, du moins aux *gardes* nationales du Nord de la France, dont il confia le commandement à Bernadotte, et qui repoussèrent les Anglais.

Un décret du 5 avril 1813 appela sous les armes tous les Français de vingt à soixante ans, pour former des cohortes de grenadiers, de chasseurs, et des cohortes de *gardes* urbaines. Napoléon comptait alors sur les masses civiles; il pensait qu'on pouvait obtenir avec elles « une nation maçonnée à chaux et à sable, capable de défier les siècles et les hommes. » La *garde* nationale de Paris fut réorganisée en 1814, mais Napoléon se réserva le droit de nommer tous les officiers. Cette nouvelle *garde* se montra fort vaillante. Elle avait été mise sous les ordres du roi Joseph, qui avait pour major général le maréchal duc de Conegliano. Le 30 mars, 12 légions défendent seules Paris de la barrière de Clichy à la barrière de Neuilly. Tant de dévouement et de bravoure n'empêchèrent pas les alliés de rentrer dans notre capitale le 31 au matin. Alors les *gardes* nationaux assurèrent l'ordre et la tranquillité des citoyens.

A l'approche du comte d'Artois, 500 grenadiers de la *garde* nationale se portèrent à la rencontre du prince, jusqu'à Livry, pour lui servir d'escorte. Monsieur leur dit ces paroles : « Mes enfants, vos malheurs sont finis, notre unique soin sera de les faire oublier. J'aime l'habit que vous portez, il est celui d'un grand nombre de bons Français. J'en ai fait faire un à Nancy, je n'en aurai pas d'autre pour mon entrée à Paris. » Il n'aurait pas dû omettre le nom du tailleur et le numéro de sa rue. Monsieur fut, peu de temps après, nommé colonel général de toutes les *gardes* nationales de France.

En somme, épurée de plus en plus par les Bourbons, la *garde* nationale n'en était pas moins un objet d'inquiétude pour le gouvernement rétrograde qui pesait sur la France; inquiétude justifiée en partie par la renaissance de l'esprit libéral. En maintes circonstances, en effet, la *garde* citoyenne se prononça énergiquement pour la cause des libertés constitutionnelles. On n'a pas oublié, notamment, que le sergent Mercier et le poste qu'il commandait à la Chambre des députés refusèrent noblement de se prêter à l'expulsion de Manuel. Le sergent Mercier, rayé des contrôles de la *garde* nationale par une ordonnance du roi, reçut de nombreux témoignages de sympathie. On lui offrit des pièces d'orfévrerie et différentes armes d'honneur, acquises au moyen de souscriptions.

Depuis ce jour, le roi et le ministère n'attendaient qu'un prétexte pour dissoudre la *garde* nationale; cette occasion se présenta en 1827. Dans une revue au Champ-de-Mars, Charles X fut accueilli par les cris unanimes de : « Vive la charte ! à bas les ministres ! à bas les jésuites ! » Le lendemain, la *garde* nationale était dissoute par ordonnance royale. Dans les journées de Juillet 1830, on revit ses uniformes sur les barricades, fraternellement mêlés à la veste des ouvriers.

Le règne de Louis-Philippe fut une époque brillante pour la *garde* nationale. Elle était rentrée en possession du droit de nommer tous ses officiers. La Fayette avait été nommé général en chef de la *garde* nationale. On se souvient encore, et il n'est pas besoin de les rappeler, des services que rendit la milice bourgeoise, dans les premiers temps de la monarchie constitutionnelle, soit à propos du procès des ministres, soit le 6 juin 1832, soit le 13 avril 1834. Mais la marche rétrograde du pouvoir finit par la jeter dans l'opposition, et, vers la fin du règne, elle se prononçait avec une formidable majorité pour la réforme électorale et contre le funeste ministère Guizot. On sait le rôle qu'elle joua en février 1848, appuyant les réclamations du peuple, se plaçant entre lui et la troupe, et finalement contribuant au renversement de Louis-Philippe. Après la proclamation de la République, les ouvriers entrèrent en foule dans ses rangs, et l'uniforme cessa, du moins en fait, d'être obligatoire. Les bourgeois de la *garde* nationale virent avec douleur le gouvernement provisoire supprimer les compagnies d'élite de grenadiers et de voltigeurs, et il en résulta, le 16 mars, une ridicule et impuissante manifestation, dite des *bonnets à poil*. En juin 1848, une grande partie de la *garde* nationale de Paris marcha contre l'insurrection, et les légions d'une foule de villes accoururent dans la capitale pour le même objet. Cependant, comme les compagnies de certains quartiers avaient pris parti pour les insurgés, Cavaignac désarma des légions entières.

Le 26 juin 1851, l'Assemblée promulgua une loi portant organisation de la *garde* nationale dans toute la France, par communes dans les départements, et par arrondissements municipaux à Paris. Les compagnies communales d'un canton ne pouvaient être formées en bataillons cantonaux et en légions que d'après un décret du pouvoir exécutif. Elles ne pouvaient, dans aucun cas, être organisées par départements et arrondissements. Le président de la République avait le droit de dissolution et de suspension. Faisaient partie de la *garde* nationale tous les citoyens à partir de vingt ans, excepté les ministres des divers cultes, les militaires, les agents de justice et de police, les préposés des douanes, les infirmes et les individus privés de leurs droits civils et politiques. Un décret du 11 janvier 1855, promulgué le 22, dissout toutes les *gardes* nationales de France. Elles sont réorganisées ensuite là où le gouvernement le juge convenable. Les officiers de tous grades sont nommés par le chef de l'Etat. Les légions sont supprimées, il n'y a plus que des bataillons. Tous ceux qui vivent d'un travail manuel sont exclus de la liste. La *garde* nationale de Paris était entièrement à la disposition du gouvernement. Les armes étaient fournies par l'Etat, mais l'uniforme, qui était obligatoire, était à la charge des *gardes* nationaux, qui ne pouvaient se réunir sans l'ordre de l'autorité et dont le service était réglé hiérarchiquement.

Les événements de 1870 imposèrent au gouvernement de la Défense nationale la réorganisation de la *garde* nationale. Elle fut poussée à Paris avec une déplorable négligence. Cependant, privés de toute instruction militaire, les *gardes* nationaux de la capitale se consumaient à la tâche ingrate de monter la garde sur les remparts, et d'assister impuissants au bombardement de leurs maisons. Ils réclamaient à grands cris et quelquelquefois même les armes à la main (comme au 31 octobre) une sortie à fond contre l'ennemi. Dans les rares occasions où le gouverneur de Paris crut devoir faire droit à ce patriotique entraînement, à Champigny, à Buzenval, la *garde* nationale donna des preuves d'une héroïque bravoure, mal servie, hélas ! par la capacité de ses chefs. Les conditions de l'armistice (lisez capitulation) laissèrent leurs armes aux *gardes* nationaux, ce qui leur permit d'assister, l'arme au bras, la rage dans le cœur, à l'entrée des Allemands dans Paris.

A ces causes d'irritation vinrent s'ajouter bientôt les maladresses du gouvernement de Versailles. Paris, à tort ou à raison, croyait à un prochain égorgement de la République. Paris était armé. La situation devenait terrible. Le gouvernement de M. Thiers crut y parer en ordonnant le désarmement et l'on y procéda avec une déplorable ineptie. La mesure, annoncée longtemps à l'avance, permit aux plus ardents de s'organiser en fédération, d'échapper ainsi à l'action de l'autorité gouvernementale, et de travailler en même temps une partie des troupes casernées à Paris. Des négligences inexplicables empêchèrent d'aboutir l'enlèvement déjà commencé des batteries de Montmartre. La *garde* nationale triomphait; le gouvernement et l'armée durent se replier à Versailles, et ne purent rentrer à Paris qu'après la guerre civile la plus épouvantable que l'histoire ait enregistrée.

A la suite de ces événements, l'Assemblée nationale vota le désarmement de toutes les *gardes* nationales de France, et il s'est opéré successivement partout. L'organisation actuelle de l'armée ne paraît pas laisser de place à une *garde* civique, et l'on peut croire que l'histoire de la *garde* nationale en France est close à tout jamais. Mais qui connaît les secrets de l'avenir ?

— *Garde nationale mobile de* 1848. Institué le 25 février 1848, à Paris, par décret du gouvernement provisoire, ce corps était composé de 24 bataillons de 1,000 hommes chacun, enrôlés volontaires armés et équipés par l'État, recevant une solde de 1 fr. 50 par jour, et nommant eux-mêmes leurs officiers et sous-officiers. Le soin de former cette milice fut confié au général Duvivier, qui en reçut le commandement. Beaucoup de jeunes ouvriers honnêtes et sans travail s'enrôlèrent, mais beaucoup aussi de ces petits aventuriers du pavé de Paris dont V. Hugo a poétisé le type dans son Gavroche, ainsi qu'un certain nombre de déclassés ou d'ambitieux qui voulaient se faire nommer officiers. Le romancier populaire, Ponson du Terrail, a commencé là sa carrière, de même que d'autres hommes connus depuis. C'était une *garde* d'enfants, car la plupart avaient de seize à vingt ans. Les éléments dont elle était composée semblaient la vouer à un rôle révolutionnaire; mais ce fut le contraire qui advint. Dans les terribles journées de juin, les *gardes* mobiles, habilement entraînés, lancés, combattirent avec une intrépidité et une audace extraordinaires, mais commirent malheureusement de nombreux actes de cruauté, comme fusillades de prisonniers, etc. Après ces événements, le peuple de Paris ne les nommait plus que les *bouchers de Cavaignac*, et le parti réactionnaire leur fit une vogue qui devait bientôt s'évanouir.

En janvier 1849, le président de la république et le général Changarnier réduisirent le nombre des bataillons à 12. Il y eut quelque velléité de sédition, cette fois dans un sens républicain, antibonapartiste; mais le gouvernement arrêta un certain nombre d'officiers, et tout s'éteignit. Les bataillons restants furent ensuite dispersés dans les départements, en Corse, etc., et bientôt après dissous.

— *Garde nationale mobile de* 1868. Cette doublure de l'armée active fut créée par Napoléon III, sur la proposition du maréchal Niel, alors ministre de la guerre, en vertu de la loi votée par le Corps législatif le 1er février 1868. L'effectif probable de la *garde* nationale mobile devait être d'environ 550,000 hommes, répartis en bataillons, compagnies et batteries. L'effectif maximum de chaque bataillon était de 2,000 hommes, formant 8 compagnies de 250 hommes chacune.

Nous allons emprunter au rapport même du maréchal Niel les principaux détails relatifs à cette organisation de l'armée nouvelle.

Composition des cadres. « Les cadres des bataillons, compagnies et batteries de la *garde* nationale mobile doivent en principe être composés comme ceux des bataillons, compagnies et batteries de l'armée. Toutefois, les éléments de chaque bataillon ne pouvant être réunis que très-exceptionnellement sur le même point, et d'ailleurs les bataillons n'étant pas destinés à faire des manœuvres d'ensemble, il paraît inutile d'y introduire en temps de paix les grades de capitaine adjudant-major et d'adjudant sous-officier. D'un autre côté, l'instruction se donnant dans chaque compagnie, le capitaine instructeur de tir ne serait d'aucune utilité. Enfin, la simplicité de l'administration des compagnies permet à un seul sous-officier comptable par compagnie de satisfaire à toutes les exigences du service. Il est donc possible de réduire l'effectif des cadres sans porter atteinte à leur valeur, et je propose d'en fixer la composition ainsi qu'il suit :

Par bataillon d'infanterie. . . .	1 chef de bataillon.
Par compagnie d'infanterie. . .	1 capitaine. 1 lieutenant. 1 sous-lieutenant. 1 sergent-major. 4 sergents, dont 1 instructeur. 8 caporaux. 1 tambour.
Par département fournissant au moins 2 batteries d'artillerie.	1 officier supérieur.
Par batterie. . . .	1 capitaine. 1 lieutenant en premier. 1 lieutenant en second. 1 maréchal des logis chef. 4 maréchaux des logis, dont 1 instructeur. 8 brigadiers. 1 trompette.

» Il y aura, en outre, par département, un capitaine qui prendra le nom de capitaine-major de la *garde* nationale mobile.

Choix des cadres. « Il convient que les grades ne soient confiés qu'aux citoyens qui auront une situation honorable dans la circonscription de la troupe dont ils solliciteront le commandement.

» Les officiers de tous grades, les sous-officiers, caporaux et brigadiers seront choisis :

» 1° Parmi les officiers retraités ou démissionnaires ;

» 2° Parmi les officiers de l'armée ayant trente ans de services ;

» 3° Parmi les militaires libérés et les sous-officiers de l'armée ayant vingt-cinq ans de services ;

» 4° Enfin, parmi les appelés et les volontaires de la *garde* nationale mobile.

Indemnités de service attribuées aux officiers et sous-officiers chargés de l'instruction et de l'administration. « Les officiers, sous-
» officiers, caporaux et brigadiers ne reçoi-
» vent de traitement que si la *garde* natio-
» nale mobile est appelée à l'activité.

» Sont seuls exceptés de cette disposition :
» l'officier chargé spécialement de l'adminis-
» tration et les officiers et sous-officiers in-
» structeurs. » (Art. 8 de la loi.)

» En exécution de cette disposition, je propose à Votre Majesté de décider que les officiers et sous-officiers employés d'une manière permanente à l'instruction et à l'administration, ainsi que les tambours et trompettes, recevront une indemnité de service fixée ainsi qu'il suit, savoir :

Capitaine-major. .	Indemnité.		1,600
	Frais de bureau et d'écritures.		800
	et dans les départements comptant plus de 24 compagnies ou batteries, 15 fr. en plus pour chaque compagnie ou batterie excédant ce nombre.		
Sous-officier secrétaire garde-magasin.			500
Infanterie.	Chef de bataillon. . . .		1,800
	Capitaine.	Indemnité.	1,000
		Frais de bureau.	120
	Sergent-major.		600
	Sergent-instructeur. . .		450
	Tambour.		300
Artillerie.	Officier supérieur. . . .		2,000
	Capitaine.	Indemnité.	1,200
		Frais de bureau.	120
	Maréchal des logis chef.		650
	Maréchal des logis instructeur.		500
	Trompette.		320

Nous ne nous appesantirons pas ici sur les vices de cette organisation ; ils n'ont que trop éclaté durant la fatale guerre de 1870-1871 ; il est vrai que cette nouvelle armée n'avait pas encore eu le temps de se discipliner, de s'affermir, de prendre cet esprit de corps qui fait la consistance et la solidité d'une troupe ; mais elle renfermait dans son sein même les germes de son impuissance. Sans doute, dans quelques circonstances, les *moblots* se sont bien battus : ils avaient du sang français dans les veines. Mais quelle effroyable indiscipline ! C'est au point que les propriétaires des environs de Paris redoutaient plus leur présence que celle des Prussiens : ils n'enlevaient pas les pendules, mais ils brisaient les meubles et en faisaient du feu.

— *Garde de Paris.* En 1750, un effectif de 150 hommes de pied avait la garde des quais, ports, remparts de notre capitale et portait le nom de *garde* de Paris, bien que faisant partie de la troupe appelée le guet. En 1771, la *garde* de Paris, se composait de 111 cavaliers et de 852 fantassins. Lorsque la Révolution de 1789 éclata, une loi ayant ordonné le licenciement de tous les corps préposés à la sûreté de Paris, la *garde* forma la gendarmerie parisienne. Le 1er novembre 1789, l'Assemblée constituante décréta, pour la *garde* et la police de la capitale, l'organisation d'un corps de *gardes* nationaux soldés, qui furent remplacés, le 18 juillet 1792, par une division de gendarmerie à pied. Après avoir été soumise à diverses organisations, cette gendarmerie parisienne fut supprimée le 16 janvier 1795, époque où l'on créa un corps spécial destiné à la police, que l'on nomma légion de police générale (9 messidor an III). Cette légion était composée de deux demi-brigades (régiments) à trois bataillons et d'une demi-brigade de cavalerie. Le 13 vendémiaire de la même année, ce corps prit une part glorieuse à la défense de la Convention contre les sections insurgées; ce qui ne l'empêcha pas d'être licencié bientôt après. La *garde* nationale fut chargée de la police de Paris. Enfin, le 4 octobre 1802 (12 vendémiaire an XI), le gouvernement consulaire créa la *garde* municipale, placée sous l'autorité du préfet de police; elle se composait de 2,154 hommes d'infanterie, en deux régiments, le premier affecté à la *garde* des ports et des barrières, le deuxième au service de l'intérieur, et de 180 cavaliers formant un escadron. L'un des régiments était habillé de vert et l'autre de rouge. En 1804, une partie de la *garde* de Paris fut envoyée en Hollande. En 1807, une autre partie fut dirigée sur l'Allemagne, où on la retrouve à Friedland et à Dantzig. Une portion des soldats restés en France fut bientôt conduite en Espagne. En 1812, la *garde* municipale fut impliquée dans la conspiration Mallet, quoi qu'elle en fût, paraît-il, fort innocente; elle fut licenciée par Napoléon à son retour de Russie, et un décret impérial la remplaça par le corps de gendarmerie impériale de Paris, composé de 4 compagnies, partie à cheval, partie à pied. Son effectif était de 853 hommes (10 avril 1813). En 1814, il fut un peu augmenté, et la *garde* reçut le nom de gendarmerie royale de Paris, nom qu'elle a conservé jusqu'en 1830. Pendant la révolution de Juillet, la gendarmerie royale de Paris rivalisa avec les suisses dans la défense de la royauté. Le 16 août 1830, fut instituée la *garde* municipale de Paris, qui fut reconstituée par une ordonnance du 24 août 1838; elle était commandée par 1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 1 major, 4 chefs de bataillon ou d'escadron; elle avait l'habit bleu à revers blancs, passe-poils et retroussis rouges, épaulettes de grenadier pour l'infanterie, contre-épaulettes et aiguillettes orange pour la cavalerie, shako pour l'infanterie et casque tigré pour la cavalerie. Elle était sous les ordres du préfet de police et ressortissait directement au ministre de l'intérieur. La *garde* municipale de Paris se signala dans toutes les émeutes qui eurent lieu de 1830 à 1848. Le 23 février, occupant la préfecture de police, elle put entendre les cris de mort proférés contre elle. Un détachement de *gardes* municipaux envoyé au

dépôt d'armes de M. Lepage, rue Bourg-Labbé, ayant accepté, sur la prière du maire du VI^{e} arrondissement, de mettre bas les armes, faillit, en se retirant à l'Hôtel de ville, être précipité dans la Seine par une foule furieuse. Un capitaine de la *garde* nationale parvint à les sauver en haranguant le peuple; ce capitaine s'appelait Etienne Arago. Le 24 février, une trentaine de municipaux, abandonnant, sur des ordres supérieurs, un poste près de la place de la Concorde, furent attaqués et presque tous massacrés. Le même jour, à l'Hôtel de ville, un détachement de 60 cavaliers fut attaqué par plusieurs milliers d'insurgés aux cris de : « Vive la ligne! vive la garde nationale! à bas les municipaux! »

Les *gardes* municipaux, après la révolution de 1848, se retirèrent à Vincennes et dans les environs de Paris. Un des premiers actes du gouvernement provisoire avait été de les licencier (25 février); mais, au bruit des insurrections qui éclatèrent bientôt, ils adressèrent une offre de service, qui fut acceptée. Quelques mois après, Lamoricière, alors ministre de la guerre, saisissait l'occasion de la formation d'un bataillon de gendarmerie mobile pour y recevoir les ex-municipaux. Le service de la force armée à Paris fut fait depuis par une *garde* républicaine parisienne, dont l'organisation avait été décrétée le 16 mai 1848. Cette *garde* républicaine se divisait en un bataillon de l'Hôtel de ville, un bataillon des *gardes* montagnards, commandés par Caussidière, un bataillon de la préfecture de police, des compagnies lyonnaises et de la liberté, un bataillon de l'Assemblée nationale, etc. Le titre un peu pompeux de bataillons qui leur était donné servait à dissimuler le vide des cadres. Cette *garde* républicaine fut toujours organisée fort irrégulièrement. Ce ne fut que vers le milieu de l'année 1848 que l'on parvint à en former, sous le même nom, un corps homogène, dépendant de l'autorité militaire et fort de 2,000 hommes d'infanterie et de 600 de cavalerie, force presque aussitôt portée à 3,000 hommes.

Ce corps subsista jusqu'au 1er février 1849. A cette date, le président de la république le réorganisa et réduisit son effectif à 2,100 hommes. Ce fut le 11 décembre 1852 que cette troupe reçut le nom de *garde* de Paris et qu'il fut décidé qu'elle ferait partie intégrante de la gendarmerie, n'ayant plus d'autres attributions de police que celles qui incombent aux gendarmes.

En septembre 1870, les municipaux furent incorporés à l'armée et prirent part à la défense de Paris. Après les événements de 1871, ils furent réorganisés sous le nom de *garde* républicaine, et leur effectif fut considérablement augmenté.

Gardes-françaises (DANS LES), chanson. V. DANS LES GARDES-FRANÇAISES.

GARDE, village et commune de France (Ariége), cant. de Mirepoix, arrond. et à 34 kilom. de Pamiers, sur une colline dominant le Lhers; 672 hab. Mines de cuivre, de plomb, d'argent et d'or; filature de laine. Les restes d'une forteresse, dont la tradition attribue la fondation à Charlemagne, se dressent près du village et ont conservé un aspect imposant. « Ils forment, dit M. Joanne, un carré long un peu irrégulier; trois tours rondes sont placées aux trois angles de l'E., du S. et de l'O.; les murs qui joignent une tour à l'autre ont une forme courbe qui les rendait plus capables de résister au bélier; une haute tour carrée placée dans l'intérieur constituait le donjon; à côté sont les murs d'un puits, en partie comblé par les ruines. Les murailles sont lézardées par d'étroites meurtrières. » Aux environs de Garde se voient des grottes à stalactites et les débris d'un prétendu temple.

GARDE (LA), bourg et commune de France (Var), cant. E., arrond. et à 8 kilom. de Toulon, sur le penchant d'une colline que dominent les restes d'un château fort du XVI^{e} siècle; pop. aggl., 740 hab. — pop. tot., 2,695 hab. Fort de Sainte-Marguerite. Nombreuses maisons de campagne.

GARDE (cap de), cap de l'Algérie, prov. de Constantine, « éperon de l'Edough, promontoire rocheux, aride, déchiré, qui abrite, à l'O., le golfe de Bone; il se termine par une vraie montagne de marbre blanc veiné de bleu, presque aussi beau que celui de Carrare. » (Joanne.)

GARDE (Reine), née à Aix, en Provence, vers 1810. Fille de parents inconnus, elle fut recueillie par une personne riche, qui prit soin d'elle et se chargea de son éducation, encouragée qu'elle était dans cette tâche par l'intelligence précoce de la jeune orpheline. Sa bienfaitrice étant morte sans avoir eu le temps d'assurer son avenir, M^{lle} Garde vint s'établir couturière dans sa ville natale et s'y fit bientôt connaître par diverses poésies d'une assez bonne facture, remarquables surtout par l'élévation des sentiments et le charme de l'imagination.

Au moment où M. de Lamartine allait s'embarquer pour l'Orient (1832), elle eut avec lui, à Marseille, une entrevue que l'illustre poëte voyageur a racontée plus tard dans la préface de *Geneviève*, en lui dédiant ce livre où sont racontés les malheurs d'une pauvre servante. Vers la même époque, M^{lle} Reine Garde réunissait en volume ses nombreux vers épars, sous le titre modeste d'*Essais poétiques* (1851, in-12, 2^{e} édit.). On lui doit, en outre, depuis cette époque, un très-attachant récit, intitulé : *Marie-Rose, histoire de deux orphelins*, couronné par l'Académie et honoré d'un prix Montyon (1855, in-18; 3^{e} édit., 1854).

GARDE (Antoine ESCALIN DES AIMARS, baron DE LA), capitaine français. V. LA GARDE.

GARDÉ, ÉE (gar-dé) part. passé du v. Garder. Surveillé dans un but de défense : *Un défilé* GARDÉ *avec soin. Des portes* GARDÉES *par les troupes.* ‖ Surveillé dans un but de protection : *Un enfant* GARDÉ *par sa mère. Un troupeau* GARDÉ *par des bergers. Les troupeaux, en Autriche, sont* GARDÉS *par des bergers qui jouent des airs charmants, sur des instruments simples et sonores.* (M^{me} de Staël.) ‖ Surveillé dans un but de captivité : *Un prisonnier* GARDÉ *étroitement. Captif* GARDÉ *à vue, je le vis redoubler de tendresse et d'empressement pour moi.* (Barthél.)

J'ai su tromper les yeux par qui j'étais *gardé*.
RACINE.

— Par anal. Retenu : *De l'argent* GARDÉ *injustement, c'est de l'argent volé.* ‖ Conservé : *Les vins susceptibles d'être* GARDÉS *acquièrent de la qualité pendant un certain nombre d'années.* (L.-J. Larcher.)

— Fig. Protégé : *L'honneur des femmes est mal* GARDÉ, *quand l'amour et la religion ne sont point aux avant-postes.* (Lévis.)

Je bénis Dieu tout bas de m'avoir accordé
Cet ange que je garde et dont je suis *gardé*.
LAMARTINE.

‖ Fidèlement observé : *Il y a des règles de bienséance et d'honneur qui doivent être* GARDÉES *inviolablement, même à l'égard des ennemis.* (Rollin.) *La foi* GARDÉE *n'a pas toujours sauvé les empires; la foi mentie les a souvent perdus.* (Chateaub.)

— *Proportion gardée, Toute proportion gardée*, En tenant compte de ce qui doit modifier le jugement qu'on va porter d'une manière absolue : PROPORTION GARDÉE, *cet enfant est plus grand que ses parents.* PROPORTION GARDÉE, *ce bambin en sait plus long que son frère aîné.*

— Prov. *Quand chacun fait son métier, les vaches en sont mieux gardées*, Quand chacun s'occupe exclusivement de ce qui le concerne, les affaires en vont mieux :

. . . . Chacun son métier;
Les vaches seront bien gardées.
FLORIAN.

— Jeux. *Roi gardé, dame gardée*, Roi, dame qui ont une garde ou des gardes, c'est-à-dire des cartes de leur couleur.

GARDE-ADHÉMAR (LA), village et comm. de France (Drôme), cant. de Pierrelatte, arrondiss. et à 6 kilom. de Montélimar, sur une colline dominant la plaine du Rhône; 1,198 hab. Les archéologues vantent son église romane, récemment restaurée par M. Questel, et classée parmi les monuments historiques. La façade offre cette particularité, « fort rare en France, dit M. Joanne, d'une abside faisant le pendant de celle du rond-point, avec cette différence que l'abside antérieure est moderne, comparativement à celle du chœur. La tour du clocher, percée de deux rangs de fenêtres romanes et décorée de colonnettes, se termine par un toit pyramidal. » On remarque, en outre, sur le territoire de la commune de la Garde-Adhémar, les restes du château des Adhémar de Monteil; le val des Nymphes, où jaillissent dans de belles grottes de nombreuses sources d'eau vive, et la tour Magne. Cette tour, qui remonte à une époque très-reculée, est, suivant M. Delacroix, une des trois qui firent donner au pays le nom de Tricastin.

GARDE-BARRIÈRE s. m. Employé de chemin de fer chargé d'ouvrir et de fermer les barrières, aux endroits où la voie est coupée à niveau par un chemin public. ‖ Pl. GARDES-BARRIÈRE OU GARDES-BARRIÈRES.

— Rem. Les grammairiens sont loin d'être d'accord pour le pluriel des noms composés commençant par le mot GARDE. Voici quelle est, à cet égard, l'opinion d'Albert Hetrel, l'auteur compétent du *Code orthographique*, — opinion à laquelle nous nous rangeons : « Le substantif *garde* prend toujours l'*s* au pluriel lorsqu'il désigne des INDIVIDUS préposés à une garde quelconque. Ex. : des *gardes-malades*, c'est-à-dire des gardes de malades; des *gardes-marine*, c'est-à-dire des gardes de la marine. Mais quand le mot *garde* commence un nom de CHOSE, alors il est verbe et reste invariable. » Les exemples, en trop petit nombre, il est vrai, que fournit le *Dictionnaire de l'Académie* semblent autoriser cette règle, qui a, en outre, en sa faveur, l'avantage de la simplicité; nous la suivrons donc.

GARDE-BŒUF s. m. Ornith. Héron d'Afrique. ‖ Pl. GARDE-BŒUF OU GARDE-BŒUFS.

— Adjectiv. : *Le héron* GARDE-BŒUF, *usant de son bec comme d'un ciseau, coupe le cuir du bœuf pour en extraire un ver parasite qui suce le sang et la vie de l'animal.* (Michelet.)

GARDE-BONNET s. m. Coiffe de toile dont on couvre les bonnets d'enfants, pour les conserver propres. ‖ Pl. GARDE-BONNET OU GARDE-BONNETS.

GARDE-BOURGEOISE s. f. Dr. cout. Tutelle comptable. ‖ Pl. GARDES-BOURGEOISES.

— **Encycl.** En droit coutumier, la *garde-bourgeoise* était la tutelle dévolue au survivant des père et mère du mineur, mais restreinte à la garde des biens provenant du conjoint décédé. S'il survenait au mineur d'autres biens, par succession ou donation, un tuteur spécial était nommé pour leur administration. Au refus ou à la mort du conjoint survivant, la *garde-bourgeoise* était dévolue aux ascendants des degrés supérieurs. A la différence de la garde-noble, elle ne comportait aucun émolument et ne faisait point acquérir au gardien les fruits et les revenus des immeubles; le gardien les percevait, mais il en était comptable à la fin de sa gestion; par contre, il n'avait à sa charge ni payements ni dettes. La coutume de Paris avait seule dérogé au droit commun en attribuant les fruits et revenus au gardien; mais cette disposition était restreinte aux seuls bourgeois de Paris, assimilés ainsi aux nobles, et ne s'étendait pas aux autres localités comprises dans le ressort de la même coutume.

GARDE-BOUTIQUE s. m. Marchandise qui n'est pas de vente et qui reste en boutique, parce qu'elle est fanée ou passée de mode : *Ces étoffes sont des* GARDE-BOUTIQUE.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur, dont la dépouille empaillée a passé longtemps pour préserver les tissus de laine et les fourrures des ravages des insectes.

GARDE-BRAS s. m. Syn. de CUBITIÈRE. ‖ *Grand garde-bras*, Grande pièce accessoire en fer ou en acier, que l'on ajoutait aux armures de joute, pour augmenter la défense du bras gauche, et qui allait de l'épaulière jusqu'auprès de la cubitière : *Le* GRAND GARDE-BRAS *s'adaptait généralement aux cuirasses de fer plein; c'était une sorte de brassard inférieur; d'ailleurs, ses formes ont varié à l'infini.* ‖ Pl. GARDE-BRAS.

GARDE-CANAL s. m. Préposé de la grande voirie commissionné par l'administration des ponts et chaussées, et chargé de veiller à la conservation des canaux, ainsi que des propriétés qui en dépendent : *Les attributions du* GARDE-CANAL, *déterminées par la loi du* 15 *avril* 1829, *consistent à constater, au moyen de procès-verbaux, toute infraction faite aux règlements sur les canaux, et tout délit de pêche sur les canaux et rivières canalisées.* ‖ Pl. GARDES-CANAUX, OU GARDES-CANAL.

GARDE-CENDRES s. m. Appareil qu'on met devant un foyer, pour retenir les cendres : *Les flambeaux, les bras, le* GARDE-CENDRES, *le lustre, la pendule, appartenaient au genre rocaille.* (Balz.) *J'ai fort envie, dit la jolie présidente en mettant son petit pied sur la barre de son* GARDE-CENDRES, *de faire comprendre à ces gens-là que mon salon n'est pas une auberge.* (Balz.) ‖ Pl. GARDE-CENDRES.

GARDE-CHAÎNE s. m. Techn. Mécanisme de montre destiné à empêcher la chaîne de casser. ‖ Pl. GARDE-CHAÎNE OU GARDE-CHAÎNES.

— Employé qui gardait une chaîne servant de barrière : *La chaîne de la rue est restée tendue toute la nuit, et le* GARDE-CHAÎNE *n'a vu passer personne.* (V. Hugo.) ‖ Pl. GARDES-CHAÎNES.

GARDE-CHARRUE s. m. Ornith. Nom vulgaire du *motteux*, oiseau qui suit la charrue pour se nourrir des vers qu'elle découvre. ‖ Pl. GARDE-CHARRUE OU GARDE-CHARRUES.

GARDE-CHASSE s. m. Employé chargé d'empêcher de chasser, dans un lieu déterminé, les personnes qui n'y sont pas dûment autorisées : *Des* GARDES-CHASSE. *Les sables d'Afrique, où nous n'avons pas de* GARDES-CHASSE, *nous envoient des nuées de cailles et d'oiseaux de passage.* (B. de St-P.) *Un adage disait autrefois : braconnier comme un* GARDE-CHASSE. (Toussenel.)

— **Encycl.** Les fonctions de *garde-chasse*, exercées aujourd'hui par les agents des forêts de la couronne, les gardes champêtres et les gendarmes, avaient autrefois une importance réelle, et celui à qui elles étaient confiées était un des éléments les plus utiles de la vaste organisation connue sous le nom de *vénerie*. A la tête de la vénerie, le grand veneur, officier de la maison du roi, avait la haute main sur les capitaines, les lieutenants et les *gardes-chasse*. Le *garde-chasse* devait surveiller la partie de forêt confiée à sa vigilance, et constater les délits commis dans un rayon de trois lieues autour des maisons du roi, même par les particuliers sur leurs terres, où ils ne pouvaient chasser sans permission. Les *gardes-chasse* n'avaient d'autre arme qu'un pistolet; il leur était formellement interdit de chasser. Toute cette organisation disparut à la Révolution. La chasse est aujourd'hui régie par la loi du 3 mai 1843.

GARDE-CHIOURME s. m. Surveillant des forçats dans un bagne. ‖ Pl. GARDES-CHIOURME OU GARDES-CHIOURMES.

GARDE-COLLET s. m. Armur. Nom donné, à la fin du XV^{e} siècle et au commencement du XVI^{e}, à une pièce qui s'élevait au-dessus des épaulières, et qui avait pour objet de rabattre le coup de lance et de l'empêcher de glisser jusqu'au colletin. ‖ Pl. GARDE-COLLET OU GARDE-COLLETS. ‖ On l'appelait aussi GRAND'GARDE OU PASSE-GARDE.

GARDE-CORPS s. m. Parapet établi pour empêcher de tomber d'un lieu élevé. ‖ Pl. GARDE-CORPS. ‖ Parapet construit sur certains chemins de fer, pour empêcher un train déraillé de verser le long des talus.

— Mar. *Faux garde-corps*, Cordage frappé sur la tête du beaupré, pour servir à le diriger quand on le met en place.

GARDE-CÔTE ou **GARDE-CÔTES** s. m. Militaire chargé de garder une côte, ou employé à la garde des côtes : *J'ai osé lui raconter leur dévouement... et jugez de mon bonheur!... ils ont eu une gratification et sont nommés* GARDES-CÔTES. (Scribe.) ‖ Vaisseau armé pour la défense des côtes. ‖ Pl. Il faut faire ici une distinction : on écrira des GARDES-CÔTE OU GARDES-CÔTES, quand il s'agira de militaires gardiens des côtes ou de la côte, et des GARDE-CÔTE, OU GARDE-CÔTES, s'il est question de navires qui gardent la côte ou les côtes.

— Ichthyol. *Garde-côte du Croisic*, Nom d'un poisson appelé aussi COYAU.

— Adjectiv. : *Au bout d'une demi-heure, nous aperçûmes les huttes des douaniers* GARDES-CÔTES. (Vitet.)

— **Encycl.** Les *gardes-côtes*, employés à la défense des contrées maritimes, faisaient partie autrefois des corps sédentaires de l'armée française, et étaient chargés de signaler et de repousser les débarquements de l'ennemi. En 1784, les *gardes-côtes* étaient divisés en capitaineries, subdivisées elles-mêmes en compagnies d'observation et en compagnies du guet; il y avait aussi des bataillons de ces gardes, dont l'effectif s'élevait, en 1788, à 7,000 hommes environ. Les *gardes-côtes* furent supprimés en 1791. L'an IV vit organiser 14,000 canonniers *gardes-côtes* volontaires, réduits à 6,518 par l'arrêté du 10 brumaire de la même année. La loi du 23 fructidor an VII reconnaît 130 compagnies de canonniers et 3 bataillons de fusiliers *gardes-côtes*, savoir : 9,100 canonniers et 3,204 fusiliers. Les *gardes-côtes*, licenciés le 6 juin 1802, furent remis sur pied le 12 floréal an XI, au nombre de 100 compagnies, auxquelles on en adjoignit neuf nouvelles le 16 janvier 1810. Supprimés en grande partie par la Restauration, ils se trouvèrent réduits au nombre de 7,550 en 1825. On créa de nouvelles compagnies en 1831, pour le service de l'Algérie.

GARDE-COTILLON s. m. Par plaisant. Individu qui garde ou protége des femmes. ‖ Pl. GARDES-COTILLON OU GARDES-COTILLONS.

GARDE-COUCHE s. f. Femme qui garde les femmes en couches. ‖ Pl. GARDES-COUCHES.

GARDE-COUTUMIÈRE s. f. Anc. cout. Droit de garde déféré par la coutume à certaines personnes. ‖ GARDES-COUTUMIÈRES.

GARDE-CROTTE s. m. Bande de cuir placée au-dessus et en avant d'une roue de calèche, pour garantir de la crotte les personnes qui sont dans la voiture. ‖ Pl. GARDE-CROTTE.

GARDE-DOS s. m. Titre d'une grammaire composée par Rathier, moine de Laubes. Il l'avait ainsi dénommée, pour indiquer que son extrême facilité la ferait comprendre sans peine des élèves, et les dispenserait d'être fessés.

GARDE-ÉTALON s. m. Administr. Celui qui garde un étalon dans les haras de l'Etat, et qui est chargé de surveiller la monte. ‖ Pl. GARDES-ÉTALONS.

GARDE-FEU s. m. Grille, plaque ou toile métallique que l'on pose devant un foyer, pour prévenir les accidents. ‖ Appareil pour conserver le feu dans l'âtre, pendant la nuit. ‖ Pl. GARDE-FEUX.

— Mar. Sorte de toiture que l'on établit à la ceinture d'un navire, quand on veut le chauffer.

— Art milit. Syn. de GARGOUSSIER, étui à gargousses. ‖ Partie de la batterie d'une arme à feu qui recouvrait le bassinet.

— Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage.

— Métallurg. Ouvrier qui travaille dans l'embrasure d'un fourneau.

GARDE-FILET s. m. Astron. Boîte de cuivre qui contient le fil à plomb, et qui est suspendue librement à un quart de cercle mobile. ‖ Pl. GARDE-FILET OU GARDE-FILETS.

GARDE-FOU s. m. Balustrade, parapet que l'on établit aux bords d'un lieu élevé, pour empêcher les chutes : *Les* GARDE-FOUS *sont plantés d'herbes vivaces et de mousses veloutées.* (Balz.)

On fait tant de faux pas dans la jurisprudence,
Que, pour en garantir ceux qui sont du métier,
On a fait au Palais, sur le grand escalier,
Un *garde-fou* de conséquence.

***

Certain intendant de province,
Qui menait avec lui l'équipage d'un prince,
En passant sur un pont parut fort en courroux.
« Pourquoi, demanda-t-il au maire de la ville,
A ce pont étroit et fragile
N'a-t-on point mis de *garde-fous?* »
Le maire, craignant son murmure :
« Pardonnez, monseigneur, lui dit-il assez haut,
Notre ville n'était pas sûre
Que vous y passeriez sitôt. »

— Fig. Ce qui empêche de faire des folies : *L'étude est le* GARDE-FOU *de la jeunesse.* (La Rochef.-Doud.) *La réflexion est le* GARDE-FOU *de l'esprit* (Commerson.)

GARDE-FOURNEAU s. m. Métallurg. Aide du fondeur. ‖ Pl. GARDES-FOURNEAU OU GARDES-FOURNEAUX.

GARDE-FREIN s. m. Employé de chemin

de fer chargé de manœuvrer le frein d'un convoi. ‖ Pl. GARDES-FREIN ou GARDES-FREINS.

GARDE-FREINET, bourg et commune de France (Var), cant. de Grimaud, arrond. et à 33 kilom. de Draguignan, sur l'un des sommets les plus escarpés des Maures; pop. aggl., 1,913 hab. — pop. tot., 2,649 hab. Fabriques de bouchons occupant près de 600 ouvriers. Les environs sont couverts de magnifiques bois de chênes blancs et de chênes-lièges. Les Maures élevèrent sur les hauteurs qui dominent le bourg une importante forteresse d'où les Arabes étendirent, pendant près d'un siècle, leurs ravages sur la Provence, le Languedoc et le Dauphiné. Il en reste quelques débris.

GARDE-HUCHE s. m. Ancien officier municipal chargé de garder la huche ou coffre-fort communal. ‖ Officier des maisons royales, chargé spécialement de la vaisselle d'or et d'argent pour le buffet. ‖ Pl. GARDES-HUCHE ou GARDES-HUCHES.

GARDEIL (Jean-Baptiste), médecin et mathématicien français, né vers 1725, mort en 1808. Il professa la médecine et les mathématiques, devint correspondant de de Jussieu à l'Académie des sciences en 1755, collabora à l'*Histoire générale de la guerre chez toutes les nations*, de d'Hérouville, et publia la *Traduction des œuvres médicales d'Hippocrate sur le texte grec* (Toulouse, 1801, 4 vol. in-8°). Il fut l'amant de Mlle de La Chaux, envers qui il se conduisit de la façon la plus indigne.

GARDE-INFANT s. m. Cost. Espèce de vertugadin ou de panier, dont la mode avait passé d'Espagne en France, et était en usage au XVIIe siècle. ‖ Pl. GARDE-INFANT ou GARDE-INFANTS.

GARDEL (Maximilien-Léopold-Joseph-Philippe), danseur français, né à Manheim en 1741, mort en 1787. Il devint maître des ballets à l'Opéra de Paris en 1769. Dans ses compositions, il était inférieur à Noverre, son rival, et, comme danseur, il était loin d'atteindre au talent de Vestris. L'art du ballet lui doit une bonne réforme, l'abandon du masque, que les principaux personnages portaient sur la scène (1772). Ses principales compositions sont : la *Chercheuse d'esprit*, la *Rosière*, *Mirza*, le *Premier navigateur*, le *Déserteur*. Il paraît avoir fait de nombreux emprunts aux productions chorégraphiques de Dauberval. Gardel mourut des suites d'une blessure qu'il s'était faite à l'orteil en dansant.

GARDEL (Pierre-Gabriel), danseur et chorégraphe français, frère du précédent, né à Nancy en 1758, mort à Paris en 1840. Il débuta à l'Opéra de Paris en 1774 ou 1776, et devint, en 1787, maître des ballets, qu'il dirigea jusqu'en 1816. Un tour de reins qu'il gagna en dansant le contraignit à renoncer à la pratique de son art. Successeur de Noverre, il l'a remplacé avec succès, et on lui doit un grand nombre de ballets, dont voici les principaux : *Télémaque* (1789), *Psyché* (1790), le *Jugement de Pâris* (1793), la *Dansomanie* (1800), *Ninette à la cour* et la *Vallée de Tempé* ou le *Retour de Zéphire* (1803); *Achille à Scyros* (1804), *Paul et Virginie* (1806), *Vénus et Adonis* et *Alexandre chez Apelle* (1808), la *Fête de Mars*, *Vertumne et Pomone* (1809), *Persée et Andromède* (1840), l'*Enfant prodigue* (1812), l'*Heureux retour* (1815), la *Fiancée de Caserte* (1817), *Proserpine* (1818), la *Servante justifiée* (1818). Musicien distingué, il composait la musique de ses ballets et y exécutait des solos de violon. — Sa femme, Marie-Elisabeth-Anne HOUBERT, dite **Miller**, née à Auxonne (Bourgogne) en 1770, morte à Paris en 1833, fut surnommée la *Vénus de Médicis de la danse*. Elle obtint de grands succès sur la même scène, où elle remplaça, en 1789, la fameuse Guimard, qu'elle fit bientôt oublier. Elle remplit d'une manière inimitable le rôle d'Eucharis dans *Télémaque* (1789), et celui de Psyché dans le ballet de ce nom (1790). Mme Gardel se retira du théâtre vers 1816.

GARDE-LAIT s. m. Econ. domest. Ustensile au moyen duquel on fait bouillir le lait sans qu'il puisse, en montant, se répandre sur le feu. ‖ Pl. GARDE-LAIT.

GARDELEGEN, ville murée de Prusse, prov. de Saxe, sur la Milde, à 49 kilom. N.-O. de Magdebourg; 4,900 hab. Ecole normale primaire. Manufactures de draps; brasseries renommées.

GARDE-LIGE s. m. Vassal tenu de s'armer pour la défense de son seigneur. ‖ Pl. GARDES-LIGES.

GARDE-LIGNE s. m. Surveillant d'une ligne de chemin de fer. ‖ Pl. GARDES-LIGNE.

GARDE-MAGASIN s. m. Officier comptable, qui reçoit et délivre les munitions de l'armée et de la marine. ‖ Pl. GARDES-MAGASIN ou GARDES-MAGASINS.

— Com. Marchandise qui n'a pas de débit et qui garde le magasin, c'est-à-dire reste en magasin.

GARDE-MAIN s. m. Objet qui sert à préserver un ouvrage du contact de la main. ‖ Pl. GARDE-MAIN ou GARDE-MAINS.

— Techn. Parchemin percé de trous, dont les brodeuses couvrent leur ouvrage.

GARDE-MALADE ou simplement **GARDE** s. Personne qui garde un malade ou des malades, qui est chargée de demeurer auprès d'eux pour les soigner : *Comment ne mangerais-je pas ce que vous me présenterez? Vous êtes un si bon* GARDE-MALADE*!* (Balz.)

> Il se donne toujours, par pure gasconnade,
> Quatre maîtresses. — Lui? Quatre *gardes-malade*.
> E. AUGIER.

‖ Pl. GARDES-MALADES.

— **Encycl.** Ce sont généralement des femmes qui remplissent l'office de *garde-malade*. Le choix d'une *garde-malade* n'est pas indifférent pour le résultat que poursuit le médecin. Celui-ci peut porter un très-bon diagnostic, suivre la thérapeutique la plus rationnelle, employer des médicaments approuvés par l'expérience, et cependant la maladie, au lieu de diminuer d'intensité, ne faire qu'augmenter de gravité. La cause de cette aggravation se trouve quelquefois uniquement dans les mauvais soins donnés par la personne préposée à la garde du malade, soit parce qu'elle accomplit mal les ordres du médecin, soit parce qu'elle donne des conseils inopportuns ou même nuisibles. Outre les vices grossiers auxquels les *gardes-malades* sont souvent sujettes, elles ont presque toutes la présomption de connaître plus ou moins la médecine par leur prétendue expérience. Elles se permettent de juger, de contrôler les actions du médecin; elles rectifient même ses prescriptions, modifient ses ordres, en empêchent l'exécution, et remplacent parfois les médicaments prescrits par d'autres qu'elles prétendent connaître et qu'elles appliquent à tous les maux indifféremment. Les religieuses ne sont pas exemptes de ce défaut, et les familles ne sauraient trop se tenir en garde contre les prétentions de ces médicastres féminins.

GARDE-MANCHE s. m. Manche mobile qu'on se passe pour préserver ses vêtements durant le travail. ‖ Pl. GARDE-MANCHE ou GARDE-MANCHES.

GARDE-MANEUR s. m. Anc. cout. Individu préposé à la garde des fruits ou des meubles saisis. ‖ Pl. GARDES-MANEURS.

GARDE-MANGER s. m. Lieu où l'on serre les aliments. ‖ Châssis garni d'un treillis en fer ou en toile, dans lequel on met les aliments à l' des iabrinsectes. ‖ Pl. GARDE-MANGER.

GARDE-MARINE s. m. Mar. Nom donné à de jeunes gentilshommes qu'on entretenait dans les ports pour y apprendre la navigation :

> Tu ne pouvais, ma nièce, honnêtement
> Te dépêtrer de cet accoutrement,
> Prendre du sexe et l'habit et la mine,
> Devant les yeux de vingt *gardes-marine*.
> VOLTAIRE.

‖ Gardes du pavillon amiral. ‖ Pl. GARDES-MARINE.

GARDE-MARTEAU s. m. Eaux et for. Employé qui veillait sur une certaine étendue de bois, et à qui était confiée la garde du marteau avec lequel on marquait les arbres désignés pour être abattus. ‖ Pl. GARDES-MARTEAU ou GARDES-MARTEAUX.

GARDE-MÉNAGERIE s. m. Mar. Matelot chargé à bord du soin des animaux vivants. ‖ Pl. GARDES-MÉNAGERIE ou GARDES-MÉNAGERIES.

GARDE-MEUBLE s. m. Salle ou édifice dans lequel on garde des meubles, et particulièrement les meubles de la couronne ou d'un prince : *Il a fallu rester huit jours avec toutes les dames de la cour en ce déplorable état, parce que nos hardes sont dans le* GARDE-MEUBLE *de la reine.* (Chaulieu.) *Le cerveau humain ressemble à un* GARDE-MEUBLE *où se trouvent entassés le vieux et le neuf.* (De Ségur.) ‖ Pl. GARDE-MEUBLE ou GARDE-MEUBLES.

— Administr. anc. Officier préposé à la garde des meubles du roi : *Castelmoron était devenu, pour son argent*, GARDE-MEUBLE *de la couronne.* (St-Sim.)

GARDE-MEUBLE, monument situé sur la place de la Concorde, à l'angle de la rue Royale et de la rue de Rivoli, à Paris, et occupé maintenant par le ministère de la marine; il a été bâti par l'architecte Gabriel en 1760. « Cet édifice, de 48 toises de face, dit Dulaure, présente un corps principal, terminé à ses extrémités par deux pavillons formant avant-corps. Un soubassement en bossages, percé de portes aux avant-corps, et, dans le milieu, de onze arcades qui éclairent une galerie, supporte une ordonnance corinthienne, composée de douze colonnes et d'un entablement couronné par une balustrade. Les deux pavillons des extrémités terminent la galerie du rez-de-chaussée et celle du premier étage, et sont ornés, au-dessus du soubassement, de quatre colonnes corinthiennes, qui supportent des frontons dont les tympans sont ornés de bas-reliefs. Aux deux côtés de chacun de ces frontons s'élèvent des trophées. On entrait dans cet édifice par l'arcade du milieu de la façade; un escalier, orné de bustes, de termes et de statues antiques, conduisait dans plusieurs salles. » Trois de ces salles étaient surtout curieuses. Le public était admis à les visiter tous les mardis. Les almanachs et guides de l'époque nous font connaître les principales curiosités renfermées dans chacune d'elles. Nous les résumerons comme il suit. Une des salles était consacrée aux armures. On y remarquait l'armure que François Ier portait à Pavie et celles de Henri II (la même qui le protégea si peu contre la lance de Montgomery), de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV. Au milieu de cette salle se trouvaient deux canons montés sur leur affût et damasquinés en argent, dont le peuple s'empara le 14 juillet 1789 pour marcher sur la Bastille. Elle renfermait, en outre, parmi une foule d'armes de toute espèce, deux épées de Henri IV, une du roi Casimir et surtout celle dont le pape Paul V se servit dans sa guerre contre les Vénitiens. Celle-là n'avait pas moins de cinq pieds de long, et portait sur sa poignée dorée les attributs de la papauté. La plupart de ces curiosités historiques furent plus tard réunies dans le Musée des souverains; celles qui manquent ont été perdues ou volées lors des différentes invasions que le peuple a faites au Garde-Meuble. Dans la deuxième salle se trouvaient les belles tapisseries de Flandre et des Gobelins qui avaient été exécutées d'après les œuvres de Jules Romain, de Raphaël, des Coypel père et fils, de Lebrun, de Jouvenet, etc., etc. Enfin, dans la troisième salle étaient conservés les objets les plus précieux, savoir : les diamants de la couronne, les ornements du sacre, quantité de vases, hanaps, coupes d'agate, ustensiles du culte, parmi lesquels deux chandeliers en or massif, la coupe en agate-onyx dite *calice de l'abbé Suger*, et une croix avec un christ également en or massif, dont la couronne et la draperie étaient littéralement tissées de diamants. Là se trouvaient encore la chapelle d'or du cardinal de Richelieu, que ce ministre, en mourant, légua à Louis XIII, et enfin les différents présents reçus par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Mais les plus précieuses richesses de cette collection étaient les bijoux proprement dits, c'est-à-dire les diamants et les pierres fines. Le Régent et le Sancy faisaient partie de cette collection unique au monde, et l'on sait que ces deux diamants n'avaient pas encore de rivaux en Europe à cette époque. L'Assemblée nationale législative, par un décret du 26 mai 1791, ayant ordonné qu'un inventaire fût fait de ces diamants et pierres fines, le député Delattre, membre de la commission nommée *ad hoc*, présenta son rapport le 28 septembre de la même année. Il y est parlé de 7,482 diamants, de 230 rubis, de 71 topazes, de 150 émeraudes, de 134 saphirs, de 3 améthystes et autres pierres de grande valeur. Toutes ces richesses étaient renfermées dans onze armoires, sur lesquelles les scellés furent apposés. La tourmente révolutionnaire, qui emporta le trône dans la journée du 10 août 1792, les sinistres journées des 2, 3, 4 et 5 septembre qui suivirent, et surtout l'envahissement de la France par les armées austro-prussiennes, avaient complètement détourné l'attention de ces objets précieux, malgré la rareté du numéraire qui régnait alors, lorsque Paris apprit tout à coup que, dans la nuit du 16 au 17 septembre, c'est-à-dire un peu plus d'un mois après la chute de Louis XVI, le Garde-Meuble avait été pillé et tous les diamants de la couronne enlevés. La stupéfaction fut au comble. On ne pouvait croire à un vol si audacieux, surtout lorsqu'on savait que le Garde-Meuble était gardé par un poste nombreux de gardes nationaux. Mais il fallut se rendre à l'évidence lorsque le *Moniteur* eut parlé. « La nuit, lisons-nous dans le journal officiel, a favorisé un grand attentat à la propriété nationale. Des brigands armés, au nombre de quarante, ont volé le Garde-Meuble de la couronne. Ils sont montés, au moyen de cordes, par les potences des réverbères qui donnent sur la place de la Révolution, et sont entrés par les fenêtres de la colonnade, qu'ils ont brisées. Deux de ces voleurs ont été pris et subissent un interrogatoire depuis ce matin. On espère, d'après quelques-unes de leurs réponses, en tirer d'importantes lumières. Ils se précipitaient de la galerie sur la place lorsqu'on les a arrêtés. On a trouvé beaucoup de diamants dans leurs poches, entre autres le riche hochet du Dauphin. Presque tous les diamants et bijoux ont été emportés par ceux qui se sont sauvés. Ils en avaient semé sur leur route; car un domestique a ramassé, à huit heures du matin, une superbe émeraude au milieu de la rue Saint-Florentin. Il l'a rapportée au Garde-Meuble. Le ministre de l'intérieur, le maire et le commandant général ont pris, dès deux heures du matin, des mesures pour garder les issues de Paris. Les deux détenus ont donné plusieurs fausses adresses pour indiquer leurs complices. Cependant quelques personnes ont été arrêtées sur des indices qui paraissent graves. » Dire la surexcitation du peuple lorsque la nouvelle du vol fut confirmée serait impossible. Il se porta en foule à la Conciergerie, où l'on avait écroué les deux voleurs arrêtés, et l'on demanda leur tête. Chaque fois que, sur les aveux de ceux-ci, les commissaires et la force armée se rendaient au domicile des personnes dénoncées, la foule suivait en vociférant et brandissant les piques dont elle était armée, et la force publique avait toutes les peines du monde à protéger les individus qu'on arrêtait. Ce fut surtout lorsque Chambon et Douligny (ainsi s'appelaient les deux voleurs arrêtés dans la nuit du 16 au 17) comparurent devant le tribunal criminel, dit du 17 *août*, que le peuple prit une attitude inquiétante. Pendant les quarante-huit heures que durèrent les débats, le peuple ne cessa d'encombrer les abords du Palais de justice et la salle d'audience; mais lorsque la peine de mort fut prononcée contre les coupables, et qu'il fut question de surseoir à leur exécution, sur leur promesse formelle de faire des révélations, il fallut un décret de la Convention pour maintenir la foule. Le public exaspéré voyait dans les voleurs des émissaires des émigrés et de l'ex-cour, et l'on n'en douta plus quand les autres complices de Chambon et Douligny furent menés à la barre du tribunal criminel, et que l'accusateur public Lullier s'écria : « Citoyens, vous avez déjà connu les complots dangereux qui, dans la journée du 9 au 10 août dernier, devaient éteindre la liberté dans le sang des meilleurs citoyens; vous avez également connu celui par lequel s'est opérée la spoliation du Garde-Meuble. Eh bien! maintenant rapprochez les faits, et vous verrez que l'affaire a été dirigée par la même main; partout vous verrez une femme orgueilleuse, lascive et cruelle, secouant à la fois le flambeau du fanatisme et de la discorde, appeler des bords étrangers les hommes les plus atroces pour consommer tant de forfaits. » Dès le premier jour, tous les journaux sans exception parlèrent du vol et en parlèrent dans le sens de l'accusateur public. L'émigration répondit aussitôt à cette calomnie en dénonçant Sergent, Danton, et même le ministre de l'intérieur, Roland. Telles furent les récriminations réciproques jusqu'au 16 octobre 1792, jour où Badarel et Depeyron, deux autres voleurs du Garde-Meuble, dénoncés par Chambon et Douligny, comparurent à la barre du tribunal criminel. Les révélations de ces deux voleurs, jointes à celles qu'avaient déjà faites les deux premiers accusés, non-seulement amenèrent la découverte de bon nombre d'objets volés, mais encore permirent de constater le mobile de la spoliation, et éclairèrent si bien l'opinion, qu'aucun des journaux ne daigna plus s'occuper du vol, quoique le procès restât pendant. La vérité, relevée d'après les dossiers du tribunal criminel même est celle-ci : 1° le vol fut médité à la prison de La Force par un certain Paul Miette et différents complices, dont les quatre que nous avons cités; 2° il fut découvert le 16 au soir, mais il avait été en grande partie effectué dans les nuits des 11, 12, 13 et 14 septembre, et si les voleurs avaient su se modérer et se contenter des trente, trente-six ou vingt-six millions (suivant les différentes évaluations faites) qu'ils avaient déjà enlevés, tout porte à croire que ce vol serait resté une de ces énigmes historiques comme il y en a tant d'autres; en effet, avant le vol du 16, il ne restait pas plus de 200,000 francs de bijoux à enlever, et ceux qui avaient été soustraits étaient déjà entre les mains des recéleurs et en grande partie défigurés; 3° tous les fauteurs et complices du vol du Garde-Meuble attestèrent, par leurs antécédents aussi bien que par leurs déclarations, qu'ils avaient volé uniquement pour voler, sans que rien puisse faire soupçonner chez eux le moindre mobile politique.

Nous avons dit que le Garde-Meuble est occupé aujourd'hui par le ministère de la marine et des colonies; ajoutons que cette destination remonte au règne de Napoléon Ier.

GARDE-MÔLE s. m. Admin. anc. Officier préposé à la garde d'un môle. ‖ Pl. GARDES-MÔLE ou GARDE-MÔLES.

GARDE-MONTANTE s. f. Mar. Aussière de terre qui soutient un bâtiment contre la marée.

GARDEN ou **GARDENSTONE** (Francis), magistrat et écrivain écossais, né à Edimbourg en 1721, mort en 1793. La réputation de savoir qu'il acquit comme avocat lui valut d'être successivement nommé shérif du comté de Kinkardine, solliciteur du roi (1764), juge de la cour de session, et enfin lord Gardenstone. Il visita la France (1786), puis une partie de l'Europe, fit des collections d'objets d'art et d'histoire naturelle, et s'occupa beaucoup de littérature et d'objets d'art. Il a publié : *Souvenirs d'un voyageur* (1791-1792, 2 vol. in-12), où l'on trouve des observations intéressantes; *Lettre aux habitants de Laurence Kirk*, etc.

GARDE-NAPPE s. m. Rond d'osier qu'on met sous les plats pour empêcher la nappe d'être salie ou brûlée. ‖ Pl. GARDE-NAPPE ou GARDE-NAPPES.

GARDÉNIACÉ, ÉE adj. (gar-dé-ni-a-sé — rad. *gardénie*). Bot. Qui ressemble à une gardénie. ‖ On dit aussi GARDÉNIE.

— s. f. pl. Tribu de rubiacées ayant pour type le genre gardénie.

GARDÉNIE s. f. (gar-dé-nî — de *Garden*, bot. américain). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, type de la tribu des gardéniacées, comprenant une quarantaine d'espèces, qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent. ‖ On dit aussi GARDÈNE.

— **Encycl.** On connaît près de quarante espèces de *gardénies;* plusieurs sont recherchées pour l'ornement des jardins. La *gardénie* à grandes fleurs, connue vulgairement sous le nom de *jasmin du Cap*, est originaire des Indes. C'est une belle plante de 1 mètre à 2 mètres de haut, à feuilles persistantes, lancéolées, lisses et d'un beau vert, à fleurs simples ou doubles, blanches, durant longtemps, exhalant une odeur suave de girofle. Elle demande la serre chaude en hiver, sous le climat de Paris, mais elle peut rester en plein air dans le midi de la France. On la multiplie de boutures sur couche chaude et sous châssis. La variété à fleurs doubles se

multiplie soit de boutures, soit par greffes sur l'espèce à fleurs simples. La *gardénie* à odeur de fleurs d'oranger est originaire de Natal; elle a des feuilles glabres et aiguës; ses fleurs axillaires, blanches, ont la forme et le parfum de celles de l'oranger. La *gardénie* de Devon, apportée de l'Afrique occidentale, a les feuilles opposées, ovales, ondulées; ses fleurs, semblables à celles du lis blanc, sont placées à l'extrémité d'un tube grêle, long d'environ 0m,30. La *gardénie* de Stanley, également d'origine africaine, est un bel arbrisseau à rameaux nombreux, étalés, presque horizontaux, à feuilles grandes, ovales, sinuées d'un vert brillant, à fleurs axillaires, solitaires, grandes, à tube pourpre : l'intérieur de la gorge est également taché de pourpre, mais les divisions du limbe sont d'un beau blanc. Ces fleurs exhalent une odeur délicieuse. Quelques espèces de ce genre sont employées à former des haies dans les pays chauds. L'une d'elles, la *gardenia rothmannia*, porte des fleurs d'une odeur exquise et fournit en outre un bois très-dur, recherché pour les essieux.

GARDE-NOBLE s. f. Féod. Droit qu'avait l'époux noble survivant de jouir des biens des mineurs jusqu'à ce qu'ils eussent atteint un certain âge, à condition de les nourrir, de les élever et de les entretenir : *Quand les fiefs furent perpétuels, les seigneurs prirent le fief jusqu'à la majorité, soit pour augmenter leurs profits, soit pour faire élever le pupille dans l'exercice des armes; c'est ce que nos coutumes appellent la* GARDE-NOBLE. (Montesq.)

GARDE-NOTES s. m. Sorte de portefeuille dans lequel on serre les notes que l'on recueille : *Tandis que le roi, protégé par l'épaisseur d'un énorme tilleul, étreignait La Vallière avec toute l'ardeur d'un ineffable amour, Colbert fouilla tranquillement dans son* GARDE NOTES, *d'où il tira un papier plié en forme de lettre, papier un peu jaune peut-être, mais qui devait être bien précieux, puisque l'intendant sourit en le regardant.* (Alex. Dum.) ‖ Pl. GARDE-NOTES.

— Ancien nom des notaires : *Par-devant les conseillers du roi, notaires,* GARDES-NOTES *du roi au Châtelet de Paris.* (Acad.)

— Adjectiv. Qui sert à serrer des notes : *Le regard de Mariette tomba sur un portefeuille* GARDE-NOTES *dont Claude se servait pour aller au cours.* (H. Murger.)

GARDE-PÊCHE s. m. Administr. Agent chargé de la police de la pêche : *Nul ne peut exercer l'emploi de* GARDE-PÊCHE, *s'il n'est âgé de vingt-cinq ans accomplis.* (Code de la pêche fluviale.) ‖ Pl. GARDES-PÊCHE.

GARDE-PLATINE s. m. Techn. Morceau d'étoffe ou de cuir qui sert à couvrir la platine d'un fusil. ‖ Pièce du métier à bas qui met les platines à l'abri du contact de la presse. ‖ Pl. GARDE-PLATINE ou GARDE-PLATINES.

GARDE-PORT s. m. Agent chargé de recevoir et de placer les marchandises déposées dans les ports des rivières. ‖ Pl. GARDES-PORT ou GARDES-PORTS.

— **Encycl.** Le service des *gardes-ports* est obligatoire pour le commerce dans le bassin de la Seine, et sur les canaux de ce même bassin où se trouvent des ports affectés principalement au commerce des bois. Les *gardes-ports* ont été établis en 1641. L'institution, plusieurs fois transformée, a reçu une organisation définitive le 21 août 1852, par un décret dont nous allons faire connaître les principales dispositions : « Les *gardes-ports* sont nommés et commissionnés par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Ils sont choisis sur une liste double de candidats présentés de concert par les syndicats réunis des commerces de bois à brûler, bois à ouvrer et charbon de bois du département de la Seine, et par les syndicats du commerce du département intéressés aux nominations à faire. A défaut de syndicats constitués, les intérêts du commerce sont représentés : pour les ports de l'Oise, l'Aisne et l'Ourcq, par le tribunal de commerce de Compiègne; pour les ports de la Marne, du canal latéral à la Marne et du Grand-Morin, par le tribunal de commerce de Château-Thierry; pour les ports de la Seine, depuis Bray-sur-Seine jusqu'à Choisy, par le tribunal de commerce de Montereau; pour les ports de la haute Seine, du canal de la Haute-Seine et de l'Aube, par le tribunal de commerce de Troyes; pour les ports des canaux de Briare, d'Orléans et de Loing, par le tribunal de commerce de Montargis; pour les ports de l'Yonne, depuis Montereau jusqu'à Cravant, et pour ceux du canal de Bourgogne (versant de la Seine), par le tribunal de commerce de Joigny.

Les *gardes-ports* ne peuvent entrer en fonctions qu'après avoir prêté serment devant le tribunal de première instance du lieu de leur résidence, et avoir fait enregistrer leur commission et l'acte de présentation de leur serment au greffe du même tribunal.

La loi interdit aux *gardes-ports* tout commerce ou toute autre fonction salariée. Les *gardes-ports* sont chargés de surveiller l'amarrage, le garage, le tirant d'eau des bateaux ou trains et le temps qu'ils doivent rester le long des quais. Ils doivent, en outre, veiller à la confection des trains et assurer la conservation des marchandises pendant et après le débarquement, ainsi que dans les dépôts où elles séjournent.

GARDER v. a. ou tr. (gar-dé — Du germanique : ancien haut allemand *wartan, warten*, prendre garde, considérer, surveiller, conserver, garder, protéger; anglo-saxon *veardian;* irlandais *varda;* allemand *warten*, etc., toutes formes qui se rapportent sans doute à la racine sanscrite *var*, considérer, prendre garde, et aussi couvrir, protéger, défendre, que les étymologistes reconnaissent dans le latin *verus, vereor*). Surveiller dans un but de défense : GARDER *un défilé.* GARDER *les portes d'une ville. Les troupes qu'Alexandre avait laissées à Antipater suffisaient pour* GARDER *la Grèce.* (Boss.) ‖ Surveiller dans un but de protection : GARDER *des enfants.* GARDER *des dindons.* GARDER *des moutons. Quand ta vanité fera la roue, ce qui remplacera pour toi les vilains pieds du paon, ce sera la réflexion que tu* AS GARDÉ *les cochons dans ton pays.* (Damas-Hinard.)

Colin *gardait* un jour les vaches de son père.
Colin n'avait pas de bergère,
Et s'ennuyait tout seul. . .
FLORIAN.

‖ Surveiller dans un but d'aide, de secours :

Je fus même chargé du soin de les *garder*.
CORNEILLE.

‖ Surveiller dans un but de préservation : GARDER *sa fille contre les entreprises des galants.* GARDEZ *bien votre cœur, il est la cause de l'innocence et du bonheur.* (Mme de Lambert.) *Les belles femmes sont comme les grandes villes, faciles à prendre, difficiles à* GARDER. (Boiste.) *Une femme qu'il faut* GARDER *ne mérite pas qu'on la* GARDE. (Goldsmith.) ‖ Surveiller pour retenir en captivité, pour empêcher de s'évader : GARDER *des prisonniers.*

Il nous le faut *garder* jour et nuit, et de près :
Autrement, serviteur, et notre homme est aux plaids.
RACINE.

— Par anal. Ne pas évacuer : GARDER *une médecine.* GARDER *un lavement. Il* A GARDÉ *trois quarts d'heure son vomitif. Il ne peut* GARDER *aucun aliment. On doit* GARDER *le lavement aussi longtemps que possible.* (Raspail.)

— Ne pas sortir de, ne pas quitter : GARDER *la chambre,* GARDER *son lit.* GARDER *la maison. Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai* GARDÉ *le lit presque toujours.* (Volt.) ‖ Ne pas se déranger de : GARDER *la position verticale.* GARDER *l'aplomb.* GARDER *les rangs.*

— Ne pas rompre, Se soumettre à : GARDER *la diète.* GARDER *le jeûne.* GARDER *la continence.*

— Par ext. Retenir, conserver à part soi : GARDER *l'argent d'autrui.* GARDER *copie d'une lettre. Il est difficile de jeter de la boue à quelqu'un sans en* GARDER *soi-même quelques taches.* (A. d'Houdetot.) *Il semblerait qu'on* GARDE *quelque chose du bonheur qu'on donne.* (Petit-Senn.)

On *garde* sans remords ce qu'on acquiert sans crime.
CORNEILLE.

— Ne pas déposer, retenir sur soi ou avec soi : GARDEZ *votre chapeau. Il n'est pas permis de* GARDER *sa canne lorsqu'on entre dans un musée. A Paris, il est malpropre de coucher avec des bas; à Rome, il est malpropre de* GARDER *la chemise.* (E. About.)

— Retenir auprès de soi, ne pas renvoyer : GARDER *un domestique, un employé.* GARDER *son médecin.* ‖ Empêcher de s'en aller, arrêter auprès de soi : *Il m'*A GARDÉ *deux heures pour me parler de ses projets.*

Mon très-cher oncle, à qui je tiens lieu de compagne,
Me *gardera* longtemps peut-être en son manoir.
E. AUGIER.

— Avoir en dépôt, conserver pour autrui : GARDER *les enjeux.* GARDER *une somme d'argent à quelqu'un.* ‖ Avoir provisoirement pour transmettre à autrui : *On court grand risque de s'abuser, lorsque l'on compte sur le bien qu'un autre vous* GARDE. (Mol.)

— Conserver : *Il est des vins qu'on ne peut* GARDER *longtemps.* ‖ Réserver : *Je* GARDE *ce petit pécule pour mes vieux jours.* GARDEZ *ceci pour votre frère. Ne* GARDEZ-*vous rien pour votre déjeuner? Il* GARDE *ses faveurs pour des indifférents.* ‖ Destiner, ménager : *Nous ne savons pas ce que Dieu nous* GARDE. *Je lui* GARDE *une surprise qui ne le fâchera pas.*

On a vu quel accueil lui *gardait* ma colère.
RACINE.

... Je *garde*, au milieu de tant d'âpres rigueurs,
Mes larmes aux vaincus et ma haine aux vainqueurs.
CORNEILLE.

De vos tourments passés n'ayez plus la mémoire!
Dieu vous *garde* quelques beaux jours.
Mlle DE POLIGNY.

‖ Ne pas perdre : *Il est plus facile de faire sa fortune que de la* GARDER. (Beauchêne.) *Il faut savoir* GARDER *par la sagesse ce qu'on acquiert par le courage.* (E. Mennechet.) *Le plus sûr moyen pour une femme de* GARDER *sa vertu, c'est de ne pas trop s'y fier.* (E. Alletz.)

Cédons-lui le pouvoir que je ne puis *garder*.
CORNEILLE.

La nature, en tous temps, *garde* ses premiers droits.
CORNEILLE.

‖ Ne pas aliéner, ne pas se défaire de : GARDEZ *votre argent, je* GARDERAI *ma terre.*

Voisin, *garde* ton bien, j'aime fort ta réplique.
ANDRIEUX.

‖ Continuer à avoir : GARDER *ses habitudes, ses opinions, ses sentiments. Il est plus aisé de* GARDER *de bonnes mœurs que de mettre un terme aux mauvaises* (J.-J. Rouss.) *Tant que le cœur conserve des souvenirs, l'esprit* GARDE *des illusions.* (Chateaub.) *La Champagne* GARDE *l'empreinte de nos vieux rois.* (V. Hugo.) *La liberté serait un mot, si l'on* GARDAIT *des mœurs d'esclave.* (Michelet.) *Gui Patin* GARDA *toute sa vie la marque du franc Picard et de l'homme de race probe.* (Sainte-Beuve.) *Il est des hommes qui vieillissent et qui* GARDENT *toute l'inexpérience du jeune homme.* (Michon.)

Souffrez donc que pour lui je *garde* un peu d'estime.
CORNEILLE.

. . . . Leur esprit flegmatique
Garde dans ses fureurs un ordre didactique.
BOILEAU.

. . . Le vase d'or qui renferma le baume
Après qu'il s'est brisé *garde* encor son arome.
A. BARBIER.

‖ Se maintenir dans : GARDER *son rang, sa position.* GARDER *ses droits. La maison de France* GARDE *son rang sur celle d'Autriche.* (Boss.) *Nous avons besoin d'être un peu inquiets sur nos intérêts pour apprendre à* GARDER *nos droits.* (Guizot.) *Beaumarchais fut un des premiers à oser, sur la sellette même, prendre et* GARDER *son rang.* (St-Marc Girard.) *Il y a impossibilité de* GARDER *ses droits sans accomplir ses devoirs.* (Ch. Bailly.)

Je perdrai mes États et *garderai* mon rang.
CORNEILLE.

— Fig. Défendre, protéger : *Dieu vous* GARDE *de tous maux. Celui que Dieu* GARDE *est bien gardé. La société maintient irrémissiblement en dehors d'elle deux classes d'hommes : ceux qui l'attaquent et ceux qui la* GARDENT. (V. Hugo.) ‖ Dans le style familier, lorsque Dieu est sujet du verbe *garder*, il s'écrit quelquefois *gard'* au présent de l'indicatif et du subjonctif : *Dieu vous* GARD'.

— Observer, pratiquer : GARDER *les commandements de Dieu.* GARDER *les bienséances.* GARDER *sa parole, ses serments. Crains Dieu et* GARDE *ses commandements, car c'est là tout l'homme.* (Boss.) *Un juge artificieux ne* GARDE *que les apparences de la justice.* (Boss.) *Il y a une bienséance à* GARDER *pour les paroles comme pour les habits.* (Fénelon.) *Je l'ai chapitré sur le peu de respect qu'il* GARDAIT *à un père dont il devait baiser les pas.* (Mol.) *Rien n'est plus difficile que de* GARDER *toutes les convenances en plaidant sa propre cause.* (Chateaub.) *Je promettrais en vain de* GARDER *la neutralité dans ce qui va se passer; je me connais, et déjà ma tête travaille.* (Empis.)

Est-ce aux rois à *garder* cette lente justice?
RACINE.

Têtebleu! ce me sont de mortelles blessures,
De voir qu'avec le vice on *garde* des mesures.
MOLIÈRE.

Est-il juste, après tout, qu'un conquérant s'abaisse
Sous la servile loi de *garder* sa promesse?
RACINE.

— Particulièrem. Empêcher, préserver :

Si l'on en croit ce Dieu, vous y devez cueillir
Des roses que sa main *gardera* de vieillir.
RACINE.

‖ Vieux en ce sens.

— *Dieu garde!* Souhait que l'on fait qu'une chose n'arrive pas : DIEU GARDE *qu'il nous voie ensemble!* DIEU *vous* GARDE *d'aimer!*

— *Garder le silence*, Se taire, ne point parler : *Les soldats doivent* GARDER LE SILENCE *dans les rangs.*

Pendant que tout *gardait un silence* paisible...
RACINE.

‖ Ne rien dire sur un sujet particulier : *Il* GARDE LE SILENCE *là-dessus. La loi mosaïque* GARDE *sur l'immortalité de l'âme un* SILENCE *absolu.* (B. Const.)

— *Garder l'anonyme*, Ne pas faire connaître son nom : *On ne devrait* GARDER L'ANONYME *que lorsqu'on fait mieux que les autres.* (A. d'Houdetot.)

— *Garder le secret*, Ne point le violer : *Le seul* SECRET *qu'une femme* GARDE *inviolablement, c'est celui de son âge.* (Ninon de Lenclos.)

Autant que je l'ai pu, j'*ai gardé son secret.*
RACINE.

Quand je *garde un secret*, j'ai les pieds sur la braise.
REGNARD.

— *Garder son sérieux*, Ne point rire, conserver un extérieur de gravité : *Les Académies sont des sociétés comiques où l'on* GARDE SON SÉRIEUX. (Mme de Linange.)

— *Garder son ban*, Rester en exil tout le temps pour lequel on y avait été condamné, ou, en général, accomplir intégralement la peine que l'on avait à subir.

— *Garder rancune*, Avoir du ressentiment : *Il n'y a que les mauvais cœurs qui* GARDENT RANCUNE.

Ami, je viens à toi : mon dernier mot me pèse;
Tu ne me *gardes* pas *rancune?...*
PONSARD.

— *Garder à vue*, Surveiller de façon à ne jamais perdre de vue, en parlant d'une personne retenue captive : *Tout à l'heure encore, deux gendarmes me* GARDAIENT À VUE *jour et nuit.* (P.-L. Courier.)

— *Garder les arrêts*, Rester aux arrêts après y avoir été condamné : *Je vous donne l'ordre de* GARDER LES ARRÊTS *pendant un mois.* (Le maréchal Soult.)

— *Ne pouvoir rien garder*, Donner tout ce qu'on a.

— Loc. fam. *La garder, La garder bonne à quelqu'un*, Garder rancune à quelqu'un, n'attendre qu'une occasion pour lui donner une leçon : *Malgré tant de belles avances, il* LA LUI GARDAIT BONNE, *et lui lâchait volontiers quelques brocards.* (St-Simon.) ‖ *Garder un chien de sa chienne à quelqu'un*, Attendre une occasion pour lui témoigner son ressentiment. ‖ *Garder une poire pour la soif*, Mettre quelque chose en réserve pour l'avenir : *Le capitaine avait des bijoux qu'il* GARDAIT *comme* UNE POIRE POUR LA SOIF. (Le Sage.) ‖ *Garder le mulet*, S'ennuyer à attendre, comme une personne qui garde le mulet d'un cavalier qui s'est écarté. ‖ *Garder les manteaux*, Même sens, et encore Favoriser les plaisirs d'autrui et y rester étranger pour sa part. ‖ *Garder les balles* ou *la balle*, Faire le guet :

Et moi, durant ce temps, je *garderai les balles?*
CORNEILLE.

‖ *Aller garder les poulets d'Inde*, Se marier à la campagne, en parlant d'une fille de la ville. ‖ *Bonhomme, garde ta vache*, Mon ami, prenez garde d'être trompé. ‖ *Avoir gardé les cochons ensemble*, Prendre l'un avec l'autre un ton d'une grossière familiarité.

— Prov. anc.

De trois choses Dieu nous gard' :
Et cætera *de notaire,*
Quiproquo d'apothicaire,
Boucon de Lombard frisquaire,

Dieu nous garde des bévues de notaires et d'apothicaires, et des tromperies des usuriers. ‖ *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire*, Un homme qui n'a qu'une idée en tête est très-fatigant par l'habitude qu'il prend d'en parler sans cesse.

— Manég. *Garder le terrain*, Suivre la même piste, sans serrer ni s'élargir : *Ce cheval* GARDE *bien* LE TERRAIN. ‖ On dit aussi OBSERVER LE TERRAIN.

— Vêner. *Garder le change*, Ne prendre pas le change : *Les chiens n'*ONT *pas* GARDÉ LE CHANGE.

Se garder v. pr. Etre gardé : *Des fruits qui ne peuvent* SE GARDER *longtemps.*

— *Se garder de*, Se mettre en garde contre, se préserver de : *Peut-on voir un serpent se glisser sur la place publique, sans crier à chacun de* SE GARDER DU *serpent?* (J.-J. Rouss.) GARDE-TOI DE *l'homme en colère, fuis l'homme dissimulé.* (Beauchêne.)

C'est qu'il sait se contraindre et *se garder de* vous.
ROTROU.

Gardez-vous bien *de* lui les jours qu'il communie.
DU LORENS.

‖ S'abstenir soigneusement de : *Je* ME GARDERAI *bien* DE *me prevaloir d'un succès passager.* (Volt.) GARDEZ-VOUS D'*apprendre à vos ennemis comment ils peuvent vous faire du mal.* (Mme de Staël.) *Une conscience lucide est un don précieux qu'il faut* SE GARDER D'*altérer.* (La Rochef.-Doud.) *Parlons avec modération de l'amitié, mais* GARDONS-NOUS D'*y croire.* (Beauchêne.) *Il faut* SE GARDER DE *boire frais lorsqu'on vient de manger chaud.* (A. Rion.) *Le peuple romain* SE GARDERA *bien* D'*abolir la papauté, qui fait toute son importance.* (Proudh.) *Persuadez la religion au peuple, mais* GARDEZ-VOUS *bien* DE *la lui imposer.* (Le P. Ventura.) *Il faut* SE GARDER DE *détruire les illusions partout où les illusions sont nécessaires.* (Renan.)

Et *garde-toi de* rire en ce grave sujet.
BOILEAU.

Au-delà de ces lieux *gardez-vous d'*avancer;
C'est des ministres saints la demeure sacrée.
RACINE.

. . . Tout homme prudent doit *se garder* toujours
De donner trop crédit à de mauvais discours.
REGNARD.

Gardez-vous de rien dédaigner,
Surtout quand vous avez à peu près votre compte.
Bien des gens y sont pris...
LA FONTAINE.

Et qu'il *se garde* alors *d'*avoir une faiblesse!
Un haro général s'élève contre lui :
Il a, le malheureux, mangé l'herbe d'autrui!
PONSARD.

‖ Avec ellipse d'un pronom : *Par la corbleu!* GARDEZ D'*échauffer trop ma bile.* (Mol.)

Rentrez dans la maison, et *gardez de* rien dire.
MOLIÈRE.

Aux dépens du bon sens *gardez de* plaisanter.
BOILEAU.

. . . *Gardons d'*offenser, pour des plaisirs trop courts,
L'amour qui se souvient et se venge toujours.
TH. DE BANVILLE.

‖ Sous cette forme, le verbe peut se construire avec *que*, et prend alors le sens de Eviter soigneusement :

Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange,
Que le ciel à la fin ne souffre qu'on vous venge.
CORNEILLE.

*Gardez qu'*une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
BOILEAU.

— Gramm. Après *garder* ou *se garder que, prendre garde, se donner garde* ou *se donner de garde que*, le verbe de la proposition complétive peut toujours prendre *ne*, quoiqu'il n'ait pas un sens formellement négatif; l'emploi de *ne* est même nécessaire quand *garder, prendre garde*, etc., sont pris dans le sens

affirmatif : *Gardez qu'on* NE *vous voie; Prenez garde qu'on* NE *vous trompe.* Mais lorsque *prendre garde* signifie *réfléchir, faire attention* à ce qui a été, est, ou sera, il n'appelle plus *ne*, et le verbe suivant ne se met plus au subjonctif : *Il ne prenait pas garde que tous les yeux* ÉTAIENT *fixés sur lui.*

La conjonction *ni* a quelquefois été employée pour unir des mots placés dans la dépendance de *garder*, parce que ce verbe renferme implicitement quelque chose de négatif. Ainsi Boileau a dit :

Gardez donc de donner, ainsi que dans *Clélie*,
L'air *ni* l'esprit français à l'antique Italie.

Cependant, comme *gardez* n'est pas formellement négatif, *et* serait plus régulier.

Quoique *gardez-vous de tomber* signifie *faites en sorte de ne pas tomber*, ce serait un contre-sens de dire, pour signifier cela, *gardez-vous de ne pas tomber ;* l'action de tomber est bien celle contre laquelle il faut se mettre en garde, précisément afin qu'on ne tombe pas.

— **Syn. Garder, retenir.** *Garder*, c'est rester en possession d'une chose, dans le but de s'en servir actuellement ou plus tard. *Retenir*, c'est résister à ceux qui voudraient ou qui ont le droit de reprendre. Celui qui a volé quelque objet le *retient* quand il ne veut pas le rendre à son légitime propriétaire qui le réclame ou qui a le droit de le faire ; mais on dirait qu'il *garde* le bien d'autrui, s'il s'agissait d'une chose dont le véritable maître serait inconnu.

— **Garder, accomplir, observer.** V. ACCOMPLIR.

— **Antonymes**. Enfreindre, transgresser, violer. — Abandonner, céder, donner, transmettre.

GARDE-REINS s. m. Partie de l'armure des hommes d'armes du XV[e] et du XVI[e] siècle, qui avait pour objet de protéger les reins, partie que les tassettes et la braconnière ne pouvaient abriter. Pl. GARDE-REINS.

GARDERIE s. f. (gar-de-rî — rad. *garder*). Eaux et for. Etendue de bois qui est sous la surveillance d'un même garde : *Bernard savait, à cinquante pas près, où baugeaient tous les sangliers de sa* GARDERIE. (A. Dumas.)

GARDE-ROBE s. f. Pièce dans laquelle on serre ses habits : *Ne laissez pas traîner tout cela et portez-le dans ma* GARDE-ROBE. (Mol.) *Autrefois, la* GARDE-ROBE, *dans les bonnes maisons, était une pièce assez spacieuse et assez éclairée pour contenir les portraits de famille.* (Du Rozoir.)

Regarde, dans ma chambre et dans ma *garde-robe*,
Les premiers des Dandin ; tous ont porté la robe.
RACINE.

‖ Grande armoire où l'on serre des habits. Cette acception a été introduite par une assimilation vaniteuse de l'armoire à l'appartement. L'exemple suivant, dans lequel la comtesse d'Escarbagnas, ayant voulu faire entendre qu'elle avait l'appartement, est déjouée par la réponse du domestique, en est une preuve frappante : *Est-ce, madame, qu'à la cour une armoire s'appelle une* GARDE-ROBE? *— Oui, butorde, on appelle ainsi le lieu où l'on met les habits.* (Mol.) ‖ Pl. GARDE-ROBE ou GARDE-ROBES.

— Par ext. Ensemble des hardes que l'on possède : *Ma* GARDE-ROBE *n'est pas des mieux montées. Cet acteur a une magnifique* GARDE-ROBE.

— Particulièrem. Lieu où l'on place la chaise percée : *Quelquefois le duc de Vendôme donna ses audiences dans sa* GARDE-ROBE, *étant sur la chaise percée.* (St-Simon.) ‖ Action de satisfaire ses besoins naturels : *La* GARDE-ROBE *a tant d'empire, qu'un dévoiement rend souvent un homme pusillanime.* (Volt.)

— *Aller à la garde-robe*, Aller à la selle, soulager son ventre : *Un homme ne pouvait être regardé comme un dieu par ceux qui l'avaient vu aller à la* GARDE-ROBE. (Volt.)

— *Plaisanterie de garde-robe*, Plaisanterie sur les matières sales : *Nos bons aïeux aimaient beaucoup les* PLAISANTERIES DE GARDE-ROBE, *et l'auteur de* Pourceaugnac, *du* Malade imaginaire, *ne les a pas dédaignées.* (Du Rozoir.)

— Hist. Appartement où l'on serrait les habits du roi ou des princes de sa maison : *La* GARDE-ROBE *du roi, de la reine, de Monsieur.* ‖ Administration particulière du linge et des habits du roi et des princes : *A la* GARDE-ROBE *de la reine et des princesses étaient attachés une femme de* GARDE-ROBE *des atours, puis un porte-chaise d'affaires.* (Du Rozoir.) ‖ Ensemble des officiers préposés aux soins et à la garde du linge et des vêtements : *La* GARDE-ROBE *du roi était toujours de sa suite.* ‖ *Grand maître de la garde-robe*, Grand officier chargé du soin des vêtements du roi.

— Méd. Matières fécales.

— Bot. Nom vulgaire de quelques plantes qu'on met dans le linge pour le parfumer et en éloigner les insectes. Telles sont, entre autres, plusieurs espèces de santolines, l'aurone ou citronelle.

— s. m. Tablier que l'on met sur une robe pour la préserver des taches et des accrocs :

Un *garde-robe* gras servait de pavillon.
RÉGNIER.

— **Encycl.** Hist. *Grand maître de la garde-robe.* La charge de grand maître de la *garde-robe* fut créée en 1669, et donnée à l'un des premiers seigneurs du royaume. Les détails des fonctions qui en dépendaient sont minutieux, mais trop caractéristiques pour être omis. Le grand maître de la *garde-robe* avait le soin des vêtements ordinaires du roi. Lorsque le roi s'habillait, il lui mettait la camisole, le cordon bleu et le justaucorps. Quand le roi se déshabillait, le grand maître de la *garde-robe* lui présentait la camisole de nuit, et lui demandait ses ordres pour le costume du lendemain. Les jours de cérémonie, il mettait le manteau et le collier de l'ordre du Saint-Esprit sur les épaules du roi. Quand le roi donnait audience aux ambassadeurs, le grand maître de la *garde-robe* avait sa place derrière le fauteuil du roi, à côté du premier gentilhomme de la chambre ou du grand chambellan. Il faisait confectionner les vêtements ordinaires du roi ; mais aux premiers gentilshommes de la chambre appartenait d'ordonner le premier vêtement de chaque deuil et les vêtements extraordinaires pour les bals, mascarades et autres divertissements. Peu de temps avant la Révolution, le grand maître de la *garde-robe* avait 19,600 livres d'appointements. Une anecdote, racontée par Saint-Simon, prouve à quel point ces ridicules officiers royaux tenaient à leurs fonctions de valet : « Il faisoit une pluie, dit ce chroniqueur, qui n'empêcha pas le roi de voir planter dans ses jardins. Son chapeau fut percé ; il en fallut un autre. Le duc d'Aumont étoit cette année en charge (comme capitaine des gardes) ; le duc de Tresmes servoit pour lui. Le porte-manteau devait lui donner le chapeau ; il le présenta au roi. M. le duc de La Rochefoucauld, grand maître de la *garde-robe*, étoit présent. Cela se fit en un clin d'œil. Le voilà aux champs, quoique ami du duc de Tresmes. Il avoit empiété sur sa charge ; il y alloit de son honneur. Tout étoit perdu. On eut grand' peine à les raccommoder. »

Le grand maître de la *garde-robe* avait sous ses ordres deux maîtres de la *garde-robe*, qui servaient par année, et qui le remplaçaient en cas d'absence. Lors même que le grand maître était présent, c'était un des maîtres de la *garde-robe* qui présentait au roi la cravate, le mouchoir, les gants, la canne et le chapeau. Lorsque le roi quittait un habit et vidait ses poches dans celles de l'habit qu'il prenait, le maître de la *garde-robe* lui présentait les poches pour les vider. Le soir, le roi remettait ses gants, sa canne, son chapeau et son épée au maître de la *garde-robe*, et, après qu'il avait fait sa prière, il venait se mettre dans son fauteuil, où le maître de la *garde-robe* lui ôtait son cordon bleu, le justaucorps et la veste, et recevait la cravate.

Il y avait encore, pour le service de la *garde-robe*, quatre premiers valets de la *garde-robe*, servant par quartier ; un porte-malle ; quatre garçons ordinaires de la *garde-robe ;* trois tailleurs, chaussetiers et valets de chambre ; un empeseur ordinaire, et deux lavandières du linge de corps. En 1789, la charge de grand maître de la *garde-robe* était possédée par le duc de Liancourt ; les deux maîtres étaient MM. de Boisgelin et de Chauvelin. On voit, par les almanachs royaux, que la *garde-robe* de la reine et des princes du sang comprenait, comme celle du roi, un nombreux personnel. La Restauration et tous les autres gouvernements monarchiques qui lui ont succédé ont rétabli, en tout ou en partie, cette domesticité de cour.

GARDE-ROBIER s. m. (gar-de-ro-bié — rad. *garde-robe*). Officier qui était chargé du soin de la garde-robe du roi ou d'un prince. ‖ Pl. GARDES-ROBIERS.

GARDE-RÔLE s. m. Employé qui gardait les rôles des offices, et faisait sceller les provisions. ‖ Pl. GARDES-RÔLE ou GARDES-RÔLES.

GARDE-ROUE s. m. Mar. Tambour qui entoure en partie les roues à palettes d'un bateau à vapeur. ‖ Pl. GARDE-ROUE ou GARDE-ROUES.

GARDE-SACS s. m. Par dénig. Greffier ou notaire : GARDE-SACS, *quelle injure!* (Ph. Chasles.) ‖ Vieux mot. Pl. GARDES-SACS.

GARDE-SALLE s. m. Escrim. Prévôt du maître dans une salle d'armes. ‖ Pl. GARDES-SALLE.

GARDE-SCELLÉS s. m. Homme nommé pour garder des scellés. ‖ Pl. GARDES-SCELLÉS.

GARDE-TEMPS s. m. Phys. Instrument propre à noter d'une manière permanente le moment précis du commencement et de la fin d'une expérience. ‖ Chronomètre d'une grande précision. ‖ Pl. GARDE-TEMPS.

— Mar. Chronomètre suspendu dans le navire à la manière de la boussole, et réglé à l'heure du point de départ, ce qui permet de déterminer la longitude par le retard ou l'avance du *garde-temps* sur l'heure du lieu d'observation.

GARDEUR, EUSE s. (gar-deur, eu-ze — rad. *garder*). Personne qui garde : *Une* GARDEUSE *de dindons. Le mot de génisse, en français, est fort beau, et, surtout dans une églogue, vache ne s'y peut pas souffrir ; pasteur et berger y sont du plus bel usage*, GARDEUR *de pourceaux ou* GARDEUR *de bœufs y serait horrible.* (Rollin.)

— Anc. prov. *Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur*, Garder le bien qu'on a est plus difficile et plus utile que d'en acquérir d'autre.

Gardeuse de dindons, comédie de MM. Dartois et de Biéville, représentée aux Variétés en juin 1845. C'est une espèce de pastorale comique assez joliment tournée. La scène se passe à Vienne. Une gardeuse de dindons, du nom peu poétique de Gothe, est poursuivie par les obsessions d'un brillant seigneur, le comte de Neubourg ; naturellement Gothe est un dragon de vertu et veut garder intact, au jeune bûcheron qui l'aime, à Hermann, le trésor de son innocence ; mais les gentilshommes passionnés sont des êtres bien habiles. Le comte de Neubourg ose emprunter le nom de l'empereur Léopold et faire, à ce titre, mander la belle Gothon, qui comparaît devant lui dans un petit pavillon solitaire ; elle vient, la candide enfant, pour solliciter, en faveur de son rustique amant, la place de garde-chasse impérial. Le faux empereur met à cette faveur des conditions exorbitantes, que la pauvrette refuse net, du moins elle le raconte ainsi au jaloux Hermann ; le jaloux Hermann n'en veut rien croire ; il chasse la malheureuse Gothe de sa présence, et sa colère s'appesantit sur les dindons eux-mêmes. Non content de ce double holocauste, il s'en va gourmander l'empereur lui-même, qui le reçoit fort bien, mais ne comprend rien à ses reproches : déjà l'impératrice, présente à l'entretien, s'alarme pour la fidélité conjugale ; Gothe veut, à son tour, demander à Léopold un brevet de vertu ; mais quoi, ce n'est pas cet empereur-là qui a cherché à la séduire. Tout s'explique : un audacieux s'est joué du nom de Léopold ; il faut le découvrir. Gothe, cachée derrière un rideau, voit défiler la cour devant elle, et désigne le comte de Neubourg, qu'elle a bien reconnu. L'empereur ordonne que, pour son châtiment, le noble séducteur épousera la belle gardeuse de dindons. Voilà Gothe condamnée, de son côté, à devenir comtesse, ce qui l'irrite fort. O mœurs naïves et germaniques ! Heureusement Hermann, qui, sous le nom du comte de Neubourg, a donné un rendez-vous à sa dindonnière, apprend d'elle, tandis qu'elle croit parler au comte, le récit fidèle de la nuit du pavillon, récit tout à son honneur, du reste. Ses soupçons tombent ; il rend son cœur à cette Lucrèce, et lui offre sa main par-dessus le marché. Et le comte, comment le punir ? « Sire, dit Gothe avec une rouerie peu pastorale, s'il épouse la baronne de ***, qui a payé ses dettes et à qui il a fait, en revanche, une promesse de mariage, il sera bien plus puni. » Ce qui fut fait. Dans cette agréable petite fantaisie, M[me] Déjazet déploya toutes ses grâces à la fois naïves et raffinées.

GARDE-VAISSELLE s. m. Officier de la maison du roi préposé à la garde de la vaisselle d'or et d'argent. ‖ Pl. GARDES-VAISSELLE.

GARDE-VENTE s. m. Commis préposé à l'exploitation et à la vente d'un certain nombre d'arbres achetés sur pied. ‖ Pl. GARDES-VENTE.

GARDE-VOIE s. m. Employé de chemin de fer chargé de garder la voie. ‖ Pl. GARDES-VOIE.

GARDE-VUE s. m. Sorte de visière que l'on porte au-dessus des yeux pour les abriter contre une lumière trop vive. ‖ Cône tronqué que l'on place au-dessus de la flamme d'un flambeau pour en rabattre la lumière au-dessous des yeux. ‖ Pl. GARDE-VUE.

GARDIAGE s. m. (gar-di-a-je — rad. *garder*). Anc. cout. Territoire adjacent à la ville de Toulouse et soumis à la juridiction immédiate des capitouls.

GARDIANAT s. m. (gar-di-a-na). Hist. relig. Syn. de GARDIENNAT.

GARDIATEUR s. m. (gar-di-a-teur). Magistrat établi à Lyon, sous le règne de Philippe le Bel, pour juger au nom du roi les appels des bourgeois.

GARDIE (DE LA), nom de plusieurs personnages suédois, d'origine française. V. LA GARDIE.

GARDIEN, IENNE s. (gar-di-ain, iè-ne — rad. *garder*). Personne qui garde quelqu'un ou quelque chose : *Le* GARDIEN *d'un troupeau. Le* GARDIEN *d'un prisonnier. Le* GARDIEN *d'un trésor.*

De mon dernier trésor je vous fais le *gardien*.
FLORIAN.

‖ Personne qui protége, qui veille à la sûreté, à la conservation de quelqu'un ou de quelque chose : *Le médecin devrait être un fonctionnaire public,* GARDIEN *de la santé publique.* (Maquel.)

— Personne qui veille auprès d'un malade ou d'un mort : *Ma blonde et belle* GARDIENNE *pressait mes mains bouffies et brûlantes dans ses fraîches et longues mains.* (Chateaub.)

— Surveillant chargé de la conservation de certains lieux ou monuments publics : *Les* GARDIENS *du jardin des Tuileries. Les* GARDIENS *d'un musée.*

— Fig. Moyen préservatif ou de conservation : *Le silence est le* GARDIEN *de l'âme et la mortification de la langue.* (Boss.) *La laideur est la meilleure* GARDIENNE *d'une jeune fille, après sa vertu.* (M[me] de Genlis.) *La conscience est le* GARDIEN *logé chez nous à nos frais, pour surveiller nos actes et en rendre compte.* (Vinet.) *Les sens sont les* GARDIENS *de notre conservation.* (De Gérando.) *Le droit ne sait pas se défendre lui-même ; son seul* GARDIEN, *son seul appui, sa providence, c'est le devoir.* (Droz.) *La bouche est mauvaise* GARDIENNE *du langage.* (Renan.)

— Hist. relig. Titre que portent les supérieurs de certains couvents : *Le père* GARDIEN. *Le* GARDIEN *des capucins.*

Père capucin, confesse ma femme,
Père capucin, confesse-la bien.
Si tu ne la confesses pas bien,
Je le dirai au père *gardien*.
(*Vieille chanson.*)

— Jurispr. Celui qui est commis par la justice pour veiller à ce que rien ne soit distrait des objets saisis judiciairement : GARDIEN *des meubles saisis. Les biens de l'avare sont en séquestre, il n'en est que le* GARDIEN. (Beauchêne.) ‖ *Gardien des scellés*, Préposé chargé de veiller à ce que les scellés soient respectés.

— Hist. Grand maître de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre. ‖ Ecclésiastique anglais qui a la juridiction spirituelle d'un diocèse pendant la vacance du siége. On l'appelle aussi GARDIEN DE LA SPIRITUALITÉ. ‖ *Gardien du palais*, Titre que l'on donnait à l'archichapelain de la cour du roi de France. ‖ *Gardien de la régale*, Officier qui percevait au nom du roi les revenus des abbayes et des évêchés vacants. ‖ *Gardiens de Paris*, Agents municipaux chargés de la surveillance dans cette ville. ‖ *Gardiens de la paix*, Agents de police substitués aux anciens sergents de ville, à Paris, à la suite du 4 septembre 1870.

— Adjectiv. *Ange gardien*, Bon ange qui veille sur la conduite d'une personne, d'après la croyance catholique : *Les* ANGES GABDIENS *ne voient jamais une âme tombée qu'ils ne songent à la relever.* (Boss.) ‖ Par extens. Personne qui protége, qui soutient avec affection, avec dévouement : *Sans vous, qui avez été mon* ANGE GARDIEN, *je serais le plus malheureux des hommes. Ne devait-elle pas, elle, l'*ANGE GARDIEN *de la gloire et de l'honneur domestique, empêcher toute fausse interprétation?* (L. Ulbach.)

— Hist. *Lettres de garde gardienne*, Lettres par lesquelles le roi accordait à des particuliers ou à des communautés le droit d'avoir leurs causes commises devant certains juges.

— **Syn. Gardien, garde.** V. GARDE.

— **Encycl.** Jurispr. La désignation du *gardien* appartient de droit au débiteur saisi, qui doit proposer à cette fin une personne solvable (art. 596). Ce n'est qu'à défaut par le débiteur de présenter lui-même un *gardien*, ou, en tous cas, un *gardien* d'une suffisante solvabilité, qu'il en est établi un par l'huissier qui procède à la saisie. Ajoutons que le saisi lui-même peut être constitué *gardien*, mais à la condition que le créancier saisissant y consente. La nécessité de l'assentiment du créancier est, à cet égard, la règle générale ; cette règle, néanmoins, a reçu dans la pratique quelques tempéraments. Quand les meubles saisis sont d'une valeur minime et que le débiteur s'offre à en accepter la garde, pour dégrever la procédure des salaires d'un *gardien* étranger, les juges, malgré la résistance du créancier saisissant, confient d'ordinaire cette garde au débiteur, s'il n'y a pas de raison de suspecter sa bonne foi. C'est encore au débiteur que la garde devrait être commise, si les objets saisis sont de telle nature que leur surveillance et leur conservation exigent une expérience ou une aptitude spéciales. C'est ce qui a été jugé par un arrêt de la cour de Bordeaux du 1[er] juillet 1833, dans une espèce où il s'agissait d'une saisie pratiquée sur les animaux d'une ménagerie. La cour, malgré les réclamations du créancier, confia au montreur de lions et de panthères, débiteur saisi, la garde de ses redoutables pensionnaires.

Lorsque la garde n'est pas remise au saisi et qu'il n'offre pas lui-même un *gardien* présentant les garanties voulues, il en est établi un par l'huissier. Sous l'ordonnance de 1667, la personne dont l'huissier faisait choix pour lui remettre la garde des meubles saisis ne pouvait, en général, décliner ce désagréable office. En l'absence d'une disposition impérative à cet égard dans nos lois actuelles, on décide à peu près unanimement qu'il est facultatif aujourd'hui d'accepter ou de refuser la garde d'une saisie. La loi exige que le *gardien* établi par l'huissier soit solvable, afin qu'il puisse répondre au besoin de sa négligence ou même de son infidélité. Toutefois on incline généralement à penser qu'il ne s'agit ici simplement que d'une solvabilité apparente. L'acceptation de la garde etant désormais facultative, le choix de l'huissier est limité ; il ne peut s'adresser qu'à des gens de bonne volonté, et ceux qui s'offrent spontanément pour ce genre d'office sont rarement dans une situation opulente. Aussi, d'après la jurisprudence, la responsabilité de l'huissier est complétement couverte, à la seule condition qu'il n'ait pas constitué pour *gardien* un individu d'une insolvabilité notoire.

Quelques mots de la responsabilité du *gardien* lui-même. La règle, à cet égard, est posée dans l'article 1962 du code Napoléon, suivant lequel le *gardien* doit apporter les soins d'un bon père de famille à la conservation des choses qui lui sont confiées, et les re-

présenter intégralement, soit au saisissant au moment du récolement et de la vente, soit au débiteur dans le cas où il serait donné mainlevée de la saisie. La responsabilité du *gardien* peut, d'ailleurs, être plus ou moins stricte suivant les circonstances. Si, ce qui n'est pas habituel, les meubles saisis ne sont pas laissés au domicile du débiteur, mais, à raison de leur nature et de leur caractère précieux, consignés chez le *gardien* lui-même, la responsabilité de ce dernier est plus étendue. Il est absolument comptable de tout ce qui a été remis à sa garde; il est alors plus que *gardien*, il est dépositaire, et il doit rendre la valeur de tout objet non représenté matériellement, à moins que la perte provienne d'un cas fortuit, cas fortuit dont la preuve est à la charge du *gardien*. L'article 2060 du code Napoléon est applicable dans toute sa rigueur. Dans la situation la plus ordinaire, c'est-à-dire si les meubles saisis sont restés au domicile du débiteur, le *gardien* n'est plus dans la condition d'un dépositaire; il est *gardien* et rien de plus, et l'on ne peut raisonnablement exiger qu'il passe ses nuits et ses jours à faire le guet dans le domicile d'une tierce personne. Quelques-uns des meubles saisis venant à manquer au moment du récolement, les tribunaux ont à apprécier s'il y a eu dans le fait du *gardien* un cas de négligence imputable. Celui-ci perdra; dans tous les cas, ses frais de garde; mais il ne devra être condamné à des dommages qu'autant qu'on aura une incurie réelle à lui reprocher.

Des tarifs de procédure ont déterminé les salaires qui doivent être alloués au *gardien*. Aux termes du *décret du 16 février 1807*, ce salaire, durant les douze premiers jours de la garde, est, à Paris, de 2 fr. 50 cent. par jour; il est de 2 fr. dans les villes où résident des tribunaux civils, de 1 fr. 50 cent. dans les autres localités. Pour le surplus de la durée de la garde, l'émolument est réduit à 1 fr. par jour pour Paris, à 80 cent. pour les villes chefs-lieux judiciaires, et à 60 cent. partout ailleurs.

—Admin. *Gardiens de la paix publique.* Ce corps de police a été créé, à Paris, par arrêté du préfet de police le 8 septembre 1870, pour remplacer les sergents de ville, dont les exploits et les provocations avaient trop bien illustré les derniers mois du régime impérial. Les hommes faisant partie de ce corps doivent être choisis parmi les anciens militaires. « Leur mission exclusive, dit l'arrêté (art. 2), est de veiller au maintien du bon ordre et de la sécurité des personnes et des propriétés. » « Ils ne seront pas armés, » dit l'art. 4. « Si les circonstances l'exigent, dit l'art. 5, les *gardiens* de la paix publique concourront à la défense nationale; ils recevront, en ce cas, l'armement du soldat. » Conformément à cette disposition, les anciens sergents de ville, qui se trouvaient du même coup supprimés, furent pour la plupart incorporés dans le nouveau corps et envoyés dans les forts pour concourir à la défense de Paris assiégé. Armés et commandés militairement, ils assistèrent à divers combats d'avant-postes, et plusieurs parmi eux se signalèrent par leur bravoure; néanmoins le peuple ne les vit jamais d'un bon œil, les souvenirs de la police impériale étant toujours présents à sa mémoire. Lors de l'insurrection communale du 18 mars, ces hommes firent partie de l'armée de Versailles, avec laquelle ils contribuèrent à réduire la grande ville révolutionnée. Les *gardiens* de la paix publique préposés à la garde intérieure de Paris pendant le siége portaient un costume des plus simples : leur coiffure était une casquette à visière carrée; un long caban à capuchon les enveloppait de la tête aux pieds; une simple cocarde tricolore, posée sur la poitrine, indiquait la nature pacifique de leurs fonctions. A les voir, tête baissée, les mains fourrées dans leurs longues manches, arpentant deux par deux, d'un pas tranquille, les trottoirs de nos rues, on les eût pris pour des anabaptistes prêts à entonner, comme dans le *Prophète*, les psaumes religieux sur un ton mélancolique. Le dimanche 25 juin 1871, les *gardiens* de la paix publique ont inauguré un nouvel uniforme, qui se compose d'une tunique noire croisée et ornée de liserés rouges; le pantalon est de même couleur, à large bande rouge. Ils portent le sabre-baïonnette. Ce corps a conservé son organisation militaire, après l'entrée des Versaillais à Paris.

Gardiens de la couronne (LES), 1817, roman allemand de Louis Achim d'Arnim, dans lequel l'auteur, un des chefs du romantisme allemand, a retracé l'époque de transition du moyen âge aux temps modernes, sous le règne de Maximilien. Sur les ruines du château des Hohenstauffen, dont l'auteur dépeint admirablement la grandeur légendaire, on voit l'industrie moderne élever ses palais et la grande figure de Luther proclamer une doctrine nouvelle. Çà et là, au milieu des types du moyen âge, des mystérieux *gardiens de la couronne*, se détache une figure comique, entre autres la femme du gardien de la tour, qui est devenue si énorme qu'elle ne peut plus descendre l'étroit escalier en spirale, et demeure enfermée dans sa chambre circulaire comme un grotesque monument du passé.— En 1856 parut, parmi les *Œuvres* posthumes d'Achim d'Arnim, un second volume des *Gardiens de la couronne*. Plusieurs crurent y reconnaître la plume de la célèbre Bettina, la femme du défunt et l'amie de Gœthe; mais on ne tarda pas à reconnaître, dans ce fragment remarquable, la touche énergique et originale de l'auteur du premier volume.

Gardien de la tour (LE), paroles imitées de la chanson de Gœthe (*Faust*), par Victor Wilder, musique de R. Schumann. Cette chanson, hardiment rhythmée, d'une allure grandiose et sévère, est une des productions les plus viriles du talent, parfois un peu efféminé, de Schumann. Le musicien a suivi, d'un vol assuré, l'essor du poëte dans les mondes de la *pensée*; aussi, pour nous, cette composition est-elle une pièce capitale dans l'œuvre du maëstro.

DEUXIÈME STROPHE.

Je vois face à face
Les œuvres de Dieu
Et suis dans l'espace
Les globes de feu.
L'immense harmonie
Révèle à mon cœur
La gloire infinie
D'un Dieu créateur.
N'importe où j'arrête
Mon œil incertain,
Je sens sur ma tête
Le souffle divin. } (ter.)

GARDIEN (Jean-François-Martin), conventionnel français, né en 1751, mort en 1793. Avocat à Châtellerault au moment où éclata la Révolution, il en embrassa les idées avec enthousiasme, fut nommé membre de la Convention en 1792, se prononça, dans le procès de Louis XVI, pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix, et fut appelé, le 21 mai 1793, à faire partie de la commission des *Douze*, chargée de la recherche des complots et de l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris. Décrété d'accusation pour avoir désapprouvé, en 1790, dans une correspondance avec Marizi, la création du papier-monnaie, Gardien fut condamné à la peine de mort.

GARDIEN (Claude-Martin), médecin et physicien français, né à Tarjet (Berry) en 1767, mort en 1838. Il professa d'abord la physique et les mathématiques à Bourges, puis se fit recevoir docteur en médecine à Paris, où il s'occupa spécialement des maladies des femmes et des enfants. On a de lui : *Examen des effets que produisent sur l'économie animale les qualités physiques de l'air* (1799); *Traité complet d'accouchement et des maladies des filles, des femmes et des enfants* (Paris, 1807-1816, 4 vol. in-8°); *Du toucher* (Paris, 1811).

GARDIENNAGE s. m. (gar-diè-na-je — rad. *gardien*). Emploi, office de gardien : *Le propriétaire est un dépositaire infidèle qui nie le dépôt commis à sa garde et veut se faire payer les jours, mois et années de son* GARDIENNAGE. (Proud.)

— Mar. Ensemble des mesures prises pour la conservation de certains objets déterminés dans un port : *Le* GARDIENNAGE *des tonneaux.*

GARDIENNAT s. m. (gar-diè-na — rad. *gardien*). Hist. relig. Office de gardien dans une communauté religieuse.

GARDIENNESSE s. f. (gar-diè-nè-se — rad. *gardien*). Mar. Chambre des canonniers à bord d'un vaisseau de guerre.

GARDIER s. m. (gar-dié — rad. *garder*). Hist. Officier que les dauphins du Viennois avaient, à Vienne, pour veiller à la conservation de leurs droits et à la garde de leurs domaines et trésors.

GARDIN-DUMESNIL (Jean-Baptiste), humaniste français, né à Saint-Cyr, près de Valognes, en 1720, mort en 1802. Il fut d'abord professeur de rhétorique aux colléges de Lisieux et d'Harcourt, puis il remplit les fonctions de principal à celui de Louis-le-Grand, après la suppression des jésuites (1764). Parmi les ouvrages qu'il a laissés, son *Traité des synonymes latins* (1777, in-12) lui assure une réputation durable. Il en a été donné de nouvelles éditions, augmentées, par M. Janet (1813, in-8°) et par M. Achaintre (1815, in-8°).

GARDINER, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'État du Maine, à 70 kilom. N.-O. de Portland, sur la rive droite du Kenneboc; 6,000 hab. École classique importante. Exportation considérable de bois de charpente.

GARDINER (Etienne), prélat et homme d'État anglais, né en 1483, mort en 1555. Il était, selon des conjectures probables, fils naturel de Lionel Woodvill, évêque de Salisbury, et beau-frère d'Edouard IV, qui avait fait épouser sa concubine à un de ses domestiques, nommé Gardiner. Au sortir de l'université, où il reçut une forte instruction, Etienne devint secrétaire du cardinal Wolsey. Cet emploi le mit en contact avec Henri VIII qui, frappé de son intelligence, l'employa bientôt dans une affaire de la plus haute importance. Lorsque le roi résolut de divorcer avec Catherine d'Aragon, ce fut Gardiner qu'il envoya négocier ce divorce à Rome (1527). Par son habileté et par son éloquence, le diplomate obtint de Clément VII la nomination d'une commission chargée d'examiner la validité de la dispense qui avait autorisé le mariage de Catherine d'Aragon avec Henri VIII. De retour en Angleterre, Gardiner, qui était alors premier secrétaire du conseil privé, fut nommé secrétaire d'Etat, puis reçut l'évêché de Winchester (1531), lorsqu'il eut amené l'université de Cambridge à se prononcer en faveur du divorce. Il remplit ensuite diverses missions diplomatiques, reconnut, après quelques hésitations, la suprématie spirituelle du roi et finit par tomber en disgrâce pour avoir pris part à un complot dirigé contre Cranmer et pour avoir conseillé l'arrestation, comme hérétique, de Catherine Parr, la sixième femme de Henri VIII. Après la mort de ce souverain et l'avénement d'Edouard VI, Gardiner ne fut plus seulement disgracié, il fut persécuté. La vive opposition qu'il fit aux changements dans les dogmes et aux nouvelles doctrines religieuses que voulait introduire l'archevêque de Cantorbery, Cranmer, amena son arrestation. Il subissait depuis cinq ans une détention rigoureuse à la Tour de Londres, lorsque Marie monta sur le trône (1553). Rendu à la liberté et nommé, bientôt après, grand chancelier d'Angleterre, il persécuta les protestants, mais administra le royaume avec sagesse et fermeté, sauva de la mort Elisabeth et Courtenay, et mourut après avoir entamé des négociations pour le mariage de la reine Marie avec Philippe II, roi d'Espagne. On a de lui, entre autres ouvrages : *De vera et falsa obedientia* (1534); *Necessary doctrine of a christian man* (1543); *Confutatio cavillationum* (1552).

GARDINER (Richard), littérateur anglais, né à Saffron-Walden (comté d'Essex) en 1723, mort en 1782. Successivement payeur des troupes, diacre, lieutenant de grenadiers, officier de marine, il essaya et se dégoûta de tout, fut à plusieurs reprises emprisonné pour dettes et mourut brouillé avec sa famille et tous ses amis. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Histoire de Pudica et de ses cinq amants* (1754); *Journal d'une expédition aux Indes occidentales* (1759); *Mémoires relatifs à la campagne de* 1774. On a publié, dans un volume intitulé : *Mémoire de la vie et des écrits de Richard Gardiner ou Dick Merry Fellow* (1782), de petits poëmes, des épitaphes, des épigrammes, des chansons, etc. de ce littérateur.

GARDINER (Guillaume), graveur irlandais, né à Dublin en 1766, mort en 1814. Il apprit le dessin à l'Académie de sa ville natale, puis se rendit à Londres, où il travailla pour un peintre de portraits. Bientôt après, il se fit comédien, s'appliqua ensuite avec le plus grand succès à la gravure sous la direction de Bartolozzi, abandonna cet art pour se préparer à la carrière ecclésiastique, à laquelle il renonça, et, après avoir exercé quelque temps la profession de libraire, il termina sa vie par le suicide. Gardiner a exécuté de remarquables portraits à l'aquarelle. Graveur d'un grand talent, il a fait un assez grand nombre d'estampes pour les *Illustrations of Shakspeare*; l'*Œconomy of human life*, de Dodsley, les *Mémoires de Grammont*, les *Fables* de Dryden, etc. Plusieurs des gravures représentant les *Nuits de l'année* et signées par Bartolozzi sont de Gardiner.

GARDNER (lord ALAN), baron d'Uttoxeser, amiral anglais, né à Uttoxeser, comté de Strafford, en 1742, mort à Bath en 1809. Il entra fort jeune dans la marine, prit part, en qualité de capitaine de frégate, à la guerre d'Amérique, se conduisit brillamment, en 1782, à la bataille navale livrée par les Anglais au comte de Grasse, fut appelé au conseil de l'amirauté en 1790 et nommé contre-amiral. Investi du commandement des îles Sous-le-Vent, il tenta, à l'instigation des royalistes de la Martinique, de s'en emparer en 1793; mais, par son énergie, Rochambeau fit échouer l'entreprise de l'amiral anglais, qui, de retour en Europe, fit partie de l'escadre de la Manche sous les ordres de l'amiral Howe. Gardner se distingua dans plusieurs rencontres, notamment au combat du 1er juin 1794, puis fut nommé vice-amiral, amiral (1800), pair d'Irlande et baron. En 1809, il prit le commandement de l'expédition dirigée contre l'île de Walcheren, eut une grande part à la reddition de Flessingue et quitta peu après le service actif.

GARDNER (*George*), *éminent botaniste* écossais, né à Glascow en 1812, mort à Neuera-Ellia, dans l'île de Ceylan, le 10 mars 1849. Il étudia la médecine à Glascow et se fit recevoir licencié de la faculté de médecine et de chirurgie de cette ville. De bonne heure, il se voua à l'étude exclusive de l'histoire naturelle et spécialement de la botanique. Sir William Hooker, alors professeur de botanique à Glascow, frappé de l'ardeur de Gardner, lui facilita l'étude de cette science en mettant à sa disposition son herbier et sa magnifique bibliothèque. Bientôt Gardner publia un herbier de poche, intitulé *Musci britannici*. En 1836, il quitta l'Angleterre pour explorer la flore de l'Amérique méridionale. Son expédition était patronnée par sir William Hooker, le duc de Bedford et quelques riches souscripteurs. Il visita d'abord Rio-Janeiro, le Corcovado et la chaîne de l'Organ, d'où il envoya une magnifique collection. En 1837, il alla à Pernambuco, puis à Aracaty et, s'avançant dans les terres, visita les provinces de Cara et de Piauhi. Il franchit ensuite la Sierra-Geral, auprès d'Arrayas, et visita la province de Minas-Geraes, ainsi que le district des diamants. Durant cette seconde expédition, il envoya une riche collection de plantes remarquables. De retour à Rio-Janeiro en 1840, il explora la chaîne de l'Organ avant de revenir en Angleterre. En juillet 1841, il débarquait à Liverpool après une absence de cinq ans et deux mois, durant lesquels il n'avait pas rassemblé moins de 6,000 spécimens de plantes phanérogames. Le récit de cette exploration fut publié en un volume in-8°, sous le titre de *Voyages dans l'intérieur du Brésil*. Il a publié également de nombreux articles dans le *Journal de botanique de Londres* et décrit de nouveaux genres de plantes. En 1842, il commença le catalogue raisonné des plantes qu'il avait rapportées, mais ne parvint malheureusement pas à l'achever. En 1843, il publia un *Sertum plantarum*, en collaboration avec M. Fielding, et, dans cet ouvrage, il a décrit beaucoup de plantes nouvelles. En septembre 1843, Gardner fut nommé surintendant du jardin botanique de Ceylan, à la recommandation de sir William Hooker. A peine arrivé, il se mit à réunir les matériaux nécessaires pour publier une flore complète de l'île. En compagnie du docteur Wight, il visita les monts Neilgherry pour se familiariser avec cette flore; puis, durant cinq ans, il se mit à rassembler des spécimens pour cet herbier qu'il espérait compléter en 1851. Dans cette intention, il visita, avec sir Emerson Tenent, Jafna, Trincomalee et divers autres districts de l'île. Cependant son ardeur pour l'étude avait gravement altéré sa santé. Un jour qu'il était allé rendre visite à lord Towington, gouverneur de l'île, à Neuera-Ellia, il fut, presque en arrivant, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à laquelle il succomba en quelques heures. Il avait eu le temps de compléter avant de mourir un *Manuel de botanique indienne*. Les matériaux de sa flore de Ceylan ont été mis à la disposition de M. Thwaites, surintendant actuel du jardin de botanique de Ceylan, qui s'occupe de la publication de cet ouvrage. Gardner a publié plusieurs articles dans le *Journal d'histoire naturelle de Calcutta*, sur les plantes de Ceylan et les *podastemaceæ* de l'Inde méridionale. Gardner était aussi actif que savant, et son œuvre est très-importante bien qu'il soit mort jeune.

GARDNÉRIE s. f. (gar-dné-rî — de *Gardner*, bot. angl.). Bot. Genre de plantes de la famille des loganiacées, type de la tribu des gardnériées.

GARDNÉRIÉ, ÉE adj. (gar-dné-ri-é — rad. *gardnérie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gardnéries.

— s. f. pl. Ancien nom de la famille des loganiacées, servant aujourd'hui à désigner une de ses tribus, qui comprend le seul genre gardnérie.

GARDOIR s. m. (gar-doir — rad. *garder*). Réservoir, lieu où l'on garde, où l'on conserve quelque chose : *J'ay vu des* GARDOIRS *assez où les poissons accourent pour manger*. (Montaigne). ‖ Vieux mot. On disait aussi GARDOIRE s. f.

GARDOKH, village du Thibet. V. GAROU.

GARDON s. m. (gar-don — rad. *garder*, parce que ces poissons se gardent longtemps

vivants). Ichthyol. Nom vulgaire des diverses espèces du genre leucisque.

— **Encycl.** Les *gardons* ou leucisques sont compris dans ce qu'on appelle vulgairement les *poissons blancs*. Ils se distinguent des autres par leurs corps assez élevé ou leur profil large, leur nageoire dorsale plus longue, mais surtout par leurs dents pharyngiennes, disposées sur un seul rang, au nombre de cinq ou six de chaque côté, et dont les antérieures sont coniques, tandis que les postérieures sont comprimées, crochues au bout et très-finement entaillées aux bords. Le nombre des espèces de ce genre est moins considérable qu'on ne l'avait cru d'abord; on a reconnu que plusieurs de celles-ci étaient de simples variétés du *gardon* commun. Ce poisson, qui ressemble un peu à la chevaine ou meunier, est connu aussi sous les noms de *roche*, *rosse*, *rossette*, *rousse*, etc., tous noms qui dérivent par altération du mot *rouge* et font allusion à la couleur caractéristique de cette espèce. Sa longueur totale ne dépasse guère 0m, 30. Son corps est comprimé; la tête assez forte, à museau arrondi; la bouche assez petite, la lèvre supérieure un peu saillante; l'œil généralement grand. Vu de profil, le *gardon* présente une forme ovale plus ou moins allongée, suivant l'âge, le sexe et l'état de développement de la laitance ou des ovaires; le dos est dans tous les cas assez élevé et d'une courbe à peu près régulière. Le *gardon* a des couleurs variées et souvent très-vives. Son dos est d'un noir verdâtre, d'un vert foncé ou d'un beau bleu, à reflets dorés ou irisés; les côtés sont argentés, à reflets bleuâtres, souvent tachés ou ponctués de brun; le ventre est rougeâtre ou d'un blanc d'argent; l'iris rouge, ainsi que les nageoires, dont la teinte varie d'ailleurs d'intensité, suivant diverses circonstances. On trouve quelquefois dans la Seine des individus auxquels leur teinte générale d'un bleu clair a fait donner le nom de *gardons bleus*. Les autres variétés, regardées par les anciens naturalistes comme des espèces distinctes, sont, d'après M. E. Blanchard : le *gardon rutiloïde* ou *rouget*, à nageoires inférieures jaunâtres; le *jesse*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*ide mélanote*, souvent désigné sous le même nom; le *vengeron*, caractérisé par la teinte vert-pomme de toutes ses parties supérieures, et qui est propre aux lacs de la Suisse et de la Savoie; le *gardon de sélys*, qui a tout le dessus du corps d'un beau bleu.

Le *gardon* est un des poissons les plus répandus dans les eaux douces de presque toute l'Europe; il habite les lacs, les étangs, les marais et les rivières. D'après J. Crespon, qui en parle sous le nom de *rosse*, on le trouve aussi dans la mer. « Lorsque les rosses, dit-il, remontent les rivières pour frayer vers le milieu du printemps, une partie, et ce sont toujours des mâles, part quelques jours auparavant; ensuite viennent les femelles, puis encore une troupe de mâles. » On voit souvent ainsi les *gardons* nageant par bandes, surtout dans les mois d'avril et de mai, époque du frai, dans les eaux peu profondes et à courant peu rapide. Ils se nourrissent surtout de matières végétales, auxquelles ils ajoutent souvent des vers, des insectes, peut-être aussi de petits poissons. Leur fécondité est des plus grandes. La femelle dépose sur les fonds pierreux des œufs qui éclosent au bout de dix à quinze jours. Leur croissance est rapide. « On ne connaît, dit V. de Bomare, aucune espèce de poisson qui se multiplie en aussi grande abondance et en aussi peu de temps. » Mais sa chair, d'un goût fade et remplie d'arêtes, est peu recherchée; on l'abandonne ordinairement aux classes inférieures; de là le nom vulgaire d'*étrangle-valet* que l'on donne à ce poisson dans le midi de la France. On l'appelle aussi *sangar*, à cause de sa couleur rouge qui rappelle celle du sang; *cabé* ou *chevanau*, par allusion au volume de sa tête, *cap* ou *chef*. Quant au nom de *gardon*, il rappelle la propriété attribuée à cette espèce de pouvoir se conserver ou se *garder* longtemps dans un vase plein d'eau. Enfin, le nom spécifique latin *rutilus*, et l'allemand *rottel*, qui en dérive, désignent ses reflets rougeâtres ou *rutilants*.

Le *gardon pâle* est plus grand que le précédent; il atteint jusqu'à 0m, 40 de longeur; il a le dos moins élevé et le corps plus oblong; sa couleur est d'un blanc argentin, tirant quelquefois sur le jaunâtre, avec les parties supérieures d'un gris clair et comme ardoisé, la nageoire dorsale et la queue d'un gris jaunâtre, et les nageoires inférieures d'un jaune pâle. Cette espèce est très-abondante dans les petites rivières de la Savoie; on la vend journellement sur les marchés sous le nom de vairon. Ces *gardons* se multiplient dans certains pays, surtout dans le Nord, en telle abondance, qu'on s'en sert pour engraisser les cochons.

GARDON, rivière de France. V. GARD.

GARDON-DE-MIALET, torrent de France. Il descend du Signal-de-l'Hospitalet (Lozère), se grossit du Gardon de Saint-Etienne-Vallée-Française, entre dans le département du Gard et se jette dans le Gardon d'Anduze, après un cours de 48 kilom. pendant lequel il baigne Molezon, Sainte-Croix, Moissac et Mialet.

GARDONE, bourg d'Italie, Lombardie, prov. et à 16 kilom. N. de Brescia, sur la rive droite du Mella; 1,825 hab. Il renferme une importante manufacture d'armes, une fonderie de canons et plusieurs magnaneries. Commerce en céréales et bétail.

GARDONI (Italo), chanteur italien, né en 1820. Il reçut, à tous égards, une excellente éducation, qui a beaucoup aidé à sa renommée artistique. La nature le doua d'une physionomie sympathique. On doit avouer cependant que M. Gardoni étudia d'abord avec une nonchalance qu'il a regrettée plus tard. Il se fiait à ses avantages innés et ne se montrait pas exigeant en fait de succès. Accueilli avec faveur par ses compatriotes, il n'eût laissé peut-être qu'un nom vulgaire, si l'orgueil, ce vice doublé d'une vertu, ne fût venu à son aide. Le jeune ténor ambitionna les suffrages des dilettantes parisiens, et dès lors il douta de lui-même, en dépit de sa renommée précoce; mais, soutenu par la vanité, il se rassura bien vite et accepta un brillant engagement pour le théâtre de l'Opéra, où il débuta, le 6 décembre 1844, par le rôle du comte de Bothwell, dans *Marie Stuart*, opéra de Niedermeyer. « Le ténor Gardoni, disait M. Théophile Gautier, est un beau et grand jeune homme, à la poitrine large, à la taille svelte, qui a, pour nous servir de l'argot des théâtres, tout le physique d'un amoureux; sa voix est étendue, facile, sympathique et d'une grande fraîcheur. Il vocalise avec beaucoup de légèreté, et, chose remarquable pour un Italien, il a peu d'accent et prononce d'une façon très-nette. Ce jeune homme a réussi complétement et l'on ne peut que féliciter l'Opéra sur cette acquisition. » On remarqua une certaine analogie de talent très-flatteuse entre Gardoni et son prédécesseur Mario. La ressemblance devait aller jusqu'au bout, et à l'Opéra, comme au Théâtre-Italien, Gardoni se montra le digne émule de Mario. Il créa, en 1845, le rôle de don Sanche, dans l'*Etoile de Séville*, opéra de Balfe, avec une autorité réelle. Il donna une grâce chevaleresque au personnage du *Cid*, qu'il chanta délicieusement. En 1846, Gardoni se faisait applaudir dans l'*Ame en peine*, opéra de M. de Flotow. Il eut l'habileté de tirer parti d'un rôle sacrifié, et excita l'enthousiasme des dilettantes par la manière dont il chanta la cavatine : *Amour d'enfance, moment bien doux*. La direction de l'Opéra laissa partir Gardoni qui débuta, en 1846, au Théâtre-Italien, avec un succès très-flatteur. Le voisinage de Mario rendait ce résultat encore plus significatif. Plus tard, Gardoni resta maître de la place. Gardoni excelle dans les rôles de demi-teinte, auxquels il prête un charme extrême. Il laisse à d'autres les grands éclats, et se contente de charmer les spectateurs sans les assourdir.

GARDOQUIE s. f. (gar-do-kî — de *Gardoqui*, sav. espagn.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des labiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

GARDORIKI, ancienne ville de la Russie d'Europe. Capitale d'un Etat slave, elle occupait l'emplacement du vieux Ladoga

GARDOT, le dieu des navigateurs et des bateliers chez les Vandales.

GARDY s. m. (gar-di). Pêche. Troisième chambre de la madrague.

GARE s. f. (ga-re — rad. *garer*). Navig. Endroit d'une rivière spécialement destiné à mettre en sûreté les bateaux et à les empêcher de gêner la navigation : *La* GARE *d'Ivry. Le quai de la* GARE. *Les bateaux sont arrivés à la* GARE.

— Chem. de fer. Bâtiment situé en dehors de la voie, et dans lequel on dépose les marchandises; bâtiment où se tiennent les voyageurs jusqu'au moment du départ : *La* GARE *du chemin de fer de Strasbourg.* ‖ *Gare d'évitement*, Espèce de hangar où s'arrête momentanément un convoi, pour en laisser passer un autre venant en sens opposé, sur les chemins de fer qui n'ont qu'une voie. ‖ *Chef de gare*, Employé chargé du service des voyageurs et des marchandises dans une gare de chemin de fer.

— **Encycl.** Chem. de fer. On distingue les *gares extrêmes*, placées à chacune des extrémités des lignes; les *gares intermédiaires*, que l'on rencontre sur le parcours du tracé; les *gares d'embranchement* ou *de bifurcation*, placées au point de jonction de deux lignes; les *gares à voyageurs*; les *gares de marchandises*; les *gares centrales*, dans lesquelles se réunissent plusieurs têtes de ligne; les *gares de passage*, qui joignent deux têtes de ligne appartenant à deux tracés qui se dirigent en sens opposés; les *gares d'évitement*, que l'on établit dans le cours du chemin pour permettre aux convois à petite vitesse de se garer lorsqu'un train direct ou à grande vitesse doit passer sur la voie principale; elles se rencontrent quelquefois sur les chemins à deux voies, pour le garage des trains de marchandises, mais elles sont de rigueur dans les chemins à une voie, afin d'éviter les accidents; les *gares de rebroussement*, dans lesquelles les trains n'arrivent pas directement avec la machine en tête, mais bien avec les derniers wagons; ce système dangereux est cependant employé quelquefois quand il s'agit du raccordement de deux lignes : la courbe de jonction de celle qui se bifurque, au lieu d'être convexe, est alors concave et rend nécessaire des mouvements de *gare* qui dérangent la disposition du train, et font que la machine pousse au lieu de tirer; les *gares de dépôt* de matériaux d'entretien des chemins, que l'on place dans des points où la voie est au niveau du sol.

Les *gares* intermédiaires se divisent en six classes, selon leur position et leur importance au point de vue de l'exploitation : 1o les *gares* de passage hors ligne, telles que celles qui abordent les grandes villes; les *gares* d'embranchement, où se trouvent ordinairement un dépôt de machines, des ateliers de réparation plus ou moins considérables, un buffet, etc.; 2o les stations intermédiaires de première classe, admettant un mouvement considérable de voyageurs et un mouvement plus ou moins important de marchandises; 3o les stations de banlieue, où le mouvement des voyageurs est très-grand, et celui des marchandises nul; 4o les stations intermédiaires de seconde classe; 5o de troisième classe; 6o les stations très-petites, où le mouvement des voyageurs est très-peu considérable et celui des marchandises insignifiant.

Les *gares* extrêmes doivent toujours renfermer : 1o outre les voies principales du chemin, des voies de service pour les manœuvres des locomotives et pour leur remisage ou pour celui des voitures. Ces voies sont en plus ou moins grand nombre, suivant le plus ou moins d'activité, et suivant la nature du mouvement sur le chemin de fer; 2o des bâtiments contenant les bureaux de distribution des billets, des salles d'attente, des salles pour le dépôt des bagages au départ et à l'arrivée et autres accessoires; 3o des bâtiments spéciaux pour le remisage des locomotives et des voitures; 4o des réservoirs d'eau et des grues hydrauliques pour l'alimentation des machines locomotives; 5o sur les grandes lignes, toujours dans la partie de la *gare* consacrée au service des voyageurs, des bâtiments pour le service des marchandises à grande vitesse, dites *messageries*. On y renferme souvent les bureaux de l'administration de la compagnie, et quelquefois des ateliers de réparation plus ou moins considérables, avec magasins y attenant. Quelquefois on y place des halles et des quais découverts pour recevoir les marchandises; mais, en général, on sépare le service des voyageurs de celui des marchandises afin d'éviter toute espèce d'encombrement. Au départ et à l'arrivée, on ménage, extérieurement au bâtiment et à la *gare* proprement dite, des cours vastes et spacieuses, permettant l'accès aux voitures de transport, omnibus, fiacres, cabriolets, etc.

La surface affectée aux *gares* pour voyageurs dépend du nombre de voyageurs et surtout de celui des convois partant et arrivant; celle des *gares* de marchandises dépend non-seulement du nombre des convois et de la quantité de marchandises, mais aussi de la nature de ces dernières. La surface occupée par les grandes *gares* intermédiaires hors ligne et par les *gares* extrêmes autres que celles de Paris, Londres et Bruxelles, est de 8 à 12 hectares; pour les stations d'embranchement, elle est de 6 à 7 hectares; pour les stations de banlieue, de 3,000 à 4,000 mètres carrés pour le chemin d'Auteuil, et de 1 à 2 hectares pour le chemin de Vincennes; pour les stations intermédiaires de première classe, elle est de 3 à 6,5 hectares; pour les deuxièmes, de 2,5 hectares; pour les troisièmes, de 1,5 à 2 hectares; pour celles du dernier ordre, de 0,5 à 1 hectare.

De l'étude des *gares* extrêmes existantes, MM. Perdonnet et Polonceau concluent pour des cas analogues : 1o longueur de la *gare* proprement dite des voyageurs, non compris une cour antérieure et un bâtiment de tête, 360 à 400 mètres. La longueur (150 à 160 mètres des halles couvertes) permet d'abriter un convoi de vingt voitures; mais cette longueur doit être portée à 200 mètres, surface suffisante pour la *gare* des voyageurs, le service des messageries et de la marchandise à grande vitesse se faisant dans cette *gare*, 5,5 à 8 hectares; 2o surface couverte pour le service des voyageurs seulement, 7,500 mètres pour le bâtiment et 6,300 mètres pour la halle, non compris les remises contiguës comme au chemin de Lyon; 3o surface découverte pour chacune des cours d'arrivée et de départ, 3,000 à 3,500 mètres; 4o surface couverte pour le service de la messagerie et de la marchandise à grande vitesse, 2,000 à 3,000 mètres; surface découverte, 2,000 à 4,000 mètres; 5o surface couverte et surface découverte, pour le service du matériel, variant avec la distance du dépôt; 6o surface couverte pour le service de la marchandise à petite vitesse, 25,000 à 40,000 mètres; surface découverte, au moins 17,000 mètres, dont une partie en trottoirs; 7o surface des grands ateliers de réparation, 13 à 14 hectares; 8o surface occupée par les voies dans les grandes *gares* de marchandises, 10 à 15 hectares; 9o la surface totale des grandes *gares* de marchandises n'est pas inférieure à 25 hectares, elle est ordinairement plus grande. Dans les stations intermédiaires, la surface couverte consacrée aux marchandises varie ordinairement de 5 à 20 mètres par tonne.

La fusion des *gares* extrêmes de chemins de fer est réellement avantageuse toutes les fois que le service de différentes lignes peut se faire sur les mêmes rails et sur les mêmes trottoirs; mais s'il y a économie de construction à concentrer l'exploitation de deux ou trois chemins de fer dans une même *gare*, il y a à craindre que, pour un plus grand nombre de lignes, il ne soit impossible de faire convenablement le service, à cause de la nécessité dans laquelle on se trouverait placé d'établir des voies, des trottoirs, des salles d'attente, même distinctes, desservies par un personnel spécial. Les avantages des *gares* communes comme têtes de ligne seraient de faciliter le passage des voyageurs et des marchandises d'un chemin sur l'autre sans transbordement; mais on obvie à cet inconvénient en réunissant les *gares* distinctes par un chemin de jonction, comme on l'a fait pour les chemins qui aboutissent à Paris, et au moyen du *chemin de ceinture*. M. Perdonnet pense que l'on ne doit adopter la communauté des *gares* que pour les chemins de fer où la circulation n'a pas l'extrême activité qu'elle a prise sur les grandes lignes.

Pour compléter les renseignements sur l'établissement des *gares*, leur surface et leur comparaison, on peut consulter avec fruit les ouvrages spéciaux sur les chemins de fer, de MM. Perdonnet et Polonceau, dans lesquels ces deux grands ingénieurs ont réuni les divers types adoptés, ainsi que les considérations qui ont amené l'adoption de telle ou telle disposition.

GARE interj. (ga-re — impér. du v. *Se garer*). Sert pour avertir quelqu'un qu'il ait à se ranger pour n'être pas heurté : *Crier* GARE! GARE *devant!* GARE *dessous! Ils passaient au travers de Nanterre, tra, tra, tra! ils rencontrent un cheval,* GARE! GARE! (Mme de Sév.) *Un paysan, chargé de fagots, criait par les rues :* « GARE! GARE! » *afin qu'on se détournât. Un petit-maître, vêtu de soie, ayant négligé l'avertissement, eut son habit déchiré. La-dessus grand bruit : le petit-maître veut être payé de son habit, et fait sa plainte au commissaire qui était survenu. Le rustique est interrogé; mais il ouvre la bouche sans dire mot.* « *Etes-vous muet? mon ami, lui dit le commissaire. — Non, non, monsieur, interrompit le plaignant, c'est belle malice : parce qu'il ne peut se défendre, il fait le muet; mais, quand je l'ai trouvé en mon chemin, il criait comme un possédé :* GARE! GARE! — *Eh bien! dit le commissaire, que ne vous rangiez-vous?* » *et il renvoya le paysan absous.*

Il arrive un vieux duc, qui criait : *gare! gare!*
POISSON.

— Se dit pour exprimer l'appréhension de conséquences dangereuses, fâcheuses : *Si vous faites cela,* GARE *les conséquences!* (Acad.)

S'il me reconnaît, *gare* ou la corde ou le feu!
V. HUGO.

‖ Pour menacer quelqu'un du châtiment qui l'attend s'il fait telle ou telle chose : *Mon petit ami, si vous n'êtes pas sage,* GARE *le fouet!*

— *Sans dire gare*, Sans avertir; sans menacer préalablement : *Il est parti* SANS DIRE GARE.

J'entre *sans dire gare*, et cherche à m'informer
Où demeure un monsieur que je ne puis nommer.
BOURSAULT.

— *Gare la bombe!* Attendez-vous à une explosion de la colère : *Vous l'avez entendu, messieurs...* GARE LA BOMBE! (Scribe.)

— Véner. Cri que pousse celui qui entend le cerf bondir de sa reposée.

— Jeux. *Gare le pot au noir!* Cri par lequel on avertissait autrefois le colin-maillard qu'il avait un obstacle devant lui. ‖ On dit aujourd'hui CASSE-COU.

GARÉ, ÉE (ga-ré) part. passé du v. Garer : *Une barque* GARÉE. *Des bateaux* GARÉS. *Un train* GARÉ.

GARÉDU ou **GARDÉCHABOUHN**, nom sous lequel les lamas désignent, au Thibet, le célèbre oiseau fabuleux appelé dans l'Inde GARODHA. V. ce mot.

GARELLA (Félix-Napoléon), ingénieur français, né en 1809, mort en 1860. Il entra, à l'âge de seize ans, à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit le premier de la promotion, et devint ingénieur des mines. M. Garella reçut, en 1843, du gouvernement la mission de se rendre dans l'isthme de Panama pour examiner s'il était possible d'y creuser un canal destiné à relier les deux océans. Il conclut à l'affirmative dans un rapport, accompagné d'un devis, dans lequel il évaluait approximativement les dépenses à 100 millions. M. Garella était ingénieur en chef de première classe lorsqu'il fut mis en disponibilité en 1852. Outre de nombreux articles publiés dans les *Annales des mines et des ponts et chaussées*, on a de lui : *Mémoire sur la fabrication du fer et de la fonte en Toscane; Etudes des gîtes minéraux* (1843, in-4o).

GARENCIÈRES (Théophile DE), médecin, né à Paris vers 1615, mort vers 1670. Il avait passé son doctorat à Caen, lorsqu'il se rendit en Angleterre, embrassa le protestantisme et se fit agréger à l'université d'Oxford. Garencières mourut à Londres dans une extrême pauvreté, laissant entre autres écrits : *Angliæ flagellum, sive tabes anglica numeris omnibus absoluta* (Londres, 1647); les *Admirables vertus de la teinture du corail* (Londres, 1668); une traduction anglaise des *Prophéties de Michel Nostradamus* (1675, in-fol.).

GARENGEOT (René-Jacques CROISSANT DE), chirurgien français, né à Vitré (Bretagne) en 1688, mort à Cologne en 1759. Après avoir étudié les premiers éléments de son art sous la direction de son père, il se rendit à Paris, en 1711, se plaça chez un chirurgien barbier, suivit les cours de l'Ecole de médecine et de

l'école de chirurgie, fut quelque temps attaché au chirurgien Arnaud et se fit agréger à la communauté des chirurgiens en 1725. Garengeot devint, à partir de cette époque, démonstrateur royal et chirurgien major du régiment du roi (1742). La Société royale de Londres et l'Académie de chirurgie de Paris l'admirent au nombre de leurs membres. Garengeot eut la gloire de contribuer puissamment à tirer la chirurgie de l'état d'avilissement dans lequel elle était encore de son temps. Il a perfectionné divers instruments, notamment la *clef*, dite *à la Garengeot*, destinée à l'extraction des dents molaires, et il a laissé des traités qui ont contribué aux progrès de la science chirurgicale. Les principaux sont : *Traité des opérations de chirurgie* (Paris, 1720, 2 vol. in-8°); *Traité des instruments de chirurgie* (1723, 2 vol. in-8°), accompagné de planches très-défectueuses. Dans cet ouvrage, Garengeot paraît s'être attribué plusieurs inventions qui appartiennent à Vigneron, habile fabricant d'instruments. Citons encore : *Myotomie humaine et canine* (1724-1750, 2 vol.); *Splanchnologie* ou *Traité d'anatomie concernant les viscères* (1728), ouvrage fort critiqué; *De l'opération de la taille par l'appareil latéral* (1730); *Myologie française* (1750), etc.

GARENNE s. f. (ga-rè-ne — V. l'étym. à la partie encycl.). Endroit où vivent des lapins à l'état sauvage : *Le lapin de* GARENNE *semble savoir qu'il n'est pas logé, et il se loge.* (Bonnet.) *Le lapin primitif, le lapin de* GARENNE, *nous est venu de l'Espagne.* (Toussenel.)

— *Garenne forcée* ou *privée*, Lieu clos de murailles ou de fossés, où l'on élève des lapins.

— Anc. cout. Domaine où l'on ne pouvait entrer sans l'agrément du propriétaire.

— Pêche. Endroit d'une rivière où la pêche est réservée. ‖ Espace d'eau entouré de claies, dans lequel on dépose momentanément le poisson destiné à repeupler un étang : *Quelquefois cette* GARENNE *est remplacée par un grand filet.* (Bosc.)

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du même radical que le verbe *garer*, savoir l'ancien allemand *waren*, considérer, prendre garde, garantir, préserver. Le mot *garenne*, en effet, s'employa d'abord pour signifier un bois auquel était attaché un droit de chasse exclusif, ou bien un vivier, un étang, et même certaines parties d'une rivière qui jouissaient d'un privilége semblable pour la pêche; il était *défendu* à tout autre qu'aux ayants droit d'aller chasser ou d'aller pêcher dans ces endroits. « Comme le mot *forêt*, dit Caseneuve, signifiait anciennement les bois et les rivières où il était défendu de chasser et de pêcher sans le consentement des rois..., ainsi par celui de *garenne*, on entend des bois et des étangs appartenant à des particuliers où la même chose est défendue. » La signification première de *garenne* était donc celle de défense. On lit dans les institutions coutumières de Loisel : « On ne peut tenir rivière en *garenne* ou *défense* s'il n'y a titre. » Caseneuve fait observer aussi que, dans la Guyenne, les *garennes* étaient appelées autrefois *défès*, mot dérivé du verbe latin *defendere*, ou *bedas*, de *vetare*, qui signifie également défendre, préserver. Dans les coutumes générales du comté de Fesenzac, arrêtées en 1285, il est permis aux gentilshommes, par le comte d'Armagnac, d'établir auprès de leurs châteaux des *bedats*, c'est-à-dire des *garennes* : « *Item fuit ordinatum et concessum per nos cuilibet circa castrum suum bedatum suum rationabiliter facere, salvo jure alterius.* » Aujourd'hui le mot *garenne* ne se dit plus que d'un bois ou d'un autre endroit de la campagne que l'on peuple de lapins.

— Econ. rur. On distingue deux sortes de *garennes*, les *garennes* libres et les *garennes* forcées. Les premières consistent en une plus ou moins grande étendue de terrain, ordinairement montueuse, sablonneuse ou inculte, où les lapins se plaisent et multiplient abondamment. Dans les dunes qui occupent une grande partie du littoral de l'Europe, on trouve de ces *garennes* qui sont parfois très-étendues et fournissent un revenu considérable. On en cite une, en Irlande, de laquelle on retire annuellement douze mille lapins. Mais elles présentent parfois un grand inconvénient. En Hollande, par exemple, le lapin mine sans cesse les dunes qui protégent le pays contre les inondations de la mer. Ces sortes de *garennes* ne conviennent d'ailleurs que dans les localités où le sol n'a qu'une valeur à peu près nulle; elles seraient très-nuisibles aux pays où la terre est généralement cultivée, car leurs avantages ne compenseraient pas les dégâts commis par les lapins.

Les *garennes* forcées diffèrent des précédentes en ce qu'elles sont entourées de tous côtés par des fossés, des murs ou des haies, qui empêchent les animaux de s'écarter de l'habitation. Leur étendue n'a pas de mesure fixe; elle doit être, en général, la plus grande possible. Il existe, en Angleterre, des *garennes* qui renferment plus de cent hectares et dans lesquelles on assomme dans une nuit un millier de lapins. « Ces *garennes*, dit Silvestre, sont fermées de murs de terre, recouverts de jonc ou de chaume, ou bien elles sont entourées d'une clôture de pieux; dans leur intérieur on forme plusieurs champs clos de murs et semés en prairies artificielles, surtout en turneps, qui servent de nourriture pendant l'hiver. Dans les lieux où la terre ne fournit pas ces productions, on élève des meules de foin, que les lapins consomment pendant la morte-saison; des hangars sont adossés aux murs de clôture, afin que ces animaux puissent trouver une nourriture sèche pendant la saison pluvieuse, et l'on a soin de pratiquer dans la *garenne* plusieurs terriers artificiels, pour inviter les lapins à continuer ce premier travail. »

Olivier de Serres recommande d'établir la *garenne* sur un coteau exposé à l'est ou au midi, dans une terre légère, mélangée de sable et d'argile. On y plantera des taillis épais et des arbres résineux, qui puissent fournir de l'ombre aux lapins, tout en résistant à leurs dents; d'autres qui poussent rapidement, et dont les rameaux, laissés sur place lors de la taille, fournissent une bonne nourriture pour ces animaux; tels sont les arbres fruitiers, les chênes, les saules, les robiniers, les genévriers, etc.; mais on aura soin de protéger et d'entourer ceux-ci pendant leur jeunesse. On y propagera les graminées, les légumineuses, les plantes à racines alimentaires, et surtout les labiées aromatiques, comme la lavande, le thym ou le serpolet. La *garenne* doit être voisine de la maison, afin de pouvoir être souvent visitée, et par suite bien gardée; elle sera entourée de murs hauts d'environ trois mètres, dont les fondations soient assez profondes pour empêcher les lapins de passer par-dessous, et dont le chaperon soit muni d'une tablette saillante pour rompre le saut des renards; il faut aussi fermer par des grilles serrées les trous destinés à l'écoulement des eaux.

Les fossés constituent une bonne clôture, surtout s'ils sont assez larges et remplis d'eau, ce qui permet d'y nourrir du poisson; le bord extérieur doit être à pic, et l'intérieur en pente douce, afin que les lapins qui auraient traversé le fossé à la nage pour s'en aller, ne pouvant gravir l'autre bord, puissent revenir sur leurs pas et retourner sans danger à leur gîte. Le creusement de ces fossés a encore l'avantage de fournir de la terre meuble avec laquelle on peut élever quelques monticules dans l'intérieur de la *garenne*, et aussi de pouvoir à volonté donner de l'eau pour les lapins; mais il faut les entretenir pour empêcher les éboulements.

On peut établir à peu de frais une *garenne* susceptible de contenir une centaine de lapins; voici, d'après Box, comment il faut s'y prendre : « A une petite distance de la maison, dans l'enceinte du jardin plutôt qu'ailleurs, creusez un fossé circulaire, ou de toute autre forme, de six pieds de large et de trois à quatre pieds de profondeur, autour d'un espace de six toises de diamètre, et rejetez-en la terre sur cet espace, de manière qu'elle forme un talus de ce côté jusqu'au fond du fossé. Construisez ensuite une enceinte de pieux de cinq à six pieds de hauteur sur le bord extérieur du fossé, en y laissant une porte fermant à clef, et bâtissez sur cinq ou six autres pieux de même hauteur un léger toit de chaume de trois toises de diamètre au milieu de la butte. Si la terre est argileuse ou pierreuse, il faudra, avec des pierres ou des planches, ménager aux lapins des trous dans la partie remuée; mais si elle est légère ou sablonneuse, on leur laissera le soin d'en faire. »

On sait que les lapins élevés dans les *garennes* ont la chair plus ferme et plus savoureuse que ceux qu'on nourrit dans les clapiers; ils exigent d'ailleurs moins de soins; on doit seulement veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de mâles, et que les chats et les autres carnassiers ne puissent pénétrer dans leur enceinte. Il ne faut d'ailleurs employer ni le furet ni le fusil pour chasser les lapins dans les *garennes* forcées; il vaut mieux y suppléer par des piéges, des engins ou par une disposition particulière des *garennes*.

— Dr. féod. Les *garennes* étaient des réserves de gibier, des parcs où primitivement on gardait des sangliers, des cerfs, toute espèce d'animaux pour ménager aux seigneurs le plaisir de la chasse. Dans la suite, on n'y conserva que des lapins; mais comme cette espèce de gibier est très-féconde, les seigneurs multiplièrent les *garennes* au point que les campagnes voisines en étaient dévorées.

L'un des plus pénétrants investigateurs des institutions du moyen âge, M. Championnière, a porté une lumière inattendue dans la sombre histoire des *garennes* féodales. Pour se faire des notions claires et sûres sur cette matière très-incomprise des feudistes du siècle dernier, il faut lire, avec l'attention qu'elle mérite, la remarquable introduction historique qui précède son *Traité de la propriété des eaux courantes.* Nous empruntons les principales données de cet article à cet éminent écrivain, qui n'argumente que pièces en main et ne formule pas une proposition qui ne soit justifiée par des documents originaux.

Garenne est un mot d'origine germanique qui signifie étymologiquement *défense ou interdiction*. Le droit de *garenne*, en effet, ou plutôt le *ban de garenne*, car le nom de droit convient peu à ces insolents abus de la force, le ban de *garenne*, disons-nous, consistait en une défense faite par le seigneur haut-justicier, aux colons et tenanciers, de détruire le gibier sur leurs héritages, sur une certaine étendue du territoire de sa justice, que le seigneur réservait pour s'y livrer au plaisir de la chasse, qui était, après la guerre, la passion dominante des conquérants d'outre-Rhin. Le ban de *garenne* n'était lui-même qu'une réduction du ban de forêt ou d'afforestage, tout autrement oppressif et dévastateur. Dans le duché de Normandie, l'afforestage avait enlevé à l'agriculture et peuplé d'ours, de buffles et de sangliers, de vastes tènements comprenant jusqu'au territoire de vingt et de trente paroisses. La forêt de Retz et la forêt nantaise s'étendaient sur les ruines de nombreux villages. Ces excès qui seraient à peine croyables, s'ils n'étaient attestés par le témoignage oculaire des chroniqueurs, ces excès que la législation des capitulaires avait essayé de refréner, n'eurent plus de limites ni de modérateur quand la déchéance du pouvoir royal, au déclin de la dynastie carlovingienne, eut rendu les grands feudataires indépendants et à peu près souverains sur leurs terres. Mais les populations rurales, que le pouvoir central avait cessé de protéger, se soulevèrent; des révoltes de paysans, cruellement réprimées, éclatèrent en Normandie.

Le ban de *garenne* était un diminutif du ban de forêt à l'usage des feudataires d'une moindre importance. Les territoires mis en *garenne* n'étaient pas peuplés de sangliers et de buffles, mais de menu gibier, tel que lapins, faisans et renards. Les tenanciers n'étaient pas expulsés comme ils l'étaient par un ban d'afforestage; mais les dégâts causés par le gibier aux récoltes et les dévastations plus graves produites par les chasseurs et leurs meutes étaient une cause de continuels dommages et de vexations d'autant plus intolérables qu'elles renaissaient sans cesse. Aucun des abus de la féodalité n'a laissé peut-être plus de ressentiment dans les populations agricoles.

Il est important de fixer avec exactitude la nature de ce droit seigneurial de *garenne*. Les seigneurs justiciers ne l'exerçaient pas sur les terres dont ils étaient les propriétaires, mais sur les héritages compris dans le ressort de leur juridiction, et *dont la propriété, ou en tous cas le domaine utile, appartenait aux habitants.* C'est là le trait caractéristique, et le trait particulièrement odieux, du droit de *garenne*. C'était *une servitude sur le fonds d'autrui*, servitude dévastatrice, d'autant plus révoltante et immorale, qu'elle était créée dans un but purement voluptuaire et pour les plaisirs du seigneur. Nous insistons sur ce point essentiel, parce qu'il a été absolument méconnu par les légistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui n'avaient plus sous les yeux les véritables et primitives *garennes* du moyen âge, dont la nature et la notion exacte ont été remises en lumière par M. Championnière.

La renaissance du pouvoir royal au XIIe et surtout au XIIIe et au XIVe siècle ouvrit pour les *garennes* une période de déclin rapide. Les ailes poussaient à la maison de France; d'origine féodale, elle même, elle ne fit pas moins une guerre sans trêve à la féodalité, et elle l'attaqua à outrance dans ses priviléges les plus impopulaires et les plus détestés, particulièrement dans ses drois de *garenne*. Tout conspira pour la ruine de cet abus odieux, les anathèmes de l'Eglise, les ordonnances multipliées des rois de France, et enfin les écrits et l'enseignement des légistes, les plus actifs auxiliaires de la royauté dans la guerre qu'elle avait déclarée aux privilèges seigneuriaux. Les jurisconsultes invoquèrent les principes du droit romain, dont l'étude et la culture renaissante passionnaient alors les esprits et battaient en ruine les coutumes féodales. Ils citèrent les textes des Institutes de Justinien, déclarant que la chasse est un droit naturel et natif de l'homme, et que le gibier appartient au premier occupant. Il est curieux de retrouver ces aphorismes du droit romain traduits dans le langage du temps par le plus naïf des légistes. Au XIVe siècle, Bouteiller écrivait dans sa *Somme rurale ;* « Du droict naturel dois savoir que les bestes sauvages et les oiseaux qui phaonnent en l'air, c'est-à-dire aux champs communs et aussi qui phaonnent en terre commune, par le droit aux gens, sont à celui qui prendre les peut. Ne en n'a nulle différence si on les prent sur sa terre si on l'a, ou sur la terre d'autre; car où qu'on les prende, par celle même raison et droict sont à celui qui premier les peut prendre. » On le voit, Bouteiller proclamait dès le XIVe siecle le principe de la liberté absolue de la chasse, sans même le limiter par le respect dû au droit de propriété. Le même esprit inspira les ordonnances royales qui se succéderent presque sans interruption depuis Saint-Louis jusqu'au roi Jean. On peut formuler en deux mots les dispositions fréquemment réitérées de ces ordonnances : elles prohibaient d'une manière absolue la création de nouvelles *garennes* et ne faisaient grâce qu'à celles qui existaient déjà et qui étaient justifiées par une possession au moins trentenaire. Mais l'exécution des édits royaux prohibitifs alla au delà de leur texte. Plusieurs de ces ordonnances, citées par M. Championnière, chargèrent les populations rurales elles-mêmes de procéder à la destruction des *garennes* indûment établies, c'est-à-dire des *garennes* de fraîche date que ne défendait pas le prétexte d'un usage trentenaire. M. Championnière conjecture avec toute vraisemblance que ces exécutions populaires outrepassèrent dans maintes localités les termes de l'ordonnance prohibitive, et que plus d'une *garenne* ancienne dut y périr.

Ainsi attaquée à la fois par les ordonnances des rois, par la doctrine des légistes et par tous les courants de l'opinion, le vieux droit féodal de *garenne* devait infailliblement succomber. Il succomba en effet. M. Championnière constate (*Manuel du chasseur*, introduction, p. 37) qu'au XVIe siècle, à l'époque de la révision des coutumes, il ne subsistait plus en France que deux seules *garennes*. L'une était connue sous le nom des plaisirs du roi, et s'étendait sur les propriétés enclavées dans les forêts royales, ou riveraines de ces forêts. L'autre était située sur le territoire de Hesdin et appartenait au comte d'Artois.

Devant ces documents fournis par l'histoire juridique, on comprend que le décret de la nuit du 4 août 1789, en abolissant le du droit de *garenne*, n'eut pas toute la portée et toute l'étendue qu'on lui suppose généralement, et n'eut à faire justice sur ce chef que d'un assez misérable débris des anciens privilèges seigneuriaux. Toutefois, il faut mentionner ici une sorte de malentendu qui a pu exagérer dans l'opinion et dans la pensée même de ses auteurs la portée du décret abolitif. Quand les vieilles *garennes* justicières eurent péri sous l'action de tous les éléments de ruine qu'on vient de faire connaître, les seigneurs, désormais destitués du droit de chasser sur les terres d'autrui, se créèrent sur leurs propres domaines des parcs destinés à la chasse, qu'ils peuplèrent de gibier. Ces buissons à lapins, vulgairement appelés aussi connillières, prirent encore dans l'usage le nom de *garennes*. Le nom seul était resté le même; les choses différaient essentiellement. La *garenne* du moyen âge était une servitude foncière, la plus détestable de toutes, une servitude qui grevait outrageusement la propriété d'autrui. La moderne *garenne* du XVIe et du XVIIe siecle n'était établie par le seigneur que sur les terres de son propre domaine et ne présentait qu'un usage en soi licite du droit de propriété. Les légistes du XVIIIe siècle n'en connaissaient pas d'autre; le droit de *garenne* féodale était si caduc, si oublié, et l'abolition même en datait de si loin que les jurisconsultes n'en avaient plus aucune teinture, et ne savaient même plus qu'il consistait en une onéreuse servitude sur les domaines des vassaux. Le bon Ferrière, dans son *Dictionnaire de droit et de pratique*, donne des *garennes* cette définition divertissante : « *Garenne* est un bois ou bruyère où il y a beaucoup de lapins. »

« Le droit de *garenne*, dit M. Championnière, avait subi les vicissitudes de la féodalité; les lapins et les connillières du XVIIe siècle étaient aux anciennes garennes ce qu'étaient les seigneurs humiliés par les règnes de Louis XI et de Richelieu, aux comtes de Louis le Débonnaire et de Hugues Capet. » Quoi qu'il en soit, ce nom de *garenne* fut fatal aux buissons à lapins des gentilshommes campagnards; on prétendit leur appliquer les ordonnances draconiennes du moyen âge touchant les *garennes* justicières. Le malentendu, l'oubli ou l'ignorance du vieux droit aidant, la plupart des coutumes rédigées au XVIe et au XVIIe siècle interdirent au seigneur d'avoir sur ses domaines des terriers à lapins, ou le soumirent à la condition d'entourer ces pseudo-*garennes* d'une clôture continue formée soit de murailles, soit de fossés remplis d'eau, de manière à préserver les cultures voisines des dégâts du gibier. Cette règle devint le droit commun et fut généralement appliquée, même dans le ressort des communes qui n'avaient pas de dispositions sur la matière.

L'ordonnance de Louis XIV, de 1669, dite ordonnance des *eaux et forêts*, sanctionna définitivement et généralisa la prohibition. Elle portait : « Nul ne pourra établir de *garennes* à l'avenir, s'il n'en a le droit par ses aveux ou aucuns titres suffisants, à peine de 500 livres d'amende et en outre d'être la *garenne* détruite et ruinée à ses dépens. » Ainsi plus rien ne restait du droit de *garenne*. Celles du moyen âge avaient disparu depuis le XVIe siècle sous le coup des ordonnances des anciens rois de France et de l'ardente réaction juridique dont nous avons parlé. Les modestes connillières qui leur avaient succédé avaient succombé à leur tour sous le poids de l'impopularité de leurs devancières et devant les dispositions prohibitives des coutumes et le texte définitif de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669. Dans cet état de choses, et si l'on se rappelle les termes de l'article de l'ordonnance, un seigneur ne pouvait même plus avoir un parc à lapins sur ses propres terres qu'à titre de servitude de voisinage librement consentie par un contrat intervenu avec les propriétaires des terres contiguës. Néanmoins, dans les généreux entraînements de la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée constituante décréta en termes exprès l'abolition du droit de *garenne*. La vérité historique oblige à reconnaître que, sur ce point de détail, la réforme fut plus nominale que réelle. Pour cet abus des droits seigneuriaux, comme pour beaucoup d'autres, la royauté avait devancé les décrets libérateurs de la Révolution; il faut avoir la sincérité de le reconnaître. L'histoire n'a qu'à gagner à

se défaire de quelques illusions sur des points aussi secondaires, et le côté vraiment grand et humanitaire de la Révolution n'a rien à y perdre. Si dans quelques parties de la législation d'amples réformes de fait avaient précédé les actes de la Constituante, il lui reste l'honneur d'avoir généralisé et proclamé les principes avec retentissement, et de les avoir fixés dans le droit éternel des peuples.

GARENNÉ, ÉE adj. (ga-rè-né — rad. *garenne*). Qui est en défends. ‖ *Rivière garennée*, Rivière où il est défendu de pêcher.

GARENNES, village et commune de France (Eure), cant. de Saint-André, arrond. et à 30 kilom. d'Evreux; 648 hab. La veille de la bataille d'Ivry, l'armée du duc de Mayenne campa dans les environs de Garennes. Il a existé longtemps, sur le territoire de cette commune, de très-larges fossés, qui protégeaient, sans doute, le front du campement. Non loin de là, sur une éminence qui domine la vallée de l'Eure, se voit une redoute à doubles fossés. Vers la limite de Garennes et de Neuilly, un monticule renferme des squelettes et des ossements humains. Il sert probablement de sépulture aux victimes du combat et de la poursuite.

GARENNIER s. m. (ga-rè-nié — rad. *garenne*). Celui qui prend soin, qui a la garde d'une garenne.

GARER v. a. ou tr. (ga-ré — du germanique : ancien haut allemand *waren*, avoir soin, garantir, protéger, préserver, gothique *verian*, anglo-saxon *veran*, irlandais *veria*, allemand *wahen*, toutes formes qui se rapportent sans aucun doute à la racine sanscrite *var*, couvrir, protéger). Mettre à l'abri pour préserver : GARER *ses récoltes*.

— Navig. Attacher, amarrer dans une gare : GARER *un bateau*, *un train de bois*.

— Chem. de fer. Amener dans la gare d'évitement : GARER *un train*.

Se garer v. pr. Se mettre à l'écart, à l'abri; se garantir contre quelqu'un ou quelque chose, l'éviter : *Il faut* SE GARER *de ce furieux*. GAREZ-VOUS *de cette voiture*.

— Entrer dans la gare d'une rivière, ou dans une gare d'évitement : *Ce bateau manœuvre pour* SE GARER. *Le train n'eut pas le temps de* SE GARER.

GARESSIO, ville d'Italie, prov. de Coni, à 26 kilom. S.-O. de Mondovi, sur la rive droite du Tanaro; 6,643 hab. Collége communal; nombreuses carrières de marbre fort estimé; blanchisseries de laine; commerce de châtaignes, vins. Il existe dans le voisinage une mine de plomb argentifère.

GARETS (Nicolas DES), écrivain français. V. DES GARETS.

GARFUANA s. m. (gar-fu-a-na). Bot. Arbre du Brésil, dont l'écorce sert pour teindre en jaune.

GARGALE s. f. (gar-ga-le — du gr. *gargalizô*, je chatouille). Méd. Chatouillement, démangeaison. ‖ On dit aussi GARGALISME s. m.

GARGAMELLE s. f. (gar-ga-mè-le). Pop. Gorge, gosier :

> Je vais me rafraîchir un peu la *gargamelle*.
>
> HAUTEROCHE.

GARGAMELLE, femme de Grandgousier et mère de Gargantua, dans le livre de Rabelais; femme aux proportions colossales et telle qu'on peut se la figurer pour avoir donné le jour à celui qui est resté le type, dans le langage vulgaire, du mangeur dont rien ne peut rassasier l'appétit gigantesque.

GARGANO ou **SAN-ANGELO**, le *Garganus* des anciens, massif montagneux d'Italie, dans la Capitanate, sur la côte de l'Adriatique, dans laquelle il forme un promontoire considérable, qui porte ce même nom, au N.-E. de Foggia. Point culminant, le Monte-Calvo, qui s'élève à 1,614 mètres.

Gargantua et de Pantagruel (LA VIE DE), ouvrage satirique en prose mêlée de vers par François Rabelais (1532). Les temps devenaient difficiles pour la libre pensee : le bûcher de Dolet à Paris, celui de Servet à Genève apparaissaient comme deux phares sinistres destinés à éclairer sa route. Les philosophes étaient prévenus. Et pourtant, qui le croirait? C'est à l'heure où les feux s'allument, où la Sorbonne fulmine, où les parlements instruisent, décrètent, emprisonnent que paraît l'immense bouffonnerie du *Gargantua*. C'est des conversations de Rabelais avec Etienne Dolet, à Lyon, qu'est née cette sublime *Chronique*, qui parut au mois de décembre 1532. Quel tableau l'on pourrait faire de l'état du monde au moment où parut ce livre étrange de *Gargantua!* L'Europe épuisée de guerres, de meurtres, de famines, de pestes, de misères morales, présentait l'aspect d'une immense maladrerie. La pauvre France surtout, à ce moment, est accablée : elle avait eu son roi prisonnier. Sans la peur du Turc, l'empereur et l'Anglais eussent tenté de la démembrer; la chrétienté tout entière, défendue contre les barbares par la seule Hongrie, paraissait sur le point d'être submergée. On venait de voir des événements sans nom : le siége de Rome par les soldats ivres de Bourbon, le schisme, la diète de Worms, celle d'Augsbourg; les anabaptistes, les communistes, etc. Luther avait excommunié le pape et brûlé publiquement le livre des *Décrétales*. Dans ce trouble universel, un sage était mort en répétant : « Ah! que de maux! » Ce n'était point assez : des maladies étranges rapportées par les compagnons de Colomb empoisonnaient jusqu'aux sources de la vie. Voilà au milieu de quelle situation Rabelais publia son *Gargantua*. Aussi le commença-t-il par ce beau et mélancolique dizain, où, s'excusant de ressusciter le rire, il dit :

> Amis lecteurs, qui ce livre lisez,
> Despouillez-vous de toute affection;
> Et le lisant ne vous scandalisez :
> Il ne contient mal ni infection.
> Vrai est qu'ici peu de perfection
> Vous apprendrez, sinon en cas de rire :
> Aultre argument ne peut mon cœur élire.
> Voyant le deuil qui vous mine et consomme,
> *Mieulx est de ris* que *de larmes escrire*.
> Pource que le rire est le propre de l'homme.

Comme ces géants nés de son imagination, Rabelais apparaît debout sur le seuil du XVIe siècle, le broc à la main, le sourire aux lèvres, versant à tous le délire et la sagesse. Ici, ce n'est plus la nymphe discrète d'Erasme, dont la main légère distille dans une coupe artistement ciselée quelques gouttes de népenthès. C'est Silène, c'est Bacchus, avec sa large panse, sa face empourprée, entonnant, comme frère Jean, son éternel cantique : *Venite, potemus*. « Et paour ne ayez que le vin faille comme fit ès noces de Cana en Galilée, autant que vous en tirerez par la dille, autant en entonnerai par le bondon. Ainsi demourera le tonneau inexpuisible. Il a source vive et veine perpétuelle. » Tous y viennent grands et petits, ignorants et savants, populace et délicats, infirmes, goutteux, mélancoliques, malades de corps et de l'esprit. L'horizon est si sombre, la route si triste, si pleine d'embûches et de périls, qu'on a grand besoin de belle humeur pour cheminer à travers cette arène sanglante des guerres civiles et religieuses, à la lueur des bûchers, au bruit des arquebusades. La gaieté, ce confort de la faiblesse humaine qui l'aide à porter le poids des maux, est un trait commun à presque tous les grands batailleurs d'alors, si l'on en excepte Calvin. Erasme débute par l'*Eloge de la folie*, Luther par les *Propos de table*. On rit alors pour prendre courage, on rit pour narguer la prison et le bûcher, on rit pour ne pas pleurer :

> Car selon l'humeur de cet âge,
> Chacun, pour cacher son malheur,
> S'attache le ris au visage,
> Et les larmes dedans son cœur.

Cette gaieté est souvent triviale, cynique, étourdissante : elle est au diapason du siècle. Il faut de terribles éclats de rire pour couvrir la tempête d'injures et de menaces qu'échangent entre eux les partis. Les passions sont brutales, sans pitié : la satire a le même caractère. Rabelais n'est point un délicat, il grimace, il bredouille, il brait parfois, comme s'il se croyait encore à la fête de l'Ane. Mais ne vous y trompez pas. Aristophane mêlait au *koax* des grenouilles les plus nobles conseils du patriotisme, les plus sublimes accents de la poésie lyrique. Rabelais aux folies, aux bégayements de l'enfance, aux coq-à-l'âne, aux billevesées ajoute les plus hautes inspirations de l'éloquence et de la philosophie.

Dès le prologue on voit bien que l'œuvre, sous une apparence bouffonne, est des plus sérieuses. Rabelais lui-même nous avertit qu'en supposant « que le sens littéral nous offre matières assez joyeuses, toutefois pas demeurer ne faut, comme au chant des sirènes, mais interpréter à plus haut sens ce que par aventure nous pensons dit en gaieté de cœur. Vites-vous oncques chien rencontrant quelque os médullaire? Le chien est, comme dit Platon, la bête du monde la plus philosophique. Si vous l'avez vu, vous avez pu noter de quelle dévotion il le guette, de quel soin il le garde, de quelle ferveur il le tient, de quelle prudence il l'entame, de quelle affection il le brise, et de quelle diligence il le suce. Qui l'induit à ce faire? Quel est l'espoir de son étude? Quel bien prétend-il? rien plus qu'un peu de moelle... A l'exemple d'icelui vous convient être sages pour fleurer, sentir et estimer ces beaux livres de haute graisse, légers au pourchas (à la poursuite) et hardis à la rencontre, puis, par curieuse leçon et méditation fréquente, rompre l'os et sucer la scientifique moelle. »

Le premier chapitre n'est pas terminé que voici le lecteur initié à toute l'histoire ancienne : le monde s'agrandit dans le temps, dans l'espace. Les premiers chapitres renferment la naissance miraculeuse de *Gargantua;* cette naissance est accompagnée des plus admirables circonstances, mais on ne peut s'arrêter à chaque chapitre, nous avons hâte d'arriver à l'éducation du géant; c'est là que le génie de Rabelais se déploie; il avait senti que les destinées de l'Europe étaient suspendues à ce problème d'une éducation nouvelle. « Changez l'éducation, a dit depuis Leibnitz, et vous changerez la face du monde. » Tous les grands esprits du XVIe siècle, Erasme, Rabelais, Ramus, Montaigne ont compris l'importance de ce problème, auquel se rattache le sort des générations nouvelles; ce qui n'a pas empêché de nos jours M. Prévost-Paradol de l'oublier dans sa *France nouvelle*. Dans sa longue vie d'étudiant et d'observateur, Rabelais a parcouru toutes les écoles célèbres du temps. A quarante ans, il est venu s'asseoir encore sur les bancs de la faculté de Montpellier. Il en sait plus long que bien des maîtres sur ce point. L'enseignement du moyen âge, si actif et si fécond à l'origine, quoi qu'on en dise, avait subi le même sort que l'art et la littérature gothique; il était devenu une chaîne pour l'esprit, qu'il avait jadis émancipé. Partisan déclaré de la Renaissance, ennemi des vieilleries et du radotage suranné de l'école, Rabelais, contre la Sorbonne, contre ses pédants crasseux et entêtés, contre ses méthodes vicieuses, ses disputes interminables et son jargon barbare, contre ses manuels, ses questionnaires et ses formulaires, arme toutes les puissances du rire et de la caricature. *Gargantua* est d'abord soumis au système gothique; mais son père Grandgousier reconnaît bientôt que ces *rêveurs mathéologiens* lui abâtardissent l'entendement. Il le retire de leurs mains, lui donne un professeur du *temps présent*, appelé Ponocratès, des mots grecs *ponos*, travail, et *krates*, je commande, pour signifier au jeune prince que le travail est le roi du monde.

Ponocrate tâche d'abord de lui faire oublier ce qu'il a appris chez les *corrupteurs de jeunesse*. Il l'instruit surtout par la conversation, visite avec lui les gens doctes, les artisans de tous métiers. Il a soin aussi de l'élever dans la propreté, chose rare alors, principalement dans les colléges : les étudiants du collége Montaigu, par exemple, étaient dévorés de vermine.

Pendant sa toilette, le matin, avant les leçons, il fait lire à haute voix devant lui quelques pages de l'Ecriture sainte. Dans le reste du jour, tout leur est travail et plaisir à la fois, tant sont bien mêlées l'éducation physique et l'éducation morale. L'étude est humaine et facile, mais incessante, universelle. Les sciences, telles que la physique, la pharmacie, l'histoire des bêtes, la botanique, la médecine, l'astronomie, etc., leur révèlent les trésors de la nature; de même qu'en étudiant la philosophie, l'histoire, la poésie, la vie des héros, les relations des lointains voyageurs, ils prennent connaissance de l'étendue, de la force et de la variété infinie de l'âme humaine. Ils admirent la nature, en recherchent les lois, étudient les arts, sculptent, jouent des instruments de musique et terminent leurs repas en chantant à quatre et cinq parties, ou sur un thème, à plaisir de gorge. Aux plus belles heures du jour, maître, disciple et compagnons jouent à la balle, à la paume, à la pile trigone, s'exercent à sauter les fossés, à grimper, à courir, à chasser, à faire des armes, à se battre, à monter à cheval, à nager, à fendre du bois, à botteler du foin, à battre du blé, à le rentrer en grange; car ces occupations, suivant Rabelais, aucun homme ne les doit ignorer. Le pain, le vin, le jeu, les combats et les consolations de l'âme, cela importe à tous, et tous doivent être initiés à ces arts si utiles à la vie. Ponocrate s'applique à faire un homme, et non pas un moine ou un scribe; au lieu de rien étouffer, de rien diminuer chez cet enfant aimé de la nature entière, pour la création duquel se sont entendus les quatre éléments, il veut développer avec harmonie toutes les forces physiques et morales déposées mystérieusement en ce *résumé du monde*.

Mais Rabelais ne s'arrêtera pas là. Il en veut trop aux fouetteurs de Montaigu, à cette populace de régents, criarde, loquace, ergoteuse, pour les laisser en repos. Ce n'est pas assez du grave et sensé Ponocrate; il trouvera pour les marquer un bohémien du pays latin, vaurien, escroc, vagabond, étudiant de vingtième année, qui n'aura jamais ni prébende ni bénéfices, si ce n'est en salmigondis, mais qui n'en viendra pas moins disputer par gestes et grimaces et renverra *quinauts* tous les docteurs de France et d'Angleterre. Ici Rabelais nous ramène au sein de l'antique Sorbonne, il la fait revivre avec ses masques, ses costumes et ses tournois scolastiques. Sur la colline de Lutèce s'élève la citadelle du pédantisme et de la réaction, la bastille destinée à réprimer l'insurrection de la Renaissance. C'est là que trônent Béda, Galland, Charpentier; là qu'on dénonce Erasme et Ramus; là que les livres des plus savants hommes et des plus libres esprits sont épluchés, notés, censurés et livrés au bourreau. Rabelais monte gaiement à l'assaut de la vieille forteresse, et plante, sur ses murs croulants, par la main de Panurge, le drapeau du libre examen.

Après l'éducation vient la guerre. La création des armées permanentes, l'accroissement des revenus, les progrès de la centralisation ont mis aux mains de la royauté des forces inconnues jusque-là. En France, Louis XI vient d'achever la ruine de la féodalité; en Espagne, Ferdinand, et après lui Charles-Quint, ont confisqué à leur profit les libertés communales; en Angleterre, quand la guerre des Deux-Roses a épuisé le sang et les ressources d'une aristocratie toute-puissante, Henri VIII se proclame à la fois chef de l'Eglise et de l'Etat. Le rêve de Picrochole est commun à tous ces puissants fils de la terre, géants altérés de domination. Il envahit les États de Grandgousier, qui se hâte de rappeler son fils auprès de lui. Il y a là des discours pleins de sagesse, d'admirables récits de bataille; après quoi la victoire demeure à Grandgousier, parce qu'il est juste, actif et courageux, avec l'esprit de paix. — Il n'en va pas toujours ainsi de nos jours. — C'est contre l'ivresse des conquêtes que proteste la philosophie railleuse et positive de Rabelais. Il rappelle à tous ces dignes héritiers de Pyrrhus que les prouesses des Alexandre et des César, si fort admirées des anciens, ne sont plus que *pilleries et brigandages* contraires à la loi de l'humanité. « Ces diables de rois, s'écrie l'irrévérencieux Panurge, ne sont que veaux et ne savent ni ne valent rien, sinon à faire des maux ès pauvres sujets et à troubler tout le monde par guerre pour leur inique et détestable plaisir. » Qu'a-t-il fallu pour allumer les hostilités? Un coup de fouet donné par Marquet dans les jambes de Forgier, quelques fouaces enlevées, et voilà le monde en feu. Le fameux duel de cent ans, qui mit aux prises la France et l'Angleterre, n'avait pas eu jadis une cause plus sérieuse : un coup de couteau échangé entre deux matelots. En vain Grandgousier offre toute espèce de satisfaction et remontre à Picrochole les calamités de la guerre. Celui-ci ne veut rien entendre. Déjà, comme Charles-Quint, dans son conseil, il partage libéralement entre ses officiers les provinces à conquérir. Le rêve du nouvel Alexandre finit aussi tristement que la fable du *Pot au lait*. Après avoir vu son armée taillée en pièces, le pauvre Picrochole est roué de coups par les meuniers et n'échappe que sous un déguisement. Ses officiers généraux, le comte Spadassin et le capitaine Merdaille, ont pris la fuite six heures avant le combat. Puis, comme si ce n'était pas assez de cet exemple, Epistémon, descendu aux enfers et ressuscité trois jours après sa mort par l'art merveilleux de Panurge, se charge de nous apprendre le sort des héros dans l'autre monde. Il y a trouvé les rois et les conquérants les plus fameux occupés aux plus vils métiers : Alexandre devenu savetier; Xerxès marchand de moutarde; Cambyse muletier; Achille botteleur de foin, etc., tandis que Diogène, Epictète sont passés à l'état de grands seigneurs, devisant, festoyant et jouissant gaiement de leur immortalité. L'infortuné roi des Amaurotes, Anarches, vaincu par Pantagruel, est réduit à devenir marchand de sauce verte et à faire le bonheur d'une vieille lanternière. Après Pavie, au lendemain de l'expédition de Provence et du siége de Metz, une telle leçon avait son à-propos.

Mais les pédants et les conquérants ne sont pas la plus grande plaie de ce monde; il en est une pire encore, selon Rabelais : ce sont les moines. Le moine a été jadis l'idéal le plus complet du dévouement et de la sainteté. Il a défriché les terres, conquis les âmes, fait de l'Europe une grande famille; puis l'heure de la décadence est venue; il s'est trouvé entraîné avec le chevalier dans le naufrage commun du moyen âge. Pour Erasme, il n'est plus qu'un escargot sale, glouton, infectant de son odeur et de son ordure tout ce qu'il touche. Pour Rabelais, c'est un singe inutile et malfaisant : « Le singe ne garde pas la maison comme un chien, il ne tire pas l'aroy comme le bœuf, il ne produit ni lait ni laine comme la brebis, il ne porte pas le faix comme le cheval... Semblablement un moine — j'entends de ces ocieux moines — ne laboure comme le paysan, ne garde le pays comme l'homme de guerre, ne guérit le malade comme le médecin, ne prêche ni endoctrine le monde comme le bon docteur évangélique et pédagogue, ne porte les commodités et choses nécessaires à la république comme le marchand. » Rabelais, il faut aussi le dire, laissait parler ses souvenirs; enfant, sa franche nature s'était révoltée contre cette vie des couvents, toute d'espionnage et de servitude. Au moine crasseux, ignorant et désœuvré, ne sachant que dîner, dormir, chanter matines et trimballer les cloches, il oppose le type triomphant de frère Jean des Entommeures. Frère Jean est l'idéal du moine transformé, passant de l'existence inerte du cloître à la vie active du monde.

> *Monachus in claustro*
> *Non valet ova duo;*
> *Sed quando est extra,*
> *Bene valet triginta.*

Rabelais l'a taillé vigoureusement dans le plein de la nature humaine, avec ses bons et ses mauvais instincts; il l'a doué de jeunesse, de force, d'une hardiesse aventureuse, d'un appétit formidable et d'une soif inextinguible. Frère Jean garde encore une partie des vices de son état, mais l'homme nouveau commence à se développer et à s'épanouir dans cette large et puissante individualité. L'Achille du couvent a, comme Rabelais lui-même, la fièvre du mouvement et de l'action. Tandis que les autres frères psalmodient tristement leurs *oremus* pour implorer le salut des vignes du couvent, envahies par l'armée de Picrochole, il retrousse sa robe, prend en main le bâton de la croix et assomme à tour de bras toute cette ribaudaille.

Ici se place l'épisode relatif à l'abbaye de Thélème, dont nous parlerons plus loin.

Le *Gargantua* eut un succès immense. « Il en fut plus vendu, dit Rabelais lui-même, en deux mois, qu'il ne sera acheté de Bibles en neuf ans. » Quoique le *Gargantua* n'eût paru que sous le nom d'*Alcofribas Nasier* (anagramme de François Rabelais), personne n'a-

vait eu le moindre doute sur son auteur; il reçut des félicitations en vers, en prose, en latin, en grec. Le plus heureux de tous fut le cardinal Du Bellay. Il nomma le livre de Rabelais un nouvel *Evangile*. Il disait avec respect : le *livre,* le livre de vie; il y trouvait, disait-il, le véritable élixir contre toute blessure. Rabelais dut sourire quelque peu de tout cet enthousiasme; néanmoins il continua sa chronique, et fit, en 1533, son deuxième livre, sous le titre de *Pantagruel, roi des Dipsodes* (altérés). C'est dans ce livre qu'a lieu la rencontre de Pantagruel, fils de Gargantua, et de Panurge, qui lui dit en quatorze langues sa faim, son dénûment, ses misères — qui sont celles du peuple — et *lequel il aima toute sa vie ;* car un trait distinctif des pantagruéliques, c'est l'amour qui unit tous les personnages. Dans ce livre, Panurge n'avait fait qu'entrer en scène, et sa fortune avait été si rapide que tout le monde était pressé de le revoir. L'attente générale, les attaques de ses ennemis, la fureur des moines, les efforts désespérés de la Sorbonne, les progrès de la persécution, tout semblait à la fois provoquer et intimider la verve de l'auteur. Rabelais, en qui l'audace allait croissant avec les années, se remit à l'œuvre, et, en 1546, il inscrivait hardiment son nom en tête de son troisième livre. Encore ému de ces accusations d'hérésie, devenues mortelles à tant de gens, il lance aux persécuteurs un défi solennel dans l'histoire de Rominagrobis. Ce vieux poëte libre penseur, chassant les moines qui assiégent son lit de mort pour recueillir son âme et surtout son héritage, et réglant seul ses affaires avec Dieu, a déja l'air d'un déiste anticipé, d'un partisan de l'enterrement civil. Aussi, Panurge effrayé s'imagine-t-il voir la chambre toute pleine de diables qui se disputent l'âme de Rominagrobis. En veine d'audace et de folle gaieté, Rabelais passe des moines et des diables aux astrologues, aux théologiens, aux juges, aux médecins ses confrères, aux philosophes ses amis. Il les nargue, eux et leur science, de telle sorte qu'un matin il les trouve tous ameutés contre lui. Puits-Herbaut, Lizet, Calvin, Galland, Ramus même, s'accordèrent à le trouver impie, sacrilége et larron. Il put se croire un instant, comme Dolet et Desperriers, pris entre deux feux. Ses protecteurs avaient presque tous disparu. François Ier était mort, le cardinal Du Bellay était en disgrâce. Pour la première fois, l'intrépide rieur sentit sa gaieté défaillir. Lui-même l'avoue dans son remercîment au bon cardinal Odet : « Sans vous m'étoit le cœur failli et étoit tarie la fontaine de mes esprits animaux. » Mais, en homme de ressource, à force d'habileté, il arracha au roi Henri II un nouveau privilége pour ce quatrième livre, si attendu des uns, si redouté des autres.

Les premiers chapitres de ce quatrième livre nous montrent Pantagruel, Panurge et leurs compagnons voguant vers l'oracle de la Dive-Bouteille. Ils parcourent, à travers les mers, des îles inconnues, mystérieuses, fantastiques, mais au milieu de quelle tempête! Et qu'est-ce que cette tempête, sinon la tempête morale du XVIe siècle? Tous les éléments se combattent : l'air devient opaque, le soleil a disparu, le fanal du navire est éteint. *Autre lumière ne nous apparaissoit que des foudres.* Chacun pense à son âme, crie le pilote, n'espérant aide que par miracle des cieux. Pantagruel levant les mains au ciel : « Seigneur Dieu, dit-il, sauve-nous, nous périssons. Non, toutefois advienne selon nos affections, mais ta sainte volonté soit faite! » Panurge, pour qui se fait le voyage, dans son effroi, la raison troublée, veut qu'on arrête : « Puisque surgir ne pouvons à bon port, mettons-nous à la rade je ne sais où. Plongez toutes vos ancres. » Mais le noble Pantagruel, plein de confiance en Dieu, l'œil à la proue, tenant le gouvernail, rend la joie à tous ses compagnons en s'écriant le premier : « Terre! je vois la terre, enfants! » Il ne faut pas oublier que cette horrible tempête n'a d'autre cause que la présence, sur l'Océan, d'un gros navire chargé de moines : jacobins, jésuites, capucins, augustins, bernardins, célestins, théatins, egnatins, amadéans, cordeliers, carmes, minimes et autres saints religieux, lesquels s'en vont au *concile du Chésil* (de Trente). Aussi, la vue de tous ces beaux *pères concilipètes*, qui divertit Panurge, attriste le bon Pantagruel. C'est une odyssée satirique à travers un monde imaginaire, parodie, ou plutôt transfiguration du monde réel. De tous les livres du *Pantagruel*, celui-ci est le plus hardi. Pour trouver une création analogue, il faut remonter jusqu'aux *Grenouilles* et aux *Oiseaux* d'Aristophane. Arioste dans son roman, Shakspeare dans ses comédies ne peuvent en donner l'idée. Figurez-vous une longue suite de scènes fantasmagoriques, des abstractions prenant corps, des métamorphoses d'hommes en bêtes, des ombres parées de toutes les couleurs de la vie, glissant derrière un transparent, à travers lequel les personnages revêtent des proportions fabuleuses et grotesques, sans cesser d'être reconnaissables. Chaque étape de ce merveilleux voyage nous arrête devant une des grandes questions ou des grandes puissances du temps. Quelle est, par exemple, la première rencontre de Pantagruel? Celle des bons frères qui se rendent à l'assemblée générale des Lanternois, c'est-à-dire à l'interminable concile de Trente, où l'on dispute depuis bientôt seize ou dix-huit ans, et où l'on ne fait que lanterner avec l'agrément du roi d'Espagne et au grand déplaisir de Sa Majesté Henri II. Aussi Rabelais leur envoie-t-il force malices, avec jambons et cervelas.

Plus loin, nous passons Procuration, qui est une île toute *chauffourée* et barbouillée ; c'est le séjour des *Chicanous*, pauvres gens qui seraient fort embarrassés de se nourrir, eux et leur famille, si l'on supprimait les coups de bâton. Les Chicanous sont les parias et les souffre-douleur de ce monde de grimoire et de chicane, dont Grippeminaud est le roi. Le seigneur de Basché se ruine à payer les coups dont il les assomme. Rabelais est pour eux sans pitié. Peut-être, dans certains moments difficiles, avait-il vu se dresser devant lui le déplaisant fantôme de ces messagers d'ennui. Il s'acquitte largement envers eux par la main de frère Jean des Entommeures sur la face de Rouge-Museau. Ailleurs, c'est le duel fantastique de Caresme-Prenant et des Andouilles, le grand débat du *gras* et du *maigre*, qui mettait en émoi l'Europe entière, et surtout la France. Avec l'aide des bons catholiques, le *maigre* avait triomphé : les protestants et les libertins tenaient pour le *gras*. La Sorbonne, plus orthodoxe que le pape, refusait d'admettre, sur ce point, les doctrines relâchées de la chancellerie romaine. Une bulle ayant permis l'usage des œufs en temps prohibé, la faculté de théologie protesta et vint remontrer au roi que « les François ne vouloient pour rien au monde se dispenser des saintes observances du Carême. » La bulle fut solennellement brûlée en place de Grève, au milieu des cris de joie de la populace.

Quelques années auparavant, Marot et Dolet avaient été jetés en prison sous l'inculpation d'avoir mangé du lard en carême. Vainement Dolet avait produit un certificat de son médecin : ce grief figure dans l'acte d'accusation qui l'envoya au bûcher. Rabelais garde rancune au *maigre* d'avoir fait de telles victimes.

Au moment même où il semblait se liguer avec les protestants contre le *maigre*, Rabelais se retournait brusquement pour leur lâcher une terrible bordée. Attaqué à la fois par Puits-Herbaut et Calvin, il riposte des deux côtés, en faisant sortir du sein d'Antiphysis (contre nature) la double lignée des moines cafards, briffaux, putherbes, et des imposteurs de Genève, *pistolets* ou *démoniacles* calvins. Dégagé ainsi de toute complicité avec l'hérésie, après cette profession d'indépendance, il reprend gaiement sa route et arrive au pays des Papefigues. Ici, pour la première fois, l'auteur s'attaque ouvertement à la cour de Rome. Sans être partisan de la Réforme, il ne peut se défendre d'une certaine compassion pour ce pauvre paysan de Papefiguière, autrefois tranquille et heureux, maintenant vexé, ruiné et maudit, depuis qu'il s'est avisé, comme les Vaudois, de faire la figue ou la nique au pape. Aussi a-t-il vu tomber sur lui tous les fléaux du ciel et de la terre, les foudres du pape et de Dieu, la grêle, les ouragans, les procureurs, les sauterelles, les charançons, les sergents, et enfin le diable en personne, avec son ironique refrain : « Travaille, vilain, travaille! » C'est-à-dire laboure, sème, plante et récolte pour moi. Un dîmier d'Eglise ou un receveur du fisc ne parlait guère autrement. Le manant s'en tire du mieux qu'il peut, à force de ruse et d'esprit, et sauve, non sans peine, sa moisson et sa femme des griffes de Satan. En face de ce misérable pays de Papefiguière s'élève la benoîte île des Papimanes, gens heureux s'il en fut, qui vivent en liesse et en ravissement perpétuel devant leur idole, ou plutôt leur dieu. « L'avez-vous vu, gens passagers, l'avez-vous vu? — Qui donc? demanda Pantagruel. — Celui qui est l'unique, c'est-à-dire le pape. — Mais oui, oui-da, messieurs, répondit Panurge, j'en ai vu trois à la vue, desquels je n'ai guère profité. » L'Eglise avait en ce moment trois papes : Benoît XIII, Grégoire XII et Alexandre V. C'est de ce ton goguenard et facétieux qu'il va contempler les saintes, authentiques, *uranopètes* Décrétales, venues du ciel aussi sûrement que l'oriflamme de Saint-Denis et les boucliers de Cybèle. Il s'extasie sur la vertu de ces divins livres pour tirer l'argent hors de France, vieux sujet de doléances souvent traité par les rimeurs et les prédicateurs populaires du moyen âge. Rabelais le rajeunit et l'égaye en y mêlant le plaisant récit de la collecte organisée par Hommenaz en faveur des *gens heureux qui l'ont vu*. Toutes les bénédictions, les rosées et les présents tombent sur cette île fortunée. Mais, en naviguant dans ses eaux, la passe est dangereuse : bien des gens y ont fait naufrage, depuis Wiclef et Jean Huss. Près de là se dresse le cap de Malencontre. Grâce à l'habileté du pilote, la nef de Pantagruel a déjà côtoyé nombre d'écueils sans s'y briser, quand elle s'arrête brusquement en face de Ganabin ou des Larrons, à l'aspect du grand chat Rodilardus. La mort ne laissa pas à l'auteur le temps d'achever son voyage : le quatrième livre demeura sans conclusion.

Le cinquième livre ne parut que quelques années après. Le prétendu manuscrit trouvé, dit-on, dans les papiers de Rabelais n'est pas de sa main. Est-ce à dire qu'il soit tout à fait apocryphe? Nous ne le pensons pas. Peut-être n'est-ce là qu'un canevas primitif remanié et développé par un continuateur anonyme. Le nombre indéfini des variantes, la différence du style, la maladresse et l'exagération de certaines parties, autorisent cette hypothèse. Les railleries sont devenues plus amères, les attaques plus violentes, mais elles ont perdu une partie de leur sel et de leur gaieté; on se prend à regretter la bonne humeur du philosophe là où respirent la colère et l'indignation d'un homme de parti, peut-être d'un huguenot, trop heureux de mettre sa vengeance à l'abri du génie de Rabelais. Désormais, l'auteur du *Gargantua* était inviolable dans la tombe : on pouvait lui prêter des hardiesses ou même des violences de langage, contre lesquelles son horreur du bûcher l'aurait certainement tenu en garde. On a soupçonné Henri Estienne d'avoir travaillé à l'achèvement du cinquième livre; nous serions volontiers de cet avis. L'âpreté des plaisanteries, la vigueur, la rudesse, et parfois aussi la pesanteur de la touche rappellent certains passages de l'*Apologie pour Hérodote* (v. cet article). Malgré son infériorité manifeste, ce cinquième livre contient trois ou quatre épisodes qui portent le cachet de l'inspiration rabelaisienne, et qui, par la hardiesse et l'originalité, égalent les meilleures parties du *Pantagruel*. Qui n'a entendu parler de l'île Sonnante, des Chats fourrés et du palais de dame Quintessence? L'île Sonnante est une délicieuse féerie aristophanesque. On est ébloui des couleurs, étourdi du caquetage de ces bienheureux oiseaux (prestregauts, évesgauts, cardingauts, papegauts), qui ne travaillent ni ne labourent, mais ne songent qu'à se gaudir, gazouiller et chanter. Le timbre argentin des cloches, les doux parfums de l'hypocras et de la bonne chère, les vineuses exhortations de maître Æditue nous plongent dans une sorte de *farniente* et d'agréable ivresse. C'est bien là Rome telle qu'elle dut apparaître au joyeux secrétaire du cardinal Du Bellay, parmi les fêtes de la *Schiomachie*, avec ses processions, ses mascarades, ses carillons bavards, ses églises et ses palais dorés, ses festins épiques, sa grasse population sacerdotale, vermeille, luisante, bariolée, nourrie des sucs de la terre et des bénédictions du ciel. La pierre dont s'arme Panurge pour en frapper le vieil évesgaut endormi sent un peu la vengeance huguenote, et pourrait bien venir de Henri Estienne. Mais la plaisante remontrance d'Æditue est digne de Rabelais : « Homme de bien, frappe, féris, tue et meurtris tous rois et princes du monde, en trahison, par venin ou autrement, quand tu voudras; déniche des cieux les anges; de tous auras pardon du papegaut. A ces sacrés oiseaux ne touche, d'autant qu'aimes la vie, le profit, le bien tant de toi que de tes parents et amis vivants et trépassés. Encore ceux qui d'eux après naîtront en sentiroient infortune. — Mieux donc, dit Pantagruel, boire d'autant et banqueter. »

L'antre des *Chats fourrés* est moins gai à visiter. Jamais l'alliance du fantastique, du grotesque et du terrible n'a été plus complète. Jusque-là l'auteur du *Pantagruel*, peu soucieux de se créer des embarras avec la justice et averti par de récents exemples, avait ménagé l'honneur du parlement. La placide figure de Brid'Oie tirant aux dés le sort des procès, l'amusante caricature des Chicanous respiraient moins la haine que la gaieté. Tout autre est l'aspect des *Chats fourrés*, bêtes horribles, qui mangent les petits enfants et paissent sur des tables de marbre; allusion évidente à cette grande table du palais immortalisée par les représentations de la basoche : « Ils pendent, brûlent, écartèlent, décapitent, meurtrissent, emprisonnent, ruinent et minent tout. » On rit et on a peur à l'approche de ce sombre repaire, comme devant l'antre de Cacus : *Cæde tepebat humus...* La terre était humide de carnage.

La vue du sang et des dépouilles, les cris des victimes, les vagissements des enfants, la voix aigre de Grippeminaud répétant son éternel *Or ça, or ça*, épouvantent l'imagination. On reconnaît le charnier d'où sortirent pâles, sanglants, brisés par la torture, Berquin, Dolet, Dubourg et tant d'autres. En traçant l'esquisse de ce lugubre tableau, Rabelais pensait à venger ses amis. Depuis, les haines protestantes sont venues probablement assombrir et envenimer la fiction primitive. On se croirait déjà parmi les *Tragiques* d'Aubigné. L'archiduc des *Chats fourrés* n'est plus seulement le juge traditionnel, tel que nous l'avons vu sous les traits de Brid'Oie et de maître Jean l'Estoffé, bonhomme épais de corps et d'esprit, qui dort pendant la plaidoirie et ne se réveille que pour songer aux épices. Grippeminaud ne sommeille pas : c'est le Radamanthus de Marot, transformé en monstre fabuleux, armé de longues griffes, qui s'enfoncent implacables et tenaces dans la chair et dans le patrimoine des innocents. Ce type exécré du juge bourreau a rassemblé sur sa tête les rancunes de toute une génération : les protestants retrouvent en lui un d'Oppède, un Bertrandi, un Birague, teints du sang de leurs frères, enrichis de leurs dépouilles et voués par eux à une éternelle malédiction. Aux dernières limites du fantastique s'étend le palais de dame Quintessence, grand laboratoire des billevesées savantes, des abstractions impalpables et des chimères sans nom; royaume du vide et du mouvement perpétuel, où la reine Entéléchie, grave et sèche demoiselle, encore jeune, malgré ses dix-huit cents ans, renouvelle chaque matin son frugal repas de catégories, d'antithèses, de métempsycoses et de transcendantes prolepses. Autour d'elle sont ses officiers, qui ne trouvent pas un moment de repos, tant ils sont occupés, les uns à blanchir des négresses, les autres à tondre des ânes, celui-ci à couper le feu avec un couteau, celui-là à puiser de l'eau avec un filet. L'attaque est en partie dirigée contre Aristote : peut-être Ramus y mit-il la main; mais elle s'adresse aux astrologues et aux alchimistes aussi bien qu'aux métaphysiciens, à tous ces songe-creux, à tous ces cerveaux fêlés qui remuent l'éternel hochet du *Chimera bombinans in vacuo*. Le bon sens pratique de Rabelais combat les illusions et les folies ambitieuses d'une science qui prend des formules pour des idées, des rêves pour des réalités.

« Il ne faut pas oublier, dit M. Eugène Noël, un des plus intelligents commentateurs de Rabelais, combien le fanatique, l'obscur tenaient de place alors dans les esprits; ce siècle apparaissait comme un grand sortilége. La nuit du moyen âge allait finir; des scintillations de lumières apparaissaient partout et donnaient à la création une lueur douteuse, d'autant plus effrayante alors que l'on ne savait pas encore ce que l'on voyait. Dans ce combat de la nuit et de la lumière, il se formait des ombres soudaines, qui facilement étaient prises pour le mauvais esprit. Luther, aussi bien que Loyola, nous affirme qu'il a vu le diable. Que dis-je? Ambroise Paré, *le père de la chirurgie française*, un des hommes les plus dévoués de ce siècle à l'affermissement de la science et de la raison, qui, le premier, fit l'opération de la pierre, n'en croyait pas moins à la magie, aux démons, aux plus épouvantables histoires, aux diables transformés en crapauds, chats-huants, corbeaux, boucs, ânes, chiens, chats, loups, taureaux, transformés en hommes et même en anges de lumière. La nuit, il les entend hurler, traîner des chaînes, bercer les enfants, feuilleter les livres et compter son argent... Mais à la même époque, Paracelse enseignait bien d'autres mystères..... La science était alors dans un tel dédale que déjà trois siècles auparavant Roger Bacon, ce précurseur de Cuvier (de l'avis de Cuvier lui-même), avait émis le vœu qu'on brûlât tous les livres afin que l'esprit humain, dégagé des rêves du passé, pût entrer librement dans une observation nouvelle de la nature. »

C'est au milieu de ces visions étranges que, pour le bien entendre, il faut replacer le *Pantagruel*. C'est pour avoir omis de le faire que La Bruyère, homme de goût, artiste, mais non philosophe, a porté sur Rabelais ce jugement incomplet et faux à plus d'un point de vue. « Rabelais, dit-il, est incompréhensible. Son livre est une énigme inexplicable. C'est une chimère; c'est le visage d'une belle femme avec des pieds et une queue de serpent ou de quelque autre bête difforme; c'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une sale corruption; où il est mauvais, il passe bien au delà du pire : c'est le charme de la canaille; où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent; il peut être le mets des plus délicats. » Mais lorsqu'on parle de l'obscénité du livre de Rabelais, qu'on se rappelle donc les mœurs de son temps et les conversations mêmes des dames. On les peut voir encore imprimées toutes vives dans Brantôme. « D'ailleurs, dit M. Barré, tout cela n'était que la forme ou l'enveloppe, la coque de l'amande, l'os qui recèle la moelle. L'obscénité triviale, outrée, jusqu'à provoquer aujourd'hui un dégoût légitime, cette obscénité qui était alors dans les mœurs, les habitudes, le langage, non point des tavernes et des antichambres, mais des boudoirs, des salons, des palais et de la salle du trône, cette obscénité même, il serait facile de prouver que chez Rabelais elle n'est que factice. En l'étalant comme à plaisir, l'auteur jouait le rôle de l'esclave ivre de Lacédémone. N'allons pas trop loin cependant, et ne faisons point de Rabelais un Spartiate. Il peignait, flagellait les vices de son temps, et il etait de son temps; il en tenait quelques travers, les plus inoffensifs, il est vrai, et surtout les plus joyeux. Mais les sentant dans son cœur, il s'en indignait quelquefois, et il les raillait en lui-même comme chez les autres. Tel est le véritable esprit de la satire de mœurs : ce n'est qu'une confession cachée sous un rire sardonique. Lucien, Salluste, Juvénal, Jean-Jacques n'étaient pas de bien grands saints. »

Il nous reste à juger Rabelais comme poëte et comme écrivain. Poëte, il l'est par le jugement de Marot, d'Etienne Pasquier, de Colletet, qui se placent à la tête des poëtes de son temps. En effet, du poëte il a les deux qualités principales : l'invention et le don puissant de créer des types immortels. « Le livre de Rabelais, dit M. C. Lenient, est un vaste pandémonium, qui embrasse tous les genres possibles de la création poétique. Au premier plan, apparaissent les types héroïques : Gargantua, Pantagruel, Picrochole sont de la famille d'Agamemnon, d'Achille et de Roland. Encore, grâce à la liberté du genre burlesque,

les héros d'Homère sont-ils dépassés... Malgré les proportions extravagantes d'une taille qui semble appartenir à l'âge des mastodontes, les géants de Rabelais n'en sont pas moins des hommes de leur temps : ils en partagent les espérances, les inquiétudes et les curiosités. Gargantua s'extasie devant les merveilles de la Renaissance; Pantagruel soutient des thèses en Sorbonne et discute avec frère Jean et Panurge toutes les questions du jour. Les Amadis se gardaient bien d'y songer. Après les héros viennent les types humains plus voisins de la réalité : le moine frère Jean, le médecin Rondibilis, le juge Brid'Oie, le pédant Junotus, le bon précepteur Ponocrates, le paysan Couillatris; enfin le plus triomphant de tous, Panurge, l'héritier direct de maître Renard par la malice et la gaieté. Renard, personnage allégorique, peut se permettre les plus étranges métamorphoses, devenir tour à tour moine, chevalier, jongleur, médecin, roi, pape; il appartient au monde de la fantaisie.

Nous ne nous étendrons pas davantage ici sur le caractère de Panurge, que nous avons fait connaître suffisamment.

Par delà le monde des hommes et des héros s'ouvrent les horizons lointains, les créations fabuleuses du monde fantastique : Caresme-Prenant, les Chats fourrés, les Apedeftes, dame Quintessence, sans compter le bonhomme Concile de Latran, avec son large chapeau rouge de cardinal, et la respectable dame Pragmatique avec sa robe de satin perse et ses grosses patenôtres de jayet. Comme écrivain, Rabelais n'est pas moins original. « La langue française, a dit M. Michelet, apparut dans une grandeur qu'elle n'a jamais eue ni avant ni après... Ce que Dante avait fait pour l'italien, Rabelais l'a fait pour notre langue. Il en a employé et fondu tous les dialectes, les éléments de tout siècle et de toute province que lui donnait le moyen âge, en ajoutant encore un monde d'expressions techniques que fournissent les sciences et les arts. Un autre succomberait à cette variété immense. Lui, il harmonise tout. L'antiquité, surtout le génie grec, la connaissance de toutes les langues modernes lui permettent d'envelopper et de dominer la nôtre. » Le style de Rabelais, comme sa pensée, est plein de caprices et de soubresauts, d'extravagances. Grand fantaisiste et grand écrivain, il s'amuse à tailler sa phrase comme les artistes du moyen âge sculptaient et ciselaient la pierre, l'historiant, la brodant à plaisir, la faisant disparaître sous une profusion d'arabesques et de logogriphes. Elle s'étend, se gonfle, s'entortille, se brise et se métamorphose à chaque instant. Ici, simple, grave, éloquente, elle a toute la majesté du latin classique; là, elle ondule et flotte avec l'élégante liberté et les méandres infinis d'Aristophane et de Platon; ailleurs, bariolée de mille couleurs, elle semble avoir pris la livrée d'Arlequin ou la casaque des fous. Plus tard, quand la langue aura subi le joug de la discipline à l'école des grands écrivains du XVII[e] siècle, l'usage, l'étiquette, le goût en un mot, viendront restreindre ces fantaisies. La décence du costume et de la parole sera un devoir pour l'écrivain comme pour l'homme du monde. Au XVI[e] siècle, cette règle n'existe pas encore : la prose, née de la veille, court au hasard, la bride sur le cou : c'est à cette heure favorable pour l'originalité que Rabelais et Montaigne ont eu la bonne fortune de la saisir et de se l'approprier.

Une question reste à examiner, celle de savoir si Rabelais fut un impie, un contempteur des religions, un athée. Rabelais n'était certes pas un orthodoxe, il ne croyait pas aux miracles non plus qu'aux *momeries*. C'est une sorte de déiste, qui se fût plutôt accordé avec le vicaire savoyard de Rousseau qu'avec Béda et Puits-Herbaut. Il eût même volontiers chanté le *Dieu des bonnes gens*, s'il l'eût connu, en trinquant le soir avec ses amis, au risque de scandaliser M. Renan. « Que Dieu est bon qui nous donne ce bon piot! » s'écrie frère Jean dans une effusion de bachique reconnaissance. Ce qu'il combat par-dessus tout, c'est la superstition et le charlatanisme; c'est la tyrannie pédantesque de ces docteurs qui prétendent imposer à la raison, sur toute espèce de matière, la maxime du *Credo quia absurdum*; c'est l'intolérance d'une foi qui envoie un homme au bûcher pour un *n* mis à la place d'un *m* (âne au lieu d'âme), par la faute du libraire ou du copiste. Il rit des diables de Vauvert et de la supercherie des moines, comme des consultations de la Sibylle et des oracles de Herr Trippa; il croit à la vérité de l'*Evangile* plus qu'à l'authenticité des *Décrétales*. Il doute fort de la sainteté des pèlerinages et surtout de leur utilité. Mais ces paroles mêmes de Grandgousier aux pèlerins sont-elles celles d'un athée? « Allez-vous-en, pauvres gens, au nom de Dieu le créateur, lequel vous soit en garde perpétuelle. Et dorénavant ne soyez faciles à ces ocieux et inutiles voyages. Entretenez vos familles, travaillez chacun en sa vocation, instruisez vos enfants et vivez comme vous enseigne le bon apôtre saint Paul : ce faisant vous aurez la garde de Dieu, des anges et des saints avec vous, et n'y aura peste ni mal qui vous porte nuisance. »

La forme allégorique que Rabelais a donnée à son livre a fait supposer à ses nombreux commentateurs que ses principaux personnages étaient des portraits. La diversité des interprétations suffit pour en démontrer l'inanité. C'est ainsi que le seul personnage de frère Jean est devenu tour à tour, par la grâce des commentateurs, le cardinal de Lorraine, le cardinal Du Bellay, César Borgia, Luther, le cardinal Odet de Châtillon, un certain Buniard, prieur de Sermaise, en Anjou, etc. Nous donnerons néanmoins à nos lecteurs la clef supposée des allégories du *Gargantua* et du *Pantagruel*, maintenant que nous les avons mis en garde contre l'authenticité de ces interprétations.

Alliances (île des),	— la Picardie.
Amaurotes,	— les habitants de Metz.
Andouilles (île des),	— la Touraine.
Antioche,	— Rome.
Apedeftes,	— gens de la chambre des comptes.
Chats fourrés,	— la Tournelle criminelle
Chesil (concile de),	— le concile de Trente.
Dipsodes,	— les Lorrains.
Entommeures (Jean des),	— le cardinal de Lorraine.
Fredons,	— les jésuites.
Gargamelle,	— Marie d'Angleterre.
Gargantua,	— François I[er].
Gaster,	— le ventre.
Gourmandeurs,	— les chevaliers de Malte.
Grandgousier,	— Louis XII.
Herr Trippa,	— Henri-Corneille Agrippa.
Hippotadée,	— le confesseur de François I[er].
Jument de Gargantua,	— la duchesse d'Etampes.
Lanternois (assemblée des),	— le concile de Trente.
Lanterne de La Rochelle,	— l'évêque de Maillezais.
Lerné,	— la Bresse.
Les gents,	— l'Artois.
Lychnobiens,	— les libraires.
Limousin (écolier),	— Helisenne de Crenne.
Loupgarou,	— Amiens.
Macréons,	— les Anglais.
Medamothi,	— la Flandre.
Oracle de la bouteille, ou la Dive bouteille,	la Vérité.
Panigon (saint),	— la Paix.
Pantagruel,	— Henri II.
Panurge,	— le cardinal d'Amboise.
Papefigues,	— les réformés.
Papimanes,	— les papistes.
Pétaud (le roi),	— Henri VIII d'Angleterre.
Picrochole,	— le souverain de Piémont.
Putherbe,	— Puits-Herbaut.
Quintessence,	— la pierre philosophale.
Raminagrobis,	— le poëte Cretin.
Révélation (la),	— l'Apocalypse.
Rondibilis,	— Guillaume Rondelet.
Ruach (île de),	— le séjour de la cour.
Sibylle de Panzoust,	— une dame de la cour.
Sonnante (île),	— l'Eglise romaine — Rome.
Taureau de Berne,	— Pontimer.
Tesmoing (Pierre),	— Pierre Martyr.
Thaumaste,	— le recteur de l'Université.
Unique (l'),	— le pape.
Xenomanes,	— le chancelier.

Il y a, dans l'œuvre de Rabelais, des types si étranges et si vrais, sous les apparences follement impossibles qu'il leur a données, que nous croyons utile d'entrer dans quelques détails spéciaux sur les personnages de Gargantua, de Brid'Oie et de Panurge, ainsi que sur l'épisode de l'abbaye de Thélème.

Gargantua, géant monstrueux, a une naissance extraordinaire. « Soudain qu'il fut né, ne cria, comme les aultres enfants : *mies, mies, mies*; mais, à haulte voix, s'escrioit : A boire, à boire, à boire! » Le bonhomme Grandgousier, son père, dit alors : « QUE GRAND TU AS (le gousier)! Ce que oyant les assistants, dirent que vraiment il devoit avoir par ce « le nom de *Gargantua*, puisque telle avoit esté la première parole de son père à sa naissance, à l'imitation et exemple des anciens Hébreux. » Mais ce n'est évidemment là qu'une plaisanterie; dans la *Revue de l'instruction publique*, du 19 mai 1859, M. Baudry pense que *Gargantua* provient du languedocien *garyante*, gosier, d'un radical *garg*, que nous trouvons dans toutes les langues romanes avec l'acception de gosier : c'est aussi de là que vient *gargouille* et notre vieux mot *garyamelle*, dont s'est servi Rabelais pour désigner la mère de Gargantua.

Quoi qu'il en soit, avec la vie de Gargantua commence une série d'aventures, de récits où règnent une intarissable imagination, l'érudition la plus profonde, une verve mordante, une gaieté bouffonne, où trop souvent le cynisme de l'expression le dispute à l'immense étendue des connaissances et à la hauteur de la raison. Philosophie, histoire, sciences, religions, jurisprudence, institutions, âges, états, Rabelais passe tout en revue, versant à pleines mains la raillerie et le ridicule, immolant toutes les croyances, toutes les doctrines, toutes les professions, aux caprices de son impitoyable scepticisme, avec une richesse d'images, une vivacité de tours, une fécondité d'expressions, dont il est impossible de se faire une idée; on reste confondu d'étonnement devant la puissance créatrice de cet original génie, qui a enrichi la langue d'une foule de mots qu'ont ensuite popularisés Molière et La Fontaine. Quant au personnage fantastique de Gargantua, à qui l'on donne dix-sept mille neuf cent treize vaches pour l'allaiter dans son enfance, qui voulait enlever le bourdon des tours Notre-Dame pour le pendre au cou de sa jument en guise de sonnette, qui avala un jour, par mégarde, six pèlerins cachés dans une salade de laitues, il est difficile de dire si cet être monstrueux et pourtant si railleur n'avait d'existence que dans l'imagination bouffonne de Rabelais, ou s'il avait en réalité son diminutif dans une des célébrités contemporaines, telles que François I[er], par exemple, comme l'ont prétendu, avec une apparence de raison, quelques commentateurs. En effet, l'éducation de Gargantua, ses petits jeux, sa gourmandise, sa mutinerie, les flatteries de ses gouvernantes, les admirations de ses pédagogues sont des allusions évidentes au sot respect dont on berce l'enfance des princes.

Le nom de Gargantua est devenu populaire et proverbial pour désigner un mangeur insatiable. Brid'Oie est l'aïeul du Brid'oison de Beaumarchais, ce juge ignorant et prétentieux du *Mariage de Figaro*.

Il rend toutes ses sentences avec deux dés, et rien n'est plus plaisant que l'apparente bonhomie avec laquelle il prétend que les dés sont le moyen le plus ingénieux et le plus naturel de vider tous les procès; on n'a jamais fait une plus mordante satire des procédés judiciaires. Brid'Oie pose toutes les pièces du défendeur sur un bout de sa table, puis il jette les dés pour lui; il place ensuite les sacs du demandeur à l'autre extrémité, et il recommence à jeter les dés; celui qui a ainsi obtenu le point le plus fort gagne le procès. Pour rendre de pareils arrêts, il n'est pas nécessaire de recourir à un profond jurisconsulte; Brid'Oie ou Brid'Oison suffit. Mais, objecte-t-on à Brid'Oie, « puisque par sort et jet des dez vous faictes vos jugements, de quoy vous servent ces escripteures et aultres procédures contenues dedans les sacs? » Et Brid'Oie répond, avec une perfide bonhomie, où éclate le rire moqueur de Rabelais, qu'elles lui servent de trois choses : premièrement, pour la forme, en omission de laquelle ce que l'on a fait ne peut être valable; secondement, elles fournissent un exercice honnête et salutaire; troisièmement, continue Brid'Oie, « je considère que le temps mûrit toutes choses; c'est pourquoy je surseoye, diloye et diffère le jugement, affin que le procès, bien ventilé, grabelé et debattu, vienne par succession de temps à sa maturité, et, le sort par après advenant, soit plus doucettement porté des parties condamnées. »

Après avoir passé sa longue carrière à appointer des procès à la grande satisfaction des plaideurs, ce juge si naïvement comique se voit un jour appelé à donner les motifs d'un arrêt contre lequel on s'est inscrit. Brid'Oie n'y comprend rien; il a, dans ce cas comme dans tous les autres, appliqué la méthode dont il s'est toujours si bien trouvé; cependant il se ravise; peut-être *se sera-t-il trompé de dés?* A ce mot, on se récrie : « Des *dés!* Qu'est-ce à dire?... expliquez-vous. » Le bon Brid'Oie s'explique en disant qu'il a deux sortes de *dés*, des gros et des petits, selon l'importance des procès; il assure que sa longue expérience lui a démontré qu'il n'y a pas de plus sûr moyen de juger sainement les causes, et qu'il pense que tous ses confrères, et ceux-là mêmes qui lui demandent compte de sa conduite n'en usent pas autrement. Que si cette fois il y a eu erreur, elle ne prouve pas contre sa méthode, au fond; c'est une simple méprise dans la forme, une malheureuse confusion de *dés* que l'on doit pardonner à son grand âge. Il faut avouer que la satire ne s'est jamais montrée ni plus vive, ni plus douce, ni plus ingénieuse. C'est une bonne fortune de la gaieté de Rabelais.

Panurge est un tout autre type, qui tient davantage au monde réel : c'est un composé d'écolier, de mendiant, de fripon, de valet, de philosophe et de bouffon. Vrai gibier du Châtelet, comme Villon, son compère, moqueur, hâbleur, persifleur universel, il rit de tout, excepté du danger. Quand le vent souffle, quand le tonnerre gronde, quand les vagues se dressent devant lui sombres et menaçantes, il se signe, il invoque la benoîte Vierge et les saints; il supplie frère Jean de remettre au lendemain pour jurer. Sa guenille lui tient au cœur : il n'a pas le sang-froid diabolique de Don Juan... Panurge, tout sceptique qu'il est sur bien des points, croit encore au rire, à la gaieté, au bon vin; et quoiqu'il n'ait pas une entière confiance dans la vertu des femmes, il songe pourtant à se marier; preuve certaine qu'il ne faut pas désespérer de son salut. C'est le héros d'un des plus réjouissants épisodes du livre de Rabelais, épisode qui a donné naissance au proverbe si connu : *Imiter les moutons de Panurge.*

Pendant le voyage de Pantagruel au pays des Lanternes, Panurge se prit, en mer, de querelle avec le marchand Dindenault, qui avait dit de lui qu'il avait une *médaille* (visage) *de cocu.*

Panurge n'était pas homme à encaisser un pareil compliment sans ruminer une bonne petite vengeance, et sans jouer à Dindenault un tour de sa façon. En conséquence, il lui acheta un de ses moutons, qu'il lança aussitôt dans la mer.

L'exemple et les bêlements de cet infortuné entraînèrent tous ses compagnons, qui sautèrent l'un après l'autre et à la file. Le marchand lui-même fut entraîné par le dernier, qu'il s'efforçait de retenir, et se noya avec son troupeau, complétant ainsi le tableau saisissant de l'extravagance imitative de la foule.

« Panurge, armé d'un aviron, les empêchoit de remonter sur le navire, *et les preschoit éloquentement, leur remonstrant par lieux de rhétorique les misères de ce monde, affirmant plus heureux estre les trépassés que les vivants en ceste vallée de misère.* »

Mais cette scène est trop comique pour que nous résistions au plaisir de la rapporter ici.

« LE MARCHAND. — Parlons d'affaires.

PANURGE, *avec joie.* — Bon, vous venez au but, et je n'aurai plus besoin de patience.

LE MARCHAND. — Çà, écoutez-moi.

PANURGE. — J'écoute.

LE MARCHAND. — Approchez cette oreille droite.

PANURGE. — Qu'est-ce?

LE MARCHAND. — Et la gauche.

PANURGE. — Eh bien?

LE MARCHAND. — Ouvrez-les donc toutes grandes.

PANURGE. — A votre commandement.

LE MARCHAND. — Vous allez au pays des Lanternois?

PANURGE. — Oui.

LE MARCHAND. — Voir le monde?

PANURGE. — Certes.

LE MARCHAND. — Joyeusement?

PANURGE. — Voire.

LE MARCHAND. — Sans vous fâcher?

PANURGE. — N'en ai pas envie.

LE MARCHAND. — Vous avez nom Robin?

PANURGE. — Si vous voulez.

LE MARCHAND. — Voyez-vous ce mouton?

PANURGE. — Vous me l'allez vendre.

LE MARCHAND. — Il a nom Robin comme vous. Ha, ha, ha... vous allez au pays des Lanternois voir le monde joyeusement, sans vous fâcher; ne vous fâchez donc guère si Robin mouton n'est pas pour vous. *Bez! bez! bez!*

Et continua ainsi *bez! bez!* aux oreilles du pauvre Panurge, en se moquant de sa lourderie.

— Oh! patience, patience, reprit Panurge, baissant épaule et tête en toute humilité : a bon besoin de patience, qui mouton veut avoir de Dindenault; mais je vois que vous me lanternisibolisez ainsi pour ce que me croyez pauvre hère, voulant acheter sans payer, ou payer sans argent, et, en ce, vous vous trompez à la mine, car voici de quoi faire emplette.

Disant cela, Panurge tire ample et longue bourse, que, par cas fortuit, contre son naturel, avait pleine de ducatons, de laquelle opulence le marchand fut ébahi, et, incontinent, gausserie cessa à l'aspect d'objet tant respectable, comme est argent. Par icelui alléché, le marchand demanda quatre, cinq, six fois plus que ne valait le mouton, à quoi Panurge fit comme riche enfant de Paris, le prit au mot, de peur que mouton ne lui échappât, tirant de sa bourse le prix exorbitant, sans autre mot dire que : *Patience! patience!* mit les deniers ès mains du marchand et choisit, à même le troupeau, un grand et beau maître mouton, qu'il emporta brandi sous son bras; car de force autant que de malin vouloir avait.

Cependant le mouton criait, bêlait, et, en conséquence naturelle, oyant celui-ci bêler, bêlaient ensemblement les autres moutons, comme leur disant en langage moutonnois : « Où menez-vous notre compagnon? » De même disaient, mais en langage plus articulé, les assistants à Panurge :

— Où diantre menez-vous ce mouton, et qu'en allez-vous faire?

A quoi répond Panurge :

— Le mouton n'est-il pas à moi? Je l'ai bien payé, et chacun de son bien fait ce qu'il s'avise. Ce mouton s'appelle Robin, comme moi; Dindenault l'a dit; Robin mouton sait bien nager, je le vois à sa mine.

Et, ce disant, subitement jeta son mouton en pleine mer, criant :

— Nage, Robin! nage, mon mignon!

Or, Robin mouton allant à l'eau, criant, bêlant, tous les autres moutons criant, bêlant en pareille intonation, commencèrent soi jeter après, et sauter en mer à la file, si que débat entre eux était à qui suivrait le premier son compagnon dans l'eau; car nature a fait, de tous les animaux, mouton le plus sot, et à suivre un mauvais exemple le plus enclin, fors l'homme. Le marchand, tout ceci voyant, demeurait stupéfait et tout effrayé, s'efforçant à retenir ses moutons, et de tout son pouvoir, pendant quoi Panurge, en son sang-froid rancunier, lui disait :

— Patience, Dindenault, patience! et ne vous bougez ni tourmentez; Robin mouton reviendra à nage et ses compagnons le resuivront. Venez, Robin! venez, mon fils!

Et, ensuite, criait aux oreilles de Dindenault, comme avait par Dindenault été crié aux siennes, en signe de moquerie :

— *Bez! bez!*

Finalement, Dindenault, voyant périr tous

ses moutons, en prit un grand et fort par la toison, cuidant ainsi, lui retenant, retenir le reste; mais ce mouton puissant entraîne Dindenault lui-même en l'eau, et ce fut alors que Panurge redoubla de crier :

— Nage, Robin! nage, Dindenault! *Bez! bez! bez!*

Tant que par noiement des moutons et du marchand, cet aventure fut finie, dont Panurge ne riait que sous barbe, parce que jamais il ne riait en plein, que je sache. »

L'abbaye de Thélème est une création d'une plus haute portée sociale; dans laquelle Rabelais réagit énergiquement contre l'esprit monacal, esprit étroit, inflexible, qui annihile la raison et la volonté pour faire de l'homme un simple ressort automatique.

Après avoir vaincu Picrochole, Gargantua, reconnaissant des services que lui a rendus en cette occurrence frère Jean des Entommeures, fait construire pour lui l'abbaye de Thélème, qu'on pourrait appeler le temple de Liberté. Ici la prose ne suffit plus à l'âme de Rabelais; il lui faut la parole créatrice des dieux : c'est aux sons de la lyre, comme Apollon et Neptune, qu'il bâtit l'abbaye de Thélème. S'élevant jusqu'au diapason des prophètes, il grave en dithyrambes les lois de ce libre séjour, sur la porte duquel il a inscrit ces mots : *Entrez, qu'on fonde ici la foi profonde.*

Cette abbaye de Thélème était située au pays de Thélème, *jouxte la rivière de Loire;* elle se composait de 9,332 chambres avec une infinité de cabinets, de chapelles, de bibliothèques, de galeries, etc. Sur la grande porte était une longue inscription en strophes rapidement cadencées, et qui n'est qu'une énumération de ceux qui ne doivent pas entrer dans le bienheureux séjour, *hypocrites*, *bigots*, *caphards*, *vendeurs d'abus*, *clercs*, *bazochiens*, *mangeurs du populaire*, *usuriers*, etc., et de ceux à qui il est ouvert, *gentils compagnons*, *joyeux*, *plaisants*, etc. L'intérieur renfermait des théâtres, des bains, des jeux de toutes sortes, des écuries, une fauconnerie, un labyrinthe, de beaux jardins, des vergers, des ateliers d'orfèvres, de lapidaires, de brodeurs, de tapissiers, etc., tous travaillant pour les religieux des deux sexes qui peuplaient ce singulier couvent. Ces religieux, bien faits, tous beaux, vêtus d'habits magnifiques, n'étaient astreints à aucune règle. *Se levoient du lict quand bon leur sembloit; buvoient, mangeoient, dormoient quand le désir leur venoit. Nul ne les esveilloit, nul ne les parforçoit ni à boire, ni à manger, ni à faire chose autre quelconque. Ainsi l'avoit establi Gargantua. En leur règle n'estoit que cette clause*, placée aussi au-dessus de la porte d'entrée :

FAY CE QUE VOULDRAS.

On devine sans peine que les habitants de cette magnifique demeure menaient facile et joyeuse vie; mais la liberté même dont ils jouissaient éloignait d'eux jusqu'à l'ombre de la discorde, et *jamais ne furent vus chevaliers tant preux, tant galants, plus verds, mieux remuants; jamais dames tant mignonnes, moins fascheuses, que là estoient.*

C'est pour les fugitifs, les exilés de la libre pensée que Rabelais a construit son abbaye de Thélème. Comme Platon et Morus, comme les philosophes et les poëtes de tous les temps, il a aussi son *Utopie*. La poésie naît dans le cœur de l'homme du contraste de ce qu'il possède et de ce qu'il souhaite : le pauvre rêve des palais, le riche des chaumières. Rabelais, enfermé tout jeune dans un sombre couvent, y rêva la douce chimère de Thélème. Pour rédiger la charte de sa nouvelle communauté, il a pris juste le contre-pied de tout ce qui se fait au couvent. Le nom seul de *Thélème* (du grec *thelô*, vouloir) est une protestation. Au couvent la règle enserre de toutes parts l'individu, maîtrise ses mouvements et ses volontés; à Thélème, le premier précepte est : *Fais ce que veux.* Au couvent, les murs, les grilles, les verrous isolent l'homme de ses semblables; à Thélème, les portes sont toutes grandes ouvertes. Au couvent, les vœux sont perpétuels; à Thélème, on entre et on sort à discrétion. Au couvent, toutes les heures du jour sont marquées par le son de la cloche; à Thélème, on ne connaît point les horloges, car c'est à l'homme de disposer des heures et non aux heures de gouverner l'homme. Enfin au couvent, les sexes vivent séparés, les hommes sont laids, ignorants, maussades, les femmes revêches, sauvages, souvent vieilles et contrefaites; à Thélème, les deux sexes vivent réunis, tout y est jeune, aimable et souriant.

Cette utopie n'est point seulement un rêve de moine épicurien, une pastorale philosophique; c'est en même temps la critique du monde présent, de ce monde où l'on se proscrit, où l'on se brûle, où l'on s'égorge, faute d'être tombé d'accord sur un texte de saint Paul ou d'Aristote. La cause du mal, c'est la manie furieuse d'imposer son opinion à ses semblables; c'est le vieux cri du dominicain Izarn devant le bûcher des Albigeois : « Crois comme nous ou tu seras brûlé. » Ce cri, tous le répètent alors; le fanatisme envahit toutes les classes de la société. Que faire parmi ces furieux occupés à s'injurier ou à s'entre-tuer? La meilleure leçon n'est-elle pas de leur peindre le bonheur de cette société idéale, où l'on ne connaît ni inquisiteurs, ni sorbonnistes, où chacun vit à l'école de la Nature et de la Liberté : « Céans aurez bastille et refuge! »

Les personnages dont nous venons d'esquisser le caractère; les scènes, les épisodes que nous avons analysés, portent l'empreinte ineffaçable d'un génie profond, original, railleur et philosophique, qui leur donne toujours droit de cité dans le domaine littéraire, et en a fait une source inépuisable de rapprochements heureux, d'allusions piquantes, d'expressions proverbiales d'une admirable justesse; trésors de précieuse érudition que l'écrivain appelle souvent à son aide pour faire briller sa pensée d'un éclat plus vif et plus éblouissant. Nous allons préciser ici, par quelques mots d'explication appuyés d'exemples choisis, à quel genre d'allusions ont donné naissance ces personnages et ces épisodes.

1° GARGANTUA. C'est le type du mangeur insatiable, qui joint à une faim monstrueuse une soif inextinguible :

« Voilà le Furens! ce fameux fleuve qui a fait Saint-Etienne; à genoux devant le Furens! De lui seul viennent les eaux de la ville; à lui seul appartiennent la santé publique, la propreté publique, la richesse; lui seul donne le poli au fer et le pliant à l'acier; vienne *Gargantua* avec une soif ordinaire, adieu notre filet d'eau, et plus de ville, plus de soieries, plus de fer, plus d'or, plus de vastes coffres-forts où s'engouffre le tiers du numéraire de la France! »

JULES JANIN.

« C'est un *Gargantua* qu'on ne peut assouvir. »

VIENNET.

2° BRID'OIE ou le JUGE DE RABELAIS. On rappelle ce personnage, et surtout ses fameux dés, pour faire entendre ironiquement que c'est le hasard qui a présidé là où la justice, la raison et la science auraient dû déterminer le résultat :

« En météorologie, on ne sait pas même si, à un jour donné, il y aura, oui ou non, matière à observation. Quant aux pronostics météorologiques que certains almanachs *sont forcés* de mettre à la fin de chaque lunaison, pourvu qu'on ne mette pas les rivières gelées en juillet et les arbres fruitiers en pleine récolte au mois de janvier, on peut tirer au sort pour annoncer le temps qu'il doit faire à un jour donné, et pratiquer rationnellement le procédé du *juge de Rabelais*, lequel sentenciait les procès par le sort des dés. Pour arriver à savoir, il faut commencer par savoir ignorer. »

BABINET.

« Le suffrage universel à un seul degré n'est au total qu'un moyen élémentaire et grossier de se mettre d'accord sur quelque point en litige. Mais il n'est pas certain que cela soit infiniment préférable aux *dés du juge de Rabelais*, puisque les résultats de ce mode électoral sont assez souvent contraires au sens commun. »

H. CASTILLE.

3° LES MOUTONS DE PANURGE. Locution pittoresque et énergique, au moyen de laquelle on caractérise l'extravagance imitative de la foule ou des hommes faibles qui se règlent sur l'exemple des autres, au lieu d'écouter la voix du raisonnement :

« Théobald de Montgirard me paraissait d'une nullité complète; aucune originalité dans ses idées, aucune inspiration dans ses paroles; c'était bien le *mouton de Panurge*, le plus monotone, mais le mieux exercé; ce qu'il disait ou ce qu'il faisait avait toujours été fait ou dit par beaucoup d'autres avant lui. »

LOUISE COLET.

« Le public de 1791 croyait que le peuple, à la Saint-Barthélemy, n'avait eu d'autre rôle que celui du chœur antique, gémissant sur les forfaits qu'il voit commettre, qu'il subit et qu'il ne peut empêcher.

» Sous la Restauration, la même idée avait passé à l'état d'article de foi parmi les *moutons de Panurge* du libéralisme. »

A. DE PONTMARTIN.

« M. de Falloux fut dès l'abord considéré comme le partisan de la contre-révolution la plus excessive, du fanatisme le plus intolérant, de la persécution, de l'absolutisme. Puis les *moutons de Panurge* démocrates ou voltairiens ne pouvant manquer une si belle occasion de brouter leurs herbes favorites, il a été atteint et convaincu, de par tous les lecteurs qui ne lisent pas, tous les penseurs qui pensent peu et tous les incrédules qui croient sur parole, d'avoir pris fait et cause pour la corvée, la féodalité, la dîme, l'inquisition, etc. »

A. DE PONTMARTIN.

« C'est surtout au dernier moment, quand, après une péroraison enflammée, ils ont proclamé le prix des places, que ces comédiens nomades s'entendent merveilleusement à faire sauter avec une rapidité sans pareille tous ces braves *moutons de Dindenault*.

» Deux sous par personne, messieurs, s'é-
» crie le *Panurge* de la troupe; entrez, sui-
» vez le monde! »

» Les trompettes sonnent, le tambour roule, la grosse caisse éclate, tous les instruments mugissent, sonnent la charge; et, au milieu de tout ce fracas, on entend ce cri sans cesse répété dans la mélopée la plus irrésistible : Suivez le monde! Suivez le monde!

» Et on suit si bien le monde, qu'il y a d'ordinaire une demi-douzaine de moutons renversés sur les escaliers. »

VICTOR FOURNEL.

« L'emploi de ce style devient général; depuis les *moutons de Panurge* et bien avant, la France est le pays de l'imitation par excellence, car les Français, si hardis sur le champ de bataille, sont d'une timidité extrême sur le papier, et cette nation si folle et si légère est celle qui a toujours conservé le plus profond respect pour les règles et qui a le moins risqué en littérature. »

TH. GAUTIER.

« Les mauvaises petites diligences du pays, qui vont aux Eaux-Bonnes, sont tirées par des haridelles décharnées. Tous les encouragements du fouet sont perdus sur leur dos. Le cocher se lève sur son siége, tire les rênes, agite les bras, crie et tempête, descend et remonte. Le métier est rude, mais il a l'âme de son métier; peu lui importent les voyageurs, il les traite en paquets utiles. Au bas d'une montagne, sa machine met sa roue dans un fossé et penche; un voyageur saute dehors, puis tous les autres à la façon des *moutons de Panurge.* »

H. TAINE.

« On n'aurait jamais cru, sans la révolution de Février, qu'il y eût autant de bêtise au fond d'un public français. On eût dit le *monde de Panurge.* Blanqui, ou plutôt son parti, avait-il donc si grand tort de vouloir, par un coup de balai populaire, nettoyer ces étables d'Augias, le Luxembourg et l'Hôtel de ville?... »

PROUDHON.

« Sans s'en douter, Aurélie devint le but d'une croisade profane qui chaque jour voyait s'enrôler quelque nouvelle recrue; car les amoureux sont une race essentiellement imitatrice, et c'est surtout pour eux qu'a été écrite l'histoire des *moutons de Panurge.* »

CH. DE BERNARD.

4° L'ABBAYE DE THÉLÈME. On rappelle l'abbaye de Thélème pour caractériser une réunion d'hommes, une société qui réaliserait plus ou moins le programme enchanteur de Rabelais :

« Le phalanstère est vraiment un progrès sur l'*abbaye de Thélème*, et relègue définitivement le paradis terrestre au nombre des choses tout à fait surannées. »

TH. GAUTIER.

« Qu'est-ce que le phalanstère? C'est un couvent, moins la règle et la vertu. Tout le monde y commande et personne n'y obéit; chacun y suit son penchant, y satisfait ses passions, ses goûts, ses caprices; et le novateur semble avoir pris au sérieux la joyeuse *abbaye de Thélème*, préconisée par Rabelais. »

A. NETTEMENT.

« Dans ces romans humanitaires, tout est religion et mythe ou philosophie en déroute. Celui-ci vante les capucinières et prétend restaurer la communauté primitive; celui-là broie un salmigondis d'aristocratie, théocratie et république, assaisonné de matérialisme mystique, de fraternité sentimentale et voluptueuse; un troisième, dans une vision des *Mille et une Nuits*, fait descendre sur terre le paradis de Mahomet et réalise l'*abbaye de Thélème.*

PROUDHON.

Quelquefois aussi on fait allusion à l'inscription ultra-épicurienne :

« Pour les hommes vraiment honnêtes et qui ont de certains principes, les commandements de Dieu ont été mis en abrégé sur le frontispice de l'*abbaye de Thélème : Fais ce que tu voudras.* »

CHAMFORT.

« Je voudrais bien commencer par tracer ici la théorie de la flânerie; mais ce qui distingue cette théorie de toutes les autres, c'est qu'elle n'existe pas, c'est qu'elle ne peut exister. La flânerie, science aimable qui se révèle d'instinct aux initiés, vit d'imprévu et de libre arbitre; elle porte gravée sur son drapeau la magique inscription de l'*abbaye de Thélème : Fais ce que tu voudras.* »

VICTOR FOURNEL.

GARGANUS, nom latin de GARGANO.

GARGARCI. V. GARGARE.

GARGARE s. m. (gar-ga-re — de l'hébr. *gargara*, grain). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des membracides, dont l'espèce type est répandue dans une grande partie de l'Europe.

GARGARE ou **GARGARCI**, en grec *Gargaron*, montagne de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie. C'est le plus élevé (1,550 mètres) des quatre sommets de l'ancien Ida, qui portaient le nom collectif d'Olympe. « C'est là, suivant Homère, que Jupiter venait s'asseoir pour surveiller les mouvements de l'armée grecque et de l'armée troyenne. C'est à ces lieux que s'applique une des plus gracieuses fictions du poëte grec, quand il nous peint Junon quittant le cap Lectum et remontant dans un nuage pourpre tous les degrés de l'Ida, jusque sur le sommet de cette montagne, pour séduire son mari Jupiter. » (*Guide en Orient.*) Le Gargare porte de nos jours le nom turc de *Gaz-Dagh*. La base du Gargare est cultivée; les forêts en occupent le milieu; le sommet est couvert de neige et de glace.

GARGARENSES, ancien peuple de l'Asie, en Scythie, au pied du Caucase, vers le N. et près des Amazones, dont il n'était séparé que par une montagne.

GARGARISER (SE) v. pr. (gar-ga-ri-zé — latin *gargarizare;* du grec *gargarizein*, d'un radical *garg*, qui signifie gosier, et que nous retrouvons avec cette acception dans toutes les langues romanes : italien *gargata*, picard *gargate*, ancien anglais *gargate*, espagnol et portugais *garganta*, languedocien *gargante.* C'est aussi ce radical qui nous a fourni les mots *gargamelle* et *gargouille*. Peut-être se rattache-t-il de loin à la racine sanscrite *gar*, absorber, dévorer; mais c'est plutôt tout simplement une onomatopée. Eichhoff rapproche le grec *gargareôn*, gorge, gosier, qui a formé *gargarizein*, du latin *gurges*, *gurgulio*, allemand *gurgel*, anglais *gargle*, lithuanien *gerkle*, russe *gorlo*, et il rapporte toutes ces formes au sanscrit *karkas*, gorge, gosier, de la racine *karç*, fendre, creuser). Se rincer la bouche et l'arrière-bouche avec un gargarisme, avec une liqueur quelconque : SE GARGARISER *avec du vinaigre.* SE GARGARISER *la bouche.*

— Pop. Boire : *Le gaillard aime à* SE GARGARISER.

— Argot de théâtre. Se plaire dans des phrases cadencées et musicales; passer de la cadence à la roulade et retomber dans la cadence.

GARGARISME s. m. (gar-ga-ri-sme — rad. *se gargariser*). Méd. Action de se gargariser; médicament employé à cet usage : *Son mal de gorge était guéri au bout de cinq ou six* GARGARISMES. *Les* GARGARISMES *à l'eau salée ont une puissance qui semble tenir du merveilleux.* (Raspail.)

— Argot de théâtre. Action, habitude, manière de se gargariser : *Sous la Restauration, Martin était le chef de l'école du* GARGARISME. (Harel.)

— **Encycl.** Méd. Les *gargarismes* sont des médicaments liquides magistraux, dont l'eau constitue le plus souvent l'excipient, et destinés à combattre certaines affections de la bouche et du pharynx. On les introduit dans la bouche, et, dans le but de les amener à un contact plus parfait avec la membrane muqueuse du gosier, on les agite en tous sens par des mouvements convenables des muscles des joues et de la langue, en même temps qu'on les laisse pénétrer aussi loin que possible dans l'arrière-bouche, en faisant sortir de l'air du larynx, pour éviter leur introduction dans les voies respiratoires; après un contact plus ou moins prolongé, on les rejette. Suivant leur composition, les *gargarismes* sont dits excitants, astringents, émollients, narcotiques, etc. On donne plus spécialement le nom de *collutoires* aux *gargarismes* très-concentrés, souvent de consistance sirupeuse, que l'on applique avec un pinceau, une barbe de plume, etc., pour combattre quelques affections de la bouche.

Voici les *gargarismes* les plus usités :

Gargarisme adoucissant. Décoction de racine de guimauve et de pavot, édulcorée avec du miel. On y ajoute parfois du lait et des figues.

Gargarisme aluné. Solution de :

Alun.	2 gr.
Miel rosat.	40
Eau de laitue.	250

Astringent.

Gargarisme antiscorbutique. Faire infuser :

Espèces amères.	4 gr.
Eau bouillante.	250

Ajoutez :

Sirop de miel.	60 gr.
Teinture antiscorbutique (*Codex*).	30

Gargarisme antisyphilitique. Décoction d'orge à laquelle on ajoute :

Liquide.	250 gr.
Sirop de Cuisinier.	30
Liqueur de Van Swieten.	1 50

Gargarisme astringent. Faire infuser :

Roses rouges.	8 gr.
Eau bouillante.	250

Passez et ajoutez :

- Miel rosat. . . . . 80 gr.
- Alun (*Formulaire des hôpitaux*). 4

On remplace parfois l'alun par 2 gr. de tannin.

Gargarisme chloruré. Ajoutez à 250 gr. d'eau d'orge :

- Liqueur de Labarraque. . . . 15 gr.
- Miel rosat. 30

Usité contre la fétidité de l'haleine et les gengivites ulcéreuses.

Gargarisme détersif. Mélange de :

- Eau d'orge. . . . . 250 gr.
- Miel rosat. 60
- Alcool sulfurique (*Codex*). . 2

Gargarisme détersif boraté. Solution de :

- Borax. . . . . 4 gr.
- Miel rosat. 30
- Infusé de feuilles de ronces. 250

Contre les aphthes.

Gargarisme hydrochlorique. Fait avec :

- Eau distillée de laitue. . . . 250 gr.
- Miel rosat. 30
- Acide chlorhydrique. 1

Contre la stomatite mercurielle.

Gargarisme ioduré. Solution de :

- Iodure de potassium. . . 0 gr. 50
- Teinture d'iode. 4
- Eau distillée. 200

Gargarisme térébenthiné de Geddings. Emulsion de :

- Essence de térébenthine. . 10 gr.
- Mucilage de gomme arabique 250

Contre la salivation mercurielle.

Gargarisme vinaigré. Mélange de :

- Décoction d'orge. . . . . . . 200 gr.
- Vinaigre blanc. 20
- Miel rosat. 50

— Art vétér. Voici la composition de quelques *gargarismes* assez fréquemment employés en médecine vétérinaire :

Le *gargarisme* rafraîchissant de Lelong s'obtient en faisant crever une poignée d'orge dans 1 litre d'eau, passant la décoction et ajoutant ensuite 120 gr. de miel et autant de vinaigre.

Le *gargarisme* astringent avec l'alcool sulfurique se compose de 1 litre de décoction d'orge, de 20 gr. d'alcool sulfurique et de 100 gr. de miel. On l'emploie en injections dans la bouche, dans la stomatite aphtheuse du mouton.

Le *gargarisme* astringent de Bouchardat s'obtient en faisant dissoudre 20 gr. d'alun dans une décoction de 100 gr. d'écorce de chêne dans 1 litre et demi d'eau.

Le *gargarisme* astringent de Roche-Lubin est une dissolution de 60 gr. d'alun dans 1 litre d'eau, à laquelle on ajoute 120 gr. de miel. On prescrit ce *gargarisme* en injections dans le fond de la bouche du cheval et du bœuf atteints d'angine aiguë au début. On ajoute à ce moyen l'insufflation dans le pharynx, à l'aide d'un tube, de la poudre d'alun, moyen déjà conseillé en médecine humaine et mis en application par Bernard, directeur de l'école vétérinaire de Toulouse.

Le *gargarisme* astringent et détersif est un mélange de 1 litre d'eau miellée ou mélassée avec une demi-cuillerée d'eau de Rabel. On fixe un morceau de chiffon au bout d'un bâtonnet; on le trempe dans la liqueur et l'on gargarise la bouche de la bête à cornes, dans les cas d'aphthes de la bouche.

Le *gargarisme* irritant et légèrement caustique est un mélange de 125 gr. de miel, 1 décilitre de vinaigre, 1 litre d'eau, 10 gouttes d'ammoniaque ou d'eau de Rabel. Matthieu a conseillé ce *gargarisme* dans le glossanthrax, après l'excision d'ampoules récentes.

Le *gargarisme* adoucissant s'obtient en mélangeant 1 litre de décoctum d'orge ou de guimauve avec 140 gr. de miel. On le chauffe légèrement et on l'injecte dans la bouche.

Le *gargarisme* émollient s'obtient en faisant bouillir dans 2 litres d'eau, que l'on fait réduire au tiers, 60 gr. de racine de guimauve et 30 gr. de figues grasses coupées en quatre; on passe et on édulcore le décoctum avec 250 ou 500 gr. de miel.

Le *gargarisme* acidulé se fait avec 1 litre de décoctum d'orge, 240 gr. de miel et de l'acide chlorhydrique jusqu'à ce que le liquide ait contracté une saveur acide et styptique assez prononcée.

Le *gargarisme* astringent de Jonnard se compose de 60 gr. de miel rosat et 4 gr. d'acide tannique pur, que l'on fait dissoudre dans 250 gr. d'eau. Ce *gargarisme* peut être imité en employant une infusion de noix de galle à la place de l'acide tannique, ce qui convient mieux dans la pratique de la médecine des animaux.

Le *gargarisme* très-acidulé est un mélange de 60 gr. de miel et d'une quantité suffisante d'acide chlorhydrique jusqu'à acidité presque caustique. Ce *gargarisme* est excellent dans le traitement de l'angine couenneuse ou diphthérite couenneuse du porc. On le porte, à l'aide d'un pinceau ou d'un chiffon placé au bout d'un morceau de bois, sur les parties recouvertes d'une couche de fausses membranes. Les *gargarismes* astringents peuvent être également composés avec des sels minéraux doués de la propriété styptique, tels que l'alun, le sulfate de zinc, etc.

Le *gargarisme* acidulé de Hayne est un mélange de 60 gr. d'acide chlorhydrique, 60 gr. de miel commun et une quantité suffisante de farine et d'eau pour en faire un collutoire. On met un chiffon au bout d'un petit bâtonnet et on touche les aphthes et les ulcérations de la bouche des veaux, des agneaux et des grands animaux.

Le *gargarisme* astringent pour le bœuf se fait en mélangeant ensemble 60 gr. de borate de soude, 7 gr. d'acide chlorhydrique, 2 gr. de vinaigre, 270 gr. de miel et 1 litre d'eau. Ce *gargarisme* est excellent pour combattre les aphthes qui se manifestent dans la bouche pendant le cours de la fièvre aphtheuse du gros bétail.

GARGETTE, bourg de l'ancienne Attique, patrie d'Epicure.

GARGILESSE, village et comm. de France (Indre), cant. d'Eguzon, arrond. et à 38 kilom. de La Châtre; 762 hab. Château féodal adossé à une église du XIe siècle, classée parmi les monuments historiques. La crypte de l'église, ornée de peintures murales, renferme le tombeau de Guillaume de Naillac.

GARGNANO, bourg d'Italie, prov. et à 36 kilom. N.-E. de Gadrescia, sur la rive occidentale du lac de Garda; 3,500 hab. Papeteries; culture d'orangers, d'oliviers et de citronniers. Port sur le lac.

GARGOT s. m. (gar-go — abrév. de GARGOTE). Mauvais restaurant, gargote.

GARGOTAGE s. m. (gar-go-ta-je — rad. *gargote*). Cuisine mauvaise ou malpropre : *Tout ce qu'on mange ici n'est que* GARGOTAGE. (Acad.)

GARGOTE s. f. (gar-go-te — Quelques-uns ont rapporté ce mot au latin *gurgustium*, mauvaise hôtellerie. Le Duchat le fait provenir de l'allemand *gar-küche*, proprement cuisine prête, parce qu'on y trouve toujours quelque chose de prêt à manger; mais Diez écarte toutes ces étymologies, et, s'appuyant sur ce qu'au XVIe siècle *gargoter* signifiait faire du bruit en bouillonnant — : « Il ne nous en chant de tous les bruits qu'on fait courir de nous, pourveu que nous ayons de quoy faire *gargotter* la marmite, » est-il dit dans les *Caquets de l'accouchée*, — il croit simplement que *gargoter* vient du radical *garg*, qui serait une espèce d'onomatopée représentant le bouillonnement de l'eau dans la marmite). Endroit où l'on donne à manger à bas prix : *Allons dîner à la* GARGOTE. *L'invention des auberges, des cabarets et des* GARGOTES *a mis fin aux mœurs hospitalières.* (Proudh.)

— Par dénigr. Endroit où la cuisine est mauvaise ou malpropre :

Soupons-nous à l'Anglais? — Non, c'est une *gargote*.
TH. DE BANVILLE.

— **Syn. Gargote, auberge, cabaret**, etc. V. AUBERGE.

GARGOTER v. n. ou intr. (gar-go-té — rad. *gargote*). Faire de la cuisine mauvaise ou malpropre.

GARGOTERIE s. f. (gar-go-te-rî). Syn. de GARGOTAGE.

GARGOTIER, IÈRE s. (gar-go-tié, è-re — rad. *gargote*). Personne qui tient une gargote : *Il doit quarante francs au* GARGOTIER *du coin.*

— Par dénigr. Personne qui fait de la mauvaise cuisine : *Cette cuisinière n'est qu'une méchante* GARGOTIÈRE. *La Hurière murmura le nom de parpaillot, Chicot mâchonna celui de* GARGOTIER. (Alex. Dum.)

GARGOUILLADE s. f. (gar-gou-lla-de; *ll* mll. — rad. *gargouille*). Chorégr. Pas de danse consistant en une demi-pirouette : *En Angleterre, les* GARGOUILLADES *de Mlle Allard auraient réussi davantage.* (Grimm.) *La Rosati, en nous quittant, a emporté dans les plis de sa tunique le ballet d'action, et légué à celles qui se croyaient ses rivales les gambades, le taqueté, le tricoté, les cabrioles, les tours de reins, en un mot toutes les* GARGOUILLADES *de l'art chorégraphique.* (B. Jouvin.)

— Mus. Roulade ou trait de chant mal exécuté : *Au finale, le ténor Genovese avait donné dans de si absurdes* GARGOUILLADES, *que le tumulte fut à son comble au parterre.* (Balz.)

GARGOUILLE s. f. (gar-gou-lle; *ll* mll. — du bas latin *gargula*, gosier; du radical *garg*, qui appartient à toutes les langues romanes. Les *gargouilles* sont, en effet, comme des gosiers en pierre qui vomissent de l'eau sur les édifices publics). Archit. Endroit d'une gouttière, d'un tuyau de fontaine, par où l'eau tombe, et qui, le plus souvent, représente une tête d'animal : *Les* GARGOUILLES *de Notre-Dame, de l'hôtel de Cluny.* ‖ Nom donné à de petits trous par lesquels se déchargent les eaux d'une gouttière creusée au-dessus de la cimaise d'une corniche. ‖ Tuyau de fonte carré ouvert longitudinalement à sa partie supérieure, et logé dans les trottoirs, pour faciliter l'écoulement de l'eau. ‖ Cordon de pierre sur lequel sont établis des tuyaux de conduite.

— Nom donné dans certaines localités au lavoir public.

— Techn. Anneau diversement contourné qui termine les branches d'un mors. ‖ Entaille pratiquée au pied d'un poteau de cloison, pour recevoir le bout d'une solive.

— Métall. Conduit où se rassemblent, dans certains fourneaux, les produits de la combustion, avant de se rendre dans la cheminée.

— Blas. Nom donné à certaines figures de serpents.

— Cout. Figure monstrueuse que l'on promène processionnellement dans quelques villes de France : *La* GARGOUILLE *de Rouen.* ‖ On dit aussi GARGOULLE.

— **Encycl.** Archit. L'emploi des conduits dits *gargouilles* date du commencement du XIIe siècle. Jusqu'à cette époque, on laissait l'eau des toits et des terrasses s'écouler directement sur la voie publique à l'aide de saillies données à la couverture ou à la corniche. Ces *gargouilles*, d'abord larges, peu nombreuses, et composées de deux assises, l'une formant rigole, l'autre recouvrement, ont été par la suite très-rapprochées l'une de l'autre, pour diminuer les longues pentes des chéneaux et réduire les chutes à de très-minces filets d'eau ne pouvant nuire aux constructions inférieures; elles ne se composèrent plus que d'une seule assise soutenue par un corbeau ou une console. La variété des formes données à ces *gargouilles* est très-grande; elles sont généralement sculptées et décorées d'ornements; elles représentent, pour la plupart, des êtres fantastiques que l'imagination s'est plu à créer pour personnifier le démon et les êtres malfaisants; ce sont des bustes ou des corps complets d'animaux, dont la gueule entr'ouverte laisse écouler les eaux; dans quelques églises, ce sont des statues couchées, tenant entre leurs bras une urne d'écoulement; dans d'autres, ce sont de simples caniveaux ayant la forme de longs becs. Ces appendices n'existent pas partout; s'ils sont fréquents dans l'Ile-de-France, dans la Champagne et sur les bords de la basse Loire, ils sont rares dans la Bourgogne, dans le centre et dans le midi de la France. Là où les matériaux durs sont peu communs, comme en Normandie, les *gargouilles* sont courtes, rarement sculptées ou manquent absolument; tandis que dans les pays calcaires, où l'on trouve le liais, comme dans le bassin de la Seine, à Tonnerre, par exemple, elles sont longues, sveltes, parfaitement découpées et sculptées; aussi est-ce dans ces contrées que l'on trouve les plus beaux exemples de *gargouilles*. On utilisait aussi le plomb pour ces sortes de conduits; on leur donnait des formes bizarres qui n'avaient rien de commun avec les productions de la nature; ils représentaient des dragons ailés ou des sirènes, et ils étaient pour la plupart établis en plomb repoussé. On possède aujourd'hui fort peu de ces *gargouilles* d'une époque antérieure au XVIe siècle. M. Viollet-le-Duc en cite une qui se voit à l'angle d'une maison de Vitré et qui date du XVe siècle. Les *gargouilles* ayant l'inconvénient de faire séjourner l'eau au pied des murs, par suite des fossés que celle-ci creusait en tombant, et de maintenir une humidité constante dans les portes basses, on y a renoncé, et, dans les temps modernes, on a établi, pour l'écoulement des eaux, des tuyaux de descente, soudés à la partie inférieure du chéneau, et longeant le parement extérieur du mur, soit dans les angles à l'extrémité des façades, soit dans les angles formés par les contre-forts. Ces conduits verticaux se sont faits d'abord en plomb, puis en zinc, et enfin dans ces derniers temps en fonte moulée; cette dernière matière a permis d'en faire des sujets de décoration, en ornant leur face circulaire d'ornements de toutes sortes. On a fait descendre ces tuyaux de descente un peu au-dessous du sol, et, après les avoir retournés d'équerre, on les a fait déboucher dans des caniveaux auxquels on a donné le nom de *gargouilles*, et dont le but est de reporter les eaux à une certaine distance de la construction, dans un ruisseau ou dans un égout. Quelquefois ces caniveaux sont de simples ruisseaux pavés ayant la forme d'un cassis; dans les villes, comme Paris, ce sont des *gargouilles* en fonte moulée scellées dans le trottoir, et ayant à leur partie supérieure une fente percée, longue et étroite, facilitant le nettoyage et le curage à l'intérieur.

— Cout. Pendant le moyen âge, on portait presque à toutes les processions, surtout à celle des Rogations, des dragons ailés, images de l'idolâtrie du démon, tantôt vainqueur, tantôt vaincu. Le peuple ne tarda pas à regarder ces images comme les dépouilles de dragons de chair et d'os, domptés naguère par les saints évêques le plus particulièrement révérés dans les diocèses. Chaque dragon eut son histoire spéciale, et les légendes se multiplièrent à l'infini. De là, entre autres, la *Gargouille de Rouen*. Un serpent hideux désolait la contrée, quand l'évêque saint Romain, avec le secours d'un prisonnier condamné à mort, et qui, au refus de tous les autres citoyens, s'était joint à lui, marcha vers le monstre; il le conjura et lui jeta son étole au cou, et le donna à mener au prisonnier jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au pont de la Seine, et là, le jeta dans la rivière. En mémoire de ce grand miracle, Dagobert, qui régnait alors, accorda, toujours suivant la tradition, à la cathédrale de Rouen, le privilége de la *fierte*, c'est-à-dire le droit de délivrer tous les ans, le jour de l'Ascension, un prisonnier, et le dragon fabuleux, appelé par le peuple *Gargouille*, figura aux processions de la Fierte et des Rogations. Le lundi et le mardi des Rogations, représentant les temps de l'ancienne loi, on le portait devant la croix, la queue dressée : il triomphait. Le mercredi, représentant l'époque évangélique, il marchait, comme à la fête de l'Ascension, derrière la croix, mais la queue basse et l'air humilié. Quant au nom de *Gargouille*, son étymologie est tout à fait incertaine. On sait que, dans le XIVe et le XVe siècle, on appelait ainsi par toute la France les gouttières de pierre se penchant, sous forme de dragons ailés, de figures hideuses, au bord des toits des églises, des palais et des châteaux. Peut-être n'était-ce qu'une onomatopée destinée à désigner le bruit, le bouillonnement de l'eau qui s'engageait dans ces longs tuyaux. La ressemblance entre ces images monstrueuses leur a fait donner un nom commun.

Rien n'est plus fréquent, en France, que ces dragons figurant aux processions des Rogations. Ainsi, à Provins, pendant cette fête, les sonneurs des deux paroisses différentes portaient jadis devant la croix, le premier un dragon ailé, le second une lézarde. On simulait entre ces monstres une lutte furieuse; lorsque les sonneurs se rencontraient, les animaux, dont ils agitaient avec des ficelles des mâchoires mobiles et garnies de clous, s'arrachaient leur parure de fleurs, et celui qui conservait le plus beau bouquet était applaudi comme vainqueur. Quelquefois on leur faisait jeter des flammes, représentant sans doute celles de l'enfer. Mais un beau jour, en 1760, l'un des deux porteurs, voulant assurer la victoire à son dragon, lui remplit la gueule de pétards auxquels il mit le feu au moment de la rencontre. Chacun s'enfuit d'épouvante, et, depuis cette époque, on cessa de porter des *gargouilles* aux Rogations. Déjà, en 1497, ces combats avec les sonneurs avaient été défendus sous peine de prison et d'amende.

Non moins célèbres que la *Gargouille* de Rouen étaient la *Tarasque* de Tarascon, la *Grand'gueule* de Poitiers, le *Graouilli* de Metz, la *Chair Salée* de Troyes, la *Kraulla* de Reims, le *Dragon* de Langres ou celui de Saint-Marcel à Paris. Les mêmes processions se célébraient à Coutances, où un laïque portait une *tête de dragon;* l'abbaye de Fleury avait une *Gargouille* dans la gueule de laquelle on mettait le feu; ce feu s'éteignait quelquefois, il est vrai, mais tout avait été prévu, et un enfant de chœur, qui marchait près du porteur, tenait une lanterne pour réparer promptement cet accident. De même que chaque cathédrale avait pour ainsi dire sa *Gargouille*, chacune eut aussi son saint vainqueur, comme saint Georges, d'un serpent monstrueux dont il avait purgé le pays. Ainsi, l'île de Batz, en Bretagne, eut saint Pol, et Léon saint Jouin; le Mans, saint Julien, saint Léon et saint Pavace; Vendôme, saint Bié ou Bienheuré; Metz, saint Clément; Poitiers, sainte Radégonde; Tarascon, sainte Marthe; Bordeaux, saint Martial; Saumur, saint Florent, Tonnerre, le saint abbé Jean. On connaît encore comme vainqueurs de dragons, en France seulement, saint Victor, de Marseilles; saint Bertrand, de Comminges; saint Samson, de Dôle; saint Arnel, de Vannes; saint Derieu, de Landernau; saint Jean, de Baume; saint Véran, d'Arles; saint Meen, abbé de Saint-Florent; saint Marcel, évêque de Paris; saint Nicaise, de Meulan; saint Vigor, de Bayeux, etc. Ainsi un emblème universel, une allégorie reçue dans les temps du christianisme, comme elle l'avait été dans ceux du polythéisme, figuraient le triomphe de la vérité sur l'erreur, du principe du bien sur le principe du mal, et, en langage populaire, de Dieu sur le diable.

GARGOUILLEMENT s. m. (gar-gou-lle-man; *ll* mll. — rad. *gargouiller*). Pathol. Bruit que fait un liquide ou un gaz qui change de place dans le gosier, dans l'estomac, dans les intestins ou dans le poumon.

— **Encycl.** Pathol. Le *gargouillement* est le plus souvent observé dans les intestins, où il prend le nom de *borborygme*, et dans les poumons, lorsque ces derniers sont le siége de gangrène ou de cavernes tuberculeuses.

Le *gargouillement*, dans ce cas, n'est que le râle caverneux (v. RÂLE) à son plus haut degré d'intensité. Pour que le *gargouillement* se produise, il faut qu'il existe au sein du parenchyme pulmonaire une excavation communiquant librement avec un rameau bronchique et contenant du liquide. Le bruit est produit par le passage de l'air à travers le liquide de la caverne; les bulles viennent éclater à la surface du liquide et le bruit en est augmenté par le retentissement sur les parois de la caverne. (Béhier.)

Le *gargouillement* intestinal est produit par le mélange des gaz et des liquides contenus dans l'intestin, bruit dont on provoque la formation par la pression sur les parois abdominales.

GARGOUILLER v. n. ou intr. (gar-gou-llé; *ll* mll. — rad. *gargouille*). Bruire, en parlant de l'eau qui tombe d'une gargouille. ‖ Bruire, en parlant d'un liquide ou d'un gaz qui se déplace dans la gorge, dans l'estomac, dans les entrailles, dans le poumon.

— Pop. Barboter dans l'eau : *Les enfants aiment à* GARGOUILLER.

— Techn. Frotter et polir à l'aide de grès en poudre, en parlant d'un ouvrage de marbrier. ‖ On dit aussi ÉGRISER.

GARGOUILLIS s. m. (gar-gou-lli; *ll* mll. — rad. *gargouiller*). Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

GARGOULETTE s. f. (gar-gou-lè-te — dimin. de *gargouille*). Vase dont on se sert en

Orient pour rafraîchir l'eau. ‖ On dit quelquefois GARGOUILLETTE.

GARGOUSSE s. f. (gar-gou-se — corrupt. de *cartouche*). Artill. Sac cylindrique, en fort papier ou en parchemin, dans lequel on enferme la charge d'une bouche à feu : *Confectionner des* GARGOUSSES.

— **Encycl.** Art milit. Dans l'origine de l'artillerie, pour charger les pièces, on puisait la poudre, avec une longue cuiller appelée *lanterne*, dans un sac ou dans un baril placé tout ouvert dans la batterie. Plus tard, on imagina de préparer d'avance les charges et de les enfermer dans des enveloppes de toile, de papier ou de parchemin. Ce furent là les *gargousses;* mais, pendant longtemps, ce perfectionnement ne fut adopté que pour le tir rapide, et l'on continua de se servir de l'ancien système dans les circonstances ordinaires. En ce qui concerne particulièrement la France, il ne devint d'une application générale qu'en 1765-1774, quand Gribeauval transforma l'artillerie. Aujourd'hui, on appelle *sachets* les enveloppes des charges des pièces de campagne, et l'on réserve le nom de *gargousses* à celles des pièces de siége, de place, de côte et de marine. Les sachets sont en tissu de laine ou de bourre de soie. Quant aux *gargousses*, on les fabrique ordinairement en papier fort; mais, quand on doit les employer pour le tir à boulet rouge, on les fait souvent en parchemin ou en papier-parchemin. La charge des bouches à feu de siége et de place variant avec le but qu'on se propose, on ne garnit les *gargousses* qu'au moment où l'on en a besoin.

GARGOUSSIER s. m. (gar-gou-sié — rad. *gargousse*). Mar. Boîte cylindrique en bois ou en métal, dans laquelle on transporte les gargousses de la soute aux poudres à la batterie. On dit aussi GARGOUSSIÈRE s. f. ‖ Canonnier ou mousse chargé de porter les gargousses.

GARGUILLE, auteur de farces du temps de Louis XIII. V. GAULTIER GARGUILLE.

GARIANONUM, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, dans la prov. appelée Flavie-Césarienne, chez les Icènes. C'est aujourd'hui Yarmouth.

GARIBALD, roi des Lombards en 671. Il succéda, encore enfant, à son père Grimoaid. Il était à peine depuis trois mois sur le trône lorsqu'il fut renversé par les partisans de Pertharite, et enfermé, croit-on, dans une forteresse.

GARIBALDI (Giuseppe), patriote italien, né à Nice le 4 juillet 1807, d'une famille qui a fourni d'excellents marins à la Sardaigne. Franklin a dit, dans une notice autobiographique, que la liberté dont l'avait de bonne heure laissé jouir sa mère lui avait valu une connaissance précoce des hommes, une expérience anticipée du monde, et il attribuait en grande partie à son éducation les succès dont sa vie fut pleine. Garibaldi, semblable sur ce point au grand citoyen américain, doit à une liberté pareille et à une éducation tout aussi virile cette énergie physique et cette puissance morale qui l'ont toujours si éminemment distingué. Il n'avait pas encore atteint l'âge de treize ans que déjà il avait, à plusieurs reprises, fait preuve de dévouement et d'intrépidité. Mais peut-on s'arrêter à ces détails dans une vie faite tout entière d'abnégation et d'héroïsme!

Destiné d'abord à la marine marchande, Garibaldi passa quelques années en voyages dans le Levant et la mer Noire; il parcourut, vers la même époque, les côtes d'Italie, visita Gênes, Livourne et Naples. Pendant une escale à Civita-Vecchia, il obtint la permission de se rendre à Rome, et la vue de la cité éternelle produisit en lui une impression qui ne s'effaça jamais. Ce ne fut pourtant qu'en 1832, qu'étant à Gênes, il entra dans le parti de la *Jeune Italie* fondé par Mazzini à cette époque et destiné à jouer un si grand rôle. Le gouvernement de Charles-Albert s'émut, et Garibaldi, ne voyant pas sa liberté personnelle en sûreté, s'embarqua de nouveau pour l'Orient. A peine arrivé dans la mer d'Azov, il apprit, par des amis sûrs, que la police du Piémont ne l'avait pas compris parmi les membres soupçonnés de complot. Il revint donc dans son pays et prit même du service sur la flotte de l'État en qualité de lieutenant de vaisseau. Cette situation nouvelle ne l'empêcha pas de rester en communication avec les hardis novateurs qui rêvaient l'affranchissement de leur pays. Il prit part à leurs efforts, et, leur tentative avortée, partagea leur exil. Déguisé en paysan, il gagna Nice à travers les montagnes; puis, ayant passé le Var, il se rendit à Marseille. Là, grâce à la confiance qu'il sut inspirer, il devint capitaine d'un navire français qui trafiquait avec le Levant, puis alla offrir ses services au bey de Tunis qui les accepta. Mais là où il croyait trouver quelque penchant à braver les périls, Garibaldi ne rencontra que mollesse, oisiveté et dédain de toute entreprise hardie. Il quitta bientôt la marine tunisienne et s'embarqua, en 1836, pour l'Amérique du Sud. A Rio-Janeiro, Giuseppe se lia avec plusieurs de ses compatriotes exilés comme lui. Aidé par eux, il acheta un petit bâtiment avec lequel il entreprit, de concert avec Louis Rossetti, le cabotage entre Rio et Cabo-Frio. Cet humble trafic dura neuf mois, au bout desquels, cédant aux instances de ses amis, il alla, avec son navire et son équipage, se mêler au mouvement républicain qui venait d'éclater dans la province méridionale du Brésil. Beato Gonsalvo da Silva accepta avec reconnaissance le concours de Garibaldi; le navire du patriote italien fut secrètement armé en guerre, et, à peine sorti des eaux de Rio-Janeiro, il arbora le drapeau de la république naissante.

Garibaldi, cette fois, était dans son véritable élément. Son premier fait d'armes fut la capture d'une barque brésilienne de fort tonnage; sa seconde aventure faillit lui coûter la vie. Croyant Montevideo favorable à la nouvelle république, il jeta l'ancre devant ses murs. Une forte canonnière, envoyée pour le déloger, vint affreusement dissiper cette illusion; un feu de mousqueterie s'engage, et une balle, traversant le cou de Garibaldi, se loge au-dessous de l'oreille et étend le blessé sans connaissance sur le pont. Ses compagnons, terrifiés, profitent d'un vent favorable, mettent toutes voiles dehors, et vont chercher un refuge dans le havre de Gualegay. Mais le pavillon de Rio-Grande n'est pas plus reconnu à Gualegay qu'il ne l'est à Montevideo; on s'empare de l'équipage; soldats et officiers, tout le monde est jeté pêle-mêle en prison. Garibaldi était mourant; les soins qu'on lui prodigua furent si attentifs qu'il se rétablit néanmoins. On lui offrit de le laisser prisonnier sur parole; il s'engagea moyennant certaines conditions, et s'en fut résider dans une famille espagnole, qui lui témoigna une affection et un dévouement sans bornes. La douceur de ce changement dura peu. Une nuit, le guérillero reçut avis que les autorités locales, au mépris de leur promesse de le laisser paisiblement à Gualegay jouir d'une quasi-liberté, devaient, le lendemain matin, le transférer à Bajada, où il serait tout à fait prisonnier. Grâce au zèle et aux lumières de M. Ramon de l'Arca, Garibaldi était à ce moment plein de vie et de santé. La violation du pacte auquel il avait souscrit le fit se considérer comme dégagé de toute obligation ultérieure. Il prit donc le parti de s'évader; mais il n'avait pas de boussole, et le pays lui était inconnu. Il erra deux jours sans abri et sans pain, au milieu de plaines immenses, cherchant en vain une direction sûre. Epuisé de fatigue et de faim, presque mourant, il fut traqué, saisi et ramené à Gualegay. « L'autorité, raconte M. Ch. Paya, trouva beau d'exercer une vengeance atroce. Avant d'être envoyé à Bajada, l'intrépide et fier guerrier fut ignoblement suspendu par les mains durant l'espace de deux heures; et, afin d'ajouter l'humiliation à la souffrance, la torture eut lieu en présence de la foule rassemblée devant la porte de la prison... Longtemps après, l'un des bras du patient était presque incapable de servir, et, aujourd'hui encore, Garibaldi porte les traces de ce barbare traitement. »

Ce n'est pas, toutefois, à maudire ses bourreaux qu'il songeait; c'est à la patrie qu'il donnait toute son âme. A peine délivré du supplice, il s'écrie plein d'amertume :

Io la vorrei deserta,
E i suoi palagi infranti,
Pria di vederla trepida
Sotto il baston del Vandalo.

(Je voudrais que l'Italie fût déserte; je voudrais que ses palais fussent renversés, plutôt que de la voir tremblante sous le bâton des Vandales.)

Après quelques mois d'une sévère détention, le prisonnier apprit qu'il était libre. On ne lui avait fait aucun procès; il protesta, puis revint à Rio-Grande parmi ceux dont il avait soutenu la cause avec tant d'héroïsme et qui, par leur accueil, lui firent oublier les sombres préoccupations de son esprit. On l'investit aussitôt du commandement de la force navale, si tant est qu'on puisse donner ce nom à deux ou trois misérables embarcations côtières armées de quelques canons microscopiques : c'étaient là toutes les forces maritimes de la jeune république. Cette flotte lilliputienne était alors sur le Lagao dos Patos. Garibaldi l'augmenta à la hâte au moyen des bâtiments qui se trouvaient dans le port et qu'il fit monter par des réfugiés italiens, rapidement exercés aux manœuvres nautiques, au maniement des armes et à une tactique spéciale d'abordage. Ces Italiens devaient bientôt faire honneur à leur chef. Ayant regagné Laguna, celui-ci y attendit le moment propice de recommencer la lutte. « Ce fut là, raconte M. Léopold Spini, que, saisissant l'occasion d'un repos momentané, il put enfin satisfaire à une tendre aspiration de son cœur, en prenant pour femme une jeune Lagunaise, Anita, qui devint ensuite la compagne inséparable de tous ses dangers. Les hymnes de noces furent des chants de combat. » La flotte impériale est entrée dans le port de Laguna. Garibaldi, ayant à côté de lui sa femme, qui l'égale en courage, résiste avec une indomptable énergie. Puis, quand la lutte devient impossible, quand douze de ses officiers sont tombés autour de lui, il fait sauter son vaisseau, il se lance dans une chaloupe avec Anita et gagne le rivage.

Vers 1843, Garibaldi résolut d'abandonner Ric-Grande. « Une guerre de principes, raconte M. Ch. Paya, avait dégénéré en un conflit d'ambitions individuelles. Il y avait loin de là à son idéal de républicanisme : son bras n'était pas fait pour servir des intérêts particuliers. Aussitôt le projet conçu, le guérillero s'embarqua pour Montevideo. Son désintéressement l'avait réduit à un tel état de pauvreté, qu'à peine arrivé, il lui fallut chercher les moyens de procurer du pain à sa famille. Il y parvint en donnant des leçons d'algèbre et de géométrie dans l'une des principales écoles de la ville; mais la situation où se trouvait le pays ne le laissa pas longtemps livré à des occupations si peu dans ses goûts. »

A cette époque, Jean-Manuel Rosas exerçait une sorte de dictature dans tout le bassin de la Plata. L'idée fixe du dictateur de Buenos-Ayres était de ramener la république Orientale dans le giron de la confédération Argentine; il chargea de ce soin Oribe, dont les bandes désolaient les campagnes, enlevant les troupeaux, détruisant les récoltes, incendiant les habitations et massacrant tous ceux qui n'avaient pu se sauver à leur approche. De temps à autre, les bandes d'Oribe s'avançaient sur Montevideo, qu'elles menaçaient de pillage. Le gouvernement de l'Uruguay était trop faible pour repousser les brigands argentins. Une légion française, organisée et commandée par le colonel Thibaut, rendit à la république les plus signalés services. Montevideo, néanmoins, n'était pas à l'abri d'un coup de main du côté de la mer; c'est alors que Garibaldi, laissant l'algèbre et la géométrie, entreprit de dégager la position et de faire face à l'ennemi.

Investi du commandement d'une corvette, d'un brick et d'un cutter, Garibaldi parvint à forcer l'entrée du Parana, que défendaient des batteries considérables. Le succès l'ayant exalté, il voulut remonter la rivière, mais n'ayant pas l'expérience de ses eaux; il se vit tout à coup engagé sur des bancs de sable et se trouva en présence de la flotte de Buenos-Ayres, qui venait lui livrer combat. Malgré l'embarras de sa position, dans l'espace de trois jours il mit les assaillants aux abois, et quand il n'eut plus de munitions, il coupa en morceaux les chaînes-câbles, tous les outils en fer qu'il avait sous la main, et se servit des uns et des autres en guise de projectiles. Ensuite, ne trouvant plus rien qui pût servir à cet usage, il donna l'ordre à son monde de prendre les chaloupes, et, restant le dernier à bord, il eut recours à son système favori d'explosion. Arrivé à terre, où l'attendaient ses hommes, il se fraya un passage, l'épée nue, à travers un corps de troupes envoyé pour lui couper la retraite. Malgré l'insuccès de son expédition navale, Garibaldi fut chaleureusement accueilli à son retour dans Montevideo. La ville, à ce moment même, se trouvait menacée d'un siége par le général Oribe, et, malgré le secours de la légion française, il pouvait arriver qu'elle tombât au pouvoir de l'ennemi. C'est alors que les résidants italiens levèrent parmi eux un corps de 800 volontaires pour concourir à la défense de Montevideo, légion dont Garibaldi prit le commandement. D'autre part, l'audacieux corsaire, jaloux de prendre une revanche, venait, à quelques jours de là, offrir bataille à la flotte de Rosas, qui gardait l'entrée du port. Il n'avait que 8 canons; l'ennemi en avait 44. Cette disproportion de forces n'était pas suffisante pour arrêter notre héros dans son dessein téméraire; mais les Buenos-Ayriens, instruits probablement que leur adversaire fondait des espérances de succès sur les grappins et l'abordage, jugèrent prudent de refuser le combat. Quant à la légion italienne, elle assura, avec la légion française, le salut de la république Orientale. Raconter en détail les sorties, les charges désespérées, les escarmouches par bonds et par sauts dans lesquelles cette invincible légion fut constamment engagée, ce serait entrer dans une narration sans fin; nous citerons, toutefois, un brillant fait d'armes, choisi parmi vingt autres non moins remarquables. Dépêché à trois cents lieues pour déloger l'ennemi d'une province où sa présence inquiétait, Garibaldi, avec 184 légionnaires italiens et une poignée de cavaliers, combattit pendant huit heures contre 1,500 hommes, sans perdre un pouce de terrain. Quand la nuit vint, la petite troupe du guérillero se trouvait réduite de moitié; les survivants, épuisés de fatigue, semblaient à peine capables de se traîner jusqu'à Salta, où Garibaldi avait établi son quartier général. Ses blessés furent placés par deux et par trois sur tous les chevaux qu'on trouva sous la main, et leurs camarades, tout accablés qu'ils fussent, durent les soutenir de chaque côté; enfin, après une marche de trois heures, Garibaldi et les siens s'abritaient dans Salta. Ceci se passait le 8 février 1846.

A la nouvelle de ce glorieux fait d'armes, le gouvernement de l'Uruguay ordonna que la date en serait inscrite en lettres d'or sur le drapeau de la légion. L'amiral français commandant la station du Rio-de-la-Plata tint à honneur d'adresser une lettre de félicitation au patriote italien, où il lui disait que « de tels exploits auraient même jeté un nouveau lustre sur les soldats de la grande armée de Napoléon. »

Quand Garibaldi revint à Montevideo, après avoir accompli sa mission, le gouvernement lui conféra le titre de général. Le guérillero déclina d'abord cet honneur; mais il dut l'accepter plus tard, à la sollicitation publique. En outre, on lui offrit terres et troupeaux pour lui et ses légionnaires; il répondit que les Italiens de Montevideo avaient pris les armes pour « obéir au seul appel de la liberté, » et refusa obstinément. Parmi les détracteurs de ce grand citoyen, combien en est-il qui soient capables d'un pareil désintéressement!

Sur ces entrefaites, de graves événements s'étaient accomplis en Italie et dans toute l'Europe. Garibaldi, un instant, partagea l'illusion générale; il vit dans Pie IX le régénérateur de sa patrie, et, de concert avec Anzani, il écrivit au nonce apostolique, à Rio-Janeiro, pour lui offrir leurs bras comme soldats de la cause commune. Le nonce, Mgr Redini, probablement moins convaincu du patriotisme de Pie IX, lui adressa une réponse flatteuse, mais évasive, en promettant toutefois d'en référer à Rome. Heureusement, il n'était pas dans la nature de Garibaldi de rester inactif et d'attendre le bon plaisir de quelqu'un. Instruits de son départ prochain, les Italiens établis à Montevideo voulurent partir avec lui; une souscription considérable fut réalisée en peu de temps. Il fréta alors un navire, la *Speranza*, stipulant, comme condition principale, qu'il arborerait le drapeau aux trois couleurs de la nation italienne. Le gouvernement montévidéen eût voulu pouvoir s'opposer au départ du général qui lui avait rendu des services si notables et dont le concours pouvait encore lui être si utile; il s'ingéniait à lui créer des obstacles : vains efforts. Dans les premiers jours d'avril, Garibaldi put mettre à la voile, emmenant avec lui une centaine de compagnons d'armes, et, au mois de juin, l'expédition débarquait à Nice.

« Fou est celui qui peut croire qu'un pontife peut être Italien! » a dit La Farina dans son *Histoire d'Italie*. Pie IX ne voulut pas donner un démenti à La Farina. Aux visions éclatantes devaient bientôt succéder un sombre réveil.

Après les brillants faits d'armes de Peschiera et de Goïto, où s'illustra l'armée piémontaise, et pendant la fatale inaction du blocus de Mantoue, Garibaldi se présenta au quartier général du roi. Laissant sa femme et ses enfants aux soins de sa mère, à Nice, il s'était embarqué avec ses compagnons de la *Speranza* et avait fait voile pour Gênes; de là il se rendit en hâte à Turin pour se mettre, lui et les siens, à la disposition du département de la guerre. Renvoyé du ministre au roi, du roi au ministre, Garibaldi vint offrir son épée au comité de défense de Milan, qui lui conféra immédiatement le pouvoir de lever des volontaires. Attirés par le prestige de son nom, 3,000 combattants vinrent, en quelques jours, s'enrôler sous son drapeau. L'armistice conclu entre Charles-Albert et les Autrichiens neutralisa ses efforts. Il voulut alors se porter au secours de Venise. Déjà il arrivait à Ravenne, quand les affaires de Rome lui firent renoncer à ce dessein pour tourner ses pas vers l'objet de ses premières inspirations patriotiques : le pape s'était enfui de Rome (24 novembre 1848). La junte nationale ayant convoqué les colléges électoraux, Macerata élut Garibaldi pour son député. L'ouverture du parlement romain eut lieu au Capitole le 5 février 1849. Après le discours d'ouverture, prononcé par Armellini, quand vint l'appel nominal, le prince de Canino, après avoir répondu, cria d'une voix retentissante : « Vive la république! » Se levant aussitôt, Garibaldi ajouta : « A quoi sert de perdre du temps en vaines cérémonies? Différer d'un instant est un délit. Vive la république! » Et ce cri, répété par toute l'assistance, fut ratifié ensuite par un décret de l'assemblée qui prononçait la déchéance du pape (9 février).

Chargé de protéger la frontière romaine, menacée par le roi de Naples, Garibaldi fixa son quartier général à Rieti, où il avait environ 2,000 volontaires sous ses ordres. Pisacane s'exprime ainsi à son sujet : « Garibaldi stationnait à Rieti avec le grade de colonel. Son refus de se conformer aux règlements auxquels toute l'armée était soumise le rendait un embarras pour les partisans du vieux système, qui le tenaient pour plus nuisible qu'utile. Mais, doué de ce génie particulier donné à si peu d'hommes pour se diriger dans les circonstances difficiles, et qui savent utiliser un élément quelconque, Garibaldi était considéré comme un être unique et précieux, si on l'employait de telle sorte qu'il ne sortît pas de sa sphère; la commission de guerre, convaincue de cette vérité, en décrétant la formation de l'armée et en la divisant en deux camps, déclara le corps de Garibaldi corps de partisans indépendants de l'armée. Brave de sa personne et du caractère le plus agréable, toujours sur la scène du combat, ordonnant les dispositions avec le plus grand calme, ce chef était extrêmement cher à ses soldats. Son bel aspect, sa manière particulière de se vêtir, toutes ses habitudes, en un mot, l'avaient environné d'un prestige inouï. »

Pendant que Garibaldi surveillait la frontière d'un côté; l'armée française, commandée par le général Oudinot, débarquait à Civita-Vecchia et marchait sur Rome (30 avril). Appelé en hâte, il fit son devoir d'Italien et de soldat. Les Français venaient d'occuper la villa Pamphili; il les en délogea et se mit à leur poursuite. Cette affaire lui valut d'être confirmé dans son grade de général, qu'il avait si glorieusement conquis dans l'Amérique du Sud.

De toutes parts, le territoire de la république était envahi. Les Napolitains s'approchaient de Velletri; les Espagnols étaient débarqués à Fiumicino; les Autrichiens menaçaient Bologne; les Français stationnaient à Castel-Guido. Cependant, dit La Farina, « il n'y eut terre ou village qui voulût séparer son sort de celui de Rome, quoique, pour être privés de garnisons militaires, ils fussent plus exposés aux vengeances de la croisade catholique. » Ne pouvant faire face à l'ennemi de tous les côtés, les Romains délibèrent d'assaillir l'armée napolitaine, forte de 20,000 hommes et commandée par le roi en personne, laquelle occupait déjà Albano, Velletri et Palestrina. Garibaldi, avec un petit corps de troupes légères d'environ 3 à 4,000 volontaires, fut chargé de reconnaître les positions de l'ennemi et de marcher à sa rencontre. L'engagement eut lieu dans la matinée du 9 mai; défaits sur toute la ligne, les Napolitains n'en demandèrent pas davantage. Cette facile victoire fut en grande partie attribuée à la terreur que le nom de Garibaldi inspirait aux Napolitains. Des prisonniers avouèrent qu'il était généralement signalé plutôt comme un diable que comme un homme. Tout, d'ailleurs, dans la superstition de ce peuple, contribuait à favoriser une aussi absurde croyance; la tunique rouge du général et de ses légionnaires était surtout regardée comme un emblème d'alliance avec les puissances du mal. On s'explique dès lors moins difficilement la conquête des Deux-Siciles en 1860.

Malgré les protestations de M. de Lesseps, le général Oudinot s'obstinait à vouloir prendre Rome, qu'il attaqua de nouveau à l'improviste, le 3 juin, avec des forces considérables. Garibaldi et ses légionnaires firent des prodiges de valeur. On reproche toutefois, au général romain, d'avoir, le premier jour, montré plus de courage que d'habileté; mais, dès le lendemain, il modifiait sa tactique, se bornant à des sorties fréquentes et à harceler les Français par une canonnade continuelle du haut des murs. Cependant il n'était pas douteux qu'après avoir pratiqué une brèche, les assiégeants seraient bientôt maîtres de la ville. Cette brèche fut ouverte près de la porte San-Pancrazio, dans la nuit du 21; le 30, à deux heures du matin, eut lieu l'assaut définitif de la place. On sait le reste, et le lecteur comprendra pourquoi nous n'insistons pas; mais nous estimons que celui-là a bien mérité de la patrie qui, jusqu'à la dernière heure, a combattu pour le salut de la république romaine. Le 2 juillet au soir, Garibaldi donna le signal du départ pour cette mémorable retraite, qui sera peut-être son plus beau titre de gloire; il emmenait avec lui 4,000 fantassins et 800 cavaliers.

« Soldats!

» Voici ce que j'offre à ceux qui veulent me suivre :

» Faim, froid, soleil. Pas de pain, pas de caserne, pas de munitions, mais veilles continuelles, batailles, marches forcées et faction à la baïonnette.

» Que celui qui aime la patrie me suive!

» GARIBALDI.

» 3 juillet 1849. »

On marchait sur Venise, où le drapeau italien flottait encore. Anita, quoique enceinte, avait voulu suivre la fortune du héros vaincu. On nous saura gré de reproduire ici ce passage d'un historien français, M. Perrens. Nous l'empruntons à son ouvrage : *Deux ans de révolution en Italie :*

« ... Cicernacchio leur servait de guide. Embarrassé de bagages et de munitions, poursuivi par trois colonnes françaises, entouré par les Napolitains au sud, par les Autrichiens dans les Légations et en Toscane, Garibaldi sut passer au milieu d'eux, divisant sa petite colonne pour la dissimuler, faisant les marches et les contre-marches les plus surprenantes; serré chaque jour de plus près, il n'eut bientôt plus d'asile que la petite république de Saint-Marin. Il s'y jette par des sentiers ardus et inexplorés, à travers des bois fourrés et des torrents impétueux. Là, le 30 juillet, il rendit leur parole et leur liberté à ceux que tant d'inutiles fatigues avaient découragés. Les magistrats de Saint-Marin, peu jaloux d'attirer sur leur pauvre pays les colères de l'Autriche, voulurent traiter de la reddition de ceux qui restaient. « Nous rendre! s'écrièrent aussitôt ces intrépides légionnaires : plutôt mourir! A Venise! à Venise! » Garibaldi tressaillit alors, et, levant sa tête altière : « A qui veut me suivre, dit-il, j'offre de nouvelles souffrances, les plus grands dangers, la mort peut-être; mais des pactes avec l'étranger, jamais! » Puis, s'élançant à cheval, il part, suivi de sa femme et de 300 hommes restés fidèles à sa fortune.

» Les Autrichiens, occupés à se rendre maîtres de ceux de ses compagnons qui avaient posé les armes, à envoyer ceux qui étaient Lombards dans les prisons de Mantoue, à remettre ceux qui étaient Romains en liberté, après leur avoir fait donner à chacun trente coups de bâton, lui laissèrent le temps d'échapper et de poursuivre sa course aventureuse. A Cesenatico, le 3 août, il frète 13 barques de pêche et fait voile pour Venise, qui résistait encore. Il était déjà en vue des lagunes, lorsque les navires autrichiens, qui l'avaient aperçu, lui donnent la chasse. Le vent devient tout à coup contraire; il ne peut fuir. Il essaye de passer à travers ses ennemis et de tenir ses barques unies; mais les Autrichiens parviennent à les séparer et à lui en enlever huit. Avec les autres, cependant, il échappe à force d'audace, et, le 2 août, aborde de nouveau aux rivages romains. Il avait avec lui sa femme, ses enfants, Cicernacchio et les siens, et deux ou trois autres compagnons, l'officier lombard Livraghi et le barnabite Ugo Bassi.

» Pendant deux jours, il continua sa route par terre, reçu, caché partout, malgré les menaces de mort proférées par les Autrichiens contre quiconque lui donnerait asile. Sa femme, épuisée, succombe à tant de fatigues. Il abandonne à regret ce pauvre cadavre, mais poursuit, portant son deuil dans son cœur, passe à Ravenne, en Toscane, à Gênes, à Tunis, et de là en Amérique... »

Avant de quitter l'Italie, Garibaldi avait pu aller à Nice et avait confié ses enfants à sa mère. En 1850, il se rendit aux Etats-Unis, où il devint fabricant de chandelles. « A cette époque, dit M. Léopold Spini, l'un des amis de Garibaldi, officier dans la marine génoise, venait d'arriver à New-York, et son premier soin fut d'aller visiter l'illustre capitaine. Il le trouva, m'a-t-il raconté, les manches de sa chemise retroussées, occupé dans un coin de sa boutique à plonger et replonger dans une cuve de suif bouillant des mèches arrangées le long de courtes cannes. « Je suis heureux de te voir, lui dit-il, et je voudrais bien te serrer la main; mais gare au suif! Tu arrives dans un bon moment; je viens de résoudre un problème de marine qui me trottait par la tête depuis bien longtemps... » Et après avoir donné la formule et la solution de son problème : « Est-ce drôle, ajouta-t-il, de l'avoir trouvé juste au fond de ce puits de suif? N'importe! je m'ennuie à ce métier; je vais goûter encore de la mer, et nous nous reverrons... »

En effet, peu de temps après, Garibaldi partait pour le Pérou, où il fut accueilli triomphalement. Nous citerons ici un voyageur français que ses pérégrinations à travers l'Amérique du Sud ont fait connaître du public :

« On ne prête qu'aux riches, dit un proverbe. Il paraît que messieurs les biographes sont de cet avis; car, fidèles à l'habitude invétérée de se copier les uns sur les autres sans contrôle, ils attribuent à Garibaldi des exploits auxquels il n'a jamais songé et dont sa gloire peut se passer. Le *Dictionnaire des contemporains*, Ricciardi dans ses *Profils*, M. Anatole de La Forge dans le *Siècle*, les journaux et les revues qui se sont occupés du héros italien, tous ont affirmé à l'envi que Garibaldi, lors de son séjour en Amérique, de 1852 à 1854, avait commandé en chef l'armée péruvienne, gagné des victoires à sa tête, et qu'il n'était revenu en Italie qu'après avoir assuré la paix du Pérou. Autant d'assertions, autant d'inexactitudes qu'il importe de rectifier dans l'intérêt de la vérité historique, dans l'intérêt même de Garibaldi. Garibaldi ne saurait que perdre à être travesti en un de ces personnages légendaires qui amusent la curiosité. L'homme qui a si noblement consacré sa vie à la défense de sa patrie et de la liberté a droit à plus d'égards. Les prodiges de bravoure et de dévouement qu'il a accomplis sont assez beaux pour qu'il soit inutile d'y ajouter rien. Il est rare, d'ailleurs, que ces additions ne correspondent pas à des omissions regrettables. »

« Garibaldi, a dit M. Dabadie dans la *Revue française*, n'a jamais été commandant supérieur de l'armée péruvienne; il n'a jamais servi à aucun titre dans cette armée. Nous l'avons vu arriver au Pérou et nous l'en avons vu repartir. Le Pérou jouissait alors d'un calme profond, sous la présidence du général Echenique, renversé plus tard par une révolution que dirigeait le général Castilla... Garibaldi, qui avait toujours dédaigné la fortune, était obligé de chercher des ressources dans l'exercice d'un rude métier, le métier de marin. Un négociant de son pays, M. Denegri, établi à Lima et millionnaire, lui proposa le commandement d'un navire qu'il expédiait en Chine. Garibaldi accepta. Il compléta son équipage, acheva ses préparatifs de départ, leva l'ancre et cingla vers Canton.

» Le voyage d'aller n'eut rien d'extraordinaire; mais le retour fut marqué par des incidents qui en firent un véritable drame. J'ai entendu raconter ce drame terrible par le lieutenant de Garibaldi, un matin que je déjeunais à la *fonda* italienne de la rue des Marchands. Je ne me rappelle jamais sans émotion l'accent, le visage et le geste du lieutenant, tandis qu'il me racontait les cruelles péripéties du voyage de Garibaldi de Canton à Lima. S'il faut l'avouer même, les prouesses militaires du héros italien dans les plaines de la Lombardie et dans les pampas de l'Uruguay ou de la république Argentine ne me semblent pas au-dessus de cette traversée périlleuse, dont le récit m'a été fourni par un officier du bord. Je le préfère à toutes les batailles imaginaires que les biographes mal informés font gagner à Garibaldi pour le compte du Pérou. »

Vers la fin de 1854, Garibaldi revint à Gênes sur un petit navire de commerce américain dont il avait le commandement; et, quoique Mazzini n'eût abandonné ni son hostilité ni ses efforts pour exciter les passions contre la maison de Savoie, le défenseur de la république romaine crut faire acte de patriotisme en agissant d'autre sorte. Le Piémont lui apparut dès lors « comme l'espérance et l'exemple de l'Italie. » Eut-il tout à fait tort? Nous ne le pensons pas. Etant retourné à Nice, il accepta les fonctions de capitaine à bord d'un petit steamer qui faisait périodiquement le voyage de Marseille.

Et qui donc, en voyant ce marin affairé sur les quais, parmi les balles de marchandises, aurait pu deviner en lui le célèbre patriote italien? A Nice, c'était le même homme. « La première fois que je l'ai vu et que j'ai eu l'honneur de lui serrer la main, dit Alphonse Karr, c'était à un banquet d'ouvriers, à propos d'un baptême. J'étais assis à côté de lui. Il fut calme, réservé et simple. Cette simplicité se montrait dans toutes ses habitudes. Je le rencontrai ensuite, de temps en temps, au bord de la mer, dans le quartier retiré du Lazaret. Le dimanche, il jouait aux boules avec les marins. »

A force de travail, Garibaldi acquit enfin quelque aisance. Il tourna alors ses regards vers une petite île presque inaccessible, située à l'embouchure de Bonifacio et qui a nom Caprera; il y acheta une certaine étendue de terrain, se fit construire une modeste maison et, nouveau Cincinnatus, cultiva la terre de ses propres mains. Bientôt, toutefois, il quitta son rocher pour venir prendre part aux travaux de la Société nationale, à Turin. On était à la veille des événements de 1859. Nommé major général, Garibaldi prit le commandement des chasseurs des Alpes, dont l'effectif n'était guère que de 3,700 hommes, parmi lesquels Nino Bixio, Medici, Sirtori, Cosenz, Georges Manin, Türr, des émigrés, des proscrits, des gentilshommes, des étudiants, des plébéiens.

Parti de Turin le 22 mai, Garibaldi gagna en toute hâte la Valteline, où il devait tenir campagne, pour déboucher ensuite en Lombardie. Au moyen d'un stratagème, il entra à Varèse sans coup férir, à la grande stupéfaction des Autrichiens, qui l'attendaient à Arona. Espérant le surprendre à son tour, l'ennemi se porta sur la ligne du Tessin à Varèse, afin de lui couper la retraite; mais Garibaldi ne songeait pas à se retirer. Il fit élever des barricades dans les rues de Varèse et y laissa 200 des siens; en même temps, il sortit avec le gros de sa colonne par les collines, en ayant soin de déguiser sa marche. Les Autrichiens ouvrirent le feu contre la ville; les 200 volontaires, aidés de la population, résistèrent héroïquement. Au plus fort de la lutte, Garibaldi arrive. Prendre l'ennemi en flanc, le battre et le mettre en déroute fut l'affaire d'un instant (23 mai). C'est ainsi que le corps des chasseurs des Alpes précéda l'armée française en Lombardie.

Battus à Varèse et fuyant en désordre, les Autrichiens avaient pu néanmoins se masser à Camerlata, sous les ordres du feld-maréchal Urban, qui, de cette position, défendait Côme. Le 27 au matin, sur les hauteurs de San-Fermo, Garibaldi culbutait les troupes du feld-maréchal et entrait à Côme, acclamé en libérateur, tandis que l'ennemi battait en retraite sur Monza. Poursuivant sa marche triomphale, l'intrépide chef de partisans occupait Bergame le 8 juin, puis Lonato et Brescia, et de là s'avançait vers le Tyrol, insurgeant les populations italiennes contre l'Autriche. Autant d'étapes, autant de bulletins de victoire. La paix de Villafranca (7 juillet) vint suspendre ce magnifique élan; Garibaldi envoya sa démission au roi Victor-Emmanuel, puis se rendit à Florence comme lieutenant général de l'armée toscane, avec l'espoir d'envahir la Cattolica, et méditant déjà l'invasion du royaume de Naples. En même temps, il organisait une souscription pour l'achat de 1 million de fusils, souscription qui fit le tour du monde.

Garibaldi commandait alors l'armée des Romagnes. Le traité de Zurich lui fit déposer son commandement, et l'on sait quelle sensation produisit en Europe cette retraite inattendue (novembre 1859). Nous ne raconterons pas ici les ovations dont le héros italien fut l'objet pendant son voyage de Bologne à Turin et de Turin à Nice. Une déception cruelle l'attendait bientôt. Il s'était flatté de retrouver une compagne digne de lui, et venait d'unir sa destinée à celle d'une jeune patricienne de Côme; mais, à peine célébrée, cette union fut dissoute, et Garibaldi revint seul à Caprera, triste et découragé. Au mois d'avril 1860, il apprenait l'annexion de Nice, sa patrie, à la France. C'était un sacrifice exigé par les circonstances; mais ce sacrifice fut cause de l'inimitié que l'inflexible patriote ressentit contre M. de Cavour, et qui devait se trahir plus d'une fois pendant l'expédition des Deux-Siciles.

Depuis quelque temps déjà, l'insurrection sicilienne tenait l'Italie en éveil. Ayant réuni à Gênes 1,000 à 1,100 volontaires dévoués jusqu'à la mort, 4,000 à 5,000 fusils, 4 canons, des munitions, etc., Garibaldi exécuta son dessein dans la nuit du 5 au 6 mai. Il s'empara de 2 navires marchands, *il Lombardo* et *il Piemonte*, qui, la veille, étaient arrivés de Tunis. L'audace, la promptitude, le secret bien gardé, le gouvernement presque désarmé en face de la conspiration tacite d'une ville, tout concourut au succès de l'entreprise, excepté la connivence de M. de Cavour, comme on l'a si souvent dit. Le 11, l'expédition entrait dans le port de Marsala, où se trouvaient 2 navires anglais, circonstance dont Garibaldi sut profiter pour débarquer avec les siens, tandis que 3 navires napolitains, accourus sur ses traces, perdaient leur temps en formalités avec les Anglais; ils tirèrent quelques coups de canon, mais en pure perte. A peine débarqués, les *mille de Marsala* furent renforcés par les bandes insurgées de Santana et de Coppola, qui tenaient la montagne. Garibaldi marche au-devant des Napolitains, qu'il rencontre à Calatafimi, et remporte sur eux un premier avantage. En avant!

Dès le 22, des feux allumés sur les hauteurs avaient annoncé aux Palermitains la présence du héros italien. Le 25 et le 26, deux de ses lieutenants simulaient une attaque sur la ville et, en se faisant battre, attiraient l'ennemi jusqu'à Corleone et à Parco. La place ainsi dégarnie, le 27 au matin, l'avant-garde garibaldienne y déboucha subitement sous la conduite de Lamasa; elle assaillit les portes de la ville Neuve, San-Antonino, Reale et Termini. Les royaux firent d'abord bonne contenance; mais bientôt Garibaldi arriva lui-même à la tête d'une forte colonne. Attaqués de tous côtés, ceux-ci lâchèrent pied. A sept heures du soir, Garibaldi, poussant les siens et favorisé par l'insurrection, était à l'hôtel de ville, pendant que le général Lanza s'apprêtait à bombarder la vieille *Trinacria*. Nous ne raconterons pas tous les épisodes de cette lutte, qui dura trois jours et qui se termina par la reddition de Palerme, pressé que nous sommes d'arriver à Naples.

Après avoir pris le titre de dictateur de la Sicile et organisé son gouvernement, Garibaldi se mit en devoir de compléter sa conquête. Le 20 juillet, il attaquait les Napolitains à Milazzo, payant de sa personne comme un simple volontaire et forçant Bosco à déposer les armes. De là, marchant sur Messine, il passait le détroit pour s'avancer sur Naples, vainement retenu dans cette entreprise par le roi Victor-Emmanuel. Sa marche à travers la Calabre, depuis Reggio, rappelle, en sens inverse, l'invasion des barbares; elle tient du prodige et fait naître la légende. Dans les villages, on voyait des cierges allumés devant son portrait comme devant un autel; les mères lui amenaient leurs enfants pour les bénir; les paysans racontaient qu'après chaque combat il secouait sa chemise rouge et qu'on voyait tomber les balles qui s'étaient émoussées sur sa poitrine comme sur une cuirasse. De son côté, M. Maxime Du Camp rapporte qu'il a entendu une grande dame de la Basilicate dire que Garibaldi était invulnérable parce qu'il avait été vacciné avec une hostie consacrée. Bien loin des Calabres, le poëte de Scutari, Skadarlia, écoutant tous ces échos lointains, annonce à ses compatriotes que « l'homme rouge, » le descendant de Scander-beg, est en marche pour venir délivrer l'Albanie et lui rendre son ancienne splendeur.

En avant! Le 7 septembre, accompagné seulement de quelques officiers d'état-major, il faisait son entrée dans Naples; le roi avait fui à son approche. « Garibaldi passa par Eboli et Salerne; il prit le chemin de fer. Sur tout le parcours du train, dit M. Maison, notre collaborateur et l'un des volontaires de Garibaldi, à chaque village, à chaque station, l'enthousiasme et la joie dépassaient toute expression; les femmes présentaient des drapeaux, jetaient des fleurs sur les voitures et se disputaient la main du général pour l'embrasser; les prêtres et les moines, debout, entourés de leurs ouailles, sur les collines, jetaient leurs vivats, et, tenant le crucifix d'une main, l'épée de l'autre, les agitaient dans l'air avec force bénédictions. Au moment où le train passait devant la garde du roi, à Portici, les soldats jetèrent leurs bonnets en l'air et s'associèrent de tout leur cœur au cri de : « Vive Garibaldi! »

A quelques jours de là, les garibaldiens s'emparaient des avant-postes de Capoue, y compris Caserte, Santa-Maria et San-Angelo. Profitant d'une trêve momentanée, le dictateur des Deux-Siciles reconstituait l'administration civile et faisait preuve dans cette tâche des plus sérieuses qualités de l'homme d'Etat. Malgré la neuvaine du miraculeux saint Janvier, il autorisait l'ouverture du théâtre San-Carlo, « ce qu'on regarde de sa part, dit M. Emile Maison, comme une audace aussi grande et aussi heureuse qu'a pu l'être l'attaque de Catalafimi et le débarquement de Reggio. » En même temps, un décret dictatorial constituait une pension annuelle à la famille d'Agésilas Milano, décret dont s'émut si fort l'Europe monarchique.

Sur ces entrefaites, François II essayait de rentrer dans Naples en livrant bataille aux chemises rouges sur le Volturne (1er octobre). Un instant les royaux eurent l'avantage; mais, dans l'après-midi, les garibaldiens reprirent tout le terrain perdu, et l'armée royale dut se renfermer dans Capoue, après avoir essuyé des pertes considérables. Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que l'armée piémontaise soit venue au secours de Garibaldi; seuls les volontaires soutinrent le choc de 35,000 hommes. Nous tenions à rectifier cette erreur; car, à la longue, elle finirait par s'accréditer

En même temps que Garibaldi s'emparait du royaume de Naples, l'armée régulière envahissait les États romains, et, après avoir battu le général Lamoricière à Castelfidardo, se concentrait sur le Garigliano, prête à entrer à son tour dans le Napolitain. Garibaldi signait alors le décret d'annexion des Deux-Siciles à la couronne d'Italie (15 octobre). Le 7 novembre, Victor-Emmanuel faisait son entrée à Naples en voiture, ayant Garibaldi à ses côtés; le lendemain, l'ex-dictateur s'embarquait pour Caprera en adressant cette proclamation à ses soldats :

« *A mes compagnons d'armes.*

» A l'avant-dernière étape de notre résurrection, notre devoir est de considérer la période qui vient de finir et de nous préparer à terminer splendidement l'admirable œuvre des élus de vingt générations dont l'entier accomplissement a été assigné par la Providence à notre génération fortunée.

» Oui, jeunes gens, l'Italie vous doit une entreprise qui mérite les applaudissements du monde.

» Vous avez vaincu et vous vaincrez, parce que vous êtes désormais faits à la tactique qui décide du sort des batailles.

» Vous n'avez pas dégénéré de ceux qui pénétrèrent au plus profond des phalanges macédoniennes et qui humilièrent le superbe vainqueur de l'Asie.

» A cette page surprenante de l'histoire de notre pays en succédera une plus merveilleuse encore, et l'esclave montrera finalement à son frère libre un fer aiguisé tiré des anneaux de sa propre chaîne.

» Aux armes, tous! tous! et les oppresseurs, les tyrans, s'évanouiront comme la poussière des chemins.

» Femmes, repoussez loin de vous les lâches. Filles de la terre des combats, vous ne pouvez vouloir qu'une descendance héroïque et généreuse.

» Que les peureux, les doctrinaires, s'en aillent traîner ailleurs leur servilisme et leur honte.

» Le peuple italien est désormais maître de lui. Il veut être frère des autres peuples, mais en gardant le front haut; il ne veut ni ramper en mendiant sa liberté, ni se mettre à la remorque de personne. Non, non, cent fois non.

» La Providence a fait don de l'Italie à Victor-Emmanuel; chacun doit se rattacher à lui, se grouper autour de lui. En face du roi galant homme, chaque rivalité doit cesser, chaque rancune disparaître. Une fois encore, je vous répéterai mon cri : Aux armes, tous! tous!

» Si le mois de mars de 1861 ne trouve pas debout 1 million d'Italiens, pauvre liberté, pauvre existence italienne! Mais loin de moi une pensée qui me tue comme un venin! Mars prochain, et s'il le faut février, trouvera chacun à son poste.

» Italiens de Calatafimi, de Palerme, du Volturne, d'Ancône, de Castelfidardo, d'Isserrica et avec nous tout habitant de cette terre qui n'est ni lâche ni servile, pressez-vous tous autour du glorieux soldat de Palestro, et nous imprimerons la dernière secousse, nous porterons le dernier coup à la croulante tyrannie.

» Recevez, jeunes volontaires, reste honoré de dix batailles, ma parole d'adieu! Je vous l'adresse du plus profond de mon âme. Je dois aujourd'hui me retirer, mais pour peu de jours. L'heure du combat me retrouvera à vos côtés, près des soldats de la liberté italienne.

» Que retournent à leurs demeures ceux-là seulement que réclament les devoirs impérieux de la famille et ceux qui, glorieusement mutilés, ont des droits à la reconnaissance de la commune patrie. Ils pourront la servir encore dans leurs foyers, par le conseil et par l'aspect des nobles cicatrices ornant leur front de vingt ans. A l'exception de ceux-là, que tous restent sous les glorieuses bannières!

» Nous nous reverrons bientôt pour marcher ensemble à la délivrance de nos frères encore esclaves; nous nous retrouverons bientôt pour marcher ensemble à de nouveaux triomphes.

« Naples, le 8 novembre 1860.

» GARIBALDI. »

L'ancien dictateur des Deux-Siciles ne quitta son île que pour venir prendre part aux séances du Parlement, à Turin (19 avril 1861). Un plaid écossais jeté sur sa chemise rouge, il était là comme à une bataille; il demanda, avec amertume, comment il pourrait tendre la main à celui qui l'avait fait étranger dans son pays; il parla de « la froide et malfaisante main du ministère, » qui était venue lui arracher la victoire. « Heureusement, continua-t-il, l'amour de la concorde, l'horreur d'une guerre fratricide... » A ces mots, M. de Cavour s'écria : « C'est intolérable! » Le président se couvrit, les députés se précipitèrent dans l'hémicycle, au milieu d'une confusion inexprimable. Au dehors, le peuple acclamait l'invincible soldat. Le lendemain de cette séance solennelle, le général Cialdini lui annonçait, dans une lettre rendue publique, la rupture de leur vieille amitié. « Il ne pouvait souffrir, dit-il, de le voir se mettre à côté du roi, au-dessus des ministres et du Parlement. » Une fière réponse de Garibaldi ne se fit pas attendre. Fort de sa conscience de citoyen et de soldat, il ne voulut pas descendre à se justifier d'avoir manqué au roi, à l'armée, ni à personne. Si quelqu'un, du reste, se trouvait offensé de sa manière de parler, il attendait qu'on lui demandât satisfaction de ses paroles. Puis, après quelques jours passés sur le continent, il retourna dans son île, qu'il ne quitta plus jusqu'à l'année suivante. A cette époque, il retourna en Sicile avec de nombreux volontaires, passa le détroit malgré les croisières italiennes; mais, à peine débarqué en Calabre, il rencontra les troupes du colonel Pallavicini, et fut forcé de se rendre après avoir été blessé grièvement d'une balle au pied (Aspromonte, 29 août 1862). Emmené prisonnier au Varignano, il vit accourir près de lui le docteur Nélaton, qui vint lui offrir ses soins et fut assez heureux pour extraire la balle.

Au mois d'août 1864, sollicité par le duc de Sutherland, Garibaldi se rendit à Londres, où toutes les classes de la société lui prodiguèrent à l'envi les plus flatteuses démonstrations.

En 1866, il prit le commandement d'un corps de volontaires chargés d'opérer dans le Tyrol. Blessé au combat de Monte-Suello (3 juillet), il n'en continua pas moins la campagne. Il se trouvait non loin de Trente, quand l'armistice signé entre l'Italie et l'Autriche l'obligea à rétrograder et à laisser aux mains de l'ennemi la clef de la maison italienne. Abreuvé de dégoûts, il reprit le chemin de son exil volontaire.

En 1867, au mois de septembre, il assistait au congrès de la paix à Genève, et de là retournait en Italie pour organiser l'insurrection romaine. Il fut arrêté à Asinalunga, conduit à la forteresse d'Alexandrie et ensuite à Caprera, d'où il parvint à s'échapper. On sait le reste. Après s'être emparé de Monte-Rotondo, il marchait sur Rome, et nul doute qu'il n'eût réussi dans son entreprise, si les troupes françaises n'eussent prêté main-forte aux pontificaux. Vaincu à Mentana, « où le chassepot fit merveille, » Garibaldi fut emmené prisonnier par des soldats italiens, détenu quelque temps au Varignano, puis enfin reconduit dans son île.

A la suite de nos premiers revers dans la guerre contre la Prusse, en 1870, pendant le siége de Paris, Garibaldi, bien que toujours extrêmement souffrant, quitta son île de Caprera avec un certain nombre de volontaires italiens, débarqua à Marseille et se rendit à Tours pour offrir le secours de son épée au gouvernement de la défense nationale. Il arriva dans cette ville le 8 octobre, en même temps que Gambetta arrivait de Paris, reçut du gouvernement et de la population un chaleureux accueil, et fut nommé par le ministre de la guerre Gambetta, le 13 du même mois, commandant des compagnies franches et d'une brigade de garde mobile dans la région des Vosges, où il combattit successivement sous les ordres des généraux Cambriels, Michel et Bourbaki. Peu après avoir pris possession de son commandement, il publia une intéressante instruction sur le genre de guerre que devaient faire les corps francs, et se mit à organiser activement les forces placées sous ses ordres. Nous n'avons pas à étudier ici la campagne de 1870, ni à examiner la valeur des opérations stratégiques auxquelles se livra le grand patriote, défenseur de toutes les causes justes. Disons seulement qu'au moment où des haines jalouses et des rancunes basses semblaient vouloir lui contester le mérite de son admirable dévouement à la France républicaine, une voix a pu s'élever dans l'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux, et cracher à la face des détracteurs de Garibaldi ces mots : « Garibaldi est le seul de nos généraux qui n'ait pas été battu... » Le peuple ne s'y est pas trompé d'ailleurs. Le 8 février 1870, Garibaldi, bien qu'étranger, fut élu député à l'Assemblée nationale par quatre départements, la Seine, la Côte-d'Or, les Alpes-Maritimes et l'Algérie. Il se rendit alors à Bordeaux et écrivit, lors de l'ouverture de la Chambre (13 février 1871), au président de l'Assemblée une lettre dans laquelle il lui disait : « Comme un dernier devoir à la cause de la république française, je suis venu lui porter mon vote, que je dépose entre vos mains. Je renonce au mandat de député. » A la fin de cette même séance, Garibaldi se leva pour prendre la parole, mais la majorité refusa de l'entendre en alléguant qu'il avait donné sa démission. Le public des tribunes, prenant fait et cause pour le général, cria : *vive Garibaldi!* et, à la suite d'un indescriptible tumulte, celui-ci quitta la chambre, accompagné d'Esquiros et de Bordone. Acclamé à sa sortie par le peuple, il lui adressa ces paroles : « J'ai toujours su distinguer entre la France monarchique, la France des prêtres et la France républicaine. Les deux premières ne méritent qu'exécration; mais la France républicaine doit avoir tout notre amour, tout notre dévouement. Aussi longtemps que le peuple aura à se reprocher d'avoir donné ses suffrages à des monarchistes ou à des prêtres, le peuple sera trompé, voué à la misère et à la servitude; mais cette Chambre, d'où je sors, laissez-la siéger pendant le plus long temps possible; c'est le plus sûr moyen de discréditer les partis monarchiques qu'elle représente et de hâter le retour de la souveraineté du peuple. » Quelques jours après, Garibaldi était de retour dans son île de Caprera. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, Garibaldi fut nommé général en chef des troupes fédérées; mais il ne se rendit point à cet appel. Il se borna à écrire à ses amis de Paris des lettres dans lesquelles il leur recommandait, s'ils voulaient assurer le triomphe de leur cause, de concentrer la direction du mouvement entre les mains d'un seul, et il désigna à leur choix, pour la dictature, Félix Pyat, Louis Blanc et Edgar Quinet. Que n'a-t-on pas suivi ses conseils!

Peut-être y a-t-il des lacunes dans le caractère du grand Giuseppe; mais il a fait des choses immortelles, et si l'on veut avoir le secret de ses succès étonnants, on le trouvera dans ce portrait dû à la plume d'un spirituel écrivain : « Une douceur d'enfant, dit Charles Yriarte, une impressionnabilité extrême, une simplicité qui va jusqu'à la candeur, un sentiment exquis des choses de la nature, une éloquence très-entraînante, des idées poétiques exprimées dans un langage très-châtié, quoique trop redondant et plein d'une chaleur communicative, beaucoup d'onction, une conviction inébranlable, infinie, ardente, une confiance inouïe qui, à son tour, engendrait la confiance, un sang-froid qui faisait croire à une parfaite sécurité, une grâce indiscutable, des dons magnétiques, des attractions de charmeur, et peut-être avant toute chose sa douceur évangélique, telles sont les qualités qui ont rallié à Garibaldi ses plus fervents adeptes et l'ont aidé à exécuter les grandes choses qu'il a accomplies. »

GARIBALDI (Menotti), colonel italien, fils du précédent, né le 16 septembre 1840 dans un misérable *rancho* de la Plata (Amérique du Sud), alors que son père commandait un corps de partisans au service de la république de Rio-Grande. Quand la mère, l'héroïque Anita, l'eut mis au monde : « Comment l'appellerons-nous, Giuseppe? dit-elle au père. — Menotti, dit celui-ci; mieux vaut le nom d'un martyr de la liberté que le nom d'un saint. » Par un singulier hasard, l'enfant était venu au monde avec une cicatrice à la tête. Cette cicatrice venait d'une chute de cheval qu'avait faite sa mère; voici dans quelle circonstance. Avec l'âme d'une sainte, Anita avait les goûts et l'intrépidité d'une véritable amazone. Un jour de combat, emportée par son ardeur, elle se trouva tout à coup éloignée de Garibaldi, entourée de soldats ennemis, et fut sommée de se rendre. Anita, pour toute réponse, enfonça les éperons dans le ventre de son cheval, l'enleva d'un bond furieux en faisant feu de son revolver et passa comme un tourbillon au milieu de ses ennemis. Une balle avait traversé son chapeau, lui enlevant une boucle de cheveux. Elle eût peut-être échappé, mais, frappé à mort, son cheval s'abattit, l'entraînant sous lui. Faite prisonnière, elle s'échappait quelques jours plus tard par des prodiges de sang-froid et d'intrépidité.

Au milieu des coups de fusil, des marches, des contre-marches et de toutes les misères de la vie de bivouac, le petit Menotti grandissait et se fortifiait. Il avait huit ans à peine quand son père revint en Italie pour combattre les Autrichiens, chasser devant lui comme un troupeau les mercenaires napolitains, pousser les Romains aux murailles et sortir, lui dernier, de la ville fumante. Il l'avait suivi, tenant sa mère par la main, dans la retraite de Rome; puis cette mère courageuse, il l'avait vue succomber de lassitude et d'épuisement dans la masure d'un paysan de la Sabine. Quand l'exil revint pour son père, celui-ci le confia à sa vieille mère, qui habitait Nice, leur ville natale. En 1859, quand l'heure de la délivrance sonna de nouveau pour l'Italie et que Garibaldi recommença la guerre sainte, à la tête des chasseurs des Alpes, Menotti combattit vaillamment à ses côtés. L'année suivante, il était parmi les mille de Marsala. Qui ne connaît la conquête des Deux-Siciles, cette épopée déjà légendaire, merveilleuse comme un chant de l'Arioste? A Calatafimi, à Palerme, à Milazzo, à Reggio de Calabre, sur le Volturne, le *mille* fut ce qu'avait été le chasseur des Alpes : le premier et le dernier au feu. Chacun de ses grades fut la récompense d'un exploit, presque toujours attesté par une blessure.

En 1862, il suivit son père à Aspromonte et eut la douleur de le voir fait prisonnier; il partagea ensuite son exil volontaire à Caprera. En 1866, quand Garibaldi reçut du roi Victor-Emmanuel le commandement du corps de volontaires chargé d'opérer dans le Tyrol, Menotti fut nommé colonel du 9e régiment des chemises rouges, et se distingua dans plusieurs rencontres. Enfin, en 1867, il eut lui-même, par intérim, le commandement des forces insurrectionnelles qui envahirent les États Romains, et qui ne cédèrent le terrain que devant l'arrivée des Français sur le champ de bataille de Mentana, où les fusils chassepot « ont fait merveille. » Quand la guerre éclata entre la France et la Prusse, Menotti Garibaldi mit son épée au service de la France. Sous les ordres de son père, il prit part à la lutte et se distingua dans plusieurs rencontres. Lors des élections à la Commune, il fut élu dans un des arrondissements de Paris, mais n'accepta pas le mandat qui lui était conféré.

GARIBALDI (Riciotti), autre fils de Giuseppe Garibaldi. Il s'est distingué, sous les ordres de son père, dans la campagne contre la Prusse (1870-1871). Un heureux coup de main mit tout de suite son nom en évidence; un faible détachement qu'il commandait enleva Chatillon-sur-Saône aux troupes de Werder et leur infligea des pertes sensibles (nuit du 19 au 20 novembre 1870). Lors de la formation de l'armée des Vosges, il reçut le commandement de la 4e brigade, composée exclusivement de corps francs (bataillon Nicolaï, éclaireurs de l'Allier, chasseurs savoisiens, éclaireurs de l'Aveyron et du Doubs, chasseurs du Dauphiné, francs-tireurs de la Côte-d'Or, de Dôle, de Toulouse, des Vosges, etc.). Lorsque Dijon eut été repris par Garibaldi, Riciotti, à la tête de cette brigade, eut tout l'honneur d'une des trois glorieuses journées pendant lesquelles la ville fut disputée avec acharnement aux troupes prussiennes (21, 22 et 23 janvier 1871). Dans cette dernière journée, la brigade Ricciotti s'empara d'un drapeau, le seul qui ait été conquis dans cette guerre funeste; c'était celui du 61e régiment (8e poméranien).

GARIBALDIEN, IENNE adj. (ga-ri-bal-diain, ie-ne). Hist. Qui a rapport à Garibaldi : *Les volontaires* GARIBALDIENS. *J'ai reçu des lettres pleines de récriminations contre mes opinions* GARIBALDIENNES. (Villemot.)

— s. m. Partisan de Garibaldi; volontaire servant sous ses ordres : *Plusieurs* GARIBALDIENS, *débarqués en Calabre, organisent la révolution dans les montagnes.* (Journ.)

— s. f. Espèce de camisole en laine, semblable à celle que portaient Garibaldi et ses volontaires : *L'olla-podrida italienne ne pouvait échapper à cette destinée; déjà les modistes avaient inventé les roses-solferino, aujourd'hui des femmes du quart de monde commencent à endosser des* GARIBALDIENNES! (Figaro.)

— **Encycl.** De ceux qui avaient combattu aux côtés de Garibaldi, dans l'Amérique du Sud, une centaine le suivirent lorsqu'il quitta Montevideo pour rentrer en Italie, où l'appelaient les événements de 1848. Après la capitulation de Milan, signée par Charles-Albert (9 août), les *garibaldiens* furent les derniers, sur le sol lombard, à déposer les armes. Au nombre de 1,500, ils se jettent dans les montagnes qui entourent le lac Majeur et harcèlent les troupes du général d'Aspre. Cette campagne terminée, on les retrouve, en 1849, dans les camps romains, à Velletri, à Palestrina, courant sus aux troupes du roi de Naples, puis à Rome, où une défense héroïque illustrera leur nom; mais, avant que nous les suivions dans la mauvaise fortune, un volontaire italien, M. Emile Dandolo, va nous esquisser leur physionomie originale : « Représentez-vous, dit-il, un assemblage hétérogène d'individus de toutes sortes : des enfants de douze ou quatorze ans; de vieux soldats attirés par la renommée du célèbre capitaine de Montevideo; quelques-uns stimulés par une noble ambition; d'autres, désireux de trouver l'impunité et la licence dans la confusion de la guerre, retenus cependant par l'inflexible sévérité de leur chef, près duquel le courage et la hardiesse pouvaient seuls se donner carrière, tandis que les passions les plus effrénées étaient courbées sous sa volonté de fer. Le général et son état-major sont à cheval sur des selles américaines, vêtus de blouses écarlates, avec des chapeaux de toutes les formes possibles. Sans distinction d'aucun genre, sans prétention à un ornement militaire quelconque, ils semblent s'enorgueillir de leur dédain des règles prescrites aux troupes régulières. Suivis de leurs ordonnances, dont la plupart sont venus d'Amérique, ils se précipitent çà et là, tantôt se dispersant, tantôt se rassemblant, toujours actifs, toujours rapides, toujours infatigables. Toutes les fois que les hommes font halte pour camper, les officiers, le général lui-même, sautent à terre et s'occupent attentivement et en personne de tous les soins qu'exigent leurs chevaux. Lorsque ces opérations sont terminées, ils ouvrent leurs selles, faites de manière à pouvoir être déroulées pour former une espèce de tente, et ils complètent alors leurs arrangements personnels. S'ils n'ont pu se procurer des provisions dans les villages voisins, trois ou quatre colonels et majors se jettent à poil sur leurs chevaux, et, armés de leurs longs *lassos*, ils courent rapidement à travers la campagne à la recherche de moutons et de bœufs. »

Que le clairon sonne, aucun ne manquera à l'appel; devant l'ennemi, aucun obstacle ne les arrêtera; la voix de leur chef en fera des héros, l'amour de la patrie en fera des martyrs. Quand la bannière pontificale flotte de nouveau sur le château Saint-Ange, quand « Rome n'est plus dans Rome, » ils suivent Garibaldi dans cette retraite mémorable dont l'histoire militaire n'offre pas d'exemple. « Persistons! s'écrient-ils; allons à Venise! » On sait le reste. Vaincus, proscrits, errants, mais fidèles à leur drapeau, ils accourront dix ans plus tard, de tous les points du globe, pour recommencer les glorieux combats.

En 1859, les *garibaldiens* formaient le corps des chasseurs des Alpes. Ils étaient 3,500, et luttaient contre un ennemi quatre fois supérieur. Avant que l'armée française eût franchi le Tessin, ils étaient déjà en Lombardie, livrant les combats de Varèse et de Côme, puis de là s'avançaient sur le Tyrol, quand la paix de Villafranca vint les condamner au repos. M. Edmond Texier, dans sa *Chronique*

de la guerre d'Italie, parle d'eux en ces termes : « On a dit que ce petit corps d'armée est le refuge de tous les individus plus ou moins compromis ; on les a représentés comme autant de reîtres et de lansquenets, soldats de sac et de corde, méprisant toute discipline, et habiles seulement à faire le coup de main dans les entreprises nocturnes. Rien de tout cela n'est vrai. Il n'est pas de régiment en Europe où la discipline soit plus sévèrement exercée que dans les compagnies de volontaires. Garibaldi choisit les hommes, et quand il ne connaît pas personnellement ceux qui viennent s'offrir à lui, il ne les accepte pas s'ils n'ont pas des répondants sérieux. Ce corps de volontaires est composé, d'ailleurs, en grande partie de jeunes gens appartenant aux meilleures familles de Naples, de Bologne, de Modène, de Parme et surtout de Milan. »

Un exemple à l'appui : « Il y a peu de jours, raconte M. Amédée Achard, un général français, très-connu, se trouvait en présence d'un bataillon de volontaires. Il avise un jeune homme de bonne mine qui lui présente gaillardement les armes. Au visage frais du soldat, le général reconnaît qu'il n'a pas affaire à un vieux troupier; il lui demande : « Vous êtes volontaire? — Oui, vo- » lontaire et Toscan. — Et l'on vous donne? » — Un fusil et cinq sous. — Cela, reprend le » général, doit paraître médiocre à un homme » qui a vu, j'imagine, plus de villas que de » casernes? — Oh! répond le volontaire, j'ai » cinq sous du gouvernement d'abord, et puis » trois cent trente-trois francs trente-trois » centimes par jour de chez moi. » (*Montebello, Magenta, Marignan, Lettres d'Italie*, par Amédée Achard, 1859, in-18.)

Le fils du peuple coudoie le gentilhomme et ne le cède en rien à ce dernier, témoin cette anecdote qu'a requeillie un autre chroniqueur de la campagne. Nous la citons de mémoire. Les Autrichiens avaient fait un prisonnier à Garibaldi. Le général Urban lui demande : « Combien vous paye votre général? — Cinq sous. — C'est un florin par jour qu'il faudrait à des soldats comme vous ; si vous voulez vous battre avec nous, ce sera votre solde. — Je préfère les cinq sous de mon général. — Mais pourriez-vous me dire combien vous êtes de *garibaldiens*. — Deux mille, répond celui-ci dédaigneusement ; puis, se tournant vers un groupe d'Italiens qui se trouvaient là, il leur dit : — *Asino, lo dira te quanta forza a il nostro generale!* (Ane, que tu es, plus souvent que je te dirai de quelle force dispose notre général.) »

En 1860, nous retrouvons les *garibaldiens* en Sicile. Un d'eux, embarqué à bord du *Torino*, va nous les faire connaître sous un autre aspect : « Notre transport, dit-il, est une nouvelle Babel : Italiens, Anglais, Espagnols, Allemands, voire même un jeune Monténégrin, ancien officier dans l'armée russe, couvrent son pont fragile et n'expriment qu'un seul sentiment en vingt dialectes différents. Cette réunion d'hommes de tous pays prouve bien que ce n'est pas seulement la cause de l'Italie que nous allons défendre, mais la cause de la liberté elle-même, qui intéresse tous les peuples. (*Journal d'un volontaire de Garibaldi*, par Emile Maison, 1861, in-12.)

Après la Sicile, Naples :

Va fuori d'Italia, va fuori che è l'ora,
Va fuori d'Italia, va fuori, o stranier!

La campagne de 1860 est terminée.

Garibaldi è nel' Caprera,
Sperando la primavera...

Et à son appel, nous les retrouvons encore en Sicile, puis à Aspromonte, deux ans plus tard. En 1863, quand la Pologne luttera de nouveau sur les champs de bataille, nombre d'entre eux se hâtent d'accourir et sèment de leurs os les bords de la Vistule. En 1866, quand l'Italie recommencera la guerre contre l'Autriche, 40,000 volontaires viendront se ranger sous la bannière du héros de Varèse, de Calatafimi et de Palerme; cette fois encore, la diplomatie leur fera céder le terrain qu'ils ont conquis dans le Tyrol, au prix de tant de fatigues et de combats. Enfin, en 1867, les *garibaldiens* menaçaient de s'emparer de Rome, après avoir défait les soldats du pape en plusieurs rencontres, quand l'intervention française vint leur faire déposer les armes. V. l'article CHEMISES ROUGES.

Garibaldiens (LES), par Alexandre Dumas (Paris, 1861, 1 vol. in-18). Le héros principal du livre est l'auteur lui-même, bien connu d'ailleurs pour sa modestie. A lui seul il a conquis le royaume des Deux-Siciles; il y avait bien par-ci par-là quelques chemises rouges, mais c'était pour le décor. En récompense de ses glorieux exploits, Garibaldi le nomma directeur des beaux-arts, à Naples, et mit à sa disposition le palais royal de Chiatamone. Ceci est exact; mais pourquoi le spirituel romancier n'a-t-il pas interverti les rôles? A sa place, nous eussions nommé Garibaldi directeur des beaux-arts; c'était bien le moins qu'il pût faire pour un officier de ce mérite et qui lui avait rendu quelques services comme aide de camp. Alexandre Dumas en convient, du reste. Son livre n'en est pas moins, malgré tout, d'une lecture agréable.

GARIBAY Y ZAMOLLOA (Etienne), historien espagnol, né en Biscaye en 1525, mort à Valladolid en 1593. Il fut bibliothécaire de Philippe II, puis historiographe du royaume (1563), et parcourut une partie de l'Espagne pour recueillir les matériaux d'une histoire de ce pays. Cette histoire, qu'il publia sous le titre de *Los quaranta libros del compendio historial de las chronicas y universal historia de todos los reinos de España* (Anvers, 1571, 4 vol. in-fol.), est dénuée de critique et mal écrite. Garibay s'y montre trop souvent un crédule compilateur de vieilles fables, selon l'expression de Ticknor; mais on ne saurait lui refuser d'y avoir amassé d'intéressants matériaux, qui ont beaucoup servi aux historiens postérieurs. On a également de lui, en Espagnol, des *Eclaircissements sur les généalogies des rois d'Espagne et de France et des empereurs de Constantinople, jusqu'à Philippe II* (Madrid, 1576, 2 vol. in-4°).

GARIDEL (Pierre-Joseph), médecin et botaniste français, né à Manosque en 1658, mort à Aix en 1737. Il fut professeur à l'université de cette dernière ville. Il étudia dans ses herborisations les plantes de la Provence et les décrivit par ordre alphabétique, dans un bel ouvrage intitulé : *Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix et dans plusieurs autres endroits de la Provence* (Aix, 1715, in-fol.). Son compatriote et son ami Tournefort a donné, en son honneur, le nom de *garidella* à un genre de plantes de la famille des renonculacées.

GARIDELLE s. f. (ga-ri-dè-le — de *Garidel*, bot. fr.). Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des elléborées, dont l'espèce type habite le midi de l'Europe.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

— **Encycl.** Les *garidelles* sont des plantes grêles, à feuilles finement découpées en segments linéaires, à petites fleurs blanches terminales; le fruit se compose de deux ou trois follicules polyspermes, soudés à la base et s'ouvrant par le sommet. La *garidelle fausse-nigelle*, espèce type du genre, est une plante annuelle, à tige dressée, rameuse au sommet; ses fleurs ont un calice à cinq sépales verts, mêlés de blanc et de rose. Cette plante croît dans le midi de la France, notamment en Provence; on la trouve surtout dans les lieux arides et sablonneux. Elle possède à un faible degré les propriétés générales des renonculacées, et plus particulièrement des nigelles, dont elle se rapproche d'ailleurs par ses caractères.

GARIEL (Pierre), historien français, né à Montpellier vers 1582, mort en 1670. Il devint chanoine de sa ville natale. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : les *Gouverneurs anciens et modernes de la Gaule Narbonnaise ou de la province du Languedoc depuis les Romains jusqu'a nous* (1645, in-4°); *Series præsulum Magalonensium et Montispeliensium ab anno* 451 *ad annum* 1652 (Toulouse, 1652, in-fol.), où l'on trouve un grand nombre de renseignements précieux; *Epitome rerum in inferiore Occitania pro religione gestarum* (Montpellier, 1657); *Idée de la ville de Montpellier, recherchée et présentée aux honnêtes gens* (1665, in-fol.).

GARIEL (Henri), bibliographe et archéologue français, né à Grenoble en 1812. Il est conservateur de la bibliothèque et du cabinet des médailles de Grenoble et fait partie, comme membre correspondant, de la Société de l'histoire de France et de la Société des antiquaires. Indépendamment de *Notices*, de *Notes*, de *Réponses*, de *Dissertations*, on doit à M. Gariel diverses publications relatives à sa province : *Delphinalia* (Grenoble, 1852-1856, 4 vol. in-18); *Tapisseries représentant les amours de Gombaud et Macée* (Grenoble, 1863, in-8°); *Bibliothèque historique et littéraire du Dauphiné* (Grenoble, 1865, in-8°), recueil de documents historiques et bibliographiques, comme le *Delphinalia*. Ces ouvrages, tirés à un petit nombre d'exemplaires, sont imprimés avec luxe.

GARIEP, fleuve d'Afrique. V. ORANGE.

GARIÈS s. m. (ga-ri-ès). Bot. Nom vulgaire du chêne rouvre.

GARIGLIANO, le *Liris* des Romains, rivière d'Italie, formée, sur l'ancienne frontière des Etats de l'Eglise (délégation de Frosinone) par la réunion du Sacco et du Liris. Elle passe à Ponte-Corvo et se jette dans la Méditerranée, au golfe de Gaëte, à 17 kilom. E. de la ville de ce nom, après un cours de 60 kilom., dirigé d'abord de l'O. à l'E., puis du N. au S. Sur ses bords, les Espagnols battirent les Français en 1508.

GARIGNANO, village d'Italie, prov. et à 4 kilom. N.-O. de Milan; 326 hab. Ce village est remarquable par sa belle chartreuse, construite en 1349 par l'archevêque Jean II Visconti. C'est là que Pétrarque avait coutume d'aller se délasser chaque jour, tant qu'il séjourna à Milan. C'était là aussi que tous les ans se retirait saint Charles Borromée. L'église, de dimensions grandioses, est un beau spécimen de l'architecture gothique. On remarque à l'intérieur un beau mausolée, des restes de tombeaux et des fresques de Fiammenghino, de Luini ou de ses élèves.

GARIGUE ou **GARRIGUE** s. f. (ga-ri-ghe). Terre inculte, lande : *Les arbustes qui viennent généralement dans les* GARIGUES *sont le chêne à vermillon, etc.* (A. Hugo.)

— Bot. Espèce de champignon qui croît au Canada, sur les arbres résineux, et que les naturels emploient contre les maux de gorge ou de poitrine.

GARIMARE, montagne de l'Amérique du Sud, dans la Guyane française. Son prolongement forme la pointe d'Orange. V. GUYANE.

GARIN (François), dont on a écrit à tort le nom **Guarin** ou **Guérin**, poëte français, né à Lyon vers 1413. Il se livra au commerce dans sa ville natale, fit, puis perdit une assez grande fortune et se vit alors abandonné par tous ceux qui, pendant sa prospérité, s'étaient donnés pour ses amis. Le cœur ulcéré par cette leçon de la vie, Garin voulut communiquer à son fils le fruit amer de son expérience et composa pour lui, dans ce but, vers 1450, un ouvrage intitulé : la *Complainte et régime de François Garin, marchant de Lyon* (in-4°, sans date). Les deux premières parties de ce livre, qui a eu plusieurs éditions, contiennent des préceptes tirés des livres saints; la troisième, beaucoup plus originale, est une satire mordante dans laquelle le poëte attaque avec beaucoup de vivacité les abus et certaines pratique de l'Eglise.

GARIN LE LOHERAIN, personnage légendaire du XIe siècle, héros d'une des grandes chansons de geste du XIIIe, où il remplit le principal rôle. Cette grande épopée des *Loherains*, composée de quatre chansons, *Hervis de Metz*, *Garin le Loherain*, *Gilbert de Metz* et *Anseis*, quatre épisodes très-bien reliés et formant un tout imposant d'une trentaine de mille vers, est l'œuvre d'un trouvère picard, Jehan de Flavy, qui s'est nommé lui-même vers le milieu de son immense composition. Pour chanter de tels hauts faits, dit-il,

Cy fault li vers de Jehan de Flavy.

Cependant son poëme a dû être arrangé, détérioré par des copistes postérieurs qui ont ajouté des développements, des épisodes oiseux et lui ont enlevé sa rigueur, pour ainsi dire, historique; car ce qui distingue le *Garin* des autres chansons de geste, c'est le style de chroniqueur, parfois sec et aride, que le poëte s'est plu à prendre, comme s'il racontait des faits véritables. L'illusion est poussée à un tel point que d'anciens historiens, Champier, Nuzier de Toul, Wassebourg, ont admis comme vrai le fond de ce poëme et cru, sur sa seule autorité, qu'il y avait eu, du temps de Charles Martel, une branche de princes lorrains dont les fiefs, faute d'héritiers mâles, avaient fait retour plus tard aux descendants de Charlemagne. Dom Calmet assure avoir trouvé, dans le cartulaire de Saint-Arnoul de Metz, la trace de la sépulture du père de Garin; il en cite, en effet, une phrase : *In loco qui dicitur parvulus, a latere sinistro, in parte aquilonari, in angulo, sub arcu lapideo, sepultus est Hervinus, dux metensis.*

Quoi qu'il en soit de la réalité historique d'Hervis et de Garin, le poëte a certainement imaginé tous les détails de sa chanson de geste, et d'abord, tout en plaçant son action au VIIIe siècle, il a évidemment peint des hommes du XIe. *Hervis* ne se rattache à l'histoire que par les batailles livrées aux Sarrasins par Charles Martel; le reste est un poëme d'aventures, inventé seulement pour mettre en relief le père du héros, Garin, qui remplit à lui seul la plus considérable des quatre épopées de ce cycle. *Garin le Loherain* est un long récit des haines féodales de la maison de Lorraine contre les Fromont, seigneurs de Soissons, de Lens et de Bordeaux. Garin et son frère, Begon de Belin, entreprennent contre les trois Fromont une lutte à mort; sans cesse un meurtre amène un autre meurtre. Dans ce récit entraînant, dans ce poëme héroïque dont le ton ne fléchit jamais, ce ne sont que vengeances, perfidies, surprises de guerre, combats singuliers. La fille de Thierry, roi d'Arles, est offerte par son père, en présence du roi Pépin, à Garin; mais l'aîné des Fromont lui défend de l'épouser, et les deux partis en viennent aux mains dans le palais même du roi. C'est le sujet de la guerre et du poëme, dont l'exposition est presque homérique. Garin s'empare de Soissons; Fromont assiége Cambrai. Dans ce long récit de combats, d'assauts, de prises de villes, le poëte trouve encore moyen d'esquisser des portraits frappants de réalité, de peindre des scènes féodales pleines de vie. Un des types les plus complets est celui d'un oncle des Fromont, Bernard, moine défroqué, devenu pilleur de villes et coupeur de routes. Il a un fils digne de lui, qui tient la petite ville de Naix; Bernard, fait prisonnier, le conjure de la rendre pour sa rançon; son fils refuse et lui répond :

Si je tenoie un pied en paradis
Et l'autre avoie el chatel de Naisil,
Je retrairoie celi du paradis
Et le mettroie arrier dedans Naisil.

Les siéges, les combats, tout est décrit à la manière historique; on dirait que le poëte travaille sur le canevas d'un chroniqueur. Enfin, les Fromont et les Loherains s'en remettent à l'arbitrage du roi, et la cause de la guerre, « Blanchefleur aux yeux riants, » est amenée à la cour. Elle est si gracieuse et si parfaite, que Pépin la prend pour lui (c'est un dénoûment inattendu), sur le conseil de son évêque; et pour pallier un peu la trahison, car Garin a déjà mis la main sur son épée, il se trouve là deux moines qui jurent, sur l'Eucharistie, que les Loherains et la fille du roi d'Arles sont unis au degré prohibé. Ce sont bien là les mœurs féodales. Garin et Begon épousent deux cousines du roi. Mais le poëme ne finit pas là; les haines ne sont pas éteintes. Dans un champ clos, Begon de Belin renverse de cheval Isoré de Boulogne, l'un des trois Fromont, se jette sur lui, lui arrache le cœur à coups de couteau et en frappe au visage Guillaume de Monclin, le second des Fromont. Begon, à son tour, est assassiné dans la forêt de Vigogne par Thibault du Plessis, un parent du mort; celui-ci est tué par Hernault, fils de Begon; Garin enfin est tué par Guillaume de Monclin. La férocité des mœurs du temps est peinte dans ce poëme avec une grande fidélité.

« On reconnaît bien dans le *Garin*, disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, la peinture des mœurs générales du XIe siècle et même la plupart des grands noms féodaux de cette époque; mais le drame dans lequel tous ces grands noms viennent jouer leur rôle n'est lié à aucun souvenir positif de l'histoire, et nous sommes forcés de le reléguer parmi les faits inventés à plaisir. Cependant il n'y a pas de chronique dans laquelle les événements soient mieux enchaînés les uns aux autres et présentent une plus grande apparence d'exactitude et de sincérité. Les annalistes autorisés se rendent plus souvent que notre poëte les échos de récits merveilleux, invraisemblables; ils ne permettent pas de suivre aussi bien les causes et les effets. En un mot, si la certitude manquait aussi bien à l'histoire reçue du XIe siècle et au roman des Loherains, nous avons la conviction qu'en se décidant pour la plus grande vraisemblance, on croirait retrouver l'histoire réelle dans ce poëme et la fable confuse dans la chronique. »

On a vu dans cette belle chanson une réminiscence du poëme des *Niebelungen;* nous ne partageons pas cette opinion. La chanson de geste des Loherains a toute la netteté et la précision d'une chronique contemporaine; on doit y voir simplement un tableau des mœurs féodales du XIe siècle fait presque d'après nature, et qu'il serait puéril de rattacher aux traditions obscures de la Germanie primitive.

Il existe de ce roman une suite qui, selon M. Raynouard, pourrait être intitulée : la *Mort de Begon et de Garin.* M. Pâris convient que le titre de *Garin le Loherain* ne semble pas assez précis, et que son frère Begon se montre plus souvent et plus avantageusement que lui. D'après plusieurs allusions on pourrait fixer la date de ce roman au règne de Philippe-Auguste.

GARINDEINS, ancien peuple de l'Arabie Heureuse, sur le golfe Arabique, au pays des Maranites.

GARINET (Jules), littérateur français, né à Châlons-sur-Marne en 1797. Il se rendit à Paris, où il fit ses études de droit, se lia avec Collin de Plancy, alors voltairien et antireligieux, et écrivit dans cet esprit, soit seul, soit en collaboration avec ce second écrivain : *De la puissance temporelle des papes et du concordat de* 1817 (1817, in-8°); *Histoire de la magie en France* (1818); *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape avec la fleur des cas de conscience et un faisceau d'anecdotes* (1819). Excommunié par le pape avec M. de Plancy, il se rendit avec ce dernier à Rome, où il fit amende honorable, et, depuis lors, il a cessé d'écrire.

GARIOCH, district de l'Ecosse, au centre du comté d'Aberdeen. Il renferme 15 paroisses, compte une superficie de 390 kilom. carrés et est entouré de tous côtés par des collines.

GARIOT s. m. (ga-ri-o). Bot. Nom vulgaire de la benoîte.

GARISSOLES (Antoine), théologien protestant et poëte français, né à Montauban en 1587, mort en 1651. D'abord pasteur à Puylaurens (1610), il remplit ensuite les mêmes fonctions dans sa ville natale, où il fut chargé de professer la théologie en 1627. Elu président du synode de Charenton en 1645, il répondit, en cette qualité, au discours du commissaire royal, et s'acquitta de cette mission avec habileté, surtout en ce qui concernait le reproche adressé aux protestants de ne vouloir pas confier leurs enfants aux écoles des jésuites. « Si nous nous opposons, dit-il, à ce que les protestants envoient leurs enfants chez les jésuites, c'est pour qu'ils ne sucent pas ces maudits principes de certains casuistes romains qui ont plongé le royaume dans une mer de pleurs et d'amertume. Nous ne sommes pas, au reste, les seuls coupables, puisqu'à l'heure même l'Université de Paris vient d'intenter un procès aux jésuites pour avoir corrompu la jeunesse et l'avoir empoisonnée de leur morale. » Garissoles fit preuve de désintéressement dans une circonstance assez remarquable. Tous les professeurs avaient quitté la Faculté de théologie, parce qu'ils ne recevaient pas leurs appointements. Quant à lui, il continua ses leçons. Les ouvrages qui sont restés de lui sont les suivants : la *Voye du salut exposée en huit sermons* (Montauban, 1637, in-12); *Decreti synodici Carentoniensis, de imputatione primi peccati Adæ, explicatio et defensio* (Montauban, 1646, in-4°), *Theses theologicæ de religione et cultu sive adoratione religiosa* (Montauban, 1648, in-4°); *Adolphides* (Montauban, 1649, in-4°), poëme héroïque en douze chants sur les exploits de Gustave-

Adolphe; *Disputationes elenchticæ de capitibus fidei inter reformatos et pontificios, etc.* (Montauban, 1650, in-12); *Poëme latin en l'honneur des cantons protestants de la Suisse; Catecheseos ecclesiarum in Gallia reformatarum explicatio* (Genève, 1656, in-4°), ouvrage posthume.

GARITE s. f. (ga-ri-te). Mar. Chacune des pièces de bois plates qui entourent la hune, et qui sont posées sur le plat autour du fond.

GARITES, peuple de la Gaule ancienne, dans l'Aquitaine première, au N. des *Ausci* et au S. des *Lactorates;* leur territoire fait aujourd'hui partie du département du Gers.

GARIZIM, célèbre montagne de la Palestine ancienne, dans la tribu d'Ephraïm, à 5 kilom. S. de Sichem (aujourd'hui Naplouse). Les Samaritains y élevèrent un temple, qu'ils opposaient à celui de Jérusalem. De nos jours, le sommet de cette montagne mémorable offre un large plateau accidenté couvert de ruines importantes. « Ces ruines, dit M. Adolphe Joanne (*Guide en Orient*), se composent de deux vastes enceintes quadrangulaires bâties de gros blocs taillés en bossage. L'enceinte S. est flanquée à ses quatre angles de tours, dont celle du côté N.-E. est occupée par un wéli arabe. Au milieu de l'enceinte, on remarque les débris d'une construction octogone. Dans l'enceinte N., où se trouve un cimetière musulman, on remarque une belle piscine. Robinson n'y voit que les débris de la forteresse construite par Justinien pour protéger l'église de la Vierge; M. de Saulcy les considère comme ceux du temple samaritain construit par Sanaballète, et soutient qu'ils n'ont jamais pu avoir un caractère militaire. Les Samaritains de Naplouse nomment ces ruines *el-kala* (la forteresse), et indiquent comme l'emplacement de leur temple une enceinte au pied du monticule et dans la direction du sud. C'est leur lieu saint, et ils n'y marchent que nu-pieds. Tout auprès, on remarque une autre enceinte formée de gros blocs, au centre de laquelle se trouve une ouverture circulaire en pierre, destinée à faire rôtir l'agneau pascal, selon les prescriptions mosaïques; tout à côté, une auge sert à brûler les restes de ce repas. »

GARLANDA s. f. (gar-lan-da). Métallurg. Chacune des pièces de côté du coursier.

GARLANDAGE s. m. (gar-lan-da-je — rad. *garlander*). Mar. Rebord de la hune.

GARLANDE (Ansel ou Anseau), sénéchal de France, mort en 1117. Il tirait son nom du château de Garlande en Brie. Il gagna la faveur de Louis VI, dit le Gros, qui le nomma sénéchal (1108) en remplacement de son beau-père, Gui le Rouge, comte de Montfort, et fit de lui un de ses ministres. Garlande fut chargé par le roi de soumettre plusieurs seigneurs mécontents, notamment Hugues de Montfort et le sire du Puiset. Il périt de la main de ce dernier, dont il assiégeait le château. — Son frère, Étienne Garlande, mort à Orléans en 1150, fut archidiacre de Paris, chancelier de France et devint, malgré sa qualité d'ecclésiastique, sénéchal du royaume. Au bout de sept ans, il se démit de cette dernière charge, dont il investit son neveu sans demander le consentement du roi. Etienne tomba pour ce fait en disgrâce, vit raser son château de Livry et alla mourir dans l'abbaye de Sainte-Croix d'Orléans.

GARLANDE (Jean DE), poëte et grammairien anglais du XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de la vie de cet écrivain, que dom Rivet a fait naître à tort en France au XIe siècle, se trouve dans son poëme intitulé : *De triumphis Ecclesiæ.* On y lit qu'il était né en Angleterre, mais qu'il préférait la France, où il avait été nourri; qu'il avait étudié la philosophie à Oxford avec Jean de Londres et qu'il se trouvait à Toulouse vers la fin de la guerre des Albigeois. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *De mysteriis Ecclesiæ Carmen et in illud commentarius; Facetus*, poëme moral en 137 distiques (Lyon, 1489, in-4°); *De contemptu mundi*, poëme publié avec le précédent; *Cornutus sive disticha hexametra moralis* (1489); *De Æquivocis* (1498); *Floretus*, poëme dans lequel Garlande a recueilli les plus beaux endroits de divers auteurs (1505, in-4°); *Libellus de verborum compositione* (1560); *Compendium alchymiæ* (1560); *Dictionarius sive de dictionibus obscuris*, publié dans les *Documents inédits sur l'histoire de France* (Paris, 1837). Plusieurs des ouvrages précités ont eu de nombreuses éditions.

GARLASCO, ville d'Italie, prov. et à 38 kilom. S.-S.-E. de Novare, près du Terdoppio; 6,000 hab. Commerce en céréales, bétail, laitage et soie. Elle est située au milieu d'un district des plus fertiles et renferme une magnifique église, dont on admire surtout le dôme immense; on y remarque aussi une ancienne tour qui sert aujourd'hui de prison.

GARLIESTOWN, petit port de l'Ecosse, comté et à 9 kilom. S.-E. de Wigtown, à l'extrémité de la baie du même nom; 856 hab. Il a la forme d'un croissant, est construit tout entier en pierre de grès et renferme des manufactures de cordages et de toiles à voiles. Commerce de poissons et de produits agricoles.

GARLU s. m. (gar-lu). Ornith. Espèce de corbeau de la Guyane, appelé aussi GEAI À VENTRE JAUNE.

GARMANN (Christian-Frédéric), médecin allemand, né à Mersebourg (Misnie) en 1640, mort en 1708. Il exerça son art à Chemnitz et devint membre de l'Académie des curieux de la nature. On a de lui plusieurs écrits où l'on trouve des faits curieux, mais qui sont dénués de tout esprit critique. Nous citerons : *De miraculis mortuorum* (1670, in-4°); *Homo ex ovo, seu de ovo humano* (1672); *Ovologia curiosa* (1691).

GARMISCH, bourg de Bavière, prov. de la haute Bavière, sur la rive gauche de la Loisach, près de sa réunion avec l'Isar, à 60 kilom. S.-O. de Munich; 1,948 hab. Salpêtrières. Usine de fer et de zinc; fabriques de soufre.

GARNAAT s. m. (gar-na-at). Crust. Nom vulgaire du crangon commun.

GARNACHE (LA), bourg et commune de France (Vendée), cant. de Challans, arrond. et à 50 kilom. des Sables-d'Olonne; pop. aggl., 448 hab. — pop. tot., 3,204 hab. Cette petite localité a joué un rôle important jusqu'aux premières années du XVIIe siècle. La ville et le château de la Garnache formaient jadis une seule enceinte entourée d'eau; le château était défendu par des tours et des courtines sur tous les points. Un étang alimentait les fossés. La ville, située au N.-E., était défendue par un mur et par des tours qu'entourait un fossé plein d'eau. Au delà du fossé s'élevait un rempart en terre avec des angles saillants et rentrants. Trois faubourgs rayonnaient autour de l'enceinte. Enfin une énorme motte de terre, sur laquelle avait été sans doute élevé le premier donjon, au temps des Mérovingiens ou tout au moins des Carlovingiens, touchait à la courtine du château au S.-E. et était elle-même entourée de murs. La Garnache était le siége d'une seigneurie qui comprenait Beauvoir-sur-Mer, l'île Dieu et l'île de Noirmoutier. Ses deux premiers seigneurs, Gautier et Goscelin, appartiennent au XIe siècle. La seigneurie passa vers 1220 dans les mains de la famille de Montaigu, puis, quelques années plus tard, dans celles des Clisson, d'où elle ne sortit que pour entrer, à l'occasion d'une alliance, dans la famille de Rohan. Vers 1588, la ville et le château de la Garnache furent le théâtre d'un siége mémorable. Mathurin de La Brunetière, seigneur du Plessis-Gasté, commandait la place pour le roi de Navarre; il avait sous ses ordres une compagnie de chevau-légers et deux compagnies d'infanterie. Avec ce petit groupe de défenseurs et quelques renforts envoyés en toute hâte par le Béarnais, il fut assez heureux pour repousser avec perte l'armée catholique, commandée par Louis de Gonzague, duc de Nevers. Après un assaut infructueux, une capitulation honorable fut offerte à du Plessis-Gasté, qui rejoignit, tambour battant et avec toute sa troupe, l'armée du roi de Navarre. En 1621, le château de la Garnarche était retombé au pouvoir des protestants, qui guerroyaient dans le bas Poitou; mais la défaite du duc de Rohan-Soubise en marqua la ruine comme place forte : le 25 avril 1622, il vit ses courtines tomber sous le marteau, ainsi que sa grosse tour. De ce jour, l'histoire cesse d'en faire mention. Les derniers titulaires de la seigneurie ou du marquisat de la Garnache furent, après les Rohan, les Gondi, ducs de Retz, le duc de Villeroy et les du Pax, dont le dernier héritier mourut dans les premières années de la Révolution. A cette époque, la guerre vendéenne acheva l'œuvre de dévastation commencée par Louis XIII. Cependant, sous l'Empire, le château avait encore tous ses murs et une bonne partie de ses toits aux pyramides et aux cônes élancés. Aujourd'hui, l'enceinte est traversée par une route. On ne voit plus que les débris du donjon, de deux tours rondes et de deux autres tours de l'enceinte. « Le donjon, dit M. de Sourdeval, est une tour carrée à l'aspect sombre, bâtie en moellon de schiste; d'étroites lucarnes et de petites fenêtres ogivales sont ses seules ouvertures vues à l'extérieur; à l'intérieur, on remarque quelques portes ou fenêtres à l'arc trilobé, ce qui semble fixer la date de la construction au XIIIe siècle. Les deux tours rondes, à en juger par les fragments encore debout, étaient très-ornées : des sculptures à lignes flamboyantes, tracées aux mâchicoulis, aux baies, indiquent le XVe siècle; de vastes croisées légèrement cintrées étaient percées à chaque étage et éclairaient de grandes salles carrées, inscrites dans l'enceinte circulaire des tours. On voit que ces tours furent bâties à une époque de transition où l'on songeait déjà autant à orner un château qu'à le rendre formidable. Elles peuvent dater d'Olivier de Clisson ou de sa fille Béatrix, vicomtesse de Rohan. » Citons encore la tour du Colombier et une autre tour, aujourd'hui couverte de lierre et dont l'épaisseur a bravé les injures du temps et des hommes.

GARNAUD (Antoine-Martin), architecte, né à Paris en 1796, mort en 1861. D'abord élève de Vaudoyer, il suivit ensuite les cours de l'Ecole des beaux-arts et obtint, en 1817, le grand prix d'architecture. Garnaud se rendit alors à Rome, s'attacha à l'étude des monuments antiques et envoya à Paris, pendant son séjour en Italie, l'*Aqua Julia* ou *Château d'eau*, les *Trophées de Marius*, les *Restaurations* de divers temples et monuments de Pola, en Istrie, ainsi que plusieurs autres dessins architecturaux. Peu après son retour en France (1823), cet artiste remporta le premier prix dans un concours qui eut lieu à Toulouse, pour l'érection d'un monument en l'honneur du duc d'Angoulême et de l'armée conduite par lui en Espagne (1825), et il en dirigea lui-même la construction (1826). Cette même année, il obtint un des prix offerts pour la restauration du grand théâtre de Lyon. Par la suite, Garnaud exécuta, entre autres travaux, les piédestaux du pont du Carrousel, le monument du duc d'Orléans, à Versailles, en collaboration avec Pradier, une chapelle à Decazeville, etc. Cet artiste a exposé, en outre, un grand nombre de dessins, de plans, d'études, aux divers Salons. Nous citerons encore de lui : *Fontaine à Clémence Isaure* (1823); *Projet de salle d'opéra* (1838); *Projet d'achèvement du Louvre* (1840); *Etude de prison cellulaire* (1845); *Plan du centre de Paris* (1849), contenant l'achèvement du Louvre et la transformation des Tuileries en hôtel de la présidence et en palais législatif; mentionnons enfin une longue suite d'*Etudes d'églises*, depuis l'église rurale jusqu'à la cathédrale, qui ont été publiées dans les *Etudes d'architecture chrétienne* (1858 et suiv., in-fol.).

GARNEMENT s. m. (gar-ne-man — Parce que, dit Ménage, les fainéants et gens inutiles ne servent que pour *garnir*, c'est-à-dire pour remplir et fournir le nombre d'hommes, pouvant ainsi dire avec Horace :

Nos numerus sumus et fruges consumere nati.

L'explication est ingénieuse; elle l'est trop pour être vraisemblable. Voici les transformations de sens indiquées par M. Littré : d'abord *garnement* a signifié ce qui garnit, ornement, armure, vêtement; puis ce qui défend, défenseur; de là, appliqué à une personne, bon *garnement*, mauvais *garnement;* enfin le mot, se spécialisant tout à fait et perdant son acception favorable, a signifié mauvais sujet). Drôle, mauvais sujet, vaurien, polisson :

Le peuple des souris croit que c'est châtiment,
Qu'il a fait un larcin de rôt ou de fromage,
Egratigné quelqu'un, causé quelque dommage,
Enfin qu'on a pendu le mauvais *garnement.*

LA FONTAINE.

GARNERAY (Jean-François), peintre, né à Paris en 1755, mort à Auteuil en 1837. Son père, naturaliste de mérite, le fit entrer dans l'atelier de Louis David, dont il gagna l'amitié. François Garneray débuta par des portraits, au nombre desquels on cite ceux du *Baron de Trenck*, de *Jean Jacob* du Jura, et de *Charlotte Corday.* Il dessina les traits de cette dernière pendant qu'on l'interrogeait au tribunal révolutionnaire. Charlotte Corday, l'ayant aperçu, lui sourit et prit une pose qui lui facilitait son travail. Garneray ne tarda pas à s'affranchir de l'influence artistique de David, pour s'adonner à un genre dans lequel il a fait preuve d'un talent véritablement original. Il se mit à peindre des intérieurs de monuments avec une exactitude toute flamande, et, pour y ajouter de l'intérêt, il anima ses tableaux de scènes en rapport avec les monuments qu'il représentait. C'est ainsi qu'ayant peint une *Vue de la cour et de l'escalier de la Sainte-Chapelle*, il y plaça une scène tirée du *Lutrin.* De même, dans la *Vue de la grande galerie du château de Fontainebleau*, Garneray fit apparaître Diane de Poitiers demandant à François Ier la grâce de son père, et, dans les *Fonts baptismaux de l'église d'Auteuil*, il montre Boileau et Mme Racine présentant au prêtre, pour le faire baptiser, le fils du jardinier de l'auteur de l'*Art poétique.* Ces tableaux, exécutés avec un rare talent, furent parfaitement accueillis du public. Mais de toutes les toiles de l'artiste, celle dont le succès fut le plus vif, ce fut son *Louis XVI sur la terrasse de la tour du Temple* (1814). Louis David, peiné de voir son élève réveiller de tels souvenirs en lui, manifesta son mécontentement. Nous citerons encore de cet artiste les portraits de *Catherine de Médicis* et de *Louis-Philippe*, ainsi que les nombreux dessins qu'il a exécutés pour les *Antiquités nationales* de Millin. Il avait formé plusieurs élèves, au nombre desquels se trouvent ses fils.

GARNERAY (Ambroise-Louis), peintre, fils du précédent, né à Paris en 1783, mort vers 1858. Tout enfant, il reçut de son père des leçons de dessin; mais, pris bientôt d'une vive passion pour les voyages, il entra comme mousse dans la marine et s'embarqua à treize ans sur un navire commandé par un de ses parents et qui partait pour les Indes. En ce temps où la France était à peu près constamment en état de guerre, Garneray assista sur divers vaisseaux à de nombreux combats, fit plusieurs fois naufrage, et il était aide timonier sur la *Belle-Poule*, en 1806, lorsque cette frégate tomba, près des Açores, au pouvoir des Anglais. Garneray fut alors conduit avec ses compagnons d'infortune sur un ponton du port de Portsmouth, où il resta prisonnier jusqu'en 1814. Pendant huit années de la plus dure captivité, le jeune marin chercha des distractions en se remettant à l'étude du dessin et de la peinture. Familiarisé comme il l'était avec la mer, connaissant à fond les manœuvres des vaisseaux, il se trouvait tout naturellement porté à reproduire, par le crayon ou par le pinceau, les scènes qu'il avait eues si longtemps devant les yeux. Ses croquis et ses tableaux de marine attirèrent sur lui l'attention en Angleterre. Toutefois, lorsqu'il revint en France, le désir de continuer sa vie de marin l'emportait encore chez lui sur sa vocation d'artiste, et il se disposait à se faire recevoir capitaine au long cours, quand, pour se procurer des ressources, il exécuta quelques tableaux. Ces œuvres vivantes furent parfaitement accueillies du public, ce qui le décida à suivre la carrière des arts. A cette époque, il apprit l'aqua-tinta et la gravure. Peu après, en 1817, il obtint au concours la place de peintre du duc d'Angoulême, grand amiral de France. Par la suite, en 1833, il devint directeur du musée de Rouen; mais il se démit de cette place pour entrer à la manufacture de Sèvres, pour laquelle il exécuta pendant dix ans un grand nombre de sujets maritimes, de pêches et de vues. Garneray avait inventé une toile à peindre, dite ultra-souple et imputrescible, qui lui fit décerner une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1855 et lui valut une pension annuelle du gouvernement.

Depuis 1816, époque où Garneray débuta au Salon par une *Vue du port de Londres*, laquelle fut achetée par la société des Amis des arts, jusqu'en 1855, cet artiste a exposé un grand nombre de tableaux représentant des pêches, des combats, des faits glorieux pour la marine française. Beaucoup d'entre eux ont été popularisés par la gravure, et M. Jazet, pour sa part, en a gravé environ vingt-cinq. La touche de Garneray, un peu rude d'abord, s'adoucit à la longue, mais sans s'amollir. « Il joignait à l'originalité de son talent, dit M. Callet, une faculté qu'il semblait tenir de son père, celle de pouvoir rendre avec une parfaite exactitude jusqu'aux moindres détails de l'armature et des agrès d'un vaisseau. On remarque aussi, dans la plupart de ses œuvres, l'absence de l'homme; il n'osait pas aborder la figure. » Vers 1830, sa vogue était extrême; mais depuis lors elle s'est singulièrement amoindrie. Nous citerons parmi ses tableaux : la *Bataille de Navarin*, le *Combat naval d'Augusta*, le *Combat du* Duquesne, à Versailles; un *Episode du combat de Navarin*, à Nantes; *Vue du canal de Furmes*, à Marseille; la *Pêche à la morue sur le banc de Terre-Neuve*, à Rouen; la *Prise à l'abordage du* Kent, par le capitaine Surcouf, à La Rochelle, etc.

Comme dessinateur et graveur, Garneray a laissé soixante-quatre *Vues des principaux ports de la France* et quarante *Vues des principaux ports étrangers*, lesquelles ont été réunies en un volume et enrichies d'un texte dû à la plume de Jouy. Enfin, dans les dernières années de sa vie, cet artiste remarquable a écrit, sur son aventureuse carrière, sur ses voyages, sur les combats auxquels il prit part avec Surcouf, un ouvrage intéressant, qui a paru d'abord en feuilleton dans la *Patrie*, puis en volumes avec des illustrations dessinées par lui.

GARNERAY (Auguste-Siméon), peintre, frère du précédent, né à Paris en 1785, mort en 1824. Après avoir reçu sa première initiation artistique de François Garneray, son père, il prit des leçons d'architecture, et entra dans l'atelier d'Isabey, dont il adopta la manière. Appelé à donner des leçons à la reine Hortense, il devint peintre du cabinet de cette princesse, et fut chargé de nombreux travaux par les impératrices Joséphine et Marie-Louise. Malgré ses attaches avec le régime déchu, il n'en resta pas moins bien en cour sous le régime des Bourbons. La duchesse de Berry choisit Garneray pour maître de dessin, et cet artiste devint en même temps dessinateur des costumes de l'Opéra. Siméon Garneray s'est surtout fait connaître par ses aquarelles et par ses dessins. On cite particulièrement de lui *Jehan de Cintré*, les aquarelles exécutées, sur la demande de Marie-Louise, pour l'*Histoire de Mlle de La Vallière*, et ses belles illustrations d'un *Molière* donné par l'impératrice à Corvisart.

GARNERIN (Jean-Baptiste-Olivier), aéronaute, né à Paris en 1766, mort en 1849. Il occupa d'abord un emploi dans les bureaux des Fermes, puis dans ceux de la Convention nationale. Chargé, après le 10 août, du dépouillement des papiers trouvés chez Septeuil, et appelé plus tard à déposer dans le procès de la reine, il déclara avoir trouvé dans ces papiers un bon de 80,000 livres, signé de cette princesse, au profit de Mme de Polignac, et une pièce établissant que Marie-Antoinette avait vendu ses diamants pour faire passer des fonds aux émigrés. Après avoir rempli encore les fonctions de commissaire à l'armée de Rhin-et-Moselle, il se consacra tout entier aux expériences aérostatiques, auxquelles il avait été initié par le physicien Charles. On lui doit le perfectionnement du parachute, inventé par son frère, des améliorations dans les appareils destinés à la production du gaz, et l'invention d'un flotteur au moyen duquel l'aéronaute peut s'élever sans danger au-dessus des eaux. — Sa fille, ÉLISA, est la première personne de son sexe qui ait tenté une descente en parachute. Ayant commencé ses ascensions en 1815, elle en comptait déjà plus de quarante en 1820.

GARNERIN (André-Jacques), aéronaute célèbre, frère du précédent, né à Paris en 1769, mort en 1823. Il était un des élèves les plus distingués du physicien Charles. C'est lui qui proposa au comité de Salut public

l'emploi des ballons dans l'armée, idée qui fit créer, sous le nom de *compagnie des aérostiers*, un corps spécial qui subsista à Meudon jusque sous le Consulat. En 1793, Garnerin, revêtu des fonctions de commissaire national, se rendit à l'armée du Nord, où, monté dans un aérostat, il observa les mouvements de l'ennemi. Fait prisonnier par les Autrichiens et enfermé dans la citadelle de Bade, il n'en sortit que lors de l'échange de la duchesse d'Angoulême. Le désir de s'évader lui avait inspiré l'idée du parachute. La première expérience qu'il en fit eut lieu dans le parc de Monceaux, le 22 octobre 1797, avec un plein succès. Avant lui, Blanchard s'était servi d'un appareil analogue, au moyen duquel il faisait descendre des animaux; mais Garnerin jeune est le premier qui ait donné au parachute assez de perfection pour qu'un homme pût s'aventurer à une descente si périlleuse. En 1800, il répéta ses expériences devant la cour de Russie émerveillée, et il prit, dès cette époque, le titre de *premier aéronaute du Nord.* Mandé à Paris, en 1804, pour les fêtes du couronnement de Napoléon, il s'éleva de la place du Parvis Notre-Dame avec un immense ballon surmonté d'une couronne lumineuse de 3,000 verres de couleur. Le lendemain, il tombait dans la campagne de Rome; mais, en rasant le tombeau de Néron, un morceau de la couronne y était resté accroché. Les rapprochements auxquels cet accident donna lieu causèrent la disgrâce de l'aéronaute, qui fut dès lors remplacé dans les fêtes publiques par Mme Blanchard. On a de lui : *Voyage et captivité du citoyen Garnerin* (1797, in-8°); *Usurpation d'état et de réputation par un frère au préjudice d'un frère* (1815).

GARNET (Henri), jésuite anglais, impliqué dans la conspiration des poudres, né à Nottingham en 1555, mort à Londres en 1608. Il entra dans la compagnie de Jésus à Rome, en 1575, fut renvoyé dans sa patrie avec le titre de provincial, pour se mettre à la tête des derniers missionnaires que la société entretenait encore en Angleterre (1586), excita les soupçons du gouvernement par ses intrigues secrètes avec la cour d'Espagne, connut, à ce qu'il semble, et peut-être encouragea le fameux complot des poudres, fut arrêté avec les autres conjurés, condamné à mort, pendu, puis écartelé. V. POUDRES (conspiration des).

GARNET (Thomas), médecin anglais, né à Casterton (Westmoreland), mort à Londres en 1802. Reçu docteur en 1788, il exerça la médecine à Londres, à Bradford, à Liverpool, à Glascow, où il obtint une chaire de chimie (1796), et enfin de nouveau à Londres, où il professa la chimie, la physique et la mécanique. Garnet a laissé, en anglais, plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Traité sur les eaux minérales* (1792, in-12) ; *Cours de chimie* (1797); *Observations faites pendant un voyage dans les montagnes et dans une partie des îles occidentales de l'Écosse* (1800, 2 vol. in-4°); *Doctrine populaire sur la zoonomie* (1806, in-4°).

GARNI, IE (gar-ni) part. passé du v. Garnir. Pourvu : *Un appartement* GARNI *de meubles. Un lit* GARNI *de rideaux. Une étagère* GARNIE *de porcelaines. Les murs de ma chambre sont* GARNIS *d'estampes et de tableaux.* (X. de Maistre.) ‖ Muni : *Une mâchoire* GARNIE *de toutes ses dents. Les deux paupières de la fauvette à tête grise sont* GARNIES *de cils blancs.* (Buff.) *L'appareil digesteur peut être considéré comme un moulin* GARNI *de ses blutoirs.* (Brill.-Sav.) ‖ Orné : *Un manteau de velours* GARNI *de dentelles. Un chapeau* GARNI *de plumes. Le vainqueur recevait des mains du monarque une coupe d'or* GARNIE *de pierreries.* (Volt.) ‖ Rempli, approvisionné : *Il n'a jamais le gousset bien* GARNI. *Il y a bien encore pour moi des tracasseries à subir, quand ce ne serait qu'avec ma bourse toujours si mal* GARNIE. (Béranger.)

— Touffu : *Avoir les cheveux bien* GARNIS.

— Bien feutré, en parlant des étoffes : *Voilà du drap bien* GARNI.

— Absol. Meublé : *Un hôtel* GARNI. *Une chambre* GARNIE. *Il semble que notre génération soit en chambre* GARNIE : *dès que les revenus augmentent on change d'hôtel.* (E. Souvestre.)

C'est un logis *garni* que j'ai pris tout à l'heure.
MOLIÈRE.

— Blas. Se dit d'un badelaire, d'une épée dont la garde, la poignée et le pommeau sont d'un autre émail que la lame : *Marec de Lannay, en Bretagne, d'azur à deux badelaires d'argent,* GARNIS *d'or, passés en sautoir, les pointes en bas. Bernard de Calonne, en Artois : de gueules à l'épée d'argent,* GARNIE *d'or, la pointe en bas, accostée de deux étoiles à six rais du même. Ravignan de Joncreux, en Champagne : d'azur à deux épées d'argent,* GARNIES *d'or, passées en sautoir, les pointes en bas.*

— Jurispr. *Plaider les mains garnies,* Se dit d'une personne qui, pendant le procès, jouit de la chose qui est l'objet de la contestation.

— Art culin. Muni d'accessoires, tels que persil, champignons, etc., soit comme assaisonnement, soit comme ornement, en parlant d'un mets : *Un plat* GARNI. *Des côtelettes* GARNIES.

— s. m. Cabinet, chambre, maison qui se louent garnies de meubles : *Loger en* GARNI. *Le propriétaire du* GARNI *fut condamné à une amende.*

— Constr. Nom donné aux morceaux de pierre de petite dimension qu'on place dans les interstices des pierres de taille, lorsqu'on construit un mur. ‖ On dit aussi REMPLISSAGE.

GARNIEC s. m. (gar-ni-èk). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Pologne, et qui vaut 1lit,590.

GARNIER (Robert), poëte dramatique français, né à la Ferté-Bernard (Maine) en 1545, mort au Mans en 1601. Destiné au barreau par sa famille, il alla étudier le droit à Toulouse; mais Robert préférait les *Muses* à *Thémis*, et précisément il se trouvait dans un milieu tout à fait littéraire et poétique. En 1565, l'académie de Clémence Isaure couronna ses essais. Un pareil début était bien fait pour encourager. Toutefois, Garnier sut mener de front le droit et la poésie. D'abord avocat au parlement de Paris, il devint par la suite conseiller au présidial, puis lieutenant criminel au Mans. Tout en remplissant ses austères fonctions de juge, il continua d'écrire, cultiva surtout la poésie tragique et s'y fit un nom honoré. Les rois Charles IX et Henri III professaient une estime toute particulière pour Garnier. Ils lui offrirent des postes éminents qu'il refusa, afin de conserver toute son indépendance, et aussi, paraît-il, par excès de modestie.

« Il jouissait de toute sa gloire, dit M. Ledru, lorsqu'un événement affreux l'exposa au plus grand des dangers. Pendant l'épidémie de 1583, qui moissonna des milliers de malheureux, les domestiques de ce poëte, profitant de cette cruelle circonstance, essayèrent de l'empoisonner avec toute sa famille pour piller sa maison. L'épouse seule avala le fatal breuvage, et n'évita la mort qu'à l'aide des secours qui lui furent promptement administrés. Les scélérats, soupçonnés et bientôt convaincus, périrent sur l'échafaud. » Henri IV, étant monté sur le trône, nomma Garnier conseiller d'Etat. Mais celui-ci, inconsolable de la perte de sa femme morte depuis peu, se retira au Mans, où il termina sa carrière.

« Si, comme les autres pièces de cette époque, lisons-nous dans une notice anonyme, celles de Garnier manquent d'action, si elles ont une marche lente et trop souvent entravée par de fréquents récits, on y trouve du moins une couleur tragique; la versification en est plus correcte; le style a plus de noblesse et plus d'élévation; il y a des situations intéressantes; les discours des personnages sont quelquefois à la hauteur des sentiments dont ces personnages sont agités. Les progrès de l'art sont déjà sensibles. »

Cette appréciation est d'une parfaite justesse.

L'œuvre de ce vieil auteur renferme les compositions suivantes : *Plaintes amoureuses* (Toulouse, 1565, in-8°); *Hymne de la monarchie* (Paris, 1568, in-8°); *Porcie, épouse de Brutus,* tragédie; *Hippolyte, fils de Thésée,* tragédie, sujet traité par Racine dans *Phèdre; Cornélie, épouse de Pompée,* tragédie, la plus mauvaise des pièces de Robert Garnier; *Marc-Antoine,* récit fortement imagé de la mort de l'amant de Cléopâtre, le célèbre triumvir; la *Troade* ou la *Destruction de Troie,* tragédie où l'on trouve plus d'action et moins de récits que dans les autres; *Antigone*, tragédie imitée de Stace et écrite avec chaleur; *Sédécie,* ou la *Prise de Jérusalem,* tragédie; *Bradamante,* sujet emprunté à l'Arioste; cette dernière pièce eut un succès prodigieux. Ces tragédies, à l'exception de la dernière, ont des chœurs à la manière grecque. Le tout a été réuni en un volume sous ce titre : les *Tragédies de Robert Garnier, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial du Maine* (dédiées) *au roi de France et de Pologne* (Paris, 1580, in-12). Garnier, fort supérieur à Jodelle, a obtenu le suffrage unanime des auteurs ses contemporains. C'était un homme d'un talent incontestable, sinon un homme de génie. Il connaissait à fond le théâtre des Grecs et des Latins, et savait s'inspirer de ces modèles. On doit, en outre, à cet auteur un recueil intitulé : *Plaintes amoureuses contenant élégies, sonnets, épîtres, chansons* (Toulouse, 1565, in-4°), d'une très-grande rareté.

GARNIER (Sébastien), poëte français, né à Blois vers 1545, mort en 1607. Il a composé la *Henriade* (1593, in-4°), poëme plus que médiocre, sorte de gazette mal rimée, en 16 livres, que les ennemis de Voltaire ont fait réimprimer en 1770, voulant faire croire à un plagiat commis par le grand homme. On a de Garnier un autre poëme de la même force, la *Loyssée* (1593, in-4°), sur le roi saint Louis. Garnier était procureur général du bailliage de Blois.

GARNIER (Claude), poëte français, né à Paris dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il vivait encore en 1615. C'était un gentilhomme qui avait embrassé la profession des armes, comme il le dit dans un de ses sonnets. Les vers que nous avons de lui furent imprimés à Paris en 1609 (in-12), sous ce titre : *l'Amour victorieux de Claude Garnier, etc., plus quelques poézies tirées des œuvres de l'auteur.* Ce recueil est formé de deux cents sonnets, tous relatifs à l'amour, et ce n'était là, au dire du poëte (*avant-propos*), qu'une faible partie et un échantillon de ce qu'il avait l'intention de livrer à la publicité. Il « retenoit au coffre pour cette heure *dix* ou *douze mille* vers. » On est effrayé d'une pareille fécondité, qui nous explique la médiocrité des productions de Garnier. Rarement un auteur très-productif parvient à faire des chefs-d'œuvre. Il rappelle ces arbres riches en branches et en feuilles, mais pauvres en fruits.

Claude Garnier avait commencé par être rimeur courtisan; mais, trompé sans doute dans ses espérances d'ambition ou dégoûté de la cour, il fit jouer son téorbe sur un autre mode :

> C'est trop chanter les rois,
> C'est trop user ma voix
> En faveur de leur gloire...

Ce fut alors qu'il composa le poëme de l'*Amour victorieux*, qui est en quatre chants et en vers de dix syllabes. Garnier eut des envieux, et ce lui fut une occasion de faire sa propre apologie. Nous y avons remarqué cette strophe passablement ambitieuse :

> Je suis comme une roche au milieu des orages
> Contre leurs vains discours,
> Et tel qu'un beau soleil entouré de nuages
> Quand il refait son cours.

Le morceau se termine de la sorte. Le poëte parle de ses détracteurs :

> Non, non, je veux leur blâme, et ne veux d'autre [gloire
> En faveur de mon art,
> Pour être un jour assis au temple de Mémoire,
> Compagnon de Ronsard.

« Ces strophes, comme le dit l'auteur d'une notice, ne manquent pas d'une certaine vigueur. L'amour-propre humilié supplée quelquefois au talent. » Parmi les sonnets de Claude Garnier il en est un que l'on trouve assez joli :

> Blanche est la neige encore non touchée;
> Blanche est l'hermine et la fleur de nos rois;
> Blanche est l'albâtre, *et les peuples indois*;
> Blanc est l'ivoire, et blanche est la jonchée.
>
> Blanc est l'oiseau dont la voix épanchée
> Rend sur Méandre une mourante *voix*;
> Blanc est celui que Vénus aux beaux doigts
> Accouple au frein d'une bride attachée.
>
> Blanc est le marbre en Afrique taillé;
> Blanc est le flot par les vents travaillé;
> Cent fois plus blanc est ton sein, ma rebelle;
>
> Et cent fois plus, sans leur faire de tort.
> Que le sein blanc de Cyprine la belle,
> Et que celui des Charites encor.

GARNIER (Jean), théologien et jésuite, né à Paris en 1612, mort à Bologne en 1681. Il professa, pendant vingt-six ans, la théologie à Paris. La variété de ses connaissances et l'étendue de son érudition lui acquirent une grande réputation. Il mourut en se rendant à une assemblée générale de son ordre en Italie. On a de Garnier un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Organi philosophiæ rudimenta* (Paris, 1651, in-8°); *Regulæ fidei catholicæ de gratia* (1655); *Marii Mercatoris opera cum notis et dissertationibus* (1673, in-fol.); *Systema bibliothecæ collegii Parisiensis* (1678); *Liber diurnus Romanorum Pontificum cum notis et dissertationibus* (1680), journal contenant les formules des lettres et des actes des souverains pontifes du VIe au IXe siècle; *Tractatus de officiis confessoris erga singula pœnitentium genera* (1689), etc.

GARNIER (Jean-Jacques), philosophe, érudit et historien français, membre de l'ancienne Académie des inscriptions et historiographe de France, né à Gorron, bourg du département de la Mayenne, en 1729, mort à Paris en 1805. Il était d'une famille très-pauvre, qui parvint néanmoins à lui procurer une assez bonne éducation. Garnier se rendit à Paris pour en tirer parti, comme font beaucoup de jeunes provinciaux qui ne trouveraient pas chez eux à utiliser leurs talents. Garnier avait dix-huit ans et une grande naïveté : il était venu à pied, et, à son arrivée, il lui restait vingt-quatre sous dans sa poche. En passant rue de la Harpe, il vit une foule de jeunes gens entrer dans la cour d'une grande maison, qu'une inscription placée sur le haut de la porte indiquait être le collége d'Harcourt : il entra. Un employé de l'établissement, le croyant un élève en retard, lui signifia d'entrer en classe. Garnier lui conta son histoire. On appela le principal, à qui il plut et qui lui donna un modeste emploi au collége. Des travaux assidus lui permirent, au bout de plusieurs années, d'être nommé professeur d'hébreu au Collége de France, puis inspecteur du roi, par l'entremise, dit-on, du ministre Saint-Florentin. Son passage au Collége de France ne fut pas inutile à l'établissement, qui était tombé en décadence, et auquel son enseignement rendit un certain lustre.

Une question mise au concours par l'Académie des inscriptions, en 1761, le mit davantage en évidence. L'Académie proposait de rechercher « ce qui était resté en France, sous la première race de nos rois, de la forme du gouvernement qui subsistait dans les Gaules sous la domination romaine. » Garnier eut le prix, ce qui lui valut d'être admis parmi les juges comme académicien ordinaire.

Outre la continuation de l'*Histoire de France de Velly,* depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de Charles IX, par laquelle il acquit une réputation dont le souvenir n'est pas éteint, plusieurs mémoires présentés à l'Académie des inscriptions, sur les paradoxes philosophiques chez les anciens, les lois militaires des Grecs, la philosophie de Platon et celle d'Epictète, lui ont donné un rang distingué parmi les érudits spéciaux du XVIIIe siècle. Le premier (1768) est intitulé : *Caractère de la philosophie socratique.* L'auteur y examine si Platon doit être considéré comme le fidèle interprète de Socrate. Il pense, avec Diogène Laerce et Brucker, que Platon, qui serait dans ce cas un philosophe éclectique, emprunte, dans ses *Dialogues*, à Pythagore ses idées, à Héraclite ses problèmes ontologiques, et à Socrate seulement sa morale. Son admiration pour Platon est sans bornes. Il a écrit sur lui trois *Mémoires*, dans le recueil de l'ancienne Académie des inscriptions : 1° *Sur l'usage que Platon a fait des fables;* 2° *Sur le Cratyle;* 3° *Sur les paradoxes philosophiques.* Il a sur le *Cratyle* une opinion à part. On sait que, dans ce dialogue, Platon traite de la nature des mots. Proclus, Marsile Ficin et les commentateurs de la Renaissance avaient pris Platon à la lettre. Platon n'a voulu faire, suivant Garnier, qu'une ingénieuse ironie. Il en prend thèse pour diriger une attaque à fond contre la doctrine d'Héraclite. Dans sa dissertation *Sur les paradoxes*, il prétend que les stoïciens ont pris chez Platon toute la partie métaphysique de leur doctrine, et, dans cette hypothèse, ils n'auraient pas pris grand'chose, car le stoïcisme est un système pratique qui se moque volontiers de la dialectique. C'était, du reste, un homme de mœurs stoïques; il avait vendu une maison de campagne pour obliger un négociant dans l'embarras et qui mourut insolvable. Les créanciers convoquèrent Garnier pour partager en commun ce qui restait de l'avoir du mort : « Puisque quelqu'un doit perdre, répondit-il, la préférence revient de droit à ses amis; je la réclame à ce titre, » et il ne se rendit point à la réunion. En 1790, il résigna ses fonctions au Collége de France, pour ne pas prêter serment à la constitution dite de 1791. Il était cependant très-pauvre. Avant son entrée à l'Institut, Lalande, son ami, lui avait fait obtenir de l'Etat une pension de 1,200 fr. Lors de la création de l'Institut (1803), il fut admis d'office dans la classe des travaux historiques. Il mourut âgé de soixante-quinze ans, en 1805, aimé et honoré de tous. Outre les écrits cités plus haut, on a encore de Garnier : *Réflexions sur un parallèle d'Homère et de Platon*, dédiées à l'abbé Massieu; une *Dissertation sur le tableau de Cébès*, un *Mémoire sur l'art oratoire de Corax*, et des *Observations sur quelques ouvrages de Panétius.* Tous ces opuscules ont paru dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions.* Il avait encore publié, ailleurs : l'*Homme de lettres* (Paris, 1764); *Traité de l'éducation civile* (1765), suite du précédent; l'*Origine du gouvernement français* (1765); *Eclaircissement sur le Collége de France* (1789). On lui attribue deux autres ouvrages anonymes : le *Commerce remis à sa place* (1756, in-12), et le *Bâtard légitimé* ou le *Triomphe du comique larmoyant* (1757, in-12).

GARNIER (Charles-Georges-Thomas), littérateur français, né à Auxerre en 1746, mort en 1795. Il fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis devint, à l'époque de la Révolution, commissaire du roi près le tribunal du troisième arrondissement de Paris (1791) et commissaire national près le tribunal de son département. Garnier consacra tous ses loisirs aux lettres. En 1770, il avait commencé, dans le *Mercure de France*, sous le pseudonyme de Mlle Raigner de Malfontaine, la publication de petits proverbes dramatiques que Mme de Pralay, institutrice de la jeune princesse de Condé, fit jouer, à l'abbaye de Panthemon, par son élève et par ses compagnes. Ces proverbes, assez spirituellement écrits, ont été publiés sous le titre de *Nouveaux proverbes dramatiques* (Paris, 1784, in-8°). Garnier a donné, en outre : *Adélaïde* ou la *Force du sang* (1771); *Alcipe*, imitation libre de l'*Astrée* (1773); *Zéphirine* (1771). Il a publié, comme éditeur, des collections de petits ouvrages curieux que l'on aurait de la peine à retrouver séparément : le *Cabinet des fées* (1785, 41 vol. in-8°); *Voyages imaginaires, songes, visions et romans merveilleux* (1787, 39 vol. in-8°); *Ana* ou *Collection de bons mots* (1789, 10 vol. in-8°).

GARNIER (Germain), économiste français, frère du précédent, né à Auxerre en 1754, mort en 1821. Il fut d'abord procureur au Châtelet et secrétaire de Mme Adélaïde, tante de Louis XVI. Royaliste constitutionnel dès le commencement de la Révolution, il fit partie du club des Impartiaux, devint membre du département de Paris, refusa le portefeuille de la justice que lui proposait le roi, et se réfugia en Suisse après le 10 août 1792. Après le 18 brumaire, il salua le soleil levant, et fut tour à tour préfet de Seine-et-Oise, sénateur, comte de l'Empire, etc. Louis XVIII, à son retour, le trouva prêt à changer de maître, et son zèle pour la Restauration lui valut la pairie et le titre de ministre d'Etat. Le comte Garnier défendit intrépidement, dans la Chambre des pairs, tous les projets du pouvoir. Comme économiste, il se rattacha à l'école des *physiocrates* mitigée par celle d'Adam Smith. Voici les titres de ses principaux ouvrages : une bonne traduction de la *Richesse des nations*, d'Ad. Smith (1805, 5 vol. in-8°), réimprimée plusieurs fois; *Histoire des banques d'escompte* (1806, in-8°); trois *Mémoires*

sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité (1817-1818), fortement critiqués par Letronne, et refondus par l'auteur sous ce titre : *Histoire de la monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charlemagne* (1819, 2 vol. in-8°).

GARNIER DE SAINTES (Jean), conventionnel montagnard, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1754, mort en 1820. Il était avocat dans sa ville natale avant la Révolution, dont il accepta les principes avec enthousiasme. Elu procureur syndic du département, il fut ensuite envoyé à la Convention nationale et prit place sur les bancs de la Montagne. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort en motivant ainsi son vote : « Les peuples, lorsqu'ils sont trahis, ne jugent pas leurs rois : ils lancent la foudre et les exterminent. » Lors de la trahison de Dumouriez, il proposa à la Convention de confier le pouvoir exécutif à une commission de douze membres et de déclarer Pitt ennemi du genre humain. Envoyé dans l'Ouest, il y déploya une énergie extraordinaire contre les Vendéens et les contre-révolutionnaires, et paya souvent de sa personne dans les actions militaires. Il remplit encore d'autres missions dans la Charente-Inférieure et la Gironde, fut un de ceux qui tentèrent d'opposer une digue au flot de la réaction, réclama en faveur des patriotes opprimés, appuya la loi qui éloignait de Paris les ex-nobles, et néanmoins fit rendre un décret en faveur des veuves et des enfants des condamnés. Après l'insurrection populaire du 1er prairial, il se déclara avec certaine âpreté contre les insurgés, et, quelques mois plus tard, réclama des mesures énergiques contre les fauteurs royalistes du mouvement du 13 vendémiaire. Réélu au conseil des Cinq-Cents, il proposa l'exclusion des nobles des fonctions publiques, appuya le coup d'Etat du 18 fructidor contre les royalistes, demanda l'application d'une taxe sur les nouveaux enrichis et sortit du conseil en 1798. Président du tribunal de Saintes pendant la période de l'Empire, il siégea à la Chambre des représentants en 1815 et fit décréter l'envoi de commissaires aux armées. Banni par la Restauration, comme régicide, il passa aux Etats-Unis, et se noya par accident avec son fils dans un voyage sur l'Ohio.

GARNIER DE L'AUBE, conventionnel, né vers 1759, mort vers 1812. Compatriote et ami de Danton, il fut envoyé par son département à la Convention nationale, prit place sur les bancs de la Montagne, vota la mort du roi, fut chargé d'organiser le gouvernement révolutionnaire dans les départements de l'Yonne et de l'Aube, puis, après le 31 mai, de réprimer l'insurrection fédéraliste du Jura, missions qu'il remplit avec autant de modération que de succès. Il ne joua d'ailleurs qu'un rôle effacé, et il est surtout connu par sa fameuse exclamation au 9 thermidor. Robespierre, luttant en vain contre les clameurs de l'Assemblée, était retombé sur son siége, brisé d'efforts et la voix étranglée. Garnier lui cria d'une voix terrible : « C'est le sang de Danton qui t'étouffe ! »

En brumaire suivant, il fut nommé membre du comité de Sûreté générale, participa à la réaction, fut désigné par la Guyane pour le conseil des Cinq-Cents, mais vit son élection annulée par le conseil. Sous le Directoire, il fut employé comme commissaire près de l'administration centrale de son département.

GARNIER (Etienne-Barthélemy), peintre français, né à Paris en 1759, mort dans la même ville en 1849. Issu d'une famille riche, il reçut une brillante éducation littéraire. Ses parents le destinaient à la magistrature ; mais son amour pour la peinture, qui avait pris rapidement les proportions d'une véritable passion, en décida autrement. En sortant du collége, il se fit admettre dans l'atelier de Doyen, puis dans celui de Vien. Il suivait encore les conseils de ce dernier maître, quand il se présenta au concours du prix de Rome. Il fut couronné vainqueur en 1788, bien qu'il eût pour concurrents Girodet et Gérard. Durant son séjour en Italie, et tout en satisfaisant aux engagements réglementaires, il exécuta plusieurs tableaux qui signalèrent son nom au public. Aussi, quand il revint à Paris, en 1793, était-il déjà fort connu. L'année même de son retour, il exposa la *Désolation de la famille de Priam*, esquisse excellente, qui eut un immense succès. Le Directoire lui en commanda l'exécution. En 1795, malgré les graves préoccupations du moment, son *Ulysse et Nausicaa* fut encore accueilli très-favorablement. Mais le succès qui avait signalé chacune de ses expositions devint un véritable enthousiasme, quand parut le tableau commandé par le Directoire, la *Désolation de la famille de Priam*. Cette immense peinture, actuellement au Louvre, est une des plus belles pages de l'art français. D'une composition sérieuse et sévère, elle est pleine de figures superbes, de groupes poignants, dramatiques, d'une poésie sombre et sauvage. Ce n'est pas l'œuvre d'un coloriste, et cependant la couleur en est bien supérieure à tout ce qu'on voyait en ce temps-là. Cet excellent tableau, l'un des meilleurs du maître, mit le comble à sa réputation. En 1801, après son exposition de la *Charité romaine*, Garnier fut chargé de peindre au Louvre, dans une salle des antiques, un sujet décoratif. Il exécuta *Diane apparaissant à Hercule sur les bords du Ladon*. Mais ce tableau, plein de qualités cependant, ne vaut pas ses œuvres antérieures. Au Salon de 1808, parut le *Napoléon méditant dans son cabinet sur une grande carte de l'Europe*, portrait d'un grand caractère. Après plusieurs autres expositions, il peignit, en 1814, l'*Enterrement de Dagobert*, qu'on voit encore dans la sacristie de l'église Saint-Denis. A la rentrée des Bourbons, l'artiste sut retrouver auprès de Louis XVIII la faveur dont il jouissait auprès de Napoléon, et les commandes continuèrent d'occuper sans cesse son infatigable pinceau. Ainsi, en 1827, il n'avait pas moins de trois énormes tableaux au Salon : la *Procession de saint Charles Borromée durant la peste de Milan*, qui décore aujourd'hui l'église de Saint-Germain ; *Saint Louis pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre et ses barons ; Réception du duc d'Angoulême, à Chartres, à son retour d'Espagne*. En 1831, l'artiste, déjà vieux, exécuta cependant d'une main vigoureuse le tableau qui est aux Sourds-Muets. Cette composition fut suivie de plusieurs autres, qui se ressentent de l'âge du peintre. Citons, par exemple, le *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise*, que l'on voit à Versailles. Cette énorme toile, terminée seulement en 1847, est encombrée de petites figures insignifiantes, de chevaux, de voitures d'un caractère grotesque, d'une exécution pauvre et timide.

Garnier était de l'Institut depuis 1816. Son œuvre est considérable, bien plus par la dimension et l'importance de ses peintures que par leur nombre. Quelques-uns de ses tableaux sont d'un mérite hors ligne ; presque tous ont de grandes qualités. Garnier, bien que contemporain de David, s'éloigna sensiblement de la manière du peintre des *Horaces*, qui était pourtant, à cette époque, la loi suprême de l'art français, la condition *sine qua non* de la notoriété d'un artiste. Le genre de ce peintre forme la transition entre les écoles classique et romantique. Sa fécondité est inépuisable dans les détails, son coloris d'une grande richesse ; mais on lui reproche de la froideur dans l'expression, et une grâce qui va jusqu'à la mignardise. Son modelé manque de précision, ses ombres sont lourdes et sans transparence. Enfin, trop souvent il ne sait pas dégager les groupes principaux des groupes accessoires ; de sorte que la composition manque d'ordre et de clarté. Malgré ses imperfections, Garnier restera toujours un des maîtres de la grande école dont Ingres est la plus haute expression, et son nom sera toujours un des grands noms de l'art français.

GARNIER (Jean-Guillaume), mathématicien français, né à Wassigny, près de Guise, en 1766, mort en 1840. Il fut successivement professeur de mathématiques à l'Académie militaire de Colmar (1788), examinateur des aspirants à l'Ecole polytechnique (1795-1809), adjoint à l'illustre Lagrange dans la même école (1802), professeur à l'École militaire de Saint-Cyr (1814), puis à l'université de Gand (1817-1830). Garnier était un savant laborieux, un vulgarisateur plutôt qu'un homme de génie. Ses ouvrages sont nombreux. Nous citerons les suivants : *Cours d'analyse algébrique* (1803, in-8°) ; *Réciproques de la géométrie* (1807, in-8°) ; *Leçons de statique* (1811, in-8°) ; *Traité de météorologie* (Bruxelles, 1837, in-8°) ; le *Cours complet de Bezout*, avec des notes (6 vol. in-8°). En 1825, il a fondé, avec Quetelet, la *Correspondance mathématique et physique*.

GARNIER (Athanase), littérateur français, né à Véron, près de Sens, en 1767, mort à Paris en 1827. Il occupa des emplois dans l'administration avant la Révolution, et fut, après la création de l'Empire, nommé vérificateur du Garde-meuble de la couronne. Garnier employa ses loisirs à la culture des lettres. Nous citerons, parmi ses écrits : l'*Appréciateur du mobilier* ou *Moyen de faire l'estimation et la vérification du mobilier le plus étendu* (1821) ; *Manuel du tapissier décorateur et du marchand de meubles* (1830) ; des romans publiés sous le pseudonyme d'*Athier : Vingt ans de folie* (1823, 3 vol. in-12) ; *Lucile* ou les *Archives d'une jolie femme* (1825, 2 vol. in-12). On lui doit aussi : *Mémoires sur la cour de Louis Bonaparte et sur la Hollande* (1828).

GARNIER (François-Xavier-Paul), jurisconsulte français, né à Brest en 1793. Il quitta la marine militaire pour aller faire son droit à Paris, où il fut reçu licencié en 1813. En 1820, il devint avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, fut, à deux reprises, nommé président du conseil de son ordre, et se démit de sa charge en 1846. Les principaux ouvrages de M. Garnier sont : *Régime des eaux ou des rivières navigables, flottables ou non* (1822, in-8° ; 4e édit., 18[illegible]-1851, 5 vol. in-8°) ; *Traité des chemins de toute espèce, comprenant les grandes routes, chemins de halage, vicinaux, etc.* (1828, in-8°) ; *Supplément au Traité des chemins* (1836, in-8°) ; *Traité des actions possessoires* (1833, in-8°) ; 3e édit., sous le titre de *Traité de la possession, de la propriété, etc.* (1847-1853, 2 vol. in-8°) ; *Législation et jurisprudence nouvelles sur les chemins et voies publiques de toutes espèces* (1855, in-8°), etc. Tous ces ouvrages, fruit d'études approfondies, sont très-estimés. M. Garnier a créé, avec M. Roger, en 1824, les *Annales universelles de législation et de jurisprudence commerciales*, et fourni plusieurs articles à l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*.

GARNIER (Adolphe), psychologue français, un des principaux représentants de l'école éclectique, et le disciple le plus éminent de Jouffroy, né à Paris le 27 mars 1801, mort au mois de mai 1864. Il fit avec succès ses études au collége Bourbon, où il eut pour professeur celui qui devait être son maître et décider plus tard de sa carrière philosophique. Le prix d'honneur de philosophie, obtenu par lui au concours général, le signala d'abord à l'attention de l'Université. Mais comme il n'avait encore pris aucune détermination relative au choix d'un état, il abandonna la philosophie pour entrer à l'Ecole de droit, et se fit recevoir avocat. La littérature militante le tenta un moment. Il collabora à la *Revue encyclopédique*, au *Producteur* et surtout au journal le *Globe*, où débutaient brillamment plusieurs jeunes gens d'avenir. Le *Globe* n'appartenait pas encore aux adeptes de l'école saint-simonienne, et assurément Jouffroy ne s'attendait pas à avoir pour successeurs ceux à propos desquels il dira plus tard : « Il n'est personne qui, en cherchant sérieusement ce qui est bien et ce qui est mal, ne puisse purifier son intelligence et son âme de ce flot d'idées fausses, immorales, bizarres, qu'une licence incroyable d'esprit encore plus que de cœur verse aujourd'hui sur la société... Nul n'est excusable de ne pas sauver sa raison et son caractère dans un temps comme celui-ci ; car s'il y a dans les circonstances sociales au milieu desquelles nous nous trouvons des excuses pour ceux qui laissent l'une s'égarer et l'autre se corrompre, ces obstacles ne les absolvent pas. » Garnier comprenait très-bien la justesse du raisonnement de son maître, et quand le *Globe* changea de mains pour devenir saint-simonien, il s'empressa de le quitter. La fréquentation de Jouffroy et le succès d'une brochure relative à la légitimité de la peine de mort le ramenèrent à la philosophie, que sa position de fortune et les nécessités du moment ne lui permettaient de cultiver avec fruit qu'en entrant dans l'enseignement public. Une noble ardeur le poussait vers ces belles études ; elle ressemblait à l'impatience qui pousse le missionnaire à évangéliser les nations sauvages. M. Garnier voulait contribuer aussi au renouvellement moral que l'école éclectique se croyait appelée à accomplir. C'est dans cette vue qu'il se présenta à l'agrégation, et il fut nommé, en qualité de suppléant, à la chaire de philosophie du lycée de Versailles, sous le ministère Martignac. En 1830, devenu titulaire de la même chaire, il ne tarda pas à donner des preuves d'une aptitude extraordinaire pour le professorat. Il était doué de « cette qualité souveraine et exquise, la simplicité, une simplicité nue, mais pleine de grâce et de distinction, qui attirait, retenait, rappelait ceux qui venaient l'écouter, dit M. Paul Janet. Cette parole toujours pure et précise semblait craindre de vous surprendre en touchant l'imagination : elle se dissimulait en quelque sorte et laissait parler les choses elles-mêmes. » Un exemple suffira pour la faire apprécier. Il est tiré du *Précis d'un cours de psychologie*, publié par l'auteur en 1831 (1 petit vol. in-8°). Voici comment il raconte l'origine de la métaphysique : « Depuis les temps les plus reculés de l'antiquité grecque jusque vers le milieu du VIe siècle avant Jésus-Christ, les hommes qui, poussés par le désir de savoir, naturel à l'humanité, cherchèrent à pénétrer la raison des choses furent appelés sages, οἱ σοφοί... Pythagore déclara que la méditation des penseurs ne devait pas s'appeler science, σοφία, mais recherche de la science, φιλοσοφία... Lorsque Sylla revint d'Athènes, il en rapporta les manuscrits d'Aristote, qu'il remit entre les mains d'Andronicus de Rhodes. Celui-ci ayant trouvé après les livres intitulés : Τὰ φυσικά (les *Choses naturelles*), cinq livres qui n'avaient point de titre particulier, voulut en marquer la place, et la désigna par ces mots Τὰ μετὰ τὰ φυσικά (*Livres faisant suite aux choses physiques...*). Ils composent ce qu'on appelle la métaphysique dans la philosophie scolastique. » Ce sont de ces notions simples qui entrent dans l'esprit pour n'en plus sortir. M. Garnier avait ce talent austère et sans prétention, qui consiste à mettre un enseignement, abstrait de sa nature, à la portée des intelligences ordinaires, ce qui est le cas de la majorité des lecteurs, pour lesquels les livres sont faits en général, tandis que le petit nombre d'hommes d'élite n'a pas besoin de livres pour apprendre à penser. Ces qualités spéciales le désignaient d'avance au choix de l'Université pour les grandes chaires de Paris. Il y fut appelé en 1833. Il professa dans différents lycées avant d'entrer comme maître de conférences à l'Ecole normale, et, dans toutes ces fonctions où il fut successivement appelé, il déploya un talent remarquable. En 1838, la santé chancelante de M. Jouffroy l'ayant contraint à quitter sa chaire, tout le monde pensa aussitôt à M. Garnier pour le remplacer. Celui-ci monta en effet dans cette chaire, illustrée par tant de philosophes, et soutint dignement l'honneur de la cause qu'il défendait. Il n'en descendit qu'à la mort de son maître, en 1842, et M. Damiron fut chargé de le remplacer. Garnier fut alors donné comme adjoint à Royer-Collard, pour la chaire d'histoire de la philosophie moderne, et, en 1845, il obtint celle de philosophie proprement dite, jadis occupée par Jouffroy. Il la conserva jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1864. En 1860, il avait remplacé M. de Tocqueville à l'Académie des sciences morales, où il eut lui-même pour successeur M. Cochin. Bien qu'associé à l'école éclectique par ses études et ses fonctions universitaires, M. Garnier ne fut jamais, en réalité, qu'un psychologue. Dans l'origine, la psychologie n'était pas exclue de la philosophie éclectique. Science nouvelle, à peu près créée par Locke et les essayistes écossais, Laromiguière et Royer-Collard l'avaient mise à la mode en France ; ensuite, dominé par le prestige que des philosophes illustres avaient su donner à cette science, l'éclectisme avait affiché l'intention de diriger de ce côté une partie considérable de ses efforts. Cousin lui-même avait fait de la psychologie une des grandes divisions de son programme et n'avait pas hésité à la proclamer la source profonde de la science philosophique. « Avant de se mettre librement à penser ou à sentir, disait-il (voir Damiron, *Essai sur la philosophie en France au* XIXe *siècle*, 1828, 1 vol. in-8°, p. 328), il faut que l'âme ait d'abord la pensée et le sentiment, qu'elle les ait reçus en quelque sorte et les ait vus se développer par l'effet des circonstances au sein desquelles elle est placée ; en d'autres termes, avant d'agir comme force libre, il faut qu'elle agisse comme force fatale, avec une intelligence et une passion qui s'exercent fatalement. C'est pourquoi l'âme ne devient une personne, n'est un être moral, ne peut parler d'elle et en son nom que quand elle est parvenue à être quelque chose dans les mouvements auxquels elle se livre. » Cousin entrevoyait qu'il y avait à la fois honneur et profit pour l'âme à se rendre compte de ses opérations et, par conséquent, à les étudier d'une manière expérimentale. Jouffroy prit au sérieux les paroles et l'intention de Cousin, et fit de l'examen des phénomènes psychologiques l'objet propre de ses recherches. Il conseillait d'ajourner les problèmes de la métaphysique jusqu'à ce qu'on connût la nature intime de l'âme, de la conscience. Il mourut à la peine, après avoir émis une théorie, éclairci quelques points et préparé la voie à d'autres plus heureux. Cependant l'éclectisme ne tint pas ses promesses de la première heure. Après avoir reconnu la nécessité absolue de disséquer l'âme humaine avant d'entrer dans le domaine de la philosophie objective, la nécessité de donner des notions générales à des jeunes gens qui n'avaient point une vie entière à consacrer à la recherche de la vérité l'avait détourné de sa voie. Il s'était donc borné à faire l'historique de la question, à exposer, commenter, énumérer les problèmes à résoudre, et à indiquer la méthode à suivre. Seul, après Jouffroy, M. Garnier a regardé le programme de Cousin comme un engagement que l'éclectisme se devait à lui-même de remplir. Il publia un *Traité des facultés de l'âme*, qui est, pour ainsi dire, le résumé de sa vie entière. L'auteur n'était pas un homme de génie ; mais c'était un penseur indépendant et original. « Il avait en outre à un haut degré, dit M. Paul Janet, l'une des premières facultés philosophiques : il pensait par lui-même. Jamais il n'a admis une seule idée qui ne lui fût devenue propre, et qu'il n'ait en quelque sorte, comme le disait Jouffroy, *repensée* de nouveau. Aussi tenait-il à toutes ses idées, comme il arrive lorsqu'on les a conquises par son propre effort, au lieu de les recevoir toutes faites par la complaisance facile d'un esprit sans résistance et sans ressort. Nul n'a moins cédé que lui à ce scepticisme flottant, si fréquent de nos jours, qui se plaît à donner successivement raison à tout le monde, parce qu'il n'a pas assez de force pour choisir, ni assez de science pour se décider. »

Les principaux ouvrages de M. Garnier sont : *Précis de psychologie* (1830, in-8°) ; la *Psychologie et la phrénologie comparées* (1839, in-8°) ; *Critique de la philosophie de Thomas Reid*, *Quid sit poesis*, thèses pour le doctorat (1840) ; *Traité de morale sociale* (1850, in-8°) ; cet ouvrage a été couronné par l'Académie française ; *Traité des facultés de l'âme* (1852, 3 vol. in-8° ; 1865, 2e édit., 3 vol. in-12).

Il a publié, en outre, une excellente édition des œuvres philosophiques de Descartes, et fourni plusieurs articles au *Dictionnaire des sciences philosophiques* de M. Franck, entre autres une notice estimée sur la vie et les travaux de Jouffroy son maître. Il a laissé des fragments d'une *Histoire de la morale* qu'il n'a point achevée, mais dont il a donné des extraits à l'Académie des sciences morales. M. Garnier avait préparé une 2e édition de son *Traité des facultés de l'âme*, qu'il n'a pas eu le temps de mettre au jour. La publication en est due à M. Paul Janet, qui l'a accompagnée d'une préface, suivie de notes explicatives.

GARNIER (Hippolyte-Louis), graveur et lithographe, né à Paris en 1802, mort en 1855. Il apprit la peinture sous la direction d'Hersent, exécuta des marines et des paysages, dont le plus remarquable est une *Vue d'un château gothique dans le Calvados*, puis s'adonna à l'étude de la lithographie, se créa une manière à part, composée de hachures, de grains, de frottis, de tons estompés, pro-

duisit des œuvres fort remarquables, notamment : l'*Incendie de Salins* et la *Retraite de Russie*, d'après Ary Scheffer ; mais le peu d'encouragement qu'il reçut, la difficulté de trouver des éditeurs le décidèrent à abandonner la lithographie pour la gravure à la manière noire ou au burin. Garnier a exécuté un grand nombre d'estampes estimées, parmi lesquelles nous citerons : le *Départ de Rébecca*, et *Jacob chez Laban*, d'après H. Schopin ; la *Reine du bal*, d'après Court ; la *Rose du matin*, d'après Bazin ; la *Descente de croix*, d'après Rubens ; l'*Infant don Francisco*, d'après Madrazo, etc.

GARNIER (Désiré-Maurice), homme politique français, né en 1804. Il entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, et il remplissait les fonctions de vérificateur lorsqu'il prit sa retraite. En 1863, il se porta candidat, sinon officiel, du moins agréable au gouvernement, dans le département des Hautes-Alpes, et fut élu député. Arrivé à la Chambre, M. Garnier vota à peu près constamment avec la majorité. A l'expiration de son mandat législatif (1869), il ne se représenta plus, afin de laisser la place libre à M. Clément Duvernois, que Napoléon III désirait voir arriver à la Chambre, et fut nommé, en récompense de son désistement, conseiller maître à la cour des comptes. Pendant plusieurs années, M. Garnier a rédigé un journal traitant des matières relatives à l'enregistrement, et il a publié un *Répertoire de l'enregistrement* qui est très-estimé.

GARNIER (Jacques-Jean-Baptiste-Adolphe), bibliophile et naturaliste français, né à Amiens (Somme) en 1808. Il s'est particulièrement adonné à l'étude de l'histoire naturelle et de la bibliographie. Il est conservateur de la bibliothèque de sa ville natale, où il fait un cours public de géométrie et de mécanique industrielles. La Société des antiquaires de Picardie a choisi M. Garnier pour son secrétaire perpétuel. Outre des articles d'histoire naturelle, publiés dans le *Bulletin de la Société Linnéenne du nord de la France*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville;* des articles d'archéologie, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens*, on a de lui : *Mémoires sur les monuments religieux et historiques du département de la Somme* (1839, in-4°) ; *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens* (1843) ; *Catalogue méthodique de la bibliothèque communale d'Amiens* (1853-1856) ; *Inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens* (1850, in-8°), etc.

GARNIER (Joseph), économiste français, né à Beuil, près de Nice, en octobre 1813. Il commença ses études à Draguignan, puis vint, en 1829, à Paris, où il entra à l'Ecole supérieure du commerce. L'élève ne tarda pas à devenir professeur, puis directeur des études dans le même établissement, qu'il quitta en 1836. Il créa alors, pour l'enseignement professionnel, une institution dont il conserva la direction jusqu'en 1844. En 1843 et en 1844, il fit un cours public à l'Athénée, et fut nommé, en 1846, professeur d'économie politique à l'Ecole des ponts et chaussées. En 1842, M. Joseph Garnier a été un des fondateurs, avec M. Guillaumin, de la *Société d'économie politique*, dont il est le secrétaire perpétuel. En 1846, il prit part à la fondation de l'*Association pour la liberté des échanges*, et fut, en 1849, un des organisateurs du *Congrès de la paix*. Il est membre de la Société de statistique de Londres et de la Commission centrale de statistique belge. Comme Comme M. Baudrillart, il appartient à l'école des libres échangistes, et, comme lui, il s'est attaché à vulgariser la science économique par son enseignement et par ses écrits. Les ouvrages de M. Garnier sont dépourvus d'originalité et d'idées neuves; mais on y trouve une exposition très-claire et très-méthodique des matières qu'il traite, et son style, simple et net, est sans nulle emphase dogmatique. M. Garnier a été, de 1845 à 1855, rédacteur en chef du *Journal des économistes*, et a dirigé, de 1853 à 1860, le *Nouveau journal des connaissances utiles*. Il a publié, en outre, de nombreux articles dans le *National*, la *Presse*, le *Commerce*, les *Débats*, le *Siècle*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, le *Dictionnaire de la conversation*, le *Dictionnaire de l'économie politique*, le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, etc. Il a repris enfin, depuis 1866, la direction du *Journal des économistes*. Parmi les ouvrages de M. J. Garnier, nous citerons : *Introduction à l'étude de l'économie politique, avec des considérations sur la statistique, la liberté du commerce et l'organisation du travail*, ouverture de son cours à l'Athé- (1843, br. in-8°) ; *Eléments de l'économie politique, exposé des notions fondamentales de cette science* (1845, 1 vol. in-18 ; 1848, 2e édit.; les éditions suivantes, considérablement augmentées, ont paru sous le titre de *Traité*) ; *Richard Cobden; les Ligueurs et la Ligue; Précis de l'histoire de la dernière révolution économique et financière en Angleterre* (1846, 1 vol. in-16) ; *Sur l'association, l'économie politique et la misère; Considérations sur les moyens généraux d'élever les classes pauvres à une meilleure condition matérielle et morale* (1846, br. in-8°) ; *Etude sur les profits et les salaires; Exposé des faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires, et qui en expliquent les oscillations respectives*, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques (1848, br. in-8°) ; le *Droit au travail à l'Assemblée nationale*, recueil complet de tous les discours prononcés dans cette mémorable discussion, etc., avec une introduction et des notes (1848) ; *Congrès des amis de la paix universelle, réunis à Paris en* 1849, compte rendu des séances, d'une visite au président de la République, de trois meetings en Angleterre, précédé d'une étude historique sur le mouvement en faveur de la paix (1850, br. in-8°) ; *Du principe des populations*, d'après les idées de Malthus (1857, 1 vol. in-32) ; *Eléments de finances, suivis d'éléments de statistique* (1857, 1 vol. in-32) ; *Traité des mesures métriques* (1858, in-18) ; *Abrégé des éléments de l'économie politique* (1859, in-32) ; *Premières notions d'économie politique, sociale ou industrielle* (1864, in-18) ; *Notes et petits traités* (1865, 2e édit., in-18).

Enfin, M. Garnier a publié, en collaboration avec M. Wantzel, un *Cours complet d'arithmétique théorique et pratique* (1838, in-8°), et, avec M. Blaise, les *Leçons faites par M. Blanqui au Conservatoire des arts et métiers, de* 1836 *à* 1838 (3 vol. in-8°). Il a rédigé en outre, avec M. Guillaumin, l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique, de* 1844 *à* 1855).

En sa qualité d'économiste orthodoxe, M. J. Garnier reconnaît les « avantages sociaux et providentiels » de l'inégalité des richesses, sans en nier toutefois les inconvénients. Selon lui, cette inégalité est l'aiguillon de l'humanité, et il part de ce point de vue pour battre en brèche le socialisme, dont il se fait d'ailleurs une idée extrêmement fausse, en le confondant avec le communisme. Cette réserve faite, hâtons-nous d'ajouter que le public lui est redevable d'utiles travaux, en ce qu'il a exposé d'une façon claire et précise les notions fondamentales de la science économique.

GARNIER (Jean-Joseph, connu sous le nom de **Jules**), chimiste français, né à Beuil, près de Nice, en 1816. Il est frère du précédent. Comme lui, il se rendit à Paris, où il entra comme élève à l'Ecole supérieure du commerce, s'adonna particulièrement à l'étude de la chimie, et professa cette science dans divers établissements. Nommé professeur d'enseignement commercial à Castres en 1845, M. Jules Garnier fit dans cette ville un cours public de chimie à l'usage des ouvriers. De Castres, il passa à Nice, en 1849, pour y prendre la direction d'une école de commerce qui venait d'y être fondée. Depuis 1855, il a été appelé à Turin, où il occupe une chaire au collége de Monviso. On a de lui : *Traité des falsifications des substances alimentaires et des moyens de les reconnaître* (1844, in-18), en collaboration avec Harel ; *Manuel du cours de chimie appliquée aux arts, professé par M. Payen* (1842, 2 vol. in-8°), avec M. Rossignon ; *Précis élémentaire de chimie à l'usage des écoles* (1841) ; *Nomenclature chimique française, suédoise, allemande et synonymie* (1841) ; *Traité du change* (1841) ; *Précis élémentaire de la tenue des livres*; *Eléments de comptabilité commerciale et de tenue des livres* (1857), etc.

GARNIER (Jean-Louis-Charles), architecte, né à Paris le 6 novembre 1825. De bonne heure, il montra de grandes dispositions pour les arts. Après avoir suivi les cours de l'école de dessin, où il étudia la ronde bosse, la sculpture et eut des succès plus particulièrement en mathématiques, M. Charles Garnier entra, en 1842, à l'Ecole des beaux-arts. Il se tourna alors vers l'architecture, eut pour maîtres Hippolyte Lebas et Leveil, et fit de tels progrès sous leur direction qu'à vingt-trois ans il remportait le grand prix d'architecture sur ce sujet : « Un conservatoire pour les arts et métiers. » Travailleur infatigable, M. Garnier mit à profit les années pendant lesquelles l'Etat lui fournissait une pension pour compléter son instruction artistique. Il visita d'abord l'Italie, séjourna à Rome et à Naples, puis se rendit en Grèce. Pendant cette période, il envoya à Paris les études suivantes : le *Forum de Trajan* (1849); le *Temple de Vesta* (1850); le *Temple de Jupiter Sérapis* à Pouzzoles (1851); *Restauration polychrome du temple de Jupiter Panhellénion*, dans l'île d'Egine (1852), morceau qui parut au Salon de 1853 ; *Projet pour une école de dessin* (1853). Il fit le voyage de Grèce avec Edmond About et le voyage de Constantinople avec Théophile Gautier, étudiant partout les types divers des monuments que nous ont légués les grands artistes de l'antiquité.

En 1853, le duc de Luynes chargea M. Ch. Garnier de relever et de dessiner les tombeaux angevins, dans le royaume de Naples et en Sicile. Le jeune artiste passa à cet effet dix mois à Naples, dans la Pouille, en Sicile et dans la Calabre, et, à son retour à Paris, employa trois années à mettre au net tous ces dessins et à faire la restauration des monuments. Ce travail n'a pas été publié, M. le duc de Luynes ne trouvant pas que les procédés de la lithochromie fussent suffisants. Ces dessins sont maintenant la propriété du petit-fils du duc, et il est malheureusement douteux qu'ils sortent jamais des cartons.

Revenu à Paris en 1854, M. Ch. Garnier obtint à grand'peine un petit emploi de sous-inspecteur aux travaux de restauration de la tour Saint-Jacques, avec de fort maigres appointements, puis fut attaché, en la même qualité, aux travaux exécutés par la ville aux nouvelles barrières de Paris. En 1860, il fut nommé architecte de la ville, chargé de deux arrondissements. Pendant ce temps, il avait trouvé à édifier quelques petits tombeaux, quelques maisonnettes, et, en collaboration avec M. Debay, la chapelle funèbre des de Luynes, au château de Dampierre. Malgré son rare mérite, M. Ch. Garnier était encore fort inconnu du public, lorsque, en 1861, M. Walewski, alors ministre d'Etat, ouvrit un concours pour la construction d'une nouvelle salle d'opéra à Paris. Le jeune architecte envoya un projet qui fut adopté à l'unanimité par le jury d'examen, et il se vit chargé de diriger les travaux d'un monument qui devait illustrer son nom. Grâce aux sommes immenses mises à sa disposition, M. Garnier put employer, pour réaliser sa création, les matières les plus rares et les plus précieuses et appeler selon sa fantaisie tous les arts plastiques à contribuer à sa splendeur. Après six années d'incessants travaux, l'artiste, devenu célèbre, put découvrir et montrer au public la façade du nouvel Opéra (15 août 1867), et, depuis lors, il n'a cessé d'enrichir l'extérieur de son monument de groupes de statues, de sculptures et de toutes sortes d'ornementations. Lors du Salon de 1863, il avait obtenu une médaille de 1re classe. L'année suivante, il reçut la croix de la Légion d'honneur. En 1861, il avait été nommé correspondant de l'Institut royal des architectes anglais. On doit à cet artiste, dont l'esprit est des plus cultivés, un *Mémoire* explicatif sur le temple d'Egine, inséré dans la *Revue archéologique* (1856); de nombreux articles dans la *Science pour tous*, la *Revue de l'Orient*, la *Revue de l'architecture*, le *Dictionnaire encyclopédique;* des comptes rendus d'expositions architecturales dans le *Moniteur universel*, le *Temps* et la *Gazette des beaux-arts*, recueillis pour la plupart dans un volume de causeries intitulé *A travers les arts* (1869, in-18), et une *Etude sur le théâtre* (1871, in-8°), sur laquelle il convient d'insister un peu, à cause de la compétence exceptionnelle de l'auteur.

Ce livre est un manuel complet, *ex professo*, qui, à l'avenir, devra servir de guide à tout architecte chargé de la construction d'un théâtre. M. Ch. Garnier en a traité toutes les parties avec un soin rigoureux et s'est appliqué, en faisant abstraction de tous les styles, de toutes les fantaisies architecturales, à rechercher quelle était la formule des besoins, soit de la scène, soit de la salle, soit de la circulation intérieure et extérieure, et à trouver les dispositions qui les satisfaisaient le plus sûrement. Son livre est une sorte d'enquête faite sur les nécessités d'un édifice de ce genre, beaucoup plus qu'une description éclectique de ce qui a été fait de mieux jusqu'à notre époque. L'auteur y recherche la théorie architecturale du théâtre, indépendamment des questions de lieu, de climat, d'habitudes, qui doivent forcément modifier les combinaisons de l'artiste, et il en donne la formule générale. La multitude de problèmes à résoudre, la complexité des besoins à satisfaire étonnent au premier abord. Il n'est pas une seule question que l'auteur n'ait abordée et résolue ; du moins, si quelques-unes de ses solutions peuvent être contestées, l'auteur garde-t-il le mérite d'avoir mis en pleine lumière le but à atteindre. Il est inutile d'ajouter que cette étude sur le théâtre n'est que la partie théorique d'une science dont M. Ch. Garnier a fait l'application dans la construction du Grand-Opéra ; le livre et l'œuvre sont solidaires, et nul doute que le public, lorsqu'il sera admis dans la salle, n'applaudisse aux idées ingénieuses et neuves du brillant artiste.

GARNIER (Marie-Joseph-François, dit **Francis**), marin et voyageur français, né à Saint-Etienne (Loire) en 1839. Admis à seize ans à l'Ecole navale, il devint, deux ans plus tard, aspirant, obtint, en 1860, le grade d'enseigne de vaisseau et fit alors partie de l'état-major de l'amiral Charner, qu'il suivit en Chine et en Cochinchine. En 1863, M. Francis Garnier fut nommé inspecteur des affaires indigènes et chargé d'administrer la ville et le territoire de Cholen. L'année suivante, il fit paraître une brochure sur l'état de la colonie française de Cochinchine et sur les moyens de lui donner tout le développement nécessaire ; il exposait en même temps, dans cette brochure, un projet de voyage d'exploration dans l'Indo-Chine, afin d'établir entre la Cochinchine et le midi de la Chine des communications commerciales. Le ministre de la marine, M. de Chasseloup-Laubat, ayant lu cet écrit et reconnaissant l'utilité de ses vues, chargea, en 1866, une commission scientifique d'explorer l'intérieur de l'Indo-Chine. Cette commission, mise sous les ordres du capitaine de frégate Doudart de Lagrée, à qui M. Francis Garnier fut adjoint comme second, partit de Saïgon le 5 juin 1866, remonta le Cambodge, pénétra dans le Laos, après avoir visité les ruines imposantes d'Angcor, entra ensuite en Birmanie et arriva, après toutes sortes de souffrances, dans la province chinoise du Yun-nan (octobre 1867). Au mois de mars suivant, le capitaine Doudart de Lagrée mourait à Tong-tchouan. Le lieutenant Garnier, qui, pendant ce temps, faisait une dangereuse excursion dans le royaume de Taly, prit, à son retour dans le Yun-nan, le commandement de l'expédition et la ramena à Saïgon, après avoir descendu le Yang-tse-kiang jusqu'à Chang-haï (juin 1868). Il rapportait avec lui le cercueil de son ancien chef. Ce voyage, dont la durée avait été de plus de deux ans, est le plus long et le plus important qu'on ait accompli depuis le commencement du siècle. Le ministre de la marine ordonna de frapper une médaille commémorative de cette expédition. La Société de géographie de Paris partagea, en 1869, sa grande médaille d'or entre M. Doudart de Lagrée et M. Francis Garnier. Dans son assemblée générale du 23 mai 1870, la Société de géographie de Londres a voulu donner, à son tour, un témoignage de sa sympathique estime au jeune lieutenant de vaisseau français en lui décernant sa *patron's medal* ou médaille de la reine Victoria. C'est la première fois qu'un Français reçoit cette marque de haute distinction. Le congrès international géographique tenu à Anvers, en août 1871, vota enfin une médaille hors concours à M. Garnier. En 1870, lors du siége de Paris, M. Francis Garnier fut attaché au 8e secteur en qualité de chef d'état-major, et il apporta le plus grand dévouement à l'œuvre de la défense de Paris. Son patriotisme, égal à son intelligence, lui faisait croire la résistance possible ; aussi, lorsque la capitulation fut signée, protesta-t-il avec l'énergie la plus sincère contre un acte que sa position l'empêchait de qualifier comme il eût voulu ; sa lettre, envoyée à tous les journaux, parut dans la plupart d'entre eux et attira sur lui l'attention. Lors du scrutin du 8 février, il obtint, sans être élu, 27,362 voix.

M. Garnier a commencé, dans le *Tour du monde* (1870-1871), le récit de son voyage au Mé-kong. On lui doit, en outre : la *Cochinchine française en* 1864 (1864) ; *De la colonisation de la Cochinchine* (1865) ; *Notes sur le voyage d'exploration dans l'Indo-Chine* (1869) ; le *Siége de Paris, journal d'un officier de marine attaché au *** secteur*, paru d'abord en feuilletons dans le journal le *Temps*, et un grand nombre d'articles économiques et géographiques publiés dans divers journaux et dans les bulletins des sociétés savantes. La grande publication officielle du *Voyage en Indo-Chine*, dont le ministre de la marine a confié la direction à M. Garnier, va paraître incessamment à la maison Hachette.

GARNIER-DESCHÊNES (Edme-Hilaire), jurisconsulte et administrateur français, né à Montpellier en 1732, mort à Paris en 1812. Il quitta la congrégation de l'Oratoire, où il n'avait fait que des vœux simples, pour embrasser la carrière du notariat à Paris (1766). Sa réputation de probité et d'habileté lui valut d'être nommé directeur général du trésor de Monsieur, frère du roi. Pendant la Révolution, Garnier-Deschênes se retira près d'Auxerre. Il fut élu, en 1799, membre du conseil des Cinq-Cents et bientôt après nommé administrateur de l'enregistrement et des domaines. On a de lui : la *Coutume de Paris, mise en vers français* [de huit syllabes] (Paris, 1768, in-12); *Traité élémentaire de géographie astronomique, naturelle et politique* (1798, in-8°) ; *Recherches sur l'origine du calcul duodécimal* (1800) ; *Observations sur le projet de Code civil* (1801, in-8°) ; *Traité élémentaire du notariat* (1807, in-4°), etc.

GARNIER-PAGÈS (Etienne-Joseph-Louis), orateur et homme politique, né à Marseille le 27 décembre 1801, mort à Paris le 23 juin 1841. Il avait vingt jours seulement quand il perdit son père, M. Garnier, chirurgien de marine. Deux ans plus tard sa mère se remaria avec M. Pagès, professeur, et en eut un second fils, le futur membre du gouvernement provisoire de 1848. Les deux enfants grandirent sans savoir qu'ils étaient issus d'unions différentes, et; quand plus tard ils l'apprirent, ils ne purent se résigner à porter deux noms particuliers, et ils convinrent, en signe d'étroite fraternité, d'adopter ce double nom que tous deux devaient illustrer. Ils furent élevés avec beaucoup de soin par M. Pagès, homme fort instruit, qui occupa dans l'Université impériale plusieurs fonctions et prit sa retraite en 1815 avec le grade d'inspecteur d'académie.

Garnier-Pagès, en raison de la situation modique de sa famille, eut des commencements pénibles et laborieux. Il fut d'abord employé dans une maison de commerce à Marseille, puis dans une compagnie d'assurances maritimes à Paris. En 1825, soutenu par le dévouement de son frère (qui lui avait dit : *Fais notre nom, moi je ferai la fortune*), il put commencer et poursuivre des études de droit, fut reçu avocat et débuta d'une manière brillante au palais. A peu d'années d'intervalle (1823-1827), il avait perdu son second père et sa mère, en sorte que les douleurs domestiques venaient ajouter leur amertume aux inquiétudes et aux difficultés de sa vie. De bonne heure, il était entré dans le mouvement du parti libéral, qui soutenait alors une lutte ardente contre le gouvernement des Bourbons. L'un des foyers de résistance était, comme on le sait, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, fondée pour assurer la sincérité des élections. Garnier-Pagès en faisait partie, et figurait également dans d'autres sociétés démocratiques, dans les loges de la franc-maçonnerie, etc. Dès cette époque, malgré les effervescences de la jeunesse, on remarquait

déjà en lui ce mélange de fermeté et de modération, d'inflexibilité pour les principes et de bienveillance pour les personnes, qui le faisait estimer et respecter de ceux mêmes qu'il combattait.

Il prit une part active à la révolution de juillet, fut nommé président du conseil de révision des récompenses nationales, puis secrétaire de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qu'il réorganisa sur de nouvelles bases; car il était dès lors en opposition avec ses anciens amis et jugeait que la lutte était à recommencer contre la dynastie nouvelle. L'énergie et l'intelligence politique dont il fit preuve dans ces circonstances augmentèrent sa popularité naissante, et, à la fin de 1831, il fut choisi comme député par les électeurs de l'Isère. Il avait à peine l'âge légal (trente ans).

A la Chambre, il alla s'asseoir à l'extrême gauche, et dès qu'il eut abordé la tribune, il se trouva porté naturellement à la tête de l'opposition républicaine, bien faible dans l'Assemblée, mais qui comptait au dehors de nombreux adhérents. D'un autre côté, si les idées qu'il représentait n'excitaient parmi la plupart de ses collègues qu'une sorte de terreur, il conquit bientôt la considération par la sincérité de ses convictions et de son caractère, et la haute estime de ses adversaires politiques par la modération avec laquelle il exposait ses idées. Il eut le principal rôle dans l'affaire du fameux *Compte rendu* de 1832, qui fut signé par quarante de ses collègues. Son rôle parlementaire grandit chaque jour au milieu des événements. L'insurrection de juin 1832, celle de 1834, furent pour lui l'occasion de luttes de tribune, dans lesquelles son sang-froid, sa finesse, sa vigueur et son habileté lui donnèrent souvent l'avantage sur un ministère triomphant, appuyé par une majorité frémissante et passionnée. Aux accusations incessantes contre les sociétés secrètes, il répondit un jour avec un heureux à-propos que deux hommes éminents qui siégeaient là, sur les bancs ministériels, avaient fait partie, l'un, Guizot, de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, l'autre, Barthe, d'une vente de carbonari. Dans les luttes parlementaires que suscita la fameuse coalition, il se prononça naturellement contre le ministère, mais sans entrer dans aucune des petites combinaisons des coteries qui se disputaient le pouvoir, et les jugeant toutes avec cette hauteur de vues, cette sagacité critique et cette raison supérieure qui caractérisaient son éloquence et son talent. On peut dire que ce fut lui qui fut un des principaux promoteurs du mouvement réformiste. Dès 1840, il en avait esquissé le programme le plus radical, en proclamant le suffrage universel.

Désintéressé dans les luttes de portefeuille, il n'en avait que plus d'autorité pour juger les acteurs du drame politique.

« Si vous êtes fier, disait-il au président du conseil des ministres, de diriger les affaires de votre pays, nous sommes fiers, nous qui ne voulons pas être autre chose, d'être appelés ici à les défendre. La révolution de Juillet vous a fait puissant : elle nous a donné la parole. C'est peu de chose que notre parole; mais enfin nous avons mission de défendre nos idées, et pour nous c'est tout autant que pour vous l'honneur d'être président du cabinet du 1er mars..... Pour moi, je ne recule pas devant le titre de révolutionnaire; et pourtant je ne pense pas que tout progrès ne puisse venir que par le moyen des révolutions. Ne croyez pas qu'il y ait dans cette Assemblée ni parti ni homme qui veuille à plaisir entasser débris sur débris. Ne croyez pas que nous soyons décidés, toutes les fois qu'il y aura un ministère nouveau, à le renverser sans le connaître et le juger. Non; nous savons trop ce qu'il en coûte au pays par suite de ces changements funestes et trop multipliés. Nous savons le devoir que nous impose le mandat qui nous est conféré. Nous représentons ici des idées philosophiques et des idées pratiques. »

On sait aussi qu'il avait résumé le problème de la démocratie dans une phrase pittoresque souvent citée : *Allonger les vestes sans raccourcir les habits.*

Outre son rôle parlementaire, si court, mais si brillant, il eut une action marquée sur les élections, et notamment dans celle de 1839, autant par sa popularité que par les relations étendues qu'il avait conservées comme ancien secrétaire de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

Quoique député de l'opposition extrême, il n'en exerçait pas moins, comme nous l'avons dit, une influence réelle sur la Chambre, qui utilisait son aptitude aux affaires et ses connaissances spéciales. Nommé membre et rapporteur de plusieurs commissions, il émit sur la conversion des rentes, la Banque de France, la nécessité des coupures plus petites pour les billets, etc., des idées qui, depuis, ont été appliquées. Ce fut encore lui qui fit le rapport sur le chemin de fer de Rouen et sur les paquebots de la Méditerranée. Enfin il prit une part importante aux débats sur la question d'Orient (1840), et il se prononça énergiquement contre l'*embastillement* de Paris, que soutenait cependant le *National*, organe des républicains modérés.

Ce fut une de ses dernières luttes de tribune. Atteint dès l'enfance d'une maladie de poitrine, qui avait lentement, mais sûrement fait son œuvre, il s'éteignit dans toute la fleur de son talent, pleuré de la démocratie, honoré et regretté de tous les partis. Et c'est avec une grande justesse que Pagnerre a pu dire devant sa tombe : « Si l'homme politique a eu des adversaires, l'homme privé n'a pas eu d'ennemis. »

La popularité de Garnier-Pagès était universelle, et sa mort fut un deuil public. Ses funérailles eurent un éclat extraordinaire, et un peuple immense, gardes nationaux, jeunes gens, ouvriers, députés, pairs de France, etc., l'accompagnèrent dans un profond recueillement jusqu'à sa dernière demeure.

Outre ses discours à la Chambre, qui mériteraient d'être recueillis, il a écrit une Introduction (inachevée) au *Dictionnaire politique*, publié par Pagnerre, ainsi qu'un certain nombre d'opuscules restés manuscrits, des proverbes politiques et satiriques, des études sur les philosophes anciens, etc. Il n'est pas douteux qu'un choix de ces écrits ne fût digne d'être mis sous les yeux du public.

Voici en quels termes Louis Blanc a apprécié le caractère et le talent de cet homme politique : « Garnier-Pagès se distinguait surtout par sa finesse, par sa pénétration, par sa prudence honnête et calme, par une habileté singulière à mettre aux prises les partis adverses, de manière à les ruiner l'un par l'autre, en obtenant l'estime et les applaudissements de chacun d'eux. Garnier-Pagès ne s'était pas laissé insensiblement gagner comme Armand Carrel à la cause de la République : dès ses premiers pas dans la carrière des affaires, et même avant 1830, il s'était déclaré républicain. Sa jeunesse avait été laborieuse; au sein d'une famille atteinte par d'honorables malheurs, il avait souffert beaucoup, et pour lui et pour un frère dont la destinée devait à jamais rester unie à la sienne, sous les lois de la plus touchante amitié.... Garnier-Pages apportait dans la carrière politique tout ce que l'adversité donne aux natures d'élite : l'habitude de l'observation, la sérénité dans la lutte, une saine appréciation des obstacles, la connaissance des hommes, le sens pratique des choses. Or, ces qualités sont précisément celles que réclame, dans le régime constitutionnel, l'exercice du pouvoir; elles auraient appelé au ministère un ambitieux en sous-ordre : elles ne servirent qu'à créer à Garnier-Pagès, dans l'opposition, un rôle important et original. Affable et insinuant, son esprit vif, sa simplicité, sa grâce familière, son langage, dont une naïveté de bon goût tempérait la malice, lui valurent bientôt dans le parlement une influence que semblait lui refuser d'avance la hardiesse solitaire de ses opinions. Il est certain qu'il possédait au plus haut degré l'art d'amener ses adversaires à l'aimer dans ses croyances. Quand il parlait à la Chambre, c'était sur tous les bancs une attention pleine de bienveillance. Et en effet, nul ne méritait mieux que lui d'être écouté. Tantôt dans un langage simple et facile, mais d'une admirable clarté, il traitait les plus obscures questions d'économie politique ou de finances; tantôt, armé d'une éloquence agressive et fine, il déconcertait les ministres par des interpellations inattendues, humiliait la cour par des révélations dont chacun s'étonnait, châtiait les interrupteurs par la promptitude de ses reparties, et forçait toutes les factions d'une chambre monarchique à le désirer sur la brèche et à honorer en lui la République. Au milieu des préventions perfidement répandues contre l'opinion radicale parmi ceux qui la jugeaient sans la connaître, Garnier-Pagès eût été difficile à remplacer; car il servait avec grâce un parti représenté comme farouche. Il se montrait ennemi de toute violence à des esprits pour qui l'idée de la république était inséparable de celle de l'échafaud, et il confondait par sa science des affaires ces prétendus hommes pratiques qui affectent de regarder comme de pures utopies tout ce qui s'élève au-dessus du niveau de leur intelligence. »

GARNIER-PAGÈS (Louis-Antoine Pagès, dit), membre du gouvernement provisoire de 1848, frère utérin du précédent, né à Marseille le 10 juillet 1803.

Son père, Simon Pagès, était un ancien professeur du collége de Sorrèze. Sa mère avait été mariée en premières noces à un chirurgien de marine, M. Garnier, dont elle avait eu un fils. En grandissant, les deux jeunes gens voulurent resserrer leur fraternité en prenant chacun le nom de l'autre : telle est l'origine de ce double nom de *Garnier-Pagès.*

L'enfance et la jeunesse des deux frères se passèrent au milieu de pénibles épreuves, par suite de revers de fortune. Enfin, M. Pagès, admis à la retraite en 1815 avec le grade d'inspecteur d'académie, vint s'établir à Paris. Dès leurs études achevées, les deux jeunes gens durent chercher des ressources dans le travail, et bientôt ils eurent le malheur de perdre leurs parents. Celui qui nous occupe ici devint en 1825 courtier de commerce à la Bourse de Paris. Les fonds nécessaires à l'achat de sa charge lui avaient été prêtés par des amis confiants. « Fais notre nom, avait-il dit à son frère, qui étudiait le droit; moi je ferai la fortune. » Et dès lors, travaillant avec une ardeur nouvelle, il parvint à remplir la tâche qu'il s'était imposée, celle de subvenir à l'existence et bientôt d'entretenir le bien-être de la petite famille. Tous deux s'étaient engagés de bonne heure dans le mouvement libéral et prirent une part active à la révolution de juillet. Un an plus tard, l'aîné apparaissait aux premiers rangs sur la scène politique et, nommé député en 1831, commençait à parcourir cette carrière parlementaire où il allait acquérir, comme chef du parti radical, une si rapide et si brillante illustration.

Pendant les dix années de cette existence si bien remplie, Garnier-Pagès le jeune demeura fidèle à sa tâche volontaire, à son rôle touchant de chef de famille et de providence des affaires intérieures. Son aîné avait dû renoncer à l'exercice de sa profession d'avocat pour remplir le mandat de député (qui ne donnait droit alors à aucune indemnité). Il mourut, comme on l'a vu ci-dessus, en 1841, en pleine gloire et en pleine popularité. Cette mort frappa Garnier-Pagès le jeune d'une douleur et d'un découragement profonds; mais bientôt, choisi lui-même par le parti radical pour combler le grand vide que cette catastrophe avait fait dans les rangs de l'extrême gauche, il dut accepter le mandat des électeurs de Verneuil (Eure), qui l'envoyèrent à la Chambre des députés. Il était digne de cette succession, par son dévouement fraternel, par son culte pour une mémoire restée chère à la démocratie, aussi bien que par l'austérité de son caractère et de sa vie et la sincérité de ses convictions. Désormais il se livra tout entier à la politique et vendit sa charge en 1845, après vingt ans d'exercice, laissant dans les affaires une réputation de probité à laquelle ses ennemis les plus déclarés ont dû eux-mêmes rendre hommage.

A la Chambre, il n'aspira pas d'abord à reprendre le rôle de son frère dans les hautes questions politiques, et il s'occupa surtout des questions de commerce, d'industrie et de finances. Il concourut à l'élaboration de la loi sur les sucres, en demandant l'abaissement des taxes et le nivellement des droits sur le sucre indigène et le sucre colonial; il soutint le projet relatif à la conversion des rentes (rejeté par la Chambre des pairs). Lors de la discussion de l'adresse de 1844, il traita avec compétence la question de nos relations avec l'Espagne, qu'il était allé étudier dans ce pays. Un peu plus tard, il contraignit par ses interpellations le ministère à retirer l'autorisation de coter à la Bourse un nouvelle emprunt du roi d'Espagne Ferdinand VII. Mais il se fit surtout remarquer dans les discussions relatives à l'établissement des chemins de fer, et contribua puissamment à faire réduire la durée des concessions et à empêcher ainsi l'Etat d'engager indéfiniment l'avenir. Réélu en 1846, il continua de remplir laborieusement et consciencieusement son mandat, fut un des promoteurs de la campagne des banquets réformistes, parut lui-même dans plusieurs banquets et prononça un grand nombre de discours, notamment à Montpellier, à Loudéac, etc. Enfin il fut, en 1848, un des députés qui persistèrent jusqu'au dernier moment dans la résolution d'assister au banquet du XIIe arrondissement.

Le 24 février, il fut acclamé maire de Paris à l'hôtel de ville, et membre du gouvernement provisoire à la Chambre des députés, malgré l'exclamation fameuse d'un des combattants : *Il est mort, le bon!* Cette récrimination était injuste : les deux Pagès étaient *bons*, c'est-à-dire sincères dans leurs convictions et dignes de représenter la démocratie. Sans doute, M. Garnier-Pagès n'a pas les capacités brillantes de son frère ni son éloquence entraînante; sans doute ses opinions ont toujours été modérées; mais dans les matières dont il s'est fait une spécialité il n'en est pas moins fort capable et son caractère est au-dessus de toute atteinte.

A partir de ce moment et jusqu'au gouvernement de Cavaignac, la biographie de Garnier-Pagès se confond avec l'histoire générale de la Révolution, puisqu'il participa, comme l'un des chefs de l'Etat, à tous les grands actes politiques de ce temps. On signalera seulement ici quelques-uns des faits qui se rattachent à son rôle individuel.

Le 5 mars, il accepta le ministère des finances, que Goudchaux refusait de conserver. La situation était des plus critiques : la monarchie avait laissé le trésor vide; une panique générale tarissait les ressources du pays; la Révolution avait à faire face à des charges immenses; enfin de toutes parts l'industrie et le travail imploraient l'appui de l'Etat. Quelques-uns des financiers de l'ancien régime (notamment M. Achille Fould) proposaient hardiment la banqueroute. Le gouvernement provisoire ne voulut pas s'arrêter un seul instant à cette idée, non plus qu'au projet d'une émission de papier-monnaie, ni à celui d'un emprunt forcé, ni enfin à la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Ce fut dans cette situation que Garnier-Pagès fit décréter le trop fameux impôt des 45 centimes, qui porta un coup si funeste à la République. Un article spécial de ce *Dictionnaire* est consacré à cette mesure (v. CENTIMES [impôt des 45]); nous n'avons donc pas à discuter ici cette question. Nous rappellerons seulement que M. Garnier-Pagès est demeuré convaincu, après vingt années, que cette contribution, dont les réactionnaires ont tant exploité l'impopularité, a sauvé la France de la banqueroute et que ce fut, comme il l'appelle, un *impôt sauveur*. Nous ne sommes pas entièrement de son opinion; mais nous le répétons, ce sujet étant traité dans un autre article, nous ne nous y arrêterons pas. Nous ferons simplement remarquer que, depuis, la France a subi, en matière d'impôt, bien d'autres exigences et d'autres aventures.

Signalons, par compensation des 45 centimes, divers dégrèvements accomplis ou préparés par le ministre des finances de la République, le cours forcé donné aux billets de la Banque de France, la création des coupures de 100 francs et plusieurs autres mesures utiles qui conjurèrent le danger d'une suspension de payement. C'est à ce moment aussi que furent décrétées la fusion des banques départementales avec la Banque de France et la création des Comptoirs d'escompte et des Magasins généraux. Outre les délibérations du gouvernement provisoire et les travaux de son ministère, Garnier-Pagès avait encore, comme ses collègues, à haranguer souvent le peuple, à répondre aux innombrables députations qui se présentaient, et à pourvoir enfin par de promptes mesures aux nécessités sans cesse renaissantes de ces jours de crise. Son activité infatigable, que ne pouvait paralyser la délicatesse de sa santé, sa parole chaleureuse, son caractère bienveillant et conciliateur lui avaient conquis l'estime de tous et même de ses adversaires. Ses opinions, peut-être un peu trop modérées, étaient celles de la majorité du gouvernement provisoire.

Lors des élections générales il fut nommé représentant du peuple à l'Assemblée constituante par les électeurs de Paris (par 240,000 suffrages). Il avait été également nommé, à la presque unanimité, par le département de l'Eure.

Le 9 mai, il soumit à l'Assemblée nationale le compte rendu de sa gestion financière, qui fut approuvé à l'unanimité; et le 11 mai il était élu l'un des cinq membres de la *commission exécutive,* dont le gouvernement, comme on le sait, fut de courte durée, et qui fut remplacée lors des événements de juin par la dictature de Cavaignac. Garnier-Pagès reprit alors son siége à l'Assemblée, dans les rangs du parti républicain modéré, et lutta courageusement contre la réaction jusqu'à la fin de la Constituante.

L'impopularité des 45 centimes fut si bien exploitée contre lui, qu'il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

Il vécut alors dans la retraite, occupé surtout à préparer l'histoire des grands événements auxquels il avait pris part, mais sans jamais cesser de s'occuper du progrès des idées démocratiques.

En 1857, il fut porté comme candidat au Corps législatif, à Paris, par une fraction du parti démocratique; distancé de plusieurs milliers de voix par son concurrent, M. Emile Ollivier, il se retira au second tour de scrutin, afin d'empêcher le triomphe du candidat du gouvernement. Elu lui-meme en 1864, il a fait depuis partie de cette opposition, faible par le nombre, mais puissante par l'énergie et le talent, qui luttait sans relâche pour obtenir la restitution de nos libertés légitimes. Au Corps législatif, il s'occupa plus particulièrement des questions de finances et de politique étrangère.

Aux élections de 1869, les démocrates radicaux de sa circonscription lui opposèrent M. Raspail, qui eut la majorité relative au premier tour de scrutin. Celui-ci ayant été nommé à Lyon, un certain nombre de voix se déplacèrent, et M. Garnier-Pagès passa au second tour.

Lors de la mémorable journée du 4 septembre 1870, qui mit fin à l'empire, M. Garnier-Pagès fut un des huit députés délégués par la Chambre à l'hôtel de ville. Mais là venait d'être installé un gouvernement provisoire, et, en sa qualité de député de Paris, M. Garnier-Pagès fut désigné pour en faire partie. Le souvenir de l'impopularité qu'il s'était acquise dans les campagnes, en 1848, comme ministre des finances, empêcha ses collègues du gouvernement de la défense nationale de lui donner une place dans le ministère; aussi ne joua-t-il qu'un rôle des plus effacés pendant le siége de Paris. Lors de l'insurrection du 31 octobre, il fut assez maltraité par les envahisseurs de l'Hôtel de ville, d'où il sortit contusionné et très-souffrant. Lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il se vit entièrement abandonné par le suffrage universel, comme ses collègues Crémieux et Glais-Bizoin, et il rentra alors dans la vie privée.

M. Garnier-Pagès a publié, en 1861 et 1862, une *Histoire de la Révolution de* 1848, qui se compose de 8 volumes in-8°, et qui embrasse tous les événements européens de février à mai 1848. C'est un récit fait, naturellement, au point de vue de l'opinion républicaine modérée, mais d'un haut intérêt historique et qui renferme des renseignements et des documents précieux. Il continue en ce moment ce travail par une histoire de la commission exécutive, jusqu'aux malheureux événements de juin.

GARNIR v. a. ou tr. (gar-nir — Du germanique : ancien haut allemand *warnôn*, garnir, munir, prémunir; anglo-saxon, *warnian*, islandais *warna*, avoir soin; ancien frison, *wernia*, garantir, préserver; allemand moderne *warnen*, prémunir, prévenir, avertir quelqu'un du danger qui le menace; du radical *var*, couvrir, protéger, défendre, avoir soin, prendre garde, qui est aussi dans *gar-*

der et *garer*). Pourvoir des objets nécessaires : GARNIR *un appartement de meubles.* GARNIR *de vaisselle un buffet.* GARNIR *de marchandises une boutique.* GARNIR *de canons une forteresse.*

— Doubler, renforcer : GARNIR *des bas.* GARNIR *les entournures des manches.* GARNIR *une porte de plaques de tôle.* GARNIR *un corsage de ouate. La huppe ne* GARNIT *jamais son nid de mousse.* (Buff.)

—Orner, enjoliver : GARNIR *un mantelet de dentelles.* GARNIR *de volants une robe.* GARNIR *de diamants une tabatière.* GARNIR *de rubans un bonnet.* GARNIR *une robe de fourrures.*

— Occuper, être placé dans ou sur : *Les cheveux qui* GARNISSENT *ma tête. Les statues qui* GARNISSENT *la galerie. Les meubles qui* GARNISSAIENT *son appartement. La foule qui* GARNISSAIT *l'estrade.*

— Anc. jurispr. *Garnir la main de la justice*, Déposer entre les mains d'un huissier la somme pour laquelle on est poursuivi.

— Typogr. *Garnir une forme*, Y placer les bois de fond, de tête, etc. ‖ *Garnir la presse*, Mettre des cales dans les mortaises des jumelles, pour amortir la pression.

— Techn. Faire venir le poil d'une étoffe de laine au moyen du chardon : GARNIR *un drap.* ‖ Munir d'une coiffe, en parlant d'un chapeau : GARNIR *un chapeau.* ‖ Rembourrer : GARNIR *un fauteuil, une chaise, un canapé.* ‖ *Garnir la chaudière*, Mettre dessous du combustible pour entretenir le feu. ‖ *Garnir le four*, Y faire sécher le bois pour la fournée suivante.

— Art. culin. Mettre une garniture dans : GARNIR *un mets, un plat.* ‖ *Garnir la salade*, L'assaisonner. ‖ *Garnir un service*, Mettre autour des plats des feuilles, des fleurs, des bouquets.

Se garnir v. pr. Etre, devoir être garni : *Ces sortes de châles* SE GARNISSENT *toujours de dentelles.* ‖ Etre graduellement occupé, se remplir : *Les loges* SE GARNISSAIENT *lentement.*

— Se munir, se prémunir : *Ayez soin de* VOUS GARNIR *de tout ce qui vous sera nécessaire, avant de partir. Il a besoin de* SE GARNIR *contre le froid.*

— S'entourer de linges, en parlant d'une femme en couches ou qui a ses règles.

— **Antonyme**. Dégarnir.

GARNISAIRE s. m. (gar-ni-zè-re — rad. *garnison*). Individu assermenté, qu'est obligé de recevoir chez lui le contribuable retardataire ou le percepteur qui n'a pas fait son versement aux époques fixes; on lui doit, pendant deux jours, le logement, la nourriture et un traitement déterminé : *Etablir un* GARNISAIRE *chez quelqu'un. Contraintes*, GARNISAIRES, *recors, ventes forcées, tout est mis en jeu par les agents du fisc.* (J.-B. Say.) *Ceux qui haïssent tant le travail du dimanche veulent des traitements, envoient des* GARNISAIRES, *augmentent le budget.* (P.-L. Courier.) ‖ Soldat qu'on établissait au domicile des parents dont les fils s'étaient soustraits à la conscription ou avaient déserté.

— Anc. jurispr. Gardien que l'huissier établissait dans la maison du débiteur, pour empêcher la soustraction des meubles saisis au profit du créancier.

— **Encycl**. L'usage de ce terme est nouveau, mais la chose est fort ancienne et on l'a tour à tour exprimée par les locutions *gasteurs, mangeurs, sergents de contrainte* : ainsi se nommaient les hommes que la justice installait dans le domicile des débiteurs. Au temps de Charles VI, on appelait ce moyen d'exécution *mettre mangeurs dans les maisons.* On en trouve la preuve dans les registres du parlement de l'année 1417.

Autrefois, les gasteurs étaient souvent des soldats qu'on imposait à ceux qui refusaient d'obtempérer à une loi ou à une mesure qui leur paraissait inique. Les dragons envoyés chez les protestants qui ne voulaient pas abjurer leur religion étaient des *garnisaires* de cette espèce. « Sa Majesté trouvera bon, écrivait Louvois à l'intendant de Poitiers, que le plus grand nombre des cavaliers et officiers soient logés chez les protestants; si les religionnaires pouvaient en porter dix, vous pouvez leur en faire donner vingt. »

Les fermiers généraux faisaient un fréquent usage des *garnisaires*, archers ou sergents, qu'ils envoyaient chez les contribuables pour faire payer une taxe dont le recouvrement présentait quelque difficulté. Il fallait nourrir le *garnisaire*, ce qui ne pouvait qu'ajouter aux embarras dans lesquels se trouvaient le plus souvent les individus contre lesquels on sévissait. Les campagnes gardent encore le souvenir des *garnisaires*, gens grossiers, exigeants et le plus souvent choisis dans la lie du peuple. Sous la première République française, comme sous l'Empire, on se vit obligé de recourir aux *garnisaires* qu'on envoyait chez les parents des conscrits réfractaires ou déserteurs. Précédemment, la République avait employé de même les *garnisaires*, sous le régime de la loi des suspects, pour mettre les biens des émigrés sous séquestre.

Un décret de 1811 décide que les officiers *garnisaires* seront payés 6 fr. par jour, les sergents 5 fr., les caporaux 4 fr. 50 et les soldats 4 fr. La République et l'Empire avaient abusé des *garnisaires.*

Aujourd'hui, le *garnisaire* n'existe plus. Le contribuable en retard peut avoir à supporter des frais plus ou moins considérables; mais cela ne présente plus le caractère vexatoire qui distinguait la mesure des *garnisaires.*

GARNISON s. f. (gar-ni-son — rad. *garni*). Ensemble des troupes établies dans une ville, dans une place forte, soit pour y séjourner en temps de paix, soit pour la défendre en temps de guerre : *La* GARNISON *de cette place est forte de cinq mille hommes. Le général a passé la revue de la* GARNISON. *La* GARNISON *a capitulé après un siége de vingt jours.* ‖ Séjour des troupes dans un lieu déterminé : *Tenir* GARNISON. *Son régiment est en* GARNISON *à Toulouse.* ‖ Place forte, ville où les troupes font séjour : *Changer de* GARNISON. *Cette ville est une excellente* GARNISON.

— Pop. Poux nombreux sur la tête de quelqu'un : *Ne vous approchez pas de lui, il a une* GARNISON.

— *Ville de garnison*, Ville où il y a habituellement une garnison : *Besançon, Strasbourg sont des* VILLES DE GARNISON.

— Fam. *Mariage de garnison*, Mariage mal assorti.

— Fin. Un ou plusieurs hommes établis dans la maison d'un débiteur pour le contraindre à payer, ou pour empêcher la soustraction des meubles saisis : *Mettre* GARNISON *chez un contribuable retardataire.*

> Vous poursuit-on pour quelque dette,
> Bientôt l'huissier d'un air honnête
> Chez vous établit *garnison.*
>
> RÉGNIER.

— Techn. *Doré par garnison*, Se dit d'un ouvrage doré par places, les autres parties restant blanches.

— **Encycl**. Le mot *garnison* signifiait autrefois non-seulement les troupes qui gardaient une ville ou un château, mais encore les munitions et les vivres contenus dans la place. La *Chronique de Flandre*, ch. XXXV, nous dit : « Et fit prendre toutes les *garnisons* qui en la ville estaient, et les fit mener au chastel. »

> Jusqu'à la nef ne se sont arrestié,
> La *garnison* en ont en mont porté
> Le pain, bescuit et char salée assez.
>
> (*Roman de Garin.*)

On trouve ce terme, avec la même signification, en divers endroits de Froissart et de Monstrelet; mais on le donnait en même temps aux troupes destinées à garder les forteresses. On donnait aussi à ces troupes le nom d'*establies*, en latin *stabilitates*, car il faut dire que les Romains ont connu notre système de *garnison.* On nomme aujourd'hui *garnison* les troupes qui ont leur camp, leur caserne, dans un poste, dans un fort, dans une ville, qui demeurent dans un lieu quelconque, et ce lieu lui-même : aussi un soldat d'un des régiments actuellement à Paris peut également dire : « Paris est ma *garnison*, » et « Je fais partie de la *garnison* de Paris. »

Depuis longtemps déjà on met les troupes en *garnison* dans les villes : ainsi, sous le règne de Constantin, comme la vie des camps paraissait trop dure aux Romains, déjà énervés par leurs conquêtes, on voit les soldats vivre dans les cités. Bardin prétend que cette innovation fut une cause de décadence pour l'empire. Au moyen âge, la *garnison* des châteaux se composait des gardes et des vassaux armés des seigneurs, suzerains ou châtelains.

Les deux sens qu'a aujourd'hui le mot *garnison* sont bien différents de ceux qu'il a eus autrefois :

. . . *Habent sua fata.* . . .

« Les *mots* aussi ont leurs destins. » Jadis, comme nous l'avons déjà dit, *garnison* signifiait l'ensemble des approvisionnements de guerre, de bouche, dont étaient munis, garnis, *warnis*, une ville, un poste ou un fort; suivant Guillaume de Nangis ce mot désignait tout l'attirail de guerre autre que les armes. *Garnison* devient, sous Henri IV, synonyme de régiment au petit pied, régiment réduit à une compagnie ou à peu de compagnies. Enfin, *garnison* a remplacé *establie*, et a été employé dans le même sens que cette dernière expression, qui a quelque analogie avec *connétable* (v. CONNETABLE), et qui rappelle l'époque où celui-ci était le maître des *establies*, des *garnisons* comme nous les entendons aujourd'hui.

Dans les commencements de la monarchie française, les villes qui se trouvaient exposées aux entreprises de l'ennemi étaient seules, en temps de guerre, protégées par des *garnisons.* Depuis Philippe Ier, les suzerains, les bourgeois des villes affranchies considérèrent l'établissement des *garnisons* comme une violation évidente de leurs priviléges, et, partant, ils ne manquaient pas une occasion de réclamer : aussi vit-on, pendant des siècles, les milices communales composer les *garnisons* des cités. Charles VII parvint à habituer les villes à avoir de petites *garnisons*, même en temps de paix : les communes les entretenaient au moyen de l'impôt appelé *taille des gens d'armes;* mais elles se refusaient à les voir dépasser une trentaine d'hommes. Quelques maires avaient même le droit de *montre* ou de *monstre*, c'est-à-dire le droit de passer en revue les troupes royales. Toute cette opposition, toute cette résistance des bourgeois n'avait qu'un but : se soustraire aux exactions que les gens de guerre étaient trop souvent portés à commettre.

Les *garnisons* augmentèrent peu à peu, surtout sous le règne de Louis XI, dans les villes frontières, à cause des nombreuses guerres que soutint ce prince. Au XVe siècle, les maires n'avaient plus le droit de *monstre;* des commissaires choisis par le roi ou par le connétable étaient chargés d'inspecter les *garnisons.* Machiavel, étudiant la France sous Louis XII, donne de précieux renseignements, que nous transcrivons : « Le roi fixe lui-même le lieu des *garnisons* et leur nombre, soit en gendarmerie, soit en artillerie; cependant il y a peu de villes qui n'aient quelques pièces d'artillerie; même, depuis deux ans, il y en a beaucoup dans ce royaume, où l'on a fondu des canons aux dépens des habitants; cette dépense a été couverte par une petite augmentation d'impôts sur les entrées. Quand on ne craint pas la guerre, les *garnisons* sont ordinairement au nombre de quatre : en Guyenne, en Picardie, en Bourgogne et en Provence, elles sont augmentées ou changées d'un lieu à un autre suivant les circonstances. » (*Tableau de la France*, Machiavel.) Dans ce passage, *garnison*, on le voit, a plutôt le sens de division territoriale que celui de troupes auxquelles on confie la garde d'une place. Les villes n'étaient pas encore bien habituées aux *garnisons* sous Henri IV : il fut obligé de respecter les priviléges d'Amiens, qui auraient été violés, suivant cette cité, par l'établissement d'une *garnison.* Amiens se laissa bientôt surprendre par les Espagnols, et il lui fallut, bon gré, mal gré, recevoir une *garnison.* Le roi parvint difficilement à répartir suivant sa volonté des troupes partout où elles étaient nécessaires : la plus forte *garnison*, soldée par l'Etat, était celle de Calais, et elle ne dépassait pas 400 hommes. En temps de paix, les *garnisons* de la plupart des places de guerre n'étaient que d'une ou de deux compagnies, et souvent elles ne se composaient que des gardes, des *mortes-payes* des gouverneurs, parfois de bourgeois réunis en une espèce de garde urbaine, de garde nationale. Au XVIIe siècle, *garnison* prend encore une nouvelle signification et est employé pour désigner des compagnies d'infanterie non enrégimentées. En 1610, le nombre des *garnisons* françaises, fixé par Sully, s'élève à 4,000 soldats entretenus aux frais de l'Etat. Nous avons déjà dit plus haut quelle était la signification actuelle du mot *garnison;* nous ne la répéterons pas. Les *garnisons* des villes, des places, sont sous le commandement des généraux de division ou de brigade qui se trouvent à la tête des divisions ou subdivisions territoriales; mais, dans chacune de ces villes, dans chacune de ces places, dans toute *garnison* en un mot, se trouve un officier, un commandant de place, chargé de la sûreté de la place, de la distribution du service, de la police des soldats : c'est à lui que doivent s'adresser les bourgeois ayant à se plaindre des militaires. Les *garnisons* ne doivent pas être choisies au hasard : elles doivent être disséminées de telle façon, les différentes armes doivent être placées de telle sorte les unes par rapport aux autres, que ces différentes armes puissent se réunir le plus rapidement possible, se combiner pour former une armée ou un corps d'armée, et marcher vers un point quelconque du territoire, menacé soit par un ennemi extérieur, soit par des factieux, des ennemis intérieurs.

La question des *garnisons* est une question délicate qui a occupé les plus grands généraux et les auteurs les plus compétents dans l'art militaire. Faut-il des *garnisons* permanentes comme en Prusse? Les comités de guerre les ont rejetées en 1782, et nous croyons qu'on les repousserait encore.

« Si l'on s'en rapporte, dit Bardin (*Dictionnaire de l'armée de terre*), à un livre dont l'authenticité n'est pas démontrée (le *Prisonnier de Sainte-Hélène*), Bonaparte aurait dit : « C'est un principe qu'il faut changer souvent les autorités et les *garnisons;* sans cela, on aurait bientôt des fiefs et des justices seigneuriales. »

La seule objection à faire à ce principe est l'augmentation de frais causée par les déplacements de corps : 1,000 hommes de cavalerie coûtent environ 600 fr. de plus par jour en marche qu'en station, et 1,000 hommes d'infanterie 300 fr. de plus dans les mêmes conditions. Nous ne faisons qu'indiquer ces sujets de discussion; les approfondir serait sortir de notre cadre. Nous sommes de l'avis du général Bardin, qui regrette que le ministère ne possède pas un tableau tout fait de la force des *garnisons* des différentes villes du pays, dans les différentes circonstances qui peuvent se présenter. Le calcul de la force de ces *garnisons* est à faire dans chaque cas particulier. Pour le faire, une place étant donnée, certains auteurs veulent que le nombre des hommes composant la *garnison* de cette place soit égal au nombre de pas contenu dans l'étendue des remparts. Voici, d'autre part, ce que dit Vauban à ce sujet; les nombres qu'il donne sans les justifier sont le résultat de l'expérience acquise dans de nombreux siéges par cet illustre ingénieur :

« Supposant la même place à six bastions, j'estime que la *garnison* ordinaire se peut régler à 200 hommes par bastion en temps de paix, parce qu'il n'est pas question de rien craindre en ce temps-là, avec une compagnie ou deux de cavalerie ou de dragons pour les escortes et autres expéditions où il s'agit de prendre des sûretés extraordinaires; mais en temps de guerre, quand il y a lieu de se défier d'une nombreuse bourgeoisie ou d'appréhender un siége, mon avis est qu'il faut au moins 500 hommes par bastion, supposant la place fortifiée suivant les règles du grand royal, c'est-à-dire depuis 150 toises du polygone jusqu'à 200, un peu plus, un peu moins; et quand on l'estimera à 600 hommes par bastion, la chose n'en sera que mieux... » (Vauban, *Traité de la défense des places.*)

Le maréchal Vauban veut que la cavalerie soit en nombre égal au dixième de l'infanterie.

Bousmard, Cormontaigne traitent aussi le même sujet. Nous terminerons par un extrait de ce dernier qui prouve combien le problème est difficile à résoudre : « Une des bases de cette évaluation est le développement des parapets des ouvrages qu'embrassent les attaques. L'expérience de la défense des places vient ici se joindre au calcul pour fixer nos connaissances sur toutes les parties auxquelles il faut pourvoir. » (Cormontaigne, *Mémorial pour la défense des places.*)

On appelle *garnison de bord* une *garnison* préposée à la défense d'un bâtiment et qui est composée soit de marins, soit de soldats de marine. Le personnel de ces *garnisons* passe au service de la marine, soit à terme, soit d'une manière permanente, et son embarquement compte comme service de campagne. On donne à ces troupes le nom de *garnison de bord*, pour les distinguer des autres troupes qui ne sont sur un vaisseau que comme passagères. Dans les circonstances où la *garnison* de bord doit combattre, elle forme avec les havre-sacs un parapet auquel on a donné le nom de bastingage. L'ordre de cette espèce de construction s'appelle branle-bas. Les *garnisons* de bord doivent combattre à coups de fusil, à coups de canon; mais s'il s'agit de combattre corps à corps, et s'il faut repousser ou tenter un abordage, la *garnison* se sert d'armes particulières, telles qu'épées longues, espontons, armes d'abordage, etc.

GARNISSAGE s. m. (gar-ni-sa-je — rad. *garnir*). Action de garnir; résultat de cette action : GARNISSAGE *d'une robe, d'un chapeau.* GARNISSAGE *d'un meuble.* GARNISSAGE *du drap.* GARNISSAGE *bien fait.*

— Techn. Placement régulier des crochets, aiguilles et épingles nécessaires au montage des armures et du métier Jacquard. ‖ Façonnage des garnitures et leur mise en place sur le corps des pièces de poterie.

— Min. Pièces de bois que l'on chasse, lorsque les galeries se trouvent dans une roche ébouleuse, entre les cadres du boisage et les parois de la galerie, pour maintenir le terrain : *Les* GARNISSAGES *sont de fortes planches ou de simples rondins refendus, dont on place la partie plane contre la roche, et ils doivent avoir la longueur nécessaire pour s'appuyer sur deux cadres.* (J.-F. Blanc.)

GARNISSEUR, EUSE s. (gar-ni-seur, eu-ze — rad. *garnir*). Celui, celle qui garnit quelque chose : *Un* GARNISSEUR *de meubles. Une* GARNISSEUSE *de robes.*

— s. f. Techn. Fort cylindre dans lequel sont implantés des chardons, et qui sert à garnir le drap et les autres étoffes de laine.

GARNITURE s. f. (gar-ni-tu-re — rad. *garnir*). Ce qui sert à garnir, à orner, à embellir : *La* GARNITURE *d'une chambre. Une belle* GARNITURE *de cheminée. Une robe de soie avec une* GARNITURE *de dentelles.* ‖ Assortiment complet d'une chose quelconque : *Une* GARNITURE *de boutons. Une* GARNITURE *de potiches.*

— Renfort dont on garnit une chose : *Mettre une* GARNITURE *à des bas. Mettre à des volets une* GARNITURE *de tôle.*

— Ancien nom de la cornette des femmes à Paris.

— *Garniture de foyer*, Ensemble des instruments dont on se sert pour les feux de cheminée.

— Mar. Morceaux de bois servant à remplir les vides entre diverses pièces de la charpente d'un bâtiment. ‖ Objets nécessaires dont on garnit un mât, une vergue. ‖ Atelier où se confectionnent les agrès. ‖ *Garniture de poulies*, Certain nombre de poulies montées sur chape.

— Art milit. *Garniture de baudrier*, Boucles, bouts et coulant d'un baudrier.

— Pyrotechn. Nom générique des diverses petites pièces d'artifice que l'on projette en l'air avec des mortiers ou de petits pots à feu, et que l'on enferme aussi dans le pot des fusées volantes pour augmenter l'effet de ces dernières : *Les* GARNITURES *les plus usitées sont les étoiles, les lardons, les marrons, les météores, les pétroles, les saucissons, les serpenteaux et les vétilles.*

— Techn. Fermeture garnie de sa charnière : *La* GARNITURE *d'une tabatière.* ‖ Ecrin complet : *Une* GARNITURE *de diamants.* ‖ Partie de treillage remplissant un vide entre deux bâtis. ‖ Partie du fer d'un cheval qui déborde la muraille. ‖ Nom générique des becs, anses, pieds et autres parties accessoires qui accompagnent ordinairement les poteries, pièces presque toujours fabriquées à part, puis mises en place au moyen d'un véritable collage : *Faire, appliquer, coller les*

GARNITURES. *Le collage des* GARNITURES *est une opération très-délicate.* ‖ Chacune des pièces qui, dans les armes à feu portatives, servent à lier le canon à la monture. ‖ Boyau de cuir qui sert à conduire l'eau de la pompe à la lance, et qui se compose ordinairement de deux parties, ou demi-garnitures, longues chacune de 16 mètres et d'un diamètre de 45 millimètres. ‖ *Garniture à hélice*, Boyau de cuir long de 25 mètres et d'un diamètre de 20 millimètres, qui est garni intérieurement d'une hélice métallique, pour qu'il conserve sa forme cylindrique, et qui sert à conduire l'air de la pompe dans la blouse contre l'asphyxie.

— Typogr. Pièce de bois ou de métal dont on se sert pour séparer les pages dans une forme, et qui représente les marges du papier. ‖ Ensemble des pièces qui servent à consolider une forme. ‖ *Garniture du tympan*, Epaisseur de soie ou de drap que l'on étend sur le tympan, pour modérer l'action de la platine sur la forme.

— Construct. Ce qui sert à garnir un toit, comme tuiles, plomb, lattes, etc. ‖ Garde, pommeau, branche et poignée d'une épée.

— Art culin. Accessoires ajoutés à un plat, soit comme ornement, soit comme assaisonnement : *Une* GARNITURE *de persil. Une* GARNITURE *de champignons, de jaunes d'œufs.* ‖ *Garniture financière*, Mélange de morceaux délicats, tels que crêtes et rognons de coq, tranches de truffes, etc.

— **Encycl.** Techn. Le mot *garniture* est en usage dans plusieurs métiers, et, tout en désignant des choses différentes, il désigne des choses qui, presque toutes, remplissent le même rôle, c'est-à-dire qu'elles servent à garnir, accompagner, doubler et même orner l'objet principal de la fabrication. La *garniture* est employée dans la façon des métaux, dans l'orfèvrerie et la bijouterie, dans la fabrication des objets de tabletterie et de quincaillerie, dans la confection des chaussures et vêtements, et enfin dans la pâtisserie et la cuisine. Dans ce dernier cas, les *garnitures* sont les viandes, mets, compotes, gelées, fruits, qui servent à remplir les pâtes dressées, les vol-au-vent, les pâtés, les tourtes et toutes sortes de gâteaux. Ce sont même presque toujours les *garnitures* qui font la valeur du pâté, de la tourte ou du gâteau, et loin d'en être la partie secondaire, elles en sont, au contraire, la partie principale. Ces *garnitures* se préparent à l'avance et séparément, puis on façonne la pâte, qu'on moule et qu'on fait cuire, et dans laquelle on verse la *garniture* après la cuisson. Dans la confection des tourtes aux fruits ou lorsqu'on arrose la *garniture* d'un sirop quelconque, on replace le tout au four pendant quelque temps pour que la pâte s'imprègne du jus ou du sirop et pour qu'elle en devienne meilleure. On nomme aussi *garniture*, dans la langue de l'art culinaire, une partie des assaisonnements qu'on ajoute à un mets ou dont on entoure les viandes ou les morceaux principaux. Ces *garnitures* sont le plus souvent faites de carotes, d'oignons, de thym et de laurier, d'échalotes, de fines herbes. Ce ne sont point, on le voit, des épices, et c'est là ce qui distingue la *garniture* de l'assaisonnement proprement dit. Ces *garnitures* sont ajoutées aux mets tout à la fois pour en accroître le goût, la saveur, et pour leur donner une apparence plus séduisante à la vue. Aussi est-ce en quelque sorte un art que de bien savoir garnir un plat. Il faut pour cela que les assaisonnements qu'on a fait cuire avec le mets aient conservé une forme et une couleur convenables, afin qu'on puisse les disposer tout autour du morceau qu'on doit servir. On emploie dans ce but plusieurs procédés de cuisson et plusieurs instruments qui servent à découper les légumes, en leur donnant une figure régulière et quelquefois ornée. Enfin, il y a des *garnitures* qui ne sont ajoutées aux mets que pour charmer la vue ou l'odorat et qui ne sont point destinées à être mangées. Tel est, par exemple, le persil frais que l'on sert avec certains poissons.

Dans la confection des chaussures et des vêtements, la *garniture* est tantôt une doublure, tantôt un ornement, et quelquefois l'un et l'autre. Pourtant, la *garniture* suppose toujours une certaine ornementation, une façon un peu soignée, sans quoi elle conserve le nom de *doublure*. Celle-ci est utile, nécessaire, souvent indispensable, tandis que l'autre, ou l'est beaucoup moins, ou ne sert qu'à enrichir, à orner l'objet confectionné, et varie suivant la mode ou le goût de chacun. Ainsi les souliers, les bottines et les tiges de botte sont doublés tantôt de peau, tantôt de coutil; cela est utile, nécessaire, et la toile et la peau, dans ce cas, sont des doublures; mais, dans les escarpins ou souliers légers, à cette doublure on en ajoute une autre en soie piquée, à passe-poil de couleur; c'est alors une *garniture*. Les bottes ou bottines bas-de-soie, qui furent à la mode il y a quelques années, étaient garnies à peu près de cette façon, mais de telle sorte que la doublure, recouverte d'un tissu brodé, était apparente au-dessus du claque et simulait les bas de soie; c'était encore là une *garniture*. Dans la confection des vêtements d'hommes, et bien plus encore dans celle des vêtements de dames, la *garniture* comprend les doublures apparentes, les dessous ouatés, les pelleteries, rubans, galons et passementeries qui servent à border, orner et enrichir ces vêtements. Ceux des hommes sont, en général, garnis d'une façon assez simple et peu variée. La pelleterie vraie ou fausse et le galon de soie ou de laine jouent ici le principal rôle. Il n'y a guère que la qualité de ces *garnitures* qui les différencie; mais il en est tout autrement pour les vêtements de dames, qui donnent lieu à un commerce assez considérable d'objets de passementerie de toute sorte, de rubans gaufrés, d'articles tantôt de jais, tantôt de paille, et de boutons de tous genres. La *garniture* ici varie avec la mode; c'est elle qui souvent fait la richesse, l'élégance, le bon goût d'un vêtement, et il arrive souvent qu'elle coûte tout aussi cher à elle seule, voire plus, que l'étoffe même. C'est dans le choix de ces *garnitures*, dans la composition de leur dessin, dans la combinaison de leurs couleurs que se distingue une couturière habile et qu'elle prouve son bon goût. C'est là la partie artistique de son travail. Les *garnitures* les plus belles, on peut même dire les plus riches d'aspect, sont presque toujours les plus simples. Ici, comme partout, la profusion amène la confusion et nuit à la beauté et à l'élégance. Des couleurs bien assorties, peu nombreuses et non disparates, un dessin simple, mais bien accentué, ni trop petit, ni trop grand, produiront toujours une belle *garniture;* et un ruban de velours, un galon d'une couleur bien appropriée à l'étoffe du vêtement, une soutache simple, mais d'un dessin ferme et pur, garniront presque toujours beaucoup mieux, d'une façon beaucoup plus riche, avec moins de frais que des flots de dentelles, des rubans à profusion et les passementeries les plus ornementées. Dans l'orfèvrerie et la bijouterie, la *garniture* est l'adjonction de pierres, perles, incrustations de toutes sortes, qui servent à l'ornementation de la pièce. On désigne même parfois par ce mot les ornements rapportés qui n'ont point été fondus, ciselés ou estampés en même temps qu'elle. Dans le travail d'orfèvrerie ou de bijouterie on prépare la pièce d'abord, en réservant la place des *garnitures*, puis, lorsque l'ouvrage est terminé, on y adapte ces *garnitures* soit par l'incrustation, soit par le sertissage. On garnit aussi les belles porcelaines avec divers métaux, l'or, l'argent ou le bronze, dont on fait des ornements, des pieds, des anses, des supports, pour coupes et vases de faïence, de porcelaine ou de cristal.

— Typogr. Quand les paquetiers ont remis leur composition au metteur en pages et que celui-ci en a fait des pages, il les dispose dans des châssis de fer, dans un ordre qui varie suivant les formats : c'est ce qu'on appelle *imposer;* mais il est nécessaire, pour serrer la forme, de placer les *garnitures*. « Les pages étant rangées conformément à l'ordre prescrit par leur format, dit M. Fournier dans son *Traité de la typographie*, on entoure d'un châssis chaque forme ou moitié de la feuille; on sépare ensuite en tous sens les pages par des blocs de fonte dont la longueur est déterminée par les dimensions des pages. » Ces blocs, destinés à représenter les marges, ont reçu le nom général de *garnitures;* ils constituent la « charpente intérieure de la forme. » On distingue parmi les *garnitures* les fonds et les têtes. Quand les *garnitures* et les biseaux sont placés, on serre la forme au moyen de coins. On doit toujours employer des réglettes de bois contre le fer du châssis, afin de ménager les *garnitures* de fonte.

Nous insérons ci-dessous un cliché qui nous a été prêté par M. Théotiste Lefèvre; il est tiré du *Guide pratique du compositeur d'imprimerie*, et représente une forme munie de ses *garnitures*.

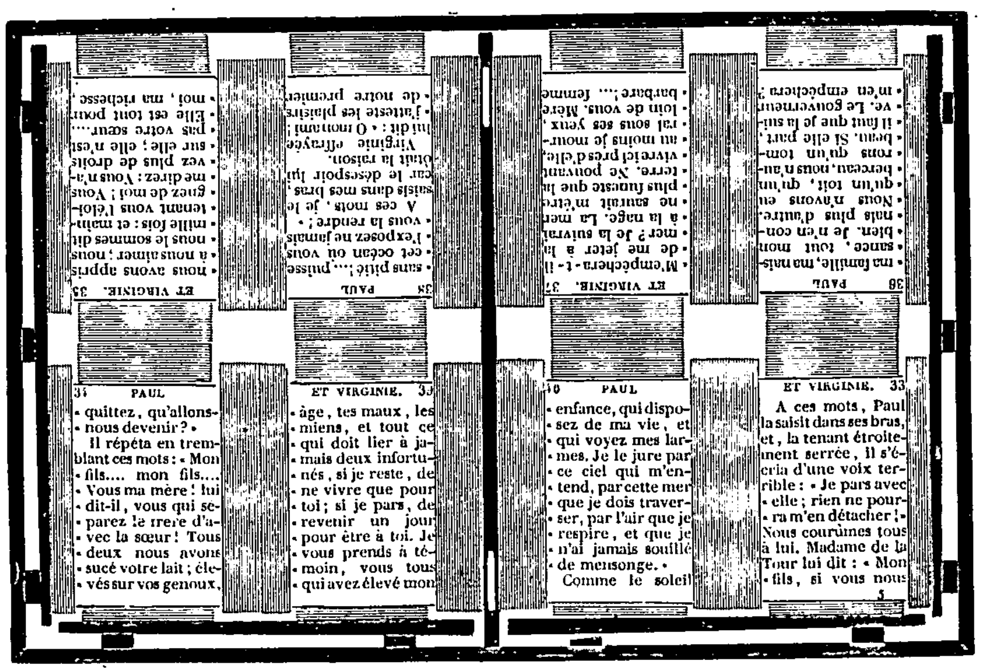

Nous croyons également utile de citer ici un extrait du *Guide pratique pour l'établissement des garnitures de tous les formats*, par M. Henri Maréchal, typographe : « L'établissement d'une garniture est la répartition proportionnelle, entre les pages, de tout le blanc qui n'est pas occupé par l'impression sur la feuille de papier. Voici dans quelles proportions ce blanc doit être partagé entre les pages : in-fol. et in-4°, fonds et têtes, 6/15; — in-8°, petits fonds, 3/15; grands fonds, 4/15 1/2; têtes, 6/15; — in-12, petits fonds, 3/15; grands fonds, 4/15 1/2; petites têtes, 4/15; grandes têtes, 5/15; — in-18, petits fonds, 2/15; grands fonds, 3/15; petites têtes, 4/15; grandes têtes, 5/15.

» Pour connaître le blanc dont on peut disposer dans les deux sens de la feuille de papier et faire la division ou la répartition exacte de ce blanc aux petites et aux grandes têtes, aux petits et aux grands fonds, il faut préalablement se rendre compte de la place occupée sur le papier par l'ensemble des pages contenues dans une forme d'un format donné. Pour obtenir ce résultat, voici comment on devra procéder :

» Nous prendrons ici une forme in-18 pour exemple.

» On multiplie la hauteur d'une des pages (dégagée de tout blanc de pied et d'interligne de tête) par 3, et la largeur de la justification par 6. Le chiffre donné par chacune de ces opérations étant à déduire des dimensions de la feuille de papier (hauteur et largeur), la partie surabondante de chaque côté indique le blanc total dont on peut disposer pour les divers blancs de la garniture. Ce blanc déterminé, il convient d'en faire connaître la répartition régulière entre les pages.

» Supposons l'imposition d'une forme in-18 sur papier carré dont les pages auraient 15 cicéros de largeur et 26 cicéros de hauteur (v. la figure ci-dessous). La feuille contient 125 cicéros en largeur et 100 cicéros en hauteur; 6 pages de 15 cicéros donnent 90 cicéros à déduire de 125; il reste 35 cicéros. 3 pages de 26 cicéros donnent 78 cicéros à déduire de 100; il reste 22 cicéros.

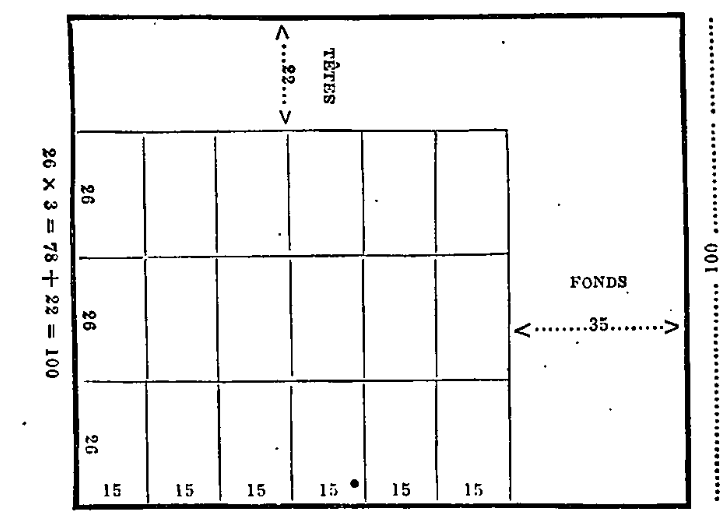

15 × 6 = 90 + 35 = 125

» Le résultat de l'opération étant 35 cicéros restant pour les fonds et 22 cicéros restant pour les têtes, on divise les blancs restants dans la proportion indiquée plus haut pour les in-18, et l'on obtient :

» 1° 35 cicéros à répartir indiquent, pour les petits fonds, 4 cicéros 8 points; pour les grands fonds, 7 cicéros;

» 2° 22 cicéros à répartir indiquent, pour les petites têtes, 5 cicéros 10 points; pour les grandes têtes, 7 cicéros 4 points.

» La démonstration qui précède s'applique à tous les formats en général, en opérant sur le nombre de pages qu'ils comportent.

» On peut éviter de multiplier les pages par leur largeur en plaçant sur la feuille de papier, à la suite les unes des autres, autant d'interlignes de la justification qu'il y a de pages dans la forme; la partie du papier qui n'est pas couverte par les interlignes représente le blanc total à répartir dans les fonds.

» *Observations particulières.* Pour les multiples de l'in-8°, on procède sur toute fraction de la feuille de papier qui contient 8 pages. Ainsi, pour l'in-16, on opère sur la demi-feuille, qui forme un in-8°; pour l'in-32, sur le quart de feuille, qui forme encore un in-8°, etc. Pour l'in-24 long, on procède sur la demi-feuille, qui forme un in-12.

» Il va sans dire que, lorsqu'on procède par fraction de huit pages dans une imposition multiple de ce nombre, le blanc de fond qui sépare une fraction de l'autre est égal à celui du grand fond obtenu pour les huit pages sur lesquelles on opère; quant au blanc de la rencontre des pieds de pages, il est représenté par la partie qui reste du blanc total pour têtes, celles-ci déduites.

» Dans les calculs relatifs à la hauteur des pages, nous avons supposé partout des titres courants; mais, désireux de ne rien laisser à

l'arbitraire, nous croyons devoir indiquer ici comment il faut modifier ces calculs, lorsqu'il s'agit d'imposer des pages surmontées d'un simple folio; du reste, cette modification ne change rien à nos chiffres.

» Lorsque les pages d'un ouvrage porteront un folio au lieu d'un titre courant, on devra laisser de côté les lignes de folio, en maintenant toutefois dans la hauteur des pages le blanc qui se trouve dessous. Par exemple, si les pages avec folio portent 30 cicéros 9 points, et que les lignes de folio soient en caractère corps 9, on ne comptera les pages que pour 30 cicéros, et les 9 points de chaque folio feront partie du blanc de têtes indiqué par le blanc total obtenu. De cette façon, le texte se trouvera suffisamment remonté. »

GARNITZ s. m. (gar-nitz). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Russie, et qui vaut 3lit,278.

GARNOT s. m. (gar-no). Moll. Nom d'une coquille du genre crépidule, qui se trouve dans les mers du Sénégal.

GARO s. m. (ga-ro). Bot. Nom malais de l'aquilaire agalloche. ‖ Bois de cet arbre employé dans les arts, et appelé aussi BOIS D'AGALLOCHE, BOIS D'AIGLE, BOIS D'ALOÈS.

GAROCÈLES, en latin *Garoceli*, peuple de la Gaule ancienne, dans la province des Alpes-Pennines-et-Grées, entre les Centrons et les Caturiges; leur ville principale était Ocelum (aujourd'hui Oulx). Ils occupaient la Savoie actuelle et la province de Suse.

GAROCHOIR s. m. (ga-ro-choir). Mar. Cordage dont les torons sont tordus dans le même sens que les fils.

GAROË s. m. (ga-ro-é). Bot. Nom d'un arbre merveilleux qui, au dire des anciens auteurs, croissait dans les îles Canaries.

— **Encycl.** Les voyageurs anciens ont célébré sous le nom de *garoë* ou *arbre saint* un végétal fort curieux, qui se trouvait dans les Canaries. D'après Abreu Galindo, cet arbre merveilleux est venu contre un gros rocher; son tronc a 6 mètres de hauteur, et sa cime arrondie près de 60 mètres de tour. Les feuilles, semblables à celles du laurier, mais plus grandes, sont persistantes; le fruit ressemble à un gland, et la graine a la couleur et la saveur aromatique de celle du pin. Cet arbre est entouré de ronces, de hêtres et de buissons, et à son pied on a creusé deux grands bassins pour recevoir l'eau qui découle de ses branches. Cette eau provient des vapeurs et des nuages qui, arrêtés par les rochers, se condensent sur les rameaux du *garoë* et s'y résolvent en pluie. Cette pluie est d'autant plus abondante que les vents d'est ont régné plus longtemps; on en recueille quelquefois jusqu'à vingt outres pleines. Quand les réservoirs sont remplis, un gardien préposé à cet office distribue l'eau aux habitants : « En l'isle de Fer, dit Vincent Le Blanc, se trouve cet arbre merveilleux, dont les feuilles distillent de l'eau que les habitants boivent : l'arbre est couvert d'une petite nuée de couleur entre gris et blanc, et jamais elle ne diminue, ny pour tempeste ny pour vent, et n'a aucun mouvement; et de là procède toute l'eau que l'arbre jette dans des cuves tout à l'entour, qui la reçoivent en telle abondance, qu'elle suffit à abreuver tous les habitants et leurs bestiaux, sans qu'il se trouve autre eau en toute l'isle, qui sans cela seroit déserte, au lieu qu'avec cela elle est fort habitee et fructifiante. » Cet arbre si remarquable fut détruit par un ouragan vers 1625. On s'accorde généralement à voir dans ce végétal un pied de laurier, de l'espèce que les botanistes appellent *laurus indica*, et qui, originaire de l'Inde, comme son nom l'indique suffisamment, est aujourd'hui naturalisé aux îles Canaries et jusqu'en Portugal. Quant à l'étrange phénomène qu'il présentait, il s'explique de la manière la plus naturelle; la vapeur d'eau renfermée dans l'air se condense au contact de son feuillage, et comme celui-ci est lisse, l'eau s'écoule tout entière sans avoir le temps de s'évaporer. Il y a donc du vrai dans l'histoire de cet arbre, qu'on regarde souvent comme fabuleux.

GAROFALO (Blaise), en latin **Blasius Caryophilus**, antiquaire et poëte italien, né à Naples en 1677, mort à Vienne en 1762. Il entra dans les ordres, acquit une grande réputation d'érudition, vécut dans l'intimité du cardinal Passionei et de Clément XI, puis alla se fixer à Vienne, sur l'invitation du prince Eugène de Savoie, avec qui il était en correspondance. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Considerazioni intorno alla poesia degli Ebrei e dei Greci* (Rome, 1707); *Ragionamento in defesa delle considerazioni sopra il libro della maniera di ben pensare* (1707); *Dissertationum miscellanearum pars prima* (1718); *De antiquis marmoribus* (1738, in-4°); *De veterum clypeis opusculum* (1751, in-4°), écrit très-estimé; *De antiquis auri, argenti, stanni, æris, ferri, plumbique fodinis* (1757, in-4°).

GAROFALO (B. TISIO, dit le), peintre italien. V. TISIO.

GARON (Louis), littérateur français, né à Genève vers 1580, mort vers 1635. Il appartenait à une famille protestante qui avait émigré pour cause de religion. Il fut quelque temps lecteur d'une église réformée près de Lyon, puis se fit correcteur d'imprimerie dans cette ville. En 1609, il se convertit au catholicisme. On a de lui quelques ouvrages dans le genre plaisant, qui sont encore recherchés des curieux. Nous citerons, entre autres : le *Colloque de trois suppôts du seigneur de la Coquille*, ou le *Char trionfal de monseigneur le Dauphin* (Lyon, sans date, mais publié en 1610); le *Chasse-ennui*, ou l'*Honnête entretien des bonnes compagnies* (Lyon, 1628-1631, 2 vol.), recueil de bons mots, d'anecdotes plaisantes, peu faites pour les oreilles pudiques. On lui doit, en outre, des traductions de plusieurs ouvrages italiens : la *Sage folie* de Spelte; le *Parterre divin des fleurettes d'oraison* de Staccani, etc.

GARONGIA (*Roi du ciel*), nom du dieu suprême chez les Iroquois et les Hurons.

GARONNE, fleuve de France (il tire son nom des deux principales branches dont il est formé, le Gar, qui naît dans le val d'Aran, et l'Onne ou Oonne, qui descend des glaciers d'Oô). Il prend sa source dans les Pyrénées espagnoles, pénètre en France (Haute-Garonne) à la gorge du Pont-du-Roi, étroit défilé entre deux énormes rochers, perd à Saint-Martory 15 à 20 mètres cubes d'eau par seconde, destinés à l'irrigation de 60,000 hectares de terres situées dans les plaines de Muret, de Toulouse, de Léguevin et de Grenade, communique, au-dessous de Toulouse, avec le canal du Midi et le canal Latéral, chargé de suppléer à sa navigation difficile, entre dans le département de Tarn-et-Garonne, puis dans celui de Lot-et-Garonne, et enfin dans celui de la Gironde où il prend une largeur de 4 à 13 kilom. et se jette dans l'Océan entre Royan et la pointe de Grave, en face de l'île de Cordouan, après un cours de 650 kilom.

La Garonne baigne un grand nombre de localités plus ou moins importantes, parmi lesquelles nous signalerons, en Espagne : Tredos, Artias, Viella, Castel-Léon, Bosost, Lez; en France : Fos, Saint-Béat, Montrejeau, Miramont, Saint-Martory, Noé, Muret, Toulouse, Ondes, Grenade, Verdun, Bourret, Belleperche, Mulauze, Auvillar, Sauveterre, Agen, Port-Sainte-Marie, Aiguillon, Tonneins, Le Mas, Marmande, La Réole, Gironde, Caudrapt, Langon, Saint-Macaire, Preignac, Cadillac, Portets, Castres, Bordeaux, Macaulé, Blaye, Pauillac, Saint-Estèphe, Mortagne et Talmont.

La Garonne reçoit de nombreux affluents; les principaux sont : la Ruda, l'Ignola, le Valartias, le Negro, le Torau, le Mouras, le Sérial, le Labach, la Pique, la Neste, le Lavet, le Gers, le Soumis, la Noue, le Salat, le Valp, l'Ariége, le Touch, l'Aussonnelle, le Lhers, la Save, la Nades, le Lambon, le Tesson, la Saudrane, la Gimone, la Serre, le Tarn, l'Ayroux, le Rats, la Barguelonne, la Séoune, le Lers, l'Auvignon, la Bayse, le Lot, le Célé, le Tolzac, l'Avance, le Drapt, le Ciron, le Gué-Mort, la Jalle de Blanquefort, la Dordogne et la Gironde, qui double son volume et dont elle prend alors le nom.

« La Garonne, dit M. Adolphe Joanne, roule, par seconde, 25 mètres cubes d'eau à Saint-Martory et 36 mètres à Toulouse, 150 mètres dans les eaux moyennes. Le Tarn et le Lot lui portent chacun 20 mètres cubes à l'étiage; la Dordogne, 120 mètres. Elle est flottable, en trains, depuis la frontière d'Espagne, au Pont-du-Roi, jusqu'au confluent du Salat (86 kilom.), navigable de là à Toulouse, à la descente (79 kilom.), navigable à la remonte et à la descente de Toulouse à Castets (240 kilom., navigation fluviale), de Castets à Bordeaux (53 kilom., navigation fluviale et maritime); de Bordeaux à la mer (navigation maritime, 98 kilom.). La pente à l'étiage est : du confluent du Salat à celui de l'Ariége, 1m,09 par kilom.; du confluent de l'Ariége à Toulouse, 1 mètre; de Toulouse au confluent du Tarn, 0m,747; du Tarn à Laspeyres, 0m,529; de Laspeyres au Lot, 0m,431; du Lot aux limites de la Gironde, 0m,725; de là à Castets, 0m,206; de Castets à Langoiran, 0m,151; de Langoiran à Bordeaux, 0m,059. Le tirant d'eau au-dessus de Toulouse est, en général, de 0m,75; de Toulouse à la Magistère, de 0m,50 à 0m,80; de la Réole à Castets, les hauts-fonds n'ont quelquefois que 0m,70; de Castets à Bordeaux, les profondeurs qui ne dépassent pas 1 mètre à marée basse sont très-rares; la marée remonte jusqu'à Langon. La charge moyenne des bateaux de Toulouse à Castets est de 25 tonnes; la charge maximum de 120 à 150 tonnes. »

GARONNE (CANAL LATÉRAL À LA), canal de France, commence près de Toulouse, à l'origine du canal du Midi. Il suit la rive droite de la Garonne, traverse le Lhers, reçoit l'embranchement de Montauban, puis le Tarn près de Moissac, passe à Agen sur la rive gauche du fleuve, par un magnifique viaduc, et rejoint la Garonne à Castets, après un développement total de 193,191 mètres. L'embranchement de Montauban en a 10,632. Sa pente (128 mètres) est rachetée par 53 écluses. Tirant d'eau normal, 2m,20; charge maximum de ses bateaux, 150 tonnes. Transport de vins, de céréales et de fruits.

GARONNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-), division administrative de la région méridionale de la France, formée partie du haut Languedoc et partie de la Gascogne. Ce département, ainsi nommé du fleuve de la Garonne, qui le traverse dans toute sa longueur du S.-O. au N.-O., est borné, au N., par le département de Tarn-et-Garonne; au S., par celui des Pyrénées; à l'E., par celui de l'Aude, et à l'O. par ceux du Gers et des Hautes-Pyrénées. Superficie, 628,989 hectares. Il comprend 4 arrond. : Toulouse, ch.-l.; Muret, Saint-Gaudens et Villefranche; 39 cant., 578 comm. et 493,777 hab. Le département de la Haute-Garonne forme le diocèse de Toulouse et Narbonne; la 1re subdivision de la 12e division militaire; il ressortit à la cour nationale de Toulouse, à l'Académie de Toulouse, à la 18e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Toulouse.

« L'aspect général de ce département présente un pays de plaines dans le nord et de montagnes dans le sud. A l'est, le sol s'exhausse et commence à former la base de la montagne Noire. La partie méridionale, couverte par la chaîne des Pyrénées et les nombreuses ramifications du versant septentrional de cette chaîne, offre les paysages les plus variés et les plus pittoresques; ce sont de belles forêts, des vallées profondes, des lacs, des cascades et tous les nombreux accidents de terrain des pays de montagnes. Les points culminants de ces hauteurs sont : le pic de Crabioules, 3,119 mètres; le pic du Port d'Oo, 3,150 mètres; le Tuc de Montarqué, 2,933 mètres; le pic de Sauvegarde, 2,787 mètres; le lac glacé du Portillon, 2,650 m.; le port de la Picade, 2,424 mètres; le port de Venasque, 2,417 mètres; le lac d'Espingo, 1,875 mètres. Les principales rivières qui arrosent le département de la Haute-Garonne sont : la Garonne, l'Ariége, le Palut, le Tarn, la Lèze, l'Oonne ou Neste, le Jo ou Joc, le Ger, l'Arbas, la Noue, la Jougle, la Save, la Gimone, le Job, le Laret, la Pique, le Bonnefont, le Touch, la Jave, la Saune, le Crevecor, le Girou, le Lhers, la Mouillonne, la Louge, l'Aussonnelle. A ces nombreux cours d'eau il faut ajouter le canal du Midi, le canal latéral à la Garonne, le canal de Brienne ou de Saint-Pierre, simple dérivation de la Garonne, faisant communiquer le bief d'aval et le bief d'amont du fleuve, dont le cours est interrompu par la chaussée du moulin de Bazache; plusieurs lacs, entre autres ceux du Port-d'Oo, d'Espingo et de Séculejo. » (Joanne).

Ce département peut être partagé en deux régions, celle de la *plaine* et celle des *montagnes*. Le sol de la première est formé, en grande partie, par des argiles, des sables ou des grès fins plus ou moins calcaires. Les parties basses présentent des dépôts alluviens d'âges divers, reposant sur des couches de cailloux roulés. Ces sortes de terres, généralement dépourvues d'éléments calcaires, sont connues dans le pays sous le nom de *boulbènes*. Les terres plus ou moins calcaires qui couvrent les hauteurs portent le nom de *terres fortes*. Enfin, celles qui garnissent les flancs des coteaux ou le fond des petites vallées sont appelées *terres bâtardes*, comme ayant une composition intermédiaire aux deux précédentes. La boulbène et les terres bâtardes présentent le double inconvénient de se détremper en bouillie pendant les grandes pluies et de prendre, en temps de sécheresse, une dureté extraordinaire. On les amende en y introduisant les argiles marneuses qui occupent les hauteurs, bien qu'elles ne contiennent jamais plus de 30 à 40 p. 100 de calcaire. La véritable marne manque absolument dans le pays. La région montagneuse, qui appartient au système pyrénéen, est granitique, schisteuse ou calcaire, suivant la nature des roches qui ont servi à la former. Les vents dominants sont ceux du nord-ouest et du sud-est. Ce dernier, vulgairement appelé *autan*, produit presque toujours des effets désastreux. Il est généralement d'une grande violence et amène, suivant les saisons, un excès de sécheresse ou d'humidité. D'après les observations faites à Toulouse, on a trouvé pour chaque année une moyenne de 140 jours de pluie, donnant de 600 à 630 millimètres d'eau. Suivant les mêmes observations, la température moyenne serait comprise entre un minimum de 7 à 8 degrés au-dessous de zéro et un maximum de 35 à 36 degrés au-dessus, c'est-à-dire environ 12°,76 au-dessus de zéro. Le froment est la culture dominante dans la Haute-Garonne. Les variétés les plus recherchées sont la *bladette de Lavaur*, la *bladette inversable* ou *blé bleu de Nérac* et la variété dite *de Roussillon*. On couvre la semence sous raie et par billons; ces derniers sont étroits sur les terres fortes et plus larges sur les boulbènes. Sur les terres bâtardes, les billons sont quelquefois assez larges pour former de véritables planches, que l'on se contente de relever fortement vers le milieu, de manière à faciliter l'écoulement des eaux. La moisson se fait au commencement de juillet, à la faucille ou à la grande faux. On dépique au rouleau dans la plaine, et on bat au fléau sur les montagnes. Les machines à battre ne sont connues que dans quelques cantons exceptionnellement riches. Le rendement va jusqu'à 30 hectolitres par hectare, mais il n'est guère que de 8 à 10 par hectare dans les terrains de qualité inférieure. Le seigle est de moins en moins cultivé; du côté des Pyrénées il est, avec l'avoine, la dernière culture sur les hauteurs des montagnes. L'avoine occupe les meilleures ou les plus mauvaises terres, suivant qu'elle entre comme récolte régulière dans les assolements, ou seulement comme récolte intercalaire spéciale après certaines cultures, par exemple, sur des défrichements de prairies artificielles. Dans le premier cas, elle produit facilement de 50 à 60 hectolitres par hectare; dans le second, sa récolte est le plus souvent insignifiante. Le maïs est cultivé sur une très-large échelle; il occupe, à lui seul, un sixième de l'étendue du sol arable. Les terres qu'on lui consacre sont les mêmes que pour le froment. Une grande partie du salaire des ouvriers employés à cette culture est payée en nature, c'est-à-dire en graines de maïs; quelquefois même on donne cette plante à cultiver à moitié fruit : le propriétaire se contente de fournir le terrain. Le sorgho à balais, cultivé en bordure pour les besoins du ménage, se trouve un peu partout; mais, sur les terrains d'alluvion des bords de la Garonne, un peu au-dessous de Toulouse, cette plante est l'objet d'une culture en grand, qui est le point de départ d'un commerce considérable. Les récoltes sarclées, les racines ne constituent nulle part des cultures spéciales, sans doute à cause de la sécheresse des étés; mais le colza occupe de vastes espaces sur les alluvions argilo-siliceuses et sur les boulbènes profondes et meubles. On le plante en ligne, à la même distance que la vigne; toutes les façons sont données à la charrue; on donne une première fumure au moment de la plantation et une seconde au printemps. Le rendement varie de 16 à 24 hectolitres par hectare. On ne trouve de prairies naturelles de quelque étendue que dans la partie montagneuse du département; partout ailleurs, elles disparaissent et sont converties en terres de labour; il en résulte que les plantes fourragères et les prairies artificielles ont acquis une importance exceptionnelle. On cultive surtout la luzerne, le sainfoin, les trèfles et les vesces. La luzerne, que les habitants appellent *sainfoin*, tandis que, par un quiproquo singulier, ils donnent au sainfoin le nom de *luzerne*, est le fourrage par excellence de la plus grande partie du département. On la sème seule à la fin d'avril ou en mai, après un labour profond ou un défoncement. On la plâtre les deux ou trois premières années. Le produit d'un hectare se vend, sur pied, de 300 à 400 francs pour une seule coupe. La récolte annuelle pèse de 80 à 120 quintaux métriques. Ce précieux fourrage est attaqué, au printemps, par des multitudes de *colapsis atra*, qui y causent les plus grands ravages. Le seul moyen de préservation employé jusqu'ici avec avantage consiste à faire les coupes au moment où les larves commencent à se développer. Cet insecte, inconnu dans le Nord, est fort commun dans le Midi, où on le désigne sous le nom de *négril*. Le sainfoin est cultivé de préférence sur les coteaux argilo-calcaires; mais il ne prospère pas moins sur les alluvions calcaires et sur les boulbènes, pourvu qu'elles soient marnées et profondément travaillées. Le produit est d'environ 50 à 60 quintaux métriques par hectare. Le trèfle rouge était jadis fort répandu sur les terres bâtardes et les boulbènes; mais la fréquence de ses retours et le manque d'une fumure appropriée ont rendu la réussite de cette plante tellement précaire, qu'on l'emploie très-rarement aujourd'hui. Le trèfle incarnat, vulgairement appelé *farrouch*, est cultivé un peu partout, pour être donné en vert aux animaux. Mélangé avec de l'orge ou de l'avoine, il forme, aux environs de Toulouse, un fourrage spécial qui est connu sous le nom de *débéza*. La seule espèce de vesce cultivée dans le Nord est la vesce noire; dans le Midi, on connaît encore la vesce blonde. Les deux variétés sont employées simultanément dans la Haute-Garonne; la blonde se sème au printemps, la noire en automne, avec le blé ou l'avoine. La seule culture arborescente d'une grande importance est la vigne. Elle occupe environ 52,000 hectares, produisant, année moyenne, près de 800,000 hectolitres. Malheureusement, le choix des cépages et les procédés de vinification laissent beaucoup à désirer. Généralement, on fait cuver trop longtemps.

Les meilleurs vins de ce département se récoltent à Vellandric et à Fronton. On fait peu de vins blancs, et seulement lorsque l'on y est forcé, pour ne pas altérer la couleur des rouges, que l'on aime très-foncés. Dans ce pays, on fabrique du *demi-vin* avec de l'eau que l'on jette sur la râpe dans la cuve, en quantité égale au douzième du volume du raisin récolté. Ce demi-vin est âpre et acide; néanmoins, il se conserve quelque temps. Lorsqu'on l'a tiré, on jette encore de l'eau sur le marc, et l'on en obtient des *vinades* sujettes à tourner au pourri. Le bordelais et la chalosse sont les deux principaux cépages du vignoble de Fronton; on y rencontre aussi quelques plants de *negret* et de *mauzac*. Les ceps sont plantés à 1m,10 les uns des autres. Dans les montagnes, la vigne est plantée en *hautain* sur l'érable champêtre. 147,000 hectares, c'est-à-dire un quart de la superficie totale du département, sont occupés par des landes, des bruyères ou des bois. Les arbres fruitiers sont surtout abondants sur les montagnes; ils réussissent moins dans la plaine. Les bêtes à cornes du département appartiennent aux trois races *pyrénéenne*, *gasconne* et *garonnaise*. La première occupe toute la partie montagneuse. Elle est blonde, de petite taille, médiocre laitière, mais éminemment propre au travail. La race gasconne, la plus nombreuse, est répandue partout dans la plaine. La race garonnaise n'est encore répandue que dans quelques cantons voisins du

Tarn-èt-Garonne et dans les environs de Toulouse. L'espèce bovine compte en tout près de 140,000 têtes. L'espèce ovine en a 315,000, appartenant, pour la plus grande partie, à la race dite *lauraguaise*. Le cheval n'est guère élevé que dans l'arrondissement de Saint-Gaudens. Généralement, on préfère se livrer à l'élevage des mulets. Ces derniers animaux trouvent un débouché facile vers l'Espagne, et, dans le pays même, ils sont utilement employés, soit comme bêtes de charge, soit comme animaux de roulage et de labour. On compte environ 22,000 chevaux et 8,000 mulets. Le nombre des ânes est de 6,000; ces animaux servent, sur les montagnes, au transport des récoltes et du fumier. L'espèce porcine compte plus de 80,000 têtes. La race dominante, on pourrait presque dire unique, est celle du pays, qui se distingue par son pelage noir et ses longues jambes. Elle s'engraisse facilement dès l'âge de douze à dix-huit mois. L'élève des animaux de basse-cour forme une branche sérieuse de l'industrie agricole du département. Dans chaque ferme, on élève simultanément une nombreuse population de poules, de dindons, d'oies et de canards. Cette production est le point de départ d'un commerce très-considérable, qui amène chaque année des millions dans le département. La poule de la Haute-Garonne est noire, de moyenne taille, à haute crête. Elle est bonne pondeuse et excellente couveuse. Les variétés cochinchinoises et brahma-poutra, introduites depuis quelques années, donnent des produits moins satisfaisants, sous tous les rapports, que la race indigène pure. L'oie de Toulouse est presque une célébrité; elle mérite sa réputation tant par ses formes amples et arrondies que par sa précocité et son aptitude à l'engraissement. La canard est presque le rival de l'oie; il lui est même supérieur pour la production des foies gras. On croise l'espèce commune avec celle de Barbarie; les métis, connus sous le nom de *mulards*, se distinguent par leur aptitude à l'engraissement. Le seul engrais d'un usage général est le fumier de ferme, dont la confection laisse beaucoup à désirer. Comme amendements, on utilise avec intelligence le plâtre pour les prairies artificielles, et les argiles marneuses sur les boulbènes des vallées. Les irrigations, lorsqu'elles sont possibles, sont pratiquées avec soin; malheureusement, l'eau manque souvent pour les effectuer. L'alternance des récoltes, dans les assolements, n'est encore appliquée nulle part; cependant, des améliorations notables ont été apportées dans cette partie de l'art agricole. Sur les riches alluvions et les terres fortes des coteaux argilo-calcaires, l'assolement biennal à blé et à maïs se maintient encore, grâce à la fertilité du sol; mais, partout ailleurs, on suit l'assolement triennal avec blé, maïs et jachère. L'introduction des plantes fourragères et des récoltes sarclées n'a pas modifié essentiellement cet état de choses; mais, en empêchant le retour trop fréquent des récoltes les plus épuisantes sur le même sol, elle a néanmoins exercé une utile influence sur la culture. La plupart des constructions rurales n'ont qu'un rez-de-chaussée. Les murs sont faits en briques vertes ou cuites, et la toiture en tuiles cannelées. Le défaut d'espace ne permet pas d'engranger la totalité des pailles et des fourrages; ce qui reste est disposé en meules allongées qui portent le nom de *paillers*. De tous les instruments de labour, le seul employé est un araire en fer qui se rapproche beaucoup de l'araire Dombasle. Le reste de l'outillage agricole est, en général, des plus primitifs et des plus imparfaits. La propriété n'est pas encore très-divisée; cependant, les grandes exploitations manquent : au lieu de ne former qu'un seul et même tout, les domaines un peu considérables sont généralement livrés par parcelles à des fermiers ou à des maîtres-valets. Ces derniers ont remplacé les métayers, qui ont presque entièrement disparu. Nous n'oserions affirmer auquel des deux systèmes on doit donner la préférence. Le fermage gagne de jour en jour du terrain, et, naturellement, dans les parties les plus riches du département. Le capital d'exploitation, désigné sous le nom général d'*immeubles par destination*, appartient toujours au propriétaire. Sous le rapport des institutions agricoles, le département de la Haute-Garonne est certainement un des mieux partagés. Il a une Société d'agriculture, une Société d'horticulture, une chambre consultative, des syndicats pour le règlement des eaux et des commissions permanentes pour l'amélioration de l'espèce bovine, pour la propagation du drainage, etc. Il y a chaque année, à Toulouse, des concours de labourage, d'animaux reproducteurs, d'animaux gras, etc. L'enseignement supérieur est aussi très-fortement organisé. Il se composait, même avant les récentes tentatives faites dans ces derniers temps en faveur de l'éducation agricole, d'un cours d'agriculture, d'un cours d'arboriculture, d'un cours de chimie agricole, d'une école de dressage et d'une école nationale vétérinaire.

L'industrie manufacturière du département s'exerce sur des articles très-variés : on y trouve des manufactures de grosses draperies, de porcelaine, de faïence et de poterie; manufacture nationale de tabacs; fabriques de limes, de faux et de faucilles, d'instruments de mathématiques, de toiles à voiles, de rubans, de couvertures de laine et de coton, de bougies; filatures de laine et de coton; distilleries d'eau-de-vie; scieries de marbre; fonderie de canons, poudrerie et raffinerie nationales; forges à fer; ferblanteries, verreries, tuileries, tanneries, maroquineries. La production des mines de cuivre s'élève annuellement à 2,200 quintaux métriques. Commerce de céréales, de vins, de chevaux, de mulets, de bêtes à cornes et à laine, de bois de charpente et de construction, de chanvre, de lin, d'oies, de volailles, etc.

GAROT ou **GAROS** s. m. (ga-ro). Gros bâton. ‖ Dard, flèche d'arbalète. ‖ Carreau de la foudre. ‖ Vieux mot.

GAROU s. m. (ga-rou). Sorcier. N'est plus guère usité que dans LOUP-GAROU. V. ce mot.

— Ichthyol. Nom vulgaire du smaris.

— Bot. Ecorce du daphné gnidium, vulgairement sain-bois, et quelquefois aussi Ecorce du daphné mézéréon ou bois gentil : *Le* GAROU *se récolte au mois d'octobre*. (Boitard.) ‖ Nom donné aux plantes qui produisent cette écorce.

— **Encycl.** Bot. Le *garou* ou sain-bois appartient au genre daphné ou lauréole. C'est un arbrisseau d'un mètre environ de hauteur, à rameaux nombreux, grêles, flexibles, portant des feuilles sessiles, lancéolées linéaires, pointues au sommet et d'un vert foncé. Ils se terminent par des panicules de fleurs blanchâtres en dehors, un peu rougeâtres en dedans, d'une odeur douce et agréable. Les fruits sont de petites baies globuleuses, d'un beau rouge. Cet arbrisseau croît dans les lieux secs et montueux, au pourtour du bassin méditerranéen, et fleurit dans le courant de l'été. On pense que c'est le végétal désigné par Dioscoride sous le nom de *thymelœa*. Son nom scientifique est *daphne gnidium*. Dans le midi de la France, on l'appelle encore *trintanèle*. On le cultive quelquefois dans les jardins, comme arbrisseau d'ornement. Il demande une exposition chaude, un sol léger, frais et ombragé. On le propage de graines semées aussitôt après leur maturité, ou par la greffe sur la lauréole commune. Sous le climat de Paris, il exige l'orangerie durant l'hiver. Toutes les parties de ce végétal sont douées d'une âcreté excessive; mais ses propriétés sont surtout très-actives dans l'écorce, qui est d'une couleur blanche ou jaune paille et d'une texture fibreuse, d'une odeur désagréable et nauséeuse, analogue à celle de l'opium. On la récolte ordinairement au mois d'octobre; elle se sépare facilement du bois. Appliquée sur la peau, elle détermine la vésication, et on l'emploie comme exutoire toutes les fois que l'on redoute l'action trop énergique des cantharides sur la vessie. Toutefois, son usage longtemps prolongé produit des douleurs assez vives, une inflammation, des éruptions, ou bien une sécrétion abondante qui épuise les tempéraments faibles et délicats. On en prépare aussi une pommade, qui sert à entretenir et à activer la sécrétion des vésicatoires. On conseille son emploi dans les cas qui exigent la répercussion des virus sur les organes intérieurs, contre les dartres, les rhumatismes chroniques, les maux de tête, l'ophthalmie séreuse, les fluxions, les maux de dents ou d'oreilles, etc. Dans l'Aunis, le *garou* est connu sous le nom de *bois d'oreille*, parce qu'on en introduit une petite portion à travers le lobe de cet organe, afin d'y déterminer une exsudation favorable à la dentition ou préservative d'autres accidents. On emploie aussi les fibres de sa racine, réunies en petits paquets, en guise de mèches pour les sétons. A l'intérieur, on a préconisé l'écorce de *garou* contre les dartres rebelles, les scrofules, les affections syphilitiques. Mais c'est un médicament très-énergique et dont l'emploi réclame beaucoup de circonspection. Cette substance doit ses propriétés à un alcaloïde appelé *daphnine*, et qui n'est pas employé en médecine à l'état de pureté. Le *garou* fournit encore une résine, qui a une odeur nauséeuse et une saveur très-caustique, et qu'on a proposée comme vésicant, mélangée aux graines et à l'alcool. Dans le midi de l'Europe, cette écorce est utilisée pour la teinture; on s'en sert pour donner à la laine une couleur jaune, qu'on change ensuite en vert, par l'addition du pastel. Les graines de cet arbrisseau participent aux propriétés de la plante, et passent non sans raison pour vénéneuses. Elles sont funestes à beaucoup d'animaux. Toutefois elles sont recherchées par les oiseaux, notamment par les perdrix, qui s'en nourrissent sans inconvénient, et sans que leur chair en contracte aucune qualité nuisible. Les habitants des campagnes les emploient quelquefois comme purgatif, et il est aisé de comprendre que c'est un drastique très-violent; on trouve encore ces graines dans les pharmacies. Du reste, le *garou* peut être suppléé dans la pratique médicale par les autres espèces du même genre, qui ont des propriétés analogues.

Sous l'épiderme du *garou* se trouvent des fibres longitudinales très-tenaces, que l'on pourrait filer comme le chanvre, si elles n'étaient couvertes, du côté de l'épiderme, d'une soie très-fine, blanche et lustrée, qui, en s'introduisant dans la peau, y cause des démangeaisons insupportables. Le *garou* est souvent, par suite de falsification, remplacé dans le commerce par le mézéréon; mais cette fraude ne tire pas à conséquence. Le *garou* doit ses propriétés vésicantes à sa résine, qui est une matière très-complexe. Entre autres produits, elle renferme une glucoside : la daphnine, dont Rochleder a démontré l'isomérie avec l'esculine. Par l'hydratation, elle donne une glucose fermentescible et une nouvelle substance, la daphnétine.

GAROU ou **GARDOKH**, village du Thibet, à 95 kilom. N.-N.-E. de la Passe-Piti, par 31°40' de lat. N., et 82°41' de long. E. Il sert de station de commerce; aussi, en été, devient-il une grande ville pleine de vie et d'animation. Les trafiquants y arrivent en foule des régions les plus éloignées de l'Asie pour y échanger la laine et les autres produits de la Chine et du Thibet contre les marchandises de l'Indoustan et du royaume de Cachemire.

GAROUBE s. f. (ga-rou-be). Bot. Nom vulgaire de la gesse cultivée. ‖ On dit aussi GAROUSSE.

GAROUDHA ou **GARUDAH**, demi-dieu de la mythologie indoue, représenté ordinairement avec une tête et des ailes d'oiseau, quelquefois avec le corps d'un oiseau et la tête d'un beau jeune homme, et qui sert de monture à Vichnou. Il eut pour mère Vinata, une des femmes de Kacyapa, créateur du monde. Outre Vinata, Kacyapa avait encore pour femme Radrou, mère des serpents, et de grandes rivalités s'élevaient toujours entre les deux épouses. Garoudha prit naturellement parti pour sa mère, et c'est depuis ce temps qu'il fait une guerre si rude aux serpents nés de Radrou. Radrou et Vinata firent une gageure qui fut perdue par celle-ci; vaincue, elle dut servir sa rivale comme esclave, et les serpents ne consentirent à la délivrer que si Garoudha leur abandonnait le *sorna* ou breuvage d'immortalité dont la lune est le réservoir. Garoudha ne se trouva pas embarrassé d'une pareille demande, et voulut s'emparer de la lune en la cachant sous son aile. Mais, après s'être rendu maître d'Indra, il fut à son tour vaincu par Vichnou, qui conçut tant d'estime pour lui, qu'il le fit immortel; depuis ce temps, Garoudha sert de monture ou dieu; mais quand Vichnou est porté sur son char, l'oiseau plane au-dessus de lui. Ce mythe a beaucoup de ressemblance, dans son résultat final, avec l'aigle de Jupiter.

L'oiseau consacré à Vichnou sous le nom de Garoudha, et à ce titre respecté extraordinairement par les Indous, est un gypaëte que les ornithologistes ont classé sous le nom d'aigle du Malabar. Les sectateurs de Vichnou poussent jusqu'à l'absurde leur vénération pour lui. S'il arrive qu'un Indou frappe, même accidentellement, un Garoudha, il ne peut expier ce prétendu crime que par un sacrifice spécial, qui ne consiste en rien moins qu'à immoler une victime humaine et à la ressusciter ensuite. C'est un vichnouviste qui s'offre de lui-même pour être immolé : les prêtres le font voir à la foule accourue pour assister à ce spectacle. Après qu'on lui a fait au bras une légère incision par laquelle le sang coule, la victime paraît s'affaiblir, tombe par terre et reste sans mouvement. On transporte le prétendu mort dans une tente dressée tout exprès, et autour de laquelle se rangent des vichnouvistes qui ont soin de ne laisser approcher aucune personne étrangère à la secte. Tous en même temps poussent des cris et des hurlements effroyables qui, joints au bruit retentissant des plaques de bronze des prêtres et aux sons rauques et lugubres de leurs *sangous*, produisent une confusion et un vacarme impossibles à supporter. Ce tintamarre épouvantable continue jusqu'à ce que la personne qui en est l'objet ait payé l'amende qui lui a été imposée et qui, ordinairement, dépasse de beaucoup ses facultés. Cependant les habitants du village et des environs, excédés et n'y pouvant plus tenir, entrent en négociation avec les chefs de ces frénétiques, leur payent une partie de ce qu'ils exigent du coupable et les supplient de terminer vite la cérémonie. Une fois payés, les chefs ressuscitent le mort. Pour opérer ce miracle, ils font une incision à la cuisse d'un des leurs, recueillent le sang qui en découle et en arrosent le corps de la victime; par la vertu de cette simple aspersion, le prétendu mort reprend vie aussitôt et se porte le mieux du monde. On le fait voir alors aux spectateurs, qui tous paraissent bien convaincus de la réalité de cette merveilleuse résurrection.

Le Garoudha sert souvent à distinguer et à désigner les lieux, les êtres ou les choses consacrés au dieu Vichnou. C'est ainsi que les malheureuses femmes spécialement affectées, sous le nom d'*épouses de Vichnou*, au service de ce dieu, et aussi à celui des honnêtes gourous qui ont le privilége de le représenter en tout, portent imprimée sur la poitrine l'image du Garoudha, comme la marque distinctive de leur dignité. On les appelle, à cause de cela, *garoudhas-bassoys*. Ces prêtresses, qu'on connaît sous le nom d'*épouses de Siva*, forment une classe distincte des danseuses des temples, mais les égalent en dépravation. Ce sont communément de malheureuses victimes du libertinage des gourous ou prêtres indous : ces prêtres, pour garder le décorum vis-à-vis des familles qu'ils ont déshonorées, rejettent toute la faute sur le compte de Siva, et le pauvre dieu, comme de juste, est condamné à faire réparation. En conséquence, on le marie avec ces jeunes filles, au moyen de quelques cérémonies d'usage.

Le gypaëte, objet de tous ces mystères, est très-commun dans l'Inde, surtout sur la côte de Malabar; les naturalistes l'ont classé parmi les aigles, mais c'est un aigle de la plus petite espèce. De l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, il n'a guère plus d'un pied; son envergure est d'environ deux pieds et demi. Le plumage du corps est marron lustré; celui de la tête, du cou, de la gorge et de la poitrine, est blanchâtre; les tuyaux des plumes sont d'un noir luisant; les pieds sont jaunes et les ongles noirs. Au total, la forme de cet oiseau est élégante; mais, lorsqu'on l'approche, il repousse par la puanteur qu'il exhale. Son cri ordinaire *krè*, *krè*, est rauque, aigu et tremblotant; il le pousse en traînant désagréablement sur la finale; quoique sa conformation annonce la force et la vigueur, il n'attaque jamais les oiseaux capables de lui opposer quelque résistance, et son naturel timide et lâche ferait douter qu'il appartienne à la famille du roi de la gent volatile. C'est aux lézards, aux rats, aux grenouilles, et surtout aux serpents qu'il fait une guerre acharnée. Lorsqu'il aperçoit un de ces derniers, il fond sur lui du haut des airs, le saisit par le cou avec ses serres, l'enlève à une grande hauteur et le laisse tomber : il vient ensuite reprendre le reptile assommé par la violence de la chute, et va le dévorer tranquillement sur quelque arbre voisin. Il est vraisemblable que c'est en reconnaissance du service que cet oiseau rend au pays en le délivrant de ces reptiles redoutables, que les Indous ont pour lui tant de vénération. Il s'en faut de beaucoup aussi qu'il respecte les basses-cours de ses adorateurs, et souvent il s'y précipite en ennemi. Mais telle est sa poltronnerie, que les démonstrations de colère d'une poule qui défend ses poussins suffisent pour le mettre en fuite; et les jeunes imprudents qui se sont trop écartés de leur mère deviennent seuls ses victimes. Placés sous la sauvegarde de la superstition, ces oiseaux ne craignent pas l'approche des hommes; on en voit fréquemment sur les toits ou dans le voisinage des lieux habités. Le dimanche est un jour particulièrement destiné au culte qu'on leur rend. On voit souvent, ce jour-là, des vichnouvistes se rassembler pour leur offrir leurs adorations, les appeler ensuite et leur jeter des morceaux de viande, qu'ils attrapent très-adroitement en l'air avec leurs serres. En outre, tous les matins, les brahmes, après avoir fait leurs ablutions, attendent avant de rentrer chez eux qu'ils aient vu un *garoudha;* c'est ce qu'ils appellent une *heureuse rencontre;* ils ne doutent point qu'elle leur portera bonheur le reste de la journée.

GAROUENNE s. f. (ga-rou-è-ne). Techn. Pièce de bois qui soutient une poulie.

GAROUETTE s. f. (ga-rou-è-te). Bot. Nom vulgaire du garou.

GAROUILLE s. f. (ga-rou-lle; *ll* mll.). Techn. Drogue qui sert à teindre en fauve.

— Bot. Nom vulgaire du chêne au kermès, dans le midi de la France.

GAROUN, ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, près de l'Indjésou, sur le versant de deux montagnes. Les habitants, Grecs et Arméniens, se livrent surtout au commerce. Les maisons sont généralement entourées de jardins.

GAROUPE s. f. (ga-rou-pe). Bot. Nom vulgaire de la camélée.

GAROUTE s. f. (ga-rou-te). Bot. Nom vulgaire de la lauréole.

GARPENBERG, bourg et paroisse de Suède, dans la préfecture de Stora-Kopparberg, à 36 kilom. S.-E. de Falun; renommé pour ses mines de fer et de cuivre, et pour les grandes usines et fonderies attachées à leur exploitation; environ 2,500 hab.

GARRACHICA, ville des Canaries, dans l'île de Ténériffe. Port comblé, en 1704, par une éruption du volcan.

GARRAN DE COULON (Jean-Philippe), conventionnel et publiciste, né à Saint-Maixent (Poitou) en 1748, mort en 1816. Il se fit connaître, dès le début de la Révolution, par quelques écrits patriotiques, devint membre de l'assemblée des électeurs, puis membre du comité des recherches de la Commune, et fit des efforts inutiles pour arracher le boulanger François à la fureur du peuple. Dans un rapport contre la cour, il inculpa gravement MM. de Barentin, Broglie, Puységur, Besenval, etc. Le 20 mai 1791, il proposa à la Commune de célébrer la révolution qui venait de s'opérer en Pologne, et d'envoyer une adresse à la municipalité de Varsovie. Elu député de Paris à l'Assemblée législative, il appuya les propositions de supprimer les titres de sire et de majesté, en parlant au roi, de lui ôter le fauteuil doré qui lui était destiné dans la salle, et d'autoriser les députés à se tenir debout ou assis, à leur volonté, lorsque ce prince paraîtrait à la séance. Il défendit vivement aussi la liberté des noirs et les Suisses de Châteauvieux. Nommé, pendant le cours de la session, grand juge à la haute cour nationale d'Orléans, il fit les plus grands efforts pour sauver les jours des prisonniers, en s'opposant à leur transfèrement à Ver-

sailles (où ils furent massacrés dès leur arrivée). Le Loiret l'envoya siéger à la Convention nationale. Il vota assez souvent avec la Plaine; cependant, il affectait un républicanisme chaleureux, qui, probablement, était sincère alors; mais, comme beaucoup d'hommes secondaires de son temps, il flottait au gré des événements et des circonstances. Envoyé en mission dans les Pyrénées-Orientales, il montra de l'activité et du patriotisme. Il existe de lui une lettre qu'il écrivait à cette époque à Carnot, et dans laquelle il parlait avec enthousiasme de Collot d'Herbois et de Robespierre. Dans le procès du roi, il refusa de se prononcer comme juge, et vota, comme législateur, pour la reclusion. En mars 1793, il fut nommé l'un des secrétaires de l'Assemblée, et fit décréter, le 20 septembre suivant, que le bonnet de la Liberté serait substitué aux fleurs de lis empreintes sur les bornes milliaires des routes de France. Le 21 avril 1795, après l'acquittement du comité révolunaire de Nantes, il s'opposa à une remise en jugement, en invoquant les principes tutélaires de l'institution des jurés. Bien qu'il ait pris part à divers actes de la réaction thermidorienne, il combattit cependant, après l'insurrection de prairial, l'immorale et odieuse proposition de Clausel, de traduire devant la commission militaire ceux qui donneraient asile aux représentants proscrits. En outre, il défendit Drouet, dont on proposait l'exclusion : « Souvenez-vous, s'écria-t-il, que ce même homme est celui qui arrêta dans sa fuite un roi qui trahissait ses serments et la nation entière. » Il conseilla aussi les mesures les plus énergiques contre l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire.

Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il y siégea jusqu'en 1798, fut ensuite nommé commissaire du Directoire près le tribunal de cassation, fonctions qu'il remplit jusqu'au 18 brumaire. Bonaparte, trouvant en lui un instrument docile, le nomma sénateur, comte, et le pourvut de la sénatorerie de Riom, en 1804. En 1814, il vota la déchéance de l'empereur, et fut appelé à la Chambre des pairs par Louis XVIII. Il était membre de l'Institut depuis la création de ce corps.

Outre des rapports assez curieux au comité des recherches de la Commune, on en a d'autres de lui sur l'insurrection des noirs de Saint-Domingue et sur divers sujets, présentés aux Assemblées dont il a fait partie; on a encore des *Recherches politiques sur l'état ancien et moderne de la Pologne* (an III, in-8°), et de bons articles dans le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot.

GARRANIER s. m. (ga-ra-ni-é). Bot. Nom vulgaire de la giroflée.

GARRAOU ou **GARROW**, contrée de l'Indoustan anglais, au delà du Gange, au S. de l'Assam et au N. du Catchar. Elle a été récemment annexée à la présidence de Calcutta. Cette contrée montagneuse est sillonnée par la chaîne des monts Garraous, qui est regardée comme une ramification de la chaîne orientale de l'Himalaya, et qui a 400 kilom. de développement et 1,400 mèt. de hauteur. Elle présente quelques fertiles vallées où l'on trouve de beaux pâturages, et où l'on cultive le coton, le chanvre et le sénevé.

GARRARD, comté des Etats-Unis, dans l'Etat de Kentucky, entre le fleuve Kentucky au N., la rivière de Dick au S. et celle de Paint-Lick au N.-E.; 10,237 hab. Ch.-l., Lancaster. Sol montagneux, mais fertile.

GARRAS s. m. (ga-ra). Comm. Toile de coton blanche.

GARRAUD (Gabriel-Joseph), sculpteur français, né à Dijon en mars 1807. Il vint à Paris à l'âge de vingt ans, et, après avoir fréquenté pendant quelque temps l'atelier de Ramey fils, entra dans celui de Rude. Son premier début fut un buste en plâtre qu'il exposa au Salon de 1838. L'année suivante, il envoya au Salon : *Une jeune fille jouant avec une chèvre;* en 1840, la *Vierge à l'Enfant*, commande du ministère de l'intérieur; en 1841, *Une bacchante faisant l'éducation d'un jeune satyre* (plâtre); en 1845, la *Première famille sur la terre* (marbre), qu'on voit aujourd'hui au Luxembourg, tout près de la fontaine de Médicis. En 1849, M. Garraud exposa une statue de la République. Mêlé au mouvement de 1848, il fut successivement directeur des beaux-arts au ministère de l'intérieur, puis inspecteur des beaux-arts, poste qu'il n'occupa que jusqu'en 1852. M. Garraud reprit alors l'ébauchoir; mais, jusqu'en 1863, nous ne trouvons aucune œuvre à signaler. A cette époque, il exposa le *Secret de l'Amour*. Plusieurs bustes sont également sortis du ciseau de cet artiste de mérite, entre autres ceux du *Marquis de Laplace*, pour l'Observatoire de Paris, de *Ledru-Rollin*, de *Mlle Augustine Brohan*, etc.

GARRAULT (François), sieur DES GEORGES, financier et écrivain français, né à Orléans au XVIe siècle, mort à Paris vers 1632. Il fut intendant général des finances en Champagne, trésorier de l'épargne et conseiller du roi. On a de lui, entre autres ouvrages : *Traité des mines d'argent trouvées en France* (1574, in-8°); *Mémoires et recueils de nombres, poids et monnoyes anciennes et modernes des nations les plus renommées* (1576); *Deux paradoxes sur le fait de la monnoye* (1578); *Sommaire des édits et ordonnances royaux concernant la cour des monnoyes* (1632)

GARRAY, village d'Espagne, prov. et à 7 kilom. N. de Soria; 300 hab. Commerce de laine et de bétail. Beau pont de seize arches en pierre de taille, sur le Duero, dominé par la colline qui portait autrefois la célèbre Numance.

GARRICK (David), le plus grand acteur de l'Angleterre, surnommé le **Roscius anglais**, né à Angel-Inn, dans le comté de Hereford, le 20 février 1716, mort à Londres le 20 janvier 1779. Son aïeul était un négociant français protestant, que la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, avait obligé de s'expatrier et de se réfugier en Angleterre, et dont le vrai nom était *La Garrigue*, auquel il donna la forme anglaise que son petit-fils devait plus tard illustrer. Ce Français naturalisé Anglais, grâce au Père Lachaise, se maria en Angleterre, et devint le père de quatre enfants, dont deux fils et deux filles. L'aîné des garçons alla s'établir à Lisbonne, où il fit le commerce des vins; le plus jeune, nommé Pierre, le père de notre David Garrick, embrassa la profession des armes, dans laquelle il eut beaucoup de peine à obtenir le grade de major. Pierre Garrick avait épousé une Irlandaise, et ce fut près de Hereford, où son régiment était en garnison, que naquit David Garrick. Quelque temps après la naissance de ce fils, Garrick père alla demeurer à Litchfield, où il vécut encore plusieurs années. Le jeune David, après avoir reçu des leçons de Samuel Johnson, alors très-jeune, et instituteur à Litchfield, fut envoyé à treize ans, en 1729, à Lisbonne, auprès de son oncle, pour y apprendre le commerce. Mais déjà il était plus occupé de la lecture des grands maîtres de l'art dramatique, de Shakspeare surtout, que de toute autre chose, et il se plaisait à jouer des scènes de comédie avec quelques jeunes Portugais qui avaient étudié la langue anglaise. Voyant qu'il n'était pas né pour le commerce, il revint dans sa patrie, auprès de ses parents, à Litchfield, fort incertain encore sur l'état qu'il embrasserait, et il se remit à étudier sous la direction de Samuel Johnson, qui fut dès lors plutôt son ami que son maître, et qui devait, quelque temps après, aller chercher fortune à Londres avec lui.

Garrick eut un instant l'idée d'embrasser la profession d'avocat; il partit pour Londres, et, le 9 mars 1736, il se fit inscrire au nombre des étudiants en droit de Lincoln's-Inn. Mais l'étude des lois n'était pas du tout son fait; il s'en dégoûta bientôt, et, voulant encore une fois essayer du commerce, il s'établit marchand de vin aux environs de la cour de Durham, son oncle de Lisbonne lui ayant fourni les moyens d'entreprendre ce genre de commerce. Il l'exerça tant bien que mal, et plutôt mal que bien, selon toute apparence, jusqu'à son apparition sur le théâtre, en 1741.

Mais, au milieu de toutes ces vicissitudes, la passion qu'il avait pour la lecture des grands poëtes dramatiques et pour les représentations scéniques le suivait partout. Shakspeare surtout était son idole. Enfin son inclination l'emporta; il résolut de tenter la fortune au théâtre, et s'engagea, sous le nom de Lyddal, dans une troupe ambulante. Il débuta à Ipswick, dans l'été de 1741, par le rôle d'Aboar, dans la pièce intitulée *Oroonok*. Les applaudissements qu'il sut mériter sur ce théâtre obscur le firent bientôt appeler à Londres, où il parut pour la première fois sur le théâtre de Good-man's-fields, le 19 octobre 1741, remplissant le rôle de Richard dans le *Richard III* de Shakspeare. Son succès fut immense dès le premier jour, et ne s'est plus démenti depuis.

Il excitait surtout l'admiration universelle dans les plus beaux rôles de Shakspeare, tels que Macbeth, Hamlet, Richard III, le roi Lear, etc. Il se montrait également parfait dans les rôles comiques, et tout le monde le proclamait l'acteur modèle, sans rivaux, au moins dans sa patrie. Il donna sa dernière représentation en 1776; il avait alors près de soixante ans. Le discours qu'il adressa au public pour lui faire ses adieux fut interrompu par ses larmes, et les spectateurs n'étaient pas moins émus.

Aux talents du comédien, Garrick joignait ceux de l'écrivain et du poëte. Outre un grand nombre de prologues et d'épilogues composés par lui pour être récités sur la scène avant ou après la représentation des pièces importantes, il a remanié plusieurs pièces de Shakspeare, et produit lui-même des comédies, des drames, des vaudevilles dont plusieurs eurent beaucoup de succès.

Il mourut d'une paralysie des reins. Une pompe vraiment royale présida à ses funérailles; les plus grands seigneurs y assistèrent; l'évêque de Cantorbéry célébra l'office, et le corps fut inhumé dans l'abbaye de Westminster, à côté du tombeau de Shakspeare. Peu de temps après, un monument funéraire lui fut élevé par les soins et aux frais de M. Albany Wallis, un de ses amis les plus dévoués.

La nature l'avait merveilleusement doué; l'art, la science, l'étude, la volonté en firent le plus étonnant comédien dont l'histoire des arts ait consacré le souvenir. Ce qu'il y avait surtout en lui d'admirable, c'était la réunion des qualités si diverses qui font les grands acteurs tragiques et les grands acteurs comiques, qualités qui semblent s'exclure et ne pouvoir se rencontrer au même degré dans la même personne. C'est ce qui le fit appeler à la fois de son temps le Lekain et le Préville du théâtre anglais. Plus que Lekain et que Préville même, il excellait dans cette partie de l'art, où les passions ne s'expriment que par le jeu des muscles du visage et par les attitudes du corps. Les témoignages contemporains qui l'attestent sont innombrables; mais les suivants suffiront à en donner une idée.

Le duc de Guines, qui fut notre ambassadeur à Londres en 1770, racontait volontiers le fait suivant :

« J'arrivais à Londres, dit-il, en qualité d'ambassadeur de France. Mon premier soin fut de m'informer si mon ami, le lord Hedgecomb, était revenu d'Ecosse. J'appris qu'il était à Twickenham, et je m'y rendis. Le noble lord me fit l'accueil que j'attendais de son amitié. « Je n'ai pas oublié, me dit-il, le » désir que vous avez de connaître Garrick. » Vous allez être satisfait. Garrick est chez » moi depuis quatre jours. Acheminons-nous » vers ce pavillon; il y prend le thé. » Mon empressement fut égal à ma joie. Nous entrons dans le kiosque où Garrick déjeunait. Je vois un petit homme, d'une mine assez commune, étendant du beurre sur son pain avec une telle application, qu'il ne se dérangea pas quand nous parûmes. « Mon cher Garrick, lui dit le » lord, voilà M. l'ambassadeur de France qui » se fait un grand plaisir de vous voir et de » causer avec vous. » Garrick me fit un salut assez léger et continua sa beurrée. Je regardai sans parler. Il rompit le silence : « Mon» sieur l'ambassadeur de France, dit-il en » souriant assez finement, a, dans ce mo» ment, une assez pauvre idée de Garrick. — » Loin de là, lui répondis-je. Mais, je vous » l'avouerai, je vous confrontais avec votre » réputation; je vous comparais, monsieur » Garrick, à cette estampe où, le poignard à » la main, l'œil en feu, les cheveux hérissés, » vous m'avez fait frissonner, quoique je ne » vous aie jamais vu. — Vraiment oui! reprit » Garrick; ces peintres nous flattent. Ils nous » représentent tels qu'ils nous voient sur la » scène. Ils nous donnent de belles attitudes, » des airs de roi, et, redevenus nous-mêmes, » nous paraissons ignobles à côté de notre » portrait. » En même temps, il se leva comme un homme en fureur. Il avait six pieds; ses cheveux me parurent se dresser sur sa tête; ses lèvres tremblaient. L'expression de la figure entière était effrayante. Je reconnus Richard III, la gravure, et surtout l'inimitable Garrick. »

Le duc de Guines ajoutait qu'il passa plusieurs jours à Twickenham, et que ce grand acteur y joua plusieurs scènes muettes dont la pantomime était toujours admirable.

Pendant son séjour à Paris, Garrick dînait fréquemment chez Mlle Clairon; les convives étaient nombreux et choisis. Après dîner, ils se donnaient mutuellement des échantillons de leur talent. Un soir, il dit à Mlle Clairon qu'un acteur restait nécessairement en chemin s'il ne connaissait pas *la gamme des passions*. Sur la réponse de l'actrice qu'elle ignorait ce qu'il entendait par là, Garrick se mit à parcourir, par le seul jeu de sa physionomie, tout le cercle des passions humaines, passant des plus simples au plus compliquées, et chacun des assistants les reconnut toutes sans peine, quoique le grand acteur s'abstînt de prononcer un seul mot.

Les acteurs de la Comédie-Française, ayant su le jour où Garrick devait arriver à Paris, l'attendirent à l'auberge la plus voisine de la barrière. Là, sa voiture se brisa par une *maladresse* du postillon, bien payé par Messieurs de Paris pour cet accident. Garrick fut forcé de s'arrêter à l'auberge; on y faisait une noce. Il fut invité par les parents et les mariés à se mettre à table; on lui versa du bon vin, qu'il aimait beaucoup. Enfin, il oublia sa colère contre le postillon, et parut se livrer si franchement à la circonstance, que les acteurs (car c'étaient eux) le crurent tout à fait dupe de la comédie qu'ils jouaient. Ils ne furent pas peu surpris quand Garrick, sortant tout à coup d'une fausse ivresse, les salua tous par leurs noms. Les feuilles publiques l'avaient familiarisé depuis longtemps, et par la louange et par la critique, avec les qualités et les défauts de chacun d'eux. Il les avait devinés presque tous en étudiant leur physionomie et en les entendant parler, de sorte qu'on peut dire qu'il reconnut des gens qu'il n'avait jamais vus.

Durant son séjour à Paris, en 1763, il voulut aller à Versailles pour y voir la cour et y examiner les chefs-d'œuvre qui embellissent les jardins, le parc et le palais de cette résidence royale; ses amis l'accompagnèrent. C'était un dimanche; le duc d'Aumont le fit placer dans une galerie que le roi devait traverser pour aller à la messe. Louis XV avait été prévenu de la présence de Garrick. Il ralentit sa marche pour le voir, et revint même sur ses pas pour l'observer encore. Garrick parut flatté de l'attention curieuse du monarque. A souper, il s'extasia sur la magnificence du palais, du parc et des objets d'art qui les décoraient avec profusion. Mais, impatient d'amuser ses convives : « Je vais vous prouver, leur dit-il, que je n'ai pas seulement regardé les marbres et les bronzes. » En même temps, il fait ranger ses amis sur deux files, sort un moment du salon, et puis rentre avec un autre visage. Ils s'écrient tous : « Voilà le roi! voilà Louis XV! »

Il imita successivement tous les personnages de la cour. On revit M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans, les ducs d'Aumont, de Richelieu, de Brissac. Ils furent tous reconnus. L'acteur Caillot, témoin de ces métamorphoses, en demeura stupéfait.

C'était là peut-être le côté le plus étonnant et le plus rare de cet acteur si bien doué. Tous ses biographes s'accordent à dire que sa figure prenait alternativement l'expression des passions les plus diverses et des caractères les plus opposés : la majesté royale, la magnanimité, l'amour, la fatuité, l'air commun, l'air de jeunesse, la décrépitude du vieillard, la gaieté, le désespoir, la folie, la stupidité s'y peignaient tour à tour avec le plus grand naturel et la vérité la plus saisissante. On ajoute que son jeu muet avait la plus grande expression, et produisait un effet saisissant dans l'imitation de l'agonie et de la mort.

Après la mort de Fielding, ses amis ayant exprimé le regret qu'aucun peintre n'eût fixé sur la toile les traits de ce romancier célèbre, Garrick ne craignit pas de s'avancer trop en promettant de faire revivre Fielding quelques instants, afin que Hogarth, qui était présent, pût esquisser rapidement son portrait. La proposition ayant été acceptée, Garrick se retira dans une chambre voisine, où il fit les préparatifs nécessaires pour se donner, autant que possible, toutes les apparences extérieures du personnage. Quand il reparut, tout le monde crut à l'instant reconnaître Fielding, et Hogarth s'empressa de tracer, sur ce singulier modèle, l'unique esquisse que l'on possède du visage de l'auteur de *Tom Jones*.

Garrick avait trente-trois ans à peine, et déjà il n'avait plus rien à demander à la gloire, et peu de chose à la fortune. Mais il lui manquait les satisfactions du cœur. Il les chercha dans le mariage. Il épousa, le 2 juin 1749, Eva-Maria Veigel, dite *Violetti*. Il avait été sur le point, avant sa rencontre avec Mlle Violetti, d'épouser une actrice de son théâtre, très-belle et d'un très-grand mérite aussi, mistress Woffington. Il avait même été, à ce qu'elle assurait elle-même, jusqu'à essayer, en riant, à son doigt la bague nuptiale; mais il ne lui avait fait aucune promesse formelle de l'épouser, comme on l'a dit faussement. Mistress Woffington conçut toutefois quelque dépit de ce mariage, et quitta, peu de temps après, la troupe de Drury-Lane pour passer à Covent-Garden.

Garrick fit avec sa femme un voyage en France et en Italie en 1751, et un autre en 1763. Il s'y fit des amis des hommes les plus distingués. Diderot raffolait de Garrick. Il avait également pour amis, en Angleterre, les écrivains les plus renommés. De ce nombre étaient surtout Fielding, Samuel Johnson, Sheridan, qui avait joué la comédie avec lui, Swift, Sterne, Goldsmith, et d'autres encore, qui trouvèrent en lui un frère généreux, malgré la réputation d'avarice que lui avaient faite ses rivaux et ses ennemis.

Dans ses premières années, étant peu riche et voulant vivre honorablement, il vivait avec la plus stricte économie et se montrait ardent à gagner de l'argent. Ce fut, pour ses ennemis, un motif de l'accuser d'avarice. Foote, qui était comme lui, en ce temps-là, auteur, acteur et directeur, pour attirer du monde au théâtre de Hay-Market, dont il avait obtenu la direction par la protection du duc d'York, y présentait la caricature des hommes les plus connus de Londres, qu'il exposait à la risée du public. Il eut un moment l'idée de ridiculiser Garrick sur son théâtre; il ne le fit pourtant point; mais, en toute occasion, il décochait des traits contre lui, et il ne contribua pas peu à lui faire cette réputation d'avarice. Il disait, entre autres choses, que lorsque Garrick quitterait le théâtre, il se ferait commis de quelque banquier, pour avoir le plaisir de compter de l'argent du matin au soir. Cependant, lorsque, avec le temps, Garrick eut acquis une grande fortune, il en usa de manière à prouver l'injustice de ces accusations. Sa bourse était toujours ouverte à ses amis, et, quand il leur prêtait de l'argent, il ne s'inquiétait pas de savoir s'ils pourraient le lui rendre. Les traits qui constatent la générosité de Garrick sont nombreux et authentiques. Un de ses biographes les plus consciencieux, Murphy, rapporte qu'un M. Christie, de Pall-Mall, se citait lui-même comme un exemple de la noble générosité de l'acteur, et n'en parlait jamais qu'avec l'accent de la plus vive reconnaissance. Dans un moment où il se trouvait fort gêné par suite d'une perte considérable, étant allé faire une visite à Hampton avec son ami Albany Wallis, celui-ci, en se promenant dans le jardin avec Garrick, lui raconta l'embarras dans lequel était leur ami commun. Garrick ne répondit rien; mais, prenant ensuite à part M. Christie : « Quelle est donc cette histoire que Wallis vient de me raconter? lui dit-il; s'il ne faut que 5,000 livres pour vous tirer d'affaire, je les ai à votre service. » « Je tiens ce fait de M. Christie lui-même, ajoute Murphy, et la reconnaissance qu'il en conserve n'étonnera personne. »

Le mérite indigent, au rapport du même biographe, était toujours sûr de trouver un bienfaiteur dans Garrick. Le docteur Johnson avait coutume, quand il apprenait qu'une famille respectable était dans le besoin, de faire une collecte à son profit parmi ses amis et ses connaissances, et il a dit souvent qu'il

recevait de Garrick, en ces occasions, plus que de qui que ce fût, et toujours plus qu'il ne s'y attendait. Un autre de ses amis le sollicitait un jour de donner une bagatelle à une pauvre veuve dont il venait de peindre la situation malheureuse : « Combien lui donnerai-je? demanda Garrick. — Deux guinées. — Non, je n'en ferai rien. — Eh bien, ce qu'il vous plaira. » Garrick lui remit un billet de banque de 30 livres sterling. « Vous qui doutez de la bienfaisance et de la charité de M. Garrick, dit à son tour Thomas Davies dans ses *Memoirs on the life of David Garrick*, allez à Hampton, et écoutez ce que chaque habitant de ce village vous dira de lui; voyez si sa perte n'y est pas universellement sentie, si tous les pauvres ne regrettent pas en lui un véritable ami, un père affectionné. Quelques années avant sa mort, il y avait établi une petite fête pour les enfants du village. Le 1er de mai, il les faisait venir dans son jardin, et leur distribuait des gâteaux et de l'argent. Des méchants ont dit que sa charité n'était qu'ostentation. Mais, en tout cas, l'ostentation n'est pas de l'avarice, et si c'était ostentation, plût au ciel qu'il eût un plus grand nombre d'imitateurs! »

Noverre rapporte une anecdote assez plaisante du second séjour de Garrick à Paris (en 1763). « Il suivait très-assidûment les représentations de la Comédie-Française, et il avait un goût particulier pour Préville. Il était fort lié avec lui; ils faisaient souvent ensemble des parties de cheval hors de la ville. Dans une de ces parties, cheminant gaiement, Préville eut la fantaisie de contrefaire l'homme ivre. Garrick, tout en l'applaudissant, lui dit : « Mon cher ami, vous avez » manqué une chose très-essentielle à la vérité et à la ressemblance de l'homme ivre » que vous venez d'imiter. — Quoi donc? demanda Préville. — C'est que vous avez » oublié de faire boire vos jambes. Tenez, » mon ami, je vais vous montrer un bon Anglais qui, après avoir dîné à la taverne et » avoir avalé, sans tricher, cinquante rasades, monte à cheval pour regagner sa » maison de campagne, voisine de Londres, » accompagné seulement d'un jockey presque » aussi bien conditionné que le maître. Voyez-le dans toutes les gradations de l'ivresse : » il n'est pas plus tôt sorti des portes de Londres, que tout l'univers tourne autour de » lui. Il crie à son jockey : « Williams, je suis » le soleil, la terre tourne autour de moi. » » Un instant après, il devient plus ivre; il » perd son chapeau, abandonne ses étriers et » laisse pendre ses jambes; il galope, frappe » son cheval, le pique de ses éperons, casse » son fouet, perd ses gants, et arrive aux » murs de son parc; il n'en trouve plus la » porte; il veut absolument que son coursier, » dont il déchire la bouche, entre par la muraille; l'animal se débat, se cabre, et jette » mon vilain à terre. » Après cet exposé, Garrick commença. Il mit successivement dans cette scène toutes les gradations qu'il avait décrites, et il la rendit avec tant de vérité, que, lorsqu'il tomba de cheval, Préville poussa un cri d'effroi; sa crainte ne se calma que lorsque, après avoir joué encore un moment l'homme évanoui, Garrick se releva en riant et embrassa Préville, qui le reconnut là pour son maître. »

Le roi d'Angleterre était peut-être le seul homme du royaume qui n'admirât point Garrick. George II n'avait aucune idée de la littérature, aucun sentiment des beaux-arts. Lorsque le peintre Hogarth lui fit hommage de son tableau représentant la *Promenade de Finley-Hounslow*, le roi crut le récompenser largement en lui donnant une guinée.

Le talent de Garrick ne l'avait pas frappé davantage. Il montrait même quelque aversion pour sa personne, persuadé que celui qui reproduisait si bien le caractère atroce de Richard III ne pouvait être un honnête homme. Taswell, au contraire, qui jouait le rôle du lord-maire de Londres, lui paraissait capable de remplir la place de magistrat d'une grande cité.

Les comédiens ayant été mandés à la cour pour y jouer *Henri VIII*, de Shakspeare, le duc d'Athol demanda le lendemain à Richard Steele, un des directeurs, si le spectacle avait été goûté. « Bien plus que je ne l'aurais voulu, répondit Steele. J'ai vu le moment où le roi allait s'emparer de tous mes comédiens pour en faire des ministres et des conseillers d'Etat. »

Garrick était, au rapport de Noverre, alternativement gai et enjoué comme un Français, sérieux et sombre comme un Anglais. Après avoir été on ne peut plus aimable, plus enjoué et plus spirituel, il se taisait, devenait morne et pensif, avait l'air de s'occuper des choses les plus graves et les plus tristes; puis, tout à coup, il sortait de cet état, faisait l'éloge ou la critique de ce qu'on avait dit pendant le sommeil de sa gaieté, et devenait plus intéressant que jamais.

Il avait, à Hampton, village à 5 ou 6 milles de Londres, une belle maison de campagne et un superbe jardin dans lequel il avait fait élever un temple à Shakspeare. Là, bien qu'à Londres il vécût toujours avec économie, il tenait un grand état de maison, avait un nombreux domestique, beaucoup de chevaux et de chiens de chasse, et recevait grande société.

On a dit avec raison que, de la calomnie et des faux bruits qu'elle répand, il reste toujours quelque chose. C'est une source où l'on puise longtemps sans la tarir. Longtemps, en effet, après la mort de Garrick, en 1806, un article, évidemment puisé à ces tristes sources, parut dans le *Courrier des spectacles*, que dirigeait cependant un homme d'un esprit assez droit, et non sans instruction (M. de Salgues). On y revenait sur l'avarice supposée de Garrick, avec force facéties prétendues anecdotiques; l'auteur se donnait carrière sur ce thème usé, et y brodait toutes sortes de variations tirées de son propre fonds. Heureusement, Noverre, l'excellent chorégraphe, qui avait été l'ami de Garrick et en rapport d'affaires d'argent avec lui, comme maître de ballets à Drury-Lane, pendant trois années, vivait encore. Il prit la plume, et écrivit à de Salgues, pour relever les impertinences de cet article inconvenant, la lettre suivante :

« Je lis dans votre journal un article concernant Garrick, regardé à juste titre comme le Roscius de l'Angleterre. Garrick fut mon ami, et il est de mon devoir de prendre sa défense : je ne puis souffrir qu'on couvre sa tombe de boue. Je dois réfuter un article rempli de faussetés, et démentir par des vérités les allégations absurdes qu'il contient.

» Comme acteur, on ne peut contester à Garrick le plus beau et le plus sublime talent dans tous les genres. Il était trop occupé pour aller acheter, comme on le dit, « des *guenilles* » et des lambeaux d'étoffe pour rapetasser » les vêtements de ses acteurs. » Il était trop grand, trop fier et trop généreux pour s'occuper de ces petits détails, et jamais on ne l'a vu rentrer chez lui chargé, comme on le prétend, de paquets de chiffons.

» Ce récit ridicule est si faux, que, lorsque M. Lacy quitta l'association qu'il avait contractée avec Garrick, le magasin des habits de costumes fut estimé 12,000 livres sterling (288,000 francs); sa garde-robe théâtrale n'était donc point « composée de lambeaux et de » guenilles. »

» L'auteur de cette diatribe dit que Garrick aurait fourni de nouveaux traits à Molière lorsqu'il écrivait *l'Avare*. Tout le monde sait, en Angleterre, quel train de maison avait Garrick. Un homme est-il avare lorsqu'il a une bonne table, un nombreux domestique, des voitures et des chevaux de main? Est-il avare lorsqu'il reçoit et traite chez lui les plus grands seigneurs, les artistes, les gens de lettres et les savants les plus renommés?..... Je pourrais citer de lui une foule de traits qui font autant l'éloge de son cœur que de sa noble façon de vivre.

» On l'accuse aussi d'avoir été le plus jaloux des hommes. Les talents de Garrick ne l'empêchaient pas d'apprécier ceux des autres. Personne ne fut plus admirateur que lui, en France, de ceux de Lekain, de Préville et de Grandval; personne ne rendit plus d'hommages à ceux des Dumesnil, de Clairon et des Dangeville; il prisait infiniment le mérite de Carlin et de Caillot. Se trouvant à côté de ce dernier, à une représentation d'une pièce où Carlin, venant d'être rudement bâtonné par son maître, suivait celui-ci, se frottant le dos d'une main et le menaçant de l'autre, Garrick, frappé de la pantomime expressive de Carlin, dit à Caillot : « Voyez comme le dos de Carlin a de la physionomie! »

» Ce n'est ni comme acteur ni comme auteur que Garrick a acquis une grande fortune : c'est comme directeur et propriétaire du théâtre de Drury-Lane; c'est, ainsi que le font les plus grands seigneurs de l'Angleterre, en prenant un intérêt dans les vaisseaux qui partaient pour les Indes, dont le retour lui assurait un bénéfice considérable; c'est là que Garrick a trouvé la source de sa grande opulence.

» Voici un dernier exemple qui prouvera que Garrick aurait difficilement fourni des traits à *l'Avare* de Molière. Il écrivait la lettre suivante à un jeune artiste, qui avait obtenu à Paris un brillant succès par la nouveauté de sa danse (c'est de Noverre lui-même qu'il s'agit) :

« J'ai le plus fort désir, monsieur, de faire » votre connaissance. Dans l'impossibilité où » je me trouve de faire le premier pas, je » vous invite à venir dîner chez moi. Si vous » acceptez ma proposition, transportez-vous » chez MM. Follet et Silvain, banquiers, rue » de la Jussienne; ils vous compteront 150 louis » pour les frais de votre voyage.

» Je suis avec estime, etc.

» D. Garrick. »

» D'après ce que je viens de dire, et d'après la connaissance intime que j'ai du caractère, des mœurs et des talents de Garrick, je conclus, monsieur le rédacteur, que l'auteur de l'article n'a jamais connu cet homme célèbre, et qu'il a puisé à la source des faux bruits un récit dénué de toute vérité. Pour peindre, il faut savoir dessiner; pour faire un portrait ressemblant, il est nécessaire d'étudier son modèle : l'auteur de l'article n'a fait de Garrick qu'une ridicule caricature.

» Noverre. »

Dans le temps que Garrick était directeur du théâtre de Drury-Lane, un médecin célèbre de Londres, le docteur Hill, s'avisa de faire une comédie intitulée : *The Rout* (*l'Assemblée*), et, pour en assurer le succès, il fit annoncer cette comédie comme étant l'ouvrage d'une personne de qualité qui en destinait le produit à un établissement de charité. Cette raison fit endurer la représentation avec résignation, et applaudir même quelque peu la pièce. Alors, le docteur jeta le masque, et demanda la représentation d'usage à son bénéfice. Garrick la lui accorda sans difficulté. Mais le public ayant sifflé la pièce, l'auteur s'en prit au directeur, et remplit les journaux d'injures et d'invectives contre lui. Garrick n'y répondit que par un distique à bout portant. Voici la traduction littérale de cette épigramme : « Il n'a pas son égal en comédie et en médecine : ses comédies sont une médecine, et ses médecines sont une comédie. »

Garrick (portraits de). Les artistes anglais les plus habiles du XVIIIe siècle ont brigué l'honneur de faire le portrait de Garrick. Hogarth l'a représenté dans le rôle de *Richard III*, dans un tableau exécuté en 1746 pour lord Feversham, au prix, considérable alors, de 200 livres sterling (5,000 fr. environ). Le même artiste a gravé une composition analogue, en collaboration avec Ch. Grignion le jeune. Un beau portrait de Garrick a été gravé par Edward Fisher, d'après Reynolds, en 1762. J. Finlayson a gravé, d'après le même peintre, en 1769, une composition représentant Garrick dans le rôle de *Kitely*. Le célèbre auteur nous apparaît remplissant le rôle de *Richard III* et celui d'*Abel Drugger*, dans deux estampes exécutées par John Dixon, l'une d'après Nathaniel Dance, en 1772, l'autre d'après Zoffani. On doit encore à ce dernier diverses compositions représentant : Garrick dans le *Retour du fermier* (gravé par J.-G. Haid, en 1766); Garrick et mistress Pritchard (gravé par Valentin Green); Garrick et mistress Gibber dans la *Venise sauvée* d'Ottway (gravé par Mac Ardell). Mac Ardell a gravé, en outre, Garrick dans le rôle d'*Hamlet*, d'après B. Wilson, en 1754; Valentin Green, *Garrick embrassant le buste de Shakspeare*, d'après Th. Gainsborough (1769); J. Caldwall, l'*Immortalité de Garrick*, d'après Carter (1783). D'autres portraits de Garrick ont été gravés par Mac Ardell, d'après J.-E. Liotard; par W. Dickinson, d'après P.-E. Pine; par J.-E. Mansfeld, etc. Citons enfin un buste exposé par le sculpteur français Le Moine, au Salon de 1765, et qui a été ainsi apprécié par Diderot : « Ce n'est pas l'enfant Garrick, qui baguenaude dans les rues, qui joue, saute, pirouette et gambade dans la chambre; c'est Roscius commandant à ses yeux, à son front, à ses joues, à sa bouche, à tous les muscles de son visage; ou plutôt à son âme qui prend la passion qu'il veut, et qui dispose ensuite de toute sa personne, comme vous de vos pieds pour avancer ou reculer, de vos mains pour lâcher ou prendre. Il est sur la scène. »

GARRICK (Eve-Marie Veigel, mistress), danseuse, femme du célèbre acteur, née à Vienne (Autriche) en 1724, morte en 1822. Douée d'une grande beauté, elle débuta de la façon la plus brillante, s'attira la faveur de Marie-Thérèse, qui lui fit prendre le nom de **Veilchen** (violette), transformé plus tard en celui de **Violetti**. Elle se rendit à Londres en 1744, où elle obtint un grand succès sur le théâtre de l'Opéra, et inspira une vive passion à Garrick, qui l'épousa en 1749. Cette union, cimentée par une grande conformité de goûts et d'humeur, fut parfaitement heureuse. Mistress Garrick accompagna son mari dans ses voyages, se fit remarquer par son excellente conduite et par sa bienfaisance, et hérita, à la mort de son mari, de toute sa fortune, qui s'élevait à plus de 100,000 francs de rente, à la condition de rester veuve et de ne pas quitter l'Angleterre. Elle mourut dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année et fut inhumée près de Garrick, à Westminster.

GARRIÈRE s. f. (ga-ri-è-re). Chasse. Petite rigole creusée en terre pour cacher le ressort à l'aide duquel on fait mouvoir le filet à prendre des oiseaux.

GARRIGUE s. f. (ga-ri-ghe). Agric. Terre inculte, dans le midi de la France.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom, dans le midi de la France, et plus particulièrement dans le Languedoc, de vastes étendues de terres incultes qui occupent aujourd'hui la place d'anciens bois de chênes à feuilles persistantes, dont le nom vulgaire (*garric*) leur est resté. Ces sortes de landes calcaires et pierreuses forment généralement des collines plus ou moins élevées, à pentes douces et ondulées. Elles présentent des blocs de roches compactes, entre lesquels se trouvent quelques maigres parcelles d'une terre végétale rougeâtre et ferrugineuse. Dans beaucoup d'endroits, l'aspect est plus triste encore; continuellement lavée par les pluies, la terre est entraînée peu à peu dans le fond des vallées, et il n'est pas rare de voir de larges places où le roc est complétement dénudé. Çà et là quelques rares bouquets d'yeuse, de chêne au kermès ou d'érable de Montpellier, de menus arbustes isolés et chétifs, un peu d'herbe rare et sèche où dominent des plantes aromatiques, telle est, en général, la végétation de ces *garrigues*. Livrées à la dépaissance des bêtes à laine, elles leur fournissent une nourriture peu abondante, mais saine, substantielle et appétissante, et qui contribue beaucoup à la bonne qualité de la chair et du lait de ces animaux. Dans ces dernières années, on a planté beaucoup de vignes dans les parties les plus basses de ces *garrigues*, enrichies par l'accumulation des terres enlevées aux parties supérieures; le vin y est peu abondant, mais de bonne qualité.

GARRIGUELLA (la), ville d'Espagne, prov. et à 34 kilom. de Girone; 2,150 hab. Elle se compose de la ville proprement dite, qui renferme les ruines de murailles et de tours construites par les Maures, et du faubourg, plus grand et mieux bâti que la ville. On y voit deux églises, l'une très-ancienne, l'autre moderne et d'un style élégant. Commerce de vins, d'huiles et de fruits.

GARRIGUES (monts), montagne de France (Hérault), ramification de la chaîne des Cévennes, dont les plus hauts sommets atteignent 1,300 mètres.

GARRIS, village et commune de France (Basses-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arrond. et à 77 kilom. de Mauléon, sur une colline; 377 hab. Eaux minérales froides, sulfatées, calcaires. Les rois de Navarre y possédaient un château qui sert aujourd'hui de mairie.

GARRISON (William-Lloyd), philanthrope américain, l'apôtre des noirs, l'émule glorieux de John Brown et du président Abraham Lincoln, né à Inaë, dans le Missouri, en 1809. Si l'abolition de l'esclavage est aujourd'hui un fait accompli dans la grande république américaine, c'est surtout aux efforts inouïs de persévérance et de courage de William Garrison qu'est due cette tardive réparation de si longues et si douloureuses iniquités. Il fut un temps, bien triste, hélas! où, d'un commun accord, hommes d'Etat et hommes de négoce, nordistes et sudistes, voyaient dans le maintien de l'esclavage la pierre angulaire de l'Union et de la prospérité des blancs. Les choses en étaient à ce point que la sanction de l'opinion publique semblait pour toujours acquise à l'*institution spéciale*, consacrée pour la plus grande partie par la bénédiction des Eglises américaines. La nuit des âmes était faite sur cette redoutable question, qui semblait ne devoir plus être discutée; et si jamais une cause a été servie avec un amour sans espoir, c'est bien celle de la libération des hommes de couleur.

Le code noir réservait toutes ses sévérités à celui qui aurait osé voir des frères dans cette race asservie. Parler de liberté pour le noir, parler de l'instruction du noir, lui dire qu'il possède une âme, était un crime puni de mort; et des amis de Garrison ont été brûlés vifs pour avoir donné à ces misérables les premières notions de la lecture.

Garrison eut le courage insigne de réagir de toutes les forces de son âme, et au péril de sa vie, contre ce concert unanime d'hommes de diverses conditions, qui repoussaient toute tentative d'affranchissement comme inutile, impolitique, injuste, attentatoire à l'existence même de la patrie. L'apôtre des noirs entreprit de livrer bataille contre tous, et, sans s'inquiéter autrement des intérêts, des convictions, des passions, des préjugés et des croyances, il osa dire seul, devant cette société américaine si riche, si hautaine : « Tous les hommes sont créés égaux. Ils sont doués par le Créateur de droits inaliénables : la vie, la liberté et la recherche du bonheur. » Garrison, en proclamant ainsi sa déclaration de l'indépendance, dénonça le premier l'institution de l'esclavage comme un outrage aux principes sur lesquels l'Union était fondée. Il dit, il écrivit, il répandit ces simples et sublimes vérités dans des discours, dans des livres, dans des brochures, dans des traités, dans des pamphlets, dans des sermons, et cela heure par heure, jour par jour. Il repoussa l'esclavage comme une dégradation, et il ne cessa d'invoquer la loi supérieure pour combattre toute considération légale.

Il parcourut ainsi, pendant de longues années, les divers Etats de l'Union, semant partout sa parole, en dépit de toutes les poursuites, de toutes les persécutions. La conviction profonde dont il était animé, il la fit passer dans l'âme de quelques disciples, malheureusement trop rares. Le travail de tous les jours, le dur labeur incessant, les ennuis, les fatigues, les déboires, les dangers, les misères, les privations d'un apostolat sans fin ni trêve, sans pitié ni merci, firent reculer le plus grand nombre. Le courage suppléa à tout. La menace de mort, dans le cas où lui et ses adeptes entreraient dans les Etats à esclaves, ne les arrêta pas : ils y pénétrèrent, et avec eux leur prédication si simple, leur enseignement si élémentaire, que, bon gré malgré, l'ignorant comme le savant, le pauvre comme le riche, le puissant comme l'opprimé, pouvaient les comprendre. Malgré cela, ils furent hués, honnis, conspués, méprisés, vilipendés, stigmatisés par toutes les épithètes diffamatoires que le vocabulaire le plus riche de la langue anglo-américaine pût fournir à leurs détracteurs. Dans les cités libres du Nord, ils furent assaillis par la foule en haillons ou en habits noirs; dans la Nouvelle-Angleterre même, l'ostracisme les frappa; et partout les gens du peuple regardaient Garrison et ses amis comme une bande de fous et de fanatiques. Ils avaient, en effet, le fanatisme du bien, la folie de la fraternité! Aussi rien ne put ralentir leur dévouement. Garrison per-

sista dans sa voie : il combattit pied à pied, sans pâlir et sans fléchir, renié des meilleurs parmi les bons, de Lincoln lui-même, qui, comme saint Pierre, ne voulut avoir rien de commun avec ce Jésus des noirs, dans la crainte de voir sombrer la république.

Mais l'heure de la justice devait sonner. Elle arriva. Les prédications de Garrison, les écrits de quelques-uns de ses disciples, avaient fait la lumière ; l'horreur de l'esclavage remplaça l'indifférence pour les esclaves. La guerre civile éclata. Garrison sentit qu'on posait la question de vie ou de mort pour l'esclavage ; il appuya le mouvement qui avait porté Lincoln au pouvoir. Son adhésion au nouvel état de choses devait lui causer un immense chagrin. Quelques-uns de ses adeptes l'abandonnèrent, trouvant le gouvernement tiède au gré de leur impatience, et ils ne craignirent pas de dénoncer comme traître à la cause des noirs celui qui leur avait consacré sa vie entière, parce que Garrison était devenu et restait l'ami du grand homme qui avait jeté comme un suprême cri de guerre la proclamation de l'indépendance des noirs.

« Etrange injustice des partis ! dit M. Bonnin, ou plutôt fatale et irrésistible puissance de l'élan donné, de l'impulsion que rien ne peut plus arrêter, et qui risque de briser, en dépassant le but et en les entraînant dans l'abîme, les plus saintes causes, pêle-mêle avec leurs défenseurs. »

Garrison se consola bientôt de ces excès de zèle par le spectacle de la victoire définitive. Son œuvre est faite, et, plus heureux que John Brown et Abraham Lincoln, il survit à la victoire et voit récolter autour de lui les fruits qu'il a si courageusement semés.

GARROIOS, district montagneux de l'Inde, au delà du Gange, entre le 25e et le 26e parallèle septentrional, dans un coude du Brahmapoutre, qui en fait à peu près le tour. C'est une région très-fertile ; car les collines, quoique fort escarpées, sont couvertes, sur toute leur surface, d'une couche de terre épaisse et grasse qui, favorisée par l'humidité du climat, produit la végétation la plus exubérante. Les montagnes, où n'a pas pénétré la charrue, sont couvertes de belles forêts. Les habitants appartiennent à une variété distincte de la race indoue ; ils ont le teint très-brun, et sont encore à demi sauvages.

GARROS (PEY DE), poëte gascon. V. PEY DE GARROS.

GARROT s. m. (ga-ro — probablement du celtique : breton *gâr*, *garr*, jambe ; gaélique *gâr*, jambe et jarret ; irlandais *cara*, jambe, sans doute de la racine sanscrite *car*, aller. Le *garrot* est, en effet, la partie du corps de l'animal qui se trouve au-dessus des jambes de devant). Art vétér. Partie du corps des grands quadrupèdes située au-dessus de l'épaule et terminant l'encolure : *Le* GARROT *d'un cheval, d'un bœuf, d'un taureau.* ‖ *Mal de garrot*, Ulcère déterminé par le frottement exercé sur le garrot. ‖ *Garrot de l'arçon*, Arcade de l'arçon quelque peu élevée au-dessus du garrot du cheval.

— Morceau de bois passé dans une corde, pour serrer en tordant : *Le* GARROT *d'une scie. Serrez le* GARROT *de cette malle.*

— Syn. de GARROTTE.

— Chir. Instrument qui sert à comprimer l'artère pendant une opération, ou dans une hémorragie accidentelle.

— Ornith. Section du genre canard, érigée en genre par quelques auteurs.

— **Encycl.** Art vétér. On donne le nom de *garrot* à une petite partie du corps de nos animaux domestiques, située entre l'encolure et le dos. Cette région est une de celles dont la structure anatomique présente le plus de complication. Elle a pour base osseuse les apophyses épineuses des cinq ou six vertèbres dorsales qui suivent la première, surmontées de la portion du ligament sus-épineux qui les réunit. Des plans musculaires nombreux, et dont les fibres affectent des directions variées, se groupent sur cette charpente et appartiennent aux muscles ilio-spinal, rhomboïde, dorso-acromien et trapèze. Le cartilage de l'épaule concourt aussi, par son bord supérieur, à former cette région.

Le degré d'élévation des apophyses fait que le *garrot* est *bas* ou *bien sorti ;* toutes les conditions de sa beauté sont là. La hauteur implique un port élevé de la tête et un jeu libre des mouvements de l'épaule ; elle allége l'avant-main par une plus grande perpendicularité donnée aux massses musculaires qui agissent sur le bras de levier de l'encolure, et par la plus grande étendue de contraction qui en résulte pour les muscles qui se rendent à l'épaule.

L'élévation du *garrot* doit être considérée sous deux points de vue différents : sous celui de l'aptitude à la locomotion et sous celui du harnachement.

Le *garrot* élevé entraîne nécessairement une grande longueur de l'épaule ; il donne aussi plus de longueur au muscle rhomboïde, son principal releveur. En éloignant le point de départ du ligament cervical de la colonne vertébrale, il donne à cette corde fibreuse une disposition plus favorable pour le soutien de la tête, en même temps qu'il augmente l'étendue de tous les muscles qui, du ligament, se portent, soit à l'encolure, soit à l'épaule, et facilite ainsi la progression.

Lorsque le *garrot* ne forme pas saillie proéminente, et demeure, comme on dit, noyé dans les chairs, l'encolure et la tête ne peuvent prendre une attitude élevée : elles pèsent sur l'avant-main ; l'épaule a peu de liberté et des mouvements raccourcis. On dit que l'animal est *bas du devant*, pour exprimer cette conformation, qui se rencontre habituellement dans la jument.

Sous le rapport du harnachement, le *garrot* élevé présente de grands avantages. Il retient la selle et l'empêche d'avancer sur les épaules, dont elle gênerait les mouvements, tandis que, s'il est bas, le harnais est difficilement maintenu sur le dos : il tend toujours à s'avancer sur le *garrot*, et charge encore davantage les membres antérieurs, dont la tâche n'est déjà que trop pénible à remplir. Le *garrot* doit non-seulement être élevé, mais il doit encore être *sec*, c'est-à-dire peu chargé de parties molles. L'expérience prouve qu'un *garrot* gras est plus facilement entamé par la selle que le *garrot* sec, et que les blessures qu'il reçoit se guérissent plus difficilement. C'est, en général, dans les races nobles que le *garrot* se montre le mieux conformé, c'est-à-dire proéminent, sec et même tranchant. Dans l'espèce de trait, il acquiert rarement beaucoup de hauteur. Celle-ci ne lui était pas nécessaire au même degré ; car le cheval de trait n'a pas besoin d'une attitude de tête aussi haute, ni d'une liberté d'épaules aussi grande ; mais il ne faut pas non plus qu'il ait cette région par trop basse ou empâtée, lorsqu'il doit tirer dans un brancard, sous peine d'être sujet au mal très-grave qui prend le nom de *mal de garrot*.

Dans le mulet, et surtout dans l'âne, le *garrot* est toujours bas, et cette conformation s'accorde avec le peu de développement des allures de ces animaux.

Chez le bœuf, le *garrot* est bas, large, et présente, dans quelques races méridionales, une bosse ou loupe graisseuse plus ou moins considérable, et très-développée dans le zébu. En Italie, où le bœuf est attelé au moyen d'un joug appuyé en avant du *garrot*, cette région présente, par suite de cet appui, une callosité qui augmente son volume. Enfin, dans l'espèce canine, le *garrot* ne présente de remarquable que le mouvement des épaules, qui dépassent son niveau à chaque appui du membre sur le sol pendant la marche.

— *Mal de garrot.* Ce que l'on a désigné par le nom générique de *mal de garrot* est, dans le principe, ou un phlegmon, ou une infiltration séreuse, ou un kyste séreux ; c'est pourquoi on distingue un mal de *garrot* phlegmoneux et un mal de *garrot* par infiltration. Différentes au début, ces lésions peuvent devenir analogues à la période dite d'*ulcération ;* elles ont, en outre, un siége identique ; aussi doit-on les décrire comme deux sous-variétés d'une même affection.

1° *Mal de garrot phlegmoneux.* La pression, le frottement des harnais, du collier, produisent ordinairement le mal de *garrot*, qui se développe aussi à la suite des frottements que les animaux opèrent sur cette région. Des morsures, des coups l'engendrent aussi quelquefois. Certains animaux sont plus prédisposés que d'autres au mal de *garrot*. Ceux qui en sont le plus souvent atteints, ou bien sont bas du devant et ont le *garrot* peu sorti, empâté, ou bien ils ont cette région élevée et tranchante : dans le premier cas, le bât, la selle, etc., glissent facilement sur le plan incliné qu'offre le dos et viennent presser le *garrot ;* dans le second cas, ils reposent naturellement sur la saillie du *garrot*, qu'ils froissent et qu'ils blessent.

Au début, le mal de *garrot* se montre sous la forme d'une tumeur de volume variable, ordinairement sphéroïde, dure, rouge, chaude et douloureuse, avec ou sans fièvre. La tumeur peut n'exister que d'un côté, en avant ou en arrière du *garrot*, ou bien envahir toute son étendue ; elle est accompagnée de cors ou d'excoriations, d'ulcérations superficielles de la peau. Quelquefois, ces dernières lésions sont primitives et existent exclusivement.

La durée du mal de *garrot* est très-variable : rapide lorsque la résolution se produit, elle est ordinairement très-longue, au contraire, lorsque surviennent la suppuration, la gangrène ou l'induration.

La résolution est la terminaison la plus heureuse, mais aussi la plus rare. La suppuration, au contraire, est la plus fréquente et la plus grave. Le pus se fait jour au dehors, en général, par des ouvertures multiples ; ce pus est séreux, caillebotté, fétide et corrosif ; il entraîne des débris des organes altérés par la carie. Des fistules, des ulcères à bords fongueux se forment. La maladie a de la tendance à s'irradier ; elle se prolonge du côté du dos, de l'encolure et des épaules ; parfois, le pus s'infiltre en dessous de l'épaule. C'est là une circonstance des plus aggravantes. L'induration se caractérise par une tumeur dure, résistante, qui peut rester longtemps stationnaire pour se résoudre ou suppurer enfin ; elle accompagne souvent encore la suppuration. La gangrène est encore plus grave que la suppuration, car elle occasionne la destruction de lambeaux considérables de peau, dont la régénération est souvent impossible, et son extension peut même amener la mort. Enfin le mal de *garrot* peut se compliquer de pourriture d'hôpital, de phlébite, d'infections putrides, de morve, de farcin, etc.

Au début, après avoir fait cesser la cause du mal, il faut recourir aux astringents et aux réfrigérants, tels que l'eau salée, vinaigrée, saturnée, vitriolée. Si l'inflammation est intense, il faut employer les émollients, les calmants, tels que les cataplasmes de farine de lin, de mauve, arrosés de laudanum ou de décoctions de têtes de pavot. Si la suppuration survient, et par conséquent l'ulcération, on extirpe toutes les parties cariées, on cautérise ensuite avec le fer chauffé au rouge blanc. Si, après la chute de l'escarre, il reste encore quelques parties qui doivent être éliminées, on panse la plaie avec des caustiques légers, tels que l'eau de Rabel, la solution de nitrate d'argent, de nitrate acide de mercure, la liqueur de Villate, l'alun calciné. Si le pus est fétide, on a recours aux chlorures ; s'il est abondant, on emploie l'eau saturnée, la teinture d'aloès, l'eau-de-vie camphrée ; enfin si la plaie languit, on panse avec le basilicum, l'essence de térébenthine, la teinture de quinquina. Une fois la plaie comblée, on a recours aux dessiccatifs : gros vin, teinture d'aloès, extrait de Saturne, eau de chaux, collodion, charbon.

Si le mal de *garrot* est induré, il faut employer les fondants résolutifs : sinapismes, eau-de-vie cantharidée, vésicatoire, onguents de Lebas, de Girard, etc.

2° *Mal de garrot par infiltration.* Il consiste, tantôt en un épanchement de sérosité sanguinolente dans le tissu cellulaire du *garrot*, tantôt en un kyste séreux de la même région ; il n'est parfois que le premier temps du mal de *garrot* phlegmoneux. Les causes sont les mêmes que celles de ce dernier.

Lorsque la tumeur du *garrot* est due à une infiltration séreuse ou sanguinolente, elle est souvent indolente et froide, parfois chaude et douloureuse ; mais elle offre en tous cas le caractère de l'œdème. Si c'est un kyste séreux, on sent la fluctuation dans tous les points de la tumeur, et quelquefois des corps durs, arrondis et mobiles ; ce sont des concrétions fibrineuses. La tumeur peut persister très-longtemps sans éprouver de modification, ou bien elle se résout ; quelquefois il s'y développe de l'induration ou une inflammation suppurative ; il existe, dans ce dernier cas, un véritable mal de *garrot* phlegmoneux.

Dans le principe, pour obtenir la guérison de cette affection, on peut essayer les restrictifs et la compression. Si le mal résiste, il faut détruire le kyste avec le cautère actuel, ou mieux avec les caustiques liquides, notamment avec l'eau de Rabel. Mais la cure radicale des kystes du *garrot* doit être tentée par les injections de teinture d'iode plutôt que par toute autre méthode.

— Ornith. Les *garrots* forment, parmi les canards, un groupe assez naturel et assez nettement tranché pour que plusieurs auteurs en aient fait un genre distinct. Ils sont caractérisés par un bec court, aplati et rétréci en avant ; des narines basales, arrondies ; une queue pointue ; le pouce pinné. On y range quatre espèces. Le *garrot* proprement dit (*anas clangula*), appelé aussi *canard-pie*, *quatre-yeux*, etc., atteint près de $0^{m},50$ de longueur totale. Son plumage est, en général, d'un beau blanc, varié de noir, avec la tête, la gorge et le haut du cou d'un vert sombre à reflets violacés et dorés, le bec noir et les pieds jaunes. Ce palmipède, dont la forme est trapue, habite le nord des deux continents ; il arrive en France au commencement de l'hiver et s'en retourne au printemps. Il a les pieds courts et marche fort mal ; en revanche, il est excellent nageur, plonge très-bien et va jusqu'au fond de l'eau chercher les grenouilles, les petits poissons et les vers dont il se nourrit. Il niche au bord des mers et des lacs, dans les endroits qui ne sont point trop garnis de roseaux, quelquefois aussi dans le creux des arbres. La femelle pond douze à quinze œufs d'un blanc pur. Sa chair est assez estimée, bien qu'inférieure à celle de la plupart des autres canards sauvages.

Le miclon, miquelonnais ou canard à longue queue (*anas glacialis*), est blanc, avec une tache fauve sur la joue et sur les côtés du cou ; la poitrine et le dos sont noirs, ainsi que la queue et une partie des ailes. Ce canard, un peu plus gros que le précédent, a le bec très-court. Il habite les régions arctiques des deux continents ; quelques individus s'éloignent en hiver, et viennent sur les bords de la Baltique, les lacs de l'Allemagne, en Hollande et dans le nord de la France ; rarement ils arrivent jusqu'aux marais du midi de l'Europe, et ce sont presque toujours des jeunes qui se livrent à d'aussi longs déplacements. Cette espèce niche dans le nord et pond cinq œufs blancs tachetés de bleuâtre.

Le canard à collier ou arlequin (*anas histrionica*) est d'un gris cendré, bizarrement bigarré, chez les mâles, de blanc, avec les sourcils et les flancs roux. Il est abondamment répandu dans les contrées orientales de l'Europe ; on le rencontre quelquefois en Allemagne et dans le nord de la France, et jusque dans l'Amérique du Nord. Il niche au bord des eaux, dans les herbes ou les taillis, et pond dix à douze œufs d'un blanc pur. La quatrième espèce de ce groupe est le canard blanchâtre (*anas albeola* ou *bucephala*), dont les mœurs sont peu connues.

GARROTTAGE s. m. (ga-ro-ta-je — rad. *garrotter*). Action de garrotter ; résultat de cette action : *Le* GARROTTAGE *d'un prisonnier. Un* GARROTTAGE *solide.*

GARROTTE s. f. (ga-ro-te — rad. *garrot*). Supplice par strangulation, usité en Espagne, en Portugal et dans certaines colonies : *Condamner quelqu'un à la* GARROTTE. ‖ Instrument de ce supplice : *Périr par la* GARROTTE. ‖ On dit aussi GARROT.

— **Encycl.** Voici comment se fait une exécution par la *garrotte*. Deux jours auparavant, le condamné est mis dans une chapelle avec des moines, afin d'y prier et de se préparer à la mort. Le jour fixé étant arrivé, après avoir entendu la lecture de l'arrêt qui le condamne et subi un dernier interrogatoire, il monte dans un tombereau pour être conduit au lieu du supplice. Le véhicule est toujours attelé d'un mulet. Sur la place où doit se faire l'exécution, on a dressé un échafaud, qui se compose d'une plate-forme à laquelle on monte par un escalier de plusieurs marches. Au milieu de la plate-forme s'élève un poteau où l'on remarque une petite planche à peu près à $0^{m},75$ du sol et sur laquelle le patient doit s'asseoir ; un peu plus haut, on voit un collier de fer qui peut s'ouvrir et se refermer avec une clavette. Derrière le poteau est un tourniquet qui est à la même hauteur que le collier, et qui, au moyen d'une vis, sert à le faire serrer et desserrer. Le patient est assis sur la tablette en bois et on lui prend le cou dans le collier de fer, que l'on referme ensuite avec la clavette. Au signal donné, le bourreau, qui se trouve derrière le poteau, donne deux ou trois tours de tourniquet, et le collier, en se rapprochant du poteau, étrangle le patient.

GARROTTÉ, ÉE (ga-ro-té) part. passé du v. Garrotter. Lié : *Des prisonniers* GARROTTÉS.

— Fig. Attaché, uni malgré soi : *Je me sens quelquefois* GARROTTÉE *à la vie.* (Mlle de Lespinasse.)

GARROTTER v. a. ou tr. (ga-ro-té — rad. *garrot*). Lier, attacher avec de forts liens, de manière à rendre impossible l'usage des bras et des jambes : *On s'empara de l'assassin et on le* GARROTTA.

— Fig. Circonvenir, mettre, tenir sous une sorte de dépendance : *Trop de préjugés* GARROTTENT *encore les mortels.* (Mirab.)

. . . . Vous m'*avez garrotté*
Dans les liens étroits de la banalité.
ROLLAND et DU BOYS.

GARROUIL s. m. (ga-roull ; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire du maïs, dans le Poitou.

GARROVILLAS, ville d'Espagne, province et à 39 kilom. N. de Caceres, sur le Tage ; 6,575 hab. 20 fabriques de draps communs, 10 tanneries, des moulins à farine ; commerce considérable de *garbanzos* ou pois chiches. Alphonse IX lui donna le titre de ville.

GARRULAX s. m. (ga-ru-lakss — du lat. *garrulus*, geai). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, voisin des cassicans, et comprenant deux espèces, qui habitent l'Inde et les îles voisines. ‖ On dit aussi GARRULAXIS et GARRULE s. f.

GARRULE s. m. (ga-ru-le — du lat. *garrulus*, geai). Ornith. Syn. de GEAI et de ROLLIER.

— s. f. Syn. de GARRULAX.

GARRY, rivière d'Ecosse, comté de Perth. Elle prend sa source dans le lac du même nom, au milieu de la forêt d'Athole, et, après un cours impétueux d'environ 23 kilom., se jette dans le Tummel, à 8 kilom. S.-E. de Blair-Athol. ‖ Cap de l'Amérique du Nord, océan Arctique, dans le golfe de Boothie.

GARRYACÉ, ÉE adj. (ga-ri-a-sé — du rad. *garrye*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la garrye.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant le seul genre garrye.

— **Encycl.** Les *garryacées* sont des arbrisseaux à feuilles opposées ; les fleurs sont unisexuées et groupées en chatons ; les mâles ont un calice à quatre divisions et quatre étamines alternes ; les femelles ont un calice adhérent, à deux dents, un ovaire infère, à une seule loge biovulée, et surmonté de deux styles minces. Le fruit est une baie couronnée par les dents du calice, et les graines ont un embryon court placé vers la base d'un albumen charnu. Le bois de ces arbrisseaux se fait remarquer par l'absence de couches concentriques. Cette famille, qui a des affinités avec les stilaginées, les chloranthacées et les urticées, comprend le seul genre *garrye*, dont l'unique espèce, originaire de la Californie, est très-rustique et fréquemment cultivée dans les jardins d'agrément.

GARRYE s. f. (ga-rî — du nom de *Garry*, secrétaire de la Compagnie de la baie d'Hudson). Bot. Genre de plantes, type de la famille des garryacées : *La* GARRYE *se multiplie de marcottes et de boutures.*

— **Encycl.** La *garrye elliptique* est un arbrisseau de 2 à 4 mètres, à feuilles opposées, ovales elliptiques, ondulées sur les bords, coriaces et persistantes ; ses fleurs, verdâtres, dioïques, sont groupées en chatons pendants

au sommet des rameaux. Les fruits qui leur succèdent sont des baies disposées aussi en chatons; mais on n'a pas occasion de les voir dans nos cultures, qui ne possèdent que des individus mâles. Cet arbrisseau est originaire de la Californie et assez répandu aujourd'hui dans nos jardins. Il est très-rustique, et son beau feuillage persistant le rend particulièrement propre à la décoration des bosquets d'hiver. Il se plaît mieux à l'exposition du nord; on le propage très-facilement de marcottes et de boutures herbacées.

GARS s. m. (gâ — V. l'étym. de GARÇON). Garçon, jeune homme : *Un grand* GARS. *Un beau* GARS.

— Par ext. Gaillard, homme considéré au point de vue de la vigueur ou de la résolution : *Oui, le* GARS *est taillé pour aller loin.* (Balz.)

— Hist. Nom que les Vendéens se donnaient entre eux pendant l'insurrection : *A moi, les* GARS !

GARSAULT (François-Alexandre-Pierre DE), polygraphe français, né en 1693, mort en 1778. Il fut capitaine des haras de France et membre de l'Académie des sciences. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, la plupart d'utilité pratique. Les principaux sont : le *Nouveau parfait maréchal* (La Haye, 1741), qui a eu de nombreuses éditions; *Traité des voitures* (1756, in-4°); *Faits des causes célèbres* (1757); le *Notionnaire* ou *Mémorial raisonné de ce qu'il y a d'utile et d'intéressant dans les connaissances acquises depuis la création du monde* (1761); *Description, vertus et usages de* 719 *planches et* 134 *animaux, en* 730 *planches gravées sur les dessins de de Garsault* (Paris, 1767, 5 vol. in-8°). Ces planches sont très-bien gravées. Garsault a publié, dans le *Dictionnaire des arts et métiers*, l'*Art du bourrelier*, l'*Art de la lingère*, l'*Art du perruquier*, etc.

GARSAURA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Cappadoce, sur l'Halys. C'est aujourd'hui le bourg turc de *Ak-Seraï*.

GARSOTTE s. f. (gar-so-te). Ornith. V. GARZOTTE.

GARSTANG, ville d'Angleterre, comté et à 19 kilom. S. de Lancastre, sur la Wye; 7,700 hab. Fabriques de chapeaux et de tissus de coton. Dans les environs, ruines du château de Greenhalgh, dans lequel le comte de Derby plaça une garnison, en 1643, pour soutenir la cause de Charles Ier.

GARTA, oasis de l'Algérie, prov. de Constantine, à 21 kilom. à l'E. de Biskara, sur un bras de l'O-el-Abiad.

GARTEMPE, rivière de France. Elle naît dans le canton d'Ahun-le-Moutier (Creuse), baigne le bourg de son nom, Saint-Pierre, Saint-Etienne-de-Fursac, pénètre dans le département de la Haute-Vienne, arrose Roncherolles, où elle est traversée par un magnifique viaduc sur lequel passe le chemin de fer de Paris à Limoges, entre dans le département de la Vienne et se jette dans la Creuse, à la Roche-Pozay, après un cours de 170 kilom. Ses principaux affluents sont l'Ardour, le Péroux, la Couze, la Simme, le Vincou, la Bram, etc. La vallée de la Gartempe offre des points de vue pittoresques.

GARTER s. m. (gar-tèr). Premier roi d'armes, l'un des quatre officiers de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre.

GARTH (sir Samuel), poëte et médecin anglais, né dans le comté d'York en 1672, mort en 1719. Il vint se fixer, en 1691, à Londres, où il se fit agréger au collége des médecins, propagea avec beaucoup de zèle la découverte de Harvey sur la circulation du sang, et fut le principal fondateur des dispensaires dans sa patrie. Membre du parti whig, ami de Godolfin et de Marlborough, il resta fidèle à ces hommes d'Etat après leur disgrâce, se montra un des plus chauds partisans de la maison de Hanovre et devint, après l'avénement de George Ier au trône, premier médecin du roi, médecin général de l'armée et baronnet. Ce fut Garth qui se mit à la tête d'une souscription pour faire élever à Dryden un monument à Westminster. Pope trouva en lui un zélé protecteur, et Addison un ami dévoué. Ce dernier ayant demandé un jour à Garth quelle était sa croyance religieuse, le médecin de George Ier répondit qu'il était de la religion des hommes sages. Pressé de s'expliquer plus clairement, il se borna à dire que les hommes sages gardent leur secret. Garth s'est surtout fait connaître par un poëme en six chants intitulé : *The Dispensary* (le *Dispensaire*), publié à Londres en 1699, et qui a eu de nombreuses éditions. Dans cet ouvrage, imité du *Lutrin* et rempli d'humour, il a couvert de ridicule les apothicaires de Londres, qui, dans un but intéressé, avaient fait tous leurs efforts pour empêcher l'établissement d'un dispensaire en 1688. Voici, traduits par Voltaire, les premiers vers de ce petit poëme, beaucoup plus remarquables par la verve que par le goût :

Muse, raconte-moi les débats salutaires
Des médecins de Londre et des apothicaires.
Contre le genre humain si longtemps réunis,
Quel Dieu, pour nous sauver, les rendit ennemis?
Comment laissèrent-ils respirer leurs malades,
Pour frapper à grands coups sur leurs chers cama-
[rades?
Comment changèrent-ils leur coiffure en armet,
La seringue en canon, la pilule en boulet?
Ils connurent la gloire; acharnés l'un sur l'autre
Ils prodiguaient leur vie et nous laissaient la nôtre.

On a en outre de Garth un petit poëme intitulé *Clarmont*, des pièces fugitives, etc.

GARUFFI (Joseph-Malatesta), littérateur et antiquaire italien. V. MALATESTA.

GARUGA s. m. (ga-ru-ga — nom ind.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des burséracées, dont l'espèce type croît dans l'Inde.

GARULÉON s. m. (ga-ru-lé-on). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

GARUM s. m. (ga-romm — mot lat. formé du gr. *garon*, même sens). Antiq. rom. Espèce de saumure qui se préparait avec des intestins et des débris de poissons, ayant subi un commencement de putréfaction, et que l'on salait; cette saumure est encore en usage en Orient : *On recommande le* GARUM *pour nettoyer les ulcères.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *garum* était une sauce en grand honneur chez les Romains. Elle servait de condiment à toute espèce de mets. Elle provenait de la putréfaction des intestins de certains poissons que l'on faisait macérer dans du sel. Le meilleur *garum* se confectionnait avec les intestins du maquereau (*scomber*) ou du scare. Cette sauce avait naturellement une odeur détestable, ce qui n'empêchait pas qu'elle fût excessivement recherchée des gourmands. Carthagène avait la réputation de fabriquer le meilleur *garum* de maquereau; Byzance, Clazomène, Pompéi, Leptis se distinguèrent aussi dans cette fabrication. Antipolis, aujourd'hui Antibes, se fit connaître par la production d'un *garum* de thon (*muria*); mais il était inférieur à celui du maquereau. Le *garum* de scombre d'Espagne, *garo de succis piscis Iberi* (Horace, *Satires*, l. II, VIII, v. 46), était tellement coûteux, qu'une mesure de 2 conges (environ 6 livres) se vendait 1,000 pièces d'argent. Les sybarites imaginèrent de faire un mélange de *garum* et d'huile pour détruire en partie la mauvaise odeur et les effets pernicieux de cette sauce malsaine; l'essai ne leur fut pas favorable : l'année où ils l'inventèrent, il y eut parmi eux une grande mortalité, ce qui n'empêcha pas Héliogabale d'en faire usage. (Lampride, *Vie d'Heliogabale*, XXIX). Galien dit qu'on mélangeait le *garum* avec le vin, avec le vinaigre, avec l'eau, avec l'huile; il prenait alors les noms de *œnogarum*, *oxygarum*, *hydrogarum*, *olæogarum*, suivant la composition du mélange. Horace (*Satires*, l. II, IV) donne la recette d'un condiment très-compliqué, où il est question du *garum* de Byzance.

Le *garum* n'était pas seulement un excitant, *irritamentum gulæ*, très-apprécié des fins gourmets de Rome, il guérissait encore les brûlures récentes, s'il faut en croire Pline; mais il fallait le verser sans en prononcer le nom, pour qu'il fût efficace. C'était donc ce que nous appellerions un remède de bonne femme. Aujourd'hui encore, on prépare une saumure analogue au *garum* avec le picarel, qui est aussi appelé *garon*, dans quelques localités.

GARUMNA, nom latin de la GARONNE.

GARUMNI, peuple de l'ancienne Gaule, dans l'Aquitaine, sur la rive gauche de la Garonne, dans le pays de Rivière.

GARUS s. m. (ga-russ — n. pr. d'homme). Pharm. Elixir dont on fait usage dans certaines maladies de l'estomac. ‖ On dit aussi ÉLIXIR DE GARUS.

— Ichthyol. Poisson indéterminé dont les Romains se servirent d'abord pour faire le garum.

GARVANCE s. f. (gar-van-se — corrupt. de *garbanço*). Bot. Nom vulgaire du pois chiche. ‖ On dit aussi GARVANE.

GARVE, contrée du Maroc. V. GARB.

GARVE (Christian ou Chrétien), philosophe allemand, né à Breslau (Silésie prussienne) le 7 janvier 1742, mort en 1798. Il commença ses études à Francfort-sur-l'Oder et alla les achever à l'université de Halle. Nommé, en 1769, professeur de philosophie à Leipzig, il exerça ces fonctions jusqu'en 1792, où il s'en démit pour entrer dans la vie privée. Il est un des fondateurs de la philosophie éclectique en Allemagne. Sans système propre, mais doué d'une haute impartialité et d'une érudition rare, il consacra sa vie à l'exposition des doctrines d'autrui, qu'il savait traduire dans une langue claire et intelligible, privilége qui n'était pas commun parmi ses confrères, habitués à la vieille métaphysique des écoles. Garve avait une prédilection marquée pour le côté moral de la philosophie. Il était fort apprécié de Kant, qui disait de lui : « Garve est un véritable philosophe dans la légitime acception du mot. » Il avait des qualités de cœur qui l'ont fait comparer à un sage de l'antiquité, et sa santé valétudinaire lui inspira sur son lit de mort un *Traité de la patience* que l'on considère comme la meilleure de ses œuvres. Frédéric II, de passage à Breslau, se fit présenter Garve, qu'il engagea à traduire le *De officiis* de Cicéron, en lui indiquant certaines observations à faire. Le philosophe suivit ce conseil et publia, en 1783, une traduction du *Traité des devoirs*, qui, en quelques années, eut cinq éditions. A partir de cette entrevue, le philosophe de Breslau témoigna en toute occasion une admiration enthousiaste pour Frédéric le Grand, à qui il appliquait ce vers de l'Arioste :

La nature le fit, et puis brisa le moule.

Garve est surtout connu dans son pays comme psychologue et historien de la philosophie. Ses travaux sur la logique font encore autorité, et il a développé, sur la vraisemblance, des vues qui ne sont pas d'un homme ordinaire. De même, au point de vue historique, on lui doit des aperçus féconds qui ont germé depuis et préparé les spéculations de l'école de Hegel sur l'histoire des idées philosophiques. « L'histoire de la philosophie, dit-il, n'est pas seulement le tableau des vies et des opinions des différents philosophes; elle est essentiellement le récit et l'explication des révolutions diverses que la science humaine a éprouvées depuis l'origine jusqu'à l'âge présent, et, pour qu'on puisse découvrir les causes qui ont amené les révolutions successives de la science, il faut connaître avant tout quelle est la voie par laquelle la nature a conduit l'esprit humain à cette même science. » Il en résulte, suivant Garve, que, de son temps, l'histoire de la philosophie n'existait pas, que c'était une science à créer et qu'il fallait un esprit de premier ordre pour déblayer le terrain et poser les bases d'un enseignement destiné à faire faire aux connaissances humaines un grand pas, et aussi pour éclairer l'intelligence sur sa constitution actuelle.

C'est à lui qu'on doit la théorie, aujourd'hui admise assez généralement, que les nations sont comme les individus, qu'elles naissent, grandissent, arrivent à une maturité bientôt suivie de la vieillesse, puis de la mort, pour que d'autres leur succèdent et accomplissent les mêmes évolutions. Il en est de même, à son avis, de la philosophie dans l'histoire du genre humain; elle est ce qu'est la civilisation. Elle croît aussi, décroît et s'éteint pour renaître. Garve ne s'explique pas sur la question de savoir si le genre humain tourne ainsi dans un cercle perpétuel, ou si, indépendamment de ce mouvement périodique, il s'avance indéfiniment vers un avenir toujours nouveau. Indépendamment de ces vues générales, il a éclairé plusieurs points obscurs de l'histoire de la philosophie grecque; par exemple, il a fait des recherches considérables sur les doctrines qui séparaient la seconde Académie des opinions stoïciennes.

On loue l'élégance de son style; il s'était rompu de bonne heure au maniement de la langue par la publication d'un grand nombre de traductions, parmi lesquelles on remarque : celle de trois traités d'Aristote, l'*Ethique*, la *Politique* et la *Rhétorique;* celle du traité de Cicéron *Sur les devoirs* (*De officiis*). Il a aussi traduit quelques ouvrages anglais, tels que les *Recherches philosophiques*, de Burke; les *Principes de philosophie morale*, d'Adam Ferguson; les *Principes de morale et de politique*, de Paley; le *Parallèle entre Frédéric II et Philippe de Macédoine*, par Gillies; le traité *Sur la richesse des nations*, d'Adam Smith, et quelques publications du temps moins importantes.

Ses œuvres originales se composent de : *Dissertatio de nonnullis quæ pertinent ad logicam probabilium*, thèse (Halle, 1766, in-4°); *Dissertatio de ratione scribendi historiam philosophicam* (Halle, 1768); *Des penchants* (Berlin, 1769, in-4°), mémoire couronné par l'Académie de Berlin; *Programmata legendorum philosophorum nonnulla et exemplum* (Berlin, 1770, in-4°); *Remarques sur la morale, les écrits et le caractère de Gellert* (Berlin, 1770, in-8°), en allemand; *Dissertation sur l'union de la morale et de la politique* (Breslau, 1788, 1 vol. in-8°), aussi en allemand; *Recherches sur divers objets de la morale, de la littérature et de la vie sociale* (Breslau, 1792-1797, 3 vol. in-8°), en allemand; *Tableau des principes les plus remarquables de la philosophie morale depuis Aristote jusqu'à nos jours*, pour servir d'introduction à la traduction faite par lui de l'*Ethique* d'Aristote; *Quelques considérations sur les principes les plus généraux de la morale* (Breslau, 1798, in-8°); *Sur l'existence de Dieu*, ouvrage posthume publié à Breslau (1802, 1 vol. in-8°).

Outre quelques autres opuscules philosophiques publiés dans des recueils, et notamment dans la *Nouvelle bibliothèque des sciences*, on a encore de lui quelques écrits sur différentes matières d'histoire et de biographie. Quelques-uns se trouvent réunis dans ses *Mélanges* (Breslau, 1796, 1 vol. in-8°). En 1803, on a également publié à Breslau, en 2 vol. in-8°, sa *Correspondance* avec Weisse.

GARZ, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 26 kilom. S.-O. de Stettin, sur l'Oder; 4,089 hab. Tissage de laine et de coton; fabrication de bonneterie, bas, gants. ‖ Autre ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 17 kilom. E. de Stralsund, sur l'île de Rugen; 1,990 hab. Fabrique de cire à cacheter. Ancienne résidence des princes de Rugen.

GARZETTE s. f. (gar-zè-te). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de héron. ‖ On dit aussi GARSETTE.

GARZETTI (Jean-Baptiste), polygraphe italien, né à Trente (Tyrol italien) en 1782, mort à Venise en 1839. Il étudia la médecine à Padoue, à Vienne sous le professeur Frank, et à Inspruck, où il fut reçu docteur en 1805, se rendit ensuite à Pavie et à Milan, publia, en 1812, un opuscule sur l'*Agriculture dans le département du Haut-Adige*, et fut nommé au concours professeur d'histoire au lycée de Trente en 1822. Il se consacra dès lors tout entier à l'enseignement. On a de lui : *Histoire et conditions de l'Italie sous les empereurs romains* (*Storia e condizione d'Italia sotto gli imperatori romani*), en 3 volumes; plusieurs articles scientifiques dans les journaux allemands et italiens; *Storia d'Italia nel medio evo* (*Histoire d'Italie au moyen âge*), qui n'a pas été publiée et qui est même restée inachevée.

GARZI (Louis), peintre italien, né à Pistoïa en 1638, mort à Rome en 1721. Confié de très-bonne heure aux soins d'André Sacchi, il rencontra dans son atelier Carlo Maratti, dont il fut depuis le camarade et l'ami. Garzi avait reçu de la nature les plus heureuses facultés. Aimant la ligne et le modelé, il n'était pas insensible aux charmes de la couleur. Il en donna des preuves brillantes à ses débuts. Ces premiers succès le firent appeler à Naples par le vice-roi, qui lui confia plusieurs décorations importantes, entre autres la voûte de Sainte-Catherine, à Formello, et plusieurs galeries du palais royal. Ce prince, enchanté de ces divers travaux, essaya de retenir l'artiste à sa cour; mais celui-ci résista aux offres magnifiques qui lui furent faites et revint à Rome, où l'appelaient d'ailleurs les travaux nombreux que nous signalerons plus loin. « Il s'engagea, dit d'Argenville, à l'âge de quatre-vingts ans, par ordre de Clément XI, à peindre la voûte de l'église des Stigmates, qu'il termina heureusement; mais ce fut son dernier ouvrage. Chacun, dans l'attente des faibles productions d'un vieillard, vint pour le critiquer; il se surpassa, et l'on regarde ce morceau comme son plus bel ouvrage. »

C'est à Rome surtout que l'on peut admirer Garzi. On y voit de lui une *Pietà*, au-dessus du maître-autel de Saint-Jean della Pigna; un *Saint Antoine de Padoue*, dans la chapelle de ce nom; dans l'église Sainte-Croix-en-Jérusalem, un *Saint Sylvestre montrant à l'empereur Constantin les images de saint Pierre et de saint Paul;* à Campo-Marzo, *Saint Grégoire de Nazianze;* un *Dieu le Père entouré d'anges*, dans la chapelle Cibo, et une foule d'autres œuvres qu'il serait trop long de désigner une à une, car il n'est pas, croyons-nous, à Rome, d'église, de chapelle, qui n'ait quelque tableau de ce maître, véritablement digne de la réputation dont il jouissait auprès de ses contemporains. « Pour l'invention et le coloris, disait-on de son temps, il ne le cède à personne; ses figures sont gracieuses et bien drapées; ses groupes d'enfants et ses gloires d'anges sont admirables; le paysage, l'architecture et la perspective, tout est de son ressort. »

« Les dessins de Louis Garzi, dit d'Argenville, sont aisés à confondre avec ceux de Carlo Maratti. Il dessinait ordinairement à la pierre noire, soutenue d'un lavis léger d'encre de Chine, rehaussé de blanc de craie; d'autres sont arrêtés d'un trait de plume, lavés au bistre et rehaussés de blanc au pinceau : il y en a à la sanguine, dont les ombres sont croisées. On y trouve toujours de l'expression, de la correction, de belles draperies avec un goût qui approche de celui de son maître, André Sacchi. » La salle des estampes de la Bibliothèque possède, croyons-nous, quelques gravures, entre autres un *Saint Philippe de Neri*, qui figure aussi dans le recueil de Crozat.

GARZIA HIDALGO (don Joseph), peintre espagnol, né à Murviedo vers 1656, mort en 1712. Il étudia à Murcie, puis à Rome, où il suivit les leçons de Piètro Cortone, Carle Maratte, Salvator Rosa, retourna ensuite dans sa patrie et s'établit à Madrid en 1684. Garzia Hidalgo devint peintre du roi en 1703, et fut nommé par l'inquisition censeur des peintures publiques. Il exécuta de grandes compositions pour le cloître de Saint-Philippe-le-Royal, une série de vingt-quatre tableaux représentant la *Vie de saint Augustin* pour le couvent de Saint-Philippe, une *Bataille de Lépante*, un *Saint Joseph*, etc. Ses tableaux sont surtout remarquables par le coloris, par la grâce et l'expression des figures.

GARZONI (Jean), historien et médecin italien, né à Bologne en 1419, mort dans cette ville en 1506. Il était fils d'un médecin du pape Nicolas V. Il accompagna son père à Rome, y étudia le latin sous Laurent Valla, se livra avec ardeur à la culture des lettres, retourna ensuite à Bologne et commença, vers trente-huit ans, à étudier la médecine. Reçu docteur en 1464, Garzoni fut presque aussitôt appelé à occuper une chaire de philosophie, puis de médecine à l'université de sa ville natale, et, par la suite, il fit, à plusieurs reprises, partie du conseil des anciens et des tribuns du peuple de Bologne. Garzoni fut un savant médecin, un professeur éloquent. Travailleur infatigable, il avait acquis une profonde érudition; mais, dénué d'esprit critique, il introduisit dans ses ouvrages une infinité de fables, de récits extraordinaires, et même, dans ses histoires, des personnages de pure imagination. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages imprimés ou inédits. Les

principaux sont : *De miseria humana* (Strasbourg, 1505, in-4°) ; *De rebus Saxoniæ, Thüringiæ, Libonotriæ, Misniæ et Lusatiæ et de bellis Friderici Magni libri duo* (Bâle, 1518, in-4°) ; *De rebus Ripanis libellus* (Ancône, 1576) ; *De dignitate urbis Bononiæ commentarius*, inséré dans les *Scriptores rerum italicarum* de Muratori.

GARZONI (Thomas), écrivain et jurisconsulte italien, né à Bagna-Cavallo (Romagne) en 1549, mort en 1589. Il fit ses études de droit, puis entra dans l'ordre des chanoines réguliers de Latran en 1566. Garzoni n'en continua pas moins à cultiver les lettres, la philosophie, l'histoire, les langues, et acquit un savoir étendu, mais quelque peu superficiel. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Il Theatro de' varii e diversi cervelli mondani* (Venise, 1583), trad. en français par Gabriel Chappuys de Touraine, sous le titre de : *Théâtre des divers cerveaux du monde, auquel tiennent place, selon leur degré, toutes les manières d'esprit et d'humeurs des hommes, tant louables que vicieuses* (Paris, 1586, in-16) ; *la Piazza universale di lutte le professioni del mondo* (Venise, 1585), le plus célèbre de ses ouvrages, où il traite, en 155 discours, de toutes les professions des hommes ; *l'Hospidale de' pazzi incurabili* (Venise, 1586, in-4°), traduit en français sous le titre de *l'Hôpital des fous incurables, où sont déduites de point en point toutes les folies et les maladies d'esprit tant des hommes que des femmes* (Paris, 1620, in-8°) ; la *Sinagoga degli ignoranti* (Venise, 1589) ; *Il mirabile cornucopia consolatorio*, di Tomaso Garzoni (Bologne, 1601), écrit burlesque consacré à la louange des cornes, pour consoler un homme des infidélités de sa femme ; *Il serraglio degli stupori del mondo* (Venise, 1613), ouvrage dénué de critique sur les prodiges, les monstres, les sorts, les miracles et le merveilleux en général.

GARZONI (Pierre), historien italien, né à Venise vers 1650, mort vers 1720. Il fit partie du sénat de sa ville natale, reçut le titre d'historiographe de la république, et fut chargé, par le conseil des Dix, en 1692, de continuer l'*Histoire de Venise*, commencée par Sabellico au XVe siècle. Garzoni a écrit avec talent les annales de son pays, de 1632 à 1713, sous le titre d'*Istoria della republica di Venezia*. La première partie, divisée en 16 livres, parut à Venise en 1705 (2 vol. in-4°), et la seconde en 1716 (in-4°). Cet ouvrage, dont le style est concis et coloré, et qui offre le tableau d'une des périodes les plus brillantes de l'histoire de Venise, obtint, lors de son apparition, un succès mérité.

GARZOTTE s. f. (gar-zo-te). Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle commune. ‖ On dit aussi GARSOTTE.

GASAB s. m. (ga-zabb). Métrol. Mesure de longueur, usitée en Egypte, et valant 3m,85.

GASAR s. m. (ga-zar). Moll. Espèce d'huître. ‖ On dit aussi GASCAR.

GASC (Charles), médecin français, né à Cahors en 1780, mort à Paris en 1848. Il passa son doctorat à Paris en 1802, entra en 1808 dans le service de santé de l'armée, fut fait prisonnier pendant la retraite de Russie (1812), et, de retour en France, devint médecin en chef de l'hôpital militaire du Gros-Caillou à Paris, membre du conseil de santé des armées, et membre de l'Académie de médecine. On a du docteur Gasc des mémoires, des notices, des articles, publiés dans les *Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier*, dans les *Mémoires de médecine et de chirurgie*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, dans le *Journal universel des sciences médicales*, dans la *Revue médicale*, etc. Il a publié à part : *Dissertation sur la maladie des femmes à la suite des couches, connue sous le nom de fièvre puerpérale* (1807, in-8°) ; *Recueil de plusieurs mémoires et observations sur divers points de doctrine de l'art et de la science des accouchements* (1810) ; du *Typhus contagieux*, trad. de Hildenbrand (1811) ; *Matériaux pour servir à une doctrine générale sur les épidémies et les contagions*, trad. de Schurer (1815), in-8°). — Son fils, Jean-Pierre GASC, mort à Paris en 1849, s'occupa beaucoup d'éducation, et fonda dans cette dernière ville une institution où il se mit en opposition ouverte avec les idées qui dominaient sous la Restauration. Il cultiva aussi les sciences naturelles, sur lesquelles il publia un certain nombre de mémoires dont plusieurs ne sont pas dépourvus d'intérêt.

GASCANEL s. m. (ga-ska-nèl). Ichthyol. Syn. de GASCON.

GASCH, nom que prend le Mareb, rivière d'Abyssinie, après être sorti des derniers gradins du plateau du Tigré, pour se porter au nord-ouest vers les terres basses du pays de Taka, où il se réunit à l'Atbarah dans le temps des pluies.

GASCHON (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Riom en 1784, mort en 1836. Il passa son doctorat en droit à Paris, suivit pendant plusieurs années la carrière du barreau, puis devint conseiller à la cour royale de Cayenne (1831) et à celle de la Martinique (1835). Gaschon a publié, sous le titre de *Code diplomatique des aubains* (Paris, 1818, in-8°), un ouvrage estimé, fruit de longues et consciencieuses recherches.

GASCOGNE, en latin *Vasconia*, nommée autrefois *Novempopulanie*, pays de l'ancienne France, situé entre l'Océan à l'O., la Navarre et le Béarn au S., le Languedoc et le comté de Foix à l'E., et la Guyenne au N.

Un grand nombre de petits pays étaient compris dans la Gascogne ; c'étaient : les Landes, le Labourd, la Chalosse ou Gascogne propre, le Tursan, le Marsan, le Bigorre, la Soule, le Comminges, l'Armagnac, le Couserans, la Lomagne, l'Estarac, la Rivière-de-Verdun, le Nébouzan, les Quatre-Vallées, le pays d'Albret. On y trouvait, en outre, une partie du Bordelais et du Bazadois. Cette province forme aujourd'hui les départements des Landes, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et la partie occidentale de celui de l'Ariége. Auch était le chef-lieu général.

La Gascogne, qui, sous la domination romaine, s'appela d'abord Novempopulanie, puis Aquitaine troisième, prit le nom de Gascogne ou Vasconie lorsque les Vascons, contraints de fuir devant les Goths, eurent franchi les Pyrénées pour venir s'établir dans cette contrée, d'abord militairement, et plus tard d'une manière régulière et durable. L'origine de ce peuple a été et est encore très-controversée. Quelques historiens les font descendre des Cantabres, si célèbres au temps des anciens Romains par leur courage indomptable. D'autres ont voulu voir dans les Vascons une tribu étrangère forcée de plier sous la puissance des vainqueurs du monde et insensiblement conduite à adopter leurs mœurs, leurs habitudes et jusqu'à leur langage, mais tout à fait différente cependant de celle des Scualdunac (Basques), bien qu'elles habitassent l'une et l'autre le même territoire. Enfin une troisième opinion, que l'on partage généralement aujourd'hui, consiste à confondre les Vascons avec les Ibères, que l'on sait avoir peuplé, à une époque très-reculée, la plaine à laquelle sert de limite occidentale la rive gauche de la Garonne. Retiré sur le sommet des Pyrénées, ce peuple aurait conservé la pureté de sa race, tandis que ses frères de la plaine se seraient vus progressivement mêlés aux diverses peuplades germaniques qui étaient venues partager leur territoire.

« Quoi qu'il en soit, l'invasion générale des Vascons eut lieu vers l'an 542. En vain, plusieurs expéditions furent dirigées contre eux ; en vain, ces expéditions, notamment celle de 602, commandée par Thierry de Bourgogne et Théodebert d'Austrasie, parvinrent-elles à les battre, à faire leurs chefs prisonniers, à leur imposer des tributs : leur résistance opiniâtre, l'avantage qu'ils trouvaient à habiter un pays riche et fertile firent qu'ils se maintinrent dans leur conquête, qu'ils s'y établirent définitivement, et qu'ils donnèrent enfin leur nom à la province où déjà depuis longtemps ils étaient parvenus à fonder un gouvernement régulier sous la direction de chefs héréditaires portant le titre de ducs.

» On sait que Charles Martel avait partagé ses Etats entre ses trois fils, Carloman, Pépin et Griffon. Par une singularité remarquable, la Vasconie ne se trouvait pas comprise dans ce partage. Dans les luttes qui éclatèrent entre les successeurs de ce guerrier célèbre et les différents Etats du midi de la Gaule, les Vascons, auxiliaires du duc d'Aquitaine, trouvèrent l'occasion de développer de nouveau l'intrépidité et l'habileté dans les combats qui les avaient rendus si redoutables. Par une politique qu'il croyait de nature à lui rallier les populations soumises, Charlemagne laissa à Loup (Lupus) ou Lopez le gouvernement de la Gascogne et son titre de duc. Il eut lieu de s'en repentir ; car, durant ses expéditions au delà des Pyrénées, les Gascons, sous la conduite de leur duc, tombèrent sur l'arrière-garde de son armée et la mirent en déroute près de la vallée de Roncevaux. Le brave Roland, comme on le sait, périt dans ce combat. Lopez fut pendu par ordre de Charlemagne. En 813, Louis le Débonnaire, ayant défait les Gascons, conféra la dignité de duc de Gascogne à Totilus ou Totilo, un de ses parents. C'est sous ce prince que les Normands firent irruption dans la Gascogne. Vaincu dans deux combats, le duc les défit enfin et les chassa de la province. Les Normands ne tardèrent pas à reparaître, et se vengèrent de leur défaite dans une sanglante journée où périt Seguin, duc des Gascons. Guillaume, son successeur, eut à peu près le même sort. A la mort d'Arnaud, Sanchès Ier Mitarra, exilé par Louis le Débonnaire, fut rappelé par les Gascons, qui se soumirent à lui. Sanchès, qui fut le fléau des Sarrasins, eut pour successeur son fils du même nom. Celui-ci fut père de Garcie Sanchès le Courbe, qui réunit le comté de Bordeaux à son duché vers l'an 904. Sanchès le Courbe eut trois fils entre lesquels il partagea la Gascogne. Il laissa la grande Gascogne à Sanchès Garcias, à Guillaume Garcias le Fezenzac, et l'Astarac à Arnaud Garcias. Sanche-Guillaume, arrière-petit-fils de Garcie Sanche le Courbe, mourut en 1032. Sa fille Alauza fut mère de Bérenger, qui obtint le duché de Gascogne en 1032, et mourut sans postérité en 1039. Cette même année, Eudes, duc de Guyenne, succéda, du chef de sa mère, sœur de Sanche-Guillaume, au duché de Gascogne, et mourut en 1069. Alors, Bernard, comte d'Armagnac, s'empara de la province. Mais Guillaume-Geffroy, duc de Guyenne, déclara la guerre à Bernard, le vainquit et le déposséda du duché. C'est ainsi que la Gascogne se trouva réunie à la Guyenne, dont elle a suivi depuis les destinées.

« La langue des Gascons, dit un écrivain, est un composé de débris de langues primitives ; elle a conservé la trace de tous les peuples qui ont passé dans le pays. Energique et riche, elle exprime avec finesse toutes les sensations, toutes les idées et leurs nuances les plus délicates ; elle abonde en images hardies, en tours hyperboliques, sans manquer cependant de clarté ni de précision. Pleine de douceur et d'harmonie, elle se prête avec grâce à l'expression des passions douces du cœur, de la naïveté, de la gaieté et surtout de la plaisanterie. Elle a heureusement inspiré un grand nombre de poëtes. Aujourd'hui, elle brille de son éclat le plus pur dans les compositions de Jasmin, le poëte national du Midi. Mais, comme toutes les langues que n'ont point fixées les règles positives de la grammaire, elle s'est détériorée ; elle perd son originalité ; elle disparaît peu à peu sous l'influence du français. Les Gascons ont conservé l'habitude de confondre le *v* et le *b* dans leur prononciation ; ce qui a inspiré à Scaliger le spirituel jeu de mots : *Felices populi, quibus vivere est bibere.* »

GASCOGNE (golfe de), autrefois *Aquitanicus sinus*, partie de l'océan Atlantique comprise entre les côtes occidentales de la France et les côtes septentrionales de l'Espagne. Quelques géographes le comprennent entre une ligne tirée de la pointe de Penmark, en Bretagne, et le cap Ortegal, en Espagne. Entre ces deux caps, le golfe de Gascogne mesure 460 kilom. de largeur et 400 kilom. de profondeur. Ce golfe est quelquefois nommé golfe Cantabrique ou baie de Biscaye. Pour la description des côtes, nous renvoyons le lecteur aux articles ESPAGNE et FRANCE.

GASCOIGNE (sir Guillaume), magistrat anglais, né dans le comté d'York vers 1380, mort en 1413. Il fut successivement sergent des lois, attorney du duc de Hereford, juge des plaids communs (1399), *chief-justice* du banc du roi (1401), et remplit ces diverses fonctions avec autant d'habileté que de talent. Gascoigne fut chargé par Henri IV de plusieurs négociations importantes, et contribua notamment à apaiser les troubles causés par la révolte de Henri Percy, comte de Northumberland. Ce magistrat s'est surtout rendu célèbre par la fermeté de son caractère. On cite de lui le trait suivant, qui peut en donner une idée : le jeune prince de Galles, qui fut plus tard Henri V, voulant sauver un de ses compagnons de débauche, traduit devant le banc du roi pour un crime capital, crut intimider et influencer Gascoigne en se rendant à l'audience et en prenant l'accusé sous sa protection. L'incorruptible magistrat n'en condamna pas moins le coupable. Furieux, et ne pouvant maîtriser sa colère, le prince s'élança vers Gascoigne et s'oublia au point de le frapper. Celui-ci, sans se troubler de cette agression, ordonna aux officiers de justice de s'emparer du futur roi d'Angleterre et le fit conduire en prison. Cet acte de courage civil a été plusieurs fois célébré par les poëtes anglais et a fourni le sujet d'une pièce intitulée : *The play of king Henry V.*

GASCOIGNE (George), poëte anglais, né dans le comté d'Essex vers 1520, mort en 1577. Destiné à la carrière du barreau, il fit son droit, mais s'occupa beaucoup moins de jurisprudence que de poésie et de plaisirs, et mena une vie tellement désordonnée que son père le déshérita. Gascoigne passa alors dans les Pays-Bas, où il prit du service sous le prince d'Orange, se fit remarquer par sa bravoure, obtint le commandement d'un régiment, retourna en Angleterre, à la suite d'une querelle qu'il eut avec un de ses supérieurs, se livra à la composition de plusieurs ouvrages en vers et en prose, et accompagna, en 1575, la reine Elisabeth dans un de ses voyages à travers le royaume. On a de lui des poésies, des satires, quatre pièces de théâtre, un divertissement intitulé : les *Plaisirs princiers du château de Kenilworth*, etc. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1577-1587 (2 vol. in-4°). On y trouve de l'imagination, de la verve, un style harmonieux et facile.

GASCON, ONNE adj. (ga-skon, o-ne). Qui appartient à la Gascogne ou à ses habitants : *Le parler* GASCON. *Les mœurs* GASCONNES. *L'accent* GASCON.

Tout a l'humeur *gasconne* en un auteur *gascon*.
BOILEAU.

Certain renard *gascon*, d'autres disent normand,
Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
Des raisins mûrs apparemment,
Et couverts d'une peau vermeille.
LA FONTAINE.

— Par ext. Fanfaron, hâbleur, vantard : *Hâbleur, chasseur,* GASCON, *sont chez nous des mots synonymes.* (Toussenel.)

Sans être *gascon*, je puis dire
Que je suis un merveilleux sire.
LA FONTAINE.

‖ Plaisant, railleur, moqueur : *Est-il* GASCON ! *Qu'il a l'humeur* GASCONNE !

— Econ. rur. *Race gasconne*, Race de bœufs propre au département du Gers.

— Substantiv. Personne née en Gascogne : *Le* GASCON *est fin et rusé ; mais aussi il est spirituel, actif, ingénieux, il sait fort bien se tirer d'un mauvais pas et raccommoder une mauvaise affaire.* (De Jussieu.) *Le* GASCON *est une machine à paroles.* (De Custine.) *Avec Montluc, il faut qu'on s'accoutume une bonne fois à prendre ce nom de* GASCON *au sérieux et en éloge.* (Ste-Beuve.)

— *En Gascon*, Par un détour habile : *Se tirer* EN GASCON *d'un pas difficile.*

— Lessive du Gascon, Manière de *changer* de linge, qui consisterait à retourner sa chemise après l'avoir salie d'un côté.

— s. m. Idiome gascon : *Savoir le* GASCON. *Comprendre le* GASCON.

— Ichthyol. Nom vulgaire de diverses espèces de poissons, entre autres du caranx silure et du saurel, espèce de scombre : *Le* GASCON *ressemble beaucoup au maquereau.* (V. de Bomare.)

— **Syn. Gascon, craqueur, fanfaron,** etc. V. CRAQUEUR.

— **Encycl.** Linguist. *Patois gascon.* Le *gascon* est le plus occidental des dialectes de la langue d'oc en France. Parlé dans la Gironde, les Landes, le Gers, les Hautes-Pyrénées et partie des départements circonvoisins, il confine au N.-E. au périgourdin, qui en est, en quelque sorte, le trait d'union avec le limousin, et il touche au S.-E. au languedocien. Ce dialecte a des traits de ressemblance avec la langue castillane, dont il est séparé par le pays basque ainsi que par la chaîne des Pyrénées.

Le *gascon* emploie toutes les lettres de l'alphabet français, à l'exception du *k* que l'on ne rencontre que dans deux ou trois mots. Le *v*, dont l'usage était abandonné déjà au XVIIIe siècle, se retrouve seulement dans les chartes et autres écrits de date ancienne ; mais il est probable que, à l'exemple des Espagnols, les Gascons, tout en écrivant *vaca*, vaquer ; *vacan*, vide ; *venda*, vente, etc., prononçaient *baca*, *bacan*, *benda*.

Quant à la valeur des lettres, elle est, à peu de chose près, la même que dans le français, l'italien et l'espagnol ; *a, b, d, g, i, j, l, m, n, o, p, q, r, s, t, x, y, z*, suivent la prononciation française.

L'*e* a généralement le son fermé de l'*e* italien ; mais quelquefois il a le son ouvert et il prend un accent grave, *è*. Cette distinction est importante, parce que l'*è* ouvert donne à un certain nombre de mots un sens tout différent. Par exemple : *abe*, avoir ; *abè*, prêtre, abbé. L'*u* a toujours le son qu'on lui donne dans les mots français *fumer, but, fusil.* Le son *ou*, dont l'usage est si fréquent, est exprimé par la réunion des voyelles *o* et *u*. Autrefois, il était représenté par un *u* simple comme en espagnol et en italien, ainsi qu'on le voit dans les anciennes chartes et dans tous les poëtes antérieurs au XIXe siècle, tels que Despourrins, Goudoulin, Dastros, etc.

Le *c* a toujours le son rude du *k*, soit à la fin des mots, soit devant les voyelles ; il est remplacé par *qu* devant les voyelles *e, i*. Par exemple : *enhourca*, enfourcher ; *qu'enhourquey*, j'enfourchai ; *truca*, frapper ; *truqu'em*, frappons. Le son adouci du *ç* est exprimé par *s*.

Le *f*, très-usité dans le Languedoc, est abandonné dans la Gascogne, où il est remplacé par le *h* fortement aspiré. Au moyen âge, on écrivait *forn*, four ; *feyre*, foire ; *fueilho*, feuille ; *fuec*, feu, etc. ; on dit aujourd'hui *hour, heyro, houeilho, houec.* Une substitution analogue a eu lieu dans l'espagnol, où les anciens mots *forno*, four ; *fierro*, fer ; *faba*, fève ; *facer*, faire, sont devenus : *horno, hierro, haba, hacer.* Le son mouillé catalan des deux *ll* est en grand usage dans le *gascon*, mais on le rend par *lh*, afin de laisser aux deux *ll* leur son très-détaché, comme dans *rebelle, rolle, pastourello*, qu'il faut prononcer *rebel-le, rol-le, pastourel-lo ;* ce cas est assez rare, il est vrai, mais il est conforme au génie de ce dialecte, qui ne répète les consonnes que pour les faire mieux sentir. Les seules lettres sujettes à répétition sont *r* et *l* ; les deux *rr* sont le plus fréquemment employés.

Une règle générale domine tous ces détails de la prononciation gasconne : c'est une accentuation, un martellement de chaque lettre caractérisé, énergique, et toutes les lettres doivent être prononcées. Il est des dialectes voisins, au contraire, qui suppriment certaines lettres dans la prononciation, ou qui, du moins, les adoucissent à tel point qu'on ne les entend pas. Dans le béarnais, par exemple, qui est regardé comme une variété du *gascon*, les mots *lagor, lescar, montaner*, se prononcent *lago, lesca, montanè.* Chez les Basques, la dernière voyelle des mots est prononcée si légèrement que quelques linguistes la suppriment. Ils remplacent notamment *a* par *e*.

En *gascon*, les parties du discours sont les mêmes qu'en français. Il y a deux genres et deux nombres. Les terminaisons sont très-variées dans chacun des genres. Toutefois, on considère comme caractéristique du féminin la terminaison *o* qui remplace la terminaison *a* du languedocien et du provençal : *terro*, terre ; *ribero*, rivière ; *henno*, femme.

Le pluriel se forme en ajoutant un *s* au singulier : *barat*, fossé ; *perdig*, perdrix ; *mes*, mois, font au pluriel : *barats, perdigs, meses.*

L'adjectif et le participe s'accordent en genre et en nombre avec le substantif. Les comparatifs suivent les mêmes règles qu'en français. Ce sont : *maye*, plus grand ; *mendre*, moindre ; *meilhou*, meilleur ; *piri*, pire. Les moyens de comparaison et d'appréciation s'effacent devant l'emploi excessivement fré-

quent des augmentatifs et des diminutifs : *praoubas*, très-pauvre; *praoubassas*, tout ce qu'il y a de plus misérable.

La conjugaison offre une particularité caractéristique dans l'emploi obligé de la préposition invariable *que*, dans tous les temps autres que l'impératif et l'infinitif, à la place que devrait occuper le pronom personnel. Ce pronom se trouve presque toujours sous-entendu. Il n'est exprimé devant le verbe que pour indiquer une action, une affirmation particulière : *Jou que boy aco*, moi, je veux cela; *qu'ey jou heit!* qu'ai-je fait! En dehors de cette intention marquée, le verbe portant avec lui l'indication de la personne ou des personnes qui parlent, l'emploi du pronom personnel devient superflu. Ainsi on ne s'en servira pas dans : je mange, tu mens, il égratigne, nous labourons, vous buvez, ils arrachent; on dira : *que mingi*, *que mentiches*, *qu'esgarraoupio*, *que laouran*, *que hourrupats*, *que arringon*.

Le *gascon* possède un pronom démonstratif particulier dont les formes sont : *ac*, *ag*, *ec*, *ic*, *oc*, à la fin des mots qu'il détermine, selon que la voyelle finale de ces mots est *a*, *e*, *i* ou *o*. M. Cénac-Moncaut donne à ce pronom une origine basque; mais ne serait-ce pas plutôt le démonstratif *aco*, cela, mutilé par aphérèse et par apocope? Ce pronom se place, dans la conjugaison, à la fin du verbe ou de la préposition *que*, et semble se confondre avec eux à titre de régime direct. Aussi n'est-il employé que dans les verbes actifs. Comparez *hourupa*, boire; *hourupac*, boire cela; *frounsi*, froncer; *frounsic*, froncer cela; *he*, faire; *hec*, faire cela. Dans les temps qui emploient la préposition *que*, le démonstratif s'attache à celle-ci : *qu'ac henou*, il fendit cela; *qu'ac minjo*, il mange cela; et dans les temps passés le démonstratif peut se répéter à la fin du verbe : *qu'ac henouc*.

Telles sont les principales observations que l'on a faites sur le patois *gascon*, que Montaigne trouvait singulièrement beau, sec, bref, significatif, langage mâle et militaire plus que tout autre. Au siècle dernier, d'excellents juges en matière de goût, Grimm et Diderot, écrivaient sur le dialecte qui nous occupe, comparé au français : « Le *gascon* est beaucoup plus sonore et plus agréable à l'oreille; il termine en *a* et en *at* les mots terminés en *é* et en *er* : il dit *libertat*, *ennayrat*, quand nous disons *liberté*, *élevé*; *brounzina* au lieu de *bourdonner*; *biroula* au lieu de *tourner*. Il ne connaît point les syllabes nasales. *Dedins* pour *dans* se prononce à l'italienne, et non à la française... Il n'a point d'*e* muet : *pimparèlo* pour *pâquerette*; *mayndâo* pour *jeune fille*. Quel immense avantage en musique et en poésie?... Il approche de l'italien pour la simplicité, la naïveté, l'expression et la gentillesse, il connaît, comme l'italien, les grâces des diminutifs. On dit *pastoureleto* pour *petite bergère*; *soureillet* pour *petit soleil*. La galanterie même devient touchante dans ce langage, par l'extrême naïveté qu'il conserve toujours :

Lou ciél n'a qu'un sourel, ma pastoûro n'a dus!

Ce langage, poétique par excellence, a produit une littérature relativement importante. Nous citerons seulement les principaux auteurs qui, après les anciens troubadours, ont illustré par leurs œuvres le dialecte *gascon* : Pey de Garros, *Poesias gasconas* (1567, in-4°); Bertrand Larade de Mourejau, la *Margalide gascove* (1604, in-12); G. Ader, *Lou gentilhomme gascoun* (1610, in-8°); Pierre Goudelin, le *Ramelet moundi* (1638, in-8°); G. Bedout, *Lou parterre gascoun* (1642, in-4°); G. d'Astros, *Lou trimfe de ia lengoüo gascouo* (1643, in-12); de Clarac, *Arlequin gascou, coumedio* (1685, in-12); Napian, le *Miral moundi* (1781, in-12); enfin J. Jasmin, *Las papillotos* (1825-1851, 3 vol.).

La langue dont s'est servi Jasmin pour composer ses poésies n'est pas, à proprement parler, le vrai dialecte *gascon*, c'est une langue à la fois un peu artificielle et parfaitement naturelle, qui s'entend également en Gascogne, en Languedoc et en Provence, et que les Catalans même comprennent.

— Ichthyol. Le *gascon*, appelé aussi *gascanet*, *saurel*, *chicarou*, *maquereau*, *bâtard*, etc., est un poisson du genre scombre, qui ressemble assez au maquereau par la forme et la couleur, mais qui est plus petit et plus aplati. Il a le dos bleuâtre; le ventre argenté, avec une teinte rougeâtre; les yeux verdâtres, très-ouverts, et la ligne latérale un peu arquée. Ce poisson habite la Méditerranée et l'Océan; il abonde surtout vers les côtes de l'Angleterre. Il nage ordinairement en grandes troupes, et on en fait quelquefois des pêches très-fructueuses. Sa chair, qui rappelle celle du maquereau, bien que moins délicate, est assez estimée. En Hollande, on la recherche quand elle est fumée comme le hareng.

GASCONISER v. n. ou intr. (ga-sko-ni-zé — rad. *gascon*). Se servir, en parlant français, de tours empruntés au patois gascon : *Sous Henri IV, par imitation ou par courtisanerie, toute la cour* GASCONISAIT. (Ourry.)

GASCONISME s. m. (ga-sko-ni-sme — rad. *gascon*). Tour vicieux de la langue française, emprunté au patois gascon : *La plus grande crainte de Maynard est de passer pour avoir des* GASCONISMES *dans son langage*. (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Le *gasconisme* est un vice de langage qui vient de la manière de parler des Gascons, de l'imitation déplacée de certains tours propres à leur idiome; et il faut entendre ici par *Gascons* non-seulement ceux qui habitent la Gascogne proprement dite, mais encore les habitants de la Guyenne, du Roussillon, du Languedoc, de la Provence, du Rouergue, de l'Auvergne et des autres provinces méridionales de notre pays, où le français n'est pas la langue ordinaire du peuple. « Or, disait l'abbé Sabatier de Castres dans son *Dictionnaire de littérature* (1770, tome II), comme ces provinces fournissent beaucoup de citoyens à la république des lettres, et que ceux mêmes de leurs habitants qui ont été le mieux élevés sont sujets à donner au français des tournures patoises, nous avons cru devoir consacrer un article au mot *gasconisme*, pour exhorter nos lecteurs de ces pays à se précautionner davantage contre les défauts qu'il renferme. » L'excellent abbé avait d'ailleurs été devancé dans cette voie, assurément fort chrétienne, par un écrivain du cru qui, chose digne de remarque, et pour ainsi dire exceptionnelle, semblait reconnaître par cela même que tout n'était pas absolument parfait chez ses compatriotes. Celui-ci avait publié à Toulouse, sous le titre de *Gasconismes corrigés*, un ouvrage qu'il aurait rendu plus utile s'il eût recueilli un plus grand nombre de *gasconismes*, et s'il les eût groupés par ordre alphabétique.

Nous ne prétendons pas relever ici tous les *gasconismes* qui ont cours : l'exécution d'un tel projet exigerait un gros volume. En voici cependant quelques-uns que tout le monde a entendus et que, sans s'être baignées dans les eaux de la Garonne, certaines personnes répètent volontiers : *Je viendrai* vous voir *dès être* arrivé; je *reste* dans la rue Saint-Honoré; mon *maître de danse l'apprend* à danser; peu s'en *a fallu*; je veux *plutôt* finir ce que je fais; je ne puis sortir *avec* le temps qu'il fait; je suis rentré *à* bonne heure *lundi soir*; nous *avons* convenu de cela; il *en a* convenu. Avons nous besoin d'ajouter qu'il faut dire : *J'irai vous voir dès que je serai arrivé; je demeure dans la rue Saint-Honoré; mon maître à danser lui montre, lui apprend à danser; peu s'en est fallu; je veux auparavant finir ce que je fais; je ne puis sortir par le temps qu'il fait; je rentrai de bonne heure lundi au soir; nous sommes convenus de cela; il est convenu de cela*. Toutes les fois que *convenir* exprime un accord, une convention, on doit le conjuguer avec l'auxiliaire *être*, et non avec le verbe *avoir*. On dit très-bien : *cet emploi m'aurait convenu; cette maison m'a convenu*, parce que, dans ce cas, *convenir* n'exprime pas l'idée de convention, mais l'idée de convenance, de rapport. Les Gascons disent encore : *j'ai confirmé, j'ai confessé, j'ai promené*, pour *j'ai été confirmé*, *je me suis confessé, je me suis promené*, et aussi : *droit* pour *debout*; *la ville de Toulouse dont je suis, dont je viens, d'où je suis curé*, pour..... *d'où je suis, d'où je viens, dont je suis curé*. Quelques-uns disent : *faire au volant, faire au mail, faire au billard; faire des vers à soie; hier fit huit jours; faites-moi lumière*, pour *jouer au volant, au mail, au billard; élever des vers à soie; il y eut hier huit jours; éclairez-moi*.

GASCONNADE s. f. (ga-sko-na-de — rad. *gascon*). Vanterie, hâblerie, forfanterie, exagération en paroles; promesse en l'air : *Le gouvernement, n'ayant ni troupes ni argent dont il pût disposer à l'intérieur, éluda la difficulté par une* GASCONNADE *législative*. (Balz.)

> Votre mort? Renoncez à cette *gasconnade*,
> Cher oncle! Elle commence à devenir très-fade.
> Personne n'y croit plus. . . . . .
>
> E. AUGIER.

— **Encycl.** Pour peindre au naturel le caractère gascon, que tout le monde connaît d'ailleurs, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici quelques anecdotes, qui sont d'une authenticité plus ou moins... authentique; mais *si non è vero è bene trovato*.

Un Gascon disait : « J'ai l'air si martial que, quand je me regarde dans un miroir, j'ai peur de moi-même. »

⁂

Un autre affirmait que, dans un duel, il avait si bien collé son homme contre le mur, qu'on le prenait pour une peinture à fresque.

⁂

Un prédicateur gascon demeura court en chaire; il eut beau se frotter la tête, il n'en sortit rien, il fallut descendre. « Messieurs, dit-il, en prenant congé de l'auditoire, je vous plains, vous perdez une belle pièce. »

⁂

Un Gascon, assistant à une revue à cheval, fut prié par de paisibles bourgeois qui étaient près de lui de vouloir bien faire un peu reculer son cheval, de crainte d'accident : « Messieurs, leur répondit-il, mon cheval est du pays, il ne recule pas. »

⁂

Un Gascon faisait un jour dans une société la description de ses bois de haute futaie, et en vantait l'étendue et la beauté. « Vous l'entendez, dit quelqu'un; mais je veux que l'on m'étrangle s'il en a seulement de quoi se faire un cure-dent. »

⁂

Deux amis, dont un Gascon, jouaient aux dominos, et ce dernier, après chaque partie. comptait ses points avec une rapidité vertigineuse. Comme on lui faisait observer qu'il pouvait se tromper : « Me tromper! jamais! dit-il; j'ai essayé, *je ne peux pas!* »

⁂

Henri IV causait un jour avec son jardinier de Fontainebleau, qui lui disait : « Ce terrain est des plus ingrats; j'ai beau le fouir, l'engraisser, j'y perds mes peines; rien ne profite, rien ne vient. — Semez-y des Gascons, dit le roi, ils prennent partout. »

⁂

Un Gascon disait que, dans le château de son père, il y avait une galerie de mille pas de long. Comme on lui riait au nez, il invoqua le témoignage de son valet, Gascon comme lui, qui dit : « Messieurs, vous en rirez tant qu'il vous plaira, mais la galerie n'en a pas moins mille pas de long sur deux mille de large. »

⁂

Un Gascon eut une querelle avec un Normand, et ils allaient en venir aux prises, quand on les sépara. « Il vous doit un bon grand merci, dit le Gascon en montrant son antagoniste; si vous m'aviez laissé faire je l'allais nicher dans la muraille, et je ne lui aurais laissé de libre que le bras, pour m'ôter son chapeau toutes les fois que j'aurais passé devant lui. »

⁂

Si le Gascon est vantard, il faut reconnaître qu'il plaît aussi souvent par son esprit, qu'il amuse par ses fanfaronnades. Un officier gascon, de l'armée de Villars, disait un jour au camp à quelques-uns de ses camarades : « Ce soir, je dîne chez Villars. » Le maréchal se trouvait précisément à quelques pas. Il entendit le propos, et, s'adressant à l'officier : « Monsieur, lui dit-il, ne serait-ce que par respect pour mon grade, vous devriez dire *Monsieur de Villars*. — Cadédis! s'écria le Gascon, est-ce que l'on dit *Monsieur de César?* » Il était impossible de s'en tirer plus spirituellement et plus délicatement.

⁂

Entre Gascons : « J'ai un chien, monsieur. — Moi aussi, monsieur. — Il s'appelle Ralph... Un jour que des gamins lui avaient mis une casserole à la queue... — Il courut? — Non, il se coupa la queue... par amour-propre! — Diable! Le mien fit mieux... ayant aussi sa casserole à la queue. — Il la pulvérisa? — Non, monsieur! Il se fit cuire dedans... un jour de disette! »

⁂

On exaltait, devant un gentilhomme gascon, l'intrépidité, la vaillance d'un jeune prince qui, dans un assaut, avait tué jusqu'à six ennemis de sa main. « Sandis! s'écria-t-il, voilà-t-il pas une belle merveille! Je veux que vous sachiez que tous les matelas de mon appartement sont rembourrés avec les moustaches de ceux dont mon épée a été victorieuse. C'est cela, cadédis! qu'il faut admirer, et non pas les bagatelles de ce prince que vous louez si fort. »

⁂

A une représentation de l'Opéra d'*Aricie*, un fat chantait dans le parterre, en même temps que Thévenard (excellent chanteur de l'époque), et si haut que ses voisins s'en trouvaient incommodés. L'un d'eux, Gascon, moins endurant que les autres, s'écriait à chaque instant : « Oh le fat! l'impertinent drôle! le maudit chanteur! — Est-ce de moi que vous parlez? dit le chanteur importun. — Oh! qué non, dit le Gascon, né voyez-vous pas qué jé parle dé Thévénard, qui m'empêché dé vous *entendre?* »

⁂

Deux commis voyageurs, dont un Gascon, — Jugez un peu, un commis voyageur greffé sur un citoyen des bords de la Garonne! — se trouvaient en chemin de fer dans le même compartiment, et vantaient à qui mieux mieux le chiffre d'affaires de leurs maisons. « Savez-vous, dit au Gascon l'autre compagnon, croyant l'émerveiller, savez-vous que chez nous la dépense d'encre seulement se monte à deux mille francs par an. — Deux mille francs! fit l'autre en éclatant de rire, deux mille francs d'encre! Voilà quelque chose de bien extraordinaire, vraiment! Eh bien, mon bon, chez nous, nous en économisons pour cinq mille francs par an, rien qu'en ne mettant pas les points sur les *i*. »

⁂

A l'une des premières représentations du *Cid* se trouvait un Gascon qui, ce soir-là, avait bu autre chose que de l'eau de la Garonne. Quand il entendit la fameuse interrogation : « Rodrigue, as-tu du cœur? » Il interrompit brusquement don Diègue, et s'écria, en se frisant fièrement la moustache : « Eh! cadédis! demandez-lui seulement s'il est Gascon; cela suffit. » Le mot fit fortune, et, le lendemain, quand on s'abordait dans la rue, on ne manquait pas de se dire : « Rodrigue, es-tu Gascon? »

⁂

Un Gascon, se trouvant dans un parc, s'escrimait contre un arbre en s'écriant, à chaque botte qu'il lui portait : « Eh! sandis! si tu étais un homme! Eh! si tu étais un homme! » Sur cette exclamation répétée, un gaillard de bonne carrure et à l'air décidé se montre brusquement : « Et que lui feriez-vous, s'il était un homme? » demanda-t-il à notre Gascon : « Eh! sandis, dit ce dernier, je lui payerais une bouteille. »

⁂

Un Gascon, qui n'avait pas le sou, entre chez un barbier et se fait raser, pendant qu'on accommodait sa *perruque*, il en commande une de prix. « Mais, dit le perruquier, je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Si je fais cette *perruque*, puis-je compter que vous viendrez la prendre? — Fiez-vous à ma parole, répondit le Gascon, et pour preuve que je viendrai, je ne vous paye pas cette façon *de barbe*; nous compterons le tout ensemble. »

⁂

On se disposait à pendre en place publique un Gascon et un fils de l'Auvergne, et le greffier, lisant la sentence qui se rapportait à ce dernier, dit : « Condamné à être pendu pour avoir volé un sac de clous. » A ces mots, le Gascon haussa les épaules et jeta un regard de pitié dédaigneuse sur son compagnon. Quand vint son tour, le greffier s'exprima ainsi : « Condamné à être pendu pour avoir volé un sac de louis. » Le Gascon, relevant alors fièrement la tête : « Eh! l'ami, s'écria-t-il, sont-ce des clous? »

⁂

Un financier, jouant au piquet avec un Gascon, courait risque d'être capot; il avait deux *as* qui lui restaient, et qu'il montrait à découvert, il ne savait lequel garder. Le Gascon, voyant qu'il levait le bras pour jeter l'*as* dont il fallait se défaire, avança adroitement un de ses pieds sous la table, et pressa un des pieds du financier. Celui-ci, qui était environné de plusieurs de ses amis, crut que c'était l'un d'entre eux qui l'avertissait de jeter l'autre *as*, ce qu'il fit, et comme il se vit capot, il demanda tout haut avec dépit quel était le presseur du pied. Le Gascon, après lui avoir reproché, en riant, d'avoir voulu profiter d'un avertissement peu loyal, lui dit : « C'est moi, qui ne me crois pas obligé de vous donner un bon avis. »

⁂

Mais voici le modèle du genre; nous le tenions en réserve pour le bouquet; après cette double *gasconnade*, on peut hardiment tirer l'échelle.

Le Gascon le plus Gascon qu'ait produit la Gascogne se trouvait dans un port de Hollande, prêt à s'embarquer sur un paquebot en partance pour l'Angleterre. Après y avoir déposé sa malle, qui était des plus légères, il entra dans un cabaret pour y déjeuner. Il paraît qu'il trouva le vin si séduisant qu'il oublia l'heure de l'embarquement, et que, lorsque la mémoire lui revint, le navire lui avait brûlé la politesse. Voilà notre homme au désespoir; il avait fait de magnifiques projets de fortune qui devaient se réaliser en Angleterre et qu'emportait le vent. Tandis qu'il se lamentait en poussant des *cadédis* à fendre le cœur, le patron d'une barque plate et découverte vint lui adresser ses offres de service, se faisant fort de le conduire rapidement jusqu'au vaisseau. Nos deux hommes se mettent en mer. Bientôt un orage épouvantable éclate et précipite la marche de la barque, qui, en effet, ne tarde pas à atteindre le navire. L'obscurité était presque complète, et le Gascon, trempé jusqu'aux os, comme s'il fût sorti du vaste sein d'Amphitrite, profita de cette circonstance pour grimper sur le vaisseau, tandis que la barque s'éloignait sans être vue. « Dieu vous garde! messieurs, fit-il en tombant au beau milieu de l'équipage; sandis! moi qui mé croyais un nageur de première force, j'ai vu lé moment où jé né pourrais jamais vous rattraper. Monsieur le capitaine, jé vous fais compliment sur votre coque de noix; elle file comme une mouette. » Chacun s'étonne de ce prodige de natation, malgré le magnifique aplomb du Gascon. « Eh! cadédis! s'écrie-t-il, croyez-vous qué jé tombe dé la lune? Voyez plutôt mes habits. » Bref, les plus incrédules en vinrent à douter.

Parmi les passagers se trouvait un lord qui lançait des *goddem* d'admiration à jet continu devant cet exploit. Prenant le Gascon à part, il lui fit les offres les plus avantageuses, s'il voulait s'attacher à lui. Notre Gascon ne se fit prier que pour sauver les apparences. Le lord lui apprit qu'il comptait sur son étonnante habileté de nageur pour gagner un pari de 1,000 guinées qu'il allait proposer, dès qu'ils auraient abordé en Angleterre, à un autre lord de ses amis, qui comptait parmi ses domestiques un nègre, nageur intrépide aussi, qui avait vaincu tous les rivaux qu'on lui avait opposés jusque-là et gagné à son maître une foule de paris avantageux. « Sandis! s'écrie l'enfant de la Gascogne, voilà qui mé plaît. Ah! jé lé mènerai plus loin qu'il n'est jamais allé, votre moricaud. » Le lord est enchanté et promet une récompense brillante en prévision d'une victoire assurée. A peine est-il arrivé à Londres, qu'il va défier le maître du nègre, lequel n'accepte pas le pari avec moins d'empressement. Jour est pris pour l'épreuve.

Or, il est temps d'avouer que le Gascon, non-seulement n'avait jamais fendu la vague d'un bras vigoureux, mais n'avait peut-être jamais mis les pieds dans une baignoire. Heureusement, il n'était pas homme à s'inquiéter d'un détail aussi insignifiant.

A l'heure indiquée, les deux rivaux se rendent sur les bords de la Tamise, escortés de leurs parrains, comme autrefois les chevaliers qui entraient en champ clos. Une foule immense les suivait, attirée par la singularité de l'aventure : les badauds sont de tous les temps et de tous les pays. Voilà nos deux hommes en présence et dans un costume léger qui indique à quel genre d'exercice ils vont se livrer. Le Gascon semble tout joyeux de se voir devant son élément favori. Il avait à ses côtés une sorte de planchette en bois de liége et une petite caisse. Le nègre, intrigué à la vue de cet attirail, ne put s'empêcher de lui en demander l'explication. « Capédébious! lui répondit le Gascon sur un ton goguenard, croyez-vous que jé vive dé l'air du temps? Ceci est pour charmer les ennuis du voyage, car, lorsque jé mé décide à faire une petite excursion en mer, j'ai soin dé faire mes provisions. Voilà ma table de voyage et voici mon viatique. » Ce disant, il montra sa tablette de liége et ouvrit la caisse, où se trouvaient une douzaine de bouteilles avec des victuailles à l'avenant. Le nègre écarquillait de grands yeux blancs; les cheveux commençaient à lui dresser à la tête. « Sandis! mon pauvre garçon, continua le sycophante, jé vois bien que vous avez envie de mourir de faim en route. Savez-vous qué jé vous mène tout droit à Gibraltar? »

Pour le coup, le nègre n'y tint plus; le regard moqueur du Gascon, son ton résolu le frappèrent d'épouvante. Il s'enfuit en criant que jamais il n'entrerait en lice avec un pareil homme. On eut beau courir après lui et essayer de lui prouver que ce n'était, de la part de son adversaire, qu'une fanfaronnade impossible, ridicule, il ne voulut entendre à rien, de quelques reproches que l'accablât son maître, furieux de perdre un si beau pari.

⁂

Qu'on nous permette de consacrer à la poésie la fin de ce grave chapitre. Les poëtes, tous *gascons* plus ou moins, ne pouvaient manquer d'être inspirés par un pareil sujet.

Certain Gascon, pressé d'argent,
Vint dire au bon Fleury : « Je suis votre parent,
[drille,
Monseigneur. — Mon parent? — Oui, répondit le
Je le suis. — Par où donc? — Eh! du côté d'Adam. »
Lors le prélat, d'un sou le régalant,
Lui dit : « Cousin, passez dans toute la famille,
Et que chacun vous en donne autant! »
L'ABBÉ DE REYRAC.

⁂

Un Gascon chez un cardinal
Exaltait la Garonne avec persévérance;
C'était un fleuve d'importance;
C'était un fleuve sans égal.
« A ce compte, monsieur, lui dit Son Eminence,
Le Tibre auprès de lui ne serait qu'un ruisseau.
— Le Tibre, monseigneur! Sandis! belle merveille!
S'il osait se montrer au pied de mon château,
Je le ferais mettre en bouteille. »

⁂

Ces jours passés, maint grave politique,
Gazette en main, parlait de la tactique.
« Moi, disait l'un, je suis pour un assaut.
— C'est, disait l'autre, un siége qu'il me faut.
— Une bataille a pour moi plus de charmes,
Criait un tiers; il y fait un peu chaud;
Mais j'aime fort le cliquetis des armes.
— Ma foi, messieurs, tout ce qu'il vous plaira,
Dit un Gascon en secouant la tête,
Siége, bataille, assaut, *et cætera*...
Moi, je suis fou d'une belle retraite. »
PONS DE VERDUN.

⁂

« De noblesse à noblesse on fait la différence,
Disait quelqu'un; sans me vanter,
Dans ma maison je puis compter
Jusqu'à douze bâtons de maréchaux de France.
C'est bien honnête. — Et qu'est-ce là?
Dit un Gascon. Belle vétille!
Depuis cent ans et par delà,
Ce n'est qu'avec ces bâtons-là
Que l'on se chauffe en ma famille. »

⁂

PORTRAIT D'UN GASCON PEINT PAR LUI-MÊME.

Tel qu'on mé voit, jé suis l'aîné,
Né
D'illustre noblesse;
Personne né m'a demandé
Dé
Prouver mon aînesse.
Car chacun, en cé pays-ci,
Si-
Gnerait mon histoire;
Et j'aurais de l'esprit aussi,
Si
L'on vouloit mé croire.

GASCONNER v. n. ou intr. (ga-sko-né — rad. *gascon*). Parler avec un accent gascon; imiter l'accent gascon : *Il* GASCONNE *toujours un peu, malgré les dix ans qu'il a passés à Paris. Elle* GASCONNA *si prodigieusement, que les comédiens ne doutèrent pas qu'elle ne fût sifflée.* (Grimm.)

— Se vanter, mentir; dire des gasconnades : *Ne l'écoutez pas; il* GASCONNE.

— Activ. Dire avec un accent gascon : *Mlle Delahaye* GASCONNE *gentiment le rôle de la soubrette.* (De Biéville.)

GASCOYNE (Guillaume), astronome anglais, né vers 1620, tué le 2 juillet 1644 à la bataille de Marston-Moor. On a de lui une série d'observations, commencées en 1638 et continuées jusqu'en 1643, qui parurent, en 1725, dans l'*Histoire céleste* de Flamsteed. Il se servait, pour ses observations, d'une lunette de 4 pieds, munie d'un micromètre de son invention et le premier qui ait été imaginé; car celui de Huyghens ne fut mis en usage, pour la première fois, qu'en 1658, pour la détermination du diamètre de Vénus.

Le micromètre de Gascoyne était composé de deux fils parallèles dont la distance pouvait être agrandie ou diminuée à volonté par un mouvement de vis. Le rapport de la demi-distance des deux fils à la longueur focale de l'objectif donnait la tangente du demi-diamètre apparent observé. Gascoyne trouva, à l'aide de cet instrument, pour les valeurs maximum et minimum du demi-diamètre apparent du soleil, les nombres 16′ 27″,5 et 15′ 52″,5, qui sont très-approchés.

Auzout et Picard, en France, n'ont conçu que plus tard la même idée; mais, comme l'invention de Gascoyne n'a été publiée que postérieurement aux communications qu'ils firent de la leur, ils doivent partager avec lui l'honneur d'une découverte très-simple assurément, mais qui devait avoir la plus grande influence sur les progrès de l'astronomie.

Townley avait apporté quelques modifications au micromètre de Gascoyne, et Hooke se chargea de revendiquer devant la Société royale de Londres les droits de l'Angleterre, à propos de l'invention contestée. On répondit avec juste raison que les droits, en pareille matière, s'acquièrent par la publication.

GASFOT s. m. (ga-sfo). Pêche. Petit croc servant à tirer d'entre les roches les crabes, les homards et autres gros crustacés.

GASKELL (Elisabeth CLEGLOM, mistress), une des femmes de lettres les plus distinguées de l'Angleterre, née vers 1822, morte en 1866. Elle épousa, à vingt ans, un ministre unitaire, habitant Manchester, et qui s'est distingué lui-même par ses recherches sur l'histoire et le dialecte du comté de Lancastre. On lui doit des romans dans lesquels la condition si digne d'intérêt des classes laborieuses est dépeinte avec une vigueur remarquable. Ils appartiennent, en général, à cette école qui s'applique surtout à reproduire la vie réelle, *real life*. Dans celui qui a pour titre *Mary Barton* (1848), édité sans nom d'auteur, mistress Gaskell a exposé avec une effrayante vérité la condition misérable, les souffrances et les besoins des ouvriers de fabrique. Ce livre a causé, à son apparition, une grande impression, et le succès qu'il obtint s'est continué dans les œuvres que le même écrivain donna ensuite, œuvres morales qui ont obtenu beaucoup de faveur en France, où les traductions de Mlle Morel, entre autres, les ont fait connaître. Mais mistress Gaskell, à côté de scènes d'un réalisme effrayant, a, dans les meilleures intentions du monde, propagé les erreurs économiques les plus manifestes, à propos des droits et des devoirs des ouvriers et des patrons, c'est-à-dire en ce qui concerne les rapports du travail et du capital. Le premier livre que publia mistress Gaskell, après *Mary Barton*, fut *Moorland Cottage*, ce que nos voisins d'outre-Manche appellent un conte de Noël, et qui parut en 1850. Sur ces entrefaites, M. Dickens ayant publié ses *Household words*, mistress Gaskell en devint la collaboratrice assidue. Elle publia successivement dans ce recueil *Lizzie Leigh*, *Cranford*, *Autour du sofa*, *De droite à gauche*, et plusieurs contes. Le second roman de longue haleine de mistress Gaskell, *Ruth*, parut en 1853 et, par la nature même de son sujet, obtint un succès moins grand que *Mary Barton*. Dans *North and South* (1855), elle regagna un peu de popularité par la peinture exacte et attachante de la vie des classes ouvrières du Yorkshire. La traduction française porte le titre de *Marguerite Hall*. Le dernier ouvrage de mistress Gaskell est une biographie fort remarquable et fort étendue de son amie, l'auteur de *Jane Eyre*. La *Vie de Charlotte Bronte*, publiée en 1857, est un récit d'autant plus touchant qu'il est vrai, et il a eu déjà plusieurs éditions.

Voici le jugement qu'a porté sur elle et sur son œuvre Mme L.-Sw. Belloc : « Le sentiment du devoir, le respect de la vérité, la domination de soi et la chaste réserve qu'elle impose ont présidé à toute l'existence publique et privée de mistress Gaskell. Son style flexible se prête, comme sa belle organisation, à exprimer des sentiments variés. Une sensibilité vive s'allie chez elle à l'*humour*, cette gaieté anglaise qui naît de l'observation des contrastes et en tire des effets plaisants; innocente moquerie exempte d'amertume, qui ne s'attaque qu'à de petits travers et ne blesse pas ceux qu'elle atteint. Son extrême finesse de touche, si remarquable dans les détails, ne fait que mieux ressortir la fermeté du trait. Quand la justice est en cause, elle a pour la défendre de courageux accents. Elle ne pactise pas avec le vice; elle ne s'applique jamais à le farder, à lui donner un faux air de grandeur; si elle l'aborde, ce qu'elle fait rarement, elle le montre abject, tel qu'il est en réalité; mais elle ne confond pas l'erreur avec le crime. Elle a pour la brebis égarée la compassion du Christ, et sa foi religieuse est tout l'opposé du rigorisme puritain. Sa moralité ne se modèle pas non plus sur celle qui a cours dans le monde : souvent elle abaisse ce qu'il exalte et relève ce qu'il humilie. D'excellentes traductions de ses principaux romans ont popularisé en France son talent et son nom. »

GASMANN (Florian-Léopold), compositeur allemand. V. GASSMANN.

GASPACHO s. m. (ga-spa-tcho — mot espagnol). Art culin. Espèce de salade, très-estimée en Espagne, et qui consiste en un mélange de pain émietté et de petits morceaux de tomates, de concombres, de cerfeuil, de persil et d'oignons, le tout assaisonné d'huile, de vinaigre, de sel et de poivre, relevé avec de l'ail et du piment, et réduit à la consistance d'une soupe avec de l'eau.

GASPAR, GLASSA ou **GÉLASSA**, île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de la Sonde, par 2° 21′ de latit. S. et 104° 45′ de longit. E., entre celles de Banca à l'O. et de Billiton au S.-E. Sol boisé.

Gaspard Hauser, drame tiré d'une historiette de Méry; représenté, en 1838, à l'Ambigu et à la Gaîté. Une noble châtelaine allemande a eu avant son mariage un enfant qu'elle a fait disparaître. Le petit être a été pendant dix-huit ans enfermé dans une horrible prison. Un jour que Gaspard a faim, il pousse des cris qui sont entendus par un jeune médecin; celui-ci soupçonne quelque crime, fait un trou à travers le mur et, aidé d'une jeune camériste, tire de prison le pauvre idiot. Gaspard Hauser est tout étonné du spectacle nouveau qui se présente à ses yeux; le seul mot qu'il puisse dire est : « Faim! faim! » La jeune fille va chercher un pasteur du voisinage, et tous trois emportent Hauser. Schwartz, le geôlier, vient de découvrir que la prison était vide, lui qui avait empêché le baron de la faire murer; il se sauve. Quant à Hauser, il renaît à la vie et même à l'amour, soigné dans un village voisin où le gardent Schwartz, Fritz et Anna. C'est dans ce village que le baron et la comtesse ont résolu de passer l'été. Schwartz somme le baron de rendre à Gaspard la place qui lui appartient, il le menace; mais le baron le tue d'un coup de pistolet. La comtesse est émue en présence de Gaspard; elle sent tressaillir ses entrailles de mère. Mais son père aime mieux s'empoisonner que de voir l'honneur de sa maison souillé, et Gaspard Hauser, comprenant que sa place n'est plus dans ce monde, s'empoisonne aussi. Ce drame assez bizarre a réussi, parce que le public était surtout *empoigné* par l'histoire de Gaspard Hauser.

GASPARI (André), diplomate espagnol, né à Morsiglia (Corse) en 1542, mort à Madrid en 1590. Il entra, en 1568, dans le conseil secret du roi d'Espagne, Philippe II, qui l'envoya deux ans plus tard, en qualité d'ambassadeur, auprès du dey d'Alger. Gaspari acquit bientôt l'estime du souverain musulman et obtint de lui la mise en liberté de plusieurs chrétiens tombés en esclavage, et au nombre desquels se trouvait le neveu du pape Pie V. Vers la même époque, le trône de Maroc se trouvait disputé par plusieurs prétendants. Gaspari fit envoyer par le roi d'Espagne 30,000 hommes à Muley-Abd-el-Melek, qui, grâce à ce secours, remonta sur le trône. Plein de reconnaissance pour le service que Gaspari lui avait rendu, l'empereur de Maroc demanda à Philippe II de lui envoyer ce diplomate comme ambassadeur, le combla de présents et lui assura un revenu de plus de 80,000 écus. Gaspari était depuis six mois au Maroc, lorsque les cruautés de Muley-Abd-el-Melek provoquèrent une nouvelle révolte, à la tête de laquelle se trouvait Muley-Mohamed, neveu de l'empereur. A l'appel de Muley-Mohamed, le roi de Portugal, dom Sébastien, arriva au Maroc avec une armée et livra, en 1578, à Muley-Abd-el-Melek la bataille dite des *trois rois*, parce que dom Sébastien, Muley-Abd-el-Melek et Muley-Mohamed y trouvèrent la mort. Sous le nouvel empereur, Muley-Achmet, Gaspari resta au Maroc comme ambassadeur. Il obtint la liberté de 300 chevaliers que l'empereur envoyait en présent au Grand Seigneur, la liberté sans rançon du duc de Bragance et la remise du corps de dom Sébastien, qu'il accompagna lui-même en Espagne. Fatigué des intrigues continuelles de la cour de Maroc, il refusa les propositions de Muley-Achmet, qui voulait se l'attacher comme premier ministre. En 1586, il fut envoyé en Portugal pour dissiper les troubles occasionnés par la mort de dom Sébastien. Au retour de cette mission, le roi se l'attacha plus particulièrement et lui donna un appartement dans l'Escurial. C'est là qu'il mourut, ne laissant d'autres héritiers que ses frères, qui vinrent s'établir en France, où leur branche s'est éteinte en 1840. La branche cadette a francisé son nom et est devenue la famille GASPARIN.

GASPARI (Adrien-Chrétien), géographe allemand, né à Schleusingen (Saxe prussienne) en 1752, mort en 1830. Il professa successivement la philosophie à Iéna (1795), l'histoire et la géographie à Oldenbourg, à Dorpat et à Kœnigsberg (1830). Gaspari a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Tables statistiques pour les grands États d'Europe* (Gotha, 1778); *Sources et matériaux pour la connaissance de l'histoire et du gouvernement des États du Nord* (Hambourg, 1786); *Essai sur l'équilibre politique des États européens* (Hambourg, 1790); *De l'enseignement méthodique de la géographie et des moyens pour atteindre ce but* (Hambourg, 1791), etc.

GASPARILLA, détroit des Etats-Unis, sur la côte de la Floride. Il s'étend depuis le golfe de Clini jusqu'à la baie Charlotte, sur une longueur de 10 kilom. Sa largeur est d'environ 3 kilom.

GASPARIN (Thomas-Augustin DE), homme politique français, né à Orange en 1750, mort dans cette ville en 1793. Il appartenait à la branche cadette de la famille Gaspari, originaire de Corse. Capitaine au régiment de Picardie lorsque la Révolution éclata, il en embrassa les principes avec ardeur, contribua à la réunion à la France du Comtat-Venaissin, et engagea sa fortune personnelle pour payer aux soldats de son régiment révoltés l'arriéré de solde qu'ils exigeaient. Nommé, en 1791, par le département des Bouches-du-Rhône, qui comprenait alors l'arrondissement d'Orange, député à l'Assemblée législative, Gasparin obtint l'assimilation des officiers de volontaires aux officiers de l'armée régulière et fit décréter une organisation démocratique des conseils de guerre. Vers la même époque, il fut envoyé en mission au camp de Châlons, pour y apaiser une révolte, puis fit, en qualité de commissaire, un voyage dans le Midi. En 1792, les électeurs des Bouches-du-Rhône l'envoyèrent à la Convention, où il siégea avec les montagnards. Au mois de septembre de la même année, il fut chargé, avec Dubois-Crancé et Lacombe-Saint-Michel, de porter au général Montesquiou le décret qui le destituait. Dans la séance du 3 janvier 1793, il dénonça violemment les girondins et les accusa d'entretenir des intelligences avec le roi, par l'entremise de Boze et de Thierry. Lors du procès du roi, il vota pour la mort, sans appel au peuple ni sursis. Envoyé auprès de l'armée du Nord, il y provoqua un décret d'accusation contre Dumouriez, déjoua ses tentatives pour embaucher ses troupes et concourut puissamment à les rallier.

De retour à Paris, Gasparin fut nommé membre du comité de Salut public. Il se rendit successivement alors en Vendée, à l'armée des Alpes avec Escudier, puis à Toulon, pour surveiller le siége de cette ville avec Albitte, Barras, Fréron, Ricord, Robespierre jeune et Salicetti. La mésintelligence ne tarda pas à se mettre parmi ces hommes de caractères si différents et tous réunis pour résoudre une difficulté qui était du seul ressort des hommes spéciaux dans l'art de la guerre. Gasparin entra en rapport avec Bonaparte, approuva son plan d'attaque, le défendit contre quelques-uns de ses collègues et risqua même sa tête pour le faire adopter. Napoléon s'en souvint à Sainte-Hélène, et l'article 3 du quatrième codicille de l'empereur, daté de Longwood le 24 avril 1821, contient les lignes suivantes : « Nous léguons 100,000 francs aux fils ou petits-fils du député de la Convention Gasparin, représentant du peuple à l'armée de Toulon, pour avoir protégé, sanctionné de son autorité, le plan que nous avons donné, qui a valu la prise de cette ville et qui était contraire à celui envoyé par le comité de Salut public. Gasparin nous a mis, par sa protection, à l'abri des persécutions de l'ignorance des états-majors qui commandaient l'armée avant l'arrivée de mon ami Dugommier. » Gasparin ne put voir le triomphe qu'il avait préparé; il avait pris une vaillante part aux combats livrés autour de Toulon et commandé, comme adjudant général, les trois attaques successives dirigées en un seul jour contre la principale redoute. Une maladie occasionnée par ses fatigues, le força de quitter le siége; il se retira à Orange, où il mourut. Les sociétés populaires de la Provence prirent un arrêté pour honorer sa mémoire. Son oraison funèbre, prononcée par Mittié, fut envoyée et lue à la Convention, qui, d'après ses derniers vœux, reçut son cœur. Les honneurs du Panthéon lui furent accordés sur la demande de Granet.

GASPARIN (Adrien-Etienne-Pierre, comte DE), fils du précédent, agronome français, pair de France, membre de l'Institut, ancien ministre de l'intérieur et de l'agriculture, né à Orange en 1783, mort le 7 septembre 1862. Il embrassa d'abord la carrière des armes, fit comme officier de dragons une campagne en Italie et fut attaché, en 1806, à l'état-major de Murat, qu'il suivit dans la campagne de Pologne. Forcé, par suite d'une blessure, de quitter le service, M. de Gasparin rentra dans la vie privée, employa ses loisirs à l'étude des sciences naturelles, de l'agriculture, de l'économie politique, et ne tarda pas à se faire connaître comme un des premiers agronomes de son temps. Pendant l'Empire et la Restauration, M. de Gasparin resta complètement à l'écart des affaires publiques. En 1810, il fit paraître un *Mémoire sur le croisement des races*, couronné par la Société d'agriculture de Lyon, et, en 1811, un *Mémoire sur la gourme des chevaux*. Ces premiers travaux se rattachent à une mission qui lui avait été donnée, lorsqu'il était attaché à l'armée d'Italie, pour se livrer en France à des études sur la médecine vétérinaire, fort négligée alors. Il recueillit ses observations et ses études dans un ouvrage : *Manuel d'art vétérinaire* (1817), destiné à populariser cette science si utile à l'agriculture. Il a donné, dans le même ordre d'idées : *Mémoire sur les maladies contagieuses des bêtes à laine* (1820), couronné par la So-

ciété d'agriculture de Lyon; et, en 1821, un *Mémoire sur l'éducation des mérinos, comparée à celle des autres races de bêtes à laine, dans les diverses situations pastorales et agricoles*, couronné en 1822 par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. De 1820 à 1830, il publia une série de travaux sur l'économie rurale, par lesquels il préludait à ses œuvres d'agriculture technique. Il donna ainsi dans cette nouvelle voie et successivement : *Mémoire sur les petites propriétés, considérées dans leurs rapports avec l'agriculture et avec le sort des ouvriers* (1821); le *Guide du propriétaire de biens ruraux* (1823), et, pour faire suite et comme pendant, le *Guide du propriétaire des biens soumis au métayage*. Ce dernier travail, d'abord traduit en italien et publié, en 1827, par extraits dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, fut imprimé en un volume, en 1832, par la Société d'agriculture de Lyon. Le comte de Gasparin avait demandé à l'agriculture de différentes contrées de l'Europe des points de comparaison avec la nôtre. Il rapporta de son excursion en Sicile des notes qu'il publia en 1839, sous le titre de *Coup d'œil sur l'agriculture de la Sicile*. « Cette noble et malheureuse nation, dit-il, pourrait, après une longue éclipse, reparaître brillante au milieu de la civilisation moderne, parce qu'elle a conservé dans la vie agricole un ressort énergique avec un fier sentiment d'indépendance. » Il fut le premier à séparer l'étude de la zootechnie de celle de l'agriculture. Dans son *Cours d'agriculture*, publié de 1843 à 1849, il laisse de côté la zootechnie et la technologie agricole, se réservant de les traiter séparément et contre les habitudes admises; mais la mort l'empêcha de parfaire son œuvre.

La révolution de Juillet était venue arracher à ses travaux M. de Gasparin, qui, pendant la Restauration, avait fait partie de l'opposition libérale. D'abord préfet de la Loire, puis de l'Isère, il accepta, après la première insurrection de Lyon, en 1831, l'administration si difficile du département du Rhône; mais son zèle et sa fermeté ne purent empêcher les conflits d'avril 1834. Pendant son administration, le 19 avril 1834, il fut élevé à la pairie. Nommé sous-secrétaire d'Etat le 4 avril 1835, M. de Gasparin reçut le portefeuille de l'intérieur en septembre 1836, lors de la formation du cabinet Molé. Il quitta le ministère le 15 avril 1837, fut promu à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, devint, le 31 mars 1839, ministre de l'agriculture et tomba avec le cabinet qui disparut devant l'émeute du 12 mai. Pendant son passage au pouvoir, M. de Gasparin apporta des améliorations dans l'organisation des hospices, dans la législation des aliénés, dans le régime des prisons. Ce fut lui qui supprima la chaîne des forçats et ordonna leur transport au bagne dans des voitures cellulaires.

Sorti du pouvoir pour n'y plus rentrer, il reprit ses travaux agronomiques un moment interrompus. Membre de la Société centrale d'agriculture depuis 1838, il entra à l'Institut, en 1840, en remplacement de M. Turpin, fut, pendant plusieurs années, président du comité des arts et monuments, et fut mis, après la révolution de 1848, à la tête de l'Institut agronomique de Versailles, destiné à fonder l'enseignement agricole en France et qu'un décret de 1852 supprima.

En 1855, il présida les opérations du jury d'agriculture à l'Exposition universelle, et c'est par suite des fatigues du double travail du jury et de l'Académie que le comte de Gasparin fut attaqué de la maladie qui l'emporta. Il mourut dans sa terre de Vaucluse, où il s'était retiré. « M. de Gasparin, dit M. Lecouteux, a puissamment contribué à faire entrer la science agricole dans la voie de l'expérimentation. Il en a fait une science technologique, une science industrielle, s'appuyant, d'une part, sur les données des sciences physiques et naturelles, et, d'autre part, sur les sciences économiques qui s'occupent de la production des richesses, de la formation du capital, de l'influence des débouchés sur les systèmes d'exploitation du sol. Il a considérablement agrandi par ses recherches météorologiques la question des climats agricoles; il a compris que, pour devenir plus européenne, plus universelle, la doctrine agronomique devait prendre l'un de ses points d'appui dans les faits météorologiques. Enfin, il est une autre partie de la science agricole qui doit beaucoup à M. de Gasparin : c'est l'agrologie ou science qui traite des terrains cultivables, de leur structure, de leur classification, de leur composition, de leur valeur, de leurs amendements, de leurs engrais. Le célèbre agronome a traité ce sujet de main de maître. Outre les ouvrages précités, on a de lui : *Mémoire sur la culture du blé* (1817); *Mémoire sur la culture de la garance* (1824); *Considérations sur l'extension de la culture des mûriers* (1833); *Recueil de mémoires d'agriculture et d'économie rurale* (1829-1841, 3 vol. in-8°); *Principes de l'agronomie* (1854). Enfin, on lui doit un grand nombre d'articles et de mémoires, publiés dans les *Mémoires de la Société centrale d'agriculture*, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, dans l'*Annuaire météorologique de France*, etc.

GASPARIN (Auguste DE), agronome et homme politique français, frère du précédent, né à Orange en 1787, mort en 1857. Après la révolution de Juillet, il devint maire de sa ville natale, fut membre de la Chambre des députés de 1837 à 1842 et fit partie du conseil central d'agriculture. Indépendamment d'articles sur l'agriculture et l'économie politique insérés dans l'*Echo de Vaucluse*, l'*Album de l'arrondissement d'Orange*, etc., on a de lui : *Considérations sur les machines* (Lyon, 1834); *Plan incliné, comme grande machine agricole* (Paris, 1835).

GASPARIN (Agénor-Etienne, comte DE), homme politique et écrivain français, fils du comte Adrien et neveu du précédent, né à Orange en 1810, mort à Genève en 1871. Lorsque son père fut ministre de l'intérieur, puis du commerce et de l'agriculture, il remplit près de lui les fonctions de chef du cabinet, devint ensuite auditeur et maître des requêtes au conseil d'Etat et fut nommé, en 1842, par les électeurs de Bastia, membre de la Chambre des députés. Bien qu'attaché au parti conservateur, le comte Agénor de Gasparin ne cessa de montrer une grande indépendance d'idées. Il combattit la corruption électorale, présenta, avec MM. d'Haussonville et Saint-Marc Girardin, une proposition tendant à régler l'admission aux fonctions publiques, parla en faveur de l'affranchissement des noirs et de la liberté religieuse, défendit avec ardeur les droits des protestants, ses coreligionnaires, demanda la liberté du colportage biblique et des prédications évangéliques, etc. Non réélu en 1846, il cessa, à partir de ce moment, de prendre une part active à la vie politique. En 1852, M. de Gasparin se rendit en Toscane dans le but d'obtenir la liberté des époux Madiai, qui avaient été condamnés aux galères pour s'être convertis au protestantisme. Ses démarches n'eurent aucun résultat; mais le roi de Prusse intervint peu après et fit mettre en liberté ces victimes de l'intolérance religieuse. Outre des articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans les *Débats*, dans le *Journal des connaissances utiles*, on a de M. de Gasparin un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *De l'amortissement* (1834, in-8°); *Esclavage et traite* (1838, in-8°); *De l'affranchissement des esclaves et de ses rapports avec la politique actuelle* (Paris, 1839, in-8°); *Intérêts généraux du protestantisme français* (1843); *Christianisme et paganisme* (1850, 2 vol. in-8°); les *Ecoles du doute et l'école de la foi* (1853, in-8°); la *Bible défendue contre ceux qui ne sont ni disciples ni adversaires de M. Scherer* (1854, in-8°); *Des tables tournantes, du surnaturel en général et des esprits* (1854, 2 vol. in-18); *Après la paix; considérations sur le libéralisme et la guerre d'Orient* (1856); la *Question de Neufchâtel* (1857); les *Etats-Unis en* 1851; *Un grand peuple qui se relève* (1861, in-8°); l'*Amérique devant l'Europe* (1862), etc.

GASPARIN (Valérie BOISSIER, comtesse DE), femme du précédent, née à Genève vers 1815. Elle a pris rang parmi les écrivains du protestantisme. Substituer aux traditions romaines, qui se glissent jusqu'au sein du protestantisme, le véritable esprit de la Bible; établir la légitime indépendance de la raison en face des doctrines catholiques, qui énervent l'intelligence et tuent la volonté; maintenir la liberté du foyer domestique à l'encontre du jésuitisme et des couvents envahisseurs; arracher les pauvres à l'asservissement de l'aumône officielle ou cléricale; enfin relever et ennoblir la femme par le mariage, et le mariage lui-même en lui donnant le principe de l'indissolubilité pour base : telle a été sa tâche. Elle ramène tout à l'idée religieuse, et donne la religion comme le point de départ et le point d'appui de toutes les vertus. Sa science ne s'élève pas jusqu'à la philosophie moderne.

Mme de Gasparin s'était fait connaître avant son mariage (1837) par un volume intitulé : le *Voyage d'une ignorante dans le midi de la France et dans l'Italie*. Deux de ses ouvrages, le *Mariage au point de vue chrétien* (1842; 3e édit., 1853, 2 vol. in-12), et *Il y a des pauvres à Paris et ailleurs* (1846, in-18), obtinrent le prix Montyon. Elle a ensuite publié : *Quelques défauts des chrétiens d'aujourd'hui* (1853, in-12), et cette œuvre sert en quelque sorte d'introduction à une étude très-remarquable qu'elle a publiée, en 1855, sous le titre de : les *Corporations monastiques au sein du protestantisme* (3 vol. in-8°). L'auteur s'y montre observateur sagace et artiste habile à décrire et à peindre les tableaux qu'elle a sous les yeux. Les livres les plus importants de Mme de Gasparin sont ses *Horizons prochains* (1859, in-12), et son *Voyage à Constantinople* (1867). On lui doit encore : *Allons faire fortune à Paris* (1844, in-8°); *Livre pour les femmes mariées* (1845, in-18); *Journal d'un voyage au Levant* (1849, 3 vol. in-8°); les *Horizons célestes* (1859, in-12); *Vesper* (1861, in-12); les *Tristesses humaines* (1863, in-12), recueil de récits et d'impressions de voyages; la *Bande du Jura* (1865-1866, 1 vol. in-18); *Au bord de la mer* (1866, in-18). Ces derniers ouvrages portent cette désignation : « Par l'auteur des *Horizons prochains*. »

GASPARINA, bourg d'Italie, prov. et à 18 kilom. S.-O. de Catanzaro, près de la mer Ionienne; 2,403 hab.

GASPARINO, surnommé **Barzizzio** ou **Barzizza**, philologue italien, né à Bergame vers 1370, mort en 1431. Il professa successivement les belles-lettres à Milan, à Pavie, à Venise, à Padoue, et s'attacha à faire revivre en Italie le goût des bonnes études et de la belle latinité. On a de lui : *Gasparini Bergamensis epistolarum opus* (Paris, 1479, in-4°), le premier ouvrage sorti des presses que Guillaume Fichet établit à la Sorbonne; *De orthographia* (Paris, in-4°, sans date); *Latinarum vocum etymologia* (Brescia, 1563); *Gasparini Barzizzii Bergamatis opera* (Rome, 1723, in-4°). On lui doit, en outre, la révision et la correction de plusieurs anciens manuscrits, entre autres ceux des *Institutions de Quintilien* et des traités de Cicéron sur la *Rhétorique*.

GASPARIS (Annibal DE), astronome italien, né à Naples vers 1815. Il est professeur à l'université de cette ville et a publié plusieurs méthodes pour le calcul des orbites, dont il a fait d'heureuses applications dans le champ de la science astronomique; mais il doit surtout sa notoriété aux nombreuses planètes qu'il a découvertes. Il a signalé, dès 1849, la planète Hygie; l'année suivante, Parthénope et Egérie; en 1851, Eunomie; en 1852, Psyché et Messalie; en 1853, Thémis; enfin, en 1861, Ausonie. En outre, la planète Irène, découverte par Hind, à Londres, le 19 mai 1851, le fut aussi par de Gasparis, à Naples, le 23 du même mois. Dernièrement, on annonçait la découverte d'une nouvelle planète à Athènes, le 13 novembre 1863; mais M. Hind fit observer que cette planète n'est autre qu'Hygie, la première de celles que M. de Gasparis a découvertes en 1849. Ces travaux ont assuré au savant professeur une place éminente parmi les astronomes contemporains.

GASPAROT s. m. (ga-spa-ro). Pêche. Espèce de hareng que l'on sale, mais qui est moins estimé que le hareng commun.

GASPÉ, ville de l'Amérique du Nord, dans le bas Canada, sur la baie de son nom; 2,000 hab. Commerce de houille et de bois de construction. ‖ Le district de Gaspé, qui forme l'angle N.-E. du bas Canada, est compris entre le Saint-Laurent et la baie Chaleur. Il comprend tout le littoral jusqu'à la pointe de la baie de Ristigouche, sur une longueur de 160 kilom. La surface du district est très-accidentée, et elle est, en général, couverte de forêts, à l'exception de quelques-unes des collines les plus élevées. Les parties découvertes sont très-fertiles et bien cultivées. Les productions de la contrée sont le blé, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, les navets, etc. La population est presque tout entière groupée autour de la baie de Gaspé, et il n'existe aucun autre établissement le long de la côte. Outre la pêche, les habitants s'occupent de la construction des bâtiments et font un grand commerce de bois de construction.

GASPÉ (cap de), promontoire de l'Amérique du Nord, dans le bas Canada, au Nord de l'entrée de la baie du même nom, dans le golfe Saint-Laurent, par 48° 40′ de lat. N. et 66° 30′ de long. O.

GASPILLAGE s. m. (ga-spi-lla-je; *ll* mll. — rad. *gaspiller*). Action de gaspiller; emploi abusif, désordonné, inutile : *Le* GASPILLAGE *des fonds publics. Les belles filles font un doux* GASPILLAGE *d'elles-mêmes : on croit que cela ne finira jamais.* (V. Hugo.) *Les frais généraux et le* GASPILLAGE *des deniers publics croissent en raison de la centralisation politique et administrative.* (Proudh.) *Au quartier Latin, l'ivresse est irréfléchie : c'est un* GASPILLAGE *du printemps de la vie; au quartier Bréda, les plaisirs sont cotés, ils se vendent : c'est un calcul.* (L.-J. Larcher.)

— **Antonymes**. Economie, épargne, parcimonie.

GASPILLÉ, ÉE (ga-spi-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Gaspiller : *Un héritage follement* GASPILLÉ. *Les richesses ecclésiastiques furent enlevées,* GASPILLÉES, *profanées par les gens de guerre.* (Guérard.) *Tout mon temps est véritablement* GASPILLÉ *par les invitations et les dîners en ville.* (Scribe.)

GASPILLER v. a. ou tr. (ga-spi-llé; *ll* mll. — Ce mot se rapporte vraisemblablement à l'anglo-saxon *gespillan*, ancien haut allemand *gaspildan*, consumer, corrompre, gâter. *Gespillan* est composé du verbe *spillan*, répandre, disperser, dissiper, et de la particule *ge*, qui se met souvent à la tête du mot dans les langues germaniques. Il est possible que *spillan* se rapporte à la racine sanscrite *pal*, *pil*, *spal*, *spil*, lancer, répandre, disperser). Employer, dépenser follement, inutilement, sans profit : GASPILLER *les produits de la terre.* GASPILLER *du linge, du papier.* GASPILLER *sa fortune.* GASPILLER *des richesses immenses. La guerre est une grande cause de famine, parce qu'elle nuit à la production et* GASPILLE *les produits.* (J.-B. Say.)

— Fig. Rendre inutile, user sans profit de : *Le talent, la réputation sont des propriétés précieuses, qu'il faut exploiter, non* GASPILLER. (Proudh.) *Ne point mettre d'ordre dans ses affaires, c'est* GASPILLER *la vie.* (Faure.) *L'insensé* GASPILLE *la vie et la dévore.* (P. Leroux.)

Se gaspiller v. pr. Etre gaspillé : *Avec l'argent qui* SE GASPILLE, *on pourrait anéantir le paupérisme. Une langue* SE GASPILLE *qui, sans raison, perd des mots bien faits et de bon aloi.* (E. Littré.)

— **Syn. Gaspiller, dilapider, dissiper.** V. DILAPIDER.

— **Antonymes**. Economiser, épargner, ménager, thésauriser, amasser.

GASPILLEUR, EUSE s. (ga-spi-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *gaspiller*). Celui, celle qui gaspille :

Tantôt d'un lourd tribut la lâcheté nous grève,
Tantôt pour la rançon de la France aux abois,
Aveugle *gaspilleur*, tu veux vendre ses bois.
BARTHÉLEMY.

GASPRE (LE), peintre italien. V. DUGHET.

GASQUET s. m. (ga-skè). Fez, calotte de laine que les Orientaux portent comme coiffure. ‖ Ne se dit que de ceux qui se fabriquent en France.

GASSE (Louis et Etienne), architectes italiens, nés à Naples en 1778, morts, le premier en 1833, et le second en 1840. Ils étaient frères jumeaux et appartenaient à une famille d'origine française. A l'âge de sept ans, on les envoya à Paris pour y être élevés sous la direction de leur oncle maternel, l'abbé Minotti; plus tard, ils s'adonnèrent à l'étude de l'architecture, et, après avoir obtenu de l'Institut de France plusieurs prix, allèrent compléter leurs connaissances à Rome. Ils y séjournèrent cinq ans, et, en 1802, revinrent s'établir à Naples, où ils exercèrent en commun la pratique de leur art. L'étroite union qui existait entre eux ne put être rompue que par la mort de Louis. La nature, du reste, semblait les avoir créés pour qu'ils se prêtassent une aide mutuelle, en les douant de dispositions différentes : Louis avait beaucoup d'imagination et une grande habileté de dessin, tandis qu'Etienne possédait plus d'adresse pratique et une plus grande connaissance de la construction. Aussi les travaux exécutés par Etienne, du vivant de Louis, appartiennent en commun aux deux frères, et Naples leur doit plusieurs de ses plus beaux édifices modernes; tels sont, entre autres, l'Observatoire, les bâtiments ajoutés à la villa Reale, le Reale edifizio di San-Giacomo, immense amas de constructions qui n'ont pas coûté moins de 1,500,000 ducats, et qui renferment la Banque, la préfecture et d'autres bâtiments publics; la Dogana ou nouvelle douane, etc. Outre ces édifices publics, Etienne en construisit encore plusieurs pour des particuliers, notamment le palais Montemiletto, le palais du duc de Terranova, le casino Cacace à Sorrente, le casino Dupont et le casino *di Sofia*, dans la Strada-Nuova au Pausilippe; il dessina aussi les nouvelles rues Santa-Lucia et Mergellina, et l'entrée du nouveau cimetière, à Naples; mais il ne vécut pas assez longtemps pour pouvoir terminer ces travaux.

GASSENDI ou **GASSEND** (Pierre), érudit, philosophe et astronome français, né à Champtercier, près de Digne, en Provence, le 22 janvier 1592, mort à Paris le 14 octobre 1655. Il était d'une condition obscure, mais dès son plus jeune âge il donna des espérances qui se réalisèrent. A quatre ans, il récitait des sermons appris par cœur; à dix, il haranguait publiquement l'évêque de Digne pendant une tournée pastorale, ce qui attira sur l'enfant l'attention spéciale du prélat. Le curé de la paroisse lui avait enseigné les rudiments de la langue latine, étude qu'il alla continuer à Digne, d'où il se rendit à Aix, pour suivre le cours de philosophie qu'y professait le Père Pesaye, moine de l'ordre des carmes. Gassendi obtint à seize ans, par voie de concours, une chaire de rhétorique à Digne; mais il ne l'occupa point; il se destinait à l'état ecclésiastique, et il retourna continuer à Aix les travaux qui devaient lui en faciliter l'accès. On faisait déjà grand cas de ses talents de prédicateur, grâce auxquels il fut nommé successivement à la théologale de Forcalquier et à celle de Digne. Après avoir été reçu docteur en théologie à Avignon, il devint prévôt du chapitre de cette ville. Il avait alors vingt et un ans. Les deux chaires de philosophie et de théologie de l'université d'Aix étaient vacantes; elles lui furent toutes les deux décernées au concours : il prit celle de théologie. Aristote régnait là comme en philosophie. Gassendi fit écrire pour et contre lui des thèses auxquelles il répondait lui-même en grec et en hébreu. Il préparait, du reste, contre le maître en crédit dans les écoles depuis l'origine de la philosophie scolastique, des notes qu'il se proposait de coordonner plus tard. Ses lectures de cette époque témoignent du caractère inégal de ses travaux. Il lisait Sénèque, Cicéron, Plutarque, Juvénal, Horace, Lucien, Juste Lipse, Erasme. Cet amalgame de noms qui couvrent des systèmes et des idées contradictoires ne devait pas contribuer à mettre dans son esprit une lumière très-pure. Mais à considérer le goût, le temps et la routine à laquelle étaient condamnés les gens médiocres (et Gassendi, à tout prendre, était un homme médiocre), il y a lieu de le féliciter d'avoir su se dérober en partie aux errements en vogue. Son éclectisme lui fit étendre ses travaux dans une direction nouvelle. Il n'avait encore étudié que la morale, la métaphysique et les langues. Il se mit à faire de l'anatomie et de l'astronomie. Une tendance vers l'astrologie, dont l'influence sur les esprits n'était pas encore éteinte, avait été la première cause de son attrait pour les sciences expérimentales. Il résolut de s'y livrer entièrement, et comme

il était pourvu d'un bénéfice à la cathédrale de Digne, il put, en 1623, renoncer à sa chaire de théologie. Ses débuts dans la publicité datent de l'année suivante (1624), où il fit paraître les deux premiers livres des *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristotelem.* L'ouvrage excita une certaine rumeur dans les écoles. Aristote continuait d'en être l'oracle, et il était dangereux de s'attaquer à sa doctrine. Cependant le fait était de nature à mettre le jeune écrivain en relief. Il lui vint du reste des encouragements; mais ils ne suffirent pas à triompher de sa timidité. Afin de laisser passer l'orage, il entreprit de voyager, et visita successivement la Provence, le Dauphiné, Paris, les Pays-Bas et la Hollande, qui était, au XVIIe siècle, la terre promise de la presse et où, d'ailleurs, les savants, les universités et les bibliothèques offraient des ressources intellectuelles qui n'existaient nulle part ailleurs. Il voulait également voir l'Italie et Constantinople; la difficulté de l'entreprise l'y fit renoncer. En 1636, pendant un séjour que Gassendi fit à Marseille, il vérifia les observations de Pythéas contredites par Strabon et Polybe, et parvint à rectifier, au moyen des éclipses de lune, les cartes hydrographiques de la Méditerranée, qui, d'après l'autorité de Ptolémée, lui accordaient 200 lieues de longueur en plus de ce qu'elle a réellement. Gassendi avait fait, en 1638, la connaissance du comte d'Alais, Louis de Valois, depuis duc d'Angoulême. Le prince lui facilita, en 1641, le moyen d'être nommé titulaire d'un emploi très-lucratif: il s'agissait de diriger l'agence générale du clergé. Le savant refusa pour ne pas interrompre ses recherches, qui étaient appréciées à ce point qu'on songeait à lui confier l'éducation de Louis XIV, et qu'il fut nommé lecteur de mathématiques au Collége de France (1645). Il dut cette faveur à l'intervention de l'archevêque de Lyon, frère de Richelieu. La reine Christine de Suède le recherchait, de même que le roi de Danemark Frédéric III, deux papes, des princes, des grands seigneurs, parmi lesquels le cardinal de Retz. Il est vrai qu'il s'offrait un peu à leur estime; les grands n'ont jamais eu l'habitude de choyer le mérite qui ne leur adresse pas d'éloges et n'est pas flatté de leur être agréable. Cependant son cours du Collége de France finit par compromettre sa santé, qui était assez faible. Afin de la fortifier, les médecins le saignaient. Ils le saignèrent si bien qu'ils le tuèrent. Gassendi reçut la sépulture à Saint-Nicolas-des-Champs, où l'on voit encore le mausolée et le buste qu'on lui éleva au XVIIe siècle. Il laissait une fortune de 40,000 livres, qu'il légua par testament à sa sœur, femme d'un autre Gassendi (Pierre), dont descend la famille Gassendi qui existe toujours dans les Basses-Alpes, et qui a produit de nos jours un homme de mérite, le comte Gassendi, général d'artillerie sous le premier Empire.

Les relations nombreuses de Gassendi avec la plupart des savants contemporains, en même temps qu'elles donnaient à ses travaux une très-grande publicité, réussirent à lui procurer personnellement une influence qu'il ne faut pas comparer à celle de Leibnitz, mais qui fut cependant considérable. Le besoin de se communiquer leurs observations est beaucoup plus nécessaire aux savants qu'aux penseurs proprement dits. Ils s'éclairent réciproquement, et dans ce genre le succès est proportionnel à la multiplicité des efforts. D'autre part, il n'y avait pas de sociétés savantes; il n'y en avait, du moins, que quelques-unes. On était contraint à de grands efforts individuels pour vulgariser une découverte ou provoquer sur elle la discussion. Voilà pourquoi la plupart des savants furent obligés, avant de produire, de faire le tour de l'Europe, afin de se créer des relations spéciales. Gassendi entretenait une correspondance suivie avec Galilée, dont il partageait les vues scientifiques, mais dont il ne pouvait ostensiblement enseigner les doctrines. Il était de même en correspondance avec Kepler et Dupuy (*Erycius Puteanus*), et d'autres astronomes aujourd'hui peu célèbres, alors très-connus. Dans le monde philosophique, il entretenait également un commerce d'amitié avec plusieurs hommes distingués, comme Lamothe-le-Vayer, Hobbes et Campanella, qu'il connut à Marseille et par qui la bienveillance de Gassendi ne fut guère payée de retour. Quant à Hobbes, ses principes étaient tellement d'accord avec les idées épicuriennes et naturalistes de Gassendi, que l'estime qu'il lui témoigna n'est pas étonnante. Gassendi n'eut pas autant à se louer de Descartes; il n'en pouvait être autrement: ils étaient aux deux pôles opposés de la philosophie; de plus, Descartes était un homme de génie qui avait conscience de lui-même. Les objections de Gassendi l'agaçaient malgré leur forme courtoise, et sa mauvaise humeur éclatait sans scrupule. Il n'estimait d'ailleurs pas son intelligence. Gassendi, en effet, s'était dépensé en détail de trop de côtés à la fois pour avoir un corps de doctrine qui lui appartînt. Aussi n'a-t-il pas fait école.

Ses principales œuvres sont: *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristotelem* (Grenoble, 1624, in-8°); *Phenomenon rarum Romæ observatum* (1630, 1 vol. in-4°); *Epistolica dissertatio in qua præcipua principia philosophiæ Roberti Fluddi deteguntur* (1631, in-8°); *Mercurius in sole visus et Venus invisa* (Paris, 1631); *Proportio gnomonis ad solstitialem umbram observata Massiliæ* (1636); *Observatio de septo cordis pervio* (Louvain, 1640); *Disquisitio metaphysica adversus Cartesium* (Paris, 1642); *Epist. XX de apparente magnitudine Solis* (Paris, 1641); *De motu impresso a motore translato* (Paris, 1641); *Novem stellæ visæ circa Jovem* (Paris, 1643); *Disquisitio metaphysica seu dubitationes et instantiæ adversus Cartesii metaphysicam* (Amsterdam, 1644, 1 vol. in-8°), l'ouvrage de philosophie le plus important de Gassendi; *De proportione qua gravia decidentia accelerantur* (1646); *De vita et moribus Epicuri libri VII* (Lyon, 1647); *Institutio astronomica* (Paris, 1647); *De vita, moribus et placitis Epicuri seu animadversio in lib. X D. Laertii* (Lyon, 1649); *Syntagma philosophiæ Epicuri* (Lyon, 1649); *Romanum calendarium compendiose expositum* (Paris, 1654). Montmort et Sorbiere ont publié à Lyon, en 1658 (6 vol. in-fol.), les *Œuvres complètes* de Gassendi, qui contiennent un grand nombre d'opuscules d'assez peu d'importance, que nous avons négligé d'indiquer. On possède, en outre, divers manuscrits de l'auteur qu'on n'a pas encore publiés, quoiqu'il eût chargé par testament « le sieur de Montmort de prendre le soing de la conservation de ses escriptz, de faire imprimer ceux qu'il en jugera dignes, et aussi maître François Bernier, docteur en médecine, son bon amy, pour la congnoissance qu'il en a de bien vouloir les ranger et mettre en ordre. »

Gassendi avait un savoir plus étendu que profond. On estime ses travaux sur l'histoire de diverses sciences. Sous prétexte d'une préface à la vie de Tycho-Brahé, il a tracé un précis historique de l'astronomie encore utile à consulter. Le *Syntagma philosophicum* contient un abrégé de l'histoire de la logique également remarquable, et l'exhumation savante qu'on lui doit du système d'Epicure servit à montrer quelle importance il convenait d'attacher à l'histoire des systèmes, devenue de nos jours l'objet de tous les efforts de la philosophie éclectique.

Comme astronome et comme physicien, il se borne à coordonner les faits acquis et n'ajoute rien au contingent des observations émises antérieurement. Il se contentait volontiers de savoir et de vérifier les découvertes d'autrui; et puis il était prudent: bien qu'il partageât, par exemple, les sentiments de Galilée quant au mouvement de rotation de la terre et eût fait des études propres à confirmer cette théorie, il n'osa pas la professer lui-même. Les systèmes de Copernic et de Tycho-Brahé étaient moins dangereux, quoiqu'ils ne fussent pas entièrement orthodoxes: il les expose en détail, en fait ressortir la valeur, mais termine uniformément par cette formule: *Sic Copernici tueri se solent et sic quidem Tycho*, « Ainsi raisonnent les partisans de Copernic et de Tycho. » A propos du mouvement de la terre, il y avait autour de lui des exemples de la même prudence; Descartes « avait trouvé un tour, dit Leibnitz, pour nier le mouvement de la terre pendant qu'il était copernicien à outrance. » Dans le domaine de la philosophie comme dans celui des sciences naturelles, Gassendi imita les critiques de théâtre, qui disent fort bien quel est le fort et le faible d'une pièce, mais qui n'en font pas eux-mêmes. Il s'en tient à la qualité de juge. Son plus grand acte de courage est d'avoir osé attaquer en face la doctrine d'Aristote, sous le joug de laquelle vivaient les écoles et la métaphysique elle-même. Il était bon de détruire un préjugé funeste, et la prudence habituelle de Gassendi augmente, s'il est possible, le mérite de l'entreprise; mais il manqua de mesure. D'un côté, il confondait Aristote avec l'aristotélisme tel que la scolastique l'avait fait; de l'autre, il devait plus de respect à un homme doué, en dernière analyse, de beaucoup de génie, et des œuvres duquel avaient vécu tant de générations. Il fallait une dose de légèreté peu commune pour accuser Aristote, le docteur empirique par excellence, d'avoir négligé l'observation et d'avoir construit un système purement théorique. Il est vrai que Gassendi était jeune, que son livre contre Aristote est sa première œuvre, ce qui peut excuser la légèreté du fond et l'impertinence de la forme. Ses essais sur la doctrine de Robert Fludd ont plus de valeur. Son exposé reste une introduction remarquable à l'étude de l'école mystique au XVIe et au XVIIe siècle. Gassendi avançait alors en âge, avait acquis du sérieux et des connaissances plus solides qu'au moment de sa sortie contre Aristote; et puis son goût pour l'astrologie le rapprochait momentanément du mysticisme, qu'il traite d'une façon polie.

Envers Descartes, sa politesse, on l'a vu plus haut, fut inutile. Descartes n'était pas endurant; il n'estimait chez Gassendi ni l'intelligence ni les principes. De plus, il n'aimait pas la raillerie, qui, en effet, en métaphysique, est un argument équivoque et messied à la gravité requise dans un homme qui cherche la vérité pour elle-même. Les deux philosophes sont armés du même bouclier. Des deux côtés, la liberté de penser et la foi exclusive dans l'évidence sont de droit naturel, mais ils se séparent aussitôt. Descartes cherche l'évidence dans les données de l'entendement, et Gassendi dans celles des sens et de la conscience, ce qui constitue une ébauche de la théorie plus tard formulée par Locke. Descartes et Gassendi avaient des motifs égaux de rejeter la méthode scolastique: Descartes parce qu'elle nuisait à l'intuition, Gassendi parce qu'elle ne tenait pas compte de l'expérience. Suivant Descartes, « l'esprit est plus aisé à connaître que le corps; » suivant Gassendi, « l'anatomie, la chimie, tant d'arts différents, tant de sentiments et tant de diverses expériences manifestent plus clairement la nature du corps; » à propos de quoi Descartes appelle Gassendi: *Monsieur Caro*, tandis que Gassendi appelle Descartes: *Monsieur Anima.* Descartes est pour les principes *innés;* Gassendi le défie de les prouver, et affirme que toute notion générale s'appuie *sur un fait d'expérience* nécessairement antérieur à la notion dont il s'agit. Descartes démontre, au contraire, que la notion de Dieu résulte des caractères internes de l'idée d'infini; il n'observe pas le monde, il le *construit*, « et établit les lois de tout ce qui est et peut être, sans rien considérer que Dieu seul et que ses perfections infinies, sans les tirer d'ailleurs que de certaines semences de vérité, qui sont naturellement dans nos âmes. » *M. Caro* (la chair) riposte que les sens et la conscience distinguent la diversité harmonique des phénomènes pour en reconnaître les lois, et remonter de ces lois à l'ordonnateur suprême que leur existence suppose. Descartes se croit « un esprit tellement détaché des choses corporelles qu'il ne savoit même pas s'il y avoit jamais eu aucuns hommes avant lui, et partant ne s'émouvoit pas beaucoup de leur autorité. » Descartes exagère et nie à tort la tradition et l'autorité des grands hommes; mais il est à coup sûr plus indépendant que Gassendi n'osant penser par lui-même et interrogeant sans cesse la nature, qui ne répondait pas ou répondait mal, l'examen de quelques phénomènes isolés ne suffisant pas à dégager la vérité dont ils sont l'expression. Le principal effort philosophique de Gassendi consista à vouloir réhabiliter la doctrine des atomes: il ne convainquit personne, mais il fut plus heureux dans la tâche difficile de ressusciter les véritables doctrines d'Epicure, qui n'étaient pas aussi pernicieuses que la tradition chrétienne en avait accrédité l'opinion. Gassendi n'a essayé qu'une fois d'exposer ses idées d'une façon méthodique et complète: c'est dans le *Syntagma philosophicum*, « construit après avoir bien considéré tous les philosophes, » aveu d'éclectisme qui ferait voir, si on avait à le démontrer, qu'il n'avait pas de doctrine personnelle. Il emprunte sa logique à Aristote, qu'il avait injurié dans son premier ouvrage (voir plus haut); quoiqu'il eût professé que toutes les idées viennent des sens, il met à côté de l'*imagination*, par laquelle on acquiert, dit-il, des idées sensibles, l'*entendement*, par lequel on acquiert des idées intellectuelles. Dans sa physique, il prétend que tout est matériel; il insinue même que Dieu a cette qualité, que l'âme est une substance ignée, c'est-à-dire matérielle; puis il imagine un autre Dieu et une autre âme qui sont le produit de la raison, contradiction manifeste. Il est vrai que, dans tous les systèmes éclectiques, les contradictions abondent. Sa morale est du même genre: « Le but de la vie est ce qui en soi se désire, » ce qui ne diffère pas de l'intérêt bien entendu du XVIIIe siècle; puis il fait l'apologie des vertus chrétiennes. En définitive, il est le père de l'histoire de la philosophie en France, et, s'il avait eu assez de force pour formuler un système, il aurait été ce que Locke fut bientôt, le père de l'école sensualiste. On loue sa douceur et ses autres vertus privées; il a laissé à cet égard dans son pays natal des souvenirs de bonté et de bienfaisance qui se sont conservés jusqu'à nos jours. Il était aussi d'une sobriété exemplaire; il avait dans sa jeunesse composé un traité dans lequel il enseignait que l'homme est destiné par la nature à ne manger que des fruits, que la viande est contraire à sa constitution et lui brûle le sang. Il se conduisit toujours conformément à ces principes, et peut-être sa manière de vivre ne fut-elle pas étrangère à son épuisement prématuré.

Gassendi est plus connu à l'étranger qu'en France. Citons parmi ceux qui se sont occupés de lui: Sorbière, *Dissertatio de vita et moribus P. Gassendi*, servant d'introduction aux œuvres complètes; Gaultier Charleton, *Philosophia Epicureo-Gassendo-Charletoniana* (Londres, 1654, 1 vol. in-fol.); de Vries, *Dissertatiuncula historico-philosophica de Renati Cartesii meditationibus a Gassendo impugnatis* (Utrecht, 1690, in-8°); Bugerel, *Vie de Gassendi* (Paris, 1737, 1 vol. in-12); le Père Menc, *Eloge de Gassendi* (1737), mémoire présenté à l'Académie de Marseille; Damiron, *Mémoire sur Gassendi*, lu à l'Académie des sciences morales en 1829; enfin Buhle, *Bibliothèque critique de l'histoire de la philosophie* (en allemand), et *Histoire de la philosophie* dans l'*Histoire générale des sciences et des arts*, publiée par la Société royale de Gœttingue.

GASSENDI (J.-J.-Basilien, comte DE), général d'artillerie et écrivain français, descendant du philosophe de ce nom, né à Digne en 1748, mort en 1828. Il fut un des officiers les plus instruits de son arme. Entré au service à dix-neuf ans, il se distingua dans les campagnes de la Révolution, particulièrement au passage du mont Saint-Bernard et à Marengo, devint général de brigade en 1800, général de division en 1805, conseiller d'Etat (1806) et sénateur (1813). Louis XVIII l'éleva à la pairie. On a de lui: *Aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie* (1789, in-8°), souvent réimprimé; *Mes loisirs* (1820, in-18); des *Poésies* dans l'*Almanach des Muses.*

GASSENDISME s. m. (ga-sain-di-sme). Philos. Doctrines philosophiques de Gassendi.

GASSENDISTE adj. (ga-sain-di-ste). Philos. Qui a rapport au gassendisme; qui est partisan du gassendisme: *Le sensualisme* GASSENDISTE. *Les philosophes* GASSENDISTES.

— s. m. Partisan des doctrines de Gassendi.

GASSER (Achille-Pirminius), en latin **Gasserius** ou **Gassarius**, médecin allemand, né à Lindau (Souabe) en 1505, mort en 1577. Il se fit recevoir docteur à Avignon (1528), puis pratiqua son art à Feldkirchen et à Augsbourg, où il termina sa vie. Tres-versé dans les matières théologiques, il aida plusieurs fois de sa plume le célèbre controversiste Francowitz. Nous citerons, parmi ses ouvrages: *Historiarum et chronicorum mundi epitome* (Bâle, 1532); *De regibus hierosolymitanis* (Bâle, 1555); *Collectanea practica et experimenta propria, seu sylloge curationum et observationum medicinalium* (1568); *Annales de vetustate originis, amœnitate situs, splendore ædificiorum et rebus gestis civium reipublicæ Augustanæ* (1596).

GASSER (Simon-Pierre), jurisconsulte allemand, né à Colberg (Poméranie) en 1676, mort en 1745. Chargé de l'éducation du jeune baron von Enden, il visita avec son élève la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, puis passa son doctorat à Halle (1706), devint successivement professeur extraordinaire de droit dans cette ville (1710), assesseur de l'échevinat de Magdebourg (1711), conseiller de la guerre et des domaines, conseiller privé du roi de Prusse (1727), et fut appelé, la même année, à occuper la première chaire d'économie politique qui fut fondée en Allemagne. Gasser a publié un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont: *De cœlibatu pœnæ nomine imposito* (Halle, 1703, in-4°); *De prærogativa dierum et mensium in devolvendis hæreditatibus* (1729); *De inquisitione contra surdum et mutum natura* (1729); *De causis cur Musæ sedem suam in montibus collocaverint* (1729); *Introduction aux sciences économiques, politiques et de chancellerie* (1729, in-4°), écrit en allemand. C'est le plus remarquable de ses ouvrages. On y trouve l'esquisse d'une science alors absolument neuve et qui, depuis, a fait de si rapides progrès.

GASSER (Hans), sculpteur allemand, né dans la Carinthie en 1817, mort à Pesth en 1868. Il fit à Vienne ses études artistiques et y devint, en 1851, professeur de dessin et de modelé d'après l'antique et la nature, à l'Académie impériale des beaux-arts. Ce sont surtout des sculptures destinées à orner les édifices et les fontaines publiques qui sont sorties de son atelier; telles sont, entre autres, les statues de saints de l'église Saint-Jean à Neulerchenfeld, ainsi que les statues de guerriers et les figures allégoriques qui décorent le nouvel Arsenal de Vienne. Il a aussi, lors de la restauration de la cathédrale de Saint-Etienne, exécuté les statues de saint Jean et de sainte Elisabeth, qui se trouvent placées dans les niches des piliers du côté sud de l'édifice. On lui doit encore un grand nombre de bustes et de statuettes d'artistes de toutes les époques et de tous les genres. Enfin, parmi ses œuvres de grandes dimensions, on cite le monument de Welden, pour le Schlossberg à Graz, la statue en bronze de Wieland, pour la ville de Weimar (1857), et celle de Mozart, placée sur la tombe présumée du grand compositeur, à Salzbourg.

GASSER (Joseph), sculpteur allemand, né à Prœgraten, cercle de Windisch-Mattrein, dans le Tyrol, en 1818. Il reçut de son père les premières leçons de son art, suivit, à partir de 1837, les cours de l'Ecole des beaux-arts de Vienne, et alla, en 1845, compléter à Rome son éducation artistique. A son retour en Allemagne (1852), il s'établit à Vienne, où il a, depuis lors, exécuté un grand nombre d'œuvres en marbre, en bois et en bronze. Au nombre des plus remarquables, on cite les cinq figures du portail de la cathédrale de Spire (1856), les vingt-quatre statues de la cathédrale de Saint-Etienne à Vienne, les neuf statues de l'église d'Altlerchenfeld dans la même ville; sept bas-reliefs de grandeur colossale pour la Kaiserhalle, à Spire; les trois statues du musée de l'Arsenal à Vienne; les statues allégoriques des sept arts libéraux, pour le nouvel Opéra de cette ville, etc. On lui doit, en outre, un grand nombre de bustes, entre autres, celui de l'infortuné Maximilien, empereur du Mexique. Dans ses travaux de sculpture religieuse, cet artiste fait preuve d'un goût constant pour une simplicité sévère, mais harmonieuse, goût auquel il joint une grande perfection dans l'exécution.

GASSICOURT, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 2 kilom. de Mantes, près de la rive gauche de la Seine, que bordent de belles prairies; 377 hab. Hippodrome de la ville de Mantes. Belle église romane surmontée d'une tour carrée. A l'intérieur, débris de vitraux, magnifiques restes de peintures murales, charmantes boiseries du chœur, pierres tombales, curieux bénitier, très-anciennes statues.

GASSICOURT, nom de plusieurs savants français. V. CADET.

GASSICOURTIE s. f. (ga-si-kour-tî — de Cadet-*Gassicourt*, sav. fr.) Bot. Genre de lichens qui croît sur les quinquinas jaunes.

GASSIER (Edouard), chanteur français, né en 1823. Il obtint, en 1844, le premier prix d'opéra-comique au Conservatoire, débuta, au mois d'avril de l'année suivante, au Théâtre-Feydeau, et passa, peu de temps après, à l'étranger. Successivement engagé à Palerme, à Milan, à Vienne, à Venise, il se fixa, de 1849 à 1852, en Espagne, et obtint de beaux succès à Madrid, à Séville et à Barcelone. Appelé au Théâtre-Italien de Paris, à la fin de 1854, il y chanta pendant toute la durée de la saison théâtrale et accepta, en 1856, un engagement au théâtre de Drury-Lane, à Londres. Baryton estimé, M. Gassier excelle dans la musique sérieuse aussi bien que dans la musique comique; toutefois, le genre bouffe, qui est celui qui convient le mieux à ses moyens et à sa nature, lui a valu ses plus francs succès dans les principaux rôles du répertoire italien. Il a épousé, en 1847, dans une de ses excursions artistiques, une chanteuse d'origine espagnole, Mlle Cubas.

GASSIER (Josefa CUBAS, dame), cantatrice espagnole, femme du précédent, née à Bilbao en 1821, morte à Madrid en 1866. Elle était la petite-fille d'un célèbre acteur espagnol, Pedro Cubas, dont on parle encore à Madrid au théâtre del Principe. Elle fit ses études musicales en Italie sous la direction du maëstro Pasini, et, en 1847, épousa Edouard Gassier, baryton français. C'est en compagnie de son mari que Mme Gassier fit ses campagnes lyriques, à Palerme : en 1847-1848; à Milan, d'abord au théâtre della Cannabiana, où elle chanta *Il Barbiere* trente-six fois de suite, puis à la Scala, où elle débuta dans la *Linda;* à Marseille, à Gênes, où le maëstro Cagnoni écrivit exprès pour elle son dernier opéra *I due Ritratti*. Mme Gassier abandonna avec son mari l'Italie pour l'Espagne. Les dilettanti de Barcelone, de Séville, de Cadix, de Madrid lui payèrent tour à tour leur tribut de bravos. En octobre 1854, Mme Gassier débuta avec son mari à Paris, dans *Il Barbiere;* voici ce qu'en disait, à ce propos, le critique des *Débats :* « Mme Gassier, qui débutait par le rôle de Rosine, est un prodige. Elle a une voix d'une étendue miraculeuse, d'une pureté harmonieuse, d'un éclat métallique. Elle défie l'*ottavino*, fait des *staccati* comme Vieuxtemps et bat le *trille* comme personne. Le rôle de Rosine lui revenait par droit de talent et par droit de naissance, car elle est Andalouse. Elle a excité des transports d'enthousiasme dans sa cavatine, dans le duo de la lettre et surtout dans la scène de la leçon, où elle intercale une valse éblouissante, qu'on lui a fait répéter. » En 1856, Mme Gassier fut engagée à Londres au théâtre de Drury-Lane, où elle trouva les mêmes succès, puis à Madrid, et de nouveau à Paris et en Italie. Mme Gassier joignait à un talent très-original les charmes attrayants de la beauté andalouse : de grands yeux bleus encadrés dans des cils noirs et longs, et une figure expressive, dont la blancheur éclatante était encore relevée par des cheveux aussi noirs que l'ébène. Elle était petite, il est vrai, mais sa taille était si fine, si élégante, qu'on ne songeait même pas à remarquer l'exiguïté de sa personne. C'était, pour tout dire en deux mots, un corps de guêpe avec un gosier de rossignol. Elle mourut des suites d'une maladie nerveuse dont elle avait contracté les germes à Moscou, et qui, depuis quelques années, ne lui permettait plus de faire au théâtre que de courtes et rares apparitions. C'est pour elle que Venzano avait composé la fameuse valse qu'elle intercalait dans la scène de la leçon de musique du *Barbier*.

GASSIES (Jean-Baptiste), peintre français, né à Bordeaux en 1786, mort à Paris en 1832. Il servait dans la marine lorsque, étant tombé au pouvoir des Anglais, il fut retenu pendant plusieurs années sur les pontons. De retour en France, il apprit la peinture sous Vincent et David, fut quelque temps élève de l'Ecole des beaux-arts, s'adonna simultanément à la peinture d'histoire, de genre, de marine, de paysage, et réussit surtout à reproduire les scènes maritimes et d'intérieur. Gassies exécuta un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Virgile lisant l'*Enéide *devant Auguste* (1814); *Horace au tombeau de Virgile* (1817); *Jésus et saint Pierre marchant sur la mer* (1819); *Homère chantant ses poésies devant des bergers* (1819); *Saint Louis visitant les soldats atteints de la peste* (1822); le *Combat des Trente* (1822); la *Clémence de Louis XII* (1824), au musée de Versailles; *Naufrage d'un pêcheur et de son enfant* (1827); *Bivouac de la garde nationale dans la cour du Louvre* (1831), un de ses meilleurs tableaux. Citons encore : *Entrée du port de Boulogne;* les *Aiguilles de l'île de Wight; Vue du rocher de Shakespeare; Vue du lac Lomond*, etc.

GASSIES (Jean-Baptiste), naturaliste français, né à Agen en 1816. Il s'est adonné, tout en exerçant la profession de tailleur à Bordeaux, à l'étude des sciences naturelles, particulièrement de la conchyliologie. Il a été nommé membre de la Société Linnéenne et de l'Académie des sciences de Bordeaux. Indépendamment d'un assez grand nombre de notes, de descriptions, de mémoires publiés dans les *Mémoires de l'Académie de Bordeaux* et dans les *Actes de la Société Linnéenne*, M. Gassies a fait paraître : *Tableau méthodique et description des mollusques terrestres et d'eau douce de l'Agenais* (Paris, 1849, in-8°); *Monographie du genre testarelle* (1857).

GASSIN, village et comm. de France (Var), cant. de Saint-Tropez, arrond. et à 50 kilom. de Draguignan; 791 hab. Fabriques de bouchons. Ancienne enceinte du village, existant encore en partie et paraissant dater du XIIe ou du XIIIe siècle.

GASSINO, bourg d'Italie, prov. et à 13 kilom. N.-E. de Turin, ch.-l. de mandement; 2,700 hab. Carrière de marbre et de pierre à chaux.

GASSION, ancienne famille de la Navarre, dont plusieurs membres se sont distingués dans la carrière militaire et dans la magistrature. Arnaud de Gassion fut un des conseillers de la reine Catherine de Navarre, à la fin du XVe siècle. Il était gouverneur de la ville et du château de Sauveterre pendant les guerres avec les Espagnols. Jean de Gassion fut chargé de différentes missions en Espagne par le roi de Navarre Henri II. Un autre Jean de Gassion, neveu du précédent, servit en Ecosse où il commanda la cavalerie. Michel et Hugues de Gassion furent tués à la bataille de Saint-Quentin, en 1557. Jean de Gassion, procureur général au conseil de Navarre, malgré sa qualité de magistrat, fit preuve de tant d'habileté et de bravoure, lors de l'investissement de Navarrenx par les Espagnols, que la reine Jeanne d'Albret lui donna la charge de président en son conseil souverain, et que son fils Henri, depuis Henri IV, le nomma chef de son conseil secret. Ce Jean eut plusieurs fils, entre autres : Louis de Gassion, lieutenant général; Gatien de Gassion, également lieutenant général, et Jacques de Gassion, président au conseil souverain de Navarre et de Béarn, puis conseiller d'Etat, qui a continué la filiation directe de la famille. Celui-ci, entre autres fils, eut Jean de Gassion, maréchal de France, mort d'un coup de mousquet qu'il reçut au siége de Lens, en 1647 (v. ci-après), et Jean de Gassion l'aîné, qui fut président à mortier au parlement de Pau, puis conseiller d'Etat, et en faveur de qui Louis XIV érigea en marquisat, sous le nom de Gassion, la terre de Camou. Ce dernier avait eu, entre autres enfants : Henri, dit le *comte de Gassion*, tué à la bataille de Nerwinde, en 1693; Jean de Gassion, connu sous le nom de *chevalier de Gassion*, lieutenant général, et Pierre, marquis de Gassion, président au parlement de Pau, conseiller d'Etat, marié à Madeleine Colbert du Terron, dont sont issus : Charles, marquis de Gassion, officier distingué, mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Hochstædt; Jean, dit le *chevalier de Gassion*, tué dans la campagne de 1704; Jean, marquis de Gassion après la mort de son frère aîné, comte de Montboyer, baron d'Andaux, maréchal de camp, qui a continué la filiation, et qui avait épousé Marie-Jeanne Fleuriau d'Armenonville, fille du garde des sceaux de ce nom; enfin, Henri de Gassion, baron de Camou, président à mortier au parlement de Pau.

GASSION (Jean DE), maréchal de France, né à Pau le 20 août 1609, mort le 2 octobre 1647. Il porta d'abord, dans sa famille, le nom de Jean de Hontas, et, quoique d'une excellente maison, eut toute la destinée d'un officier de fortune, arrivé à grand'peine par son mérite et grâce à d'heureux hasards. Son grand-père était procureur; on ne sait pas au juste quelle était la profession de son père, mais il ne devait pas y avoir beaucoup d'argent dans le coffre paternel, car le futur maréchal de France s'enfuit du logis, comme il le racontait lui-même à Mme de Motteville, avec une pièce de 30 sols dans sa poche; le long de la route, il mit ses souliers au bout d'un bâton, de peur de les user, et fut contraint de recourir à la charité publique pour subsister jusqu'à ce qu'il trouvât un régiment de cavalerie où il pût s'engager comme volontaire.

Il servit dans l'armée calviniste du duc de Rohan, qui opérait alors en Guyenne et en Languedoc, et même il sut s'attirer la bienveillance de son général par une fine repartie. Blessé dans un combat livré au pont de Camerety, il ne voulut pas rester en arrière. « Pourrez-vous nous suivre? lui demanda le duc de Rohan. — Qui m'en empêchera? répondit-il; vous n'allez pas si vite, dans vos retraites. » Ce mot plut au duc, qui attacha le jeune cavalier à sa personne. Après la paix d'Alais (1629), Jean de Gassion continua ses études militaires sous le plus grand capitaine du temps, Gustave-Adolphe, dont il rechercha le service. Il se rendit au camp du monarque suédois, qui opérait alors dans la haute Saxe, avec une compagnie de volontaires qu'il présenta au roi en ces termes : « Sire, lui dit-il, je viens avec des Français que le bruit de votre nom a fait sortir des Pyrénées et conduits ici pour vous offrir leurs services. Quand il plaira à Votre Majesté de nous mettre en besogne, elle verra ce que nous savons faire. » Quelques jours après, cette poignée d'hommes ayant Gassion à sa tête se couvrit de gloire à la bataille de Leipzig (1631); ces soldats eurent l'honneur de charger trois fois, et attirèrent sur eux tous les regards. Au passage de la Lech et au siége d'Ingolstadt, Gassion fut particulièrement remarqué de Gustave-Adolphe; dans cette dernière affaire, il se trouvait près du roi, dont le cheval fut renversé par un boulet, et, quoique blessé lui-même du même coup, il aida le roi à se dégager. Gustave-Adolphe lui donna un régiment. De brillantes actions à Nuremberg, à Freistadt et à Lutzen lui assuraient près de ce monarque une haute fortune, lorsque Gustave-Adolphe tomba mortellement blessé dans la dernière de ces trois grandes batailles (1632). A Nuremberg, il avait amené au roi un renfort on ne peut plus opportun, sans lequel l'armée suédoise, trop inférieure en nombre, courait risque d'être écrasée; à Lutzen, il eut trois chevaux tués sous lui.

La mort de son protecteur le fit rentrer au service de la France; Louis XIII sut se l'attacher, et le maréchal de La Force, sous lequel il fut placé, lui confia, dans la Lorraine et l'Artois, diverses opérations militaires qu'il accomplit avec le plus rare bonheur. Deux ou trois combats d'avant-garde ou d'arrière-garde; quelques places emportées de vive force, par des coups de main hardis, comme le furent en quelques mois Charmes, Neufchâtel, Chasté; sa brillante conduite aux siéges de Dôle et de Hesdin le désignèrent au grade de maréchal de camp, qu'il reçut quelque temps avant la bataille de Rocroi. Dans cette mémorable journée, il commandait l'aile droite, et il opéra sur l'aile gauche ennemie un mouvement décisif. Le grand Condé l'en félicita devant toute l'armée, et obtint pour lui le bâton de maréchal de France, qui lui fut donné en même temps qu'à Turenne (1643). Les siéges de Thionville, de Gravelines, de Béthune, de Saint-Venant, qu'il conduisit avec une grand habileté, montrèrent qu'il n'était pas seulement un homme de coups de main, mais un général instruit, ayant une connaissance spéciale de l'attaque et de la défense des places. Une grande gloire militaire lui était assurément réservée, lorsque la mort vint inopinément briser sa carrière; cette mort fut celle d'un simple soldat. Au siége de Lens (28 septembre 1647), voulant enlever ses troupes, à l'attaque d'une palissade, il se mit à leur tête, et, sous le feu de l'ennemi, il déracinait un pieu de sa propre main, pour donner l'exemple, lorsqu'il fut frappé d'une balle à la tête : il mourut quelques jours après.

Le maréchal de Gassion n'était pas seulement un brave soldat, il était instruit et possédait un esprit d'une rare finesse. Il parlait parfaitement bien l'espagnol, le latin et l'allemand; c'est en latin qu'il conversait avec Gustave-Adolphe, et l'on cite de lui le mot suivant. Il avait été hébergé chez un magistrat d'Augsbourg, qui fit de lui les plus grands éloges au monarque suédois. « *Mi Galle*, lui dit Gustave-Adolphe, *novi te egregium militem, disco te esse optimum hospitem, quid de te possum dicere amplius?* » Gassion répondit : « *Fore me tecum victorem, vel pro te mortuum.* » Un grand nombre d'anecdotes ont été répandues sur lui dans les écrits du temps; elles ont rapport, pour la plupart, à son antipathie pour les femmes et à sa mésintelligence continuelle avec le maréchal de Rantzau. Pour ce qui touche le premier point, il est généralement regardé comme n'ayant eu aucun entraînement pour le beau sexe, qui, dit-on, le lui rendait bien. Mais ces anecdotes sont controuvées; il disait seulement que, tout en estimant beaucoup les femmes, il ne voulait pas s'attacher à elles, parce que sa destinée était de vivre et de mourir en soldat. Il n'y a rien là qui ressemble à du mépris. Sollicité de se marier, il répondit qu'il estimait la vie trop peu de chose pour la donner à qui que ce fût. Ce qu'il détestait par-dessus tout, c'était la frivolité des conversations féminines. « Je ne comprends pas, disait-il, comment un homme peut se résoudre à passer une journée en causerie avec une femme! » Quant à ses dissentiments, en matière militaire, avec le maréchal de Rantzau, c'était quelque chose d'assez comique. Il suffisait que le maréchal ouvrît un avis pour qu'aussitôt Gassion émît l'avis contraire. Condé ayant eu, en 1646, la fâcheuse idée de leur donner, par moitié, le commandement de l'armée qu'il quittait, après la campagne, quelques fautes furent commises, devant l'ennemi, parce que les deux généraux ne purent jamais consentir à marcher d'accord; toute opération qui réclamait de l'ensemble était fatalement manquée.

L'abbé de Pure a composé une *Histoire du maréchal de Gassion* (Paris, 1673, 4 vol. in-12), où l'on trouve quelques belles pages, mêlées à trop d'anecdotes comme les aimait la haute société du XVIIe siècle. Son aumônier, Duprat, a laissé un *Eloge de Gassion* fort rare maintenant et très-curieux.

GASSIOT (Jean-Pierre), négociant et savant physicien anglais, né à Londres le 2 avril 1797. Il devint membre de la Société royale en 1840, et, depuis cette époque, s'est montré l'un des membres les plus actifs du conseil de l'Association anglaise pour l'avancement des sciences. Ses recherches en physique ont surtout trait à l'électricité dans ses rapports avec la lumière, la chaleur et les combinaisons chimiques, et elles ont été couronnées de découvertes aussi importantes pour la théorie que pour les applications pratiques. Elles ont été publiées en grande partie, depuis 1839, dans les *Transactions physiques*, et, depuis 1850, dans les *Rapports* de l'Association anglaise. Quelques-uns de ces *Mémoires* mentionnent les résultats effrayants obtenus avec des batteries électriques composées du nombre formidable de 3,520 éléments.

GASSMANN (Florian-Léopold), maître de chapelle et compositeur allemand, né à Brüx (Bohême) en 1729, mort en 1774. Destiné par son père à la carrière commerciale, Gassmann, qu'entraînait une irrésistible vocation musicale, s'enfuit de la maison paternelle et prit son vol, à l'âge de douze ans, avec un florin dans sa poche et une harpe sur le dos. Une première station qu'il fit à Carlsbad valut, en quinze jours, au jeune et intéressant virtuose un bénéfice de 3,000 francs environ, qui lui parurent un inépuisable trésor. Aussi, après avoir mené pendant quelques jours une vie splendide, il résolut de visiter l'Italie, le pays des merveilles musicales. Le harpiste se mit en route; mais, arrivé à Venise, il se trouva seul, sans ressources, dans un pays dont la langue lui était inconnue. L'enfant se désolait, quand un prêtre qui le rencontra, et auquel, grâce à l'intermédiaire de la langue latine, il put narrer ses misères, lui donna asile et protection. L'intelligence de Gassmann frappa tellement son hôte, que celui-ci lui donna des maîtres de toute science. Puis, remarquant le penchant irrésistible de l'enfant pour l'art musical, il l'envoya étudier à Bologne sous la direction du Père Martini. Deux ans après son admission au cours de ce savant professeur, Gassmann tenait avec éclat la place d'organiste dans un couvent de religieuses à Venise, et acquérait une telle réputation que le comte Veneri se prit d'intérêt pour lui et lui offrit une demeure dans son palais, offre que Gassmann accepta avec empressement. A l'abri des atteintes de la misère, cet artiste écrivit, à ce moment, ses premiers ouvrages dramatiques et quelques compositions religieuses qui appelèrent sur lui l'attention. En 1763, l'empereur d'Autriche, François Ier, manda le compositeur à Vienne, où ses ouvrages obtinrent un si brillant succès que la direction du théâtre fit avec lui un traité qui l'obligeait à fournir un certain nombre d'opéras moyennant une pension annuelle de 400 ducats. Joseph II nomma Gassmann compositeur de la cour et lui conféra le titre de maître de chapelle, avec de forts appointements. Riche et célèbre, Gassmann épousa, en 1769, une jeune fille de l'illustre famille d'Erlach, réduite, par les désastres de la guerre de Sept ans, à l'exercice d'un petit commerce. Cette union promettait à Gassmann une suite de jours heureux. Malheureusement, une chute de voiture vint mettre fin à son existence; et, après une courte maladie, l'artiste succombait à l'âge de quarante-cinq ans.

Ce compositeur avait fondé, en 1772, une caisse pour les veuves des musiciens indigents, institution qui fonctionne encore. Il compte Salieri parmi ses élèves. On a de lui environ vingt partitions, dont les plus connues sont : *Merope, Catone in Utica, Ezio*. On lui doit, en outre, un *Dies iræ*, des messes à grand orchestre avec chœurs, des morceaux de musique religieuse, un oratorio, *Betulia liberata*, des symphonies, dix-huit quatuors et six quintettes.

GASSNER (Jean-Joseph), thaumaturge allemand, né à Bratz en 1727, mort en 1779. Il fit ses études à Inspruck et à Prague, entra dans l'état ecclésiastique et obtint, en 1758, la cure de Kloesterlé, dans l'évêché de Coire. Quinze ans s'écoulèrent sans qu'aucun événement saillant attirât l'attention sur lui; mais le bruit se répandit qu'il guérissait toute espèce de maladies par l'imposition des mains, et, comme la crédulité publique ne fait jamais défaut, même aux choses les plus extravagantes, les boiteux, les bossus, les manchots et autres malades, au nombre d'environ six cents, accoururent de cinquante lieues à la ronde, dans l'espoir d'une prompte guérison. Gassner fit mieux encore : beaucoup de malades ne pouvant venir à lui, il alla vers eux. Tournée miraculeuse, dont l'évêque de Constance s'émut; il envoya auprès du faiseur de prodiges un directeur de séminaire chargé de l'examiner. Gassner répondit sans embarras qu'il chassait les démons par la prière, en vertu des pouvoirs donnés à tous les prêtres, et détailla tout un système dont l'obscurité préméditée confondait la science des théologiens et des médecins les plus distingués. Nous le rapportons succinctement : Dieu, ayant créé le monde, en confia le gouvernement aux êtres célestes exécuteurs de ses lois. Les anges prévaricateurs conservent depuis leur chute quelques prérogatives de leur ancien état : ils ont une influence active sur les êtres matériels, sur les organes de l'homme et ses facultés morales. A l'appui de ces principes, il rappelle l'histoire de la pythonisse qui évoqua l'ombre de Samuel, et diverses autres évocations mentionnées dans la Bible, au sujet de personnes obsédées ou possédées par l'esprit des ténèbres. L'être malfaisant est toujours en lutte avec la puissance divine. Des maladies qui affligent l'espèce humaine, les unes viennent du dérangement de l'économie animale; d'autres sont exclusivement l'effet du pouvoir que le diable exerce sur les corps; d'autres, enfin, sont

mixtes et produites à la fois par des causes naturelles et par un agent surnaturel, mais malfaisant. La guérison des premières est du ressort de la médecine; les secondes sont soumises au droit d'exorciser conféré aux prêtres par l'ordination, et qui leur donne un pouvoir illimité sur les démons. La guérison des troisièmes exige le concours de la médecine et de l'exorcisme. Toute l'efficacité du dernier moyen dépend du degré de foi du malade; sans la foi, son mal lui reste; son incrédulité rend nuls les pouvoirs de l'exorciste. Gassner commençait par un exorcisme d'épreuve, pour s'assurer si l'esprit de ténèbres était en tout ou en partie l'auteur du mal. Revêtu d'une étole et placé près d'un crucifix, il sommait le diable d'agir sur les organes du patient. Il en résultait fréquemment des crises ou effrayantes ou ridicules; le malade était atteint de convulsions qui amusaient ou faisaient frémir les spectateurs. La réputation du thaumaturge se répandit en Allemagne et dans les pays voisins, où il eut pour admirateurs et protecteurs des hommes puissants. A son presbytère affluaient journellement une multitude de malades. Il quitta sa paroisse, visita divers cantons du pays, resta quelque temps à Elwangen, puis se rendit à Ratisbonne, sur l'invitation du prince-évêque, qui usa de sagesse pour ne pas se compromettre, et chargea une commission d'hommes éclairés d'examiner soigneusement les opérations de Gassner et de rédiger le procès-verbal de toutes les séances. Personne n'en était exclu. Gassner invitait, au contraire, les médecins à s'y rendre, à épuiser toutes les précautions nécessaires pour écarter le soupçon de supercherie. C'est ainsi qu'il en usa avec le duc de Wurtemberg, qui avait témoigné le désir de vérifier par lui-même le merveilleux de ces opérations. Gassner le pria de se faire accompagner par des médecins. Le duc y vint et signa le procès-verbal. On vit pleuvoir de toutes parts des pamphlets contre Gassner. On cita des guérisons qui n'avaient été ni radicales ni durables; mais, en général, admettant les faits, on discutait seulement la nature de ces guérisons. Etaient-elles le résultat de moyens naturels, ou de prestiges, ou de miracles réels? Pour des miracles, il n'en faut point voir dans tout cela, pas plus que dans les convulsions des jansénistes au tombeau du diacre Pâris. De Haen, sur l'invitation de l'impératrice Marie-Thérèse, composa un ouvrage au sujet des guérisons de Gassner. Loin d'y trouver des caractères miraculeux, il n'y voit que des jongleries qui outragent la divinité. Gassner eut les succès éphémères que l'enthousiasme assure à tous les hommes de son espèce passés, présents et futurs.

On a, à Paris, une lettre de Lavater qui écrivait à Gassner de lui communiquer le pouvoir de guérir; Lavater le supposait donc revêtu de ce pouvoir. Cette crédulité de la part du ministre zuriquois était bien connue, et Mirabeau lui reproche d'avoir prôné successivement Schrœpfer, cafetier de Leipzig, qui prétendait évoquer les morts et qui finit par se tuer en 1795; Gassner, ex-jésuite de Bavière, et Mesmer.

L'empereur Joseph II interdit bientôt au pauvre homme le séjour de Ratisbonne, et il alla mourir à Bondorf, oublié de tous. Il a laissé un ouvrage qui a pour titre : *Vivre sage, pieux, bien portant, mourir bienheureux*, ou *Instruction utile pour lutter contre le diable* (Augsbourg, 1775).

GASSOT (Jacques), sieur DE DEFFEND, voyageur et homme politique, né dans le Berry en 1515, mort en 1585. Il était fils d'un secrétaire de François Ier. Attaché au service de la reine Eléonore, il employa les loisirs que lui laissait sa place à étudier les mathématiques et l'histoire. En 1546, cette princesse, qui avait fait le vœu d'accomplir un pèlerinage en terre sainte, chargea Gassot de faire le voyage à sa place. De retour en France, il trouva sur le trône un nouveau roi, Henri II, qui le nomma son secrétaire, et lui donna, bientôt après, la mission de retourner en Asie pour étudier les ressources et la véritable force de l'empire du sultan, ainsi que les diverses questions ayant trait à la politique orientale. Gassot se rendit à Constantinople, accompagna le sultan Suléiman dans son expédition contre la Perse, et revint à Paris en 1550. Henri II le nomma alors commissaire ordinaire des guerres, puis l'envoya à Ferrare lever le plan des fortifications de cette ville. Par la suite, Gassot devint trésorier du duc d'Alençon et enfin général des finances. On a de lui : *Discours du voyage de Venise à Constantinople, contenant la querelle du Grand Seigneur avec le Sophi, avec élégante description de plusieurs villes de la Grèce et choses admirables en icelles* (Paris, 1550, in-8o). Dans cette relation, on trouve des détails intéressants sur les curiosités naturelles, les antiquités, les œuvres d'art et les mœurs des peuples de l'Orient que Gassot a visités. — Un de ses fils, Jules GASSOT, qu'il eut, hors mariage, d'une demoiselle de Ferrare, fut secrétaire de Henri III et remplit avec talent plusieurs missions diplomatiques dont le chargea ce souverain. Le *Tumulus Caroli IX* contient de lui quelques pièces de vers latins.

GAST s. m. (gastt — de *gâter*, qui s'est dit *gaster*). Dégât, ruine, ravage, dévastation. ‖ Désert; terrain inculte. ‖ Vieux mot.

GAST (Jean), théologien protestant suisse, né à Brisach, mort à Bâle vers 1553. Après avoir suivi, à Bâle, les leçons d'Œcolampade, il fut nommé pasteur de l'église allemande de cette ville. Quoique souffrant de la pierre, il composa un recueil curieux, intitulé : *Convivalium sermonum liber, meris jocis ac salibus refertus* (Bâle, 1542, in-8o), où l'on trouve les anecdotes les plus piquantes qu'il avait recueillies dans ses lectures. Cet ouvrage fut réimprimé deux fois, en 1543 et en 1549, sous le titre de *Convivales sermones utilibus ac jucundis historiis et sententiis refertus*. On a encore de lui : *Parabolarum sive similitudinum ac dissimilitudinum liber* (Bâle, 1550, in-fol.); *Epigrammatum libri duo ex christianis poetis collecti* (Bâle, 1543, in-8o); *De virginitatis custodia*, etc. (Bâle, 1544, in-8o); *De anabaptismi exordio, erroribus, historiis abominandis*, etc. (Bâle, 1544, in-8o).

GAST (Jean), historien et théologien anglais, né à Dublin en 1715, mort en 1788. Il fit ses premières études dans sa ville natale, devint chapelain d'une congrégation française à Port-Arlington, puis curé de Saint-Jean, à Dublin. Il jouit, dans la suite, de plusieurs bénéfices lucratifs. On a de lui : *Rudiments de l'histoire grecque* (1753, in-8o), ouvrage auquel s'adjoignit, en 1782, l'*Histoire de la Grèce depuis l'avénement d'Alexandre jusqu'à sa soumission définitive à la puissance romaine; Lettres d'un ministre de l'Eglise d'Irlande à ses paroissiens catholiques romains*. L'*Histoire de la Grèce* de Gast a été traduite en français par Mme de Villeroy.

GASTADE s. f. (ga-sta-de — rad. *gâter*, qui s'est dit *gaster*). Art vétér. Pourriture des moutons.

GASTADOUR s. m. (ga-sta-dour — lat. *vastator*, ravageur). Destructeur. ‖ Incendiaire. ‖ Soldat pillard. ‖ Sapeur; pionnier. ‖ Vieux mot.

GASTALD s. m. (ga-stald). Hist. Comte italien placé sous l'autorité d'un duc, durant la domination lombarde. ‖ On écrit aussi GASTALDE.

GASTAMBIDE (Joseph-Adrien), jurisconsulte, né à Paris en 1808. Il fit ses études de droit, puis entra dans la magistrature, devint avocat général à Caen, procureur général à Amiens après 1848, et fut appelé à remplir les mêmes fonctions à la cour de Toulouse, en 1855. On a de lui : *Traité théorique et pratique des contrefaçons en tous genres, ou de la propriété en matière de littérature, théâtre, musique, peinture*, etc. (1837, in-8o); *Historique et théorie de la propriété des auteurs* (1862, in-8o).

GASTAUD (François), controversiste et avocat français, né à Aix en 1660, mort à Viviers en 1732. Il était entré dans les ordres et se livrait avec succès à la prédication, lorsque son frère, avocat distingué du barreau d'Aix, étant mort, il prit la résolution de le remplacer. En conséquence, il étudia le droit, se fit recevoir avocat, obtint de la cour de Rome une dispense pour plaider et devint un des membres les plus brillants du barreau d'Aix. Adversaire déclaré des jésuites, il plaida et gagna contre eux, en 1717, un procès important, les poursuivit à outrance en toute occasion, se montra un de leurs ennemis les plus acharnés lors de l'affaire scandaleuse du P. Girard et se suscita ainsi des ennemis puissants qui, à deux reprises, le firent exiler à Viviers, où il mourut. Gastaud avait adopté les opinions jansénistes; il ne voulut point les rétracter et fut privé de la sépulture ecclésiastique. Parmi ses écrits, nous citerons : *Recueil d'homélies sur l'Epître de saint Paul aux Romains* (Paris, 1699); la *Politique des jésuites démasquée* (in-12); les *Illusions et les erreurs de M. l'évêque de Marseille* (1720).

GASTDORF, bourg des Etats autrichiens (Bohême), district de Dauba, au N. de Prague, sur la rive droite de l'Elbe; 1,200 hab. Papeterie, industrie linière, filature de laine, carrières de pierre calcaire.

GASTE adj. (ga-ste — du lat. *vastare*, dévaster). Inculte; stérile. ‖ Vieux mot.

GASTÉ (Léonard-Fulcran), médecin français, né en 1791, mort en 1846. Il fut médecin en chef de l'armée d'Afrique et membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Abrégé de l'histoire de la médecine considérée comme science et comme art* (Paris, 1835); *Du calcul appliqué à la médecine, comme complément de la théorie des faits et des raisonnements sur lesquels doivent être fondées la pathologie, la thérapeutique et la clinique* (Montpellier, 1838); *Mélanges de médecine* (1841, in-8o).

GASTEIN (*Gastenium*), village des Etats autrichiens, dans le duché et à 80 kilom. S. de Salzbourg, au milieu d'une vallée formée par le versant septentrional des Alpes Noriques, sur l'Ache; 1,400 hab. Ce village doit sa célébrité à ses huit sources d'eaux minérales : *Fürstenquelle* (source du Prince); *Doctorsquelle* (source du Docteur); *Schröpfbad* ou *Chirurgenquelle* (source du Ventouseur ou du Chirurgien); *Unterste* ou *Hauptquelle* (source Basse ou Principale); *Ferdinandsquelle* (source de Ferdinand); *Wasserfallquelle* (source de la Cascade); *Grabenbackersquelle* (source du Boulanger-du-Quai). La température de ces diverses sources varie de 71o,5 à 31o. « L'eau, dit M. le docteur Le Pileur (les *Bains d'Europe*), est limpide, inodore, dégageant, suivant quelques auteurs, une odeur hépatique pendant l'orage ou la pluie. Une pièce d'argent ou de cuivre décapé se colore, par le séjour dans cette eau, comme au contact de l'acide sulfhydrique. Baumgartner et Koller ont trouvé, en 1829, que l'eau thermale de Gastein agissait sur l'aiguille aimantée, tandis que l'eau distillée ordinaire ne produit sur l'aimant aucun effet. L'eau de Gastein produit à la peau une sensation de picotement, de constriction et de chaleur qui ne semble pas en proportion avec la température du bain; elle agit notamment sur le système nerveux, et paraît déterminer une excitation spécifique du cervelet et de la moelle épinière qui se traduit par le rétablissement des forces musculaires, une sorte de reconstitution comme celle que l'on obtient par les analeptiques, la cessation des désordres nerveux. » L'eau de Gastein s'emploie en boisson, bains et douches d'eau et de vapeur. On visite dans le village une ancienne église et une crypte remarquable.

Les eaux de Gastein étaient déjà fréquentées du temps des Romains et furent visitées, en 1436, par le duc Frédéric d'Autriche, devenu plus tard empereur d'Allemagne. De nos jours, ce village, après la guerre faite au Danemark par la Prusse et l'Autriche, a donné son nom à une convention qui y fut signée, en 1865, entre l'empereur d'Autriche François-Joseph et le roi de Prusse, convention dont l'inobservation a eu pour résultat la guerre d'Allemagne de 1866 et la dissolution de la Confédération germanique.

GASTEL (VIEUX- et NOUVEAU-), paroisse de Hollande, prov. du Brabant septentrional. Elle renferme le village de Vieux-Gastel, à 22 kilom. N.-O. de Bréda, et les hameaux de Nouveau-Gastel, Dorpse-Quartier, Haut-Esselijk et Hampersgat; 3,622 hab. Les habitants, presque tous catholiques, cultivent le blé, le lin et la garance. D'excellents pâturages s'étendent sur les bords du Dintel, qui forme la limite septentrionale de la paroisse.

GASTELERIE s. f. (ga-ste-le-rî. Féod. Droit payé au seigneur par les pâtissiers.

GASTELIER (René-Georges), médecin français, né à Ferrières (Gâtinais) en 1741, mort à Paris en 1821. Il mena de front l'étude du droit et celle de la médecine, se fit recevoir avocat au Parlement et docteur à la Faculté de Paris, mais finit par se livrer entièrement à la pratique médicale. Médecin consultant du duc d'Orléans, puis maire de Montargis (1782), Gastelier fut élu député du Loiret à l'Assemblée législative, subit pendant la Terreur une assez longue détention et reçut, en 1817, le cordon de Saint-Michel. Outre de nombreux *Mémoires*, publiés dans divers recueils, on a de lui plusieurs ouvrages où l'on trouve des faits et des observations utiles. Les principaux sont : *Essai sur la fièvre miliaire essentielle* (Montargis, 1773); *Traité sur les spécifiques en médecine* (Paris, 1783, in-8o); *Démonstration sur le supplice de la guillotine* (Sens, 1798), écrit dans lequel il combat l'opinion émise par Sœmmering, Œlsner, Sue, de la persistance des phénomènes de la sensibilité, après la décollation, dans l'homme; *Traité sur les maladies des femmes en couches* (Paris, 1811); *Controverses médicales* (1817), etc.

GASTELLIER DE LA TOUR (Denis-François), écrivain français, né à Montpellier en 1709, mort à Paris en 1781. Tout ce qu'on sait de ce généalogiste languedocien est contenu dans ces quelques mots que lui consacre un biographe, son compatriote : « Il vécut très-pauvre jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, lorsque la mort d'un parent éloigné le rendit riche de 20,000 livres de rente. Ce coup de fortune lui devint fatal : il mourut trois semaines après. » On a de Gastellier : *Dictionnaire étymologique des termes d'architecture* (Paris, 1753, in-12); *Armorial des principales maisons et familles du royaume* (Paris, 1757, 2 vol. in-12), en société avec Dubuisson; *Généalogie de la maison de Châteauneuf de Randon* (Paris, 1760, in-4o); *Généalogie de la maison de Foy* (Paris, 1762, in-4o); *Description de la ville de Montpellier* (Montpellier et Paris, 1764, in-4o); *Armorial des Etats de Languedoc* (Paris, 1767, in-4o); *Généalogie de la maison de Varagne de Gardouch* (Paris, 1769, in-4o); *Généalogie de la maison de Preissac-d'Esclignac* (Paris, 1770, in-4o); *Dictionnaire héraldique, contenant tout ce qui a rapport à la science du blason, suivi des Ordres de chevalerie dans le royaume* (Paris, 1774, in-8o).

Cet écrivain a laissé en manuscrit un ouvrage important, intitulé : *Description géographique et historique du Languedoc*. Il devait former plusieurs volumes in-folio. Nous ignorons quel a été le sort de ce travail et entre les mains de qui il a passé. Le silence des biographes est complet sur ce point.

GASTENIUM, nom latin de GASTEIN.

GASTER s. m. (ga-stèr — mot lat. et gr., en sanscrit *gashara*, de la racine *gas*, avaler). Ventre; estomac :

> Je devais par la royauté
> Avoir commencé mon ouvrage.
> A le voir d'un certain côté,
> Messer *Gaster* en est l'image.
>
> LA FONTAINE.

‖ Vieux mot, qui ne s'employait que par plaisanterie et comme nom propre de l'estomac personnifié.

GASTER, vallée de Suisse, cant. de Saint-Gall; 32 kilom. sur 12. Les habitants s'adonnent à l'élève du bétail.

GASTÉRACANTHE s. m. (ga-sté-ra-kan-te — du gr. *gastêr*, ventre; *akantha*, épine). Arachn. Genre d'arachnides voisin des araignées, et comprenant une trentaine d'espèces, qui habitent l'Inde, l'Australie et l'Amérique.

GASTÉRALGIE s. f. (ga-sté-ral-jî). Méd. Forme peu usitée du mot GASTRALGIE.

GASTÉRALGIQUE adj. (ga-sté-ral-ji-ke). Méd. Forme peu usitée du mot GASTRALGIQUE.

GASTÉRANAX s. m. (ga-sté-ra-nakss — du gr. *gastêr*, estomac; *anax*, prince). Anc. méd. Faculté digestive et nutritive.

GASTÉRASE s. f. (ga-sté-ra-ze — du lat. *gaster*, estomac). Chim. Principe actif du suc gastrique.

GASTEREN, vallée de la Suisse, sur la frontière méridionale du canton de Berne, à l'O. des Alpes de Blumli. Aucun site, en Europe, ne surpasse en sauvage majesté la grandeur de ceux qu'elle présente. Elle s'étend au N. du grand glacier de Tschingel, entre le Schilthorn et le Sackhorn, dont les sommets dépassent une altitude de 1,800 mètres. Un sentier conduit de cette vallée, par les Alpes d'Hochweyden et le glacier de Dœtschen, à Keppel, dans la vallée du Lœtschen, canton du Valais.

GASTÉRIPE s. m. (ga-sté-ri-pe — du gr. *gastêr*, ventre; *pous*, pied). Echin. Genre d'échinodermes à corps mou, voisin des holothuries.

GASTÉROBRANCHIDES s. m. pl. (ga-sté-ro-bran-chi-de — du gr. *gastêr*, ventre, et de *branchie*). Crust. Tribu de crustacés décapodes macroures, comprenant les deux genres callianidée et callianisée, qui portent sous l'abdomen des filaments rameux, analogues aux branchies, et paraissant propres à la respiration.

GASTÉROCERQUE s. m. (ga-sté-ro-sèr-ke — du gr. *gastêr*, ventre; *kerkos*, queue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant treize espèces, presque toutes américaines.

GASTÉROCOME s. m. (ga-sté-ro-ko-me — du gr. *gastêr*, ventre; *komê*, chevelure). Echin. Genre d'échinodermes fossiles, de la famille des crinoïdes.

GASTÉRODÈLE adj. (ga-sté-ro-dè-le — du gr. *gastêr*, ventre; *dêlos*, apparent). Zool. Qui a un estomac apparent.

— s. m. pl. Infus. Division d'infusoires rotifères.

GASTÉROMYCÈTES s. m. pl. (ga-sté-ro-mi-sè-te — du gr. *gastêr*, ventre; *mukês*, champignon). Bot. Section de la famille des champignons. ‖ On dit aussi GASTÉROMYCES.

GASTÉROPACHE s. m. (ga-sté-ro-pa-che — du gr. *gastêr*, ventre; *pachus*, épais). Entom. Syn. de GASTROPACHE, qui est plus régulier.

GASTÉROPLÈQUE s. m. (ga-sté-ro-plè-ke — du gr. *gastêr*, ventre; *plekô*, je plie). Ichthyol. Poisson de la famille des salmonidés, qui vit dans les mers d'Amérique, et dont la chair est très-estimée.

GASTÉROPODE adj. (ga-sté-ro-po-de — du gr. *gastêr*, ventre; *pous*, *podos*, pied). Moll. Qui a le pied placé sous le ventre.

— s. m. pl. Grande classe de l'embranchement des mollusques, comprenant ceux de ces animaux qui rampent à l'aide d'un pied placé sous le ventre : *Le corps des* GASTÉROPODES *est très-variable*. (Ed. Guérin.)

— **Encycl.** Les *gastéropodes*, qui forment la classe la plus nombreuse de l'embranchement des mollusques, sont munis d'une tête assez distincte, mais beaucoup moins que celle des céphalopodes; ils ont pour caractère principal de se déplacer par un mouvement de reptation à l'aide d'un large pied ou muscle, qui tantôt occupe toute la partie inférieure de leur corps, tantôt s'y trouve attaché par une sorte de cou ou d'étranglement. Les limaces et les colimaçons nous présentent des exemples familiers de ces deux types. Le pied est formé d'un tissu de fibres entre-croisées sur plusieurs plans, et pouvant prendre toutes les formes possibles, comme on peut s'en assurer en regardant ramper une limace sur une vitre; quelquefois ce pied affecte la forme d'un sillon ou d'une lame verticale. La tête de ces mollusques est munie de deux, quatre ou six tentacules filiformes, trigones ou cylindriques. Les tentacules supérieurs portent, tantôt à leur sommet, tantôt à leur base, les yeux, qui sont toujours au nombre de deux. Ces tentacules sont contractiles ou rétractiles. L'animal, comme on peut très-bien l'observer chez les colimaçons, peut, à la moindre apparence de danger, retirer ses yeux dans l'intérieur du corps, qui remplit alors les fonctions des paupières. Les sens du goût et du toucher existent certainement chez les *gastéropodes*; quant à ceux de l'ouïe et de l'odorat, on n'a pu encore déterminer leur siége, bien que Blainville regarde les tentacules inférieurs comme des organes olfactifs. La bouche, souvent protractile, présentant du reste de grandes différences dans sa structure, est placée au devant du mufle et munie de trois lèvres et d'une ou deux dents ou mâchoires, quelquefois aussi d'une langue. Le corps présente des formes très-variables, sui-

vant que l'animal est muni ou non d'une coquille. Il est ordinairement recouvert d'un manteau, expansion musculeuse plus ou moins développée, qui sécrète par ses bords le test ou coquille, qu'il recouvre souvent en tout ou en partie. Chez les limaces, il affecte la forme d'une sorte de bouclier charnu, au milieu duquel est un osselet ovale et aplati, qui représente une coquille rudimentaire servant d'attache aux muscles.

La coquille des *gastéropodes* est presque toujours une seule pièce à une seule loge. Sa forme est variable; mais le plus souvent elle figure une hélice ou spirale (ex. : le colimaçon), dont les tours de spire vont en s'élargissant à mesure que l'animal grossit. Chez beaucoup d'espèces, elle est accompagnée d'un opercule ou couvercle, qui bouche entièrement l'entrée de la coquille. D'autres, comme les colimaçons, ont un épiphragme, qui diffère de l'opercule en ce qu'il n'est pas attaché au pied de l'animal; c'est ce qui a lieu surtout chez les espèces terrestres, ce qui leur permet de se soustraire aux influences atmosphériques. C'est grâce à leur opercule ou à leur épiphragme que les *gastéropodes* peuvent braver le froid de l'hiver, la chaleur et la sécheresse de l'été.

La plupart de ces mollusques respirent par des branchies, dont le nombre, la position, la structure, etc., fournissent en général de bons caractères pour la classification. Quelques-uns néanmoins, tels que les colimaçons et tous les mollusques terrestres et aussi quelques *gastéropodes* d'eau douce (lymnées, planorbes, etc.), possèdent des organes respiratoires qu'on a comparés à des poumons.

Les organes de la génération présentent trois dispositions bien distinctes : 1° Les *gastéropodes* hermaphrodites possèdent les deux sortes d'organes sur un même individu, qui peut se féconder lui-même; telles sont les patelles et les haliotides. 2° Les *gastéropodes* androgynes ou monoïques possèdent bien aussi les organes mâle et femelle sur le même individu; mais la fécondation ne peut s'opérer que par le concours de deux individus distincts, dont chacun joue à la fois, dans l'accouplement, le rôle de mâle et celui de femelle. Il n'est pas rare de rencontrer ainsi deux colimaçons accouplés. Chez les lymnées, sorte de colimaçons d'eau douce, l'accouplement est encore plus bizarre : on trouve souvent de longues séries d'individus étroitement unis entre eux, et dont chacun agit comme mâle à l'égard de celui qui le précède et comme femelle pour celui qui le suit, à l'exception des deux qui forment la tête et la queue de la série, et qui fonctionnent exclusivement, le premier comme femelle, le dernier comme mâle. 3° Les *gastéropodes* dioïques ont les sexes séparés sur deux individus différents; citons comme exemples les cônes, les porcelaines, les casques, les buccins, etc.

Les *gastéropodes* sont généralement ovipares; quelquefois cependant les œufs éclosent dans le sein de la mère; on en a un exemple chez quelques paludines de nos eaux douces, qui sont vivipares ou mieux ovo-vivipares. Les œufs sont libres, chez la plupart des espèces terrestres; dans presque tous les autres genres, ils sont réunis en chapelet et enveloppés par des productions de forme très-diverse. Quant à leur enveloppe propre, elle est, suivant les genres, calcaire ou cartilagineuse. Les œufs de certains *gastéropodes* d'eau douce ou marins sont renfermés dans une masse gélatineuse, qui rappelle assez par son aspect le frai de grenouille, tandis que chez d'autres ils sont protégés par une matière coriace. Les enveloppes de ces œufs, fréquemment rejetées par la mer sur les plages, ont été prises quelquefois par les anciens auteurs pour des animaux de genres divers.

Les *gastéropodes* renferment un nombre considérable de genres, groupés en dix ordres; nous indiquerons ici les plus remarquables.

I. *Aporobranches* ou *ptéropodes :* genres cymbulie, limacine, hyale, cléodore, psyché, clio, pneumoderme.

II. *Nucléobranches* ou *hétéropodes :* genres firole, carinaire, atlante.

III. *Nudibranches :* genres ptérosome, glauque, laniogère, briarée, éolide, tergipe, théthys, mélibée, scyllée, tritonie, polycère, doris, onchidore, placobranche.

IV. *Inférobranches :* genres phyllidie, diphyllidie, ancyle, pleurobranche, ombrelle, siphonaire.

V. *Tectibranches :* genres aphysie, bursatelle, actéon, acère, bulle, gastéroptère, sormet.

VI. *Pulmobranches* ou *pulmonés inoperculés :* genres onchide, limace, testacelle, parmacelle, vitrine, hélice (vulg. escargot ou colimaçon), ambrette, bulime, agathine, maillot, clausilie, auricule, piétin, scarabe, planorbe, lymnée, physe.

VII. *Pulmonés operculés :* genres hélicine, cyclostome, férussine.

VIII. *Pectinibranches :* genres paludine, mélanie, littorine, turritelle, vermet, siliquaire, valvée, natice, navicelle, nérite, ampullaire, janthine, phasianelle, toupie, sabot, fripière, scalaire, mélanopside, cérite, buccin, harpe, pourpre, nasse, tonne, casque, cassidaire, canullaire, rocher, colombelle, turbinelle, fasciolaire, pyrule, fuseau, pleurotome, rostellaire, strombe, ptérocère, cône, vis, mitre, tarière, ancillaire, olive, porcelaine, ovule, volvaire, marginelle, volute, sigaret, stomate, etc.

IX. *Scutibranches :* genres haliotide, calyptrée, crépidule, notrême, hipponice, cabochon, parmophore, émarginule, fissurelle.

X. *Cyclobranches :* genre patelle.

Cette classe renferme d'innombrables espèces terrestres, d'eau douce, marines ou fossiles, et dont plusieurs sont employées dans l'alimentation ou dans les arts industriels. V. COQUILLE et MOLLUSQUE.

GASTÉROPTÈRE s. m. (ga-sté-ro-ptè-re — du gr. *gastêr*, ventre; *pteron*, aile). Moll. Genre de mollusques gastéropodes voisin des bulles.

— **Encycl.** Ce genre de mollusques, rangé d'abord parmi les ptéropodes, appartient aux gastéropodes tectibranches. Il est très-voisin des bulles, dont il diffère surtout par l'absence de coquille. On n'en connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce, qui vit dans la Méditerranée, près des côtes de la Sicile. C'est un petit mollusque d'un beau rouge, bordé de bleu et marqué de taches blanches peu nombreuses. Il peut ramper, et alors il relève ses nageoires de chaque côté du corps, sans les y appliquer aussi exactement que le font les bulles. Toutefois son pied est étroit; aussi le *gastéroptère* paraît-il surtout être organisé pour la natation, son mode de progression habituel; il nage renversé sur le dos et avec assez de rapidité; les pêcheurs napolitains le connaissent sous le nom de *palommella*.

GASTÉROPTÉRIDE adj. (ga-sté-ro-pté-ri-de — de *gastéroptère*, et du gr. *idea*, forme). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au gastéroptère.

— s. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes tectibranches, formée du seul genre gastéroptère.

GASTÉROPTÉROPHORES s. m. pl. (ga-sté-ro-pté-ro-fo-re — du gr. *gastêr*, ventre; *pteron*, aile; *phoros*, qui porte). Moll. Groupe de mollusques, comprenant les genres argonaute, carinaire et ptérotraché.

GASTÉROPTÉRYGIEN, IENNE adj. (ga-sté-ro-pté-ri-ji-ain, iè-ne — du gr. *gastêr*, ventre; *pterux*, nageoire). Ichthyol. Dont les nageoires ventrales sont situées derrière les pectorales.

— s. m. pl. Ichthyol. Classe de poissons chez lesquels les nageoires ventrales sont situées derrière les nageoires pectorales.

GASTÉROSPORE adj. (ga-sté-ro-spo-re — du gr. *gastêr*, ventre; *spora*, graine). Bot. Dont les graines sont renfermées dans un sac globuleux.

— s. m. pl. Tribu de lichens comprenant ceux dont les graines sont logées dans un sac globuleux.

GASTÉROSTÉE s. m. (ga-sté-ro-sté — du gr. *gastêr*, ventre; *osteon*, os). Ichthyol. Nom scientifique du genre épinoche.

GASTÉROTHALAME adj. (ga-sté-ro-ta-la-me — du gr. *gastêr*, ventre; *thalamos*, lit). Bot. Dont les corpuscules reproducteurs sont entourés d'un réceptacle clos, qui ne procède pas du thalle, mais qui y est plongé.

— s. m. pl. Groupe de lichens qui offrent le caractère ci-dessus indiqué.

GASTÉROZOAIRE s. m. (ga-sté-ro-zo-è-re — du gr. *gastêr*, ventre; *zoôn*, animal). Zool. Animal chez lequel le système digestif a acquis une certaine prédominance.

Gastibelza, le Fou de Tolède, poésie de Victor Hugo; musique d'Hippolyte Monpou. On nageait en plein romantisme; les *Orientales*, les *Feuilles d'automne* venaient de jeter au ciel de la poésie leurs orageux éclairs; à poëtes romantiques il fallait musicien romantique. Ce musicien fut Monpou. Artiste imparfait, peu rompu à l'harmonie et à la science, Monpou trouvait d'instinct à la mélodie la couleur voulue. L'*Andalouse*, avec son rhythme cavalier et ses allures fringantes, avait excité une admiration mêlée d'étonnement; *Gastibelza* affirma le talent créateur du musicien; chantée par Roger dans tous les salons et concerts de Paris, l'œuvre eut un succès fou qui ne s'est point encore démenti. Si les vers de Victor Hugo ont un peu vieilli, le chant a gardé toute sa fierté, sa hardiesse et sa nouveauté, et fait date dans l'histoire de la romance française.

1re STROPHE. *Allegro moderato.*

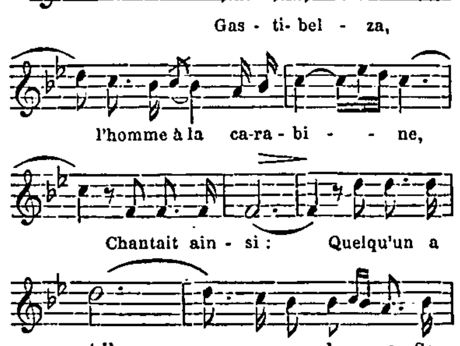

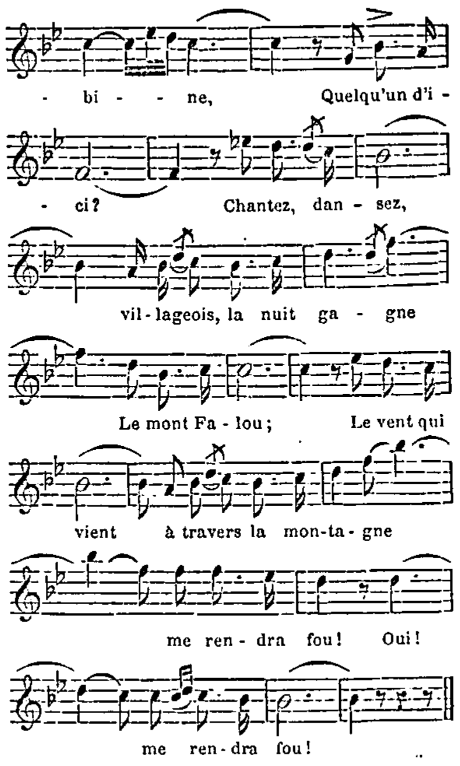

DEUXIÈME STROPHE.

Vraiment la reine eût, près d'elle, été laide,
Quand, vers le soir,
Elle passait sur le pont de Tolède,
En corset noir;
Un chapelet du temps de Charlemagne
Ornait son cou.
Le vent qui vient, etc.

TROISIÈME STROPHE.

Le roi disait, en la voyant si belle,
A son neveu:
Pour un baiser, pour un sourire d'elle,
Pour un cheveu,
Pour un regard, je donnerais l'Espagne
Et le Pérou!
Le vent qui vient, etc.

QUATRIÈME STROPHE.

Dansez, chantez, villageois, la nuit tombe!
Sabine, un jour,
A tout donné : sa beauté de colombe
Et son amour,
Pour l'anneau d'or du comte de Saldagne,
Pour un bijou!
Le vent qui vient à travers la montagne
M'a rendu fou! (*bis*).

Gastibelza, opéra en trois actes, paroles de Dennery et Cormon, musique de M. Maillart, représenté à l'Opéra-National le 15 novembre 1847. La musique de Monpou a rendu populaire la ballade de Gastibelza, le fou de Tolède, l'homme à la carabine. Or, c'est cette chanson qui a fourni le sujet de la pièce. Gastibelza, le chasseur, assiste à une fête que donne au roi d'Espagne le comte de Saldagne. Doña Sabine, noble dame aimée de Gastibelza, pénètre dans le palais pour y rechercher les preuves de l'innocence de son père, accusé d'avoir tué le fils du roi. Comme elle s'est procuré l'anneau du comte, Gastibelza soupçonne sa fidélité, devient fou et croit se venger en emportant les papiers qui justifient le père de doña Sabine. Ils ne se retrouvent, ainsi que la raison du farouche chasseur, qu'au moment où s'apprête le supplice du prétendu meurtrier. La partition de *Gastibelza* a fait concevoir des espérances que son auteur a pleinement justifiées. Le trio du premier acte, dont la situation est imitée du duo de l'*Honnête homme*, de *Robert le Diable*, renferme des phrases d'un accent dramatique excellent. On a remarqué le chœur ironique des seigneurs, et, au troisième acte, l'air pathétique de Gastibelza. Mais on a surtout applaudi les deux morceaux que nous reproduisons ci-après : deux prières d'une inspiration suave, pénétrante, et une romance passionnée, touchante, dans laquelle le compositeur a bien prouvé qu'on peut parfois écrire de la belle musique sur des paroles absurdes.

PRIÈRE DE GASTIBELZA.

1er COUPLET. *Andante.*

DEUXIÈME COUPLET.

Mon cœur espère
En ton secours,
Ah! de mon père
Sauve les jours.
Triste, accablé,
Il souffre, il prie;
Rends la patrie
A l'exilé.
Vierge Marie, etc.

ROMANCE DE GASTIBELZA.

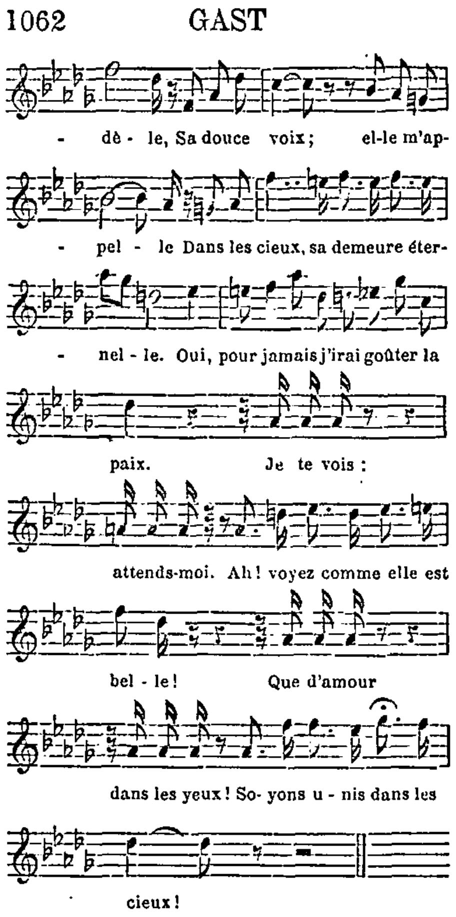

GASTINAIS, GASTINE. V. GÂTINAIS, GÂTINE.

GASTINE s. f. (ga-sti-ne). Syn. de GÂTINE.

GASTINE (Civique DE), publiciste français, né vers 1793, mort à Port-au-Prince (Haïti) en 1822. Il fit paraître, en faveur de l'abolition de l'esclavage des noirs et de l'indépendance de Saint-Domingue, quelques écrits qui lui causèrent, en France, des désagréments. Il se rendit alors à Haïti, où il fut parfaitement accueilli par le président Boyer, qui lui donna un emploi. Il mourut peu de temps après son arrivée. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De la liberté des peuples et des droits des monarques* (Paris, 1818); *Histoire de la république d'Haïti ou Saint-Domingue: l'esclave et le colon* (1819); *Lettre au roi sur l'indépendance de la république d'Haïti et l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises* (1821).

GASTINEAU (Benjamin), littérateur français, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) en 1823. Il commença par être ouvrier compositeur, puis metteur en pages. En 1844, il débuta dans les lettres par un ouvrage intitulé : *Lutte du catholicisme et de la philosophie* (in-8°); puis, après 1848, il prit une part active à la politique et se fit, comme journaliste, un des défenseurs des idées les plus avancées. Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Gastineau fut arrêté pour la publication d'articles insérés dans l'*Ami du peuple*, d'Auch, et, bientôt après, déporté en Algérie. Trois ans plus tard, il put revenir en France. Il y reprit ses travaux littéraires, devint, en 1856, rédacteur en chef du *Guetteur de Saint-Quentin*, et fut, en 1858, transporté de nouveau en Algérie, en vertu de la loi de sûreté générale. A la suite du décret d'amnistie, M. Gastineau revint de nouveau à Paris, où il fit paraître plusieurs ouvrages. En 1869, il dirigeait la *Sentinelle populaire*. En 1870, il collaborait, mais peu activement, au journal le *Combat* de Félix Pyat.

Sous la Commune de Paris, M. Gastineau fut nommé inspecteur des bibliothèques communales. Le 20e conseil de guerre, chargé de le juger, n'a pu relever contre lui aucun délit de droit commun. Il l'a néanmoins condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, pour attentat contre la sûreté de l'Etat et usurpation de fonctions (6 juillet 1872).

Outre de nombreux articles, publiés dans la *Revue de Paris*, la *Presse*, le *Courrier du dimanche*, dans divers journaux de la province et de l'Algérie et dans le *Siècle*, où il traitait des matières artistiques et industrielles, on a de M. B. Gastineau : le *Bonheur sur terre* (1844); la *Guerre des jésuites* (1845); l'*Orpheline de Waterloo* (1847); le *Règne de Satan ou les riches et les pauvres* (1848); *Comment finissent les riches* (1849); *Comment finissent les pauvres* (1850); les *Femmes et les mœurs de l'Algérie* (1861); *Histoire de la folie humaine, le carnaval ancien et moderne* (1862); les *Femmes des césars* (1863); les *Amours de Mirabeau et de Sophie Monnier* (1864, in-8°); les *Génies de la liberté* (1865, in-18); les *Socialistes* (1865, in-18); la *Dévote* (1865, in-18); les *Drames du mariage* (1865, in-18); les *Petits romans de Paris* (1867, in-32); *Nouveaux romans de Paris* (1868, in-18), etc.

GASTINEAU (Octave), littérateur français, cousin du précédent, né à Saumur en 1824. Il fut attaché, comme secrétaire, au ministre de l'instruction publique en 1849 et remplit, en 1853, les mêmes fonctions près de M. Billault, alors président du Corps législatif. Depuis lors M. Gastineau s'est tourné vers le théâtre et a composé des pièces dans lesquelles on trouve de la verve, de l'esprit et du goût, et dont plusieurs ont été fort bien accueillies du public. On lui doit : *Nos petites faiblesses*, vaudeville, en collaboration avec M. Clairville, représenté aux Variétés en 1862; le *Wagon des dames*, comédie avec le même, jouée au Gymnase en 1866; la *Czarine*, drame historique avec M. Adenis, donné à la Gaîté en 1868; les *Souliers de bal*, comédie, représentée au Gymnase en 1868; le *Grand-Duc de Matapa*, avec Clairville, opéra-bouffe, joué la même année aux Folies-Dramatiques, etc.

GASTINEL (Louis-Gustave-Cyprien), violoniste et compositeur français, né en 1823. Elève de Mercier pour le violon et de Senart pour le piano, il fut admis, en 1840, au Conservatoire de Paris, où il perfectionna ses études sur le violon et suivit un cours d'harmonie. En 1843, il prit d'Halévy des leçons de contre-point, et, dans l'année 1846, remporta le premier grand prix de composition. Pendant son séjour obligatoire à Rome, en sa qualité de lauréat, il fit exécuter une messe à quatre voix, chœur et orchestre, à l'église Saint-Louis-des-Français. A son retour d'Italie, M. Gastinel, que deux ouvertures à grand orchestre, exécutées en 1849 et en 1850 aux séances publiques de l'Institut, avaient recommandé à l'attention des musiciens, chercha à se produire sur une de nos grandes scènes lyriques. Comme toujours, les portes restèrent fermées et c'est seulement après deux ans de démarches et de sollicitations qu'il put obtenir la représentation d'un petit opéra-comique en un acte, le *Miroir*, qui ne réussit point. Deux autres œuvres dramatiques de peu d'étendue, *Titus et Bérénice*, opérette en un acte, aux Bouffes-Parisiens, et le *Buisson vert*, également en un acte, au Théâtre-Lyrique, n'eurent pas une chance plus heureuse. Etre lauréat de l'Institut, grand prix de Rome, aspirer aux cinq actes de l'Académie impériale de musique, ou, au moins, aux trois actes de l'Opéra-Comique; se sentir le talent nécessaire pour remplir un large cadre, tendre son intelligence vers les hauts sommets de l'art, et se voir réduit à composer des pochades burlesques, c'est un lamentable sort commun à bien des artistes de premier ordre; et pourtant le motet *Ave, Regina cœlorum*, exécuté au concert de l'association des musiciens, dénote un compositeur sérieux et capable de grandes idées musicales; et pourtant ses quatuors pour instruments à cordes, exécutés par MM. Allard et Franchomme dans leurs séances en 1854, ont obtenu les suffrages de tous les connaisseurs. Il est à désirer, pour un artiste de la valeur de M. Gastinel, qu'un de nos directeurs de scènes lyriques, qui se proclament si haut tout disposés à recevoir à bras ouverts les nouveaux et les jeunes, mette une seule fois en pratique ses généreuses déclarations, et confie à M. Gastinel un sujet réellement dramatique, qui permette à l'artiste de déployer dans toute leur largeur les ailes de sa muse austère; et nous compterons, sinon un génie de plus, du moins un compositeur digne d'estime, et qui figurera avec honneur dans l'histoire de l'art français.

Outre les trois partitions et les autres œuvres que nous avons indiquées plus haut, on connaît de M. Gastinel : deux suites de morceaux pour piano, violon et violoncelle, portant le titre de *Souvenir d'Italie : Rome et Naples;* un air varié pour violon avec accompagnement de piano; une symphonie concertante pour deux violons avec orchestre; une fantaisie pour violon avec piano. De plus, M. Gastinel possède, dit-on, en portefeuille, un oratorio intitulé : le *Dernier jour*.

Gastines (FÊTES DES), instituées sous Louis XIV, aux échelles du Levant, par un gentilhomme français nommé de Gastines, chargé par le ministère de la marine de l'inspection des consulats en Orient. Ces fêtes, célébrées à nos quatre grandes solennités religieuses et à la fête du souverain, consistent en une procession de tous les Français et protégés de la France, qui vont en corps de nation prendre le consul à son hôtel, pour l'accompagner au service divin et le reconduire ensuite à sa résidence; occasions politiques de resserrer les liens de la nationalité française et de la relever aux yeux des populations locales, curieuses de tout ce qui jette de l'éclat. Ces solennités, qu'on appelle les *Gastines*, du nom du fondateur, se sont perpétuées jusqu'à nos jours telles qu'elles se passaient sous Louis XIV.

GASTON, en latin **Gasto**, fondateur de l'ordre de Saint-Antoine au XIe siècle, appartenait à une famille considérable du Viennois, sur laquelle on ne possède aucun renseignement. Les légendes racontent que, étant tombé gravement malade, il envoya son fils en pèlerinage à Lamotte-Saint-Didier, où les reliques de saint Antoine opéraient chaque jour de nombreux miracles, pour demander à ce saint de le guérir, et lui promettre qu'en cas de succès il se consacrerait entièrement à Dieu. Sa prière fut exaucée. Il recouvra miraculeusement la santé, et bientôt après, fidèle à son vœu, il vendit ses biens et se retira à Lamotte-Saint-Didier, pour y soigner les malades qui venaient chercher auprès des précieuses reliques, la guérison d'une affreuse maladie qui faisait alors de grands ravages, et qu'on a appelée depuis le *feu de saint Antoine*. Sept autres gentilshommes s'étant joints à Gaston, celui-ci fonda, vers la fin du XIe siècle, un hôpital que le pape Boniface VIII érigea en abbaye chef d'ordre, par une bulle du 18 mai 1297. Ce fut par suite de l'établissement de cet hôpital que le bourg de Lamotte-Saint-Didier prit le nom de Saint-Antoine.

GASTON, nom de plusieurs vicomtes de Béarn, dont quelques-uns ont porté aussi le nom de **Centule**. (V. plus bas.) GASTON IV, dixième vicomte de Béarn, mort en 1130, succéda, malgré l'opposition du pape Urbain II, à son père Centule IV, s'empara de Mauléon en 1090, et partit, en 1096, avec Raymond, comte de Toulouse, pour la première croisade. Gaston fut un des chefs croisés qui se signalèrent le plus par leur bravoure et par leurs hauts faits. Il contribua à la prise de Nicée (1097), à la victoire remportée près d'Antioche, monta un des premiers à l'assaut de Jérusalem, empêcha les vainqueurs de massacrer les musulmans qui s'étaient réfugiés dans l'église du Saint-Sépulcre, et, après l'élection de Godefroi de Bouillon au trône, il retourna dans le Béarn (1101), en passant par Constantinople, où il reçut de l'empereur un magnifique accueil. Par la suite, Gaston fit la conquête de la vicomté de Dax (1104), puis alla batailler en Espagne contre les Maures et périt, accablé par le nombre, dans une bataille qu'il leur livra en Aragon. Gaston, avant son départ pour la terre sainte, avait publié une ordonnance pour le maintien de la paix entre ses sujets. Michaud a publié, dans son *Histoire des croisades*, un extrait de cette pièce intéressante, qui donne une idée de la législation à cette époque. — GASTON VI, dit le *Jeune* et le *Bon*, quinzième vicomte de Béarn, né en 1171, mort en 1215. Il avait trois ans lorsqu'il fut reconnu comme vicomte par les Béarnais. A sa majorité, il fit, à l'exemple de sa mère, la vicomtesse Marie, acte d'hommage au roi d'Aragon, reprit, en 1192, Orthez, dont s'était emparé le comte de Tartas, devint, par mariage, comte de Bigorre, et alla au secours de Raymond VI, comte de Toulouse, anathématisé par le pape et attaqué par Simon de Montfort. Gaston, après avoir remporté quelques succès, fut défait devant Castelnaudary; poursuivi dans sa vicomté, excommunié et forcé de se replier sur l'Aragon avec ses troupes fidèles, il se vit contraint de faire sa soumission et mourut peu après.—GASTON VII, dernier vicomte de Béarn, mort à Orthez en 1290, succéda, en 1229, à son père, Guillaume Ier de Montrate. Lorsqu'il fut devenu majeur, il prit tour à tour parti pour la France contre l'Angleterre et pour l'Angleterre contre la France, tomba entre les mains des Anglais en 1250 et fut retenu prisonnier par Henri III jusqu'à ce qu'il eût fait une soumission complète. De retour dans ses Etats, Gaston entra en lutte avec Eskivat de Chabannais au sujet du comté de Bigorre, puis tourna ses armes contre Edouard, prince de Galles, gouverneur de Gascogne, assiégea Bayonne sans succès (1253) et fit la paix lors du mariage de ce prince avec Eléonore de Castille. Vingt ans plus tard, Gaston, à la suite de nouveaux démêlés, fut arrêté par le roi d'Angleterre, qui lui rendit la liberté en échange de la cession d'Orthez. Devenu libre, il chassa les Anglais du Béarn et fit appel au roi de France, Philippe III. Celui-ci intervint et amena entre les deux adversaires un compromis, en vertu duquel Gaston conserva Orthez, mais dut donner satisfaction au roi Edouard, pour les termes injurieux dont il s'était servi à son égard. En 1283, après la mort d'Eskivat de Chabannais, Gaston obtint des états de Bigorre que le comté passât à sa fille aînée Constance. La guerre éclata alors entre lui et Sanche, roi de Castille, qui s'opposait à ce choix. Il battit complètement ce dernier devant Orthez (1286), et mourut peu de temps après la fin des hostilités.

GASTON, chef vendéen, mort en 1793. Il était perruquier lorsque commença l'insurrection royaliste dans l'ouest de la France. Il tua un officier républicain, dont il revêtit l'uniforme, se mit à la tête d'une bande, avec laquelle il s'empara de Challans et de Machecoul, brûla les archives, se signala par des cruautés qui firent donner aux révoltés le nom de brigands, fit fusiller plus de trois cents républicains, dont on jetait les cadavres à l'eau pour ne pas les enterrer, et fut tué à Saint-Gervais en Vendée.

GASTON (Robert), homme politique français, né à Foix en 1760. Il était juge de paix dans sa ville natale en 1791, et fut envoyé par ses concitoyens à l'Assemblée législative. Lors de la discussion sur le serment civique exigé des prêtres (26 mai 1792), il demanda la mise hors la loi de ceux qui le refuseraient. A la Convention nationale, où il fut réélu, il vota la mort de Louis XVI sans sursis. Il fit voter l'ordre du jour sur une demande en grâce adressée à l'Assemblée en faveur des Orléanais qui avaient assassiné Léonard Bourdon. L'un de ses collègues lui ayant demandé s'il n'était pas le frère d'un chef vendéen qui portait le même nom que lui, Robert Gaston déclara que « s'il avait un frère rebelle, semblable à Brutus, il briguerait l'honneur de le poignarder. » Son attachement pour Robespierre et son animosité contre Danton et son parti lui dictèrent des votes énergiques, d'abord dans toute l'affaire des girondins, puis dans la mise en accusation de Danton, qu'il contribua à renverser. Envoyé comme proconsul à l'armée des Pyrénées, il montra plus de courage que d'habileté et l'on fut obligé de le rappeler. Revenu à la Convention, après la chute de Robespierre, il s'emporta plus d'une fois contre les thermidoriens, et on le vit un jour menacer de son sabre, en pleine séance, l'ami et le vengeur de Danton, Legendre. Il accepta d'obscures fonctions sous le Directoire, et mourut oublié. On ignore le lieu et la date de sa mort.

GASTON (Marie-Joseph-Hyacinthe DE), poëte traducteur français, né à Rodez en 1767, mort à Paris en 1808. Il était, à l'époque de la Révolution, capitaine de cavalerie. Il émigra, servit dans l'armée de Condé, devint bibliothécaire de l'impératrice de Russie, et, rentré en France après le 18 brumaire, obtint la place de proviseur du lycée de Limoges. Il a été principalement connu pour une traduction en vers de l'*Enéide* de Virgile (1803-1807, 3 vol. in-8°), ouvrage médiocre, favorablement accueilli lors de sa publication, mais profondément oublié depuis.

GASTON CENTULE Ier, vicomte de Béarn, mort vers 984. Il succéda, vers 940, à son père Centule Ier. Il combattit les Maures avec le roi de Navarre, Sanche Abarca, et prit une part brillante aux victoires que le duc de Gascogne, Guillaume Sanche, remporta sur les Normands près de Saint-Sever, puis sur les Sarrasins, qui avaient fait une descente en Roussillon. Gaston Centule obtint de ses voisins de précieuses libertés commerciales pour sa vicomté, qui jouit d'une grande prospérité sous son gouvernement. — GASTON CENTULE II, fils du précédent, mort vers 1004, ne se fit connaître que par ses libéralités envers les établissements religieux. — GASTON CENTULE III, mort vers 1058, succéda comme vicomte de Béarn à son père Gaston II, vers 1012. Il fit la guerre contre les Maures avec Sanche III, roi de Navarre, se rendit indépendant du duché de Gascogne, entra en lutte avec le vicomte de Dax, fut un des compétiteurs qui réclamèrent le duché de Gascogne après la mort d'Eudes, duc d'Aquitaine (1039), et périt dans une embuscade en se battant contre le vicomte de la Soule.

GASTON DE FOIX, D'ORLÉANS. V. FOIX, ORLÉANS.

GASTONIE s. f. (ga-sto-nî — de *Gaston d'Orléans*, prince français). Bot. Genre d'arbres de la famille des araliacées, dont l'espèce type habite l'île de la Réunion.

GASTONVILLE, bourg de l'Algérie, prov. de Constantine, arrond. et à 22 kilom. de Philippeville, à 61 kilom. de Constantine, sur le Saf-Saf; 690 hab. Ruines romaines.

GASTOUNI, ville de la Grèce moderne, dans le gouvernement de l'Elide, à 23 kilom. N.-O. de Pyrgos, près des ruines de l'ancienne Elis, sur la rivière de son nom; 3,400 hab. Commerce assez considérable des productions du sol, telles que blé, bestiaux, soie, coton, lin, vin, fruits, miel, cire, etc. A peu de distance de la ville, à l'E., se voient les ruines de l'ancienne Elis.

GASTOUNI, le *Pénée* des anciens, rivière de la Grèce moderne, descend du versant occidental du mont Olénos, roule vers l'O., baigne la ville de son nom et se jette dans la mer Ionienne, après un cours de 45 kilom.

GASTRALGIE s. f. (ga-stral-jî — du gr. *gastêr*, *gastros*, estomac; *algos*, douleur). Pathol. Névralgie de l'estomac : *Les* GASTRALGIES *et toutes les maladies nerveuses pervertissent le goût.* (Maquel.)

— Encycl. Pathol. La *gastralgie* est une névralgie de l'estomac caractérisée par de vives douleurs à l'épigastre et dans les parties voisines, accompagnée de quelques symptômes généraux, avec divers troubles du côté des organes digestifs. Cette affection est encore désignée sous les noms de *gastrodynie*, *cardialgie*, *colique* et *crampe d'estomac*. Une des premières causes de la *gastralgie*, reconnue par presque tous les auteurs, c'est l'hérédité. Cette maladie est plus fréquente chez la femme que chez l'homme, chez les jeunes gens et les adultes que chez les enfants et les vieillards, et en général chez tous les sujets irritables et nerveux. Elle n'épargne aucune constitution. L'alimentation exerce une grande influence sur le développement de cette affection. Ainsi, l'usage prolongé des boissons acides, l'abus des alcooliques, des boissons glacées surtout, peuvent provoquer une *gastralgie*. Il en est de même des aliments maigres; aussi il n'est pas rare de rencontrer cette maladie chez les personnes qui observent les prescriptions du carême, et quelquefois même chez celles qui ne font maigre qu'une fois par semaine. Les jeûnes prolongés ont une influence encore plus marquée. Les passions tristes, les émotions morales vives, les veilles, les excès vénériens et la continence, le manque d'exercice, sont autant de causes qui peuvent déterminer une *gastralgie*. Celle-ci est quelquefois consécutive à une autre maladie, comme l'hystérie, l'hypocondrie, et surtout la chlorose.

Le premier symptôme de la *gastralgie* est

une douleur très-vive et quelquefois atroce. « Elle est, dit Grisolle, lancinante et dilacérante chez les uns, brûlante chez d'autres; quelques malades la comparent à une morsure; à d'autres il semble que l'estomac, distendu de plus en plus, va enfin éclater; ou bien, au contraire, c'est un sentiment de pression, de constriction, comme si une main de fer ou un étau tendait à appliquer l'épigastre contre la colonne vertébrale. » D'après Barras, qui a étudié spécialement cette affection, ces diverses sensations peuvent durer autant que la maladie, se remplacer d'un accès à l'autre, ou même pendant un seul accès. Toutes les *gastralgies* ne se présentent pas néanmoins avec des douleurs aussi intenses. C'est plutôt, dit le même auteur, un malaise pénible et indéfinissable à la région de l'estomac, accompagné de nausées, de découragement, d'anxiété et quelquefois de sensations bizarres. Ainsi les malades éprouvent tantôt une chaleur très-vive, tantôt un froid glacial à l'estomac, qui leur paraît, tantôt fortement distendu, tantôt contracté. Il y en a qui éprouvent une sensation analogue à celle que produirait une araignée ou un petit reptile marchant sur les parois internes de l'estomac. La douleur ne se borne pas à la région épigastrique; elle s'irradie, avec moins d'intensité pourtant, dans les parties voisines. La pression progressive avec la main la diminue souvent, mais parfois elle l'augmente. Lorsque les accès sont violents, les malades sont dans un état de souffrance extraordinaire et tombent parfois en syncope; il n'est pas rare de voir des femmes éprouver des mouvements convulsifs, surtout les femmes nerveuses. Les nausées et les vomissements sont très-fréquents; cependant le pouls reste normal, et, si l'accès n'a pas été très-violent, après quelques heures le malade se trouve tout à fait remis. Quand les crises sont fortes et prolongées, il y a, pour ainsi dire, une petite convalescence. Les malades éprouvent pendant quelque temps de la pesanteur d'estomac; ils sont courbaturés, brisés et sans aucune force. La fin d'un accès est ordinairement marquée par un dégagement de gaz inodores. Si les crises gastralgiques ne sont pas trop fréquentes, les malades peuvent se bien porter pendant les intervalles; dans le cas contraire, il existe ordinairement quelques troubles permanents du côté des organes digestifs et du système nerveux. La *gastralgie* est alors, pour ainsi dire, chronique. Une douleur presque continuelle, des tiraillements, des crampes, des nausées, des renvois acides, des régurgitations, quelques vomissements muqueux, tourmentent les malades, surtout après les repas. Il y a plus souvent constipation que diarrhée. L'appétit est conservé chez les uns, aboli ou exagéré chez les autres; et presque toujours irrégulier. Les aliments supportés sans douleur par l'estomac sont très-variables; mais en général les toniques et les excitants sont mieux tolérés. Le travail de la digestion est souvent accompagné de palpitations, de céphalalgie, de somnolence et de vertiges. Rarement on constate des troubles du côté des organes respiratoires. Cependant on ne voit pas les malades dépérir; ils conservent ordinairement leurs forces et leur embonpoint, et, si l'on trouve parfois chez eux la fièvre hectique, elle est due à quelque altération organique concomitante. La *gastralgie* a une durée très-variable. Elle peut se terminer en quelques heures ou persister des années entières. Elle est très-sujette à récidiver et finit par amener à la longue une perturbation du système nerveux qui se termine souvent par l'hystérie ou l'hypocondrie.

Les maladies avec lesquelles on pourrait le plus facilement confondre la *gastralgie* sont la colique hépatique, la gastrite et le cancer de l'estomac. Cependant, chacune de ces affections présente des signes différentiels : ainsi, dans la colique hépatique, on trouve la douleur siégeant toujours dans l'hypocondre droit; elle est exaspérée par la pression, et le plus souvent accompagnée d'un ictère plus ou moins intense. Dans la gastrite, la douleur, concentrée à l'épigastre, est fixe, constante, et augmente par la pression; dans la *gastralgie*, au contraire, elle s'irradie en tous sens, présente un caractère intermittent ou rémittent, et la pression la diminue le plus souvent. Dans le premier cas, les digestions sont difficiles et même quelquefois impossibles; les aliments solides sont très-peu tolérés, rejetés au dehors par les vomissements; les malades dépérissent de jour en jour. Dans le second cas, s'il y a des vomissements, ils sont presque toujours aqueux; les matières solides sont supportées, digérées, quelquefois même mieux qu'à l'état normal, et les individus conservent leur force et leur vigueur. Quant aux symptômes du cancer de l'estomac, ils diffèrent essentiellement de ceux de la *gastralgie* par les régurgitations acides, le pyrosis, la difficulté des digestions, les vomissements noirs, la présence d'une tumeur dans la région épigastrique. La *gastralgie* est une maladie très-sérieuse, non qu'elle menace directement la vie, mais, si elle passe à l'état chronique, elle est un sujet continuel de souffrances et elle peut développer l'hypocondrie. Si elle est peu ancienne, qu'elle se présente sous forme d'accès séparés par de longs intervalles, son pronostic n'a rien d'inquiétant.

La première indication à remplir dans le traitement de la *gastralgie* est de calmer la douleur. On y parvient habituellement en administrant l'opium, et comme les vomissements, qui sont fréquents chez les malades, ne leur permettraient pas de conserver longtemps ce médicament dans leur estomac, il est préférable de le donner en lavements. Ainsi, d'après le plus ou moins d'intensité des douleurs, on met de 10 à 15 gouttes de laudanum de Sydenham dans 100 ou 120 d'eau de mauve, que l'on injecte dans le rectum. Si, au bout de quinze ou vingt minutes, il n'y avait pas de changement, on pourrait donner un second lavement et même un troisième. On peut encore faire inspirer au malade des vapeurs d'éther ou de chloroforme. Ce dernier est parfois avantageusement appliqué sur le siége de la douleur. Quand ces premiers moyens ne produisent pas l'effet que l'on se propose, on promène des sinapismes sur les membres inférieurs et on applique sur l'épigastre des linges très-chauds, que l'on renouvelle fréquemment. Si les malades sont altérés, on leur donne de la tisane de fleur de tilleul ou de feuilles d'oranger. Enfin, à bout de ressources, on appliquerait sur la poitrine un large vésicatoire dont on ferait le pansement avec quelques centigrammes de chlorhydrate de morphine. Les bains tièdes prolongés sont souvent d'une très-grande utilité. Quant aux saignées générales et aux applications de sangsues, on doit y avoir recours le moins possible, et encore faut-il que le malade soit fort, robuste, sanguin et pléthorique. Dans le traitement de la *gastralgie* chronique, quelques-uns, tel que Pomme, ont préconisé les adoucissants; d'autres, tels que Whytt, ont vanté les toniques d'une manière presque exclusive. Lorry, Tissot, Barras ont combiné les deux méthodes, et Comparetti, après un examen sérieux de toutes ces méthodes, conclut qu'il faut prescrire peu de drogues, mais insister principalement sur le régime. Cependant, lorsque les douleurs sont vives, les malades irritables, les vomissements répétés, il faut administrer l'opium à la dose de 2, 5, 10 centigrammes et plus. Linné, Hufeland et Schmidtmann ont attribué une grande efficacité à la strychnine et à la noix vomique. Celle-ci était administrée à la dose de 10 centigrammes, répétée cinq fois dans les vingt-quatre heures. On doit proscrire la diète dans la crainte d'augmenter la susceptibilité de l'estomac. Si l'on soupçonnait que la *gastralgie* fût due à une altération du suc gastrique, il faudrait administrer 1 gramme de pepsine au commencement des repas. L'eau de Vichy est également recommandée pour dissiper les aigreurs d'estomac. L'alimentation doit être réglée de manière à ne donner aux malades que les substances les mieux digérées. Quelques *gastralgies* sont calmées par l'ingestion d'aliments froids, d'autres par les boissons et les aliments chauds; en un mot, il faut chercher ce qui convient le mieux aux malades et prendre en considération, dit Barras, jusqu'à leurs caprices, à moins que leur avidité ne les porte sur des objets évidemment nuisibles. Les boissons acides, le thé, le café, sont en général mal supportés. Enfin, on conseillera les eaux de Vichy, d'Ems, de Plombières, de Néris, de Saint-Sauveur, etc.

— Bibliogr. Beau, *Leçons cliniques sur la dyspepsie* (*Revue médicale*, 1854); Barras, *Traité des gastralgies et des entéralgies* (1839-1844, 2 vol.); Chardon, *Traité des maladies de l'estomac, des intestins et du péritoine* (1838, 2 vol. in-8°); Chomel, *Traité des dyspepsies* (Paris, 1857); Nonat, *Traité des dyspepsies* (Paris, 1862); Corvisart, *Sur la dyspepsie et la consomption, et sur l'usage de la pepsine* (1854); Laboulbène, *Des névralgies viscérales* (thèse d'agrégation, Paris, 1860).

— Art vétér. Quelle que soit la nature de la *gastralgie* chez nos animaux domestiques, il est certain qu'elle se développe dans des conditions tout à fait opposées de sthénie ou d'asthénie. La *gastralgie* sthénique consiste uniquement dans un gonflement de l'estomac, qui suit ordinairement le repas, et qui disparaît de lui-même lorsque la digestion s'achève. Quelquefois ce gonflement est considérable et se montre brusquement, hors le temps de la digestion, sous forme d'accès plus ou moins prolongés. La douleur, développée par une pression exercée sur la région de l'estomac, est assez violente dans certains cas pour arracher des cris à l'animal et le jeter dans de véritables convulsions. A cela s'ajoutent de l'anxiété et, par intervalle, des vomissements (chez les animaux qui peuvent vomir) de matières aqueuses ou bilieuses, qui ne sont suivis d'aucun soulagement. Ces crises durent depuis quelques minutes jusqu'à plusieurs heures, et sont quelquefois terminées soit par l'expulsion d'une grande quantité de gaz inodore, soit, plus rarement, par une abondante émission d'urine incolore ou des évacuations alvines liquides et répétées. Ces accès reviennent à des époques diverses, parfois assez éloignées; mais, dans l'intervalle, les fonctions de l'estomac restent généralement troublées. La digestion, chez les animaux atteints de cette maladie, s'accompagne de bâillements, d'éructations, de coliques sourdes, parfois de diarrhée. L'appétit est en général conservé; la soif n'a rien d'excessif, la bouche est chaude, la langue un peu chargée et l'haleine prend une odeur fade un peu aigre. L'amaigrissement n'est pas, en général, très-marqué, à moins que le régime mal dirigé ne finisse par altérer la nutrition. La *gastralgie* revêt quelquefois dans sa marche le type franchement intermittent et affecte même des retours périodiques.

La *gastralgie* asthénique débute, en général, par une dyspepsie graduellement croissante; l'appétit est irrégulier et augmente parfois d'une manière immodérée; cependant l'ingestion des aliments ne calme pas toujours la faim; les repas sont suivis de somnolence, d'éructations, de borborygmes, de flatuosités. Il est extrêmement rare que les matières alimentaires soient rejetées. Les accidents disparaissent presque complétement lorsque la digestion est achevée. Bientôt la faim reparaît et les mêmes phénomènes recommencent. Assez souvent, tantôt le matin, tantôt pendant la digestion ou immédiatement après, les animaux rejettent, par vomiturition ou regorgement, une matière glaireuse, quelquefois épaisse comme du blanc d'œuf. L'un des symptômes les plus ordinaires de la *gastralgie* consiste dans une énorme sécrétion de gaz qui distendent l'estomac et surtout les intestins. C'est là la source des coliques violentes qui caractérisent l'entéralgie. Presque toujours la constipation est opiniâtre, l'urine pâle, limpide et abondante. Les animaux peuvent supporter très longtemps ces souffrances et ces troubles divers de la digestion, sans que leur constitution en reçoive une atteinte bien profonde. Cependant, le plus ordinairement, la nutrition finit par être compromise, la respiration devient courte et gênée, les forces diminuent, l'amaigrissement se prononce, les muqueuses apparentes pâlissent, et ces signes sont l'indice d'un véritable état cachectique. Enfin, quelles que soient la forme, la nature, la marche de la *gastralgie*, les caractères en sont extrêmement variables. Non-seulement ces symptômes diffèrent presque chez chaque animal, mais, de plus, le trouble des fonctions gastriques est tantôt continu, tantôt rémittent. Le mal peut se dissiper de lui-même ou par le seul effet du temps, qui émousse la sensibilité de l'estomac; mais si le traitement est mal dirigé ou que la maladie résiste, elle peut aboutir au marasme. Cependant cette terminaison est rare, et, à moins de complication, on ne doit pas regarder la *gastralgie* comme au-dessus des ressources de l'art.

Les causes déterminantes de la *gastralgie* peuvent être distinguées en sthéniques et asthéniques. Aux premières appartiennent une nourriture habituelle trop abondante, l'administration intempestive ou trop prolongée de certains médicaments, tels que la magnésie, les purgatifs drastiques, les astringents, etc. Au nombre des causes sthéniques il faut encore compter la surprise, la frayeur. Parmi les causes qui produisent la *gastralgie* asthénique, il faut mentionner en première ligne une alimentation irrégulière et insuffisante, l'abus des boissons, la diète trop longtemps continuée, les émissions sanguines excessives, la lactation prolongée, les excès de coït, l'état de faiblesse qui accompagne la convalescence des maladies graves.

Les variétés nombreuses des formes et des symptômes de la *gastralgie* rendent très-difficiles à tracer les règles de traitement qu'il convient de lui appliquer. On peut cependant pressentir que l'alimentation et les préceptes de l'hygiène doivent dominer ici toute la thérapeutique. Un grand progrès a été fait dans la pratique pour le traitement de la *gastralgie*, lorsqu'on a substitué une alimentation tonique et réparatrice au régime débilitant que la doctrine physiologique imposait dans tous les cas où l'estomac paraissait souffrir ou mal digérer. Ne pouvant passer en revue toutes les indications que peut fournir chaque forme de *gastralgie*, il faut se borner à quelques points généraux. La douleur qui accompagne la *gastralgie* sthénique est souvent calmée par l'opium, la thériaque, les préparations alcalines, ou par la belladone, la glace à l'intérieur et à l'extérieur. Le sous-nitrate de bismuth convient dans la *gastralgie* sthénique avec dyspepsie, émulation et tendance à la diarrhée, et dans celle qui succède à l'inflammation de la muqueuse gastrique. Quant à la *gastralgie* asthénique, elle exige non-seulement un régime tonique, mais le retour des fonctions de la peau et l'excitation de l'estomac par les amers, comme la gentiane, la camomille ou le quassia, et des excitants comme la menthe et la mélisse. La constipation doit être combattue par la magnésie, et mieux par l'aloès et la rhubarbe.

GASTRANCISTRE s. m. (ga-stran-si-stre — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre; *agkistron*, crochet). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des chalcidiens, chez lesquels les femelles ont l'abdomen terminé par un crochet.

GASTRÉ s. m. (ga-stré — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce d'épinoche.

GASTRELL (Francis), philosophe et théologien anglais, né à Slapton dans le Northamptonshire en 1662, mort en 1725. Il avait fait ses études avec éclat à l'université d'Oxford quand il entra au barreau de Londres; mais les luttes judiciaires n'étaient pas faites pour lui, malgré son talent de controversiste. Son caractère mystique l'ayant fait choisir pour prononcer les discours dont Bayle avait établi l'usage dans l'intérêt des lettres ecclésiastiques, il résolut de se vouer à l'éloquence de la chaire et à la défense théologique du christianisme. Sa réputation grandit rapidement. Elle le fit élever, en 1700, à la charge lucrative de chapelain de Warley, puis élire à la Chambre des communes, dont il devint le président. Quelque temps après, il fut nommé chanoine de l'école du Christ, à Oxford. C'était la chapelle du collége où il avait fait ses études. Sa faveur ne s'arrêta pas en si beau chemin. Il obtint, en 1711, la dignité de chapelain de la reine, et, en 1714, l'évêché de Chester. Des querelles avec une partie du clergé anglican, dans lesquelles Gastrell fut soutenu par l'université d'Oxford, troublèrent ses derniers jours. Il était tory et dut à ses opinions conservatrices une fortune bien au-dessus de ses talents oratoires ou de ses qualités de savant et de théologien. Gastrell, en plusieurs circonstances, fit preuve d'un rare courage, comme lorsqu'il s'éleva contre une nomination illégale faite par l'archevêque de Cantorbéry, son supérieur, comme aussi lorsqu'il prit contre les évêques, ses collègues, la défense d'Atterbury, dont il détestait d'ailleurs les doctrines. Il mourut entouré de la considération publique. On a de lui : *Défense de la religion chrétienne contre les déistes* (1669); *Considérations touchant la Trinité* (1702); *Institutions chrétiennes* ou la *Véritable parole de Dieu* (1707), ouvrage très-estimé; *Preuve morale d'un état futur* (in-8°), sans nom d'auteur, etc.

GASTRICISME s. m. (ga-stri-si-sme — du gr. *gastêr*, *gastros*, estomac). Méd. Opinion qui attribue la plupart des maladies aux impuretés de l'estomac. ‖ État particulier dans lequel tous les accidents de l'économie amènent un trouble des fonctions de l'estomac.

GASTRICITÉ s. f. (ga-stri-si-té — rad. *gastrique*). Pathol. Symptômes indiquant l'existence d'une fièvre gastrique. ‖ Mode particulier de gastricisme.

GASTRICOLE adj. (ga-stri-ko-le — du lat. *gaster*, *gastri*, ventre, et de *colo*, j'habite). Zool. Qui vit et se propage dans l'estomac des animaux.

GASTRIDIE s. f. (ga-stri-dî — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre; *idea*, forme). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des agrostidées, caractérisé par des épillets ventrus, et dont l'espèce type croît en Europe.

GASTRIDION s. m. (ga-stri-di-on — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre; *eidos*, aspect). Bot. Genre d'algues marines.

GASTRILÉGIDES s. m. pl. (ga-stri-lé-gi-de — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre, et du lat. *legere*, recueillir). Entom. Groupe d'insectes syn. d'OSMIITES.

GASTRILOQUE s. m. (ga-stri-lo-ke — du lat. *gaster*, *gastri*, ventre; *loqui*, parler). Syn. peu usité de VENTRILOQUE.

GASTRIMARGUE s. m. (ga-stri-mar-ghe — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre; *margos*, fou, libertin). Mamm. Genre de singes américains.

GASTRIQUE adj. (ga-stri-ke — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre). Qui appartient, qui a rapport à l'estomac : *Nerf* GASTRIQUE. *Fièvre* GASTRIQUE. *Embarras* GASTRIQUE. ‖ *Suc gastrique*, Liquide sécrété dans l'estomac, et qui est un des principaux agents de la digestion : *C'est le suc* GASTRIQUE *qui opère la digestion.* (H. Taine.)

— s. f. Artère gastrique : *La* GASTRIQUE *supérieure. La* GASTRIQUE *inférieure.*

— s. m. pl. Zool. Classe d'animaux acéphales pourvus d'un estomac.

— **Encycl.** *Suc gastrique.* Ce liquide est sécrété par la muqueuse de l'estomac, en même temps que le mucus stomacal. C'est un liquide clair, transparent, inodore, incolore ou à peine citrin, s'il est observé en masse de quelque épaisseur. Sa saveur est franchement acide et sa densité un peu supérieure à celle de l'eau. Sa sécrétion est intermittente. Elle a lieu au moment de l'arrivée des matières alimentaires dans l'estomac. Lorsqu'elle est suspendue, la sécrétion de mucus se fait toujours, et il peut arriver que le contenu de l'estomac devienne alcalin. Lorsqu'on irrite le bout supérieur du nerf pneumogastrique coupé, et qu'on introduit dans l'estomac des matières alcalines, la production de suc *gastrique* est considérable et les matières alcalines sont rapidement neutralisées. Le suc *gastrique* est le dissolvant des matières albuminoïdes dans l'estomac. Toutefois, il faut faire observer qu'il ne les dissout pas entièrement. Une portion de ces matières échappe constamment à la digestion stomacale et ne se trouve dissoute que par le suc pancréatique, dans le duodénum. Les substances que le suc *gastrique* transforme complétement sont les matières amylacées, qui passent alors à l'état de glucose soluble et sont ainsi absorbées. Le suc *gastrique* se compose essentiellement d'eau, de sels, de matière acide et d'une substance organique coagulable qu'on appelle *pepsine*. Le suc *gastrique* n'est digestif qu'à la condition de la présence simultanée de la pepsine et d'une matière acide. Ces deux corps sont indispensables. Ni l'un ni l'autre, pris isolément, n'est doué du pouvoir digestif. M. Claude Bernard a montré, en effet, que, si l'on neutralise le suc *gastrique* avec du carbonate de soude, il perd immédia-

tement ses propriétés digestives pour les recouvrer si on l'acidifie à nouveau. Inversement, si on le fait bouillir, la pepsine se coagule et il redevient inactif sans cesser d'être acide. L'acide actif dans le suc *gastrique* est l'acide chlorhydrique. Les expériences de M. Claude Bernard prouvent que les follicules de la muqueuse *gastrique* éliminent très-promptement un certain nombre de sels solubles introduits dans le sang, et qui ne se décomposent pas dans ce liquide, attendu que leurs propriétés sont masquées par la matière albuminoïde. Le cyanure de potassium et le lactate de fer, injectés ensemble dans le sang, se retrouvent au bout de quelques instants dans le suc *gastrique* et dans l'urine, mais dans ces liquides seulement, et ils ne sortent jamais par les autres sécrétions. Ce n'est que quand ces deux composés passent du sang dans un liquide acide qu'ils se décomposent réciproquement et donnent du bleu de Prusse. En injectant du prussiate de potasse et du lactate de fer chacun dans une veine différente, il se produit, au bout de trois quarts d'heure, une coloration bleue à la surface de la muqueuse stomacale. Cette coloration étant toute superficielle, on en peut conclure que le suc *gastrique* n'acquiert sa réaction acide qu'au sortir des glandules sécrétoires. On ne sait pas encore si cette production de suc acide est due au mélange du suc neutre avec quelque exsudation du réseau capillaire superficiel, ou si elle provient de l'action réciproque de quelques-uns des principes contenus dans ce suc, action qui aurait lieu au moment où ces principes abandonnent les épithéliums glandulaires.

On comprend qu'il ait été à peu près impossible jusqu'ici de se procurer le suc *gastrique* pur de l'homme; aussi en ignore-t-on la composition précise. Voici celle du suc *gastrique* d'un chien.

SUC GASTRIQUE DE CHIEN (OTTO).

1° *Sans salive.*

Eau	973,062
Chlorure de sodium	2,507
Chlorure de potassium	1,125
Chlorure de calcium	0,624
Chlorhydrate d'ammoniaque	0,468
Phosphate de chaux	1,729
Phosphate de magnésie	0,226
Phosphate de fer	0,082
Acide lactique (chlorhydrique)	3,050
Pepsine et albumine	17,127

2° *Mêlé de salive.*

Eau	971,171
Chlorure de sodium	3,147
Chlorure de potassium	1,073
Chlorure de calcium	1,166
Chlorhydrate d'ammoniaque	0,537
Phosphate de chaux	2,294
Phosphate de magnésie	0,323
Phosphate de fer	0,121
Acide lactique (chlorhydrique)	2,337
Pepsine et albumine	17,336

Plusieurs auteurs attribuent l'acidité normale du suc *gastrique* à de l'acide lactique, et croient que l'acide chlorhydrique libre qu'on y rencontre provient de la décomposition des chlorures par l'acide lactique. On pourrait tout d'abord demander la preuve du fait, attendu qu'on ignore dans quelle mesure l'acide lactique décompose les chlorures et l'acide chlorhydrique les lactates. Mais les belles recherches de M. Lehmann sont de nature à dissiper toutes les incertitudes. Cet éminent hygrologiste a constaté que, si l'on dessèche à froid et dans le vide du suc *gastrique* normal, il s'en dégage de l'acide chlorhydrique qu'on peut recueillir et doser concurremment avec l'acide lactique. De plus, le suc *gastrique* artificiel, composé d'eau, de pepsine et d'acide chlorhydrique, agit comme le suc naturel, tandis qu'il n'en est plus de même avec l'acide lactique.

Dans de nombreuses circonstances, le suc *gastrique* s'altère au point de n'être plus apte qu'imparfaitement à opérer la digestion des matières qu'il dissout très-bien à l'état normal. Ces maladies de causes diverses, et qu'on désigne sous le nom de *dyspepsies*, sont caractérisées par une digestion imparfaite assez difficile à expliquer, il faut le dire. En effet, le suc *gastrique*, si altéré qu'il puisse être en apparence, conserve toujours sa réaction acide. Même lorsqu'il est mélangé au sang, comme cela arrive dans le cancer de l'estomac, il manifeste sa réaction acide. C'est probablement à l'absence de pepsine qu'il faut attribuer l'impuissance du suc *gastrique* à dissoudre, dans certains cas, les matières albuminoïdes. Ce qui le prouve, c'est qu'en faisant prendre de la pepsine à certains dyspeptiques on remédie à leur état. Il y a néanmoins des dyspeptiques dont il est impossible d'améliorer l'état au moyen de la pepsine. Quand la sécrétion du suc *gastrique* est trop abondante ou quand l'acidité de celui-ci est excessive, on y peut remédier au moyen des alcalins.

On fabrique un suc *gastrique* artificiel avec de l'eau, de l'acide chlorhydrique et de la pepsine. Ce suc *gastrique* jouit exactement des mêmes propriétés que le suc naturel obtenu, soit par une ouverture fistuleuse pratiquée à l'estomac d'un animal, soit par infusion d'une muqueuse stomacale d'animal tué récemment.

Lorsqu'on connaîtra exactement la cause et la nature des altérations diverses du suc *gastrique*, on sera bien plus puissant dans la cure des dyspepsies stomacales.

GASTRITE s. f. (ga-stri-te — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre). Pathol. Inflammation de la membrane interne de l'estomac : GASTRITE *aiguë*. GASTRITE *chronique*. *Etre atteint d'une* GASTRITE.

— **Encycl.** Pathol. Cette affection a dominé quelque temps, en France, toute la pathologie, et surtout pendant le règne éphémère de la doctrine physiologique de Broussais. L'inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac était, d'après ce système, le point de départ de toutes les autres maladies. On comprend facilement les erreurs dans lesquelles pouvait entraîner une pareille doctrine, et les partisans de Broussais n'ont pas manqué d'y tomber. Aujourd'hui cependant on a fait justice de toutes ces idées, et l'on considère la *gastrite*, surtout la *gastrite* spontanée, comme une affection rare dont l'histoire est encore mal connue. La *gastrite* a été divisée, quant à sa marche, en aiguë et en chronique; relativement aux causes qui la produisent, on la distingue en *gastrite* spontanée et en *gastrite* toxique. (V. pour cette dernière le mot EMPOISONNEMENT.)

— *Gastrite aiguë.* « La plus grande incertitude, dit Grisolle, règne encore sur les causes de la *gastrite* aiguë. Tout ce qu'on a dit de l'influence du sexe masculin, de l'âge adulte, des climats chauds, de l'alimentation, des excès alcooliques, des émotions morales, etc., comme favorisant la manifestation de la maladie, est loin d'être encore démontré. Dans la plupart des cas, l'inflammation de l'estomac succède à une cause traumatique, comme une plaie, un coup sur l'épigastre, l'introduction d'un corps étranger, ou de substances irritantes et corrosives. »

Symptômes. Le premier symptôme caractéristique de la *gastrite* est une douleur obtuse, quelquefois vive et lancinante, ayant son siége fixe à la région épigastrique. Elle augmente par la pression et par l'ingestion des aliments ou des boissons. Les malades perdent l'appétit et sont tourmentés par une soif ardente. Ils ont la langue sèche, couverte d'un enduit blanc ou jaunâtre. Les nausées et les vomissements ne font jamais défaut; ceux-ci sont tantôt spontanés, tantôt provoqués par l'ingestion des aliments ou de boissons douces. Ils sont composés de substances alimentaires, mélangées à des matières aqueuses, bilieuses et jaunâtres. Il y a de la céphalalgie, de la dyspnée, de l'insomnie. Le pouls est accéléré et la chaleur du corps plus grande. On remarque en même temps une toux légère, sèche et anxieuse. La *gastrite* n'est pas toujours aussi intense. Le plus souvent les malades éprouvent seulement à l'estomac une espèce de pesanteur qui se change en une véritable douleur après les repas. L'appétit est conservé, mais les aliments sont difficilement digérés et presque toujours rejetés par les vomissements. C'est la *gastrite* subaiguë légère ou érythémateuse des auteurs. Quant à la *gastrite* phlegmoneuse, si formidable pour les partisans de la doctrine physiologique, elle est tellement rare que les auteurs ne s'arrêtent pas à la décrire. La durée de la *gastrite* simple est très-variable; rarement elle se termine avant le quinzième jour, et sa terminaison est à peu près toujours heureuse. Les symptômes diminuent peu à peu d'intensité et finissent bientôt par disparaître entièrement; mais l'estomac conserve toujours une grande susceptibilité, et il faut de grands ménagements pour éviter les récidives. La mort peut cependant être une suite directe de cette affection : c'est lorsque la maladie s'est développée sous l'influence d'une cause toxique et que les parois de l'estomac sont ulcérées ou perforées (V. ESTOMAC); mais alors on n'a plus affaire à une simple *gastrite*. Celle-ci est généralement peu grave chez l'adulte; mais il n'en est pas ainsi chez les très-jeunes enfants et les vieillards.

Traitement. Si la douleur est vive, on fait une application de sangsues sur la région épigastrique, que l'on recouvre ensuite de cataplasmes émollients. On place les malades dans des bains tièdes prolongés; on leur fait prendre des boissons acidules, mucilagineuses ou gommeuses, tièdes d'abord, et puis froides, si les vomissements venaient à persister. On donne quelques pilules d'extrait thébaïque, lorsqu'il y a insomnie ou douleurs trop vives. On ne doit commencer l'alimentation que lorsque les symptômes ont disparu, et encore faut-il débuter par les substances les plus faciles à digérer, comme le lait, le bouillon de poulet, etc.; on augmente ensuite progressivement, en raison directe des forces digestives de l'estomac. A tous ces moyens on ajoute encore l'usage de la pepsine et des eaux gazeuses naturelles ou artificielles.

— *Gastrite chronique.* Les causes en sont plus obscures peut-être que celles de la *gastrite* aiguë; mais on peut dire que cette affection est souvent le résultat d'écarts de régime ou l'effet d'une mauvaise nourriture.

L'invasion de la maladie est presque toujours marquée par un peu de malaise, des renvois acides, des régurgitations aqueuses, aigres; les digestions sont pénibles; les malades éprouvent de la céphalalgie, du dégoût. Ces premiers accidents cessent ou diminuent sous l'influence d'un régime sévère et par l'abstinence de certains aliments. Cependant les digestions deviennent de plus en plus difficiles, et quelques douleurs se font sentir à l'épigastre, tantôt limitées à cette région, tantôt s'irradiant dans les parties voisines et jusque dans le dos. Elles sont augmentées par l'ingestion des aliments et des boissons stimulantes. Quelquefois elles se réveillent, quand l'estomac est vide, par la pression extérieure, ou bien encore pendant la digestion; dans ce dernier cas, elles cessent quand les malades ont vomi. L'appétit, s'il n'est pas entièrement éteint, est au moins considérablement diminué; jamais il n'est exagéré comme dans la gastralgie. La soif est le plus souvent nulle ou peu vive, excepté pendant la digestion. Les vomissements sont âcres, brûlants, formés de liquides et de substances alimentaires plus ou moins digérées. Ils sont fréquemment accompagnés d'éructations fétides. On ne voit pas la langue couverte de cet enduit jaunâtre qu'on trouve dans la *gastrite* aiguë; mais elle présente à peu près constamment un grand développement des papilles. Une constipation opiniâtre est quelquefois remplacée par la diarrhée. Les malades ne tardent pas à éprouver les funestes effets d'une mauvaise nutrition. Ils pâlissent, ils maigrissent, et quelques-uns finissent par succomber aux progrès de la fièvre hectique, Cependant il est rare que la *gastrite* chronique entraîne la mort par elle-même; c'est ordinairement par suite d'une maladie intercurrente. Sa durée est toujours longue; rarement terminée avant trois mois, elle peut se prolonger des années entières; dans ce cas, elle est d'un fâcheux pronostic par suite des troubles qu'elle apporte dans les fonctions de nutrition.

« Lorsque la douleur est vive, dit Grisolle, il convient de commencer le traitement par une ou plusieurs applications de sangsues à l'épigastre, et d'administrer en même temps des boissons douces. La diète absolue est rarement nécessaire; elle serait même nuisible. Il faudra donc alimenter tout doucement les malades; le lait, le bouillon, les gelées végétales et animales, les fécules, les fruits cuits seront d'abord employés; puis, aidé de la pepsine, on permettra l'usage d'aliments solides, en ayant soin de choisir ceux qui, par leur nature ou en raison de l'idiosyncrasie des sujets, seront le mieux supportés. On administrera aussi avec quelque avantage certaines eaux minérales, spécialement celles d'Evian, d'Ems, de Vichy, etc.; ces dernières seront surtout utiles lorsque les malades sont tourmentés par des aigreurs. Les malades seront en outre soumis, sous tous les rapports, à une bonne hygiène. Ils seront couverts de flanelle, et l'on cherchera par des frictions, par le massage et par quelques bains sulfureux, à exciter les fonctions de la peau. Si la maladie résiste, il faudra ne pas hésiter à recourir à une médication révulsive locale; on appliquera un vésicatoire à l'épigastre, et s'il ne soulage pas, on le remplacera par un ou deux cautères. Cependant il arrive une époque où, bien que l'état phlegmasique soit éteint, l'estomac néanmoins ne reprend point ses fonctions; il semble alors que ce viscère soit frappé d'atonie. C'est dans ces conditions qu'il convient de prescrire une nourriture légèrement stimulante; en outre, on donnera les préparations de kina et les ferrugineux, etc.; mais on ne devra jamais employer ce moyen qu'avec prudence et comme *à tâtons*, jusqu'à ce qu'une amélioration évidente ayant suivi leur emploi, on puisse les prescrire avec plus de confiance. »

— *Gastrite chronique ulcéreuse.* Cette forme de *gastrite* est due à la présence d'une ulcération sur la paroi interne de l'estomac. C'est Cruveilhier qui, le premier, distingua du cancer cette espèce d'ulcération.

L'ulcère de l'estomac se développe quelquefois à la suite d'une contusion violente ou après l'ingestion d'une substance irritante et caustique. Cette lésion s'observe rarement dans le jeune âge; elle est plus fréquente dans l'âge mûr et la vieillesse. Elle est moins commune en France qu'en Angleterre, en Allemagne et dans les pays du Nord. La différence tient peut-être aux habitudes de régime. La femme, d'après les observations de Brinton, y semble plus exposée que l'homme.

Dans la *gastrite* ulcéreuse, la douleur est constante, à moins que l'ulcération ne soit très-peu étendue. Elle siége toujours au voisinage de l'appendice xiphoïde; elle est exaspérée par la pression et par la présence des aliments. Elle diminue toujours lorsque, par les vomissements ou la digestion, l'estomac s'est débarrassé des matières solides en contact avec l'ulcère. Si celui-ci est peu étendu en largeur et en profondeur, il peut ne provoquer aucun accident et rester à l'état latent. Lorsque la douleur est vive, les malades la comparent à une brûlure, à une déchirure ou à une morsure. Ils la calment quelquefois en fléchissant le tronc sur les jambes, ou bien par la position horizontale. Elle correspond le plus souvent à un point douloureux du rachis. En même temps que la douleur, il existe des renvois acides, de la perte d'appétit, des nausées et des vomissements. Ceux-ci sont d'abord composés de matières alimentaires, mais bientôt ils sont mélangés avec du sang en plus ou moins grande quantité. Quelquefois il survient une véritable hémorragie, et les malades rejettent des flots de sang tantôt noir, tantôt rouge, liquide ou en caillots. S'il ne s'opère qu'un léger suintement sanguin à la surface de l'ulcère, le liquide épanché se coagule, se mêle peu à peu aux substances alimentaires, et les vomissements sont alors noirâtres, semblables à de la suie. Si la digestion a lieu, ces matières s'échappent par les selles, qui sont noires, et l'hémorragie passe souvent inaperçue. Il se fait parfois une perforation de l'estomac, et le cas est inévitablement mortel, lorsque antérieurement il ne s'est pas opéré d'adhérences avec les organes voisins.

L'ulcère simple est toujours une lésion grave, en raison des accidents qu'il peut produire. Quoique sa marche soit ordinairement très-lente, les malades ne tardent pas à éprouver les funestes effets des troubles digestifs. Ils maigrissent et dépérissent de jour en jour. Il en est qui vomissent invariablement après chaque repas et rejettent tous les aliments qu'ils ont ingérés; ils meurent bientôt d'épuisement. D'autres sont emportés tout à coup par une gastrorrhagie ou une péritonite consécutive à une perforation stomacale. Cependant les guérisons ne sont pas rares. L'ulcération se cicatrise, et, si la perte de substance n'est pas trop considérable, qu'elle ne siége pas surtout du côté du pylore que la cicatrice pourrait diminuer de calibre, le malade peut recouvrer la santé comme par le passé. La durée de cette affection est indéterminée; elle est surtout sujette à récidive.

La première indication à remplir dans le traitement de la *gastrite* ulcéreuse, c'est de calmer les douleurs; l'opium réussit le plus souvent. On soumet ensuite les malades au régime lacté. Le lait agit comme tonique et comme adoucissant; il suffit ordinairement pour alimenter les individus. Cruveilhier et Rokitanski le recommandent également. On le donne froid ou chaud, frais ou bouilli, selon que les malades le peuvent plus ou moins supporter. On le coupe quelquefois avec de l'eau de Vichy. Lorsque les malades ne peuvent pas le supporter, on le remplace par des gelées, des fécules, des bouillons de poulet, des boissons mucilagineuses, etc., jusqu'à ce que les aliments solides commencent à être tolérés. Rokitanski conseille en outre d'appliquer à l'épigastre des vésicatoires, des cautères et des moxas.

— Bibliogr. Andral, *Clinique médicale* (1837, 3e édition, t. II, p. 1 à 166); Andral, *Cours de pathologie interne* (1843, 2e édit.); Frank, *Traité de pathologie interne* (t. V); Broussais, *Histoire des phlegmasies chroniques* (1836, 6e édit., 3 vol. in-8°); Louis, *Du ramollissement avec amincissement et de la destruction de la membrane muqueuse de l'estomac* (1826, dans les *Mémoires et recherches anatomico-pathologiques*); Padioleau, *Traité de la gastrite* (1 vol. in-8°).

— Art vétér. Le chien est plus souvent affecté de *gastrite* que les autres animaux; après lui c'est le cheval, et ensuite le bœuf.

Les causes prédisposantes de cette maladie sont : la chaleur atmosphérique, qui accélère tous les actes de la vie, et l'humidité, qui ajoute à l'influence de la chaleur et du froid. Les causes déterminantes sont : les fourrages et les grains altérés, les foins grossiers composés de beaucoup de laiches, de roseaux et autres plantes des prairies marécageuses; les pailles versées, charbonnées et mouillées; les avoines humides, germées et de mauvaise odeur; les aliments même de bonne qualité donnés en trop grande profusion, ou auxquels se trouvent mêlées des plantes irritantes, telles que les renoncules, les ellébores, les euphorbes. Les carnivores sont encore plus exposés à la *gastrite*, parce qu'ils se nourrissent souvent de substances animales très-dures, et qu'ils avalent même fréquemment des os assez volumineux, qui peuvent être garnis de pointes ou d'aspérités, et devenir des corps vulnérants. Enfin tous les médicaments existants, les drastiques les substances vomitives données à trop forte dose, peuvent faire naître la *gastrite*.

Chez les herbivores atteints de *gastrite*, on n'a pas, pour reconnaître la maladie, la ressource des nausées, des vomissements, de cette douleur prononcée à l'épigastre, comme on l'a dans l'espèce humaine. Il y a bien inappétence, soif, malaise, inquiétude, anxiété, quelquefois même un mouvement fébrile; mais ces signes sont ceux de toutes les irritations des muqueuses, et on ne peut en rien inférer de certain relativement au siége spécial de la maladie. La *gastrite* est plus facile à reconnaître chez le chien, par le vomissement, le reflux des substances solides et liquides, et le rejet subit de celles qu'on administre. La bouche est écumeuse, chaude et froide alternativement. L'envie de mordre se manifeste et pourrait faire croire à l'existence de la rage; mais il y a absence complète d'hydrophobie, et, au contraire, le chien malade éprouve une soif inextinguible, qu'il satisfait sans pouvoir la diminuer.

Lorsque la *gastrite* se déclare avec intensité, le pouls du malade est plein, dur, irrégulier. Le cheval offre quelquefois des phé-

nomènes de frénésie et de vertige, et aussi des symptômes d'indigestion qui suivent les repas.

La *gastrite* marche rapidement, et d'autant plus vite qu'elle se déclare d'une manière plus intense; il arrive quelquefois qu'elle se termine par la gangrène ou la perforation de l'estomac. et, dans les deux cas, elle conduit en peu de temps l'animal à la mort.

Lorsque la *gastrite* s'annonce par des symptômes peu prononcés, elle ne doit inspirer aucune inquiétude; mais quand l'inflammation a un très-haut degré d'intensité, il survient des défaillances, du trouble dans les fonctions du cerveau et un obscurcissement progressif du pouls. L'animal a le corps couvert de sueur; il se refroidit, les convulsions augmentent et il succombe.

Le traitement consiste à supprimer les causes qui ont fait naître la maladie, et à ne donner au malade aucune nourriture. On lui présente seulement de l'eau tiède blanchie avec la farine de froment, édulcorée avec le miel et tenant en solution un peu d'azotate de potasse; ou bien des breuvages mucilagineux, tels que ceux d'eau de lin et de décoction de guimauve, de feuilles de laitue, ou autres de ce genre. Les fomentations émollientes et les vapeurs aqueuses dirigées sous l'abdomen, et surtout sur l'épigastre, conviennent également, aussi bien que les lavements de même nature, qui favorisent l'expulsion des matières fécales, assez souvent amassées, en pareil cas, dans le canal intestinal.

GASTRO (ga-stro — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre, estomac). Préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, où elle introduit l'idée de ventre ou d'estomac.

GASTRO-ADYNAMIQUE adj. Pathol. Se dit des affections gastriques accompagnées d'adynamie.

GASTRO-ARACHNOÏDAL, ALE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'arachnoïde.

GASTRO-ARACHNOÏDITE s. f. Pathol. Inflammation commune à l'estomac et à l'arachnoïde.

GASTRO-ARTHRITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et d'une articulation.

GASTRO-ATAXIQUE adj. Pathol. Se dit d'une affection gastrique accompagnée d'ataxie.

GASTROBRANCHE s. m. (ga-stro-bran-che — du préf. *gastro*, et de *branchie*). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux à branchies fixes, formé aux dépens des myxines, et dont l'espèce type habite la mer du Nord : *Les* GASTROBRANCHES *ressemblent beaucoup aux lamproies.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Les *gastrobranches* ressemblent beaucoup aux lamproies par la forme cylindrique et tres-allongée de leur corps, par sa flexibilité, par la souplesse et la viscosité de leur peau, qui ne présente pas de trace d'écailles. Mais ils s'en rapprochent surtout par la conformation de leur bouche, la disposition et la nature de leurs dents, la présence d'un évent au-dessus de la tête; enfin par l'organisation de leurs branchies ou appareil respiratoire, consistant en vésicules ou poches, qui s'ouvrent sous le ventre. Leurs lèvres sont munies de barbillons. Leurs yeux sont si petits qu'on les regarde comme n'existant pas; de là le nom d'*aveugles* donné à ces poissons, qu'on rangeait autrefois dans le genre myxine. Les auteurs anciens avaient même pendant longtemps regardé ces poissons comme des helminthes vivant à l'extérieur. L'espèce la plus connue est le *gastrobranche* aveugle. Ce poisson, qui atteint à peine 3 décimètres de longueur, a le corps cylindrique, assez délié, bleu sur le dos, rougeâtre sur les côtés, et blanc sous le ventre. L'ouverture de la bouche est presque ronde, et présente une double rangée de dents, et des lèvres molles et extensibles, qui permettent à l'animal de se coller contre les corps auxquels il veut s'attacher. Il vit dans l'Océan, s'attache aux grands poissons, pénètre même quelquefois dans leurs intestins, les déchire et les dévore. C'est surtout cette particularité qui avait fait jadis ranger les *gastrobranches* parmi les vers intestinaux.

GASTRO-BRONCHIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-bronchite : *Inflammation* GASTRO-BRONCHIQUE.

GASTRO-BRONCHITE s. f. Pathol. Gastrite compliquée d'une bronchite.

— Art vétér. Maladie des jeunes chiens.

GASTROBROSIE s. f. (ga-stro-bro-zî — du préf. *gastro*, et du gr. *brôsis*, érosion). Pathol. Perforation de l'estomac.

GASTRO-CARDIAQUE adj. Pathol. Qui a rapport à l'estomac et au cœur.

GASTRO-CARDITE s. f. Pathol. Gastrite compliquée de cardite.

GASTROCARPÉ, ÉE adj. (ga-stro-kar-pé — du préf. *gastro*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui a pour fruit des agglomérations de séminules arrondies, entièrement plongées dans la substance intérieure de la fronde.

— s. f. pl. Bot. Famille d'algues marines qui offrent le caractère ci-dessus.

GASTROCÈLE s. m. (ga-stro-sè-le — du préf. *gastro*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie de l'estomac, à travers la partie supérieure de la ligne blanche.

GASTRO-CÉPHALIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-céphalite.

GASTRO-CÉPHALITE s. f. Pathol. Gastrite compliquée de céphalite.

GASTROCHÈNE s. m. (ga-stro-kè-ne — du préf. *gastro*, et du gr. *chainô*, je bâille). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve : *La plupart des* GASTROCHÈNES *sont perforateurs.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *gastrochènes* sont des mollusques acéphales, à coquille régulière et symétrique, bivalve, fortement bâillante en arrière, renfermée, ainsi que l'animal, dans un tube tantôt libre, tantôt contenu dans l'épaisseur des corps sous-marins. Ces mollusques sont pour la plupart perforateurs, et se logent dans les calcaires tendres ou dans les madrépores, quelquefois même dans l'épaisseur des coquilles. D'autres vivent constamment dans le sable, et ont une coquille plus mince et un tube parsemé de grains arénacés. Les *gastrochènes* sont répandus dans presque toutes les mers; mais les plus grands se trouvent dans l'océan Indien. On connaît aussi plusieurs espèces fossiles dans les terrains jurassiques, crétacés et tertiaires.

GASTROCHÈTE s. m. (ga-stro-kè-te — du préf. *gastro*, et du gr. *chaitê*, chevelure). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des euchéliens, dont l'espèce type se trouve dans l'éau de la Seine : *Les* GASTROCHÈTES *ont des cils vibratiles.* (E. Desmarest.)

GASTRO-CHOLÉCYSTIQUE adj. Méd. Qui a rapport à l'estomac et à la vésicule biliaire.

GASTRO-CHOLÉCYSTITE s. f. Pathol. Gastrite compliquée de cholécystite.

GASTRO-CNÉMIEN adj. Anat. Se dit des muscles qui s'étendent des condyles du fémur au calcanéum, et qui forment la saillie du mollet : *Muscles* GASTRO-CNÉMIENS.

— Substantiv. : *Les* GASTRO-CNÉMIENS.

GASTRO-COLIQUE adj. Anat. Qui appartient à l'estomac et au côlon : *Epiploon* GASTRO-COLIQUE. *Veine* GASTRO-COLIQUE.

GASTRO-COLITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et du côlon.

GASTRO-CONJONCTIVITE s. f. Art vétér. Inflammation de l'estomac et de la muqueuse de l'œil, qui se produit chez les chevaux pendant les grandes chaleurs.

GASTRO-CYSTIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-cystite : *Inflammation* GASTRO-CYSTIQUE.

GASTRO-CYSTITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et de la vessie.

GASTRODE s. m. (ga-stro-de — du gr. *gastèr*, ventre; *odous*, dent). Entom. Syn. de LIOPHLÉE.

GASTRODÉ, ÉE — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre). Zool. Dont l'abdomen a quelque particularité caractéristique.

— s. f. pl. Famille d'insectes de l'ordre des diptères.

GASTRO-DERMIQUE adj. Méd. Qui a rapport à la gastro-dermite : *Affection* GASTRO-DERMIQUE.

GASTRO-DERMITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et de la peau.

GASTRODIE s. f. (ga-stro-dî — du gr. *gastêr*, *gastros*, ventre). Bot. Genre d'orchidées de la Nouvelle-Hollande.

GASTRO-DUODÉNAL adj. Méd. Qui a rapport à l'estomac et au duodénum.

GASTRO-DUODÉNITE s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et du duodénum.

GASTRO-DUODÉNO-CHOLÉCYSTIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-duodéno-cholécystite : *Inflammation* GASTRO-DUODÉNO-CHOLÉCYSTIQUE.

GASTRO-DUODÉNO-CHOLÉCYSTITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac, du duodénum et de la vésicule du fiel.

GASTRODYNIE s. f. (ga-stro-di-nî — du préf. *gastro*, et du gr. *odunê*, douleur). Pathol. Douleur névralgique de l'estomac.

— **Encycl.** V. GASTRALGIE.

GASTRODYNIQUE adj. (ga-stro-di-ni-ke — rad. *gastrodynie*). Pathol. Qui a rapport à la gastrodynie : *Douleur* GASTRODYNIQUE.

GASTRO-ENCÉPHALIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-encéphalite.

GASTRO-ENCÉPHALITE s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac, accompagnée de phénomènes nerveux.

GASTRO-ENTÉRALGIE s. f. (ga-stro-an-té-ral-jî — du préf. *gastro*, et de *entéralgie*). Pathol. Névralgie de l'estomac et de l'intestin.

— **Encycl.** La gastrodynie n'est pas toujours limitée à la partie supérieure du tube digestif, et l'on voit parfois la névralgie s'étendre à l'intestin grêle. C'est ce qu'on appelle la *gastro-entéralgie*. Cette affection survient, en général, d'une manière brusque; la douleur a le caractère de celle de la gastrodynie; mais elle est moins limitée dans ses irradiations. Au moment d'une crise, le ventre se ballonne, et la cessation de la douleur est suivie d'une émission de gaz par les deux orifices du tube digestif. La constipation est le plus souvent considérable, et, dans les cas où la diarrhée a été observée, il faut croire qu'un élément nouveau s'ajoutait à la *gastro-entéralgie* et la compliquait. La *gastro-entéralgie* ne prédispose nullement les sujets qui en sont atteints à des lésions organiques; mais ils deviennent volontiers hypocondriaques. Le traitement de cette affection est le même que celui de la gastrodynie ou gastralgie. On pourra utilement, dans quelques cas, prescrire les purgatifs.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : *Inflammation* GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRITE s. f. (ga-stro-an-té-ri-te). Pathol. Inflammation de la muqueuse de l'estomac et des intestins.

— **Encycl.** Pathol. et thér. L'inflammation de l'estomac et de l'intestin qui porte ce nom est souvent causée par les poisons irritants et caustiques, tels que les acides, les alcalis concentrés, les sels corrosifs, etc. D'autres fois, la *gastro-entérite* reconnaît pour causes les écarts de régime, les excès d'alimentation, l'abus des boissons alcooliques, des mets épicés, des élixirs, des teintures stomachiques, l'administration trop fréquente des purgatifs, etc. Ces diverses causes, qui sont celles de la gastrite proprement dite, ne bornent pas toujours leur influence à l'estomac. Ainsi les poisons irritants et caustiques pénètrent quelquefois jusque dans le duodénum et l'iléon. Il en est de même des corps étrangers et des boissons froides, dont l'action irritante peut se faire sentir jusque-là. Enfin, les écarts de régime produisent rarement leur effet sur l'estomac sans les étendre plus loin. La *gastro-entérite* peut encore survenir par l'extension presque spontanée d'une inflammation déjà développée dans l'estomac, dans l'intestin ou ailleurs. La suppression d'une diarrhée, surtout si elle a lieu promptement, peut amener cette maladie. Souvent elle est occasionnée par la brûlure d'une portion considérable des téguments. On voit aussi à plusieurs époques, et pendant le cours des fièvres éruptives et typhoïdes, des *gastro-entérites* spécifiques, comme, dans le cours d'une maladie goutteuse ou rhumatismale, on voit des *gastro-entérites* rhumatismales ou goutteuses. Les symptômes de l'affection qui nous occupe se ressentent de son double caractère. Ainsi, comme dans la gastrite intense, le malade éprouve une douleur plus ou moins vive vers l'épigastre avec soif, céphalalgie, chaleur sèche de la peau, anorexie, vomissements, nausées, et, comme dans l'entérite aiguë, il y a de la diarrhée, des coliques, du météorisme, une sensibilité profonde de l'abdomen.

Les symptômes de la gastrite ou ceux de l'entérite prédominent, selon la nature du mal, sa cause, la prédisposition du sujet et bien d'autres circonstances qu'il serait trop long de signaler. On distingue : la *gastro-entérite* par empoisonnement, aiguë ou chronique; la *gastro-entérite*, aiguë ou chronique, produite par des causes excitantes autres que le poison; la *gastro-entérite* des fièvres.

1° *Gastro-entérites par empoisonnement.* V. EMPOISONNEMENT. Nous ajouterons seulement quelques remarques pour les cas où la mort n'arrive que deux ou trois mois après l'intoxication. Alors, l'état qui résulte de la *gastro-entérite* est pitoyable; il finit par n'être plus qu'une langueur et un assoupissement profond. S'il prend la forme chronique, c'est, en général, qu'il y a eu, pendant longtemps, des administrations à petites doses de substances médicamenteuses toxiques, telles que les préparations mercurielles dans les affections syphilitiques. Les symptômes sont : crampes dans l'estomac; chaleur fébrile vers le soir; diminution de l'appétit; augmentation de la soif; selles fréquentes, avec coliques. Si, à cette période, le malade suit un régime sévère, le mal peut s'arrêter et prendre une marche rétrograde; mais, dans le cas contraire, la diarrhée devient de plus en plus fatigante, l'estomac rejette tout aliment, la fièvre lente persiste, et le malade, dépérissant, arrive au marasme complet. Alors, sensibilité exaltée, langue rouge, écoulement dans la région du sacrum et du coccyx, boissons mêmes vomies, délire, puis la mort. Ces tristes symptômes se compliquent des effets particuliers à chaque poison, et souvent aussi de péritonite. L'autopsie révèle des altérations considérables dans l'estomac et dans l'intestin. La capacité de ces organes est généralement diminuée. Les ulcérations sont beaucoup plus fréquentes dans les intestins que dans l'estomac; la membrane muqueuse de l'estomac est épaissie, injectée et ramollie par plaques irrégulières.

2° *Gastro-entérites produites par des excitants autres que le poison.* Ces *gastro-entérites* se rencontrent surtout chez les individus habitués aux excès alcooliques, et aussi chez ceux qui fatiguent le tube digestif par une nourriture trop abondante. La maladie s'établit par degré. Locale d'abord, elle s'accompagne peu à peu de symptômes généraux qui sont quelquefois assez intenses pour masquer les symptômes locaux. C'est dans cette espèce de *gastro-entérite* qu'il faut placer les *gastro-entérites* des convalescents. Ces atteintes tiennent toujours, en pareil cas, à des écarts de régime; elles sont ordinairement très-graves et très-rapides; beaucoup de malades y succombent.

3° *Gastro-entérites des fièvres* ou *fièvres gastro-entériques.* Le mécanisme de la production de ces phlegmasies est mystérieux. Elles surviennent dans les fièvres éruptives et dans les fièvres typhoïdes, et il y a, dans ces circonstances, des caractères particuliers à noter. Mobile et fugace dans les fièvres éruptives, la *gastro-entérite* est plus tenace et plus étendue dans les cas de fièvres typhoïdes. Dans le premier cas, elle ne passe presque jamais à l'état chronique, et, si cela arrive, ce n'est qu'en partie et sur un seul point de l'appareil digestif. Ainsi l'on peut voir subsister consécutivement à des fièvres éruptives une entérite, une colite ou une duodénite chronique. Dans la fièvre typhoïde, les symptômes révélateurs de l'affection qui nous occupe sont souvent marqués par ceux de la fièvre elle-même. Voici pourtant ceux que l'art peut rapporter directement à la *gastro-entérite*. Du côté des intestins, coliques, diarrhée, météorisme, sensibilité du ventre à la pression, surtout dans la région de la fosse iliaque droite; du côté de l'estomac, la céphalalgie, la rougeur de la langue et les vomissements. Un des caractères de la *gastro-entérite* des fièvres, c'est la quantité de matières sécrétées dans le canal intestinal. Il n'est pas douteux que le séjour de ces matières dans l'intestin augmente l'irritation et favorise la perforation. La *gastro-entérite* se rencontre aussi dans le typhus, la peste, le choléra, la fièvre jaune; mais il n'est pas prouvé qu'elle existe toujours conjointement avec ces affections. On conçoit sans peine qu'il y a une différence énorme entre une *gastro-entérite* produite par une cause directe et locale, telle que l'ingestion d'un poison, et une *gastro-entérite* qui survient pendant une autre maladie. Le siége de la douleur, le temps qui s'écoule entre l'ingestion des aliments et des boissons, et l'apparition des vomissements et des coliques peuvent servir à déterminer la longueur de la portion d'intestin malade. Dans le cas de *gastro-entérite* directe, le diagnostic ne peut offrir de difficulté qu'au point de vue de la médecine légale, et nous n'avons pas à nous en occuper ici. S'il s'agit d'une autre forme de *gastro-entérite*, on aura à la distinguer de la péritonite, de l'iléus, de la hernie étranglée, de l'invagination, etc. Les signes qui permettent de poser ce diagnostic différentiel seront indiqués dans l'article INTESTINS. Le pronostic variera suivant la cause et l'intensité de la maladie. La *gastro-entérite* est une affection grave; seule elle peut être mortelle, et à plus forte raison le devenir quand elle est liée à un état général plus ou moins grave. On peut considérer la *gastro-entérite* des fièvres comme une complication des plus fâcheuses. Toutefois, dans les fièvres éruptives, elle perd beaucoup de sa gravité.

C'est surtout à propos du traitement qu'il convient d'établir des divisions au point de vue des formes et de la marche de la maladie, et au point de vue de la cause. La *gastro-entérite* est-elle aiguë, est-elle chronique? Est-elle primitive, essentielle, liée à une autre maladie aiguë, telle que la fièvre typhoïde, une variole, etc., ou bien n'est-elle, en quelque sorte, qu'un accident, la conséquence d'un empoisonnement, et, ce dernier fait étant établi, quelle est la nature de l'empoisonnement, quelle substance a été absorbée? Toutes ces questions doivent tout d'abord se présenter à l'esprit du médecin qui reconnaît chez un malade les symptômes d'une *gastro-entérite*. Puis, le diagnostic établi, il doit agir, et agir souvent avec énergie. Au temps de Broussais, *gastro-entérite* avait, on peut le dire, pour corollaire la saignée. L'illustre fondateur de la méthode physiologique voyait partout des *gastro-entérites*, et l'indication d'une ou de plusieurs saignées. Depuis lui, le cadre de la maladie s'est notablement rétréci, et plus encore le nombre des cas où la médecine juge à propos de tirer du sang. On peut même dire que, tombant dans un excès contraire, les médecins d'aujourd'hui en sont presque arrivés à ne plus savoir qu'à peine pratiquer une saignée. Quoi qu'il en soit de cette question de doctrine, la *gastro-entérite* demande l'emploi des émollients, des boissons diluantes, des cataplasmes sur le ventre et l'estomac, parfois des révulsifs, tels que sinapismes ou vésicatoires volants, parfois quelques sangsues. Si l'affection est secondaire, c'est-à-dire si elle se manifeste dans le cours d'une autre maladie, on emploie les mêmes moyens et le traitement général de la maladie. Si elle est devenue chronique, sans masquer derrière elle quelque autre affection grave, telle que abcès de l'estomac, cancer, etc., le cas exige des révulsifs, des vésicatoires, des cautères et un régime approprié : du lait, des viandes blanches, une nourriture légère, mais cependant pas d'abstinence absolue. Si elle est le résultat d'un empoisonnement, elle peut être aiguë ou chronique. Aiguë, elle indiquera, considérée en elle-même, l'emploi des diluants, de l'eau en abondance, du laitage et, de plus, l'administration des divers contre-poisons indiqués à propos de chaque poison. Chronique, elle réclame les mêmes moyens que dans le cas où elle s'est manifestée spontanément, soit d'emblée, soit à la suite d'un état aigu.

— Art vétér. Les causes de la *gastro-entérite* chez les animaux sont variées et nombreuses. Telles sont les ingestions de substances irritantes, comme les aliments solides gâtés, l'eau altérée pour boisson, les breuvages stimulants, les médicaments réputés cordiaux, les alcooliques, les purgatifs, les poisons, certains corps étrangers, piquants ou contondants, les vers intestinaux, etc. Les fourrages vasés, mouillés, falsifiés; l'avoine mélangée avec la graine de sainfoin, celle de blé noir ou de sarrasin, la semence de chanvre, le fenugrec, le son privé de farine ou altéré, sont des aliments dont les animaux ne peuvent user pendant un certain temps, sans que leur santé soit grièvement compromise. Le même inconvénient résulte des balles de graminées, des aliments verts mêlés de plantes âcres et irritantes, stupéfiantes ou vénéneuses, telles que le coquelicot, la fausse moutarde, les ellébores, les ciguës, les renoncules, les joncs, les roseaux, les laiches, etc. C'est par l'âpreté des surfaces de leurs feuilles que ces dernières plantes irritent l'estomac. L'eau, qui forme la boisson exclusive des animaux, n'est bonne qu'autant qu'elle est pure, claire, limpide, inodore, sans saveur particulière, d'une température en rapport avec celle de l'atmosphère, qu'elle cuit bien les légumes et dissout bien le savon. Si elle est trouble, décomposée, froide, d'une saveur et d'une odeur plus ou moins forte; si elle contient du sulfate de chaux, de la boue ou des sels métalliques, si elle tient en suspension des matières végétales ou animales altérées, putréfiées, son usage irrite l'estomac et les intestins.

Chez le cheval, la *gastro-entérite* s'annonce par l'inappétence, la tête basse et pesante, l'œil triste, la roideur de la colonne dorso-lombaire et des membres postérieurs, la gêne des mouvements de ces parties, le chancellement de la marche, les lassitudes, le froid et le chaud alternatifs des oreilles, le pouls plein, accéléré et froid dès le début. Le ventre devient tendu sans se météoriser, les flancs sont retroussés. La plupart des chevaux ne peuvent se coucher; plusieurs ne se tiennent debout qu'avec peine; beaucoup n'osent changer de place dans la crainte de tomber. Les excréments sont rares et difficiles, les crottins secs et coiffés; l'urine est également rare, tantôt rougeâtre, tantôt limpide et crue, et n'est expulsée qu'avec des efforts qui se renouvellent souvent. La plupart des chevaux font entendre, dans le plus fort de la maladie, des grincements de dents qui se répètent à certains intervalles; tous éprouvent une chaleur considérable au bas de la crinière et sur toute la région pariétale. Lorsque la terminaison doit être fatale, tous les symptômes précédents s'aggravent, la température du corps s'abaisse, le pouls devient petit, vite, filiforme, la respiration est haletante et plaintive; les animaux ne peuvent plus se soutenir debout : ils tombent sur la litière, agitent les membres et le corps, grincent des dents et meurent épuisés du dixième au vingtième jour. Le traitement de la *gastro-entérite* aiguë du cheval est le même que celui de la gastrite et de l'entérite.

Le bœuf atteint de *gastro-entérite* est triste, abattu; il a le mufle sec, les poils ternes, les reins douloureux à la pression, le flanc gauche tendu; il est un peu météorisé; les excréments sont durs et coiffés; la marche est chancelante. L'animal pousse des cris plaintifs; le pouls est petit, vite, concentré; la rumination et l'appétit sont nuls. Plus tard, tous ces symptômes augmentent d'intensité; les excréments ne sont plus expulsés, ou bien il y a diarrhée fétide. L'animal reste couché; il se plaint continuellement, et, après quelques jours de souffrance, il meurt dans des convulsions, en rendant des matières sanguinolentes par la bouche, les naseaux et l'anus. Cette maladie peut se compliquer de l'inflammation des reins, du foie, du péritoine, des poumons, et provoquer une réaction sur le système nerveux. Si la maladie débute avec des symptômes inflammatoires bien prononcés, il faut recourir aux saignées; la quantité de sang à extraire est subordonnée à l'état du pouls et à l'intensité des douleurs abdominales. On emploie simultanément les breuvages émollients et calmants, les boissons tempérantes, les lavements mucilagineux, les fumigations émollientes sous le ventre, le régime blanc et la diète.

— *Gastro-entérite par empoisonnement.* Cette maladie est déterminée surtout par l'usage des plantes astringentes et narcotico-âcres. Chabert l'a décrite sous les noms de *maladie de bois*, *mal de brou*, *mal de jet de bois*, toutes expressions qui rappellent les conditions dans lesquelles cette maladie prend naissance. Cette maladie sévit surtout au printemps, à l'époque où les jeunes pousses sortent de leurs rameaux. Elle est plus commune lorsque la pénurie des fourrages force les propriétaires des troupeaux à les faire conduire dans les montagnes, dans les landes et dans le voisinage des bois. Là les animaux mangent avec avidité les feuilles et les jeunes pousses du chêne, du frêne, de l'aune, de l'orme, du genêt, des arbres résineux, etc.; toutes matières qui irritent la muqueuse gastro-intestinale en raison de leur astringence. Le colchique, l'euphorbe, l'aconit, la renoncule, la mercuriale annuelle, etc., peuvent aussi être la cause du mal de bois, lorsque les animaux mangent ces plantes.

L'animal atteint du mal de bois est triste, abattu, sans appétit; la rumination est suspendue. La bouche est sèche et chaude, la langue brune et même noirâtre, le mufle sec chez les ruminants; les matières fécales sont dures et coiffées de mucosités sanguinolentes; l'urine est rouge, épaisse et parfois striée de sang; les muqueuses sont couleur lie de vin et présentent des taches ecchymotiques; le pouls est petit, vite et dur; la respiration accélérée et plaintive; la colonne vertébrale est insensible et voussée, et les membres sont concentrés sous le corps. Au bout de cinq à six jours, tous ces symptômes s'accusent avec une plus grande intensité; puis, le pouls s'efface, les conjonctives brunissent; la langue est noire et pend hors de la bouche; la respiration devient haletante, et les animaux complétement insensibles meurent vers le cinquième ou le sixième jour. La gravité de cette maladie est subordonnée à la qualité et à la quantité des substances ingérées dans l'appareil digestif. Le plus souvent, dans cette maladie, les reins, le foie, toutes les annexes du tube digestif participent à l'état morbide. Pour combattre cette affection, il faut recourir aux saignées, aux boissons émollientes et abondantes, et aux breuvages d'eau acidulée. Après avoir combattu les premiers effets de cet empoisonnement, il faut employer les purgatifs salins pour éliminer promptement le principe irritant et rétablir les fonctions intestinales. Pendant la convalescence, il est bon de donner des aliments cuits, des fourrages verts, des racines jusqu'au retour complet de la santé.

GASTRO-ENTÉRO-COLIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entéro-colite : *Inflammation* GASTRO-ENTÉRO-COLIQUE.

GASTRO-ENTÉRO-COLITE s. f. Pathol. Inflammation qui s'étend à l'estomac, à l'intestin grêle et au côlon.

GASTRO-ENTÉRO-MÉNINGIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entéro-méningite : *Inflammation* GASTRO-ENTÉRO-MÉNINGIQUE.

GASTRO-ENTÉRO-MÉNINGITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac, de l'intestin grêle et des méninges.

GASTRO-ÉPIPLOÏQUE adj. Anat. Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon : *Artères* GASTRO-ÉPIPLOÏQUES. *Veines* GASTRO-ÉPIPLOÏQUES. *Nerfs*, *ganglions* GASTRO-ÉPIPLOÏQUES.

— Pathol. Qui a rapport à la gastro-épiploïte : *Inflammation* GASTRO-ÉPIPLOÏQUE.

— **Encycl.** *Artères gastro-épiploïques.* Ces artères sont au nombre de deux : l'artère *gastro-épiploïque droite* et l'artère *gastro-épiploïque gauche.* La *droite*, formée par l'artère hépatique, naît à droite et au-dessous du pylore. Elle descend d'abord verticalement derrière l'estomac, marche ensuite de droite à gauche, le long de sa grande courbure, dans l'épaisseur du feuillet antérieur du grand épiploon, jusqu'au milieu de cette courbure, où elle s'anastomose avec la *gastro-épiploïque* gauche. Près de son origine, cette artère donne plusieurs rameaux au duodénum, et une petite branche qui va au pancréas. Le long de la grande courbure de l'estomac, elle fournit en haut des rameaux nombreux aux deux faces de l'estomac, et en bas d'autres rameaux plus rares, qui descendent verticalement entre les feuillets du grand épiploon, se renversent vers le bord libre de ce repli et remontent entre les lames du feuillet postérieur, pour s'anastomoser avec les artères coliques supérieures. La *gauche*, formée par l'artère splénique, se porte en bas vers la grosse tubérosité, remonte un peu à gauche vers la grosse extrémité de l'estomac, et va gagner sa grande courbure, le long de laquelle elle descend, jusqu'à sa partie moyenne, où elle s'anastomose avec la *gastro-épiploïque* droite. Elle fournit des rameaux gastriques et des rameaux épiploïques, qui se comportent comme ceux de cette dernière.

GASTRO-ÉPIPLOÏTE s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-HÉPATIQUE adj. Anat. Qui appartient à l'estomac et au foie : *Les trois épiploons sont : l'épiploon* GASTRO-HÉPATIQUE, *l'épiploon gastro-colique et l'épiploon gastro-splénique.* (Nysten.)

— Pathol. Qui a rapport à la gastro-hépatite : *Inflammation* GASTRO-HÉPATIQUE.

— **Encycl.** Les qualifications de *gastro-hépatique* et de *gastro-splénique* s'appliquent aux replis du péritoine qui relient l'estomac au foie et à la rate. C'est dans l'intérieur de ces épiploons que circulent les vaisseaux nourrisseurs et fonctionnels de ces deux importants organes; l'épiploon *gastro-hépatique*, indépendemment de l'artère hépatique et de la veine porte, contient des vésicules qui, insignifiantes ou à peu près à l'état normal, acquièrent dans le cours de certaines hydropisies consécutives à des maladies du foie un développement suffisant pour suppléer la veine porte oblitérée. C'est par l'intermédiaire de cet épiploon que l'on voit certains cancers de l'estomac atteindre, lorsqu'ils se généralisent, le foie comme première étape. L'épiploon *gastro-splénique* n'est digne d'attention que par le volume des vaisseaux qu'il renferme et qui sont destinés à la rate. Dans les ulcères de l'estomac, lorsque la marche de l'ulcération est rapide et profonde, c'est à l'entrée dans l'épiploon *gastro-splénique* que l'on voit le travail ulcératif atteindre ces gros vaisseaux et produire ces hématémèses extrêmement abondantes, et parfois même foudroyantes, qui constituent le symptôme le plus grave de cette maladie.

GASTRO-HÉPATITE s. f. Pathol. Gastrite compliquée d'hépatite.

GASTRO-HUMÉRAL adj. m. Anat. Se dit de la portion du muscle peaucier général qui, de la partie antérieure du grand muscle de l'abdomen, se porte aux os du bras. ‖ On dit aussi GASTRO-HUMÉRIEN.

GASTRO-HYSTÉROTOMIE s. f. Chir. Opération qui consiste à ouvrir la paroi abdominale et l'utérus, pour extraire le fœtus.

GASTRO-HYSTÉROTOMIQUE adj. Chir. Qui a rapport à la gastro-hystérotomie : *Opération* GASTRO-HYSTÉROTOMIQUE.

GASTRO-INTESTINAL, ALE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin : *Système* GASTRO-INTESTINAL.

GASTRO-LARYNGIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-laryngite : *Inflammation* GASTRO-LARYNGIQUE.

GASTRO-LARYNGITE s. f. Pathol. Gastrite accompagnée de laryngite.

GASTROLÂTRE s. (ga-stro-lâ-tre — du préf. *gastro*, et du gr. *latreuô*, j'adore). Personne qui attache une grande importance à ce qui concerne la bonne chère, qui se fait un dieu de son ventre : GASTROLÂTRE, *ce seul mot définit le gourmand, tout en lui imprimant une sorte de flétrissure.* (Descuret.) *Le* GASTROLÂTRE *est égoïste et sensuel.* (E. Chapus.) *Supposons que le malheur conjugal soit tombé sur un* GASTROLÂTRE, *il demande naturellement des consolations à son goût.* (Balz.) *Le digestion, en employant les forces humaines, constitue un combat intérieur qui, chez les* GASTROLÂTRES, *équivaut aux plus hautes jouissances de l'amour.* (Balz.)

— Adjectiv. : *Des femmes* GASTROLÂTRES.

GASTROLÂTRIE s. f. (ga-stro-lâ-trî — rad. *gastrolâtre*). Passion pour la bonne chère poussée jusqu'à une sorte de culte : *La* GASTROLÂTRIE *est incompatible avec les passions généreuses.*

GASTROLÂTRIQUE adj. (ga-stro-lâ-tri-ke — rad. *gastrolâtrie*). Qui a rapport à la gastrolâtrie : *Dîner avec moi? Mais c'est impossible, ajouta-t-il, en pensant aux habitudes* GASTROLÂTRIQUES *de son ami.* (Balz.)

GASTROLOBE s. m. (ga-stro-lo-be — du préf. *gastro*, et du gr. *lobion*, gousse). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, caractérisé par une gousse ventrue, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

GASTROLOGIE s. f. (ga-stro-lo-jî — du préf. *gastro*, et du gr. *logos*, discours). Science qui traite de l'art culinaire et de tout ce qui s'y rattache.

GASTROLOGIQUE adj. (ga-stro-lo-ji-ke — rad. *gastrologie*). Qui a rapport à la gastrologie : *Aperçu gastrologique.*

GASTROMALACIE s. f. (ga-stro-ma-la-sî — du préf. *gastro*, et du gr. *malakos*, mou). Pathol. Ramollissement des membranes de l'estomac.

— **Encycl.** La *gastromalacie* comprend, sous une dénomination unique, diverses variétés du ramollissement de l'estomac. Il ne semble pas que la maladie dont il s'agit ait été bien connue des médecins anciens; c'est à Cruveilhier que l'on doit la première description bien faite de la *gastromalacie.* Cependant, on trouve des ramollissements dans un grand nombre de cas où la prédominance d'une maladie fait négliger la lésion du ventricule, qui n'est que secondaire. De tous les viscères de la cavité abdominale, l'estomac est celui qui se désorganise le plus rapidement : la faiblesse relative de ses fibres musculaires par rapport à la masse totale, le nombre et le volume extrême des glandules, des vaisseaux et des couches épithéliales qui garnissent les culs-de-sac, l'abondance des vaisseaux sanguins qui s'y distribuent, tout constitue une masse tout à fait favorable à la précocité des phénomènes cadavériques. La présence du suc gastrique hâte encore cette terminaison, et, chez certains êtres, l'homme, par exemple, et la majorité des carnivores, la muqueuse stomacale est immédiatement altérée, mais ce n'est que fort peu de temps après la mort violente qu'on a l'occasion de l'étudier. Cette *gastromalacie* cadavérique est assurément moins importante que celles dont il va être question.

— *Ramollissement gélatiniforme de l'estomac des enfants.* M. Cruveilhier a ainsi désigné une modification des parois, consistant en une sorte de macération des éléments cellulaires, entraînant, après un temps plus ou moins long, l'atrophie des fibres musculaires et la chute des éléments de la muqueuse. C'est surtout dans les premières semaines de l'existence que cette *gastromalacie* apparaît. On voit les enfants, qui avaient jusqu'ici présenté les signes de la santé la plus complète, ne pouvoir supporter le lait qu'ils tettent. Les vomissements arrivent subitement et presque sans effort; les matières sont blanches, caséeuses; le petit malade maigrit rapidement, et en fort peu de temps une terminaison fatale survient. La *gastromalacie* gélatiniforme est heureusement fort rare, car le traitement en est presque toujours impuissant.

Une autre forme de *gastromalacie* s'observe chez les adultes; mais elle n'est pas générale comme chez les nouveau-nés; elle se limite à certains points, et notamment sur la grande courbure de l'estomac. La muqueuse, ulcérée et comme caverneuse, livre passage à des sanies et de temps en temps à du sang. C'est surtout dans la période ultime de la phthisie tuberculeuse du poumon qu'on la voit apparaître, et, en général, elle coïncide avec les ulcérations de l'extrémité inférieure de l'intestin grêle; les vomissements s'observent alors simultanément avec la diarrhée. La guérison de cette *gastromalacie* est très-rare; car elle est l'indice d'un état très-avancé de la diathèse tuberculeuse dont elle n'est qu'un accident. Seulement, cet accident est, dans quelques cas, pallié par la diète lactée.

GASTROMANE s. (ga-stro-ma-ne — du préf. *gastro*, et du gr. *mania*, fureur). Personne possédée de la gastromanie.

— Adjectiv. : *Des vieillards* GASTROMANES.

GASTROMANIE s. f. (ga-stro-ma-nî — rad. *gastromane*). Goût très-vif pour les plaisirs de la table; amour de la bonne chère poussé jusqu'à l'excès.

GASTROMÈLE s. m. (ga-stro-mè-le — du préf. *gastro*, et du gr. *melos*, membre). Tératol. Monstre qui a des membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIE s. f. (ga-stro-mé-lî — rad. *gastromèle*). Tératol. Monstruosité caractérisée par la présence de membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIEN, IENNE adj. (ga-stro-mé-liain, iè-ne). Tératol. Se dit d'un monstre qui a des membres accessoires insérés sur l'abdomen : *Monstre* GASTROMÉLIEN.

— Substantiv. : *Un* GASTROMÉLIEN.

GASTROMÉLIQUE adj. (ga-stro-mé-li-ke — rad. *gastromélie*). Tératol. Qui a rapport à la gastromélie : *Monstruosité* GASTROMÉLIQUE.

GASTRO-MÉNINGINIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-méninginite : *Inflammation* GASTRO-MÉNINGINIQUE.

GASTRO-MÉNINGINITE s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la pie-mère.

GASTRO-MÉTRIQUE adj. Pathol. Qui appartient à la gastro-métrite : *Inflammation* GASTRO-MÉTRIQUE.

GASTRO-MÉTRITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et de l'utérus.

GASTRO-MUQUEUX, EUSE adj. Pathol. Se dit des affections dans lesquelles il y a irritation de l'estomac, accompagnée d'une sécrétion muqueuse : *Fièvre* GASTRO-MUQUEUSE.

GASTROMYCIEN, IENNE adj. (ga-stro-mi-siain, iè-ne — du préf. *gastro*, et du gr. *mukès*, champignon). Bot. Se dit des champignons globuleux ou sphéroïdaux.

— s. m. pl. Groupe de champignons de forme globuleuse ou sphéroïdale.

GASTRONECTE adj. (ga-stro-nè-kte — du préf. *gastro*, et du gr. *nèktês*, nageur). Ichthyol. Se dit des poissons qui ont les vertèbres abdominales développées de manière à former un organe propre à la natation.

— s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures.

GASTRO-NÉPHRITE s. f. Pathol. Gastrite compliquée de néphrite.

GASTRO-NÉPHRITIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-néphrite : *Inflammation* GASTRO-NÉPHRITIQUE.

GASTRONOME s. (ga-stro-no-me — du préf. *gastro*, et du gr. *nomos*, loi). Celui qui aime, qui sait apprécier la bonne chère : *Un des premiers* GASTRONOMES *de Paris.*

> Mais nos fils, pesants *gastronomes*,
> Boiront et ne chanteront point.
>
> BÉRANGER.

GASTRONOMIE s. f. (ga-stro-no-mî — rad. *gastronome*). Art de la bonne chère : *L'objet matériel de la* GASTRONOMIE *est tout ce qui peut être mangé.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Art de donner un aliment à quelque passion : *Flâner est une science; c'est la* GASTRONOMIE *de l'œil.* (Balz.)

— **Encycl.** Dans sa *Physiologie du goût*, Brillat-Savarin a défini ainsi la *gastronomie :* « Connaissance raisonnée de tout ce qui a rapport à l'homme en tant qu'il se nourrit. » Son but, dit-il, est de veiller à la conservation des hommes, au moyen de la meilleure nourriture possible. Elle y parvient en dirigeant, par des principes certains, tous ceux qui recherchent, fournissent ou préparent les choses qui peuvent se convertir en aliments. Selon le même auteur, c'est la *gastronomie* qui fait mouvoir les cultivateurs, les vignerons, les pêcheurs, les chasseurs et la nombreuse famille des cuisiniers, quels que soient le titre et la qualification sous lesquels ils déguisent leur emploi à la préparation des aliments. Elle tient : à l'histoire naturelle, par la classification qu'elle fait des substances alimentaires; à la physique, par l'examen de leur composition et de leurs qualités; à la chimie, par les diverses analyses et décompositions qu'elle leur fait subir; à la cuisine, par l'art d'apprêter les mets et de les rendre agréables au goût; au commerce, par

la recherche des moyens d'acheter au meilleur marché possible ce qu'elle consomme, et de débiter le plus avantageusement ce qu'elle présente à vendre; enfin, à l'économie politique, par les ressources qu'elle présente à l'impôt et par les moyens d'échange qu'elle établit entre les nations. La *gastronomie* régit la vie tout entière, ajoute Brillat-Savarin; car les pleurs du nouveau-né appellent le sein de sa nourrice, et le mourant reçoit encore avec quelque plaisir la potion suprême que, hélas! il ne doit plus digérer. Elle s'occupe aussi de tous les états de la société; car si c'est elle qui dirige les banquets des rois rassemblés, c'est encore elle qui a calculé le nombre de minutes d'ébullition qui est nécessaire pour qu'un œuf frais soit cuit à point. Le sujet matériel de la *gastronomie* est tout ce qui peut être mangé; son but direct, la conservation des individus, et ses moyens d'exécution, la culture qui produit, le commerce qui échange, l'industrie qui prépare, et l'expérience qui invente les moyens de tout disposer pour le meilleur usage. Veut-on savoir quels sont les objets divers dont s'occupe la *gastronomie?* Le professeur va nous le dire, qui a écrit cette pensée profonde : « Les animaux se repaissent; l'homme mange; l'homme d'esprit seul sait manger. » Les objets dont s'occupe la *gastronomie?* Ah! ils sont nombreux, importants surtout, et ce n'est pas avec légèreté qu'on en pourrait parler. La *gastronomie* considère le goût, retenez bien ceci, dans ses jouissances comme dans ses douleurs; elle a découvert les excitations graduelles dont il est susceptible; elle en a régularisé l'action, et a posé les limites que l'homme qui se respecte ne doit jamais outrepasser. Elle considère aussi l'action des aliments sur le moral de l'homme, sur son imagination, son esprit, son jugement, son courage et ses perceptions, soit qu'il veille, soit qu'il dorme, soit qu'il agisse, soit qu'il repose. C'est la *gastronomie* qui fixe le point d'esculence de chaque substance alimentaire; car toutes ne sont pas présentables dans les mêmes circonstances. Les unes doivent être prises avant que d'être parvenues à leur entier développement, comme les câpres, les asperges, les cochons de lait, les pigeons à la cuiller, et autres animaux qu'on mange dans le premier âge; d'autres, au moment où elles ont atteint toute la perfection qui leur est destinée, comme les melons, la plupart des fruits, le mouton, le bœuf et tous les animaux adultes; d'autres, quand elles commencent à se décomposer, telles que les nèfles, la bécasse et surtout le faisan; d'autres, enfin, après que les opérations de l'art leur ont ôté leurs qualités malfaisantes, telles que la pomme de terre, le manioc, etc. C'est encore la *gastronomie* qui classe ces substances d'après leurs qualités diverses, qui indique celles qui peuvent s'associer, et qui, mesurant leurs divers degrés d'utilité, distingue celles qui doivent faire la base de nos repas d'avec celles qui n'en sont que des accessoires et d'avec celles encore qui, n'étant déjà plus nécessaires, sont cependant une distraction agréable, et deviennent l'accompagnement obligé de la confabulation conviviale. Elle ne s'occupe pas avec moins d'intérêt des boissons. Elle enseigne à les préparer, à les conserver, et surtout à les présenter dans un ordre tellement calculé, que la jouissance qui en résulte aille toujours en augmentant, jusqu'au moment où le plaisir finit et où l'abus commence. C'est la *gastronomie* qui passe en revue les hommes et les choses, pour transporter d'un pays à l'autre tout ce qui mérite d'être connu, et qui fait qu'un festin savamment ordonné est comme un abrégé du monde, où chaque partie figure par ses représentants.

Brillat-Savarin, que M. Charles Monselet a quelque part appelé fort dédaigneusement un buveur d'eau de Seltz, mais qu'il faudra toujours suivre pied à pied dès qu'il sera question des plaisirs délicats de la bouche, a parlé savamment de l'utilité des connaissances gastronomiques, d'autant plus nécessaires à tous les hommes qu'elles tendent à augmenter, dit-il, la somme de jouissances qui leur est destinée : cette utilité augmente en raison de son application à des classes plus aisées de la société; enfin, elles lui paraissent indispensables à tous ceux qui, jouissant d'un grand revenu, reçoivent beaucoup de monde, soit qu'en cela ils fassent acte d'une représentation nécessaire, soit qu'ils suivent leur inclination, soit enfin qu'ils obéissent à la mode. Ils y trouvent cet avantage spécial, qu'il y a de leur part quelque chose de personnel dans la manière dont leur table est tenue; qu'ils peuvent surveiller jusqu'à un certain point les dépositaires forcés de leur confiance, et même les diriger en beaucoup d'occasions. L'influence de la *gastronomie* dans les affaires a bien son mérite aussi, et peut-être est-ce en y songeant que certain compilateur, qui pourrait être après tout Cousin d'Avallon, appelait la *gastronomie :* l'art de fermer la bouche en l'emplissant. C'est au milieu des festins que les sauvages décident la guerre ou font la paix; c'est au cabaret que les villageois font toutes leurs affaires. Cette observation n'a échappé à aucun de ceux qui ont souvent à traiter les plus grands intérêts; ils ont vu que l'homme repu n'était pas le même que l'homme à jeun; que la table établissait une espèce de lien entre celui qui traite et celui qui est traité; qu'elle rendait les convives plus aptes à recevoir certaines impressions, à se soumettre à de certaines influences; de là est née la *gastronomie* politique. Les repas sont devenus un moyen de gouvernement, et le sort des peuples s'est décidé dans un banquet. Qu'on ouvre tous les historiens, depuis Hérodote jusqu'à nos jours, et on verra que, sans même en excepter les conspirations, il ne s'est jamais passé un grand événement qui n'ait été conçu, préparé et ordonné dans les festins. Homère n'oublie pas de faire banqueter ses dieux et ses déesses, ses héros et ses héroïnes, et cela prouve à quel degré il possédait l'esprit d'observation. Aussi Athénée, compilateur grec de la fin du IIe siècle, s'autorise-t-il de son nom pour résoudre tous les problèmes qu'il aborde dans les neuf livres de ses *Symposiaques* ou *Propos de table*, pour trancher quarante-cinq questions, parmi lesquelles nous remarquons celles-ci : « Que l'usage de délibérer à table sur les affaires publiques avait lieu chez les Grecs comme chez les Perses; — Si c'est une coutume louable que de traiter à table des affaires publiques. »

Bragier a finement raillé les gastronomes politiques dans une de ses chansons :

> A table, sans nul embarras,
> On fait la paix, on fait la guerre;
> Maint politique s'y débat,
> Et j'aime à voir ce personnage
> Décider du sort de l'Etat
> Entre la poire et le fromage.

Mais, malgré le chansonnier, il n'est pas de congrès de paix ou de guerre, de diplomates ou d'hommes d'Eglise, de rois ou d'apothicaires qui n'ait pour couronnement un banquet assaisonné de discours, de toasts et de souhaits bien sentis, et d'autant mieux applaudis que les vins étaient recherchés et les mets bien choisis et nombreux.

Tel est, au premier aperçu, le domaine de la *gastronomie*, domaine fertile en résultats de toute espèce, et qui ne peut que s'agrandir par les découvertes et les travaux de nos Carêmes et de nos Vatels, et par l'appétit de nos Lucullus. Ceux qui, chassant sur ses terres en dilettanti, parlent d'elle, se plaisent à célébrer ses mérites et ses bienfaits. La *gastronomie* accroît les délices de l'amour et la confiance de l'amitié, qui désarme la haine, facilite les affaires, et nous offre, dans le court trajet de la vie, la seule jouissance qui, n'étant pas suivie de fatigue, nous délasse encore de toutes les autres. Voilà ce qu'ils écrivent sur tous les tons, en vers et en prose. M. Charles Monselet a consacré à cette dixième muse, bien digne de prendre place entre la voluptueuse Terpsichore et la poétique Erato, des pages charmantes dont nous détacherons le passage suivant : « On comprendra donc nos sympathies pour un homme (Grimod de La Reynière) aussi complet, en même temps que pour un art qui mérite de marcher de pair avec la littérature : la *gastronomie*. Toute passion raisonnée et dirigée devient un art; or, plus que toute autre passion, la *gastronomie* est susceptible de raisonnement et de direction. Qu'on y réfléchisse bien! les heures charmantes de notre vie se relient toutes, par un trait d'union plus ou moins sensible, à quelque souvenir de table. Est-ce un amour d'enfance? Il s'y mêle aussitôt, et naturellement, un déjeuner dans les bois. Le tendre aveu d'une cousine est inséparable de l'armoire aux confitures de mère-grand. S'agit-il d'un fougueux caprice pour une Aspasie parisienne ou une cantatrice renommée, l'idée d'un souper s'éveille immédiatement dans notre esprit : nous voyons la lueur douce des bougies glisser sur une épaule mate, la nappe moirée luttant de blancheur avec un bras embarrassé de dentelles. C'est un sourire aussi rose que le vin, c'est un éclat de rire aussi petillant. Plus tard, si notre orgueil se ranime à la mémoire d'un triomphe ou d'une dignité obtenue, c'est encore la table d'un banquet qui nous apparaît. Toutes les coupes sont levées et tendues vers nous; le toast protéique embrasse mille formes et se renouvelle par toutes les bouches; tandis que, modestement incliné, mais recueillant les moindre gouttes de l'apothéose, nous ne savons que balbutier : *Messieurs, c'est toujours avec un nouveau plaisir...* Nous nous marions, c'est un repas de noces qui nous appelle : l'épouse est rougissante, et les regards ne sont distraits d'elle que par l'arrivée d'un dindon rôti, majestueuse bête, qu'un jus doré environne. Nous avons un enfant. Les cloches du baptême appellent nos alliés autour d'une collation joyeuse. On embrasse la nourrice. Les dragées roulent, et le parrain chante des couplets de circonstance qu'il a copiés la veille dans l'*Almanach des Muses*. La *gastronomie* est la joie de toutes les situations et de tous les âges. Elle donne la beauté et l'esprit. Elle saupoudre d'étincelles d'or l'humide azur de nos prunelles; elle imprime à nos lèvres le ton du corail ardent; elle chasse nos cheveux en arrière; elle fait trembler d'intelligence nos narines; elle donne la mansuétude à la galanterie; s'attaquant à tous les sens à la fois, elle résume toutes les poésies : poésie du ton et de la couleur, poésie du goût et de l'odorat, poésie souveraine du toucher. Elle est suave avec les fraises des forêts, les grappes des coteaux, les cerises agaçantes, les pêches duvetées; elle est forte avec les chevreuils effarouchés et les faisans qui éblouissent. Elle va du matérialisme le plus effréné au spiritualisme le plus exquis : de Pontoise à Malaga, de Beaune à Johannisberg. Elle aime le sang qui coule des levrauts, et l'or de race, l'or pâle, qui tombe des flacons de sauternes! »

A ce brillant tableau, il convient d'opposer une chanson, les *Gourmands*, que Béranger adresse *à MM. les gastronomes*, bien à tort, selon nous, qui croyons qu'un *gastronome* ne saurait être un gourmand :

> Gourmands, cessez de nous donner
> La carte de votre dîner :
> Tant de gens qui sont au régime
> Ont droit de vous en faire un crime.
> Et d'ailleurs, à chaque repas,
> D'étouffer ne tremblez-vous pas?
> C'est une mort peu digne qu'on l'admire.
> Ah! pour étouffer, n'étouffons que de rire;
> N'étouffons, n'étouffons que de rire.
>
> La bouche pleine, osez-vous bien
> Chanter l'Amour, qui vit de rien?
> A l'aspect de vos barbes grasses,
> D'effroi vous voyez fuir les Grâces;
> Ou, de truffes en vain gonflés,
> Près de vos belles vous dormez.
>
> . . . .
>
> Vous n'exaltez, maîtres gloutons,
> Que la gloire des marmitons :
> Méprisant l'auteur humble et maigre
> Qui mouille un pain bis de vin aigre,
> Vous ne trouvez le laurier bon
> Que pour la sauce et le jambon.
>
> . . . .

Ainsi, Béranger fait ici descendre le gastronome, qui a un cerveau, au niveau du gourmand, qui n'a qu'un ventre, oubliant que Brillat-Savarin a dit : « Ceux qui s'indigèrent ou qui s'enivrent ne savent ni boire ni manger. » Son dernier couplet est d'un mangeur d'esprit, c'est-à-dire d'un homme qui connaît ou devine toutes les délicatesses, tous les raffinements de la véritable *gastronomie* française :

> Français, dînons pour le dessert :
> L'Amour y vient, Philis le sert;
> Le bouchon part, l'esprit petille;
> La décence même y babille,
> Et par la gaîté qui prend feu,
> Se laisse coudoyer un peu.
> Chantons alors l'aï qui nous inspire.
> Ah! pour étouffer, n'étouffons que de rire;
> N'étouffons, n'étouffons que de rire.

D'ailleurs, il ne fallait rien moins qu'un livre élégamment écrit, rempli d'observations judicieuses et vraies, pour relever ce mot *gastronomie*, qu'on osait à peine prononcer autrefois, tant on craignait de ressembler à nos voisins les Anglais, gros mangeurs de viandes lourdes et grossières. Ce mot est devenu peu à peu synonyme d'amateur, de fin connaisseur en affaires de bouche, et la chose elle-même s'est glissée dans toutes les classes et à toutes les tables, sous le nom de *confortable*. Depuis Brillat-Savarin, on ne rougit plus d'être un gastronome, mais on ne voudrait à aucun prix passer pour un gourmand ou un ivrogne. Le gourmand ne sait qu'engloutir; le gastronome remonte des effets aux causes, analyse, discute, recherche, poursuit l'utile et l'agréable, le beau et le bon. Il vit dignement et doit être doué de sens sûrs, de jugement et de tact; tant mieux s'il est riche.

Après la *Physiologie du goût* de Brillat-Savarin, l'ouvrage le plus agréable sur cette matière est un petit poëme descriptif que Berchoux a publié en 1800, sous ce titre : la *Gastronomie*. V. ci-après.

— Bibliogr. Le *Viandier* ou *Livre de cuisine*, par Taillevent (in-4° goth.); *Boke of cokery* (London, 1500, in-4°); *Antiquitates culinariæ*, par R. Warner (Londres, 1791, in-4°); *Boecxken von cokeryen* [livre de cuisine, en flamand] (Bruxelles, vers 1508, in-4°); *Epulario, osia modi di cucinare ogni carni, etc.*, da Giov. Roselli (Venet., 1516, in-8°); *Libro de cozina*, por R. de Nola (Tolède, 1525, in-4°); la *Fleur de toute cuysine..., composée par plusieurs cuysiniers, revue et corrigée* par P. Pidoux (Paris, 1543, in-16); le *Grand cuysinier de toute cuysine* (Paris, vers 1560, pet. in-8°); *Ein new Kochbuch... (Nouvelle description comme on doit apprêter la viande, etc.)*, par Marx Rumpold (Francfurt a. M., 1587, in-8°); le *Cuisinier françois*, par de La Varenne (Paris, 1651, in-8°); *Cuisinier royal et bourgeois* (Paris, 1693, in-12); l'*Ecole parfaite des officiers de bouche* (Paris, 1708, 2 vol. in-12); les *Soupers de la cour* ou l'*Art de travailler toutes sortes d'aliments*, par Menon (Paris, 1768, 3 vol. in-12); le *Cuisinier*, par A. Viard (Paris, 1808, in-8°); l'*Art du cuisinier*, par A. Beauvilliers (Paris, 1814, aussi 1824, 2 vol. in-8°, fig.); le *Maître d'hôtel français*, par Antonin Carême, nouv. édit. (Paris, Renouard, 1842, 2 vol. in-8°, fig.); le *Cuisinier parisien* ou l'*Art de la cuisine française au* XIXe *siècle*, par Antonin Carême (3e édit. Paris, Renouard, 1832, in-8°, fig.); les *Classiques de la table à l'usage des praticiens et des gens du monde*, recueillis par F. Fayot (Paris, Martinon, 1844, in-8°, fig.; nouvelle édition refondue et complétée, par Justin Améro, Paris, F. Didot, 1855, 2 vol. gr. in-18, fig.); la *Cuisine classique, études pratiques, raisonnées et démonstratives de l'école française appliquée au service à la russe*, par Urbain Dubois et Emile Bernard (Paris, Dentu, 1864, in-4°, avec 60 pl. et de nombreux dessins); *Physiologie du goût* ou *Méditations de gastronomie transcendante*, par un professeur... (Brillat-Savarin); édition illustrée par Bertall, et précédée d'une notice biographique par Alph. Karr (Paris, Gonet, 1840, gr. in-8°. Les premières éditions sont en 2 vol. in-8°); *Manuel des amphitryons, contenant un traité de la dissection des viandes à table, la nomenclature des menus, etc.*, par Grimod de La Reynière (Paris, 1808, in-8°, avec 16 pl.); *Almanach des gourmands* ou *Calendrier nutritif servant de guide dans les moyens de faire excellente chère*, par un vieil amateur [Grimod de La Reynière] (Paris, Maradan, 1803-1812, 8 vol. in-18); *The gastronomic regenerator, a simplified and entirely new system of cookery*, by A. Soyer (London, 1846, in-8°, fig.); *Tablettes gastronomiques de Saint-Pétersbourg* (Saint-Pétersbourg, 1856-1858, 2 vol. in-8°, article LABANOFF); le *Livre de tous les ménages* ou l'*Art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances animales et végétales*, par Appert, 4e édit. (Paris, 1831, in-8°, réimprimé en 1853 avec d'autres traités).

Gastronomie (LA) ou l'*Homme des champs à table*, poëme didactique en quatre chants, par Berchoux (1800; 4e édit., 1805). L'auteur de cet ouvrage, écrit pour la satisfaction des gourmands et la plus grande gloire de la cuisine, ne s'est pas ruiné en frais d'invention. Dans le premier chant, il retrace rapidement l'histoire de la cuisine des anciens; dans les suivants, il disserte sur le *premier service*, sur le *second service* et sur le *dessert*. Il suit les divisions d'un repas. Au surplus, son petit poëme se fait lire avec plaisir. Il est semé de vers qui se retiennent. En voici quelques-uns :

> . . . . L'excessive dépense
> Du fils d'Ænobarbus passa toute croyance.
> Je sais qu'il fut cruel, assassin, suborneur;
> Mais de son estomac je distingue son cœur.

La broche est heureusement décrite dans les quatre vers suivants :

> Sur un axe allongé, le poulet, le canard
> Tournent, emmaillottés d'un vêtement de lard;
> Ils semblent s'animer et respirer encore,
> En cherchant et fuyant le feu qui les colore.

Citons encore ce vers, qui exprime si bien la déconvenue d'un gourmand pris *à la fortune du pot :*

> Un dîner sans façon est une perfidie.

Et cet axiome ultra-gastronomique :

> Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne.

Et ces deux vers qui rappellent un épisode connu de l'histoire romaine :

> Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
> Et le turbot fut mis à la sauce piquante.

Il ne faut pas oublier non plus les épisodes qui ont pour sujet : la *Mort de Vatel*, l'*Etape du soldat*, l'*Ivresse du pauvre*, le *Dessert*, le *Café*, etc.

On a fait un crime à l'auteur de la *Gastronomie* de n'avoir pas dévoilé les secrets de la table en tous les lieux et dans tous les temps, de n'avoir pas donné le code poétique des festins chez les anciens et chez les modernes. A notre avis, il a eu raison de borner son cadre : les meilleures plaisanteries sont les plus courtes. Il dit lui-même, non sans motif :

> Je ne conseille pas à mes contemporains
> Les monstrueux repas des Grecs et des Romains.

Le poëme de la *Gastronomie* fait partie des classiques de la table, côte à côte avec l'*Art de dîner en ville*, de Colnet, et la *Physiologie du goût*, de Brillat-Savarin. Les Lucullus et les Apicius sans argent peuvent ainsi dîner d'un succulent chapitre. De la facilité, de l'esprit, de la gaieté, et même de la verve, excusent les négligences d'un style quelquefois incorrect, mais vif et facile. Le succès de cet ouvrage fut grand; trois éditions furent enlevées en une seule année; des traductions en langue anglaise, en langue allemande, etc., ne réussirent pas moins bien. Cet agréable badinage sera placé sans doute par la postérité près de *Vert-Vert* et non loin du *Lutrin*.

Berchoux a fait subir à son œuvre divers changements et suppressions que le goût et l'expérience lui inspiraient, de sorte que la première édition de la *Gastronomie* n'est pas entièrement conforme aux éditions qui ont suivi.

GASTRONOMIQUE adj. (ga-stro-no-mi-ke — rad. *gastronomie*). Qui a rapport à la gastronomie : *Les connaissances* GASTRONOMIQUES *sont nécessaires à tous les hommes, puisqu'elles tendent à augmenter la somme de plaisir qui leur est destinée.* (Brillat-Sav.) *L'absence du sens* GASTRONOMIQUE *chez l'oiseau s'explique par l'imperfection même de l'organe du goût.* (Toussenel.) *Manger de peu et peu, c'est le régime philosophique par excellence, car les béatitudes* GASTRONOMIQUES *se payent trop cher.* (Reveillé-Parise.)

GASTRO-ŒSOPHAGIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-œsophagite : *Inflammation* GASTRO-ŒSOPHAGIQUE.

GASTRO-ŒSOPHAGITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et de l'œsophage.

GASTROPACHE s. m. (ga-stro-pa-che — du préf. *gastro*, et du gr. *pachus*, épais). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des bombyx.

GASTRO-PÉRICARDIAQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-péricardite : *Inflammation* GASTRO-PÉRICARDIAQUE.

GASTRO-PÉRICARDITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et du péricarde.

GASTRO-PÉRITONIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-péritonite : *Inflammation* GASTRO-PÉRITONIQUE.

GASTRO-PÉRITONITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et du péritoine.

GASTRO-PHARYNGIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-pharyngite : *Inflammation* GASTRO-PHARYNGIQUE.

GASTRO-PHARYNGITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et du pharynx.

GASTRO-PHRÉNIQUE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au diaphragme.

GASTROPHYSE s. f. (ga-stro-fi-se — du préf. *gastro*, et du gr. *phusaô*, j'enfle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères voisin des chrysomèles.

GASTRO-PLATYPODE adj. (ga-stro-pla-ti-po-de — du préf. *gastro*, et du gr. *platus*, large; *pous*, pied). Ornith. Qui a le corps en équilibre sur des pattes largement palmées.

— s. m. pl. Ornith. Groupe d'oiseaux qui présentent le caractère ci-dessus.

GASTRO-PLEURÉSIE s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la plèvre.

GASTRO-PLEURÉTIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-pleurésie : *Inflammation* GASTRO-PLEURÉTIQUE.

GASTRO-PNEUMONIE s. f. Inflammation de l'estomac et du poumon.

GASTRO-PNEUMONIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-pneumonie : *Inflammation* GASTRO-PNEUMONIQUE.

GASTROPODE adj. (ga-stro-pode). Moll. Forme peu usitée du mot GASTÉROPODE.

GASTROPTÈRE s. m. (ga-stro-ptè-re). Moll. Syn. de GASTÉROPTÈRE.

GASTRO-PYLORIQUE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au pylore.

GASTRORRHAGIE s. f. (ga-stro-ra-jî — du préf. *gastro*, et du gr. *regnumi*, je romps). Pathol. Hémorragie de l'estomac.

— **Encycl.** La *gastrorrhagie* est un épanchement sanguin qui s'opère à la surface de la membrane interne de l'estomac. On désigne, sous le nom d'*hématémèse*, le rejet, par le vomissement, du sang ainsi épanché ou exhalé dans l'intérieur de ce viscère. La *gastrorrhagie* peut être *essentielle* ou *symptomatique*, mais le second cas est de beaucoup le plus fréquent.

Les causes de la *gastrorrhagie* idiopathique sont très-obscures; ce sont, en général, celles de la pléthore et des hémorragies actives. Cette espèce de *gastrorrhagie* est ordinairement supplémentaire; elle succède le plus souvent à la suppression des menstrues ou des hémorroïdes. Quant à la *gastrorrhagie* symptomatique, elle est fréquemment le résultat d'une ulcération ou d'un cancer de l'estomac. Elle peut être produite encore par le développement des tumeurs du foie, de la rate, du pancréas, ou par l'oblitération des veines porte, splénique, mésentérique supérieure, et généralement par toute espèce de cause qui met obstacle à la circulation. On peut ajouter la perforation des vaisseaux de l'estomac, consécutivement à la rupture d'un anévrisme, ou par suite d'un travail ulcératif. Celui-ci est quelquefois produit par un empoisonnement avec des substances corrosives, qui agit tantôt directement, en formant une escarre, tantôt indirectement, en provoquant une vive inflammation. Enfin, on voit quelquefois apparaître une *gastrorrhagie* dans le cours de certaines maladies, comme la fièvre jaune, le scorbut, le purpura, etc. Gendrin pense que cette affection est quelquefois produite par certains métiers, comme celui de tisserand et de cordonnier.

Symptômes. La *gastrorrhagie* est tantôt spontanée et imprévue, tantôt précédée de prodromes. Ceux-ci consistent ordinairement en un malaise général, en un sentiment de pesanteur et de brûlure à l'épigastre. Les malades éprouvent de la cardialgie, des tiraillements lombaires, de l'étouffement, des lipothymies, un refroidissement du corps, de la pâleur au visage. Tous ces signes annoncent que l'hémorragie s'effectue; bientôt après arrivent des nausées suivies de vomissements sanguins. Ce liquide est pur et vermeil s'il a été rejeté immédiatement après son épanchement dans l'estomac; mais le plus souvent il n'en est pas ainsi. On le voit noir, semi-fluide, mêlé à des matières alimentaires, et quelquefois complétement altéré par l'action du suc gastrique. Dans ce cas, il a séjourné quelque temps dans l'estomac; il présente l'aspect de la suie ou du marc de café. En même temps le pouls est fréquent, petit, la soif vive et la faiblesse extrême. La quantité de sang vomi est ordinairement considérable; les malades en rejettent quelquefois plusieurs litres, et l'hématémèse est presque toujours suivie d'un soulagement apparent, malgré la persistance d'une douleur gravative à l'épigastre. Il est rare qu'il n'y ait qu'un seul vomissement. La plupart du temps, l'hémorragie, après avoir paru s'arrêter pendant quelques heures, recommence, et il s'effectue de nouveaux vomissements. On observe quelquefois à la région épigastrique une matité plus ou moins considérable, qui disparaît après l'hématémèse; cette matité est due à une accumulation de sang dans l'estomac. Ce liquide n'est pas tout expulsé par les vomissements; une partie s'échappe à travers le pylore, et on le retrouve dans les selles du malade, quelques heures plus tard, sous forme d'une matière noirâtre ayant subi l'influence des sucs digestifs. Ce symptôme est très-important, parce qu'il ne fait jamais défaut, tandis que les vomissements manquent quelquefois. Alors on observe seulement de la douleur à l'épigastre, des frissons, des syncopes; le sang épanché ne se trouve que dans les garde-robes. L'hémorragie de l'estomac peut tuer les malades après un ou plusieurs vomissements; quelquefois la mort arrive tout d'un coup sans qu'on puisse en soupçonner la cause. C'est qu'alors il existe dans l'estomac un énorme caillot. Le plus souvent, la *gastrorrhagie* n'a pas une issue aussi funeste. Les vomissements s'arrêtent d'eux-mêmes après une durée de deux ou trois jours. Les accidents se dissipent peu à peu et la guérison ne tarde pas à être assurée; mais la convalescence est longue, parce que les malades sont profondément épuisés et que les troubles digestifs, qui restent fréquemment après l'hémorragie, retardent le rétablissement des malades en ralentissant la nutrition. Si l'hémorragie résulte d'une maladie incurable, comme, par exemple, le cancer, il est évident qu'il n'y a pas de guérison possible et que l'hématémèse passera, pour ainsi dire, à l'état chronique, jusque'au dernier moment du malade.

La *gastrorrhagie* qui s'effectue sans vomissements pourrait être facilement méconnue. Cependant, lorsqu'on observe chez un sujet la pâleur de la face, le refroidissement du corps, un malaise général, des lipothymies, une soif ardente, de la matité à la région gastrique, ainsi qu'un sentiment de douleur ou de brûlure, on pourra soupçonner une hémorragie de l'estomac. Le diagnostic sera confirmé si l'on trouve du sang dans les garde-robes et que l'on puisse se convaincre que ce sang ne vient ni d'une épistaxis ni d'une hémoptysie. Cette dernière hémorragie ne pourrait être confondue avec l'hématémèse que dans le cas où le sang est rejeté à flots précipités; et alors même, les caractères du sang, les signes précurseurs, les symptômes fournis par la percussion et l'auscultation, la présence ou l'absence du sang dans les évacuations alvines ne laisseraient aucun doute. Le point le plus important est de distinguer l'hématémèse *essentielle* de l'hématémèse *symptomatique*. La première se déclare brusquement au milieu d'un état de santé parfaite; les malades se rétablissent en peu de temps et d'une manière durable. La seconde est précédée de symptômes plus ou moins remarquables, comme anorexie, amaigrissement, digestions difficiles, douleurs à l'épigastre, teinte cancéreuse, etc. Enfin, il existe l'hématémèse simulée, c'est-à-dire que certains individus avalent du sang d'un animal quelconque ou même du sang humain le rejettent ensuite en provoquant des vomissements forcés, et cherchent ainsi à faire croire à une hémorragie de l'estomac. Les symptômes précurseurs et concomitants suffisent pour éclairer le diagnostic. De toutes les hémorragies internes, dit Gendrin, la *gastrorrhagie* est celle qui brise le plus les forces; toujours grave par sa tendance à se reproduire, par le trouble qu'elle apporte à la nutrition, et par la faiblesse qu'elle laisse à sa suite (Chomel), elle ne doit pas cependant faire craindre, en général, de terminaison funeste, lorsqu'elle est essentielle et produite par une cause accidentelle, un état constitutionnel ou la suppression d'un autre flux sanguin.

« L'hémorragie étant faite et le malade vomissant, dit Grisolle, il faut tâcher de modérer et de suspendre l'exhalation sanguine. Dans ce but, on mettra des revulsifs en permanence sur les membres; on entourera ceux-ci de ligatures; de larges ventouses seront appliquées dans le dos. On administrera, en outre, des boissons très-légèrement acidulées, telles que l'eau de groseille ou de citron glacée. Franck se loue beaucoup d'une tisane faite avec la gomme ou la pulpe de tamarin; ces diverses boissons seront prises en petite quantité, par cuillerées seulement, et à environ dix minutes de distance. Si l'hémorragie continue, il ne faut pas hésiter à appliquer sur l'épigastre et sur les hypocondres une vessie pleine de glace et administrer la limonade sulfurique. Il faut que le malade garde la position horizontale et le repos le plus absolu. Si une défaillance survenait, il faudrait examiner, par la vue et le toucher, l'état du pharynx; car il peut arriver alors que le sang, remontant dans la gorge, produise l'asphyxie, soit que ce liquide s'introduise dans les voies aériennes, soit que, réuni en caillot, il vienne obturer l'orifice supérieur du larynx. Les mêmes moyens seront continués pendant plusieurs jours, et même quelque temps après la cessation de l'hémorragie. Les astringents ne devront être donnés que si l'hémorragie continue; la limonade sulfurique, l'eau de Rabel, le ratanhia, le cachou, une décoction d'écorce de grenade, une solution alumineuse, le perchlorure de fer seront préférés. L'ergot de seigle, et mieux encore, l'ergotine ont aussi réussi à modérer et à arrêter l'exhalation sanguine. » Les malades seront tenus à une diète rigoureuse pendant toute la durée de l'hémorragie, et on ne leur permettra ensuite qu'avec une grande prudence, d'abord du bouillon, et plus tard des aliments solides. On administre une solution de sel marin si le vomissement sanguin survient après l'ingestion d'une sangsue. L'individu qui a éprouvé une *gastrorrhagie* devra être soumis, pendant longtemps, à un régime sévère, à cause de la fréquence des récidives (Grisolle).

GASTRORRHAGIQUE adj. (ga-stro-ra-ji-ke — rad. *gastrorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la gastrorrhagie.

GASTRORRAPHIE s. f. (ga-stro-ra-fî — du préf. *gastro*, et du gr. *raphê*, suture). Chir. Suture faite pour réunir les plaies de l'abdomen.

GASTRORRAPHIQUE adj. (ga-stro-ra-fi-ke — rad. *gastrorraphie*). Chir. Qui a rapport à la gastrorraphie : *Suture* GASTRORRAPHIQUE.

GASTRORRHÉE s. f. (ga-stro-ré — du préf. *gastro*, et du gr. *rheô*, je coule). Pathol. Catarrhe de l'estomac accompagné de vomissements muqueux.

— **Encycl.** Pathol. La *gastrorrhée* est accompagnée de nausées et de vomissements, ordinairement faciles et assez abondants, de matières liquides et glaireuses. Cette affection, assez commune, est quelquefois symptomatique d'une inflammation chronique de la membrane muqueuse de l'estomac; mais souvent aussi elle est idiopathique et ne reconnaît pour cause aucune lésion appréciable des parois gastriques. On l'observe habituellement chez des personnes possédant un embonpoint considérable et douées d'un appétit très-développé; d'autres fois, on la rencontre chez des individus adonnés aux liqueurs alcooliques. Tantôt le liquide vomi consiste en simples mucosités filantes, que l'on peut considérer comme le produit de la sécrétion muqueuse de l'estomac; tantôt ce liquide est plus clair, moins filant, blanchâtre, insipide et assez semblable au blanc d'œuf. Les vomissements ont lieu le matin, dans la majorité des cas, et leur abondance est quelquefois énorme. Il se produit un fait assez remarquable dans cette affection, c'est que les vomissements qui ont lieu même presque immédiatement après le repas ne consistent qu'en mucus glaireux, sans aucun mélange de substances alimentaires. Cette affection n'offre pas une gravité bien grande, le rejet de ces mucosités ayant lieu presque sans effort. Cette évacuation, qui a lieu assez périodiquement tous les matins, chez certains vieillards, constitue ce qu'on désigne sous le nom vulgaire de *pituite*. La durée de cette maladie est toujours fort longue, et on peut dire souvent illimitée.

Le traitement de la *gastrorrhée* est assez varié; il consiste néanmoins surtout dans l'emploi des purgatifs et des toniques. On administre d'abord quelques légers purgatifs, et même on peut, à l'aide d'un vomitif, chercher à débarrasser l'estomac des glaires et des mucosités qu'il renferme; ensuite on donne des toniques et des amers, tels que des infusions de quinquina, de gentiane et de quassia-amara.

GASTRORRHÉIQUE adj. (gastro-ré-i-ke — rad. *gastrorrhée*). Pathol. Qui a rapport à la gastrorrhée : *Vomissements* GASTRORRHÉIQUES.

GASTROSE s. f. (ga-stro-ze — du gr. *gastêr*, *gastros*, estomac). Pathol. Maladie de l'estomac en général.

GASTROSÉRIQUE s. m. (ga-tro-sé-ri-ke — du préf. *gastro*, et du gr. *serikos*, soie). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des larrides, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Egypte.

GASTROSOPHIE s. f. (ga-stro-so-fî — du préf. *gastro*, et du gr. *sophia*, science). Science de la bonne chère : *Après la danse, ce qui tenait le plus de place dans le congrès, c'était la* GASTROSOPHIE, *qui ne se nommait alors que la gastronomie.* (P. Audebrand.)

GASTROSOPHIQUE adj. (ga-stro-so-fi-ke — rad. *gastrosophie*). Qui a rapport à la gastrosophie : *La vipère adore les proies jeunes; c'est une volupté* GASTROSOPHIQUE *de haut goût.* (Toussenel.)

GASTRO-SPLÉNIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-splénite : *Inflammation* GASTRO-SPLÉNIQUE.

GASTRO-SPLÉNITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et de la rate.

GASTROTHÈQUE s. f. (ga-stro-tè-que — du préf. *gastro*, et du gr. *thêkê*, boîte). Entom. Partie de l'enveloppe d'une chrysalide qui protége son abdomen.

GASTRO-THORACIQUE adj. Anat. Se dit de la partie inférieure du muscle peaucier : *Le muscle* GASTRO-THORACIQUE.

GASTROTOME s. m. (ga-stro-to-me — du préf. *gastro*, et du gr. *tomê*, section). Art vétér. Instrument avec lequel on pratique la gastrotomie.

GASTROTOMIE s. f. (ga-stro-to-mî — du préf. *gastro*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Incision pratiquée au ventre ou à l'estomac.

— Art vétér. Ponction du rumen, dans le cas de tympanite.

— **Encycl.** Le terme de *gastrotomie* ne s'applique plus aujourd'hui qu'aux incisions de l'estomac. Les annales de l'art contiennent quelques exemples d'incisions ainsi faites pour retirer des corps étrangers impossibles à extraire autrement. Le lieu de l'incision est alors indiqué par la saillie que fait le corps étranger à l'épigastre. La principale difficulté de la *gastrotomie* consiste à maintenir l'estomac en contact avec la plaie extérieure; car, sous l'influence de la pression extérieure et surtout des mouvements péristaltiques, l'estomac a de la tendance à se retirer en arrière. Dans une opération remarquable et justement célèbre, un chirurgien français, M. Sédillot (de Strasbourg), fit une incision dans la partie gauche de l'épigastre, à deux travers de doigt de la ligne médiane, à 0m,02 au-dessous des fausses côtes. Le péritoine ouvert, l'indicateur porté dans le ventre servit de guide à une pince courbe à mors circulaires, avec laquelle l'opérateur saisit et attira au dehors la paroi extérieure de l'estomac, que l'on fixa à la peau au moyen de cinq ou six points de suture, en remettant l'excision de l'organe après la formation des adhérences. Quelques heures après, dans un effort de toux, l'estomac rentra dans l'abdomen; il fallut l'aller chercher avec la pince, et cette fois, en levant les points de suture, on étreignit une petite portion du viscère, amené au dehors entre les mors d'une pince à coulant placée en travers. Le cinquième jour, les adhérences étaient établies; on fit par l'ouverture des injections nutritives; mais le malade s'affaiblit de plus en plus et succomba dix jours après l'opération. Dans les autres cas, la mort est survenue plus vite encore.

On voit que cette opération est, chez l'homme, d'une extrême gravité. Chez les animaux, il n'en est pas ainsi; et si la chirurgie n'intervient pas pour eux dans ce cas, ce sont les expériences physiologiques qui ont suggéré la *gastrotomie*. En physiologie, la *gastrotomie* porte le nom de fistule stomacale pratiquée. On sait que, dans les recherches physiologiques, l'établissement des fistules est fréquemment pratiqué. Les physiologistes Blondlot et Bardeleben ont imaginé des procédés de *gastrotomie* chez le cheval et chez le chien. Chez ce dernier animal, cette opération est presque inoffensive, grâce à la faible susceptibilité du péritoine. Pour l'homme, dont le péritoine est, au contraire, très-accessible à l'inflammation, la mort est la terminaison la plus probable. La fistule en elle-même est peu de chose; la science possède un cas auquel les observations du docteur canadien de Beaumont ont donné une importance considérable, et dans lequel un homme vécut longtemps avec une fistule gastrique, résultat d'un coup de feu.

GASTROTOMIQUE adj. (ga-stro-to-mi-ke — rad. *gastrotomie*). Chir. Qui a rapport à la gastrotomie : *Opération* GASTROTOMIQUE.

GASTRO-TUBOTOMIE s. f. Opération césarienne accompagnée d'incision de la trompe de Fallope.

GASTRO-TUBOTOMIQUE adj. Chir. Qui a rapport à la gastro-tubotomie : *Opération* GASTRO-TUBOTOMIQUE.

GASTRO-URÉTRITE s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et de l'urètre.

GASTRO-URÉTRITIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-urétrite : *Inflammation* GASTRO-URÉTRITIQUE.

GASTRO-VASCULAIRE adj. Anat. Qui appartient au tube digestif et aux vaisseaux.

— Acal. Se dit des petits canaux qui vont du tube digestif des acalèphes à la périphérie de leur corps, et reviennent sur eux-mêmes.

GASTRUM s. m. (gas-tromm — mot lat. formé du gr. *gastêr*, ventre). Antiq. rom. Espèce de vase à large panse.

GASUL s. m. (ga-zul). Soldat de la garde particulière des chérifs, à Fez, dans le Maroc.

GASZYNSKI (Constantin), littérateur polonais, né dans les environs de Radom en 1807, mort en 1866. Après avoir fait ses études à l'université de Varsovie, il se consacra entièrement à la littérature et débuta, dès 1827, par des articles insérés dans le *Korespondent Warszawski* (*Correspondant de Varsovie*). C'était alors pour la Pologne une époque de renaissance littéraire; les œuvres de Schiller, de Byron, de Lamartine, de Moor et d'autres poëtes célèbres étaient traduites en polonais et apportaient des éléments et des modèles nouveaux à la littérature nationale. Gaszynski fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à accélérer cet essor. De concert avec Léon Zienkowicz, connu plus tard sous le pseudonyme de *Lachaz Lachow*, il publia un recueil intitulé *Mémorial du beau sexe* (Varsovie, 1830, 4 vol.), qui renfermait, outre des traductions des auteurs ci-dessus mentionnés, des imitations de poésies serbes et des poésies originales des deux collaborateurs. Gaszinski fit paraître, la même année, des *Poésies dédiées à la chanteuse Henriette Sontag* (avec traduction française de Louis Wolowski).

Mais les événements politiques de l'année 1830 allaient pour quelque temps mettre un terme à ses travaux littéraires. Après la défaite de l'insurrection polonaise, dans les rangs de laquelle il avait courageusement

combattu, il dut quitter le sol natal et venir chercher un asile en France. Il s'établit à Aix, dans la patrie des troubadours, et, grâce à la facilité avec laquelle il écrivait en français, devint l'un des collaborateurs du *Mémorial d'Aix*, dont il était nommé trois ans plus tard rédacteur en chef. Egalement familier avec les règles de la prosodie française, Gaszinski publia dans le *Mémorial*, de 1837 à 1847, un grand nombre de sonnets remarquables au point de vue tant du style que de l'inspiration poétique. Il s'occupait en même temps de recherches très-suivies dans les archives de la ville d'Aix, et en exhumait diverses figures historiques, telles que celle du célèbre peintre flamand Quentin Metzys, qui habitait à Aix sous le roi René, et celle de l'héroïque Marguerite Voland, qui, plutôt que de céder à l'amour du roi François Ier, eut le courage de se défigurer avec de la vapeur de soufre. Du reste, il abordait à peu près tous les genres, comme l'on peut en juger par la liste de quelques-uns de ses ouvrages, qui parurent, soit dans le *Mémorial d'Aix*, soit séparément. On y trouve des légendes provençales : *Saint-Antonin*, l'*Hermitage de saint Sers*; des récits humoristiques : le *Passage des Anglais*, *Histoire d'un clou et d'un tableau*, *Recherches sur la pipe*; des scènes de la vie réelle : *Une causerie de bivouac*, les *Deux prisonniers*; des études archéologiques : les *Cabinets et collections artistiques de la ville d'Aix*, *Etude sur l'église Saint-Sauveur à Aix*; enfin des œuvres diverses : *Nord et Midi, souvenir* (Aix, 1839); *Fragments des mémoires de Rogowski* (Paris, 1847); l'*Aube*, le *Dernier*, etc.

Les travaux de Gaszynski dans une langue étrangère ne lui avaient cependant pas fait négliger la littérature polonaise. Bien au contraire, c'était pour lui un délassement que d'écrire dans sa langue maternelle, et ses ouvrages venaient fréquemment, en dépit des précautions de la police russe, rappeler à sa mère chérie et à ses amis, laissés de l'autre côté de la Vistule, qu'il existait loin d'eux un cœur aimant, dans lequel leur souvenir et celui de la patrie opprimée ne pouvaient s'éteindre. On a de lui, en polonais, des poésies et des écrits en prose. Parmi les premières, nous citerons : deux recueils intitulés *Chants* (1833) et *Poésies* (1844); *Rondeau de jeunesse* (1855); les *Poursuites à cheval*, drame (1858), et le *Joueur de cartes*, satire (1859); ces deux dernières œuvres rappellent la plus belle époque de la littérature polonaise. Il a publié en prose : *Notes* (1833); *Monsieur Désiré* (1846); *Fragments des mémoires de Rogowski* (1847), qu'il avait lui-même traduits en français, comme on l'a vu ci-dessus; *Lettres sur un voyage en Italie* (1853); *Causeries et esquisses* (1858); *Voyage en Corse* (1858).

GAT s. m. (ga). Mar. Escalier pratiqué sur une côte escarpée, pour arriver à un embarcadère. ‖ Grand escalier descendant d'un quai à la mer.

GÂT, GÂTE adj. (gâ, gâ-te — rad. *gâter*). Se dit d'anciens marais salants, envahis par les eaux douces : *Cet état de l'air est dû aux marais* GÂTS. (A. Hugo.)

GATA (sierra), montagnes d'Espagne, entre les provinces de Caceres et de Salamanque; elle réunit la sierra Estrella et la sierra Francia. Riches carrières d'agates.

GATA (cap), promontoire d'Espagne, formé par la côte S.-E. sur la Méditerranée, prov. d'Almeria, par 36° 43′ de lat. N. et 4° 28′ de long. O. Il forme, à l'E., la limite du golfe d'Almeria.

GATA, ville d'Espagne, prov. et à 127 kilom. N. de Caceres, sur la rive gauche de la petite rivière de son nom, et au pied de la sierra Gata; chef-lieu de juridiction civile; 3,400 hab. Nombreux moulins à farine et à huile, métiers à tisser; exportation d'huile en Castille.

GATAKER (Thomas), théologien et critique anglais, né à Londres en 1574, mort en 1654. Après avoir fait ses études à Cambridge, il fut successivement précepteur et chapelain dans des maisons particulières et prédicateur à Lincoln's-Inn, en 1601. Vers 1620, il fit de longs et utiles voyages sur le continent et servit chaleureusement les intérêts du protestantisme. La faiblesse de sa santé l'obligea de vivre dans la retraite, et il se consacra aux importants travaux qui ont illustré son nom. Il voulut reprendre, en 1647, ses fonctions de prédicateur; mais il dut y renoncer par suite de la rupture d'un vaisseau de la poitrine. Il fut, en 1643, le premier des quarante-sept ministres qui adressèrent une remontrance à l'armée contre le projet de juger et de condamner le roi. Disgracié et mal vu par le gouvernement républicain, dépouillé de ses appointements par ses paroissiens, Gataker se consola par la lecture et la méditation. Sa maison devint une espèce d'Académie, où les savants de tous les pays trouvaient bon accueil et généreuse hospitalité. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Discours sur la nature et l'usage des loteries* (Londres, 1619, in-4°); *Animadversiones in L. Lucii scriptum de causa meritoriæ nostræ justificationis, etc.* (Londres, 1641, in-4°); *De diphthongis sive bivocalibus* (Londres, 1646, in-8°); *De Novi Testamenti stylo dissertatio* (Londres, 1648, in-4°); *Marci Antonini imperatoris de rebus suis, sive de iis quæ ad se pertinere censebat libri XII, cum versione latina et commentariis* (Cambridge, 1652, in-4°); *Adversaria miscellanea posthuma in quibus sacræ Scripturæ primo, deinde aliorum scriptorum, locis multis lux affunditur* (Londres, 1659), ouvrage posthume, publié par Charles Gataker. Une partie des ouvrages de Gataker a été recueillie, sous le titre de *Opera critica* (Utrecht, 1668, in-fol.).

GATAN s. m. (ga-tan). Moll. Espèce de coquille bivalve, le *solen vespertinus*.

GATANGIER s. m. (ga-tan-jié). Ichthyol. Nom vulgaire du squale roussette.

GATARAN, ville de l'archipel des Philippines, dans l'île de Luçon, province de Cagayan, sur la rive gauche du Rio-Grande de Cagayan; 11,200 hab. Commerce de bois, de cire, de miel, de riz, de maïs, de tabac, de coton, etc. La chasse et la pêche y sont très-productives.

GATAYES (Guillaume-Pierre-Antoine), compositeur français, né à Paris en 1774, fils naturel du prince de Conti et de la marquise de Silly. Il fut mis fort jeune au séminaire sous le nom de l'abbé Venicourt. Son penchant irrésistible pour la musique lui suggéra l'idée d'introduire furtivement dans sa cellule une guitare, dont il jouait pendant la nuit; mais, malgré les sourdines qu'il employait dans ses exercices, l'instrument fut découvert et confisqué; désespéré de cete perte cruelle, il résolut de s'affranchir de toute gêne. Il prit la clef des champs. Agé seulement de seize ans, sans ressource, isolé au milieu de la tourmente révolutionnaire, blessé au genou, il profita du repos forcé que lui infligeait sa maladie, pour s'adonner de nouveau à sa chère guitare. A cette époque, il changea son nom de Venicourt pour celui de Gatayes, qui le célait davantage aux persécutions dirigées contre la noblesse. Du reste, un puissant protecteur lui fut acquis dans la personne d'un homme très-bien placé pour le protéger. Son voisin de palier pénétra un jour chez lui, le félicita de son talent, et, après un entretien d'une demi-heure, l'invita à venir causer quelquefois. Ce voisin, c'était Marat!

Une fois sa vie assurée et la santé revenue, Gatayes se livra à la composition de romances qui eurent une vogue d'assez longue durée. Une entre autres, *le Délire*, a fait le tour de la France. En 1790, âgé seulement de dix-sept ans, il fit paraître une *Méthode de guitare* qui fut longtemps la seule généralement adoptée. Trois ans après, il prit quelques leçons de harpe, et, en 1795, il fit paraître une *Méthode de harpe*. En dehors de ses méthodes et des romances dont nous avons parlé plus haut, Gatayes, autour duquel l'obscurité s'est faite assez rapidement, a composé une grande quantité de morceaux pour harpe et pour guitare. Les dernières années et la date de la mort de cet artiste nous sont complétement inconnues.

GATAYES (Joseph-Léon), fils du précédent, harpiste, compositeur et critique français, né en 1805. Il reçut de son père les premières notions musicales, et se livra tout jeune à l'étude de la harpe, sous la direction de Cousineau. Un médecin allemand lui donna des leçons d'harmonie, qu'il compléta par la lecture de quelques traités didactiques et l'étude attentive des œuvres des grands maîtres. Les débuts de M. Gatayes *furent* excessivement brillants. L'un des premiers parmi les harpistes, il adopta la harpe à double mouvement d'Erard, en étudia sérieusement les ressources, et se fit entendre avec succès sur les grands théâtres de Paris, de 1829 à 1830. M. Gatayes promettait de devenir un virtuose de premier ordre; mais, par malheur, il ne sut pas se borner à sa spécialité. Les lettres, la peinture, l'équitation, les exercices physiques, tout ce qui élève l'âme et ennoblit le corps, fut enveloppé par Gatayes dans un même amour. Il écrivit dans plusieurs journaux, fit partie des cénacles littéraires; la critique le rendit paresseux pour la prouuction. Alph. Karr lui inocula son dédain misanthropique, et M. Gatayes, qui pouvait aspirer à de sérieux succès comme virtuose et comme compositeur, prononça le fatal *à quoi bon?* et se résigna à n'être plus qu'un remarquable journaliste.

Homme de goût et d'érudition, d'une loyauté à l'épreuve, individualité élégante et chevaleresque, tranchant sur le fond gris et bourgeois des journalistes actuels, M. Léon Gatayes a, pendant longtemps, fait la critique musicale hebdomadaire au *Corsaire*, au *Journal de Paris*, à la *Chronique de France* et dans divers autres journaux. Tous les articles, tant musicaux que littéraires, hippiques ou fantaisistes qu'il a semés aux quatre vents de la publicité, respirent une impartialité cordiale, une honnêteté sympathique, une franchise épanouie qui n'excluent ni la grâce de la *forme*, ni la *science du bien dire*, ni les pointes d'une humoristique gaieté.

GATAYES (Félix), frère du précédent, né à Paris en 1809. Il devint un excellent pianiste sans le secours d'aucun maître. Liszt, qui l'entendit par hasard, lui trouva une organisation d'élite, et lui donna quelques leçons qui transformèrent son talent. Toutefois, malgré ces heureuses dispositions pour le piano, il se voua avec assiduité à l'étude de l'harmonie. Malheureusement, caractère indomptable, nature ultra-passionnée, esprit sans suite, hostile à la règle et au travail, cet irrégulier de l'art musical, qui jetait les éclairs éblouissants du génie au milieu de compositions heurtées et bizarres, se lança hors des voies ordinaires de la vie et mena une existence convulsive comme les échappées de son talent. En 1837, un caprice le porte dans le Midi, qu'il émerveille par ses improvisations. De retour à Paris, il fait entendre des symphonies et des ouvertures qui obtiennent l'assentiment des connaisseurs les plus exigeants; et sa réputation de compositeur s'établit si solidement que l'administration de l'Opéra lui confia, en 1842, la musique d'un ballet destiné aux sœurs Dumilâtre. Un soir, après un spectacle assez court, l'orchestre répéta quelques fragments de ce ballet, et fit à l'auteur une ovation chaleureuse. Le librettiste pressa le musicien d'achever sa partition; Gatayes promit de s'y attacher sans relâche, et, le lendemain, il partait pour l'Irlande. A Londres, mêmes succès qu'à Paris, et plus accentués même. Alors il annonce un concert extraordinaire, dont le jour est indiqué par des affiches immenses. A l'heure fixée, les auditeurs se rendent en foule à la salle de concert, mais Gatayes s'était embarqué deux jours avant pour l'Amérique. Depuis vingt ans, comète errante, il parcourt, par bonds capricieux, l'Europe, l'Amérique, l'Australie, semant partout des inspirations superbes, mais inachevées, et exécutées avec la même insouciance qu'il met à les écrire, gaspillant ainsi au hasard son talent, son temps et son avoir. Dans ces dernières années, la difficulté de réunir les éléments d'un grand orchestre pour l'audition de ses œuvres l'a fait incliner vers la musique instrumentale militaire. Mais Gatayes ne s'est pas astreint aux pas redoublés ni aux marches vulgaires et triviales. Ses compositions sont des symphonies pittoresques et même dramatiques, dont l'orchestration riche et colorée a produit une grande sensation en Allemagne et en Angleterre (1860). Du jour où M. Gatayes se résignera à subir les rectitudes de l'existence, à brider ses caprices sans frein et à ébrancher sa verve exubérante, la France pourra compter un grand compositeur de plus; mais il est temps que M. Gatayes règle sa fantaisie.

GATBLED ou **GADBLED** (Christophe), savant français, né à Saint-Martin-le-Bouillant, près d'Avranches, en 1734, mort en 1782. Il entra dans les ordres et devint professeur de mathématiques et d'hydrographie à Caen, où il obtint un canonicat. On a de lui : *Exercices sur la théorie de la navigation* (Caen, 1779); *Exposé de quelques-unes des vérités rigoureuses démontrées par les géomètres et rejetées par l'auteur du* Compendium de physique (1779).

GATCHINA ou **GATTCHIN**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 44 kilom. S.-S.-O. de Saint-Pétersbourg, sur un petit lac; 8,000 hab. Manufacture impériale de porcelaines. Ecoles de jardinage et de jeunes aveugles. Château impérial, séjour favori de Paul Ier, qui fonda à Gatchina une colonie allemande. Le 29 octobre 1799, fut conclu à Gatchina un traité d'alliance et de garantie mutuelle entre la Russie et la Suède.

GATEHOUSE, ville d'Ecosse, comté et à 8 kilom. O. de Kirckudbright, sur la Fleet, un peu au-dessus de l'embouchure de cette rivière dans la baie de Wigtown; 2,000 hab. Fabriques de coton et de cuirs. Commerce actif. Au delà du pont jeté sur la Fleet s'élève la vieille tour de Cardoness.

GÂTÉ, ÉE (gâ-té) part. passé du v. Gâter. Endommagé, détérioré : *Une toilette* GÂTÉE *par la pluie.* ‖ Devenu mauvais; pourri, corrompu : *Du vin* GÂTÉ. *Des fruits* GÂTÉS. *De la viande* GÂTÉE.

— Sali, empuanti :

Elle vous fait présent de cette cassolette.
— Fi! cela sent mauvais, et je suis tout *gâté*.
MOLIÈRE.

‖ Vieilli en ce sens.

— Blessé, meurtri, mis en piteux état :

. . . Voilà mon loup par terre,
Mal en point, sanglant et *gâté*.
LA FONTAINE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Qui a une maladie honteuse ou constitutionnelle : *Une femme, une fille* GÂTÉE. *Il vaut mieux que l'enfant suce le lait d'une nourrice en santé que d'une mère* GÂTÉE. (J.-J. Rouss.) *J'achète cher un œuf frais, il est vieux; un beau fruit, il est vert; une fille, elle est* GÂTÉE. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Déparé, amoindri, qui a perdu de son mérite, de sa valeur : *L'histoire des personnes célèbres est presque toujours* GÂTÉE *par des détails inutiles.* (Volt.) ‖ Dérangé, détruit, empêché dans ses résultats :

Faites des vers comme Racine,
Passez les dieux en bonne mine
Et Myrtil en fidélité :
Soyez absent, tout est *gâté*.
MALEZIEU.

‖ Corrompu, vicié : *Un homme qui n'a pas l'esprit* GÂTÉ *n'a pas besoin qu'on lui prouve son franc arbitre, car il le sent.* (Boss.) *On traite l'âge d'or de chimère, et c'en est une pour quiconque a le cœur et le goût* GÂTÉS. (J.-J. Rouss.)

. . . Tout mortel qui porte un cœur *gâté*
N'aura jamais qu'un esprit frelaté.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Rendu vaniteux ou exigeant, par la flatterie, par des procédés trop obséquieux : *Les princes* GÂTÉS *par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et ingénu.* (Fén.) *Il est fâcheux pour nos amis que nous ayons été trop* GÂTÉS *par des indifférents.* (La Rochef.-Doud.) ‖ Dont on a rendu le caractère mauvais par des complaisances exagérées : *Ce perroquet* GÂTÉ *devint bavard, importun et fou.* (Fén.) *Enfant* GÂTÉ, *enfant ingrat.* (De La Bouisse.) *Les enfants* GÂTÉS *sont, au fond et dans le vrai, comme les animaux apprivoisés : ils ne sont sensibles qu'à l'appât des moyens qui les apprivoisent.* (Dupanloup.) *La plupart des enfants* GÂTÉS *tyrannisent ceux qui les aiment et réservent leurs coquetteries aux indifférents.* (Balz.)

— *Enfant gâté*, Personne exceptionnellement douée ou favorisée : *Un* ENFANT GÂTÉ *de la fortune. Un* ENFANT GÂTÉ *du beau sexe. Le Français est l'*ENFANT GÂTÉ *de l'Europe.* (Duclos.) ‖ Personne légère et capricieuse comme un enfant traité avec une indulgence excessive :

Une femme à tout âge est un *enfant gâté*.
LA CHAUSSÉE.

— s. m. Ce qui est gâté, pourri : *Oter le* GÂTÉ *d'une poire.*

GATÉADO s. m. (ga-té-a-do). Pharm. Bois de l'astronie à feuilles de frêne, qui est employé comme astringent.

GÂTEAU s. m. (gâ-to — Caseneuve, Sylvius et Nicot font venir ce mot du bas latin *vastellum*, dérivé de *vastus*, vaste, parce que la forme du gâteau est vaste et étendue, et qu'il est plus aplati que les autres pains. Selon d'autres, le mot *gâteau* se rapporte à l'ancien allemand *wastel*, que quelques-uns rapprochent de l'ancien haut allemand *wastjon*, gâter, perdre, proprement ravager, de la racine sanscrite *vadh*, frapper, battre. Ce nom signifierait ainsi proprement farine perdue, et le gâteau aurait été ainsi nommé à cause de la dépense qu'il causait. Il y a encore dans la Flandre française une espèce de brioche frite que l'on appelle de la même façon *pain perdu*). Pâtisserie faite avec de la farine ou de la fécule, du beurre et des œufs : *Acheter un* GÂTEAU. *Manger des* GÂTEAUX. *Un* GÂTEAU *aux amandes. Un* GÂTEAU *de riz. Un* GÂTEAU *feuilleté. L'homme, à dix ans, est mené par des* GÂTEAUX; *à trente, par les plaisirs; à quarante, par l'ambition; à cinquante, par l'avarice.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Matière mise à la presse, pour en tirer un suc, et qui, cette opération terminée, affecte la forme d'un gâteau : GÂTEAU *de marc d'olives.*

— Fig. Objet dont on nourrit son esprit ou ses passions : *L'existence est un* GÂTEAU *qu'on dévore à vingt ans et qu'on émiette à soixante.* (Le Figaro.)

— Fam. Profits, avantages qui résultent d'une affaire, d'une entreprise : *Se partager le* GÂTEAU.

Le moins de gens qu'on peut à l'entour du *gâteau*,
C'est le droit du jeu, c'est l'affaire.
LA FONTAINE.

— Pop. *Père* ou *papa gâteau*, *mère* ou *maman gâteau*, Père, mère, aïeul, aïeule, qui est pour ses enfants d'une indulgence poussée jusqu'à la faiblesse.

— Loc. prov. *Je ne mange pas mon gâteau dans ma poche*, Je ne suis pas chiche, je donnerai une part du profit à ceux qui m'auront procuré une bonne affaire. ‖ *Trouver la fève au gâteau*, Par allusion à la fève qu'on met dans le gâteau des Rois, Etre favorisé par la chance dans une affaire, dans une entreprise; faire une découverte avantageuse.

— Antiq. *Gâteaux sacrés*, Pâtisseries que l'on offrait aux dieux dans les sacrifices.

— Art culin. Hachis de gibier ou de venaison renfermé dans une terrine, et qu'on sert comme entremets : GÂTEAU *de lièvre aux truffes.* GÂTEAU *de foies de volailles.*

— Cout. *Gâteau des Rois*, Espèce de galette qu'on a l'habitude de manger en famille le jour des Rois, et dans la pâte de laquelle on a introduit une fève qui vaut, pendant la soirée, une espèce de royauté à celui qui la rencontre dans sa part de gâteau.

— Sculpt. Morceau de cire ou de terre dont les sculpteurs remplissent l'intérieur du moule, dans l'opération de la fonte en moule de potée.

— Techn. Masse de métal qui se fige dans le fourneau pendant la fusion : *La formation du* GÂTEAU *est un accident grave dans l'opération de la fonte.* (Bout.)

— Chir. Plumasseau de charpie qu'on étale sur une plaie de grande dimension.

— Pathol. *Gâteau fébrile*, Intumescence de la rate et des autres viscères abdominaux, qui se produit dans les fièvres intermittentes prolongées et dans quelques autres affections.

— Physiq. Morceau de résine aplati, qui sert à certaines expériences relatives à l'électricité.

— Anat. *Gâteau placentaire*, Nom que l'on donne quelquefois au placenta.

— Entom. Ensemble des cellules que construisent les abeilles et les guêpes pour conserver leur miel et loger leur progéniture : *Un* GÂTEAU *de miel. Les abeilles construisent souvent, dans un* GÂTEAU *qui n'a que deux ou trois pouces en carré, deux ou trois cellules royales.* (Bonnet.)

— Moll. *Gâteau feuilleté*, Nom vulgaire

d'une coquille du genre came, qu'on trouve dans la Méditerranée.

— **Encycl.** Pâtiss. Les *gâteaux* sont des articles de pâtisserie; mais ils diffèrent de la pâtisserie proprement dite, en ce qu'ils sont des desserts bien plutôt que des entremets, et bien plutôt encore de pures friandises; ils sont, en général, légers, contiennent peu de pâte, beaucoup d'œufs, de beurre et de sucre, et sont relevés par des sirops, des crèmes et des aromates. C'est la dernière expression de l'art et de la civilisation gastronomiques avec les glaces, parfaits et sorbets qui sont un autre genre de dessert. Le *gâteau* n'appartient pas seulement à notre civilisation luxueuse et délicate de gourmets et de dilettanti; il est connu depuis un temps immémorial, et dans les campagnes, même les plus pauvres, comme dans les villes les plus opulentes. Dès 1311, dit Legrand d'Aussy, il est question de *gâteaux* feuilletés dans une charte de Robert, évêque d'Amiens. Souvent même des redevances seigneuriales se payaient avec un *gâteau*. Tous les ans, à Fontainebleau, le 1er mai, les officiers de la forêt s'assemblaient à un endroit appelé la *Table du roi*, et là, tous les usagers ou vassaux, qui pouvaient prendre du bois dans la forêt et y faire paître leurs troupeaux, venaient rendre hommage et payer leurs redevances. Les nouveaux mariés de l'année, les habitants de certains quartiers de la ville et ceux d'une paroisse entière ne devaient, à eux tous, qu'un *gâteau*. Les bourgeois d'Amiens étaient aussi tenus de présenter un *gâteau* au roi, lorsqu'il faisait son entrée dans leur ville.

On peut diviser les *gâteaux* en six catégories : 1o les pâtes feuilletées; 2o les pâtes molles; 3o les flans; 4o les biscuits; 5o les petits-fours; 6o les crèmes ou fromages. Chaque catégorie contient une variété d'articles dont l'énumération serait trop longue. Les pâtes feuilletées comprennent les galettes (v. GALETTE); les pâtes molles sont : les brioches, les babas, le *gâteau* Savarin, le biscuit de Savoie; dans les flans peuvent être rangés : la frangipane, le *gâteau* de riz, les tourtes et tartes ou *gâteaux* de fruits; parmi les biscuits, on distingue le biscuit de Reims, le *gâteau* de Madeleine, les macarons, les nougats, etc.; les *gâteaux* à thé de toutes sortes, et un grand nombre d'autres petits *gâteaux* qui tiennent le milieu entre les biscuits et les crèmes forment la catégorie des petits-fours; enfin les crèmes comprennent les crèmes proprement dites, le fromage de Chantilly et des *gâteaux* tels que les éclairs, les darioles, etc.

Parmi tous ces *gâteaux*, les uns sont confectionnés spécialement par les pâtissiers; d'autres peuvent être assez facilement faits par une ménagère, et certains autres sont le produit de fabriques spéciales qui les livrent aux pâtissiers. De ce nombre sont les biscuits, les nougats, les petits-fours, etc. Les *gâteaux* de campagne sont plus spécialement : la galette, les gaufres, les tartes et tourtes et le flan proprement dit.

La liste des *gâteaux* fait honneur à la gourmandise humaine; mais elle est trop longue pour être citée tout entière. On trouvera à leur nom respectif la façon dont sont confectionnés les *gâteaux* principaux; nons ne nous occuperons ici que de ceux qui sont désignés par ce mot.

— *Gâteau aux amandes.* Celui-ci est fait d'un mélange d'œufs, de farine et de beurre, par parties égales en poids, auquel on ajoute une pincée de sel blanc, du zeste de citron haché très-fin et qu'on aromatise avec de la vanille ou de la fleur d'oranger. Quand le tout est mêlé, on ajoute des amandes mondées et pilées fin, dans la proportion de 30 ou 35 grammes par œuf. Cette pâte est ensuite placée dans une tourtière, préalablement beurrée, et on fait cuir à petit feu dessus ou dessous, puis on saupoudre de sucre après la cuisson.

— *Gâteau de Madeleine.* Ce *gâteau*, qui peut être fait par une ménagère, est surtout bien confectionné en province, et notamment à Commercy, d'où on en expédie à Paris et dans plusieurs autres villes. Il jouit d'une réputation méritée. Voici comment on le confectionne : on fait chauffer dans un plat 60 grammes de beurre frais; quand ce beurre est bien fondu, on y ajoute 125 grammes de farine, 155 grammes de sucre, la moitié d'un zeste de citron râpé et une cuillerée de fleur d'oranger; on bat en neige trois œufs qu'on joint au reste, et l'on mélange le tout avec une cuiller. On verse ensuite dans une tourtière ou dans des moules, et l'on met cuire pendant une heure, dans un four quelconque, à un feu modéré.

— *Gâteau nantais.* On verse en tas, pour faire ce *gâteau*, la farine sur le tour à pâte, en faisant au sommet un trou, qu'on nomme *fontaine*, dans lequel on place : du sucre en poudre et la moitié du poids de la farine, du beurre et des amandes mondées et pilées, en parties égales équivalant chacune au quart du poids de la farine, puis un peu de râpure de citron et des œufs dans la proportion de quatre par litre de farine employée; on pétrit le tout ensemble, puis on détrempe et on fraise cette pâte, qui doit être un peu ferme; on l'abaisse d'un demi-centimètre; puis, avec un coupe-pâte de forme ovale ou ronde, on en fait de petits *gâteaux* plats qu'on recouvre d'une pâte d'amandes hachées, de sucre en poudre et de blanc d'œuf. On saupoudre enfin ces *gâteaux* de sucre pour les glacer, et, après les avoir placés sur des plaques beurrées, on les fait cuire à un four doux.

— *Gâteau de Pithiviers.* On fait d'abord un litre de feuilletage, qu'on laisse reposer après lui avoir donné cinq tours. On mêle ensuite 250 grammes d'amandes mondées et pilées, un blanc d'œuf, la moitié d'un zeste de citron râpé et un peu de fleur d'oranger pralinée hachée avec du sucre; puis on abaisse la moitié de la pâte, qu'on a laissé reposer, en lui donnant une épaisseur de 0m, 007 à 0m, 008 et une forme ronde; on mouille le dessus, sur lequel on verse le mélange d'amandes qu'on vient de faire; on recouvre celui-ci avec le restant de la pâte, en soudant bien les bords ensemble, et, après avoir doré et décoré le dessus, on met au four et on laisse cuire pendant une bonne demi-heure.

— *Gâteau Savarin.* Ce *gâteau*, qui doit son nom à l'un des plus célèbres gourmets, est une sorte de grand baba, l'un des produits les meilleurs et les plus estimés de la pâtisserie, qui en a tant d'excellents. Pour faire celui-ci, on met dans une terrine 12 grammes de levûre de bière délayée avec un peu de crème; on y ajoute 3 œufs, 125 grammes de sucre en poudre, 375 grammes de beurre fondu, un litre de farine et très-peu de sel, et l'on pétrit le tout avec assez de crème pour rendre la pâte un peu molle. On place cette pâte dans un moule en forme de couronne, mais avant, on beurre le dedans du moule et l'on en parsème le fond, qui doit devenir le dessus du *gâteau*, d'amandes mondées et hachées; on ne le remplit qu'aux trois quarts avec la pâte, puis on l'expose dans un lieu chaud, afin d'activer l'action de la levûre. Quand la pâte est gonflée, on la fait cuire comme une brioche. Après la cuisson et lorsque le *gâteau* est retiré du moule, on l'enduit abondamment, à l'aide d'un pinceau, d'un sirop fait de sirop de sucre cuit, de kirsch, d'une pincée de vanille mise en poudre avec du sucre et d'un peu de lait d'avelines épais. On introduit parfois dans cette pâte des grains de raisin sec ou des filets fins de cédrat, d'angélique, etc.

— *Gâteau de pommes.* Ce *gâteau* et les deux qui suivent sont peu coûteux et faciles à faire; aussi la confection en appartient-elle surtout aux ménagères, et celui-ci est un des produits de la pâtisserie campagnarde. Dans certaines contrées, et notamment dans l'Est, on réserve toujours un peu de pâte, chaque fois que l'on fait du pain et qu'on le met au four, ce qui n'arrive guère que tous les quinze jours, pour confectionner quelques-uns de ces *gâteaux*, dans lesquels, en général, on s'abstient de mettre de la confiture de groseille; pourtant on y ajoute des groseilles à maquereau cuites, au temps où l'on recueille ces fruits. Voici comment se fait cette sorte de *gâteau* : on prend du feuilletage ou de la pâte brisée, qu'on abaisse sur une tourtière ou une plaque en tôle, en lui donnant une épaisseur de 0m, 001 ou 0m, 002. On place sur cette feuille de pâte de la marmelade de pommes mêlée de deux tiers environ de confiture de groseilles; on recouvre le tout d'une feuille de pâte de même épaisseur, en ayant soin de bien coller les bords, afin que la marmelade ne se répande point; on dessine, avec la pointe d'un couteau sur le dessus du *gâteau*, une ornementation quelconque, puis on met cuire à un four modéré.

— *Gâteau de semoule.* On fait bouillir du lait, dans lequel on verse de la semoule en quantité suffisante pour produire une bouillie épaisse; on laisse cuire un peu, puis on sucre et on parfume avec du zeste de citron ou de la vanille et on ajoute des œufs entiers dans la proportion de 8 par litre de lait. On beurre ensuite un moule ou une casserole, en saupoudrant le beurre de mie de pain très-fine ou de chapelure très-fine aussi; on verse ensuite le mélange, puis on achève de faire cuire sur un feu très-doux en entourant le moule de cendres et de feu.

— *Gâteau de riz.* On épluche, on lave et on fait crever dans du lait 250 grammes de riz, avec du zeste de citron râpé, de la fleur d'oranger ou de la vanille mise en poudre avec du sucre, on mouille le riz avec du lait, à mesure qu'il crève, mais sans le remuer; car, en le remuant, il brûlerait. Quand il est crevé, et forme une bouillie bien épaisse, on y ajoute du beurre très-frais, gros comme la moitié d'un œuf, et du sucre en poudre; puis on enduit un moule de beurre et de sucre râpé, et on le remplit aux trois quarts seulement de la bouillie de riz ainsi préparée. Enfin on fait cuire au four pendant une demi-heure environ.

— *Gâteau de Savoie.* Peu de personnes connaissent l'origine de ce *gâteau* léger et délicat, auquel la Savoie a donné son nom et qui affecte plus ou moins la forme d'un château. Cette origine remonte au moyen âge, et l'invention en est due, selon une ancienne tradition, au cuisinier du comte de Savoie, Amédée VI, surnommé le *comte Vert*, à cause de la couleur ordinaire de ses habits.

Le comte Vert, comte de Savoie, vivait au XIVe siècle, et gouverna la Savoie de 1373 à 1383. Les comtes de Savoie étaient feudataires et vassaux de l'empire d'Allemagne, c'est-à-dire qu'ils tenaient en fief de cet empire le comté, depuis duché de Savoie. L'empereur d'Allemagne, Charles IV, étant venu visiter le comte Vert à Chambéry, capitale du comté, Amédée VI lui fit une réception qui est restée célèbre dans les anciennes annales de la Savoie. C'était un des princes de cette maison les plus chevaleresques, les plus remuants et aussi les plus fins politiques; voulant se rendre l'empereur favorable, l'humble et adroit vassal fêta sa bienvenue avec la plus grande magnificence, et ce fut dans un des banquets donnés à cette occasion que figura, pour la première fois, le *gâteau* de Savoie.

Le repas était servi dans la vaste cour du château; il avait été magnifique, et l'on était au dessert, quand l'empereur et les officiers de sa maison virent arriver, porté par un chevalier tout de vert habillé, masqué et monté sur un superbe cheval richement caparaçonné, un énorme *gâteau* reluisant de dorures et figurant le comté de Savoie, avec ses lacs cachés dans ses vallées profondes, ses hautes montagnes couronnées de neige, le tout surmonté de la couronne impériale.

L'allusion était délicate; l'empereur voulut savoir le nom du chevalier, et, lorsque Amédée VI eut ôté son masque, de vifs applaudissements le saluèrent.

On découpa le *gâteau* qui fut trouvé excellent, et, pour chaque dessert des repas qui suivirent, l'habile cuisinier, qui avait imaginé de donner cette forme à l'exquise pâtisserie dont il était aussi l'inventeur, ne manqua pas d'en composer un non moins énorme, qui fut toujours reçu avec applaudissement par les hôtes du comte Vert.

Les fêtes de Chambéry continuèrent pendant plusieurs jours, au grand contentement de l'empereur, et, pour récompenser le comte Vert de la grandiose réception qu'il lui avait faite et de son *gâteau* de Savoie, l'empereur d'Allemagne le créa vicaire général de l'empire. Depuis lors seulement cette maison, qui devint peu après ducale, et d'où devait sortir, cinq siècles après, le roi d'Italie, commença à être remarquée.

— Mœurs et cout. *Gâteau des Rois.* Depuis un temps immémorial et par une tradition qui remontait jusqu'aux saturnales des Romains, il était d'usage de servir, la veille des Rois, un *gâteau* dans lequel on enfermait une fève qui désignait le roi du festin. Le *gâteau* des Rois se tirait en famille, et c'était une occasion de resserrer les affections domestiques qui exercent une si heureuse influence sur les mœurs. Les cérémonies qui s'observaient en cette occasion, avec une fidélité traditionnelle, ont été décrites par Pasquier dans ses *Recherches sur la France* (liv. IV, ch. IX) : « Le *gâteau* coupé en autant de parts qu'il y a de conviés, on met un petit enfant sous la table, lequel le maître interroge sous le nom de *Phébé*, comme s'il représentait un oracle d'Apollon. A cet interrogatoire l'enfant répond d'un mot latin, *domine*. Sur cela, le maître l'adjure de dire à qui il distribuera la portion du *gâteau* qu'il tient en sa main; l'enfant le nomme ainsi qu'il lui tombe en la pensée, sans acception de la dignité des personnes, jusqu'à ce que la part soit donnée où est la fève; celui qui l'a est réputé roi de la compagnie, encore qu'il soit moindre en autorité. Et, ce fait, chacun se déborde à boire et à manger et danser. Qu'il n'y ait en ceci beaucoup de l'ancien paganisme, je n'en fais doute. Ce que nous représentons ce jour-là est la fête des saturnales que l'on célébrait à Rome sur la fin du mois de décembre et au commencement de janvier. Tacite, au livre XIII de ses *Annales*, dit que, dans les fêtes consacrées à Saturne, on était dans l'usage de tirer au sort la royauté; chose que l'on voit au doigt et à l'œil s'être transplantée chez nous. » Au moyen âge, les grands nommaient quelquefois le roi du festin, dont on s'amusait pendant le repas. L'auteur de la *Vie de Louis XIII, duc de Bourbon* (mort en 1419), voulant montrer quelle était la piété de ce prince, remarque que, le jour des Rois, il faisait roi un enfant de huit ans, le plus pauvre que l'on trouvât en toute la ville. Il le revêtait des habits royaux et lui donnait ses propres officiers pour le servir. Le lendemain, l'enfant mangeait encore à la table du roi; puis venait son maître d'hôtel, qui faisait la quête pour le pauvre roi. Le duc Louis de Bourbon lui donnait communément 40 livres, et tous les chevaliers de la cour chacun 1 franc, et les écuyers chacun un demi-franc. La somme montait à près de 100 francs, que l'on donnait au père et à la mère pour que l'enfant fût élevé à l'école. On tirait le *gâteau* des Rois même à la table de Louis XIV. C'est ce que prouvent les *Mémoires* de Mme de Motteville. « Ce soir, dit-elle, à l'année 1648, la reine nous fit l'honneur de nous apporter un *gâteau*, à Mme de Brégy, à ma sœur et à moi; nous le séparâmes avec elle. Nous bûmes à sa santé avec de l'hypocras qu'elle nous fit apporter. » Un autre passage des mêmes *Mémoires* atteste que, suivant un usage qui s'observe encore dans quelques provinces, on réservait pour la Vierge une part qu'on distribuait ensuite aux pauvres. « Pour divertir le roi, dit Mme de Motteville, à l'année 1649, la reine voulut séparer un *gâteau*, et nous fit l'honneur de nous y faire prendre part avec le roi et elle. Nous la fîmes la reine de la fève, parce que la fève s'était trouvée dans la part de la Vierge. Elle commanda qu'on nous apportât une bouteille d'hypocras, dont nous bûmes devant elle, et nous la forçâmes d'en boire un peu. Nous voulûmes satisfaire aux extravagantes folies de ce jour, et nous criâmes : *La reine boit!* » Louis XIV conserva toujours l'usage du *gâteau* des Rois, même à une époque où sa cour était soumise à une rigoureuse étiquette. Le *Mercure galant* de janvier 1684 en fournit une preuve. Voici l'analyse qu'en a donnée Legrand d'Aussy. La salle avait cinq tables : une pour les princes et seigneurs, et quatre pour les dames. La première de celles-ci était tenue par le roi, la seconde par le dauphin. On tira la fève à toutes les tables. Le grand écuyer fut roi à la table des hommes; aux quatre tables des femmes, la reine fut une femme. Alors le roi et la reine se choisirent des ministres, chacun dans leur petit royaume, et nommèrent des ambassadeurs ou ambassadrices pour aller féliciter les puissances voisines et leur proposer des alliances et des traités. Louis XIV accompagna l'ambassadrice députée par la reine. Il porta la parole pour elle, et, après un compliment gracieux au grand écuyer, il lui demanda sa protection, que celui-ci lui promit, en ajoutant que, s'il n'avait point une fortune faite, il méritait qu'on la lui fît. La députation se rendit ensuite aux autres tables, et successivement les députés de celles-ci vinrent de même à celle de Sa Majesté. Quelques-uns même d'entre eux, hommes et femmes, mirent dans leurs discours et dans leurs propositions d'alliance tant de finesse et d'esprit, des allusions si heureuses, des plaisanteries si adroites, que ce fut pour l'assemblée un véritable divertissement. En un mot, le roi s'en amusa tellement, qu'il voulut le recommencer encore la semaine suivante. Cette fois-ci, ce fut à lui qu'échut la fève du *gâteau* de sa table, et par lui, en conséquence, que commencèrent les compliments de félicitations. Il les reçut avec cette noblesse affable qui lui était propre. Une princesse, une de ses filles naturelles, connue dans l'histoire de ce temps-là par quelques étourderies, ayant envoyé lui demander sa protection pour tous les événements fâcheux qui pourraient lui arriver pendant sa vie : « Je la lui promets, répondit-il, pourvu qu'elle ne se les attire pas. » Réponse qui fit dire à un courtisan que ce roi-là ne parlait pas en roi de la fève. A la table des hommes, on fit un personnage de carnaval qu'on promena par la salle en chantant une chanson burlesque. Au commencement du XVIIIe siècle, les boulangers envoyaient ordinairement à leurs pratiques un *gâteau* des Rois. Les pâtissiers réclamèrent contre cet usage et intentèrent même un procès contre les boulangers, comme usurpant leurs droits. Sur leur requête, le parlement rendit, en 1713 et en 1717, des arrêts qui interdisaient aux boulangers de faire et de donner à l'avenir aucune espèce de pâtisserie, d'employer du beurre et des œufs dans leur pâte et même de dorer leur pain avec des œufs. La défense n'eut d'effet que pour Paris; l'usage prohibé continua d'exister dans la plupart des provinces. Les *gâteaux* à fève n'étaient pas exclusivement reservés pour le jour des Rois; on en faisait toutes les fois qu'on voulait donner aux repas une plus grande gaieté. Les femmes récemment accouchées étaient tenues d'offrir, à leurs relevailles, un *gâteau* de cette espèce.

Voici un document des plus curieux pour l'histoire de cette fête du 6 janvier; il porte la date du 4 nivôse an III :

« Le citoyen maire et président du conseil, Nicolas Chambon, informe ledit conseil de la section que le comité révolutionnaire vient de lui dénoncer qu'il y a des « pâtissiers qui se » permettent de fabriquer et de vendre en- » core des *gâteaux* des Rois. » Il invite la police à faire son devoir.

Sur quoi l'arrêt :

« ... Considérant que les pâtissiers ne sauraient avoir que des *intentions liberticides;* considérant que même plusieurs particuliers en ont commandé, sans doute dans l'intention de conserver l'usage superstitieux de la fête des ci-devant rois, etc., (il faudra) découvrir et surprendre les pâtissiers délinquants et les orgies dans lesquelles on oserait fêter les ombres des tyrans. »

— Entom. Les hyménoptères vivant en société, tels que les abeilles, les guêpes, les bourdons, construisent des alvéoles, soit pour y loger leurs larves, soit pour y déposer des provisions d'une liqueur sucrée plus ou moins analogue au miel. Un *gâteau* est constitué par la réunion d'un certain nombre de ces alvéoles; sa forme, sa position varient suivant l'insecte qui l'a produit. Les *gâteaux* des guêpes sont formés d'un seul rang de cellules horizontales dont l'ouverture est tournée vers la terre; ceux des abeilles sont placés verticalement, et les alvéoles, qui forment une double rangée, sont dirigés horizontalement et placés dos à dos. Dans les *gâteaux* fabriqués par les bourdons, les alvéoles ont généralement l'ouverture dirigée en haut et plus ou moins inclinée, mais sans ordre régulier.

Gâteau des reines (LE), comédie en cinq actes, en prose, par M. Léon Gozlan; représentée sur le Théâtre-Français le 14 septembre 1855. C'est dans les recueils anecdotiques publiés après le mariage du jeune Louis XV que M. Gozlan a puisé le sujet de sa comédie. Louis XV avait seize ans. Courtisans et courtisanes, ayant à leur tête *Monsieur le Duc* et la marquise de Prie, sa maîtresse en titre, songeaient à détacher le jeune roi de la soutane du cardinal Fleury, en le mariant au plus tôt. Il y avait bien à la cour une infante d'Espagne, fiancée dès le

maillot à Louis XV; mais elle ne marchait pas encore toute seule, et on pouvait craindre que la venue de la puberté ne fît faire au roi quelque coup de sa tête. Il fallait donc se hâter. On songea d'abord à Mlle de Vermandois, sœur de M. le Duc, qui moisissait au couvent de Fontevrault. Mme de Prie lui fut dépêchée avec mission de lui offrir la couronne de France; mais la jeune fille traita si dédaigneusement la marquise, que celle-ci jura ses grands dieux que jamais le trône royal n'appartiendrait à une *mijaurée* de cette espèce. M. Gozlan nous fait assister à une charmante scène où la marquise, les bras nus jusqu'aux coudes, pétrit un *gâteau des reines*, en se demandant à qui elle pourrait bien destiner la fève. La jeune infante est écartée, Mlle de Vermandois également. Et cependant, à tout prix, il faut une reine; car, un soir ou l'autre, le jeune roi trouvera quelque beauté peu sévère très-disposée à l'initier aux joies de l'amour, et, dès lors, qui sait ce qui pourrait arriver? A force de chercher, la marquise finit par se rappeler qu'un pauvre roi détrôné, un certain Stanislas Leczinski, vit, ou plutôt devrait vivre, dans son manoir de Wissembourg, des libéralités de la France, et qu'en réalité il y meurt de faim, en compagnie de sa fille, Marie Leczinska. *Eurêka!* crie-t-elle, pendant que la noble fille de Pologne, sous les murs dégradés et froids du château de Wissembourg, rêve à son jeune fiancé, le comte d'Estrées, qu'elle sait parti depuis quelques jours pour venir solliciter de Louis XV, à Paris, le brevet de duc et pair qui lui permettra de l'épouser. On retrouve Marie Leczinska à Versailles, où elle n'a eu qu'à se montrer pour captiver le cœur du roi. Mais à peine lui révèle-t-on la haute fortune qui l'attend, qu'elle crie, pleure, se révolte et demande à grands cris qu'on lui rende sa misère et son fiancé. La situation est embarrassante et risquerait fort de tourner au ridicule, si la marquise de Prie ne persuadait à Stanislas de donner son consentement, et à Marie d'accepter la couronne, en leur apprenant à tous deux que le comte d'Estrées est un infidèle et *qu'elle en parle à bon escient*.

Le *Gâteau des reines* a obtenu le succès qu'il méritait à beaucoup de titres. Mais on pourrait peut-être reprocher à l'auteur de n'avoir pas tiré de son sujet tout le parti possible. Ainsi, par exemple, nous regrettons, avec M. Paul de Saint-Victor, « que M. Léon Gozlan ait laissé dans les coulisses de la comédie le cardinal Fleury, ce prêtre qu'on pourrait appeler un vieillard d'Etat. C'eût été un portrait fort original que celui de ce Richelieu affadi et somnolent, qui imprima sa vieillesse à toute la jeunesse d'un long règne... Il eut le génie de la froideur, de la modération, de l'indifférence, et cette douceur opiniâtre qui use les difficultés en les polissant. Plus patient que Sixte-Quint, il garda jusque sur les marches du trône ses lentes béquilles d'octogénaire, béquilles fées qui le menèrent si haut, qui le maintinrent si longtemps... » Quand on est en possession d'un tel portrait à placer dans le cadre d'une comédie historique, dont tout l'intérêt réside précisément dans les portraits, on a grand tort de s'en priver. Il en est de même de Louis XV, qui ne paraît pas dans la pièce de M. Gozlan. Il est vrai que l'auteur fait presque oublier ces lacunes, à force de charme dans les détails, de traits ingénieux et piquants, d'élégance et de correction dans le style.

Gâteau des Rois (LE) ou **Monsieur Pétau**, comédie en trois actes, en vers, d'Imbert; représentée à la Comédie-Française le 6 janvier 1775. Cette pièce contribua beaucoup à établir la réputation d'Imbert, moins par son mérite que par les conséquences fâcheuses qu'elle eut pour l'auteur. Elle était précédée d'un prologue agréablement écrit, qui annonçait que le but de l'ouvrage était de peindre les mœurs de la petite bourgeoisie. La scène se passe dans la boutique d'un marchand de la rue Saint-Denis, nommé Pétau, qui, à l'occasion de la fête de l'Epiphanie, donne une collation à quelques-uns de ses amis. M. Pétau ne veut point marier sa fille au petit Finon, son amant, qui n'a pas de fortune, et il l'a promise au vieil Orgon, riche drapier. Mme Pétau protége les amours du petit Finon. Elle s'accorde avec un Gascon de ses amis pour tromper son mari. Le repas qu'on doit donner ce même jour en fournit une occasion merveilleuse. On s'arrange de manière que M. Pétau ait la fève. On présente au nouveau roi quelques placets. Il en signe un parmi ceux-ci avec le plus grand plaisir, et c'est précisément le contrat de mariage de Mlle Pétau avec le petit Finon. Le contrat porté chez le notaire, on instruit le pauvre père du tour qu'on lui a joué. Il se fâche d'abord un peu; mais, puisque sa fille préfère le petit Finon au vieil Orgon, il ne s'opposera pas à un acte qu'il a signé. Le tout finissait par quelques gais couplets où l'auteur confondait avec assez d'esprit l'éloge de Louis XVI et de M. Pétau. Mais il y laissa échapper quelques traits qui furent jugés peu respectueux pour la mémoire de Louis XV. On remarqua, entre autres, ces deux vers :

> Il est des sages de vingt ans
> Et des étourdis de soixante.

La pièce fut interdite et l'auteur enfermé à For-l'Évêque, où il resta quelque temps. Mlle Luzi, qui avait chanté les couplets, y passa douze heures; Crébillon, le censeur, fut interdit pour trois mois. La *Correspondance secrète* de Meltrà raconte que Crébillon, pour éviter l'allusion de ces deux vers qui avaient tant choqué la censure, avait substitué *cinquante* à *soixante*. Mais l'actrice ne tint pas compte de ce changement; ce qui fut cause de son incarcération. Imbert, qui n'avait encore publié que quelques fables et le poëme du *Jugement de Pâris*, acquit promptement, grâce à ces circonstances, une réputation que ses ouvrages n'ont pas toujours justifiée. Sa comédie était gaie, et on y rencontrait des scènes spirituelles et comiques.

Gâteau des Rois (LE), tableau de Greuze; musée de Montpellier. La scène se passe dans un humble logis. Au centre de la composition, le père de famille est assis, les genoux chargés de pâtisseries qu'il s'apprête à distribuer à ses enfants. Ils sont huit, garçons et filles : toute une *fricassée* de bambins roses et joufflus. Le plus jeune, porté par sa sœur, tend les mains pour recevoir le premier sa part de friandise. D'autres se tiennent près d'une table sur laquelle fume un gâteau appétissant. La mère, assise au bout de cette table, contemple avec bonheur la joyeuse famille.

Ce tableau, d'un sentiment bien naïf, d'une exécution large et facile, a été popularisé par la gravure de Flipart; il a fait partie des collections Paillet (1774), Ducloz-Dufresnoy (1795), Montaleau (1802) et Emler (1809), et a été acheté 7,000 francs à la vente de cette dernière collection par M. Valedou, qui en a fait don au musée de Montpellier en 1836.

GÂTE-BOIS s. m. Entom. Insecte du genre cossus, dont la larve pénètre l'aubier des arbres, notamment des ormes, qu'elle fait mourir en absorbant la majeure partie de la séve. ‖ Pl. GÂTE-BOIS.

GAT-EL-CHALLAH s. m. (ga-tèl-chal-la). Mamm. Nom arabe du caracal.

GATELIER s. m. (ga-te-lié). Bot. Syn. de GATTILIER.

GÂTE-MAISON s. m. Dans le langage des domestiques, Celui qui, en remplissant trop bien ses devoirs envers ses maîtres, rend le service difficile aux autres domestiques. ‖ Pl. GÂTE-MAISON.

GÂTE-MÉTIER s. m. Celui qui travaille à trop bon marché, qui vend sa marchandise à trop bas prix, et force ainsi les gens de son métier à diminuer leurs profits pour soutenir la concurrence : *Il y a partout des* GÂTE-MÉTIER. (D'Alemb.)

GÂTE-PAPIER s. m. Mauvais écrivain; barbouilleur de papier. ‖ Pl. GÂTE-PAPIER.

GÂTE-PÂTE s. m. Mauvais boulanger; mauvais pâtissier. ‖ Pl. GÂTE-PÂTE.

— Par ext. Celui qui fait mal ce qui est de son métier, de sa profession.

GÂTER v. a. ou tr. (gâ-té — du latin *vastare*, ravager; de *vastus*, vaste, désert, ravagé. Comparez l'ancien haut allemand *wastjan*, ravager. Delâtre compare le latin *vastus* au participe sanscrit *vaddha*, de la racine *vadh*, frapper, battre). Détériorer, endommager, mettre en mauvais état : *Cette tache d'huile* A GÂTÉ *mon habit. La gelée* A GÂTÉ *les vignes. Des lectures trop assidues* GÂTENT *la vue. Il ne faut jamais pousser les balayures au feu, cela* GÂTE *les cendres.* (Mme Monmarson.)

— Putréfier, pourrir; rendre impropre à la nutrition : *La grande chaleur* GÂTE *promptement les viandes.*

— Salir; empuantir : GÂTER *l'habit de quelqu'un.*

> . . . . On n'avait jeté
> Cette immondice et la femme *gâté*,
> Qu'afin qu'elle eût quelque valable excuse
> Pour éloigner son dragon quelque temps.
> LA FONTAINE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Vicier le sang de; communiquer une maladie honteuse à : *Une nourrice malsaine* GÂTE *son nourrisson.*

> Ah! voulez-vous, Jean-Jean, nous *gâter* tous?
> BOILEAU.

— Rendre plus mauvais; dénaturer, changer en mal; ôter de son prix, de sa valeur : GÂTER *un tableau en le retouchant. L'art* GÂTE *la nature, au lieu de l'embellir, dès qu'il veut dominer.* (F. Bacon.) *L'on raccommode avec du régime ce que les soupers* ONT GÂTÉ. (Volt.) *Dans l'éducation, tout consiste à ne pas* GÂTER *l'homme de la nature en l'appropriant à la société.* (J.-J. Rouss.) *La nature a tout fait le mieux qu'il était possible; mais nous voulons faire encore mieux, et nous* GÂTONS *tout.* (J.-J. Rouss.)

> Un auteur *gâte* tout, quand il veut trop bien faire.
> LA FONTAINE.

> Dans la société, retenez bien cela,
> L'esprit qu'on veut avoir *gâte* celui qu'on a.
> GRESSET.

— Déranger, empêcher les combinaisons, les bons résultats de : *Entre les peuples et les rois, les intermédiaires* GÂTENT *tout.* (Dumouriez.) *Les esprits entêtés regimbent contre l'insistance; auprès d'eux, on* GÂTE *tout en voulant tout emporter de haute lutte.* (Chateaub.) *Il n'y a point de si bonne cause que de mauvais arguments et de mauvais procédés ne puissent* GÂTER. (Guizot.)

> Le trop d'expédients peut *gâter* une affaire;
> N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.
> LA FONTAINE.

‖ Rendre désagréable, ôter le charme de; être nuisible à : *Combien de grands hommes, généralement applaudis,* ONT GÂTÉ *le concert de leurs louanges en y mêlant leur voix!* (Fonten.) *L'idée de se voir pour si peu de temps* GÂTE *tout le plaisir d'être ensemble.* (J.-J. Rouss.)

> Pour moi, je ne tiens pas, quelque effet qu'on suppose,
> Que la science soit pour *gâter* quelque chose.
> MOLIÈRE.

> La raison *gâte* tout dans la société;
> Elle en chasse les ris, les jeux et la gaîté.
> LA CHAUSSÉE.

> Un Diogène insupportable,
> Moitié sophiste et moitié chien,
> Croit placer le souverain bien
> A donner tous les rois au diable;
> Mais être roi ne *gâte* rien,
> Lorsque d'ailleurs on est aimable.
> VOLTAIRE.

— Fig. Corrompre, vicier, dépraver : GÂTER *les mœurs, le goût. L'air de la cour* GÂTE *la vertu la plus pure et adoucit la plus sévère.* (Mme de Maint.) *L'esprit irréligieux détruit la vérité et* GÂTE *les mouvements de la nature.* (Chateaub.) *La vie* GÂTE *presque toujours un peu notre naturel.* (Mme de Rémusat.) *Le régime de vie des vieillards va mal aux jeunes gens : il* GÂTE *leur cœur ou leur esprit.* (St-Marc Girard.) ‖ Corrompre par trop de complaisance, trop d'indulgence, le caractère de : GÂTER *les enfants, c'est en faire de véritables victimes.* (Mme Monmarson.)

> C'est mon opinion de *gâter* les enfants.
> A. DE MUSSET.

‖ Traiter avec une extrême bonté, avec une excessive prévenance : *M. de Chateaubriand ne* GÂTE *pas ses amis. J'ai peur qu'il ne soit un peu* GÂTÉ *lui-même par leur dévouement.* (Mme de Duras.) ‖ Blaser, rendre difficile : *L'Amérique m'*A *un peu* GÂTÉ *sur le compte des fleurs.* (Chateaub.)

— Absol. : *La main de l'homme* GÂTE *bien plus souvent qu'elle n'embellit.* (J. Arago.)

— *Gâter du papier*, Ecrire beaucoup et mal : *C'est un écrivailleur qui* A GÂTÉ *bien* DU PAPIER *dans sa vie.*

— *Gâter le métier*, Travailler ou vendre à vil prix.

— *Gâter la main*, La rendre moins légère, moins sûre : *L'âge lui* A GÂTÉ LA MAIN. ‖ Faire perdre une aptitude, une habitude qui donnait de la facilité : *Il écrivait purement et simplement, mais les journaux lui* ONT GÂTÉ LA MAIN.

Se gâter v. pr. Pourrir, se corrompre : *Dans les grandes chaleurs, les viandes* SE GÂTENT *du jour au lendemain. Les fruits* SE GÂTENT *facilement dans les saisons pluvieuses.*

— Fig. Se dépraver, se corrompre, en parlant des choses morales : *Le cœur* SE GÂTE *par de mauvaises lectures. Les jeunes gens* SE GÂTENT *par de mauvaises fréquentations. C'est par le cœur que les femmes mûrissent ou* SE GÂTENT. (Laténa.) ‖ Perdre de sa valeur, de son mérite, de son talent : *Les critiques empêchent les gens de broncher, et l'on* SE GÂTE *par les louanges.* (Volt.) ‖ Prendre une tournure défavorable : *Ses affaires* SE GÂTENT *terriblement depuis un certain temps. Ne le taquinez plus; il se fâche, cela va* SE GÂTER.

— Gâter à soi : *Comme on* SE GÂTE *l'esprit, on* SE GÂTE *aussi le sentiment.* (Pasc.)

— *Se gâter la main,* Perdre son habileté par la pratique de fausses méthodes : *Cet artiste* S'EST *bien* GÂTÉ LA MAIN *depuis quelques années. Rien n'est plus aisé que de* SE GÂTER LA MAIN. (L. Reybaud.)

— Réciproq. Se corrompre l'un l'autre : *Les jeunes gens* SE GÂTENT *mutuellement.*

— **Syn. Gâter, corrompre, dépraver,** etc. V. CORROMPRE.

— **Antonymes.** Améliorer, amender, corriger, réparer. — Conserver, entretenir, maintenir, préserver.

GÂTERIE s. f. (gâ-te-rî — rad. *gâter*). Action de gâter; soins délicats, complaisances excessives : *Toutes ces* GÂTERIES *amollissent le caractère des enfants.*

GATES (monts). V. GHATTES.

GATES (Horace), général en chef américain, né en Angleterre vers 1728, mort à New-York en 1806. Il servit dans les troupes anglaises en Allemagne, se distingua dans la guerre du Canada contre les Français (1755-1763), s'établit en Virginie après la paix, et prit les armes pour la cause de l'indépendance en 1775. Mis à la tête de l'armée du Nord, il défit le général anglais Burgoyne, à Saratoga, et l'obligea de se rendre, avec son armée, composée de 5,000 hommes (16 oct. 1777). Deux ans après, il battit Henri Clinton dans diverses rencontres. Le congrès lui confia le commandement de l'armée du Midi en 1780; mais, cette fois, il fut moins heureux. N'ayant sous ses ordres que des troupes de nouvelle levée, il éprouva un sanglant échec à Cambden, où il avait pour adversaire lord Cornwallis. Traduit devant un conseil de guerre comme traître, mais acquitté, il passa le reste de sa vie dans la retraite, et mourut regretté de ses compatriotes d'adoption, un moment injustes envers lui. C'était un militaire de talent et plein d'humanité. En 1790, il avait affranchi ses esclaves, en leur donnant le moyen de pourvoir à leurs premiers besoins, exemple bien rare dans un pays où le hideux esclavage subsistait alors dans toute sa vigueur, sous la protection du bourreau.

GÂTE-SAUCE s. m. Marmiton; mauvais cuisinier : *Il n'est pas un* GÂTE-SAUCE *qui ne se décore du titre de chef.* ‖ Pl. GÂTE-SAUCE.

GATESHEAD, ville d'Angleterre, comté et à 20 kilom. N. de Durham, sur la rive droite de la Tyne, qui la sépare de Newcastle, et sur laquelle est jeté un beau pont de pierre; 33,587 hab. Dans les falaises qui dominent la rivière, carrières fournissant d'excellentes pierres pour l'émoulage des outils. Usines à fer, dans lesquelles sont employés la plupart des habitants. Cette ville remonte à une haute antiquité. De nouvelles constructions l'ont agrandie et embellie dans ces derniers temps.

GÂTEUR, EUSE s. (gâ-teur, eu-ze — rad. *gâter*). Celui, celle qui gâte par trop d'indulgence, trop de complaisance : *Un* GÂTEUR *d'enfants. Les grand'mères sont généralement des* GÂTEUSES *d'enfants.*

GÂTEUX, EUSE s. (gâ-teu, eu-ze — rad. *gâter*). Dans les hospices, Paralytique ou aliéné qui se salit habituellement de ses propres excréments : *Une salle de* GÂTEUX.

— Adjectiv. : *Malade* GÂTEUX. *Fou* GÂTEUX.

— **Encycl.** On comprend facilement que les individus atteints d'une aussi pénible infirmité doivent être l'objet de soins particuliers dans les asiles où ils sont recueillis, dans leur intérêt autant que dans celui de leurs voisins. Une ordonnance de 1849, réglant le service des asiles d'aliénés, prescrit d'en faire une classe à part et de les loger dans un quartier spécial. Voici un aperçu approximatif du nombre de *gâteux* de quelques asiles, relativement à la population générale : Bicêtre, 850 aliénés hommes, 80 *gâteux*; la Salpêtrière, 1,074 aliénées femmes, 212 *gâteux*; asile Saint-Jean, à Rouen, 753 aliénés, 98 *gâteux*; asile de Pontorson (Manche), 265 aliénés, 40 *gâteux*; asile de Mareville (Meurthe), 717 aliénés, 70 *gâteux*, enfin, à la maison de Charenton, sur 230 aliénés hommes, on trouve 34 *gâteux*.

GATH ou **GETH**, ville de la Palestine ancienne, appartenant aux Philistins, et nommée, par la version grecque des Septante, *Geth*, et par l'historien Josèphe *Gitta* ou *Gittè*. C'était une des cinq villes royales de ce peuple. C'est là que naquit et qu'habitait le géant Goliath (liv. de Samuel, LXXIV, 4). Prise et fortifiée par David, elle tomba plus tard entre les mains des Syriens, mais elle ne tarda pas à être reconquise par Joas. Au temps d'Eusèbe, c'était une petite ville située à environ 5 milles d'Eleuthéropolis. ‖ Il ne faut pas confondre cette ville avec une autre qui porte le même nom, et qui était située dans le territoire de la tribu de Zabulon. Elle était la patrie de Jonas. ‖ Enfin il exista une troisième ville appelée Gath; elle était distante d'Eleuthéropolis d'environ 12 milles.

GATHA, GATTA ou **GATTENDORF**, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), prov. en deçà du Danube, dans l'ancien comitat de Wieselburg, à 19 kilom. S.-O. de Presbourg; 1,954 hab. Château des princes Esterhazy, entouré d'un beau parc.

GATHY (Auguste), musicographe et compositeur, né en 1800, mort en 1858. D'abord commis libraire à Hambourg, Gathy consacra tous ses loisirs à l'étude de la musique, puis abandonna le commerce pour aller à Dessau prendre, de Frédéric Schneider, des leçons d'harmonie et de composition. Son nom fut bientôt connu avantageusement en Allemagne par des articles de critique musicale de la plus haute portée. Aussi, fort de certaines approbations flatteuses, il fonda, à son retour à Hambourg, en 1830, une gazette portant pour titre : *Feuille de conversation musicale*. En 1833, un article de Gathy, *De la musique en Allemagne*, inséré dans l'*Europe littéraire*, posa, d'une manière distinguée, le nom de l'écrivain à Paris, où il vint se fixer vers 1841, pour se livrer au professorat, sans renoncer toutefois à ses études littéraires musicales. Cet artiste, doué des plus heureuses qualités, érudit, écrivain attrayant, affable, bienveillant et modeste, se serait certainement fait un nom éminent dans l'art, si sa malheureuse santé ne fût venue mettre obstacle à ses travaux. Malgré son état de souffrance perpétuelle, il publia un dictionnaire abrégé de musique et des biographies musicales, dont les deux premières éditions furent rapidement épuisées. Gathy préparait une troisième édition, augmentée et rectifiée, pour laquelle il avait dépensé toute l'énergie d'une volonté opiniâtre, quand la mort vint le saisir au milieu de son entreprise. Cet artiste a laissé manuscrites des romances françaises et allemandes, et quelques autres productions de divers genres.

GATIEN (saint), premier évêque de Tours, né à Rome, mort à Tours en 301. Il se rendit, vers 250, dans les Gaules, et prêcha pendant cinquante ans la foi chrétienne aux païens. L'Eglise l'honore le 18 décembre.

GATIEN-ARNOULT (Adolphe-Félix), philosophe et homme politique français, né à Ven-

dôme (Loir-et-Cher) en 1800. Il suivit de bonne heure la carrière de l'enseignement, professa successivement à Nevers, à Bourges, à Reims, à Nancy, et fut appelé, après la révolution de 1830, à occuper la chaire de philosophie à la faculté des lettres de Toulouse. Dès son arrivée dans cette ville, il fit une étude toute particulière de la langue d'oc et devint, en 1833, un des quarante mainteneurs des jeux floraux. Les idées hautement libérales qu'il exprimait dans ses cours lui attirèrent bientôt l'animosité du clergé, et l'archevêque de Toulouse, d'Astros, n'hésita point à l'attaquer dans un mandement, auquel le professeur répondit par un écrit intitulé : *Doctrine philosophique de Gatien-Arnoult* (Toulouse, 1835, in-8°). Ces attaques du clergé ne firent qu'accroître la notoriété de M. Gatien, qui devint membre du conseil municipal et adjoint. Il était un des chefs de l'opposition libérale dans la Haute-Garonne, et avait été un des fondateurs de l'*Emancipation*, organe de ce parti, lorsque la révolution de 1848 éclata. Il s'empressa de proclamer la république comme président de la commission municipale provisoire de Toulouse, devint maire de cette ville, et fut élu, peu après, un des représentants de la Haute-Garonne à l'Assemblée constituante. Il vota avec le parti démocratique avancé, fut un des constants adversaires de la politique rétrograde de l'Elysée, et se prononça à maintes reprises contre l'expédition de Rome. Découragé sans doute par la tournure que prenaient les choses, il ne se représenta pas lors des élections pour l'Assemblée législative, et reprit alors sa chaire de philosophie à Toulouse. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il cessa de prendre part à la vie politique active; mais, en 1865, par suite du triomphe de la liste de l'opposition, il fut élu membre du conseil municipal. M. Gatien-Arnoult est membre de l'Académie des sciences de Toulouse et secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de cette ville.

Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint maire de Toulouse, employa son influence à calmer les esprits, et fut nommé, le 8 février 1871, député de la Haute-Garonne, le premier de la liste, par 84,676 voix. Républicain de l'école de Grévy, il croit que le gouvernement de son choix doit s'affirmer par le plein exercice de la liberté, de l'ordre et de la légalité. A l'Assemblée, il a voté pour la nomination, comme chef du pouvoir exécutif, de M. Thiers, dont il a appuyé la politique, pour la paix avec la Prusse, pour le transfert du siége de l'Assemblée à Paris, contre l'abrogation des lois de proscription qui frappaient la famille de Bourbon et les d'Orléans, etc.

Doyen de la faculté des lettres de Toulouse, son discours de rentrée, à la fin de 1871, fut, pour le parti clérical, le prétexte d'une manifestation. Etouffée aussitôt sous les cris de : *Vive la république*, poussés par la jeunesse des écoles, cette manifestation donna lieu, dans les journaux de la localité, à une polémique assez vive, qui eut, à Paris même, un certain retentissement.

On a de M. Gatien-Arnoult : le *Ministère expliqué et justifié* (Nancy, 1830, in-8°), brochure qui parut sous le voile de l'anonyme; *Programme d'un cours complet de philosophie* (Nancy, 1830, in-8°), ouvrage qui a eu plusieurs éditions, et lui a valu sa nomination à la chaire de Toulouse; *Cours de lectures philosophiques* (Toulouse, 1838, in-8°); *Eléments généraux de l'histoire comparée de la philosophie, de la littérature et des événements publics depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1841, in-8°); *Histoire de la philosophie en France* (1859, in-8°); *Victor Cousin, l'école éclectique et l'avenir de la philosophie française* (1867, in-8°), etc. M. Gatien-Arnoult a revu et complété la traduction des monuments de la littérature romane depuis le XIVe siècle, traduction intitulée : les *Fleurs du gai savoir*.

GÂTINAIS (*Vastinensis pagus*), ancien pays de France, compris en partie dans l'Orleanais et en partie dans l'Ile-de-France; il tirait son nom du mot *gâtine*, qui désigne un terrain inculte, et avait le titre de comté. On le divisait en Gâtinais français et en Gâtinais orléanais. Le Gâtinais français avait pour ch.-l. Nemours, et pour villes principales : Moret, Courtenay, Dourdan, Monthléry. Le ch.-l. du Gâtinais orléanais était Montargis; les villes principales : Gien, Briare, Châtillon-sur-Loing. Le Gâtinais est compris aujourd'hui dans les départements de Seine-et-Marne, du Loiret, de la Nièvre et de l'Yonne.

Ce petit pays eut, à partir du XIe siècle, des comtes particuliers, appartenant à la maison d'Anjou. Foulques le Réchin, apres avoir dépouillé son frère aîné, Geoffroi le Barbu, qui avait succédé à son oncle Geoffroi Martel dans le comté de Touraine, pour consolider son usurpation, céda au roi de France, Philippe Ier, le comté de Gâtinais, en 1068. Depuis lors, il n'a point eu de souverains particuliers.

GÂTINAIS-CHALONNAIS, ancien petit pays de France, dans la Bourgogne, où était Sainte-Marie-en-Gâtinais; il est compris aujourd'hui dans le département de Saône-et-Loire.

GÂTINE s. f. (gâ-ti-ne — rad. *gâter*). Agric. Lande, terre inculte. ‖ Vieux mot.

GÂTINE (LA), ancien petit pays de France, dans le Poitou, aujourd'hui dans le département des Deux-Sèvres; ch.-l., Parthenay.

GATINE (LA), ancien petit pays de France, dans le pays chartrain, aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir.

GÂTINE (LA), ancien pays de France, dans l'Orléanais, aujourd'hui dans le département du Loiret.

GATINEAU, rivière du bas Canada, résultant de la réunion des eaux de plusieurs petits lacs. Elle coule vers le S. et tombe dans l'Ottava, près de Hull, après un cours de plus de 550 kilom. Elle n'est navigable que pour les canots, sauf sur une très-minime partie de son cours. Quoique le Gatineau soit un des affluents les plus considérables de l'Ottava, il est fort peu connu, et ses rives n'ont jamais été entièrement explorées.

GATINES (LES), petits pays de l'ancienne France (Touraine), aujourd'hui dans Indre-et-Loire.

GATO, GATHO ou **AGATHON**, ville de la Guinée supérieure, sur une baie du fleuve Bénin, à 25 kilom. S.-S.-O. de la ville de ce nom, à laquelle elle sert de port. Elle est très-peuplée, quoique le climat y soit excessivement malsain. Belzoni, le célèbre voyageur, y mourut de la dyssenterie le 3 décembre 1823.

GATO DE ALGALIA s. m. (ga-to-dé al-ga-li-a). Mamm. Nom portugais de la civette.

GATON s. m. (ga-ton — altér. du mot *bâton*). Mar. Bâton dont on se sert pour faciliter le commettage des gros cordages.

GATRONE, ville de l'Afrique septentrionale (Fezzan), à 124 kilom. S.-S.-E, de Mourzouk, à l'extrémité d'une plaine de sable. Au centre s'élève un château occupé par les marabouts. Les alentours de la ville sont garnis de dattiers. Les habitants parlent un dialecte qui se rapproche plus de la langue du Bornou que de l'arabe.

GATTA (Bartolomeo DELLA), dit **Bartolomeo d'Arezzo** ou **l'Abbate di San-Clemente**, peintre et architecte italien, né à Arezzo vers 1418, mort à Florence en 1501. Vasari et Lanzi nous apprennent que Gatta, entré dans les ordres de très-bonne heure, était encore moine camaldule au couvent des Anges de Florence en 1468, durant la peste qui ravagea le pays. Il avait, à cette époque, une sorte de notoriété, grâce aux petites miniatures (portraits et sujets de sainteté) qu'il peignait habilement. Essayant alors de développer les mêmes thèmes en de plus vastes proportions, il exécuta quelques grands tableaux, dont le succès augmenta sa réputation. Pérugin et Signorelli décoraient en ce temps-là la chapelle Sixtine. Gatta fut appelé à Rome pour prendre part à ces travaux. Vasari affirme que Bartolomeo peignit plusieurs fresques, à côté de celles du Pérugin; toutefois, il est plus vraisemblable, comme du reste le prétend Lanzi, qu'il ne fit qu'aider à l'exécution de ces œuvres, signées seulement par Pérugin et Signorelli. Mais, à Arezzo, dans la cathédrale, il peignit seul des fresques nombreuses, qui n'existent plus. Il ne nous reste de lui qu'un *Saint Jérôme en prières*, qu'on voit aujourd'hui dans la sacristie de cette même église, en face d'une *Vierge apparaissant à saint Lorentin, saint Donat et saint Pergentin*, œuvre du même maître. Malgré nos recherches, nous n'avons pu rien trouver qui justifiât le titre d'architecte attribué à cet artiste par Vasari et Lanzi. Les deux fresques qui restent de lui prouvent d'ailleurs un talent réel, bien que très-inférieur à celui du Pérugin et de Signorelli.

GATTAIR s. m. (ga-tèr). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de sarcelle de la basse Egypte.

GATTAMELATA (Stefano-Giovanni), célèbre condottiere italien, né à Mani, mort à Venise en 1443. Il quitta le service du pape pour entrer, en 1434, au service de la republique de Venise, fut d'abord lieutenant du duc François de Gonzague, généralissime; puis, lorsque celui-ci abandonna les intérêts de Venise pour se tourner du côté du duc de Milan, il reçut le commandement suprême de l'armee vénitienne. Gattamelata, dont les talents militaires égalaient la bravoure, parvint à sauver son armée qui se trouvait gravement menacée, battit le marquis de Mantoue, ravagea le Mantouan, et, forcé de se replier par suite de la trop grande infériorité de ses troupes, il opéra sa retraite sur Padoue sans que les ennemis eussent pu l'entamer. Gattamelata fut, en récompense de sa conduite, admis au rang des nobles vénitiens et inscrit au livre d'or. Lorsque François Sforza devint généralissime des armées vénitienne et florentine réunies, le vaillant condottiere consentit à servir sous les ordres de ce chef, qui lui dut une grande partie de ses succes. Après sa mort, le sénat lui fit élever un tombeau et une statue équestre dans la ville de Mantoue.

GATTE s. f. (ga-te). Mar. Retranchement élevé en arrière des écubiers d'un vaisseau et en avant de ses bittes, pour empêcher l'eau de s'introduire par les écubiers.

GATTEAUX (Nicolas-Marie), graveur en médailles français, né à Paris en 1751, mort dans la même ville en 1832. Il était fils d'un serrurier. Après quelques brillants essais, qui révélaient de rares dispositions, le jeune Gatteaux exécuta une médaille remarquable représentant le roi Louis XV (1773); puis vinrent successivement les médailles commémoratives suivantes : *Sacre de Louis XVI* (1775); *Prise de Stoney-Point* (1779); *Naissance du Dauphin* (1781). Il reçut alors le titre de graveur des médailles du roi. C'est à lui que fut confiée la gravure des billets de loterie, des principaux assignats et des timbres de la régie. L'art spécial qu'il cultivait lui doit une foule de perfectionnements. Il est aussi l'inventeur d'une machine ingénieuse fort utile aux sculpteurs, pour la mise au point; elle lui valut une médaille d'argent à l'exposition de 1819. Le burin de Gatteaux est gracieux et délicat. Ses médailles, au nombre de 289, rappellent toutes, ou des faits historiques, ou les traits des personnages illustres. Dans ses grandes médailles, il a déployé toutes les qualités d'un statuaire de premier ordre, et, jusque dans les plus petites, son style est resté grand, large et simple. Outre les œuvres susmentionnées, nous citerons : l'*Erection de l'Ecole de médecine de Paris* (1774); *Invention des aérostats* (1785); *Voyage de La Pérouse* (1785); *Fédération du 14 juillet* (1790); *Portrait de Louis XVI* (1791); *Portrait d'Ambroise Paré* (1798), son chef-d'œuvre; *Haydn* (1802).

GATTEAUX (Jacques-Edouard), statuaire et graveur en médailles, fils du précédent, né à Paris en 1788. Elève de son père et de Moitte, il remporta, en 1809, le premier grand prix de gravure en médailles; mais il s'occupa surtout de sculpture, durant son séjour dans la ville éternelle. Sa première production en ce genre fut un bas-relief pour le tombeau du jeune Boisselin, à Santa-Maria-del-Popolo; puis il exécuta le *Buste de Napoléon*, plus grand que nature, et celui de Marie-Louise, de même dimension. Mais, à son retour à Paris, en 1813, le gouvernement lui commanda la médaille commémorative de l'établissement de l'Ecole d'architecture. Cette médaille, d'un module énorme, était moins un travail de numismatique qu'un excellent morceau de sculpture. La tête de Philibert Delorme, représentée sur la face, est, en effet, dessinée et modelée avec une ampleur magistrale, qu'on rencontre rarement dans la gravure en médailles. Le gouvernement de Louis XVIII confia à son burin le soin d'éterniser le souvenir de la *Sainte-Alliance* et de la *Paix de* 1814. Plus artiste que patriote, Gatteaux accepta ce travail; puis, pour la Galerie numismatique des illustrations françaises, dont il était l'un des fondateurs, il fit les médailles de *Montaigne, Corneille, Saint Vincent de Paul, La Fontaine, Buffon, Cassini*, etc. Un peu plus tard, le grand module de celle du *Sacre de Charles X* lui fournit l'occasion de composer une œuvre de statuaire, un bas-relief excellent, d'une exécution irréprochable. Vers 1830, le *Voyage de Charles X dans les provinces*, puis *Louis-Philippe, La Fayette* furent tour à tour le thème officiel imposé à son talent. Les quatre grands modules de la *Médaille des beaux-arts* portent la date 1833. Cette œuvre hors ligne n'est pas tout entière de Gatteaux; l'idée et le dessin en furent trouvés par Ingres. Après plusieurs autres productions du même genre, l'artiste reprit la sculpture, que ces travaux nombreux lui avaient fait négliger. Au Salon de 1824, il exposa un *Sébastien del Piombo*, buste en marbre qui fut remarqué. Le Salon de 1836 fut plus brillant pour lui; car il reçut une médaille de 1re classe pour son marbre de *Triptolème*, figure excellente et bien digne de cette récompense. Il avait encore, à la même exposition, le modèle en plâtre de *Minerve après le jugement de Pâris*, et deux bronzes, figures de ronde bosse, le *Chevalier d'Assas* et l'*Enseigne Bisson*. Le jardin du Luxembourg possédait, dernièrement encore, avant les démolitions qui l'ont défiguré, une figure en marbre, d'un grand mérite, représentant *Anne de Beaujeu*. Le *Buste de Michel-Ange* au Louvre, celui de *Rabelais* à Versailles, et plusieurs autres moins intéressants appartiennent aussi au même maître. Gatteaux fut nommé membre de l'Institut en 1845. En 1855, il reçut une médaille de 2e classe. Ce fut, croyons-nous, la dernière exposition à laquelle il ait pris part dans sa longue et brillante carrière. Mieux doué que son père, M. Gatteaux ne l'a pas, néanmoins, dépassé de beaucoup comme graveur en médailles; mais il s'est acquis, par ses sculptures, une plus grande notoriété, et son nom restera parmi les noms les plus distingués de l'art français. D'ailleurs, en plus d'une circonstance, le gouvernement a su rendre justice à son mérite incontestable. Décoré de la Légion d'honneur en 1833, il fut nommé officier du même ordre en 1861. Il était membre de l'Institut depuis 1845. Il a été appelé aussi à l'administration du département de la Seine. Il a fait partie du Comité consultatif des monnaies et médailles.

GATTEL (Claude-Marie, abbé), lexicographe et professeur français, né à Lyon en 1743, mort à Grenoble en 1812. Cet homme laborieux et instruit professa la philosophie aux séminaires de Lyon et de Grenoble, et la grammaire générale à l'Ecole centrale de l'Isère; enfin il fut proviseur du lycée de Grenoble. On a de lui : *Nouveau dictionnaire espagnol-français et français-espagnol, avec l'interprétation latine* (Lyon, 1790, 3 vol. in-8°; 1803, 2 vol. in-4°); *Dictionnaire universel portatif de la langue française, avec sa prononciation figurée et l'étymologie de chaque mot* (Lyon, 1797, 1813, 2 vol. in-8°; 1819, 2 vol. in-4°, et 2 vol. in-8°; 1827, 2 vol. gr. in 8°; 1829, 2 vol. in-8°), une réimpression a été faite en 1803, mais à l'insu de l'auteur; pendant assez longtemps, ce dictionnaire a été très-estimé; mais aujourd'hui on n'en fait plus usage; *Grammaire italienne de Veneroni entièrement refondue* (1800, in-8°); *Inscriptions en vers, mises au-dessus des noms des hommes illustres du Dauphiné, à la fête du 14 juillet* 1802 (in-8°); *Nouveau dictionnaire de poche français-espagnol, espagnol-français* (1803 et 1806, 2 vol. in-16); *Dictionnaire de poche anglais-espagnol et espagnol-anglais* (1803, 2 vol. in-16). On attribue à Gattel une traduction des *Mémoires du marquis de Pombal* (1785), sans nom de traducteur.

GATTERER (Jean-Christophe), historien allemand, né à Lichtenau (Bavière) en 1727, mort en 1799. Il professa successivement l'histoire à Altorf, à Nuremberg et à Gœttingue, où il fonda, en 1764, une Académie historique. Gatterer a fait faire des progrès à l'étude de l'histoire, en appelant à son secours les lumières que peuvent fournir l'art héraldique, la numismatique et la géographie, et en y appliquant la méthode synchronique. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Manuel de la généalogie et de l'héraldique moderne* (Nuremberg, 1759); *Synopsis historiæ universalis* (Gœttingue, 1766, in-fol.); *Abrégé de géographie* (1775); *Histoire universelle dans son ensemble* (Gœttingue, 1785-1787); *Aperçu sommaire de l'histoire universelle* (1786); *Abrégé de la généalogie* (1788); *Tables généalogiques pour servir à l'histoire universelle, et en particulier à l'histoire des Etats européens et à celle de l'empire* (1790); l'*Art héraldique* (1791); *Essai d'une histoire générale de l'histoire universelle jusqu'à la découverte de l'Amérique* (1792).

GATTERER (Madeleine-Philippine), femme auteur allemande, née à Nuremberg en 1756, morte en 1831. Elle était fille du précédent, se livra avec succès à la poésie et acquit une assez grande réputation en Allemagne par des compositions où l'on trouve, à défaut d'une imagination brillante, du sentiment et un certain esprit humoristique. Philippine Gatterer épousa, en 1780, Jean-Philippe Engelhard, secrétaire de la guerre dans l'électorat de Hesse-Cassel. On a d'elle : un recueil de *Poésies* (1778), plusieurs fois réédité; *Présent de nouvelle année pour les enfants chéris* (1787); *Souhaits de bonne année* (1789). — Son frère, Christophe-Guillaume-Jacques GATTERER, né en 1757, mort en 1838, devint, en 1787, professeur à Heidelberg, et fut nommé conseiller supérieur des forets en 1805. Il a écrit un ouvrage sur le Harz, et publié divers journaux concernant la science forestière.

GATTEVILLE, village et commune de France (Manche), cant. de Saint-Pierre-Eglise, arrond. et à 26 kilom. de Cherbourg, sur la Manche, près du cap du même nom; 1,038 hab. A la pointe dite Raz-de-Gatteville, sur un banc de récifs très-dangereux, s'élève un phare de 84 mètres de hauteur. 367 marches, superposées en pente douce, forment un escalier en hélice, ménagé dans l'épaisseur de la muraille et permettant une ascension facile à deux personnes de front. Le poids du phare est évalué à 7,400,000 kilogr. On compte 118 assises formées par 11,000 blocs de granit. La lanterne renferme le beau système d'éclairage inventé par Fresnel.

GATTEY (François), mathématicien français, né à Dijon en 1753, mort en 1819. D'abord secrétaire du ministre Villedeuil, puis receveur général des fermes, il fut réduit, pendant la Terreur, à occuper un modeste emploi dans l'administration militaire, puis fut un des directeurs chargés d'établir un nouveau système de poids et mesures (1795). Il inventa un instrument, appelé par lui *arithmographe*, au moyen duquel on pouvait, sans avoir recours aux chiffres, se procurer les résultats de toutes sortes de calculs. On a de lui : *Instruction sur l'usage des cadrans logarithmiques* (1799, in-8°); *Eléments du nouveau système métrique* (1801); *Explication et usage de l'arithmographe* (1810), etc.

GATTI (Bernardino), dit **le Sojaro** (le *Plaisant*), peintre italien, né à Verceil en 1497, mort à Crémone en 1575. Vasari et Lanzi ne sont pas d'accord sur l'œuvre et la vie de cet artiste, mais comme Lanzi a fait des recherches plus sérieuses, et qu'il ne s'éloigne pas trop de la *Biographie des artistes de Crémone* de Grasselli, c'est à lui surtout que nous empruntons les détails qui suivent. Elève du Corrége, il parvint à l'imiter avec tant de bonheur, que ses premiers tableaux eurent presque autant de succès qu'en avaient les chefs-d'œuvre du grand coloriste. Cette faculté d'imitation était d'ailleurs le trait saillant du talent de Gatti; car, dès qu'il eut admiré les travaux que Pordenone exécuta dans la cathédrale de Crémone, il s'inspira si bien du caractère de cette peinture, que les œuvres qui datent de cette époque semblent exécutées par Pordenone lui-même. Aussi

Gatti fut-il choisi pour achever, dans l'église de la Madonna-della-Campagna, de Plaisance, la *Vie de la Vierge*, que la mort de Pordenone laissait à l'état d'ébauche. L'artiste termina ce travail avec tant de bonheur, qu'il fut chargé ensuite de plusieurs décorations importantes, entre autres celle de la coupole de la Steccata à Parme, où il peignit, en 1566, un *Triomphe de la Vierge* qui depuis passa en Espagne, suivant les informations de Lanzi. Cependant l'Italie possède encore de ce maître plusieurs productions qui donnent une haute idée de son talent. A Parme, par exemple, dans la cathédrale, on voit une grande toile représentant un *Christ en croix, avec Madeleine, saint Bernard et un ange.* A Crémone, une fresque immense, datée de 1552, occupe un des côtés de l'ancien réfectoire de l'abbaye de Latran; elle représente la *Multiplication des pains.* Dans l'église Saint-Pierre, de la même ville, on admire un excellent tableau, la *Crèche*, que le Louvre a possédé jadis, mais qui nous fut repris en 1815.

Tels sont à peu près les morceaux qui nous restent de l'œuvre de Gatti. Il serait bien plus considérable, d'après les notes des biographes italiens, si l'on connaissait les peintures nombreuses passées en Espagne durant la vie de l'auteur. Mais les catalogues espagnols ne mentionnent rien de ce maître. Les Gatti qu'on y rencontre, en très-petit nombre d'ailleurs, appartiennent à cette pléiade de peintres médiocres qui suivirent le maître sans avoir rien de son talent.

Sans nier le moins du monde les qualités réelles qui distinguent les œuvres de Gatti qu'on voit en Italie, on ne peut cependant placer ce peintre au rang des maîtres du siècle d'or. Il n'y a dans sa peinture que peu ou pas de caractère, encore moins d'originalité. On y découvre seulement tout ce que donnent l'observation des chefs-d'œuvre et l'étude des grands modèles. Cent ans plus tard, Gatti, en pleine décadence, eût été le premier sans doute; mais, de son temps, il y avait encore des maîtres si habiles, qu'il ne saurait avoir près d'eux qu'un rang très-inférieur.

GATTI (Gervais), peintre italien, neveu de Bernardin, dont il fut l'élève. Il vivait à Crémone de 1578 à 1631. Il adopta la manière du Corrége, fut un excellent peintre de portraits et exécuta un assez grand nombre de compositions, auxquelles on reproche de manquer de variété et de noblesse. On cite parmi ses meilleurs tableaux : *Saint Sébastien; Repos en Egypte;* une *Crèche*, à Crémone; le *Martyre de sainte Cécile*, à San-Pietro. — Uriel GATTI, qu'on croit frère du précédent, a laissé entre autres tableaux, dans l'église du Saint-Sépulcre de Plaisance, un *Christ entouré de saints*, où l'on trouve de la grâce, mais dont le style est sans ampleur.

GATTI (Angelo), illustre médecin du XVIII^e siècle, né à Mugello, en Toscane. Il voyagea dans le Levant et dans la Barbarie, et fut professeur extraordinaire de médecine théorique à l'université de Pise, au milieu du dernier siècle. Venu à Paris en 1761, partisan de l'inoculation, qu'on pratiquait avec de grands succès à Florence, il fut prié par un ami d'inoculer ses enfants; cet ami était l'illustre baron d'Holbach. Le succès qu'il obtint encouragea quelques personnes à lui demander le même service; celles-ci en déterminèrent d'autres, et bientôt Gatti fut l'inoculateur à la mode. Quand la Faculté de médecine discutait encore sur la question de savoir s'il ne fallait pas repousser l'inoculation comme on avait autrefois repoussé l'antimoine, Gatti obtenait une autorisation spéciale d'inoculer les élèves de l'Ecole militaire et de répandre de plus en plus un moyen que l'expérience avait déjà démontré propre à diminuer les ravages de la variole. Gatti y contribua plus que personne en France, soit par les inoculations qu'il pratiqua lui-même, soit par les ouvrages qu'il publia, ouvrages écrits dans un excellent esprit et dont l'intérêt a survécu, jusqu'à un certain point, aux circonstances qui les firent naître. Pour écrire ces ouvrages, dont le style ne manque pas d'élégance, Gatti, dans la préface de ses œuvres, dit avoir emprunté la plume d'un de ses amis, l'abbé Morellet. Gatti nous a laissé : *Eclaircissement sur l'inoculation de la petite vérole* (Bruges et Paris, 1764, in-12); *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent au progrès et à la perfection de l'inoculation* (Bruxelles, 1764, in 12); *Nouvelles réflexions sur la pratique de l'inoculation* (Bruxelles et Paris, 1767, in-12); *Réponse à une des principales objections que l'on oppose maintenant aux partisans de l'inoculation de la petite vérole* (Paris, in-12).

GATTI (Séraphin), philologue italien, né à Manduria, près d'Otrante, en 1771, mort à Naples en 1834. Il devint membre de la congrégation des écoles pies, puis directeur du collége de Salvator. On cite parmi ses ouvrages : *Lezioni di eloquenza sacra* (Naples, 1819, in-8°); *la Scuola di civiltà* (Turin, 1828).

GATTI DE GAMOND (Zoé), femme de lettres socialiste, née en Belgique en 1812, morte en 1854. Elle commença à se faire connaître, en 1832, par des *Lettres sur la condition des femmes*, insérées dans la *Revue encyclopédique*, que dirigeaient alors Carnot

et Pierre Leroux. Vers la même époque, M^lle Zoé de Gamond s'occupa de réformer l'éducation des femmes, dirigea à Bruxelles, d'après son système, deux écoles gratuites, l'une pour les jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement, l'autre pour les ouvrières adultes. En 1835, elle épousa M. Gatti et vint quelques années après à Paris. D'abord gagnée aux doctrines saint-simoniennes, elle passa plus tard à celles de Fourier, mais sans adopter les idées singulières du maître sur les mœurs et la société harmoniennes. Elle publia donc, en 1838, *Fourier et son système* (in-8°), livre souvent réimprimé, traduit en plusieurs langues, et qui a contribué beaucoup à répandre la théorie sociétaire parmi les femmes. Outre les écrits précités, nous mentionnerons les suivants, qui ont contribué à la notoriété de M^me Gatti de Gamond : *De l'éducation sociale des femmes au* XIX^e *siècle, de leur éducation politique et privée* (Bruxelles, 1833); *Des devoirs de la femme et des moyens les plus propres à assurer son bonheur; Esquisses sur les femmes* (1836, 2 vol.); le *Roi des paysans* (1838), avec Czinski; *Fièvres de l'âme* (1844); le *Monde invisible* (1846); *Paupérisme et association* (1847); *Notions pratiques des sciences naturelles appliquées aux usages de la vie* (1854, in-18); *Lectures historiques belges* (1860, in-18); *Histoire abrégée de la Belgique* (1866, in-18), etc. Elle a collaboré à diverses publications et à l'*Histoire et tableau de la Russie* de Czinski.

GATTILIER ou **GATTILLIER** s. m. (ga-ti-lié). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des verbénacées, tribu des lantanées.

— s. m. pl. Ancien nom de la famille des verbénacées.

— **Encycl.** Les *gattiliers* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, généralement découpées, ternées, pennées ou digitées; les fleurs, le plus souvent groupées en panicules terminales, ont un calice court, à cinq dents, et une corolle à tube grêle et allongé, à limbe plan, partagé en cinq lobes égaux et disposés de manière à simuler une corolle labiée; le fruit est un drupe contenant un noyau à quatre loges monospermes. On connaît, dans ce genre, une vingtaine d'espèces, dont la plus remarquable est connue sous le nom d'*agnus castus* (agneau chaste). Cet arbrisseau croît dans les lieux secs et arides du midi de l'Europe. Il est fort célèbre dans l'histoire monastique; ses graines introduites dans les aliments, son bois même porté en amulettes passaient pour apaiser les feux de l'amour. Il est bien reconnu que le *gattilier* a, sous ce rapport, une réputation qui remonte beaucoup plus haut. Une ancienne tradition rapporte que Latone, réfugiée dans l'île de Délos pour y faire ses couches, avait caché à l'ombre de cet arbrisseau sa fille Diane, dont on a fait la déesse de la chasteté. Les prêtresses de Cérès, pour se conserver pures, couchaient sur un lit de rameaux de *gattilier* et en jonchaient le temple de la déesse. « Les dames d'Athènes, d'après Pline, cité par Brantôme, pendant les fêtes des Thesmophories en l'honneur de Cérès, couchaient sur des paillasses faites de feuilles d'*agnus castus*, pour se refroidir et ôter tout appétit chaud, et parce qu'elles voulaient célébrer cette fête en plus grande chasteté. » Dans les couvents, on faisait avec les fruits du *gattilier* un sirop dit de chasteté, mais qui, par ses propriétés excitantes, devait justement produire l'effet contraire. Ces fruits, dont le nom vulgaire (petit poivre ou poivre sauvage) indique suffisamment les propriétés, ont une odeur forte et repoussante, une saveur âcre très-prononcée. On en extrait une huile essentielle, estimée autrefois en médecine à cause de son action stimulante, mais complétement abandonnée aujourd'hui.

Une autre espèce, non moins célèbre dans son pays, est le *gattilier* négundo, qui croît dans l'Inde. On dit que cet arbrisseau se couvre, au lever du soleil, d'une sorte de rosée blanche, dont on fait, avec les feuilles, une décoction que les femmes du pays boivent en abondance, et dont elles se lavent le corps pour hâter leur conception. Cette propriété est tout aussi controuvée que celle de l'*agnus castus*.

Les *gattiliers* sont assez recherchés comme végétaux d'ornement. Ils sont assez délicats et sensibles aux gelées sous le climat de Paris, où la plupart des espèces doivent être rentrées en orangerie durant l'hiver. On peut les multiplier de graines semées en terre bien ameublie et exposée au midi ou au levant, et mieux en terrines sur couche et sous châssis. Mais comme les jeunes plantes croissent très-lentement, on préfère en général recourir à la multiplication par boutures ou par marcottes opérée au printemps. Les *gattiliers* font un bon effet dans les plates-bandes, au bord des eaux ou au second rang des massifs; on leur donne aisément, au moyen de la taille, une forme élégante et régulière. Leur feuillage gracieux contraste très-bien, par sa forme et sa couleur, avec celui des autres arbustes.

GATTINARA, bourg d'Italie, arrond. et à 31 kilom. N. de Verceil, sur la rive droite de la Sesia; 4,475 hab.

GATTINARA (ARBORIO DE). V. ARBORIO.

GATTINE s. f. (ga-ti-ne). Econ. rur. Maladie épidémique des vers à soie : *On a donné en Italie le nom de* GATTINE *au nouveau fléau qui a envahi le ver à soie; cette maladie consiste dans la difficulté ou l'impossibilité du développement du ver.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** La *gattine*, dans ces dernières années, a causé une grave perturbation dans l'industrie séricicole. Peu connue dans sa nature, elle ne l'est malheureusement que trop dans ses effets. Tout concourt à accuser une véritable dégénérescence, une sorte d'abâtardissement dans nos races indigènes de vers à soie. Le mal varie, suivant les localités, dans quelques-uns de ses symptômes qu'on pourrait appeler secondaires. En général, les vers malades présentent un aspect chétif, une couleur de toile écrue, une vie apathique; ils mangent peu, rejettent leurs aliments et succombent avant d'avoir parcouru toutes les phases de leur développement. Souvent aussi la peau est parsemée de taches noires, semblables à des grains de poivre, ce qui a fait quelquefois donner à cette maladie le nom de pébrine. « La *gattine*, dit M. A. Dupuis, est sans aucun doute une maladie qui se complique de plusieurs autres. On a beaucoup discuté sur ses causes; on a successivement invoqué le développement exagéré de l'élève du ver à soie dans certaines contrées; les éducations hâtées par des moyens artificiels, par une sorte de culture forcée, ayant pour but le perfectionnement des races; l'exiguïté des locaux destinés aux grandes éducations, et qui ne sont pas toujours suffisamment aérés; l'habitude de mal choisir les reproducteurs. On a encore indiqué, comme source du mal, l'emploi des feuilles produites par des mûriers greffés, taillés trop souvent et à contre-temps, plantés dans des sols d'alluvion et trop riches : ces feuilles, plus abondantes, plus grasses, sont par cela même plus aqueuses et moins nutritives. On a même constaté sur les mûriers une maladie spéciale qui expliquerait les effets désastreux produits par leurs feuilles sur les insectes auxquels elles servent d'aliment. Il est à peine besoin de dire que le climat, avec ses brusques vicissitudes, a été à son tour pris à partie. » Il y a certainement du vrai dans toutes ces opinions si diverses; il est même très-probable que plusieurs des causes indiquées ci-dessus ont agi simultanément, mais chacune avec plus ou moins d'intensité, suivant les circonstances locales. Une cause unique ne suffirait pas pour rendre compte des différences qu'on observe dans les résultats obtenus.

Voyons maintenant quels sont les remèdes proposés pour guérir le mal, ou tout au moins pour en atténuer les ravages. Avant tout, on doit choisir des locaux suffisamment grands, bien exposés, exempts d'humidité et pourvus d'une bonne ventilation. Depuis longtemps on a songé à tirer la graine de vers à soie des pays non encore infestés par la *gattine*. On est allé pour cela jusqu'en Chine et au Japon. Mais les espérances que l'on avait conçues à ce sujet n'ont pas été réalisées, soit que les sujets importés eussent déjà en eux le germe latent du mal, soit qu'ils aient souffert dans le transport, soit que les races exotiques aient eu de la peine à s'acclimater dans nos contrées, ou même qu'elles aient contracté la maladie en arrivant.

Que l'on doive choisir pour la reproduction la graine provenant d'individus parfaitement sains, c'est ce qui ne présente pas l'ombre d'un doute. Mais comment distinguer ces sujets de ceux chez lesquels le mal n'est pas encore assez développé pour s'être traduit par des signes extérieurs? Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des divers procédés, qui, presque tous, reposent sur l'étude microscopique ou chimique des vers à soie, de leurs papillons ou de leurs œufs. Mais nous ferons remarquer qu'il ne suffit pas d'avoir des reproducteurs bien choisis. Il faut encore les soumettre à des éducations spéciales, entreprises, non pour la production de la soie, mais dans le but unique de se procurer une graine de bonne qualité, destinée à régénérer la race. « Ces éducations, ajoute M. A. Dupuis, doivent être faites en petit, dans des locaux bien aérés, deux fois plus vastes au moins que les locaux ordinaires. On se gardera bien surtout de hâter, soit par une alimentation copieuse, soit par une chaleur artificielle, le développement normal des vers, dont la vie doit se prolonger de quarante à quarante-cinq jours. Dans plusieurs localités, notamment en Italie, on s'est toujours bien trouvé de ne conserver pour l'éducation que les vers à soie qui naissent dans les deux premiers jours de l'éclosion. La feuille qui convient le mieux à ces éducations pour graine est celle de mûriers déjà âgés, n'ayant reçu ni greffe ni taille, et plantés dans des terrains élevés et assez secs. La récolte, moins abondante, donne un aliment plus fin et plus nutritif. Un perfectionnement de cette méthode, appliqué avec succès en Italie et dans le midi de la France, consiste à faire ces éducations pour graine en plein air et sur les mûriers mêmes. Les vers sont protégés par un canevas ou une étoffe analogue, ou bien par des manchons en treillis métallique. » M. Guérin-Méneville fait observer avec raison qu'il faut soigneusement choisir les cocons pour graine; éliminer tout papillon qui ne se montre pas dans les conditions d'une santé parfaite, d'une grande vigueur, d'une ardeur suffisante à la fécondation, ou qui aurait des ailes mal conformées; rejeter toute graine produite par des femelles lentes à la ponte, qui en mourant se ramollissent et se décomposent au lieu de se dessécher.

M. Taverna, de Milan, a indiqué une troisième méthode, qui tient le milieu entre les deux autres. L'éducation est faite dans une grande salle, dont les fenêtres restent constamment ouvertes. Les vers sont placés sur des mûriers en pots, ou sur des rameaux fraîchement cueillis et que l'on a soin de renouveler. Les éducations ainsi faites marchent très-bien; l'éclosion est satisfaisante, et l'accouplement des papillons montre qu'ils sont vigoureux et exempts de maladie.

On a conseillé aussi de répandre sur les œufs du charbon, de la chaux ou du soufre finement pulvérisés; mais l'emploi de ces moyens est plutôt un palliatif qu'un remède efficace; les résultats obtenus ont été momentanés et de peu d'importance. En résumé, quelle que soit l'intensité des ravages de la *gattine*, il n'y a pas lieu de se décourager. En continuant les essais avec l'ensemble et la persévérance nécessaires, on doit arriver à sauver nos races de vers à soie.

GATTOLA (dom Erasme), religieux bénédictin italien, archiviste et historien de l'abbaye du Mont-Cassin, né à Gaëte en 1662, mort en 1734. Il a consacré toute sa vie à la publication des deux ouvrages suivants : *Historia sacri monasterii Cassinensis* (Venise, 1733, 3 vol. in-fol.); *Historia abbatiæ Cassinensis per seculorum seriem distributa* (1733, 2 vol. in-fol.).

GAU s. m. (gô). Pêche. Estomac de la morue.

— Techn. Moulin à fouler le drap. ‖ Vieux mot.

GAU (François-Chrétien), habile architecte, né à Cologne en 1790, mort en 1853. Il sentit se révéler en lui le génie de l'architecture, dans la contemplation de la merveilleuse basilique de sa ville natale. Il vint à Paris en 1809 étudier sous Debret et Lebas, partit pour Rome en 1815, et son goût pour l'ogive hardie et le gracieux clocheton dut céder au style plus sévère de l'école classique qui régnait souverainement alors. En 1817, il entreprit, presque sans ressources, une excursion artistique en Egypte, qu'il parcourut le crayon à la main, dessinant avec une scrupuleuse exactitude les plus beaux vestiges qui recouvrent la terre des Pharaons. Il a publié à son retour les résultats de ce voyage sous le titre d'*Antiquités de la Nubie, ou monuments inédits des bords du Nil, entre la première et la deuxième cataracte* (1823, in-fol., avec 63 planches). On lui confia ensuite l'exécution des deux derniers volumes du bel ouvrage de Mazois, les *Ruines de Pompéi* (1824). Il se fit naturaliser Français l'année suivante, et, dès cette époque, il exécuta pour la ville de Paris des travaux qui le placent au nombre de nos meilleurs architectes. Il suffira de mentionner la restauration de Saint-Julien-le-Pauvre, la prison de la Roquette, et l'église de Sainte-Clotilde, le plus beau monument néo-gothique que nous ayons en France. Gau devait finir comme il avait commencé, par le moyen âge.

GAUB (Jérôme-David), en latin *Gaubius*, médecin allemand, né à Heidelberg en 1705, mort à Leyde en 1780. Il reçut sa première éducation chez les jésuites, bien qu'il appartînt à la religion réformée, puis apprit la médecine à Leyde, où il suivit les cours de Boerhaave et passa son doctorat en 1726. De là, il se rendit à Paris, à Strasbourg, à Deventer en Hollande, y pratiqua son art avec succès, et alla se fixer à Leyde, où il fut chargé d'enseigner la chimie, puis la médecine. Gaub acquit une grande réputation comme professeur et comme praticien. Gaub a laissé plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Libellus de methodo concinnandi formulas medicamentorum* (Leyde, 1739 in-8°), écrit publié en français à Paris (1749) et dans lequel il ramène à des principes rationnels l'art de composer les formules; *De regimine mentis quod medicorum est* (Leyde, 1744-1764, in-8°), où il traite de l'influence réciproque du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps; *Institutiones pathologiæ medicinales* (Leyde, 1758), trad. en français par Sue (1770); *Opuscula academica omnia* (1777).

GAUBE (lac de), lac de France (Hautes-Pyrénées), à 1,788 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une vallée resserrée entre des montagnes nues et escarpées; 720 mètres de long sur 320 de large. Les neiges du pic de Vignemale l'alimentent, et un affluent du gave de Marcadaou lui sert d'écoulement.

GAUBERT, village de France (Basses-Alpes), arrond. et à 6 kilom. de Digne, sur un rocher qui domine la Bléone; 400 hab. Restes de fortifications et ruines d'un temple romain en partie taillé dans le roc.

GAUBERT (Paul-Marie-Léon), médecin français, né à Ermenonville (Oise) en 1805, mort en 1866. Il étudia la médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1828, se fixa dans cette ville et fut nommé, en 1840, médecin du ministère de l'intérieur. Le docteur Gaubert s'est particulièrement adonné à des travaux sur l'hygiène. Indépendamment d'articles publiés dans le *Dictionnaire de la conversation* et dans d'autres recueils, et de mémoires sur l'*Application thérapeutique des eaux ther-*

males sulfureuses (1837-1839), on a de lui : *Guide des actionnaires aux chemins de fer* (1838, in-18), le premier ouvrage de ce genre qui ait été écrit en France; *Hygiène de la digestion* (Paris, 1845, in-8°), traité qui a eu beaucoup de succès; le *Conservateur* (1852), ouvrage sur les procédés de conservation anciens et nouveaux appliqués aux substances alimentaires; *Etudes sur les vins et les conserves* (1857, in-8°).

GAUBIL (le P. Antoine), jésuite, missionnaire et orientaliste français, né à Gaillac (Languedoc) en 1689, mort à Pékin en 1759. Il avait fait une étude particulière des mathématiques et de l'astronomie. Envoyé en Chine en 1723, il y apprit les langues chinoise et mantchoue et devint interprète de la cour impériale, charge qu'il exerça avec zèle et intelligence pendant près de trente ans. Il avait compulsé la plupart des livres astronomiques des Chinois, calculé et vérifié les éclipses rapportées par eux et résumé ses recherches dans un ouvrage estimé intitulé : *Traité historique et critique de l'astronomie chinoise.* On a, en outre, du P. Gaubil : *Histoire de Gentchiscan et de toute la dynastie des Mongoux* (1739, in-4°); le *Chou-King*, livre sacré des Chinois, trad. en français (1771, in-4°); *Histoire de la dynastie des Thang; Traité de la chronologie chinoise;* une *Description de la ville de Péking*, publiée par Delisle et Pingré; *Journal d'un voyage de Kanton à Péking* et diverses notes et lettres publiées dans le recueil des *Lettres édifiantes.* Le P. Gaubil était membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg et correspondant de celle des sciences de Paris.

GAUBIUS (Jérôme-David), médecin allemand. V. GAUB.

GAUBRETIÈRE, bourg et commune de France (Vendée), cant. de Mortagne, arrond. et à 46 kilom. de La Roche-sur-Yon; 2,152 hab.

GAUBURGE-SUR-RILLE (SAINTE-), village et commune de France (Orne), cant. du Merlerault, arrond. et à 37 kilom. d'Argentan, à 44 kilom. d'Alençon; 1,174 hab. Importante tréfilerie. L'ancien prieuré a été converti en ferme. Une admirable piscine du style flamboyant se voit encore dans une étable.

GAUCHAT (Gabriel), écrivain français, né à Louhans (Bourgogne) en 1709, mort en 1774, d'après Barbier. Il entra dans les ordres, devint abbé commendataire de Saint-Jean de Falaise, prieur de Saint-Jean-du-Désert, et publia plusieurs ouvrages pour la défense du christianisme. Les principaux sont : *Rapport des chrétiens et des Hébreux* (1834); *Lettres critiques, ou analyse et réfutation de divers écrits contraires à la religion* (Paris, 1753-1763, 19 vol. in-12); le *Paraguay, conversation morale* (1756); *Catéchisme du livre de l'esprit* (1758); *Accord du christianisme et de la raison* (1768, 4 vol.); le *Philosophe du Valais* (1772, 2 vol. in-12).

GAUCHE adj. (gô-che — V. l'étym. à la partie encycl.). Qui est opposé à droit, qui est situé du côté du cœur par rapport à l'homme, ou du côté où le soleil se lève quand on regarde vers le midi : *L'œil* GAUCHE. *L'oreille* GAUCHE. *La main* GAUCHE. *L'épaule* GAUCHE. *La jambe* GAUCHE. *Le pied* GAUCHE. *Le côté* GAUCHE *de la rue. L'aile* GAUCHE *d'une armée. L'aile* GAUCHE *d'un bâtiment. A voir la maladresse des Anglaises, on dirait qu'elles ont deux bras* GAUCHES. (Rivarol.) ‖ Se dit abusiv. de la partie d'un objet qui fait face au côté gauche de celui qui le regarde, et qui est, par conséquent, le côté droit de l'objet lui-même : *Le côté* GAUCHE *de l'horizon. Le côté* GAUCHE *d'un tableau. La partie* GAUCHE *de la scène. En reculant la virgule d'un nombre vers le côté* GAUCHE, *on divise ce nombre par une puissance de* 10 *d'un degré marqué par le nombre de rangs dont la virgule a été déplacée.*

— Se dit de la rive d'un fleuve située du côté gauche de l'homme qui en suivrait le cours : *La rive* GAUCHE *de la Marne. La Monnaie de Paris est sur la rive* GAUCHE *de la Seine. La capitale de la France ne sera à l'abri que quand nous posséderons la rive* GAUCHE *du Rhin.* (Chateaub.)

— Par allus. à la maladresse habituelle de la main gauche, Mal fait, mal tourné : *La taille de cette pierre est* GAUCHE. *Ce morceau de bois est* GAUCHE. ‖ Emprunté, gêné, contraint : *Des manières un peu* GAUCHES *ne déplaisent pas chez une jeune fille timide.*

Mais, ma sœur, le plus clair, d'après ton propre aveu,
C'est que je parais *gauche*.....

E. AUGIER.

— Fig. Maladroit : *Cet homme est* GAUCHE *en tout ce qu'il fait. Je vous crois bien* GAUCHE *quand il s'agit de mitonner un héritage.* (Volt.) ‖ Qui a quelque chose de faux : *Les lois des Wisigoths sont puériles*, GAUCHES, *idiotes.* (Montesq.)

— Particulièrem. Oblique, par rapport à un plan de comparaison : *Une surface* GAUCHE.

— *Mariage de la main gauche*, Mariage d'un noble avec une roturière, dans lequel l'époux donnait à son épouse la main gauche au lieu de la main droite, et ne communiquait ainsi à elle ou à ses enfants ni son rang ni sa condition. ‖ Mariage entre personnes de condition inégale. ‖ Union illégitime.

— *Etre sur le pied gauche*, Etre dans une situation fâcheuse, gênante, embarrassée : *Les malheureux* SONT SUR LE PIED GAUCHE.

— Prov. évangélique. *Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite*, Faites le bien sans ostentation.

— Politiq. Se dit, dans une assemblée délibérante, du côté situé à la gauche du président, et qui, en France, est occupé par l'opposition : *Siéger au côté* GAUCHE. ‖ *Centre gauche*, Fraction modérée de l'opposition, dans une assemblée délibérante.

— Blas. Se dit de la partie de l'écu qui regarde le côté droit du spectateur.

— Géom. Se dit d'un polygone limité par une ligne qui n'est pas tout entière dans le même plan; d'une surface réglée dont les génératrices, infiniment voisines, ne se coupent pas, et qui, par conséquent, ne peut se développer sur un plan : *Polygone* GAUCHE. *Surface* GAUCHE.

— Chim. Syn. de LÉVOGYRE : *Acide tartrique* GAUCHE.

— s. m. Maladresse, gaucherie : *Ce domestique est d'un* GAUCHE *à vous donner des crispations. La nouvelle comtesse de Mailly avait apporté tout le* GAUCHE *de sa province.* (St-Sim.)

— s. f. Main gauche, côté gauche, la partie gauche d'une chose : *Asseyez-vous à ma* GAUCHE. *Prenez la* GAUCHE. *Le bataillon de zouaves formait la* GAUCHE.

— Politiq. Le côté gauche d'une salle où siége une assemblée délibérante. ‖ Parti politique qui siége du côté gauche, et qui, en France, forme le parti de l'opposition : *Plusieurs membres de la* GAUCHE *ont présenté un amendement.* ‖ *Extrême gauche*, Fraction de l'Assemblée nationale la plus opposée au gouvernement.

— Interjectiv. Art milit. *Gauche!* Commandement de tourner du côté gauche : *En Angleterre, si deux hommes sont trouvés l'un commandant à l'autre :* GAUCHE! *droite! portez armes! tous deux sont appréhendés au corps.* (E. de Gir.)

— Argot. *A gauche!* Cri par lequel on prévient les garçons des magasins de nouveautés que l'heure du repas est arrivée.

— Loc. adv. *A gauche*, Du côté gauche : *Aller* À GAUCHE. *Tourner* À GAUCHE. *Sa chambre est* À GAUCHE *et la mienne à droite.*

— *Donner à gauche*, Se tromper : *Vous avez* DONNÉ À GAUCHE, *mon cher Camusot.* (Balz.) ‖ *Prendre à gauche*, Prendre les choses de travers, autrement qu'il ne faut : *Un homme a de la fausseté dans l'esprit quand il* PREND *presque toujours* À GAUCHE. (Volt.)

— *A droite et à gauche*, De tous côtés : *Il quémandait* À DROITE ET À GAUCHE, *sans rien pouvoir obtenir. Il prend* À DROITE ET À GAUCHE, *sans s'inquiéter du qu'en dira-t-on.*

— Fam. *Passer l'arme à gauche*, Mourir.

— Substantiv. Art milit. Pivotement d'un homme ou circulation d'un rang de droite à gauche; mouvement vers le flanc gauche ou prenant aspect à gauche : *Faire un* À-GAUCHE. *Exécuter un* À-GAUCHE.

— **Antonymes.** Adroit, aisé, dextre, habile, preste, agile.

— **Encycl.** Linguist. On ignore d'où vient notre mot *gauche*. Diez le tire de l'ancien haut allemand *welk*, faible, la main *gauche* ayant été ainsi nommée parce qu'elle est plus faible que la droite, et il cite plusieurs exemples analogues : en italien, *stanca*, la main lasse, d'où main *gauche; manca*, la main estropiée, d'où main *gauche*. Comparez aussi l'expression grecque *é etera*, l'autre main, c'est-à-dire l'inférieure, qui se retrouve dans l'expression allemande *die andere Hand*. Mais, outre qu'on ne trouve pas *gauche* avec le sens de faible, M. Littré fait observer que cette interprétation ne s'accorde pas bien avec l'historique de l'emploi de ce mot. Il ajoute que le sens le plus ancien, celui du XIVe siècle, est substantivement une *gauche*, une chose qui n'est pas droite, sens que l'on retrouve jusque dans le XVIe siècle :

Mais il savoit si bien fuir,
En leur faisant *gauches* et tours,
Qu'onc homme ne veit meilleur cours.

GACE DE LA BIGNE.

Or, il y a, dans la langue antérieure au XIVe siècle, un mot qui a exactement ce sens-là : c'est *ganche* ou *guanche :*

Ne vous i puis adroit tenir,
Tant me faites et tort et *ganches*
De bras, de trumians et de hanches,
Et tant vous alés detortant.

(*Roman de la Rose.*)

Ci n'a plus ne *guanches* ne tour;
Quant la mort vous va si entour,
A Dieu cors et ame rendeiz.

RUTEBŒUF.

« Que *ganche* ait pu devenir *gauche*, continue Littré, c'est ce que prouve le verbe *ganchir*, qui est devenu *gauchir*, et qui l'est devenu au XIVe siècle, comme *ganche* devenait *gauche*. L'identité est encore montrée par l'emploi, car Gace de La Bigne dit *faire des gauches*, comme dans la *Rose* il est dit *faire des ganches.* » Littré en conclut que le sens de *travers* est primordial dans *gauche*, et Chevallet soutient la même opinion.

Quant à *ganchir*, *ganche*, etc., ils se rapportent sûrement au germanique : ancien haut allemand *wankjan*, *wenkjan*, *wankôn*, obliquer, dévier, se détourner, se tirer à l'écart; anglo-saxon, *vikan;* danois, *vige;* suédois, *vika;* allemand, *weichen*, selon Eichhoff, de la racine sanscrite *vic*, éloigner, séparer. *Ganche*, *guenche*, *guanche*, etc., signifiaient donc proprement déviation, inclinaison, détour. Voici maintenant comment Chevallet explique la transition de cette signification primitive à celle de main *gauche :* « Dans toutes les actions manuelles, dit-il, dans tous les exercices corporels, tels que les manœuvres militaires, une partie du corps se porte en avant, c'est celle qui concourt principalement à l'action; la direction de cette partie est alors en ligne *droite* du rayon visuel; c'est ce qui a fait appeler cette direction la droite (*directa*), le côté du corps qui est dans cette direction *côté droit*, et la main de ce côté *main droite*. En allemand, *recht* s'emploie de même dans le sens de *rectus* et de *dexter*. On nomme *gauche* l'autre direction, l'autre côté, qui se trouve dans une ligne oblique par rapport au rayon visuel. Quelques étymologistes ont pensé, à tort, que *droite*, en parlant de la main, venait de *dextra*. Le dérivé de *dextra* est *destre*, *dextre;* on lit encore ce dernier mot dans le cinquième chant du *Lutrin* de Boileau. Au XIIe siècle, *droite* et *gauche* n'existaient pas dans le sens que nous leur donnons aujourd'hui; on employait toujours *destre*, *dextra*, et *sénestre*, *sinistra*, ou *esclanche :*

« Je vi nostre Seignur seez en son sied e tute sa maidnée des engeles fut entur lui; li bon engele a *dextre* et li altre a *senestre.* »

Livre des Rois.

Le passage suivant, extrait du même ouvrage, nous donne à la fois un exemple de *destre*, *senestre*, et de *guenchir*, obliquer :

« Cist Josias fist ço que Deu plout, e tint les bones veies sun pere David, si que il ne *guenchi* ne a *destre* ne a *senestre.* »

Chevallet aurait pu ajouter que le nom persan de la droite, *râst*, kourde *rast*, béloutche *rastai*, oscète *rast*, etc., aussi bien que son nom slave : russe *pravaia ruka*, polonais *prawica*, etc., se rattache à la notion matérielle et morale de rectitude, et Grimm présume de même un rapport entre le nom gothique de la *gauche hleiduma*, *hleidumei*, et l'ancien allemand *hlita*, pente, de *hlinen*, aller en pente, le grec *klinô*, latin *reclino*, *clivus*, ce qui rattacherait aussi la *gauche* à la notion d'obliquité. On trouvera plus de détails sur les noms donnés à la *gauche*, dans les langues anciennes les plus importantes, à l'article encyclopédique intitulé DROITE ET GAUCHE.

— Physiol. *Main gauche.* V. MAIN.

— Politiq. Dans nos assemblées délibérantes, on désigne sous le nom de *gauche* la partie de l'Assemblée située à la gauche du président, et où siégent les députés de l'opposition. Par ce mot, la *gauche*, on comprend l'ensemble des membres que la conformité de leurs opinions politiques réunit en cet endroit.

Les anciens parlements ne connaissaient pas ces distinctions de *droite* et de *gauche*, de *centre droit* et de *centre gauche*, d'*extrême droite* et d'*extrême gauche*, qui jouent aujourd'hui un rôle si important dans le mécanisme parlementaire. C'est seulement en 1789 qu'elles ont paru à l'horizon politique. A cette époque, les partisans de la monarchie dans l'Assemblée constituante, puis dans l'Assemblée législative, et, plus tard, ceux des principes modérés dans la Convention, avaient pris l'habitude de prendre rang à la droite du président. Cette affectation à se grouper invariablement dans une même partie du local des séances décida peu à peu les représentants du camp adverse à adopter le côté opposé, et voici comment un écrivain du temps, Nougaret, s'exprime à ce sujet dans ses *Anecdotes du règne de Louis XVI :*

« Soit effet du hasard, soit que l'identité de sentiments engageât les amis du peuple à se rapprocher entre eux et à s'éloigner de ceux qui ne partageaient pas leurs opinions, on s'aperçut qu'ils affectionnaient le côté gauche de la salle et qu'ils ne manquaient jamais de s'y réunir. Ainsi, l'on voyait à l'Assemblée nationale tout le contraire de ce qu'on voit dans le paradis : les justes vont à droite et les réprouvés à gauche de Dieu. »

Ceci était on ne peut plus flatteur pour la *gauche*. D'autres vantaient le côté droit. Quelques-uns se trouvaient assez peu satisfaits pour n'approuver ni l'un ni l'autre côté; nous n'en voulons pour témoin que ce quatrain rapporté par le baron de Grimm dans sa *Correspondance :*

Dans l'auguste assemblée, on est sûr que tout cloche;
La raison, chacun l'aperçoit :
Le côté droit est toujours *gauche*,
Et le gauche n'est jamais *droit.*

Nous donnons cette malice de poëte pour ce qu'elle vaut. Quoi qu'il en soit, les passions politiques ont toujours entretenu dans le sein des assemblées délibérantes des rivalités qui, plus d'une fois, n'ont dû leur innocuité qu'à l'intervention du centre. Le centre! mot imposant, qui semble venu là tout exprès pour rimer avec ventre; le centre, qui n'a pas besoin de s'appuyer sur l'éloquence de ses membres, pèse surtout par ses votes et sert de contre-poids, tantôt à la *gauche*, tantôt à la droite. L'influence du centre droit, réactionnaire, est balancée par celle du centre gauche, qui, lui, incline aux idées libérales. On connaît la fameuse parole d'un ministre de la monarchie de Juillet : « La France est centre gauche. »

Quelque temps avant la chute du second empire, on avait imaginé de diviser la *gauche* du Corps législatif en *gauche* ouverte et en *gauche* fermée. La *gauche* ouverte avait à sa tête M. Ernest Picard; elle recevait dans son sein les transfuges du centre *gauche* qui éprouvaient le besoin d'accentuer davantage leur opposition aux actes du gouvernement; la *gauche* fermée repoussait tout ce qui ne se déclarait pas l'*irréconciliable* ennemi de l'empire; celle-ci était, dans la plus absolue acception du mot, l'extrême *gauche* ou *gauche* radicale.

L'assemblée de Versailles (1871) a eu aussi ses deux *gauches*, que l'on a qualifiées de *gauches* ennemies; l'une se réunissant dans le local du Jeu de paume, l'autre, plus radicale, sous la conduite de M. Gambetta et de M. Louis Blanc. Une tentative de fusion fut faite par ces deux députés, mais rejetée par la réunion du Jeu de paume (juillet 1871). L'incident a fait un certain bruit dans le monde politique.

— Géom. *Surfaces gauches.* L'équation caractéristique des surfaces développables est

$$\left(\frac{d^2z}{dx\,dy}\right)^2 = \frac{d^2z}{dx^2}\cdot\frac{d^2z}{dy^2}.$$

Toute surface réglée dont l'équation ne satisfait pas à cette condition est *gauche*. L'hyperboloïde à une nappe et le paraboloïde hyperbolique sont deux surfaces *gauches*.

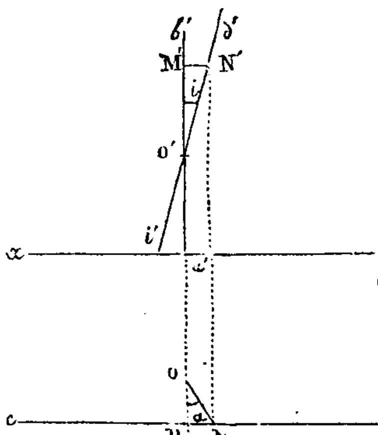

Les plans tangents à une surface *gauche* le long d'une même génératrice sont distribués d'une manière remarquable, dont la connaissance est utilisée dans un grand nombre d'applications.

Tous ces plans contiennent la génératrice considérée, en sorte que chacun d'eux est déterminé par l'élément qui joint le point de contact à un point infiniment voisin de la génératrice infiniment voisine. On conçoit donc qu'il suffise de connaître la situation relative de deux génératrices infiniment voisines pour pouvoir déterminer les plans tangents à la surface en tous les points de l'une d'elles. Rapportons la surface à deux plans de projection : l'un, le plan horizontal, perpendiculaire à la génératrice le long de laquelle on veut mener les plans tangents; l'autre, le plan vertical, perpendiculaire à la plus courte distance des deux génératrices considérées, et par conséquent parallèle à l'une et à l'autre.

Soient O et $a'b'$ les projections de la première génératrice, cd et $c'd'$ celles de la seconde; OB sera la projection horizontale, en vraie grandeur, de la plus courte distance d des deux droites, projetée verticalement en O'; $b'O'd'$ sera en vraie grandeur l'angle i de ces deux droites.

Soient M' la projection verticale du point de la première génératrice où l'on veut mener le plan tangent à la surface, et N'N' les projections du point de la seconde génératrice située à la même hauteur h, au-dessus de la plus courte distance : la trace horizontale du plan tangent en O'M' sera ON; celle du plan tangent en OO' étant OP, l'angle α des deux plans sera NOP. Le sinus de cet angle est

$$\sin\alpha = \frac{NP}{OP} = \frac{N'M'}{\delta} = \frac{\sin i}{\delta} = \frac{h}{c},$$

C désignant la limite vers laquelle tend le quotient $\frac{\delta}{\sin i}$, lorsque d et i tendent vers zéro.

Les extrémités de la plus courte distance entre deux génératrices infiniment voisines prennent le nom de *centres* de ces génératrices. Le théorème précédent peut donc s'énoncer de la manière suivante : « Le plan tangent à une surface *gauche* en un point d'une génératrice fait avec le plan tangent au point central de cette génératrice un angle dont le sinus croît proportionnellement à la distance du point de contact au centre. »

Il résulte évidemment de ce théorème que des surfaces *gauches* ayant en commun deux génératrices infiniment voisines se raccordent dans toute l'étendue de celle de ces génératrices que l'on considère comme fixe. Mais on en tire aisément une conséquence moins immédiate, qui trouve de fréquentes applications en stéréotomie : « Deux surfaces *gauches* qui ont mêmes plans tangents en trois points d'une génératrice commune se raccordent tout le long de cette génératrice. » En effet, si par les points de contact des trois

plans tangents communs on mène dans ces plans des perpendiculaires à la génératrice commune, la génératrice infiniment voisine de la première, dans chacune des deux surfaces considérées, devra s'appuyer sur ces trois perpendiculaires à la fois; elle sera donc complétement déterminée, c'est-à-dire la même sur les deux surfaces.

On nomme ligne de *striction* d'une surface *gauche* le lieu des centres des génératrices. Dans le paraboloïde hyperbolique, le centre de chaque génératrice est le point de contact du plan mené par cette génératrice, perpendiculairement au plan directeur correspondant. Dans l'hyperboloïde à une nappe, le point central est le point de contact du plan mené par la génératrice, perpendiculairement au plan tangent au cône asymptote conduit suivant cette même génératrice.

— **Allus. littér: Mettre le foie à gauche,** Passage plaisant du *Médecin malgré lui.* V. CHANGER.

GAUCHE-FER s. m. Bot. Nom vulgaire du souci des vignes.

GAUCHEMENT adv. (gô-che-man — rad. *gauche*). D'une manière gauche, maladroite, gênée, empruntée : *Saluer gauchement. Comment se fait-il que des richesses si adroitement acquises soient si* GAUCHEMENT *dépensées?* (Sanial-Dubay.)

Je n'aime point Thalie, alors que, sur la scène,
Elle prend *gauchement* l'habit de Melpomène.
VOLTAIRE.

GAUCHER, ÈRE adj. (gô-ché, ère — rad. *gauche*). Qui se sert habituellement de la main gauche à l'exclusion de la main droite : *Être* GAUCHER. *Cette couturière est* GAUCHÈRE.

— Substantiv. Personne gauchère : *Un* GAUCHER. *Une* GAUCHÈRE. *Un* GAUCHER *est très-gênant pour les gens qui ne sont pas prévenus.* (Alex. Dum.)

— **Antonymes.** Droitier, ambidextre.

GAUCHER v. a. ou tr. (gô-ché — rad. *gauche*). Faire gauchir : GAUCHER *une pièce de charpente.*

GAUCHER (saint), né à Meulan (Normandie) en 1060, mort en 1140. Il se montra dès sa jeunesse porté aux austérités religieuses, quitta bientôt la Normandie pour se rendre dans le Limousin, y vécut quelque temps en ermite, puis fonda successivement à Aureil un monastère d'hommes et un monastère de femmes, placés sous la règle de saint Augustin. On célèbre sa fête le 9 avril.

GAUCHER (Charles-Etienne), graveur de portraits, né à Paris en 1740, mort en 1804. Il était élève de Bazan et de Lebas, et s'est fait une réputation méritée par la finesse, la grâce et l'exactitude de son burin. On lui doit un très-grand nombre de portraits de personnages célèbres du XVIIIe siècle, des vignettes et des culs-de-lampe pour l'illustration des livres. Nous citerons parmi ses gravures : le *Couronnement de Voltaire, au Théâtre-Français;* les *Adieux de Louis XVI à sa famille;* la collection des *Peintres flamands*, etc. Il a laissé plusieurs écrits, dont voici le plus important : *Iconologie*, ou *Traité complet des allégories des emblèmes* (1796, 4 vol. in-8°).

GAUCHER DE CHÂTILLON, général français. V. CHÂTILLON.

GAUCHEREL (Léon), graveur, né à Paris en 1816. Il prit les leçons de Viollet-le-Duc, qu'il accompagna en Italie et en Sicile, en 1836. Cet artiste, également habile comme dessinateur et comme graveur, a donné un grand nombre de planches à la *Gazette des beaux-arts*, aux *Annales archéologiques* de M. Didron, à la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, à la belle *Imitation de Jésus-Christ* publiée par l'Imprimerie nationale, etc. M. Gaucherel a donné en outre un ouvrage intitulé : *Exemples de décoration* (1857, in-8°).

GAUCHERIE s. f. (gô-che-rî — rad. *gauche*). Mouvement gauche, emprunté, dépourvu d'aisance : *Des gestes d'une incroyable* GAUCHERIE. *Il est d'aimables* GAUCHERIES. (J. Joubert.) *Par* GAUCHERIE *et embarras, autant que par fierté, les Anglais ne montrent guère ce qu'ils sentent.* (Guizot.) *Dans la jeunesse, la* GAUCHERIE *et la timidité sont des charmes.* (Toussenel.)

— Fig. Maladresse, action qui manque d'habileté ou d'à-propos : *Ne faire que des* GAUCHERIES. *Les gens distraits, étourdis, préoccupés, insensibles, commettent fréquemment des* GAUCHERIES. (Csse Bradi.) *Il y a, dans tout noviciat, des* GAUCHERIES *et des inexpériences inévitables.* (Ste-Beuve.)

— **Syn. Gaucherie, impéritie, inhabileté, maladresse, malhabileté.** La *gaucherie* réside dans les manières; c'est le défaut de celui qui ne fait rien avec grâce, dont tous les mouvements paraissent lourds, embarrassés. *Impéritie*, par son étymologie, a exactement la même valeur qu'*inhabileté;* mais comme il a conservé presque intacte la forme latine, il est d'un emploi plus relevé et beaucoup plus rare. *L'inhabileté* et la *malhabileté* diffèrent de la *maladresse* en ce que celle-ci se rapporte ordinairement à un acte particulier, tandis que celles-là s'appliquent à la manière habituelle d'agir. Mais il y a dans l'*inhabileté* absence complète d'habileté, tandis que la *malhabileté* ne suppose que l'insuffisance. Une main *inhabile* est incapable de bien faire quoi que ce soit; une main *malhabile* n'est pas encore capable, ou le travail demandé est trop difficile pour elle.

— **Antonymes.** Adresse, agilité, aisance, dextérité, habileté, tact.

GAUCHET (Claude), poëte français, né à Dampmartin, en Champagne, vivait au XVIe siècle. Il devint aumônier ordinaire du roi, et obtint le prieuré de Beaujour, près de Villiers-sur-Marne. Là, menant joyeuse vie, il goûtait les plaisirs de la chasse et de la table avec ses amis, parmi lesquels se trouvaient Ronsard, Louis d'Orléans, Desportes, Baïf, Dorat, et leur donnait des concerts, dans lesquels il faisait sa partie en jouant du luth. Le joyeux prieur a composé un poëme descriptif intitulé : *Plaisir des champs, divisé en quatre livres selon les quatre saisons de l'année* (Paris, 1583, in-4°). La versification en est généralement plate et prosaïque; toutefois la partie relative à la chasse est intéressante et agréable. Le poëme contient plusieurs passages licencieux et d'une grande liberté de plume, qui ont été retranchés dans une seconde édition, publiée en 1604, et augmentée du *Devis entre le chasseur et le citadin, avec l'instruction de la vénerie, volerie et pescherie.*

GAUCHI, IE (gô-chi) part. passé du v. Gauchir. Rendu gauche : *Une règle* GAUCHIE.

— Fig. Rendu faux, dépouillé de sa rectitude naturelle : *Une conscience* GAUCHIE. (Proudh.)

— s. m. Mamm. Espèce de loutre.

GAUCHIR v. n. ou intr. (gô-chir — rad. *gauche*). S'écarter de la ligne droite, se contourner : *Une table, une planche qui* GAUCHIT.

— Porter le corps de côté, pour éviter un coup, un choc : *Il aurait été blessé de ce coup, s'il n'*EÛT *un peu* GAUCHI. (Acad.)

— Dévier de sa route : *Je m'avisai de* GAUCHIR *et de passer par Salins.*

— Fig. Dévier de la voie de l'honneur, de la délicatesse : *Il est rare que la fausseté de l'esprit ne fasse* GAUCHIR *la droiture du cœur, et qu'une erreur n'engendre pas un vice.* (Chateaub.)

Un ministre veut m'enrichir,
Sans que l'honneur ait à *gauchir.*
BÉRANGER.

— Ne pas parler avec franchise, chercher des subterfuges : *Quelle misère de* GAUCHIR *toujours et de n'oser jamais parler franchement dans une matière de religion!* (Boss.) *Il y a tant de contradictions entre les droits de la nature et nos lois sociales, que, pour les concilier, il faut* GAUCHIR *et tergiverser sans cesse.* (J.-J. Rouss.)

Contre son insolence il ne faut point *gauchir.*
MOLIÈRE.

— Activ. Rendre gauche : GAUCHIR *une planche.*

— Fig. Rendre faux, priver de sa rectitude naturelle : *L'étude immodérée engendre une crasse dans son esprit et* GAUCHIT *tous ses sentiments.* (St-Evrem.)

GAUCHIS s. m. (gô-chi). Techn. Défaut du verre à vitre, consistant dans le manque de rectitude de sa surface.

GAUCHISSEMENT s. m. (gô-chi-se-man — rad. *gauchir*). Action de gauchir; résultat de cette action : *Le* GAUCHISSEMENT *de la cloison fait que la porte ne ferme plus.* ‖ Action de rendre gauche à dessein.

GAUCHOS, habitants de l'Amérique du Sud, disséminés dans les pampas de l'État de Buenos-Ayres (Rio-de-la-Plata), où ils se livrent spécialement à l'élève du bétail. Le Gaucho est de race espagnole; mais la vie qu'il mène au milieu de ces vastes steppes du nouveau monde lui donne une physionomie propre.

Ce que le Gaucho aime par-dessus tout, c'est la liberté; pourvu qu'il possède un cheval, un lazo, une paire d'éperons, il est heureux. Sobre, n'ayant pour ainsi dire pas de besoins, se contentant d'eau pour boisson et d'une tranche de bœuf pour nourriture, il n'a, en réalité, pas de privations. Son seul plaisir est d'aller, sur un coursier rapide, à la chasse des chevaux, des taureaux ou des autruches. Infatigable dans ses courses, il passe la nuit en plein air, sans autre couverture que son manteau, sans autre lit que la housse de sa monture, sans autre oreiller que le squelette d'une tête de cheval. Tout, du reste, l'a prédisposé à la vie qu'il mène.

Né sous une hutte sauvage, le Gaucho est, dès son enfance, livré à lui-même, et on ne l'exerce qu'à sauter du haut du toit sur des peaux de taureau suspendues aux quatre coins par des courroies de cuir. A un an, il se traîne nu sur la terre et il joue de bonne heure avec des armes. Il apprend à attraper des oiseaux ou des chiens avec des lacs de fil. A quatre ans, il monte à cheval avec une adresse étonnante, et aide ses parents à conduire les bestiaux aux pâturages. Lorsqu'un des animaux s'écarte du troupeau, il s'élance à sa poursuite et le ramène à coups de fouet. Si le cheval cherche à lui échapper, l'enfant est aussitôt sur ses pas et l'arrête tout court. Parvenu à l'adolescence, le Gaucho commence à chasser l'autruche, le lion, le tigre, le gama. En peu de temps il s'exerce à jeter le lazo aux bêtes fauves, ou bien il s'essaye à dompter les chevaux. C'est ainsi que, sa sobriété aidant, puisqu'il ne boit que de l'eau et ne se nourrit que de bœuf, il arrive à donner à son tempérament une trempe telle qu'il peut braver toutes les fatigues. Quant au travail de la terre, le Gaucho l'a en horreur, ou plutôt il ne le connaît pas. Sous le plus beau ciel, ayant à sa disposition le sol le plus fertile, il n'a ni légumes ni fruits et manque de pain; entouré de troupeaux, le laitage lui fait souvent défaut. Que lui importe? Il jouit d'une liberté et d'une indépendance sans bornes : cela lui suffit et lui tient lieu de tout. Ce qui domine chez le Gaucho, ce sont les impulsions naturelles. On trouve chez lui, comme chez le sauvage et ceux qui sont émancipés de la loi du travail, tout à la fois une ardeur extrême, une impétuosité sans égale, qui lui font braver toutes les fatigues, tous les périls, et une indolence sans pareille. Aussitôt qu'il a quitté son cheval, le compagnon de sa vie, et qu'il est rentré dans sa hutte, il reste assis, les bras croisés et le manteau espagnol sur l'épaule gauche, plongé dans le *far-niente.* Mais rien n'égale son ardeur quand, monté sur son cheval, il se livre à son occupation favorite, la chasse. C'est alors qu'il apparaît dans toute sa virile et sauvage beauté. « Lorsque, durant l'été, dit un voyageur anglais, le vent agite la cime ondoyante du gazon dont la riche verdure couvre les savanes immenses des provinces de San-Luis, de Cordoue et de Santa-Fé, et que le soleil les nuance des teintes les plus variées entre le jaune et le brun, cette scène paisible inspire un doux recueillement. L'aspect d'aucune habitation ni d'aucune créature humaine ne trouble la solitude, à moins qu'un Gaucho monté sur un coursier rapide ne vienne sillonner l'horizon. On dirait qu'il dévore l'espace; son manteau rouge flotte au gré des vents sur ses épaules; ses bolas forment une couronne autour de sa tête. Il est lancé sur sa proie. L'autruche, déployant un cou magnifique, fuit devant lui et de ses longs pieds rase la terre. La distance qui les sépare diminue par degré. Mais le Gaucho a déjà disparu sous l'horizon que la tête de l'autruche, s'y montrant comme le fût d'une colonne, annonce que la chasse n'est point finie. Les terriers d'une espèce de taupe, le *biscacho*, la rendront, du reste, très-dangereuse. Si le cheval s'abat, il se relève, disparaît et laisse le Gaucho sur le carreau jusqu'à ce que l'on vienne à son secours. Si ses compatriotes tardent à accourir quand il est blessé, il n'a d'autre parti à prendre que d'éloigner de lui les aigles qui sont toujours prêts à fondre sur tout être vivant qui est gisant à terre. » A une extrême ignorance, le Gaucho joint la plus grande perspicacité. « Un jour, raconte ce même voyageur, dans les pampas de San-Luis, un maître de poste m'avait donné un cheval et un guide. Chemin faisant, celui-ci, levant tout à coup les yeux, me dit : « Voyez, il y a » ici un lion. » Je sortis de ma rêverie et je regardai autour de moi sans l'apercevoir. Mais il me montra une nuée de vautours qui planaient dans les airs, en me disant qu'ils étaient là parce qu'un lion dévorait quelque animal dont l'odeur les avait attirés. Bientôt nous aperçûmes sur la route des traces de sang : « Quelqu'un, lui dis-je, a été peut-être » assassiné sur cette place. — Non, reprit-il; » ne voyez-vous pas les traces d'un homme? » Il est tombé de cheval; le mors s'est rompu, » et, tandis qu'il le rajustait, l'animal, blessé à » la bouche, a répandu le sang que vous aper- » cevez. — C'est peut-être, repris-je, l'homme » qui s'est blessé. — Du tout; regardez les pas » du cheval; il est reparti au galop. » Le Gaucho déchiffre admirablement la trace d'un cheval. Il juge, à l'empreinte que ses pieds laissent sur le sol, s'il courait avec ou sans cavalier, s'il portait des bagages, s'il était monté par des jeunes gens ou par des vieillards, par des enfants ou par des étrangers peu familiarisés aux traces des *biscachos*. Ce jeune Gaucho n'avait jamais vu ni ville ni village. Je lui demandai son âge : « Je l'ignore, » me répondit-il. Comme tous les vrais fils du désert, le Gaucho pratique noblement l'hospitalité. Il le fait avec une dignité et une grâce toute castillane, qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer dans une hutte aussi misérable que la sienne, où les croisées font totalement défaut, et dont l'entrée est bouchée par une peau de bœuf. Quand un voyageur entre chez lui, il se lève en se découvrant, et, par un geste plein de dignité, il offre le siége qu'il vient de quitter. Ce siége n'est le plus ordinairement que le squelette d'une tête de cheval. Si on refuse de s'asseoir, il redouble de compliments et de politesse jusqu'à ce que l'on ait accepté. A partir de ce moment, tout ce qui lui appartient est à votre disposition. La vie du Gaucho se passe presque tout entière à cheval. Sa seule occupation, son seul commerce consistent à capturer les innombrables bandes de chevaux et de bœufs sauvages qui paissent dans les pampas, et à les vendre sur les marchés des villes voisines. Son existence entière, son éducation, ses mœurs et jusqu'à son équipement et son costume, tout concourt, dans le Gaucho, à faire de lui le cavalier le plus audacieux et le plus adroit.

L'équipement du Gaucho et de son cheval méritent d'être décrits. La bride est ordinairement en cuir vert tressé, avec des anneaux de distance en distance. Un collier sert d'ornement au cou du cheval. Le *maïïador*, sorte de longe de 10 à 12 mètres de longueur, s'attache au devant du poitrail de l'animal et sert à le faire paître quand il est au repos. L'ambition du Gaucho est d'avoir une bride et un collier de luxe en argent; il dépense quelquefois jusqu'à 1,000 fr. pour orner ainsi son cheval. La selle (*recado*) se place toujours sur le *suador* ou *sudadera*, couverture de laine destinée à absorber la sueur de l'animal. Les étriers sont petits, mais lourds, et disposés de manière à se présenter dans un plan perpendiculaire à l'axe du cheval. Ils sont souvent en argent et très-ornés; le Gaucho ne les saisit que par l'extrémité de l'orteil. L'habillement du cavalier comprend : les bottes dures, hors du travail, et les *botas de potro*, dans le travail; celles-ci sont fabriquées en prenant la peau fraîche de deux jambes de cheval, en épilant et en tannant par le frottement à la main le cuir ainsi obtenu, et en substituant les jambes du cavalier à celles de l'animal dans cette bizarre enveloppe; le *calzoncillo*, ou caleçon en coton, brodé à la partie inférieure; la *chiripá*, pièce d'étoffe carrée, laine ou demi-laine, attachée à la ceinture par une écharpe (*faja*) de 2m,50, en laine ou en soie; la *chiripá* remplace le pantalon; le *tirador*, ceinture-valise en cuir brodé, garnie de boutons en argent, qui sont ordinairement des monnaies hispano-américaines; la chemise de coton ou de laine; le *poncho*, pièce d'étoffe de laine de 2 mètres sur 1m,50, doublée de flanelle rouge et pourvue d'une fente médiane pour passer la tête. Le *poncho* sert de manteau et de couverture; en été, il est remplacé par un *poncho* plus court, en mérinos ou en coton, avec des rayures de couleurs vives.

Le Gaucho se couvre la tête d'un mouchoir ou d'un chapeau léger, très-étroit, qu'il tient fixé sur le devant de la tête au moyen d'un cordon. Outre ces objets, qui sont les parties intégrantes du vêtement, il y a certains accessoires qui ne quittent jamais le Gaucho : ses éperons, très-lourds, très-grands, en fer ou en argent; le *facon*, grand couteau à longue lame, à manche plus ou moins orné, qu'il porte sur le dos dans un fourreau passé dans la *faja;* le *lazo* ou lacet, corde de 15 à 20 mètres, en lanières de cuir vert, terminée par un anneau de métal formant nœud coulant; le *lazo* sert à prendre les animaux à la course. Les *bolas* sont trois boules recouvertes de cuir et réunies à un point central par trois cordes de la même matière. Le Gaucho les lance au loin de manière à enlacer lès jambes des animaux qu'il veut abattre. Le *rebenqué* ou fouet, lanière de cuir courte et large, est fixé à un manche également court, en cuir tressé, et orné d'anneaux de métal.

C'est à l'aide du *lazo* et des *bolas* que le Gaucho se rend maître soit du cheval sauvage, soit du taureau ou du gama qu'il a choisi au milieu d'un troupeau. Lançant son cheval à fond de train, il fait tourner autour de sa tête les boules du lazo avec une vitesse prodigieuse et les lâche tout à coup autour de l'encolure ou dans les jambes de l'animal; le lazo est solidement attaché au pommeau de la selle, et cheval et cavalier sont habitués à supporter solidement le choc. Il est rare qu'un Gaucho manque son coup et n'abatte pas ainsi à une vingtaine de mètres la proie qu'il a choisie. Lorsqu'il s'est emparé d'un cheval sauvage pour le dresser et le vendre, l'opération du dressage est simple. Le Gaucho sangle fortement l'animal, qui se débat et se roule dans une exaspération extrême. C'est l'opération la plus difficile. Une fois en selle, la solidité du Gaucho est telle que ruades ni cabrades ne parviendraient à le jeter à bas. Les premières difficultés passées, il met ce cheval rétif au galop et lui fait faire, à la plus grande allure, un énorme cercle de 6 à 7 lieues. Au retour, l'animal peut être monté par un enfant.

Le Gaucho est bon catholique, mais la vie qu'il mène ne lui permet guère d'aller à l'église. Sa foi n'en est pas moins vive. Quand il veut se marier, il prend en croupe sa fiancée et la conduit, après deux ou trois jours de marche, à l'église la moins éloignée. Les femmes sont généralement jolies, mais leur intelligence est très-peu développée. Elles n'ont absolument rien à faire. Elles vont rarement à cheval. Leur vertu ne passe pas pour être farouche. « Un jour, dit un voyageur, je rencontrai une jeune femme qui donnait à teter à un joli enfant : je lui demandai quel en était le père. « *Qui en sabe?* » (qui le sait?) me répondit-elle. »

Le costume des femmes, chez les Gauchos, se compose d'une chemise simple ou un peu ornée, d'une robe montante et d'un fichu; la tête est nue ou couverte d'un foulard. Dans les familles riches, la femme prend la robe de soie et la mantille espagnole.

Le Gaucho a pour ennemis mortels les Indiens qui, comme lui, parcourent les pampas, mais pour voler et massacrer. Entre Indiens et Gauchos, c'est une haine à mort. « Je demandai à un Gaucho avec qui je faisais route, raconte ce même voyageur, et qui me décrivait un combat contre les Indiens, auquel il avait assisté, combien de prisonniers avaient fait ses compatriotes. « Nous les tuons » tous » (*le matan todos*), me dit cet homme avec un geste que je n'oublierai de ma vie. C'est le sort auquel s'attendent ces intrépides sauvages auxquels, dès l'enfance, on enseigne à braver la mort et la torture... J'étais

au centre du désert sauvage des pampas, et j'avais pour guide un jeune Gaucho de quinze ans, né dans ces plaines; son père et sa mère avaient été massacrés par les Indiens, et il devait son salut à un homme qui s'était échappé avec lui. « Voilà, me dit-il, en me montrant » une hutte en ruine, une habitation qui appar- » tenait à une de nos tantes; il y a deux ans » que j'étais là, avec elle, et trois de mes cou- » sins. Nous causions tranquillement, lorsqu'un » enfant, qui venait de la poste voisine, tra- » versa la route au grand galop, en s'écriant : » *Los Indios! los Indios!* Je sors, et je les vois » courant vers les huttes, tous nus, armés de » longues lances, la main gauche sur la bou- » che, en poussant des cris à faire trembler la » terre. A l'instant, j'aperçus deux chevaux » bridés, mais sans selle; je monte sur l'un de » ces chevaux et je me sauve. L'un des jeunes » gens se jette sur l'autre, et me suit; mais, à » quelques verges d'ici, inquiet du sort de sa » mère, il retourne à la hutte. Elle était déjà » cernée par les Indiens, et mes cousins en dé- » fendaient l'entrée, le couteau à la main. Plu- » sieurs de ces sauvages s'élancent à ma pour- » suite, l'espace d'un mille environ, mais j'a- » vais un cheval léger comme le vent. » Ici, mon guide lança le sien devant moi, bride abattue, pour me montrer comment il s'était échappé; puis, modérant sa vitesse, il continua : « Lorsqu'ils me virent à une grande » distance, ils revinrent sur leurs pas. Plu- » sieurs jours après, ils quittèrent le pays, et » je retournai à la cabane. Elle était incendiée. » A travers les décombres, je reconnus le ca- » davre de ma tante! On lui avait coupé un » pied jusqu'à la cheville, et on lui avait arra- » ché la langue, que je vis clouée à l'un des po- » teaux du *corral*. Les corps de ses trois en- » fants gisaient nus et couverts de blessures, » à l'entrée de la porte, et leurs bras, de l'é- » paule au poignet, étaient criblés jusqu'à l'os » d'entailles à un pouce l'une de l'autre. »

GAUCIN ou **GAUSIN**, ville d'Espagne, prov. et à 95 kilom. S.-O. de Malaga, ch.-l. de juridiction civile; 4,000 hab. Distilleries; fabriques de savon, de toiles de lin et de coton; exportation de vins, eaux-de-vie et bétail. Source minérale. Cette petite ville est pittoresquement située sur les pentes et presque au sommet de l'une des montagnes de la *sierra del Hacho*. Dans les environs, sur un rocher, se voient les restes d'un château à peu près inexpugnable et d'où l'on découvre un magnifique panorama.

GAUCOURT, nom d'une ancienne famille, établie dans le Berry, et qui descendait des comtes de Clermont en Beauvaisis. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : Raoul GAUCOURT, bailli de Rouen, mort en 1427. Il fit le pèlerinage en terre sainte en 1409, prit part au siége de Bourges (1422), avec Charles VI et le duc de Bourgogne, et périt en voulant apaiser à Rouen, dont il était bailli, une révolte qu'avait suscitée le parti des Bourguignons. — Raoul GAUCOURT, fils du précédent, grand maître de France, fut un des bons capitaines de son temps. Il se distingua contre les Turcs à Nicopolis (1396), contre les Liégeois à Hasbain (1408), contre les Anglais et les Bourguignons à la bataille du Puiset, en Beauce, où il fit prisonnier le roi Jacques (1412), tenta, en 1425, de forcer les Anglais à lever le siége de Harfleur, se jeta dans cette place, qu'il défendit avec une grande vigueur, mais se vit contraint de se rendre. Contrairement aux conditions expresses de la reddition, il fut retenu prisonnier, envoyé en Angleterre, et rendu à la liberté au bout de dix années seulement, en échange d'une forte rançon. De retour en France, Gaucourt combattit avec plus d'acharnement que jamais les Anglais, alors en lutte avec Charles VII, assista au sacre de ce prince, et devint successivement conseiller, chambellan, gouverneur et lieutenant général de Rouen, de Chinon, de Gisors, du Dauphiné, et, à deux reprises (1450-1456), grand maître de France. Il mourut dans un âge avancé, frappé d'un coup de lance sur le champ de bataille. — Charles DE GAUCOURT, maréchal de France, mort en 1482, était fils du précédent. Il fut chambellan et conseiller de Charles VII, devint, sous Louis XI, bailli et gouverneur de Picardie, lieutenant général pour le roi dans Paris et l'Ile-de-France, rendit de grands services comme homme de guerre et comme diplomate, et reçut en récompense le produit de plusieurs confiscations.

GAUCOURTE s. f. (gô-kour-te). Cost. Robe courte qui était en usage dans certaines parties de la France, au moyen âge.

GAUDAGE s. m. (gô-da-je — rad. *gauder*). Techn. Immersion d'une étoffe dans un bain de gaude.

GAUDE s. f. (gô-de — allem. *waude*, même sens). Bot. Espèce de réséda qui fournit une teinture jaune : *Avec la* GAUDE *on fabrique une laque jaune très-solide.* (Millot.) *La* GAUDE, *qui est employée à produire presque toutes les couleurs jaunes, forme les verts avec tous les bleus communs.* (Chaptal.)

— Econ. domest. Nom donné en Bourgogne et en Franche-Comté à la farine et à la bouillie de maïs.

— **Encycl.** Bot. La *gaude* ou vaude est une plante herbacée qui croît naturellement dans presque toute l'Europe, mais plus particulièrement dans les lieux sablonneux. C'est une espèce de réséda, le *réséda luteola*, qui a de 1 mètre à 1m,30 de haut. On la cultive en raison de la belle couleur jaune qu'elle fournit, dans le midi de la France et en Normandie, dans le canton d'Elbeuf, mais surtout aux environs de Pont-de-l'Arche et de Louviers; on peut estimer à 320 le nombre d'hectares de terre consacrés à cette culture dans ces contrées.

On sème la *gaude* en juin et juillet, et, un an après, on en fait la récolte, en arrachant à la main la plante entière. On la laisse toujours munie de sa racine, non pas que celle-ci contienne notablement de matière colorante, mais parce qu'elle donne meilleure façon à la plante, et que cette dernière a alors, comme l'on dit, plus de vente. On dessèche la *gaude* en plein air, soit en la dressant contre les murs, les haies ou tout autre appui, soit en la déposant, à mesure qu'on l'arrache, en javelles peu épaisses. Le dessus est promptement jauni par le soleil et la rosée; on retourne alors les javelles, pour laisser jaunir pareillement le dessous. En moins d'une semaine, par un beau temps, la dessiccation est complète. Les pluies brunissent la plante et lui ôtent presque toute sa valeur. Les teinturiers n'achètent la *gaude* que si elle est d'un beau jaune, bien que M. de Dombasle ait constaté que la *gaude* qui a conservé en séchant sa couleur verte, à cause de la rapidité de la dessiccation, est tout aussi riche en principe colorant et donne d'aussi belles nuances en teinture que celle qui est devenue jaune. C'est principalement dans la partie supérieure de la plante, surtout dans les dernières feuilles et les enveloppes du fruit, que réside le principe colorant. M. Chevreul, le premier, lui a donné le nom de lutéoline et l'a obtenu cristallisé en aiguilles transparentes et jaunâtres; pur, il est complétement incolore; mais, soumis au contact de l'air, il jaunit, et, par l'action des corps oxygénés, notamment du bichromate de potasse, il acquiert une couleur jaune intense, et constitue alors la véritable matière colorante qui se fixe sur les tissus. La lutéoline est accompagnée, dans la plante, de plusieurs matières azotées, d'une substance amère, d'un principe odorant, de sucre, d'acide tannique, d'un acide libre et d'un grand nombre de sels.

La décoction de *gaude* est d'un jaune peu prononcé; elle dépose bientôt des flocons d'un brun olivâtre, qui sont formés de lutéoline impure et d'oxyde de fer. Elle passe peu à peu au roux, par suite de l'oxygénation du tannin. Elle rougit sensiblement le tournesol. Cette décoction, filtrée après le refroidissement, se comporte de la manière suivante avec les réactifs :

Les alcalis solubles virent la couleur au jaune d'or verdâtre; les eaux de chaux, les eaux calcaires foncent la couleur; l'eau de baryte donne un précipité floconneux d'un beau jaune; l'acide azotique fonce la couleur sans la précipiter; les autres acides la troublent; l'alun forme un léger précipité jaune; le chlorure d'étain, un précipité jaune abondant; l'acétate de plomb, un précipité jaune abondant; le sulfate ferrique colore en brun olivâtre, et forme à la longue un précipité brun; l'acétate de cuivre forme un précipité jaune roux, tirant sur le vert; la gélatine occasionne un trouble léger; le chlore fait passer la couleur au roux et donne un précipité floconneux; décoloration partielle par un excès du réactif; le bichromate de potasse agit comme les alcalis, puis donne lieu à un dépôt de paillettes jaunes.

La *gaude* est une matière précieuse en teinture, à cause de la beauté et de la solidité du jaune pur qu'elle communique aux étoffes alunées, depuis le jaune paille jusqu'au jaune citron. Cependant, depuis une quarantaine d'années, on en consomme beaucoup moins, surtout dans les fabriques d'indiennes, où on l'a remplacée par le quercitron. Cela tient à ce que, d'une part, cette dernière substance tinctoriale est sept à huit fois plus riche en principe colorant que la première, et à ce que, de l'autre, celle-ci a l'inconvénient de tacher plus facilement les parties des toiles qui doivent rester blanches et de se fixer trop fortement sur les parties garancées, inconvénients qu'on évite avec le quercitron. Mais si, sous ce rapport, la *gaude* est inférieure au quercitron, d'un autre côté elle a sur lui, aussi bien que sur toutes les autres matières tinctoriales jaunes, l'avantage de fournir des jaunes purs et brillants, qui s'altèrent moins par l'air et la chaleur, et qui ne passent pas aussi facilement au roux. Voilà pourquoi, pour la teinture des laines et des soies, la *gaude* est toujours préférée.

Pour obtenir de plus belles nuances avec cette plante tinctoriale, il faut faire cuire la *gaude*, non à la température de l'ébullition, ainsi que cela est recommandé dans les traités de teinture, mais à une température comprise entre 70° et 80°. Ensuite, comme les acides affaiblissent la couleur de la *gaude*, il est important d'employer des eaux calcaires pour faire les bains, ou d'y ajouter un peu de craie. Pour rehausser les teintes jaunes obtenues sur coton, il faut passer celui-ci, après la teinture, dans une eau de savon ou une lessive faible de potasse. Règle générale : il ne faut pas teindre au bouillon des cotons alunés, parce qu'ils abandonnent dans le bain une partie de leur mordant. Avec l'acétate d'alumine, on obtient par la *gaude* des couleurs plus riches qu'avec l'alun. Pour le beau jaune sur coton, 1 kilogramme de *gaude* par kilogramme de coton suffit; mais il en faut davantage pour la laine et la soie. Pour les nuances olive, on ajoute au mordant des sels de fer; pour le jaune d'or, un peu de garance; pour la couleur de tan, un peu de suie.

On prépare encore avec cette plante une laque jaune très-solide pour les peintres. On obtient le stil de grain du commerce par l'introduction, dans une décoction alunée de *gaude*, de quercitron, de bois jaune ou de graines d'Avignon, de petites portions de craie en poudre fine, jusqu'à ce que toute la couleur jaune soit précipitée. Cette laque, moulée en forme de trochisques, sert dans la peinture à l'eau et à l'huile pour colorer les cuirs, etc.

La Hollande livra longtemps seule le stil de grain au commerce; elle en fait encore une exportation assez considérable.

GAUDE (LA), vignoble du canton de Vence, dans le département du Var. Il se compose d'environ 400 hectares et produit des vins d'abord colorés et fumeux, qui deviennent des plus agréables après cinq ans de garde. Les quatre cinquièmes des plantations consistent en raisins noirs, savoir : la tronquière, excellent raisin à peau dure; le braquet, qui donne un vin clair; le pansé, raisin précoce. Le cépage blanc le plus renommé est la clairette. Le vin de la Gaude n'est jamais mis en bouteilles. Il vaut 30 francs l'hectolitre lorsqu'il est nouveau, et de 60 à 70 francs lorsqu'il est vieux, c'est-à-dire sec et décoloré. Nice est son principal débouché.

GAUDÉ s. m. (gô-dé — lat. *gaude*, réjouis-toi). Fam. Petite oraison : *Réciter des* GAUDÉS.

> L'oiseau, comme il n'était pas bête,
> Vit qu'il devait oublier pour toujours
> Tous les *gaudés* qui farcissaient sa tête.
>
> GRESSET.

‖ Sorte de noël en l'honneur de la Vierge, que l'on chante en Provence depuis la Nativité jusqu'à la Purification.

GAUDÉAMUS s. m. (gô-dé-a-muss — lat. *gaudeamus*, réjouissons-nous). Chant religieux de réjouissance : *Chanter un* GAUDÉAMUS. ‖ Chant latin traditionnel chez les élèves des universités allemandes.

— Fam. Repas joyeux : *Faire un bon* GAUDÉAMUS. *Dîner en* GAUDÉAMUS

— **Encycl.** Les étudiants de tous pays ne se ressemblent pas. Tous cependant aiment à s'amuser. Seulement les nôtres s'amusent à chanter le *Pied qui remue* ou le *Chapeau de la Marguerite*; ceux d'Allemagne chantent des couplets latins en l'honneur de leurs bourgmestres, de leurs professeurs et de leurs maîtresses, des *gaudéamus* en un mot :

> *Gaudeamus igitur, juvenes dum sumus!*
> *Post jucundam juventutem,*
> *Post molestam senectutem,*
> *Nos habebit humus, nos habebit humus*
>
> *Ubi sunt qui ante mundo nos in fuere?*
> *Vadite ad superos,*
> *Transite ad inferos,*
> *Ubi jam fuere? ubi jam fuere?*
>
> *Vita nostra brevis est, brevi finietur,*
> *Venit mors velociter,*
> *Rapit nos atrociter,*
> *Nemini parcetur, nemini parcetur!*
>
> *Vivat academia! Vivant professores!*
> *Vivat membrum quodlibet!*
> *Vivant membra quælibet!*
> *Semper sint in flore! Semper sint in flore!*
>
> *Vivat et respublica! et qui illam regit!*
> *Vivat nostra civitas!*
> *Mæcenatum caritas*
> *Quæ nos hic protegit, quæ nos hic protegit!*
>
> *Vivant omnes virgines, faciles, formosæ!*
> *Vivant et mulieres!*
> *Teneræ, amabiles,*
> *Bonæ, laboriosæ, bonæ, laboriosæ!*
>
> *Pereat tristitia! pereant osores!*
> *Pereat diabolus!*
> *Quivis antiburschius* (anti-étudiant)!
> *Atque irrisores! atque irrisores!*

GAUDEFROY (Louis-François-Antoine), bibliographe français, né à Amiens en 1748, mort à Paris en 1839. Il fut libraire, puis remplit les fonctions d'inspecteur de la librairie. Il a rédigé plusieurs *Catalogues* bibliographiques, notamment : le *Catalogue des livres rares et précieux de M. de Montigny* (1806); le *Catalogue des livres de La Grange* (1815); *Description d'une très-belle collection de livres rares et curieux* (1819-1820, 2 vol.); *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur* (1823, in-8°), etc.

GAUDEN (Jean), théologien et publiciste anglais, né en 1605 dans le comté d'Essex, mort en 1662. Au commencement des guerres civiles, étant chapelain de lord Warwick, il parut se prononcer en faveur du parlement, mais protesta bientôt contre le jugement du roi et publia, quelques jours après son exécution (1649), l'*Eikôn basilikê*, ou *Portrait du roi dans sa solitude et ses souffrances*. Cet ouvrage était attribué à Charles Ier lui-même, et il n'eut pas moins de dix-sept éditions en quelques mois. Il paraît certain que Gauden posséda un manuscrit du roi; mais il est absolument impossible de savoir jusqu'à quel point il l'avait remanié. Après la restauration, il fut successivement évêque d'Exeter, puis de Worcester. On a de lui divers écrits théologiques.

GAUDENCE (saint), en latin **Gaudentius**, évêque de Brescia, en Lombardie, au ve siècle de notre ère. Il était l'élève et l'ami de Philastre, à qui il succéda comme évêque. En 405, il se rendit auprès d'Arcadius, pour obtenir la réintégration de saint Jean Chrysostome sur son siége. On a de lui vingt et un discours ou sermons, dénués de grâce et d'agrément, qui ont été publiés dans les *Patrum monumenta orthodoxographa* (Bâle, 1569, in-fol.). Saint Gaudence est honoré le 25 octobre.

GAUDENS (SAINT-), ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. d'arrond., à 89 kilom. S.-O. de Toulouse, à 28 kilom. de la frontière d'Espagne, sur une éminence qui domine la Garonne; pop. aggl., 3,296 hab.; — pop. tot., 5,166 hab. L'arrond. comprend 11 cantons, 231 comm. et 136,265 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; collége communal, usines; filature et tissage de laine, moulins à huile, foulons, tuileries, fabriques de porcelaine, rubans de fil; papeterie, tannerie, mégisserie, teinturerie; fabrique de maroquin. Commerce de grains, aciers cémentés.

La ville de Saint-Gaudens, qui doit son origine à l'établissement religieux de ce nom, fondé en 1038, « éprouva, dit Armand Marrast, un enfant de Saint-Gaudens, beaucoup de variations dans son gouvernement politique. Enclavée dans le Comminges, elle vécut sous la domination des comtes jusqu'à la fin du XIIe siècle, à la mort de Bernard V, célèbre par ses nombreux mariages. Sa fille, Pétronille, avait reçu de sa mère la vicomté de Bigorre; elle voulut avoir de son père le Nébouzan et Saint-Gaudens. Cette ville alors dépendait du Bigorre. Pétronille, exagérant encore les traditions de son père, n'eut pas moins de cinq maris légitimes; et de l'un de ces mariages (1192) naquit Matte, qu'elle fiança, avant même que celle-ci fût nubile, à Gaston VII, comte de Béarn; elle leur fit donation, de son vivant (1250), du Nébouzan et de Saint-Gaudens. Marguerite, fille de Matte, se maria, en 1257, à Roger-Bernard, comte de Foix; et, comme le Nébouzan fut sa dot, Saint-Gaudens, qui avait passé du Comminges au Bigorre et du Bigorre au Béarn, passa du Béarn au comté de Foix. Mais, en changeant si souvent de maîtres, la ville ne changeait pas de condition. Ces différents mouvements ne la servirent pas moins : car, avertie par cette expérience de l'instabilité du pouvoir supérieur, elle rédigea les coutumes qui étaient depuis longtemps à son usage; et, à chaque changement, jusqu'au siècle même de Louis XIV, son premier soin, en passant sous de nouveaux seigneurs, fut de faire accepter et confirmer ses franchises municipales. La charte de Saint-Gaudens montre, par ses dispositions, que la ville était administrée par des consuls; ceux-ci étaient choisis tous les ans par un corps de vingt-quatre anciens, produits eux-mêmes de l'élection populaire. La prospérité de la ville se développa surtout dans le XIVe et le XVe siècle. Il y avait alors des fabriques de drap, de tissus de laine, des tanneries, et le commerce de tout ce qui venait d'Espagne par le val d'Aran avait son entrepôt principal à Saint-Gaudens. L'organisation sage et libre de cette ville la rendit la plus considérable du pays pour la richesse; mais cela même lui valut plus d'une calamité. Pendant la guerre des Anglais, Saint-Gaudens tomba en leur possession; mais, s'il subit le joug de la force, il ne fit aucunement hommage spontané de soumission. Enfin, durant les guerres religieuses, Saint-Gaudens fut encore au pouvoir des huguenots. Montgommery, à la tête d'une armée de quatre mille arquebusiers, envahit le Nébouzan en 1569; il mit la main sur Saint-Gaudens, le pilla, le saccagea. Cette succession de troubles fut à la fin funeste à la cité industrieuse.... Quand la Révolution éclata, elle n'eut pas à vaincre dans les murs de Saint-Gaudens cette énergique résistance qui décupla sa force et ses ressorts dans plusieurs villes du Midi. Le *tiers*, qui devait être tout en France, suivant l'expression de Sieyès, était à peu près tout à Saint-Gaudens. Le chapitre ne le gênait guère, et pourtant le chapitre disparut; les couvents avaient précédé le chapitre. Quant aux tours, aux remparts, déjà singulièrement ébréchés par les Anglais et par Montgommery, le temps en acheva paisiblement la ruine. La maison commune garda sa vieille figure du XIIIe siècle et son aspect rudement municipal; l'église ne vit pas dévaster sa belle nef si haute, ses piliers droits et forts, ni son clocher de casse-cou, ni même cette antique sacristie dont les ornements singuliers reportent l'esprit aux premières constructions de l'époque byzantine. La Révolution passa dans Saint-Gaudens comme une vieille connaissance à laquelle la bourgeoisie fit bonne hospitalité. Seulement Saint-Gaudens prit le nom de Haute-Ville, et, un peu plus tard, on releva les cloisons, on recrépit les murs fendus de vétusté, on refit même une porte cochère, pour que le lieu connu sous le nom de l'Evêché pût s'élever à la hauteur d'un hôtel de sous-préfecture. Saint-Gaudens n'en a pas moins conservé les traces de ses antiques annales. Des promenades larges et bien tracées le long de ses boulevards, un nouveau

palais de justice, une halle moderne, des fossés qui se comblent et la ville semblant sourire de ce côté à des constructions élégantes, telle est à peu près la part que la civilisation a conquise : celle de l'histoire est toujours la plus large; elle garde sa vieille église, son vieux cloître de l'hôpital, son hôtel de ville brisé, mâché, tombant, durant toujours; sa vieille halle avec son toit en forme de parapluie, et toutes ces maisons qui n'ont pas d'âge, pas de style, pas de nom d'architecte : maisons qu'on aurait dites bâties par des bohémiens pour un jour de halte, et dont la boue, durcie par les siècles comme un ciment romain, semble jeter à tant de générations de passants le souvenir d'une éternelle vieillesse. Tout cet aspect est pourtant sombre, et c'est un contraste désagréable pour le voyageur fatigué ou insouciant que celui d'une ville aussi ancienne au milieu d'un paysage aussi florissant. Mais il n'en est pas ainsi pour ceux dont le nid pend encore à quelques fentes de ces masures; leur antiquité les leur rend plus chères, et si, en remontant le cours des siècles, ils trouvent que là le travail fut honoré, la liberté bénie, le droit soutenu avec dignité, l'égalité pratiquée, la démocratie enfin comprise et respectée dans son germe, ces ruines ne leur paraissent plus que le vestibule du grand édifice auquel travaille l'Europe. »

L'église paroissiale de Saint-Gaudens, bâtie au XIe et au XIIe siècle, est, suivant M. Cénac-Moncaut, une des œuvres les plus complètes et les plus pures du midi de la France. Ses parties les plus remarquables sont : la porte du Nord, qui offre tous les caractères du style ogival flamboyant; l'escalier par lequel on monte aux combles et qui forme une jolie tour romane cylindrique, et les trois nefs, terminées chacune par une abside en cul-de-four, et dont les colonnes ont des chapiteaux historiés représentant des scènes bibliques. Des promenades de Saint-Gaudens on jouit de points de vue admirables sur la plaine de la Garonne et sur un vaste amphithéâtre de montagnes. Dans le haut de la ville, près d'un couvent de sœurs de charité, se voit un établissement de bains qui offre des colonnes romanes provenant de l'abbaye de Bonnefont.

GAUDENTIUS, musicographe grec, qui vivait à une époque incertaine et dont Cassiodore parle avec éloge. Il est l'auteur d'un traité élémentaire sur la musique, intitulé *Eisagôgè armonikè*. Ce traité, dans lequel on retrouve les doctrines d'Aristoxène, a été publié avec une traduction latine dans les *Antiq. musicæ scriptores* de Meibomius.

GAUDENZI (Pellegrino), poëte italien, né à Forli en 1749, mort en 1784. La lecture d'une traduction d'Ossian éveilla en lui la vocation poétique. Il quitta sa ville natale, où il donnait des leçons particulières, pour se rendre à Padoue (1775). Il compléta son instruction, publia des essais poétiques qui annonçaient *un beau talent et fut emporté par une mort* prématurée. Ses poésies, parmi lesquelles on remarque deux petits poëmes : la *Nascita di Cristo* et la *Campagna*, ont été publiées à Nice (1786).

GAUDENZIO (Paganini), érudit italien, né à Poschiavo, dans le pays des Grisons, en 1596, mort à Sienne en 1649. Il abandonna le protestantisme pour embrasser la religion catholique, puis professa successivement les belles-lettres à *Rome et à Pise* (1627), où il habita jusqu'à la fin de sa vie. Le grand-duc de Toscane, dont il s'était acquis la faveur, lui permit d'avoir une imprimerie dans sa maison. Gaudenzio composa un grand nombre d'ouvrages sur les sujets les plus divers. Son style est très-négligé et son érudition très-superficielle. Nous nous bornerons à citer : l'*Accademia disunita* (Pise, 1635, in-4o), recueil de quarante-sept discours académiques, et *De philosophiæ apud Romanos initio et progressu* (Florence, 1643, in-4o).

GAUDER v. a. ou tr. (gô-dé — rad. *gaude*). Techn. Tremper dans un bain de gaude : GAUDER *des étoffes*.

GAUDICHAUD (Charles), célèbre botaniste et navigateur français, membre de l'Institut, *né à Angoulême en 1789, mort en 1854*. Il étudia la pharmacie dans l'officine d'un de ses beaux-frères, établi à Cognac, puis à Paris, où il eut pour professeur Robiquet et le botaniste Richard. En 1810, il entra comme pharmacien dans la marine militaire, et s'embarqua, en 1817, en qualité de naturaliste, à bord de l'expédition scientifique de l'*Uranie*, commandée par le capitaine Louis de Freycinet. L'*Uranie* partit de Toulon le 17 septembre. Elle reconnut successivement Rio, le cap et l'île de France, puis la baie des Chiens-Marins, puis Timor, les terres voisines de la Papouasie, les îles Marianne et Sandwich, puis les îles du Danger, Sidney et les îles Malouines. L'*Uranie* ayant, à la suite de cette navigation, touché violemment contre une roche sous-marine près des Malouines, l'expédition revint en Europe sur une corvette américaine achetée à cet effet : elle arriva vers la fin de 1820. Gaudichaud rapportait un nombre considérable de plantes inconnues, qu'il avait recueillies au péril de sa vie sur les sommets les plus escarpés des îles de l'Océan et de l'Australie : le Muséum d'histoire naturelle profita de toutes ces richesses. En 1831, Gaudichaud fit un second voyage de circumnavigation, toujours en qualité de botaniste, à bord de l'*Herminie*, voyage qui dura deux ans. Puis il s'embarqua de nouveau, l'année même de son retour, en 1833, sur la *Bonite*, chargée également d'une mission scientifique analogue : il ne revint de cette troisième expédition qu'en 1837. A la suite de ce dernier voyage, qui ajouta encore à la réputation qu'il s'était acquise dans le monde savant, Gaudichaud fut nommé membre de l'Institut. Il fut également attaché au Muséum d'histoire naturelle, et c'est là qu'il passa le reste de sa vie à classer les matériaux qu'il avait recueillis dans ses voyages et à faire d'intéressantes recherches sur la physiologie végétale. Selon Gaudichaud, la plante est un composé d'individus parfaitement distincts, dont la feuille est le plus simple : la feuille se fixe au tronc, comme la plante au sol; elle se compose d'une partie aérienne ou ascendante et d'une partie radiculaire ou descendante; les filets de cette dernière rampent entre l'écorce et le bois, parviennent à la surface de la tige, l'enveloppent et produisent l'accroissement de diamètre de la plante. La théorie de Gaudichaud a rencontré des adversaires très-sérieux, au nombre desquels se place particulièrement Mirbel, avec qui Gaudichaud eut une polémique aussi longue que passionnée. Gaudichaud a laissé à sa mort, en 1854, bon nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : la *Flore des îles Malouines* (1824); *Voyage de l'Uranie* (botanique, in-4o); *Voyage de la Bonite* (botanique, 4 vol. in-8o); *Recherches générales sur l'organographie, l'organogénie, la physiologie* (1835), qui obtint le prix Montyon; *Mémoires et notices diverses sur l'anatomie et la physiologie des végétaux* (1851, 2 vol. in-8o).

GAUDICHAUDIE s. f. (gô-di-chô-dî — de *Gaudichaud*, bot. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la famille des malpighiacées, comprenant quatre espèces, qui croissent au Mexique et au Brésil.

GAUDIN (le Père Louis-Pascal), peintre et chartreux espagnol, né à Villa-Franca, près de Barcelone, en 1556, mort en 1621. Il embrassa la vie religieuse, enseigna la théologie en Sardaigne, puis retourna en Espagne, où il s'enferma dans la chartreuse de *Scala Dei*. Jusqu'alors, il s'était occupé de peinture pour son agrément personnel; mais, à partir de cette époque, il s'adonna entièrement à cet art et exécuta pour les couvents de son ordre de nombreux tableaux, dont le dessin est correct et le style noble, mais qui manquent de grâce. On cite parmi ses œuvres : la *Vie de saint Bruno*, en 8 tableaux; la *Vie de la Vierge*, en 6 tableaux, pour le couvent de Sainte-Marie de las Cuevas, près de Séville; *Saint Pierre* et *Saint Paul*, dans l'église de *Porta Cœli*, à Valence.

GAUDIN (Jean), grammairien et jésuite français, né dans le Poitou en 1617, mort à Paris vers 1689. Il se livra à l'enseignement et composa pour l'instruction de la jeunesse des ouvrages écrits en un style clair et pur et remplis d'observations judicieuses. Les principaux sont : *Nouveau dictionnaire français-latin* (Limoges, 1664); *Rudiment de langue latine* (1677); *Trésor des deux langues française et latine* (1678), etc.

GAUDIN (Alexis), chartreux français, né vers 1650, mort vers 1708. Il serait complétement oublié sans la polémique qu'il eut avec le savant Bayle. Gaudin publia un ouvrage intitulé : la *Distinction et la nature du bien et du mal; traité où l'on combat l'erreur des manichéens, les sentiments de Montaigne et de Charron, et ceux de M. Bayle* (Paris, 1704). Bayle répondit à cet écrit par un mémoire publié dans l'*Histoire des ouvrages des savants* (1704). On attribue à Gaudin un *Abrégé de l'histoire des savants anciens et modernes* (1708).

GAUDIN (Jacques), littérateur français, né aux Sables-d'Olonne en 1740, mort à La Rochelle en 1810. Il fut successivement membre de la congrégation de l'Oratoire, vicaire général de Mariana en Corse, membre du conseil souverain de cette île, député à l'Assemblée législative (1791), où il se prononça pour la suppression des congrégations religieuses, et enfin juge et bibliothécaire à La Rochelle. Gaudin devint membre correspondant de l'Institut. Nous citerons parmi ses écrits : Les *Inconvénients du célibat des prêtres, prouvés par des recherches historiques* (Genève, 1781, in-8o); *Voyage en Corse et Vues politiques sur l'amélioration de cette île* (1788); *Essai historique sur la législation de la Perse, précédé de la traduction complète du* Jardin des roses *de Saadi* (1791).

GAUDIN (Martin-Michel-Charles), duc DE GAËTE, administrateur français, né à Saint-Denis (Seine) en 1756, mort en 1841. Il entra à dix-sept ans dans les bureaux des contributions publiques, fut mis à la tête d'une division de ce service lors du premier ministère de Necker, et nommé, en 1791, l'un des six administrateurs de la Trésorerie nationale. Il accepta le portefeuille des finances après le 18 brumaire. Ce portefeuille, il le conserva jusqu'à l'abdication de Fontainebleau (1814), et, le reprenant pendant les Cent-Jours, ne le quitta qu'à la dernière heure de l'Empire. Il y a peu d'exemples d'une faveur aussi constante accordée par un souverain. Gaudin, il faut le dire, était un de ces hommes comme il les fallait à Napoléon : dénué de cette fécondité de génie qui éclaire, mais qui souvent embarrasse le maître; honnête, laborieux, soumis, il avait toutes les qualités d'un excellent chef de bureau. Pendant son administration, on reprit l'opération du cadastre, décrétée par l'Assemblée constituante, la Cour des comptes fut créée, et un système financier et fiscal s'établit, assez bien lié pour avoir résisté jusqu'à ce jour à toutes les vicissitudes politiques que le pays a subies. Gaudin, comblé d'honneurs par Napoléon, créé duc de Gaëte en 1809, avait donné des gages de dévouement à la dynastie impériale en accompagnant Marie-Louise à Blois en 1814, et en reprenant le ministère en 1815; mais il n'était point un homme de parti, et Louis XVIII lui prouva qu'il ne lui gardait pas rancune en lui donnant la direction de la Banque de France (1820), fonctions qu'il conserva jusqu'en 1834. Il avait siégé à la Chambre des députés de 1815 à 1819. On a de lui : *Mémoire sur le cadastre* (1817, in-8o); *Notice sur les finances de France depuis* 1800 *jusqu'au* 1er *avril* 1814 (Paris, 1818, in-8o); *Mémoires, opinions et écrits* (1826-1834, 3 vol. in-8o).

GAUDIN (Marc-Antoine-Augustin), physicien et chimiste français, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1804. Ce savant, qui, depuis 1835, est attaché au Bureau des longitudes, étudia de bonne heure les sciences exactes et s'attacha particulièrement à chercher dans la science ce qui donne lieu à des applications utiles. M. Gaudin inventa, en 1827, une pompe pneumatique servant à faire le vide et à comprimer l'air, puis fit des études intéressantes sur le poids atomique du silicium, sur le moyen d'obtenir des carbonates insolubles, sur le platine, sur la fabrication du rubis artificiel, sur l'éclairage par le gaz de houille chargé d'une huile essentielle, sur la fixation des épreuves photographiques, etc. Enfin M. Gaudin est arrivé à convertir le bouillon de bœuf en un liquide blanc qui a presque toutes les propriétés du lait. Outre un grand nombre de notes, de mémoires, d'articles insérés dans les *Annales de chimie*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, on a de lui : *Mémoire sur les propriétés du silice en fusion* (1841); *Derniers perfectionnements apportés au daguerréotype* (1842), en collaboration avec M. Lerebours; *Traité pratique de photographie* (1844-1845, in-8o); *Nouvelles recherches sur les groupements des atomes dans les molécules* (1847, in-8o), ouvrage curieux. — Son frère, Alexis GAUDIN, est à la tête d'une importante maison de photographie à Paris, et l'un des rédacteurs du journal la *Lumière*.

GAUDIN (Pierre-Fœdora), publiciste et homme politique français, né à Marennes (Charente-Inférieure) en 1816. Lorsqu'il eut fait ses études de droit à Poitiers, il devint un des rédacteurs de l'*Echo du peuple*, organe des idées avancées dans cette ville, puis retourna dans son département, fonda, en 1844, l'*Union de Saintes*, et fut un des organisateurs du banquet réformiste à Saintes, en 1847. Nommé commissaire adjoint de la Charente-Inférieure, après la révolution de Février, M. Gaudin fut élu, dans ce département, membre de l'Assemblée constituante. Il y vota avec les républicains avancés, combattit la politique de l'Elysée, signa la mise en accusation du chef du pouvoir exécutif au sujet de l'expédition de Rome, et ne fut pas réélu à la Législative.

GAUDINIE s. f. (gô-di-nî — de *Gaudin*, botan. suisse). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des avénées, formé aux dépens des avoines, et dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

GAUDIPISSE s. f. (gô-di-pi-se). Armur. Syn. de BRAYETTE.

GAUDIR v. n. ou intr. (gô-dir — lat. *gaudere*. Mais d'où vient le mot latin? Les orientalistes le font dériver du sanscrit *gô*, vache, et *dha*, posséder, et s'appuient sur les mœurs présumées pastorales des Aryas, pour expliquer la transition de l'idée de la possession des vaches à celle de la joie. Il est assez difficile de les suivre si haut et si loin, et force nous est de nous arrêter au mot latin, en signalant seulement son évidente parenté avec le grec *gêtheô*). Manifester sa joie : *Il se remettait, au moindre propos, à sauter, à badiner, à* GAUDIR *et rire.* (Ste-Beuve). ‖ Peu usité.

— *Se gaudir* v. pron. Se réjouir, se divertir, prendre du plaisir : *Aimer à* SE GAUDIR. *Les châtelains et châtelaines chantaient, aimaient*, SE GAUDISSAIENT. (Chateaub.)

> Il eût mieux fait, certes, le pauvre sire,
> De *se gaudir* avec sa Margoton.
>
> VOLTAIRE.

— *Se gaudir de*, Moquer, railler : VOUS VOUS GAUDISSEZ *de moi*.

Gaudissart (l'ILLUSTRE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Gaudissart II, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

GAUDISSERIE s. f. (gô-di-se-rî — rad. *gaudir*). Moquerie, raillerie; air narquois : *Calembours, gros rire, figure monacale, teint de cordelier, enveloppe rabelaisienne, vêtement, corps, esprit, figure, s'accordaient pour mettre de la* GAUDISSERIE, *de la gaudriole en toute sa personne.* (Balz.)

GAUDISSEUR s. m. (gô-di-seur — rad. *gaudir*). Railleur, moqueur; bon vivant : *Pierre Faifeu, écolier d'Angers, avait laissé dans le pays la réputation du plus joyeux compagnon et du* GAUDISSEUR *le plus insigne qu'on eût vu depuis Villon.* (Ste-Beuve.)

GAUDIVIS s. m. (go-di-vi). Comm. Espèce de taffetas des Indes.

GAUDRIOLE s. f. (go-dri-o-le — rad. *gaudir*). Propos libre, plaisanterie légèrement grivoise : *Aimer la* GAUDRIOLE. *Dire des* GAUDRIOLES. *Brantôme, c'est l'indécence italienne imitée par les seigneurs de France; ce n'est plus la* GAUDRIOLE *française, avec son mélange de malice piquante et de moralité secrète.* (Ste-Beuve.)

> Mais au Français attristé
> Qui peut donner la gaîté?
> C'est la *gaudriole*.
>
> BÉRANGER.
>
> C'était la régence alors :
> Tous les hommes plaisantaient,
> Et les femmes se prêtaient
> A la *gaudriole*.
>
> BÉRANGER.

GAUDRON s. m. (go-dron). Techn. Espèce de rayon droit ou tournant, fait à l'échoppe, sur le fond d'une bague ou d'un cachet. ‖ Ancienne orthographe du mot GODRON.

GAUDRY (Joachim-Antoine-Joseph), jurisconsulte français, né à Sommevoire (Haute-Marne) en 1790. Il fut reçu avocat à Paris en 1814, et a occupé un rang honorable parmi les membres du barreau de la capitale, qui l'ont élu deux fois bâtonnier. On lui doit : *Traité de la législation des cultes, et spécialement du culte catholique*, ou *De l'origine, du développement et de l'état actuel du droit ecclésiastique en France*, ouvrage des plus importants et le seul traité général que l'on possède sur cette matière (Paris, 1854, 3 vol. in-8o); *Traité du domaine* (Paris, 1862, 3 vol. in-8o); *Histoire du barreau de Paris depuis son origine jusqu'à* 1830 (1864, 2 vol. in-8o). Il a publié également quelques notices historiques et fourni des articles à l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, à la *Gazette des Tribunaux*, à la *Revue de législation et de jurisprudence*, etc.

GAUDRY (Albert), savant français, fils du précédent, né à Saint-Germain-en-Laye en 1827. Après s'être fait recevoir docteur ès sciences, il voyagea en Orient (1853), puis se rendit en Grèce, où il resta de 1855 à 1860, et fit des recherches d'un grand intérêt au point de vue de la science paléontologique. De retour en France, M. Gaudry a été nommé aide-naturaliste au Muséum, et a acquis dans le monde savant une grande notoriété par la publication de plusieurs ouvrages remarquables, dans lesquels il a consigné les résultats des recherches et des observations faites par lui durant ses voyages. On lui doit : *Recherches scientifiques en Orient* (1855, in-8o, avec planches); *Contemporanéité de l'espèce humaine et de diverses espèces animales aujourd'hui éteintes* (1861), in-8o); *Géologie de l'île de Chypre* (1862, in-4o, avec figures); *Animaux fossiles et géologiques de l'Attique* (1862-1867, in-4o, avec planches); *Considérations générales sur les animaux fossiles de Pikermie* (1866, in-8o). Ces deux derniers ouvrages ont surtout contribué à sa réputation.

GAUDY (François-Bernard-Henri-Guillaume, baron DE), poëte allemand, mais issu d'une famille écossaise, né à Francfort-sur-l'Oder en 1800, mort à Berlin en 1840. Il était fils d'un général prussien. Il commença ses études à Paris, au Prytanée, les acheva à Pforta, puis entra, en 1818, dans l'armée prussienne, et devint bientôt officier; mais la vie de garnison lui étant devenue insupportable, il ne tarda pas à donner sa démission et à revenir à Berlin, où il ne s'occupa plus que de littérature. Une grande mobilité d'idées et un profond dégoût du monde le conduisirent à diverses reprises en Italie, dans les dernières années de sa vie. On a de lui : *Erato* (Glogau, 1829; 2e édit., 1838); *Pensées d'un échappé du choléra* (2e édit., 1832); *Korallen* (1834). Ces ouvrages ne sont, à proprement parler, que des essais poétiques plus ou moins réussis; *Desangano*, roman (Leipzig, 1834); *Chants impériaux*, consacrés à la glorification de Napoléon et du système de son gouvernement. Il y a lieu de s'étonner qu'un Prussien ait pu soutenir cette thèse antinationale, antipatriotique. Son voyage d'Italie, fait en 1835, lui a inspiré les livres suivants : *Mein Rœmerzug* (Berlin, 1836, 9 vol. in-8o); *Fragments du journal d'un garçon tailleur en voyage* (Leipzig, 1836); c'est une petite nouvelle pleine de fantaisie et de gaieté; *Nouvelles vénitiennes* (Bunzlau, 1838, 2 vol.). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Berlin (1845). Il avait été chargé avec Chamisso, après la retraite de Schwab, de la rédaction de l'*Almanach des muses allemandes*. Il a traduit les écrivains polonais Niemcewicz et Mickiewicz, ainsi que notre Béranger.

Le baron de Gaudy s'est servi de la forme métrique employée par Henri Heine. La verve intarissable avec laquelle il persifle les folies du jour, la facilité et le naturel de ses vers, rappellent tout à fait la manière de Béranger. Au fond, il regrettait un peu le régime féodal, mais il avait adopté les théories du progrès et les idées d'un sage libéralisme.

GAUERMANN (Jacob), peintre allemand,

né à Offengen (Bavière) en 1772, mort en 1865, commença par être tailleur de pierre. Une vocation artistique très-marquée lui valut d'être admis à l'Académie de Stuttgard. Il y étudia la gravure et la peinture, se rendit ensuite en Suisse où, pendant six années, il s'occupa de graver des tableaux pour un marchand d'objets d'art, puis voyagea dans le Tyrol, en 1802, et reproduisit avec beaucoup de talent des scènes tirées de la vie des habitants de cette contrée et des vues de ce pays montagneux. A partir de 1811, il dessina ou peignit à l'aquarelle une longue série de vues de la Styrie pour l'archiduc Jean, qui le nomma, en 1818, son peintre particulier. La plupart des autres œuvres de cet artiste remarquable se trouvent dans les collections du duc Albert de Saxe, du comte Fries, de lord Auckland, etc. Les peintures qu'il a exécutées à l'huile sont fort peu nombreuses. On estime particulièrement ses *Vues du Tyrol*, ses *Chasses* et ses estampes de trente-six paysages avec figures.

GAUERMANN (Frédéric), peintre allemand, fils du précédent, né à Miesenbach en Autriche en 1807, mort en 1862. Il apprit de son père les premiers éléments de son art et compléta son éducation artistique à l'Académie des arts et à la Bibliothèque impériale de Vienne. Mais il n'acquit les qualités qui le distinguent, telles que l'originalité, la vigueur et la réalité du dessin, que dans ses études d'après nature faites dans les montagnes de la Styrie, de Salzbourg et du Tyrol. Gauermann est à la fois un grand paysagiste et un excellent peintre d'animaux. Son *Laboureur* obtint, en 1834, un grand succès à l'exposition de Vienne, succès qui fut confirmé, en 1855, à l'Exposition universelle de Paris. Parmi ses autres tableaux, nous mentionnerons la *Halte sur la montagne*, la *Fin de la chasse*, *Chasseur éventrant un cerf*, *Sanglier attaqué par des loups*, *Vaches au pâturage*, *Cerf entouré par des vautours*, un *Coucher de soleil*, *Bestiaux rentrant par la pluie*, etc. La plupart de ses tableaux ont été reproduits par la gravure, et Gauermann a lui-même gravé quelques planches d'études d'animaux.

GAUFFECOURT (Capperonnier DE), bibliophile, né à Paris en 1691, mort à La Mothe, près de Lyon, en 1766. Il exerça quelque temps la profession d'horloger, puis fut chargé de la fourniture des sels du Valais, amassa une vingtaine de mille livres de rentes, et passa le reste de sa vie à se livrer aux plaisirs que donnent le monde et le goût des lettres. C'était un homme d'esprit, aimable, obligeant, qui se vit très recherché. Il fut du petit nombre des personnes avec lesquelles Jean-Jacques Rousseau conserva dans sa vieillesse des rapports d'une liaison intime. On a de Gauffecourt un *Traité de la reliure des livres* (sans date, in-4°).

GAUFFIER (Louis), peintre français, né à La Rochelle en 1761, mort à Florence en 1801. Prix de Rome en 1784, il alla passer en Italie les années réglementaires. Une organisation des plus heureuses, un travail régulier et bien entendu firent de cet artiste un maître avant l'âge. En 1789, il envoya à Paris les *Dames romaines offrant leurs bijoux pour sauver la patrie*. Cette peinture mâle, sévère, bien composée, bien rendue, semblait promettre un grand artiste. Elle fut suivie de plusieurs autres productions remarquables : les *Trois anges d'Abraham*, *Achille retrouvé par Ulysse*, la *Vierge servie par les anges*, etc., qui eurent du succès. Moins classique que ne l'était l'école contemporaine, dominée déjà par David, le jeune Gauffier, précurseur de Prudhon, montrait au public des objets héroïques, traités sans la moindre solennité, mais dont la composition était simple, pittoresque, dont les figures avaient plus de grâce que d'énergie, et dont l'arrangement témoignait d'une grande pureté de goût.

Il est vraiment regrettable qu'un peintre ainsi bien doué ait été pris par la mort, au meilleur moment de sa carrière, à l'apogée de son talent.

L'œuvre de Gauffier n'est point considérable. A part le *Sacrifice de Manué*, tableau gravé, et peut-être deux ou trois toiles de chevalet, nous avons nommé tout ce qu'il a fait. Le Louvre possède sa *Chananéenne*, toile excellente qui n'est point, ainsi qu'on le croit, son morceau de concours. C'est une variante du même sujet, exécutée à Florence peu de temps avant sa mort, et où il a mis tout son talent.

Gauffier avait épousé à Rome Pauline Châtillon, peintre de talent, qui mourut à Florence en 1801, quelques mois avant lui. On a d'elle plusieurs tableaux pleins de délicatesse et de sentiment, qui ont été gravés en Angleterre par Bartolozzi.

GAUFOU s. m. (gô-fou — altérat. du mot *couvre-feu*). Anc. art milit. Signal de retraite.

GAUFRAGE s. m. (gô-fra-je — rad. *gaufrer*). Techn. Action de gaufrer le cuir, les étoffes; résultat de cette action : *Le* GAUFRAGE *des cuirs. Un* GAUFRAGE *bien fait.* ‖ *Gaufrage à la paille*, Plissage à plis ronds.

— **Encycl.** L'opération du *gaufrage* des papiers, des tissus ou feuilles métalliques se fait au moyen de rouleaux en cuivre ou en bronze et de cylindres en papier. Les rouleaux pleins ou creux reçoivent sur toute leur surface extérieure une gravure très-profonde, suivant des hélices qui se croisent, de manière à former des losanges dont les côtés soient saillants. Les cylindres en papier sont employés à couvrir ces rouleaux de façon à éviter qu'ils se détériorent mutuellement. Le *gaufrage* se produit en faisant passer entre les rouleaux une feuille de papier, et leur donnant un mouvement de rotation en sens inverse, comme dans les laminoirs; on obtient à la sortie une feuille parfaitement gaufrée sur toute son étendue, et présentant en creux la gravure en relief des cylindres en cuivre, et réciproquement. En une heure, cette machine peut produire 1,000 mètres de *gaufrage*, en admettant qu'il n'y ait aucune interruption dans le travail et aucune discontinuité dans l'introduction du papier entre les cylindres.

GAUFRE s. f. (gô-fre — bas lat. *gafrum*, mot qui se rapporte au germanique : ancien allemand *wabe*, gâteau de miel; allemand *waffel*, anglais *waffer*, rayon de miel et sorte de pâtisserie). Rayon, gâteau de miel : *Manger une* GAUFRE *de miel.* (Acad.)

— Espèce de pâtisserie légère cuite entre deux fers, et ayant quelque rapport de forme avec un gâteau de miel : *Manger des* GAUFRES. *Vendre des* GAUFRES. *La collation vint, composée de quelque laitage, de* GAUFRES, *d'échaudés.* (J.-J. Rouss.) *Quelques fabricants confectionnent aussi les oublies ou plaisirs, et les* GAUFRES. (P. Vinçard.)

— Techn. Syn. de GAUFRAGE :

Alors qu'on gaufre un livre, il faut qu'il soit bien [fait,
Ou la *gaufre* produit un détestable effet.
LESNÉ.

— Moll. Nom donné à plusieurs coquilles.

— **Encycl.** L'usage des *gaufres*, dit Legrand d'Aussy, dans sa *Vie privée des Français*, remonte au XIIIe siècle, car on en trouve le nom dans les poëmes manuscrits de ce temps-là. C'était alors une pâtisserie qu'on vendait au peuple dans les rues. Aux jours de fête, les marchands de *gaufres* s'établissaient aux portes des églises avec tout ce qui était nécessaire pour les cuire immédiatement. Ils vendaient leurs *gaufres* toutes chaudes. Charles IX, en 1650, leur défendit d'étaler aux jours de Pâques, de Noël, de l'Assomption, de la Purification, de la Toussaint, de la Saint-Michel et de la Fête-Dieu; et comme souvent plusieurs d'entre eux se plaçaient à la fois dans le même endroit, ce qui occasionnait des querelles et des luttes, il régla qu'ils seraient obligés d'être au moins à la distance de deux toises l'un de l'autre. « Les *gaufres* sont un ragoût fort prisé de nos paysans, écrivait Champier au XVIe siècle. Pour eux, au reste, il ne consiste qu'en une pâte liquide, formée d'eau, de farine et de sel. Ils la versent dans un fer creux, à deux mâchoires, qu'ils ont frotté auparavant avec un peu d'huile de noix, et qu'ils mettent ensuite sur le feu pour cuire la pâte. Ces sortes de *gaufres* sont très-épaisses. Celles que font faire chez eux les gens riches sont plus petites et plus minces, et surtout plus délicates, étant composées de jaunes d'œufs, de sucre et de fine fleur de farine, délayée dans du vin blanc. On les sert à table comme entremets. Quant à leur forme, on leur a donné celle de rayons. François Ier les aimait beaucoup, et on avait pour cet usage des gaufriers en argent. »

GAUFRÉ, ÉE (gô-fré) part. passé du v. Gaufrer. Imprimé en creux et en relief : *Du papier* GAUFRÉ. *Un portefeuille en maroquin* GAUFRÉ.

GAUFRER v. a. ou tr. (gô-fré — rad. *gaufre*). Techn. Imprimer, au moyen de fers chauds, en creux et en relief : GAUFRER *du drap, du velours, du cuir de Russie, du papier. Il y a à peu près quinze ans qu'on a imaginé de* GAUFRER; *Courteval est, je crois, le premier qui ait essayé ce genre.* (Lesné.)

Se gaufrer v. pr. Etre gaufré : *Il y a des étoffes qui* SE GAUFRENT *plus difficilement que d'autres.*

— Prendre des accidents de surface imitant des gaufrures :

Vous verrez dans le golfe, aux bras des promontoires,
La mer se diaprer et *se gaufrer* de moires,
Comme un kandjiar turc damasquiné d'argent.
TH. GAUTIER.

GAUFRETTE s. f. (go-frè-te — dimin. de *gaufre*). Petite gaufre dont les alvéoles sont beaucoup moins profonds que ceux des autres : *Les* GAUFRETTES *sont souvent faites d'une pâte sucrée avec du miel.*

GAUFREUR, EUSE s. (gô-freur — rad. *gaufrer*). Techn. Personne qui gaufre. ‖ *Gaufreuse de fleurs à la main*, Ouvrière qui applique le fer à gaufrer sur les feuilles et les pétales des fleurs artificielles.

Gaufrey, chanson de geste du XIIIe siècle, publiée d'après un manuscrit de Montpellier, par MM. G. Guessard et P. Chabaille (Paris, 1859, 1 vol. in-12); elle est écrite en dialecte wallon. Ce poëme, qui tient une place distinguée parmi les romans dits des douze pairs, est l'histoire des douze fils de Doon de Mayence, parmi lesquels figurent Grifon, père du traître Ganelon, et Gaufrey, père du fameux Ogier le Danois. L'intérêt de l'ouvrage est cependant loin de rester concentré sur Gaufrey et ses onze frères. Doon de Mayence y joue un rôle important, puis Garin de Montglane, et surtout Robastre, l'homme à la cognée. C'est le véritable héros, celui que choie le poëte. Malgré une origine surnaturelle, Robastre débute dans la profession de charretier ou *charreton*, comme on dit encore dans nos campagnes wallones, devient un guerrier de premier ordre et figure avec honneur dans l'entourage de Garin de Montglane. On remarque encore parmi les personnages du *Gaufrey* Bérart de Montdidier, un des douze pairs de Charlemagne. Les caractères sarrasins sont mal tracés, hors celui d'une jeune princesse qui se convertit par amour et épouse un chevalier.

Voici la fable du poëme : Garin est assiégé dans le château de Montglane par le roi Gloriant, et implore l'assistance de Doon de Mayence, qui accourt avec ses douze fils. Gloriant est vaincu; mais, dans le combat, il a fait prisonniers Doon de Mayence et Garin de Montglane. Les fils de Doon, de Montglane et Robastre entreprennent de les délivrer, mais leur captivité doit durer sept ans; le poëte, qui ignore l'art de tenir le lecteur en suspens, expose ainsi le sommaire du poëme dès le début :

Or enforche canchon, qui oïr la voudra
Ainsi com Gaufrey les regnès conquesta,
Et à ses xj frères, chascun I en donna;
Et comme Danemarche parforche conquesta,
Et la terre son père, dont la gent revela (se révolta),
Et autre segnor firent quant Doon n'i esta;
Et si comme Gaufrei Gloriant encacha;
Que le plus de sa terre li destruist et gasta
Li et ses xj frères toute la conguesta;
Et comme Garin li bers de prison escapa
Entre li et Doon qui tant de poveir a;
Comme Robastre fu roy de chel pais de là
Et Garin et Doon le pais li donna.
Pour chen que si tous jors au besoin li aida.

Le poëte n'épargne rien pour rendre intéressante, à force de détails, cette donnée principale. Gaufrey, dans le cours de ses conquêtes, épouse la belle Passerose, « et engendre la nuit même de ses noces, selon l'usage, un *courtois enfanchon*, » qui fut plus tard Ogier le Preux. Les *enfances Ogier* sont ébauchées dans le poëme de Gaufrey. Les fils de Doon s'embarquent pour la Hongrie, avec les fils de Garin et de Montglane, afin d'aller délivrer leur père. Suivent des exploits et des conquêtes terminés par la mort du roi Gloriant, que Robastre tue d'un coup de cognée. Robastre est fait roi de Hongrie, et épouse la veuve de Gloriant. Au XIXe siècle, on a vu des fils de cabaretiers devenir rois; au moyen âge, c'était plus rare, même dans une chanson de geste. Celle-ci fait, avec les *enfances Ogier* et *Doon de Mayence*, une sorte de trilogie à laquelle se rattache également *Ogier le Danois.*

GAUFRIDI (Jacques DE), magistrat français, né à Aix en 1596, mort en 1684. Il fut assesseur, puis président à mortier du parlement d'Aix. Gaufridi fut chargé de plusieurs missions près de la cour, au sujet de nouveaux impôts dont on frappa la Provence. On a de lui, sous le titre de : *Emplois de M. le président Gaufridi* (1687, in-12), une espèce de justification de sa conduite. Il a laissé, en outre, une *Histoire de la Provence*, restée manuscrite. — Son fils, Jean-François DE GAUFRIDI, baron de Tretz, né à Aix en 1622, mort en 1689, remplit les fonctions de conseiller près le parlement de sa ville natale. On a de lui : *Histoire de la Provence depuis la fondation de Marseille jusqu'à la paix de Vervins* (Aix, 1694, 2 vol. in-fol.), ouvrage qui fut très-estimé des contemporains de l'auteur, mais où l'on trouve peu d'esprit critique.

GAUFRIDI (Louis), curé de Marseille, brûlé comme sorcier. V. GOFRIDI.

GAUFRIER s. m. (gô-fri-é — rad. *gaufre*). Ustensile de fer dans lequel on fait cuire les gaufres.

GAUFROIR s. m. (gô-froir — rad. *gaufrer*). Techn. Fer dont on se sert pour gaufrer le cuir, les étoffes.

GAUFRURE s. f. (gô-fru-re — rad. *gaufrer*). Empreinte faite par le gaufrage : *Les* GAUFRURES *de ce tapis représentent les dessins les plus variés.*

— Par ext. Accidents de surface ressemblant à une empreinte faite par le gaufrage : *Elle avait des yeux bleus caressants et des cheveux bruns à* GAUFRURES *ou à grandes ondes.* (Chateaub.)

GAUGAIN (Thomas), graveur, né à Abbeville en 1748, mort vers le commencement du XIXe siècle. Il alla s'établir à Londres, où il étudia sous Houston, et devint un de ses premiers élèves. On a de lui des gravures au pointillé, dont plusieurs ont été reproduites par l'impression coloriée. Nous citerons de cet artiste : l'*Impatience enfantine*, d'après Cosway; *Bergère des Alpes; Marie Stuart apprenant son arrêt de mort*, d'après Stothard; la *Laitière;* la *Petite fruitière anglaise*, d'après Northcote; les *Jeunes Aveugles dans la campagne de Rome*, d'après Milbourn, etc.

GAUGALIN s. m. (gô-ga-lain — du lat. *gallus*, coq; *gallina*, poule). Poule qui fait entendre un chant semblable à celui du coq.

GAUGAMÈLE, bourg d'Assyrie, dans une vaste plaine qui fut le théâtre de la célèbre bataille d'Arbelles remportée, l'an 331 av. J.-C., sur Darius, par Alexandre le Grand.

GAUGE s. f. (gô-je). Métrol. Ancienne mesure pour les liquides.

GAUGE adj. (gô-je). Agric. Se dit d'une grosse variété de noix; ce mot est très-ancien dans la langue : *Elle avoit les mamelettes dures qui lui souslevoient sa vesture, aussi com ce fuissent deus nois* GAUGES, *et estoit graille parmi les flans, qu'en vos deux mains le pensciès enclore.* (Fabliau d'*Aucassin et Nicolette.*)

GAUGER (Nicolas), physicien français, né à Pithiviers vers 1680, mort en 1730. Il fut censeur royal et avocat au parlement de Paris. On a de lui : *Mécanique du feu ou l'art d'en augmenter les effets et d'en diminuer la dépense* (Paris, 1713); *Théorie des nouveaux thermomètres et baromètres de toutes sortes de grandeurs* (Paris, 1720).

GAUGUIER s. m. (gau-ghié — rad. *gauge*). Bot. Variété de noyer.

GAUHE (Jean-Frédéric), théologien allemand, né à Waltersdorf en 1681, mort en 1755. Il fit ses études à Berlin et à Wittemberg, s'occupa pendant quelque temps d'enseignement privé et devint pasteur de Neu-Schœnberg, en 1715, et de Helbigsdorf, en 1725. On a de lui de nombreux et importants ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dictionnaire historique des héros et des héroïnes, contenant l'histoire des faits et gestes des officiers de terre et de mer, etc., de toutes les nations, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Leipzig, 1716, in-8°); *Dictionnaire historico-généalogique de la noblesse du saint Empire romain* (Leipzig, 1719-1740, 2 vol. in-8°); *Commentatio historica de ecclesiæ Misnensis olim archidiaconibus*, etc. (1829); *Histoire de l'Eglise et de la réformation en Hongrie et en Transylvanie*, ouvrage resté en manuscrit.

GAUJAC, village et commune de France (Landes), cant. d'Amou, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Sever; 933 hab. Sources salées thermales; restes d'une forteresse féodale; débris d'une enceinte fortifiée.

GAUJAL (Marc-Antoine-François, baron DE), magistrat, homme politique et érudit français, né à Montpellier en 1772, mort en 1856. Il fut successivement procureur impérial à Carcassonne (1812), président de la cour royale de Limoges (1821), membre de la cour de cassation (1837), et premier président de la cour de Montpellier (1849). Il entra à la Chambre des députés en 1830, porté par l'opinion libérale, et se fit remarquer à la tribune, notamment dans la discussion des lois municipale et électorale. C'est lui qui, sous le premier Empire, donna l'idée de la statistique criminelle, publiée maintenant chaque année. Voici ses principaux ouvrages : *Essais historiques sur le Rouergue* (1824, 2 vol. in-8°), qui lui valurent une médaille d'or de l'Académie des inscriptions; *Quels furent les habitants primitifs de la Gaule transalpine?* (1855).

GAULADE s. f. (gô-la-de — rad. *gaule*). Coups de gaule : *Donner une* GAULADE *à quelqu'un.*

GAULAGE s. m. (gô-la-je — rad. *gauler*). Action de gauler; résultat de cette action : *Le* GAULAGE *des noix.*

— **Encycl.** Il est souvent très-difficile ou même impossible de cueillir les fruits à la main sur les arbres, lorsque ceux-ci sont d'une taille élevée. D'un autre côté, attendre la chute naturelle des fruits n'est pas toujours avantageux. Si donc on veut obtenir ces produits en temps utile, on est forcé de les abattre au moyen de longues gaules. C'est ce qui se pratique pour les pommes à cidre, les noix, les châtaignes, les faînes, les glands, etc. Le *gaulage* a sans doute l'inconvénient de casser un grand nombre de petites branches; mais cet inconvénient n'est souvent qu'apparent; les bourgeons inférieurs se développent d'autant mieux et produisent de nouvelles branches à fruit. La mutilation qu'on fait subir aux arbres est une taille, un peu brutale il est vrai, mais qu'on peut d'ailleurs faire avec précaution.

GAULAN, ville de la Palestine. V. GAULON.

GAULANITIDE, un des cinq districts de la Pérée, dans la Palestine ancienne, à l'E. du Jourdain et du lac de Tibériade, entre le mont Hermon au S., et la rivière Hiéromax. Sa ville principale était Gamala.

GAULE s. f. (gô-le — du lat. *caulis*, tige). Grande perche; long bâton : *Abattre des noix avec une* GAULE.

. . . . . A grands coups de *gaules*
Le pèlerin vous lui froisse une épaule.
LA FONTAINE.

Il ne me fallait point payer en coups de *gaules*
Et me faire un affront si sensible aux épaules.
MOLIÈRE.

Champagne, un beau matin, reçut cent coups de *gaule*,
Que depuis plus d'un an lui promettait Lafleur.
« Dieu soit loué, dit-il, en se frottant l'épaule,
Me voilà guéri de la peur. »
PONS DE VERDUN.

— Féod. Taille, impôt. ‖ Donation.

— Manége. Houssine dont le cavalier se sert pour frapper son cheval : *Frapper un cheval avec une* GAULE. ‖ *Main de la gaule*, Main droite, celle qui tient la gaule. ‖ *Présenter la gaule à quelqu'un*, Le saluer avec la houssine. ‖ *Aider de la gaule*, En frapper légèrement l'épaule du cheval.

— Mar. *Gaule d'enseigne*, Bâton qui porte

un pavillon. ‖ *Gaule de pompe*, Levier au moyen duquel on fait mouvoir le piston de la pompe.

— Pêche. Manche de la ligne.

GAULE. On ne sait pas exactement d'où vient le nom des Gaules. Quelques-uns le rapportent au latin *vallus*, pieu. Diez préfère le gothique *valus*, en frison *walu*, bâton, qui a peut-être la même origine que le latin. On peut aussi songer au celtique gaélique *gwial*, *gwiail*, *gwialen*, gaule, verge, baguette, houssine. On trouve *guaylen* avec la même signification dans le dictionnaire cornouaillais du XIIe siècle, publié par les soins du savant M. Zeuss. Mais si la forme est satisfaisante, quelle est la transition des sens? Quoi qu'il en soit de l'origine de ce nom, les anciens l'appliquèrent à deux régions particulières : la Gaule transalpine, ainsi appelée par les Romains en raison de sa situation au delà des Alpes, et la Gaule cisalpine ou Gaule en deçà des Alpes.

La Gaule transalpine avait pour limites : au N., la mer du Nord; à l'E., le Rhin et les Alpes; au S., la Méditerranée et les Pyrénées; à l'O., l'océan Atlantique et la Manche. Elle renfermait donc toute la France actuelle, la partie de la Hollande située au S. du Rhin, la partie de l'Allemagne et de la Suisse à l'O. du même fleuve, enfin tout le royaume de Belgique.

— *Aspect général.* « Si l'on jette un regard sur la physionomie de la terre de Gaule, dit M. Henri Martin, les deux grands traits qui apparaissent d'abord de cette physionomie sont la forêt et le pâturage : la forêt variée selon les climats très-divers d'une région qui touche d'une part aux mers brumeuses et aux froides plaines de l'Europe, de l'autre aux rives de l'ardente et lumineuse Méditerranée. Au S., le pin maritime, l'yeuse, le liége, le buis couvrent les rochers de la côte; plus haut, les sapins noircissent les pentes des Cévennes, des Alpes, du Jura, des Vosges; sur les vastes plateaux et les terres ondulées du centre et de l'ouest s'étendent à perte d'horizon les dômes épais de gigantesques chênaies, mêlées de châtaigniers et de hêtres; dans les basses terres du nord, la forêt, moins élevée, mais remplie de halliers inextricables, coupée de bruyères et de grands marais, se déploie de la mer au Rhin; elle porte là un nom particulier : on l'appelle l'Ardenne, c'est-à-dire la profonde. La forêt et les marais sont peuplés en partie d'animaux de la zone boréale, que le défrichement et l'adoucissement du climat chasseront un jour vers les extrémités septentrionales de l'Europe, ou qui disparaîtront sous la poursuite de l'homme; ainsi : l'élan, le castor, le terrible *urus*, bœuf sauvage d'une taille et d'une force démesurées. Parmi ces hôtes des bois errent des porcs sans nombre croisés avec les sangliers et presque aussi sauvages qu'eux, et dont la chair offre une ressource inépuisable aux populations gauloises. Les vallées des montagnes, les rives des innombrables cours d'eau, les plaines basses appartiennent au pâturage. D'immenses troupeaux de beaux chevaux de bataille et de transport, de bœufs, de moutons, animent ces vastes étendues. Le champ doré des moissons n'attire le regard qu'après le bois et la prairie : l'agriculture ne tient que la troisième place par la surface qu'elle occupe. Cependant elle s'ouvre de nombreuses éclaircies partout, si ce n'est sur les montagnes et dans les régions de l'extrême nord. Le froment, le seigle, l'orge, le millet abondent en Gaule. Sur les plateaux, dans les clairières, au bord des eaux, s'élèvent une multitude de grandes bourgades. Dès les premiers âges, partout où la nature des lieux le permettait, les Gaulois se sont toujours agglomérés en nombre : le clan, la commune primitive, se masse volontiers en un seul groupe. Çà et là apparaissent des enceintes fortifiées, des espèces de camps retranchés, où les populations, en temps de guerre, se retirent avec leurs troupeaux. Au nord, ces places de refuge se cachent dans les fourrés des bois et dans les îlots des marais; à l'ouest, elles s'étendent sur les falaises escarpées de la côte armoricaine; dans l'intérieur, elles s'élèvent sur des collines, dans des situations dominantes, comme les acropoles grecques et les *arces* latines. Les sauvages tribus de l'extrême nord n'habitent pas leurs forteresses, mais ailleurs les places fortes tendent à devenir des villes, des centres de population; elles ne sont pas seulement, comme dans l'Ardenne, protégées par des abatis d'arbres et des taillis entrelacés; elles sont entourées de fossés et de remparts. Les maisons, spacieuses et rondes, sont construites avec des poteaux et des claies revêtues en dehors et en dedans de terre battue : leurs toits élevés sont formés de bardeaux de chêne et couverts de chaume ou de paille hachée et pétrie dans l'argile. Des tables en bois, des peaux de bêtes servant de lits, des siéges et des tapis sont à peu près tous les meubles de ces demeures vastes et nues. Parfois des vases d'argent, contrastant avec cette simplicité, révèlent la richesse minérale du pays. Le premier aspect de la ville ou du village gaulois est dur cependant à l'œil de l'étranger venu des brillantes cités de la Grèce ou de la basse Italie; le voyageur recule en apercevant des têtes d'hommes clouées aux portes de la ville et à celles des maisons, à côté des hures et des mufles d'animaux sauvages. Mais les manières franches et ouvertes de ses hôtes, leur cordiale simplicité, la propreté, l'espèce d'élégance rustique des habitants et des vêtements remettent le cœur de l'étranger. »

Le rapport des envoyés de Clodion nous fait connaître l'état de la Gaule, au moment où elle fut envahie par les Francs. Nous donnons ici le sens, sinon le texte de ce curieux document.

Le sol de la Gaule est d'une extrême fertilité pour toutes les espèces de productions. Ses vignobles sont nombreux, ses vins délicieux. Les plus estimés sont ceux de Bordeaux, Autun, Beaune et Paris. Un des plus grands forfaits reprochés à Domitien est d'avoir fait arracher les vignes de la Gaule, et un sentiment de vénération est attaché à la mémoire de l'empereur Probus, qui les fit replanter. La Gaule abonde en métaux de toute espèce : or, argent, cuivre, plomb, étain, fer, etc., et en carrières de marbre, de pierre, d'albâtre, de granit, etc. On y trouve quantité d'eaux thermales, sulfureuses et ferrugineuses. La Gaule, entrecoupée de superbes fleuves et d'une foule de rivières de second ordre, de montagnes, de gras pâturages, peut être considérée comme l'une des plus délicieuses contrées de la terre. Les chrétiens de ce pays comparent quelques-unes de ses provinces au paradis terrestre. Il y a cependant quelques parties de la Gaule qui sont exposées à des vents violents d'occident et du nord. Le pays est couvert de forêts d'une vaste étendue et garni d'arbres de toute espèce. Les forêts et les montagnes de ce pays offrent une vaste carrière à l'exercice de la chasse des bêtes fauves, si recherchées parmi nous, telles que le cerf, le daim, le taureau sauvage, l'urus et le bison. La population de la Gaule est de 16 à 17 millions d'âmes, et il n'y a pas de doute qu'elle ne puisse se tripler, si ce pays a le bonheur de passer un jour sous la domination des Francs. L'empereur d'Occident gouverne la Gaule par un préfet du prétoire, celui-ci par un vice-préfet ou vicaire général.

— *Ethnographie et Histoire.* Avant la conquête romaine, trois races de peuples se partageaient la Gaule : la race gauloise, la race ibérienne et la race grecque. La race gauloise proprement dite était établie entre le Rhin et la mer au N., la Garonne, le Tarn et les Cévennes, le Rhône et l'Isère au S. Elle était divisée en deux branches : la branche gallique et la branche kymrique. La branche gallique comptait trois confédérations : 1° celle des Arvernes, dans laquelle étaient groupées les peuplades des Helviens, des Vellaves, des Gabales, des Rutènes, des Cadurces, des Nitiobriges, et dont la capitale était Gergovie; 2° celle des Eduens, qui avait pour cités principales Bibracte et Noviodunum, et étendait sa suprématie sur les Mandubiens, les Ambarres, les Isombres ou Insubres, les Ségusiens et les Bituriges; 3° celle des Séquanes, dont la capitale était Vesontio. Cette dernière confédération était établie entre les sources de la Seine, la Saône et le Jura. Signalons aussi trois autres peuplades galliques indépendantes : les Helvétiens, les tribus Pennines et les Allobroges; Vienne et Genève en étaient les cités les plus importantes. Une race mixte, résultant du mélange des Galls ou Gaëls et des Kymris, occupait le centre de la Gaule et comprenait 17 peuples, parmi lesquels nous citerons : les Pétrocoriens, les Lémovices, les Santones, les Pictaves, les Andegaves, les Turones, les Carnutes, les Sénonais, les Lingons, les Aulerci-Eburovices, les Diablintes, les Cénomans, les Namnètes, les Vénètes, les Osismiens, les Curiosolites, les Redons, les Abrincates, les Unelles, les Baïocasses et les Lexoviens. Entre la Marne et le Rhin était établie la branche kymrique, composée de Kymris purs, appelés aussi Belges. Parmi les 23 peuples qu'elle comprenait, nous signalerons : les Leuci, les Médiamotrices, les Remi, les Suessions, les Bellovaques, les Calètes, les Ambiens, les Atrébates, les Morins, les Trévères, les Eburons, les Nerviens, les Ménapiens et les Bataves.

La race ibérienne, qui s'était fixée au S. de la race gauloise, comprenait deux branches : 1° les Aquitains, établis entre la Garonne, le golfe de Gascogne et les Pyrénées, et comprenant 20 peuplades, dont les plus importantes étaient : les Tarbelles, les Bigerrions, les Garumni et les Ausci; 2° les Ligures, divisés en Ibéro-Ligures et en Celto-Ligures. Parmi les Ibéro-Ligures, dont le pays s'étendait depuis la Garonne et les Pyrénées jusqu'au Rhône, on comptait les Sardones ou Sordi, les Bébryces, les Elésyces, les Volces-Tectosages et les Volces-Arécomices. Nous signalerons parmi les Celto-Ligures : les Salyes ou Salluviens, les Oxibiens, les Décéates, les Cavares, les Voconces. La race grecque, après avoir fondé Marseille, avait établi le long de la côte, depuis le golfe de Gênes jusqu'en Espagne, de nombreuses colonies : *Portus Herculis Monæci* (Monaco), *Nicæa* (Nice), *Antipolis* (Antibes), *Olbia* (Eaube), *Rhodanomia*, *Agatha* (Agde), et en Espagne, *Rhoda* (Roses), *Emporiæ* (Ampurias), et *Dianium* (Denia).

Les premières conquêtes des Romains en Gaule eurent lieu de 154 à 59 av. J.-C. A l'arrivée de César, le pays était ainsi divisé : les Belges ou Kymris au N. (Gaule Belgique); les Galls ou Celtes au centre (Gaule celtique); au S.-O. l'Aquitaine; au S.-E. la province romaine; enfin, les possessions de Marseille, alliée du peuple romain. « Ce que les Romains possédaient alors en Gaule, dit Danville (*Notice de l'ancienne Gaule*), y était distingué simplement par le nom de *Provincia*. César dit quelquefois *provincia nostra* ou *Gallia provincia*. L'usage d'un vêtement appelé *bracca*, qui couvrait les cuisses, lui fit donner aussi le nom de *Gallia braccata*, et à cette dénomination succéda celle de *Narbonensis*. » Quoique l'établissement d'une colonie romaine à Narbonne ait devancé notre ère d'environ 116 ans, il est probable que le nom de Narbonnaise n'a eu lieu que sous Auguste, et en même temps que la Celtique a été désignée par le nom de Lyonnaise. Cette partie de la Gaule s'étant, plus tôt qu'aucune autre, façonnée aux manières des Romains et à leur gouvernement, Pline en parle dans les termes les plus avantageux : « *Agrorum cultu, virorum, morumque dignatione, amplitudine opum, nulli provinciarum postferenda, breviterque Italia verius, quam Provincia.* » Il était réservé à César de faire connaître la Gaule entière jusqu'à l'Océan et jusqu'au Rhin vers ses embouchures. Cette grande partie de la Gaule, où les armes romaines n'avaient point pénétré avant lui, était distinguée par le surnom de *comata*, parce que les peuples y portaient leur chevelure dans toute sa longueur. Les trois nations principales qui se partageaient la Gaule différaient entre elles par le langage, la manière de vivre et de se gouverner : « *Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt*, » écrit César dans ses *Commentaires*. Les Belges paraissaient tenir des Germains : *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis.* Suivant Strabon, les Aquitains avaient quelque affinité avec les nations ibériennes ou espagnoles, dont ils n'étaient séparés que par les Pyrénées. César applique plus particulièrement aux Celtes le nom de *Galli*. La Gaule celtique était en même temps plus étendue que la Belgique ou l'Aquitaine; elle atteignait d'un côté la Garonne, de l'autre la Seine et la Marne (*Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit*). C'est à Auguste que l'on doit les premières modifications apportées dans la géographie politique de la Gaule. Ce prince la divisa en quatre provinces : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Celtique ou Lyonnaise et la Belgique. Plus tard deux subdivisions furent créées en Belgique : la Germanie supérieure et la Germanie inférieure. Cette division en six provinces subsista jusqu'à Dioclétien. A partir du règne de ce prince, le nombre des provinces gauloises varia fréquemment. On en comptait 11 à l'avénement de Julien. Ce nombre fut encore augmenté sous Honorius, et porté enfin à 17 par l'adjonction des Alpes Maritimes et des Alpes Grées et la séparation de l'Aquitaine en 1re et en 2e, par celle de la Viennoise en Viennoise et Narbonnaise seconde, par celle des deux Lyonnaises en deux nouvelles provinces. Nous donnons ici le tableau des 17 provinces, avec leurs capitales et les cités qu'elles comprenaient. Comme l'Eglise avait établi des métropolitains dans les capitales des provinces et des évêques dans les cités, cette division civile était en même temps la division religieuse.

PROVINCES.	MÉTROPOLES.	CITÉS.
Lyonnaise 1re	Lyon	Autun, Langres, Chalon, Mâcon.
Lyonnaise 2e	Rouen	Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux, Coutances.
Lyonnaise 3e	Tours	Le Mans, Rennes, Angers, Nantes, Cornouailles (ensuite Quimper), Vannes, Saint-Pol-de-Léon, *Diablintum* (Jublains).
Lyonnaise 4e	Sens	Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris, Meaux.
Belgique 1re	Trèves	Metz, Toul, Verdun.
Belgique 2e	Reims	Soissons, Châlons-sur-Marne, Saint-Quentin, Arras, Tournai, Cambrai, Senlis, Beauvais, Amiens, Thérouanne, Boulogne.
Germanie 1re ou supérieure	Mayence	Strasbourg, Spire, Worms.
Germanie 2e ou inférieure	Cologne	Tongres.
Grande Séquanie	Besançon	Nyon, Avenche, Bâle, Windisch, Yverdun, Augst, Port-sur-Saône.
Alpes Grées et Pennines	*Durantasia* (Moustiers)	*Octoduro* (Martigny-en-Valais).
Viennoise	Vienne	Genève, Grenoble, Aps, Die, Valence, Aoste-en-Diois, Vaison, Orange, Cavaillon, Avignon, Arles, Marseille.
Aquitaine 1re	Bourges	Clermont-Ferrand, Rodez, Albi, Cahors, Limoges, Javols, Saint-Paulien (Haute-Loire).
Aquitaine 2e	Bordeaux	Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux.
Novempopulanie	Eause	Dax, Lectoure, Saint-Bertrand-de-Comminges, Conserans, Lescar, Aire, Bazas, Tarbes, Oloron, Auch.
Narbonnaise 1re	Narbonne	Toulouse, Béziers, Nîmes, Lodève, Uzès.
Narbonnaise 2e	Aix	Apt, Riez, Fréjus, Gap, Sisteron, Antibes.
Alpes Maritimes	Embrun	Digne, Chorges, Castellane, Senez, Glandève, Cimiez, Vence.

Sous Auguste et sous ses premiers successeurs, la capitale de la Gaule centrale fut Lugdunum (Lyon). Dans la suite, la ville de Trèves et enfin celle d'Arles devinrent métropoles de la Gaule, et le préfet du prétoire y résida. Le préfet du prétoire était nommé par l'empereur; chacune des 17 provinces de la Gaule était régie par un gouverneur, qui était placé sous les ordres du préfet du prétoire. Ces gouverneurs rendaient la justice, administraient, percevaient les impôts, levaient les soldats et faisaient exécuter les lois.

« Sans être à beaucoup près aussi peuplée qu'au XIXe siècle, la Gaule, dit le général de Vaudoncourt, n'était pas un pays à moitié désert, couvert de bois et de marais, comme il a plu à quelques pédants de collége de la peindre, sans réfléchir qu'ils se mettaient en contradiction avec les éloges que Polybe, Strabon, Mela, Suétone, Justin, Pline donnent à la fertilité de ce territoire; aujourd'hui, il contient environ 40 millions d'habitants; alors, d'après les inductions et les calculs comparatifs les mieux raisonnés, il en avait à peu près 12 millions. La culture étant nécessairement proportionnée à la population, il en résulte naturellement que l'étendue des forêts et celle des terrains marécageux était beaucoup plus grande qu'elle ne l'est de nos jours. Cette masse de forêts se déroulait plus particulièrement à l'E. et au N. Celle des Ardennes partait presque des bords du Rhône et s'élevait jusqu'à l'Escaut et à la Meuse; en largeur, elle occupait tout l'espace compris entre le Rhin et la Meuse, qu'elle passait vers Bavay en se dirigeant vers la mer du côté de Dunkerque. Il ne faut cependant pas croire que cette étendue de bois, dont le nom gaulois signifie avec raison la grande forêt, fût compacte et impénétrable comme les forêts du Canada au XVIe siècle. De larges clairières en interrompaient la continuité et contenaient des villes, des bourgs et des villages entourés de terres cultivées. Les arbres, les plantes et les fruits de la Gaule étaient, en général, ce qu'ils sont encore aujourd'hui, excepté quelques espèces qui y ont été apportées de pays plus méridionaux. La culture de l'olivier, du figuier, du citronnier, de l'oranger y fut introduite par les Phocéens de Marseille; la vigne est venue d'Italie. On y trouvait les mêmes espèces d'animaux domestiques que de nos jours; les porcs et les oies s'y rencontraient surtout en abondance. César parle de trois espèces d'animaux sauvages comme étant particuliers à la Gaule : c'étaient l'urus, le bison et l'alces ou élan. Les eaux thermales et minérales abondaient en Gaule, et les monuments qu'on a découverts prouvent que presque toutes celles qui sont fréquentées aujourd'hui l'étaient déjà sous la domination romaine. Les côtes de la Méditerranée et de l'Océan occidental fournissaient du sel en abondance, et les salines de Vic, chez les Médiamotrices, et de Salins, chez les Séquaniens, étaient connues. »

Deux conciles, tenus on ne sait dans quelle ville, sont connus sous le nom de *conciles des Gaules*. Le premier se tint en l'an 429. On sait seulement que les évêques réunis choisirent, de l'avis du pape Célestin, saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes pour aller combattre en Angleterre l'hérésie des pélasgiens, qui faisait des progrès inquiétants. Au second, tenu en l'an 451, quarante-quatre évêques, présidés par Ravenne, évêque d'Arles, approuvèrent la lettre que le pape saint Léon avait écrite à Flavien de Constantinople pour remonter son courage et l'affermir dans la vraie croyance. Ils écrivirent à ce sujet une lettre synodale fort élogieuse pour le pape.

Lorsqu'on examine attentivement, dit M. Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*, le caractère des faits relatifs aux croyances religieuses de la Gaule, on est amené à y reconnaître deux systèmes d'idées, deux corps de symboles et de superstitions tout à fait distincts, en un mot, deux religions : l'une, toute sensible, dérivant de l'adoration des phénomènes naturels, et, par ses formes ainsi que par la marche libre de son développement, rappelant le polythéisme de la Grèce; l'autre, fondée sur un panthéisme matériel, métaphysique mystérieuse, sacerdotale, présentant avec les religions de l'Orient la plus étonnante conformité. Cette

dernière a reçu le nom de *druidisme.* L'empire du druidisme n'étouffa point cette religion de la nature extérieure qui régnait avant lui en Bretagne et en Gaule. Toutes les religions savantes et mystérieuses tolèrent au-dessous d'elles un fétichisme grossier, propre à occuper et à nourrir la superstition de la multitude, et qu'elles ont soin de tenir toujours stationnaire. Les pierres, les arbres, les vents, les lacs, les rivières, le tonnerre, le soleil, en un mot, la matière brute, les phénomènes et les agents de la nature, tels furent, en effet, les premiers objets de l'adoration des Gaulois. Ce culte grossier fit place à des idées plus abstraites, représentées par des divinités qui présidaient au monde physique et au monde moral; les rapports remarquables qui existèrent ainsi entre la mythologie gauloise et celle des Grecs et des Romains frappèrent vivement ces derniers. « Les Gaulois, dit César, reconnaissent Mercure, Apollon, Jupiter, Mars et Minerve; mais ils ont pour Mercure une vénération particulière. Leur croyance à l'égard des divinités est presque la même chose que la croyance des autres peuples. Ils regardent Mercure comme l'inventeur de tous les arts; ils pensent qu'il préside aux chemins et qu'il a une grande influence sur le commerce et les richesses; qu'Apollon éloigne les maladies; qu'on doit à Minerve les éléments de l'industrie et des arts mécaniques; que Jupiter régit souverainement le ciel et que Mars est le dieu de la guerre. » César avait raison, seulement les noms des divinités et quelques détails de leur légende étaient différents. Voici la liste, aussi complète que possible, des divinités gauloises ou des dieux germains adorés en Gaule :

Abellio. Suivant quelques auteurs, c'est le même que Belen; il a beaucoup de ressemblance avec Apollon; César, qui le nomme parmi les dieux gaulois, lui attribue la faculté de guérir. On a retrouvé à Comminges trois inscriptions latines en son honneur.

Avardus. Dieu inconnu, mentionné dans une inscription gravée sur un autel de marbre.

Astoilunus. Honoré dans l'Aquitaine méridionale. Millin pense qu'Astoilunus est un surnom d'Hercule.

Basanvov. C'était le nom d'un roi des Sicambres qui régna trente-six ans avec gloire, et disparut subitement, comme Romulus, dans une assemblée générale de ses sujets. On répandit le bruit qu'il était monté au ciel. Beaucoup de peuplades germaines l'invoquaient comme dieu de la guerre.

Belen. Ce dieu était honoré dans quelques cantons gaulois et en Armorique, mais surtout dans la Pannonie, l'Illyrie et le Noricum. On présume qu'il représente le soleil. Les savants ont cherché l'étymologie de ce nom dans le mot *Bel*, *Baal*, *Belus*, dans le lacédémonien *Bola* (Apollon), et, enfin, dans le grec *belos*, flèche (par opposition à *abelios*, *abellio*, sans flèche). On a pensé aussi qu'il pouvait dériver du mot breton *pelen* ou *belen*, peloton, boule; Belen signifierait donc le *dieu-globe*, et ce qui pourrait confirmer cette opinion, c'est la médaille britannique de Camden, sur laquelle se voit un dieu ou un roi avec la tête couverte de douze globes et cette légende : *Canobelino* ou *Belino-Cano* (à Belen le Bienfaisant).

Bouljanus. Dieu adoré, dit-on, chez les Namnètes (Loire-Inférieure) et probablement dans toute l'Armorique. Les habitants allaient trois fois chaque année l'adorer à Nantes. Ce culte subsista jusqu'au temps de Constantin, où le temple et l'idole furent détruits et remplacés par une basilique chrétienne. On a décomposé Bouljanus en *Bel* et *Janus*. Dans une inscription conservée à Nantes, ce nom est écrit *Voljanus-Cernunnos* (dieu des chasseurs).

Cososus. Divinité des Bituriges-Cubi (habitants du Berry); elle n'est connue que par une seule inscription.

Deusionensis. Surnom donné à Hercule, que les Celtes considéraient comme leur père et auquel ils attribuaient la fondation de plusieurs villes, comme Alésia, Nîmes, etc.

Dusiens. C'étaient des génies incubes.

Gaurics. Esprits géants que les bas Bretons et les habitants de plusieurs comtés anglais croient encore voir quelquefois danser autour des monuments druidiques.

Gourm. Chien dont on racontait absolument les mêmes fables que du loup *Fenris* de la mythologie scandinave.

Grann. Dieu honoré dans la seconde Germanique (Alsace, Prusse rhénane, Bavière rhénane) et dans l'Ecosse, et que l'on considère comme une espèce d'Apollon. Suivant Isidore de Séville, *granni*, en langue gothique, signifiait cheveux longs.

Hafva. Probablement le ciel des Belges. Ce nom rappelle le *heaven* des Anglais.

Helvetik. L'Helvétie personnifiée. On lui donnait pour père *Eweton*, selon les uns, et, suivant les autres, un fils d'Hercule.

Heu, *Heus*, *Hésus* ou *Esus*, correspondant au Mars des Grecs et des Romains; c'était le dieu de la guerre et des conquêtes; on lui sacrifiait des victimes humaines. Dans les traditions kymriques, il joue quelquefois le rôle de l'Etre suprême. Sous les Romains, son culte fut joint, dans la ville de Lutèce, à ceux de Jupiter et de Vulcain, ce qui fait supposer qu'il formait avec *Taran* et *Tuiston* une trinité celtique.

Mairs. Espèce de fées ou de nornes qui présidaient aux accouchements; elles avaient le pouvoir de douer les enfants au moment de leur naissance.

Mann. Fils de Tuiston. Suivant les Germains, il eut trois fils, desquels descendaient les trois grandes races de la Germanie, les *Ingerones*, les *Merones* et les *Hermiones*. D'après le sens du mot *mann* (homme), on voit qu'il désignait l'Adam germain.

Maroun, *Marunus*, dont les Romains ont fait un Mercure, était le protecteur des voyageurs dans les Alpes, le dieu indigène des Rhètes. Les guides qu'il avait sous son patronage, et dont il était le maître et le modèle, s'appelaient *marounes* dès la plus haute antiquité.

Mithodis. Dieu kymrique, faisant partie d'une trinité de dieux subalternes qui nous sont inconnus.

Moritasque. Dieu dont on a trouvé le nom sur une inscription déterrée, en 1652, à l'entrée du vieux cimetière d'Alésia.

Murcia. Vénus des Celtes et des Ibères; elle avait un temple à Rome, au pied de l'Aventin.

Nehalennia. Déesse des Gaulois, des Belges et des peuples du nord de l'Europe. Les statues de Nehalennia trouvées, en 1646, dans l'île de Walcheren, et, depuis, en France, en Allemagne, en Italie, la représentent jeune, vêtue d'une longue robe, portant une corne d'abondance, des fruits, ayant auprès d'elle un panier, un chien. Trois fois on la trouve en compagnie de Neptune; de là les diverses attributions qu'on lui a données : on a cru voir en elle, tantôt la nouvelle lune, tantôt l'onde irrigatrice, la terre fertilisée, une des déesses mères, une divinité marine.

Onouava. Déesse dont la tête seule était figurée sur les monuments. Elle porte deux larges écailles au lieu d'oreilles et deux grandes ailes déployées au-dessus de la tête, dans lesquelles vont se perdre les queues de deux serpents.

Penninus. Dieu suprême des montagnards.

Rhin (le). Ce fleuve avait été divinisé par les Gaulois avant de l'être par les Romains. « C'est le Rhin, dit une pièce de vers de l'*Anthologie*, c'est le Rhin, ce fleuve au cours impétueux, qui éprouve, chez les Gaulois, la sainteté du lit conjugal. . A peine le nouveau-né, descendu du sein maternel, a-t-il poussé le premier cri, que l'époux s'en empare; il le couche sur son bouclier, il court l'exposer aux caprices des flots : car il ne sentira point dans sa poitrine battre un cœur de père avant que le fleuve, juge et vengeur du mariage, ait prononcé le fatal arrêt. Ainsi donc, aux douleurs de l'enfantement succèdent, pour la mère, d'autres douleurs : elle connaît le véritable père, et pourtant elle tremble; dans de mortelles angoisses, elle attend ce que décidera l'onde inconstante. »

Roth ou *Rothon.* Vénus des Véliocasses, qui donnèrent à leur capitale le nom de Rhotmag, en latin *Rhotomagus*, aujourd'hui Rouen.

Rumanées. Déesses des Triboci et des Vangiones, prises pour des déesses mères.

Sulèves, *Sulvi*, *Sulfi*. Espèces de sylphes helvétiques, qui ne sont connus que par une inscription trouvée dans les environs de Lausanne, et un marbre sur lequel ils sont représentés au nombre de trois, assis et tenant des fruits avec des épis.

Taran, *Taram*, *Toranus*, *Toramis.* Le Tonnerre personnifié. Il présidait aux météores, à la lumière, aux pluies et aux tempêtes. Correspondant au Jupiter tonnant de la mythologie gréco-romaine, il était opposé à Tuiston, dieu des enfers. On lui sacrifiait des victimes humaines.

Tarvos, *Trigaramos.* Dieu représenté sous la forme d'un taureau d'airain, placé au milieu d'un lac et portant trois grues, l'une sur sa tête, les deux autres sur son dos. Ce dieu figure sur des bas-reliefs d'autel trouvés à Paris.

Teut, *Teutat*, *Teutatès.* Dieu présidant au commerce, aux arts, à l'argent, à l'intelligence, à l'éloquence et souvent même aux batailles. Ces différentes attributions le rapprochent à la fois du Thaut phénicien et de Mercure, de Mars et d'Hercule. On l'adorait tantôt sous la forme d'un javelot (comme dieu des batailles), tantôt sous la forme d'un chêne (comme dieu des oracles). Ses fêtes se célébraient sur des lieux élevés ou dans l'épaisseur des forêts. La cérémonie la plus célèbre du culte de Teutatès était la réception du gui, qui s'accomplissait à minuit au renouvellement de chaque année. On sacrifiait ordinairement à Teutatès des chiens, qui étaient remplacés par des victimes humaines dans les circonstances importantes.

Thusses (*Dusii* des Pères de l'Eglise). Dieux inférieurs, probablement des espèces de génies des forêts semblables aux satyres.

Tuiston. Analogue de Pluton, il était fils de *Tis* ou *Tuis*, la Terre. C'était le dieu de la terre, des lieux souterrains et de l'empire des morts. Il était opposé à Taran, avec lequel il partageait l'empire du monde. Il était aussi adoré en Germanie, où on le regardait comme le père de *Mann*, le premier homme. A son nom paraît se rattacher le mot *teutones*. On ignore par quels sacrifices il était honoré. On sait seulement qu'à toutes les cérémonies religieuses les bardes chantaient des hymnes en son honneur.

Vittolf. Déesse celtique, qui passait pour la prophétesse modèle.

Voldanus ou *Volfanus.* Dieu identique à Belen ou Bouljanus, et dont le nom signifie *fournaise ardente*, suivant quelques auteurs qui en font un dieu du feu. Il était adoré surtout par les Armoricains.

Outre ces divinités particulières aux Gaulois et celles qui furent apportées par la conquête romaine, Vénus, Hercule, Vulcain, Mercure, Jupiter, Isis, Mithra, etc., les rapports fréquents avec les peuples du Nord importèrent en Gaule le culte de plusieurs divinités de ces contrées, entre autres, celui d'Odin; mais c'est là un fait exceptionnel, et ces dieux, introduits ainsi accidentellement, ne sauraient être considérés comme faisant partie de la religion gauloise proprement dite. Un fait important, et qui ne peut être passé sous silence, c'est la persistance des idées et des usages païens à travers les siècles, malgré les efforts multipliés des prêtres chrétiens pour les détruire. Jusqu'à la fin du XVe siècle, les conciles provinciaux de la France sont remplis de décrets dirigés contre de bizarres superstitions qui se rattachaient, pour la plupart, aux anciennes cérémonies du culte gaulois, superstitions encore très-vivaces aujourd'hui dans certaines provinces, et surtout en Bretagne.

La Gaule cisalpine avait pour limites : à l'O., les Alpes et le Var; au N., les lacs de Garde et de Côme; au S., le Rubicon et l'Arno; Trieste en était le point extrême à l'E. Sous Auguste, elle comprenait quatre des onze régions entre lesquelles l'Italie était divisée : la Cispadane, la Ligurie et la Transpadane, divisée elle-même en deux sections. Des populations d'origines diverses s'étaient établies dans ces contrées : les Gaulois, sur les deux rives du Pô; les Liguriens ou Ibères, sur la côte de Gênes, et les Venètes, Slaves d'origine, sur les bords de la Brenta jusqu'à Trieste. Les Alpes Maritimes et les Alpes Cottiennes, deux petites provinces, furent réunies à la Gaule cisalpine, la première sous Auguste, la seconde sous Néron. Constantin lui donna une subdivision nouvelle; la Cisalpine comprit alors l'Emilie, la Flaminie, la Ligurie, la Vénétie, l'Istrie, les Alpes Cottiennes, la 1re et la 2e Rhétie, formées par suite de l'extension de la frontière jusqu'au Danube. Ces huit provinces composaient le vicariat d'Italie.

L'histoire de la Gaule cisalpine fait partie de celle de l'Italie. V. ITALIE (hist. ancienne), LIGURIE, VÉNÉTIE, etc.

[Pour plus de détails sur la Gaule et ses habitants, V. aussi notre article GAULOIS.]

Gaule poétique (LA), par Marchangy (Paris, 1813). Cet ouvrage obtint, à son apparition, un succès d'enthousiasme que le temps a singulièrement refroidi. Cependant il est juste de reconnaître qu'on y trouve une foule de détails de mœurs très-intéressants, des études fort remarquables sur la chevalerie et la poésie des troubadours, et que, pendant un temps, il a exercé une influence marquée sur les habitudes, la littérature, les mœurs, les arts, et jusque sur les costumes et les meubles de l'époque où il parut. La *Gaule poétique* est une histoire de France renfermée dans un vaste cercle dont la religion et la poésie sont le centre; elle est divisée en trois époques et en quarante récits, qui font assister le lecteur aux origines de la nation et le conduisent jusqu'au siècle de Louis XIV. L'auteur a dû, comme on le voit, prendre la monarchie française à son berceau, alors qu'elle n'était encore qu'un germe caché dans les sombres forêts de la Gaule, ayant Teutatès pour dieu et subissant le joug romain. Puis, la suivant dans ses développements successifs, après l'avoir montrée recevant le baptême du christianisme sous Clovis, il explique l'établissement de la féodalité, mais en cherchant à la réhabiliter aux yeux de la foule. Dans cette partie, comme, du reste, dans tout son ouvrage, Marchangy est poëte beaucoup plus qu'historien, heureusement pour lui; mais il a trop oublié qu'il était de son devoir de mettre de côté ce qu'il pouvait y avoir de poétique dans les faits, pour les estimer à leur juste valeur historique et humaine. L'époque chevaleresque lui a fourni de brillantes pages. Conservant le romanesque des vieux poëtes, il y a ajouté tout ce que de longues recherches sur les mœurs pouvaient lui donner de sérieux, et de nombreux passages se liraient encore aujourd'hui avec fruit et plaisir.

On voit assez, par ce qui précède, quel sentiment a dicté la *Gaule poétique*, et on ne s'attend pas à ce que nous réfutions une œuvre que tous les bons esprits ont depuis longtemps condamnée. En entonnant à tout propos la trompette en l'honneur des institutions de la vieille monarchie, l'auteur se proposait de ramener les regards de la foule sur son berceau, de lui en faire aimer les mystères et la poésie, et, par cela même, de la faire renoncer à ses rêves d'avenir. On sait s'il y a réussi.

Le critique Dussault disait, en 1813, de cet ouvrage : « Si des recherches d'érudition très-curieuses et très-piquantes, jointes à toutes les couleurs et à tous les embellissements d'une imagination brillante et riche, peuvent recommander un livre, indépendamment du système et du plan fondamental sur lequel il est établi, je crois que, depuis le commencement de ce siècle, il a paru peu d'ouvrages aussi dignes d'attention que celui de M. de Marchangy... Une foule de vérités de détail très-interessantes et très-heureusement exprimées, de descriptions énergiques ou gracieuses, de narrations attachantes, de tableaux dessinés avec goût et coloriés avec chaleur, d'expériences poétiques tentées avec plus ou moins de bonheur et de succès, rendent la lecture de cet ouvrage aussi agréable qu'elle est instructive, et ne sauraient manquer d'assurer à la *Gaule poétique* un rang très-distingué parmi les meilleures productions littéraires des premières années du XIXe siècle. »

Gaule sous l'administration romaine (HISTOIRE DE LA), par Amédée Thierry (1840). Cet ouvrage, qui traite des origines celtiques et romaines de notre pays, est à la fois une suite et un commentaire de l'*Histoire des Gaulois* du même auteur. Am. Thierry y expose, d'après les sources historiques, la situation des peuples de la Gaule, depuis la conquête de César jusqu'au moment où cette contrée échappa à la domination romaine. On y trouve des détails aussi curieux qu'authentiques sur la marche et les progrès du christianisme, sur les résistances des cités gauloises à l'oppression. Une savante introduction précède ce beau livre. Elle établit l'état de la société romaine, l'action de Rome sur les races de l'Italie, sur les races étrangères à l'Italie et la marche du monde romain vers l'unité. L'*Histoire de la Gaule sous la domination romaine* a paru pour la première fois en 1840 (3 vol. in-8o). Elle a obtenu tout d'abord un succès éclatant et mérité. M. Amédée Thierry est le digne frère du regrettable Augustin Thierry.

Gaules (HISTOIRE AMOUREUSE DES), par Bussy-Rabutin. V. HISTOIRE.

GAULÉ, **ÉE** (gô-lé) part. passé du v. Gauler : *Des arbres* GAULÉS. *Des noix* GAULÉES.

GAULER v. a. ou tr. (gô-lé — rad. *gaule*). Frapper avec une gaule, pour faire tomber les fruits : GAULER *un pommier, un noyer.* ‖ Faire tomber au moyen d'une gaule : GAULER *des noix, des châtaignes, des pommes. Il est des fruits que l'on* GAULE, *c'est-à-dire que l'on abat avec une perche.* (Raspail.)

GAULETTE s. f. (gô-lè-te — dimin. de *gaule*). Pêche. Petite gaule pliante avec laquelle on arrête le bord du filet appelé BOUTEUX.

— Techn. Espèce d'échelle disposée dans le grenier des fabriques, pour faire sécher le papier, la laine, etc.

GAULI (Jean-Baptiste), peintre italien. V. BACICCIO.

GAULIS s. m. (gô-li — rad. *gaule*). Sylvic. Taillis arrivé à un certain degré de croissance, et dont les brins sont propres à faire des gaules; nom donné aux brins eux-mêmes :

> Je pousse mon cheval et par haut et par bas,
> Qui pliait des *gaulis* aussi gros que le bras.
> MOLIÈRE.

— Techn. *Lames de gaulis*, Lames minces de bois, qui servent à faire des paniers et autres ouvrages.

— **Encycl.** Sylvic. Le *gaulis* peut être un mode d'aménagement régulier; mais souvent aussi ce n'est qu'un état passager. Dans ce dernier cas, on l'applique généralement aux parties boisées dont l'âge dépasse le terme d'aménagement des taillis. Les plantations arrivent alors à l'état de *gaulis* dès que les premières éclaircies ont réglé l'espace entre les sujets réservés. Considéré comme mode d'aménagement, le *gaulis* peut s'appliquer à toutes les essences. Il est général dans le Morvan, de même que dans la plupart des contrées où les moyens de communication sont insuffisants et où le bois de chauffage acquiert un certain prix. On peut en dire autant des forêts placées dans le voisinage des houillères : on sait que les perches de soutènement employées dans les mines ne s'obtiennent que par un aménagement en taillis très-serré et sans couvert. Certaines essences gagnent de même à être exploitées en *gaulis;* telles sont, par exemple, l'aune, le tremble, le bouleau, utilisés comme bois de boulange, et le châtaignier, si recherché pour faire des échalas, des cercles, etc. L'âge des *gaulis* peut, d'ailleurs, varier suivant les essences et l'usage auquel on destine les bois ainsi aménagés.

GAULLE (Edme), sculpteur français, né à Langres en 1770, mort à Paris en 1841. Il entra à l'Ecole des beaux-arts de cette dernière ville, et remporta en 1803 le grand prix de Rome; mais la guerre l'ayant empêché de se rendre en Italie, il resta à Paris, où il fut du nombre des sculpteurs chargés d'exécuter les bas-reliefs de la colonne Vendôme. Gaulle modela, pour les fêtes de l'Empire, un grand nombre de sculptures qui n'ont point été conservées. Il dessinait et modelait avec une extrême facilité et possédait de remarquables facultés artistiques, qui eussent fait de lui un sculpteur de premier ordre s'il avait pu s'astreindre à un travail sérieux et continu. Nous citerons, parmi ses œuvres, une *Statue de Louis XVI à genoux*, dans l'église de Saint-Denis; un buste de *Claude Perrault;* un *Jeune pêcheur; Etude de la nature*, bas-relief. Gaulle fut le maître du célèbre Rude.

GAULLE (Jean-Baptiste DE), ingénieur français. V. DEGAULLE.

GAULLYER (Denis), littérateur et grammairien français, né à Cléry en 1688, mort en

1736. Il professa les humanités au collége du Plessis, à Paris, et mourut à l'hospice de Charenton. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Règles de la langue latine et française* (Paris, 1716); *Recueil des pièces de vers les plus belles et les plus faciles, tirées des poëtes latins* (1722); *Abrégé de la grammaire française* (1722); *Règles poétiques tirées d'Aristote, de Despréaux et d'autres célèbres auteurs* (1728); des traductions d'auteurs latins, etc.

GAULMIER (Antony-Eugène), poëte français, né à Saint-Amand (Cher), le 6 janvier 1795, mort le 25 septembre 1829. Il fut dominé de bonne heure par une mélancolie excessive, et cette disposition d'esprit, jointe à une exquise sensibilité, lui fit abandonner successivement l'étude de la médecine, celle du droit, la vocation sacerdotale; enfin, il embrassa la carrière universitaire. Il était professeur de rhétorique à Nevers, en 1818, lorsque son ode sur le dévouement de Malesherbes fut couronnée par l'Académie française. De Nevers, il fut envoyé à Reims, et de Reims à Bourges. De nouveaux succès poétiques l'enhardirent, et il eut la satisfaction de voir attribuer quelques-unes de ses productions à Mlle Delphine Gay, plus tard Mme Emile de Girardin. Un travail opiniâtre et sa passion pour la poésie altérèrent sa santé; il fut tourmenté par une insomnie continuelle, qui lui causait de telles angoisses, qu'il ne pouvait plus voir arriver la nuit sans pleurer. Il crut pouvoir faire diversion à son mal en redoublant ses travaux, et il aggrava de plus en plus son état. Une affection cérébrale l'emporta à trente-quatre ans. On cite particulièrement de ce jeune poëte : la *Jeune mère mourante*, élégie empreinte d'une sensibilité profonde; la *Tempête*, le *Lendemain d'un jour d'orage*, et surtout la *Première communion*, acte religieux que sa muse chaste et mystique s'est plu à célébrer. C'est le chant d'un croyant qui voit à travers la pureté de son âme. L'auteur des *Noviciats littéraires* a consacré quelques pages à Gaulmier (Paris, 1847, in-8°). Ses vers ont été recueillis sous le titre d'*Œuvres posthumes* (Paris, 1830, 3 vol. in-12).

GAULMIN (Gilbert), helléniste et poëte français, né à Moulins en 1585, mort en 1665. Il fut intendant du Nivernais et conseiller d'Etat. Il tint une place distinguée parmi les érudits et les beaux-esprits de son siècle; l'hébreu, l'arabe et le persan lui étaient familiers, et il composait des poésies en grec. Gui Patin cite de lui des épigrammes très-mordantes. On lui doit les premières éditions, avec traductions latines, des deux romans grecs ci-après : *Amours d'Ismène et d'Isménie*, de Eustathe (1618, in-8°); *Rhodante et Dosiclès*, de Théodore Prodromus (1625, in-8°). Nous citerons encore : *Livre des lumières en la conduite des rois, composé par le sage Pilpay* (1644, in-8°).

GAULNA ou **GALNA**, place forte de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Bombay, ancienne province de Khandajch, à 130 kilom. S.-E. de Surate, ch.-l. de district. Cette ville est ceinte d'une double muraille et défendue par une citadelle construite sur un rocher escarpé.

GAULODE s. f. (gô-lo-de — du gr. *gaulos*, vase à traire le lait). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, dont l'espèce type habite l'Australie.

GAULOIS, OISE adj. (gô-loi, oi-ze — rad. *Gaule*). Qui a rapport, qui appartient à la Gaule : *Les mœurs* GAULOISES. *Les cités* GAULOISES. *Des soldats* GAULOIS. *Remontez à nos premiers siècles, vous trouverez une confédération* GAULOISE *et point de roi.* (Boiste.) *La monarchie, dans notre pays, est franque, elle n'est pas* GAULOISE. (Proudh.)

— Qui a le caractère qu'on attribue aux anciens Gaulois; gai, franc, loyal : *Esprit* GAULOIS. *Humeur* GAULOISE. *Dans le style de Bossuet, la franchise et la bonhomie* GAULOISE *se font sentir avec grandeur.* (Joubert.) *La gaminerie est une nuance de l'esprit* GAULOIS. (V. Hugo.)

> Tout poëme est brillant de sa propre beauté :
> Le rondeau, né *Gaulois*, a la naïveté.
>
> BOILEAU.

‖ Inculte, barbare, grossier : *Avant moi, tout était grossier, pauvre, ignorant,* GAULOIS. (François Ier, dans Fénelon.) ‖ Suranné : *Une tournure* GAULOISE.

— s. Celui, celle qui est originaire de la Gaule, qui y habite : *Un* GAULOIS. *Une* GAULOISE. *Les* GAULOIS *opposèrent une résistance opiniâtre à la politique envahissante des Romains.*

— Par ext. Homme jovial, franc, spirituel avec une teinte de rudesse : *Les honneurs de la séance ont été pour M. Viennet, ce vieux* GAULOIS. (Edm. Texier.)

— s. m. Langue des Gaulois : *Le* GAULOIS *est une branche du celtique.* ‖ Langage suranné : *C'est du* GAULOIS, *ce n'est pas du français.*

— Loc. adv. *A la gauloise*, A la manière des Gaulois : *On a dit que le français n'est que du latin prononcé* À LA GAULOISE. (Renan.) *Courier entrait comme par occasion dans cet essai de style un peu vieilli,* À LA GAULOISE, *qu'il s'appropriera désormais.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Il est, de nos jours, un peuple qui se distingue de tous les autres par l'universalité de son génie et par la merveilleuse variété de ses aptitudes. Agriculteur, industriel, commerçant, artiste et poëte; mobile, impressionnable, tour à tour pieux jusqu'à la superstition et sceptique jusqu'à l'incrédulité; brave, impétueux, mais sujet aux défaillances; aussi prompt à abandonner qu'à concevoir ses entreprises, aimant le bruit pour le bruit, la gloire pour elle-même, et semant ses os par les quatre parties du monde pour une idée et souvent par simple goût des aventures; au demeurant, sympathique à tout et à tous, et résumant à lui seul toutes les grandeurs comme toutes les faiblesses de l'humanité : ce peuple, c'est le peuple français. Ses qualités spécifiques, il les doit à un mélange harmonieux de races diverses réunies sur un sol privilégié qui occupe, entre deux mers, deux chaînes de montagnes et un grand fleuve, une place unique dans le monde. Mais si, de l'ensemble des éléments qui le constituent, on retranche les faibles contingents que lui ont apportés les invasions successives, Romains, Goths, Germains, Normands et Arabes, races du Nord et du Midi, on trouvera au fond, et pour la meilleure part, une race plus ancienne qui contenait en germe, depuis plus de trente siècles, la France de nos jours, la race *gauloise*. De celle-ci, en effet, on a pu dire aussi qu'elle était d'une bravoure supérieure, d'une intelligence éminente, mais inconstante, d'une mobilité extrême, vaniteuse, curieuse, indisciplinée, et, par-dessus tout, passionnée pour les aventures. Ouvrez l'histoire de France : vous verrez aussitôt les enfants de ce noble pays combattre à Damiette, à Tunis, à Nicopolis, sur les rives du Gange comme sur les bords du Mississipi et jusqu'en Chine, et mêler leur histoire à l'histoire universelle. Mais déjà les *Gaulois* avaient suivi Alexandre à Arbelles, Pyrrhus à Argos, Annibal à Cannes et à Zama; on les voit fonder des empires en Asie, en Europe, et les perdre, jusqu'au moment où ils se voient à bout de résistance, absorbés dans le monde romain. Les Français ne sont donc, en somme, que les vieux *Gaulois* modifiés, mais non transformés par la civilisation.

Aussi l'histoire des *Gaulois* n'est-elle pas seulement l'histoire des Gaules. Sans doute, c'est entre les Alpes et l'Océan, entre le Rhin et les Pyrénées, que cette race avait fondé ses principaux établissements; mais, outre qu'elle n'était pas originaire de ces contrées, elle avait souvent débordé par-dessus ses barrières et envahi le monde entier. Pour la bien comprendre, il faut la suivre dans ses migrations, et il sera facile d'en reconnaître le caractère distinctif, même dans des éléments tout à fait différents. Transplantés en Grèce ou dans l'Asie Mineure, les *Gaulois* de Combutis et d'Ortiagon sont toujours les *Gaulois* de Sigovèse, de Brennus et de Vercingétorix. Comme ils n'écrivaient pas, nous ne connaissons guère leur histoire que par leurs ennemis, et nous avons à nous tenir en garde contre les exagérations de la haine ou de la jalousie. Nous en ferons la part; mais, sur le caractère général des *Gaulois*, il règne parmi les écrivains de l'antiquité une telle concordance, que, même entre des récits contradictoires, il n'est pas difficile de démêler et de saisir la vérité.

Dans l'admirable cadre géographique préparé d'avance par la nature aux destinées d'un grand peuple vivaient, vers le XVe siècle avant l'ère chrétienne, des tribus nombreuses de races diverses, que le temps n'avait pas encore fondues. Sur le flanc septentrional des Pyrénées et dans les vallées qui descendent des cimes de ces montagnes vers la Garonne, c'étaient des hommes de taille moyenne, au teint brun, à l'allure vive, qui parlaient une langue inconnue au reste du monde; c'étaient les Aquitains et les Ligures. Leur dialecte, encore en usage, est remarquable par l'originalité de ses radicaux, et puisque la science ne peut le rattacher à aucune langue connue, on est autorisé à le considérer comme primitif. Les Aquitains étaient-ils autochthones? Tout porte à le croire. Dans le système historique, qui s'obstine, malgré des faits contraires, à rattacher toutes les branches de l'espèce humaine à un tronc commun, on prétend que ces peuplades étaient venues d'Asie par l'Egypte, en suivant le littoral de l'Afrique, d'où elles se seraient répandues dans l'Ibérie en passant par le détroit de Gadès, qui, dans la haute antiquité, avait formé un isthme. Mais rien n'est moins établi que la base de ce système. Entre les Aquitains, nos Basques d'aujourd'hui, et les peuplades de l'Asie centrale, il n'y a conformité ni de race, ni de langue, ni de caractère, ni de culte. Il est plus raisonnable de supposer, dans l'hypothèse d'un déluge universel, que ces tribus s'étaient réfugiées vers les cimes accessibles des Pyrénées, pour en redescendre et se répandre ensuite sur les deux versants. C'était une race à part dont le type n'est pas encore perdu : race industrieuse, active, et qui portait en elle tous les germes de la civilisation.

Quant au territoire continental compris entre les Alpes et l'Océan, la Garonne et le Rhin, il était occupé par d'autres races qui avaient poussé des avant-postes jusqu'à deux îles voisines, l'une appelée *Albion*, c'est-à-dire l'île blanche, et l'autre *Erin*, île verte : dénominations qui pouvaient provenir de l'aspect des côtes. Ces tribus étaient les Galls et les Kymris, peuples de chasseurs et de pasteurs, essentiellement nomades, et qui n'étaient pas originaires du sol. Confondus sous le nom générique de Celtes, les Galls et les Kymris se subdivisaient en un grand nombre de tribus souvent confédérées, plus souvent en guerre, soit les unes contre les autres, soit toutes ensemble contre leurs voisins les Aquitains. Parmi ces tribus, on comptait en première ligne les Armoriques, qui occupaient une presqu'île faisant saillie dans l'Océan; les Celtes proprement dits, qui s'étendaient de la mer aux Cévennes; les Arvernes, qui campaient au sommet de ces montagnes; les Allobroges, resserrés entre le Rhône et le versant occidental des Alpes; les Séquanais, habitants de la haute Seine, de la haute Saône et des rives du Doubs; les Helvètes, confinés dans les vallées des Alpes rhénanes; au centre, enfin, les Eduens et les Bituriges. Nous ne nommons ici que les principaux membres de la puissante confédération des Galls, ceux que nous retrouverons plus tard aux prises avec la puissance romaine. A un dénombrement postérieur et plus authentique, nous verrons que ces tribus confédérées se subdivisaient en fractions imperceptibles : cet éparpillement tenait au caractère particulier d'une race indisciplinable, jalouse à l'excès de son indépendance et incapable de s'élever par elle-même à la conception d'un gouvernement unitaire, qui seul eût pu lui donner de la consistance et de la stabilité.

Les *Gaulois* (nous les nommerons désormais ainsi) étaient des hommes d'une haute stature, mais plus forts en apparence qu'en réalité. Ils avaient le teint blanc, les yeux bleus, les cheveux roux, et, pour donner à leur luxuriante chevelure, qu'ils ne rasaient jamais, un aspect plus terrible encore, il la teignaient avec des substances bleuâtres. Quelques tribus se tatouaient le corps, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours (on sait, en effet, que certaines classes d'ouvriers, surtout dans le compagnonnage, se gravent sur l'avant-bras et même sur la poitrine les insignes de leur profession). Les *Gaulois*, dans ces temps primitifs, menaient la vie de tous les peuples chasseurs et pasteurs. La propriété du sol était collective. L'organisation civile était la tribu, le gouvernement électif. Les richesses mobilières, seules propriétés privées, consistaient, dans le principe, en troupeaux et en armes grossières, des haches et des couteaux en pierre, des flèches garnies d'une pointe de silex, des épieux durcis au feu. Le territoire était riche en mines d'or et d'argent, et surtout en minerais de fer. Mais ces métaux restaient inconnus, et nous verrons plus tard qu'il était réservé à d'autres qu'à ces hommes simples d'en commencer l'exploitation.

D'où provenaient les anciens *Gaulois?* Evidemment des hauts plateaux de l'Asie. Langue et dogmes religieux, tout l'indique et le confirme. Ils avaient suivi, allant et venant, par le Pont-Euxin et le Danube, l'éternel chemin qu'ont parcouru, pendant vingt siècles, les hordes errantes, depuis les premiers Kymris jusqu'aux Huns d'Attila. Les peuples pasteurs se fixent rarement au sol, parce qu'ils en épuisent vite la fécondité. La population venant à croître en même temps que les ressources diminuent, les émigrations deviennent forcées et périodiques, et ce ne sont pas les hommes qui les dirigent, ce sont plutôt les troupeaux. On va du côté où l'herbe pousse; on s'arrête où elle est le plus abondante. On repart lorsque tout est dévoré. D'étape en étape, et de siècle en siècle, on finit par faire le tour du monde. Partis, comme Attila, des confins de la Chine, les premiers *Gaulois* ont probablement mis plusieurs centaines d'années à se répandre, de proche en proche, jusqu'aux rivages de l'Atlantique, *ubi defuit orbis.* Ils auraient sans doute poussé plus loin si la terre n'eût manqué sous leurs pas. Et, comme le mouvement d'Orient en Occident se continuait sans cesse, les tribus nomades se poussant les unes sur les autres, le point d'arrivée, le point extrême devait finir par être le plus peuplé de tous. On ne saurait expliquer autrement l'abondance de la population dans les vieilles Gaules, d'où naquit, dans un temps donné, le besoin d'émigration en sens contraire; mais, comme les pèlerins n'auraient pu, sans rencontrer de grands obstacles, remonter le courant par où ils étaient venus, ils débordèrent dans les deux péninsules par-dessus les Alpes et les Pyrénées.

Nous venons de voir les Gaulois chez eux, si tant est qu'on puisse appeler un *chez soi* un sol qu'on ne cultive pas et qu'on ne s'approprie point. Le territoire était couvert de vastes forêts qu'on ne songeait point à défricher, car elles donnaient à profusion des glands et des faînes, qui alimentaient la majeure partie des habitants. Les plus riches ne vivaient que de viande. Nous allons les voir maintenant se répandre au dehors, se heurter à des peuples plus civilisés et commencer cette vie de luttes, de hasards et de guerres terribles qui dura dix siècles et ne se termina que par l'absorption définitive des Gaules dans le monde romain. L'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Asie Mineure furent tour à tour et toutes ensemble leurs champs de bataille; et, tout en faisant à l'esprit d'indépendance sa juste et noble part, les agressions impétueuses et la défense héroïque de nos ancêtres n'étaient au fond, il faut bien le dire, que la lutte de la barbarie contre la civilisation.

Les premiers adversaires que rencontrèrent les Celtes ou Gallo-Kymris, en s'étendant vers le midi, furent les Aquitains, propriétaires des riches vallées de la Garonne, défrichées et livrées à la culture. L'histoire n'a pas enregistré ces luttes et ces chocs, qui durent être formidables. On sait, toutefois, que les envahisseurs dépassèrent la chaîne des Pyrénées et s'établirent dans les vallées de l'Èbre, où, mélangés aux populations indigènes, ils produisirent les Celtibères. Au temps d'Annibal, les Celtibères occupaient une grande partie de l'Espagne centrale. Quant aux côtes, elles avaient été envahies par les Phéniciens, qui y avaient apporté le commerce et la civilisation, en échange des immenses richesses qu'ils surent en extraire. Les Gaulois d'Espagne se trouvèrent ainsi les premiers en contact avec des peuples policés. Mais ils ne surent pas en profiter. Ils restèrent ce qu'ils avaient été dans la Gaule, sans industrie et sans richesses. Quant aux Aquitains et aux Ligures riverains de la Méditerranée, leurs turbulents voisins ne parvinrent pas à les détruire. Leur résistance, secondée par la nature du sol et par les ressources d'un état social supérieur, se prolongea jusqu'au temps de Clovis, qui, le premier, put établir, dans le midi de la Gaule, d'une manière durable, son autorité et sa domination.

Les irruptions des *Gaulois* en Espagne paraissent s'être arrêtées vers l'an 1000 avant notre ère. Mais leurs invasions en Italie se continuèrent sans interruption. A cette époque reculée, la péninsule italique était occupée par les Sicules, peuple industrieux, d'origine phénicienne, navigateur et commerçant, agriculteur, mais peu belliqueux. Dans les premiers chocs, l'avantage est tout entier à la barbarie. Les Sicules furent chassés de l'Italie, leurs 358 villes rasées, et le sol rendu au désert. Les hordes n'aiment pas les cités. Elles s'y sentent trop à l'étroit; puis, nous l'avons dit, jamais race ne fut, plus que la race *gauloise*, rebelle à la discipline et à l'existence régulière qu'entraîne l'habitation des villes et des lieux fortifiés. Aussi, et pour ne pas s'être solidement implantés dans le pays, les conquérants ne tardèrent-ils pas à être subjugués à leur tour.

On place généralement vers l'an 900 l'invasion de l'Italie par les Rasènes (Etrusques), peuples venus, par l'Illyrie, des montagnes de la Grèce. Cette date coïncide, en effet, avec la première irruption des Scythes sur la rive droite du Danube, d'où il est permis de conjecturer que les Etrusques n'ont émigré vers l'Italie que pour fuir le voisinage des barbares. Voici dans quel état ils trouvèrent les contrées qu'ils avaient choisies pour refuge.

Depuis quatre cents ans, les *Gaulois* d'Italie, connus sous le nom d'Ombres, étaient paisiblement établis depuis l'embouchure du Tibre jusqu'au versant des Alpes. Ils avaient partagé ce beau territoire en trois provinces, dont nous devons faire mention ici, parce que nous retrouverons dans la suite de l'histoire les conséquences de cette division géographique et politique. La première, qui était la plus fertile et la plus importante, comprenait les plaines circumpadanes, jusqu'à l'Adige : elle s'appelait Isombrie ou basse Ombrie. La seconde renfermait les deux versants de l'Apennin; c'était la haute Ombrie. La troisième enfin, Ombrie maritime, s'étendait depuis l'Adige jusqu'au littoral de l'Adriatique. Sous l'action incessante du climat, les mœurs farouches de cette branche des *Gaulois* s'étaient un peu adoucies; mais ils avaient à peine commencé quelques ébauches d'agriculture.

Les Etrusques se précipitèrent en Italie, non comme un torrent dévastateur, mais comme des eaux fécondantes. A la bravoure des *Gaulois*, ils opposaient la supériorité des lumières, l'art des campements, la science de bâtir des forteresses et de les défendre et enfin des armes plus perfectionnées. La lutte fut longue et terrible; mais elle devait se terminer en faveur de la supériorité morale. Les Etrusques s'emparèrent de vive force de la haute Ombrie, qui porte encore le nom de ce peuple justement célèbre, et refoulèrent les *Gaulois* vers les hautes vallées du Pô ou dans les lagunes de l'Adriatique. Là, entre le Tessin et l'Adda d'une part, et au-dessus de Ravenne de l'autre, réussit à se maintenir une partie des peuplades vaincues qui, regagnant plus tard du terrain à la faveur des guerres suscitées par la Rome naissante à ses plus proches voisins, rentrèrent en scène pour fournir l'exemple d'une lutte plus longue et plus opiniâtre. Mais, à l'époque dont nous parlons, de l'an 900 à l'an 600, c'étaient les Etrusques qui dominaient politiquement et moralement en Italie. Il faut que cette dure et rude race *gauloise* ait été bien réfractaire à la civilisation pour n'avoir subi que faiblement l'influence d'un peuple policé, artiste et religieux, aux mœurs douces et faciles, qui s'était montré le plus doux des conquérants. A l'inverse de ce qui se pratiquait alors, les Etrusques n'avaient pas exterminé les populations vaincues. Ils avaient laissé debout les bourgs, grands et petits, les cabanes en chaume comme les tentes, et ne s'étaient approprié du sol que ce qui leur était indispensable pour leur propre subsistance et pour leur sécurité. Ils y créèrent des villes et des centres de commerce qui devinrent célèbres;

mais leur histoire, qui ne touche qu'à un point de notre sujet, ne doit pas nous arrêter plus longtemps.

Pendant que les premières colonies *gauloises* d'Italie subissaient ces fluctuations de la fortune, la mère patrie était livrée, au nord comme au midi, à deux courants envahisseurs de nature bien différente. Le Nord apportait périodiquement son contingent de hordes nouvelles qui maintenait, pour ainsi dire, la barbarie au même niveau. Mais, sur toutes les côtes, les hardis navigateurs phéniciens jetaient, avec le commerce, les semences de la civilisation. Leurs barques pontées avaient remplacé les barques en osier recouvertes de cuir, dont les *Gaulois* se servaient pour communiquer avec leurs îles d'Albion et d'Erin. Les Phéniciens ne se bornèrent pas à la création de quelques comptoirs sur les côtes, ils pénétrèrent dans l'intérieur des terres et apprirent aux sauvages indigènes l'art d'extraire les métaux qui sortaient à fleur de terre du pied de leurs montagnes. L'or y était assez abondant, et les *Gaulois* en connurent enfin la valeur. Dès lors, l'exploitation des mines devint une industrie lucrative; elle se continua si bien qu'à l'époque de l'invasion romaine les métaux précieux n'étaient pas rares dans la Gaule centrale. Mais, en même temps, car la soif de l'or a ses fureurs, les mœurs changèrent. Le *Gaulois* devint avide et cupide. La distinction des classes, jusqu'alors peu sensible, s'accusa de plus en plus. L'esclavage devint plus dur, et le pénible travail des mines fut le lot des classes les plus nombreuses et les plus malheureuses. Les étrangers avaient apporté, de plus, surtout dans le Midi, l'art de tisser les étoffes, de fabriquer les armes, et enfin un certain luxe qui adoucit les mœurs avant de les pervertir. Avec les Phéniciens, on vit aussi les premières voies de grande communication. Pour relier entre eux tous leurs comptoirs d'Italie, d'Espagne et de la Gaule méridionale, ils créèrent une route principale qui, traversant les Alpes au col de Tende et les Pyrénées au Perthus, devait plus tard ouvrir l'Italie aux Carthaginois d'Annibal. Les croyances phéniciennes enfin se mêlèrent aux vieilles superstitions *gauloises*. De là, le culte de l'Hercule Tyrien, à qui l'on attribue la création de la célèbre cité de Nemausus (Nîmes) et de cette autre ville non moins célèbre où succomba la liberté *gauloise*, l'Alésia des Eduens. Mais, à la décadence de l'empire phénicien, toutes les tentatives de civilisation furent suspendues. Le vent destructif qui soufflait constamment du Nord refoulait vers le Midi les progrès naissants. Et il en fut ainsi jusqu'au jour (an 600 avant le Christ) où un vaisseau phocéen, battu par la tempête, vint chercher un refuge dans une anse rocheuse, à l'est du Rhône, sur la côte *gauloise*.

Nous dirons ailleurs la légende vraie ou fausse, mais à coup sûr très-intéressante, qui poétise le berceau de la cité marseillaise; mais ce que nous ne saurions omettre ici, c'est l'influence bienfaisante que ne tarda pas à exercer dans un rayon assez étendu ce foyer de civilisation. Le goût des arts se répandit avec le commerce, un port fut créé, des forteresses élevées, de grandes flottes sillonnèrent les eaux de la mer Tyrrhénienne, et les rois sauvages des Ligures en prirent ombrage. Coman, roi des Ségobriges, entreprit de détruire la colonie naissante. Il rassembla une armée et la posta secrètement en embuscade à quelques pas de la ville, en projetant de l'y introduire pendant la nuit qui suivait une grande fête; il avait compté surprendre les Massaliotes dans le sommeil pesant qui suit les plaisirs bruyants et l'ivresse. Mais le complot fut déjoué par une parente du roi, qui le révéla à un Massaliote dont elle était éprise. L'alarme donnée, les colons se tinrent sur leurs gardes; puis, à un moment opportun, ils firent une sortie heureuse, surprirent la troupe embusquée qui s'attendait à les surprendre et la massacrèrent. Marseille courut, dans le même siècle, un péril plus grave, et n'en fut sauvée que par un concours de circonstances fortuites dont la cause lui était étrangère. Nous touchons à un événement grave, qui eut des suites plus graves encore pour la destinée des *Gaulois*.

Jusqu'au VII[e] siècle, les irruptions de barbares, que n'arrêtait guère la faible barrière du Rhin, n'avaient eu qu'un caractère partiel, qui ne troublait pas outre mesure la population sédentaire des Gaules. Tout l'espace compris entre le Rhin et la Chersonèse Taurique était occupé par de nombreuses tribus de Kymris, qui avaient jusqu'alors vainement tenté de se jeter soit en Grèce, soit sur les Gaules ou en Italie. Originaires, comme les Galls, des plateaux de la haute Asie, les tribus des Kymris avaient mieux conservé leurs habitudes nomades, mais elles paraissaient avoir perdu une partie de leur vigueur; on ne voit pas, du moins, qu'elles aient réussi à de grandes expéditions. Or, vers l'an 620 ou 630, il arriva que ces peuplades sans nombre reçurent le choc d'autres peuples plus vigoureux, sortis de l'inépuisable pépinière qui les avait produits tous ensemble. Les nations scythiques ou teutoniques, chassées de l'Asie par d'autres nations vagabondes, envahirent les Palus-Méotides et refoulèrent les Kymris d'orient en occident, de telle sorte que le mouvement se communiqua jusqu'au Rhin. Dans ce flux et ce reflux, des hordes de Kymris, sous la conduite d'un chef puissant du nom de Hu ou Hésus, traversèrent le fleuve et se répandirent dans les Gaules, après de terribles combats qui n'en détruisirent qu'une partie. Régulier comme le courant des mers, ce courant humain suivit la route ordinaire et se porta jusqu'à l'Armorique et aux landes aquitaniques. Ce fut une superposition de peuples faits pour s'entendre, plutôt que pour se combattre, si la terre, à peine appropriée à la culture, eût suffi à les nourrir tous. Mais le trop-plein amena la famine, et la famine de nouvelles émigrations. La Fable, qui n'est le plus souvent que la vérité allégorique, a conservé le souvenir d'un roi des Bituriges, Ambigat, qui, voyant ses sujets trop nombreux eu égard à la quantité des subsistances, envoya deux de ses neveux à la conquête de nouvelles terres, sous la direction du vol des oiseaux. Or, les oiseaux se dirigèrent vers l'orient. Au fond, voici la vérité : entre les *Gaulois* et leurs cousins, les Ombres, il s'était établi, à travers les Alpes, des communications permanentes. Plusieurs fois même, sous la pression des Etrusques, ces derniers avaient dû, quoique à regret, repasser les montagnes, et ils vantaient la fertilité des contrées d'où ils avaient été chassés. C'est donc de ce côté que se portèrent les nouveaux émigrants, aux ordres de deux chefs dont les noms sont devenus célèbres, Sigovèse et Bellovèse. 300,000 hommes s'en allèrent ainsi à l'aventure fonder des empires nouveaux.

La première expédition, que dirigeait Sigovèse, sortit des Gaules par la forêt Hercynienne (forêt Noire), atteignit les sources du Danube, descendit les rives du fleuve, poussa droit devant elle et ne s'arrêta que dans les Alpes Illyriennes, où elle fonda des établissements. Mais ce ne fut qu'une première halte. Reprenant de nouveau sa marche, une partie de ces tribus atteignit les bords de la mer Noire, d'où elle menaça la Grèce, dont elle n'était séparée que par les monts de la Thessalie. Nous les retrouverons bientôt, toujours les mêmes, toujours *gauloises*, audacieuses, insatiables d'aventures, guerroyant contre tous les peuples, passant même le Bosphore, et créant l'empire éphémère des Galates, dernier rempart de l'Orient contre le despotisme romain.

En plein hiver, le Biturige Bellovèse et ses bandes quittèrent le centre des Gaules et prirent le chemin des Alpes. Ils avaient passé le Rhône et campaient au bord de la Durance, lorsque des étrangers vinrent solliciter leur protection. C'étaient des Phocéens que députait à Bellovèse la cité de Marseille assiégée par les Ségobriges et par les Ligures, et réduite à la dernière extrémité. A la faveur de riches présents, ils entraînèrent dans leur cause le chef *gaulois*, qui se détourna pour un instant de son but, attaqua les assiégeants, les battit et les contraignit à restituer aux Massaliotes les terres dont ils s'étaient emparés. Marseille fut donc, dans cette occasion, sauvée par des *Gaulois*, service immense qu'elle oublia bien vite; car, dans la suite, elle prit toujours le parti de leurs ennemis.

Cette expédition terminée, Bellovèse passa les Alpes au mont Genèvre, rencontra les Etrusques en bataille sur le Tessin et les écrasa, grâce au concours des Ombres qu'attiraient dans son camp la communauté d'origine et le désir de la vengeance. Les historiens des Gaules disent que Bellovèse ne fut pas peu étonné de trouver au delà des Alpes des hommes parlant la même langue que lui et issus de la même origine. Nous ne comprenons guère cet étonnement. Entre ces peuplades, les Alpes ne créaient pas une barrière infranchissable. Très-souvent les *Gaulois* d'Italie, serrés de trop près par les Etrusques, franchissaient les montagnes par masses de 10,000 à 12,000, et devaient parler à leurs anciens compatriotes du beau et fertile pays d'Italie. Quoi qu'il en soit, Bellovèse s'y fixa à son tour, en choisissant, entre le Tessin et l'Adda, une riche contrée au sein de laquelle il fonda la ville de Mediolanum (Milan). Ses compagnons, Eduens, Arvernes, Bituriges, quittèrent des dénominations qui ne répondaient plus à rien et prirent, comme leurs nouveaux compatriotes, le nom d'Insubres. Mais ce ne fut pas tout. Le courant établi se continua. A la suite des Insubres survinrent des Carnutes, des Aulerques et des Cénomans, qui, chassant devant eux les Etrusques, ne s'arrêtèrent qu'à la frontière des Vénètes, où leur chef Ele-Dow créa la ville de Vérone et la fortifia. Puis une troisième émigration, composée de Kymris, descend vers le Pô et s'étend sur les bords de la mer Supérieure. Voilà donc les *Gaulois* maîtres de nouveau de la haute Italie et prêts à pousser plus loin leurs conquêtes, s'ils ne rencontrent pas de barrière assez puissante pour les arrêter. Une première fois, ils en avaient chassé les Sicules, puis ils avaient été à leur tour contenus par les Etrusques. Dans la nouvelle phase qui s'ouvre pour eux, ils se heurtent à un ennemi nouveau, d'une étrange puissance, qui, pour le moment, est encore occupé à s'établir fortement dans son berceau. Ceci se passe dans le courant du VI[e] siècle. Rome, déjà conquérante, est constamment en guerre avec ses petits voisins qu'elle détruit ou qu'elle absorbe; ses regards ne dépassent pas les sommets de l'Apennin et les monts de la Lucanie. Mais Rome grandit rapidement. La vigoureuse organisation politique de ce peuple tout d'une pièce, qui, le premier, fit de la patrie sa première idole, résistait à toutes les dissensions intestines. Vienne un événement, si futile qu'il soit, qui mette en présence la vanité *gauloise* et l'orgueil romain, il en sortira quatre siècles de guerres sanglantes, les plus terribles, les plus héroïques qui aient jamais enrichi ou désolé les annales des peuples.

Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer tous les peuples qui prirent plus ou moins violemment possession de la haute Italie. Nous nous bornerons à en nommer les principaux et à esquisser un court tableau de la civilisation générale à ce moment solennel de l'histoire.

Dans la vieille Gaule, toute la région orientale et centrale, protégée par ses montagnes, est restée aux Galls. Le reste du pays est au pouvoir des Kymris mélangés de Galls; au sud de la Garonne, les tribus aquitaniques, qui ne se fondent que lentement avec les autres; au nord de la Seine, la confédération des Belges (guerriers), qui paraîtront plus tard sur la scène pour y jouer un grand rôle; au nord du Rhin, la race gallique occupe la rive droite du Danube et les vallées des Alpes. Les Kymris ont conservé la rive gauche. Dans l'île d'Albion, surnommée par eux Prydain (Bretagne), les Kymris ont suivi les Galls et conquis une partie du territoire. Le golfe de Solway et le cours de la Tweed forme entre les deux races une ligne de démarcation que le temps effacera bientôt. Les Bretons aborigènes sont refoulés vers la Calédonie. En Italie, enfin, trois centres de populations de puissance diverse forment trois confédérations distinctes. Au centre, dans la région circumpadane, les Lingons, les Anamans et les Boïes, la plus vigoureuse de ces tribus et qui impose sa prépondérance à toutes les autres (Boïe, en gallique *homme terrible*). A l'est, sur le bas Pô, les Cénomans. Au delà de l'Apennin et le long de la mer Tyrrhénienne, les Sénons. Plus loin, les Etrusques. Puis le territoire romain, les Samnites et les colonies de la Grande Grèce : voilà, en abrégé, la situation des peuples dans l'Europe occidentale, vers l'an 521, où se sont accomplis tous les événements que nous venons de retracer. Tout en confondant sous le nom de *Gaulois* les Galls et les Kymris, nous ne perdrons pas de vue les différentes confédérations qui, en s'isolant les unes des autres, étaient appelées à des destinées diverses.

La seconde invasion des *Gaulois* en Italie produisit les mêmes désastres que la première. D'un pays défriché, cultivé et civilisé, ils firent un désert. Des champs fertiles redevinrent de nouveau des forêts ou des pâturages. Les grandes cités étrusques, depuis longtemps florissantes, périrent, et sur leurs ruines s'étalèrent des bourgades en chaume. Toutefois, dans ce naufrage, il en surnagea quelques-unes, Mantoue, entre autres, que protégeait le voisinage de ses marais. Les Etrusques avaient conservé çà et là quelques points isolés devenus des centres de commerce où ils échangeaient les produits de leur industrie contre les fruits naturels du sol. Pressés entre la puissance romaine de jour en jour plus menaçante et les hordes barbares de plus en plus hostiles à leur civilisation, ce peuple intéressant des Etrusques était voué à une destruction certaine. Quant aux *Gaulois*, voici, en abrégé, le portrait que Polybe nous en a laissé : « Ils habitaient des bourgs sans murailles; ils manquaient de meubles, dormaient sur l'herbe ou sur la paille et ne se nourrissaient que de viandes; ils ne s'occupaient que de guerre et de culture. Là se bornaient toute leur science et toute leur industrie. L'or et les troupeaux constituaient à leurs yeux toute la richesse, parce que ce sont des biens qu'on peut transporter avec soi à tout événement. » Ainsi, campés plutôt qu'établis, ces aventuriers ne rêvaient qu'excursions, pillage et butin. Les petites républiques de Tarente, de Crotone, de Sybaris et de Métaponte, si fameuses par leur luxe et par leur mollesse, souffrirent cruellement de ce mauvais voisinage. Quant aux Etrusques, ils en étaient souvent réduits à payer tribut, pour éviter des maux plus grands, lorsque des exigences intolérables amenèrent une rupture qui devait être fatale aux deux adversaires, en amenant une dangereuse intervention.

Resserrés dans des limites trop étroites pour la densité d'une population toujours croissante, les *Gaulois* cisalpins (cisalpins par rapport à Rome, qui les nomma toujours ainsi) demandèrent des terres aux Etrusques, qui les refusèrent. Sur quoi, ils assiégèrent la ville étrusque de Clusium. Délaissés par leur confédération trop faible pour les secourir, les Clusins implorèrent l'assistance de Rome (an 391). Dans une pensée ambitieuse, contenue par la prudence, Rome se borna à offrir sa médiation. Mais le choix des médiateurs ne fut pas heureux. Ils étaient de cette orgueilleuse famille des Fabius qui, en pleine république, se targuait d'une origine royale et en affichait l'insolence. Au moment où vont se choquer pour la première fois la fierté *gauloise* et l'arrogance romaine, nous ne pouvons nous dispenser d'exposer en quelques mots le caractère des adversaires en présence. « Les Romains nous sont peu connus, dit le brenn (chef) *gaulois*, qui les connaissait très-bien; mais nous les croyons un peuple brave, puisque les Etrusques se sont mis sous leur protection. Restez donc ici spectateurs de notre querelle : nous la viderons en votre présence, afin que vous puissiez redire chez vous combien les *Gaulois* l'emportent en vaillance sur le reste des hommes. » A ces paroles, les envoyés eurent peine à réprimer un mouvement de colère. « Quel est ce droit que vous vous arrogez sur les terres d'autrui, s'écria l'aîné des Fabius? Que signifient ces menaces? qu'avez-vous à faire avec l'Etrurie? — Ce droit, reprit en riant le brenn sénonais, est celui-là même que vous faites valoir, vous autres Romains, sur les peuples qui vous avoisinent, quand vous pillez leurs biens, quand vous détruisez leurs villes, quand vous les réduisez en esclavage : c'est le droit du plus fort. Nous le portons à la pointe de nos épées; tout appartient aux hommes de cœur. » Dans cette virulente réplique, on croit entendre déjà le fameux adage : « Malheur aux vaincus! »

Il n'en fallait pas tant pour exciter des tempêtes. Les médiateurs changèrent de rôle et violèrent doublement le droit des gens en se mettant à la tête des troupes de Clusium et en chargeant à l'improviste, malgré la foi jurée, un parti de *Gaulois*. Le sénat romain comprit l'imprudence et essaya d'en prévenir les suites; mais il était trop tard. De part et d'autre, on invoquait le dieu des batailles, et, entre les deux races ennemies, il n'y avait plus rien de possible qu'une guerre d'extermination.

La première rencontre eut lieu sur les bords de la petite rivière de l'Allia, le 16 juillet 390, date mémorable qui ouvre le cycle de 338 ans, terminé par la dernière bataille d'Alésia. L'irrésistible *furia gauloise* triompha de la discipline romaine. Les légions furent écrasées ou mises en déroute. Fort heureusement pour la gloire future du nom romain (devons-nous ajouter pour le bonheur du monde?), les vainqueurs s'amusèrent à piller le camp et à se partager, dans l'ivresse, le butin, qui était immense. Rome eut le temps de mettre en état de défense la citadelle du Capitole, où fut entassé l'or et l'argent des temples et tout ce que les familles avaient de plus précieux. On sait le reste; on le sait, du moins, tel que nous le rapportent les annalistes romains; trop patriotes pour être impartiaux dans leur propre cause : la ville prise, les sénateurs massacrés sur leurs chaises curules, beau thème à amplification d'écoliers, puis le Capitole assiégé pendant sept mois et sauvé par les oies; Rome, enfin, payant sa rançon au poids de l'or et au poids plus lourd encore de l'insolence *gauloise* éclatant dans ces mots : « Malheur aux vaincus! »

Mais Rome avait pour elle, outre cette leçon, une politique habile, patiente et persévérante, et, à défaut d'union sincère entre les classes de citoyens, un patriotisme exalté qui, en face de l'ennemi, imposait silence à toutes les discordes civiles. Ses adversaires, au contraire, dépourvus de tout esprit politique, ne visaient qu'au pillage et ne savaient que s'exterminer entre eux pour le partage du butin. Plus d'une fois ils ravagèrent le Latium et promenèrent l'incendie jusqu'à la vue du Capitole. Rome impassible laissa faire et ne prit sa revanche qu'après un quart de siècle, à la bataille d'Albano, bataille formidable qui dura toute une longue journée et se termina enfin en faveur des aigles. Mais le nom et le voisinage des *Gaulois* n'en demeura pas moins pour Rome un sujet de terreur permanente. Dans le cours de sa belliqueuse carrière, la république romaine s'est heurtée à de nombreux ennemis et a détruit de puissants empires; mais jamais tumulte ou proclamation de guerre n'a excité autant d'émotion et d'effroi qu'un conflit avec les *Gaulois*.

Entre des adversaires irréconciliables, tout est motif de guerre. Trop affairée encore pour porter au loin ses regards, la république ajourne ses projets d'attaque contre le seul ennemi qui lui ait encore infligé un outrage. Mais les *Gaulois* ne manquent pas une occasion de guerroyer contre elle. Ils s'allient tantôt aux Etrusques, tantôt aux Samnites, et livrent avec ceux-ci la grande bataille de Sentinum, qui, sans le dévouement du consul Decius, eût été pour Rome une seconde journée de l'Allia. Vaincus à Sentinum, les *Gaulois* sont vainqueurs à Aretium, où succombe Metellus. Mais c'est leur dernier triomphe. Débarrassée enfin des Samnites, Rome porte ses armes sur le territoire des *Gaulois*, et, après quelques alternatives de succès et de revers, sous le consulat de Dolabella, la nation des Sénonais, complétement exterminée, disparaît de l'histoire, et le territoire devient une colonie romaine (283). Il ne s'était écoulé que cent sept ans depuis l'Allia.

Ce n'était pas seulement par la supériorité de ses armes, mais par l'habileté d'une politique sans scrupules que Rome triomphait de ses ennemis. La maxime : diviser pour régner, était familière au sénat romain, et, longtemps avant César, on en usait avec les *Gaulois*. Parmi les confédérations formées en Italie par les *Gaulois*, nous avons mentionné celle des Cénomans, qui s'étendait depuis le Mincio jusqu'au bas Adige. Les Etrusques y avaient conservé quelques points fortifiés, entre autres Mantoue et Ravenne, que la conquête adjugea à la république romaine. En contact immédiat avec un peuple policé et liés avec leurs voisins par des relations commerciales, les Cénomans avaient perdu quelque chose de leur rusticité. Rome eut l'art de les attirer à sa cause et de s'en faire des alliés secrets, avant de porter les armes contre les Boïes au delà du Pô. Il s'était écoulé quarante-cinq ans depuis l'extermination des Sénonais. La république n'avait plus d'autres

ennemis en Italie que les Boïes, les Lingons, les Anamans et les insulaires de la Transpadane; mais c'étaient les plus redoutables et les plus intraitables. De ses colonies de Péna et d'Ariminum, vrais foyers de corruption, elle nouait des intrigues dans la confédération pour la dissoudre. Le bruit s'en répandit chez les *Gaulois*, et une grande expédition fut résolue. L'armée confédérée passa l'Apennin, descendit dans l'Etrurie et menaça Rome une seconde fois au centre de sa puissance. L'effroi, déjà extrême, fut porté au comble chez ce peuple superstitieux, par un oracle des livres sibyllins annonçant que la terre de Rome s'ouvrirait deux fois aux *Gaulois*. La première invasion avait laissé des souvenirs vivaces; mais, par une habile interprétation de l'oracle sibyllin, suivie d'un acte d'horrible cruauté, les augures rassurèrent le peuple consterné. Un *Gaulois* et une femme *gauloise* furent enterrés vivants dans la terre romaine, et c'est ainsi que les dieux furent satisfaits. L'enthousiasme succédant à la terreur, les consuls Æmilius et Atilius Regulus purent livrer (an 285) en Etrurie la bataille de Télamone, où les *Gaulois* laissèrent 40,000 morts et 10,000 prisonniers. Il devenait de plus en plus évident que la fougue et l'intrépidité *gauloises* ne pouvaient plus tenir contre la valeur et la discipline romaine, secondées par la supériorité des armes. Le premier choc des *Gaulois* était terrible; mais, s'ils ne parvenaient pas à enfoncer l'ennemi, ils se débandaient et n'avaient pas l'art de se rallier. Puis leurs grandes épées, de mauvaise trempe, pliaient comme du plomb sur les casques et les boucliers romains, et pendant le temps qu'ils mettaient à les redresser sur le genou, ils se laissaient égorger par un ennemi plus alerte et mieux armé. La perte de la bataille de Télamone affranchit l'Etrurie et entraîna l'invasion par les Romains des contrées transpadanes. En l'an 223, les armées romaines passèrent le Pô pour la première fois; mais de cette première invasion, où se signala leur perfidie plus que leur bravoure, les vainqueurs de Télamone ne remportèrent que des dépouilles opimes et un traité sans bonne foi de part ni d'autre et qui ne fut jamais exécuté.

La république avait alors de bien autres soucis que des querelles avec ses intraitables voisins. Elle se trouvait alors en plein au milieu de la seconde guerre punique. Les *Gaulois*, de leur côté, attendaient un vengeur. Il leur vint d'Afrique. Après de brillants succès en Espagne, Annibal traverse les Pyrénées au col du Perthus et met le pied sur le territoire des Gaules. Les premiers peuples qu'il y rencontre hésitent sur l'accueil à lui faire. Les *Gaulois* transalpins ne connaissent de Rome que le nom et la puissance, et ils entendent rester neutres dans une querelle qui leur est étrangère. Cependant ils ne défendent que mollement le passage du Rhône et les défilés des Alpes, où ils pouvaient écraser l'armée carthaginoise. Quelques historiens prétendent (et le fait n'est pas invraisemblable) que des émissaires insubres et boïens, ennemis jurés de la république, avaient gagné en partie leurs amis de la vieille Gaule à la cause d'Annibal. Quant aux *Gaulois* cisalpins, ils l'embrassèrent avec ardeur et n'attendirent même pas pour se soulever l'armée des Carthaginois. Tombant à l'improviste sur les colonies de Crémone et de Placentia (Plaisance), ils les détruisirent, enlevèrent les triumvirs romains, battirent une armée de la république dans la forêt de Mutine et coururent au-devant de leur nouvel allié, à qui ils portaient la gloire et le salut. Annibal dut tressaillir de joie à l'arrivée de ces vaillants auxiliaires, qui venaient combler les vides d'une armée décimée et presque anéantie par une route longue et hérissée de difficultés. Les *Gaulois* formèrent le noyau principal de l'armée nouvelle. Livrés à eux-mêmes, ils eussent été impuissants; sous les ordres du génie, ils devenaient invincibles. C'est avec eux qu'Annibal gagna les batailles de la Trébie, de Trasimène et enfin la grande victoire de Cannes, qui retentit aux oreilles des Romains comme les cris de triomphe de l'Allia. Est-ce aux *Gaulois*, insatiables de carnage, que le chef carthaginois, qui n'était pourtant pas tendre, criait d'épargner les vaincus? On peut le croire : ils avaient tant d'injures à venger! Sur 45,000 hommes dont se composait à Cannes l'armée d'Annibal, 30,000 étaient *Gaulois*, et des 5,000 à 6,000 qu'il laissa sur le champ de bataille, la majeure partie était de la même nation. Les nouveaux alliés d'Annibal restèrent fidèles à sa fortune. Leur courage seul, qui ne se démentit jamais, lui permit de se maintenir pendant seize ans en Italie, contre toutes les forces de la république. Toujours implacables ennemis de Rome, les *Gaulois* suivirent leur chef jusqu'aux funestes champs de Zama, où ils formaient encore le tiers et le meilleur tiers de son armée. Il en avait, en les disciplinant, composé la solide phalange qui résista seule pendant plusieurs heures, quand les ailes étaient déjà en déroute, jusqu'à ce qu'enfin, attaquée de front, en queue et sur les flancs, elle succombât.

Les historiens politiques et militaires ont critiqué à l'envi la conduite d'Annibal après la bataille de Cannes; ils lui ont reproché d'avoir pris le chemin de Capoue au lieu de marcher sur Rome consternée et de s'en emparer par une dernière lutte dont l'issue n'aurait pas été douteuse. Nous ne sommes pas compétents pour trancher une question aussi grave, obscurcie qu'elle est d'ailleurs par la distance des temps et par l'insuffisance des documents historiques. De plus, il nous paraît téméraire de juger si légèrement les actes d'un grand homme. D'abord, nous ne connaissons pas toute l'étendue des ressources que possédait encore la république, et nous ne pouvons pas davantage juger de la hauteur où s'était élevée chez elle l'énergie du désespoir. Annibal pouvait avoir de très-bonnes raisons pour se rapprocher de l'Italie méridionale et de la Sicile, peuplées de colonies carthaginoises qui lui promettaient des ressources assurées. Dans les contrées alliées et voisines de la mer, il trouvait plus de facilité à maintenir ses communications avec la métrople. Puis les délices de Capoue, dont on a tant parlé, devaient avoir peu de prise sur des guerriers farouches, accoutumés depuis longtemps à vivre de pillage et de butin. Ce n'est pas enfin en quelques mois ni en quelques années que pouvait s'amollir l'âme d'un peuple aussi fortement trempé que le peuple *gaulois*. Laissons là Capoue et ses délices. Sous la main de fer d'un homme aussi dur pour ses soldats que pour lui-même, on ne voit pas que la discipline en ait souffert. Peut-être, cependant, au lieu de s'enfoncer dans la péninsule, Annibal eût-il mieux fait de revenir sur ses pas, de se rapprocher du territoire *gaulois* et d'y prendre un point d'appui pour une campagne nouvelle et décisive. En se retranchant d'ailleurs sur le Pô et sur le Taro, il eût pu tendre la main aux armées envoyées de Carthage à son secours et qui ne parvenaient jamais à le rejoindre. Mais l'histoire ne se fait pas avec des conjectures. Le fait est que le grand homme de guerre essaya vainement de reporter vers le nord de l'Italie le théâtre de la guerre. Réduit à la défensive, après une série de brillantes victoires, il donna l'ordre à son frère Asdrubal de venir le rejoindre à travers les Alpes par le chemin qu'il lui avait frayé. Mais le génie n'est pas propriété de famille. Grâce à la connivence des *Gaulois* transalpins, qui épousaient décidément la cause de leurs frères, Asdrubal put franchir sans obstacle les Alpes et le Tessin avec une grande armée composée en majeure partie de Celtibères et de *Gaulois*. Mais, par une série de mauvaises manœuvres, il aboutit à se faire écraser dans la plaine de Métaure (207), et la cause de Carthage, comme celle des *Gaulois*, fut irrévocablement perdue.

Six années après s'ouvrait pour Rome la dernière phase de ses guerres *gauloises* cisalpines. La république n'ajournait ses projets que jusqu'au jour où le succès lui paraissait assuré. A peine fut-elle débarrassée de la seconde guerre punique qu'elle se mit à renouer des intrigues avec les tribus cisalpines, et particulièrement avec les Cénomans. La guerre était imminente. Dirigés par un chef habile, Amilcar, qu'animait sa haine de Carthaginois contre les oppresseurs de sa patrie, les Boïes, les Insubres, les Ligures et les Cénomans se confédèrent, se mettent en campagne et obtiennent d'abord de notables succès; mais une grande bataille qu'ils perdirent sous les murs de Crémone, par la trahison des Cénomans, fut le prélude de désastres épouvantables. La guerre ne dura pas moins de trente ans, et, malgré le courage du chef suprême de la confédération, Boïo-Rix, qui s'ensevelit dans sa défaite, les *Gaulois* succombèrent. Les consuls romains Flaminius et Scipion Nasica déshonorèrent leurs victoires par des cruautés inouïes. A leur triomphe, ils se vantèrent de n'avoir laissé vivants, de toute la nation des Boïes, que les enfants et les vieillards. Ainsi disparurent de la terre ces races vaillantes, mais indisciplinables, en l'an 190, quatre-vingt-treize ans après l'extermination des Sénonais. Le trésor romain s'enrichit des dépouilles des vaincus. Les noms de Boïes, de Lingons, des Anamans disparurent de l'histoire, et, sous le nom de Cisalpine ou de *Gallia togata*, la Gaule transpadane, réunie à la Gaule cispadane, devint une province romaine repeuplée de colonies nouvelles, et la terre même ne garda aucun souvenir de ses anciens possesseurs.

En l'an 170, Rome, maîtresse de l'Italie entière et de la moitié du monde, jetait déjà un regard ambitieux par delà les Alpes, où l'attendaient des adversaires qui ne lui étaient pas inconnus. Les prétextes de guerre ou d'intervention ne lui manquaient pas. Au besoin, elle les eût fait naître. Par ses ordres ou de son aveu, en pleine paix et sans respect pour le droit des gens, ses colons de la Cisalpine entraient à l'improviste, à main armée, sur les territoires voisins, opérant des razzias de troupeaux contre lesquelles les dépouillés réclamaient en vain. L'insatiable république préludait ainsi à de nouvelles conquêtes; mais, avant de reprendre l'histoire de la mère patrie, voyons ce qu'étaient devenus, après quatre siècles, c'est-à-dire depuis l'an 587, les compagnons de Sigovèse.

Plus heureux que leurs frères d'Italie, ces vaillants fils de la Gaule ne s'étaient pas encore heurtés au colosse romain. Paisiblement établis dans les meilleures vallées des Alpes illyriennes, ils étendaient leur puissance jusque dans le voisinage du monde grec, dont ils n'étaient séparés que par les montagnes de l'Epire, de la Thessalie et de la Macédoine. Mais ils en étaient plus éloignés encore par la différence des goûts et des mœurs. D'un côté, la barbarie primitive; de l'autre, tous les raffinements de la civilisation. D'un versant à l'autre, on ne se connaissait pas. Un hasard mit en présence ces deux mondes si contraires. Alexandre, jeune encore, revenait victorieux d'une expédition contre les Scythes, lorsqu'à son camp se présentèrent, attirés par la curiosité, quelques athlètes dont la haute stature, l'air martial et la fierté le frappèrent vivement. Le héros macédonien, non moins curieux et plus profond dans ses desseins, tenta de les éblouir par sa pompe et sa magnificence; mais il n'y réussit pas. « Quelle est, leur demanda-t-il, la chose que vous craignez le plus au monde? — Nous ne craignons que la chute du ciel, » répondirent ces hommes dont les ancêtres devaient avoir habité les bords de la Garonne. « Voilà, dit-il, en se retournant vers son entourage, voilà un peuple bien fier. » Alexandre apprécia ses nouveaux hôtes, contracta avec eux des traités d'alliance et en prit quelques-uns à sa solde : précédent funeste, qui fut imité par ses successeurs et entraîna l'intervention, à coup sûr fort inattendue, des *Gaulois* dans les démêlés des républiques et des empires de la Grèce et de l'Asie Mineure, puis finalement la création, sur les rives de l'Halys et du Sangarius, près de la terre classique de la Phrygie, d'un empire nouveau.

Avant de jouer un rôle important dans les affaires, les descendants de Sigovèse s'étaient souvent grossis de bandes sorties des Gaules et poussées par les mêmes causes dans les mêmes voies. Dans le cours du IVe siècle, notamment, des guerriers venus du Nord, Belges, Bolgs, Volgs ou Volks, avaient pris l'habitude de passer la Seine et la Marne pour s'établir sur les terres plus riches des Gallo-Kymris. Quelques-unes de leurs tribus, les Arécomiques et les Tectosages, plus connues sous le nom générique de Volks, avaient dépassé les Cévennes et s'étaient fixées de vive force dans les contrées voisines des Pyrénées. Elles occupaient, avec Tolosa pour capitale, ville déjà célèbre et d'origine aquitanique ou ibérique, toute la partie de l'ancienne Gaule qui forme aujourd'hui les départements de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, de l'Aude, de l'Ariége et des Pyrénées-Orientales. Vers l'an 281, nous dit l'histoire, une armée considérable de Tectosages, poussés par l'amour des aventures et probablement aussi par la disette, émigra en masse par le seul chemin qui, depuis l'affermissement de la puissance romaine, restât ouvert à des entreprises de cette nature. Les Tectosages s'en allèrent par la forêt Noire rejoindre les fils de Sigovèse, et nous les retrouverons plus tard mélangés avec eux dans les montagnes de la Galatie.

En retardant d'une quinzaine de siècles l'invasion de l'Europe par les hordes asiatiques, Alexandre le Grand a sans doute rendu à la civilisation un service immense; mais, en ouvrant aux hordes européennes les portes du monde grec, il a été moins utile à sa patrie. Au fait, les conquérants n'y regardent pas de si près. Le roi de Macédoine avait pris des *Gaulois* à sa solde; Pyrrhus en fit autant. Aventurier infatigable, ce Charles XII de l'antiquité devait avoir du goût pour les aventures. Bien prit plus d'une fois au roi d'Epire d'avoir de telles troupes dans ses armées; car plus d'une fois elles lui valurent la victoire ou le sauvèrent d'un désastre. Dans sa campagne du Péloponèse, il eût été perdu dès le début sans le dévouement des *Gaulois*, qui le tirèrent d'une embuscade où ils périrent presque tous. Les survivants se firent tuer avec lui sous les murs d'Argos.

Nous ne suivrons pas les *Gaulois* dans leurs expéditions en Grèce, faites pour le compte de petits rois dont ils épousaient les interminables querelles. De même que les Suisses modernes, qui, du reste, sont aussi d'anciens *Gaulois*, ils s'enrôlaient facilement dans un camp ou dans un autre, fidèles à la foi jurée, mais sans autre but que la richesse et la recherche des aventures. Ce n'est pas le côté le plus brillant de leur histoire. Nous nous en tiendrons à leurs exploits les plus mémorables, savoir : l'expédition de Thessalie, la fondation de l'empire des Galates et leur lutte suprême contre la puissance romaine.

Les *Gaulois* n'eurent pas plus tôt pris parti dans les factions qui déchirèrent la Grèce, qu'ils s'aperçurent de la faiblesse de ces nations dégénérées. Dès lors, ils résolurent d'y combattre pour leur propre compte et projetèrent une grande expedition. Le nom du chef qui la commandait nous est resté inconnu. Les Grecs l'appelaient Brenn, comme celui qui prit et saccagea Rome; mais Brenn ne signifie que chef ou roi de guerre. Des hauteurs de la Macédoine, les troupes de ce brenn, divisées en plusieurs colonnes, envahirent la Thrace, qu'ils ravagèrent, puis descendirent le revers méridional de l'Hémus, se dirigeant au centre même de la Hellade. Le roi de Macédoine, Ptolémée, dit la *Foudre*, qui n'était pas un foudre de guerre, tenta de les arrêter. Mais la fameuse phalange macédonienne, toute fière encore de la gloire acquise sous Philippe et sous Alexandre, fut enfoncée au premier choc des *Gaulois* (an 281), et le roi fut tué. L'alarme se répandit dans toute la Grèce, et pour un moment on y fit trêve aux querelles particulières pour opposer une digue au torrent dévastateur.

Ce qui attirait les *Gaulois* de ce côté, c'était le temple de Delphes et la renommée de ses richesses. Par l'appât de ce butin promis à la bravouve, le brenn avait, au dire des historiens grecs, réuni une armée de plus de 300,000 hommes, où se trouvaient mêlés d'anciens Galls, des Tectosages, des Boïes, qui prenaient le nom de Tolisto-Boïes, et enfin quelques Teutons que commandait un chef du nom de Lut-Her (*lut*, glorieux; *her*, guerrier). A cette formidable armée, les Athéniens, les Béotiens, les Phocidiens, les Locriens, les Mégariens et les Etoliens réunis n'avaient à opposer qu'une vingtaine de mille hommes et les obstacles de leur célèbre défilé des Thermopyles. Après une bataille sanglante, le défilé fut forcé, et le brenn ne vit plus un seul ennemi devant lui dans toute la Phocide. Il s'approcha de Delphes et se disposa à en faire le siége. Mais la ville sacrée avait reçu de tous côtés des renforts. On sait que la superstition grecque attachait un prix inestimable à la possession de ce lieu vénéré, d'où partaient les oracles de leurs destinées. Animés à la vue d'une multitude de statues d'airain doré qu'ils prenaient pour de l'or pur, les *Gaulois* se ruèrent à l'assaut de la montagne de Delphes avec leur audace ordinaire, forcèrent tous les passages et les avenues qui conduisaient au temple, et l'œuvre de pillage commença. Alors (mais ici nous sommes en plein merveilleux, et la vanité comme la superstition grecques doivent nous tenir en garde contre des récits fabuleux), alors éclata un orage épouvantable, mêlé de grêle et de tonnerre; puis le dieu apparut pour foudroyer les profanateurs de son temple. Saisis d'une terreur panique, les *Gaulois* s'enfuirent en désordre en jetant le butin qu'ils avaient pris. En négligeant le côté légendaire de ces récits, on voit que les aventuriers rentrèrent dans leur pays, affaiblis, décimés par une multitude de combats désavantageux livrés sans ordre, dans des montagnes inconnues, mais non vaincus. Quant au butin, ils le partagèrent selon leur coutume, puis ils se séparèrent pour courir à de nouvelles expéditions.

De toutes leurs courses, celle qui laissa les traces les plus durables fut l'invasion de l'Asie Mineure. Sous les faibles successeurs d'Alexandre, ces belles contrées étaient livrées aux guerres interminables d'une foule de petits princes qui s'en disputaient les lambeaux. Il ne fut pas difficile aux *Gaulois* de s'y tailler à coups d'épée un royaume à leur guise. Ils firent plus : devenus, par la force de leurs armes et par la terreur de leur nom, arbitres des puissances en lutte, ils distribuèrent des couronnes et replacèrent, entre autres, Nicomède sur le trône de Bithynie. Le roi Nicomède leur accorda des terres en échange de ce service; mais il se donna de mauvais voisins. Il ne put se dérober lui-même à leurs incursions qu'en leur payant tribut. Acceptée ou subie, la domination des *Gaulois* s'étendit à l'occident du Taurus depuis l'Hellespont jusqu'aux eaux de Rhodes et de Chypre. Que pouvait contre la force physique mue par un courage indomptable la faiblesse de ces populations dégénérées et amollies par le luxe oriental? Les Phrygiens fuyaient devant les barbares comme des troupeaux de moutons. Seul le roi de Syrie, Antiochus, contint le débordement qui menaçait ses propres Etats, et les conquérants nomades finirent par se fixer autour de la ville phrygienne Pessinonte, dont ils firent leur capitale, et ce pays fut dès lors appelé Galatie, c'est-à-dire terre des *Gaulois*.

An 191-63. L'empire des Gallo-Kymris en Asie, empire tout aristocratique et militaire, conserva pendant cent vingt-huit ans son indépendance au milieu des troubles que suscitait dans ces régions l'ambition romaine. La mollesse des populations voisines et la douceur du climat n'exercèrent qu'une faible influence sur le caractère toujours rude et farouche des *Gaulois*. Ils avaient été d'abord pour le pays un véritable fléau; ils devinrent plus tard le dernier rempart de la liberté. Dès l'an 190, les Romains, qui étaient alors occupés à réduire par le fer et le feu la Cisalpine, rencontrèrent, à leur grande surprise et non sans effroi, sur des champs de bataille lointains, leurs éternels ennemis. La veille de la fameuse bataille de Magnésie, qui anéantit les forces grecques et asiatiques, un corps de mille *Gaulois*, au service d'Antiochus, passa le fleuve qui séparait les armées, courut insulter le consul Scipion jusque dans son camp, y mit le désordre et se retira presque sans perte. Dans la journée décisive du lendemain, les *Gaulois* seuls firent une résistance sérieuse. Les Romains reconnaissaient leurs adversaires à leurs saies qu'ils n'avaient jamais quittées, à leur taille de géant, à leurs cheveux roux, à leurs longues épées et surtout à la vigueur de leurs coups. Il entrait dans la politique du sénat de ménager de tels hommes et de les isoler d'abord avant de les attaquer dans leurs montagnes. On sait avec quelle facilité la république pénétra dans ces contrées où s'était perdu tout esprit militaire et tout sentiment de liberté. Les *Gaulois* furent plus difficiles à soumettre. Trois armées romaines s'y usèrent successivement. Enfin le consul Manlius parvint, par une tactique habile, à les investir sur le mont Olympe et à triompher d'une résistance désespérée. Rome leur imposa ses conditions ordinaires, c'est-à-dire une domination déguisée sous la forme d'un protectorat qui laissait aux nations subjuguées les apparences de l'indépendance. Rome traitait de très-

haut les rois d'Asie devenus ses tributaires ; avec les *Gaulois*, elle eut toujours quelques ménagements conseillés par la prudence, jusqu'à ce qu'enfin, la dernière barrière étant tombée avec Mithridate, la Galatie, comme tout le reste de l'Asie Mineure, fût, sous le règne d'Auguste, réduite en province romaine.

Jusqu'à l'année 154 avant l'ère chrétienne, Rome n'avait rencontré les *Gaulois* que hors de leurs domaines et, pour ainsi dire, à l'état de campement. Une occasion se présenta pour Rome de passer les Alpes pour la première fois ; elle fut saisie avec empressement. A dater de ce moment et pendant un siècle, on voit s'introduire dans les vieilles Gaules les intrigues du sénat romain et les légions à la suite. Les aigles avancent lentement, mais elles avancent toujours et ne reculent jamais. Unis, les *Gaulois* n'eussent jamais été vaincus; divisés, ils devaient l'être, de telle sorte que leur longue résistance, illustrée par des actes héroïques, finit par l'absorption des Gaules dans le monde romain, qui était alors le monde universel.

C'est cette dernière partie de l'histoire des *Gaulois* qu'il nous reste à exposer. Mais, comme le récit des dernières luttes, qui furent les plus brillantes, a trouvé sa place dans la vie de César, pour ne pas nous répéter, nous passerons rapidement sur cette époque de notre histoire.

Depuis dix siècles environ qu'ils s'étaient fixés dans le pays, les *Gaulois* s'étaient peu modifiés. Ils étaient restés barbares. Ils se plaisaient aux sacrifices humains et affichaient un grand mépris de la mort. Nous avons exposé au mot DRUIDE leur religion, mélangée de polythéisme grec introduit sans doute par les Phéniciens, et de ce naturalisme originaire où l'on retrouve, comme dans l'Inde, le dogme de la métempsycose. Si les mœurs y étaient féroces, elles y étaient pures, et la chasteté des femmes était proverbiale. En politique, pas de constitution écrite, point de droits reconnus, mais le despotisme absolu d'une multitude de grandes familles qui, par des élections factices, perpétuaient leur domination avec la connivence des druides. Les arts et les sciences enfin avaient fait quelques progrès. Les *Gaulois* avaient inventé la charrue à roues, les cribles de crin, l'emploi de la marne comme engrais, les procédés de l'étamage et du placage, la trempe du cuivre, le tissage et la teinture des étoffes. Ce n'était pas un peuple sans génie, tant s'en faut; mais il était absolument dépourvu d'esprit politique, et ce fut sa perte, si tant est qu'on doive déplorer une conquête qui devait les doter de deux grands bienfaits, une constitution politique et une législation.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il ne nous reste plus qu'à faire un rapide dénombrement des Gaules telles qu'elles s'offraient à la première invasion des Romains.

1° Au sud, les Aquitains et les Ligures, d'origine ibériennne. Capitales : Narbo, Tolosa, Burdigala. L'Aquitain était vif, intelligent et brave, mais vantard et rusé. C'est le Gascon de nos jours; le Ligure, sobre, économe et dur au travail ; sol riche, mais mal cultivé, habitants pauvres. Les Massaliotes les entraînèrent peu après dans leur orbite et les déshabituèrent du brigandage.

2° Au centre, la vraie famille *gauloise* où dominaient les Arvernes (Auvergnats), les Eduens (Bourguignons), les Séquanais (Francs-Comtois), les Bituriges (du Berry), les Carnutes (de la Beauce), les Cadurkes (du Quercy), les Allobroges (des Hautes-Alpes), les Helvètes (Suisses), etc., etc. Ceux-ci ne ressemblaient en rien aux Aquitains et aux Ligures. Hardis, violents, bruyants, impétueux, propres à tout comprendre et à tout entreprendre, ils sont restés le type primitif des Français des temps modernes. Entre tous ces peuples, il régnait une profonde et implacable inimitié, et ce fut la cause principale de leurs désastres.

3° Gallo-Kymris, mélange de Galls originaires et de Kymris envahisseurs, constituant principalement la confédération armoricaine. De la Garonne à la Seine, ils occupaient toute la partie occidentale des Gaules. Là se trouvaient les Santons (de Saintes), les Nannètes (de Nantes), les Vénètes (de Vannes), les Aulerques (d'Evreux), etc. Moins industrieux que les *Gaulois*, les Kymris étaient plus pauvres; de là un âpre sentiment d'indépendance et de jalousie invétérée, qui les précipita tous ensemble dans la servitude.

4° Kymris-Belges, entre la Seine, la Marne, la chaîne des Vosges, le Rhin et l'Océan. Au premier rang venaient les Trévises, nation considérable dont la cité principale, Trèves, eut l'honneur de devenir la capitale des Gaules; puis les Eburons (de Liége), les Nerviens (de Namur), les Rémois (de Reims), les Atrébates (d'Arras), les Ambaces (de la Somme) et les Morins (des côtes de l'Océan). Ces tribus étaient restées plus farouches que toutes les autres. Plus éloignées des centres de civilisation méridionaux, elles en avaient moins ressenti l'influence. Le commerce y était nul et la culture presque ignorée.

Tel était, à vol d'oiseau, l'état des Gaules dans le milieu du IIe siècle, lorsque apparurent la toge et les enseignes romaines.

Dans ce dénombrement, nous n'avons pas compris la cité massaliote, dont le peuple cultivé, lettré, souvent artiste et industriel, n'appartenait pas à la famille *gauloise* et se tenait en dehors de toutes les associations politiques.

En l'an 154, une querelle surgit, et elles n'étaient pas rares, entre les Massaliotes et les Ligures ; elle fut portée devant le sénat romain. C'était à peu près la répétition du débat survenu autrefois entre les *Gaulois* d'Italie et les Etrusques. Le sénat procéda de même et envoya des députés. Surgit une altercation où deux Romains sont tués. Il n'en fallait pas tant à l'ambition romaine pour faire de ce débat étranger sa propre cause. Trois légions sont dirigées sur le pays en litige. Tout plie devant elles. Les consuls Flaccus et Sextius attaquent même des peuples paisibles, tels que les Voconces et les Salluviens, prennent possession du pays et y fondent une colonie, qui est aujourd'hui la ville d'Aix en Provence. On dirait, mise en action, la fable de l'*Huître et les Plaideurs*.

Vingt ans après, la guerre éclate entre les Eduens et les Allobroges. Par l'entremise des Massaliotes, Rome intervient encore, et, s'attachant de préférence au peuple le plus puissant pour en faire le pivot de ses intrigues futures, elle conclut avec les Eduens un traité de paix et d'amitié, où elle les qualifie pompeusement d'*amis et d'alliés du peuple romain*. La sotte vanité du peuple qui accepta cette dangereuse amitié fut pour les Gaules le premier anneau de leurs chaînes.

Les Arvernes et les Allobroges se coalisent contre les Eduens et la guerre éclate : troisième prétexte d'intervention pour Rome, qui prend feu pour ses amis et écrase successivement leurs adversaires. Les Allobroges répondirent mal à leur réputation de bravoure, ils se débandèrent au premier choc ; mais les Arvernes firent meilleure contenance. Fier et plein de jactance à l'aspect des petits bataillons romains, dont il était loin de soupçonner la force, le roi des Arvernes s'était écrié avec mépris : « Quoi ! ce n'est pas un repas de mes chiens ! » La mêlée s'engagea. Elle fut affreuse. Cent vingt mille *Gaulois* y périrent. Bituit s'échappa; mais, pris par trahison, il fut envoyé à Rome d'où il ne revint plus. Le sénat déclara les Allobroges sujets du peuple romain, réunit leur territoire aux conquêtes déjà faites sur les Ligures, et du tout il composa une province. Mais, avec les Arvernes, il vit qu'il fallait compter. Il ne confisqua aucune partie de leur territoire et ne leur imposa même aucun tribut. C'était la tâche de l'avenir.

Le but principal du sénat, lorsqu'il s'arrogea les terres des Allobroges, était de s'assurer les passages des Alpes. Puis, pour se tenir en garde contre l'inconstance des Massaliotes, déjà inquiets des suites de leur imprudence, il fonda à Narbonne une colonie romaine, véritable petite Rome, image de la grande patrie dont elle reflétait le génie, nouvelle base pour des opérations futures. L'influence romaine gagnant de proche en proche, toute l'Aquitaine lui fut bientôt soumise ou inféodée. Les *Gaulois* du centre ne paraissaient pas s'inquiéter beaucoup des envahissements de cette puissance dont ils ne soupçonnaient pas les desseins; et ils n'auraient pas discontinué leurs guerres privées, si un terrible orage venu du Nord n'eût menacé d'engloutir tout à la fois les vainqueurs et les vaincus.

An 113. Chassées par un tremblement de terre qui avait bouleversé leurs demeures, d'innombrables hordes kymriques et teutoniques, qui habitaient les bords de la Baltique, se précipitèrent en masse vers le sud de l'Europe en poussant tout devant elles. Jamais pareil tumulte ne s'était produit dans les populations humaines. Ces hordes étaient éminemment guerrières : elles avaient deux chefs remarquables, Boio-Rix et Teutobokus, géants du Nord qui franchissaient d'un saut six chevaux rangés de front. Le bruit de leur arrivée s'annonçait par de bruyantes clameurs et leur passage se signalait par des désastres et des ruines. Bientôt elles arrivèrent aux frontières des Gaules et de la république. Raconter leurs expéditions, leurs sept grandes batailles et leur défaite, qui a porté au plus haut degré de renommée le nom de Marius, serait sortir de notre sujet. Nous n'en dirons que la part qu'y prirent les *Gaulois* et les graves conséquences qui en résultèrent pour leur liberté.

Les Belges soutinrent le premier choc, puis ils traitèrent avec les envahisseurs en leur cédant la ville d'Aduat, destinée à devenir l'entrepôt de leur butin. Par les Alpes Noriques, une partie des Kymris parvint en Helvétie et dans les Kymris sédentaires, Tigures et Ambres, reconnurent d'anciens membres de leur famille. Le goût des aventures se réveillant chez ces demi-barbares, ils renforcèrent les bandes et descendirent avec elles dans la vallée du Rhône. Rome s'émut pour sa Province, et d'autant plus que les déprédations de ses proconsuls lui avaient déjà aliéné jusqu'à ses premiers partisans. Les Tectosages de Toulouse étaient, comme les Ambres, fortement tentés de s'allier à leurs frères du Nord. Le consul Cépion les prévint et mit à sac leur ville, la plus riche des Gaules après Marseille. Après une excursion en Espagne, les hordes revinrent sur le Rhône et se partagèrent en deux courants : l'un de Kymris, qui, par les Alpes Tridentines, gagna la haute Italie ; l'autre de Teutons et d'Ambres, qui ravagea la Province. Le consul Cassius avait essayé de les arrêter à Genève, et il avait été battu. Les consuls Manlius et Cépion furent encore moins heureux sur le Rhône ; leurs camps furent forcés, toute la savante discipline romaine échoua contre la fureur kymrique ; 80,000 soldats romains tombèrent dans une seule bataille, et il ne s'en échappa que dix. Rome trembla pour elle-même, les souvenirs de l'Allia se réveillèrent dans tous les esprits. On appela Marius.

Chacun sait comment, par un courage au-dessus de tout éloge, par une fermeté presque cruelle, et surtout par d'habiles manœuvres, le grand homme de guerre parvint à écraser successivement les Ambro-Teutons près d'Aix et les Kymris dans les plaines de Verceil; deux victoires qui, dans la mémoire des hommes, n'ont d'égales que celles de Marathon et de Châlons, où fut aussi sauvée la civilisation. Mais ce qui n'a pas été assez remarqué, c'est le profond ressentiment que Rome conçut contre les *Gaulois*, pour avoir secondé ou laissé passer les barbares. A dater de ce moment, toutes les entreprises projetées contre les Gaules devinrent populaires à Rome, et la conquête complète en fut méditée.

Mais, dans la Gaule centrale comme dans une partie de l'Aquitanique, l'animation contre Rome n'était pas moins vive. Puis les troubles de la métropole se répercutaient dans les provinces. Dans les guerres civiles, l'Aquitaine prit le parti de Sertorius. Le soulèvement devint général. Narbonne et Massalie furent assiégées. Puis l'insurrection, trop partielle et trop faible, fut étouffée dans les proscriptions et les supplices. Une misère affreuse désola ces belles contrées, naguère si florissantes. Elles devinrent désertes, et Rome dut les repeupler par des colonies militaires. Sûre désormais, à ce prix, de la fidélité de la Province, elle attendit, pour s'étendre vers le nord, une occasion qui ne tarda pas à se présenter.

Nous sommes au commencement du Ier siècle avant l'ère chrétienne. Le sort des *Gaulois* devient de plus en plus critique. Par la province Narbonnaise, Rome les enveloppe au midi, tandis qu'au centre, chez les Eduens, elle entretient un foyer d'intrigues. Sur les bords du Rhin apparaissent chaque jour de nouvelles hordes, que les intarissables steppes du nord vomissent sans cesse sur l'Europe méridionale. Si, dans ces conjonctures menaçantes, les peuples de la Gaule eussent été doués de l'ombre d'un sentiment politique, ils auraient compris la nécessité d'une organisation unitaire, ou du moins d'une fédération assez puissante pour réunir les forces éparses et faire face de tous côtés aux dangers communs. Loin de là, c'est ce moment critique qu'ils choisirent pour se diviser de plus en plus. Orgueilleux d'un patronage qui aurait dû les humilier, les Eduens s'en autorisèrent pour tyranniser les autres tribus galliques. Possesseurs des rives de la Saône, ils établirent sur cette rivière, au préjudice des Séquanais, des droits de péage excessifs, qui gênaient leur commerce avec le midi. Les Séquanais lésés se liguèrent avec les Arvernes contre les Eduens, et, prévoyant que Rome ne faillirait pas à secourir ses amis, ils eurent la malheureuse idée d'appeler dans les Gaules, pour les opposer aux Romains, les peuplades germaines qui s'étaient avancées jusqu'aux frontières de leur territoire. C'était, en réalité, se créer deux ennemis au lieu d'un, et, pour la réparation d'un dommage supportable, mettre en péril l'indépendance de toutes les tribus galliques.

Le chef des Germains, Arioviste, ne se fit pas prier. A la tête de l'élite de ses troupes, il entra dans les Gaules, battit les Eduens, exigea d'eux des otages et termina promptement cette guerre funeste. Mais le climat des Gaules policées et cultivées lui paraissant préférable à l'âpre climat de la Germanie, il exigea pour prix de ses services une cession de territoire. Les Séquanais se récrièrent. Arioviste se rit de leurs plaintes. A son appel descendit du Nord une nouvelle inondation de Germains. Il fallut combattre. Or les Gaulois de l'Est, à moitié civilisés, n'avaient plus la vigueur des tribus sauvages et n'avaient pas encore la force que donne la discipline. Vainement les Eduens, émus du péril commun, oublièrent-ils un moment leurs griefs particuliers pour s'unir aux Séquanais et aux Arvernes ; tous ensemble ils furent vaincus à la mortelle journée de Magetobria, qui coûta à la Gaule des torrents de sang, et, mieux que cela, son indépendance.

L'insolent vainqueur germain resta campé dans les Gaules, mais sans s'immiscer dans un gouvernement qu'il eût été aussi incapable de diriger que de comprendre. Mieux valait peut-être lui céder quelque partie de territoire et l'attirer par tous les attraits d'une civilisation supérieure dans une alliance commune. Mais les Eduens, qui avaient repris le pas sur leurs voisins, en appelèrent à Rome, et Rome leur envoya César.

Il apparaît enfin pour la première fois dans l'histoire des Gaulois, ce grand nom qui y projette un reflet sinistre. Talent militaire hors ligne, éloquence entraînante, génie de l'intrigue, ambition démesurée, activité prodigieuse, tout se trouve réuni dans cet homme providentiel ou fatal, destiné à changer la face des empires et à lancer le monde dans des voies nouvelles. Pour le malheur des Gaules, il fallut que cet ambitieux eût besoin de les bouleverser pour acquérir de la gloire, du prestige, de la popularité et des légions dévouées à sa fortune, avant de bouleverser sa propre patrie. A dater de son arrivée, l'histoire de la Gaule devient la sienne. Nous les avons, ces annales, écrites de sa main, et, en les analysant, nous avons dû soulever plus d'une fois le coin d'un voile qui recouvre des cruautés gratuites, indignes du caractère d'un grand homme. L'astre au front rouge de sang qui se levait sur les Gaules annonçait le massacre des Helvètes, l'extermination des Eburons, le supplice des sénateurs et des héros de la Gaule, le sac d'Avaricum, le cachot de Vercingétorix, et, pour résultat suprême, l'asservissement du pays. Ici nous ne pouvons qu'exposer la cause occasionnelle de ces événements racontés ailleurs (v. la biographie de CÉSAR) et terminer par quelques réflexions.

Trop resserrés dans leurs montagnes et menacés par le voisinage des Germains qui, périodiquement, passaient le Rhin et faisaient des excursions sur leurs terres, les Helvètes projetèrent une émigration en masse et jetèrent leur dévolu sur les contrées occidentales comprises entre les embouchures de la Charente et de la Gironde. Pour y parvenir, il fallait passer ou par la Province romaine ou par le territoire de nations indépendantes. Rome refusa le passage par la Province ; c'était son droit, mais il n'allait pas plus loin, et puisque les Eduens consentaient à livrer le passage aux émigrants, on ne voit pas à quel titre leur alliée les aurait protégés plus qu'ils ne désiraient l'être. Mais, après une série d'intrigues et d'actes de la plus mauvaise foi, Rome envoya des légions à la poursuite des Helvètes. En une seule campagne, César écrasa les tribus émigrées, en renvoya les débris dans leurs repaires, puis s'attaqua, toujours sous couleur de protectorat, au Germain Arioviste, qu'il défit complétement et rejeta au delà du Rhin. Sa tâche paraissait donc terminée. Hélas ! elle ne faisait que de commencer, et lorsque, à leur grande surprise, les Gaulois virent les légions romaines s'établir en permanence sur leur territoire, elles finirent par comprendre que de tels protecteurs sont plus dangereux que des ennemis. L'allié des Eduens d'abord et des Rèmes ensuite devint leur maître absolu, et toutes les convulsions de la Gaule expirante ne pouvaient plus que la jeter, ruinée et affaiblie, à ses pieds.

Sous la domination romaine, le caractère des Gaulois, éminemment sympathique et ouvert à toutes les impressions morales, se modifia un peu et prit plus de consistance. Les barbares du Nord qui débordèrent ensuite y laissèrent moins de traces. Le *Gaulois* se retrouve encore dans le Français de nos jours, aventureux, ingénieux, brave et joyeux jusque dans l'adversité. Est-ce don de race ou saveur du sol? Il y a de tout dans le produit supérieur de la civilisation, et l'on peut affirmer, sans être trop *Gaulois*, que jamais race mieux douée n'a habité un plus beau pays.

Gaulois (HISTOIRE DES), par Amédée Thierry (1828, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage, tout à fait neuf et original, se distingue par la science et l'esprit philosophique qui caractérisent les grands travaux historiques de notre époque. Il commence aux temps les plus reculés pour s'étendre jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine. Par ce livre, M. Amédée Thierry ne tarda pas à conquérir un rang élevé parmi nos historiens, et l'on peut regarder aujourd'hui l'*Histoire des Gaulois* comme un monument classique faisant autorité, à peu d'exceptions près, dans les matières si délicates des origines de la nation gauloise. Parmi les plus beaux chapitres de l'ouvrage, on doit citer ceux qui contiennent la lutte des Arvernes sous Vercingétorix et les destinées de l'*empire gaulois* fondé par le Batave Civilis. L'auteur, dans son Introduction, établit un système qui lui est propre. Ce système a reçu, dans les dernières éditions, plus de développement et de rectitude; il est donc équitable de l'apprécier d'après la refonte qu'il a subie. En entreprenant de remonter aux origines gauloises, l'auteur était le premier historien à tenter d'amener aux proportions d'une histoire les lambeaux disséminés dans les auteurs grecs et romains. C'était un dessein hardi que de chercher à introduire l'unité et à porter la lumière dans un chaos plus obscurci que débrouillé par les théoriciens du XVIIIe siècle. Le progrès continu des connaissances ethnologiques, l'étude des idiomes gaulois et des antiquités nationales, les recherches de l'érudition allemande ont démontré que l'auteur s'était engagé dans une voie raisonnable; et, d'autre part, une critique sérieuse, reprenant les parties douteuses de la question, a notablement servi à l'amélioration de l'œuvre primitive. Le problème consistait à déterminer les éléments ethnologiques de la grande famille gauloise, à rechercher de quelles races elle se compose, à retracer son caractère et ses mœurs, à suivre enfin ses destinées sur tous les points du globe, tant que la nation fut en possession de son indépendance barbare. Les idées émises par M. Am. Thierry ont été adoptées dans l'enseignement des écoles et dans les travaux récents qui traitent de l'histoire de France.

L'ouvrage est distribué en neuf livres, non compris l'introduction générale, dont l'étendue

due est assez considérable. Le premier livre nous montre deux races, la race gallique et la race kymrique, rappelle les grandes migrations des peuples gaulois en Espagne, en Illyrie, en Italie, et se termine par le tableau des événements qui accompagnèrent la fondation de la Gaule cisalpine.—Le deuxième livre suit les migrations des Gaulois en Grèce et en Asie, et nous fait assister à la fondation du royaume de Galatie par les émigrants, qui, se mettant à la solde des Etats d'Orient et d'Afrique, sont tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, toujours redoutables.— Le troisième livre expose la guerre des Romains contre les Gaulois cisalpins, le déclin et la conquête de la Gaule cisalpine, la guerre des Romains contre les Galates et la fin du royaume de Galatie : c'est la période de l'alliance avec Annibal et avec Mithridate. — Le quatrième livre considère et décrit la Gaule transalpine, ses diverses familles de peuples, leurs mœurs, leurs gouvernements, et marque les premières conquêtes des Romains au delà des Alpes, l'établissement d'une colonie à Narbonne et l'organisation d'une province romaine sur le sol gaulois.— Dans le cinquième livre, on assiste à un spectacle dont l'intérêt va croissant : l'invasion des Kymris septentrionaux et des Teutons, la Gaule entraînée dans les guerres civiles de Marius et de Sylla, divisée ensuite par la lutte entre les Eduens et les Séquanes, l'établissement d'Arioviste en Séquanie, et César, marchant contre cet ennemi, réduit à lui laisser le champ libre.— Le sixième livre retrace les premières guerres de César dans les Gaules et dans l'île de Bretagne, c'est-à-dire la poursuite de la conquête romaine et la résistance des Gaulois. — Le septième contient le récit de la seconde phase : le soulèvement de la Gaule contre les Romains et la grande ligue des Arvernes, effort glorieux, mais impuissant, suivi de la conquête définitive de la Gaule chevelue, que Rome devait expier par la perte de la liberté. — Le huitième livre nous montre l'habile et rapace César travaillant à s'attacher les Gaulois vaincus, les admettant au sénat et octroyant des droits de cité romaine ; puis Octave, Tibère et Claude organisant la Gaule, la pacifiant, implantant la civilisation latine sur la terre des druides persécutés ; enfin les armes romaines portées en Bretagne et leur domination consolidée par les exploits d'Agricola.— Dans le dernier livre, l'auteur, après avoir exposé l'état de la Gaule au moment des premières guerres civiles de l'Empire et indiqué les progrès des lettres et des arts dans les provinces du Sud, rappelle l'insurrection de Vindex, les compétitions successives de Galba, d'Othon, de Vitellius, de Vespasien, la révolte de la Gaule, qui parvient à fonder cet empire gaulois, qui eût été durable peut-être avec plus de constance et moins de défections. L'ouvrage se termine par un coup d'œil sur le rôle ultérieur de la Gaule résignée au joug comme province gallo-romaine. Ce rôle fut encore plein de grandeur et d'intérêt : la Gaule arracha maintes concessions à la puissance impériale ; elle cassa plusieurs empereurs, en imposa d'autres à l'Italie et s'établit même quelques instants métropole de tout l'empire.

« J'avais entrepris, dit l'auteur à la fin de son livre, de tracer les destinées de la race gauloise, et j'ai atteint successivement les époques où sur tous les points du globe elle a fini comme nation, non comme race, — car les races humaines ne meurent point ainsi, — les époques où son individualité disparaît sous les formules d'une civilisation imposée, où son histoire devient un épisode d'une histoire étrangère. Pendant le cours de dix-sept cents ans, je l'ai suivie pas à pas, à travers toutes les périodes de sa vie si aventureuse et si pleine : ici nomade, là sédentaire, tour à tour conquérante et conquise, sous tous les climats de la terre, en Gaule, en Bretagne, en Germanie, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Afrique, en Asie ; et partout et toujours, je l'ai montrée la même : intelligente, spirituelle, brave, ardente, mais mobile, peu capable de constance et d'ordre, mais vaine et désunie par orgueil. Que si l'on parcourt les temps qui suivent cette histoire, on reconnaîtra aisément les grands traits du caractère gaulois dans les événements de la Gaule romaine ; on les verra percer encore au milieu de la barbarie de la Gaule franque, malgré la conquête et le mélange des races, et ils apparaîtront de loin en loin sous les institutions originales du moyen âge. »

Dans le *Journal des savants* (année 1829), Daunou a examiné l'utile et intéressant travail de M. Amédée Thierry. Il suit pas à pas les faits historiques, oppose des doutes ou des preuves aux conjectures et aux assertions de l'auteur de l'*Histoire des Gaulois ;* sa critique, étayée sur une érudition solide et vaste, multiplie les objections, ou du moins les observations et les réserves. Il lui reproche principalement de n'avoir pas tenu compte des travaux des érudits et des publicistes du XVIIIe siècle. De tous ces auteurs, M. Am. Thierry ne cite guère que dom Martin et Fréret ; formulant un système nouveau, il n'examine point les systèmes antérieurs. Quoi qu'il en soit des remarques de Daunou, l'*Histoire des Gaulois* a été remaniée, surtout dans son introduction, que l'on peut rapprocher de celle qui ouvre l'*Histoire de France* de M. H. Martin ; elle est enfin parvenue à sa cinquième édition, et ce succès continu est un signe de l'adhésion du public aux idées de l'auteur.

GAULOISERIE s. f. (gô-loi-ze-rî — rad. *gaulois*). Néol. Plaisanterie gauloise, vive et franche.

GAULON, GAULAN ou **GOLAN**, ville de l'ancienne Palestine, dans la demi-tribu orientale de Manassé, à 67 kilom. N. de Capitolios.

GAULOS, nom ancien de l'île de Gozzo.

GAULT s. m. (gôltt). Minér. Nom anglais des couches de marne bleue qui séparent en deux étages le grès vert des terrains crétacés.

— **Encycl.** Le *gault* consiste dans une masse argileuse très-puissante, qui forme l'étage moyen du terrain crétacé ; elle se trouve comprise, en France, entre la glauconie crayeuse et les sables verts qui constituent souvent à eux seuls l'étage inférieur de ce terrain. « Le *gault*, bien développé dans le Boulonais, le pays de Bray, les départements de l'Aube et de l'Yonne, offre, à sa partie supérieure, une argile bleu grisâtre, faisant pâte avec l'eau, ce qui la rend propre à la fabrication des briques et des poteries ; la partie inférieure est composée d'une marne un peu micacée, qui passe à l'argile et au sable sur différents points. Des veines d'oxyde de fer coupent çà et là la masse marneuse. » (Rozet.)

GAULT (LE), ancien petit pays de France, dans le Blaisois, partagé aujourd'hui entre les départements du Loiret et de Loir-et-Cher. Les lieux principaux étaient Marcilly-en-Gault (Loir-et-Cher) et Menestreau-en-Gault (Loiret).

GAULT (Jean-Baptiste), prélat français, né à Tours en 1595, mort à Marseille en 1643. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, fut chargé de la direction de plusieurs maisons de son ordre, remplit diverses missions apostoliques et devint évêque de Marseille en 1639. Il a laissé dans cette ville, où l'on conserve pieusement son corps, une grande réputation de sainteté. On lui attribue deux cents et quelques miracles, dont le moindre suffirait à la canonisation d'un autre ; la sienne, demandée déjà au temps de Louis XIV, n'a jamais pu être obtenue, à cause d'un crime irrémissible que les jésuites lui reprochent ; ce crime est intitulé : *Discours pour convier les souverains à peser combien il importe à l'Eglise et à l'Etat que les lettres ne soient pas attachées à un seul ordre.* Ce discours avait été publié par Eustache Gault, frère de Jean-Baptiste ; mais les jésuites savaient que celui-ci avait pris part à sa rédaction et qu'il en approuvait tous les principes.

GAULT DE SAINT-GERMAIN (Pierre-Marin), critique d'art, né à Paris en 1753, d'une famille originaire de la Bretagne, mort en 1842. Il fut pensionnaire du roi de Pologne, et professeur aux colléges de Guéret et de Clermont-Ferrand. On a de lui : *Traité de la peinture de Léonard de Vinci, commenté, augmenté de la vie et du Catalogue des Œuvres de ce célèbre artiste florentin* (Paris, 1802, in-8°, avec fig.), c'est l'édition la plus recherchée ; *Des passions et de leur expression générale et particulière* (Paris, 1805, in-8°, avec fig.), rare ; *Vie de N. Poussin, suivie de notes inédites, de la description des tableaux de ce chef de l'école française, des mesures de la statue de l'Antinoüs* (Paris, 1806, gr. in-8°), superbe ouvrage orné de planches en taille-douce ; *Texte de la collection des fleurs et des fruits peints de J.-L. Prévost* (Paris, 1805, in-fol.), splendide ouvrage ; *Texte des calques du fameux cénacle de Léonard de Vinci* (Paris, 1807, gr. in-fol.) ; *Annales de la chalcographie générale* ou *Histoire de la gravure ancienne et moderne, française et étrangère* (Paris, 1806-1807, in-8°) ; les *Trois siècles de la peinture en France* ou *Galerie des peintres français depuis François Ier jusqu'au règne de Napoléon* (Paris, 1808, in-8°) ; *Observations sur l'état des arts dans le* XIXe *siècle* (Paris, 1815, 3 vol. in-8°) ; *Guide des amateurs de peinture : écoles florentine, romaine, vénitienne, lombarde, napolitaine, génoise, espagnole* (Paris, 1816, in-8°) ; *Guides des amateurs : écoles allemande, flamande, hollandaise* (Paris, 1818, 2 vol. in-12) ; *Abrégé élémentaire de l'histoire de France depuis les temps héroïques jusqu'à nous, etc.* (Paris, 1821, 3 vol. in-12) ; *Choix de productions de l'art dans les Salons de* 1817 *et* 1819 (Paris, in-8° et in-12) ; *Lettres de Mme de Sévigné, précédées d'une nouvelle notice sur cette femme célèbre, de notes historiques, politiques, critiques et de mœurs, augmentées de cent lettres inédites* (Paris, 12 vol. in-8°), édition enrichie de portraits en taille-douce ; la dernière est la plus complète et, par conséquent, la plus recherchée. Gault de Saint-Germain, bon critique d'art, a publié un grand nombre d'articles dans le *Moniteur universel*, dans d'autres feuilles quotidiennes et dans des publications hebdomadaires tant de Paris que de la province. Il mérite d'être consulté par ceux qui s'occupent de peinture.

GAULTHÉRIE s. f. (gôl-té-rî — de *Gaulthier*, bot. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, famille des éricinées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique.

GAULTHÉRILÈNE s. f. (gôl-té-ri-lè-ne — rad. *gaulthérie*). Chim. Essence qui se trouve dans l'huile de la gaulthérie du Canada, et qui est liquide, incolore, d'odeur agréable, bouillant à 160°.

GAULTHÉRINE s. f. (gôl-té-ri-ne — de *Gaulthier*, bot. fr.). Chim. Corps extrait d'une bétule, et isomère avec l'huile de gaulthérie.

GAULTHEROT (Denis-Gengoul), jurisconsulte et historien français, né à Langres vers 1570, mort en 1657. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, et écrivit en latin une histoire de Langres, intitulée : l'*Anastase de Langres tirée du tombeau de son antiquité* (Langres, 1649, in-4°), qui fut traduite en français par son gendre, Jean Boudrot. Cet ouvrage renferme une foule d'erreurs et de fables sur les antiquités de Langres.

GAULTHIER DE RUMILLY (Louis-Madeleine-Clair-Hippolyte), homme politique français, né à Paris en 1792. Il se fit inscrire au barreau de cette ville, et plaida, sous la Restauration, dans plusieurs procès de presse, notamment pour Comte et Dunoyer, dans l'affaire de la souscription nationale ; pour Cauchois-Lemaire, dans celle du *Gouvernement occulte* (1820). Il défendit aussi le colonel Sauzet devant la cour des pairs. En 1822, son plaidoyer en faveur des quatre sergents de La Rochelle eut un grand retentissement. Retiré dans le département de la Somme, il y était un des chefs du parti libéral lorsque la révolution de 1830 éclata. Député d'Amiens l'année suivante, il fut, excepté de 1835 à 1837, réélu jusqu'en 1848, et vota constamment avec la gauche. Ce fut surtout aux questions d'agriculture, de finances, de commerce, de douanes, de chemins de fer et de budget qu'il appliqua son activité. En 1848, il fut envoyé à l'Assemblée constituante. Membre du comité des finances, il vota, en général, avec la droite, notamment pour l'établissement de deux chambres, et combattit la proposition du droit au travail. Compris au nombre des conseillers d'Etat nommés par la Constituante, la Législative, à laquelle il fut réélu, le maintint dans ses fonctions, et il fit partie de la section de législation jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre, contre lequel il protesta avec vingt et un de ses collègues. Quelques jours après, il se retira du conseil général de la Somme, dont il faisait partie depuis neuf ans, rentra dans la vie privée, refusa toute espèce de fonctions, et vota contre tous les plébiscites de l'empire.

Aux élections générales qui suivirent la chute de ce honteux régime, M. Gaulthier de Rumilly fut envoyé à l'Assemblée de Bordeaux. Du 20 mars au 1er juin 1871, il a présidé la commission des Quinze, chargée par l'Assemblée de se concerter avec le pouvoir exécutif pour vaincre l'insurrection de Paris. Il fut un des signataires de la proposition Rivet pour la prorogation des pouvoirs de M. Thiers.

GAULTHIER, en latin **Walterius**, théologien et prélat français, né à Orléans, mort en 892. Il devint évêque de sa ville natale (876), acquit une grande réputation de savoir, fut nommé gouverneur du jeune Louis le Bègue, puis ambassadeur de Carloman auprès de Louis le Germanique, et montra autant de talent comme homme d'Etat que comme homme d'Eglise. Les *Capitulaires* qu'il fit rédiger dans l'assemblée synodale de Brou-sur-Loire ont été publiés dans la *Collection des conciles.*

GAULTIER (SAINT-), bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. du Blanc, sur la Creuse ; pop. aggl., 1,728 hab. — pop. tot., 1,983 hab. Fabriques de drap ; toiles de chanvre et de lin, serrurerie, chamoiserie, tannerie, chapeaux. Belle église romane ; pont suspendu.

GAULTIER, en latin **Gualterius** ou **Gualterus**, historien français qui vivait au commencement du XIIe siècle. Il accompagna à la croisade, en qualité de chancelier, Roger, prince d'Antioche, fut fait prisonnier, en 1119, après la bataille dans laquelle périt ce prince, et parvint à s'échapper après avoir subi un traitement tellement dur qu'il fut sur le point d'en perdre la raison. Gaultier a écrit le récit des événements dont il a été témoin. Son ouvrage, intitulé : *Gaulterii cancellarii bella antiochena*, a été publié dans la collection des *Gesta Dei per Francos.*

GAULTIER (Léonard), graveur allemand, né à Mayence en 1552, mort après 1628. Il exécuta des gravures pour des imprimeurs d'Allemagne, de Nancy, de Pont-à-Mousson, pour des libraires français, et reproduisit beaucoup d'œuvres des maîtres. Le *Jugement dernier*, d'après Michel-Ange, passe pour son chef-d'œuvre. Parmi les ouvrages qu'il a ornés d'estampes, nous citerons la *Pharmacopée* de J. Quercetanus (1607), et le *Recueil de plusieurs inscriptions et diverses poésies en l'honneur de Charles VII et de la Pucelle d'Orléans* (1628, in-4°).

GAULTIER (René), hagiographe français, né au Boumois, près de Saumur, vers 1560, mort en 1637. Il exerça la profession d'avocat au grand conseil, puis s'occupa uniquement d'œuvres de piété. En 1604, Gaultier accompagna en Espagne Pierre de Bérulle. De retour en France, il installa des religieuses carmélites à Angers, fut chargé, par l'abbesse de Fontevrault, de gérer les affaires de son ordre, traduisit de l'espagnol plusieurs ouvrages ascétiques, contribua à l'établissement des oratoriens à Notre-Dame des Ardilliers, fut jeté en prison, on ne sait pour quelle cause, et remis en liberté sur les instances de ses amis. On a de lui des traductions, parmi lesquelles nous citerons : la *Fleur des saints*, de Ribadeneira (1606, in-fol.) ; les *Œuvres de piété de Jean de la Croix*, par Molina (1621, in-8°) ; l'*Imitation de Jésus-Christ* (1603) ; les *Œuvres de Thomas a Kempis* (1623), etc.

GAULTIER (Charles), célèbre avocat français, né à Paris en 1590, mort en 1666. Il a brillé au barreau de Paris, sinon par la pureté de son goût et l'éclat de son éloquence, du moins par une verve incisive, des traits mordants, des mouvements impétueux et inattendus, qui le rendaient très-redoutable à ses adversaires. Il allait souvent jusqu'à l'insolence, et on l'avait surnommé **Gaultier la Gueule**. Boileau le peint en deux vers, dans ses *Satires :*

Dans vos discours chagrins, plus aigre et plus mor-
Qu'une femme en furie ou Gaultier en plaidant. [dant

GAULTIER ou **GAUTIER** (François DE), sieur DE BLANCARD, écrivain protestant français, né à Gallargues (Gard), mort en 1703. Il était ministre à Montpellier lorsqu'il sortit de France, en 1683. Il se réfugia d'abord en Suisse, puis en Hollande, où il s'attira l'estime du prince d'Orange. Devenu pasteur à Berlin, à la cour de l'électeur, Gaultier fut envoyé, en 1689, à Londres, pour féliciter le roi Guillaume sur le succès de son entreprise. En 1696, il fut nommé membre de la commission chargée par la cour de Berlin d'obtenir de Louis XIV le rétablissement de l'édit de Nantes. On a de lui : *Réflexions générales sur le livre de M. de Meaux, ci-devant évêque de Condom, intitulé* Exposition..., etc. (Cologne de Brandebourg, 1685) ; *Histoire apologétique* ou *Défense des Eglises réformées de France* (Amsterdam, 1688, 2 vol.) ; *Dialogues de Pothin et d'Irénée.*

GAULTIER (l'abbé Aloïsius-Edouard-Camille), célèbre pédagogue français, né à Asti (Piémont) en 1745, de parents français, mort en 1818. Il reçut les ordres à Rome, puis vint se fixer en France en 1780, pour s'y consacrer à l'enseignement. La difficulté toujours si grande de faire comprendre aux enfants les choses en apparence les plus faciles lui inspira l'idée d'une méthode au moyen de laquelle il pût tenir constamment en éveil, chez eux, la faculté la plus rétive, l'attention. Instruire en amusant, tel était le problème : il le résolut en transformant en jeux réels tous les éléments de l'instruction. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, la géographie et l'histoire, l'abstrait comme le concret, furent rendus sensibles aux yeux par des figures mobiles, coloriées sous la forme d'*étiquettes*, de *cartes* ou de *jetons*, avec lesquelles jouaient les enfants, animés par les questions qu'ils s'adressaient réciproquement, et qui mettaient de la partie un autre mobile, l'amour-propre. A ces artifices ingénieux se joignaient des tableaux synoptiques. L'abbé commença, en 1783, à appliquer sa méthode dans des cours gratuits, et, dès 1787, il la développait dans une série de petits livres. La Révolution le surprit avant qu'il eût eu le temps de la faire connaître. Il passa d'abord en Hollande, puis s'établit à Londres, où il créa une école gratuite pour les enfants des émigrés. Il y enseignait d'après son système. Ses élèves devinrent fort nombreux, et il ne tarda pas à trouver parmi eux d'actifs collaborateurs. On raconte que ceux-ci, fatigués d'une fonction à laquelle n'était affectée aucune rétribution, le quittèrent un jour tous ensemble, et qu'alors le maître se fit aider par les écoliers, d'où on lui attribue la première idée de l'enseignement mutuel ; car ce n'est qu'un peu plus tard que Bell et, après lui, Lancaster se sont annoncés comme les auteurs de cette méthode. L'abbé Gaultier revint à Paris après le 18 brumaire, et, tout en poursuivant la propagation de sa méthode primitive, celle qui lui appartenait incontestablement, il mit tout son zèle à populariser l'enseignement mutuel. Il n'est pas une branche de l'instruction publique ou privée qui ne doive un progrès à cet ingénieux éducateur, même les humanités et les sciences physiques ; car il a tout embrassé. Toutefois, malgré des améliorations incessantes apportées à sa méthode par M. de Moyencourt et ses autres disciples, elle est à peu près abandonnée aujourd'hui, à l'exception de la *Géographie*, encore en usage dans beaucoup d'établissements. Le *Cours complet d'études* de l'abbé Gaultier, dont la 1re édition a été faite à Londres, forme 21 vol. in-18, 6 vol. in-12, 6 cahiers in-fol., et plusieurs étuis. Nous citerons les traités suivants : *Leçons de grammaire en action* (3 vol., avec un atlas in-fol. et des étiquettes renfermées dans un étui) ; *Cahier pour l'analyse de la pensée* (10 feuilles in-fol.) ; *Méthode pour entendre la langue latine sans connaître les règles de sa composition* (1 vol.), livre aussi savant que simple, et trop peu connu.

GAULTIER. V. GAUTHIER et GAUTIER, pour les biographies qui ne se trouvent pas ici.

GAULTIER DE CHÂTILLON (Philippe), poëte français. V. GAUTIER DE LILLE.

GAULTIER DE CLAUBRY (Charles-Emmanuel-Simon), chirurgien, né à Paris en 1785, mort en 1855. Il entra dans le service médi-

cal des armées, devint chirurgien-major de la garde impériale, chirurgien de l'Ecole polytechnique, se fit recevoir docteur à Paris, au commencement de la Restauration, agrégé de la Faculté en 1853, fit un cours de clinique à l'Hôtel-Dieu, et fut attaché, comme médecin, à l'hospice temporaire de Saint-Sulpice en 1832, pendant l'invasion du choléra. Gaultier de Claubry a écrit un assez grand nombre de dissertations, de mémoires et d'ouvrages, qui lui valurent d'être nommé membre de l'Académie de médecine. Nous citerons de lui : *Dissertation sur les généralités, le plan et la méthode du cours de clinique* (1831); *Mémoire* ou *Réponse à cette question : Faire connaître les analogies et les différences qui existent entre le typhus et la fièvre typhoïde* (1838, in-4°), écrit qui valut à son auteur une médaille de 1,000 fr. de l'Académie de médecine; *De l'altération du virus vaccin et de l'opportunité des revaccinations* (1838); *De l'identité du typhus et de la fièvre typhoïde* (1844), etc.

GAULTIER DE CLAUBRY (Henri-François), chimiste français, frère du précédent, né à Paris en 1792. Il suivit d'abord la carrière médicale, qu'il abandonna pour s'occuper de sciences physiques. M. Gaultier de Claubry est, depuis 1859, professeur de toxicologie à l'Ecole de pharmacie de Paris, à laquelle il était attaché, depuis de longues années, comme professeur adjoint, et il fait partie du Conseil de salubrité. Outre de nombreux articles publiés dans les *Annales d'hygiène publique*, le *Dictionnaire de l'industrie manufacturière*, l'*Encyclopédie du* XIX^e^ *siècle*, le *Répertoire de chimie scientifique et industrielle*, rédigé de concert avec Ch. Martin et F.-L. Hoffmann, il a donné une traduction des *Eléments de chimie expérimentale*, de H. Willam (1832); *Rapport sur la préparation des poudres fulminantes* (1838); *Rapport sur la fabrication du pain par le pétrissage à bras et par les machines* (1838), etc.

GAULTIER-GARGUILLE ou **FLÉCHELLES**, bouffon français. On ne sait rien de bien précis sur cet étrange personnage, né, pour le plus grand ébaudissement et esbattement de ses contemporains, en Normandie, à Caen peut-être, vers 1574, et mort à Paris en 1634. Quelques versions assez accréditées le font garçon boulanger au faubourg Saint-Laurent, en compagnie de ses inséparables Turlupin et Gros-Guillaume. Ce que l'on connaît mieux, c'est la description de l'individu, que la nature, comme on va voir, n'avait pas comblé de ses dons physiques. Efflanqué au possible, avec des jambes interminables et un buste grêle, ce burlesque édifice était surmonté d'une grosse tête ébouriffée dont la seule vue dilatait la rate. Quand il parlait, et surtout quand il chantait, c'était un véritable triomphe. Pas de front morose qu'il n'ait déridé, pas de souci qu'il n'ait rendu plus léger. Comme disait Richelieu, on sortait de son théâtre tout ragaillardi, avec des envies folles d'éclater de rire, sans savoir pourquoi; mais le rire est si bon! D'abord établi dans une espèce d'échoppe située près de l'Estrapade, il fut bientôt en butte aux tracasseries des comédiens patentés, qui se plaignirent à Richelieu de la concurrence déloyale que leur faisait le trio de farceurs. Le ministre les manda près de lui, et là, pendant une heure, Gaultier-Garguille et ses deux associés, Gros-Guillaume en femme et Turlupin en mari trompé, réussirent si bien à faire rire son Eminence que leur procès fut gagné. Dès lors, ces messieurs vinrent s'établir à l'hôtel de Bourgogne et charmèrent de leurs drôleries toutes les oreilles de la cour. Gaultier-Garguille représentait ordinairement les pédants, les vieillards et les maîtres de maison; Turlupin remplissait agréablement les rôles de valets, de tire-laine, de jocrisses, et le gros bourdon de Gros-Guillaume tançait sentencieusement les incartades grotesques de ses deux acolytes. Sa folie sérieuse était excessivement risible, et il jouait en homme convaincu. Gaultier fit lui-même quelques petites farces, ou plutôt des prologues assaisonnés de lazzis très-épicés, que nous regrettons de ne pouvoir citer. C'étaient des improvisations se rapprochant des *Commedie dell' arte*, où, étant donné le caractère, l'âge, l'habit du personnage, il lui reste à inventer son rôle dès qu'il est mis en présence des autres. De pareilles œuvres ne se conservent pas. La seule portant le nom de Gaultier-Garguille qui nous soit parvenue, n'est pas de lui; c'est la *Querelle de Gaultier-Garguille et de Périne, sa femme*, réimprimée dans la collection Caron. Mais les contemporains du fameux farceur nous ont conservé l'idée de quelques-unes de ces compositions burlesques. La plus originale de ces farces est racontée, *de visu* sans doute, par Louis Guyon (*Diverses leçons*, t. I^er^). Un avocat tombe malade, et, quoique rétabli, s'imagine qu'il est mort. Rien ne peut lui enlever cette idée bizarre; il ne veut plus ni rire, ni boire, ni manger. Toutes les bonnes raisons qu'on lui donne étant restées inutiles, on fait transporter un cadavre dans sa chambre, bien enveloppé de linceuls. L'avocat s'étonne; on lui répond que puisqu'il est mort et qu'il est dans la chambre des morts, il faut bien qu'il s'habitue à ce voisinage. « C'est juste, » répond l'avocat. Mais voici que le faux cadavre se met à rire à gorge déployée. « Qu'est cela? dit le malade; est-ce que les morts rient? — Parfaitement; essayez vous-même, vous qui êtes mort. » L'avocat prend un miroir et constate qu'il peut rire, tout comme un autre. Le cadavre demande à manger; on lui apporte un chapon, qu'il dévore; à boire, on lui apporte quatre ou cinq bouteilles. L'avocat, persuadé que les morts mangent et boivent, se met à en faire autant, prend goût à ces petites distractions, et, peu à peu, est ramené par son voisin, le mort, à goûter tranquillement toutes les joies de l'existence. Il paraît que cette farce, dont on assure que le fond était réel et les modèles parfaitement en vie du temps de Gaultier-Garguille, fut représentée devant Charles IX.

Gaultier-Garguille avait aussi obtenu de véritables succès dans un genre plus élevé. Le diadème de roi lui allait fort bien, et sa haute taille, apprêtée pour la circonstance, lui donnait, dit-on, un air de grandeur et de majesté souveraine. N'allez pas vous faire une fausse idée de ce pitre que vous voyez pantalonner sur les planches, que vous entendez débiter mille sornettes grossières et scandaleuses. Gaultier n'est pas « ce qu'un vain peuple pense. » Il a ses entrées dans le monde, dans les sociétés choisies, il cause avec esprit, il plaît généralement et tourne assez galamment le bouquet à Chloris. Il cultive aussi la chanson, et Béranger ne désavouerait pas certain de ses couplets égrillards que nous devons encore nous abstenir de rapporter. C'était le gros rire, la gaieté exubérante de ce temps, qui est souverainement déplacée dans notre siècle d'étroite et de mesquine pruderie. Une observation assez curieuse, c'est que Gaultier n'introduisait jamais de femme dans ses pièces. Est-ce délicatesse, est-ce défiance de soi-même? Ce respect pour « la plus belle moitié du genre humain » semble confirmer nos doutes à l'égard de l'éducation que dut recevoir Gaultier-Garguille. Nous ne sommes pas très-loin de voir en lui un homme parfaitement élevé, distingué, mais emporté par un fol amour de la scène et des triomphes qu'elle procure. Il avait épousé la fille du fameux Tabarin, qui, à sa mort, se remaria à un *gentilhomme* de Normandie. Singulière fin que celle de Gaultier-Garguille. Un jour que Gros-Guillaume s'était trop abandonné à sa verve satirique et avait imité les gestes et les manières d'un magistrat connu, la perruque indignée lança un fulminant décret qui condamnait le malheureux bouffon à l'emprisonnement. Craignant d'être compromis, Turlupin et Gaultier prirent la fuite; mais ils s'étaient tellement habitués à la vie commune que l'absence de l'un d'entre eux porta à tous trois un coup mortel. Gros-Guillaume mourut de frayeur dans sa prison, et deux ou trois jours après ses deux amis le suivaient dans la tombe. Que ces trois bouffons sont touchants! on leur devait une épitaphe commune :

> Gaultier, Guillaume et Turlupin,
> Ignorants en grec et latin,
> Brillèrent tous trois sur la scène
> Sans recourir au sexe féminin,
> Qu'ils disaient un peu trop malin...
> Mais la mort en une semaine,
> Pour venger son sexe mutin,
> Fit à tous trois trouver leur fin.

Gaultier-Garguille et ses deux associés furent enterrés dans l'église Saint-Sauveur, démolie en 1787, et qui occupait le coin de la rue Saint-Sauveur, au numéro 227 de la rue Saint-Denis. Il a laissé un recueil de chansons imprimé en 1631 et *approuvé* par Turlupin et Gros-Guillaume. Les envieux de Molière prétendent que le grand poëte acheta de sa famille ses autres manuscrits et y puisa des bons mots pour ses pièces.

Il y eut un autre Gaultier-Garguille, d'abord bateleur, puis comédien, et engagé dans la troupe de l'Hôtel de Bourgogne. Il s'appelait Hugues Guérin et débuta, au Marais, sur les tréteaux, en 1598. « Il ne jouait jamais sans masque, dit l'abbé de La Porte, avec une grande barbe pointue, une calotte noire et plate, des escarpins noirs, des manches de frise rouge, un pourpoint et des chausses de frise noire. Il représentait toujours le vieillard de la farce, chantait ordinairement une chanson et quoiqu'elle fût mauvaise le plus souvent, plusieurs ne venaient au spectacle que pour l'entendre. »

GAULTRUCHE ou **GAUTRUCHE** (Pierre ou Denis), humaniste et jésuite français, né à Orléans en 1602, mort à Caen en 1681. Il se livra, pendant plus de trente ans, à l'enseignement dans cette dernière ville. Il a composé, pour les classes, des ouvrages qui ont joui pendant fort longtemps d'une vogue extrême. Les principaux sont : *Institutio totius philosophiæ* (Caen, 1653); *Mathematicæ totius institutio* (Caen, 1653); *Histoire sainte avec l'explication des points controversés* (Caen, 1672, 2 vol. in-12); *Histoire poétique pour l'intelligence des poëtes et auteurs anciens* (Caen, 1658), ouvrage qui n'a pas eu moins de dix-huit éditions.

GAUME (Jean-Joseph), théologien et écrivain français, né à Fuans (Doubs) en 1802, mort en 1869. C'est un des caractères les plus curieux à étudier de ce temps-ci; il est l'auteur d'une foule d'élucubrations étranges. Entré dans les ordres de bonne heure, M. Jean-Joseph Gaume a été professeur de théologie au petit séminaire de Nevers (1827), directeur de ce séminaire, chanoine et vicaire général du même diocèse, et c'est à Nevers qu'il a commencé à écrire cette suite d'ouvrages ultra-catholiques, qui en ont fait un des saints du parti que représente M. Veuillot dans le journal l'*Univers*, et que défendent MM. Coquille et Taconnet dans le journal le *Monde*. Comme le Père Loriquet, M. l'abbé Gaume écrit A. M. D. G. Il fit quelque séjour à Rome en 1841, et y obtint les faveurs et les bonnes grâces du pape Grégoire XVI, qui le nomma chevalier de l'ordre réformé de Saint-Sylvestre. De retour en France, M. Gaume devint vicaire général du diocèse de Reims, puis de celui de Montauban, et fut nommé, en 1854, par Pie IX, prélat romain, avec le titre de protonotaire apostolique *ad instar participantium*.

Dans le monde extraclérical, M. l'abbé Gaume, qui jusque-là n'avait guère fait parler de lui, s'est fait tout à coup une réputation par la publication du *Ver rongeur* (1851, in-8°), œuvre d'inqualifiable obscurantisme, véritable diatribe contre la littérature classique de tous les temps, et ayant pour unique objet de démontrer au monde que cette littérature nous avait tous faits païens; en un mot, que, grâce à l'étude imbécile qu'on nous en faisait faire dans les colléges, tout, dans la civilisation moderne, était païen, archipaïen. D'après l'abbé Gaume, il existe deux sortes de littérature, d'art, de beau : la littérature, l'art et le beau païens, la littérature, l'art et le beau chrétiens, les premiers réprouvés, les seconds saints. Pour trouver l'art et la littérature dans leur pureté, il faut chercher entre la chute de l'empire romain et la Renaissance. Avant l'invasion des barbares, les auteurs chrétiens, vivant au milieu des mœurs païennes, et parlant le langage du temps, sont empreints de paganisme. Tous les Pères du IV^e^ siècle, saint Augustin, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome sont païens par la forme. A partir du XVI^e^ siècle, se manifeste un culte malheureux pour l'antiquité. Cette Renaissance fut celle du paganisme. Depuis lors, aux yeux de l'abbé Gaume, les lettres, les sciences, les arts, la langue, tout fut païen. La littérature et l'art véritablement chrétiens ne se montrent qu'au moyen âge. Les cathédrales gothiques, les peintures de Giotto, de Cimabue, d'Orcagna, les hymnes de l'Eglise, l'éloquence de saint Bernard et de Bonaventure, les vers de Dante, voilà le christianisme dans l'art et dans les lettres. Saint-Pierre de Rome n'est qu'une débauche de l'art païen; c'est l'amour païen qui se montre dans les madones de Raphaël. Bossuet lui-même, dans son lyrisme élevé, savant, profond, laisse apercevoir l'étude de Tacite et de Tite-Live. En un mot, après le XVI^e^ siècle, il n'y a plus ni littérature ni art qui ait rompu tout pacte avec l'impiété.

Le bagage littéraire de M. l'abbé Gaume est considérable. Outre le *Ver rongeur des sociétés modernes* ou le *Paganisme dans l'éducation*, livre auquel nous consacrerons un article spécial, on a de lui les ouvrages suivants, dont quelques-uns ont des titres assez singuliers : *Du catholicisme dans l'éducation* (1835, in-8°); le *Seigneur est mon partage* (1858, 10^e^ édit., in-18); le *Grand jour approche* (1857, 7^e^ édit., in-18); *Manuel des confesseurs* (1854, 7^e^ édit., in-8°); *Catéchisme de persévérance* ou *Exposé de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours* (1854, 7^e^ édit., 8 vol. in-8°); un *Abrégé* du même ouvrage (in-18); *Histoire de la société domestique* (2 vol. in-8°); les *Trois Romes* (4 vol. in-8°); la *Profanation du dimanche* (in-18); la *Religion dans le temps et dans l'éternité* (in-18); l'*Horloge de la Passion*, traduit de saint Alphonse de Liguori (in-18); *Lettres sur le paganisme dans l'education* (1852, in-8°); *Bibliothèque des classiques chrétiens, latins et grecs* (1852-1855, 30 vol. in-12); *Poëtes et prosateurs profanes complétement expurgés* (1857, 2 vol. in-12); la *Révolution* (1856, 12 vol. in-8°); l'*Eau bénite du* XIX^e^ *siècle* (1866, in-18).

GAUMINE s. f. (gô-mi-ne). Anc. jurispr. Se disait d'un mariage contracté en présence d'un prêtre, mais sans aucune bénédiction : *On mariait entre eux, à la* GAUMINE, *les protestants et les catholiques.*

GAUPE s. f. (gô-pe). Femme sale, malpropre, ignoble : *Cela ne serait-il pas bien fait, si j'allais m'éprendre d'une belle passion romanesque pour quelque maritorne ou quelque abominable* GAUPE? (Th. Gaut.)

> Allons, vous, vous rêvez et bayez aux corneilles.
> Jour de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles.
> Marchons, *gaupe*, marchons.......
>
> MOLIÈRE.

GAUPERIE s. f. (gô-pe-rî — rad. *gaupe*). Saloperie; termes, façons de gaupe.

GAUPP (Ernest-Théodore), jurisconsulte allemand, né à Kleingaffron (basse Silésie) en 1796, mort en 1859. En 1813, il entra comme volontaire dans l'armée prussienne, reçut le grade d'officier, et reprit, en 1815, ses études interrompues. Après avoir suivi les cours des universités de Breslau, de Berlin, de Gœttingue, il obtint une chaire de professeur suppléant dans la capitale de la Prusse, et devint professeur titulaire en 1822. On a de ce jurisconsulte distingué plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De la fondation et de l'organisation des villes allemandes* (Iéna, 1624); l'*Ancien droit de Magdebourg et de Halle* (Breslau, 1826); *De professoribus et medicis eorumque privilegiis in jure romano* (Breslau, 1827); *Droit provincial silésien* (1828); *Mélanges de droit germanique* (1830); l'*Ancien droit des Thuringiens* (1834); *Droit et constitution des anciens Saxons* (1837); *De la rédaction des codes provinciaux dans la monarchie prussienne* (1838); *Des rapports mutuels de l'Eglise et de l'Etat* (1846); *De l'avenir du droit germanique* (1847); *De l'organisation de la première chambre en Prusse* (1852); *Lex Francorum-Chamavorum* (Breslau, 1855); les *Droits des villes allemandes au moyen âge* (Breslau, 1851-1853, 2 vol.), collection qui renferme une foule de précieux documents; *Des tribunaux de la Sainte-Wehme* (Breslau, 1817), etc. Gaupp avait, en outre, pris, comme journaliste, une part active aux discussions politiques et religieuses de son époque.

GAUR s. m. (gôr). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bruant de l'Inde.

GAUR, ville de l'Indoustan anglais. V. GOUR.

GAURA s. m. (gô-ra — du gr. *gauros*, superbe, par allusion à la beauté des fleurs). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, type de la tribu des gaurées, comprenant une quinzaine d'espèces, presque toutes d'Amérique.

— **Encycl.** Les *gauras* sont des herbes à feuilles alternes, à fleurs disposées en panicule terminale; à calice long, cylindrique, dont le sommet caduc se détache avec le limbe quadriparti; à corolle composée de quatre pétales; à huit étamines munies d'anthères oblongues, versatiles; à stigmate partagé en cinq lobes; à capsule ovale, tétragone, striée, contenant plusieurs graines, dont une seule se développe. Les deux espèces cultivées dans nos jardins sont le *gaura* bisannuel et le *gaura* de Lindheimer. Le premier, originaire de Virginie, a des tiges herbacées, de 1^m^30 à 1^m^60 de hauteur. Ses feuilles sont lancéolées, d'un vert foncé, avec une nervure blanche. Les fleurs paraissent en août-septembre, et s'ouvrent surtout le soir. Le calice est rouge; la corolle, d'abord rouge, devient blanche lors de l'épanouissement. Cette espèce doit être semée en place au mois d'avril; elle craint le repiquage. Le *gaura* de Lindheimer, originaire du Texas, où il est vivace, est annuel dans notre climat. Ses grandes fleurs, blanches en dedans, d'un beau rouge carmin à l'extérieur, sont d'un très-bel effet dans les plates-bandes et les massifs. Cette espèce doit être semée vers la fin d'août. On la couvre de feuilles pendant les gelées. Toutes ces plantes demandent une exposition chaude et une terre perméable.

GAURA MONS, nom ancien du col de Cabres, où commence la vallée de la Drôme.

GAURADAS, poëte grec d'une époque incertaine. Il ne nous est connu que par une épigramme publiée dans l'*Anthologie grecque*. C'est une pièce en dialecte dorien, composée de six vers à écho.

GAURAIN-RAMECROIX, bourg de Belgique, prov. du Hainaut, à 6 kilom. E. de Tournay; 3,000 hab.

GAURE s. f. (gô-re). Nom vulgaire du granit tendre et désagrégé, qui se laisse attaquer par le pic.

GAURE s. m. (gô-re). Nom donné aux adorateurs du feu, sectateurs de Zoroastre. ‖ Syn. de GUÈBRE.

— Linguist. Idiome parlé dans le Bengale.

— Adjectiv. *Langues gaures*, Groupe de langues, dont le gaure fait partie.

— **Encycl.** Linguist. Les langues *gaures*, dérivées du sanscrit, sont parlées, dans toutes les parties du Bengale, par 30 millions d'individus environ. Dans ce groupe, on distingue le *kanodji*, le *gaure* ou *bengali*, le *maithila* ou *tirhouti*, l'*orissa* ou *ourya*. Autrefois, il fallait ajouter à ces idiomes le *saraswati*, maintenant éteint. Le domaine du *gaure* ou bengali s'étend depuis Balassore jusqu'au delà du Brahmapoutra, et au nord jusqu'à Mourchedabad et Badjamahal. Au nord-est, le *gaure* se modifie en un dialecte appelé *tirhouti*. L'*ourya* est parlé sur la côte des Circars, depuis Vizagapatam jusqu'à Balassore, c'est-à-dire dans l'Orissa. Cet idiome n'est, en réalité, qu'un dialecte du *gaure* ou bengali, auquel il se mêle dans certains cantons. Le *gaure* proprement dit est la langue de la conversation, de la correspondance et des affaires. Cette langue est au sanscrit ce que l'italien est au latin. Elle contient, en outre, un petit nombre de mots persans et arabes, qui peuvent aujourd'hui être considérés comme faisant partie du fond de la langue. Quoique les langues *gaures* renferment moins de termes étrangers que les autres idiomes de l'Inde, elles offrent, suivant Bopp, sous le rapport des formes grammaticales, moins d'analogie avec le sanscrit que n'en offrent le persan, le grec, le latin, l'allemand. La grammaire et la syntaxe sont précises, simples et régulières. L'*o* bref se substitue à l'*a* bref du sanscrit, et s'intercale entre les consonnes toutes les fois qu'elles ne sont pas séparées par une autre voyelle. L'alphabet n'est que le *dévanâgari* modifié et rendu plus cursif. La conjugaison a cela de particulier que l'impératif présente le verbe à l'état de racine, et

que tous les temps de l'indicatif, à l'exception d'un présent, d'un prétérit et d'un futur, se forment du participe présent combiné avec le verbe *être*. Il y a quatre manières de former la voix passive. Il n'y a que trois verbes irréguliers : *aller*, *venir* et *donner*. Par politesse, on met souvent, comme en français et en anglais, le verbe au pluriel, quoique le nom soit au singulier, et, par dédain, le verbe au singulier, quoique le nom soit au pluriel.

GAURE (pays ou comté de), en latin *Gaurensis* ou *Verodunensis comitatus*, petit pays de l'ancienne France, dans le bas Armagnac, borné au N. par le Condomois, à l'E. et au S. par le territoire d'Auch, à l'O. par une partie du Condomois et le territoire de Vic-Fezensac. Il appartint successivement aux comtes de Fezensac, à ceux d'Armagnac et aux sires d'Albret. Il forme actuellement l'arrondissement de Lectoure (Gers). Selon quelques géographes, c'est le pays des *Garites* de César.

GAURÉ, ÉE adj. (gô-ré — rad. *gaura*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au gaura. — s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre gaura.

GAURIC s. m. (gô-rik). Nom donné à des esprits qui étaient l'objet des craintes superstitieuses des anciens Bretons, et qui passaient pour danser autour des monuments druidiques. ‖ On dit aussi GAURIE.

GAURIC (Luc), en latin **Gauricus**, mathématicien, astrologue et prélat italien, né à Gifoni, dans l'ancien royaume de Naples, en 1476, mort à Rome en 1558. Il se livra d'abord à l'enseignement des mathématiques, puis s'adonna à l'astrologie. Le métier d'astrologue lui rapporta des richesses et des honneurs, quelquefois aussi de désagréables aventures. C'est ainsi qu'ayant prédit à Bentivoglio de Bologne qu'il serait chassé de cette ville avant une année, celui-ci, irrité, le condamna à subir cinq tours d'estrapade. Les papes Jules II, Léon X, Clément VII et Paul III accordèrent des marques d'estime au prétendu devin, qui fut nommé, en 1545, évêque de Civita-Ducale. Gauric fut un des promoteurs de la réforme du calendrier. Il déplore, dans son *Calendarium ecclesiasticum novum, ex sacris litteris, probatisque sanctorum patrum synodis excerptum, etc.* (Venise, 1552), le malheur qui fait que la pâque est souvent célébrée en dehors de la règle prescrite par les conciles, et supplie le pape de ne pas laisser plus longtemps les chrétiens dans les liens de l'excommunication, de l'anathème etc. Il avait publié un livre : *Des inventeurs de l'astronomie*, donné quelques notes pour l'édition de Bâle de la *Syntaxe* de Ptolémée, rassemblé les commentaires sur Sacro-Bosco et Purbach, corrigé les tables d'Alphonse de Regiomontan et de Bianchini; enfin, il a publié un *Tractatus astrologicus in quo agitur de præteritis multorum hominum accidentibus per proprias eorum genituras ad unguem examinatis*. Les vingt-un ouvrages qu'on a de Luc Gauric ont été réunis et publiés sous le titre de *Opera omnia* (Bâle, 1575, 3 vol. in-fol.).

GAURIC (Pomponio), en latin **Pomponius Gauricus**, poëte italien. Il était frère du précédent. Il professa les humanités à Naples, et fut à la fois érudit et poëte. Un jour qu'il était allé de Sorrente à Castellamare, il disparut sans qu'on ait pu savoir depuis ce qu'il était devenu. On présume qu'il fut tué et jeté à la mer par les ordres d'une grande dame avec qui il avait eu un commerce galant et qu'il avait compromise par ses indiscrétions. On a de lui : *Excerpta de sculptura* (Florence, 1504, in-8°); *Recueil de poésies latines* (Naples, 1526, in-8°); *De arte poetica* (Rome, 1541, in-4°).

GAURITZ, rivière de l'Afrique australe, dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance, district de Swellendam, formée par la réunion de la Gemka et du Buffel. Elle se jette dans l'océan Indien, après un cours de 80 kilom.

GAURUS, montagne de l'Italie ancienne (Campanie), à peu de distance de Pouzzoles. Les auteurs anciens font les plus grands éloges des vins exellents qu'on recueillait au bas de cette montagne, mais seulement du côté qui fait face à Pouzzoles et à Baïa.

GAUSAPE s. f. (go-sa-pe — lat. *gausapa*). Antiq. rom. Espèce de chlamyde à franges que portaient les anciens Romains. ‖ Natte de paille, sur laquelle couchaient les soldats dans les camps.

GAUSAPPA s. m. (gô-za-pa). Arachn. Genre d'acarides non encore décrit.

GAUSCELIN, prélat français. V. GAUZLIN.

GAUSIN, ville d'Espagne. V. GAUCIN.

GAUSOU-POUCOU s. m. (gô-zou-pou-kou). Mamm. Espèce du genre cerf qui habite le Brésil et la Guyane.

GAUSS (Charles-Frédéric), mathématicien et astronome allemand, né à Brunswick le 23 avril 1777, suivant la plupart des biographes, le 30 avril suivant Poggendorff, mort à Gœttingue le 23 février 1855. Issu de parents appartenant à la petite bourgeoisie, il montra, dit-on, pour l'étude des mathématiques, une aptitude plus précoce encore que celle déjà si extraordinaire de notre Pascal; car, dès l'âge de trois ans, il calculait, résolvait des problèmes numériques, et traçait dans la poussière des lignes et des figures de géométrie. Le jeune calculateur devait heureusement démentir le proverbe qui dit que les enfants trop intelligents ne vivent pas. Le petit Charles-Frédéric fut présenté au duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick, lequel se chargea des frais de son éducation, et resta, depuis, son protecteur et son ami. Gauss entra, en 1784, dans une des écoles primaires de Brunswick, et, en 1789, au collége de cette même ville. N'ayant bientôt plus rien à apprendre de ses professeurs, il partit, en 1794, pour Gœttingue, sans trop savoir encore à quelle science il se vouerait. Mais, étant parvenu à résoudre le fameux problème de la division du cercle en dix-sept parties égales, il se décida pour les mathématiques. C'est à Gœttingue qu'il eut pour maître le célèbre Kaestner, qui associait dans un culte égal la poésie et la géométrie, et que, pour cette raison, Gauss appelait « le premier des géomètres parmi les poëtes, et le premier des poëtes parmi les géomètres. »

En 1798, Gauss se rendit à Helmstaedt, où il profita des conversations instructives et bienveillantes de Pfaff, et surtout des riches trésors que renfermait la bibliothèque de la ville. Muni d'une abondante provision de notes, il revint à Brunswick, et, en quelques années, il publia une série de travaux nombreux et considérables, qui le placèrent vite au rang des premiers mathématiciens dont l'histoire ait gardé les noms. Un jour, Laplace, à qui l'on demandait quel était le plus grand mathématicien de l'Allemagne, répondit : « C'est Pfaff. — J'aurais cru que c'était Gauss, répliqua l'interlocuteur. — Oh ! ajouta Laplace, Pfaff est bien le plus grand mathématicien de l'Allemagne, mais Gauss est le plus grand mathématicien de l'Europe. »

En 1807, l'empereur de Russie offrit à Gauss un siége à l'Académie de Saint-Pétersbourg; mais, sur les instances d'Olbers, il refusa, et il fut nommé (9 juillet 1807) directeur de l'observatoire de Gœttingue et professeur d'astronomie à l'université de cette ville. C'est à ce double poste que Gauss resta attaché jusqu'à la fin de ses jours, sortant si peu, qu'à l'âge de soixante-dix-sept ans, c'est-à-dire un an avant sa mort, il n'avait pas encore vu de locomotive. Il consacrait tout son temps, son génie et son infatigable activité aux recherches les plus abstraites et les plus profondes relatives à toutes les branches des mathématiques, à l'astronomie, à la physique. Doué de la plus heureuse santé, ayant des goûts simples et modestes, indifférent à l'éclat de la gloire au point de ne porter aucune des nombreuses décorations que tous les gouvernements lui avaient adressées, Gauss avait un caractère doux, probe et droit. Apportant le plus grand soin à la rédaction de ses plus courts mémoires comme de ses plus gros ouvrages, il ne voulait rien offrir au public qui n'eût reçu la dernière main de l'ouvrier. Sur son cachet, il avait fait graver un arbre chargé de fruits, et entouré de cette devise : *Pauca, sed matura* (Ils ne sont pas nombreux, mais ils sont mûrs). Aussi a-t-il laissé une grande quantité de travaux, qu'il ne jugeait pas assez *mûrs*, dont la publication, impatiemment attendue, a été retardée par la mort de M. Dirichlet, qui en avait été chargé.

Le génie de Gauss est essentiellement original. S'il traite une question qui a déjà occupé d'autres savants, il semble que leurs travaux lui soient absolument inconnus. Il a sa manière d'aborder les problèmes, sa méthode propre, ses solutions absolument neuves. Le mérite de ces solutions est d'être générales, complètes, applicables à tous les cas que la question est capable d'embrasser. Malheureusement, l'originalité même des méthodes, un mode particulier de notations, le laconisme exagéré, peut-être affecté, des démonstrations rendent extrêmement laborieuse la lecture des ouvrages de Gauss. Aussi les envieux n'ont pas manqué de lui reprocher de s'être rendu inintelligible pour paraître profond : c'est que Gauss ne laisse entrevoir aucune trace de la marche analytique qui l'a conduit à la solution finale. Il avait coutume de dire que, quand un monument est offert aux regards du public, il ne doit plus rester trace des échafaudages qui ont servi à sa construction. En cela, il avait tort; car, s'il est vrai que les échafaudages doivent être dérobés aux regards du public, ils ont été pendant un certain temps accessibles à ceux des architectes. Et, s'ils sont inusités, ils sont souvent l'objet de descriptions particulières, qui en font comprendre le mérite. L'obscurantisme de Gauss a failli faire école. Chez nous, Cauchy et Bertrand, le premier surtout, ont quelquefois écrit de manière à n'être compris par personne.

Autant Gauss est difficile à comprendre, comme écrivain, autant il était clair comme professeur. Il n'était pas, d'ailleurs, de ces mathématiciens qu'on représente comme tellement abîmés dans leur science, qu'ils en deviennent étrangers au monde extérieur. Il causait pertinemment et agréablement de philologie, de philosophie, de politique et de littérature. Dans les dernières années de sa vie, pour se prouver que son esprit ne baissait pas, il apprit, sans le secours d'aucun maître, le russe et l'hébreu.

Outre l'invention de la méthode des moindres carrés, qu'il imagina presque en même temps que Legendre, on lui doit une méthode générale pour la résolution des équations binômes, dont il tira le moyen inattendu d'inscrire au cercle, avec la règle et le compas, le polygone régulier de dix-sept côtés, et, en général, de décomposer en facteurs simples le binôme $x^{2n+1} - 1$ lorsque $2n+1$ est premier; de nouvelles méthodes pour le calcul des orbites des planètes et des comètes; les inventions de l'héliotrope et du magnétomètre. Il fut un des premiers à signaler la possibilité de transmettre les signaux à l'aide des courants galvaniques, et contribua ainsi à l'invention du télégraphe électrique. Laplace, nous l'avons dit, le proclamait le premier mathématicien de l'Europe; il était au moins digne d'être comparé à Laplace lui-même, à Lagrange, à Jacobi, à Cauchy.

La vie de Gauss s'est passée presque tout entière à Gœttingue, au milieu de travaux assidus, et sans événements remarquables. Gauss était, au reste, non-seulement peu communicatif, mais même morose, on pourrait dire chagrin.

Voici la liste de ses ouvrages, que nous citons tous, parce que tous sont remarquables :

Demonstratio nova theorematis omnem functionem algebraïcam rationalem integram unius variabilis in factores reales primi vel secundi gradus resolvi posse (Helmstaedt, 1799). Cet ouvrage contient la première démonstration positive que l'on ait eue de ce théorème, d'importance suprême en algèbre, que les racines des équations entières se ramènent toujours à la forme arithmétique $a + b\sqrt{-1}$. L'ouvrage de Gauss se répandit peu; ainsi Lagrange ne paraît pas en avoir eu connaissance, et Cauchy, qui a depuis donné une démonstration du même théorème, a recueilli en France tous les éloges dus au premier inventeur.

Calcul de la fête de Pâques, opuscule en allemand, publié en 1800 dans la *Correspondance mensuelle de Zach* (tome II).

Calcul de la fête de Pâque des Juifs, dans la même *Correspondance* (tome V), en allemand.

Disquisitiones arithmeticæ (Leipzig, 1801, 1 vol. in-4°), l'un des plus importants ouvrages de Gauss et qui, traduit en français d'abord, en 1806, par M. Poulet-Delisle, professeur de mathématiques spéciales au lycée d'Orléans et géomètre distingué, a été plus tard réédité dans notre langue. Ce sont les *Disquisitiones arithmeticæ* qui, de tous ses ouvrages, ont fait le plus d'honneur à Gauss, non-seulement par la profondeur des méthodes nouvelles qu'il introduisit dans les recherches relatives à la théorie des nombres, à la convergence des séries, etc., mais surtout à cause de la découverte tout à fait inattendue qui s'y trouve de la possibilité d'inscrire au cercle, avec la règle et le compas, des polygones réguliers étrangers aux séries de ceux dont l'antiquité avait légué aux modernes la définition graphique. « M. Gauss, dit Delambre dans son *Rapport historique sur les progrès des sciences*, a fait connaître, dans un ouvrage très-remarquable, qui se rapporte principalement à l'analyse indéterminée, un caractère d'abaissement tout nouveau pour les équations à deux termes : ce caractère consiste en ce que les équations de ce genre, dont le degré est exprimé par un nombre premier, peuvent se décomposer rationnellement en d'autres dont les exposants soient respectivement les facteurs premiers du nombre qui précède d'une unité ce nombre premier. Cette importante et singulière découverte parvint en France par une lettre adressée à M. Legendre, qui donna de ce théorème une démonstration particulière à l'équation $x^{17} - 1 = 0$ et fondée sur la sommation des cosinus des arcs en progression arithmétique. La résolution de cette équation se trouve dépendre par là de quatre équations du second degré; en sorte qu'on peut, avec la règle et le compas, partager la circonférence du cercle en dix-sept parties égales. Mais le théorème plus général de M. Gauss ramène à des équations du second degré toutes les équations de la forme $x^{2n+1} = 1$, lorsque $2n+1$ est un nombre premier. » Dans ce même ouvrage, Gauss donne une forme nouvelle à la recherche des propriétés des nombres en considérant, sous le nom de *congruence*, la relation qui lie entre eux tous les nombres qui donnent le même reste lorsqu'on les divise par un même nombre. Des congruences du premier ordre il passe ensuite aux congruences du second degré, et rattache à la théorie de ces relations toute l'analyse indéterminée. Laplace surtout, en France, avait été impressionné par la lecture de ce mémorable ouvrage, et ce fut lui qui invita particulièrement Poulet-Delisle à en donner une traduction française.

Theorematis arithmetici demonstratio nova, dans les *Commentaires de la société de Gœttingue* (t. XVI, 1804, 1808).

Summatio quarumdam serierum singularium (même recueil, 1808, 1810).

Disquisitiones generales circa seriem infinitam, etc. (même recueil, 1811, 1813).

Orbite de Cérès (*Correspondance de Zach*, t. IV, 1801), en allemand.

Instruction pour déduire la longitude héliocentrique d'un corps céleste, ainsi que sa véritable distance au soleil et à la terre, de la longitude et de la latitude géocentriques du corps, de la position de son nœud, de l'inclinaison de son orbite, de la longitude du soleil et de la distance de la terre au soleil (même recueil, t. V, 1802), en allemand.

Premiers éléments de Pallas (même recueil, t. V, 1802).

Equations des perturbations de Cérès (même recueil, t. VI, 1802).

Tables des perturbations de Cérès (même recueil, t. VII, 1803).

Remarques pour la simplification du calcul des lieux géocentriques des planètes (même recueil, t. X, 1804).

Premiers éléments de Junon (même recueil, t. XI, 1805).

Sur la deuxième comète de 1805 (même recueil, t. XIV, 1806).

Ces différents ouvrages furent très-remarqués, même en France, quoiqu'ils soient tous écrits en allemand. Mais la découverte des deux premières petites planètes, Cérès et Pallas, était un trop grand fait scientifique pour que toutes les publications qui s'y rattachaient ne fussent pas lues avidement par les savants. Au reste, c'était la première fois que se présentait la question de déterminer en peu de temps et par un petit nombre d'observations tous les éléments d'une planète; la méthode n'était pas même encore bien fixée, par la raison toute simple qu'on n'avait pas eu à s'en préoccuper; celle que donna Gauss se trouva être l'une des plus simples et devait attirer l'attention des géomètres. Ce sont les ouvrages dont nous venons de parler qui valurent à leur auteur la protection marquée du duc de Brunswick et sa nomination au poste de directeur de l'observatoire de Gœttingue.

Premiers éléments de Vesta (*Correspondance de Zach*, t. XVII, 1808). C'est Gauss qui fut le parrain de cette planète. « M. Olbers, dit Delambre, aperçut le 4 mars 1808, dans l'aile de la Vierge, une quatrième planète à laquelle M. Gauss, bien digne d'imposer un nom au nouvel astre, dont il perfectionnera sans doute la théorie, comme il a commencé pour Cérès, Pallas et Junon, donna le nom de Vesta, sous lequel elle est déjà connue généralement. »

Sur une proposition d'astronomie sphérique (même recueil, t. XVIII, 1808, et XIX, 1809).

Revue sommaire des méthodes employées pour la détermination des orbites des neuf planètes principales (même recueil, t. XX, 1809).

Ces derniers opuscules sont en allemand.

Disquisitio de elementis ellipticis Palladis (*Commentaires de la Société de Gœttingue*, 1808).

Methodus peculiaris elevationem poli determinandi (Gœttingue, 1808). Cet ouvrage, traduit en allemand, a paru, en 1812, dans l'*Annuaire astronomique de Bade*.

Theoria motus corporum cœlestium in sectionibus conicis solem ambientium (Hambourg, 1809).

Détermination de l'ellipse maximum qui est tangente aux quatre côtés d'un quadrilatère donné (*Correspondance de Zach*, t. XXII, 1810), en allemand.

Tables de correction pour le calcul de l'heure de midi (même recueil, t. XXIII, 1811).

Eléments des comètes de 1811 (même recueil, t. XXIV, 1811).

Eléments de la deuxième comète de 1811 (même recueil, t. XXIV, 1811). Dans ces deux derniers ouvrages, Gauss donne une méthode nouvelle et beaucoup plus simple que celles qu'on avait pratiquées jusque-là pour déterminer les éléments d'une comète avec le moins grand nombre possible d'observations.

Sur les tables des coordonnées solaires rapportées à l'équateur (*Correspondance de Zach*, t. XXV, 1812), en allemand.

Tables pour calculer aisément les logarithmes de la somme ou de la différence de deux quantités qui sont elles-mêmes données par leurs logarithmes (même recueil, t. XXVI, 1812), en allemand.

Observations pour la détermination de la hauteur du pôle à l'observatoire de Gœttingue (même recueil, t. XXVII, 1813).

Theoria attractionis corporum sphæroïdicorum ellipticorum methodo nova tractata (*Commentaires de la société de Gœttingue*, 1813). Cet ouvrage a aussi paru en allemand dans la *Correspondance de Zach*.

Methodus nova integralium valores per approximationem inveniendi (*Commentaires de la Société de Gœttingue*, 1814, 1815).

Theorematis fundamentalis in doctrina de residuis quadraticis demonstrationes ac ampliationes novæ (même recueil, 1816, 1818).

Demonstratio attractionis, quam in punctum quodvis positione exerceret planeta, si ejus massa per totam orbitam uniformiter esset dispertita (même recueil, 1818).

Instruction sur le cercle répétiteur de Reichenbach et sur le théodolite (*Notices savantes de Gœttingue*, 1813), en allemand.

Exposition personnelle de la méthode d'intégration de Pfaff (même recueil, 1815), en allemand.

Renseignements sur le cercle méridien de Repsold (même recueil, 1818).

De la lunette méridienne de Reichenbach (même recueil, 1819).

Du cercle méridien de Reichenbach (même recueil, 1820).

Theoria combinationis observationum erro-

ribus minimis obnoxiæ (*Commentaires de la société de Gœttingue*, 1819, 1822).

Theoria residuorum biquadraticorum (même recueil, 1823, 1827).

Supplementum theoriæ combinationis observationum (même recueil, 1827).

Disquisitiones generales circa superficies curvas (même recueil, 1827). C'est dans cet ouvrage que se trouve établi ce fameux théorème que, de quelque manière que se déforme une surface flexible et inextensible, la somme de ses courbures principales en chaque point reste toujours la même.

Détermination de l'exactitude des observations (*Journal d'astronomie de Lindauer et Bohaenberger*, t. I, 1816), en allemand.

Sur la différence des hauteurs du pôle quand elles sont déduites avec le cercle répétiteur des observations du soleil ou des étoiles polaires (même recueil, 1817).

Sur l'objectif double achromatique (même recueil, 1817).

Sur quelques notifications du cercle répétiteur de Borda (même recueil, 1818).

Application du calcul des probabilités aux propositions de la géométrie pratique (*Nouvelles astronomiques*, t. I, 1823).

Connaissant trois points de position, en déduire un quatrième (même recueil, 1823).

Sur la mesure du degré terrestre dans le Hanovre (même recueil, 1823). Gauss prit une part active à la mesure d'un degré de la méridienne en Hanovre. C'est à l'occasion de ce travail qu'il imagina son héliotrope, dont l'usage est devenu depuis général dans toutes les opérations géodésiques, et qui remplace avec le plus grand avantage tous les autres genres de signaux.

De l'héliotrope et des premières recherches faites avec cet instrument (*Notices savantes de Gœttingue*, 1821).

Sur l'héliotrope (même recueil, 1827).

Nouvelle notice sur l'héliotrope (*Journal de Poggendorff*, 1827).

Nouvelle méthode pour déterminer les distances des fils dans les lunettes méridiennes (*Journal d'astronomie de Lindauer*, 1824).

Sur la durée de la révolution de la comète de Biéla (même recueil, 1826).

Méthode pour calculer les différences de longitude par le chronomètre (même recueil, 1827).

Méthode pour déterminer la température de l'air (*Journal de Poggendoff*, 1825).

Principia generalia figuræ fluidorum in statu æquilibrii (*Commentaires de la société de Gœttingue*, t. VII, 1828-1832).

Theoria residuorum biquadraticorum, revue et augmentée (même recueil, 1828-1832).

Intensitas vis magneticæ terrestris ad mensuram absolutam revocata (même recueil, t. VIII, 1832-1837). Cet ouvrage a paru aussi en allemand dans le journal de Poggendorff.

Addition aux traités de Sæber sur les formes quadratiques ternaires (*Notices savantes de Gœttingue*, 1831).

Renseignements sur l'observation magnétique de Gœttingue (même recueil, 1834).

Nouvelle méthode pour rectifier les balances (même recueil, 1837).

Résolution générale du problème de copier les parties d'une surface donnée de manière que la copie soit semblable au modèle dans les plus petites parties, mémoire couronné par la Société de Copenhague (Altona, *Traités astronomiques de Schumacher*, 1825).

Magnétisme terrestre et magnétomètre (*Annuaire de Schumacher*, 1836).

Démonstration d'un théorème d'algèbre (*Journal de Crelle*, 1828).

Sur un principe général et fondamental de mécanique (même recueil, 1829).

Démonstration élémentaire d'un théorème de trigonométrie sphérique énoncé par Legendre (même recueil, 1841).

Détermination de la différence de latitude entre les observations de Gœttingue et d'Altona (Gœttingue, 1828), en collaboration avec M. Weber.

Sur un nouvel instrument précis (*magnétomètre*) *pour l'observation directe des variations dans l'intensité de la partie horizontale du magnétisme terrestre* (*Observations de la société de magnétisme*, 1837).

Instruction pour la détermination des durées d'oscillation d'une aiguille magnétique (même recueil, 1837).

Théorie générale du magnétisme terrestre (même recueil, 1838).

Theorèmes généraux relatifs aux forces d'attraction et de répulsion variant en raison inverse des carrés des distances (même recueil, 1839).

Sur un moyen de faciliter les observations d'écartement (même recueil, 1839).

Sur la détermination des constantes relatives à l'usage du magnétomètre (même recueil, 1840).

Instruction pour le calcul de l'action magnétique qu'un barreau aimanté exerce à distance (même recueil, 1840).

Sur l'emploi du magnétomètre dans la détermination de la déclinaison absolue (même recueil, 1841).

Observations de l'inclinaison magnétique à Gœttingue (même recueil, 1841).

Recherches de dioptrique (*Mémoires de la Société des sciences de Gœttingue*, 1843).

Recherches sur des points de géodésie supérieure, deux parties (même recueil, 1845-1847).

Additions à la théorie des equations (même recueil, 1850).

Sur le calcul des anomalies par les éléments, au moyen des tables de Burckhardt (*Correspondance de Zach*, 1843).

Sur les limites du zodiaque (même recueil, 1848).

Sur la rotation de la terre (*Recherches de Beuzenberg*).

Equations fondamentales du mouvement des graves sur la terre tournante (même recueil).

Nous n'avons pas besoin de dire que Gauss était membre de toutes les grandes sociétés savantes de l'Europe. Avant de mourir, il avait fait graver, au bas de son portrait, comme résumant le mieux la philosophie de ses idées et de ses travaux, ces deux vers de Shakspeare :

« *Thou, nature, art my goddess; to thy laws*
« *My services are bound!* »

« Toi, Nature, es ma déesse; à tes lois sont consacrés mes services! »

GAUSSE s. f. (gô-se — du lat. *gavisus*, qui est en belle humeur). Mensonge plaisant; plaisanterie : *C'est un conteur de* GAUSSES. *Est-ce que vous voudriez nous faire avaler cette* GAUSSE?

GAUSSÉ, ÉE (gô-sé) part. passé du v. Gausser. Raillé, moqué : *Jadis, quand un étranger arrivait dans une ville de province, il était* GAUSSÉ *de porte en porte*. (Balz.)

GAUSSEN (Louis), pasteur et professeur de théologie, né à Genève en 1790, mort dans la même ville. Il vit avec douleur l'Eglise de Genève abandonner le catéchisme de Calvin et adopter un catéchisme nouveau qui, suivant lui, n'accentuait pas assez fortement le dogme de la divinité absolue de Jésus-Christ. Il accusa d'arianisme la compagnie des pasteurs genevois. Sous l'impulsion de Louis Gaussen, en 1831, se fondèrent la Société évangélique et une école libre de théologie. La même année, Gaussen avait été déposé par la compagnie des pasteurs de Genève. Ce pasteur a été un des rares partisans, on pourrait même dire le chef, de l'école théopneustique, qui professe que la Bible est inspirée du premier verset de la *Genèse* au dernier de l'*Apocalypse*, y compris les points-voyelles.

Les principaux ouvrages de Gaussen sont : *Confession de foi des Eglises de la Suisse* (Genève, 1819, in-8°); *Exposé de l'état des missions* (1820, in-4°); les *Juifs évangélistes enfin et bientôt rétablis* (Paris et Toulouse, 1843, in-8°); le *Souverain pontife et l'Eglise de Rome, soutiens de la vérité* (Genève, 1843, in-18); la *Théopneustie*, ou *Pleine inspiration des Ecritures* (Paris, 1840, in-8°), ouvrage capital de l'auteur; *Douze sermons* (Paris et Toulouse, 1847, in-8°), etc.

GAUSSER v. a. ou tr. (gô-sé — rad. *gausse*). Plaisanter, railler, se moquer de : *Montpesat* GAUSSAIT *tout le monde, et même la reine de Navarre*. (Et. Pasq.)

Que cent nouveautés on pratique,
J'en *gausserai* les malcontents.
SAINT-AMAND.

‖ Ce sens a vieilli.

— Absol. Dire des plaisanteries : *Henri IV ne laissait pas de rester, à travers cela, indulgent et bon, et, qui plus est, de* GAUSSER *l'instant d'après comme de coutume*. (Ste-Beuve.)

Se gausser v. pr. Se moquer, se railler : *Je crois, Dieu me pardonne, qu'il* SE GAUSSE *de moi*. (Campistron.) *Moi, je n'aime pas qu'on* SE GAUSSE *de braves gens parce qu'ils ne sont pas muguets*. (Vitet.)

. . . Nous voyons que d'un homme on *se gausse*
Quand sa femme chez lui porte le haut-de-chausse.
MOLIÈRE.

. . . . . . Tout franc, je n'aime pas
Qu'on se rie à mon nez et qu'on suive mes pas;
Si quelqu'un vient encor *se gausser* davantage,
Je lui sangle d'abord mon poing par le visage.
REGNARD.

GAUSSERIE s. f. (gô-se-rî — rad. *gausse*). Raillerie, moquerie : *Nous ne rions plus aux* GAUSSERIES *d'*Hudibras *comme nous rions aux plaisanteries de la* Satire Ménippée. (Chateaub.) *Le clerc le plus sombre est toujours travaillé par un besoin de farce et de* GAUSSERIE. (Balz.)

GAUSSEUR, EUSE s. (gô-seur, eu-ze — rad. *gausse*). Celui, celle qui plaisante; moqueur, railleur : *Ne croyez rien de ce qu'il vous dit; c'est un* GAUSSEUR. (Dider.)

— Adjectiv. : *Il est* GAUSSEUR *et menteur. Elle est naturellement* GAUSSEUSE.

Margot, morbleu,
Est par trop joyeuse;
Elle est jaseuse,
Gausseuse.
VADÉ.

GAUSSIN (Jeanne-Catherine GAUSSEM, dite), célèbre comédienne française, née à Paris le 25 décembre 1711, morte dans la même ville le 6 juin 1767. Elle était fille d'Antoine Gaussem, laquais de l'acteur Baron, et de Jeanne Collot, cuisinière, qui fut depuis ouvreuse de loges. Dès son plus jeune âge, elle manifesta un invincible penchant pour le théâtre, et après avoir charmé la société du duc de Gesvres, qui donnait des représentations à Saint-Ouen, elle débuta à Lille, âgée d'environ dix-sept ans, dans l'emploi des jeunes princesses de tragédie, et dans celui des amoureuses de comédie. Son succès fut complet et eut un tel retentissement qu'il lui valut un ordre de début à la Comédie-Française, où elle parut pour la première fois le 28 avril 1731, dans le rôle de Junie de *Britannicus*. Elle joua ensuite les rôles de Chimène du *Cid*, de Monime de *Mithridate*, d'Aricie de *Phèdre*, d'Agnès de l'*Ecole des femmes*, et créa avec succès un personnage important dans l'*Italie galante* de La Motte. Après avoir joué à Fontainebleau le rôle de Chimène, elle fut reçue à demi-part. Voltaire lui confia le personnage de Zaïre, dans lequel elle obtint un éclatant succès. Plus tard, Voltaire, après le triomphe d'*Alzire*, adressa à son interprète le madrigal suivant :

Ce n'est pas moi qu'on applaudit;
C'est vous qu'on aime et qu'on admire :
Et vous damnez, charmante Alzire,
Tous ceux que Guzman convertit.

Mlle Gaussin ressentit une peine extrême de se voir forcée de renoncer au rôle d'Arétie dans *Denis le tyran*, tragédie de Marmontel. L'auteur a raconté ainsi dans ses *Mémoires* ce qui se passa entre elle, Mlle Clairon et lui au sujet de ce rôle. C'est tout un petit roman de coulisses. « Lorsque les comédiens m'avaient accordé mes entrées, Mlle Gaussin avait été la plus empressée à les solliciter pour moi. Elle était en possession de l'emploi des princesses : elle y excellait dans tous les rôles tendres, et qui ne demandaient que l'expression naïve de l'amour et de la douleur. Belle et du caractère de beauté le plus touchant, avec un son de voix qui allait au cœur, et un regard qui, dans les larmes, avait un charme inexprimable, son naturel ne laissait rien à désirer, et ce vers, adressé à Zaïre par Orosmane,

L'art n'est pas fait pour toi : tu n'en as pas besoin,

avait été inspiré par elle. On peut de là juger combien elle était chérie du public et assurée de sa faveur. Mais, dans les rôles de fierté, de force et de passion tragique, tous ses moyens étaient trop faibles; et cette mollesse voluptueuse qui convenait si bien aux rôles tendres était tout le contraire de la vigueur que demandait le rôle de mon héroïne. Cependant Mlle Gaussin n'avait pas dissimulé le désir de l'avoir : elle me l'avait témoigné de la manière la plus flatteuse et la plus séduisante en affectant aux deux lectures le plus vif intérêt pour la pièce et pour l'auteur. Dans ce temps-là, les tragédies nouvelles étaient rares, et plus rares encore les rôles dont on attendait du succès; mais le motif le plus intéressant pour elle était d'ôter ce rôle à l'actrice qui tous les jours lui en enlevait quelqu'un. Jamais la jalousie du talent n'avait inspiré plus de haine qu'à la belle Gaussin pour la jeune Clairon. Celle-ci n'avait pas le même charme dans la figure; mais en elle les traits, la voix, le regard, l'action et surtout la fierté, l'énergie du caractère, tout s'accordait pour exprimer les passions violentes et les sentiments élevés.... Il n'y avait donc pas à balancer entre elle et sa rivale pour un rôle de force, de fierté, d'enthousiasme, tel que celui d'Arétie; et malgré toute ma répugnance à désobliger l'une, je n'hésitai point à l'offrir à l'autre. Le dépit de Gaussin ne put se contenir : elle dit qu'elle savait bien par quel genre de séduction Clairon s'était fait préférer; assurément elle avait tort; mais Clairon, piquée à son tour, m'obligea de la suivre dans la loge de sa rivale; et là, sans m'avoir prévenu de ce qui allait se passer, « Tenez, mademoiselle, je vous l'amène, lui dit-elle, et pour vous faire voir » si je l'ai séduit, si même j'ai sollicité la préférence qu'il m'a donnée, je vous déclare, » et je lui déclare à lui-même, que si j'accepte » son rôle, ce ne sera que de votre main. » A ces mots, jetant le manuscrit sur la toilette de la loge, elle m'y laissa. J'avais alors vingt-quatre ans, et je me trouvais tête à tête avec la plus belle personne du monde (âgée de trente-sept ans, ce que le *chaste* Marmontel ne dit pas). Ses mains tremblantes serraient les miennes, et je puis dire que ses beaux yeux étaient en suppliants attachés sur les miens. « Que vous ai-je donc fait? me disait-» elle avec sa douce voix, pour mériter le » chagrin et l'humiliation que vous me causez? Quand M. de Voltaire a demandé pour » vous les entrées de ce spectacle, c'est moi » qui ai porté la parole; quand vous avez lu » votre pièce, personne n'a été plus sensible » à ses beautés que moi. J'ai bien écouté le » rôle d'Arétie, et j'en ai été trop émue pour » ne pas me flatter de le rendre comme je » l'ai senti. Pourquoi donc me le dérober? Il » m'appartient par droit d'ancienneté, et peut-» être à quelque autre titre (c'est Marmontel » qui raconte!...). C'est une injure que vous » me faites en le donnant à une autre que » moi, et je doute qu'il y ait pour vous de l'a-» vantage. Croyez-moi, ce n'est pas le bruit » d'une déclamation forcée qui convient à ce » rôle. Réfléchissez-y bien. Je tiens à mes » propres succès, mais je ne tiens pas moins » aux vôtres. » Marmontel résista.... Il ajoute : « Alors, prenant sur sa toilette le manuscrit du rôle, elle descendit avec moi, et retrouvant Clairon dans le foyer : « Je vous le rends, » et sans regret, ce rôle dont vous attendez » tant de succès et tant de gloire, dit-elle » d'un ton ironique; je pense, comme vous, » qu'il vous va mieux qu'à moi. » Mlle Clairon le reçut avec une *fierté* modeste; et moi, les yeux baissés et en silence, je laissai passer ce moment; mais le soir, à souper, tête à tête avec *mon* actrice, je respirai en liberté de la gêne où elle m'avait mis. Elle ne fut pas peu sensible à la constance avec laquelle j'avais soutenu cette épreuve; et ce fut là que prit naissance cette amitié qui a vieilli avec nous. » N'en déplaise au tartufe Marmontel, il est prouvé que ses scrupules d'auteur n'avaient rien de commun avec l'*art*. « Ce qui paraîtra singulier, fait remarquer Lemazurier, c'est que Mlle Gaussin, lorsqu'elle voulait bien déroger au genre noble et aux grâces pour lesquelles elle était née, faisait encore le plus grand plaisir. On l'a vue, pour se prêter aux amusements de quelques sociétés, jouer des personnages grotesques, tels que celui de Cassandre, dans plusieurs parades, avec un succès étonnant. Mlle Gaussin sacrifia beaucoup à l'amour; elle eut les amants les plus illustres, et n'en devint pas plus riche, ayant constamment préféré le plaisir à l'intérêt. Quand on lui reprochait son extrême facilité, elle répondait naïvement : « Que voulez-vous? cela fait tant de plaisir aux hommes, et cela nous coûte si peu! » Ce mot fit fortune. Aussi, lors de la première représentation de la *Force du naturel*, comédie de Destouches, le public ne put-il s'empêcher de rire lorsqu'il entendit que l'on disait d'une jeune fille dont Mlle Gaussin jouait le rôle dans cette pièce :

C'est un pauvre mouton :
Je crois que de sa vie elle ne dira non.

Le désintéressement de Mlle Gaussin était aussi grand que son talent. Elle avait vécu dans sa jeunesse avec Bouret, devenu fameux par son opulence. Jeune lui-même et n'ayant que l'espoir de parvenir, cet amant passionné avait eu la faiblesse de signer un billet en blanc à Mlle Gaussin, qui demeurait libre de le remplir comme elle le jugerait convenable. Devenu fermier général et millionnaire, Bouret se rappela cette imprudence. Il n'était pas sans inquiétude sur l'usage que son ancienne maîtresse pouvait avoir fait de son blanc seing. Mais à peine instruite des alarmes du financier, Mlle Gaussin lui renvoya le billet, sur lequel elle n'avait écrit que ces mots : « Je promets d'aimer Gaussin toute ma vie. » Ce beau trait émerveilla Bouret, qui s'empressa d'envoyer à sa généreuse amie une écuelle d'or pleine de doubles louis. Mlle Gaussin eut la malencontreuse idée d'épouser à quarante-huit ans (le 29 mai 1759) un danseur de l'Opéra, nommé Marie-François Tavlaigo, qui, à ce qu'on prétend, se comportait avec sa femme comme le médecin malgré lui avec la sienne. Mlle Gaussin se retira le 19 mars 1763 avec une pension de 1,500 livres. Dauberval, chargé du discours de clôture, exprima ainsi les regrets que causait le départ de la célèbre actrice : « On lui doit un genre nouveau de comédie; sa figure charmante, les grâces ingénues de son jeu, le son intéressant de sa voix ont fait imaginer de mettre en action des tableaux anacréontiques; ses yeux parlaient à l'âme, et l'amour semblait l'avoir fait naître pour prouver que la volupté n'a pas de parure plus piquante que la naïveté. » A cinquante ans, elle jouait encore, avec le plus grand succès, le rôle de Lucinde dans l'*Oracle*. Le portrait de Mlle Gaussin a été peint par Drouais, et Dorat lui consacra les vers suivants dans son poëme de la *Déclamation* :

Ah! Gaussin, que j'aimais ta langueur et tes grâces!
Tu désarmais le Temps enchaîné sur tes traces;
Il semblait à nos yeux t'embellir chaque jour,
Et respecter en toi l'ouvrage de l'Amour.

Voici la liste des principales créations de Mlle Gaussin : tragédie : Adélaïde, dans *Gustave*, de Piron; *Adélaïde Duguesclin*, de Voltaire; Irène, de *Mahomet II*; Atide, de *Zulime*; Andromaque, des *Troyennes*; *Zaïre*; *Alzire*; *Briséis*, etc. Comédie : Sophilette, de la *Magie de l'amour*; Clarice, dans le *Consentement forcé*; Lucile, des *Dehors trompeurs*; Lucinde, de l'*Oracle*; *Zénéide*; *Nanine*, de Voltaire; Constance, du *Préjugé à la mode*; *Mélanide*; *Cénie*; Julie, du *Dissipateur*; Julie, de la *Coquette corrigée*; Marianne, de *Dupuis et Desronais*, sa dernière création, à l'âge de cinquante-deux ans.

GAUSSINEL (Jean-Dominique-Benoît-Marie), poëte languedocien, né à Montpellier en 1782, mort dans cette ville en 1823. Il occupa un emploi à la mairie de sa ville natale et mourut dans un état voisin de la misère. Gaussinel avait de l'esprit, de la verve, de l'originalité, de la finesse et de la grâce, ainsi qu'on le voit dans les romances et dans les chansonnettes qu'il a composées dans l'idiome de Montpellier. Plusieurs de ses petites compositions ont été publiées sous le titre de : *Romances et chansons languedociennes* (Montpellier, 1820) et de *Récul dé cansous patouèzas* (Montpellier, 1824). On a de lui un vaudeville héroï-comique : *Lou siége dé Caderoùssa*, représenté à Montpellier en 1820.

GAUSSON, village et commune de France (Côtes-du-Nord), canton de Plouguenast, arrond. et à 16 kilom. N. de Loudéac; pop. aggl., 273 hab. — pop. tot., 2,023 hab.

GAUT (Jean-Baptiste-Marius), littérateur et poëte français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1819. Il suivit de bonne heure la carrière des lettres et du journalisme et n'a cessé de lutter pour les principes libéraux,

pour la décentralisation politique et littéraire. M. Gaut a écrit successivement dans l'*Auréole*, le *Démocrite*, l'*Ere nouvelle* (1839-1840), le *Cygne* (1840-1842), l'*Echo de la Provence* (1840-1842), la *Provence* (1843-1850), l'*Almanach provençal* (1856 et années suivantes), l'*Abeille provençale* (1858), l'*Athénée ouvrier* (1858), la *Revue agricole et forestière de la Provence* (1860-1871), et il est, depuis plus de vingt ans, le rédacteur en chef du *Mémorial d'Aix*, journal politique libéral. Dans ces diverses feuilles, M. Gaut a donné un nombre considérable d'articles politiques, critiques, littéraires, artistiques, et des pièces de vers qui ne manquent ni de facilité ni de grâce. Il a publié en outre les écrits suivants : *Notice sur les eaux thermales d'Aix ou bains de Sextius* (1859); *Essai historique sur la confiture* (1863); *Etudes sur la littérature et la poésie provençale* (1868), ouvrage intéressant et substantiel; le *Roi René* (1869), etc.

M. Gaut a beaucoup contribué au réveil et à la renaissance de la littérature provençale. Ami intime de Mistral, d'Aubanel, de Roumanille, il n'a cessé de pousser à l'œuvre de régénération par ses actes, par ses écrits, par ses poésies. C'est ainsi qu'il a organisé des congrès et des concours dans différentes villes du Midi et qu'il a successivement collaboré au *Bouiabaisso* (1844-1846), au *Prouvençalo* (1852), à l'*Abeio prouvençalo* (1858), au *Libre Calendau* (1852), au *Cassaire* (1862-1864), à l'*Armana prouvençau* (1852-1870), etc. En 1854, il fonda à Aix un journal provençal intitulé : *Lou gay saber*. Enfin il a édité, sous les titres de *Roumarage dei troubadoures* (Aix, 1853) et de *Jeux floraux d'Aix* (1864), des recueils des meilleures poésies lues aux concours poétiques qui eurent lieu à Aix en 1852 et en 1864.

GAUTEREAU s. m. (gô-te-rô). Ornith. Un des noms du geai.

GAUTHEROT (Nicolas), savant musicien français, né à Is-sur-Tille en 1753, mort à Paris en 1803. Il étudia la théorie de la musique et devint, bien qu'il ne pratiquât pas, un des plus savants démonstrateurs de son temps pour le clavecin et la harpe. Gautherot s'attacha également à apprendre les sciences physiques et à approfondir les mystères de l'électricité. On a de lui des *Recherches sur les causes qui développent l'électricité dans les appareils galvaniques*, insérées dans le *Journal du galvanisme* (1803).

GAUTHEROT (Claude), peintre français, né à Paris en 1769, mort dans la même ville en 1825. Il débuta par quelques essais de sculpture assez réussis, les bustes de *Voltaire*, de *Rousseau*, de *Bailly*, de *Gluck*, etc., qui lui présageaient un brillant avenir s'il s'était livré à la statuaire; mais il changea tout à coup de vocation, et se fit admettre dans l'atelier de David en 1787. Distingué par le maître à cause de son intelligence, il vécut familièrement avec lui, se livra, à son exemple, à la politique active, alors si dangereuse, accompagna son ami Lepelletier de Saint-Fargeau chargé d'une mission dans l'Yonne et fut blessé en défendant la Convention, en octobre 1795. Lebas, à qui nous devons ce détail, nous apprend encore qu'il ouvrit peu après un atelier où vinrent des élèves nombreux. Gautherot avait acquis durant sa vie une réputation qui s'est bien amoindrie depuis lors. Parmi les tableaux de ce peintre, signalés par Landon dans ses *Annales du Musée*, il n'y a guère que deux ou trois toiles qui soient tout à fait dignes d'attention. Nous citerons *Marius à Minturnes* (1796); *Convoi d'Atala* (1800); *Napoléon à Ratisbonne; Entrevue de Tilsitt* (1810); *Saint Louis donnant la sépulture aux soldats de son armée* et *Saint Louis pansant les malades*, qui décora longtemps la chapelle de Louis XVIII. Telle est, à quelques morceaux près, l'œuvre de Gautherot, qui aurait mieux fait peut-être de continuer la sculpture; car il est, comme peintre, sans caractère et sans couleur, sans défauts saillants, comme sans qualités remarquables. On ne saurait être plus insignifiant.

GAUTHEY (Emiland-Marie), ingénieur français, né à Chalon-sur-Saône en 1732, mort en 1806. Elève de l'école des ponts et chaussées, Gauthey y professa quelque temps les mathématiques, tout en s'occupant principalement d'architecture. Plus tard (1782) il fut nommé directeur des canaux de la province de Bourgogne et fit le canal du Centre, ainsi que celui qui unit la Saône au Doubs (1783-1791). On lui doit, en outre, le pont de Raville, sur le Doubs, et les quais de la ville de Chalon, sa patrie.

Gauthey intervint dans le différend qui s'éleva entre Patte et Soufflot au sujet de l'affaissement du dôme du Panthéon. Il prit fait et cause pour Soufflot, en démontrant que l'accident provenait, non d'un vice dans l'ordonnance de l'édifice, mais uniquement de la construction des piliers de cette coupole. Grâce aux judicieuses observations de Gauthey, les architectes abandonnèrent l'ancienne théorie des voûtes.

Voici les titres des écrits de l'ingénieur chalonnais : *Mémoire sur l'application de la mécanique à la construction des voûtes et des dômes* (1772, in-4°; autre édition en 1792); *Traité complet de la construction des ponts et des canaux navigables*, publié par Ravier, neveu de l'auteur (1809 et 1833, 3 vol. in-4°, avec 36 planches).

GAUTHEY (Louis-François-Frédéric), pasteur protestant et pédagogue suisse, né à Granson (canton de Vaud) en 1795, mort à Paris en 1864. Il commença ses études à Lausanne, s'éprit tout d'abord d'une véritable passion pour les sciences et consacra quatre années à l'étude de la théologie. Admis au ministère évangélique en 1818, il alla exercer les fonctions de précepteur en Angleterre, et, à son retour en Suisse, fut nommé pasteur à Yverdun. A l'époque où les méthodistes suscitèrent des troubles religieux dans le canton de Vaud et furent l'objet de mesures répressives, Gauthey, comme Vinet, protesta contre les restrictions apportées par le grand conseil à la liberté de conscience et demanda que cette liberté précieuse fût étendue à tous indistinctement. En 1833, il fonda une école normale. A la suite de la grande et pacifique révolution de 1845, qui changea tout le personnel académique, la société protestante pour l'encouragement de l'instruction primaire lui offrit la direction de l'école normale fondée à Courbevoie, près de Paris, place qu'il accepta et qu'il a toujours conservée. Ses ouvrages sont les suivants : *Sermons; Des changements à apporter au système de l'instruction primaire dans le canton de Vaud; De l'éducation dans les écoles moyennes; Catéchisme historique; Méditations simples et pratiques sur l'épître de saint Paul aux Ephésiens* (Paris, 1832, in-8°); *De l'éducation* ou *Principes de pédagogie chrétienne* (Paris, 1854-1856, in-8°), etc.

GAUTHIER, dit **Sans-Avoir**, l'un des chefs des premières bandes indisciplinées qui partirent pour la première croisade avant le départ des chevaliers et des barons, né au village des Noyers, près de Langres, tué devant Nicée en 1097. Il partit en même temps que Pierre l'Ermite pour la Palestine, reçut le commandement de l'avant-garde, s'avança à travers l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie; eut à lutter contre les populations, rendues hostiles par les désordres que commettaient les croisés; arriva à Constantinople, où l'empereur Alexis Comnène lui fit bon accueil, et, après avoir réuni les débris des bandes de Pierre l'Ermite, attaqua les musulmans. Gauthier périt dans une embuscade près de Nicée, et son armée fut presque entièrement détruite. Il se fit remarquer dans cette expédition par ses talents militaires, par son courage et sa prudence.

GAUTHIER (François), érudit et chanoine de l'ordre de Prémontré, né à Bar-le-Duc vers 1650, mort à Evilly en 1729. Il a laissé manuscrit un *Dictionnaire de l'origine des choses* (3 vol. in-fol.), qui atteste une immense érudition, au dire de dom Calmet.

GAUTHIER (François), poëte français, né à Marnay (Haute-Saône) vers 1660, mort à Besançon en 1730. Il exerça dans cette ville la profession d'imprimeur. On a de lui un *Recueil de noëls en patois de Besançon* (Besançon, 1751, 2 vol. in-12) souvent réimprimé. Bien qu'inférieurs à ceux de La Monnoye, ces noëls contiennent des traits piquants, des descriptions originales, et sont d'une agréable lecture.

GAUTHIER (François), ecclésiastique français, né à Rabodange, près de Falaise, mort en 1720. Pendant un voyage qu'il fit à Londres, il devint chapelain de l'ambassadeur de France, continua à rester dans cette ville après le départ de ce personnage, se fit admettre, grâce à son savoir et à son esprit, dans la meilleure société; entra en relations avec les chefs du parti tory, qui voulaient mettre fin à la guerre pour renverser Marlborough, et se chargea de négocier avec le cabinet de Versailles. Il se rendit alors en France, où il fut on ne peut mieux accueilli par le marquis de Torcy (1711), et négocia les préliminaires de la paix d'Utrecht. En récompense de la remarquable habileté dont il avait fait preuve dans cette affaire, Gauthier fut nommé abbé d'Olivet et de Savigny, et reçut une pension et des présents de la reine Anne.

GAUTHIER (Jean-Baptiste), théologien français, né à Louviers en 1685, mort en 1755. Il a laissé un grand nombre d'écrits, dans plusieurs desquels il attaque vivement les jésuites. Nous citerons entre autres : *Lettres théologiques* (1736, 3 vol.); *Les jésuites convaincus d'obstination à permettre l'idolâtrie dans la Chine* (1743); *Lettre au sujet de la bulle de N. S. P. le pape concernant les rites malabares* (1745); *Histoire abrégée du parlement durant les troubles du commencement du règne de Louis XIV* (1754, in-12).

GAUTHIER (Marie-Jeanne), comédienne française, née à Paris en 1692, morte à Lyon en 1757. Ses parents, honnêtes bourgeois, donnèrent à leur fille une excellente éducation; mais, dès sa quinzième année, elle annonça une vivacité d'esprit et un penchant à la coquetterie qui les effrayèrent. Ce fut bien pis lorsque, ayant été menée, trois ans plus tard, à la comédie, Mlle Gauthier leur déclara qu'elle voulait être actrice. Ceux-ci se récrièrent vivement; le père, surtout, jura de chasser sa fille de la maison, le jour où elle monterait sur un théâtre. Mais, devenue libre par la mort de ses parents, en 1715, Mlle Gauthier réalisa son vœu le plus cher, et, après avoir reçu pendant un an les leçons de Baron père, elle débuta à la Comédie-Française, le 2 août 1716, par le rôle de Pauline, dans la tragédie de *Polyeucte*.

Une taille élevée et bien prise, un organe sonore et une âme ardente, telles étaient les qualités qui valurent à la nouvelle venue un succès très-marqué, qui s'accrut encore dans le rôle de Camille dans *Horace;* aussi fut-elle reçue le 8 octobre 1716. Mlle Gauthier se vit bientôt entourée d'un essaim de grands seigneurs... Ils perdirent leur temps. La débutante vivait retirée, partageant sa journée entre la poésie et la peinture. Elle excellait dans la miniature et composait de jolis vers. Le travail est le gardien de la chasteté; Marie restait pure. Elle était douée d'une force physique inconnue à son sexe, et, plus tard, le maréchal de Saxe, renommé pour sa vigueur, étant parvenu à faire ployer le poignet à Mlle Gauthier, avouait qu'il y avait peu d'hommes capables de lutter aussi longtemps qu'elle. Un jour vit succomber cette *robuste* vertu, et, à dater de ce moment, Mlle Gauthier se livra à une coquetterie effrénée, et se plongea, comme elle l'avouait plus tard, dans *une mer de délices*. La satiété vint pourtant!... Il y avait en ce temps-là à la Comédie-Française un premier rôle, nommé Quinault-Dufresne. C'était un homme bien élevé, conservant au théâtre une grande dignité de conduite. Mlle Gauthier l'aima passionnément. Quinault s'aperçut de cet amour, mais la réputation de galanterie de sa camarade l'effrayait à juste titre. Celle-ci pourtant était transfigurée par l'amour et avait abjuré toute coquetterie à ce point que, ses succès tragiques ayant perdu un peu de leur éclat, elle aborda résolûment, en 1722, à la retraite de Mmes Desbrosses et Champvallon, l'emploi des caractères. Mlle Gauthier se fit alors remarquer dans le rôle de Mme Patin du *Chevalier à la mode*, et dans celui de Mme Jobin de la *Devineresse*, comédie de Th. Corneille et de De Visé. Elle créa avec distinction le personnage de la tante dans le *Mariage fait et rompu*, comédie de Dufresny.

Le 26 avril 1722 (jour anniversaire de sa naissance), Mlle Gauthier eut *la fantaisie* — c'est son expression — d'entendre la messe. Saisie d'une *inspiration* soudaine, elle prit, à dater de ce jour, la résolution de renoncer au monde, et sollicita sa retraite, qui eut lieu à Pâques (1723). Elle partit alors pour une maison religieuse du Mâconnais, où elle passa quelque temps avant de se rendre à Lyon, au couvent dit de l'*Antiquaille*. Languet, curé de Saint-Sulpice, ayant recommandé Mlle Gauthier à Villeroi, archevêque de Lyon, celui-ci fit entrer l'ex-actrice au couvent des Carmélites. Après trois mois de noviciat, elle prit l'habit, le 20 janvier 1725. L'autorité supérieure ayant jugé à propos d'accorder à Mlle Gauthier une pension de 1,000 livres, au mois de février 1726, quoique cette artiste n'eût passé que six ans au théâtre, la nouvelle convertie l'abandonna tout entière aux pauvres. Tous les ans, jusqu'à sa mort, elle remit à la supérieure de son couvent la quittance nécessaire pour en toucher le montant, avec prière de le distribuer conformément à ses intentions charitables.

Mlle Gauthier entretint longtemps une correspondance suivie avec la reine de France, Marie Leczinska, et celle-ci lui demandant un jour, dans une de ses lettres, si parfois elle ne regrettait pas le théâtre, la sœur Augustine lui répondit : « Je me trouve si heureuse dans ce couvent, à l'abri désormais de cette mer de délices que j'ai jadis, hélas! si honteusement traversée, que je n'éprouve qu'un regret, celui de ne pas être entrée plus tôt dans cette sainte demeure. »

La sœur Augustine a raconté elle-même, dans un livre très-attachant, l'histoire de sa conversion. On la trouve dans le premier volume d'une compilation publiée par La Place, sous le titre de *Pièces intéressantes et peu connues*. La sœur Augustine devint aveugle quelques années avant sa mort. Elle continua néanmoins à se servir elle-même, sans vouloir accepter l'aide de personne.

Il ne nous reste rien des œuvres de la comédienne pénitente, et nous devons le regretter; car, à la mort de Chamerolles, qui avait été son amant, elle adressa à l'évêque de Rieux une lettre de huit pages de laquelle Duclos disait : « Je n'en ai point lu de mieux écrite. »

GAUTHIER (Pierre), architecte français, né à Troyes en 1790, mort à Paris en 1855. Elève de Percier, il eut à vingt ans le prix de Rome. Durant son séjour en Italie, il se fit connaître par plusieurs dessins très-remarquables, entre autres les *Projets de restauration des temples de la Paix et de Mars vengeur*. Revenu à Paris, il exposa au Salon de 1819 un *Projet de basilique* qui eut le plus grand succès, et qui semblait promettre un architecte hors ligne. Mais des circonstances fâcheuses en décidèrent autrement, et l'artiste se trouva, durant toute sa vie, livré à des travaux peu favorables au développement d'un talent véritable. Il fut chargé d'abord d'agrandir l'hospice de Bicêtre, puis de bâtir celui des Orphelins, reçut le titre d'architecte des hospices, et, en cette qualité, il éleva l'hospice Lariboisière à Paris et l'hospice de la Reconnaissance, près de Saint-Cloud.

La province lui demanda aussi plusieurs édifices publics; citons : à Cambrai, le *Tombeau de Fénelon;* à Mende, celui de *Du Guesclin;* à Troyes, la *Halle aux grains*, etc. Ces travaux consciencieux furent récompensés par le titre de membre de l'Institut, que reçut l'auteur en 1841. Mais cette dignité ne pouvait faire oublier à l'artiste que jamais, dans le courant de sa laborieuse carrière, il n'avait trouvé l'occasion d'appliquer l'architecture qu'il aimait, la grande et belle architecture religieuse. Un grand malheur vint le frapper encore : indignement volé par des entrepreneurs de mauvaise foi, il se trouva responsable d'un déficit de 200,000 fr. N'ayant pu réunir cette somme énorme, il fut enfermé à Clichy. Il y était depuis deux mois seulement, quand il mourut de chagrin.

GAUTHIER (Louis-Philibert-Auguste), médecin français, né à Saint-Amour (Jura) en 1792, mort en 1851 à Lyon, où il pratiqua son art. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Influence que la médecine a exercée sur la civilisation et les progrès des sciences* (Lyon, 1835); *Recherches nouvelles sur le traitement de la syphilis* (1843); *Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples chez les peuples de l'antiquité* (1844).

GAUTHIER (Gabriel), organiste et compositeur français, né à Brian (Saône-et-Loire) en 1808, mort à Paris en 1853. Aveugle depuis l'âge de onze mois, il fut élevé à l'Institut des jeunes aveugles de Paris, et y devint ensuite professeur. Il fut nommé plus tard organiste de Saint-Etienne-du-Mont. Outre un grand nombre de compositions musicales, morceaux et exercices pour violon, violoncelle, flûte, hautbois, clarinette, orgue, piano, etc.; des symphonies, des quatuors, etc.; des romances, des cantiques, des messes, etc., on lui doit : *Considérations sur la question de la réforme du plain-chant* (1843), et un traité intitulé *Mécanisme de la composition instrumentale* (1845).

GAUTHIER D'AGOTY, famille française qui a fourni cinq artistes distingués : — Jacques Gauthier d'Agoty, peintre, graveur, physicien et anatomiste, né à Marseille en 1710, mort dans cette même ville, suivant les uns, selon d'autres à Paris, en 1785. On ne sait presque rien des particularités de sa vie, sinon qu'il eut de vives querelles qui le firent exclure de l'Académie de Dijon, dont il était membre. On attribue même sa mort au chagrin que lui occasionna cette mesure de rigueur. Ces démêlés prirent, sans doute, naissance dans le mérite qu'il s'attribua d'avoir seul inventé l'art de graver et d'imprimer en couleurs. Or, cette prétention était au moins fort contestable; longtemps avant lui, un autre artiste de talent, Christ.-J. Le Blon, avait employé pour la gravure et l'impression un procédé parfaitement identique. Il est juste de faire observer, cependant, que Le Blon ne faisait usage que de trois couleurs, tandis que Jacques d'Agoty en admettait quatre : noir, blanc, jaune et rouge, prétendant, contrairement à la théorie de Newton, que les nuances bien tranchées de l'arc-en-ciel se bornent à ce nombre. Ce sont ces quatre couleurs que Gauthier d'Agoty appelait couleurs *naturelles* ou *primitives*. L'artiste marseillais s'est distingué dans l'exécution de ses planches d'anatomie, dont il a formé plusieurs recueils justement estimés : *Essais d'anatomie*, avec suite (Paris, 1745, 20 pl. in-fol.), réimprimé sous le titre de *Myologie complète* ou *Description de tous les muscles du corps humain* (Paris, 1746, in-fol.); *Anatomie complète de la tête et de toutes les parties du cerveau*, en 8 pl. (Paris, 1746, in-fol.); *Lettre concernant le nouvel art d'imprimer les tableaux avec quatre couleurs* (Paris, 1749, in-12); la *Zoogénie* ou *Génération des animaux* (Paris, 1750, in-12); *Nouveau système de l'univers* (Paris, 1750, in-12); *Chromogénésie* ou *Génération des couleurs, contre le système de Newton* (Paris, 1751, in-12); deuxième partie de l'ouvrage précédent : *Lettre concernant*, etc., auquel elle a été réunie (cet ouvrage fut fort attaqué; Gauthier répliqua par une *Réfutation de la défense des newtoniens* [Paris, 1752, in-12] qui acheva de le couvrir de ridicule); *Anatomie générale des viscères, angéiologie et névrologie*, avec la figure d'un hermaphrodite décrit par Mertrud (1752, in-fol.), avec pl.; *Exposition anatomique des maux vénériens sur les parties sexuelles de l'homme et de la femme* (Paris, 1773, in-fol.), avec pl.; *Exposition anatomique des organes des sens, jointe à la névrologie entière du corps humain; Anatomie des parties de la génération de l'homme et de la femme, avec ce qui concerne la grossesse, l'accouchement et l'angéiologie du fœtus* (Paris, 1778 et 1785, in-fol.), avec 8 pl., etc. Il est deux publications de Jacques d'Agoty auxquelles nous devons une mention spéciale : *Observations sur la peinture et sur les tableaux anciens et modernes*, ouvrage bien connu des amateurs, et *Observations sur la physique, l'histoire naturelle et la peinture* (Paris, 1752-1755, 6 vol. in-4°), curieux documents qui donnèrent naissance au *Journal de physique*, excellent recueil qui a contribué à l'avancement des sciences. — Armand-Eloi Gauthier d'Agoty, fils du précédent, mort en 1771, s'occupa aussi de gravure et d'histoire naturelle. Les biographes ne relèvent aucune particularité intéressante de sa vie, sinon qu'il succéda à son père dans ses entreprises et ses procédés. On lui doit : *Observations périodiques sur l'histoire naturelle, la physique et les arts*, avec des planches en couleurs na-

turelles (Paris, 1771, in-4°), ouvrage continué, après la mort de l'auteur, par l'abbé Rozier, mais en planches noires; *Cours complet d'anatomie*, expliqué par Jadelot (Nancy, 1773, in-fol., avec 18 pl. en couleurs). — Jean-Baptiste GAUTHIER D'AGOTY, frère du précédent, mort en 1786. Il s'adonna également à la gravure; mais il n'a laissé que des ouvrages inachevés, comme la *Galerie française des hommes et des femmes célèbres qui ont paru en France*, avec un *Abrégé de leur vie* (Paris, 1770, in-4°); *Monarchie française* ou *Recueil chronologique des portraits en pied de tous les rois et des chefs des principales familles* (Paris, 1770, in-4°), une seule livraison, qui s'arrête à Childebert. — Jean-Fabien GAUTHIER D'AGOTY, cinquième frère des précédents, suivit la même carrière artistique, mais ne se révéla que par quelques planches d'*Anatomie*, d'*Histoire naturelle* et des *Portraits*, notamment ceux de Louis XV et du cardinal Fleury. — Edouard GAUTHIER D'AGOTY, fils du précédent, mort à Milan en 1784, fut encore un graveur de mérite. Il chercha à perfectionner l'art de la gravure en couleurs, qui avait fait la réputation de sa famille. Toutefois, les nouveaux procédés qu'il introduisit n'obtinrent que peu de succès. Cet artiste a laissé douze estampes (1780) gravées sur les tableaux de la galerie d'Orléans, et dont voici les sujets: *Léda* (Paul Véronèse); *Cupidon* (le Corrége); *Vénus à la coquille;* deux autres *Vénus; Jupiter et Io* (le Titien); l'*Amour et Psyché* (le Guide); une *Baigneuse* (Lemoyne); *Joseph et Putiphar* (Alexandre Véronèse); *Saint François* (Van Dyck); *Madeleine* (Le Brun); *Bethsabée* (Bonnieu). L'ouvrage ne fut point terminé: ces gravures formaient la première livraison, qui fut seule publiée.

GAUTHIER DE BRÉCY (Charles-Edme), publiciste, né à Paris en 1753, mort en 1836. Contrôleur, puis directeur des fermes avant la Révolution, il se trouvait à Toulon lorsque cette ville se livra aux Anglais, en 1793. Gauthier de Brécy, royaliste ardent, contribua à cet acte antipatriotique, puis s'échappa de la ville, se rendit en Italie et en Angleterre, rentra en France après le traité d'Amiens, et devint inspecteur des douanes à Cherbourg. Sous la Restauration, il fut nommé lecteur du roi et tomba, après 1830, dans la plus complète obscurité. On a de lui: *Révolution royaliste de Toulon en* 1793 (1816, in-8°); le *Vingt-quatre août* 1793 (1816); *Mémoires véridiques et ingénus de la vie privée, morale et politique d'un homme de bien* (1830, in-8°).

GAUTHIER DE BRIENNE, connétable de France. V. BRIENNE.

GAUTHIER GARGUILLE, auteur de farces qui vivait sous Louis XIII. V. GAULTIER-GARGUILLE.

GAUTHIER DES ORCIÈRES ou **GAUTHIER DE L'AIN** (A.-F.), constituant et conventionnel français, né à Bourg (Ain) en 1750, mort en 1824. Il fut député du tiers état de sa province aux états généraux, et, réélu à la Convention en 1792, il vota la mort de Louis XVI, commença, avec Dubois-Crancé, le siége de Lyon, fut rappelé, ainsi que ce dernier, comme trop modéré, devint membre du comité de Salut public, après le 9 thermidor, puis du conseil des Anciens, remplit des fonctions dans la magistrature sous l'Empire, et, frappé en 1816 par la loi contre les régicides, mourut dans l'exil.

GAUTHIER DE LA PEYRONIE, géographe français, né vers 1740, mort à Paris en 1804. Il fut employé au ministère des affaires étrangères, puis devint correcteur à l'Imprimerie nationale. Très-versé dans la connaissance de plusieurs langues vivantes, il a traduit de l'allemand les *Voyages de Pierre-Simon Pallas en différentes parties de l'empire de Russie* (Paris, 1788-1793, 5 vol. in-4°), et du danois le *Voyage en Islande* d'Olafsen et Povelsen (1801, 5 vol. in-8°, avec atlas). On lui doit aussi un *Essai historique et politique sur l'Etat de Gênes* (1794, in-8°).

GAUTHIER DE RIGNY (Henri), marin et homme d'Etat français. V. RIGNY.

GAUTIER s. m. (gô-tié). Hist. Nom que l'on donna à des paysans français du XVIe siècle, qui avaient pris parti pour la Ligue.

— Navig. Espèce de vanne ou d'arrêt pratiquée dans les rivières où l'on flotte à bois perdu.

— Métall. Planches qui ramènent l'eau sous une roue hydraulique.

— **Encycl.** Hist. On donne le nom de *Gautiers* à des paysans armés qui, de 1557 à 1589, se soulevèrent dans le Perche et dans presque toute la basse Normandie pour défendre leurs propriétés et leur liberté contre les gens de guerre. « Ces troupes de paysans, dit de Thou dans son *Histoire universelle*, étaient ainsi nommées de la Chapelle-Gautier (village du Perche). Ils avaient commencé à prendre les armes pour se défendre contre les entreprises des troupes qui couraient la province. D'abord ils n'avaient exercé aucune violence; ensuite, leur nombre s'étant accru, ils en vinrent à attaquer des partis qui allaient au pillage, et firent une cruelle boucherie de ces coureurs chaque fois qu'ils pouvaient les saisir. L'exemple devint bientôt contagieux et l'insurrection se répandit dans la plus grande partie de la province. Au son du tocsin, on voyait tous les gens de la campagne abandonner leur travail, courir aux armes et se rendre au lieu qui leur était marqué par des capitaines établis dans chaque village. Quelquefois ils se trouvaient au nombre de plus de seize mille. A leur tête était tout ce qu'il y avait d'esprits brouillons en Normandie: le comte de Brissac, récemment chassé d'Angers, de Mouy de Pierrecour, de Longchamp, le baron d'Echauffour, le baron de Tubœuf, de Roquenval, de Beaulieu, et plusieurs autres gentilshommes partisans de la Ligue, et qui assemblaient des troupes pour le parti, autour de Laigle et d'Argentan. »

Ce fut aux environs de cette dernière ville que les *Gauthiers* furent détruits, le 22 avril 1589. Etant accourus au secours de Falaise, assiégée par les troupes du roi, ils se virent attaqués, dans trois villages où ils s'étaient fortifiés, par le duc de Montpensier et ses lieutenants. Mal armés pour la plupart, écrasés par l'artillerie ennemie, à laquelle ils n'avaient pas à opposer une seule pièce de canon, ils essuyèrent une défaite complète malgré leur vigoureuse résistance. Plus de trois mille restèrent sur la place. Des douze cents qui se rendirent à discrétion, quatre cents furent condamnés aux travaux publics; on relâcha les autres après leur avoir fait jurer de ne plus reprendre les armes; ce qu'ils jurèrent... mais un peu tard.

GAUTIER ou **VAUTIER**, sire d'YVETOT, mort en 536. Il encourut la disgrâce du roi Clotaire Ier, dont il était valet de chambre, quitta la France et revint, au bout de dix années, à Soissons, espérant que le temps aurait apaisé le ressentiment de Clotaire. Gautier se présenta devant le roi avec des lettres de recommandation du pape Agapet, et implora son pardon en se jetant à ses pieds dans l'église de Soissons. Mais Clotaire, loin de lui pardonner, lui plongea son épée dans la poitrine. D'après une tradition qui ne s'appuie sur aucun fondement sérieux, le pape exigea du monarque, en expiation de son crime, qu'il érigeât en royauté la petite seigneurie d'Yvetot.

GAUTIER (Thomas), pasteur protestant français, né à Villaret dans le Dauphiné en 1638, mort à Marbourg en 1709. Après avoir terminé ses études à Genève, Gautier fut appelé comme pasteur à Fenestrelles, où il fut accusé par le clergé catholique d'avoir tenu « des discours d'impiété, de blasphème et de sédition. » Le parlement de Grenoble le condamna à 30 livres d'amende, aux dépens et à une interdiction de six mois. Les six mois écoulés, il reprit ses fonctions; mais les prêtres catholiques l'accusèrent bientôt d'avoir prié, en 1672, pour les Hollandais; le parlement le condamna aux dépens, quoique l'unique témoin assigné l'eût hautement justifié. Peu de temps après, Gautier fut nommé pasteur et professeur de théologie à Die. Il remplit ces fonctions jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. A la révocation, il se retira à Marbourg, où il fut nommé pasteur de l'Eglise française et professeur de théologie. On a de lui les deux écrits suivants: *Tractatus contra Faverotonem; Principia theologiæ didacticæ* (Marbourg, 1696, in-8°).

GAUTIER (Henri), ingénieur français, né à Nîmes en 1660, mort à Paris en 1737. D'abord docteur en médecine, il se fit ensuite recevoir ingénieur de la marine et devint inspecteur général des ponts et chaussées. Gautier avait des connaissances très-variées et très-étendues. Fléchier le convertit au catholicisme en 1689, mais sans lui donner, paraît il, une foi bien ardente. On a de lui plusieurs ouvrages dont les principaux sont: *Traité de la construction des chemins, tant de ceux des Romains que des modernes* (Paris, 1715, in-8°); *Traité des ponts et chemins des Romains et des modernes* (1715, 2 vol. in-8°); *Bibliothèque des philosophes et des savants anciens et modernes avec les merveilles de la nature* (Paris, 1723-1734, 3 vol. in-8°); *Histoire de la vi le de Nîmes et de ses antiquités* (Paris, 1724, in-8°).

GAUTIER (Jean-Antoine), né à Genève en 1674, mort en 1729. Nommé professeur de philosophie en 1696, il occupa cette chaire pendant vingt-sept ans. On lui doit quelques observations astronomiques et plusieurs dissertations sur divers sujets scientifiques, notamment une *Note* sur l'éclipse du 12 mai 1706. Il a composé une volumineuse *Histoire de Genève*, qui n'a jamais été imprimée, et que l'on conserve dans les archives de cette ville.

L'immense *Histoire de Genève* de Gautier est un des plus précieux répertoires que l'on puisse consulter sur cette période. Malheureusement le compilateur n'est pas toujours assez sobre de phrases et de banalités. C'est le Berruyer de l'*Histoire de Genève*. Aujourd'hui son œuvre monumentale, qu'il a été souvent question d'imprimer, perd de sa valeur à mesure que de nombreux fragments des registres mêmes sont publiés dans des monographies genevoises qui se multiplient de jour en jour. « Il ne l'avait point écrite, du reste, dit un juge éminent, M. Vullimin, dans l'intention de la publier. Il voulait être vrai avant tout et ne taire la vérité pour aucune considération. Il s'exprime donc avec une grande franchise sur les relations extérieures de la république, avec quelque retenue sur ses relations intérieures, mais toujours avec l'impartialité d'un esprit judicieux, sage et modéré.

» Plus tard, il prépara une nouvelle édition de l'*Histoire de Genève*, de Spon, celle qui a paru après sa mort, en 1730, et il accompagna le texte de Spon de notes en grand nombre qui le corrigent et le complètent, sans que jamais il y ait fait mention de son propre nom. Tout ce qu'il a écrit porte le même caractère de sincérité, de piété, de désintéressement et de patriotisme. »

GAUTIER (Joseph), littérateur et physicien français, né en Lorraine, mort près de Nancy en 1776. Il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Notre-Sauveur, professa les mathématiques à Metz et à Lunéville et fut un des premiers membres de l'Académie des sciences et belles-lettres fondée à Nancy par Stanislas, en 1750. Physicien et mécanicien habile, il publia, dans les recueils de l'Académie de Nancy, des mémoires et des dissertations sur l'*Aimant*, sur la *Manière de suppléer à l'action du vent sur les vaisseaux, au moyen d'une machine*, etc., et présenta à la même Académie le dessin et la description de plusieurs machines de son invention. Comme littérateur, Gautier débuta en remportant le prix d'éloquence proposé par l'Académie de Soissons en 1746: *Sur l'inutilité de la dispute pour ramener les hommes à l'unité d'opinion.* Il s'efforça d'engager une controverse littéraire avec J.-J. Rousseau, qui dédaigna un si faible adversaire, publia dans le *Mercure de France* de 1750 la réfutation du discours du philosophe genevois sur l'utilité des sciences et des arts au point de vue des mœurs, donna, en 1752, des *Observations sur la lettre de M. Rousseau de Genève à M. Grimm*, et fit paraître une *Réfutation du Celse moderne* ou *Objections contre le christianisme avec les réponses* (Lunéville, 1757).

GAUTIER (Isidore-Marie BRIGNOLLES), dit **Gautier du Var**, homme politique et écrivain français, né à Brignolles (Provence) en 1769, mort à Paris en 1824. Après le coup d'Etat du 8 fructidor, il fut élu dans le Var membre du conseil des Cinq-Cents, parut peu à la tribune, vécut dans la retraite pendant l'Empire et devint écrivain ministériel sous le gouvernement de la Restauration. Gautier a publié un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons: *Réfutation de l'exposé de la conduite politique de M. Carnot* (Paris, 1815); *Annales des sessions du Corps législatif de* 1814 *à* 1823 (Paris, 1816-1823, 9 vol. in-8°); *Coup d'œil sur la véritable position des partis en France* (1822); *Conduite de Bonaparte; relativement aux assassinats de monseigneur le duc d'Enghien et du marquis de Frotté* (1823), etc.

GAUTIER (Ambroise-Georges-Joseph), jurisconsulte français, né à Chevreuse près de Versailles en 1776, mort en 1829. Son père, procureur fiscal de Chevreuse, ayant été arrêté en 1794 comme aristocrate, le jeune Gautier, alors âgé de dix-huit ans, se rendit au Comité de sûreté générale et obtint, par son éloquence, la liberté du détenu. Cette circonstance le décida à suivre la carrière du barreau. Il travailla quelque temps sous les auspices de Berryer père, devint un avocat distingué et fut, à l'époque de la conspiration de Cadoudal, le défenseur de Coster de Saint-Victor. On a de lui: *Etudes de jurisprudence commerciale* (Paris, 1829, in-8°), ouvrage estimé.

GAUTIER (Pierre-François-Théodore), historien dauphinois, né à La Saulce (Hautes-Alpes) en 1780, mort à Gap en 1846. Il était fils du notaire du village de La Saulce. Il fut nommé, en 1814, membre du comité d'instruction publique de Gap. La Restauration, dont probablement il était partisan, lui confia la tâche difficile de poursuivre la liquidation des dépenses extraordinaires supportées par les communes des Hautes-Alpes durant l'occupation étrangère (1814-1815). Il fit, à la même époque, un travail relatif à la perception de l'impôt dans ce département, et il en fut récompensé, en 1827, par la croix de la Légion d'honneur. Nommé conseiller de préfecture, il fit souvent l'intérim des préfets. Comme son prédécesseur et compatriote, le chroniqueur Raymond de Juvénis, Gautier passa sa vie à compulser avec soin les archives de son pays natal. Il résolut de composer, sur une vaste échelle, un ouvrage dont il donna, dans la *Revue du Dauphiné*, quelques extraits qui furent ensuite tirés à part (*Lettres sur l'histoire de la ville de Gap*); mais il renonça prudemment à son plan primitif et se contenta de publier un *Précis de l'histoire de la ville de Gap, suivi de notes et éclaircissements et de notices biographiques sur les évêques de cette ville* (Gap, 1844, in-8°). « C'est, dit M. Adolphe Rochar, l'œuvre d'un homme laborieux, instruit et intelligent, qui, sans chercher à flatter l'amour-propre national de ses compatriotes, apprécie avec une grande indépendance les événements qu'il raconte. Malheureusement il s'abandonne trop volontiers à son esprit caustique et railleur, en sorte qu'on ne sait trop souvent s'il faut prendre son récit au sérieux. S'étant permis de dire, en tête de ses notices biographiques des Gapençais illustres: « J'en forme deux catégories, les *grands* » et les *petits*, quoique le mérite des uns et » des autres fût peut-être d'égale valeur, » cette phrase excita la susceptibilité d'un magistrat des Hautes-Alpes (M. Jules Chérias), qui lança contre le *Précis* une critique des plus vives, portant aussi sur le style. Il est à regretter que, par un sentiment de délicatesse sans doute, M. Chérias n'ait pas publié sa critique du vivant de Gautier qui, probablement, n'aurait pas manqué de défendre son livre et de justifier la pureté de ses intentions. »

GAUTIER (Jean-Elie), financier français, né à Bordeaux en 1781, mort à Paris en 1858. Associé fort jeune à la maison de commerce de son père, il acquit l'estime de ses concitoyens, qui l'élurent membre du conseil général, puis député en 1823. Les questions de finances, de commerce et de douanes occupèrent surtout M. Gautier, qui, à partir de 1827, cessa de voter avec le ministère, et fut, en 1830, un des rédacteurs de l'adresse des 221. Après la révolution de Juillet, il fut successivement nommé pair de France (1832), sous-gouverneur de la Banque (1833) et ministre des finances, poste qu'il occupa du 31 mars au 21 mai 1839. La révolution de Février le fit rentrer dans la vie privée; mais, en 1852, il fut nommé sénateur. On a de lui: *Des banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe* (1839); *De l'ordre, des causes qui le troublent et des moyens d'y remédier* (1851).

GAUTIER (Théophile), poëte et littérateur français, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 31 août 1811. Il ébaucha ses études au collége de sa ville natale et vint à Paris, en 1822, achever son éducation. Au collége Charlemagne, où il entra, il connut Gérard de Nerval, et il se lia avec lui d'une étroite amitié. Théophile Gautier se croyait une vocation décidée pour la peinture; aussi entra-t-il dans un atelier, celui de Rioult, où il travailla pendant deux ans. De ces études premières, et du goût qui l'y portait, il lui resta toujours un grand amour pour l'art, le sentiment de l'expression plastique, la recherche du pittoresque et de ce qui frappe ou arrête le regard; au lieu de transporter ses impressions sur la toile, il les a décrites avec une patience de styliste souvent merveilleuse; il s'est fait peintre de portraits et de paysages dans des livres.

Ses essais dans le domaine de la peinture ne l'ayant pas satisfait, il se tourna d'abord vers la poésie, mais avec les aptitudes spéciales d'un homme qui a plus fréquenté les musées que les bibliothèques, et avec une dose d'originalité assez rare. Il ne connaissait guère, en littérature, que les poëtes du XVIe siècle, mis à la mode par Sainte-Beuve, et il y puisa certainement le goût des rhythmes harmonieux, des rimes riches, des tours de pensée recherchés et précieux, en même temps que l'amour de l'archaïsme, qui lui est définitivement resté. Ses tendances matérialistes le portant à se préoccuper surtout de la forme et du contour, il se mit à rechercher les mots qui lui semblaient le mieux faits pour peindre les objets extérieurs. Il étudia profondément le dictionnaire, meubla sa mémoire d'une foule d'expressions neuves, de tours archaïques, fit la chasse aux adjectifs de toute espèce, et fabriqua pour son usage un glossaire opulent, au moyen duquel il put donner à son style l'originalité qu'il ambitionnait. La connaissance du vocabulaire, la science de la forme et du mot ont toujours été sa grande préoccupation. « Pour le poëte, dit-il quelque part, les mots ont en eux-mêmes et en dehors du sens qu'ils expriment une beauté et une valeur propres, comme des pierres précieuses qui ne sont pas encore taillées et montées en bracelets, en colliers et en bagues; ils charment le connaisseur, qui les regarde et les tire du doigt dans la petite coupe où ils sont mis en réserve, comme ferait un orfèvre méditant un bijou. Il y a des mots diamant, saphir, rubis, émeraude, d'autres qui luisent comme du phosphore quand on les frotte, et ce n'est pas un mince travail de les choisir. » Cette poétique singulière surprendra ceux qui n'ont pas au plus haut degré le culte exclusif du style et de la forme; mais elle est celle de Théophile Gautier, et elle était certainement aussi celle de Charles Baudelaire. Une fois son arsenal bien fourni, Théophile Gautier se mit à l'œuvre. Au mois de juin 1828, il se présenta chez M. Sainte-Beuve, et lui demanda la permission de lui lire une pièce de vers intitulée: la *Tête de mort*. « Oh! oh! murmura le critique, un titre bien sombre! Enfin, n'importe: voyons cela. » Dès la troisième strophe, dit M. de Mirecourt, Sainte-Beuve arrêta Gautier: « Quelles ont été vos lectures? demanda-t-il au poëte. Ce n'est pas en étudiant le rhythme de Lamartine que vous êtes parvenu à écrire de pareils vers. Vous avez dû lire Clément Marot, Saint-Gelais et Ronsard. — Oui, répondit Gautier. Nous ajouterons, si vous le voulez bien, Baïf, Desportes, Passerat, Bertaut, Duperron et Malherbe. — Toute la Pléiade! A merveille, jeune homme! Vous êtes dans les saines traditions. Je m'explique pourquoi vous avez l'hémistiche si net, le tour si exact, la rime si châtiée et si scrupuleuse. Achevez, je vous prie. » Quand la poésie fut lue, Sainte-Beuve se leva de son fauteuil, embrassa Théophile et s'écria: « Bien, très-bien!... Courage!... Voilà de la poésie substantielle. Je trouve un homme qui sculpte dans le granit, et non dans la fumée. Demain je vous présente chez Victor Hugo. » Théophile ne se sentait plus de joie: « Hugo, dit-il (dans une *Notice autobiographique* publiée par l'*Illustration*), était alors dans toute sa gloire et son triomphe. Admis devant le Jupiter romantique, je ne sus pas même dire, comme Henri Heine

devant Gœthe : « Que les prunes étaient » bonnes pour la soif sur le chemin d'Iéna à » Weimar! » Mais les dieux et les rois ne dédaignent pas ces effarements de timidité admirative. Ils aiment assez qu'on s'évanouisse devant eux. Hugo daigna sourire et m'adresser quelques paroles encourageantes. » Dès ce jour, Théophile Gautier devint l'un des plus fervents disciples de l'école nouvelle, entassa rimes sur rimes, et laissa pousser sur son crâne cette forêt luxuriante de cheveux noirs, magnifique symbole de la puissance et du développement qu'il espérait donner à son génie. Le jour où fut publiée la préface du *Cromwell* de Victor Hugo, il se déclara l'apôtre de l'Évangile littéraire promulgué par l'auteur des *Odes et ballades*, et montra ses deux poings énormes aux classiques épouvantés. Sa force musculaire était à cette époque vraiment prodigieuse : « Je donnai, dit-il, à l'ouverture du Château-Rouge, sur une tête de Turc toute neuve, le coup de poing de cinq cent trente-deux livres devenu historique; c'est l'acte de ma vie dont je suis le plus fier. » Théodore de Banville a cru devoir aussi consigner ce fait mémorable dans une de ses *Odes funambulesques :*

Dumas avait un jonc en bois de sycomore,
Et près de lui *Gautier, qui sur la tête maure*
Fait cinq cent vingt pour son écot!

Remarquons, toutefois, que Banville lui vole douze bonnes livres, tant la poésie répugne aux chiffres!

A la première représentation d'*Hernani*, les classiques du parterre, exposés à servir cette fois de têtes de Turc à ce poing formidable, furent obligés de céder la place. Peu de temps après, Théophile Gautier publiait son premier volume de vers, juste au moment de la révolution de 1830; la fusillade étouffa le bruit de ses rimes, à son grand mécontentement, et comme la prose est d'un débit beaucoup plus facile que le vers, le poëte se résigna à collaborer à divers recueils. Le *Cabinet de lecture*, la *France littéraire* le comptèrent au nombre de leurs collaborateurs assidus. Dans cette dernière feuille, il fit paraître sur les poëtes du temps de Louis XIII une série d'études originales, réimprimée plus tard sous le titre de *Grotesques*, et qui fut son premier essai dans la critique (1833). Peu de livres de critique sont d'une lecture aussi attrayante, d'un style aussi vif et aussi coloré; mais le mérite de celui-ci s'arrête là : fidèle à ses procédés ordinaires, l'écrivain ne cherche, dans les silhouettes qu'il trace, qu'à montrer la souplesse de sa plume, la richesse de sa palette, même aux dépens de l'exactitude; c'est une collection de têtes grimaçantes qu'il a voulu faire en nous présentant les figures de Villon, de Chapelain, de Scudéry, de Scalion de Virbluneau, etc., et il a parfaitement réussi; on croirait assister à la fameuse élection du pape des fous, dans le premier chapitre de *Notre-Dame de Paris*.

Ses poésies, *Albertus* et la *Comédie de la mort*, avaient une valeur littéraire bien supérieure, quoiqu'elles ne fussent appréciées que par un petit nombre de connaisseurs. Un recueil de petites nouvelles où il s'amusait des ridicules du romantisme poussé à l'excès, les *Jeune France* (1833), et surtout le roman, resté célèbre, de *Mademoiselle de Maupin*, commencèrent à lui donner une véritable renommée.

Ce que j'écris n'est pas pour les petites filles
Dont on coupe le pain en tartines! . . .

dit-il à la fin d'*Albertus;* il aurait pu faire servir cette confession d'épigraphe à l'un et à l'autre de ces livres qui ne peuvent être regardés que comme de prodigieuses débauches d'esprit, d'imagination et de style. *Mademoiselle de Maupin* inspira à Balzac le désir de connaître le jeune écrivain dont le vocabulaire était si riche et la pensée si audacieuse; Théophile Gautier fut quelque temps son secrétaire, à l'époque où le grand romancier composait la *Recherche de l'absolu*. Balzac lui persuada qu'il ne fallait jamais écrire que la nuit, à la lueur des lampes, qu'il fallait se soumettre à un régime d'anachorète où le jeûne et la privation de toute espèce de plaisir étaient la règle, rompre toute liaison charnelle et conserver tout au plus l'habitude de la correspondance amoureuse, pour s'entretenir la main. Au bout de quelques mois de ce carême, pendant lequel il écrivit *Fortunio* et quelques petites nouvelles fantastiques peuplées de goules et de vampires, Gautier y renonça pour toujours, et il a raconté, dans sa *Notice sur H. de Balzac*, avec quel plaisir il rentra enfin dans le monde des vivants.

Vers cette époque, il collaborait avec Gérard de Nerval à l'ancien *Figaro*. « Tous deux, dit E. de Mirecourt, venaient de se réunir à une petite colonie bohème. Ils habitaient le fameux logement de l'impasse du Doyenné avec Édouard Ourliac, Arsène Houssaye, Camille Rogier, Marilhac, Camille Roqueplan et Célestin Nanteuil. Gérard et Théophile ont renouvelé en littérature l'histoire des frères siamois... Ils quittèrent ensemble la *France littéraire* pour emporter d'assaut la *Revue de Paris;* ensemble ils firent à l'*Artiste* leur entrée triomphale; ils rédigèrent ensemble le feuilleton de théâtre de la *Charte de* 1830, et la *Presse*, en 1836, les vit, du même bond, escalader ses colonnes... On appela d'abord Gérard, mais il ne voulut pas accepter les honneurs de cette rédaction sans y faire participer Gautier. Ils se décidèrent à cumuler les deux feuilletons, celui de la *Charte* et celui de la *Presse*. On devait les rédiger en commun et les signer G. G. Cet arrangement ne fut pas du goût de M. de Girardin; il demanda formellement une signature en toutes lettres, et Gérard dit à Théophile : « Signe! moi je n'y tiens pas. » Néanmoins, il continua de faire une part du feuilleton. Cet excès de modestie a peut-être porté malheur à Gérard!... car ce n'est que grâce à sa renommée de critique que Théophile Gautier est arrivé à une position de fortune inconnue à la plupart des poëtes les plus célèbres. »

Dans ses feuilletons comme dans ses livres, il se montrait l'adepte le plus résolu des idées nouvelles et le défenseur le plus vaillant de Victor Hugo, alors en butte à tant d'attaques. Son culte pour le grand maître de l'école romantique avait quelque chose du fétichisme, au point que l'on croyait volontiers à un pacte passé entre eux, que le critique n'osait pas enfreindre. Théophile Gautier le donnait parfois à entendre. « Mais enfin, lui disait-on, rien ne vous empêche de reprendre votre liberté. — Pardonnez-moi, répondait-il; je suis lié par des promesses terribles. Tout enfant, l'on m'a fait venir dans un caveau, et là j'ai juré, sur un crâne humain, de trouver tout sublime. Il faut que je tienne mon serment, sinon *quelqu'un* viendrait, avec ses lunettes vertes et un nez de carton, me dénoncer à la *Presse*, dire que j'ai tué mon père et ma mère, et Girardin me chasserait. » On donne cette tirade comme textuelle.

L'œuvre de Théophile Gautier, comme critique dramatique et comme critique d'art, est considérable. Depuis 1835, sauf dans les intervalles de ses voyages, il a fourni des feuilletons hebdomadaires à la *Presse*, puis au *Moniteur* et au *Journal officiel*. Sa critique a toujours eu un très-grand fonds de bienveillance; plus descriptive qu'esthétique, elle raconte beaucoup plus qu'elle ne juge, mais avec un charme de style, une richesse d'expressions que personne n'a dépassés. Grec et païen, Th. Gautier voit surtout les contours et les couleurs, et c'est là sans doute ce qui le porta naturellement à la critique d'art; il trouvait pour son génie descriptif, dans le compte rendu annuel du Salon, un aliment qui se renouvelait sans cesse. Les mêmes procédés transportés à la critique théâtrale sont sans doute défectueux; aussi l'a-t-on plaisamment accusé de peindre les décors au lieu d'analyser les pièces; mais, de nos jours, combien de pièces offrent des éléments d'intérêt supérieurs à ceux que leur donnent le peintre et le machiniste? Il suffit de parcourir les cinq volumes (l'*Art théâtral en France depuis vingt-cinq ans*) dans lesquels Th. Gautier a réuni, en 1860, ses meilleurs feuilletons, pour voir combien de verve, d'esprit, de science de la langue il a dépensé quotidiennement dans ce labeur ingrat. Une douzaine de volumes de critique d'art, quatre de voyages, sept ou huit de romans et de nouvelles, deux de poésies complètent son bagage littéraire, et le total ne laisse pas de faire une certaine impression, quand on songe à la patience minutieuse des descriptions et des analyses, au soin avec lequel est ciselée chaque phrase. Les récits de voyage constituent une face des plus originales et des plus intéressantes de ce beau talent. Th. Gautier a visité toute l'Europe et un peu aussi l'Orient, plutôt comme un connaisseur qui parcourt un monument, un musée, que comme un observateur qui étudie les hommes et les mœurs. Il a promené sa lorgnette sur tous les édifices, sur tous les paysages, et il en a fait une sorte d'objectif photographique, dont lui-même était la chambre obscure où tous les objets tangibles et visibles venaient se refléter, et qu'il s'ingéniait à reproduire avec la plus minutieuse précision. Ce fut d'abord sur l'Espagne qu'il braqua son appareil, puis sur la Belgique et la Hollande, l'Italie, Constantinople, une partie de l'Allemagne, l'Algérie, et enfin la Russie, où il fut appelé par le czar Alexandre. Chacun de ces voyages nous a valu un volume de descriptions originales et précieuses.

Dans la critique littéraire, Th. Gautier a fait deux chefs-d'œuvre : sa notice sur Lamartine, écrite au lendemain de la mort du grand poëte, et sa notice sur Ch. Baudelaire, qui sert de préface à l'édition définitive des œuvres du poëte (Michel Lévy, 1869) et qui fait à elle seule un tiers du volume. Ce sont les pages les plus exquises et les plus savantes qu'il ait jamais travaillées.

Voici la liste complète des œuvres de Théophile Gautier; nous caractériserons brièvement chacune d'elles en passant, attendu qu'à la plupart un article spécial est consacré dans ce *Dictionnaire : Albertus* ou l'*Ame et le péché*, poëme (1830, 1 vol.), bijou littéraire comparable aux plus étincelantes fantaisies d'Alfred de Musset; il est écrit en dizains, avec cette allure cavalière que *Namouna* a depuis mise à la mode; on y trouve des digressions fantastiques, des descriptions bizarres alternant avec une fraîche idylle et, malheureusement, avec quelques tableaux un peu trop lascifs, pour aboutir à une étourdissante scène de sabbat; Th. Gautier a complété plus tard ce volume de poésies par la *Comédie de la mort*, des *Intérieurs* et des *Paysages* (1832-1840, in-8°), qui sont des merveilles de style, de rhythme, de coupe du vers, mais que les poëtes seuls connaissent et apprécient; les *Jeune France* (1833, 1 vol.). « Gautier, dit à propos de ce livre E. de Mirecourt, écornait un peu sa propre idole, plaisantant d'une façon piquante sur le dogme littéraire dont il s'était fait l'apôtre, riant des collégiens écervelés qui traduisaient mot pour mot chaque page du romantisme, et le faisaient vivre en quelque sorte dans leurs mœurs, dans leur langage, dans leur costume. Le tour de force était périlleux : Gautier l'exécuta très-adroitement et avec beaucoup de bonheur. Toute cette jeunesse enthousiaste, qui prenait alors aux luttes d'école une part si active, qui applaudissait à la hardiesse des novateurs et mettait ses passions ardentes au service de cinq ou six vieux maîtres de vingt ans; tous ceux qu'on nommait les *hugolâtres*, tous les don Quichotte de la chevalerie littéraire, au lieu de se fâcher, se mirent à rire en se voyant si curieusement dépeints. » *Mademoiselle de Maupin* (1835, in-8°), fameux roman dont la préface fit presque autant de bruit que celle de *Cromwell; Fortunio* (1838), une des plus brillantes conceptions de Gautier, le rêve du luxe grandiose poussé à sa dernière expression, en même temps que la déification de la beauté corporelle; *Une larme du diable* (1839, in-8°), fantaisie dramatique d'après le *Faust* de Gœthe, mais avec une nuance marquée et singulière de panthéisme; la censure en a interdit la réimpression; *Tra los montes* (1843, in-8°) : c'est le récit du *Voyage en Espagne* fait à cette époque par Th. Gautier; *Zigzags* (1845), voyage en Belgique et en Hollande; *Une nuit de Cléopâtre* (1845), étude archéologique où la fantaisie se mêle à la science d'une façon saisissante et originale; *Jean et Jeannette* (1846), les *Roués innocents* (1847), *Militona*, le *Roi Candaule* (1847), quatre petits romans ou nouvelles dont le dernier surtout est fort remarquable; la science descriptive et l'étude des antiquités assyriennes rendent ce petit ouvrage languissant comme action, mais excessivement curieux; le *Salon de peinture de* 1847, recueil de feuilletons publiés d'abord dans la *Presse; Histoire des peintres*, avec MM. Charles Blanc et Jeanron (1847) : Gautier n'a collaboré qu'aux premiers volumes; *Italia* (1852), récit d'un voyage en Italie; l'*Art moderne* (1852) : le morceau le plus curieux de ce recueil est une sorte d'histoire universelle, au point de vue pictural, faite à propos des cartons composés par Chenavard pour la décoration du Panthéon; il y a, de plus, d'excellentes études sur Marilhat et sur le théâtre allemand contemporain; *Constantinople* (1854), le meilleur des récits de voyage de Th. Gautier; la vie extérieure de l'Orient y est dépeinte avec une rare exactitude; les *Beaux-arts en Europe* (1852), recueil de feuilletons de critique d'art publiés par l'auteur à propos de la grande exposition de peinture de 1855; *Émaux et camées* (1856), recueil de vers dont la perfection de forme dépasse encore celle des premières poésies; le *Roman de la momie* (1856), étude archéologique sur la civilisation égyptienne au temps de Moïse; les lecteurs distraits n'ont accordé qu'une attention médiocre à ce livre très-exact au point de vue de la science; c'est l'ancêtre légitime de la *Salammbô* de Gustave Flaubert; *Histoire de l'art dramatique en France depuis vingt-cinq ans* (1859, 6 vol. in-18), choix de ses meilleurs feuilletons de critique théâtrale dans la *Presse* et au *Moniteur*, ouvrage excellent et très-utile à consulter; *Trésors d'art de la Russie ancienne et moderne* (1860-1863, in-fol.), grande publication avec planches héliographiques, entreprise sous le patronage de l'empereur de Russie; le *Capitaine Fracasse* (1863, 2 vol. in-8°), roman annoncé depuis longtemps, dans lequel, outre la recherche descriptive qui lui est propre et à laquelle il n'a pas renoncé, Th. Gautier a essayé de renouveler le *Roman comique* de Scarron.

Au théâtre, ses succès ont été plus contestables; la scène se prête, en effet, beaucoup moins au caprice, à la fantaisie, et les délicatesses de l'imagination ou du style y réussissent moins que dans le livre. Le *Tricorne enchanté*, *Pierrot posthume* (1845), petites comédies en vers, imitations rajeunies de l'ancien théâtre; la *Juive de Constantine* (1846) et *Regardez, mais n'y touchez pas* (1847), grands drames faits en collaboration, n'ont pas réussi, malgré de réelles beautés de détail. Il en a été tout autrement des magnifiques ballets de *Gisèle* (1841), la *Péri* (1843), *Gemma* (1854), *Sacountâla* (1858), où le génie plastique du poëte était à l'aise, où sa riche imagination pouvait, sans qu'on lui rognât les ailes, prendre son vol à travers toutes les splendeurs de la mise en scène.

Les dernières œuvres de l'éminent écrivain sont, outre ses *Salons*, qu'il publie ordinairement chaque année à la clôture de l'exposition de peinture : *Loin de Paris* (1864), recueil de voyages ou plutôt d'excursions, soit en France, soit dans les pays limitrophes; la *Belle Jenny*, roman; la *Peau de tigre*, choix de nouvelles (1864-1865); *Quand on voyage* (1865), autres récits d'excursions; *Spirite* (1866), roman inspiré par les hallucinations du spiritisme, et dans lequel, malgré son matérialisme prononcé, Th. Gautier s'est élevé à des conceptions idéales d'une grande puissance; *Voyage en Russie* (1866, 2 vol.), excellente description, fruit de trois voyages entrepris par l'auteur, sur l'invitation du czar Alexandre II, pour étudier et mettre en lumière les chefs-d'œuvre artistiques de la Russie; *Ménagerie intime* (1869), sorte d'autobiographie où Th. Gautier nous introduit dans sa maison, pour nous initier aux mœurs de ses chats familiers, avec une grâce et une bonhomie qu'il n'avait pas laissé voir encore. Ces derniers ouvrages, d'une forme toujours aussi châtiée et aussi savante, attestent la maturité de l'écrivain sans manifester la moindre trace de décadence. Le trait est toujours aussi ferme, aussi sûr, la couleur aussi riche; l'ensemble a seulement perdu cette teinte de paradoxe et de scepticisme qui par moments gâtait les plus heureuses inspirations de l'écrivain et du poëte.

Un critique éminent a ainsi jugé le poëte : « Aucun écrivain, dit-il, n'a emprunté plus que Théophile Gautier à son individualité propre. On peut dire qu'il respire et se produit tout entier dans ses ouvrages. C'est bien l'homme frileux qui s'abrite sous la plaque de sa cheminée et se réjouit du silence. On pourrait signaler dans ses ouvrages quelques répétitions de descriptions intérieures, quelques minutieuses recherches dans l'anatomie du *far-niente*, sujet favori des rêveries du poëte, et où, pour notre compte, nous le trouvons toujours heureusement inspiré; mais à quoi bon insister sur de pareilles vétilles? Tous les écrivains dont l'opinion fait loi ont reconnu que nul peut-être n'entendait mieux que Théophile Gautier le mécanisme difficile du vers, la variété des rhythmes, la poésie saisissante de l'image et l'application du mot à effet, comme aussi la régularité inviolable de la prosodie. »

Le cabinet de travail du célèbre écrivain est, paraît-il, une sorte de musée où se trouvent réunis mille objets curieux apportés des quatre coins du globe. Assis, les jambes croisées à l'orientale, sur un grand fauteuil fabriqué tout exprès en l'honneur de ses mœurs turques, Gautier trône dans ce pandémonium, où douze chats, ses favoris, ont leurs franches allures et se livrent à un éternel *ronron*, qui sur les genoux du maître, qui le long des tapis, qui sur les divans ou dans les moelleuses bergères. Après avoir quitté la bohème de la rue du Doyenné, Gautier habita longtemps une fort belle maison de la rue de Navarin, où demeuraient en même temps que lui Amédée Achard, Louis Desnoyers et Laurent Jan. C'est une sorte de villa, précédée d'un jardin superbe, aux vastes pelouses. Nos hommes de lettres, pendant les beaux jours, se roulaient sur cette verdure, en pantalon à pied et en veste grise, émerveillant le voisinage par leurs poses excentriques. Il a depuis habité l'hôtel Pimodan, dont il a décrit, avec son soin accoutumé, dans une étude que publia la *Revue des Deux-Mondes*, le magnifique salon qui servait au club des Haschischins (mangeurs de haschisch), dont il fit un moment partie avec Baudelaire. Depuis, il s'est retiré dans une petite villa de l'avenue de la Grande-Armée, épargnée par la guerre, mais qui souffrit beaucoup, à son grand désespoir, des opérations de l'armée de Paris contre les troupes de la Commune.

Dans cette brillante existence littéraire, on voudrait ne pas apercevoir la moindre tache; il y en a une cependant. Attaché à la rédaction du *Moniteur universel*, puis du *Journal officiel*, sous l'Empire, Th. Gautier se rallia, tardivement il est vrai, mais complètement au gouvernement du deux Décembre; il se laissa nommer bibliothécaire de la princesse Mathilde, une grosse sinécure; il devint poëte de cour. Sans doute on ne put faire qu'il reniât ses dieux, sa foi littéraire, — la seule qu'il professe, mais qu'il a conservée très-vive; — on ne put faire qu'il jetât des pierres à Victor Hugo, mais on obtint qu'il gardât le silence. Ni la *Légende des siècles*, ce recueil d'épopées grandioses qui lui eût inspiré de si belles pages, ni les *Misérables* ne parvinrent à le faire sortir de ce mutisme de commande. On a le droit de le lui reprocher. Ce n'est pas tout; il commit la faute de célébrer en vers la naissance du prince impérial. Les vers sont jolis, sans la moindre trace d'enthousiasme, et on passerait encore condamnation là-dessus, si la chronique ne racontait qu'ils ont été payés 20,000 francs, une bien grosse somme pour des petits vers de huit pieds! Mais ce qui étonne, ce qui confond, c'est que l'auteur de tant de pages raffinées et savantes, ce dilettante en fait d'art et de formes exquises, ait consenti à mettre en vers, en vers plats et mal rimés, informes, indignes, une élucubration soi-disant poétique de Napoléon III, une élégie en prose de l'homme de Décembre et de Sedan! Heureusement Th. Gautier a dans les œuvres de son passé et dans les heureuses inspirations que lui réserve sans doute encore l'avenir de quoi racheter ces défaillances. En 1872, il a obtenu du gouvernement de la République une mission littéraire en Italie. — Son fils, Théophile GAUTIER, s'est fait connaître dans le monde littéraire par une traduction des *Contes fantastiques* d'Achim d'Arnim, et a plusieurs fois suppléé son père, comme critique, au feuilleton du *Moniteur*, puis du *Journal officiel*. Passé dans l'administration, il a été nommé sous-préfet à Ambert, puis chef de bureau de la presse au ministère de l'intérieur (1858), et il est passé de là à la sous-préfecture de Pontoise. — Une des filles de Th. Gautier, Mlle Judith, qui a signé tantôt de son nom, tantôt du pseudonyme de Judith Walter des traductions et diverses productions originales, a épousé M. Catulle Mendès. — Une autre a épousé aussi un poëte, M. Bergerat.

GAUTIER (Jean-François-Eugène), compositeur français, né à Vaugirard, près de Paris, en 1822. Il montra, dès sa plus tendre enfance, une prédilection marquée pour l'art musical. Il entra au Conservatoire en 1838 et devint élève d'Habeneck pour le violon, et d'Halévy pour la composition. Il fit de rapides progrès comme instrumentiste, et le premier prix de violon lui fut décerné en 1838. Le jeune homme ne montrait pas, à beaucoup près, une organisation aussi précoce au point de vue de l'inspiration et des idées mélodiques. Il parvint néanmoins à obtenir le deuxième second grand prix de composition au concours de l'Institut, en 1842. Il avait mis en musique la *Reine Flore*, cantate du marquis de Pastoret. M. Gautier demanda au travail les qualités qui lui manquaient, et, quelques années plus tard, il faisait représenter au théâtre de Versailles l'*Anneau de Mariette*, opéra-comique en un acte, qui obtint un véritable succès. Il devint, en 1847, second chef d'orchestre de l'Opéra-National, appelé depuis Théâtre-Lyrique. C'est sur cette scène qu'il fit ses débuts sérieux en qualité de compositeur. M. Gautier a publié quelques ouvrages pour le violon, et il a fait exécuter en 1848, aux concerts du Conservatoire de musique, un *Ave Maria* dont M. Fétis fait l'éloge. Voici la liste des opéras de M. Gautier : l'*Anneau de Mariette*, opéra-comique en un acte (théâtre de Versailles, 1845) ; les *Barricades de* 1848, opéra patriotique en un acte et deux tableaux, paroles de MM. Brisebarre et Saint-Yves (Déaddé), musique faite en collaboration avec M. Pilati (Opéra-National, 5 mars 1848) ; *Murdock le bandit*, opéra-comique en un acte, paroles de M. de Leuven (Théâtre-Lyrique, 23 octobre 1851), sujet usé que l'auteur n'avait pas su rajeunir, partition incolore qui ne présageait rien de bon pour l'avenir du compositeur ; *Flore et Zéphire*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Leuven et Charles Deslys (Théâtre-Lyrique, 2 octobre 1852), poëme amusant, écrit avec verve et esprit ; caractères bien soutenus, situations adroitement filées. M. Gautier, à notre avis, a donné là un petit chef-d'œuvre. Ses mélodies sont franches et nombreuses. L'ensemble de l'œuvre a un cachet d'originalité et de vérité comique des mieux réussis ; *Choisy-le-Roi*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Leuven et Michel Carré (Théâtre-Lyrique, 14 octobre 1852), comédie musquée fort difficile à mettre en musique ; le *Lutin de la vallée*, légende en deux actes et trois tableaux, mêlée de chants et de danses, paroles de MM. Michel Carré et Alboize, chorégraphie de M. Saint-Léon (Théâtre-Lyrique, 22 janvier 1853), succès éphémère ; le *Danseur du roi*, opéra-ballet en deux actes et trois tableaux, paroles d'Alboize, chorégraphie de M. Saint-Léon (Théâtre-Lyrique, 22 octobre 1853) ; *Schahabaham II*, opéra-bouffon en un acte et en prose, paroles de MM. de Leuven et Michel Carré (Théâtre-Lyrique, 31 octobre 1854), copie assez adroite de l'*Ours et le pacha*, musique légère, mais sans originalité ; le *Mariage extravagant*, opéra-comique en un acte, paroles de M. Cormon (Opéra-Comique, 20 juin 1857) C'est le vaudeville de Désaugiers et Valory, mis en musique avec une certaine habileté. On y trouve d'agréables motifs qui décidèrent du succès de l'ouvrage ; la *Bacchante*, opéra-comique en deux actes, paroles de MM. de Leuven, Arthur de Beauplan et, dit-on, Alexandre Dumas (Opéra-Comique, 4 novembre 1858) ; Mme Cabel créa le rôle principal, avec cette verve endiablée qu'on lui connaît ; par malheur, l'ensemble manquait de charme et de nouveauté ; le *Docteur Mirobolan*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Cormon et Trianon (Opéra-Comique, 28 août 1860), imitation de *Crispin médecin*, comédie d'Hauteroche, partition guillerette qui valut à la pièce un très-honorable succès ; *Jocrisse*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Cormon et Trianon (Opera-Comique, 10 janvier 1862), enfantillage musical, qui vécut ce que vivent les roses ; le *Trésor de Pierrot*, opéra-comique en deux actes, paroles de MM. Cormon et Trianon (Opéra-Comique, 5 novembre 1864), chute à peine déguisée, en dépit des efforts de Montaubry et de Mlle Monrose. Tel est le bilan de M. Eugène Gautier, musicien instruit, homme intelligent, qui semble encore chercher sa voie. Il pourrait briller au second rang, car il a de la verve et de l'entrain. Les sujets comiques sont les seuls qui lui conviennent, témoin le succès de *Flore et Zephire*. Sans tomber dans le genre d'Offenbach, il a l'instinct du rire musical, et nous espérons qu'il n'a pas dit son dernier mot.

GAUTIER (Emile-Théodore-Léon), littérateur et paléographe français, né au Havre en 1832. Il entra à vingt-trois ans à l'Ecole des chartes, puis devint archiviste du département de la Haute-Marne. M. Gautier s'attacha d'une façon toute particulière à l'étude du moyen âge, dont il devint l'enthousiaste admirateur en même temps qu'il se fit le zélé défenseur du catholicisme, et publia plusieurs ouvrages qui lui ont valu d'être nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Nous citerons de lui : *Comment faut-il juger le moyen âge?* (1858, in-18) ; *Quelques mots sur l'etude de la paléographie et de la diplomatique* (1858, in-8°) ; *Définition catholique de l'histoire* (1860, in-18) ; *Scènes et nouvelles catholiques* (1861, in-18) ; *Voyage d'un catholique autour de sa chambre* (1862, in-18) ; *Benoît XI, étude sur la papauté* (1863, in-8°) ; *Etudes historiques pour la défense de l'Eglise* (1864, in-18) ; *Etudes littéraires pour la défense de l'Eglise* (1865, in-18) ; les *Epopées françaises* (1866-1867, 2 vol. in-8°), étude sur les origines de notre littérature nationale, qui a fait décerner à l'auteur, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le second prix Gobert en 1866 et le premier en 1868 ; *Portraits littéraires* (1868, in-18), etc.

GAUTIER D'AGOTY, nom de plusieurs graveurs. V. GAUTHIER D'AGOTY.

GAUTIER D'ARRAS, poëte français du XIIe siècle, né dans la ville dont il porte le nom. On croit qu'il fut ecclésiastique et qu'il prit part à la croisade de Louis VII ; on croit également qu'il eut des relations suivies avec l'empereur Frédéric Ier. Son principal ouvrage parut, selon toutes les probabilités qu'on a pu réunir, entre 1152 et 1154. Il eut pour protecteur le comte Thibault V de Blois. Peu de choses nous sont restées de Gautier d'Arras. On n'a de lui qu'un roman dédié à l'impératrice Béatrix, *Ille et Galéron*. Son œuvre la plus importante est un poëme de quatorze mille vers sur l'empereur Héraclius. On y voit que le héros du livre avait reçu du ciel des talents merveilleux, entre autres le don de connaître, à première vue, la vertu des femmes, la valeur des chevaux et la qualité des pierres précieuses. Le plus grand mérite littéraire de Gautier d'Arras est d'avoir été un auteur facile et correct.

GAUTIER DE COINSI ou **DE COINCY**, trouvère français, connu aussi sous le nom de **Daux Gautier**, né à Amiens en 1177, mort en 1236. Sa famille était originaire de la Picardie et y avait joué un rôle important. On n'a cependant sur lui que des renseignements assez incomplets. Il se fit moine à l'âge de dix-huit ans, et entra dans les ordres au monastère de Soissons. Pendant vingt ans, il garda cette position obscure, enseveli au fond de l'abbaye de Saint-Médard. Puis, comme ses mérites éclataient malgré lui, on le fit prieur de Vic-sur-Aisne. Il occupa la même charge dans le lieu sacré où s'étaient écoulées ses premières années. Ce fut pendant le cours de cette vie exclusivement religieuse et consacrée à la retraite qu'il composa les poésies qui ont attaché une certaine renommée à son nom. Ses poésies eurent surtout pour objet le culte de la Vierge. Il en fit une véritable héroïne de chanson de geste. Ces légendes sont assez irrévérencieuses et l'on ne comprend guère qu'elles aient servi à l'édification des personnes qui entouraient Gautier et pour lesquelles il écrivait. Il finit lui-même par s'en apercevoir ; mais il s'excusa de son mieux, disant qu'il fallait bien que ses lecteurs entendissent ce qu'il disait. D'ailleurs, ses recueils étaient très-estimés des connaisseurs.

L'abbé Lebœuf assure que les chansons de Gautier de Coinsi sont un des plus beaux monuments de notre poésie nationale sous le règne de Philippe-Auguste. On en avait jadis conservé de nombreuses copies dans les bibliothèques de Notre-Dame de Soissons, de Saint-Corneille de Compiègne et du chapitre de Paris. Néanmoins, bien que le prieur de Saint-Médard ait été un homme remarquable pour son époque, on peut dire que tant d'admiration ne s'explique pas. La complainte sur le corps de sainte Léocade, qui passe pour un chef-d'œuvre de naïveté, est par trop simple et trop enfantine. Ici la légende tourne à la satire. Gautier commence par un récit et finit par des imprécations contre le clergé de son temps. Il appelle les cardinaux des *chardonax*. Indépendamment de ses deux grands ouvrages sur Notre-Dame et sur sainte Léocade, Gautier a laissé plusieurs manuscrits : *De l'empereri* (impératrice) *qui garda sa chastée par moult temptacions ; Epitre de saint Jérôme, de la garde de virginité, laquelle il envoia à Eustochium, la fille sainte Paule ;* les *Cinq joies Notre-Dame ;* l'*Assomption*, etc. Il y a un petit conte, le *Vilain ânier* ou *Meslin Mescot*, qu'on lui attribue et qui serait certainement sa meilleure production, s'il était prouvé qu'il fût de lui.

GAUTIER DE LILLE ou **DE CHÂTILLON**, poëte français du XIIe siècle. Sa vie fut peu accidentée. Né à Lille, devenu élève de l'université de Paris, il se fixa ensuite dans une ville de Châtillon (on ne sait au juste laquelle) et y changea le nom qu'il avait porté jusque-là : tels sont les principaux actes de son existence. Il fut chargé, dans la résidence qu'il avait choisie, de la direction des écoles ; après quoi il alla à Bologne, où il étudia le droit. Revenu en France, il accepta une place de secrétaire à l'archevêché de Reims, position qu'il occupa sous les ordres de deux prélats successifs. Pour le récompenser de ses services, on le nomma à un canonicat de l'église d'Amiens. Il mourut dans cette ville au commencement du XIIIe siècle. Ses ouvrages ont été écrits en latin. Ils ont pour titre : *Libelli tres contra Judæos, in dialogi formam conscripti ; De sancta Trinitate tractatus ; Opuscula varia*. Ces derniers cependant ont parfois été considérés comme faisant partie du bagage littéraire de Gautier Mapes. L'œuvre la plus connue de Gautier de Lille est un poëme héroïque en six chants et en vers hexamètres : l'*Alexandréide*. On y voit certains oublis assez curieux ; par exemple, l'auteur y parle de la Passion de Jésus-Christ comme d'un événement accompli du temps des rois de Macédoine. L'*Alexandréide* a eu de nombreuses éditions : la première (in-4°) est de Guillaume Le Talleur ; les autres sont de Strasbourg, 1513, in-8° ; Ingolstadt, 1541, in-8° ; Lyon, 1558, in-4° ; Ulm, 1559, in-12 ; Saint-Gall, 1659, 1693, in-12.

GAUTIER DE METZ, poëte didactique français du XIIIe siècle. On ne sait guère ce qu'il était que par un ouvrage intitulé l'*Image du monde*, dont il passe pour être l'auteur. Rien ne prouve qu'il soit né à Metz. Dom Calmet l'a confondu avec un archidiacre de cette ville qui avait la réputation d'un bon philosophe ; mais l'erreur de dom Calmet est palpable. L'archidiacre vivait en 1142, et l'*Image du monde* fut composée cent ans plus tard. On a tiré quelques inductions de ce poëme sur la vie de celui qui le composa. On a appris qu'il avait, selon toute apparence, fait ses études à l'université de Paris et qu'il y avait beaucoup étudié les écrivains de Rome et d'Athènes, Tite-Live, Aristote et Platon. Cette hypothèse est confirmée par l'ouvrage en question, versifié d'après un livre d'Honoré d'Autun sur un sujet analogue, mais imité de Pline et d'Isidore. On a voulu voir quelques audaces de plume dans l'*Image du monde*. M. Victor Leclerc s'est expliqué avec beaucoup de bon sens sur cette affirmation : « Certaines de ces idées, a-t-il dit, ne sont pas, en effet, l'expression exacte des livres saints. Mais il ne faut pas plus s'étonner de les voir échapper aux foudres de l'Eglise que tant d'autres extraites des anciens par Honoré d'Autun, Bernard de Chartres, Vincent de Beauvais, qu'on persistait à reproduire sans en comprendre toute la portée, et qu'un respect absolu pour tout ce qui était antique faisait accueillir avec la même confiance qui laissait régner la philosophie, si peu orthodoxe, d'Aristote dans toutes les écoles chrétiennes. » La première partie du poëme est un récit de la création. La seconde partie est une sorte de traité de géographie où l'auteur décrit les différentes contrées connues. Dans l'Asie, l'Inde est surtout dépeinte avec beaucoup de soin. La troisième partie s'occupe principalement de la science des astres et des problèmes qui s'y rattachent, problèmes relatifs au jour et à la nuit, à la lune et aux étoiles. Des étoiles, le poëte pénètre dans le paradis, dont il expose les merveilles comme s'il y était allé. Tout cela est fort long et dénué d'intérêt. Ce qu'on peut louer cependant en lui, c'est surtout la correction et le charme du style ; quant à l'inspiration, elle est complétement absente. Elle ne vient point rafraîchir l'aridité de pareilles matières. Le poëme de Gautier a été publié à Genève, en 1517, par un éditeur, François Buffereau, qui s'en attribua toute la gloire.

GAUTIER DE MORTAGNE (**Walterus de Mauritania**), théologien français, né au commencement du XIIe siècle, mort à Laon en 1174. Il acquit quelque célébrité par ses écrits sur des sujets de controverse religieuse. Son maître fut le chef de l'école de Reims, Albéric ou Aubry. Gautier ouvrit lui-même des cours sur les matières qu'il traitait de préférence. Il devint évêque de Laon en 1155. On a de lui des traités sur l'*Ordre* et le *Mariage*, diverses lettres qui ont été publiées par d'Achery dans le *Spicilegium*. Ces cinq épîtres forment le plus gros du bagage littéraire de Gautier de Mortagne. Elles ont rapport à des points de dévotion et à des questions de théologie. L'une d'elles est adressée à Abélard, qui est désigné sous le nom de *moine maître Pierre*. L'objet du message est le mystère de la sainte Trinité, mystère sur lequel Abélard professait des opinions opposées à celles des docteurs de son temps. On cite encore un opuscule de Gautier envoyé à Arnoul, archidiacre de Séez. Le P. Mathou a imprimé cet opuscule dans ses observations sur Robert Poulet ou *Pullus*.

GAUTIER DE SIBERT, publiciste français, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Tonnerre, mort dans la même ville en 1798. Sa famille était alliée à celle du fermier général qui porte le même nom. On voulait lui faire occuper un poste important dans les finances ; mais, comme la fortune particulière qu'il possédait lui permettait de s'abandonner à ses goûts personnels, il refusa l'emploi qu'on lui offrait et préféra se livrer tout entier au culte de la littérature. Il vint à Paris et y occupa un rang modeste, mais honorable, parmi les illustrations du jour.

On a de lui : *Variations de la monarchie française dans son gouvernement civil, politique et militaire, depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV* (Paris, 1765, 4 vol. in-12) [La deuxième édition est de 1789. C'est l'ouvrage capital de Gautier de Sibert. L'auteur y a montré une grande érudition, en commentant et en expliquant Marculfe, les *Capitulaires* de Charlemagne, les *Etablissements* de saint Louis. Le style en est clair et rapide ; mais on cherche vainement, dans le courant du livre, une appréciation solide des événements, cette partie essentielle qu'on appelle la philosophie de l'histoire. En résumé, beaucoup de critiques de mots, peu de critiques d'idees] ; *Vies des empereurs Tite, Antonin et Marc-Aurèle* (1769, in-12) ; *Histoire des ordres royaux hospitaliers et militaires de Saint-Lazare, de Saint-Jean de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel* (Liége et Bruxelles, 1775, in-4°) ; *Considérations sur l'ancienneté de l'existence du tiers état et sur la cause de la suspension de ses droits pendant un temps* (1789, gr. in-8°).

Pour récompenser Gautier de Sibert de ses travaux, l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui donna, en 1767, le titre d'associé. Il lut à l'Académie plusieurs *Mémoires* dont voici les principaux, qui ont été consignés dans le recueil de cette assemblée : *Mémoire sur la question s'il y a eu un ordre du tiers état sous les deux premières races de nos rois ; Sur la loi Sempronia ; Sur les idées religieuses, civiles et politiques des anciens peuples, Sur le nom de la cour plénière ; Sur la philosophie de Cicéron ; Sur la différence qui existe entre la doctrine des philosophes académiques et celle des philosophes sceptiques*. La Révolution supprima les Académies, et Gautier de Sibert, qui ne vivait que pour la science, se retira dans ses propriétés. Il y mena une existence peu agitée et mourut sans avoir jamais fait partie de l'Institut autrement qu'à titre d'associé, contrairement à l'assertion de quelques biographes.

GAUTIERI (Joseph), médecin et naturaliste italien, né à Novare (Piémont) en 1769, mort en 1833. Reçu docteur à Turin en 1791, il parcourut, l'année suivante, le Tyrol, la Carinthie et la Styrie, pour y étudier le goître et le crétinisme dont les habitants de ces montagnes sont affectés, et indiqua, le premier, un traitement efficace pour combattre ces hideuses affections. Savant minéralogiste, il a démontré, dans un livre publié à Iéna en 1800, sur les calcédoines, que tous les corps amorphes tendent à s'organiser, et qu'un mouvement oscillatoire se manifeste continuellement dans le sein des montagnes. Sa patrie lui doit l'introduction de la vaccine. Gautieri avait de profondes connaissances en arboriculture. En 1808, il obtint l'inspection générale des bois et forêts du royaume d'Italie. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Tyroliensium, Carinthiorum Styriorumque struma* (1794, in-8°) ; *Slancio sulle genealogie della terra e sulla costruzione dinamica della organisazione* (Iéna, 1805), écrit dans lequel il fait une trop grande part à l'imagination ; *Prospetto di tutti li concimi Europei* (1809) ; *Nozioni elementarj su i boschi* (1812) ; *Dello influsso di boschi sullo stato fisico di paesi e sulla prosperita delle nazioni* (1814), etc.

GAUTRUCHE (Pierre), humaniste français. V. GAULTRUCHE.

GAUTTIER DARC (Louis-Edouard), orientaliste, historien et philosophe français, né à Saint-Malo en 1799, mort à bord du vapeur anglais la *Médée*, qui le ramenait malade d'Alexandrie en Europe, en 1843. Il prétendait descendre de Pierre Darc, frère et compagnon d'armes de la Pucelle. Gauttier se fit recevoir licencié ès lettres et en droit, se livra ensuite à l'étude des langues orientales, devint secrétaire adjoint à l'Ecole des langues établie à la bibliothèque Richelieu, fonda, avec Langlès, la Société de géographie en 1821, entra dans la diplomatie en 1824, fut envoyé à Naples, puis nommé successivement vice-consul en Grèce et consul général à Alexandrie. Gauttier profita de son séjour à Naples pour consulter les manuscrits que possèdent les bibliothèques de cette ville et celles des monastères voisins, et rassembler les matériaux d'une histoire des Normands en Italie, dont il a publié un volume sous le titre de : *Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce, et de leur établissement en Italie et en Sicile* (Paris, 1830, in-8°, avec atlas in-4° comp. de 10 pl., cartes et grav.). Il est regrettable qu'une mort prématurée ait empêché Gauttier Darc de publier le deuxieme volume de cet ouvrage, qui jette un jour tout nouveau sur l'histoire de l'Italie méridionale pendant une partie du moyen âge. Outre ce grand ouvrage, on doit à Gauttier Darc : *Ceylan* ou *Recherches sur l'histoire, la littérature, les mœurs, etc., des Cingalais* (Paris, 1825) ; *Voyage de Naples à Amalfi* (Paris, 1829-1830) ; *Essai sur la littérature persane ; Fragments d'un voyage en Italie, en Grèce et en Asie pendant les années* 1829-1830 (Paris, 1831, in-12, fig.). On lui doit, en outre, la traduction des ouvrages anglais suivants : *De l'équilibre du pouvoir en Europe*, de G.-F. Leckie (Paris, 1829) ; l'*Afrique* ou *Histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains*, de Mac-Lead (1821, avec grav.), etc.

GAUVERA s. m. (gô-ve-ra). Mamm. Espèce de taupe.

GAUZA s. f. (gô-za — mot indien). Métrol. Petite monnaie de cuivre et d'étain qui avait seule cours dans l'ancien royaume de Pégu.

GAUZANITIDE, en latin *Gauzanitis*, contrée de l'ancienne Mésopotamie, au centre, entre la Mygdonie et l'Osroène. Ville principale : Resama.

GAUZLIN ou **GAUSCELIN**, prélat français, mort en 1030. Il était fils naturel de Hugues Capet. Il succéda à Abbon comme abbé de Fleury, en 1005, et à Dagbert comme évêque de Bourges, en 1013. Toutefois, l'illégitimité de sa naissance l'empêcha longtemps de prendre possession de son siége. Il se rendit à Rome, obtint du pape un rescrit qui ordonnait au comte de Bourges de l'introniser et

fut alors reçu par son chapitre. Ce prélat assista à plusieurs conciles et prit part aux principales affaires ecclésiastiques de son temps.

GAVACHE s. (ga-va-che — v. l'étym. à la partie encycl.). Nom méprisant qu'on donne, dans la Gironde, à des personnes dont l'origine est étrangère au pays.

— Par ext. Homme lâche, sans honneur; gueux; homme sale et mal vêtu :

> Sortez, vaillants, sortez, bravaches,
> L'avant-bras couvert du manteau,
> Que sur vos faces de *gavaches*
> J'écrive des croix au couteau!
>
> TH. GAUTIER.

— s. m. Linguist. Patois de la langue d'oïl parlé dans certaines parties de la Gironde.

— **Encycl.** Linguist. La peste ayant dépeuplé, en 1524 et 1525, plusieurs communes situées sur les rives du Drot, petite rivière qui se jette dans la Garonne au-dessous de La Réole, Henri d'Albret, roi de Navarre et seigneur de cette contrée, fit appel, pour les repeupler, à des colons de la Saintonge et de l'Angoumois. Ces nouveaux venus, quoique obligés par leurs relations journalières d'entendre et même d'apprendre le langage des régions environnantes, ont conservé jusqu'à présent leur patois et leurs usages particuliers. Les populations voisines, indigènes, leur donnèrent le nom de *Gavaches*.

D'après Jouannet (*Musée d'Aquitaine*, t. III), le mot *gavache*, en gascon *gavach*, en espagnol *gabacho*, dérive du celtique *gau*, qui désignait des cantons voisins les uns des autres, mais appartenant à des peuples différents. Ainsi le pluriel celtique *gau-ac* répondait aux mots latins *pagani* et *villani*. Dans la suite, cette dénomination est devenue une injure, de même que *païen* et *vilain*, ses synonymes. Des *Gavaches* étant allés en Espagne pour y exercer les professions inférieures, le nom de *Gabacho* est devenu un terme de mépris dont les Espagnols se servent à l'égard des Français, et surtout des Gascons; il est synonyme de *malpropre*. Le féminin *gabacha* signifie *fille publique*, et c'est probablement du même mot qu'est dérivé *gaffo*, *gaho* (lépreux).

Les habitants de la Gironde donnent aussi le nom de *Gavaches* à la population qui occupe une partie du Blayais, rive droite de la Gironde, et du bas Médoc, le long du littoral et des marais salants, rive gauche du même fleuve. Le langage de ces derniers est un français corrompu, prononcé d'une voix lente et traînante, qui en fait ressortir davantage le contraste avec le vif accent du gascon bordelais, que parlent les indigènes. De ces *Gavaches*, ceux de la partie du Blayais qui est limitrophe de la Saintonge sont bien les enfants du sol; ils n'ont reçu ce nom que plus tard, à cause de leur ressemblance avec les *Gavaches* du Drot. Quant au *gavache* du bas Médoc, il fut introduit aux quartiers de Soulac, de Certes et d'Audenge à l'époque assez moderne où des sauniers originaires de Marennes transportèrent au Verdon le dialecte saintongeois, en même temps que leur industrie. Leurs descendants ont fidèlement gardé la profession, les usages, la langue et jusqu'au costume de leurs ancêtres.

Le pays occupé par les *Gavaches* a reçu le nom de *Gavacherie* et forme une enclave au milieu d'une région toute différente de mœurs et de langage. La Gavacherie comprend aujourd'hui 40 paroisses environ. Elle s'étend depuis la petite ville de Duras, exclusivement, au nord vers Pellegrue, et se rétrécit vers Saint-Palerme et Castelmoron; à l'orient, elle s'étend sur les deux rives du Drot, et elle est limitée de l'est au midi par le diocèse d'Agen et la Garonne. Le patois *gavache* présente encore une grande ressemblance avec le poitevin, et surtout avec le saintongeois, dont il ne diffère que par la prononciation de l'*e*, qui est le plus souvent ouvert en poitevin et fermé en *gavache*, ce qui est probablement une suite de son contact avec le gascon.

Le Tarn a aussi ses *Gavaches*, auxquels Mme Louis Figuier, dans un de ses romans, a consacré une page intéressante : « Les habitants du bas Languedoc voient arriver à l'époque des vendanges une multitude de paysans, nés dans les misérables hameaux qui avoisinent la montagne Noire, située non loin de Castres, dans le département du Tarn. Ces montagnards viennent gagner en un mois dans la plaine de quoi vivre toute l'année au fond de leurs étroites vallées, riches en végétation, mais fort pauvres en produits. Les paysans languedociens sont très-durs pour eux. Les malheureux montagnards, qui devraient inspirer une véritable compassion, sont souvent maltraités, et servent de point de mire aux railleries de la bande des vendangeurs où ils sont enrôlés. L'agriculteur qui a loué une bande de montagnards leur donne un grenier et de la paille pour se reposer la nuit de leurs fatigues du jour. Ils sont là pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, se nourrissant de raisins et d'une soupe grossière qu'ils font le soir en commun et qu'ils mangent à la gamelle. Aussi ces véritables parias resserrent-ils entre eux leurs liens d'affection : ils se lèvent, marchent, travaillent, mangent, dorment toujours par troupeaux. Le soir, au retour des vignes, ils dansent leurs bourrées nationales, non pour se réjouir, mais en souvenir de leur pays, et quelquefois de grosses larmes coulent silencieusement sur les joues des jeunes filles, qui pensent aux temps heureux où elles les dansaient si joyeusement sur le seuil de leurs chaumières. Les plaines les plus fertiles, les cités les plus brillantes ne sauraient compenser pour ces pauvres gens les noyers séculaires, les châtaigniers qui les nourrissent, et leurs misérables cabanes. Il leur faut la fraîcheur de leurs vallées, le parfum de leurs prairies, leurs montagnes de neige et la quenouille de la veillée. » Ces montagnards sont appelés des *Gavaches* dans tout le pays.

GAVACHERIE. On désigne sous ce nom assez bizarre un petit territoire enclavé dans les arrondissements de Libourne, de La Réole et de Marmande, pays essentiellement de langue romane, où l'on ne parle que le patois saintongeois, une variété du patois poitevin. La Gavacherie est habitée par les descendants des colons qui, au XVe et au XVIe siècle, y furent attirés de la Saintonge, et qui, bien qu'entourés de toutes parts par une population gasconne, ont conservé jusqu'à nos jours leur ancien langage et des mœurs particulières.

GAVARD (Hyacinthe), l'un des anatomistes les plus distingués du XVIIIe siècle, né à Montmélian en 1753, mort à Paris en 1802. Il vint de bonne heure dans la capitale pour y faire ses études médicales. Desault, dont il suivait les cours, le distingua bientôt entre les plus zélés des disciples qui l'entouraient. Le disciple devint maître à son tour, et l'on remarqua dans son enseignement, non-seulement l'exactitude et la précision de Desault, mais encore l'intérêt des considérations physiologiques par lesquelles il savait animer l'aride et froide description des organes du corps humain. Il fut nommé chirurgien de l'École de Mars. Il mit à l'épreuve dans cette école une méthode d'enseignement qu'il se proposait de mettre en pratique pour les petits ramoneurs de Paris, et qui se rapproche beaucoup de l'enseignement mutuel tel qu'il existe aujourd'hui.

Nous devons à Gavard, sur diverses branches de l'anatomie, plusieurs traités qui sont tous remarquables par la précision minutieuse des descriptions. Cependant, malgré ses talents, ses utiles travaux et la réunion des qualités les plus rares et les plus précieuses, Gavard n'obtint que la stérile considération de quelques hommes instruits et amis de la vérité; il vécut pauvre, et mourut dans toute la force de l'âge et presque ignoré. Il nous a laissé les ouvrages suivants : *Méthode pour apprendre à lire et à écrire sous la dictée, à l'usage des écoles primaires* (Paris, an III, in-8°); *Traité d'ostéologie* (Paris, 1791, 2 vol. in-8°); *Traité des ligaments* (Paris, 1795, in-8°); *Traité de myologie* (Paris, 1800, in-8°; 2e édit., 1802); *Traité de splanchnologie* (Paris, 1800, in-8°); *Observation sur la ligature d'un polype utérin et d'une portion de la matrice à laquelle il était adhérent* (*Journal de méd. et de chir.*, 1787); *Bons effets de l'emplâtre de cantharide, appliqué sur la tête, dans les commotions du cerveau* (*Journal de médecine* de Desault, 1791); *Description d'une pince à gaine, destinée à retirer les corps étrangers du canal de l'urètre* (*Journal de médecine et de chir.*, 1787).

GAVARD (Jacques-Dominique-Charles), éditeur français, né en 1794. Il entra dans le corps des ingénieurs hydrographes en sortant de l'École polytechnique, devint capitaine et fit partie pendant quelque temps de l'état-major, avant de prendre sa retraite. M. Gavard est l'inventeur du diagraphe, instrument qui sert à donner en petit l'image de toutes sortes de lignes droites ou courbes. Il a donné comme éditeur : les *Galeries historiques de Versailles, publiées par ordre du roi* (1837-1847, gr. et pet. in-fol.); *Supplément* de cet ouvrage (1843-1847, 3 vol. in-fol.); *Galerie Napoléon* (1838, in-8°, 40 planches); *Galerie Aguado* (1839-1847, 4 vol. in-fol.); *Batailles et victoires de l'armée française de 1792 à 1814*, d'après les *Galeries de Versailles*.

GAVARDAN. V. GABARDAN.

GAVARDIE (DE), littérateur et homme politique français, né à Rennes en 1824. M. de Gavardie est un homme qu'on peut appeler universel. Élève du prytanée de La Flèche, il a porté les armes, il a écrit dans un journal, il a fait des vers, il fait même des lois depuis que les électeurs du département des Landes eurent l'idée burlesque de se faire représenter par lui à l'Assemblée nationale de 1871. Du reste, il avait des titres à cette élection : ancien procureur impérial à Dax, puis à Pau, substitut du procureur impérial de la même cour, il était procureur de la République lorsqu'un décret de M. Crémieux le révoqua de ses fonctions. M. de Gavardie a donc tout fait; mais ce qu'il fait surtout journellement, c'est d'amuser ses collègues et le public par la cocasserie de ses revendications bonapartistes. L'Assemblée s'en est souvent égayée; mais, comme elle n'est pas toujours en belle humeur, elle s'est avisée quelquefois de lui montrer les dents. C'est un tort. Il ne faut pas décourager des hommes aussi gais que le poëte d'Ille-et-Vilaine, et, réflexion faite, nous engageons ses commettants à nous le rendre aux prochaines élections.

GAVARDO, bourg d'Italie, prov. et à 15 kilom. N.-E. de Brescia; 2,000 hab. Récolte et commerce de soies, de vins et de bois. Marchés considérables pour les grains.

GAVARNI (Sulpice-Guillaume CHEVALIER, dit), célèbre dessinateur français, né à Paris en 1801, mort dans la même ville le 23 novembre 1866. Il était fils d'un simple agriculteur de la Bourgogne, qui, ayant amassé un peu d'argent, vint se fixer à Paris et s'y maria. Son fils était destiné à entrer à l'École polytechnique, et reçut une éducation distinguée en dehors des établissements universitaires. Neveu du peintre Thiemet, assez connu sous le Directoire, il se sentait porté instinctivement vers les arts; la géométrie lui inspira le goût du dessin. Il se mit à mêler des paysages, des croquis aux formules algébriques dont il couvrait ses cahiers. Bientôt on lui proposa d'occuper une place dans le cadastre, pour le levé des plans. Cette occupation lui plaisant, il alla à Tarbes, où il passa quelques années en compagnie de son ingénieur en chef, qui l'appréciait beaucoup. On assure que, dès l'âge de quinze ans, Gavarni avait construit lui-même un sextant de marine avec les lunettes et les alidades. Ses occupations professionnelles ne lui faisaient pourtant pas perdre de vue le but qu'il poursuivait.

Comme tous ceux qui débutent, il ne devina point sa vocation du premier coup. Il se croyait l'homme des sites nuageux et des points de vue enveloppés de brouillard. Les Pyrénées lui causaient un insatiable enchantement; il faisait de fréquentes excursions, copiant ici un trait de mœurs, là un costume pittoresque, ailleurs un recoin de montagne. Ces essais, qui étaient piquants et naïfs, furent imprimés à Bordeaux; d'autres furent envoyés à un recueil en vogue, le *Journal des modes*; les éditeurs commencèrent à se disputer ces productions.

Comme il présentait une aquarelle à Susse, celui-ci exigea une signature. L'artiste, cherchant un nom de guerre, se rappela la charmante vallée de Gavarnie, avec la fameuse cascade qui l'anime; il n'eut qu'à supprimer l'*e* muet, qui était de trop dans un nom d'homme, et traça sur le papier le nom qu'il illustra depuis.

Au moment même où Gavarni débutait, M. de Girardin fondait la *Mode*, et était à l'affût de tous les talents nouveaux. Gavarni, dont il avait remarqué une série de lithographies, devint son collaborateur assidu. Par le fait, il possédait une élégance et une distinction innées. Humann, le célèbre tailleur, disait de lui : « Il n'y a qu'un homme qui sache dessiner un habit noir; c'est Gavarni. » Au théâtre, il créa des costumes ravissants pour tous les acteurs et pour toutes les actrices en renom. On assure qu'en feuilletant, dans un château où il avait reçu l'hospitalité, un album de carnaval, il se prit à rire des éternels pierrots et des non moins éternelles pierrettes dont on ne sortait pas alors. Une dame le mit au défi de créer autre chose. Il exécuta deux dessins qui causèrent l'admiration de l'assistance : le *titi* et le *débardeur* étaient désormais trouvés.

Gavarni, une fois lancé, éparpilla son talent dans toutes les publications en vogue, et fut universellement apprécié. Au rebours de beaucoup de ses confrères, il marcha, dès le principe, sur un sentier couvert de roses. Les déboires ne survinrent que plus tard. Il aimait à se mêler aux foules, afin d'y saisir une phrase significative, un visage typique. L'Opéra était l'endroit où on le rencontrait le plus souvent : « Je vais à ma bibliothèque, » disait-il, quand il s'y rendait. Ses débardeurs eurent un succès fou. Ils firent leur apparition au bal des Variétés, où lord Seymour et M. de La Battut en arborèrent la livrée. Le besoin de Gavarni était d'inventer des costumes, et il ne cessait d'en inventer.

Pendant cette période de sa vie, il mena une existence bruyante et pleine de folies. Comme il était joli garçon, une de ses infortunes fut de voir sa figure calquée par le débitant d'un magasin de parfumerie et affichée chez tous les coiffeurs. Il avait d'ailleurs des prétentions bien justifiées à paraître un homme bien élevé.

Après avoir fait diverses stations à l'*Artiste* et à la *Silhouette* (1832), il fonda le *Journal des gens du monde*, qui n'eut que vingt numéros. Chacun d'eux était attaché avec une faveur rose. Le texte en était léger et spirituel.

Malgré l'activité que son fondateur déploya, le *Journal des gens du monde* ne put tenir contre l'indifférence publique. Gavarni n'avait rien de l'homme d'affaires et était absolument incapable de donner ses soins à une administration. Comme il dépensait tout ce qu'il gagnait, il dut faire connaissance avec Clichy, ce qui lui fournit l'occasion d'étudier des physionomies nouvelles. Il avait été arrêté d'une façon piquante, par un *gentleman* qui l'avait invité à souper, avait payé la carte et l'avait mis entre les mains des recors, au sortir du restaurant.

Un peu avant son emprisonnement, il était entré au *Charivari*, où on lui demanda de faire une Mme Robert Macaire, contre-partie féminine du type qui alors absorbait l'attention. « Robert Macaire! dit Gavarni; mais c'est un voleur! Je ne veux pas le changer de sexe. Seulement, je dépeindrai la filouterie des femmes, qui a bien son côté instructif. » Le lendemain, il apporta la première esquisse de cette admirable série qu'il intitula : *Fourberies de femmes en matière de sentiment* (1837).

Pendant que Gavarni était à Clichy, il sténographiait les faits et gestes qu'il avait sous les yeux. Les pensionnaires de l'établissement lui reprochèrent de les représenter toujours le verre en main et le sourire aux lèvres. Il tint compte de leurs observations et attaqua une corde moins gaie.

Heureusement, il ne devait pas abuser indéfiniment de ce séjour. En quittant la prison pour dettes, Gavarni prit, rue Fontaine-Saint-Georges, un joli appartement, où il se plaisait à réunir ses amis, et lui-même a parlé de ces heures où il se dédommageait de son silence quotidien par une orgie de paroles. « Ces nuits, écrivait-il, résument bien la journée. On pense à sa pensée, on rêve au rêve; on se moque de tout, de la vie, de l'art, de l'amour, des femmes qui sont là et qui se moquent bien de la moquerie! Philosophie, musique, roman, peinture, médecine, comédie, luxe et misère, noblesse et roture, tout cela vit ensemble, rit ensemble... »

Balzac, Léon Gozlan, Jules Sandeau, Théophile Gautier, Mélesville, Forgues, Ourliac, Laurent Jan, l'excentrique Lassailly formaient là un cercle joyeux et spirituel. Cependant, les années venaient, et, insensiblement, l'esprit de l'artiste prenait une tournure plus grave. Il n'était pas misanthrope; mais il voyait des réalités auxquelles jadis il craignait de toucher ou qu'il évitait avec soin.

En 1847, il partit pour l'Angleterre. Le duc de Montpensier l'avait muni d'une lettre d'introduction auprès du prince Albert; la reine des Belges l'avait recommandé à M. Meyer, secrétaire du prince, qui invita le dessinateur à venir à Windsor. Bien que patronné par le comte d'Orsay et par la haute aristocratie, Gavarni ne donna pas suite à ces relations.

Par une bizarrerie de caractère, peut-être aussi par un besoin de sa nature, il s'était logé à deux pas du quartier pauvre, de Saint-Gilles. Tout d'abord, il s'y était promené en flâneur; puis, y découvrant des sujets d'étude, il s'y était fixé. « On ne sait pas, écrivait-il, ce que c'est que la richesse et la pauvreté, que le luxe et la misère, que le vol et la prostitution, quand on n'a pas vu l'Angleterre. » Pour connaître tout cela, il fréquenta les plus sales faubourgs de Londres, assistant aux combats de boxeurs, aux luttes entre les terriers et les rats, aux exploits des ivrognes et des pick-pockets. Ces spectacles n'auraient pas été d'un attrait bien puissant pour tout le monde, et il fallait une vocation spéciale pour s'y consacrer. Gavarni en fit d'immortelles esquisses qu'il envoya à l'*Illustration*.

Dans cette série particulière, il semble qu'il ait eu pour but de présenter ce contraste social qui existe partout, mais qui est plus tranché qu'ailleurs dans la Grande-Bretagne, entre l'extrême luxe et l'extrême misère. Sans doute son crayon s'exerça principalement à reproduire la physionomie des classes pauvres; mais il ne négligea pas le *high life*. Il a représenté des figures prises dans les loges diplomatiques, à Covent-Garden ou au théâtre de *Her' Majesty*; la ressemblance est parfaite et le croquis est du meilleur ton.

Les brouillards d'outre-Manche influèrent beaucoup sur la tournure de son esprit. Au lieu du léger et sautillant Fragonard qu'on avait autrefois, on eut une manière de Velazquez ou de Rembrandt, plus coloriste, plus fort, mais moins aimable. A son retour, Gavarni s'engagea à donner une lithographie par jour au journal *Paris*, tâche écrasante, qu'il accomplit pendant plus d'une année, ce qui prouve qu'il avait amassé des provisions de l'autre côté du détroit. Bien mieux, il entreprit plusieurs séries nouvelles, tout en continuant celles qu'il avait déjà entreprises : les *Partageuses*, *Histoire de politiquer*, les *Propos de Thomas Vireloque*, etc.

Vireloque, dit M. de Saint-Victor, est une espèce de monstre « à demi Quasimodo, à demi Diogène; » en haillons, pieds nus, souriant sous ses lunettes d'un sourire hideux, ayant des jambes de squelette, des mains osseuses, gouailleur et philosophe de bas étage, contemplant les misères environnantes et se moquant d'elles sans leur porter remède. Gavarni en fit un type saisissant. Vireloque, en face d'un chiffonnier tombé dans le ruisseau, ahuri par le vin, laisse échapper ces seules paroles : « Sa Majesté le roi des animaux! » Il y a une amère ironie dans certaines légendes de Gavarni!

Toute cette seconde manière est poignante. On y sent le regret que cause une jeunesse envolée; on y devine les déchirements d'un cœur abattu. Sans cesse, l'antithèse du passé et du présent revient plus vivace; sans cesse, le souvenir des choses évanouies. Quant à l'exécution, elle est plus ferme, plus virile.

Gavarni maniait presque aussi bien la plume que le crayon. Il avait écrit un roman : *Michel*, dont Sainte-Beuve a donné une analyse dans les *Nouveaux lundis*. M. de Girardin, son ancien protecteur, l'ayant attaqué, Gavarni envoya une réplique qui débutait ainsi : « L'auteur des *Débardeurs*, *Lorettes*, etc., prie M. Dujarrier d'avoir l'extrême obligeance de lui permettre un mot de réponse à l'entrefilet de la *Presse* de dimanche, ou, en cas de refus du susnommé, requiert de par le roi, la

loi et la justice, ledit sieur d'insérer, à bref délai, dans icelle feuille, la réplique susdite, dont la teneur suit. » La lettre était écrasante et merveilleusement tournée pour un homme dont ce n'était pas le métier.

Peytel, qui fut condamné à mort, était un ami de Gavarni et de Balzac. Ceux-ci firent tout ce qu'ils purent pour le sauver; ils n'y réussirent point, comme on sait. Louis-Philippe refusa toute grâce, et avec une certaine sécheresse. « Je n'aime point le roi, » écrivait Gavarni à une dame qu'il connaissait. Cela ne l'empêcha pas de tracer le récit des funérailles du monarque réfugié en Angleterre, et d'y déployer toutes les ressources d'un style sûr de lui-même. Vers la fin, les sujets funèbres n'effrayaient pas la verve de l'aimable peintre.

Il était plus vrai que le mélodrame, mais il y touchait. Que de terreur dans cette scène des deux bandits, au fond d'une ravine désolée! L'un est étendu sans vie; l'autre s'enfuit, poursuivi par le remords de son crime : « Ils ont eu des mots, » dit le texte. La phrase la plus académique ne rendrait pas mieux l'impression de cette scène.

Dans le répertoire de la première période, on n'a qu'à choisir pour rencontrer des sujets exquis. Une ex-fille de joie fait des réflexions en se levant : « Les poëtes de mon temps m'ont couronnée de roses, et ce matin je n'ai pas ma goutte... et pas de tabac pour mon pauvre nez! »

Et ce tableau terrible! Un passant fait l'aumône à une pauvresse : « Charitable monsieur, dit la mendiante, que Dieu préserve vos fils de mes filles! »

Devant l'Hôtel de ville, deux gardes nationaux discutent sur les destinées de l'Europe : « Giboyeux, dit le premier, vous ne vous méfiez pas assez de l'Angleterre. — Et la Prusse, qu'en ferons-nous? » répond l'autre.

Une femme, au bal de l'Opéra, est montée sur une banquette et contemple ses camarades qui se livrent à des sarabandes vertigineuses. Au-dessous : « Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup dansé. »

On ignore généralement comment Gavarni travaillait. Il avait chez lui une quantité de pierres lithographiques qu'il couvrait d'ébauches, selon l'inspiration du moment. L'explication ne venait qu'après. Il attendait, selon son expression, que ces personnages lui parlassent : « En voilà, disait-il à des visiteurs, qui ne m'ont pas encore parlé. » Tout était, pour lui, dans le dessin et non dans la plaisanterie qu'il plaçait au bas. Un soir, il avait représenté un dandy en arrêt devant une promeneuse en toilette magnifique : « Que faut-il mettre pour légende? demanda un marchand qui attendait. — Mon Dieu, dit Gavarni, mettez ce qui vous viendra à l'esprit, la première chose venue, par exemple : Ma blanchisseuse. »

L'artiste, sur la fin de sa carrière, sembla décidé à se reposer. Il s'était marié et il avait eu deux garçons, dont l'un mourut à la fleur de l'âge. Sous le gouvernement de Juillet, M. Cavé, directeur des beaux-arts, demanda à Gavarni s'il lui serait agréable d'avoir un ruban à sa boutonnière. « Sans doute, répondit-il. — Alors, veuillez signer cette pétition. — Quelle pétition? » Il ne consentit jamais à se soumettre à cette formalité. Ce ne fut que beaucoup plus tard, en 1852, qu'il fut porté sur la liste des décorés de la Légion d'honneur. Il était assez sauvage, par habitude. Néanmoins, il tint à aller remercier M. de Nieuwerkerke : « J'ai voulu voir, dit-il, celui qui a eu l'idée de me faire donner la croix. »

Il avait acheté à Auteuil, au Point-du-Jour, une maison de campagne entourée d'un jardin, qu'il se plaisait à cultiver lui-même. Lorsqu'il en fit l'acquisition, il se présenta devant un notaire pour signer l'acte d'achat. « Vous vous appelez Gavarni, dit l'officier public. C'est vous qui avez fait tant de petites *bêtises!* »

Comme tous les grands talents, Gavarni avait un faible pour certaines choses auxquelles il n'entendait rien. Il était blasé sur les compliments et sur les flatteries qu'on lui adressait au sujet de ses dessins. Il avait la manie de passer surtout pour un profond algébriste, et travaillait assidûment à découvrir un procédé sûr pour diriger les ballons. Dès qu'on le mettait sur ce chapitre, il ne tarissait pas. La craie en main, devant un tableau noir, il raisonnait par *a* plus *b*, couvrait le tableau d'équations indéchiffrables; on eût cru qu'il s'agissait d'un examen pour obtenir le diplôme de licencié ès sciences.

On peut affirmer cependant, sans blesser sa mémoire, qu'il n'a jamais fait faire d'immenses progrès à la science aéronautique. Seulement, les goûts qu'il avait manifestés, étant enfant, lui étaient revenus; ses tendances littéraires ne l'avaient pas non plus abandonné.

Ses œuvres sont fort nombreuses, et il serait difficile de les énumérer toutes. Parmi les principales séries, on peut citer : la *Vie de jeune homme*, les *Mères de famille*, les *Impressions de ménage*, les *Actrices*, *Plaisirs champêtres*, *Revers de médaille*, les *Artistes*, *Nuances du sentiment*, les *Petits bonheurs*, l'*Argent*, les *Martyrs*, le *Chemin de Toulon*, *Monsieur Loyal*, *Affiches illustrées*, les *Gentilshommes bourgeois*, *Faits et gestes du propriétaire*, *Politique des femmes*, le *Jeu de dominos*, *Alcibiade Criquet*, les *Gens de lettres*, les *Rêves*, les *Phrases*, les *Interjections*, la *Correctionnelle*, un *Couplet de vaudeville*, les *Bosses*, les *Petits jeux de société*, l'*Eloquence de la chair*, *Physionomie des chanteurs et musiciens*, les *Huissiers*, *Souvenirs du bal Chicard*, *Souvenirs de la vie intime*, *Portraits contemporains*, *Nuits de Paris*, les *Etudiants*, les *Lorettes*, les *Enfants terribles*, les *Coulisses*, *Clichy*, *Impressions de ménage; Paris le matin*, *Paris le soir*, *Oraisons funèbres*, *Boudoirs et mansardes*, les *Cabarets*, les *Gens de Paris*, les *Gens de la banlieue;* illustrations des *Contes d'Hoffmann*, de la *Physiologie de la vie conjugale*, et des *Physiologies* d'Auber et de Philippon; les *Anglais chez eux*, les *Lorettes vieillies*, les *Invalides du sentiment*, les *Bohêmes*, les *Parents terribles*, *Propos de Thomas Vireloque*, *Histoire de politiquer*, les *Partageuses*, les *Petits mordent*, la *Foire aux amours*.

M. Sainte-Beuve a tracé de sa plume la mieux aiguisée ce joli portrait de Gavarni : « Il est l'observation même. Tout ce qui a passé et défilé sous nos yeux depuis trente-cinq ans en fait de mœurs, de costumes, de formes galantes, de figures élégantes, de plaisirs, de folies et de repentirs, tous les masques et les dessous de masques, les carnavals et leurs lendemains, les théâtres et leurs coulisses, les amours et leurs revers, toutes les malices d'enfants petits ou grands, les diableries féminines ou parisiennes, comme on les a vues et comme on les regrette, toujours renaissantes et renouvelées, et toujours semblables, il a tout dit, tout montré, et d'une façon si légère, si piquante, si parlante, que ceux même qui ne sont d'aucun métier ni d'aucun art, qui n'ont que la curiosité du passant, rien que pour s'être arrêtés à regarder aux vitres, ou sur le marbre d'une table de café, quelques-unes de ces milliers d'images qu'il laissait s'envoler chaque jour, en ont emporté en eux le trait et retenu à jamais la spirituelle et mordante légende. » (*Nouveaux lundis*, t. VI, p. 141.)

M. Ch. Yriarte a publié un recueil de *Fragments posthumes de Gavarni* (1869), en prose et en vers.

GAVARNIE, village et commune de France (Hautes-Pyrénées), cant., arrond. et à 18 kilom. de Luz, sur le gave de Gavarnie; 308 hab. Ce village doit son immense réputation au cirque naturel dont il porte le nom. Il appartenait autrefois aux Templiers, qui y construisirent une église et un hôpital. En 1307, lors de la destruction de l'ordre, treize templiers, qui étaient à leur hôpital de Gavarnie, y furent massacrés, et l'on montre encore leurs crânes rangés sur une poutre de l'église. « Il en est de Gavarnie, dit M. Cuvillier-Fleury, comme de toutes les choses vraiment grandes et dont la grandeur n'est révélée que par l'étude, la réflexion et souvent même par la puissance du calcul. Vu à distance, le cirque de Gavarnie ne laisse que l'idée la plus fausse et la plus imparfaite. Sa grandeur vous échappe. Vous pouvez vous croire à quelques pas d'un cirque bâti de main d'homme, et sur un plan donné par un architecte du département. Mais avancez : le cirque vous semblait tout près de vous; eh bien! vous allez juger de sa grandeur par sa distance. Il ne vous fallait, disiez-vous, qu'un quart d'heure de marche du point de départ; voici une heure que vous marchez, et vous n'avez pas encore pénétré dans l'enceinte; vous montez, vous montez toujours, vous traversez les bassins de plusieurs grands lacs aujourd'hui taris; vous cheminez au milieu des roches aiguës, et, à chaque pas que vous faites, le but que vous touchiez du doigt au départ semble s'éloigner davantage et fuir devant vous. » La vaste enceinte de Gavarnie présente la forme d'une cuve ou d'une marmite; aussi les gens du pays lui ont donné le nom de *grande oule* (olla). « Figurez-vous, dit le *Magasin pittoresque*, un vaste amphithéâtre de rocs perpendiculaires, dont les flancs nus et horribles présentent à l'imagination des restes de tours et de fortifications, et dont le sommet est couvert d'une neige éternelle, sous laquelle le gave s'est frayé une route. L'intérieur de l'enceinte est jonché de décombres immenses et traversé par des torrents mugissants. En pénétrant dans cette enceinte, qui autrefois était évidemment un grand lac dont les eaux ont rompu les digues et ont donné cours au gave, on jouit d'un coup d'œil certainement unique. On voit le gave sortir du lac du mont Perdu, se précipiter, près du vieux pont et de ces éternels glaciers, dans l'enceinte de Gavarnie, de plus de trois cents pieds d'élévation, et se partager ensuite en sept cascades. La plus belle est à gauche; elle tombe d'une hauteur si prodigieuse et si détachée du roc (environ 422 mètres), qu'elle ressemble à une longue pièce de gaze d'argent ou à un nuage délié qui glisse dans les airs; elle en a l'ondulation, l'éclat et la légèreté. L'eau, dissoute en brume et frappée des rayons du soleil, forme une variété d'arcs-en-ciel qui se multiplient, se croisent et disparaissent selon la rencontre des divers rejaillissements : elle répand en tombant une rosée extrêmement fine. On voit ensuite fuir, sous un pont de neige, ce gave, qui, d'abord faible ruisseau, murmure à peine, tout d'un coup se grossit, prend une couleur d'azur foncé, s'élance des rochers, entraîne en grondant les débris des bois et des monts, et menace d'ensevelir la contrée. Au loin s'élèvent le Marboré avec ses crêtes bleuâtres, le mont Perdu et d'autres montagnes, sur lesquelles l'Arioste a placé le théâtre de ses charmantes fictions. » La première fois qu'on se trouve au centre de cet immense amphithéâtre, l'admiration, l'étonnement vous rendent muet. Quand lord Bute y entra pour la première fois, il s'écria : « La grande, la belle chose!... Si j'étais encore au fond de l'Inde et que je soupçonnasse l'existence de ce que je vois en ce moment, je partirais sur-le-champ pour en jouir et l'admirer. » Ce qui ajoute encore à la grandeur du spectacle, ce sont les formidables remparts qui entourent l'immense cirque : ici la *brèche de Roland*, cette montagne que le vaillant chevalier fendit de sa terrible épée pour s'ouvrir un chemin, et qui surplombe le spectateur de 2,850 pieds; là le *pic du Taillon*, dont la tête énorme s'élève à 3,984 pieds; plus loin le *pic de la Cascade* et le *Cylindre* s'élèvent environ au double de cette hauteur.

GAVARRET (Louis-Denis-Jules), médecin français, professeur à la Faculté de médecine de Paris, né à Astaffort (Lot-et-Garonne) en 1809. Ses études universitaires furent très-brillantes, et, lorsqu'elles furent terminées, il entra à l'Ecole polytechnique, puis à l'Ecole d'application de Metz. En 1831, il fut nommé officier dans l'artillerie de terre; mais bientôt il prit en dégoût le métier des armes, et, abandonnant l'art de tuer pour celui de guérir, il embrassa la carrière médicale. Dès 1840, il publiait avec Andral un travail remarquable : *Sur le sang et sur l'organisation physique de l'homme*. La même année parurent : les *Principes généraux de statistique médicale*, ou *Développement des règles qui doivent présider à son emploi*. En 1843, Pelletan, professeur de physique médicale, abandonnant sa chaire, un concours s'ouvrit à l'Ecole. Le docteur Gavarret, alors âgé de trente-quatre ans, fut nommé à la suite d'épreuves très-remarquables. M. Gavarret, en abordant sa nouvelle chaire, se demanda ce que devait être l'enseignement physique à l'Ecole. Une simple répétition des notions générales de cette science, telles qu'on les expose ailleurs dans les chaires universitaires? Evidemment non! Le nouveau professeur comprit qu'il ne s'agissait pas de ressasser les propriétés générales des corps, de répéter aux élèves la description du thermomètre et du baromètre, de les promener à travers les théories de la dynamique élémentaire...; l'enseignement ainsi compris était pour la Faculté un hors-d'œuvre, une superfétation. Aussi, abandonnant la méthode suivie jusqu'alors par Pelletan et ses devanciers, qui s'étaient contentés d'expliquer les phénomènes et les lois de la physique sans en indiquer les applications médicales, M. Gavarret fit en physique ce qu'avait déjà fait Dumas en chimie. Au lieu d'effleurer les questions générales d'hydraulique et de mécanique, il étudia, à l'aide de ses lumières spéciales, les conditions matérielles de la circulation, de la station, de la locomotion; les phénomènes de l'optique, de l'électricité avec leurs applications à la médecine, et ramena ainsi dans l'amphithéâtre les nombreux élèves qui l'avaient déserté. En un mot enfin, M. Gavarret dota l'Ecole de Paris d'un enseignement qui manquait à sa gloire. Membre de l'Académie de médecine depuis plusieurs années, l'éminent professeur a pris part à diverses discussions remarquables. Mais c'est surtout dans la question des mouvements et des bruits du cœur, soulevée en 1854, qu'il a joué un rôle brillant. M. Amédée Latour appréciait en ces termes, dans l'*Union médicale*, l'orateur académique : « Son talent est plein de séve et de spontanéité, abondant et facile, correct et châtié, lucide et pénétrant. Il trouve sans effort le mot propre et le trait, enchaîne le discours avec ordre, dispose stratégiquement les arguments, les corrobore par un groupement habile et logique. (Quoi d'étonnant à cela? M. Gavarret n'a-t-il pas été officier d'artillerie?) Ajoutez à cela de l'accent, du mouvement, de l'émotion, de la passion même, ce qui ne nuit pas; de l'ironie, une teinte sarcastique, quelquefois un peu de véhémence de langage et jusqu'à une certaine inflexion dramatique. »

D'un caractère droit, d'un jugement libre et indépendant, d'une bienveillance infatigable, M. Gavarret est sans contredit le professeur le plus aimé de l'Ecole. Le savant docteur est un des membres les plus remarquables de l'Association polytechnique. Il a toujours mis, avec un rare désintéressement, sa parole et sa plume au service de toute idée libérale et de tout ce qui lui semble un progrès, et, dans l'année 1867, on le vit inaugurer à la Faculté de médecine un cours de *physique biologique* qui a eu un grand succès.

On a de M. Gavarret, outre cinq brochures de *Recherches* (1840-43) sur le sang et l'organisation physique de l'homme : *Lois générales de l'électricité dynamique*, thèse (1843); *Recherches sur la température du corps humain dans la fièvre intermittente* (1844); *De la chaleur produite par les êtres vivants* (1855); *Traité d'électricité* (1857); *Télégraphie électrique* (1861); *Les phénomènes de la vie* (1869).

Ce dernier ouvrage, annoncé comme devant être la profession de foi de l'école positiviste, est le résumé des leçons de physique biologique faites par l'auteur à la Faculté de médecine. M. Gavarret y examine si le principe de la réciprocité ou de la convertibilité des forces physico-chimiques peut s'étendre à toutes les manifestations dynamiques du monde organisé, et même aux *manifestations psychiques*. Ce qui nous paraît recommandable dans ce livre, c'est un résumé fidèle et entraînant des théories et des faits principaux de la science moderne : circulation de la matière; circulation de la force dans le monde inorganique et dans le monde organisé; chaleur produite par les animaux; contractibilité musculaire; activité du système nerveux; génération spontanée, etc. En outre, M. Gavarret a écrit une foule d'articles publiés dans le *Moniteur universel* et plusieurs recueils scientifiques.

GAVARRITANUS PAGUS, nom latin de GABARDAN.

GAVASSINE s. f. (ga-va-si-ne). Techn. Nom que l'on donne, dans l'industrie du tissage, à toute ficelle produisant un lacs, ainsi qu'aux cordes de correspondance des marches aux contre marches.

GAVASSINIÈRE s. f. (ga-va-si-niè-re — rad. *gavassine*). Techn. Ficelle plus grosse que la gavassine, et qui passe au milieu de celle-ci, à travers une boucle.

GAVAUCHE s. m. (ga-vô-che). Mar. Etat de désordre, défaut d'arrangement dans l'arrimage ou dans le gréement : *Tout est en* GAVAUCHE *à bord*.

GAVAUDAN le Vieux, troubadour du XIIe siècle, sur lequel on n'a aucun détail. Il reste de lui onze pièces indiquant qu'il vivait vers 1189. Dans l'une, Gavaudan excite les chrétiens à la croisade. Son style est ferme et vigoureux, mais entaché des défauts du temps.

GAVAUDAN (Jean-Baptiste-Sauveur), acteur et chanteur français, né à Salon (Provence) en 1772, mort à Paris en 1840. Son père était un maître de musique qui mourut sans rien laisser à sa famille. A peine âgé de sept ans, le futur acteur n'eut d'autre ressource que de se faire mousse dans la marine militaire. Il quitta ce rude métier, en 1783, rejoignit ses sœurs fixées à Paris, obtint un petit emploi dans les bureaux de l'Opéra et reprit l'étude de la musique, qu'il avait dû abandonner à la mort de son père. Cependant, doué des plus heureuses dispositions naturelles, il fut distingué par Persuis, qui lui donna des leçons de chant et le fit admettre au théâtre de la Montansier. Sa belle figure, son intelligence, sa voix de haute-contre lui valurent un tel succès que, dès sa deuxième apparition, le célèbre Viotti l'engagea dans la troupe du théâtre de Monsieur, qu'il dirigeait alors. Le début de Gavaudan sur cette nouvelle scène eut lieu le 19 juin 1791, par le rôle de Valsain de l'*Histoire universelle du cousin Jacques*. Ensuite Gavaudan devint soldat de par la loi de réquisition; mais il ne resta que peu de temps au service militaire, et revint au théâtre Feydeau, qu'il quitta, en 1794, pour entrer au théâtre Favart, où l'on jouait également l'opéra-comique. Il y doubla Michu et Elleviou; puis la manière dont il créa le rôle du valet *Padilla* dans *Ponce de Léon* le fit sortir de cet emploi secondaire. Après ce succès, Gavaudan, qui, par sa verve entraînante et sa gaieté épicée, semblait voué aux rôles bouffes, ne craignit pas d'aborder les premiers ténors dramatiques. Les opéras dans lesquels il se fit remarquer sont : *Montano et Stéphanie*, *Ariodant*, *Beniowski*, et surtout le *Délire*, qui était son triomphe. Assez médiocre chanteur, Gavaudan remplaçait par des cris les notes élevées qui manquaient dans sa voix. Mais ce défaut était compensé par sa chaleur communicative, qui soulevait, à certains moments, les juges même les plus prévenus, bien que cette verve dépassât quelquefois les bornes prescrites par le goût. En 1801, ce chanteur fut compris au nombre des sociétaires de l'Opéra-Comique, lors de la fusion des troupes des théâtres Favart et Feydeau, et il conserva sa position jusqu'en 1815. A cette époque, pour des motifs auxquels l'esprit de parti ne fut pas étranger, il renonça à la scène parisienne. Jusqu'en 1824, Gavaudan, d'abord directeur du Théâtre-Royal à Bruxelles, voyagea en France, donnant des représentations dans les principales villes de province; puis, rappelé par le directeur de l'Opéra-Comique, il reparut devant le public parisien dans les rôles qui avaient fait sa réputation. Pendant quelque temps, on lui pardonna sa voix usée en souvenir du passé; mais ensuite le refroidissement du public lui fit comprendre que le temps du repos était arrivé. Aussi se retira-t-il définitivement en 1828. Sur la fin de sa vie, cet artiste fut frappé de cécité.

Il avait un fils, Constant-Edouard, dont la fin fut tragique. Ce jeune homme, lieutenant dans un régiment d'infanterie de l'armée d'Afrique, fut assassiné, en 1838, près de Blidah, au moment où il était occupé à dessiner un marabout.

Gavaudan eut des sœurs et des nièces actrices, mais actrices médiocres.

GAVAUDAN (Alexandrine-Marie-Agathe), née DUCAMEL, femme de Jean-Baptiste-Sauveur Gavaudan, actrice française, née à Paris en 1781, morte à Passy en 1850. Mariée à dix-sept ans au célèbre chanteur dont elle portait le nom, elle débuta au théâtre Favart en 1798, l'année même de son mariage, dans l'emploi que l'on appelait alors les *jeunes Dugazon*. Elle ne tarda pas à se placer au rang des meilleures actrices de l'Opéra-Comique, et

ne cessa de l'y occuper pendant vingt-cinq ans jusqu'à sa retraite, qui eut lieu le 19 décembre 1822. Elle se fit remarquer surtout dans les rôles de Margot du *Diable à quatre*, de Françoise de Foix dans *Jean de Paris*, de Colette de *Jeannot et Colin*, de Rose d'Amour du *Petit chaperon rouge*, etc. C'était d'ailleurs une femme très-distinguée par ses manières et par son esprit. Retirée dans sa maison de Passy, où elle est morte, elle se plaisait à en faire les honneurs à quelques amis dignes d'elle. De ce nombre était Béranger. Or, un jour qu'elle se promenait avec une nombreuse compagnie dont Béranger faisait partie, ayant montré à celui-ci, près du parc de sa maison, un noyer qui avait dans le pays le singulier nom de *Noyer de la Péteuse*, et l'ayant défié de faire une chanson là-dessus, le chansonnier ne se fit pas tirer l'oreille et improvisa la petite drôlerie suivante :

> Le Noyer de la péteuse
> Est célèbre en ce canton;
> Une aventure amoureuse
> Lui valut ce vilain nom.
>
> Là, Colin, près de Colette,
> Demandait tendre retour;
> Mais la pauvre fille pète,
> Et voit s'envoler l'Amour.
>
> Colin, loin de la péteuse,
> Fuit en se pinçant le né.
> La pastourelle honteuse
> Baissait un front consterné.
>
> Apprenez par là, mes belles,
> Vous qu'on trompe si souvent,
> Que, puisqu'Amour a des ailes,
> Il s'enfuit au premier vent.

Ajoutons que cette débauche d'esprit ne fait pas partie des œuvres du grand chansonnier.

GAVAUDAN (Jean-Sébastien-Fulchran **BOSQUIER-**), acteur et auteur dramatique français. V. BOSQUIER.

GAVAUDAN (Adèle), dame **RAIMBAUX**, cantatrice française. V. RAIMBAUX.

GAVAUDUN, village et comm. de France (Lot-et-Garonne), cant. de Montflanquin, arrond. et à 29 kil. de Villeneuve-d'Agen; 992 hab. Sur une hauteur, ruines d'un château du XIII^e siècle, ayant appartenu à la famille de Belsunce. Le donjon, classé parmi les monuments historiques, est bien conservé.

GAVAZZI (Alexandre), prêtre et homme politique italien, né à Bologne en 1809. Il entra très-jeune (1824) chez les barnabites et devint professeur de rhétorique à Naples. Animé d'idées libérales et partisan des réformes de nature à ramener le clergé à l'Eglise primitive, il s'adonna à la prédication, et son ardente éloquence lui acquit bientôt une grande notoriété en Italie. Populaire dans les différentes classes de la société et redouté par les gouvernements, il commençait à se voir accusé d'hérésie, quand l'avénement de Pie IX le réconcilia avec la papauté. Pie IX trouva en lui l'appui le plus enthousiaste de la politique libérale inaugurée en 1846. Lorsqu'on apprit à Rome la révolution lombarde, le P. Gavazzi entraîna le peuple au Capitole et prononça l'oraison funèbre des patriotes morts pour la liberté. Pendant deux mois il prêcha dans le Colisée, et le pape le nomma aumônier de l'expédition destinée à prendre part à la guerre. Le P. Gavazzi, qu'on appelait déjà le *Pierre l'Ermite de la croisade nationale*, alla prêcher la guerre à Ancône, partit de cette ville pour Bologne avec une compagnie de volontaires, et, dans cette grande ville, il exerça, ainsi que le P. Bassi, une influence irrésistible sur la population. Guerre à l'Autrichien, ordre et liberté au dedans, tel était le thème de leurs discours. A Venise, le P. Gavazzi excita le même enthousiasme et obtint des habitants les plus grands sacrifices; les femmes apportèrent au trésor public leurs boucles d'oreilles et leurs bracelets. Il prêcha ensuite à Florence, en fut expulsé et se retira à Gênes, d'où le rappelèrent les patriotes de Bologne, qui venaient de repousser l'armée autrichienne et de s'insurger contre le gouvernement pontifical. Arrêté par le général Zucchi sur l'ordre du comte Rossi, alors ministre de Pie IX, le P. Gavazzi fut conduit à la prison de Corneto, mais délivré par les habitants de Viterbe. Après la fuite du pape et la proclamation de la république, il fut nommé grand prédicateur de l'armée pendant la guerre soutenue par la république romaine contre l'Autriche et la France. Il organisa une société de dames pour soigner les blessés et se chargea lui-même de l'inspection des hôpitaux; il accompagna Garibaldi sur le champ de bataille, donnant ses soins aux mourants et aux blessés des deux partis. Après la prise de Rome, il reçut du général Oudinot un sauf-conduit pour se rendre en Angleterre. Il s'y rendit en effet, et prononça plusieurs discours à Londres en 1850. L'année suivante (1851), il publia sa *Vie*, ses *Sermons* et ses *Leçons*. Cette même année 1851, le P. Gavazzi reçut un accueil très-sympathique en Ecosse; mais ses prédications eurent moins de succès en Amérique; elles excitèrent dans le Canada des scènes violentes, et le prédicateur dut se soustraire par la fuite aux menaces et aux mauvais traitements. Revenu en Angleterre, il se sépara de plus en plus du pape, et il commença à jeter les bases d'une sorte de nouvelle Eglise catholique réformée. Les événements italiens de 1859 lui permirent d'aller reprendre en Italie son œuvre de propagande au service de la cause nationale. En 1860, il suivit l'expédition de Garibaldi en Sicile, et se fit remarquer à Palerme, à Naples, etc., par ses prédications toujours aussi ardentes qu'autrefois. Il y jeta définitivement le gant à la papauté, ennemie irréconciliable des idées modernes. M. Félix Mornand l'a fait connaître en France en publiant un recueil de ses *Sermons* (1860). Depuis 1862, le P. Gavazzi est à Florence, où il travaille à propager l'Eglise néo-chrétienne qu'il a fondée.

GAVE s. m. (ga-ve). Dans les Pyrénées, Torrent ou cours d'eau qui descend des montagnes : *Les* GAVES *les plus considérables sont : le* GAVE *de Pau, le* GAVE *de Mauléon, le* GAVE *d'Oloron, le* GAVE *d'Ossau. Dans les Pyrénées, la pente des* GAVES *est généralement d'un pouce par pied.* (Ritter.)

— Pop. Gésier des oiseaux.

GAVE s. f. (ga-ve). Grève, rivage. ‖ Vieux mot.

— Féod. Droit que payaient les vassaux et les tenanciers des églises. ‖ On disait aussi GAVENNE.

GAVE D'ASPE, rivière de France. V. ASPE (Gave d').

GAVÉ, ÉE (ga-vé). Part. passé du v. Gaver. Complétement repu : GAVÉ, *il se mit à dormir.*

GAVEAUX (Pierre), compositeur et chanteur français, né à Béziers en 1761, mort en 1825. Après des études musicales assez incomplètes, Gaveaux accepta, à l'âge de dix-sept ans, une place de premier ténor à la collégiale de Saint-Séverin à Bordeaux. Arrivé dans cette ville, il se mit sous la direction de François Beck, professeur de Garat, qui lui enseigna la composition. Le succès de quelques motets qu'il composa à cette époque décidèrent sa vocation artistique. Il quitta subitement la musique religieuse pour s'engager comme ténor au théâtre de Bordeaux, y fut accueilli avec faveur, puis se rendit à Montpellier en 1788, où semblable sympathie l'attendait. Après quelques excursions dans le midi de la France, Gaveaux fut, en 1789, appelé à Paris, et débuta sur le théâtre de Monsieur, qui venait de s'ouvrir aux Tuileries. Jusqu'à la fusion des théâtres Favart et Feydeau en 1801, Gaveaux ne cessa pas d'appartenir à la scène de ses débuts. Ce chanteur avait une voix bien timbrée, légère et d'une facile émission; de plus, excellent musicien, acteur plein de chaleur et d'intelligence, il créa supérieurement le rôle de Floreska dans la *Lodoïska* de Cherubini, le Roméo de Steibelt, et le Belfort des *Visitandines*. Toutefois l'altération qui attaqua son organe le fit reléguer assez promptement aux emplois secondaires. Du reste, les importantes modifications apportées à la musique dramatique et l'écrasante supériorité d'Elleviou et de Martin avaient déjà porté atteinte à sa renommée. Un accès d'aliénation mentale survenu en 1812 le contraignit à quitter la scène. Après quelques mois de traitement, il reparut devant le public et écrivit encore la musique de l'opéra intitulé : *Une nuit au bois* ou le *Mort de circonstance*. Mais, en 1819, de nouveaux symptômes d'aberration se manifestèrent. On fut obligé de l'enfermer dans une maison de santé à Passy, où il mourut complétement fou.

Comme compositeur, Gaveaux s'est fait remarquer par une certaine facilité mélodique légèrement entachée de trivialité, et une bonne entente de la scène. Parmi ses trente-trois opéras-comiques, les seuls dont le souvenir ait survécu à l'oubli sont : le *Diable couleur de rose* (1795); le *Trompeur trompé* (1800); *Léonor* ou l'*Amour conjugal* (1798), dont le sujet fournit plus tard à Beethoven son *Fidelio;* le *Bouffe et le tailleur* (1804), et *M. Deschalumeaux* (1806). Gaveaux a publié, en outre, un recueil de *canzonnettes* italiennes dédiées à Garat, et des romances françaises. Enfin, il est l'auteur de l'hymne le *Réveil du peuple*, exécuté en 1795 au théâtre de l'Opéra, et de l'air populaire : la *Pipe de tabac.*

GAVEL s. m. (ga-vèl). Latte qui sert à fixer la mousse qu'on met dans les joints d'un bateau, pour le calfeutrer. ‖ On dit aussi GAVÈT.

GAVELET s. m. (ga-ve-lè). Coutume anglaise, en vertu de laquelle l'héritage se partageait entre mâles. ‖ On dit aussi GAVELKYND.

GAVENIER s. m. (ga-ve-nié). Féod. Officier qui percevait le droit de gave.

GAVENNE s. f. (ga-vè-ne). V. GAVE.

GAVER v. a. ou tr. (ga-vé — rad. *gave*, gésier). Emplir, bourrer de nourriture et de boisson : *Elle le mène à la campagne, le* GAVE *de bonne nourriture.* (Nest. Roqueplan.)

Se gaver v. pr. Se remplir l'estomac de nourriture : *Il est des gens qu'on invite à dîner, et qui ne craignent pas de* SE GAVER *comme des goinfres.*

GAVERSTON ou **GAVESTON** (Pierre), favori du roi d'Angleterre Edouard II, fils d'un gentilhomme gascon, mort en 1312. Il avait été le compagnon de jeunesse d'Edouard et on l'accusait de lui avoir donné les vices les plus infâmes. Chassé à plusieurs reprises par les barons anglais, il savait toujours se faire rappeler par le roi. Sa tyrannie, le scandale de ses mœurs et ses folles prodigalités déterminèrent une nouvelle révolte des seigneurs, qui le firent prisonnier et lui tranchèrent la tête.

Gaverston (HISTOIRE TRAGIQUE DE), pamphlet politique de Jean Boucher (1588). Le supplice de l'avocat ligueur Le Breton n'arrêta pas la rage des libelles. Loin de là, ils pullulèrent plus que jamais. Boucher lui-même descendit un moment de la chaire pour se mettre à l'œuvre. Sa plume ne se reposa guère plus que sa langue. Toute une petite presse injurieuse et calomnieuse s'organisa par ses soins, à l'ombre du presbytère. L'*Histoire tragique de Gaverston*, mignon et favori d'Edouard II, fut son début contre d'Epernon. Dans l'opinion des ligueurs, d'Epernon était le mauvais génie, le démon tentateur de Henri III. Boucher, tirant du passé une leçon et une menace pour l'avenir, montrait déjà l'échafaud dressé par les soins d'un nouveau Warwick. « Ainsi finit Gaverston, s'écriait-il en s'adressant à d'Epernon; nous en espérons autant quand il plaira à Dieu de vous chasser comme un proditeur de la patrie et de ce royaume, ou bien, de peur que vous ne retourniez comme fit Gaverston, de vous ôter de ce monde. » Parmi les motifs qui le confirment dans cette espérance, il en est un tiré de l'anagramme même de Pierre Nogaret (nom de famille de d'Epernon), qui correspond à celui de Pierre Gaverston, sauf un *s* qui est de trop. « Mais enfin S est proche de T, et T est un simulacre de la potence : l'S, qui y touche, figure donc le cordeau que vous traînez après vous. » Nous avons là un échantillon des subtilités brutales et des aménités sanguinaires auxquelles se complaisait l'esprit du prêtre ligueur.

GAVET (Daniel), littérateur, né à Paris en 1811. Il était neveu du publiciste Cauchois-Lemaire et fils de M. Gavet, qui déploya, comme combattant volontaire, un grand courage à la défense de Paris en 1814. M. Daniel Gavet passa une partie de son enfance (1818-1825) dans l'Amérique du Sud, au Brésil et dans l'Uruguay, et apprit à cette époque le portugais et l'espagnol. De retour en France, il termina ses études au collége Louis-le-Grand, puis entra dans l'administration des domaines (1831) comme garde à cheval surnuméraire. Après avoir été garde à cheval en activité de 1832 à 1837, il obtint un emploi au ministère de l'instruction publique, puis fut successivement chef du cabinet du préfet de l'Aisne (1839-1840), percepteur des contributions directes (1841-1846), payeur du Trésor public (1846-1866), enfin percepteur à Amiens (1866-1867). M. Gavet a publié des traductions de l'espagnol et du portugais, des poésies, des articles et des études dans divers journaux littéraires. Nous citerons de lui les ouvrages suivants, qui sont devenus très-rares : *Zacaria, anecdote brésilienne* (Paris, 1826); les *Amours grecques*, poëme (Paris, 1828); *Jakaré-Ouassou* ou les *Tupinambas*, chronique brésilienne (Paris, 1830); *Hommage à S. M. la reine d'Angleterre* (Amiens, 1855); la *Magie maternelle* (Amiens, 1860).

GAVETTE s. f. (ga-vè-te). Lingot d'or ou d'argent préparé pour être mis à la filière. ‖ Léger ouvrage d'argent.

GAVEUR s. m. (ga-veur — rad. *gaver*). Comm. Celui qui, dans les marchés de volailles, donne la becquée aux pigeonneaux : *Le salaire des* GAVEURS *est de* 20 *à* 25 *centimes par douzaine de pigeons. Après avoir pris dans sa bouche de l'eau mélangée de vesces et de sarrasin, le* GAVEUR *saisit d'une main le pigeon qu'on lui présente, lui ouvre délicatement le bec, y introduit avec la langue quelques graines et quelques gouttes d'eau et le lance sans le froisser parmi ses camarades repus.* (De Chavannes.)

GAVI, ville d'Italie, prov. et à 12 kilom. S. de Novi, ch.-l. de mandement; 2,350 hab. La ville est dominée par un fort qui passe pour n'avoir jamais été pris. Arsenal; récolte et commerce de vins renommés.

GAVIA LA GRANDE, ville d'Espagne. V. GABIA LA GRANDE.

GAVIAL s. m. (ga-vi-al — nom indien). Erpét. Genre de reptiles sauriens voisin des crocodiles, et comprenant deux espèces, qui habitent l'Inde : *Le* GAVIAL *est un animal sacré dans les Indes.* (T. Clavé.) ‖ *Gavial de Mannheim*, Grand saurien fossile trouvé près de Mannheim. ‖ Pl. GAVIALS.

— Ichthyol. Nom d'un poisson du genre ésoce.

— **Encycl.** Les *gavials*, rangés autrefois parmi les crocodiles, s'en distinguent par leur museau plus étroit et plus allongé. Leurs dents, dont le nombre est d'environ cinquante-quatre, sont uniformes, coniques, simples, lisses et presque droites. Quand la gueule est fermée, la quatrième dent de la mâchoire inférieure passe dans une échancrure de la mâchoire supérieure et non dans un trou du maxillaire, comme cela a lieu chez les crocodiles et les caïmans; le museau est fortement renflé en avant des narines, surtout chez les mâles, ce qui a fait dire à Elien qu'on trouvait dans le Gange des crocodiles ayant une corne sur le bout du museau. Le plastron supérieur est formé de six séries longitudinales de plaques carénées, dont les deux médianes se prolongent sur la queue en formant une crête dentée en scie. Les *gavials* ont les pieds de derrière palmés jusqu'à l'extrémité des doigts et dentelés sur leur bord externe. Leur organisation intérieure, leurs mœurs, leurs habitudes sont celles des crocodiles; ils vivent dans les fleuves de l'Inde et sont très-redoutés. Toutefois, certains voyageurs assurent que le *gavial* n'est pas un animal cruel, qu'il se nourrit de poissons, et que les traits de férocité qu'on lui a attribués doivent être rapportés à un vrai crocodile qui habite les mêmes localités. De là cette autre remarque d'Elien qu'il y a, dans le Gange, deux espèces de crocodiles, les uns innocents, les autres cruels. D'un autre côté, ces mœurs douces ont peut-être été attribuées aux *gavials* par suite de préjugés religieux. Ce reptile, en effet, est pour les Indiens un animal sacré; il représente la puissance de l'eau sur la terre; aussi est-il consacré au grand Vichnou, créateur et souverain des eaux. Voici une anecdote assez singulière rapportée par le P. Kircher et que nous reproduisons textuellement : « Un individu se promenait le long des bords verdoyants du Gange, s'abandonnant au vague de ses pensées, lorsque tout à coup il fut cruellement arraché à ses rêveries par la vue d'un immense *gavial*, qui, dissimulé par les roseaux, s'avançait vers lui la gueule béante et menaçait de l'engloutir. L'imprudent voyageur cherche à fuir; mais, dans le seul chemin qui s'offre à lui du côté opposé au *gavial*, il aperçoit un tigre furieux prêt à se jeter sur lui. Ne voyant plus de salut en ce monde, le malheureux se prosterna en recommandant son âme à Dieu, et ce fut bien fait, car, au moment où l'infortuné se précipitait la face contre terre, le tigre s'était élancé, et, dérouté par le changement imprévu d'attitude du pauvre homme, l'animal décrivait en l'air une parabole, passait au-dessus de lui, et allait tomber la tête la première dans l'énorme gueule du *gavial*, qu'il n'avait pas aperçu. » On s'accorde à reconnaître deux espèces de *gavials*, qui ne diffèrent guère que par la taille. On a d'abord rapporté aussi à ce type plusieurs crocodiliens fossiles, qui, mieux étudiés depuis, ont servi à former des genres distincts : le plus célèbre est le *téléosaure*, appelé dans le principe *gavial de Caen*, et dont les restes ont été trouvés dans des formations marines.

GAVIAN s. m. (ga-vi-an — lat. *gavia*, même sens). Ornith. Nom vulgaire du goëland, appelé aussi *gabian* et *gaviau*.

GAVIN (Antoine), prêtre et écrivain espagnol, né à Saragosse vers 1680. Il était entré dans les ordres, lorsque, frappé de la conduite honteuse du clergé catholique et ayant conçu des doutes sur la vérité de la doctrine enseignée par l'Eglise romaine, il passa en Angleterre, abjura, en 1716, entre les mains de l'évêque de Londres, se livra avec succès à la prédication, devint chapelain sur un bâtiment de l'Etat, puis fut pourvu d'une cure en Irlande, où il mourut. On a de lui : le *Passe-partout de l'Eglise romaine*, ou *Histoire des tromperies des prêtres et des moines en Espagne*, traduit en français par Janiçon (Londres, 1726, 3 vol. in-12).

GAVINI (Denis), homme politique français, né en Corse en 1819. Il étudia le droit à Bastia, et se fit inscrire au barreau de la même ville. En 1848, M. Gavini était un farouche républicain. Il fallait l'être alors, pour être nommé député, même en Corse. Or M. Gavini avait résolu de se faire nommer député à la Constituante. Voici le passage le plus saillant de la proclamation qu'il lança à cette occasion : « Les institutions démocratiques sont, à mes yeux, la meilleure forme de gouvernement possible, la seule qui découle de la nature humaine; car Dieu nous a créés tous égaux. Ainsi, non-seulement j'adhère à la République, mais je l'*adopte*, mais je m'*identifie* avec elle, et je *jure* de la défendre avec toute l'énergie de mon caractère. » Il fut nommé. La République n'a pas eu à se louer beaucoup de la tendresse de ce fils de contrebande. M. Gavini fut réélu à la Législative et y apporta de tout autres sentiments. Après le 2 décembre, il accepta un siége au conseil d'Etat. Il fut ensuite successivement préfet du Lot, puis de l'Hérault et enfin des Alpes-Maritimes, et donna sa démission après le 4 septembre 1870. L'année suivante, les électeurs de la Corse l'envoyèrent siéger à l'Assemblée de Bordeaux. Il est un des très-rares représentants qui ont voté contre la déchéance de l'empereur. — Son frère, Sampiero GAVINI, né à Bastia en 1823, fut nommé en 1863, par l'opposition de Corse, membre du Corps législatif. Il fut réélu en 1869.

GAVINIÈS (Pierre), célèbre violoniste français, chef et fondateur de l'école française de violon, né à Bordeaux en 1726, mort à Paris en 1800. Il se produisit, en 1741, à Paris, où il fit admirer une habileté précoce qui présageait ses futurs triomphes. Une intrigue d'amour, qui sillonna son orageuse jeunesse et lui valut un an de prison, calma une effervescence regrettable chez ce jeune artiste et mûrit son jugement. Lorsqu'il fit sa rentrée dans le monde, il fonda, conjointement avec Gossec, les concerts spirituels, se consacra entièrement à l'art musical, et fut nommé, en 1794, professeur au Conservatoire.

Les principales qualités du talent de cet artiste consistaient en une prodigieuse souplesse d'archet qui lui permettait d'affronter victorieusement les plus grandes difficultés,

une justesse parfaite, un style quasi solennel, enfin un chant pur et simple, imprégné de sensibilité, qui déployait tout son charme, notamment dans les *adagios*. Telles sont les éminentes qualités qui valurent à Gaviniès le surnom de *Tartini* français, et qui lui firent décerner la palme lorsqu'il se mesura, aux concerts spirituels, avec des violonistes d'un incontestable talent, tels que Pugnani, Ferrari et Hamitz.

Comme compositeur, Gaviniès est connu par un opéra-comique en trois actes, le *Prétendu*, représenté, en 1760, avec succès à la Comédie-Italienne. On lui doit également six concertos et quinze sonates pour violon. les *Vingt-quatre matinées* (Paris, 1794), études consultées avec fruit par les artistes. Une romance, composée par lui pour le violon, jouit longtemps d'une grande célébrité sous le nom de *Romance de Gaviniès*; elle arrachait des larmes à ses auditeurs, lorsqu'il consentait à jouer ce morceau.

GAVION s. m. (ga-vi-on — rad. *gave*, gésier). Fam. Gésier : *Il en a jusqu'au* GAVION. *On lui a coupé le* GAVION.

— *Se rincer le gavion*, Boire.

Gaviota (LA), roman de mœurs andalouses, de Fernan Caballero (Madrid, 1857), un des meilleurs assurément de l'écrivain délicat qui se cache sous ce pseudonyme, Mme Bohl d'Aarau. Fernan Caballero, ce peintre des frais paysages, des vieilles coutumes nationales, des émotions douces, a rencontré là un sujet, une de ces études de femme comme les affectionnait Balzac, un de ces problèmes qui se posent parfois devant les méditations du penseur, et il l'a traité avec une vigueur vraiment virile. La Gaviota (la Mouette) est une fille de pêcheurs; elle n'a pour toute beauté qu'un teint pâle, ardent, deux grands yeux d'une expression indéfinissable et une voix d'un timbre magique. L'instrument est admirable : il lui manque ce qui le fait vibrer, le sentiment. Un jeune Allemand rêveur qui est venu échouer dans le petit port de Villamar, Frédéric Stein, s'en éprend fort mélancoliquement; sous le charme de cette voix d'une puissance merveilleuse et de ces grands yeux étonnés, il rêve d'arracher la Gaviota à l'existence misérable qu'elle mène, de développer son organisation musicale et d'aider le diamant à sortir de sa gangue. Il ne veut pas seulement en faire une grande artiste, il veut en faire sa femme. La Gaviota accepte, avec une petite moue nonchalante. Dans une scène pleine de poésie, au bord de la mer, le mélancolique Allemand lui demande si elle l'aimera toujours, si elle ne le trahira jamais. L'insouciante, sans répondre, se borne à tracer sur le sable les mots : *Toujours, jamais*, et les vagues se divertissent à effacer ces paroles comme pour parodier le pouvoir des jours, ces vagues du temps, qui vont effaçant dans le cœur ce qu'on assurait y avoir gardé pour toujours. Voilà les caractères dessinés; tout ce début est encadré dans un paysage pittoresque, car Fernan Caballero est avant tout un peintre de paysage. Le petit port perdu de Villamar est couronné par deux ruines, un vieux couvent et le fort San-Cristobal. L'auteur leur a donné pour uniques habitants deux personnifications vivantes du passé : au couvent, Fray Gabriel, qui attend toujours la réapparition des moines; au fort, don Modesto Guerrero, qui croit toujours aussi voir revenir des canons, des soldats, dans sa citadelle démantelée. Ce sont deux ombres qui hantent deux ruines; Fernan Caballero a su leur donner un relief singulièrement poétique.

La Marisalada, la fille du pêcheur Santalo, la mouette des bords de la mer, est devenue une grande artiste, une étoile, la reine des théâtres de Madrid et de Séville. Au fond, elle est toujours la fille du peuple aux goûts matériels, aux désirs grossiers. Ni l'amour tendre de son mari, ni les conceptions élevées de l'art n'ont pu l'attirer vers la vie supérieure, vers les sphères morales. Elle chantera avec une haute *maestria* les grands airs de la scène, mais c'est pour la ronde andalouse qu'elle réserve tout le sel et tout le piment de sa passion. On lui demande à Séville comment elle trouve la cathédrale : « Trop grande. — Et les promenades? — Trop petites. — Qu'est-ce qui vous a plu? — Les taureaux. » Pour une nature de ce genre, l'amour à l'allemande du bon Stein est un peu fade. Un grand seigneur, le duc d'Almanza, qui l'a connue au temps où elle n'était encore que la *mouette*, lui fait des offres séduisantes : elle l'éconduit froidement; personne encore ne pouvait se vanter d'avoir fait battre ce cœur indifférent, lorsqu'elle s'éprend d'un *torero*. Maria quittait la scène au bruit des applaudissements lorsqu'elle se trouva en face de Pépé Vera et de quelques autres jeunes gens. « Bénie soit, dit le célèbre *torero* en étendant sa cape par terre comme un tapis, bénie soit cette gorge de cristal capable de faire mourir d'envie tous les rossignols au mois de mai. — Et ses yeux, ajouta un autre, qui blessent plus de chrétiens que tous les poignards d'Albacète! » Maria passa sans peur et dédaigneuse, comme toujours. « Elle ne nous regarde même pas, dit Pépé Vera. Voyez. Un roi est un roi, et il regarde un chat. Pour sûr, c'est une belle fille quoiqu'elle soit... — Quoi donc? dit un autre. — Quoiqu'elle soit boiteuse, » dit Pépé Vera. En entendant ces paroles, Maria ne put contenir un mouvement involontaire et fixa sur le groupe ses grands yeux étonnés. Les jeunes gens se mirent à rire, et Pépé Vera lui envoya un baiser du bout des doigts. Maria comprit que ce mot n'avait été dit que pour la forcer à se retourner; elle ne put s'empêcher de sourire, et elle s'éloigna en laissant tomber son mouchoir. Pépé le ramassa et s'approcha d'elle comme pour le lui rendre : « Je vous le donnerai ce soir, à la grille de votre fenêtre, » lui dit-il tout bas avec précipitation. A minuit, Maria quittait sa chambre à pas furtifs pendant que son mari était plongé dans un profond sommeil. La scène est jolie et profondément espagnole.

Les brutalités du *torero* semblent réveiller la femme chez cette étrange créature; elle est pour lui aimante, dévouée; elle se plie à ses caprices, devient son esclave. Son existence, jusque-là si froide, devient fiévreuse, agitée. Mais Stein découvre la faute de sa femme et s'enfuit en Amérique; le duc d'Almanza l'abandonne à ses amours de bas étage; Pépé Vera est tué d'un coup de corne, dans une course, sous les yeux de sa maîtresse, à qui l'épouvante fait perdre la voix. Sa voix, c'était tout ce qui lui restait. Quelques années plus tard, les curieux se montraient, dans un petit port perdu de l'Andalousie, à Villamar, l'étoile de Madrid et de Séville, la reine du théâtre, devenue la femme du barbier Ramon Perez. Il y a dans ce récit émouvant de véritables pages de grand écrivain, une étude de femme très-vraie et très-profonde.

GAVIROL (Soliman Ben), rabbin espagnol, né à Malaga, mort à Valence en 1070. Il se distingua également comme philosophe et comme poëte. On a de lui : *Asaroth* (*Exhortations*), poëme hébreu (Venise, 1628); *Ather Malcuth* (la Couronne du royaume); *Tikkoun Midoth Hanephesch* (Traité des habitudes de l'âme), etc.

GAVITEAU s. m. (ga-vi-tô). Mar. Corps flottant qui tient lieu de bouée.

— **Encycl.** Le *gaviteau* est un morceau de bois ou un baril vide attaché à une chaîne de fer dont l'autre extrémité est retenue au fond de l'eau. Dans les ports, les capitaines et patrons de service doivent attacher à leur ancre un *gaviteau* ou une bouée, sous peine d'amende. Cette disposition légale, qui remonte à l'ordonnance de 1681, a été longtemps considérée comme une obligation rigoureuse à laquelle chacun devait se conformer, sans tenir compte ni de la violence de la tempête, ni des circonstances dans lesquelles se trouvait le bâtiment. Le décret du 12 décembre 1806 a été un adoucissement à un régime que les marins déclaraient vexatoire. Aux termes de ce décret, le placement du *gaviteau* ou de la bouée n'est exigé, sur rade, que dans le cas où le mauvais temps force le capitaine à couper ses câbles et à abandonner ses ancres, et seulement lorsque la tempête lui laisse le loisir de prendre cette utile précaution. Les *gaviteaux* doivent être en bon état et capables de lever les ancres.

En Angleterre, toute personne qui endommage volontairement un *gaviteau*, une bouée ou une balise encourt la transportation pour sept années au moins, ou un emprisonnement dont la durée est à la discrétion du juge.

GAVON s. m. (ga-von). Mar. Petit cabinet placé vers la poupe du navire. ‖ Vieux mot.

GAVOT, OTTE adj. et s. (ga-vo, o-te). Géogr. Qui est né à Gap; qui appartient à la ville de Gap ou à ses habitants : *Les autorités* GAVOTTES. *Un* GAVOT. *Une* GAVOTTE. ‖ Se dit en Provence de tous les habitants des départements alpins.

— s. m. Compagnon de liberté, membre de la Société du devoir de liberté, par opposition à DÉVORANT.

— s. f. Chorégr. Espèce d'ancienne danse grave, sur un air à deux temps : *Abraham, danseur de l'Opéra, fait fortune en montrant la* GAVOTTE *aux dilettanti parisiens.* (Castil-Blaze.) « *Dansez-vous un peu la* GAVOTTE? — *Ce que vous me demandez là est très-déplacé.* » (Scribe.) ‖ Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer une* GAVOTTE.

— **Encycl.** Chorégr. La *gavotte* était, il y a un siècle, une danse célèbre, et qui, pendant de longues années, ne fut exécutée que sur le théâtre et par des danseurs de profession. Elle avait beaucoup de points de ressemblance avec le menuet; on la traînait, on la glissait comme lui; comme lui, elle était gracieuse et aimable, bien qu'un peu guindée et compassée. « La *gavotte* (dit M. Fertiault dans son *Histoire anecdotique et pittoresque de la danse*), fille savante et agréable du menuet, parfois gaie, mais plus souvent tendre et lente, et dans laquelle on s'embrassait et on se donnait le bouquet.... » Dans l'opéra de Grétry, *Céphale et Procris*, on ajouta une *gavotte* au menuet précédemment écrit, et ce menuet, ainsi augmenté, reçut bientôt le nom de *menuet de la cour*, ou *menuet de la reine*, parce que la jeune reine Marie-Antoinette, dont il avait conquis la faveur, le dansait parfaitement. L'air de cette *gavotte* manquait cependant d'agrément et d'allure, et l'on assure que les pas en étaient difficiles et la figure peu gracieuse. Ce n'en est pas moins à partir de cette époque que la *gavotte* se vit introduite dans les bals de société, avec les *tricotés*, la *cosaque*, et quelques autres danses réservées aux amateurs distingués.

Lorsque, après la Terreur, pendant laquelle la *carmagnole* avait primé toute espèce de danse, les Français retrouvèrent leur goût ordinaire pour les plaisirs, que les salons se rouvrirent, que les bals recommencèrent de plus belle, on essaya de reproduire la vieille *gavotte*; mais la musique et les figures en déplurent également. Gardel, le célèbre danseur Gardel, *le chorégraphe fameux qui était* à cette époque maître de ballets à l'Opéra, en composa alors une nouvelle sur l'air de *gavotte* que Grétry avait placé dans son *Panurge*. Celle-ci fut très-bien accueillie et fit bientôt fureur; mais elle ne fut, dit-on, jamais *si bien dansée que par un jeune négociant* bordelais, Trénis, qui a laissé son nom à l'une des figures de la contredanse, et par Mme Hamelin, « dont la grâce créole déjouait l'ambition et les études pénibles de toutes ses contemporaines. » Cependant, et quels que fussent les charmes que la *gavotte* offrait aux spectateurs, quelles que fussent ses séductions, elle répandait toujours dans les bals où elle s'exécutait, sinon la tristesse, du moins une froideur très-fâcheuse, et cela parce qu'elle concentrait uniquement l'attention sur deux ou au plus trois individus. L'envie générale qu'excitaient alors chez leurs rivales *quelques danseuses privilégiées*, « *les grands* pieds mal tournés, la tournure commune et les prétentions de la plupart, » ne tardèrent pas à faire le plus grand tort à la *gavotte*. Bientôt l'infortunée fut abandonnée de tous et de toutes, et reléguée en province, d'où même elle disparut assez rapidement. Depuis bien longtemps la *gavotte* n'est plus qu'un souvenir, et ce souvenir est en quelque sorte inséparable des merveilleuses et des incroyables du Directoire, qui l'avaient prise en grande affection parce qu'elle se mariait on ne peut mieux avec leurs allures musquées, guindées et prétentieuses.

L'air de la *gavotte* était à deux temps et d'un mouvement modéré, presque lent; il était coupé en deux reprises, dont chacune commençait avec le second temps et finissait sur le premier. Les phrases et les repos étaient marqués de deux en deux mesures. Il y a eu des *gavottes* célèbres au théâtre : celles que Gluck a placées dans *Armide* et dans *Orphée* sont des modèles de grâce et d'amabilité. Nous avons cité plus haut celles de *Céphale et Procris* et de *Panurge*, de Grétry. Cette dernière surtout a joui d'une vogue prodigieuse, et on la dansait dans tous les bals; elle devait ce succès à un rhythme fortement marqué, qualité précieuse pour les danseurs vulgaires. Cette *gavotte* n'avait pas de seconde partie, et, pour y suppléer, l'auteur avait fait redire la première à la quarte, ce qui est un moyen commode assurément, mais en même temps trivial, par suite de répétitions incessantes et fastidieuses.

GAVOUÉ s. m. (ga-vou-é — forme provençale du mot *gavot*). Ornith. Nom provençal d'un passereau du genre bruant.

— **Encycl.** Le bruant *gavoué* habite l'Europe méridionale. Sa tête et sa nuque sont d'un cendré légèrement roussâtre, avec de petites taches d'un noir profond. Le manteau est roussâtre, avec de grandes taches sur le milieu des plumes. Le croupion est d'un roux vif; la gorge et le devant du cou sont blancs. La poitrine est marquée d'une zone de taches d'un roux ardent. Les flancs sont d'un roux tirant sur l'isabelle, avec des mèches d'un brun rougeâtre. Le ventre est blanc, les lorums gris roux et la région parotique roux marron. Les petites couvertures alaires sont rougeâtres, les moyennes et les grandes noires, avec une large bordure cendré rougeâtre. Les rémiges sont brunes, lisérées de roux; les rectrices sont également brunes; mais les deux médianes sont légèrement bordées de rouge et les autres lisérées d'une teinte plus claire. Le *gavoué* est aussi connu en Provence sous le nom de *chic-gavotte* ou *chic-moustache*, à cause des bandes noires qu'il a autour du bec. Cet oiseau, dont la longueur totale est d'environ 0m,15, habite de préférence les endroits cultivés. Son chant est agréable. Son vol est court et peu élevé. **On le prend à l'abreuvoir.**

GAVRAY, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Coutances, sur la Sienne, au pied d'une colline boisée; pop. aggl., 1,033 hab. — pop. tot., 1,804 hab. *Fabriques de toile et étoffes*; chaudronnerie, clouterie, teintureries. L'église date en partie du XIe et du XIIIe siècle.

GÂVRE, village et commune de France (Loire-Inférieure), cant. de Blain, arrond. et à 49 kilom. de Saint-Nazaire, sur un affluent du canal de Nantes à Brest; 1,649 hab. La forêt de Gâvre (4,479 hectares) est sillonnée par dix routes qui se coupent au rond-point de l'Etoile, où s'élève un joli rendez-vous de chasse. Le chêne y est l'essence dominante.

GAVRILOFF (Matthieu), littérateur russe, mort en 1828 à Moscou, où il occupait à l'université les chaires de littérature slave et d'esthétique. On a de lui : *Grammaire allemande* (1782); *Nouveau lexique allemand, français, italien et russe* (1789); *Du commencement et du progrès des beaux-arts et des sciences* (1810), etc. Il a en outre rédigé, de 1800 à 1803, puis de 1814 à 1823, le *Journal politique, statistique et géographique*, publié par l'université de Moscou; enfin il a traduit de l'allemand en russe les *Principes de droit judiciaire* de Sonnenfels (1787), l'*Histoire critique de la philosophie* de Brucker (1788) et l'*Histoire des Abdéritains* de Wieland (1793-1795, 5 vol.).

GAVRILOVITCH (Jean), homme d'Etat serbe, né à Nukovar en 1796. Il alla, en 1831, habiter Belgrade, où il entra peu après dans l'administration, fut successivement attaché, comme secrétaire, à la mission diplomatique de Serbie à Constantinople et à Bucharest, puis devint chef de division au ministère des finances (1839). Le prince Miloch Obrenovitch lui offrit le portefeuille des finances, qu'il crut devoir refuser; mais il l'accepta peu après l'abdication de ce prince et l'avénement de son fils Michel Obrenovitch. *Gavrilovitch remplit ces fonctions tant que* M. Chrislitch conserva la présidence du conseil des ministres, se retira du pouvoir en même temps que lui, et alla alors occuper un siége au sénat. Il tenait un rang considérable parmi les hommes d'Etat de son pays, lorsqu'il *fut appelé, en 1868*, après l'assassinat du prince Michel, à faire partie, avec MM. Rislitch et Blaznavatz, du conseil de régence institué pour gouverner la Serbie pendant la minorité du jeune prince Milano. M. Gavrilovitch, qui s'est beaucoup occupé de travaux littéraires, est président de la Société littéraire de Belgrade et membre correspondant de plusieurs académies étrangères. *On cite, parmi ses écrits, une Géographie de la Serbie et de l'empire ottoman* et un *Dictionnaire de commerce*, traduit de l'allemand.

GAVR'INIS (île), île de France. V. ILE GAVR'INIS.

GAVROCHE s. m. (ga-vro-che). Nom d'un personnage des *Misérables* de Victor Hugo, et qui s'emploie vulgairement aujourd'hui pour désigner le gamin de Paris.

GAVULDANUS ou **GAVULDENSIS PAGUS**, nom latin du GÉVAUDAN.

GAWACHE s. f. (ga-wa-che). Pêche. Nom qu'on donne, sur les côtes de l'Ouest, à des maquereaux dont on a coupé une mince tranche de chaque côté, parallèlement à l'arête, pour les faire servir d'amorce et pour prendre d'autres poissons.

GAWARECKI (Vincent-Hippolyte), jurisconsulte et historien polonais, né en 1788, mort en 1852. Il étudia le droit à l'université de Varsovie, entra en 1818 dans la magistrature et prit sa retraite en 1843, comme président du tribunal de Plock. On a de lui, sur la jurisprudence et sur l'histoire de la Pologne, plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Du droit de défense personnelle* (1815); *De la justice de paix* (1816); *Esquisse de la ville de Plock* (1821); *De la tutelle selon le droit civil en usage dans le royaume de Pologne* (1823); *Ecrits historiques* (1824); *Esquisse historique de la ville de Pultusk* (1826); les *Tombeaux des rois polonais à Plock* (1827); *Concessions, priviléges et droits octroyés aux villes de la vojevodie de Plock par les rois de Pologne, les princes de Mazovie et les évêques de Plock* (1828); *Œuvres diverses* (1844), etc. On lui doit encore le *Siége de Plock*, drame historique en trois actes (1818), et *La Peyrouse*, drame traduit de l'allemand de Kotzebue (1823).

GAWRY (comte DE), seigneur écossais, mort en 1584. Il fut un des principaux membres d'un complot formé sous le règne de Jacques VI, par une partie de la noblesse, pour contraindre le roi à expulser ses ministres, le comte d'Arran et le duc de Lenox. Les conjurés, désignés sous le nom de *Lords de Rutwen*, du nom d'un château de Gawry, où ils se réunissaient, parvinrent à s'emparer de Jacques VI et le retinrent prisonnier jusqu'à ce qu'il eût éloigné ses ministres (1582). A peine rendu à la liberté, le roi confia de nouveau le pouvoir au comte d'Arran, qui fit périr sur l'échafaud le comte Gawry et les principaux conjurés.

GAY (Jean), poëte anglais, né à Barnstaple ou à Exeter en 1688, mort en 1732. Il fut d'abord employé chez un mercier de Londres, devint, en 1712, secrétaire de la duchesse de Monmouth, puis du comte de Clarendon (1714), et acquit, par ses compositions poétiques, une réputation qui a bien pâli depuis. Il était à la fois auteur dramatique, fabuliste et poëte pastoral. Ce sont ses poésies pastorales qui sont les plus estimées. Parmi ses fables, il est cependant un petit chef-d'œuvre que nous croyons devoir reproduire; elle a pour titre : les *Jongleurs*.

« Un fameux joueur de gobelets était depuis longtemps en réputation à Londres. Il escamotait avec tant d'adresse, qu'on aurait cru que le diable en personne conduisait ses doigts.

» Le Vice l'entendit vanter : il lut ses affiches; mais, bien persuadé qu'il le surpasserait en adresse, il se rendit à l'endroit où le jongleur faisait ses tours, et, du milieu de l'assemblée, lui porta hautement un défi.

» Est-ce donc là, dit-il, cet homme qu'on renomme tant? Comment ce maladroit peut-il fasciner vos yeux? Qu'il se mesure avec moi! Messieurs, je vous en fais juges. — J'accepte ton défi, répond l'escamoteur; je ne le cède à qui que ce soit dans mon art. »

» Il dit, et il fait à l'instant paraître et disparaître les boules. Les cartes, dociles entre ses doigts, se changent en oiseaux. Cent et cent

tours du même genre, plus extraordinaires les uns que les autres, se suivent et émerveillent l'assemblée. Il prend ensuite sa gibecière; il la montre aux spectateurs aussi vide que ses mains, qu'il tient ouvertes, et commande que l'or en sorte à grands flots; puis il en tire des œufs d'ivoire, et enfin une poule vivante, dont la vue fait éclater les applaudissements.

» Le Vice s'avance et prend place, sans oublier les formalités ordinaires.

» A mon tour, messieurs... Prenez, dit-il, » ce miroir magique, il charmera sûrement vos » yeux. » Le miroir passe de main en main; chacun veut le consulter, et s'y voit avec complaisance. Le nouvel escamoteur s'adresse à un magistrat : « Voyez, dit-il, ce billet de » change. C'est un assez beau présent. Soufflez-le; passe! » Un cadenas ferme les lèvres du président. Un second souffle rompt le charme, et le cadenas disparaît.

» Douze bouteilles de liqueurs, rangées sur une table, sont enlevées tout à coup, et, à leur place, on voit deux épées sanglantes. Il donne une bourse à un voleur. Celui-ci la serre et, ouvrant sa main, n'y trouve plus qu'une corde. « Tenez, dit-il à un courtisan, » tenez bien cette baguette. » Le courtisan la saisit, et entre ses mains ne voit plus qu'une hache. Il pose un tronc d'église sur une table. « Que quelqu'un souffle dessus, » dit-il. Un curé souffle; le tronc disparaît, et un repas succulent fume au même endroit.

» Il prend un cornet, remue bien les dés, et l'argent de toutes les poches se rend dans sa bourse.

» Regardez cette miniature, dit-il à un jeune » homme blême et décharné. Voyez cette » bouche vermeille, cette taille, ce sein, ces » yeux pleins de feu. Prenez ce portrait, la » belle est à vous. » Celui-ci prend la miniature; elle se transforme en une boîte de pilules, et l'assemblée éclate de rire.

» Un jeton mis dans la main d'un avare produit à sa voix 20 guinées. Il commande que cet or passe aux héritiers de l'avare, et les guinées redeviennent jetons.

» Une guinée entre ses mains prend successivement toutes sortes de figures, excepté celle de la charité, et rien de ce qu'on y voit ou de ce que l'on en tire ne conserve sa première forme.

» L'autre jongleur, désespéré, reconnaît humblement celui-ci pour son maître. « Votre » adresse, lui dit-il, est incomparable, et je ne » peux vous le disputer. Mais un usage conti» nuel a perfectionné votre main : je ne trompe » le peuple que de temps en temps; vous, vous » le trompez toujours, et à toutes les heures. »

Les œuvres complètes de Jean Gay n'ont jamais été réunies. Mme de Kéralio a traduit ses *Fables* en prose française (Paris, 1759). Parmi ses œuvres dramatiques, nous citerons : *Trois heures après le mariage* (1717, in-8°); les *Captives* (1724, in-8°); *Comment l'appelez-vous?* (1725, in-8°), traduit en français par Patus; le *Gueux*, opéra (1728, in-8°), production bizarre et licencieuse qui eut un grand succès et fut traduite en français par A. Hallam (Londres, 1750, in-8°); *Polly*, pièce encore plus licencieuse que la précédente, et qui, pour cette raison, ne put être représentée (1729, in-8°); *Achille*, opéra (1733); la *Répétition à Gotham*, comédie (1754, in-8°), etc. Parmi ses poésies pastorales, où l'on trouve des détails pleins de grâce, nous mentionnerons : *Amusements champêtres* (1711); *Diane*, tragédie pastorale; la *Semaine du berger*, recueil de six idylles (1714), etc. Gay a composé, en outre, un petit poëme intitulé l'*Eventail*; un autre, *Trivia* ou l'*Art de se promener dans les rues de Londres*, une des plus agréables productions de Gay; des épîtres, chansons, ballades, etc., publiées sous le titre de *Miscellaneous works* (Londres, 1774, 2 vol.). Gay fut l'ami de Pope et le compagnon de plaisir de la plupart des beaux esprits de son temps. Sur la fin de sa vie, il perdit une partie de la fortune qu'il avait amassée par ses écrits et fut recueilli par le duc et la duchesse de Queensberry, qui lui firent élever un monument à Westminster, où reposent ses cendres.

GAY (Joseph-Jean-Paul), architecte français, né à Lyon en 1775, mort dans cette ville en 1832. Il vint compléter à Paris ses études d'architecture, obtint plusieurs médailles dans les concours de l'école, entra en relations avec Denon, directeur des musées, qui le chargea de composer la médaille du sacre et de restaurer le sceptre qui passait pour avoir appartenu à Charlemagne. Gay s'aperçut, à une légende gothique, que ce sceptre, précieusement gardé à Saint-Denis, n'était qu'un vieux bâton de chantre. Il fit aussitôt part de sa découverte à Denon; mais celui-ci se garda de laisser faire sur ce point la lumière; il effaça la légende, et, comme par le passé, le bâton continua à être regardé comme le sceptre authentique du grand empereur des Francs. Lors de l'établissement de l'Ecole des beaux-arts à Lyon, Gay y reçut une chaire d'architecture, et, vers la même époque, fut nommé architecte de cette ville. Parmi les édifices qu'il éleva à Lyon, nous citerons la *Halle au blé*, le *Musée de Saint-Pierre*, le *Bâtiment de la condition des soies*, etc.

GAY (Marie-Françoise-Sophie MICHAULT DE LAVALETTE), femme de lettres, mère de Mme Emile de Girardin, née à Paris le 1er juillet 1776, morte dans la même ville le 5 mars 1852. « Son père, dit M. Th. Gautier, homme de goût et de fine culture intellectuelle (c'était un financier attaché à la maison de Monsieur, depuis Louis XVIII), comme pour lui donner le baptême de l'esprit, la fit embrasser à l'âge de deux ans par le vieux Voltaire, momifié dans sa gloire. Il semble que le vieillard de Ferney, approchant ses rides sarcastiques des joues roses de la jeune fille, lui ait inoculé par ce baiser la lucide raillerie, le tour enjoué et libre, la raison petillante qui firent distinguer la femme jusqu'au bout de sa carrière. » Sa mère, d'une beauté remarquable, ressemblait, dit-on, à Mme de Parny, plus connue sous le nom de Mlle Contat; elle s'appelait d'un nom illustre dans l'histoire de l'Eglise, Francesca *Peretti*. C'est ce qui fit dire un jour à Delphine Gay, devenue Mme de Girardin, devant des gens infatués de leur noblesse et qui vantaient sans cesse leurs aïeux : « Moi aussi, qui ne déploie pas ma généalogie, j'ai un ancêtre. — Et lequel? — Un gardeur de cochons, Félix Peretti. — Sixte-Quint? — Précisément. » Et l'on ne parla plus d'aïeux ce jour-là.

On dit que, tout enfant, Sophie se faisait remarquer par sa grâce, la précocité de son intelligence et la vivacité de ses reparties. Mais, comme toujours on a voulu trouver des choses merveilleuses dans l'enfance de ceux qui devaient plus tard se distinguer par des actions éclatantes ou s'immortaliser par des œuvres sublimes, depuis Hercule, qui, au berceau, étouffe un serpent, et Platon, sur les lèvres enfantines duquel viennent se poser des abeilles, jusqu'à Mirabeau et Napoléon, le premier tribun à huit ans, et le second homme d'Etat à dix, nous laissons la responsabilité de l'anecdote suivante à M. Sainte-Beuve qui la raconte : « A l'une des cérémonies qui accompagnèrent sa première communion, comme elle était en voilette et avec une robe longue et traînante qui l'embarrassait et qu'elle se retournait souvent pour la rejeter en arrière, une de ses compagnes lui dit : « Cette Sophie est ennuyeuse avec sa » tête et sa queue. — Toi, ça ne te gênera » pas, répondit-elle, car tu n'as ni queue ni » ni tête. »

L'espiègle et charmante enfant fut mariée toute jeune à M. Liottier, un financier, et fit son entrée dans le monde sous le Directoire. Certes, le temps était peu favorable aux choses de l'art et à l'imagination. La littérature, comme tout le reste, était en tutelle sous la main de fer du maître. Il y avait un drame dans chaque existence, un roman dans chaque fortune, un héros dans chaque homme. Mais personne ne songeait à écrire ce roman ou ce drame, à peindre ce héros. Quant au passé, pourquoi l'évoquer? L'épopée était partout. Le présent était plein de grandes choses; mais si quelqu'un prend la plume, c'est pour se modeler sur les Grecs et les Romains. Alors fleurit l'école des classiques de la décadence, alors paraissent les imitateurs des imitateurs. Deux noms cependant resplendissent au milieu de cette cohue de *byzantins* et d'*auteurs stipendiés*; ce sont les noms de Chateaubriand et de Mme de Staël. Cette dernière venait de publier *Delphine*, livre plein de sensibilité et de passion, de profondeur et d'éloquence, moins beau que *Corinne*, mais d'un style peut-être plus gracieux, plus charmant, d'une forme plus suave. Le talent de l'auteur était nié pourtant, au moins contesté par quelques-uns. Les uns trouvaient *Delphine* un roman ennuyeusement métaphysique; les autres n'y voyaient que des personnalités. Mme Liottier prend la plume et, le masque baissé, entre en lice pour défendre cette grande gloire, de qui Chateaubriand, son rival, a dit quand elle s'est éteinte : « On ne saurait trop déplorer la fin prématurée de Mme de Staël; son talent croissait, son style s'épurait; à mesure que la jeunesse pesait moins sur sa vie, sa pensée se dégageait de son enveloppe et prenait plus d'immortalité. »

Ce premier pas fait, Mme Liottier publia dans la même année (1802) une œuvre d'imagination, *Laure d'Estell*, qui lui fournit l'occasion de développer ses opinions littéraires et politiques, de proclamer ses antipathies et ses amitiés, en mettant en scène, sous des noms supposés, Mme de Genlis, à laquelle elle donne le mauvais rôle, et, en opposition, Mme de Staël et Mme de Flahaut. D'après M. Sainte-Beuve, ce roman de *Laure d'Estell* n'aurait été écrit et publié par Sophie que pour venir au secours d'un oncle et d'une tante, M. et Mme B... de L..., qui se trouvaient sans ressources au retour de l'émigration.

En 1799, six ans après son mariage, Mme Liottier divorça pour épouser M. Gay, devenu, sous l'Empire, receveur général du département de la Roer, et qui comptait alors au nombre de ses amis Alexandre Duval, Picard, Lemercier, le vicomte de Ségur et Mme de Flahaut.

Obligée de suivre son mari à Aix-la-Chapelle, elle trouva moyen de s'y composer une petite cour spirituelle, charmante, un petit hôtel de Rambouillet. Lorsque le duc de Bassano passa à Aix, à la suite de son maître, il alla loger chez M. Gay, le receveur général. Ce laborieux commis de l'empereur, après quelques instants de conversation dans le salon de son hôte, rentrait chez lui pour travailler. Mais « lorsque vers deux heures du matin, dit Mme Gay, après en avoir donné trois ou quatre au travail, il entendait encore parler dans mon salon, nous voyions s'entr'ouvrir la porte de son cabinet, et il nous demandait s'il n'était pas trop tard pour qu'il vînt causer avec nous. Il me surprenait alors au milieu de ce qu'il appelait mon *état-major* : c'était un cercle de bons rieurs, de causeurs spirituels, d'artistes, où les aides de camp étaient en majorité. »

C'est à Aix-la-Chapelle que Sophie connut la princesse Borghèse et devint son amie. On raconte que Napoléon, ayant rencontré Mme Gay dans un salon de cette ville, l'aborda brusquement en lui disant : « On vous a dit que je n'aimais pas les femmes d'esprit? — Oui, sire, mais je ne l'ai pas cru, » répondit la jeune femme sans se déconcerter. L'empereur, qu'il s'adressât à un homme ou à une femme, voulait à tout prix avoir le dernier mot. « Vous écrivez? continua-t-il, qu'avez-vous fait depuis que vous êtes ici? — Trois enfants, sire. » L'empereur fut obligé de sourire. Un des trois enfants dont parlait Mme Gay devait être un jour Mme Emile de Girardin. Elle en eut en tout cinq, dont une fille, née de son premier mariage, devint la comtesse de Canclaux; une autre épousa le comte O'Donnel; la quatrième, Mme Garre, habite encore aujourd'hui Paris et s'occupe d'enseignement. Enfin, le seul fils qu'elle ait eu fut tué en Algérie, au siége de Constantine. Sophie resta dix ans à Aix-la-Chapelle; mais elle était trop Parisienne pour ne pas regretter, au milieu de cette ville pleine des souvenirs du grand empire carlovingien, le petit ruisseau de la rue du Bac. Elle allait donc quelquefois à Paris, où toutes les célébrités de l'époque se pressaient autour d'elle; c'étaient, avec ceux que nous avons déjà nommés, le chevalier de Boufflers, Méhul, qui lui donnait des leçons de musique. L'élève, du reste, ne fut pas trop indigne du maître. Plus d'un parmi nous se souvient d'avoir entendu fredonner par sa grand'mère quelque romance, musique et paroles de Mme Gay; celle-ci, par exemple, qui a pour titre : *Mœris*, et dont la vogue fut si grande :

> Mais d'où me vient tant de langueur?
> Qui peut causer le chagrin que j'ignore?
> . . . .
> Quoi! ces bosquets, ces prés fleuris,
> Dont j'aimais tant la fraîcheur, le silence,
> Ces chants d'amour, de jeux suivis,
> Tous ces plaisirs n'étaient que sa présence!

Mais elle ne s'en tient pas aux bouquets à Chloris, aux romances sentimentales si fort à la mode de son temps. Elle veut tenter une seconde épreuve dans le roman et publie *Léonie de Montbreuse*, « ce roman gracieux, dit Sainte-Beuve, où il n'entre rien que de choisi, où elle a semé de fines observations de société et de cœur, où elle s'est montrée une digne émule des Riccoboni et des Souza. »

Après *Léonie de Montbreuse*, publié en 1813, Mme Sophie Gay fit paraître, en 1815, *Anatole*, dont la donnée est un peu plus romanesque que celle du roman précédent. On y voit une jeune fille du grand monde qui aime un muet et qui, pour lui dire : « Je vous aime, » apprend la langue de l'abbé de l'Epée. Le troisième, publié en 1818, a pour titre : les *Malheurs d'un amant heureux*, et peint avec une vérité saisissante la société du Directoire où Sophie Gay, entre Mme Tastu et Mme Desbordes-Valmore, brilla du plus vif éclat par son esprit et sa beauté; on voit se coudoyer en ce livre Mme Tallien et Daunou, Mme de Beauharnais et Garat, enfin tous les hommes et toutes les femmes illustres qui se donnaient rendez-vous dans les salons de notre auteur comme aux concerts Feydeau.

Mme Sophie Gay a publié encore, en 1830, le *Moqueur amoureux*; en 1832, *Un mariage sous l'Empire*; en 1834, la *Duchesse de Châteauroux*, etc. Elle aimait beaucoup le théâtre et jouait volontiers elle-même la comédie. Elle a laissé quelques opéras-comiques et quelques comédies, dont une, le *Marquis de Pomenars*, jouée en 1820, restera au répertoire.

Cependant, malgré le grand nombre d'ouvrages que nous a laissés Mme Gay, sa réputation de femme d'esprit dépassera toujours sa renommée d'écrivain. Elle n'était point une femme savante dans l'acception méchante que lui a donnée Molière, et elle aurait su, en vérité, distinguer un pourpoint d'avec un haut-de-chausses; elle n'était point une précieuse non plus. Afin qu'on ne se la figure pas telle, montrons-la dans son intérieur, en pantoufles, en déshabillé, entourée de sa famille et de ses amis. « Mme Gay, dit Sainte-Beuve, était bien autre chose qu'une personne qui écrivait; c'était une femme qui vivait, qui causait, qui prenait part à toutes les vogues du monde depuis plus de cinquante ans, qui y mettait du sien jusqu'à la dernière heure. Personne éminemment sociable, si elle menait de front trop de goûts à la fois, et qui même se nuisaient entre eux, on doit dire qu'elle ne sacrifiait jamais le goût de l'esprit; elle en avait en elle un fonds qu'elle n'épuisa jamais. Il était impossible qu'une conversation dont elle était tombât dans le nul ou dans le commun; toujours elle la relevait par une saillie, une gaieté, un trait d'ironie ou de satire, ou même un mot d'une douce philosophie. Vers la fin, elle promettait quelquefois à ses amis qu'elle irait mourir chez eux : « Je ne » veux pas que *cette demoiselle*, disait-elle de » la Mort, me trouve seule. » Ne lui demandez pas dans ses jugements cet esprit de justesse et d'impartialité qui prend sa mesure dans les choses mêmes et qui rend à chacun ce qui lui est dû. Elle était femme en ce point, et des plus femmes; elle aimait ses amis et les défendait et brisait des lances pour eux à l'aventure. Quand elle vous aimait, me dit l'un de ceux qui l'ont connue le mieux, elle vous trouvait des vertus inattendues; de même que, quand elle ne vous aimait pas, elle vous aurait nié des mérites incontestables. Pourtant, ses inimitiés ne tenaient pas; son esprit de coterie n'était point exclusif; elle était toujours prête à élargir le cercle plutôt qu'à le restreindre. Elle aimait la gaieté, la jeunesse, les gens d'esprit et ceux qui ont le collier franc. Sa parole, plus forte et plus drue quand elle causait que quand elle écrivait, rappelait parfois le tempérament de certaines femmes de Molière, bien qu'il s'y mêlât plus d'un trait de la langue de Marivaux.

» Elle n'était point fatigante de marivaudage pourtant. Que vous dirai-je? elle avait des aperçus, des idées, et cela sans jamais prétendre, comme beaucoup de femmes, refaire le monde; elle n'aurait voulu refaire que le monde de son beau temps et de sa jeunesse. Et encore, bien souvent, elle n'y songeait pas; elle acceptait le présent avec émulation, avec philosophie, et les plus jolis vers qu'on a d'elle sont ceux qu'elle a faits sur le *Bonheur d'être vieille*.

» Chez elle, me disent ceux qui ont eu l'honneur de la voir habituellement, elle était très-aimable, et plus que dans le monde; elle y avait tout son esprit et, de plus, celui des personnes qu'elle recevait. Elle les faisait valoir avec une sorte de grâce familière et brusque, qui n'excluait pas un souvenir d'élégance.

» Sa vanité n'était point pour elle ni pour ses ouvrages; elle ne la mettait que dans le succès de ses proches, de ses entours. Quant à elle-même, qui avait tant produit, elle n'avait point d'amour-propre d'auteur : ce n'était qu'un amateur qui avait beaucoup écrit.

» Le monde était pour elle un théâtre et comme un champ d'honneur dont elle ne pouvait se séparer; elle était infatigable à causer, à veiller, à vouloir vivre. Un jour, ou plutôt une nuit, comme les bougies s'étaient plusieurs fois renouvelées et qu'elle sonnait pour en demander d'autres, le valet de chambre qui était à son service, familier comme les anciens domestiques, alla à la fenêtre, ouvrit brusquement les volets, et le soleil du matin entrant : « Vous voulez des lumières, dit-il, » en voilà! »

» Ce petit nombre de traits, qu'on pourrait multiplier, font assez voir à quel point Mme Sophie Gay était une personne de vigueur et de nature, une de celles qui payèrent le plus constamment leur écot d'esprit, argent comptant, à la société. Ce qu'il faut ajouter pour corriger ce que l'expression paraîtrait avoir de trop énergique, c'est que quelqu'un qui voudrait faire un livre intitulé : l'*Esprit de Mme Sophie Gay*, n'aurait qu'à bien choisir, pour le composer d'une suite de bonnes remarques sur le monde et sur les sentiments, d'observations à la fois fines, délicates, naturelles et bien dites. »

Mme Sophie Gay a passé les dernières années de sa vie à Versailles. Mais dans cette grande ville silencieuse, la « demoiselle » ne l'a pas trouvée seule. Comme à Aix-la-Chapelle, comme à Paris, elle avait su réunir autour d'elle un petit cénacle, se faire une petite cour d'amis fidèles et spirituels; nommons seulement l'auteur au style léger et facile des *Etudes françaises et étrangères*, Emile Deschamps. C'est au milieu d'eux que celle dont nous venons d'esquisser la vie et les travaux mourut, le 5 mars 1852, âgée de soixante-seize ans.

GAY (Delphine), célèbre femme de lettres et poëte française. V. GIRARDIN (Mme Emile DE).

GAY (Jacques-Etienne), botaniste français, né dans le canton de Vaud vers 1785, mort en 1864. Il vint s'établir en France, où il se fit naturaliser, et fut attaché, en 1814, au secrétariat de la Chambre des pairs. M. Gay réunit des herbiers considérables et publia un assez grand nombre de travaux sur la botanique, dans les *Annales des sciences naturelles*, dans les *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, etc. Nous citerons notamment : *Monographie de la tribu des lasiopétalées* (1821); *Notice sur une nouvelle espèce de chêne français* (1857); *Recherches sur les caractères de la végétation du fraisier et sur la distribution géographique de ses espèces* (1858), etc.

GAY (Claude), botariste et voyageur français, né à Draguignan en 1800. Il se rendit à Paris, s'y livra à l'étude des sciences naturelles, de la botanique, de la zoologie, de la géologie, etc., parcourut ensuite la Grèce, l'Asie Mineure, une partie de l'Orient, et partit, en 1828, pour le Chili, afin d'étudier à fond la flore si riche de ce pays. De retour à Paris en 1832, il prépara une nouvelle expédition pour poursuivre ses explorations sur une plus vaste échelle et avec des instruments météorologiques et autres. Bientôt après, il reprit la route du Brésil, y fit, pendant onze ans, des observations aussi nom-

breuses qu'importantes, revint en France en 1842, riche de notes et de dessins innombrables et publia en espagnol un travail considérable, intitulé : *Historia fisica y politica de Chile* (Paris et Santiago, 1843-1851, 24 vol. in- °, avec un atlas de 2 vol. in-4°). Un fragment en a été publié en français en 1843 (in-8°). Outre le grand ouvrage précité, il a publié divers mémoires, une *Carte générale du Chili*, etc. Depuis qu'il a habité cette contrée, M. Gay a visité le Maroc, la Tartarie, une partie de la Russie, etc., et a été nommé, en 1856, membre de l'Académie des sciences, en remplacement de M. de Mirbel.

GAYA s. f. (ghé-a — de *Gay*, botan. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées.

GAYA (Louis DE), sieur DE TRÉVILLE, historien français du XVIIe siècle. Il fut capitaine au régiment de Champagne sous Louis XIV. On a de lui plusieurs ouvrages : l'*Art de la guerre* (Paris, 1677); *Traité des armes* (Paris, 1678); *Histoire généalogique des Dauphins de Viennois* (Paris, 1683); les *Huit barons ou fieffés de l'abbaye de Saint-Corneille* (1686).

GAYAC, GAYACAN, GAYACÈNE, GAYACINE, GAYACIQUE. V. GAÏAC, GAÏACAN, etc.

GAYAH, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bengale, dans l'ancienne province de Bahan, à 90 kilom. de Patna, sur le Foulgo, affluent du Gange; 40,000 hab. Cette ville, divisée en deux parties : le quartier des prêtres, ou Gayah, le quartier de l'industrie, ou Sahebgunge, possède un temple dédié à Vichnou, un des dieux les plus vénérés de l'Inde. Dans les environs de la ville se voient les ruines de Bouddha-Gahah, où la tradition fait naître et vivre le Bouddha.

GAYANGOS (Pascal DE), écrivain espagnol, né le 21 juin 1809. Il reçut sa première éducation en France, puis visita l'Afrique, vers 1828, pour se perfectionner dans l'étude des langues orientales et pour compulser des manuscrits arabes. A son retour, il fut attaché, en qualité d'interprète, au ministère des affaires extérieures. Ayant épousé une jeune Anglaise dont il avait fait la connaissance à Alger, il alla habiter quelque temps l'Angleterre et publia, dans le *Penny Cyclopædia* et la *Revue d'Edimbourg*, ainsi que dans le *Dictionnaire biographique* de la Société des connaissances utiles, un grand nombre d'articles sur la littérature et les littérateurs de l'Orient. L'attention publique fut surtout attirée par un très-remarquable article qu'il publia, en 1834, dans la *Revue de Westminster* et par une *Histoire des dynasties mahométanes de l'Espagne*, dont il avait pris le fonds dans les chroniques arabes et qu'il fit paraître à Londres en 1843. Gayangos a collaboré au grand ouvrage de Gowry et Owen Jones sur l'Alhambra, par une notice historique sur les rois de Grenade. C'est à lui qu'on doit la traduction en espagnol du remarquable ouvrage de l'Américain Ticknor sur la littérature espagnole, auquel il a ajouté des notes fort curieuses, qui ont été traduites dans l'édition allemande des œuvres du même auteur donnée par Julius. En 1843, il revint en Espagne occuper la chaire d'arabe à l'université de Madrid, poste qu'il a toujours conservé. M. Gayangos est aussi membre de l'Académie historique.

GAYANT, personnage légendaire, qui est l'objet, tous les ans, le 16 juin, dans la ville de Douai, d'une des fêtes les plus célèbres et les plus gaies de l'ancienne Flandre. On connaît le goût des Flamands pour ces processions, moitié patriotiques et moitié carnavalesques, souvenirs d'anciennes cérémonies du moyen âge. La procession de Gayant est une de celles qui ont subsisté. Tous les ans, le géant d'osier, revêtu du costume traditionnel, casque en tête et targe en main, sort aux applaudissements de la foule, accompagné de sa femme, Marie Cagenon, et de ses trois enfants, Jacquot, Fillon et Binbin. Le géant a 25 pieds de haut, son épouse en a 22; Jacquot, l'aîné, porte un costume troubadour et le chapeau claque; Fillon est une jeune fille, aux cheveux blonds et au teint pâle; Binbin, le plus jeune, porte encore le bourrelet et louche horriblement; le peuple l'appelle *l'ptiot tourni*. Une tradition sans fondement prétend que le masque de Gayant a été modelé par Rubens; mais on a les noms des ouvriers des corporations qui ont contribué à réparer les cages d'osier, les vêtements, les coiffures de toute la famille, lorsque, après une interruption de quelques années, la procession fut reprise en 1779. Le cortége est accompagné de personnages allégoriques; un bouffon, le corps traversé par un cheval d'osier, agite la marotte traditionnelle au-devant de Gayant; un char antique porte la Fortune et sa roue; sur un autre char, un avocat plume une poule que lui tend un paysan; une fille de joie reçoit tour à tour dans ses bras un Suisse, un financier et un Espagnol. C'est là la partie obligée, traditionnelle du cortége; mais l'imagination des Flamands y apporte chaque année quelque variété. Tantôt on a vu se joindre à Gayant des animaux fantastiques, des poissons, des diables; tantôt des chars portant des allégories, les Sept péchés capitaux, les Vertus théologales, saint Michel terrassant le diable, etc.

On ne sait pas au juste à quelle époque remonte la procession de Gayant. Dans les comptes de la ville de Douai, on n'en trouve pas trace avant le milieu du XVIIe siècle. Il est probable qu'il n'y faut voir qu'une de ces processions de corporations, si nombreuses au moyen âge, que, par patriotisme, on a rattachée à une légende locale. Suivant les uns, cette cérémonie perpétuerait le souvenir d'un chevalier du IXe siècle, Jehan Gelon, qui, en 881, aurait délivré Douai assiégé par les Normands. Tué sous les murs de Bavay, ce Jehan Gelon fut, dit-on, inhumé au monastère de Saint-Waast sur la Scarpe. Suivant d'autres, la procession fut instituée sous Louis XI seulement, en l'honneur du patron de la ville, saint Maurand, à l'intercession duquel on attribua un échec du roi de France, qui avait essayé de surprendre la ville. D'après une autre opinion, Gayant aurait été créé pour honorer la mémoire de Jehan Boutiers de Cawentin (Cantin), seigneur qui vivait au XIIIe siècle et dont la bravoure et les belles actions furent utiles à la ville de Douai. Quelques chroniqueurs font remonter la première apparition de Gayant à une époque beaucoup plus récente, au règne de Charles-Quint, qui, pour amener les sujets des diverses provinces de sa domination à fraterniser entre eux, institua en Flandre, à l'imitation de l'Espagne, des fêtes publiques dans lesquelles on introduisit des figures gigantesques. Enfin, dernière version, développée dans une notice de M. le conseiller Quenson publiée vers 1839, Gayant ne serait qu'une exhibition du corps des manneliers, faite en un temps où les corps de métiers, qui assistaient chaque année à la procession générale instituée en 1480 en l'honneur de saint Maurand, rivalisaient de zèle et d'intelligence pour produire les attributs les plus remarquables.

Deux historiens locaux, MM. Lenglet-Mortier et Vandamme, membres de la Société archéologique d'Avesnes, ont cherché beaucoup plus loin.

A l'aide de la vieille langue de la Gaule, conservée en grande partie dans l'antique Morinie, aujourd'hui les Flandres, ils sont arrivés à reconnaître dans le mot *Gayant* un être symbolique, un véritable mythe. Personnification du génie gaulois, l'institution de ce mythe annoncerait le réveil des tendances de l'esprit de notre vieille *noble patrie*, la Gaule, en servant à y perpétuer l'amour de la nationalité. « Cet amour de la nationalité, disent ces deux écrivains, était resté si vivace pendant les siècles d'occupation étrangère, que, revenu à lui et déjà transformé par le christianisme, Gayant, ou plutôt le peuple du *pays père*, comme son nom l'indique, sentit renaître en son cœur toutes les traditions du passé. C'est alors que s'organisèrent, au souvenir de ses antiques traditions, l'exhibition et la promenade solennelle dans les rues de Douai d'un géant et de sa famille, en remémoration de la délivrance du joug des barbares, et aussi comme caractérisation de la puissance, de l'énergie, de l'intelligence de la plus noble race humaine des temps antiques comme des temps modernes. » Passant à la partie étymologique, ils croient reconnaître dans les noms de Gayant et de Jean Gelon un rapport étroit avec les noms d'Atlas et Atlantes. Atlas et Atlantes, suivant eux, sont formés de deux mots moriniens, *at* et *lant*, *at'l* et *as*. *At* signifie comme *at*, *ant*, *ans*, Dieu, principe, origine, etc., etc. *At'l* signifie noble. *Lat*, *lans* veut dire pays, région. *Atlant* représente donc la *patrie primitive*. Or, la même composition se retrouve dans les mots Gayant et Gelon. Gay (*ghé*, *gé*) est le même que *lant* (terre ou pays); et *ant* signifiant principe, nous avons dans Gayant : pays-principe. Même étymologie pour Gelon : *Gé* et *lon*, mot gallo-morinien qui veut dire : salaire, faveur, ovation, etc., etc. Gelon, c'est donc comme si l'on disait terre favorisée, sacrée. De quelque côté que l'on aborde donc, avec ces messieurs, les noms de *Gayant* ou de *Gelon*, leur signification porte l'empreinte du même cachet. L'existence de Gayant et de sa légende serait alors de beaucoup antérieure à coup sûr au IXe siecle.

Toute cette discussion linguistique est nuageuse, et nous ne lui accordons qu'une médiocre confiance. Voici l'explication à laquelle il est plus simple de se tenir. En fait, l'usage de promener dans des fêtes semblables d'immenses géants d'osier, vêtus d'une façon bizarre, était alors assez commun dans les Flandres. Il y en avait un à Lille, le chevalier Phinar, que le peuple accablait d'invectives, le jour qu'on le sortait, en souvenir de forfaits qui se perdent dans la nuit des temps, et un autre à Valenciennes, Annéen, non moins maltraité pour avoir volé le cordon de la Vierge, un cordon miraculeux qui, en 1008, avait préservé la ville de la peste. Il y en avait d'autres encore à Anvers, à Gand, à Bruxelles, à Dunkerque, à Bruges et à Cassel, où le géant était accompagné d'un *Binbin* comme à Douai. Aix et Troyes ont eu aussi leurs processions de géants. Enfin, en Espagne, à la fête du *Corpus*, figurent dans des chars des poupées gigantesques.

Douai voulut sans doute aussi avoir son géant. Gayant (*gayan*) veut dire géant en espagnol, et le patois flamand conserve beaucoup de traces de l'espagnol. Ce mot, d'ailleurs, fut d'abord employé comme nom commun, puisque, dans une ancienne relation des fêtes de Troyes, en 1486, on trouve cette phrase : « On y vit un *gayant* fainct qu'on appelait Goliath. » D'un nom commun, le peuple fit un nom propre; puis, peu à peu, le géant devint le personnage principal et absorba entièrement saint Maurand, le vrai patron de la fête. Les corporations s'emparèrent de la cérémonie au détriment du clergé, qui, souvent, réclama contre cette usurpation; mais Gayant avait la vie tenace. Pendant le XVIIe siècle, sous Charles-Quint et Philippe II, qui tenaient les Flandres, les habitants de Douai, s'inspirant sans doute de ces luxueuses processions du *Corpus*, qui tenaient alors tant de place dans la vie du peuple espagnol, donnèrent à la fête de leur géant une splendeur inaccoutumée. A partir du 16 juin 1479, la cérémonie fut célébrée annuellement. Outre l'accompagnement militaire obligé de ces sortes de fêtes, tambours, fifres, hautbois, canonniers, arbalétriers, on y voyait figurer quarante-deux corporations de métiers, les pèlerins de Saint-Jacques et de Jérusalem, les sept communautés d'ordres mendiants de Douai, les confréries, le clergé de la ville, puis le gouvernement représenté par l'intendance et les échevins, l'université, etc.; puis défilait tout le cortége allégorique. Jusqu'en 1665, Gayant fut le seul géant que l'on promenât; cette année-là, on lui adjoignit une femme, et successivement trois autres petits géants, jusqu'à Binbin qui ne date que de 1715.

La procession s'exécuta sans trouble jusqu'en 1771. A cette date, le clergé, qui ne cessait de se plaindre de voir son rôle amoindri, fit sonner haut les désordres qu'occasionnaient la fête et les stations que le cortége faisait plus souvent au cabaret qu'à l'église, et obtint de Louis XV un arrêt de suspension. On avait cependant eu, les années précédentes, la délicate attention de faire figurer sur un des chars le buste du souverain, *Père* de la patrie. Mgr Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, mû par un zèle intolérant, défendit d'abord par un mandement « d'admettre aux processions rien de superstitieux, de ridicule, ou qui sentît la fable et le théâtre, ni surtout les figures et représentations de géants, de diables, etc., etc. » On dut donc supprimer saint Michel et son diable, et Gayant et sa famille ne purent dorénavant sortir qu'après la rentrée du cortége religieux en l'église Sainte-Anne. Mais cette réforme ne parut pas encore suffisante à Mgr de Conzié, évêque d'Arras, qui, le 14 juin 1770, s'opposa absolument à ce que Gayant et son cortége figurassent dans la fête. Cet acte de rigueur excita dans la ville la plus vive agitation. Les Douaisiens prirent parti pour Gayant, et le magistrat municipal de la ville, forcé de protester, appela comme d'abus au parlement de Flandre. L'édit ne fut rapporté qu'en 1779; on sortit Gayant du magasin où il moisissait, on répara ses vêtements, sa cotte de mailles, ses frisures, on remit à neuf Marie Cagenon et sa famille; mais, en 1792, nouvelle suppression. Gayant fut remplacé par la déesse Raison et par la Liberté. Les Douaisiens tenaient pourtant si fort à leur géant qu'il fallut bien le leur rendre. En 1801, la procession du 16 juin fut effectuée avec la solennité habituelle. Gayant paya son tribut à la mode : il ajouta à son costume ancien le col noir, la courte queue et les boucles d'oreilles du soldat de la République. Jacquot fut coiffé d'un chapeau à cornes, surmonté d'un haut plumet qui, placé droit sur sa tête, laissait voir en entier sa forte queue garnie de tresses. Sur sa veste à pans, de couleur rouge, brillait un large baudrier jaune, auquel son épée était suspendue. Quant à Mme Gayant et à Fillon, elles eurent le ridicule et la robe décolletée et à courte taille du Consulat. Au moment de la sortie du cortége de l'ancien couvent des capucins, une foule immense se pressait et se foulait aux abords, composée non-seulement des habitants de la ville, mais de tous les paysans des environs, jaloux de revoir *leur grand'père*, comme ils appelaient la figure emblématique. On sentait que c'était là une véritable fête de famille. Vingt ans se passèrent sans que Gayant eût à subir la moindre proscription ni le moindre changement dans sa tenue; mais, en 1821, le besoin de réparations urgentes se fit sentir : le géant tombait en ruine! M. Vallet, professeur de l'école de dessin de Douai, à qui cette restauration importante fut confiée, voulut arracher pour jamais la famille de Gayant aux caprices de la mode et lui rendre enfin le caractère du siècle de sa création probable : « En conséquence, dit un recueil de cette époque, d'après ses conseils, la haute stature de Gayant, de même que celle de Marie Cagenon, fut relevée encore d'environ 2 pieds; sa tête fut agrandie à sa partie supérieure, celles des autres mannequins réparées et repeintes comme la sienne; son casque, sa cuirasse, son manteau, tout fut renouvelé, rajusté, remis en harmonie avec l'ancien équipement des preux de la Renaissance; et quand il apparut à la foule, portant avec la cuirasse la cotte de mailles, les cuissards, les brassards, le gantelet, le casque à mentonnière, l'écu et la lance, il lui sembla, sous sa nouvelle charpente, sous son nouveau costume, plus antique que jamais. »

La fête de Gayant est toujours célébrée à Douai avec une grande pompe. Elle est une des plus connues et des plus courues de la France et donne lieu, chaque année, à une longue série de trains de plaisir organisés par le chemin de fer du Nord. Les Douaisiens attendent cette fête impatiemment; les ouvriers les plus pauvres mettent, plusieurs semaines d'avance, quelques économies en réserve pour pouvoir célébrer dignement la présence de leur grand'père. Aussi assure-t-on que, pendant l'*octave de Gayant*, on ne voit plus de malheureux. Les fêtes de Gayant durent neuf jours; ce sont des jours de liesse et de bombance; la bière coule à flots.

En 1775, un grenadier nommé Lajoye, maître de danse au régiment de Navarre en garnison à Douai, composa et fit exécuter la contre-danse de Gayant. Cet air fut arrangé bientôt en pas redoublé et devint rapidement le véritable *rhan* ou chant patriotique des Douaisiens.

GAYAPIN s. m. (ga-ia-pain). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de genêt.

GAYARRÉ (Charles-Arthur), écrivain d'origine française, né dans la Louisiane en 1803. Élevé à la Nouvelle-Orléans, son premier écrit fut une brochure très-vive contre l'introduction dans son Etat natal du code criminel présenté par Livingston, ouvrage qui eut un véritable succès, puisque la législature de la Louisiane rejeta l'introduction de ce code. Cela se passait en 1825; l'année suivante, il alla terminer ses études de droit à Philadelphie et il revint quatre ans après à la Nouvelle-Orléans, où il a occupé depuis des emplois importants, entre autres celui de secrétaire d'Etat. Parmi les ouvrages de M. Gayarré, nous citerons, en français, une *Histoire de la Louisiane*, dont il prit les documents principaux en France, de 1835 à 1843; en anglais, une *Histoire de la domination espagnole dans la Louisiane*, et un roman politique intitulé : l'*Ecole des politiques*. M. Gayarré, qui, dans ces dernières années, faisait partie de la Société des *know-nothing* de la Louisiane, en a été exclu en 1852 pour s'être opposé à des motions proposées dans le but de restreindre le libre exercice de la religion catholique.

GAYAVER s. m. (ga-ia-vé). Substance tinctoriale.

Gaydon, chanson de geste du XIIIe siècle; publiée, sur les manuscrits de Paris, par MM. Guessard et Siméon Luce (1862, in-12). Gaydon, le héros du livre, est le chevalier Thierry de la *Chanson de Roland*; il a vengé la mort de Roland en tuant le félon Pinabel et est devenu le plus intime conseiller de Charlemagne. Le traître Thibault d'Apremont ourdit, pour le perdre, une noire intrigue : il fait porter à l'empereur, comme venant de Gaydon, une corbeille de fruits empoisonnés. Par bonheur, c'est un officier de la bouche qui, le premier, y goûte et meurt; mais l'empereur, croyant à la trahison de son conseiller, jure de ne manger ni boire avant de tenir son cœur sanglant dans sa main. Thibault applaudit, Gaydon relève l'insulte et le tue en champ clos; mais, malgré l'aveu du vaincu au moment fatal, le loyal Gaydon reste en butte à l'animosité du monarque circonvenu par ses ennemis, à l'aide de présents. L'avarice est ce que les trouveres reprochent le plus à Charlemagne. Dans leurs romans, il est toujours corrompu par de l'argent. Charlemagne met en liberté deux traîtres qui avaient tué un conseiller de Gaydon, et la guerre éclate entre lui et son vassal. Les incidents sont interminables. Au dernier moment, l'empereur, accompagné du duc Naimes, son conseiller, pénètre, déguisé en pèlerin, dans la ville d'Angers, dont il faisait le siége. Reconnu et conduit au duc Gaydon, il est contraint de lui accorder la paix. Puis Gaydon lui sauve la vie..., et l'empereur lui rend son amitié.

L'action, simple au début, est à la fin écrasée par les accessoires. L'auteur anonyme possède, néanmoins, l'art de conduire sa fable avec assez de clarté; mais il lui fallait, sans doute, plaire à un public que ne touchait plus l'ancienne simplicité de la chanson de geste, et il s'est appliqué à satisfaire ce public.

Le poëme a beaucoup de mérite. La forme est élégante, l'imagination du poëte riche, comme celle des romanciers d'un siècle plus lettré. C'est un roman dans le sens moderne du mot. Des trois manuscrits qui en restent, deux sont du XIIIe siècle et un du XVe siècle. On croit *Gaydon* antérieur à *Macaire*, ouvrage avec lequel il a plus d'un point commun. M. Paulin Pâris estime que le texte est un des meilleurs à consulter pour l'étude du français du XIIIe siècle.

Quoique l'édition de MM. Guessard et Siméon Luce soit la première de ce poëme, le commencement et la fin en avaient été publiés, néanmoins, par M. Francisque Michel, dans sa *Chanson de Roland*. On peut lire, en outre, dans le tome XXIIe de l'*Histoire littéraire de la France*, une excellente étude due à la plume de M. Paulin Pâris. Ce sujet en valait la peine : « A son grand avantage, dit M. Guessard, l'auteur de *Gaydon* ne s'occupe pas trop d'abord des vieux errements de la chanson de geste; il ne tente pas de forcer son talent et paraît rester dans sa nature, dans sa veine. La première partie de son récit, jusqu'à la mort de Thibault d'Aspremont, renferme les éléments d'un drame complet, avec unité d'action, unité de temps, unité de lieu. La mort de Thibault en est le dénoûment moral. Si l'auteur de *Gaydon* avait pu s'arrêter là, il nous eût laissé un poëme très-simple, très-court et très-bien conçu, sauf la donnée un peu faible et un peu

naïve des pommes empoisonnées. C'est ici le cas de répéter après Voltaire : il n'y a de toutes les histoires de pommes que celle de Pâris qui ait fait fortune. »

GAYFER et MÉLISANDRE, personnages de la chevalerie fabuleuse, appartenant au cycle de Charlemagne, et dont on ne trouve guère de trace que dans le *Romancero* espagnol. Gayfer est un des douze pairs et neveu de Roland. Une de ces romances relate sa fuite du château maternel, où Galvan, qui a épousé de force sa mère, après avoir tué son premier mari, las d'entendre les plaintes de la comtesse, ordonne à ses écuyers de tuer Gayfer encore enfant : « Qu'on lui coupe le pied de l'étrier, dit-il, la main du faucon, qu'on lui crève les yeux, afin que je vive en sûreté, et qu'on m'apporte, pour preuve de sa mort, son doigt coupé, son cœur arraché. » Les écuyers, mus de compassion, arrachent le cœur d'un petit chien et coupent seulement un doigt à l'enfant, qui parvient ainsi à s'échapper. Plus tard, Gayfer épouse Mélisandre, une des filles de l'empereur, la même apparemment que la Bellissent des autres traditions. L'épisode le plus caractéristique de la légende des deux époux a trait à la captivité de Mélisandre, emmenée par les Maures à Sansueña; Gayfer reste à Paris, joue aux échecs et boit du meilleur. Mais un beau jour Charlemagne lui reproche sa lâcheté; il y a huit ans que sa fille est captive! Gayfer se lève, Roland lui prête son cheval, Olivier son épée, et il va tout d'une traite chez les Maures; épée et cheval font merveille. Il enlève Mélisandre et le fameux cheval de Roland, qui, d'un bond, franchit les murs, sauve les deux époux. Ces personnages, qu'on ne retrouve pas dans les poëmes français ou allemands, ont exercé la sagacité des savants, entre autres de MM. Wolf et G. Paris, qui ne sont parvenus à les rattacher à aucune tradition connue.

GAY-LUSSAC (Joseph-Louis), illustre physicien et chimiste français, né à Saint-Léonard-le-Noblat, petite ville du Limousin, aujourd'hui département de la Haute-Vienne, le 6 décembre 1778, mort le 9 mai 1850. Le père de Gay-Lussac, Antoine GAY, était procureur du roi et juge au Pont-de-Noblat; son grand-père avait exercé la médecine. Lussac était le nom d'une terre que possédait Antoine Gay, et qu'il joignait au sien pour se distinguer des autres membres de sa famille. Le premier maître de Joseph-Louis fut, avant la Révolution, l'abbé Bourdeix, qui, longtemps après, s'il parlait encore de la turbulence de son élève, signalait aussi l'ardeur au travail du futur académicien. La loi des suspects vint atteindre le magistrat, qui, grâce aux actives démarches de son fils Joseph, demeura oublié dans la prison de Saint-Leonard, quoique l'ordre eût été donné de le transférer à Paris. Les événements du 9 thermidor vinrent mettre fin aux angoisses de la famille. La perte de sa place n'empêcha pas Gay-Lussac le père de pourvoir à l'instruction de ses enfants. Le plus jeune devint médecin et n'a pas cessé pendant cinquante ans de prodiguer ses soins aux habitants de Saint-Léonard. Il est mort, béni de tous, le 28 juillet 1854, âgé de soixante-quinze ans. L'aîné, J.-L. Gay-Lussac, fut mis en pension à Paris, en 1795, chez M. Savouret, et, peu après, à Nanterre, chez M. Sensier, qui, appréciant ses heureuses qualités, le garda près de lui, après avoir été obligé de fermer son établissement. A seize ans, Gay-Lussac n'avait pas encore été initié aux premiers eléments des sciences, et c'est au milieu des embarras journaliers de la famille dans laquelle il avait été admis, qu'il parvint, sans maître, à apprendre les mathématiques. En 1797, il fut reçu à l'Ecole polytechnique. Pour diminuer les sacrifices de sa famille, il donnait des leçons particulières pendant les quelques heures que lui laissaient les leçons et les exercices de l'Ecole, et travaillait la nuit pour se maintenir au courant de ses études. En 1800, Gay-Lussac sortait de l'Ecole polytechnique avec le titre d'élève ingénieur des ponts et chaussées; mais il accepta de préférence la position que Berthollet lui offrit près de lui, certain de trouver, chez un tel protecteur, une intelligence d'élite pour le guider, et dans son laboratoire la plus belle collection possible d'instruments de physique et de chimie. Il fut nommé, peu de temps après, répétiteur des cours que Fourcroy faisait alors à l'Ecole polytechnique, et se fit bientôt connaître comme professeur dans les fréquentes occasions qu'il eut de le remplacer. Le premier travail de Gay-Lussac eut pour objet la loi de la dilatation des gaz. On sait qu'il trouva « que, toutes les fois qu'un gaz est entièrement privé d'eau, il se dilate de la 267e partie de son volume à 0°, pour chaque degré centigrade d'augmentation dans la température. » Il n'a été trouvé depuis que d'insignifiantes exceptions à cette règle générale. Les expériences faites dans deux ascensions aérostatiques, à Hambourg et à Saint-Pétersbourg, paraissaient indiquer une diminution assez rapide de la force magnétique à de grandes hauteurs au-dessus du sol. Le fait s'accordait, d'ailleurs, avec des observations antérieures de de Saussure. L'Institut jugea utile de provoquer une expérience décisive, et en chargea Biot et Gay-Lussac. Le 2 août, les deux jeunes voyageurs s'élevèrent de la cour du Conservatoire des arts et métiers, munis de tous les instruments nécessaires. Voici quelques mots sur ce voyage, empruntés à la relation de Biot : « Nous l'avouerons, le premier moment où nous nous élevâmes ne fut pas donné à nos expériences. Nous ne pûmes qu'admirer la beauté du spectacle qui nous environnait : notre ascension, lente et calculée, produisait sur nous cette impression de sécurité que l'on éprouve toujours quand on est abandonné à soi-même avec des moyens sûrs. Nous entendions encore les encouragements qu'on nous donnait, mais dont nous n'avions pas besoin. Nous étions calmes et sans la plus légère inquiétude. » Les deux jeunes savants s'élevèrent à la hauteur de 4,000 mètres, et crurent pouvoir affirmer que l'aiguille aimantée se comportait à cette hauteur comme au niveau du sol.

Vingt-trois jours après, le 16 septembre 1804, Gay-Lussac entreprit seul un nouveau voyage. Il s'éleva cette fois à 7,016 mètres de hauteur,et la température, qui était à terre de 27°,75, descendit à — 9°,5. « Parvenu, dit-il, au point le plus haut de mon ascension, à 7,016 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer, ma respiration était sensiblement gênée; mais j'étais encore bien loin d'éprouver un malaise assez désagréablepour m'engager à descendre. Mon pouls et ma respiration étaient très-accélérés : respirant très-fréquemment dans un air d'une extrême sécheresse, je ne dois pas être surpris d'avoir eu le gosier tellement sec, qu'il m'était pénible d'avaler du pain. »

Nul, avant lui, n'avait atteint cette hauteur. A 3,012 mètres, il commença ses observations sur l'aiguille horizontale; à cette hauteur, la durée de dix oscillations fut de 41 secondes 1/2; à 6,977 mètres, elles durèrent 41 secondes 7/8; on trouvait à terre 42 secondes 2/10. A 6,107 mètres, une clef approchée de l'aiguille la déviait comme sur terre. L'hygromètre accusa une diminution rapide de la quantité de vapeur d'eau. L'air recueilli à 6,636 mètres et analysé ensuite fut trouvé composé comme celui qu'on recueille à la surface de la terre. Après avoir terminé toutes ses expériences avec le plus grand sang-froid, Gay-Lussac prit terre entre Rouen et Dieppe.

De Humboldt venait de publier un travail sur les analyses eudiométriques. Gay-Lussac y découvrit quelques erreurs et les releva avec une certaine vivacité. De Humboldt voulut voir son contradicteur, et ils se lièrent dès lors d'une amitié qui dura jusqu'à la mort. Les deux amis lurent bientôt après à l'Académie (1er pluviôse an XIII) le célèbre mémoire où se trouve énoncée pour la première fois, mais par rapport à l'oxygène et à l'hydrogène seulement, la loi à laquelle obéissent les gaz dans leurs combinaisons. Cette loi des volumes avait été aperçue par Gay-Lussac seul. « J'ai coopéré à cette partie des expériences, a écrit plus tard de Humboldt, mais Gay-Lussac seul a entrevu l'importance du résultat pour la théorie. »

Le 12 mars 1805, Gay-Lussac et de Humboldt partirent ensemble pour un voyage scientifique en Italie et en Allemagne; ils traversèrent les Alpes au mont Cenis, visitèrent Gènes, Rome, où Gay-Lussac reconnut la présence de l'acide fluorique dans les arêtes de poisson; Naples et le Vésuve, où les deux amis furent témoins de l'un des plus grands tremblements de terre qu'on y ait ressentis; Florence et Bologne; Milan, où ils rencontrèrent Volta; le Saint-Gothard, Gœttingue et Berlin. Gay-Lussac revint en France en 1806 pour y soutenir sa candidature à l'Académie des sciences en remplacement de Brisson. L'année suivante, il était choisi par Berthollet pour faire partie des fondateurs de la Société d'Arcueil. C'est dans le recueil de cette Société que de Humboldt et lui publièrent le résumé des observations sur le magnétisme, qui avait été le principal objet de leur voyage. Le même recueil contient aussi le *Mémoire sur la combinaison des substances gazeuses entre elles*, où Gay-Lussac étendait à tous les gaz sa loi des combinaisons par volumes en rapports simples.

Sur la prière de Laplace, Gay-Lussac se chargea, en 1807, de soumettre à des vérifications expérimentales les principaux résultats de la théorie analytique de la capillarite. Humphry-Davy venait de décomposer la potasse et la soude à l'aide de la pile. Napoléon s'empressa de mettre à la disposition de l'Ecole polytechnique les fonds nécessaires pour en construire une de dimensions colossales. Gay-Lussac et Thenard furent chargés de diriger le travail; mais, sans en attendre les résultats, ils cherchèrent à obtenir plus directement les deux nouveaux métaux, et parvinrent effectivement à en produire de grandes masses, tandis que les Anglais n'en avaient obtenu que des parcelles. Leur découverte fut publiée le 7 mars 1808. C'est dans le cours de ces recherches qu'une terrible explosion vint blesser Gay-Lussac assez grièvement pour que Dupuytren eût toutes les peines du monde à lui conserver la vue. Le 27 février 1809, les deux illustres associés, après avoir tenté l'analyse du gaz qu'on appelait alors *acide muriatique oxygéné*, terminaient leur *Mémoire* par cette phrase : « D'après ces faits, on pourrait supposer que ce gaz est un corps simple. » C'est, en effet, le chlore. La même année 1809, Gay-Lussac fut nommé professeur de physique à la Faculté des sciences et professeur de chimie à l'Ecole polytechnique; il venait d'épouser une jeune et intéressante personne, attachée à un magasin de lingerie, entre les mains de laquelle il avait vu un ouvrage de chimie. Cette union a été exceptionnellement heureuse. Trois jours avant sa mort, Gay-Lussac disait à sa compagne : « Aimons-nous jusqu'au dernier moment, la sincérité des attachements est le seul bonheur. »

C'est encore en 1809 que Gay-Lussac et Thenard découvrirent le bore et l'acide fluoborique.

La pile qui avait été construite pour l'Ecole polytechnique était la plus volumineuse qu'on eût encore établie. Gay-Lussac et Thenard publièrent en 1811, sous le titre *Recherches physico-chimiques sur la pile, sur les alcools, sur les acides, sur l'analyse végétale et animale, etc.*, les résultats des expériences auxquelles ils employèrent ce grand appareil.

M. Courtois, salpêtrier à Paris, venait de découvrir dans les cendres des varechs un produit nouveau. Des échantillons en avaient été donnés à Humphry-Davy; Gay-Lussac l'apprend, et, pour ne pas laisser perdre à la France une priorité à laquelle elle avait des droits, il achève en quelques jours un travail complet sur l'*iode*, que Courtois avait rencontré par hasard. Ce travail a été lu le 1er août 1814 à l'Académie des sciences.

Le bleu de Prusse avait été déjà l'objet des recherches d'un grand nombre de savants. Gay-Lussac en reprit l'étude et découvrit bientôt (1815) le cyanogène et l'acide prussique. En 1816, il construisait son baromètre à siphon, dont la disposition est destinée à éviter les erreurs qui peuvent provenir des effets de capillarité. A partir de cette époque, chargé encore d'un nouveau cours au Muséum du Jardin des plantes, puis bientôt après nommé membre du Comité des arts et manufactures et essayeur à la Monnaie, il ne s'occupa plus guère que des travaux nombreux que lui confiait le gouvernement pour s'éclairer relativement à la fabrication des poudres, à l'affinage des métaux précieux, aux prescriptions à donner à l'administration des octrois, etc.

Gay-Lussac reçut de son département le mandat de député en 1831 et le conserva jusqu'en 1839. A cette époque, il échoua dans une nouvelle candidature, et Louis-Philippe l'appela à la pairie, pour laquelle Berthollet l'avait désigné en mourant, en lui léguant son épée de pair de France, en 1822. M. Régnault lui succéda alors à l'Ecole polytechnique.

Parmi ceux de ses travaux dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler, nous citerons : *Recherches et déterminations numériques relatives à l'hygromètre; Observations sur la formation des vapeurs dans le vide et sur leur mélange avec les gaz; Indications relatives à la construction et à la graduation des thermomètres; Note sur la densité des vapeurs d'eau, d'alcool et d'éther.*

D'une simplicité remarquable dans ses goûts et d'un désintéressement absolu dans toutes les occasions où un autre eût trouvé du profit, Gay-Lussac ne brigua point les honneurs, et si quelques-uns vinrent à lui, il n'y eut de sa part aucune démarche, à plus forte raison aucune intrigue. Cette simplicité, qui n'était ni recherchée ni affectée, se remarqua dans toutes les circonstances de la glorieuse carrière poursuivie par l'illustre physicien. Dans ses cours, au Muséum, à la Faculté des sciences et à l'Ecole polytechnique, c'était à une conversation naturelle et cordiale, avec ses embarras et ses licences, mais aussi avec ses effusions et ses franchises, que les auditeurs assistaient. Nulle préparation, nulle éloquence d'apparat, nul artifice oratoire. Il était le même à son laboratoire, où il travaillait en sabots, sans pompe ni mystère, dans la familiarité de ses préparateurs, leur communiquant ses impressions, leur faisant part de ses idées, et laissant voir toute la joie qu'il éprouvait du succès d'une expérience, de l'heureuse réalisation d'une prévision théorique. A la fin de sa vie, il était devenu une des lumières de l'Académie des sciences, où sa parole avait acquis une autorité prééminente et un crédit considérable. Il y passait pour l'homme clairvoyant et judicieux par excellence, du meilleur conseil et de la plus inflexible critique.

Esprit par-dessus tout philosophique, Gay-Lussac a scellé par des travaux mémorables l'union de la physique et de la chimie, en marquant nettement par où ces deux sciences se rejoignent, et comment la plus simple, qui est la physique, éclaire la plus complexe, qui est la chimie. Ses lois sur la combinaison volumétrique des gaz, sur le mélange des gaz et des vapeurs, sur les valeurs spécifiques, comptent parmi les plus importantes qu'on ait établies. Ses travaux sur les composés de l'iode et sur ceux du cyanogène portent l'empreinte d'un esprit méthodique et élevé, qui surmonte les difficultés par la supériorité de la raison et la fécondité ingénieuse de ses ressources.

Gay-Lussac a peu écrit. Les *Annales de chimie et de physique* renferment ses *Mémoires*, et les *Comptes rendus*, ses rapports. On a publié ses leçons du Muséum en deux volumes, qui parurent en 1828. Son cours de physique de la Faculté des sciences fut imprimé en 1827 par les soins de M. Grosselin. Ce n'était pas seulement un théoricien profond; ce fut aussi un praticien habile, et, sous ce rapport, il a rendu à la science les services les plus signalés. Comme vérificateur des monnaies, il a introduit dans l'essai des matières d'or et d'argent les améliorations les plus précieuses. Son alcoomètre est l'instrument le plus sûr pour doser les quantités d'alcool contenues dans les liquides qui en renferment, surtout si l'on y joint l'emploi des tables qu'il a construites à cet effet. Celles qu'il a données pour corriger les indications de l'hygromètre de Saussure ne sont pas d'un moindre intérêt. Gay-Lussac mourut en 1850, à l'âge de soixante-douze ans. Il a été remplacé à l'Académie des sciences par le baron Cogniard de Latour.

L'éloge qui lui fait le plus d'honneur est celui que fait de lui M. de Humboldt, dans une lettre adressée à Mme Gay-Lussac :

« L'amitié dont m'a honoré ce grand et beau caractère a rempli une belle portion de ma vie : personne n'a réagi plus fortement, je ne dis pas sur mes études, qui avaient besoin d'être fortifiées, mais sur l'amélioration de mon sentiment, de mon intérieur. Quel souvenir que la première rencontre chez M. Berthollet à Arcueil! Mon travail journalier à l'ancienne Ecole polytechnique; mon admiration toujours croissante, nos prédictions sur sa future illustration dont mes ouvrages d'alors portent l'empreinte (1806), mon espoir que mon nom resterait attaché au sien, que de sa gloire quelque chose rejaillirait sur moi..., toutes ces phases de la vie se présentent à ma mémoire avec un charme indicible! Je n'ai besoin de raisonner ni mon admiration ni mon éternelle reconnaissance. Il n'y a pas un homme auquel je doive plus pour la rectitude de mes études, de mon intelligence, de mon caractère moral, qu'à celui dont vous avez fait le bonheur par vos nobles qualités du cœur et de l'esprit...

« Berlin, 13 mai 1850. »

Gay-Lussac (LOIS DE). V. LOIS DE GAY-LUSSAC.

GAYLUSSACIE s. f. (ghè-lu sa-sî — du nom de *Gay-Lussac*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

GAY-LUSSITE s. f. (ghè-lu-si-te — du nom de *Gay-Lussac*). Minér. Double carbonate de soude et de chaux naturel, trouvé à Lagunilla, en Colombie, par Boussingault. ‖ On l'appelle aussi NITRO-CALCITE.

— **Encycl.** La *gay-lussite* se présente toujours à l'état cristallisé, et ses cristaux ont pour forme primitive un prisme oblique rhomboïdal, dans lequel les pans font en avant un angle de 68° 50′, et dont la base est inclinée de 96° 30′ sur les pans et de 101° 33′ sur l'arête antérieure, le rapport de la base à la hauteur étant comme 21 est à 17. Ce minéral est blanc, vitreux, transparent, à cassure conchoïde. Sa dureté est de 2,5, et sa densité de 1,95. Au chalumeau, il décrépite et fond en un globule opaque, qui développe une saveur alcaline très-prononcée. L'acide azotique le dissout avec effervescence. D'après Boussingault, il renferme 35,86 de carbonate de soude, 33,80 de carbonate de chaux et 30,34 d'eau.

GAYOT (Eugène), vétérinaire français, né à Capoue (Italie) en 1808. Il est fils d'un officier français au service du roi Murat, et d'une Italienne. Elève de l'école d'Alfort, il fut quelque temps vétérinaire dans la Marne, entra ensuite dans l'administration des haras de Strasbourg (1834), puis devint successivement directeur des haras du Pin et de Pompadour et inspecteur général des haras. M. Gayot a pris sa retraite en 1852. Il a publié : le *Guide du sportman*, ou *Traité de l'entraînement et des courses de chevaux* (Angers, 1839, in-8°); *Etudes hippologiques* (1864, in-8°); *Statistique générale de la race chevaline en France* (1849, in-8°). On lui doit encore : *Achat du cheval*, ou *Choix raisonné des chevaux d'après leur conformation et leurs aptitudes* (1862, in-18); l'*Agriculture en* 1862 (1863, in-18); *Guide pratique pour le bon aménagement des habitations des animaux* (1864, in-18); *Guide du sportman* (1865, in-18), etc., et une publication annuelle intitulée : l'*Encyclopédie des agriculteurs*.

GAYOT DE GENOUILHAC (Jacques), grand maître de l'artillerie française. V. GALLIOT DE GENOUILHAC.

GAYOT DE PITAVAL (François), jurisconsulte et littérateur français, né à Lyon en 1673, mort à Paris en 1743. Il étudia quelque temps pour entrer dans les ordres, puis suivit la carrière des armes, qu'il abandonna pour se faire avocat (1713), et finit par se livrer entièrement à des travaux littéraires. Gayot se maria par inclination avec une jeune personne qui devint sa collaboratrice, et qu'il désigne sous le nom de Clélie dans sa *Bibliothèque des gens de cour*. Les ouvrages de Gayot consistent en compilations médiocres, dont quelques-unes, néanmoins, eurent une certaine vogue. Il fut vivement attaqué par les critiques, surtout par Desfontaines, et ce qui a le plus contribué à le faire traiter sans ménagement, dit Richer, c'est qu'il se croyait le plus ingénieux des écrivains et ne s'en cachait pas. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliothèque des gens de cour*, ou *Mélanges curieux des bons mots de Henri IV et de Louis XIV* (Paris, 1722, 2 vol. in-12, et 1746,

8 vol. in-12); l'*Art d'orner l'esprit en l'amusant* (Paris, 1728-1738, 2 vol.); *Esprit des conversations agréables*, ou *Nouveau mélange de pensées choisies* (Paris, 1731, 3 vol.); *Saillies d'esprit*, ou *Choix curieux de traits utiles et agréables* (1732, 2 vol. in-12); *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements des cours souveraines qui les ont décidées* (Paris, 1734-1743, 20 vol. in-12), la plus intéressante de ses compilations, que le recueil de Richer a fait oublier.

GAYRARD (Raymond), statuaire et graveur français, né à Rodez en 1777, mort à Paris en juillet 1858. Tout enfant, il montra un goût prononcé pour la ciselure; son père consentit alors à lui laisser apprendre le métier d'orfévre. Une croix de procession, dont il composa le dessin et qu'il exécuta seul, le fit connaître. Au moment d'atteindre sa vingtième année, il se voyait sous le coup d'une réquisition forcée qui pouvait anéantir sa carrière. Il s'engagea dans la 28e demi-brigade, parce qu'elle était alors en garnison à Paris, où il pourrait perfectionner son talent. Ses chefs militaires lui permirent, en effet, de travailler chez un graveur sur bijoux. Il dut cesser ses occupations pour faire les campagnes de l'an VII à l'an IX, en Suisse et en Italie. Blessé à Zurich et à Marengo, il fut fait prisonnier en Suisse, et ne rentra dans la vie civile qu'après la paix d'Amiens (1802). De retour à Paris, il s'exerça à la ciselure des métaux précieux et à la gravure, dans les ateliers d'Odiot, consacrant souvent ses nuits à dessiner et à graver. Il devint rapidement un habile praticien. Il quitta cet atelier en 1804, et s'absenta de Paris pendant quelques années. On l'y retrouve en 1808. Taunay l'admit dans son atelier, et lui donna un cabinet de travail séparé par une simple tapisserie de son propre cabinet, où il recevait souvent l'ambassadeur de Russie. Gayrard en profita pour modeler le buste de ce diplomate, qui commanda le bronze de ce portrait quand il lui fut présenté. Ayant fait connaissance avec le sculpteur Boizot, celui-ci le prit en amitié et l'introduisit dans la société de plusieurs autres artistes, et tout particulièrement dans celle de Jeuffroy, qui lui enseigna l'art de graver en pierres fines et sur acier. Pour ses débuts, Gayrard grava un jeton destiné à la loge maçonnique la *Clémente-Amitié;* un buste du général Bonaparte pour une médaille commémorative de la bataille de Montenotte, dont Jeuffroy avait fait le revers; un jeton pour l'Université; le revers de la médaille commémorative de la création de la route de Nice à Rome.

Lors de la célébration du mariage de Napoléon et de Marie-Louise (1810), le cortége, venant de Saint-Cloud pour se rendre dans le grand salon du Louvre, devait suivre les Champs-Elysées et la grande allée des Tuileries, et passer sous deux arcs de triomphe dressés dans le jardin. Pendant que le couple impérial s'arrête pour recevoir les hommages officiels, Gayrard, grimpé sur un marronnier, muni d'un ébauchoir et d'un peu d'argile, saisit, d'un coup d'œil assuré et d'une main prompte, les deux têtes souveraines, dont il fixe les masses principales. Il descendit ensuite de son observatoire improvisé et courut chez lui, où, en quelques heures, il acheva son modèle. Il livra ce travail à un tabletier nommé Morvillers, qui conclut avec lui pour un nombre indéfini d'épreuves.

Gayrard a laissé, sur la théorie de l'art, une série de pensées vives et justes. Son goût pour le beau avait été développé, entretenu et fortifié constamment par l'étude des langues anciennes et par la lecture assidue des auteurs classiques. Sa maison, devenue le petit salon de l'Institut, était le rendez-vous d'hommes éminents. Raymond Gayrard était alors, parmi nos artistes, l'un des plus habiles, et, à coup sûr, le plus prompt à trouver l'expression plastique des sujets propres à la gravure en médailles. Il composait presque toujours de verve et modelait sans tâtonner. On sait ce que c'est qu'un jeton, et combien il est difficile de donner une valeur d'art à ces petites pièces. Il y en a pourtant dans la collection de Gayrard qui sont des chefs-d'œuvre d'invention ingénieuse et de fine exécution. Dans ses médailles proprement dites, Gayrard montre un talent ferme, grave, élevé. Celle qui rappelle la bataille de Montenotte est d'une simplicité imposante.

Citons encore la médaille commémorative de la rentrée de Pie IX à Rome.

L'œuvre de cet artiste comprend 211 médailles, 78 statues et groupes, 41 bas-reliefs et frontons, 46 bustes, 101 médaillons, 20 gravures sur pierres fines. Cette fécondité ne fut point ralentie par l'âge. Gayrard a produit jusqu'à ses derniers moments, et il est mort à quatre-vingts ans. M. Jules Duval a publié une monographie complète de son œuvre, dans les *Biographies aveyronnaises* (1859, in-8o).

GAYRAUD (François DE), conseiller de la sénéchaussée de Toulouse, mort en 1609. Il était arrivé à la vieillesse, ayant toujours mené une vie irréprochable, lorsqu'il s'éprit d'une folle passion pour une belle Portugaise, nommée Violante, dont les désordres surpassaient encore la beauté. Pour lui donner une position qui lui permît de cacher sous un masque honorable des relations honteuses Gayraud la fit marier avec un avocat contrefait et difforme, nommé Romain. Celui-ci ayant voulu mettre un terme aux déportements de sa femme, Gayraud, de concert avec trois compagnons de débauche qu'un même intérêt poussait au crime, tendit un guet-apens à Romain et le fit assassiner; mais la justice ne tarda pas à connaître les coupables, qui furent condamnés au dernier supplice.

GAYTON (Edmond), littérateur anglais, né à Londres en 1609, mort à Oxford en 1666. Il fut professeur à l'université d'Oxford et publia, entre autres ouvrages : *Chartæ scriptæ*, ou *Nouveau jeu de cartes, appelé* Play by the book (1645, in-4o); *Notes agréables sur don Quichotte* (1654, in-fol.), livre souvent réimprimé; l'*Art de la longévité* (1659).

GAYVE adj. (ghè-ve). Anc. cout. Se disait en Normandie des épaves et des animaux égarés et non réclamés.

GAZ s. m. (gaz — du flam. *geest*, esprit). Physiq. Corps fluide aériforme, restant tel sous la pression et à la température ordinaires : *Le* GAZ *oxygène. Le* GAZ *azote. Les ballons à* GAZ *hydrogène s'appellent des aérostats, et les ballons à air chaud ont conservé le nom de montgolfières.* (A. Rion.) *Les substances portées à l'état de* GAZ *occupent un volume quinze à dix-huit cents fois plus grand qu'à l'état solide.* (L. Figuier.) ‖ *Gaz permanents*, Ceux qui conservent l'état aériforme à toutes les températures et à toutes les pressions réalisées.

— Absol. Hydrogène carboné qui sert à l'éclairage; éclairage au moyen de ce gaz : *Une usine à* GAZ. *Le chauffage au* GAZ. *L'éclairage au* GAZ. *Une explosion de* GAZ. *La fabrication du* GAZ *ne peut être évaluée en prix de revient d'une manière générale.* (Proudh.) *La science enfouit sous la cité le rayon souterrain du* GAZ *pour relayer le soleil.* (E. Pelletan.) *Le* GAZ! *il lui faut des canaux souterrains et des conduits en fonte, qui vont chercher les racines sous le sol et les mutilent.* (H. Berthoud.)

> La presse éclaire et le *gaz* illumine,
> Et la vapeur vole aplanir les mers.
>
> BÉRANGER.

— Par ext. Compagnie qui fournit le gaz d'éclairage : *Etre employé au* GAZ. *Prendre des actions du* GAZ *parisien.*

— *Bec de gaz*, Petit orifice par où s'échappe le gaz d'éclairage, et où on l'allume : *Il y a dans ce café plus de cent* BECS DE GAZ.

— *Gaz portatif*, Gaz d'éclairage que l'on transporte à domicile, au lieu de le faire circuler par des tuyaux souterrains.

— **Encycl.** Physiq. *Caractères physiques des gaz.* Les propriétés générales des *gaz* qui les distinguent des solides et des liquides sont une indépendance presque complète entre leurs molécules, dont la mobilité relative est extrême; l'absence de toute cohésion apparente; une tendance à l'éloignement, qui fait qu'on ne peut conserver les *gaz* que dans des vases clos de toutes parts, sans quoi ils se disperseraient d'eux-mêmes dans le mélange de *gaz* qui constitue notre atmosphère; une compressibilité et une dilatabilité presque indéfinies; une tension propre ou force élastique qui s'exerce de l'intérieur à l'extérieur sur les parois des vases qui les renferment, et a pour effet de distendre ces parois lorsque leur nature s'y prête et qu'aucune action contraire ne s'exerce de l'extérieur à l'intérieur.

Les *gaz* que nous renfermons dans des enveloppes flexibles et extensibles arrivent promptement à un état d'équilibre dans lequel ils ne semblent plus faire effort contre ces enveloppes. Mais cela tient à ce qu'étant plongées dans l'atmosphère, ces enveloppes éprouvent elles-mêmes de l'extérieur à l'intérieur les effets de la force élastique de l'air. L'équilibre s'établit, non pas entre les molécules du *gaz* renfermé dans l'enveloppe, mais entre la force élastique de ce *gaz* et celle de l'atmosphère. Pour le prouver, il suffit de porter sous le récipient de la machine pneumatique l'enveloppe pleine de *gaz* et de faire le vide autour d'elle; à mesure que le vide se produit, l'enveloppe se distend et elle crève bientôt si elle est assez peu résistante.

Si notre atmosphère ne se disperse pas, c'est que les parties en sont retenues par la pesanteur, en sorte que là encore l'équilibre ne s'établit pas entre les molécules de l'air, mais entre leur force élastique et la pesanteur; d'où il résulte que la pression exercée par l'atmosphère sur la surface du globe, pression dont nous observons aisément la mesure en faisant le vide d'un côté d'une paroi plane et laissant l'autre en contact avec l'air extérieur, équivaut au poids de tout l'air qui nous environne. Un *gaz* qu'on introduirait dans un tube vertical fermé par le bas et indéfiniment étendu vers le haut s'y dilaterait jusqu'à en occuper une hauteur égale à celle de l'atmosphère.

— *Distinction entre les gaz et les vapeurs.* Tous les liquides donnent dans le vide des vapeurs plus ou moins abondantes, qui se forment instantanément; ils s'évaporent lentement à l'air libre et à la température ordinaire, mais leur évaporation peut être accélérée par l'emploi de la chaleur. Les vapeurs que donnent les liquides dans ces diverses circonstances jouissent de toutes les propriétés qui caractérisent les *gaz*, mais elles s'en distinguent par un point essentiel : c'est qu'elles ne peuvent, sans repasser en partie à l'état liquide, supporter soit une pression même médiocre, soit un faible abaissement de température.

— *Gaz liquéfiables.* Toutefois, la distinction qu'on vient d'établir entre les *gaz* proprement dits et les vapeurs n'a rien d'essentiel, un grand nombre de *gaz* ayant pu être liquéfiés par l'emploi simultané de pressions élevées et d'un froid intense, et les autres n'ayant vraisemblablement résisté jusqu'ici que parce que les moyens employés pour les liquéfier n'étaient pas assez énergiques. Pour éviter toute confusion, il faut entendre exclusivement par *gaz* les vapeurs qui ne repassent pas en partie à l'état liquide à la température de 0o et à la pression de 0m,76.

— *Gaz permanents.* On a donné le nom de *gaz* permanents aux *gaz* que l'on n'a pas encore pu liquéfier, mais le nombre de ces *gaz* diminue d'année en année; il ne faut donc attribuer qu'un sens relatif à la qualification de *permanents* attribuée à quelques *gaz*.

— *Nomenclature des gaz.* Les *gaz* connus aujourd'hui sont au nombre de trente-trois, dont quatre, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le chlore sont simples; parmi les autres, cinq se rencontrent à l'état libre dans la nature; ce sont : l'acide carbonique, le protocarbure et le bicarbure d'hydrogène, l'ammoniaque et l'acide sulfureux; les autres sont des produits artificiels. Voici la liste complète des *gaz* rangés dans l'ordre de leur permanence croissante :

Gaz que l'on a pu solidifier.

Acide bromhydrique.
Chlorure, bromure et iodure de cyanogène.
Acide hypoazotique.
Fluorure de bore.
Chlorure de bore.
Hydrogène bicarboné.
Cyanogène.
Chlore.
Acide carbonique.
Acide iodhydrique.
Oxyde de chlore.
Acide hypochloreux.
Acide chloreux.
Acide hypochlorique.
Ammoniaque.
Acide sulfureux.
Acide sulfhydrique.
Hydrogène phosphoré.
Protoxyde d'azote.

Gaz que l'on n'a pas pu solidifier, mais qu'on a liquéfiés.

Gaz oléfiant.
Acide fluosilicique.
Acide fluoborique.
Acide chlorhydrique.
Hydrogène arséniqué.
Hydrogène sulfuré.

Gaz permanents.

Oxygène.
Hydrogène.
Azote.
Bioxyde d'azote.
Oxyde de carbone.
Hydrogène protocarboné.

Des pressions de 100 atmosphères et une température de 100 degrés au-dessous de zéro n'ont pas suffi pour amener ces *gaz* à l'état liquide.

— *Mélange des gaz.* Deux ou plusieurs *gaz* mis en présence dans un même vase se pénètrent mutuellement, quelles que soient leurs densités, et forment bientôt un ensemble homogène dont la force élastique est la somme de celles des *gaz* mélangés, rapportés au volume total et à la température du mélange. C'est Berthollet qui a le premier établi positivement cette loi par l'expérience suivante. Il avait rempli séparément d'acide carbonique et d'hydrogène deux ballons munis de douilles à robinet; il les vissa l'un sur l'autre, le ballon rempli d'hydrogène étant au-dessus de l'autre, les descendit dans les caves de l'Observatoire, où il les laissa reposer assez longtemps, puis ouvrit les deux robinets. Au bout de quelques heures, malgré la grande différence de leurs densités, les deux *gaz* s'étaient uniformément répartis dans les deux vases.

— *Endosmose des gaz.* Deux *gaz* différents séparés dans l'intérieur d'un même vase par une membrane sèche, formant cloison, se mélangent au bout d'un temps plus ou moins long en passant à travers les pores de cette cloison. Si la membrane est mouillée, le mélange se fait plus vite et, de plus, les deux courants deviennent inégaux; il y a endosmose de l'un des *gaz* vers l'autre.

— *Pression dans les gaz.* Le principe de l'égalité de pression en tous sens, autour d'un même point, établi pour les liquides, est à plus forte raison exact pour les *gaz*. Quant à celui de la transmission proportionnelle à la surface, il ne doit s'entendre, pour les liquides, qu'abstraction faite de leurs poids, ou pour les points situés sur une même surface de niveau, tandis que, pour les *gaz*, en raison de leur légèreté, il peut, en quelque sorte, être considéré comme absolu.

— *Pesanteur des gaz.* On a longtemps cru les *gaz* dépourvus de pesanteur. C'est Torricelli qui le premier a montré qu'ils ne font aucunement exception sous ce rapport; Pascal a institué les expériences décisives qui ont renversé les idées anciennement reçues à cet égard. On démontre très-simplement la pesanteur de l'air ou de tout autre *gaz* en pesant successivement un ballon dans lequel on a d'abord fait le vide et que l'on a ensuite rempli du *gaz* à essayer. Le principe d'Archimède s'applique d'ailleurs aux *gaz* aussi bien qu'aux liquides : ainsi, si l'on suspend un ballon fermé à l'une des extrémités du fléau d'une balance, qu'on l'équilibre avec de la tare placée dans le plateau suspendu à l'autre extrémité, qu'on porte le tout sous le récipient de la machine pneumatique et qu'on fasse le vide, on voit le ballon l'emporter sur la tare, parce que, son volume étant plus considérable, le poids qu'il perdait dans l'air était aussi plus grand.

C'est la pesanteur de l'air qui remplit le principal rôle dans le jeu des pompes et des siphons, dans l'ascension des liquides dans les tubes barométriques, etc.

— *Variation du poids d'un gaz avec l'altitude et la latitude.* Les poids de tous les corps, solides et liquides, changent en même temps proportionnellement avec l'altitude et la latitude, en sorte que leurs poids exprimés en grammes restent toujours les mêmes, en quelque point de la surface de la terre qu'on les pèse; il n'en est pas de même des *gaz*, parce que, ramenés à la même pression nominale de 760 millimètres de mercure, ils ne supportent pas effectivement la même pression, une même colonne de mercure n'ayant pas le même poids partout. La gravité g' en un lieu quelconque est exprimée par

$$g' = g \frac{R^2}{(R+h)^2}(1 - 0{,}002837 \cos 2\lambda),$$

g désignant la gravité à la surface de la mer et à 45 degrés de latitude; R le rayon de la terre; h l'altitude et λ la latitude. Le poids d'un même volume du même *gaz* à la même température et à la même pression nominale de 760 millimètres de mercure, qui est P à 45 degrés de latitude, et au niveau de la mer, devient donc

$$P\frac{R^2}{(R+h)^2}(1 - 0{,}002837 \cos 2\lambda)$$

sous la latitude λ et à l'altitude h.

— *Changements correspondants de volume et de pression sous la même température. Loi de Mariotte.* La loi de Mariotte consiste en ce que, sous la même température, le volume d'une même masse de *gaz* varie en raison inverse de sa pression (V. MARIOTTE); on peut aussi l'énoncer en disant que la densité d'un même *gaz*, à la même température, varie proportionnellement à la pression qu'il supporte; enfin elle signifie que, dans un même *gaz*, la force répulsive qui s'exerce entre deux tranches consécutives contenant le même nombre de molécules varie en raison inverse de leur distance, car la pression fournit la mesure de la force répulsive, et si le *gaz* est comprimé dans un vase cylindrique, son volume varie comme la distance de deux tranches consécutives.

Mariotte n'avait poussé ses expériences que jusqu'à 5 atmosphères, et les moyens de mesure dont il se servait n'avaient pas le degré de précision nécessaire. Œrsted et Swendsen poussèrent la vérification de la loi jusqu'à 8 atmosphères et en admirent l'exactitude.

Quelque temps après, M. Despretz, voulant savoir si tous les *gaz* se comportent identiquement de la même manière, plongea dans une cuvette commune à mercure des éprouvettes contenant différents *gaz* jusqu'au même niveau, puis, enfermant cuvette et éprouvettes dans un cylindre rempli d'eau, sur laquelle on pouvait exercer une forte pression à l'aide d'un piston à vis, il reconnut que l'acide carbonique, l'hydrogène sulfuré, l'ammoniaque, le cyanogène, etc., se comprimaient plus que l'air, et que l'hydrogène, au contraire, se comprimait moins. Un peu plus tard, M. Pouillet, reprenant plus en grand la même expérience, rencontra les mêmes exceptions d'une manière encore plus marquée. Ces faits, en montrant que la formule énoncée par Mariotte ne s'applique pas à tous les *gaz*, jetèrent quelques doutes sur son exactitude, même relativement à l'air. MM. Dulong et Arago, qui expérimentèrent de nouveau ce *gaz* et portèrent sa pression jusqu'à 27 atmosphères, ne trouvèrent que fort peu de différence entre les volumes observés et les volumes calculés; mais notons que la méthode qu'ils suivirent, et qui n'était autre que celle de Mariotte, était vicieuse, en ce que les erreurs d'observation devaient naturellement rester les mêmes durant toute la série des opérations, et qu'au contraire la grandeur à évaluer, c'est-à-dire le volume du *gaz*, diminuait rapidement; de sorte qu'aucune proportion n'était gardée entre la grandeur du nombre trouvé et celle de l'erreur commise.

M. Regnault entreprit de recommencer toutes les expériences par une méthode plus sûre et à l'aide de moyens plus parfaits. Le tableau que nous donnons ci-après présentera aux yeux un clair résumé des résultats auxquels il est parvenu pour l'air, l'acide carbonique et l'hydrogène. Il contient, en mètres de hauteur de mercure, l'indication des pressions auxquelles, à la température ordinaire, il faut soumettre un volume de chacun de ces *gaz* pour le réduire au cinquième, au dixième, au quinzième ou au vingtième de son volume primitif.

VOLUMES	PRESSIONS					
	Air	Différence	Acide carbonique	Différence	Hydrogène	Différence
1	$1^m,0000$	$+0^m,0000$	$1^m,0000$	$+0^m,0000$	$1^m,0000$	$-0^m,0000$
$\frac{1}{5}$	$4^m,9794$	$+0^m,0206$	$4^m,8288$	$+0^m,1722$	$5^m,0116$	$-0^m,0116$
$\frac{1}{10}$	$9^m,9162$	$+0^m,0838$	$9^m,2262$	$+0^m,7738$	$10^m,0560$	$-0^m,0560$
$\frac{1}{15}$	$14^m,8248$	$+0^m,1752$	$13^m,1869$	$+1^m,8131$	$15^m,1395$	$-0^m,1395$
$\frac{1}{20}$	$19^m,7198$	$+0^m,2802$	$16^m,7054$	$+3^m,2946$	$20^m,2687$	$-0^m,2687$

On voit par là que l'air lui-même, qui avait d'abord été seul expérimenté, ne suit pas la loi de Mariotte, et que son volume diminue plus rapidement que cette loi ne l'indiquait. Il n'existe peut-être pas de *gaz* qui y soit exactement soumis. Quoi qu'il en soit, l'acide carbonique s'y soustrait, dans le même sens que l'air, mais d'une façon beaucoup plus accusée, et l'hydrogène dans le sens contraire; ce qui prouve que la formule de Mariotte ne serait pas même l'expression limite de la loi de compressibilité d'un *gaz* parfait. Toutefois, il convient d'ajouter qu'au degré de précision qu'ont atteint les moyens de mesure, une cause, jusqu'ici non étudiée, vient peut-être introduire des perturbations appréciables : ce serait l'attraction exercée par l'enveloppe sur la couche de *gaz* qui est en contact avec elle, attraction qui aurait pour effet de diminuer le volume apparent de ce *gaz*, et qui doit se faire d'autant plus sentir, relativement, que la densité de ce *gaz* est moindre. Dans cette hypothèse, la condensation opérée par l'enveloppe, étant considérée comme nulle pour l'hydrogène à la pression de 1 mètre, devrait être regardée comme négative à une pression de $20^m,2687$, et cela expliquerait comment, à cette pression, l'hydrogène occupe encore le vingtième de son volume primitif. La même décroissance dans l'effet de condensation produit par l'attraction de l'enveloppe se rencontrerait aussi, naturellement, pour l'air et l'acide carbonique; mais l'attraction exercée par le *gaz* sur lui-même, augmentant plus rapidement que l'attraction de l'enveloppe ne diminuerait, le volume décroîtrait plus vite que la pression n'augmenterait.

Ce qui semblerait justifier cette hypothèse, c'est d'abord que M. Regnault a trouvé qu'à 100° l'acide carbonique se conformerait à la loi de Mariotte, et que l'on a même cru reconnaître qu'il existait pour chaque *gaz* une température spéciale, en deçà de laquelle il se comprimerait plus rapidement que ne l'indique la loi de Mariotte, et au delà de laquelle il se conduirait comme l'hydrogène à la température ordinaire.

— *Liquéfaction et solidification des gaz.* Mais on va voir que les *gaz* qui s'écartent le plus de la loi de Mariotte par un excès de compressibilité sont justement ceux qu'il est le plus facile de liquéfier.

Un simple abaissement de température, obtenu à l'aide d'un mélange réfrigérant, suffit pour liquéfier les *gaz* les plus compressibles, tels que l'acide hypoazotique, le cyanogène, l'acide sulfureux, l'ammoniaque, etc. Pour d'autres *gaz*, on fait concourir les actions d'un froid modéré avec une pression assez forte, obtenue par le *gaz* lui-même, préparé en grande quantité dans un petit espace, comme un petit tube de verre fermé à la lampe. C'est ainsi que Faraday a obtenu le chlore liquide en chauffant légèrement dans un tube clos l'espèce de neige qui se sépare, à 1 degré environ au-dessus de zéro, de l'eau saturée de chlore, et refroidissant le tube dans une autre partie; c'est encore ainsi qu'il obtint l'acide carbonique liquide, que M. Thilorier a depuis préparé en grand dans des réservoirs métalliques d'une grande solidité. Enfin, M. Bianchi a construit, pour la liquéfaction du protoxyde d'azote, une pompe foulante qui peut être employée pour tous les autres *gaz*. Le piston de cette pompe est mis en mouvement par une bielle reliée à une manivelle munie d'un volant. Le *gaz* est puisé dans des cloches, au moyen d'un conduit communiquant avec la partie du corps de pompe où il doit être refoulé par le piston. Le réservoir est entouré de glace.

Mais on peut encore augmenter considérablement les moyens de condensation en employant comme réfrigérant la neige d'acide carbonique, qu'on obtient sans peine en faisant dégager la vapeur d'acide carbonique liquide à travers un conduit en serpentin. En mêlant de l'éther à cette neige et la portant sous le récipient de la machine pneumatique, M. Faraday est arrivé à produire des froids de 110 degrés au-dessous de zéro. Les seuls *gaz* qui aient résisté à l'emploi de moyens aussi énergiques sont, comme nous l'avons déjà dit, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le bioxyde d'azote, l'oxyde de carbone et l'hydrogène protocarboné. Voici, pour quelques *gaz*, le tableau des pressions et des températures correspondantes auxquelles ils passent à l'état liquide :

TEMPÉRATURE	GAZ OLÉFIANT	ACIDE CARBONIQUE	PROTOXYDE D'AZOTE	ACIDE CHLORHYDRIQUE	HYDROGÈNE SULFURÉ	HYDROGÈNE ARSÉNIQUÉ
	atmosph.	atmosph.	atmosph.	atmosph.	atmosph.	atmosph.
—87°,2	»	»	1,0	»	»	»
—73°,3	9,3	1,8	1,8	1,8	1,0	0,0
—56°,7	12,5	5,3	4,1	4,0	1,6	1,1
—40°,0	17,0	11,1	8,7	7,7	2,9	2,3
—28°,9	21,2	16,3	13,3	10,9	4,2	3,5
—12°,2	31,7	26,8	22,9	17,7	7,2	6,2
— 1°,1	42,5	37,2	31,1	25,3	9,9	8,0
— 4°,4	»	»	»	30,0	11,8	10,6

Voici un autre tableau donnant les températures auxquelles se solidifient quelques *gaz :*

Acide bromhydrique.	— 8°
Acide hypoazotique.	— 9°
Cyanogène	— 35°
Acide iodhydrique.	— 51°
Acide carbonique	— 58°
Oxyde de chlore.	— 60°
Ammoniaque	— 75°
Acide sulfureux.	— 76°
Acide sulfhydrique.	— 86°
Protoxyde d'azote.	—100°

— *Mélanges des gaz et des vapeurs.* Dalton a fait connaître le premier les lois suivantes, qui se confondent avec celles qui se rapportent aux mélanges des *gaz* entre eux : la tension et, par suite, la quantité en poids de vapeur qui, à une température donnée, sature un même espace restent les mêmes, soit que cet espace soit vide, soit qu'il contienne déjà un *gaz* quelconque; les forces élastiques du *gaz* et de la vapeur s'ajoutent; la loi de Mariotte est applicable aux mélanges de *gaz* et de vapeur, lorsque la vapeur n'est pas à saturation et tant qu'il ne s'agit que de petites variations de pression.

— *Dilatation des gaz par la chaleur.* Plusieurs physiciens estimables, entre autres Amontons et Dalton, avaient, au commencement de ce siècle, mesuré la dilatation de l'air entre 0° et 100°; ils étaient arrivés à des résultats discordants, parce que l'art de dessécher les *gaz* leur était inconnu.

Gay-Lussac, qui reprit ensuite la question, l'étudia avec soin et crut pouvoir établir les trois lois suivantes, qui portent son nom : 1° tous les *gaz* se dilatent également; 2° leur dilatation est indépendante de la pression; 3° la dilatation commune de tous les *gaz* est de 0,375 entre 0° et 100°. Ces lois furent admises longtemps sans contestation; mais Rudberg, ayant employé des moyens plus parfaits pour obtenir bien sec l'air soumis aux expériences, ne trouva que 0,3646 pour le coefficient de dilatation de ce *gaz* entre 0° et 100°. Ce fait ayant éveillé l'attention des physiciens, M. Magnus, en Allemagne, et M. Regnault, en France, entreprirent de soumettre la question à une nouvelle étude plus approfondie.

Les expériences de M. Regnault sur l'air lui donnèrent d'abord 0,36706 pour le coefficient moyen de dilatation de ce *gaz* entre 0° et 100°, sous la pression $0^m,76$.

En opérant ensuite sur différents *gaz*, il trouva les nombres suivants :

Hydrogène.	0,3661
Oxyde de carbone.	0,3669

Acide carbonique.	0,3710
Protoxyde d'azote.	0,3719
Cyanogène.	0,3877
Acide sulfureux.	0,3903

Ces résultats avaient été obtenus à la pression normale de 0^m, 76. Ils prouvaient déjà que tous les *gaz* ne se dilatent pas également.

M. Regnault voulut savoir, en outre, si chaque *gaz* conserve le même coefficient de dilatation sous des pressions différentes. Voici, dans le tableau suivant, quelques-uns des résultats auxquels il est parvenu. A côté de la pression se trouve le coefficient moyen de dilatation du *gaz*.

HYDROGÈNE		AIR		ACIDE CARBONIQUE		ACIDE SULFUREUX	
pression	dilatation	pression	dilatation	pression	dilatation	pression	dilatation
760mm	0,36613	760mm	0,36706	760mm	0,37099	760mm	0,3902
2545	0,36616	2525	0,36944	2520	0,38455	980	0,3980
		2620	0,36964				

On voit que l'hydrogène conserve presque exactement le même coefficient de dilatation à toutes les pressions, mais que ceux des autres *gaz* croissent assez rapidement avec la pression.

Il faut principalement remarquer dans ces résultats l'indication de ce fait capital, que la dilatation est d'autant plus grande que le *gaz* expérimenté est plus facilement liquéfiable. Cela tient évidemment à ce qu'à de basses températures la cohésion a déjà diminué leurs volumes.

Au reste, M. Regnault ne s'est pas contenté de la série d'expériences que nous venons de résumer, il a voulu en même temps soumettre la loi de Mariotte à de nouvelles vérifications. Pour cela, au lieu de laisser dilater chaque *gaz*, il l'a maintenu à un volume fixe, a déterminé les variations de pression correspondant aux variations de température et en a conclu, en appliquant la loi de Mariotte, les variations de volume qu'auraient entraînées les changements de température si la pression était restée la même. Il a ainsi trouvé pour chaque *gaz* un nouveau coefficient de dilatation sous volume constant, coefficient qui diffère un peu de celui de la dilatation sous pression constante. Ainsi trois séries d'expériences ont donné pour le coefficient de dilatation de l'air sous volume constant les trois valeurs suivantes : 0,36623, 0,36633 et 0,36645, toutes trois plus faibles que celle du coefficient de dilatation sous pression constante. Ce résultat s'accorde encore avec l'idée vraie que nous devons nous faire des *gaz*. En effet, il prouve qu'en empêchant un *gaz* de se dilater, on a à tenir compte de sa cohésion.

— *Thermomètres à gaz.* La petitesse des différences constatées précédemment dans les dilatations des différents *gaz* permet de pressentir que les thermomètres à *gaz* seront généralement comparables, pourvu qu'on écarte les *gaz* trop facilement liquéfiables. C'est ce que l'expérience confirme pleinement. Aussi préférera-t-on les thermomètres à *gaz*, et principalement le thermomètre à air, au thermomètre à mercure, dans toutes les expériences relatives à des recherches théoriques.

— *Comparaison des thermomètres à air et à mercure.* Dulong et Petit, qui avaient déjà sciemment adopté le thermomètre à air de préférence à tout autre, furent amenés, pour en éviter l'emploi toujours embarrassant, à établir une table des corrections à faire subir au thermomètre à mercure, pour en mettre les indications d'accord avec celles du thermomètre à air. Ils reconnurent que l'accord était complet entre — 36° et + 100°, mais qu'au delà de 100° le thermomètre à mercure était en avance sur l'autre; ainsi, dans les circonstances où le thermomètre à air marque 200° et 300°, le thermomètre à mercure en indique 202,95 et 307,62. Ce fait est tout simple : il prouve que la cohésion a diminué le volume du mercure à 0°. Nous devons toutefois ajouter que les thermomètres à mercure ne sont pas eux-mêmes comparables entre eux, lorsque les verres dont ils ont été formés n'ont pas exactement la même composition.

— *Densité des gaz.* On pouvait entendre autrefois par la densité d'un *gaz* le rapport des poids d'un même volume de ce *gaz* et d'air à la même pression et à la même température; mais, puisque les *gaz* ne se dilatent pas tous de la même manière, il faudra, pour être précis, indiquer la pression et la température auxquelles on les aura considérés. On pourra choisir, par exemple, la température de 0° et la pression de 0^m, 760.

On a successivement appliqué différentes méthodes à la détermination des densités des *gaz ;* la dernière et la plus parfaite, par conséquent, est celle de M. Regnault. Nous donnons un tableau comparatif des résultats obtenus pour quelques *gaz* par les physiciens le plus justement célèbres.

NOMS DES GAZ	BIOT et ARAGO	DULONG et BERZÉLIUS	DUMAS et BOUSSINGAULT	REGNAULT
Air.	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Oxygène.	1,10359	1,1026	1,1057	1,10563
Azote.	0,96913	0,976	0,972	0,97137
Hydrogène.	0,07321	0,0687	0,0693	0,06926
Acide carbonique.	1,51961	1,5245	»	1,52901

Si, au lieu de comparer les poids des *gaz* à 0°, on les comparait à 100°, par exemple, on ne trouverait plus les mêmes nombres, au moins pour ceux qui ne suivent pas la loi de Mariotte. Ainsi, la densité de l'acide carbonique à 100° serait 1,52418 au lieu de 1,52910.

— *Conductibilité des gaz pour la chaleur.* Les *gaz* sont généralement mauvais conducteurs de la chaleur; aussi forment-ils des enveloppes très-convenables pour ralentir soit le refroidissement, soit l'échauffement.

— *Chaleur spécifique des gaz.* Il est impossible, dans les solides et les liquides, d'empêcher les effets de dilatation qui accompagnent toute acquisition de chaleur; aussi en est-on réduit, lorsqu'on s'occupe de ces corps, à laisser confondues les quantités de chaleur employées à élever leur température et celles qui sont absorbées par leur changement d'état. Les solides et les liquides n'ont chacun qu'une seule capacité calorifique : c'est la quantité de chaleur nécessaire pour en élever l'unité de poids de 1 degré de température. Il en est tout autrement des *gaz;* et l'extrême facilité qu'ils offrent pour établir, sous le rapport qu'on vient d'indiquer, une séparation nette donne un intérêt spécial à l'étude des lois calorimétriques qui se rapportent à ces corps.

Considérons d'abord un *gaz* qui change de température sans changer de volume; soit q la quantité de chaleur nécessaire pour faire passer la température de l'unité de poids de ce *gaz* de t° à $(t+\theta)$° : q dépendra à la fois de θ, de t, de la pression initiale et de la nature du *gaz;* si θ varie seul et qu'on le fasse tendre vers zéro, la limite vers laquelle tendra $\frac{q}{\theta}$ sera la chaleur spécifique sous volume constant du *gaz* considéré, à la pression et à la température supposées. Nous représenterons cette quantité par c.

Supposons maintenant qu'un *gaz* change de volume sans changer de température, ce qui suppose qu'on lui communiquera incessamment de nouvelles quantités de chaleur s'il se dilate, ou qu'on lui en soustraira, dans le cas contraire : soit k la quantité de chaleur qu'il faudra communiquer à l'unité de poids de ce *gaz*, pour maintenir constante sa température pendant que son volume croîtra de v à $v+u$; la limite vers laquelle tendra $\frac{k}{u}$, lorsque ces deux quantités tendront vers zéro, toutes les autres restant fixes, sera la chaleur latente de dilatation du *gaz* étudié à la température et sous la pression considérées. Nous la représenterons par l.

Si la température et le volume du *gaz* varient en même temps de quantités dt et dv, infiniment petites, la quantité de chaleur acquise sera représentée par

$$cdt + ldv.$$

Imaginons que dv et dt soient pris tels que la pression du *gaz* reste constante, c'est-à-dire faisons

$$dv = v.\frac{\alpha\, dt}{1+\alpha t},$$

α désignant le coefficient de dilatation du *gaz* considéré; nous aurons la quantité différentielle de chaleur nécessaire pour faire croître de dt la température de l'unité de poids du *gaz* sous pression constante, ce sera

$$dt\left(c + lv\,\frac{\alpha}{1+\alpha t}\right),$$

la limite du rapport de cette quantité à dt, c'est-à-dire

$$C = c + lv\,\frac{\alpha}{1+\alpha t}$$

est la chaleur spécifique du *gaz* sous pression constante.

Les trois quantités C, c, l étant ainsi liées entre elles par une relation connue, on pourra

se borner à déterminer deux seulement d'entre elles par expérience directe. C est celle qui se prête le mieux à cette détermination ; quand C a été obtenu, pour avoir l et c, on cherche à déterminer $\frac{C}{c}$, dont la valeur est

$$\frac{C}{c} = 1 + \frac{l}{c}\,\frac{\alpha v}{1 + \alpha t},$$

qui ne dépend que de $\frac{l\alpha v}{c(1+\alpha t)}$. Or, d'après la définition même de l, $\frac{l\alpha v}{1+\alpha t}$ est l'expression approchée de la quantité de chaleur qui dégagerait une compression égale à $\frac{\alpha v}{1+\alpha t}$, opérée dans le volume du *gaz* correspondant à l'unité de poids ; $\frac{l\alpha v}{c(1+\alpha t)}$ est donc l'élévation de température que produit, dans une masse quelconque du *gaz*, une compression égale à la dilatation résultant d'un accroissement de 1 degré de température. Cette quantité pourra être déterminée directement.

Les chaleurs spécifiques des *gaz* sous pression constante ont été déterminées, en dernier lieu, par M. Regnault. Voici le tableau des principaux résultats auxquels il est parvenu ; les nombres qui y sont inscrits représentent les quantités moyennes de chaleur absorbées par 1 kilogramme de chacun des *gaz* pour s'élever, sous pression constante, de 1 degré de température, entre 0° et 200°, l'unité de chaleur étant la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré la température de 1 kilogramme d'eau entre 0° et 100°.

Air	0,23741
Oxygène	0,21751
Hydrogène	3,4090
Azote	0,24380
Chlore	0,12099
Brome	0,05522
Acide carbonique	0,20246
Oxyde de carbone	0,24500
Protoxyde d'azote	0,3447
Bioxyde d'azote	0,23173
Hydrogène protocarboné	0,59295
Hydrogène bicarboné	0,4040
Acide sulfureux	0,15531
Acide chlorhydrique	0,1852
Hydrogène sulfuré	0,24318
Ammoniaque	0,50836
Vapeurs.	
Ether chlorhydrique	0,27376
Ether sulfurique	0,47966
Alcool	0,45341
Sulfure de carbone	0,15696
Chlorure de silicium	0,1322
Chlorure d'arsenic	0,11224

— *Lois de Gay-Lussac relatives aux combinaisons des gaz.* Ces lois consistent en ce que les volumes des *gaz* qui s'unissent chimiquement sont toujours en rapport simple, et que, si le composé est gazeux, son volume s'exprime par la somme de multiples simples des volumes composants. Ainsi un volume d'oxygène et deux volumes d'hydrogène donnent deux volumes de vapeur d'eau ; deux volumes d'azote et un volume d'oxygène donnent deux volumes de protoxyde d'azote ; trois volumes d'hydrogène et deux volumes d'azote donnent deux volumes d'ammoniaque ; un volume d'oxygène et deux volumes de chlore donnent deux volumes d'acide hypochloreux ; un volume de chlore et un volume d'hydrogène forment deux volumes d'acide chlorhydrique ; etc. Comme tous les corps peuvent être transformés en vapeur, on a étendu la loi même aux corps solides.

— *Densités et volumes théoriques.* La loi de Gay-Lussac établit une relation simple entre les volumes et les densités des composants et du composé, supposés réduits tous trois en vapeur. Si m, m' et m'' représentent les volumes, et d, d', d'' les densités, on doit avoir

$$m''d'' = md + m'd',$$

équation dans laquelle m, m' et m'' représenteront généralement des nombres simples. Lorsque cinq des quantités qui entrent dans cette relation pourront être déterminées par l'expérience, la sixième en résultera. C'est ainsi qu'on est arrivé à concevoir les densités et les volumes de vapeurs qui n'ont jamais pu être obtenues : de la vapeur du charbon, par exemple. Comme la méthode se vérifie parfaitement lorsque toutes les quantités peuvent être déterminées expérimentalement, il est naturel d'admettre les résultats qu'elle fournit dans les autres cas.

— *Poids atomiques.* Les lois simples de Gay-Lussac ont naturellement suggéré l'idée que les volumes égaux des différents *gaz* contenaient des nombres égaux de molécules de ces différents *gaz*, ou au moins des nombres de molécules ayant entre eux des rapports simples. Dans cette hypothèse, les rapports des densités des différents *gaz* ne devaient être autre chose que les rapports des poids de leurs atomes ou de multiples simples des poids de ces atomes. C'est ainsi qu'on est arrivé à la conception des poids atomiques des corps gazeux les plus simples d'abord, ensuite de tous les autres corps, en s'aidant des analogies.

— *Loi de Dulong et Petit.* La comparaison des poids atomiques des différents corps à leurs chaleurs spécifiques a conduit MM. Dulong et Petit à cette remarquable loi : *Le produit du poids atomique d'un corps simple par sa chaleur spécifique est constant.* En réalité, tous les produits calculés diffèrent peu les uns des autres et sont compris entre 6 et 7. Le carbone, le bore et le silicium échappent seuls à cette loi, mais ils peuvent tous trois se présenter sous trois états différents : l'état amorphe, l'état graphitoïde et l'état adamantin ; et, sous chacun de ces trois états, ils ont des chaleurs spécifiques différentes, en sorte que les exceptions qu'ils fournissent à la loi ne prouvent pas contre elle.

— *Loi de Newmann.* M. Newmann a généralisé la loi de Dulong et Petit, en démontrant, par des expériences précises, que, pour les corps chimiquement composés d'une manière analogue, le produit de la chaleur spécifique par le poids atomique reste constant.

M. Regnault s'est depuis attaché à confirmer les deux lois de Dulong et Petit et de Newmann par les expériences les plus variées. Il est digne de remarque que ces lois se vérifient d'autant plus exactement que les températures auxquelles on opère sont plus basses.

— *Théorie générale.* La simplicité des lois qui régissent les *gaz* a depuis longtemps, comme nous venons d'en donner des exemples, suggéré l'espoir de tirer de leur étude la découverte des plus importantes lois de la nature. M. Hirn, entre autres, a, dans ces dernières années, proposé une théorie générale des phénomènes thermiques et chimiques, déduits de la conception abstraite des *gaz* parfaits, qui a déjà conquis les suffrages les plus autorisés. Nous trouvons, dans les *Annales de chimie et de physique* (4e série, t. XIV, 1868), une nouvelle théorie tellement lumineuse de ces phénomènes que nous croyons devoir en faire profiter les lecteurs du *Grand Dictionnaire*. Cette théorie est due à M. J. Moutier ; nous en abrégeons autant que possible l'exposition.

M. Moutier prend, avec M. Hirn, pour point de départ la relation générale suivante, applicable à tous les corps, quel que soit leur état physique.

$$(1) \qquad \frac{(R+P)(V-\psi)}{T} = \text{constante},$$

V désignant le volume apparent du corps, ψ le volume invariable occupé par ses atomes, T la température absolue, P la pression externe et R la force qui tend à réunir les atomes, et que M. Hirn désigne sous le nom de pression interne ou de cohésion.

Nous ne discutons pas la formule (1), qui se justifiera par l'exactitude des conséquences qui en seront déduites ; nous remarquerons seulement que, dans le cas des *gaz* où R et ψ peuvent être considérés comme négligeables, elle se réduit à

$$\frac{PV}{T} = \text{constante},$$

et qu'ainsi l'on y retrouve les lois de Mariotte et de Gay-Lussac, que l'on considère comme caractérisant les *gaz* parfaits.

La constante de l'équation (1) serait le rapport à la température absolue T de la demi-force vive de l'éther remplissant l'espace inter-atomique ; on aurait donc

$$(2) \qquad (R+P)(V-\psi) = \frac{1}{2}mv^2,$$

m désignant la masse de l'éther emprisonné et v sa vitesse ; nous ne discutons pas non plus cette formule.

La chaleur dépensée pour échauffer un corps sous la pression constante de l'atmosphère s'emploie de trois manières différentes : une partie sert à élever la température du corps ; elle est représentée par MKdT, M désignant le poids du corps, K sa chaleur spécifique absolue, indépendante de l'état physique, et dT l'élévation de température ; la seconde partie a pour équivalent le travail externe correspondant au refoulement de l'atmosphère, elle est représentée par APdV, A désignant l'équivalent calorifique du travail ; enfin la dernière partie a pour équivalent le travail interne : elle est représentée par Aλ, λ désignant le travail interne ; on a donc

$$(3) \qquad MC\,dT = MK\,dT + AP\,dV + A\lambda,$$

C désignant la chaleur spécifique vulgaire sous pression constante.

Dans les *gaz* parfaits, la cohésion est nulle ; le travail intérieur λ l'est donc aussi, et, par conséquent, l'équation précédente donne

$$K = C - \frac{1}{M} - AP\frac{dV}{dT}.$$

Cela posé, divisons les deux membres de l'équation (2) par $\frac{1}{2}$MKT, nous aurons

$$2\frac{(R+P)(V-\psi)}{MKT} = \frac{mv^2}{MKT} = X.$$

En appliquant les deux formules précédentes à l'hydrogène et à l'azote, pour lesquels on peut négliger R et ψ, M. Moutier trouve successivement X = 345 et X = 350. Il admet en conséquence que X est constant, et il le regarde comme devant être égal à l'équivalent mécanique E de la chaleur, c'est-à-dire à 425, les erreurs commises en négligeant R et λ pouvant expliquer l'erreur du résultat.

Admettons que X = E ; alors l'équation (1) deviendra

$$(4) \qquad \frac{(R+P)(V-\psi)}{T} = \frac{1}{2}MKE.$$

C'est la relation fondamentale dont nous allons voir découler les conséquences.

On en déduit d'abord, en remplaçant E par son égal $\frac{1}{A}$ et comparant à l'équation (2),

$$(5) \qquad MKT = Amv^2,$$

La quantité de chaleur nécessaire pour échauffer un corps, indépendamment de tout travail interne et externe, a pour équivalent l'accroissement de force vive de l'éther interposé entre les molécules du corps.

En négligeant Rψ dans la relation (4), elle devient

$$(6) \qquad RV + P(V-\psi) = \frac{1}{2}MKTE.$$

RV est ce qu'on a appelé le travail de désagrégation totale du *gaz*.

Prenons le cas d'un *gaz* ou d'une vapeur qui se détend sans produire de travail externe dans une enceinte imperméable à la chaleur. Soient T_0 et T_1 les températures initiale et finale, V_0 et V_1 les volumes correspondants : le travail de désagrégation accompli sera $R_0V_0 - R_1V_1$ dont la valeur ne peut être que la demi-perte de force vive ; on aura donc

$$R_0V_0 - R_1V_1 = \frac{1}{2}(mv_0^2 - mv_1^2) = \frac{1}{2}MK(T_0 - T_1)E;$$

d'un autre côté, l'équation (6) donnera

$$R_0V_0 - R_1V_1 + P_0(V^0 - \psi) - P_1(V_1 - \psi) = \frac{1}{2}MK(T_0 - T_1)E;$$

il en résulte immédiatement

$$P_0(V_0 - \psi) = P_1(V_1 - \psi).$$

C'est le remarquable théorème de M. Hirn : « Lorsqu'une vapeur, saturée ou non, sans rendre de travail externe et sans recevoir ni perdre de chaleur, passe de son volume spécifique V_0 à un volume plus grand V_1, et par suite d'une pression P_0 à une pression moindre P_1, il y a toujours égalité entre les produits des pressions externes par les volumes correspondants diminués du volume atomique, pourvu que cette vapeur obéisse dans toutes ses parties à une même loi d'expansion. »

En appliquant cette dernière formule à un *gaz* parfait, on la réduirait à

$$P_0V_0 = P_1V_1,$$

tandis que la loi de Mariotte donnerait

$$\frac{P_0V_0}{T_0} = \frac{P_1V_1}{T_1};$$

mais la contradiction n'est qu'apparente. En effet, l'expérience célèbre de M. Joule prouve précisément que, si un *gaz* change à la fois de volume et de pression sans rendre de travail externe et sans recevoir ni perdre de chaleur, sa température reste la même. Ainsi l'expérience vient nous fournir une première vérification importante de la théorie qui précède.

Dans le cas d'un *gaz* parfait on peut négliger R et ψ, et alors l'équation (4) devient

$$(7) \qquad PV = \frac{1}{2}MKTE.$$

Supposons que le *gaz* se dilate sous pression constante, en désignant par dT et dV les différentielles de la température et du volume, on aura

$$(8) \qquad P\,dV = \frac{1}{2}MKE\,dT;$$

c'est-à-dire

$$\frac{dV}{dT} = \frac{1}{2}KE\frac{M}{P}.$$

Supposons le volume V égal à 1, $\frac{dV}{dT}$ sera le coefficient de dilatation du *gaz* ; d'ailleurs $\frac{M}{P}$ sera indépendant de P. Le coefficient de dilatation d'un *gaz* parfait doit donc être indépendant de la pression. C'est, en effet, ce qu'a trouvé M. Regnault pour l'hydrogène, qui est le *gaz* le plus parfait que nous connaissions.

Nous avons posé plus haut, dans l'hypothèse d'un *gaz* parfait,

$$C = K + \frac{1}{M}AP\frac{dV}{dT};$$

d'un autre côté, l'équation (8) donne, en remplaçant E par son égal $\frac{1}{A}$,

$$\frac{1}{M}AP\frac{dV}{dT} = \frac{1}{2}K.$$

En rapprochant ces deux dernières équations, on trouverait

$$(9) \qquad C = \frac{3}{2}K \quad \text{ou} \quad K = \frac{2}{3}C.$$

Ainsi, dans les *gaz* parfaits, la capacité calorifique absolue serait les $\frac{2}{3}$ de la chaleur spécifique vulgaire. M. Moutier soumet ce résultat à une vérification qui réussit parfaitement.

L'équation (3), qui n'a rien d'arbitraire, donne, en négligeant Aλ, les valeurs suivantes de K :

Pour l'hydrogène	K = 2,4448
Pour l'azote	K = 0,1721
Pour l'oxygène	K = 0,1551

D'un autre côté, l'équation (9), qui a été déduite de l'hypothèse X = E, donne

Pour l'hydrogène	K = 2,272
Pour l'azote	K = 0,1625
Pour l'oxygène	K = 0,145

Les premiers nombres sont un peu supérieurs aux seconds ; mais il faut remarquer qu'en négligeant Aλ dans l'équation on a dû trouver pour K des valeurs trop fortes ; ainsi l'hypothèse X = E se trouve justifiée.

La relation (9) établissant un rapport constant entre la chaleur spécifique vulgaire et la capacité calorifique absolue, on pourrait substituer l'une à l'autre dans l'énoncé de la loi de Dulong et Petit : que le produit du poids atomique par la chaleur spécifique est constant ; d'un autre côté, M. Hirn admet que les corps simples exigent la même quantité de chaleur pour s'échauffer lorsqu'ils sont libres ou combinés. Il substitue, en conséquence, à la loi de Newmann la formule suivante : *Le produit du poids atomique moyen par la chaleur spécifique absolue est constant et égal à la somme des produits analogues que l'on obtient pour les corps simples.*

La loi qui vient d'être énoncée donnerait, pour une combinaison binaire quelconque,

$$MK + M'K' = (M + M')K'',$$

M et M′ désignant les poids des corps composants, K et K′ leurs chaleurs spécifiques absolues, et K″ la chaleur spécifique absolue du produit de la combinaison. Or l'équation (5)

$$MKT = Amv^2$$

transformerait la précédente en

$$mv^2 + m'v'^2 = m''v''^2.$$

Les lois de Dulong et de Newmann, convenablement interprétées, se traduiraient donc ainsi : *La force vive de l'éther dans le résultat d'une combinaison chimique est la somme de ses forces vives dans les corps composants.*

Reprenons la relation (8)

$$P\frac{dV}{dT} = \frac{1}{2}MKE.$$

D'après ce qu'on vient de dire, MK reste le même d'un *gaz* à l'autre, lorsque le volume et la pression restent les mêmes, puisque M est alors proportionnel au poids atomique ; il en résulte que le coefficient de dilatation est le même pour tous les *gaz* parfaits. C'est la loi de Gay-Lussac confirmée par les expériences de M. Regnault.

On arrive à des conséquences plus remarquables encore en associant la loi des chaleurs spécifiques à la relation (4). Nous avons admis la relation.

$$MK + M'K' = (M + M')K''.$$

D'un autre côté, l'équation (4) donne

$$MK = 2\frac{(R+P)(V-\psi)}{TE}.$$

Il en résulte, pour une combinaison binaire quelconque ou un mélange de corps à la même température,

$$(10) \quad (R+P)(V-\psi) + (R'+P')(V'-\psi') = (R''+P'')(V''-\psi-\psi');$$

c'est-à-dire : *Le produit du volume inter-atomique d'une combinaison ou d'un mélange par la somme des pressions intérieure et extérieure est égal à la somme des produits analogues relatifs aux corps mélangés, les trois corps étant supposés à la même température.*

Si l'on suppose qu'il s'agit de *gaz* permanents, on peut négliger R, R′, R″, ψ et ψ', et la relation se réduit alors à

$$PV + P'V' = P''V''.$$

C'est la loi connue des mélanges de *gaz* et de vapeurs.

L'équation (10), appliquée à une combinaison chimique, établit une relation simple entre les cohésions R, R′, R″ des corps composants et des corps composés. S'il s'agit de *gaz*, en supposant la pression la même et négligeant ψ et ψ', il vient

$$R'' = (R+P)\frac{V}{V''} + (R'+P)\frac{V'}{V''} - P.$$

Cette formule est extrêmement remarquable.

Supposons d'abord que deux *gaz* se combinent à volumes égaux, sans condensation, on aura

$$R'' = \frac{1}{2}(R + R');$$

c'est-à-dire que la cohésion du corps composé sera la moyenne arithmétique des cohésions des corps composants. Prenons quelques exemples : deux volumes de bioxyde d'azote sont formés d'un volume d'azote et d'un volume d'oxygène ; le bioxyde d'azote doit donc être aussi permanent que l'azote et l'oxygène ; or c'est précisément ce qui résulte des essais tentés pour le liquéfier. L'acide chlorhydrique se forme de même de volumes égaux d'hydrogène et de chlore, sans condensation ; il doit donc être plus difficile à liquéfier que le chlore, puisque l'hydrogène est permanent. C'est, en effet, ce qu'indique

l'expérience. Les acides bromhydrique et iodhydrique, qui sont de même composés de volumes égaux d'hydrogène et de vapeurs de brome ou d'iode, seront plus difficiles à liquéfier que l'acide chlorhydrique, puisque le brome et l'acide sont moins volatiles que le chlore. Cette conséquence de la formule est encore conforme à la réalité.

Supposons, en second lieu, que la combinaison soit accompagnée d'une condensation, la pression externe P restera dans la formule et l'on aura

$$R'' = R\frac{V}{V''} + R'\frac{V'}{V''} + \left(\frac{V+V'}{V''} - 1\right)P.$$

On voit d'abord que si les deux *gaz* peuvent donner plusieurs combinaisons, et que dans l'une d'elles il n'y ait pas condensation, la cohésion, dans celle ci, sera beaucoup moins grande que dans les autres. C'est ce qu'on vérifie, par exemple, sur le bioxyde d'azote, qui est formé sans condensation et qui n'a pas été liquéfié.

Mais considérons quelques cas particuliers, et comparons deux combinaisons différentes de deux mêmes corps qui contiennent, sous le même volume V'', des volumes égaux V de l'un des corps et des volumes différents V' et V'_1 de l'autre; on aura

$$R'' = R\frac{V}{V''} + R'\frac{V'}{V''} + \left(\frac{V+V'}{V''} - 1\right)P,$$

et

$$R''_1 = R\frac{V}{V''} + R'_1\frac{V'_1}{V''} + \left(\frac{V+V'_1}{V''} - 1\right)P;$$

d'où

$$R'' - R''_1 = R'\frac{V'-V'_1}{V''} + \frac{V'-V'_1}{V''}P$$
$$= (R'+P)\frac{V'-V'_1}{V''}.$$

Appliquons cette formule à l'acide carbonique et à l'oxyde de carbone : le premier *gaz* contient son volume d'oxygène, le second n'en contient que la moitié, et des volumes égaux des deux contiennent la même quantité de carbone. On aura donc, en désignant par R' la cohésion de l'oxygène, par R''_1 celle de l'acide de carbone, et par R'' celle de l'acide carbonique,

$$R'' - R''_1 = \frac{1}{2}(R'+P).$$

La différence sera positive, et, en effet, l'acide carbonique a pu être liquéfié, tandis que l'oxyde de carbone n'a pas pu l'être.

Le *gaz* oléfiant et le *gaz* des marais offrent un exemple analogue.

La même formule montre que, lorsque deux corps peuvent se substituer l'un à l'autre dans leurs combinaisons isomères avec un troisième, la cohésion du produit varie dans le même sens que celle du corps variable. Ainsi, en substituant le chlore à l'hydrogène, le brome au chlore, l'iode au brome, dans leurs combinaisons avec le soufre, par exemple, on trouvera des composés de moins en moins volatiles. C'est ce que confirme l'expérience.

— Chim. I. Historique. Le terme de *gaz*, communément appliqué aujourd'hui à toutes les substances aériformes, a été introduit dans la chimie par Van Helmont vers le milieu du XVIIe siècle. A proprement parler, un *gaz* est une substance qui possède une élasticité parfaite, et qui présente, sous une pression constante, un même coefficient de dilatation, tandis que les vapeurs, c'est-à-dire les *gaz* rapprochés de leur point de liquéfaction, n'ont pas un coefficient de dilatation identique dans les mêmes conditions de pression. Il est bon de faire remarquer, toutefois, que la distinction entre les *gaz* et les vapeurs ne peut pas être maintenue, puisque la plupart des *gaz* ont été liquéfiés. Toutes les vapeurs deviennent *gaz* à une température suffisamment haute, et tous les *gaz* deviennent vapeurs lorsqu'ils sont en partie liquéfiés et en contact avec leurs liquides générateurs, c'est-à-dire lorqu'ils ont acquis la densité la plus forte qu'ils puissent acquérir sans prendre l'état liquide. Une vapeur n'est qu'un *gaz* à son maximum de densité.

Avant le milieu du XVIIe siècle, la nature de l'air était à peu près complétement inconnue. On le considérait comme un élément subtil analogue au feu. On croyait bien que l'air contribuait à la formation de certaines substances dont il devenait partie constituante; mais on n'avait aucune opinion arrêtée relativement à sa pondérabilité et à sa nature chimique. On savait qu'il était nécessaire à la combustion et à la respiration; mais on lui attribuait sur tous ces phénomènes une action plutôt semblable à celle que la lumière exerce sur la végétation qu'à celle que nous savons être son action véritable. Quant aux *gaz* d'une nature chimique autre que celle de l'air atmosphérique, il est douteux que les anciens en aient eu connaissance. Sans doute ils avaient observé les substances gazeuses suffocantes qui s'exhalent de la terre en divers endroits, sans doute ils avaient distingué ces émanations de l'air atmosphérique ordinaire; mais, pour tous les auteurs qui en parlent, du XIVe au XVe siècle, ces émanations ne paraissent pas différer de l'air quant à leur nature intime; elles sont formées d'air charriant quelques substances étrangères et nuisibles. Ainsi Basile Valentin dit, en décrivant l'air inflammable et suffocant des mines : « Cette vapeur suffocante, il faut bien se le rappeler, est ainsi nommée parce que ce n'est pas de l'air pur comme celui que l'on rencontre aux environs, mais bien de l'air qui charrie quelque chose qui est plus épais et plus nuisible à l'homme que l'air ordinaire. » On étudiait peu, pendant cette période, les *gaz* qui se dégagent dans les opérations chimiques. Paracelse (1493-1541) mentionne, il est vrai, la production d'un *gaz* pendant la dissolution du fer dans l'acide sulfurique, mais sans y attacher d'importance; et Libavius (mort en 1616) ne paraît avoir connu d'autres substances gazeuses, en dehors de l'air atmosphérique, que celles qui se dégagent des mines.

Van Helmont, le premier (1577-1644), entreprit l'étude des fluides aériformes qui diffèrent de l'air atmosphérique. Il reconnut que ces substances peuvent être produites artificiellement; il distingua les *gaz* des vapeurs en réservant exclusivement le nom de *gaz* à celles de ces substances qui ne peuvent pas être liquéfiées. Il découvrit beaucoup de conditions dans lesquelles des *gaz* prennent naissance, telles que les putréfactions, la combustion, les fermentations, les dissolutions des métaux ou des calcaires dans les acides, etc.; mais là se bornèrent ses découvertes. Il ne paraît pas qu'il ait jamais eu une vraie conception sur les relations qui existent entre les *gaz* divers et l'air, ni qu'il ait distingué les diverses espèces de *gaz* les unes des autres.

Dans le XVIIe siècle, la constitution de l'air atmosphérique commençait, il faut le dire, à préoccuper tous les esprits. En 1630, un physicien français, Jean Rey, publia un ouvrage intitulé : *Essays sur la recherche de la cause pour laquelle le plomb et l'étain augmentent de poids lorsqu'on les calcine.* Il pensait que l'augmentation de poids des métaux que l'on calcine tient à une combinaison de ces métaux avec une portion de l'air ambiant. Toutefois, imbu des idées qui dominaient alors sur la composition des métaux, il admettait que l'air qui se combine à la chaux pour former les métaux préexiste dans cette chaux et la rend plus légère que le métal lui-même par un phénomène analogue à celui qui fait que le sable a une moindre densité lorsqu'il est humide que lorsqu'il est sec. Aussi admettait-il que l'augmentation de poids produite par la calcination est limitée et définie. Voici comment il s'exprimait : « L'air espaissi s'attache à la chaux, et va adhérant peu à peu aux plus minces de ses parties; ainsi son poids augmente du commencement jusqu'à la fin. Mais quand tout est affublé, elle n'en sauroit prendre davantage. » Ce travail de Rey fut le premier qui posa cette importante question, laquelle, un siècle et demi plus tard, devint, entre les mains de Lavoisier, la base du système chimique qui domine aujourd'hui.

En 1650, Turquet de Mayenne fit faire un nouveau progrès à l'étude des *gaz*. Il reconnut que l'air qui se dégage quand on dissout du fer dans l'acide sulfurique est inflammable, et l'hydrogène fut dès lors reconnu comme une substance distincte.

Les théories et les expériences se continuèrent; Hooke, puis Bayle, puis Lémery s'occupèrent successivement de la combustion. Enfin, en 1727, Hales publia un important travail. Son travail se distinguait de ceux de tous ses prédécesseurs en ce qu'il employait dans ses analyses la méthode quantitative. Le premier, il décrivit un appareil propre à recueillir les *gaz*, appareil que l'on peut considérer comme le germe de la cloche pneumatique à eau et à mercure que nous employons aujourd'hui. Il est toutefois à remarquer que Hales, comme quelques années plus tard Boerhaave (1732), et comme en général les auteurs de cette époque, posait plutôt des problèmes qu'il ne donnait des solutions. Le travail le plus important peut-être, parmi ceux qui ont été publiés dans cette période, est celui de Black sur la différence qui existe entre les alcalis fixes et les carbonates. Le résultat de ce travail fut la découverte de l'acide carbonique comme *gaz* distinct de l'air atmosphérique; il donna à l'acide carbonique le nom d'*air fixe*. Plus tard, en 1764, Macbride publia des essais expérimentaux dans lesquels il fit connaître mieux qu'on ne l'avait fait avant lui les conditions dans lesquelles l'air fixe ou acide carbonique se produit dans les fermentations, les putréfactions, etc.

En 1766, Cavendish donna une nouvelle impulsion à la chimie pneumatique. Il étudia l'acide carbonique et l'hydrogène (air inflammable), fit connaître leurs caractères physiques et chimiques, décrivit leur mode de préparation et les appareils propres à les recueillir. Il découvrit que l'hydrogène mêlé avec l'air atmosphérique forme un mélange détonant dont l'explosion est plus ou moins violente, suivant les proportions dans lesquelles est fait le mélange. Il reconnut que tous les métaux ne dégagent pas, sous le même poids, la même quantité d'hydrogène en se dissolvant dans l'acide sulfurique, et qu'ils se dissolvent plus facilement dans l'acide sulfurique étendu que dans l'acide sulfurique concentré. Enfin il vit que l'acide carbonique précipite la chaux et la magnésie à l'état de carbonates et redissout ensuite les carbonates précipités.

En 1771, Priestley observa que l'air fixe, mis en contact avec des végétaux à la lumière solaire, redevient capable d'entretenir la combustion et la respiration, et, en 1774, Bergneaux, dans une étude beaucoup plus approfondie que celles qui avaient précédé, fit voir que l'air fixe, auquel il donna le nom d'*acidum aereum*, possède les caractères d'un acide et existe dans l'atmosphère.

En 1774, Priestley découvrit l'oxygène et en reconnut la nature distincte de celle des autres *gaz* connus. Dans la même année 1774, Lavoisier, à la suite d'un travail sur la calcination de l'étain dans des vases fermés, émit le premier l'idée que l'air était un mélange de deux *gaz*, dont l'un entretient la combustion et la respiration, tandis que l'autre ne possède ni l'une ni l'autre de ces propriétés. C'est une année plus tard, en 1775, que, par son remarquable travail sur la composition de l'air, il prouva d'une manière définitive que l'air est, en effet, formé de deux *gaz*, et que l'un de ces *gaz* est identique à celui qui se dégage dans la calcination de l'oxyde rouge de mercure. Il montra que ce *gaz*, auquel il donna lui-même plus tard le nom d'*oxygène*, et auquel il avait commencé par donner le nom d'*air vital*, est celui auquel sont dus les phénomènes de combustion et de respiration.

On peut dire que, vers 1783, la chimie pneumatique avait déjà fait des progrès immenses, puisque la constitution chimique de l'air était connue et qu'on avait su déjà distinguer un certain nombre de *gaz* déterminés, tels que l'hydrogène, l'oxygène, l'azote et l'acide carbonique.

Outre les *gaz* que nous venons de mentionner, Priestley avait découvert l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque, le *gaz* fluorosilicique (fluorure de silicium), le *gaz* sulfureux et le protoxyde d'azote. Enfin Scheele avait découvert le chlore.

L'ensemble de toutes ces découvertes jeta une grande confusion dans les idées, et bientôt les anciennes théories chimiques, ne suffisant plus, durent s'effacer et faire place à un système nouveau, qui fut enfanté par le génie de Lavoisier. Le système qui dominait depuis un siècle était le système du phlogistique, imaginé par Stahl. Dans ce système, on admettait que les métaux étaient des combinaisons d'un corps inconnu, le phlogistique (principe du feu), avec les terres ou oxydes métalliques, alors considérés comme des corps simples. Lavoisier montra : 1° que les métaux augmentent de poids en se convertissant en terres; 2° que les terres perdent de l'oxygène en repassant à l'état de métaux; 3° que le poids d'oxygène dégagé dans le passage des terres à l'état de métal, additionné avec le poids du métal, donne exactement le poids de la terre. Ces expériences ne pouvaient plus laisser aucun doute dans l'esprit. Les corps simples n'étaient pas les terres, mais les métaux; les terres n'étaient point des corps simples, mais des combinaisons d'un métal avec l'oxygène atmosphérique. Vainement Priestley, ce dernier soutien de la théorie du phlogistique, prétendit-il que le phlogistique a un poids négatif, qu'il est repoussé au lieu d'être attiré par la terre, et que, par conséquent, lorsque les terres se combinent avec lui pour former un métal, son poids doit être défalqué de celui de la terre, ce qui explique la plus grande légèreté du métal. Le bon sens public fit justice de ces hypothèses insoutenables, et la théorie du phlogistique fut à tout jamais abandonnée. On peut dire qu'en ce moment la chimie pneumatique avait fait sa jonction avec la chimie des liquides et des *gaz*. On avait reconnu que les *gaz* entrent dans la constitution des corps solides et liquides, et que ces derniers peuvent fournir des *gaz* en se décomposant. La science devenait une et n'avait plus qu'à se développer.

La constitution physique de l'atmosphère était d'ailleurs connue par les travaux de Torricelli et de Pascal. Torricelli avait découvert que, dans un vase vide d'un côté et en communication avec l'air de l'autre côté, le mercure s'élève à 0m,76 dans la branche vide. Il attribua ce fait au poids de l'atmosphère, et justifia son hypothèse en montrant que l'eau, qui est 13 fois et demie moins dense que le mercure, s'élève à une hauteur 13 fois et demie plus considérable. Pascal acheva de démontrer que l'atmosphère exerce une pression sur la surface de la terre, en montant sur les montagnes du Puy-de-Dôme et en observant que la colonne de mercure soulevée dans le baromètre descend à mesure que l'on s'élève, c'est-à-dire à mesure que la couche d'air qui pèse sur la surface du mercure devient moins considérable.

Nous ne poursuivrons pas l'étude historique des *gaz* au delà de 1783, parce qu'à partir de cette époque, faire l'histoire des découvertes relatives aux *gaz*, ce serait faire l'histoire de la chimie entière.

— II. Absorption des gaz par les liquides et les solides. 1° *Absorption des gaz par les liquides.* Les lois qui régissent la solubilité des *gaz* dans les liquides sont inverses de celles qui régissent la solubilité des corps solides. Lorsqu'un liquide dissout un solide, l'affinité des deux corps détermine seule le changement d'état du solide, et, comme ce changement d'état exige du calorique, la chaleur favorise la dissolution. Lorsque c'est un *gaz* qui se dissout, l'affinité du liquide pour le gaz détermine encore un changement d'état, mais en ordre inverse. Ce nouveau changement d'état, au lieu d'être accompagné d'une absorption de calorique, est accompagné d'un dégagement de chaleur. Il est évident, d'après cela, que, si l'on chauffe, on tendra à produire un effet inverse de celui qui résulte de l'affinité des deux corps, c'est-à-dire à détruire la dissolution.

Ce que le raisonnement nous conduit à admettre, l'expérience nous le démontre. Les quantités de *gaz* dissoutes dans un liquide décroissent avec l'élévation de la température, et lorsque celle-ci est suffisamment élevée, la totalité du *gaz* redevient libre.

D'un autre côté, lorsque l'on comprime les *gaz*, on en rapproche les molécules, et l'accroissement de l'attraction de ces petites masses les unes pour les autres en est la conséquence. En comprimant les *gaz*, on produit donc le même effet que si on les refroidissait. Cela est si vrai, qu'on parvient à liquéfier les *gaz* par le seul effet de la pression.

Nous en conclurons que la pression doit, comme l'abaissement de la température, favoriser la dissolution des *gaz*; et ici encore le raisonnement est confirmé par l'expérience.

Jusqu'à ces derniers temps, on a même cru que la loi qui régissait le rapport de la quantité de *gaz* absorbée par un liquide et de la pression que ce *gaz* supporte était des plus simples. D'après les expériences de Henry et de Dalton, on admettait que les *gaz* se dissolvent proportionnellement à la pression, c'est-à-dire que, quand la pression devient deux, trois, quatre fois plus grande, la quantité en poids du *gaz* dissous devient aussi double, triple, quadruple.

MM. de Khanikof et Louguinine ont fait un très-remarquable travail sur ce sujet, avec un nouvel appareil de leur invention qui leur a permis de pousser la rigueur beaucoup plus loin que ne l'avaient fait Henry et Dalton. Il résulte de ces expériences que la proportionnalité n'existe pas.

L'appareil de MM. de Khanikof et Louguinine ne peut être décrit ici. Disons seulement qu'il permet de mesurer les volumes de *gaz* absorbés à une température constante et sous différentes pressions, variant depuis 1 jusqu'à 10 et 12 atmosphères, et cela avec une extrême précision.

MM. de Khanikof et Louguinine définissent le *coefficient d'absorption* d'un *gaz* le volume de *gaz réduit* absorbé à une température donnée par l'unité de volume d'un liquide, en appelant *volume réduit* le volume d'un *gaz* mesuré à une température constante, et ramené par le calcul à 0° et à la pression normale de 0m,760.

Au moyen d'un grand nombre d'expériences exécutées avec un soin extrême, MM. de Khanikof et Louguinine ont démontré que la loi de Henry et Dalton est entièrement fausse. Pour qu'elle fût vraie, le coefficient d'absorption devrait s'élever proportionnellement à la pression, de telle façon que, si l'on désigne par α_1 et $\alpha_1 + n$ deux de ces coefficients obtenus sous des pressions P_1 et $P_1 + n$, on aurait $\alpha_1 + n : \alpha_1 :: P_1 + n : P_1$, ou bien

$$\frac{\alpha_1 + n}{\alpha_1} - \frac{P_1 + n}{P_1} = 0.$$

Or, non-seulement cette condition n'a jamais lieu pour le *gaz* carbonique, *gaz* sur lequel ces savants ont opéré, mais encore la différence, qui a toujours une valeur positive, croît régulièrement à mesure que la pression s'élève.

Ce travail de MM. de Khanikof et Louguinine est évidemment d'une très-haute importance; car il est de ceux qui ne laissent aucun doute dans l'esprit, et, dans la science, il est aussi important de déraciner une erreur que d'apporter une vérité nouvelle.

Une loi remarquable, relative à l'absorption des *gaz* par les liquides, est celle qui régit la solubilité d'un mélange de différents *gaz* dans un liquide donné.

Soit un mélange de deux *gaz* A et B, dans lequel A entre pour un cinquième et B pour quatre cinquièmes, par exemple; si, le volume restant le même, le *gaz* B disparaissait, le *gaz* A occuperait seul tout l'espace, et aurait, par suite, une pression cinq fois moindre que celle du mélange primitif. Il serait alors susceptible de se dissoudre avec le coefficient de solubilité correspondant à la pression qu'il aurait. Appelons P cette quantité.

Si le *gaz* A disparaissait, B occupérait seul tout l'espace et aurait une pression qui serait les quatre cinquièmes de celle du mélange. Il pourrait se dissoudre avec le coefficient qu'il aurait à cette pression. Soit P′ la quantité qui s'en dissoudrait.

On constate que, lorsque les deux *gaz* sont mélangés, les quantités respectives de A et de B qui se dissolvent sont égales à P et à P′.

C'est ce qu'on exprime en disant : *Lorsqu'un liquide agit sur un mélange de plusieurs* gaz, *il dissout de chacun d'eux ce qu'il en dissoudrait si ce* gaz *était seul avec la part de pression qui lui revient dans le mélange.*

2° *Absorption des gaz par les solides.* Plusieurs substances solides ont la propriété d'absorber les *gaz* : tels sont le noir de platine et le charbon de bois. Mais le charbon de bois est le seul de tous ces corps dont on ait déterminé le coefficient d'absorption par rapport aux différents *gaz*. Il résulte des expériences de de Saussure qu'à la température

de 12° et sous la pression de $0^m,724$, un volume de charbon de bois absorbe :

	vol.
Gaz ammoniac.	90
Gaz acide chlorhydrique. . .	85
Gaz anhydride sulfureux. . .	65
Gaz acide sulfhydrique. . . .	55
Gaz protoxyde d'azote.	40
Gaz anhydride carbonique. . .	35
Gaz oléfiant.	35
Gaz oxyde de carbone.	9,4
Gaz oxygène.	9,4
Gaz azote.	7,5
Gaz hydrogène.	1,75

L'action absorbante d'un grand nombre d'autres substances, telles que différentes espèces de bois, la soie, a été également examinée par de Saussure ; mais la nature variable de ces corps enlève tout intérêt à ces déterminations. Relativement au charbon de bois, il faut remarquer que l'ordre des coefficients d'absorption est le même que celui des coefficients de solubilité dans l'eau. Les *gaz* les plus absorbables sont aussi les plus solubles. Il faut remarquer aussi que, de même qu'un *gaz* dissous dans un liquide en empêche un autre de se dissoudre, ou est chassé par lui suivant leur volume relatif, de même le charbon n'absorbe un *gaz* facilement que lorsqu'il n'est pas déjà saturé d'un autre *gaz*. Or comme, ordinairement, il est saturé d'air atmosphérique, il faut, lorsqu'on veut étudier sa faculté absorbante par rapport à un autre *gaz*, commencer par le priver d'air. On obtient ce résultat en le portant au rouge, et le plongeant encore incandescent dans le *gaz* qu'on veut faire absorber par lui.

L'absorption des *gaz* par les solides explique un grand nombre de ces actions singulières auxquelles on a donné le nom d'*actions catalytiques*. Il est probable, par exemple, que c'est à cette cause qu'il faut attribuer la faculté que possède l'éponge de platine de déterminer l'inflammation d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène. Les deux *gaz* se condensant l'un et l'autre à la surface du métal, leurs molécules se trouvent assez rapprochées pour que la combinaison s'opère ; d'autre part, cette combinaison développe assez de chaleur pour porter au rouge le platine et pour enflammer le *gaz* ambiant. Magnus a fait sur ce sujet des expériences du plus haut intérêt. Il a reconnu que, par suite de l'absorption des *gaz* par les solides, les coefficients de dilatation des *gaz* varient lorsqu'on fait varier la surface intérieure des vases dans lesquels on détermine les coefficients. Il a même déterminé la quantité de *gaz* condensée à la surface d'un centimètre carré de verre. Ainsi, dans deux vases de même capacité présentant des surfaces qui étaient entre elles comme 1 : 36, les coefficients de dilatation de l'anhydride sulfureux entre 0° et 100° étaient de 0,3822 et 0,3886, ce qui a permis de calculer la quantité d'anhydride sulfureux condensée sur chaque millimètre de surface. Cette quantité est égale à $0^m,0008$ cubes. Le même résultat était obtenu lorsqu'il plaçait une éponge de platine dans le *gaz*. Sans cette éponge, le coefficient de dilatation du *gaz* sulfureux était $0^m,3832$, et, en présence du platine extrêmement divisé (noir de platine), il devenait 0,3922. Il est infiniment probable que, dans les recherches classiques de M. Regnault sur la loi de Mariotte, les déviations observées tenaient en partie à cette condensation des *gaz* à la surface des vases dans lesquels ils étaient contenus. Ces phénomènes exercent aussi une influence perturbatrice sur les expériences destinées à faire connaître d'une manière exacte les densités des *gaz*.

— III. Procédés pour recueillir et conserver les gaz. Nous ne décrirons pas ici ces procédés en détail, parce que leur description exigerait un grand nombre de figures qui ne cadreraient point avec l'étendue nécessairement limitée de cet article. Tout le monde, d'ailleurs, connaît plus ou moins les appareils employés dans les laboratoires pour recueillir, conserver et étudier les *gaz*. Nous nous contenterons de dire que, dans tous les cas, c'est sur un liquide, l'eau ou le mercure, qu'on les recueille. Lorsque les *gaz* ne sont pas très-solubles dans l'eau, et que l'on ne fait pas d'essais quantitatifs, pour lesquels l'absorption par l'eau, quelque faible qu'elle soit, pourrait nuire, on opère sur l'eau. Lorsque, au contraire, on se livre à des expériences quantitatives, une analyse eudiométrique, par exemple, on opère sur le mercure, qui n'absorbe pas les *gaz*, ou qui, s'il les condense à la surface, les condense assez peu pour qu'on puisse n'en pas tenir compte.

— IV. Combinaisons des gaz en volume. *Loi de Gay-Lussac.* Lorsque deux *gaz* se combinent, on observe toujours un rapport très-simple entre les volumes des deux *gaz* primitifs et le volume du composé formé, considéré aussi à l'état gazeux dans les mêmes conditions de pression et de température. Le composé formé occupe souvent un volume plus faible que la somme des volumes des *gaz* élémentaires. On dit alors qu'il y a *contraction*. Cette contraction peut s'exprimer par la formule générale $\frac{V - v}{V}$, dans laquelle V représente le volume du mélange des deux *gaz* et v le volume du composé formé.

Quelquefois, le composé formé occupe le même volume que la somme des deux *gaz* élémentaires ; ce cas ne se rencontre que quand les deux *gaz* élémentaires se combinent à volume égal. L'inverse n'est pas vrai : il peut y avoir contraction même lorsque deux *gaz* se combinent à volume égal.

Jamais le volume du composé formé ne dépasse la somme des volumes des *gaz* élémentaires. En un mot, on n'observe jamais de dilatation dans la combinaison des *gaz*.

— V. Constitution des gaz. *Hypothèse d'Avogadro et d'Ampère.* Nous avons vu qu'avec les *gaz* parfaits, le coefficient de dilatation par la chaleur, et de contraction par la pression, est égal pour tous. La force élastique de tous les *gaz* est donc la même ou sensiblement la même, si l'on considère non plus les *gaz* parfaits, mais les *gaz* tels que la nature nous les fournit. Or, comme on admet généralement aujourd'hui que les molécules gazeuses sont en mouvement, et que la force élastique des *gaz* résulte du choc de leurs molécules contre les parois des vases qui les contiennent, il n'y a que deux manières d'expliquer cette identité de force élastique pour tous les *gaz* : ou bien à volume égal, dans les mêmes conditions de pression et de température, tous les *gaz* renferment le même nombre de molécules possédant toutes la même force vive, ou bien le nombre des molécules variant d'un *gaz* à l'autre, la force vive de ces molécules varie aussi, mais dans un rapport inverse, de manière que si le nombre des chocs devient deux fois moindre, chacun étant deux fois plus fort, les parois frappées sont également ébranlées. Entre ces deux suppositions, la première est évidemment la plus simple, d'autant que, si le nombre de molécules varie d'un *gaz* à l'autre, il ne peut pas varier dans des rapports quelconques, mais seulement dans des rapports simples, rationnels et commensurables. Ceci se déduit forcément de la loi de Gay-Lussac. En effet, si les corps gazeux sont formés de molécules, si les décompositions et les combinaisons résultent des échanges d'atomes qui se font entre les molécules, ou bien de la réunion de ces molécules en une, il est bien évident que le nombre des molécules qui ont réagi et le nombre de celles qui proviennent de la réaction doivent présenter un rapport simple. Les réactions ne peuvent se produire qu'entre une molécule et une autre molécule, ou entre une molécule et deux molécules, etc. ; dès lors, s'il y a identité ou seulement rapports simples entre les nombres de molécules renfermées dans des volumes égaux de différents *gaz*, les rapports rationnels et incommensurables existant entre les molécules réagissantes et les molécules de nouvelle formation devront se retrouver entre les volumes des *gaz* avant et après la combinaison. Si, au contraire, le nombre des molécules varie d'un *gaz* à l'autre dans une proportion quelconque, la même absence de rapport simple devra s'observer entre les volumes des *gaz* qui se combinent et le volume des *gaz* combinés. Comme, en réalité, ce sont des rapports simples, rationnels et commensurables que l'on observe dans ces derniers cas, nous sommes bien obligés d'admettre que, si tous les *gaz* ne renferment pas le même nombre de molécules, ils en renferment au moins des nombres qui sont des multiples ou des sous-multiples les uns des autres. Entre tous ces rapports, le rapport $\frac{1}{1}$ étant le plus simple, c'est celui qui a été adopté par Avogadro d'abord, puis par Ampère, comme étant le plus probable. L'hypothèse d'Avogadro et d'Ampère peut donc être formulée ainsi : *A volumes égaux et toutes choses étant égales d'ailleurs, tous les* gaz *renferment exactement le même nombre de molécules, de telle façon que le rapport qui existe entre les densités de deux* gaz *est le même qui existe entre les poids respectifs de leurs molécules.*

L'hypothèse d'Avogadro et d'Ampère ne pouvait pas être démontrée par des méthodes physiques : la chimie seule pouvait la vérifier. Il fallait chercher des méthodes propres à démontrer que le poids de la molécule d'une substance déduite de cette hypothèse est ou n'est pas exact. Cette méthode trouvée, on n'aurait qu'à déterminer, au moyen de la densité de vapeur, le poids moléculaire de toutes les substances connues, et à voir ensuite si ces poids sont exacts. S'ils l'étaient, l'hypothèse se trouverait par là même vérifiée ; si, au contraire, ils ne l'étaient pas, elle serait renversée. Or, cette vérification expérimentale des poids moléculaires est possible. Elle est fondée sur ce que, les atomes étant indivisibles, la plus petite quantité d'un corps que l'on puisse remplacer par un autre dans une combinaison est un atome de ce corps.

Prenons un exemple :

On connaît un composé d'hydrogène et de carbone, le *gaz* des marais, dont le poids moléculaire, déduit de la densité, est 16. Ce poids est-il exact ? ou bien la molécule du *gaz* des marais pèse-t-elle plus ou moins de 16 ? Pour résoudre ce problème, on analyse le *gaz*, et l'on trouve que, sur 16 parties, il renferme 12 de carbone et 4 d'hydrogène. Comme le poids atomique de l'hydrogène est 1, si le poids moléculaire du *gaz* des marais est 16, dire que 16 parties de ce *gaz* en renferment 4 d'hydrogène, c'est dire qu'une molécule renferme 4 atomes d'hydrogène. S'il en est ainsi, l'atome étant indivisible, on pourra remplacer dans le *gaz* des marais $\frac{1}{4}$, ou $\frac{1}{2}$, ou $\frac{3}{4}$, ou la totalité de l'hydrogène par un autre corps ; mais on ne pourra jamais le remplacer par fractions inférieures à $\frac{1}{4}$, par $\frac{1}{6}$ ou par $\frac{1}{8}$, par exemple ; car il faudrait pour cela que l'atome d'hydrogène pût être divisé. Si, au contraire, le poids moléculaire, au lieu d'être 16, était 8, ou 24, ou 32, il est clair qu'une molécule de ce gaz, renfermant alors 2, ou 6, ou 8 atomes d'hydrogène, dans le premier cas, ce métalloïde ne serait remplaçable que par moitié ; dans le second cas, il serait remplaçable par sixième, et dans le dernier, il le serait par huitième. Or, l'expérience a prononcé. Elle a montré que, dans le *gaz* des marais, l'hydrogène est remplaçable par quart et jamais par fractions inférieures. Le poids moléculaire est donc bien 16, c'est-à-dire le poids déduit de l'hypothèse d'Avogadro et d'Ampère.

Un grand nombre de poids moléculaires déduits des densités gazeuses ayant été vérifiés par cette méthode, on a trouvé que, presque dans tous les cas, l'hypothèse d'Ampère se trouve vraie. Il existe toutefois quelques corps, tels que l'acide sulfurique hydraté et le chlorhydrate d'ammoniaque, qui paraissent faire exception à cette loi ; leur densité, et par suite le poids moléculaire qu'on en déduit pour eux, est trop faible de moitié. D'autre part, il est impossible de dédoubler le poids moléculaire qui se déduit de l'étude chimique de ces corps : on ne le pourrait qu'en dédoublant les poids atomiques du chlore, de l'azote, du soufre, etc., et tous les poids atomiques sont trop solidement établis pour qu'on puisse songer à les modifier en rien.

Si peu nombreuses que soient les exceptions, elles existent, et, dès lors, l'hypothèse d'Ampère serait fausse, au moins dans sa généralité, si l'on ne parvenait à les faire disparaître. C'est à quoi se sont attachés un grand nombre de chimistes partisans de cette hypothèse, tandis que ses adversaires cherchaient à prouver que ces exceptions étaient des exceptions véritables. Les partisans de l'hypothèse d'Ampère ont supposé que certains corps se décomposent en deux autres à la température à laquelle on détermine leur densité de vapeur, et qu'en se refroidissant ensuite, pour revenir à la température ordinaire, ils se recombinent de manière que le chimiste n'est averti par rien de cette décomposition, ou, comme on dit, de cette dissociation momentanée.

S'il en était ainsi, et en raisonnant d'après l'hypothèse d'Ampère, chacune des deux vapeurs devenue libre occuperait le même volume qu'aurait occupé le corps primitif, s'il ne s'était pas dissocié ; les deux corps réunis occuperaient donc un volume double du volume attendu, et la densité se trouverait moitié de la densité théorique. En réalité, le chimiste aurait été le jouet d'une illusion : en croyant prendre la densité d'un corps donné, il aurait pris la densité de ses produits de décomposition.

Un exemple étant nécessaire, nous choisirons celui du chlorhydrate d'ammoniaque. C'est, en effet, sur lui qu'ont porté jusqu'ici toutes ou presque toutes les controverses, et quand la question sera résolue pour lui, elle le sera également pour tous ses semblables.

Lorsqu'on chauffe une molécule de chlorure ammonique, celle-ci se décomposerait en une molécule d'acide chlorhydrique et une molécule d'ammoniaque. Le nombre de molécules devenant double, le volume occupé par la vapeur doublerait aussi. Lorsque, ensuite, le mélange d'acide chlorhydrique et de *gaz* ammoniac se refroidirait, ces deux corps entreraient encore en combinaison, et les deux molécules se réduiraient à une. S'il en était ainsi, les corps qui présentent des densités de vapeur anomales seraient simplement des corps qui ne peuvent pas être volatilisés sans décomposition.

Cette explication a été attaquée dès le début par M. Deville. Ce chimiste fit remarquer que le *gaz* ammoniac se décompose lorsqu'on le chauffe seul à la température à laquelle on avait déterminé la densité de vapeur du chlorure ammonique : « Dès lors, disait-il, si, lorsqu'on volatilise du chlorure ammonique, ce corps se dissociait, le *gaz* ammoniac provenant de cette dissociation se décomposerait à son tour en azote et en hydrogène. La densité trouvée devrait être, non pas deux, mais trois fois moindre ; et de plus, comme, même à froid, l'acide chlorhydrique, l'azote et l'hydrogène ne s'unissent point pour former du sel ammoniac, après le refroidissement on retrouverait les trois *gaz* dissociés qui seraient restés libres.

M. Wurtz répondit à cette objection que, dans une foule de cas, des composés, qui sont instables lorsqu'ils sont seuls, acquièrent de la stabilité en présence d'autres corps avec lesquels ils n'entrent cependant pas en combinaison. Il en conclut que probablement, si le *gaz* ammoniac ne se décompose pas lorsqu'on prend la densité de vapeur du chlorure ammonique, cela tient à ce que l'acide chlorhydrique avec lequel il est mêlé lui donne de la stabilité, quoiqu'il ne soit pas combiné avec lui. Cette opinion de M. Wurtz n'est pas une simple hypothèse. Il n'est pas douteux aujourd'hui que l'acide chlorhydrique ne protége l'ammoniaque contre une décomposition, même lorsque les deux corps ne sont pas combinés. M. Deville a admis aujourd'hui, comme tous les autres chimistes, que la vapeur du chlorhydrate d'ammoniaque se dissocie en partie ; seulement, il admet que la portion dissociée est très-faible, tandis que les autres chimistes admettent que la dissociation porte sur la totalité ou la presque totalité du corps. Entre M. Deville et les autres chimistes, la discussion se borne donc aujourd'hui à une question de quantité. Or, si, à 1,000°, le sel ammoniac est partiellement décomposé, et si l'objection de M. Deville portait, la quantité d'ammoniaque devenue libre, si petite qu'elle fût, se décomposerait en hydrogène et en azote, et, à la fin de l'expérience, on retrouverait dans le ballon à densité de l'azote, de l'hydrogène et de l'acide chlorhydrique. Ce fait n'ayant pas lieu, il est bien évident que l'ammoniaque ne s'est pas décomposée. Dès lors, si une petite quantité d'acide chlorhydrique peut protéger une petite quantité d'ammoniaque, il n'y a aucune raison pour qu'une grande quantité d'acide chlorhydrique ne puisse protéger une grande quantité d'ammoniaque. L'argument de M. Deville reste donc sans valeur.

M. Pebal, voulant démontrer la dissociation du chlorure ammonique, a imaginé plus tard un appareil fort ingénieux fondé sur l'inégale diffusion de l'acide chlorhydrique et de l'ammoniaque ; il a pu ainsi séparer de la vapeur de chlorhydrate d'ammoniaque une certaine quantité d'ammoniaque libre capable de bleuir le tournesol. Au moment où cette expérience fut publiée, la question sembla résolue en faveur de la dissociation. Elle ne l'était cependant pas. M. Deville, quelque temps après l'expérience de M. Pebal, fit voir qu'un corps peut se dissocier en partie bien avant la température à laquelle il se décompose d'une manière complète, et que cette dissociation, bien que pouvant être rendue manifeste par des moyens appropriés, peut cependant porter sur une assez faible portion de la masse totale pour ne pas influencer sensiblement une densité de vapeur.

La question restait indécise. Pour la trancher, M. Deville fit une expérience fort ingénieuse. Il fit arriver de l'acide chlorhydrique gazeux et du *gaz* ammoniac dans un ballon de verre chauffé par la vapeur de mercure, c'est-à-dire à 350°, température à laquelle la densité du chlorure ammonique a déjà une valeur trop petite de moitié. Les deux *gaz*, avant de se rencontrer, avaient d'ailleurs circulé à travers des serpentins placés dans la vapeur mercurielle et possédaient très-exactement la température de 350°. Dans ces conditions, leur rencontre produisit un dégagement de chaleur.

M. Deville crut pouvoir déduire de cette expérience qu'à 350° le chlorure ammonique ne se dissocie pas. Un corps ne pouvant, en effet, se former dans les conditions où il se détruit, si ce sel se dissociait à 350° il ne se formerait pas à cette température ; le *gaz* ammoniac et l'acide chlorhydrique ne se combineraient donc pas dans les conditions que nous venons de signaler, et conséquemment aucun dégagement de chaleur n'aurait lieu. Comme, en fait, de la chaleur s'est dégagée, on est obligé d'admettre que les deux *gaz* se sont combinés à 350°, ce qui prouve que la combinaison qu'ils forment ne se dissocie pas à cette température.

L'argument parut concluant, et, pendant un moment, on put le croire décisif. Il ne semblait plus possible de soutenir l'hypothèse de la dissociation. Mais voilà que M. Lieben, dans une communication très-lucide et fort intéressante qu'il fit à la société chimique de Paris, vint de nouveau tout remettre en question.

M. Lieben rappela et démontra par une foule d'exemples que, lorsqu'une décomposition s'opère par la chaleur, et que les produits de cette décomposition ne sont pas enlevés à mesure qu'ils se forment, la décomposition n'est jamais complète. Il reste toujours, dans ce cas, une faible portion de la matière première indécomposée, et il se produit une espèce d'équilibre moléculaire. Or, ajoute M. Lieben, si l'on renversait l'expérience ; si, au lieu de décomposer un corps, on mettait en contact les produits de sa décomposition à la même température, l'équilibre qui se produirait serait encore le même, car il serait tout à fait absurde de supposer que deux équilibres différents puissent exister dans des conditions identiques. La plus grande partie des corps mis en présence resteraient donc libres ; mais une très-petite fraction de leur masse entrerait en combinaison avec dégagement de chaleur.

En appliquant ces données à l'expérience de M. Deville, on peut dire, selon M. Lieben, que la plus grande partie des deux *gaz* est restée dissociée dans cette expérience, et que la portion de chlorure ammonique formée a été assez faible pour n'influencer que très-peu la densité de vapeur. Cette explication est d'autant plus admissible que la densité de vapeur du chlorure ammonique n'est pas exactement la moitié de ce qu'elle devrait être théoriquement, mais un peu plus forte que cela, ce qui semblerait indiquer une dissociation incomplète. M. Lieben a donc établi que l'expérience de M. Deville ne prouve ni pour ni contre l'hypothèse de la dissociation, et que, jusqu'à une démonstration plus rigoureuse du contraire, on peut continuer à

admettre cette hypothèse pour expliquer les densités de vapeur anomales.

Les travaux que M. Wurtz a exécutés récemment sur le chlorhydrate d'amylène (composé d'acide chlorhydrique et d'amylène) et sur le bromhydrate d'amylène (composé d'acide bromhydrique et d'amylène) ont donné une confirmation éclatante à l'hypothèse de M. Lieben.

Lorsqu'on détermine la densité de vapeur de ces corps à une température suffisamment basse, ces densités sont ce qu'elles doivent être d'après la loi d'Ampère; de plus, elles sont normales parce qu'elles restent constantes dans des limites de température assez étendues, de 94° à 194° pour le chlorhydrate d'amylène.

Mais si l'on vient à dépasser une certaine température, ces corps commencent à se dissocier, le chlorhydrate en acide chlorhydrique et amylène, le bromhydrate en amylène et acide bromhydrique; leur densité de vapeur commence alors à diminuer, et il arrive même un moment où, la dissociation étant à peu près complète, la densité observée paraît être la moitié de la densité théorique. Par le refroidissement, les éléments dissociés se réunissent de nouveau. Toutefois, des traces de *gaz* chlorhydrique ou bromhydrique non combiné se retrouvent après l'expérience, attestant ainsi la décomposition passagère que le chlorhydrate ou le bromhydrate a éprouvée. Si, pendant le refroidissement, l'amylène ne se combine pas en totalité avec l'acide devenu libre à une température élevée, c'est que ces corps n'ont pas à froid assez d'affinité pour se saturer intégralement, comme cela a lieu pour les éléments du chlorure ammonique (acide chlorhydrique et ammoniaque).

Enfin, M. Wurtz a montré tout récemment qu'il se dégage de la chaleur lorsqu'on dirige un courant d'amylène en vapeurs et un courant d'acide bromhydrique dans un ballon, en chauffant ce dernier à une température où le bromhydrate d'amylène, sans être complétement dissocié, a cependant une tension de dissociation déjà considérable.

Ces belles expériences de M. Wurtz montrent dès lors quelle est la véritable interprétation que l'on doit donner aux travaux de M. Deville, et résolvent la question en faveur de l'hypothèse d'Ampère, qui se trouve maintenant avoir la sanction de l'expérience.

Ainsi, en résumé, les *gaz* parfaits sont formés de molécules animées de mouvement et n'ayant plus aucune action les unes sur les autres. Comme les molécules sont supposées parfaitement élastiques, lorsqu'elles se choquent entre elles ou qu'elles viennent frapper contre les parois des vases qui les contiennent, elles reviennent sur elles-mêmes sans qu'il y ait la moindre perte de force vive. Le nombre de ces molécules est le même, à volume égal, toutes conditions de pression et de température étant égales d'ailleurs. Cette dernière loi, à laquelle on était arrivé hypothétiquement, sans pouvoir la démontrer d'une manière absolue, en se fondant sur les propriétés physiques des *gaz*, se trouve aujourd'hui vérifiée par la chimie.

— Industr. *Gaz d'éclairage.* L'art d'éclairer par le *gaz* a pris naissance en France. C'est Philippe Lebon, ingénieur des ponts et chaussées, qui, de 1785 à 1786, conçut la première idée de faire servir à l'éclairage de nos maisons les *gaz* combustibles qui se produisent dans la distillation du bois. En l'an VII de la République, il annonça sa découverte à l'Institut, et, en l'an VIII, à la date du 6 vendémiaire (septembre 1800), il prit un brevet d'invention. Au mois de thermidor an IX (août 1801), il publia un mémoire sous le titre suivant : *Thermolampes ou poêles qui chauffent, éclairent avec économie, et offrent, avec plusieurs produits précieux, une force motrice applicable à toute espèce de machines.*

Dans ses premiers appareils, Lebon distillait du bois pour en retirer les *gaz*, l'huile, le goudron, l'acide pyroligneux; mais son mémoire annonçait la possibilité de distiller toutes les substances grasses et la houille. Il ne se borna pas à annoncer ces résultats, il les mit en pratique, car les appartements et le jardin de l'hôtel Seignolay, rue Saint-Dominique, à Paris, furent entièrement éclairés avec du *gaz* extrait de la houille. On peut donc dire que cet ingénieur célèbre avait pressenti et indiqué toute l'étendue qu'on pouvait donner à cette nouvelle industrie.

Lebon fit un grand nombre d'expériences avec ses appareils, depuis 1799 jusqu'à 1802. Ses premiers thermolampes furent établis au Havre. Il voulait utiliser le *gaz* pour l'éclairage du phare, et le goudron pour la marine. Mais le *gaz* qu'il obtenait, formé d'hydrogène carboné et d'oxyde de carbone, fort peu éclairant, n'étant point épuré, répandait une odeur très-désagréable. Les spéculateurs et le public ne portèrent que peu d'intérêt à cette découverte, qui devait par la suite recevoir de si grands développements. Lebon fut forcé de renoncer à son entreprise, et il alla établir à Versailles, près de l'aqueduc de Marly, une fabrique d'acide pyroligneux. Le *gaz* qui se dégageait servait à chauffer les vases, comme dans les fabriques actuelles.

A la mort de Lebon, que l'indifférence de ses concitoyens avait vivement affecté, et qui s'était complétement ruiné par ses essais, personne ne continua ses intéressants travaux. Mais les Anglais surent habilement s'emparer de ses idées, qu'ils s'appliquèrent à mettre en pratique. Dès 1792, Murdoch se servit du *gaz* de la houille pour éclairer sa maison à Retruth, en Cornwal; en 1797, il éclaira de la même manière Old-Kunnock, en Ayrshire, et, en 1798, il construisit à la fonderie de Soho, près de Birmingham, un appareil sur une très-grande échelle. Windsor s'occupa ensuite de l'illumination des édifices publics, des rues et des places, au moyen du *gaz* tiré de la houille, et publia des mémoires dans lesquels il s'attribuait le mérite de cette invention. Mais il est reconnu que le premier brevet délivré en Angleterre, pour cet objet, à Windsor, est du 18 mai 1804, c'est-à-dire postérieur de quatre ans à celui que Lebon avait pris en France. Mincklers, professeur de Louvain, n'a pas plus de droits à l'honneur de cette découverte, bien qu'il ait publié, en 1784, d'après M. Ch. Morren, autre professeur de Louvain, des procédés pour extraire le *gaz* de la houille, car le professeur belge n'avait l'intention de l'appliquer qu'à l'ascension des ballons et non à l'éclairage. Il ne peut donc y avoir le plus léger doute sur la priorité de l'invention; elle appartient incontestablement à la France. Toutefois, il est juste de reconnaître que les Anglais peuvent, à bon droit, revendiquer l'honneur des nombreux perfectionnements et des procédés ingénieux qui ont donné naissance à une industrie importante, et qui se sont propagés si rapidement dans toute l'Angleterre, sur le continent et dans le nouveau monde.

En 1805, plusieurs fabriques de Birmingham, et entre autres les ateliers du célèbre Watt, furent éclairés au *gaz*, par les soins de Windsor et de Murdoch. Mais ce n'est réellement qu'en 1810 que la première usine pour l'éclairage public fut établie à Londres. Depuis cette époque, le nombre des compagnies qui se sont formées dans la Grande-Bretagne pour exploiter cette industrie est considérable. La seule ville de Londres possède 18 usines à *gaz*, qui appartiennent à 11 compagnies, dont les fonds forment la somme totale de 70 millions de francs, et dont les bénéfices annuels s'élèvent à la somme totale de 11,250,000 francs. Ces usines consomment par an 180,000 tonnes de houille, et produisent plus de 50 millions de mètres cubes de *gaz*. Pendant chacune des nuits les plus longues, l'éclairage de Londres exige 246,000 mètres cubes. Le nombre total des employés des 11 compagnies est de 14,000 environ.

Ce n'est qu'en 1818 que ce mode d'éclairage fut adopté en France. M. de Chabrol-Volvic, alors préfet de la Seine, fit construire à l'hôpital Saint-Louis de Paris un appareil qui fonctionne depuis cette époque et alimente 1,500 becs. 6 autres usines sont actuellement en activité dans la capitale. La plupart des villes de province possèdent maintenant de semblables appareils.

Les matières premières employées à la production du *gaz* sont des substances de nature grasse, résineuse ou bitumineuse, qui renferment une très-forte proportion d'hydrogène et de carbone, les deux éléments constitutifs de l'hydrogène bicarboné. Les huiles de graines non épurées, les graisses, la résine, le goudron fluide, la tourbe, la lie de vin, les débourrages de cordes, la matière grasse extraite des eaux de savon des fabriques de drap, les huiles de schiste, ont servi en divers pays à cette extraction. Mais, de toutes ces matières, c'est la houille qui, en définitive, fournit le *gaz* au meilleur marché, et c'est elle qui est généralement adoptée.

Voici comment on opère avec cette substance. Avant tout, donnons la description générale de l'appareil le plus ordinairement employé.

On introduit la houille dans des cylindres de fonte qui peuvent en contenir une centaine de kilogrammes, et qui sont placés en plus ou moins grand nombre dans un large fourneau de brique. On chauffe ces cylindres, qu'on appelle cornues, soit avec de la houille, soit avec du coke, de manière à les élever à la température du rouge cerise, et on les entretient à cette température pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que la décomposition de la houille soit opérée.

Les produits de la décomposition de la houille sont nombreux. Ils consistent, en effet, en : *gaz* hydrogène bicarboné; hydrogène carboné; hydrogène; azote (des traces); oxyde de carbone; acide carbonique; hydrogène sulfuré; sulfure de carbone; sels ammoniacaux; huiles empyreumatiques; goudron; divers carbures d'hydrogène, tels que naphtaline, paranaphtaline, paraffine, eupione.

Il reste dans la cornue du coke en quantité d'autant plus grande que la houille distillée était moins bitumineuse.

Le carbure d'hydrogène nommé naphtaline, qui a une grande tendance à cristalliser et qui occupe beaucoup de volume, se forme et se réunit quelquefois en si grande quantité dans les tuyaux qui conduisent le *gaz* à travers les diverses parties de l'appareil, qu'il finirait par les obstruer. On les dégorge facilement en y faisant passer un courant de vapeur d'eau; la naphtaline liquéfiée s'écoule par le moyen de siphons disposés convenablement.

Le degré de température auquel la houille est soumise influe beaucoup, et sur la quantité, et sur la nature du *gaz*-light (*gaz*-light veut dire *gaz*-lumière; c'est le nom adopté en Angleterre et en France pour désigner le *gaz* purifié de l'éclairage; on l'appelle encore vulgairement *gaz* hydrogène, ou tout simplement *gaz*). Quand la température est trop basse ou qu'on l'élève lentement, on obtient beaucoup d'huile, de goudron, d'eau, de sels ammoniacaux, et peu de *gaz*; quand elle est trop forte, on produit bien plus de *gaz*, mais alors il est bien plus léger et moins éclairant, parce qu'il a déposé une partie de son charbon en touchant les parois des cornues; il renferme beaucoup d'hydrogène carboné et même de *gaz* hydrogène. Toutes choses égales d'ailleurs, le *gaz*-light est d'autant plus dense et plus lumineux qu'il est plus chargé de carbone. La pratique a appris que la température la plus convenable pour l'avoir dans cet état est le rouge cerise vif.

Parmi tous les produits de la distillation de la houille, le seul qui soit vraiment utile comme substance éclairante est l'hydrogène bicarboné; mais, tel qu'il sort des cornues, il ne pourrait immédiatement servir à l'éclairage. Son pouvoir éclairant serait trop faible, en raison des *gaz* étrangers dont il est mélangé. Il a, d'ailleurs, une odeur infecte, une action fâcheuse sur l'économie; il attaque et noircit promptement les dorures et les peintures dont la céruse est la base; il répand beaucoup de fumée en brûlant, et il altère sensiblement les couleurs fraîches et délicates de nos tissus. Ces différents effets sont dus à l'ammoniaque, aux huiles empyreumatiques, au sulfure de carbone, mais surtout à ce *gaz* infect, l'hydrogène sulfuré, qui s'y trouve toujours en proportion plus ou moins considérable, et d'autant plus forte que la houille distillée renfermait plus de pyrites ou de sulfure de fer; aussi a-t-on soin de ne se servir que des houilles les moins sulfureuses.

On est donc obligé de purifier ou d'épurer le *gaz* au sortir des cornues. On y parvient en conduisant tous les produits de la distillation dans un premier vase de fonte ou de tôle, dit barillet, rempli aux deux tiers d'eau, où s'opère un premier lavage du *gaz*; puis dans une série de tubes offrant un grand développement, dont l'ensemble porte le nom de condenseur. Ces tubes, ordinairement verticaux, servent à condenser l'huile, le goudron, les sels ammoniacaux qui ont traversé le barillet. Ces produits s'écoulent à mesure par un tube placé à la partie la plus basse du condenseur, et qui va plonger dans une fosse destinée à les recevoir. Le *gaz*, après cette première épuration, est dirigé du condenseur dans un troisième appareil de purification qu'on appelle l'épurateur, où il doit être dépouillé des acides carbonique et sulfhydrique. Ce dépurateur consiste en cuves ou caisses fermées, remplies de mousse saupoudrée de chaux pulvérulente et humectée. Cette substance alcaline, qui présente au *gaz* une immense surface, lui enlève en grande partie les deux *gaz* acides dont on a tant intérêt à le dépouiller. Néanmoins, l'opération n'est jamais complète, bien qu'on emploie environ 1 hectolitre de chaux pour 345 mètres cubes de *gaz*; aussi le *gaz* a-t-il toujours une odeur fétide et répand-il en brûlant une odeur sulfureuse. Du dépurateur le *gaz* se rend dans un vaste réservoir ou gazomètre, qui est une grande cloche en tôle vernie, plongée dans un bassin rempli d'eau. Un tuyau de fonte, qui s'élève au-dessus de l'eau dans l'intérieur du gazomètre, conduit le *gaz* dans des tuyaux de distribution qui le transportent aux lieux de consommation.

M. Mallet, ancien professeur de chimie à Saint-Quentin, a introduit, en 1841, une amélioration très-importante dans l'épuration du *gaz*. Son procédé consiste à employer des dissolutions métalliques de peu de valeur, telles que sulfate de fer, chlorure de manganèse, pour dépouiller complétement le *gaz* de l'hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique et de l'ammoniaque qui existent toujours en certaine quantité dans le *gaz* épuré par la chaux. Son système d'appareil dépuratif diffère notablement de celui qui est encore adopté partout.

Toutes les espèces de houille ne donnent pas la même quantité de *gaz*, ainsi que le démontre le tableau suivant :

		litres.
1 kilogr. de houille	de St-Etienne fournit. .	200 à 270
	de Griseuil (Belgique). .	200 à 210
	dure de Mons	200 à 260
	de Fins et de Flénu. . .	270
	du meilleur Flénu. . . .	330
	ordinaire anglaise. . . .	210
	de Newcastle (le cherry-coal).	308 à 342
	compacte anglaise (le candle-coal).	320

Le cherry-coal est surtout employé en Angleterre à la fabrication du *gaz*. En France, on se sert de la houille dure de Mons et surtout du Flénu, qui donne le *gaz* le moins odorant. Les houilles de Saint-Etienne produisent un *gaz* très-chargé d'hydrogène sulfuré.

On est loin d'obtenir dans les usines toute la quantité de *gaz*-light que la houille peut fournir par un bon système de distillation. Ainsi, M. Blondeau de Carolles prétend que 1 kilogr. de houille peut donner naissance, en petit, à 510 litres de *gaz*-light, et, en grand, à 380 litres; c'est, comme on voit, en prenant 250 litres pour moyenne de la production des fabriques, 130 litres de plus. La perte doit tenir aux imperfections du mode de chauffage. Dès 1727, Hales retirait de 158 grammes de charbon de Newcastle 180 pouces cubes de *gaz*, c'est-à-dire 340 litres par kilogramme.

M. Penot a montré, en 1841, l'avantage considérable qu'il y a à employer de la houille sèche dans la préparation du *gaz*. La houille contient, en général, 10 pour 100 d'eau, qui se décompose par la distillation en produisant de l'acide carbonique et de l'hydrogène ou de l'hydrogène carboné, aux dépens d'une partie du *gaz* d'éclairage proprement dit. Cet inconvénient ne se présente pas quand on sèche la houille préalablement. La quantité de *gaz*-light que produit la houille humide est à celle que produit la houille sèche dans le rapport de 160 à 240. M. Schwartz a constaté l'exactitude de cette proportion par des expériences exécutées sur une grande échelle à Mulhausen.

Les produits secondaires de la distillation de la houille ne sont pas négligés. Sans parler du coke, que l'on vend comme combustible, les eaux de dépuration, qui sont très-chargées de sels ammoniacaux, sont utilisées par les fabricants de produits chimiques, qui les convertissent en sulfate et en chlorhydrate d'ammoniaque, dont le prix est toujours assez élevé. Le goudron, distillé avec de l'eau, fournit une huile empyreumatique, volatile et très combustible, qui, sous le nom impropre d'huile de naphte, sert avec avantage à la dissolution du caoutchouc, ainsi que Mackintosh l'a imaginé le premier. Privé de la plus grande partie de cette huile, le goudron est employé à la préparation de mastics bitumineux, dont on se sert pour couvrir les bois, les terrasses et autres objets, en y mélangeant les deux tiers environ de leur poids d'un corps dur en poudre. M. Prœschel l'a tout récemment appliqué à la fabrication de briques qui préserveront les constructions de l'humidité. Il est excellent pour enduire le bois, le fer, la fonte, la tôle des gazomètres que l'on veut garantir de l'action de l'air humide. Il sert encore avec avantage à la fabrication de cartons imperméables, destinés aux toitures. Sous le nom de brai minéral, de goudron minéral, de black-vernis, on en consomme beaucoup en Angleterre, après l'avoir uni à la résine commune, pour calfater et enduire les navires. Enfin il peut encore servir à la coloration des poteries, à la fabrication du noir de fumée, ainsi qu'à celle du *gaz*. Les Anglais ont monté des appareils pour sa distillation et sa conversion en *gaz*-light. Son prix est inférieur à celui des goudrons du Nord et de Bayonne.

On fait habituellement brûler le *gaz*-light dans des becs circulaires à double courant d'air.

Les tubes conducteurs du *gaz* sont terminés par des disques en acier percés de petits trous, afin que l'issue du *gaz* soit égale et régulière autour des becs. Ces dispositions sont nécessaires pour que la combustion du *gaz* soit complète, c'est-à-dire pour que tout son hydrogène et tout son carbone soient entièrement convertis, par l'oxygène de l'air, en eau et en acide carbonique. Mais cette conversion des deux éléments du *gaz*-light ne se fait pas en même temps. L'hydrogène brûle le premier et abandonne le carbone, qui, déposé momentanément dans l'intérieur de la flamme, parvient à la température du rouge blanc, et concourt alors à donner à la flamme sa blancheur éclatante et la vive lumière qu'elle répand. A mesure que le charbon brûle lui-même et se trouve converti en *gaz*, la flamme perd de son éclat.

L'intensité de la lumière est singulièrement influencée par la forme et la dimension de la flamme, la disposition des becs et la forme de la cheminée. Le tableau suivant indique les diverses dimensions qui procurent le maximum de lumière pour chaque bec à *gaz*.

NOMBRE de trous.	DIAMÈTRE de la cheminée.	HAUTEUR de la flamme.	COULEUR de la flamme.
	millim.	millim.	
8 à 10	41	108	Vacillante, rayée de bleu.
15	35	95	Tranquille, unie, d'un éclat semblable à celui des étoiles.
20	32	88	
25	27	54	La plus brillante possible.

La cheminée est supposée haute de $0^{m},16$ pour tous ces cas.

Dans la pratique, on est obligé de ne donner que 15 trous aux becs de $0^{m},016$ de diamètre, parce que les moindres modifications dans le courant d'air ou dans le jet de *gaz* font fumer les flammes à 20 ou 25 trous.

L'expérience a démontré qu'un bec à *gaz* semblable aux becs adoptés par les compagnies d'éclairage, et qui est égal à un fort quinquet ou bec d'Argand dont la mèche est fraîchement coupée, consomme par heure : 137 à 154 litres de *gaz* provenant des houilles

de Saint-Etienne; 154 litres de *gaz* des houilles dures de Mons; 128 litres seulement de la houille de Fins et de Flénu; et, terme moyen : 140 litres de *gaz* de houille; 58 à 60 litres de *gaz* de résine; 34 litres seulement de *gaz* de l'huile. D'où il résulte que, pour une soirée d'hiver (commençant à quatre heures et finissant à onze), un bec consomme : 1,120 litres de *gaz* de houille; 464 à 480 litres de *gaz* de résine; 272 litres de *gaz* de l'huile.

L'éclairage au moyen du *gaz*-light est celui qui procure la lumière à meilleur marché. Il n'y a à cet égard aucune incertitude. Le prix de sa lumière, comparé au prix de celle d'une lampe à mouvement d'horlogerie, brûlant 42 grammes d'huile à l'heure, revient à Paris, d'après M. Peclet, savoir :

Lumière obtenue	de la chandelle	des 12 au kilogr. . .	9 c.	à 80/00
		des 16 au kilogr. . .	12	»
	de la bougie, des 10 au kilogr.		48	60/00
	de l'huile, dans l'appareil le plus avantageux		5	80/00
	du *gaz* de l'huile ou de la houille.		3	90/00

Il résulte de là que la lumière des bougies de cire est 16 fois plus chère que celle du *gaz*, et que l'éclairage par le *gaz* (au prix de 72 centimes les 1,000 litres, sur lequel est basé le calcul) présente, malgré ce haut prix, une économie de près de moitié sur l'éclairage à l'huile, et des deux tiers sur celui du suif ou de la chandelle.

Outre l'infériorité du prix de revient, ce mode d'éclairage offre des avantages qui manquent aux autres et n'a pas leurs inconvénients. Les réverbères à *gaz* ne sont pas exposés à des chances multipliées d'extinction fortuite, soit par la gelée, par la mauvaise qualité de l'huile et l'agitation de l'atmosphère, soit par le défaut de mèches ou le mauvais entretien. Chez les particuliers, outre la grande propreté qu'introduit l'éclairage au *gaz*, il a l'avantage de supprimer l'entretien et le soin des lampes, le mouchage des chandelles et les pertes qu'occasionne toujours leur mauvaise qualité. Il y a aussi évidemment moins de chances d'incendie, surtout dans les ateliers, les filatures, etc., où le nettoyage des lampes, le coupage des mèches pendant leur ignition ont produit, par la négligence des ouvriers, des incendies fréquents.

Toutes ces considérations démontrent suffisamment l'utilité réelle de l'éclairage au *gaz*, et doivent faire désirer à tous que cette industrie, immense dans ses résultats économiques, se naturalise de plus en plus dans notre belle France, qui est le berceau de sa découverte.

Les frais assez considérables qu'entraîne la distribution du *gaz* chez les consommateurs, et l'incommodité pour ceux-ci d'avoir des becs fixes, firent naître l'idée de réduire le *gaz* à un petit volume, afin d'en renfermer une suffisante quantité pour l'éclairage durant une soirée dans des réservoirs que l'on pût facilement transporter et mettre en communication avec des becs de lampes ordinaires. On comprima donc à 30 ou 40 atmosphères, au moyen d'une pompe aspirante et foulante, du *gaz* de l'huile dans des récipients cylindriques, en cuivre ou en tôle, à parois très-épaisses, et munis d'un robinet servant à l'introduction du *gaz* et à sa sortie. Mais cet éclairage au *gaz* portatif a été bientôt abandonné, parce qu'il n'offrait aucun bénéfice aux vendeurs, et qu'il présentait une foule de dangers.

M. Houzeau-Muiron, de Reims, dans la suite, imagina de transporter à domicile le *gaz* non comprimé, dans des espèces d'outres élastiques et imperméables, munies d'un robinet et d'un tuyau. Ces outres étaient disposées sur des voitures très-légères, composées d'un grand compartiment en tôle mince. Quand le conducteur de la voiture voulait distribuer le *gaz* dans les gazomètres des consommateurs, il faisait agir une petite manivelle placée à l'extérieur; la manivelle serrait des courroies disposées de manière à comprimer l'outre, qui opérait alors à la manière d'un soufflet et chassait le *gaz* dans le tube d'alimentation. Ce système, qui n'avait aucun des inconvénients du *gaz* portatif comprimé, fut adopté dans plusieurs grandes villes, telles que Paris, Reims, Marseille, etc.; il fut également en usage, pendant plusieurs années, à Rouen. Depuis cette époque, de nombreux perfectionnements ont été apportés à tous ces systèmes.

— Minér. *Gaz délétères dans les mines.* Ces *gaz* irrespirables, qui vicient l'air des mines, proviennent de diverses sources : la respiration des ouvriers; la combustion des lampes; les explosions de la poudre; la décomposition spontanée de certaines substances minérales, telles que les sulfures qui se changent en sulfates, la houille qui s'échauffe et s'embrase spontanément; la corruption des bois; le choc des outils contre les roches contenant des minerais d'arsenic ou de mercure; puis enfin des dégagements naturels de *gaz* délétères qui pénètrent les roches et remplissent des crevasses naturelles.

Ces *gaz* se liquatent dans les travaux par ordre de densité, les plus légers au sommet; ce sont : l'hydrogène carboné, dont la pesanteur spécifique est 0,558; l'azote, dont la pesanteur spécifique est 0,976; l'hydrogène sulfuré, dont la pesanteur est 1,191; l'acide carbonique, dont la pesanteur est 1,594; enfin, les vapeurs arsenicales et mercurielles.

Il faut, avant tout, pour se préserver des effets désastreux résultant de l'accumulation de ces *gaz*, organiser un aérage puissant. Mais il convient aussi de combattre l'action de chacun d'eux par des moyens particuliers.

L'acide carbonique est, de tous ces *gaz*, celui qui se produit dans les conditions les plus ordinaires des exploitations. Il résulte à la fois de la combustion des lampes, de la respiration des ouvriers et de la combustion de la poudre. Lorsque la proportion de l'acide carbonique d'un milieu gazeux atteint 1/10, les lampes s'éteignent. Quant à l'influence de ce *gaz* sur les ouvriers, elle dépend de leur tempérament et de l'habitude. Ses premiers effets sont une oppression et une fatigue invincibles. Généralement un milieu devient nuisible lorsqu'il renferme 1/10 d'acide carbonique. Cependant certains mineurs travaillent encore après l'extinction des lampes. Il en est même dont l'habitude est assez grande pour qu'ils puissent circuler dans des galeries où il y a 20 pour 100 d'acide carbonique. Néanmoins on doit veiller à ce que la proportion d'acide carbonique ne dépasse pas 5 pour 100, et à ce que les lampes brûlent partout avec facilité. L'acide carbonique se liquate quelquefois dans les tailles pendant la nuit, ou au bas des puits, et il produit alors l'asphyxie instantanée. Un accident de ce genre arriva, il y a quelques années, au Creuzot : quatre ouvriers tombèrent asphyxiés au fond d'un puits, en se rendant le matin à leur travail, sans avoir pu pousser un cri pour avertir leurs camarades. On absorbe l'acide carbonique par l'ammoniaque, la potasse en dissolution et les laits de chaux. On devra toujours avoir ces matières sous la main dans la mine, pour pouvoir agir avec rapidité et sûreté dans le cas de dégagements spontanés.

On préviendra, autant que possible, le danger en essayant de temps en temps l'air qui s'accumule dans les parties les plus basses de la mine, et n'abordant les travaux, après un temps d'arrêt, qu'avec les plus grandes précautions.

Outre l'acide carbonique, on rencontre aussi l'oxyde de carbone, qui est beaucoup plus redoutable; car ce *gaz* est un véritable poison, qui, dans la proportion de 2 pour 100, suffit pour causer la mort, tandis que l'acide carbonique n'agit que par asphyxie. Il se produit en petites quantités dans la combustion des lampes; mais il résulte surtout des échauffements spontanés et de la décomposition des houilles abattues. Sa présence est, du reste, un symptôme précurseur d'incendie. Aussitôt qu'il se produit, on doit enlever les houilles abattues et isoler de l'air ambiant les parois ou les écrasis qui renferment le foyer d'infection, au moyen de murs en pierre appelés *corrois*, rendus imperméables par un mortier d'argile. On emploiera à ce travail les ouvriers dont la constitution sera reconnue la plus apte à supporter l'influence des *gaz* délétères.

L'azote est beaucoup moins dangereux que les *gaz* qui proviennent de la combustion du charbon. Il résulte de la raréfaction de l'oxygène de l'air, par suite de la combustion des lampes et de la respiration. Il n'y en a pas dans les cavités naturelles, et, par suite, il n'y a pas de dégagements spontanés d'azote.

Toutefois, l'azote surabonde naturellement dans les mines où il existe des pyrites en décomposition; elles se changent en sulfates en absorbant l'oxygène de l'air. Le sulfure de fer est, de tous les sulfures, celui qui opère le plus vite cette transformation. L'asphyxie se produit et les lampes s'éteignent lorsque la proportion de l'azote a atteint 85 pour 100. Mais, auparavant, la flamme prend une couleur rouge, la respiration devient difficile, et l'on ressent des pesanteurs de tête et des sifflements dans les oreilles.

L'azote, étant plus léger que l'air, occupe les couches supérieures des mélanges liquatés. Il est, par cela même, facile à expulser. Il n'est véritablement dangereux que dans les travaux ou galeries montantes sans issue supérieure.

Les vapeurs arsenicales et mercurielles sont produites par le choc répété des outils d'acier contre les minerais riches en mispikel, arsenic natif, cinabre (sulfure de mercure). Elles ne peuvent être combattues que par un aérage très-vif, qui en amène la diffusion et les entraîne au dehors. Il paraît même impossible, quelle que soit la rapidité du courant d'air, d'en écarter complétement les effets délétères. Le meilleur moyen sera d'en éviter, autant que possible, le dégagement en ne se servant pas d'outils en fer. On abattra à la poudre en ayant soin de placer les coups de mine en dehors des veines apparentes de minerai. On devra, en même temps, éviter de briser dans l'intérieur des travaux les fragments abattus par les coups de mines. De plus, il faudra réduire la durée des postes des mineurs et les faire alterner avec des ouvriers ayant séjourné à l'extérieur, pour éviter qu'ils restent trop longtemps exposés à l'influence des exhalaisons méphitiques.

Les mines de cette catégorie sont d'ailleurs rares. On n'a pu éviter, à Almaden et à Idria, l'influence malsaine des exhalaisons sur les mineurs, qui sont atteints de tremblements nerveux et de fièvres pernicieuses.

L'hydrogène protocarboné est désigné par les mineurs sous le nom de *grisou;* ils nomment les autres *gaz* délétères *pousse* ou *mofettes*. C'est, de tous les *gaz* que l'on rencontre dans les mines, le plus dangereux et celui qui détermine le plus grand nombre d'accidents graves, par les explosions que produit l'inflammation des mélanges détonants qu'il forme avec l'air.

— Législ. Les usines à *gaz* ont été constamment soumises à la surveillance de la police, depuis qu'il en existe en France.

Il y a trois genres différents d'établissements pour la fabrication du *gaz :* 1° les usines où le *gaz* se fait en grande quantité et s'approvisionne dans des gazomètres d'une capacité correspondant à l'étendue de la localité qu'elles doivent desservir; 2° les établissements où le *gaz*, extrait de l'huile au moyen d'un appareil appelé, du nom de son inventeur, *appareil Lépine*, peut être fabriqué à volonté par toute personne au fur et à mesure de la consommation; 3° les usines où l'on fabrique le *gaz* au moyen d'appareils *domestiques* destinés simplement à une consommation journalière.

Les usines à *gaz*, qui sont si nombreuses de nos jours, n'existaient point en France au commencement de ce siècle. Ce n'est qu'en 1824 qu'on a fait usage de ce procédé d'éclairage, car dès le principe il rencontra de nombreuses difficultés. En effet, en 1823, une compagnie se présenta pour établir à Paris une usine à *gaz*, et obtint l'autorisation du préfet de police; mais les voisins du nouvel établissement élevèrent une réclamation, et un arrêt du conseil d'Etat du 3 septembre 1823 décida que le préfet de police avait excédé ses pouvoirs en autorisant un établissement de cette nature, qui pouvait présenter de graves dangers, sans qu'il eût été légalement classé parmi les ateliers dangereux, incommodes ou insalubres.

Le premier acte officiel qui réglementa ce genre d'usines fut une ordonnance royale du 20 août 1824, qui rangea dans la seconde classe des établissements incommodes, insalubres ou dangereux tous les établissements d'éclairage par le *gaz* hydrogène, tant les usines où le *gaz* est fabriqué que les dépôts où il est conservé. Ils ne peuvent être autorisés qu'en se conformant aux mesures de précaution portées dans l'instruction jointe à l'ordonnance.

Cette pièce a pour titre : *Instruction sur les précautions exigées dans l'établissement de la manutention des usines d'éclairage par le gaz hydrogène,* et elle se divise en trois paragraphes.

Le paragraphe 1er énumère les conditions à imposer pour tout ce qui a rapport à la première production du *gaz :*

1° Les ateliers de distillation doivent être séparés les uns des autres et couverts en matériaux incombustibles.

2° Les fabricants sont tenus d'élever jusqu'à 32 mètres les cheminées de leurs fourneaux; la disposition de ces fourneaux doit être aussi fumivore que possible.

3° Il doit être établi au-dessus de chaque système de fourneau un tuyau d'appel horizontal, communiquant, d'une part, à la grande cheminée de l'usine, et, d'autre part, venant s'ouvrir au-dessus de chaque cornue, au moyen d'une hotte de forme et de grandeur convenables, de telle sorte que la fumée, sortant de la cornue lorsqu'on l'ouvre, puisse se rendre par la hotte et le tuyau d'appel horizontal dans la grande cheminée de l'usine.

4° Les cornues sont inclinées en arrière, de manière que le goudron liquide ne puisse se répandre sur le devant au moment du défournement.

5° Le coke embrasé est reçu, au sortir des cornues, dans les étouffoirs placés le plus près possible des fourneaux.

Le paragraphe 2 indique les conditions à imposer pour que la condensation des produits volatils et l'épuration du *gaz* ne nuisent pas aux voisins :

1° Il sera pratiqué, soit dans les murs latéraux, soit dans la toiture des ateliers de condensation et d'épuration, des ouvertures suffisantes pour y entretenir une ventilation continue et qui soit indépendante de la volonté des ouvriers qui y sont employés. Dans la visite des appareils, on ne devra faire usage que de lampes de sûreté.

2° Les produits de la condensation et de l'épuration seront immédiatement transportés à la voirie dans des tonneaux bien fermés, ou, mieux encore, ils seront vidés soit dans les cendriers des fourneaux, soit sur le charbon de terre qui se brûle dans les foyers.

Le paragraphe 3 fait connaître les conditions à imposer pour éviter tout danger dans le service du gazomètre :

1° Les cuves dans lesquelles plongent les gazomètres doivent toujours être pratiquées dans le sol et construites en maçonnerie. Il est placé à chaque citerne un tuyau de trop-plein, afin d'empêcher que dans aucun cas l'eau ne s'élève au-dessus du niveau convenable.

2° Chaque gazomètre est muni d'un guide ou axe vertical. Ce guide est suspendu au moyen de deux chaînes en fer, dont chacune a été reconnue capable de supporter un poids au moins égal à celui du gazomètre.

3° Il est adapté à chaque gazomètre un tube de trop-plein destiné à l'écoulement du *gaz* qui pourrait y être conduit par excès.

4° Les bâtiments dans lesquels les gazomètres sont établis doivent être entièrement isolés, soit des autres parties de l'établissement, soit des habitations voisines. Il y est pratiqué des ouvertures en tout sens et en assez grand nombre pour y entretenir une ventilation continue. Ils sont toujours surmontés d'un paratonnerre, et l'on ne doit y faire usage que de lampes de sûreté. Ces bâtiments sont, en outre, fermés à clef, et la garde de cette clef ne peut être confiée qu'à un contre-maître habile et d'une fidélité éprouvée, et dans le cas seulement où le chef de l'établissement serait dans l'obligation de s'en dessaisir momentanément.

Enfin le paragraphe 4 énumère les conditions à imposer aux fabricants qui compriment le *gaz* dans des appareils portatifs :

1° Les vases ne peuvent être que de cuivre rouge, de tôle ou de tout autre métal très-ductile qui se déchire plutôt qu'il ne se brise sous une trop forte pression.

2° On doit les essayer à une pression double de celle qu'ils sont destinés à supporter dans le travail journalier.

En vertu de l'ordonnance du 20 août 1824, le conseil d'Etat a jugé, le 2 août 1836, que les ateliers pour le grillage des tissus par le *gaz*, qui sont de troisième classe, rentrent dans la seconde s'ils renferment une fabrique de *gaz* tiré du charbon avec cornue et gazomètre, et que, par conséquent, ils doivent être soumis aux mêmes conditions que les usines à *gaz* pour l'éclairage.

Le paragraphe 4 de l'ordonnance de 1824 relatif à la réglementation des appareils à *gaz* dits *appareils domestiques* a été modifié par l'ordonnance du 25 mars 1838, qui les rangea dans la troisième classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. (V. ATELIER.) Cette ordonnance elle-même fut modifiée par celle du 27 janvier 1848.

Les usines et ateliers où le *gaz* hydrogène est fabriqué et les gazomètres qui en dépendent demeurent rangés dans la deuxième classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, sauf dans les deux cas suivants :

1° Sont rangés dans la troisième classe les petits appareils pour fabriquer le *gaz* pouvant fournir au plus, en douze heures, 10 mètres cubes, et les gazomètres qui en dépendent.

2° Sont également rangés dans la troisième classe les gazomètres non attenants à des appareils producteurs, et dont la capacité excède 10 mètres cubes. Ceux d'une capacité moindre pourront être établis après déclaration à l'autorité municipale.

Les ateliers de distillation, tous les bâtiments y attenants et les magasins de charbon dépendant des ateliers de distillation, même quand ils ne seraient pas attenants à ces ateliers, doivent être construits et couverts en matériaux incombustibles.

Il doit être établi à la partie supérieure du toit des ateliers, pour la sortie des vapeurs, une ou plusieurs ouvertures surmontées de tuyaux ou cheminées dont la hauteur et la section sont déterminées par l'acte d'autorisation.

Aucune matière animale ne peut être employée pour la fabrication du *gaz* (art. 6).

Le coke doit être éteint à la sortie des cornues.

Les appareils de condensation doivent être établis en plein air ou dans des bâtiments ventilés à la partie supérieure, à moins que la condensation ne s'opère dans des tuyaux enfouis sous le sol.

Les appareils d'épuration doivent être placés dans des bâtiments ventilés au moyen d'une cheminée spéciale établie sur la partie supérieure du comble, et dont la hauteur et la section sont déterminées par l'acte d'autorisation. Le *gaz* ne doit jamais être conduit des cornues dans le gazomètre sans passer par les épurateurs.

Tout mode d'éclairage autre que celui des lampes de sûreté est formellement interdit dans le service des appareils de condensation et d'épuration, ainsi que dans l'intérieur et aux environs des bâtiments renfermant des gazomètres.

Les eaux ammoniacales et les goudrons produits par la distillation, qu'on n'enlèverait pas immédiatement, sont déposés dans des citernes exactement closes et étanches, et dont la capacité ne doit pas excéder 4 mètres cubes. Ces citernes sont construites en pierres ou briques, à bain de mortier hydraulique, et enduites d'un ciment pareillement hydraulique; elles doivent être placées sous des bâtiments couverts.

Les goudrons, les eaux ammoniacales et les laits de chaux, ainsi que la chaux solide sortant des ateliers d'épuration, sont enlevés immédiatement dans des vases ou dans des tombereaux hermétiquement fermés.

Les résidus aqueux ne peuvent être évaporés et les goudrons brûlés dans les cendriers et les fourneaux qu'autant qu'il n'en résulte à l'extérieur ni fumée ni odeur.

Le nombre et la capacité des gazomètres de chaque usine sont tels, que, dans le cas de chômage de l'un d'eux, les autres puissent suffire aux besoins du service. Chaque usine doit avoir au moins deux gazomètres.

Les bassins dans lesquels plongent les ga-

zomètres doivent être complétement étanches : ils sont construits en pierres ou briques, à bain de mortier hydraulique, ou en bois; si les bassins sont en bois, ils doivent être placés dans une fosse en maçonnerie. Si les murs s'élèvent au-dessus du sol, ils doivent avoir une épaisseur égale à la moitié de leur hauteur. Les cuves ou bassins au niveau du sol sont entourés d'une balustrade.

La cloche de chaque gazomètre doit être maintenue par des guides fixes, de manière à ne pouvoir jamais, dans son mouvement, s'écarter de la verticale. Elle est, en outre, disposée de manière que la force élastique du *gaz* dans l'intérieur du gazomètre soit supérieure à la pression atmosphérique. La pression intérieure du *gaz* est indiquée par un manomètre.

Les gazomètres d'une capacité de plus de 10 mètres cubes sont entièrement isolés tant des bâtiments de l'usine que des habitations voisines, et protégés par des paratonnerres dont la tige a une hauteur au moins égale à la moitié du diamètre du gazomètre.

Tout bâtiment contenant un gazomètre d'une capacité quelconque sera ventilé au moyen d'ouvertures pratiquées dans la partie supérieure, de manière à éviter l'accumulation du *gaz*, en cas de fuite. Il sera, en outre, pratiqué dans son pourtour plusieurs ouvertures qui devront être revêtues de persiennes.

Un tube de trop-plein destiné à porter le *gaz* au-dessus du toit est adapté à chaque gazomètre établi dans un bâtiment.

Si le gazomètre est en plein air, le tube peut être remplacé par quatre ouvertures de $0^m,01$ ou de $0^m,02$ de diamètre, placées à $0^m,08$ ou $0^m,10$ de son bord inférieur et à égale distance les unes des autres.

Ne peuvent être placés dans les caves que les gazomètres de 10 mètres cubes au plus non attenants à des appareils producteurs : ces caves doivent être exclusivement affectées aux gazomètres. Elles sont convenablement ventilées au moyen de deux ouvertures placées, l'une près du sol de la cave, l'autre dans la partie la plus élevée de la voûte. Cette dernière ouverture est surmontée d'un tuyau d'évaporation dépassant le faîte de la maison.

Le premier remplissage d'un gazomètre ne peut avoir lieu qu'après vérification faite de sa construction et en présence d'un agent délégué par l'autorité municipale.

Les récipients portatifs pour le *gaz* comprimé doivent être en cuir ou en tôle de fer; ils sont essayés à une pression double de celle qu'ils doivent supporter dans l'usage journalier, et qui est déterminée par l'acte d'autorisation

Le *gaz* fourni aux consommateurs doit être complétement épuré. Sa pureté est constatée par les moyens prescrits par l'administration.

Les usines et appareils mentionnés ci-dessus peuvent, en outre, être assujettis aux mesures de précaution et aux dispositions qui sont reconnues utiles dans l'intérêt de la sûreté ou de la salubrité publique.

L'ordonnance que nous venons de citer rapporte celle du 20 août 1824 et celle du 25 mars 1838, concernant les établissements d'éclairage par le *gaz* hydraulique.

La plupart des grandes villes ont adopté les mesures prescrites par l'ordonnance du préfet de police du 20 décembre 1824, pour les précautions à prendre dans les établissements destinés à la fabrication du *gaz*, et pour la construction des conduits destinés à transmettre le *gaz* dans les locaux qui doivent être éclairés par ce système.

Un grand nombre de villes ont traité directement avec les entrepreneurs d'éclairage par le *gaz;* ces traités mentionnent les conditions et les prix imposés à chaque habitant qui veut user de ce mode d'éclairage.

L'achat d'appareils à *gaz*, même pour un commerçant, ne saurait être considéré comme un acte de commerce.

Quant aux mesures de surveillance à exercer sur les appareils d'éclairage par le *gaz*, elles sont indiquées dans une ordonnance du préfet de police du 31 mai 1842.

Le tribunal de la Seine a jugé (23 avril 1844) que les compagnies d'éclairage au *gaz* qui n'ont point l'autorisation préalable du préfet de police et qui ont fourni du *gaz* sans que les appareils aient été visités par l'administration sont responsables envers les consommateurs des accidents occasionnés par ces appareils. Et les compagnies ne seraient point recevables à alléguer que les appareils ne proviennent point d'elles, et ne seraient point admises à prouver que l'abonné a à s'imputer de n'avoir pas fait lui-même les déclarations prescrites par les règlements.

Les fabricants de *gaz* sont patentables. Ils sont soumis :

1° A un droit fixe de 600 fr. pour tous les établissements qui servent à alimenter la ville de Paris;

2° A un droit de 400 fr. pour les villes de 50,000 âmes et au-dessus;

3° A un droit fixe de 200 fr. pour celles de 30,000 habitants et au-dessus;

4° A un droit fixe de 150 fr. pour les villes de 15,000 habitants et au-dessus;

5° A un droit fixe de 75 fr. dans toutes les villes dont la population est au-dessous de 15,000 âmes.

Ils sont, en outre, soumis à un droit proportionnel du quinzième de la valeur locative de l'habitation, et du quarantième des locaux où ils exercent leur industrie.

Quant aux fabricants d'appareils et d'ustensiles pour l'éclairage au *gaz*, ils sont rangés dans la cinquième classe des patentables, et imposés : 1° à un droit fixe basé sur le chiffre de la population; 2° à un droit proportionnel du vingtième de la valeur locative de la maison d'habitation et des locaux où ils exercent leur industrie.

Les usines et ateliers pour l'éclairage au *gaz* font, ainsi que nous l'avons dit, partie des établissements dangereux, incommodes ou insalubres de deuxième ou troisième classe. Ils sont, par conséquent, soumis aux principales règles dont le lecteur trouvera le développement au mot ATELIER (*Ateliers dangereux, incommodes ou insalubres*).

Ainsi, l'autorisation d'établir des ateliers pour le *gaz* ne peut être accordée qu'après les formalités ci-après :

L'entrepreneur doit adresser sa demande au sous-préfet de son arrondissement, qui la transmet au maire de la commune dans laquelle on projette de former l'établissement. L'autorité municipale fait alors procéder à une enquête *de commodo vel incommodo.* L'enquête terminée, le sous-préfet prend sur le tout un arrêté qu'il transmet au préfet. Celui-ci statue, sauf le recours au conseil d'Etat par toutes parties intéressées. En cas d'opposition, il y est statué par le conseil de préfecture, sauf encore recours au conseil d'Etat (art. 7 du décret du 15 octobre 1810).

— Méd. Divers accidents et troubles fonctionnels peuvent être produits par une exagération dans la production des *gaz*, ou par la production de ces *gaz* dans des organes qui n'en renferment pas habituellement. Ces fluides élastiques ne sont pas toujours exhalés par les tissus et les organes dans lesquels ils sont accumulés; ils peuvent être formés par l'air atmosphérique qui s'est introduit par quelque ouverture naturelle ou accidentelle; ils sont aussi parfois le résultat de la décomposition de certaines substances solides ou liquides; enfin, l'un des organes qui renferment naturellement de l'air ou des *gaz* peut se rompre ou se perforer, et les fluides élastiques peuvent s'infiltrer et s'épancher dans les tissus voisins. Les organes dans lesquels les *gaz* se produisent le plus facilement sont l'estomac et les intestins. Ils y donnent lieu à des accidents sinon graves, du moins fort gênants. Les mauvaises digestions, soit stomacales, soit intestinales, sont la cause principale de cette production, et ces mauvaises digestions sont le résultat ou d'un mauvais état des organes ou de la nature spéciale des aliments ingérés. Les buveurs, les personnes qui absorbent une trop grande quantité d'aliments, en souffrent particulièrement. Les légumes farineux, les fruits en trop grande quantité, sont les aliments producteurs de *gaz* par excellence. Ces *gaz* peuvent ressortir par la partie supérieure, et alors ils donnent souvent lieu à des douleurs extrêmement violentes dans le côté gauche du corps, et qu'on ne sait au juste à quel organe rapporter; leur sortie est généralement accompagnée d'un bruit sonore. Ou bien ils sortent par la partie inférieure du tube digestif, en s'accompagnant ou non d'un bruit sonore. La sortie de ces *gaz* est en grande partie sous l'empire de la volonté, et il est nuisible de s'habituer à les laisser sortir. Les *gaz* peuvent, du reste, donner lieu à des accidents assez graves, que nous avons déjà étudiés dans les articles FLATULENCE et FLATUOSITÉ, auxquels nous renvoyons le lecteur.

GAZA ou **GAZACA**, ville de la Turquie d'Asie, à l'extrémité S.-O. de la Syrie, eyalet de Saïda, à 85 kilom. S.-O. de Jérusalem; 5,000 hab. : Turcs, Grecs, Arméniens, Arabes et chrétiens. Archevêchés grec et arménien. Fabriques de toile de coton et de savon. Station des caravanes qui vont de la Syrie en Egypte; commerce de transit assez actif; vaste et beau caravansérail.

« La moderne Gaza, dit M. Joanne, est resserrée entre deux chaînes de dunes, l'une à l'O., qui la sépare de la mer, distante de 4 à 5 kilom.; l'autre à l'E., d'où l'on découvre un immense horizon. Au S.-E. et au N. s'étendent des jardins fertiles en arbres fruitiers de toute nature et de magnifiques bois d'oliviers. La ville elle-même semble une réunion de villages disparates groupés autour d'une colline sur laquelle s'élèvent Léraï, la grande mosquée, et plusieurs maisons de pierre appartenant aux habitants les plus riches. On trouve sur cette colline beaucoup de fragments d'architecture, surtout à l'O. La grande mosquée, qui s'élève à peu près au centre, se reconnaît de loin à son grand minaret octogone. C'est sans doute une ancienne église chrétienne attribuée par la tradition à l'impératrice Hélène, mais qui date plus vraisemblablement du règne d'Arcadius et d'Eudoxie. L'intérieur est divisé en trois nefs par des colonnes corinthiennes. La longueur totale de l'édifice est d'environ 40 mètres. » On remarque aussi à Gaza le mekkemé ou tribunal et un nombre considérable de mosquées. Ces divers édifices, les palmiers qui accompagnent les maisons, les fontaines d'eau vive jaillissant çà et là, et la verdure qui entoure la ville, forment un tableau des plus gracieux.

Tout fait présumer que la ville antique avait une étendue plus considérable que la ville actuelle; Strabon ne la place qu'à 7 stades de la mer, et saint Jérôme dit qu'elle avait changé de place. L'invasion des sables a tout recouvert; mais on a retrouvé, surtout dans la direction de l'ancien port, un grand nombre de fragments antiques, tels que les vestiges d'une muraille qui s'étendait au S. vers la mer. « L'ancien port, dit M. Joanne, portait le nom de *Majuma;* plus tard, ses habitants s'étant convertis au christianisme, la ville prit le nom de *Constantia*, et Constantin lui accorda plusieurs priviléges qui furent révoqués par Julien l'Apostat. Aujourd'hui, le port est comblé par les sables et presque inaccessible aux plus petits bateaux. »

Gaza est mentionnée dans la Genèse avant l'époque d'Abraham. Elle devint une des cinq villes principales des Philistins et fut témoin des exploits merveilleux et de la mort de Samson. Dans les temps historiques, cette ville soutint, sous le commandement de Bétis, un siége meurtrier contre Alexandre le Grand, qui fut blessé et ne put s'emparer de la ville qu'au bout de quatre mois. Gaza devint de bonne heure le siége d'une Eglise chrétienne et les dernières idoles y furent détruites sous le règne d'Arcadius. Les Arabes s'en emparèrent en 634. Au temps des croisades, elle était ruinée. Les templiers y élevèrent, à la fin du XIIe siècle, une forteresse qui fut prise par les musulmans, auxquels elle est restée depuis ce temps, quoiqu'elle leur ait été enlevée momentanément en 1799 par le général Bonaparte.

L'horloge de Gaza est une des plus curieuses horloges mécaniques et astronomiques dont il soit fait mention dans l'histoire. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le *Cosmos :* « Plus de deux cents ans avant qu'Abdallah envoyât à Charlemagne l'horloge d'eau dont parle Eginhard, Choricius de Gaza avait décrit une horloge singulière qui était une des merveilles de sa ville natale. Des aigles d'airain étaient placés sur la même ligne, en nombre égal à celui des heures; chacun d'eux portait dans ses serres une couronne, prêt à la déposer sur la tête de l'Hercule qui répondait à sa station au moment où le dieu se présentait. Le Soleil lui-même donnait le signal : revêtu des insignes royaux et portant dans la main gauche le globe céleste, il étendait la main droite vers les portes quand le moment était venu, et aussitôt Hercule paraissait pour recevoir la récompense de l'un de ses douze travaux. Malheureusement, rien n'indique dans le texte de Choricius quelle force mettait en jeu ces ressorts. »

GAZA (Jean DE), poëte grec qui vivait à une époque incertaine, mais postérieurement à Nonnus, qu'il s'est attaché à imiter. On a de lui un petit poëme intitulé : *Description d'un tableau cosmographique qui est à Gaza ou à Antioche.* Cet écrit a été publié par Rutgers dans ses *Variæ lectiones* (Leyde, 1618, in-4°).

GAZA ou **GAZÈS** (Théodore), helléniste, traducteur et grammairien du XVe siècle, né à Thessalonique en 1398, mort dans la Calabre en 1478. Forcé de quitter sa ville natale lorsqu'elle fut prise par les Turcs en 1430, il se rendit à Mantoue, où il apprit le latin sous la direction de Victorin de Feltre; de là il passa à Sienne, où, en 1440, nous le trouvons encore comme professeur de grec. En 1439 il avait assisté au concile de Florence, et, plus tard, il établit à Ferrare un collége célèbre, dont il fut recteur. En 1450, il fut appelé à Rome par le pape Nicolas V, qui le chargea de traduire quelques auteurs grecs; il se lia, à cette époque, avec le cardinal Bessarion. Il passa ensuite deux ans à Naples, à la cour du roi Alphonse, et obtint, plus tard, un bénéfice dans un district de la Grande-Grèce; il était cependant si préoccupé de ses travaux qu'il ne songeait pas même à percevoir ses revenus et qu'il mourut pauvre pour avoir laissé l'administration de ses biens à des Grecs ou à des Calabrais rapaces.

Quelques auteurs rapportent qu'il avait fait une traduction des livres d'Aristote *Sur les animaux*, qu'après y avoir consacré de longues veilles il la fit copier sur le plus beau parchemin et la présenta à Sixte IV, comme le meilleur de ses travaux, en le priant de se charger au moins des frais d'impression. Il comptait même sur une récompense. Mais, lorsqu'il se vit refuser ses demandes, il s'écria : « C'est le moment de s'en aller; les ânes sont devenus si gras qu'ils méprisent le parfum des meilleures herbes. »

Il avait copié lui-même l'*Iliade*, et Bessarion fit de vains efforts auprès de Philelphe, célèbre philologue de cette époque, pour obtenir cet exemplaire; il en demanda alors un second à Gaza lui-même, qui lui fit payer sa copie assez cher. Il a été loué par les hommes les plus éminents de son siècle, et, plus tard, par Erasme, par Joseph Scaliger, Glareanus et Mélanchthon, dont le témoignage ne saurait être suspect. Parmi ses traductions du grec en latin, on vante surtout ses *Problemata artis* et son *Historia animalium*, traduits d'Aristote; le traité d'Elien, *De instruendis aciebus;* celui de Denys d'Halicarnasse, *Sur la composition du discours.* Mais il a aussi traduit inversement du latin en grec le traité de Cicéron, *De Senectute*, et le *Somnium Scipionis*, les ouvrages de Michel Savonarole, *Sur les bains d'Italie* et sur la *Physionomie.* Comme ouvrages originaux, on cite de lui le *Traité sur les mois de l'Attique*, rédigé en grec et édité par les Aldes en 1495, traduit en latin (1535) par Perellus Gallus, qui y ajouta une dissertation sur les lunaisons et l'épacte. Ensuite il faut mentionner sa *Grammaire grecque*, excellent manuel qui a été traduit en latin par Erasme (1518) et par Richard Crocus. Les hellénistes les plus éminents du XVIe siècle s'accordent à reconnaître à ce manuel une grande valeur scientifique. Henri Estienne proclame Gaza le plus savant et le prince des grammairiens. Alde Manuce avait publié cette grammaire dès 1495. Elle comprenait quatre livres, qui se distinguaient par un style très-pur et par un ordre admirable. Gérard Vossius pensait qu'elle convenait mieux pour les gens déjà forts en grec que pour enseigner les éléments; que le premier livre, sur les parties du discours, était trop court et trop obscur, tandis que le quatrième, sur la syntaxe, était encore beaucoup plus difficile.

GAZACA, ville de la Turquie d'Asie. V. GAZA.

GAZACA, ville de l'ancienne Médie, aujourd'hui TAURIS.

GAZÆUS, théologien français. V. GAZET.

GAZAGE s. m. (ga-za-je — rad. *gaze*). Techn. Action de gazer : *Atelier de* GAZAGE.

GAZAIGNES (Jean-Antoine), écrivain ecclésiastique français, né à Toulouse en 1717, mort en 1802. Il fut chanoine à Toulouse, puis à Paris, et se montra très-attaché aux opinions des jansénistes. On a de lui : *Annales des soi-disant jésuites* (Paris, 1764, 5 vol. in-4°), ouvrage plein de documents curieux.

GAZAILLE s. f. (ga-za-lle; *ll* mll.). Anc. cout. Louage des bêtes de labour.

GAZAN DE LA PEYRIÈRE (Honoré-Théophile-Maxime, comte), brave général français, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, né à Grasse (Var) en 1765, mort en 1844. Il entra au service à quinze ans et se distingua par son intrépidité dans les campagnes de la Révolution. Chef de bataillon en 1794, et chargé de défendre le col de Tende, il se vit tout à coup enveloppé par 1,500 Croates : la panique s'empare des siens; lui-même tombe blessé; alors il jette son sabre dans les rangs ennemis en s'écriant : « Soldats, sauvez mon sabre de la main des esclaves! » Ce stratagème héroïque produisit son effet : les Croates furent culbutés. Gazan montra la même bravoure dans toute sa carrière militaire, qui ne finit qu'avec Waterloo. Il reçut le grade de général de division en 1799, le titre de comte en 1808, la pairie en 1831.

GAZANA s. f. (ga-za-na — mot ind.). Métrol. Nom donné dans la Perse et les Indes orientales à une des roupies d'argent qui ont cours au Mogol, et qui valent environ 2 fr. 50 de notre monnaie. Ces roupies ou gazanas sont d'argent à 950 millièmes et pèsent $11^{gr},45$. ‖ On dit aussi GAZAVA.

GAZANIE s. f. (ga-za-nî — du persan *gaza*, richesse, par allus. à la floraison). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Plusieurs espèces de *gazanies* sont cultivées dans nos jardins. La *gazanie* pectinée, originaire du Cap, est une plante vivace dont la tige a environ $0^m,16$ de hauteur et dont les feuilles radicales, pennées, sont cotonneuses en dessous. Les fleurs, disposées en capitules très-grands, sont blanches en dessous, jaune orange en dessus, avec des taches d'un violet foncé à la base des ligules; elles paraissent en août et ne s'épanouissent qu'au soleil. Cette espèce demande une terre fraîche, légère et substantielle, une bonne exposition en été et la serre tempérée ou l'orangerie en hiver. On la multiplie de graines ou de boutures. La *gazanie* éclatante est une plante vigoureuse, trapue, à feuilles oblongues, luisantes, d'un vert foncé en dessus, blanches et tomenteuses en dessous. Les fleurs, d'un jaune orange très-vif, sont marquées à la base d'une double macîure noire et blanche. On cite encore la *gazanie* à queue de paon, dont les fleurs, grandes, plus colorées vers le centre, produisent un très-bel effet.

GAZAVON, prince arménien, mort en 395. Il était fils de Sbantarad, de la famille des Arsacides. Pour échapper aux persécutions du roi d'Arménie, Arschag II, il s'enfuit à Constantinople avec son père et son frère, vers 360. Par la suite, Gazavon retourna dans sa patrie avec l'armée romaine chargée d'expulser les Persans, succéda à son père comme prince d'Arscharouni et de Schiraz, prit part à la guerre qui éclata entre Arschag III, roi de l'Arménie romaine, et Khosrow III, roi de l'Arménie persane, fut nommé par l'empereur Théodose généralissime des troupes de l'Arménie romaine, chef des princes, et finit par tomber entre les mains des Persans, qui l'envoyèrent terminer ses jours dans un fort de la Susiane.

GAZE s. f. (ga-ze — de *Gaza*, ville de Syrie, d'où cette étoffe est originaire). Etoffe légère et transparente, faite avec de la soie, ou avec du lin et de la soie, ou avec des fils d'or ou d'argent : *Un voile de* GAZE. *Une robe de*

GAZE. *La* GAZE *est pour le luxe une des plus précieuses conquêtes de l'industrie moderne.* (Pasc.)

J'aime un sein qui palpite et soulève une *gaze*.
CHÉNIER.

Sur sa gorge d'albâtre une *gaze* étendue
Avec un art discret en permettait la vue.
VOLTAIRE.

Pour sucer la moelle il faut qu'on brise l'os;
Pour savourer l'odeur il faut ouvrir le vase;
Du tableau que l'on cache il faut tirer la *gaze*.
TH. GAUTIER.

. . . . Le tissu d'une *gaze* légère,
Embellissant l'objet qu'elle semble cacher,
Invite l'œil à le chercher
Sous cette parure légère.
DELILLE.

— Par ext. Tissu, enveloppe légère, transparente : *La taille mince de cette mouche, ses ailes de* GAZE, *ses pattes dégingandées lui donnaient de la ressemblance avec un cousin.* (X. Marmier.) *Les arbres indistincts dressent leur taille fine dans une robe de* GAZE *bleuâtre.* (H. Taine.) *Parfois la mer laisse voir sous la* GAZE *de ses eaux une fleur marine.* (Balz.)

— Fig. Circonlocution servant à adoucir ce qu'il y a de trop cru, de trop libre dans une pensée, dans une expression : *Tudieu! quelle commère! comme elle raconte, sans la moindre* GAZE, *les histoires les plus égrillardes!* (Th. Gaut.)

Tout y sera voilé, mais de *gaze*, et si bien
Que je crois qu'on n'en perdra rien.
LA FONTAINE.

— Écon. rur. Carrés et mottes de terre ou de gazon, dont les résiniers se servent pour recouvrir le bûcher.

— Métrol. Petite monnaie de cuivre qui avait cours en Perse, et dont la valeur était d'environ 2 centimes et demi.

GAZÉ, ÉE (ga-zé) part. passé du v. Gazer. Voilé, déguisé, dont la crudité est adoucie par quelque périphrase : *La vérité* GAZÉE, *illustrée ou amendée, est un mensonge.* (Proudh.)

— s. m. Entom. Nom vulgaire de la piéride ou papillon de l'aubépine.

— **Encycl.** Entom. Le *gazé* est un papillon diurne, du genre piéride, très-commun dans nos contrées. Il est généralement blanc, avec les nervures et la bordure des ailes noires; la tête et le corps sont noirs aussi et couverts de longs poils grisâtres. La femelle se distingue du mâle par ses ailes plus transparentes et moins blanches en apparence. La chenille, qui éclôt en automne, est d'abord presque entièrement noire; puis son corps se couvre de poils courts de diverses couleurs. Ces chenilles vivent en société; à peine écloses, elles se filent une toile où elles se pratiquent de petites cellules pour se mettre à l'abri des injures du temps. Elles passent ainsi l'hiver au nombre de cinq ou six dans chaque toile, et ne prennent aucun accroissement pendant cette saison. Au premier printemps, elles rompent la toile pour aller dévorer les bourgeons des arbres, et reviennent passer la nuit dans leurs cellules, dont elles ne sortent pas quand le temps est pluvieux. Vers le mois de mai, elles sont arrivées à leur complet développement; elles se répandent alors sur les feuilles de l'aubépine, du merisier, du prunellier et de quelques autres végétaux de la famille des rosacées. On les trouve aussi quelquefois sur les arbres fruitiers, et même sur les chênes. Quand elles sont rassasiées, elles se rapprochent les unes des autres et restent longtemps en repos. Ces chenilles filent beaucoup, et tapissent de leur soie tout ce qui les entoure. Au moment de se métamorphoser, chaque chenille fait un tissu dans lequel elle passe à l'état de chrysalide anguleuse, blanche, jaune ou bigarrée. Le papillon en sort au bout d'une vingtaine de jours. Il vole rapidement pendant le jour; un peu avant le coucher du soleil, il va se fixer ordinairement sur les épis de blé, où il passe la nuit. Il se laisse alors prendre facilement avec la main. Il apparaît généralement au mois de juillet; pourtant un certain nombre d'individus se montrent au printemps; ils proviennent sans doute de chenilles qui, s'étant transformées plus tard, ont passé l'hiver à l'état de chrysalide. Le *gazé* est quelquefois si abondant que, dans les endroits abrités du vent, on croirait voir tomber un tourbillon de neige. Il produit beaucoup de dégâts sur les arbres fruitiers et forestiers; jusqu'à présent on ne connaît guère que l'échenillage pour s'en débarrasser.

GAZÉEN, ÉENNE s. et adj. (ga-zé-ain, é-è-ne). Géogr. anc. Habitant de Gaza; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* GAZÉENS. *La population* GAZÉENNE.

GAZÉIFIABLE adj. (ga-zé-i-fi-a-ble — rad. *gazéifier*). Qui est susceptible de se convertir en gaz : *Matière* GAZÉIFIABLE.

GAZÉIFICATION s. f. (ga-zé-i-fi-ka-si-on — rad. *gazéifier*). Transformation d'un corps en gaz; action qui dégage un gaz d'un composé dont il faisait partie.

— **Encycl.** Pour mettre en liberté un gaz qui entrait comme principe constituant dans un corps liquide ou solide, souvent l'action de la chaleur n'est pas nécessaire; il suffit de mettre en présence les deux substances que l'on veut faire réagir. Ainsi, on place du carbonate de chaux dans un flacon à deux tubulures communiquant avec une éprouvette pleine d'eau, et l'on verse sur le carbonate de l'acide chlorhydrique ou de l'acide azotique; il se dégage du gaz acide carbonique, qui vient dans l'éprouvette où il prend la place de l'eau. On aurait de même un dégagement d'hydrogène sulfuré, en employant le sulfure de fer au lieu du carbonate de chaux. Dans ce cas, on ne doit pas employer l'acide azotique, mais bien les acides chlorhydrique ou sulfurique. Certains corps gazéifiés ne peuvent pas être recueillis sur la cuve à eau; on se sert alors comme récipient de la cuve à mercure. Mais il est aussi des gaz, le chlore par exemple, qui ne peuvent être recueillis par aucun de ces moyens; on fait alors descendre le tube abducteur jusqu'au fond d'un vase rempli d'air sec; puis, comme le chlore est plus dense que l'air, on attend que ce dernier gaz ait chassé le premier, et l'on bouche le flacon. Si la *gazéification* nécessite l'emploi de la chaleur, on place les substances à gazéifier dans une cornue à laquelle est adapté un tube destiné à recueillir le gaz. On procède ainsi dans les préparations de l'oxygène par le chlorate de potasse ou le bioxyde de manganèse. Si en même temps que le gaz il doit passer des produits liquides volatils, on les recueille au moyen d'un récipient placé sur le trajet du gaz.

GAZÉIFIÉ, ÉE (ga-zé-i-fié) part. passé du v. Gazéifier : *Substance* GAZÉIFIÉE.

GAZÉIFIER v. a. ou tr. (ga-zé-i-fi-é — de *gaz*, et du latin *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux prem. pers. du pl. de l'imparf. de l'indicat. et du prés. du subjonct. : *Nous gazéifiions, que vous gazéifiiez*). Faire passer à l'état gazeux.

Se gazéifier v. pr. Etre gazéifié; passer à l'état de gaz : *L'hydrogène a une grande affinité pour tout ce qui se* GAZÉIFIE *ou se vaporise.* (Raspail.)

GAZÉIFORME adj. (ga-zé-i-for-me — de *gaz*, et de *forme*). Qui est à l'état de gaz : *Substance* GAZÉIFORME.

GAZÉITÉ s. f. (ga-zé-i-té — rad. *gaz*). Chim. Propriété qu'ont certains corps d'exister à l'état gazeux; nature gazeuse.

GAZELLE s. f. (ga-zè-le — arabe *ghaza*, même sens). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope, donné aussi à quelques autres espèces du groupe des corinnes, et même au genre tout entier : *Les* GAZELLES *se nourrissent d'herbes aromatiques et de boutons d'arbrisseaux.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le nom de *gazelle* est pris, en mammologie, dans des acceptions diverses : il s'applique tantôt, comme synonyme, au genre antilope, tantôt à une simple section, tantôt enfin à une seule espèce. Renvoyant pour la première de ces acceptions à l'article ANTILOPE, nous nous occuperons ici des deux autres. Les *gazelles*, considérées comme section ou sous-genre des antilopes, comprennent les espèces caractérisées par des cornes en lyre ou à double courbure, toujours annelées, sans arêtes et existant dans les deux sexes; quelquefois des larmiers; point de mufle; deux mamelles; une queue courte. Les espèces, au nombre de dix à douze, sont répandues dans presque toutes les régions chaudes ou tempérées de l'Afrique et de l'Asie.

La plus célèbre est la *gazelle* proprement dite ou antilope dorcas. Cette espèce est de la taille du chevreuil; son pelage est d'un fauve plus ou moins foncé en dessus, blanc en dessous, avec une ligne nasale noire et les flancs traversés par une bande de même couleur. Ses yeux sont saillants et vifs; ses oreilles garnies en dedans de trois bandes de poils blancs; ses cornes longues, rondes à la base, sillonnées, marquées de treize ou quatorze anneaux saillants, lisses et pointues à l'extrémité; elles se recourbent en arrière en même temps qu'elles s'écartent en dehors pour ramener leur pointe en avant. Enfin, elle a des brosses aux genoux et la queue terminée par une touffe noire. On remarque, dans cette espèce, des poches particulières situées sur les aines et qui sécrètent une matière à odeur forte. La *gazelle* est répandue dans le nord de l'Afrique, l'Arabie et la Syrie. Elle vit en troupes nombreuses. Les poëtes de tous les pays, ceux de l'Orient surtout, les savants eux-mêmes, ont célébré à l'envi les formes élégantes de la *gazelle*, sa taille légère, ses allures gracieuses, ses membres délicats, la vivacité et la douceur de son regard, l'innocence de ses mœurs. Toutefois, dans l'état de nature, ce ruminant est d'un naturel assez sauvage; mais il supporte bien la captivité, se reproduit dans nos parcs et s'apprivoise assez facilement. Toujours vive et gaie, douce et caressante, la *gazelle* s'emporte quelquefois, dans ses accès de folle gaieté, jusqu'à donner des coups de corne assez dangereux; elle pousse alors de petits cris de joie, auxquels succède le silence le plus absolu. Ses jambes sont si fines qu'elles se cassent souvent au moindre choc. La *gazelle* a de nombreux ennemis; les lions, les panthères, les lynx la poursuivent à outrance, et l'homme lui fait une chasse très-active. « On va, dit V. de Bomare, à la chasse de ces animaux avec une *gazelle* mâle et apprivoisée, qu'on mène dans les lieux où il y a des *gazelles* sauvages; on lui entrelace dans les cornes une corde lâche à nœuds coulants, dont les bouts sont attachés sous le ventre. Aussitôt que cet animal approche d'un troupeau de *gazelles*, le mâle, quoique d'un naturel doux et timide, s'avance avec agilité pour faire face à ce rival; il présente ses cornes pour le frapper à la tête; mais, dans les divers mouvements qu'il fait, il ne manque pas d'embarrasser ses cornes dans les lacs dont la tête de son rival est garnie; le chasseur, qui s'est mis en embuscade, arrive à l'instant et s'en saisit sans peine. On prend à peu près de même les *gazelles* femelles. On les chasse aussi avec des chiens courants aidés du faucon, ou avec la petite panthère que nous appelons once. » Les *gazelles* sont essentiellement herbivores; elles se nourrissent de plantes aromatiques et de boutons d'arbrisseaux. Leur chair est très-recherchée.

La *gazelle* corinne ressemble beaucoup à la précédente; elle en diffère par son poil plus long, ses cornes plus menues, moins contournées, et marquées d'anneaux plus petits; sa tête fauve, à occiput gris clair; ses yeux entourés d'une bande blanchâtre qui descend jusqu'aux narines. Elle habite le Sénégal, ainsi que la *gazelle* kével, qui n'en est peut-être qu'une variété; on la distingue surtout à sa queue noire, à ses yeux plus grands, à ses cornes plus longues, plus aplaties sur les côtés et marquées de quinze à vingt anneaux. Ces deux dernières ont été confondues par quelques auteurs avec la *gazelle* proprement dite. Il en est de même de la *gazelle* ou antilope persane, appelée aussi *ahu*, *tseyran* ou *tscheiran*, qui se reconnaît à sa taille un peu plus grande, à son pelage brun cendré en dessus, à ses poils plus longs, aux bandes brunes qui traversent ses flancs, à ses cornes d'un gris noirâtre, à la saillie un peu plus apparente du larynx, enfin à la sécrétion plus abondante de ses pores inguinaux. Cette antilope habite les plaines découvertes de la Perse, jusque sur les limites de la Chine et de la Sibérie.

Une autre espèce beaucoup mieux caractérisée est l'antilope à bourse, *gazelle* du Cap ou *spring-buck*. Elle est d'un tiers plus grande que la *gazelle* ordinaire. Son corps est plus trapu, et les cornes du mâle sont proportionnellement beaucoup plus grosses; une raie de poils blancs s'étend depuis les reins jusqu'à la croupe; les cornes sont noires. Mais cette espèce se distingue par une particularité curieuse. Elle a sur le dos une sorte de bourse, formée par la peau qui se replie des deux côtés, comme deux lèvres qui se touchent presque. Le fond de cette bourse est couvert de poils blancs, dont l'extrémité, passant entre les deux lèvres, simule une raie blanche quand l'animal est au repos et que la bourse est fermée. Mais dès qu'il se met à courir, les lèvres s'écartent, la bourse s'ouvre, la raie blanche est mise à découvert, s'élargit brusquement et devient une grande tache blanche qui s'étend sur les côtés de la croupe. Cette *gazelle*, d'une beauté remarquable, habite l'Afrique australe. « Ces animaux, dit Doyère, se réunissent à l'époque des grandes sécheresses, et viennent par troupes de dix à cinquante mille chercher aux environs du Cap une température plus douce, un climat moins desséché. Poursuivies par les lions, les tigres et les panthères, leurs ennemis acharnés, elles savent opposer le nombre à la force, marcher en colonnes serrées, se former en cercle et offrir aux féroces assaillants un intrépide rempart de cornes aiguës. Les auteurs ajoutent que l'ordre suivi demeure invariablement le même; que la végétation disparaît sous les pas de cette immense tribu errante, et que l'arrière-garde souffre beaucoup, réduite qu'elle est à des arbres dépouillés par cinquante mille bouches, ou à quelques racines oubliées. Mais au retour elle ouvre la marche, et s'engraisse à son tour en traversant de riches et abondants pâturages. » Citons encore les *gazelles* pourpres et à pieds noirs. Quelques auteurs rapportent aussi à ce groupe le koba et le nanguer.

GAZÉOL s. m. (ga-zé ol — de *gaz*, et du lat. *oleum*, huile). Pharm. Préparation essayée pour remplacer les vapeurs des produits d'épuration du gaz d'éclairage, dans le traitement de la coqueluche, et composée d'ammoniaque, d'acétone, de benzine, de naphtaline et de goudron.

GAZER v. a. ou tr. (ga-zé — rad. *gaze*). Couvrir d'une gaze : GAZER *un tableau.* GAZER *les nudités d'une statue.*

— Fig. Dissimuler : *La politesse* GAZE *les vices.* (Mass.) ‖ Adoucir, voiler par certains artifices du discours : GAZEZ *un peu votre récit, pour ne pas effaroucher ces dames.*

On *gaze*, dit-on, les objets,
Mais on éclaircit trop la gaze.
DUMOUSTIER.

GAZER, ville de la Palestine ancienne. V. GADARA.

GAZET (Guillaume), en latin *Gazeus*, historien ecclésiastique et théologien français, né à Arras (Picardie) en 1554, mort dans cette ville en 1611. Il entra dans les ordres, devint professeur à Louvain, puis fut chanoine à Aire. Gazet était très-versé dans la connaissance de la théologie et de l'hagiographie. Il compulsa les bibliothèques de l'Artois et des Pays-Bas, et composa sur ces pays plusieurs ouvrages dont les écrivains contemporains font beaucoup d'éloges, mais qui néanmoins sont dépourvus de tout esprit critique. Nous citerons parmi les nombreux écrits de Gazet : *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des saints* (Arras, 1584-1605); la *Somme des péchés et le remède d'iceux* (Arras, 1592, in-8°); l'*Ordre et suite des évêques et archevêques de Cambrai* (Arras, 1597); l'*Ordre des évêques d'Arras* (Arras, 1598); le *Cabinet des dames* (Arras, 1602); l'*Ordre et suite des évêques d'Arras* (Arras, 1604); *Tableaux sacrés de la Gaule Belgique* (Arras, 1610); les *Vies des saints* (Reims, 1613); *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas* (Arras, 1614, in-4°); *Règles et constitutions des ordres réformés* (Arras, 1623).

GAZET (Allart), philologue français, né à Arras en 1566, mort en 1626. Il était neveu du précédent et moine de l'abbaye de Saint-Waast à Arras. Outre un recueil de prières intitulé : *De officio seu horis B. Mariæ Virginis* (Arras, 1622), il a donné une excellente édition des *Œuvres de Cassien* (Douai, 1617, 2 vol. in-8°). — Angelin GAZET, jésuite, frère du précédent, né à Arras en 1568, mort en 1663. Il a composé, sous le titre de *Pia hilaria* (1618-1638, 2 vol.), un recueil de poésies, dont une partie a été traduite en français sous le titre de *Pieuses récréations du R. P. Angelin Gazée* (sic) [Paris, 1628]. — Nicolas GAZET, franciscain, frère des précédents. Il a publié : *Chronique* ou *Institution première de la religion des Annonciades* (Arras, 1607); l'*Histoire sacrée des bonheurs et malheurs d'Adam et Eve* (Arras, 1661, 2 vol. in-8°), contenant trente et un sermons curieux.

GAZETIER, IÈRE s. (ga-ze-tié, iè-re — rad. *gazette*). Celui, celle qui rédige une gazette, qui publie une gazette : *On n'a pas conseillé à notre* GAZETIÈRE *de Rotterdam, la veuve Saint-Glain, d'insérer cette réponse.* (Bayle.) *Théophraste Renaudot est le* GAZETIER *de France le plus fameux.* (Richelet.) Le féminin est peu usité.

— Par ext. Nouvelliste, celui qui répand ou recueille des nouvelles ou des bruits :

Gazetier scandaleux, sur la liste inhumaine
Il enregistre, à son retour,
Nuit par nuit, jour par jour, semaine par semaine,
Les revers de l'hymen, les exploits de l'amour.
DELILLE.

GAZETIN s. m. (ga-ze-tain — rad. *gazette*). Petite gazette : *Les* GAZETINS *sont ordinairement manuscrits.*

GAZETTE s. f. (ga-zè-te — de l'ital. *gazetta*, petite monnaie vénitienne, qui était le prix de chaque numéro de la première gazette qui parut à Venise au commencement du XVII^e siècle). Ecrit périodique, donnant des nouvelles politiques, littéraires ou autres : *Lire la* GAZETTE. *Les* GAZETTES *sont les archives des bagatelles.* (Volt.) *Chacun s'ingénie en ce monde; l'un est à la tête d'une manufacture d'étoffes, l'autre de porcelaine; un autre entreprend l'opéra; celui-ci fait la* GAZETTE. (Volt.) *Les premières* GAZETTES *parurent à Venise au commencement du* XVII^e *siècle.* (Redern.)

D'éloges on regorge, à la tête on les jette,
Et mon valet de chambre est mis dans la *gazette*.
MOLIÈRE.

On ne sait ce que c'est que de payer ses dettes,
Et de sa bienfaisance on remplit les *gazettes*.
C. D'HARLEVILLE.

L'autre prend la *gazette*,
Et, politique fin,
Me parle de la diète,
Lorsque je meurs de faim.
DÉSAUGIERS.

— Par dénigr. Histoire, écrit où les faits sont racontés d'une manière froide et sèche : *Ce poëme n'est qu'une* GAZETTE *rimée.* (Acad.) *Les grandes histoires ne me semblent que de vieilles* GAZETTES *rédigées par des fats.* (Mme du Deffand.) ‖ Commérages, bavardages : *S'en tenir aux* GAZETTES *du quartier.* ‖ Personne qui rapporte les bavardages, les commérages : *Cette femme est une vraie* GAZETTE.

— *Vieille gazette*, Chose qui a perdu tout intérêt, toute importance : *Je vis qu'il me traitait comme une* VIEILLE GAZETTE *dont on n'a plus que faire.* (Mme de Staël.)

— Techn. Forme vicieuse du mot CASETTE ou CAZETTE.

— **Encycl.** *Gazette de France.* Il y avait à Venise, au XVII^e siècle, une feuille périodique dont chaque numéro se vendait une *gazetta*, et le nom de la pièce de monnaie servait aussi à désigner la feuille dont elle était le prix. Vous croyez peut-être qu'on s'en est tenu à cette étymologie raisonnable, la vraie, à n'en pas douter? Vous êtes dans l'erreur. De mauvais plaisants ont fait venir *gazette* de l'italien *gazza* (pie), et d'autres ont fini par déterrer le mot latin *gaza*, qui signifie trésor. Un homme d'esprit trouvait naturelles ces trois origines; « car, dit-il, résumons toutes les qualités du journal : il babille beaucoup, ne vaut pas cher, et rapporte des fortunes. »

Dès le règne de Henri IV, il se publiait à Paris un *Mercure françois ou suite de l'histoire de la paix commençant l'an* 1605, etc. C'était un recueil purement littéraire, imitation du *Mercure anglais*, qui, ouvrant l'ère de la presse périodique, parut en Angleterre l'an 1588; mais aucun journal politique n'existait en France lorsque, au 30 mai 1631, parut le premier numéro de la *Gazette*. On raconte de la manière suivante les commencements d'une institution qui,

dans nos gouvernements modernes, est devenue une véritable puissance. Le célèbre généalogiste d'Hozier, que ses fonctions obligeaient à entretenir une correspondance fort active, tant avec l'intérieur du royaume qu'avec les pays étrangers, en communiquait les nouvelles à son ami Théophraste Renaudot, médecin du roi, directeur d'un mont-de-piété, maître général des bureaux d'adresses, commissaire général des pauvres, etc. Renaudot, de son côté, tout en visitant ses malades, les amusait de la lecture de ces lettres. Voyant le succès de ces causeries, il songea à les faire imprimer et à les vendre à ceux qui se portaient bien. Il parla de son projet à Richelieu, qui appréciait le mérite du médecin, son compatriote, et il lui demanda l'autorisation nécessaire pour le mettre à exécution. Le cardinal comprit aussitôt de quelle importance serait pour le gouvernement une feuille racontant les événements sous la dictée et dans le sens du pouvoir. Il se hâta d'accorder le privilége demandé, sans prévoir, bien certainement, de quelle puissance il jetait les fondements; bien plus, il rédigea lui-même des articles pour la *Gazette*, récits de capitulations, de faits militaires et de traités; il communiqua des dépêches d'ambassadeurs ou de généraux, quand cette publicité pouvait servir sa politique. On dit même que Louis XIII envoyait au journal des morceaux de sa façon. Aussi ces *gazettes* sont-elles pour l'histoire du XVIIe siècle un recueil fort précieux. Elles paraissaient hebdomadairement en petit in-4o de 8 à 12 pages, en deux cahiers, dont l'un portait le titre de *Gazette*, l'autre celui de *Nouvelles ordinaires de divers endroits.* Renaudot disait dans sa préface, en s'adressant au roi : « Sire, la mémoire des hommes est trop faible pour luy fier toutes les merveilles dont V. M. va remplir le septentrion et tout le continent. Il la faut désormais soulager par des écrits qui volent comme en un instant du Nord au Midi, voire par tous les coins de la terre. C'est ce que je fais maintenant, Sire, d'autant plus hardiment que la bonté de V. M. ne dédaigne pas la lecture de ces feuilles. Aussi n'ont-elles rien de petit que leur volume et mon style. C'est, au reste, le journal des roys et des puissants de la terre. Tout y est par eux et pour eux, qui en font le capital; les autres personnages ne leur servent que d'accessoires... J'offre à V. M., en toute humilité, ce recueil de toutes mes *gazettes* de cette année, laquelle je finiray par mes prières à Dieu qu'autant que sa protection est assurée à cet Estat elle accompagne partout V. M. qui en est la vie et le bonheur inséparable. Ce sont les vœux et l'espérance de cinquante millions d'âmes, et entre elles, Sire, du très-humble, très-fidèle et très-obéissant serviteur et sujet de V. M., *Théophraste Renaudot.* »

Voici maintenant des extraits de la préface au public : « ...La publication des *gazettes* est, à la vérité, nouvelle, mais en France seulement, et cette nouveauté ne leur peut acquérir que de la grâce, qu'elles se conserveront toujours aisément... Surtout seront-elles maintenues pour l'utilité qu'en reçoivent le public et les particuliers : le public, pour ce qu'elles empeschent plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvements et aux séditions intestines...; les particuliers, chacun d'eux ajustant volontiers ses affaires au modèle du temps. Ainsi le marchand ne va plus trafiquer en une ville assiégée ou ruinée, ni le soldat chercher employ dans les pays où il n'y a point de guerre; sans parler du soulagement qu'elles apportent à ceux qui escrivent à leurs amis, auxquels ils estoient auparavant obligez, pour contenter leur curiosité, de descrire laborieusement des nouvelles le plus souvent inventées à plaisir, et fondées sur l'incertitude d'un simple ouy-dire. Encore que le seul contentement que leur variété produit ainsi fréquemment, et qui sert d'un agréable divertissement ès compagnies, qu'elle empesche des médisances et autres vices que l'oisiveté produit, deust suffire pour les rendre recommandables; du moins sont-elles en ce point exemtes de blasme, qu'elles ne sont pas aucunement nuisibles à la foule du peuple, non plus que le reste de mes innocentes inventions, estant permis à un chacun de s'en passer, si bon lui semble. La difficulté que je dois rencontrer en la compilation de mes *gazettes* et nouvelles n'est pas icy mise en avant pour en faire plus estimer mon ouvrage..., c'est pour excuser mon stile, s'il ne respond pas toujours à la dignité de son sujet... Les capitaines y voudroient rencontrer tous les jours des batailles et des siéges levés ou des villes prises; les plaideurs des arrests en pareil cas; les personnes dévotieuses y cherchent les noms des prédicateurs, des confesseurs de marque. Ceux qui n'entendent rien aux mystères de la cour les y voudroient trouver en grosses lettres. Tel, s'il a porté un paquet en cour sans perte d'hommes, ou payé le quart-denier de quelque médiocre office, se fasche si le roy ne voit son nom dedans la *gazette.* D'autres y voudroient avoir ces mots de monseigneur ou de monsieur répétez à chaque personne dont je parle... Il s'en trouve qui ne prisent qu'un langage fleury; d'autres qui veulent que mes relations ressemblent à un squelette décharné... ce qui m'a fait essayer de contenter les uns et les autres. Se peut-il donc faire (mon lecteur) que vous ne m'en plaigniez pas en toutes ces rencontres? et que vous n'excusiez point ma plume, si elle ne peut plaire à tout le monde en quelque posture qu'elle se mette? non plus que ce paysan et son fils, quoiqu'ils se missent premièrement seuls et puis ensemble, tantost à pied et tantost sur leur asne. Et si la crainte de desplaire à leur siècle a empesché plusieurs bons autheurs de toucher à l'histoire de leur âge, quelle doit être la difficulté d'escrire celle de la semaine, voire du jour mesme où elle est publiée! Joignez-y la briéveté du temps que l'impatience de nostre humeur me donne, et je suis bien trompé si les plus rudes censeurs ne trouvent digne de quelque excuse un ouvrage qui se doit faire en quatre heures du jour, que la venue des courriers me laisse toutes les semaines pour assembler, ajuster et imprimer ces lignes... En une seule chose ne céderay-je point à personne, en la recherche de la vérité, de laquelle néantmoins je ne me fay pas garand, etc. »

Rien ne manqua, d'ailleurs, à la vogue du journal. Une estampe du temps, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale, représente allégoriquement la *Gazette* assise entre le Mensonge et la Vérité, Renaudot écrivant, tandis qu'un quatrain, gravé en marge, lui prête ces paroles :

Mille peuples divers parlent de mon mérite;
Je cours dans tous les lieux de ce vaste univers;
Mon sceptre fait régner et la prose et les vers,
Et pour mon trône seul la terre est trop petite;

les cadets de la faveur lisant à l'oreille du fondateur de la *Presse*, qui les écoute à peine :

. . . .
Vous aurez de notre or en nous faisant faveur,
Dites que nos grands coups font des Mars disparaître;

enfin les diverses nations, Castillans, Indiens, Italiens, cavaliers, piétons, etc., apportant des nouvelles et remettant des lettres à la nouvelle déesse.

Comme Renaudot jouit de la faveur de Mazarin au moins autant qu'il avait joui de celle de Richelieu, les pamphlets de la Fronde n'épargnèrent pas le gazetier, décoré en cette qualité du titre d'historiographe de France. Beaucoup d'autres avant lui avaient été nommés à cette grave fonction, sans s'être crus obligés de laisser à la postérité la moindre œuvre historique. N'était-ce pas un travail méritoire d'enregistrer chaque semaine

Les morts, les mariages,
L'histoire du moment, les spectacles du soir,
Les leçons de physique et le prix des fourrages,
Et des livres et des fromages,
Le temps qu'il fit la veille, un poëme nouveau,
Les querelles sur la musique,
Et la *réponse et la réplique*,
Et la science académique,
Et puis le combat du taureau,
La *satire et l'épithalame*,
Un trait de bienfaisance auprès d'une épigramme,
Et le cours des effets, et la chute d'un drame,
Le change, le marché, la coulisse, les arts,
Scellés, *mutations, domiciles*, remparts,
Les sciences, les prix, les vents et les orages,
Le beurre et les œufs frais, le tout en quatre pages?

(La Harpe, *Molière à la nouvelle salle.*)

Peu touchés de la difficulté et de l'importance de la mission que Renaudot s'était imposée, les médecins jaloux l'accusèrent de trafic et d'usure, et surent le réduire à l'exploitation du privilége de son journal. Après sa mort, la *Gazette*, toujours fidèle à son mode de publication, appartint à son fils Isaac, premier médecin du Dauphin, *mort en* 1679; ensuite au non moins célèbre Eusèbe Renaudot, mort en 1729. Après avoir été pendant longtemps l'organe officieux du gouvernement, comme on dirait aujourd'hui, elle en devint ouvertement l'organe officiel à partir du 1er janvier 1762 et prit le titre de *Gazette de France.* Elle parut dès lors deux fois par semaine.

En 1787, le ministère en donna le privilége à bail au célèbre Panckoucke. Le gouvernement en nommait les rédacteurs. Parmi ceux-ci les plus remarquables furent Suardet Arnaud, protégés par le ministre Choiseul, et qui tombèrent avec lui. Vint ensuite le sieur Marin, l'adversaire malheureux de Beaumarchais, qui ne sortit que tout meurtri des griffes du terrible pamphlétaire. Marin n'était pas un incapable, tant s'en faut : on lui doit la création du bureau de l'esprit public, espèce de fabrique de nouvelles pour la province qu'on n'a que trop perfectionnée jusqu'à nous. Nommons pour la forme deux autres rédacteurs, Bret et l'abbé Aubert, puis arrivons vite au 1er mai 1792, date de l'abolition du privilége de la *Gazette*, qui entra depuis dans le régime commun de la libre concurrence, où elle est encore.

Les prix avaient varié depuis 12, 15, 25, jusqu'à 36 livres. C'est à ce prix que la *Gazette* devint journal quotidien. Les annonces étaient déjà inventées. Six lignes d'annonces dites anglaises se payaient 30 sous. Le cours des fonds publics y fut donné depuis l'an 1765, et les spectacles depuis 1792.

Dans les premiers temps de la Révolution, elle se bornait à enregistrer les actes du gouvernement sans même mentionner les grands faits révolutionnaires, pas même la prise de la Bastille. Après le 10 août, elle prit le titre de *Gazette nationale de France*, devint quotidienne et suivit d'un pied boiteux le mouvement révolutionnaire. Le 22 janvier 1793, elle annonça même l'exécution de Louis XVI par un article qui débutait ainsi : *Le tyran n'est plus!* Pour cet organe fidèle de l'ancien régime, un tel entraînement est piquant et caractéristique.

Sous l'Empire, la *Gazette de France* (elle avait repris ce titre) ne fit pas beaucoup parler d'elle, subissant d'ailleurs la servitude imposée à tous les journaux.

La Restauration la replaça au rang des principaux organes royalistes; elle eut alors d'illustres rédacteurs. Il suffit de citer Joseph de Maistre et M. de Bonald. Mais, à cette époque de luttes passionnées, la voix de ces graves écrivains se perdait dans les tempêtes que soulevaient des feuilles ultra-royalistes, telles que la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc.* Dans les temps violents, les esprits se portent de préférence aux extrêmes. La *Gazette de France* était peu suivie. En 1824, elle ne comptait pas plus de 2,400 abonnés, quand le *Journal de Paris*, organe plus ardent du parti, en avait plus de 4,000 et le *Constitutionnel* plus de 20,000. Le vent était à l'opposition. Trois journaux dévoués à l'ancien régime, la *Gazette de France*, l'*Etoile* et le *Journal de Paris*, furent obligés, pour vivre, de se fondre en un seul, qui garda le titre le plus ancien et put à peine subsister à l'aide des ressources communes. La révolution de Juillet aurait même entraîné la ruine de la *Gazette de France*, si l'opposition légitimiste n'avait eu besoin d'un organe pour être représentée devant l'opinion publique.

Sous le gouvernement de Juillet, la *Gazette de France se maintint dans une ligne* d'opposition relativement modérée. Les légitimistes fougueux, qui appelaient de toutes leurs forces la guerre civile, s'abonnaient de préférence à la *Quotidienne.* Plus grave et plus sensée, sous la direction d'un homme très-remarquable, l'abbé de Genoude, la *Gazette* n'en appelait qu'au peuple. Esprit délié, hardi et fertile en ressources, M. de Genoude mena fort habilement, de concert avec l'opposition radicale, la guerre de dix-huit ans qui se termina par la révolution du 24 février 1848. Plus d'une fois, ses nobles abonnés durent être surpris en lisant dans leur journal favori des articles d'un franc libéralisme que n'aurait pas désavoués le *Constitutionnel* de 1825. Mais, comme tous les hommes convaincus, M. de Genoude ne souffrait aucune observation. Il s'allia avec l'extrême gauche, et, con*tre le régime étroit du cens, il réclama* plus haut que personne le suffrage universel. C'était, en effet, par ce suffrage que la *Gazette* prétendait restaurer le descendant des vieux rois. Il est presque inutile de rappeler qu'elle était sur ce point particulier désavouée par la masse de son parti. Néanmoins, elle a conservé ce caractère, et aujourd'hui encore elle s'intitule le *Journal de l'appel au peuple.* La révolution de Février aurait dû combler ses vœux; mais le sagace abbé n'avait pas prévu que le sentiment national, plus révolutionnaire qu'on ne pense dans les châteaux de la vieille France, se porterait vers l'avenir plutôt que de rétrograder vers le passé. En appuyant toutes les mesures de réaction prises contre la république, la *Gazette* est rentrée dans son véritable rôle, d'où elle n'a pas dévié depuis lors. Elle sourit au coup d'Etat du 2 décembre, qui n'atteignait que ses adversaires, et ne balbutia plus le mot de liberté. Plus religieuse que politique, elle s'inspira des sacristies, et si elle faisait une opposition sourde au gouvernement impérial, c'était pour lui reprocher de ne pas sacrifier tout à fait les générations futures au parti clérical, à qui des imprudences répétées ont déjà livré le présent, non sans compromettre l'avenir. Enfin, depuis les derniers événements, la guerre avec la Prusse, la chute de l'empire et l'établissement de la République, elle est un des principaux organes de la réaction cléricale et monarchique.

La *Gazette de France* est le doyen, le patriarche des journaux français.

Dès les premiers temps de la *Gazette* de Renaudot, la concurrence n'avait pas tardé à lancer dans le public un assez grand nombre de feuilles : tel fut le *Mercure galant*, entrepris par de Visé en 1672, et qui donna naissance lui-même au *Mercure de France*, publié depuis 1721, et au *Mercure français* de 1792. Un autre *Mercure*, peu galant, mais historique et politique, naquit en 1686, avec la collaboration de Sandraz de Courtilz, de Bayle, etc., et ne mourut qu'en 1782, léguant son titre à une foule de journaux. La censure sévère à laquelle était soumise la feuille des Renaudot avait même fait imaginer, dès le règne de Louis XIV, les *gazettes à la main*, qui s'expédiaient de Paris dans les provinces, et se trouvaient, dit Ménage, remplies de faussetés. On sait que, dans le XVIIIe siècle, la société de Mme Doublet continua et perfectionna l'usage de ces *nouvelles* ou feuilles manuscrites, grand sujet d'inquiétude pour le gouvernement. N'oublions pas de mentionner une espèce de *gazette* manuscrite assez originale, qui commença à se répandre le *4 mai 1650 : ce sont les Lettres en vers à Mlle de Longueville.* Le directeur de cette gazette était le poëte-courtisan Loret. Celui-ci recueillait et narrait en vers chaque semaine

Les bruits qui courent quelquefois
Parmi la cour et les bourgeois.

En outre, il profitait

Des billets divers
Que, pour discourir dans *ses* vers,
De sages gens *prenaient* la peine
De *lui* fournir chaque semaine.

Tous ces on-dit et nouvelles, affublés de rimes et mis en forme de lettres, il les décorait d'un titre plus ou moins bizarre, tel que la *Séduisante*, la *Sévère*, la *Longuette*, l'*Intempérante*, etc., et il en amusait sa bienfaitrice et le cercle fort rétréci de l'hôtel de Longueville. Mais quelques indiscrets ayant fait faire d'autres copies de ces vers, l'auteur volé résolut de les imprimer et d'en tirer profit en les envoyant à un certain nombre de seigneurs. Ainsi, après deux ans d'existence, la *Gazette burlesque* de Loret parut imprimée pour la première fois le 29 décembre 1652. Le tirage était loin de l'immense développement qu'a pris celui de notre presse quotidienne; car l'imprimeur, l'auteur nous le dit,

Devait observer cette loi
De n'en tirer chaque semaine
Qu'une unique et seule douzaine,
Tant pour mes amis que pour moi.
Après cela point de copie,
En dût-on avoir la pepie.

Depuis cette époque, les feuilles de Loret parurent régulièrement tous les samedis. En 1663, la première année de son recueil fut réunie sous le titre prétentieux de *Muse historique.* Les quinze années de sa publication forment trois gros volumes devenus assez rares. Quoique fort bizarre sous le rapport du style, la *Gazette* de Loret est précieuse à consulter pour une foule de faits particuliers, d'usages, de nouvelles de ville, de cour, d'événements étrangers, d'anecdotes comiques ou scandaleuses. La politique même se glissait dans ces feuilles légères; car le parlement, qui s'offensait peut-être de la façon triviale dont le poëte interprétait ses actes, lui défendit

D'écrire politiquement,

ce dont il fit ses doléances à Mlle de Longueville en lui disant :

Désormais mes *gazettes*
Ne seront plus que des sornettes.

L'exemple de Loret ne resta pas sans imitateurs, et son journal fut continué par Dulaurens et Hauteville.

Le titre de *Gazette* s'est maintenu dans la presse depuis l'année 1631 jusqu'à nos jours. Il a été donné à des publications d'une importance diverse que nous allons passer en revue. Nous donnerons l'analyse des principales; nous n'attribuerons aux autres qu'une simple mention, à leur ordre chronologique.

Gazettes de Hollande (les), journaux ou pamphlets publiés par des réfugiés français, à Amsterdam et à Leyde, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Les historiens n'ont pas passé sous silence ces gazettes qui troublèrent plus d'une fois le sommeil de Louis XIV et la quiétude des autres potentats de l'Europe; mais leur imagination s'est exercée en cette matière beaucoup plus que leur érudition. Ces journalistes, ces gazetiers vivaient trop souvent de médisance et de calomnie, trafiquaient de la curiosité et du scandale, s'embusquaient derrière les buissons de la politique pour attaquer toutes les réputations, livrer au ridicule ou à la malignité tous les noms et toutes les existences qui venaient à intéresser un moment les conversations des oisifs. Ces feuilles agressives et indiscrètes n'étaient pas écrites toujours en excellent français; exemple : « *L'on bruit* que le roi de France doit entrer l'été prochain en campagne... *L'on bruit* que le nonce du pape insiste par devers le roi de France et autres potentats pour une cessation d'armes. » Ce mauvais style exaspérait Mme de Sévigné; elle en veut fortement au gazetier de Hollande. Le bon goût de Racine protesta comme la délicatesse de Mme de Sévigné; une fois, cependant, le gazetier eut raison contre l'auteur d'*Athalie.* « Mon cher fils, dit Racine, vous me faites plaisir de me donner des nouvelles; mais prenez garde de ne pas les prendre dans les *Gazettes de Hollande*, car, outre que nous les avons comme vous, vous pourriez apprendre certains termes qui ne valent rien, comme celui de *recruter*, dont vous vous servez, au lieu de quoi il faut dire *faire des* recrues. » En Hollande même, les gazetiers, réfugiés français pour la plupart, ne jouissaient pas d'une plus grande considération qu'à l'étranger. Bayle dit que de leurs gazettes on ne faisait aucun cas, et que ces gens, pour avoir du pain, glosaient et médisaient avec la dernière indiscrétion; l'impartialité et l'exactitude n'entraient pas dans leur système. « Le gazetier de Hollande, dit encore Bayle, ne se met guère en peine de sa réputation de bonne foi; c'est un gaillard qui tombe sur tout le monde et qui publie généralement tout ce qu'on lui écrit. De là vient qu'il fait si souvent changer le caractère de l'impression dans une même gazette, afin d'avoir place pour mettre tout. Sa gazette est le véhicule des médisances de l'Europe; car, quand on veut se venger de quelqu'un, on n'a qu'à forger un conte malicieux ou ridicule de lui et l'envoyer à Amsterdam. Vous le verrez en beaux draps blancs par le premier ordinaire. C'est ainsi que les ennemis de Baptiste lui ont fait pièce deux ou trois fois, et c'est une menace qu'on se fait ordinairement : Je te ferai coucher sur la *Gazette de Hollande.*

Au reste, il craint fort peu les reproches qui lui pourraient être faits; il croit qu'il en sera quitte pour dire qu'on lui a envoyé de faux mémoires. » Cinquante ans après, en l'année 1737, Voltaire écrivait d'Amsterdam à son ami Thiériot : « Il se fait ici, parmi quelques malheureux réfugiés, un commerce de scandale et de mensonges à la main, qu'ils débitent chaque semaine dans tout le Nord pour de l'argent. On paye 200, 300, 400 florins par an à des nouvellistes obscurs de Paris qui griffonnent toutes les infamies imaginables, qui forgent des histoires auxquelles les regrattiers de Hollande ajoutent encore, et tout cela s'en va réjouir les cours de l'Allemagne et de la Russie; ces messieurs sont une engeance à étouffer. »

S'il faut en croire La Fare et Saint-Simon, ces gazetiers si décriés auraient été cause de cette guerre de 1672, qui amena l'invasion des Provinces-Unies. « On recommença la guerre, qui n'avait d'autre but que l'abaissement de la Hollande, dont le gazetier avait été trop insolent. » Cette assertion ne doit pas faire article de foi dans l'histoire. M. Eug. Hatin, qui a compulsé toutes ces gazettes welches, a établi la véritable cause de la guerre de 1672; elle n'était pas dans l'amour-propre blessé de Louis XIV, mais dans la condition des tarifs, dans la situation du commerce français, tenu en échec par la prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, enfin dans les droits protecteurs qui frappaient d'interdit les productions françaises. Sans doute l'orgueil de Louis XIV eut souvent à souffrir des mortifications que lui infligeaient les libelles anonymes de la presse hollandaise. En 1712, une gazette annonçait des paris ouverts à Londres sur la mort du roi de France, qui devait avoir lieu dans l'année, suivant les plus gros tenants. Déjà, en 1663, le roi écrivait à son ambassadeur à La Haye : « Enquérez-vous sous main, sans qu'il y paroisse encore, qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'envoyer des gazettes à Venise, écrites à la main et fabriquées avec beaucoup d'impudence, de l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » D'autres princes ou ambassadeurs se plaignirent également de ces gazetiers qui compromettaient l'hospitalité des Provinces-Unies; les états généraux reçurent des requêtes du prince d'Orange, du prince Kourakin, l'ambassadeur extraordinaire de Russie, du gouvernement archiépiscopal de Munster, de l'envoyé de l'empereur, et dénoncèrent des articles offensants contre la maison d'Autriche, le roi de Saxe, l'ambassadeur espagnol, le gouvernement de Pologne, le roi d'Angleterre. Aucune puissance européenne n'oublia de porter plainte. Tant de réclamations eurent pour résultat des lois restrictives, des ordonnances qui interdirent enfin aux réfugiés d'imprimer des journaux français (1694). Mais, en dépit de ces mesures préventives, il y eut des cas où l'habileté du gazetier échappa à la justice des états. Un jour, le gazetier avait rendu compte du mouvement militaire par lequel le prince de Vaudemont se déroba au maréchal de Villeroi, qui le serrait de près, lui et son corps d'armée. Le maréchal, dont les dispositions paraissaient habilement prises, annonça au roi par un courrier la reddition plus que probable du prince de Vaudemont; il comptait sans le duc du Maine. La gauche de l'armée française, sous les ordres de celui-ci, devait commencer l'attaque comme étant la plus proche de l'ennemi; mais l'indécision et la lenteur du duc firent si bien que Vaudemont s'échappa. Villeroi se borna à mander au roi que la retraite précipitée de l'ennemi avait seule dérouté ses espérances. Le roi, désagréablement affecté par ce résultat négatif, attendit des nouvelles plus détaillées. Suivant son habitude, il se fit lire toutes les gazettes de Hollande. La feuille qui parut la première annonçait une grande participation du duc du Maine dans l'affaire. Les louanges n'étaient pas épargnées au duc; les blessures du jeune prince avaient seules arrêté le succès et sauvé M. de Vaudemont. Au courrier suivant, la gazette se rétractait; elle s'était trompée sur le courage du duc du Maine, qui, loin d'être blessé, n'avait pas fait un seul mouvement, lui et son corps d'armée. Tout cela inquiéta le roi jusqu'à ce qu'il connût la vérité, et quand il la connut, dit Saint-Simon, son dépit en fut inconcevable. Vauban avait trouvé le seul remède à opposer à cette guerre de journaux; il voulait qu'on se défendît à armes égales, qu'on repoussât par la plume les attaques de la plume. « Les ennemis de la France, dit-il dans ses *Oisivetés*, ont publié et publient tous les jours une infinité de libelles diffamatoires contre elle et contre la sacrée personne du roi et ses ministres. La France foisonne en bonnes plumes. Il n'y a qu'à en choisir une certaine quantité et à les employer. » Le Noble et Sandraz de Courtilz, l'écrivain des *Mémoires de d'Artagnan*, mirent en œuvre la tactique littéraire de Vauban. Tout l'intérêt de ces *Gazettes de Hollande*, dont il a été fait si grand bruit, toute leur importance est dans leur rôle vis-à-vis de Louis XIV; mais quant à leur faire honneur de la détermination réelle qui entraîna le grand roi dans une des plus longues guerres de son règne, c'est beaucoup trop s'aventurer. M. Eug. Hatin a démontré que c'était là une grave erreur de nos historiens.

Nous donnerons maintenant les titres des principales de ces gazettes fameuses :

Gazette d'Amsterdam (1663); elle paraissait une, puis deux fois par semaine, et s'est continuée jusqu'en 1677.

Gazette ordinaire d'Amsterdam (1667).

Gazette de Leyde (1680-1814).

Nouvelles extraordinaires de divers endroits (1680-1798); cette gazette se publiait à Leyde. C'est une des plus célèbres et des plus sérieuses.

Journal politique (1804-1811); Leyde.

Nouvelles solides et choisies (1683-1685), publiées probablement à Amsterdam.

Lettres sur les matières du temps (1688-1695); Amsterdam.

Nouveau journal universel (1688-1792); Amsterdam.

Gazette de Rotterdam (1689); paraissait encore en 1716.

Gazette de La Haye (1600).

Gazette d'Utrecht (1710-1787), etc.

Outre les détails contenus dans son *Histoire de la presse* et dans sa *Bibliographie*, M. Eug. Hatin a publié une étude spéciale, les *Gazettes de Hollande* (1865, 1 vol. in-8°), où l'on trouvera tous les renseignements désirables sur ce curieux sujet.

Gazette de Pensylvanie (LA), journal américain auquel le nom de Franklin, son fondateur et longtemps son éditeur, a donné un intérêt exceptionnel. Le premier numéro parut le 25 septembre 1729. Franklin résolut de donner à sa nouvelle feuille tout l'attrait possible. Il se servit de papier bien collé, bien blanc, fit choix de son plus beau caractère — on sait qu'il était imprimeur — et soigna extrêmement l'impression; il ne voulut pas seulement être lisible, ce qui était rare alors, mais encore être agréable à l'œil. Franklin n'ignorait pas quel puissant moyen d'influence et d'action, quel admirable instrument est un journal entre des mains fermes, prudentes et honnêtes. Aussi n'hésita-t-il pas à prendre parti dans les querelles politiques qui divisaient alors la Pensylvanie. Nous nous contenterons de rappeler succinctement la lutte entre le gouverneur Burnett et l'Assemblée, lutte dans laquelle Franklin prit parti pour l'Assemblée et émit une déclaration de principes fort libérale, qui lui donna pour abonnés tous les membres de l'Assemblée. Au reste, la *Gazette de Pensylvanie* en eut bientôt un si grand nombre que l'*American Mercury*, son concurrent, en prit ombrage et essaya d'interrompre son succès par les moyens les moins avouables. Mais ces mauvais procédés tournèrent contre leur auteur et à l'avantage de la *Gazette*, dont le succès grandit encore. Franklin avait, d'ailleurs, l'esprit à la fois inventif et pratique. Aussi son journal fut-il entre ses mains un puissant instrument de progrès, une tribune toujours au service de toute amélioration et de toute pensée utile. Il ne se bornait pas, en effet, à traiter les questions politiques, quoiqu'il fût l'âme du parti populaire; il étudiait avec soin les intérêts locaux. Dès que son attention était appelée sur un mal, il cherchait aussitôt le remède, faisant aussi bon accueil aux suggestions d'autrui qu'à ses inspirations propres et allant droit à l'application. C'est dans ce journal qu'il émit plusieurs de ses idées les plus utiles; qu'il fit comprendre, par exemple, à ses concitoyens la nécessité de tenir prêts les moyens d'éteindre les incendies, très-fréquents dans une ville nouvelle, remplie de constructions en bois. Il en résulta la formation de compagnies de pompiers, munies de pompes déposées en lieu sûr et toujours prêtes à fonctionner, institution que l'Angleterre a empruntée à l'Amérique et la France à l'Angleterre. La sécurité des personnes et des propriétés n'avait d'autre garantie à Philadelphie que la surveillance imparfaite de la milice urbaine; on dut au journal de Franklin l'institution d'une garde de nuit permanente et les moyens de subvenir à cette dépense. Ce fut encore la *Gazette* qui appela l'attention des autorités provinciales et du gouvernement anglais sur la nécessité de mettre en état de défense les côtes et les frontières de la Pensylvanie. Enfin c'est au journal de Franklin qu'on est redevable du premier hôpital fondé en Amérique.

Franklin savait, en outre, accompagner ses nouvelles locales ou extérieures, ses propositions utiles, d'essais de morale tirés du *Spectateur* ou même de son propre fonds; dans ces petits essais, Franklin emprunte la manière, le ton et jusqu'à la mise en scène de l'écrivain anglais. On trouve parmi ces articles deux portraits à la façon de La Bruyère et finement esquissés; mais le cadre que Franklin affectionne est celui d'une lettre, et il prend à ravir le ton du badinage et celui d'une malicieuse bonhomie. Il s'est adressé à lui-même, sur des points de morale pratique et sur l'économie domestique, une foule de lettres humoristiques dont la plus grande partie a été réunie dans ses œuvres complètes et traduite dans toutes les langues de l'Europe. L'âge et l'expérience avaient corrigé chez Franklin ce penchant à la satire et à la malignité qu'il s'accuse d'avoir trop écouté dans sa jeunesse; aussi la *Gazette* ne lui attira-t-elle aucun des désagréments que le *Courrier* avait valus à son frère et à lui. Il publia même dans son journal, en 1757, sur la liberté de la presse et de la parole, un article dont les doctrines étonneraient bien ses successeurs de la presse américaine; il admet, dans cet article, comme corollaire de la liberté de la presse, la liberté du bâton contre les journalistes. Lorsque Franklin se vit, par les fonctions publiques qui lui furent confiées, obligé de négliger la *Gazette*, il prit pour associé un Écossais du nom de David Hall. Cette association, qui commença en 1748, dura dix-huit ans, au bout desquels la *Gazette* tomba tout à fait aux mains de David Hall, qui demeura seul maître de l'imprimerie de Franklin et du journal qui en était une dépendance. Mais, même après cette séparation, Franklin ne rompit pas complètement avec la *Gazette de Pensylvanie;* il y publia de loin en loin quelques lettres et quelques articles, lorsqu'il voulut donner son avis, ou lorsqu'il eut besoin d'intervenir dans les affaires intérieures de la province. David Hall continua de diriger le journal avec prudence et habileté.

Gazette littéraire de l'Europe, journal dirigé pendant deux ans (1764-1766) par l'abbé Arnaud et Suard. Il compta parmi ses rédacteurs Voltaire et Diderot. Ce n'était, à vrai dire, qu'un dédoublement de la *Gazette de France*, rédigée alors par les mêmes écrivains, dans le but de tenir les gens de lettres et les savants au courant des nouvelles littéraires des autres nations. Quelques années auparavant, Suard et son inséparable ami, l'abbé Arnaud, avaient fondé le *Journal étranger*, dont l'existence éphémère suffit pour donner à leurs auteurs une réputation d'écrivains et de gens de goût; forcés d'interrompre leur publication, faute d'argent, ils implorèrent l'appui du ministère. En 1763, le ministre des affaires étrangères, M. de Praslin, décida que le *Journal officiel* serait divisé en deux feuilles périodiques, dont l'une, la *Gazette littéraire*, serait consacrée à la littérature, tandis que l'autre, la *Gazette de France*, s'occuperait exclusivement de politique. Le prix était de 24 livres par an; le premier numéro parut en mars 1764.

La *Gazette littéraire* obtint parmi les savants et les gens de goût un grand et rapide succès. Arnaud et Suard, qui fréquentaient les encyclopédistes et comptaient d'illustres personnages parmi leurs amis, les mirent à contribution et obtinrent la collaboration de plusieurs d'entre eux. Diderot, Saint-Lambert, Grimm envoyèrent des articles à la *Gazette littéraire;* Delille y donna ses premières traductions d'Young; Leroy y inséra ses *Lettres sur les animaux et sur l'homme*, et excita par le pseudonyme qu'il prit la curiosité de toute la presse; La Harpe y soutint de ces violentes polémiques qu'il aimait à soulever; en un mot, cette feuille devint le plus important recueil littéraire de l'époque. Mais la subvention qui avait été accordée à Suard par l'influence d'un de ses protecteurs ne tarda pas à être supprimée. Le journal, n'étant pas acheté par le vulgaire, qui se souciait peu des productions littéraires de l'étranger, ne put bientôt plus se soutenir et, après avoir langui pendant plusieurs mois, cessa définitivement de paraître à la fin de 1766.

Grimm en a parlé dans les termes suivants: « Arnaud et Suard rédigeaient ensemble le *Journal des étrangers* et la *Gazette littéraire d'Europe*. Ni l'un ni l'autre de ces écrits périodiques n'ont pu se soutenir; il y régnait cependant un excellent esprit. Mais nos oisifs de Paris ne veulent pas s'instruire, ils ne veulent qu'être au fait de la brochure du jour; ils veulent aussi voir déchirer de temps en temps quelque homme célèbre, pour l'amusement de leur malignité. Les deux journalistes dont je parle ne leur donnaient ni l'un ni l'autre de ces amusements; le moyen de réussir?... » Quelques années après la chute du journal qui leur avait coûté tant de peine à fonder, Arnaud et Suard réunirent les morceaux les plus intéressants qui y étaient dispersés et les publièrent sous ce titre : *Variétés littéraires* ou *Recueil de pièces tant originales que traduites, concernant la philosophie, la littérature et les arts*. Ce livre obtint un très-grand succès. On y trouve de nombreux fragments de poésie erse, des traductions bien faites de quelques auteurs allemands, anglais, espagnols et italiens, et des articles de la plupart des grands écrivains de cette époque.

Gazette universelle de littérature (1770 et suiv.), recueil important rédigé par Dubois-Fontanelle.

Gazette de Paris, par de Rozoi (1er octobre 1789-10 août 1792), feuille royaliste extrêmement violente; curieuse à consulter.

Gazette nationale ou **Moniteur universel.** V. MONITEUR.

Gazette universelle (1789-1792), journal royaliste constitutionnel dont le principal rédacteur était Cérisier.

Gazette révolutionnaire, fondée à Liége au moment de la conquête française (1794); changeant ensuite son titre, elle devint la *Gazette de Liége*, et vécut jusqu'en 1824.

Gazette du village, par Paul-Louis Courier (1823). « Ce journal, écrivait l'auteur, n'est ni littéraire ni scientifique, mais rustique. A ce titre, il doit intéresser tous ceux que la terre fait vivre. » Les rédacteurs sont censés être des paysans dont Paul-Louis Courier recueille les dires, « sans rien ajouter du sien, sans rien sous-entendre. Il ne faut pas chercher ici tant de finesses. Nous nommons par leur nom les choses et les gens. Quand nous disons un chou, des citrouilles, un concombre, ce n'est point de la cour ni des grands que nous parlons. » Dans le même chapitre de ces *Provinciales politiques*, l'auteur parle effectivement des champs, des moissons, des petits événements du clocher; mais, pour ceux qui savent lire entre les lignes, que de coups de patte contre la Restauration, la conscription, l'intolérance religieuse et la guerre d'Espagne! « M. le maire est le télégraphe de notre commune; en le voyant, on sait tous les événements. Lorsqu'il nous salue, c'est que l'armée de la Foi a reçu quelque échec; bonjour de lui veut dire une défaite là-bas. Passe-t-il droit et fier, la bataille est gagnée, il marche sur Madrid, enfonce son chapeau pour entrer dans la ville capitale des Espagnes. Que demain on l'en chasse, il nous embrassera, touchera dans la main, amis comme devant. D'un jour à l'autre il change, et du soir au matin il est affable ou brutal. Cela ne peut durer; on attend des nouvelles, et, selon la tournure que prendront les affaires, on élargira la prison ou les prisonniers. » Cette citation suffit pour donner une idée de ce pamphlet, qui se termine par une prétendue lettre d'un paysan se plaignant d'être obligé de quitter le pays après avoir perdu cinq procès contre *monsieur* le maire, qui, chassant avec ses amis, avait dévasté tout son petit domaine. Courier ajoute cette réflexion d'un à-propos qui sera le même dans tous les temps : « Tout le monde s'imagine qu'aux champs on vit heureux du lait de ses brebis, en les menant paître sous la garde, non des chiens seulement, mais des lois. Par malheur, il n'y a de lois qu'à Paris. Il vaut mieux être là ennemi déclaré des ministres, des grands, qu'ici ne pas plaire à M. le maire. » Nous n'insisterons ni sur l'esprit ni sur le style de Paul-Louis Courier; on les connaît, et le mot de *Provinciales politiques*, que nous avons employé, caractérise assez la *Gazette du village.*

Gazette des tribunaux (1825), journal de jurisprudence et de débats judiciaires. Ce titre a déjà servi à plusieurs recueils du même genre, notamment à deux journaux fondés l'un en 1774, l'autre en 1793. Il existait sous l'ancien parlement une *Gazette des tribunaux* rédigée par Breton, qui fut depuis bibliothécaire à la cour de cassation, et Darmaing père avait travaillé aussi à ses derniers numéros. Mais le plan des deux publications n'est pas le même. Ce fut Darmaing le fils qui eut le premier l'heureuse idée de la fusion, regardée longtemps comme impossible, des dissertations graves et abstraites de la jurisprudence avec les sombres récits des cours d'assises et les comptes rendus sémillants, parfois grivois et burlesques, de la police correctionnelle. La *Gazette* eut, dès ses premiers numéros, le succès le plus complet. Ses actions, dont le capital ne fut même pas versé en entier, valaient chacune, au bout de quelques années, une trentaine de mille francs, et elles ont monté plus haut encore. La plupart des actionnaires y firent leur fortune.

La *Nouvelle Gazette* eut pour rédacteur en chef, à son origine et jusqu'en 1835, Darmaing, le fondateur du *Surveillant*, petit journal politique de la Restauration qui fut condamné à disparaître sur un réquisitoire foudroyant du procureur général, de Marchangy. Les autres fondateurs étaient : Fossé, Mermilliod, avocat de talent, Charles Ledru, Cormenin, Dupin aîné, Breton, Raisson, Wollis, les frères Baudoin. En 1835, Darmaing étant mort, ce fut Paillard de Villeneuve qui prit la rédaction en chef. Renfermé dans un cercle d'études spéciales, ce journal, quoique politique depuis sa fondation, a été peu mêlé aux luttes de la presse, pendant la longue période qu'il a déjà traversée, et, quoique un des plus considérables par son tirage et le nombre de ses abonnés, il est, pour ainsi dire, en dehors de la mêlée. Il s'est, dans ces derniers temps, départi quelquefois de cette réserve, pour soutenir des causes absolument réactionnaires. Sa partie politique se réduit à la reproduction des documents officiels, et il lui faut des événements bien extraordinaires, une émeute, une révolution, une bataille gagnée, pour qu'il en donne le récit à côté de ses comptes rendus ordinaires de jurisprudence et de ses débats de cour d'assises. Cependant il a longtemps apprécié, tant que la loi le lui permit, les séances de la Chambre et ses travaux législatifs. Ce fut, à l'origine, M. Guillemard, et depuis, sous le voile de l'anonyme, M. Ulysse Ladet, qui se chargèrent de ces délicates fonctions. Les lois restrictives qui défendirent tout compte rendu autre que la sténographie du *Moniteur*, puis du *Journal officiel*, empêchèrent la *Gazette des tribunaux* de continuer plus longtemps ces appréciations.

Depuis sa fondation, des jurisconsultes de talent se sont fait honneur de collaborer à ce journal pour sa partie juridique. Le vicomte de Cormenin y a fait insérer un grand nombre de travaux; M. Raisson y a écrit, sous le titre de *Variétés*, des articles fort intéressants, de véritables études historiques, entre autres l'*Histoire des prévôts de Paris* et l'*Histoire des prisons;* M. Berriat Saint-Prix, de curieuses études sur le *Tribunal révolutionnaire;* tous les juristes de quelque valeur y

ont écrit des articles de fond. Les questions de jurisprudence courante y sont traitées ordinairement par M. Bertin, ancien sténographe des *Débats*, aujourd'hui gérant de la *Gazette des tribunaux*. Enfin tout le monde sait avec quelle facilité, grâce à la disposition ingénieuse des matières, on peut consulter ce journal sur la jurisprudence des cours et des tribunaux. Les sommaires en italiques, placés en tête de chaque arrêt, fixent le point en discussion, énoncent la solution donnée par l'arrêt et forment ainsi comme un manuel de jurisprudence toujours au courant.

La partie la plus curieuse de la *Gazette des tribunaux* est néanmoins, pour le lecteur frivole, celle qui est consacrée aux débats des cours d'assises ou de la police correctionnelle, aux comptes rendus des procès civils les plus intéressants. A ce titre, c'est la plus vaste collection de causes célèbres que l'on puisse consulter; elle forme même un ensemble non-seulement plus complet, mais infiniment plus varié que les recueils consacrés aux causes célèbres. Ceux-ci ne reproduisent guère que les affaires à sensation, c'est-à-dire les causes criminelles souvent les plus odieuses. Mainte affaire civile, reproduite par la *Gazette*, offre, avec moins d'émotion pour le lecteur, un sujet d'étude d'un bien plus haut intérêt. Les romanciers et les auteurs dramatiques ne se font pas faute de puiser à cette source intarissable.

Au point de vue de l'exactitude, il faut pourtant éviter de confondre les diverses matières du journal. Autant ses articles de fond sont sérieux, autant ses rédacteurs et ses sténographes s'attachent à reproduire fidèlement, dans les procès civils et criminels, la physionomie des débats, les paroles des accusés ou des parties, les plaidoiries des avocats, plaidoiries qui presque toujours sont résumées avec un très-grand talent d'exposition et gardent toute leur force, toute leur saveur, autant, dans les débats de police correctionnelle et dans les faits-Paris, la *Gazette des tribunaux* déploie de bonne humeur et de gaieté aux dépens, il est vrai, de l'exactitude. Dans les bons jours, ces comptes rendus sont de véritables scènes de vaudeville, écrites avec verve, avec esprit; la plupart du temps ce sont d'amusantes charges, dont la meilleure part est due à l'invention.

Gazette littéraire de Charlottenbourg (1843-1844, 2 vol.), œuvre collective du fameux philosophe hégélien Bruno Bauer et de son frère Edgar Bauer, auxquels se joignirent Iungnitz et Szeliga. Ce livre de critique, fort inférieur du reste aux œuvres philosophiques et critiques de Bruno Bauer, fit néanmoins grand bruit à cause du nom de son principal rédacteur, le plus impitoyable critique sorti de l'école hégélienne.

Gazette des communes (1851), par Eugène Blanc.

Gazette de Paris (1856-1859), sous la direction de Dollingen, et qui compta parmi ses rédacteurs Ch. Monselet, Léon Gatayes, etc.

Gazette des beaux-arts, *Courrier européen de l'art et de la curiosité*, revue artistique fondée par M. Charles Blanc en 1858, et paraissant deux fois par mois, avec vignettes et gravures. L'art chez les anciens et les modernes, l'art du moyen âge, l'art de la Renaissance et l'art contemporain, peinture, sculpture, architecture, gravure, et tout ce qui relève des arts du dessin, la céramique, l'ébénisterie, la ciselure, la numismatique, la reliure, sont l'objet des études habituelles de ce recueil, l'un des plus intéressants et des mieux faits de notre époque. Les expositions d'art, les ventes de tableaux y sont suivies avec soin; des gravures ou des eaux-fortes en reproduisent habituellement les meilleurs morceaux; des biographies d'artistes célèbres, des études sur les diverses écoles ou sur des points controversés de l'histoire de l'art lui donnent l'universalité nécessaire à ce genre de recueil. On y trouve la reproduction d'un grand nombre d'objets d'art anciens ou modernes, rares ou inédits, tels que tableaux, sculptures, eaux-fortes, dessins de maître, nielles, médailles, vases, etc. Les principaux rédacteurs sont : MM. Charles Blanc, Philippe Burty, J. Grangedor, Alfred Darcel, Emile Galichon, Paul Mantz, Armand Baschet, René Ménard, etc.; les dessinateurs et graveurs ordinaires sont : MM. Hédouin, Bœtzel, Montalan, Pirodon, Midderigh, Sotain et Hotelein. Il nous serait difficile de signaler ici les articles les plus remarquables de cette curieuse collection, qui forme par an quatre beaux volumes in-8°. Il n'est pas un de ces volumes qui ne contienne plusieurs études excellentes et des gravures qui ne le cèdent en rien au texte.

M. Ch. Blanc ayant été appelé à la direction des beaux-arts (ministère de l'instruction publique), la *Gazette* a maintenant pour directeur M. Emile Galichon.

GAZEUR s. m. (ga-zeur — rad. *gaze*). Celui qui gaze, qui voile ses expressions : *La Fontaine est un aimable* GAZEUR. (Complém. de l'Acad.)

GAZEUSE s. f. (ga-zeu-se — rad. *gaze*). Ouvrière en dentelles, qui fait les remplissages des fleurs et des feuilles.

GAZEUX, EUSE adj. (ga-zeu, eu-se — rad. *gaz*). Qui est de la nature des gaz; qui est propre aux gaz : *Fluide* GAZEUX. *État* GAZEUX. *L'espace renferme des amas informes de matières* GAZEUSES *qui se rapprochent et se condensent en une masse de formes déterminées.* (A. Maury.) *Il faut à la vie un milieu* GAZEUX *et un milieu liquide.* (F. Pillon.) *La masse* GAZEUSE *qui constituait la terre brillait dans l'espace comme brille aujourd'hui le soleil.* (L. Figuier.)

— Qui tient des gaz en dissolution : *Eau* GAZEUSE. *Limonade* GAZEUSE. *C'est l'acide carbonique qui fait petiller et piquer l'eau* GAZEUSE. (J. Macé.) *L'acide carbonique sert à la préparation des eaux dites* GAZEUSES. (A. Rion.) ‖ On dit pop. *gazeuze* s. f. pour *limonade* GAZEUSE.

— Chim. *Air gazeux*, Ancien nom de l'acide carbonique.

— **Encycl.** *Eaux gazeuses.* V. EAU.

GAZI s. m. (ga-zi). Prêtre des guèbres.

Gazida, roman par M. X. Marmier (1861). Voyageur et romancier, l'auteur ne sait pas se dédoubler et mêle toujours un roman à ses voyages, ou un voyage à ses romans. *Gazida* appartient à ce genre mixte. M. Marmier nous entraîne dans l'Amérique du Nord, partagée entre la barbarie qui meurt avec la race indienne et la civilisation qui naît avec la race anglo-saxonne. On s'attend sans doute à un conflit entre ces deux nations en lutte continuelle; il n'en est rien : elles n'apparaissent qu'incidemment, et Gazida elle-même, qui donne son nom au roman, n'en est cependant pas le personnage principal. Le héros est un jeune Parisien qui, l'esprit blasé par les jouissances de la fortune et le cœur déchiré par une passion malheureuse, cherche à se distraire en voyageant. Il trouve dans ses explorations lointaines l'oubli de ses maux, et dans la fille d'un noble émigré français, Mlle de Mériol, l'objet d'une nouvelle passion plus pure, plus digne de lui et mieux récompensée. Si M. X. Marmier tenait absolument à mettre un nom de femme sur la couverture de son livre, c'est celui de Mlle de Mériol qui devait y figurer à la place de celui de Gazida, personnage accessoire. Gazida n'est autre chose, en effet, qu'une jeune Indienne fiancée à l'un des serviteurs de l'émigré français, et qui a été subitement enlevée par sa sauvage famille. Notre voyageur s'associe aux courses périlleuses entreprises pour la retrouver, et cela par générosité, et sans doute aussi pour fournir des descriptions à M. X. Marmier. A peine aperçoit-on, dans la seconde partie, cette Gazida, qui, dans la première partie du récit, n'apparaît pas du tout. Il va sans dire qu'on la retrouve et que le jeune voyageur épouse sa compatriote, Mlle de Mériol.

Pour racheter le défaut de composition que nous venons de signaler, il était besoin d'un vif intérêt de détails : l'auteur l'a compris; aussi a-t-il prodigué les scènes pittoresques, les descriptions brillantes, les récits émouvants et les personnages sympathiques. M. de Mériol, entre autres, est un bon et aimable vieillard qui répand la sérénité autour de lui, au milieu du désert. Comme dans ses œuvres précédentes, le style de M. Marmier est correct, élégant, gracieux, imagé, fleuri, trop fleuri même, car cela tourne à la monotonie. Un autre défaut, c'est que M. Marmier se souvient qu'il est, en même temps que voyageur et romancier, un véritable érudit; aussi les citations abondent-elles et l'intrigue est-elle constamment ralentie par des morceaux brillants, mais qui ne sont que des hors-d'œuvre. Nous avons remarqué, par exemple, une page éloquente sur la puissance de la musique; mais était-ce bien sa place au milieu des *tam-tams* indiens? Malgré ces taches, *Gazida* offre de l'intérêt, surtout celui que la curiosité attache au récit des voyages en de lointains pays.

GAZIE ou **GHAZIE** s. f. (ga-zî). Tribut que l'on perçoit sur les juifs dans le royaume de Fez.

GAZIER s. m. (ga-zié — rad. *gaz*). Ouvrier qui travaille aux différents appareils nécessaires pour l'éclairage au gaz. ‖ Celui qui établit ou dirige une usine à gaz.

GAZIER, IÈRE s. (ga-zié, ière — rad. *gaze*). Ouvrier, ouvrière en gaze.

GAZIFÈRE adj. (ga-zi-fè-re — de *gaz*, et du lat. *fero*, je porte). Qui sert à la fabrication du gaz : *Appareil* GAZIFÈRE.

— s. m. Appareil servant à la fabrication de l'hydrogène pur pour l'éclairage.

GAZI-HASSAN, amiral et ministre ottoman. V. GHAZI-HASSAN.

GAZILLON s. m. (ga-zi-llon; *ll* mll. — rad. *gaze*). Léger tissu de gaz : *Le costume ordinaire des pasiegas, brassière de velours noir, jupe écarlate bordée d'un galon d'or,* GAZILLON *tortillé autour de la tête...* (Th. Gaut.) *On reconnaît les Arméniennes aux châles et aux* GAZILLONS *qu'elles entremêlent pour se faire d'énormes coiffures.* (Gér. de Nerval.)

GAZIPAES s. m. (ga-zi-pa-èss). Bot. Syn. de GACHIPAES.

GAZNA, GHAZNAH, GHIZNÉH ou **GHIZNI**, ville de l'Afghanistan, dans le royaume et à 100 kilom. S.-O. de Kaboul, par 33° 30′ de latit. N. et 65° 50′ de longit. E.; 12,000 hab. Quoique bien déchue de son antique splendeur, Gazna tire encore une certaine importance de sa situation sur la grande route des caravanes conduisant de la Perse aux Grandes Indes par Hérat, Kaboul et Kandahar. Cette ville atteignit l'apogée de sa prospérité sous la dynastie des Gaznévides ou Ghaznévides, à laquelle elle a donné son nom. C'était, à cette époque, l'une des plus florissantes et des plus belles cités de l'Asie. Le célèbre Mahmoud l'avait dotée de bains somptueux, de magnifiques mosquées, de splendides palais, de riches et nombreux bazars, qui ont disparu aujourd'hui. Diverses ruines éparses dans les environs, des minarets remarquables par leur élévation, les tombeaux de Mahmoud, de Bethali le Sage, de Hakim-Sounaï, et la digue de Mahmoud témoignent seuls aujourd'hui de sa magnificence passée. Les nombreux tombeaux de saints mahométans qui se trouvent dans ses environs l'ont fait surnommer la seconde Médine et attirent un grand concours de pèlerins. Les Anglais se rendirent maîtres de Gazna en 1839.

GAZOCHIMIE s. f. (ga-zo-chi-mî — de *gaz* et de *chimie*). Partie de la chimie qui traite spécialement des gaz.

GAZOFACTEUR s. m. (ga-zo-fa-kteur — de *gaz* et de *facteur*). Appareil propre à gazéifier la houille. ‖ Usine où l'on fabrique le gaz portatif.

GAZOGÈNE adj. (ga-zo-jè-ne — de *gaz*, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Se dit d'un appareil employé pour fabriquer l'eau de Seltz artificielle : *Appareil* GAZOGÈNE.

— s. m. Appareil portatif avec lequel on fait de l'eau de Seltz.

— Mélange d'alcool et de térébenthine qu'on emploie pour l'éclairage.

— **Encycl** Le premier *gazogène*, car on en a imaginé de plusieurs systèmes, a été inventé par M. Briet. Il se compose de deux vases de verre très-résistants, capables de supporter une pression de plusieurs atmosphères, et réunis l'un à l'autre par une armature à vis, faite avec un alliage d'étain. Dans le vase inférieur, qui est le plus petit, on produit l'acide carbonique; ce gaz passe dans le vase supérieur, rempli d'eau, dans laquelle il se dissout. Les deux vases communiquent au moyen d'un tube, disposé de telle manière qu'une quantité d'eau déterminée peut descendre de la partie supérieure de l'appareil dans la partie inférieure, tandis que le gaz exécute le mouvement contraire. Pour faire fonctionner le *gazogène* Briet, on commence par le démonter en séparant les deux vases et enlevant le tube intermédiaire; puis on introduit dans le plus petit une certaine quantité, pesée à l'avance, d'acide tartrique et un poids correspondant de bicarbonate de soude, et l'on remplit d'eau le plus grand. Fermant alors avec le tube le premier vase, qui ne renferme que des poudres sèches et incapables, par conséquent, de produire du gaz en réagissant l'une sur l'autre, on le renverse et et on le visse sur le second. Il ne reste plus qu'à retourner l'appareil : l'eau pénètre aussitôt par le tube jusqu'aux réactifs et détermine une abondante production d'acide carbonique, qui va s'accumuler dans le réservoir et se dissoudre dans l'eau que renferme celui-ci. Un robinet placé dans l'armature métallique permet de laisser écouler à volonté l'eau gazeuse ainsi produite. Il va sans dire que l'on peut substituer à l'eau tout autre liquide que l'on voudrait charger d'acide carbonique, du vin, par exemple. Les quantités de produits chimiques employées varient avec la grandeur de l'appareil : pour un appareil de deux bouteilles, on prend 21 grammes de bicarbonate de soude et 18 grammes d'acide tartrique. Aujourd'hui on substitue, avec avantage pour le prix, le bisulfate de soude à l'acide tartrique. M. Garnaud, pharmacien, a inventé et fait breveter un petit instrument très-ingénieux, qu'il nomme *porte-acide-Garnaud*, avec lequel on peut fabriquer de l'eau de Seltz, dans les *gazogènes* Briet, à un prix des plus minimes (2 à 3 centimes pour deux bouteilles), puisqu'il permet l'emploi de l'acide sulfurique ordinaire. Ce petit instrument consiste en un flacon tubulaire de verre, bouché à l'émeri par un bouchon percé à son centre d'une ouverture capillaire; le bouchon est maintenu mobile dans l'ouverture du flacon, à l'aide d'une disposition particulière fort simple. Le flacon est rempli d'acide sulfurique et renversé en l'air; les ouvertures centrale et circulaire, étant capillaires, ne laissent pas échapper la plus petite quantité d'acide. Le flacon, d'ailleurs, est attaché, renversé à la partie inférieure du tube de communication du *gazogène*, et est ainsi plongé tout entier dans le vase inférieur. Le bicarbonate de soude ayant été placé dans le générateur, si on retourne l'appareil comme nous avons dit précédemment, de l'eau descend et vient mouiller le bouchon : les actions capillaires n'étant plus les mêmes en présence de l'eau qu'en présence de l'air, l'acide s'écoule et vient agir sur le carbonate. Dans tous les cas, quel que soit le moyen employé, on doit toujours attendre un certain temps avant de recueillir l'eau gazeuse, afin de lui permettre de se saturer. Avec le *gazogène* Briet, on peut obtenir de l'eau chargée à 5 volumes de gaz

Depuis l'appareil Briet, on en a mis dans le commerce une foule d'autres analogues : les appareils Fèvre, Guérin, Villiet, etc. Mais aucun d'eux n'a réalisé un progrès sensible, et quelques-uns même sont inférieurs à l'appareil primitif.

GAZOLA (Joseph), médecin italien, né à Vérone en 1661, mort en 1715. Il exerça son art à Vérone, où il fonda l'Académie *degli aletofili*, et fit un voyage en Espagne et en France. Ses principaux ouvrages sont : *Entusiasmos medicos politicos, y astronomicos* (Madrid, 1639); *Il mondo ingannato da falsi medici* (Pérouse, 1716, in-8°), traduit en français (1735) sous le titre de *Préservatif contre le charlatanisme des faux médecins.* Dans cet ouvrage, qui fit beaucoup de bruit, l'auteur montre qu'on meurt aussi souvent des remèdes que des maladies.

GAZOLDO (Jean), poëte italien, natif de Gaëte. Il vivait au commencement du XVIe siècle. C'était, croit-on, le même que l'improvisateur italien qui vivait à la cour de Léon X. On a de lui un petit poëme latin aujourd'hui fort rare : *Anthropobiographia* (Bologne, in-8°, sans date), dans lequel il énumère tous les maux de l'humanité, et un livre intitulé : *Epigrammata et Eclogæ* (1506, in-8°).

GAZOLITRE s. m. (ga-zo-li-tre — de *gaz*, et de *litre*). Syn. peu usité de GAZOMÈTRE.

GAZOLYTE s. m. (ga-zo-li-te — du fr. *gaz*, et du gr. *lutos*, soluble). Chim. et minér. Corps formant des combinaisons gazeuses permanentes avec l'oxygène, l'hydrogène ou le fluor : *La silice, le soufre, le carbone sont des* GAZOLYTES. (Maigne.) *Dans la classification minéralogique de Beudant, les* GAZOLYTES *constituent une classe particulière, la première, qui comprend les quatorze familles suivantes : les silicides, les borides, les carbonides, les hydrogénides, les nitrides, les sulfurides, les chlorides, les iodides, les bromides, les phthorides, les sélénides, les tellurides, les phosphorides et les arsénides.* (Maigne.)

— Adjectiv. Qui est susceptible de se résoudre en gaz : *Des corps* GAZOLYTES.

GAZOMÈTRE s. m. (ga-zo-mè-tre — de *gaz*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à déterminer la quantité de gaz employée dans une opération chimique. ‖ Appareil destiné à indiquer la quantité de gaz brûlée dans un local éclairé au gaz. On dit plutôt COMPTEUR dans ce sens. ‖ Grand appareil qui sert à mesurer et à distribuer le gaz d'éclairage dans l'usine qui le produit : *Établir un* GAZOMÈTRE.

— **Encycl.** Un *gazomètre* d'usine consiste en une grande cloche cylindrique en tôle, reposant sur l'eau d'un bassin construit en maçonnerie très-solide. Une lourde chaîne, portant sur deux poulies de renvoi et terminée par des contre-poids, empêche que le poids de cette cloche exerce aucune pression sur le gaz qu'elle contient. Ce poids augmentant à mesure que la cloche sort de l'eau, la chaîne de suspension le contre-balance parce que la partie libre en devient plus longue. Comme on connaît le diamètre de la cloche, il est évident qu'il est toujours facile de calculer la quantité de gaz qu'elle contient, en mesurant la partie qui est au-dessus du niveau du liquide dans lequel elle plonge. On peut également déterminer avec précision la quantité de gaz qui s'écoule par le tuyau destiné au service de l'éclairage. Deux gros tubes en fonte, que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté, pénètrent dans l'intérieur de la cloche, l'un pour apporter le gaz au fur et à mesure qu'il se produit, l'autre pour en faire la distribution.

Parmi les *gazomètres* de grandes dimensions, on peut citer ceux de l'usine à gaz de La Villette, qui alimentent les conduites de la ville de Paris. Ces appareils, au nombre de huit, ont chacun 32 mètres de diamètre et une capacité de 10,000 mètres cubes; chaque cloche est circonscrite à un polygone régulier de 16 côtés, aux sommets duquel s'élèvent autant de bâtis en fonte, scellés dans la maçonnerie et reliés dans le haut par deux entretoises que maintiennent des consoles en plein cintre. Ces bâtis ont $13^m,50$ de hauteur au-dessus du niveau du sol, et servent à guider la cloche dans son mouvement vertical. Le glissement se produit, comme dans les *gazomètres* ordinaires, à l'aide de galets placés au droit des glissières, sur la partie cylindrique de la cloche. La fosse du *gazomètre* est formée à sa partie inférieure par une couche de béton de $0^m,80$ d'épaisseur; sa profondeur est de $12^m,40$. Le mur de chaque *gazomètre* a $2^m,50$ d'épaisseur, $14^m,75$ de hauteur totale et forme un cylindre de 38 mètres de diamètre extérieur. Il est construit en moellons et en chaux hydraulique. Les bâtis y sont scellés à d'aide d'un large patin en fonte, boulonné sur la pierre de taille. La cloche est formée de feuilles de tôle à épaisseur variable, suivant leur position, de $0^m,005$ à $0^m,008$. Les joints sont à recouvrement, au moyen de rivets de $0^m,016$; le poids total de chacun de ces appareils est de 100,000 kilogrammes.

GAZOMÉTRIE s. f. (ga-zo-mé-trî — rad. *gazomètre*). Physiq. Art de mesurer les gaz, de calculer leur volume et leur densité.

GAZOMÉTRIQUE adj. (ga-zo-mé-tri-ke — rad. *gazométrie*). Physiq. Qui appartient à la gazométrie.

GAZON s. m. (ga-zon — bas latin *guaso*, *waso*, mot qui se rapporte au germanique : ancien haut allemand *wazon*, motte de terre garnie d'herbes; ancien allemand *waze*, allemand moderne *razen*). Herbe courte et fine qui recouvre la terre : *Semer du* GAZON. *Arroser le* GAZON. *Le* GAZON *fin semble le duvet de*

la terre. (Buff.) *Les* GAZONS *sont, en général, composés de graminées à feuilles fines.* (T. de Berneaud.) *On doit faucher le* GAZON *quatre fois l'année.* (V. de Bomare.)

> Ah ! le fauteuil académique
> Vaut-il un siége de *gazon* ?
>
> FLORIAN.

> L'ardente canicule
> Flétrit les *gazons* verts.
>
> PONSARD.

> Souvent, dans le secret de l'ombre et du silence,
> Du *gazon* d'un cercueil la prière s'élance,
> Et trouve l'espérance à côté de la mort.
>
> ***

‖ Etendue de terrain recouverte de ces mêmes herbes : *Se coucher sur le* GAZON. *Les nymphes de l'Attique vont, d'un pas timide, essayer sur le* GAZON *des danses légères.* (Barthél.)

> Sur les *gazons* verts, le soir nous dansons,
> Au clair de la lune, au bruit des chansons.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Bot. *Gazon d'Angleterre*, Nom vulgaire de la saxifrage hypnoïde, de la fléole, du paturin trivial, du ray-grass, etc. ‖ *Gazon d'argent*, Nom vulgaire du céraïste cotonneux. ‖ *Gazon de chat*, Nom vulgaire de la germandrée maritime ou marum. ‖ *Gazon d'Espagne* ou *d'Olympe*, Nom vulgaire du *statice armoria.* ‖ *Gazon de Mâhon*, Nom vulgaire de la julienne de Chio. ‖ *Gazon de Marie*, Nom vulgaire de l'alysse odorant. ‖ *Gazon d'or*, Nom vulgaire de quelques orpins à fleurs jaunes. ‖ *Gazon du Parnasse*, Nom vulgaire du muguet et de la parnassie des marais. ‖ *Gazon turc*, Nom vulgaire de la saxifrage hypnoïde.

— Econ. rur. Motte de terre qu'on enlève avec l'herbe qui y a poussé : *Lever des* GAZONS. *Pour écobuer un champ, il faut enlever toute la superficie du sol en* GAZONS *un peu épais.* (Raspail).

— **Epithètes**. Frais, tendre, vert, verdoyant, fleuri, émaillé, riant, épais, touffu, humide, flétri, fané, desséché.

— **Encycl**. Le mot *gazon*, dans son acception la plus large, s'applique à l'herbe peu élevée qui garnit un terrain. Cette herbe se compose d'espèces assez variées, parmi lesquelles dominent les graminées à feuillage fin, telles que le ray-grass, les brizes, les canches, les fétuques, etc. Les prairies forment de véritables *gazons*, au printemps et à l'automne. Les *gazons* jouent un grand rôle en horticulture, et particulièrement dans les jardins paysagistes ; quand ils sont établis dans des lieux secs et montueux, ils comportent des plantes plus variées, et prennent alors le nom de *pelouses.* L'Angleterre, pays par excellence des grands parcs, jouit d'une réputation incontestée pour ses *gazons*, dont la beauté est due tant au climat favorable qu'aux soins qui président à leur entretien. En effet, un terrain frais, un climat humide sont ici très-avantageux ; aussi voit-on la beauté et la fraîcheur des *gazons* diminuer en général quand on va du nord vers le midi. La meilleure plante pour former les *gazons* est le ray-grass ou ivraie vivace ; cette plante, en effet, trace abondamment, a un feuillage d'un beau vert et repousse d'autant mieux qu'elle est broutée et piétinée davantage. Viennent ensuite les paturins, les fléoles, le dactyle pelotonné et les trèfles rampants. Dans les terrains secs et arides, on a recours aux fétuques, aux canches, aux houlques, aux brizes, etc. Ces dernières espèces ont le feuillage plus fin, mais d'une couleur moins vive ; d'ailleurs leurs touffes sont moins serrées, et elles supportent difficilement d'être piétinées. En général, il n'est pas bon de former des *gazons* avec une seule plante ; s'ils sont d'abord très-beaux, ils ne tarderont pas à se dégarnir, à présenter des vides nombreux et à être envahis par des plantes adventices. Le mélange de diverses espèces produit au contraire un véritable assolement simultané, en sorte que, les plantes empruntant au sol différents principes, celui-ci s'épuise moins vite. On fait aujourd'hui des mélanges appropriés aux diverses natures de terrain, et qu'on désigne sous le nom anglais de *lawn-grass.*

La manière la plus ordinaire et la plus naturelle de former des *gazons* consiste à semer des graines convenablement choisies. Mais ce semis exige encore certaines précautions. La terre doit être d'abord rendue bien meuble par un ou plusieurs labours ; ensuite bien nivelée, de manière que sa surface soit aussi égale que possible. Quand la semence est répandue, on la recouvre au moyen de la herse ou même du râteau. En général, il vaut mieux opérer au printemps et par un temps humide ou pluvieux ; toutefois les semis d'automne ont l'avantage de donner une herbe plus forte, dont on peut jouir dès l'été suivant. Généralement on sème assez épais ; si, malgré cela, il se produit quelques vides, on a soin de les regarnir dans le cours de l'hiver. Un roulage léger et un bon arrosement donnés après le semis favorisent singulièrement la levée de l'herbe. Comme ce mode de création des *gazons* revient assez cher, on ne l'emploie guère que pour ceux qui avoisinent les habitations ou qui ornent les parterres.

Les grands *gazons* des parcs, des allées, des salles de verdure, etc., ne sont ordinairement que des pelouses ou des prairies naturelles, qu'on a soin de faucher un peu plus souvent et de débarrasser, par des sarclages, des plantes qui, par leurs dimensions, étoufferaient les autres ou nuiraient au coup d'œil. Pour les créer, on emploie souvent les graines qui tombent du foin entassé dans les greniers, et on choisit autant que possible celles qui proviennent de l'herbe ayant crû dans un sol de même nature ; ce serait une mauvaise opération que de semer dans un terrain sec de la graine de foin de prairies humides, ou réciproquement. Le terrain étant labouré par la charrue et nivelé par la herse, on fait le semis très-épais, car beaucoup de graines ne lèveront pas ou produiront des plantes destinées à disparaître plus tard. Pour plus de sûreté, il est bon de semer en même temps un peu de graine de ray-grass.

Une troisième manière d'établir les *gazons* est le *placage*, qui consiste à enlever, par *plaques*, ceux qui se trouvent dans les pâturages, sur les pelouses, le long des chemins, pour les replacer dans le lieu qu'on veut gazonner. C'est pendant les belles journées d'hiver que l'on s'occuppe de ce travail. Avec une bêche ou une large pioche, on coupe des mottes de terre d'environ 0m,35 en carré sur 1 décimètre d'épaisseur. On apporte ces mottes dans le jardin ou dans l'endroit voulu, on les met côte à côte, puis on les fixe contre le sol au moyen du battoir ou du rouleau. Dans les terrains en pente, comme les berges ou les parois des fossés, on assujettit les plaques de *gazon* à l'aide de petits piquets en bois longs d'environ 2 décimètres, qu'on enfonce dans le sol. Enfin, quand tout est fini, on donne un bon arrosement. Au printemps, l'herbe pousse comme si elle n'avait pas changé de place, et ses racines, perçant les mottes, les fixent intimement au sol sous-jacent dans lequel elles pénètrent. D'après Bosc, les mottes de *gazon* prises sur le bord des chemins en bons fonds donnent des *gazons* plus fins que celles qu'on prend dans les prés et les pâturages, parce que le piétinement des hommes et des animaux n'y a conservé que l'ivraie vivace, le paturin des prés et quelques autres graminées qui ne redoutent point ce piétinement. C'est donc là qu'il faut aller chercher celles qu'on veut employer dans les lieux les plus soignés des jardins. On doit en enlever le dactyle pelotonné qui s'y rencontre. Ce troisième mode est plus coûteux, mais bien plus expéditif que les deux autres.

Quel que soit le moyen employé pour créer des *gazons*, il faut, si l'on veut qu'ils se conservent en bon état, leur donner les soins d'entretien convenables. En général, il est bon de ne pas les faucher dès leur première année ; on doit se contenter de les sarcler pour les débarrasser des plantes adventices. Les années suivantes, on les fauche trois ou quatre fois dans le cours de l'été, et, après chaque coupe, on y passe un rouleau pesant qui nivelle le sol, élargit les touffes et les fait taller davantage. On arrose aussi souvent qu'on le peut, pendant les grandes chaleurs ; en hiver, on regarnit les places vides. On doit encore donner des sarclages toutes les fois qu'ils sont nécessaires. Une excellente précaution à prendre pour conserver plus longtemps les *gazons* bien garnis, c'est de ne laisser jamais fleurir les graminées qui les composent, ou tout au moins de ne les laisser jamais monter à graine, car la production de celle-ci épuise la plante et abrége sa durée. Parmi les végétaux qui envahissent les *gazons*, les plus nuisibles sont certainement les mousses. Ces cryptogames, si on les laisse se développer, finissent par remplacer entièrement les graminées. Aussi dit-on vulgairement que « la mousse mange le gazon. » Le mal est plus grand encore dans les terrains arides et dans les lieux ombragés. Pour détruire la mousse, il faut gratter vigoureusement la terre gazonnée, à l'aide d'un râteau ou d'une herse en fer ; puis répandre sur le sol de la chaux, du plâtre, des cendres, de la terre de rapport ou du bon fumier. Toutefois, l'emploi de cette dernière substance nécessite quelques précautions, si l'on ne veut pas qu'elle amène la destruction des *gazons*, ou qu'elle les fasse pousser avec trop de force dans certaines places, ce qui nuirait au coup d'œil. C'est pour cela que, dans les grandes pelouses où on laisse aller les bestiaux, il ne faut pas laisser intacts les bouses ou les excréments de ces animaux, mais bien les répandre le plus uniformément possible. Quant au piétinement, il nuit surtout aux *gazons* soignés et réguliers, mais non aux pelouses rustiques. Malgré tous les soins d'entretien, les *gazons* finissent tôt ou tard par dépérir ; il faut alors les rompre, renouveler ou amender le sol, puis procéder à un nouveau semis ou placage, en un mot renouveler le *gazon.*

GAZON D'OURXIGNÉ (Sébastien-Marie-Mathurin), littérateur et critique français, né à Quimper-Corentin vers le commencement du XVIIIe siècle, mort à Paris en 1784. Il s'essaya d'abord dans la poésie, obtint dans l'administration des vivres une place dont la perte le mit dans un état voisin de la misère, et chercha alors des ressources dans les travaux littéraires. Nous citerons parmi ses ouvrages, qui ne sortent pas de la médiocrité : *Anténor* ou la *République de Venise*, poëme (1748, in-12) ; *Alzate* ou le *Préjugé détruit* (Berlin, 1752), comédie en vers qui ne fut pas représentée ; *Essai historique et philosophique sur les principaux ridicules des nations* (Amsterdam, 1766, ouvrage superficiel) ; l'*Ami de la Vérité* ou *Lettres impartiales, semées d'anecdotes sur les pièces de théâtre de Voltaire* (Amsterdam, 1767, in-12) ; le *Jardin, poëme en quatre chants du père Rapin, traduction libre* (Paris, 1772), etc. Gazon d'Ourxigné a composé en outre des héroïdes dans le genre d'Ovide.

GAZONNAGE s. m. (ga-zo-na-ge — rad. *gazonner*). Action de gazonner, de revêtir de gazon. ‖ On dit plutôt GAZONNEMENT.

— Féod. Droit que les seigneurs percevaient sur leurs vassaux pour faire gazonner, consolider les fossés de leurs châteaux.

GAZONNANT (ga-zo-nan) part. prés. du v. Gazonner : *Des plantes* GAZONNANT *naturellement.*

GAZONNANT, ANTE adj. (ga-zo-nan, an-te — rad. *gazonner*). Qui forme gazon : *Plantes* GAZONNANTES.

GAZONNÉ, ÉE (ga-zo-né) part. passé du v. Gazonner. Recouvert de gazon : *Un parterre* GAZONNÉ. *Un chemin* GAZONNÉ. *Une terrasse* GAZONNÉE.

GAZONNEMENT s. m. (ga-zo-ne-man — rad. *gazonner*). Action de revêtir de gazon : *Le* GAZONNEMENT *d'un bastion. Le* GAZONNEMENT *d'un parterre, des bords d'une fontaine.*

GAZONNER v. a. ou tr. (ga-zo-né — rad. *gazon*). Revêtir de gazon : GAZONNER *un bastion, un glacis.* GAZONNER *le bord d'un bassin. On enlève avec la bêche ces carreaux de gazon, puis on les place à l'endroit que l'on veut* GAZONNER. (Léger.)

GAZONNEUX, EUSE adj. (ga-zo-neu, eu-ze — rad. *gazon*). Qui forme gazon par le grand nombre de ses tiges courtes, rapprochées et feuillues : *Plante* GAZONNEUSE. *Des mousses à tige* GAZONNEUSE. ‖ On dit aussi GAZONNANT, ANTE.

GAZOSCOPE s. m. (ga-zo-sko-pe — de *gaz*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Appareil destiné à déceler la présence des gaz inflammables dans les mines, afin qu'on puisse en prévenir l'explosion.

GAZOST, village et commune de France (Hautes-Pyrénées), cant. de Lourdes, arrond. et à 10 kilom. d'Argelès, dans la vallée de Castelloubon ; 573 hab. Au S. du village, dans la vallée de Biès et au pied du pic de Bigala, jaillissent deux sources minérales froides connues sous les noms de *source Burgade* et de *source Nabeas.* Leur température varie de 12°,5 à 14°. Leurs eaux, à odeur et à saveur sulfureuse, et se conservant bien en bouteilles, réunissent aux propriétés des eaux sulfureuses froides celles des eaux iodo-bromurées. Dans les environs s'étendent de magnifiques forêts, qui couvrent plusieurs montagnes et dans lesquelles on peut faire d'agréables promenades.

GAZOUILLANT (ga-zou-llan ; *ll* mll.) part. prés. du v. Gazouiller : *Des oiseaux* GAZOUILLANT *dans le bocage.*

GAZOUILLANT, ANTE adj. (ga-zou-llan, an-te ; *ll* mll. — rad. *gazouiller*). Qui gazouille, qui a l'habitude de gazouiller : *Des oiseaux* GAZOUILLANTS. *La troupe* GAZOUILLANTE *des oiseaux.*

GAZOUILLÉ, ÉE (ga-zou-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Gazouiller : *Les doux concerts* GAZOUILLÉS *par les oiseaux.*

GAZOUILLEMENT s. m. (ga-zou-lle-man ; *ll* mll. — rad. *gazouiller*). Ramage des oiseaux qui gazouillent : *Le* GAZOUILLEMENT *de la fauvette. Au matin, le* GAZOUILLEMENT *des oiseaux, faible encore, est plus lent et plus doux que dans le reste de la journée.* (J.-J. Rouss.)

— Poétiq. Doux murmure produit par l'eau : *Le* GAZOUILLEMENT *d'une source, d'un ruisseau* :

> . . . Dans un désert, le brûlant voyageur,
> Au seul *gazouillement* d'une onde désirée,
> Retrouve la moitié de sa force égarée.
>
> GILBERT.

‖ Récitation faite d'une voix douce et mélodieuse : *Dès qu'une aube de civilisation renaissante commença à poindre sur le Taunus, il y eut sur les bords du Rhin un adorable* GAZOUILLEMENT *de légendes et de fabliaux.* (V. Hugo.)

— Fig. Expression indécise ; langage tendre ou énervé : *Chez Bernis, la note tendre se perd vite et se noie dans un* GAZOUILLEMENT *insipide.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl**. On donne le nom de *gazouillement* à ce ramage confus des jeunes oiseaux qui cherchent en quelque sorte à préluder, à s'exercer aux phrases musicales qui caractérisent chaque espèce. Chez les oiseaux chanteurs par excellence, tels que les rossignols, les merles, les chardonnerets, les alouettes, les pinsons, etc., ce sont d'abord des sons simples, presque inarticulés, sans ordre ni expression. Plus tard, ils acquièrent de l'étendue, de l'ensemble, commencent à flatter l'oreille ; la voix s'affermit, devient expressive, mélodieuse, passionnée et caractéristique. Chez les oiseaux dont le chant est uniforme et peu agréable, tels que les moineaux ou les hirondelles, le *gazouillement* est comme saccadé. Celui des étourneaux, des geais ou des corneilles, est aigre ou ressemble à un croassement. On appelle aussi *gazouillement* le ramage sourd qui succède immédiatement à la mue ; c'est, dit T. de Berneaud, le prélude à la nouvelle période de jeunesse que l'oiseau doit parcourir, à de nouveaux chants que va seul lui dicter l'instinct propre à chaque espèce.

GAZOUILLER v. n. ou intr. (ga-zou-llé ; *ll* mll. — du scandinave *gassi*, jaseur, ou du breton *geiz*, gazouillement). Faire entendre un chant doux, mais faible et confus, en parlant de certains petits oiseaux : *Ce jeune serin commence à* GAZOUILLER. (Acad.) *Les merles sifflent, les fauvettes* GAZOUILLENT, *les rossignols luttent avec les hymnes.* (Chateaub.)

— Poétiq. Se dit du bruit que font les eaux courantes ou les petites chutes d'eau : *Sur le chemin de Pierrefitte, deux ruisseaux rapides* GAZOUILLENT *à l'ombre des haies fleuries.* (H. Taine.) ‖ Se dit des paroles murmurées avec douceur et confusion : *Je m'imagine encore que deux ou trois marmots qui* GAZOUILLENT *autour de vous, ça vaut mieux que d'entendre le vent hurler dans les mâts.* (Saintine.)

— Fig. Exprimer des sentiments doux ou tendres :

> Entends-tu retentir les refrains des dimanches,
> Et l'espoir qui *gazouille* en mon sein palpitant ?
>
> BAUDELAIRE.

> Quand l'homme, pour reprendre une lointaine ivresse,
> Regarde le passé disparu sans retour,
> Il voit pour un instant reverdir sa jeunesse,
> Arbre chargé de fleurs où *gazouille* l'amour.
>
> H. CANTEL.

— Activ. Exprimer en gazouillant : *La grive d'Agrippine* GAZOUILLAIT *des mots grecs sur les balustrades des palais latins.* (Chateaub.) *Massillon* GAZOUILLE *du ciel je ne sais quoi qui est ravissant.* (J. Joubert.)

GAZOUILLIS s. (ga-zou-lli ; *ll* mll. — rad. *gazouiller*). Gazouillement, bruit de ce qui gazouille : *Là se réunissaient les hirondelles prêtes à quitter nos climats ; je ne perdais pas un seul de leurs* GAZOUILLIS. (Chateaub.)

> . . . Tendrons d'entrer en danse
> Au *gazouillis* des ruisseaux de ces bois.
>
> LA FONTAINE.

> D'autres oiseaux de différent plumage,
> Divers de goût, d'instinct et de ramage,
> En sautillant font entendre à la fois
> Le *gazouillis* de leur confuse voix.
>
> VOLTAIRE.

GAZUA s. f. (ga-zu-a). Levée en masse contre les chrétiens, dans les Etats barbaresques : *Prêcher la* GAZUA.

Gazza ladra (LA), titre italien d'un des plus beaux opéras de Rossini. V. PIE VOLEUSE (LA).

GAZZANIGA (Joseph), compositeur italien, né à Vérone en 1743, mort vers 1815. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, pour lequel il ne manifestait qu'un médiocre penchant, il étudia en secret la musique et s'y adonna entièrement après la mort de son père. Gazzaniga, qui avait alors dix-sept ans, se rendit à Venise avec des lettres de recommandation pour le Porpora. Ce maître illustre emmena le jeune homme avec lui à Naples, où l'appelait sa nomination de directeur du conservatoire de Sant' Onofrio. Après sept années passées dans cet établissement, l'aspirant compositeur termina ses études sous la direction de Piccinni ; puis il se rendit, en 1779, à Venise, où il se lia avec Sacchini, qui lui ouvrit les trésors de son expérience. De 1779 à 1790, Gazzaniga écrivit pour les théâtres de Vienne, de Naples, de Palerme, de Milan, de Venise et d'autres villes italiennes, vingt-huit opéras. Il abandonna à peu près la carrière théâtrale, quand lui fut offerte la place de maître de chapelle de la cathédrale de Crema, qu'il accepta. On ne cite plus, à partir de cette époque, que deux opéras de sa composition : *Don Juan Tenorio* et *Il Marito migliore.* On connaît aussi de ce compositeur, dont le style est pur, mais sans originalité, quelques cantates, un *Stabat Mater* et un *Te Deum* à quatre voix et orchestre. Celui de ses opéras qui a eu le plus de succès est l'*Orvietano* (1781).

GAZZERI (Joseph), chimiste italien, né en Toscane en 1771, mort à Florence en 1847. Il étudia d'abord le droit à l'université de Pise, et exerça même la profession d'avocat ; mais, entraîné par une vocation irrésistible vers l'étude des sciences, il s'adonna entièrement à la chimie. Ses travaux le firent nommer, en 1807, professeur de chimie appliquée ; il fit des cours remarquables, tant par le fond qu'au point de vue de la forme littéraire, et qui lui valurent sa nomination de membre et archiconsul de la Crusca. Directeur des mines de 1822 à 1835, Gazzeri s'est occupé, en outre, avec succès de l'assainissement des maremmes toscanes ; il est l'inventeur d'un procédé destiné à analyser les miasmes des marais et des pays plats.

Gazzetta del popolo (*Gazette du peuple*), journal quotidien de petit format, publié à Turin, et fondé dans cette ville, en 1848, par le docteur Bottero, député. Comme la plupart des feuilles quotidiennes italiennes, il ne coûte que 18 francs par an et 5 centimes le numéro. Ce journal a été longtemps la feuille la plus populaire de l'ancien Piémont. Les principaux rédacteurs faisaient partie du parlement italien, et deux ou trois fois la législature sarde, en grande partie, a été composée de candidats soutenus par la *Gazzetta del Popolo.* Son influence a été encore constatée par le succès des souscriptions populaires qu'elle a ouvertes, et dont l'une a produit, en 1857, 100 canons pour la citadelle d'Alexandrie, et l'autre, en 1853, les fonds nécessaires pour l'érection à Turin d'un obélisque destiné à rappeler l'abrogation des priviléges ecclé-

siastiques. Ce journal lutte avec vigueur contre toute espèce de superstition. Il a joué en Piémont, toutes proportions gardées, à peu près le même rôle que le *Siècle* en France; mais la franchise toute simple de M. Bottero n'a aucun rapport avec la solennité empesée qu'affichait M. Havin. Le succès de la *Gazzetta* n'a fait que s'accroître depuis quelques années, et, en 1866, pendant la guerre d'Italie, elle tirait à 30,000 exemplaires. Nous n'avons pas d'exemple en France d'un semblable journal : le docteur Bottero remplit chaque jour, presque à lui seul, les huit pages de ce petit journal, le plus influent peut-être, et, à coup sûr, le mieux fait de tous les journaux politiques. Esprit modéré et impartial, le docteur Bottero fait une opposition constitutionnelle qui a rallié tous les esprits éclairés et patriotes. Les malheureux événements de septembre, qui ont précédé la translation de la capitale de Turin à Florence, ont prouvé la modération et la sagesse de la feuille dirigée par le compatriote de Garibaldi. En 1866, la *Gazzetta del Popolo* eut la patriotique idée d'ouvrir, sous le titre de *Consorzio nationale*, une souscription destinée à aider l'Etat. Le *Consorzio* a promptement réuni une somme considérable (50 à 60 millions).

GDOW, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 220 kilom. de Saint-Pétersbourg, sur le lac Peipous et la petite rivière Godowka, ch.-l. du cercle de son nom; 2,000 hab., agriculteurs, pêcheurs ou commerçants.

GÉ s. m. (jé). Jeux. Au gilet, Réunion, dans la main du même joueur, de deux cartes semblables, comme deux as, deux rois, deux dames. ‖ *Corbillon du gé*, Corbillon spécialement destiné à recevoir les mises et les renvis pour le gé. ‖ *Gagner le gé*, Gagner le contenu de ce corbillon.

GEAI s. m. (jè — bas breton *gegin*, d'où le patois *gaget*). Ornith. Genre de passereaux conirostres, voisin des corbeaux, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans les deux continents : *Les sansonnets, les merles, les* GEAIS *peuvent imiter la parole.* (Buff.) *On trouve des* GEAIS *blancs.* (F. Gérard.) *Les* GEAIS *ont les mouvements brusques.* (P. Gervais.) *Le* GEAI *a à peu près les mêmes habitudes que la pie.* (V. de Bomare.)

Un paon muait, un *geai* prit son plumage,
Puis après se l'accommoda.
LA FONTAINE.

‖ *Geai à pieds plats*, Nom vulgaire du petit cormoran. ‖ *Geai de montagne*, Nom vulgaire du casse-noisette.

— Blas. Rare meuble de l'écu représentant un geai : *Guillon, en Poitou : Coupé au 1er d'argent d'un* GEAI *de sable becqué et membré d'or; au 2 d'or, à trois roses de gueules, rangées en chef et un croissant d'azur posé en pointe. — Lesquen, en Bretagne : De sable à trois* GEAIS *d'argent membrés de gueules. — La ville de Gex, en Bourgogne : D'argent à un* GEAI *au naturel, couronné d'une couronne ducale d'or.*

— **Homonymes.** Jais, jet, j'ai, j'aie.

— **Encycl.** Ornith. Les *geais* forment un groupe assez naturel, intermédiaire entre les corbeaux et les pies, et qui a pour caractères essentiels : un bec assez fort, souvent échancré à la pointe, et garni à sa base de plumes sétacées dirigées en avant; des narines presque ovales, tantôt découvertes, tantôt cachées par les plumes du front et les soies de la base du bec; des ailes médiocres, la première penne très-courte, les deux autres étagées et la quatrième la plus longue; une queue égale ou légèrement arrondie. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe. Leurs couleurs sont assez variées, et leur taille se rapproche plus ou moins de celle des pies. Ils vivent, en général, dans les bois, où ils se tiennent réunis en familles pendant la mauvaise saison, et séparés par couples en été; quelques espèces sont sédentaires, d'autres émigrent en hiver. Tous les *geais* sont des oiseaux pétulants, criards et curieux. Ils sont omnivores, et se nourrissent surtout de fruits et de graines, quelquefois aussi d'insectes et même de petits oiseaux. Du reste, leurs mœurs ressemblent beaucoup à celles des corbeaux et des pies.

L'espèce la plus connue est le *geai* commun ou d'Europe. Cet oiseau a environ 0m,25 de longueur totale. Son plumage est d'un cendré rougeâtre, mélangé de bleu et de noir. Sa tête est ornée d'une petite huppe érectile et de moustaches noires. L'espèce présente, du reste, quelques variétés de couleur; on trouve des *geais* blancs ou jaunâtres, et d'autres tout à fait noirs. Le *geai* est répandu dans presque toutes les parties de l'Europe, ainsi que dans l'Afrique occidentale et dans quelques contrées de l'Asie. Cet oiseau est voyageur, et, néanmoins, il semble être sédentaire dans quelques pays. Ce fait, étrange en apparence, s'explique facilement : les *geais* se dirigeant vers le Midi, à mesure que la mauvaise saison approche, nous possédons en hiver les individus des contrées plus septentrionales, tandis que les nôtres nous ont quittés pour se porter vers des zones plus chaudes et ne nous reviennent qu'avec le printemps. Le *geai* se trouve dans les bois et les buissons, d'où il fait de fréquentes incursions dans les champs cultivés. Il se nourrit de fruits et de graines, et aussi d'insectes et de vers. Il niche sur les arbres élevés ou dans les buissons; son nid est formé de racines entrelacées; la femelle y dépose cinq à sept œufs d'un bleu verdâtre ou grisâtre ponctués de brun. Les petits commencent à muer dès le mois de juillet; mais ils accompagnent le père et la mère jusqu'au printemps suivant, époque à laquelle la famille se sépare. Leur plumage devient plus beau quand ils sont plus âgés.

« Le *geai*, dit V. de Bomare, a à peu près les mêmes habitudes que la pie : même pétulance, même action brusque dans les mouvements, même antipathie pour le repos, et même propension à caqueter; mais, avec la même vivacité, il est moins défiant, et il se précipite plus inconsidérément dans le piége : la vue des quadrupèdes carnassiers, tels que le renard, ou celle des oiseaux de nuit, l'inquiète et l'agite; il pousse un cri aigu aussitôt qu'il les aperçoit, et ce cri est un signal qui rassemble tous les *geais* des environs; ils continuent de crier ensemble, comme si le nombre ou le bruit qu'ils font diminuait le danger qu'ils semblent craindre; cette habitude, au contraire, leur est souvent funeste, et est cause qu'on les prend aisément à la pipée; leur cri naturel est haut, rauque, fort et désagréable. » Le *geai* est d'un caractère assez sauvage et s'enfuit dès qu'on veut l'approcher. Il détruit, dans les forêts, un assez grand nombre de jeunes oiseaux, qu'il tue dans le nid en présence des parents; mais il exerce surtout de grands dégâts sur les œufs; ces déprédations sont cause qu'on lui donne la chasse pour le détruire. On le prend au *saut*, à la *repenelle*, à la *pipée;* ce dernier procédé réussit souvent à merveille, à cause de l'animosité qui excite les *geais* contre les chouettes. Le *geai* est irascible et criard; cependant il s'élève assez bien et se fait aisément à la domesticité, surtout si on l'a pris jeune; mais il faut bien se garder de l'enfermer avec des oiseaux plus faibles que lui, car il les tuerait. Elevé en cage, il apprend à siffler et même à parler. Il contrefait plusieurs sortes d'oiseaux, et a une grande facilité à imiter les sons qu'il entend; mais il aime surtout à répéter ceux où dominent les *r*. Il s'accommode, dans cet état, de presque tous les aliments, et devient tout noir quand on le nourrit exclusivement de chènevis. La durée de sa vie est de huit à dix ans; on dit qu'il est sujet au mal caduc. Il devient assez familier, pour qu'on puisse le laisser aller librement dans les maisons; c'est un bel oiseau et un commensal assez agréable. Mais il a le défaut d'être voleur, comme la pie, et de cacher dans les lieux les plus secrets les objets qu'il a dérobés. Quelques personnes mangent la chair des *geais*, surtout celle des jeunes individus. Les belles plumes azurées qui forment un miroir à l'aile de ces oiseaux ont servi, à diverses époques, à faire des parures fort recherchées des dames.

Le *geai imitateur* ou *boréal* vit surtout dans le nord de l'Europe; on le rencontre peu dans le centre, et encore moins dans le midi. Il habite les bois et les buissons, et niche sur les pins et les sapins; son nid est fait de fibres, de mousses, de plumes et de poils; sa ponte est de cinq ou six œufs. Il a, du reste, à peu près les mœurs du précédent. Parmi les espèces exotiques, nous citerons d'abord le *geai bleu*, qui habite l'Amérique du Nord; il est plus petit que le nôtre. Voici ce qu'en dit M. P. Gervais : « Cet oiseau, auquel Pennant, naturaliste anglais, attribue une belle voix, fait seulement entendre des cris un peu moins rauques que ceux de ses congénères. On le trouve fréquemment au Canada et en Caroline, ainsi qu'en Pensylvanie, où il est de passage lors de son émigration vers le sud. Les châtaignes, les glands, les vers et même les petits serpents composent, dit-on, sa nourriture habituelle, et les ravages qu'il occasionne dans les champs de maïs sont souvent très-considérables. Il est, sur le dos, d'un bleu pourpré clair, avec les ailes et la queue bleues rayées de noir et ocellées de blanc pur; un cercle noir existe sur les joues et le devant du cou; le ventre est gris pourpré, et la huppe bleue. »

Le *geai* de la Chine est à peu près de la grosseur de notre espèce d'Europe; mais sa taille est plus svelte et plus dégagée. C'est un très-bel oiseau, dont le plumage est très-varié. Les plumes du sommet de la tête, de la base du bec, du cou et de la gorge sont noires, avec l'extrémité gris cendré; sur le cou, elles sont d'un gris clair; sur le dos, d'un bleu pâle teinté de violet. Le mélange de ces deux nuances forme des reflets, et l'oiseau est de couleur changeante, suivant l'aspect sous lequel on le regarde. Les plumes des ailes sont bleues et terminées par une petite bande blanche; celles de la queue sont étagées et marquées de trois larges bandes, la première bleuâtre, la seconde noire et la troisième blanche. Le ventre est d'un gris-perle tirant sur le blanc bleuâtre. Enfin, le bec et les pieds sont rouges. Cet oiseau est un de ceux que l'on voit représentés le plus souvent sur les peintures chinoises. D'après Sonnerat, il est fréquemment élevé en cage et devient très-familier. Les Chinois le dressent à divers exercices, par exemple, à mettre le feu à une pièce d'artifice, avec une mèche allumée qu'il tient à son bec.

Le *geai* du Cap de Bonne-Espérance ressemble aussi beaucoup au nôtre; mais il a le bec rouge et plus long. Il se perche sur les rochers ou sur les grands arbres; il aime beaucoup les amandes des fruits sauvages et apprend facilement à parler. Nous citerons encore le *geai à double miroir*, qui n'est peut-être qu'une variété du *geai* commun, et qui habite les montagnes de l'Himalaya.

— **Allus. littér. Geai paré des plumes du paon** (LE), titre d'une fable de La Fontaine. V. PAON.

GÉANT, ANTE s. (jé-an, an-te — lat. *gigas*, gr. *gigas, gigantos*; de *gé*, terre, ou du sanscrit *jigat*, naître). Personne dont la taille dépasse de beaucoup la taille ordinaire des hommes : *Le* GÉANT *qu'on a vu à Paris en* 1735, *et qui avait six pieds huit pouces huit lignes, était né en Finlande, sur les confins de la Laponie méridionale.* (Buff.) *Les* GÉANTS *et les nains vivent moins que ceux dont la taille est ordinaire.* (Maquel.) *Les* GÉANTS *sont toujours stériles ou impuissants.* (Maquel.)

J'ai d'un *géant* vu le fantôme immense
Sur nos bivouacs fixer un œil ardent.
BÉRANGER.

Le meurtre aux mille bras
Comme un *géant* se lève.
V. HUGO.

‖ S'est dit particulièrement, dans la mythologie grecque, des êtres fabuleux nés de la Terre, qui tentèrent d'escalader le ciel : *Le* GÉANT *Briarée.* ‖ Dans l'antiquité et au moyen âge, Etre de forme humaine, souvent difforme, de très-grande taille et fort méchant : *Les* GÉANTS *terrassés par Hercule. Les chevaliers errants combattaient les* GÉANTS. *Don Quichotte prenait les moulins à vent pour des* GÉANTS. ‖ S'est dit aussi des êtres bibliques nés du commerce des anges avec les femmes : *Les anciens* GÉANTS *n'ont point obtenu le pardon de leurs péchés.* (Ecclésiastique.)

— Par anal. Animal ou objet inanimé qui dépasse de beaucoup en grandeur les êtres de la même catégorie : *L'éléphant, ce* GÉANT *des animaux. Le* GÉANT *des mers, la baleine. On peut dire que le* GÉANT *des Alpes est peu de chose, si on le compare à divers points des Cordillères.* (L. Figuier.) *Le gamin de Paris, c'est le nain de la* GÉANTE. (V. Hugo.)

— Fig. Personne qui surpasse de beaucoup ses semblables en quelque point :

Périsse enfin le *géant* des batailles,
Disaient les rois; peuples accourez tous.
BÉRANGER.

Chacun de nous sourit à son néant,
S'exagère sa propre idée;
Tel s'imagine être un *géant*,
Qui n'a pas plus d'une coudée.
LAMOTTE.

— *A pas de géant*, Très-vite, par une progression très-rapide : *Marcher* À PAS DE GÉANT. *La construction de ce monument avance* À PAS DE GÉANT. *Mon grand ouvrage avance* À PAS DE GÉANT *depuis que je ne suis plus dissipé par les dîners et les soupers de Paris.* (Montesq.)

Il ne tient pas à lui que, forçant la victoire,
Il ne marche *à pas de géant*
Dans la carrière de la gloire.
LA FONTAINE.

— Astron. *Le Géant*, Nom donné quelquefois à la constellation d'Orion.

— Adjectiv. Très-grand, colossal : *On ne peut pas douter qu'il n'y ait eu des individus* GÉANTS *dans tous les climats de la terre.* (Buff.) *Un nouvel ennemi survint; on eût dit une guêpe* GÉANTE! (X. Marm.)

... Sous d'affreux glaçons, les Alpes sourcilleuses
Sont de leurs monts *géants* justement orgueilleuses.
DUREAU DE LA MALLE.

— Fig. Très-considérable, très-important, extrême, excessif : *A talent nain, amour-propre* GÉANT. (Petit-Senn.)

Tout est *géant* dans la nature,
Aux yeux étroits du peuple nain.
THOMAS.

Tout ce qui fut *géant* dans notre siècle étroit
A disparu; tout dort sous le sépulcre froid.
BARTHÉLEMY.

— **Épithètes.** Enorme, colossal, monstrueux, prodigieux, affreux, horrible, effroyable, terrible, extraordinaire, puissant, nerveux, robuste, indomptable, fier, superbe, altier, orgueilleux, dédaigneux, audacieux, présomptueux, victorieux, vainqueur, vaincu, abattu, terrassé.

— **Antonymes.** Lilliputien, myrmidon, nabot, nain, pygmée.

— **Encycl.** L'étymologie de ce mot (fils de la Terre) se rattache à une légende primitive qui fait naître les *Géants* de la Terre. Hésiode, cependant, les fait naître du sang qui sortit de la plaie d'Ouranos. Quoi qu'il en soit, les poëtes sont d'accord pour nous représenter les *Géants* avec une taille monstrueuse, une force proportionnée à leur taille, cent mains, des serpents énormes au lieu de jambes, etc. Ces *Géants* assiégèrent Jupiter jusque sur son trône, et, afin d'escalader le ciel, entassèrent le mont Ossa sur le mont Pélion, et le mont Olympe sur le mont Ossa. En même temps, ils lançaient vers la voûte azurée, à laquelle ils désespéraient d'atteindre, d'énormes quartiers de rocs, blocs gigantesques qui, suivant qu'ils retombaient sur la terre ou dans la mer, y formaient des montagnes ou des îles. Jupiter appela les dieux à son secours; mais les immortels, saisis de terreur, au lieu de se joindre à lui, s'enfuirent lâchement en Egypte et s'y cachèrent sous la forme de divers animaux. Cependant Jupiter, abandonné à lui-même, se souvint d'un ancien oracle d'après lequel les *Géants* étaient invincibles et aucun des dieux ne pouvait leur ôter la vie sans l'aide d'un mortel. Jupiter appela Hercule, et, grâce à lui, vint à bout de ses terribles ennemis. La légende nous a conservé les noms des vaincus; c'étaient Encelade, Polybetès, Alcyonie, Porphyriôn, les deux Aloïdes, Ephialtès, Othos, Eurytos, Clytios, Tithyos, Pallas, Hippolytos, Agrios, Thaôn et le redoutable Typhon, qui, dit Homère, donna à lui seul plus de mal à Jupiter que tous les autres ensemble. Les *Géants* furent précipités au fond du Tartare. D'autres veulent qu'ils aient été enterrés vivants sous des montagnes, et spécialement sous des volcans. C'est ainsi qu'Encelade aurait été enseveli sous l'Etna; que Polybetès aurait été jeté sous l'île de Lago, Othos sous celle de Candie ou de Crète, et Typhon sous celle d'Ischia.

On trouve des traces de cette légende grecque des *Géants* en Egypte même. On connaît la célèbre statue du *géant* égyptien Osymandias, dont un pied mesurait 7 coudées de long. On trouve d'ailleurs, dans les traditions égyptiennes, le souvenir de cette fameuse émigration des dieux, cherchant un refuge contre les fils de la Terre, et revêtant, pour y réussir, des figures d'animaux.

A côté des vrais *Géants*, la poésie grecque imagina des diminutifs de *Géants*, si l'on peut s'exprimer ainsi : Polyphème, les Cyclopes sont des *géants* inférieurs, doués cependant d'une force surhumaine, dont les constructions, dites *cyclopéennes*, composées de blocs massifs superposés, aussi bien que les robustes travaux de forge et d'enclume auxquels nous les voyons se livrer, notamment dans Homère, précisent les attributions et le caractère. Par extension, les Grecs en vinrent à compter parmi les *Géants* des hommes entrevus par eux à travers les âges, des héros dont la renommée leur avait transmis les noms; tels sont Orion, Cécrops, Ajax, Oreste, etc. On comprend, après tout, cet *agrandissement*, dû à l'éloignement; mais lorsque Hérodote nous dit gravement que le squelette d'Oreste, retiré de terre, mesurait 12 pieds 1/4 de long; lorsque Plutarque donne 60 coudées à Antée, déterré à Tanger; lorsque Pline attribue à Orion, déterré en Candie, 46 coudées, et Phlégon, au *géant* Macrosyris, cinq mille ans de vie, nous avons de simples exemples de la crédulité humaine.

Dans les traditions de l'Orient, les *Géants* reparaissent encore. Les Siamois prétendent que les hommes des premiers temps étaient d'une taille colossale et à laquelle rien de ce qui se voit de nos jours ne peut être comparé. Les rabbins juifs ont plus d'une fois essayé d'établir que la taille du premier homme atteignait plusieurs centaines de pieds. En 1718, un académicien (un savant, par conséquent), nommé Henrion, publia un travail dans lequel, d'après une certaine loi de décroissance assignée à la taille de notre espèce, il déterminait, avec une exactitude logiquement rigoureuse, les variations de la taille de l'homme depuis l'époque de la création. De ce travail il résultait clairement qu'Adam *avait dû avoir* 123 pieds 9 pouces, Noé 103 pieds, Abraham 27 à 28 pieds, Moïse 13 pieds, Hercule 10 pieds, etc. Ceci nous amène à parler des *géants* dont il est question dans la Bible. Les écrivains bibliques, moins avancés que M. Henrion, se bornent à faire vivre les patriarches plusieurs siècles, sans songer à en faire des *géants*. Mais la Bible a d'autres *géants*. Le mot *néphilim*, qui les désigne dans la *Genèse*, s'applique à cette lignée surhumaine issue du commerce des fils de Dieu avec les filles des hommes, qu'ils avaient choisies pour épouses parce qu'ils les trouvaient belles, lignée dont la malice fit que Dieu se repentit d'avoir créé l'homme. Les Pères de l'Eglise, Chrysostome, Cyrille, Théodoret, saint Augustin, enseignent que les fils de Dieu étaient les pieux descendants de Seth, que les filles des hommes appartenaient à la race perverse de Caïn.

Le roi de Basan, Og, qui périt dans sa lutte contre Moïse, était le dernier survivant de la race des *géants*, et l'on montrait à Rabbuth, ville des Ammonites, son lit de fer, long de 9 coudées et large de 4, ce qui donne, en prenant pour mesure la coudée d'un homme de taille moyenne, 13 pieds 1/2 de long, sur 6 pieds de large (*Deutéronome*, III, 2). Il semble pourtant que le roi Og ne fut pas le seul qui eût survécu de la famille des *géants*, puisque les douze explorateurs que Moïse avait envoyés dans le pays de Chanaan, y montant par le sud, arrivèrent à Tribson et y trouvèrent Achimam, Sisai et Tholmai, fils d'Enac. Ces Enakims furent la souche de trois autres branches de *géants* : les Raphaïm, les Zonzommim et les Emim. Ils résistèrent longtemps aux Hébreux. Josué ne réussit point à les extirper d'Azoth, de Geth ou Guth, ni de Gaza (*Josué*, XI, 21, 22). Les rabbins affirment que Goliath, tué par David, et Lachmi et Sippai, et Isbibenob, et ce *géant* aux six doigts que mit à mort Jonathan, étaient tous fils d'Enac.

Le père, le fondateur de la race tout entière des Enakims avait été Arba, *géant* haut de 4 coudées, comme l'indique son nom même

(en hébreu *arba*, quatre), et le siége principal de sa domination fut l'antique ville d'Hébron. On a lieu de croire que les Philistins ou Phéniciens prenaient ces terribles montagnards à leur solde.

La réputation des Enakims était si répandue, que les Grecs eux-mêmes avaient une tradition très-ancienne, relatée par Pausanias, et dans laquelle figurait le nom d'Enac ou Anak, fils de la Terre et père du héros Astérius, dont le corps, haut de 10 coudées, fut découvert dans une île près de Milet.

« Voici ce que les Milésiens disent des plus hautes antiquités de leur ville : ils prétendent que leur pays porta, pendant plusieurs générations, le nom d'Anactorie, sous les règnes d'Anax, qui en était originaire, et d'Astérius, son fils. Miletus étant venu avec une armée de Crétois, la ville et le pays prirent son nom. Miletus et les siens avaient quitté la Crète pour fuir la domination des fils d'Europe. » (*Achaïca*, cap. II.)

« Il y a, devant la ville de Milet, une île nommée Ladé, de laquelle se détachèrent jadis deux petites îles, dont l'une se nomme l'île d'Astérius, parce que Astérius, qui passait pour fils d'Anax, fils de la Terre, y fut, dit-on, enterré. Le corps de cet Astérius n'a pas moins de 10 coudées de long. » (*Attica*, cap. XXXV.)

Mais la conception des *géants*, si générale dans l'Orient, n'est pas exclusivement propre aux peuples de ces contrées. On sait qu'en fait de rêveries mythologiques les peuples du nord sont bien plus féconds que ceux des pays brûlés par le soleil. Si l'ardeur du climat échauffe les imaginations, l'opacité des brouillards crée les fantômes et leur donne une taille démesurée, qui laisse bien loin les *géants* grecs et hébreux, véritables pygmées de l'imagination. Qu'on en juge. Les *géants* Jotes, Rinlhoussar, Hrinthoussar sont les premiers êtres de la création, et tirent leur origine d'Ymer. Celui-ci était né de la liquéfaction des glaces de Ginnungasap, le Chaos, sous les rayons chauds de Muspelhum. Etant tombé dans un sommeil profond, une transpiration abondante sortit de ses pores, et son bras gauche donna naissance à un homme et à une femme, desquels sortirent les Hrinthoussar; en même temps, il engendra avec son pied un autre *géant*, qui fut le père d'une autre race. Quand les fils de Boer eurent tué Ymer, toute la race des *géants* périt dans le sang de leur ancêtre, qui se répandit sur la terre comme le déluge de la Bible. Bergelmer seul, avec sa femme, put se sauver dans une huche à pain. Ymer devint le monde; son sang forma la mer, ses os les montagnes, ses dents les rochers, son crâne la voûte du ciel, et sa cervelle les nuages. Les ases, Odin, Vile et Ve, qui l'avaient tué, craignant la colère de ses descendants, se fortifièrent et reléguèrent la nouvelle race sur les bords de la mer universelle. C'est de là que les *géants* partiront un jour pour escalader l'Osgard des dieux scandinaves. Odin, moins heureux que Jupiter, ne pourra pas les repousser, et, dans le combat terrible qui s'engagera, dieux et *géants* succomberont. Le pays que les *géants* habitent en attendant s'appelle Jottunheim. La plupart d'entre eux possèdent la science de la magie et peuvent, à leur gré, prendre différentes formes de bêtes. Leurs filles sont souvent recherchées par les dieux; mais, malgré ces alliances, leur race ne peut se réconcilier avec celle des ases.

Le moyen âge eut aussi ses *géants*, mais encore rapetissés. Le *géant* des légendes de chevalerie tantôt habite des trous noirs, au fond des gorges des montagnes, tantôt est préposé à la garde d'un palais enchanté.

Parmi les *géants* légendaires, nous n'en citerons que deux : Ferragut, que Roland, neveu de Charlemagne, défit à l'aide de son illustre Durandal, et Sinnagog, dont Victor Hugo rappelle le souvenir dans son poëme de la *Légende des siècles* (le *Mariage de Roland*).

Mais en voilà assez, croyons-nous, sur le côté légendaire de la question; il nous reste à l'envisager au point de vue scientifique. A-t-il existé de véritables *géants?* Nous remarquerons tout d'abord que, parmi les auteurs de l'antiquité qui parlent de l'existence des races de *géants*, il n'en est aucun qui prétende en avoir jamais vu, ni même qu'il en existât encore de son temps. Tous se bornent à dire que les *géants* existaient à l'origine des temps, et que leur souvenir s'est conservé par la tradition poétique venue de ces premiers âges. Quant à ceux qui nous parlent de corps de *géants*, ou plutôt de squelettes retrouvés et déterrés, ils ne les ont pas vus davantage et ne font que répéter un on dit grossi de bouche en bouche. Mais ceci n'est qu'une présomption défavorable; nous emprunterons un argument décisif au *Traité de tératologie* de M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire : « Si réellement il a existé des *géants*, à quelque époque que ce soit, est-il dit dans ce savant ouvrage, leurs restes n'ont pu à coup sûr disparaître entièrement de la terre : leurs parties osseuses sont fatalement enfouies quelque part, dans les régions où ils vivaient. Qu'on n'invoque pas le temps : tous les jours on découvre, dans d'anciennes sépultures, des squelettes de Romains, d'Egyptiens, de Gaulois, et la géologie nous montre que des restes d'animaux d'une excessive délicatesse et d'une antiquité bien supérieure à celle qui appartiendrait aux prétendus *géants*, se sont parfaitement conservés dans les entrailles de la terre depuis les premiers âges jusqu'à notre époque. » On fit, dans le temps, grand bruit de la découverte du tombeau d'un certain Teutobochus, roi des Cimbres, défait par Marius, qui, assurait-on, d'après la mesure de ses ossements, devait avoir eu 30 pieds de haut. Une discussion savante s'engagea, et quel en fut le résultat? Le prétendu Teutobochus était tout simplement un éléphant. Ce fait peut expliquer bien des traditions antiques : telle épine dorsale attribuée à Polyphème ou à Antée s'est trouvée appartenir à une baleine.

Déjà Buffon écrivait : « Il est contre toute vraisemblance qu'il existe dans le monde une race d'hommes composée de *géants*, surtout lorsqu'on leur supposera 10 pieds de hauteur; car le volume du corps d'un tel homme serait huit fois plus considérable que celui d'un homme ordinaire. Il semble que la hauteur ordinaire des hommes étant de 5 pieds, les limites ne s'étendent guère qu'à 1 pied au-dessus et au-dessous; un homme de 6 pieds est, en effet, un homme très-grand, et un homme de 4 pieds est très-petit. Les *géants* et les nains, qui sont au-dessus et au-dessous de ces termes de grandeur, doivent donc être regardés comme des variétés très-rares, individuelles et accidentelles. »

Ces variétés accidentelles paraissent dues surtout à l'influence des climats. Les races du midi de la Suède, du Danemark, de la Pologne, de la Livonie, de l'Ukraine, de la Saxe, de la Prusse et de l'Angleterre, les Tartares Mandchoux ou Chinois du nord sont d'une taille de beaucoup supérieure à celle des méridionaux. Les peuplades de l'Amérique du Nord sont aussi d'une taille beaucoup plus élevée que les peuplades de l'Amérique du Sud. Cependant, vers la pointe extrême méridionale, dans la Patagonie, les habitants sont renommés pour leur haute taille.

Quant aux faits individuels de tailles exceptionnelles, ils sont extrêmement nombreux, et il ne se passe pas de foire qui ne donne lieu à l'exhibition d'un ou de plusieurs spécimens. L'histoire aussi en a enregistré un grand nombre. Ainsi Pline rapporte que, de son temps, on amena à Rome un Arabe nommé Gabbara, dont la taille était de 9 pieds 9 pouces romains, ce qui équivaut à 8 pieds 10 pouces français. Au XVI[e] siècle parut à Rouen, selon Del Rio, un *géant* de 9 pieds. Le roi de Prusse Guillaume I[er] avait, parmi ses gardes du corps, un *géant* de 8 pieds 1/2. Le squelette d'une jeune fille, observé par Uffenbach, avait la même taille. Vanderbroeck assure avoir vu au Congo un nègre de 3 mètres, et Lacaille aurait mesuré un Hottentot de 2[m],18. Il y a, sans doute, en tout cela beaucoup d'exagération. En fait, les *géants* de 6 à 7 pieds sont assez rares, et nous ne parlerons que pour mémoire de la taille de quelques-uns de nos tambours-majors; mais nous devons bien une mention à celui qui, dans le drame de *Marengo*, au théâtre du Châtelet, soulevait par le collet un jeune tambour désireux d'avoir du feu, et lui faisait ainsi allumer sa cigarette à la sienne; et nous croyons, avec M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire, que la taille humaine n'a pas décrû, comme le veut un préjugé universellement répandu. Après avoir prouvé que la taille moyenne des hommes civilisés de nos jours ne diffère pas ou diffère très-peu, non-seulement de celle des hommes civilisés des temps anciens, mais même de celle des hommes vivant encore à l'état sauvage, avant toute civilisation, l'illustre naturaliste ajoute : « Non, l'homme n'a pas déchu en se civilisant; il n'est pas devenu faible en devenant intelligent; il n'a rien perdu de sa force réelle et de sa grandeur première en les multipliant par l'adresse et l'industrie, et ce n'est pas en retournant sur ses pas qu'il avancera plus rapidement vers le but où ses efforts n'ont cessé de tendre, quelquefois à son insu : le développement moral, intellectuel et physique du genre humain. »

GÉANT, col de France (Haute-Savoie), à 3,715 mètres au-dessus du niveau de la mer, dominé par une haute cime escarpée, qui lui a donné son nom. Le célèbre naturaliste genevois, de Saussure, y passa seize jours, au mois de juillet 1768, pour y faire des observations scientifiques. Du col du Géant on découvre une vue incomparable.

GÉANTS (chaussée des). V. CHAUSSÉE.

GÉANTS (monts des). V. REISENGEBIRGE.

GÉANTHRACE s. m. (jé-an-tra-se — du gr. *gê*, terre; *anthrax*, charbon). Minér. Charbon fossile, anthracite. ‖ Peu usité.

GÉASTRE s. m. (jé-a-stre — du gr. *gê*, terre, et de *astre*). Bot. Genre de champignons, du groupe des lycoperdons, à péridion extérieur étoilé.

— **Encycl.** Les *géastres* sont des champignons globuleux, à enveloppe double; l'enveloppe extérieure est vivace et s'ouvre en plusieurs parties étalées, rayonnant en forme d'étoile; l'enveloppe intérieure est membraneuse; son sommet est percé d'un ostiole (ouverture) par lequel s'échappent les spores ou corps reproducteurs, entremêlés de filaments floconneux, l'ensemble formant comme une poussière brun noirâtre. Les végétaux de ce genre croissent d'abord sous la terre; mais, par suite du développement de leurs rayons, ils la soulèvent; puis ils apparaissent à sa surface, quand ces rayons se renversent en bas. On en trouve environ six espèces aux alentours de Paris; elles croissent en automne sur la terre, dans les bois secs et sablonneux. La plus connue est le *géastre* hygrométrique, dont l'enveloppe extérieure, d'un brun rougeâtre, se divise en six à huit rayons souvent fendillés en losanges, et d'un blanc argentin à l'intérieur. Ces rayons se renversent en dehors quand le temps est sec, et se replient en dedans quand il est humide; de là le nom spécifique de la plante, qui est une sorte d'hygromètre naturel. L'ouverture de l'enveloppe interne s'élargit avec les progrès de la maturité. La poussière séminale est très-inflammable; on a proposé de la substituer à la poudre de lycopode. Le *géastre* diderme se distingue par l'existence de trois membranes, l'intermédiaire très-délicate, l'extérieure divisée en rayons souvent subdivisés et multifides. Ces membranes recouvrent l'enveloppe interne quand la plante dépérit.

GÉATE s. m. (jé-a-te — du gr. *gê*, terre). Chim. Syn. de HUMATE.

GÉAUNE, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Saint-Sever; pop. aggl., 583 hab. — pop. tot., 817 hab. Carrières de pierre. On y remarque : une belle halle, des débris de fortifications, les restes d'un cloître d'augustins et une église très-ancienne.

GEAY, village et commune de France (Charente-Inférieure), cant. de Saint-Porchaise, arrond. et à 21 kilom. de Saintes, près de la Charente; 837 hab. Belle église romane et dolmen renversé.

GEBA, ville d'Afrique (Sénégambie), dans le royaume de Kabou, au pays des Mandingues, sur la rive droite de la rivière du même nom, à 460 kilom. S.-S.-E. de Saint-Louis. Commerce de cuirs, de cire et d'ivoire.

GEBA, rivière d'Afrique, dans la Sénégambie. Elle sort d'un lac du royaume de Kabou, traverse le pays des Balantes et celui des Biafares, et se divise en deux branches qui se jettent, l'une, sous le nom de Rivière des Balantes, dans l'océan Atlantique, l'autre, dans la baie de Gonfodo, sous le nom de Geba.

GEBAUER (George-Christian), savant jurisconsulte allemand, professeur à Gœttingue, né à Breslau en 1690, mort en 1773. Il a laissé de savants ouvrages sur l'ancienne législation de la Germanie et le droit féodal allemand. On recherche surtout ses *Vestigia juris Germaniæ antiquissima in Taciti* Germania *obvia* (1766, in-8°). Nous citerons en outre : *Notæ et paratitla ex jure judiciario novissimo electorali saxonico* (1725, in-4°); *De originibus fœdi... germanicis* (1732); *De origine testamentorum* (1736); *De Germanorum matrimonio* (1741); *De comitiis veterum Germanorum* (1754), etc.

GEBAUER (Michel-Joseph), hautboïste distingué, né en 1763, mort en 1812. Il était âgé seulement de quatorze ans quand il obtint une place de hautboïste dans la musique de la garde suisse. A vingt ans, il fut admis comme alto à la chapelle de Versailles, son aptitude pour le violon égalant sa remarquable habileté sur les instruments à vent. Peut-être même fût-il devenu un violoniste de premier ordre, si un accident ne lui eût fait perdre une phalange du petit doigt de la main gauche. Pour jouer du hautbois, il se fit adapter une phalange mécanique. Nommé, en 1794, professeur au Conservatoire, il en sortit, en 1802, pour devenir chef de musique de la garde des consuls, puis de la garde impériale, et enfin hautboïste de la chapelle de l'empereur Napoléon. Cet artiste, qui a composé une innombrable quantité de marches et de pas redoublés, considérés à juste titre comme les meilleures pièces écrites en France pour les musiques militaires, succomba aux fatigues de la retraite de Russie. On doit à Gebauer, outre ses morceaux de musique militaire, plusieurs duos pour instruments à cordes et à vent, deux quatuors et des marches pour le piano. — GEBAUER (François-René), frère du précédent, professeur de basson au Conservatoire de Paris, né en 1773, mort en 1845. Après avoir fait ses premières études musicales sous la direction de son frère, il prit, près de Devienne, des leçons de basson, puis entra, à l'âge de quinze ans, comme bassoniste, dans la garde suisse à Versailles. Nommé professeur au Conservatoire à l'âge de vingt-trois ans, il fut mis à la retraite lors de la réforme opérée dans cet établissement en 1803; mais, lorsque Delcambre se retira en 1825, il fut appelé à le remplacer et conserva son poste jusqu'à sa mort. Premier basson à l'Opéra, dont il ne quitta l'orchestre qu'après vingt-six ans de service, Gebauer fit aussi partie des chapelles impériale et royale jusqu'en 1830. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1814. Ce virtuose se distinguait par la sonorité qu'il avait su tirer du basson, en corrigeant le timbre nasal de cet instrument, et par sa netteté dans l'exécution des traits les plus compliqués. Malheureusement son style était vulgaire et son chant dépourvu d'expression. Comme compositeur, il brille plus par la quantité que par la qualité et a laissé un grand nombre d'œuvres qui ne se distinguent ni par l'originalité ni par la correction. — GEBAUER (Herminie), fille du précédent, cantatrice remarquable, qui brilla longtemps dans les concerts de Paris, puis se rendit en Italie où, de 1832 à 1840, elle chanta sur les principaux théâtres. Depuis cette époque, M[lle] Gebauer a disparu de la scène musicale.

GEBEL. V. DJEBEL.

GEBELIN (DE), érudit français. V. COURT DE GEBELIN.

GÉBÉLY s. m. (jé-bé-li). Nom que l'on donne, en Tunisie, aux indigènes qui habitent les montagnes.

GEBENNENSIS DUCATUS, nom latin du GENEVOIS.

GEBER, dont le nom s'écrit aussi **Yeber**, célèbre chimiste ou alchimiste arabe, connu seulement par les ouvrages très-importants qu'il a laissés. M. F. Hœfer, l'éminent historien de la chimie, qui a consacré une longue étude à Geber, croit qu'il vivait vers la fin du VIII[e] siècle ou au commencement du IX[e]. Son véritable nom, qui était *Abou Moussah Djafar al Sofi*, indique qu'il était d'origine arabe. Les auteurs qui ont parlé de lui ne s'accordent nullement sur le lieu de sa naissance. Aboufeda affirme que Geber était de Hauran, en Mésopotamie; Léon l'Africain le regarde comme un Grec converti à l'islamisme; enfin un manuscrit arabe, conservé à la bibliothèque de Leyde, porte comme nom d'auteur Geber, avec la mention *Tousensis Souficus*, c'est-à-dire *philosophe de Thus* ou *Thousso*, ville de la province de Korassan en Perse. Quelques adeptes ont appelé Geber roi de l'Inde. Mauget, qui a recueilli dans sa *Bibliotheca chemica* quelques-uns des ouvrages de Geber, donne entre autres son célèbre testament, avec le titre suivant : *Testamentum Geberi, regis Indiæ.* Toutefois, cette qualification ne doit être considérée que comme une invention des adeptes dépourvue de toute valeur historique.

Geber a exercé une influence considérable sur les alchimistes du moyen âge; Rhasès, Kalid, Avicenne le reconnaissent comme leur maître. Roger Bacon l'appelle le *maître des maîtres*, et Cardan n'hésite pas, tant son admiration pour Geber est grande, à le placer au nombre des douze plus subtils génies du monde. Beaucoup plus tard, Boerhaave, malgré le progrès de la science, cite encore Geber comme un savant estimable, dans ses *Institutiones chemicæ.* Au dire de quelques savants, le nombre des ouvrages de Geber serait extrêmement considérable; on n'en compterait pas moins de cinq cents. Cette évaluation est certainement exagérée; car il est à remarquer que, parmi les nombreux savants arabes qui se sont occupés de médecine, de pharmacie et de philosophie hermétique, plusieurs portaient, comme Geber, le nom de Yeber, Djafor ou Giaber. Quoi qu'il en soit, « Geber, dit M. H. Hœfer, est pour l'histoire de l'alchimie ce qu'Hippocrate est pour l'histoire de la médecine. » Ses ouvrages fournissent les données historiques les plus précieuses sur les commencements de l'art hermétique, et à ce titre ont été soigneusement conservés. La Bibliothèque nationale de Paris possède plusieurs manuscrits authentiques de Geber, dont voici les titres : *Summa collectionis*, *Complementi secretorum naturæ summa perfectionis*, *Compendium*, *Testamentum*, *Fragmentum de triangulis sphæricis*, *Libri de rebus ad astronomiam pertinentibus.* Tous ces manuscrits ont été imprimés; les premières éditions, publiées à Rome, d'après les manuscrits de la bibliothèque du Vatican, dans l'intervalle de 1490 à 1520, sont fort incomplètes. Lenglet-Dufresnoy, dans son *Histoire de la philosophie hermétique*, dit qu'en 1682 il parut à Dantzig une édition très-complète des œuvres de Geber. En dehors des ouvrages que nous venons de citer, et qui incontestablement ont Geber pour auteur, il en existe certains autres dont l'origine a été contestée : tel est le livre intitulé *Alchymia Geberi*, publié en 1545; M. Hœfer dit qu'on a révoqué en doute l'authenticité de cet écrit, mais sans en donner de raisons plausibles. On peut encore citer : *Tractatus de invenienda arte auri et argenti*, puis *Duo alii tractatus de eadem materia*, ouvrages qui, recueillis à l'état manuscrit en Orient, appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque royale de Leyde.

« En lisant attentivement les ouvrages de Geber, dit M. F. Hœfer (*Histoire de la chimie*), on peut se convaincre qu'il n'était pas seulement un compilateur, mais un observateur consciencieux, et avant tout modeste.... Il est bien difficile, sinon impossible, de distinguer les découvertes dont l'honneur lui revient incontestablement de celles qui appartiennent à d'autres observateurs. » Le premier, Geber a parlé de l'acide nitrique et de l'eau régale, réactifs si précieux pour la chimie. Comme tous les alchimistes ses successeurs, il a cru à la nature complexe des métaux. Pour lui, les métaux résultaient de l'union de deux ou trois éléments d'une nature particulière. Ces éléments, nommés par Geber *soufre*, *mercure* et *arsenic*, n'ont rien de commun avec les corps bien connus dont ils portent les noms. La transmutation n'est que la conséquence de la séparation de ces éléments; car l'adepte qui les aurait isolés n'aurait eu qu'à les combiner en proportions diverses pour reproduire à son gré tous les métaux connus et même inconnus. C'est en

partant de ces principes que Geber a fait la description détaillée du soufre, de l'arsenic et du mercure, de l'or, de l'argent, du plomb, de l'étain, du cuivre et du fer. Geber a aussi très-bien décrit diverses opérations, telles que la sublimation, la calcination, la distillation, la dissolution et la fixation.

Les sujets qui ont attiré l'attention de Geber sont excessivement nombreux : il fait connaître, en effet, les procédés de préparation du *sel alcali* (potasse caustique), du *sel ammoniac* (chlorhydrate d'ammoniaque), du *sel d'urine* (mélange de phosphates et de carbonates de soude et de magnésie), du *crocus de fer* (oxyde de fer), de la *litharge* (oxyde de plomb), de la *pierre infernale* (nitrate d'argent), du *sublimé corrosif* (bichlorure de mercure), du *précipité rouge*, le fameux *précipité perse* de Priestley (oxyde rouge de mercure), etc. Un des premiers, Geber a appelé l'attention des savants sur les corps invisibles, impalpables, quoique matériels, les gaz, dont Van Helmont ne devait démontrer scientifiquement l'existence que sept siècles plus tard. Sous le nom d'*esprits*, Geber représente les corps aériformes comme des agents importants des phénomènes chimiques. Geber s'est montré généralement sobre de théories sur la transmutation. Toutefois, à côté de notions précises et réellement scientifiques, on rencontre des indications bizarres de recettes étranges. Ainsi il regarde les éléments constitutifs des métaux comme des médicaments universels propres à guérir toutes les maladies et même à rajeunir les vieillards. Ces panacées étaient, en général, des teintures d'or ou d'argent.

Le testament de Geber (*Testamentum Geberi, regis Indiæ*) renferme un passage qui a bien souvent stimulé l'ardeur, provoqué les recherches des alchimistes, et qui bien souvent aussi a causé de cruelles déceptions. On y lit, en effet : « On peut retirer un sel fixe des animaux, des oiseaux, des poissons. Ce sel s'obtient, comme le sel végétal, par la combustion, l'incinération, la solution et la filtration. Ce sel est un excellent fondant. Le sel retiré des cendres d'une taupe est propre à congeler le mercure, et à transmuter le cuivre en or et le fer en argent. » Que d'alchimistes, prenant ce texte à la lettre, se sont épuisés en de vaines recherches !

On a longtemps attribué à Geber l'invention de l'algèbre. Ainsi Stiefels, contemporain de Cardan, appelle l'algèbre *Regula Gebri*. Kepler, dans son livre intitulé *Harmonices mundi*, émet la même assertion ; mais il est prouvé aujourd'hui qu'elle n'a aucun fondement. Elle ne s'appuyait que sur la similitude des noms.

GEBESEE, petite ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 17 kilom. N.-O. d'Erfurt, sur la Gera ; 2,100 hab. Château ; brasserie ; fabrique de vinaigre.

GEBHARD, électeur et archevêque de Cologne, de la maison comtale des Truchsess de Waldburg, né en 1547, mort en 1601. Il fit de profondes études théologiques à Ingolstadt, à Dillingen, à Bourges, à Bologne et à Rome, devint successivement chanoine d'Augsbourg (1562), de Strasbourg (1567) et de Cologne (1570), doyen de Strasbourg (1576), prévôt du chapitre d'Augsbourg (1577), et, l'année suivante, quoiqu'il eût pour compétiteur le duc Ernest de Bavière, fut promu à l'archevêché de Cologne. De rusés adversaires, qui l'accusaient de pencher vers le protestantisme, lui firent bientôt une détestable réputation, que rendit encore pire son amour pour la belle comtesse Ida de Mansfeld. Après des luttes sans nombre avec son chapitre, il se décida à embrasser le protestantisme, et épousa, en 1582, la comtesse Agnès. Il chercha à favoriser de toutes ses forces l'introduction des doctrines protestantes dans son ancien diocèse, dont il voulait faire un électorat séculier. Soutenu au début par plusieurs princes de l'Allemagne, il parvint à se maintenir quelque temps contre son successeur, l'archevêque Ernest de Bavière. Mais il fut forcé d'abandonner, en 1584, Bonn, sa dernière forteresse, et se retira alors en Hollande, où il résida jusqu'à sa mort.

GEBHARDT (Jean ou Janus), en latin **Gebhardus**, érudit et philologue allemand, né près de Neubourg, dans le haut Palatinat, mort en 1632. Il mena longtemps une vie errante et pauvre, et finit par obtenir une chaire d'histoire et de langue grecque à l'université de Groningue. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Crepundiorum seu juvenilium curarum libri tres* (Hanovre, 1615, in-4°), *Antiquarum lectionum libri duo* (1618) ; *Exilium sive libri duo carminum in exilio scriptorum* (1618), etc.

GEBHARSDORF, bourg de Prusse, dans la Silésie, régence de Liegnitz, cercle et à 17 kilom. S.-E. de Lauban ; 2,689 hab. Tissage de rubans, toiles damassées ; fabrication d'objets en bois et en corne.

GÉBIE s. f. (jé-bî — du gr. *gê*, terre ; *bios*, vie). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des fouisseurs, comprenant deux espèces, qui habitent les mers d'Europe : *La* GÉBIE *riveraine est recherchée par les pêcheurs comme un excellent appât.* (H. Lucas.) ‖ On dit aussi GÉBIOS s. m.

— **Encycl.** Les *gébies* sont des crustacés dont la forme rappelle assez celle des écrevisses. Leur enveloppe ou carapace est membraneuse, très-peu consistante, flexible, garnie de très-petits piquants, terminée en avant par une pointe peu avancée, et prolongée en arrière jusqu'à la base des pattes, qu'elle recouvre en partie ; les antennes, au nombre de quatre, sont assez longues et terminées par une ou deux soies ; les pattes antérieures sont en forme de pinces, avec l'index notablement plus court que le pouce ; les autres pieds sont simples, velus et frangés sur les bords et à l'extrémité ; la queue est formée de lames ou feuillets natatoires entiers, fort larges, marqués de côtes longitudinales ; celui du milieu est presque carré, les latéraux sont triangulaires, ce qui permet de distinguer ce genre des thalassines. « Les *gébies*, dit M. H. Lucas, sont des crustacés assez rares, qui se rencontrent sur nos côtes et dans les endroits où la mer est habituellement calme. Elles se nourrissent de néréides et d'arénicoles ; c'est la nuit qu'elles font leurs excursions ; le jour elles se tapissent dans de petits trous ronds et assez profonds, qu'elles pratiquent à cet effet. Elles nagent principalement avec leur queue, en la repliant et la redressant alternativement avec force. » Les espèces de ce genre sont peu nombreuses. La *gébie* étoilée se trouve sur les bancs d'argile du littoral de Nice ; on la recherche comme un excellent appât pour la pêche à la ligne. La *gébie* de Davis habite les mêmes parages. La *gébie* delture a été trouvée à l'île de Noirmoutiers et sur les côtes de France et d'Angleterre.

GEBLER (Tobie-Philippe), homme d'Etat et poëte allemand, né dans la principauté de Reuss en 1726, mort à Vienne en 1786. A la suite de voyages en Allemagne, en Danemark, en Norvége, il entra dans la diplomatie prussienne, puis passa au service de l'Autriche et devint successivement secrétaire aulique du collége supérieur du commerce, conseiller d'Etat, membre du conseil privé (1782), et vice-chancelier de la cour austro-bohémienne. On a de lui des *Œuvres théâtrales* (Prague, 1772-1773, 2 vol.), où l'on trouve une exacte observation des mœurs, mais dont le plan est généralement défectueux. Juvigny a traduit en français quelques-unes de ces pièces.

GEBOYDE s. f. (je-bo-i-de). Navig. Ancienne espèce de bateau dont on se servait sur les rivières et les canaux.

GÉBUIN ou **JUBIEN** (saint), prélat français, mort en 1082. Il était fils de Hugues, comte de Dijon. Il entra dans les ordres, devint archidiacre de l'église de Langres, puis archevêque de Lyon en 1077. On croit qu'il établit à Lyon les chanoines de Saint-Ruf et qu'il fonda l'église Saint-Pierre à Mâcon. L'Eglise l'honore le 18 juin.

GÉCARCIN s. m. (jé-kar-sain — du gr. *gê*, terre ; *karkinos*, crabe). Crust. Genre de crustacés décapodes, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent sur la terre, aux Antilles et en Australie.

— **Encycl.** Les *gécarcins* forment un genre de crustacés décapodes brachyures, voisin des crabes et des ocypodes, et caractérisé par un test en forme de cœur, largement tronqué en arrière ; des yeux à pédicules courts et logés dans des fossettes arrondies ; des pattes-mâchoires extérieures très-écartées et laissant voir une partie de l'intérieur de la bouche ; la deuxième paire de pattes plus courte que les suivantes. Ce genre, par suite des démembrements qu'il a subis, ne renferme plus que trois espèces, dont deux vivent aux Antilles et la troisième en Australie. On les connaît sous les noms vulgaires de crabes de terre, crabes peints ou violets, tourlourous, cériques, etc. Contrairement à ce qui se passe chez le plus grand nombre de crustacés, ces animaux sont terrestres, et quelques-uns d'entre eux périssent même assez promptement par la submersion. Ils vivent à des distances plus ou moins grandes de la mer, et se cachent ordinairement dans des trous qu'ils creusent dans le sol ; mais les uns se tiennent dans les bois humides, d'autres sur les collines, d'autres encore sur les plages basses et marécageuses. Quand il pleut, ils sortent de leurs terriers et courent rapidement ; ils forment alors des bandes dont les individus se comptent par milliers ; la terre en est quelquefois couverte au point qu'on est contraint de les écarter avec un bâton pour se frayer un passage. Ils sortent aussi de leurs trous, en temps ordinaire, quand ils sont pressés par le besoin, mais seulement pendant la nuit ou tout au moins au crépuscule. Ils se nourrissent surtout de substances végétales ; néanmoins plusieurs auteurs les regardent comme carnassiers.

Lorsque les *gécarcins* sont effrayés ou inquiétés, ils frappent leurs pinces l'une contre l'autre, comme pour faire peur à l'ennemi ; ils lèvent perpendiculairement la plus longue et marchent ainsi armes hautes et comme en état de défense ; mais, moins belliqueux qu'ils le paraissent, ils continuent à fuir dans cette posture ; on dit même que, si on les saisit par une de leurs pattes, ils en font volontiers le sacrifice et la laissent entre les mains de leurs agresseurs, afin de pouvoir se sauver. C'est surtout à l'époque des mues qu'ils se tiennent cachés dans leurs réduits, après avoir eu soin de les boucher ; ils y restent pendant six semaines ; lorsqu'ils en sortent, ils sont encore mous, et on les désigne sous le nom de *boursières*. A certaines époques, ils quittent leur retraite pour gagner la mer ; ils se réunissent alors en grandes bandes, et font ainsi des voyages très-longs, sans se laisser arrêter par aucun obstacle, et en dévastant tout sur leur passage. On dit que c'est surtout à l'époque de leur ponte, et qu'ils se rendent à la mer pour y déposer leurs œufs ; mais on manque d'observations précises à cet égard. « Les tourlourous, tant mâles que femelles, dit V. de Bomare, ont la queue repliée ; elle s'emboîte si singulièrement dans une cavité qui est à l'écaille du ventre, qu'à peine on la distingue. On observe que celle du mâle a une forme pyramidale, tandis que celle de la femelle est d'une largeur égale jusqu'à son extrémité. Lors de la ponte, et à mesure que les œufs sortent du corps du tourlourou femelle, ils s'attachent aux filaments que forment les poils longs et raboteux dont la queue est garnie en dessous : la mère a l'art de les soutenir, de les envelopper et d'empêcher qu'ils ne tombent, ou que le sable, les herbes et d'autres corps qui se rencontrent dans sa marche ne puissent les détacher. » On mange la chair des *gécarcins*, surtout à l'époque où ils viennent de muer et où leur carapace est encore molle ; on trouve dans son intérieur une matière grenue, analogue au fromage par sa consistance, et qu'on appelle *taumalin* ; les créoles la mélangent avec de la farine de manioc et en font un mets très-estimé dans le pays. Le *matoutou* (c'est ainsi qu'on appelle ce mets) cause, dit-on, le flux de sang à ceux qui en mangent trop. On assure encore que la chair des *gécarcins* est quelquefois vénéneuse, notamment quand ils ont mangé des fruits de mancenillier ; on reconnaît même, dit-on, cette propriété délétère à la couleur noire du taumalin. Mais ces assertions ont été mises en doute par quelques auteurs.

L'espèce type de ce genre est le *gécarcin* ruricole, d'un beau rouge violacé, qui se trouve aux Antilles. Le *gécarcin* bourreau est d'une couleur jaune rougeâtre, entrecoupée de petites lignes purpurines ; on trouve cette espèce à l'île Saint-Thomas, où elle est surtout commune dans les cimetières. On range aussi quelquefois dans ce genre le crabe fouisseur de la Guyane. Enfin, on a étendu encore le nom de tourlourous aux crabes de vase ou des palétuviers, qui forment aujourd'hui le genre *uca* ou *uque*.

GÉCARCINIEN, IENNE adj. (jé-kar-si-niain, iè-ne — rad. *gécarcin*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gécarcins.
— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, comprenant les genres gécarcin, gécarcoïde, uca et cardisome.

GÉCARCOÏDE s. m. (jé-kar-ko-i-de — de *gécarcin*, et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Genre de crustacés décapodes, voisin des gécarcins, et dont l'espèce type habite le Brésil.

GECHTER (Jean-François-Théodore), sculpteur français, élève de Bosio et de Gros, né à Paris en 1796, mort en 1844. Il a débuté au Salon de 1833 par un groupe représentant le *Combat de Charles-Martel et d'Abdérame*. Son dernier ouvrage est une statue en marbre du roi Louis-Philippe pour la salle du conseil d'Etat. On cite parmi ses autres travaux : la *Bataille d'Aboukir*, à l'Arc de triomphe ; le *Rhin* et le *Rhône*, sur la place de la Concorde ; la *Madeleine* et *Saint Jean Chrysostome*, à l'église de la Madeleine, etc.

GECKEN (Philippe-Guillaume), jurisconsulte allemand, né en 1722, mort à Worms en 1791. Il compléta son instruction par des voyages et publia des ouvrages qui prouvent un vaste savoir. Les principaux sont : *Diplomataria veteris Marchiæ Brandenburgensis* (1765-1767, in-8°) ; *Codex diplomaticus Brandenburgensis* (1769-1785), fruit de recherches considérables ; *Histoire des Slaves, particulièrement en Allemagne* (1772) ; *Voyage en Souabe, en Bavière*, etc. (1783-1788, 4 vol. in-8°).

GECKO s. m. (jè-ko — onomatop. du cri de l'animal). Erpét. Genre de reptiles sauriens, comprenant plus de soixante espèces, répandues dans les régions chaudes du globe : *Beaucoup de* GECKOS *aiment à s'introduire dans les habitations.* (P. Gervais.) *Les* GECKOS *saisissent leur proie en la happant simplement.* (T. Clavé.)

— s. m. pl. Syn. de GECKOTIENS.

— **Encycl.** Les *geckos* sont des reptiles sauriens de petite taille, à corps plus ou moins aplati, ainsi que la tête, et partout recouverts d'écailles grenues, parsemées de tubercules qui font paraître la peau comme chagrinée. Leurs jambes, écartées, sont terminées par des doigts plus ou moins élargis, aplatis à la face inférieure, qui présente une série de lames entuilées et crénelées, à l'aide desquelles ils font le vide et s'accrochent contre des corps assez lisses ; ils sont aidés en cela par leurs ongles, ordinairement crochus et rétractiles. Toutefois, ces derniers caractères sont loin d'être également marqués chez toutes les espèces ; ils vont, au contraire, en se dégradant de l'une à l'autre, à mesure que l'on s'éloigne des espèces types : on voit alors les doigts devenir de moins en moins propres à grimper, la queue perdre peu à peu ses franges, s'arrondir et finir même par être aplatie transversalement. Ce genre, qui comprend plus de soixante espèces, est devenu la famille des *geckotiens*. On trouve des *geckos* dans toutes les régions chaudes du globe. La région méditerranéenne en renferme quelques espèces, que les anciens ont souvent mentionnées sous les noms d'*ascalabote* et de *galéote* (cette dernière dénomination sert aujourd'hui à désigner un genre de sauriens tout à fait différent des *geckos*) ; la plus commune est le *gecko des murailles*, dont l'étude peut nous servir de type pour toutes les autres.

Tous les *geckos* présentent, en effet, une grande analogie dans leurs mœurs et leurs habitudes. Les uns, toutefois, sont souvent peints et diaprés des plus vives couleurs ; les autres ont un aspect repoussant et presque hideux. La forme disgracieuse et la laideur de leur corps, la brièveté de leurs membres, qui rend leur marche presque rampante, leur tête aplatie comme celle de certains batraciens, leurs paupières très-courtes, qui se retirent entièrement entre l'œil et l'orbite, la lourdeur et la paresse de leurs mouvements, enfin leur vie nocturne et leur prédilection pour les endroits sales, où ils aiment à se cacher, tout cela leur donne une physionomie étrange qui les fait différer des autres sauriens et leur donne une certaine ressemblance avec les crapauds. D'un autre côté, ils ont les yeux très-grands, une pupille qui se dilate ou se rétrécit, suivant que la lumière est faible ou intense, ce qui les a fait regarder comme étant, parmi les sauriens, ce que sont les chats dans la classe des mammifères. Enfin la disposition de leurs doigts, munis de sortes de ventouses, leur permet même de marcher contre les plafonds.

« On croit, disent Duméril et Bibron, que le nom de *gecko* est une sorte d'onomatopée, un mot imitatif du cri ou du son que produit une des espèces observées des premières, ainsi que le *tockaie*, le *geitje*, sorte de voix que l'on a comparée aux sons que produisent les écuyers lorsqu'ils veulent calmer ou flatter les chevaux, en faisant claquer doucement la langue contre leur palais... Il n'y a pas de goître dans ces animaux, et nous ne savons pas comment se forme leur voix ; peut-être les mouvements de la langue, et la manière dont elle est reçue dans la concavité du palais se prêtent-ils à ce bruit tout particulier, à ce cri qui a fait désigner les *geckos* sous plusieurs des noms qui semblent imitatifs des sons qu'ils produisent, tels que *gecko*, *geitje*, *tockaie*, ou, d'après l'analogie de ces sons, *claqueur*, *postillon*, *cracheur*, *sputateur*, etc. La disposition de la trachée peut aussi aider à cet effet. »

Le *gecko* ou *platidactyle des murailles* est long de 12 à 15 centimètres, d'une couleur gris cendré sur les parties supérieures, blanchâtre en dessous. Les jeunes individus sont d'une teinte plus foncée en dessus et tachée de grisâtre plus pâle en dessous. Ce reptile habite les bords de la Méditerranée ; en France, il est assez commun dans le Languedoc, mais plus encore dans la Provence. C'est un animal hideux et d'un aspect dégoûtant, ayant la singulière habitude de se recouvrir le corps de poussière et d'ordures. Il recherche la chaleur et fuit les lieux bas et humides ; essentiellement nocturne, il aime à se cacher dans les tas de pierres et les trous de murailles ; on le trouve fréquemment aussi dans les habitations, sous les toits, surtout sous ceux des masures et des vieilles maisons. Il passe l'hiver dans son abri, sans néanmoins s'engourdir complétement. Aux premiers beaux jours, il quitte sa retraite pour aller se réchauffer au soleil ; mais il se hâte de rentrer dès qu'il va pleuvoir ou quand il entend du bruit ; cependant l'approche de l'homme ne l'effraye pas. Il se nourrit surtout d'insectes et poursuit jusqu'à leur ombre. Il rend des services en débarrassant nos demeures des moustiques, des cousins et des araignées.

Le *gecko* des murailles est beaucoup plus agile que la plupart de ses congénères ; il change si lestement de place que l'œil a peine à suivre ses mouvements. Il grimpe avec la plus grande facilité, monte et descend sur des plans inclinés ou verticaux, même sur les corps les plus polis, arbres à écorce lisse, feuilles, marbres et le long des parois des bocaux de verre dans lesquels on le renferme. Il se tient accroché, comme les rainettes ou les mouches, aux voûtes et aux plafonds, à l'aide de ses ongles crochus, des écailles qu'il a au-dessous des doigts et des membranes qui lui forment des sortes de ventouses. Souvent il descend la tête en bas, ce qui l'a fait comparer au pic par Aristote. Tous ses mouvements s'exécutent sans bruit ; de là, suivant Gessner, le nom d'*ascalabote* que lui ont donné les anciens. Cette facilité de grimper lui permet de monter jusqu'aux étages supérieurs de nos demeures, où il arrive le plus souvent par les gouttières. Il n'est pas rare, dans le Midi, de le voir pénétrer dans les appartements du quatrième étage, et Olivier en a vu rester fort longtemps immobiles, dans une position renversée, à la voûte des églises.

Cet animal a été connu de toute antiquité ; les commentateurs s'accordent assez généralement à voir le *gecko* dans l'*anaka* du *Lévitique*. Salomon, qui en fait un des emblèmes de la sagesse, nous apprend que les *geckos* foisonnaient dans son palais. Il a reçu des

Grecs les noms de *stellion*, *colote*, *ascalabote*, *galéote*. Aristophane le fait figurer dans sa comédie des *Nuées*, où un personnage raconte la facétie suivante sur Socrate :

Oh! d'un *ascalabote* il en tient de fameuses! [nuit,
— Eh! quoi donc? dites-moi. — Tandis que, dans la
Le philosophe allait bâillant aux nébuleuses,
La *galéote*, au haut d'un toit donnant sur lui,
Fit c... dans sa bouche.....

Il est mentionné sous ces divers noms par Aristote et Théophraste. Pline et les autres auteurs latins l'ont appelé *stellio*. Les Romains lui donnent aussi le nom de *tarentula*, sans doute parce qu'il était commun aux environs de Tarente; de là sont venus les noms de *tarentola*, *terrentola*, *taranto*, que lui donnent les Italiens modernes et les Provençaux. Enfin il est appelé *carapate* ou *garapata* par les Espagnols.

On a débité au sujet de cet animal les contes les plus absurdes, au point que son nom est devenu, dans certains pays, un terme de dégoût et d'horreur. Comme son aspect et ses allures rappellent ceux des salamandres et même des crapauds, on lui a attribué bien des propriétés nuisibles, et les naturalistes anciens n'ont pas peu contribué à accréditer ces préjugés. Bontius dit que sa morsure est venimeuse et cause la mort au bout de quelques heures, si l'on n'a pas soin de retrancher ou de brûler la partie attaquée ; il ajoute que sa salive, sa bave, son urine, son sang, etc., sont des poisons mortels, et que les habitants de Java s'en servent pour empoisonner leurs flèches. Les Indiens emploient contre le venin de cet animal la racine de curcuma. D'autres assurent que l'attouchement de ses pieds empoisonne les aliments sur lesquels il marche. Hasselquist assure même avoir vu, au Caire, trois femmes près de mourir pour avoir mangé du fromage sur lequel un *gecko* avait déposé son poison. Lacépède attribue des propriétés vénéneuses à l'humeur qui suinte des pores inguinaux de ce reptile. D'autres encore ont accusé le liquide sécrété par les tubercules écailleux de la peau ou divers produits excrémentiels. Mais toutes ces assertions, qui s'appliquent d'ailleurs non-seulement à notre *gecko* d'Europe, mais encore aux autres espèces, ne sont rien moins que prouvées; pourtant, bien des personnes encore croient les *geckos* malfaisants et très-venimeux, et éprouvent de la frayeur à la vue de ces sauriens. Ce sont, en réalité, des animaux timides, inoffensifs, incapables de nuire par leur morsure, par leurs ongles ou par leur prétendu venin; on peut les toucher et les manier sans le moindre danger. Ils vivent uniquement d'insectes, et, sous ce rapport, ils rendent même quelques services. Notre espèce d'Europe est proscrite dans certains pays; mais, dans d'autres, on la conserve et on lui confie le soin de détruire les blattes, les scolopendres, les araignées et les scorpions. Le *gecko* devient ainsi un hôte familier, et, lorsque son cri incommode, il suffit, pour le faire taire, de frapper légèrement avec le doigt sur un objet voisin.

Ce que nous venons de dire de cette espèce peut s'appliquer plus ou moins à toutes les autres. Certains *geckos* sont des animaux presque domestiques, vivant dans les trous des maisons ou sous les pierres; d'autres, plus sauvages, préfèrent les lieux déserts et sablonneux; d'autres, enfin, se tiennent sur les arbres et poursuivent assez lestement leur proie en sautant de branche en branche. Les femelles pondent des œufs pisiformes, à coque calcaire blanche, qu'elles déposent dans le sable, où la chaleur du soleil les fait éclore. Parmi les espèces exotiques, nous citerons le *gecko à bandes*, long de 0m,27, qui vit aux Indes et dans les îles voisines; le *gecko lisse*, qui habite les Antilles et l'Amérique centrale; le *gecko du Pérou*, qui a, dit-on, des habitudes aquatiques, etc. V. l'article GECKOTIENS.

GECKOTE s. m. (jè-ko-te — rad. *gecko*). Erpét. Espèce de lézard qui ressemble aux geckos et qui habite le nord de l'Afrique.

GECKOTIEN, IENNE adj. (jè-co-si-ain, i-è-ne — rad. *gecko*). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gecko. ‖ On dit aussi GECKOÏDE, GECKONE et GECKOTIDE.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre gecko.

— **Encycl.** Les *geckotiens*, confondus autrefois avec les lézards, ont, comme ceux-ci, un corps allongé, porté sur quatre pieds, terminé par une queue plus ou moins longue et revêtu de téguments écailleux. Ils s'en distinguent toutefois par des caractères assez importants pour qu'on en ait fait une famille distincte. Leur tête est déprimée, surtout en avant, et rappelle un peu, par sa forme, celle des crocodiles à museau court et des batraciens. Leur bouche, largement fendue, est munie de dents nombreuses, petites, droites, presque égales, aiguës et tranchantes au sommet; la langue, large, aplatie, charnue, est revêtue en dessus de follicules mucipares fins et nombreux, qui la font paraître comme spongieuse; en dessous elle est garnie de franges muqueuses et elle présente sur les côtés un repli glanduleux qui semble s'opposer à sa trop grande extension; la voûte palatine est largement ouverte et munie en avant d'une soupape membraneuse fixe; les narines sont petites et ouvertes à l'extrémité du museau. Les yeux, situés sur les côtés, sont grands, saillants, arrondis, à paupières très-courtes et rétractées, à pupille contractile, rappelant celle des chats et des oiseaux de proie nocturnes. L'orifice extérieur du tympan est grandement ouvert et à bords assez mobiles pour le fermer. Le cou est légèrement marqué de replis transversaux; le tronc trapu, arrondi et déprimé; la queue généralement ronde et plus ou moins bordée de franges membraneuses; les pieds médiocres, à doigts généralement assez courts, presque égaux, aplatis, à ongles courts, aigus et crochus.

La peau des *geckotiens* est revêtue d'écailles de forme variable, entremêlées de tubercules cornés et pyramidaux; les doigts sont garnis en dessous de petites lamelles transversales. Quelques espèces ont, en outre, des pores glanduleux dans le voisinage de l'anus. Les *geckotiens* sont répandus dans les contrées chaudes des deux hémisphères. Presque partout on les redoute ou on les hait comme des animaux nuisibles et venimeux. Mais c'est bien à tort, car les *geckotiens* sont des animaux timides, inoffensifs et incapables de nuire en aucune manière. Ils sont nocturnes et vivent d'insectes. On les regarde comme ayant généralement une démarche lente et lourde. « Mais ceux qui ont observé ces animaux, dit M. T. Clavé, savent, au contraire, avec quelle vitesse ils grimpent le long d'une poutre et traversent à la renverse les solives d'un plafond, suspendus par leurs ongles fins et acérés ou par les lamelles de la face inférieure de leurs doigts, dont ils se servent comme les couleuvres pour avancer, ou mieux encore comme l'échénéide se sert des lamelles qui garnissent le dessus de sa tête pour se fixer aux corps; soit enfin en faisant le vide au moyen des dilatations de leurs doigts, qu'ils appliquent exactement à la surface des objets et dont ils se servent comme de ventouses, en rétractant leurs ongles au besoin. » D'après le même auteur, ces reptiles font entendre dans la nuit, et à certaines époques surtout, mais non quand le temps est à la pluie, comme on l'a dit, un bruit particulier que l'on a comparé à celui que font les cochers lorsqu'ils excitent les chevaux, c'est-à-dire lorsqu'ils font vibrer les côtés de la langue d'une manière sonore et par saccade, en inspirant l'air brusquement, tandis que la pointe de cet organe est maintenue fortement appliquée en avant du palais; c'est ce bruit que l'on traduit par les noms de *gecko*, *geit*, *tokaie*, etc., suivant les pays. On assure que les yeux des *geckotiens*, du moins chez certaines espèces, resplendissent dans l'obscurité comme ceux des chats; on ajoute même que quelques-uns répandent une lueur phosphorescente. Cette famille, qui correspond à l'ancien genre *gecko*, renferme plus de soixante espèces, réparties par les modernes entre les genres *platydactyle*, *anoplope*, *ptychozoon*, *ptéropleure*, *hémidactyle*, *ptyodactyle*, *uroplate*, *crossure*, *sphériodactyle*, *phyllodactyle*, *sténodactyle*, *gonyodactyle*, *phyllure*, etc.

GECTOIRE s. m. (jè-ktoi-re — rad. *gecter*). Nom que l'on donnait à des pièces rondes servant pour compter à l'abaque.

GED (William), typographe écossais, né à Edimbourg en 1690, mort en 1749. Il avait été précédemment orfèvre et quitta cette profession pour venir à Londres appliquer à la typographie un procédé de moulage qu'il avait inventé. Il coulait sur une page composée une matière dont le plâtre était la base, obtenait ainsi un moule dans lequel il coulait un mélange de plomb et d'antimoine. On voit que c'est à peu près l'idée des *clichés*. Il imprima une Bible par ce procédé. Mais la ligue des imprimeurs et l'imperfection de son invention l'obligèrent à renoncer à ses tentatives, qui furent reprises plus tard, notamment par lord Stanhope, et aboutirent définitivement au stéréotypage.

GEDANUM, nom latin de DANTZIG.

GEDDES (Michel), théologien anglican, né en Ecosse vers 1640, mort vers 1710. Après avoir fait ses études à Oxford, il alla s'établir à Lisbonne comme chapelain de la factorerie anglaise. L'inquisition, on ne sait pour quels motifs, lui interdit l'exercice de ses fonctions, malgré les stipulations formelles d'un traité conclu entre l'Angleterre et le Portugal. Obligé de revenir dans sa patrie, Geddes fut nommé chancelier de l'église de Salisbury par l'évêque Burnet. Dans cette nouvelle position, il s'occupa de tirer parti des matériaux qu'il avait recueillis pendant son séjour en Portugal, et il publia : l'*Histoire ecclésiastique du Malabar* (Londres, 1694, in-8°); l'*Histoire ecclésiastique de l'Ethiopie* (Londres, 1696, in-8°). On a encore de lui des traités dirigés contre l'Eglise romaine (3 vol. in-8°, publiés de 1702 à 1730).

GEDDES (Alexandre), théologien et controversiste anglais, né à Ruthven (Ecosse) en 1737, mort à Londres en 1802. Après avoir étudié au séminaire de Scalan, Geddes vint à Paris, vers 1758, et entra au collége Ecossais, où il apprit le français, l'allemand et l'hébreu. Porté vers l'étude de la Bible, il résolut d'en donner une traduction à l'usage des catholiques de son pays. Il retourna en Ecosse, vers 1764, et fut ordonné prêtre à Dundee; mais une passion amoureuse vint traverser sa carrière. Geddes disparut et vint passer de nouveau quelques mois à Paris. Un peu calmé, il repartit pour l'Ecosse (1769) et fut préposé à la congrégation d'Auchinhalrig, dans le comté de Banff. Là Geddes abandonna l'orthodoxie catholique et s'attira les remontrances de son évêque. Il avait contracté quelques dettes pour des reconstructions d'églises; pour les payer, il imagina de tirer parti de ses talents littéraires, et il publia une traduction des *Satires* d'Horace (Londres, 1779, in-8°). Suspendu de ses fonctions par son évêque, il se pourvut du grade de docteur ès lois à l'université d'Aberdeen et partit pour Londres, espérant y vivre du travail de sa plume. Sa traduction de la Bible l'occupa exclusivement. Le premier volume, renfermant le *Pentateuque* et *Josué*, parut en 1792 et souleva contre l'auteur une véritable tempête, aussi bien parmi les protestants que parmi les catholiques. C'est que Geddes, avec une hardiesse rare pour l'époque, n'avait pas craint d'avancer que la divinité de la mission de Moïse n'était nullement prouvée, que l'histoire de la création est une fable, celle de la chute un mythe, et que Moïse avait profité de l'ignorance de son peuple pour lui montrer des miracles à tort et à travers. Hué, bafoué, conspué, Geddes répondit que les récriminations et les critiques lui importaient peu, et pour montrer qu'elles n'avaient pas le don de l'émouvoir, il publia le second volume de sa traduction, en 1797, y soutenant que l'Ecriture n'est que partiellement inspirée et que ses auteurs ont souvent émis des choses contraires au bon sens et à la raison. Les invectives redoublèrent. Mais la mort empêcha Geddes d'achever cette publication. C'était un homme d'une immense érudition et d'un jugement solide; mais les querelles théologiques l'avaient aigri, et il se jeta quelquefois dans le paradoxe. Outre les deux volumes cités, on a de lui : *Prospectus sur une nouvelle traduction de la Bible* (Londres, 1786, in-4°); *Carmen seculare pro Gallica gente tyrannidi aristocratiæ erepta* (1790, in-8°); *Carmina secularia tria pro tribus celeberrimis libertatis gallicæ epochis* (1793, in-4°); *Modeste apologie pour les catholiques romains de la Grande-Bretagne* (Londres, 1800, in-8°).

GEDDES (André), peintre et graveur écossais, né à Edimbourg en 1789, mort en 1844. Malgré une vocation très-décidée pour le dessin et la peinture, son père le fit entrer comme employé dans l'administration des douanes, où il resta jusqu'à la mort de ce dernier. André se rendit alors à Londres, étudia à l'Académie royale, y fit beaucoup de progrès, surtout comme peintre de portrait, visita Paris en 1814, et, en 1828, parcourut l'Italie et l'Allemagne et fut élu membre de l'Académie royale en 1831. Ses portraits sont pleins de finesse et de vie. On lui doit aussi des eaux-fortes, dont quelques-unes sont fort recherchées.

GEDDH s. m. (gèdd). Comm. Variété de gomme arabique, remarquable par son peu de fragilité et par quelques points de sa surface qui sont toujours dépourvus de limpidité.

GEDEH, montagne de l'île de Java, dans la province de Preanger, à 74 kilom. de Batavia. Un de ses pics, le Pangerango, atteint 3,006 mètres au-dessus de la mer. Celui qui porte le nom de Gedeh, moins élevé que le précédent, mais de quelques mètres seulement, vomit parfois de la fumée, des flammes et des cendres.

GÉDÉON, juge d'Israël de 1249 à 1209 avant Jésus-Christ. Au milieu de faits plus ou moins légendaires que le livre des *Juges* nous raconte à son sujet, il n'est pas bien difficile de retrouver un certain fond de vérité historique. Gédéon était fils de Josias, d'Ophra, dans la tribu de Manassé. Il paraît s'être distingué de bonne heure par son zèle pour le culte de Jéhovah, en détruisant les statues de Baal et d'Astarté, élevées par son père. Les Madianites et les Amalécites, peuples pasteurs qui habitaient le désert au sud du pays de Chanaan et la presqu'île de Sinaï, faisaient alors de fréquentes incursions sur le territoire des Hébreux; ils ravageaient les récoltes et enlevaient le bétail. Dans une de ces *razzias*, les Madianites massacrèrent les fils de Josias près du Thabor. Gédéon, le plus jeune, resta seul pour venger ses frères. Il rassembla autour de lui 300 hommes, et avec cette poignée de guerriers il osa attaquer de nuit le camp des Madianites, qu'il mit en pleine déroute au moyen d'une ruse de guerre. Alors les tribus voisines, Manassé, Asser, Zabulon, Nephtali, se soulevèrent et se joignirent à lui. Gédéon fait occuper les gués du Jourdain par les Ephraïmites, qui s'emparent de deux chefs madianites, Oreb (*corbeau*) et Zeeb (*loup*), et les égorgent. Mais Zébah et Tsalmunna, qui avaient massacré les fils de Josias, réussissent à s'échapper. Gédéon se met à leur poursuite, après avoir apaisé les Ephraïmites, jaloux de ses succès, traverse le Jourdain près de Succoth, atteint ses ennemis à Carcor, fait prisonniers les deux chefs et revient châtier de la manière la plus cruelle les habitants de Succoth et de Fnuel, qui avaient refusé des vivres à ses troupes. Il met à mort les meurtriers de ses frères, et reçoit pour sa part de butin une partie des parures d'or des Madianites : il en fait une idole qu'il consacre à Jéhovah, « ce qui fut un piége pour Gédéon et pour sa maison, » nous dit le livre des *Juges*. Le service rendu par Gédéon à la cause nationale avait été si grand, le besoin de protection contre l'étranger devenait tel, que ses compatriotes lui offrirent de rester à la tête du peuple en transmettant son autorité à ses fils « et aux fils de ses fils. » Gédéon refusa; mais pendant un grand nombre d'années (quarante ans, nombre rond), il continua de jouir d'une grande influence et eut soixante-dix fils, ce qui indique un nombreux harem et une position presque royale. Après sa mort, un de ses fils, Abimélech, voulut profiter de la gloire paternelle en se faisant proclamer roi. Cet tentative échoua misérablement. Mais longtemps le souvenir des exploits de Gédéon resta vivant parmi les Israélites. Le livre d'*Isaïe* et le *Psaume* LXXXIII y font encore allusion.

Revenons maintenant à la grande victoire qui a fait la célébrité de Gédéon.

La Bible rapporte que Gédéon fut choisi par Dieu même pour délivrer les Israélites du joug des Madianites. Après avoir vu sa mission confirmée par deux miracles, il fut rempli d'une sainte confiance, et marcha contre les Madianites à la tête d'une nombreuse armée; mais le Seigneur, voulant prouver aux Israélites qu'ils ne devaient attendre la victoire que de la puissance de son bras, ordonna à Gédéon de renvoyer les timides : 22,000 s'en retournèrent Le Seigneur, trouvant encore l'armée de Gédéon trop nombreuse, lui ordonna de choisir, parmi les 10,000 qui restaient, ceux qui, pour se désaltérer, prendraient de l'eau du fleuve dans le creux de leur main sans mettre le genou en terre. Il s'en trouva seulement 300. Il lui commanda alors de diviser cette petite troupe en trois bandes, de donner à chaque soldat une trompette dans une main, dans l'autre un vase vide avec une lampe allumée, de frapper ces vases l'un contre l'autre et de sonner de la trompette en criant tous ensemble : l'*Epée du Seigneur et de Gédéon!* L'éclat des trompettes, la lueur des lampes et les cris des Israélites répandirent une si grande terreur dans le camp des Madianites, que, se croyant assaillis de tous côtés par des forces considérables, ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres et s'entr'égorgèrent.

C'est presque toujours sur le ton de la plaisanterie la plus familière que l'on fait allusion aux soldats de Gédéon et aux trois cents vases de terre, auxquels le Français, *né malin*, donne le nom moins harmonieux, mais plus expressif, de *cruches*.

« Une demi-heure après, un second coup de cloche nous avertit que toute la prison était rendue à sa liberté intérieure; c'était en même temps le signal de la distribution des vivres. Chacun prit une sébile de terre et une cruche, ce qui nous faisait un peu ressembler à l'*armée de Gédéon.* »

GÉRARD DE NERVAL.

FRAYSSINOUS.

« Les boucliers des forts pendent à sa ceinture;
Il est la tour d'airain dont parle l'Ecriture.
Au sénat plébéien quand il entre inspiré,
De nos trois cents soutiens noblement entouré,
Triomphant par la force ou dressant des embûches,
Je crois voir *Gédéon*...

VILLÈLE.

Avec ses *trois cents cruches*.
Silence, le voici. »

BARTHÉLEMY et MÉRY.

GEDÉRA, ville de la Palestine ancienne. V. GADARA.

GEDERN, bourg du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dans la Hesse supérieure, cant. et à 13 kilom. N.-E. de Nidda; 2,310 hab. Moulins à céréales, huileries, tuilerie; fabrique d'épingles et d'ouvrages de paille tressée.

GEDIK (Simon), en latin **Geddicus**, théologien allemand, né à Magdebourg, en 1549, suivant la *Biographie universelle*, à Wurtzen, en 1551, suivant la *Biographie générale*, mort en 1631. Nommé pasteur à Leipzig, en 1573, puis prédicateur à la cour de Brandebourg, il devint surintendant à Meissen. On ne connaît de lui qu'un ouvrage intitulé : *Defensio sexus muliebris contra anonymi disputationem mulieres non esse homines* (1595). Il soutient que les femmes appartiennent bien à l'espèce humaine. Mais Bayle, dans son *Dictionnaire*, fait observer que Gedik s'était mépris en prêtant à son adversaire la thèse opposée. Quoi qu'il en soit, notre théologien profita de cette occasion pour exalter les femmes au-dessus de toute imagination. On ne dit pas s'il revint jamais sur cette opinion exagérée. Les deux ouvrages ont été publiés ensemble (La Haye, 1641, 1644, in-12). On a aussi de Gedik : *Postilla evangelica; Pelasgus apostata*.

GEDIKE (Frédéric), pédagogue allemand, né à Boberow en 1754, mort en 1823. Fils d'un pauvre pasteur, il ne reçut à la maison paternelle qu'une faible instruction; mais le professeur Steinhart le prit sous sa protection. En 1771, il partit pour Francfort afin d'étudier la théologie. Admis comme précepteur dans la maison de l'illustre théologien Spalding, à Berlin, il obtint, grâce à cet homme influent, le sous-rectorat et plus tard le rectorat du gymnase Frédéric, et résolut de

consacrer sa vie entière à l'enseignement. Il fournit une carrière utile et bien remplie, comme membre du grand consistoire, membre de l'Académie des sciences de Berlin, conseiller au département de l'instruction publique et membre de la commission chargée de rechercher les moyens de perfectionner la langue allemande. Au retour d'un voyage en Italie, il reçut l'ordre de visiter les écoles de la Prusse et de rédiger un rapport sur leur état. Le monarque l'avait chargé de se rendre en Suisse pour visiter les établissements d'instruction publique dus à l'initiative de Pestalozzi; mais la mort l'empêcha de réaliser ce projet. Gedike renouvela complétement les méthodes d'enseignement suivies dans sa patrie, et les établissements qu'il dirigea devinrent des écoles d'où sont sortis des hommes de premier ordre dans les sciences et les lettres. On a de lui : les *Hymnes olympiques de Pindare*, traduits et annotés (Berlin, 1779); une traduction allemande de quatre dialogues de Platon, le *Ménon*, le *Criton* et les deux *Alcibiade* (Halle, 1780, in-8°); une édition du *Philoctète* de Sophocle; *M. Tullii Ciceronis historia philosophiæ antiquæ, ex omnibus illius scriptis* (Berlin, 1781); *Fragments sur l'éducation et la science de l'enseignement chez les anciens et les modernes* (Berlin, 1779, in-8°); *Livre de lecture grecque pour les commençants* (Berlin, 1781 et 1809); *Livre de lecture latine* (Berlin, 1782); *Livre de lecture française* (Berlin, 1785); *Livre de lecture anglaise* (Berlin, 1804); *Chrestomathie française* (Berlin, 1803); *Annales du régime scolaire et ecclésiastique en Prusse* (Berlin, 1800-1801).—Son frère, Louis-Frédéric-Dieudonné-Ernest GEDIKE, né à Boberow en 1761, mort en 1838, fit ses études à Halle, professa successivement au cloître Grio de Berlin et à l'*Elisabethanum* de Breslau. Il devint, en 1791, directeur du gymnase de Bautzen, d'où il passa, en 1804, à l'école secondaire fondée cette année-là à Leipzig et dont il sut faire l'un des premiers établissements pédagogiques de l'Allemagne.

GÉDOYN (Nicolas), prêtre et écrivain français, né à Orléans en 1667, mort en 1744. Élevé à Paris, au collége des jésuites, il fit concevoir de si brillantes espérances que ses supérieurs résolurent de le faire entrer dans la Société, et leur dessein fut secondé par les goûts mêmes du jeune homme. Ce fut en vain que sa famille chercha à s'y opposer : il entra au noviciat en 1684, après avoir fini ses études. Cependant, la faiblesse de sa poitrine ne lui permit pas de s'astreindre à la règle, et il sortit de la maison, sans cesser pour cela d'appartenir à la Société par des sentiments d'attachement et de reconnaissance.

Rendu au monde, il ne tarda pas à être admis et goûté dans le cercle de Ninon de Lenclos, sa parente, alors octogénaire, eut avec elle des relations intimes qui ont été pour les chroniqueurs de l'époque le texte de commentaires malveillants, et acquit des amis qui s'intéressèrent vivement à sa réputation et à sa fortune.

En cet heureux temps, les boudoirs, plus que les sacristies, étaient le vestibule des bénéfices. Gédoyn, bien vu de la cour, fut nommé (1701) chanoine de la Sainte-Chapelle. Devenu le voisin de M. Arouet, père de Voltaire, il vit les premiers essais du jeune écrivain, et pronostiqua son éclatante célébrité. En 1711, l'Académie des inscriptions et belles-lettres reçut dans son sein l'abbé Gédoyn, et il justifia sa nomination par un grand nombre d'opuscules qui figurent parmi les mémoires publiés par ce corps savant.

Son ouvrage le plus important vit le jour en 1718; il lui avait coûté dix années de travail; nous voulons parler de la traduction de *Quintilien*. Le succès fut tel qu'il ouvrit à notre auteur les portes de l'Académie française (1719). Cette distinction lui attira de la cour une autre récompense moins brillante, peut-être, mais que l'état trop modeste de sa fortune rendait importante pour lui : il fut nommé abbé de Saint-Sauve de Montreuil (ordre de Saint-Benoît), au diocèse d'Amiens.

Malgré ses labeurs académiques, il trouva le temps de mener à bonne fin une nouvelle traduction, plus utile qu'agréable, celle de *Pausanias* (1731). Peu après, Gédoyn fut nommé abbé commendataire de Notre-Dame de Beaugency. Notre académicien mourut pendant un voyage qu'il faisait pour se rendre à son abbaye, où il fut inhumé.

La probité, la franchise, la candeur formaient le fonds de son caractère. Il joignait à cela une extrême politesse, sans ombre d'affectation. Son âme jouissait toujours de cette paix qui est la compagne ordinaire de la vertu; mais, avec un naturel si doux, il était vif et impétueux dans la dispute. Nous avons remarqué des idées très-saines et des conseils très-utiles dans son petit traité de l'*Education des enfants*. Quant au style, il est clair, coulant, facile et ferme : par là se trouve justifié ce qu'on lit dans l'*Avertissement* du libraire (1745, in-12), à savoir que l'abbé Gédoyn « étoit un très-bel esprit, un homme de goût et un critique éclairé. » Il était aussi un esprit indépendant : l'orthodoxie douteuse de certaines de ses opinions lui a mérité d'être compté, par les incrédules du siècle, comme un des leurs, et d'Alembert a fait son *Eloge*. On trouve de lui, dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, des mémoires curieux *Sur les courses de chevaux*, *Sur les repas*, *Sur les orateurs chez les Grecs*, *Sur Dédale*, etc. Ils ont été réunis, avec d'autres opuscules, sous le titre d'*Œuvres diverses* (1745, in-12).

GÈDRE, village et commune de France (Hautes-Pyrénées), cant. de Luz, arrond. et à 61 kilom. d'Argelès, sur le gave d'Héas; 1,008 hab. Grotte dans laquelle passe le gave d'Héas. Les environs abondent en sites pittoresques.

GÉDRITE s. f. (jé-dri-te — de *Gèdre*, nom de lieu). Minér. Hydrosilicate d'alumine, de fer et de magnésie, que l'on a trouvé près du village de Gèdre, dans le département des Hautes-Pyrénées.

— **Encycl.** On doit la découverte de la *gédrite* au géologue d'Archiac de Saint-Simon. C'est une substance d'un brun de girofle, à poussière jaune fauve, à éclat semi-métallique faible. Elle raye à peine le verre et est rayée facilement par le quartz. Sa densité est de 3,26. Elle se présente en masse à structure fibreuse et radiée. Sa forme cristalline n'a pas encore été déterminée. La *gédrite* est inattaquable par les acides. Elle fond au chalumeau en un émail noir, et donne, avec le borax, un verre de même couleur. D'après Dufrénoy, elle renferme 38,81 de silice, 45,83 de protoxyde de fer, 9,31 d'alumine 4,13 de magnésie, 0,67 de chaux et 2,30 d'eau, composition qui la fait considérer comme un minéral du groupe des amphiboles.

GÉDROSIE (*Gedrosia*), ancienne province de l'empire des Perses, entre la mer Érythrée au S., la Carmanie à l'O., la Drangiane et l'Arachosie au N., et l'Inde à l'E.; ch.-l. Poura. Sous le nom de *Mekran*, elle fait aujourd'hui partie de la confédération des Béloutchis.

GÉDROSIEN, IENNE s. et adj. (jé-dro-ziain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Gédrosie; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants.

GEDUMA ou **GEDUMAH**, petit royaume d'Afrique, dans la Sénégambie, borné au N. par le Sahara, à l'E. par le pays des Jaffnous, au S. par le Fouta-Torro.

GÉDYMIN, grand-duc de Lithuanie, mort en 1339. Il succéda à son père Vitinès en 1316, se fit remarquer à la fois par son courage et par ses talents politiques, conquit la Volhynie, une partie du grand-duché de Russie, fonda Wilna ainsi que plusieurs autres villes, s'efforça de civiliser son peuple, accorda aux villes des priviléges et un régime municipal et favorisa la propagation du christianisme, tout en restant lui-même païen. Gédymin mourut à un âge fort avancé, laissant sept fils et sept filles. Son fils Olgerd lui succéda.

GEE (Josué), négociant anglais du XVIIIe siècle. Il est connu comme l'un des auteurs de l'ouvrage intitulé le *Marchand anglais*, qui fut d'abord publié en 1713, par livraisons bihebdomadaires, et réuni plus tard (1721) en 3 vol. in-8°. C'est un des recueils les plus précieux pour l'histoire et l'état, à cette époque, des différentes branches du commerce anglais. On doit encore à Gee des *Considérations sur le commerce et la navigation de la Grande-Bretagne* (Londres, 1729, in-8°), qui en étaient à leur 7e édition en 1767.

GEEFS (Guillaume), statuaire belge, né à Anvers en 1806, mort en 1860. Des dispositions précoces signalèrent à l'attention de quelques amateurs le jeune Guillaume. Ils s'enthousiasmèrent pour les figurines de cire qu'il modelait prestement, malgré son jeune âge, car il était alors encore enfant. Leur protection intelligente valut au futur sculpteur une éducation sérieuse, que n'aurait pu lui donner son père, pauvre artisan, qui avait peine à vivre de son travail. M. Geefs profita de ces bienfaits en homme de cœur qui sait les apprécier. Il aimait le travail, il avait foi en lui. Et ce sentiment de sa propre valeur, il l'a gardé peut-être avec trop de persistance; car, nous le verrons plus loin, il eût été mieux pour son œuvre qu'il eût un peu douté de son talent.

Après s'être livré à quelques essais qui passèrent à Anvers pour des prodiges, M. Geefs vint se perfectionner à Paris; mais on n'admire à Paris que les productions d'une supériorité contestable. L'artiste belge ne fit pas sensation. Gâté sans doute par les adulations de ses compatriotes, il espérait beaucoup mieux. Aussi ne fit-il point long séjour dans un milieu si peu favorable à l'opinion qu'il avait de lui-même. Il préféra retourner dans sa patrie. Il alla donc, vers 1830, s'établir à Bruxelles, où il s'est fait la grande réputation dont il jouit depuis longtemps. Est-elle justifiée par un talent hors ligne? Nous allons essayer de nous en rendre compte.

L'œuvre la plus saillante de cette époque, celle qui résume le plus complétement ce qu'était le talent de M. Geefs alors, c'est le *Mausolée du comte de Mérode*, dans l'église Sainte-Gudule de Bruxelles. Ce morceau, fait de réminiscences, manque absolument d'originalité. Il est, de plus, composé comme on compose un tableau, c'est-à-dire qu'il n'offre qu'un seul aspect cherché, dont la silhouette d'ensemble n'est pas désagréable. Disons tout de suite que l'exécution en est merveilleuse d'habileté rapide et sûre; mais, en dehors de cette qualité fort secondaire, d'ailleurs, il est plein de choses insuffisantes, mauvaises même, à tous les autres points de vue. Ainsi, la ligne en est banale, tourmentée, sans élégance, sans force; le modelé en est mou, rond, et souvent mal placé.

Malgré sa faiblesse incontestable, ce monument fut acclamé. On cria au génie! Les plus belles commandes furent la conséquence de ce succès. Et nous trouvons au catalogue, par ordre de date, les travaux suivants : *Buste du roi Léopold* (marbre); *Françoise de Rimini* (marbre); *Statue du général Belliard; Statue de Rubens* (Liége); *Statue de Grétry* (Liége) et plusieurs monuments funèbres, entre autres, celui des *Comtes Cornet* et de la famille *Van Havre* d'Anvers, etc. Ces travaux nombreux ont rempli les années écoulées de 1830 à 1850. Le *Lion amoureux*, qui date de 1851, est la plus haute expression des progrès accomplis par l'artiste en ces vingt années, si progrès il y a. Le *Lion amoureux* valut une 2e médaille à l'auteur à l'Exposition universelle de Paris en 1855. Cette récompense est excessive, bien que le groupe du statuaire du roi eût été déjà récompensé à Bruxelles plus magnifiquement encore. Qui ne se souvient, en effet, de la lourdeur épaisse de ce lion mal à l'aise aux pieds d'une femme, et quelle femme! Le lion, peu cousin des lions de Barye, est parfaitement ridicule d'intention. Sa construction, insuffisante et pénible, accuse un artiste qui ne sait pas les animaux; pourquoi les mettre en scène alors? La presse française, celle qui pouvait librement parler d'un statuaire patronné par un roi, osa dire vertement la vérité; et M. Geefs ne fut pas content.

De cette appréciation qu'il nous faut maintenir tout entière, il ne résulte pas que M. Geefs soit absolument sans talent; il s'en faut. Mais, entraîné par une habileté déplorable, il a cru, sans doute, être original et puissant alors qu'il était imitateur inconscient; il croyait obéir au génie créateur qui fait les choses grandes, tandis qu'il obéissait tout simplement à des souvenirs trop faciles, à une trop riche mémoire. A défaut de cette personnalité rare, que la nature seule peut donner, il aurait pu, en étudiant toujours, mettre au service de ses conceptions une science véritable.

C'est avec raison qu'on place généralement M. Geefs dans l'école de Canova. A l'imitation de ce maître, sa forme cherche l'élégance dans la rondeur. Insensible à la sérénité calme des grandes lignes de l'antique, si simples dans leur variété, il enchevêtre les courbes dans les courbes, croyant ainsi caresser l'œil avec plus de bonheur, qu'en lui montrant les angles produits par la jonction des lignes droites. Un tel parti pris semblerait indiquer que le sentiment du beau n'est pas en lui un instinct naturel, mais bien le résultat d'observations plus ou moins justes; et que, pour y arriver, il obéit moins à ses inspirations qu'aux formules d'une règle qu'il s'est imposée.

Tel est, *à notre avis*, la valeur *réelle du* plus célèbre des statuaires belges. Comblé par le gouvernement et la famille royale, il a joui, pendant longtemps, de toutes les faveurs, de toutes les récompenses que peut rêver un artiste : il était membre de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique et décoré de tous les ordres du pays.

GEEFS (Joseph), sculpteur belge, frère du précédent, né à Anvers en 1808. Il s'est également fait connaître comme un statuaire de mérite; il obtint le grand prix en 1828 et alla étudier à Rome. Il a produit depuis son retour : *Adonis partant en chasse*, *Un démon*, une grande composition allégorique représentant les *Lettres, les Sciences et les Arts qui rendent hommage à Charles van Hulthem;* puis les statues *de Vesale*, de *Baudouin de Constantinople*, de *Métabus*.

GEEFS (Aloys), sculpteur belge, frère des précédents, né à Anvers en 1816, mort en 1841. Il a exécuté les bas-reliefs de la statue de *Rubens* de son frère aîné, et, peu de temps avant sa mort, une *Béatrix* et un *Epaminondas mourant*, qui donnaient les plus belles espérances sur le talent de cet artiste, mort si prématurément, à l'âge de vingt-cinq ans.

GEEFS (Jean), sculpteur belge, frère des précédents, mort en 1860. Il s'est fait aussi une brillante réputation. On cite comme une de ses œuvres les plus remarquables une statue de *Dik-Maertens*, qui a figuré à l'Exposition de Paris en 1855; mais la critique française est demeurée muette à son égard.

GEEL, ville de Belgique. V. GHEEL.

GEEL (Louis VAN), sculpteur belge, né à Malines en 1789, mort en 1852. Il prit de son père ses premières leçons et termina ses études artistiques à l'Académie de Malines, où il resta jusqu'en 1807. Cette année, ayant remporté le grand prix d'élève, il fut nommé professeur adjoint de la même université; mais, désireux de s'élever dans la pratique de son art, il vint à Paris, en 1809, et travailla quelque temps sous la direction de David et de Roland. En 1811, après avoir remporté à Paris le premier prix de sculpture, dont le sujet était la *Mort d'Epaminondas*, il revint à Malines, où il reçut du gouvernement plusieurs commandes. En 1816, il fut nommé statuaire du prince d'Orange, et le roi des Pays-Bas, Guillaume, l'envoya se retremper à Rome au milieu des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Revenu en Belgique, Geel vint demeurer à Bruxelles. Il exécuta ensuite successivement le *Grand lion*, érigé sur le champ de bataille de Waterloo; les sculptures de la *Porte Guillaume;* les bustes de la *Princesse d'Orange*, du *Prince Frédéric*, du *Grand-duc Nicolas de Russie*, etc., etc. Parmi ses autres ouvrages les plus importants, nous citerons : *Un berger jouant de la flûte*, exécuté en 1832, pour le roi Léopold Ier, et le *Prince Charles de Lorraine enfant*. Geel est mort d'une maladie de langueur.

GEEL (Jacques), célèbre helléniste hollandais, né à Amsterdam en 1789, mort en 1862. Il commença ses études dans sa ville natale, sous le professeur Lennep. Après avoir donné pendant quelque temps des leçons particulières, il fut nommé, en 1823, bibliothécaire adjoint de la ville de Leyde et premier bibliothécaire en 1833. Ses travaux, qui ont eu, à ce que l'on assure, une très-heureuse influence sur les études classiques en Hollande, sont fort nombreux. Nous citerons, entre autres : *Théocrite* (Amsterdam, 1820); *Historia critica sophistarum græcorum* (Utrecht, 1823); *Bibliotheca critica nova* (Leyde, 1825); *Anecdota Hemsterhusiana* (Leyde, 1826); la *Scholia in Suetonium* de Ruhuken (Leyde, 1828); *Excerpta Vaticana* de Polybeus (Leyde, 1829); l'*Olympicus* de Dion Chrysostome, suivi d'un *Commentarius de reliquiis Dionis orationibus* (1840); *Commentationes de Telepho Eurypidis; De Xenophontis apologia Socratis;* les *Phéniciennes* (1846); *Catalogus codicum manuscriptorum qui inde ab anno* 1741 *bibliothecæ Lugduni Batavorum accesserunt* [catalogue fort savant de la plus grande partie des manuscrits de la bibliothèque de Leyde] (1852). Il a donné également des mélanges d'esthétique sous ces titres : *Onderzock en phantasie* (Leipzig, 1838); *Gesprek op den drachenfels* (Leipzig, 1838), puis des traductions en hollandais d'ouvrages étrangers, tels que le *Voyage sentimental* de Sterne, les *Nouvelles* de Tieck et la *Vie des seigneurs* de Heine.

GEELONG, ville d'Australie, dans la province de Victoria, à 76 kilom. de Melbourne; 34,000 hab. Commerce très-important de laine et de suifs. La fondation de cette ville remonte à 1835, époque de l'arrivée des premiers colons à Port-Philip; elle n'acquit de l'importance qu'en 1851, année pendant laquelle fut découverte la mine d'or de Ballara.

GEER, rivière de Belgique, province de Liége. Elle naît à Lens-Saint-Remi, baigne Geer, Waremme, pénètre dans le Limbourg, où elle arrose Tongres, et se jette dans la Meuse, après un cours d'environ 60 kilom.

GEER (Louis DE), industriel hollandais, né à Liége en 1587, mort en 1652. Il fut appelé en Suède par Gustave-Adolphe, introduisit dans ce pays les meilleures méthodes pour le travail du fer, établit une fonderie de canons, construisit, sous le règne de Christine, une flotte de 20 navires pour la défense des côtes, amassa ainsi une fortune considérable et vint souvent en aide au trésor royal. — Son fils, Louis DE GEER, né en 1622, mort en 1695, fut professeur au collége des mines de Stockholm.

GEER (Charles, baron DE), naturaliste suédois, de la famille du précédent, né à Finspang en 1720, mort à Stockholm en 1778. Il étudia à Utrecht et à Upsal, s'occupa dès son enfance d'entomologie, suivit pas à pas les traces de Réaumur sans s'élever à la même hauteur que lui. Possesseur d'une grande fortune, il l'employa constamment à servir la science et à soulager l'infortune. « Ses *Mémoires*, dit M. de Quatrefages, portent l'empreinte d'un esprit ingénieux, patient et doué à un haut degré du talent d'observer. » Il a publié un grand ouvrage intitulé, comme celui de Réaumur : *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* (1752-1778, 8 vol. in-4°). Le roi de Suède, dont il avait conquis les bonnes grâces, l'avait nommé maréchal de la cour et commandeur de l'ordre de Wasa. Geer fit partie de l'Académie des sciences de Stockholm, à laquelle il légua ses collections d'histoire naturelle.

GEER (Louis, baron DE), homme d'Etat suédois, né le 18 juillet 1818. Il entra à l'université d'Upsal en 1835 et y suivit avec distinction les cours de jurisprudence et de droit administratif. Ses études terminées, il fut attaché, en qualité d'expéditionnaire, au département de la justice, puis, successivement, nommé assesseur près le tribunal de Scanie et président de la cour d'appel de Gothie. En 1858, le roi Charles XV lui confia le portefeuille de la justice, ce qui, d'après la constitution gouvernementale de la Suède, équivaut à la place de premier ministre. Le baron de Geer se montra tout d'abord à la hauteur de ses nouvelles fonctions; il s'y fit remarquer surtout par sa modération, son esprit libéral et une très-grande puissance d'initiative. Bientôt les circonstances lui permirent de déployer, dans toute leur force, son caractère et son talent. Depuis plus d'un demi-siècle, la Suède réclamait la réforme de son système parlementaire. Cette représentation par les quatre ordres, dont elle avait hérité du moyen âge, n'était plus en rapport avec les idées modernes; elle entravait, souvent même elle paralysait son développement et son progrès. Plus d'une fois le gouvernement avait sondé, à cet égard, les intentions

de la diète; mais celle-ci, dominée par les ordres de la noblesse et du clergé, s'était toujours montrée résolue à maintenir le *statu quo*. Enfin, le roi Charles XV, tenant absolument à en finir, chargea son ministre de la justice de présenter un projet de réforme et de le soutenir devant les états. Le baron de Geer fit un véritable chef-d'œuvre; son exposé de motifs prévoyait tout, répondait à tout. Aussi, malgré l'opposition acharnée d'aristocrates et de prêtres arriérés dont le nouvel ordre de choses ruinait à jamais les priviléges, le projet sortit-il triomphant de l'urne parlementaire; de façon qu'aujourd'hui la Suède n'a plus rien à envier, sous le rapport de sa constitution, aux autres pays constitutionnels.

Ce grand acte politique du baron de Geer ne doit point faire oublier les autres titres qui, avant sa promotion au ministère, l'avaient déjà signalé à l'attention publique. En même temps qu'homme d'Etat de premier ordre, le baron de Geer est aussi un écrivain distingué. Il n'avait pas encore quitté les bancs de l'université, que déjà il semait dans les journaux une foule de feuilletons remarquables par la finesse des aperçus, la spirituelle humeur de la critique et l'indépendance des idées. Plus tard, il publia des romans que les délicats de la littérature prisèrent singulièrement. Son dernier ouvrage avant d'entrer au pouvoir fut un *Traité du style juridique*, regardé en Suède comme classique. Aussi, le baron de Geer est à la fois, par ses écrits et par ses actes, un des personnages les plus considérables de la Suède contemporaine.

GEERAERDSBERGEN, nom flamand de GRAMMONT.

GÉÉRIE s. f. (jé-é-rî — de *de Geer*, savant allem.). Bot. Syn. d'EURYE.

GÉES, nom donné autrefois à l'Abyssinie.

GEESTRACHT, village du territoire de Hambourg. V. BERGEDORF.

GEFFRARD (FABRE), président de la république d'Haïti, né à l'Anse-à-Veau, l'une des communes de cette île, en 1806. Son père était ce général Nicolas Geffrard, qui fut, avec Pétion, le promoteur de la constitution de 1806. Orphelin en bas âge, Geffrard fut adopté par le colonel Fabre, dont il ajouta le nom au sien, et s'engagea dès l'âge de quinze ans dans le régiment de son père adoptif. Ce n'est qu'au bout de vingt-deux ans, à la veille même de la chute de Boyer, qu'il parvint au grade de capitaine. Il prit parti, avec toute la nouvelle génération mulâtre, pour la révolution de 1843. Le capitaine Geffrard rallia à la cause de l'indépendance un régiment au front duquel il s'était présenté, suivi seulement de deux guides, et réussit bientôt à entraîner le chef du mouvement lui-même, Herard-Rivière, qui un moment hésitait. Promu par le Comité populaire au commandement de l'avant-garde insurrectionnelle, avec le grade de colonel, l'habileté de ses manœuvres trompa les généraux de Boyer sur la force réelle de sa petite troupe, et lui donna mieux encore le change sur les ressources de l'insurrection. Bien que dépourvu lui-même de vivres, il en faisait passer une certaine quantité à l'armée gouvernementale, qui mourait de faim; par ce trait d'humanité et d'esprit, il n'eut pas de peine à détacher de Boyer la tourbe des indécis, généralement prédisposés à admettre que le véritable gouvernemunt est le gouvernement où l'on dîne. Quand la révolution haïtienne eut abouti, en attendant Soulouque, à l'insurrection communiste d'Acaau, Geffrard fut des plus empressés à éteindre le feu qu'il avait, dans de très-bonnes intentions, contribué à allumer, et qui tournait décidément à l'incendie. Il battit Acaau et ses *piquets*, et, en même temps qu'il sauvait la bourgeoisie haïtienne, il se désigna à la reconnaissance des piquets eux-mêmes en arrachant à la mort deux d'entre eux, qui avaient été faits prisonniers, et que la garde nationale voulait, au premier moment, massacrer sans merci. Geffrard, déjà général de brigade, fut nommé général de division par le président Guerrier. Riche, successeur de Guerrier, avait été pris par Geffrard dans la guerre civile de 1843. Il lui gardait rancune et saisit, ou plutôt provoqua l'occasion d'une dénonciation en l'air pour déférer Geffrard à un conseil de guerre, sous prétexte de conspiration. Geffrard fut acquitté. Ce conseil de guerre était présidé par le général Soulouque, et lorsque celui-ci devint empereur, sous le nom de Faustin Ier, non-seulement il protégea Geffrard, mais encore il en fit un duc, duc de la Table, titre qui, par parenthèse, l'agaçait un peu. Geffrard, que la bourgeoisie vaincue regardait comme la tradition vivante des idées de fusion et de liberté, était celui vers lequel semblaient de préférence converger les sympathies de la classe inférieure, à mesure qu'elles s'éloignaient du terrible empereur. Dans l'expédition de 1849, où il fut blessé à la tête de sa division, Geffrard, déjà aimé pour son humanité, son entrain et sa bravoure, avait achevé de se rendre populaire par sa constante préoccupation des besoins du soldat. La campagne, ou plutôt la débâcle de 1855-1856 ne fit qu'augmenter sa popularité. Alors qu'officiers et soldats n'avaient plus entre eux d'autre lien qu'une commune préméditation de désertion ou de révolte, la voix de Geffrard, soit qu'elle ordonnât, soit qu'elle encourageât, eut le privilége d'être écoutée. Laissé, lors de la retraite définitive des Haïtiens, à l'arrière-garde, avec mission de ramener l'artillerie à travers un territoire à peine praticable pour les piétons, et où la route était jalonnée par les fusils, les gibernes, les sacs de cartouches et même de biscuits que l'infanterie, irritée ou épuisée, semait au passage pour alléger sa marche, Geffrard put arriver au quartier général de Banica, distant de 30 lieues, sans avoir perdu un canon ni un caisson.

Aux approches de 1859, une sourde agitation commença de régner dans l'armée haïtienne, peu disposée à aller de nouveau, selon les fantaisies belliqueuses de Soulouque, guerroyer contre la république dominicaine. Des comités d'insurrection avaient été créés sur divers points de l'île, attendant pour agir l'aide du général Geffrard. Grâce au dévouement de M. Jeanbart, créole de la Guadeloupe, Geffrard parvint à sortir de Port-au-Prince et à se rendre aux Gonaïves. Là, secondé par le capitaine Legros, qui battit lui-même la générale, il se mit à la tête de 73 jeunes gens, presque tous mulâtres, puis il s'empara de l'importante place de Saint-Marc, y proclama la déchéance de l'empereur Faustin et rallia les régiments qui composaient la garnison. Soulouque, après avoir fait jeter en prison les familles des insurgés et des fugitifs, à commencer par Mme Geffrard et ses filles, se mit en marche contre les rebelles, le 26 décembre 1858, à la tête de 3 ou 4,000 hommes. Les deux armées se trouvèrent en présence le 5 janvier, à la Gorge-Marie, à deux ou trois lieues de Saint-Marc. Mais de fausses nouvelles, répandues à dessein, décidèrent Soulouque à revenir sur ses pas. Cependant, vers trois heures du matin, Geffrard, à la tête de l'armée insurrectionnelle, pénétrait dans la capitale, et ne rencontrait sur son passage que des acclamations sympathiques. L'empire odieux et grotesque de Soulouque s'était évanoui en quelques heures. Geffrard fit protéger la personne du monarque déchu, se bornant à exiger son abdication. A la nouvelle des événements de Port-au-Prince, dans les campagnes comme dans les villes, ce ne fut qu'un cri en faveur de Geffrard. Ses anciens adversaires se montraient plus enthousiastes encore que ses partisans. Le nouveau président croyait-il à la sincérité des nouveaux convertis? La vérité, c'est qu'il ne les craignait pas. Il sentait sa popularité assez forte pour contre-balancer au besoin dans les masses l'influence d'ailleurs usée des anciens meneurs du parti impérialiste. En admettant ceux-ci au partage de l'action officielle, il ne voulait en réalité que les enchaîner. Cette clémence dédaigneuse n'était pourtant pas sans danger. Les anciens chefs de file, *piquets* et *jinglins*, que Geffrard avait mis ou laissés en place se seraient très-probablement contentés, au lendemain de la révolution, du modeste rôle de graciés; mais, en se voyant traités en favoris, les uns se jugèrent craints, c'est-à-dire en bonne passe pour tout exiger, et les autres voulurent tout simplement avoir le bénéfice de leur position, c'est-à-dire le droit de piller le Trésor comme au beau temps. Ces prétentions et ces espérances trouvèrent un prompt et complet mécompte dans le ferme parti pris de Geffrard de régulariser les finances par la réduction des cadres de l'armée et par la répression des détournements de toute sorte. *Inde iræ*. L'irritation fut surtout vive parmi les membres de l'état-major. Seize aides de camp formèrent le noyau d'une conspiration à laquelle se rallièrent de droite et de gauche les nombreuses ambitions déçues. Cette conspiration empruntait une gravité exceptionnelle à la complicité d'un des propres ministres de Geffrard, le général Guerrier-Prophète. Des avertissements réitérés, auxquels il avait d'abord refusé de croire, mais qui furent bientôt appuyés de preuves formelles, avaient mis depuis deux mois le président sur la piste des faits et gestes de son étrange ministre de l'intérieur, quand enfin, le 3 septembre 1859, il se décida, non à punir celui-ci, mais à le soustraire à la rigueur de la loi en l'autorisant, de concert avec le conseil des ministres, à s'embarquer immédiatement. Trois ou quatre heures après, les complices de Guerrier-Prophète, rassemblés dans un lieu écarté, se dirigeaient en groupes armés vers les abords du palais présidentiel. Fort affairé et fort entouré ce jour-là, Geffrard ne sortit pas comme il en avait l'habitude. Il s'agissait donc de l'attirer au dehors. Près de là demeurait une des filles du président, récemment mariée, Mme Manneville-Blanfort, qui, dans ce moment, était occupée à lire dans une des pièces du rez-de-chaussée, et dont la tête, éclairée en plein, se dessinait dans l'embrasure d'une fenêtre. Le moyen de faire accourir Geffrard était trouvé. L'un des conjurés décharge son tromblon sur Mme Blanfort et lui fracasse la tête. L'appeau qui devait attirer le père sous le plomb des assassins, c'était, en un mot, le cadavre de la fille. Retenu par ses amis, qui accouraient en foule au palais et lui barraient littéralement le passage, Geffrard ne put arriver à temps au rendez-vous des assassins, et ceux-ci, effrayés eux-mêmes des clameurs d'épouvante et de colère qui s'élevaient de toutes les parties de la ville, se dispersèrent sans bruit dans différentes directions. Cette fois, Geffrard lui-même eût été impuissant à sauver les coupables. Le pays se leva en masse pour demander justice. Les conjurés furent arrêtés, et ils comparaissaient le 29 septembre 1859 devant une cour martiale, qui condamna vingt accusés sur trente-cinq à la peine de mort, et trois à la reclusion temporaire. Seize des condamnés à mort furent fusillés le jour même; un autre fut gracié; les trois derniers, et de ce nombre Guerrier-Prophète, étaient contumax.

Au mois de mai 1861, l'Espagne s'étant annexé la république dominicaine, le général Geffrard se contentait de protester vivement par un manifeste adressé à toutes les puissances. L'Espagne exigea de plus, du gouvernement haïtien, une indemnité pour des déprédations qui auraient été commises sur le territoire dominicain, par des individus venus d'Haïti. Le général Geffrard accepta de payer cette indemnité, qui fut fixée par une commission mixte. Cette docilité du président de la république noire à acquiescer aux exigences de l'Espagne, la grande négrière, attrista les sincères patriotes. Ils ressentaient d'autant plus amèrement l'affront que subissait leur patrie, qu'ils étaient convaincus, et avec raison, qu'elle eût pu, et sans grand effort, faire tête à l'orage et punir peut-être l'Espagne de ses arrogances. Au mois d'août 1861, avant de faire dans le Sud un voyage qu'il croyait nécessaire pour le maintien de la tranquillité publique, le président Geffrard changeait les secrétaires d'Etat, et formait une sorte de cabinet provisoire où entrait, comme ministre de l'intérieur, le général Aimé Legros. Le voyage de Geffrard terminé, les Chambres s'ouvrirent, et, à ne se fier qu'au discours d'inauguration du président, on n'aurait pu voir un Etat plus heureux, plus prospère que la république d'Haïti. Pourtant, à regarder de plus près, il y aurait eu plus d'une ombre au tableau; la réalité n'était pas tout à fait telle que la dépeignait le président, l'opinion n'était pas aussi absolument satisfaite qu'il le disait. Le gouvernement avait des ennemis toujours en éveil, et la preuve, c'est que, dans un court espace de temps, au mois de novembre 1861 et au mois de mai 1862, deux complots assez graves avaient éclaté : le premier, celui des Gonaïves, parut assez sérieux pour qu'on sévît vigoureusement. Le général Léon Legros, père du ministre de l'intérieur, fut arrêté; son fils, ancien ministre de la police, reçut des passe-ports, avec ordre de quitter la république. Ces divers personnages étaient soupçonnés de n'être pas étrangers à la conspiration. Le second complot, plus sérieux encore que le premier, éclata le 1er mai 1862, dans la plaine des Cayes. Cette fois, c'était comme une tentative d'insurrection où se trouvaient mêlés le général Salomon aîné, le général Apollon, le général Cajeau et d'autres. Elle avait été précédée, peut-être préparée, par une brochure que le général Salomon jeune, ex-ministre de Soulouque, et maintenant exilé, publiait sous ce titre : *Une défense*. Le mouvement fut bien vite réprimé. Il en résulta un procès enveloppant un grand nombre d'accusés, et à la suite duquel le général Salomon aîné fut exécuté avec treize de ses compagnons. Tandis qu'une partie de l'île, réincorporée à l'Espagne, était le théâtre d'une insurrection sanglante, le pouvoir du général Geffrard se maintenait, non toutefois sans avoir à réprimer des révoltes tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et sans avoir à vaincre bien des obstacles accumulés par une longue habitude de désordre, des abus administratifs, de l'arbitraire et de l'anarchie. Le 23 avril 1863, à l'ouverture des Chambres, le président Geffrard parlait d'un ton d'autorité assez menaçant pour l'opposition, dont son gouvernement redoutait les attaques. Il faisait de significatives allusions à la dictature qu'il avait refusée à la chute de Soulouque, en laissant entendre qu'il saurait la prendre, si on l'y forçait. Du reste, le président Geffrard parlait des réformes à réaliser dans un sens assez libéral, et il soulevait notamment la question du droit de propriété, que la loi réservait aux seuls descendants de la race africaine. « Cette question, dont la solution appartient à l'avenir, disait-il, mais à un avenir qui peut être prochain, mérite dès à présent une sérieuse attention de la part des représentants du pays : nous devons nous préparer à la résoudre. »

Le 3 juin, Geffrard dissolvait la Chambre, deux mois après le commencement de ses travaux. Pendant cette session même, une nouvelle insurrection avait éclaté. Cette fois, elle avait pris naissance dans le département d'Artibonite, et le chef du mouvement était le général Aimé Legros. Le 4 mai, il avait donné le signal de la levée de boucliers en s'emparant de la citadelle de Dessalines. Il avait paru un instant réussir; mais son succès fut de courte durée. Le mouvement fut rapidement comprimé. Les principaux auteurs et complices de l'insurrection furent pris, mis en jugement, et, le 10 juin, le général Aimé Legros, qui avait été le principal auxiliaire de Geffrard dans son triomphe contre Soulouque, fut passé par les armes, ainsi que son frère et six de ses compagnons.

Ces exécutions impitoyables ne mirent point fin au malaise et aux agitations. L'année 1864, comme les précédentes, fut signalée par des insurrections nouvelles qui, encore une fois, firent réprimées. Dans la nuit du 24 au 25 avril, une tentative de révolution eut lieu à Port-au-Prince même. Lamy-Duval, le chef du complot, et ses complices furent arrêtés, mis en jugement, condamnés, quelques-uns à mort. Pour ceux-ci, le général Geffrard consentit à commuer la peine capitale en celle de quelques années de détention. Le 16 juin, une révolte éclatait dans les provinces du nord. Elle avait pour chefs le général Ogé Longuepasse et le général Adoubi; mais quelques soldats en eurent promptement raison, du moins en apparence. Diverses causes contribuaient à entretenir les désordres. Les dernières récoltes avaient manqué; la population en souffrait et s'en prenait au président, dont la popularité avait diminué. Une autre raison favorisait dans les provinces du nord le fréquent retour des insurrections. La ville du Cap ne pouvait voir sans jalousie sa rivale, Port-au-Prince, jouir du titre et des avantages de ville capitale. Elle n'oubliait pas que, sous Christophe le département dont elle est le chef-lieu formait un Etat souverain, et elle était disposée à accueillir comme un libérateur quiconque, en la déclarant séparée du reste de la république, lui rendrait l'indépendance. C'est ce que tenta le chef d'escadron Salnave. Compromis dans la révolte du général Longuepasse, et mis hors la loi par un décret du président, il avait réussi à s'enfuir sur le territoire dominicain. Il y recruta quelques soldats et, le 7 mai 1865, repassant à leur tête la frontière haïtienne, il marcha droit sur le Cap, s'en empara sans coup férir et y installa un gouvernement provisoire dont le premier soin fut de prononcer l'abolition de la peine de mort, la déchéance du président Geffrard et l'indépendance absolue de l'arrondissement du Cap. Heureusement pour lui, le président Geffrard s'attachait depuis longtemps à organiser l'armée. Il avait formé une garde et un corps de tirailleurs assez bien équipés et instruits par des Européens. Les premiers assauts contre le Cap furent répoussés. Dans l'espoir que sa présence hâterait les opérations, M. Geffrard résolut de se mettre à la tête de l'armée et quitta Port-au-Prince le 25 août 1865; mais, comme cette ville était presque entièrement dégarnie de troupes, et que, malgré le soin qu'il avait pris d'emmener à sa suite les personnages les plus importants, il n'osait trop s'éloigner par crainte de quelque mouvement insurrectionnel dans la capitale même, il restait aux Gonaïves dans une inaction que ses ennemis représentaient volontiers sous des couleurs fâcheuses. Dans les premiers jours d'octobre, le président Geffrard se décida enfin à se rendre de sa personne devant le Cap; la lutte néanmoins aurait encore pu durer longtemps si des événements imprévus n'étaient venus en aider le dénoûment. A la suite d'un conflit entre le chargé d'affaires d'Angleterre et les membres du comité révolutionnaire du Cap, la frégate anglaise *Galatée* et l'aviso *Lilly* vinrent s'embosser dans le port intérieur et commencèrent, le 3 novembre, le feu contre la ville. M. Geffrard, prévenu de l'attaque, fit occuper les forts par ses troupes à mesure qu'ils étaient abandonnés par les insurgés, écrasés sous les boulets anglais. Salnave et les siens, hors d'état de résister, se refugièrent à bord du navire américain *Da Soto*. Avant de partir, ils avaient eu le temps d'ordonner qu'on mît le feu à la ville. Quand les troupes présidentielles l'occupèrent, dans la matinée du 16 novembre, la moitié du Cap se trouvait déjà en cendres. L'insurrection était terminée. M. Geffrard ne pouvait nier qu'il dût ce succès aux Anglais, bien que cette coopération eût été tout à fait fortuite. Aussi sa rentrée au Port-au-Prince fut-elle accueillie sans grand enthousiasme. Pour une partie du peuple, il était devenu l'allié de l'étranger.

Le 5 juillet 1866, la rebellion éclatait une première fois aux Gonaïves, à l'instigation du parti à la tête duquel s'était mis Salnave, qui avait fomenté l'insurrection du nord. Le 11 juillet, la ville était reprise par le général Philippeaux, et voici ce que, le lendemain, disait des troubles une proclamation du président Geffrard : « Dans ce succès, obtenu en moins de six jours, ce qu'il y a de plus heureux et ce qui me fait éprouver le plus de satisfaction, c'est que pas une goutte de sang n'a été versée pour l'obtenir. » Quelques jours plus tard, à peine, avant que les cendres laissées par le feu, qui avait joué son rôle dans les troubles précédents, eussent eu le temps de se refroidir, on recevait dans la capitale l'avis sinistre qu'une nouvelle agitation s'était produite aux Gonaïves, aux cris de : « Vive Salnave! » et qu'un incendie allumé par la politique venait encore d'y détruire trente-cinq des plus belles maisons. Quant aux griefs des révolutionnaires, ils reprochaient au gouvernement du 22 décembre de n'avoir pas rempli ses engagements, d'être un pouvoir absolu. Les partisans de Geffrard, même ses organes officieux, tels que le *Bien public*, tout en prenant chaleureusement sa défense, avouaient qu'il avait peut-être méconnu certaines libertés, certains droits. Pour apaiser les esprits et leur donner satisfaction, Geffrard abolit, en 1866, la peine de mort en matière politique, et réforma plusieurs lois ayant trait à la constitution. Au commencement de l'année suivante, le parti des mécontents, qui s'était considérablement accru, s'insurgea de nou-

veau à Port-au-Prince. Le président mit la ville en état de siége et prit les mesures les plus énergiques; mais le mouvement devint tellement puissant, qu'il ne put lui résister et qu'il dut chercher, avec sa famille, un refuge sur un navire français, qui le conduisit à la Jamaïque.

GEFFROY (Edmond-Aimé-Florentin), artiste dramatique et peintre français, né à Maignelay (Oise) en 1806. Il fit ses études au collége d'Angers, entra ensuite chez un avoué de cette ville, puis chez un avoué de Senlis, et épousa Mlle Eulalie Dupuis, fille d'une actrice alors très-renommée, Mlle Rose Dupuis. Ce mariage lui ayant facilité l'accès de la Comédie-Française, il y débuta, en 1829, par les rôles d'Oreste dans *Andromaque* et par l'*Hamlet* et l'*Othello* de Ducis. L'époque était peu favorable à la tragédie, et il y avait quelque témérité à venir braver les dédains de la pléiade romantique. M. Geffroy entreprit sa première campagne dramatique avec une certaine hardiesse, se montra attentif à corriger un extérieur peu favorable, dompta un organe rude et désagréable; puis, acceptant franchement les besoins nouveaux de l'art moderne, on le vit en situation de rendre des services égaux aux divers concurrents qui se disputaient alors les avenues du Théâtre-Français. C'est ainsi que la retraite de Périer lui permit d'aborder quelques premiers rôles de l'ancien répertoire; que Casimir Delavigne put lui confier, en 1832, le rôle de Nemours dans *Louis XI*, et que le personnage de Chatterton, dans le drame d'Alfred de Vigny, lui dut, en 1835, cette sincérité d'expression, ce charme poétique, cette sombre mélancolie qui rendront ce rôle difficile à tout autre comédien. C'est de cette époque que date sa réputation. Par le travail, il avait vaincu la monotonie de son organe, et sa physionomie, naturellement dure et sarcastique, pouvait maintenant se montrer pleine de noblesse et de fierté dans l'occasion. L'âme et l'intelligence, les plus précieuses de ses facultés, avaient bien conseillé l'artiste, et le peintre allait aider merveilleusement le comédien. En effet, on a vu dans tout le cours de sa carrière cet artiste constamment préoccupé du costume, de la démarche, de la tenue complète de ses rôles, et l'on se souvient encore comme il se montrait tristement orgueilleux et insoucieux de la vie dans Chatterton, digne et simple, plein d'une fermeté basée sur la foi politique dans le vieux régicide de *Louise de Lignerolles*. On n'a pas oublié ce formidable Marat de la *Charlotte Corday* de Ponsard, ni le sombre Philippe dans *Don Juan d'Autriche*, ni le fatal *Œdipe*, ni l'heureux Valentin des *Aristocraties*, ni ce terrible *Louis XI* dont Ligier avait créé à l'origine le saisissant profil et que M. Geffroy a, pour la seconde fois, si vigoureusement évoqué. Dans le répertoire classique, nul n'a mieux rendu la noblesse de l'Alceste et l'hypocrisie du Tartufe. Une de ses bonnes créations est le Desroncerets maniaque de *Maître Guérin* (1864). Resté, par suite du départ de M. Sanson, le doyen des sociétaires de la Comédie-Française, M. Geffroy prit sa retraite le 18 février 1865; ses adieux au public eurent lieu dans *Louis XI*.

La mesure, le goût ont été le caractère distinctif de cet acteur. Outre les rôles déjà cités, il a repris ou créé : Cnéius, du *Tibère* de Marie Chénier; don Juan, du *Don Juan* de Molière; Almaviva, dans la *Mère coupable;* Appius, dans *Virginie;* Otbert, des *Burgraves;* Corneille, dans *Corneille et Rotrou;* Feline, dans *Un homme de bien;* le régent, de la *Fille du régent;* le poëte, dans le *Poëte;* Thersite, dans la tragédie de ce nom; André del Sarte, dans la pièce de ce nom; César, dans le *Testament de César;* Richelieu, dans *Diane;* la *Fiammina;* le caïd Hamsa, dans l'*Africain;* le colonel, dans *Adieu, paniers*, etc. Sociétaire depuis 1836, il était, en outre, membre du comité d'administration du Théâtre-Français. La retraite de M. Geffroy n'était pas définitive; il a joué notamment à l'Odéon don Salluste, dans *Ruy Blas*, en 1872.

Cet artiste s'est acquis par la peinture une autre sorte de célébrité. Elève d'Amaury-Duval, M. Geffroy a vu ses tableaux favorablement accueillis aux expositions annuelles. Parmi ses meilleures toiles, nous citerons: *Une Vierge et l'Enfant Jésus, Pierre Corneille, M. Mirecourt*, sociétaire de la Comédie-Française (1840); les *Sociétaires de la Comédie-Française* (1841), toile connue sous le nom de *Foyer des Français*, représentant les acteurs de cette époque, avec le costume de leur emploi, et maintenant placée dans le foyer des acteurs de notre première scène dramatique, ainsi qu'une autre toile du même artiste exécutée plus récemment, et figurant la même Comédie en 1864, c'est-à-dire après plus de vingt années écoulées. Citons encore: *Ariane et Thésée* (1844), *Molière et les caractères de ses comédies* (1857), où, sous les yeux du Contemplateur assis à la gauche du tableau, défilent, dans un beau parc, celui de Versailles peut-être, tous les types immortels, depuis Alceste jusqu'à la petite Louison. Cette dernière œuvre orne la salle du comité de lecture du Théâtre-Français. Comme peintre, M. Geffroy a obtenu diverses récompenses : une médaille de 3e classe en 1840, une de 2e classe en 1842, et le rappel en 1857.

M. Geffroy passe pour avoir collaboré à la composition de diverses pièces de théâtre.

GEFFROY (Matthieu-Auguste), littérateur français, né à Paris en 1820. En sortant de l'Ecole normale, où il était entré en 1840, il suivit la carrière de l'enseignement, fut professeur d'histoire successivement à Dijon, à Clermont et à Louis-le-Grand, se fit recevoir docteur ès lettres en 1848, et obtint en 1852 une chaire à la Faculté de Bordeaux. Depuis cette époque, M. Geffroy est devenu maître de conférences à l'Ecole normale et professeur suppléant d'histoire à la Faculté des lettres de Paris. On a de lui : *Histoire des Etats scandinaves* (1851); *Lettres inédites de Charles XII* (1852); *Notices et extraits de manuscrits français en Suède et en Danemark* (1855), ouvrage publié à la suite d'une mission accomplie en Suède par l'auteur. On doit, en outre, à M. Geffroy un certain nombre d'articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, une édition des *Lettres inédites de Mme des Ursins* (1850), *Gustave III et la cour de France* (1867, 2 vol. in-8o), etc.

GÈFLE ou **GÉFLEBORG**, province de Suède comprise entre celles de Stora-Kopparberg, à l'O.; de Westeras et d'Upsal, au S.; le golfe de Botnie, à l'E., et le Nœrdland, au N.; 1,948,950 hectares de superficie et 141,436 hab. Commerce actif; élève de beau bétail; exploitation de forêts.

GÈFLE (*Gevalia*), ville de Suède, province de son nom, à 158 kilom. N.-N.-O. de Stockholm, par 6° 39′ 45″ de lat. N. et 14° 47′ 40″ de long. E.; 11,610 hab. Son port à l'embouchure du petit fleuve Gèfle, dans le golfe de Botnie. Evêché. Les priviléges de Gèfle, comme place de commerce, plusieurs fois renouvelés et confirmés, datent de 1419. Souvent entravée dans son progrès par des incendies et d'autres calamités, elle a pris néanmoins, surtout depuis le commencement de ce siècle, un développement considérable. Son port excellent en fait une station maritime des plus animées, et qui rivalise avec Stockholm. Gèfle entretient d'actives relations avec l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la France, la Russie, les deux Amériques, les Indes orientales et occidentales. Elle possède le premier chantier de construction navale du royaume. La flotte commerciale est de 100 bâtiments jaugeant ensemble environ 15,000 lasts (30,000 tonneaux). Les principaux articles de son exportation sont le fer, les planches, les solives, les poutres, le goudron, etc. Gèfle possède, en outre, un grand nombre de fabriques, de manufactures et d'usines. La pêche y est entre les mains d'une société civile particulière. Parmi ses principaux édifices, nous citerons : la grande église, remarquable par ses antiquités, mais menaçant ruine; l'église de l'hôpital; l'ancien château, résidence du gouverneur; le palais de justice, un des plus beaux de la Suède; l'hôtel de ville, le théâtre, la prison cellulaire, l'embarcadère monumental d'Alderholm, etc. L'entrée de la ville est défendue par une forteresse appelée Fredriksskauss.

GÈFLE, petit fleuve de Suède. Il baigne la ville de son nom, où il se jette dans le golfe de Botnie, après un cours de quelques kilomètres seulement.

GÉFLEBORG, province de Suède. V. GÈFLE.

GEGENBACH, ville du grand-duché de Bade. V. GENGENBACH.

GEHAN-PEHELEVANI s. m. (jé-an-pé-é-lé-va-ni). Charge militaire très-importante, à la cour des anciens rois de Perse.

GEHE (Edouard-Henri), poëte et littérateur allemand, né à Dresde en 1793, mort en 1850. Il alla faire ses études de droit à Leipzig en 1812, voyagea en Suisse et en Italie de 1816 à 1817, puis revint dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat. En 1827, le grand-duc de Hesse lui donna le titre de conseiller aulique, et le nomma censeur en 1832. On a de Gehe des libretti d'opéra : *Jesfonda*, dont Spohr a composé la musique; la *Rose enchantée;* le *Château Candra*, mis en musique par Wolfram; des drames : *Gustave-Adolphe* (1817); la *Mort de Henri IV* (1820); *Didon* (1821), etc.; des *Nouvelles et contes historiques* (Leipzig, 1831-1832, 2 vol.); *Démétrius et Boris Godounof* (Dresde, 1836, 2 vol.); *Mélanges* (1836-1837, 3 vol.); *Esquisses de voyages* (Leipzig, 1839), etc.

GEHEMA (Jean-Abraham DE), médecin polonais, mort vers 1700. Il était fils d'un chambellan du roi de Pologne. Il abandonna la carrière des armes pour se livrer entièrement à son goût pour les sciences, étudia la philosophie et la médecine à Leyde, se fit recevoir docteur, puis devint médecin des troupes danoises dans le Holstein, médecin de l'électeur de Brandebourg et de Pologne. Ses principaux ouvrages sont : *Observationum chirurgicarum decas* (Hambourg, 1682, 2 vol.); *Diatriba de Febribus* (1683); *Decas observationum medicarum* (1686); *De morbo vulgo dicto plica polonica litterulæ* (Hambourg, 1683); *Homicides médicinaux commis par la saignée, les purgatifs, les ventouses, les clystères, etc.* (1688); le *Médecin militaire instruit* (1684); *Hygiène rationnelle* (1688), etc.

GÉHENNE s. f. (jé-è-ne — lat. *gehenna*, de l'hébreu *Geia Hinnom*, vallée de Hennom, près de Jérusalem, où l'on avait brûlé des victimes humaines, et qui devint ensuite une voirie. V. GÊNE). Enfer, dans le langage biblique : *Le feu de la* GÉHENNE.

— Par ext. Torture, question appliquée aux prévenus, aux criminels : *On l'a mis à la* GÉHENNE. *La* GÉHENNE *est plutôt un essai de patience que de vérité.* (Montaigne.) *La conviction est, pour l'esprit, une espèce de* GÉHENNE, *dont il se tire par l'aveu.* (J. Joubert.) ‖ Vieux mot. V. GÊNE, qui l'a remplacé.

— Fig. Peine, douleur, souffrance : *Tout homme a sa* GÉHENNE *en ce monde, fût-il roi, consul ou pape.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

— **Encycl.** Le souvenir des atrocités commises à Geia Hinnom (vallée de Hennom), où l'on immolait des enfants à Moloch, rendit ce lieu maudit; les Israélites n'y pensèrent qu'avec horreur et s'en éloignèrent avec dégoût. Il devint, selon l'expression pittoresque de M. Ed. Scherer, le Montfaucon de Jérusalem; on y déposa les charognes, les immondices, et on y entretint continuellement de grands feux, pour purifier l'air et consumer les matières pestilentielles qu'on y apportait tous les jours. Ces feux permanents, peut-être aussi un lointain ressouvenir des enfants sacrifiés à Moloch dans les flammes dévorantes, firent de la vallée de Hennom l'emblème des tourments réservés aux impies dans la vie future, et le nom de *géhenne* devint le nom même de l'enfer. Quelques auteurs religieux nous ont laissé de la *géhenne*, comprise dans ce dernier sens, une description qui ne le cède sur aucun point, en imagination et en invention, à celle du Tartare des anciens et de l'enfer de Dante. Parmi les détails extraordinaires que ces auteurs nous ont laissés, nous citerons l'arbre fameux, connu sous le nom de *Lakoum*, qui, au lieu de fruits, porte de hideuses têtes de démons, faisant d'horribles grimaces et poussant des cris épouvantables. Un damné s'appelle *ben djehennam* ou *ben djehim*, fils de l'enfer.

A Jérusalem, le mot *géhenne* passa de bonne heure dans le langage populaire; aussi le rencontre-t-on dans plusieurs passages du Nouveau Testament, et dans la bouche même du Christ. Les méchants, suivant la doctrine évangélique, doivent être envoyés à la *géhenne* de feu, *ubi erunt fletus et stridor dentium*. Dans la parabole du mauvais riche et de Lazare, le séjour des méchants répond parfaitement à la croyance juive. Le riche, qui est puni après sa mort de son impitoyable dureté, souffre de l'ardeur des flammes; sa gorge est altérée, sa poitrine desséchée; il demande comme une faveur une goutte d'eau à Abraham. C'est sur ce passage que s'est établie la doctrine de l'Eglise sur l'enfer. Il n'est pas sans intérêt d'examiner sur quoi l'on se fonde pour démontrer que les réprouvés, durant toute l'éternité, seront dévorés par des flammes sans cesse renaissantes. Jésus n'a fait que reproduire le langage usuel, et ses expressions ne sont que le résultat de l'horreur éprouvée par le peuple d'Israël pour un lieu immonde et primitivement consacré aux plus effrayantes pratiques en l'honneur d'une divinité païenne. Par une contraction qui se retrouve fréquemment dans les origines de notre langue, de *gehenne* on a fait le mot *gêne*. *Mettre quelqu'un à la gêne* signifiait autrefois le *mettre à la question, à la torture*. Peu à peu, le sens du mot *gêne* s'est adouci, et on ne l'emploie plus que pour désigner une douleur légère, un ennui, un simple inconvénient. Mettre quelqu'un à la gêne, ce n'est plus le mettre à la question, supplice heureusement passé de mode, mais seulement l'embarrasser, le tourmenter. Il semble que l'enfer chrétien ait eu la même fortune que l'expression par laquelle on l'a primitivement désigné. Pris d'abord au sens propre par l'Eglise et dans sa rigueur matérielle, il fut un objet d'effroi pour tous les croyants; mais depuis qu'un grand nombre de bons esprits ne se laissent plus dominer par une foi aveugle, le feu de l'enfer est devenu pour eux une simple métaphore, qui sert à caractériser moins des souffrances physiques que des souffrances morales, les angoisses du remords. Enfin, la métaphore a tellement perdu aujourd'hui de sa signification énergique, que les libres penseurs, et la phalange en est nombreuse, ne croient plus qu'il existe quelque part, en bas ou en haut, une *géhenne* morale ou physique, où les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'humanité seront éternellement tourmentés pour des fautes le plus souvent imaginaires. On se fait une trop haute idée de Dieu pour le comparer à un Moloch, dont la justice impitoyable exigerait, pour être apaisée, les souffrances éternelles de ses enfants.

Les savants ont fait une remarque curieuse : c'est que les mots arabes *djehennem* et *djehim*, qui tous deux signifient enfer, ont un sens particulier nettement déterminé : le premier exprime l'idée d'un puits profond, et le second un homme à figure hideuse et épouvantable. Une particularité non moins remarquable, c'est que le mot *gehennem* est aussi employé en sanscrit dans le sens d'enfer. Laquelle des deux familles philologiques a emprunté ce mot à l'autre? C'est ce qu'il serait difficile de préciser. Les musulmans ont sur l'enfer des idées analogues à celles des chrétiens; c'est surtout pour eux un lieu de souffrances et de tortures matérielles. Ils reconnaissent toutefois, comme nos théologiens, que le plus grand supplice des damnés consiste dans la privation de la présence de Dieu. Les croyances religieuses des Arabes nous présentent encore un point fort curieux, c'est la tradition qui consiste à partager l'enfer en différentes zones. En effet, le *gehennem* sémitique comprend sept portes; certains auteurs disent sept compartiments, sept étages, qui rappellent singulièrement les cercles de l'enfer de Dante Alighieri, et peut-être bien encore les sept compartiments de la statue de Moloch. La première zone est réservée aux pécheurs musulmans, la seconde aux chrétiens, la troisième aux juifs, la quatrième aux sabéens, la cinquième aux mages ou adorateurs du feu, la sixième, qui est le *djehim* proprement dit, aux idolâtres, aux *mouchrikan*, c'est-à-dire aux *associateurs* (qui reconnaissent la pluralité des dieux), et enfin la septième, *Derk-el-Asfal*, reçoit les athées à quelque race qu'ils appartiennent. D'après certains auteurs, *les musulmans seuls* ne seront pas soumis à un châtiment éternel. Le principal supplice, comme dans l'enfer chrétien, est la peine du feu (*nar*). Du reste, certains musulmans poussent si loin la théorie du fatalisme et de la prédestination, qu'ils affirment qu'il y a des hommes qui sont nés pour être envoyés dans l'enfer, et qui ont été condamnés sans appel avant leur naissance. L'enfer joue un grand rôle dans le Coran, où Mahomet menace toujours ceux qui n'ajouteront pas foi à ses paroles, ceux qui admettront l'existence de plusieurs dieux, etc., du *izab-el-alim* (littéralement *châtiment douloureux*).

GÉHENNÉ, ÉE (jé-è-né) part. passé du v. Géhenner : *Accusé* GÉHENNÉ.

GÉHENNER v. a. ou tr. (jé-hè-né — rad. *géhenne*). Mettre à la géhenne, à la question, à la torture : GÉHENNER *un accusé. Celui que le juge* A GÉHENNÉ *pour ne le faire mourir innocent, il le fait mourir innocent et* GÉHENNÉ. (Montaigne.)

— Fig. Questionner, interroger, examiner, mettre sur la sellette : *On lui laissait alors le jeune substitut ou le médecin à* GÉHENNER. (Balz.)

GEHLEN (Adolphe-Ferdinand), chimiste allemand, né à Bütow en 1775, mort à Munich en 1815. Il passa son doctorat en médecine, mais s'appliqua surtout à l'étude de la chimie, qu'il professa successivement à Halle et à Munich. Gehlen devint membre de l'Académie des sciences de cette dernière ville et de la Société d'économie rurale bavaroise. Il mourut empoisonné par du gaz hydrogène arséniqué, en faisant des expériences dans son laboratoire. On a de lui, en allemand : *Eléments de l'art de la teinture*, traduit de Berthollet (1806, 2 vol.); *Guide pour servir à la production et à l'extraction du salpêtre* (1812), et de nombreux articles et mémoires dans le *Nouveau journal général de chimie*, dans le *Journal de physique et de chimie*, dans le *Répertoire de pharmacie*, etc.

GEHLÉNITE s. f. (jè-lé-ni-te — de *Gehlen*, nom d'homme). Minér. Silicate d'alumine et de chaux naturel, dont on doit la connaissance à Fuchs, qui l'a dédié à un de ses amis. ‖ C'est la STYLOBATE ou la STYLOBITE de Breithaupt.

— **Encycl.** La *gehlénite* est une substance d'un gris noirâtre ou d'un gris verdâtre; mais sa surface est souvent altérée et recouverte d'un enduit farineux jaunâtre ou blanchâtre. Elle est opaque, translucide sur les bords. Son éclat, qui est résineux extérieurement, est comme vitreux dans la cassure. Sa dureté a pour expression le nombre 5,5, et sa pesanteur spécifique le nombre 2,98. Ce minéral se présente toujours à l'état cristallisé, et ses cristaux, qui ressemblent beaucoup à ceux de l'humboldtilithe, sont des prismes droits à base carrée, clivables parallèlement à la base. Il fond difficilement au chalumeau. L'acide chlorhydrique le dissout en faisant gelée. D'après diverses analyses, il renferme de 29,13 à 31,16 de silice; de 19,80 à 25,05 d'alumine; de 35,30 à 38,11 de chaux, et de 1,53 à 4,54 d'eau. Quelques échantillons ont donné, en outre, un peu de soude et de magnésie. La *gehlénite* n'a encore été trouvée qu'à la montagne de Mazzoni ou Monzoni, dans la vallée de Fassa, dans le Tyrol, où elle est disséminée dans un calcaire lamellaire. Il existe dans le même gisement une matière de couleur grise ou verdâtre, que plusieurs minéralogistes croient être un variété de *gehlénite* compacte.

GEHLER (Jean-Charles), médecin allemand, né à Gœrlitz en 1732, mort en 1796. Il joignit à l'étude de la médecine celle des sciences naturelles, visita une partie de l'Allemagne et la Suisse, puis se fixa à Leipzig, où il professa successivement la minéralogie, la botanique (1762), l'anatomie, la chimie (1780), la thérapeutique (1789), et devint doyen de la Faculté de médecine de cette ville. On a de lui un grand nombre d'ouvrages et d'opuscules estimés, parmi lesquels nous citerons : *De characteribus fossilium externis* (1757, in-4o); *De usu macerationis seminum in plantarum vegetatione* (1763); *De partus naturalis adminiculis* (1772); *De insigni magnesiæ officinalis differentia* (1799); *De fossilium physiognomiis* (1786); *De nimio sanitatis studio, sæpe vel optimam sanitatem frangente* (1790-1791, in-4o); *De salubritate habitantium e placitis recentiorum physicorum dijudicata* (1794); *Recueil de mémoires concernant l'art de l'accouchement* (Leipzig, 1798, 2 vol. in-8o).

GEHLER (Jean-Samuel-Traugott), physi-

cien allemand, assesseur à la cour suprême de Leipzig, né à Gœrlitz en 1751, mort en 1795. Il était un habile jurisconsulte, mais il s'est surtout fait connaître par d'utiles travaux scientifiques. Outre des traductions allemandes des ouvrages de Deluc, Faujas de Saint-Fond et Fourcroy, on a de lui un *Dictionnaire de physique* (1787-1801, 6 vol. in-8o), excellent résumé des connaissances de l'époque.

GÉHOL, ville de l'empire chinois, dans le pays de Tartares Mongous, très-agréablement située. Les empereurs chinois y ont un palais d'été.

GEHREN ou **AMT-GEHREN**, bourg de la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen, dans une belle vallée, au confluent du Schobser et du Wohlrose, à 38 kilom. S.-E. de Gotha; 1,500 hab. Château; mines de fer et de vitriol; commerce de bétail. Forges importantes.

GEHREN (Charles-Chrétien), théologien protestant allemand, né à Marbourg en 1763, mort en 1832. Par sa mère, il descendait de Mélanchthon, et cette parenté lointaine le fit destiner à l'état ecclésiastique. Il fit ses études dans sa ville natale, et devint prédicateur à Rothenbourg, puis à Altstadt. Appelé comme pasteur de l'Eglise réformée à Copenhague, il séjourna seize ans dans cette ville, s'occupant beaucoup de questions philosophiques, et vivant dans l'intimité des hommes les plus distingués. Cependant, l'amour de la patrie le sollicitait de revenir en Allemagne, quoiqu'il fût très-heureux à Copenhague. Il accepta la paroisse de Feldsberg, en 1805. L'invasion française porta du trouble dans sa vie. Impliqué dans la conspiration de 1809 contre le royaume de Westphalie, il fut enfermé pendant quatre mois dans la citadelle de Mayence, et passa le reste de ses jours au milieu de ses paroissiens, laissant les événements politiques se dérouler sous ses yeux, mais se gardant bien d'y prendre aucune part. On a de lui : *Sermons sur la connaissance de l'homme* (Leipzig, 1792-1802); *Sermons sur la destination de la jeunesse* (Copenhague, 1806); le *Devoir d'une pratique intelligente de la religion* (Copenhague, 1806); *Histoire de ma triple arrestation et de mon exportation sous le gouvernement westphalien* (Feldsberg et Marbourg, 1815); *Nécessité d'une réorganisation dans l'Eglise évangélique de la Hesse électorale* (Cassel, 1826).

GEHUPH s. m. (jé-uf — mot indien). Bot. Arbre des Indes.

— **Encycl.** Le *gehuph* est un arbre dont la tige, couverte d'une écorce d'un jaune safrané, se divise en rameaux courts, portant de petites feuilles; son fruit est arrondi et de la grosseur d'une paume à jouer. Il renferme un noyau, dans l'intérieur duquel se trouve une amande, dont la saveur, quoique fort amère, rappelle celle de la racine d'angélique. Cet arbre croît dans l'Inde; à Sumatra, on appelle son fruit *pêche de Taprobane*. On en retire une huile, fort vantée dans le pays comme propre à apaiser la soif, à guérir les maladies causées par les obstructions, etc.; on en fait un grand usage. La tige de cet arbre laisse écouler une gomme qui a des propriétés analogues à celles de cette huile.

GÉHYDROPHILE adj. (jé-i-dro-fi-le — du gr. *gé*, terre; *hudor*, eau; *phileô*, j'aime). Hist. nat. Qui peut vivre sur terre et dans l'eau. Syn. d'AMPHIBIE.

— s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes terrestres et aquatiques, comprenant les genres auricule, carychie, scarabe, pyramidelle, tornatelle et piétin.

GEIBEL (Emmanuel), poëte allemand, né à Lübeck en 1815. Lorsqu'il eut achevé ses études, il entra, en qualité de précepteur, chez le prince Katakasi, ambassadeur de Russie en Grèce (1838), visita ce dernier pays et presque tout l'archipel, puis retourna dans sa ville natale (1840), et, à partir de ce moment, s'adonna entièrement à des travaux littéraires. En 1843, le roi de Prusse fit une pension à Geibel, qui fut nommé, en 1852, professeur d'esthétique à l'université de Munich. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes classiques* (Bonn, 1840), en collaboration avec son ami le philologue Curtius; *Poésies* (1840); *Voix du temps* (1841); *Chants populaires et romanceros espagnols* (1843); *Livre des chants espagnols* (1852); le *Roi Roderic*, drame (Stuttgard, 1844); les *Fiançailles du roi Sigurd* (1846); *Douze sonnets* (1846); *Chants de Junius* (1848-1865, 16e édit.); *Nouvelles poésies* (1856-1865, 8e édit.); *Poésies et feuilles de souvenirs* (1864-1865, 3e édit.); *Maître Andréa*, comédie (1855); *Brunehilde*, tragédie (1861, 2e édit.), etc.

GEIDUNI, ancien peuple de la Gaule Belgique, dans le territoire où se trouvent aujourd'hui Gand et Deynse.

GEIER, ville de Saxe, cercle de Zwickau, bailliage et à 10 kilom. de Wolkenstein; 3,000 hab Mines d'argent et d'étain; fabrication d'huiles de vitriol.

GEIERSBERG, montagne de Bavière, dans la province de Haute-Franconie; son point culminant atteint 624 mètres.

GEIGER (Philippe-Laurent), chimiste allemand, né Freinsheim (Bavière rhénane) en 1785, mort en 1836. Il occupa la chaire de pharmacie d'Heidelberg, et fut un des plus actifs collaborateurs de Liebig dans la rédaction des *Annales de pharmacie*. Son nom se rattache à des expériences nouvelles sur la rhubarbe, le ricin, le quinquina, le musc, l'opium, les solanées, la morphine, les alcaloïdes, etc.

GEIGER (Abraham), rabbin orientaliste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein le 24 mai 1810; il appartient à une famille israélite. Il fit d'abord les études rabbiniques sous la direction de son père et de son frère aîné, et suivit les cours des universités d'Heidelberg et de Bonn. Il remporta dans cette dernière ville le prix mis au concours sur les *Sources hébraïques du Coran*. Au mois de novembre 1832, il devint rabbin à Wiesbaden, et s'attacha dès lors à introduire de sages réformes dans le judaïsme, ce qui lui attira naturellement la haine de la plupart de ses coreligionnaires, attachés aux vieux errements. En 1838, il faut appelé à Breslau en qualité d'assesseur du rabbin, qu'il remplaça peu après. Il a provoqué, en 1844, une première assemblée de Brunswick, pour tâcher de concilier les opinions dissidentes; puis il a présidé celles de Francfort et de Breslau, convoquées dans le même but. Outre le mémoire dont nous avons parlé, et qui est intitulé : *Quest-ce que Mahomet a emprunté à la religion juive?* M. Geiger a commencé, en 1835, avec d'autres Israélites éclairés, la publication des *Annales de théologie juive* (1835-1839, t. I à V; 1842-1847, t. V et VI); puis il a successivement publié : *Melo Chofnajim* (Berlin, 1840); *Hite Haamanim* (Berlin, 1847); *Etudes sur Moïse ben Maïnoum* (Berlin, 1850); *De la défense israélite contre les attaques chrétiennes au moyen âge*, inséré dans les annuaires de Breslau (1851-1852); *Isaac Troki, apologiste du judaïsme à la fin du* XVIe *siècle* (1853); la traduction du *Divan du Castillan Abul-Hassan-Juda-ha-Levy* (Breslau, 1854), avec commentaires et notes, et le *Livre d'instruction et de lecture pour la langue de Mischna* (Breslau, 1845); *Texte primitif et traductions de la Bible, dans son indépendance du développement intérieur du judaïsme* (Breslau, 1857); le *Judaïsme et son histoire* (Breslau, 1864 et années suiv., t. Ier et II), l'un des ouvrages les plus remarquables que l'on possède jusqu'à ce jour sur la matière. Depuis 1862, M. Geiger publie, à Breslau, le *Journal juif pour la science et pour la société*.

GEIGÉRIE s. f. (jè-jé-rî — de *Geiger*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

GEIJER (Erik-Gustave), célèbre historien suédois, né dans la province du Wermland le 12 janvier 1783, mort le 23 avril 1847. Il était propriétaire d'une importante usine de fer, entourée de lacs, de cataractes et de forêts. C'est au milieu de cette nature libre et mouvementée que Geijer passa son enfance et sa jeunesse, et, comme il le dit lui-même, elle exerça la plus vive influence sur le développement de ses facultés et le caractère même de son talent. De là cette flexibilité, cette spontanéité, cette ardeur souvent emportée et aussi cette tendresse suave et mélancolique qui se manifestent dans ses œuvres. Il se rendit, à l'âge de seize ans, à l'université d'Upsal, où il demeura quatre ans. Rentré dans sa famille, il dut chercher un emploi, et son père écrivit dans ce but à de hauts personnages. Mais Geijer, qui avait mené la joyeuse vie d'étudiant, se livrant avec passion à la danse, à la musique et aux autres distractions de son âge, fut mal accueilli; on l'accusa d'être un jeune homme sans consistance Ce reproche lui alla au cœur, et, pour montrer combien il était injuste, il se mit immédiatement à écrire un *Eloge sur Sten Sture l'Ancien*, qui lui valut le grand prix de l'Académie suédoise. Dès lors, sa vocation fut, sinon fixée, car Geiger resta encore longtemps indécis sur la carrière qu'il embrasserait, du moins pressentie. Il passa les grands examens, et fut reçut *magister* ou maître ès arts. Puis il étudia la philosophie. Disciple d'abord de Rousseau et de Schiller, ensuite de Shakspeare et de Gœthe, il se fit, en matière d'art et de littérature, les théories les plus confuses; il flottait dans un véritable chaos. Un voyage qu'il entreprit, dans le courant de 1809, en Angleterre, où il séjourna près d'un an, le ramena à des idées plus positives. A son retour, l'Académie suédoise ayant proposé pour sujet de concours cette question : « Quels avantages peut-on retirer pour l'éducation morale de l'homme des dons de l'imagination? » Geijer se mit sur les rangs, et gagna une seconde fois le grand prix. Dès ce moment, il entra définitivement dans sa voie, et s'attacha à ces grandes études historiques, dans lesquelles il devait si brillamment s'illustrer. En même temps, il fonda la société dite *Gothique*, destinée à activer le mouvement littéraire de la Suède, et à le développer dans un sens exclusivement national. Cette société avait un journal intitulé : *Iduna*. Geijer y publia, outre un grand nombre de dissertations et de polémiques, plusieurs pièces de vers, telles que le *Viking*, le *Dernier guerrier*, le *Dernier scalde*, etc., qui trahirent en lui un poëte de premier ordre; il composait aussi, pour être appliquées à ses chants nationaux, des mélodies qui se trouvent encore aujourd'hui dans la bouche du peuple; enfin, sous le titre de *Essais de psaumes*, il a donné une série de cantiques religieux, dont la plupart ont été admis dans le psautier officiel de l'Eglise de Suède.

Nommé, en 1815, professeur adjoint, puis, en 1817, professeur titulaire d'histoire à l'université d'Upsal, Geijer commença un enseignement qui ne devait finir qu'avec sa vie. La jeunesse, tous les âges, tous les sexes se pressaient à ses cours avec un enthousiasme indescriptible; son influence sur ses élèves était sans bornes; ils le portèrent en triomphe un jour que, traduit devant les tribunaux, sous la prévention d'avoir, dans un écrit philosophique, attaqué la religion de l'Etat, il fut acquitté par le jury.

Les soins assidus qu'il donnait à ses leçons n'empêchaient point Geijer de composer des ouvrages importants. En 1825, il publia les *Annales du royaume de Suède*. Cet ouvrage, qui témoigne de recherches immenses, d'une hauteur de vue, d'une pénétration et d'une sagacité qui n'appartiennent qu'au génie, est regardé comme son chef-d'œuvre. De 1832 à 1836, parut son *Histoire du peuple suédois*, qu'il ne conduisit, toutefois, que jusqu'à la fin du règne de la reine Christine, le temps lui ayant manqué pour mettre en œuvre les matériaux qu'il avait recueillis en vue des époques ultérieures. De 1838 à 1839, il fonda, sous le titre de : *Litteratur bladet*, une revue qu'il rédigea seul, et dont l'effet sur le public fut d'autant plus grand qu'il y déployait un libéralisme auquel jusqu'alors on était peu habitué de sa part. Les œuvres de Geijer, publiées de 1849 à 1855, forment douze volumes in-8o. Il faut y joindre un volume édité, en 1856, par Ribbing, et comprenant les dernières leçons de l'illustre professeur *Sur l'histoire de l'homme;* une étude *Sur l'histoire de Gustave III*, écrite pour servir d'introduction aux papiers laissés par ce prince, papiers que Geijer fut chargé de dépouiller et de mettre en ordre; les *Chants populaires de la Suède*, publiés avec Afzélius; enfin une active collaboration aux *Scriptores rerum suecicarum medii ævi*, de Fant et Schröder. Nous ne parlons pas des discours que Geijer prononça en diverses occasions, soit dans les Académies dont il était membre, soit à la diète du royaume, où il représentait l'université d'Upsal. Une vie si laborieuse, une activité si dévorante devaient finir par altérer profondément sa santé. En vain, pour la rétablir, fit-il plusieurs voyages aux eaux d'Allemagne. Désireux de terminer son *Histoire de la Suède*, il donna sa démission de professeur en 1846, et s'établit à Stockholm avec sa famille; mais bientôt il fut contraint de s'aliter, et mourut. Quelques semaines avant sa mort, il fit paraître un écrit intitulé : *Un mot sur la question religieuse du temps*. Cet écrit remarquable fut son dernier adieu à ses contemporains; on l'a appelé son chant du cygne.

GEILENKIRCHEN, ville de la Prusse rhénane, gouvernement et à 21 kilom. N. d'Aix-la-Chapelle; ch.-l. de cercle; 1,950 hab. Elle est située sur les deux rives de la Worin, qui y est traversée par un beau pont. Manufactures de lainages, de toiles, de tabac, de chicorée et de cuir; fabriques de savon.

GEILER, GEYLER ou **GAILER DE KAISERBERG** (Jean), fameux prédicateur, né à Kaiserberg (Alsace) en 1445, mort à Strasbourg en 1510. Il étudia la philosophie et les belles-lettres à Fribourg en Brisgau, puis la théologie à Bâle. En 1478, il fut appelé à Strasbourg comme prédicateur. Sa réputation fut immense; il s'élevait avec indignation contre l'incurie et les vices des moines dans un langage pittoresque et imagé qui, à cette époque, arrachait des larmes d'admiration, et qui, aujourd'hui, paraîtrait baroque et dépourvu de goût. On dut à ses prédications l'abolition de certaines cérémonies catholiques contraires à la dignité du culte divin. La chapelle de Saint-Laurent, où il prêchait, étant devenue trop petite, on construisit, en 1486, la magnifique chaire qu'on voit encore aujourd'hui dans la cathédrale de Strasbourg. Geiler entreprit une édition des œuvres de Jean Gerson, et fit un voyage en France pour recueillir tous les écrits de cet homme illustre. On l'ensevelit au pied de la chaire où il avait eu tant de succès, et on grava sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Quem merito defles, urbs Argentina, Joannes
Geiler, monte quidem Cæsaris egenitus,
Sede sub hac recubat quam rexit præco tonantis
Per sex lustra docens verba salutifera.

On a de lui : *J. Gersonis, cancellarii Parisiensis, opera* (Strasbourg, 1488, 3 vol. in-fol.); *Navicula, sive speculum fatuorum præstantissimi sacrarum literarum doctoris Joannis Geyler, etc.* (Strasbourg, Other, 1510); *Oratio in synodo Argentinensi habita* (Strasbourg, 1484); *Sermones de jubilæo* (Strasbourg, 1500). Les ouvrages de Geiler ont été recueillis à Strasbourg sous le titre de *Opera omnia* (Strasbourg, 1510-1518).

GEILHOVEN, théologien hollandais. V. ARNOLD DE ROTTERDAM.

GEILNAU, village de Prusse, dans l'ex-duché de Nassau, bailliage et à 20 kilom. de Dietz, dans la vallée de la Lahn; 250 hab. Source minérale ferrugineuse, dont l'eau ne se boit pas sur les lieux, mais s'expédie au loin (environ 40,000 cruchons par an). Dans les environs, ruines du château de Balduinstein, bâti en 1319 par l'archevêque Baudouin de Trèves.

GEINDRE v. n. ou intr. (jain-dre — du lat. *gemere*, mot qui, ainsi que le remarque M. Littré, ayant l'accent sur *ge*, a donné régulièrement *geindre* ou *gembre*. Curtius rattache le latin *gemere* au grec *gemô*, être plein, de la racine sanscrite *yam*, tenir, serrer, contenir, à cause du sentiment de gonflement qui accompagne le gémissement et le sanglot. Se conjugue comme *feindre*). Gémir, se plaindre d'une voix languissante et inarticulée : *C'est un beau, gros, court, jeune vieillard, gris pommelé, rusé, rasé, blasé, qui guette, furette et* GEINT *tout à la fois.* (Beaumarch.)

Croyez-vous, cependant, mon cher, que la nature
Laisse ainsi par oubli vivre sa créature;
Qu'elle nous ait donné trente ans pour exister,
Et le reste pour *geindre ?...*

A. DE MUSSET.

GEINDRE s. m. (jain-dre — rad. *geindre* v.). Premier ouvrier boulanger, celui qui pétrit le pain, ainsi dit à cause de l'espèce de gémissement dont il accompagne ordinairement son travail.

GÉINE s. f. (jé-i-ne — du gr. *gê*, terre). Chim. Syn. de HUMINE.

GÉINIQUE adj. (jé-i-ni-ke — rad. *géine*). Chim. Se dit d'un acide extrait de l'humate d'ammoniaque.

GEINITZ (Jean-Bruno), géologue allemand, né à Altenbourg le 16 octobre 1814. Après avoir étudié la pharmacie dans sa ville natale, il alla continuer ses études à l'université de Berlin; se fit recevoir docteur en philosophie à celle d'Iéna, en 1837; fut, en 1838, nommé professeur de chimie et de physique à l'institut polytechnique de Dresde, et appelé, en 1850, à occuper la chaire de géologie et de minéralogie; il était déjà professeur d'histoire naturelle à l'institut de Blochman et inspecteur du cabinet royal de minéralogie, dont il est devenu directeur en 1857. M. Geinitz a publié un grand nombre d'ouvrages scientifiques, dont la plupart ont trait à la géologie de l'Allemagne et principalement à celle du royaume de Saxe. Nous citerons, entre autres : *Caractère des stratifications et pétrifications des montagnes crétacées de la Saxe et de la Bohême* (Dresde, 1839-1842); *Des lignites de la Saxe* (1840); *Description géologique de la Saxe* (1843); les *Pétrifications de Kieslingswalda* (1843); *Eléments de la science des pétrifications* (1846); *De la découverte des restes du basilosaure* (1847); les *Pétrifications du Zechstein allemand* (1848); le *Grès granuliforme* ou le *Terrain crétacé en Allemagne* (1849-1850); le *Terrain crétacé en Saxe* (1850); les *Pétrifications du Grauwacke* (1852); *Flore du bassin houiller d'Ebersdorf et de Flocha, comparée avec celle du terrain houiller de Zwickau* (1854); *Pétrifications du terrain houiller en Saxe* (1855); *Eloge de Léopold de Buch* (Dresde, 1853); les *Houilles du royaume de Saxe* (1856); les *Houilles de l'Allemagne et des autres Etats de l'Europe* (1865), etc. Depuis 1863, M. Geinitz édite, avec Leonhard, le *Nouvel annuaire de minéralogie, de géologie et de paléontologie*.

GEINOZ (François), helléniste et érudit suisse, né à Bulle (Fribourg) en 1696, mort à Paris en 1752. Il se rendit en France en qualité d'aumônier du régiment des gardes suisses, se fixa à Paris, se fit connaître par sa vaste érudition, fut reçu, en 1735, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de l'abbé Vertot, et devint censeur royal. Geinoz fut un des principaux rédacteurs du *Journal des savants*. Il a publié, en outre, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, plusieurs savants écrits, notamment des *Recherches sur l'origine des Pélasges, avec une histoire de leurs migrations*.

GÉIQUE adj. (jé-i-ke — du gr. *gê*, terre). Chim. Syn. de HUMIQUE.

GÉIRA s. f. (jé-i-ra). Métrol. Mesure agraire usitée en Portugal, et valant 57 ares 816.

GEIRADA, sorcière célèbre dans les traditions scandinaves pour l'art avec lequel elle savait fasciner les yeux des mortels et produire les plus étranges transformations.

GEIRAN ou **JAIRAN** s. m. (jè-ran). Mamm. Espèce d'antilope qui habite l'Asie et qu'on appelle aussi AHU.

GEISA ou **GEISS**, ville du grand-duché de Saxe-Weimar, cercle et à 41 kilom. d'Eisenach, à 31 kilom. N.-O. de Meiningen, ch.-l. de bailliage, sur l'Ulster; 2,000 hab. Près de la ville se dresse la montagne basaltique de Rockenberg, que couronnent les ruines d'un vieux château.

GEISA, nom d'un duc et d'un roi de Hongrie. V. GEYSA.

GEISENHEIM, ville de Prusse (Hesse), sur le Rhin, à 11 kilom. S.-O. de Wiesbaden; 2,350 hab. Eglise du XVe siècle, surmontée de tours gothiques à jour et renfermant le tombeau de Jean-Philippe de Schœnborn, électeur de Mayence. Bel hôtel de ville moderne. Jolies maisons de campagne. Le vin de Geisenheim est estimé.

GEISÉNIE s. f. (jè-zé-nî — de *Geisen*, n. pr.). Bot. Syn. de TROLLE.

GEISER s. m. V. GEYSER.

GEISH, montagne de l'Abyssinie, royaume d'Amhara, prov. de Godjan, près des sources du Nil Bleu; 2,955 mètres d'altitude. Une chaîne latérale la réunit au mont Lichema.

GEISLER (Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Reussendorf (Silésie) en 1636, mort en 1679. Il professa le droit à Leipzig, où il fonda, en 1664, l'établissement connu sous le nom de *Collegium anthologicum*. Geisler a publié un assez grand nombre de dissertations latines. Le plus intéressant de ses écrits, *De nominum mutatione ad legem unicam*, etc. (1669), a trait à des auteurs anonymes et pseudonymes.

GEISLER (Jean-Godefroi), érudit et humaniste allemand, né à Langenau (Lusace) en 1726, mort en 1800. Après avoir étudié la théologie et la philologie à Leipzig, il se livra à l'enseignement et devint successivement professeur et corecteur à Goerlitz, recteur à Gotha (1768), à Pforta (1779), et enfin bibliothécaire à Gotha. Nous citerons parmi ses écrits : *Commentatio de Photii scientia medica* (1750); *De inutili doctrinarum in docendis divortio* (1773); *Observations au sujet d'une éducation d'une utilite générale* (1773), etc.

GEISLINGEN, ville du Wurtemberg, cercle du Danube, à 28 kilom. d'Ulm, dans une vallée étroite et fertile; 2,300 hab. Ruines du château de Helfenstein. Carrières de tuf; tabletterie d'ivoire, de bois et d'os.

GEISMAR, village de Prusse, prov. de Hesse, près de l'Eder, à 2 kilom. O.-N.-O. de Fritzlar; 800 hab. Eaux minérales. Le fameux chêne Ahor, que saint Boniface abattit pour prouver aux Germains la vanité de leur culte, s'élevait aux environs de Geismar.

GEISMAR (Frédéric-Gaspard, baron DE), général russe, né en 1783 à Severinghausen, dans le diocèse de Munster, mort en 1848. Il fit, comme cadet dans l'armée autrichienne, la campagne de 1799 en Italie, fut pris par les Français en 1800, et, rendu à la liberté par Masséna, à la condition de ne plus servir contre la France, passa en 1804 au service de l'Angleterre. Il était déjà en route pour Ceylan, lorsqu'à Corfou il se laissa persuader d'entrer dans l'armée russe. Il prit part, en qualité d'enseigne, à la campagne de 1805 contre Naples, et lorsque les Russes durent abandonner l'Italie et Corfou, à la suite de la bataille d'Austerlitz, il suivit son régiment dans la Podolie, puis, en 1806, dans la Moldavie et la Valachie, au début de la guerre contre les Turcs. Il se distingua à l'attaque de Schoumla et au siége de Routchouk et de Giurgewo, où il dirigea l'attaque qui eut pour résultat la destruction du pont qui sépare ces deux forteresses; mais, peu satisfait de la manière dont ses services étaient récompensés, il prit sa retraite en 1811, pour s'occuper d'agriculture dans les environs de Bukharest. Cependant, lors de la reprise des hostilités contre la France, il se hâta de se rendre à Saint-Pétersbourg et fut nommé aide de camp du général Bachmetief; mais, blessé à la bataille d'Ostrowno, il dut, en 1813, rester en arrière avec la première armée. Chargé par Miloradovitch à Kalisch de faire, avec un corps de 300 cavaliers, une incursion en Saxe, il réussit, le 14 mars 1813, à franchir l'Elbe au-dessus de Messen et à se maintenir sur la route de Nossen, en face d'un ennemi dix fois supérieur en nombre. Il rendit encore de grands services avec sa cavalerie à la bataille de Leipzig, fut envoyé, le 19 octobre, avec deux régiments de cosaques, à Weimar pour y protéger le grand-duc contre les Français en retraite, et ce fut à son arrivée que la ville de Weimar dut son salut, lorsque le 22 octobre elle fut menacée d'une attaque par le général Lefebvre-Desnouettes. Il fit l'année suivante la campagne de France, avec le grade de colonel, fut promu major général en 1817, aida, en janvier 1826, à comprimer le soulèvement de Pestel et de Mouravief, et, pendant la guerre de Turquie, en 1828, commanda, lors du passage du Pruth, l'avant-garde du 6e corps d'armée. Ensuite dans la petite Valachie, il surprit, le 29 septembre, le pacha de Widdin, qui l'avait attaqué la veille, et le battit complétement. En 1829, il fit aussi plusieurs incursions heureuses sur le territoire turc, s'empara de la forteresse de Rachowa et, par ses mouvements rapides et ses attaques hardies, empêcha la diversion que le pacha de Scutari voulait opérer sur les derrières des Russes, après la conclusion de la paix d'Andrinople. L'insurrection polonaise le rappela de nouveau au service actif. Il reçut le commandement d'un corps de cavalerie volante. Mais après avoir dû céder, le 19 février 1831, à Stoczek devant Dwernicki, ce corps fut complétement détruit lors de l'attaque exécutée sur le camp russe par Skrzynecki dans la nuit du 31 mars. Geismar passa alors devant un conseil de guerre; mais il fut acquitté, et reçut de nouveau le commandement d'un corps de troupes, avec lequel il assista à l'assaut de Varsovie, où il fut grièvement blessé. Dans la suite, il fut nommé commandant du 6e corps d'armée et fut promu, en 1841, au grade de général de cavalerie.

GEISPOLSHEIM, bourg de France (Bas-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. à et 13 kilom. S.-O. de Strasbourg, sur le chemin de fer de Strasbourg à Bâle; — pop. aggl., 2,240 hab.; — pop. tot., 2,288 hab.

GEISS, ville du grand-duché de Saxe-Weimar. V. GEISA.

GEISSE s. f. (jè-se). Bot. Autre orthographe du mot GESSE.

GEISSLBRECHT, bourgeois de Spalt, dans l'évêché d'Eystætt (vieux allemand pour Eichstædt), qui doit toute sa célébrité à sa femme et à une brochure intitulée : *Histoire terrible et véritable arrivée à Apollonia, femme de Jean Geisslbrecht, et racontée par Sixt Agricola* (Ingolstadt, 1587). Un célèbre romancier allemand de nos jours, M. Fraytag, dans une piquante étude sur le *Diable en Allemagne au* XVIe *siècle*, a traduit et abrégé ce bizarre document. Les deux époux, après un an de ménage, se brouillèrent, se querellèrent. Le diable vint un jour offrir à la pauvre femme battue par son mari mille merveilles si elle lui donnait son âme, ce qu'elle fit. De retour chez elle, elle veut se pendre, puis se noyer, puis s'étrangler. Le doyen Wolfgang Agricola vient l'exorciser. Ici commence le détail de l'exorcisme, qui ne se peut analyser, car tout le piquant et tout le dramatique consistent dans les mille ridicules manœuvres par lesquelles le prêtre chasse peu à peu le Malin. La femme profère des blasphèmes qu'on attribue au diable; le doyen, usant de ruse pour vaincre le démon, le force à subir le contact de l'eau bénite. Trépignements, hurlements, chaînes brisées, meubles volant en éclats, injures et ordures, obstination du prêtre, morceaux de reliques, débris de la vraie croix appliqués sur la tête de la possédée : tout cela est décrit avec une naïveté de verve et de foi étonnante. Survient un luthérien, jeune candidat théologien, qui se permet de rire des exorcismes du prêtre et d'en attester l'impuissance. La foule indignée lui eût fait un mauvais parti : il s'échappe et ne reparaît plus dans la ville. Le doyen prend des témoins, ce sont les narrateurs de ce récit, et les conduit de nouveau les jours suivants chez la démoniaque; on lui coupe les cheveux, on lui ingurgite de force de l'eau bénite; enfin elle revient à la raison, sous l'action d'une dernière cérémonie. Un gamin regarde par la fenêtre et, se moquant, tire la langue et grince des dents : le doyen veut de sang-froid lui arracher la langue et lui casser les dents. L'enfant s'enfuit avec la connivence de quelques incrédules. Bref, c'est toute une scène de mœurs bavaroises du temps de la plus robuste et de la plus épaisse superstition, le tout revêtu d'attestations nombreuses et authentiques. C'est un document à faire envie à M. Michelet et qui mérite sa place dans la collection des annales de la sorcellerie... et de la sottise humaine !

GEISSOMÉRIE s. f. (jé-so-mé-rî — du gr. *geisson*, créneau; *meria*, tige). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, tribu des barlériées, dont l'espèce type croît au Brésil.

GEISSORHIZE s. f. (jé-so-ri-ze — du gr. *geisson*, créneau; *rhiza*, racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Abyssinie et au Cap de Bonne-Espérance.

GEITJE s. m. (jé-tje). Erpét. Saurien du Cap de Bonne-Espérance, le même que le gecko.

GEL s. m. (jèl — lat. *gelu*, sanscr. *jala*, même sens). Gelée, congélation des eaux : *Le* GEL *et le dégel. L'incertitude sur la densité de la glace se révèle par les indications très-variées que l'on rencontre dans les ouvrages, sur l'expansion subie par l'eau au moment du* GEL. (Dufour.)

GÉLA, ville grecque fondée sur la côte méridionale de la Sicile, à l'embouchure du fleuve du même nom, par une colonie de Rhodiens et de Crétois, 690 ans avant notre ère, peu de temps après la fondation de Syracuse. Il en existe à peine quelques ruines aujourd'hui, et les archéologues ne sont pas même d'accord pour retrouver son emplacement, soit à Alicata, à l'embouchure du Fiume-Salso, soit à Terranova, à l'embouchure d'un fleuve qui porte ce nom; des débris antiques se rencontrent dans ces deux localités. Les probabilités sont en faveur de Terranova.

Géla, d'où sortit le fameux Gélon, tyran de Syracuse, fut une des grandes villes de la Sicile. Virgile l'appelle l'immense Géla, et il la fait remarquer en passant à son héros, lorsque celui-ci rase le cap méridional de la vieille Trinacrie :

Hinc altas cautes projectaque saxa Pachyni
Radimus; et, fatis nunquam concessa moveri,
Adparet Camarina procul, campique Geloi.
Immanisque Gela, *fluvii cognomine dicta.*

« Nous rasons ensuite les pics élevés et les rochers du Pachynus, qui s'avancent jusque dans la mer. De loin nous apparaissent et Camarine, à qui les destins ont défendu de changer de place, et les campagnes arrosées par le Géla et l'immense Géla elle-même, ainsi nommée du nom du fleuve. »

Thucydide est le premier historien qui ait fait mention de Géla. « Antiphême de Rhodes et Entimos de Crète, dit-il, amenèrent une colonie et fondèrent en commun Géla, quarante-cinq ans après la fondation de Syracuse. Les institutions furent celles des Doriens. » Ces institutions étaient moitié aristocratiques, moitié démocratiques. Géla, peu de temps après, fonda à son tour Agrigente, qui eut la même forme de gouvernement. Prise et ravagée par les Carthaginois (405 av. J.-C.), elle eut, en outre, à souffrir des guerres qui éclatèrent entre les villes et les colonies grecques. La Sicile était divisée en autant de factions que de villes, et Diodore nous montre tantôt les grandes cités s'efforçant de soumettre à leur domination les petites localités ou les ports de moindre importance, tantôt les colonies se révoltant contre la cité mère. Ainsi Géla fut soumise à Syracuse pendant le règne de Gélon, et Agrigente, sa colonie, se révolta contre elle. Le siége qu'elle soutint contre Amilcar fut héroïque; les femmes mêmes en partagèrent les dangers et les travaux, et, après la victoire des Carthaginois, la population tout entière fut ou massacrée, ou vendue, ou dispersée, avec une cruauté toute punique.

Le territoire de Géla était et est encore très-fertile, comme toute la côte méridionale de la Sicile. Les céréales sont abondantes, les fruits sont très-savoureux, surtout les figues. Les becfigues sont si nombreux et si gras que, dans les campagnes d'Alicata et de Terranova, on les fait fondre pour obtenir une sorte d'huile qui se conserve très-bien pendant un an dans des vases en terre, et qui est d'une finesse et d'un goût exquis.

On possède d'intéressantes médailles de la vieille cité sicilienne; les numismates en ont classé une cinquantaine tant en argent qu'en bronze; elles ont toutes l'inscription ΓΕΛΑΣ ou ΓΕΛΩΙΩΝ très-bien conservée. Sur la face est frappée l'image du Minotaure, bœuf monstrueux à tête d'homme; quelques-unes offrent seulement des gerbes d'épis, symbole de la fertilité du pays. Au revers, on voit le plus souvent un char à deux ou quatre chevaux, que dirige un triomphateur ou un athlète, peut-être Hiéron, célèbre par ses victoires aux jeux Olympiques; Gélon aussi et plusieurs membres de sa famille remportèrent le prix à la course des chars, et ce sont sans doute tous ces triomphes que les médailles ont perpétués. Sur le revers d'une belle médaille d'argent, que possède le British Muséum, le char est vide et une Victoire plane au-dessus.

GELABLE adj. (je-la-ble — rad. *geler*). Susceptible de se congeler; susceptible d'être désorganisé par l'action de la gelée : *Liquide* GELABLE. *Tous les végétaux* GELABLES *ont été gelés.*

GELADAS D'ARGOS, sculpteur qui vivait vers 460 av. J.-C. Il fut le maître de Phidias. Les anciens citent parmi ses ouvrages une statue d'*Hercule*, érigée en l'honneur de ce dieu, après la cessation d'une violente épidémie. On trouve le nom de cet artiste également écrit AGELADAS, AGELAS et ELADAS.

GELAIS (SAINT-), poëte français. V. SAINT-GELAIS.

GÉLASE Ier, pape de 492 à 496. Il était Romain de naissance. A l'époque de son élection, Odoacre et Théodoric se disputaient l'Italie; il sut néanmoins conserver une sorte d'indépendance entre les chefs barbares, fort tolérants, comme on sait, en matière religieuse, quoiqu'ils fussent ariens. Au milieu de l'écroulement de l'empire romain et de la dévastation de l'Italie, Gélase continua imperturbablement de s'occuper de querelles théologiques. Il excommunia Euphémius, patriarche de Constantinople, qui n'avait pas voulu rayer des diptyques le nom de son prédécesseur, excommunié par décret romain, combattit les eutychiens, et assembla à Rome soixante-dix évêques pour se prononcer sur les livres authentiques. Le décret qui fut rendu à cette occasion sert encore de règle aujourd'hui; cependant il n'y a pas un accord parfait entre le nombre de livres canoniques reconnu par cette sorte de concile et celui que l'Eglise reconnaît aujourd'hui. L'usage a consacré le titre de *saint* qu'on donne à ce pontife, renommé par sa piété et ses vertus; mais il n'y a pas eu à son égard de canonisation spéciale.

GÉLASE II (Jean de Gaëte), pape, né à Gaëte vers 1050, mort à Cluny en 1119. Il avait été chancelier de l'Eglise romaine pendant quarante ans. Au moment de son élection (1118), il fut attaqué par les Frangipani, partisans de l'empereur, fait prisonnier, puis rendu à la liberté par un soulèvement des Romains, chassé de Rome par Henri V, et forcé de fuir de nouveau après y être rentré secrètement. Il vint mourir en France, où Louis le Gros l'accueillit avec de grands honneurs.

GÉLASE, évêque de Césarée (Palestine), mort vers 394. Il était neveu de saint Cyrille de Jérusalem, qui lui fit donner le siége de Césarée vers 367. Il continua l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe Pamphile, et on lui attribue une *Expostion de la foi*, une *Homélie sur l'Epiphanie*, etc.

GÉLASE DE CYZIQUE, écrivain grec du Ve siècle de notre ère. Il était fils d'un prêtre de Cyzique. On lui doit une histoire du concile tenu à Nicée en 325, qui a été publiée en grec avec une version latine (Paris, 1599, in-4°). D'après Baronius, Gélase est l'auteur d'un traité contre les eutychiens et les nestoriens.

GÉLASIE s. f. (jé-la-zî — nom d'une des trois Grâces). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

GÉLASIEN s. m. (jé-la-zi-ain — lat. *gelasianus*; du gr. *gelaô*, je ris). Antiq. rom. Bouffon qui paraissait sur le théâtre.

GÉLASIENNE adj. (jé-la-ziè-ne). Liturg. Se dit d'une messe qui se trouve dans le sacramentaire de saint Gélase : *La messe* GÉLASIENNE.

GÉLASIME s. m. (jé-la-zi-me — du gr. *gelasimos*, curieux). Crust. Genre de crustacés décapodes, comprenant une dizaine d'espèces : *Les* GÉLASIMES *combattants sont terrestres.* (H. Lucas.) *Les* GÉLASIMES *sont connus sous le nom de crabes appelants.* (H. Lucas.) ‖ Quelques-uns font ce mot féminin.

— **Encycl.** Les *gélasimes* sont des crustacés décapodes, à carapace très-large, bombée et fort rétrécie en arrière; le milieu du bord antérieur est rabattu en avant en forme de chaperon; leurs yeux sont situés chacun à l'extrémité d'un pédicule grêle et cylindrique. Les pattes antérieures, en général très-petites et très-faibles chez les femelles, atteignent chez les mâles d'énormes dimensions. L'une d'elles, tantôt la droite, tantôt la gauche, est beaucoup plus grande que l'autre, et sa longueur atteint jusqu'à deux fois celle du corps; les pattes suivantes vont en diminuant graduellement de longueur. Les *gélasimes*, confondus autrefois avec les ocypodes, s'en distinguent par leurs antennes apparentes. On les connaît sous le nom vulgaire de *crabes appelants*, parce qu'ils ont la singulière habitude de tenir toujours leur grosse pince élevée en avant de leur corps, comme s'ils faisaient le geste usité quand on veut inviter quelqu'un à s'approcher. Ils sont répandus dans les régions chaudes des deux hémisphères, et se tiennent de préférence dans les terrains humides voisins de la mer. Plusieurs *gélasimes* se creusent des terriers cylindriques, obliques et très-profonds, tellement rapprochés qu'ils se touchent. Ils y vivent ordinairement par paire, et on assure que le mâle se sert de sa grosse pince pour boucher l'entrée de sa demeure. Ils vivent de chair, disputent aux vautours les lambeaux des charognes, et mangent les petits animaux qu'apporte la marée montante. Ce genre renferme une dizaine d'espèces; la plus remarquable, celle qu'on peut regarder comme le type du genre, est le *gélasime* combattant, qu'on trouve dans les deux Amériques et surtout dans la Caroline. Bosc les a observés dans ce pays, et nous lui empruntons les détails suivants sur les mœurs de ces crustacés. Les *gélasimes* combattants sont terrestres; ils se voient par milliers sur les bords de la mer et des rivières dans lesquelles remonte la marée. Dès qu'un homme ou un animal paraît au milieu d'eux, ils redressent leur grosse pince, la présentent en avant, semblent le défier au combat et se sauvent en courant de côté, mais conservant toujours la même position. Rarement plusieurs individus entrent dans le même trou, excepté quand ils sentent le danger trop pressant. Ils ont un grand nombre d'ennemis, tels que les loutres, les ours, les oiseaux, les tortues, les caïmans, etc.; mais leur multiplication est si considérable que la dévastation que ces animaux font parmi eux n'est pas sensible. Ces *gélasimes* ne craignent point l'eau, qui les couvre quelquefois; mais ils ne cherchent pas à y entrer, et jamais ils n'y restent longtemps de leur gré, si ce n'est, peut-être, pour faire leurs petits. Bosc a vu les femelles garnies d'œufs dès le mois de mars; mais il n'a jamais trouvé de petits du premier âge; il faut qu'ils restent dans l'eau ou dans la terre pendant l'année de leur naissance. Les mâles se distinguent des femelles parce qu'ils sont plus petits, plus colorés et que leur queue est triangulaire. On a cru aussi qu'ils avaient la grosse patte à gauche; mais Bosc s'est assuré qu'elle variait de position dans les deux sexes. On ne mange pas cette espèce.

Le *gélasime* appelant se trouve aux Antilles et dans l'Amérique du Sud. Pendant les trois ou quatre mois d'hiver, ces individus ne paraissent plus; ils se tiennent au fond de leurs trous, qui presque toujours se bouchent, de telle sorte qu'ils sont obligés de les rouvrir au printemps, lorsque la chaleur du soleil est assez intense pour les déterminer à sortir. Bosc a inutilement cherché à leur voir faire ces trous; ils n'ont jamais voulu travailler en sa présence, et il est assez difficile de les surprendre, car ils sont toujours sur des plages découvertes. Le *gélasime* noir, ou maracoani, est assez commun dans l'Amérique du Sud; cette espèce est comestible.

GÉLASIN, INE adj. (jé-la-zain, i-ne — du gr. *gelaô*, je ris). Qui a rapport au rire. ‖ Inus.

— Anat. anc. *Dents gélasines*, Celles qu'on montre en riant. ‖ *Fossettes gélasines*, Celles qui se creusent dans la joue lorsqu'on rit.

GÉLASME s. m. (jé-la-sme — gr. *gelasma*, rire). Méd. Rire sardonique.

GÉLASSA, île de l'Océanie. V. GASPAR.

GÉLATINAIRE s. f. (jé-la-ti-nè-re — rad. *gélatine*). Bot. Syn. de PYRÉNOTHÈQUE, genre de cryptogames.

GÉLATINE s. f. (jé-la-ti-ne — du lat. *gelare*, geler). Substance qui a l'aspect d'une gelée de fruits, et qu'on retire, par la coction, des os et des tissus fibreux ou membraneux des animaux : *Les chiens nourris de* GÉLATINE *meurent d'inanition dans l'espace d'un mois.* (L. Cruveilhier.) *La* GÉLATINE *est un os qu'on donne à ronger sous forme liquide.* (Raspail.)

— **Encycl.** La *gélatine* ($C^{15}H^{10}Az^2O^5$) est

une substance incolore, inodore quand elle est pure, qui se liquéfie d'abord sous l'influence de la chaleur et ne tarde pas ensuite à se décomposer. Insoluble dans l'eau froide, elle se dissout dans l'eau bouillante, qui prend en gelée par le refroidissement; mais elle en est précipitée par l'alcool. Le chlore et les alcalis lui font perdre la propriété de se prendre en gelée; le tannin la précipite entièrement, et enfin elle s'unit à quelques sels, le phosphate de chaux, par exemple, et le chlorure de mercure.

La *gélatine* se retire des tissus animaux soumis à l'ébullition; ainsi les os et la peau en contiennent, tandis que les cartilages donnent une autre substance, connue sous le nom de chondrine ($C^{32}H^{26}Az^{4}O^{14}$), qu'on distingue facilement de la *gélatine* en ce que celle-ci ne précipite pas les dissolutions de sulfate d'alumine, d'alun et d'acétate de plomb, tandis que la chondrine donne avec elles des précipités abondants.

Répandue dans le commerce, où elle est connue sous le nom de colle forte, la *gélatine* s'extrait tantôt des rognures de cuir, des tendons, des cornes et des sabots des animaux, tantôt des os eux-mêmes, et c'est ce dernier procédé qui fournit les produits les plus purs. Lorsqu'on utilise les débris de membranes et autres, on les fait bouillir rapidement dans une chaudière, et on décante alors qu'une prise d'essai se prend en gelée. La liqueur décantée est maintenue à 100 dégrés dans une seconde chaudière, où on la laisse reposer, et quand les matières en suspension se sont précipitées, on en remplit des moules coniques en bois. Ces moules étant convenablement séchés, avec un couteau mouillé on en detache la colle, qui est ensuite coupée en tranches minces et portée sur un filet séchoir.

La *gélatine* ainsi préparée n'est employée qu'aux différents genres de colles répandues dans le commerce. Lorsqu'on veut la faire servir aux besoins de l'alimentation, on l'extrait des os par deux procédés différents : 1° sans briser les os, on les renferme dans une marmite de Papin, où on les soumet à l'ébullition sous une haute pression, ébullition qui leur enlève une notable partie de leur *gélatine;* 2° les os sont écrasés entre deux cylindres, livrés à l'ébullition, qui leur enlève leur graisse, puis abandonnés pendant vingt-quatre heures environ dans un bain d'acide chlorhydrique étendu, qui dissout la matière calcaire. Lavé à grande eau et débarrassé de toute acidité, le résidu est porté dans une chaudière en fonte, où on le fait bouillir avec précaution dans de l'eau, qui se prend ensuite en gelée.

La *gélatine* est d'une grande utilité dans la fabrication des colles; mais il est maintenant reconnu que la *gélatine* n'a pas les propriétés nutritives qu'on lui avait prêtées, et qu'elle n'agit sur les organes digestifs qu'à la manière des aliments plastiques. Ce que l'on connaît sous le nom de *colle de poisson* est de la *gélatine* pure provenant de la vessie natatoire de l'esturgeon.

GÉLATINEUX, EUSE adj. (jé-la-ti-neu, eu-ze — rad. *gélatine*). Qui a l'aspect, la consistance ou la nature de la gélatine : *Substance* GÉLATINEUSE. ‖ Qui est formé de gélatine, qui contient de la gélatine : *La dissolution* GÉLATINEUSE *préparée avec des os frais n'a ni saveur ni odeur.* (Gault. de Claubry.)

— s. m. Nom donné aux médicaments émollients ou antiphlogistiques, comme la corne de cerf, l'ichthyocolle, la gélatine, le mou de veau et toutes les substances qui renferment ou produisent de la gélatine.

— Ichthyol. Poisson du genre cycloptère, qui habite les mers de l'Inde.

GÉLATINIFORME adj. (jé-la-ti-ni-for-me — de *gélatine* et de *forme*). Qui ressemble à de la gélatine : *Substance* GÉLATINIFORME. *Cancer* GÉLATINIFORME.

— **Encycl.** Pathol. *Cancer gélatiniforme.* V. CANCER.

GELBERDE s. f. (jèl-bèr-de — de l'allem. *gelb*, jaune; *erde*, terre). Minér. Argile ocreuse.

GELBOÉ, montagne de l'ancienne Palestine, dans la tribu d'Issachar, près de Jezraël, célèbre par la défaite et la mort de Saül. Elle porte aujourd'hui le nom de *Djilbo.*

GELBUM s. m. (jèl-bomm). Minér. Espèce de marcassite que l'on trouve en Hongrie. ‖ On dit aussi GELFUM.

— Alchim. Pierre philosophale.

GELDE s. m. (jèl-de). Hist. Nom donné à des paysans qui servaient dans les armées comme valets.

GELDENHAUR ou **GELDENHAUER** (Gérard), littérateur belge et poëte latin, également connu sous le nom de **Gérard de Nimègue**, né dans cette ville vers 1480, mort à Wittemberg en 1542. Il reçut, en 1517, la couronne de poëte lauréat, abandonna l'état monastique, qui ne convenait point à ses goûts, devint lecteur et historien de Charles d'Autriche, puis fut le secrétaire de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht. Geldenhaur correspondit longtemps avec Erasme, mais finit par se brouiller avec lui à l'époque de la Réforme. Erasme attaqua vivement Geldenhaur pour avoir embrassé les opinions de Luther, et Gérard ne fut pas en reste avec lui de procédés outrageants. L'ancien moine se rendit à Worms, où il se maria, puis fut, pendant quelques années, professeur à Marbourg. Nous citerons parmi ses écrits : *Satiræ* (Louvain, 1515); *Germaniæ inferioris historia* (1531); *Historia batavica* (1533), etc.

GELDER (Arnold DE), peintre hollandais, né à Dordrecht en 1645, mort en 1727. Il reçut les leçons de Rembrandt et s'adonna avec un égal succès à la peinture d'histoire, de genre et de portrait. Parmi ses œuvres, dont le dessin est correct et le coloris harmonieux, nous citerons : *Jésus-Christ devant Pilate*, à la galerie de Dresde; la *Toilette de la fiancée juive*, au musée de Munich; *Bethsabée engageant David à déposer le sceptre*, une *Synagogue juive*, à la Haye; le portrait de *Pierre Ier*, au musée d'Amsterdam, etc.

GELDER (Jacques DE), mathématicien hollandais, né vers 1770. Il acquit beaucoup de réputation par des cours particuliers qu'il fit à Amsterdam, fut nommé professeur de mathématiques des pages par Louis-Napoléon Bonaparte et fut appelé ensuite, par le roi Guillaume, à occuper une chaire au collége militaire de Delft. Ses principaux ouvrages sont : *Traité sur le véritable sens des quantités positives et négatives appliquées à divers problèmes de géométrie* (in-8°); *Géographie du royaume de Hollande* (in-8°); *Traité sur plusieurs théories de la géométrie spéculative et pratique* (in-4°), etc.

GELDERN ou **GUELDRE**, ville de la Prusse, prov. du Rhin, régence et à 79 kilom. N.-O. de Dusseldorf, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Niers et la Fossa; 3,800 hab. Fabrication importante de draps, bonneterie, lainages et toiles; chapelleries, tanneries, brasseries. Fondée en 1097, elle fut la résidence des souverains de la Gueldre jusqu'en 1343. Ses fortifications, élevées par Philippe II, furent détruites en 1764 par Frédéric II.

GELDIÈRE s. f. (jèl-diè-re). Lance dont les geldes étaient armés.

GELDRIA, nom latin de GELDERN ou GUELDRE.

GELÉ, ÉE (je-lé) part. passé du v. Geler. Solidifié, durci par l'action du froid : *De l'eau* GELÉE *dans un pot. Une rivière* GELÉE. *De l'huile* GELÉE. *Du poisson* GELÉ. *Du linge* GELÉ. *Le givre est un brouillard* GELÉ. (Fr. Pillon.)

— Détruit, désorganisé par le froid : *Des vignes* GELÉES. *Des plantes* GELÉES. *Avoir les pieds* GELÉS.

— Par exagér. Très-froid : *Alimentez donc le feu, j'ai les doigts* GELÉS. *On est* GELÉ *dans cette salle. L'air qu'on respire est* GELÉ.

— Fig. Insensible :

> Malgré ses feux, ses transports, ses alarmes,
> Le public reste immobile, *gelé.*
>
> DELILLE.

GÉLÉCHIE s. f. (jé-lé-chî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des teignes.

— **Encycl.** Les *géléchies* sont caractérisées par une tête courte, des antennes longues, des palpes ayant leurs deux premiers articles velus, le corselet carré, les ailes postérieures munies d'une frange très-large. Les chenilles, du moins celles que l'on connaît, sont de couleurs claires, avec un écusson corné et des points verruqueux, surmontés chacun d'un poil; elles vivent entre les feuilles, qu'elles roulent ou lient entre elles par des fils, et s'y tranforment en chrysalides lisses, cylindroconiques. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces. La *géléchie* du peuplier a un peu moins de 0m,02 d'envergure; la couleur de ses ailes est très-variable. Cette espèce, dont la chenille vit sur les peupliers, est très-commune aux environs de Paris.

GELÉE s. f. (je-lé — du lat. *gelu*, même sens). Météorol. Température assez basse, froid assez intense pour changer l'eau en glace : *Il n'y a presque pas eu de* GELÉES *cet hiver. Tous ceux qui connaissent les bois savent que la* GELÉE *du printemps est le fléau des taillis.* (Buff.) *Gelée blanche*, Congelation de la rosée, qui arrive d'ordinaire lorsque la température n'est pas assez basse pour congeler des masses d'eau : *La* GELÉE BLANCHE *est la première morsure de l'hiver.* (F. Pillon.)

— Suc de viande qui, en se refroidissant, s'est epaissi et a pris une certaine consistance molle et élastique; *De la* GELÉE *de veau. De la* GELÉE *de poulet. De la* GELÉE *au rhum.* ‖ Suc végétal qu'on a fait cuire avec du sucre et qui a l'apparence de la gelée de viande : GELÉE *de pommes.* GELÉE *de groseilles.* GELÉE *de coings.*

— Anc. chim. *Gelées minérales*, Précipités gélatineux.

— Alchim. *Gelée de loup*, Teinture d'antimoine.

— Acal. *Gelée de mer*, Nom vulgaire des méduses et des rhizostomes, animaux de consistance gélatineuse.

— **Antonyme.** Dégel.

— **Encycl.** Physiq. La *gelée* consiste dans l'abaissement de la température au-dessous du zéro des thermomètres centigrade et Réaumur, du 32e degré du thermomètre de Fahrenheit et du 150e degré de celui de Delisle. La *gelée* est toujours un danger pour la végétation; mais ses effets sont plus ou moins désastreux suivant l'époque, suivant son intensité, sa durée et les différentes circonstances qui la précèdent ou la suivent. La moins intense de toutes les *gelées*, et néanmoins une des plus nuisibles, est la *gelée blanche*, ainsi appelée de la couleur qu'elle communique aux plantes. Elle se produit au printemps ou en automne, durant les nuits étoilées et sereines. Le rayonnement vers les espaces célestes refroidit à tel point le sol et les plantes, que l'humidité contenue dans les couches inférieures de l'atmosphère se condense et vient se déposer soit sur le sol, soit sur les végétaux. Si le rayonnement a été peu considérable, cette humidité forme la rosée bienfaisante qui corrige heureusement la sécheresse de l'été; si, au contraire, le rayonnement prend des proportions plus vastes, ou encore si la chaleur fournie par le soleil pendant le jour a été moins forte, l'humidité se condense, sous forme non plus de rosée, mais de petits cristaux qui bientôt couvrent la terre : c'est la *gelée* blanche au printemps et en automne, le *givre* en hiver. Les *gelées* blanches sont un des plus terribles fléaux qui puissent atteindre nos récoltes. Celles d'automne détruisent en un moment les plus belles espérances du cultivateur. Dans nos départements de l'Ouest et du Centre, où l'on cultive le sarrasin sur une très-large échelle, des champs entiers, qui, la veille encore, ne présentaient qu'une immense nappe fleurie éblouissant le regard par son éclatante blancheur, n'offrent plus le lendemain qu'une végétation morte, prompte à la décomposition et bonne seulement à servir d'engrais. Au printemps, les désastreux effets de la *gelée* blanche ont été longtemps mis sur le compte de la *lune rousse*, laquelle assurément n'en pouvait mais. Les *gelées* blanches de printemps sont surtout fatales aux fruits. La vigne y est tout particulièrement exposée. On doit redouter surtout celles de la fin d'avril et du commencement de mai. Dans le midi de la France, une année sur trois en moyenne est signalée par des *gelées* tardives. Elles peuvent se produire depuis la fin de mars jusque vers le milieu de mai. Les *gelées* printannières ne sont pas toujours des *gelées* blanches : on observe aussi, quoique plus rarement, des *gelées* à glace, dites *gelées noires*, parce qu'elles noircissent infailliblement les jeunes pousses des plantes, qui, séduites par les avances perfides d'un tiéde renouveau, se sont trop hâtées d'entrer en végétation. Les *gelées* tardives, quelle que soit d'ailleurs leur intensité, sont d'autant plus redoutables qu'elles attaquent des végétaux plus chargés d'humidité. Aussi a-t-on remarqué que les arbres fruitiers placés le long des prairies et des récoltes en herbe avaient plus spécialement à en souffrir. Lès plantes originaires des pays chauds, lors même que leur introduction daterait de plusieurs siècles, peuvent être détruites par une simple *gelée* blanche. Au printemps, la pomme de terre, qui nous vient des Cordillères; le maïs, qui nous vient de l'Amérique méridionale; le sorgho et le haricot, qui nous viennent de l'Inde; le melon, qui nous vient de l'Asie, ne résistent pas à cette *gelée*. Les plantes originaires du midi de l'Europe résistent quelquefois; enfin, celles qui sont indigènes n'ont généralement pas à souffrir de ses atteintes. Les *gelées* tardives se produisent le plus souvent lorsque, après une série de jours chauds, le vent tourne brusquement au nord-est ou à l'est et qu'il est accompagné de pluie. Dans le Midi, le peuple regarde certains jours comme plus particulièrement affectés aux *gelées* blanches. Ces jours, que l'on désigne, on ne sait pourquoi, sous le nom de *cavaliers*, sont la Saint-Georges (23 avril), la Saint-Marc (25 avril), la Sainte-Croix (4 mai) et la Saint-Jean-Porte-Latine (5 mai). L'humidité aggrave les ravages des *gelées* tardives. La lenteur du dégel, au contraire, les atténue. Les nuages, en diminuant l'émission du calorique vers les espaces célestes, rendent les *gelées* moins redoutables. Aussi nombre de cultivateurs ont-ils, quand le temps est serein, l'excellente habitude de former des nuages artificiels en faisant brûler dans leurs champs de la paille mouillée ou toute autre matière susceptible de produire beaucoup de fumée. Tout le monde connaît les moyens ingénieux par lesquels M. Guyot, en garantissant la vigne d'une manière permanente, non-seulement la soustrait aux effets des *gelées* printannières, mais encore prévient la coulure. Pour cela, les vignes doivent être échalassées, palissées et garnies sur chaque ligne de paillassons ou nattes qu'on dispose de manière à protéger les ceps aux époques critiques. Le seul reproche qu'on puisse faire à ce système est son prix de revient; mais cet inconvénient est, on en conviendra, d'une importance capitale. L'auteur du système lui-même ne pense pas qu'on puisse l'appliquer dans les vignes produisant moins de 50 hectolitres d'une valeur moyenne de 30 francs. Tous les autres préservatifs préconisés contre les *gelées* du printemps pêchent par le même côté. Aussi pensons-nous, du moins quant à présent, qu'il vaut mieux subir le mal que d'y échapper par un remède plus ruineux encore. Les seuls procédés vraiment pratiques sont ceux qui s'appliquent à toute culture, tels que choix judicieux des espèces les plus propres à réussir dans un terrain donné, avec les circonstances climatologiques qui le distinguent, écoulement des eaux facilité par le drainage, etc. Les *gelées* d'hiver, beaucoup plus intenses, sont aussi nuisibles; elles désorganisent les rameaux qui ne sont pas suffisamment aoûtés et s'attaquent même aux racines. On a remarqué que, dans nos climats, la *gelée* ne pénètre presque jamais dans le sol à plus de 0m,40. Le plus souvent même elle ne dépasse pas 0m,25 à 0m,30. La neige est considérée avec raison comme un excellent préservatif contre les effets de la *gelée*. Il est rare qu'avec elle les couches superficielles du sol acquièrent une température de beaucoup inférieure à zéro. L'humidité, au contraire, décuple les funestes effets de ces *gelées* sur la végétation. La longue durée des *gelées* est aussi une circonstance notablement aggravante. Des arbres, après avoir résisté pendant trois à quatre jours à un froid de 20 et 24 degrés au-dessous de zéro, seront entamés par un froid de 14 ou 15 degrés qui durera de dix à quinze jours. Comme la foudre, le froid a ses caprices. Il détruit la carotte en terre, tandis qu'il épargne le panais et le topinambour; il désorganise promptement le navet qui a atteint tout son développement, tandis qu'il respecte ce même légume s'il n'est qu'à moitié développé. Les *gelées* d'hiver ont quelquefois atteint une intensité assez grande pour faire éclater les gros arbres des forêts; néanmoins, ces *gelées* exceptionnelles sont fort rares en Europe. Les dégâts occasionnés par la *gelée* sont encore aggravés lorsque, à la suite d'une nuit froide, survient une journée chaude. On voit alors se produire sur les arbres même les plus vigoureux ces accidents connus sous les noms de *gelivures*, *faux aubier*, etc. Un dégel trop rapide est quelquefois plus nuisible aux végétaux que la *gelée* elle-même. Malheureusement, dans la grande culture, les moyens d'éviter les accidents de cette nature manquent à peu près absolument. Dans la petite culture, on peut éparpiller sur les plantes glacées de la paille, du foin, des feuilles mortes, des paillassons, des toiles. Les jardiniers peuvent arroser leurs arbres gelés avec de l'eau très-froide et les abriter ensuite comme à l'ordinaire. Lorsqu'il s'agit de transporter des arbres gelés à de grandes distances, on frotte leurs racines avec de la neige ou on les trempe dans de l'eau très-froide au moment de l'arrivée; on les met ensuite dans un lieu frais et sombre ou bien on les enterre tout entiers pendant quelques jours avant de travailler à la transplantation. Les fruits, les racines et les tubercules gelés doivent être plongés dans l'eau froide au moment du dégel. Si l'on veut prévenir le mal, au lieu d'avoir à le guérir, on doit employer des abris appropriés à chaque genre de végétaux. Ce moyen est surtout indispensable, au printemps, pour les plantes qui entrent de bonne heure en végétation. On propose aussi, dans cette circonstance, d'arroser la fleur elle-même avec de l'eau froide immédiatement avant le coucher du soleil. Cette pratique est depuis longtemps usitée en Hollande pour les arbres à fruit. L'eau est amenée dans des tonneaux, puis versée dans des baquets où l'on plonge de grands balais d'aulne ou de bouleau qu'on secoue sur les arbres. Cette espece de pluie artificielle peut être produite d'une manière plus expéditive et plus commode avec les diverses pompes d'arrosage dont l'usage est aujourd'hui général.

— Pharm. et Art culin. On donne le nom de *gelées* à des préparations formées principalement de sucre et d'une matière gélatineuse ou gommeuse, qui leur donne une consistance spéciale, à la fois solide, molle et tremblante. Ces préparations, étant culinaires presque autant que médicamenteuses, doivent, si faire se peut, avoir une apparence, un goût et une odeur agréables. On les distingue en *gelées végétales* et en *gelées animales*, suivant la nature des substances qui en forment la base.

Les *gelées végétales* ont pour base l'amidon ou la pectine; dans ce dernier cas, on les prépare directement avec les fruits qui renferment cette substance. Pour faire une *gelée* avec l'amidon d'une plante quelconque, avec du sagou ou du salep, par exemple, on délaye un certain poids de matière amylacée dans de l'eau sucrée, puis on fait cuire jusqu'à ce que la masse soit venue en un état tel qu'elle se prenne en *gelée* par le refroidissement; alors on l'aromatise à volonté et on la coule dans des vases où on la laisse refroidir. Pour les *gelées* faites avec les fruits qui renferment de la pectine (v. PECTINE), on extrait les sucs par expression à froid ou par la chaleur, on y ajoute du sucre et l'on fait cuire en consistance telle que le liquide se prenne en *gelée* par le refroidissement : cette prise en masse est due à la pectine tenue en dissolution dans le suc des fruits, et à celle qui se produit par l'action de l'acide libre du suc sur la *pectoze*, tandis que, dans les *gelées* à l'amidon, elle doit être attribuée au gonflement énorme des grains d'amidon qui emprisonnent chacun une masse d'eau très-grande et la solidifient jusqu'à un certain point (v. AMIDON). Quand les fruits ne contiennent pas de pectine soluble dans leurs sucs, comme c'est le cas pour les pommes et les coings, on les coupe en tranches minces, en ayant soin d'enlever les semences et les loges; puis on les fait bouillir avec de l'eau jusqu'à ce qu'ils aient été parfaitement pénétrés par ce liquide. On ajoute alors du sucre et on fait évaporer jusqu'au point convenable. Dans tous les cas, on doit éviter de laisser séjourner trop longtemps ces préparations sur le feu, le principe gélatineux perdant la propriété de se prendre en masse lorsqu'il reste soumis à une action prolongee

de la chaleur. On se sert souvent des *gelées* de fruits pour administrer certains médicaments dont on veut masquer la saveur désagréable : pour cela, on incorpore la substance médicamenteuse dans la *gelée* par trituration, ou, ce qui vaut mieux, on liquéfie la *gelée* à une douce chaleur, on ajoute la substance et on laisse le tout se solidifier de nouveau. Dans certains cas, pour les cerises, par exemple, on ne peut obtenir avec le suc seul une *gelée* de consistance convenable; on ajoute alors un peu de gélatine pour suppléer à la pectine absente; on se rapproche ainsi des *gelées* animales.

Depuis longtemps déjà l'usage des *gelées* de fruits a passé dans l'économie domestique, et leur emploi comme médicament est aujourd'hui infiniment moins important que leur emploi comme aliment.

Les *gelées animales* doivent, en général, à la gélatine la propriété de se solidifier par le froid. La gélatine employée pour cet usage peut avoir les origines les plus différentes; le plus souvent c'est une gélatine très-blanche et très-pure connue dans le commerce sous le nom de *grenétine*, ou bien encore l'*ichthyocolle*, ou *colle de poisson*, qui est constituée par une matière animale ayant la propriété de se transformer en gélatine avec facilité. Autrefois, pour les *gelées* médicinales, on employait la gélatine de la corne de cerf, et on la préférait à beaucoup d'autres, parce que, ne contenant pas de matières grasses, elle n'est pas sujette à rancir en vieillissant. Souvent on obtient les *gelées* en faisant bouillir quelque temps avec de l'eau les matières animales qui doivent fournir la gélatine et on évapore au point voulu; c'est ainsi que l'on fait les *gelées* de viande. Pour faire une *gelée* avec de la gélatine, quelle que soit son origine, on dissout celle-ci dans l'eau à l'aide de la chaleur, on ajoute les matières médicamenteuses, les aromates, etc., on passe et on laisse refroidir : la proportion convenable est 1 gramme de gélatine pour 20 grammes de *gelée*. Avec la colle de poisson, on opère un peu différemment : on la bat, on la coupe en petits morceaux avec des ciseaux, on la met dans une quantité d'eau convenable, et on la fait bouillir quelques instants; 1 gramme d'ichthyocolle solidifie convenablement 30 grammes d'eau. On ajoute aux *gelées* animales tantôt du sucre pour les *gelées* de table et les *gelées* médicamenteuses, tantôt du sel pour les *gelées* de viande. Comme les *gelées* végétales, elles sont fréquemment usitées, soit comme aliment, soit comme médicament, lorsqu'on incorpore dans leur masse une substance médicamenteuse quelconque, huile, térébenthine, copahu, etc.; mais elles ont l'inconvénient de s'altérer rapidement : au bout de peu de jours, elles s'aigrissent et ne tardent pas à entrer en putréfaction.

Nous allons passer en revue les *gelées* les plus usitées.

Gelée d'amidon. Se prépare en délayant 30 grammes d'amidon dans 0lit, 50 d'eau sucrée, faisant bouillir quelques minutes, ajoutant un alcoolat aromatique pour parfumer agréablement, et laissant refroidir.

Gelée analeptique ou **gelée pectorale.** *Gelée* à la gélatine faite avec une décoction de fruits pectoraux, de réglisse, de gomme et de manne en larmes.

Gelée de baume de Tolu. Faire dissoudre 60 grammes de baume de Tolu dans une quantité suffisante d'alcool, ajouter 2,250 grammes d'eau, filtrer, ajouter encore 15 grammes d'acide tartrique et 90 grammes d'ichthyocolle, faire dissoudre au bain-marie, clarifier avec un blanc d'œuf, aromatiser avec 125 grammes d'eau de fleurs d'oranger, passer et couler.

Gelée de carragaheen. Cette *gelée* doit sa solidification à une matière amylacée particulière, la *lichénine*. C'est une décoction concentrée et sucrée de carragaheen, que l'on clarifie et qui se solidifie par le froid. Elle est assez employée.

Gelée de coings. On coupe en tranches, après les avoir pelés, 3,000 grammes de coings, on les fait cuire dans 5 litres d'eau, on passe et on ajoute 2,000 grammes de sucre. Le tout, clarifié au blanc d'œuf, est aromatisé avec du zeste de citron, de la cannelle et du girofle, après avoir été évaporé en consistance convenable, puis coulé dans des pots.

Gelée de colle de poisson alcoolique. *Gelée* animale qui se conserve fort bien et peut servir pour donner aux *gelées* trop molles une consistance convenable. C'est une dissolution de 43 grammes de colle de poisson dans 375 grammes d'eau, additionnée de 125 grammes d'alcool.

Gelée de corne de cerf. Faire cuire doucement dans 2,000 grammes d'eau 250 grammes de corne de cerf râpée, réduire de moitié, passer avec expression, ajouter le suc d'un citron et 125 grammes de sucre, clarifier avec un blanc d'œuf, concentrer convenablement, ajouter enfin le zeste du citron, passer et faire refroidir. (Codex.)

Gelée de corne de cerf amygdaline ou **blanc-manger.** *Gelée* de corne de cerf à laquelle on ajoute, pour 250 grammes,

Pulpe d'amandes douces. . .	30 gr.
Sucre.	15
Eau de fleurs d'oranger. . . .	4
Essence de citron.	12 gouttes.

Gelée de fécule. Se prépare comme la *gelée* d'amidon.

Gelée de framboises. Se prépare comme la *gelée* de groseilles.

Gelée de groseilles. Monder les groseilles de leurs rafles, les mettre sur le feu dans une bassine de cuivre, jusqu'à ce que les grains soient crevés, passer ensuite au travers d'un tamis en exprimant légèrement; on obtient ainsi du suc de groseilles qui doit être mis en usage immédiatement, pour éviter toute fermentation entraînant la destruction de la pectine. Ajouter au suc un peu plus des trois quarts de son poids de sucre, faire bouillir rapidement, écumer et évaporer jusqu'à ce qu'une petite portion de la masse se prenne en *gelée* par le refroidissement, couler alors dans des pots. On peut encore préparer à froid le suc de groseilles, y faire fondre, à froid également, son poids de sucre, couler dans des pots où on laisse l'évaporation se faire spontanément. La *gelée* faite d'après cette seconde méthode se conserve moins bien que l'autre.

Gelée d'huile de foie de morue. *Gelée* animale à la gélatine, dans laquelle on incorpore de l'huile de foie de morue et que l'on aromatise fortement. Assez usitée dans ces dernières années.

Gelée de lichen amère. *Gelée* faite avec une décoction de 60 grammes de lichen d'Islande, à laquelle on ajoute 125 grammes de sucre et 4 grammes d'ichthyocolle, et que l'on évapore en consistance voulue. (Codex.)

Gelée de lichen au quinquina. C'est la *gelée* précédente, dans laquelle on remplace le sucre par 180 grammes de sirop de quinquina. (Codex.)

Gelée de lichen sans amertume. S'obtient comme la *gelée* de lichen amère, mais en prenant soin d'enlever préalablement l'amertume de la plante par des macérations dans l'eau. (Codex.)

Gelée de mousse de Corse. Médicament vermifuge assez usité. On le prépare avec une décoction de 30 grammes de mousse de Corse, à laquelle on ajoute 60 grammes de sucre, 4 grammes de colle de poisson et 60 grammes de vin blanc, et que l'on fait cuire en consistance voulue. (Codex.)

Gelée de pommes. Se prépare comme la *gelée* de coings.

Gelée de sagou. S'obtient avec 16 grammes de sagou, 50 grammes de sucre et une quantité d'eau suffisante pour, après cuisson, obtenir 250 grammes de *gelée*.

Gelée de salep. S'obtient comme celle de sagou, mais en employant moitié moins de substance amylacée.

Gelée de table. Faire dissoudre 30 grammes de grenétine dans 750 grammes d'eau, ajouter 2 grammes d'acide citrique et 500 grammes de sucre, clarifier avec un blanc d'œuf, écumer, passer et aromatiser de diverses manières, suivant le goût.

Gelée de table à l'orange. Se prépare d'une manière analogue avec

Colle de poisson.	23 gr.
Eau.	750
Sucre.	375
Acide citrique.	2
Teinture de zestes frais d'orange.	25

On peut remplacer l'orange par du citron.

Gelées de table alcooliques. Se préparent comme les *gelées* de table précédentes; seulement, quand la *gelée* est passée, on y mélange avant de la couler 180 grammes d'un alcool agréable, rhum, kirschwasser, marasquin, etc.

Gelée de veau médicinale. Faire cuire pendant quatre ou cinq heures un pied de veau dans 1 litre de lait, passer et ajouter 500 grammes de sucre. Quelques pharmacopées remplacent le lait par de l'eau et ajoutent du vin de Malaga.

GELÉE (François-Antoine), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1796. Ses débuts donnèrent une haute idée de ses aptitudes pour l'art du graveur; toutefois, la suite ne justifia pas entièrement ces espérances. Admis de très-bonne heure dans l'atelier de Girodet, il y fut bientôt remarqué, ainsi qu'à l'Ecole des beaux-arts, où il ne tarda pas à prendre le premier rang parmi les plus forts. Aussi son premier concours lui valut-il le second grand prix; il eut le premier à la seconde épreuve (1824). Mais il était alors déjà connu; car, en 1822, le *Berger de Virgile*, d'après Boisselier, et *Daphnis et Chloé*, d'après Hersent, avaient été fort remarqués. Ces deux gravures, en effet, sont dessinées avec ampleur, hardiesse et précision, mais en même temps avec la finesse, le calme d'un burin très-sage qui n'ignore pas ce qu'il fait, alors même qu'il paraît s'égarer. Aussi ces planches resteront-elles parmi celles que recherchent les amateurs et qu'estiment les artistes. L'auteur, depuis cette époque, a fait encore quelques progrès; les épreuves qui datent de 1840, par exemple, sont préférables comme exactitude d'interprétation; mais ont-elles l'abondance spontanée, ce premier jet réussi de son jeune enthousiasme? Nous le verrons bien dans le travail qui passe pour son chef-d'œuvre et que nous rencontrerons plus loin. Avant d'y arriver, signalons la *Descente de croix*, de Ribera; la *Chute des anges*, de Flatters; quelques *Hommes illustres*, de Plutarque, et plusieurs autres morceaux moins importants qui valent peut-être les deux belles gravures du début, tout en restant loin de la perfection. M. Gelée semble préférer les sujets dramatiques où le pittoresque joue le plus grand rôle dans la forme, la couleur et l'effet. C'est pour cela qu'il a traduit avec tant de bonheur la *Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime*, d'après Prudhon. Cette reproduction célèbre nous est trop sympathique pour que nous n'ayons pas grand plaisir à la louer. Elle parut au Salon de 1842. L'auteur avait quarante-six ans; c'est-à-dire qu'il était à cette époque dans l'épanouissement de son talent. Eh bien! y a-t-il, dans la différence de mérite qui sépare ce morceau de ceux qui l'ont précédé, la même proportion qu'entre les dates qu'ils portent? Certes non. Dans le dernier se résument toute sa science, toute son habileté; mais, dans les premiers, c'est tout son tempérament, ce sont tous ses instincts qui se révèlent en leur plus haute puissance. Voilà pourquoi nous observons que l'expérience n'a presque rien ajouté à ses qualités natives. Et cette fois les récompenses, qui prouvent si peu d'habitude, nous donnent raison en marquant les deux dates en question de deux médailles d'égale valeur : la première en 1824 et la seconde en 1842. Hors de là, nous ne trouvons à mentionner que deux ou trois sépias assez intéressantes.

GELÉE (Claude), dit **le Lorrain,** célèbre peintre français. V. LORRAIN.

GÉLEEN, bourg de Hollande, prov. de Limbourg, arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Maestricht, sur la petite rivière de son nom; 2,194 hab. Agriculture; céréales, chanvre.

GELENIUS (Sigismond), philologue allemand. V. GHELEN.

GÉLÉONTE s. m. (jé-lé-on-te). Hist. Membre de la première et de la plus noble des quatre tribus établies à Athènes par Erechthée.

GELER v. a. ou tr. (je-lé — lat. *gelare;* de *gelu*, gelée. — Change le premier *e* en *è* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je gèle, il gèlera*). Changer en solide un corps liquide à la température ordinaire; transformer en glace, durcir par le froid : *Le froid de la nuit dernière* A GELÉ *l'eau dans ma carafe.*

— Détruire, faire périr, désorganiser par l'action du froid : *Le froid excessif lui* A GELÉ *le nez, les pieds. Les derniers froids* ONT GELÉ *les vignes.*

— Par exagér. Faire éprouver un grand froid à : *Fermez donc cette porte qui nous* GÈLE. *Retirez votre main, vous me* GELEZ.

— Fig. Repousser par un accueil excessivement froid : *Cet homme* GÈLE *tous ceux qui l'abordent. Il a un regard qui vous* GÈLE.

— v. n. ou intr. Se congeler, se transformer en glace : *La Seine* A GELÉ *deux hivers de suite. Comme l'esprit de vin ne* GÈLE *jamais, on fait usage du thermomètre à alcool en Sibérie.* (Babinet.) *Le lac de Constance* A GELÉ *dans l'hiver de* 1829 *à* 1830; *il n'*AVAIT *pas* GELÉ *depuis cent quatre ans; on y passait en voiture.* (V. Hugo.)

— Etre détruit, désorganisé par l'effet de la gelée : *Les vignes* ONT GELÉ *cette année.*

— Par exagér. Souffrir d'un grand froid : *Mais, mon ami, on* GÈLE *dans ta chambre.*

— Impersonnell. *Il* GÈLE *à Paris depuis près de huit jours.*

— *Il gèle à pierre fendre*, Il fait un froid excessif, ce qui peut, en effet, faire fendre les pierres, par la congélation des eaux infiltrées.

Se geler v. pr. Prendre la consistance de la glace; se solidifier, en parlant d'un liquide soumis à l'action du froid : *L'eau commence à* SE GELER *lorsque le thermomètre est à zéro.*

— **Antonyme.** Dégeler.

GÈLES, en latin *Gelæ*, ancien peuple de l'Asie occidentale. V. CADUSII.

GELESTA, ancienne ville de l'Espagne, dans la Bétique; c'est aujourd'hui VELEZ-BLANCO.

GELEUR s. m. (je-leur — rad. *geler*). Celui qui amène la gelée. Ne se dit que dans la locution *geleur de vignes, de raisins*, appliquée dans certaines campagnes à différents saints dont la fête vient à la fin de l'automne : *Saint Marc est un grand* GELEUR DE VIGNES.

GÉLIBERT (Jean-Pierre-Paul), peintre français, né à La Force (Aude) le 29 avril 1802. Fils du baron Gélibert, colonel de l'empire, il fut d'abord employé dans l'administration et suivit en 1824 l'armée française en Espagne comme attaché aux fournitures. Rentré en France, il se fixa à Bagnères-de-Bigorre et se livra à de sérieuses études du paysage dans ces cantons pittoresques des Pyrénées.

Peintre et naturaliste tout à la fois, cet artiste a donné plusieurs toiles ou paysages qui témoignent d'une grande vigueur de pinceau jointe à une science approfondie du dessin. Il obtint au Salon de 1843 une médaille de 3e classe. Parmi les meilleures compositions de M. Gélibert, nous citerons : la *Descente des troupeaux de la montagne*, au musée de Toulouse (1861). Le paysage est d'un beau caractère et les animaux sont rendus avec une grande sûreté de main; un *Intérieur de métairie*, exposé en 1864, et enfin, en 1868, deux excellentes toiles : une *Dernière soirée d'automne* et un *Crépuscule*. On doit encore à M. Gélibert un certain nombre d'aquarelles et de beaux fusains, très-estimés des connaisseurs.

M. Gélibert a fondé à Paris, en 1854, une école gratuite de dessin pour l'application d'un *perspectomètre* dont il est l'inventeur, et dont les bons résultats ont été reconnus. Il est aussi l'auteur d'un cours théorique publié sous le titre de : *Orthographe linéaire* (Paris, 1868, gr. in-4o, 32 pl.).

GÉLIBERT (Jules), fils du précédent, né à Bagnères-de-Bigorre le 27 novembre 1835. Il a exposé, dans les derniers salons, divers tableaux de chasse, qui ont été remarqués.

GÉLIDIE s. f. (jé-li-dî — du lat. *gelidus*, gelé). Bot. Genre d'algues marines formé aux dépens des varechs : *Les* GÉLIDIES *sont répandues en très-grand nombre dans l'océan Indien.* (F. Foy.) ‖ On dit aussi GELIDIUM s. m.

— **Encycl.** Les *gélidies* sont des algues à fronde pennée, rameuse, plane, gélatineuse, formée de trois couches distinctes de cellules, et à thèques réunies. Leur couleur est généralement pourpre ou rougeâtre, et devient des plus brillantes lorsqu'on expose la plante à l'air un peu humide. Par la macération ou l'ébullition, on peut les réduire presque entièrement en une substance gélatineuse. Les *gélidies* sont très-nombreuses en espèces, et abondent dans les mers des régions chaudes et tempérées. Les nids d'hirondelles salanganes, dont les Chinois font leurs délices, sont construits avec plusieurs espèces de *gélidies*. Dans plusieurs contrées, notamment en Asie, on les emploie comme aliment ou condiment. Leurs formes sont généralement très-élégantes, leurs couleurs variées; on en fait des groupes et des tableaux recherchés des amateurs de curiosités.

GELIEU (Jonas DE), apiculteur suisse, né aux Bayards (Neuchâtel) en 1740, mort en 1817. Il exerça les fonctions de ministre protestant dans plusieurs localités de la Suisse, et consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle, surtout à celle de l'éducation des abeilles. On a de lui plusieurs ouvrages estimés. Les principaux sont : *Instructions pour les habitants des campagnes, contenant en abrégé la manière la plus sûre et la plus simple de gouverner les abeilles* (1770); *Réflexions d'un homme de bon sens sur les comètes et sur leur retour*, ou *Précis contre la peur* (1773, in-8o); le *Conservateur des abeilles* ou *Moyens éprouvés pour conserver les ruches et pour les renouveler* (Mulhouse, 1816, in-8o, avec 2 planches), traité excellent.

GÉLIF, IVE adj. (jé-liff, i-ve — rad. *gelé*). Qui est atteint de gélivures : *Arbre* GÉLIF ‖ On dit aussi GÉLIS, ISSE.

— Constr. *Pierre gélive*, Pierre que la gelée fait fendre.

— Comm. *Huile gélive*, Huile qui gèle facilement.

GÉLIMER, dernier roi des Vandales d'Afrique, de 530 à 534, arrière-petit-fils de Genséric. Il usurpa le trône sur son parent Hildéric et fit jeter ce prince en prison (530). L'empereur Justinien, qui ne cherchait qu'un prétexte pour intervenir dans les affaires des Vandales, protesta contre cette usurpation et envoya trois ans après Bélisaire en Afrique, à la tête d'une armée considérable. Gélimer, après avoir fait égorger son captif, marcha contre le général grec avec toutes ses forces, montra peu de courage et de talent dans l'action, perdit les batailles de Carthage et de Tricamare, et s'enfuit en Numidie. Retranché sur le mont Papua, il y fut forcé par Bélisaire, à qui il ne demanda qu'un morceau de pain, une harpe pour chanter son infortune, et une éponge pour sécher les larmes de ses yeux. Il orna le triomphe de son vainqueur (534), et reçut ensuite de Justinien de riches domaines en Galatie, où il termina obscurément ses jours.

GÉLINAGE s. m. (jé-li-na-je — rad. *géline*). Féod. Redevance annuelle d'une poule, appelée géline de coutume, que, dans quelques contrées, les serfs payaient à leur seigneur.

GELINE s. f. (je-li-ne — du lat. *gallina*, même sens). Ornith. Ancien nom de la poule.

— Féod. *Geline de baronnie*, Redevance d'une poule, qui se payait au baron. ‖ *Geline de coutume*, Redevance d'une poule que le fermier payait au propriétaire ou le serf au seigneur.

— Econ. rur. *Geline affranchie*, Poule qui ne pond pas.

GÉLINE s. f. (jé-li-ne — rad. *gelée*). Chim. Principe qui se rencontre dans certains tissus, et notamment dans les os, et qui, par l'ébullition, produit la gélatine.

GELINEK (Hermann-Antoine), surnommé **Cervetti**, musicien, né en Bohême en 1709, mort en 1779. Il fut ordonné prêtre à vingt et un ans, et envoyé à Vienne pour y étudier le droit. Nommé, à son retour de Vienne, directeur de musique au couvent des Prémontrés de Séelau, il s'adonna avec ardeur à l'étude de l'orgue et du violon, instruments sur lesquels il acquit rapidement un talent des plus distingués. Les succès qu'il obtint lui inspirèrent le désir de voyager pour perfectionner son éducation musicale, et les obstacles apportés à la réalisation de son projet le

déterminèrent à s'enfuir du couvent. En effet, en 1760, il vint à Paris, se fit entendre devant Louis XV, qui le gratifia d'un cadeau royal, puis se rendit en Italie, où il prit le nom de *Cervetti*, pour dissimuler son existence aux autorités religieuses. La nostalgie le saisit toutefois, et il retourna à son couvent de Bohême, où il séjourna pendant plusieurs années, jusqu'à ce que le désir d'entendre fréquemment les œuvres musicales importantes lui fit solliciter de son supérieur la permission de se rendre à Prague. Le grand prieur de l'ordre de Malte l'y accueillit avec bonté. Rappelé à son couvent, Gélinek ne voulut plus aliéner sa chère liberté ni prononcer un éternel adieu à la musique du siècle. Il partit en secret pour l'Italie où, quelque temps après, un maître de chapelle allemand acquit la certitude de sa mort. Plusieurs concertos et sonates de cet artiste ont été gravés en Allemagne.

GELINEK (l'abbé Joseph), compositeur bohémien, parent du précédent, né à Selez en 1757, mort à Vienne en 1825. Il entra en 1783 au séminaire de Prague, où il fut ordonné prêtre trois ans plus tard. Ses premières études musicales, assez imparfaites, se doublaient d'un remarquable instinct qui suppléait aux lacunes de son éducation. Quand Mozart se rendit à Prague pour y écrire son *Don Juan*, il entendit Gélinek improviser sur un thème de sa composition et prit son talent en sérieuse considération. Sur la recommandation du grand maître, Gélinek fut admis comme professeur de piano dans la famille Kinsky, à Vienne, et resta treize ans attaché à cette maison. Pendant ce temps, la liaison intime qu'il contracta avec Mozart et l'audition continuelle des œuvres de son illustre ami lui firent apercevoir le peu de solidité de ses premières études musicales. Il se mit alors sous la direction d'Albrechtsberger, qui lui donna des leçons de contre-point. Sa réputation comme pianiste et comme compositeur de pièces légères prit bientôt un développement extraordinaire, et ses œuvres obtinrent pendant quinze ans un succès de vogue qui faillit faire pâlir un instant l'étoile de Mozart. Heureusement, le génie, après le premier engouement, reprit facilement ses droits.

Les ouvrages de Gélinek sont en nombre trop considérable pour être cités. Ils se distinguent tous par leur allure facile et une certaine tournure élégante qui ont fait toute leur réussite.

GELINEK (Guillaume), musicien d'origine bohème, né à Paris en 1767, mort vers 1835. D'abord enfant de chœur, il apprit plus tard la harpe et la contre-basse, devint, en 1793, contre-bassiste à l'Opéra, puis fut successivement maître de chapelle de Napoléon I[er], de Louis XVIII et de Charles X. Gelinek introduisit dans la harpe un nouveau mécanisme pour les demi-tons; mais ce qu'il regardait comme une amélioration ne fut point adopté. On a de lui : *Exercice de modulation sur une progression ascendante* (Paris, 1829).

GELINETTE s. f. (je-li-nè-te — rad. *geline*). Ornith. Nom vulgaire de la gelinotte et de la poule d'eau.

GELINOTTE s. f. (je-li-no-te — rad. *geline*). Ornith. Espèce d'oiseau du genre tétras, un peu plus gros que la perdrix, et dont la chair est très-délicate : *Une* GELINOTTE *rôtie. Les* GELINOTTES *s'apparient dès le commencement de l'automne.* (V. de Bomare.) ‖ *Gelinotte des Pyrénées*, Nom vulgaire du ganga cata.

— Econ. rur. Jeune poule engraissée.

— **Encycl.** Les *gelinottes* forment une section ou un groupe assez naturel dans le genre des tétras ou coqs de bruyère. L'espèce la plus remarquable de ce groupe est la *gelinotte* commune ou d'Europe, vulgairement nommée perdrix des Alpes. Cet oiseau a environ 35 centimètres de longueur totale. Son plumage est d'un gris cendré, ponctué de noir et de roussâtre sur le dos et le croupion, tacheté de brun sur le ventre et la poitrine; la gorge est noire et entourée d'une bande blanche; les ailes variées de roux et de noir; la queue grisâtre à l'extrémité, avec une bande noire en travers. La femelle se reconnaît à l'absence de noir sur la gorge, qui reste grisâtre. Cet oiseau est répandu dans toute l'Europe et assez commun en France. On le trouve surtout dans les hautes montagnes; il aime la solitude, et se plaît dans les profondeurs des grandes forêts de conifères. En été, il se nourrit de baies et de fruits sauvages; en hiver, des chatons de bouleau, des fruits du genevrier et des sommités des pins et autres arbres verts. On le trouve encore assez fréquemment dans les lieux où croissent beaucoup de coudriers et d'épines, dont il mange les bourgeons et les jeunes feuilles. La *gelinotte*, par ses habitudes, ressemble beaucoup aux perdrix; son vol est lourd; aussi se décide-t-elle difficilement à prendre son essor; lorsqu'un danger la menace, elle aime souvent mieux se cacher que s'envoler. En revanche, elle court très-bien. Timide et sans défense, comme la perdrix, elle a de plus que celle-ci la faculté de percher.

La *gelinotte* s'apparie au commencement de l'automne; elle fait son nid à terre, dans les broussailles, les touffes de bruyère ou de fougère, ou sous les branches basses des coudriers. La ponte est de douze à vingt œufs d'un roux clair, parsemé de taches plus foncées. Quand les petits sont suffisamment développés et que leur éducation est terminée, le père et la mère les conduisent hors du lieu de leur naissance, puis les abandonnent, en leur laissant le soin de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. On prend la *gelinotte*, au printemps et à l'automne, avec un appeau qui sert à contrefaire son chant, ou bien au filet, au lacet ou au collet. Sa chair, qui devient blanche par la cuisson, est plus délicate et plus saine que celle de la perdrix. C'est un des gibiers les plus estimés. Les Romains en faisaient le plus grand cas. Sa rareté fait qu'on le recherche encore davantage. Sous Louis XIV, on a cherché à multiplier et à naturaliser les *gelinottes* comme les faisans; mais les essais tentés à cet égard n'ont pas donné de bons résultats.

La *gelinotte* du Canada est un peu moins grosse que la nôtre; sa taille égale celle d'une perdrix grise. Elle habite le nord de l'Amérique. L'hiver, elle se nourrit des baies du genevrier et des cônes du pin. Cet oiseau passe pour être d'un naturel stupide. Mais sa chair est très-savoureuse. En Amérique, on en fait pour l'hiver des provisions que l'on conserve à l'aide du froid; quand on en a besoin, on les fait dégeler dans l'eau fraîche. La grosse *gelinotte* du Canada est le tétras cupidon ou huppecol.

GELIOT (Louvan), jurisconsulte et poëte français, né à Lyon, mort à Dijon en 1641. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, cultiva en même temps la poésie, puis s'occupa de blason et d'armoiries. On a de lui plusieurs pièces de vers et l'*Indice armorial ou Sommaire explication des mots utiles au blason* (Paris, 1635, in-fol.), ouvrage réédité sous le titre de : *La vraye et parfaite science des armoiries* (1661, in-fol.), avec des planches gravées offrant plus de 6,000 écussons.

GÉLIS, ISSE adj. (jé-li, i-se — rad. *gelé*). Qui se fendille, qui est fendillé, crevassé par l'effet de la gelée : *Une pierre* GÉLISSE. *Les argiles marneuses et quelques terres blanches argileuses entrent dans la classe des terres* GÉLISSES. (Math. de Dombasle.) ‖ On dit plus ordinairement GÉLIF, IVE.

GÉLISE, rivière de France. Elle prend sa source dans le départ. du Gers, entre dans le départ. du Lot-et-Garonne et se perd dans la Bayse, après un cours de 95 kilom., pendant lequel elle baigne Dému, Sos, Mézin et Lavardac. Grâce aux eaux que lui portent des ruisseaux venant des Landes, elle est, dans sa partie inférieure, la rivière la plus abondante du pays.

GÉLIVURE s. f. (jé-li-vu-re — rad. *gélif*). Fente, crevasse qu'un froid intense produit sur les arbres, sur les pierres, sur les terres. ‖ On dit quelquefois GÉLISSURE.

— Eaux et for. *Gélivure entrelardée*, Partie de bois mort complétement entourée de bois sain.

— **Encycl.** Arboric. Le mot *gélivure*, qui peut s'entendre, dans le sens le plus large, de tout accident produit par la gelée sur les végétaux, s'applique surtout aux fentes qu'un froid trop intense détermine dans le tronc des arbres. La *gélivure* consiste ordinairement en une crevasse longitudinale, dont la cicatrice forme extérieurement un bourrelet qui reste toujours visible, et à l'intérieur une fente qui rend le bois plus ou moins impropre à l'emploi auquel il est destiné. La *gélivure* est simple lorsque l'écorce seule est malade; compliquée ou vulgairement *entrelardée*, lorsque le bois a été frappé de mort en même temps. Il ne faut pas confondre cette dernière avec l'accident appelé *faux aubier*. Il arrive souvent que la couche désorganisée se recouvre de bon bois, en sorte qu'on ne reconnaît alors un arbre gélif qu'en le travaillant. La *gélivure* se trouve presque toujours du côté du couchant ou du sud-ouest. Il n'y a pas de remède à opposer à cet accident; la plaie se referme d'elle-même, mais beaucoup mieux si l'on y apporte quelques soins. On peut quelquefois en préserver les arbres, dans les pépinières, au moyen de haies vives ou de brise-vents; dans les champs, en amoncelant de la terre autour du pied de l'arbre, ou bien en enroulant autour du tronc une corde de paille sèche; mais ces procédés sont peu applicables en grand. La *gélivure* est quelquefois accompagnée de fentes qui rayonnent dans le bois; c'est alors une cadranure, qui peut aussi être produite par la sécheresse.

GELL (William), archéologue anglais, né à Hopton (Derbyshire) en 1777, mort à Naples en 1836. Il fit de savantes fouilles dans les îles Ionniennes, en Grèce et à Pompéi, accompagna la reine d'Angleterre Caroline de Brunswick en Italie, en qualité de chambellan, et fut ensuite appelé comme témoin dans le procès de cette princesse. On a de lui : *The itinerary of Greece* (1801-1806, in-8°, fig.); *Topography of Troy* (1804, in-fol., avec planches); *Pompeiana, or observations upon the topography of Pompei* (1817 et 1821, in-8°, avec 19 fig.); *Topographie de Rome et de ses environs* (1834), livre estimé dont le général Tromlin a donné une traduction (Paris, 1838, in-8°).

GELL (Jacques), humaniste hollandais, né à Amsterdam en 1789. Il fut mis, en 1833, à la tête de la bibliothèque de Leyde. On a de lui : *Historia critica sophistarum græcorum*, publiée dans les *Nova acta litteraria Societatis Rheno-Trajectinæ* (Utrecht, 1820, 2 vol. in-8°); des *Mélanges d'esthétique* (1838); des éditions de *Théocrite* (1820); des *Anecdota Hemsterhussi* (1828); des *Excerpta Vaticana*, de Polybe (1829); des traductions du *Voyage sentimental* de Sterne; de la *Vie des seigneurs*, de Heine, etc. Enfin Gell, qui a contribué à faire revivre en Hollande le goût des études classiques, a été un des fondateurs et des principaux rédacteurs de la *Bibliotheca critica nova* (1835).

GELLERT (Christlieb-Ehregott), chimiste et naturaliste allemand, né en 1713 à Haynichen, près Freyberg, en Saxe, mort en 1795. Après avoir fait ses premières études à Meissen, il les acheva à l'université de Leipzig, et passa ensuite en Russie, où il fut professeur, puis adjoint à l'Académie de Pétersbourg. La société d'Euler lui inspira le goût de la physique et de la chimie. Revenu en Allemagne en 1747, il donna à Freyberg des leçons de minéralogie qui furent très-suivies. Dès lors sa carrière fut brillante. Nommé, en 1753, conseiller aux mines et ensuite professeur de métallurgie à Freyberg, il devint administrateur des mines et des fonderies de cette ville en 1762. Initié par Euler à la connaissance des sciences physique et chimique, Gellert est le premier qui en ait fait une application vraiment féconde à l'exploitation des métaux. On lui doit, entre autres progrès, l'extraction à froid des minerais par l'amalgame avec le mercure. On a de lui : *Eléments de chimie métallurgique considérée sous le rapport de la théorie et de la pratique* (Leipzig, 1750, in-8°); *Eléments de docimasie* ou tome II de la *Chimie métallurgique pratique* (Leipzig, 1755, in-8°), ouvrage traduit en français par le baron d'Holbach (Paris, 1758, 2 vol. in-8°). On lui doit en outre une traduction allemande de la *Docimasie* de Cramer (1766, in-8°).

GELLERT (Christian-Furchtegott), poëte allemand, frère du précédent, né en 1715 à Haynichen (Saxe), mort en 1769. Il fut d'abord précepteur, puis professeur de philosophie à Leipzig (1751), et contribua au mouvement de rénovation littéraire qui devait aboutir à Gœthe, à Schiller et à tous les beaux génies de la fin du XVIII[e] siècle en Allemagne. Ses divers écrits, surtout ses fables, lui acquirent une grande réputation en Allemagne, où son nom devint extrêmement populaire. « Au milieu des désastres de la guerre, dit M. Guizot, des régiments presque entiers venaient assister à ses leçons; les soldats le saluaient respectueusement, et un sergent qui avait obtenu son congé se détourna de sa route pour voir, avant de retourner dans son pays, ce brave M. Gellert, dont les livres l'avaient empêché de devenir malhonnête homme. Une morale simple, douce et à la portée de tous les esprits est, en effet, un des principaux mérites des ouvrages de Gellert. » Pendant la guerre de Sept ans, le poëte saxon reçut la visite des princes Charles et Henri de Prusse, et Frédéric le Grand témoigna le désir de le voir (1760). Dans l'entrevue qu'il eut avec ce monarque, Gellert se plaignit de l'indifférence des souverains allemands pour leur nation et leur propre langue, dit l'auteur précité. Frédéric ne fut point choqué de la franchise de Gellert, sur qui il écrivit plus tard ces lignes : « Ce petit bourru de Gellert est réellement un homme aimable; c'est un hibou qu'on ne saurait arracher de son réduit; mais le tenez-vous une fois, c'est le philosophe le plus doux et le plus gai, un esprit fin, toujours nouveau, toujours ne ressemblant qu'à lui-même; pour le cœur, il est d'une bonté attendrissante; la candeur et la vérité s'échappent de ses lèvres et son front peint la droiture et l'humanité. Avec tout cela, on est embarrassé de lui du moment que l'on est quatre personnes ensemble; ce babil l'étourdit, la timidité le saisit, la mélancolie le gagne, il s'oublie et on n'en tire pas un mot. »

Vers la fin de sa vie, Gellert, qui s'était fait généralement aimer par sa bonté, par sa modestie, par la sûreté de ses relations, tomba dans une profonde hypocondrie, qui paralysa l'activité naturelle de son esprit. Après sa mort, un monument lui fut élevé par souscription dans l'église du cimetière de Leipzig. En 1865, sa statue, modelée par W. Schwenk, d'après l'ébauche de Kietschel, a été érigée à Haynichen, sa ville natale. Gellert a composé des pièces de théâtre qui eurent peu de succès, et parmi lesquelles on cite la *Bigote* et les *Tendres sœurs;* un roman intitulé la *Comtesse suédoise* (1746), œuvre honnête, mais où les caractères sont faiblement peints; des *Odes et Chants spirituels*, des *Poésies didactiques morales*, des *Leçons morales*, des *Contes*, des *Œuvres mêlées* (1756), des *Lettres*, etc.; mais il se recommande surtout par ses *Fables*, qui furent traduites dans toutes les langues, même en hébreu. Dans ce genre, cependant, il est inférieur à La Fontaine, qu'on l'accusait peut-être à tort d'avoir imité. On a plusieurs éditions des œuvres complètes de Gellert; la plus ancienne est celle de Leipzig (1769-1774, 10 vol.), la plus récente celle de Leipzig (1840-1841, 6 vol.).

GELLES, village et commune de France (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arrond. et à 35 kilom. de Clermont, sur un affluent de la Sioule; 1,863 hab. Eglise romane. Cimetière gallo-romain. Roche branlante.

GELLHEIM ou **GŒLLHEIM**, ville d'Allemagne, entre Spire et Worms, au pied du mont Tonnerre; 2,000 hab. L'empereur Adolphe de Nassau y fut tué, le 2 juillet 1298, par Albert d'Autriche. Une croix de pierre, appelée la croix du Roi, marque l'endroit où Adolphe perdit la couronne et la vie.

GELLI (Jean-Baptiste), poëte et moraliste italien, né à Florence en 1498, mort en 1563. Il était ouvrier tailleur et réduit à vivre du travail de ses mains. Il n'en acquit pas moins presque seul une instruction variée et une connaissance assez complète de la langue latine et surtout de l'italien, et ses compositions littéraires le placèrent au premier rang parmi les écrivains de son époque. Consul (président) de l'Académie florentine (1548), il fut chargé par Cosme I[er] (1553) de commenter le Dante dans des séances publiques de cette société. Il publia plus tard ces leçons sous les titres de : *Leçons faites à l'Académie florentine*, et *Lectures sur l'Enfer* de Dante. Parmi les autres écrits de Gelli, on remarque les *Caprices du Tonnelier* (Florence, 1549, in-8°), dissertations morales; *Circé* (Florence, 1549), fiction piquante dont le sujet est emprunté à Homère, mais qui a subi des modifications originales (trad. en français par Duparc, 1567; imité par La Fontaine dans sa fable les *Compagnons d'Ulysse*); la *Corbeille* (1550) et l'*Erreur* (1556), comédies dont l'idée première se trouve dans Plaute, mais dont l'exécution, pleine de charme, place l'écrivain florentin au nombre des meilleurs comiques italiens. La réputation de Gelli et les distinctions dont il fut l'objet ne changèrent, à ce qu'il semble, rien à sa fortune, puisqu'il continuait à exercer sa profession pour vivre et soutenir sa famille.

GELLIBRAND (Henri), astronome et mathématicien anglais, né à Londres en 1597, mort en 1636. Il abandonna l'état ecclésiastique pour s'adonner exclusivement à son goût pour les études scientifiques, et devint par la suite professeur d'astronomie au collége de Gresham, à Oxford (1627). Gellibrand acheva et publia la *Trigonometria britannica*, de Briggs (Gouda, 1633, in-fol.). On lui doit quelques écrits, notamment une *Institution trigonométrique* (1634).

GELLIUS (Oneius), historien romain, qui vivait vers le milieu du II[e] siècle avant notre ère. Il appartenait à une famille plébéienne, d'origine samnite (*Gellia gens*), d'où sont sortis quelques généraux de la république. Oneius composa une *Histoire de Rome*, depuis son origine jusque vers l'an 145 av. J.-C. Denys d'Halicarnasse cite plusieurs fois cet ouvrage, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous.

GELLIUS (Aulus), grammairien et critique latin. V. AULU-GELLE.

GELLIUS (Publicola). V. PUBLICOLA.

GELLIWARE, montagne de la Laponie suédoise, dans la province de Nord-Botten, à 184 kilom. de Luba. Altit., 600 mèt. Riches mines de fer, exploitées par une compagnie anglo-suédoise.

GELNHAUSEN, ville de Prusse (Hesse), prov., et à 22 kilom. E.-N.-E. d'Hanau, sur une haute montagne et près de la Kinzig, ch.-l. de cercle; 4,000 hab. Commerce important de produits agricoles. Ruines d'un ancien château qui fut habité par Frédéric Barberousse. Les parties les plus intéressantes de ces ruines sont la chapelle et la salle impériale.

GÉLON, tyran de Géla et de Syracuse, mort vers 478 av. J.-C. Il défendit, dans la première de ces villes, les droits des enfants d'Hippocrate, mais gouverna en leur nom (491), profita des divisions intestines de Syracuse pour s'en emparer et y établir son autorité, rappela le parti aristocratique, qui avait été proscrit, et éleva la cité au plus haut degré de grandeur et de prospérité, mais par des moyens despotiques. C'est ainsi qu'ayant conquis les villes siciliennes d'Eubée et de Mégare, il transporta à Syracuse les familles riches et vendit le reste de la population comme esclave. Lors de l'invasion de Xerxès en Grèce, il fut sollicité par les Grecs de leur fournir des secours, et n'y consentit qu'à la condition d'avoir le commandement des forces alliées. Cette condition n'ayant pas été acceptée, il resta spectateur de la lutte. Seulement, à la même époque, il eut à combattre une des mille invasions des Carthaginois en Sicile (invasion qu'on a voulu rattacher à celle des Perses en Grèce, en vertu d'une alliance probablement fictive), gagna la mémorable bataille d'Himère (vers 480 av. J.-C.), et imposa aux Carthaginois vaincus une paix humiliante. On a prétendu postérieurement que l'une des clauses du traité prescrivait l'abolition des sacrifices humains à Carthage. Outre que ce trait philanthropique est étranger aux mœurs du temps, on a, pour en suspecter l'exactitude, un motif qui paraît concluant : c'est qu'on le rencontre seulement chez des écrivains bien postérieurs. Hérodote n'en dit pas un mot. La popularité de Gelon était immense; après sa mort, les Syracusains rendirent à sa mémoire des honneurs extraordinaires.

GÉLON, fils du roi de Syracuse Hiéron II,

mort vers 216 av. J.-C. Il épousa Néréis, fille de Pyrrhus, roi d'Epire, et fut, croit-on, associé par son père au gouvernement de Syracuse. avec le titre de roi. Il mourut peu de temps avant Hiéron II, dont il avait le caractère paisible et prudent.

GÉLONION s. m. (jé-lo-ni-on). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées.

GÉLONS, peuple qui habitait la Sarmatie d'Europe. Les Gélons étaient Grecs d'origine. Sortis des établissements que les Grecs avaient formés sur le Pont-Euxin, après l'expédition des Argonautes, ils en avaient conservé en partie la langue et la religion. Ils tiraient leur nom d'une ville en bois qu'ils avaient bâtie au milieu du peuple boudien ou bydien, et que cependant ils avaient appelée *Gelonos*, c'est-à-dire *la Magnifique*. Hérodote nous apprend que les Perses, sous la conduite de Darius, ayant pénétré dans le pays des Boudiens, y trouvèrent cette ville de Gélons entièrement déserte, et y mirent le feu; les Grecs et les barbares qui l'habitaient en avaient tout emporté, et s'étaient retirés vers le Nord, probablement dans ce qu'on appelle aujourd'hui en Russie le pays de Sousdal, où l'on parle un dialecte particulier, mêlé de mots grecs et d'autres d'une langue tout à fait singulière, qui, apparemment, était celle des anciens Boudiens; ce qui rend infiniment probable que les Sousdaliens d'aujourd'hui descendent des Boudiens d'Hérodote, au milieu desquels s'étaient établis les Grecs de Gelonos. Mêlés ainsi avec les Scythes, et, en particulier, avec les Boudiens, ces Grecs avaient, dans ce premier établissement, pris la manière de vivre des peuples scythes et sarmates. Ils avaient appris des Agathyrses à imprimer des couleurs sur leur corps et à y graver la figure des dieux et des symboles de toutes sortes. La coutume de mêler dans leur boisson le lait de leurs troupeaux avec le sang de leurs chevaux leur était commune avec plusieurs autres peuples scythes et sarmates. Il paraît que les Gélons, qui étaient, comme on voit, des Gréco-Scythes, après s'être retirés vers Sousdal, où se parle encore ce dialecte particulier mêlé de mots grecs, qui a fait l'étonnement de plus d'un voyageur, ne sont jamais revenus dans leur ancien établissement sur le Tanaïs. On ne sait pas positivement où était la ville de Gelonos, mais ce devait être, à ce que tout indique, entre Tambov et Voronèj, vers le Sud.

GÉLOSE s. f. (jé-lo-ze). Chim. Substance qui paraît être le principe essentiel de la mousse de Chine.

— **Encycl.** La mousse dite mousse de Chine, qui a été transportée pour la première fois de Chine en France en 1858, renferme une substance gélatineuse qui paraît être le plus important de ses principes constituants, et qui a reçu le nom de *gélose*. La mousse de Chine, que l'on rencontre aujourd'hui dans le commerce en petits morceaux filiformes assez longs, semble provenir de plusieurs espèces de lichens, qui poussent sur les arbres originaires du sud de la Chine et de quelques îles méridionales de l'archipel des Philippines. Elle est presque dénuée de toute structure organique. Elle renferme seulement 0,0607 pour 100 de matières solubles dans l'eau froide et une quantité plus faible encore, 0,007 pour 100, de matériaux solubles dans l'alcool. Elle se gonfle dans l'eau froide, et finit par se dissoudre presque entièrement dans l'eau bouillante, en laissant à peine un résidu azoté, qui n'est que de 2 ou 3 pour 100 de la masse primitive. Par le refroidissement, la liqueur se prend en une gelée incolore, qui renferme une quantité d'eau égale à environ 500 fois le poids de la mousse employée.

Par la dessiccation, cette gelée fournit la *gélose*. C'est une substance insoluble dans l'eau froide, l'alcool, l'éther, les solutions faibles de potasse ou de soude, l'ammoniaque, les acides étendus et les solutions cuprico-ammoniacales. L'acide acétique à 8° dissout la *gélose; il en est de même de l'acide sulfurique* et de l'acide chlorhydrique concentré, qui prennent une couleur brune en la dissolvant, et finissent par donner un coagulum brun, que l'on peut laver, sans qu'il s'altère, soit avec de l'eau chaude, soit avec de l'eau froide, soit avec les solutions des alcalis caustiques.

La *gélose* renferme 42,77 pour 100 de carbone, 5,775 d'hydrogène et 51,455 d'oxygène. On n'a engagé ce corps, jusqu'à ce jour, dans aucune combinaison définie, de telle façon que, jusqu'à présent, on ignore sa formule brute aussi bien que sa constitution. Mais ce qui est certain, c'est que la *gélose* appartient à cette classe de principes immédiats qui contiennent plus d'oxygène qu'il n'en faudrait pour faire passer tout leur hydrogène à l'état d'eau.

On ne connaît pas l'espèce de lichen qui donne la *gélose* commerciale. Payen a traité plusieurs espèces de ces végétaux par l'eau bouillante, dans l'espoir d'obtenir ce corps, et n'en a jamais obtenu que des traces. Au contraire, il en a obtenu des quantités considérables au moyen du *gelidium corneum* de Java et du *plocaria lichenoïdes* de Maurice, deux plantes de la famille des algues. Les algues européennes lui en ont également fourni une certaine quantité.

Pour extraire la *gélose* du *gelidium corneum*, on traite successivement cette plante à froid, par l'acide chlorhydrique à 0,02 ou l'acide acétique étendu, l'eau et l'ammoniaque faible, de manière à en extraire tous les sels alcalins, alcalino-terreux et terreux, ainsi qu'une substance organique spéciale. On épuise ensuite le résidu de cette action par l'eau bouillante, et on abandonne la décoction au refroidissement. Elle se prend alors en une gelée que l'on dessèche.

La *gélose* communique une consistance de gelée à une quantité d'eau 10 fois plus considérable que le même poids de colle de poisson. On peut donc l'employer avantageusement pour remplacer cette dernière substance. Il est vrai qu'elle ne renferme pas d'azote; mais, comme la gélatine sert plutôt de véhicule aux substances nutritives qu'elle n'est nutritive par elle-même, il n'y a aucun inconvénient à lui substituer la *gélose*.

GELOSO s. m. (djé-lo-zo — mot ital. qui *signif. jaloux*). *Nom donné à des comédiens* et chanteurs italiens qui se montrèrent en France depuis le XVIe siècle. ‖ Pl. GELOSI.

— **Encycl.** Les premiers *gelosi* furent appelés de Venise par Henri III, en 1576, et vinrent jouer dans la salle des états de Blois, puis à Paris, à l'hôtel de Bourgogne, et ensuite à l'hôtel du Petit-Bourbon, rue des Poulies. Leurs comédies attirèrent un grand concours de peuple, mais ils eurent à lutter contre le parlement. Le roi les protégea contre les arrêts de cette cour souveraine. Les troubles civils les forcèrent à regagner leur pays. N'importe, ils avaient planté chez nous un jalon qui devait les solliciter sans cesse au retour. Ils revinrent, en effet, et de nombreuses troupes de *gelosi* tentèrent à des intervalles souvent fort rapprochés de se fixer à Paris. Une d'elles se trouva enfin, vers 1680, en possession de l'hôtel de Bourgogne, et y brilla jusqu'en 1697, époque à laquelle, par ordre du roi Louis XIV, elle fut chassée de France. Une pièce appelée la *Fausse prude*, et qui contenait une satire contre Mme de Maintenon, causait la disgrâce des acteurs italiens, au nombre desquels on avait déjà distingué plusieurs célébrités, Dominique, Fiurelli dit *Scaramouche*, Constanti dit *Mezzetin*, les deux Gherardi, les deux filles de Dominique, Isabelle et Colombine, etc. En 1716, les acteurs ultramontains, rappelés par le régent, s'installent de nouveau à l'hôtel, et fournissent une longue et brillante carrière dont l'influence sur notre littérature dramatique est incontestable. Leur théâtre s'appela la *Comédie-Italienne; on y joua des pièces* françaises concurremment avec les canevas italiens. Plus tard ce spectacle s'adjoignit l'Opéra-Comique de la foire, par un traité avec l'Académie royale de musique, qui en avait le privilége, et à dater de ce moment il perdit son originalité. La comédie mêlée d'ariettes l'emporta. Dès lors son histoire appartient à l'Opéra-Comique, et le souvenir des *gelosi* s'éteint en la personne du dernier arlequin, Carlin Bertinazzi, mort en 1783, l'année même où le théâtre, désormais improprement appelé des Italiens, émigrait à la salle Favart. Il existe dans les cabinets d'autographes un document fort rare; c'est une quittance sur parchemin portant la date du 12 janvier 1625, et signée par Jean-Baptiste Andreini, François Gabieli et Nicolas Barbieri, comédiens italiens, de la somme de 2,400 livres que Sa Majesté a ordonné être mise en leurs mains, pour être distribuée tant à eux qu'à leurs camarades. J.-B. Andreini, dit *Lelio*, était le chef de la troupe de *gelosi* venue une première fois à Paris, en 1600, pour le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, puis en 1618, en 1621, jusqu'à la fin du carnaval de 1623, et enfin en 1624. A cette époque, Andreini publia son *Teatro celeste*. V. pour plus de détails COMÉDIE-ITALIENNE.

GELSÉMINE s. f. (jèl-sé-mi-ne — de l'ar. *gelsem*, jasmin). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des loganiacées, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

GELU (Jacques), prélat français, né à Yvoy (diocèse de Trèves) vers 1370, mort à Embrun en 1432. Il étudia, puis professa le droit à Paris, devint, en 1407, président du parlement du Dauphiné et fut nommé, en 1414, archevêque de Tours. Bientôt après, il fit partie de la députation envoyée au pape Benoît XIII (Pierre de Luna) pour lui demander son abdication, obtint quelques suffrages pour le siége pontifical au conclave de 1417, fut chargé par le dauphin, en 1420, d'aller demander des secours au roi de Castille, reçut du pape Martin V une mission auprès de Jeanne de Naples et fut appelé au siége d'Embrun en 1427. A partir de ce moment, Gelu cessa de *s'occuper d'affaires d'Etat. On a de* lui : une *Apologie pour l'empereur Sigismond*, et l'*Histoire de sa vie*, publiée dans le *Thesaurus anecdotarum*, de D. Martène.

GELVES, ville d'Espagne (Andalousie), prov. et à 5 kilom. O.-S.-O. de Séville, sur la rive droite du Guadalquivir; 3,000 hab. Les environs sont couverts de maisons blanches, de métairies et de jardins d'orangers.

GELZER (Jean-Henri), historien allemand, né à Schaffouse en 1813. Il fit ses premières études au gymnase de sa ville natale, et, avant même de les avoir terminées, se fit connaître par deux brochures intitulées : la *Bataille de Kappel* (Zurich, 1831) et *Paroles de vérité de Jean de Muller à tous les confédérés* (Zurich, 1832). A dater de 1833, il étudia avec ardeur l'histoire et la théologie aux universités de Zurich, d'Iéna, de Halle et de Gœttingue, et, après s'être fait recevoir agrégé à Halle, en 1836, partit pour l'Italie, où il fut quelque temps précepteur dans la maison du comte de Mandeville, à Nice. Après avoir ensuite passé plusieurs mois à Florence, uniquement occupé de ses études favorites, il se rendit en Suisse, et fit à Berne, en 1838 et 1839, des cours publics, dont il publia le résumé dans les deux ouvrages suivants : les *Trois derniers siècles de l'histoire de la Suisse* (Aarau, 1838-1839, 2 vol.), et la *Religion dans la vie* ou l'*Ethique chrétienne* (Zurich, 1839). Professeur à l'université de Bâle de 1839 à 1843, il fut appelé à cette époque à l'université de Berlin, où, après avoir fait un long voyage en France et dans la Grande-Bretagne, il commença, en 1844, un cours sur l'histoire de la littérature et de la civilisation allemandes contemporaines, ainsi que sur l'histoire de l'Allemagne, de la Suisse et des révolutions anglaise et française. A différentes reprises il fut chargé de missions et de travaux particuliers par les ministères de l'instruction publique et des affaires étrangères. Il fut envoyé en Suisse par le gouvernement prussien, au printemps de l'année 1846, pour y préparer un mémoire secret sur les causes de la crise qui agitait alors cette contrée. Le 14 mars 1848, il adressa au gouvernement prussien ce mémoire, livré depuis à la publicité, et dans lequel il engageait la Prusse à prendre sans retard l'initiative des mesures qui devaient conduire à l'unification politique de l'Allemagne, sans consulter le bon plaisir de l'Autriche, si cette puissance refusait de s'y associer. En 1850, une maladie grave l'obligea à résider tour à tour en Suisse et en Italie, et, en 1852, il dut renoncer à sa chaire. Gelzer se fixa dès lors à Bâle, d'où il entreprit différents voyages en France, en Angleterre et en Allemagne, et publia dans cette ville, depuis cette époque, les *Feuilles protestantes mensuelles pour l'histoire contemporaine intérieure*. Il fit paraître dans ce recueil ses études sur les questions d'actualité politique, religieuse et sociale. Vers la fin de l'année 1856, à la suite des événements de Neuenbourg, les relations diplomatiques étaient sur le point de se rompre entre la Suisse et la Prusse; de l'aveu des deux gouvernements, il fit des tentatives de rapprochement entre eux, et vit sa mission couronnée de succès. En 1859, il fut appelé à Berlin par son ami le ministre Bethmann-Holwey, qui réclamait instamment ses conseils, mais n'accepta aucune position officielle. Outre les ouvrages mentionnés ci-dessus, on a encore de lui, en allemand : la *Littérature allemande depuis Lessing et Klopstock, envisagée au point de vue de l'éthique et de la religion* (Leipzig, 1841; 3e édit., 1858 et suiv., 2 vol.); *Lettres protestantes écrites de France et d'Italie* (Zurich, 1852).

GEMAAJEDID, ville et place forte d'Afrique, sur une haute montagne, à 25 milles de Maroc. Elève de nombreux troupeaux. Belle mosquée; palais.

GÉMARA s. f. (jé-ma-ra). Philol. Deuxième partie du Talmud.

GÉMARIQUE adj. (jé-ma-ri-ke — rad. *gémara*). Philol. Qui a rapport à la gémara.

GEMARKE, bourg de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 28 kilom. E. de Dusseldorf, à 4 kilom. E. d'Elberfeld, sur la Wipper; 2,354 hab. Manufactures de soieries, de cotonnades; faïencerie, blanchisserie; forges.

GÉMARS s. m. (jé-mar). Mamm. Syn. de JUMART.

GÉMATRIE s. f. (jé-ma-trî — corrupt. du gr. *geometria*, géométrie). Partie de la cabale juive fondée sur l'interprétation arithmétique ou géométrique des mots de la Bible.

GÉMATRIQUE adj. (jé-ma-tri-ke — rad. *gématrie*). Qui a rapport à la gématrie : *Supputation* GÉMATRIQUE.

GEMBIN s. m. (jan-bain). Pêch. Espèce de nasse de forme cylindrique.

GEMBLOUX (*Gemblacum*, *Geminiacum*), ville de Belgique, prov., arrond. et à 14 kilom. de Namur; 3,013 hab. Coutellerie, distilleries, tanneries. Vestiges d'une très-ancienne abbaye de l'ordre de *Saint-Benoît, qui a donné* plusieurs hommes illustres à l'Eglise; l'abbé jouissait du titre de comte et tenait le premier rang dans les Etats de Brabant. Don Juan d'Autriche gagna près de Gembloux une bataille sur l'armée des Etats généraux, en 1678.

GEMEAU (Auguste-Pierre-Walbourg), général et homme politique français, né à Paris en 1790, mort en 1868. En sortant de l'Ecole militaire, il entra comme sous-lieutenant dans l'infanterie (1809), fit les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, *se fit remarquer comme* chef de bataillon à Leipzig et à Waterloo, reçut le grade de lieutenant-colonel en 1823, après avoir fait la campagne d'Espagne, celui de colonel en 1825, et fut nommé, sous le gouvernement de juillet, général de brigade (1833) et général de division (1845). Appelé au commandement de Lyon en 1848, M. Gemeau y étouffa le mouvement insurrectionnel du 15 juin 1849, et fut chargé, l'année suivante, de commander notre armée d'occupation à Rome. En 1852, ce général devint membre du Sénat, où il ne s'est fait remarquer que par son attachement aux idées cléricales et ultramontaines. Il a publié une brochure intitulée : *De l'organisation actuelle de l'armée* (Paris, 1854, in-8°).

GÉMEAUX s. m. pl. (jé-mô — lat. *gemelli*, jumeaux). Astron. Troisième signe du zodiaque : *Le soleil entre dans le signe des* GÉMEAUX *au mois de mai.* (Acad.) ‖ Constellation qui correspondait à ce signe, avant qu'elle eût été déplacée par la précession des équinoxes, et qui contient deux étoiles remarquables, appelées Castor et Pollux.

— **Encycl.** Le *Catalogue* de Flamstead attribue aux *Gémeaux* 85 étoiles, parmi lesquelles Castor et Pollux, qui ont valu à la constellation le nom qu'elle porte. La tête de Castor est une étoile un peu plus que secondaire; celle de Pollux est indiquée vers le midi, à droite, par une étoile un peu au-dessous de la première grandeur.

GEMEAUX, village et commune de France (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arrond. et à 20 kilom. de Dijon; 905 hab. Ruines d'une antique forteresse, qui servit jadis de refuge aux Ecorcheurs. Curieuse église du Xe siècle. Magnifique source émergeant d'un rocher.

GEMEDIUM ou **GEMETICUM MONASTERIUM**, nom latin de JUMIÈGES.

GÉMELLAIRE s. f. (jé-mèl-lè-re — du lat. *gemellus*, jumeau). Syn. de GÉMICELLAIRE.

GÉMELLE adj. f. (jé-mè-le — lat. *gemella*, proprement jumelle). Hist. rom. Se disait d'une légion formée par la fusion de deux légions devenues trop peu nombreuses.

— *s. f. Mar. et techn. Syn. de* JUMELLE.

GEMELLI (Louis), savant capucin italien, né à Olivadi (Calabre) en 1757, mort en 1835. Il adopta les idées philosophiques de Condillac, qu'il répandit parmi les religieux de son ordre, professa la philosophie à Castellamare (1784), puis devint définiteur (1805) et provincial (1808). Pendant l'occupation française, Gemelli habitait le couvent de Monte-Leone lorsque Régnier vint y établir son quartier général, et, grâce à son intervention et à ses prières, il obtint de ce chef soit la vie. soit la liberté de plusieurs de ses compatriotes. Par la suite, Gemelli habita successivement Rome et Naples. On a de lui : *Eléments de géographie* (1785); *Eléments d'histoire philosophique* (1793); *Essai sur la philosophie morale* (1801), in-8°).

GEMELLI-CARERI (Jean-François), célèbre voyageur italien, né à Naples vers 1651, mort vers 1725. Il exécuta, de 1693 à 1699, un voyage autour du monde, en passant par la Turquie, la Palestine, la Perse, l'Inde, la Chine, et, en revenant en Europe, par les îles Philippines, la Californie et le Mexique. Sa curieuse relation, intitulée *Giro del mundo* (Naples, 1699-1700, 6 vol. in-12), a été, au siècle dernier, l'objet de critiques fort vives; on alla même jusqu'à prétendre que ce n'était qu'une compilation et que l'auteur l'avait rédigée sans quitter son fauteuil; mais tous les voyageurs modernes, notamment l'illustre Humboldt, s'accordent à en reconnaître l'exactitude et la véracité. Il en existe une traduc*tion française* (Paris, 1776).

GÉMELLIFLORE adj. (jé-mèl-li-flo-re — du lat. *gemellus*, jumeau; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont disposées deux à deux.

GÉMÉNOS, bourg et commune de France (Bouches-du-Rhône), cant. d'Aubagne, arrond. et à 23 kilom. de Marseille, dans un gracieux vallon baigné par le ruisseau du Faugé; 1,752 hab. Vins et huiles. Beau parc entourant un château moderne. Très-beaux paysages dans le vallon de Saint-Pons, que Delille a chanté dans l'*Homme des champs*. Ruines d'une abbaye de femmes (monument historique), fondée au XIIIe siècle.

GEMERT, ville de Hollande, prov. du Brabant septentrional, district et à 30 kilom. N.-E. d'Eindhoren, près des marais de Peel; 4,000 hab. Fabrication de toiles renommées.

GÉMICELLAIRE s. f. (jé-mi-sèl-lè-re — du lat. *geminus*, géminé; *cella*, cellule). Zooph. Genre de polypes bryozoaires, à cellules géminées. ‖ On dit aussi GÉMELLAIRE.

GÉMINATION s. f. (jé-mi-na-si-on — rad. *géminé*). Hist. nat. Etat de ce qui est double, disposé par paires : *La* GÉMINATION *des folioles, des pistils.*

GÉMINÉ, ÉE adj. (jé-mi-né—du lat. *geminus*, double). Doublé, répété, réitéré : *Coup* GÉMINÉ. *Arrêts* GÉMINÉS. *Commandement* GÉMINÉ.

— Fig. Qui est double, qui est composé de deux : *Les esprits de même origine, d'habitudes semblables, finissent par se juxtaposer si exactement et se pénétrer d'une façon si intime, qu'ils offrent ce bizarre spectacle d'une intelligence une et* GÉMINÉE. (Th. Gaut.)

— Archit. Se dit de colonnes groupées deux par deux, sans être en contact; des membres d'architecture disposés deux à deux : *Les colonnes de la façade du Louvre sont* GÉMINÉES.

— Sculpt. Se dit des figures à deux faces, disposées dos à dos. *Les bustes* GÉMINÉS *ne sont pas absolument rares.*

— Archéol. et diplomatiq. Se dit des lettres qui se trouvent doublées, dans les abréviations des inscriptions et des médailles, pour indiquer que les mots abrégés doivent être

pris au pluriel. Ainsi COSS veut dire *consules;* AUGG est pour *Augusti; mss* pour *manuscrits;* LL. AA. pour *Leurs Altesses*, etc.

— Hist. nat. Se dit des parties des animaux ou des végétaux qui sont disposées deux par deux : *Cellules* GÉMINÉES. *Feuilles* GÉMINÉES.

GEMINIANI ou **GIMIGNANI** (Giacinto), peintre et graveur italien, né à Pistoie en 1616, mort dans la même ville en 1681. Il s'est fait une place honorable entre Poussin et Cortone. Elève présumé de ce dernier, il eut probablement aussi les conseils de Poussin durant le long séjour qu'il fit à Rome au commencement de sa carrière, car la première fresque connue de lui, l'*Apparition de la croix à Constantin*, peinte dans le baptistère de Saint-Jean de Latran, rappelle Poussin par le style et les draperies des personnages, et Cortone par la disposition d'une architecture de fond, richement ornementée, et par une exécution bien plus large, bien plus facile que celle du peintre des Andelys. Le succès de cette œuvre lui valut son admission à la confrérie de Saint-Luc. Il y fut reçu en 1650. Dès ce moment, il exécuta presque successivement et sans interruption les fresques et les tableaux qui composent son œuvre et qu'on trouve disséminés dans les grandes villes d'Italie. On voit de Geminiani, à San-Francisco de Pistoie, un *Saint Roch au milieu des saints patrons de la ville* (1638), qui rappelle les *Cinq saints* de Raphaël à Saint-Pierre de Pérouse; le *Christ et saint Pierre*, groupe excellent, plein de caractère et de grandeur, où l'on retrouve les saines traditions de Poussin; le *Miracle de saint Pierre*, de même genre et de mérite égal; enfin, les *Trois épisodes de la vie de saint Benoît*, qui sont inférieurs, comme idée et comme exécution, aux œuvres précédentes. La galerie de Florence renferme le *Héro et Léandre*, qui fut longtemps attribué au Guerchin, puis le *Saint Egide trouvé dans une grotte par des chasseurs*, qui avait appartenu à l'hôpital de Santa-Maria-Nuova. Ces deux peintures sont remarquables de ton et d'effet, mais elles manquent absolument d'originalité.

Comme graveur, Geminiani n'a guère laissé qu'une vingtaine d'eaux-fortes, représentant, pour la plupart, des danses d'enfants et des frises, où des Amours s'enroulent dans des ornements formés de fruits, de fleurs et de feuilles. Ces eaux-fortes sont charmantes, pleines d'imagination et d'humour, et exécutées d'une pointe habile, légère et facile.

GEMINIANI ou **GIMIGNANI** (Lodovico), peintre et architecte italien, né à Rome en 1644, mort dans la même ville en 1697. Il était le fils et l'élève du précédent; son parrain, le cardinal Rospigliosi, lui commanda plusieurs tableaux, alors que, élève encore, il savait à peine son métier, puis l'envoya à Venise avec une pension. Geminiani revint de la cité des coloristes avec une collection de pastiches, de copies, d'imitations en tout genre, que son parrain, devenu pape sous le nom de Clément IX, se mit à placer un peu partout. Après la mort de son protecteur, la famille de Clément IX continua d'user en sa faveur de toute son influence. C'est par elle qu'il obtint d'être choisi par le duc de Toscane pour peindre, dans son palais, plusieurs décorations importantes, qui lui valurent d'être admis dans la confrérie de Saint-Luc. A la fin de sa vie, Alexandre VIII lui confia la direction de la galerie du Quirinal. Son œuvre n'est pas considérable et compte fort peu de tableaux remarquables. On voit de lui à Rome un *Saint François Borgia* au Giesu; *Sainte Marie-Madeleine*, à Santa-Maria-in-Monte, et l'*Ange gardien*, à Saint-Chrysogone, peintures d'un métier très-habile, d'un ton assez agréable, mais faites de morceaux pris à tous les maîtres et réunis avec une certaine habitude de la composition. On peut dire à peu près la même chose de la *Vierge aux saints* de Spirito-Santo, du *Baptême de Constantin*, fresque immense qui rappelle avec trop d'exactitude les baptêmes connus des maîtres de la Renaissance. Les biographes disent, en outre, qu'il fut architecte, et ils citent de lui le *Plan du tombeau du cardinal Favoriti*. En somme, Geminiani, véritable peintre d'une époque déchue, eut plus de bonheur que de talent.

GEMINIANI (François), violoniste et compositeur italien, né à Lucques vers 1680, mort à Dublin en 1762. Il étudia d'abord la musique sous la direction d'A. Scarlatti, puis prit des leçons de violon de Sunati, habile violoniste, et enfin du célèbre Corelli. En 1714, il alla en Angleterre, où son talent remarquable lui valut immédiatement une grande réputation. Geminiani eût acquis en peu de temps une grande fortune, si son amour effréné pour la peinture n'eût absorbé ses gains considérables et jeté l'artiste dans de tels embarras pécuniaires que, pour échapper aux poursuites de ses créanciers, qui menaçaient sa liberté, il fut obligé de se faire inscrire sur la liste des domestiques du comte d'Essex. Cependant, malgré ces désagréments, la renommée de Geminiani grandissait de jour en jour. Ses ouvrages étaient accueillis avec empressement et lui-même se voyait fort recherché par la haute société anglaise. Vers cette époque, il écrivit des concertos, publia l'*Art de jouer du violon* et son *Guide harmonique*. Après deux excursions à Paris, l'artiste se retira en Irlande et se fixa à Dublin, où il s'occupa à réunir les matériaux d'une *Histoire générale de la musique;* mais la soustraction, par une femme à son service, de ses précieux manuscrits le plongea dans un chagrin qui le conduisit au tombeau.

Tous les écrivains musicaux anglais s'accordent à regarder Geminiani comme un exécutant de premier ordre. Quant à ses compositions, les opinions sont divisées sur leur mérite. Les uns qualifient sa musique instrumentale d'excellente, d'autres l'accusent de pécher par le rhythme et la mélodie. La vérité est qu'il a pris pour modèles les œuvres de Corelli, dont il n'a su s'approprier ni l'originalité ni la correction.

GEMINIANO (SAN-), bourg d'Italie, prov. et à 32 kilom. S. de Florence, sur une hauteur; 2,200 hab. Mines de vitriol. C'est sur le territoire de Geminiano que l'on récolte le meilleur vin de Toscane, appelé *vernaccio*.

GÉMINIFLORE adj. (jé-mi-ni-flo-re — du lat. *geminus*, double; *flos*, *floris*, fleur). Syn. de GEMELLIFLORE.

GEMINUS, géomètre de l'école d'Alexandrie. Il vivait un peu après Nicomède et Hipparque, un siècle environ avant J.-C. Proclus, dans son commentaire sur le premier livre d'Euclide, lui attribue un ouvrage sur l'hélice, dont il démontrait la propriété d'être partout égale à elle-même, comme la ligne droite et le cercle. On prétend, dit M. Chasles, que cet ouvrage se trouve manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. Proclus cite aussi du même auteur un autre ouvrage, intitulé : *Enarrationes geometricæ*, qui ne nous est pas parvenu.

GEMINUS, astronome grec, originaire de Rhodes. Il vivait, d'après Petau, l'an 77 avant notre ère. On croit qu'il habita Rome et qu'il y composa ses ouvrages. On a de lui une *Introduction à l'étude des phénomènes célestes*, publiée à Altorf (1590, in-8°), avec une traduction latine. C'est un traité un peu superficiel, mais simple et clair, et le meilleur de tous ceux qui nous restent des Grecs. Geminus n'y a pas admis les rêveries de l'astrologie et l'influence des étoiles sur les saisons. Le *Traité de la sphère*, qu'on attribue à Proclus, est un simple abrégé de quelques chapitres de Geminus.

GEMINUS (Tullius), poëte grec, qui vivait à une époque incertaine. On a de lui dix épigrammes, écrites d'un style très-affecté et dans la plupart desquelles il décrit des objets d'art. Ces petites pièces se trouvent dans l'*Anthologie grecque*.

GÉMIR v. n. ou intr. (jé-mir — du bas latin *gemire*, latin *gemere*, que Curtius rattache au grec *gemô*, être plein. V. GEINDRE). Emettre des sons inarticulés et plaintifs : *Si la pauvreté fait* GÉMIR *l'homme, il braille dans l'opulence*. (Rivarol.)

Pleurons et *gémissons*, mes fidèles compagnes.
RACINE.

Quel tourment de se taire en voyant ce qu'on aime,
De l'entendre *gémir*, de l'affliger soi-même!
RACINE.

‖ Souffrir, éprouver du chagrin, de la douleur : *La vile tourbe bourdonne et triomphe, le sage se tait, cède et* GÉMIT *tout bas*. (J.-J. Rouss.)

Tout se plaint, tout *gémit* en cherchant le bien-être.
VOLTAIRE.

D'un palais l'éclat vous frappe,
Mais l'ennui vient y *gémir*.
On peut bien manger sans nappe,
Sur la paille on peut dormir.
BÉRANGER.

— Par anal. Faire entendre un cri, produire un son qui a quelque chose de plaintif : *Le loriot siffle, l'hirondelle gazouille, le ramier* GÉMIT. (Chateaub.)

La rive au loin *gémit*, blanchissante d'écume.
RACINE.

— *Faire gémir la presse*, Faire imprimer ses écrits; se dit par allusion à l'espèce de gémissement que rendaient les presses à bras quand on les manœuvrait :

. . . . Ecris, écris sans cesse,
Fatigue l'imprimeur et fais *gémir* la presse.
MILLEVOYE.

— Activ. Faire entendre en gémissant : GÉMIR *une plainte*.

Quand vous avez *gémi* l'hymne de vos douleurs,
Poëte, votre plainte a fait jaillir mes pleurs;
J'ai senti se briser mon âme!
M^{lle} DE POLIGNY.

L'oreille n'entend rien qu'une vague plaintive,
Ou la voix des zéphyrs,
Ou les sons cadencés que *gémit* Philomèle.
LAMARTINE.

GEMISCHKHANA, ville de la Turquie d'Asie, pachalik d'Erzeroum, sur la rive gauche et près des sources du Kharschat, à 72 kilom. de Trébizonde; 10,000 hab. Mines de fer et de cuivre.

GÉMISSANT (jé-mi-san) part. prés. du v. Gémir :

La tourterelle enfin, *gémissant* dans les bois,
Aux voix de tes ramiers joindra sa tendre voix.
MALFILATRE.

Sous la main du geôlier qui tourna les verroux,
La porte en *gémissant* recula devant nous.
LAMARTINE.

GÉMISSANT, ANTE adj. (jé-mi-san, an-te — rad. *gémir*). Qui gémit, qui se plaint : *Le danger de faire des ingrats ne peut se comparer à l'horreur de laisser l'innocence et la vertu* GÉMISSANTES. (M^{me} de Tencin).

Que d'êtres *gémissants* cheminent vers la mort,
Le visage hâlé par l'âpre vent du sort!
A. BARBIER.

Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,
Sous le faix du fagot aussi bien que des ans,
Gémissant et courbé, marchait à pas pesants,
Et tâchait de gagner sa chaumière enfumée.
LA FONTAINE.

— Poétiq. Qui pousse des cris ou produit des sons comparables à des gémissements : *La colombe* GÉMISSANTE.

Au joug de bois poli le limon s'équilibre,
Sous l'essieu *gémissant* le soc se dresse et vibre.
LAMARTINE.

GÉMISSEMENT s. m. (jé-mi-se-man — rad. *gémir*). Plainte inarticulée arrachée par la douleur, la souffrance : *Pousser des* GÉMISSEMENTS. *Les* GÉMISSEMENTS *les plus touchants que forme la misère publique passent bientôt pour des murmures* (Mass.) *Tout progrès est un effort; tout effort est une peine; toute peine a son* GÉMISSEMENT. (Lamart.)

Mes seuls *gémissements* font retentir les bois.
RACINE.

— Par anal. Cri ou son qui a quelque chose de plaintif, qui semble inspiré par la souffrance : *Les* GÉMISSEMENTS *de la colombe doivent être laissés à la solitude et au silence à qui elle les a confiés*. (Fléch.) *Quelles pensées n'inspire point la vue de ces côtes désertes de la Grèce, où l'on n'entend que l'éternel sifflement du mistral et le* GÉMISSEMENT *des flots!* (Chateaub.)

Les vents agitent l'air d'heureux frémissements,
Et la mer leur répond par ses *gémissements*.
RACINE.

— Fig. Expression d'un sentiment tendre et douloureux : *La poésie de Lamartine est un* GÉMISSEMENT *perpétuel. L'office de l'Eglise n'est qu'un long* GÉMISSEMENT, *une aspiration passionnée vers la mort*. (Guéroult.) *Tous les* GÉMISSEMENTS *les plus secrets du cœur humain ont trouvé leur voix et leurs notes sur les lèvres et sur la harpe de David*. (Lamart.)

— **Syn. Gémissement, lamentation, plainte.** Le *gémissement* est plutôt un cri qu'une voix, ou du moins ce n'est qu'une voix inarticulée. La *plainte* s'exhale par des paroles où le malheureux dit ce qu'il souffre ou appelle du secours. *Lamentation* renchérit sur les deux autres mots, et signifie une longue *plainte* ou de grands *gémissements*. Les *Lamentations* de Jérémie sont de longues tirades où ce prophète décrit avec une sombre éloquence les malheurs du peuple juif.

GÉMISTE (Georges), surnommé **Pléthon**, philosophe platonicien du xv^{e} siècle, l'un des plus ardents promoteurs de la renaissance littéraire en Europe, né vers 1350, mort vers 1450. La longue existence de ce savant embrassa un siècle environ; mais, par malheur, on n'a sur lui des renseignements positifs qu'à partir de l'époque où, déjà vieux, il occupa des emplois publics. On croit qu'il naquit à Constantinople, et il figure, seulement en 1426, comme l'un des conseillers de Michel Paléologue; il devait avoir soixante-seize ans. Sa renommée était très-grande; envoyé en Italie comme un des députés de l'Eglise grecque au concile de Florence (1438), il fut recherché par le grand-duc Cosme de Médicis, à la cour duquel il mit Platon à la mode. Un de ses plus illustres adeptes fut Marcile Ficin; son adversaire ordinaire était George de Trébizonde, le chef des partisans d'Aristote. La guerre fut acharnée, et pendant longtemps encore les deux partis devaient s'anathématiser l'un l'autre; mais il est certain que Gémiste porta un coup fatal à la stérile scolastique née des doctrines d'Aristote.

Ses ennemis l'accusèrent, de son vivant, de vouloir revenir au paganisme et substituer à la religion catholique une religion platonicienne; ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'une telle accusation, si invraisemblable qu'elle paraisse, était fondée. Gémiste redemande en effet les divinités de l'Olympe, comme personnifiant chacun des attributs de Dieu; il considère comme inutiles les nouvelles formes revêtues par l'idée religieuse, et, en morale, s'en tient au stoïcisme, comme s'il fût né à Alexandrie, seize ou quatorze siècles plus tôt. Dans son livre des *Lois*, composé sur le plan du fameux traité de Platon, il préférait ouvertement, suivant M. Franck, le paganisme au catholicisme, restituait toute leur ancienne splendeur à Jupiter, à Junon, à Vénus, et ne connaissait point d'autre morale que celle du Portique ou de l'Académie. Ce livre, qui serait pour nous si curieux, a été détruit, sur les ordres du patriarche de Constantinople, Gennade.

Gémiste a écrit un très-grand nombre d'ouvrages d'érudition ou de polémique; quelques-uns seulement nous sont parvenus. Tels sont le traité : *De Gestis Græcorum post pugnam ad Mantineam* (texte grec, Venise, 1503, in-fol.); ce sont des extraits de Diodore de Sicile et de Plutarque; *De Fato* (texte grec, Leyde, 1722, in-8°), Bessarion a traduit cet ouvrage en latin; *De Virtutibus* (texte grec, Anvers, 1552, in-8°, suivi de quelques opuscules); *De Platonicæ atque Aristotelicæ philosophiæ differentia* (en grec, version latine par B. Donatus, Venise, 1532, in-8°); *Oracula magica Zoroastris* (texte grec, version latine d'Oposopæus, Paris, 1599, in-8°); Gémiste explique dans ce traité la religion des anciens Perses. On lui doit encore des extraits judicieux d'Appien, de Théophraste, d'Aristote, de Diodore de Sicile, de Xénophon, qu'il entreprit dans le but d'élucider certains points obscurs de l'histoire ou des sciences, si peu avancées de son temps; une édition latine de la *Géographie* de Ptolémée, édition qu'il corrigea de sa main et dédia au pape Sixte IV (publiée par Calderino en 1778), enfin une *Oraison funèbre* de l'impératrice Cléopé, morte en 1433.

GEMMA (Renerius ou Régnier), surnommé **Frisius**, ou habitant de la Frise, mathématicien et astronome néerlandais, né en 1508, mort en 1558. Il fut professeur de médecine à l'université de Louvain. Il est auteur d'un petit *Traité d'astronomie et de cosmographie, avec l'usage du globe et celui de l'anneau astronomique* (Paris, 1547). Dans cet ouvrage, écrit en latin, on lit sous le titre *Nouvelle invention pour les longitudes :* « On commence à se servir de petites horloges, qu'on appelle montres, que leur légèreté permet de transporter; elles offrent un moyen simple de trouver la longitude. Avant de vous mettre en route, mettez soigneusement votre montre à l'heure du pays que vous allez quitter; quand vous aurez marché vingt lieues, par exemple, prenez l'heure du lieu, comparez cette heure à celle de votre montre, et vous aurez la différence de longitude. » On doit en outre à Gemma plusieurs ouvrages : *Methodus arithmeticæ practicæ* (Anvers, 1540); *De radio astronomico et geometrico* (Anvers, 1545); *De astrolabio catholico et usu ejusdem* (Anvers, 1556), etc. La réputation qu'il avait acquise comme astronome lui valut d'être plusieurs fois consulté par Charles-Quint.

GEMMACÉ, ÉE adj. (jèmm-ma-sé — rad. *gemme*). Hist. nat. Qui a l'apparence d'une pierre gemme ou d'un bouton d'arbre.

— Ornith. Se dit des oiseaux chez lesquels les barbes des plumes sont coupées en demi-cercle à l'extrémité.

GEMMAGE s. m. (jèmm-ma-je — rad. *gemme*). Sylvic. Action de gemmer les arbres, d'en recueillir la séve ou la résine.

— **Encycl.** Parmi les arbres de nos climats, il n'y a guère que le bouleau dont la séve soit assez abondante pour être l'objet d'une extraction régulière. Parmi les conifères, plusieurs espèces, entre autres le pin maritime, fournissent en abondance de la résine. On sait que cette matière trouve dans l'industrie de nombreuses applications; aussi ces arbres sont-ils plus particulièrement affectés au *gemmage*. Cette exploitation peut se faire dans des futaies ou dans des taillis. Dans le premier cas, on commence à soigner l'arbre lorsqu'il a atteint de $0^{m},25$ à $0^{m},30$ de diamètre à hauteur des bras de l'ouvrier. Pour ménager les forces de l'arbre, on ne le saigne d'abord que par une seule entaille faite à $0^{m},50$ au-dessus du sol. Cette entaille, que l'on a soin de rafraîchir chaque semaine, s'élève successivement de 1 mètre chaque année pendant quatre ou cinq ans; au bout de ce temps, on en pratique une seconde dans les mêmes conditions, puis une troisième et une quatrième. Pendant quinze à vingt ans, une exploitation ainsi conduite ne paraît pas affaiblir sensiblement le végétal, qui continue à grandir. Une nouvelle période commence alors, plus épuisante que la première. L'arbre est saigné de nouveau dans les intervalles de ses premières blessures. Après vingt ans de cette seconde période, il est assez généralement encore debout, mais mutilé, languissant. Il a alors soixante ans, et c'est le plus souvent le terme de son existence. Cependant les sujets les plus vigoureux peuvent encore donner un produit suffisamment rémunérateur pendant vingt autres années. En taillis, le *gemmage* commence dès que les jeunes arbres ont atteint de $0^{m},10$ à $0^{m},15$ de diamètre à 1 mètre au-dessus du sol; mais alors on les saigne à mort un ou deux ans seulement avant l'abattage.

Chacun de ces modes d'exploitation a ses avantages et ses partisans. En principe, aucun d'eux peut-être n'a le droit d'être préféré à l'autre; tout dépend des circonstances particulières à chaque localité. Là où la vente des jeunes pins pour échalas est possible, l'exploitation en taillis permet de réaliser en peu d'années de beaux bénéfices; hors ce cas, la futaie offrira peut-être plus d'avantages. Les jeunes pins saignés à mort donnent chacun pour environ 15 centimes de résine. Or, en supposant 10,000 pieds par hectare, ce qui n'a rien d'exorbitant, on arrive à une somme totale de 1,500 francs pour la seule valeur de la résine récoltée sur un hectare. Pour la futaie, on ne peut guère admettre un peuplement de plus de 200 à 230 sujets par hectare; mais chaque pin peut donner pour environ 50 centimes de matières pendant vingt ans au moins. Or, en supposant que les frais d'extraction soient de 20 centimes par pied, il reste encore un produit net de 70 à 80 fr par hectare. Si l'on considère que la vente de la résine est toujours assurée, puisque, malgré les nombreuses exploitations entreprises sur divers points de la France, nous sommes forcés d'en demander chaque année pour plusieurs millions aux pinières du nord, on comprendra difficilement

que la culture du pin maritime ne soit pas plus répandue. La France ne manque pas de landes incultes, qui pourraient devenir, grâce à ce précieux végétal, des terres d'excellent rapport. Jusqu'à présent, les landes de Gascogne ont eu le privilége presque exclusif de cette production. En Sologne, dans la Bretagne et le Maine, où l'on cultive aussi le pin maritime, le *gemmage* est très-rarement pratiqué. Il n'est pas vrai, comme on pourrait se l'imaginer de prime abord, que le *gemmage* nuise à la qualité du bois; bien au contraire, les arbres gemmés donnent à l'industrie le bois le plus résistant. Le bois de chauffage dure plus au feu; le bois à carboniser donne plus de chaleur et est de qualité meilleure; le bois de charpente acquiert des conditions de durée égales à celles du chêne.

GEMMAIRE adj. (jèmm-mè-re — rad. *gemme*). Bot. Qui résulte de la prolongation des parties nouvelles sortant de l'intérieur des anciennes : *Elongation* GEMMAIRE.

GEMMASTRÉE s. f. (jèmm-ma-stré — de *gemme*, et d'*astrée*). Zooph. Section de polypes du genre astrée.

GEMMATION s. f. (jèmm-ma-si-on — rad. *gemmer*). Bot. Formation et développement des bourgeons dans les végétaux. ‖ Disposition des bourgeons. ‖ Ensemble des bourgeons.

— Zool. Développement par le moyen de gemmes : *Le polypier s'accroît par* GEMMATION *basale irrégulière.* (Milne Edwards.)

— **Encycl.** Bot. La *gemmation* comprend tout ce qui se rapporte à la formation, à la disposition et au développement des bourgeons. Le bourgeon a été considéré, avec juste raison, comme un embryon fixe; dans son premier état, il porte le nom d'*œil;* plus tard, quand il est bien conformé, il prend celui de *bouton;* enfin, quand il se développe, que son axe s'allonge et se couvre de feuilles espacées, il devient une jeune pousse, ou un scion, ou, comme on dit dans la pratique, un bourgeon proprement dit. La *gemmation*, ou développement des bourgeons, commence, pour la plupart des espèces, à la fin de l'hiver ou au commencement du printemps. Néanmoins, chez certains végétaux, la *gemmation* est continue.

GEMME s. f. (jè-me — lat. *gemma*, pierre précieuse, mot que Curtius rattache au grec *gemô*, être plein, sans doute de la racine sanscrite *gam*, tenir, serrer, contenir). Pierre précieuse quelconque : *Les* GEMMES *les plus précieuses se trouvent entre les deux tropiques.* (Lacép.) ‖ Cristal coloré par un oxyde métallique. ‖ *Gemme du Vésuve*, Idocrase transparente du Vésuve, que les joailliers de Naples taillent et montent le plus souvent en bagues. ‖ *Gemme orientale*, Nom vulgaire du corindon hyalin ou télésie.

— Zool. Espèce de germe développé dans l'intérieur des membranes d'un animal, et qui, détaché de son corps, peut former un individu nouveau.

— Bot. Partie susceptible de reproduire un végétal. ‖ Nom donné à la cellule des mousses.

— Sylvic. Suc résineux qui s'écoule des pins, et particulièrement du pin maritime, par les entailles faites à la tige.

— Adjectiv. : *Pierre* GEMME. *Cristaux* GEMMES.

— *Sel gemme*, Sel fossile : *En Allemagne et en France, le sel* GEMME *du terrain saliférien est soumis à une exploitation industrielle.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Sylvic. La *gemme* des conifères suinte en gouttelettes visqueuses et transparentes, qui coulent lentement, en cédant à leur propre poids. Ce produit, qui, avant son exposition à l'air, ne différait pas sensiblement de l'essence pure de térébenthine, absorbe dans son trajet l'oxygène de l'air, qui le fait épaissir et blanchir en lui donnant la consistance d'un mélange d'essence et de résine. Il se sépare alors en deux parties; la plus solide reste figée et concrétée sur l'entaille, et forme le galipot ou barras; la plus liquide s'écoule par un jet insensible, mais continu, dans les réservoirs, où elle forme la *gemme* proprement dite ou résine.

GEMMÉ, ÉE adj. (jèmm-mé — rad. *gemme*). Orné de pierres précieuses. ‖ Vieux mot.

— Sylvic. Se dit des pins qu'on a entaillés pour déterminer l'écoulement de la résine : *Les propriétaires de pignadas ménagent sur chaque hectare jusqu'à 200 pins en état d'être* GEMMÉS. (Dralet).

GEMME-SUR-LOIRE (SAINT-), bourg et commune de France (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arrond. et à 7 kilom. d'Angers; 1,833 hab. Asile départemental d'aliénés renfermant plus de 600 malades. Sur le territoire de cette commune se voit le camp romain de Frémur, qui mesurait 800 mèt. de long sur 600 de large. De nombreuses antiquités romaines, notamment une tête de Jupiter, ont été découvertes sur l'emplacement de ce camp et aux environs. Une croix monumentale a été récemment élevée dans le champ dit des Martyrs, en souvenir des victimes fusillées à cette place en 1793.

GEMMER v. n. ou intr. (jèmm-mé — rad. *gemme*). Pousser des bourgeons.

— **v. a.** ou tr. Sylvic. *Gemmer des pins*, Exploiter la résine en pratiquant des incisions sur les tiges.

GEMMI, rivière des Indes. Elle prend sa source dans les montagnes qui se dressent au N. de Delhi, passe près de cette ville, devient ensuite une rivière très-considérable, baigne Agra et se jette dans le Gange.

GEMMI (la), montagne de Suisse, dans le canton du Valais, sur les confins de l'Oberland bernois; 2,302 mèt. de hauteur. De 1736 à 1741, les gouvernements de Berne et du Valais y ont fait tailler une route qui conduit de la vallée de Kaude à Louèche-les-Bains.

GEMMIFLORE adj. (jémm-mi-flo-re — du lat. *gemma*, bourgeon; *flos, floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs semblent renfermées dans des bourgeons.

GEMMIFORME adj. (jèmm-mi-for-me — de *gemme*, et de *forme*). Bot. Se dit des fleurs entourées de feuilles de telle manière qu'elles ressemblent à un bourgeon.

GEMMINGEN-HORNBERG (Othon-Henri, baron), littérateur et poëte dramatique allemand, né à Heilbronn (Wurtemberg) en 1755, mort en 1836. Il fit ses études de droit, devint par la suite chambellan et conseiller aulique à la cour de Manheim, puis alla habiter Vienne, où il remplit pendant quelque temps le poste de chargé d'affaires de l'électeur de Bade. Après la dissolution de l'empire allemand, le baron Gemmingen rentra dans la vie privée et vecut dans ses terres. Peu de temps avant sa mort, il reçut le titre de conseiller aulique. L'ouvrage qui a fondé sa réputation est *Le père de famille allemand*, drame en 5 actes (Munich, 1780), qui rappelle la pièce de Diderot et qui eut un grand succès, bien qu'il manque de profondeur et d'invention. Parmi les autres œuvres de Gemmingen, nous citerons : *Pygmalion* (1778), opéra; *l'Héritage*, comédie (1779); *Dramaturgie de Manheim* (1779); *De l'association royale prussienne pour l'entretien du système de l'empire* (1785), etc. On lui doit aussi de nombreux articles publiés dans le *Magasin des sciences et de la littérature* (1784-85), dans les *Ephémérides viennoises* (1789), etc. — Un membre de la même famille, Eberhard Frédéric, baron de GEMMINGEN-HORNBERG, né à Heilbronn en 1726, mort en 1791, président de la régence de Stuttgard, joua un rôle éminent comme administrateur et se fit aussi connaître par des poésies, dont les plus remarquables forment le recueil intitulé : *Aspects poétiques de la vie de campagne* (Zurich, 1762).

GEMMIPARE adj. (jèmm-mi-pa-re — du lat. *gemma*, bourgeon; *pario*, j'enfante). Hist. nat. Se dit des végétaux et de certains animaux, tels que les polypes, qui émettent des bourgeons aptes à les reproduire.

GEMMIPARITÉ s. f. (jèmm-mi-pa-ri-té — rad. *gemmipare*). Zool. Reproduction par les bourgeons : *La* GEMMIPARITÉ *et la fissiparité diffèrent aussi bien par leur point de départ que par le mode d'accroissement qu'on y observe.* (Milne Edwards.) ‖ On dit aussi GEMMIPARIE.

— **Encycl.** Un grand nombre d'êtres animés possèdent la propriété de reproduire, sur divers points de leur surface, des gemmes ou bourgeons qui servent à leur propagation naturelle ou artificielle. Ce cas est assez rare dans le règne animal; on l'observe surtout chez certains êtres inférieurs, tels que les polypes; l'hydre, si commune dans nos eaux douces, en présente un exemple remarquable. La *gemmiparité* devient beaucoup plus fréquente et plus constante dans le règne végétal. La plupart des plantes et des arbres sont en effet munis de bourgeons. Toutefois cette faculté est peu développée dans les plantes annuelles et la plupart des végétaux des régions tropicales; aussi est-elle complétement niée dans ce cas par quelques auteurs.

GEMMIPORE s. m. (jèmm-mi-po-re — du lat. *gemma*, bourgeon, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers pierreux, voisin des madrépores.

GEMMULAIRE s. f. (jèmm-mu-lè-re — rad. *gemmule*). Bot. Genre de champignons.

GEMMULATION s. f. (jèmm-mu-la-si-on — rad. *gemmule*). Bot. Développement de la gemmule.

GEMMULE s. f. (jèmm-mu-le — dimin. de *gemme*). Bot. Partie de l'embryon située audessus des cotylédons. On dit aussi PLUMULE. ‖ Fleur mâle des mousses et des hépatiques; syn. de STELLULE. ‖ Premier bourgeon d'une plante qui germe. ‖ Corpuscule reproducteur dans les algues.

GEMONA, ville d'Italie, dans la Vénétie, prov. et à 24 kilom. N.-O. d'Udine, près du Tagliamento; 5,000 hab. Grand commerce de transit; marchés importants.

GEMONA (Basile DE), missionnaire du XVIIIe siècle. Il appartenait à l'ordre des mineurs de l'étroite observance. Il fut envoyé en Chine, où il passa plusieurs années, et composa à l'usage des missionnaires, sous le titre de *han-tse-si-i*, un dictionnaire chinois qui eut beaucoup de succès et qui a été publié in-fol. et in-4o.

GÉMONIEN, IENNE adj. (jé-mo-ni-ain, iè-ne — rad. *gémonies*). Antiq. Qui a rapport aux gémonies. ‖ *Degrés gémoniens*, Gémonies.

GÉMONIES s. f. pl. (jé-mo-nî — du lat. *gemoniæ*, dérivé peut-être lui-même de *gemitus*, gémissement). Antiq. rom. Escalier à double rampe qui, dans l'ancienne Rome, s'élevait sur la façade de la prison publique, en vue du Forum, et sur les degrés duquel on exposait les cadavres des condamnés mis à mort par strangulation, jusqu'à ce que le magistrat trouvât bon de les faire jeter dans le Tibre : *L'exposition aux* GÉMONIES *constituait une aggravation de peine, qui avait, dit-on, été établie* 385 *ans avant notre ère, par Camille, le vainqueur des Gaulois.*

— Fig. *Traîner quelqu'un aux gémonies*, L'accabler d'outrages; le livrer au mépris public, mérité ou non.

GÉMONVAL, village et commune de France (Doubs), cant. de l'Isle-sur-le-Doubs, arrond. et à 33 kilom. de Baume-les-Dames, sur un affluent du Scey; 260 hab. Sel gemme; mines de houille assez importantes; fabriques de produits chimiques.

GÉMOZAC, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Saintes; pop. aggl., 770 hab. — pop. tot., 2,792 hab. Fabrication d'eau-de-vie. Ce que l'on nomme château du Chaillou est un tertre pyramidal de 18 mèt. de hauteur, terminé par une plate-forme de 5 mèt. carr.

GEMPAK (Sougita), médecin japonais du XVIIIe siècle. Il pratiquait avec succès son art à Myako lorsqu'il résolut d'étudier la médecine des Hollandais. Grâce à sa persévérance, il parvint à apprendre la langue hollandaise, se procura alors un certain nombre d'ouvrages scientifiques écrits dans cette langue, et traduisit un traité d'anatomie d'Adam Kulm, médecin silésien (5 vol. gr. in-8o, avec planches). Gempak s'efforça de faire comprendre l'importance des découvertes et des progrès scientifiques des Occidentaux à ses compatriotes, qui savaient fort peu d'anatomie et acceptaient toutes les doctrines superstitieuses et les vieux préjugés des Chinois.

GEMUND, ville du Wurtemberg. V. GMUND.

GÉMURSA s. m. (jé-mur-sa). Méd. Cor douloureux qui se développe entre les orteils.

GEMUSÆUS ou **GESCHMAUSS** (Jérôme), médecin et philologue, né à Mulhouse en 1505, mort à Bâle en 1543. Ses connaissances étendues en philosophie, en philologie, en physiologie, en médecine, etc., lui acquirent une grande réputation. Il voyagea en France, en Italie, où l'Académie de Turin lui conféra le titre de docteur, puis retourna à Bâle, où il avait fait ses études, et fut nommé, en 1534, professeur de physique à l'université de cette ville. Gemusæus épousa la fille de l'imprimeur Cratandes, pour lequel il prépara plusieurs éditions excellentes, notamment celle des *Œuvres de Paul d'Egine* (Bâle, 1538, in-fol.). On a de ce remarquable érudit une traduction latine de l'*Abrégé des dix-sept livres de géographie de Strabon* (1539, in-fol.); la traduction latine d'une partie des œuvres d'Aristote; une *Vie de Galien*, publiée en tête de l'édition des œuvres de ce médecin (1538, 5 vol. in-fol.); des *préfaces* latines à l'*Almageste* de Ptolémée, aux œuvres de Théophraste, etc.

GEN ou **DJINN**, génies malfaisants que les mahométans considèrent comme les auteurs de tout ce qui arrive de fâcheux aux hommes. V. DJINN.

GENABUM, ville de la Gaule romaine, dans la Lyonnaise 4e, capitale des *Aureliani*, aujourd'hui ORLÉANS.

GÉNAL, ALE adj. (jé-nal, a-le — du latin *gena*, joue, qui répond exactement au grec *genus;* gothique, *kinnus*, mâchoire; allemand, *kinn;* anglais, *chin*, etc.). Anat. Qui appartient aux joues : *Glandes* GÉNALES. *Muscles* GÉNAUX.

GÊNANT (jê-nan) part. prés. du v. Gêner : *Les lois trop sévères, en* GÊNANT *la libre manifestation de l'opinion publique, provoquent le goût des conspirations.*

GÊNANT, ANTE adj. (jè-nan, an-te — rad. *gêner*). Qui gêne, qui incommode, qui importune, qui embarrasse : *Tout homme gêné est un homme* GÊNANT. (Dider.)

De mille soins *gênants* me voilà dégagé.
AL. DUVAL.

— **Antonyme.** Commode.

GENAPPE, ville de Belgique, prov. du Brabant méridional, arrond. et à 9 kilom. de Nivelles, à 28 kilom. de Bruxelles, sur la rive gauche de la Dyle; 1,680 hab. Forge, papeterie, moulins. Son château fut assigné pour demeure, par Philippe le Bon, à Louis XI, alors dauphin, qui y résida cinq ans. Les Français y soutinrent deux combats en 1815, l'un contre les Anglais, l'autre contre les Prussiens.

GENARD (François), écrivain satirique français, né à Paris vers 1722, mort vers 1760. Il était fils d'un marchand de vin de Paris, qu'il ruina par ses folles prodigalités. Il s'engagea alors dans les gardes, et il faisait partie de ce corps lorsqu'il eut l'étrange fantaisie de publier un livre portant ce titre : *Ecole de l'homme* ou *Parallèle des portraits du siècle et des tableaux de l'Ecriture sainte* (Noyon, 1752, 3 vol. in-12, sous la rubrique d'Amsterdam). C'est un livre antireligieux contre Louis XV, Mme de Pompadour, le prince Edouard, etc. Cette publication hardie mit la police en émoi. L'auteur ayant été découvert fut arrêté et enfermé à la Bastille (10 mars 1752). Mais Genard avait quelques amis puissants qui goûtaient son esprit sarcastique et ses vers; ils s'interposèrent et firent élargir l'étourdi, qui alors se mit à voyager et alla en Hollande. Là, il fit imprimer contre Louis XV un écrit portant ce titre : la *Comédie du temps et l'école de la France* (Amsterdam, 1754, in-12). L'année suivante, il publia un volume d'épigrammes « impies et licencieuses. » Après de pareils exploits, il eût dû rester à l'étranger; mais, étant revenu à Paris (1756), il fut pour la deuxième fois emprisonné à la Bastille. On n'entendit plus dès lors parler de lui, et il est à croire qu'il termina ses jours dans cette prison d'Etat.

GENARGENTU, montagne d'Italie, dans l'île de Sardaigne, près des sources de Flumendoso, prov. d'Isili, et à environ 48 kilom. d'Oristano. Son sommet, qui porte le nom de *Punta Schiuschiu*, a 1,842 mètres d'élévation, et est le point culminant de l'île. Il est quelquefois couvert de neige jusqu'au milieu de juillet.

GENARI et **GENARO**. V. GENNARI et GENNARO.

GÉNARQUE s. m. (jé-nar-ke — du gr. *genos*, race; *archos*, chef). Antiq. Premier magistrat des juifs d'Alexandrie.

GENAST (François-Edouard), célèbre acteur allemand, né à Weimar en 1797, mort en 1866. Il était fils de l'acteur Antoine Genast, mort en 1831, lequel fut un artiste distingué, et seconda Gœthe dans la direction du théâtre de la cour à Weimar. Edouard, également destiné à la carrière théâtrale, eut le bonheur de recevoir les leçons de Gœthe et de Louis Tieck. Son éducation musicale fut dirigée par Eberwein et Hœsœr, et complétée par Charles-Marie de Weber. Après avoir débuté comme chanteur en 1814, il fut engagé, en 1817, au théâtre de Dresde, et passa, l'année suivante, à celui de Leipzig. Ce fut là qu'il posa les fondements de sa réputation, comme chanteur et comme acteur. Enfin, en 1829, il contracta avec sa femme un engagement à vie au théâtre de Weimar. En 1852, il renonça à l'opéra pour ne plus jouer que dans la comédie, et, à partir de 1860, il parut rarement sur la scène, à laquelle il renonça complétement après le 17 avril 1864, jour où il célébra le cinquantième anniversaire de ses débuts. Genast s'est encore fait connaître comme compositeur par des chansons, des ballades et un opéra. Enfin, son ouvrage autobiographique intitulé : *Extrait du journal d'un vieux comédien* (Leipzig, 1863-1865), obtint le plus grand succès.

GENAST (Charles-Albert-Guillaume), littérateur allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1822. Il étudia le droit à Iéna et à Heidelberg, et, pendant les événements de 1848, fut l'un des chefs du parti libéral, national et constitutionnel. En 1850, il fut nommé procureur du cercle de Neustædt, et deux ans plus tard de celui de Weimar. Comme membre de la Diète, il s'est surtout fait connaître, même à l'étranger, par ses efforts pour amener l'abolition de la peine de mort. Parmi ses travaux littéraires, nous citerons deux tragédies, *Bernard de Weimar* (Weimar, 1853), et *Florian Geyer* (Weimar, 1857); un roman, la *Maison noble* (Leipzig, 1863, 4 vol.); plusieurs nouvelles, etc.

GENAUNES, du latin *Genauni*, ancien peuples des Alpes Rhétiques, vaincu et soumis par Drusus, frère de Tibère.

GENAZENO, ville des anciens Etats de l'Eglise, dans la campagne de Rome et à 38 kilom. E.-S.-E. de cette ville; 2,750 hab. Elle est située sur la pente d'une colline escarpée, au-dessus du torrent de Rivotana, et dominée par un château hardiment construit. La ville est en ruine, mais présente un aspect des plus pittoresques. On y remarque la chapelle de la *Madonna di buon Consiglio* (Notre-Dame de Bon-Conseil), qui renferme l'un des reliquaires les plus célèbres de cette partie de l'Italie.

GENÇAIS ou **GENÇAY**, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Civray, sur la Clouère; pop. aggl., 1,025 hab. — pop. tot., 1,221 hab. Au confluent de la Clouère et de la Belle se dressent les ruines imposantes d'un château du XIIIe et du XIVe siècle. Une haute tour ronde défendait chacun de ses angles; l'entrée était protégée par quatre tours disposées en quadrilatère. Aux environs du bourg se voit le château de la Roche (XVIe et XVIIe siècle), flanqué de tours.

GENCE (Jean-Baptiste-Modeste), écrivain français, né à Amiens en 1755, mort à Paris en 1840. Il termina ses études sous la direction de Jacques Delille, s'adonna à la poésie, qu'il cultiva toute sa vie, bien qu'il fût dépourvu de toute faculté poétique, et devint un excellent grammairien. Pendant quelque temps, il fut attaché, comme répétiteur, au collége de Navarre, puis il obtint la place d'archiviste au dépôt des Chartes. En 1793, il passa à l'imprimerie nationale, où il fut d'abord chargé de la révision du *Bulletin des lois* et des *Codes*, et conserva cette place jusqu'en 1815. A partir de cette époque, tout en écrivant de nombreux ouvrages, il s'occupa de donner des éditions d'auteurs classiques et autres. En même temps, il s'adonna à l'é-

tude des sciences mystiques, et composa plusieurs écrits sur le magnétisme, la théosophie, le mesmérisme. Vers la fin de sa vie, il fut atteint de la manie de publier des opuscules en vers sur les sujets de controverse qui s'y prêtaient le moins. Parmi les nombreux sujets qui furent ainsi l'objet de ses études, celui qui l'occupa d'une façon plus particulière fut la restitution de l'*Imitation de Jésus-Christ* au chancelier Gerson. Pendant plus de trente ans, il fit des recherches, tant en Italie et en Flandre qu'en France, pour se procurer des manuscrits et des éditions de ce livre, afin d'en donner une traduction et une édition définitives. Il a publié sur ce sujet un grand nombre d'opuscules, dans lesquels il s'est attaché à prouver que l'*Imitation* n'est pas d'un moine, qu'elle était inconnue au XIVe siècle, et qu'elle appartient réellement à Gerson par les gallicismes qu'on y trouve, par la forme du style et par les idées, lorsqu'on la compare avec les autres œuvres du célèbre chancelier. Gence était un travailleur infatigable; indépendamment de nombreux articles critiques, grammaticaux, littéraires, biographiques, insérés dans le *Journal de la langue française*, le *Journal encyclopédique*, l'*Observateur*, les *Annales encyclopédiques*, le *Mémorial religieux*, les *Annales de morale et de littérature*, le *Biographe*, la *Biographie universelle*, la *Biographie des contemporains*, etc., nous citerons de lui : *Dieu, l'être infini* (Paris, 1801), ode philosophique, plusieurs fois rééditée; *Tableau méthodique des connaissances humaines, avec une explication* (Paris, 1816); *Imitation de Jésus-Christ*, traduction nouvelle (Paris, 1820, in-12); *Notice biographique sur Louis-Claude Saint-Martin* ou le *Philosophe inconnu* (Paris, 1824); *De imitatione Christi libri quatuor* (Paris, 1826, in-8o); *Analyse des principes de la connaissance humaine, rétablis d'après Descartes* (Paris, 1828, in-8o); le *Panorama de la nature et de la création* (Paris, 1828, in-8o); *Précis en vers, avec des remarques sur l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1829, in-8o); *Nouvelles poésies morales et philosophiques* (Paris, 1829); la *Vérité du magnétisme prouvée par les faits* (Paris, 1829, in-8o); *Entretien sur les principes de la philosophie* (Paris, 1830, in-8o); *Etrennes patriotiques et morales en vers* (Paris, 1831, in-8o); *Nouvelles considérations historiques et critiques sur l'auteur et le livre de l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1832); le *Vrai portrait du vénérable docteur Gerson* (Paris, 1833, in-8o); *Biographie littéraire de J.-B. Gence* (Paris, 1835, in-8o); *Jean Gerson restitué et expliqué* (Paris, 1836, in-8o); la *Vraie phrénologie* (Paris, 1836, in-8o); *Nouvelles stances sur le prétendu livre du* XIIIe *siècle* (Paris, 1837, in-8o); la *Vraie philosophie de l'histoire, poëme philosophique et moral* (Paris, 1837, in-8o); *Dernières considérations sur le véritable auteur de la grande œuvre latine, le pèlerin Jean Gerson* (Paris, 1838, in-8o); *Stances aphoristiques sur l'accord de la pensée et de la religion dans les progrès de la philosophie rationnelle, ramenée à son principe ternaire et à la foi biblique* (Paris, 1839, in-8o); *Stances lyriques et morales* (Paris, 1839, in-8o); *Pensées, sentences et maximes les plus généralement et moralement utiles des Pères et docteurs de l'Eglise les plus éloquents, traduites du latin en français* (Paris, 1839, in-8o), etc. Gence avait publié avec de Wailly, en 1845, une édition du *Dictionnaire de l'Académie française*.

GENCIVAL, ALE adj. (jan-si-val — rad. *gencive*). Anat. Qui a rapport aux gencives : *Membrane* GENCIVALE. ‖ On dit aussi GINGIVAL.

GENCIVE s. f. (jan-si-ve — lat. *gingiva*, même sens). Anat. Tissu rougeâtre qui entoure les dents à leur base : *Avoir mal aux* GENCIVES. *Avoir les* GENCIVES *enflées*.

— **Encycl.** Anat. Le tissu fibro-muqueux qui constitue les *gencives* se distingue du reste de la muqueuse par son adhérence intime au périoste, par son épaisseur, et surtout par une densité presque cartilagineuse, qui lui permet de résister au choc des corps durs soumis à la mastication. Les *gencives* offrent peu de sensibilité. Elles commencent à 0m,002 environ de la base de l'alveole, et leurs limites sont établies par un relief comme festonné. Parvenues au bord libre ou base de l'alvéole, les *gencives* se continuent 0m,002 au delà de l'alvéole, jusqu'au collet de la dent. Là, elles se réfléchissent sur elles-mêmes. Le lieu de cette réflexion est un bord libre, semi-lunaire, image du bord dentelé et comme festonné que représentent les bases des alvéoles. Ces dentelures répondent aux intervalles des dents, entre lesquelles la portion de *gencive* qui a revêtu la face antérieure de l'alvéole communique avec celle qui a revêtu la face postérieure. La portion réfléchie de la *gencive* répond, sans y adhérer, à la racine de la dent, dans toute la partie de cette racine qui déborde l'alvéole, puis s'enfonce dans la cavité de cet alvéole pour constituer le périoste alvéolo-dentaire, qui est un puissant moyen d'union entre la racine de la dent et l'alvéole. Le tissu gingival est pourvu de follicules particuliers pour la sécrétion du tartre. Sa coloration, habituellement rosée, varie beaucoup suivant les individus. Le scorbut et le mercure exercent sur lui une action spéciale, sous l'influence de laquelle il se ramollit, devient fongueux, saignant, et sécrète beaucoup de tartre. Il reçoit des artères, des veines et des nerfs; mais on n'y rencontre pas de tissu cellulaire. Sa sensibilité est presque nulle. Les *gencives* ferment complétement l'alvéole, et servent d'organes immédiats de la mastication avant l'éruption des dents. Après la chute des dents, elles deviennent calleuses et se durcissent souvent au point de remplacer ces organes de la mastication. Elles concourent singulièrement à maintenir solidement les dents dans leurs alvéoles, d'où l'ébranlement des dents dans le scorbut et sous l'influence de l'abus du mercure.

— Pathol. Les *gencives*, qui, dans l'état normal, sont presque insensibles, et reçoivent sans être altérées le frottement continuel des substances alimentaires les plus dures, sont douées, lorsqu'elles sont malades, d'une excessive sensibilité. Les maladies dont elles peuvent être le siége sont des inflammations, des suppurations partielles ou générales, différentes espèces d'ulcérations et des excroissances. On nomme *parulies* les abcès qui se forment dans le tissu fibro-muqueux des *gencives*, et qui sont le résultat d'une inflammation phlegmoneuse. Ces tumeurs sont peu considérables et circonscrites à la *gencive* elle-même. Elles sont occasionnées par un coup, un corps étranger, et surtout par une dent cariée. Elles sont caractérisées par de la chaleur, de la rougeur et du gonflement. Il se forme bientôt au centre un petit point blanc par où le pus s'échappe, soit spontanément, soit par une incision au moyen d'un instrument. Aussitôt après, cette petite ouverture s'oblitère et l'inflammation disparaît. Mais il peut arriver que la tumeur s'étende successivement et envahisse tout un côté de la *gencive*. Alors la face de ce côté se gonfle, et les symptômes inflammatoires sont beaucoup plus intenses. Dans ce cas, l'abcès peut se former dans l'épaisseur même de la joue, à travers laquelle le pus s'échappe. Dans ces abcès, circonscrits ou étendus, on emploie les substances émollientes pour hâter la suppuration, et on doit donner une issue au pus le plus tôt possible. Lorsqu'ils reconnaissent pour cause une dent gâtée ou un pivot, on préviendra leur retour en enlevant cette dent ou ce pivot.

La suppuration générale des *gencives* consiste en un suintement purulent de leur tissu. Cette altération est plus commune chez les adultes, et surtout chez les femmes, que chez les enfants et les vieillards. On lui reconnaît pour cause le défaut de propreté de la bouche, l'accumulation du tartre autour des dents, l'habitation dans des lieux humides et peu aérés, la suppression d'un exutoire, de la menstruation. Cet état arrive lentement; il est d'abord borné à quelques dents, puis il les envahit successivement toutes, en commençant ordinairement par les incisives et les canines inférieures. Il n'y a pas de symptômes précurseurs, pas de douleur; seulement, en pressant sur le bord libre de la *gencive*, on fait sortir entre elle et les dents un peu de matière blanchâtre, légèrement gluante. Cette matière devient plus épaisse et donne à l'haleine une odeur pénétrante, même fétide. Les dents deviennent alors douloureuses, les alvéoles s'usent et finissent par disparaître. Dans ce cas, les dents ne tardent pas à tomber, et leurs racines sont parsemées de stries purulentes. Les purgatifs, les exutoires, les gargarismes toniques et astringents, et les soins de propreté sont les moyens qu'on emploie et qui réussissent le mieux dans cette affection, qui a été confondue à tort avec l'altération scorbutique.

Le scorbut des *gencives* peut exister seul, sans que cette maladie soit générale; et lorsqu'elle existe à cet état, ce sont ordinairement les *gencives* qui sont affectées avec le plus d'intensité. Dans le scorbut des *gencives*, ces organes se boursouflent d'abord, prennent une teinte violacée, et s'écartent du collet de la dent, qui devient vacillante. La pression les fait saigner facilement, des érosions se montrent sur leur bord libre, et souvent même, surtout chez les enfants, il survient de la gangrène; c'est ce grave symptôme que les auteurs ont nommé pourriture des *gencives*. Lorsque l'altération des *gencives* tient à un état scorbutique général, on emploiera surtout le traitement du scorbut. Mais on devra, en outre, ne pas négliger les soins locaux; car l'expérience prouve qu'il suffit souvent, pour faire disparaître les lésions dont sont affectées les *gencives*, de les soumettre à de fréquentes lotions astringentes et toniques, telles que les teintures aromatiques, l'esprit de cochléaria, les acides végétaux, ou encore de les frictionner avec une brosse dure, recouverte de chlorure de chaux sec et pulvérulent. Les altérations des *gencives* qui surviennent chez les personnes qui font usage des préparations mercurielles, ou chez les ouvriers qui sont employés à l'exploitation et à la manipulation de ce métal, comme les étameurs de glaces, les doreurs sur métaux, consistent dans les symptômes suivants : d'abord chaleur des *gencives*, qui deviennent bientôt tuméfiées; production de petits boutons qui s'ulcèrent rapidement; salivation abondante, odeur de la bouche infecte. La tuméfaction et les ulcérations peuvent gagner la langue et toute la cavité buccale. Le premier moyen à employer consiste à soustraire les malades à la cause qui a produit tous ces désordres; on prescrit ensuite des gargarismes mucilagineux, additionnés de quelques gouttes de vin d'opium, et on a surtout recours au chlorure de chaux sec en poudre, au chlorate de potasse et aux gargarismes fortement astringents.

On a donné le nom d'*épulies* à différentes espèces de tumeurs charnues qui se développent sur les *gencives*. Les unes sont molles, fongueuses, indolentes, d'un rouge obscur, se déchirent avec facilité, et fournissent un suintement purulent, fétide, souvent teint de sang; d'autres sont d'un tissu plus ferme, plus élastique, d'un rouge plus vif; elles s'affaissent quand on les comprime, et reviennent à leur volume ordinaire quand la compression cesse. On y sent des pulsations artérielles. Ces tumeurs sont recouvertes par la membrane des *gencives*, et leur organisation paraît être la même que celle des tumeurs érectiles. Intactes, elles ne produisent aucun suintement; mais, si on les incise, il s'en écoule un sang rouge, artériel. Enfin, il existe des épulies dures, bosselées, pâles ou violacées. Les unes sont indolentes; les autres sont le siége de douleurs sourdes ou lancinantes. Ces dernières, dont le caractère est le plus fâcheux, sont sujettes à dégénérer en cancer. Les épulies se rencontrent plus souvent sur la mâchoire inférieure que sur la supérieure. Leur volume varie de la grosseur d'un petit pois à celle d'une noix. Leur forme est aussi très-variable; elles peuvent être arrondies, saillantes, pédiculées ou à large base et très-adhérentes. Parvenues à un certain volume, ces tumeurs gênent la mastication, la prononciation, et ébranlent les dents. Elles peuvent rester stationnaires, ou grossir et s'ulcérer, et dégénérer en affection cancéreuse.

Le traitement des épulies consiste principalement dans l'excision au moyen du bistouri ou de ciseaux courbes. On devra, après l'opération, employer la cautérisation de la surface à laquelle elles tenaient, pour s'opposer à leur reproduction et arrêter l'hémorragie qui pourrait avoir lieu. La cautérisation avec le fer rouge mérite, dans cette circonstance, la préférence sur la cautérisation avec les agents chimiques. Les épulies dures, bosselées et squirreuses méritent surtout de fixer l'attention des chirurgiens, à cause de leurs suites fâcheuses. Leur extirpation complète ne peut être opérée trop tôt. Après les avoir enlevées soigneusement avec le bistouri, il faut, pour prévenir leur reproduction, ruginer le bord alvéolaire, et cautériser avec le fer rouge la surface de la plaie. V. GINGIVITE.

GENCIVITE s. f. (jan-si-vi-te — rad. *gencive*). Pathol. Inflammation des gencives. ‖ On dit mieux GINGIVITE.

GENDARME s. m. (jan-dar-me — contraction des mots *gens d'armes*). Soldat faisant partie d'une milice spéciale, qui est chargée de veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques, et de prêter main forte aux autorités civiles et judiciaires : GENDARME *à pied*. GENDARME *à cheval*. *Etre poursuivi par les* GENDARMES. *Le* GENDARME *est l'austère personnification de l'ordre public.* (Toussenel.) *Les* GENDARMES *sont l'effroi des méchants et la sauvegarde des bons citoyens.* (Dupin.)

— Par ext. Homme qui est chargé d'une police quelconque : *Donner aux Anglais le droit de visite, c'est constituer les Anglais les* GENDARMES *de la mer*. (Dupin.)

— Fam. Femme de grande taille, à l'air résolu et viril : *C'est un* GENDARME, *un vrai* GENDARME. ‖ Homme bourru ou très-brusque.

— Pop. Nom donné aux bluettes qui sortent du feu en petillant. ‖ Petite tache qui se forme dans l'œil : *Avoir un* GENDARME *à l'œil*. ‖ Petit fragment de lie qu'on rencontre dans le vin : *Ce vin est plein de* GENDARMES.

— Anc. art milit. Homme d'armes, cavalier armé de toutes pièces, et ayant sous ses ordres un certain nombre d'autres cavaliers. En ce sens on écrit souvent GENS D'ARMES. ‖ Nom donné à des cavaliers de certaines compagnies d'ordonnance, armés à la légère : *Les* GENDARMES *de la garde du roi. La compagnie des* GENDARMES *du roi*. ‖ Soldat quelconque.

— Hist. *Ordre des gendarmes de Jésus-Christ*. V. MILICE DE JÉSUS-CHRIST (*ordre de la*).

— Techn. Nom donné à des points qui se rencontrent parfois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et la valeur.

— Adjectiv. Qui est propre aux gendarmes : *Avoir le ton, les manières* GENDARMES. *De même que le garçon le plus jovial entré dans la gendarmerie aura le visage* GENDARME, *de même les gens qui s'adonnent aux pratiques de la dévotion contractent un caractère de physionomie uniforme*. (Balz.)

— **Encycl.** Art milit. V. GENDARMERIE.

GENDARMÉ, ÉE (jan-dar-mé) part. passé du v. Gendarmer. Qui s'élève contre quelque chose, qui y résiste : *Un peuple* GENDARMÉ *contre le gouvernement*.

GENDARMER v. a. ou tr. (jan-dar-mé — rad. *gendarme*). Irriter, mettre en colère : *Ces propos l'*ONT GENDARMÉ *contre vous*.

Se gendarmer v. pr. Se mettre en colère, s'emporter; contredire avec vivacité : *Il ne faut pas* SE GENDARMER *ainsi*.

Mais il est véritable aussi que votre esprit
Se gendarme toujours contre ce que l'on dit.
MOLIÈRE.

GENDARMERIE s. f. (jan-dar-me-rî — rad. *gendarme*). Corps des gendarmes : *La* GENDARMERIE *départementale. La* 1re *légion de* GENDARMERIE. *Un officier de* GENDARMERIE. *La* GENDARMERIE *à pied, à cheval. La* GENDARMERIE *est une institution de police.* (Vacherot.) ‖ Ancien corps des gendarmes et des chevau-légers des compagnies d'ordonnance.

— Par ext. Caserne de gendarmes : *Bâtir une* GENDARMERIE.

— **Encycl.** Art milit. On donnait autrefois le nom de gendarme ou homme d'armes à un cavalier armé de toutes pièces, et bardé de fer ainsi que son cheval. Les cavaliers des compagnies d'ordonnance organisées par Charles VII s'appelaient gendarmes, et la cavalerie entière se nommait *gendarmerie*. Il y avait primitivement quinze compagnies de gendarmes. On n'en conserva que quatre après la paix des Pyrénées. Il y eut aussi quelques compagnies de gendarmes de la maison des princes, dont elles portaient le nom. Dans la suite, les compagnies de gendarmes furent réorganisées et portées à seize. La plus ancienne était la compagnie écossaise; elle remontait à Charles VII, comme le prouvent les lettres patentes de Louis XII en faveur des Ecossais (1513); il y est dit que « pour les services que la nation écossaise rendit à Charles VII à l'époque de la réduction du royaume, ce prince en prit deux cents à sa solde; que des cent premiers, il fit les cent lances des anciennes ordonnances. » Cette compagnie écossaise conserva toujours le premier rang parmi les gendarmes, à cause de son ancienneté. La compagnie des gendarmes d'Orléans fut créée en 1647 pour Monsieur, frère de Louis XIV; celle des gendarmes dauphins en 1666. La compagnie des gendarmes anglais datait de 1667; elle se composait de catholiques anglais, écossais et irlandais que Charles II, roi d'Angleterre, avait incorporés dans ses gardes et que le parlement le força de renvoyer. Louis XIV en fit une compagnie spéciale sous le nom de gendarmes anglais et en donna le commandement au comte Hamilton. La compagnie des gendarmes bourguignons fut organisée en 1668; celle des gendarmes d'Anjou, établie en 1669, prit son nom de Philippe de France, duc d'Anjou, né en 1668, et mort en 1671. Les gendarmes de Flandre furent établis en 1673; enfin les gendarmes de Bourgogne et de Berry en 1690. Les deux reines Anne d'Autriche et Marie-Thérèse avaient aussi leurs compagnies de gendarmes. Le nombre des compagnies de gendarmes varia au XVIIe siècle; mais elles furent maintenues jusqu'en 1778. A cette époque, Louis XVI les supprima et ne conserva que la compagnie de gendarmes écossais. Mais ce n'est pas dans les fastes de cette ancienne *gendarmerie* que nous devons chercher l'origine du corps dont nous allons faire en quelques mots l'historique. C'est dans l'ancienne maréchaussée, et si nous ne craignions de paraître prendre la chose *ab ovo*, nous remonterions jusqu'aux siècles antérieurs à l'établissement des Francs dans les Gaules. Tertullien nous rapporte, en effet, que les Romains avaient établi, dans toute l'étendue de leur empire si vaste, des stations militaires, des brigades mobiles, sous les ordres de magistrats nommés *latronculatores*, juges des voleurs. Ces brigades mobiles étaient tout simplement des gendarmes. Les gendarmes datent, on le voit, de plus loin que leurs homonymes les gens d'armes, parmi lesquels les plus nobles étaient heureux de compter des ancêtres aux croisades.

Notre *gendarmerie* a été créée par les décrets de l'Assemblée constituante du 22 décembre 1790 et du 16 février 1791, pour remplacer l'ancienne maréchaussée, supprimée par les décrets du 18 août et 22 septembre 1790. Elle prit le nom de *gendarmerie* nationale; on lui donna une noble devise, à laquelle elle n'a jamais menti : valeur et discipline. C'était un corps à la fois civil et militaire, dont les officiers étaient justiciables des tribunaux civils. Il se composait, sans compter 2 compagnies de 102 hommes pour le service des tribunaux et des prisons de Paris, de 7,450 hommes partagés en 28 divisions et en 1,560 brigades (ordonnance du 1er janvier 1791). Chaque division, commandée par un colonel, comprenait 2 compagnies. Le 5 janvier 1792, le corps de *gendarmerie* fut placé sous les ordres de 4 lieutenants généraux et 4 maréchaux de camp inspecteurs. Le 5 juin 1792 on organisa la *gendarmerie* en légions, au nombre de 26, et en brigades, au nombre de 2,500, 1750 à cheval et 750 à pied. Les décrets du 24 juin de la même année faisaient la distinction entre les gendarmes montés et les gendarmes non montés; nous disons maintenant *gendarmerie* à cheval et *gendarmerie* à pied; ils attachaient à chaque département, excepté à celui de la Seine, 15 brigades commandées chacune par un brigadier ou un maréchal des logis. On créa, en outre, une *gendarmerie* d'armée, durant les guerres de la Révolution, pour le service des armées en campagne. Cette *gendarmerie* d'armée fut mise, en 1809, sous les ordres d'un grand prévôt. En 1801, une légion de *gendarmerie* faisait partie de la garde des Consuls. Le corps entier avait un inspecteur général depuis le

29 mars 1800; deux nouveaux inspecteurs généraux furent créés le 17 avril 1802.

Lorsque Napoléon monta sur le trône, la *gendarmerie* prit le nom de *gendarmerie* impériale. Le premier inspecteur général fut le maréchal Moncey.

En 1811, la France comptait 34 légions de *gendarmerie*. La *gendarmerie* fit avec distinction toutes les guerres de l'Empire. La petite *gendarmerie* d'Espagne, organisée durant la guerre d'Espagne, se montra admirable de courage et de discipline. « En 1812, à Vello-Drigo, en avant de Burgos, une légion de *gendarmerie* attendait froidement l'ennemi; les dragons-lourds (rouges) anglais, apercevant les chapeaux à cornes déformés par la pluie et les bivouacs, et ne trouvant pas dans les gendarmes le brillant de couleurs et les formes élégantes qui les frappaient dans notre cavalerie, les Anglais, disons-nous, crurent avoir affaire à des corps improvisés, ou à ces régiments provisoires quelquefois peu dangereux. Les dragons rouges chargèrent en caracolant; mais ils furent rudement reconduits, poursuivis de tous côtés, écrasés, sabrés et complétement anéantis. C'est un des plus beaux faits d'armes de nos guerres. » (Joachim Ambert, *Esquisses historiques, psychologiques et critiques de l'armée française.*)

A la Restauration la *gendarmerie* devint *gendarmerie* royale. L'ordonnance du 29 octobre 1820 reconnut 24 légions, partagées en compagnies, lieutenances et brigades, maintint une *gendarmerie* d'élite, et créa, outre la *gendarmerie* de Paris, une compagnie des colonies et un bataillon corse de *gendarmerie*. En 1825, nous avions encore 24 légions, sans compter la compagnie d'élite de la garde royale, et la *gendarmerie* de Paris (3 légions) sous les ordres d'un inspecteur général. En 1830, on organisa 2 et bientôt 3 bataillons de gendarmes à pied, sous le nom de *bataillons mobiles*, pour le service des départements de l'Est: En revanche, on licencia la *gendarmerie* de Paris et la *gendarmerie* des chasses, corps de luxe, dont les attributions étaient si peu sérieuses.

La *gendarmerie* a été réorganisée par les décrets du 22 décembre 1851, 19 février 1852, 1er mars 1852 et 1er mars 1854. En vertu de ces décrets, le corps s'est composé jusqu'en 1869 : 1° de la *gendarmerie* impériale, comprenant 27 légions pour le service des départements et de l'Algérie; 2° de la garde de Paris (V. GARDE DE PARIS), affectée au service de cette ville; 3° de la *gendarmerie* coloniale, divisée en 4 compagnies et 4 détachements, pour les Antilles, la Guyane et l'île de la Réunion; 4° de deux bataillons de *gendarmerie* d'élite ou *gendarmerie* mobile; 5° d'une compagnie de gendarmes vétérans, à Gaillon; 6° de la *gendarmerie* faisant partie de la garde impériale : 1 régiment de 2 bataillons et 1 escadron.

L'effectif était de 26,000 hommes environ.

En 1869, le régiment de *gendarmerie* de la garde a été licencié. On lui reprochait avec raison d'être trop coûteux et de ne pas faire le service prévu par les règlements de l'arme.

Une légion de *gendarmerie* comprend plusieurs départements : elle a un numéro d'ordre, elle est commandée par un colonel ou par un lieutenant-colonel. Elle se divise en autant de compagnies qu'elle comprend de départements : une compagnie par département, obéissant à un chef d'escadron ou à un capitaine. Ces compagnies, qui prennent le nom du département dans lequel elles se trouvent, sont partagées en autant de lieutenances (sous les ordres d'un capitaine ou d'un lieutenant), qu'il y a d'arrondissements dans le département. Ces lieutenances sont enfin partagées en brigades à pied, en brigades à cheval de 5 hommes, commandées par des brigadiers ou des maréchaux des logis.

Les 27 légions de la *gendarmerie* sont ainsi réparties :

Légion	Compagnies
1re légion.	Compagnie de la Seine.
	— de Seine-et-Oise.
	— de Seine-et-Marne.
2e légion.	Compagnie d'Eure-et-Loir.
	— de l'Orne.
	— de la Sarthe.
	— du Loiret.
3e légion.	Compagnie de la Seine-Inférieure.
	— de l'Eure.
	— de l'Oise.
	— de la Somme.
4e légion.	Compagnie du Calvados.
	— de la Manche.
	— de la Mayenne.
5e légion.	Compagnie d'Ille-et-Vilaine.
	— des Côtes-du-Nord.
	— du Finistère.
6e légion.	Compagnie de la Loire-Inférieure.
	— de Maine-et-Loire.
	— du Morbihan.
7e légion.	Compagnie d'Indre-et-Loire.
	— de Loir-et-Cher.
	— de la Vienne.
	— de l'Indre.
8e légion.	Compagnie de l'Allier.
	— du Puy-de-Dôme.
	— de la Nièvre.
	— du Cher.
9e légion	Compagnie des Deux-Sèvres.
	— de la Vendée.
	— de la Charente-Inférieure.
10e légion.	Compagnie de la Gironde.
	— de la Charente.
	— des Landes.
	— des Basses-Pyrénées.
11e légion.	Compagnie de la Haute-Vienne.
	— de la Creuse.
	— de la Dordogne.
	— de la Corrèze.
12e légion.	Compagnie du Lot.
	— de Lot-et-Garonne.
	— de l'Aveyron.
	— du Cantal.
13e légion.	Compagnie de la Haute-Garonne.
	— de Tarn-et-Garonne
	— du Gers.
	— des Hautes-Pyrénées.
14e légion.	Compagnie de l'Aude.
	— du Tarn.
	— des Pyrén.-Orientales.
	— de l'Ariége.
15e légion.	Compagnie du Gard.
	— de l'Ardèche.
	— de l'Hérault.
	— de la Lozère.
16e légion.	Compagnie des Bouches-du-Rhône.
	— de Vaucluse.
	— du Var.
	— des Alpes-Maritimes.

La 17e légion est pour la Corse; elle est divisée en 4 compagnies.

Légion	Compagnies
18e légion.	Compagnie de la Drôme.
	— des Basses-Alpes.
	— des Hautes-Alpes.
19e légion.	Compagnie du Rhône.
	— de Saône-et-Loire.
	— de la Loire.
	— de la Haute-Loire.
20e légion.	Compagnie de la Côte-d'Or.
	— de l'Yonne.
	— de l'Aube.
21e légion.	Compagnie du Doubs.
	— du Jura.
	— de l'Ain.
22e légion.	Compagnie de la Meurthe.
	— des Vosges.
	— de la Haute-Marne.
23e légion.	Compagnie de la Moselle.
	— de la Meuse.
	— de la Marne.
	— des Ardennes.
24e légion.	Compagnie du Pas-de-Calais.
	— du Nord.
	— de l'Aisne.
25e légion.	Compagnie du Bas-Rhin.
	— du Haut-Rhin.
	— de la Haute-Saône.
26e légion.	Compagnie de l'Isère.
	— de la Savoie.
	— de la Haute-Saône.

La cession à la Prusse de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine a nécessairement modifié cet état de choses pour les parties du territoire qui a cessé de faire partie de la France.

La 27e légion est la légion de *gendarmerie* d'Afrique. Elle est divisée en 4 compagnies, la 1re à Alger, la 2e à Blidah, la 3e à Constantine et la 4e à Oran.

La *gendarmerie* coloniale comprend 4 compagnies et des détachements : la compagnie de la Martinique, la compagnie de la Guadeloupe, la compagnie de l'île de la Réunion, la compagnie de la Guyane française, des détachements à la Nouvelle-Calédonie, et le détachement à pied du Sénégal.

La garde de Paris, aujourd'hui *garde républicaine*, se composait, avant les événements de 1870, de 2 bataillons d'infanterie et de 4 escadrons de cavalerie. Son effectif a été considérablement augmenté.

Enfin la *gendarmerie* maritime, corps affecté au service spécial des ports, des arsenaux, est chargée de la police dans les arrondissements maritimes. Nous avons 5 compagnies de cette *gendarmerie*, une par arrondissement maritime. Ces compagnies sont disséminées sur le littoral; elles ont pour chefs-lieux : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon.

La *gendarmerie* a ses vétérans, qui forment une compagnie en garnison fixe à Gaillon (Eure).

Les armées en campagne ont des détachements de *gendarmerie*, sous les ordres de lieutenants-prévôts, obéissant tous à un colonel, grand prévôt.

Le *gendarmerie* se recrute parmi les sous-officiers de l'armée active. Depuis 1855 seulement, on admet dans ce corps des surnuméraires. Le gendarme doit avoir vingt-cinq ans révolus et avoir prêté un serment professionnel avant d'entrer en fonction. La *gendarmerie* prend rang à la droite de toutes les troupes de ligne.

Les sous-officiers, brigadiers et gendarmes se montent, s'équipent et s'habillent à leurs frais; l'Etat ne leur fournit que l'armement : un sabre de cavalerie de ligne avec pistolets et mousqueton pour le gendarme à cheval; un fusil à baïonnette et un sabre-briquet pour le gendarme à pied. La tenue de la *gendarmerie* impériale était, grande tenue : habit de drap bleu, retroussis écarlates, collet et parements bleus, pantalon de tricot blanc; chapeau à ganse, bordé d'un galon d'argent; aiguillettes et trèfles en fil blanc, buffleteries jaunes, bottes dites demi-fortes pour la cavalerie. Shako pour la *gendarmerie* corse, kurkka et képi pour la légion d'Afrique.

La petite tenue ne diffère de la grande tenue que par le pantalon, qui est en cuir-laine bleu clair avec bande bleu foncé, et en coutil blanc pour l'été. La *gendarmerie* à cheval porte le manteau-capote bleu foncé; la *gendarmerie* à pied a un collet-manteau bleu foncé.

La *gendarmerie* de la Seine a la grande et la petite tenue comme la *gendarmerie* départementale, avec cette différence que l'habit de grande tenue se porte avec le plastron écarlate. La coiffure change aussi : les hommes à cheval ont le bonnet à poil et les hommes à pied le shako.

« Les devoirs de la *gendarmerie*, dit le général Bardin, sont tracés par la loi, ce qui n'est le cas d'aucune autre arme; elle concourt à la réception des enrôlements volontaires et à l'accomplissement des lois sur les biens; elle est principalement destinée à la répression du vagabondage, à la sûreté des exécutions, à la dispersion par la force de tous rassemblements illégaux ou séditieux; mais, dans ce cas, elle ne doit agir qu'en présence de l'autorité civile, et après qu'un magistrat a prononcé les mots : « Obéissance à » la loi; on va faire usage de la force, que » les bons citoyens se retirent! »

Le gendarme a été souvent en butte à des plaisanteries de toute sorte, et il n'est pas un vaudeville dans lequel, l'occasion aidant, on n'ait raillé le bon Pandore que Nadaud a rendu immortel. Mais si l'on rit des travers du bon gendarme, on ne doit pas moins reconnaître les services signalés qu'il rend chaque jour. Le baron Ambert, inspecteur général de *gendarmerie*, a fait de ce soldat de l'ordre un portrait d'une frappante exactitude :

« Le gendarme, a-t-il dit, est l'expression la plus complète, la plus éloquente, la plus vraie du dévouement, du sacrifice tels qu'ils sont définis par la religion. Le gendarme est l'héritier direct des ordres de chevalerie nés au XIIe siècle. Les chevaliers disaient : « Mou» rir pour la foi et défendre les faibles. » Le gendarme dit : « Mourir pour la loi et dé» fendre la justice..... » Leurs casernes sont de petits monastères où se conserve pure la religion du devoir..... Au milieu de notre civilisation moderne, l'homme le plus digne de respect est le gendarme, parce qu'il est la sentinelle de la loi. Au milieu de notre armée si brave, l'homme le plus courageux est le gendarme, parce que son ennemi est invisible, et qu'il est intrépide dans les ténèbres comme au soleil. Au milieu de notre magistrature si vigilante, l'homme le plus clairvoyant est le gendarme, car il voit tout quand tout se cache de lui. Au milieu de nos campagnards si vigoureux, l'homme le plus fort est le gendarme, car, dans le danger, tous l'appellent à leur secours..... Pardonnez, hommes simples, qui n'avez pas même le secret de votre grandeur..... Je ne passe jamais devant vos maisons sans lire au frontispice ces mots mystérieux, invisibles, mais que vous y avez gravés par votre vie entière :

Sans peur et sans reproches. »

Nous ne trouvons rien d'exagéré dans ces éloges donnés à la *gendarmerie* par un homme qui la connaissait si bien. Nous ajouterons même que plus qu'aucun autre soldat, le gendarme accepte avec résignation, et uniquement dans le but d'être utile à ses semblablables, cette servitude militaire, lourde et inflexible, qu'Alfred de Vigny a si justement comparée au « masque de fer du prisonnier sans nom. » Le gendarme, qui le plus souvent est marié et père de famille, a une autre qualité encore. Il possède au suprême degré l'abnégation du guerrier, croix plus lourde que celle du martyr. Malheureusement on a souvent détourné la *gendarmerie* du but pour lequel elle a été créée. Au lieu de l'employer à garantir les propriétés et les personnes, le second Empire a voulu en faire un moyen d'intimidation propre à amener dans les élections le succès des candidatures officielles. On a fait du gendarme un être tracassier, un agent de police politique. C'est là un procédé que la voix des députés de l'opposition a flétri et contre lequel nous ne saurions trop nous élever.

GENDARMEUX, EUSE adj. (jan-dar-meu, eu-ze — rad. *gendarme*). Techn. Se dit d'une pierre précieuse dans laquelle il se rencontre des gendarmes, des taches, des paillettes : *Un diamant* GENDARMEUX.

GENDEBIEN (Jean-François), avocat et homme politique belge, né en 1753, mort en 1838. Il était fils d'un avocat à la cour de Liége. Après avoir fait ses études universitaires à Louvain, à Vienne et à Paris, il se fit recevoir avocat au conseil souverain du Hainaut, et fut nommé, en 1784, conseiller assesseur à Mons. En 1789, quand des troubles éclatèrent en Belgique, s'étant prononcé pour le parti patriote, il fut emprisonné par les Autrichiens. Mais, bientôt après, il fut délivré et nommé député du Hainaut au congrès national, dont il devint président. Vers cette époque, il imita la fermeté courageuse de Boissy d'Anglas en saluant, étant assis sur le siége présidentiel, la tête d'un malheureux assassiné par les catholiques pour avoir manqué de respect envers une procession. De nouveau envoyé comme député aux états généraux de la Belgique, il fut chargé de négocier, avec le gouvernement autrichien, une convention qui fut signée à La Haye le 10 décembre 1790. Lors de l'occupation autrichienne, Gendebien émigra et ne revint dans son pays qu'avec les troupes françaises, lors de l'annexion de la Belgique à la France. L'an VI de la République, il fut nommé membre du Conseil des Cinq-Cents, mais se démit bientôt de cette fonction. Elu en 1802 au Corps législatif, il y siégea jusqu'en 1813; et, quand fut résolue la séparation de la Belgique et de la Hollande avec la France, il devint membre de la commission chargée de rédiger une constitution pour les Pays-Bas. Lors de la révolution belge en 1830, il fut élu au congrès qu'il présida comme doyen d'âge et vota contre la formation d'un sénat. A la dissolution du congrès, il fut élu président du tribunal civil de Mons, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

GENDEBIEN (Alexandre-Joseph-Sébastien), avocat et homme politique belge, fils du précédent, né à Mons en 1789, mort en 1869. Il jouissait déjà d'une certaine réputation comme avocat et comme jurisconsulte, lorsque, sous la domination hollandaise, à l'époque où la lutte des provinces belges contre l'administration du roi Guillaume était à son plus haut degré de vivacité, M. de Potter le choisit pour son défenseur devant le tribunal de la province du Brabant méridional. L'éloquence entraînante du jeune avocat eut pour effet de surexciter encore les passions et contribua puissamment à encourager les efforts du parti national. Pendant les fameuses journées de septembre 1830, Gendebien fut nommé membre du gouvernement provisoire, qui proclama l'indépendance de la Belgique et qui convoqua le congrès national. D'accord avec ses collègues, il se rendit officiellement à Paris pour proposer au gouvernement français un traité d'aillance offensive et défensive entre la France et la Belgique, et à son retour (10 octobre) il entra dans le comité central du gouvernement provisoire, comité qui avait en main le pouvoir exécutif. Six jours plus tard, ses collègues le chargeaient d'une nouvelle mission, et il allait à Paris demander au gouvernement français s'il donnerait son assentiment, dans le cas où le duc de Nemours serait élu roi des Belges. Il revint avec une réponse négative. Elu par sa ville natale membre du congrès national, il se prononça, dans cette assemblée, sur la forme du gouvernement à donner à la Belgique. Fermement républicain, et convaincu que ses concitoyens étaient dignes de la République; mais persuadé en même temps que, dans la situation où se trouvait la Begique, la République ne durerait pas seulement trois mois, il vota pour la monarchie héréditaire. En décembre 1830, une troisième mission le conduisit à Paris. Il était accompagné de Van de Weyer, et il s'agissait cette fois de faire reconnaître l'indépendance de la Belgique par la France, reconnaissance qui eut lieu d'une manière solennelle. Gendebien resta ensuite quelque temps à Paris pour défendre les droits de la Belgique sur le Luxembourg et pour recueillir, au sujet de l'élection d'un roi, des informations qui pussent guider le congrès national.

La majorité de cette assemblée se montra, au début, décidée à élire le duc de Nemours. Dans la séance du 12 janvier 1831, Gendebien fit au congrès le récit d'une conversation confidentielle qu'il avait eue avec Louis-Philippe, et de laquelle était résultée pour lui la conviction que si le choix se portait sur un prince français il ne serait pas approuvé par Louis-Philippe. Ce fut aussi Gendebien qui fit renoncer le congrès à l'élection du duc de Leuchtenberg; lui et ses collègues du gouvernement provisoire votèrent pour le prince Othon de Bavière; mais cette candidature n'était pas populaire : on redoutait les embarras qui pourraient provenir de la minorité du prince et de l'établissement d'une régence. Un mois plus tard, la situation des choses était changée; la majorité du congrès crut que Louis-Philippe avait changé d'opinion et vota pour le duc de Nemours. Gendebien se montra l'un des plus éloquents défenseurs de la candidature de ce dernier, et fut nommé membre de la députation chargée d'annoncer à Louis-Philippe l'élection de son fils au trône de Belgique; mais le roi persista dans son premier refus. Après l'élection de Surlet de Chokier, comme régent, les membres du gouvernement provisoire donnèrent leur démission, et Gendebien entra en qualité de ministre de la justice dans le premier cabinet du régent. Le 4 juin 1831, il vota contre l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg; le 5 juillet il combattit vivement les dix-huit articles.

Après avoir refusé le poste de procureur général près la cour de cassation, il demanda, en 1833, la mise en accusation du ministre de la justice, coupable d'avoir violé le pacte constitutionnel. Cette même année, dans une vive discussion où il accusa le gouvernement de trahir la révolution et l'indépendance de la nation, M. Gendebien provoqua publiquement M. Rogier, ministre de l'intérieur, et le blessa le lendemain dans un duel qui fut la

suite de cette altercation. M. Gendebien continua pendant six ans encore à combattre dans la chambre les concessions faites par le ministère aux grandes puissances. Les questions d'extradition, la loi communale de 1836, la censure théâtrale, le jury, la cession du Luxembourg, furent discutés par lui avec une opiniâtreté sans exemple. Le traité de paix de 1839 mit fin à sa carrière parlementaire. Son vote contre ce traité, qui enlevait à la Belgique une partie du Limbourg et du Luxembourg, est demeuré célèbre. « Non, s'écria-t-il, 380,000 fois non, pour les 380,000 Belges que vous sacrifiez à la crainte. » Dès que le résultat du scrutin fut connu, il fit parvenir au bureau de la chambre sa démission et quitta le palais législatif pour n'y plus remettre les pieds. Par ce qui précède, on peut juger que le calme et le sang-froid n'étaient pas les qualités saillantes de Gendebien. En lui dominaient, au contraire, la passion, la vivacité, la violence même, ce qui ne l'a pas empêché de remplir, pendant trente ans, jusqu'à sa mort, les paisibles fonctions de receveur général des hospices à Bruxelles. Quant à sa valeur morale et intellectuelle, il n'y avait qu'une voix à ce sujet, même parmi ses adversaires. C'était une puissante intelligence, un grand talent, un caractère loyal et un homme juste et impartial, malgré sa nature passionnée. Il appartenait à la Société des libres penseurs et avait complétement rompu avec l'Eglise catholique : aussi ses funérailles eurent-elles lieu sans aucune cérémonie religieuse.

GENDRAGE s. m. (jan-dra-je — rad. *gendre*). Féod. Droit que certains seigneurs percevaient sur tout nouveau marié qui allait loger chez son beau-père.

GENDRE s. m. (lat. *gener*, suivant quelques-uns, le même que le grec *gambros* et le sanscrit *gâmâtar*. Pictet remarque que les noms du gendre se confondent souvent avec ceux de l'époux, et la ressemblance des racines *gam*, cohabiter avec une femme, *yam*, même sens, et *gan*, engendrer, jette quelque confusion dans les termes à comparer). Epoux de la fille, par rapport au père ou à la mère de celle-ci : *Un beau-père aime son* GENDRE, *aime sa bru; une belle-mère aime son* GENDRE, *n'aime point sa bru.* (La Bruy.) *Napoléon Ier était devenu plus que le* GENDRE, *mais le véritable héritier de l'empereur germanique.* (Proudh.)

Quand on choisit un *gendre*, il faut le choisir bien.
PIRON.

.....Si certain banquier de notre grande ville
Voulait faire enfermer *gendre*, fille et neveu,
Je crois qu'il le pourrait s'il finançait un peu.
A. DUVAL.

Gendre de M. Poirier (LE), comédie en quatre actes et en prose, par MM. Emile Augier et Jules Sandeau; représentée sur le théâtre du Gymnase le 8 avril 1854. Le *Gendre de M. Poirier* a suivi de quelques mois une autre pièce des mêmes auteurs, la *Pierre de touche*, qui n'eut qu'un succès.. d'estime, pour le talent et l'esprit des deux collaborateurs. Ils ont voulu prendre une revanche, et l'ont prise, en effet, éclatante et digne, en tous points, de leur mutuelle réputation, en mettant sur la scène une des comédies les plus belles et les plus complètes qu'on ait eues depuis bien longtemps.

M. Poirier est une de ces individualités qui, accroupies pendant trente ans derrière un comptoir de la rue Saint-Denis, ont amassé sou par sou, en travaillant quatorze heures par jour et se privant de tout, un capital de 3 ou 4 millions. Une fois retiré des affaires, M. Poirier s'est dit qu'un homme de sa trempe, après avoir mené trente ans sa barque, pouvait légitimement aspirer à mettre un peu la main au gouvernail de l'Etat, et que rien ne l'empêcherait, avec un tant soit peu de protection, d'arriver à la pairie. Mais cette protection était justement ce qui lui faisait défaut. Heureusement, il fit la rencontre d'un certain marquis ruiné, Gaston de Presle, qu'il maria avec sa fille Antoinette, et, à partir de ce moment, il ne douta plus du succès de ses prétentions. Néanmoins, il se garda bien de laisser voir son bout d'oreille au marquis, et il commença par l'installer dans son hôtel, et le dorloter, le choyer comme un coq en pâte; il lui arrangea de son mieux une délicieuse oisiveté dorée, et s'étudia surtout à s'effacer le plus possible devant les anciens amis de son gendre, afin d'éviter à celui-ci les regrets d'une mésalliance. En un mot, le bonhomme se fit l'intendant le plus dévoué de sa propre maison, en faveur de l'hôte illustre qui avait daigné y entrer. Quant à Antoinette, c'est une petite pensionnaire assez niaise pour s'être imaginé qu'elle était aimée du marquis, mais qui, bientôt revenue de son illusion, a renoncé à avoir aucune prise sur le cœur de son mari. Aussi Gaston continue-t-il sa vie de garçon; il n'a pas même rompu une ancienne liaison avec Mme de Montjay, une grande dame, au sujet de laquelle il doit précisément avoir un duel le lendemain avec un petit drôle qui se fait appeler vicomte de Pontgrimaud. On devine la singulière comédie qui va se jouer entre le beau-père et le gendre. Tout est prêt pour ce nouveau duel entre la noblesse et la bourgeoisie; le terrain est préparé, les armes désignées : d'un côté, des billets de banque; de l'autre, des parchemins; il ne reste plus qu'à trouver les témoins. Pour le père Poirier, ce sera Verdelet, son ancien associé, le parrain d'Antoinette; pour Gaston, ce sera le jeune duc Hector de Montmeyran. On ne pouvait choisir avec plus de tact ces deux personnalités, grâce auxquelles les deux auteurs ont pu donner le champ libre à leurs critiques, sans se préoccuper des ménagements à garder envers ceux-ci ou envers ceux-là. Verdelet est le correctif de Poirier; c'est le bourgeois plein de bon sens et de dignité, qui hausse les épaules aux rêves d'ambition ridicule de son ancien compagnon de comptoir; Hector de Montmeyran est un ancien beau, ruiné aussi comme Gaston de Presle, mais qui s'est fait soldat pour ne pas être obligé, à l'exemple de son ami, de troquer son blason contre une nouvelle fortune. Un premier engagement a lieu devant ces deux témoins; c'est lorsque Poirier insinue malicieusement à Gaston qu'il ferait bien de solliciter un poste digne de son nom, afin de ne pas se condamner au désœuvrement à perpétuité, et aussi, mais cela il se contente de le penser, afin d'être à même de devenir le protecteur dont lui, le père Poirier, a tant besoin pour arriver à la pairie. Mais ce premier assaut reste sans effet; le marquis de Presle est lié par reconnaissance à la monarchie de 1815, et ne sortira pas de l'abstention dont il s'est fait un devoir. « N'en parlons plus, dit Poirier; cela ne m'empêchera pas de payer vos dettes, ainsi que je m'y suis engagé avec vos créanciers aujourd'hui même. » En effet, le beau-père passe dans son cabinet, et, un instant après, trois ou quatre escogriffes viennent saluer le marquis, en lui reprochant de s'être fort mal conduit à leur égard. Il a signé 500,000 francs de billets, et ils ont reçu 200,000 francs de moins, que leur a extorqués le père Poirier. Ils ont passé par là, sachant bien qu'ils ne pouvaient avoir de recours que contre la femme, en raison des clauses du contrat de mariage. Gaston, indigné de la conduite de son beau-père, jette feu et flammes; mais Antoinette donne sa signature, et rend l'honneur à son mari. Que s'est-il donc passé dans le cœur de cette jeune femme? On l'avait prise pour une poupée qui jouait à la marquise, et c'est un ange de délicatesse et d'exquise générosité. Pour la première fois, Gaston s'en aperçoit : « Tiens, toi, je t'adore! » lui dit-il en la prenant dans ses bras, et peu s'en faut qu'en effet le marquis de Presle ne se fasse assez bourgeois pour aimer sa femme. Verdelet et Hector applaudissent des deux mains; mais le père Poirier n'entend pas de cette oreille-là. « Ah! monsieur le marquis, vous voulez jouer à la balle avec mes écus comme vous avez fait avec les vôtres, et vous ne voulez rien faire pour me procurer la petite satisfaction d'amour-propre que je désire! Restez marquis, si vous voulez; mais rira bien qui rira le dernier. Plus de voitures, de chevaux, de domestiques; plus de cuisiniers émérites, qui vous faisaient manger des potages à la lithuanienne et des filets de volaille à la concordat; désormais la soupe grasse, du fricandeau à l'oseille et du lapin sauté. Ah! monsieur le marquis, je vous couperai vos talons rouges! » Il y a là une scène délicieuse entre Poirier et le cuisinier Vatel. Molière en avait eu la primeur, il est vrai; mais les auteurs ont si bien rajeuni, si bien modernisé leur pastiche, qu'ils en ont fait, sans contredit, un charmant original. Cependant, Gaston accepte, sans trop de récriminations, les métamorphoses opérées dans la maison, et le père Poirier se laisse aller un moment à lui avouer que, s'il l'avait voulu, les choses ne se fussent pas passées ainsi. « Eh! parbleu! s'écrie Gaston, éclairé soudainement sur la conduite de son beau-père, il est bien juste que vous trouviez en moi l'appui que j'ai trouvé en vous. Pourquoi diable, aussi, n'avoir pas parlé plus tôt? Un peu de patience, mon cher beau-père, et, foi de gentilhomme, je vous fais nommer ambassadeur ou préfet, pair de France et baron! » Pauvre Poirier! il ne s'aperçoit pas que Gaston le raille sans pitié et l'écrase sous ce talon rouge qu'il avait prétendu couper. Mais enfin le persiflage se découvre, et Gaston déclare au bonhomme qu'il quittera son hôtel dès le lendemain. Un moment après, Antoinette, Verdelet, Poirier sont réunis dans le salon, lorsqu'un domestique apporte une lettre à l'adresse de M. le marquis. Cette lettre est de Mme de Montjay; Antoinette en a reconnu l'écriture et tombe évanouie. Poirier, qui ne comprend rien à l'effet que produit cette lettre, en rompt le cachet, et apprend que son gendre a une maîtresse et qu'il n'a pas été fidèle un seul jour à sa femme. Gaston revient et demande la missive qu'on a dû lui apporter; mais Poirier lui annonce qu'il devra s'adresser aux tribunaux pour avoir cette lettre, car il va lui faire intenter un procès en séparation de corps. Gaston de Presle s'humilie; il reconnaît ses fautes et les déplore; il s'abaisse jusqu'à implorer le pardon de son beau-père et de sa femme. Plus bas, encore plus bas, monsieur le marquis; subissez le joug que vous avez lâchement accepté; mangez de ce pain que vous avez payé avec le mensonge et la trahison; allons, marquis, chapeau bas devant M. de Sottenville; vous le railliez tout à l'heure, suppliez-le maintenant. Chacun son tour. Un procès perdrait de réputation Mme de Montjay; Gaston s'engage à subir toutes les conditions qu'on lui imposera, pourvu qu'on évite le scandale; la lettre, dont il sera toujours temps de se servir, sera la garantie de ses promesses. Mais Antoinette est trop vivement outragée pour consentir à rester la femme de Gaston; il lui faut une séparation, et elle la veut éclatante, car le scandale ne saurait salir que les coupables. Elle s'empare donc de la lettre, et, lorsque, enfin, elle tient dans ses mains la vengeance : « Vous aviez engagé votre honneur pour sauver votre maîtresse, dit-elle au marquis; je le dégage et vous le rends. » Et en même temps elle déchire la lettre et la jette au feu. Stupide marquis, qui croyait s'être mésallié! Il reconnaît maintenant son erreur; il est trop tard. Antoinette est veuve désormais; elle ne croit plus, elle ne peut plus croire aux protestations tardives de Gaston, qui l'assure de son repentir. Mais le duc de Montmeyran rappelle à Gaston que l'heure de son duel avec Pontgrimaud est arrivée, et, en présence d'Antoinette, l'invite à se rendre sur le terrain. Un cri d'effroi trahit Antoinette. Eh bien, oui! elle aime encore son mari et lui pardonnera ses égarements, s'il renonce à un duel dont Mme de Montjay est la cause. Allons, gentilhomme, subis une dernière humiliation, porte tes excuses à ce petit vicomte que tu traitais si bien par-dessous la jambe; rends-toi ridicule aux yeux de tes amis : tu n'as pas le droit de refuser à ta femme ce que tu n'aurais certainement pas refusé à ta maîtresse, si elle te l'avait demandé. Cette scène, où l'orgueil et l'amour sont aux prises dans le cœur du gentilhomme, est une des plus belles de cette comédie, où tout, d'ailleurs, est irréprochable. Cependant, après bien des hésitations, la victoire reste à l'amour. Tout est réparé; Antoinette est heureuse et pardonne à son mari, qu'elle embrasse : « Et maintenant... va te battre, va! » lui dit-elle. La comédie n'entend pas souvent d'aussi beaux cris que celui-là, et il pouvait suffire à déterminer la rédemption complète de l'infortuné Gaston, qui tombe aux pieds de sa femme au moment où un domestique apporte une lettre de M. de Pontgrimaud, dans laquelle celui-ci fait des excuses. Gaston s'était toujours douté que ce petit vicomte était un lâche, et, ma foi, il n'a pas le courage de lui en vouloir; il ne songe plus qu'à emmener sa femme dans le château de Presle, que ce ce bon Verdelet a racheté pour en faire cadeau à sa filleule. Quant à Poirier, il assiste, en maugréant un peu, à l'éclosion de tout ce bonheur, ce qui ne l'empêche pas de songer, à part lui, qu'il sera député de l'arrondissement de Presle en 1847 et pair de France en 1848. Encore une fois, voilà de la belle et bonne comédie : esprit, sentiment, verve, enthousiasme, ironie, délicatesse, tout s'y trouve à profusion. Nous savons bien qu'il n'était peut-être pas indispensable de raviver cette vieille querelle de la noblesse et de la bourgeoisie. La distance qui sépare aujourd'hui le bourgeois du gentilhomme n'est guère plus qu'un souvenir qui tend à disparaître de plus en plus. Mais, s'il était besoin d'un dernier coup pour effacer tout à fait ces derniers vestiges d'irritabilité, d'amour-propre qui subsistent encore entre les deux classes, il est certain qu'on ne pouvait s'en acquitter avec plus de tact, de ménagement et, à la fois, de vigueur, que ne l'ont fait les deux spirituels auteurs du *Gendre de M. Poirier*.

GENDRE. V. LE GENDRE.

GENDREY, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Dôle; pop. aggl., 634 hab. — pop. tot., 695 hab. Bons vins rouges et blancs. Grotte dite des Sarrasins; camp romain.

GENDRIN (Auguste-Nicolas), médecin français, né à Châteaudun (Eure-et-Loir) en 1796. Il fut reçu docteur à Paris, en 1821, et commença à se faire connaître en remportant plusieurs prix académiques. En 1823, la Société de médecine couronna son mémoire intitulé : *Recherches sur la nature et sur les causes prochaines des fièvres* (Paris, 2 vol. in-8o); l'année suivante, la Société médicale d'émulation lui décerna un prix dans un concours ouvert sur l'inflammation; en 1826, il obtint le prix Montyon pour son *Histoire anatomique des inflammations* (Paris, 1826, 2 vol. in-8o), ouvrage qui a été traduit en allemand; enfin, il fut couronné de nouveau par l'Académie des sciences, en 1832, pour une *Monographie du choléra-morbus*, et, en 1837, pour un *Mémoire sur les fièvres continues.* D'autres écrits, publiés depuis 1822, contribuèrent à établir la réputation de M. Gendrin, qui est d'ailleurs connu comme un des plus remarquables praticiens de ce temps-ci. Nommé médecin intérimaire de l'Hôtel-Dieu en 1831, il a été successivement, depuis lors, médecin de l'hospice Cochin (1832) et de la Pitié (1836-1866). En 1831, il publia sur la mort du prince de Condé un *Mémoire médico-légal*, dans lequel il émit l'opinion que cette mort devait être attribuée à un assassinat. Cette thèse paraît avoir nui à l'avancement de M. Gendrin, dont la conduite, pendant les journées de juin 1832, a donné lieu à de vives récriminations. D'après la *Lancette française*, il coopéra à l'ordonnance de police qui enjoignit aux médecins de dénoncer les blessés qu'ils étaient appelés à soigner, et si cette assertion n'est pas exacte, il paraît du moins que M. Gendrin se soumit aux prescriptions de cette ordonnance, n'ayant pas le courage d'imiter le noble exemple que lui donnèrent la généralité de ses confrères. La même conduite a été récemment suivie par un médecin célèbre, à la suite de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, le 22 mai 1871. « On ne connaît en France, dit un journal, qu'un seul précédent aux faits reprochés à M. Dolbeau. En 1834, un médecin du plus grand avenir, M. Gendrin, crut pouvoir proposer au préfet de police de faire revivre une vieille ordonnance de Louis XIV, exigeant des médecins l'indication des émeutiers qu'ils auraient soignés. Malgré son talent incontestable, la Faculté et l'Académie lui fermèrent obstinément leurs portes, et l'administration elle-même n'osa le décorer qu'à la fin de l'Empire. Nous sommes loin de prétendre que M. Dolbeau ait voulu marcher sur ces traces; nous rapportons seulement ce qui se dit, même parmi ses collègues. Mais il croira sans doute nécessaire à son honneur professionnel, et même à son honneur sans épithète, de s'expliquer publiquement. Jamais personne n'admettra qu'un médecin puisse être un dénonciateur, et, si l'honnête homme doit mépriser les calomnies générales, il ne peut jamais s'abaisser en démentant les accusations précises. » Outre les écrits précités, des mémories dans les *Annales du cercle médical* et autres journaux, on a de Gendrin : *Du traitement de la blennorrhagie* (1821), sa thèse de doctorat, dans laquelle il a proposé la méthode de traitement par les injections d'opium; *Recherches physiologiques sur la motilité* (1822); *Recherches sur les tubercules du cerveau et de la moelle épinière* (1823); *Recherches historiques sur les épidémies de fièvre jaune qui ont régné à Malaga depuis le commencement de ce siècle* (1824); *Consultation médico-légale sur un accouchement terminé par la mutilation de l'enfant* (1829); *Exposé d'un nouveau traitement préservatif et curatif de la colique de plomb* (1832, in-8o); *Traité philosophique de médecine pratique* (1838-1841, 3 vol. in-8o), ouvrage capital de l'auteur; *De l'influence des âges sur les maladies* (1840, in-8o); *Des maladies saturnines* (1841); *Leçons sur les maladies du cœur et des grosses artères* (1841-1842), etc. Enfin, Gendrin a dirigé, de 1827 à 1830, le *Journal général de médecine*, et traduit de l'anglais les *Recherches pathologiques et pratiques sur les maladies de l'encéphale et de la moelle épinière*, d'Abercombie (1832, in-8o).

GENDRON (Claude DESHAYES), médecin français, né à Voves (Eure-et-Loir) vers 1663, mort à Auteuil en 1750. Il se fit recevoir docteur à Montpellier, puis devint médecin du régent de France. Vers la fin de sa vie, il se retira à Auteuil dans une maison qu'avait habitée Boileau. Voltaire, étant venu le visiter un jour, lui adressa ces vers :

C'est bien ici le Parnasse
Des vrais enfants d'Apollon:
Sous le nom de Boileau, ces lieux virent Horace;
Esculape y paraît sous celui de Gendron.

On a de ce médecin : *Recherches sur la nature et la guérison des cancers* (Paris, 1709, in-12). — Son neveu, Louis-Florentin DESHAYES-GENDRON, professeur à l'école de chirurgie, a publié un *Traité des maladies des yeux et des moyens et opérations propres à leur guérison* (Paris, 1770, 2 vol. in-12).

GENDRON (Auguste), peintre d'histoire français, né à Paris en 1818. Elève de Paul Delaroche, il fit d'excellentes études qui développèrent en lui le goût de la forme, le culte de la tradition au suprême degré. Aussi n'eut-il bientôt d'autre désir que celui de vivre en Italie parmi les chefs-d'œuvre de cet art antique dont il était enthousiasmé. Dans une mesure moins exagérée, l'admiration de ces époques célèbres est on ne peut plus légitime, car elle maintient l'esprit sur les sommets et ne laisse pas l'idée s'amoindrir au contact des choses vulgaires; mais quand elle prend les proportions d'un fanatisme réel, elle étouffe dans l'artiste toute personnalité. L'œuvre de M. Gendron en est une preuve. Si le hasard eût fait naître cet artiste, bien doué d'ailleurs, dans un milieu où la science, l'éducation classique eussent été moins faciles, il eût été plus ignorant, sans doute, mais aussi moins influencé, et plus original, par conséquent; le côté fantaisiste de son talent se serait développé libre, sans jamais avoir senti le maillot académique, qui enferme, étouffe, contracte, torture en quelque sorte ses plus franches inspirations. Citons, à l'appui, le chef-d'œuvre du maître, les *Willis*, ce tableau si charmant et si célèbre, où il révèle avec tant de puissance ce qu'il eût été capable de faire s'il avait eu la liberté de penser, de sentir librement. Mais non, dès que l'idée a jailli de son cerveau en esquisse légère, dès qu'il a jeté sur un bout de toile la guirlande fantastique de ces belles filles qui dansent au clair de lune, à la surface du lac ensommeillé, la sacro-sainte Académie s'avance, grondeuse, pour contrôler l'équilibre des mouvements et des lignes, la possibilité des raccourcis, des perspectives, etc., etc., et le peintre se met à fatiguer de corrections un sujet tout de spontanéité et de sentiment. Et qu'en est-il resulté? Une peinture qu'on admire, et qui, cependant, fait peine à voir; des figures ravissantes d'intention, mais dont la ligne est devenue prétentieuse et banale à force d'être cherchée, dont la couleur est jaune dans les lumières, salie dans les ombres, à force d'être retouchée. Et comme tout cela eût été charmant à travers les négligences d'une improvisation facile et sponta-

néc! Tandis qu'il faut, pour aimer, pour comprendre ce tableau, le voir dans la gravure ou la lithographie. Mais il était, quand il le conçut et l'exécuta, en Italie, c'est-à-dire sous l'influence de toutes ses admirations, de toutes ses croyances. C'est à peu près à la même époque (1844-1846) qu'il peignit le *Dante commenté par Boccace;* ce morceau, bien inférieur aux *Willis*, est loin d'être sans valeur pourtant, valeur qui repose sur la science des souvenirs. Le plus bel éloge qu'il mérite, c'est de dire que Paul Delaroche aurait pu le signer, tant il rappelle sa manière. Les *Néréides* appartiennent encore au temps de son séjour en Italie et ferment cette première période de sa carrière.

Rentré à Paris vers 1847, M. Gendron y trouva bon accueil; ses *Willis* avaient fait merveille. La *Sainte Catherine ensevelie par les anges* et *Après la mort*, qui parurent en cette même année, eurent une sorte de succès, bien qu'il n'y eût rien de saillant en ces deux créations parfaitement suffisantes, mais d'une banalité peu contestable. Ainsi, le peintre traversa plusieurs Salons sans y laisser d'autre trace que celle d'un esprit distingué conduit par une érudition véritable : celui de 1848, par exemple, dans lequel figuraient l'*Ile de Cythère* et *Une scène antique;* celui de 1849, où l'on remarqua peu la *Jeune chrétienne convertissant son fiancé;* celui de 1850, où le *Sacrifice humain* et la *Fantaisie vénitienne* n'offraient rien d'intéressant, etc., jusque vers 1855, où il semble avoir un instant retrouvé la verve jeune de ses débuts. En effet, le *Dimanche à Florence au* XVe *siècle*, qui parut à la grande Exposition, et le *Soir d'automne*, de 1853, ne manquent ni de finesse ni de sentiment. Mais ce réveil ne fut pas de longue durée, et les expositions suivantes n'ajoutèrent pas grand'chose à la notoriété dont il jouissait déjà. Les salons de 1863 et 1864 ont dû même produire un effet contraire; car les morceaux qu'ils nous ont montrés, *Sainte Catherine d'Alexandrie* et les *Nymphes au tombeau d'Adonis*, ne rappellent en aucune façon les fameuses *Willis*.

Mais si la critique, tour à tour indifférente et sévère, finissait par le silence à l'endroit de M. Gendron, en revanche, le gouvernement ne l'oubliait pas. Après lui avoir confié les huit cartouches décorant l'un des salons d'attente de la Cour des comptes, il le chargeait de peindre le petit salon du ministère d'Etat, au Louvre. Ces travaux, très-importants, et qui sont passés presque inaperçus, datent, croyons-nous, de 1861 et 1863. Quand donc ces commandes, et bien d'autres, seront-elles mises au concours? Il serait temps d'y songer, ce nous semble. Il serait temps de n'avoir que de la bonne peinture au plafond des salles des palais nationaux, et surtout de ceux qui enferment la bonne peinture des anciens et des modernes. Mais, comme une idée saine fait rarement son chemin dans le monde gouvernemental, nous avons peu d'espoir de voir jamais adopter celle-ci. Une troisième médaille en 1846, une deuxième en 1849, et le ruban de la Légion d'honneur en 1855, sont les récompenses obtenues par M. Gendron jusqu'à ce jour. Il n'est pas vieux encore, et il peut en espérer de plus grandes et essayer de les mériter.

« M. Gendron, dit Théophile Gautier, excelle à condenser en un gracieux brouillard les ombres phthisiques des jeunes filles tombées avec les feuilles de l'automne, les âmes fidèles s'embrassant sur l'herbe épaisse des cimetières, les esprits aux ailes de phalènes prenant leurs ébats nocturnes dans les clairières des forêts : nul ne sait mieux que lui mener la ronde des willis au bord du lac que le nénufar glace de ses larges feuilles, et nouer par leurs mains pâles ces fantômes de danseuses tourbillonnant derrière une gaze de brume avec une volupté morte. Cependant M. Gendron peut sortir, lorsqu'il le veut, de cet extra-monde où voltigent les formes diaphanes; le soleil ne fait pas évanouir son talent comme il dissipe les fantasmagories de la nuit. »

GENDZI s. m. (jèn-dzi). Hist. Membre d'une faction japonaise qui se forma en 1181.

GÊNE s. f. (jê-ne — Si nous sommes embarrassé, dit Max Müller, pour découvrir l'étymologie de *gêne* ou de *gêner*, nous lisons dans Montaigne : « Je me suis contrainct et *gehenné*, » pour dire : « Je me suis contraint et torturé; » et, ailleurs, en parlant de la torture qui existait alors en France pour les accusés, il dit : « C'est une dangereuse invention que celle des *gehennes*. Il advient que celuy que le iuge a *gehenné*, pour ne le faire innocent, il le face mourir et innocent et *gehenné*. » Ces formes nous reportent immédiatement et sans peine au mot *geenna*, *gehenna*, usité dans le texte grec et dans le texte latin du Nouveau Testament, et chez les écrivains ecclésiastiques du moyen âge, non-seulement avec le sens d'enfer, mais aussi avec la signification plus générale de souffrance, douleur). Genre de torture, de question appliqué à un accusé pour le déterminer à faire des aveux : *La* GÊNE *est depuis longtemps abolie en France.* (Acad.) ‖ Instrument de torture : *Allons! vite, des commissaires, des archers, des prévôts, des juges, des* GÊNES, *des poteaux et des bourreaux.* (Mol.) ‖ Sorte de reclusion extrêmement sévère, usitée en France à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci.

— Par ext. Difficulté de se mouvoir, d'accomplir quelque fonction : *Il y a un peu de* GÊNE *dans sa respiration. Un sauvage ne peut se mouvoir dans les vêtements que nous sommes accoutumés à porter sans* GÊNE. (Mme Guizot.)

— Fig. Peine, tourment, contrainte, incommodité : *Se mettre l'esprit à la* GÊNE. *La civilité est trop souvent une* GÊNE *inutile. La* GÊNE *de l'âme m'a toujours paru un supplice.* (Volt.)

... Je ne puis souffrir qu'un esprit de travers,
Qui, pour rimer des mots, pense faire des vers,
Se donne en te louant une *gêne* inutile.

BOILEAU.

‖ Sentiment de malaise; contenance embarrassée : *J'éprouve toujours de la* GÊNE *en sa présence. Il est de ces hommes qui se sentent et qui paraissent toujours à la* GÊNE *par quelque côté.* (Ste-Beuve.)

— Particulièrem. Pénurie d'argent, embarras pécuniaire : *La maladie du mari a mis cette famille dans la plus grande* GÊNE.

L'orgueil produit le faste, et le faste, la *gêne*.

DELILLE.

— *Sans gêne*, D'une façon libre, cavalière, sans s'inquiéter de l'opinion ou de la commodité d'autrui : *Ce jeune homme est un peu* SANS GÊNE.

Diogène, sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois *sans gêne*.

BÉRANGER.

‖ s. m. Homme qui est sans gêne : *C'est un fameux* SANS-GÊNE, *ce monsieur-là.* Signifie aussi Procédé, manière d'agir sans gêne : *Il a agi avec un* SANS GÊNE *étonnant.*

— Prov. *Où il y a de la gêne, il n'y a point de plaisir*, Il ne faut pas se gêner. Se dit souvent ironiquement, à propos d'une personne d'un sans gêne excessif.

— **Encycl.** Législ. La peine qu'on nommait la *gêne* avait été introduite dans notre système pénal par le code pénal du 25 septembre 1791.

C'était, après la mort, la déportation et les fers, la peine afflictive la plus grande qui pût être infligée à un criminel.

Voici comment le code de 1791 déterminait la nature de cette peine :

« Art. 14. Tout condamné à la peine de la *gêne* sera enfermé seul dans un lieu éclairé, sans fers ni liens, sans qu'il puisse avoir, pendant la durée de sa peine, aucune communication avec les autres condamnés ou avec des personnes du dehors.

» Art. 15. Il ne sera fourni au condamné à ladite peine que du pain et de l'eau, aux dépens de la maison; le surplus, sur le produit de son travail.

» Art. 16. Dans le lieu où il sera détenu, il lui sera procuré du travail, à son choix, dans le nombre des travaux qui seront autorisés par les administrateurs de ladite maison.

» Art. 17. Le produit de son travail sera employé ainsi qu'il suit :

» Un tiers sera appliqué à la dépense commune de la maison.

» Sur une partie des deux autres tiers, il sera permis au condamné de se procurer une meilleure nourriture.

» Le surplus sera réservé pour lui être remis au moment de sa sortie, après que le temps de sa peine sera expiré.

» Art. 19. Cette peine ne pourra, dans aucun cas, être perpétuelle. »

La peine de la *gêne* a été implicitement abolie par le code pénal de 1810.

Elle était édictée non-seulement par le code du 25 septembre 1791, mais encore par la loi du 20 septembre 1791, portant organisation de cours martiales maritimes, à Brest, à Toulon, à Rochefort et à Lorient. Aux termes de l'article 11, titre III, de cette loi, les voies de fait commises par les membres du corps de la marine envers l'ordonnateur, les chefs, sous-chefs et autres supérieurs sont punies par cinq ans de *gêne* au plus.

Ici se place une question. L'abolition de la *gêne* résultant du silence du code pénal de 1810 à cet égard a-t-elle entraîné l'abolition de cette peine dans le cas de l'article 11 de la loi du 20 septembre 1791?

La plupart des jurisconsultes ne le pensent point. M. Ledru-Rollin fait observer, avec raison selon nous, que le code pénal de 1810 a laissé intactes les législations spéciales, non-seulement parce qu'il n'y a pas dérogé formellement, mais parce qu'il a dit expressément le contraire. Il démontre que, si, malgré les articles 5 et 484 du nouveau code, un doute était permis à ce sujet, il tomberait promptement devant le rapport au Corps législatif. Le rapporteur s'exprimait en ces termes : « Il est un ordre de lois qui n'intéresse qu'une classe de citoyens, et tous les codes d'exception doivent porter avec eux leur sanction particulière. Le sens de l'article 484 est très-précis sur cet objet, car il réserve seulement les matières qui ne sont pas réglées par le présent code; nous venons de voir que ce code a réglé toutes celles qui appartiennent au droit commun; il ne reste donc que celles qui font exception par elles-mêmes, et que l'on a jugées susceptibles d'être régies par des lois et règlements particuliers. Au surplus, si l'on désirait une explication plus précise sur la nature des lois et règlements d'exception qui sont l'objet de cet article, on la trouverait dans le grand nombre d'exemples que renferment les motifs présentés par l'orateur du gouvernement. On en conclura sans effort qu'il était convenable de réserver une classe de délits pour le code militaire, une autre pour le code maritime, une autre enfin pour le code rural et pour celui qui concerne la chasse et la conservation des forêts. »

Du reste, la jurisprudence de la cour de cassation a confirmé cette doctrine par ses arrêts, notamment par celui du 16 mars 1844, duquel il résulte qu'on ne doit point considérer la peine de la *gêne* comme abrogée pour des lois spéciales.

GÊNÉ, ÉE (jê-né) part. passé du v. Gêner. Qui est mal à l'aise, embarrassé : *Etre* GÊNÉ *dans ses habits, dans des souliers trop étroits. Avoir la respiration* GÊNÉE.

— Fig. Qui éprouve du trouble, de l'embarras, qui agit avec contrainte : *Je me sens* GÊNÉ *dans cette société. La plupart des livres ressemblent à ces conversations générales et* GÊNÉES, *dans lesquelles on dit rarement ce qu'on pense.* (Volt.) ‖ Opprimé, tyrannisé : *L'art est un tyran qui se plaît à gêner ses sujets, et qui ne veut pas qu'ils paraissent* GÊNÉS. (Fonten.)

— Particulièrem. Dépourvu d'argent, qui éprouve des embarras financiers : *Je ne puis vous payer aujourd'hui, je suis excessivement* GÊNÉ.

— Fam. *N'être pas gêné*, Agir sans gêne, avec un grand sans façon, sans préoccupation des dires ou de la commodité d'autrui : *Vous prenez tout et vous laissez le reste; vous* N'ÊTES PAS GÊNÉ.

— **Antonymes.** Aisé, dégagé, libre.

GENÈ (Joseph), naturaliste italien, né à Turbigo (province de Pavie) en 1800, mort à Turin en 1847. Il se fit recevoir de bonne heure docteur ès siences à l'université de Pavie, où il devint bientôt suppléant à la chaire d'histoire naturelle et fut nommé, en 1832, professeur de zoologie et directeur du musée zoologique à l'université de Turin. Les années suivantes, il fit plusieurs voyages dans l'île de Sardaigne, pour y réunir les matériaux d'une *Faune sarde*, qui parut séparément dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences de Turin, dont Genè devint secrétaire adjoint. On a de bons travaux de ce savant, notamment un ouvrage sur les insectes envisagés au point de vue pratique et par rapport à l'agriculture : *Sugli insetti più nocivi all' agricoltura, agli animali domestici, ai prodotti della rurale economia, etc., coll' indicazione dei mezzi più facili ed efficaci di allontanarli o di distruggerli* (1835); *Dei pregiudizii popolari intorno agli animali; Storia naturale degli animali, esposta in lezioni elementari*, œuvre posthume (1850, 2 vol. in-8°), avec des notes du professeur Filippi.

GÉNÉALOGIE s. f. (jé-né-a-lo-jî — du gr. *genos*, race; *logos*, discours). Science qui a pour objet la recherche de l'origine et de la filiation des familles; tableau de la filiation des différents membres d'une famille : *La noblesse du sang et la vanité des* GÉNÉALOGIES *est, de toutes les erreurs, la plus généralement établie.* (Mass.)

— Par ext. Histoire d'un développement successif : *Toute institution, comme toute famille, a sa* GÉNÉALOGIE. (Proudh.) *Les idées ont leur* GÉNÉALOGIE *et leur filiation comme les familles.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Hist. On prouvait sa noblesse par sa *généalogie*, pour jouir des honneurs de la cour, pour être reçu chevalier des ordres du roi. On faisait aussi des preuves de noblesse par sa *généalogie*, lorsqu'on désirait entrer dans des chapitres nobles, tels que ceux de Lyon, de Brioude, de Mâcon, de Saint-Claude, etc. On en faisait encore pour l'ordre de Malte, de Saint-Lazare et pour entrer à l'Ecole militaire.

Les demoiselles faisaient des preuves de noblesse pour être reçues à Saint-Cyr, dans les chapitres de Saint-Louis de Metz, de Neuville en Bresse, d'Alix en Lyonnais, de Leigneu en Forez, de Remiremont, au diocèse de Toul, de Maubeuge au pays de Cambrésis.

Lorsque l'on faisait une *généalogie* avec les formalités requises, le *présenté* devait mettre en évidence son baptistaire, qui prouvait de qui il était fils; sa filiation remontait de lui à son père, du père à l'aïeul, de l'aïeul au bisaïeul, ainsi de suite, selon l'exigence du cas.

A chaque degré, il fallait trois actes originaux, pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, et deux seulement pour les siècles antérieurs, savoir : contrat de mariage et testament; s'il manquait un de ces deux actes, un autre acte devait y suppléer, comme extrait mortuaire, transaction, hommage, dénombrement de terre, acte d'acquisition de biens, etc.

Quand on fait la *généalogie* entière d'une maison ou famille noble, on y met toutes les *branches* et tous les *rameaux* qui en sont sortis; on fait à chaque degré ce qui se pratiquait pour entrer dans les ordres de chevalerie et chapitres nobles; on y ajoute les dates des contrats de mariage et testaments de tous les collatéraux mâles et femelles, tant ceux qui ont eu postérité que ceux qui n'en ont point eu; on y doit mettre encore les dates des commissions, lettres et brevets de service militaire; les dates de mort des officiers tués dans les armées, et des détails de leurs actions éclatantes, ce qui rend les *généalogies* historiques; on y met de plus les contrats de mariage des filles, les noms de famille et de terre de leurs époux, de qui ils sont fils, afin de faire connaître les alliances.

On prétend que les *généalogies* n'ont commencé à être dressées sur des titres, suivant l'usage actuel, que vers l'an 1600; auparavant, on faisait les preuves de noblesse par enquête; les commissaires préposés pour les informations se transportaient sur les lieux où la famille résidait, interrogeaient les vieillards et dressaient leur rapport; c'est ce qui se pratiquait encore vers la fin du siècle dernier, avant la Révolution. Il est vrai que les commandeurs commissaires faisaient ajouter, au baptistaire du présenté, les contrats de mariage, testaments et autres actes originaux qui établissaient la filiation.

L'étude des *généalogies* est d'une extrême importance pour l'histoire; outre qu'elles servent à distinguer les personnes historiques du même nom et de la même famille, elles montrent les liaisons de parenté, les successions, les droits, les prétentions. Mais il faut être en garde contre les absurdités de certains historiens, qui, par adulation, font remonter jusqu'aux temps héroïques l'origine des maisons ou des princes en faveur de qui ils écrivent, comme il arriva à un auteur espagnol, qui, voulant faire sa cour à Philippe II, le fit descendre en ligne directe d'Adam, depuis lequel jusqu'à ce prince il comptait cent dix-huit générations.

Tous les ouvrages qui ont paru jusqu'ici sur les *généalogies* ont subi une critique qui n'a point intimidé ni les familles qui les ont créés ni les auteurs qui les ont fait imprimer. Boileau, dans sa satire sur la noblesse, s'élève avec raison contre ce système adulateur et mensonger de créer des aïeux; mais c'était en 1665 qu'il écrivait; que dirait-il donc aujourd'hui s'il lisait toutes les *généalogies* qu'on a établies depuis?

En effet, la noblesse illustrée par des services rendus à l'Etat ou par la faveur des rois, peu satisfaite de son élévation du moment, a vu avec jalousie et dépit la noblesse ancienne lui opposer des degrés d'ascendance plus solides et mieux établis que les siens. Elle voulut alors se mettre à la hauteur de celle-ci en établissant des *généalogies* fastueuses qui faisaient remonter son origine aux temps les plus reculés. Comme le lustre d'une maison dépendait de son ancienneté, chacun voulait alors, pour reculer son origine, reculer celle de la création du monde, et le *sine qua non* d'une *généalogie* était que l'origine de la maison se perdait dans *la nuit des temps.* Ce qui est vrai de toutes.

Voilà une des causes du juste anathème lancé par la saine critique sur tous les ouvrages généalogiques qui ont complaisamment rapporté ces rêves de l'orgueil et de l'ambition.

« Si l'on avait la *généalogie* exacte et vraie de chaque famille, dit M. de Jaucourt, il est plus que vraisemblable qu'aucun homme ne serait ni estimé ni méprisé à l'occasion de sa naissance. A peine y a-t-il un mendiant dans les rues qui *ne se trouvât descendre en ligne* droite de quelque homme illustre, ou un seul noble élevé aux plus hautes dignités de l'Etat, des ordres et des chapitres, qui ne découvrît au nombre de ses aïeux quantité de gens obscurs. Supposez qu'un homme de la première qualité, plein de sa haute naissance, vît passer *en revue sous ses yeux toute* la *suite* de ses ancêtres, à peu près de la même manière que Virgile fait contempler à Enée tous ses descendants, de quelles différentes passions ne serait-il pas agité, lorsqu'il verrait des capitaines et des pâtres, des *ministres* d'Etat et des artisans, des princes et des goujats, se suivre les uns les autres, peut-être d'assez près, dans l'espace de quatre mille ans? De quelle tristesse ou de quelle joie son cœur ne *serait-il* pas *saisi à la vue de tous les jeux* de la fortune dans une décoration si bigarrée de haillons et de pourpre, d'autels et de sceptres, de marques d'honneur et d'opprobre? Quel flux et reflux d'espérances et de craintes, de transports de joie et de mortification n'essuierait-il pas, à mesure que sa *généalogie* paraîtrait brillante ou ténébreuse? Mais que cet homme de qualité, si fier de ses aïeux, rentre en lui-même, et qu'il considère toutes ces vicissitudes d'un œil philosophique, il n'en sera point altéré.

» Les générations des mortels, alternativement illustres et abjectes, s'effacent, se confondent et se perdent comme les ondes d'un fleuve rapide; rien ne peut arrêter le temps, qui entraîne tout après lui, tout ce qui paraît le plus immobile et l'engloutit à jamais dans la nuit éternelle. »

— Ecrit. sainte. *Généalogie de Jésus.* L'histoire de l'annonciation et de la naissance de Jésus est précédée, dans l'évangile de Matthieu, et suivie, dans celui de Luc, d'une *généalogie* attestant que Jésus, comme Messie, descend de David. Ces *généalogies*, étudiées en elles-mêmes aussi bien que comparées l'une avec l'autre, fournissent des éclaircissements si importants sur le caractère des récits évangéliques, qu'on ne saurait les examiner avec trop d'attention. Parlons d'abord de celle que nous trouvons dans le premier évangéliste, et, pour que la discussion soit plus facilement comprise, transcrivons-la textuellement :

« Abraham engendra Isaac, Isaac engendra Jacob, Jacob engendra Juda et ses frères, Juda engendra Pharès et Zara de Thamar, Pharès engendra Esrom, Esrom engendra Aram, Aram engendra Aminadab, Aminadab engendra Naasson, Naasson engendra Salmon, Salmon engendra Booz de Rahab, Booz engendra Obed de Ruth, Obed engendra Jessé, Jessé engendra David, roi; David, roi, engendra Salomon de la femme d'Uri, Salomon engendra Roboam, Roboam engendra Abia, Abia engendra Asa, Asa engendra Josaphat, Josaphat engendra Joram, Joram engendra Ozias, Ozias engendra Joatham, Joatham engendra Achaz, Achaz engendra Ezéchias, Ezéchias engendra Manassès, Manassès engendra Amon, Amon engendra Josias, Josias engendra Jéchonias et ses frères, lors de l'exil de Babylone; après l'exil de Babylone, Jéchonias engendra Salathiel, Salathiel engendra Zorobabel, Zorobabel engendra Abiud, Abiud engendra Eliakim, Eliakim engendra Azor, Azor engendra Sadoc, Sadoc engendra Achim, Achim engendra Eliud, Eliud engendra Eléazar, Eléazar engendra Mattham, Mattham engendra Jacob, Jacob engendra Joseph, époux de Marie, de qui naquit Jésus, appelé le Christ. Toutes les générations sont : d'Abraham à David, quatorze; de David à l'exil de Babylone, quatorze, et depuis l'exil de Babylone jusqu'au Christ, quatorze. »

Cette *généalogie* présente un certain nombre de difficultés insolubles. Elle se termine par une espèce de somme qu'il est impossible d'expliquer, quant à la troisième série du moins. En effet, comparant cette somme avec les éléments de la *généalogie*, nous trouvons seulement treize générations, et non quatorze, de l'exil de Babylone à Jésus. De Wette a essayé de remédier à l'erreur en avançant que Jéchonias, dont le règne a été coupé en deux par la captivité, doit avoir son nom inscrit deux fois, à la fin de la seconde série de quatorze et au commencement de la troisième. C'est l'explication la plus ingénieuse.

Comparée avec les données de l'Ancien Testament, cette *généalogie* est assez exacte. Toute la première série de quatorze concorde, quant aux noms d'hommes, avec la *Genèse*, le *Livre de Ruth* et le second chapitre du premier livre des *Paralipomènes*, où se trouve indiquée la série des générations descendant d'Abraham jusqu'à David. Une difficulté s'élève au sujet de Rahab, mère de Booz. Non-seulement cette descendance n'est point confirmée par l'Ancien Testament, mais, de plus, si l'on fait de Rahab la bisaïeule de Jessé, père de David, on ne trouve, pour un espace de quatre cents ans, que quatre générations; cette difficulté est insurmontable. De bien plus considérables se trouvent dans la ligne qui s'étend de David à Zorobabel et son fils, c'est-à-dire dans la seconde série de quatorze. Matthieu dit (v. 8) que Joram engendra Ozias, et dans les *Paralipomènes* nous lisons qu'Osias était, non le fils, mais le neveu du fils de Joram; que trois rois ont régné entre eux, à savoir : Ochosias, Joas et Amazias, et qu'Osias a succédé à ce dernier. Cette omission montre que le généalogiste tenait avant tout, non pas à l'exactitude, mais à ses trois séries de quatorze, et l'on ne peut s'empêcher d'y voir, avec saint Jérôme, une intention particulière. Il faut, non-seulement que le Messie sorte de la race d'Abraham et de David, mais que cette postérité descende jusqu'à lui par trois échelles égales de quatorze degrés chacune. L'écrivain veut nous montrer ainsi qu'il y a là, non l'effet d'un hasard aveugle, mais celui d'une main supérieure qui dirige les destinées de l'homme; ce qu'il nous montre réellement, c'est que nous avons affaire, non à des recherches historiques dignes de confiance, mais à d'arbitraires constructions dogmatiques.

La *généalogie* de Luc ne présente pas de subdivisions semblables à celle de Matthieu. Elle offre, en revanche, un nombre total fort significatif, bien qu'elle ne le fasse pas ressortir par l'addition. Elle contient, y compris Dieu, qui figure en tête, soixante-dix-sept membres, soit onze fois le nombre sacré sept; mais il en a coûté à l'auteur pour allonger sa liste jusqu'à ce nombre On s'en aperçoit aussitôt que l'Ancien Testament lui manque. Les répétitions des mêmes noms se multiplient : quatre Joseph, deux Juda, autant de Lévi, de Melchi, de Matthat, de Mattathias, plus un Mattatha par-dessus le marché. Non pas que ces noms ne se lisent aussi dans des *généalogies* historiques; mais, entassés et accumulés à ce point, ils semblent trahir un épuisement d'imagination. Le rédacteur, à bout de noms nouveaux, retombe de guerre lasse sur ceux qu'il a déjà cités.

Il est probable, sinon certain, que Matthieu et Luc n'ont pas composé ces *généalogies* et qu'ils se sont bornés à insérer des pièces toutes faites, qui avaient cours de leur temps. Cela résulte de ce que les *généalogies* prouvent la filiation de Jésus par Joseph, qui, selon les évangélistes, n'est pas son père. Il est vrai que, dans leurs tables, Joseph ne figure qu'à titre de père putatif de Jésus ou d'époux de Marie, sa mère; mais nous ne devons voir là qu'un détour pour mettre d'accord les tables avec les récits de la naissance. Ceux qui, pour prouver que Jésus était le Messie, fils de David, ont dressé une liste où figure Joseph en qualité de descendant de David, reconnaissaient parfaitement Joseph comme le véritable père de Jésus. Les deux *généalogies* appartiennent donc à une époque où Jésus passait pour issu de l'union charnelle d'un homme et d'une femme. Ceux qui ont ajouté foi à la conception surnaturelle, sans vouloir pour cela renoncer à la descendance davidienne, auraient dû laisser de côté Joseph et faire descendre Marie de la race de David; mais on ne s'est avisé de cela que plus tard.

Il est plus difficile encore d'expliquer pourquoi les deux *généalogies* diffèrent absolument l'une de l'autre. Comment se fait-il, par exemple, que Joseph ait pour père Jacob dans Matthieu, Eli dans saint Luc; qu'il descende, d'après le premier, de David par Salomon et les rois, et, d'après le second, par Nathan et une branche qui n'a jamais régné? Saint Augustin, pour concilier ces impossibilités, prétend que le Jacob de Matthieu était le père naturel, et l'Eli de Luc le père adoptif de Joseph. D'un autre côté, s'appuyant sur la loi mosaïque, qui voulait que, si un mari mourait sans enfants, mais en laissant un frère, la veuve épousât ce frère, et que le premier fils de la veuve et du frère fût inscrit au compte du mort, un devancier d'Augustin, Jules Africain, avait cru dénouer la difficulté en imaginant que la mère de Joseph, mariée d'abord à Eli, dont elle n'avait point eu de fils, avait épousé ensuite, après la mort d'Eli, le frère de celui-ci, Jacob, à qui elle aurait donné Joseph. D'où il résulterait que Matthieu serait dans le vrai en donnant Jacob comme père naturel de Joseph, et que Luc n'aurait point tort d'appeler Joseph fils d'Eli, puisque, d'après la loi mosaïque, Joseph avait dû être inscrit sous le nom d'Eli.

Soit. Mais si Jacob et Eli étaient frères consanguins ou germains, ils avaient tous deux le même père, et immédiatement au-dessus d'eux, les *généalogies* devraient se réunir et se confondre. Il n'en est rien, ce qui oblige Africain à admettre que Jacob et Eli étaient simplement frères utérins, que leur mère avait eu successivement deux maris, tous deux de la race de David, mais l'un de la branche de Salomon, l'autre de la branche de Nathan, l'un père de Jacob, l'autre père d'Eli. Voilà bien des subtilités. Une difficulté semblable surgit quelques pas plus loin, au nom de Salathiel, qui a, comme Joseph, un père différent dans chaque *généalogie ;* il faut recourir à une explication identique. C'est à n'en plus finir. Pour couper court, les théologiens ont imaginé d'avancer que l'une des deux *généalogies* était celle de Marie, ce qui répondrait à toutes les objections. Mais laquelle? L'une ne nomme point du tout Marie, et l'autre la nomme seulement comme épouse de Joseph, descendant de David. La dernière, celle qui du moins la nomme, la mentionne en ces termes : « Et Jacob engendra Joseph, époux de Marie. » Par là, elle l'exclut si catégoriquement qu'on a encore préféré lui attribuer la *généalogie* où son nom brille par son absence, c'est-à-dire celle de Luc. Donc, quand Luc dit que Jésus était cru fils de Joseph, qui fut fils d'Eli, qui fut fils de Matthat, et ainsi de suite, on veut qu'au premier, au troisième et à tous les autres degrés, il s'agisse d'un vrai fils, mais qu'au second degré, entre Joseph et Eli, il s'agisse par exception d'un gendre.

Si les *généalogies* en l'histoire de la naissance de Jésus devaient être acceptées sans réserve, il faudrait expliquer en troisième lieu ce que ces *généalogies* prouveraient alors en faveur de Jésus. On nous répond que celle de Luc étant donnée à Marie, celle de Matthieu établit, non pas la descendance naturelle de Jésus, mais la transmission du droit théocratique à la dignité de Messie, par le canal du mari de sa mère. Il ne s'agirait point d'un arbre généalogique proprement dit, mais d'une hérédité juridique et légale. Nous répondrons que, dans les idées des Juifs et des premiers chrétiens, ces deux sortes de titres se confondaient, de même que dans la rédaction primitive de ces *généalogies*. La capacité messianique était considérée comme un héritage du sang de David. Plus tard, on se fit une autre idée de la personne de Jésus, et les *généalogies* n'auraient plus été de mise sous leur ancienne forme, du moins appliquées à Joseph : il eût fallu les rapporter à Marie. C'est ce qui obligea les évangélistes, pour ne pas sacrifier ces antiques et vénérables documents, à les altérer un peu au point essentiel. Par là, ils les accommodèrent sans doute au dogme nouveau, mais en les rendant inintelligibles.

— Zootechn. Il est incontestable que l'établissement de livres généalogiques pour les races supérieures d'animaux domestiques peuvent rendre de grands services aux éleveurs. L'influence de la race est certaine. Mais si la race est un pouvoir dans la reproduction, si les qualités qui la distinguent, qui la font elle-même, peuvent se transmettre par la voie de la génération, elle est, d'un autre côté, soumise à tant de causes de dégénération, que, pour la maintenir, ce n'est pas trop de toute l'industrie de l'homme. De tous les moyens employés, le plus indispensable, celui sans lequel tout le reste se perd à la longue, est sans contredit le livre généalogique, l'*état civil* des individus. Cette institution, généralement admise pour l'espèce humaine, en vue seulement d'intérêts sociaux et domestiques, demeure stérile au point de vue du maintien et du perfectionnement des races, parce que l'homme, qui se dit intelligent, est trop fier, trop entiché de sa liberté individuelle pour appliquer sur lui-même les principes d'économie animale qui devraient présider à toute procréation. D'ailleurs, les exigences sociales sont là, impérieuses et décisives; le plus souvent, elles guident sa conduite bien mieux que la raison. Les anciennes républiques de la Grèce et de Rome, de même que la plupart des nations orientales, agissaient autrement que nous. De là les tribus, les castes, qui ne furent à l'origine que le résultat d'une sélection malheureusement inintelligente. Dans nos civilisations épurées, quintessenciées, le corps a perdu tous ses droits. Semblable à ces rois absolus qui ne font de lois que pour leurs sujets, l'homme soumet bien tout ce qui vit au joug des lois physiologiques qu'il a découvertes; mais, pour lui, il se fait un plaisir de les mettre en oubli. Ceci n'est pas dit pour soutenir un paradoxe et demander le rétablissement des divisions sociales heureusement abolies. C'est un fait, et il est du devoir de chacun de le constater. Le seul et unique remède à un mal qui tend à la dégénérescence progressive de l'espèce humaine serait la diffusion des vrais principes d'hygiène et d'économie animale, d'où découlerait, dans un temps donné, la réforme des mœurs et l'amélioration si nécessaire de l'espèce. Mais ce que l'homme trop dédaigneux de son corps néglige pour lui-même, il l'applique très-bien quelquefois aux animaux, ses sujets. Eh bien, ce sont ces progrès obtenus qu'il s'agit de fixer, ces améliorations qu'il s'agit de généraliser, de perpétuer. Pour cela, les livres généalogiques sont un auxiliaire non moins puissant qu'indispensable. Avec eux rien ne peut se perdre; semblables à ces penseurs qui, pour ne laisser rien perdre des productions de leur esprit, tiennent registre de leurs moindres idées, les éleveurs peuvent, par ce moyen, noter au jour le jour les moindres progrès de la race à laquelle ils consacrent leurs soins. C'est ce que les Arabes ont compris depuis longtemps. Et si leur race de chevaux s'est maintenue dans toute l'intégrité de ses facultés pendant un si grand nombre de siècles, ils le doivent en grande partie assurément au soin qu'ils ont pris de tout temps d'établir la *généalogie* de tout animal noble. Ils n'ont pas, à la vérité, de registre public, de catalogue général embrassant dans un cadre méthodique les noms de tous les chevaux dignes de figurer au nobiliaire de l'espèce; mais chaque animal de race noble n'en a pas moins son *hhudjé*, qui constate son origine et sa valeur propre. Ces parchemins, qui en valent bien d'autres, servent de guide au maître, qui ne permet pas que son esclave se mésallie. Les Anglais ont mieux fait encore : ils ont des registres publics authentiques et officiels. Leur *stud-book* constate l'origine, la race, tandis que le *racing-calendar* indique les qualités. Et ce qu'ils avaient fait d'abord pour leurs chevaux de course, ils l'ont fait ensuite également pour les races bovines de Durham et de Hereford. Ce que les Anglais ont fait avant nous, nous l'avons imité, mais en partie seulement. Le *herd-book* n'a encore été appliqué qu'aux produits français de la race de Durham. Ne serait-il pas possible d'en faire autant pour la plupart de nos belles races bovines indigènes? Sans doute de nombreuses difficultés se présenteraient au début, et les échecs déjà éprouvés sont là pour en témoigner. Il est évident cependant que l'entreprise, bien qu'elle exige un certain temps, ne présente rien d'impossible. En attendant qu'elle s'accomplisse, pourquoi ceux des propriétaires qui tiennent en France le haut du pavé ne publieraient-ils pas des livres généalogiques particuliers, lesquels serviraient plus tard avec succès à la confection des registres généraux? M. le comte de Kergorlay a donné, sous ce rapport, un exemple qu'il serait bon de suivre. Le livre généalogique de sa vacherie de Canisy (Manche), malgré quelques lacunes, peut être proposé comme modèle à tous ceux qui voudront l'imiter. Pour les races ovines, la situation n'est plus la même. Ici, on doit substituer les troupeaux aux individus. Mais la nécessité d'un registre explicatif de l'origine et des qualités de la race ne se fait pas moins vivement sentir ici que plus haut. C'est encore aux éleveurs d'élite qu'est dévolue la tâche de jeter les premières assises de ce grand travail. On doit leur signaler, sous ce rapport, comme un modèle, la notice écrite par M. Malingié-Nouel sur son troupeau de la Charmoise. Enfin, nous voudrions qu'on en usât de même à l'égard de tous les animaux domestiques de quelque importance. Bien des questions intéressant au plus haut degré l'élevage, celle des croisements, entre autres, réclament encore une solution définitive; la constatation des *généalogies* pour chaque race serait peut-être le moyen d'arriver le plus sûrement à ce but.

Généalogie des dieux, ouvrage de Boccace, le plus considérable de ceux qu'il a composés en latin, publié en 1373. L'auteur le fit à la demande de Hugues, roi de Chypre et de Jérusalem, à qui il le dédia. L'ouvrage est divisé en quinze livres et subdivisé en chapitres, où l'auteur a réuni tout ce que ses longues études avaient pu lui apprendre sur le système mythologique des anciens. Après s'être occupé de chaque dieu, déesse ou génie, Boccace descend jusqu'aux demi-dieux et aux héros qui passèrent pour être enfants des dieux. Dans son quatorzième livre, il défend la poésie contre ses détracteurs, contre les ignorants, les pédants, les théologiens, les juristes, les moines et tous les docteurs de son siècle. Il définit ensuite ce que c'est que la poésie et en démontre l'antiquité et l'utilité. Le quinzième livre contient une sorte de résumé de tout l'ouvrage. Boccace y indique les sources où il a puisé, les recherches qu'il a dû faire, la méthode qu'il a suivie, et parle des ordres du roi qui lui ont fait entreprendre son travail. Il se croit enfin obligé de prouver qu'un chrétien peut sans remords traiter des sujets de l'antiquité païenne. Ce livre eut beaucoup de réputation pendant deux siècles. Les écrivains lui prodiguèrent les plus grands éloges; toutes les bibliothèques en eurent des copies, et dès que l'art de l'imprimerie fut inventé, les éditions se multiplièrent rapidement. Mais le traité de Boccace a perdu de son prix, à mesure qu'il a paru sur ce même sujet des ouvrages remplis d'une meilleure critique et d'une érudition plus étendue. Ce qu'on peut en dire aujourd'hui de plus favorable est que ce livre, où Boccace a rassemblé en un seul corps les généalogies de tous les dieux, est supérieur à ce qu'on pouvait attendre de son siècle.

GÉNÉALOGIQUE adj. (jé-né-a-lo-ji-ke — rad. *généalogie*). Qui a rapport à la généalogie, à une généalogie : *Histoire* GÉNÉALOGIQUE. *Tableau* GÉNÉALOGIQUE. *Travaux, recherches* GÉNÉALOGIQUES.

— *Carte généalogique*, Tableau de la généalogie d'une famille.

— *Arbre généalogique*, Tableau de la filiation d'une famille, représentant un arbre dans lequel la ligne directe forme le tronc, et les lignes collatérales les branches et les rameaux :

Honneur aux rejetons d'une famille antique,
Lorsqu'en gloire, en vertus ils savent l'égaler;
Mais sans ce double titre, à quoi sert d'étaler
Un *arbre généalogique ?*

LE BAILLY.

‖ *Arbre généalogique des sciences*, Classification des connaissances humaines d'après le système de Bacon.

— **Encycl.** *Arbre généalogique. L'arbre généalogique* était nécessaire quand il s'agissait d'être reçu dans un ordre de chevalerie, qui exigeait des preuves de noblesse, ou dans un chapitre noble.

Sur le tronc de l'arbre se trouvait l'écusson de celui qui faisait ses preuves, que l'on nommait le *présenté*. Au premier rang au-dessus, il y avait deux écussons, celui du père à droite, celui de la mère à gauche. Au deuxième rang plus haut, quatre écussons : l'aïeul paternel et sa femme à droite, l'aïeul maternel et sa femme à gauche. Au troisième rang, huit écussons : les bisaïeux paternels à droite, les bisaïeux maternels à gauche. Au quatrième rang, qui est le plus élevé, seize écussons : huit à droite pour les trisaïeux paternels, huit à gauche pour les trisaïeux maternels, et ainsi de suite.

Dans ce système, comme l'on voit, les quartiers suivent, relativement aux degrés, une progression géométrique croissante dont la raison est le nombre 2. Le chiffre des aïeux d'une personne remontant à la cinquantième génération deviendrait presque innombrable. Ce serait le nombre 2 élevé à sa cinquantième puissance, c'est-à-dire le nombre 2 multiplié cinquante fois par lui-même, ce qui s'exprime, en algèbre, par 2^{50}. Louis XVI, pour n'en donner qu'un exemple, qui était au vingt-neuvième depuis Robert le Fort, comptait 536,870,912 quartiers.

C'est un amusement pour un philosophe que de voir l'*arbre généalogique* d'un gentilhomme dessiné sur une grande feuille de vélin; vous trouverez toujours cet arbre taillé, émondé, cultivé, sans mousse, sans bois mort et sans aucune branche pourrie. Vous êtes encore sûr de trouver à la tête de la plupart des *arbres généalogiques* un grand ministre d'Etat ou un célèbre militaire. L'honnête artisan, qui a donné la naissance à cet homme illustre dont on prétend descendre, est retranché de l'arbre *généalogique* avec tous ses ancêtres, et vous diriez que le fondateur de la maison n'a jamais eu de père. Mais si nous remontions plus haut vers la source de plusieurs nobles de tout pays, nous les perdrions sans aucun doute dans une foule de gens obscurs, à peu près comme la voie Appienne des anciens Romains, après avoir parcouru plusieurs milles, s'allait perdre dans un marais.

GÉNÉALOGIQUEMENT adv. (jé-né-a-lo-ji-ke-man — rad. *généalogique*). D'une manière généalogique, par le moyen de la généalogie : *Cette maison essayait de prouver* GÉNÉALOGIQUEMENT *sa descendance de Hugues Capet.*

GÉNÉALOGISTE s. m. (jé-né-a-lo-ji-ste — rad. *généalogie*). Celui qui s'occupe de généalogie, qui dresse la généalogie des familles : *Les* GÉNÉALOGISTES *du* XVIIIe *siècle. Les* GÉNÉALOGISTES *vous feront descendre d'où il vous plaira.* (Acad.)

Mais combien de maisons encore toutes neuves
Sont illustres pourtant, grâces aux fausses preuves!
Le *généalogiste* est payé pour cela.

LE PETIT.

— Loc. prov. *Mentir comme un généalogiste*, Inventer les fables les plus absurdes. Se disait par allusion aux inventions de beaucoup de généalogistes, qui créaient à ceux qui les payaient des origines anciennes et illustres.

— Hist. *Généalogiste du roi*, Officier de l'ordre du Saint-Esprit, qui était chargé de dresser les preuves de noblesse des chevaliers.

GÉNÉANTHROPIE s. f. (jé-né-an-tro-pî — du gr. *genos*, naissance ; *anthrôpos*, homme). Traité sur l'origine, la génération de l'homme.

GÉNÉBRARD (Gilbert), archevêque d'Aix, hébraïsant, fougueux ligueur, né à Riom en 1537, mort à Semur en 1597. Il entra dans l'ordre des bénédictins, puis se rendit à Paris, où il étudia, sous les meilleurs maîtres du temps, le grec, la philosophie et la théologie, se fit recevoir docteur en théologie (1563), puis fut appelé à occuper une chaire d'hébreu au Collége royal. Plus tard, Génébrard se jeta dans le parti de la Ligue, dont il devint un des champions les plus exaltés, attaqua avec acharnement Henri IV dans des sermons remplis de provocations séditieuses, et obtint du duc de Mayenne, en récompense de son zèle fanatique, l'archevêché d'Aix (1592). Lorsque la Ligue fut vaincue à Paris et en Provence, il se réfugia à Avignon, où il composa et publia, en 1593, un traité *De sacrarum electionum jure*, dans lequel il établissait que les évêques devaient être élus par le clergé et le peuple, et non point nommés par le roi. Sur l'ordre de Henri IV, le parlement d'Aix condamna ce livre aux flammes et bannit l'auteur, qui obtint cependant d'aller finir ses jours au prieuré de Semur Outre l'ouvrage précité, Génébrard avait composé un certain nombre d'écrits depuis longtemps oubliés : *Isagoge rabbinica ad legenda et intelligenda Hebræorum et Orientalium scripta* (1563); *Chronographiæ libri IV* (1580, in-fol.); des traductions du *Philocalia* d'Origène, de l'*Histoire* de Flavius Josèphe (1578), etc.

GÉNELARD, village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Toulon, arrond. et à 15 kilom. de Charolles, près du canal du Centre; 1,656 hab. Mines de fer; port sur le canal du Centre; église du XIe et du XIIe siècle; château bâti en 1744.

GENELLI (Bonaventure), dessinateur et peintre allemand d'origine italienne, né à Berlin en 1798, mort en 1868. Il reçut les premières leçons de son père, puis suivit, pendant deux ans, les cours de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale. Il partit ensuite pour l'Italie (1820), où il eut pour professeurs, à Rome, Cornelius et Overbeck. De retour en Allemagne (1832), il se rendit à Leipzig, où il peignit, dans l'édifice appelé la *Maison romaine*, quelques épisodes empruntés à l'histoire fabuleuse de Bacchus, parmi lesquels on voit ce dieu dansant avec les Muses aux accords de la musique de Comus. Vers 1835, Genelli alla se fixer à Munich, capitale de la nouvelle école allemande de peinture. Là, il exécuta des œuvres nombreuses, des dessins, des aquarelles, des peintures à l'huile, qui lui ont acquis une réputation européenne par leur originalité et un vif sentiment du beau. Nous citerons, entre autres : *Hercule jouant de la lyre; Marche triomphante de Bacchus et d'Ariane; Eliézer mettant les bracelets à Rébecca;* l'*Enlèvement d'Europe; Samson et Dalila;* la *Vision d'Ezéchiel;* la *Destruction de Sodome; Jason et Médée; Esope assis sur un rocher et récitant au peuple ses fables;* une *Tête colossale de Don Quichotte;* la *Vie d'un prodigue et la Vie d'une sorcière*, suite de dessins; un *Tigre avec ses petits;* les *Amours*, etc. On a encore de lui vingt-cinq dessins gravés par l'auteur, pour l'*Homère* de Voss, et trente-six dessins, également gravés par lui, pour la *Divine comédie* de Dante.

GÉNÉPI s. m. (jé-né-pi). Bot. Nom collectif sous lequel les habitants des Alpes confondent plusieurs espèces aromatiques d'armoises, d'achillées, etc. : *Le* GÉNÉPI *est loin d'être un simple végétal.* (Boitard.) ‖ On dit aussi GÉNIPI.

— **Encycl.** On donne le nom de *génépi*, suivant les localités, tantôt à diverses plantes des genres *armoise* et *achillée*, tantôt à un mélange de ces plantes et de quelques autres, formant ce qu'on appelle le *vulnéraire suisse* ou *falltrank*. Les *génépis* sont généralement des plantes aromatiques, auxquelles on attribue des propriétés merveilleuses pour la guérison d'un grand nombre de maladies. L'armoise des glaciers, qui est le *génépi* des Savoisiens, est préconisée comme un bon sudorifique, contre la pleurésie, comme un spécifique contre les inflammations du poumon, presque comme une panacée. D'après Haller, le véritable *génépi* est l'achillée musquée, plante qui possède une odeur camphrée et des propriétés stimulantes.

GÉNEQUIN s. m. (jé-ne-kain). Comm. Sorte de coton filé de qualité inférieure.

GÊNER v. a. ou tr. (jê-né — rad. *gêne*). Mettre à l'étroit, mal à l'aise, empêcher, mettre un obstacle physique à : GÊNER *la circulation. Ces souliers me* GÊNENT. *Ces entournures me* GÊNENT. *Nos vêtements* GÊNENT *tous nos mouvements. Tout ce qui* GÊNE *et contraint la nature est de mauvais goût.* (J.-J. Rouss.) *Un habit qui* GÊNE *le corps* GÊNE *aussi l'esprit.* (Réveillé-Parise.) *La tristesse* GÊNE *la digestion, la colère l'arrête.* (Maquel.) *Le froid* GÊNE *les opérations de la pensée.* (Bautain.)

— Fig. Mettre obstacle à, à l'action de : GÊNER *le libre exercice des cultes.* GÊNER *les citoyens dans l'usage de leurs droits. Les véritables grâces suivent la nature et ne la* GÊNENT *jamais.* (Fén.) *Le public est toujours juste, quand on ne* GÊNE *pas sa liberté.* (B. Const.)

> Ne *gênez* point, je vous en donne avis,
> Tant vos enfants, ô vous pères et mères;
> Tant vos moitiés, vous époux et maris.
>
> LA FONTAINE.

‖ Importuner, incommoder; imposer de la contrainte, de l'embarras, de l'incommodité à : *Plus on a de mérite, plus on doit prendre garde de ne pas* GÊNER *les autres et de leur être incommode.* (La Rochef.) *La vue de leur victime* GÊNE *les oppresseurs; ils la haïssent en raison du mal qu'ils lui ont fait.* (Mlle Clairon.)

> Est-ce aux rois de garder cette lente justice?
> N'allons pas les *gêner* d'un soin embarrassant.
>
> RACINE.

— Particulièrem. Mettre à court d'argent : *Les réparations que j'ai fait faire à ma maison de campagne m'*ONT *beaucoup* GÊNÉ.

— Mar. Fixer, attacher : GÊNER *une pièce de bois, un bordage.*

Se gêner v. pr. Ne pas prendre ses aises, par timidité, par discrétion, par crainte de déplaire : *Ceux qui croient que la grâce raccommode tout aisément ne* SE GÊNENT *jamais sur rien.* (Lackington.)

— Se mettre dans un embarras pécuniaire : *Il aurait pu me payer sans* SE GÊNER. *Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans* SE GÊNER, *il n'y aurait pas de malheureux.* (Duclos.)

— *Ne vous gênez pas*, Invitation polie par laquelle on engage quelqu'un à se mettre à l'aise : *Faites comme chez vous*, NE VOUS GÊNEZ PAS.

> Mon cher, *ne vous gênez pas;*
> Mon équipage est là-bas.
>
> BÉRANGER.

‖ Ironiq. Se dit à une personne indiscrète, qui prend des libertés trop grandes : *Très-bien! emportez toute ma garde-robe;* NE VOUS GÊNEZ PAS.

— Prov. *On ne se gêne pas avec ses amis*, Il faut agir sans contrainte avec ses amis, prendre ses aises avec eux : ON NE SE GÊNE PAS AVEC SES AMIS, *dit le proverbe : celui qui ne se gêne pas gêne les autres.* (A. d'Houdetot.)

— Réciproq. Causer l'un à l'autre une gêne physique ou morale : *Ecartons-nous, nous* NOUS GÊNONS. *Je sentais bien que* NOUS NOUS GÊNIONS *par notre seule présence.*

> Adieu, *nous* ne faisons tous deux que *nous gêner.*
>
> RACINE.

GENERA s. m. (jé-né-ra — mot lat. qui signifie *genres*). Hist. nat. Nom donné aux ouvrages où l'on décrit et où l'on classe les genres de plantes ou d'animaux.

— **Encycl.** Ce mot, passé dans la langue française, sert à désigner les ouvrages qui donnent l'énumération et la description de tous les genres d'êtres organisés, ou de l'une de leurs grandes divisions, classés dans un ordre méthodique. Les ouvrages de Linné, de Tournefort et de de Jussieu ont été les premiers essais en ce genre, et méritent d'être mentionnés, bien qu'ayant aujourd'hui une valeur purement historique. En effet, par suite des progrès incessants de la science, les *genera* finissent, au bout d'un certain temps, par être incomplets et arriérés. Le *genera* d'Endlicher, qui a succédé à celui de de Jussieu, paraît devoir être détrôné par le *genera* de Lindley, qui, lui-même, cédera sans doute un jour la place à d'autres.

GÉNÉRAL, ALE adj. (jé-né-ral, a-le — lat. *generalis;* de *genus*, genre). Universel, qui s'étend, convient à tout ou à un ensemble, à tout un genre, à une catégorie entière : *Les intérêts* GÉNÉRAUX. *Des mesures* GÉNÉRALES. *L'opinion* GÉNÉRALE. *Des résultats* GÉNÉRAUX. *Quand l'infortune est* GÉNÉRALE *dans un pays, l'égoïsme est universel.* (Mme de Staël.) *Dès que leur bien particulier les sollicite, les hommes désertent le bien* GÉNÉRAL. (Proudh.)

— Total, pris dans son ensemble : *La population* GÉNÉRALE *du globe est évaluée de* 1,100 *à* 1,200 *millions.* (Chateaub.)

— Qui est le résultat d'une généralisation : *Il n'y a rien de plus sujet à l'illusion que de juger les mœurs d'un homme par les opinions* GÉNÉRALES *dont il est imbu.* (Rigault.) *Les esprits débiles n'ont pas la force d'enfanter les idées* GÉNÉRALES. (H. Taine.) *Les expressions très-*GÉNÉRALES *sont toujours près de l'exactitude.* (Guizot.)

— Vague, indécis, dont le sens est indéterminé : *Parler, répondre d'une manière* GÉNÉRALE, *en termes* GÉNÉRAUX. *Outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de* GÉNÉRALES, *qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renverserait tout en les niant.* (Boss.) ‖ Considéré en gros, dans l'ensemble, abstraction faite des détails : *La langue* GÉNÉRALE *du* Pentateuque *est l'hébreu classique.* (Renan.)

— Se dit d'une autorité, d'un pouvoir, d'une fonction qui donne une prééminence ayant quelque chose d'universel : *Officier* GÉNÉRAL. *Inspecteur* GÉNÉRAL. *Intendant* GÉNÉRAL. *Receveur* GÉNÉRAL. *Avocat* GÉNÉRAL. *Procureur* GÉNÉRAL.

— Hist. *Etats généraux.* V. ÉTAT.

— Econ. politiq. *Commerce général*, Celui qui comprend toutes les marchandises, quelles qu'en soient la nature et la destination.

— Mar. *Vents généraux*, Vents qui soufflent depuis les premiers degrés de latitude sud jusqu'au tropique du Capricorne.

— Pathol. *Maladie générale*, Celle qui affecte l'ensemble de l'organisme.

— Entom. *Métamorphose générale*, Celle qui affecte toutes les parties du corps de l'insecte.

— Bot. Se dit des organes qui enveloppent l'ensemble des organes ou parties multiples de même nature : *Involucre* GÉNÉRAL. ‖ *Spathe générale*, Celle qui renferme plusieurs fleurs munies elles-mêmes de spathes. ‖ *Cloison générale*, Celle qui divise le péricarpe tout entier.

— s. m. Ce qui est général : *Conclure du* GÉNÉRAL *au particulier. L'homme va toujours du particulier au* GÉNÉRAL. (Mesnard.) *En fait de principes, c'est le* GÉNÉRAL, *l'abstrait, qui est la source de toute lumière.* (Vacherot.)

— Loc. adv. *En général*, D'une manière générale, sans distinction : *A prendre les hommes* EN GÉNÉRAL, *il y a beaucoup plus de figures défectueuses et de laids visages que de personnes belles et bien faites.* (Buff.) *Les femmes se méfient trop des hommes* EN GÉNÉRAL, *et pas assez en particulier.* (Commerson.) ‖ Habituellement, ordinairement, dans les cas les plus fréquents : EN GÉNÉRAL, *les méchants ne prospèrent pas.* (Acad.) EN GÉNÉRAL, *les hommes qui n'ont point de caractère n'ont pas de physionomie.* (La Beaumelle.) *Dieu a attaché*, EN GÉNÉRAL, *le bonheur à la vertu.* (V. Cousin.)

— **Syn. Général, commun, universel.** V. COMMUN.

— **Antonymes.** Individuel, local, particulier, singulier, spécial, spécifique.

GÉNÉRAL s. m. (jé-né-ral — de *général* adj., à cause de l'étendue du commandement). Chef militaire qui commande une armée, un corps d'armée, une arme spéciale : GÉNÉRAL *en chef.* GÉNÉRAL *de brigade.* GÉNÉRAL *de division.* GÉNÉRAL *d'artillerie.* GÉNÉRAL *du génie. Grade de* GÉNÉRAL. *Un* GÉNÉRAL *victorieux n'a point fait de fautes aux yeux du public.* (Volt.) *Il faut qu'un* GÉNÉRAL *ait la tête froide et le cœur chaud.* (Volt.) *L'âme d'une armée est dans le* GÉNÉRAL. (Lamart.) ‖ S'est dit d'une femme exerçant le commandement d'un général : *Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, fut active et intrépide*, GÉNÉRAL *et soldat.* (Thomas.)

— *Général en chef*, Celui qui a le commandement supérieur d'une expédition : *Au lieu de Kléber, au lieu de Desaix, c'est Menou qui était devenu* GÉNÉRAL EN CHEF *par droit d'ancienneté.* (Thiers.)

— Hist. *Général des galères*, Officier qui commandait toutes les galères et tous les bâtiments ayant des voiles latines. ‖ *Général des galions* ou *de la mer*, Commandant général des forces navales espagnoles. ‖ *Général des finances*, Ancien administrateur supérieur des aides ou finances du royaume. ‖ *Général des monnaies*, Chacun des anciens conseillers de la cour des monnaies. ‖ *Généraux des relais*, Titre de deux employés supérieurs qui étaient chargés de parcourir la France pour affermer les relais de poste.

— Hist. ecclés. Supérieur général de certains ordres religieux : *Le* GÉNÉRAL *des jésuites. Le* GÉNÉRAL *des dominicains. Ignace, élu* GÉNÉRAL, *entra en fonctions le jour de Pâques de l'année* 1541. (Dider.) ‖ Abbesse chef d'un ordre religieux : *L'abbesse de Fontevrault était chef et* GÉNÉRAL *de tout l'ordre.* On dit aussi GÉNÉRALE.

— Moll. Nom vulgaire du cône flamboyant.

— **Syn. Général, capitaine, commandant.** V. CAPITAINE.

— **Encycl.** Hist. et art milit. La langue française ne se sert du mot *général* comme substantif que depuis peu de siècles. On ne le trouve dans aucun des ouvrages antérieurs au XVe siècle. Nous ne le voyons apparaître que dans les écrits de Brantôme, qui nous dit qu'Antoine de Lèves « étoit *général* du terze de Naples; » et plus loin : « Le prince d'Orange faisoit faction (fonction), non-seulement de *général*, mais de simple capitaine et soldat. » D'où venait donc cette expression nouvelle, qui ne nous était léguée par aucun mot latin ou celtique ayant la même signification? car, pour exprimer la même idée, les Gaulois disaient un *brenn*; les Romains, un *dux*, un *comes;* les Grecs, un *stratége.* Il est assez curieux d'étudier comment le mot *général*, qui était d'abord un simple adjectif, a fini par devenir un substantif. Dans notre langue primitive, les ducs, les leudes, les comtes, étaient ce que nous appelons aujourd'hui des *généraux;* mais lorsque la féodalité commença à perdre de sa force, les rois de France, qui étaient les chefs naturels de leurs armées, eurent besoin de lieutenants pour les représenter auprès des soldats, lorsqu'ils ne pouvaient eux-mêmes se mettre à la tête des troupes; on donna à ces officiers le titre de lieutenants *généraux*, ce qui signifiait officiers représentant, dans toute son étendue, dans toute sa généralité, la majesté royale. Ce titre, pris en ce sens, était en usage sous le règne de Charles VII. Le fameux Jean, comte de Dunois, le prenait dans les actes publics, parmi ses qualités : « Jean, bastard d'Orléans, comte de Dunois, chambellan de France et lieutenant *général* du roi, chef des arrière-bans de France. » C'est ainsi qu'il se qualifie dans un acte de l'an 1450, et on lui donne presque toujours cette qualification dans les histoires du règne de Charles VII. On donnait ce même titre au duc de Bourbon et au comte de Vendôme. Plus tard on employa le terme de capitaine *général*, capitaine qui commande généralement à toute l'armée : ainsi, François de Guise était capitaine *général*, et les maréchaux lui obéissaient, parce que *capitaine* signifiait chef suprême, soit d'une troupe (compagnie), soit d'une armée. Puis on revint, sous Louis XIII, à l'expression de lieutenant *général.* C'est ainsi, par exemple, que s'exprime le successeur de Henri IV, en donnant au vicomte de Turenne le commandement de l'armée d'Allemagne : « Louis, par la grâce de Dieu, etc., nous avons, notredit cousin le maréchal de Turenne, fait, constitué et établi, faisons, constituons et établissons par ces présentes, signées de notre main, notre lieutenant *général*, représentant notre personne en notredite armée d'Allemagne. » Comme on le voit, le mot *général* avait été accolé à plusieurs substantifs désignatifs du commandement. Il avait pris aux yeux du peuple la signification de chef, car si les substantifs capitaine, lieutenant, etc., s'étaient succédé, l'adjectif *général* était resté. Le populaire en fit un nom qui s'introduisit dans la langue parlée, mais non dans la loi; et encore dans la langue populaire, parlée ou écrite, faisait-on des restrictions chaque fois qu'on l'employait; ainsi, on disait : « Condé est un grand *général;* » mais on ne se fût pas permis de dire, et encore moins d'écrire : « Le *général* Condé. » La République et l'Empire donnèrent le signal du triomphe définitif de ce terme d'origine populaire. Turenne, Condé, Villars auraient rougi de s'entendre appeler le *général* un tel; mais il n'en pouvait être de même de Bonaparte, de Kléber, de Ney et de tant d'autres; ils sortaient du peuple et se glorifiaient d'un titre plébéien.

Voici, d'après M. Thiers, quelles doivent être les qualités d'un bon *général.* « L'homme appelé à commander aux autres sur les champs de bataille a d'abord, comme dans toutes les professions libérales, une instruction scientifique à acquérir. Il faut qu'il possède les sciences exactes, les arts graphiques, la théorie des fortifications. Ingénieur, artilleur, bon officier de troupes, il faut qu'il devienne en outre géographe, et non géographe vulgaire, qui sait sous quels rochers naissent le Rhin ou le Danube, et dans quels bassins ils tombent, mais géographe profond et plein de sa carte, de son dessin, de ses lignes, de leur rapport, de leur valeur. Il faut qu'il ait ensuite des connaissances exactes sur la force, les intérêts et le caractère des peuples; qu'il sache leur histoire politique, et particulièrement leur histoire militaire; il faut surtout qu'il connaisse les hommes, car les hommes à la guerre ne sont pas des machines : au contraire, ils y deviennent plus sensibles, plus irritables qu'ailleurs, et l'art de les manier d'une main délicate et ferme fut toujours une partie importante de l'art des grands capitaines. A toutes ces connaissances supérieures, il faut que l'homme de guerre ajoute les connaissances plus vulgaires, mais non moins nécessaires, de l'administration; il lui faut l'esprit d'ordre et de détail d'un commis; car ce n'est pas tout que de faire battre les hommes, il faut les nourrir, les vêtir, les armer, les guérir. Tout ce savoir si vaste, il faut le déployer à la fois et au milieu des circonstances les plus extraordinaires. A chaque mouvement, il faut songer à la veille, au lendemain, à ses flancs, à ses derrières; mouvoir tout avec soi : munitions, vivres, hôpitaux; calculer à la fois sur l'atmosphère et le moral des hommes; et, dans tous ces éléments si divers, si mobiles, qui changent, se compliquent sans cesse, les combiner au milieu du froid, du chaud, de la faim et des boulets. Tandis que vous pensez à tant de choses, le canon gronde, votre tête est menacée; mais ce qui est pire, des milliers d'hommes vous regardent, cherchent dans vos traits l'espérance de leur salut; plus loin derrière eux est la patrie avec des lauriers et des cyprès; et toutes ces images, il faut les chasser, il faut penser, penser vite; car une minute de plus, et la combinaison la plus belle a perdu son à-propos, et au lieu de la gloire, c'est la honte qui vous attend. »

— *Général en chef.* Le *général* en chef n'est qu'un *général* de division momentanément élevé au commandement de l'armée. Les qualifications de *général* en chef et de *général* d'armée sont à peu près synonymes; mais on doit les considérer à part l'une de l'autre. Le *général* d'armée est l'être moral sans acception de temps ni de lieu, le *général* en chef est le personnage légal et moderne. D'abord, le terme ne donna l'idée que d'une primauté éventuelle dans l'état-major; il n'exprimait point encore un grade permanent; un *général* de division est passagèrement revêtu du titre de *général* en chef. Si le rassemblement de l'armée cesse, le général redevient divisionnaire; il n'y a plus qu'un échelon entre lui et le *général* de brigade. Pendant la République, il y avait douze *généraux* en chef. Leur costume différait de celui des autres *généraux*; ils prirent le chapeau à la Henri IV et la ceinture tricolore. Pendant le gouvernement consulaire et l'Empire, on surchargea leurs costumes de broderies. Ils en avaient même à

la jarretière de la culotte. La circulaire de 1830 leur donnait la même ceinture qu'aux maréchaux de France. Les *généraux* en chef qui entrent en campagne peuvent rédiger, proclamer, rendre exécutoire un règlement particulier propre à réprimer toute infraction à la discipline. Ils sont en quelque sorte les législateurs de leurs troupes. Ils ont le droit de nommer les commandants d'aile, de centre, de réserve, mais non les commandants de corps d'armée. Seuls ils peuvent charger de missions les officiers en les autorisant à percevoir les indemnités légales. Ils ont des droits fort étendus au sujet des promotions, des avancements et des décorations. Bonaparte, *général* en chef en Italie, avait élargi la voie des rémunérations en distribuant des armes d'honneur; mais lorsqu'il fut parvenu au Consulat, il dépouilla ses *généraux* de toutes ces prérogatives qui l'avaient rendu l'idole de ses troupes et auraient pu lui susciter des rivaux. Les *généraux* en chef ne conservèrent que la faculté d'enregistrer dans leurs bulletins historiques les noms des militaires qui s'étaient distingués, et de désigner au gouvernement les sujets dignes de récompense. Ces droits sont les seuls qui leur soient restés de nos jours. En campagne, ils sont seuls juges des décisions à prendre par rapport à l'offensive ou à la défensive. Ils règlent les mouvements des convois et des troupes, établissent des commandants de place, déclarent les états de siége. De tout temps, ils ont prononcé *proprio motu* à l'égard des exécutions militaires. Nos vieux règlements, disons plutôt les coutumes, autorisaient les maistres de l'artillerie à exiger des villes emportées les armes à la main qu'elles rachetassent leurs cloches, si elles voulaient se préserver du pillage. C'était apparemment quand ils agissaient comme *généraux* en chef qu'ils pouvaient exercer ce droit. Bonaparte a renouvelé à Dantzig cette coutume, qui était tombée en désuétude. Le décret du 5 octobre 1790 attachait à la personne du *général* en chef quatre aides de camp; il a sous ses ordres tout un état-major d'ingénieurs géographes, d'officiers d'administration, d'artillerie, du génie, etc. Ainsi, il n'a à s'occuper personnellement que de sa correspondance avec le ministre de la guerre et les *généraux* de division placés sous ses ordres. Une loi de l'an IV (4 brumaire) soumet le *général* en chef aux peines de discipline imposées par le ministre de la guerre.

— *Général de division, de brigade* V. DIVISION et BRIGADE.

Général Dumouriez à Bruxelles (LE), ou les **Vivandiers**, comédie d'Olympe de Gouges. V. DUMOURIEZ À BRUXELLES.

GÉNÉRALAT s. m. (jé-né-ra-la — rad. *général*). Grade, dignité de général : *Etre promu au* GÉNÉRALAT. *Les Eglises réformées offrirent à Lesdiguières le* GÉNÉRALAT *de leurs armées.* (Volt.)

— Fonctions de supérieur général d'un ordre monastique; exercice de ces fonctions : *Briguer le* GÉNÉRALAT *des jésuites. Mourir pendant son* GÉNÉRALAT. *Saint Ignace, faisant réflexion que le général pourrait mal user de son autorité, tempéra le* GÉNÉRALAT *par des contre-poids et des correctifs.* (Le P. Bouhours.)

GÉNÉRALE s. f. (jé-né-ra-le — fém. de *général*). Femme d'un général : *Mme la* GÉNÉRALE. ‖ S'est dit pour désigner une femme exerçant un commandement semblable à celui d'un général : *Marguerite d'Anjou tire son mari de Londres, et devient la* GÉNÉRALE *de son armée.* En ce sens on peut aussi se servir du masculin, comme on en a vu un exemple au mot GÉNÉRAL.

— Hist. Première compagnie d'un régiment de gardes suisses : *La* GÉNÉRALE *restait l'arme au bras.*

— Hist. relig. Supérieure générale de certains ordres de femmes : *La* GÉNÉRALE *des Carmélites.*

— Art milit. Batterie ou sonnerie par laquelle on donne l'alarme en cas d'émeute, d'incendie, de surprise dans un camp : *Battre la* GÉNÉRALE.

On bat la *générale*, on sonne le toscin.

PONSARD.

— **Encycl.** Ce mot a d'abord été employé par ellipse pour assemblée générale, ou alarme générale. Il ne s'appliquait d'abord qu'à l'infanterie, parce que la *générale* de cavalerie était le boute-selle. On a, par synecdoque, transporté au signe de la chose le nom de cette chose, et on lui fait désigner une batterie de caisse et une sonnerie d'infanterie d'un caractère particulier. On voit déjà ce mot figurer dans une ordonnance de 1670. La *générale* est une batterie d'alarme qui, de jour comme de nuit, appelle sur-le-champ les troupes aux armes. C'est le tocsin de l'armée. C'est encore une batterie de départ qui annonce aux militaires qu'il leur est enjoint de se lever, de rassembler leurs effets et de se tenir prêts à être incessamment réunis avec armes et bagages. Les militaires absents à la *générale* sont considérés comme coupables d'un délit. La *générale* fut battue comme pas redoublé ou à raison de deux pas par seconde. Depuis l'institution du pas accéléré, la *générale* devait être battue à raison de cent pas à la minute et non plus à raison de cent vingt. Mais cette modification n'était justifiée par aucun règlement; le principe était resté vague sous ce rapport. Dans des temps d'effervescence, on a quelquefois remplacé la *générale* par la retraite, pour donner le signal à tous les militaires de se rendre à leurs casernes ou dans leurs quartiers, afin d'y attendre des ordres. L'infanterie de la garde impériale avait substitué la grenadière à la *générale*. La *générale* doit être battue dans les cas d'incendie ou de révolte, lorsque l'ennemi s'approche, lorsqu'il attaque de nuit ou à l'improviste. Le commandant en chef a seul le droit de l'ordonner; elle est aussitôt répétée sur toute la ligne du front de bandière. Des peines très-sévères sont réservées aux individus qui feraient battre la *générale* sans y être autorisés. On donne le nom de *générale au camp* à une sorte de *générale* qui commence ordinairement au quartier général et qui est battue par le tambour de ce poste, pour annoncer le décampement. Elle donne le signal de *détendre*, si la troupe occupe un camp de tentes. Elle annonce que l'armée va se mettre en route dans une heure et demie. Cette batterie est aussitôt répétée de poste en poste.

Lorsque, dans une place de guerre, on bat la *générale*, tous les tambours doivent aussitôt la répéter en parcourant les rues, accompagnés de deux hommes armés. Jadis, les commandants de place faisaient parfois battre la *générale* à l'improviste, soit le jour, soit la nuit, afin de pouvoir juger de la rapidité d'exécution des dispositions ordonnées par eux; aujourd'hui, ce moyen est à peu près complétement tombé en désuétude.

Nous avons dit plus haut que les militaires qui ne se rendent pas à leur poste à l'audition de la *générale* sont considérés comme coupables d'un délit; en ce cas, des peines graves sont prononcées contre eux, et voici de quelle façon s'exprime à ce sujet le code pénal de l'armée : « Tout militaire ou autre individu employé au service de l'armée, qui, lorsque la *générale* aura été battue, ne se sera pas rendu à son poste, sera, pour la première fois, puni d'un mois de prison, pour la deuxième fois, de trois mois, et destitué de son grade ou emploi. Le simple soldat, dans ce second cas, sera puni de six mois de prison; dans le cas d'une seconde récidive, le coupable sera puni de deux ans de fers. »

Lorsque les troupes arrivent dans une place, elles sont instruites, par un ordre du jour, des postes qui sont assignés à chaque corps ou fragment de corps en cas d'alarme. Les soldats prennent tous les armes au bruit de la *générale*, et se rendent aux lieux indiqués par le commandant supérieur de la place; les gardes alors se forment en haie, et chaque régiment se rend au lieu que l'instruction lui a désigné, afin d'y attendre les ordres ultérieurs de l'autorité militaire.

GÉNÉRALEMENT adv. (jé-né-ra-le-man — rad. *général*). D'une manière générale, universelle : *C'est un bruit* GÉNÉRALEMENT *répandu. La Révolution française est aussi* GÉNÉRALEMENT *ignorée qu'elle a été* GÉNÉRALEMENT *ressentie.* (A. Peyrat.)

On se trompe en jugeant trop *généralement*.

LA CHAUSSÉE.

‖ Ordinairement, dans les cas les plus fréquents : *La mémoire appartient* GÉNÉRALEMENT *aux esprits lourds.* (Chateaub.) *L'homme est* GÉNÉRALEMENT *ce que les choses le font.* (E. de Gir.)

— *Généralement parlant*, A prendre les choses en général, en ne tenant pas compte de quelques exceptions : GÉNÉRALEMENT PARLANT, *la vie est plus longue dans les pays froids.* GÉNÉRALEMENT PARLANT, *les femmes sont bien plaisantes.* (Mme de Sév.)

GENERALI (Pietro), compositeur italien, célèbre surtout par sa fécondité, né en 1783, mort en 1832. Il reçut de Massi, élève de Durante, des leçons de musique et de composition, et écrivit, à l'âge de dix-sept ans, un opéra qui fut représenté à Rome et qu'avaient déjà précédé nombre de messes, de psaumes et autres morceaux de musique religieuse. Richement doué sous le rapport du talent et de la facilité productive, Generali aurait pu occuper une place distinguée dans l'école italienne, si des passions de feu n'eussent dévoré sa force juvénile et même altéré ses facultés artistiques. De 1800 à 1817, époque à laquelle il fut appelé à Barcelone comme directeur de la musique du théâtre, ce compositeur écrivit, pour les principaux théâtres d'Italie, notamment pour Venise, quarante partitions, qui eurent presque toutes un succès flatteur. Quand, après trois ans de séjour à Barcelone, Generali revint en Italie, il trouva la scène musicale accaparée par Rossini. Generali se mit à la remorque du novateur, dont il chercha à s'approprier le style et les formules; mais le public, tout entier à son admiration pour le nouveau dieu mélodique, n'accorda qu'une médiocre attention aux pastiches plus ou moins réussis du sectaire. L'indifférence des dilettantes et probablement aussi l'insuccès de ses derniers ouvrages décidèrent Generali à abandonner, du moins temporairement, le théâtre, et il accepta avec empressement la place de maître de chapelle de la cathédrale de Novare. En 1827, il revint à ses premières amours, la composition dramatique. Il donna, en 1829, à Trieste, une partition qui ne réussit point, et vit, dans la même année, une *Francesca da Rimini* tomber sous les huées du public vénitien, qui l'avait jadis acclamée avec fureur. Depuis cette époque, Generali cessa d'écrire, et, trois ans après, il mourut.

Dans la foule des trop nombreux opéras que ce compositeur écrivit avec un laisser-aller indigne de son talent, se détachent *Don Chisciotto*, opéra-bouffe dans lequel voltigent, souriantes et ailées, des mélodies d'une exquise fraîcheur; l'*Adelina*, *la Moglie di tre mariti* et *I Baccanali di Roma*, opera-seria qui renferme des parties d'un grand éclat, traitées de main de maître. Il ne faut pas oublier non plus que Generali a créé certaines marches d'harmonie et d'heureuses modulations que Rossini n'a pas hésité à s'approprier. Le génie prend son bien où il le trouve; et Shakspeare ne dédaignait point d'emprunter le canevas de ses grandes épopées dramatiques aux légers conteurs italiens.

GÉNÉRALISABLE adj. (jé-né-ra-li-za-ble — rad. *généraliser*). Qu'on peut généraliser : *Des mesures* GÉNÉRALISABLES.

GÉNÉRALISATEUR, TRICE adj. (jé-né-ra-li-za-teur, tri-se — rad. *généraliser*). Qui généralise; qui aime ou sait généraliser : *Méthode* GÉNÉRALISATRICE. *La critique est le triomphe des esprits de second ordre sur les esprits* GÉNÉRALISATEURS. (Lamart.) *Les esprits* GÉNÉRALISATEURS *sont les seuls profonds, les seuls souverains.* (Proudh.)

— Substantiv. Personne qui aime ou sait généraliser : *Les* GÉNÉRALISATEURS *ne s'arrêtent pas aux fractions d'un million.* (Cormen.)

GÉNÉRALISATION s. f. (jé-né-ra-li-za-si-on — rad. *généraliser*). Action ou faculté de généraliser, de coordonner, de considérer ensemble abstractivement les rapports de similitude existant entre les différents êtres, les différents faits : *La* GÉNÉRALISATION *est le fondement de l'induction.* (Am. Jacques.) *Il y a des natures scrupuleuses, patientes et pénétrantes, qui sont plus faites pour les détails, comme il y en a de plus hardies qui s'élancent aux* GÉNÉRALISATIONS. (V. Cousin.) *La trop grande* GÉNÉRALISATION *touche à l'hypothèse et à la fantaisie.* (Balmès.)

— Changement qui se produit dans ce qui devient général : *La* GÉNÉRALISATION *d'un système prouve son utilité.*

— **Encycl.** L'observation nous procure des connaissances particulières; mais les connaissances particulières ont besoin d'un lien entre elles pour devenir l'objet d'une science. Une science, en un mot, ne se compose point d'éléments particuliers et qui ne concernent qu'un ou plusieurs individus; elle se compose de règles permanentes suivant lesquelles se produisent les phénomènes particuliers que recueille l'observation : la science est le résultat de la *généralisation* des faits particuliers.

Chaque objet, dans la nature, a un caractère propre; mais il a également des qualités qui lui sont communes avec d'autres objets. Ainsi, chez un être raisonnable, outre les faits d'organisme et d'intelligence qui constituent cet être, il est de plus conformé suivant les lois générales qui président à l'organisme et à l'intelligence humaine : « Les lois générales, dit Laplace, sont empreintes dans tous les cas particuliers. » Le procédé par lequel l'esprit va du particulier ou des cas isolés au général se nomme *généralisation*. Les principes généraux et abstraits qui résultent de cette opération servent à former le tissu de chaque science.

Les principes généraux, d'autre part, sont très-différents. Les uns se manifestent immédiatement à l'esprit, dès qu'un phénomène particulier qui les implique se présente à nous. Alors la *généralisation* peut être dite *intuitive*. D'autres fois, on n'arrive à distinguer le principe général auquel se rapporte une observation particulière qu'à l'aide du raisonnement ou de connaissances préalables très-étendues. Alors la *généralisation* pourrait s'appeler *déductive* ou *médiate*.

A la première catégorie de principes peuvent être rapportés les faits qu'on trouve en tête de toutes les sciences : le tout est plus grand que sa partie; tout effet a une cause. La généralité de ces principes apparaît immédiatement et spontanément à l'esprit : on peut donc les dire *spontanés*. Ensuite ils sont *évidents* sans raisonnement, c'est-à-dire sans avoir besoin de preuve. De plus, ils sont conçus comme étant d'une *nécessité absolue*. Les circonstances, les lieux, ni le temps ne sauraient les modifier. Enfin ils sont universels; ce sont, comme dit Bossuet, « des vérités éternelles que tout entendement aperçoit toujours les mêmes. »

Ce mode de *généralisation* n'implique que l'existence d'une seule faculté : la raison. C'est toujours à l'occasion d'un fait particulier que la raison constate l'existence d'un principe général. Un seul fait suffit pour que le principe général du fait apparaisse dans toute son étendue. Les principes jouent dans la science un rôle éminent : ils servent de méthode. Réduits à eux-mêmes, ils n'ajoutent rien à notre savoir, qui ne s'accroît que par l'observation. On ne nous apprend rien quand on nous dit que tout effet a une cause, que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles. Cependant, sans ces données primitives, toute science, c'est-à-dire tout système de connaissances, serait impossible. Les principes généraux constituent l'ordre dans n'importe quelle science. Sans eux, il n'y aurait dans l'intelligence qu'une accumulation de faits isolés sans lien entre eux et sans utilité pour l'homme. Ils constituent d'ailleurs la certitude en matière scientifique, car un phénomène particulier ne saurait être admis comme vrai que s'il se rapporte à un principe général. Tant qu'il n'est pas généralisé, il n'est qu'un renseignement.

Il y a, comme on l'a vu plus haut, une seconde manière de généraliser, *médiate*, c'est-à-dire se produisant par voie de raisonnement. Par exemple, les lois de la gravitation et de la combustion n'ont été découvertes qu'à la suite de longues et laborieuses recherches. Encore la loi de la gravitation reste une hypothèse. L'observation attentive et réitérée doit s'appliquer, surtout dans l'étude de la nature physique, à dégager chaque élément de chaque objet. On ne sait d'abord à quoi rapporter les phénomènes qu'on observe. Cependant peu à peu la lumière se fait. Un principe vague apparaît dans le lointain. Il n'a d'abord qu'une valeur provisoire; si l'observation continue à trouver que les phénomènes se rapportent à ce principe hypothétique, sa valeur augmente progressivement. Mais souvent il ne faut qu'un fait peu considérable pour renverser un principe considéré comme général durant des siècles et qui vient se heurter à un obstacle insurmontable. La certitude d'un principe acquis de cette manière n'est d'ailleurs jamais que relative, et on ne l'obtient que par induction. En effet, pour que cette certitude fût établie solidement, *mathématiquement* pour employer le terme consacré, il faudrait que tous les faits qui s'y rapportent fussent observés, et il est constant qu'on n'en a pu observer qu'une portion infime. De sorte qu'on n'a même pas à invoquer la majorité des cas en faveur du principe qu'on croit avoir découvert.

Platon considère comme *innés* les principes généraux évidents sans l'intervention du raisonnement, comme les axiomes, et attribue les autres à l'induction. Suivant Aristote, ils seraient tous l'œuvre exclusive de l'induction. Au fond, ceci est une querelle de mots. Ce qui est *inné* en nous, et il y a des principes *innés*, c'est-à-dire que nous apportons avec la vie; ce qu'il y a d'*inné*, disons-nous, est aussi l'œuvre de l'induction, mais d'une induction antérieure à nous. Notre être intellectuel est, en effet, le fruit d'une élucubration séculaire. Il a acquis par induction tout ce qu'il possède, ou, si l'on veut, par expérience. Il y a donc l'induction héréditaire et l'induction actuelle. L'induction héréditaire se confond avec ce que Platon appelle *inné* en nous. Les principes généraux et les idées générales diffèrent, en ce sens que les principes concernent la connaissance elle-même. Une idée générale est un fait de notre esprit, tandis qu'un principe général est une qualité appartenant à une série d'objets placés en dehors de nous, ou en nous, mais considérés à part de la connaissance qu'on en peut avoir.

Il résulte de là qu'il est absolument faux de dire avec Locke que tous nos jugements, et par suite tous nos principes, sont le résultat de la comparaison de deux idées et de la perception d'un rapport de convenance ou de disconvenance entre elles. « Si nos sens étaient fermés, dit Reid, résumé par Jouffroy (préface aux *Œuvres* de Reid), nous n'aurions aucune notion du monde extérieur; la condition et le point de départ de cette notion est donc la sensation. Mais nos sensations sont diverses; chaque sens donne les siennes. Il faut donc décomposer le problème et voir successivement ce que chacune de nos sensations nous révèle du monde extérieur. Reid commence par le sens de l'odorat : ce sens nous donne la sensation de l'odeur. Que suit-il en nous de la présence de cette sensation? D'abord, que nous en avons conscience, c'est-à-dire que, par l'observation, nous acquérons la notion de cette sensation. Mais est-ce là tout? Non, évidemment; car il est impossible que nous ayons connaissance de cette sensation sans la rapporter à un être qui l'éprouve, et qui est nous, et à une cause qui la produit, et qui n'est pas nous. Voilà donc, dès le premier pas, trois notions distinctes : celle de la sensation, celle de l'être qui l'éprouve et celle de la cause qui la produit; plus deux jugements : celui que la sensation est sentie par un être, et celui qu'elle est produite par une cause. Or ces notions, comment me sont-elles données? Est-ce par l'observation? Assurément, c'est l'observation qui me donne la notion de la sensation, mais ce n'est pas elle qui me donne les deux autres; car je n'ai conscience ni de l'être moi qui éprouve la sensation, ni de la cause extérieure qui la produit; et non-seulement, ce n'est pas la sensation qui me donne ces deux dernières notions, mais elles ne sont point tirées de celle que l'observation me donne, c'est-à-dire de la notion de la sensation; car l'idée de sensation ne contient ni celle d'être ni celle de cause, et il n'y a point de procédé qui puisse extraire d'une notion ce qu'elle ne contient pas. »

La *généralisation* puise donc ses éléments ailleurs que dans la sensation : elle est un fait spirituel.

A consulter sur la *généralisation* : Duval-Jouve, *Traité de logique* (Paris, 1844, in-8o); Jouffroy, préface aux *Œuvres* de

Reid, *passim*; Locke, *Essai sur l'entendement humain;* Descartes, *Méditations;* Buffier, *Traité des vérités premières;* Laplace, *Exposition du système du monde* (p. 376 de la 5e édition).

GÉNÉRALISÉ, ÉE (jé-né-ra-li-zé) part. passé du v. Généraliser. Rendu général, étendu à la généralité : *Mesures* GÉNÉRALISÉES.

GÉNÉRALISER v. a. ou tr. (jé-né-ra-li-zé — rad. *général*). Rendre général, étendre à à la généralité : GÉNÉRALISER *des mesures administratives. La seule bonne manière de diminuer le nombre des lois est de les* GÉNÉRALISER. (L'abbé de St-Pierre.) *Newton* GÉNÉRALISA *les lois du mouvement, en calculant le système universel du monde physique.* (De Bonald.)

— Absol. Coordonner, considérer ensemble et abstractivement les rapports de similitude qui existent entre les êtres ou les faits : *C'est la puissance de* GÉNÉRALISER *qui spécialise l'homme et le fait ce qu'il est.* (J. de Maistre.) *La fermeté de caractère, quand elle se trouve jointe à la faculté de* GÉNÉRALISER, *fait les hommes supérieurs.* (J.-B. Say.) *Qui ne sait* GÉNÉRALISER *ne sait point penser.* (J. Simon.)

Se généraliser v. pr. Devenir général, se répandre universellement : *L'instruction* SE GÉNÉRALISE *de plus en plus.*

— **Antonymes.** Individualiser, particulariser, restreindre, singulariser, spécialiser, spécifier.

GÉNÉRALISSIME adj. (jé-né-ra-li-si-me — du lat. *generalissimus*, superlat. de *generalis*, général). Très-général : *Les axiomes suprêmes et* GÉNÉRALISSIMES *ne sont que des notions pures et des abstractions.* (C. de Rémusat.) ‖ Peu usité.

— Hist. relig. *Chapitre généralissime*, Chapitre de franciscains où sont convoqués les députés de tout l'ordre.

— Anc. log. *Genre généralissime*, Genre très-élevé, qui comprend beaucoup de sous-genres.

— s. m. Général qui commande en chef les troupes d'un Etat : *Alexandre n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il fut nommé* GÉNÉRALISSIME *contre les Perses.* (E. de Gir.)

— **Encycl.** Dans l'origine, le mot *généralissime* désignait un ministre de la guerre qui prenait lui-même le commandement immédiat des troupes. Le grade de *généralissime* date de Charles IX. La loi a aboli ce titre en 1790. Une décision ministérielle l'a fait revivre en 1823. Les personnages dont le titre a jadis répondu a celui de *généralissime* étaient, sous la première race, le grand maître de la milice et le maire du palais; sous la seconde, le duc des Français; sous la troisième, le grand sénéchal et ensuite le connétable; mais ce dernier était *généralissime* perpétuel, différant en cela de ses prédécesseurs, qui n'avaient exercé que des fonctions censées révocables. Les lieutenants généraux étaient des *généralissimes* temporaires. Charles IX donna le bâton de *généralissime* au duc d'Anjou, depuis Henri III. Au XVIIe siècle, Richelieu se donnait le titre de *généralissime*, bien qu'il portât l'habit ecclésiastique. En 1629, Walstein s'intitulait *généralissime* de terre et de mer; Tilly hérita, en 1632, de ce grade. En 1635, Victor-Amédée, duc de Savoie, fut nommé *généralissime* par Louis XIII. Condé l'était en 1645. Louis XIV créa aussi quelques *généralissimes;* mais, sous son règne, on leur donnait plus ordinairement le titre de maréchal général des camps et armées. En 1692, l'armée fut partagée en quatre corps; le roi se réserva le commandement du premier, mais il s'y fit aider par son frère, le duc d'Orléans, qu'il nomma *généralissime*, et il plaça en second Turenne avec le titre de capitaine général. L'électeur de Bavière et Villars furent aussi *généralissimes.* En 1756 le maréchal de Richelieu est *généralissime* de l'armée d'Allemagne. En août 1792, Luckner était *généralissime*, mais en titre plutôt qu'effectivement. En l'an VII, Souwaroff portait cette dénomination. Depuis la paix de Paris en 1814, Wellington fut *généralissime* de la milice des Pays-Bas. Depuis 1815 jusqu'en 1866, l'armée confédérée des Etats allemands fut soumise à un *généralissime.* En 1823, un prince français fut nommé *généralissime* de l'armée espagnole. Les auteurs qui ont donné la définition du terme *généralissime* regardent cet officier comme un chef ne relevant militairement de personne et ne recevant d'ordres que d'un cabinet, d'un sénat, d'un ministre, etc. Bonaparte a dit : « Le titre de *généralissime* comporte l'idée du commandement de toutes les troupes d'un Etat. »

On a aussi donné, en Espagne, le titre de *généralissime* à des morts canonisés, à des saints dont les noms éveillaient l'enthousiasme fanatique des populations. Ainsi, en 1835, don Carlos, dans son trente-cinquième bulletin, élève au grade de *généralissime* la très-sainte Vierge des sept douleurs, et lui consacre un étendard *généralissime*, dispensé de saluer personne, même le monarque, et à qui sont dus les mêmes honneurs qu'au saint sacrement.

GÉNÉRALITÉ s. f. (jé-né-ra-li-té — rad. *général*). Qualité de ce qui est général : *C'est dans la* GÉNÉRALITÉ *que se trouve la vérité.* (Proudh.)

— Ensemble, pluralité, universalité : *Nous appelons vérité ce à quoi l'esprit de la* GÉNÉRALITÉ *des hommes adhère partout et toujours.* (Lamenn.)

— Affirmation, assertion, en termes généraux et plus ou moins vagues; ne s'emploie qu'au pluriel : *Rester dans les* GÉNÉRALITÉS. *S'en tenir à des* GÉNÉRALITÉS. *Toutes les* GÉNÉRALITÉS *prêtent à la critique.* (Renan.) ‖ Idée, donnée générale : *La philosophie de l'histoire n'est que l'histoire même réduite à ses plus hautes* GÉNÉRALITÉS *morales.* (C. Renouvier.)

— Anc. administr. Division financière, comprenant la juridiction d'un bureau de trésoriers de France : *La* GÉNÉRALITÉ *de Lyon. La* GÉNÉRALITÉ *de Rouen.*

GÉNÉRATEUR, TRICE adj. (jé-né-ra-teur, tri-se — lat. *generator, generatrix ;* de *generare*, engendrer). Qui sert, qui appartient, qui a rapport à la génération : *La force* GÉNÉRATRICE *est cette nature même qui règne sur l'univers.* (Virey.) *La modération dans l'exercice des fonctions* GÉNÉRATRICES *prolonge la vie.* (Maquel.)

— Fig. Qui produit, qui est cause efficiente : *Plus une œuvre renferme de perfections, plus elle en indique dans son principe* GÉNÉRATEUR. (St-Martin.) *Le principe* GÉNÉRATEUR *du devoir, c'est l'amour.* (Michon.)

— s. m. Mécan. Chaudière dans laquelle s'engendre la vapeur qui met en mouvement une machine.

— s. f. Géom. Ligne qui engendre une surface.

— **Encycl.** Mécan. On donne souvent aux chaudières des machines à vapeur le nom technique de *générateur*. Nous avons, au mot CHAUDIÈRE, décrit les différents modèles en usage; nous n'y reviendrons pas, mais nous croyons devoir compléter l'article auquel nous renvoyons par les dessins d'une coupe longitudinale de la chaudière à bouilleurs, dont nous avions seulement donné une élévation prise de face, et par l'élévation et la coupe de la chaudière tubulaire employée pour les locomotives.

COUPE LONGITUDINALE DE LA CHAUDIERE TUBULAIRE.

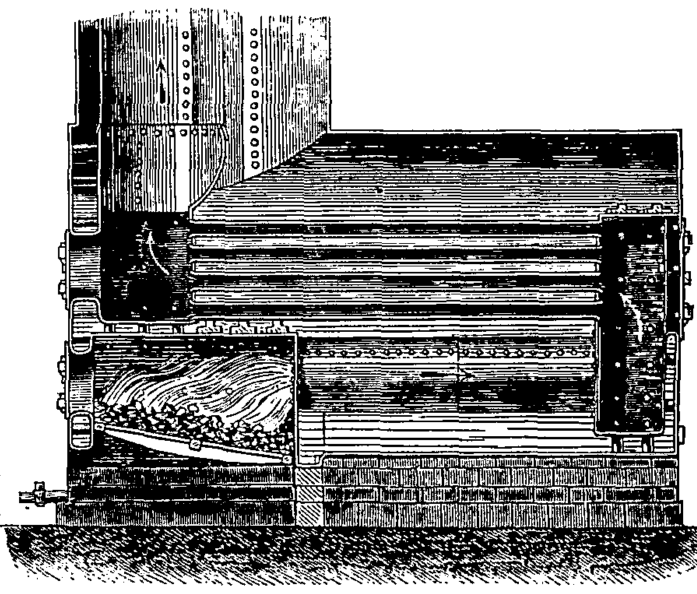

COUPE DE LA CHAUDIÈRE A BOUILLEURS.

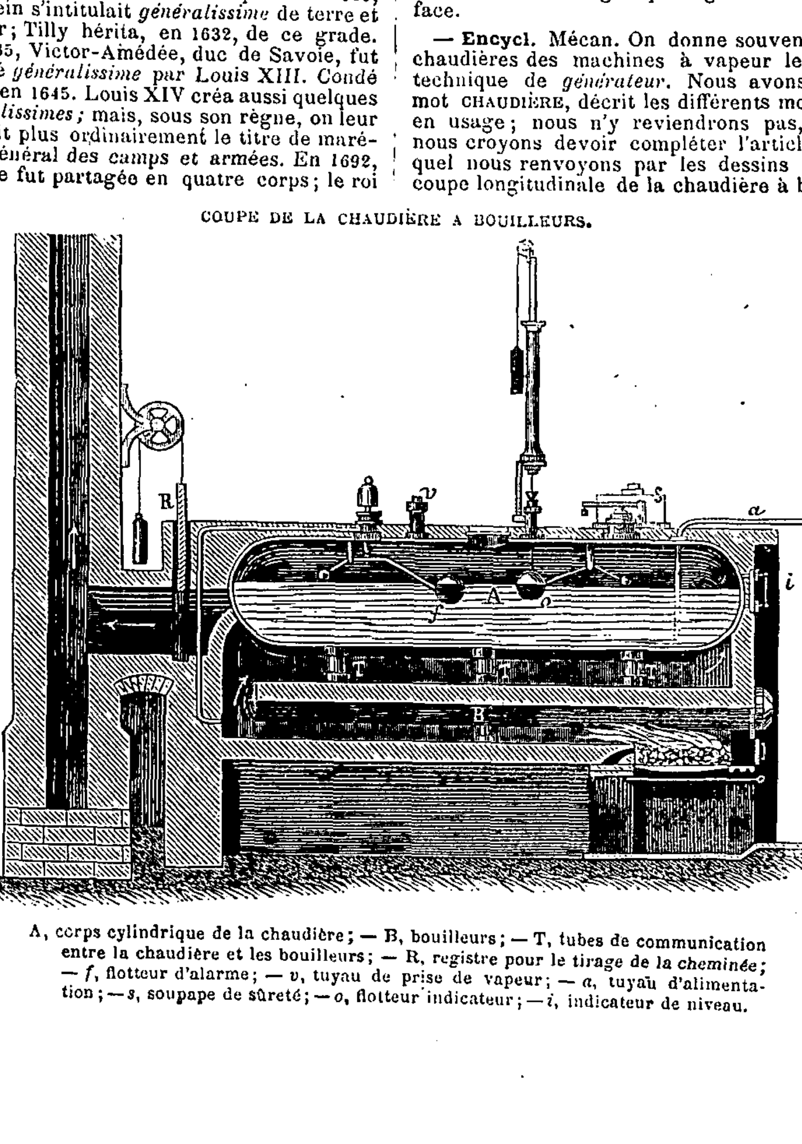

A, corps cylindrique de la chaudière; — B, bouilleurs; — T, tubes de communication entre la chaudière et les bouilleurs; — R, registre pour le tirage de la *cheminée;* — *f*, flotteur d'alarme; — *v*, tuyau de prise de vapeur; — *a*, tuyau d'alimentation; — *s*, soupape de sûreté; — *o*, flotteur indicateur; — *i*, indicateur de niveau.

— Géom. Toute surface peut, d'une infinité de manières différentes, être considérée comme engendrée par le mouvement d'une courbe, variable de forme, suivant des lois déterminées. La courbe mobile et, en général, variable qui engendre la surface est une *génératrice* de cette surface.

Lorsqu'il s'agit d'une surface réglée, on entend plus particulièrement par *génératrice* la droite mobile qui l'engendre.

L'hyperboloïde à une nappe et le paraboloïde hyperbolique sont les deux surfaces réglées du second ordre (elles peuvent dégénérer en cônes et en cylindres).

Les *génératrices* rectilignes de l'hyperboloïde à une nappe

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1$$

sont données par les équations

$$\frac{x}{a} - \frac{z}{c} = \lambda\left(1 - \frac{y}{b}\right),$$
$$\frac{x}{a} + \frac{z}{c} = \frac{1}{\lambda}\left(1 + \frac{y}{b}\right),$$

qui représentent toutes celles d'un même système, lesquelles ne se coupent pas entre elles; ou par

$$\frac{x}{a} - \frac{z}{c} - \lambda\left(1 + \frac{y}{b}\right),$$
$$\frac{x}{a} + \frac{z}{c} = \frac{1}{\lambda}\left(1 - \frac{y}{b}\right).$$

qui représentent celles de l'autre système, qui ne se coupent pas non plus entre elles, mais qui coupent naturellement toutes les précédentes.

De même, les *génératrices* du paraboloïde hyperbolique

$$\frac{y^2}{p} - \frac{z^2}{p'} = 2x$$

sont fournies par les couples d'équations

$$\frac{y}{\sqrt{p}} + \frac{z}{\sqrt{p'}} = 2\lambda x,$$
$$\frac{y}{\sqrt{p}} - \frac{y}{\sqrt{p'}} = \frac{1}{\lambda},$$

ou

$$\frac{y}{\sqrt{p}} - \frac{z}{\sqrt{p'}} = 2\lambda x,$$
$$\frac{y}{\sqrt{p}} + \frac{z}{\sqrt{p'}} = \frac{1}{\lambda}.$$

Etant donnée l'équation d'une surface réglée, de degré quelconque; pour obtenir les équations de la droite qui l'engendrerait, au lieu de chercher, comme on le fait trop exclusivement pour les surfaces du second ordre, à découvrir deux facteurs conjoints, du premier degré, dans son premier membre, c'est-à-dire à mettre l'équation de la surface sous la forme

$$P\varphi(x,y,z) + Q\psi(x,y,z) = 0,$$

P et Q désignant deux polynômes du premier degré contenant une constante arbitraire, il serait plus naturel de chercher la condition que devraient remplir les paramètres de l'équation d'un plan parallèle à l'axe des z, par exemple, pour que ce plan coupât la surface suivant une ligne droite et une ligne courbe.

GÉNÉRATIANISME s. m. (jé-né-ra-si-a-ni-sme — rad. *génération*). Théol. Système d'après lequel l'âme est transmise d'un individu à l'autre par la voie de la génération.

— **Encycl.** Le *génératianisme* est une opinion théologique, émise par Tertullien et partagée par plusieurs docteurs de l'Eglise, qui admet que l'âme se transmet par la génération, ou, en d'autres termes, que l'âme soufflée par Dieu en Adam est la mère ou la matrice de toutes les âmes humaines. Une semblable hypothèse pouvait être acceptée par Tertullien, esprit peu philosophique, qui concevait l'âme comme corporelle; mais elle fut combattue par Lactance, saint Jérôme et d'autres théologiens plus perspicaces, qui comprenaient bien qu'elle ruinait le christianisme et le spiritualisme même; ce qui n'empêcha pas cette opinion, si dangereuse pour l'immatérialité et l'immortalité de l'âme, de se répandre dans toute l'Eglise latine, surtout depuis saint Augustin, parce qu'elle servait à expliquer la transmission du péché originel. La scolastique du moyen âge parvint seule à substituer à cette conception toute matérielle de l'origine et de la nature de l'âme une notion plus spiritualiste. Par haine de la scolastique régnante, Luther adopta aussi le *génératianisme*, et toute l'Eglise luthérienne, Calixte excepté, se conforma à son opinion. Les calvinistes, au contraire, suivirent la théorie scolastique de la création de l'âme au moment de la formation du corps, théorie appelée le *créatianisme.* Cette dernière opinion finit par triompher, même chez les luthériens.

A mesure que la théologie cherchait à s'appuyer sur la philosophie, il est, en effet, évident que les théories sur la nature et sur la formation de l'âme devaient se spiritualiser de plus en plus. Si les Pères de l'Eglise furent, pour la plupart, partisans du *génératianisme*, c'est que ces vieux théologiens, d'un esprit très-pratique et ennemis de l'abstraction, admettaient que l'âme est plus ou moins matérielle. Ils séparaient, il est vrai, l'âme du corps, mais ils croyaient qu'elle est composée d'une matière très-subtile qui, selon l'expression d'Origène, tient le milieu entre la chair et l'esprit. Tertullien, que nous avons nommé d'abord, et qui, dans son livre spécial sur l'âme, professe le *génératianisme* le plus matériel, donne à l'âme la forme et les propriétés du corps, par la raison, dit-il, que, si elle n'était pas corporelle, elle ne serait capable ni de châtiment ni de récompense. Tel était aussi l'avis de Méthodius, d'Arnobe, qui attribue à l'âme la solidité d'un corps, *corporalem soliditatem*, de Lactance et des Pères de l'école d'Alexandrie, qui tenaient l'âme pour une substance d'une ténuité extrême, mais lui refusaient l'immatérialité, attribut de Dieu seul; de saint Hilaire, de Cassien, de Canadius et d'une foule d'autres. Seuls, Némésius et saint Augustin affirmèrent l'immatérialité de l'âme, théorie qui ne fut érigée en système, comme nous l'avons dit, que par les scolastiques, ces précurseurs de Descartes.

GÉNÉRATIF, IVE adj. (jé-né-ra-tiff, i-ve — rad. *génération*). Qui appartient, qui a rapport à la génération : *Le mâle, selon Aristote, renferme le principe du mouvement* GÉNÉRATIF. (Buff.) *L'esprit ne se développe jamais plus qu'à l'époque de la plus grande vigueur* GÉNÉRATIVE. (Virey.)

GÉNÉRATION s. f. (jé-né-ra-si-on — lat. *generatio ;* de *generare*, engendrer). Physiol. Action d'engendrer, ensemble des actes par lesquels un être organisé produit un être semblable à lui : *Les organes de la* GÉNÉRATION. *L'acte de la* GÉNÉRATION. *Presque tous les animaux, à l'exception de l'homme, ont chaque année des temps marqués pour la* GÉNÉRATION. (Buff.) *Loin d'être favorable à la* GÉNÉRATION, *la polyandrie lui est contraire.* (A. Maury.) *Toute* GÉNÉRATION *se fait par la vertu active du mâle et la vertu passive de la femelle.* (Le P. Ventura.) *La femme fournit surtout le fixe dans la* GÉNÉRATION. (L'abbé Bautain.) ‖ *Génération spontanée*, Génération qui aurait lieu dans la matière non vivante, et sans l'intervention d'êtres organisés semblables à l'être engendré : *La théorie de la* GÉNÉRATION SPONTANÉE, *au moyen de la putréfaction et de l'action du soleil, est généralement admise par les Arabes.* (Renan.)

— Par ext. Suite d'êtres organisés semblables provenant les uns des autres; postérité :

La GÉNÉRATION *de Noé.* ‖ Degré de filiation de père à fils : *Il y a deux* GÉNÉRATIONS *du grand-père au petit-fils. Le puceron est fécondé en une fois pour quarante* GÉNÉRATIONS *ultérieures.* (Bonnet.) *Les métis de chien et de loup sont stériles dès la troisième* GÉNÉRATION. (Flourens.) *L'entrée d'une seule femme d'esprit dans une famille suffit pour déniaiser plusieurs* GÉNÉRATIONS. (Toussenel.) ‖ Ensemble d'hommes ou d'autres êtres organisés qui vivent dans le même temps, et qui sont à peu près du même âge : *Les* GÉNÉRATIONS *des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide.* (Fén.) *Les* GÉNÉRATIONS *d'hommes, d'animaux ou de plantes se succèdent sans interruption.* (Buff.) *Pour mieux dominer les* GÉNÉRATIONS *vivantes, les prêtres empruntent la voix des* GÉNÉRATIONS *passées.* (B. Const.) *La* GÉNÉRATION *qui a fait un homme puissant, au lieu de faire des nations fortes, ne pourra se relever de son abjection.* (G. Sand.)

Les *générations*, dans leur presse éphémère,
Sont pareilles, hélas! aux feuilles des forêts
Qui verdissent un jour et jaunissent après.
SAINTE-BEUVE.

— Par anal. Action de former : *En Amérique, on commence à se servir de l'huile de pétrole pour la* GÉNÉRATION *de la vapeur dans les machines.* (L.-J. Larcher.) ‖ Production, action de créer : *La* GÉNÉRATION *des idées. Une bonne histoire de l'esprit humain serait celle de la* GÉNÉRATION *de ses idées en tout genre.* (Bonnet.)

— Géom. Formation d'une ligne, d'une figure, d'un solide, que l'on suppose due au mouvement de points ou de lignes : *La* GÉNÉRATION *du cône est due au mouvement d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit.*

— Musiq. *Génération des sons*, Hypothèse d'après laquelle la basse produirait tous les sons qui s'y superposent de tierce en tierce.

— **Encycl.** Méd. et Physiol. La vie n'est pas seulement caractérisée par l'exercice de forces plus ou moins nombreuses dont le résultat est d'assurer, par des actes multiples et une rénovation constante, l'intégrité de l'individu; il y a quelque chose de plus. La nutrition et toutes les fonctions qui la servent rattachent le sujet à la terre; les liens qui l'attachent à l'espèce à laquelle il appartient ne sont pas moins constants ni moins nécessaires, et tandis qu'en descendant l'échelle des êtres, on voit la nutrition, de plus en plus incomplète, se restreindre et languir en quelque sorte, l'autre fonction ne perd pas un seul de ses droits; elle persiste, d'autant plus saillante, par l'effacement de la fonction individuelle. Il y a plus : on la voit s'opérer aux dépens de l'individu, dont elle semble attaquer l'unité et dont elle divise l'individualité même : cette fonction, commune aux végétaux et aux animaux, variable dans ses modes, et constante dans son but, n'est pas moins forcée dans le plan de la nature que la nutrition : elle a reçu le nom de *génération.* Il ne peut entrer dans l'esprit de cet article d'étudier la *génération* dans la série végétale; on trouvera à l'article GERMINATION tout ce qui peut intéresser cette partie du grand problème de la perpétuation des êtres dans leur espèce ; toutefois, tout en restreignant cette étude aux animaux, on verra dans les degrés inférieurs des détails qui, appartenant aux plantes aussi bien qu'aux êtres animés, montrent combien les divisions de la science contredisent l'unité indissoluble des séries de la nature. On se propose d'examiner ici les divers modes de la *génération*, avant d'étudier dans des êtres mieux connus que les autres les actes qui, par des dispositions variables, préparent, facilitent et consomment la fécondation. Les modes de la *génération* sont peu nombreux; ils se réduisent à quatre, qui sont : la *génération* spontanée, la *génération* fissipare, la *génération* gemmipare et la *génération* ovipare. La *génération* spontanée sera traitée, ci-après, avec tous les développements qu'elle comporte.

Quelques animaux inférieurs jouissent de la faculté de se séparer spontanément en plusieurs parties, dont chacune peut devenir un animal complet : les infusoires, les hydres, les planaires et les naïdes; chez les infusoires la division peut se faire en long ou en large. Le physiologiste Trembley a démontré que, pour d'autres espèces, le polype d'eau douce, par exemple, une division irrégulière en plusieurs parties donne naissance a autant d'individus qui régénèrent chacun ce qui lui manque pour devenir un polype complet; l'hydre fendue en travers produit deux individus; la moitié, qui porte la bouche et les bras, s'allonge et se ferme dans le point correspondant à la section; la moitié postérieure montre bientôt une bouche, et autour de cette bouche des tubercules qui s'allongent et forment des bras. Le même animal divisé longitudinalement donne deux moitiés qui, en quelques heures, reconstituent deux polypes; les bords de chaque moitié se replient l'un vers l'autre, et circonscrivent une cavité digestive complète, dont l'entrée s'entoure des bras. Quand cette division est incomplète, chaque découpure produit un polype ayant une cavité digestive, une bouche, des bras, et ces polypes demeurent réunis entre eux; enfin, si l'on vient à couper l'hydre en deux moitiés, que l'on remet en contact, elles se réunissent si vite, qu'au bout d'un jour seulement la proie avalée passe de l'un dans l'autre segment sans difficulté. Cette puissance reproductive, tout aussi remarquable chez les planaires, se montre encore, mais en s'affaiblissant, chez des animaux plus élevés : l'astérie reproduit ses rayons; les insectes, les crustacés régénèrent leurs pattes, leurs mandibules, leurs yeux; les annélides, un certain nombre de leurs anneaux; les salamandres, l'extrémité de leur queue et de leurs doigts; mais à mesure que l'on s'élève, la régénération ne porte que sur des portions de tissus. La *génération* fissipare n'exclut pas la *génération* au moyen d'œufs; les polypes et les planaires possèdent des organes sexuels et produisent des œufs tout aussi capables de donner naissance à un nouvel être que l'acte de la fissiparité.

La *génération* par bourgeonnement ou *génération* gemmipare est un mode qui établit une transition entre la fissiparité et la *génération* ovipare. On voit, chez certains animaux, se développer à l'extérieur ou à l'intérieur du corps, une excroissance qui prend peu à peu de l'extension, se creuse d'une cavité digestive et acquiert toutes les parties constitutives d'un animal semblable à celui qui vient de lui donner naissance; l'existence de ce nouvel être ne devient absolument indépendante qu'après un temps variable de séjour sur l'être dont il procède; la reproduction par gemmes appartient aux polypes dont la *génération* se fait déjà par la fissiparité et par les œufs, à quelques infusoires, à quelques acalèphes et aux helminthes cystiques.

La *génération* ovipare est un mode qui appartient à peu près à la généralité des animaux; elle s'opère à l'aide d'œufs ayant subi une vivification spéciale sous l'influence du sperme. Dans les classes inférieures, les organes mâles, réduits à leur plus grande simplicité, se présentent sous la forme de petites capsules remplies d'un liquide dans lequel nagent les spermatozoïdes; chez les polypes les capsules sont situées à la base des tentacules; chez les helminthes et la plupart des articulés, elles n'ont plus l'aspect d'un sac, elles constituent des tubes enroulés et ramifiés, et cet enroulement est si complet chez tous les vertébrés, que l'aspect tubuliforme ne se manifeste pas au premier abord, et que l'organe offre l'apparence d'une glande compacte. A mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, on voit s'annexer à ces glandes des cryptes, des réservoirs, en même temps que se perfectionne un organe approprié à la réunion des parties sexuelles. L'appareil génital femelle, dans les animaux inférieurs, ne diffère pas sensiblement de l'appareil spermatique; comme ce dernier, il présente la disposition sacciforme ou tubulaire, et dans l'intérieur des tubes on reconnaît des cellules spéciales, qui, fécondées, deviendront le premier degré de formation de l'embryon, et qu'on appelle les ovules. En résumé, chez le mâle et chez la femelle, on trouve deux appareils présentant entre eux de grandes analogies de fonction, de développement, de structure et d'aspect; tous d'eux ont pour objet de fournir des cellules spéciales; mais, tandis que chez l'un les cellules donnent issue à un ovule, chez l'autre, elles donnent naissance aux spermatozoïdes. Les organes mâles et les organes femelles, toujours distincts les uns des autres, se trouvent tantôt réunis sur le même individu, tantôt portés par deux individus dont le rapprochement devient nécessaire à la fécondation; l'hermaphrodisme vrai est la réunion des organes sexuels, mâles et femelles, sur le même individu. On l'observe chez les infusoires, les rotifères, les polypes, les échinodermes, les helminthes cestoïdes, les mollusques et même chez quelques vertébrés. La fécondation peut alors être ou individuelle, ou réciproque, ou sériale; la première variété de l'hermaphrodisme s'observe chez les rotatoires, les polypes, les distomes et certains échinodermes; la fécondation hermaphroditique réciproque appartient à divers mollusques; on l'observe notamment parmi les acéphales et les gastéropodes; ainsi, dans l'accouplement, chaque animal reçoit et fournit du sperme, chacun, dit M. Colin, féconde et se trouve fécondé.

La fécondation hermaphroditique sériale est la moins commune. On voit les lymnées s'accoupler en longues séries, de telle sorte que le dernier de la chaîne féconde l'avant-dernier et ainsi de suite. La réunion positive des deux sexes sur le même animal ne paraît s'être jamais observée chez les mammifères ou dans l'homme. L'hermaphrodisme, dans l'acception ordinaire, constitue une monstruosité apparente qui n'a rien de commun avec l'état synonyme normal chez les classes animales inférieures; il est toujours le résultat d'un arrêt ou d'une aberration dans le développement d'organes mâles ou d'organes femelles. C'est une vérité parfaitement démontrée de nos jours. Chez les animaux dont la fécondation résulte d'un accouplement, l'œuf se développe ou après avoir été éliminé, ou en parcourant ses voies d'élimination, soit sans y contracter de connexions vasculaires, soit en tirant de la mère, à l'aide de communications vasculaires appropriées, les matériaux formateurs du nouvel être. Dans le premier cas, les animaux sont ovipares; dans le second cas, ils sont ovovivipares, et, dans le troisième cas, ils sont réputés vivipares. Les oiseaux, certains ophidiens et les mammifères sont des exemples de ces trois modes de nutrition de l'embryon. Quel que soit le degré de perfectionnement de l'appareil génital chez les animaux dont nous parlons, le fait fondamental consiste dans la formation d'un ovule chez la femelle, la production d'un liquide spermatique chez les mâles. Les autres phénomènes ne sont qu'accessoires dans le plan général de la nature, bien qu'indispensables à l'exercice complet de la *génération*. Nous allons donc exposer la nature du sperme et de l'ovule; puis nous ferons connaître les conditions et les lois de l'accouplement, le rut et tout ce qui, dans l'instinct des animaux, assure la perpétuation de l'espèce à laquelle ils appartiennent.

Le liquide destiné à féconder les ovules est produit dans deux organes parenchymateux qui sont improprement appelés glandes par quelques anatomistes : ce sont les testicules. Les testicules sont situés soit dans l'abdomen, soit à l'extérieur, soit alternativement en dedans et en dehors de l'abdomen, suivant les conditions du rut et de l'accouplement chez certains animaux. Les organes mâles se présentent sous l'aspect de tubes plus ou moins longs, flexueux, simples et ramifiés chez les insectes, les crustacés et chez un grand nombre de mollusques. Ils deviennent compactes dans les poissons, les reptiles, les oiseaux et les mammifères; ils n'en constituent pas moins, malgré cette apparence homogène, un chevelu tassé et anastomosé de tubes extrêmement grêles aboutissant, par des décroissances successives, à un canal unique et plus volumineux qu'on appelle le canal déférent. Les organes spermagènes demeurent constamment dans la cavité abdominale chez les invertébrés, chez les vertébrés ovipares et quelques mammifères, tels que la baleine, le phoque, l'éléphant, le daman, l'échidné et l'ornithorhynque. Ils demeurent aussi enfermés dans l'abdomen, pour ne sortir qu'à l'époque du rut, chez les chauves-souris, la taupe, la musaraigne, le hérisson, le cochon d'Inde, le castor, le rat, l'écureuil et quelques autres. Enfin, suivant Colin, ils se trouvent en dehors de l'abdomen, à moins d'un arrêt de développement, chez la généralité des mammifères, soit en arrière de l'ischion, comme dans les carnassiers, le porc, le sanglier, le dromadaire; soit en devant du pubis et au-dessous du trajet inguinal dans les solipèdes et la plupart des ruminants. Chez l'homme, le testicule, une fois descendu, est situé d'une manière permanente dans les bourses; les mouvements d'élévation que lui imprime l'excitation des membranes contractiles des bourses ne peuvent dépasser une certaine limite, et la nécessité de la situation dans le scrotum semble liée à l'activité de l'organe spermagène. Il a été démontré par des observations modernes que le testicule retenu dans la cavité abdominale est incapable de féconder l'ovule; cette difformité a reçu, quand elle ne siége que d'un côté, le nom de monorchidie; quand elle porte sur les deux testicules, elle entraîne une impuissance absolue de fécondation, bien que, dans beaucoup de cas, l'ardeur à l'accouplement n'en soit pas sensiblement diminuée : on l'appelle alors la cryptorchidie (V. TESTICULE). Le testicule ne fournit pas à lui seul la masse considérable du sperme d'émission; les glandes du canal déférent, des vésicules séminales, de la prostate, et même de l'urètre, fournissent la majeure partie du liquide éjaculé : le testicule ne donne qu'une masse blanchâtre, à peine fluide, composée par des cellules mères de spermatozoïdes qui n'ont pas encore toutes donné issue aux spermatozoïdes qu'elles renferment. Quoi qu'il en soit, le sperme d'émission est blanchâtre, plus ou moins épais, suivant les animaux et suivant la date du dernier coït; il est parsemé de filaments blanchâtres et d'apparence albumineuse. Il est très-soluble dans l'eau; l'alcool le coagule, et le refroidissement lui fait déposer des cristaux qui ont la forme de pyramides quadrangulaires. Le chimiste Vauquelin a fait l'analyse du sperme humain, et l'a trouvé composé de la manière suivante : sur 1,000 parties, eau, 900; substance mucilagineuse appelée spermature, 10; soude, 10; phosphate de chaux, 30. Examiné au microscope, le sperme présente des globules muqueux, des cellules épithéliales, des débris de cellules mères spermatiques, enfin des spermatozoaires. Un étudiant allemand, Ham, découvrit le premier les spermatozoïdes, en 1677. Ils existent dans le fluide spermatique de tous les animaux capables de se reproduire, et leur présence suffit à affirmer qu'un sujet n'est pas impuissant. Ils ont l'aspect de filaments offrant un renflement assez considérable et ovoïde connu sous le nom de tête, et une terminaison opposée très-fine qu'on appelle leur queue. Cette queue serait mince et effilée, et la tête plate, chez l'homme et le singe. Wagner aurait constaté un corps piriforme chez le chien, le lapin et le chevreuil; ovoïde chez le taureau; oblong chez le cheval et l'âne. Chez les oiseaux, le corps du spermatozoïde serait cylindrique, et l'appendice caudal très-délié serait contourné en spirale. Chez les mammifères, la longueur d'un spermatozoïde varie d'un dixième à un vingtième de millimètre. La nature et l'organisation de ces filaments si remarquables ne sont point encore déterminées. Les premiers observateurs qui les ont étudiés les regardaient comme des infusoires, surtout en raison des mouvements qu'on les voit exécuter. Buffon ne les envisageait que comme des molécules organiques; mais l'opinion que ce sont des infusoires a régné encore quelque temps, et quelques observateurs ont cru leur reconnaître un suçoir, des ventouses, une cavité digestive, et même des organes reproducteurs. Mais aujourd'hui les physiologistes les plus accrédités ne croient plus guère à l'animalité des spermatozoïdes, car ils ne paraissent ni absorber, ni digérer, ni se reproduire, même à la manière des infusoires les plus simples. Si les spermatozoïdes ne sont pas des êtres vivants, il faut convenir qu'ils en possèdent bien quelques caractères. Ils exécutent dans le sperme des mouvements rapides; on a même été jusqu'à calculer leur vitesse; mais leur marche est capricieuse et irrégulière, et il est difficile de donner un calcul suffisamment rigoureux. Les décharges électriques, le froid, une élévation de température dépassant 60° centigrades, l'action de l'acide cyanhydrique, de l'opium, de la strychnine, de l'alcool et des acides caustiques en arrêtent complétement les mouvements.

Pendant que le testicule produit des cellules spermatiques qui doivent donner issue aux spermatozoïdes, l'ovaire est le siége d'un travail analogue et parallèle. A l'époque du rut chez les animaux, et au voisinage de la menstruation chez la femme, on voit à la surface de l'ovaire apparaître de petites élevures qui augmentent progressivement de volume, au point de finir par éclater par distension : ce sont les vésicules de Graaf, ainsi nommées du nom de l'observateur hollandais qui le premier en démontra l'existence et fit comprendre le mode de fonctionnement de l'ovaire, au sujet duquel la science ne possédait que des hypothèses. Les vésicules de Graaf, pleines d'un fluide jaunâtre albumineux, transparent, dans lequel le physiologiste Colin a découvert des traces de sucre animal, sont formées par trois membranes distinctes :

La première, assez mince, est de nature celluleuse; la seconde, ou tunique propre, est très-vasculaire, et constituée par des cellules microscopiques adhérant très-intimement les unes aux autres; la troisième, très-mince, résultant aussi de l'association de cellules, mais de petites cellules sphériques, faciles à dissocier et pleines de granulations : c'est la membrane granuleuse. C'est à l'intérieur de cette dernière membrane que se développe l'ovule; l'amas de cellules granuleuses qui le logent fait saillie en dedans de la vésicule de Graaf, et les anatomistes, qui aiment le latin, appellent cette masse *cumulus proliger*. Chez les oiseaux, l'ovaire, quoique plus simple que celui des mammifères, a essentiellement la même composition; les œufs, remarquables par leur nombre et par le volume qu'ils peuvent y acquérir, donnent à l'organe la forme d'une grappe : chacun d'eux est renfermé dans un calice sphérique, correspondant à la vésicule de Graaf des mammifères, et s'ouvrant pour laisser passer l'œuf, qui doit s'engager dans l'oviducte. Chez les serpents, l'ovaire a la forme d'un long canal contenant les œufs. Malgré ces différences dans l'organe producteur et dans le produit, l'élément essentiel de la vésicule graafienne offre une remarquable uniformité dans les diverses classes animales : chez les mammifères, il possède un diamètre d'un dixième de millimètre environ et est constitué essentiellement par trois parties, qui sont : la membrane vitelline, le vitellus et la vésicule germinative. La membrane vitelline est transparente et n'offre pas les traces d'une structure bien arrêtée. Le vitellus est l'analogue du jaune de l'œuf des oiseaux; mais ces derniers doivent y trouver, indépendamment d'une occasion de naissance, une masse de substance azotée destinée à nourrir l'embryon dans l'œuf; en sorte que le rôle du vitellus est, dans ce cas, double. La vésicule germinative a été découverte par Purkinje dans les oiseaux, et par Coste dans l'œuf de la femme et des mammifères; elle renferme un liquide incolore, semé de granulations plus fines que les précédentes, et qui, en se précipitant, forment une tache à laquelle l'anatomiste Wagner assigne une importance de premier ordre dans la fécondation, et qu'on appelle *tache de Wagner*. Les œufs se trouvent, chez tous les animaux, munis des parties essentielles que nous venons de passer en revue. Quelle que soit l'exiguïté de leur ovaire, la formation des œufs est toute spontanée et n'attend pas la copulation pour se produire. Chez les invertébrés et chez les vertébrés ovipares, on les voit se développer et se détacher périodiquement de l'ovaire sans l'intervention du mâle : les poissons osseux, chez lesquels il n'y a jamais d'accouplement, les femelles d'oiseaux privées de mâles, pondent, en effet, d'une manière absolument spontanée. Cette ovulation spontanée n'a été que fort tard reconnue chez les mammifères. Chez les jeunes vierges, on voit, à la mort, l'ovaire couvert de corps jaunâtres, qui ne sont que des traces plus ou moins anciennes de pontes d'ovules. Les phénomènes préparatoires de la ponte périodique ou de l'ovulation spontanée, chez les mammifères, consistent en une surexcitation plus ou moins vive de l'appareil génital, et surtout en une turgescence de l'ovaire, dont quelques vésicules doivent se rompre pour laisser échapper leur contenu. Cette issue s'accompagne d'une certaine quantité de sang; mais cette quantité est très-peu considérable, et,

chez la femme, les règles ont une tout autre origine. Chez les femelles qui ne font qu'un seul petit, on ne voit qu'une vésicule subir ces modifications et se rompre à chaque époque du rut; mais, chez les femelles multipares, plusieurs vésicules arrivent simultanément à maturité pour laisser échapper autant d'ovules qu'il se développera de fœtus. L'ovulation se reproduit périodiquement pendant toute la durée de la vie, depuis l'époque de la puberté jusqu'à l'époque où s'éteint l'aptitude à la reproduction; elle se renouvelle plus ou moins fréquemment dans les intervalles de la gestation, suivant les espèces et leurs conditions d'existence. Du reste, plusieurs causes extérieures, notamment celles qui tiennent au climat, aux saisons, à la nourriture et aux influences de la domesticité, peuvent modifier notablement les phénomènes de l'ovulation : on voit, en effet, des gallinacés domestiques pondre constamment, tandis que les gallinacés sauvages ne pondent qu'une ou deux fois par an. « Le lapin, la vache, la truie, dit le physiologiste Colin, peuvent se reproduire presque indifféremment dans toutes les saisons, bien que les époques de la *génération* soient rigoureusement fixées pour les espèces analogues vivant à l'état sauvage. »

— *Fécondation.* La condition première de la fécondation est le contact immédiat de l'ovule et du sperme. On a supposé que l'atmosphère spermatique, *aura spermatica*, suffisait pour féconder l'ovule; mais les expériences de Spallanzani et de Coste ont montré que ce n'était qu'une hypothèse démentie par l'observation. En retournant un verre de montre contenant quelques ovules sur un autre verre, couvert de sperme dans sa concavité, de manière que le contact entre les deux éléments de la fécondation fût impossible, ces observateurs ne virent aucune trace de fécondation, tandis que le mélange ou même le contact du sperme et de l'ovule provoquait dans ce dernier des modifications spéciales à la modification fécondatrice de ce petit corpuscule. Le lieu exact de la rencontre des spermatozoïdes et de l'ovule est encore de nos jours l'objet de nombreuses dissidences. On sait que, dans l'accouplement, le sperme est projeté dans le vagin et sur le col de l'utérus. Mais ce liquide va plus loin, et la fécondation s'accomplit à coup sûr plus haut. Bishoff a trouvé des spermatozoïdes dans les trompes et jusque sur l'ovaire de chiennes tuées vingt-quatre heures après le coït. Cependant le physiologiste Pouchet, qui fait aujourd'hui autorité dans la science, nie formellement le transport des spermatozoïdes aussi loin, la partie supérieure des trompes étant garnie d'un mucus épais qui rend le passage en ce lieu complétement impossible. Le transport du sperme et sa diffusion ont été attribués aux mouvements de l'utérus et des trompes; ce mécanisme, peut-être possible chez les animaux domestiques, semble complétement impraticable chez la femme, dont l'utérus, en dehors de l'état de grossesse, n'offre ni la structure ni le fonctionnement d'un système musculaire contractile. Le mouvement vibratile de l'épithélium de la muqueuse, dont les cils flottent suivant la direction du dehors en dedans, doit assurément faciliter la progression du sperme dans l'organe gestateur; mais cette action ne doit être vraiment vive et efficace que sur le col utérin et dans la cavité du col; or, comme d'un autre côté les cils vibratils des trompes ont une action opposée, c'est-à-dire vibrent de dedans en dehors, on doit admettre qu'au cas ou la fécondation se ferait à la surface même de l'ovaire, il y a dans la migration du sperme des mouvements inverses qui se neutralisent, et qu'il est nécessaire d'invoquer une cause constante dans son but pour conduire les spermatozoïdes. Cette cause, les spermatozoïdes la portent en eux-mêmes : ce sont leurs mouvements propres. Ces mouvements, suivant l'observation de Ch. Robin, trouvent une cause d'exagération énorme au contact du mucus utérin, et comme chaque copulation s'accompagne d'une sécrétion plus ou moins abondante de ce mucus, le spermatozoïde rencontre forcément une incitation nouvelle à son arrivée au col de l'utérus. On a objecté que les mouvements des spermatozoïdes sont irréguliers, et qu'il est difficile de leur assigner un rôle aussi important et surtout aussi prolongé. Mais on sait qu'un seul spermatozoïde suffit pour féconder un ovule, et il est à présumer que l'irrégularité même des mouvements des nombreux spermatozoïdes éjaculés doit avoir pour résultat de donner à l'un d'eux au moins une force d'impulsion assez directe. L'ovule, tombé de l'ovaire, tombant dans la direction du vagin, rencontre les spermatozoïdes qui s'élèvent; au point de rencontre la fécondation s'accomplit. Ce point est assez variable et ne semble pas pouvoir être précisé. Si l'ovule est double et s'il rencontre deux spermatozoïdes, la conception sera double et la grossesse gémellaire : chez la femme, la conception est le plus souvent simple. Les spermatozoïdes ne meurent pas immédiatement; sur des chiennes, sur des lapines on en a trouvé qui vivaient encore trois, quatre, cinq et même huit jours apros la copulation. En rencontrant l'ovule, le vibrion spermatique s'y attache, il l'entoure, comme un anneau entoure une sphère, et à ses mouvements incessants de tout à l'heure succède l'immobilité d'une étreinte solide et prolongée. Le contenu de l'ovule n'est pas encore modifié. Bientôt le spermatozoïde semble s'être enfoncé à la surface du petit œuf. Les contours de son corps pâlissent, il s'efface en quelque sorte, et bientôt la tête seule est visible, mais complétement dépouillée de la netteté des premières heures. Enfin toute trace en a disparu. Une ligne légère cesse d'indiquer la présence de l'élément disparu. Le contenu de l'œuf est trouble, il devient granuleux, et bientôt on le trouve homogène. La fécondation est accomplie, et cette petite sphère, perdue dans un étroit et profond canal, qui n'a cessé de descendre lentement malgré l'étreinte du spermatozoïde, au lieu de s'éliminer comme les ovules inféconds, porte en elle un nouvel être. Elle a acquis, par ce simple accollement d'une cellule vibratile, une énergie de résistance incomparable. Elle se fixera dans l'utérus par des attaches progressivement plus compliquées, plus solides et plus habiles à continuer, dans le nouvel être, la vie qu'un travail silencieux et inconnu a commencée, sous une petite masse à peine formée elle-même. Alors l'ovule se segmente et produit des cellules qui, en se multipliant, constitueront les matériaux premiers de l'être créé. Ce rôle du spermatozoaire, qui s'efface et se laisse absorber par l'ovule qu'il rend fertile, est aujourd'hui hors de toute contestation. Il n'en a pas été toujours ainsi, et le temps n'est pas loin où l'on croyait que l'addition de quatre membres et le développement de la tête du spermatozoaire suffisaient pour constituer l'individu, à la constitution duquel l'ovule n'apportait rien. C'était une concession déjà que d'admettre que le système nerveux (cerveau et moelle épinière) procédait directement d'un spermatozoïde développé. La science a fait justice de ces hypothèses, qui ne relèvent plus désormais que de l'histoire. Ce merveilleux travail a ses lois. Nous en connaissons quelques-unes, beaucoup d'autres nous échappent; mais nous savons qu'elles existent et que la science pourra les pénétrer. Ces lois sont d'ailleurs du domaine du sens commun, et nous les signalons ici, moins pour les apprendre, que pour les rappeler au lecteur. La fécondation n'a lieu, en règle générale, qu'entre individus de même espèce : cette règle s'applique au règne végétal aussi bien qu'au règne animal. Le pollen des organes mâles d'une plante reste sans action sur le pistil de plantes d'espèce différente sur lesquelles le vent le pousse. Le sperme du poisson, versé dans les eaux, rencontre en vain les œufs d'une foule de poissons; il ne féconde que ceux de son espèce. Cette loi d'immutabilité des espèces est dans la nature hautement exprimée par ce sourd instinct qui n'éveille les appétits génésiques des animaux qu'entre individus de la même espèce. Si les espèces se conservent indéfiniment avec leurs caractères essentiels, elles se modifient plus ou moins par l'action du climat, de la nourriture et de la domesticité. On voit se former ainsi des races et des variétés qui se perpétuent à leur tour par voie de génération. Il y a cependant quelques exceptions, et cette génération des races n'est pas aussi fatalement restreinte dans le cadre de la race, que la génération des espèces dans le cadre des espèces. Des animaux de race différente peuvent s'allier entre eux, et les produits de cette alliance présentent des caractères mixtes : l'union du cheval et de l'âne donne le mulet; celle du lièvre et du lapin, le léporide. Mais alors, comme si la nature répugnait à la perpétuation de ces produits formés en dehors de son plan, ces individus nouveaux sont destinés à vivre seuls et à ne pas commencer de nouvelles séries d'êtres. Les croisements entre des variétés plus rapprochées n'ont pas ces inconvénients : l'alliance du mulâtre et du blanc fournit le métis, et les croisements des chevaux anglais et arabes, par exemple, ont pour but de produire des espèces améliorées. Qu'on tente l'expérience opposée et qu'on accouple, ainsi que Bourgelat le rapporte, un cheval avec une vache, le produit (s'il existe) est un monstre, incapable de se perpétuer, incapable de vivre, avec des caractères d'un mixte monstrueux, qu'il ne semble devoir qu'à une aberration de la nature surprise. Une autre loi est que la fécondité des animaux est en raison de la brièveté de la vie et de la multiplicité des causes de destruction. La baleine et l'éléphant sont assurément moins féconds que les mouches, les grenouilles et les vers de terre, etc. L'éducation domestique exerce d'ailleurs une influence incontestable, et il est à remarquer que les cas de stérilité sont infiniment plus rares dans les espèces sauvages que dans les espèces privées, et surtout chez les animaux que chez l'homme. La raison a ce privilége singulier, qu'elle pousse aux actes les plus déraisonnables des excès et des abus. L'intelligence humaine a créé la civilisation, et sa bestialité en fait un usage mauvais, excès du bien-être, excès de la misere : abus dans le boire, le manger, le coït; abus dans la paresse et dans l'etude; toutes ces conditions, en s'alliant avec les conditions normales de la nature, font de l'homme un être modifié dans son espèce et dans sa race, un hybride de la civilisation et de la nature, incapable souvent de perpétuer l'espèce dans sa pureté première, incapable parfois de la continuer. Quoi qu'il en soit, cet acte si simple et si peu raisonné de la *génération* doit s'accomplir chez tous les êtres, et pour que cet accomplissement se fasse, il ne suffit pas qu'il soit sans douleur et sans gêne pour l'individu, ou qu'un instinct sans plaisir l'y conduise. La nature marche plus droit à son but, et à la fonction génératrice elle a rattaché des mouvements, des impulsions, des modifications dans les organes et des appels à la sensibilité, qui commandent aussi impérieusement, par les efforts suivis du désir et du charme, que la soif, la faim et le besoin d'air conduisent la digestion et la respiration vers le but tracé pour la vie. Avant la puberté, les organes du mâle et de la femelle se complètent et se perfectionnent; ils sont même assez développés souvent pour entrer en action avant que le développement complet de l'individu soit achevé. On sait que, par exemple, la lapine et la truie peuvent concevoir à l'âge de quatre ou cinq mois, et qu'en général les espèces dont les gestations sont de courte durée peuvent se reproduire ainsi plusieurs fois de suite avant l'époque de leur développement complet. L'époque de la puberté varie avec chaque espèce animale, et l'on sait qu'en thèse générale les animaux, notamment divers mammifères, acquièrent d'autant plus vite la faculté de se reproduire que leur gestation est plus courte et que leur vie est plus brève. A cette époque de puberté, de remarquables modifications s'observent dans les deux sexes, et tantôt ces modifications ne consistent qu'en un changement insensible, tantôt c'est une révolution radicale qui s'opère, comme on le voit chez la femme. Ces modifications portent sur le caractere, sur la conformation générale du corps et sur l'état des organes. Les modifications du caractère chez les animaux sont d'autant plus saillantes, qu'elles ne s'accompagnent pas des dissimulations de la vie civilisée. Le mâle prend des formes plus rudes, une voix plus grave, plus sonore et plus pénétrante. Il devient ardent au péril et, suivant ses moyens, batailleur. La femme est plus douce, moins hardie, sa voix moins assurée diffère de celle du mâle auquel elle semble prête à se soumettre. Chez l'homme, la fierté du garçon, sa hauteur et sa jactance devancent le plus souvent le développement de ses organes. La femme, plus douce toujours, ne doit sa douceur, dans les premières années, qu'à l'imitation; à l'époque de sa puberté son caractère s'empreint d'une modestie, d'un besoin de douceur, d'effacement que ne troublent pas toujours les bouillonnements les plus emportes de la passion génératrice qui commence à paraître. Relativement à la conformation, à la taille et à la physionomie, les changements qui dans chaque sexe se manifestent à l'époque de la puberté, sont généralement les plus saillants. Le mâle, parmi les mammifères et les oiseaux polygames, prend des proportions plus avantageuses. Dans l'espèce du cheval, dit M. Colin, l'encolure devient plus forte et plus épaisse, la crinière plus fournie, les naseaux plus amples, plus dilatables, la trachée plus large. Dans l'espèce bovine, le taureau a la peau plus épaisse que la femelle, les articulations plus larges, l'encolure plus massive, la tête plus lourde, les cornes plus fortes, le fanon plus long. Chez le cerf, la différence est plus considérable encore, et, pour être moins saillante, elle n'en existe pas moins réellement chez l'éléphant et chez le lion. Chez les oiseaux, l'âge de la puberté se marque par un changement dans le plumage; le coq prend une crête rouge; sa queue se garnit de plumes et ses ergots se développent, ses couleurs sont plus accentuées et moins variées que chez la poule. Mais c'est chez le faisan doré et chez un grand nombre d'oiseaux sauvages que ces différences acquièrent un caractere tel, qu'on peut se croire parfois en présence de deux especes différentes. Beaucoup d'insectes mâles sont, contrairement à ce que l'on constate dans les hautes classes des vertébrés, beaucoup plus petits que leurs femelles. Les modifications subies par les organes sexuels sont caractéristiques. Chez le mâle, les testicules se gonflent, les spermatozoïdes y apparaissent, la vue et même l'odeur de la femelle provoquent un état spécial de la verge qui se distend, s'allonge, acquiert une rigidité qui augmente encore les contractions périnéales de l'animal excité. Chez la femelle, la ponte périodique commence à s'effectuer avec tous ses caractères. Les débuts, chez la femme, sont parfois pénibles; un grand effort s'accomplit et l'organisme, qui n'y est pas habitué, tombe dans la chlorose et l'affaiblissement.

Dans les deux sexes, l'appareil génital éprouve une turgescence plus ou moins vive, qui en augmente la sensibilité et qui y détermine des sécrétions abondantes. Cette stimulation de l'appareil reproducteur réagit sur toute l'économie : une sorte de fievre s'allume, la sensibilité s'exalte, et, chez l'homme, on voit apparaître un état de langueur inquiète qui semble précéder la possession de l'inconnu. Chez l'animal, ce besoin à assouvir se manifeste par un état violent que nous appelons de la méchanceté. Chez l'homme, il n'en est pas toujours ainsi : parfois la réaction tarde à venir, et, sous l'influence des organes génésiques, on voit se prolonger un état de vague faiblesse et d'abandon impuissant, qui, apparaissant en présence d'un objet aimé, porte le nom d'amour platonique.

Dans la généralité des espèces, les mâles n'entrent en rut que périodiquement. Pour l'homme, ces périodes n'existent pas. Alors le besoin de reproduction se traduit par l'état d'expansion générale que l'on connaît; les autres systèmes participent également de ce besoin, et le détail le moins curieux n'est certainement pas le développement et la sécrétion exagérée des glandes sébacées temporales chez l'éléphant. Chez les femelles, on constate, pendant le rut, des sécrétions vaginales, parfois sanguinolentes et le plus souvent muqueuses, dans lesquelles on a voulu voir l'analogue de l'écoulement menstruel de la femme. L'époque du rut varie pour les espèces animales. Cuvier a observé que ces époques sont assez bien déterminées pour les carnassiers, les rongeurs et les ruminants. Les carnassiers sont en chaleur pendant l'hiver : les loups, de décembre à février; les renards et le chien, environ dans le même moment; le hérisson, à la fin de l'hiver, lorsqu'il sort de son engourdissement hivernal; les ours font exception à la regle et n'entrent en rut qu'en été, ce qui tient vraisemblablement à l'influence de la température glaciale, durant laquelle ils restent en torpeur pendant l'hiver. Parmi les rongeurs, le lièvre est en rut surtout en février et en mars; le hamster, à la fin d'avril, et l'écureuil, au milieu du printemps. On sait que, pour les oiseaux, la saison du rut est la fin de l'hiver et le commencement du printemps : c'est alors qu'ils ont le plumage le plus beau. Au moment où l'animal subit l'influence du rut, ou, en général, de l'excitation génésique, il recherche avec ardeur l'accouplement; les organes des deux sexes subissent une transformation qui leur permet d'accomplir le but de la nature, c'est-à-dire de porter et de recevoir le sperme : chez le mâle, les corps caverneux se gorgent de sang et le volume de la verge augmente, les glandes de l'urètre sécrètent un mucus lubrifiant, et des contractions spasmodiques des muscles du périnée modifient d'une manière réflexe l'état de rigidité de l'organe mâle, indispensable à la pénétration profonde du liquide fécondant; chez la femelle, le vagin est congestionné, les glandes sécrètent en abondance, et les contractions de la vulve produisent une sensation à la faveur de laquelle les sécrétions s'activent encore davantage; l'introduction du pénis est facilitée par cette abondance du liquide, qui lubrifie le canal vaginal. L'accouplement a pour caractère général l'introduction du pénis rigide et l'éjaculation; la durée, le mode d'action, l'attitude sont autant de caractères variables dans la description desquels nous n'avons pas à entrer ici. Le rut des femelles ne cesse pas sous l'influence d'un accouplement unique, et l'acte se répète à des intervalles plus ou moins rapprochés. On a remarqué que, parmi les espèces sauvages, les mâles qui n'entrent en rut qu'à une époque de l'année éprouvent des désirs génésiques plus impétueux que ceux dont l'aptitude à la reproduction est à peu près permanente; cependant, l'ardeur de certains animaux domestiques ne laisse rien à désirer sur ce point : on sait que certains étalons peuvent faire plus de vingt saillies dans une seule matinée, et le taureau, suivant M. Colin, réitere jusqu'à trente fois par jour l'accouplement avec des femelles différentes. L'âne, plus petit que le bœuf, arrive à vingt accouplements en un jour.

— *Génération alternante.* La plupart des animaux mettent au monde une progéniture qui reproduit à son tour avec une constante régularité les caractères des êtres générateurs. Mais il en est qui donnent naissance à une série de générations dont chacune diffère de la précédente, et qui ne reviennent qu'après plusieurs évolutions au type primitif. C'est ce qu'on appelle la *génération* alternante. Ce phénomène des plus curieux fut observé pour la première fois par Chamisso et Sars. Nous allons en rappeler les principales observations.

Et d'abord un animal sorti d'un œuf peut ne pas ressembler à celui qui a pondu l'œuf, et malgré de nombreuses modifications subies dans le cours de sa vie, ne jamais revenir au type initial. Cet animal différent de ses générateurs peut donner naissance à une lignée différente de lui-même. Dans ce cas, de deux choses l'une : ou les individus de cette troisième *génération* se ressemblent tous entre eux, ce qui est le cas des synivrynes, ou bien ils sont de plusieurs espèces sans ressemblances sensibles, ce qui est le cas des campanulaires et des hydractinies. Chose singulière, ces individus ne se reproduisent plus par œufs, comme l'animal générateur de toute la lignée, mais par bourgeonnement. Et après un certain nombre de *générations*, il naît de ces bourgeons un animal qui reproduit les caractères de l'animal qui avait pondu l'œuf.

« Dans le cas des méduses propres, dit Agassiz, le parent pond des œufs, d'où sortent des individus qui ressemblent à des polypes. Ceux-ci ne tardent à se diviser, par une série d'étranglements en travers, en un certain nombre de disques, qui, apres plusieurs changements successifs, finissent par former autant d'individus nouveaux, identiques avec le parent, sexués, mâles ou femelles, et capables à leur tour de donner des

œufs. Toutefois les individus polypiformes nés d'un œuf peuvent encore se multiplier par des bourgeons, chez lesquels s'opèrent les transformations qu'on vient de décrire. La souche elle-même ne meurt point, et peut, elle aussi, se développer et passer par la répétition des mêmes phases. » (*De l'Espèce.*)

Certains naturalistes ont voulu identifier la *génération* alternante et la métamorphose. Mais, d'après les observations les plus récentes, la première diffère de la seconde. En effet, dans la métamorphose, l'être sorti d'un œuf subit l'une après l'autre, directement, toutes les transformations par lesquelles il doit passer avant d'arriver à sa forme définitive; quel que soit l'individu, dans une espèce, il passera toujours par la même succession d'états. Dans la *génération* alternante, au contraire, l'animal né de l'œuf, au lieu de revêtir après des changements successifs les caractères de son auteur, produit par bourgeonnement, soit interne, soit externe, ou par scission, un certain nombre d'individus complétement différents de lui-même.

« A quelle étonnante ampleur de vues peuvent donc atteindre les forces physiques! dit le naturaliste que nous avons déjà cité. Quelle puissance de combinaison doivent-elles avoir, pour être ainsi capables d'enter une aussi grande complexité de modes de reproduction sur des structures déjà si compliquées elles mêmes! Mais laissons-là ces vaines imaginations et envisageons sous tous leurs aspects les phénomènes merveilleux dont il vient d'être question. De quelle lumière n'éclairent-ils pas le problème de l'influence des forces brutes sur les êtres organisés! Voilà des animaux doués de la faculté de se multiplier par les moyens les plus extraordinaires, chaque espèce produisant des individus de sa propre espèce qui different au plus haut degré de leurs parents. Ne semblerait-il pas que nous ayons sous les yeux une représentation parfaite des procédés au moyen desquels les diverses espèces d'animaux ont pu sortir les uns des autres et accroître le nombre des types existant à l'origine?... Non : sous l'arbitraire apparent de ces transformations, que révèlent les faits en définitive? Ceci : tous ces changements sont les termes intermédiaires d'un cycle qui se clôt, finalement, à un instant donné, aussi rigoureusement que dans le cas où le produit ressemble, de suite et pour toujours, à ses parents, dans toutes les *générations* qui se succèdent. Ici donc, comme partout dans le règne organique, ces variations ne sont que les phases successives d'un cycle rigoureusement déterminé, et qui revient toujours au type d'où il est parti. »

— *Génération spontanée.* S'il est dans le monde scientifique une question, disons plutôt un problème, dont l'importance soit capitale, c'est à coup sûr celle de la *génération* spontanée ou mieux *genèse* spontanée. Cette grande question, autour de laquelle se sont multipliées des discussions passionnées et qui s'est même élevée, il y a quelques années, à la hauteur d'un véritable événement scientifique, n'est malheureusement pas encore sortie de la première phase par laquelle passent la plupart des idées non ratifiées par la science officielle, et qu'on peut désigner sous le nom de querelle d'école. Peu soucieux de la progression nécessaire des connaissances humaines, beaucoup de savants retenus, les uns par les affirmations rétrogrades d'un passé qui les enchaîne, les autres par une circonspection exagérée, s'insurgent contre l'apparition de toute vérité nouvelle. Ne se souvient-on pas des prophéties décourageantes du grand Arago lui-même, à l'égard des chemins de fer, qu'il déclarait, non-seulement à peu près impossibles, mais encore désastreux pour la santé publique? Et tout récemment encore, dans le grand et trop long débat relatif à l'ancienneté de l'homme, mise en question par les découvertes de M. Boucher de Perthes, n'a-t-il pas fallu que l'Angleterre vînt, par une magistrale affirmation, faire rougir nos pusillanimes académiciens?

Ainsi en est-il pour le problème de la genèse spontanée. Sans doute, il faut montrer dans ces grandes questions scientifiques une prudence sérieuse et motivée; mais autre chose est la prudence et autre chose l'obstination passionnée avec laquelle certains savants, retenus par des questions d'amour-propre, nient en public ce qu'ils finissent par avouer dans leur cabinet, quand on les somme de se souvenir de leurs propres affirmations faites en des temps où l'Académie n'avait pas encore lancé son *veto*.

Ce n'est pas que la question de la *génération* spontanée, considérée au point de vue général, soit chose absolument neuve, tant s'en faut. Le sol marécageux de l'Égypte, au dire de Plutarque, passait pour engendrer les rats, et Virgile, dans ses *Géorgiques*, fait naître des abeilles des entrailles d'un bœuf en putréfaction. Mais la genèse spontanée était entendue alors dans une tout autre acception qu'aujourd'hui, et le principe de l'organisation spontanée de la matière a seul survécu. Il ne s'agit plus de savoir si l'hétérogénie (nom donné à la doctrine) peut créer un être de toutes pièces, et aujourd'hui le terme de *génération* spontanée ne s'applique plus qu'au phénomène par lequel des êtres élémentaires arrivent à la vie sans avoir été procréés par des parents. Ainsi entendue, la genèse sans ascendance, ou, si l'on préfère, la naissance sans procréation préalable, est aujourd'hui admise par nombre de savants et des plus autorisés, en Allemagne, en Italie et en Angleterre. Mais avant d'entrer dans la discussion de la question et de dire où elle en est aujourd'hui dans le monde scientifique, il est bon, pour l'intelligence même du sujet, de remonter dans l'histoire, afin d'en étudier les développements successifs.

Les philosophes et les savants de l'antiquité, nous l'avons dit tout à l'heure, ont eu le pressentiment de ce que peut être la spontéparité : des rats, des serpents et des taupes pouvaient selon eux sortir de la terre; des grenouilles et des poissons sortaient des marécages, et des insectes, mouches ou abeilles, trouvaient la vie dans de la viande putréfiée. Ces croyances, quelque erronées qu'elles fussent, se propagèrent de siècle en siècle, si bien qu'elles avaient encore cours au XVIe siècle, et ce n'est qu'à l'apparition du microscope qu'elles purent être sérieusement contrôlées. Redi, savant médecin florentin, annonça en 1638 que les vers qui naissent dans les chairs y sont produits par des mouches et non par la fermentation de ces chairs elles-mêmes. Tout en réduisant à néant la doctrine de la *génération* spontané telle que la comprenaient les anciens, le docteur florentin n'infirmait en aucune sorte la question proprement dite, que le savant anglais Needham rétablit sur son véritable terrain. Si la putréfaction n'engendre point d'insectes, dit-il, elle donne, d'autre part, naissance à des myriades d'animalcules microscopiques. Quatre ans après la publication du livre de Needham, Buffon exposa son système des molécules organiques, et comme son prédécesseur combattit énergiquement en faveur de l'hétérogénie.

C'est alors que, contre la doctrine naissante, s'éleva un fougueux adversaire, dans la personne de Spallanzani, savant professeur de Pavie. Selon lui, ce n'est pas la fermentation des matières putréfiées qui produit les animalcules microscopiques, mais bien l'éclosion de germes qui, en quantités incalculables, flottent dans l'air atmosphérique. Needham répondit à son contradicteur; mais la question demeurait indécise, lorsque de nouvelles lumières furent apportées dans le débat par la découverte du microscope achromatique, faite au commencement de notre siècle. Treviranus constata que les espèces d'animalcules varient avec les éléments au moyen desquels on produit les infusions, et en 1809 parut la célèbre *Philosophie zoologique* de Lamarck, où le grand naturaliste se déclare avec énergie partisan de la doctrine hétérogénique. Vers la même époque, Cabanis professait que la matière inanimée est capable, dans certaines circonstances, de s'organiser et de vivre, tandis qu'Oken, dans sa *Philosophie de la nature*, affirmait que le corps animal n'est qu'un édifice de monades, et que la putréfaction n'est pas autre chose que la désagrégation de ces monades et le retour à l'état primitif du règne animal. On vit alors les adhésions se multiplier et apparaître les œuvres de Bory de Saint-Vincent, Bremser, Tiedemann, Muller, Dumas, Dujardin et Burdack, tandis que, parmi les opposants, se rangeaient Ehrenberg, P. Gervais, Schwann et Schultze. Ces deux derniers ont été rendus célèbres, dans le camp des adverversaires de la *génération* spontanée, par deux expériences, au moyen desquelles on crut pendant longtemps pouvoir anéantir la doctrine hétérogénique. Disons tout de suite que ces deux expériences ont été maintes fois refaites par M. Pouchet, sans que les résultats obtenus par lui aient pu en aucune façon justifier la prétendue signification négative qu'en tiraient Schultze et Schwann. Quoi qu'il en soit, les adversaires de la spontéparité crurent avoir vaincu, et quelques-uns d'entre eux, notamment Lieberkuhn, Balbiani, Claparède, Lachmann, etc. publièrent des travaux dont le but principal est de prouver que les animalcules microscopiques sont munis d'organes générateurs, ce qui, du reste, ne prouve absolument rien contre l'apparition primitive et spontanée de ces animalcules.

La science en était là vers 1847, lorsque M. F. A. Pouchet reprit la cause de l'hétérogénie, en la faisant entrer dans une voie nouvelle. Ces études s'enchaînaient du reste à celles qu'il venait d'achever sur la célèbre *Théorie de l'ovulation spontanée*, où il prouve que, même dans la *génération* par ascendance, l'être nouveau apparaît spontanément dans l'ovaire et qu'il y demeure, dans sa première phase, indépendant de la vie maternelle, dont il n'est, dans son essence première, ni un produit, ni une expansion. Un tel résultat devait naturellement le conduire à reprendre le problème abandonné des *générations* sans ascendance. Il refit, en les perfectionnant, les prétendues expériences négatives de Schultze et Schwann, et vit ses infusions se peupler d'animalcules. Mais ce n'était pas tout que d'avoir révisé une expérience mal faite; c'est la question tout entière qu'il remit dans la bonne voie, en déclarant au monde savant, en 1859, que la *génération* primordiale se fait au moyen d'œufs, exactement comme la *génération* sexuelle, avec cette seule différence que, chez cette dernière, les œufs sont sécrétés par l'ovaire tandis que, dans la première, ils sont le produit d'une pellicule formée à la surface des infusions et qu'il appela membrane proligène. La communication de ces découvertes faite à l'Académie des sciences souleva de véritables tempêtes. M.M. Milne-Edwards, Payen, de Quatrefages, Claude Bernard, Dumas, etc., protestèrent de prime abord, tout en ne répondant que par des arguments indirects. Ainsi commencée, la querelle ne pouvait se terminer de sitôt. La cause de l'hétérogénie reçut un puissant renfort par la communication d'un travail remarquable du savant Mantegazza de Turin, travail dont les conclusions concordaient parfaitement avec celles de M. Pouchet, tandis que l'un des adversaires, M. de Quatrefages, prétendit avoir rencontré en grand nombre, dans l'air qu'il avait examiné, de petits corps sphériques ou ovoïdes, qui font naître involontairement l'idée d'un œuf d'une excessive petitesse. C'est alors que M. Pouchet commença une série de remarquables études sur les corpuscules qui flottent dans l'atmosphère, et qu'à la place de ces innombrables germes animaux et végétaux dont on affirmait l'existence, il ne trouva en réalité que des grains de fécule et des granules de silice.

Toutefois, pendant ce temps-là, il s'était opéré à l'Institut une sorte de revirement des esprits; on commençait à trouver inquiétantes ces théories qu'on avait tout d'abord déclarées « indignes d'occuper les esprits sérieux, » et un prix de 2,500 francs fut proposé, pour l'année 1862, à celui qui jetterait un jour nouveau sur la question des *générations* dites spontanées. Le moment était donc venu de sauver l'ovarisme ou le panspermisme (théorie qui repose sur l'hypothèse admettant qu'une masse de germes est flottante dans l'atmosphère) et c'est M. Pasteur, chimiste distingué, que l'Académie chargea de défendre à tout prix la vieille forteresse ébranlée. Le nouveau champion, montrant trop de zèle, soutint la presque incombustibilité de ces fameux germes flottants, qu'il affirmait avoir plongés dans de l'eau bouillante, sans leur ôter leurs facultés vitales. Un autre défenseur de l'ovarisme, renchérissant sur les affirmations déjà suffisamment hasardées de M. Pasteur, déclarait absolument incombustibles les germes microscopiques de l'atmosphère.

L'apparition, en 1859, de l'*Hétérogénie*, ouvrage capital de M. Pouchet, fut le point de départ d'une nouvelle phase, pendant laquelle luttèrent d'un côté MM. Pouchet, Joly et Musset, et de l'autre M. Pasteur, représentant les panspermistes. Cette phase de la lutte fut particulièrement caractérisée par ce fait, qu'il faut reconnaître, c'est que les hétérogénistes demeurèrent absolument stables dans leurs convictions, tandis que leurs adversaires compromettaient leur cause, soit par leurs tergiversations nombreuses, soit par les contradictions qu'ils s'opposaient les uns aux autres. La démonstration du problème des *générations* spontanées faisait ainsi de notables progrès, lorsque, en 1860, recommença une lutte plus acharnée que jamais et qui dura quatre années, pendant lesquelles furent multipliées les expériences, sans qu'aucune solution éclatante vînt mettre fin au débat. M. Pouchet, toutefois, amenait insensiblement ses adversaire à reconnaître la pauvreté de l'air en fait de germes microscopiques.

Le 14 février 1860, il recueillit une couche de neige de cinq centimètres sur une surface de quatre mètres carrés. Si les germes d'infusion existaient en suspension dans l'air, ils auraient dû être emportés par la neige.

A la suite d'une minutieuse analyse, il trouva : des parcelles de fumée de charbon de terre et de charbon de bois, de la fécule de blé, des grains de silice, des grains de calcaire, cinq spores, deux infusoires enkystés, deux cadavres d'infusoires, trois navicules, trois bacillaires et deux bactériums; mais il ne put distinguer le moindre germe d'infusoire.

Deux chimistes de Toulouse, MM. Joly et Musset, avaient eu, presque en même temps, la même idée et avaient suivi le même procédé que M. Pouchet pour faire l'analyse microscopique de l'air. Comme lui, ils avaient pensé que la neige devait entraîner dans sa chute les corpuscules flottants dans l'atmosphère.

Analysée avec soin, la neige tombée en mars à Toulouse offrait à leurs yeux les mêmes corps que la neige tombée en février à Rouen : noir de fumée, débris d'insectes, brins de laine, cristaux de silice, grains de calcaire, trachées végétales, épidermes de plantes dycotylédones, algues microscopiques, spores et fécules.

« La fécule, disaient-ils dans un mémoire lu le 15 mars à l'Académie de Toulouse, la fécule nous a paru tout aussi abondante qu'à cet habile observateur; mais nous n'avons pas été plus heureux que lui en ce qui concerne cette multitude de germes qu'on dit flotter sans cesse au sein des airs, et que, jusqu'à présent du moins, nous n'avons aperçus qu'en très-petite quantité. »

« Nous donnons ces résultats tels que nous les avons obtenus, ajoutaient-ils, nous gardant bien d'en tirer des conclusions définitives pour ou contre la théorie de la *génération* spontanée. »

La même question revenait à l'ordre du jour, quelques années après, à l'occasion d'une conférence publique tenue par M. Pouchet dans l'amphithéâtre de l'École de Médecine.

Les corps organiques, l'air et l'eau, ont été soupçonnés de renfermer les germes des infusoires.

M. Pouchet déclarait avoir soumis les corps organiques à des températures de deux cents, deux cent cinquante degrés; fait passer l'air à travers l'acide sulfurique, l'eau bouillante, le feu; employé de l'eau bouillie, distillée, expressément fabriquée, et dans toutes ces conditions avoir vu paraître les infusoires.

Si les corps organiques, l'eau et l'air avaient contenu des germes, l'acide sulfurique, l'ébullition, la carbonisation auraient dû les tuer.

Or, les infusoires ayant paru dans les vases ouverts et dans les appareils hermétiquement fermés, il crut pouvoir affirmer comme réelle la production des infusoires par *génération* spontanée.

M. Pasteur, de son côté, n'en persévéra pas moins dans ses recherches; il réunit en un volume ses premières communications et publia, en 1861, son *Mémoire sur les corpuscules organisés qui existent dans l'atmosphère.* Ce travail donna lieu à diverses réfutations, parmi lesquelles l'*Examen critique* de M. Joly, de Toulouse, peut être considéré comme l'un des documents les plus importants de la polémique hétérogéniste.

Les panspermistes, perdant décidément du terrain et voyant tomber en ruine leur première hypothèse sur l'universelle dissémination des germes microscopiques, eurent alors l'idée de la remplacer par une seconde théorie non moins hypothétique et non moins gratuite, ce fut la panspermie limitée. L'atmosphère, déclarent-ils, n'est plus encombrée de germes dans toute son étendue; mais ceux-ci n'en existent pas moins, ils sont simplement resserrés dans certaines couches ou veines qui planent dans l'air comme des nuages stratifiés. Dès lors tout fut expliqué, grâce à cette nouvelle « raison de commodité, » comme eût dit Montesquieu : les ballons de l'expérimentateur demeurent-ils stériles? C'est qu'il a opéré dans une veine inféconde; sont-ils féconds? C'est que le hasard les a plongés dans un nuage de germes. Après avoir hautement prétendu, dit M. E. Noël, que des myriades de germes existaient dans l'atmosphère, voilà qu'on en fut réduit à ne plus en admettre que dans certaines zones atmosphériques. N'eût-il pas mieux valu avouer résolûment sa défaite et renoncer à la quasi-panspermie, comme on l'avait déjà fait pour la panspermie absolue?

En attendant, les brochures se multipliaient, les communications s'amoncelaient à l'Institut, lorsqu'enfin l'époque du concours arriva. Les commissaires nommés étaient : MM. Geoffroy Saint-Hilaire, Serres, Milne-Edwards, Brongniart et Flourens. La majorité s'était à l'avance déclarée panspermiste; MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Serres seuls n'avaient point d'opinion arrêtée; le premier mourut, le second fut remplacé, et MM. Cl. Bernard et Coste vinrent compléter un tribunal, dans lequel l'hétérogénie ne comptait plus que des adversaires déclarés. Les hétérogénistes n'en persistèrent pas moins à entamer la lutte; mais quelques-uns des juges ayant manifesté leur parti pris, avant même d'examiner les pièces du procès, M. Pouchet crut devoir se retirer du concours, retraite qui naturellement entraîna celles de MM. Joly et Musset. M. Pasteur demeura seul et le grand prix lui fut décerné, le 29 décembre 1862.

Une année se passa et la lutte se poursuivit avec ardeur. MM. Lemaire, Musset, Joly, Schaaffausen et Mantegazza attaquaient et réfutaient les conclusions de M. Pasteur, et M. Pouchet publia ses *Nouvelles expériences* sur la résistance vitale et la *génération* spontanée. On vit alors, dit M. Pennetier, un phénomène assez singulier : on vit ceux-là même qui regardaient l'hétérogénie comme indigne d'occuper les esprits sérieux et croyaient lui avoir porté le dernier coup, se liguer contre son cadavre. Dans la crainte de voir ressusciter ce dernier, c'est au public que l'Académie s'adresse; elle cherche à lui prouver, dans des cours gratuits et par la voix de ses adeptes, que l'hétérogénie est jugée en dernier ressort, morte et dûment enterrée. Cette croisade passionnée, qu'on ne craignit pas de diriger presque uniquement contre des ennemis morts et jugés depuis longtemps, tels que van Helmont, ne produisit qu'un médiocre résultat et fit même surgir des ennemis contre une cause si maladroitement défendue. Les progrès lents mais incontestables de l'hétérogénie émurent de nouveau l'Académie, qui, une seconde fois, consentit à assister à une nouvelle lutte entre les deux partis. Dans ce deuxième tournoi, qui eut lieu en juin 1864, les juges de la commission, composée de MM. Dumas, Milne Edwards, Brongniart, Balard et Flourens, laissèrent M. Pasteur expérimenter à son aise; puis quand le tour des adversaires fut venu, ils leur déclarèrent que la commission pouvait tout réduire aux épreuves qu'elle jugerait convenables. Renfermés dans un cercle assez restreint, MM. Pouchet, Joly et Musset crurent par dignité devoir se retirer. L'issue de ces débats fut nuisible à la cause panspermiste et à l'Académie dont la « reculade » fut très-sévèrement jugée.

Systématiquement repoussée, l'hétérogénie en appela de l'Académie au public, dans deux conférences faites l'une en juin 1864 et l'autre en mars 1865, et dans lesquelles l'accueil

fait à la cause de la *génération* spontanée fut des plus sympathiques. La commission académique ayant failli à ses obligations, ainsi que cela a été dit plus haut, M. Frémy mit le laboratoire du Muséum à la disposition de MM. Pouchet, Joly et Musset, qui, devant témoins, répétèrent avec le plus grand succès leurs principales *expériences*.

Toutefois, il faut intercaler ici une épisode dont M. Coste *a été le héros momentané*. Ce savant ayant soutenu, en effet, que les hétérogénistes s'étaient trompés dans leurs observations, en prenant pour des œufs spontanés des infusoires enkystés, apportés *par la ma*tière fermentescible et peuplant les infusions par scissiparité, il se fit un instant un grand tumulte dans les deux *camps*. Les panspermistes crurent le moment de triompher définitivement arrivé, et la presse dévouée à leur système fit retentir ses plus brillantes fanfares. Cette allégresse toutefois ne dura qu'un moment; de nouvelles observations furent faites, et M. Pouchet, *remettant au jour des faits* antérieurement démontrés dans ses œuvres, fit à son tour observer à son contradicteur que c'était de lui-même et de nul autre que venaient les observations insuffisantes, les illusions et les erreurs.

L'hétérogénie sortit donc encore victorieuse de ce nouvel assaut; mais elle n'a pas cessé depuis d'occuper les savants et l'on ne peut, malgré tout, la considérer comme une question résolue expérimentalement. Toutefois, la question avance, et d'éclatantes défections ont augmenté le nombre de ses partisans et de ses défenseurs. De nouvelles tempêtes, soulevées à l'Académie dans une discussion entre MM. Pasteur, et V. Meunier vinrent prouver que la prétendue question morte était plus que jamais une question vivante et militante, et si bien, que l'ancienne unanimité de l'Académie semble ne plus exister que de nom. La nomination d'un nouvel académicien franchement hétérogéniste et qui ne s'en cache point, M. Trecul, prouve à elle seule quel chemin ont fait les esprits sincères et de quelles défections anonymes ont été capables les esprits timides.

Quelques travaux nouveaux sont venus vivement augmenter le dossier déjà fort important de la question de la *génération* spontanée : ce sont les *Expériences comparées sur la résistance vitale de certains embryons végétaux*, du docteur Pouchet, et les *Expériences sur la genèse des leucocytes*, du docteur Onimus.

Tel est l'historique succinct, mais complet, de la doctrine de la *génération* spontanée. En résumé, l'hétérogénie systématique, repoussée par quatre ou cinq membres influents de l'Académie des sciences, compte au sein même de l'Institut des partisans nombreux mais timides, qui n'osent manifester leur foi. Quant aux défenseurs de la doctrine, ils augmentent graduellement et l'on ne peut nier que le problème dont il s'agit ici ne soit l'un des faits biologiques les plus importants que la science moderne ait enregistrés. Que les expériences dont il a été l'objet n'aient pas toujours eu ce caractère d'évidence qui dessille les yeux les plus obstinés et contraint les convictions les plus rebelles, cela est incontestable; mais il n'est pas nécessaire de faire dépendre d'observations dont l'exécution parfaite est manifestement impossible, malgré la puissance de nos instruments, la solution d'un problème qui s'impose à la raison de tout physiologiste que n'aveuglent pas les traditions d la science dogmatique.

La genèse spontanée n'est plus une hypothèse, c'est une nécessité philosophique. Elle seule est rationnelle, elle seule nous débarrasse à tout jamais des puériles cosmogonies et fait rentrer dans la coulisse ce *Deus ex machina* extérieur et tout artificiel qu'ont si longtemps adoré les siècles d'ignorance.

Quant aux détails mêmes de la question et aux querelles qu'ils ont engendrées, peu importe. Telle observation réussie peut anéantir du coup les résultats négatifs de mille observations insuffisantes ou mal faites. Ce qu'il y a de certain, c'est que le rêve des Bonnet et des Spallanzani (la dissémination des germes dans l'atmosphère ou panspermie) est reléguée aujourd'hui au nombre des hypothèses de la veille, par ceux-là mêmes qui les proclamaient; une vérité constatée, c'est que la panspermie limitée qui lui succéda ne compte plus qu'un *défenseur*, et la doctrine des *genèses* spontanées, admise en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Amérique, est *défendue par* les Pouchet, les Joly, les Musset, les Pennetier, les Onimus, les V. Meunier, les Mantegazza, les Schaaffausen, les Gilbert, les W. Child, les R. Owen, les Jeffries Wyman, *etc., etc.* V. ÉPIGÉNÈSE.

Nous ne pouvons nous borner à l'historique qui précède, et la question de la *génération* spontanée demeurerait *confuse* dans l'esprit du lecteur, si nous ne complétions cette étude par l'exposé des principaux faits sur lesquels elle *repose*.

Si l'on prend une poignée de foin, une tranche de *viande*, *une partie* d'un corps organique quelconque, et qu'on la dépose dans un récipient plein d'eau, on voit bientôt ce corps fermenter, et, après quelques jours, peupler le liquide d'un nombre infini de plantes rudimentaires et d'animalcules de plusieurs espèces connus sous le nom d'infusoires.

Quelle est la cause de la fermentation? et d'où viennent ces plantes et ces animaux microscopiques innombrables?

Berzélius et Thenard ont essayé d'expliquer la fermentation par la loi des affinités chimiques; mais aujourd'hui il est reconnu que ce phénomène est dû à l'action de forces essentiellement *organiques*.

Tout corps organisé mis dans l'eau entre en fermentation. Après le dégagement des gaz, on voit se former à la surface du liquide une pellicule imperceptible à l'œil nu, à peine visible au microscope. Peu à peu elle se condense et s'épaissit. M. Pouchet l'appelle pellicule proligène, parce qu'elle remplit le rôle d'un ovaire, où vont se développer, selon lui, *les ovules spontanés*.

La pellicule proligène est elle-même composée de débris de monades, de bactériums, de *vibrions*, *infusoires* d'une espèce inférieure.

Comment ces premiers infusoires ont-ils été *produits?*

C'est ici qu'interviennent, ou plutôt que se rencontrent pour la lutte, les champions dont nous avons raconté les interminables querelles. L'Académie, d'après l'adage prétendant que tout ce qui vit vient d'un œuf, veut que les microphytes et les microzoaires *soient*, *comme tous* les *autres êtres vivants*, soumis à cette loi. Pour les savants officiels, l'air est peuplé de germes si petits qu'ils sont invisibles; *l'atmosphère en contient d'innom*brables quantités de toute espèce et les vents les amènent et les répandent de toutes parts. Si *quelques-uns de ces germes tombent* dans une infusion de substances organiques, dans une macération d'herbes, de feuilles ou de débris de viande, *par exemple*, *aussitôt*, se trouvant dans un milieu favorable, ils se développent très-rapidement. Pour prouver que l'atmosphère contenait bien ces germes végetaux et animaux, M. Pasteur *avança que* les couches d'air les plus basses étaient même beaucoup plus *peuplées que les couches su*périeures. La théorie de la dissémination des germes dans l'air ayant reçu le nom de panspermie, le savant académicien voulut montrer *que cette panspermie était limitée* aux zones inférieures de l'atmosphère. Il introduisit dans des ballons de verre une infusion *organique*, *et il laissa* ces ballons exposés à l'air au Jardin des Plantes de Paris. D'après sa théorie, *cet air-là devait être très-fécond*, très-riche en germes, et, quelques jours plus tard en effet, une multitude d'infusoires peuplaient le liquide des ballons.

C'était la première partie de l'expérience. Le savant partit alors, armé de quarante autres ballons, pour aller chercher des zones atmosphériques *plus élevées que celles* au milieu desquelles nous respirons. Il gravit d'abord le Jura, déboucha vingt de ses ballons au sommet de la *montagne*, *et huit d'en*tre eux seulement furent fécondés. Fier de ce succès, et sûr de la victoire, M. Pasteur ne voulut pas s'arrêter en si bon *chemin*. Il chargea les vingt ballons encore intacts sur le dos de deux mulets, et fit l'ascension du Montaners et de la Mer de Glace. Il était alors à 2,000 mètres d'altitude, dans une zone aérienne qu'il soupçonnait être vierge de tout germe. Un seul des ballons en effet contenait plusieurs jours après quelques *infusoires*; les dix-neuf autres étaient intacts.

Cependant les hétérogénistes ne se laissèrent pas abattre; ils s'*armèrent à leur tour* de ballons, escaladèrent la Maladetta jusqu'à une hauteur de 3,000 mètres, et laissèrent *alors* l'air pur de ces régions élevées toucher leurs infusions. Les huit ballons qu'ils possédaient se peuplèrent d'infiniment petits. Ces *expé*riences contrariaient en tous points celles de M. Pasteur, et détruisaient complétement la théorie de la panspermie limitée.

Dans ce débat encore incertain, la religion a, comme d'ordinaire, par une immixtion regrettable, jeté quelque trouble; mais les alarmes de la conscience n'ont *rien à faire* ici; car si elles sont fondées, la raison leur rendra justice; sont-elles vaines, elles ne peuvent que jouer un rôle impuissant et funeste; le bon sens des savants en a d'ailleurs fait justice. La discussion a pour point de départ un fait positif et bien constaté; les adversaires sont d'accord sur ce point, il ne faut pas l'oublier; ce n'est que sur l'interprétation qu'ils diffèrent.

Quoi qu'il en soit, la question demeure entière. Sous l'influence de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et sans doute aussi sous d'autres influences encore ignorées, il demeure incontestable que des légions innombrables d'animalcules apparaissent dans les macérations. C'est là le fait capital de la question et, pour ainsi dire, l'unique base des opérations multiples et diverses, mais toutes semblables en réalité. Quelques fragments d'herbe sèche, à peu près calcinés préalablement dans une température de 100 degrés, sont placés dans un flacon contenant de l'eau portée à l'ébullition; de l'oxygène pur est mis en contact avec l'infusion refroidie, et bientôt après la vie s'y manifeste par l'apparition de cryptogames élémentaires innombrables, généralement désignés sous le nom de protophytes. Cette expérience répétée, modifiée de mille manières, donne toujours les mêmes résultats. En toute circonstance, des substances végétales ou animales fortement chauffées, puis mises en contact dans des vases clos avec de l'eau bouillie et de l'air absolument pur, souvent même brûlé dans des tubes métalliques *rougis à blanc*, produisent des myriades de végétaux microscopiques ou d'animalcules infusoires. Que viennent faire, en présence de ces merveilleuses *générations*, les diverses hypothèses de panspermie limitée ou illimitée? Si c'est de l'air que tombent les germes (et l'on se rappelle combien rares sont ces germes dans l'air analysé au microscope), comment se fait-il que les macérations placées sous cloche produisent autant de microzoaires que celles qu'on laisse découvertes? Comment expliquer d'autre part que l'apparition des infusoires ne soit pas proportionnelle à la quantité du liquide mis en expérience, mais soit en raison inverse de la superficie de ce liquide? Versez dans un tube allongé une certaine quantité de liquide (liquide préparé par une macération) et recouvrez ce tube au moyen d'une cloche de verre; d'autre part, dans une assiette, que vous laisserez découverte, versez une quantité équivalente du même liquide, et dans le tube se montreront des microzoaires ciliés, c'est-à-dire d'organisation supérieure, tandis que dans l'assiette ne se montreront que des infusoires non ciliés.

Il est temps de conclure et de résumer en quelques lignes la série des phénomènes qui s'opèrent dans l'acte mystérieux de la *génération* spontanée, tels que nous les montre le microscope. Une matière organique morte étant donnée, matière que tout nous autorise à considérer comme inerte, on voit s'y transformer en autant de petits êtres vivants ous ses globules élémentaires. Mais ce n'est qu'après une désorganisation qu'apparaissent les phénomènes de la réorganisation. Le premier de ces phénomènes génésiques est la formation d'une pellicule proligène qui, dans la *génération* spontanée, représente l'ovaire de la *génération* normale. Cette pellicule est formée par les cadavres d'animalcules de l'ordre le plus infime, qui tout d'abord se forment sur les macérations, et sur l'origine desquels l'observation directe n'a encore pu rien révéler, tant est grande la ténuité de ces organismes. Mais si la première apparition spontanée échappe à l'imperfection de nos sens et de nos instruments, il n'en est pas de même de la seconde, c'est-à-dire des animalcules qui se forment spontanément à leur tour au sein même des débris de ceux qui les ont précédés. Les phénomènes génésiques secondaires consistent dans la formation des premiers linéaments de l'ovule spontané au sein des molécules organiques de la membrane proligène. L'observateur attentif peut à ce moment suivre le groupement des granules vitellins. Bientôt après, il voit apparaître les enveloppes de l'œuf, puis enfin, dans cet œuf, l'embryon lui-même, dont la vie se révèle par les premiers battements de l'organe circulatoire.

La genèse primaire, dite spontanée, suit donc les mêmes procédés que la *génération* normale. Différente à tous égards des opinions erronées des naturalistes antiques et de leurs modernes imitateurs, elle ne produit en aucune façon des organismes de toutes pièces, mais seulement des ovules spontanés, qui, sous l'empire de forces analogues à celles qui président aux phénomènes de l'ovulation dans la matrice, se développent dans la membrane proligène.

Il ne faut point s'imaginer toutefois que l'on puisse, dans l'étude des faits biologiques, se mettre en dehors des conditions indispensables à leurs manifestations. C'est pour n'en avoir pas tenu un compte suffisant, que bon nombre d'observateurs ont compromis les résultats de leurs expériences. C'est ainsi qu'il faut, pour la mise en œuvre des énergies de la genèse spontanée, un corps putrescible, de l'eau, de l'air ou de l'oxygène, une température déterminée, de la lumière et de l'électricité. Tels sont les éléments et les conditions indispensables.

Plus la substance en expérience est putrescible et plus vite se fait l'apparition des infusoires. Toute cause capable d'entraver le mouvement fermentescible entrave, par cela même, le développement des organismes nouveaux. C'est pour cela qu'une ébullition trop prolongée peut l'arrêter complétement. Quant à l'eau, qui est le *second élément nécessaire*, elle est également désorganisée par une trop longue ébullition, et elle présente ce fait remarquable que c'est près de la surface que s'opèrent les phénomènes les mieux caractérisés. L'air atmosphérique, troisième élément, peut être remplacé par de l'oxygène pur, et il faut de plus à ces diverses conditions spéciales ajouter celle d'une certaine température (20 ou 25 degrés en moyenne), de la lumière et de l'électricité.

Toutes ces conditions sont d'une telle importance, que les résultats des expériences se proportionnent, non-seulement comme degré, mais encore comme nature, au concours plus ou moins favorable de ces éléments divers de succès.

Telle est, dans son ensemble, la doctrine célèbre connue sous le nom de *génération* spontanée. Elle est, nous l'avons dit, une nécessité philosophique; elle seule explique la nature et ses créations et paraît constituer, avec la mutabilité des formes organiques, les deux pôles sur lesquels repose l'axe même de la vie.

— Bibliogr. Baudrimont et Martin Saint-Ange, *Du développement du fœtus* (Paris, 1850); Béclard, *Embryologie* ou *Essai anatomique sur le fœtus humain*, thèse (Paris, 1820); Bernhardt, *Symbolæ ad ovi mammalium historiam* (Breslau, 1834); Bischoff, *Entwickelungsgeschichte der saügetriere und des menschen* ou *Traité du développement de l'homme et des mammifères* (Leipzig, 1842); le même, *Lettre à Breschet sur le détachement et la fécondation des œufs humains et des œufs des mammifères*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1843); le même, *Recherches sur la maturation et la chute périodique de l'œuf de l'homme et des mammifères*, dans les *Annales des sciences naturelles* (1844); Boerhaave, *Conceptioni aptissimum tempus quod?* (1765); Bonnet, *Considérations sur les corps organisés, où l'on traite de leur origine, de leur développement et de leur reproduction* (Amsterdam, 1762, 2 vol.); Brierre de Boismont, *De la menstruation dans ses rapports physiologiques et pathologiques* (Paris, 1842); Bruch, *De la fécondation de l'œuf animal et de sa signification histologique* (1855); Ed. Bruch, *De la fécondation*, thèse (Strasbourg, 1861); Clauss, *De la génération alternante et de la parthénogénèse dans le règne animal* (Marbourg, 1858); Coste et Delpech, *Recherches sur la génération des mammifères, suivies de recherches sur la formation des embryons* (Paris, 1814); Coste, *Embryogénie comparée* (Paris, 1837); le même, *Histoire générale et particulière du développement des corps organisés* (1847-1861); Courty, *De l'œuf et de son développement dans l'espèce humaine* (Montpellier, 1845); Darwin, *On the origin of species* (Londres, 1859); Donné, *Nouvelles expériences sur les animalcules spermatiques* (Paris, 1827); Dumérie, *l'Évolution du fœtus* (thèse concours, Paris, 1845); Erdl, le *Développement de l'homme expliqué par celui de la poule dans l'œuf* (Leipzig, 1846); Eschricht, *De organis quæ respirationi et nutritioni fœtus mammalium inserviunt* (Copenhague, 1837); Fabre, *Description et représentation d'un fœtus humain de la troisième à la quatrième semaine* (1857); Geoffroy Saint-Hilaire, *Traité de tératologie* (Paris, 1832); Gigon, *Coup d'œil sur la doctrine de la génération spontanée chez les anciens, suivi de quelques considérations sur la philosophie médicale* (Paris, 1860); Girou de Busareingues, *De la génération* Paris, 1828); Godard, *Études sur la monorchidie et la cryptorchidie chez l'homme* (Paris, 1857); Grassmeyer, *De fecundatione et conceptione humana* (1789); Gygas, *De ovulo humano non fecundato* (Berlin, 1859); Harvey, *Explicationes de generatione animalium* (Londres, 1651); W. Hunter, *Anatomia uteri gravidi tabulis illustrata* (1774); Kœppelin, *Des différents modes de reproduction des êtres vivants* (Paris, 1860); Kolliker, *Die bildung der samaufaden in bläschen* ou *Du développement des spermatozoïdes dans les cellules* (1846); le même, *Études physiologiques sur le sperme* (1855); le même, *Histoire du développement de l'homme et des animaux supérieurs* (Leipzig, 1860); Millet, *Recherches sur quelques points d'anatomie, de physiologie et de pathologie placentaire* (Paris, 1861); Moquin-Tandon, *Mémoires sur l'oologie* (Paris, 1824); Musset, *Nouvelles recherches sur l'hétérogénie ou génération spontanée* (Toulouse, 1862); Négrier, *Recherches anatomiques et physiologiques sur les ovaires dans l'espèce humaine, considérés spécialement dans leurs rapports avec la menstruation* (Paris, 1840); Pasteur, *Expériences relatives aux générations dites spontanées et remarques sur les ferments* (1860); le même, *Mémoire sur les corpuscules organisés qui existent dans l'atmosphère, examen de la doctrine des générations spontanées* (1862); Pouchet, *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine* (Paris, 1847); le même, *Résumé des travaux sur les générations spontanées* (Rouen, 1863, in 8°); Rathke, *Traité de la formation et du développement de l'homme* (Leipzig, 1832); Seiler, *De l'utérus et de l'œuf humain dans les premiers mois de la grossesse* (Dresde, 1832); Simon, *Nonnulla de ovi hominum et mammalium evolutione* (Berlin, 1847); Spallanzani, *Expériences pour servir à l'histoire de la génération* (Paris, 1787); Strohl, *De la fécondation* (Strasbourg, 1846); Thury, *Mémoire sur la loi de production des sexes chez les plantes, les animaux et l'homme* (Genève, 1863, in-8°); Valentin, *Manuel de l'histoire du développement de l'homme* (Berlin, 1835); Velpeau, *Ovologie et embryologie* (Paris, 1853); Wagner, *Histoire de la génération* (Bruxelles, 1841); Wolf, *Theoria generationis* (Halle, 1759).

V., en outre, tous les *Traités classiques de physiologie* de Bérard, Béclard, Béraud, Cl. Bernard, Broussais, Bourdon, Burdach, Buisson, Dumas, Haller, Longet, Lordat, Magendie, etc., etc.

GÉNÉRATIONNEL, ELLE adj. (jé-né-ra-si-o-nel, e-le — rad. *génération*). Qui tend à conserver l'espèce par voie de génération : *Fonctions* GÉNÉRATIONNELLES. ‖ Inus.

— Fouriérisme. *Passion générationnelle*, Amour de la famille.

GÉNÉRATIVEMENT adv. (jé-né-ra-ti-veman — rad. *génératif*). Par voie de génération : *Les êtres* GÉNÉRATIVEMENT *reproduits*.

GÉNÉREUSEMENT adv. (jé-né-reu-ze-man — rad. *généreux*). Noblement, d'une manière généreuse : *Traiter quelqu'un* GÉNÉREUSEMENT. *Pardonner* GÉNÉREUSEMENT. *Se conduire* GÉNÉREUSEMENT. *Verser* GÉNÉREUSEMENT *son sang pour la patrie*. ‖ Avec libéralité : *Payer quelqu'un* GÉNÉREUSEMENT.

— **Antonymes.** Chichement, mesquinement, petitement.

GÉNÉREUX, EUSE adj. (jé-né-reu, eu-ze — lat. *generosus*; de *genus*, race). Magnanime, doué de sentiments nobles, élevés; inspiré par des sentiments de ce genre : *Un cœur* GÉNÉREUX. *Un pardon* GÉNÉREUX. *Un* GÉNÉREUX *coursier. Les hommes* GÉNÉREUX *sont tentés par les périls.* (Chateaub.) *Il faut être juste avant d'être* GÉNÉREUX, *comme on a des chemises avant d'avoir des dentelles.* (Chamfort.) *L'égoïsme ferme le cœur à tout sentiment actif et* GÉNÉREUX. (Théry.) *Il est peut-être plus facile d'être* GÉNÉREUX *que juste.* (Beauchêne.)

Qui n'est pas *généreux* est bien près d'être injuste.
ROGON.

Un mortel *généreux* connaît mal l'imposture.
DUCIS.

Maudite ambition, détestable manie,
Dont les plus *généreux* souffrent la tyrannie.
CORNEILLE.

Protéger hautement les vertus malheureuses,
C'est le moindre devoir des âmes *généreuses.*
CORNEILLE.

— Libéral, qui donne largement : *Il n'est pas possible d'être* GÉNÉREUX *sans être économe.* (Mme de Genlis.) *Les hommes les plus disposés à se montrer* GÉNÉREUX *sont précisément ceux qui n'ont pas les moyens de l'être.* (Sanial-Dubay.) *Le pauvre, dans sa compassion, est ordinairement plus* GÉNÉREUX *que le riche : il comprend la misère.* (Latena.)

Riches, soyez humains, tendres et *généreux*;
Quel bien vaut le bonheur de rendre un homme [heureux?
LEFRANC DE POMPIGNAN.

‖ Donné libéralement, sans parcimonie : *Une* GÉNÉREUSE *aumône.*

— Poétiq. Fertile, qui produit beaucoup : *Sol* GÉNÉREUX. *Terre* GÉNÉREUSE. ‖ Qui a une action puissante, réconfortante et agréable, en parlant d'une boisson : *L'Espagne produit le* VIN *le plus* GÉNÉREUX. (Bory de Saint-Vincent.)

Te voici dans mon ermitage;
Versons-nous d'un *vin généreux.*
BÉRANGER.

— Substantiv. Personne généreuse : *Est-il donc permis à un sujet d'avoir de la force contre son prince, et, pensant en faire un* GÉNÉREUX, *n'en ferons-nous point un rebelle?* (Boss.)

. . . Peu de *généreux* vont jusqu'à dédaigner,
Après un sceptre acquis, la douceur de régner.
CORNEILLE.

— **Antonymes.** Avare, chiche, crasseux, économe, égoïste, étroit, illibéral, intéressé, ladre, lesineur, mesquin, petit, sordide.

GÉNÉRIQUE adj. (jé-né-ri-ke — du lat. *genus*, *generis*, genre). Qui appartient au genre, à tout un genre : *Terme* GÉNÉRIQUE. *Caractère* GÉNÉRIQUE. *L'unité* GÉNÉRIQUE *n'ajoute rien de réel à la nature de l'individu.* (Desc.)

— **Antonymes.** Spécifique, spécial, individuel.

GÉNÉRIQUEMENT adv. (jé-né-ri-ke-man — rad. *générique*). D'une manière générique, en embrassant tout un genre : GÉNÉRIQUEMENT, *le mot chat s'applique à des espèces très-diverses.*

GENEROLO, montagne d'Italie, dans les Alpes lombardes, entre le val Maggia et le lac de Lugano; 1,805 mètres d'altitude.

GÉNÉROSITÉ s. f. (jé-né-ro-zi-té — du lat. *generositas*; de *generosus*, généreux). Noblesse de sentiment, grandeur d'âme; magnanimité qui éloigne d'user rigoureusement de son droit : *Pardonner avec* GÉNÉROSITÉ. *Il n'y a rien de si louable que la* GÉNÉROSITÉ, *mais il n'y a rien qui se doive moins outrer.* (C. de Retz.) *La* GÉNÉROSITÉ *est la vertu des grandes âmes.* (Rollin.) *Par la force on ne fait que vaincre; c'est par la* GÉNÉROSITÉ *qu'on parvient à soumettre.* (De Ségur.) *La* GÉNÉROSITÉ *est la plus sûre des séductions.* (J. Arago.)

La *générosité* suit la belle naissance.
CORNEILLE.

Quand du moindre intérêt le cœur est combattu,
Sa *générosité* n'est plus une vertu.
CRÉBILLON.

. . . . . . Pour punir une offense,
La *générosité* peut plus que la vengeance.
LA HARPE.

— Libéralité, désintéressement : *L'intérêt est la fin de l'amour-propre, la* GÉNÉROSITÉ *en est le sacrifice.* (Vauven.) ‖ Don, largesse : *Faire des* GÉNÉROSITÉS. *Être l'objet des* GÉNÉROSITÉS *de quelqu'un. Voilà une belle* GÉNÉROSITÉ *qu'il vous a faite.* ‖ S'emploie surtout au pluriel.

— Hist. *Ordre de la Générosité*, Ordre de chevalerie fondé, en 1665, par le prince électeur de Brandebourg.

—**Syn. Générosité, grandeur d'âme, magnanimité.** *Générosité* exprime plutôt la force que la grandeur de l'âme, et c'est toujours la force qui élève l'homme au-dessus de ses intérêts ou de ses sentiments personnels, pour lui faire préférer l'avantage des autres au sien. La *grandeur d'âme* consiste dans l'élévation, la noblesse des pensées de quelqu'un, qu'elles se rapportent aux autres ou à lui-même. *Magnanimité* a le même sens, mais il est plus solennel, et ne s'emploie qu'en parlant des personnes élevées en dignité ou de celles que l'histoire a rendues célèbres.

— **Antonymes.** Avarice, crasse, égoïsme, intérêt, ladrerie, lésinerie, mesquinerie, parcimonie, petitesse, vilenie.

GÉNEROUX (SAINT-), village et commune de France (Deux-Sèvres), cant. d'Airvault, arrond. et à 32 kilom. de Parthenay; 504 hab. Eglise du VIIIe ou du Xe siècle, classée parmi les monuments historiques. Vestiges d'une forteresse.

GÊNES, en latin *Genua*, en italien *Genova*, ville forte du royaume d'Italie, ch.-l. de la prov. et de l'arrond. de son nom, au fond du golfe de Gênes, à 220 kilom. de Florence, à 166 kilom. de Turin, à 710 kilom. de Paris; 139,000 hab. Archevêché, cour royale d'appel, tribunal et chambre de commerce, cour d'amirauté, consulats étrangers; université fondée en 1812; séminaire, collége royal, écoles des beaux-arts, de marine et de navigation; institut des sourds-muets; bibliothèques très-riches; musée d'histoire naturelle; jardin botanique; théâtres.

— *Industrie et commerce.* On peut dire que Gênes est une des cités les plus industrielles de l'Italie; elle possede, en effet, des fabriques et des manufactures de premier ordre. L'industrie de la soie occupe, dans la division de Gênes, près de 8,000 ouvriers, répartis dans les divers établissements de tissage et de moulinage. L'industrie cotonnière occupe, dans la ville et dans les faubourgs de Gênes, environ 900 métiers et 1,800 ouvriers. Aux environs de la ville, se trouvent aussi quelques établissements de teinture. L'industrie de la laine et l'industrie linière n'ont qu'une importance de second ordre à Gênes et dans ses environs; mais on y trouve des fabriques considérables de tissage à maille, de dentelles et de broderies. La fabrication des dentelles, qui avait autrefois une célébrité européenne, occupe encore plusieurs milliers d'ouvrières et fournit à l'exportation près de 2 millions de francs par an. La fabrication des fleurs artificielles, introduite à Gênes depuis quelques années seulement, emploie déjà un nombre considérable d'ouvrières. Les chapelleries de Gênes exportent plusieurs dizaines de milliers de chapeaux par an pour l'Amérique du Sud. L'extraction de l'huile de plusieurs semences, la fabrication du savon, la préparation des substances chimiques ou médicinales, la production des fruits confits, la fabrication des pâtes dites de Gênes doivent être mentionnées parmi les industries les plus considérables de la ville. L'exploitation des mines a très-peu d'importance dans le territoire de Gênes; mais l'industrie mécanique a pris dans ces dernières années un essort étonnant. On peut dire que Gênes est aujourd'hui le centre de l'industrie mécanique de l'Italie. N'oublions pas de signaler la fabrication des meubles, dont les produits ont une grande renommée, et qui occupe, dans la ville de Gênes seulement, plus de 2,000 ouvriers. La construction des bateaux est également l'objet d'une industrie très-active.

Gênes importe : des vins et eaux-de-vie, des huiles, du cacao, du café, du sucre, des produits chimiques, de l'indigo, des fruits, des engrais, des poissons salés et fumés, des bestiaux, des peaux, des ouvrages de pelleterie, du chanvre, du lin, du coton, de la laine, de la soie, du froment, des graines de toute espèce, du bois et divers ouvrages en bois, de la mercerie, de la quincaillerie, des machines mécaniques, de la fonte, du fer de 1re et de 2e fusion, du cuivre, du laiton, de l'étain, du zinc, du plomb, des métaux divers, du charbon, du tabac, etc. Elle exporte : des vins et eaux-de-vie, de l'huile d'olive, du sucre raffiné, des produits chimiques, des viandes salées, des fromages, du suif et des graisses de toute sorte, des articles divers de pelleteries, des tissus de chanvre et de lin, du coton en laine, filé et en tissu, des soies et divers articles en soie, du froment, des ouvrages de bois, de la mercerie, de la quincaillerie, des chapeaux de toutes sortes, du fer, du cuivre, du bronze, de la poterie, etc.

Le port, qui forme encore un entrepôt général très-considérable, « n'est bon à voir que de la mer, dit M. Charles de Rémusat; de ses quais encombrés et mesquins, il n'offre guère que le spectacle d'une grande activité dans une grande saleté. » Il a 20,000 mètres de large environ; deux môles le mettent à l'abri des vents. Sur le cap Saint-Bénigne se dresse, à 118 mètres au-dessus du niveau de la mer, un phare de 76 mètres de hauteur. Le port franc, espèce de petite ville formée d'édifices uniformes, reçoit, sans qu'elles payent aucun droit, toutes les marchandises qui arrivent de l'étranger; ses magasins sont au nombre de 355.

— *Aspect général.* « C'est surtout quand on y arrive par mer qu'on est frappé, écrit M. J.-A. Du Pays, de l'admirable aspect de Gênes, de ses édifices disposés en hémicycle comme les gradins d'un immense amphithéâtre, des hautes collines formant derrière elle une ceinture élevée et que dominent des forts à la hauteur des nuages, et enfin de son port animé et couvert de navires. Si on n'a jamais pris au sérieux le vieux proverbe de Gênes : *Mare senza pesci, monti senza legno, uomini senza fide, donne senza vergogna*, il ne faut pas accepter non plus d'une manière absolue les dénominations de *Gênes la superbe* et de *ville de marbre.* Elle est entourée d'une double ligne de murailles, dont l'une, s'étendant sur les collines et les montagnes voisines, a une étendue de 18 milles. Mais, resserrée par l'autre, qui lui sert d'enceinte immédiate, et n'ayant pas la possibilité de s'étendre, elle a des rues d'une excessive étroitesse, irrégulières, tristes et sans clarté, à cause de la hauteur des maisons, et qui ne sont guère accessibles qu'aux piétons. Il y a peu de villes en Europe où l'on trouverait aujourd'hui quelque chose d'un aspect aussi misérable que les portiques bas, encombrés d'ignobles échoppes, situés sous une partie des maisons du port, où sont les principaux hôtels. Le pavage est détestable. De vastes portiques, dont la construction commença en 1839, et qui sont une des magnificences de la ville, s'étendent l'espace de 400 mètres environ, depuis la Douane jusqu'à la Darse, chantier qui était destiné à la construction et au radoub des vaisseaux de l'Etat. Ils supportent des terrasses de 12 mètres de large, à dalles de marbre, formant une belle promenade du haut de laquelle l'œil embrasse tout le port. La principale magnificence, c'est la réunion de palais qui bordent la rue Neuve (*strada Nuova*). Gênes a encore de très-belles rues, telles que les rues *Balbi*, *Nuovissima*, et celles plus modernes de *Carlo-Felice*, *Carlo-Alberto*, *Carretierra*, *Giulia*. Ici la physionomie italienne est très-marquée. Malgré la conformité des deux climats et du commerce maritime, les rues de Gênes offrent un aspect bien différent de celles de Marseille : la splendide architecture des palais, les fresques de l'extérieur des maisons, qui deviennent du reste plus rares de jour en jour, la pompe des cérémonies religieuses, les chants dans les églises, les habitudes, le costume, tout a un caractère tranché. Mais les particularités du costume national tendent à s'effacer, et, dans ce costume, l'ample voile blanc (*mezzaro*) dont les femmes s'enveloppent la tête et les épaules, et qui sied si bien, n'est plus en usage que parmi les femmes du peuple. Dans la classe aisée, les femmes ne le portent plus que pour aller le dimanche à la messe. »

Gênes renferme plusieurs palais remarquables, de belles églises et un grand nombre d'autres monuments dignes d'attention. En voici la description.

— *Edifices religieux.* La cathédrale, dédiée à saint Laurent, construite au commencement du XIe siècle, et restaurée plusieurs fois, notamment en 1550, par Galeas Alessi, à qui on attribue le chœur et la coupole, est revêtue extérieurement de marbre blanc et noir, disposé en assises alternatives. La nef principale est décorée de 16 colonnes d'ordre composite en marbre blanc et noir de Paros. L'intérieur présente un mélange bizarre de styles; on y remarque : les ornements en marbre et en stuc doré; les bas-reliefs et les statues de la chapelle Saint-Jean-Baptiste; la châsse du même saint, ornée de figurines exécutées en 1438, et d'un travail délicat; une *Ascension*, par Piola; une bonne peinture de Luca Cambiaso; un tableau de Baroccio : le *Christ, la Vierge et saint Sébastien;* la belle marqueterie des stalles du chœur, exécutée par le Bergamasque, etc. Dans la sacristie est conservé le *Sacro catino*, vase d'émeraude trouvé à la prise de Césarée, et dans lequel, dit-on, Jésus-Christ mangea l'agneau pascal avec ses disciples. Au XVe siècle, une loi défendait, sous peine de mort, de toucher à ce vase précieux.

L'église Sainte-Marie de Carignan, bâtie en 1552, par Galeas Alessi, se distingue surtout par sa parfaite unité. Elle s'élève sur une hauteur d'où elle domine la mer et une partie de la ville. Son plan rappelle celui de Saint-Pierre de Rome. La coupole centrale est soutenue par 4 piliers massifs. Aux quatre angles de la croix grecque sont d'autres coupoles plus petites. L'intérieur offre deux belles statues du célèbre sculpteur français Puget et plusieurs bons tableaux : *Saint Pierre et saint Jean guérissant un paralytique*, par Dominique Piola; *Martyre de saint Blaise*, par Carlo Maratta; la *Vierge, l'Enfant Jésus et des saints*, par Jérôme Piola; la *Vierge, saint François et saint Charles*, par Procaccini; *Saint François recevant les stigmates*, par Guerchin; une *Pietà*, par Luca Cambiaso. L'orgue est un des plus renommés de l'Italie.

L'église Saint-Ambroise, tout incrustée de marbres de couleur, renferme une *Assomption de la Vierge*, grand et beau tableau de Guido Reni; des peintures de Rubens : *Saint Ignace guérissant une possédée et ressuscitant un mort*, une *Circoncision*, et un *Saint Pierre ès liens*, par Cornélius Wael, peintre flamand. Les fresques de la coupole sont de J.-B. Carlone.

L'église de l'Annunziata, bâtie sur les dessins de Scorticorre et de Giacomo della Porta, et grâce aux libéralités de la famille Lomellini, est une des plus riches de Gênes. La nef, la coupole et les cariatides de la croix sont dorées. La façade, inachevée, est supportée par des colonnes cannelées, et revêtue de marbre blanc. On remarque à l'intérieur : une belle *Cène*, chef-d'œuvre de Procaccini; les fresques des voûtes, détériorées par des restaurations; des peintures de Carbone et de Carlone, et le tombeau du duc de Boufflers, mort à Gênes en 1747.

L'église Saint-Cyr existait au IIIe siècle et servit de cathédrale jusqu'en 985. C'est là que se tenaient les assemblées du peuple et qu'avait lieu l'élection du doge. Des restaurations et des reconstructions modernes ont fait disparaître toute trace du monument primitif. On remarque à l'intérieur : des marbres d'une grande magnificence; les fresques de la voûte, œuvre de B. Carlone; de belles grisailles exécutées par Paul Brozzi; le maître-autel, orné de figures d'anges en bronze doré, de Puget; une *Adoration des bergers*, par le Pomerancio, et une *Sainte Catherine de Sienne*, par Castelli. Dans la sacristie, peintures de Dom. Piola, de Ferrari et d'Aurelio Lomi.

Saint-Etienne, église du Xe siècle, avec façade en marbre noir et blanc, renfermait le fameux tableau de Jules Romain, le *Martyre de saint Etienne*, qui a été transporté à Paris. Gênes possède plusieurs autres églises. Nous nous bornerons à signaler les principales œuvres d'art qui les décorent. Sainte-Marie-des-Ecoles-Pies : neuf bas-reliefs en marbre blanc, œuvres de Schiaffino et de Cacciatore; statue par Donatello; tableau du Guide. Sainte-Marie-di-Castello, église fort ancienne : peintures de la vieille école génoise, par Louis Bréa; la *Vierge entre sainte Catherine et sainte Madeleine*, par Castiglione; *Saint Sébastien*, par Titien. Eglise Saint-Mathieu, bâtie grâce aux libéralités de la famille Doria : statues dues au moine Montorsoli; crypte ornée de marbres, de stucs, de dorures et du tombeau d'André Doria; dans la sacristie; épée envoyée à Doria par le pape Paul III. Saint-Sébastien : tableau représentant *Saint Sébastien*, par Giov.-Bat. Cartello; *Martyre de saint Clément et de saint Agatognole*, par Bern. Castello. Eglise Santa-Maria-di-Conzolatione : *Déposition de croix*, par Ant. Semino, etc.

— *Edifices civils.* Le palais ducal ou della Citta, rebâti à la fin du XVIe siècle, sur l'emplacement d'un palais du XIIIe, et restauré en 1778, sur les dessins de Simon Carlone, renfermait, avant 1797, de nombreux objets d'art qui ont été transportés ailleurs, notamment dans le *Municipio*. Le palais d'André Doria, entouré de beaux jardins, fut construit, en 1529, par l'illustre Doria, prince de Melfi, qui voulait y couler en repos les jours de sa vieillesse, comme le porte l'inscription de la façade. Ce palais, bien déchu de son ancienne splendeur, est presque abandonné aujourd'hui, et a été dépouillé de toutes ses richesses artistiques. Le palais royal, construit vers 1650, par J.-A. Falcone et P.-F. Cantone, est imposant par la grandeur de ses proportions; mais son style manque de correction. Charles-Albert le fit restaurer en 1842. A l'intérieur se voient deux beaux escaliers en marbre.

A voir les nombreux palais qui bordent certaines rues de Gênes, on se croirait, a dit Mme de Staël, dans une ville de rois. Ces palais étaient jadis renommés pour les richesses artistiques qu'ils renfermaient; mais là, comme à Venise, à Bologne et dans la plupart des villes d'Italie, les collections d'objets d'art se dispersent et se raréfient de jour en jour. Le palais Brignonne-Sale ou palais Rouge, à cause de la couleur de sa façade, renferme une belle collection de tableaux qui, dans ces dernières années, a fait des pertes considérables, mais qui est digne encore, à plus d'un titre, d'attirer l'attention des artistes et des connaisseurs. On y remarque, en effet, des œuvres de grands maîtres, tels que : Valerio, Castello, Guido Bono, Guerchin, Bern, Strozzi, Rubens, Titien, Paris Bordone, Guide, Van Dyck, Albert Dürer, Moretto de Brescia, Tintoret, Caravaggio, Luca Giordano, Procaccini, Lucas de Leyde, Holbein, Palma Vecchio, Castiglione, Andrea del Sarto, Giorgion, P. Véronèse, l'Espagnolet, P. Piola, J. Bassano, Antoine Carrache, And. Zucchi, Ferrari, etc., etc. Le palais Balbi, dans la rue de ce nom, bâti au commencement du XVIIe siècle, sur les dessins de Bart. Bianco, offre de riches colonnes de marbre, des fresques de Dom. Piola, de Valerio Castello et de Gr. de Ferrari, et une remarquable collection de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Joseph interprétant les songes*, chef-d'œuvre de B. Strozzi, la *Vierge et sainte Catherine* et un *Saint Jérôme*, du Titien; des *Portraits*, par Van Dyck; un *Saint Jérôme dans le désert*, par Guide; une *Conversion de saint Paul*, de Caravage; des *Portraits d'enfants*, par l'Albane, etc. Le palais Pallavicini, dans la rue Carlo-Felice, contient une des plus belles galeries de tableaux de la ville : *Jésus-Christ ressuscité apparaissant à la Madeleine*, par l'Albane; *Jésus assailli par les Juifs dans le jardin des Oliviers*, du Guerchin; *Lucrèce*, *Charité romaine*, du Guide; *Madeleine*, par Annibal Carrache; *Songe de Joseph*, par L. Carrache; *Silène*, de Rubens; la *Femme adultère*, de Daniel Crespi; *Descente de croix*, par Lucas de Leyde; *Mucius Scevola*, du Guerchin; *Nativité de la Vierge*, *Repos en Egypte* et *Présentation au temple*, de Luca Giordano; *Ecce Homo*, de Caravage; *Cléopâtre*, chef-d'œuvre d'Andrea del Sarto; *Véturie et Coriolan*, par Van Dyck; la *Musique*, du Guerchin; une *Madone en prière*, de Strozzi; *Saint Jérôme et saint François*, du Guerchin; *Saint François*, du Guide; une *Madone avec l'Enfant Jésus dormant*, une des plus belles pages de Franceschini; le *Repos en Egypte*, par Albert Dürer, etc. Gênes possède encore beaucoup d'autres palais particuliers, parmi lesquels nous signalerons:

le palais Bianco, ayant un beau portique et un escalier décoré de statues par Francavilla; le palais Adorno, où se voient des fresques de Tavarone, et une galerie contenant des tableaux de Rubens, d'Aug. Carrache, du Guide, du Guerchin, de Jules Romain, de Luca Giordano, du Titien, etc.; le palais Durazzo, construit au XVIIe siècle, et où l'on remarque : un vestibule à colonnes doriques; un magnifique escalier dont And. Tagliafico fut l'architecte; des fresques de Piola et de Procaccini, et une collection de tableaux de différents maîtres italiens; le palais Serra, qui offre un riche salon, orné de colonnes et resplendissant de dorures; le palais Spinola (rue Neuve), qui offre un beau vestibule, un grand escalier, des fresques et une galerie de tableaux; le palais Spinola (près la piazza Fontane-Amorose), qui a des tableaux du Guerchin, du Guide, du Dominiquin, de Ribera, etc.; le palais Spinola (près de l'acqua Sola), où l'on voit une fresque de Luca Cambiaso, la *Mort des enfants de Niobé;* le palais Pallavicino, orné de beaux jardins et de fresques de Luca Cambiaso; le palais di Giov. Carlo di Negro, etc.

— *Etablissements artistiques et scientifiques*. Les principaux théâtres de Gênes sont : le théâtre Carlo-Felice, construit, en 1826, par le souverain de ce nom, et qui est l'un des premiers de l'Italie par la grandeur de ses proportions et par ses décorations intérieures; le théâtre Saint-Augustin, bâti tout en bois, et pouvant contenir près de 2,000 spectateurs; le théâtre Falcone ou de la Cour; le Colombo et l'Apollo, récemment construits; le théâtre delle Vigne, le plus ancien de Gênes, et le théâtre Diurne.

Le magnifique palais de l'Université fut bâti, vers 1623, sur les dessins de Bianco. Ce fut d'abord un collége de jésuites. Le vestibule est orné de lions de marbre sculptés par Biggi. On remarque à l'intérieur du palais de belles colonnes, de magnifiques escaliers de marbre, des fresques de G.-A. Carlone, des statues en bronze de Jean de Bologne, des peintures de Galeotti, Sarzana, Gr. Ferrari et une bibliothèque de 50,000 volumes environ. Gênes possède d'autres bibliothèques importantes; ce sont : la bibliothèque de la ville, qui contient 32,000 volumes et 2,000 manuscrits; la bibliothèque des Pères missionnaires Urbains et la bibliothèque de B. Durazzo. L'Académie des beaux-arts instituée par la famille Doria renferme une collection de tableaux de l'école génoise.

— *Etablissements divers*. C'est à la Douane, édifice de l'ancienne banque Saint-Georges, que se font les expéditions de marchandises. « La grande salle d'entrée, dit M. J.-A. Du Pays, est ornée de statues antiques des fondateurs et bienfaiteurs de la banque Saint-Georges. Au-dessus de la porte principale de la Douane, on voit suspendus des morceaux d'une grosse chaîne en fer dont les Pisans fermaient leur port, et que les Génois rompirent en 1590 et rapportèrent en triomphe à Gênes. » La galerie des banquiers, vaste salle bâtie par Galeas Alessi, sert de lieu de réunion aux négociants. L'hôpital des pauvres (*albergo dei poveri*), fondé, en 1564, par Emmanuel Brignole, renferme près de 2,000 personnes infirmes. On admire dans l'église de cet hôpital : une belle *Ascension*, par Piola; un bas-relief attribué à Michel-Ange, et une statue de la Vierge, ouvrage de Puget. Nous signalerons parmi les autres établissements de bienfaisance de Gênes : l'hôpital de Pammatone, fondé, en 1420, sur les plans d'Orsolini; le Manicomio (maison d'aliénés), terminé en 1841, et dont les différents bâtiments entourent des jardins; l'hôpital des incurables (*Cène*, par Cambiaso); le Conservatorio delle Fieschine, fondé, en 1763, pour servir d'asile aux jeunes Génoises orphelines; l'institution royale des sourds-muets; l'hôpital militaire; l'hôpital de la marine, etc.

Mentionnons encore : la banque nationale d'escompte; le comptoir d'escompte; le palais archiépiscopal (fresques de Cambiaso); l'aqueduc, dont la construction paraît remonter au XIIIe siècle, et dont le trajet est de 28,260 mètres; la vieille enceinte bâtie vers 1336; le nouveau mur d'enceinte terminé en 1632, et embrassant une vaste étendue (Gênes est une des villes les mieux fortifiées de l'Europe); la place dell' Acqua-Verde, promenade d'hiver des Génois, au milieu de laquelle s'élève la statue de Christophe Colomb, portée sur un piédestal rond, d'où sortent des proues de navires; la place de l'Acqua-Sole, promenade du soir (arbres, fontaines jaillissantes); les remparts, qui offrent une belle promenade et d'où l'on découvre d'admirables points de vue.

— *Histoire*. Bâtie par les Ligures, Gênes, leur capitale, participe d'abord à l'histoire obscure de ce peuple; ce n'est qu'au XIe siècle que, gouvernée par des consuls et déjà envahissante par son esprit de commerce, par l'audace de ses marins, elle compte au nombre des principales villes de l'Italie et même de l'Europe. Aux consuls succédèrent des podestats, sorte de rois toujours élus, en dehors de la cité, ce qui est digne de remarque, et assistés, pour le gouvernement, d'un conseil de huit membres. Cette constitution bizarre dura jusqu'en 1270. A cette époque les Génois, dont la marine était renommée, tenaient tête aux Sarrasins, s'emparaient de la Corse et de la Sardaigne, et transportaient des mercenaires jusqu'en Espagne, où ils prenaient, sur les Maures, Almeria et Tortose; mais ils ne pouvaient échapper aux dissensions intestines que créait, dans toutes les républiques italiennes, la grande querelle des guelfes et des gibelins. A partir de la fin du XIIIe siècle, une nouvelle constitution fut mise en œuvre; le gouvernement, plus démocratique, appartint à deux *capitaines du peuple* et à un *abbé du peuple*, charges que l'on voit se disputer âprement pendant plus d'un siècle les familles des Doria et des Spinola (gibelins, c'est-à-dire du parti des empereurs), des Fiesque et des Grimaldi (guelfes, parti du pape). Les intrigues, les coups d'état et les proscriptions énervent et ruinent la république. De 1317 à 1338, cinq grandes guerres civiles ensanglantèrent la capitale et tout l'état de Gênes, et, au milieu de ces terribles discordes, Gênes est obligée de se placer sous la protection tantôt du duc de Milan, tantôt du pape, tantôt du roi de Naples; en 1339, le peuple, las enfin de servir de proie aux familles puissantes, qui se disputent le titre et l'autorité de capitaine du peuple, remanie encore une fois sa constitution et crée, à l'exemple de Venise, un doge; les nobles sont bannis de cette magistrature toute populaire.

Les dissensions n'en continuèrent pas moins; au lieu des familles nobles, des Doria, des Fiesque, des Spinola, ce furent des familles plébéiennes, les Adorni, les Frégose, les Guarca qui luttèrent entre elles, avec un pareil acharnement; le doge, quoique nommé à vie, exerça rarement sa magistrature jusqu'à sa mort; le peuple fit et défit à sa volonté ces souverains qu'il nommait lui-même. Cet état de choses, cause permanente d'affaiblissement, dura jusqu'à ce qu'un grand capitaine, André Doria, désireux de soustraire sa patrie à la domination de Charles-Quint qui en convoitait la souveraineté, fut investi de la confiance illimitée de ses concitoyens. Il s'aperçut que la rivalité existait non pas entre l'aristocratie et le peuple, mais entre l'aristocratie et la bourgeoisie, les plébéiens enrichis par le commerce, qui ne se servaient du peuple que comme instrument. Il résolut donc d'éliminer le peuple des comices et de faire participer la bourgeoisie aux privilèges politiques de la noblesse (1528). Le livre d'or fut ouvert pour elle; seulement Doria se trompa sur les moyens d'exécution; il força les vingt-huit grandes familles nobles à adopter les plus distingués parmi les riches commerçants, ce qui était étrange, et rouvrit la lice aux plus ardentes rivalités. Les anciennes maisons ne tardèrent pas à résister à cette adoption si exclusive, tandis que, de leur côté, les nobles de création récente firent corps à part. Des prérogatives furent alors créées en faveur de l'ancienne noblesse, et la qualification *del portico vecchio*, d'ancien portique, fut donnée aux vingt-huit familles dont les noms avaient été conservés, pendant qu'on qualifiait *del portico nuovo* la nouvelle noblesse. Cette distinction enfanta bientôt des haines, des rivalités, des déchirements de toutes sortes, auxquels prit part le peuple qui rendit ces dissensions plus funestes encore; on expulsa l'ancienne noblesse et la guerre civile éclata. Pacifiée par l'entremise du pape et du roi de Naples (1676), la république génoise, tout en conservant les bases posées par André Doria, réforma définitivement sa constitution. Un des principaux effets de cette réforme fut de rendre tous les nobles égaux en droits, de supprimer les distinctions d'*ancien* et de *nouveau portique*, et de laisser à chacun la liberté de reprendre son nom, ou bien de conserver celui qu'il avait acquis par l'adoption constitutionnelle de 1528. On usa diversement de cette faculté, et c'est pour ce motif qu'aujourd'hui encore les principaux noms sont communs à des familles complétement étrangères les unes aux autres.

La constitution fut alors établie sous le régime qu'elle a conservé jusqu'à la révolution de 1797. Cette constitution n'était autre chose qu'une pure aristocratie, et le peuple n'y fut compté pour rien; on eut simplement le soin de l'attacher à ses maîtres, au moyen d'une sorte de clientèle, et en lui laissant entrevoir la perspective d'être inscrit au livre d'or ou de la noblese, livre qui devait s'ouvrir annuellement afin d'admettre les plébéiens les plus distingués, et de flatter ainsi l'amour-propre de toute la bourgeoisie.

Le gouvernement de la république était confié à un *doge*, *dux*, qui était élu pour deux ans, et à un corps de sénateurs qui se divisait en deux classes : le *sénat* proprement dit, composé de douze membres, restant deux ans en place, et la *chambre* formée d'abord de huit membres, nommés aussi pour deux ans, et, en outre, de tous les anciens doges qui devenaient sénateurs perpétuels. On désignait les membres du sénat sous le nom de *gouverneurs*, et les sénateurs de la chambre s'appelaient *procuratores cameræ*. L'intendance et l'administration des finances de l'Etat étaient confiées à la chambre. Le sénat avait, en quelque sorte, l'exercice de tous les droits en matière civile et criminelle : il dérogeait aux testaments, aux contrats, participait au pouvoir judiciaire, pouvait évoquer les causes des tribunaux ordinaires, connaître de quelques-unes, déléguer pour les autres des juges spéciaux; enfin, il avait le droit de faire grâce.

Gênes était avant tout une puissance maritime et commerciale; elle eut pendant quatre siècles, avec Venise et Pise, le monopole de tout le commerce avec l'Orient, et les guerres qu'elle entreprit, soit contre ses rivales, soit contre les autres peuples, eurent toujours le commerce pour objet. Dans leurs entreprises, les Génois se distinguèrent par leur audace, leur intrépidité, leur ténacité dans les revers. Toutes les mers d'Orient étaient sillonnées par leurs flottes et ils fondaient des comptoirs sur toutes les côtes : c'était là le plus grand prix qu'ils pouvaient retirer de leurs victoires. Les croisades, auxquelles ils prirent une part active, leur servirent à fonder des établissements importants à Jérusalem et à Joppé; ils forcèrent les rois d'Arménie et même les empereurs de Constantinople à leur concéder des ports, des priviléges, à frapper de taxes vexatoires tous vaisseaux autres que ceux de Gênes. Du détroit de Gibraltar jusqu'à Bagdad, en suivant les côtes N. de l'Afrique et l'Archipel, ils possédaient une suite non interrompue de comptoirs florissants; le bourg de Péra, aux portes de Constantinople, leur appartenait exclusivement; Smyrne leur fut également concédée; ils avaient seuls la navigation de la mer Noire et pénétraient dans l'Inde par la mer Rouge et le golfe Persique.

La plus grande guerre que Gênes ait eu à soutenir est celle qu'elle entreprit contre Venise, dont les extensions dans l'Orient menaçaient sa prépondérance. Alliés à Michel Paléologue, qu'ils avaient eu l'adresse de circonvenir, les Génois mirent à la disposition de l'empereur grec 45,000 hommes portés par une flotte de 200 galères, et leur amiral Lomba Doria défit la flotte vénitienne, dont le commandant, André Dandolo, fut réduit à se donner la mort (1289); c'est à la suite de cette expédition que Gênes eut seule la navigation de la mer Noire. Une seconde guerre non moins terrible ensanglanta toute une longue période du XVe siècle, de 1346 à 1381. Elle avait pour objet la possession par les Génois du détroit des Dardanelles; après des succès inouïs, qui mirent Venise à deux doigts de sa perte, les Génois arrivés à s'emparer même de Chioggia, en face de la reine de l'Adriatique, firent à leurs rivaux des conditions de paix si dures, qu'elles réveillèrent leur patriotisme et que la victoire balança. Les Génois furent heureux d'accepter la médiation du duc de Savoie, qui rétablit la paix entre les deux républiques.

Cette guerre acharnée, que signalèrent le ravage et l'incendie des plus florissants comptoirs de Gênes et de Venise, dans l'Adriatique, dans l'Archipel et dans l'Asie Mineure, eut pour résultat la ruine des deux grandes cités rivales. A partir de cette époque, la puissance maritime et commerciale de Gênes ne fit plus que décliner; la découverte du nouveau monde, de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, les expéditions des Espagnols et des Portugais lui portèrent le dernier coup; au XVIe siècle, sa marine est déjà tombée dans une telle décadence qu'elle est impunément insultée par les corsaires barbaresques. Cependant, il lui revient encore une part de gloire dans cette découverte, pour elle si fatale, du nouveau monde; Christophe Colomb était génois.

Réunie au duché de Savoie, la ville de Gênes reprit un peu d'importance commerciale et eut un moment d'existence distincte en 1797, où son territoire fut érigé en Etat, sous le nom de République ligurienne. Masséna soutint à Gênes un des siéges les plus mémorables de l'ère moderne. (V. plus bas, SIÉGE DE GÊNES.) A la chute de l'empire, on constitua également un duché de Gênes, qui eut peu de durée et fut réuni en 1815, par le congrès de Vienne, au royaume de Piémont. Sous le coup de la révolution de 1848, de nouvelles agitations révolutionnaires, à tendances séparatistes, éclatèrent à Gênes, où fut constitué un gouvernement provisoire; la pacification ne fut complétement opérée qu'en 1849. Gênes a encore été, en 1859, le principal port de débarquement de l'armée française, lors de l'expédition d'Italie, et la base des lignes d'opérations pendant la campagne.

Gênes (SIÉGE DE), le plus mémorable peut-être que nous offre l'histoire de la guerre, et le plus brillant fleuron de la couronne de Masséna, avec la victoire de Zurich.

Depuis que Bonaparte avait quitté le commandement de l'armée d'Italie, cette armée, naguère si redoutable, n'avait essuyé que des revers; de 60,000 hommes dont elle se composait après la sanglante bataille de la Trebbia, elle était réduite par la misère à trente et quelques mille combattants, dispersés de Nice à Gênes, presque nus, mourants de faim, dévorés par la fièvre, et présentant le triste spectacle de vaillants soldats que leur patrie laisse périr de misère. Le contre-coup de cette situation désespérée avait réagi sur la discipline : chaque jour la désertion éclaircissait les rangs; des corps entiers rentraient en France sans ordre, des généraux abandonnaient leurs postes sans autorisation; quelques semaines encore, et cette incomparable armée d'Italie allait achever de se fondre d'elle-même. Mais déjà se faisait sentir la main puissante du premier consul, et la réorganisation allait marcher d'un pas plus rapide encore que le désordre. Mûrissant alors le plan de la seconde campagne d'Italie, Bonaparte sentait trop le besoin d'avoir dans la péninsule un noyau d'armée qui empêchât une concentration complète des Autrichiens, pour voir d'un œil indifférent la dissolution des divers corps français s'y achever entièrement; ne pouvant, pour le moment, les renforcer par de nouvelles troupes, il envoya pour les commander un homme qui valait à lui seul une armée : Masséna. Cet illustre capitaine, n'obéissant qu'à la voix du devoir et du patriotisme, quitta aussitôt une armée victorieuse pour aller se mettre à la tête de troupes aussi vaillantes, aussi dévouées, mais en ce moment démoralisées. Au reste, il n'y avait qu'à les vêtir et à les nourrir pour retrouver les vieux soldats de Castiglione et d'Arcole.

Masséna partit aussitôt, muni des fonds du gouvernement, et passa à Marseille quelques marchés d'approvisionnements qu'il dirigea aussitôt sur Gênes. Le plan des Autrichiens était de surprendre cette ville, de se porter ensuite sur le Var, d'envahir la Provence, puis de combiner leurs opérations avec 15,000 Anglais récemment débarqués au Port-Mahon, et de mettre à profit l'agitation qui commençait à se manifester dans le Midi. Masséna reçut l'ordre de se concentrer sur Gênes avec 25 ou 30,000 hommes, ce qui rendait presque impossible l'entrée des Autrichiens en France; avec un pareil général sur leurs derrières, ils eussent risqué de payer trop cher leur agression. La présence de Masséna devait avoir pour premier effet de détourner l'attention de Mélas du plan de campagne dont le premier consul pressait les préparatifs. A son arrivée à Gênes (10 février 1800), Masséna s'occupa de réorganiser l'armée et d'y rétablir cette discipline sévère à laquelle il sut toujours plier ses soldats. Cette armée de Ligurie, qui fut un peu sacrifiée dans cette circonstance, il faut bien le reconnaître, était distribuée de la manière suivante : le général Suchet, avec 13 ou 14,000 hommes, occupait le col de Tende, Nice et la ligne du Var, tandis que le général Thureau était posté sur le mont Cenis avec 4,000 hommes. Cet ensemble de troupes, formant la gauche, devait protéger notre frontière. Au centre, le général Soult, ayant sous ses ordres environ 12,000 hommes, défendait les deux principaux débouchés des Apennins, celui qui tombe sur Savone et Pinale par la haute Bormida, et celui de la Bocchetta, qui tombe sur Gênes. Enfin, 7 ou 8,000 hommes, commandés par l'intrépide Miollis, gardaient Gênes, de sorte que ce dernier et le général Soult, qui défendaient la Ligurie et l'Apennin, étaient séparés par toute la distance qui s'étend de Gênes à Nice. Une armée ainsi distribuée, en présence d'une masse de 120,000 Autrichiens, ne pouvait pas manquer d'être coupée en deux : Masséna ne put se concentrer, suivant les sages conseils du premier consul, qui lui recommandait d'avoir les quatre cinquièmes de ses troupes aux environs de Gênes. A la suite de sanglants combats, où nos soldats durent céder au nombre après les plus héroïques efforts, Mélas parvint à déboucher des Apennins et à couper notre ligne, de sorte que la moitié de l'armée de Ligurie fut rejetée sur Nice, et l'autre moitié condamnée à s'enfermer dans Gênes (avril 1800). Masséna eut la douleur de se voir bloqué dans cette ville de 160,000 âmes, avec 15 ou 18,000 hommes de garnison, au moment où la pénurie et la misère étaient arrivées à leur dernier terme, où l'armée n'avait pas de pain pour vingt-quatre heures, et, dérision de la fortune, au moment où l'intrépide général attendait trois demi-brigades d'infanterie, trois régiments de cavalerie, 2 millions de numéraire et 18,000 quintaux de blé, prêts à entrer dans le port. La brusque apparition des Autrichiens devant Gênes, le 5 avril 1800, fit évanouir toutes ces flatteuses espérances. En même temps, une flotte anglaise apparaissait devant Gênes et coupait toutes les communications avec la mer. Du côté de la ville même, Masséna n'était pas sans inquiétude; la masse des habitants étaient partisans des Français; mais les membres du parti aristocratique regrettaient l'ancien gouvernement et avaient pour eux les paysans, qui s'insurgèrent à la vue des drapeaux autrichiens. Masséna n'était pas homme à se laisser intimider par de telles démonstrations : il remplaça le gouvernement, à Gênes, par des hommes fermes et amis de la France, et menaça les paysans de faire des exemples terribles s'ils ne rentraient aussitôt dans le devoir. Il n'en fallut pas davantage pour calmer la révolte.

Pour bien faire comprendre à nos lecteurs le récit des événements qui se déroulèrent alors et des opérations exécutées par Masséna pendant la durée du siége, nous allons mettre sous leurs yeux une description de Gênes et de ses environs, que nous empruntons à M. Thiers.

« Gênes est située au fond du beau golfe qui porte son nom, au pied d'un contre-fort de l'Apennin. Ce contre-fort, en s'avançant du Nord au Sud au milieu des eaux, se partage, avant d'y plonger, en deux arêtes, l'une dirigée au Levant, l'autre au Couchant, et forme ainsi un triangle incliné, dont le sommet est lié à l'Apennin, dont la base s'appuie à la mer. C'est vers la base de ce triangle, et, bien entendu, avec l'irrégularité ordinaire à la nature, que Gênes se déploie en rues allongées, bordées de palais magnifiques. La nature et l'art avaient beaucoup fait pour sa défense. Du côté de la mer, deux môles, se

dirigeant l'un vers l'autre presque jusqu'à se croiser, fermaient le port et le défendaient contre les escadres ennemies. Du côté de la terre, une première enceinte bastionnée enveloppait, en la serrant de près, la partie bâtie et peuplée de la ville. Une seconde enceinte plus vaste, et bastionnée comme la précédente, était tracée sur ces hauteurs, qui décrivent, ainsi que nous venons de le dire, une figure triangulaire autour de Gênes. Deux forts disposés en étage l'un au-dessus de l'autre, les forts de l'Eperon et du Diamant, étaient placés au sommet de cette figure triangulaire, et couvraient de leur feu dominateur tout l'ensemble de la fortification.

» Mais ce n'était pas tout ce qu'on avait fait pour tenir l'ennemi à une grande distance. Si on tourne le dos à la mer et si on regarde Gênes, on a le levant à droite, le couchant à gauche. Deux petites rivières, celle de Bisagno au levant ou à droite, celle de la Polcevera au couchant ou à gauche, baignent les deux côtés de l'enceinte extérieure. Le Bisagno descend de ces hauteurs mêmes du Monte-Creto et de Scoffera qu'il faut franchir quand on vient du revers de l'Apennin en remontant la Trebbia. Le côté de la vallée du Bisagno qui est opposé à la ville s'appelle le Monte-Ratti, et présente diverses positions, du sommet desquelles on aurait pu causer de grands dommages à Gênes, si elles n'avaient été occupées. Aussi avait-on eu grand soin de les couronner par trois forts, ceux de Quezzi, de Richelieu, de Sainte-Thècle. La vallée de Polcevera, au contraire, qui est placée à gauche de Gênes, et descend des hauteurs de la Bocchetta, n'offre aucune position dominante que l'art eût à occuper pour protéger la ville. Mais un long faubourg, placé au bord de la mer, celui de Saint-Pierre-d'Arena, composait un amas de maisons utile et facile à défendre.

» Ainsi la fortification de Gênes présentait un triangle, incliné de 15° à l'horizon, ayant 9,000 toises de développement, se rattachant par son sommet à l'Apennin, baigné à sa base par la mer et bordé sur ses deux côtés par le Bisagno au levant, par la Polcevera au couchant. Le fort de l'Eperon, et au-dessus de l'Eperon celui du Diamant, couvraient son sommet. Les forts de Richelieu, de Sainte-Tècle, de Quezzi empêchaient que, des flancs du Monte-Ratti, des feux destructeurs ne fussent dirigés sur la cité aux palais de marbre.

» Telle était Gênes alors; telles étaient ses défenses, que l'art, le temps, les contributions imposées à la France, ont beaucoup perfectionnées depuis. »

Masséna était trop habile général pour ne pas chercher à tenir la campagne le plus longtemps possible, et trop politique pour ne pas sentir la nécessité de battre les Autrichiens sous les yeux des Génois, qui avaient été témoins de leurs premiers succès. Ainsi, il résolut de reprendre aussitôt l'offensive, dans le double but de rejeter au delà de l'Apennin les corps ennemis qui serraient Gênes de trop près, et de se relier au général Suchet. Le 7 avril il sortit donc de la ville, suivi de la vaillante division Miollis, traversa la vallée du Bisagno, partagé en trois colonnes que commandaient les généraux Miollis, d'Arnaud et Petitot, et rejeta les Autrichiens dans des vallées tortueuses où ils nous abandonnèrent 1,500 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le baron d'Aspres, instigateur de la révolte des paysans.

Cet acte de vigueur accompli, Masséna songea à tenter un effort vers Savone pour rétablir ses communications avec Suchet. Après avoir divisé ses troupes en deux corps, l'un de droite sous le général Miollis, composé des divisions d'Arnaud et Spital, et chargé de garantir Gênes de toute attaque; l'autre de gauche, sous le général Soult, formé des deux divisions Gardanne et Gazan, et destiné à tenir la campagne, Masséna se mit en marche après avoir ordonné à Suchet, par un avis secret, de tenter un effort simultané sur le même point. Dans la nuit suivante, tous les corps formant la colonne du général Soult se dirigèrent sur Voltri. La position du général Gardanne ayant été un moment tournée en avant de Varoggio, Mélas envoya sommer ce général de se rendre et de mettre bas les armes. « Les Français, répondit Gardanne, ne capitulent point quand ils peuvent se battre. » Et il renvoya le parlementaire. Les ennemis, intimidés par sa fermeté, n'osèrent point le pousser à bout. Au milieu de son mouvement offensif, Soult aperçut les Autrichiens qui, après avoir dépassé la Bocchetta, couronnaient sur sa droite les hauteurs environnantes. Il crut prudent de les repousser, car ils menaçaient ainsi les derrières des colonnes françaises et pouvaient leur fermer le retour sur Gênes. Masséna, cependant, continuait à marcher en avant avec 1,200 hommes seulement. Tout à coup il se trouva en face d'un corps de 8 à 10,000 hommes contre lequel il engagea une lutte désespérée. Attendant toujours la colonne de Soult, il se jette, pour la chercher, à travers des précipices affreux et des bandes de paysans révoltés. Il se montre partout, pour animer ses troupes, jusqu'au milieu des tirailleurs. Trois de ses aides de camp sont blessés, ainsi que l'adjudant général Cerize et le général Gardanne; mais rien ne peut abattre son indomptable fermeté. Et cependant, en se voyant serré si vivement, presque cerné de toutes parts, il lui échappa de dire : « Comment, pas une balle pour moi! » La fortune ne devait pas faillir à tant de valeur et de talent; Masséna se vit rejoint par le général Soult, et tous deux rentrèrent triomphants dans Gênes, ramenant 4,000 prisonniers.

Le général Soult avait couru des dangers auxquels il n'avait échappé qu'à force d'audace et de sang-froid. Le général autrichien Bellegarde, après l'avoir pour ainsi dire enveloppé de toutes parts, lui envoya son chef d'état-major général pour le sommer de se rendre, lui faisant observer qu'il était cerné et que toute résistance lui était impossible, d'autant plus, ajoutait l'officier autrichien, « qu'à la connaissance de tout le monde, il n'avait ni vivres ni cartouches. — Avec des baïonnettes et des hommes qui savent s'en servir, répondit le général français, on ne manque de rien; et, s'il était moins tard, votre général se repentirait de cette démarche. » Cette fermeté éloigna l'ennemi, et la présence d'esprit de Soult acheva de le sauver.

Les Génois furent transportés d'admiration en voyant pour la seconde fois le général français rentrer dans leur ville précédé de plusieurs milliers de prisonniers. Dès lors, son ascendant devint tout-puissant sur l'armée et la population. A partir de ce moment, il dut se croire enfermé définitivement dans Gênes; mais il n'entendait pas s'y laisser serrer de trop près, et il avait la ferme intention de tenir l'ennemi toujours éloigné des murs, et de l'occuper tellement par des combats continuels, qu'il ne pût pas plus forcer le Var ou retourner en Lombardie que s'opposer à la marche du premier consul.

Quelque brillante qu'eût été l'offensive qu'il venait de soutenir pendant quinze jours, Masséna ne pouvait se dissimuler qu'abandonné à ses propres ressources, il ne pouvait presque rien contre un ennemi qui disposait de troupes cinq ou six fois plus nombreuses. Un major autrichien fait prisonnier dans les dernières rencontres disait, avec une naïve franchise, aux officiers français : « Si nous n'étions que deux fois plus nombreux que vous, nous serions perdus; mais notre masse vous écrasera. » Convaincu de cette vérité, mais sentant aussi l'importance de conserver Gênes le plus longtemps possible, le général français s'attacha à se fortifier, à découvrir des moyens de subsistance, à établir la plus stricte économie parmi ceux qui existaient. Il forma d'abord une garde nationale, composée des patriotes liguriens, et appuyée par une force française; chaque canonnier bourgeois eut sa place marquée dans une batterie, chaque bataillon son service réglé; il forma, de plus, une légion des réfugiés italiens et des Polonais qui se trouvaient dans Gênes. La surveillance la plus rigoureuse fut établie sur la manutention et la distribution des vivres. Masséna réclama des convois de Marseille, de Nice et de Corse, et fit recueillir tous les blés existant dans Gênes, offrant de les payer, et les payant en effet quand on les apportait de bonne volonté. Il commença alors à recueillir une partie des fruits de sa conduite politique, militaire et administrative depuis son arrivée à Gênes. Quoiqu'il eût mis le peuple et l'armée à la ration, il se vit entouré de l'estime et de l'admiration de tous, et trouva dans l'opinion publique une force morale qui le mit en état d'exécuter tout ce qui était humainement possible pour le salut de la ville et de son armée. Son influence fut telle, pendant soixante jours de blocus, qu'elle s'étendit et suppléa à tout : elle communiqua à l'armée une force double de celle qui résultait du nombre des soldats; elle fit découvrir ou livrer tout ce qui existait de vivres, inspira à une immense population une patience admirable, et fit supporter aux troupes la mauvaise nourriture et la fatigue la plus extrême. Dans ce siége fameux, où il fallait lutter contre la famine, les mécontents de la ville et les forces de l'extérieur, Masséna dut déployer des prodiges de talent, d'habileté et d'énergie qui confondent l'imagination, et l'on peut dire, sans être taxé d'exagération, que, dans cette circonstance, il fut plus grand qu'à Zurich. Il se multiplia et multiplia tout autour de lui, et, parmi les nombreux problèmes que ce blocus laisse à résoudre, on se demandera toujours comment, dans un pays où il n'y avait pas de vivres connus pour trois jours, il en sut trouver pour soixante, et transformer en guerriers indomptables, en héros, des soldats mourants de faim, accablés de fatigue et de maladies. Au milieu de l'abattement général, il montrait un front calme et serein, et, sans redouter les révoltes auxquelles la faim pouvait pousser les soldats, il réprimait les excès aussi impitoyablement que si l'armée avait nagé dans l'abondance. Une tentative de pillage ayant eu lieu parmi les troupes, Masséna fit restituer les objets volés et traduire les coupables devant une commission militaire : « C'est pour moi, dit-il à ses soldats, une obligation de punir et de protéger, et croyez que je la remplirai tout entière. Je protégerai les citoyens, je ferai respecter leurs personnes et leurs propriétés; je punirai les coupables. Soldats dont la carrière se compose de bravoure, de privations, de vertus, ce n'est point à vous que je m'adresse, et vous êtes le plus grand nombre; je ne désigne ici que quelques malfaiteurs, qui veulent déshonorer nos armes, et qui servent les vues de l'ennemi. » Il se passa, à ce siége de Gênes, des faits qui portèrent au plus haut point l'honneur de l'armée française. Le 23 avril, les Autrichiens ayant tenté d'enlever les troupes chargées de la défense de Saint-Pierre-d'Arena, réussirent d'abord à faire quelques prisonniers, parmi lesquels trois officiers français; mais, chargés à leur tour par le général Cassagne, à la tête de deux bataillons, ils furent forcés de mettre bas les armes. Les officiers autrichiens s'adressèrent alors au capitaine Chodron, qui avait été dévalisé par les soldats ennemis, et lui offrirent leurs montres pour qu'il les fît respecter. « Gardez vos bijoux, leur répondit fièrement ce capitaine; je n'en ai pas besoin pour faire ce que vous n'avez pas su faire pour moi. — C'est que nous avions perdu la tête, répondit un officier autrichien. — La tête! reprit vivement Chodron, on n'est pas fait pour être officier quand on peut perdre la tête autrement que par un boulet de canon. »

Cependant Masséna, sentant de plus en plus l'impossibilité de continuer longtemps encore cette lutte disproportionnée, envoie à Paris son aide de camp Franceschi pour réclamer des renforts. A la faveur de la nuit, Franceschi réussit à passer à travers les lignes anglaises; mais, au jour, son embarcation est aperçue et poursuivie. Il va être atteint au moment d'arriver à Antibes. Alors l'intrépide officier n'hésite plus : il se dépouille de ses vêtements, attache ses dépêches autour de son corps, et se lance à la nage. Quelque temps après, il s'aperçoit qu'il a oublié son sabre; il ne veut pas qu'il tombe au pouvoir des Anglais; il retourne donc au bateau, suspend son sabre à son cou, nage plusieurs heures, et arrive enfin, exténué, à Antibes, d'où il part immédiatement pour Paris.

Le 30 avril, dès le matin, une canonnade générale retentit à la fois du côté du Bisagno, de la Polcevera et le long de la mer, partant des chaloupes canonnières anglaises. Les Autrichiens attaquèrent le plateau des Deux-Frères, sur lequel était bâti le fort du Diamant, et sommèrent le commandant de se rendre, mais inutilement. Ce fort avait d'autant plus d'importance qu'il dominait celui de l'Eperon. En même temps, le camp autrichien de la Coronata, situé sur les bords de la Polcevera, dirigea un feu terrible sur le faubourg de Saint-Pierre-d'Arena, et plusieurs attaques furent tentées pour nous enlever le terrain que nous occupions sur ce point. Du côté opposé, vers le Bisagno, les Autrichiens bloquèrent le fort de Richelieu, s'emparèrent du fort de Quezzi, ainsi que du village de Saint-Martin-d'Albaro, placé sous le fort de Sainte-Thècle, et tentèrent d'enlever la Madona-del-Monte, position très redoutable, parce qu'elle était la seule d'où l'on pût bombarder Gênes. Vingt-cinq mille hommes étaient employés à ces attaques multipliées, tandis que la flotte anglaise rasait la côte et déployait ses étendards pour exciter les Génois à la révolte; mais toutes les mesures avaient été prises pour les contenir. Masséna se surpassa lui-même dans cette journée, la plus remarquable du blocus : toutes les positions furent reconquises, et l'ennemi rejeté au loin. Le soir, nos soldats rentrèrent dans Gênes, portant les échelles que les Autrichiens avaient préparées pour escalader les murs. Les assiégeants avaient perdu 1,600 prisonniers et 2,400 hommes tués ou blessés; mais, ce qui était plus grave pour eux, leur armée était, pour ainsi dire, démoralisée. Quelques jours encore, et l'héroïque résistance de Masséna allait être couronnée d'un triomphe éclatant, les Autrichiens allaient se retirer et s'avouer vaincus, car le général Mélas, prévenu que Bonaparte venait d'entrer à Milan, avait donné ordre au général Ott, qui commandait l'armée de siége, de venir le rejoindre à Alexandrie. « Mais il était décidé, dit M. Thiers, que la noble et malheureuse armée de Ligurie payerait jusqu'au bout, de son sang, de ses souffrances et enfin d'une reddition douloureuse, les triomphes de l'armée de réserve. Le grand et indomptable caractère de Masséna ne faiblit pas un instant, malgré l'effroyable famine qui régnait dans la ville. « Avant de se rendre, disaient les » soldats, il nous fera manger jusqu'à ses bot» tes. » Dévorés par la faim, les malheureux Génois remplissaient les airs, jour et nuit, des cris de leur désespoir. Un peuple entier, pâle et défiguré, se disputait les chevaux qui, morts de maladie, étaient transportés à la voirie; s'arrachait les chiens, les chats, dévorait avidement les souris et les rats, et mangeait jusqu'à l'herbe. On vit des mères mortes de faim, ayant à leur sein tari des enfants inanimés comme elles. Sur la rade, où les prisonniers étaient embarqués, on n'entendait que plaintes et gémissements. Ces malheureux, enragés de faim, dévorèrent leurs souliers, leurs havre-sacs et leurs gibernes; on n'osait envoyer personne à leur bord, de peur qu'il ne fût déchiré. Ils n'avaient pas, pour les soutenir, le sentiment d'un grand devoir accompli, et ils n'en étaient que plus à plaindre. Touché de leur souffrance, Masséna fit proposer au général Ott de leur envoyer les vivres qu'il ne pouvait leur fournir, engageant sa parole d'honneur qu'il n'en serait rien détourné pour les besoins de la garnison. Le général autrichien resta sourd à la voix de l'humanité, ainsi que l'amiral anglais Keith. Parfois, néanmoins, de sourdes rumeurs éclataient parmi les habitants, et faisaient présager une révolte. Pour en prévenir l'explosion, Masséna fit occuper les principales rues par des bataillons, avec des canons chargés. « Il imposait au peuple et à l'armée par son attitude impassible. Le respect qu'inspirait ce héros, mangeant le pain affreux des soldats, vivant avec eux sous le feu de l'ennemi, et supportant, outre leurs souffrances physiques, les soucis du commandement avec une inébranlable fermeté, le respect qu'il inspirait contenait tout le monde; il exerçait, au milieu de Gênes désolée, l'ascendant d'une grande âme. » Rien, cependant, ne saurait exprimer les anxiétés terribles que ressentaient cette population dévouée, cette armée héroïque, et Masséna lui-même intérieurement. On attendait avec une impatience fiévreuse des nouvelles de Bonaparte. « Il est vaincu, disaient les uns; autrement, tel qu'on le connaît, il aurait déjà arraché des murs de Gênes le général autrichien. — Non, répondaient les autres avec plus de clairvoyance, s'il avait essuyé une défaite, le canon de réjouissance des Autrichiens et de la flotte anglaise nous l'aurait déjà appris. »

Un jour, on crut entendre le canon de Bonaparte retentir vers la Bocchetta; c'était le signal de la délivrance, et une joie folle éclata de toutes parts. Tous les officiers courent à leurs chevaux; on s'embrasse, on se félicite mutuellement. Masséna lui-même se rend sur les remparts... Hélas! ce n'étaient que les échos lointains d'un orage dans les gorges de l'Apennin, et, du délire de l'enthousiasme, on retomba dans un abattement plus profond encore qu'auparavant. Masséna était arrivé aux dernières limites de ce qu'on peut exiger des forces humaines; mais, pensant que gagner du temps était tout gagner, il mit tout en œuvre pour prolonger cette longue et douloureuse agonie d'une grande cité. Après les perquisitions les plus minutieuses, il fut reconnu que Gênes ne renfermait plus de vivres. Alors le général français fit recueillir tout ce qu'on put trouver d'amandes, de graine de lin, d'amidon, de son, d'avoine sauvage et de cacao; puis on amalgama le tout, et on en composa une pâte qui fut distribuée en guise de pain. Rien n'était plus dégoûtant que cette espèce de mastic noir, amer, dépourvu de consistance, qui résistait à la cuisson. Les chiens vomissaient après en avoir mangé; chez les hommes, cette nourriture provoquait l'indigestion et la fièvre. Lorsque cette dernière ressource eut été épuisée, il fallut bien songer à livrer la place. On était au 3 juin, et il y avait soixante jours que durait cet épouvantable blocus. On ne pouvait pas, cependant, réduire les habitants et nos malheureux soldats à se dévorer entre eux, et il y avait un motif invincible dans l'impossibilité matérielle de continuer la résistance. Ce ne fut pas néanmoins sans une amère douleur que Masséna dut se résigner à traiter avec les Autrichiens. Au moment où il accomplissait ce sacrifice dans son esprit, il reçut un parlementaire du général Ott, qui venait lui offrir des conditions, car Mélas, épouvanté de l'apparition de Bonaparte, réclamait impérieusement son lieutenant. Cette démarche de l'ennemi, disent quelques historiens, aurait dû éclairer Masséna. Eh! sans doute, il ne se méprit point sur le sens des offres du général autrichien; il en connaissait le motif mieux que personne : si on était si pressé d'en finir avec lui, c'est que le vainqueur de Lodi était descendu des Alpes avec la rapidité de la foudre pour venir vaincre à Marengo. Mais comment demander à Masséna trois ou quatre jours de résistance encore, lorsque ses soldats brisaient leurs armes de désespoir, et se roulaient par terre, hâves et décharnés, en proie aux convulsions de la faim; trois ou quatre jours qui eussent transformé peut-être la florissante cité de Gênes en un vaste cimetière!

Le 4 juin, l'adjudant général Andrieux fut chargé d'aller recevoir les propositions de l'ennemi. Le premier mot de l'amiral Keith fut qu'en vertu de la capitulation l'armée retournerait en France, mais que le général demeurerait prisonnier. Pour calmer l'indignation de Masséna, on lui avoua le motif, si honorable pour lui, qui dictait cette dernière condition : « Vous valez seul 20,000 hommes, » lui écrivit l'amiral anglais. Mais une flatterie ne faisait que glisser sur le cœur du fier Masséna. Ces mots de *capitulation* et de *prisonnier de guerre* le firent bondir de colère, et il la rejeta de manière à ôter aux ennemis l'envie d'y revenir, menaçant de se jeter sur les Autrichiens avec ses 8,000 affamés, et de se faire jour l'épée à la main. On aura une idée de ce que les malheureux Génois et nos soldats eurent à souffrir de la famine, lorsque nous aurons dit qu'à la fin du blocus le pain se vendait 30 fr. la livre, une poule 32 fr., un œuf 2 fr., un oignon 1 fr., etc. La discussion la plus vive fut celle qui eut lieu au sujet du mode de transport des 8,000 hommes qui restaient de la garnison. Les Autrichiens voulaient qu'ils regagnassent la France sur les vaisseaux anglais, craignant que par terre ils n'allassent se joindre au corps de Suchet, ce qui était inévitable; mais Masséna fut inflexible sur ce point, et, comme le général Ott s'obstinait de son côté à exiger la

transport par mer, le général français rompit la conférence en s'écriant : « Vous ne le voulez pas; eh bien! messieurs, à demain; » et il sortit. On se hâta de le rappeler et de se rendre à sa volonté. Nous étions obligés de laisser 4,000 blessés. Les Autrichiens s'engagèrent à les nourrir et à les soigner, puis à les rendre à l'armée française. En même temps, Masséna stipulait les intérêts des Génois. Non-seulement il voulait que les biens et les personnes fussent respectés, mais encore qu'on laissât à la ville de Gênes son gouvernement démocratique, qu'elle devait à la Révolution française. Sur ce point, les généraux autrichiens refusèrent de s'engager, objectant les instructions de l'empereur. « Eh bien! monsieur, dit Masséna au général Saint-Julien, vos opérations seront aussi peu solides que votre projet a été prématuré, car je vous donne ma parole d'honneur qu'avant quinze jours je serai rentré dans Gênes. — Monsieur le général, lui répondit M. de Saint-Julien avec une délicate finesse, vous trouverez dans cette place des hommes à qui vous avez appris à la défendre. » La conférence définitive eut lieu dans une chapelle, au pont de Cornigliano. Le mot *capitulation* fut soigneusement écarté de la rédaction des articles, et les officiers ennemis comblèrent le général français des marques de la plus vive et de la plus respectueuse admiration. Le soir venu, Masséna hésitait encore à signer, espérant entendre enfin le canon des Français sur les derrières des Autrichiens. « Donnez-moi, disait-il aux Génois, deux jours de vivres, un seulement, et je vous sauve du joug autrichien; je sauve mon armée de la douleur de se rendre. » Cependant, quand il vit qu'il ne lui était plus possible de différer sans manquer à sa parole, il donna sa signature. Le lendemain (5 juin 1800), nos troupes sortirent de Gênes et trouvèrent des rations aux avant-postes. Masséna s'embarqua pour être rendu plus promptement au quartier général de Suchet.

Telle fut la fin de ce blocus fameux, pendant lequel l'armée française tua plus d'hommes et fit plus de prisonniers qu'elle ne comptait de soldats; mais elle avait eu 3,000 morts et 4,000 blessés; le général en second, Soult, était resté au pouvoir des ennemis, après avoir eu une jambe fracassée; un général de division, Marbot, mourut d'épidémie; un autre, Gazan, fut grièvement blessé; 4 généraux de brigade reçurent également des blessures; 28 adjudants généraux, officiers d'état-major ou colonels, ainsi qu'une foule d'officiers furent blessés, tués ou faits prisonniers, en payant bravement de leur personne pour entraîner les soldats. Mais, par son héroïque défense, Masséna livrait à Bonaparte les Autrichiens épuisés et réduits de plus d'un tiers. Après le triomphe si chèrement acheté de Gênes, ils allaient trouver le désastre de Marengo.

GÊNES (ÉTAT DE). Au temps de la république indépendante, l'Etat de Gênes se composait de l'étroite lisière de terrain comprise entre les Apennins et la mer et appelée *Rivière de Gênes*. Ce territoire se divisait en trois districts : 1° *Rivière du Levant*, où étaient Gênes, Rapallo, Lavagna, Sarzane; 2° *Rivière du Ponent*, où se trouvaient les villes de Novi, Gavi, la Bocchetta, Savone, Vintimille et San-Remo; 3° le *marquisat de Finole*. La Corse dépendit de cet Etat jusqu'en 1768.

GÊNES (PROVINCE DE), division administrative du nouveau royaume d'Italie, comprise entre celles d'Alexandrie et de Coni au N., de Pavie et de Parme à l'E., la Méditerranée au S. et la province d'Oneille à l'O.; ch.-l., Gênes. Elle est divisée en cinq arrondissements : Gênes, Savone, Albenga, Chiavari et Spezzia. 643,000 hab. Le sol de cette province, couvert par les ramifications de l'Apennin, est peu fertile. On y exploite des carrières de pierre de construction, de pierre à chaux et de gypse.

GÊNES (golfe de), le *Ligusticus sinus* des anciens, golfe de la Méditerranée, entre la Corse et le territoire de la province de Gênes; il a environ 180 kilom. de large à son entrée, se retrécit à mesure qu'il s'enfonce dans les terres, et présente une profondeur de 60 kilom.

GÊNES (Ferdinand-Albert-Amédée DE SAVOIE, duc DE), second fils de Charles-Albert, roi de Sardaigne et frère de Victor-Emmanuel, né le 5 novembre 1822, mort le 10 février 1855. Il reçut, ainsi que son frère, une éducation toute militaire, ce qui est comme une tradition dans la maison de Savoie; mais, doué d'un esprit vif et judicieux, il éprouva pour l'étude un goût que son frère aîné n'a jamais partagé, et s'appliqua particulièrement aux armes savantes. Nommé grand maître de l'artillerie, il fut chargé du commandement de cette arme pendant la campagne de Lombardie, en 1848, et reçut la direction du siége de Peschiera, commencé le 9 mai, et si bien mené, que la place se rendit le 30. Placé ensuite à la tête d'une division piémontaise, le duc de Gênes se distingua notamment à la bataille de Custozza, le 25 juillet, où il se maintint tout le jour avec 4 bataillons contre 19 bataillons autrichiens. Le lendemain de cette glorieuse, mais malheureuse journée, arrivèrent au camp les envoyés siciliens chargés d'offrir au jeune prince la couronne de Sicile, en vertu du vote unanime et spontané du parlement de Palerme, qui l'avait proclamé roi héréditaire sous le nom d'Albert-Amédée I^{er}, après avoir prononcé la déchéance des Bourbons de Naples (10 juillet 1848). Le duc de Gênes avait eu pour principal concurrent à cette modeste couronne un prince qui s'est assis depuis sur le trône impérial de France, et cette singulière circonstance nous a paru digne d'être rappelée. En effet, dès que la Sicile eut recouvré son indépendance, quatre candidats furent naturellement désignés aux suffrages des Siciliens : le duc de Gênes, le deuxième fils du grand-duc de Toscane, le prince de Canino et le fils d'Eugène de Beauharnais; bientôt un cinquième candidat, auquel on ne songeait pas, se mit lui-même sur les rangs et fit répandre dans Palerme une proclamation anonyme *aux amis de la liberté* (juin 1848), dans laquelle, après avoir repoussé les candidatures de ses quatre concurrents, le prince Louis-Bonaparte — car c'est bien de lui qu'il s'agit — concluait pour lui-même en ces termes : « Louis Bonaparte, fils du meilleur des frères de Bonaparte, élevé dans les sentiments libéraux que son père lui inculqua dès l'enfance, est un des rares princes italiens libéraux. De bonne heure, il a montré quelle était la trempe de son caractère; exilé et emprisonné pour ses principes libéraux, il vit depuis longtemps à Londres dans la vie privée. Ses talents, la douceur de son caractère, l'étendue de ses connaissances, soit dans les lettres, soit dans les sciences militaires, sont des raisons suffisantes pour nous déterminer à le proclamer roi de Sicile. » Cette proclamation ne produisit pas l'effet qu'en attendait son auteur, et les gouvernements anglais et français ayant déclaré qu'ils reconnaîtraient le nouveau royaume si le choix des Siciliens tombait sur un prince de l'une des maisons régnantes de la péninsule, le parlement sicilien élut le duc de Gênes par acclamation. Qui sait si l'attitude de la diplomatie, en cette circonstance, n'influa pas d'une manière décisive sur les destinées de la France? La malheureuse issue de la campagne ne permit pas au jeune duc d'accepter la couronne qui lui était offerte; il répondit aux députés siciliens qu'il ne se croyait pas capable de la porter; que, d'ailleurs, il ne voulait pas abandonner son drapeau et attirer au Piémont une guerre avec le roi de Naples, ce qui aurait accru encore les calamités de l'Italie. Il paraît, d'ailleurs, que ce refus venait moins du jeune prince que de Charles-Albert, retenu par des raisons politiques. A la reprise des hostilités, en mars 1849, le duc de Gênes reçut de nouveau le commandement d'une division, à la tête de laquelle il fit des prodiges de valeur. A la bataille de Novare, il eut deux chevaux tués sous lui, et le troisième ayant été atteint sur la fin de la journée, le duc, à pied, rallia 3 bataillons et protégea la retraite du roi. Après la paix, il travailla avec le général Lamarmora à la réorganisation de l'armée, et s'occupa spécialement de l'artillerie. Il mourut au moment où il allait être chargé du commandement du corps expéditionnaire que le Piémont envoyait en Crimée. Il avait épousé, le 22 avril 1850, la princesse Elisabeth de Saxe. De ce mariage sont nés : 1° la princesse Marguerite (20 novembre 1851); 2° le prince Thomas, duc de Gênes (6 avril 1854). Devenue veuve, la duchesse de Gênes a épousé morganatiquement le marquis de Rapallo, aide de camp du duc. A partir de cette époque, les enfants du duc furent élevés avec ceux de Victor-Emmanuel.

GENÈS (saint), comédien à Rome sous le règne de Dioclétien. Il jouait un jour, dit-on, devant l'empereur, une parodie indécente des mystères et des cérémonies du christianisme, lorsqu'il fut frappé d'une vision intérieure, et se convertit à la foi nouvelle. Il fut battu de verges et livré au supplice du chevalet, selon les uns en 286, selon d'autres en 303. Notre vieux poëte Rotrou a tiré de cet épisode le sujet d'une tragédie. L'Eglise l'honore le 25 août. On écrit plus ordinairement GENEST.

GENÈS ou **GENIEZ D'ARLES** (saint), était, au commencement du IV^{e} siècle, greffier public à Arles. L'empereur Maximien, s'étant rendu dans cette ville, signa un édit de persécution contre les chrétiens. Chargé de le transcrire, Genès, qui était alors catéchumène, s'y refusa, prit la fuite, fut arrêté près du Rhône et décapité. Il est honoré le 25 août.

GENÈS DE CLERMONT (saint), évêque de Clermont en Auvergne, mort vers 662. Il combattit les hérésies de Jovinien et de Moratien, et fonda l'église Saint-Symphorien, l'hôpital du Saint-Esprit, à Clermont. Il est honoré le 3 juin.

GENÈS DE FONTENELLE (saint), prieur de l'abbaye de Fontenelle, mort en 679. Il devint trésorier des aumônes de la reine Bathilde, puis archevêque de Lyon, et alla terminer ses jours à l'abbaye de Chelles. Sa fête se célèbre le 3 novembre.

GÉNÉSARETH (lac de). V. TABARIEH.

GENÈSE s. f. (je-nè-ze — gr. *genesis;* de *gennaô*, j'engendre). Système cosmogonique : *Comment admettre en principe l'hétérogénéité des planètes, en présence du beau système qui explique leur* GENÈSE *par la condensation graduelle d'anneaux gazeux que l'atmosphère solaire aurait successivement abandonnés?* (De Humboldt.)

— Par ext. Origine, ensemble des phénomènes successifs dont un fait est le résultat : *Dans la* GENESE *économique, le culte de l'or devait précéder le culte du travail.* (Proudh.)

— Physiol. Mode de formation des éléments anatomiques, dans lequel se forment rapidement des substances liquides, des corps solides ou demi-solides.

Genèse (LA), le premier des cinq livres du Pentateuque, ainsi nommé du mot grec *genesis* (naissance), parce qu'il raconte d'abord la création, l'origine, la *naissance* du monde. Il porte dans le texte hébreu le titre de *Bereschith* (Au commencement), premier mot du livre. Le contenu de la Genèse n'est pas autre chose qu'une introduction à l'histoire de la théocratie israélite. C'est bien là l'idée qui est à la base du livre, et une rapide analyse fera voir facilement comment tout y converge vers la famille d'Abraham. Après un double récit de la création, la Genèse nous raconte le séjour de nos premiers parents dans le jardin d'Eden (*délices*), dont ils sont expulsés après la désobéissance d'Adam et d'Ève, qui ont mangé du fruit défendu. La chute est bientôt suivie de l'introduction du meurtre dans le monde : Caïn tue son frère Abel. L'humanité se corrompt de plus en plus, et, après une suite de dix patriarches, dont la vie s'étend de 995 à 777 ans, Dieu prend la résolution de faire mourir tous les hommes. Le déluge universel n'épargne que le juste Noé et sa famille (Sem, Cham et Japhet). La Genèse cesse bientôt de s'occuper des descendants de Cham et de Japhet pour ne plus parler que des fils de Sem. Après nous avoir raconté comment les hommes, ayant voulu, dans leur orgueil, construire une tour qui pût atteindre les cieux, furent dispersés par toute la terre, l'écrivain hébreu concentre son attention sur la famille d'où va sortir son peuple. Dix générations après le déluge (pendant cette période, les patriarches vivent entre 600 et 148 ans), Abraham, fils de Taréh, quitte la Mésopotamie, sa patrie, pour venir habiter le pays de Chanaan, peuplé par des descendants de Cham, le fils maudit de Noé. A partir de ce moment, les récits de la Genèse nous transmettent des renseignements sur l'origine d'un certain nombre de peuples dont la parenté primitive avec les Hébreux est certaine, mais que ces derniers ont toujours présentés, dans leur tradition, comme étant d'un sang moins pur ou ayant une tache quelconque dans leur histoire première. Par exemple, les Ammonites et les Moabites viennent de l'inceste des filles de Lot, neveu d'Abraham. Les Ismaélites descendent d'un fils d'Abraham et de son esclave égyptienne Agar. Isaac est, au contraire, le fils de la femme légitime, et on lui donne aussi une femme née dans la mère patrie, la Mésopotamie. Les Madianites, les Sabéens, les Dédanites, etc., descendent aussi d'Abraham et d'une seconde concubine, Ketourah. Isaac est père d'Esaü et de Jacob. Du premier, nous savons seulement qu'il vendit son droit d'aînesse à son frère, et qu'il est l'ancêtre des Edomites. L'histoire de Jacob, au contraire, nous est racontée avec de nombreux détails : lui aussi va chercher dans le pays des pères ses deux femmes, issues de la famille de Tharé, Lia et Rachel. De ses douze fils descendent les douze tribus d'Israël. L'un d'eux, Joseph, est vendu par ses frères à des marchands, qui l'emmènent en Egypte, où, après diverses vicissitudes, il devient premier ministre de Pharaon. Il fait venir près de lui toute sa famille. A sa mort se termine le récit de la Genèse, qui nous a ainsi exposé toute la filiation de la maison de Jacob, en éliminant peu à peu l'histoire des peuples voisins, dignes tout au plus d'une mention généalogique. La plupart de ces récits sont des mythes ethnologiques. Voir, du reste, pour la valeur historique, le mode de composition et la date de la Genèse, l'article PENTATEUQUE.

Genèse (PETITE). V. JUBILÉS (livre des).

Genèse du droit pénal (*Genesi del diritto penale*), par J.-D. Romagnesi. Le philosophe italien fait dériver la notion des droits et des devoirs du principe de la nécessité, qui rend quelques moyens indispensables pour obtenir un but donné, nécessité déterminée par les rapports réels des choses. Dans la *Genèse*, Romagnosi fait une rigoureuse application de ce principe à la conservation de la société considérée par rapport aux lois pénales. Il prend d'abord l'homme isolé, pour examiner l'état le plus simple de la nature humaine et les éléments dont se compose le corps social. Voici comment il enchaîne ses raisonnements : l'homme, dans l'état de nature, a droit à sa propre conservation, il peut se défendre contre les agressions et repousser la force par la force; la société est nécessaire à la conservation et au développement de l'espèce humaine, et le corps social, héritier des droits de l'homme, peut employer tous les moyens qui sont nécessaires pour défendre son existence; il lui est permis de repousser par la guerre les ennemis extérieurs, et de se défendre contre les ennemis du dedans, c'est-à-dire contre ceux qui troublent, par des actions coupables, la tranquillité publique; l'impunité encouragerait l'audace des malfaiteurs, et la société a le droit de menacer d'une peine ceux qui, par leurs actes, attenteraient à la sûreté commune, en d'autres termes, elle a le droit de punir les délits. Comme, dans l'état de nature, la défense a pour base la nécessité et doit se régler d'après elle, de même, dans l'état de société, la défense par les lois pénales doit se régler sur la nécessité. La peine a pour but, non de supprimer un mal accompli, non de faire une réparation à la morale publique, non d'exercer une vengeance inutile, qui serait un second délit, mais de réprimer par l'exemple le penchant au crime, la *spinta criminosa*, selon l'expression de Romagnosi; donc la quantité et la qualité de la peine devront être proportionnées à la quantité et à la qualité du penchant. Telles sont, en peu de mots, les idées fondamentales sur lesquelles repose toute la *Genèse*. Comme on le voit, cet ouvrage ne contient pas d'idées nouvelles, mais il résume admirablement et coordonne avec une grande puissance de dialectique tout ce qui avait été dit sur cette matière dans le cours du XVIII^{e} siècle, où l'on s'est tant occupé de droit criminel. Ayant analysé tous les travaux de ses devanciers, Romagnosi distingua la vérité de l'erreur avec une critique rigoureuse, et forma avec des idées éparses tout un corps de doctrine. Les dernières parties du livre, celles qui ont rapport aux moyens de prévenir les occasions de délit et aux manières d'appliquer les principes du droit pénal, ne furent ajoutées qu'à la troisième édition. La *Genèse* a été traduite deux fois en allemand, et bien que sa réputation se soit faite lentement, elle sert encore de base à l'enseignement du droit pénal dans quelques universités d'Italie et même d'Allemagne.

GÉNÉSIAQUE adj. (jé-né-zi-a-ke — rad. *Genèse*). Qui est l'auteur d'une genèse; qui a rapport à une genèse : *Jéhovah, le dieu* GÉNÉSIAQUE *des Hébreux. Le récit* GÉNÉSIAQUE *d'Hésiode. Les traditions* GÉNÉSIAQUES *des Indous.*

— Qui a rapport à la Genèse attribuée à Moïse : *Les personnages* GÉNÉSIAQUES.

GÉNÉSIE s. f. (jé-né-zî — du gr. *genesis,* naissance). Génération. ‖ Peu usité.

— Théol. Une des premières formules de la Trinité, destinée à expliquer le mode de filiation du Père au Fils. ‖ On écrit aussi GENNÉSIE.

— **Encycl.** V. TRINITÉ.

GÉNÉSIQUE adj. (jé-né-zi-ke — rad. *génésie*). Physiol. Qui a rapport à la génération, aux fonctions de la génération : *Sens* GÉNÉSIQUE. *Facultés* GÉNÉSIQUES. *La truffe dispose aux plaisirs* GÉNÉSIQUES. (Brill.-Sav.) ‖ On dit aussi GÉNÉTIQUE.

GENESIUS (Joseph) ou **JOSEPH DE BYZANCE**, historien byzantin du X^{e} siècle. On ne sait rien de la vie de cet auteur, si ce n'est qu'il composa, par l'ordre de l'empereur Constantin VII, une histoire de l'empire grec, intitulée : *Basileiôn biblia IV*, qui s'étend de 813 à 886. Cet ouvrage, publié pour la première fois en grec et en latin à Venise (1733, in-fol.), est une courte compilation qui tire toute son importance de la rareté des renseignements qu'on possède sur cette époque des annales byzantines.

GENEST (l'abbé Charles-Claude), poëte et auteur dramatique français, né à Paris en 1639, mort dans la même ville en 1719. Il fut successivement commis dans les bureaux de Colbert, officier et abbé. Plusieurs odes à Louis XIV, et une pièce de vers couronnée par l'Académie, attirèrent l'attention sur lui. Avec la protection de Bossuet, il fit son chemin dans le monde et fut admis à la cour. Il devint précepteur de M^{lle} de Blois, plus tard femme du régent, et le familier de la duchesse du Maine, dont il égayait, par son humeur joviale, la petite cour de Sceaux. Il fut reçu à l'Académie française à la place de l'abbé Boyer en 1698. Voici la liste des principaux ouvrages de cet auteur : les *Divertissements de Sceaux* (poésie et prose), avec de Malézieu (2 vol. in-12); *Principes de philosophie* (1716, in-8°), poëme mal écrit et sans chaleur, composé en faveur du cartésianisme; *Zélonide, princesse de Sparte*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 4 février 1682); cette pièce renferme quelques belles scènes, elle obtint dix-sept représentations; *Pénélope*, en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 22 janvier 1684), tragédie médiocre qui ne fut jouée que six fois; l'auteur, découragé, n'osa en hasarder l'impression; *Polymnestor*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 12 décembre 1696), cinq représentations, non imprimée; *Joseph*, tragédie en cinq actes et en vers, tirée de l'Ecriture sainte (représentée à Clagny, au mois de février 1706, chez la duchesse du Maine, et à la Comédie-Française, le 19 décembre 1710). L'abbé Genest a conservé dans cet ouvrage la simplicité majestueuse de l'écrit sacré, qu'il a imitée dans l'expression, comme aussi dans la conduite du sujet. La duchesse du Maine représentait Azaneth, femme de Joseph; Baron père, qui représentait Joseph, joua ce rôle d'une manière inimitable. L'abbé finit par céder aux instances des personnes qui souhaitaient que cette tragédie parût sur le théâtre de la Comédie-Française. L'effet ne répondit point aux espérances des amis de l'auteur. On trouva l'œuvre estimable, correctement écrite et conçue, mais froide et monotone, à l'exception de la scène de reconnaissance de Joseph et de ses frères. La tragédie de l'abbé fut jouée onze fois; elle n'a pas été reprise.

GENEST ou **GENÊT** (Edme-Jacques), litté-

rateur français, mort en 1781. Il fut secrétaire interprète du comte de Provence (depuis Louis XVIII). Ayant vécu en Angleterre, il apprit à fond la langue de ce pays et s'en servit pour ses travaux littéraires. Il a publié les ouvrages suivants : *Histoire des différents sièges de Berg-op-Zoom* (1747, in-12); *Lettres choisies de Pope* (Paris, 1753, 2 vol. in-12); la *Vérité révélée*, traduit de l'anglais (1755, in-12); le *Peuple instruit*, ou les *Alliances dans lesquelles les ministres de la Grande-Bretagne ont engagé la nation*, traduit de l'anglais de Shabbear (1756, in-12); le *Peuple juge*, traduit de l'anglais (1756, in-12); *Petit catéchisme politique des Anglais*, traduit de l'anglais (1757, in-12); *Mémoire pour le ministère anglais contre l'amiral Byng*, traduit de l'anglais (1757, in-12); *Etat politique actuel de l'Angleterre*, ou *Lettres sur les écrits publics de la nation anglaise*, ouvrage périodique publié à Paris (1757 à 1759, 10 vol. in-12); *Essais historiques sur l'Angleterre* (Paris, 1761, 2 vol. in-12); *Lettre au comte de Bute sur la retraite de M. Pitt*, traduit de l'anglais (1761, in-8°); *Deuxième lettre au comte de Bute, concernant la rupture de l'Angleterre avec l'Espagne* (1762, in-8°); *Table ou abrégé des* 135 *volumes de la* Gazette de France. depuis son commencement, etc.

GENEST ou **GENÊT** (Emond-C.), diplomate français, né à Versailles vers 1765, mort en 1834. Il était fils du précédent et frère de Mme Campan, femme de chambre de Marie-Antoinette. Il embrassa les idées de la Révolution, devint, en 1789, chargé d'affaires de France en Russie, fut très-mal vu à la cour de Catherine II par suite de ses opinions, et reçut, en 1792, l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg. De retour en France, Genest fut nommé ambassadeur en Hollande, mais presque aussitôt il partit, avec le même titre, pour les Etats-Unis. Les habitants de Charlestown et de Philadelphie accueillirent avec enthousiasme le représentant de la France révolutionnaire. Genest profita de cet accueil pour exciter les Américains à faire la guerre à l'Angleterre; mais Washington, qui tenait à affermir par la paix la république naissante, sollicita du comité de Salut public le rappel de Genest, qui fut destitué. Sommé d'aller rendre compte de sa conduite, le diplomate français n'eut garde de retourner en France. Il resta aux Etats-Unis, où il se fit naturaliser, et y termina ses jours. Genest a traduit du suédois : *Histoire d'Eric IV, roi de Suède*, par Olf Celsius (1777, 2 vol. in-12); *Recherches sur l'ancien peuple finnois*, par Idman (1778, in-8°).

GENEST ou **GENÊT** (Jeanne-Louise-Henriette), femme auteur française. V. CAMPAN (Mme).

GENEST-LERPT (SAINT-), bourg et comm. de France (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Etienne, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 833 hab. — pop. tot., 2,724 hab. Houille. Beau clocher supporté par une voûte que décorent d'élégantes sculptures.

GENEST-MALIFAUX (SAINT-), bourg et comm. de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Saint-Etienne; pop. aggl., 531 hab. — pop. tot., 2,416 hab. Scieries. Hospice. Château seigneurial.

GENESTADE s. f. (je-nè-sta-de — rad. *genêt*). Bot. Espèce d'ajonc. ‖ On dit aussi GENESTIÈRE.

— Art vétér. Maladie du mouton, qu'on attribue à l'usage du genêt comme aliment.

GÉNESTROLLE s. f. (je-nè-stro-le — rad. *genêt*). Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers : *La* GÉNESTROLLE *devient beaucoup moins haute que le genêt*. (V. de Bomare).

GENET s. m. (je-nè — espagn. *ginete*, même sens). Cheval d'Espagne, de petite taille :

Talonner le *genet*, le dresser aux passades.
RÉGNIER.

GENÊT s. m. (je-nè — lat. *genista*, même sens). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, type de la sous-tribu des génistées, comprenant une centaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans le centre et le midi de l'Europe : *Le* GENÊT *d'Espagne est un des arbrisseaux les plus élégants de nos jardins paysagers*. (Boitard.) ‖ *Genêt épineux*, Nom vulgaire de l'ajonc.

— *Ordre du genêt*, Ordre de chevalerie fondé par saint Louis en 1234.

— **Encycl.** Les *genêts* sont des arbrisseaux à feuilles simples ou trifoliolées, à fleurs jaunes terminales, réunies en grappes, plus rarement solitaires, à gousses allongées et renflées, contenant des graines réniformes. Ce genre comprend plus de quatre-vingts espèces, qui croissent surtout dans les régions tempérées de l'ancien continent. Plusieurs d'entre elles jouent un rôle fort important en économie rurale, dans les arts industriels et en horticulture.

Le *genêt* commun ou *genêt à balais* (*genista scoparia*) est un arbrisseau qui ne dépasse guère ordinairement un à deux mètres de hauteur, mais qui, dans des conditions favorables, atteint, dit-on, la taille de huit à dix mètres; sa tige se divise dès la base en rameaux nombreux, grêles, droits, effilés, épars, anguleux, très-flexibles, portant de petites feuilles vertes, et terminés par des grappes de fleurs jaunes, faiblement odorantes, auxquelles succèdent des gousses noirâtres à la maturité. Ce *genêt* se trouve communément dans les bois, les plaines incultes et sablonneuses, les landes stériles, sur les montagnes peu élevées, etc. Il prospère particulièrement dans les terrains schisteux. Il se ressème abondamment de lui-même, et, par le mouvement de torsion et l'élasticité de ses gousses, projette souvent ses graines à une assez grande distance. Aussi faut-il avoir soin, quand on veut les recueillir, de devancer un peu l'époque de la maturité et de laisser celle-ci s'achever dans un grenier bien aéré. Cet arbrisseau est facile à propager et n'exige presque aucun soin de culture.

Le *genêt* rend de grands services à l'économie rurale. Il sert à mettre en valeur les terrains pauvres; il empêche les eaux pluviales d'entraîner l'humus que ces terrains renferment en petite quantité; il les enrichit même par les débris de ses tiges, de ses feuilles, de ses gousses, ainsi que par les excréments des oiseaux ou par les détritus des insectes qu'il attire, et aussi par ses cendres, quand on le brûle sur place. Ses rameaux servent surtout à faire des balais, à couvrir les chaumières ou à chauffer le four. On peut en faire de très-bons liens pour la vigne et pour les espaliers. D'après Pline et Columelle, les Romains et les Liguriens cultivaient cet arbrisseau pour cet usage. Dans certains pays on l'emploie comme litière et comme engrais. Dans le nord de l'Europe, on en nourrit les bestiaux; mais il faut au préalable broyer ses tiges à la presse ou au moulin. Les gousses et les fleurs sont broutées par les moutons. De l'écorce de ses rameaux on extrait une matière textile, qui fournit une assez grande ressource aux pays pauvres. Les fleurs sont recherchées par les abeilles. Ces fleurs, dont les anciens ornaient leur tête et les statues de leurs divinités, servent depuis longtemps, en Grèce, à teindre la soie en jaune. On peut employer les rameaux au même usage. Dans le sud-ouest de la France, on mange ces fleurs en salade. Dans le nord de l'Europe, on confit les jeunes pousses à à l'eau-de-vie ou au vinaigre, pour s'en servir en guise de câpres; les boutons conviennent bien mieux pour cela. Les graines torréfiées fournissent un succédané, assez faible il est vrai, du café. Toutes les parties de cette plante sont employées en médecine, comme apéritives, désopilantes, diurétiques; on en a obtenu d'excellents résultats contre les fièvres catarrhales. Le *genêt commun* sert encore dans la tannerie. Dans les Vosges, ses cendres fournissent de la potasse pour les verriers. Quand la tige est assez forte, on en fait de très-bons échalas. Cet arbrisseau produit un bon effet dans les jardins d'agrément. On l'emploie en Belgique pour mettre en valeur les landes et les bruyères sablonneuses. Il y aurait avantage à l'utiliser dans les terrains stériles, sur les flancs arides et décharnés des montagnes et des coteaux à pente rapide, constamment lavés par les eaux pluviales.

Le *genêt des teinturiers* (*genista tinctoria*), appelé aussi *genette* ou *génestrolle*, est moins élevé que le précédent, et forme un arbuste touffu et buissonnant; ses racines tracent beaucoup. Il croît sans culture dans les lieux montagneux et les prés secs à fond argileux, sur les collines, la lisière des bois et dans les pâturages des montagnes calcaires. On le multiplie très-facilement de graines semées sur place. Les anciens se servaient de ses fleurs et de ses graines pour teindre les étoffes en jaune; on les emploie encore aujourd'hui, mais plus rarement, pour le même objet. Les bestiaux mangent les jeunes pousses, auxquelles on attribue bien à tort, dans certains pays, la propriété de communiquer un goût désagréable au lait et au beurre des vaches qui s'en nourrissent. Son écorce est textile, mais bien inférieure sous ce rapport à celle de l'espèce précédente. Ses feuilles et ses fleurs sèches sont employées en médecine, et la lessive de ses cendres a été préconisée contre l'hydropisie. Cet arbuste figure avec avantage dans les jardins paysagers, surtout la variété dite *genêt de Sibérie*.

Le *genêt d'Espagne* (*genista juncea*) est un charmant arbrisseau, à rameaux grêles, effilés, cylindriques, très-longs et flexibles, portant des feuilles très-petites, très-espacées, à peine visibles, ce qui donne à ces rameaux l'apparence de joncs. Il forme des touffes de 2 à 3 mètres de hauteur, et se couvre, en été, de nombreuses grappes de fleurs d'un beau jaune d'or et d'une odeur suave. Il croît spontanément dans le midi de l'Europe, sur les collines stériles et les montagnes peu élevées, et s'est naturalisé sur les coteaux sablonneux et pierreux du sud-est de la France. On le cultive depuis longtemps dans les plantations d'agrément. Boccace le mentionne parmi les arbrisseaux les plus recherchés pour l'ornementation des jardins des environs de Florence. Il vient très-bien dans les sols les plus arides; ses racines, qui sont à la fois pivotantes et fortement traçantes, lui permettent de croître sur les pentes les plus rapides. On peut le cultiver en pleine terre jusque sous le climat de Paris. On le propage facilement de graines semées autant que possible sur place, car les jeunes plants ne supportent pas bien la transplantation. En revanche, quand les touffes sont affaiblies ou rabougries, il suffit de les receper au pied pour qu'elles produisent de nouvelles pousses très-vigoureuses.

Le *genêt d'Espagne* est cultivé en grand dans les Cévennes, en Espagne et en Toscane. Les Romains, d'après Columelle, s'en servaient pour tresser des corbeilles. On en extrait une filasse très-propre à fabriquer des cordages, des toiles et du papier. En Asie, on en fait, de temps immémorial, des filets pour la pêche. Les Indiens, les Chinois et les Espagnols en font des chaussures. Les rameaux du *genêt* peuvent suppléer l'osier comme lien. En hiver, on les donne à manger aux chèvres et aux moutons; toutefois, quand ces animaux en consomment une trop grande quantité, ils contractent une maladie appelée *genestade*, qui se manifeste surtout par une inflammation des voies urinaires. Aussi doit-on, quand on donne le *genêt* aux bestiaux, le mélanger avec d'autres fourrages secs. On fait, avec cet arbrisseau, des bordures, des haies peu élevées, des enclos particuliers et des espèces de remises pour nourrir, pendant l'hiver, les cerfs, les chevreuils et les lapins, qui l'aiment avec passion. Les fleurs, qui contiennent en assez grande abondance une substance miellée, sont fort recherchées des abeilles. Dans quelques provinces de France et d'Italie, on nourrit la volaille avec la graine du *genêt d'Espagne*. Les poules, et les perdrix surtout, en sont très-friandes; aussi faut-il, avant de la leur donner, s'assurer qu'elle n'exhale pas une odeur vireuse; sinon elle serait malfaisante. Du reste, cet arbrisseau possède les mêmes propriétés médicales que le *genêt commun*, et les boutons de ses fleurs peuvent servir aux mêmes usages culinaires.

Le *genêt ailé* ou *génistelle* (*genista sagittalis*) est un sous-arbrisseau qui croît dans les sols arides et calcaires, les prés secs et montagneux, sur la lisière des bois; il convient beaucoup à la nourriture du bétail, et tient aussi sa place dans les jardins d'agrément. Les *genêts monosperme*, *purgatif* ou *griot*, *couché* et *à fleurs velues*, qui croissent dans le midi de la France, participent plus ou moins à ces propriétés. Nous citerons encore le *genêt épineux*, dont le nom spécifique indique suffisamment le caractère. Il croît dans les terrains humides, argileux ou sablonneux, et accompagne souvent la bruyère ciliée. On peut l'employer à garnir les bords des haies. Le bétail mange les jeunes pousses non épineuses. On le confond à tort avec l'ajonc.

En résumé, les *genêts* sont des arbrisseaux très-utiles, et, là où il n'est pas avantageux de les cultiver, on ne devrait pas laisser perdre ceux qui croissent spontanément. Ils aident à mettre en valeur, à améliorer les plus mauvais sols. Ils fournissent un excellent engrais, soit qu'on les enfouisse en vert par un labour, soit qu'on les mélange avec la litière des moutons, dont ils augmentent beaucoup la masse. La filasse qu'on en extrait n'a sans doute pas la finesse de celles du chanvre et du lin; mais c'est une ressource pour les pays pauvres. Rien ne se perd de cet arbrisseau, et les tiges sèches, dépouillées de leur écorce par le rouissage, servent encore à fabriquer des allumettes.

Quand on veut extraire la filasse du *genêt*, tous les branchages sont rassemblés en bottelettes d'une poignée, qu'on laisse sécher sur le sol. On les conserve ensuite liés en paquet de vingt-cinq à trente poignées. Le premier temps humide qui survient est mis à profit pour battre ces rameaux avec une massette ronde, de manière à les aplatir, à les rendre flexibles, sans pour cela les casser. Habituellement, vers la fin de septembre, on les introduit par fagots dans la rivière, où ils restent assujettis, à l'aide de pierres, pendant une demi-journée. Le soir du même jour, on les enlève et on les étale sur un terrain choisi, à proximité d'un cours d'eau. Le terrain doit être préalablement couvert de fougère, de paille ou de bois haché, formant un lit sur lequel on étend les bottes ou les poignées en les superposant les unes aux autres. On recouvre le tout d'une dernière couche de paille ou de bois chargée de pierres, afin de soustraire le tas à l'action de l'air et du soleil. Ces préparatifs étant achevés, on arrose tous les soirs, pendant huit jours, dans la proportion d'un hectolitre d'eau par fagot de cinquante poignées. Le neuvième jour, le rouissage est terminé. L'écorce se détachant facilement du bois, on lave les paquets à grande eau, ou mieux, dans un courant d'eau claire, en les trempant et en les battant tour à tour, jusqu'à ce que l'épiderme qui constitue la partie filamenteuse se sépare de la masse ligneuse. Puis on délie les bottelettes pour les étendre sur le sol, soigneusement déployées en forme d'éventails, afin qu'elles puissent sécher. L'action solaire opère en même temps un blanchiment. Quand cet effet est produit, on réunit de nouveau les poignées en faisceaux pour les enfermer jusqu'à l'hiver. C'est pendant cette dernière saison que se fait le teillage des brins. Après avoir été peignée, nettoyée et polie, la filasse est livrée aux ouvrières, qui la filent au fuseau tournant. Le tissage s'effectue suivant la finesse du fil et l'usage auquel le tissu est destiné. Généralement on se contente de fabriquer des toiles grossières, applicables, soit aux usages domestiques, soit aux emballages. Cependant, d'après les *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon*, on peut, avec la filasse de *genêt*, produire un linge fin, souple, durable, susceptible de rivaliser avec les toiles de chanvre les mieux confectionnées.

GENET (François), prélat et théologien français, né à Avignon en 1640, mort en 1707. Après avoir pris le titre de docteur en droit, il entra dans les ordres, professa la théologie morale à Aix en Provence, et fut nommé évêque de Vaison par le pape, en 1685. Poussé par un zèle ardent, Genet combattit le calvinisme par des missions, proscrivit les danses, les jeux de hasard, les habits courts des ecclésiastiques, excita un assez grand mécontentement par ces dernières mesures et s'attira la colère de Louis XIV en accueillant dans son diocèse la communauté des Dames de l'Enfance, chassées de la Provence comme jansénistes. Pendant que ces religieuses étaient enlevées et dispersées dans divers couvents par ordre du roi, Genet était exilé à l'île de Ré, où il resta pendant près de quinze mois. De retour dans son diocèse, il mourut en traversant le torrent de Bregoux grossi par une crue subite des eaux. On a de lui : *Théologie morale ou Solution des cas de conscience selon l'Ecriture sainte, les canons et les saints Pères*, dont la meilleure édition est celle de 1715, 8 vol. in-8°, et *Eclaircissements apologétiques de la morale chrétienne touchant le choix des opinions qu'on peut suivre en conscience conformément à l'Ecriture sainte* (1680, in-12). — Son frère, Jean-François GENET, archidiacre de l'église de Vaison, mort en 1716, a publié un ouvrage intitulé : *Cas de pratique touchant les sacrements et autres matières importantes de morale et quelques autres cas de conscience* (1710).

GENÊT, diplomate français. V. GENEST.

GENÉTAIRE s. m. (je-né-tè-re — rad. *genet*). Cavalier de l'ancienne armée espagnole.

— **Encycl.** Les Espagnols donnaient le nom de *genétaires* à des soldats de cavalerie légère armés d'une lance courte. Ces cavaliers, dans leurs habitudes et leurs allures, offraient beaucoup de ressemblance avec les Maures d'Espagne. Ils formaient ce qu'on pourrait appeler les hussards de la milice de ce pays, et n'étaient pas sans analogie avec les Albanais au service de la France pendant le XVe et le XVIe siècle. Comme eux, ils portaient un uniforme à la turque, se servaient de zagaies et étaient armés d'un bouclier. Ils montaient des chevaux de petite taille, que les Français et les Anglais appelaient *genets* et les Italiens *ginetti*, chevaux harnachés à la genette, c'est-à-dire avec les étriers courts et le mors à la moresque. Brantôme, parlant de l'armée espagnole qui combattit à Ravenne en 1512, dit que don Pedro de Pas « était capitaine de tous les *genétaires*. »

GENET-AL-CODUZ ou **GENAT-ADU**, nom du plus délicieux des paradis chez les musulmans. C'est l'éden, le lieu où Dieu plaça le premier homme pour l'en chasser bientôt après. Les vrais croyants y seront admis auprès de Mahomet.

GENÉTER v. a. ou tr. (je-né-té — rad. *genet*). Techn. Courber aux extrémités, en parlant d'un fer à cheval : GENÉTER *un fer à cheval*.

GÉNÉTHLIAQUE adj. (jé-né-tli-a-ke — gr. *genethliakos*; de *genethlê*, naissance). Antiq. Qui est composé à l'occasion de la naissance d'un enfant : *Poëme* GÉNÉTHLIAQUE.

— s. m. Astrologue qui dressait l'horoscope d'un enfant au moment de sa naissance.

GÉNÉTHLIEN adj. m. (jè-nè-tli-ain — gr. *genethlios*; de *genethlê*, naissance). Mythol. Surnom de Jupiter protecteur des enfants dans le sein de leurs mères.

— Antiq. gr. *Jour généthlien*, Huitième jour après la naissance; anniversaire de ce même jour, qu'on célébrait par des fêtes.

GÉNÉTHLIES s. f. pl. (jé-né-tlî — gr. *genethlai*; de *genethlê*, naissance). Antiq. Fêtes qu'on célébrait le jour généthlien, et à tous les anniversaires de ce jour.

GÉNÉTHLIOGRAPHE s. m. (jé-né-tli-o-gra-fe — du gr. *genethlios*, qui a rapport à la naissance; *graphô*, j'écris). Auteur d'un traité sur les horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIE s. f. (jé-né-tli-o-gra-fî — rad. *généthliographe*). Traité sur les horoscopes; art de tirer les horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIQUE adj. (jé-nè-tli-o-gra-fi-ke — rad. *généthliographe*). Qui a rapport à la généthliographie : *Traité* GÉNÉTHLIOGRAPHIQUE.

GÉNÉTHLIOLOGIE s. f. (jé-né-tli-o-lo-jî — du gr. *genethlios*, qui a rapport à la naissance; *logos*, discours). Art de tirer les horoscopes.

GÉNÉTHLIOLOGIQUE adj. (jé-né-tli-o-lo-ji-ke — rad. *généthliologie*). Qui a rapport à la généthliologie : *Science* GÉNÉTHLIOLOGIQUE.

GENÉTIÈRE s. f. (je-né-tiè-re — rad. *genêt*). Agric. Terrain couvert de genêts : *La patache qui me conduisait au relais traversait dans sa longueur la* GENÉTIÈRE *sur laquelle donnait la petite fenêtre de Claude*. (E. Sue.)

GENÉTIN s. m. (je-né-tuin). Vitic. Variété

de raisin blanc, que l'on cultive près d'Orléans. ‖ Vin fait avec ce raisin.

— Arboric. Variété de pomme.

GÉNÉTIQUE adj. (jé-né-ti-ke). Physiol. Syn. de GÉNÉSIQUE.

GENETTE s. f. (je-nè-te — de *genet*, parce qu'on employait ce mors pour les genets). Equit. Espèce de mors à la turque, dont la gourmette a la forme d'un grand anneau. ‖ *Aller à cheval à la genette*, Monter à cheval avec des étriers fort courts.

— Anc. art milit. Lance dont les genétaires étaient armés.

GENETTE s. f. (je-nè-te — arabe *djerneyth*, même sens). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, voisin des civettes : *La* GENETTE *commune est répandue dans les parties méridionales de l'Europe.* (C. d'Orbigny.)

— Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers. ‖ Nom vulgaire du narcisse.

— Hist. *Ordre de la genette*, Ordre de chevalerie fondé, d'après les uns, par Charles Martel, et selon les autres par Charles VI.

— **Encycl.** Mamm. Les *genettes*, réunies par la plupart des auteurs aux civettes, comme simple section, ont paru à d'autres mériter de former un genre à part. Elles s'en distinguent surtout en ce qu'au lieu d'une poche anale dont la sécrétion abondante exhale une odeur de musc très-prononcée, elles n'ont qu'un léger enfoncement formé par la saillie des glandes, qui laissent échapper néanmoins une odeur encore assez sensible. La pupille des *genettes* prend, à la grande lumière, une forme verticale, et leurs ongles peuvent se retirer dans les doigts comme ceux des chats. Ces carnassiers ont d'ailleurs le corps allongé et bas sur jambes; par leurs formes et leurs mœurs, ils ressemblent beaucoup aux civettes. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien continent. La plus connue est la *genette* commune ou d'Europe. Elle est de la taille d'un chat; son pelage est gris, agréablement tacheté de brun ou de noir, les taches étant rondes ou oblongues; le museau est noirâtre; les sourcils, les joues et le bout du nez présentent des taches blanches; la queue, aussi longue que le corps, est annelée de noir et de blanc. La *genette* se trouve depuis les provinces méridionales de la France jusqu'au cap de Bonne-Espérance; mais elle présente, en Barbarie et au Sénégal, des variétés assez distinctes. Elle vit dans les bois humides et dans les lieux montueux, voisins des cours d'eau. Elle est d'un naturel sauvage et carnassier, et grimpe avec beaucoup d'agilité sur les arbres. Quand elle est menacée par un danger imminent, elle pousse des cris aigus tout en agitant sa queue. Toutefois, on l'apprivoise très-facilement, et, dans plusieurs contrées du midi de l'Europe, on la dresse pour la chasse aux rats, dont elle s'acquitte aussi bien que le chat; aussi l'appelle-t-on vulgairement *chat sauvage*, *chat d'Espagne* ou *de Constantinople.* On lui fait la chasse pour sa fourrure, qui est légère et fort jolie, formée de poils doux et mous, d'un gris cendré brillant et marqué de taches noires, très-rapprochées sur le dos, de telle sorte qu'elles paraissent former des bandes continues longitudinales. Les manchons de *genette* ont été autrefois fort recherchés.

La *genette panthérine* est remarquable par ses taches annulaires; elle habite le Sénégal. Les mœurs de cet animal ne sont guère connues que par les observations suivantes faites par Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire sur un individu amené vivant au Jardin des plantes. « A l'époque où je le vis pour la première fois, il était d'une douceur telle qu'on le laissait habituellement libre : une personne même qui ne lui était nullement connue pouvait impunément le toucher, le soulever, le prendre dans ses bras. Seulement il cherchait aussitôt à s'en échapper pour venir se percher sur l'épaule. Il était, en un mot, aussi complétement apprivoisé que peut l'être un chat domestiques. Au contraire, donnée au Muséum par les personnes qui l'avaient amenée du Sénégal, cette *genette* fut à peine privée de sa liberté, que son naturel devint aussi féroce qu'il avait été doux; elle cherchait à mordre dès qu'on s'approchait d'elle, et ne se laissait pas même toucher par ses gardiens. Toutefois, elle ne cessa jamais de reconnaître les personnes qui l'avaient élevée et de leur témoigner une affection que nul autre ne partageait avec elles. » Nous signalerons encore la *genette* de Barbarie, espèce très-voisine ou peut-être simple variété de celle d'Europe; la *genette* à bandeau, que l'on regarde, mais avec doute, comme originaire de l'île de Java; la *genette* lisang, qui appartient aujourd'hui au genre paradoxure, et la *genette* de Madagascar, dont nous avons déjà parlé sous le nom de *fossane* (v. ce mot).

— Art hérald. *Ordre de la genette.* Cet ordre fut fondé en France par Charles Martel après la bataille de Poitiers, qu'il gagna sur les Sarrasins en 732. Comme on trouva parmi les dépouilles de ces derniers une grande quantité de riches fourrures de *genettes*, Charles Martel, pour conserver le souvenir de cette victoire, établit l'ordre de la *Genette* et fixa à seize le nombre des chevaliers qui devaient le former. Ceux-ci faisaient serment d'exposer leur vie pour la défense de la religion et de l'Etat. Cet ordre acquit une grande réputation en France et fut très-recherché jusque sous le règne de saint Louis, époque à laquelle il disparut. La décoration en or, représentant une *genette*, se portait suspendue au cou à un collier également en or. Plusieurs historiens pensent que l'ordre de la *Genette* n'a existé que dans l'imagination des anciens héraldistes.

GÉNÉTYLLIDE s. f. (jé-né-til-li-de — du gr. *genethlê*, naissance). Mythol. Nom commun à toutes les déesses qui présidaient à la génération.

GENÈVE s. f. (je-nè-ve). Métrol. Ancienne monnaie des évêques et princes de Genève.

GENÈVE (*Geneva*), ville de la Suisse, capitale du canton de son nom, sur le Rhône, à l'endroit où le fleuve sort du lac de Genève, un peu au-dessus du confluent de l'Arve, à 160 kilom. S.-O. de Berne, à 120 kilom. N.-E. de Lyon, à 418 kilom. S.-E. de Paris, à 375 mètres au-dessus de la mer; par 46° 11′ de latit. N. et 3° 48′ de longit. E.; 42,000 hab., dont deux tiers protestants et un tiers catholique. Université, bibliothèque, collége, école des arts et manufactures, muséum d'histoire naturelle, observatoire, nombreuses sociétés savantes, établissements de bienfaisance, maison de détention, prison pénitentiaire, jardin botanique, siége des autorités administratives et judiciaires du canton. L'industrie jouit, dans le canton de Genève, d'une liberté absolue; aussi y est-elle très-florissante. A la tête de cette industrie se placent l'horlogerie et la bijouterie. La première montre y fut apportée en 1587, et déjà, à la fin du XVIIIe siècle, l'horlogerie occupait à Genève, ou dans les environs, 7,000 ouvriers. Il s'y fabrique aujourd'hui environ 100,000 montres par an. La ville possède, en outre, des manufactures de toiles perses, de draps, d'étoffes de laine, de mousseline, de galons d'or, de soieries, de porcelaines, etc. Petit port tres-fréquenté.

« Genève, dit M. Alexandre Dumas, est, après Naples, une des villes les plus heureusement situées du monde. Paresseusement couchée comme elle l'est, appuyant sa tête à la base du mont Salève, étendant jusqu'au lac ses pieds que chaque flot vient baiser, elle semble n'avoir autre chose à faire que de regarder avec amour les mille villas semées aux flancs des montagnes neigeuses qui s'étendent à sa droite ou couronnent le sommet des collines vertes qui se prolongent à sa gauche. Sur un signe de sa main, elle voit accourir du fond vaporeux du lac ses légères barques aux voiles triangulaires, qui glissent à la surface de l'eau, blanches et rapides comme des goëlands, et ses pesants bateaux à vapeur, qui chassent l'écume avec leur poitrail. Sous ce beau ciel, devant ces belles eaux, on dirait que ses bras lui sont inutiles, et qu'elle n'a qu'à respirer pour vivre. Et cependant, cette odalisque nonchalante, cette sultane paresseuse en apparence, c'est la reine de l'industrie, c'est la commerçante Genève, qui compte quatre-vingt-cinq millionnaires parmi ses 42,000 habitants. » La ville, bâtie sur deux collines, est séparée par le Rhône en deux quartiers que cinq ponts mettent en communication. Sur l'emplacement des anciennes fortifications et le long des quais s'étend la ville nouvelle, qui manque d'originalité; mais la vieille Genève, la grave et sombre Genève de Calvin, dont les maisons sont entassées sur une colline, intéressera vivement les touristes; elle offre un contraste saisissant avec la ville moderne, construite depuis 1849.

Quelques historiens attribuent à Genève une origine celtique; ce qui n'est pas douteux, c'est qu'avant la conquête romaine, elle était une des principales cités des Allobroges. César en fit une de ses places d'armes; plus tard, elle appartint à la province romaine appelée *Provincia maxima Sequanorum.* Au IVe siècle, le christianisme fut introduit à Genève, qui devint un siége épiscopal, suffragant de Vienne. Au commencement du Ve siècle, l'empereur Honorius céda la ville aux Bourguignons, qui en furent dépossédés, en 543, par les rois francs. Charlemagne, allant en Italie pour délivrer le pape des invasions des Lombards, établit à Genève le quartier général de son armée. Genève fut ensuite annexée à l'empire germanique; mais les empereurs, tout entiers à leurs démêlés avec les papes, et laissèrent passer l'autorité entre les mains de l'évêque, qui en devint prince et seigneur. Les armoiries de la ville furent dès lors mi-parties de l'aigle impérial, et d'une clef représentant le pouvoir de l'Eglise, avec cette devise : *Post tenebras lux.* « Les querelles des évêques avec les comtes genevois et les comtes ou ducs de Savoie remplissent, dit M. Ad. Joanne (*Nouvel Ebel*), l'histoire de Genève jusqu'à la Réformation. Durant cette longue lutte, la bourgeoisie, loin de se voir dépouiller des franchises et des priviléges qu'elle possédait déjà, en avait obtenu d'autres, en soutenant tour à tour l'un des prétendants contre ses adversaires. Quand la domination exclusive des comtes de Savoie la menaça de la perte de ses libertés, ne se sentant pas encore assez forte pour résister seule à un ennemi si redoutable, elle conclut, le 6 février 1508, un traité de combourgeoisie avec la ville de Fribourg et bientôt un autre avec Berne. En vain le duc continua le cours de ses persécutions; la cause de la liberté ne manqua jamais de défenseurs; Pécolat, appliqué à la torture, se coupa la langue avec un rasoir pour se mettre dans l'impossibilité de parler. Bonnivard, prieur de Saint-Victor, fut enfermé dans le château de Chillon. L'exemple de ces glorieux martyrs trouva des imitateurs, et, secourus par les Fribourgeois, les citoyens de Genève forcèrent le duc à signer, en 1530, la paix de Saint-Julien, par laquelle il s'engageait à respecter les droits de la ville de Genève, sous peine de perdre le pays de Vaud. » La Réforme, prêchée par Calvin, acheva l'œuvre d'affranchissement des Genevois, et la république fut organisée. Cette république, malgré les efforts du peuple genevois, fut d'abord purement aristocratique, et elle ne reçut une constitution démocratique définitive que le 27 mai 1847. Depuis 1814, Genève est annexée à la Suisse, comme vingt-deuxième canton. Depuis l'adoption de la constitution de 1847, le pouvoir législatif est exercé par un conseil composé de 93 députés, et renouvelé tous les deux ans; un conseil d'Etat, composé de 7 membres élus pour deux ans, exerce le pouvoir exécutif et administratif. Cette même constitution garantit aux Genevois la liberté de la presse, de l'industrie, des cultes, le droit de pétition, l'inviolabilité du domicile, etc. Le congrès de la paix, tenu à Genève en 1867, n'a pu atteindre le but excellent qu'il se proposait, faute d'entente entre ses membres.

Parmi les hommes distingués qui sont nés à Genève, nous citerons : J.-J. Rousseau; le sculpteur Pradier; Necker; les philologues Estienne, Casaubon et Scaliger; le médecin Tronchin; les physiciens et naturalistes C. Bonnet, Senebier, de Luc, de Saussure et de La Rive; l'économiste J.-B. Say; l'historien Sismondi; le général Dufour, etc.

Genève possède quelques édifices remarquables.

La *cathédrale*, dédiée à saint Pierre, fut fondée au Xe et au XIe siècle, et reconstruite en partie du XIIe au XVIe siècle. La nef et les bas côtés paraissent dater de l'époque de la fondation. La tour du S.-E. a été bâtie en 1510. On prétend que cette église occupe l'emplacement d'un ancien temple dédié à Apollon. Le péristyle grec de la façade fut élevé par Alfieri, en 1749. Deux tours s'élèvent aux extrémités des transsepts. A l'intérieur, divisé en trois nefs, on remarque : les tombeaux d'Agrippa d'Aubigné, grand-père de Mme de Maintenon, et du comte de Rohan, tué en 1638 au siége de Rheinfelden; une chaire en bois sculpté, dans laquelle a été placé le siége de Calvin; de belles stalles; de curieux chapiteaux dont les sculptures représentent des figures en haut-relief; des vitraux du XVe siècle et des vitraux modernes. La chapelle des Macchabées, qui s'appuie contre le flanc droit de la cathédrale, est due au cardinal de Brogny, qui présida le concile de Constance. Les autres églises de Genève n'ont aucune valeur architecturale.

L'*hôtel de ville*, construit à diverses époques, offre un bel escalier bâti vers 1570, « et qui, dit M. Adolphe Joanne, composé d'un certain nombre de plans inclinés sans marches, permettait aux membres du conseil, presque toujours avancés en âge, de monter à cheval ou en litière jusqu'à l'étage le plus élevé. C'est devant l'hôtel de ville que l'*Emile* fut lacéré et brûlé le 11 juin 1762, par le bourreau, en vertu d'un arrêté du conseil, onze jours après l'exécution de la sentence du parlement de Paris. » L'*Arsenal*, qui paraît avoir été construit à la même époque que l'hôtel de ville, renferme une collection d'armes anciennes et modernes; l'armure du duc de Rohan et les échelles à l'aide desquelles les Savoyards essayèrent d'escalader les murs de Genève en 1602. Le *musée Rath*, fondé par le géneral de ce nom, possède quelques bons tableaux de l'école genevoise ou suisse et des œuvres remarquables de peintres étrangers. Nous citerons : un *Orage à la Handeck*, par Calame; le *Lac de Brienz* et des *Chênes battus par l'orage*, par Diday; les *Derniers moments de Calvin, Catherine de Médicis recevant la tête de Coligny*, par Hornung; *Paysages*, par Huber; *Buveurs*, par Gros Claude; *Délivrance de Bonnivard*, par Lugardon; les *Jeux olympiques*, par Saint-Ours; *Scène d'hiver*, par Tœpffer; *Adoration des bergers*, par Bassano; l'*Enfant prodigue*, par Berghem; *Portrait*, par Bordone; *Portrait de Mme de Staël*, par Mme Lebrun; *Quatre chanteurs*, par Caravage; le *Triomphe de David*, par le Dominiquin; *Vases de fruits et de fleurs*, par Van Os; *Paysages*, par Salvator Rosa; un *Fumeur*, par Teniers; une *Descente au tombeau*, par P. Véronèse; l'*Incendie d'une flotte anglaise*, par Wouverman. Le *Musée académique* possède de riches collections géologiques et zoologiques; un cabinet d'antiquités (bouclier rond d'argent, portant cette inscription : *Largitas D. N. Valentiniani Augusti*, bustes antiques); une collection d'anatomie; un laboratoire de chimie; un cabinet de physique; la bibliothèque de la Société de lecture, etc. La *bibliothèque publique*, créée par Bonnivard, contient environ 60,000 volumes et 600 manuscrits. Ses principales curiosités sont : des lettres autographes et des sermons de Calvin; des lettres de Théodore de Bèze; le manuscrit de la *Noble leçon*; les *Homélies* de saint Augustin, manuscrit du VIe siècle; une traduction de Quinte-Curce, faite sous Charles le Téméraire; plusieurs manuscrits des XIIIe, XIVe et XVe siècles, magnifiquement enluminés; une riche collection d'incunables; une lettre de Newton au peintre Arlaud; environ 200 portraits de personnages historiques ou de savants, etc. Citons encore : l'observatoire, pourvu d'excellents instruments; le théâtre; la maison pénitentiaire; la maison de détention; la nouvelle machine hydraulique; la maison habitée par Calvin, rue des Chanoines; le jardin anglais, où se voit le grand plan en relief de la chaîne du mont Blanc; l'asile des aliénés, l'asile des vieillards, l'hôpital, la Bourse italienne, la Bourse française, la Bourse allemande, l'Académie, le Collége réformé, le Conservatoire de musique, le Manége, l'Institut genevois, etc.

Les principales promenades intérieures sont : le Jardin anglais; la Treille, jolie terrasse plantée de marronniers et d'où l'on découvre une belle vue; la place Saint-Antoine; le quai du Lac; l'île J.-J. Rousseau, au milieu de laquelle s'élève une statue en bronze du grand philosophe, par Pradier, et le quai des Bergues, bordé de belles maisons neuves. A l'extérieur de la ville, les deux rives du lac, bordées de charmantes maisons de campagne, offrent de nombreuses promenades. V. GENÈVE, au *Supplément.*

Genève (HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE), depuis le commencement de la Réformation jusqu'en 1815, par J. Gaberel (Genève et Paris, chez Joël Cherbuliez, 3 vol. in-8°). Cette histoire très-développée sera consultée avec fruit. M. Gaberel, qui est un chercheur, a eu la faculté de consulter les documents authentiques et les pièces originales. On a mis à sa disposition les registres des conseils et les procès-verbaux de la vénérable compagnie des pasteurs. Puis M. Gaberel est de Genève, il est protestant : deux raisons qui l'obligeaient en pareille matière. Aussi avons-nous dans cette histoire une œuvre, sinon éloquente et brillante, du moins pleine de conscience et d'exactitude. Les livres, les mémoires du temps ont été mis à profit, et M. Gaberel a cité dans des pièces justificatives les documents les plus rares sur lesquels il s'appuie.

Tout le commencement de la Réforme, toute cette période assez ignorée qui précède l'arrivée de Froment et de Calvin, est traitée avec beaucoup d'ampleur. A Genève, comme dans tout le reste de l'Europe, d'ailleurs, le mouvement réformateur ne fut pas subit et inattendu. Genève avait été témoin de honteux désordres de la part du clergé. Des évêques avaient été nommés à dix ans; un enfant de douze ans, Jean-Louis de Savoie, avait été élevé à l'épiscopat vers la fin du XVe siècle. Il grandit, au dire du chroniqueur, « en bon vivant, craignant fort peu le diable et plus affectionné à la Vierge Marie qu'à son Créateur. » On comprend ce que devint l'Eglise dirigée par de tels chefs. Dans les dernières années du siècle, un évêque s'adressait en ces termes au clergé genevois : « Nos prêtres vivent dans le monde sans gravité et sans tempérance; ils sont légers dans leurs actes, enclins à tous les vices, adonnés à tous les déréglements du siècle, et, chose honteuse à dire, ils mènent une vie plus exécrable que le reste du troupeau. » Mais ces réprimandes et ces tentatives de réforme n'aboutirent pas. Le mal reprit son cours et atteignit au comble. Les dominicains de Pleinpalais louaient leurs jardins et leur chapelle pour d'horribles orgies, et les prêtres de la Madeleine avaient ouvert aux jeunes gens de la ville une maison de prostitution. Ceci se passait en 1527.

D'un autre côté, les évêques, alliés à la maison de Savoie, n'avaient aucun patriotisme. En 1519, Jean de Savoie avait voulu livrer la ville au duc, son parent, qui la convoitait. Le péril fut conjuré par quelques chefs républicains; mais dès lors l'influence de l'évêque et du clergé, déjà fort amoindrie par les excès que nous avons signalés, fut tout à fait perdue. En vain le pape envoya-t-il de l'argent, en vain Charles-Quint essaya-t-il d'intervenir auprès des conseils, les nouvelles doctrines pénétrèrent à Genève. L'évêque fit venir un docteur en Sorbonne, Guy Furbily, qui ne pouvait manquer de vaincre les résistances les plus obstinées. « Le prêtre, s'écriait-il, on devrait, non le saluer, mais s'agenouiller, se prosterner sur son passage. Le prêtre est supérieur à la Vierge Marie; celle-ci n'a mis au monde Jésus-Christ qu'une seule fois, mais le prêtre a la puissance de faire descendre Jésus-Christ du ciel aussi souvent qu'il le veut; il souffle sur une hostie, il dit : Ceci est mon corps, et le Dieu du ciel est obligé d'obéir au prêtre. » Mais un jour que le prédicateur apostrophait les novateurs avec la violence d'un orateur qui est sûr du silence de son adversaire, voici Froment qui se lève, l'interrompt, et riposte vivement au prédicateur. La cause de la Réforme fit ce jour-là un progrès décisif.

L'analyse de ces débuts de la Réformation à Genève fera comprendre tout l'intérêt de l'ouvrage de M. Gaberel. Il y a là une foule de détails, de renseignements qui rendent le passé présent et vivant. La suite de l'histoire est traitée de la même manière. C'est l'organisation de la Rome protestante par Calvin, la continuation de son œuvre par Théodore de Bèze, le dogmatisme florissant au XVIIe siècle, l'influence prépondérante de Genève dans l'Europe réformée, le réveil de l'esprit libéral, l'abolition des confessions de foi, enfin la doctrine s'adoucissant toujours jusqu'en 1815, époque où Genève, après avoir été réunie à la France, reprend possession d'elle-même. Avec l'histoire de l'Eglise de

Genève, on a l'histoire du mouvement des idées dans le protestantisme depuis la Réformation. Jusqu'à ces dernières années, elle marche à la tête du progrès théologique et réalise sa devise : *Post tenebras lux.* Mais aujourd'hui, elle semble dominée par l'esprit conservateur, qui, chassé du domaine politique, est venu se réfugier, comme dans une citadelle inexpugnable, dans les conseils ecclésiastiques.

Genève (BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DE), revue fondée à Genève en 1795, par Marc-Aug. Pictet, Ch. Pictet de Rochemont Sismondi, Lullin de Château-Vieux, etc. Dès le troisième numéro, on y ajouta une troisième série sous le titre d'*Agriculture*. La publication était mensuelle : les deux premières séries fournissaient chacune trois volumes par an ; la troisième, un volume seulement. La première série embrassait, outre la littérature proprement dite, et à l'exclusion de la politique et de la théologie, la philosophie dans toutes ses branches, l'histoire, l'archéologie, les voyages, l'économie politique, la statistique, la législation, les questions sociales (pédagogie, hospices, etc.). La série *Sciences et arts* embrassait, à l'exclusion des mathématiques pures, tout le domaine des sciences, même les sciences médicales et leurs applications à l'industrie.

En 1829, la série *Agriculture* prit fin, par suite du décès de M. Pictet de Rochemont, qui s'en était chargé. De nouveaux rédacteurs s'adjoignirent aux anciens : MM. Rossi Augustin de Candolle, Diodati, Aug. Delarive, Gautier, Francis d'Ivernois et même Xavier de Maistre.

En 1836, les deux parties de la *Bibliothèque* furent fondues l'une avec l'autre, et la *Revue* prit de plus en plus le caractère d'une publication adressée au grand public. Elle eut successivement ou concurremment pour collaborateurs Joël Cherbuliez, Tœpffer, Bungener, de Cavour, de Circour, Huber, Saladin, Ed. Mallet, Gaberel, Ch. Dubois; pour la partie scientifique, MM. Aug. Delarive, Marcel, Sorel, Marignac, Plantamour, Alph. Favre, Alph. de Candolle, etc.

En 1858, la *Bibliothèque universelle* devint la propriété d'une réunion de sociétaires, et fut publiée sous la direction de M. W. Delarive d'abord, puis de MM. G. Revillod et Ed. Fick. Dans cette nouvelle phase de son existence et sans rien changer à sa division, elle se proposa surtout d'être un organe de la Suisse romande et ajouta à son titre celui de *Revue suisse*, quand, en 1862, le journal de ce nom cessa de paraître à Neuchâtel. Aux anciens rédacteurs s'en ajoutèrent de nouveaux, parmi lesquels nous citerons : MM. Amédée Roget, J. Bedot, Marc Debrit, Merle d'Aubigné, pasteur Nef, Chastel de Neuchâtel, Mlle Gessendorf, H. Calame, Gaullier, Aimé Humbert, du canton de Vaud, professeur Monnard, Ed. et Ch. Secretan, Vuillervin, Rambert, M. Olivier, de France, MM. Ed. Scherer et le docteur Ebrard.

En 1866, la publication de la partie littéraire est passée à Lausanne, sous la direction de M. Tallichet. Pour connaître les tendances, le but et l'esprit de la *Bibliothèque universelle*, on peut consulter principalement les deux manifestes que ses directeurs ont publiés en tête des années 1848 et 1858. Par son ancienneté comme par son mérite soutenu, cette publication s'est montrée digne d'être appelée la *Revue des Deux-Mondes de la Suisse.*

GENÈVE (CANTON DE), le vingt-deuxième canton de la Confédération suisse, à l'extrémité S.-O., entre celui de Vaud au N., le département français de l'Ain à l'O., celui de la Haute-Savoie au S. et à l'E. Le canton de Genève mesure 29 kilom. du N.-E. au S.-O., et 9 kilom. dans sa largeur moyenne de l'E. à l'O.; superficie, 283 kilom. carr.; 82,876 hab., dont 40,069 calvinistes; ch.-l. Genève. Le sol du canton de Genève, accidenté de collines dont l'élévation ne dépasse pas 150 mètres, est sablonneux et d'une fertilité médiocre; mais la chaleur de l'été, entre les montagnes des Alpes et du Jura, rend la végétation prompte et précoce, et les soins industrieux des habitants savent tirer parti de ce sol ingrat, qu'arrosent le Rhône, l'Arve et plusieurs autres cours d'eau qui descendent du Jura et de la Savoie. Les principales productions agricoles sont les grains, les fruits, le fourrage, le vin et le chanvre; l'éducation du bétail et la pêche, mais plus particulièrement le commerce et l'industrie, notamment la fabrication des montres et des articles de bijouterie, constituent aussi d'importantes ressources pour la population.

Le canton de Genève, qui ne date que de 1815, est le vingt-deuxième par ordre de son admission dans la Confédération helvétique, le vingt et unième par l'étendue, et le douzième par la population. La forme du gouvernement est républicaine et démocratique. Le pouvoir législatif est exercé par un grand conseil, composé de 274 députés, et renouvelé partiellement chaque année; le pouvoir exécutif et administratif, par un conseil d'État de sept membres élus pour deux ans. Tous les citoyens âgés de vingt et un ans jouissent des droits politiques. La liberté de la presse, de l'industrie, des cultes, le droit de pétition, l'inviolabilité du domicile sont garantis. La langue du pays est le français. Le droit français, modifié par quelques lois particulières ultérieurement rendues, y est en vigueur. Le budget cantonal avait été fixé pour l'exercice 1861 à 1,392.000 fr., et l'excédant des recettes sur le chiffre des dépenses était évalué à 17,000 fr. Le territoire du canton de Genève est divisé en trente-huit communes, dont treize entre l'Arve et le Rhône, douze entre le lac et le Rhône et treize entre le lac et l'Arve. De ces trente-huit communes, quinze appartiennent à l'ancienne république.

GENÈVE (lac de) ou **LÉMAN**, lac d'Europe, situé entre la France et la Suisse. César, dans ses *Commentaires*, le nomme *lacus Lemanus.* « Ce lac, dit le savant M. de Saussure, est situé à peu près au milieu d'une large vallée qui sépare les Alpes du mont Jura. Le Rhône, en sortant des Alpes du Valais, à l'extrémité desquelles il a sa source, vient traverser cette vallée. Il y trouve un grand bassin creusé par la nature; ses eaux remplissent ce bassin et forment ainsi le lac de Genève. Là le Rhône se repose et se dépouille du limon dont il était chargé. Il sort ensuite brillant et pur de ce grand réservoir, et il vient, avec ses eaux limpides et azurées, traverser la ville de Genève. »

On a souvent comparé la forme du lac de Genève à un croissant dont les deux pointes sont tournées vers le S.; mais cette comparaison n'est pas juste. La plus grande longueur de ce lac, d'une de ses extrémités à l'autre, c'est-à-dire du pont de Genève à Villeneuve, en passant par la côte suisse, est de 82 kilom. 714 mètres; mais, en suivant la ligne de Savoie, elle n'est que de 71 kilom. 813 mètres. Cette différence vient de l'arc que forme le rivage du côté de la Suisse. Sa circonférence entière n'a pas moins de 152 kilom. 300 mètres; sa largeur varie beaucoup; l'endroit le plus large est entre Rolle et Thonon, où il a 13 kilom. 933 mètres; de là, le lac va toujours en diminuant jusqu'à Genève, où il n'a plus que 130 à 150 mètres de large. Quant à sa profondeur, elle est de 162 mètres près du château de Chillon, de 194 mètres à 4 kilom. d'Evian et de 300 à 350 mètres aux environs de Meillerie. Il a de 364 à 375 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Les atterrissements du Rhône, à son entrée dans le lac, sont rapides et considérables. Le village de Provalais, en latin *Portus Valesiæ*, situé autrefois sur le rivage, en est maintenant à plus de 2 kilom. de distance, et, chaque année, ce rivage reçoit un assez grand accroissement, par suite de l'accumulation des matières terreuses que le fleuve y décharge à son arrivée. En observant le progrès de ces atterrissements, on est même conduit à présumer que, dans des temps antérieurs à l'histoire, le lac recouvrait tout le fond de la grande vallée qui forme, pour ainsi dire, le vestibule du bas Valais; car, comme le remarque encore de Saussure, cette vallée est parfaitement horizontale, composée de lits parallèles de sable et de limon, peu élevée au-dessus du niveau du fleuve, et même encore imbibée de ses eaux, qui la rendent marécageuse.

Outre le Rhône, le lac reçoit une quantité de cours d'eau, dont la plupart ne sont que des torrents. Parmi les plus considérables, nous mentionnerons la Drance savoyarde, qui débouche vers le milieu de la rive méridionale, entre Thonon et Evian, la Veveyse, l'Ambonne, la Vénoge, la Promenteuse et la Versoix, qui s'y jettent par l'autre rive.

La hauteur des eaux du lac n'est pas constamment la même : elles montent de 1 mètre à 2 mètres au printemps et en été, à cause de la fonte des neiges sur les hautes montagnes qui environnent ce vaste bassin; et alors elles donnent une grande rapidité au fleuve à sa sortie. En dehors de cette crue régulière, on voit quelquefois, dans les journées orageuses, surtout au mois d'août, le lac s'élever tout à coup de 1 à 2 mètres, s'abaisser ensuite avec la même rapidité, puis s'élever et s'abaisser ainsi pendant quelques heures. Ce singulier phénomène, connu dans le pays sous le nom de *sciches*, est plus sensible aux extrémités du lac et aux environs de Genève que dans le grand bassin. On n'en a pas découvert jusqu'à présent la véritable cause; quelques physiciens l'attribuent à l'attraction des nuages électriques, qui, selon eux, font élever et baisser ainsi la surface de l'eau. De Saussure pense que les variations promptes et locales dans la pesanteur de l'air peuvent contribuer à ce phénomène et produire des flux et reflux momentanés, en occasionnant des pressions inégales sur différentes parties du lac; mais aucune de ces explications ne paraît bien plausible.

Au printemps et en automne, on remarque aussi dans le bassin oriental un mouvement lent, mais continu, des eaux, qui suivent, pendant un certain temps, la direction des côtes, et reviennent ensuite sur elles-mêmes. Cette espèce de mouvement présage un orage, surtout en automne. Un phénomène plus rare que les précédents est celui des trombes.

A 48 mètres de profondeur et au-dessous, la température du lac est de 6° centigr., comme dans les principaux lacs de la Suisse. D'après les expériences faites par de Saussure, il y a toujours une grande différence entre la température des eaux du lac et celle des terres qui l'environnent. Le lac de Genève n'a jamais gelé complétement, si ce n'est, dit-on, en 762 et en 805, années pendant lesquelles des chars le traversèrent de Nyons à Thonon; mais, pendant les grands froids, ses bords se couvrent de glace jusqu'à une certaine distance.

Quoique le fond du lac de Genève soit trop pur et ses eaux trop claires pour qu'il soit bien poissonneux, il nourrit cependant une trentaine d'espèces de poissons, dont quelques-uns ne se trouvent nulle autre part. On y pêche, entre autres : la truite saumonée, l'ombre-chevalier, qui a souvent 1 mètre de long; la féra, particulière au lac; la perche, la carpe, qui pèse jusqu'à 30 livres et que l'on envoie souvent, pendant l'hiver, jusqu'à Paris et même jusqu'à Berlin. Aux deux extrémités et sur les côtes de Savoie, la pêche est toujours plus abondante que dans les autres parties du lac.

On compte sur ses rives quarante-neuf espèces d'oiseaux, dont les plus rares sont divers plongeons, tels que *colymbus cristatus*, *colymbus immer*, *colymbus arcticus*, la petite bécassine, le beau courlis vert, divers scolapx, l'échasse et une grande variété de canards. Le lac ne nourrit que des oiseaux ou de rivage ou tout à fait aquatiques. Les oiseaux de marais y sont inconnus. Le *coluber ferus*, serpent très-venimeux, habite en divers endroits les rives rocailleuses du lac, surtout près de Meillerie et entre Lausanne et Vevey.

Selon les reflets d'un ciel plus ou moins serein, le lac de Genève offre à l'œil une teinte verte ou azurée. Du côté de Montreux, il prend quelquefois le bleu foncé de la Méditerranée, à cause de sa profondeur en cet endroit et des hautes montagnes qui s'élèvent majestueusement sur l'autre rive. Son eau est claire, limpide, transparente, et laisse voir le fond jusqu'à la profondeur de 4 mètres. Elle a un goût agréable; aussi à Genève ne se sert-on que de l'eau du Rhône à sa sortie du lac; mais, malgré cette belle apparence, elle n'est pas très-bonne à boire; il est certain qu'elle donne l'espèce de ver solitaire désigné aujourd'hui sous le nom de *bothriocéphale*, et qu'elle développe les glandes du cou suffisamment pour donner un goître peu développé.

Le lac de Genève passe avec raison pour l'un des plus beaux lacs de l'Europe méridionale par la limpidité de ses eaux, la grandeur de son bassin, la forme variée de ses bords découpés en festons, et par les sommets majestueux des Alpes qui l'encadrent à l'est et au midi, et qui s'élèvent en gradins jusqu'aux sommités du mont Blanc.

Voltaire, possesseur du domaine des Délices, situé aux portes de Genève, a consacré au lac qui nous occupe une pièce de vers dont nous citerons deux strophes :

Mon lac est le premier ! c'est sur ses bords heureux
Qu'habite des humains la déesse éternelle,
L'âme des grands travaux, l'objet des nobles vœux,
Que tout mortel embrasse, ou désire, ou rappelle,
Qui vit dans tous les cœurs et dont le nom sacré
Dans le cœur des tyrans est tout bas adoré.

La Liberté ! J'ai vu cette déesse altière
Descendre de Morat en habit de guerrière,
Les mains teintes du sang des fiers Autrichiens
. . . .

Qui ne connaît aussi les magnifiques vers de Lamartine et la musique si expressive de Niedermayer?

Sous le premier Empire, en 1801, le lac de Genève donna son nom à un département français, qui avait pour chef-lieu Genève et qui comprenait le territoire dont se compose aujourd'hui le département de la Haute-Savoie. Ce lac n'appartient à la France que par la plus grande partie de sa rive méridionale, de Saint-Gengulph à Hermance. Les communes ou fractions de commune françaises qu'il baigne sont : à l'E. ou à l'O., Saint-Gengulph, Bret, Meillerie, la Tourroude, Evian, Amphion, Thonon, Ivoire, Nernier et Mersery. Les villes suisses importantes qui s'élèvent sur ses bords sont : le Bouveret, Villeneuve, Vevey, Cully, Lutry, Ouchy, Morges, Bollo, Nyons, Versoix, Genève.

GENÈVE (Robert DE), pape dont l'élection amena le grand schisme d'Occident. V. CLÉMENT VII.

GENEVEYS (LES HAUTS-), village situé sur une colline qui forme le val de Ruz, large et verdoyante plaine enfermée entre deux contre-forts du Jura, près de la frontière de la France et du canton de Neuchâtel. Ce village, à 960 mètres d'élévation, offre le point de vue le plus remarquable de la contrée par son panorama sur les Alpes, qu'on domine à côté et au-dessus de la cime jurassienne de Chaumont (1,173 mètres). Situé sur le chemin de fer du Jura industriel, à peu de distance de La Chaux-de-Fond et au pied de la Tête-de-Rang, ce village est le but d'excursions nombreuses pendant la belle saison, et surtout pendant l'époque des neiges. Quand le temps est clair, le regard embrasse, outre les régions avoisinantes du Jura (du Chassenal au Chasseron) et du Weissenstein, la grande chaîne des Alpes, depuis les Alpes d'Appenzell, de Glaris et de Lucerne, le Pilate, le Sentis, le Tœdi, les Alpes bernoises, Wellerhorn, Schreckhorn, Finsteraarhorn, la Jungfrau, le Eiger, le Munch, puis les Alpes valaisanes, les Alpes fribourgeoises, le Moléson, les dents d'Oche, du Midi, etc., les montagnes de Savoie, enfin le colosse le plus imposant de toute la chaîne, le mont Blanc. La vue est encore plus étendue et plus variée au sommet du col des Loges, à une heure et demie plus haut; on y a un horizon magnifique du côté des Vosges et du Jura. V. NEUCHÂTEL.

GENEVIÈVE (SAINTE-), ville des États-Unis, État du Missouri, ch.-l. du comté de même nom, à 144 kilom. N.-N.-O. de New-Madrid et à 64 kilom. de Saint-Louis, près du Mississipi. Dépôt des mines de plomb de Marance. Fondée en 1774.

GENEVIÈVE (SAINTE-), bourg et comm. de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. d'Espalion, sur la rive gauche de la Truyère; pop. aggl., 404 hab. — pop. tot., 1,446 hab. Élève de bestiaux.

GENEVIÈVE (sainte), en latin **Genovefa**, patronne de Paris, née au bourg de *Nemetodurum*, aujourd'hui Nanterre, près de Paris, vers 422, morte en 512. Au milieu du scepticisme de notre époque, elle apparaît bien moins comme un personnage historique que comme un mythe, une personnification de la piété et de la charité.

De même que, derrière l'effrayant Attila des *Niebelungen*, il y a un Attila vrai, de même il y a sans doute une Geneviève vraie derrière la sainte des traditions catholiques. Mais comment dégager l'histoire de la légende? M. Amédée Thierry a essayé cette difficile élimination pour Attila; quant à sainte Geneviève, la tâche serait encore plus difficile, et nous ne la tenterons pas; nous nous contenterons de présenter les faits tels qu'ils sont racontés dans les chroniques.

Geneviève, comme nous l'avons dit, est née vers l'an 422 ou 424, à quelques lieues à l'ouest de Paris, au village de Nanterre, où les amoureux du merveilleux peuvent encore aller chercher son souvenir. On trouve aux environs du village une prairie qui s'appelle encore le parc de Sainte-Geneviève. « Autrefois, dit le dernier historien de la patronne de Paris, entourée de murs et ornée d'un petit oratoire, cette prairie n'est plus de nos jours reconnaissable qu'aux excavations formées par le remblayement de la route et à une simple croix de bois enfoncée en terre par une main chrétienne. » Sur le sommet du mont Valérien se trouve « le clos de Sainte-Geneviève, » autre pâturage où la future inspirée menait, dit la tradition, paître le troupeau de son père; une fontaine qui coule au bas de la colline porte aussi son nom. Un peu plus loin, on rencontre un puits, dit de Sainte-Geneviève, et enfin une grotte isolée où la pieuse fille de Nanterre aimait à se retirer pour se recueillir et pour prier. Le père de Geneviève se nommait Sévère, et sa mère Gérontia. Ils étaient pauvres, disent quelques chroniqueurs, et voilà pourquoi Geneviève gardait les troupeaux. Il nous semble que cette condition de bergère ajoute encore un certain charme à cette poétique figure et rend plus frappant le contraste entre sa faiblesse et l'ascendant moral qu'elle conquit sur les puissances de son temps. D'autres chroniqueurs, au contraire, font des parents de notre héroïne des personnages considérables, possesseurs de grands biens. Le sculpteur Maindron, dans son groupe d'*Attila et sainte Geneviève*, aurait donc eu raison de vêtir la patronne de Paris de la robe patricienne, serrée à la taille par une riche cordelière, et non du costume plébéien.

Quoi qu'il en soit, sainte Geneviève est toujours restée, pour le peuple, la bergère de Nanterre. Les traditions la font converser avec saint Germain, qui passait par son village, et qui reçut les vœux de la jeune fille disposée à se consacrer au Seigneur. Nous ne rapporterons pas les miracles dont sont remplies les compilations des hagiographes : les merveilleuses apparitions de son enfance, la médaille qui tombe du ciel juste à point pour que saint Germain la lui mette au cou, sa mère frappée de cécité pour lui avoir donné un soufflet, l'imprudent qui tombe mort pour l'avoir insultée, etc. Nous arrivons immédiatement aux faits qui ont consacré sa renommée.

Attila se dirigeait vers la Gaule, suivi de l'armée la plus formidable qu'ait vue l'Occident; toute la barbarie du Nord et de l'Orient était réunie. Piller, détruire, ensanglanter, c'était la mission du Fléau de Dieu; l'herbe ne poussait plus, dit-on, où avait passé son cheval. Metz n'est déjà plus qu'une ruine fumante; Reims a éprouvé le même sort; Cambrai, Besançon, Langres, Auxerre n'ont pas été mieux traités. Une traînée de sang et de cendres marque partout le passage du féroce Tartare. Paris, ou plutôt Lutèce, est menacé de la redoutable invasion, déjà, du haut des remparts, les citadins croient voir au loin la poussière soulevée par l'innombrable cavalerie du puissant chef hunnique, les piques aiguës des bandes qu'il traîne après lui; pleins de terreur, ils ne songent point à s'armer et à s'unir pour repousser le terrible envahisseur; ils ne songent qu'à fuir.

C'est alors qu'apparaît Geneviève, déjà regardée comme une sainte dans son village et à qui les bonnes âmes du temps accordaient le don de prophétie. Elle arrête les fuyards et les supplie de regagner leur logis. Étant montée, dit la légende, sur une éminence, d'une voix qui domine le tumulte, elle s'écrie : « Gens de Paris, mes amis, mes frères, on vous trompe! Vos prétendus défenseurs qui courent aux armes ne vous effrayent que pour mieux vous rançonner; Attila s'avance,

il est vrai; mais il n'attaquera pas votre ville; c'est au nom de Dieu que je vous en donne l'assurance. »

A ces mots, de nouvelles et bruyantes clameurs s'élèvent de toutes parts; la foule s'agite sous des impressions diverses; la plupart voient dans cette femme une envoyée de Dieu, se rassurent et se décident à ne pas quitter l'abri de leurs murailles.

L'événement donna raison à la prophétesse. Au lieu de marcher sur Paris, Attila fondit sur Orléans, d'où il fut chassé, au moment où commençait le pillage, par Aétius et Théodéric. Vaincu quelques jours après dans l'immense tuerie des plaines Catalauniques, il vit ses hordes dispersées; la Gaule respira enfin, délivrée du fléau qui la dévastait.

Paris était sauvé; on attribua le brusque changement de direction d'Attila aux prières de la jeune fille de Nanterre. Du fond de la Gaule, le bruit de sa piété et des miracles qu'elle opérait se répandit jusque chez les nations voisines, jusqu'en Orient. La crédulité des auteurs ecclésiastiques est, à ce sujet, sans bornes. Théodoret, évêque de Tyr, rapporte sérieusement que, lorsque Siméon le Stylite, du haut de la colonne où il passa quarante années dans les jeûnes et la méditation, reconnaissait dans la foule quelques marchands gaulois, il leur demandait des nouvelles de Geneviève, et les chargeait de la saluer de sa part et de le recommander à l'efficacité de ses prières. A quelque temps de là se place un événement mémorable de la vie de Geneviève : Childéric, chassé des Gaules pour avoir violé des vierges libres, y revient après la mort d'Egidius; à son tour, il meurt en 481. Son fils Clovis prétend lui succéder; mais Syagrius, fils d'Egidius, s'oppose à cette succession qu'il revendique pour lui, et la guerre commence entre le chef romain et le chef franc. Le fils de Childéric ne commandait guère qu'à la petite tribu des Francs de Tournay; mais bientôt il s'est emparé du pays de Soissons, de l'Artois, d'une partie de la Champagne; il court mettre le siége devant Paris. La future capitale de la France tenait tout entière alors dans l'île de la Cité. Elle était défendue par des tours, des remparts élevés, auxquels la Seine formait des fossés naturels; il ne fallait point songer à la forcer, et Clovis résolut de la soumettre par la famine. La famine, en effet, vint bientôt désoler Paris, décimer ses habitants, qui songèrent à se rendre. A ce moment fatal apparut encore Geneviève, âgée déjà, mais toujours soutenue par son patriotisme. Elle demanda encore quelques jours de courage, promit des vivres pour tous les assiégés, et cette promesse ne tarda pas à recevoir son exécution. Elle s'embarqua elle-même sur une petite flottille composée de bateaux de pêcheurs, et parvint à sortir comme par miracle de la ville assiégée. Ici, en l'absence de tout document historique, nous laissons la parole aux légendaires, que nous analysons. Chacun des jours de cette expédition fut marqué par un prodige. Des arbres couchés au travers du fleuve en obstruent le cours et rendent la navigation impossible; Geneviève fait un signe de croix et l'obstacle disparaît. Le vent souffle-t-il trop violemment, d'un seul geste la vierge rétablit le calme dans l'atmosphère. La flottille avait échoué sur un banc de sable : la céleste conductrice la renfloua par une simple prière. Chemin faisant, elle multiplie sous ses pas les guérisons les plus étonnantes, rend le jour aux aveugles, la vie aux morts, le mouvement aux paralytiques, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets. Et partout les greniers s'ouvrent, et les mariniers remplissent leurs bateaux de provisions. Tel était l'empressement autour de la sainte qu'on vit de pauvres gens lui dérober les franges de sa robe qui avaient aussi le don de guérir. Le voyage durait cependant depuis neuf jours, et les assiégés, ne voyant pas arriver les secours promis, commençaient à se désespérer, quand une vedette placée au haut d'une tour signala au loin quelque chose qui semblait flotter sur la Seine. Le peuple accourt en foule, et bientôt, au milieu des acclamations et des cris de joie, Geneviève fait son entrée à Paris avec ses onze bateaux chargés de vivres.

Tel fut le dernier acte de sainte Geneviève; elle mourut en 512, un an après Clovis, aux côtés duquel on plaça son tombeau, dans l'église dédiée par le monarque franc aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et bâtie sur le sommet de la montagne qui prit un peu plus tard le nom de Montagne-Sainte-Geneviève.

L'influence de la sainte et sa renommée, bien loin de diminuer après sa mort, ne firent que prendre des proportions plus grandes; le récit des miracles opérés par la châsse où l'on recueillit ses dépouilles, et les vicissitudes mêmes de ce reliquaire célèbre, forment un appendice considérable à sa biographie. La châsse de sainte Geneviève, déposée d'abord dans la crypte de la vieille abbaye de Clovis (aujourd'hui lycée Descartes), fut de bonne heure entourée de la vénération des fidèles. Saint Eloi l'avait lui-même forgée, dit-on, et les rois, les grands seigneurs, les riches bourgeois se plurent à l'orner de bijoux et de pierres d'un grand prix. Au XIIIe siècle, l'œuvre de saint Eloi fut remplacée par un reliquaire encore plus grand et plus riche, qui subsista jusqu'à la Révolution, et sur lequel Marie de Médicis fit incruster un bouquet de diamants d'une richesse fabuleuse, si les pierres avaient été vraies, comme on le crut longtemps.

La châsse de sainte Geneviève, considérée comme le palladium de la cité, était promenée par la ville, entourée de toutes les autres châsses des saints, dans les cérémonies extraordinaires, principalement lorsque la peste ou les maladies contagieuses, si fréquentes au moyen âge, désolaient Paris. On la promena à l'occasion des grandes guerres contre les Anglais (XIVe siècle) et lors de l'inondation de 1206, qui engloutit un grand nombre de quartiers de la ville.

En 1757, on résolut d'élever à la patronne de Paris une église splendide, et Soufflot fut chargé de la construction du monument, qui n'était pas achevé lorsque éclata la Révolution française (V. PANTHÉON). La châsse de la sainte fut envoyée à la Monnaie, pour être convertie en bonnes espèces sonnantes; les reliques furent brûlées en place de Grève (1er frimaire an II). L'arrêté de la Commune en vertu duquel eut lieu cette sorte d'exécution est assez curieux : « Le conseil de la Commune entend la lecture du procès-verbal du dépouillement de la châsse de sainte Geneviève, et arrête que ce procès-verbal sera envoyé à toutes les sections, ainsi qu'au pape. Arrête, en outre, que les ossements et les guenilles qui se sont trouvés dans cette boîte seront brûlés sur-le-champ en place de Grève, pour y expier le crime d'avoir servi à propager l'erreur et à entretenir le luxe de tant de fainéants. La dépouille de cette châsse a produit 23,830 livres. Sur l'observation d'un membre, que ce produit lui paraît bien médiocre, attendu que l'on pouvait à peine supporter l'éclat du brillant de cette châsse, le rapporteur répond que tous les objets qui l'ornaient sont encore en nature à la Monnaie, que la plupart des diamants sont faux, et notamment le fameux bouquet, dont le prix serait inestimable s'il était en pierres fines. »

En 1803, lors du rétablissement officiel du culte, le clergé prétendit avoir sauvé quelques reliques et les cendres provenant du bûcher; il offrit de nouveau ces restes à l'adoration des fidèles, et s'occupa de faire reconstruire une châsse. Le tombeau de la sainte, ayant été découvert dans la vieille abbaye mérovingienne, fut transporté à Saint-Etienne-du-Mont, où on peut le voir, entouré d'une haute grille de fer; il est en pierre, sans aucun ornement, et autour de lui brûlent continuellement des cierges entretenus par la superstition des pauvres gens, toujours confiants dans les miracles et qu'aucun échec ne décourage. La chapelle de Sainte-Geneviève, à Nanterre, est aussi encombrée de cierges et d'*ex-voto* de toutes sortes, surtout de béquilles déposées là par ceux qui croient devoir à son intercession la guérison de leurs infirmités. On a prétendu que le général Trochu, gouverneur de Paris assiégé, avait fait entrer dans son fameux plan une neuvaine à sainte Geneviève, et que le gouvernement de la Défense eut le tort inexprimable de ne pas approuver ce projet d'opération militaire.

— Iconogr. L'humble bergère que la cité parisienne a prise pour patronne a inspiré naturellement un très-grand nombre d'œuvres d'art. On la représente ordinairement revêtue de son humble costume de paysanne, entourée de ses moutons, tantôt agenouillée, tantôt debout, adressant au ciel une fervente prière. Parmi les compositions de ce genre, nous citerons : un tableau de Ph. de Champagne, provenant de l'église Saint-Séverin, de Paris, et qui est aujourd'hui au musée de Bruxelles; diverses estampes d'Abraham Bosse, d'après Stella; Ben. Audran, d'après Ch. Le Brun; N. Bazin, d'après J.-B. Corneille; J. Boulanger, d'après F. Chauveau; P. Daret, Michel Lasne, d'après Orazio de Ferrari; J. Ganière, B. Audran, d'après Annibal Carrache; P. van Ballin, d'après Cl. Vignon; C.-N. Cochin, d'après J. Restout; Baléchou, d'après C. Vanloo; Et. Jeaurat, d'après N. Vleughels; J. Barbié, d'après Ang. Kauffmann; C. Halbauer, d'après Baumgartner; J.-A. Allais, d'après Grenier; divers tableaux de J. Gigoux (Salon de 1841); Al. Debacq (Salon de 1842); Alophe (Salon de 1850); Th. Salmon (Salon de 1850); Maurice de Vaines (Salon de 1852); G. Tyr (pastel exposé en 1855); H. Debon (Salon de 1859); Aug. Charpentier (Salon de 1870), etc. Parmi les sculpteurs qui ont représenté *sainte Geneviève*, nommons : Debay père (église de la Madeleine, à Paris); A. Etex (Salon de 1836); P. Loison (église Saint-Ambroise, à Paris); Perraud (statue en marbre, exposée en 1859 et placée depuis dans l'église Saint-Denis du Saint-Sacrement, à Paris); P. Hebert (façade de l'eglise Saint-Etienne-du-Mont); Leharivel-Durochel (église Sainte-Clotilde, à Paris); Boitel (Salon de 1845); H. Cailleux (buste en marbre, Salon de 1853), etc.

Un tableau de Francisque Millet, représentant *Sainte Geneviève recevant la bénédiction de saint Germain*, a été exposé au Salon de 1765. Deux épisodes de la vie de sainte Geneviève ont été retracés par Lecointe dans la chapelle de la sainte, à Saint-Roch. M. Pichon a exécuté, à Saint-Eustache, trois peintures murales, représentant : *Sainte Geneviève rencontrée par saint Germain et saint Louis*, *Sainte Geneviève rendant la vue à sa mère* et *Sainte Geneviève distribuant des vivres aux assiégés de Paris*. Ce dernier sujet a été traité par Schnetz dans un tableau qui a été exposé au Salon de 1824 et qui appartient à l'église Bonne-Nouvelle; M. Th. Gautier a signalé, parmi les figures les plus remarquables de cette composition, un soldat portant un carquois et une vieille femme à demi morte de faim et soutenue par sa fille. La *Glorification de sainte Geneviève* a été peinte par M. Lécurieux, pour l'église des Blancs-Manteaux, et par M. Maison, pour l'eglise Saint-Nicolas-du-Chardonnet. D'autres églises de la capitale possèdent des peintures et des sculptures consacrées à sainte Genevieve.

De curieuses estampes d'Abraham Bosse et de Léonard Gaultier représentent la procession solennelle à travers les rues de Paris de la châsse de sainte Geneviève.

Geneviève (SAINTE) **arrêtant Attila**, groupe en marbre par Etienne-Hippolyte Maindron, et qu'on peut voir sous le péristyle de la basilique placée sous l'invocation de la patronne de Paris, à droite et faisant pendant au *Baptême de Clovis*, dû à l'ébauchoir du même artiste.

C'est mentir à l'histoire que de montrer Geneviève courbée aux genoux d'Attila; la patronne de Nanterre ne s'approcha jamais du terrible roi des Huns. Si l'armée formidable, venue des bords du Danube, épargna Paris, ce fut, dit la légende, grâce aux prières que du fond de sa cellule la pieuse jeune fille adressa à Dieu; grâce un peu aussi, dit la chronique, aux Goths et aux Romains commandés par Aétius.

L'erreur historique une fois signalée, il nous faut admirer l'œuvre de Maindron, l'admirer et la mettre au-dessus de son *Baptême de Clovis*, au-dessus même — nous allons froisser bien des poëtes — au-dessus de la *Velléda* tant vantée. Dans l'œuvre de l'élève de David d'Angers, le puissant, le redouté Tartare porte le casque hunnique; une cuirasse protége son corps en l'étreignant; sur ses épaules est jetée une peau de lion; il est beau, trop beau, en vérité, ce dévastateur du monde, que la tradition nous montre avec un nez écrasé, une barbe rare, un front large et percé de deux trous ardents... Ce n'est plus un dévastateur; ce n'est même plus un barbare... C'est que la vierge de Nanterre, au visage plein de sérénité, de piété, de sainteté est là, près de lui, rayonnant sur lui de toute sa piété, de toute sa sainteté; elle est à genoux, avons-nous dit : d'une main, elle tient l'image du Christ, son Dieu; de l'autre, elle aide à l'épée d'Attila, qui semble s'y refuser, à entrer dans son fourreau.

Geneviève (ABBAYE DE **Sainte-**). Vers l'an 508, le roi Clovis, pour accomplir un vœu qu'il avait fait durant la guerre contre les Wisigoths, édifia à Paris une basilique dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, au sommet de la colline sur le versant de laquelle s'élevait le palais des Thermes. La tradition rapporte que Clovis, se trouvant un jour sur l'emplacement qu'il avait choisi pour l'exécution de son pieux dessein, mesura la longueur de l'église qu'il allait faire construire, en lançant devant lui sa francisque de toute la force de son bras. L'édifice, terminé par la reine Clotilde, fut consacré par le saint évêque Remi. Clotilde fit inhumer dans la nouvelle basilique Clovis, sainte Geneviève, les enfants de Clodomir égorgés par leurs oncles, et elle-même y reçut la sépulture.

Pendant les premiers siècles de la monarchie française, plusieurs conciles furent tenus dans cette église; le plus célèbre est celui de 577, à la suite duquel le vénérable Prétextat, évêque de Rouen, victime de la haine de Frédegonde, fut déclaré indigne d'exercer les fonctions épiscopales.

Vers le commencement du IXe siècle, l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul quitta son titre primitif, pour prendre celui de Sainte-Geneviève, à cause des miracles qui s'opéraient sans cesse sur le sépulcre de la sainte. Pendant les invasions normandes, cette basilique eut le sort de tous les *moutiers* situés sur les deux rives de la Seine : elle fut saccagée de fond en comble; les sépultures qu'elle abritait furent violées et pillées; le désastre fut si grand qu'il lui fallut plusieurs siècles pour se relever de ses ruines; toutefois, avertis à temps de l'arrivée des pirates, les religieux avaient mis en lieu de sûreté les restes vénérés de sainte Geneviève.

A cette époque, les moines qui, depuis l'origine, desservaient la basilique furent remplacés par des chanoines séculiers. Sous les premiers rois de la dynastie capétienne, le chapitre de Sainte-Geneviève jouissait d'une grande considération; les écoles de Sainte-Geneviève, qui rivalisaient avec celles de la cathédrale, étaient très-fréquentées; la résidence des chanoines, environnée de murailles crénelées, ressemblait à une forteresse; la suzeraineté du chapitre s'étendait sur une partie considérable des quartiers environnants; il avait droit de haute et basse justice, et déléguait ses pouvoirs à un bailli et à un prévôt; quant au spirituel, le chapitre ne relevait que du pape. Cette puissance et cette richesse corrompirent les chanoines; des désordres de toute espèce s'introduisirent dans leur communauté. En 1148, le pape Eugène III, alors réfugié en France, vint à Sainte-Geneviève, pour juger par lui-même de l'étendue du mal et des remèdes qu'il convenait d'y apporter. Sa visite fut l'occasion d'une scène scandaleuse, que l'annaliste Félibien rapporte ainsi : « Le pape étant allé à la basilique des Saints-Apôtres pour y célébrer la messe, il arriva qu'après qu'il se fut retiré dans la sacristie, ses officiers voulurent prendre un riche tapis que les chanoines avaient étendu sous les pieds du pontife, prétendant que c'était leur droit d'après un ancien usage. Les domestiques de Sainte-Geneviève voulurent le retenir. Les deux partis en vinrent aux mains dans l'église. Le roi, s'étant présenté pour faire cesser ce tumulte, fut méconnu et frappé même par les domestiques de l'abbaye. » Le roi et le pape indignés décidèrent la réforme des chanoines de Sainte-Geneviève; on résolut d'abord de leur substituer des religieux de l'ordre de Cluny; mais, sur leurs instantes réclamations, on se contenta d'introduire dans leur maison douze chanoines réguliers de Saint-Victor, vivant en communauté sous la règle de saint Augustin.

Cependant, l'église de Sainte-Geneviève était restée dans l'état où l'avaient laissée les Normands; la royale basilique était menacée d'une ruine complète; c'est à peine si les chanoines, préoccupés surtout de leurs intérêts temporels, y avaient fait quelques réparations indispensables. Les cloîtres seuls avaient été relevés par le roi Robert. Etienne de Tournay, élu abbé en 1177, résolut de restaurer entièrement l'église; les travaux durèrent longtemps, et l'on respecta toutes les parties de l'ancien édifice qui pouvaient rester debout sans danger pour la solidité de la construction nouvelle.

En confiant aux religieux de Saint-Victor la réforme de l'abbaye de Sainte-Geneviève, le pape confirma toutes les prérogatives de cette abbaye. L'abbé de Sainte-Geneviève portait les insignes épiscopaux; il était juge et conservateur des priviléges apostoliques ou des droits de la cour de Rome, et on ne pouvait appeler de ses sentences qu'au pape; il avait le pas sur l'évêque de Paris aux processions où l'on portait dans la ville la châsse qui renfermait les ossements de sainte Geneviève, afin d'obtenir l'intervention de la sainte aux époques de calamités publiques. Cette châsse était si précieuse aux yeux des Parisiens, que, pour obtenir sa *descente*, il fallait un ordre exprès du roi et un arrêt du parlement; de plus, lorsque l'évêque et le chapitre de la cathédrale venaient la chercher, pour la mener en grande pompe à Notre Dame, le prévôt des marchands donnait des otages aux génovéfains pour la sûreté des bienheureuses reliques. On portait, côte à côte, la châsse de sainte Genevieve et celle de saint Marcel, un des plus anciens évêques de Paris, en ayant grand soin d'empêcher les deux châsses de se toucher, parce que, suivant la croyance populaire, les deux saints avaient une telle amitié l'un pour l'autre, qu'ils n'eussent plus voulu se séparer et rentrer ensuite chacun dans son église. Le droit de porter la châsse de sainte Genevieve appartenait exclusivement à une confrérie de bourgeois de Paris. La châsse de sainte Geneviève, en forme d'église, avait été exécutée en 1242, par les soins de Robert de La Ferté-Milon, abbé du monastère; Bonnard, l'un des plus habiles orfèvres parisiens de l'époque, employa à sa confection cent quatre-vingt-treize marcs et demi d'argent et huit marcs et demi d'or; plus tard, les rois et les reines de France couvrirent cette châsse de pierreries; Marie de Médicis donna un magnifique bouquet de diamants.... faux. Nous avons vu qu'en 1793, ce splendide spécimen de l'art du moyen âge alla s'engloutir dans les fourneaux de l'Hôtel des monnaies.

Sous le règne de Louis XIII, on songea à rétablir la discipline régulière, depuis longtemps anéantie dans l'abbaye de Sainte-Geneviève; le cardinal de La Rochefoucauld, grand aumônier de France, fut chargé de ce soin, et il entreprit une sévère réforme de l'abbaye. « Il voulut, dit Malingre, que tous mangeassent en communauté, et qu'ils fussent vêtus modestement et en vrais religieux, tant en leurs habits qu'en leurs collets; comme aussi il réforma le chant de l'église, voulant qu'ils fissent le service divin posément, la vue abaissée, et avec humilité et dévotion; de plus, il leur relascha la peine de se lever à minuit pour dire matines, et ordonna qu'ils les diroient à huit heures du soir. » A cette époque, on donna aux membres de la communauté le titre de *chanoines réguliers de la congrégation de France;* cette congrégation comptait neuf cents maisons en France, et nommait à plus de cinq cents cures. Le cardinal de La Rochefoucauld ne s'occupa pas seulement de la réforme spirituelle de l'abbaye; il entreprit aussi la restauration des bâtiments, et fit reconstruire le réfectoire, le dortoir, l'hôtel abbatial, la crypte de l'église où avaient été inhumés sainte Geneviève, Clovis, Clotilde, saint Prudence, saint Céranne et plusieurs autres personnages illustres. C'est au cardinal de La Rochefoucauld qu'on doit la construction des galeries en croix où se trouvait la bibliothèque (v. BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-GENEVIÈVE). Il fit aussi rétablir le tombeau élevé à Clovis dans le milieu du chœur.

En 1744, on reconstruisit le cloître qui avait été édifié par le roi Robert et qui croulait de vétusté; dix ans plus tard, les chanoines, voyant que l'église tombait en ruine et ne pouvait plus être fréquentée sans danger, re-

présentèrent à Louis XV la nécessité d'en bâtir une nouvelle, et sollicitèrent ses secours pour mener à bien cette entreprise considérable. Le roi attribua à cette œuvre de piété une partie des odieux bénéfices de la loterie. L'architecte Soufflot fut chargé du plan du nouvel édifice, qui s'éleva bientôt sur un terrain voisin de la basilique de Clovis. V. PANTHÉON.

La vieille église subsista encore longtemps; ce n'est qu'en 1802 que sa démolition fut ordonnée. Une commission de savants fut chargée de surveiller les travaux et les fouilles, afin de réserver les objets les plus intéressants. On découvrit sous le maître-autel un certain nombre de sarcophages placés irrégulièrement les uns à côté des autres, et dont quelques-uns renfermaient encore des squelettes; peut-être les ossements du royal fondateur de l'église se trouvaient-ils parmi ces débris humains. Des vases de terre, un fer de lance, plusieurs boucles d'un travail romain ou mérovingien, quelques médailles du Bas-Empire furent recueillis au milieu des sépultures. On retira de la crypte, pour le porter à Saint-Etienne-du-Mont, le cercueil de pierre qui avait renfermé le corps de sainte Geneviève.

On ne comprit pas dans la démolition une haute tour carrée qui accompagnait le chœur de l'église abbatiale du côté du sud; cette tour est engagée aujourd'hui dans les bâtiments du lycée Descartes; elle est romane à la base, et sa partie supérieure appartient au style gothique flamboyant. Parmi les tombeaux que contenait l'église, se trouvaient celui de René Descartes et celui du cardinal de La Rochefoucauld, abbé commendataire et réformateur de l'abbaye; le mausolée de ce dignitaire ecclésiastique se trouve aujourd'hui dans la chapelle de l'hospice des Incurables (femmes), dont il fut le principal fondateur. Le fameux boucher Joy, l'un des chefs de la faction des cabochiens, sous Charles VI, avait aussi été inhumé dans cette église.

Le lycée Descartes remplace aujourd'hui la communauté des génofévains, supprimée sous la Révolution, et comme le dit un écrivain humoristique (le bibliophile Jacob, *Promenades dans le vieux Paris*), « les écoliers du collége se battent aujourd'hui à l'endroit même où les chanoines de Sainte-Geneviève et les officiers du pape échangeaient autrefois de si beaux coups de poing. » Les bâtiments conventuels subsistent à peu près dans l'état où ils se trouvaient lors de la suppression de l'abbaye. La cour du cloître, la cour des abbés et la cour des moînes existent encore. On remarque surtout le réfectoire des religieux, qui fait partie de l'aile occidentale; cette salle, œuvre élégante du XIIIe siècle, sert de chapelle pour le lycée; elle reçoit la lumière par des ogives ornées de colonnettes et s'étend sur une longueur de six travées, couvertes d'une voûte en pierre à nervures croisées. Dans la sacristie se trouve une grande statue de Sainte-Geneviève, qui provient du trumeau de la porte moyenne de l'église abbatiale.

La rue Clovis passe sur l'emplacement où s'élevait la basilique fondée par le premier roi de France qui ait porté le titre de fils aîné de l'Eglise.

Geneviève-des-Ardents (ÉGLISE **Sainte-**), église qui était située rue Neuve-Notre-Dame, dans la Cité, et dont l'origine est très-obscure. D'après Félibien et Lobineau, vers 1130, Paris et toute la France étaient ravagés par une affreuse maladie connue sous le nom de *mal des ardents*. Les Parisiens, réduits au désespoir, invoquèrent les secours du ciel. La châsse de sainte Geneviève fut portée en grande pompe à Notre-Dame, et, suivant la légende, tous les malades qui s'approchèrent des reliques de la patronne de Paris furent guéris instantanément, à l'exception de trois incrédules. Le pape Innocent II, qui vint en France en 1131, ordonna la célébration d'une fête en l'honneur de la bienheureuse Geneviève, et, à partir de ce moment, la petite église située en face de la cathédrale, nommée depuis longtemps Notre-Dame-la-Petite, et ensuite Sainte-Geneviève-la-Petite, s'appela l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents.

L'abbé Lebeuf n'accordait aucune foi à cette histoire. Il affirmait que l'église de Sainte-Geneviève-la-Petite n'avait pris son nom de Sainte-Geneviève-des-Ardents qu'au XVIe siècle, par un pieux subterfuge d'un de ses curés.

Le portail de Sainte-Geneviève-des-Ardents, reconstruit en 1402, était remarquable par la richesse de son architecture et par les statues qui le décoraient. Parmi ces figures se trouvait l'image de Nicolas Flamel. Sainte-Geneviève-des-Ardents fut abattue en 1747. L'emplacement de cette église servit à agrandir l'hôpital des Enfants-Trouvés, dont les bâtiments furent affectés plus tard au service de l'Administration de l'assistance publique et servirent, en dernier lieu, d'annexe à l'ancien Hôtel-Dieu.

Geneviève (MONTAGNE **Sainte-**), nom sous lequel on désigne, en général, le terrain assez rapide qui forme les abords de la place du Panthéon actuel, depuis le quai des Tournelles jusqu'à cette place. L'abbaye Sainte-Geneviève originaire était placée au point culminant de cette montagne, depuis longtemps couverte d'habitations et sillonnée de rues dont la principale a pris son nom, après avoir successivement porté ceux de *Sainte-Geneviève*, *Sainte-Geneviève-la-Grande*, *Sainte-Geneviève-du-Mont* et *des Boucheries*. Cette dernière dénomination provenait des étaux de boucherie dont la prévôté de Paris avait accordé l'établissement, vers la fin du XIIe siècle. La montagne Sainte-Geneviève, vrai centre du vieux quartier religieux et scolastique, offre de nombreux souvenirs historiques; nous les passerons rapidement en revue.

C'est d'abord le collége de Laon, fondé en 1314 par Guy, chanoine de Laon, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, et Raoul de Presles, clerc du roi. Le collége de Laon était destiné à recevoir les pauvres écoliers des diocèses de Laon et de Soissons. Des contestations assez violentes survenues vers 1323 entre les hôtes de ce collége amenèrent sa scission en deux établissements distincts : le collége de Laon proprement dit et le collége de Presles ou de Soissons. Le premier occupa le côté des logements situés sur le clos Bruneau, depuis la rue Jean-de-Beauvais; le second s'installa sur le terrain donnant rue des Carmes, alors rue Saint-Hilaire. Le collége de Laon comptait, en 1337, un principal, un chapelain et seize boursiers. Il fut, en 1339, transféré dans une maison dite l'*Hôtel du Lion d'or*, située rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et qui venait de lui être léguée par le testament de Gérard de Montaigu, avocat au parlement. Cet établissement a depuis été réuni au collége Louis-le-Grand actuel. Au no 37 de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève était situé le collége de La Marche, fondé en 1420 par Guillaume de La Marche et par Beuve de Vinville, pour six écoliers, quatre de La Marche et deux de Rosières-aux-Salines, de Lorraine. Les bâtiments de ce collége sont occupés aujourd'hui par une crèche. Au no 34 se trouvait le séminaire des Trente-trois, dont le nom vient du nombre d'écoliers réunis par Claude Bernard, le fondateur, en mémoire du nombre d'années que vécut Jésus-Christ. Citons encore le collége de Navarre, fondé en exécution du testament de la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, qui légua un revenu de deux mille livres pour sa fondation et son entretien. Les troupes bourguignonnes le dévasterent en 1418; il fut rétabli et restauré par Charles VII, puis par Louis XI. Le collége de Navarre compta des élèves illustres : le cardinal d'Ailly, Gerson, Ramus, Henri III, le prince de Béarn, le duc de Guise, fils du Balafré, le cardinal de Richelieu, Bossuet. Les colléges voisins, dits de Tournay et de Bocourt, lui furent réunis. Richelieu y créa une chaire de controverse, et, en 1660, Louis XIV y ajouta des chaires de théologie morale et de cas de conscience. Louis XV, à son tour, y établit une chaire de physique. En un mot, le collége de Navarre fut, jusqu'à la Révolution, suivant l'expression d'un historien, l'école de la *noblesse française, l'honneur de l'Université*. On voyait sur le portail les statues de la reine Jeanne de Navarre, fondatrice, et de Philippe le Bel, son mari. En 1790, le collége de Navarre, supprimé, devint propriété nationale. Citons enfin le collége de Hubant ou de l'*Ave-Maria*, fondé en 1336 par Jean de Hubant, clerc, conseiller du roi, et qui se composait de quatre pauvres étudiants, d'un principal et d'un chapelain. Les bâtiments en ont été réunis en 1767 au collége Louis-le-Grand, puis vendus en 1810.

La Montagne Sainte-Geneviève n'est guère reconnaissable aujourd'hui, et l'expropriation s'en est donné à cœur joie sur les souvenirs que nous venons d'évoquer. Aussi trouvons-nous oiseux de parler des rues actuellement disparues sous le niveau du boulevard des Ecoles, et dont la plupart d'ailleurs n'avaient guère pour recommandation que leurs dénominations pittoresques.

Geneviève, roman publié en 1839 par M. Alphonse Karr. L'auteur a donné à son livre un second titre : *Ce qu'il y a dans une bouteille d'encre*, et, pour le justifier, il explique son procédé de composition dans des chapitres qui fatiguent à force d'esprit. On voit que M. Alphonse Karr a oublié le mot de Pascal : *Le moi est haïssable. Geneviève* n'est pas un de ces romans qu'on analyse; l'agrément est dans le détail même. Les deux enfants de Mme Lauter, après la disparition de son mari qu'elle a trompé et qui a tué son amant, grandissent et deviennent, Léon un artiste charmant, Geneviève une jeune fille adorable et sensible. Albert et Rose, leur cousin et cousine germains, avec lesquels ils ont grandi, respirent également une charmante fleur de jeunesse. Ces deux jolis couples s'aiment; mais, tandis que Rose répond à Léon, Albert ignore et méconnaît le sentiment de Genevieve, qui en souffre et en meurt. Cependant Mme Lauter est morte de bonne heure, et son mari, reparu incognito et comme miraculeusement, espèce de millionnaire à la façon des héros de Balzac, devient le *Deus ex machina* des péripéties finales.

A côté des scènes plaisantes d'hôtel garni et d'atelier, d'étudiants en droit et d'artistes, l'auteur sait introduire de fraîches descriptions de la nature, et même de touchantes situations de cœur. En sortant de prendre part à une scie d'atelier, Léon, mettant de côté tout orgueil, va jouer du violon dans la rue pour gagner l'argent des remèdes de sa sœur malade. Mais pourquoi, du moment où le sérieux commence, où l'attendrissement vous gagne, une ironie moqueuse vient elle gâter notre plaisir ou rire de notre émotion? Nous passons volontiers à M. Alphonse Karr certains chapitres où, alignant des vers sous un air de prose, il s'amuse à les faire filer comme des troupes déguisées, et à mystifier le lecteur qui n'y prendrait pas garde. Ces chapitres peuvent être considérés comme une excellente critique du jargon lyrique à la mode; mais, dans l'intervalle qui sépare la mort de Mme Lauter de son enterrement, lorsqu'on pleure, comment l'auteur a-t-il eu le triste courage de glisser, sous le titre du *Premier jour de mai*, un de ces chapitres très-bigarrés qui ont le masque d'une parodie? Il eût mieux fait de le laisser dans *sa bouteille à encre*. Pourquoi faut-il que son esprit s'acharne à gâter ce qu'a fait son cœur?

Quand on lit ces jolis chapitres, qui ressemblent à des feuilletons négligemment effeuillés dans un journal, on se demande pourquoi l'auteur n'a pas daigné faire un livre, alors surtout qu'il le pouvait à si peu de frais. Il y a dans *Geneviève* des pages d'une finesse et d'une raillerie délicieuses : tout le début, qui nous déroule l'intrigue galante de Mme Lauter, est d'une grâce maligne, pleine de vérité. On y glanerait, sans se baisser, son butin de moraliste. « Chaque femme se croit volée de l'amour qu'on a pour une autre. » — « Mme Lauter était comme toutes les femmes, elle ne plaçait l'infidélité que dans la dernière faveur. » — « On ne dit : *Je vous aime*, en propres termes, que lorsqu'on a épuisé toutes les manières de le dire; et il y en a tant, que l'on n'arrive quelquefois à dire le mot que lorsqu'on ne sent plus la chose et que le mot est devenu un mensonge. » Et dire que c'est en ricanant que M. Alphonse Karr sème ces aphorismes! Quoi qu'il en soit, et malgré tous ses défauts volontaires, Geneviève nous charme parce qu'elle n'est pas un personnage de convention et que l'on sent battre son cœur.

Geneviève, *histoire d'une servante*, par Alph. de Lamartine (Paris, 1851). Ce roman est dédié « à Mlle Reine Garde, couturière et servante, à Aix, en Provence, » et c'est sans contredit le meilleur qui soit sorti de la plume de M. de Lamartine. Geneviève, c'est Marthe, la servante de Jocelyn. De bonne heure, elle est restée orpheline avec une jeune sœur, Josette, à qui elle servira de mère. Sans fortune et n'ayant point d'état, elle trouve moyen cependant d'ouvrir une petite boutique de mercerie à Voiron, dans le haut Dauphiné; le commerce va tant bien que mal. Mais voici que la pauvre Geneviève se prend d'amour pour un jeune colporteur du nom de Cyprien, lequel d'ailleurs ne la trouve point déplaisante et ne souhaite rien tant que d'en faire sa femme. Quand tout est décidé pour la cérémonie des fiançailles, il l'emmène un beau matin au pays, dans la montagne, puis la ramène à Voiron; mais, en apprenant que sa sœur va se marier, Josette n'en peut croire ses oreilles. « Méchante! s'écrie l'enfant, tu me laisserais? Tu aurais bien le cœur de t'en aller sans moi, sans moi, qui ne t'ai pas plus quittée que ta chemise depuis que je suis venue au monde; sans moi, qui ai toujours vécu, mangé, couché avec toi, comme si j'étais ta fille; sans moi, qui n'ai pas pu seulement m'endormir une heure aujourd'hui parce que je n'étais pas couchée là avec toi? Méchante, répéta-t-elle, avec un accent de colère et en me frappant le sein avec sa petite main, si tu avais bien le cœur de me faire cela, tu n'aurais pas besoin de revenir ni souvent, ni une seule fois à Voiron, va! Tu ne me retrouverais pas; je serais bientôt au cimetière, près de ma mère, et je lui dirais que tu m'as laissée, comme une menteuse, toi qui disais toujours que tu lui avais promis, quand elle est partie pour l'église, de tenir sa place auprès de moi! »

Bref, la pauvre fille renonce au mariage. Elle écrit à son prétendu : « Monsieur Cyprien, celle-ci est pour vous dire que vous ne pensiez plus à moi pour votre femme... Cette nuit, la petite est tombée du lit par terre. Elle a été morte pendant je ne sais combien de temps. Pour lors, je l'ai ramassée et j'ai été morte aussi. Ma mère est revenue; elle m'a dit comme ça : « Caïn, qu'as-tu fait » de ta sœur?... » Aussi Genevieve renonce-t-elle à ses rêves d'amour, à toutes ses espérances de bonheur. Cyprien ne tarde pas à se marier à une autre. Depuis, les années se sont écoulées : Josette est devenue grande et jolie comme un cœur. Or, voilà qu'un jour, en revenant de la manœuvre, passe un jeune maréchal des logis à la tête de son peloton, au grand trot, le sabre à la main. Le cheval s'abat et jette son cavalier contre le banc de pierre de la boutique de Geneviève; on relève le jeune homme tout meurtri, ne donnant plus signe de vie; on le porte dans la maison, et Genevieve devient sa garde-malade. Le blessé, d'ailleurs, est bientôt guéri. Il fait la cour à Josette et s'en fait aimer; puis son régiment part...

A peu de temps de là, Geneviève apprend par lettre la mort du jeune homme. Cette lettre lui fait savoir en même temps que sa sœur est enceinte de lui, ce dont elle n'avait nul soupçon. Josette, en effet, ne tarde pas à donner le jour à un petit garçon, que la sage-femme va porter au tour, afin que la pauvre fille échappe à la honte; mais la mère Bélan se laisse surprendre, et comme elle ne veut pas dire de qui est l'enfant, on l'emmène en prison. Josette meurt presque aussitôt; alors Geneviève, pour sauver la mémoire de sa sœur et pour éviter de l'ennui à la sage-femme, va prendre la place de celle-ci en prison, en se déclarant la mère de l'enfant. Rendue à la liberté et revenue à Voiron, elle n'ose se montrer le jour, tellement elle a pris la honte à sa charge, comme elle eût pris l'enfant, si on ne lui avait pas dit qu'il était perdu. Elle se décide pourtant à ouvrir sa boutique; mais personne ne vient lui acheter. Tout est vendu aux enchères pour payer un marchand en gros, et voilà Geneviève qui s'en va chercher une place de domestique; mais quand on sait qu'elle a été en prison et qu'elle a eu un enfant, c'est à qui lui jettera la pierre. Enfin, le hasard la conduit chez son prétendu d'autrefois, qui la garde à son service. « Et c'est ainsi, dit-elle, que je devins servante, et servante de bon cœur, dans la maison où j'avais dû être maîtresse; mais sans rancune, en me souvenant avec plaisir que j'avais aimé Cyprien, et en aimant encore mieux sa femme à cause de lui. » Le dévouement de cette pauvre fille est vraiment admirable. Survient une épidémie; elle se fait sœur de charité. La mort enlève tout le monde autour d'elle; c'est alors que Jocelyn arrive dans la paroisse pour remplacer le curé défunt et que Geneviève entre chez lui. Ecoutons sa prière, la *Prière de la servante*, que lui a composée un pèlerin recueilli au presbytère :

« Mon Dieu! faites-moi la grâce de trouver la servitude douce et de l'accepter sans murmure, comme la condition que vous avez imposée à tous en nous envoyant dans ce monde...

» Nous sommes de toutes les maisons, et les maisons peuvent nous fermer leurs portes; nous sommes de toutes les familles, et toutes les familles peuvent nous rejeter; nous élevons les enfants comme s'ils étaient à nous, et quand nous les avons élevés, il ne nous reconnaissent plus pour leurs mères; nous épargnons le bien des maîtres, et le bien que nous leurs avons épargné s'en va à d'autres qu'à nous! Nous nous attachons au foyer, à l'arbre, au puits, au chien de la cour, et le foyer, l'arbre, le chien nous sont enlevés quand il plaît à nos maîtres; le maître meurt, et nous n'avons pas le droit d'être en deuil! Parentes sans parents, familières sans famille, filles sans mère, mères sans enfants, cœurs qui se donnent sans être reçus, voilà le sort des servantes devant vous! Accordez-moi de connaître les devoirs, les peines et les consolations de mon état; et, après avoir été ici-bas une bonne servante des hommes, d'être là-haut une heureuse servante du maître parfait! »

Quand Jocelyn meurt, les habitants de Valneige la recueillent chez eux, chacun à son tour; puis il lui font bâtir une petite maison, entre l'église et la cure, qui devient l'hospice du village. Elle recueille, étant là, un petit voyageur qui se trouve être l'enfant de sa sœur. Mais cet enfant a été adopté, comme sien, par une autre femme; puis il est réclamé par la famille de son père. Enfin tout s'arrange au dénoûment : Geneviève restera près de lui.

Tel est ce roman, dont nous n'avons pu que donner une très-incomplète analyse. Nous n'en connaissons pas de plus dramatique ni de plus moral. On sent dans quelques pages que le souffle de 1848 a passé par là.

Geneviève ou la **Jalousie paternelle**, vaudeville en un acte, de Scribe; représenté au théâtre du Gymnase le 30 mars 1846. Le banquier Clérambourg est un homme heureux par excellence : il possède richesse, considération, santé, et, par-dessus tout, une fille de dix-huit ans, Geneviève, belle, bonne et spirituelle. Un chagrin vient pourtant troubler le bonheur de Clérambourg : c'est la nécessité plus ou moins rapprochée de se séparer de Geneviève. Le cœur du père, moins fort que la raison de l'homme, se brise à l'idée de voir un inconnu en possession de son plus cher trésor. Les prétendants sont nombreux. Il y a, entre autres, un certain colonel qui paraît avoir des chances, aux yeux de Clérambourg, qui songe alors à prendre pour gendre son commis, Adrien, un orphelin qu'il a recueilli. Celui-ci adore en secret Geneviève, dont il est aimé. En choisissant Adrien, le père peut retarder à son gré l'époque du mariage, et se donner le temps de s'habituer à partager avec un autre la tendresse de sa fille. Geneviève, consultée, se dit prête à obéir. « Ma fille, s'écrie alors le père, je ne te contrains pas, et si tu en aimes un autre... » Adrien, jaloux du colonel, menace de tuer son rival, et Geneviève, alarmée pour les jours du jeune homme, se trouve mal. Clérambourg, voyant cela, croit que sa fille s'émeut du danger que court le colonel; la jalousie paternelle du banquier se réveille, et il se hâte d'écrire à Adrien. « Je lui ai écrit, dit-il à Geneviève, qui a repris connaissance. — Au colonel, demande celle-ci? — Hélas! reprend Clérambourg, pardonne-moi, voyant que tu l'aimais tant, c'est l'*autre* que j'ai envoyé chercher, ajoute-t-il en désignant

Adrien qui entre en ce moment. — Oh mon Dieu! répond Geneviève avec une indifférence simulée, puisque vous le voulez, mon père, je veux bien l'épouser. »

Il n'y avait que Scribe capable de choisir un tel sujet et de le traiter, non-seulement avec décence, mais encore de manière à désarmer tous les scrupules. La pièce était charmante et obtint le plus brillant succès. « Ce petit acte, disait un critique distingué de la *Revue et gazette des théâtres*, est à coup sûr un petit chef-d'œuvre. Cette demi-douzaine de scènes, cette représentation d'un quart d'heure font plus à nos yeux pour la gloire littéraire et la réputation de Scribe que toutes ses comédies en cinq actes. Je ne sache pas qu'il y ait, dans tout le répertoire du genre, quelque chose d'aussi fin, de plus délicat, de plus habile, de plus charmant, de plus vrai. Je vais ajouter encore un mot à ce grand éloge : Alfred de Musset, ce maître dans l'art des délicatesses, des rares pensées et du style choisi, est seul capable d'écrire une pièce où l'on trouve à la fois autant d'esprit, de raison et de cœur; car, dans cet acte du Gymnase, à côté du rire délicat qui entr'ouvre les lèvres, naît l'émotion douce qui touche presque l'âme et dont le frisson soudain fait trembler une larme au bord de la paupière. » Le rôle de Geneviève fut l'un des plus splendides fleurons de la couronne artistique de Rose Chéri.

GENEVIÈVE-DES-BOIS (SAINTE-), village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau et à 12 kilom. de Corbeil, sur la lisière de la forêt de Seguigny; 310 hab. L'église, en partie du XIIIe siècle et en partie moderne, est ornée de jolies verrières. Beau parc et donjon imposant du XIVe siècle.

GENEVIÈVE DE BRABANT, héroïne d'une légende populaire historique dans le fond, mais qui a successivement reçu des embellissements dramatiques et merveilleux; le premier texte écrit de cette légende est une chronique de Matthias Emmich, docteur en théologie et carme du couvent de Bopard en 1472. Ce texte paraît avoir été la source où ont puisé tous les auteurs qui ont parlé de Geneviève de Brabant. Nous donnons, d'après Jacques de Voragine, le détail de cette légende, une des plus touchantes du moyen âge. Du temps de saint Hydoff, archevêque de Trèves, qui habitait le palais d'Offtendinck, et lors de la croisade contre les infidèles, il y avait à la cour de Trèves un bon pasteur nommé Syffrid *le bon chrétien*, qui avait épousé une princesse du sang royal, fille du duc de Brabant. La belle Geneviève donnait jour et nuit tout le temps dont elle pouvait disposer au service de la bienheureuse Marie, mère de Dieu, et par grand amour elle distribuait aux pauvres tout l'argent qu'elle pouvait avoir.

Sur le point de partir pour la croisade, le palatin assigna à sa femme pour demeure le château de Symern, près de la ville de Meyen.

Il fit donc promptement ses préparatifs de départ, et convoqua ses barons et ses chevaliers, entre lesquels était le chevalier Golo, chef de la milice, et cher au palatin en raison surtout de son zèle et de son infatigable activité.

Quand tous furent arrivés à Symern, le palatin réunit le conseil et dit : « Donnez-nous un conseil : à qui faut-il confier nos biens? Qui faire notre intendant général? » Golo fut désigné d'une voix unanime, et prêta serment en qualité d'intendant général.

La nuit suivante, le palatin dormant avec son épouse, une disposition spéciale de la Providence (comme on le croit pieusement) permit que Geneviève devînt enceinte.

Le matin, le palatin manda auprès de lui son intendant : « Golo, lui dit-il, je confie à ta garde mon épouse chérie; je te laisse l'administration de tous mes domaines. Je compte sur ta fidélité. » A ces mots, Geneviève tomba mourante sur le sol. Le palatin la releva avec tendresse en s'écriant : « O madame Marie! c'est à vous surtout que je remets le soin de veiller sur ma femme adorée! » Puis ils s'embrassèrent en pleurant, se prodiguèrent les marques de la plus vive affection, et, comme à tout il y a une fin, le palatin s'éloigna.

Peu de temps après, le perfide Golo éprouva pour Geneviève une passion criminelle. Il la pressait des plus hardies paroles d'amour, disant : « O dame! Dieu est témoin que la passion que j'ai pour vous depuis si longtemps ne me laisse plus de raison. Je vous en supplie, donnez-vous à moi. » Mais la bonne dame, en pieuse épouse, le repoussait : « La mort, disait-elle, plutôt que de souiller le lit de mon bien-aimé maître et seigneur! »

Cependant sa grossesse devenait visible, et le perfide chevalier en fut réjoui.

En effet, un jour Golo alla trouver la dame palatine; ayant eu recours à la ruse, il avait fabriqué de fausses lettres, et, se présentant à la palatine, il lui dit : « Voici, madame, des lettres qui me sont adressées, et que je vous communiquerai, si vous le désirez. — Lisez-les, répondit-elle. » Et il lui lut une dépêche par laquelle on annonçait que Syffrid avait péri sur mer avec tous les siens. La palatine, les yeux baignés de larmes amères, implora la Vierge, en disant : « O ma dame, Vierge Marie! mon unique refuge, daignez jeter un regard sur moi, car le désespoir m'accable! » Bientôt l'excès de son affliction épuisa ses forces; elle s'endormit, et la Vierge, lui apparaissant au milieu d'une lumière éclatante, lui dit : « Console-toi, ma fille, ton époux est vivant, mais plusieurs de ses compagnons sont morts en paix. »

Rassurée par la glorieuse Vierge, la palatine se réveilla et demanda à manger. Le traître Golo fit mêler aux aliments certaines drogues, et s'approchant pour la séduire : « Madame, lui dit-il, comme vous avez pu le voir par les dépêches, notre seigneur et maître est mort. Moi-même je suis veuf; la maison tout entière est soumise à mon autorité, rien ne s'oppose à ce que vous m'acceptiez pour époux. » A ces mots, il se pencha pour l'embrasser; mais, avec le secours de la Vierge, la palatine le frappa au visage. Golo, se voyant frustré dans ses espérances, ne songea plus qu'à se venger, et enleva à Geneviève toutes les suivantes et tous les camériers qui la servaient.

Le terme de sa grossesse arriva, et elle mit au monde un fils d'une beauté accomplie. Personne n'osa l'assister ou la consoler durant ses couches, et elle n'eut pour garde qu'une vieille servante qui, vendue à Golo, s'ingéniait à tourmenter la palatine. Dans son état de détresse, un messager de son mari vint la trouver et lui dit : « Le palatin, notre maître, est sauvé, mais il a perdu des hommes. » La princesse demanda aussitôt : « Où est mon époux? » Et le messager répondit : « A Strasbourg. » Il serait impossible de peindre la joie de Geneviève, qui se crut délivrée du traître chevalier. Sur ce, Golo parut. Elle s'empressa de répéter à Golo ce qu'elle venait d'apprendre, et le chevalier félon, interdit, craignant le juste ressentiment de son maître, se retira tout en désordre; il gémissait et pleurait en s'écriant : « Malheur à moi! Comment faire? Je suis perdu! »

Une vieille femme, qui demeurait sur la colline qui dominait le château de Symern, fut témoin de la douleur du chevalier, et se rendit auprès de lui. « Qu'avez-vous, messire? » lui dit-elle, quelle est la cause de vos ennuis? Faites-la-moi connaître avec confiance, et, si vous suivez mon avis, vous serez bientôt délivré du danger qui peut vous menacer. — Ne sais-tu pas, répliqua Golo, quelle a été ma coupable conduite envers la palatine, notre suzeraine? Aujourd'hui que son époux est de retour, je puis m'attendre à périr dans le supplice. Imagine un moyen de m'y soustraire, et, si tu le trouves, je reconnaîtrai dignement tes services. « La vieille répondit : « Voici mon avis. Notre suzeraine a un enfant; mais qui sait si ce n'est pas le fils du cuisinier ou d'un autre? » Elle s'assit, et calculant le temps qui s'était écoulé entre le départ de Syffrid et les couches de la princesse, elle reconnut l'époque précise de la conception. « Qui peut, reprit-elle, affirmer le fait avec exactitude? Allez hardiment à la rencontre du palatin notre sire, et déclarez-lui que sa femme a eu pour amant un vil subalterne, un cuisinier de la maison. Il la punira de mort et vous serez sauvé. »

Golo approuva cet odieux conseil, et, se rendant auprès de Syffrid, il lui répéta le conte de la vieille. Le palatin, à cette nouvelle, fut accablé de douleur et se répandit en plaintes et en gémissements : « Sainte Vierge, disait-il, je vous avais confié ma femme; pourquoi donc avez-vous permis qu'elle se déshonorât? Quel parti prendre maintenant? O Dieu, créateur de toutes choses, faites que la terre s'entr'ouvre et m'engloutisse! car je préfère la mort à la honte d'habiter avec des infâmes! »

Et le voyant ainsi abattu, Golo s'approcha de lui : « Seigneur, lui dit-il encore selon le conseil de la vieille, le bon droit et votre dignité ne veulent pas que vous gardiez une telle femme. — Que dois-je donc faire? demanda le palatin. — Je vais, reprit Golo, la faire conduire au lac avec son enfant, et les noyer tous deux. — Soit, répondit le palatin. »

Dès que cette autorisation lui eut été donnée, l'intendant, poussé par le mauvais génie, courut à l'appartement de Geneviève, se saisit d'elle et de son enfant, et les remit entre les mains de quelques serviteurs : « Emmenez-les, dit-il à ces hommes, et accomplissez l'ordre de notre maître. — Quel est cet ordre? dirent les serviteurs. — La mort! s'écria Golo. — Quel est leur crime? demandèrent encore ces hommes. — Peu vous importe! répondit Golo; allez et obéissez, ou vous partagerez leur sort. »

Les serviteurs emmenèrent tristement la princesse et son enfant, et les conduisirent dans une forêt. Là, l'un d'eux dit à ses compagnons : « Quel mal ont-ils fait? » Et une discussion s'engagea : « Frères et amis, s'écria le même, nous ne savons pourquoi l'on traite ainsi notre maîtresse avec son fils. Qui l'a condamnée? Quel est le droit de celui qui nous l'a livrée? Quelqu'un le sait-il? — Non, répondirent les autres d'un commun accord. — Quel mal a-t-elle fait? — Aucun, s'écrièrent tous avec le geste du serment; elle est innocente. — Pourquoi donc la ferions-nous périr avec son enfant? dit le vassal fidèle. — Est-il un moyen de nous en dispenser? lui demandèrent ses compagnons. — Il n'y a qu'à la laisser ici, reprit-il; plutôt que de souiller nos mains de sang, mieux vaut l'abandonner aux bêtes fauves. — Mais, dirent les autres domestiques, qu'arrivera-t-il si elle s'éloigne de ce lieu? — Nous ferons promettre à notre maîtresse de rester dans la forêt, et vous tous qui la connaissez, vous savez qu'elle tiendra la parole donnée. » Ce plan fut adopté. Puis la bande se consulta sur les moyens de tromper Golo. « Coupons la langue de ce chien qui nous a suivis, sans doute par la grâce de Dieu, dit l'honnête serviteur, et nous la présenterons à l'intendant comme une preuve de l'exécution de la sentence. »

Cela fait, ils partirent, et, du plus loin qu'il les aperçut, Golo, qui épiait leur retour, s'écria : « Où les avez-vous laissés? » Et ils répondirent : « Tous deux sont morts, et voici la langue de Geneviève que nous avons coupée. — Notre maître vous récompensera, reprit le méchant chevalier, et vous lui serez chers, parce que vous avez suivi ses ordres. »

Abandonnée avec son enfant dans un affreux désert, la palatine se lamentait et disait en pleurant : « Que je suis malheureuse! Moi qui ai été élevée dans l'abondance, accoutumée à une vie d'aisance et de luxe, me voici maintenant dénuée de toutes ressources! » Ce qui redoublait sa douleur, c'est qu'elle n'avait point de lait pour nourrir son fils, qui n'avait pas encore trente jours. Privée de toute assistance humaine, elle eut recours à la Vierge : « Dame Vierge Marie, s'écria-t-elle, exaucez une pauvre innocente condamnée comme pécheresse d'un crime non commis, et ne m'abandonnez pas! Vous seule et votre divin Fils pouvez me délivrer et me nourrir. O Vierge toute-puissante, écartez de moi les bêtes féroces! »

Aussitôt elle entendit une douce voix qui lui répondit : « Sois forte contre le malheur, ma tendre et constante amie, je ne t'abandonnerai point. » Et, par la grâce du Seigneur, une biche vint se coucher aux pieds de l'enfant. La mère lui présenta les mamelles de l'animal, et il but avidement.

La palatine passa dans cette forêt six ans et trois mois, ne mangeant que des herbes sauvages, et abritée à peine sous un berceau fait avec des branches et des épines entrelacées. Au bout de six ans et trois mois, Syffrid, voulant célébrer par un grand festin le jour de l'Epiphanie, convoqua tous ses chevaliers et ses vassaux. Comme la majeure partie arriva la veille et les jours précédents, le palatin ordonna une grande chasse pour les divertir. A peine les meneurs avaient-ils lancé la meute qu'on aperçut la biche qui avait allaité l'enfant. Veneurs et chiens la poursuivirent, les uns criant, les autres aboyant, et le palatin et ses chevaliers s'élancèrent après eux. Quant à Golo, il avait perdu la trace des chiens et suivait à grande distance. Serrée de près, la biche se réfugia du côté où elle avait coutume d'allaiter l'enfant. Les chiens s'élançaient dans ce dernier asile, lorsque la bonne mère, voyant sa biche céleste sur le point de périr, saisit un bâton, et s'efforça d'écarter la meute furieuse. En ce moment, le palatin approchait avec sa suite, et témoin de cette lutte singulière : « Holà, les chiens! arrière! dit-il; » puis, s'adressant à Geneviève, plein de curiosité : « Es-tu, demanda-t-il, une créature chrétienne? — Je suis chrétienne; mais, comme vous le voyez, je n'ai point de vêtements pour me couvrir. Donnez-moi votre manteau, afin que je ne sois pas exposée nue à tous les regards. » Le palatin le lui tendit, et lorsqu'elle fut enveloppée : « Femme, reprit-il, tu es sans habit, et sans nourriture? — Je n'ai point de pain, messire, mais je mange des fruits et des herbes que je trouve dans ces bois. L'extrême vétusté a fait tomber mes vêtements en lambeaux. — Combien y a-t-il donc de temps que tu habites cette forêt? — Il y a six ans et trois mois. — A qui est cet enfant? — C'est mon fils. — Quel est son père? demanda le palatin, qui prenait un vif plaisir à contempler l'enfant. — Dieu le sait, répliqua-t-elle. — Comment es-tu venue ici, et comment t'appelles-tu? — Mon nom est Geneviève. »

Sitôt qu'il eut entendu ce nom, le palatin pensa que ce pouvait être sa femme, et un camérier, sortant de la foule, s'écria : « De par Dieu! il me semble que c'est là notre maîtresse, qu'on croit morte depuis si longtemps. Elle avait une cicatrice que désignait le camérier. « Et son anneau de fiancée? » dit le palatin. Deux chevaliers s'approchèrent et reconnurent l'anneau. Aussitôt le palatin embrassa Geneviève en lui disant : « Tu es véritablement ma femme, » et à l'enfant : « Tu es véritablement mon fils. »

La vertueuse princesse raconta ce qui lui était arrivé, et le palatin et tous les assistants répandirent des larmes de regret et de joie. A ce moment même, le perfide Golo parut : on se précipita sur lui pour le tuer; mais Syffrid s'écria : « Tenez-le bien, en attendant que nous ayons déterminé le supplice qui lui doit être infligé. » C'est ce qui fut fait.

Le palatin décida qu'on prendrait quatre taureaux qui n'avaient pas encore subi le joug; que chacun d'eux serait attaché à l'une des extrémités du corps de Golo, deux aux pieds et deux aux mains, et qu'on abandonnerait le coupable à leur fureur. Lorsqu'ils eurent été liés ainsi, chacun tira de son côté, et de cette manière le corps du perfide Golo fut divisé en quatre quartiers.

Le palatin voulut emmener avec lui sa femme et son fils; mais elle s'y refusa : « C'est la sainte Vierge, dit-elle, qui m'a donné cet abri contre les bêtes féroces en ce lieu d'exil, et qui a envoyé une biche pour nourrir mon enfant. Je ne m'éloignerai pas avant que ce lieu ait été dédié et consacré en son honneur. » Syffrid envoya immédiatement une ambassade à l'archevêque Hydolf, pour la consécration du lieu. L'archevêque, instruit de cette aventure, fut rempli de joie et vint, le jour de l'Epiphanie, consacrer cette retraite en l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, et de la sainte Vierge Marie. Cette cérémonie terminée, le palatin conduisit en son château la princesse et son fils, et donna une fête splendide à tous ceux qui se trouvaient présents.

La palatine cependant disait à son époux : « Faites ériger une chapelle dans le lieu consacré, et veuillez la doter de biens héréditaires. » Il y consentit volontiers. Il avait fait préparer pour Geneviève des mets propres à réparer ses forces; mais il fut impossible à celle-ci d'en manger, et il fallut lui apporter les herbes crues auxquelles elle s'était accoutumée par un long usage.

La palatine vécut depuis le jour où elle avait été retrouvée, c'est-à-dire depuis la veille de l'Epiphanie, jusqu'au 4 des nones d'avril; ce jour-là son âme s'envola vers le Seigneur... Selon sa promesse, Syffrid éleva, à l'endroit indiqué, une chapelle dédiée à la Vierge, *où fut enterrée son épouse chérie*, avec de grands cris et mille pleurs. Saint Hydolf consacra la chapelle et y attacha des *indulgences de quarante jours*. Le pape accorda une année d'indulgence à ceux qui visiteraient cette chapelle aux fêtes de Notre-Dame, de la Nativité, de la Résurrection, de la Pentecôte, de l'Epiphanie, et au jour anniversaire de la dédicace.

Geneviève de Brabant, complainte d'auteurs inconnus. Cette complainte a ceci de remarquable, qu'elle a été transmise de générations en générations, se modifiant en même temps que le langage, mais gardant soigneusement le sens primitif, original. Elle est conforme à la légende, qui remonte, sans doute, un peu plus haut encore. Il serait très-curieux de savoir si cette légende, si populaire, qui a traversé tout le moyen âge, renferme quelque chose de vrai; l'histoire malheureusement ne dit rien; seul entre les chroniqueurs, le savant Freher, dans un recueil sur les origines des comtes Palatins, a conservé une légende en langue latine, qui contient le récit des malheurs de Geneviève, et il la regarde comme ayant été composée vers 754. Quoi qu'il en soit de ces vieilles choses naïves, qui traversent les siècles, mieux que ne le feraient des chefs-d'œuvre, on peut, pour être à peu près dans le vrai, dire que l'histoire de Geneviève de Brabant, ainsi que la complainte, a dû être faite après la fondation d'un couvent de femmes placé sous l'invocation d'une sainte Geneviève; le couvent, situé au bord du Rhin, derrière Brohl, a dû rechercher son origine perdue dans de vagues souvenirs. De là, la légende que le peuple, peu à peu, a modifiée suivant ses besoins de merveilleux et sa naïveté naturelle. C'est ainsi, nous le croyons, qu'il faut expliquer la complainte, qui respire un sentiment poétique et vrai, et renferme des passages touchants. Disons aussi, pour faire apprécier l'influence que parfois ces vieilles compositions exercent sur la littérature, que l'histoire de Geneviève de Brabant a été le sujet de nombreuses nouvelles, de romans et de pièces de théâtre; citons : *Une trajesdie chrestienne*, du P. jésuite Ceriziers, parue en 1669; un roman du même intitulé : l'*Innocence reconnue;* les drames de D'Aure, Corneille Blessebois, La Chaussée; la romance de Berquin; une pièce allemande de Tieck, et enfin, une chanson, avec sons de trompe, certainement moins jolie que la complainte qui va suivre, faite en 1863, et chantée dans les cafés-concerts, par les artistes en vogue, entre autres, Levassor et Kelm. L'Eglise reconnaît une sainte Geneviève, fille d'un duc de Brabant, dont la fête est célébrée le 2 avril. Voici maintenant la complainte

PREMIER COUPLET.

Approchez-vous, honorable assistance,
Pour entendre réciter en ce lieu
L'innocence reconnue et patience
De Geneviève, très-aimée de Dieu;
Etant comtesse
De grande noblesse,
Née du Brabant était assurément.

DEUXIÈME COUPLET.

Geneviève fut nommée au baptême.
Ses père et mère l'aimaient tendrement;
La solitude prenait d'elle-même,
Donnant son cœur au Sauveur tout-puissant.
Ses grands mérites
Firent qu'à la suite,
A dix-huit ans fut mariée richement.

TROISIÈME COUPLET.

En peu de temps s'éleva grande guerre :
Son mari, seigneur du Palatinat,
Fut obligé, pour son honneur et gloire
De quitter la comtesse en cet état :
Etant enceinte
D'un mois sans feinte,
Fit ses adieux ayant les larmes aux yeux.

QUATRIÈME COUPLET.

Il a laissé son aimable comtesse
Entre les mains d'un méchant intendant,
Qui a voulu séduire par finesse,
Et l'honneur lui ravir subitement;
Mais cette dame
Pleine de charmes
N'y voulut consentir nullement.

CINQUIÈME COUPLET.

Ce malheureux accusa sa maîtresse
D'avoir péché avec son écuyer,
Le serviteur fit mourir par adresse,
Et la comtesse fut emprisonnée;
Chose assurée
Est accouchée,
Dans la prison, d'un beau petit garçon.

SIXIÈME COUPLET.

Le temps fini de toutes ces grandes guerres,
Ce seigneur s'en revint dans son pays.
Golo s'en fut au-devant de son maître
Jusqu'à Strasbourg accomplir son désir;
Ce téméraire
Lui fit accroire
Qu'un adultère sa femme avait commis.

SEPTIÈME COUPLET.

Etant troublé de chagrin dans son âme,
Il chargea Golo, ce tyran,
D'aller au plus tôt faire tuer sa femme
Et massacrer son petit innocent.
Ce méchant traître
Quitte son maître,
Va d'un grand cœur exercer sa fureur.

HUITIÈME COUPLET.

Ce bourreau, à Geneviève si tendre,
La dépouilla de ses habillements,
De vieux haillons la fit vêtir et prendre
Par deux valets fort rudes et très-puissants,
L'ont amenée,
Bien désolée,
Dans la forêt avec son cher enfant.

NEUVIÈME COUPLET.

Geneviève, approchant du supplice,
Dit à ses deux valets tout en pleurant :
Si vous voulez me rendre service,
Faites-moi mourir avec mon enfant;
Et sans remise,
Je suis soumise
A votre volonté présentement.

DIXIÈME COUPLET.

La regardant, l'un dit : « Qu'allons-nous faire?
Quoi! un massacre! je n'en ferai rien.
Faire mourir notre bonne maîtresse,
Peut-être un jour nous fera-t-elle du bien.
Sauvez-vous, dame
Pleine de charmes,
Dans la forêt qu'on ne vous voie jamais. »

ONZIÈME COUPLET.

Celui qui a fait grâce à sa maîtresse
Dit : « Je sais comment tromper Golo.
La langue d'un chien nous faut par finesse,
Et la porter à ce cruel bourreau;
Ce traître infâme,
Dedans son âme,
Dira c'est celle de Geneviève au tombeau. »

DOUZIÈME COUPLET.

Au fond d'un bois, dedans une carrière,
Geneviève demeura pauvrement,
Etant sans pain, sans feu et sans lumière,
Ni compagnie que son très-cher enfant;
Mais l'assistance,
Qui la sustente,
C'est le bon Dieu qui la garde en ce lieu.

TREIZIÈME COUPLET.

Elle fut visitée d'une pauvre biche,
Qui, tous les jours, allaitait son enfant;
Tous les oiseaux chantent et la réjouissent,
L'accoutumant à leur aimable chant;
Les bêtes farouches
Près d'elle se couchent,
La divertissent elle et son cher enfant.

QUATORZIÈME COUPLET.

Voilà son mari qui est en grande peine,
Dans son château consolé par Golo,
Ce n'est que jeux et festins qu'on lui mène;
Mais tous ces plaisirs sont mal à propos,
Car dans son âme,
Sa chère dame
Pleure sans fin avec un grand chagrin.

QUINZIÈME COUPLET.

Jésus-Christ a découvert l'innocence
De Geneviève par sa grande bonté;
Chassant dans la forêt en diligence,
Le comte des chasseurs s'est écarté,
Après la biche
Qui est nourrice
De son enfant qu'elle allaitait souvent.

SEIZIÈME COUPLET.

La pauvre biche s'enfuit au plus vite
Dedans la grotte auprès de l'innocent;
Le comte aussitôt faisant sa poursuite,
Pour la tirer de ce lieu promptement,
Vit la figure
D'une créature
Qui était nue auprès de son enfant.

DIX-SEPTIÈME COUPLET.

Apercevant dedans ce lieu obscur
Une femme couverte de cheveux,
Lui demanda : « Qui êtes-vous, créature?
Que faites-vous dans ce lieu ténébreux?
Ma chère amie,
Je vous en prie,
Dites-moi donc, s'il vous plaît, votre nom. »

DIX-HUITIÈME COUPLET.

« Geneviève est mon nom d'assurance,
Née du Brabant où sont tous mes parents,
Un grand seigneur m'épousa sans doutance,
Dans son pays m'emmena promptement;
Je suis comtesse
De grande noblesse;
Mais mon mari fait de moi grand mépris.

DIX-NEUVIÈME COUPLET.

Il m'a laissée, étant d'un mois enceinte,
Entre les mains d'un méchant intendant,
Qui a voulu me séduire par contrainte,
Et me faire mourir semblablement;
De rage félonne,
Dit à deux hommes.
De me tuer, moi et mon cher enfant. »

VINGTIÈME COUPLET.

Le comte ému, reconnaissant sa femme
Dedans ce lieu, la regarde en pleurant :
« Quoi! est-ce vous, Geneviève, chère dame!
Que je pleure il y a si longtemps?
Mon Dieu! quelle grâce,
Dans cette place,
De rencontrer ma chère bien-aimée. »

VINGT ET UNIÈME COUPLET.

Ah! que de joie! au son de la trompette,
Voici venir la chasse et les chasseurs,
Qui reconnurent le comte, je proteste,
A ses côtés sa femme aussi son cœur :
La femme, la biche,
Les chiens chérissent,
Les serviteurs rendront grâce au Seigneur.

VINGT-DEUXIÈME COUPLET.

Tous les oiseaux et les bêtes sauvages
Regrettent Geneviève par leur chant,
Pleurent et gémissent par leur doux ramage
En chantant tous d'un ton fort languissant,
Pleurant la perte
Et la retraite
De Geneviève et de son cher enfant.

VINGT-TROISIÈME COUPLET.

Ce grand seigneur, pour punir l'insolence
Et la perfidie du traître Golo,
Le fit juger, par très-juste sentence,
D'être écorché vif par un bourreau :
A la voirie,
L'on certifie
Que son corps y fut jeté par morceaux.

VINGT-QUATRIÈME COUPLET.

Fort peu de temps notre illustre princesse
Resta vivante avec son mari.
Malgré les chères et les tendres caresses,
Elle ne pensait qu'au Sauveur Jésus-Christ;
Dans sa chère âme,
Remplie de flamme,
Elle priait Dieu tant le jour que la nuit.

VINGT-CINQUIÈME COUPLET.

Elle ne pouvait manger que des racines,
Dont elle s'était nourrie dedans le bois;
Ce qui fait que son mari se chagrine,
Offrant toujours des vœux au Roi des rois;
Qu'il s'intéresse
A sa princesse
Qui suivait si sincèrement ses lois.

VINGT-SIXIÈME COUPLET.

« Puissant seigneur, par amour, je vous prie,
Et puisqu'aujourd'hui il faut nous quitter,
Que mon cher fils, ma douce compagnie,
Tienne toujours place à votre côté :
Que la souffrance
De son enfance
Fasse preuve de ma fidélité. »

VINGT-SEPTIÈME COUPLET.

Geneviève à ce moment rendit l'âme
Au Roi des rois, notre Dieu tout-puissant;
Benoni, de tout son cœur et son âme,
Poussait des cris terribles et languissants,
Se jetant par terre
Lui et son père,
Se lamentant, pleurant amèrement.

VINGT-HUITIÈME COUPLET.

Du ciel alors sortit une lumière,
Comme un rayon d'un soleil tout nouveau,
Dont la clarté dura la nuit entière,
Rien n'a paru au monde de plus beau.
Les pauvres et riches,
Jusqu'à la biche,
Tout suit Geneviève au tombeau.

VINGT-NEUVIÈME COUPLET.

Pour conserver à jamais l'innocenc
De Geneviève accusée par Golo,
La pauvre biche veut, par ses souffrances,
Le prouver par un miracle nouveau,
Puisqu'elle est morte,
Quoi qu'on lui porte,
Sans boire ni manger sur le tombeau.

Geneviève de Brabant, drame romantique de Tieck (1799), que les Allemands considèrent comme le chef-d'œuvre de l'auteur. Tieck ne suit pas toujours la tradition populaire; ainsi, chez lui, l'action se passe quelque temps avant Charlemagne. Il n'a pas davantage respecté la légende pour le personnage de Golo. Dans le drame allemand, Golo n'est point un monstre, mais un jeune et beau chevalier, un bâtard de grande maison, que le comte de Sixfried (le Syffrid de la légende) aime comme son fils, et qui se trouve, plus tard, être le fils d'un de ses plus vieux amis; Golo lutte d'abord contre sa passion, et n'arrive au crime que par une suite de gradations habilement ménagées. Geneviève elle-même, quoique chaste et pure, n'est pas sans éprouver une légère atteinte qu'on entrevoit à travers le récit timide et doux de ses rêves, qu'elle fait à Gertrude; mais aussitôt que la passion de Golo s'est déclarée dans toute sa violence, l'honnête et noble femme du comte palatin se dévoile dans toute sa fierté. On sait le reste : l'odieuse calomnie dirigée par Golo contre Geneviève, la crédulité de Sixfried, l'ordre d'immoler la femme et l'enfant, les deux assassins désarmés par l'aspect des victimes, la vie de Geneviève au milieu des bois, son innocence reconnue, la punition de Golo et la mort de Geneviève. Pour la fin du drame Tieck a suivi la tradition de point en point, en exploitant toutes les ressources qu'elle offrait à sa muse. La vie de Geneviève au milieu d'une forêt sauvage lui a fourni surtout des effets de poésie puisés dans un sentiment profond de la nature allemande. « Les Allemands, dit Menzel, dans son *Histoire de la littérature*, sont les vrais enfants des forêts. Voilà bientôt deux mille ans que la poésie allemande chevauche sur une blanche haquenée à travers les bois, parée des fleurs des bois, éveillant l'écho des bois et respirant le parfum des bois. Chez Tieck, les forêts nous éblouissent d'abord par les vives couleurs de leur beauté sauvage; nous pénétrons dans leur sein, et bientôt le sentiment de leur profondeur mystérieuse nous envahit; les branches des bois se choquent avec des bruissements étranges, les feux follets brillent dans l'ombre, annonçant la présence des esprits. Tieck voit toujours la nature peuplée de ses habitants silencieux, les elfes, ces esprits des éléments, aussi vieux que l'histoire de notre peuple et qui en sont inséparables. » Il est inutile d'ajouter que Tieck ne destinait nullement ses œuvres dramatiques à la représentation. Ce sont des poëmes dramatisés, plutôt que des pièces de théâtre. Henri Heine, un admirateur pourtant de Tieck, a franchement déclaré qu'il préférait la légende dans sa vieille forme simple et naïve. « Quelque belle, dit-il, que soit la *Geneviève* de Tieck, j'aime mieux le livre populaire, mal imprimé à Cologne sur le Rhin, avec de mauvaises gravures en bois, où l'on a représenté d'une façon touchante la pauvre princesse palatine toute nue, chastement couverte de ses longs cheveux, et faisant allaiter son enfant par une biche compatissante. »

Geneviève de Brabant, opéra-bouffe en deux actes et sept tableaux, paroles de MM. Jaime fils et Tréfeu, musique de M. Jacques Offenbach; représenté au théâtre des Bouffes-Parisiens, le 19 novembre 1859. Comme dans beaucoup d'autres pièces du même genre, jouées au même théâtre, on reconnaît ici le parti pris de parodier les allégories les plus gracieuses, les légendes les plus touchantes, en les faisant voir travesties par le gros côté de la lorgnette et en prenant soin d'en salir les verres.

GENEVISME s. m. (je-ne-vi-sme — rad. *Genève*). Philol. Manière de parler ou d'écrire particulière aux Genevois : *J'écris avec sécurité* commencer de faire, *bien qu'un de nos premiers savants condamne cette locution comme un* GENEVISME, *et prétende que commencer ne doit se construire qu'avec* à. (Naudet.)

GENEVOIS, OISE s. et adj. (je-ne-voi, oi-ze). Géogr. Habitant de Genève; qui appartient à Genève ou à ses habitants : *Les* GENEVOIS. *Une* GENEVOISE. *Les mœurs* GENEVOISES. *L'industrie* GENEVOISE.

— s. f. Métrol. Monnaie d'argent de l'ancienne république genevoise.

— Art culin. *Sauce à la genevoise*, Sauce particulière pour le poisson : *La truite et l'ombre, servis avec une* SAUCE À LA GENEVOISE, *honorent les tables les plus recherchées.* (Grimod.)

— Linguist. *Langue genevoise*, Langue parlée à Genève et dans les environs.

— **Encycl.** La pureté de la langue française n'a été nulle part plus religieusement conservée que dans cette ville, qui a eu la gloire de produire un de nos plus grands écrivains, l'immortel Jean-Jacques, et qui offre encore aujourd'hui une réunion rare de savants et de gens de lettres distingués par leurs lumières et par leurs talents; mais cette correction de la langue des classes élevées, correction que Genève doit surtout à la présence des calvinistes français qui vinrent y chercher un refuge contre la persécution de nos anciens rois, n'a pas empêché le peuple de conserver dans son langage un grand nombre d'expressions particulières et locales qui en font un dialecte à part. Cet idiome ne manque pas d'énergie; il renferme des mots remplis d'harmonie imitative, ainsi que plusieurs verbes qui n'ont point de correspondants en français et qu'on ne pourrait remplacer que par des périphrases. Quelques-uns de ces mots viennent directement du grec et d'autres du celtique, mais le plus grand nombre se rattachent au fonds roman. Le patois des paysans qui habitent les environs de Genève offre des vestiges bien plus remarquables encore du fonds gaulois et du fonds roman, et plusieurs termes appartenant à ce patois se retrouvent dans leur intégrité ou avec quelque léger changement en Savoie, en Dauphiné, en Auvergne, ainsi que dans le haut Languedoc et la haute Provence. On peut aussi très-raisonnablement supposer que les réfugiés protestants des contrées méridionales de la France ont apporté à Genève quelques-uns des mots de leurs dialectes et peut-être faut-il assigner la même source aux mots d'origine italienne, qui, d'ailleurs, de même que ceux d'origine germanique, pourraient être suffisamment justifiés par les nombreuses relations commerciales qui lient Genève avec l'Allemagne et l'Italie et par le voisinage même de ces Etats. La plupart des noms de lieu des environs de Genève ont une origine celtique.

GENEVOIS (COMTÉ et DUCHÉ DE). Ce petit pays, qui avait Annecy pour capitale, était une annexe des domaines des comtes de Genève. Il fut transmis, en même temps que le comté de Genève, par héritage, à la maison de Villars, au commencement du XVe siècle, et cédé également, avec ledit comté, à la maison de Savoie, par Othon de Villars, en 1410. Philippe de Savoie, surnommé *Sans Terre*, le donna en apanage à son second fils, Philippe. Il fut érigé en duché en 1564. Conquis par les Français, sous la première République, il fut compris dans le département du Léman. Il a été restitué à la maison de Savoie en 1815, et fait de nouveau partie de la France depuis 1859.

GENEVOIS (Louis-Benoît), conventionnel, né à La Mure (Isère) vers 1760, mort en 1824. Avocat au parlement de Grenoble, il se prononça chaleureusement en faveur de la Révolution, fut nommé officier municipal, puis président du tribunal du district, enfin député de l'Isère à la Convention. Il vota la mort du roi sans appel ni sursis, mais se confondit dès lors parmi les muets de la Plaine. Après le 9 thermidor seulement, il donna signe de vie, mais pour se jeter avec furie dans le camp de la réaction. Envoyé en mission dans la Meurthe et la Moselle, il persécuta les patriotes, que l'on confondait alors sous l'appellation banale de *terroristes*. Le 3 juin 1795, il fut nommé membre du comité de Sûreté générale, et, le 16 juillet suivant, il présenta, au nom de ce comité, le plan d'établissement d'une commission de police extraordinaire destinée à prononcer sur les délits imputés aux citoyens détenus pour faits révolutionnaires. Il fit partie des conventionnels qui entrèrent au conseil des Cinq-Cents lors de la mise en vigueur de la constitution de l'an III, en sortit en mai 1798, fut nommé, par le Directoire, juge suppléant au tribunal de Grenoble, et, par les consuls, juge au tribunal de cassation (1800). A la deuxième Restauration, il fut banni comme régicide et alla achever ses jours à Genève. On a de lui quelques écrits, des discours, des rapports, etc.

GENEVOISE s. f. (je-ne-voi-ze — rad. *Genève*). Monnaie d'argent de l'ancienne république de Genève, appelée aussi GROS ÉCU.

— **Encycl.** La *genevoise* était du poids d'une once (30gr,654), au titre de 10 deniers 12 grains (875 millièmes); elle avait cours pour 3 livres 13 sous ou 12 florins 9 sous (5 fr. 95). Ces pièces avaient pour empreinte une Gloire avec la devise : POST TENEBRAS LUX (*après les ténèbres la lumière*), et, au revers, l'écu aux armes de Genève (parti : au premier, une demi-aigle, éployée et couronnée; au deuxième, une clef en pal), entre deux palmes avec la légende : RESPUBLICA GENEVENSIS. Il y en a qui portent aussi la légende française : RÉPUBLIQUE DE GENEVE. D'autres *genevoises*, du même poids et du même titre que les précédentes, avaient pour empreinte une tête de femme couronnée de tours, représentant la ville de Genève, avec la légende circulaire : RÉPUBLIQUE DE GENÈVE, et, à l'exergue : ÉGALITÉ, LIBERTÉ, INDÉPENDANCE; au revers l'inscription : PRIX DU TRAVAIL, suivi du millésime, entre deux petites palmes, et la légende : APRÈS LES TÉNÈBRES LA LUMIÈRE.

GENÈVRE, pic des Alpes Cottiennes, entre le départ. des Hautes-Alpes et le royaume d'Italie, à 14 kilom. S.-E. de Briançon. Ce pic, d'une altitude de 2,000 mètres, se termine par des rochers escarpés. Le col du mont Genèvre, par lequel on passe de la vallée de la Durance dans celle de la Doria-Riparia, a été de tout temps l'une des portes des Alpes les plus fréquentées. Bellovèse, Annibal, César, Julien, Charlemagne, Charles VIII, François Ier, Louis XII ont suivi cette route. Sur le plateau qui couronne la montagne et que la neige recouvre pendant six mois de l'année, se voient un village qui remonte à une haute antiquité et un hospice destiné à recueillir et à secourir les voyageurs égarés.

D'après une tradition généralement acceptée, la fondation de l'hospice du mont Genèvre remonte à 1343; cependant, un document conservé dans les archives du département des Hautes-Alpes, et daté de 1341, fait mention de l'hôpital du mont Genèvre, et un autre, du 6 mai 1282, parle avec éloge des soins qu'y reçoivent les voyageurs de toutes les nations et les pauvres de la montagne. A la fin du règne de Louis XIV, l'établissement possédait quelques petites propriétés et certains revenus. Au moment de la Révolution, l'hospice, à peu près sans ressources, ne possédait plus que des bâtiments en ruine. Par suite d'un arrêté du premier consul, daté du 28 thermidor an X, l'établissement fut restauré avec le plus grand soin, et l'on construisit une route qui, passant par le col, réunit la France et l'Espagne à l'Italie. Un obélisque de 20 mètres de hauteur, qui s'élève à peu de distance de l'hospice, porte sur ses quatre faces des inscriptions consacrant le souvenir de l'inauguration, qui eut lieu en 1807, de la magnifique route dite d'Espagne en Italie. Le 20 novembre 1806, un décret rendu à Berlin affecta à la dotation de l'hospice entièrement restauré des biens d'un revenu net de 24,000 francs. Plus tard, l'hospice devint une succursale du couvent du mont Cenis, et les bernardins y furent installés. Depuis le règne de Napoléon Ier, l'hos-

pice du mont Genèvre, malgré les vicissitudes nombreuses qu'il a essuyées, n'a pas cessé de rendre de très-grands services aux pauvres de la contrée et surtout aux nombreux voyageurs qui traversent cette partie des Alpes. Le directeur de l'établissement est tenu de recevoir tous les voyageurs sans exception et de leur fournir gratuitement, aussi longtemps qu'il est nécessaire et selon leurs besoins et leur condition, la nourriture, le feu et la lumière; en temps d'orage et de tourmente, il doit faire sonner la cloche à des intervalles rapprochés et envoyer les gens de service à la recherche des voyageurs en danger. De 1841 à 1846, sans compter les Français qui se sont rendus aux foires du Piémont et les Piémontais qui sont allés aux foires du département des Hautes-Alpes, 73,000 voyageurs en moyenne ont, chaque année, franchi le col, soit 200 par jour, et le nombre de ceux qui se sont arrêtés ou ont couché à l'hospice est de 3,835. En 1849, 4,500 voyageurs entrèrent dans la maison. Le gouvernement accorde à l'hospice une subvention de 6,000 francs par an. L'édifice est fort simple. Le seul ornement extérieur est l'inscription suivante :

VIDEANT PAUPERES ET LÆTENTUR.

GENÉVRETTE s. f. (je-né-vrè-te — rad. *genièvre*). Econ. dom. Boisson fabriquée avec des fruits sauvages, et aromatisée avec du genièvre.

GENÉVRIER s. m. (je-né-vrié — rad. *genièvre*). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des conifères, tribu des cupressinées : *Le* GENÉVRIER *de Virginie a de grands rapports avec la sabine.* (C. d'Orbigny.) *On cultive le grand* GENÉVRIER *dans les pays chauds.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *genévriers* sont des arbres ou des arbrisseaux, à rameaux dressés ou pendants, portant des feuilles tantôt lancéolées linéaires, tantôt très-petites et réduites à des écailles imbriquées. Les fleurs sont dioïques; les mâles réunies en chatons ovoïdes; les femelles groupées en petit nombre à l'aisselle de bractées écailleuses. Le fruit est un petit cône ou strobile globuleux, charnu, en forme de baie. Ce genre comprend une trentaine d'espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'ancien continent, plus rares dans l'Amérique du Nord.

La plus connue est le *genévrier* commun; c'est un petit arbre qui peut atteindre 7 à 8 mètres de hauteur; mais, le plus souvent, il reste en buissons qui ne dépassent pas la hauteur de 1 mètre; son fruit, bleuâtre, globuleux, est connu sous le nom de *baies de genièvre.* C'est de tous les conifères celui qui s'avance le plus vers le nord. Il croît sur les collines, dans les lieux secs et arides, incultes et pierreux. On le rencontre plus souvent dans les mauvaises terres que dans les bonnes. C'est sur la pente des collines calcaires, nues, exposées au nord, qu'il paraît surtout se plaire et qu'il se multiplie en plus grande abondance. Il y a avantage à le propager dans les garennes à gibier. On peut en faire de très-bonnes haies défensives, qui forment un rideau de verdure très-épais; enfin, il peut servir à orner les jardins paysagers. Les habitants de la presqu'île scandinave, la veille et le jour de leurs fêtes de famille, ornent l'intérieur de leurs habitations de branches de *genévrier*, et les coupent en fragments, dont ils jonchent l'aire de leurs chambres à coucher.

Le bois du *genévrier*, quand il est sec, est d'une couleur rougeâtre, qui s'avive avec le temps. Il est dur, d'un grain très-fin, presque incorruptible, et répand une odeur agréable, surtout quand on le brûle. Quand on en trouve des échantillons assez forts, on le débite en merrain, dont on fait des seaux et d'autres vases qui durent très-longtemps. Il est recherché pour les ouvrages de tour et de marqueterie. On en fait encore d'excellents échalas. Ce bois est employé en médecine, comme sudorifique. Mais, comme le *genévrier* atteint rarement des dimensions assez fortes, son bois est abandonné aux pauvres gens, qui en font des fagots et des bourrées; il est très-recherché pour le chauffage des fours; en brûlant, il répand une odeur agréable et chasse ou du moins masque le mauvais air. Les feuilles plaisent beaucoup aux bestiaux, pourvu qu'on ait eu soin de les broyer ou de les contondre pour émousser leurs pointes aiguës.

Le fruit a une saveur aromatique, âcre, un peu amère. Beaucoup d'animaux en sont très-friands, et la chair du gibier qui s'en est nourri acquiert une saveur plus relevée et une qualité supérieure. Ce fruit est employé en médecine, comme stomachique, carminatif, incisif et diurétique. Mais c'est surtout en économie domestique qu'on en fait usage. Dans plusieurs provinces, les classes pauvres fabriquent une boisson, appelée *genévrette*, en mettant une certaine quantité de genièvre avec de l'eau dans un tonneau, et brassant le mélange de temps en temps; quelquefois on ajoute au genièvre de l'orge, des pommes, de la mélasse, etc. Cette boisson est certainement bien inférieure au vin, et même à la bière ou au cidre; mais elle est piquante, aromatique, très-saine, d'ailleurs, et on s'y habitue facilement. On retire aussi des baies de genièvre un extrait et un sirop, qu'on emploie comme cordiaux et stomachiques; on s'en sert contre la gravelle, le scorbut et les douleurs néphrétiques. Le vin dans lequel on a fait infuser ces baies concassées est réputé digestif et antihystérique. En Hollande, on fabrique une liqueur appelée *genièvre*, avec de l'eau-de-vie de grain dans laquelle on a fait infuser des fruits de *genévrier*. C'est aussi la base de la liqueur anglaise appelée *gin*. Le ratafia de genièvre se fait avec ces mêmes fruits, auxquels on ajoute du sucre, de la coriandre, de la cannelle, de l'angélique et du girofle. Toutes ces boissons sont hygiéniques, et conviennent surtout dans les climats humides; les marins en consomment beaucoup; mais, si l'on en abuse, elles deviennent échauffantes. Les baies du *genévrier* fournissent une huile essentielle d'une odeur agréable. Les confiseurs s'en servent pour aromatiser les dragées et les liqueurs. Les Allemands retirent de ces fruits, par expression, un suc épais, noirâtre, que l'on mange sur du pain. Enfin, la décoction des feuilles de ce végétal est employée par les Lapons en guise de thé.

Une espèce qui ressemble beaucoup à la précédente est le grand *genévrier* ou oxycèdre, plus connu sous le nom de *cade*. Le *genévrier* de Phénicie croît dans le midi de l'Europe; ses fruits servent de nourriture aux grives, aux merles, aux renards, etc. C'est encore à ce genre qu'appartient la sabine.

Le *genévrier* de Virginie, appelé improprement *cèdre de Virginie*, est un arbre qui, dans les forêts de l'Amérique du Nord, atteint jusqu'à 20 mètres de hauteur. Introduit en France, en 1738, par l'amiral de La Galissonnière, il s'y est beaucoup propagé. Son bois est imprégné d'une résine abondante, qui a la propriété d'éloigner les insectes; aussi est-il fort recherché, en Amérique, pour la charpente, les constructions navales, les boiseries et la fabrication de divers ustensiles. Malheureusement, ce bois est fragile, et, par conséquent, peu convenable pour les ouvrages qui exigent de la solidité. On en fait des pilotis, des poteaux de clôture, des planchettes pour couvrir les maisons, des meubles, etc. Ce bois, comme la plupart de ses congénères, a une odeur forte, qui déplaît à bien des personnes. En Europe, on l'emploie pour faire les enveloppes des crayons de plombagine. Le *genévrier* de Virginie, par l'élégance de son port et la beauté de son feuillage, figure très-bien dans les parcs et les jardins paysagers. Mais il joue en horticulture un rôle bien plus utile encore. C'est une des essences qui conviennent le mieux pour faire des haies, des palissades, des abris ou des brise-vent dans les pépinières ou les cultures florales. Enfin, comme il est très-rustique et qu'il possède la propriété de croître dans les plus mauvais sols, que, d'ailleurs, il se propage très-facilement de graines, il peut concourir à la mise en valeur de tous les terrains incultes, mais non humides.

Le *genévrier* des Bermudes, fréquemment appelé *cèdre rouge*, ressemble beaucoup au précédent; originaire, comme lui, de l'Amérique du Nord, il s'en distingue surtout par son feuillage plus épais. Son bois, tendre, fragile, odorant, d'un brun clair et rougeâtre, était autrefois fort estimé pour les meubles et les boiseries; mais son odeur pénétrante l'a fait abandonner. Il sert encore pour fabriquer les enveloppes de crayon. On peut en dire autant du *genévrier* des Barbades, espèce très-voisine. Nous citerons enfin le *genévrier* drupacé, qui croît en Syrie, au pied du mont Taurus, et dont les fruits très-gros, pulpeux, doux et aromatiques, entrent dans l'alimentation. La plupart des *genévriers* sont employés dans la médecine vétérinaire.

GENÉVRIÈRE s. f. (je-né-vri-è-re — rad. *genévrier*). Agric. Sol où croissent des genévriers.

GENEYS (Matthieu DES), général piémontais, né à Chaumont, près de Suse, en 1763, mort en 1831. Il combattit contre les Français dans le comté de Nice, en 1794, se démit de son grade de capitaine lors de l'occupation du Piémont par ces derniers en 1798, entra alors dans l'administration des hospices, puis remplit les fonctions de conseiller de préfecture à Turin. Après la restauration de la maison de Savoie, Geneys reprit du service avec le grade de lieutenant-colonel, fut mis, en 1817, à la tête de l'intendance générale de la guerre, reçut, en 1821, le portefeuille de la guerre, qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie, et fut nommé lieutenant général. C'est à lui qu'on doit l'organisation d'un Hôtel des invalides à Asti.

GENGA (Jérôme), peintre et architecte italien, né à Urbin vers 1476, mort dans la même ville en 1551. A quinze ans, dit Vasari, Genga était à l'école de Lucas Signorelli, qui avait remarqué ses rares dispositions pour la peinture et qui lui confiait le soin de peindre les accessoires de ses tableaux. Après deux ou trois ans de séjour dans cet atelier, Genga eut le bonheur de se faire admettre chez le grand Pérugin. Raphaël y était déjà. Les deux jeunes gens, à peu près du même âge, devinrent amis intimes. Sans avoir la compréhension aussi vaste que celle de son camarade, Jérôme était, d'autre part, doué plus brillamment. Né coloriste, il fut le précurseur des Titien et des Corrége. En quittant le Pérugin et Raphaël, il alla passer quelque temps à Florence, où ses débuts furent accueillis avec admiration. Ces premiers succès attirèrent l'attention de Petrucci Pandolphe, qui lui commanda plusieurs tableaux, dont un, au moins, existe encore au musée de Florence. Quelque temps après, le duc d'Urbin le fit venir à sa cour et lui confia les décorations de son palais. Après avoir achevé ce travail, l'artiste se rendit à Rome, où il peignit une *Résurrection* pour l'église Sainte-Catherine de Sienne, puis revint à Urbin pour le mariage du jeune duc François. De là, il se rendit à Mantoue avec toute la cour. C'est durant son séjour dans cette dernière ville qu'il peignit pour l'église Saint-Augustin de Césène une *Annonciation de la Vierge*, qui était au musée il y a quelques années. C'est encore à cette même époque qu'il exécuta, pour l'église Saint-François, à Forli, une *Assomption de la Vierge* composée avec autant de science et de goût qu'en aurait mis Raphaël, et ayant, en outre, des qualités de ton, un parti pris de lumière que n'a jamais soupçonnés le rival de Michel-Ange. Comblé d'honneurs et de bienfaits par les princes d'Urbin, Genga passa les dernières années de sa vie à leur bâtir des palais splendides, entre autres celui de Monte-Pesaro. C'est encore à lui qu'on doit les fortifications de cette place. Lanzi ajoute que les restaurations du palais archiépiscopal de Mantoue doivent lui être attribuées, et qu'elles datent de cette époque.

La France possédait, après les victoires d'Italie, une ou deux peintures de ce maître, qui furent reprises en 1815.

Sans être considérable, l'œuvre de Genga se compose de plusieurs grandes pages religieuses qu'on trouve dans les églises de Florence, de Rome, de Mantoue, de Forli, de Césène, et de quelques morceaux qui figurent avec éclat dans les galeries particulières d'Italie.

GENGA (Barthélemi), architecte italien, fils du précédent, né à Césène en 1518, mort à Malte en 1558. Il reçut une éducation brillante à la cour d'Urbin et fut destiné à l'Eglise; mais, comme il manifestait un grand désir d'être architecte, son père l'envoya étudier à Florence, où il fit un assez long séjour, le rappela près de lui au moment où il dirigeait les travaux de Pesaro, puis l'envoya à Rome pour compléter son éducation artistique. Les progrès de Barthélemi avaient été sérieux et rapides; aussi ses débuts furent-ils très-brillants. Le duc d'Urbin lui demanda de fortifier les places de la Lombardie qui lui appartenaient. Genga se montra, en cette occasion, ingénieur habile autant qu'architecte éminent; le prince, en récompense de ses services, le nomma, dit Vasari, intendant général des bâtiments publics. De retour de Lombardie, Genga construisit l'église de Monte-l'Abbate et celle de Saint-Pierre de Mondovi. Vasari, de son temps, trouvait cette petite église charmante. Elle a été bien modifiée depuis, il est vrai; mais ce qui en reste prouve hautement qu'il avait raison. Peu après avoir achevé ces divers travaux, l'architecte, déjà célèbre, fut appelé à Malte par le grand maître, qui voulait faire fortifier la côte. Genga s'y rendit, donna les plans de la Cité Valette et, peu de temps après son arrivée, mourut en quelques jours d'une pleurésie. (Vasari.)

La Bibliothèque du Vatican renferme les plans des édifices élevés par Genga et ceux de plusieurs monuments qui n'ont pas été exécutés. Cette collection donne une haute idée du talent de cet architecte.

GENGA (Bernardin), médecin italien, né dans le duché d'Urbin vers 1655, mort en 1734. Il alla se fixer à Rome, où il devint chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit et où il professa la chirurgie et l'anatomie. Un des premiers, Genga se prononça en faveur de la doctrine de la circulation du sang, dont il attribua la découverte à Sarpi. Ses ouvrages présentent quelques bonnes observations. Les principaux sont : *Anatomia chirurgica* (Rome, 1672, in-8°); *Anatomia per uso ed intelligenza del disegno* (Rome, 1691, in-fol., avec fig.), ouvrage qui, destiné aux peintres et aux sculpteurs, ne traite que des muscles superficiels.

GENGA (Annibal DELLA), pape. V. LÉON XII.

GENGELI s. m. (jain-je-li). Bot. Nom vulgaire de deux espèces de sésame.

GENGENBACH, ville du grand-duché de Bade, cercle du Rhin moyen, ch.-l. de bailliage, sur la Kinzig, à 10 kilom. d'Offenbourg; 2,400 hab. Papeterie, tanneries, teintureries. Commerce de vins. Cette ville fut prise, en 1632, par les Suédois, en 1688, par les Français, et fut donnée, en 1802, au grand-duché de Bade.

GENGENBACH (Pamphile), poëte allemand du XVIe siècle. On manque de détails sur sa vie. On sait seulement qu'il était bourgeois de Bâle, et que, d'abord partisan déclaré de l'Autriche, il embrassa ensuite avec ardeur les idées et les intérêts de la Réformation, au service de laquelle il mit son talent satirique. Ce fut surtout de 1509 à 1522 qu'il acquit une célébrité universelle par ses travaux littéraires. Il écrivit des chants populaires, des poëmes historiques, des récits, des légendes et des comédies. On doit le regarder comme le poëte dramatique le plus remarquable de l'Allemagne au XVIe siècle. Gœdeke a publié, en 1856, à Hanovre, le recueil complet de ses *Œuvres*, qui, pour la plupart, étaient devenues d'une extrême rareté.

GENGIS-KHAN, fameux conquérant tartare, né vers 1162, mort en 1227. Son père était chef d'une horde de la tribu des Yeka-Mongols et lui donna à sa naissance le nom de Temoutchin, en souvenir d'une victoire qu'il avait remportée. Orphelin à treize ans, dépouillé par des chefs rivaux, réduit même pendant quelque temps en esclavage, il consuma une partie de sa jeunesse dans les combats de hordes et de tribus, soumit quelques peuplades, s'allia d'abord avec le puissant Togroul, chef des Kéraïtes, le combattit ensuite, le dépouilla de ses Etats (1203), auxquels il joignit bientôt le territoire des Naïmans, et devint, par ses conquêtes successives, le maître de la plus grande partie de la Mongolie. En 1206, il convoqua une assemblée générale ou *couriltaï* des chefs et des devins et se fit décerner, avec la souveraineté, qu'il avait déjà de fait, le titre nouveau de *Tchinguiz-Khan* (khan très-puissant). Il étendit ensuite ses conquêtes vers le fleuve Jaune, le petit Altaï et le lac Saïtzen, sur les Hia, les Kirguises, les Ouïgours, s'affranchit de la vassalité que subissaient les peuples tartares à l'égard de la Chine, franchit la grande muraille, subjugua la Chine septentrionale, s'empara de la capitale de l'empire, Pékin (1214), de l'empire kharizmien, du Khoraçan, enfin d'une partie considérable des vastes Etats de l'Asie. En Europe, il soumit la partie méridionale de la Moscovie, les rives du Dniéper, les côtes de la mer d'Azow, la Crimée et le pays des Bulgares. Il mourut dans une nouvelle expédition en Chine. L'empire mongol, le plus vaste qui ait jamais été réuni sous la main d'un seul homme et qui s'étendait de la mer Noire à la mer de la Chine, fut divisé entre les fils du conquérant. Tchinguiz-Khan ou Gengis-Khan, suivant la forme vulgairement consacrée, appartient à la catégorie des conquérants dévastateurs. Les massacres et la dévastation formaient le fond de son système militaire. Les villes et les contrées qui lui résistaient étaient livrées à la destruction et à la mort; les prisonniers étaient plongés dans des chaudières d'eau bouillante ou coupés par morceaux, ou sciés en deux, ou écrasés. Ces atrocités ne diminuaient point sa grandeur aux yeux des peuples qui les subissaient, et il est resté jusqu'à nos jours l'un des héros légendaires de l'Asie. Une circonstance qui peint ces races, c'est que ni lui ni ses soldats ne se piquaient de cet héroïsme, de cette passion de la gloire et de cet enthousiasme religieux qui étaient, à cette époque, les principaux mobiles des guerriers musulmans et chrétiens. Ils combattaient pour tuer, pour dépouiller les vaincus et pour détruire. Gengis-Khan avait laissé des règlements militaires et un recueil de lois civiles (*Oloug Yasa*), qui sont aujourd'hui perdus.

GENGLIN s. m. (jan-glain). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson qu'on appelle aussi MEUNIER.

GENGOUX-LE-ROYAL (SAINT-), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. de Mâcon; pop. aggl., 1,629 hab. — pop. tot., 1,830 hab. Ce bourg eut beaucoup à souffrir des guerres du XVe siècle, et, vers 1562, les protestants achevèrent sa ruine. Voie romaine. Tour servant de presbytère, et seul reste d'un château qui appartenait aux ducs de Bourgogne.

GENGUES, devins japonais qui habitent des huttes au sommet des montagnes. Ils se disent doués de la double vue, ce qui leur permet de découvrir ce qui est caché et de trouver ce qui a été perdu.

GÉNI adj. (jé-ni). Anat. *Apophyse géni*, Nom donné à quatre petits tubercules irréguliers que présente, sur la ligne médiane et à la partie inférieure, la face postérieure du maxillaire inférieur.

GÉNIATE s. m. (jé-ni-a-te — du gr. *geneiatês*, barbu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique.

GÉNICOURT-SUR-MEUSE, village et comm. de France (Meuse), cant., arrond. et à 15 kilom. de Verdun; 367 hab. Eglise ornée de beaux vitraux gothiques. Restes des remparts d'une antique forteresse.

GÉNICULATION s. f. (jé-ni-ku-la-si-on — rad. *géniculé*). Courbure en forme de genou.

GÉNICULÉ, ÉE adj. (gé-ni-ku-lé — du lat. *geniculus*, petit genou). Hist. nat. Se dit de tous les organes fléchis sur eux-mêmes et formant un angle : *Tige* GÉNICULÉE. *Epéire* GÉNICULÉE.

— Anat. *Corps géniculé*, Renflement de l'extrémité postérieure de la couche optique, où le nerf optique a l'une de ses attaches.

GÉNICULIFLORE adj. (gé-ni-ku-li-flo-re — de *géniculé*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs sessiles naissant dans l'angle des rameaux contigus.

GÉNIE s. m. (jé-nî — lat. *genius*, génie, démon favorable; du radical *gen*, qui est aussi dans *gignere*, engendrer, qui répond à la racine sanscrite *gan*, engendrer, avec une foule de dérivés dans toutes les langues de la famille aryenne). Esprit, démon bon ou mauvais, qui, selon l'opinion des anciens, présidait à la destinée de chaque homme, et même de chaque être : *Un bon, un mauvais* GÉNIE. *Le* GÉNIE *de Rome. Le mauvais* GÉNIE *de Brutus lui apparut et lui annonça sa mort*

avant la bataille de Philippes. (Volt.) *Il y avait des* GÉNIES *mâles et des* GÉNIES *femelles; les* GÉNIES *des dames s'appelaient, chez les Romains, de petites Junons.* (Volt.) ‖ Sylphe, gnome, fée ou autre créature spirituelle, à laquelle on attribuait un rôle spécial dans la nature : *Les* GÉNIES *des bois.*

L'Alhambra! l'Alhambra! palais que les *génies*
Ont doré comme un rêve et rempli d'harmonies,
Forteresse aux créneaux festonnés et croulants.
V. HUGO.

— Par anal. Influence que certaines personnes ou certaines circonstances heureuses ou malheureuses exercent sur la destinée de quelqu'un : *Le mauvais* GÉNIE *de ce temps-ci, c'est le* GÉNIE *du doute.* (Ballanche.) *La liberté est le* GÉNIE *tutélaire de la cité.* (G. Cavaignac.) *La liberté est le* GÉNIE *protecteur du foyer domestique.* (Lamenn.) ‖ Circonstance heureuse ou malheureuse attribuée métaphoriquement à une volonté mystérieuse : *Quel bon* GÉNIE *vous a envoyé ici? C'est un mauvais* GÉNIE *qui m'a inspiré cette idée.* ‖ Etre métaphorique qui préside à quelque chose, qui est donné pour en être le moteur : *Le* GÉNIE *du mal règne sur la terre. Le* GÉNIE *de la douleur est le plus fécond de tous.* (Mme de Staël.)

— Talent naturel extraordinaire, capable de créer en son genre quelque chose de grand et d'original : *Un homme, une femme de* GÉNIE. *L'essence du* GÉNIE, *c'est la sagesse.* (Platon.) *Le* GÉNIE, *c'est la patience.* (Buff.) *Ce n'est point par le* GÉNIE *qu'on fait fortune et qu'on est heureux.* (Volt.) *Quand la nature crée un homme de* GÉNIE, *elle lui secoue son flambeau sur la tête, et lui dit : « Va, sois malheureux! »* (Dider.) *Le* GÉNIE *ne doit servir qu'à manifester la bonté suprême de l'âme.* (Mme de Staël.) *Le* GÉNIE, *au milieu de la société, est une douleur, une fièvre intérieure dont il faudrait se faire traiter comme d'un mal, si les récompenses de la gloire n'en adoucissaient pas les peines.* (Mme de Staël.) *Si le génie enfante, c'est le goût qui conserve.* (Chateaub.) *Le* GÉNIE *est le plus haut degré du talent; c'est le talent créateur.* (Ampère.)

Le *génie* a besoin de liberté pour vivre.
A. BARBIER.

C'est pour la vérité que Dieu fit le *génie*
LAMARTINE.

Qui n'accepterait avec joie
Le *génie* au prix du malheur?
V. HUGO.

. . . Envoi du ciel ou présent du hasard,
Le *génie* est sans père et le talent bâtard.
L. BOUILHET.

. . . . On a vu le vin et le hasard
Ins irer quelquefois une muse grossière,
Et fournir, sans *génie*, un couplet à Linière.
BOILEAU.

Le *génie* est un dieu tout de gloire et de flamme,
Son vol n'est limité ni des cieux ni des mers,
Ses ailes, ses regards embrassent l'univers.
LEBRUN.

Un homme de *génie* apparaît : il est doux,
Il est fort, il est grand, il est utile à tous;
Il marche, il lutte; hélas! l'injure ardente et triste,
A chaque pas qu'il fait, se transforme et persiste.
V. HUGO.

— Talent, savoir-faire, imaginative; aptitude spéciale : *Le* GÉNIE *de l'intrigue. Il est bon de s'accommoder à son sujet, mais il est encore meilleur de s'accommoder à son* GÉNIE. (La Font.) *Si vous avez une étincelle de* GÉNIE, *allez passer une année à Paris : bientôt vous serez tout ce que vous pouvez être ou vous ne serez jamais rien.* (J.-J. Rouss.) *Le* GÉNIE *des idées est le comble de l'esprit; le* GÉNIE *des expressions est le comble du talent.* (Rivarol.) *Les hommes ont le* GÉNIE *de la vérité, les femmes seules en ont la passion.* (Lamart.) ‖ Caractère distinctif, nature propre : *On connaît le* GÉNIE *des peuples, et il les faut toujours fasciner par les mêmes voies.* (Boss.) *Le* GÉNIE *des Français est de saisir vivement le côté ridicule des choses les plus sérieuses.* (Volt.) *Le* GÉNIE *de notre langue est la clarté et l'élégance.* (Volt.)

. . . . Du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent *génie*.
CORNEILLE.

— Personne de génie; personne considérée au point de vue de ses aptitudes naturelles et distinctives : *Homère est un grand* GÉNIE. *Un* GÉNIE *étroit rapetisse tout à sa taille. Ce sont les grands* GÉNIES *qui enfantent les grands desseins.* (Fonten.) *C'est le sort des grands hommes et de leurs ouvrages d'être copiés et imités sans cesse par de petits* GÉNIES. (Grimm.) *Les* GÉNIES *attirent l'injure; les grands hommes sont toujours plus ou moins aboyés.* (V. Hugo.)

. . Les moindres défauts de ce grossier *génie*
Sont ou le pléonasme ou la cacophonie.
MOLIÈRE.

Sitôt que d'Apollon un *génie* inspiré
Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,
En cent lieux contre lui les cabales s'amassent.
BOILEAU.

— Iconogr. Figure ailée d'enfant ou d'homme représentant un être moral : *Le peintre a placé dans les angles les* GÉNIES *des arts et des sciences.*

— **Pathol.** Caractère d'une affection régnante : GÉNIE *inflammatoire.* GÉNIE *bilieux.*

— **Art mil.** Art de construire des travaux d'attaque et de défense; corps de troupes exercé à ces travaux : GÉNIE *militaire. Ecole du* GÉNIE. *Arme du* GÉNIE. *Régiment du* GÉNIE. *Capitaine du* GÉNIE.

— Mar. Art des constructions navales; corps d'officiers chargé de la partie scientifique de ces constructions : *Le* GÉNIE *maritime.*

— P. et chaus. et Archit. Art des constructions civiles; corps d'ingénieurs chargé de ces constructions : *Le* GÉNIE *civil.*

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les rois, parce qu'elles représentaient des génies : *Avoir un quatorze de* GÉNIES. *Tierce au* GÉNIE *de cœur.*

— Loc. adv. *De génie*, D'inspiration, par le génie propre de l'auteur, et non par un effort de l'art : *Les vers de Boileau, forts et harmonieux, faits* DE GÉNIE, *quoique travaillés avec art, pleins de traits et de poésie, seront lus encore quand la langue aura vieilli.* (La Bruy.)

Je sens que mon esprit travaille *de génie*.
BOILEAU.

— **Epithètes.** Vaste, profond, puissant, éclatant, extraordinaire, immense, prodigieux, admirable, merveilleux, divin, sublime, rare, précieux, audacieux, heureux, mâle, fier, orgueilleux, lumineux, lucide, subtil, pénétrant, actif, infatigable, habile, élevé, inventeur, inventif, fécond, facile, inépuisable, poétique, rapide, fougueux, turbulent, intrigant, ambitieux, insatiable, opiniâtre, obstiné, inquiet, tourmenté, nuisible, dangereux, funeste, fatal, destructeur, faible, maigre, impuissant, indécis, rebuté, étouffé, épuisé, affaibli, usé, méconnu, dédaigné, méprisé, oublié.

— **Syn. Génie, esprit.** V. ESPRIT.

— **Génie, aptitude, capacité,** etc. V. APTITUDE.

— **Antonymes.** Médiocrité, nullité.

— **Encycl.** Esthét. Voilà un de ces mots qui échappent à la définition, sur lesquels il est facile d'écrire des volumes sans pouvoir en épuiser la matière. Quoi de plus mystérieux, de plus insaisissable, de plus indescriptible que le *génie?* Cherchez des images, amoncelez des métaphores; vous pourrez peut-être nous faire entrevoir de loin, par des comparaisons et des exemples, quelque chose de ce que renferme ce petit mot, si gros d'idées : jamais vous ne trouverez une définition précise, rigoureuse, entière de ce terme, à la fois si complexe et si simple. Si nous voulions emprunter à Kant sa terminologie bizarre, nous pourrions dire de l'idée du *génie* ce qu'il dit de toutes les idées esthétiques et des sentiments qui s'y rapportent : elle est *inexposable*, c'est-à-dire que non-seulement nous ne pouvons pas démontrer que telle œuvre est une œuvre de *génie*, mais même nous sommes dans l'impuissance de donner l'idée du *génie* à celui qui ne l'a pas, et de réduire cette idée à une expression intellectuellement précise. Mais, avant de chercher à définir le *génie*, il est naturel, et il sera instructif d'examiner le mot en lui-même, et de consulter le langage, cette philosophie instinctive de l'humanité. Que nous apprend l'étymologie? Le mot *génie* vient du substantif latin *genius*, qui se rattache lui-même au verbe *gigno* pour *gigeno*, engendrer, et au grec γένος, γίγνομαι pour γιγένομαι (même sens). Tous les mots latins, grecs, sanscrits qui ont été formés par la racine *gen* ou *gan* indiquent la création, l'invention, la production. Le *génie*, c'est donc évidemment la faculté de produire, de créer, d'inventer. C'est aussi (et peut-être même ce sens est-il le plus ancien) tout pouvoir vraiment naturel, tout ce qui est créé avec nous, inné, *ingenitum*, spontané enfin.

Ce n'est pas assez encore de rattacher le mot *génie* au latin et au grec : il faudrait montrer comment des mots *genius* (démon) et *ingenium* (caractère) s'est formé notre mot si complexe de *génie*, et il faudrait faire l'histoire de ce terme, montrer comment il a été d'abord synonyme de *caractère, tempérament, nature*; comment il a fini par signifier surtout nature d'élite, faculté rare, talent de création et d'invention. Il faudrait même étudier ce mot dans les autres idiomes modernes où il figure avec un sens plus ou moins voisin de celui que nous y attachons. « On le retrouve, dit M. Philarète Chasles, sous la même forme et changeant seulement de désinence, chez tous les peuples de l'Europe. Malgré son origine romaine, il a pénétré parmi les races teutoniques. Les Allemands, dont le dictionnaire renferme assez peu d'emprunts au latin, lui ont donné le droit de bourgeoisie; les Anglais s'en servent fréquemment; les Italiens lui ont conservé sa signification primitive et romaine. En France, il s'est paré d'un éclat nouveau, d'un sens presque merveilleux. Rien de plus incomplet que le dictionnaire qui semble le plus complet; rien de moins exact que l'exactitude des lexiques; jamais ils ne rendent les nuances presque infinies que les diverses races prêtent à la même parole; ce sont les mêmes sons, mais non plus le même sens. On se trompe si l'on croit avoir exprimé la même idée en se servant des mots *genius* (latin), *genio* (italien), *genius* (anglais), *genius* (allemand), et *génie* (français). »

Le même écrivain fait remarquer encore d'une manière judicieuse comment en France, dans ce pays d'action et de positivisme, on ne reconnaît le *génie* qu'aux hommes qui ont su agir et faire leurs preuves. Pour être revêtu de l'auréole du *génie*, il ne suffit pas chez nous d'avoir conçu de grandes choses, il faut en avoir fait. Le *génie* restant à l'état virtuel, et incapable de passer à l'acte, est *incompris*, méconnu chez nous. « Au contraire, dit M. Philarète Chasles, parmi les peuples du Nord, le *génie* est considéré en lui-même et pour lui-même. Chez les Anglais, le mot *genius* a étrangement dégénéré. Pour eux, un homme de *génie* est plutôt celui qui a des dispositions naturelles, que celui qui marque son passage sur le globe par des actions mémorables. » Au reste, ce n'est guère que depuis le milieu du XVIIIe siècle que le mot *génie* a définitivement reçu l'acception que nous lui donnons encore; pendant le XVIe et le XVIIe siècle, on l'employait beaucoup plus fréquemment dans le sens de *génie* propre, individualité de caractère. Ce mot exprimait alors surtout l'intelligence active et dirigée par la volonté. Bossuet dit de la princesse Palatine que « son *génie* se trouva également propre aux divertissements et aux affaires. » Il va même, dans l'oraison funèbre de Condé, jusqu'à faire du *génie* une sorte de *faculté secondaire* de l'intelligence. « Vivacité, pénétration, grandeur et sublimité de *génie*, voilà pour l'esprit. » — « Nous disons également, dit L. Racine, qu'un homme a peu d'esprit et qu'il a un faible *génie*. Lorsque nous disons qu'il faut étudier le *génie* d'une nation, nous entendons alors par ce mot l'honneur de la nation, son caractère et son goût. Quelquefois, par ce même mot, nous entendons seulement la facilité qu'on a pour quelque chose, et Boileau s'en sert lorsqu'il veut persuader que, pour louer, il ne peut trouver une rime, au lieu qu'il n'a pas besoin de la chercher pour médire; alors, dit-il,

Je sens que mon esprit travaille de *génie*.

» L'auteur de *Britannicus* (c'est toujours L. Racine qui parle) donne à ce même mot une signification toute particulière, quand, pour exprimer la crainte de Néron devant Agrippine, il lui fait dire :

Mon *génie* étonné tremble devant le sien.

Ici Racine ne fait que traduire Plutarque, qui rapporte une prédiction faite au jeune Antoine, à propos d'Octave : « *Evite ce jeune » homme, ton* génie *redoute le sien.* »

Pourtant, même au XVIIe siècle, on voit le mot *génie* employé dans le sens moderne. C'est ainsi que Boileau l'applique aux grands hommes de son temps dans son *Epître à Racine :*

Mais par les envieux un *génie* excité
Au comble de son art est mille fois monté.

La Bruyère lui-même avait nettement indiqué les nuances qui séparaient le *génie* des mots avec lesquels on le confond trop souvent : « Talent, goût, esprit, *génie*, choses différentes, non incompatibles. » (*Ouvrages de l'esprit*, ch. I.) Mais c'est surtout à partir du XVIIIe siècle, comme le remarque M. Philarète Chasles, que le terme se précise et restreint son acception, en s'ennoblissant, pour ainsi dire, et en acquérant un sens moins large, mais plus haut. « Il fallut une nouvelle expression qui donnât l'idée des conquêtes de l'intelligence et de l'extrême supériorité conquise par la pensée sur la force brute, lorsque toute la hiérarchie féodale de Louis XIV fut sur le point de crouler à la fois. Mais la pensée, comme toutes les conquérantes, ne manqua pas de s'exagérer à elle-même sa propre victoire; elle se proclama créatrice et choisit à dessein, pour exprimer l'orgueil de son pouvoir, le mot qui exprimait la faculté d'enfantement et de création, *génie*. »

La vérité est que le mot *génie*, au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe et même au XIXe siècle, a toujours un double sens; mais une de ces deux acceptions tend de plus en plus à s'effacer, à mesure que l'autre s'accentue davantage. Aujourd'hui, en effet, le mot *génie* s'entend surtout des hautes conceptions de l'intelligence, de la création sublime dans les arts, de l'énergie de caractère dans la vie, de la capacité innée et prime-sautière de dominer les hommes, de les maîtriser par l'admiration, l'émotion, la surprise, et quelquefois même par la crainte.

Voilà, en abrégé, l'histoire du mot. Essayons maintenant d'esquisser la chose.

Qu'est-ce qu'avoir du *génie?* A cette question on a répondu de bien des manières. Avant de tenter de répondre nous-même, faisons parler l'histoire. Les littérateurs, les poëtes, les philosophes, les médecins ont présenté tour à tour des théories différentes. Eclairons le sujet en rapportant ces divers témoignages.

— I. LE GÉNIE, D'APRÈS LES POËTES ET LES LITTÉRATEURS. Donnons d'abord la parole à un poëte de *génie*, à V. Hugo :

Je suis l'auditeur solitaire,
Et j'écoute en moi, hors de moi,
Le je ne sais qui du mystère
Murmurant le je ne sais quoi.

Ce « je ne sais qui du mystère, » c'est le *génie* inspirant le poëte. Le *génie*, en effet, d'après l'idée commune que s'en font les poëtes, est la voix d'un dieu ou de Dieu en l'homme. C'est l'Esprit qui souffle où il veut. Les hommes de *génie* ont tous un démon familier qui les meut et les anime. Ils peuvent dire avec Euripide : Θεὸς γάρ τις ἐν ἡμῖν, ou avec Ovide, qui reprend la même pensée et la développe :

Est deus in nobis; agitante calescimus illo.

Oui, c'est un dieu, mais un dieu caché, un *dieu inconnu*, comme celui dont parle Virgile quelque part :

Quis deus? incertum est : habitat deus.

On voit que cette théorie du *génie*, conçue comme une invasion du divin en l'homme, n'est pas nouvelle. C'est une tradition que les poëtes se sont passée religieusement de main en main; que les uns ont acceptée sincèrement, les autres par pure convention. Tous ne paraissent pas y croire de bonne foi, et, par exemple, l'enthousiasme de Rousseau, voulant peindre cet assaut du *génie*, nous touche médiocrement, malgré la grandeur du ton et malgré l'ampleur du rhythme :

Tel, aux premiers accès d'une sainte manie,
Mon esprit alarmé redoute du *génie*
L'assaut victorieux;
Il s'étonne, il combat l'ardeur qui le possède,
Et voudrait secouer du démon qui l'obsède
Le joug impérieux.
Mais sitôt que, cédant à la fureur divine,
Il reconnaît enfin du dieu qui le domine
Les souveraines lois,
Alors, tout pénétré de sa vertu suprême,
Ce n'est plus un mortel, c'est Apollon lui-même
Qui parle par ma voix.
J.-B. ROUSSEAU.

André Chénier lui-même, ce *génie* antique égaré parmi les modernes, est-il plus convaincu que Rousseau de la réalité de son démon, qu'il compare au taon dont l'aiguillon poursuivait sans cesse la malheureuse Io?

Celui qu'un vrai démon presse, enflamme, domine,
Ignore un tel supplice : il pense, il imagine.
Un langage imprévu, dans son âme produit,
Naît avec sa pensée, et l'embrasse, et la suit.
Les images, les mots que le *génie* inspire,
Où l'univers entier vit, se meut et respire,
Source vaste et sublime et qu'on ne peut tarir,
En foule en son cerveau se hâtent d'accourir;
D'eux-même ils vont chercher un nœud qui les [rassemble;
Tout s'allie et se forme, et tout va naître ensemble.
Sous l'insecte vengeur envoyé par Junon,
Telle Io tourmentée, en l'ardente saison,
Traverse en vain les bois, et la longue campagne,
Et le fleuve bruyant qui presse la montagne;
Tel le bouillant poëte, en ses transports brûlants,
Le front échevelé, les yeux étincelants,
S'agite, se débat, cherche en d'épais bocages
S'il pourra de sa tête apaiser les orages,
Et secouer le dieu qui fatigue son sein.
De sa bouche à grands flots, ce dieu dont il est plein
Bientôt en vers nombreux s'exhale et se déchaîne,
Leur sublime torrent roule, saisit, entraîne.
Les tours impétueux, inattendus, nouveaux,
L'expression de flamme aux magiques tableaux
Qu'a trempés la nature en ses couleurs fertiles,
Les nombres tour à tour turbulents et faciles,
Tout porte au fond du cœur le tumulte et la paix,
Dans la mémoire au loin tout s'imprime à jamais.
C'est ainsi que Minerve, en un instant formée,
Du front de Jupiter s'élance tout armée,
Secouant, et le glaive, et le casque guerrier,
Et l'horrible Gorgone à l'aspect meurtrier.
A. CHÉNIER.

Si nous arrivons maintenant au temps actuel, nous rencontrons encore dans nos poëtes contemporains la même théorie, quelque peu transformée, il est vrai, mais toujours surnaturelle et mystique. Lamartine, qui se flattait d'avoir renoncé au bagage mythologique et aux antiques traditions du Parnasse, n'en a pas moins gardé les vieilles idées sur l'inspiration du poëte. Sans doute, ce n'est plus Apollon et les doctes sœurs qu'il invoque; mais il lui faut encore un dieu, pour lui expliquer à lui-même son *génie;* son éloquence et ses émotions, son cœur et son cerveau ne suffisent pas. Il ne croit pas qu'on soit poëte à si bon marché. Ce cœur, ce cerveau, c'est une puissance mystérieuse qui les anime et qui les fait vibrer; c'est l'esprit divin qui s'empare de l'homme. Ce n'est plus la Muse, c'est la Grâce, et nous ne gagnons pas beaucoup au change.

Et moi, Seigneur, aussi pour chanter tes mer- [veilles,
Tu m'as donné dans l'âme une seconde voix,
Plus pure que la voix qui parle à nos oreilles,
Plus forte que les vents, les ondes et les bois!
Les cieux l'appellent Grâce et les hommes *Génie;*
C'est un souffle affaibli des bardes d'Israël,
Un écho dans mon sein, qui change en harmonie
Le retentissement de ce monde mortel.
Mais c'est surtout ton nom, ô roi de la nature,
Qui fait vibrer en moi cet *instrument divin.*
Quand j'invoque ce nom, mon cœur plein de mur- [mure,
Résonne comme un temple où l'on chante sans fin.
. . . .
Non, mon Dieu, non, mon Dieu, *grâce à mon saint [partage*,
Je n'ai point entendu monter jamais vers toi
D'accords plus pénétrants, de plus divin langage,
Que ces concerts muets qui s'élèvent en moi!

Mais la parole manque à ce brûlant délire.
Pour contenir ce feu, tous les mots sont glacés.
Eh! qu'importe, Seigneur, la parole à ma lyre?
Je l'entends, il suffit : tu réponds; « c'est assez! »

Don sacré du Dieu qui m'enflamme,
Harpe qui fais trembler mes doigts,

> Sois toujours le cri de mon âme,
> A Dieu seul rapporte ma voix.
> Il frémit d'amour et de crainte,
> Quand, pour toucher ta corde sainte,
> Son esprit daigna me choisir,
> Moi, devant lui moins que poussière,
> Moi, dont jusqu'alors l'âme entière
> N'était que silence et désir!
>
> . . . .
>
> Ah! quand ma fragile mémoire,
> Comme une urne dont l'onde a fui,
> Aura perdu ses chants de gloire,
> Que ton Dieu t'inspire aujourd'hui,
> De ta défaillante harmonie
> Ne rougis pas, ô mon *génie!*
> Quand ta corde n'aura qu'un son,
> Harpe fidèle, chante encore
> Le Dieu que ma jeunesse adore,
> Car c'est un hymne que son nom!

Ailleurs, le même poëte trouve de plus belles images encore pour peindre, comme Rousseau, les atteintes de l'inspiration et du *génie* poétique :

> Ainsi, quand tu fonds sur mon âme,
> Enthousiasme, aigle vainqueur,
> Au bruit de tes ailes de flamme
> Je frémis d'une sainte horreur.
> Je me débats sous ta puissance,
> Je fuis, je crains que ta présence
> N'anéantisse un cœur mortel,
> Comme un feu que la foudre allume,
> Qui ne s'éteint plus et consume
> Le bûcher, le temple et l'autel.

A toutes ces peintures de l'enthousiasme et de l'inspiration, nous préférons ce simple vers d'un poëte contemporain de Lamartine :

> L'art peut faire des vers, le cœur seul est poëte.

On pourrait pourtant encore, même dans les *Nuits* d'Alfred de Musset et dans les *Visites* de sa muse, retrouver un souvenir de la tradition acceptée par les poëtes ses devanciers. Mais, comme celui-ci a su rajeunir cette muse, à laquelle il rapporte son *génie!* Est-ce la Camène antique au port majestueux, à la voix sonore et pleine? Non. Elle a perdu tous ses attributs mythologiques. C'est une vierge mi-païenne, mi-chrétienne, fille d'Ossian plutôt que d'Homère; c'est une amante qui se donne au poëte, et non une déesse qui le protége : plus d'allégorie froide, plus de mythe. Le *génie* du poëte a pris une forme, et voilà tout, et la forme la plus gracieuse, la plus idéale possible. Musset a conservé quelque chose de la vieille théorie, mais il a su également imiter en restant original, et être original en restant raisonnable.

Tel n'est pas le caractère d'une autre classe de poëtes, qui ont voulu, eux aussi, transformer cette convention caduque du *génie* surnaturel, mais qui n'ont fait que la rendre plus ridicule encore.

« Il y a une trentaine d'années, dit M. Janet dans son livre le *Cerveau et la pensée*, une école littéraire pleine d'imagination et de talent, mais dont on connaît les désordres et les écarts, répandit dans le public, sur la *nature et l'essence du génie*, sur ses priviléges, ses attributs, ses conditions extérieures, une théorie qui scandalisa singulièrement les esprits paisibles et sensés. L'homme de *génie* dut être considéré comme une créature à part, à laquelle les lois communes n'étaient pas applicables; il était en dehors et au-dessus des lois morales et des lois sociales : le désordre en était la condition indispensable. Je ne sais quoi d'inculte et de grossier, mêlé aux plus grands raffinements, en était le témoignage extérieur le plus certain. Qu'était-il en lui-même? Une inspiration désordonnée. En même temps, on ne trouvait pas assez d'expressions pour l'exalter, ou plutôt on ne trouvait d'images dignes de lui que dans la religion : l'art était une mission; l'artiste, un révélateur. Tout se changeait en ange et en démon. Nous, alors enfants, qui avions été nourris dans ces étranges visions, nous ne pouvions pas croire que les hommes supérieurs fussent des personnes naturelles, et nous ne pouvions nous figurer M. de Lamartine qu'une lyre à la main et les yeux au ciel. »

Telle est bien, en effet, à part quelques exagérations du critique, la théorie romantique du *génie*. Pour en trouver les formules, il suffirait de relire les manifestes de l'école de 1830 et les principales préfaces littéraires de M. Victor Hugo. Ce dernier n'a pas abandonné sa doctrine sur le *génie*, et il y a quelques années seulement, en 1864, dans son livre sur *William Shakspeare*, il a repris d'une manière plus hardie et plus franche encore la célèbre théorie des *génies*-pontifes.

« Il y a ici-bas un pontife, dit-il; c'est le *génie : sacerdos magnus.* »

Et alors commence l'apothéose du *génie*, non pas seulement de celui de Shakspeare, mais du *génie* universel, qui se personnifie de loin en loin dans les Homère, les Dante, les Victor Hugo. Les hommes de *génie* sont des inspirés. Mais le poëte s'aperçoit qu'il ravale le *génie* en le faisant, pour ainsi dire, le résultat d'une intervention surnaturelle. *Antrum adjuvat vatem.* Plus d'originalité dès lors, plus de grands hommes : il ne reste plus que des pythonisses, des extatiques, des illuminés. Aussi l'auteur proteste-t-il contre cette interprétation de sa pensée. « Prendre au pied de la lettre, dit-il, le démon que Socrate se suppose, le buisson de Moïse, et la nymphe de Numa, et le dive de Plotin, et la colombe de Mahomet, c'est être dupe d'une métaphore. » Il ne faut pas croire non plus que Shakspeare, comme le prétend Forbes, se livrait à des pratiques de *magie*, et que « le peu de bon qu'il y a dans ses pièces lui était dicté par un *alleur*, un esprit. » — « L'œuvre semblant surhumaine, on a voulu y faire intervenir l'extra-humain : dans l'antiquité, le trépied; de nos jours, la table... La sibylle a un trépied, le poëte non. Le poëte est lui-même trépied. Il est le trépied de Dieu. Dieu n'a pas fait ce merveilleux alambic de l'idée, le cerveau de l'homme, pour ne pas s'en servir. Le *génie* a tout ce qu'il lui faut dans son cerveau... Ceux qui s'imaginent qu'un poëme comme le *Roi Léar* peut être dicté par un trépied ou par une table errent étrangement. Ces œuvres sont des œuvres de l'homme. Dieu n'a pas besoin de faire aider Shakspeare ou Calderon par un morceau de bois... Ne diminuons pas les grands travailleurs terrestres par des hypothèses de collaborations mystérieuses qui ne sont point nécessaires; laissons au cerveau ce qui est au cerveau, et constatons que l'*œuvre des génies est du surhumain sortant de l'homme.* »

Ainsi, voilà la définition du *génie* d'après V. Hugo. Elle n'est pas sans grandeur. Mais en dit-elle plus que le mot *génie* lui-même?

En face de cette école romantique pour laquelle le *génie* doit être tenu comme un phénomène extraordinaire dont les causes sont uniquement dans la nature et dans les mystérieuses influences de la constitution et de la naissance, il est une école que l'on pourrait appeler *classique*, et qui semble, au contraire, ne reconnaître le *génie* qu'aux hommes formés par une longue étude et une pratique assidue des règles de l'art. L'inspiration encore joue son rôle dans cette théorie; mais, seule, l'inspiration est plutôt un danger qu'un avantage, et aboutit au mauvais goût ou au délire, et non aux créations de *génie*. Le travail, la patience, la lime, voilà ce qui fait les œuvres durables. L'homme de *génie*, c'est l'écrivain patient et laborieux. C'est la théorie de Boileau, qui veut apprendre à Racine l'art de faire difficilement des vers faciles. C'est la théorie de Le Batteux, de Buffon lui-même, de La Harpe et consorts. Mais cette école a fait son temps. Si les romantiques, en l'attaquant, se sont portés eux-mêmes jusqu'à l'excès opposé, toujours est-il qu'ils avaient raison de la combattre. Au lieu d'expliquer le *génie*, cette école le supprime. Cette correction, dont elle fait une qualité de premier ordre, est un produit artificiel conciliable avec le talent, mais qui tue le *génie*, dont le caractère incontestable est d'être libre, spontané, sans souci des règles, sans arrière-pensée, sans scrupule et sans repentir.

— II. Le génie d'après les philosophes. En somme, rien de bien net, rien de vraiment instructif dans ces différentes théories empruntées aux lettrés et aux poëtes. A peine un caractère commun se dégage-t-il de toutes ces métaphores, de ce langage mythologique ou allégorique : c'est le caractère mystérieux et surnaturel du *génie*. Inspiration, délire, enthousiasme, intervention de la muse, de la grâce chrétienne, ou invasion de l'infini dans l'être humain, voilà, en résumé, tout ce que nous disent les poëtes. Passons aux philosophes, et voyons si nous trouverons dans leurs écrits une analyse instructive et plus complète de ce phénomène, de sa nature et de ses lois.

Si l'on veut remonter jusqu'à Platon (*ab Jove principium*), on peut rapporter à la question du *génie* ce qu'il dit de l'enthousiasme en plusieurs endroits, et en particulier dans l'*Ion*. Le *génie*, d'après cette conception platonicienne, serait une sorte de délire divinement inspiré : θεία μανία.

On peut rapprocher encore de cette théorie du *génie* et de l'inspiration la doctrine professée par beaucoup de philosophes anciens sur les *démons* et les *esprits*. Thalès disait, par exemple, que tout est plein de dieux dans la nature (Aristote, *De anima*, I, 2; *De mundo*, chap. VI). Xénocrate multipliait aussi les démons (v. Paoli, *Real Encyclopædie*, à l'article GENIUS). La religion et la philosophie romaine reprirent cette tradition : chaque homme a son *génie*, « *Genius natalis quem quisque in genesi sortitur.* » (Censorinus, *De die natali*, chap. III.) Mais c'est plutôt un protecteur, un témoin, qu'un *génie* inspirateur. Il semble, d'ailleurs, que les philosophes romains aient écarté bientôt cette intervention surnaturelle pour n'attribuer les productions du *génie* qu'au tempérament privilégié de l'écrivain. Le *génie* est un don de nature. Ce don mystérieux, cette espèce de double vue qui permet à l'homme de *génie* de transfigurer le monde extérieur par la contemplation du monde invisible qu'il porte en lui, et qu'il voit en se repliant en lui-même, tout cela se retrouve admirablement exprimé dans le célèbre passage de Cicéron sur Phidias. « Phidias, ce grand artiste, quand il faisait une statue de Jupiter ou de Minerve, n'avait pas sous les yeux un modèle particulier dont il s'appliquait à exprimer la ressemblance; mais au fond de son âme résidait un certain type accompli de la beauté, sur lequel il tenait ses regards attachés et qui conduisait son art et sa main. » De même Raphaël dira plus tard : « Comme je manque de beaux modèles, je me sers d'un certain idéal que je me forme : *Io mi servo di certa idea, che mi viene alla mente.* »

C'est surtout chez les modernes que l'on a songé à analyser les œuvres du *génie* et à creuser les racines de cette merveilleuse faculté. L'esthétique et la critique sont deux sciences qui devaient se développer parallèlement.

Un écrivain célèbre de son temps, aujourd'hui bien oublié, Dubos, explique le *génie* par l'habileté qu'un homme a reçue de la nature de faire bien et facilement certaines choses que les autres hommes ne peuvent faire ou ne font que mal, quelque peine qu'ils se donnent (*Réflexions sur la peinture et la poésie*, II, chap. I).

Pour avoir une définition du mot *génie*, dit Helvétius dans son *Discours sur l'esprit*, il faut s'élever aux idées les plus générales, et, « pour cet effet, prêter une oreille extrêmement attentive aux jugements du public. Le public place également au rang des *génies* les Descartes, les Newton, les Locke, les Montesquieu, les Corneille, les Molière, etc. Le nom de *génies* qu'il donne à des hommes si différents suppose donc une qualité commune qui caractérise en eux le *génie*. Pour reconnaître cette qualité, remontons jusqu'à l'étymologie du mot *génie*, puisque c'est communément dans ces étymologies que le public manifeste le plus clairement les idées qu'il attache aux mots. Celui de *génie* dérive de *gignere*, *gigno*, j'enfante, je produis : il suppose toujours *invention*, et cette qualité est la seule qui appartient à tous les *génies* différents. » (Helvétius, *De l'Esprit*, discours IV.)

Ainsi, d'après Helvétius, le caractère principal auquel le *génie* est reconnaissable, c'est le don d'invention et de création. L'homme de *génie* est poëte, au sens propre et étymologique de ce mot. Voltaire dit de même : « Ce terme de *génie* semble devoir désigner, non pas indistinctement les grands talents, mais ceux dans lesquels il entre de l'invention. C'est surtout cette invention qui paraissait un don des dieux, cet *ingenium quasi ingenitum*, une espèce d'inspiration divine. Or, un artiste, quelque parfait qu'il soit dans son genre, s'il n'a point d'invention, s'il n'est point original, n'est point réputé *génie;* il ne passera pour avoir été inspiré que par les artistes ses prédécesseurs, quand même il les surpasserait. » (*Dictionnaire philosophique*, article GÉNIE.) Parmi les Allemands, Albert de Haller (*Gœtting. gelehrte Zeitung*) définit l'homme de *génie* celui qui a été particulièrement doué pour une chose, et qui s'est uniquement appliqué à développer ce don particulier. Wieland décrit les *génies* comme des esprits singuliers et supérieurs. Enfin Kant, comme Helvétius et Voltaire, considère surtout le *génie* comme le talent d'inventer. « On applique, dit-il, ce nom seulement à un artiste qui sait produire, et non pas à celui qui connaît la théorie sans passer à la pratique, et encore on réserve ce nom à celui qui, en produisant une œuvre, crée au lieu d'imiter, et crée une œuvre qui mérite à son tour d'être imitée. » Le *génie* serait donc, selon les expressions mêmes du philosophe de Kœnigsberg, un talent *original* et *exemplaire*. Le champ spécial du *génie* est l'imagination, parce que cette faculté est celle qui se tient le moins sous la servitude de la règle, et qui est, par conséquent, la plus susceptible d'originalité. Au point de vue psychologique, Kant remarque que l'on donne ce nom mystérieux de *génie* à l'artiste qui ne peut s'expliquer à lui-même les explosions de cette force originale dont il est doué, qui reste incompréhensible à lui-même. Une des plus brèves et des plus belles formules de Kant sur le *génie* est celle-ci : *Le* génie *est la faculté par laquelle la nature donne des règles à l'art.* (*Critique du jugement*, § 48.) Kant traite cet important sujet à deux reprises différentes, d'abord dans la *Critique du jugement*, comme nous venons de le dire, puis dans son *Anthropologie*, §§ 54 et suivants. Un philosophe qui se rattache à l'école de Kant, le docteur Scheidler, expose ainsi, d'après le maître, les qualités essentielles du *génie :* Le *génie* peut être reconnu à sept attributs principaux dont voici les noms, en conservant la terminologie allemande : l'*originalité*, l'*exemplarité*, la *totalité*, l'*individualité*, l'*intuitivité*, l'*idéalité* et l'*instinctivité*. Nous aurons l'occasion de revenir pour notre propre compte sur ces différentes qualités du *génie*, et nous essayerons d'expliquer et de critiquer ces distinctions kantiennes.

Hegel, dans son *Esthétique*, s'occupe plus de l'art que du *génie;* mais il reconnaît que les grandes œuvres ne sont pas le résultat du travail et de l'imitation, ou même du choix harmonieux des formes que présente la nature. Prétendre qu'il puisse en être ainsi, ce serait, dit-il, « méconnaître le procédé tout spontané du *génie*, l'inspiration qui crée d'un seul jet, et la remplacer par un travail qui n'aboutit qu'à produire des œuvres froides et sans vie. Sous ce rapport, l'art ne peut ni s'apprendre ni se transmettre : c'est un don du *génie*... Aussi l'imagination est-elle un don divin. Le *génie* scientifique est plutôt une capacité générale qu'un talent spécial. Pour constituer l'artiste véritable, au contraire, il faut un talent inné et déterminé. La connaissance la plus complète de la partie historique, scientifique et technique d'un art quelconque n'a jamais, à elle seule, pu faire un artiste. » « La question du *génie*, dit ailleurs Hegel, doit être traitée d'une manière spéciale (au point de vue esthétique), car le terme de *génie* est une expression générale qui s'emploie pour désigner non-seulement un artiste, mais les grands capitaines, les grands princes, comme aussi les héros de la science. Avant tout, l'imagination est créatrice. Ce pouvoir de créer suppose d'abord un don naturel, un sens particulier pour saisir la réalité et ses formes diverses; une attention qui, sans cesse éveillée sur ce qui peut frapper les yeux et les oreilles, grave dans l'esprit les images variées des choses, et en même temps la mémoire, qui conserve tout ce monde de représentations sensibles. Aussi l'artiste ne doit pas, sous ce rapport, s'en tenir à ses propres conceptions; il doit quitter cette pâle région, que l'on appelle vulgairement l'idéal, pour entrer dans le monde réel... Il faut qu'il ait beaucoup vu, beaucoup entendu et beaucoup retenu (en général, les grandes intelligences se distinguent presque toujours par une grande mémoire); ensuite, tout ce qui intéresse l'homme reste gravé dans l'âme du poëte... Un esprit profond étend sa curiosité sur un nombre infini d'objets. Gœthe, par exemple, a commencé ainsi; pendant toute sa vie, il n'a cessé d'agrandir le cercle de ses observations. Ce don naturel, cette capacité de s'intéresser à tout, de saisir le côté individuel et particulier des choses et leurs formes réelles, aussi bien que la faculté de retenir tout ce qu'on a vu et observé, est la première condition du *génie*. A la connaissance suffisante des formes du monde extérieur doit se joindre celle de la nature intime de l'homme, des passions qui agitent son cœur et de toutes les fins auxquelles aspire sa volonté. Enfin, outre cette double connaissance, il faut que l'artiste sache encore comment l'esprit s'exprime au dehors dans la réalité sensible et se manifeste dans le monde extérieur. » Les autres conditions du *génie* sont d'abord la réflexion et la méditation, qui permettent à l'artiste d'atteindre la vérité en soi et de fondre ensemble l'idéal et le réel, l'élément rationnel et la forme sensible. Il faut pour cela une raison active et fortement éveillée et une sensibilité vive et profonde. C'est donc une erreur grossière de croire que des poëmes comme ceux d'Homère se sont formés comme un rêve pendant le sommeil du poëte. Sans la réflexion, qui sait distinguer, séparer, faire un choix, l'artiste est incapable de maîtriser le sujet qu'il veut mettre en œuvre, et il est ridicule de s'imaginer que le véritable artiste ne sait pas ce qu'il fait. En outre, il doit avoir fait subir à ses sentiments une forte concentration.

Grâce à cette vive sensibilité, qui pénètre et anime l'ensemble de la composition, l'artiste s'assimile son sujet et la forme dont il veut le revêtir, il se l'approprie, le convertit dans sa substance la plus intime. Non-seulement l'artiste doit avoir beaucoup vu et observé le monde qui l'environne, mais de nombreux et grands sentiments ont dû germer et s'être développés dans son sein; son esprit et son cœur doivent avoir été profondément saisis et remués. Il faut qu'il ait beaucoup agi et beaucoup vécu avant d'être en état de révéler les mystères de la vie dans ses propres œuvres. Aussi le *génie* fermente et bouillonne dans la jeunesse, comme on en voit un exemple dans Schiller et dans Gœthe; mais ce n'est qu'à l'âge mûr qu'il appartient de produire l'œuvre d'art dans sa vraie maturité et sa perfection.

Cette activité productrice de l'imagination, par laquelle l'artiste représente une idée sous une forme sensible dans une œuvre qui est sa création personnelle, c'est ce qu'on nomme le *génie*, le talent, etc. *Le* génie *est la capacité générale de produire de véritables œuvres d'art, aussi bien que l'énergie nécessaire pour leur réalisation et leur exécution.* Cette capacité (de concevoir) et cette énergie (d'exécuter) émanent toutes deux de la *personnalité* de l'artiste; elles sont *subjectives*, car il n'y a qu'un sujet ayant conscience de lui-même, et capable de se poser comme but une pareille création, qui puisse produire spirituellement. Cependant, on a coutume d'établir une distinction entre le *génie* et le talent, et, en réalité, l'un et l'autre ne sont pas immédiatement identiques. En effet, l'art, par cela même qu'il doit revêtir ses conceptions d'une forme individuelle et les réaliser dans une manifestation sensible, réclame, pour chaque genre particulier, une capacité particulière. On peut appeler une pareille disposition le talent. Ainsi, l'un a le talent par lequel il excelle à jouer de tel instrument de musique; un autre est né pour le chant, etc. Néanmoins, le simple talent, renfermé dans une aussi étroite spécialité, ne peut produire que des résultats d'une habile exécution. Pour être parfait, il exige la capacité générale pour l'art et l'*inspiration que le* génie *peut seul donner*. Le *talent*, sans le *génie*, ne va pas au delà de l'habileté.

Le talent et le *génie*, dit-on ordinairement, doivent être *innés* dans l'homme. Cette opinion a un côté vrai; mais sous un autre rapport elle n'en est pas moins fausse, car l'homme, comme tel, est aussi né pour la religion, pour la réflexion, pour la science; en d'autres termes, comme *homme*, il a la faculté de s'élever à l'idée de Dieu et d'arriver à la connaissance scientifique des choses. Il n'a besoin pour cela que d'être né et d'avoir été formé par l'éducation et l'étude. Mais il en est autrement pour l'art. Celui-ci exige une disposition toute spé-

ciale, dans laquelle un élément qui ne relève que de la nature joue un rôle essentiel. En effet, comme la beauté est l'idée réalisée sous une forme sensible, et que l'œuvre d'art manifeste l'esprit aux sens dans la perception immédiate d'une réalité visible, l'artiste ne doit pas seulement élaborer sa pensée dans son intelligence et sa raison : son imagination et sa sensibilité doivent être en jeu en même temps; en outre, l'idée doit se déposer dans un des divers genres de matériaux empruntés au monde sensible. La création artistique renferme donc, comme l'art en général, un élément qui appartient à la nature, et cet élément, c'est celui que le sujet ne peut tirer de sa propre activité; il doit le trouver immédiatement en lui-même. Dans ce sens seulement, on peut dire que le *génie* et le talent doivent être innés...

Puisque le *génie* présente un côté par où il est un don de la nature, un troisième caractère qui doit le distinguer est la facilité de production intellectuelle et l'adresse technique à manier les matériaux propres à chacun des arts pris en particulier. On parle beaucoup, sous ce rapport, pour ce qui concerne le poëte, des entraves de la rime et du mètre, ou, quand il s'agit du peintre, des nombreuses difficultés que présentent le dessin, la connaissance des couleurs, des ombres et de la lumière, etc., comme d'autant d'obstacles à l'invention ou à l'exécution. Sans doute, tous les arts ont pour condition une longue étude et une application soutenue, une habileté exercée en tous sens et sur tous les points; cependant, plus le talent ou le *génie* est grand et riche, moins il éprouve de peine à acquérir cette habileté nécessaire pour la production; car le véritable artiste a un penchant naturel et un besoin immédiat de donner une forme à tout ce qu'il éprouve et à tout ce que son imagination lui représente... Ce don de représenter, l'artiste ne le possède pas seulement comme faculté purement spéculative d'imaginer et de sentir, mais encore comme une disposition pratique, comme un talent naturel d'exécuter. Ce qui vit dans son imagination lui vient ainsi en quelque sorte dans les doigts, comme il nous vient à la bouche de dire ce que nous pensons, ou comme nos pensées les plus intimes, nos idées et nos sentiments apparaissent immédiatement sur notre physionomie, dans le maintien, les gestes et les attitudes du corps. Dès lors, le véritable *génie* a bientôt fait de se rendre facile la partie extérieure de l'exécution technique, et il a su tellement maîtriser les matériaux en apparence les plus pauvres et les plus rebelles, que ceux-ci sont forcés de recevoir et de représenter les conceptions les plus intimes de son imagination. Cette disposition naturelle, que l'artiste trouve en lui-même, doit sans doute se développer par l'exercice pour arriver à une habileté parfaite; cependant, la faculté immédiate d'exécution ne doit pas moins être chez lui un don naturel, sans quoi l'habileté simplement apprise ne peut aller jusqu'à produire un ouvrage d'art réellement vivant. Ainsi, conformément à l'idée même de l'art, ces deux parties intégrantes de la composition, la production intérieure et sa réalisation, se donnent la main et sont inséparables.

L'état de l'âme dans lequel le *génie* réalise ainsi et exécute des conceptions, c'est, dit Hegel, ce qu'on a coutume d'appeler l'*inspiration*, et il en recherche l'origine. Cette question tient de trop près à celle du *génie* pour que nous n'analysions pas encore les idées du grand philosophe allemand sur cette matière.

D'abord, comme le *génie* en général résulte de l'étroite union de deux éléments, l'un qui relève de l'esprit, l'autre qui appartient à la nature, on a cru aussi que l'inspiration pouvait être produite principalement par l'excitation sensible; mais elle n'est pas, dit Hegel, un simple effet de la chaleur du sang. Le champagne ne donne pas encore la poésie. « Je me suis trouvé en Champagne, dit Marmontel, dans une cave, en présence de plus de six mille bouteilles, et je puis assurer qu'il ne s'en est échappé pour moi rien de poétique. » De même, le meilleur *génie* peut aller respirer l'air frais du matin et la brise du soir, étendu mollement sur un gazon verdoyant, sans qu'il sente pour cela le moins du monde une douce inspiration s'insinuer dans son âme.

D'un autre côté, l'inspiration se laisse encore moins évoquer par la réflexion; celui qui se propose d'avance d'être inspiré pour faire un poëme, peindre un tableau ou composer une mélodie, sans porter déjà en lui-même le principe d'une excitation vivante, et qui est obligé alors de chercher çà et là un sujet dont le besoin seul détermine le choix, malgré tout le talent possible, ne sera jamais capable de créer une belle conception et de produire un ouvrage solide et durable. Ce n'est ni l'excitation purement sensible, ni la volonté, ni le propos délibéré qui procurent l'inspiration. Cependant, le sujet peut être donné à l'artiste. On a vu des chefs-d'œuvre qui avaient été commandés. Mais la seule condition importante, c'est que l'artiste, en songeant au sujet qu'il a choisi ou qu'on lui a proposé, « soit saisi d'un intérêt réel et vrai, qu'il sente l'objet s'animer dans sa pensée. L'inspiration du *génie* vient ensuite d'elle-même. Un véritable artiste dont l'âme est vivante trouve dans cette vitalité même mille occasions de déployer son activité et de s'inspirer, occasions sur lesquelles d'autres passent avec indifférence. » Il ne s'agit donc, pour avoir l'inspiration, que « d'être rempli et pénétré du sujet que l'on veut traiter, d'être présent en lui, et de ne pouvoir se reposer avant de l'avoir marqué du caractère et revêtu de la forme parfaite qui en fait une œuvre d'art. » Hegel ajoute que l'artiste doit écouter sa propre personnalité, sans cependant s'enfermer en lui et voir la nature et la réalité du dedans. Il faut qu'il ait le sentiment de l'objectivité des choses, qu'il sorte de lui-même pour s'identifier en quelque sorte avec elles. Cela ne l'empêchera pas, en les reproduisant, de les traiter d'après sa *manière propre* et son *style particulier*, en d'autres termes, d'être *original*. Mais la vraie originalité « comprend en même temps le *côté subjectif* et le *côté objectif* dans la représentation, de telle sorte que ces deux points de vue ne sont plus étrangers l'un à l'autre. Sous ce premier rapport, l'originalité est ce qu'il y a de plus profondément personnel dans l'artiste. Sous le second, elle ne reproduit que la nature même de l'objet; le caractère original de l'œuvre d'art semble sortir de la chose même, comme celle-ci émane de l'activité créatrice de l'artiste.

» L'originalité, par là même, doit être avant tout distinguée du caprice et de la fantaisie; car on entend ordinairement par originalité les singularités qui se remarquent dans la conduite d'un individu, qui sont propres à lui seul, et ne seraient venues à l'esprit d'aucun autre. Mais ce n'est là qu'une mauvaise originalité. » Elle résulte d'un arrangement extérieur et factice. C'est, dit Hegel, l'originalité *humoristique* de certains écrivains anglais, souvent même celle que l'on retrouve dans les écrits de Jean-Paul. L'œuvre d'art doit s'affranchir de cette originalité extérieure. Cela seul est vraiment original qui apparaît comme la création propre d'un esprit qui tire de son propre fonds, au lieu d'aller chercher çà et là des lambeaux pour les rajuster et les coudre ensemble. Alors seulement l'artiste révèle dans l'objet façonné par son *génie* sa vraie personnalité, qui ne doit être que le foyer vivant où se forme et se développe l'œuvre d'art dans sa nature complète, comme, en général, dans toute pensée et dans tout acte de la vie, la vraie liberté laisse régner en elle-même la puissance qui fait le fond de toutes choses. Celle-ci n'en est que mieux la puissance même de l'individu, de sa pensée et de sa volonté, de sorte que, dans la parfaite harmonie qui les unit tous deux, il n'y a place pour aucun désaccord. Ainsi, la véritable originalité dans l'art absorbe toute particularité accidentelle, et cela même est nécessaire, afin que l'artiste puisse s'abandonner entièrement à l'essor de son *génie*, tout inspiré et tout rempli du sujet seul, et qu'au lieu de se livrer à la fantaisie et au caprice, où tout est vide, en représentant dans sa vérité la chose qu'il s'est appropriée, il se manifeste lui-même et ce qu'il y a de vrai en lui. D'après cela, n'avoir aucune manière est la seule grande manière, et c'est dans ce sens seulement qu'Homère, Sophocle, Raphaël, Shakspeare doivent être appelés des *génies originaux*.

On trouvera dans les esthétiques françaises, dans celles surtout de Jouffroy et de Charles Lévêque, des vues judicieuses sur le *génie* et des critiques des anciennes théories. Arrivons, pour terminer cette revue des philosophes, jusqu'à l'un peut-être des plus originaux représentants de l'école philosophique contemporaine.

Pour M. H. Taine, le *génie* est quelque chose de complexe. C'est d'abord le tempérament, le style, le faire d'un artiste. Telle œuvre n'est plus un produit isolé de l'homme; elle a des liens de parenté avec les autres œuvres du même auteur. L'artiste lui-même n'est pas isolé; il tient à une école, à une classe d'artistes dont il a subi l'influence. Son *génie* n'est pas indépendant. Pour comprendre l'homme de *génie*, il faut rassembler autour de lui cette famille d'artistes secondaires dont il est le plus illustre représentant, « cette gerbe de talents dont il est la plus haute tige. » Enfin, ces artistes eux-mêmes qui expliquent l'homme supérieur, leur contemporain, ne sont pas isoles : autour d'eux il y a le peuple, auquel ils appartiennent, dont il faut connaître les mœurs et les idées. De même qu'il y a une température physique qui, par ses variations, détermine l'apparition de telle ou telle espèce de plante, de même il y a une température morale, qui, par ses variations, détermine l'apparition de telle ou telle espèce d'art.... « Les productions de l'esprit humain, comme celles de la nature vivante, ne s'expliquent que par leur milieu. »

Mais cette influence ne crée pas le *génie*; elle le développe dans tel ou tel sens, voilà tout. Il y a toujours quelque chose d'élémentaire, de primitif, d'essentiel : appelez ce je ne sais quoi nature, instinct, *génie*, tempérament, nerf, bile ou sang, peu importe. « Il est un don indispensable aux artistes, dit M. Taine, un don qu'aucune étude, aucune patience ne supplée; s'il manque, ils ne sont que des copistes et des ouvriers. En présence des choses, il faut qu'ils aient une sensation originale. Un caractère de l'objet les a frappés et l'effet de ce choc est une impression forte et propre. En d'autres termes, quand un homme naît avec du talent (ou du *génie*), ses perceptions, ou du moins ses perceptions d'un certain genre, sont délicates et promptes : il saisit et démêle naturellement, avec un tact éveillé et sûr, les nuances et les rapports; tantôt le sens plaintif ou héroïque d'une suite de sons, tantôt la fierté ou l'alanguissement d'une attitude, tantôt la richesse ou la sobriété de deux tons complémentaires ou contigus; par cette faculté, il pénètre dans l'intérieur des objets et semble plus perspicace que les autres hommes, et cette sensation si vive et si personnelle ne reste pas inactive, toute la machine pensante et nerveuse en reçoit l'ébranlement par contre-coup; involontairement l'homme exprime sa sensation intérieure; son corps fait un geste, son attitude devient mimique; il a besoin de figurer au dehors l'objet tel qu'il l'a conçu; la voix cherche des inflexions imitatives; la parole rencontre des mots colorés, des tournures imprévues, un style figuré, inventé, exagéré; il est visible que, sous la puissante impulsion primitive, la cervelle agissante a repensé et transformé l'objet, tantôt pour l'illuminer et l'agrandir, tantôt pour le tordre et le déjeter grotesquement tout d'un côté; dans l'esquisse hasardeuse, comme dans la caricature violente, vous saisissez sur le fait, chez les tempéraments poétiques, cet ascendant de l'impression involontaire. Tâchez maintenant d'entrer dans la familiarité des grands artistes et des grands écrivains de votre siècle : étudiez des ébauches, les projets, le journal intime, la correspondance des anciens maîtres, vous retrouverez partout le même procédé inné. Qu'on le décore de beaux noms, qu'on l'appelle inspiration, *génie*, on fait bien et on a raison; mais si on veut le définir avec précision, il faut toujours y constater la vive sensation spontanée qui groupe autour de soi le cortége des idées accessoires, les remanie, les refaçonne, les métamorphose et s'en sert pour se manifester. »

— III. Le génie d'après les médecins et les physiologistes. L'école qui s'efforce d'expliquer toutes les manifestations de la pensée par les influences et l'état de l'organisme devait évidemment rechercher aussi dans le cerveau des grands hommes ou de ceux qui passent pour tels le secret de leur *génie*. Tout d'abord, certains physiologistes ont cru remarquer dans un autre état psychologique une grande analogie avec celui du *génie*. Il leur a semblé, en d'autres termes, que le phénomène de la folie était assez voisin de celui du *génie* pour l'expliquer. Ils ont réduit en système cet aphorisme célèbre : Pas de génie sans quelque grain de folie. *Nullum ingenium magnum sine mixtura dementiæ fuit*, disait Senèque. C'est ainsi que M. le docteur Lelut, dans plusieurs ouvrages, assimile le *génie* à l'hallucination. Il prend dans l'histoire des témoignages illustres. C'est par l'exemple de Socrate et de Pascal surtout qu'il essaye d'établir sa thèse. Tous les hallucinés n'ont pas été des fous. Beaucoup, au contraire, ont passé et passent encore pour des esprits supérieurs. N'est-il pas fort probable qu'il s'est rencontré plus d'un halluciné de cette sorte parmi les chefs de nations, ces révélateurs de quelque grande idée religieuse, politique, philosophique, surtout à certaines époques, dans certaines circonstances où tout semble se présenter à souhait pour frapper justement les esprits et les âmes? Tantôt les hallucinés doivent leur exaltation à des circonstances politiques et religieuses qui hallucinaient l'esprit des nations ou des époques dont ils sont les représentants : tels sont Pythagore, Socrate, Mahomet, Jeanne Darc, Luther, Loyola. Tantôt on rencontre seulement des hallucinations individuelles et particulières, comme celles du Tasse, de Swammerdam, etc. Ces hommes remarquables, quelle que soit leur valeur personnelle, ne représentent plus ni la société ni leur siècle. Tout en les admirant, on les plaint. « On donne leur vrai nom, dit M. Chauvet, aux inspirations de Swedenborg, aux terreurs de Pascal, à la défiance de Rousseau. N'est-il pas fort probable, ajoute le même philosophe dans son analyse de M. Lélut, que ces hommes hors ligne ont trouvé dans cet état mental même une partie de leur énergie, de leur persévérance, de leur puissance d'action, et j'oserai dire de leur *génie*? Et alors comment comprendre les événements, les institutions, les mœurs, le mouvement et le progrès de la civilisation, si l'on n'a pas la volonté et l'art d'interroger les grands hommes et leurs contemporains, et de découvrir les conditions intellectuelles et morales au sein desquelles ils ont vécu? » Tel est précisément l'objet de ce que M. Lélut appelle la psychologie de l'histoire.

Les philosophes spiritualistes devaient naturellement protester contre de telles doctrines. Un philosophe qui est loin pourtant de méconnaître les droits de la science et de la physiologie, M. Vacherot, s'exprime ainsi sur cette prétention de quelques médecins de nos jours :

« Qui voit, dit-il, la constitution de l'esprit humain à la lumière de la conscience n'aura jamais la pensée de confondre le *génie* et l'idiotisme, par cette seule raison que ces deux états si profondément différents de la vie psychologique peuvent affecter les mêmes apparences extérieures. Il n'y a que la méthode physiologique qui puisse aboutir à une pareille conclusion. Au lieu de s'arrêter à la surface de la vie humaine et de se laisser prendre à certains signes équivoques de l'état physiologique, pour peu qu'on pénètre dans l'état psychologique, on voit au contraire un développement supérieur de la raison, du sentiment, de la volonté, là où le physiologiste n'avait observé ou supposé qu'une affection pathologique. Où trouver une raison plus droite que chez Socrate, une volonté plus libre, enfin, ce qui est le signe par excellence de la santé de l'âme, un plus parfait équilibre des facultés? Où trouver un esprit plus lucide que chez Pascal, une logique plus ferme, une pensée plus réfléchie, plus maîtresse d'elle-même à tous les moments de son existence maladive et tourmentée? Où trouver plus de bon sens pratique que chez Jeanne Darc, une volonté plus virile, une plus grande présence d'esprit que dans l'héroïque entreprise de cette fille inspirée et dans l'affreux procès qui la termine? »

Mais M. Lelut n'est pas le seul physiologiste qui ait soutenu cette théorie de la parenté de la folie et du *génie*.

Un autre médecin, M. Moreau (de Tours), a poussé plus loin les mêmes conclusions et n'a pas hésité à considérer le *génie* comme un phénomène de la même famille que l'aliénation mentale. Il a exprimé lui-même sa doctrine en ces termes : « Les dispositions d'esprit qui font qu'un homme se distingue des autres hommes par l'originalité de ses pensées et de ses conceptions, par son excentricité ou l'énergie de ses facultés affectives, par la transcendance de ses facultés intellectuelles, prennent leur source dans les mêmes conditions organiques que les divers troubles moraux dont la folie et l'idiotie sont l'expression la plus complète. »

Le même médecin a résumé et concentré sa doctrine dans cette formule originale : « Le *génie* est une névrose, » c'est-à-dire une maladie nerveuse; et plus loin, pour qu'aucun nuage ne reste sur sa pensée, il ajoute : « La constitution de beaucoup d'hommes de *génie* est bien réellement la même que celle des idiots. »

Mais, si nous en croyons M. P. Janet, qui a entrepris la critique approfondie de cette doctrine, pour prouver les propositions de M. Moreau d'une manière absolument démonstrative, il faudrait deux choses indispensables : 1° s'entendre avec soi-même sur le sens du mot *génie*, que le vulgaire emploie d'une manière confuse et indéterminée, comme tous les mots complexes; analyser cette idée, afin de bien savoir de quoi l'on parle; 2° ouvrir le corps d'un très-grand nombre d'hommes de *génie*, disséquer leur cerveau, et montrer à nos sens une certaine modification particulière, qui, se rencontrant à la fois chez les idiots et chez les hommes de *génie*, et ne se rencontrant que chez eux, fasse défaut à tous les hommes médiocres et doués de raison.

Est-ce là la méthode suivie par l'auteur? Il s'en faut de beaucoup. Nulle part d'abord il ne nous explique précisément ce qu'il entend par le *génie*. Il parle de transcendance, de supériorité, d'excentricité, d'originalité, etc. Mais ce ne sont là que des mots sans signification précise. En général, il emploie le mot de *génie* comme on le fait dans la conversation vulgaire, où l'on n'est pas tenu à la précision, et où, pour plus de commodité et de rapidité, on embrasse sous un même nom les choses les plus dissemblables. Mais il n'y a rien de plus compliqué que les faits qui paraissent les plus simples au vulgaire, et, pour parler de ces faits d'une manière vraiment sérieuse, il faut commencer par les décomposer, opération très-difficile, et pour laquelle la physiologie n'est absolument d'aucun secours. Quels sont, d'ailleurs, suivant M. Moreau (de Tours), les caracteres indubitables du *génie*? C'est, avant tout, l'*inspiration*, c'est-à-dire certaines combinaisons mentales, que le sens intime, le *moi* ne saurait avouer comme nôtres, c'est-à-dire qui se sont faites à notre insu, sans que notre volonté y fût pour rien. C'est l'enthousiasme, le délire, suivant la doctrine de Platon; c'est plus de rapidité dans les conceptions, plus d'élan, de spontanéité dans l'imagination; plus d'originalité dans le tour de la pensée, dans les combinaisons de l'esprit; plus d'imprévu et de variété dans les associations d'idées; plus de vivacité dans les souvenirs, d'audace dans les élucubrations de l'imagination, et aussi plus d'énergie, d'entraînement dans les instincts, les affections, etc. Empruntant à un poëte illustre sa définition du *génie*, on nous apprend que c'est « la vigueur de la fibre humaine aussi forte que le cœur de l'homme peut la supporter sans se rompre. » Ajoutez à cela que, parmi les hommes de *génie* dont l'auteur invoque l'exemple, ceux qu'il cite de préférence sont les illuminés, les enthousiastes, les révélateurs de toute espèce. Enfin, quand il peint la manière de travailler des hommes de *génie*, il ne les voit que sur le trépied : tout est pour lui élan, transport, effusion, intuitions prophétiques.

Si l'on admet ces prémisses, on comprend que la thèse soit facilement prouvée; car, lorsque l'on a commencé par décrire le *génie* comme une sorte de folie, il n'est pas difficile plus tard de conclure que le *génie* et la folie sont identiques en essence. On retrouvera dans la conséquence ce qu'on aura déjà mis dans le principe. Mais si c'est là une des-

cription fantastique, si, au lieu de décrire le *génie* vrai, on n'a décrit que le faux *génie*, le *génie* malade et égaré, rien n'est fait, rien n'est prouvé, et il reste toujours à établir comment l'état le plus sain de l'esprit se trouve avoir la même origine que ses maladies les plus déplorables.

Or, il me semble que, dans sa théorie du *génie*, M. Moreau (de Tours) a pris l'apparence pour la réalité, l'accident pour la substance, les symptômes plus ou moins variables pour le fond et pour l'essence. Ce qui constitue le *génie*, ce n'est pas l'enthousiasme, car l'enthousiasme peut se produire dans les esprits les plus médiocres et les plus vides : c'est la supériorité de la raison. L'homme de *génie* est celui qui voit plus clair que les autres, qui aperçoit une plus grande part de vérité, qui peut relier un plus grand nombre de faits particuliers sous une idée générale, qui enchaîne toutes les parties d'un tout sous une loi commune, qui, lors même qu'il crée, comme dans la poésie, ne fait que réaliser, par le moyen de l'imagination, l'idée que son entendement a conçue.

Le propre du *génie* est de se posséder lui-même, et non d'être entraîné par une force aveugle et fatale ; de gouverner ses idées, et non d'être subjugué par des images ; d'avoir la conscience nette et distincte de ce qu'il veut et de ce qu'il voit, et non de se perdre dans une extase vide et absurde, semblable à celle des fakirs de l'Inde. Sans doute l'homme de *génie*, quand il compose, ne pense plus à lui-même, c'est-à-dire à ses petits intérêts, à ses petites passions, à sa personne de tous les jours ; mais il pense à ce qu'il pense ; autrement il ne serait qu'un écho insonore et inintelligent, et ce que saint Paul appelle admirablement *cymbalum sonans*. En un mot, le *génie* est pour nous l'esprit humain dans son état le plus sain et le plus vigoureux.

En second lieu, il est à remarquer que le mot *génie* exprime des faits d'une nature très-différente et tout à fait hétérogène. Autre chose est le *génie* religieux et le *génie* militaire, le *génie* de spéculation et le *génie* d'action, le *génie* scientifique et le *génie* poétique. Confondre tant de faits différents, les expliquer tous de la même manière et par des analogies superficielles qui peuvent se trouver incidemment entre l'un de ces états et la folie, conclure que le *génie* pris en soi est essentiellement de même nature que la folie, c'est méconnaître toutes les lois de l'observation scientifique.

Supposons cependant que l'on soit arrivé à une idée exacte et précise du *génie* pris psychologiquement, et qu'on ait ramené toutes ses formes à une seule ; *que faudrait-il* pour établir l'identité physiologique de la folie et du *génie?* La seule démonstration rigoureuse, *je l'ai dit, serait la comparaison* anatomique du système nerveux chez les hommes de *génie* et chez les aliénés.

Mais une telle comparaison est impossible. Et d'abord, *pour ce qui est de la folie, nous* avons vu combien les médecins sont loin d'être arrivés à signaler la lésion certaine qui *en est la cause ou le signe, et nous* avons exposé toutes leurs divergences. Si de pareilles divergences se produisent sur la cause organique de la folie, là où il est évident qu'il y a *maladie, et où l'anatomie pathologique* a tant de sujets à sa disposition, comment pourrait-on arriver à quelques résultats, je *ne dis pas certains, ni vraisemblables, mais* même hypothétiques, lorsqu'il s'agit du *génie*, fait infiniment plus rare que la folie, et qui ne se prête pas aussi facilement à l'analyse anatomique? Où est le cerveau de César et de *Cicéron*, de *Socrate* et *d'Aristide? Ce sont* des cendres dispersées dans l'ample sein de la nature, et qui ont servi sans doute déjà à mille combinaisons différentes. Tous les *génies* des siècles passés échappent donc au scalpel. Ceux du siècle présent ne se prêteraient pas volontiers peut-être à des *expériences de ce genre. Que prouveraient, d'ail*leurs, quelques faits particuliers dans une question si délicate et si complexe? Enfin *M. Moreau (de Tours) lui-même déclare* qu'il est impossible de découvrir par les sens la propriété physique dont l'intelligence peut dépendre, car il dit expressément : « L'état *organique en question n'est pas de la nature* de ceux que nos sens peuvent atteindre. »

Il est donc parfaitement établi que l'anatomie pathologique ne peut rien pour éclaircir la question, c'est-à-dire pour démontrer l'identité physiologique du *génie* et de la folie.

Privé de cette preuve, à quelle sorte d'arguments peut-on avoir recours? *Il* y en a de deux espèces : 1° l'analogie ; 2° la biographie. Exposons ces deux genres de preuves, et montrons leur insuffisance. La preuve par analogie consiste à montrer que, dans l'état de fièvre, de délire même, d'exaltation cérébrale, dans toutes sortes d'états nerveux irréguliers et morbides, et enfin à l'agonie, on voit très-souvent l'intelligence se déployer d'une manière extraordinaire et inattendue, d'où l'on peut peut conclure que la maladie amène, dans le cours de son évolution, précisement cette sorte d'état organique d'où dépend le *génie*. Par conséquent, le *génie* tient à un certain état pathologique du système nerveux, analogue à celui qui se découvre dans les cas que nous citons.

A cet argument, qui a d'abord tous les inconvénients des preuves analogiques, je me contente d'opposer deux observations :

1° La plus grande partie des faits cités sont des faits de mémoire, d'imagination ou de sensation ; tantôt ce sont les sens qui prennent, dans certaines conditions maladives, un degré de finesse et de pénétration qu'ils n'avaient pas antérieurement ; tantôt c'est une mémoire extraordinaire qui se développe tout à coup ; le cas le plus fréquent, c'est de parler et d'écrire dans les langues que l'on est censé tout à fait ignorer : fait qui s'est souvent reproduit dans les grandes épidémies convulsives ; tantôt c'est l'imagination qui s'exalte, qui a besoin de chants et de musique et croit entendre des concerts divins. Elle va même quelquefois jusqu'à produire des vers avec facilité et avec verve, ce dont elle était incapable dans l'état sain. Mais, en supposant que tous ces faits soient parfaitement exacts, je me contente de faire remarquer que, dans tous ces cas, c'est la moindre partie de l'intelligence qui est excitée : les sens, la mémoire et l'imagination représentative. Ces facultés fournissent des matériaux à l'intelligence, mais ne sont point l'intelligence ; c'est l'intelligence animale et mécanique, ce n'est pas l'intelligence de l'homme. Rien de tout cela n'est le *génie*. Un homme peut avoir une mémoire prodigieuse, et même une imagination très-vive, et être complétement dénué d'intelligence.

2° On nous cite bien un certain nombre de cas où la maladie aurait amené un développement extraordinaire d'intelligence, et où l'imagination serait devenue créatrice. Mais il resterait à savoir si les idées qui se produisent dans ces circonstances sont vraiment des idées originales et profondes, ou si ce ne sont pas de simples lieux communs, des réminiscences qui se réveillent avec une certaine vivacité sous l'empire de la fièvre, et qui étonnent les assistants par leur contraste avec les accidents antérieurs beaucoup plus que par leur valeur propre. Il n'y a rien de si facile que de se faire illusion sur l'importance de certaines idées, lorsqu'elles sont exprimées avec une certaine émotion et dans des conditions extraordinaires.

En outre, quand on s'attend à une extinction totale de l'intelligence, on est d'autant plus frappé de son réveil. C'est ce qui fait, par exemple, que, chez les fous, pour peu qu'on entrevoie une lueur de bon sens, on en est tellement frappé, qu'on croit y reconnaître une raison très-surprenante. Or, s'il y a quelque chose de certain, c'est l'impuissance des fous à produire rien qui vaille par imagination. Que l'on nous cite la moindre œuvre remarquable sortie de l'imagination et de la pensée d'un fou. Ce devrait être pourtant très-commun dans la théorie de l'auteur ; car, s'il n'y a qu'une différence du plus au moins entre le *génie* et la folie, comment n'arrive-t-il pas souvent que la folie, dans ses moments de rémittence, dans ses intervalles de lucidité, rencontre précisement le degré de vibration nécessaire pour produire de grandes choses? Or, c'est ce qui n'arrive jamais.

Je crois donc que, si l'on peut conclure quelque chose de l'argument par analogie, c'est que l'excitation cérébrale qui constitue la folie ou qui y conduit peut bien produire, accidentellement, un réveil de la mémoire et de l'imagination mécanique, qui simulera l'inspiration spontanée, mais que cet état en lui-même exclut absolument ce qui constitue le *génie*, la faculté d'invention. En d'autres termes, le *génie* et la folie sont les deux pôles extrêmes de l'intelligence.

Il est donc très-vraisemblable, autant qu'on peut raisonner en ces matières, qu'ils correspondent à des états organiques essentiellement différents.

Le second argument de l'auteur, celui qu'il développe le plus et avec le plus de soin, c'est l'argument historique et biographique. Il essaye d'établir par des faits, des anecdotes, des traditions, qu'il y a de très-grandes analogies physiques et morales entre les hommes de *génie*, les fous et les idiots. On peut ramener sa démonstration aux quatre propositions suivantes :

1° Les hommes de *génie* sont sujets à des bizarreries, des excentricités, des distractions qui ressemblent beaucoup à la folie et qui peuvent y conduire.

2° Les hommes de *génie* sont généralement de constitution maladive ; ils sont petits, rachitiques, bossus, boiteux, sourds, bègues ; ils meurent d'apoplexie, etc. Enfin rien n'est plus faux que cet aphorisme : *Mens sana in corpore sano*.

3° Il est prouvé qu'un grand nombre d'hommes supérieurs ont été hallucinés. Beaucoup sont devenus fous.

4° Lorsque les faits précédents ne se rencontrent pas dans la vie des hommes supérieurs, on les trouve ou on en retrouve de semblables dans la vie de leurs ascendants ou de leurs descendants. La parenté du *génie* et de l'idiotisme se prouve par la loi de l'hérédité, qui les enchaîne presque toujours l'un à l'autre dans une même famille.

Avant de discuter ces quatre propositions, je ferai d'abord une observation préliminaire sur l'emploi de l'histoire et de la biographie en médecine. J'ose dire que c'est là une méthode tout à fait incertaine et qui ne peut donner que des résultats très-peu satisfaisants.

On peut, sans doute, confirmer par des faits historiques bien attestés certaines lois démontrées déjà par l'observation et par l'expérience ; mais établir des lois médicales sur de simples anecdotes historiques me paraît un procédé des moins rigoureux. Eh quoi ! il est déjà bien difficile de diagnostiquer une maladie, lorsque le sujet est présent et qu'on a toutes les indications possibles à sa disposition, et vous voulez déterminer avec précision le caractère d'une maladie mentale ou autre, à deux mille ans de distance, sur des indications données longtemps après l'événement, et par des témoins peu spéciaux ! Ajoutez à cela que tous ceux qui connaissent la critique historique savent à quel point il faut se défier des anecdotes, surtout dans l'antiquité, combien de traditions n'ont qu'une valeur conventionnelle et légendaire.

Ainsi, les *Vies* de Plutarque, par exemple, admirable poëme de la vertu antique, sont d'une autorité assez médiocre comme documents historiques. Ecrites fort longtemps après les faits, elles n'ont de véritable authenticité que pour les grands événements. Que croire de toutes ces anecdotes apocryphes mentionnées par l'auteur, sur la foi d'un Diogène Laërce, d'un Elias Spartien, compilateurs sans critique, ramassant au hasard les traditions courantes, même les moins vraisemblables? Aristote, dit-on, s'est précipité dans les eaux de l'Euripe, faute de pouvoir en comprendre le flux et le reflux. Suivant un autre auteur, il se serait empoisonné. M. Moreau cite ces deux traditions contradictoires et il en conclut la folie d'Aristote. Mais le prétendu suicide d'Aristote est démenti par le témoignage précis d'Appollodore et de Denys d'Halicarnasse. « Il paraît démontré, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui fait autorité en cette question, qu'il succomba, après plusieurs années de souffrance, à une maladie d'estomac qui était héréditaire dans sa famille et qui le tourmenta toute sa vie. » Même dans les temps modernes, il faut se défier des anecdotes un peu extraordinaires. Je n'en citerai qu'un exemple : M. Moreau (de Tours) produit, comme un fait acquis à l'histoire, la singulière fantaisie qu'eut, dit-on, Charles-Quint d'assister à ses propres funérailles avant sa mort, cérémonie qui lui aurait fait une telle impression qu'il en serait mort pour de bon. Or, M. Mignet, dans son excellent livre sur Charles-Quint à Saint-Just, a démontré péremptoirement que c'est là une fable qui n'a aucun caractère d'authenticité, et, bien plus, qui est en contradiction avec les renseignements certains que nous avons jour par jour et heure par heure sur la dernière maladie de Charles-Quint. Je citerai encore l'histoire de Salomon de Caux, invoquée aussi par M. Moreau (de Tours), et qui, on le sait aujourd'hui, est une pure fiction. Si l'on faisait subir la même critique à tous les faits cités par M. Moreau (de Tours), combien en resterait-il?

Mais, sans insister sur ce travail critique, reprenons maintenant les assertions de l'auteur.

1° Les hommes de *génie* sont sujets à des bizarreries, des excentricités, des distractions qui ressemblent beaucoup à un commencement de folie.

Sur ce premier point, je fais observer d'abord que, parmi les faits cités, il en est qui n'ont absolument rien de particulier.

« Montesquieu, dit-on, jetait les bases de l'*Esprit des lois* au fond d'une chaise de poste. » Qu'y a-t-il là d'extraordinaire? Que faire dans une chaise de poste, à moins que d'y rêver à ce qui vous intéresse? Le marchand pense à ses affaires, le jeune homme à ses amours, le philosophe à ses livres. Pourquoi ne composerait-il pas aussi bien dans une chaise de poste que dans la rue, que dans son cabinet, que dans son lit? Celui qui est habitué à penser pense partout. « Bossuet se mettait dans une chambre froide, la tête chaudement enveloppée. » J'en conclus qu'il n'était pas frileux, mais qu'il craignait de s'enrhumer du cerveau. Ce sont là des enfantillages. Quant aux bizarreries réelles des hommes supérieurs, il faut d'abord s'assurer si elles sont spontanées et naturelles, ou si elles ne sont pas l'effet d'une sorte de charlatanisme très-ordinaire chez les grands hommes. « Girodet, dit-on, se levait au milieu de la nuit, faisait allumer des lustres dans son atelier, plaçait sur sa tête *un énorme chapeau couvert de bougies*, et, dans ce costume, il peignait des heures entières. » J'ai peine à croire que cela soit autre chose qu'une plaisanterie. En tout cas, c'est une bizarrerie tellement arrangée et si peu naturelle, que je n'y puis voir qu'une mystification du bourgeois. Peut-être aussi Girodet avait-il trouvé plus commode cette manière de s'éclairer. En outre, il ne suffit pas d'établir qu'un certain nombre d'hommes supérieurs ont eu des bizarreries, il faudrait établir que les hommes ordinaires n'en ont pas ; autrement, il n'y a rien qui soit particulier aux hommes supérieurs. Or, combien d'hommes médiocres ont leurs bizarreries, leurs excentricités, leurs petites monomanies ! On n'y fait aucune attention, parce qu'ils sont médiocres. On les remarquerait, et eux-mêmes s'appliqueraient à les faire remarquer s'ils étaient supérieurs aux autres hommes.

Quant aux distractions, il est vrai qu'elles sont habituelles chez les hommes d'étude ; mais je ne puis deviner quelles conséquences on peut tirer de ce fait. La distraction est un fait parfaitement normal, qui ne suppose en aucune façon un état maladif du cerveau. Si je regarde attentivement dans la rue, je n'entends pas quelqu'un qui m'appelle à côté de moi ; si je suis occupé à quelque travail, je n'entends pas la pendule sonner. Tout le monde a des distractions. L'un oublie les choses visibles, l'autre les choses invisibles ; l'un ne pense qu'à son devoir et oublie son intérêt ; l'autre pense à son intérêt et oublie son devoir. Ce sont là autant de distractions. Quant à l'homme supérieur, il est distrait parce qu'il pense, il est distrait parce que les choses quotidiennes ne l'intéressent pas. D'ailleurs, M. Moreau (de Tours), fidèle à sa peinture fantastique du *génie*, exagère tout, la distraction comme l'enthousiasme : « De même qu'en s'exaltant outre mesure, dit-il, l'imagination touche au délire, l'attention, par sa tension exagérée, touche au fait le plus grave de l'aliénation mentale, à la perte de la conscience, à l'extase. » Ce sont là de grandes exagérations. M. Ampère, lorsqu'il s'abandonnait à ses distractions si célèbres, n'était pas du tout dans l'extase. Seulement il pensait à des choses qui l'intéressaient vivement, et il en oubliait d'autres qui ne l'intéressaient pas du tout. M. Moreau (de Tours) dit avec raison, après Esquirol, que ce qui constitue la folie, c'est la lésion de l'attention. Or, ce qui constitue précisément le *génie*, c'est la puissance de l'attention. Il n'y a donc rien de plus différent que ces deux états. Le fou est absolument incapable d'attention, il est subjugué par les idées qui l'occupent et par son imagination ; il ne peut changer le rapport de ces idées entre elles ; il ne peut suivre la trace d'une vérité qui apparaît ; il ne peut lier les faits et les causes, les conséquences et les principes. C'est le contraire chez l'homme de *génie*. La méditation intellectuelle est donc l'opposé de l'aliénation. La distraction n'est qu'un accident qui peut se rencontrer incidemment dans l'un et dans l'autre état. Il y a enfin cette différence profonde et caractéristique, que vous pouvez faire remarquer à l'un sa distraction et qu'il en sourit le premier ; mais que vous ne pouvez faire sortir l'aliéné du cercle d'idées où il est enchaîné.

2° Les hommes de *génie* sont en général d'une constitution maladive ; ils sont affligés de toutes les infirmités. Je ne sais sur quoi l'auteur peut fonder une pareille thèse. Sans doute, il nous dira que Byron était pied-bot, Pope contrefait, Gibbon bossu, etc. ; mais que de démentis à une telle thèse ! Que l'on jette les yeux sur les hommes les plus célèbres de notre époque. Combien d'entre eux sont remarquables par la vigueur de la constitution ! Ajoutez qu'ils sont loin d'être difformes, et que nos dandys pourraient envier à tel poëte illustre, à tel historien, à tel savant, et même à tel philosophe, la beauté de la stature et des traits. Il est vrai que, pour M. Moreau (de Tours), tout est difformité, comme tout est délire. Les uns sont trop petits, les autres sont trop grands. Washington avait 6 pieds 2 pouces, et un grand menton. Sans ce menton, Washington n'eût pas été peut-être un homme de *génie*. Voilà un menton qui a sauvé l'Amérique. Si les hommes de *génie* sont nécessairement maladifs, que l'on explique comment l'on trouve tant d'exemples de longévité dans les hommes supérieurs, et en particulier chez les savants et les hommes de lettres. Sans doute, il y a eu des hommes supérieurs maladifs, malingres, rachitiques. C'est une preuve que la difformité physique n'exclut pas le *génie*, mais non pas qu'elle l'accompagne nécessairement. Combien de boiteux, de bancals et de bossus sont des êtres parfaitement insignifiants ! Il faut conclure qu'on n'a trouvé aucun rapport précis entre la constitution et la supériorité intellectuelle, et que, jusqu'à nouvel ordre, il est permis de penser que le *génie* n'est pas une maladie.

3° La folie et la raison ont coïncidé chez un très-grand nombre d'hommes de *génie*.

Il y aurait ici, si l'on voulait discuter cette question à fond, tant de points à examiner, que je ne puis que me borner à quelques indications. Je dis d'abord qu'il faut distinguer l'hallucination simple de la folie. Ce sont deux états très-différents. En outre, pour ce qui est de l'hallucination, il faut éviter de prendre trop au sérieux toutes les anecdotes qui sont rapportées sur les grands hommes, ou qu'ils rapportent sur eux-mêmes. Dans beaucoup de cas le doute est permis. Lorsque Napoléon montre au général Rapp la prétendue étoile qui le guidait, en lui disant : « Voyez là-haut ! elle est là, devant vous, brillante, » je ne suis pas parfaitement persuadé que Bonaparte n'a pas voulu simplement mystifier l'honnête général : c'était une croyance assez utile à répandre parmi les soldats. J'avoue qu'il me faut d'autres preuves que cela pour croire à des hallucinations. D'ailleurs, la seule conclusion que l'on puisse tirer des faits que l'on cite, en assez petit nombre d'ailleurs, c'est que l'hallucination a pu coexister, en certains cas, avec le *génie* ; en un mot, que le *génie* n'exclut pas les hallucinations. Mais conclure de cela que le *génie* est lié à l'hallucination, et que l'un de ces faits est la cause de l'autre, c'est raisonner d'une manière très-peu rigoureuse. Quant à la folie proprement dite,

outre qu'on n'en cite qu'un assez petit nombre d'exemples, on peut admettre que le *génie* est une prédisposition à la folie, sans reconnaître que la folie et le *génie* sont analogues physiologiquement.

En effet, le *génie* peut certainement placer l'homme dans des conditions sociales très-douloureuses : la supériorité d'un homme sur son temps peut lui rendre l'existence très-difficile, et ainsi devenir pour lui cause occasionnelle de certaines douleurs, qui amèneraient la folie tout aussi bien chez un autre que chez lui, si elles s'y produisaient. En outre, j'admets que l'abus du travail intellectuel puisse amener la folie (quoique cela soit très-rare quand il n'y a pas de cause concomitante). Mais cela ne prouverait pas que le *génie*, c'est-à-dire l'usage normal des fonctions cérébrales, fût une maladie du cerveau. Si je marche trop longtemps, je me donne une courbature; mais l'exercice sain et réglé n'est pas identique avec la courbature. Si je mange trop, je me donne une indigestion. Dira-t-on que la digestion régulière est une maladie? De même, si je travaille trop, je me donne un mal de tête. Est-ce à dire que le travail intellectuel soit une névralgie? Ainsi le *génie* pourrait conduire à la folie ceux qui en abusent, sans qu'on puisse conclure de là qu'ils sont de la même famille.

4° Mais le fait sur lequel M. Moreau (de Tours) insiste le plus et auquel il consacre la moitié de son livre, c'est le fait de l'hérédité. Il y a, suivant l'auteur, une liaison héréditaire entre le *génie* et les différents états nerveux qui touchent de près à la folie et à l'idiotisme. Je suis bien loin de vouloir contester la loi mystérieuse, mais irrécusable, de l'hérédité organique. Qu'il y ait des maladies héréditaires, c'est un fait flagrant contre lequel il est impossible de s'élever. Que la folie soit une de ces maladies, c'est ce qui est malheureusement trop prouvé par les faits. Il paraît même démontré qu'une maladie peut se transformer héréditairement et se manifester sous d'autres formes. D'un autre côté, il est également certain que les conditions normales et saines de l'organisme, que la structure des organes, les linéaments du corps, les traits de la figure peuvent aussi se transmettre par l'hérédité. Enfin, comme il y a un rapport intime et profond entre le physique et le moral, on ne nie pas qu'il ne puisse y avoir une transmission héréditaire du moral par le moyen du physique. J'accorde toutes ces propositions à M. Moreau (de Tours); mais il m'est impossible d'aller plus loin.

Lorsqu'il se présente un homme d'une intelligence supérieure, il faut, pour expliquer cette supériorité, faire la part : 1° de la spontanéité de l'âme; car comment prouver qu'elle soit nulle? 2° de l'organisation individuelle, et de ce qu'on appelle en médecine les idiosyncrasies. Ces deux parts faites, il se peut qu'une troisième part soit due à l'hérédité, c'est-à-dire aux conditions organiques transmises par la génération. Mais quelles sont ces conditions? C'est ce qu'il me paraît absolument impossible de découvrir; c'est, du moins, ce qui demanderait des observations si longues et si délicates, que je ne crois pas que la science puisse encore rien avancer de sérieux sur un pareil sujet. Ici l'auteur me paraît dépasser toutes les limites permises de la témérité scientifique. Pourvu qu'il rencontre un mal nerveux quelconque, dans la famille d'un homme de *génie*, aussitôt il y voit une prédisposition héréditaire; et remarquez à quel point il élargit le cercle des phénomènes dont il s'agit : pour lui, folie, hallucination, idiotisme, scrofules, rachitisme, surdité, mutisme, cécité, morts subites, apoplexies, paralysies, tics nerveux, ivrognerie, etc., tous ces phénomènes sont des prédispositions héréditaires, qui peuvent donner naissance, par la transmission, à la supériorité intellectuelle. Or il est facile de comprendre que, parmi ces états si nombreux, il s'en trouve vraisemblablement un certain nombre dans les parents d'un homme de *génie*. Ajoutez que l'auteur ne se borne pas aux ascendants, ni même aux descendants : il va jusqu'aux frères, aux sœurs et aux cousins. Maintenant, même dans des conditions si larges, arrive-t-il cependant à des résultats un peu précis? Nullement.

Dans la table biographique qui termine son livre, il y a 179 cas cités. Sur ce nombre, combien croit-on qu'il cite de faits héréditaires? 23, c'est-à-dire 1 sur 7. Je demande maintenant si, en prenant au hasard 7 personnes d'un esprit ordinaire, on n'en trouverait pas parmi elles au moins une dont le père ou la mère, ou le grand-père, ou la grand'-mère, ou les enfants, ou les frères, ou les cousins germains auraient été affectés de l'une des innombrables maladies que l'auteur prétend liées au *génie* par une racine commune. Que reste-t-il donc de l'argument de l'auteur? Il reste ceci, ni plus ni moins : « Dans les conditions organiques qui contribuent *pour une part indéterminée* à la fonction du *génie*, il y a une *part, également indéterminée*, qui provient de l'hérédité d'une façon *indéterminable*. » En d'autres termes, nous ne savons rien, absolument rien sur les conditions physiques du *génie*.

Il est juste de reconnaître que le savant champion de la thèse paradoxale que nous venons de discuter a su la défendre avec beaucoup de verve et de talent. Au reste, il ne doit pas désirer qu'on loue son livre. Plus on vanterait l'originalité de ses idées et la force de ses conceptions, plus on paraîtrait vouloir le ranger au nombre de ces malades que l'histoire admire. Je ne dis pas que le cas soit si grave; mais, à coup sûr, celui qui a fait cela n'est pas un esprit du commun; il a le droit de se ranger lui-même au nombre des esprits qui ont eu des pensées bizarres.

Une théorie non moins célèbre que celle de M. Moreau (de Tours) est celle de Moleschott, ou de l'influence du phosphore sur l'intelligence. Déjà Balzac, dans la *Recherche de l'absolu*, avait dit : « L'homme est un matras. Selon moi, l'idiot est celui dont le cerveau contiendrait le moins de phosphore; le fou, celui dont le cerveau en contiendrait trop; l'homme ordinaire, celui qui en aurait peu; l'homme de *génie*, celui dont la cervelle en serait saturée à un degré convenable. » En Allemagne, Feuerbach avait pris tellement au sérieux cette théorie du phosphore, qu'il n'hésitait pas à signaler, comme une cause de l'affaiblissement des caractères en Europe, l'usage exagéré de la pomme de terre, qui contient peu de phosphore. Pour régénérer les peuples et relever le tempérament moral de l'humanité, « il proposait *sérieusement*, dit M. Janet, de remplacer la pomme de terre par la purée de pois, aliment très phosphoré. » Cette doctrine avait son origine dans un savant mémoire d'un chimiste distingué, M. Couerbe, suivant lequel le cerveau des hommes ordinaires contient 2,50 pour 100 de phosphore; celui des idiots, 1 à 1,50; celui des aliénés, de 4 à 4,50. D'où il concluait que trop peu de phosphore rapprochait l'homme de la brute, et que trop pouvait le jeter dans cette espèce de délire que l'on appelle, suivant ses degrés, *génie* ou *folie*. Les analyses sur lesquelles s'appuyait M. Couerbe ont été contestées par MM. Lassaigne et Frémy, qui prétendent n'avoir trouvé ni plus ni moins de phosphore dans les cerveaux des aliénés que dans ceux des hommes ordinaires.

Nous avons passé en revue les théories les plus opposées, depuis celles qui font de l'homme de *génie* un pontife, jusqu'à celles qui en font un maniaque ou pis encore. Il nous resterait à indiquer maintenant la vérité qui nous semble se dégager du choc de tant d'opinions différentes. Une théorie prudente et impartiale du *génie* devrait évidemment commencer par reconnaître la grande difficulté du problème, et déclarer le phénomène du *génie* inexpliqué jusqu'ici et peut-être inexplicable. Tout ce qu'on a dit pour et contre cette faculté mystérieuse indique assez qu'elle dépend essentiellement d'une nature particulière, c'est-à-dire avant tout de conditions *physiologiques* qu'il est bien malaisé de déterminer. A quoi tient exactement cet état? Est-ce à la configuration du cerveau ou à sa masse? à la proportion de phosphore qui s'y rencontre, ou au mouvement des nerfs, ou à l'action du sang et des humeurs? Qui le sait? Peut-être à toutes ces causes se réunissant et croisant leurs effets. En tout cas, il est impossible de nier que la constitution physique et le tempérament sont une condition primitive, héréditaire, essentielle du *génie*, comme de toutes les manifestations de la pensée.

Voilà un premier point. Quelle en est la conséquence? C'est que le *génie* ne s'acquiert pas. On l'a reçu en naissant. *Nascuntur poetæ, non fiunt*. Buffon a beau dire : « Le *génie*, c'est la patience, » et Newton a beau l'appeler le plus grand degré d'attention dont l'esprit humain soit susceptible; toujours est-il que cette capacité de patience ou d'attention n'est pas donnée à tout le monde et que la volonté ne suffit pas pour l'acquérir. Est-ce à dire cependant que le *génie* ne dépende absolument que de la nature, et que l'éducation, l'influence du milieu, l'action de la volonté ou de l'habitude ne puissent rien sur lui? Tant s'en faut. Ici, nous devons reconnaître la part de vérité qui se trouve dans le système de M. Taine. Le *génie* n'est pas créé par l'éducation, mais c'est souvent à l'éducation qu'il doit sa direction particulière et sa physionomie spéciale. Voici un peintre de *génie* : sa nature le porte à sentir vivement la beauté des objets extérieurs et lui permet de traduire facilement cette beauté en des œuvres idéales. Ce double pouvoir est inné. Mais ses couleurs seront-elles gaies ou tristes, lumineuses ou sombres? Cela sans doute tient encore pour une petite part à son tempérament, mais pour une plus grande peut-être à son éducation, au climat, au milieu où il aura vécu, à l'école où il se sera formé, aux idées régnantes de son temps. L'allure de son talent sera déterminée par toutes ces conditions. Il sera toujours un grand peintre en quelque pays qu'il soit né et quelque atelier qu'il fréquente. Sa nature le veut. Mais sera-t-il Rembrandt, Raphaël ou Michel-Ange? Pour le prévoir, sachez, non-seulement s'il est doué d'un tempérament bilieux, lymphatique ou nerveux, mais encore s'il a ouvert les yeux au jour sous les brumes des Pays-Bas ou sous le ciel tout azur et lumière de la rayonnante Italie; sachez encore quels modèles l'ont frappé pour la première fois, quelles impressions ont envahi tout d'abord sa tendre imagination, quels tableaux il a contemplés dès qu'il a commencé à tenir en main le crayon ou le pinceau, quels maîtres ont guidé ses premiers essais, quel était le goût dominant de son époque et la manière des peintres dont il a envié les succès. Peut-être trouverez-vous en lui des qualités précisément contraires à celles de ses maîtres, de ses compatriotes, de ses contemporains. N'importe. Cela encore sera le signe de l'influence qu'ils ont exercée sur lui; car c'est en les voyant qu'il aura songé à faire autrement qu'eux : influence d'imitation, d'émulation, de contradiction ou de contraste, influence attractive ou répulsive, influence toujours.

Ainsi telles sont les conditions du *génie* : il faut d'abord une disposition intérieure et primitive, puis des influences extérieures qui impriment une direction particulière à la force innée, don de la nature. Mais à quels signes reconnaîtra-t-on une œuvre marquée au coin du *génie* et la distinguera-t-on d'une simple production de talent? Avant tout, le *génie* ne se démontre pas : il se montre, il s'impose. Comme tout ce qui peut entrer de grand et de noble dans l'esprit humain, ce degré du beau est intuitif, immédiat. Il ne faut pas plusieurs lectures pour se convaincre qu'un auteur écrit de *génie* : on le sent de prime abord.

La réflexion cependant peut analyser les causes de ce sentiment d'admiration qui s'empare de nous en face du *génie*. Il est toujours téméraire de chercher le pourquoi de notre admiration : cette recherche pourtant n'est pas interdite ni absolument stérile. C'est ici que nous devons faire profit des remarques des philosophes et des littérateurs. Nous dirons, par exemple, tout d'abord avec Kant, que ce qui nous contraint sans doute si fort à admirer les œuvres de *génie*, c'est la puissance d'invention qu'elles révèlent. Le *génie*, c'est le ποιητης des Grecs, c'est-à-dire le créateur; et presque toutes les langues ont un mot analogue qui montre que la faculté d'inventer est le vrai caractère des hommes de *génie*; *trouvère* et *troubadour* ne signifient pas autre chose; l'italien *capriciosi* et jusqu'au vieux mot *harawec* des anciens Péruviens ont encore le même sens. Dans les arts, cette faculté originale s'appelle l'*invention*; dans les sciences, elle s'appelle *découverte*. C'est à ce titre qu'on salue comme des *génies* les Euclide, les Archimède, les Copernic, les Kepler, les Galilée, les Newton, les Leibnitz, les Lagrange, les Euler, les Laplace, les Gauss, les Bessel, les Jacobi, les Humboldt, les Linné, les Buffon, les Lavoisier, les Cuvier, etc. Ainsi les hommes de *génie* ont le privilége de l'originalité. Ce caractère de leur nature a été bien souvent mis en lumière. Nous avons déjà cité quelques passages de Voltaire et de Kant. V. Hugo a très-éloquemment dépeint cette puissance d'imprévu et d'invention qui appartient au *génie*, et au *génie* seul. Mais cette originalité est souvent exubérante. Qu'importe? Il faut prendre ces hommes-là comme ils sont, avec leurs défauts, sous peine de leur faire perdre en même temps leurs qualités : *Aut hæc cum illis sunt habenda, aut illa cum his amittenda.* (Térence, *Heautontimorumenos*, II, 3.)

Nous avons indiqué plus haut les autres attributs du *génie* que signale le philosophe de Kœnigsberg. On reconnaît encore le *génie*, dit-il, à l'individualité. C'est ce que V. Hugo appelle le caractère personnel et *idiosyncratique*. « Loi : le poëte part de *lui* pour arriver à *nous*... Examinez Shakspeare, approfondissez-le, et voyez quelle résolution il a d'être lui-même. N'attendez aucune concession de son *moi*. Ce n'est certes pas l'égoïste, mais le volontaire. Il veut. » Ce n'est pas la patience, comme dit Buffon, c'est plutôt l'énergie de l'effort et l'intensité du désir qui constituent cette individualité des grands hommes. « Chacun d'eux est dans sa caverne, seul. Ils s'entendent de loin, mais ne se copient pas... Entre lions on ne se singe pas. Diderot ne refait pas Bayle; Beaumarchais ne calque pas Plaute et n'a pas besoin de Dave pour créer Figaro. Piranèse ne s'inspire point de Dédale. Isaïe ne recommence pas Moïse. Un jour, à Sainte-Hélène, M. de Las-Cases disait : « Sire, puisque vous avez » été maître de la Prusse, à votre place, j'au-» rais pris dans le tombeau de Potsdam, où » elle est déposée, l'épée du grand Frédéric, » et je l'aurais portée. — Niais, répondit Na-» poléon, *j'avais la mienne*. » (V. Hugo, *Shakspeare*, p. 383.)

La troisième qualité que signale Kant est ce qu'il nomme l'*exemplarité*, le privilége accordé aux hommes de *génie* de devenir des modèles, des guides pour l'humanité. Leur voix fait écho à travers les âges; Musset l'a dit en beaux vers :

> Ainsi le vaste écho de la voix du *génie*
> Devient du genre humain l'universelle voix.

C'est-à-dire que les productions du *génie* sont bientôt classiques dans la plus large et la plus haute acception du mot : vrais modèles proposés à l'admiration plus encore qu'à l'imitation de tous les siècles.

Ainsi déjà trois choses principales qui constituent le *génie* : trouver, trouver par soi, trouver pour toujours; originalité, individualité, exemplarité. Que de caractères encore à signaler pour expliquer dans toute sa richesse infinie ce mystérieux phénomène! Kant nous parle du caractère de totalité (*ganzheit*) qui se retrouve dans toutes les véritables productions de *génie*. Que veut-il dire? A peu pres ce que nous entendons par le mot *universel*. Le *génie* est un esprit qui embrasse tout, qui saisit dans son ensemble la totalité des choses d'un ample coup d'œil : il voit loin, il voit tout; à lui les vastes horizons. On pourrait encore traduire cela en disant qu'au fond de tout homme de *génie* il y a un philosophe qui réduit le monde en un système, pour lui donner de l'unité, pour savoir la place et la proportion de chaque être dans l'univers. L'homme de *génie* voit les tenants et les aboutissants; il peut mettre tel objet en un vif relief et l'avancer au premier plan; mais il ne le détache jamais complétement de ce qui l'entoure. Regardez de près, vous apercevrez toujours par derrière le fond, avec sa perspective lointaine, infinie, vraie enfin. Il ne conçoit pas l'individu, avec ses traits particuliers et spéciaux, sans voir à côté l'espèce entière, avec les grands traits saillants qui la constituent et les mille nuances qui la diversifient. En un mot, il ne voit jamais l'homme en dehors de son milieu, le monde, la nature.

Kant précise davantage ce procédé de vision du *génie* : il voit tout, et cependant il voit clair, il voit directement, immédiatement. C'est ce que le philosophe appelle l'*intuitivité* (*anschauung*), la perspective, par opposition à la connaissance discursive. Ce n'est pas tout : il voit en beau, il transfigure les objets en les percevant; son œil est un prisme qui idéalise le réel (*idealitæt*).

Mais, à mesure qu'on l'analyse, le champ d'observation semble s'étendre. Comment ne pas oublier quelque chose parmi tous les traits qui composent l'image du *génie*? Il faudrait tenir compte de ce *flair* qui est particulier au *génie*, et que Kant nomme *instinctivité*, et de ce *grain de folie* que les médecins ont grossi à plaisir, de ce délire qui n'est pas si effrayant après tout, *amabilis insania*, et surtout de ce fond de tristesse et de mélancolie qui se retrouve toujours sous l'apparente gaieté des plus grands hommes. Cicéron, déjà, d'après Aristote, notait le fait (*Tusculanes*, I, 33) : *Omnes ingeniosos melancholicos esse.* Gœthe dit de même quelque part :

> *Darum behagt dem Dichtergenie*
> *Das Element der Melancholie.*

Personne mieux que Musset n'a montré le *génie* sous cet aspect :

> Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Dans son *Essai sur la littérature anglaise*, Chateaubriand raconte qu'il a vu, au fond du cloître de la cathédrale de Worcester, une plaque sépulcrale sans date, ni prière, ni symbole, et qui porte seulement ce mot : MISERRIMUS (le plus malheureux des hommes). Cet inconnu, ajoute Chateaubriand, ce *miserrimus* sans nom, n'est-ce pas le *génie*?

La forme est déclamatoire, mais la pensée est profonde, est vraie. Diderot avait dit plus simplement, mais non moins éloquemment : « Quand la nature crée un homme de *génie*, elle lui secoue son flambeau sur la tête et lui dit : Va, sois malheureux! » Point de grand homme, en effet, qui n'ait souffert et qui soit un heureux de ce monde, point de grand homme sans grandes douleurs et sans tristesses profondes. La haute poésie et la haute éloquence ne viennent que des cœurs meurtris. Ils chantent pourtant, dit-on, ces mécoliques et ces désespérés. Oui, mais ils chantent comme Desdémone chante le *Saule*, l'âme pleine de tristes pressentiments, le cœur gros de soupirs.

> Ce ne sont pas des chants, ce ne sont que des larmes.
> A. DE MUSSET.

« Le *génie*, dit quelque part Balzac, est une horrible maladie. Tout écrivain porte en son cœur un monstre qui, semblable au ténia dans l'estomac, y dévore les sentiments à mesure qu'ils y éclosent. Qui triomphera? La maladie de l'homme ou l'homme de la maladie? Certes, il faut être un grand homme pour tenir la balance entre son *génie* et son caractère. Le talent grandit, le cœur se dessèche. A moins d'être un colosse, à moins d'avoir des épaules d'Hercule, on reste ou sans cœur ou sans talent. »

Mme de Staël disait aussi : « Le *génie* au milieu de la société est une douleur, une fièvre intérieure dont il faudrait se faire traiter comme d'un mal, si les récompenses de la gloire n'en adoucissaient pas les peines. »

Il faudrait dire encore que le *génie* est souvent *naïf*, *enfantin* même parfois. Il faudrait rappeler cette *simplicité* et cette *innocence* qui lui permettent d'être chaste en parlant de tout : *sancta simplicitas*. Mais comment tout dire dans un sujet aussi vaste et qui touche à tant d'autres? Qu'avons-nous à faire, sinon à renvoyer le lecteur aux nombreux auteurs qui ont éclairé une face différente de cette question si complexe? Une question, d'ailleurs, nous reste encore tout entière qu'il faut aborder. On vient de voir les différentes théories qui se sont produites pour expliquer la nature du *génie* au point de vue littéraire, psychologique, physiologique; voyons maintenant ce qu'on a pensé et ce qu'il faut penser en morale des *hommes de génie*. Un homme de *génie* a-t-il des devoirs et surtout a-t-il des droits particuliers?

Il semble qu'on ait plus souvent parlé des droits des grands hommes que de leurs devoirs. Pourtant on a dit à plusieurs reprises, c'est-à-dire à plusieurs époques, que le *génie a charge d'âmes : sacer interpresque deorum.* L'école romantique même, qui fait du *génie* un sacerdoce, oublie trop les fonctions qui

doivent revenir à ce pontife divin, pour ne voir que les honneurs qui lui sont dus, les immunités et les priviléges qu'il peut revendiquer. Ces priviléges, quels sont-ils? Avant tout, l'homme de *génie* a droit à notre admiration : nous sommes ses contribuables et ses tributaires. Ces hommes supérieurs sont des rois dont tous, bon gré mal gré, nous devons nous reconnaître humblement les sujets. Cette thèse a été soutenue bien des fois. Quelques citations ne seront pas inutiles.

Voici d'abord la théorie proprement dite des *hommes de génie,* qui aboutit plus tard à celle des *hommes providentiels :*

« Lorsqu'un grand talent se montre, il éclipse tout ce qui l'entoure. Des milliers d'hommes se mesurent à ce colosse, et peut-être se plaignent-ils de la nature, peut-être pensent-ils que, pour organiser une seule tête, elle dépouille une génération entière. La nature est juste : elle distribue également tout ce qui est nécessaire à l'individu jeté sur la terre pour vivre, travailler et mourir. Mais elle réserve à un petit nombre d'hommes le privilége d'éclairer le monde, et, en leur confiant les lumières qu'ils doivent répandre sur le siècle, elle dit à l'un : Tu observeras mes phénomènes; à l'autre : Tu seras géomètre; elle appelle celui-ci à la connaissance des lois; elle destine celui-là à peindre les mœurs des peuples et les révolutions des empires. Ces *génies* passent en perfectionnant la raison humaine et laissent une grande mémoire après eux. » (Bailly, *Eloge de Leibnitz.*)

Ecoutons maintenant Emerson, le grand admirateur des grandes choses et surtout des grands hommes :

« Il est naturel, dit-il, de croire aux grands hommes... Toute mythologie s'ouvre par des demi-dieux placés dans des circonstances élevées et poétiques; car le *génie* est souverain... Dans la réalité et dans l'idéal, nous nous efforçons de vivre avec les hommes supérieurs. Nous donnons à nos enfants et à nos terres leurs noms, qui sont enchâssés dans les verbes du langage. Leurs œuvres et leurs effigies décorent nos demeures, et chaque circonstance du jour nous rappelle une de leurs anecdotes.

» Je considère comme un grand homme celui qui habite une sphère supérieure de la pensée, à laquelle les autres hommes ne peuvent atteindre sans travail ni difficulté. Il n'a qu'à ouvrir les yeux pour apercevoir les choses dans leur vrai jour et pour saisir leurs grandes affinités, tandis qu'il faut aux autres hommes de pénibles efforts pour échapper à l'erreur... Il est grand celui qui demeure ce que la nature l'a fait et qui ne nous rappelle jamais les autres....

» Avec quelle facilité nous nous approprions leurs travaux! Tout navire qui arrive en Amérique a reçu sa carte de Colomb, tout romancier est un débiteur de Home. Tout charpentier qui manie un rabot emprunte son *génie* à quelque inventeur oublié. La vie est ceinte de toutes parts d'un zodiaque de science, tribut d'hommes qui ont péri pour ajouter leur point radieux à notre ciel.

» Nous ne pouvons lire Plutarque sans une fermentation du sang, et j'accepte le dire du Chinois Mencius : « Un sage est le précepteur » de cent siècles. Au récit de la vie de Loo, l'i- » diot devient intelligent et l'irrésolu déter- » miné. »

Ecoutons encore Chateaubriand parlant de Shakspeare :

« Il est, dit-il, au nombre de ces *génies* mères qui semblent avoir enfanté et allaité tous les autres. Homère a fécondé l'antiquité; Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane, Horace, Virgile sont ses fils. Dante a engendré l'Italie moderne, depuis Pétrarque jusqu'au Tasse. Rabelais a créé les lettres françaises; Montaigne, La Fontaine, Molière, viennent de sa descendance. L'Angleterre est toute Shakspeare, et, jusque dans ces derniers temps, il a prêté sa langue à Byron, son dialogue à Walter Scott.

» On renie souvent ces maîtres suprêmes; on se révolte contre eux; on compte leurs défauts; on les accuse d'ennui, de longueur, de bizarrerie, de mauvais goût, en les volant et en se parant de leurs dépouilles; mais on se débat en vain sous leur joug. Tout se teint de leurs couleurs; partout s'impriment leurs traces; ils inventent des mots et des noms qui font grossir le vocabulaire général des peuples; leurs dires et leurs expressions deviennent proverbes; leurs personnages fictifs se changent en personnages réels, lesquels ont hoirs et lignée. Ils ouvrent des horizons d'où jaillissent des faisceaux de lumière; ils sèment des idées, germes de mille autres; ils fournissent des imaginations, des sujets, des styles à tous les arts. Leurs œuvres sont des mines inépuisables, ou les entrailles mêmes de l'esprit humain.

» De tels *génies* occupent le premier rang; leur immensité, leur variété, leur fécondité, leur originalité les font connaître tout d'abord pour lois, exemplaires, moules, types des diverses intelligences, comme il y a quatre ou cinq races d'hommes, dont les autres ne sont que des nuances ou des rameaux. Donnons-nous garde d'insulter au désordre dans lesquels tombent quelquefois ces êtres puissants; n'imitons pas Cham le maudit; ne rions pas si nous rencontrons nu et endormi, à l'ombre de l'arche échouée sur les montagnes d'Arménie, l'unique et solitaire nautonier de l'abîme. Respectons ce navigateur diluvien qui recommença la création après l'épuisement des cataractes du ciel: pieux enfants, bénis de notre père, couvrons-le pudiquement de notre manteau.

» Shakspeare, de son vivant, n'a jamais pensé à vivre après sa vie; que lui importe aujourd'hui mon cantique d'admiration? En admettant toutes les suppositions, en raisonnant d'après les vérités et les erreurs dont l'esprit humain est pénétré ou imbu, que fait à Shakspeare une renommée dont le bruit ne peut monter jusqu'à lui? Chrétien, au milieu des félicités éternelles, s'occupe-t-il du néant du monde? Déiste, dégagé des ombres de la matière, perdu dans les splendeurs de Dieu, abaisse-t-il les yeux sur le grain de sable où il a passé? Athée, il dort de ce sommeil sans souffle et sans réveil, qu'on appelle la mort. Rien donc de plus vain que la gloire au delà du tombeau, à moins qu'elle n'ait fait vivre l'amitié, qu'elle n'ait été utile à la vertu, secourable au malheur, et qu'il ne nous soit donné de jouir dans le ciel d'une idée consolante, généreuse, libératrice, laissée par nous sur la terre. »

Mais c'est surtout l'ouvrage déjà plusieurs fois cité de V. Hugo qui contient d'admirables pages sur les droits et les attributs des hommes de *génie*. Nous ne pouvons extraire que de courts fragments de ce livre auquel nous renvoyons le lecteur. On peut repousser les conclusions de l'auteur, mais on ne peut s'empêcher de rendre un juste tribut d'admiration à son style enthousiaste et vraiment lyrique, quand il nous peint l'ascension sublime des hommes de *génie* dans la région de l'idéal :

« Dans chaque siècle, trois ou quatre *génies* entreprennent cette ascension. D'en bas, on les suit des yeux. Ces hommes gravissent la montagne, entrent dans la nuée, disparaissent, reparaissent. On les épie, on les observe. Ils côtoient les précipices : un faux pas ne déplairait point à certains spectateurs. Les aventuriers poursuivent leur chemin. Les voilà haut, les voilà loin; ce ne sont plus que des points noirs. Comme ils sont petits! dit la foule. Ce sont des géants. Ils vont. La route est âpre. L'escarpement se défend. A chaque pas un mur, à chaque pas un piége. A mesure qu'on s'élève le froid augmente. Il faut se faire son escalier, couper la glace et marcher dessus, se tailler des degrés dans la haine. Toutes les tempêtes font rage. Cependant ces insensés cheminent. L'air n'est plus respirable. Le gouffre se multiplie autour d'eux. Quelques-uns tombent. C'est bien fait. D'autres s'arrêtent et redescendent; il y a de sombres lassitudes. Les intrépides continuent; les prédestinés persistent. La pente redoutable croule sous eux et tâche de les entraîner. La gloire est traître. Ils sont regardés par les aigles, ils sont tâtés par les éclairs; l'ouragan est furieux. N'importe. Ils s'obstinent. Ils montent. Celui qui arrive au sommet est ton égal, Homère.

» Ces noms que nous venons de dire, et ceux que nous aurions pu ajouter, redites-les. Choisir entre ces hommes, impossible. Nul moyen de faire pencher la balance entre Rembrandt et Michel-Ange.

» Et, pour nous enfermer seulement dans les écrivains et les poëtes, examinez-les l'un après l'autre. Lequel est le plus grand? — Tous. »

L'auteur passe en revue les principaux *génies* de l'humanité : Homère, Job, Eschyle, Isaïe, Ezéchiel, Lucrèce, Juvénal, saint Jean, saint Paul, Tacite, Dante, Rabelais, Cervantes, Shakspeare.

« Ceci, dit-il, est l'avenue des immobiles géants de l'esprit humain. »

« Les *génies*, ajoute-t-il, sont une dynastie. Il n'y en a même pas d'autre. Ils portent toutes les couronnes, y compris celle d'épines.

» Chacun d'eux représente toute la somme d'absolu réalisable à l'homme.... Choisir entre ces hommes, préférer l'un à l'autre, indiquer du doigt le premier parmi ces premiers, cela ne se peut. Tous sont l'esprit....

» Aux yeux du songeur, ces *génies* occupent des trônes dans l'idéal. »

Après cette peinture, on ne s'étonnera pas de voir l'auteur placer ces saints et ces dieux au-dessus de la critique.

« L'ex-bon goût, dit-il, l'ancienne critique, pas tout à fait morte comme l'ancienne monarchie, constatent, à leur point de vue, chez les souverains *génies* que nous avons dénombrés plus haut, le même défaut, l'exagération. Ces *génies* sont outrés. Cela tient à la quantité d'infini qu'ils ont en eux.... En effet, ils ne sont pas circonscrits. Ils contiennent de l'ignoré. Tous les reproches qu'on leur adresse pouvaient être faits à des sphinx. On reproche à Homère les carnages dont il remplit son antre, l'*Iliade;* à Eschyle, la monstruosité; à Job, à Isaïe, à Ezéchiel, à saint Paul, les doubles sens; à Rabelais, la nudité obscène et l'ambiguïté venimeuse; à Cervantes, le rire perfide; à Shakspeare, la subtilité; à Lucrèce, à Juvénal, à Tacite, l'obscurité; à Jean de Pathmos et à Dante Alighieri, les ténèbres.

» Aucun de ces reproches ne peut être fait à d'autres esprits très-grands, moins grands. Hésiode, Esope, Sophocle, Euripide, Platon, Thucydide, Anacréon, Théocrite, Tite-Live, Salluste, Cicéron, Térence, Virgile, Horace, Pétrarque, Tasse, Arioste, La Fontaine, Beaumarchais, Voltaire, n'ont ni exagération, ni ténèbres, ni obscurité, ni monstruosité. Que leur manque-t-il donc? — Cela. Cela, c'est l'inconnu. Cela, c'est l'infini. »

Plus loin le même auteur, reprenant le même sujet, s'écrie :

« Pourquoi pas de grandes âmes dans l'humanité, comme de grands arbres dans la forêt, comme de grandes cimes à l'horizon? On voit les grandes âmes comme on voit les grandes montagnes. Donc elles sont...! Mais d'où viennent-elles? se demande le poëte; que sont-elles? qui sont-elles? Y a-t-il des atomes plus divins que d'autres? Cet atome, par exemple, qui sera doué d'irradiation ici-bas, celui-ci qui sera Thalès, celui-ci qui sera Eschyle, celui-ci qui sera Platon, celui-ci qui sera Ezéchiel, celui-ci qui sera Macchabée, celui-ci qui sera Apollonius de Tyane, celui-ci qui sera Tertullien, celui-ci qui sera Epictète, celui-ci qui sera Marc-Aurèle, celui-ci qui sera Nestorius, celui-ci qui sera Pélage, celui-ci qui sera Gama, celui-ci qui sera Copernic, celui-ci qui sera Jean Huss, celui-ci qui sera Descartes, celui-ci qui sera Vincent de Paul, celui-ci qui sera Piranèse, celui-ci qui sera Washington, celui-ci qui sera Beethoven, celui-ci qui sera Garibaldi, celui-ci qui sera John Brown, tous ces atomes, âmes en fonction sublime parmi les hommes, ont-ils vu d'autres univers et en apportent-ils l'essence sur la terre? »

Mais prenons garde aux conséquences : sans doute les songeurs, les grands penseurs, les grands inventeurs, les grands poëtes ont droit à notre admiration. Qu'ils soient les bienfaiteurs du monde, les guides, les rois et les dieux de l'humanité, rien de mieux encore. Mais il est une classe d'hommes de *génie* qui ne se contentent pas d'un tribut d'éloges et d'actions de grâces; la couronne d'épines n'est pas celle qu'ils demandent; l'auréole et les palmes du martyre ne sont pas leur fait. Il leur faut de vraies couronnes, de vrais lauriers. Ils se déclarent sauveurs envers et contre tous. Vous ne les empêcherez pas de vous sauver, quoi que vous en ayez. Ils sont messies, et ils le feront voir l'épée et le sceptre à la main. Malheur aux incrédules. Anathème aux sceptiques. Il faut que tous s'inclinent devant ces hommes providentiels. On connaît une phrase célèbre de l'auteur de la *Vie de César* sur Napoléon Ier : « Les Français ont fait comme les Juifs, ils ont crucifié leur messie. » Est-il vrai qu'il faille ainsi reconnaître certains élus de Dieu comme guides et chefs de droit divin? Nous consacrerons un long article à la question des hommes providentiels; mais, dès à présent, nous répondons énergiquement : non, point de servage de l'homme ordinaire envers l'homme prétendu supérieur. Le vrai *génie* ne demandera jamais à exercer ce droit de suzeraineté qui avilit les hommes qui l'acceptent, sans les ennoblir et les grandir eux-mêmes. Ne refusons point nos éloges, notre admiration aux grands hommes; mais n'aliénons pas pour eux notre liberté. Ne leur confions jamais aveuglément nos destinées, et ne nous livrons pas ainsi pieds et poings liés à ces despotes de *génie*, qui n'en seront pas moins des despotes. Ils ont beau se draper en martyrs et en victimes, le dévouement d'un César et d'un Napoléon me touche peu. « Les hommes de *génie*, dit Napoléon, sont des météores qui se consument pour éclairer le monde. » Mais prenons garde qu'ils ne l'incendient au lieu de l'éclairer. Parmi ces hommes providentiels, j'en vois beaucoup qui n'ont été que des fléaux de Dieu. Laissons-les passer, ces êtres mystérieux : s'ils viennent vraiment de Dieu, comme ils le disent, c'est-à-dire pour nous, s'ils sont aptes à faire le bien de l'humanité, ils n'ont pas besoin d'être sur des trônes pour contribuer au règne du juste et du droit; si, au contraire, ils ne sont que de faux prophètes, gardons-nous de leur donner des armes contre nous-mêmes. En résumé, admirons les hommes de *génie*, mais craignons-les.

Pour achever, nous citerons encore sur le *génie* un certain nombre de pensées célèbres, qui n'ont pu trouver place dans cet article et qui pourront faire ressortir certaines faces de la question plus ou moins négligées par nous. On trouvera, par exemple, dans les esthétiques de nombreux parallèles entre l'esprit, le talent et le *génie,* entre le bon sens et le *génie.* (V. pour ce dernier sujet un apologue de Thomas Moore; voyez encore un intéressant passage de Hugues Blair sur les rapports et les différences du goût et du *génie.*) La Bruyère, Chamfort, d'Evremont, La Rochefoucauld et les autres moralistes fourniront aussi des traits délicats, des nuances particulières. On feuillettera de même avec fruit les pensées de Joubert, d'Alfred Tonnelé, etc. Voici, d'ailleurs, quelques phrases détachées de cette façon, et empruntées aux ouvrages de divers écrivains français et étrangers :

« Le *génie* est la capacité générale de concevoir de véritables ouvrages d'art, aussi bien que l'énergie nécessaire pour les réaliser et les exécuter. »

HEGEL.

« Le *génie* le plus élevé a au-dessus de lui la vérité, comme l'aigle qui vole dans le ciel a au-dessus de lui la lumière. »

GALL.

« L'esprit et le *génie*, à quelques sophismes qu'ils s'abandonnent, exercent sur le vulgaire une irrésistible fascination. »

CASTI.

« Tout homme a du *génie* au moins une fois l'an. »

LICHTENBERG.

« Le pouvoir de l'intelligence défie les siècles; le *génie* caché sous les plus modestes ornements transmet sa pure renommée à travers l'éternité. Le temps, qui abat la puissance des plus grands conquérants, qui réduit les trônes en poudre, qui brise les couronnes impériales, qui anéantit jusqu'à la moindre trace des anciennes dynasties, qui engloutit toute chose terrestre, le temps est impuissant pour faire oublier des hommes doués d'un *génie* créateur. Le changement des opinions et des circonstances ne peut rien contre eux; si le despotisme et la superstition osaient jeter leurs cendres au vent, la postérité n'en irait pas moins adorer respectueusement le gazon sous lequel reposèrent un Dante, un Galilée, un Newton, un Machiavel, un Michel-Ange. »

MARTIN.

« Le plus grand châtiment du *génie*, c'est d'avoir des singes. »

JEAN-PAUL.

« Ce n'est pas l'essence du *génie* qui manque aujourd'hui en Italie, c'est l'audace de l'originalité. On a dit spirituellement que nos pères n'ont été plus grands que nous qu'à cause de l'impossibilité où ils se sont trouvés de nous copier. Sous l'apparence d'un paradoxe, ce mot renferme un sens profond. »

MAMIANI.

« Ce qu'on a le droit d'exiger de la polémique, c'est un peu de respect pour le *génie*, que l'on n'insulte jamais impunément. »

TOMMASEO.

« Il y a des hommes qui ont le *génie* de la vertu, comme il y a des écrivains de *génie;* ces hommes-là sont ceux qui font des actions généreuses, délicates et héroïques avec facilité et avec enthousiasme, par une espèce d'inspiration soudaine. Ces mêmes hommes pourront tomber dans de grands défauts et frapperont peut-être par les irrégularités de leur conduite, comme les écrivains de *génie* frappent quelquefois par un défaut de goût. Les honnêtes gens, qui n'ont d'autre mérite que de suivre la règle, crieront contre eux, comme les écrivains corrects s'élèvent contre les écrivains de *génie;* ce sera par la même raison, ce sera faute de les comprendre. »

ANCILLON.

« Quand on disait que le laurier était à l'abri de la foudre, c'était l'expression d'un souhait pieux, mais téméraire : car il est bon que le *génie* connaisse la douleur, pour qu'il puisse se montrer plus grand que la fortune. »

COPPINO.

« L'arbre du *génie* et des grandes pensées, qui, chargé de fleurs et de fruits, s'élève jusqu'au ciel, tient à la terre par ses puissantes racines; mais les chantres des forêts voltigent sur ses branches en gazouillant des airs d'amour et le zéphyr murmure en venant en agiter les feuilles. »

PANANTI.

« Ajoutons que le *génie*, dans la force même de l'âge, n'est pas de toutes les heures, et que surtout il craint les approches de la vieillesse. »

Dr OLIVET.

« Il voit, comme l'a dit un grand homme, les abstraits dans les concrets, les concrets dans les abstraits : voilà le *génie*. »

BONNET.

« Le *génie* est la plus haute puissance de l'imagination réglée par le bon sens et par le sentiment du beau : c'est la raison inspirée. »

LATENA.

« L'esprit saisit les rapports, le *génie* s'élance vers les résultats. »

LÉVIS.

« Tout ce que trouvent les gens de *génie* est si simple, que chacun croit qu'il l'aurait trouvé; mais le *génie* a cela de beau qu'il ressemble à tout le monde et que personne ne lui ressemble. »

BALZAC.

« Le *génie* n'est que le bon sens sublime. »

PHIL. CHASLES.

Le *génie* a besoin de liberté pour vivre.

A. BARBIER.

C'est pour la vérité que Dieu fit le *génie*.

LAMARTINE.

« Si la règle sans la liberté opprime et étouffe le *génie*, la liberté aussi le perd sans la règle. »

Prince DE BROGLIE.

Citons encore une allégorie de M.-J. Chénier sur les rapports de la Raison et du *Génie :*

Quand la belle Pandore, à la voix du *Génie*,
Reçut en même temps la jeunesse et la vie,
Jupiter, du prodige et confus et jaloux,
Accabla son vainqueur d'un éternel courroux.
Chassé du ciel, privé même de la lumière,
Aucun dieu ne daigna consoler sa misère :
Tous, de leur souverain lâches adulateurs,
Maudirent à l'envi l'objet de ses rigueurs;

Mais la Raison n'eut point cette indigne faiblesse :
Brûlante d'une auguste et sublime tendresse,
Elle suit le *Génie*, et sa prudente main
Aux pas de cet aveugle enseigne le chemin.
A son guide échappé, quelquefois de ses ailes
Il affectait encore les voûtes éternelles ;
Heureux quand mieux que lui veillant à son bonheur
La Raison modérait cette bouillante ardeur !
Enfin, désabusé du séjour du tonnerre,
Cet illustre banni descendit sur la terre ;
La Raison l'y suivit, et bientôt les mortels
Devinrent confidents des secrets éternels.
O vous qui recherchez les principes des choses,
Les sublimes effets et les sublimes causes,
Le calcul infini qui forme l'univers,
Et l'espace et le vide, et les mondes divers,
De ce tout merveilleux l'éternelle harmonie,
Sachez vous méfier de l'aveugle *Génie ;*
Adorez la Raison et consultez sa voix !

— Art milit. Les attributions générales du *génie* sont de diriger les constructions militaires permanentes ou passagères, soit d'habitation, soit de défense. En temps de paix, il construit, entretient et répare les casernes ; s'il fait partie d'une armée agissante, son service est de reconnaître, d'ouvrir, de rendre praticables les chemins.

L'acception actuelle du mot *génie*, en art militaire, est toute moderne ; on ne l'employait pas au XVIe siècle, et même on ne trouve dans les ouvrages de cette époque que fort peu de chose qui ait trait à l'art des ingénieurs. Sully fut en France le premier qui, comprenant de quelle utilité pouvait être un corps composé de géomètres, de mathématiciens, organisa le corps du *génie*. A cette époque, les ingénieurs prirent le titre d'ingénieurs ordinaires du roi. Sully créa, en outre, le titre et l'emploi de directeur des fortifications, titre et emploi qui subsistent encore et appartiennent aux colonels du *génie*. On doit à ce grand homme l'origine du comité des fortifications. Il fit partie de ce comité, et Henri IV aussi.

Les choses telles que les avait organisées Sully restèrent dans le même état jusqu'à Louvois, ou plutôt jusqu'à Colbert et à Vauban, qui est le vrai père du *génie* civil et militaire. L'école de Mézières, créée en 1748, fut le premier établissement consacré à la démonstration de la science ; c'est l'époque où s'introduisit dans l'armée l'expression *corps du génie*, parce que les militaires voulaient se distinguer des ingénieurs civils. Par ellipse, on substitua, dans le langage familier, le mot *génie* à l'expression corps du *génie*. Mais bientôt, en 1748, la fusion du *génie* et de l'artillerie en un seul corps fut regardée comme devant produire un résultat avantageux. Cette disposition fut révoquée en 1758, et le *génie* se vit séparé de l'artillerie. A la fin du siècle dernier, ce corps commença à participer à la faveur des pensions de retraite. En 1793, les sapeurs et les mineurs furent définitivement attachés aux corps du *génie*. A cette époque aussi, on créa des adjoints du *génie ;* c'étaient des ingénieurs géographes, des ingénieurs des ponts et chaussées, ou même de jeunes architectes, se soustrayant par cet emploi au service de la première réquisition. La création de l'Ecole polytechnique mit un terme à cet état de choses. Au temps du régime impérial, comme de nos jours, il y avait un *génie* de ligne et un *génie* de la garde. Maintenant le *génie* français a des chefs d'état-major et des généraux ; il comprend un corps d'officiers sans troupes qu'on nomme l'état-major ; une certaine quantité d'employés ou de gardes, et une troupe qui, depuis les guerres de la Révolution, s'est composée, à diverses époques, de bataillons ou de régiments de sapeurs, de compagnies de mineurs, de compagnies du train, de compagnies d'ouvriers, etc. Plus d'un écrivain a agité la question de savoir si c'est à tort ou à raison que l'on a séparé le *génie* de l'artillerie ; on a souvent regretté dans les siéges le conflit de ces armes. Le maréchal Gouvion disait en Catalogne qu'il se trouvait, entre son commandant du *génie* et son commandant de l'artillerie, comme un malade entre deux médecins bien décidés à ne pas s'entendre. Louis XIV n'avait qu'une poignée d'ingénieurs, tant militaires que civils et maritimes ; le chiffre de l'arme a varié dans la proportion qui suit :

En 1668, 55 ; en 1697, 600 ; en 1744, 300 ; en 1749, 200 ; en 1758, 316 ; en 1762, 400 ; en 1790, 375, plus 10 élèves ; en 1793, 5,313, y compris les officiers et les hommes de troupe ; en l'an III, 5,935, y compris 400 officiers, dont 40 officiers d'état-major, 600 mineurs, 12 bataillons de sapeurs ; en l'an IV, 20,272 ; en l'an VII, 5,681 ; en 1804, 4,573 ; en 1808, 7,780, y compris le train ; en 1812, 8,397 ; en 1813, 10,465, 2 bataillons de mineurs, 8 bataillons de sapeurs et 1 bataillon du train ; en 1814, 4,305 ; en 1815, 2,630 ; en 1824, 7,842, pied de paix, 11,268, pied de guerre, le nombre des officiers fixé à 400, chaque régiment à 3 bataillons de 8 compagnies, dont 2 de mineurs ; en 1825, 8,681, pied de paix, 12,037, pied de guerre ; en 1828, 7,949, pied de paix, 11;405, pied de guerre, officiers non compris ; en 1829, 4,416, pied de paix, 6,504, pied de guerre ; en 1831, 8,101 ; en 1832, 8,500, 808 chevaux ; en 1834, 6,100 ; en 1835, 5,625.

Après le décret du 16 octobre 1850, le corps du *génie* comprenait :

1° Un état-major général du *génie*,
2° Des employés attachés aux écoles ;
3° Trois régiments de deux bataillons composés de 16 compagnies : 2 de mineurs et 14 de sapeurs, et une compagnie hors rang ;
4° Une compagnie du train ;
5° Une compagnie d'ouvriers du *génie*.
6° Une compagnie de vétérans du *génie*.

Le *génie* de la garde a été supprimé par le décret du 5 novembre 1866.

La France était, avant la guerre de 1870-1871, partagée en directions, au nombre de 24, espèce d'arrondissements militaires, dont les chefs, appartenant à cette arme spéciale, étaient chargés de surveiller tout ce qui regarde l'arme dans leur commandement. Ces commandants correspondaient directement avec le ministère. Ces 24 divisions du *génie* ou des fortifications, étaient : Paris, le Havre, Arras, Saint-Omer, Lille, Mézières, Langres, Metz, Strasbourg, Besançon, Lyon, Grenoble, Toulouse, Marseille, Montpellier, Perpignan, Bayonne, La Rochelle, Nantes, Brest, Cherbourg, Bourges et Ajaccio. Nous possédons en outre trois directions en Algérie, dont les siéges sont : Alger, Oran et Constantine.

Nous terminerons par un mot un peu piquant de Bardin, qui est encore l'expression de l'exacte vérité. « Le *génie*, si l'on en croit ses grands prêtres, est l'arche sainte ; abstenons-nous d'y toucher, nous qui n'appartenons pas à son sacerdoce ; ses desservants mêmes, s'ils n'étaient membres des comités, n'auraient pas la permission de discuter les systèmes admis ou susceptibles de l'être... » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

— Mar. Le *génie* maritime remplit, à l'égard des constructions de la marine, des fonctions analogues à celles qui sont dévolues au *génie* militaire pour la construction des travaux de guerre. Il comprend un personnel moins nombreux, mais cependant encore très-considérable : 1 inspecteur général, 2 directeurs des constructions navales, 36 ingénieurs, 64 sous-ingénieurs, plus un certain nombre d'élèves.

— Iconog. Les *Génies*, enfants ailés, légers, gracieux, pétulants et quelque peu mutins, jouent dans les compositions profanes, allégoriques ou mythologiques, le même rôle que les anges dans les sujets religieux ; ils animent, ils égayent, ils poétisent la scène ; ils ajoutent beaucoup au pittoresque et à la grâce de la composition. Quelquefois ils ont un caractère purement décoratif, par exemple lorsqu'ils servent à porter un écusson, des armes, une banderole, une guirlande de fleurs, une corbeille, un vase, un cadran, un médaillon, une couronne, une torche ou tout autre ornement ou emblème. Les maîtres de la Renaissance ont souvent introduit dans leurs compositions des *Génies* ayant ce caractère ornemental. Il y en a de charmants, et qui sont du plus beau style, dans les *Loges* et dans les *Chambres* de Raphaël.

En peinture et en sculpture, les *Génies* servent à représenter les Vertus, les Passions, les Arts, les Sciences, etc. Ils se distinguent alors par les attributs qui les accompagnent. Un *Génie* ayant près de lui une palette et des pinceaux représente le *Génie de la Peinture ;* un *Génie* tenant un flambeau renversé est un *Génie funèbre* ou *Génie de la douleur ;* un *Génie* appuyé sur une charrue est le *Génie de l'Agriculture*, etc. Nous n'entreprendrons pas de faire l'énumération, même approximative, des peintures, bas-reliefs, groupes et statues représentant des *Génies* symboliques ; il nous suffira de citer parmi les sujets de ce genre, dont les sculpteurs ont décoré le nouveau Louvre et la galerie des Tuileries du bord de l'eau : le *Génie de la Médecine* et le *Génie de la Renaissance*, par E. Bion ; le *Génie de la Pêche*, par Ferrat ; le *Génie de la Tempête*, par Mathieu-Meusnier ; le *Génie de la Navigation favorable*, par L. Schroder ; le *Génie de la Chasse*, par L.-A. Perrey (un groupe en bronze sur le même sujet a été exposé en 1855, par J.-B.-J. Debay) ; le *Génie de la Fortune*, par Montagny ; le *Génie de la Force* et le *Génie de la Marine*, par G. Clère ; etc. Une statue de marbre, de J. Debay, représentant le *Génie de la Marine*, a figuré au Salon de 1833. Jules Droz a exposé, en 1838, une statue de marbre intitulée le *Génie du Mal.* Au Salon de 1850 a paru une statue de G. Jacquot, sous le titre de *Génie destructeur ;* au Salon de 1861, un groupe d'Etex, intitulé : le *Génie du Dix-neuvième siècle.* En fait de peintures, nous citerons : le *Génie des Arts* « préférant la misère aux grandeurs pour conserver son indépendance, » tableau de Clément Boulanger, exposé au Salon de 1835 ; le *Génie éteint par la Volupté*, tableau de Lazerges (Salon de 1850) ; la *Récompense du Génie*, charmante peinture de Diaz, qui a été payée 5,300 francs à la vente Michel de Trétaigne (1872), et qui a été gravée à l'eau-forte par Courtry ; une *Danse de Génies*, tableau de l'Albane, au musée des Offices ; et enfin les *Funérailles d'un Génie*, chef-d'œuvre de Nicolas Poussin, qui a été plusieurs fois gravé.

Génie (DU), ouvrage de Dion Chrysostome. V. DISSERTATIONS, du même auteur.

Génie du christianisme (LE), ouvrage de Chateaubriand, publié en 1802, qui, en le révélant tout entier, marqua sa place dans la littérature du XIXe siècle. Ce livre, dont le succès ne se fit pas attendre, a pour objet de montrer l'excellence de la religion chrétienne sous un aspect tout nouveau, la beauté poétique. L'auteur y traite, il est vrai, de la doctrine chrétienne, mais seulement pour en faire ressortir les beautés morales ; cette partie n'est pas, comme on l'a dit, la plus faible de l'ouvrage, mais la moins importante au point de vue de l'auteur, dont le but n'était point de faire de la théologie ; elle occupe seulement un rang secondaire par rapport à celle qui traite de la poétique du christianisme et des rapports de cette religion avec la poésie, la littérature et les arts. Le *Génie du christianisme* fit une révolution dans le goût public, ouvrit un nouvel horizon à la littérature, et, sous ce rapport, il est resté le principal titre de gloire pour son auteur.

Le *Génie du christianisme* est l'ouvrage dogmatique de Chateaubriand. Lui-même en résume ainsi la pensée : « De toutes les religions qui ont jamais existé, la religion chrétienne est la plus poétique, la plus humaine, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres. Le monde moderne lui doit tout, depuis l'agriculture jusqu'aux sciences abstraites, depuis les hospices bâtis pour les malheureux jusqu'aux temples élevés par Michel-Ange et décorés par Raphaël. Il n'y a rien de plus divin que sa morale, rien de plus aimable, de plus pompeux que ses dogmes, sa doctrine et son culte ; elle favorise le génie, épure le goût, développe les passions vertueuses, donne de la vigueur à la pensée, offre des formes nobles à l'écrivain et des moules parfaits à l'artiste. » L'ouvrage entier n'est que le développement de cette théorie. Dans la première partie, l'auteur traite des dogmes du christianisme, des mystères, des sacrements et surtout de la chute de l'homme, cette clef de la doctrine chrétienne et de la destinée humaine. Cette partie aurait pu recevoir de plus grands développements ; mais l'auteur, sachant qu'on chercherait plutôt la beauté que la vérité dans son ouvrage, s'efforçait plus de frapper que de convaincre. Il se retrouve sur son vrai terrain lorsque, dans cette première partie, il s'attache à prouver l'existence de Dieu par les merveilles de la nature. Ses souvenirs de voyage dans les magnifiques paysages de l'Amérique lui fournissent des tableaux d'une splendeur sans pareille.

La partie capitale de l'œuvre, c'est la réfutation de l'accusation d'avoir éteint la civilisation antique dans la barbarie, portée contre le christianisme par le XVIIIe siècle. Non-seulement il en a conservé ce qu'il y avait de meilleur, mais son génie a suscité à son tour des œuvres d'art égales, sinon supérieures, à celles de l'antiquité, et a élargi le domaine des lettres et des arts. Chateaubriand veut réhabiliter l'art chrétien aux dépens de l'art grec ; il démontre sa supériorité morale, mais il a grand'peine à déguiser son infériorité pour la perfection de la composition et du style. Il a raison de soutenir que le christianisme a transfiguré les arts, en s'attachant plus à l'expression qu'à la correction des traits, et en faisant concourir à sa glorification les lettres, la statuaire, la peinture et la musique. Il est moins heureux lorsqu'il tente d'établir à tout prix la supériorité d'exécution chez les modernes, ou lorsqu'il prône l'emploi du merveilleux chrétien, en dépit de Boileau.

La dernière partie de l'œuvre, intitulée le *Culte chrétien*, n'est que la réunion sans ordre d'une multitude de morceaux sur les cérémonies de la religion, matériaux excellents pris isolément, mais qui manquent de liaison. C'est une galerie de tableaux où les cérémonies de l'Eglise sont peintes avec une pompe et une magnificence tout orientales. On s'incline forcément devant l'éclatante majesté des fêtes du christianisme.

L'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire, demandait sans doute une réfutation plus sérieuse ; mais Chateaubriand a préféré peindre en poëte, au lieu d'argumenter en docteur. Ce n'est pas un juge, c'est un avocat qui fait ressortir les avantages de sa cause avec une brillante imagination. Le XVIIIe siècle avait exagéré les attaques contre la religion, l'auteur à son tour exagère son apologie. Il cherche moins à prouver et à convaincre qu'à peindre et à attendrir ; il s'adresse à l'imagination et au cœur plus qu'à la raison et au jugement. Il semble vouloir amener les autres à répéter ce qu'il avait dit lui-même : J'ai pleuré et j'ai cru.

Comme dans toutes ses œuvres, le plan est mal conçu, sans proportions, sans unité ; il l'a reconnu lui-même, et il en propose un bien préférable dans ses mémoires. Le style est plein d'ampleur et de magnificence, d'élégance, de coloris. Quelques négligences et quelques relâchements de temps à autre font tache dans cette œuvre. Elle abonde en citations d'une rigoureuse exactitude et, bien que tronquée, surtout dans la dernière partie, n'en demeure pas moins comme l'œuvre principale de Chateaubriand, son titre le plus sérieux à l'immortalité.

« Jamais, dit M. Villemain, jamais livre ne vint plus à propos, ne fut mieux secondé par les influences les plus diverses, par la politique, par la foi naïve, par le calcul ou la passion des esprits les plus opposés. » En effet, son apparition coïncida avec le grand événement du concordat. Necker a dit à propos de cet ouvrage « que le plus mince littérateur en corrigerait aisément les défauts, et que les plus grands écrivains en atteindraient difficilement les beautés. » Rien n'indique mieux la forme incorrecte et parfois négligée du *Génie du christianisme*. M. de Bonald en a ainsi déterminé la valeur littéraire : « Le style du *Génie du christianisme* a un caractère à lui ; chose aussi rare, quand tout le monde écrit bien, qu'un caractère d'homme est rare quand tout le monde est poli. Il se plaît aux pensées mystérieuses, aux souvenirs doux et tristes, aux choses graves et élevées, c'est-à-dire à tout ce qu'il y a de plus beau, de meilleur. Enfin, la critique peut y apercevoir des taches, mais le sentiment du beau et du bon n'y a vu que des beautés, et l'amitié n'en a présagé que les succès. »

M. Guizot apprécie ainsi l'œuvre de Chateaubriand : « M. de Chateaubriand et le *Génie du christianisme* ont droit à la même justice.... En dépit de ses imperfections religieuses et littéraires, le *Génie du christianisme* a été, religieusement et littérairement, un éclatant et puissant ouvrage ; il a fortement remué les âmes, renouvelé les imaginations, ranimé et remis à leur rang les traditions et les impressions chrétiennes. Il n'y a point de critiques, même légitimes, qui puissent lui enlever la place qu'il a tenue dans l'histoire religieuse et littéraire de son pays et de son temps.

» Ni le concordat ni le *Génie du christianisme* n'ont été, en 1802, un aveugle et stérile retour vers le passé. Napoléon et M. de Chateaubriand étaient l'un et l'autre de hardis novateurs. A côté de l'ancienne religion rétablie, Napoléon maintenait fermement la liberté des cultes et la liberté de la pensée philosophique. Au même moment où le concordat était proclamé et le *Génie du christianisme* publié, le savant physiologiste Cabanis publiait aussi son *Traité des rapports du physique et du moral de l'homme*, qui faisait de l'homme un mécanisme matériel. Et en rappelant la France à l'admiration des beautés de la littérature chrétienne, M. de Chateaubriand les lui présentait sous des images et des formes de langage si originales et si neuves, que, parmi les sévères gardiens de la langue française, plusieurs le traitaient de choquant et barbare écrivain. Une ère nouvelle s'ouvrit en France, à cette époque, pour la religion et pour les lettres : le christianisme et les systèmes antichrétiens, le catholicisme, le protestantisme et la philosophie, le goût classique et l'élan romantique se déployèrent à la fois, surpris de vivre ensemble tout en se livrant d'ardents combats. » (*Méditations sur la religion chrétienne.*)

Génie de l'homme (LE), poëme descriptif, en quatre chants, par Chênedollé, publié en 1807. L'auteur semble avoir pris pour texte de son ouvrage cette magnifique période de Rousseau : « C'est un grand et beau spectacle de voir l'homme sortir, en quelque manière, du néant par ses propres efforts ; dissiper, par les lumières de sa raison, les ténèbres dans lesquelles la nature l'avait enveloppé ; s'élever au-dessus de soi-même ; s'élancer, par l'esprit, jusque dans les régions célestes ; parcourir, à pas de géant, ainsi que le soleil, la vaste étendue de l'univers, et, ce qui est encore plus grand et plus difficile, rentrer en soi pour y étudier l'homme et connaître sa nature, ses devoirs et sa fin. » Le sujet était grand, la difficulté était d'en marquer les bornes. Le poëme est divisé en quatre chants, dont chacun aurait pu fournir la matière d'une très-vaste composition. Les deux premiers ont pour titre : l'*Astronomie* ou les *Cieux ;* la *Terre* ou les *Montagnes ;* le troisième, l'*Homme ;* le quatrième, la *Société*. Cette division embrasse parfaitement le sujet et y répand la lumière : l'auteur n'en a pris que la fleur, afin que rien d'étranger n'en pût altérer l'éclat. Voici comment il peint l'origine de l'astronomie :

Le pasteur de Babel, en gardant ses troupeaux,
Observa le premier les célestes flambeaux ;
Et la nuit, promenant ses tentes égarées,
Osa du firmament diviser les contrées.
Bientôt, encouragé par ses propres essais,
Sa main, pour le soleil, ouvrit douze palais,
Et dans les champs d'azur il lui marqua sa route :
Cet astre, en voyageant dans la céleste voûte,
Rencontra le Bélier, la Vierge, le Verseau,
Où l'année, en naissant, retrouva son berceau
Et le Lion brûlant et le froid Sagittaire.
Alors le ciel régla les travaux de la terre ;
Et l'homme, pour semer ou couper ses moissons,
Consulta, dans les cieux, le livre des saisons.
La terre et l'empyrée échangeaient leurs annales ;
Le berger chaldéen, de ses mains pastorales,
Gravant sur un rocher les archives des cieux,
Déjà les transmettait aux peuples curieux.

Ces vers, moins riches de poésie et d'images que ceux de Fontanes sur le même sujet, en rappellent du moins la pureté élégante et la clarté lumineuse, cette clarté qui naît de l'enchaînement exact de toutes les pensées et de l'expression juste de chacune.

Le *Génie de l'homme* offre beaucoup de tirades d'une diction très-poétique ; on est sûr d'en rencontrer quelques-unes dans tous les chants. La verve du poëte paraît très-animée, surtout dans la composition de celui qui a pour titre : la *Société*. Le tableau de la renaissance des lettres est d'une simplicité pleine d'art et de grandeur :

Sainte religion ! tu couvais sous tes ailes
Les germes des beaux-arts dans la tombe endormis :

Je vois Jule et Léon, des sciences amis,
Ranimant aux rayons de la triple tiare
Leurs restes échappés au glaive du barbare,
De ces filles du ciel rallumer le flambeau,
Et les talents enfin sortant de leur tombeau :
Le Tasse a pris sa lyre, et ce tendre génie,
Héritier de Virgile, enchante l'Ausonie;
Guichardin, de l'histoire ornant la majesté,
Sut lui rendre sa vieille et noble autorité;
Michel-Ange éleva, suspendit dans la nue
Ce dôme où du Très-Haut la gloire est descendue :
Son immense génie embrasse tous les arts,
Et Rome, sous sa main, renaît de toutes parts;
Corrége, cependant, prodiguait les miracles;
Palladio dictait ses sublimes oracles;
Et, plus fameux encor, le divin Raphaël
Va chercher ses tableaux dans les splendeurs du ciel.
Des jours plus éclatants sont promis à la France :
La Gloire, aux ailes d'or, vers la Seine s'élance;
A Louis, encor jeune, elle adresse ces mots :
Tu sais vaincre, Louis.....

La peinture des arts, ramenés en France par Louis XIV, est du plus bel effet.

Beaucoup de passages rappellent les pensées et les tableaux qu'on admire dans le *Génie du christianisme;* d'autres semblent inspirés par le poëme de l'*Astronomie*. Ces imitations sont moins une faiblesse du talent qu'un hommage de l'amitié qui liait Chênedollé à Fontanes et à Chateaubriand. En général, les beautés compensent les défauts dans cette œuvre remarquable ; l'ordre et la simplicité règnent dans la distribution des parties; le style, pur et élégant, est surtout remarquable par la clarté ; quelquefois, il est vrai, l'expression n'a pas assez d'éclat et de relief. Le vers, jeté dans le moule classique, se rapproche un peu de la simplicité de la prose.

L'auteur, ainsi qu'il le fait remarquer dans sa préface, n'a point parlé de toutes les sciences, de tous les arts; en effet, la poésie ne fait pas des traités, mais des tableaux. Il a saisi son sujet dans les plus grandes généralités; c'est ainsi que l'avait compris André Chénier, qui s'était proposé une tâche analogue en dessinant ses deux poëmes, *Hermès* et l'*Invention*.

Joseph Chénier porte sur cet ouvrage le jugement suivant, dans son *Tableau de la littérature française :* « Chênedollé, dans le *Génie de l'homme*, a développé moins de philosophie que de talent poétique. Des quatre chants de son poëme, le premier est relatif à l'astronomie; on y trouve d'assez beaux vers sur la lune; ils n'égalent pourtant pas le superbe morceau de Lemierre, et quelquefois ils le rappellent. Le troisième chant, qui a pour objet la nature de l'homme, est terminé par un épisode un peu surchargé de détails, mais où les beautés compensent les défauts. »

Génie des religions (DU), étude philosophique publiée en 1842 par M. Edgar Quinet. Cet ouvrage semble être le fruit naturel des travaux et des préoccupations favorites de l'auteur, car tous ceux qui l'ont précédé paraissent n'en avoir été que la préparation. Il songeait toujours à l'histoire religieuse de l'humanité, mais il n'avait guère fait jusque-là qu'indiquer ses pensées à ce sujet sans les développer. Dans le *Génie des religions*, il entreprend une histoire universelle des religions, qu'il avait déjà ébauchée dans un cours public à Lyon. Sans suivre M. Edgar Quinet pas à pas, nous résumerons ses théories. L'auteur ne voit dans tous les cultes de l'Orient, à l'exception de celui des Hébreux, sous des symboles divers qu'une même divinité, sous des formes variées qu'une pensée unique, l'apothéose de la nature; il trouve en Grèce l'apothéose de l'homme; à Rome, celle de la cité, et, à la dernière heure du paganisme expirant, l'apothéose de la pensée avec l'école d'Alexandrie. Il ne reste plus qu'à chercher un Dieu plus grand que la nature et que l'homme, qu'à s'agenouiller avec les bergers et les mages devant la crèche de Bethléem.

Voici la marche suivie par l'auteur dans son ouvrage. Il ne parle guère avec détail des dieux de chaque peuple, de leurs fables religieuses, des cérémonies du culte. De prime abord, il se pose au faîte de leurs théologies, procédant par synthèse, formulant l'histoire plutôt qu'il ne la raconte, et négligeant les faits extérieurs qu'il pourrait peindre avec tant d'éclat. Un peuple est à ses yeux un système qu'on devine tout entier dès qu'on en connaît le principe, et c'est ce principe qu'il cherche à atteindre. Puis, quand il s'est élevé jusqu'à cette suprême abstraction, il la pare des plus riches couleurs, il l'anime, lui prête vie, et le penseur se trouve être un brillant poëte. Ce procédé n'est pas sans dangers, parce qu'il s'appuie trop souvent sur des hypothèses, faute de données scientifiques, par exemple lorsqu'il voit dans les panthéismes anciens une vaste prophétie de l'Evangile. Il oublie que le Christ n'a pas réformé la loi des anciens dieux; qu'il l'a, au contraire, abolie en en promulguant une diamétralement opposée.

Tout cela ne forme que la moitié du livre de M. Quinet. L'histoire des cultes n'est qu'une partie de ce qu'il s'est proposé. Il a voulu déduire aussi la société civile de l'institution religieuse et montrer comment la vie entière des peuples, gouvernement, art, science, se rattache à leurs croyances et en est une dépendance. Dans le paganisme, les dogmes étaient l'œuvre de la politique; dans le christianisme, ils l'engendrent, car ils ont précédé les libertés modernes. Partant de ce principe, M. Quinet s'élève contre les castes et flétrit énergiquement l'esclavage, cette honte des temps anciens. C'est la plus belle partie de son livre : l'amour de l'humanité et le respect de la liberté lui inspirent des accents dignes d'un prophète. Polythéisme, esclavage, ces deux systèmes s'appelaient l'un l'autre. Pour y remédier, il fallait, non pas réformer, mais détruire la société antique. Pour effacer la servitude de la terre, il fallait l'effacer dans le ciel; car, si Dieu est partout égal à lui-même, l'homme fait à son image est partout l'égal de l'homme, et, avec l'unité de Dieu, les castes et la servitude disparaissent à la fois.

M. Quinet signale également l'influence des révolutions religieuses sur le développement de l'art et de la philosophie, et range l'art en autant d'époques qu'en contient l'histoire des cultes. Ces pages sur la littérature et sur l'art sont admirables. M. Quinet accueille les génies de tous les siècles et les fête dignement.

« Au point de vue d'une méthode rigoureuse, dit M. Lèbre, le livre sur le *Génie des religions* est prématuré; mais on a beau vouloir se défendre, l'éclat du style et la générosité de la pensée ont un charme qui fait oublier l'incertitude des résultats. M. Quinet ne souffre rien de médiocre pour l'homme; doué d'une rapide intuition, d'une intelligence sympathique comme celle des poëtes, d'une imagination puissante, d'un esprit élevé et majestueux, M. Quinet doit à ces brillantes qualités d'excellentes choses là où elles suffisaient, et surtout lorsqu'il se met à parler d'art et de littérature. » Nous voudrions rencontrer plus de précision chez M. Quinet; nous voudrions qu'il quittât moins souvent le terrain des faits pour des généralités qui, sans contours assez arrêtés, échappent quand on veut les saisir. Mais ce qui frappe tout le monde, et ce n'est pas l'un des moindres éléments de son succès, c'est le souffle démocratique qui circule d'un bout à l'autre de l'ouvrage et prouve qu'il a été écrit par un des apôtres de l'humanité.

GÉNIEN, IENNE adj. (jé-ni-ain, i-è-ne — du grec *geneion*, menton, allié lui-même au grec *genus*, menton, mâchoire, tranchant). Anat. Qui appartient au menton, qui fait partie du menton : *Apophyse* GÉNIENNE.

GENIÈS (SAINT-), village et comm. de France (Dordogne), cant. de Salignac, arrond. et à 15 kilom. de Sarlat; 1,466 hab. Forges. Ruines d'un château fort de l'époque féodale. Château dans lequel saint Louis a logé, dit-on. S'il faut en croire une légende très-accréditée dans le pays, le pieux monarque aurait rendu la justice sous un ormeau qui s'élève devant la porte du manoir.

GENIÈS-DE-COMOLAS (SAINT-), village et comm. de France (Gard), cant. de Roquemaure, arrond. et à 25 kilom. d'Uzès; 858 hab. Les vignobles de ce village produisent en moyenne 3,000 pièces d'un bon vin rouge de deuxième qualité.

GENIÈVRE s. m. (je-niè-vre — lat. *juniperus*, même sens). Bot. Fruit du genévrier; genévrier lui-même : *On brûle le bois et les baies de* GENIÈVRE *pour chasser le mauvais air.* (V. de Bomare.) ‖ *Genièvre doux*, Nom vulgaire de la camarine. ‖ Eau-de-vie de grain parfumée avec le fruit du genévrier : *Boire du* GENIÈVRE. *Le* GENIÈVRE *est l'eau-de-vie nationale de la Hollande.* (Du Camp.)

Fils du *genièvre* et frère de la bière,
Bacchus du Nord, obscur empoisonneur,
Ecoute, ô gin ! un hymne en ton honneur.

A. BARBIER.

— **Encycl.** Techn. Le *genièvre* est une eau-de-vie fort usitée dans le nord de l'Europe, partout où on ne cultive pas la vigne. C'est le gin des Anglais, qui en font un si fréquent usage. Les différentes espèces de céréales, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, et aussi le maïs, servent à faire cette eau-de-vie. Tous ces grains ne sont pourtant pas également avantageux, tant à raison de leur prix que de la quantité d'alcool qu'ils peuvent fournir. Cette quantité est proportionnelle à celle de l'amidon. Le seigle et l'orge sont généralement préférés. L'orge surtout est indispensable à la fabrication du *genièvre*, soit à l'état naturel, soit à celui de malt. On sait que le malt est de l'orge germée et moulue. On a toujours soin de la mélanger avec les autres grains employés. Lorsqu'on n'emploie que de l'orge, il y en a toujours de 1/3 à 1/6 à l'état de malt. Avec d'autres céréales, la quantité de malt peut varier depuis 1/6 jusqu'à 1/8. Dans un mélange de seigle et d'orge, on met toujours une certaine quantité d'avoine, parce qu'à tort ou à raison cette céréale est considérée comme facilitant la fabrication. Dans les distilleries, on commence la fabrication par le maltage. Cette opération consiste à mouiller le grain pour faciliter la germination, à dessécher les grains germés et à les concasser. Le concassage a pour objet de permettre aux substances solubles de se dissoudre. Le malt doit être très-faiblement torréfié, avant de passer par le concasseur. Une torréfaction plus complète communiquerait à l'eau-de-vie un goût désagréable. On prépare ensuite le moût, ce qui se fait en mettant le malt dans une certaine quantité d'eau chaude, et brassant le tout dans une cuve en bois jusqu'à ce que la partie amylacée soit dissoute et transformée en sucre. On tire le moût au clair et on le met fermenter. Cette partie de la fabrication est très-délicate et exige les plus grandes précautions. Le moût s'aigrit facilement; pour éviter ce résultat, on fait descendre la température jusqu'à 18° ou 20° centigrades, et l'on ajoute ensuite de la levûre de bière en quantité suffisante pour que la fermentation alcoolique puisse se produire. En général, on réussit d'autant mieux que l'on opère sur des quantités plus considérables. On arrête la fermentation dès que le moût est devenu assez acide pour rougir le papier de tournesol. La distillation se fait à plusieurs reprises. Les premiers et les derniers produits de cette distillation ont une apparence laiteuse et un goût désagréable dû à la présence d'une huile essentielle, dont on se débarrasse en distillant de nouveau avec une certaine quantité d'eau. Lorsqu'on veut obtenir des eaux-de-vie exemptes de tout mauvais goût, il est essentiel d'arrêter la fermentation du moût avant que tout le sucre ait été converti en alcool. L'eau-de-vie ainsi obtenue n'a aucun goût; pour lui en donner, on ajoute au moût, avant ou après la fermentation, une certaine quantité de baies de genévrier. Le moût d'où l'on tire le *genièvre* de Hollande se fait généralement avec 2 parties de seigle de Riga non germé et 1 partie de malt. On mêle à l'eau-de-vie ainsi obtenue des baies de genévrier vieilles de trois ou quatre ans, et on distille une seconde fois. Le nouveau liquide ainsi obtenu marque ordinairement de 48° à 50° à l'alcoomètre centésimal. C'est avec cet alcool qui a déjà vieilli qu'on fabrique la *crème de genièvre* de Hollande. Nous avons indiqué ce qui se fait généralement; mais, comme on le pense bien, les recettes particulières varient à l'infini. En voici une donnée par Muspratt, dans sa *Chimie appliquée aux arts*. On prend 50 grammes de malt d'orge et 100 kilogr. de farine de seigle, qu'on délaye dans 2,000 litres d'eau portée à 72° centigrades. Aussitôt que le sucre est bien formé, on ajoute assez d'eau pour que l'extrait ait un poids spécifique de 1,047; on refroidit le moût jusqu'à 27° et on le fait tomber dans une cuve à fermentation. La quantité est alors de 2,250 litres, auxquels on ajoute 2 kilogr. 250 de bonne levûre de bière, qui développe promptement la fermentation et fait monter la température du moût jusqu'à 32°. Cette fermentation est terminée au bout de quarante-huit heures. Elle est toutefois fort incomplète, puisque, dans ce moût fermenté, il reste encore, par hectolitre, de 2 à 2 kilogr. 500 de substance saccharifère non transformée. Ce moût avec son dépôt est porté dans l'alambic et distillé. Le produit est soumis à une rectification pendant laquelle on ajoute quelques baies de genévrier et une très-petite quantité de houblon, qui donne à la liqueur une saveur de térébenthine que recherchent les amateurs. La seule différence que présente ce *genièvre* avec l'eau-de-vie de grain ordinaire est la faible atténuation que le moût éprouve et la petite quantité de levûre employée. Dans les procédés ordinaires de fabrication de l'eau-de-vie de grain, l'atténuation est portée aussi loin que possible, et, avec la même quantité de grain, on extrait le double d'eau-de-vie. Il est très-possible que ce soit là l'unique cause de la saveur désagréable qu'on reproche aux eaux-de-vie de grain ordinaires. Ce sont surtout les pays où le fisc intervient, et où, par conséquent, on retire le plus grand produit possible d'un poids donné de grain, qui fabriquent le plus mauvais *genièvre*. On sait que les *genièvres* de Hollande sont les plus estimés; après eux viennent ceux de Belgique. Voici une formule de *genièvre* de Hollande obtenu par distillation.

Baies de *genièvre*. . .	1 kilogr. 200
— de coriandre. .	— 400
Iris de Florence. . . .	— 800
Alcool à 80° centigr. .	11 litres 33
Eau.	6 — 60

On laisse infuser plusieurs jours, puis l'on retire à une douce distillation 10 litres 60; on sucre avec 3 kilogr. 600 de sucre bien raffiné, on ramène à 40° centigr. et on colore en verdâtre. Pour fabriquer les crèmes de *genièvre*, il suffit d'ajouter une plus grande quantité de sucre.

— Chim. Les baies de *genièvre* que l'on emploie pour parfumer l'eau-de-vie, et dont on fait aussi une décoction aqueuse pour les usages de la médecine, contiennent, d'après Tromms d'Orffz, 1 pour 100 d'huile essentielle de *genièvre*, 4 de cire, 10 de résine, 33,8 de sucre mélangé d'acétate et de malate de calcium, 7 de gomme et de sels végétaux, 35 de fibres ligneuses et 12,9 d'eau.

L'huile essentielle de *genièvre* obtenue par la distillation des baies avec l'eau a la même composition et la même densité de vapeur que l'essence de térébenthine. Elle a donc pour formule $C^{10}H^{16}$. Elle bout à 160° et dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière, mais moins énergiquement que l'essence de térébenthine. L'alcool ordinaire la dissout excessivement peu. L'acide chlorhydrique ne la transforme point en un camphre solide; mais après que le gaz a été complétement absorbé, le liquide paraît contenir $(C^{10}H^{16})^3\ 2HCl$.

L'essence ancienne et humide laisse déposer des cristaux qui paraissent identiques avec l'hydrate de térébenthine (terpine). Elle est acide et renferme de l'acide formique.

En distillant des baies de *genièvre* avec de l'eau salée, avant leur maturité, Blanchet a obtenu une autre huile qui bout à 205°, mais dont la composition paraît être identique à la composition de la précédente.

— Thérap. Le *genièvre* est usité dans plusieurs maladies comme un remède excellent. Ainsi l'infusion des baies de *genièvre* et leur extrait sont très-bons pour faciliter la sécrétion de l'urine chez les hydropiques et pour fortifier l'estomac. Les fumigations faites avec les baies de *genièvre* jetées sur des charbons ardents, les frictions pratiquées avec les liqueurs dont les baies de *genièvre* forment la base sont très-utiles dans les douleurs de rhumatisme musculaire, le lumbago, la courbature, et dans les anasarques et les œdèmes partiels. Enfin l'huile de cade, qui s'obtient en distillant le bois du genévrier, qui a une odeur forte, résineuse, analogue à celle du goudron, ou mieux de la viande fumée, est très-employée en topique contre certaines maladies sécrétantes de la peau, telles que le psoriasis, l'eczéma et l'impétigo de la tête, et en collyre dans les ophthalmies scrofuleuses. Dans ce dernier cas, on applique l'huile de cade sur la conjonctive ulcérée, à l'aide d'un petit pinceau.

GENIÈVRERIE s. f. (je-niè-vre-rî — rad. *genièvre*). Techn. Distillerie de genièvre, lieu où l'on fabrique du genièvre : *Etablir une* GENIÈVRERIE.

GENIEZ-DE-DROMON (SAINT-), village et commune de France (Basses-Alpes), canton, arrond. et à 14 kilom. de Sisteron, à 1,130 mètres au-dessus de la mer, dans une vallée dont l'entrée était gardée par un château fort aujourdhui en ruine; 498 hab. « Saint-Geniez, dit M. Ad. Joanne (*Auvergne, Dauphiné et Provence*), occupe le centre d'un territoire remarquable au point de vue géologique. A l'E. du village, près de l'oratoire de Notre-Dame de Dromon, les habitants exploitent d'importantes couches de gypse, composées en grande partie d'anhydrite d'un beau blanc, employée fréquemment pour la fabrication d'objets d'art, tels que vases, pendules, dessus de table, etc. Plus à l'E. encore, sur le bord du Vançon, d'autres carrières fournissent un beau marbre noir. Enfin, au hameau de Naux, se trouve une mine de plomb sulfuré connue depuis plusieurs siècles. Les filons principaux, au nombre de sept, ont de 0m,10 ou 0m,12 à 1 mètre d'épaisseur. »

GENIEZ-D'OLT (SAINT-), ville de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-E. d'Espalion, dans un vallon fertile arrosé par le Lot; pop. aggl., 3,118 hab. — pop. tot., 3,917 hab. Tribunal de commerce, collége communal, bibliothèque renfermant 2,000 volumes, chambre consultative des arts et manufactures, hospice. Importantes fabriques de cadis, tricots, flanelles, burats, couvertures de laine et de coton, teintureries, etc. Cette petite ville, l'une des plus actives et des plus commerçantes du Rouergue, est située sur le Lot, au pied de coteaux fertiles; elle était, au moyen âge, le siége d'une châtellenie importante et possédait un vieux château que Louis XIII fit raser en 1620. On remarque à Saint-Geniez une jolie promenade, une vaste place, un pont de cinq arches, reconstruit en 1672; une belle église renfermant le tombeau de M. de Frayssinous, évêque d'Hermopolis et ancien ministre de Charles X, œuvre du sculpteur Gayrard; l'église et le cloître de l'ancien couvent des Augustins, et l'hôtel de ville, devant lequel s'étend une vaste terrasse plantée d'arbres.

GENIL, rivière d'Espagne. V. XENIL.

GENILLÉ, bourg et commune de France (Indre-et-Loire), canton de Montrésor, arrond. et à 12 kilom. N.-E. de Loches, sur l'Indrois; pop. aggl., 397 hab. — pop. tot., 2,130 hab.

GÉNIN (Jean-Laurent), littérateur français, né près de Bourgoin (Isère) en 1799, mort en 1839. Il suivit la carrière de l'enseignement, et fut principal successivement à Bourg-en-Bresse, à Villeneuve-d'Agen, à Agen, à Châteauroux. On a de lui : *De la société chrétienne au* IVe *siècle, d'après les lettres des Pères de l'Eglise grecque* (Paris, 1827, in-8°), ouvrage qui a eu plusieurs éditions, dont la quatrième a pour titre : *Tableaux de la société chrétienne au* IVe *siècle* (1842), et *Leçons de littérature comparée* (1841, in-8°), où l'on trouve un parallèle intéressant entre plusieurs pièces de théâtre anciennes et modernes.

GÉNIN (François), littérateur, philologue et musicien français, né à Amiens en 1803, mort à Paris en 1856. Elève de l'ancienne Ecole normale, François Génin, d'abord professeur de quatrième au collége de Laon, devint, en 1830, professeur de seconde au collége de Strasbourg, où il ne tarda pas à prendre possession de la chaire des belles-lettres. Quelques années après, M. Littré, son ami, le fit entrer dans la rédaction du *National*, et le nouveau journaliste acquit promptement une réputation fort belle. Son premier article était une critique des *Origines de l'Eglise romaine* de dom Guéranger. Pour qui aime la polémique ardente, passionnée, acerbe en même temps et souvent spirituelle, la lutte de Génin contre les jésuites présente un spectacle digne d'intérêt. Dans ce tournoi d'où il sortit vainqueur et couvert d'applaudissements, le parti libéral reconnut un de

ses plus fervents représentants, et le parti ultramontain et réactionnaire était l'objet de ses railleries inexorables et de ses vigoureuses colères. Lors de la révolution de 1848, Génin était encore attaché au *National;* mais comme la grande querelle pour la *liberté de l'enseignement*, *dada* chéri des cléricaux, commençait à languir, il abandonna le journalisme militant pour aborder la philologie. « Génin, dit M. B. Hauréau, a trop souvent provoqué la contradiction par la nouveauté de ses hypothèses, pour n'être pas quelquefois contredit; mais personne n'a jamais pu lui refuser ces deux mérites : l'art d'inventer et l'art d'exposer. » En 1845, parut le *Lexique de la langue de Molière*, couronné par l'Académie française. L'avénement de la République ne pouvait qu'être favorable à un homme dont les principes et les idées libérales étaient bien connues; il fut donc nommé chef de la division des belles-lettres au ministère de l'instruction publique. Il resta en fonction jusqu'au mois de mai 1852, et, dans certaines circonstances assez difficiles, il fit preuve d'une grande dignité et d'un zèle empressé. Le reste de sa vie n'offre aucune particularité, sinon qu'il travailla beaucoup et augmenta le nombre déjà considérable de ses ouvrages, dont voici la liste : *Recueil de lettres choisies dans les meilleurs écrivains français* (Strasbourg, 1835, in-12); *Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre* (Paris, 1841, in-8°); *Nouvelles lettres de la reine de Navarre au roi François I*er (Paris, 1842, in-8°); les *Actes des apôtres* (Paris, 1842, 3 vol. in-32); les *Jésuites et l'Université* (Paris, 1844, in-8° et in-12); *Des variations du langage français depuis le* XIIe *siècle* (Paris, 1845, in-8°); *Lettres sur quelques points de philologie française à M. A.-Firmin Didot* (Paris, 1846, in-8°); *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du* XVIIe *siècle* (Paris, 1846, in-8°); *Œuvres choisies de Diderot, précédées de sa vie*, (Paris, 1847, 2 vol. in-12); *Ou l'Eglise ou l'Etat* (Paris, 1847, in-8°); la *Chanson de Roland*, poëme de Théroulde, avec une introduction et des notes (Paris, 1850, in-8°); *Lettre à M. Paulin Paris* (Paris, 1851, in-8°); *Lettre à un ami sur la lettre de M. Paulin Paris* (Paris, 1851, in-8°); l'*Eclaircissement de la langue française de J. Palsgrave*, suivi de la *Grammaire de Gilles du Guez*, avec une introduction (Paris, 1852, in-4°); *Maître P. Patelin*, avec une introduction et des notes (Paris, 1854, in-8°); *De la prononciation du vieux français*, lettre à M. Littré de l'Institut (1856, in-8°); *Récréations philologiques* (1856, 2 vol. in-8°); *Essai sur les Atellanes*, publié dans les *Mémoires de la Société d'agriculture du Bas-Rhin* (1832-1833); traduction des satires d'Horace, insérée dans la collection des classiques latins dirigée par M. D. Nisard; elle est fort estimée; des articles dans la *Revue indépendante*, la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Illustration*, le *Temps*, etc.; le *Pamphlet d'un curé troubadour* (Paris, 1845, in-8°). « M. Génin, dit M. B. Hauréau, était, en outre, un musicien distingué : il a écrit la musique d'un ancien opéra de Sedaine : *On ne s'avise jamais de tout*, qui fut représenté en 1843, avec un poëme entièrement refait, par M. Planard. Il a, de plus, composé une messe en musique qui a été exécutée deux fois, le jour de Noël, dans l'église de Saint-Leu, à Paris. »

GÉNIO-GLOSSE adj. m. (jé-ni-o-glo-se — du gr. *geneion*, menton; *glôssa*, langue). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du menton à la langue : *Muscle* GÉNIO-GLOSSE.

— s. m. Muscle génio-glosse : *Le* GÉNIO-GLOSSE. *Velpeau a guéri des bègues en leur coupant le* GÉNIO-GLOSSE.

— **Encycl.** Anat. On donne le nom de *génio-glosse* à un des muscles les plus importants de la langue et qui constitue la majeure partie de son extrémité antérieure. Ce muscle s'insère à deux petites éminences osseuses, très-grêles et plus ou moins saillantes, situées en arrière des dents incisives médianes de la mâchoire inférieure. Cette insertion dissimule le raphé médian de la partie fortement concave de ces os. De cette insertion, très-étroite en réalité, se détachent de petites expansions fibreuses donnant immédiatement naissance à une masse musculaire très-riche, qui, s'épanouissant en éventail, gagne la pointe et les bords de la langue, se confondant dans un paquet musculaire où s'enchevêtrent les muscles stylo-glosse, glosso-staphylin, lingual supérieur, autour de la charpente fibreuse de la langue. Le rôle du muscle *génio-glosse* est de porter en avant la masse de la langue et d'en diriger la pointe. Dans la résection partielle et médiane du maxillaire inférieure, les insertions aux apophyses géni de ce muscle sont sacrifiées, et les mouvements de la langue ne s'en exécutent pas moins, chez les sujets opérés, avec une facilité suffisante. C'est que, dans la langue, les muscles n'ont pas une action aussi nettement déterminée que dans les membres, et la totalité de l'organe offre des mouvements complexes qui ne sont, en dernière analyse, que la résultante de mouvements appropriés, qui peuvent aisément se suppléer par l'habitude. Le résultat des résections du maxillaire inférieur réduit à leur juste valeur les craintes théoriques émises et soutenues lors des premiers essais opératoires en ce genre. On croyait que la langue, privée des attaches qui la retiennent en avant, se déjetterait en arrière et obturerait l'orifice supérieur de la glotte. Ce fait, que l'on prétendait possible après la section du muscle *génio-glosse*, a été affirmé comme certainement possible sans cette section : l'exemple des nègres avalant leur langue à bord des vaisseaux négriers pour échapper à l'esclavage a été souvent cité. Ce fait, relaté par des témoins dignes de foi, se rattache certainement à une asphyxie. Mais il est permis, jusqu'à nouvel ordre, d'admettre que le mécanisme invoqué n'est rien moins que certain. Le muscle hyo-glosse offre avec le *génio-glosse* des rapports d'action extrêmement curieux, et dont l'étude doit éclairer la mécanique de la langue mieux que les examens analytiques de chaque muscle (V. HYO-GLOSSE). Enfin, le génio-hyoïdien complète un cercle musculaire complet, dont la contraction suffit à expliquer la rétraction de la langue. V. GÉNIO-HYOÏDIEN.

GÉNIO-HYOÏDIEN adj. m. (jé-ni-o-i-o-i-di-ain — du gr. *geneion*, menton, et de *hyoïdien*). Anat. qui appartient au menton et à l'os hyoïde, qui s'étend de l'un à l'autre : *Muscle* GÉNIO-HYOÏDIEN.

— s. m. Muscle génio-hyoïdien : *Le* GÉNIO-HYOÏDIEN.

— **Encycl.** Le *génio-hyoïdien* est un muscle qui s'insère aux apophyses géni inférieures de la mâchoire inférieure et se rend à l'os hyoïde, qu'il soulève dans la déglutition et pendant divers temps de la phonation. Ce muscle, que l'on a jusqu'ici trop exclusivement étudié à part, complète un cercle important de trois muscles : génio-glosse, glosso-hyoïdien et *génio-hyoïdien*, dont la contraction, simultanée ou successive, donne à tout le système musculaire de la langue une force et une variété de mouvements compatible avec la variété des rôles que cet organe doit remplir. Ce muscle est double, mais la ligne de séparation consiste surtout en un raphé, espèce de ligne blanche, qui mériterait plutôt le titre de ligne d'union que celui de ligne de séparation. Cette duplicité des muscles s'observe également pour les génio-glosses et pour les hyo-glosses. Les muscles *génio-hyoïdiens* sont à leur partie inférieure très-superficiels, n'étant séparés de la peau que par le muscle peaucier et le feuillet cellulo-graisseux, qui se dédouble pour le recevoir. Il est facile de l'explorer à chaque contraction de la langue chez les sujets jeunes et suffisamment maigres.

GÉNIO-PÉRONÉO-CALCANIEN adj. m. (jé-ni-o-pé-ro-né-o-kal-ka-ni-ain — du gr. *geneion*, menton; du fr. *péronée* et *calcanien*). Anat. Se dit d'un muscle du torse de la grenouille.

— s. m. Muscle génio-péronéo-calcanien : *Le* GÉNIO-PÉRONÉO-CALCANIEN.

GÉNIO-PHARYNGIEN adj. m. (jé-ni-o-fa-rain-ji-ain — du gr. *geneion*, menton, et de *pharyngien*). Anat. Qui s'étend du menton au pharynx : *Muscle* GÉNIO-PHARYNGIEN.

— s. m. Muscle génio-pharyngien : *Le* GÉNIO-PHARYNGIEN.

GÉNIO-SOUS-HYOÏDIEN adj. m. (jé-ni-o-sou-zi-o-i-di-ain — du gr. *geneion*, menton; du fr. *sous* et *hyoïdien*). Anat. Se dit d'un muscle de l'hyoïde chez la salamandre.

— s. m. Muscle génio-sous-hyoïdien : *Le* GÉNIO-SOUS-HYOÏDIEN.

GÉNIOSTOME s. m. (jé-ni-o-sto-me — du gr. *geneias*, duvet; *stoma*, bouche). Bot. Genre de plantes peu connu et caractérisé surtout par sa corolle monopétale, tubuleuse, à gorge barbue.

GÉNIPAYER s. m. (jé-ni-pa-ié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi GÉNIPANIER et GÉNIPA.

— **Encycl.** Les *génipayers* sont des arbres à feuilles opposées, ovales ou oblongues, munies de stipules ovales aiguës et caduques, à fleurs blanches ou jaunâtres, axillaires ou terminales, solitaires ou groupées en petit nombre; le fruit est une baie ovoïde, charnue, assez volumineuse, à deux loges polyspermes. Ces arbres sont propres aux parties chaudes du continent américain. Le plus intéressant est celui qui porte plus particulièrement le nom de *génipayer d'Amérique*. C'est un arbre de 10 à 15 mètres de hauteur, à tronc droit, revêtu d'une écorce grise et rugueuse; sa cime est large, étalée, touffue, d'un beau vert, et ses fleurs, d'une odeur agréable, sont réunies en bouquets terminaux.

Le fruit, vert blanchâtre, de la grosseur d'une orange, contient une pulpe blanche, dont le suc teint en violet brun ou noirâtre tout ce qu'il touche. Quand il est encore vert, il a une saveur amère; mais à la maturité, qui a lieu vers la fin de l'été, il devient jaunâtre et d'une saveur agréable, qui rappelle celle de certaines poires ou des coings; sa pulpe fondante et rafraîchissante apaise la soif la plus vive; son jus, d'abord clair comme de l'eau, ne tarde pas à noircir; il tache, comme nous l'avons dit, les objets qui en sont atteints; mais cette couleur disparaît d'elle-même au bout de quelques jours; aussi a-t-on vainement essayé de l'utiliser pour la teinture. Les sauvages s'en servent pour se colorer la peau, quand ils vont à la guerre, et paraître ainsi plus redoutables à leurs ennemis. On dit aussi que les femmes caraïbes l'emploient pour teindre leurs maris en noir, quand ceux-ci sont fatigués de la couleur rouge. Le bois de cet arbre est gris perle et se polit aisément; mais il n'est bon à être mis en œuvre que lorsqu'il est vieux; on le recherche alors pour faire des brancards et des montures de fusil; on l'emploie aussi pour faire les filières de charpente; mais il est bientôt détérioré par les pluies et par les fourmis des bois. On dit que sa racine, en décoction dans l'eau, produit une tisane purgative, préconisée contre la gonorrhée. On mange les fruits du *caruto* et de quelques autres espèces. Sous les climats d'Europe, les *génipayers* ne peuvent être cultivés qu'en serre chaude.

GÉNIPI s. m. (jé-ni-pi). Bot. Autre forme du mot GÉNÉPI.

GENIS-L'ARGENTIÈRE (SAINT-), village et commune de France (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arrond. et à 44 kilom. de Lyon; 982 hab. Mine de plomb argentifère. Château du style de la Renaissance. Ruines d'une ancienne abbaye de bénédictins. Restes d'aqueducs romains.

GENIS-LAVAL (SAINT-), bourg de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. S.-O. de Lyon; pop. aggl., 2,229 hab. — pop. tot., 2,817 hab. Fabriques de papier peint, d'indiennes, d'étoffes de soie, de chapeaux de paille, d'huile. Commerce de bestiaux; toilerie, draperie, poterie, vins renommés, mercerie. Le château de Longchêne, converti en asile pour les convalescents, est entouré d'un parc de 12 hectares.

GENIS-DE-SAINTONGE (SAINT-), bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Jonzac; pop. aggl., 728 hab. — pop. tot., 1,244 hab. Ruines du château du Pin. Aux environs, dans un petit vallon, jaillit une source très-abondante faisant tourner aussitôt un moulin à trois meules.

GENIS-TERRE-NOIRE (SAINT-), bourg et commune de France (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Saint-Etienne; pop. aggl., 1,165 hab. — pop. tot., 2,194 hab. Houille. Fourneau à réverbère; fabrique de rubans de fer pour les tonneaux.

GÉNISSE s. f. (jé-ni-se — latin *junix*, mot contracté de *juvenix*; de *juvenis*, jeune). Vache qui n'a pas encore porté; vache en général

> La *génisse* se plaît dans un gras pâturage.
> ROSSET.
>
> La *génisse* s'ébat dans son herbe fleurie.
> TH. DE BANVILLE.
>
> Deux taureaux combattaient, à qui posséderait
> Une *génisse* avec l'empire.
> LA FONTAINE.
>
> Ta *génisse* naissante, au sein du pâturage,
> Ne cherche, au bord des eaux, que le saule et [l'ombrage.
> A. CHÉNIER.

‖ Par les exemples qui précèdent, on remarquera que le mot GÉNISSE, comme synonyme de VACHE, est surtout usité en poésie.

GÉNISSET (François-Joseph), humaniste français, né à Mont-sous-Vaudrey, près de Dôle, en 1769, mort à Besançon en 1837. Lorsqu'éclata la Révolution, il perdit un emploi qu'il avait dans les bureaux de la marine, retourna dans son département, devint professeur d'humanités à Dôle, puis remplit diverses missions pour faire exécuter les décrets de la Convention, et s'éleva avec courage contre les excès auxquels se livraient les chefs de clubs. Cette conduite courageuse le rendit suspect et le fit accuser de déserter la cause populaire. Il retourna alors à Paris, où il obtint un emploi dans les bureaux de la sûreté générale; mais, poursuivi par ses ennemis, il allait être traduit devant le tribunal révolutionnaire lorsque le 9 thermidor le sauva. Quelque temps après, il reprit la carrière de l'enseignement et fut successivement nommé professeur de rhétorique à Besançon, professeur de littérature ancienne à la Faculté de cette ville, et enfin membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et lettres du chef-lieu du Doubs. On a de lui un *Examen oratoire des* Eglogues *de Virgile* (Paris, 1802, in-8°), ouvrage estimé, bien que, selon l'habitude des commentateurs, il ne voie partout que des beautés dans le poëte latin.

GÉNISSIEU (Jean-Joseph-Victor), conventionnel, né à Chabeuil (Dauphiné) en 1751, mort en 1804. Il était, avant la Révolution, avocat au parlement de Grenoble; il fut élu, en 1791, juge au tribunal du district, et, l'année suivante, député à la Convention nationale. Il vota le plus souvent avec la Montagne, se prononça pour la mort du roi et demanda en outre le bannissement de tous les Bourbons. Travailleur infatigable, il rendit de grands services dans les comités, fut chargé de beaucoup de rapports importants sur la législation, la police, les mesures de sûreté intérieure, etc., et provoqua des mesures vigoureuses contre les prêtres rebelles et les conspirateurs royalistes. Après le 9 thermidor, il ne participa point aux excès de la réaction, et fut le dernier président de la Convention. Ce fut lui qui prononça la clôture de la grande assemblée. Entré au conseil des Cinq-Cents, il flétrit les bandes d'égorgeurs connus sous le nom de *compagnons de Jéhu* et fut nommé par le Directoire ministre de la justice (17 nivôse an IV [3 janvier 1796]). Il donna sa démission trois mois plus tard; mais, dans cet intervalle, il montra autant d'intégrité que de zèle pour détruire les abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice. A cette époque de relâchement, les juges de certains tribunaux consacraient à peine une heure par jour à leurs fonctions et donnaient le reste de leur temps à des arbitrages qu'ils faisaient payer fort cher. L'austère conventionnel s'éleva contre ce scandale dans une admirable circulaire adressée à tous les tribunaux, et qui fut insérée au *Moniteur* (n° 167, 16 ventôse an IV). Il quitta le ministère pour exercer la modeste charge de commissaire auprès du tribunal de cassation, fut réélu, en l'an VI, au conseil des Cinq-Cents, protesta contre le 18 brumaire et fut un moment arrêté, mais nommé peu après juge à la cour d'appel de la Seine, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort. Il avait gardé toute la ferveur de ses opinions républicaines, et c'est une tradition dans sa famille que ses jours furent abrégés par le chagrin qu'il ressentit de voir l'anéantissement de la République et l'établissement d'une monarchie nouvelle.

GÉNISTA s. m. (jé-ni-sta — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre genêt.

GÉNISTADE s. f. (jé-ni-sta-de — du lat. *genista*, genêt). Agric. Nom des genêtières dans le midi de la France.

GÉNISTÉ, ÉE adj. (jé-ni-sté — du lat. *genista*, genêt). Bot. Qui ressemble à un genêt.

— s. f. pl. Famille de légumineuses ayant pour type le genre genêt.

GÉNISTELLE s. f. (jé-ni-stè-le — dimin. du lat. *genista*, genêt). Bot. Genre d'arbrisseaux, formé aux dépens des genêts.

GÉNISTROLE s. f. (jé-ni-stro-le — du lat. *genista*, genêt). Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

GÉNITAL, ALE adj. (jé-ni-tal, a-le — lat. *genitalis;* de *genitus*, engendré). Physiol. Qui sert à la génération : *Organes* GÉNITAUX. *Appareil* GÉNITAL. *Parties* GÉNITALES. *Chez les vieillards, les organes* GÉNITAUX *deviennent peu à peu inhabiles à la reproduction.* (Chomel.) *Le libertinage est à la fois le dérèglement du cœur et l'abus des organes* GÉNITAUX. (Belouino.) ‖ Qui se rapporte à la génération, qui a la génération pour but ou pour résultat : *Faculté, aptitude, vertu* GÉNITALE.

— Mythol. lat. Qui protége une famille, qui est son dieu tutélaire : *A Jupiter* GÉNITAL. *A Romulus* GÉNITAL *ce monument a été dédié.*

— **Encycl.** Physiol. *Organes génitaux.* On appelle ainsi les parties de l'homme et de la femme spécialement destinées à la reproduction de l'espèce humaine. Ces parties sont multiples et placées les unes au dehors et les autres dans l'intérieur du corps. On les désigne sous différents noms, tels que : *parties génitales, parties honteuses, parties naturelles, appareil génital, parties sexuelles*, ou tout simplement *parties*. Toutes ces dénominations s'appliquent à l'ensemble des organes *génitaux*, que nous ne décrirons pas ici; nous nous contenterons de les énumérer, en ayant soin de renvoyer, pour chacun d'eux, à l'article qui lui est spécialement consacré.

L'immense majorité des animaux possèdent, comme l'homme, des parties sexuelles distinctes, et les plantes elles-mêmes n'en sont pas dépourvues. C'est même sur la présence des organes *génitaux* dans les fleurs que Linné a fondé son système de classification. En zoologie, les organes *génitaux* sont moins variés et moins ostensibles, mais cependant ils ont fourni des caractères importants pour établir les grandes divisions : c'est ainsi qu'on a rangé parmi les *mammifères* tous les animaux ayant des mamelles; qu'on a appelé *vivipares, ovipares, ovo-vivipares* ceux qui font des petits vivants, ceux qui pondent des œufs, et ceux dont les œufs éclosent dans le ventre de la mère. Si les organes *génitaux* mâles et femelles sont portés par le même individu, on dit qu'il y a *hermaphrodisme.* Cette particularité s'observe chez les échinodermes et les mollusques acéphales, comme l'huître, la moule, etc. Lorsque les organes *génitaux* se trouvent séparés sur deux individus différents, ceux-ci sont *unisexuels*, c'est-à-dire exclusivement mâles ou exclusivement femelles, et la fécondation ne peut avoir lieu que par l'accouplement des deux individus. L'homme se trouve dans ce cas, ainsi que tous les animaux d'un ordre élevé. La séparation des organes sexuels sur deux individus distincts entraîne la division des parties *génitales* en *organes génitaux mâles* et en *organes génitaux femelles*. Plusieurs divisions ont été établies par les anatomistes au sujet des parties sexuelles : les uns les distinguent en *parties génitales internes* et en *parties génitales externes;* les autres, considérant séparément chacun des sexes selon les usages qu'il remplit, distinguent : 1° dans les organes *génitaux* de l'homme, ceux qui préparent, ceux qui conservent et ceux qui transmettent au dehors le fluide fécondant; 2° dans les organes *génitaux* de la femme, ceux qui produisent l'élément du germe, ceux qui reçoivent le fœtus, ceux qui contribuent à son expul-

sion, et ceux enfin qui, après la naissance, produisent le liquide nutritif destiné à la première alimentation. Cuvier, envisageant collectivement les organes mâles et femelles, et ne considérant que la fonction reproductrice, adopte la division suivante : 1o organes préparateurs et conservateurs des liqueurs séminales ; 2o organes de l'accouplement ; 3o organes éducateurs. En suivant cette division, on peut construire le tableau suivant :

1o Organes préparateurs et conservateurs des liqueurs séminales	chez l'homme :	testicules, scrotum et autres enveloppes, canal déférent, vésicules séminales, prostate, glandes de Cowper, canaux éjaculateurs;
	chez la femme :	ovaires et membrane enveloppante des ovaires;
2o Organes de l'accouplement	chez l'homme :	verge, c'est-à-dire gland, corps caverneux, urètre;
	chez la femme :	vulve, pénil ou mont de Vénus, nymphes (grandes et petites lèvres), clitoris, vestibule, hymen, caroncules myrtiformes, fosse naviculaire, orifice du vagin, vagin;
3o Organes éducateurs exclusifs à la femme	internes :	utérus et ses ligaments, trompes de Fallope,
	externes :	mamelles.

L'appareil *génital* exerce une grande influence sur l'organisation tout entière, en même temps qu'il subit lui-même des modifications profondes selon les âges, les sexes, les tempéraments, les habitudes et les climats :

1o Au point de vue de l'âge, les organes *génitaux* n'apparaissent dans le fœtus que vers la fin du deuxième mois de la conception; leur accroissement se fait ensuite d'une manière très-lente pendant toute la durée de la vie intra-utérine, et même après la naissance, ces parties se développent moins, proportionnellement, que le reste du corps. La nature semble concentrer toutes les forces nutritives sur les organes de la locomotion. Ce n'est qu'à l'époque de la puberté que les organes *génitaux*, jusque-là presque engourdis, se réveillent tout à coup, reçoivent une nouvelle impulsion et se préparent à la fonction importante qu'ils sont destinés à remplir. L'appareil *génital* semble, en effet, à cette époque de la vie, par le caractère qu'y prennent les forces vitales, en acquérir lui-même de nouvelles. Tout y change subitement : les capillaires s'y épanouissent, les vaisseaux artériels, veineux et lymphatiques s'y agrandissent, les nerfs y grossissent, les tissus cellulaire et érectile s'y gonflent, la circulation y devient plus active, la nutrition s'y exalte, et, en peu de mois, toutes les dimensions de ces organes s'accroissent d'une manière comme subite, en même temps que leur organisation intime s'achève et se fortifie; mais l'effet du stimulus qui agit nouvellement alors sur les organes *génitaux* ne se borne point à leur seule perfection organique; on le voit s'étendre encore à la production de fonctions nouvelles. C'est ainsi que, sous l'influence de cette excitation, surviennent l'évacuation des menstrues et la sécrétion spermatique. Le smegma du gland et de la vulve devient encore, comme on sait, plus abondant, en même temps qu'il acquiert des qualités propres, beaucoup plus prononcées que dans le premier âge. (Rullier, *Dict. des sciences méd.*) A la même époque, les parties sexuelles deviennent d'une couleur plus foncée; la peau qui les recouvre est plus dense et se revêt de poils; la moindre cause occasionnelle les fait entrer en érection et elles deviennent le siége d'un sentiment vague, indéfinissable, qui constitue l'aiguillon des désirs. Depuis la puberté jusqu'à la vieillesse impuissante, les organes *génitaux* jouissent d'une extrême sensibilité, augmentée encore quelquefois par l'abus des plaisirs, par des rêves ou par des habitudes contraires aux lois de la nature. L'apparition du sperme et des premières menstrues n'indique pas, en général, qu'un individu soit doué d'une aptitude suffisante pour la génération; le contraire a lieu le plus souvent, car on voit fréquemment, surtout chez l'homme, les organes *génitaux* tomber dans un état incurable de langueur et d'énervation, pour avoir été sollicités trop tôt et forcés, pour ainsi dire, avant d'avoir acquis une vigueur suffisante. On doit blâmer également un préjugé particulièrement répandu parmi les gens riches, et qui consiste à marier de bonne heure les jeunes filles faibles et de mauvaise santé, afin de porter remède à leur état maladif. Cette usage peut être utile quelquefois; mais, le plus souvent, il est nuisible, non-seulement à la femme devenue mère trop jeune, mais encore aux enfants, qui conservent ordinairement une mauvaise constitution. Depuis l'âge viril jusqu'à une vieillesse avancée, les organes *génitaux* de l'homme ne subissent aucune modification en dehors de l'état pathologique, tandis que, chez la femme, on observe des révolutions tantôt périodiques, comme les menstrues, tantôt éventuelles, comme la grossesse, l'accouchement, la lactation. A l'époque de la vieillesse, plus ou moins prématurée selon les sexes, les organes *génitaux* perdent leur aptitude pour la génération; ils sont flétris, flasques, détériorés, et cet état persiste jusqu'à la mort. Ainsi, relativement aux âges de la vie, on peut dire que les organes de la génération sommeillent pendant l'enfance, qu'ils reçoivent une impulsion subite pendant l'adolescence, qu'ils jouissent d'une grande activité pendant le tiers moyen de l'existence, et qu'ils perdent avec la vieillesse leurs facultés génératrices. On peut ajouter encore que, pendant toute la durée de leur activité, leur action est moins continue que celle des autres parties du corps, qu'elle est nulle pendant le sommeil, et qu'à l'état de veille elle est bornée à de courts instants, qui se reproduisent irrégulièrement.

2o Si l'on compare les organes *génitaux* des deux sexes, on trouve d'abord une différence frappante qui fait distinguer l'homme de la femme; mais le physiologiste et le philosophe ne peuvent s'empêcher d'y reconnaître des analogies qui échappent au vulgaire. C'est ainsi qu'on a comparé les ovaires aux testicules, les conduits déférents aux trompes de Fallope, les vésicules séminales à l'utérus, le canal de l'urètre au vagin, le clitoris à la verge. De toutes ces comparaisons, la dernière surtout peut être soutenue avec quelque raison; car la structure de ces deux organes comprend les mêmes éléments de tissu érectile, quoique les fonctions soient bien différentes. Dumas a observé que la disposition des organes *génitaux* de la femme coïncide avec ces mêmes parties dans l'homme, mais que la correspondance des parties analogues se fait dans un ordre inverse, c'est-à-dire que les fonctions de l'un des deux sexes commencent par les organes qui répondent à ceux par lesquels l'autre sexe termine. C'est ainsi que le premier acte de la génération se fait par le conduit vaginal chez la femme, tandis qu'il se termine par le canal de l'urètre chez l'homme. Ce qu'il y a de commun dans les parties *génitales* des deux sexes, c'est qu'ils se développent à la même époque, durant la vie intra-utérine; qu'après la naissance ils se nourrissent avec langueur jusqu'au moment de la puberté. A cette époque, ils prennent un développement subit, et deviennent le siége d'un sentiment particulier et de besoins réciproques dans les deux sexes. Avec d'aussi nombreuses analogies, on signale plusieurs faits qui sont exclusivement particuliers à la femme; telles sont les modifications apportées par la menstruation, la grossesse, l'accouchement, l'allaitement. De plus, tandis que l'homme conserve, en général, la faculté d'engendrer jusqu'à l'âge de soixante ans, la femme, au contraire, en perdant les menstrues, devient stérile vers l'âge de quarante-cinq à cinquante ans. On peut ajouter, en outre, que les vices de conformation, les maladies organiques et la stérilité se rencontrent beaucoup plus fréquemment chez la femme que chez l'homme.

3o Considérés sous le rapport des tempéraments, les organes *génitaux* présentent des différences importantes, telles que leur petitesse ou leur grandeur, leur mollesse ou leur consistance, leur degré d'activité ou d'inertie. Ainsi, le tempérament lymphatique est frappé d'indolence, tandis que le tempérament bilieux jouit d'une vigoureuse activité. Les personnes nerveuses sont capables de grands excès, et l'on voit fréquemment les femmes douées d'un pareil tempérament être prises d'une ou de plusieurs attaques successives d'hystérie après un coït très-voluptueux. Les tempéraments sanguins jouissent également d'une grande énergie des organes *génitaux;* mais, chez eux, l'action de ces parties est plus soutenue et plus régulière que chez les individus nerveux. Les hommes doués d'un tempérament athlétique, c'est-à-dire d'un système musculaire très-développé, ont leurs organes *génitaux* proportionnellement plus petits que le reste du corps, et les fonctions de ces organes sont moins actives que celles des autres organes en général. Le moral même de l'individu se trouve soumis à l'influence plus ou moins énergique des parties sexuelles. Quelques-uns ont un appareil *génital* extrêmement développé, et l'activité de ce système est tellement grande qu'elle domine toutes les actions de la vie. On pourrait dire de ces individus qu'ils sont doués d'un *tempérament génital*. Celui-ci se distingue d'ordinaire par la fréquence et la vivacité particulière des appétits vénériens, en même temps que par la prodigieuse faculté que l'homme a de les satisfaire; on le voit souvent associé aux signes extérieurs d'une coloration intense de la peau, des yeux, de la chevelure, et à une odeur de la transpiration spécifique et particulièrement exaltée. Ce tempérament se montre quelquefois dans toute sa violence chez quelques individus, d'ailleurs remarquables par l'austérité de leurs mœurs; mais sa fréquence dans les grandes villes et chez les peuples corrompus prouve assez combien peuvent contribuer à son développement les habitudes vicieuses d'une vie dissolue. (Rullier.) Les crétins, doués le plus souvent d'un développement considérable des organes *génitaux*, ont un penchant très-prononcé à la lubricité. C'est encore ce tempérament *génital* qui prédispose au satyriasis chez l'homme et à la nymphomanie chez la femme. Le tempérament froid est tout l'opposé du précédent; il se distingue par l'indifférence pour les rapports sexuels, par la petitesse et la flaccidité des organes *génitaux*, par la rareté des érections.

4o L'habitude exerce une influence très-marquée sur le développement et les fonctions des organes *génitaux*. C'est ainsi que les enfants livrés à la masturbation, outre la fréquence des désirs qu'ils ne peuvent maîtriser, présentent encore un volume considérable de la verge, des testicules ou du clitoris. Chez les personnes âgées, les plaisirs de la veille appellent ceux du lendemain, et les besoins sont d'autant plus urgents que les rapports sexuels sont plus souvent répétés. La continence, au contraire, si difficile à supporter par les individus qui ont usé des plaisirs, devient facile au bout de quelques mois d'abstinence, et, si elle est longtemps continuée, elle a pour résultat la flétrissure et l'atrophie des organes *génitaux*. L'usage de ces parties augmente donc, au lieu de diminuer, comme on le dit parfois, les appétits vénériens, à moins qu'un abus prolongé n'entraîne un état pathologique (V. ANAPHRODISIE), dont les effets sont l'abolition complète des fonctions génératrices.

5o L'influence des climats sur les organes *génitaux* est une remarque qui n'échappe à personne. Les individus les plus ardents en amour se trouvent dans les contrées méridionales, tandis que les habitants du Nord sont bien plus souvent indifférents ou froids. Toutes les saisons ne sont pas également favorables à l'action des parties *génitales :* c'est au printemps que les animaux font l'amour, et c'est aussi à cette époque que l'homme se sent le plus porté vers la femme. On peut établir, en règle générale, qu'une température élevée favorise l'action des parties sexuelles.

6o Le genre de vie que mènent certaines personnes exerce une influence marquée sur les fonctions génératrices. Ainsi, toutes les occupations qui nécessitent une tension d'esprit continuelle entraînent une diminution notable de l'appétit vénérien. Les gens de lettres et les hommes de science, qui se livrent journellement à des études approfondies, sont frappés généralement d'une impuissance hâtive. « Il semble, dit Rullier, que la tension habituelle du cerveau ou la singulière activité de ses fonctions établit comme une sorte de *diverticulum* de la vie des organes reproducteurs. On remarque le contraire chez les personnes oisives, dont l'esprit se trouve dans un état d'inaction continuel. Il en est de même des idiots et des crétins, dont l'intelligence obtuse ou nulle s'allie à une exagération des organes *génitaux*, avec des désirs amoureux effrénés. Tous les travaux manuels qui dépensent une grande force musculaire diminuent l'activité des fonctions génératrices. Les mêmes effets résultent d'une alimentation insuffisante, pourvu toutefois qu'il ne survienne pas une rupture d'équilibre dans les différents systèmes de l'économie, avec prédominance et surexcitation du système nerveux, comme on l'observe souvent à la suite de l'abstinence à laquelle sont soumises les personnes qui vivent dans les couvents.

Si l'on examine les relations qui existent entre les sens et les organes *génitaux*, on ne tarde pas à se convaincre que les premiers exercent une puissante influence sur les seconds. Le sens du toucher peut être mis en première ligne; seulement il est très-difficile de faire la part de l'imagination lorsque, par exemple, l'homme, plaçant la main sur certaines formes de la femme, éprouve des impressions fortement senties et concentrées sur ses parties sexuelles. Tout le monde sait qu'une chaleur douce appliquée sur les lombes transmet aussitôt à l'appareil *génital* une sensation agréable qui tient celui-ci dans un état d'excitation habituelle. La flagellation elle-même a une action directe et excitante sur les organes dont nous parlons. La sensibilité des muqueuses *génitales* est tellement exaltée au moment de l'érection, que le frottement le plus léger est mieux senti par ces parties que par les organes spéciaux les plus délicats du sens du toucher. C'est ce qui a fait dire à quelques auteurs que ces organes sont le siége d'un *sixième sens*. Les sens de l'odorat et du goût portent souvent leur action directe sur les organes *génitaux*. C'est ce qui se passe chez les femmes voluptueuses qui se disposent à l'amour par l'usage de différents parfums. L'odeur qu'exhalent les parties *génitales* et particulièrement celle du smegma de la vulve et du gland excite certains individus à la lubricité. Les animaux eux-mêmes, à l'époque du rut, découvrent leurs femelles à l'odeur qui se dégage des parties *génitales*. Enfin, c'est parmi les substances qui frappent l'odorat que la médecine trouve quelquefois un moyen de régulariser l'action des organes de la génération. « Les odeurs, dit Cabanis, agissent fortement par elles-mêmes sur tout le système nerveux; elles le disposent à toutes les sensations de plaisir; elles lui communiquent ce léger degré de trouble qui semble en être inséparable, et tout cela parce qu'elles exercent une action spéciale sur les organes où prennent leur source les plaisirs les plus vifs accordés à la nature sensible. » — « Quant au sens du goût, ajoute Rullier, il est assez connu que les lèvres s'épanouissent, se rapprochent, se gonflent et se colorent dans le désir, et que les caresses mutuelles, dont elles sont le siége, et auxquelles, dans les baisers passionnés, le principal organe du goût s'associe lui-même, provoquent d'une manière sûre ou à peu près constante la disposition érectile des parties *génitales*. » Le sens de l'ouïe est celui qui agit le moins sur les organes *génitaux*. Cependant personne n'ignore l'effet produit par des conversations libidineuses, par une musique sentimentale, par la voix d'une personne de l'autre sexe, surtout si elle nous est chère. Le sens de la vue a une action bien autrement importante que l'ouïe. L'image d'une belle femme, la peinture et la sculpture dans leurs productions libres, les images de plaisir et de volupté, les danses, les représentations théâtrales sont autant de causes qui réveillent la sensibilité des organes *génitaux*. La vue de ces mêmes organes dans un état particulier qui dénote le besoin des rapports sexuels est un moyen très-énergique, et qui manque rarement son but.

Si nous envisageons les organes *génitaux* sous le rapport pathologique, nous trouverons une influence réciproque de toute l'économie sur ces organes et de ces organes sur toute l'économie. En effet, le moindre état fébrile détruit, pendant toute sa durée, l'action des parties *génitales;* et dans certaines fièvres épidémiques, l'engorgement du testicule survient comme phénomène critique de ces maladies. L'état qu'on désigne généralement sous le nom d'*échauffement* coïncide avec une irritation des parties sexuelles et un amour ardent des plaisirs vénériens. Les affections dartreuses, qui se déplacent facilement et se portent fréquemment aux parties *génitales*, surtout chez la femme, y déterminent de la cuisson, du prurit et une irritation particulière qui excite vivement aux plaisirs de l'amour. L'inflammation du col de la vessie et la néphrite produisent chez l'homme des effets analogues. Certaines affections convulsives engendrent un tel état de priapisme, que le membre viril conserve sa roideur même après la mort. Ce phénomène est très-ordinaire chez les pendus. Les mélancoliques, les épileptiques, les hypocondriaques éprouvent fréquemment une vive excitation suivie de pollutions involontaires, qui les affaiblissent promptement. Le crétinisme et l'idiotie sont deux affections caractérisées par un développement considérable des parties *génitales* et par un violent désir des jouissances de l'amour.

Si l'on examine l'influence des affections de l'appareil *génital* sur le reste de l'économie, on trouve, par exemple, que les névroses *génitales*, comme le priapisme, le satyriasis, l'hystérie, déterminent des troubles généraux dans les sens, le cerveau, les organes de locomotion, l'estomac et les fonctions nutritives. Cabanis va même jusqu'à dire que les organes de la génération deviennent parfois le véritable siége de la folie. Tout le monde connaît les fâcheuses conséquences qui résultent de la suppression des menstrues par le refroidissement. Les dépravations du goût, de l'odorat et de l'humeur des chlorotiques, les vapeurs plus fréquentes chez les femmes, les maladies nerveuses, les irritations et quelquefois même les inflammations réelles trouvent souvent leur origine dans l'état pathologique des organes *génitaux*. Rien de plus constant et de mieux prouvé en médecine que le dépérissement mortel qui accompagne l'abus des fonctions *génitales*. Un des moindres effets est l'impuissance prématurée; l'intelligence elle-même est frappée dans ses facultés, et l'on voit survenir presque toujours la tristesse, la mélancolie, les terreurs superstitieuses, la pusillanimité, la perte de la mémoire, etc.

Les organes *génitaux* peuvent être affectés d'un grand nombre de maladies qui font chacune l'objet d'un article particulier. Nous nous contenterons de dire ici que, outre l'usage de certains aliments, des boissons alcooliques, de quelques excitations particulières, il existe dans la thérapeutique médicale des substances qui ont la propriété de réveiller les besoins qui se rapportent à l'acte de la génération. Ces substances, qui jouissent d'une vertu spéciale, portent le nom d'*aphrodisiaques*. L'opium, le musc, la vanille, les aromates chauds sont des aphrodisiaques. Les cantharides jouissent à un haut degré des mêmes propriétés; il en est de même de certains poissons pris dans le temps du frai. Quelques expériences faites sur les animaux prouvent que l'absorption du phosphore produit une vive excitation des organes *génitaux*. Quelques substances, dites *anaphrodisiaques*, déterminent des effets tout opposés aux précédents : tels sont le nénufar, l'agnus-castus, les semences nommées froides majeures, le camphre, etc. V. ANAPHRODISIAQUE.

GÉNITIF s. m. (jé-ni-tiff — lat. *genitivus*; de *genitus*, engendré). Gramm. Dans les langues à mots déclinables, Cas des noms, ad-

jectifs et pronoms, qui contient le véritable radical du mot et quelquefois même se borne à ce radical, et dont la valeur, d'ailleurs très-variée, consiste le plus souvent à marquer la dépendance ou l'appartenance.

— **Encycl.** Le *génitif* occupe généralement la seconde place parmi les cas dans les langues à flexion. (V. DÉCLINAISON.) Son usage universel est de présenter le nom comme terme d'un rapport quelconque qui détermine la signification vague d'un nom appellatif auquel il est subordonné.

Ainsi, dans *lumen solis*, le nom *solis* exprime deux idées, l'une principale, désignée surtout par les premiers éléments du mot *sol*, et l'autre accessoire, indiquée par la terminaison *is*. Cette désinence casuelle présente ici le soleil comme le terme auquel on rapporte le nom appellatif *lumen*, la lumière, pour en déterminer la signification trop vague par la relation de la lumière particulière dont on prétend parler au corps individuel d'où elle émane; c'est ici une détermination fondée sur le rapport de l'effet à la cause.

La détermination produite par le *génitif* peut être fondée sur une infinité de rapports différents. Tantôt c'est le rapport d'une qualité à son sujet : *fortitudo regis*, le courage du roi; tantôt du sujet à la qualité : *puer egregiæ indolis*, enfant d'un excellent naturel ; quelquefois, c'est le rapport de la forme à la matière : *vas auri*, vase d'or ; d'autres fois, de la matière à la forme : *aurum vasis*, l'or d'un vase. Ici, c'est le rapport de la cause à l'effet : *creator mundi*, le créateur du monde; là, de l'effet à la cause : *Ciceronis opera*, les œuvres de Cicéron. Ailleurs, c'est le rapport de la partie au tout : *pes montis*, le pied d'une montagne; du contenant au contenu : *modius frumenti*, un boisseau de froment; de la chose possédée au possesseur : *bona civium*, les biens des citoyens; de l'action à l'objet : *metus supplicii*, la crainte du supplice, etc. Partout, le nom qui est au *génitif* exprime le terme du rapport; le nom auquel il est associé en exprime l'antécédent, et la terminaison propre du *génitif* annonce que ce rapport qu'elle indique est une idée déterminative de la signification du nom antécédent.

Cette diversité des rapports auxquels le *génitif* peut avoir trait a fait donner à ce cas différentes dénominations, selon que les uns ont fixé plus que les autres l'attention des grammairiens. Les uns l'ont appelé *possessif*, parce qu'il indique souvent le rapport de la chose possédée au possesseur : *prædium Terentii;* d'autres l'ont nommé *patrius* ou *paternus*, à cause du rapport du père aux enfants : *Cicero, pater Tulliæ;* d'autres *uxorius*, à cause du rapport de l'épouse au mari : *Hectoris Andromache*. Toutes ces dénominations pèchent, en ce qu'elles portent sur un rapport particulier qui ne tient point directement à la signification du *génitif*, et qui, d'ailleurs, est accidentel. L'effet général de ce cas étant de servir à déterminer la signification vague d'un nom appellatif par un rapport quelconque dont il exprime le terme, c'était dans cette propriété qu'il fallait en prendre la dénomination, et on l'aurait alors appelé *déterminatif* avec plus de fondement qu'on n'en a eu à lui donner tout autre nom. Celui de *génitif* a été le plus généralement adopté, apparemment, disent les grammairiens, parce qu'il exprime l'un des usages les plus fréquents de ce cas : il naît du nominatif, et il est le générateur de tous les cas obliques et de plusieurs espèces de mots; c'est la remarque de Priscien même : « *Genitivus*, dit-il, *naturale vinclum generis possidet, nascitur quidem a nominativo, generat autem omnes obliquos sequentes.* » Et il avait dit un peu plus haut : « *Generalis videtur esse hic casus genitivus, ex quo fere omnes derivationes, et maxime apud Græcos, solent fieri.* » Remarquons cependant que l'idée sur laquelle les grammairiens font ainsi reposer le nom de ce cas est en partie fausse et dénuée de toute vérité scientifique. Il n'est nullement vrai, en effet, que le *génitif* naisse du nominatif, ni qu'il engendre les autres cas dits obliques; car, ainsi que nous l'avons vu en parlant de la déclinaison, chacun de ces cas, et, par conséquent, le *génitif* lui-même, ne dérive point d'un autre cas quelconque, mais il se forme du thème nominal du mot et d'une désinence casuelle, qui n'est autre que le pronom lui-même dont l'idée est le plus rapprochée du rapport qu'il s'agit d'exprimer.

GÉNITO-CRURAL, ALE adj. (jé-ni-to-kru-ral, a-le — rad. *génital* et *crural*). Anat. Qui appartient aux parties génitales et à la cuisse : *La région* GÉNITO-CRURALE. *Le nerf* GÉNITO-CRURAL.

— **Encycl.** *Nerf génito-crural.* On appelle ainsi un long filet nerveux, émanant du flexus lombaire, immédiatement au-dessous de la longue branche abdomino-génitale, et se distribuant aux téguments des organes génitaux externes et à une partie de la face interne de la cuisse. L'existence de ce nerf n'est pas seulement manifestée par le scalpel, de nombreuses observations la démontrent aux personnes étrangères à l'anatomie. La cautérisation, chez l'homme, d'ulcérations sur le gland, sur la verge et sur les bourses, s'accompagne d'une douleur vive dont on perçoit les irradiations jusqu'au niveau du genou. La douleur du genou est purement virtuelle et n'existe que par une bifurcation du rameau principal du nerf *génito-crural*. Les exemples de ces aberrations de douleur sont très-fréquentes en médecine; on sait, par exemple, depuis longtemps que les douleurs du coude, fréquentes dans la phthisie pulmonaire avancée, dépendent de l'anastomose des nerfs intercostaux avec le nerf accessoire cutané interne du bras. Chez la femme, dans le cancer du col de l'utérus, au moment où la maladie s'étend vers le vagin et la vulve, on constate très-souvent une douleur vive et lancinante siégeant à la face interne de la cuisse correspondante. Le nerf *génito-crural* s'anastomose avec le nerf abdomino-génital et avec le nerf crural.

GÉNITO-URINAIRE adj. (jé-ni-to-u-ri-nè-re — de *génital* et *urinaire*). Anat. Qui sert à la génération et à l'évacuation des urines : *Organes* GÉNITO-URINAIRES. *Canal* GÉNITO-URINAIRE.

GÉNITURE s. f. (jé-ni-tu-re — lat. *genitura*, même sens; de *genitus*, engendré). Ce qu'on a engendré ou conçu : *L'affection pour sa* GÉNITURE *est naturelle à tout homme. La chatte dévore quelquefois sa* GÉNITURE. *Le coucou laisse à l'étrangère le soin de couver, de nourrir, d'élever sa* GÉNITURE. (Buff.)

> Il advint qu'au hibou Dieu donna *géniture*.
> LA FONTAINE.

> Il rendit le fer au marchand,
> Qui lui rendit sa *géniture*.
> LA FONTAINE.

— Art divinat. Horoscope : *Le livre des cent* GÉNITURES *de Cardan.*

GENIX (SAINT-), bourg de France (Savoie), ch.-lieu de cant., arrond. et à 46 kilom. de Chambéry, sur le Guiers; pop. aggl., 806 hab. — pop. tot., 1,913 hab. Tissage de soie; fabriques de bandages estimés.

GENLIS, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-lieu de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Dijon, sur la Norges; pop. aggl., 1,072 hab.— pop. tot., 1,182 hab. Ce bourg, autrefois fortifié, conserve encore les vestiges de deux anciens châteaux forts, dont l'un était bâti dans le village même, et l'autre à quelque distance, au milieu d'une prairie.

GENLIS (François DE HANGEST, seigneur DE), un des capitaines huguenots les plus distingués de la fin du XVIe siècle, mort en 1569. Il s'était converti au protestantisme en 1560. L'année suivante, nous le voyons, malgré la position brillante qu'il occupait jusqu'alors à la cour, escorter Condé au prêche. Quand le prince de Condé eut entrepris la guerre de religion, Genlis se concerta avec les seigneurs de la Picardie, du Vermandois et du Beauvoisis pour appuyer les huguenots. Il était gouverneur de Chauny : ce fut là qu'il réunit un corps de troupes, à la tête duquel il alla, dans la nuit du 27 septembre 1567, surprendre Soissons. La cathédrale, les couvents, les églises furent pillés, et le culte protestant y fut établi. Un *Te Deum* y fut chanté pour la victoire de Saint-Denis, et plusieurs mariages protestants y furent célébrés. Par une suite de coups de main heureux, Genlis se rendit maître en quelques jours de Vailly, de Coucy, de Crépy, de Fère et de la campagne de Laon. Mais ni Laon ni La Ferté-Milon ne cédèrent à ses attaques. L'année suivante, n'ayant pu rejoindre Condé à La Rochelle, Genlis, avec sa petite armée, alla trouver le prince d'Orange sur les bords de la Sambre. Il fit ou laissa piller sans merci l'abbaye de Saint-Hubert, la chartreuse du Mont-Dieu, l'église de Liesse, etc. C'était un des chefs huguenots les plus hardis et les plus détestés des catholiques. Il fut enlevé tout à coup à Berg-Zabern par un violent accès de fièvre. Les catholiques racontèrent qu'il était mort enragé. — Il laissa deux frères, l'un seigneur d'Yvoy, qui joua aussi un rôle très-actif dans nos toubles civils et qui, après de nombreux et sanglants exploits, fut fait prisonnier en 1570 et trouvé mort le matin dans son lit : il avait été étranglé pendant la nuit. — Le troisième frère, Jehan DE HANGEST fut, chose assez singulière, évêque de Noyon de 1525 à 1577. Cet évêque était lui-même suspect d'hérésie. « Il usa, dit un chroniqueur catholique, Colliette, durant tout le cours de son épiscopat de cinquante-deux ans, d'un silence et d'une tolérance qui, eu égard à sa place, le rendent extrêmement suspect et odieux à l'Eglise. »

GENLIS (Stéphanie-Félicité DUCREST DE SAINT-AUBIN, comtesse DE), femme de lettres, institutrice du roi Louis-Philippe, née près d'Autun, en Bourgogne, le 25 janvier 1746, morte à Paris à la fin d'octobre 1830. Elevée au château de Saint-Aubin, Mme de Genlis reçut de sa mère le goût des œuvres littéraires. En effet, Mme Ducrest était poëte; un jour même elle composa un opéra-comique qui fut joué en famille et dans lequel la petite Stéphanie eut un rôle.

« Je n'oublierai jamais, a-t-elle dit plus tard, que dans le prologue mon habit d'amour était couleur de rose, recouvert de dentelles de point parsémées de petites fleurs artificielles de toutes couleurs; il ne me venait que jusqu'aux genoux; j'avais de petites bottines couleur de paille et argent, mes longs cheveux abattus et des ailes bleues. »

Ce joli pastel est tiré des volumineux mémoires de Mme de Genlis; ils nous apprennent aussi qu'à six ans Mlle Ducrest fut reçue chanoinesse au noble chapitre d'Alix, près de Lyon, et que dès lors on ne l'appela plus que Mme la comtesse de Lancy, du nom d'un marquisat acquis par son père sur les bords de la Loire; nous y voyons encore, et c'est une révélation, que le premier livre lu par Stéphanie Ducrest fut ce roman ridicule de sentimentalité, plein de recherche et de fades douceurs, la *Clélie* de Mlle de Scudéry. Voici un trait de son enfance, curieux et caractéristique au plus haut degré : elle raconte qu'à six ans elle faisait du haut de son balcon et très-gravement la leçon aux petits paysans de son village, et qu'elle apprenait la harpe à la fille d'une laitière.

Douée d'une physionomie charmante, d'un esprit petillant, adulée par sa famille, elle négligea d'abord son instruction pour ne s'occuper que de toilette, d'exercices du corps et de musique. Un revers de fortune ayant causé la ruine, et bientôt la mort de son père, elle passa sans transition de l'opulence à la pauvreté. C'est dans ces jours de détresse que le fameux financier La Popelinière la recueillit, ainsi que sa mère. Les agréments de sa personne et les charmes de son esprit la firent bientôt rechercher de la plus haute société; on vit de nombreux adorateurs se presser autour d'elle, et parmi eux un colonel des grenadiers de France, le comte de Genlis, qui, touché de sa beauté, l'épousa. Agée de seize ans, et à peine entrée dans le monde, la jeune comtesse se sentit piquée par l'aiguillon de l'ambition. Grâce à un travail opiniâtre, elle acquit en peu de temps des connaissances, sinon solides, du moins très-variées. A partir de cette époque, sa vie fut d'une activité incroyable, et sa passion pédagogique se manifesta tout entière; on pourrait presque dire que c'était un démon qui la possédait, tant elle avait besoin d'apprendre, d'enseigner et de régenter.

Au château de son mari, où dès son mariage elle passe une partie de l'année, elle étudie la harpe huit heures par jour, et trouve encore le temps de jouer la comédie, d'écrire son journal, de lire, d'apprendre l'ostéologie, de soigner les paysans, de monter à cheval. Ecoutez-la plutôt : « Cette nouvelle passion (elle parle de celle de l'équitation) ne me fit négliger ni la musique ni l'étude. M. de Sauvigny me guidait dans mes lectures : je faisais des extraits; j'avais trouvé dans les offices un grand in-folio destiné à écrire les comptes de la cuisine; je m'en étais emparée, et j'écrivis dans ce livre un *journal* très-détaillé de mes occupations et de mes réflexions, avec l'intention de le donner à ma mère quand il serait rempli. J'y écrivais tous les jours quelques lignes, et quelquefois des pages entières. Ne négligeant aucun genre d'instruction, je tâchais de me mettre au fait des travaux champêtres et de ceux du jardinage; j'allais voir faire le cidre; j'allais aussi visiter tous les ouvriers du village lorsqu'ils travaillaient : le menuisier, le tisserand, le vannier, etc. J'apprenais à jouer au billard et quelques jeux de cartes, le piquet, le reversi, etc. M. de Genlis dessinait parfaitement à la plume la figure et le paysage; je commençais à dessiner et à peindre des fleurs. J'écrivais beaucoup de lettres : tous les jours à ma mère, trois fois la semaine à Mme de Montesson, quelquefois à Mme de Bellevau, et assez souvent à Mme de Balincourt. En outre, j'avais un commerce de lettres très-suivi avec une dame que j'avais vue à..., etc.. etc. »

En vérité, il avait bien raison, celui de ses amis qui disait de Mme de Genlis : « Elle se réserve de faire l'*Encyclopédie* dans sa vieillesse. »

Cependant l'éducation de la jeunesse était sa préoccupation dominante. Aussi, lorsque, après avoir beaucoup lu, elle voulut à son tour se faire lire, ce qu'elle écrivit se rapportait à l'éducation : *Théâtre d'éducation* (1779), *Adèle et Théodore* (1782), les *Veillées du château* (1784). « Ces ouvrages, dit M. Sainte-Beuve, remarquables par un intérêt facile, de fines observations et des portraits de société, un style coulant et clair et de justes prescriptions de détail, sont tous plus ou moins gâtés par du romanesque, de la sensiblerie factice, de l'appareil théâtral; et sous leur première forme, ils ont fait leur temps. On ne peut désormais les réintroduire dans l'enseignement que moyennant révision et correction. »

Mais, bien avant l'époque de la publication de son premier volume, cette vocation d'enseigner, de morigéner, aussi vivace en Mme de Genlis qu'en Mme de Maintenon, avait été pleinement satisfaite. Par son union avec M. de Genlis, elle était devenue la nièce de Mme de Montesson, qui était, on le sait, liée au duc d'Orléans par un mariage secret. Ce fut cette parente qui l'introduisit au Palais-Royal, dont, bientôt, grâce à son élégance, à son affabilité et à ses talents variés, elle devint le commensal ordinaire, indispensable, admiré, et même envié. Elle fut d'abord nommée dame d'honneur de la duchesse de Chartres (mère de Louis-Philippe); puis le duc, charmé et séduit par sa conversation, l'institua *gouverneur* de ses trois filles et de ses fils.

Ce titre avait besoin d'être ratifié par Louis XVI; lorsque le duc de Chartres lui en parla et lui déclina le nom d'une femme pour *gouverneur*, le roi répondit : « Un homme ou une femme, peu m'importe; heureusement que j'ai des frères. »

Quand on vint lui annoncer cette grande faveur, et lui apprendre cette marque de haute confiance, Mme de Genlis vit, dit-elle en ses mémoires, la possibilité d'une chose extraordinaire et glorieuse. Or, l'éducation qu'elle donna à M. de Valois (Louis-Philippe), à ses frères M. de Montpensier et M. de Beaujolais, à leur sœur Mme Adélaïde, à son neveu, à sa nièce et à sa fille adoptive, Paméla, est son meilleur ouvrage. Voici comment en juge M. Sainte-Beuve : « La manière dont elle conçut et dirigea, dès le premier jour, l'éducation des enfants d'Orléans, est extrêmement remarquable, et dénote chez l'institutrice un sens de la réalité plus pratique que ses livres seuls ne sembleraient l'indiquer. Elle les mit sans tarder aux langues vivantes, aux connaissances usuelles, aux choses du corps et de l'esprit, menant le tout concurremment. Par exemple, l'été à Saint-Leu, chacun de ses élèves avait un petit jardin, qu'ils cultivaient eux-mêmes, et le jardinier qui les dirigeait ne leur parlait qu'allemand. Mais si l'on jardinait en allemand, on dînait en anglais, on soupait en italien; le français se parlait bien assez dans les intervalles. A la promenade, un pharmacien botaniste suivait les jeunes princes pour leur apprendre les plantes. Un Polonais, dessinateur habile, avait peint pour eux l'*Histoire sainte*, l'*Histoire ancienne*, l'*Histoire de la Chine et du Japon :* tous ces tableaux d'histoire composaient une lanterne magique amusante autant qu'instructive. Ne pouvant se priver de son goût ponr le théâtre, elle imagina de mettre en action et de leur faire jouer dans le jardin, où les décorations artificielles se combinaient avec la nature, les principales scènes de l'*Histoire des Voyages* de l'abbé Prévost, abrégée par La Harpe, et, en général, toutes sortes de sujets historiques et mythologiques. Elle inventa également pour eux toute une série d'exercices gymnastiques alors inconnus : les exercices des *poulies*, des *hottes*, les *lits de bois*, les *souliers de plomb*. Elle put se féliciter plus tard à bon droit d'avoir appris à son principal élève « à se servir seul, à mépriser toute espèce de mollesse, à coucher habituellement sur un lit de bois, recouvert d'une simple natte de sparterie, à braver le soleil, la pluie et le froid, à s'accoutumer à la fatigue, en faisant journellement de violents exercices et quatre ou cinq lieues avec des semelles de plomb. » En un mot, dans toute cette partie de sa carrière, elle se montra ingénieuse, inventive, pleine de verve et d'à-propos.

Mais, après cet éloge, Sainte-Beuve ajoute un correctif : « Système d'éducation trop fournie et trop touffue, dit-il; un autre inconvénient encore, c'est de ne pas laisser aux jeunes esprits qui en sont le sujet un seul quart d'heure pour rêver, pour se développer en liberté, pour donner jour à une idée originale ou à une fleur naturelle qui voudrait naître. »

Lorsqu'elle quitta le Palais-Royal pour aller habiter avec ses élèves, au couvent de Belle-Chasse, un petit pavillon isolé, Mme de Genlis n'avait que vingt-neuf ans; connaissant sa vocation, sa passion pédagogique, on se la figure simple, digne et roide. Telle n'était pas Mme de Genlis; au contraire, elle était pleine de charme, de séduction, et se montrait fort satisfaite de ses avantages naturels. La Harpe devint amoureux d'elle et lui envoya des vers :

> Ton art, belle Genlis, l'emportant sur le nôtre,
> Ne fait parler qu'un sexe et charme l'un et l'autre.
> . . . .
> Quel ensemble enchanteur ! Quel spectacle charmant !
> Mon cœur est encor plein du plus pur sentiment.
> . . . .
> Digne mère, jouis, jouis de ces délices,
> Ton âme et tes talents, voilà tes justes droits ;
> Dans toi seule aujourd'hui l'on adore à la fois
> L'auteur, l'ouvrage et les actrices.

Ce qui n'empêcha pas Mme de Genlis, dont on suppose pourtant qu'il fut l'amant, de faire, dans un conte satirique, qui porte le titre de *Damoiselle*, une caricature sous laquelle il est facile de reconnaître l'auteur du *Cours de la littérature française*.

Lorsque éclata, par la voix formidable de Mirabeau, le grand coup de foudre de 89, Mme de Genlis, quoique attachée à l'ancien ordre de choses, ne se montra point contraire au nouveau; bien plus, elle s'y associa; elle publia, dans le sens constitutionnel, des *Conseils sur l'éducation du Dauphin*, et osa faire paraître les *Leçons d'une gouvernante*, c'est-à-dire les journaux confidentiels de l'éducation du comte de Valois.

Mais la tempête révolutionnaire l'épouvante; elle quitte alors la France, et se réfugie en Angleterre avec Pétion. D'Angleterre elle va en Belgique, où elle marie sa fille adoptive à lord Fitz-Gerald, pair d'Irlande, qui périt à Dublin dans les insurrections de 1798. De la Belgique, notre émigrée passa en Suisse, et, un instant, se retira dans le couvent de Sainte-Claire, à Bremgarten, avec Mlle d'Orléans, qui bientôt la quitta pour aller à Fribourg rejoindre sa tante, la princesse de Conti. De Suisse, Mme de Genlis va en Allemagne et séjourne près de Hambourg, où elle marie son autre fille adoptive, Mlle de Serçoy, sa nièce, à un riche négociant. En 1801, elle obtient sa radiation de la liste des émigrés et rentre en France; le premier consul, émerveillé de son esprit et voulant se l'attacher, lui fait 10,000 fr. de pension et lui donne un logement princier dans la Bibliothèque de l'Arsenal. Ce fait peut sembler étrange, quand on considère la répugnance de Napoléon pour les femmes de lettres, et surtout pour celles qui s'occupaient de politique; mais il ne faut pas oublier que le futur empereur avait, parmi les dames du grand monde, un certain nombre d'espions qui le tenaient au

courant de ce qui se passait dans les salons du faubourg Saint-Germain. Si tel ne fut pas précisément le rôle de Mme de Genlis, il reste néanmoins avéré, d'après son propre témoignage, qu'elle écrivait souvent à l'empereur sur des sujets de politique. Joseph Bonaparte lui faisait aussi une pension de 3,000 fr.; on n'a jamais su quel genre de service elle rendait à ce prince. Cependant son *Histoire de Henri le Grand* la brouilla avec Napoléon, qui lui retira pension et logement.

Durant la même période (de 1802 à 1813), Mme de Genlis publia quelques ouvrages, où l'on reconnaît l'admiratrice des romans du XVIIe siècle.

A la rentrée des Bourbons, le duc d'Orléans fait rendre à son ancienne gouvernante ce que le premier consul lui avait retiré, et Mme de Genlis continue d'écrire, car écrire était une des conditions de son existence. « Mais, dit Sainte-Beuve, ces écrits d'alors, productions trop faciles d'une plume qui ne s'était jamais contenue et qui s'abandonnait plus que jamais à ses redites, reproduisent, en les exagérant, tous les défauts de son esprit et de sa manière. L'élégance commune de la forme n'y dérobe plus l'insipidité du fond, et quelques observations fines y surnagent à peine dans des flots de paroles. Ajoutez qu'elle y devient de plus en plus une *Mère de l'Eglise*, et qu'elle s'y pose en adversaire à mort de Voltaire. »

En 1825, Mme de Genlis publia en volume, sous le titre de *Souvenirs de Félicie*, ses mémoires, dont la plus grande partie avait déjà paru dans la *Bibliothèque des Romans*. Ils sont volumineux, mais ont déjà perdu presque tout leur intérêt. Elle n'a laissé véritablement qu'une œuvre littéraire, *Mademoiselle de Clermont*, et encore peut-on dire que, dans ce petit roman, comme dans tous ceux de l'auteur, le récit, qui coule partout avec facilité, ne se relève jamais par l'originalité de la pensée. Les expressions qui ont quelque nouveauté et quelque fraîcheur sont très-rares chez Mme de Genlis, et on ne les rencontrerait guère que dans quelques-uns de ses portraits de société, où elle est soutenue par la présence et la fidélité de ses souvenirs. On a dit très-justement de son style, comme on le disait d'une actrice qui jouait avec plus de sagesse que de mouvement: « Elle est toujours bien, jamais mieux. »

Quant au caractère de Mme de Genlis, il était peu honorable : elle se vante elle-même de sa duplicité. C'est en vain qu'elle voulut jouer un rôle politique; son amour effréné des plaisirs, ses habitudes ruineuses firent qu'elle n'eut jamais cette indépendance d'esprit nécessaire pour exercer une influence sur la direction des affaires de son pays, et la mirent toujours dans la nécessité de flatter les puissances du jour. Elle avait la prétention d'exceller en toute chose, même dans les ouvrages d'aiguille, dans l'art du vannier et dans la chirurgie. Elle se posait surtout en théologienne et en défenseur du catholicisme contre les philosophes. Elle tenta de corriger Voltaire et Rousseau, qu'elle accusait de ne pas savoir écrire leur langue, et voulut refaire l'*Encyclopédie*. « La lecture de Diderot, dit-elle, m'échauffe le sang; je voudrais avoir à ma disposition toutes les trompettes de la Renommée pour le réfuter. » Cette ferveur, qui tenait plus du calcul que de la conviction, et où l'envie entrait pour beaucoup, l'avait fait surnommer par M.-J. Chénier la *Mère de l'Eglise*. Voici comment l'apprécie le poëte :

Non loin de ces frelons nourris dans l'art de nuire
Et corrompant le miel qu'ils n'ont pas su produire,
J'aperçois le phénix des femmes beaux-esprits.
Son libraire lui seul connaît tous les écrits
Dont madame Honesta daigne enrichir la France.
Vous n'y trouverez point cette heureuse élégance,
Cet esprit délicat dont les traits ingénus
Brillaient dans Sévigné, La Fayette et Caylus;
C'est un lourd pédantisme, un ton sévère et triste;
C'est Philaminte encor, mais un peu janséniste.
« De la France avec moi le bon goût avait fui,
Dit-elle; après dix ans j'y reviens avec lui :
Plaignant du fond du cœur ma patrie en délire,
J'arrive d'Altona pour vous apprendre à lire.
J'ose même espérer de plus nobles succès :
Je voudrais, entre nous, convertir les Français.
Plus d'un, sans réussir, a tenté l'entreprise.
Vous n'aviez pas alors des mères de l'Église.
Si la philosophie a pu vous abuser,
Si des noms trop fameux, qu'on voudrait m'opposer,
Forment dans la balance un poids considérable,
Mes trente in-octavo sont d'un poids admirable :
Pour faire pénitence il faut les méditer;
J'aurais bien plus écrit; mais je dois regretter
Quelques beaux jours perdus loin de mon oratoire :
C'était un vrai roman; le reste est de l'histoire,
Et de la sainte encor : vingt ans j'ai combattu
Pour la religion, les mœurs et la vertu. »

Après avoir fait ainsi parler Mme Honesta, le poëte s'écrie :

Peste! ce ne sont là des matières frivoles;
Vous n'êtes point, madame, au rang des vierges folles;
Vous n'avez point caché sous le boisseau jaloux
La flamme dont le ciel fut prodigue envers vous;
Mais, faisant au public partager cette flamme,
Croyez qu'un ton plus doux lui plairait mieux, ma-
[dame.

Or, c'est précisément beaucoup d'acrimonie qu'on trouve dans les œuvres de Mme de Genlis. Son style est plus facile que correct, et ses conceptions, parfois intéressantes, manquent de naturel et d'originalité. Elle a fait des romans historiques complétement dépourvus de couleur et de vérité.

Cerutti a dit de son théâtre d'éducation : « Mille comédies comme celles de Mme de Genlis ne donneraient pas une bonne scène. » Mme de Genlis n'a pas publié moins de quatre-vingts ouvrages, dans tous les genres. Voici ceux qui méritent d'être cités : *Théâtre à l'usage des jeunes personnes* (1779, 7 vol. in-8o); *Adèle et Théodore* (1782, 3 vol. in-8o); *Veillées du château* (1784, 3 vol. in-8o), roman moral qui eut un grand succès; *Discours sur l'éducation du dauphin* (1790), brochure patriotique qui valut à l'auteur l'animadversion des royalistes; les *Chevaliers du Cygne* (1795, 3 vol. in-8o); les *Petits émigrés* (1798, 2 vol. in-8o); *Mademoiselle de Clermont* (1802, in-18); la *Duchesse de La Vallière* (1804, in-8o); *Madame de Maintenon* (1806, in-8o), abrégé de l'ouvrage défectueux de La Beaumelle; *Mademoiselle de La Fayette* (1813, in-8o); *Abrégé des mémoires du marquis de Dangeau* (1817, 4 vol. in-8o), livre très-médiocre, pour lequel pourtant l'auteur a eu à sa disposition le manuscrit original de Dangeau; *Dictionnaire des étiquettes de la cour* (1818, 2 vol. in-8o); les *Dîners du baron d'Holbach* (1822, in-8o); les *Athées inconséquents* (1824, in-8o); *Mémoires inédits* (1825, 8 vol. in-8o); les *Soupers de la maréchale du Luxembourg* (1828, in-8o).

Genlis (MÉMOIRES DE MADAME DE) [1825, 8 vol.]. Ces *Mémoires* ne sont pas précisément des confessions; l'auteur ne s'est point engagé à conter toute son histoire. La partie la plus amusante est celle qui retrace l'enfance de Mme de Genlis, chanoinesse précoce et petit prodige, qui portait d'habitude le costume et les armes de l'Amour, carquois sur l'épaule, arc à la main, avec un habit couleur de rose, de petites bottines paille et argent, et des ailes bleues, qui pis est! Mais ces détails intéressants n'en sont pas moins futiles; mieux vaut s'arrêter aux figures du XVIIIe siècle, aux personnages plus ou moins célèbres dont Mme de Genlis a esquissé le portrait. Le premier qui se présente est ce La Popelinière, le plus fameux des fermiers généraux par son faste, son goût pour les arts et ses disgrâces maritales. Mme de Genlis le peint comme un homme de beaucoup d'esprit, possédant toutes les vertus domestiques, recevant le meilleur monde, et faisant un bien infini; elle rend, en effet, hommage à l'exacte vérité; mais elle a tort de lui faire honneur de certaine tempérance, qui, d'après Marmontel, n'était qu'une vertu nécessaire. Vient ensuite une file de portraits qui font passer devant les yeux du lecteur toute la haute société, depuis les dernières années du règne de Louis XV jusqu'à la Révolution. La première chose qui frappe, en parcourant avec attention cette curieuse et très-longue galerie, c'est d'y voir presque toutes les femmes qui ont suscité des tracasseries au peintre, ou qui lui ont fait des noirceurs, aussi pauvres de figure que laides de cœur et d'esprit. En revanche, celles qui ont aimé, admiré surtout l'auteur des *Mémoires* sont presque toujours des anges de lumière et de beauté. Mme de Genlis nous introduit auprès de Voltaire, qu'elle visite à Ferney, en 1776. Elle loue sans réserve le grand homme, contre lequel elle a si amèrement écrit; elle le loue par les faits. Il y a dans ses observations une finesse piquante, et ces pages garderont toujours l'attrait de la nouveauté : c'est Voltaire étudié en robe de chambre, dans son entourage, par une femme qui voit juste. Sur J.-J. Rousseau, elle nous raconte des choses fort jolies, de véritables scènes de comédie; de même sur d'Alembert, qui voulait, en son honneur, proposer à l'Académie de créer quatre places de femme, et qui, au mot de religion, se fâche et s'en va furieux. Quelques récits analogues sur Buffon et sur La Harpe, quelques traits épars, dont la justesse n'est pas toujours le premier mérite, sur Thomas, Saint-Lambert, Raynal, Marmontel, l'abbé Delille, Bernardin de Saint-Pierre et Palissot, complètent la partie littéraire des *Mémoires*, pour le XVIIIe siècle. Dans la foule de ces portraits, il en est de charmants sans doute; plusieurs sont même tracés avec un goût incontestable. Cependant, comme l'auteur possède l'art de conter bien plus que le talent de peindre, on préfère ses anecdotes, et surtout ses historiettes, à ses portraits.

Les *Mémoires* de Mme de Genlis auraient pu apprendre beaucoup de choses sur les événements et les intrigues politiques, mais il ne faut pas l'interroger à ce sujet : elle n'a rien vu, rien entendu; si on insiste trop, elle est capable de dire que le Palais-Royal, où elle eut sa part d'influence, lui est inconnu. Ses disgrâces et son exil au temps de la Révolution, puis les largesses et les éloges calculés du premier consul, qui a vu en cette femme auteur une influence bonne à s'approprier, ont fait de Mme de Genlis une *Mère de l'Eglise*, une ennemie des philosphes. Elle envoie au nouveau maître, à la requête de celui-ci, une correspondance politique, littéraire, morale, etc. C'est le pendant de la correspondance de Fiévée, qui a recommandé Mme de Genlis à Bonaparte. Elle admire la conversation du roi Jérôme, mais elle renouvelle en partie l'exécrable accusation de Chateaubriand contre Chénier; contre toute vraisemblance, elle conteste à Ginguené la paternité de son *Histoire littéraire d'Italie;* elle allègue contre d'autres personnes des imputations qui font le plus grand tort à son jugement ou à sa sincérité. Elle ne se trompe pas moins gravement sur le mérite respectif des principaux écrivains du temps. Du reste, sa mémoire, dont elle se montre très-fière, lui joue plus d'un mauvais tour. Mais sa prescience de prophète lui fait annoncer la fin du monde et le jugement universel, d'ici à cinq ou six siècles.

Sous prétexte de naturel et de vérité, Mme de Genlis écrit ses *Mémoires* sans ordre et sans plan. C'est une immense causerie, avec les zigzags d'une causerie où manquent les transitions. Le style est, comme tout le reste, fort inégal. On rencontre des pages charmantes et très-purement écrites, où le goût le plus exigeant ne trouverait à reprendre qu'un peu d'uniformité, puis d'autres pages écrites avec une extrême négligence et une incorrection choquante. Son livre, très-diffus, aurait dû être considérablement abrégé et condensé.

***GENNABUM**, nom latin de* GIEN.

GENNADE s. f. (jèn-na-de). Jurispr. anc. Femme qui avait épousé un homme d'une condition inférieure à la sienne.

GENNADIUS, écrivain gaulois, qui vivait à Marseille au Ve siècle de notre ère. Il entra dans les ordres, et composa plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que deux : *De viris illustribus* (Cologne, 1580, in-8o), livre qui contient cent notices sur des écrivains ecclésiastiques, de 392 à 495, et *Libellus de ecclesiasticis dogmatibus* (Hambourg, 1614, in-4o), traité attribué à tort à saint Augustin.

GENNADIUS, patriarche de Constantinople, né, croit-on, dans cette ville vers 1400, d'abord connu sous le nom de **Georges le Scolaire**. Il acquit une grande réputation par l'étendue de son savoir, par son éloquence, entra en relations avec les hommes les plus éminents et les plus hauts personnages de son temps, remplit, de 1438 à 1439, les fonctions de premier juge du palais, et accompagna l'empereur aux conciles de Ferrare et de Florence, assemblés principalement dans le but de mettre un terme au schisme qui avait séparé l'Eglise grecque de l'Eglise latine. Gennadius, d'abord opposé à l'union des deux Eglises, se prononça tout à coup pour ce qu'il avait combattu, vraisemblablement pour obéir à l'empereur; mais il ne tarda pas à revenir à sa première opinion, qu'il ne cessa, depuis lors, de soutenir. Lorsque Constantinople fut tombé au pouvoir de Mahomet II (1453), les membres du clergé élurent pour patriarche Gennadius, qui ne tarda pas à abdiquer cette dignité pour aller finir ses jours dans un monastère. On a de lui un grand nombre d'ouvrages restés manuscrits. Parmi ceux qui ont été imprimés, nous citerons son *Exposition de la foi chrétienne*, adressée à Mahomet II, et publiée, avec une traduction latine et turque, dans la *Turco-Græcia* de Crusius.

GENNARI ou **GENARI** (Benoît), dit **le Vieux**, peintre italien de l'école bolonaise, maître du Guerchin, né à Cento en 1550, mort en 1610. Il se distingue par la noblesse de ses compositions et le beau caractère de ses têtes. On cite surtout de lui : *Saint Pierre*, dans l'église de ce nom, à Pérouse; une *Vierge allaitant l'Enfant Jésus*, au musée du Louvre; le *Baptême d'un roi par saint Amien*, remarquable tableau qu'on voit à San-Giovanni-in-Monte, à Bologne.

GENNARI (Ercole), peintre italien, fils du précédent, né à Cento en 1597, mort en 1658. Il fut l'élève, puis le beau-frère du Guerchin, dont il s'est attaché à copier les compositions, et ses copies sont si fidèles, qu'elles se vendent souvent pour des originaux. Outre ces copies, on a quelques tableaux de son invention, notamment une *Sainte Trinité* au musée de Bologne, et une *Nativité* à Saint-André de Ferrare.

GENNARI (Benoît), dit **le Jeune**, peintre italien, élève du Guerchin, fils du précédent, né à Cento en 1633, mort en 1715. Il a aussi imité son maître, mais moins servilement, et ses tableaux originaux sont très-estimés. Il fut peintre de la cour d'Angleterre sous Charles II et Jacques II, travailla à Versailles pour Louis XIV et le duc d'Orléans, et revint en Italie, après une absence de vingt années, converti par l'école flamande, ainsi que le montrent ses derniers ouvrages. On cite parmi ses meilleurs tableaux : *Saint Zacharie*, à Forli; une *Sibylle*, au palais Manfrin, à Venise; *Vénus et Adonis*, au musée de Londres; *Tobie*, au musée de Madrid; une *Jeune fille peignant un Amour*, au musée de Dresde; *Saint Jérôme*, au musée de Vienne. — Son frère, César GENNARI, né à Cento en 1641, mort en 1688, se fixa à Bologne, où il étudia sous le Guerchin, et où il ouvrit une école fort suivie. Comme Benoît, il copia de nombreux tableaux de son maître, et réussit également dans le paysage et dans la peinture historique. Nous mentionnerons parmi ses ouvrages : la *Vierge apparaissant à saint Nicolas de Bari*, au musée de Bologne, et une *Madone*, au musée du Louvre.

GENNARI (Joseph), littérateur italien, né à Padoue en 1721, mort en 1800. Il entra dans les ordres, fut pourvu d'un modeste bénéfice, et se livra entièrement, depuis lors, à son goût pour les sciences et surtout pour la littérature. Gennari fit partie de l'Académie des sciences, lettres et arts de Padoue. Il collabora aux *Nuove memorie per servire alla storia letteraria* de Zanetti, et publia des opuscules anonymes, des mémoires, des dissertations, etc. Nous citerons de lui : *Antico Corso de Fiumi in Padova* (Padoue, 1776, in-4o); *Annali della cità di Padova* (Bassano, 1804, 3 parties, in-4o), et des *Lettres* (Venise, 1829).

GENNARO, montagne d'Italie, dans les anciens Etats de l'Eglise, à 15 kilom. N. de Tivoli. Elle appartient au rameau oriental des Apennins du centre, et a une altitude de 1,307 mèt. C'est, après le Guadagerolo, le point le plus élevé de toute la chaîne qui forme la limite orientale de la campagne de Rome. Quelques géographes croient y reconnaître le *mons Lucretilis* célébré par Horace. Son ascension forme une excursion des plus intéressantes, et de son sommet l'on découvre une des vues les plus pittoresques de l'Italie.

GENNARO (Joseph-Aurèle), célèbre jurisconsulte italien, né à Naples en 1701, mort en 1761. Egalement versé dans la connaissance des lettres grecques et latines, des mathématiques, de la philosophie, de l'histoire, il fit une étude approfondie du droit romain et des lois de son pays, et embrassa alors la carrière du barreau. Son vaste savoir, son talent d'avocat lui acquirent une grande et rapide célébrité. Nommé juge au tribunal de la grande cour de la Vicaria en 1738, Gennaro reçut, en 1745, le titre de secrétaire de la chambre royale, puis devint successivement conseiller du roi (1748), professeur de droit féodal (1753), et secrétaire d'Etat pour les affaires ecclésiastiques. Ce jurisconsulte fut un des principaux auteurs du *Code carolin*, par lequel fut réformée la législation napolitaine. On peut le regarder comme le chef de l'école historique dans son propre pays. Il a exposé ses principes dans la *Respublica jurisconsultorum* (Naples, 1731, in-4o), où il donne une histoire du droit. Il en existe une mauvaise traduction française, par l'abbé Dinouart (1768, in-12). Parmi ses autres ouvrages, nous mentionnerons : *Delle viziose maniere del difender le cause nel foro* (Naples, 1744, in-4o), traduit en français par Royer-Duval, sous le titre de l'*Ami du barreau* (1787); *Feriæ autumnales post reditum a Republica jurisconsultorum* (Naples, 1752, in-8o), écrit faisant suite à la *Respublica jurisconsultorum; Oratio de jure feudali* (1754). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Naples (1767, 4 vol. in-8o).

GENNES, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Saumur, sur un coteau de la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 722 hab. — pop. tot., 1,758 hab. Carrières, tanneries. Dans les murs de l'église Saint-Eusèbe, qui sert aujourd'hui d'école communale, sont enchâssés les restes d'un temple romain. L'église Saint-Vétérin contient aussi plusieurs portions de murs, de colonnes et de voûtes qui ont appartenu à un temple antique. « Les antiquités celtiques, dit M. Joanne, abondent à Gennes. Outre de nombreux *peulvens*, nous signalerons le magnifique dolmen de la Madeleine, au lieu dit la Pagerie, qui mesure 11 mètres de longueur sur 4 de largeur et 3 mètres de hauteur. En 1837, ont été découvertes, près de la grotte de l'Ermitage, les ruines d'un amphithéâtre creusé dans le flanc d'une colline. Un peu au-dessous de l'arène passait un aqueduc qui conduisait les eaux de la fontaine de Mazerolles à Gennes. »

GENNES (DE), navigateur français, mort à Plymouth en 1704. Il était capitaine de vaisseau dans la marine royale, lorsqu'il demanda au gouvernement l'autorisation de fonder un établissement au détroit de Magellan. Le roi la lui accorda et mit à sa disposition six navires sur lesquels s'embarquèrent 784 hommes. A la tête de sa flottille, de Gennes quitta La Rochelle en 1695, longea la côte d'Afrique, détruisit l'établissement anglais du fort James, découvrit, après avoir doublé le cap Forward, une baie qu'il appela *Baie française*, se vit ensuite assailli par de gros temps continuels et contraint de retourner en France sans avoir rempli le but de son entreprise (1697). L'ingénieur Froger, qui l'avait accompagné dans cette expédition, publia la *Relation de ce voyage* en 1699. De Gennes fut ensuite nommé gouverneur de l'île Saint-Christophe, dans les Antilles. En 1702, le gouvernement anglais envoya quatre vaisseaux avec 1,200 hommes de débarquement pour s'emparer de cette île. De Gennes, qui disposait de forces insignifiantes, consentit, sur l'avis de 12 des 17 membres d'un conseil de guerre qu'il avait assemblé, à souscrire à une capitulation, et les principaux habitants lui délivrèrent une attestation par laquelle ils déclarèrent qu'il s'était rendu à leurs instances, afin d'éviter la ruine totale de la colonie. Malgré cette pièce qui justifiait sa conduite, de Gennes, conduit à La Martinique, fut arrêté, et une longue et rigoureuse procédure commença contre lui. Il se défendit avec une grande énergie, irrita ses adversaires, et, contrairement à toute justice, fut condamné, comme coupable de lâcheté, à être dégradé et privé de la croix de Saint-Louis. De Gennes fit appel de ce jugement; il revenait en France, lorsque le vaisseau qui le portait tomba entre les mains des Anglais et

fut conduit à Plymouth, où l'ancien gouverneur de Saint-Christophe termina sa vie. En apprenant sa mort, le roi, pour montrer à quel point il désapprouvait l'arrêt qui avait frappé ce marin, dont le courage était bien connu, accorda à sa veuve et à ses enfants des pensions, « en raison de sa fidélité et de ses bons et agréables services. » De Gennes était un habile mécanicien. « Il avait inventé, dit le P. Labat, plusieurs machines très-belles, très-curieuses et très-utiles, comme des canons et des mortiers brisés, des flèches pour déchirer les voiles des vaisseaux, des horloges sans ressort et sans contre-poids toutes d'ivoire, un paon que j'ai vu qui marchait et digérait, une boule aplatie sur les deux pôles, qui remontait d'elle-même sur un plan presque perpendiculaire, et qui descendait doucement et sans tomber, et une infinité d'autres ouvrages que le roi avait vus avec plaisir. »

GENNES (Julien-René-Benjamin DE), théologien français, né à Vitré (Bretagne) en 1687, mort en 1748, frère du précédent. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, professa ensuite la théologie à Saumur, où il soutint sur la grâce une thèse qui fut censurée par la faculté de théologie et par l'évêque d'Angers, se vit éloigner de Saumur après cette affaire, puis habita Montmorency et Troyes, où il se livra avec succès à la prédication. Un sermon véhément qu'il prononça dans cette dernière ville le fit envoyer à Nevers avec la défense de prêcher. En 1729, de Gennes fut exclu de sa congrégation. A partir de ce moment, il erra de retraite en retraite, fut quelque temps enfermé à la Bastille (1734), et termina ses jours à Semerville, près de Blois, vivant en laïque, ne disant pas la messe et passant plusieurs années sans faire ses pâques. Il s'était jeté dans le parti des convulsionnaires et écrivit en faveur de leurs folies et de leurs prétendus miracles. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Lettre et instruction pastorale de Mgr l'évêque de Senez* (Jean-Soanen), *contre les opinions de quelques nouveaux théologiens* (1735, in-4°); *Réflexions importantes sur le miracle arrivé au mois d'octobre* 1737, *au bourg de Moisy-en-Beauce* (1738); *Réclamations des défenseurs légitimes des convulsions* (1742-1743).

GENNES (Pierre DE), jurisconsulte français, né à Chartres en 1701, mort à Paris en 1759. Il a composé, à l'occasion d'affaires judiciaires, plusieurs mémoires remarquables, sinon par de grands traits d'éloquence, du moins par une argumentation solide, par une grande habileté à présenter tous les points d'une cause sous leur jour le plus avantageux; enfin par un style facile et naturel, qui tombe parfois dans un excès de familiarité. Nous citerons principalement de lui : *Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, avec les pièces justificatives* (Paris, 1750 et 1751, 2 vol. in-4°); *Mémoire pour le sieur Dupleix, contre la Compagnie des Indes* (Paris, 1756, in-4°).

GENNETÉ (Claude-Léopold), physicien français, né à Eulmont, près de Nancy, en 1706, mort en 1782. Il s'instruisit presque seul, fut attaché, en qualité d'aide, au professeur de physique de l'Académie de Lunéville, s'occupa particulièrement d'hydrostatique, de mécanique, de métallurgie, et devint ensuite directeur du cabinet de physique de l'empereur d'Allemagne. Genneté visita les principales mines de l'empire, pour étudier les procédés d'exploitation et chercher les moyens de les améliorer; il s'occupa de perfectionner les cheminées, de les empêcher de fumer, etc., et il inventa plusieurs appareils propres à établir une bonne ventilation dans les hôpitaux. Nous citerons parmi ses écrits : *Construction de cheminées qui garantit du feu et de la fumée* (Paris, 1760); *Manuel des laboureurs réduisant à quatre chefs principaux ce qu'il y a d'essentiel dans la question des champs* (Nancy, 1764); *Purification de l'air croupissant dans les hôpitaux, les prisons et les vaisseaux de mer, par le moyen d'un renouvellement continuel d'air pur et frais* (Nancy, 1767, in-8°); *Connaissance des veines de houille ou charbon de terre, et leur exploitation dans la mine qui les contient* (1774, in-4°).

GENNÈTE s. f. (jèn-nè-te — de *genneta*, même sens; du grec *genna*, famille). Antiq. gr. Chacun des membres d'une même famille : *Chacune des familles imaginées par Cécrops se composait de trente* GENNÈTES.

GENNETIN s. m. (jè-ne-tain). Comm. Espèce de vin d'Orléans.

GENNEVILLIERS, village et commune de France (Seine), cant. de Courbevoie, arrond. et à 4 kilom. O. de Saint-Denis, à 10 kilom. N. de Paris, dans une belle plaine près de la Seine; pop. aggl., 1,445 hab. — pop. tot., 2,186 hab. Fabriques de noir animal, savons, produits chimiques. Belvédère en forme de petit temple, sur un tertre qui recouvre la glacière.

GENOD (Michel-Philibert), peintre français, né à Lyon en 1795, mort à Paris en 1862. Elève de Revoil, il quitta de très-bonne heure l'atelier du professeur lyonnais pour venir à Paris. La *Bonne mère et l'enfant malade* attira sur lui l'attention (Salon de 1819). On cite de lui : la *Bénédiction paternelle;* la *Sœur hospitalière;* l'*Artésienne; Jeune mère pleurant son fils; Psyché et l'Amour;* les *Prisonniers d'Etat sous Louis XIII; Moine des Pyrénées* (musée du Luxembourg); la *Cinquantaine* (Salon de 1855), petit chef-d'œuvre de bonhomie, de sentiment et d'observation; le *Prisonnier* (1857); le *Roi boit!* un *Apprenti peintre* (1861).

GÉNOGRAPHE s. m. (jé-no-gra-fe). Techn. Encre au moyen de laquelle on peut, sans presse, reproduire l'écriture.

GÉNOIS, OISE s. et adj. (jé-noi, oi-ze). Habitant de Gênes; qui appartient à Gênes ou à ses habitants : *Les* GÉNOIS. *Les femmes* GÉNOISES. *La marine* GÉNOISE.

— B.-arts. *Ecole génoise*, Une des écoles de peinture de l'Italie.

— s. f. Métrol. Ancienne monnaie de Gênes. ‖ On dit aussi GÉNOVINE.

— Art culin. Petit gâteau de dessert fait avec des œufs, des amandes, du beurre, de la farine, du sucre et du sel.

Génoise (ÉCOLE). L'école *génoise* est la moins importante des écoles d'Italie : elle s'est développée assez tard et n'a produit qu'un petit nombre de maîtres restés célèbres. Mais, si l'on considère la quantité vraiment extraordinaire des ouvrages dont elle a rempli les palais et les églises de Gênes, de Savone, de Voltri et des autres villes de l'ancienne Ligurie, on ne peut moins faire d'admirer sa fécondité. Il faut rendre hommage aussi à cette passion de l'art que Gênes a partagée avec les autres républiques commerçantes de l'Italie, et qu'elle a témoignée non-seulement à l'égard des artistes indigènes, mais encore vis-à-vis de beaucoup de grands maîtres des autres écoles qui ont été appelés à enrichir de leurs œuvres les monuments de cette ville. Il est d'ailleurs à remarquer que l'influence de ces maîtres étrangers a été considérable sur l'école *génoise*, qui n'a guère produit de talents tout à fait originaux.

— I. PEINTURE. Le P. Spotorno (*Storia letteraria della Liguria*, 1824-1826) a publié quelques renseignements sur l'ancienne école de Gênes. Il a relevé les noms de plusieurs peintres de cette ville appartenant au XIVe et au XVe siècle. Le seul de ces artistes dont un ouvrage soit parvenu jusqu'à nous est un certain Francesco de Oberto, qui a écrit son nom, avec la date 1368, au bas d'une peinture représentant la *Vierge entre deux anges :* ce tableau ne rappelle en rien, au dire de Lanzi, la manière de Giotto, qui florissait à la même époque. Vers le milieu du XVe siècle, il y avait à Gênes plusieurs peintres de l'Allemagne ou des Pays-Bas. Le cloître de l'ancien couvent des dominicains de Santa-Maria-di-Castello renferme une *Annonciation* peinte en détrempe sur la muraille et portant l'inscription : *Justus d'Allamagna pinxit*, 1451. Ce Justus ou Josse d'Allemagne a été confondu à tort, par quelques auteurs, avec Josse de Gand, élève de Van Eyck, qui travailla quelques années plus tard à Urbino. La manière des deux peintres est fort différente : Josse de Gand est un peu disciple de l'école de Bruges. Justus d'Allemagne se rapproche davantage de l'école de Cologne. Le P. Spotorno cite un autre Allemand du nom de Conrad comme ayant suivi Justus à Gênes, et pense qu'il eut pour disciple Lodovico Brea, de Nice, que Lanzi et Baldinucci regardent comme le fondateur de l'école *génoise*. On conserve à Gênes et dans les villes voisines un certain nombre de tableaux de ce dernier, qui florit de 1480 à 1513. « Il est inférieur, à l'égard du goût, dit Lanzi, aux meilleurs peintres contemporains des autres écoles, car il fit usage des dorures et montra plus de sécheresse dans son dessin qu'ils n'en eurent jamais. Toutefois, il le cède à un très-petit nombre d'entre eux pour la beauté des têtes et la vivacité des couleurs, qui se sont conservées presque sans altération. Ses plis ont de la grâce, sa composition est sage : le choix de sa perspective prouve qu'il recherchait les difficultés. » Ces qualités mêmes indiquent que Brea adopta le style des maîtres du Nord. Il forma plusieurs élèves, dont les plus connus sont Antonio Semini et Teramo Piaggia; mais ceux-ci abandonnèrent la manière tudesque pour suivre le grand style des écoles de Milan, de Mantoue et de Rome, importé à Gênes par deux peintres de grand talent, Carlo del Mantegna, élève de Mantegna, et Pia-Francesco Sacchi, de Pavie, qui tous deux donnèrent une vive impulsion à l'école *génoise*. Antonio Semini, né vers 1485, mort après 1547, s'inspira des œuvres de ces maîtres et fut lui-même un artiste du plus grand mérite; Lanzi le regarde comme ayant été le Pérugin de son école. Il eut deux fils, Andrea (1510-1568) et Ottavio, qui s'enthousiasmèrent de la manière de Raphaël et allèrent étudier à Rome même; à leur retour dans leur patrie, ils exécutèrent de nombreuses peintures à l'huile et à fresque; Ottavio se distingua surtout dans ce dernier genre; comme témoignage de son habileté, on cite la méprise d'un peintre éminent, Cesare Procaccini, qui prit une de ses fresques, l'*Enlèvement des Sabines*, pour un ouvrage de Raphaël.

Le style de Raphaël fut apporté et enseigné à Gênes par un élève même de ce maître des maîtres, par Perino del Vaga. Perino vint dans cette ville en 1528, après le sac de Rome, et y fut accueilli avec bienveillance par le prince Doria, qui, pendant plusieurs années, l'employa aux travaux d'un magnifique palais. Parmi les artistes génois qui reçurent ses leçons, les deux frères Lazzaro et Pantaleone Calvi se montrèrent particulièrement habiles comme peintres de fresques; Luca Cambiaso (1527-1585), un des meilleurs artistes qu'ait produits l'école *génoise*, prit pour modèle les œuvres de Raphaël et de Michel-Ange, et devint un dessinateur hardi, rapide, expansif et grandiose; il exécuta un grand nombre de tableaux de chevalet et de vastes peintures à fresque, tant à Gênes qu'en Espagne, où il fut appelé par Philippe II pour travailler à la décoration de l'Escurial. Il eut pour élèves son fils Orazio, Lazzaro Tavarone, Nic. Granello, Cesare Corte, etc.

Bernardo Castello (1557-1629), élève d'Andrea Semini, se distingua par la fécondité de son imagination; il fut l'ami du Tasse, dont il illustra la *Jérusalem délivrée*, et de la plupart des autres poëtes italiens de son temps; il avait plus d'habileté et de facilité comme dessinateur que comme peintre. Il eut trois fils, qui s'adonnèrent à la peinture; le seul dont les œuvres jouissent encore de l'estime des connaisseurs est Valerio Castello, mort en 1659, à l'âge de trente-quatre ans.

Gio-Battista Paggi, dont le premier maître fut le Cambiaso, passa une grande partie de sa vie à Florence, où l'on voit plusieurs peintures de sa main. Revenu à Gênes à l'âge de quarante-six ans, il exécuta pour les églises et les galeries de cette ville de nombreux ouvrages, entre autres un *Massacre des innocents*, qu'il peignit pour la famille Doria, en concurrence, dit-on, avec Rubens. Ce dernier maître séjourna quelque temps à Gênes et y exécuta d'importants ouvrages pour les églises et les palais. Après lui, Van Dyck vint dans cette ville et y fut retenu par les riches patriciens, pour lesquels il fit d'admirables tableaux, principalement des portraits, qui, conservés pieusement par les descendants de cette opulente noblesse, attirent aujourd'hui à Gênes les amateurs de l'art. A la même époque, d'autres artistes étrangers, les Flamands Godefroy et Corneille Waels, paysagistes, Sophonisbe Anguissola ou Anguisciola, de Crémone, portraitiste d'un grand talent, les Procaccini, le Gentileschi, Aurelio Lorni, le Salimbeni, Pietro Sorri, Agostino Tassi, et notre compatriote Simon Vouet firent à Gênes un séjour plus on moins prolongé.

Sous l'influence des divers maîtres que nous venons de nommer, et particulièrement sous celle de Rubens et de Van Dyck, l'école *génoise* rechercha les qualités de couleur et d'imitation de la nature qu'elle avait quelque peu négligées pendant la période précédente; elle tomba parfois dans un naturalisme un peu brutal, et d'autres fois, au contraire, dans une affectation d'élégance et de grâce; mais, en général, elle rivalisa de la façon la plus honorable avec les autres écoles italiennes du XVIIe siècle, et produisit quelques-uns des maîtres les plus distingués de cette époque de décadence.

Parmi ces maîtres, il faut citer en première ligne Bernardo Strozzi (1581-1644), appelé communément le *Capucin* ou le *Prêtre génois*, parce qu'il porta l'habit religieux. Il eut pour maître Pietro Sorri, de Sienne, qui était venu s'établir à Gênes en 1595. Au naturalisme de Caravage, qui fut un de ses modèles, il joignit un coloris saillant et moelleux qui rappelle celui de Murillo et certaines qualités de clair-obscur qui font songer à Rembrandt; hâtons-nous de dire, avec le plus récent des historiens de l'école *génoise*, M. Marius Chaumelin (*Histoire des peintres de toutes les écoles*), que Strozzi ne dut rien à Rembrandt ni à Murillo, car il était tout formé et assez âgé lorsque ces deux maîtres commencèrent l'un et l'autre à se faire connaître; mais il n'en est que plus glorieux pour lui de pouvoir ainsi être rapproché de ces deux grands coloristes. Strozzi forma, entre autres élèves, Giovanni-Andrea de' Ferrari, Cl. Bocciardo, G.-F. Cassana et Antonio Travi, dit le Sourd de Sestri. Ferrari eut lui-même pour disciple Gio-B. Carlone, très-estimé en son temps comme portraitiste.

Un condisciple de Strozzi, Giovanni Carlone (1581-1630), qui de l'école de Sorri passa ensuite dans celle de Passignano, et son frère Giovanni-Battista Carlone exécutèrent de grands travaux à fresque dans l'église de l'Annunziata, monument magnifique de la piété des Lomellini, nobles génois. « Il serait difficile, dit Lanzi, de trouver ailleurs un ouvrage aussi vaste, exécuté avec autant d'ardeur et de soin, en même temps; des compositions aussi riches et aussi neuves; des têtes aussi variées et aussi animées; des figures dont les contours aient plus de netteté; des couleurs aussi vives, aussi brillantes, aussi fraîches, après une si longue suite d'années. » Les Carlone firent encore une quantité surprenante de peintures à fresque pour d'autres églises et pour divers palais de leur ville natale. Giovanni-Battista Carlone eut deux fils, Andrea et Niccolo, qui furent peintres aussi.

Domenico Fiasella, appelé aussi le Sarzana, du nom de sa ville natale, Giovanni Cappellino, Giulio Benso, Castellino Castello et Sinibaldo Scorza furent les meilleurs élèves de G.-B. Paggi. Le Sarzana, artiste des plus féconds, imita tour à tour Raphaël, le Guide, le Caravage et les Carrache. Cappellino fut le maître de Pellegro Piola, qui fut assassiné, à l'âge de vingt-trois ans, par les ennemis que lui avait suscités son génie précoce, et de Domenico Piola, frère de Pellegro, qui se montra surtout habile à peindre les enfants. Benso se distingua comme peintre d'architecture, C. Castello comme portraitiste, S. Scorza comme peintre de paysages et d'animaux. Un maître justement célèbre en ce dernier genre fut Giovanni-Benedetto Castiglione (1616-1670), qui passa la plus grande partie de sa vie à Rome et à Mantoue, et dont les tableaux ont pris place dans les principales galeries de l'Europe. Il est le meilleur peintre d'animaux et d'objets de nature morte qu'ait produit l'Italie; mais il traita avec succès les sujets les plus divers, sujets religieux et sujets profanes, fantaisies philosophiques, portraits, etc. Il avait fait une étude particulière des œuvres que Rubens et Van Dyck avaient laissées à Gênes, et il réussit à s'approprier quelques-unes des qualités d'exécution de ces grands artistes. Il s'adonna aussi à la gravure et devint un des maîtres du genre. Il eut pour élèves et pour imitateurs son frère Salvatore et son fils Francesco.

Luciano Borzone mérita l'estime du Guide pour ses portraits et ses tableaux religieux. Il enseigna son art à ses deux fils Giovanni-Battista et Carlo, et à G.-B. Gaulli, plus connu sous le nom de Bachiche (1639-1709). Celui-ci s'établit à Rome, où il devint l'ami et le collaborateur du Bernin; pendant un demi-siècle, il fut le portraitiste favori des papes, des cardinaux, et il exécuta de vastes peintures décoratives pour les églises. Il était doué d'une imagination féconde et possédait une facilité d'exécution vraiment prodigieuse.

Parmi les autres peintres qui sortirent de l'école *génoise*, au XVIIe et au XVIIIe siècle, nous citerons : G.-B. Langhetti, qui travailla à Venise; Paolo-Girolamo Piola, fils de Domenico; Andrea Carlone et Dom. Parodi.

— II. SCULPTURE. Soprani, l'historien le plus complet de l'école *génoise*, a fait l'honneur d'une biographie à un gentilhomme nommé Damiano Lercaro, qui excita l'admiration de ses compatriotes, vers la fin du XVe siècle, en sculptant des compositions religieuses comprenant plusieurs personnages, sur des noyaux de cerises et des noyaux de pêches : c'était, on l'avouera, un art bien minuscule! Quelques années plus tard, Giacomo Tagliacarne fit preuve de talent dans les gravures en pierres fines. Le peintre Luca Cambiaso exécuta plusieurs ouvrages de sculpture. Gio.-Battista Paggi s'exerça aussi au même art. Des sculpteurs étrangers, le Sansovino et Montorsoli de Florence, Silvio Cosini de Fiesole, Nicolo da Corte, Lombard, Gasparo Forzani de Lucques, Gio.-B. Castello de Bergame, Guglielmo della Porta, de Milan, D. Bissoni de Venise, Jean de Bologne, Pietro Francavilla, Taddeo Carlone de Rovio et son frère Giuseppe, Giov. Baratta de Carrare, et enfin notre illustre Puget ont laissé à Gênes des ouvrages plus ou moins importants. Parmi les sculpteurs indigènes, on remarque : Nic. Roccatagliata, les frères Santacroce, surnommés les Pippi, Gio.-Battista Bissoni, fils du Vénitien Domenico, cité plus haut, P.-A. Torre, Marc-Ant. Poggio, Filippo Parodi, Domenico Parodi, G.-A. Torre, A.-M. Maraggiano, Bernardo Schiaffino et son frère Francesco, Girolamo Pittaluga, Fr. Queiroli, etc.

— Métrol. La *génoise* d'or était une pièce de 4 pistoles, du poids droit de 25gr, 23 au titre de 917 millièmes, et ayant cours pour 78 fr, 93. Ces pièces avaient pour empreinte la vierge couronnée d'étoiles, portée sur un nuage, tenant de la main droite un sceptre, de l'autre portant l'enfant Jésus, avec la légende : ET REGE EOS (*Dirige-les aussi*); au revers, l'écu à la croix pleine des armes de Gênes, couronné et soutenu par deux aigleslions, avec cette inscription : DUX. ET. GUB. REIP. GENU. (*Dux et gubernatores reipublicæ genuensis;* Le doge et les gouverneurs de la république génoise).

Les *génoises* postérieures à celles-ci, fabriquées sous le gouvernement de la république ligurienne, aux mêmes poids et titre, représentent une déesse couronnée de tours, assise sur un cube, tenant de la main droite une pique et s'appuyant de l'autre sur un écu à la croix génoise. On lit autour : RESPUBLICA LIGURIÆ (*République de Ligurie*). Au revers est un faisceau d'armes, surmonté du bonnet de la Liberté et placé entre deux palmes, avec la légende italienne : NELL'UNIONE LA FORZA (*Dans l'union réside la force*). On trouve, en outre, sur la tranche, l'indication du titre et du poids de la pièce.

Les anciennes *génoises* de 100 livres, du poids de 28gr,17, sont au même titre et aux mêmes empreintes que les premières pièces décrites ci-dessus.

Toutes ces pièces sont démonétisées et les monnaies qui circulent et ont cours à Gênes sont celles d'Italie, dont cet ancien Etat fait aujourd'hui partie.

La *génoise* d'argent était aussi appelée *croizat;* elle était aux mêmes empreintes que la *génoise* d'or.

— Art culin. Les *génoises* étaient des pièces de pâtisserie très-renommées, comme entremets, il y a trois quarts de siècle. Bien que moins recherchées aujourd'hui, elles figurent encore sur quelques tables bien servies. La pâte qui sert à obtenir les *génoises* se compose d'amandes douces pelées, pilées et mouillées pendant le pilage d'un blanc d'œuf par 500 grammes d'amandes. On y ajoute 125 grammes de beurre frais fondu et le même poids de farine, avec 500 grammes de sucre; on bat le tout jusqu'à ce qu'on ait une pâte souple et

lisse. On étend cette pâte à peu près de l'épaisseur d'une pièce de 5 francs sur une plaque beurrée ayant rebord, et l'on met le tout dans un four, à une bonne chaleur; la *génoise* monte un peu et se dore; on la retire, on la retourne, puis on la remet un instant au four. On coupe le gâteau en croissants, en losanges ou en ronds, qui portent le nom de *génoises*.

Pour varier les *génoises*, on joint à la pâte, au moment de mettre en moules, le cinquième environ de son poids, soit de raisins de Corinthe, soit de pistaches coupées, soit de cédrat confit en petits dés, soit d'anis blanc; ou bien on la parfume à la vanille, à la rose, à la fleur d'oranger, au rhum, au marasquin, etc. D'autres fois, on *meringue* les *génoises* avec un blanc d'œuf au moyen du cornet à perler; on place entre chaque petite perle produite par ce cornet, sur la surface de la *génoise*, un grain de raisin de Corinthe, une perle de gelée de groseilles, de coings, de pommes ou de marmelade d'abricots.

Les *génoises* ajoutent alors à leur nom celui du fruit ou du parfum que l'on a mélangé à la pâte; elles deviennent: *génoise* à l'orange, à la rose, à la vanille, au chocolat, au raisin de Corinthe, au cédrat confit, aux anis, aux pistaches, au marasquin, aux avelines, aux amandes amères, etc.

Meringuées, les *génoises* deviennent *génoises* perlées; les formes qu'elles affectent alors le plus ordinairement sont le losange, la couronne, le croissant.

— *Génoises à l'allemande* ou *à la reine*. Ces *génoises*, qu'il ne faut pas confondre avec les gâteaux à la reine, bien qu'elles leur ressemblent beaucoup, s'obtiennent de la façon suivante : On jette 8 jaunes d'œufs dans un mélange de 185 grammes de beurre, cinq verres de crème bouillante, 200 grammes de sucre parfumé, un grain de sel; on fait mijoter une demi-heure, après laquelle on ajoute à ce mélange dix autres jaunes d'œufs et l'on jette immédiatement sur un grand plafond à rebord, légèrement beurré, pour cuire au four modéré. Après la cuisson, on coupe en deux parties égales; sur l'une qui reste sur le plafond, on verse des confitures ou des crèmes; l'autre est mise sur le tout, et, à l'aide d'un coupe-pâte, on dissèque le gâteau, pour produire de petites *génoises* de 0m, 068 de diamètre. La couleur doit se trouver des deux côtés.

GENOIS (SAINT-), bourg et comm. de Belgique, prov. des Flandres occidentales, à 15 kilom. S.-E. de Courtrai; 3,912 hab. Manufactures de toiles et de tabac; tanneries, brasseries; grand commerce de sabots.

GENOLHAC, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-O. d'Alais, sur la Gardonnette; pop. aggl., 908 hab. — pop. tot., 1,509 hab. Mines de plomb argentifère; coutellerie et taillanderie; usine à broyer le bois de châtaignier pour teinture. Fabrique de céruse; filatures de soie. Curieux tunnels et viaducs du chemin de fer de Langeac à la Grand'Combe.

GENOPE s. f. (je-no-pe). Mar. Bout de filin qui sert à serrer l'un sur l'autre deux cordages qu'on veut empêcher de glisser.

GENOPÉ, ÉE (je-no-pé) part. passé du v. Genoper. Attaché avec une genope : *Manœuvre* GENOPÉE.

— Par anal. Garrotté, dans le langage des marins : *La frégate fut dans nos eaux au bout de trois quarts d'heure de chasse. Je fus* GENOPÉ, *mais traité avec les plus grands égards par le commandant anglais*. (E. Sue.)

GENOPER v. a. ou tr. (je-no-pé — rad. *genope*). Mar. Attacher ensemble avec une genope, en parlant de deux cordages : GENOPER *deux manœuvres*.

— Par anal. Garrotter, dans le langage des marins : GENOPER *des révoltés*.

GÉNOPLASTIE s. f. (jé-no-pla-stî — du gr. *geneion*, menton; *plassô*, je fabrique). Chir. Restauration du menton ou de la joue.

— **Encycl**. Rien de plus hideux à voir qu'une joue détruite par un cancer ou par la gangrène : la perte de substance s'étend d'ordinaire jusqu'aux lèvres; il existe une profonde cavité au fond de laquelle on aperçoit à découvert les dents et la langue quand les mâchoires s'entr'ouvrent; les bords de la plaie sont saignants, ichoreux; la salive s'écoule au dehors à travers cette ouverture, et le malade éprouve une très-grande difficulté pour manger et pour parler distinctement. Cette difformité repoussante a été l'objet de nombreuses tentatives de la part des chirurgiens modernes, qui ont voulu la faire disparaître. Tous les procédés opératoires employés dans ce but se rapportent à deux méthodes : la méthode indienne et la méthode française.

— *Méthode indienne*. Elle consiste à tailler sur le cou, au-dessous de la mâchoire, un lambeau de peau destiné à remplacer la joue absente. Pour pratiquer cette opération, le chirurgien commence par aviver les bords de la plaie qu'il veut fermer, de façon que la perte de substance présente le plus de régularité possible dans les contours. Cette manœuvre terminée, l'opérateur taille le lambeau selon la forme de la plaie, mais toujours un peu plus large que celle-ci, et de façon que le pédicule réponde au bord inférieur de la perte de substance. Il dissèque ensuite le lambeau, qu'il relève et applique sur la joue à restaurer, en lui faisant exécuter un léger mouvement de torsion. Quelques points de suture suffisent pour maintenir les parties en place. Lorsque la réunion est opérée, on coupe le pédicule du lambeau, devenu inutile.

— *Méthode française*. Cette méthode, plus simple que la précédente, est généralement employée de préférence. Elle consiste à aviver les lèvres de la plaie en la régularisant, puis à décoller en disséquant la partie supérieure et la partie inférieure de la joue, sur une étendue plus ou moins considérable, selon les cas. Cette opération a pour résultat de donner aux lambeaux une élasticité suffisante pour en permettre le rapprochement, que l'on maintient soit par une suture entortillée, soit par des bandelettes emplastiques. Il serait difficile de se prononcer sur la meilleure des deux méthodes; car, dit Velpeau, toutes les manières d'opérer la *génoplastie* ayant été imaginées pour autant de cas particuliers et dissemblables, on ne peut les comparer pour en faire ressortir les différences. C'est au chirurgien habile à voir celle qui convient le mieux au cas qu'il a sous les yeux.

GENOT s. m. (je-no). Moll. Coquille univalve du genre pleurotome, que divers auteurs ont rapportée aux cônes ou aux volutes, et que l'on trouve dans les mers du Sénégal.

GENOU s. m. (je-nou — lat. *geniculum*, dimin. de *genu*, genou, qui correspond exactement au sanscrit *gânu*, forme dont il est difficile d'expliquer l'origine, à moins de la rattacher à la racine également sanscrite *han*, *ghan*, fendre, trancher, couper; le genou serait donc ainsi désigné à cause de sa forme tranchante et anguleuse). Partie du corps où la jambe se joint à la cuisse : *Tomber sur ses* GENOUX. *Avoir mal au* GENOU. *Le* GENOU *du cheval n'est pas l'articulation de la cuisse et de la jambe, mais de la jambe et du pied.*

> Contes d'amour d'un air tendre il faisait,
> Et du *genou* le *genou* lui serrait.
>
> VOLTAIRE.

> Dans ces prés abreuvés des eaux de la colline,
> Couché sur ses *genoux*, le bœuf pesant rumine.
>
> DELILLE.

> Il s'élance, retombe, et deux *genoux* d'acier
> Etreignent puissamment les flancs bruns du coursier.
>
> SOUMET.

— *A genoux*, Situation dans laquelle, la partie inférieure de la jambe étant repliée, le genou ou les genoux portent sur le sol : *Etre* À GENOUX. *Tomber* À GENOUX. *Se jeter* À GENOUX. *Etre prosterné* À *deux* GENOUX. *L'éléphant et le chameau se mettent* À GENOUX *pour recevoir leur charge. L'homme* À GENOUX *est presque aussi ridicule que celui qui bat un entrechat.* (Proudh.) *On raconte qu'Angelico de Fiésole ne peignait qu'*À GENOUX *les têtes de la Vierge et du Christ.* (Renan.)

> Oh! qui dans une église, *à genoux* sur la pierre,
> N'a bien souvent, le soir, déposé sa prière,
> Comme un grain pur de sel?
>
> SAINTE-BEUVE.

— Fig. La situation d'une personne à genoux étant celle de la prière, ce mot entre dans certaines locutions qui expriment la supplication ou l'humilité : *Etre à* GENOUX *devant les grands. Se jeter aux* GENOUX *de quelqu'un. Plier, fléchir le* GENOU *devant quelqu'un. Embrasser les* GENOUX *de quelqu'un. Les grands ne sont grands que parce que nous sommes* À GENOUX; *levons-nous.* (Vergniaud.)

> Ce n'est que *devant* Dieu qu'on doit *être à genoux*.
>
> A. CHÉNIER.

— Mar. Pièce courbe employée à unir la varangue avec l'allonge, dans la membrure d'un bâtiment. ‖ Partie d'un aviron comprise entre la poignée et le point d'appui.

— Art milit. *Genou terre!* Commandement de mettre un genou à terre pour faire feu.

— Chem. de fer. Appareil qui commande le frein.

— Méc. Articulation de deux pièces, obtenue au moyen d'une cavité sphérique pratiquée dans l'une d'elles et où est reçue une boule de même diamètre terminant l'autre : *Le* GENOU *est employé pour relier un graphomètre à son support.*

— **Encycl**. Anat. Le *genou* est une articulation ginglymoïdale, formée par la réunion de quatre os, le fémur, le tibia, la rotule et le péroné. Le *genou* est représenté par l'espace compris entre deux lignes circulaires qu'on tracerait à quatre travers de doigt au-dessous et au-dessus de la rotule. Il présente, à la partie antérieure, la proéminence de la rotule; sur les côtés, deux dépressions, et, sur la face postérieure, une concavité pendant la flexion du membre. et une saillie longitudinale pendant l'extension. Les surfaces représentent en avant, du côté du fémur, une trochlée, et en arrière deux saillies formées par les deux condyles de cet os, séparés par l'espace intercondylien. Du côté du tibia se trouvent deux petites cavités séparées par une éminence antéro-postérieure et désignée sous le nom de crête du tibia. La rotule offre deux facettes concaves, au milieu desquelles se trouve une saillie verticale. Les cavités du tibia et de la rotule sont destinées à loger les condyles du fémur. Toutes les surfaces articulaires sont encroûtées de cartilages. La tête du péroné fait partie du *genou* sans être comprise dans l'articulation. Les os qui constituent l'articulation du *genou* sont maintenus en présence l'un de l'autre par des ligaments propres et par les tendons de plusieurs muscles de la cuisse et de la jambe. Les principaux ligaments sont : le ligament antérieur, qui s'insère en bas à la tubérosité antérieure du tibia et en haut à la rotule, en se confondant avec le tendon du muscle triceps; le ligament postérieur, qui s'insère, en bas, sur le bord postérieur de la surface articulaire du tibia, en haut, en arrière et au-dessus des deux condyles du fémur; le ligament latéral externe, qui s'implante au sommet du péroné et à la tubérosité externe du fémur; le ligament latéral interne, qui s'insère aux deux tubérosités internes du fémur et du tibia; enfin, dans l'articulation, se trouvent deux ligaments en forme de × et qu'on désigne pour cette raison sous le nom de ligaments croisés. Entre les surfaces articulaires du fémur et du tibia se trouvent comme deux coussins, deux anneaux fibreux, qu'on appelle disques semi-lunaires. L'articulation tout entière est tapissée par une membrane synoviale qui sécrète le liquide destiné à favoriser les moyens de glissement. Les mouvements du *genou* sont très-limités; le principal consiste dans la flexion. L'artère poplitée est la plus volumineuse de cette articulation; elle fournit les artères articulaires, au nombre de cinq ou six. Les veines accompagnent les artères, excepté les deux saphènes interne et externe. Les nerfs sont la continuation de ceux de la cuisse. L'artère et la veine fémorales, ainsi que le nerf sciatique, sont situés dans le creux du *genou*.

— Pathol. Le *genou* peut être le siége d'un grand nombre de lésions organiques et physiques. Parmi les premières, la plus fréquente est une déviation congénitale qui consiste dans un déjettement du *genou* en dedans, de sorte que, pendant la marche, la partie inférieure de la jambe se porte en dehors, tandis que les *genoux*, s'ils sont tous deux malades, se touchent et se heurtent à chaque instant.

— *Abcès*. Les abcès du *genou* sont situés au dedans ou au dehors de la capsule synoviale; de là la division en abcès intra et extra-capsulaires. Cette différence est de la plus grande importance pour le pronostic; car l'abcès intra-capsulaire est toujours très-grave, quelle qu'en soit la cause. A en croire Velpeau, la thérapeutique serait presque toujours impuissante contre cette affection; aussi ce même auteur se demande s'il ne conviendrait pas de faire immédiatement l'amputation de la cuisse. Cette proposition est évidemment exagérée; car on voit assez souvent survenir la guérison, avec ankylose, il est vrai, mais mieux vaut encore une ankylose que la perte complète du membre. Les abcès extra-articulaires se forment dans les tissus qui entourent l'articulation. Ces abcès sont moins dangereux que les précédents; mais il faut se hâter de les ouvrir pour les empêcher de progresser en dedans et d'arriver jusque dans l'intérieur de l'articulation. Les amputations du *genou* ne sont pas rares : elles consistent dans la désarticulation du tibia et du fémur. Pour pratiquer cette opération, Velpeau fait une incision circulaire à quatre travers de doigt environ au-dessous de l'articulation; il dissèque ensuite les téguments dont il se sert, après avoir séparé les deux os, pour recouvrir les condyles du fémur.

— *Ankyloses*. Les ankyloses du *genou* sont le plus souvent la conséquence des tumeurs blanches qui affectent cette région. Pour remédier à cette difformité, on place le membre dans l'extension continue au moyen d'un appareil orthopédique, et, au besoin, on a recours à la section sous-cutanée des tendons qui maintiennent la jambe dans sa position vicieuse.

— *Corps étrangers*. L'articulation du *genou* est celle dans laquelle on rencontre le plus souvent des corps étrangers, tels que plomb de chasse, balles, pointes de fleuret, etc. On doit procéder le plus tôt possible à l'extraction de ces corps, quoique cette opération entraîne souvent de graves dangers. Outre les corps étrangers venus du dehors, il se forme encore, dans l'intérieur de l'articulation du *genou*, d'autres corps étrangers qui résultent de la transformation de caillots sanguins ou d'un amas de lymphe plastique. Ces corps sont quelquefois très-nombreux; on en a rencontré jusqu'à vingt, et Velpeau en a vu un de la grosseur d'un marron. Ces concrétions solides peuvent rester longtemps inoffensives, puis, tout à coup, à la suite d'un faux pas ou d'une marche forcée, elles donnent lieu à une douleur syncopale qui diminue peu à peu, finit par disparaître, et revient plus tard.

— *Fractures*. Les fractures des extrémités osseuses qui constituent le *genou* ne sont pas heureusement très-fréquentes; car elles sont presque toujours accompagnées de désordres tels qu'elles nécessitent une amputation.

— *Luxations*. Le fémur et le tibia sont en rapport par des surfaces tellement larges, et les ligaments qui les maintiennent sont si forts, que les luxations de cette région paraissent presque impossibles; on les observe cependant, et dans quatre sens différents : en avant, en arrière, en dedans, en dehors. Bien plus, le déplacement peut être complet, c'est-à-dire que les deux surfaces sont totalement séparées l'une de l'autre. Benjamin Constant avait éprouvé cet accident. Les luxations incomplètes sont néanmoins celles que l'on rencontre le plus souvent. Elles sont ordinairement produites par une violence extérieure qui agit sur l'un des os tandis que l'autre est maintenu immobile. Les luxations complètes du *genou* sont très-faciles à reconnaître. Le membre est déformé dans cette région, considérablement raccourci, et l'interligne articulaire qu'on observe à l'état normal n'existe plus. La déformation varie selon la variété du déplacement : ainsi, dans la luxation en avant, la tête du tibia présente une saillie considérable à la partie antérieure du *genou;* si c'est, au contraire, la luxation en arrière, la tête de ce même os déborde à la partie supérieure du jarret, dans le creux poplité, et comprime les vaisseaux et les nerfs. Les luxations latérales sont caractérisées par deux saillies, l'une formée par le tibia, l'autre par le fémur, et situées en sens inverse. Ainsi, dans la luxation en dedans, saillie du tibia en dedans et du condyle fémoral en dehors; dans la luxation en dehors, saillie du tibia en dehors et du condyle fémoral en dedans. Ces deux dernières variétés de luxation sont toujours incomplètes.

Traitement. Les luxations du *genou* sont toujours graves lorsqu'elles sont complètes, et surtout lorsqu'elles sont accompagnées de plaies faisant communiquer l'air atmosphérique avec l'intérieur de l'articulation. Dans ce dernier cas, l'amputation de la cuisse est à peu près inévitable. Quand la luxation est simple, il faut se hâter de la réduire et maintenir ensuite le membre dans une position convenable.

— *Plaies et contusions*. Les plaies du *genou* présentent deux degrés de gravité bien différents, selon qu'elles sont pénétrantes ou non pénétrantes. Celles-ci diffèrent peu des plaies qui ont lieu dans les autres régions. Quant aux premières, elles sont autrement dangereuses, et on les rencontre le plus souvent chez les cultivateurs qui font la taille des arbres, de la vigne ou des échalas pour appuyer les ceps. Les premiers symptômes des plaies pénétrantes sont les mêmes que ceux des plaies ordinaires. Les malades, ne se doutant pas de la gravité de leur blessure, continuent de se servir de leur membre pendant les premiers jours qui suivent l'accident. Bientôt un prurit qui se fait sentir autour de la plaie les incommode; les mouvements sont gênés; les bords de la plaie se boursouflent, deviennent livides et laissent échapper une grande quantité de liquide séro-sanguinolent. Une réaction générale se manifeste; la fièvre s'allume, le blessé garde le lit et maintient le membre dans une position demi-fléchie. Cependant la synoviale s'enflamme, les douleurs sont vives, et, si l'inflammation gagne les parties voisines, on observe des engorgements, des phlegmons, des abcès, des phlébites, la gangrène et enfin la mort. Il est pourtant des cas où l'on peut conjurer ces accidents; pour cela il faut immédiatement réunir les lèvres de la plaie, recommander au malade un repos absolu et prévenir l'inflammation par l'emploi des antiphlogistiques. Les plaies de l'articulation du *genou* par armes à feu ont un caractère particulier de gravité; Jobert les a vues presque toutes se terminer par des inflammations mortelles.

Les contusions du *genou* sont produites directement par un coup porté sur cette articulation, ou indirectement par une chute sur les pieds. Elles ont pour résultat un épanchement liquide, et, par suite, la formation d'une tumeur consécutive, ou bien encore une arthrite, une ostéite, une tumeur blanche; ces derniers cas sont cependant les plus rares. « Les effets les plus fréquents des contusions articulaires, dit Vidal, sont des extravasations sanguines dans le tissu cellulaire qui entoure l'articulation, dans les bourses séreuses sous-cutanées, et moins fréquemment dans la synoviale elle-même. Ces extravasations sanguines produisent des tumeurs qui ont la même origine, le même germe, le sang; mais, selon le lieu où ce sang est déposé, selon les modifications qu'il subit, les tumeurs revêtent des formes et prennent une gravité différentes. Quant à leur siége, elles sont intra ou extra-articulaires. Pour le diagnostic, pour le pronostic, il y aura une grande différence entre une tumeur hématique qui sera en dehors de la synoviale et celle qui sera formée par du sang accumulé dans cette membrane même. Parmi les tumeurs hématiques extra-articulaires, on distinguera celles qui sont formées par le sang infiltré dans le tissu cellulaire et celles qui sont formées par le sang répandu dans une bourse séreuse en rapport avec le *genou*. Le sang infiltré dans le tissu cellulaire donne lieu à des tumeurs plus ou moins diffuses, dont la compression produit cette sensation particulière, ce bruit, ce *cri* de la boule de neige qu'on écrase dans la main. Ces tumeurs sont, en général, d'une facile résolution, et il est rare qu'après la disparition du sang il survienne des accidents, si le périoste, si les os n'ont pas été contus à un certain degré; si, au contraire, ils ont été contus, on peut observer, au moment où l'on s'y attend le moins, les accidents les plus graves. Les tumeurs formées par le sang qui s'épanche dans une bourse séreuse offrent un véritable relief; elles constituent, en général, ce qu'on appelle *hygroma*. Ici, la résolution est bien moins facile; l'état chronique est presque immanquable, si la contusion n'est pas

traitée d'abord très-vigoureusement; on voit se former une tumeur qui peut varier depuis le volume d'un œuf de pigeon jusqu'à celui de la tête d'un enfant. Cette tumeur est moins grave quand elle est formée aux dépens de la bourse séreuse en rapport avec la rotule, que quand elle est due à un épanchement dans la même petite poche. Les épanchements sanguins intra-capsulaires revêtent nécessairement un caractère des plus graves; ils sont signalés par la rapidité de leur production et par une fluctuation qui est cependant moins évidente. « Cette fluctuation, dit Velpeau, est moins *liquide;* c'est souvent plutôt une espèce d'empâtement qu'une véritable fluctuation. Mais, par leur séjour dans l'articulation, les éléments du sang, moins le sérum, peuvent être résorbés : alors la tumeur présente absolument les caractères de l'hydarthrose; elle doit même être traitée comme telle. C'est dans les tumeurs hématiques extra-capsulaires, dans celles dont la plupart se forment à la suite des contusions des bourses séreuses, qu'ont lieu les concrétions sanguines qui, devenues anciennes, prennent les caractères de ce qu'on appelle loupes du *genou*, masses stéatomateuses, méliceriques ou athéromateuses. On peut diviser toutes les tumeurs hématiques en deux classes : celles qui sont humorales et celles qui sont plus ou moins solides. Celles qui sont humorales contiennent la sérosité du sang ou une espèce de pus qui est une transformation des caillots. Cette première catégorie peut être guérie, soit par les efforts seuls de la nature, soit par des topiques et par une ponction, et même par l'écrasement. Les tumeurs qui appartiennent à la deuxième catégorie ne peuvent être guéries que par une opération qui consiste à les ouvrir, à les vider ou à les extirper complétement. »

L'arthrite et l'hydarthrose sont parfois consécutives aux contusions du *genou;* mais ces deux affections, les plus fréquentes qu'on observe au *genou*, reconnaissent encore un grand nombre d'autres causes. Ainsi, l'arthrite apparaît souvent avec la blennorrhagie, la syphilis, l'état puerpéral. Elle est parfois consécutive au cathétérisme, et, dans ce cas, elle est même très-grave. Enfin, dans le rhumatisme, l'articulation du *genou* est presque toujours la première atteinte, et, lorsque l'affection générale se localise, c'est encore le *genou* qu'elle choisit de préférence. L'hydarthrose est beaucoup plus fréquente au *genou* que dans les autres articulations; ce qu'on explique par la faculté moins grande d'absorption que possède la synoviale du *genou*. La tumeur formée par l'hydarthrose est molle, fluctuante, indolente, sans coloration à la peau, cédant à la pression du doigt sans en conserver l'empreinte. Elle est, pour ainsi dire, double, parce que la rotule, qui se trouve comme à cheval sur la tumeur, la divise en deux parties, l'une en dedans, l'autre en dehors de cet os. On peut faire passer le liquide d'un côté à l'autre de la tumeur, en exerçant une légère pression sur le côté interne, par exemple, tandis que l'autre reste libre. Les deux tumeurs latérales deviennent plus saillantes, plus tendues et plus volumineuses, lorsqu'on presse la rotule contre les condyles du fémur. Le liquide est alors refoulé des deux côtés; mais dès qu'on cesse la pression, la rotule revient en avant et le liquide ne peut être renvoyé d'un côté à l'autre; il passe dans tous les sens. Pour produire tous ces phénomènes, il est nécessaire que la jambe soit dans l'extension. Le traitement de l'hydarthrose du *genou* est le même que celui de l'hydarthrose en général. V. HYDARTHROSE.

— *Tumeurs blanches.* Les tumeurs blanches du *genou* sont les plus fréquentes de toutes. Les causes et les symptômes sont les mêmes que ceux des tumeurs blanches en général. Ce qu'il y a de particulier, c'est que, lorsque la tumeur est accompagnée d'un épanchement dans la synoviale, la tuméfaction prend la forme et les caractères de l'hydarthrose. S'il n'y a point d'épanchement articulaire, ou s'il y en a peu, le gonflement commence à se manifester des deux côtés de la rotule, et il existe une espèce d'empâtement qui pourrait faire croire à la fluctuation. Les malades atteints de tumeur blanche au *genou* ont une tendance à renverser le membre en dehors ou en dedans, et à maintenir la jambe dans la flexion. L'une et l'autre de ces positions sont également vicieuses; elles peuvent entraîner des luxations du tibia ou d'autres accidents fâcheux. La meilleure position est celle où le membre repose sur sa face postérieure, et encore faut-il qu'il ne soit pas dans l'extension complète, parce que, en cas d'ankylose, le malade serait obligé de marcher en fauchant. Le pronostic des tumeurs blanches du *genou* est toujours très-grave. La meilleure guérison que l'on peut obtenir laisse au moins une ankylose, et souvent l'amputation même de la cuisse ne peut empêcher une terminaison mortelle.

Le traitement de cette affection est le même que celui des tumeurs blanches (v. TUMEURS BLANCHES). Dès que les accidents inflammatoires ont disparu, il faut entretenir la mobilité de la jointure en lui imprimant de temps en temps des mouvements modérés; mais si ces mouvements étaient douloureux, il faudrait s'en abstenir, et mieux vaudrait même fixer le membre dans une gouttière ou dans un appareil dextriné. La chaleur solaire a été particulièrement recommandée contre cette affection.

— Art vétér. Le *genou* du cheval correspond au poignet de l'homme. Centre de réunion entre l'avant-bras et le canon, le *genou* est formé de deux rangées d'osselets superposés et étroitement liés ensemble par de forts ligaments. Ces deux rangées d'osselets peuvent s'écarter l'une de l'autre par leur partie antérieure seulement; aussi le *genou* est-il susceptible d'une flexion considérable, tandis que, retenu par un ligament postérieur très-fort, il ne peut s'étendre sur l'avant-bras que jusqu'à ce qu'il se trouve sur la même ligne que lui. La présence de plusieurs capsules et gaînes synoviales, le passage des tendons des muscles fléchisseurs et extenseurs du canon et du pied, font du genou l'une des régions le plus compliquées du membre antérieur. Aussi, en raison de cette complication, cette région exige une grande solidité.

Pour juger de la beauté de cette région, il faut d'abord en étudier les fonctions : « Quand, dit M. Richard, une articulation résulte de la rencontre de deux os plus ou moins inclinés l'un sur l'autre, son travail est beaucoup allégé par l'élasticité qui en est la conséquence. Les réactions sont infiniment moins dures. Aussi, lorsque le cheval trotte ou galope, par exemple, la pression qui s'exerce sur l'articulation de l'épaule avec le bras, et sur celle du bras avec l'avant-bras, est modifiée, adoucie par les angles mobiles qu'elles forment. La ligne brisée amortit le choc et prévient, par conséquent, les accidents qui pourraient altérer les abouts osseux contigus; m is le *genou* n'a point d'élasticité par angle; il doit recevoir et reçoit brusquement l'effet de toutes les réactions musculaires et de tout le poids du corps. Il fallait donc que l'articulation qu'il forme fût d'abord d'une extrême solidité; il était essentiel aussi qu'elle fût organisée de manière que le choc reçu fût supporté par la plus grande quantité de surface possible, pour être moins fatiguée. » Aussi la nature y a pourvu. Le *genou* offre, en effet, six surfaces articulaires; chacune d'elles est pourvue de cartilages d'incrustation qui sont très-élastiques, de membranes synoviales et de synovie. Il résulte de cette disposition que le *genou* a six surfaces élastiques, et qu'il peut ainsi résister à son rude travail. De plus, plus une surface est grande, mieux elle résiste à un poids donné, toutes choses égales d'ailleurs. Aussi le *genou* du cheval est-il renflé, pour que ses surfaces articulaires soient plus étendues, plus aptes à leurs importantes fonctions. Enfin, le *genou* doit être autant que possible en ligne droite avec l'avant-bras et le canon; car une colonne est d'autant plus apte à supporter le poids dont elle est chargée qu'elle est plus droite et sans déviation. Tout *genou* qui sortira de la ligne d'aplomb sera mal articulé, et, par conséquent, défectueux.

Le *genou* peut être dévié dans quatre directions différentes : 1° *en avant.* Le cheval qui a le *genou* dans cette position est *brassicourt*, si c'est par suite de conformation naturelle; au contraire, il est dit *arqué*, si cette déviation est la conséquence de l'usure; 2° *en arrière.* Cette conformation est rare dans le cheval et n'est jamais due à l'usure : on appelle le *genou* ainsi disposé *genou effacé* ou *genou de mouton*, *genou creux;* 3° *en dehors.* Cette déviation, très-rare également, est désignée sous le nom de *genou cambré;* 4° *en dedans.* Ce défaut, appelé *genou de bœuf*, se remarque fort souvent sur des chevaux très-communs et se trouve toujours accompagné d'une déviation en dehors du reste de l'extrémité.

Outre le vice d'affaiblir la résistance de la colonne, la mauvaise direction du *genou* nuit à la progression. Le membre n'étant pas droit, sa flexion et le jeu de ses extrémités ne peuvent pas s'exécuter dans la ligne d'aplomb exigée. Il y a alors décomposition de forces et perte de puissance musculaire, effet d'autant plus nuisible que ses causes sont plus intenses.

Les maladies du *genou* sont en rapport, pour leur nombre et leur gravité, avec la complication et les mouvements étendus de cette articulation. Les tumeurs osseuses qui se montrent quelquefois à la région du *genou* sont appelées *osselets*, si elles sont séparées et circonscrites. Le *genou* est dit *cerclé* lorsqu'il en est entouré. Ces exostoses nuisent à la liberté des mouvements de l'articulation et à l'action des tendons qui passent sur les points où elles se montrent.

Sous l'influence des travaux pénibles et répétés, il peut se développer, à la partie supérieure et externe du *genou*, une tumeur synoviale ou *vessigon*, qui peut acquérir un volume considérable, et qui résiste presque toujours aux moyens de traitement les plus énergiques. Lorsque le cheval fait une chute rapide en avant, il peut se blesser au *genou*, et la plaie qui en résulte fait dire que le cheval ou le *genou* est *couronné.* « Si le choc a été très-fort, dit M. Lecoq, ou s'il a été souvent répété, la plaie se termine par une cicatrice apparente et conserve des callosités; le poil ne revient pas ou quelquefois il repousse blanc, et cette tare fait perdre au cheval une grande partie de sa valeur, le *genou* couronné attestant la faiblesse de ses membres antérieurs. V. COURONNÉ (cheval).

On peut encore trouver sur le pli du *genou* des crevasses qui sont souvent incurables et dont l'inconvénient principal consiste dans la roideur qu'elles donnent aux membres pendant les premiers moments de l'exercice. Ces gerçures disparaissent quelquefois en été, pour se montrer de nouveau en hiver.

Dans le bœuf, le *genou* est large, développé et très-porté en dedans. Chez le mouton et la chèvre, il est sec et porté en arrière, disposition qui donne au membre antérieur une apparence brisée.

GENOU (SAINT-), village et commune de France (Indre), cant. de Buzançais, arrond. et à 32 kilom. de Châteauroux, sur l'Indre; 1,226 hab. L'église, monument historique, est ornée de très-curieuses sculptures. Le hameau d'Estrées possède une lanterne des morts appelée la Lanterne des moines.

GENOUDE (l'abbé Antoine-Eugène), publiciste célèbre, né à Montélimar (Drôme) en 1792, mort aux îles d'Hyères le 19 avril 1849. Il était fils d'un cabaretier nommé Genoud qui le fit élever au collége de Grenoble, où il eut pour condisciple Champollion, qui lui inspira le goût de la littérature et des langues anciennes. Ses études terminées, le jeune Genoud vint à Paris, muni de l'inévitable tragédie. Par la protection de M. de Fontanes, il entra au lycée Bonaparte en qualité d'agrégé de sixième. Voltaire, Helvétius et d'Holbach avaient été jusque-là ses lectures favorites; mais les idées du XVIII^e siècle n'étaient guère en faveur à cette époque; aussi ne tarda-t-il point à les abandonner. Il nous raconte lui-même qu'il fut guéri du matérialisme par les ouvrages de Rousseau, et que, du déisme, il passa insensiblement à la vraie foi. Au bout d'un an, il était tout à fait converti, et entrait au séminaire de Saint-Sulpice, où il connut l'abbé de Lamennais. Ce fut alors qu'il traduisit de l'hébreu le prophète Isaïe; mais la censure impériale ayant vu dans une note sur Nabuchodonosor une allusion malveillante pour le chef de l'Etat, il ne put obtenir de se faire imprimer. Cette sévérité le jeta dans la petite opposition qui se levait au déclin de l'Empire. Aussitôt la chute du colosse, il s'empressa d'acclamer les Bourbons, et, au retour de l'empereur (1815), il passa en Piémont, et s'attacha à M. de Polignac en qualité de secrétaire et d'aide de camp. Après Waterloo, il reçut de ce personnage des pleins pouvoirs pour prendre possession de Grenoble au nom de Louis XVIII. S'il faut l'en croire, il remplit cette mission avec un tel succès, qu'il réussit à empêcher les troupes étrangères de s'emparer de la ville. Là finit la carrière militaire de Genoud : il déposa l'épée pour la plume. Déjà, par des publications religieuses, il s'était acquis des droits à la reconnaissance des ultramontains; il obtint bientôt, comme écrivain politique, une place distinguée parmi les royalistes purs. Il travailla d'abord dans le *Conservateur*, dirigé contre le ministère Decazes (1818), créa, avec Lamennais, en 1820, le *Défenseur*, feuille qui n'eut qu'une existence éphémère, et qu'il remplaça peu après par l'*Etoile.* A l'avénement de M. de Villèle au ministère, l'*Etoile*, qui avait particulièrement amené son triomphe, devint le journal semi-officiel du gouvernement, et le rédacteur en chef reçut du roi des lettres de noblesse (28 juin 1822). On conte à ce propos que Louis XVIII, en signant les lettres patentes, dit en riant : « Nous allons lui flanquer du *de* par devant et par derrière, pour qu'on ne puisse jamais songer à contester la noblesse de ce vaillant chevalier du trône et de l'autel. » C'est ainsi que le fils du cafetier Genou devint le gentilhomme de Genoude. En rapportant cette anecdote, nous rappelons toutefois que le nom primitif paraît bien être *Genoud* et non *Genou.* La *Biographie du Dauphiné* l'écrit avec un *d.* En 1825, de Genoude fit revivre l'ancienne *Gazette de France*, à laquelle il réunit l'*Etoile* et le *Journal de Paris.* Directeur souverain de la *Gazette*, il obtint le privilége exorbitant de faire partir son journal par la poste cinq heures avant les autres feuilles, et le ministère lui donna même le brevet de l'imprimeur Chantpie, qui venait d'en être dépouillé à la suite d'un procès de presse. Le ministère Martignac eut en Genoude un rude adversaire. Il soutint, mais assez faiblement, l'administration de M. de Polignac. Surpris par la révolution de Juillet, il alla se cacher dans son beau château de Plessis-les-Tournelles; mais, revenu après la tourmente, il commença contre la nouvelle dynastie cette lutte ardente où il fit preuve de talents vraiment supérieurs. La légitimité était perdue, et il entreprit l'œuvre impossible de la sauver, et de la sauver malgré elle. Dans ce but, il essaya de la retremper en lui donnant pour base le suffrage universel, idée hardie avec laquelle il espérait entraîner à sa suite le parti républicain, auquel il l'empruntait. Les républicains, en effet, marchèrent avec lui pour la conquête du suffrage universel, se réservant toutefois d'en tirer des conséquences bien différentes. Il rallia toute la jeunesse du parti légitimiste; mais éprouva une résistance invincible de la part des anciens chefs de ce parti, et du prétendant lui-même. Aussi, disait-il quelquefois, en voyant les fautes de Louis-Philippe : « Nos affaires vont très-bien : la Providence est plus habile que nos princes. » Genoude fonda en province plusieurs journaux destinés à seconder ses efforts et à propager ses idées. Le gouvernement chercha à le ruiner par des procès de presse multipliés. D'un autre côté, son journal fut interdit, comme révolutionnaire, dans les Etats de l'Eglise, en Piémont, en Allemagne et en Russie, ce qui lui causa un très-grave préjudice. La fortune considérable qu'il avait acquise dans sa prospérité lui permit de supporter ces revers. Lors du fameux recensement Humann (1840), il résista à cette mesure avec éclat et laissa vendre plusieurs fois ses meubles plutôt que de s'y soumettre. En 1846, il fut nommé député par les électeurs de Toulouse; mais la révolution de Février 1848 le laissa dans une sorte d'oubli. Il mourut grandement désappointé, découragé presque, à la suite d'une douloureuse maladie. De Genoude s'était marié à M^{lle} Fleury, descendante de Racine et de Corneille. Ayant perdu sa femme en 1834, il était entré dans les ordres l'année suivante. Il s'essaya dans la chaire; mais il n'y réussit pas, non plus qu'à la tribune législative. Comme publiciste, il avait plus d'habileté et d'énergie que de profondeur. Ses nombreux ouvrages ne brillent pas par le style, et sont, en général, superficiels. Voici le titre des principaux : *Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France* (1820, in-8°); la *Sainte Bible, traduite en français d'après les textes sacrés* (Imp. royale, 1820-1824, 16 vol. in-8°), traduction plus prônée qu'elle ne le méritait, dont une partie seulement appartient à l'abbé de Genoude; la *Raison du Christianisme* (1834-1835, 12 vol. in-8°); l'*Imitation de Jésus-Christ* (1834, in-8°); les *Pères de l'Eglise des trois premiers siècles* (1837-1843, 9 vol. in-8°); *Leçons et modèles de littérature sacrée*, avec Lourdoueix (1837, in-8°), compilation médiocre; la *Raison monarchique* (1838, in-8°); *Exposition du dogme catholique* (1840, in-8°); *Histoire d une âme* (1844, in-8°). C'est sa propre vie, racontée à sa manière; *Histoire de France* (1844-1847, 16 vol. in-8°), livre qui n'eut aucun succès et qui n'en méritait pas.

Avant d'entrer dans les ordres, Genoude avait eu quatre fils, tous morts aujourd'hui, et dont le plus jeune, tombé dans le dénûment, serait peut-être mort de faim s'il n'avait trouvé un asile chez Aubry-Foucault, gérant de la *Gazette de France.* Notre grand poëte Lamartime, ayant eu connaissance de la triste position où se trouvait ce jeune homme, lui fit obtenir l'emploi de chancelier du consulat de France à Sydney; mais le jeune Genoude mourut peu de temps après son arrivée dans la colonie australienne.

GENOUILHAC (Jacques GALLIOT DE), grand maître de l'artillerie. V. GALLIOT.

GENOUILLAC (Nicolas-Jules-Henri GOURDON DE), littérateur français. V. GOURDON.

GENOUILLE (Jules-Charles), littérateur et humaniste, né à Paris en 1805. Il se fit recevoir agrégé des classes supérieures et professa successivement la rhétorique, l'histoire et la philosophie au lycée Napoléon. On lui doit une foule d'ouvrages classiques et d'érudition pure. Voici les principaux : *Histoire ancienne; Histoire du moyen âge; Histoire moderne; Histoire de France; Histoire romaine; Dictionnaire abrégé d'histoire; Choix de discours des Pères grecs, précédé d'un précis littéraire et historique sur l'éloquence sacrée.* Il travailla à la *Bibliothèque latine-française*, de Panckoucke; c'est lui qui traduisit Properce et Gallus. Citons, en outre, sa traduction des *Nouvelles fables attribuées à Phèdre* (1830, in-12) et des éditions avec sommaires et notes des auteurs classiques suivants : *Aristote*, *Saint Basile*, *César*, *Cicéron*, *Démosthène*, *Socrate*, *Eschyle*, *Euripide*, *Xénophon*, *Grégoire de Nazianze*, *saint Jean-Chrysostome*, *Isocrate*, *Plutarque*, *Pindare*, *Platon*, etc.; les *Discours académiques de Buffon* précédés d'une notice littéraire (1849, in-12); l'*Histoire de Charles XII* et du *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire, avec des notes, pour la *Nouvelle Bibliothèque des aspirants au baccalauréat*; les *Mœurs des Israélites* et les *Mœurs des chrétiens*, par Fleury, avec annotations.

GENOUILLÉ, ÉE adj. (je-nou-llé; *ll* mll. — rad. *genouil*, forme ancienne du mot *genou*). Hist. nat. Syn. de GÉNICULÉ : *Plusieurs ombellifères ont une tige* GENOUILLÉE. (T. de Berneaud.)

GENOUILLER s. m. (je-nou-llé; *ll* mll. — rad. *genou*). Liturg. Ornement que portent, en Orient, les évêques, les abbés et les principaux officiers, quand ils montent à l'autel.

GENOUILLÈRE s. f. (je-nou-llè-re; *ll* mll. — rad. *genou*). Partie d'une botte qui couvre le genou : *Bottes à* GENOUILLÈRE. ‖ Objet que l'on attache devant le genou pour le garantir : *Regardez ce petit ramoneur avec sa lanterne, sa vielle et ses* GENOUILLÈRES *de cuir; il ressemble à un scarabée.* (B. de St-P.)

— Art milit. anc. Partie de l'armure qui couvrait le genou et reliait le cuissard et la grève, qui se composait d'une pièce arrondie pour recevoir la rotule, de quatre lames articulées à recouvrement, deux en haut et deux en bas, pour ne pas gêner les mouvements.

— Artill. Espèce de coussin rembourré, qui se boucle au-dessus et au-dessous du genou, et qui sert à la manœuvre des obusiers de montagne.

— Fortif. Partie de l'épaulement d'une batterie qui est comprise entre le bas d'une embrasure et le pied du talus intérieur.

— Techn. Charnière mobile servant à monter les instruments de mathématique.

— Pyrotechn. Fusée à cartouche coudée, propre aux feux qui se tirent sur l'eau.

— Chir. Enveloppe en cuir, en étoffe ou en caoutchouc, dont on entoure un genou malade, pour affermir l'articulation.

— Art vétér. Enveloppe en cuir dont on entoure les genoux des chevaux, surtout dans les temps de verglas, pour préserver cette partie en cas de chute.

GENOUILLET s. m. (je-nou-llè, *ll* mll. — rad. *genou*, par allus. à la forme de la tige). Bot. Nom vulgaire du sceau de Salomon.

GENOUILLY (Charles RIGAULT DE), marin français. V. RIGAULT DE GENOUILLY.

GENOUX (Claude), littérateur français, né à Saint-Sigismond (Savoie) en 1811. Il partit à huit ans du lieu de sa naissance pour être ramoneur, comme la plupart des enfants de cette partie des Alpes, parcourut la France, apprit à lire, par hasard, dans un hospice, se fit colporteur, puis mousse dans la marine militaire sarde. Plus tard, il se rendit à Paris et s'ingénia de mille façons pour gagner sa vie. Il fut successivement décrotteur, vendeur de contre-marques, cuisinier, valet, etc. Dans toutes ces conditions, il ne cessa jamais d'employer ses loisirs à l'étude. A vingt ans, il était à Marseille, où il servait les maçons, tout en composant des complaintes. L'idée lui vint de se faire négociant. S'étant associé deux Piémontais et ayant mis dans l'entreprise quelques économies qu'il avait pu faire, il s'embarqua pour Rio-Janeiro avec une pacotille de quincaillerie et une cargaison de sangsues. Il vendit avantageusement ses marchandises et revint en Europe, puis reprit la mer; cette fois, il fit naufrage dans les parages de l'Amérique du Sud, perdit tout ce qu'il possédait et arriva au Pérou, où il se fit soldat, puis matelot à bord de deux baleiniers. De retour à Paris, il entra comme margeur à l'imprimerie de M. Paul Dupont (1843), puis il rédigea le *Patriote savoisien*, journal ultra-démocratique, publié à Chambéry en 1850, ce qui lui valut d'être expulsé de France lors du coup d'Etat. Après trois années d'exil, Genoux put revenir à Paris, où il fut placé comme contre-maître dans les ateliers de la *Presse* et chargé du tirage de ce journal. Aujourd'hui, il occupe un emploi subalterne dans la compagnie du gaz parisien. C'est un homme simple, modeste, plein de probité et de courage et dont le talent comme écrivain n'est pas sans valeur.

On a de lui : *Mémoires d'un enfant de la Savoie*, précédés d'une *Lettre-préface* par Béranger (1844, in-12; 1847, in-18; 1851, in-4°); les *Chants de l'atelier* (1850, in-32); *Histoire de Savoie* (Annecy, 1852, in-12; Paris, 1854, in-4°); le *Bâillon d'ébène*, roman, publié dans la *Presse* (1856-1857); les *Enfants de Jean-Jacques Rousseau* (1857, in-12), roman; le *Percement des Alpes et la Savoie française* (1860, in-8°); la *Légende de Savoie* (1865, in-8°), etc. On lui doit, en outre, des poésies, des articles politiques et littéraires insérés dans des almanachs et dans des journaux.

GENOVA, nom italien de GÊNES.

GÉNOVÉFAIN s. m. (jé-no-vé-fain — du lat. *Genovefa*, Geneviève). Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

— **Encycl.** Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève étaient connus, du temps de l'ancien régime, sous le nom de *chanoines réguliers de la congrégation de France*. Leur chef-lieu était le monastère de Sainte-Geneviève, à Paris, où ils avaient remplacé des chanoines séculiers dont l'origine remontait au temps de Clovis. Ces derniers avaient été supprimés en 1148 par le pape Eugène III, durant un voyage qu'il fit en France. Le pape était venu dire la messe à Sainte-Geneviève. « Quand il y fut arrivé, dit un écrivain ecclésiastique, les officiers de l'Eglise étendirent devant l'autel un tapis de soie, où il se prosterna pour faire son oraison; ensuite, il entra dans la sacristie et se revêtit pour la messe. Cependant, les officiers du pape prirent le tapis, prétendant qu'il leur appartenait, selon la coutume; les chanoines, au contraire, prétendirent qu'il devait rester à leur église et prirent querelle avec eux. Des paroles, ils en vinrent aux mains. Les officiers du pape furent si maltraités par les chanoines, qu'il y en eut plusieurs de blessés, et le roi même pensa l'être aussi, voulant apaiser le désordre. Le pape et le roi, pour punir ces chanoines de leur insolence, résolurent de mettre les bénédictins en leur place et de leur ôter cette église. » On y mit néanmoins douze moines de Saint-Victor, à qui on donna pour abbé un des leurs nommé Odon. Bientôt les choses n'allèrent pas mieux; les moines faisaient bombance et quelquefois du scandale. Sous François Ier, le Parlement fut obligé d'informer à propos de leur conduite. A la fin du XVIe siècle, l'abbé Foulon, afin d'empêcher l'abbaye de tomber en commende, la mit sous la protection d'un grand seigneur, Benjamin de Brichauteau, fils du marquis de Nangis, nommé d'abord coadjuteur, puis abbé en 1607, à la mort de Foulon. L'abbaye fut donnée, en 1619, au cardinal de La Rochefoucauld, qui, voulant la réformer en 1624, fit venir de Senlis douze religieux, auxquels cinq seulement des anciens consentirent à se joindre. Des lettres patentes de 1626 approuvèrent la réforme que se chargea d'exécuter le Père Charles Faure, né à Luciennes en 1594, religieux depuis 1615, et qui avait pu être témoin du désordre des moines. Le jour où il avait pris l'habit, en 1615, « ne fut pour ainsi dire qu'un jour de débauche et de profanation pour les autres moines qui assistèrent à cette cérémonie. On vit dans le saint lieu des festins, des danses et d'autres divertissements. Les femmes mangèrent avec les religieux dans le réfectoire; elles entrèrent partout, jouèrent dans les cloîtres et dans le chapitre, et firent sans doute encore autre chose : ce ne fut qu'un jour de licence et de débauche. »

Le Père Faure remédia si bien à tout cela, qu'en 1634 une bulle pontificale accorda à l'abbaye de Sainte-Geneviève le privilége d'élire son abbé tous les trois ans. Cet abbé était en même temps général de la congrégation, ce qui n'était pas une petite affaire; car cette congrégation comprenait alors plus de cent monastères, dans la plupart desquels un grand nombre de religieux étaient employés à l'administration des paroisses et des hôpitaux; d'autres enseignaient le droit canon dans les universités ou dirigeaient des séminaires épiscopaux. Les *génovéfains* avaient alors en France soixante-sept abbayes, vingt-huit prieurés conventuels, deux prévôtés et trois hôpitaux. De plus, ils avaient dans les Pays-Bas trois abbayes, trois prieurés et un grand nombre de cures.

Leur influence était devenue très-considérable dans l'enseignement. Depuis un temps immémorial, le chancelier de l'Université de Paris était pris parmi eux. On distinguait, au XVIIe siècle, entre les chanceliers que l'abbaye de Sainte-Geneviève avait fournis à l'Université de Paris, le Père Jean Frouteau, né à Angers et reçu en 1630 comme religieux de Sainte-Geneviève. Il avait été successivement professeur de philosophie et de théologie, savait les langues orientales et plusieurs langues modernes. C'est à lui qu'on doit la création de la célèbre bibliothèque de Sainte-Geneviève, augmentée de moitié en 1711, grâce à la munificence de Michel Le Tellier, archevêque de Reims. Le nombre des volumes qu'elle renfermait alors était de plus de 60,000, outre un cabinet où l'on remarquait beaucoup de médailles, d'antiquités et de monuments divers.

En 1635, la réunion à la congrégation de Sainte-Geneviève de la congrégation du Val des écoliers avait ajouté un nouveau lustre à la réputation savante des *génovéfains*. Vers l'an 1202, quatre docteurs en théologie de l'Université de Paris avaient fondé la congrégation du Val des écoliers. Trente-sept écoliers les avaient suivis dans la retraite qu'ils avaient choisie près de Langres, dans une des solitudes les plus agrestes de la haute Champagne. L'institut fut reconnu en 1218; moins de vingt ans après, il possédait seize monastères. Les moines de l'ordre n'avaient cessé de s'occuper des sciences et des lettres jusqu'en 1637, époque où Sébastien Zamet, évêque de Langres, les autorisa à se réunir aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Ceux-ci furent supprimés avec les autres congrégations religieuses lors de la Révolution. Leur bibliothèque, mise en séquestre, est devenue une de nos grandes bibliothèques publiques. On l'a placée dans un bâtiment neuf, bâti en 1850 sur la place du Panthéon, et elle compte aujourd'hui environ 160,000 volumes et 3,000 manuscrits. C'est, parmi les dépôts de ce genre, un des plus riches en livres rares des premiers temps de l'imprimerie.

Les armes de la congrégation étaient : *D'azur, à une main tenant un cœur enflammé.* Elle avait pour devise : *Supereminent charitas.* Le costume de ses membres était une soutane de serge blanche à collet très-large et un rochet de toile. Chez eux, ils portaient un bonnet carré, et en hiver un camail noir. Au dehors, ils portaient le manteau ordinaire. Leur costume de chœur était un surplis de toile, l'aumusse sur le bras gauche et un bonnet carré.

Les *génovéfains* administraient les hôpitaux, tenant, sous l'ancien régime la place que tient maintenant à Paris l'Administration de l'assistance publique. Enfin, et c'était là leur principal emploi, ils donnaient l'enseignement secondaire et supérieur dans les séminaires, dans les chaires de l'Université; ils étaient docteurs de Sorbonne. Une autre de leurs occupations consistait à se livrer aux travaux d'érudition et à publier des livres. Aucun homme réellement supérieur n'est sorti de chez eux; mais ils ont produit en très-grand nombre des professeurs, des savants, des recteurs et des chanceliers de l'Université. Les priviléges qu'ils avaient acquis et dont ils continuaient de jouir au moment de leur suppression attestent le cas qu'on faisait d'eux sous l'empire des institutions renversées par les principes de 1789. Est-ce à dire qu'on ait eu tort de les détruire? Non, certes. Comme toutes les vieilles institutions, ils étaient en décadence. Il fallait renouveler le personnel de l'enseignement et l'administration des établissements charitables, où le privilége avait pris la place du droit, et où des abus invétérés n'offraient d'autre moyen de les faire disparaître.

A consulter sur les *génovéfains* : *Vie du Père Faure* (Paris, 1698); Du Moulinet, *Histoire des différents habits des chanoines réguliers;* Hermant, *Etablissement des ordres religieux;* Sammarth, *Gallia christiana* (t. IV); Lecointre, *Histoire du Val des écoliers; Coust. de la congrégation du Val des écoliers* (Paris, 1629).

GENOVESI (Antoine), philosophe et économiste italien, né à Castiglione, près de Salerne, en 1712, mort en 1769. Il entra dans les ordres et occupa successivement, à l'université de Naples, les chaires de métaphysique, d'éthique, et celle d'économie politique, fondée exprès pour lui en 1754. Partisan du système de Locke et des idées libérales qui se répandaient alors dans toute l'Europe, il se vit en butte à la haine du clergé, contre lequel l'archevêque de Tarente, Galliani, et le pape Benoît XIV durent intervenir pour le défendre. On cite surtout de lui les ouvrages suivants : *Eléments de métaphysique* (1743, 5 vol. in-8°); *Lezioni di commercio e d'economia civile* (1757, 2 vol. in-8°); *Lettere academiche* (1764), contre les paradoxes de Rousseau sur les sciences et les arts; *Diceosina* (1767), sur les droits et les devoirs de l'homme.

GÉNOVINE s. f. (jé-no-vi-ne — de l'ital. *Genova*, Gênes). Métrol. Monnaie de Gênes : *La vieille* GÉNOVINE *vaut* 88 *fr.* 97 *et la neuve* 79 *fr.* 77.

. . . . . Connais-tu le son des *génovines?*
— Ah! Dieu! cette musique a des douceurs divines.
V. HUGO.

‖ V. GÉNOISE, nom sous lequel la *génovine* est plus connue.

GENRE s. m. (jan-re — du latin *genus*, grec *genos*, sanscrit *ganu*, *ganana*, famille, race, de la grande racine *gan*, engendrer, restée vivante dans presque toutes les langues indo-européennes). Classe d'êtres ou d'objets assimilés par des propriétés communes, les objets eux-mêmes ou les sous-classes qu'ils composent s'appelant espèces, par rapport au genre : *L'homme est une espèce du* GENRE *animal. L'homme est un* GENRE *qui comprend plusieurs espèces distinguées principalement par la couleur.* ‖ Dans le langage vulgaire, Sorte, espèce, façon, variété : *Plusieurs* GENRES *d'animaux. Des plantes de tous* GENRES. *Faire de la menuiserie en tout* GENRE. *Dans tous les* GENRES, *la vérité est ce qu'il y a de plus sublime, de plus simple, de plus difficile, et cependant de plus naturel.* (Mme de Sév.) *Il n'y a que deux* GENRES *d'auxiliaires pour l'autorité absolue, ce sont les prêtres ou les soldats.* (Mme de Staël.)

— Par ext. Goût, manière d'être ou de faire : *Une robe d'un très-bon* GENRE. *Le plus mauvais* GENRE *est supportable quand la mode l'a consacré.*

— Pop. Manière, ostentation : *Un éteignoir d'argent! Plus que ça de* GENRE! (La Bédollière.)

— *Genre humain*, Ensemble des hommes : *Le* GENRE HUMAIN *ne juge que par l'événement.* (Boss.) *Un bon livre est un legs que son auteur fait au* GENRE HUMAIN. (Addison.) *Je ne connais de grands hommes que ceux qui ont rendu de grands services au* GENRE HUMAIN. (Volt.) *Le* GENRE HUMAIN *est la famille d'un grand homme.* (Chateaub.)

L'ami du *genre humain* n'est point du tout mon fait.
MOLIÈRE.

— *Dans son genre*, Dans le genre dont il fait partie ou dans le genre dans lequel on le considère : *La Fontaine est,* DANS SON GENRE, *le premier de tous les poëtes.*

— Philos. *Genre subjectif*, Notion des propriétés communes qui caractérisent une même classe d'êtres ou d'objets. ‖ *Genre objectif*, Ensemble des propriétés communes qui caractérisent une même classe d'êtres ou d'objets. ‖ *Genre suprême*, Genre absolu, qui ne peut devenir espèce relativement à un genre qui le contiendrait : *Le genre de l'être est un* GENRE SUPRÊME, *parce qu'on ne peut concevoir un genre dont l'être serait une espèce.* ‖ *Genre supérieur*, Genre qui en comprend plusieurs autres. ‖ *Genre le plus bas*, Celui dont les divisions ne peuvent constituer de genres, ne contenant que des individus.

— Littér. et B.-arts. Style, manière de rendre, d'exécuter, de travailler, réglée par le sujet ou par le goût spécial de l'écrivain ou de l'artiste : *Le* GENRE *sublime. Le* GENRE *simple. Le* GENRE *familier. Le* GENRE *bas. Le* GENRE *de Meyerbeer, de Rossini. Dans le métier de la guerre, comme dans les lettres, chacun a son* GENRE. (Napol. Ier.) ‖ Classe de sujets littéraires ou artistiques de même nature : *Le* GENRE *épique. Le* GENRE *dramatique. Le* GENRE *épistolaire. Le* GENRE *du paysage. Le* GENRE *du portrait. Musique du* GENRE *religieux, du* GENRE *de la romance. De tous les* GENRES *dont les modernes ont enrichi la littérature, le plus mauvais est, sans difficulté, la féerie.* (Grimm.)

Nombre de gens fameux en ce *genre* ont écrit.
LA FONTAINE.

Le seul Horace en tous *genres* excelle.
J.-B. ROUSSEAU.

— Peint. Ouvrage de peinture autre que les tableaux d'histoire ou les paysages : *Tableau de* GENRE. *Les peintres de portraits, d'intérieurs, d'animaux, de nature morte, sont des peintres de* GENRE.

— Mus. Division du tétracorde considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composaient. ‖ *Genre diatonique*, Genre dans lequel on procède par tons et demi-tons naturels. ‖ *Genre chromatique*, Genre dans lequel on ne procède que par demi-tons. ‖ *Genre anharmonique*, Genre dans lequel on ne procède pas par intervalles, mais par un accroissement ou une diminution continue et insensible du ton.

— Gramm. Propriété qu'a le substantif d'exprimer le sexe réel des êtres qui en ont un, et le sexe conventionnel des êtres qui n'en ont pas : GENRE *masculin.* GENRE *féminin.* ‖ Forme qu'on donne aux adjectifs ou aux pronoms, suivant le genre du nom qu'ils déterminent ou dont ils tiennent la place : *Un adjectif du* GENRE *féminin. Un pronom du* GENRE *masculin.* ‖ *Genre neutre*, Forme spéciale, dans certaines langues, de quelques noms qui s'appliquent à des objets qui n'ont pas de sexe réel ou conventionnel; forme des adjectifs ou pronoms qui déterminent, qualifient ou remplacent ces mêmes noms. ‖ *Genre commun*, Forme de certains adjectifs que le genre du nom ne fait pas varier : Sage, habile, fidèle, noirâtre, *sont des adjectifs de* GENRE COMMUN.

— Hist. nat. Catégorie d'êtres composés d'espèces qui elles-mêmes se décomposent immédiatement en variétés ou en individus : *Le loup est une espèce du* GENRE *chien. Toute plante a deux noms : celui du* GENRE *et celui de l'espèce.* (Acad.) *Tournefort est le premier qui ait établi le* GENRE *sur des bases rationnelles.* (F. Gérard.) *Ce que les anciens désignaient par le mot* espèce *est aujourd'hui le* GENRE. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Philos. Quand on considère plusieurs objets, plusieurs êtres, on observe entre eux des différences et des ressemblances : on les rapproche par leurs ressemblances, et l'on forme des groupes d'êtres divers, mais réunis sous des noms communs; ce sont des *espèces*. Tel est le premier résultat de la généralisation. Un groupe d'espèces est un *genre*. Un groupe de *genres* est encore un *genre*, et l'on s'élève de *genre* en *genre* jusqu'à un *genre* supérieur, qui embrasse tous les *genres* inférieurs, par eux toutes les espèces, et par elles tous les êtres. Un *genre* est espèce par rapport au *genre* supérieur qui le contient, comme il est *genre* par rapport aux espèces qu'il contient lui-même. Les espèces et les *genres* sont donc relatifs : il n'y a d'espèce absolue que la plus humble, qui n'embrasse que des êtres tout à fait semblables, et de *genre* absolu que le plus élevé, qui n'est embrassé par aucun autre et qui embrasse tout.

Cette distribution des êtres en espèces, en *genres*, espèces relativement à d'autres *genres*, tous subordonnés les uns aux autres, tous hiérarchisés entre eux, est la *classification*. Tout caractère peut servir de principe de classification; mais, parmi les divers caractères sous lesquels on peut réunir des êtres, des espèces, des *genres*, les uns sont tout superficiels, d'autres essentiels, fondamentaux : les premiers ne donnent lieu qu'à des classifications artificielles, les autres à des classifications naturelles, parce qu'ils sont la marque distinctive de groupes que la nature même a pris soin de former.

On peut imaginer une infinité de classes artificielles, qui n'existent qu'à un point de vue de l'esprit humain; il n'y a, pour chaque ordre de faits ou d'êtres, qu'une classe naturelle, c'est-à-dire qui corresponde à un groupe existant véritablement dans la nature. La classe naturelle, sans être la loi, se confond presque avec la loi, parce qu'elle se fonde sur des caractères pris dans les lois de l'existence des objets classés.

Que sont les *genres* dans la nature? que sont-ils pour l'esprit de l'homme? que représentent leurs idées? Des réalités? de pures conceptions de l'intelligence humaine? Moins que cela, ne sont-elles pas des noms? C'est la fameuse question des universaux, qui fut résolue diversement par les réalistes, par les conceptualistes, par les nominaux : toute la scolastique du moyen âge, toute la philosophie ont retenti de leurs querelles. La discussion de cette question n'appartient pas à cet article, mais à celui qui traite des universaux.

— Littér. On distingue d'abord en littérature les *genres* de la prose des *genres* de la poésie.

— I. PROSE. La prose est le *sermo solutus* des Latins, la λέξις des Grecs, c'est-à-dire le langage libre, non assujetti aux diverses entraves de la versification. La prose traite des choses où l'imagination ne domine pas, comme dans la poésie, mais où la raison tient la première place. Elle est donc essentiellement didactique. Gardons-nous de croire cependant qu'elle s'interdise la passion, les grands mouvements de l'âme et les éclairs de l'imagination. Ce qui la caractérise, c'est une liberté à peu près complète de toutes les conditions rhythmiques. Langage de la vie pratique, de la réalité matérielle et de la science acquise, la prose ne saurait être trop directe, trop rigoureuse, bien différente en cela de la langue poétique, cet organe capricieux et libre des hautes inspirations de l'âme humaine. Son domaine est considérable; ses principaux *genres* sont : 1° le *genre oratoire*, 2° le *genre*

historique, 3° le *genre moral* et *didactique*, 4° le *genre scientifique* proprement dit.

— *Genre oratoire.* L'éloquence, qui est tout à la fois le don et l'art de persuader, se réduit à prouver, à plaire et à toucher. Aristote y distingue trois *genres* spécifiques : le *genre démonstratif*, que les modernes appellent plus volontiers le *genre* de la chaire et de l'Académie ; 2° le *genre délibératif*, ou éloquence de la tribune, et 3° le *genre judiciaire*, ou éloquence du barreau. Dans le *genre* démonstratif, Aristote rangeait les panégyriques, les éloges ; dans le *genre* délibératif, les discours politiques ; dans le *genre* judiciaire, les plaidoyers.

Le *genre* démonstratif loue ou blâme et cherche ce qui est beau ; tels sont les sermons, les homélies, destinés à l'enseignement du dogme et de la morale, puis les panégyriques consacrés à l'éloge des saints, enfin l'oraison funèbre qui célèbre, non sans hyperbole et réticence, les grands personnages. Le discours académique forme une classe distincte. Outre l'éloge obligé des morts, et même des vivants, il donne entrée aux dissertations littéraires.

Le *genre* délibératif conseille ou dissuade et cherche ce qui est utile. Il produit les discours politiques où se discutent les affaires et les grands intérêts de l'Etat. On peut rattacher à ce *genre* les proclamations guerrières et les harangues qu'on rencontre chez les historiens.

Le *genre* judiciaire attaque ou défend et cherche ce qui est juste. Il comprend le plaidoyer, discours oral dans lequel on attaque ou on défend ; la consultation et le mémoire, discours écrit qui a le même objet.

— *Genre historique* ou *narratif.* L'histoire doit être le récit vrai des faits dignes de remarque. Elle a passé par des phases diverses : d'abord elle s'est contentée d'enregistrer les grands événements : ce fut l'époque des *Annales.* Plus tard, on ajouta quelques détails, et on eut les *Chroniques.* Enfin les récits historiques furent entremêlés de pensées philosophiques, de réflexions, d'aperçus plus ou moins variés, plus ou moins ingénieux : ce fut l'histoire proprement dite. A l'histoire narrative des faits en a succédé une autre, qui recherche l'origine des événements, en examine les conséquences, juge, apprécie, approuve ou blâme : c'est la dernière expression du *genre.* Comme elle a pour objet la recherche des lois générales qui régissent la marche des choses humaines, on peut à juste titre l'appeler la *philosophie de l'histoire.*

Outre les annales et les chroniques, il y a divers *genres* historiques : la *biographie*, qui est le récit de la vie d'un individu. Il est bon qu'elle s'élève à une certaine hauteur et qu'elle soit, pour ainsi dire, l'histoire abrégée d'une époque entière (*Vies des hommes illustres*, de Plutarque, Cornélius Népos). Il y a les *mémoires :* c'est le récit d'événements contemporains, ou de la vie d'un personnage par ce personnage lui-même (*Mémoires du cardinal de Retz, de Saint-Simon*). Les mémoires ont, en général, plus d'abandon et de naïveté que la biographie.

— *Genre didactique.* La prose philosophique parle surtout à la raison ; elle est calme, sévère, élevée, rarement passionnée. Après les moralistes, comme Montaigne, Nicole, La Bruyère, Vauvenargues, La Rochefoucauld, viennent les critiques littéraires. La critique, c'est le sentiment du beau et du vrai appliqué aux œuvres de l'esprit ; c'est la traduction des jugements du goût (Aristote, Longin, Cicéron, Quintilien, Rollin, Fénelon, La Harpe, Villemain, Sainte-Beuve, etc.). La critique doit être calme, élégante, parfois éloquente. L'*esthétique* est la science du beau ; elle se divise en poétique et en rhétorique. La *lettre*, conversation écrite, traite tous les sujets, et sur les tons les plus divers. Les principales gloires du genre sont : Cicéron, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, Voltaire, etc. Le *roman* est un *genre* tout particulier. C'est un tableau de mœurs mêlé à une action feinte, mais vraisemblable ; il pénètre dans le cœur humain et en retrace les passions. Le *genre* narratif réclame aussi les récits connus sous le nom de *nouvelles* ou *contes*, etc.

— *Genre scientifique proprement dit.* L'expérience nous a appris combien, sous la plume habile de quelques maîtres, notre prose est devenue souple, élégante, expressive dans l'exposition, l'enseignement des progrès de la chimie, de la physique, de l'histoire naturelle (Buffon, Flourens, Dumas, Orfila). Ce *genre* constitue la prose scientifique.

— II. Poésie. Certains critiques, Géruzez entre autres, se sont demandé quel avait été l'ordre chronologique du développement de la poésie, et ils ont pensé que l'enthousiasme, la reconnaissance ont d'abord poussé l'homme à célébrer l'auteur des choses. Ce fut l'époque des hymnes sacrés, des théogonies et des cosmogonies poétiques. Plus tard, la poésie s'est éprise des hauts faits de l'humanité, particulièrement de la classe guerrière, et elle les a célébrés dans ses grandes épopées. Avec elles, l'humanité prend possession de la poésie, qui jusque-là n'appartenait qu'aux dieux. Ensuite, s'intéressant aux malheurs, aux catastrophes des familles héroïques et royales dont les noms sont mêlés aux traditions de l'épopée, elle a étudié ces grands personnages dans leurs passions ou leurs vices, et les a livrés à la pitié ou à la risée publique sous la forme dramatique. C'est l'époque des tragédies, des drames poétiques offrant à l'homme comme enseignement les péripéties de l'expiation ou du sacrifice. Après ces efforts, l'inspiration s'épuise, et la poésie, alliée à la morale, à la philosophie, à la science, enseigne et décrit. Alors apparaissent les poëmes didactiques et descriptifs. Tel est l'ordre du développement de la poésie, qui ainsi devait être successivement *lyrique*, *épique*, *dramatique*, *didactique* et *descriptive*. La poésie prend donc des formes diverses, selon que les divers sentiments dont l'âme est agitée y trouvent plus ou moins de place et d'importance. Sans doute, les limites assignées à chaque *genre* de poésie ne peuvent être fixes et immuables, et l'enthousiasme du poëte les franchit parfois pour s'élancer dans des domaines nouveaux ; car la liberté, nous dit Horace, doit être avant tout le privilége du poëte :

> . . . *Pictoribus atque poetis*
> *Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas ;*

et nous acceptons de Voltaire ce principe libéral :

> Tous les *genres* sont bons, hors le *genre* ennuyeux.

Néanmoins la poésie aura des caractères spéciaux suivant les sujets qu'elle traitera, et ces caractères permettront d'établir les différents *genres* que nous y trouvons. C'est ainsi que l'épopée a plus de largeur que la poésie lyrique, et la poésie lyrique, plus d'expansion enthousiaste que l'épopée. Grâce à ces caractères, on a divisé la poésie en quatre *genres* principaux : 1° la poésie *lyrique ;* 2° *épique* ; 3° *dramatique* ; 4° *didactique.* Il nous faudra ajouter en cinquième lieu les *genres secondaires.*

— *Poésie lyrique.* C'est la poésie par excellence, la plus haute comme la plus libre expression de l'enthousiasme poétique. Elle tire son nom de la lyre dont s'accompagnait le poëte, et elle doit briller surtout par l'inspiration, c'est-à-dire par cette abondance spontanée, cette grandeur de pensées qui semble un don divin. L'*hymne* fut la forme première sous laquelle se traduisit l'enthousiasme lyrique. L'hymne, aujourd'hui, est l'expression de la pensée tantôt religieuse, tantôt patriotique. Bientôt après on inventa le *dithyrambe*, en l'honneur de Bacchus, où le délire poétique et l'ivresse divine trouvaient une libre expression. Il acceptait dans la forme l'inégalité des strophes et des vers. La poésie chanta bientôt l'amour et plus tard la douleur. Mais un rhythme plus lent et plus triste fut assigné à l'expression de ce dernier sentiment qui se traduisit par l'élégie.

— *Poésie épique.* Voltaire a dit : « L'épopée est le récit en vers d'actions héroïques. » Sauf le respect dû à ce grand maître, la définition n'est pas complète. Pour donner une idée exacte de ce genre de poésie, il faudrait dire, croyons-nous, que l'épopée est le tableau, le récit, non pas seulement en vers, mais le récit poétique, animé, de quelque grande aventure, et de quelque grand événement, intéressant soit un peuple, soit l'humanité tout entière. Habile mélange de l'histoire et de la légende, l'épopée ne peut guère exister qu'aux époques primitives et croyantes : il lui faut le prestige que donne le lointain des âges.

> . . . La poésie épique,
> Dans le vaste récit d'une longue action,
> Se soutient par la fable et vit de fiction.
> Là, pour nous enchanter, tout est mis en usage,
> Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage ;
> Chaque vertu devient une divinité,
> Minerve est la prudence, et Vénus la beauté ;
> Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre,
> C'est Jupiter armé pour effrayer la terre
> Un orage terrible aux yeux des matelots,
> C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots ;
> Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
> C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
> . . . .
> C'est là ce qui saisit, frappe, surprend, attache.
> Sans tous ces ornements le vers tombe en langueur,
> La poésie est morte, ou rampe sans vigueur.
> Le poëte n'est plus qu'un orateur timide,
> Qu'un froid historien d'une fable insipide.
>
> Boileau.

— *Poésie dramatique.* Le poëme dramatique est la représentation immédiate et directe d'une action feinte ou réelle, à l'aide de personnages agissant et dialoguant selon la vérité ou la vraisemblance. Le *genre* dramatique est, dans la poésie, ce qu'est la peinture entre les arts plastiques, c'est-à-dire le plus approprié à l'analyse multiple des sentiments, à l'expression des diverses faces de la nature humaine, au rapprochement, dans le même cadre, de toutes les conditions de l'existence de l'homme. Il y aura, par conséquent, divers *genres* de drames ; si l'on considère la vie par le côté sombre, triste, sérieux, on aura la *tragédie ;* si on la considère par le côté gai et réjouissant, on aura la *comédie ;* si on mêle le triste au gai, le sérieux à l'agréable, on aura un troisième *genre*, qui est le *drame proprement dit.*

La *tragédie* et le *drame* sont deux *genres* distincts : l'une est la représentation d'une action héroïque, dont l'objet, selon le vœu d'Aristote, est d'exciter la terreur et la pitié ; l'autre est une pièce théâtrale d'un *genre* mixte : sérieuse par le fond, elle est souvent comique par la forme.

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,
> Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux :
> D'un pinceau délicat l'artifice agréable,
> Du plus affreux objet fait un objet aimable.
> Ainsi, pour nous charmer, la Tragédie en pleurs
> D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs,
> D'Oreste parricide exprima les alarmes,
> Et pour nous divertir, nous arracha des larmes.
>
> Boileau.

La *comédie*, bien différente de la tragédie, nous offre en spectacle un tout autre côté de l'existence humaine. On peut la définir une pièce dramatique dans laquelle on représente une action de la vie commune et qui peint d'une manière plaisante les mœurs, les défauts et les ridicules des hommes. On voit, dès lors, que son champ est plus vaste que celui de la tragédie.

> Dans Athènes naquit la comédie antique.
> Là le Grec, né moqueur, par mille jeux plaisants,
> Distilla le venin de ses traits médisants.
> Aux accents insolents d'une bouffonne joie,
> La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en proie.
> On vit par le public un poëte avoué
> S'enrichir aux dépens du mérite joué.
> . . . .
> Le théâtre perdit son antique fureur,
> La comédie apprit à rire sans aigreur,
> Sans fiel et sans venin sut instruire et reprendre,
> Et plut innocemment dans les vers de Ménandre.
>
> Boileau.

Si la comédie ne se propose que le rire, elle s'appelle *farce ;* quand elle travestit un sujet sérieux, *parodie ;* combinée avec la musique, on l'appelle *opéra-comique*, avec la danse, *comédie-ballet ;* avec le couplet malin, *vaudeville ;* avec l'élément sérieux et bourgeois, *comédie larmoyante ;* muette, elle s'appelle *pantomime.*

— *Poésie didactique.* Elle est voisine de la prose, et elle doit être l'expression en vers d'un enseignement généralement scientifique. Son but est donc de donner des préceptes sur un art, d'expliquer une science, de la poétiser, chose bien difficile. On peut s'assurer que tel est le but de ce *genre* de poésie, en lisant les premiers poëmes didactiques que nous possédons : les *Travaux et les Jours* d'Hésiode, où l'art des laboureurs est expliqué. Plus tard, la poësie didactique s'empara du côté idéal de cet art, et quand Virgile écrivit les *Géorgiques*, ce n'était pas un traité d'agriculture qu'il voulait faire pour les laboureurs ; il voulait seulement faire voir les beautés de cet art des temps antiques. La poésie didactique n'a ni l'intérêt du drame, ni l'inspiration de l'ode, ni la magnificence de l'épopée.

A ce *genre* de poésie se rattache intimement le *poëme descriptif*, qui consiste dans une suite de tableaux se rapportant au même sujet. Il a été longtemps l'abus du poëme didactique. Il décrit pour décrire, sans intention morale ni scientifique.

— *Genres secondaires.* Nous trouvons d'abord l'*épître*, qui est, en général, une conversation versifiée, sur tous les sujets, mais principalement sur des sujets de morale ou de littérature. On en distingue deux sortes : l'*épître philosophique* et l'*épître familière.*

Frère de l'épître, le *conte*, éminemment français, admet dans ses récits la vérité et la fiction. Le ton en est habituellement caustique, le tour plaisant, le fond léger.

Quant à la *satire*, elle n'enseigne pas positivement le bien, mais elle attaque avec amertume et directement les vices, les travers, les ridicules des hommes, ainsi que les mauvais ouvrages et les faux jugements en littérature.

L'*épigramme* qui, a-t-on dit spirituellement, est la monnaie de la satire, n'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné :

> Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
> Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Le *poëme pastoral* est une petite scène dramatique, prenant aux champs des personnages simples, sans afféterie ni recherche, essayant de reproduire gracieusement les tableaux de la nature. Citons comme variétés du *genre :* 1° les *idylles*, offrant une peinture charmante et idéalisée de la vie champêtre ; 2° les *églogues*, ce qui veut dire : pièces choisies ; elles admettent plus de mouvement, comme le dialogue, le chant alternatif et les luttes poétiques entre les bergers.

> Son tour simple et naïf n'a rien de fastueux,
> Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.
> Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
> Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.

3° Les *bucoliques*, chants des bouviers, sans prétention et sans grands sentiments.

L'*élégie* est l'expression de la tristesse, de la mélancolie, de l'amour tendre et plaintif. Chez les anciens, elle exprimait seulement les peines d'un cœur souffrant. Chez les modernes, elle chante l'amour heureux ; elle pénètre même plus avant, et va chercher ses peintures dans les espérances, dans les aspirations de l'homme vers l'infini. (Lamartine.)

Originaire de l'Orient, l'*apologue* ou *fable*, par laquelle nous terminerons cette revue rapide des différents *genres* littéraires, a été primitivement une courte leçon de morale, faisant la critique d'un vice ou d'un ridicule, et présentée aux hommes sous une forme allégorique. Dans Esope et dans Phèdre, la *fable* est un court récit plus ou moins orné. Notre La Fontaine en a fait une « ample comédie à cent actes divers. »

Mentionnons encore, pour être complet, les *poésies fugitives*, comme le *sonnet*, la *ballade*, le *rondeau* et le *triolet.*

— Hist. nat. Le *genre* est constitué par la réunion des espèces qui se ressemblent par leurs caractères les plus essentiels. Mais ici se présente une question préalable. Existe-t-il, en effet, des *genres* dans la nature ? Ou bien le *genre* est-il simplement une conception de l'esprit, une abstraction philosophique ? Cette dernière opinion, après avoir été vivement combattue, paraît aujourd'hui réunir la grande majorité des naturalistes vraiment dignes de ce nom. « Il n'existe dans la nature, dit Condillac, que des individus. » Mais comme il était impossible de donner un nom à chaque individu, on a distribué ceux-ci en différents groupes, qu'on a appelés *espèces* et *genres.* L'établissement de ce dernier groupe n'est donc qu'un moyen de classification, une invention ingénieuse, à l'aide de laquelle on aide la mémoire, l'intelligence, non moins que les yeux, à se reconnaître et à se fixer au milieu des nombreuses espèces et races d'êtres qui peuplent le globe.

Le *genre* groupe donc ensemble un certain nombre d'espèces ayant entre elles les plus grands rapports de similitude dans la conformation des parties essentielles, dans les habitudes, les mœurs, les qualités, etc. D'après cette ressemblance, animaux, végétaux ou minéraux sont réunis sous un nom commun, que l'on appelle *nom générique.* Ainsi, bien que le genre soit d'invention humaine, sa composition n'en est pas moins fondée sur une somme de caractères essentiels fournis exclusivement par la nature elle-même.

En zoologie, les caractères des *genres* doivent être tirés des parties qui décident le plus puissamment de l'organisation, du régime, des habitudes et des mœurs des animaux. Ainsi, chez les mammifères, ce sont d'abord les dents ou le bec, ensuite les pieds. Comme il était difficile ou même impossible d'en faire autant pour les reptiles et les poissons, on a eu recours à d'autres caractères. Les *genres* d'insectes sont établis surtout d'après les organes de la manducation. La fixation des *genres* présente d'autant plus de difficultés qu'on descend davantage dans la série des animaux inférieurs. Dans le règne végétal, on a eu recours aux organes de la reproduction, qui sont essentiels, doivent influer sur toute l'habitude végétale et se retrouver dans toutes les plantes. En minéralogie, les *genres* sont établis d'après la composition chimique et la forme cristalline.

On distingue souvent des *genres* naturels et des *genres* artificiels ; ce n'est pas que les premiers existent plus que les autres dans la nature ; mais ils sont basés sur l'ensemble et la subordination des caractères d'êtres bien connus et bien observés ; tels sont, en zoologie, les *genres* chat, faucon, couleuvre, hanneton, etc. ; en botanique, les *genres* renoncule, chou, rosier, chêne, etc. Les *genres* artificiels, au contraire, sont établis d'après des observations incomplètes et qui n'embrassent pas tous les caractères essentiels des êtres qu'on veut classer. Il serait donc plus rationnel de regarder les premiers comme des *genres* définitifs, sauf les espèces nouvelles que les découvertes viennent y ajouter, et les seconds comme des *genres* provisoires, dont l'objet est de grouper des êtres encore mal connus, en vue simplement d'en faciliter l'étude, et en attendant que des observations plus complètes viennent fixer la place définitive que ces êtres doivent occuper.

C'est Tournefort qui, le premier, a établi les *genres* sur des bases rationnelles ; Linné a beaucoup perfectionné ce travail ; mais, malgré son génie, il commit l'erreur d'attribuer aux *genres* une origine naturelle. Lamarck dit à ce sujet : « Si Linné, au lieu d'attribuer les *genres* à la nature, eût considéré les *genres* comme devant être des assemblages d'espèces rapprochées d'après leurs plus grands rapports, et, en même temps, des assemblages bien détachés les uns des autres par des limites artificielles, il eût prescrit les lois convenables pour guider dans l'établissement des limites de ces assemblages. Par ces lois, il eût prévenu ou modéré l'arbitraire qui existe chez presque tous les auteurs modernes, qui, sans autre règle que leur bon plaisir, innovent continuellement, tantôt en réunissant plusieurs *genres* en un seul, tantôt en formant, avec les espèces d'un *genre* déjà établi, plusieurs *genres* qu'ils distinguent par certaines considérations choisies pour cela. »

Depuis longtemps, du reste, on se plaint du désordre qui règne à cet égard dans la science. A mesure que les études monographiques s'étendent, on crée sans cesse de nouveaux *genres*, souvent, il faut bien le dire, sans motifs suffisants. Quand on rencontre, en effet, dans un *genre* des modifications secondaires, le mieux serait de le diviser en *sous-genres*, ou plutôt en sections. Quoi qu'il en soit, l'étude des *genres*, si imparfaitement qu'ils soient établis aujourd'hui, est de la plus haute importance, soit pour l'histoire naturelle elle-même, soit pour ses applications à l'agriculture, à la médecine ou à l'économie domestique. En général, les espèces d'un même *genre* naturel présentent, entre elles, la plus grande analogie, non-seulement sous le rapport de l'organisation et des caractères, mais encore sous ceux du mode de culture et des propriétés. Aussi peut-on, le plus souvent, juger en partie ce que sera une espèce nouvelle et non

encore expérimentée, pourvu qu'on sache avec certitude à quel *genre* elle appartient. L'étude des *genres* acquiert d'ailleurs une importance plus grande, par suite des travaux de Darwin et autres sur la variabilité des espèces. Quant aux noms scientifiques à donner aux *genres*, nous renverrons à l'article NOMENCLATURE.

En résumé, la connaissance des *genres* est la base indispensable des études d'histoire naturelle descriptive; d'ailleurs, elle facilite beaucoup celle des espèces. Mais, d'un autre côté, il faut, dans la création des *genres* nouveaux, s'inspirer des idées larges qui ont dirigé Linné. Les *genres*, que ce grand naturaliste considérait comme des types de formes, des réunions d'êtres offrant les mêmes conditions d'existence, ne sauraient être basés sur un seul caractère. Il faut que chacun de ces types présente une modification d'organes importante, distincte, bien tranchée, qui diffère d'une manière notable, positive, des *genres* déjà connus; qu'il soit suffisamment isolé, par sa physionomie et ses habitudes, des *genres* qui s'en rapprochent le plus; enfin, que toutes les espèces qui composent ce *genre* ressemblent au type sous tous les points de vue.

— Mus. Selon Euclide, la disposition des trois intervalles séparant les quatre sons du tétracorde constitue le *genre*. L'accord du tétracorde est régi par les règles suivantes: 1° l'intervalle de quarte (diatessaron) doit toujours exister entre les deux cordes extrêmes du tétracorde, c'est-à-dire que les sons n'en varient jamais; c'est pourquoi on les appelait *immuables;* 2° l'intervalle de la troisième à la quatrième corde ne peut être plus grand que deux tons, ni plus petit qu'un ton; 3° l'intervalle de la première à la seconde corde ne doit jamais excéder celui de la seconde à la troisième. Ces principes sont ceux que nous retrouvons dans Aristoxène, et c'est sur eux que nous allons établir la théorie des *genres*.

En observant strictement les règles que nous venons d'énoncer, on trouvait que l'accord du tétracorde pouvait se pratiquer de trois façons principales, d'où résultaient nécessairement trois *genres*, auxquels on donnait les noms de *diatonique*, *chromatique* et *enharmonique*. Ces deux derniers s'appelaient *genres épais*, parce que la somme des deux premiers intervalles du tétracorde y était moindre que le troisième intervalle. Comme nous avons donné aux mots CHROMATIQUE, DIATONIQUE et ENHARMONIQUE des développements suffisants, nous y renvoyons le lecteur.

— Gramm. Quand les hommes créèrent le langage, non contents de donner des noms particuliers aux différentes espèces d'êtres, ils voulurent encore indiquer certaines différences qu'ils remarquaient dans les individus d'une même classe. En considérant leur propre espèce, ils furent surtout frappés par le caractère distinctif du sexe. Il ne pouvait en être autrement : l'*homme* et la *femme* seront toujours à leurs propres yeux deux êtres fort différents, bien qu'ils appartiennent l'un et l'autre à la même espèce. On fut également frappé du caractère sexuel que l'on remarquait chez les animaux; aussi la plupart des animaux mâles furent-ils, sous ce point de vue, rapprochés de l'homme et compris avec lui dans une même catégorie, tandis que les animaux femelles furent, en général, rapprochés de la femme et compris avec elle dans une autre catégorie. Telle est l'origine de la distinction grammaticale du *genre* masculin et du *genre* féminin. En grammaire, *genre* est donc synonyme de *sexe*, et c'est la différence des sexes parmi les individus de même espèce qui a fait établir dans leurs noms une distinction en deux *genres*, le *masculin* pour l'homme et les animaux mâles, le *féminin* pour la femme et les animaux femelles. Pour exprimer cette distinction, on composa dans l'origine les noms de ces individus avec des mots qui signifient *mâle* et *femelle* ou bien *homme* et *femme*. C'est ce qui a lieu encore en chinois et dans les langues agglutinantes, où les *genres* masculin et féminin manquent de marque particulière, à proprement parler.

Le sanscrit et plusieurs des langues de la même famille, le zend, le grec, le latin, le gothique, etc., distinguent, outre les deux sexes naturels, un *neutre*, que les grammairiens indiens appellent *kliva*, c'est-à-dire *eunuque;* les Grecs l'appellent *oudeteron* et les Latins *neutrum*, c'est-à-dire qui *n'est ni l'un ni l'autre* des deux *genres* propres à tous les êtres ayant véritablement un sexe. Ce troisième *genre* paraît appartenir en propre à la famille indo-européenne, c'est-à-dire aux langues les plus parfaites. Il est destiné à exprimer la nature inanimée. Mais, en réalité, ces langues ne se conforment pas toujours à ces distinctions éminemment simples et philosophiques; suivant des exceptions qui leur sont propres, elles animent ce qui est inanimé et retirent la personnalité à ce qui est vivant, Si elles étaient restées fidèles à la conception première, tous les êtres mâles auraient été du *masculin*, tous les êtres femelles du *féminin*, et tous les êtres qui auraient été privés de sexe auraient figuré dans le *genre* neutre. Mais il s'en faut beaucoup qu'elles aient suivi cette marche simple et rationnelle.

La distinction réservée d'abord aux êtres animés fut bientôt étendue aux êtres inanimés eux-mêmes, et on en rangea un grand nombre dans l'une ou l'autre de ces deux classes en leur assignant fictivement un sexe, sans doute par la comparaison que l'on établit entre leurs qualités et celles des êtres animés, soit mâles, soit femelles; quelques-uns seulement conservèrent le *genre* neutre. Le *genre* attribué aux êtres dépourvus de la vie différa souvent selon les temps et selon les pays. Chaque peuple suivit en cela son propre génie, ses mœurs, ses croyances, ses préjugés, sa religion, ses superstitions et les idées particulières qu'il se formait sur la nature des choses. Aussi, tel objet qui est masculin dans une langue se trouve féminin ou neutre dans une autre, et réciproquement. C'est ainsi qu'en grec, en latin, en français et dans la plupart des autres langues, le soleil est du *genre* masculin et la lune du *genre* féminin; le premier de ces astres a, sans doute, été comparé à un mâle à cause de la force de ses rayons, de la vigueur et de l'intensité de la chaleur qui en émane, et le second à une femelle à cause de la faiblesse et de la douceur de sa clarté. Toutefois, en allemand, *Sonne*, soleil, est féminin, tandis que *Mond*, lune, se trouve être masculin, sans doute parce que, étymologiquement, il désigne cet astre comme le mesureur du temps.

Il est même arrivé plusieurs fois qu'on a rejeté dans le *genre* neutre des noms d'êtres animés que leur sexe aurait dû faire ranger dans le masculin ou le féminin : ainsi, en allemand, *das Weib*, la femme. Un grand nombre de grammairiens déplorent l'anarchie qui paraît régner dans cette partie de la grammaire. D'autres, au contraire, voient dans cet arbitraire une source innombrable de beautés. Ce serait certainement un travail très-utile que de rechercher dans chacune des anciennes langues de la famille indo-européenne les lois et les causes qui ont présidé à la classification primitive et aux différents changements qui l'ont constamment atteinte. Pour le faire, on trouverait un terrain solide dans les nombreux matériaux accumulés depuis une cinquantaine d'années par une foule de savants qui se sont livrés à l'étude comparée de ces langues; et cependant ce travail, à notre connaissance, n'a jamais été entrepris avec ces matériaux; et les grammairiens qui ont essayé de fixer les règles propres à faire connaître les *genres* des noms se sont généralement livrés à toutes les fantaisies de leur imagination; aussi n'ont-ils jusqu'à présent établi que des règles trop nombreuses et trop compliquées, souvent même erronées.

Nous avons déjà dit plus haut que, dans les langues monosyllabiques et agglutinantes, les *genres* masculin et féminin manquent de marque à proprement parler. Elles se contentent de joindre les mots signifiant *homme* et *femme* ou bien *mâle* et *femelle* aux différents noms des individus dont ils veulent indiquer le sexe.

Dans les langues à flexion, qui sont beaucoup plus parfaites, le *genre* est généralement indiqué par la finale de cette forme fondamentale, appelée aussi *thème*, où le mot se trouve dépouillé de toute désinence casuelle. Il y est marqué, non-seulement d'une manière matérielle, mais d'une manière symbolique. Ainsi, le féminin affecte en sanscrit, dans le thème comme dans les désinences casuelles, des formes plus pleines, et, toutes les fois qu'il se distingue des autres *genres*, il est désigné symboliquement par des voyelles longues et sonores. Le neutre, au contraire, recherche la plus grande brièveté; il n'a pas, pour se distinguer du masculin, des thèmes d'une forme particulière; il se distingue précisément par ce défaut; il diffère seulement du masculin par la déclinaison aux cas les plus marquants, au nominatif, à l'accusatif, qui est l'antithèse complète du nominatif, ainsi qu'au vocatif, quand celui-ci a la même forme que le nominatif.

En latin, les trois *genres* étaient le plus souvent marqués au nominatif par des désinences différentes. Mais, dans les langues néo-latines, ces désinences furent affaiblies, altérées, supprimées, de sorte que le caractère indiquant la distinction des *genres* finit par disparaître dans beaucoup de substantifs. Ce caractère, ainsi que le remarque Chevallet, disparut principalement dans les substantifs neutres, parce que, dans la majorité de leurs cas, les terminaisons latines de ces mots ne différaient point ou bien ne différaient que fort peu de celles des substantifs masculins; la différence, lorsqu'elle existait, s'effaça complétement par suite de l'altération des désinences. Ainsi, sous le rapport du son et de la forme des finales, les dérivés des noms neutres latins se trouvèrent compris dans la même catégorie que les substantifs provenant de primitifs qui étaient masculins dans la langue latine; or, ces substantifs, étant les plus nombreux, firent la loi aux autres, qui en vinrent à être considérés comme masculins. Le passage d'un *genre* à l'autre souffrit du reste d'autant moins de difficultés, que l'on était loin de soupçonner les raisons pour lesquelles on s'était déterminé anciennement à faire des mots neutres une classe à part. Les substantifs neutres pouvaient en quelque sorte être considérés comme des mots déclassés ou plutôt non classés; ils semblaient destinés à rentrer tôt ou tard dans une des deux catégories principales. Déjà même, dans le latin populaire, et surtout dans celui qui était parlé à l'époque de la décadence de l'Empire, plusieurs de ces substantifs étaient devenus masculins, soit pour les deux nombres, soit pour l'un des deux. On trouve dans Corippus *cymbius* pour *cymbium*, et dans Plaute même, *dorsus* pour *dorsum*, *ævus* pour *ævum*, *arvus* pour *arvum*, *collus* pour *collum*, *gutturem* pour *guttur*. On lit de même dans les inscriptions *monumentus*, *collegius*, *fatus*, *cubitus*. Ce dernier était si bien dans les habitudes populaires, que saint Jérôme croit devoir l'employer de préférence au neutre *cubitum*, afin d'être mieux compris du peuple en se conformant à son langage.

De même que les dérivés des substantifs neutres latins devinrent généralement masculins en français et dans les autres langues romanes, à cause de la ressemblance qui existait entre les terminaisons de ces dérivés et celles de la plupart des mots provenant des substantifs masculins latins, certains de ces substantifs masculins, auxquels les accidents de formation avaient donné, en langue d'oil, une terminaison plus spécialement affectée dans cette langue aux substantifs féminins, vinrent à passer dans la classe de ces derniers substantifs, et réciproquement certains substantifs qui étaient féminins en latin devinrent masculins en français, par cela seul qu'il leur échut une terminaison caractéristique du masculin lors de leur transformation. Le masculin *obolus* nous a donné le féminin *obole*, et le féminin *lacerta* nous a fourni le masculin *lézard*. Le changement de *genre* de ces deux mots tient à ce que les substantifs français en *ole* sont généralement féminins et que ceux en *ard* sont masculins. C'est par une cause semblable que les substantifs latins masculins ou neutres, *asparagus*, *autumnus*, *caminus*, *cichorium*, *cornu*, *cursus*, *cometes* ou *cometa*, *epithetum*, *fumus*, *festum*, *gaudium*, *idolum*, *inguen*, *hyosciamus*, *margo*, *modus*, *mutilus*, *oleum*, *organum*, *uter*, *pistacium*, *responsum*, etc., nous ont donné les substantifs féminins *asperge*, *automne*, *cheminée*, *chicorée*, *corne*, *course*, *comète*, *épithète*, *fumée*, *fête*, *joie*, *idole*, *aine*, *jusquiame*, *marge*, *mode*, *moule*, *huile*, *orgue*, *outre*, *pistache*, *réponse*. Le changement de *genre* qu'ont subi ces substantifs est dû à ce que l'on est habitué à reconnaître comme féminins le plus grand nombre des substantifs terminés en *erge*, *onne*, *ée*, *ourse*, *ète*, *oie*, *ole*, *aine*, *ame*, *arge*, *ode*, *oule*, *ile*, *outre*, *gue*, *ache*, *onse*, etc.

D'autre part, les substantifs féminins *ars*, *cartilago*, *echo*, *festuca*, *salus*, *spica*, *testa*, *vannus* nous ont fourni les substantifs masculins *art*, *cartilage*, *écho*, *fêtu*, *salut*, *épi*, *têt*, *van*. Le changement de *genre* qu'ont éprouvé ces substantifs est dû à ce qu'on est habitué à reconnaître comme masculins presque tous les mots terminés en *art*, *age*, *o*, *u*, *ut*, *pi*, *êt*, *an*, etc.

En latin, les substantifs en *or*, génitif *oris*, qui désignent une idée abstraite, sont tous masculins; tels sont *dolor*, *sapor*, *odor*, *color*, *favor*, *pavor*, *pudor*, *rigor*, *terror*, *vigor*, etc. En français, les dérivés provenant de ces substantifs sont généralement féminins : *douleur*, *saveur*, *odeur*, *couleur*, *faveur*, *peur*, *pudeur*, *rigueur*, *terreur*, *vigueur*. Il semble que, pour tous ces dérivés, on se soit réglé sur un mot de même désinence qui désigne un être réel et qui est très-fréquemment employé, savoir le substantif *sœur*, formé du latin *soror*, qui est féminin.

Une autre cause paraît avoir déterminé, selon Chevallet, le changement de *genre* de plusieurs autres mots latins. Certains substantifs, qui étaient masculins ou neutres en latin, correspondaient à des substantifs germaniques ou celtiques de même signification qui étaient féminins, et réciproquement certains substantifs féminins latins avaient pour correspondants des substantifs masculins germaniques ou celtiques. Or, lorsque les Francs et les Gaulois s'essayèrent à balbutier le latin, l'habitude qu'ils avaient de donner un *genre* plutôt qu'un autre à tel ou tel mot qui, dans leur langue, représentait certaine idée, dut nécessairement les porter à donner ce même *genre* au mot latin représentant la même idée, mais ayant un *genre* différent de celui du mot celtique ou germanique. C'est ce qui arrive constamment à toute personne parlant une langue étrangère qui ne lui est pas familière.

Ainsi un Italien, estropiant le français, dira : *le couleur*, *le chaleur*, *le douleur*, *le cour*, *le mousse*, etc., parce qu'en italien, *colore*, *calore*, *dolore*, *cortile*, *muschio*, sont masculins, tandis qu'il dira : *la lièvre*, *la serpent*, *la salut*, *une ongle*, *une épi*, *une été*, parce que, dans sa langue, *lepre*, *serpe*, *salute*, *unghia*, *spica*, *state* sont féminins. Un Allemand nous parlera de même de *son soif*, *d'un erreur*, *d'un odeur*, *d'un forêt*, *d'une incendie*, *d'une gland*, *d'une oignon*, *de la beurre*, parce qu'en allemand *Durts*, soif, *Irrthum*, erreur, *Geruch*, odeur, *Wald*, forêt, sont masculins, tandis que *Feuerbrunst*, incendie, *Eichel*, gland, *Zwiebel*, oignon, *Butter*, beurre, sont féminins.

Les substantifs pluriels neutres du latin se sont souvent changés, dans le français et les autres langues romanes, en substantifs féminins usités au singulier, les pluriels neutres en *a* (*pecora*) ayant été pris, par suite d'une erreur étrange, pour des nominatifs singuliers de la première déclinaison. On trouve en effet dans des textes du v° siècle des termes tels que *pecoras*, *pergamenam*, *pecoram*, *vestimentas*, etc. C'est ainsi que le latin *gaudia*, pluriel neutre, est devenu le féminin italien *gioja*, français *joie; arma*, pluriel neutre, est devenu le féminin italien et espagnol *arma*, français *arme; folia*, pluriel neutre, est devenu le féminin italien *foglia*, français *feuille; vela*, pluriel neutre, est devenu le féminin italien et espagnol *vela*, français *voile; batualia*, pluriel neutre, est devenu le féminin italien *battaglia*, français *bataille*.

Les substantifs latins qui avaient deux terminaisons, l'une pour le masculin, l'autre pour le féminin, en reçurent également deux en français. Chacune des terminaisons latines suivit le mode de transformation qui lui était propre. Ainsi *ursus*, *lupus*, *mulus* devinrent *ours*, *loup*, *mul*, et *ursa*, *lupa*, *mula* formèrent *ourse*, *louve*, *mule*.

Par analogie, on ajouta un *e* muet final à d'autres substantifs masculins, pour former des féminins dont les correspondants n'existaient pas en latin. La plupart de ces féminins ont été tirés des complétifs ou *cas-régimes*, tels que *bergère*, *ouvrière*, *marchande*, *cousine*, formés des complétifs *berger*, *ouvrier*, *marchand*, *cousin;* d'autres, beaucoup moins nombreux, ont été tirés des subjectifs ou *cas-sujets;* tels sont *maîtresse*, *prêtresse*, *ânesse*, formés des subjectifs *maîtres*, *prêtres*, *ânes*.

Certains substantifs avaient les deux *genres* en latin; on ne leur en laissa qu'un seul en français, et, pour la préférence que l'on donna à l'un ou à l'autre, on se régla généralement sur la terminaison que le mot présente dans notre langue. *Limax*, *grus*, *achates*, *serpens*, *dama*, *canis* étaient masculins et féminins. Les trois premiers formèrent les dérivés féminins *limace*, *grue*, *agate;* les trois derniers donnèrent les masculins *serpent*, *daim*, *chien*. Par analogie, ce dernier fit au féminin *chienne*, comme *ours*, *mul* firent *ourse*, *mule*.

Il est à remarquer, au contraire, que plusieurs autres substantifs n'ayant qu'un seul *genre* en latin ont aujourd'hui les deux *genres* en français; tels sont *aigle*, *amour*, *foudre*, *orgue*, *automne*.

La plupart des adjectifs latins qui avaient une forme pour le masculin (*bonus*) et une pour le féminin (*bona*) en adoptèrent également une pour chacun des deux *genres* dans l'ancien français. Chacune des formes latines suivit le mode de transformation qui lui était propre. Quant aux adjectifs latins qui n'avaient qu'une seule forme pour le masculin et pour le féminin, ils n'en eurent également qu'une seule en ancien français, dans la plupart des cas. Ainsi *grandis*, *fortis*, *prudens*, *valens*, *legalis*, *regalis*, *æqualis*, *mortalis*, *viridis*, *vilis*, *brevis* firent *grand*, *fort*, *preux*, *vaillant*, *loyal*, *royal*, *égal*, *mortel*, *verd*, *vil*, *brief*, adjectifs qui pouvaient varier selon le nombre, mais qui étaient invariables pour les *genres*, c'est-à-dire qui restaient les mêmes au masculin et au féminin; on disait donc, au XIII° siècle, une *grand* femme, une *âme mortel*, une coutume *cruel*, une prairie *verd*, etc.

> Une *grant* pierre fud en la place.
> (*Livre des Rois.*)
>
> E cum ele fud en la *fort* anguisse.
> (*Livre des Rois.*)
>
> E beles dames honorées
> I sunt à *grant* dolor livrées;
> A mainte bele e *pros* e sage
> I toli l'om son pucelage.
> (*Chronique des ducs de Normandie.*)

Le XIV° siècle, ne comprenant plus le motif de cette distinction, crut y voir une irrégularité, assimila à tort la seconde classe d'adjectifs à la première, et, contrairement à l'étymologie, il écrivit GRAND*e*, CRUEL*le*, VERT*e*, MORTEL*le*, comme il écrivait *bonne*, etc. Cependant une trace de la formation correcte est restée dans les expressions *grand'mère*, *grand'route*, *grand'faim*, *grand'garde; grand'hâte*, *grand'chère*, etc., qui sont des débris du parler ancien. Vaugelas et les grammairiens du XVII° siècle, ignorant la raison historique de cet usage, décrétèrent étourdiment que la forme de ces mots résultait d'une suppression euphonique de l'*e* et qu'il fallait marquer cette suppression par une apostrophe. Mais il n'est nullement dans les habitudes de notre langue actuelle de supprimer l'*e* muet devant une consonne, et il n'y a dans ce cas ni élision ni apocope. Du reste, la modification introduite au XIV° siècle a permis de différencier le masculin du féminin dans la plupart des adjectifs.

— Peint. L'expression *peinture de genre* a été imaginée par la critique moderne, pour désigner les compositions dont les sujets sont empruntés à la réalité et copiés, pour ainsi dire, sur le vif, par opposition à celles qui expriment, d'une façon idéale, des scènes historiques, religieuses ou de pure fantaisie, et qui constituent la « peinture d'histoire. » Ainsi définie, la *peinture de genre* embrasse les scènes de la vie familière, les paysages, les animaux, les fleurs, la nature morte, voire même les portraits exécutés d'après le modèle vivant et les sujets historiques étudiés au point de vue purement archéologique des costumes et des types.

Cette classification ne tend à rien moins qu'à diviser les peintres en deux groupes divergents, l'un visant au style, à l'idéal, l'autre uniquement préoccupé de traduire la vérité. Diderot a indiqué, avec sa verve accou-

tumée, les dissentiments de ces deux groupes rivaux. « Les peintres de *genre* et les peintres d'histoire, a-t-il dit, n'avouent pas nettement le mépris qu'ils se portent réciproquement; mais on le devine. Ceux-ci regardent les premiers comme des têtes étroites, sans idées, sans poésie, sans grandeur, sans élévation, sans génie, qui vont se traînant servilement d'après la nature, qu'ils n'osent perdre un moment de vue. Pauvres copistes qu'ils compareraient volontiers à notre artisan des Gobelins, qui va choisissant ses brins de laine les uns après les autres, pour en former la vraie nuance du tableau de l'homme sublime qu'il a derrière le dos. A les entendre, ce sont gens à petits sujets mesquins, à petites scènes domestiques prises du coin des rues, à qui l'on ne peut rien accorder au delà du mécanique du métier, et qui ne sont rien quand ils n'ont pas porté ce mérite au dernier degré. Le peintre de *genre*, de son côté, regarde la peinture historique comme un genre romanesque, où il n'y a ni vraisemblance ni vérité, où tout est outré, qui n'a rien de commun avec la nature, où la fausseté se décèle, et dans les caractères exagérés qui n'ont existé nulle part, et dans les incidents qui sont tous dans l'imagination, et dans le sujet entier que l'artiste n'a jamais vu hors de sa tête creuse, et dans les détails qu'il a pris on ne sait où, et dans ce style qu'on appelle grand et sublime et qui n'a point de modèles en nature, et dans les actions et les mouvements des figures, si loin des actions et des mouvements réels. » Et Diderot apprécie ainsi ce piquant antagonisme : « Vous voyez bien que c'est la querelle de la prose et de la poésie, de l'histoire et du poëme épique, de la tragédie héroïque et de la tragédie bourgeoise, de la tragédie bourgeoise et de la comédie gaie. »

Nous pouvons ajouter, pour parler le langage des esthéticiens du jour : c'est la querelle de l'idéalisme et du matérialisme. Reste à savoir si le *genre* est aussi indigne de l'art que les idéalistes le prétendent. Laissons encore la parole à Diderot : « Il me semble, dit-il, que la division de la peinture en peinture de *genre* et peinture d'histore est sensée; mais je voudrais qu'on eût un peu plus consulté la nature des choses dans cette division. On appelle du nom de peintres de *genre* indistinctement, et ceux qui ne s'occupent que des fleurs, des fruits, des animaux, des bois, des forêts, des montagnes, et ceux qui empruntent leurs scènes de la vie commune et domestique. Téniers, Wouwerman, Greuze, Chardin, Loutherbourg, Vernet même sont des peintres de *genre*. Cependant je proteste que le *Père qui fait la lecture à sa fille*, le *Fils ingrat* et les *Fiançailles*, de Greuze; que les marines de Vernet, qui m'offrent toutes sortes d'incidents et de scènes, sont autant, pour moi, des tableaux d'histoire que les *Sept Sacrements* de Poussin, la *Famille de Darius* de Le Brun, ou la *Suzanne* de Vanloo... Voici ce que c'est. La nature a diversifié les êtres en froids, immobiles, non vivants, non sentants, non pensants, et en êtres qui vivent, sentent et pensent. La ligne était tracée de toute éternité; il fallait appeler peintres de *genre* les imitateurs de la nature brute et morte; peintres d'histoire, les imitateurs de la nature sensible et vivante. Et la querelle était finie. Mais, en laissant aux mots les acceptions reçues, je vois que la peinture de *genre* a presque toutes les difficultés de la peinture historique; qu'elle exige autant d'esprit, d'imagination, de poésie même, égale science du dessin, de la perspective, de la couleur, des ombres, de la lumière, des caractères, des passions, des expressions, des draperies, de la composition, une imitation plus stricte de la nature, des détails plus soignés, et que, nous montrant des choses plus connues et plus familières, elle a plus de juges et de meilleurs juges. Homère est-il moins grand poëte, lorsqu'il range des grenouilles en bataille sur les bords d'une mare, que lorsqu'il ensanglante les flots du Simoïs et du Xanthe, et qu'il engorge le lit des deux fleuves de cadavres humains? Ici seulement les objets sont plus grands, les scènes plus terribles. Qui est-ce qui ne se reconnaît pas dans Molière? Et si l'on ressuscitait les héros de nos tragédies, ils auraient bien de la peine à se reconnaître sur notre scène, et, placés devant nos tableaux historiques, Brutus, Catilina, César, Auguste, Caton demanderaient infailliblement qui sont ces gens-là. Qu'est-ce que cela signifie, sinon que la peinture d'histoire demande plus d'élévation, d'imagination peut-être, une autre poésie plus étrange; la peinture de *genre*, plus de vérité, et que cette dernière peinture, même réduite au vase et à la corbeille de fleurs, ne se pratiquerait pas sans toute la ressource de l'art et quelque étincelle de génie, si ceux dont elle décore les appartements avaient autant de goût que d'argent? »

Ces réflexions, si peu conformes aux divagations académiques, sont pleines de bon sens. Les peintres contemporains nous le prouvent tous les jours, le *genre* comporte autant de délicatesse, d'habileté et de science pratique que la peinture de style; il n'en diffère que parce qu'il est astreint à l'imitation de la nature, à la reproduction de types réels, de scènes de la vie ordinaire; mais cette imitation, cette reproduction n'exclut ni la poésie ni l'imagination. Il y a mille fois plus d'idéal dans certains tableaux de *genre* que dans telles peintures d'histoire que nous pourrions citer.

Le mot *genre* n'a pas aujourd'hui une acception aussi large que celle qu'il avait autrefois. Il ne s'emploie plus que pour désigner les peintures de mœurs familières, les scènes de l'existence rurale, les tableaux d'intérieur, la représentation des usages, des coutumes, des fêtes, des cérémonies, des travaux et des divertissements populaires; il s'applique, en un mot, à toute œuvre qui exprime un côté quelconque de la vie réelle, élégant ou misérable. Les paysages, les portraits, la nature morte, les fleurs, qu'on rangeait jadis dans le *genre*, forment aujourd'hui des catégories distinctes.

La peinture de *genre* n'est pas d'invention moderne. De grands maîtres, dans l'antiquité, n'ont pas dédaigné de toucher aux sujets de la vie familière. Parrhasius peignit une *Nourrice crétoise* tenant un enfant dans ses bras; Pausias, une *Marchande de couronnes;* Aristide, un *Malade* et des *Chasseurs* avec leur gibier; Athénion, un *Palefrenier* avec un cheval, etc. Les compositions de cette sorte n'étaient, à la vérité, que des exceptions dans l'œuvre des maîtres grecs, et il est à croire qu'ils en rehaussaient la vulgarité par la noblesse du style. Vers le temps d'Alexandre le Grand, un artiste nommé Pirœicos s'adonna exclusivement à la peinture des scènes les plus humbles, et les traita d'une façon toute réaliste. Il peignit des *Boutiques de barbiers*, des *Boutiques de cordonniers*, des *Natures mortes*. Il dut à cette spécialité le surnom de « Rhyparographe » ou « peintre de sujets vulgaires. » Ses tableaux, exécutés avec une habileté consommée, étaient extrêmement agréables, nous dit Pline, et, quoique de petites dimensions, se vendaient plus cher que bien des compositions vastes et prétentieuses. Piroeicos eut pour imitateur Callicles, dont les petits tableaux étaient très-recherchés, et Calatès, qui traita spécialement des sujets comiques. A Rome, Ludius, qui vivait sous Auguste, et qui imprima une vive impulsion à l'art décoratif, imagina de retracer sur les murs, à l'intérieur des maisons, des paysages, et, dans ces paysages, les scènes les plus animées, les plus pittoresques : la vendange, la moisson, la chasse, la pêche, des gens se promenant en bateau, d'autres allant à âne, d'autres en voiture.

La peinture de *genre*, comme on voit, a été cultivée fort anciennement; nous en trouverions des spécimens d'une date beaucoup plus reculée encore, si nous examinions les monuments de l'Egypte et de l'Etrurie; nous y verrions, à côté des images des dieux et des héros, des scènes de la vie agricole, des chasses, des combats d'animaux, etc. Des compositions analogues ont été traitées par les miniaturistes et par les *maîtres de pierre* du moyen âge. Parmi les bas-reliefs qui se déroulent sous les porches de nos vieilles cathédrales, il en est beaucoup qui sont de véritables tableaux de *genre*.

L'école italienne, toute confite dans la béatitude des scènes évangéliques, hagiographiques et mystiques, proscrivit pendant longtemps les sujets de *genre*, comme peu dignes de la majesté de l'art. Ce ne fut pas sans scandaliser les gens délicats que le Bassan se mit à peindre de pareilles scènes : encore eut-il soin, le plus souvent, d'y introduire quelque épisode biblique. De tout temps, le pavillon a servi à couvrir la marchandise. Le Bassan n'est pas le seul peintre italien qui, sous un titre pris dans l'Evangile, ait représenté des scènes n'ayant absolument rien de religieux. A bien prendre, les *Noces de Cana*, de Paul Véronèse, ne sont qu'un immense tableau de *genre*. Parmi les Italiens qui ont eu le courage d'aborder franchement la peinture de *genre*, nous citerons le Caravage, Manfredi, Salvator Rosa, Mannozzi, Benedetto Castiglione, etc.

Les écoles du Nord n'ont jamais cessé de peindre des sujets de la vie ordinaire. L'illustre Jean van Eyck, qui, dans la plupart de ses compositions religieuses, a introduit des détails copiés sur nature avec une prodigieuse vérité, a exécuté des tableaux exclusivement profanes, entre autres : une *Chasse aux loutres* et une *Salle de bains*, que ses contemporains citent comme des chefs-d'œuvre, et qui sont malheureusement perdues. Plus tard, Quentin Massys représenta des marchands à leur comptoir, des changeurs, des avares. Lucas de Leyde peignit des joueurs; Joachim Patenier et Henri de Bles firent des paysages animés de petites figures de chasseurs et de paysans. Albert Dürer et les autres graveurs de l'école allemande de la première moitié du XVIe siècle retracèrent des fêtes, des noces, des marchés, des danses de villageois; Joachim Bucklaer, les Breughel, les Franck, David Vinckebooms, Lucas von Valkenburg peignirent des scènes rustiques, des foires, des épisodes comiques. Mais il faut arriver au XVIIe siècle pour voir la peinture de *genre* atteindre son apogée en Flandre et dans les Pays-Bas.

Teniers fut le meilleur peintre de *genre* de l'école flamande. A la verve humoristique déployée par les Breughel, ses parents, et par son propre père, David Teniers le vieux, il joignit des qualités d'exécution tout à fait supérieures; il représenta, de préférence, des intérieurs de cabaret et de corps de garde, des alchimistes, des fumeurs, des pêcheurs, des musiciens ambulants, des kermesses, des noces villageoises, des tirs à l'arbalète. Les autres peintres de *genre* les plus distingués de l'école flamande furent : David Ryckaest, Van Craesbeke, Tilborgh, Jean van Mill, Gonzales Coques, P. Snayers, etc. N'oublions pas que Rubens a peint quelques tableaux de *genre* admirables, par exemple la *Kermesse* du musée du Louvre.

Ce fut surtout en Hollande que la peinture de *genre* se développa. « Le nombre des tableaux qu'elle produisit en peu de temps, dit Waagen, nous confond autant que leur mérite hors ligne. » Rembrandt jugea à propos de faire comme le Bassan : il décora de titres bibliques les scènes très-réalistes qu'il composait avec les types, les costumes, les mœurs mêmes de son époque. Plusieurs de ses élèves et des peintres qu'il a influencés ont déployé des qualités extraordinaires d'exécution et d'expression dans la représentation des scènes de la vie domestique. Nicolas Maas, Van der Meer (de Delft), Pieter de Hooch ont peint des intérieurs où la lumière joue d'une façon merveilleuse autour des figures. Gérard Dov a retracé, avec un grand sentiment du clair-obscur et une précision de facture sans exemple, des types familiers, des cuisinières, des marchandes de légumes, des fileuses, des enfants faisant des bulles de savon, des intérieurs d'écoles, etc. Gérard Terburg, Gabriel Metsu, Gaspard Netscher, Franz van Mieris ont peint, avec une finesse exquise, des scènes de la vie élégante et galante, des dames à leur toilette ou faisant de la musique, des conversations amoureuses, des consultations médicales, des déjeuners, des concerts. Jean Steen, Brauwer, Adrien van Ostade, Isaac van Ostade, Cornelis Dusart, Cornelis Bega, R. Brakenburg ont représenté des scènes villageoises, des intérieurs de cabarets, des tabagies, des joueurs, des musiciens ambulants, des charlatans, des patineurs, des marchés, des kermesses, etc. Toute la comédie humaine se déroule dans les compositions de cette école féconde, à laquelle appartiennent encore Molenaer, Adr. van der Werff, Sachtleven, Zorgh, André Both, Palameder, Le Ducq, Van Tol, Schalcken, Verkolie, Slingelandt, Karel Du Jardin, Philippe Wouwerman, qui a peint des chasses aristocratiques et des scènes de la vie militaire, et Pieter van Laer, dit le *Bamboche*, qui popularisa en Italie la peinture des sujets populaires, et les fit désigner sous le nom de *bambochades*.

En Espagne, Velazquez et Murillo ont peint d'admirables tableaux de *genre*, auxquels ils n'ont pas craint de donner les proportions de tableaux d'histoire. Qui ne connaît le *Petit pouilleux* de Murillo, qui est au Louvre? et qui n'a entendu parler des *Fileuses* de Velazquez, que possède le musée de Madrid?

Parmi les peintres de *genre* qui se sont produits en Angleterre depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, il nous suffira de nommer Hogarth, Wilkie, Leslie, Mulready, Maclise, Egg, Webster, Millais, Hook, T. Faed, Dobson, Nicol, etc.

La France possède, depuis plus d'un siècle, la suprématie dans la peinture de *genre;* aucune nation artiste, sans excepter la Hollande, n'a déployé dans la représentation des scènes de la vie domestique autant de finesse, de sentiment, de grâce, de vérité, de verve et d'esprit. Au XVIIIe siècle, Greuze et Chardin ont atteint, du premier coup à la hauteur des maîtres du *genre*, le premier par le caractère touchant, gracieux ou dramatique de ses compositions, le second par la sincérité et la naïveté charmantes de ses figures. Au commencement de ce siècle, Prudhon, dans sa *Famille malheureuse;* Mlle Constance Mayer, dans des compositions pleines de sentiment; Mme Handebourt-Lescot, Léopold Robert et Schnetz, dans des scènes de mœurs italiennes; Carle et Horace Vernet, Charlet, Bellangé, Vigneron, dans des sujets de la vie militaire; Drolling et quelques autres, dans des intérieurs de famille, ont fait preuve de qualités remarquables. Mais c'est surtout depuis la défaite du classicisme, depuis la chute du style académique, que le *genre* a pris un développement considérable. Toutes les classes de la société, tous les métiers, tous les incidents de la vie de famille ont été observés et représentés par nos peintres, qui ne se sont pas contentés, d'ailleurs, de prendre leurs modèles en France. Les diverses nations du monde ont été étudiées avec un soin extrême dans leurs types, dans leurs costumes, dans leurs usages. Les types et les mœurs de l'Orient ont été peints par Decamps, Belly, Gérome, Berchère, Th. Frère, Monchon, Bida; ceux de l'Afrique, par Eugène Delacroix, Fromentin, Chasseriau, Dehodencq; ceux de l'Espagne, par Giraud, G. Doré, Worms; ceux de l'Italie, par E. Hébert, Bonnat, Armand Leleux; ceux de la Russie, par Is. Patrois; ceux des diverses provinces françaises, par François Millet, Adolphe Breton, Adolphe Leleux, Brion, Courbet, Hédouin, Ch. Marchal, Jundt, Trayer, Ed. Frère, Antigna, Leubon, E. Feyen, Luminais, Guillemin, P. Billiet; les militaires, par Protais, Pils; les scènes de mœurs antiques ont été retracées par Gérôme, Hamon, Hector Leroux, G. Boulanger; celles du moyen âge, du XVIIe et du XVIIIe siècle, par Meissonier, Chavet, Fichel, Vetter, Fauvelet, J. Tissot, Hillemacher, Caraud, Pille, Roybet, etc. Citons enfin, parmi les autres peintres de *genre* de notre époque Diaz, F. Bonvin, Tassaert, Baron, Ribot, Biard, etc.

— **Allus. litt. Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux**, Phrase de Voltaire, que l'on prend souvent pour un alexandrin, et qui est une simple ligne de prose qu'on lit dans la préface de l'*Enfant prodigue*. Presque tous ceux qui citent cette phrase, à juste titre transformée en adage, en font honneur sans sourciller à Boileau, qui l'eût certainement honnie comme constituant une hérésie littéraire. Songez donc : *tous les genres!* A ce sujet, nous pouvons citer une anecdote fort curieuse. De 1840 à 1847, un écrivain, arrivé aujourd'hui à une haute notoriété, publia dans sa *Galerie des contemporains illustres* par *Un homme de rien*, une biographie de Victor Hugo, qu'il affublait de cette épigraphe :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.
BOILEAU.

Ceci, comme disait un journaliste, peut se passer de commentaire.

Dans l'*Univers illustré*, M. Albéric Second a fait à ce passage une variante spirituelle :

« Le mariage de M. X..., le moins spirituel et le plus ennuyeux des hommes, avec Mlle N..., est rompu. Les choses étaient pourtant fort avancées : bans publiés, corbeille achetée, etc. On en parle, Dieu sait comme! J'ai demandé à la mère de Mlle N... le motif de la rupture, et elle m'a répondu sentencieusement :

Tous les gendres *sont bons, hors le* gendre *ennuyeux.* »

Citons quelques autres applications :

« Le drame peut avoir aussi son intérêt, son utilité, son agrément, sa beauté même, pourvu qu'il remplisse les conditions prescrites par l'art :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. »
MARMONTEL.

« M. Félix Mornand, dans son volume de *Bernerette*, n'a voulu qu'amuser, et il amuse. Il a cru que dans le roman *tous les tons sont bons, hors le ton ennuyeux*, et rien n'est mieux à sa place, dans les nouvelles, que cet esprit plein de désinvolture et exempt de recherche. »
VAPEREAU.

« L'un et l'autre font plaisir à voir; l'un et l'autre contribuent à garnir les loges de leur théâtre et la caisse de leur administration; si l'un arrache des pleurs de sensibilité, l'autre fait rire jusqu'aux larmes; et cela satisfait également ce bon public, dont la devise est et sera toujours :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. »
(*Revue de Paris.*)

GENS s. pl. (jan — anc. pl. de *gent*. V. pour le genre la note grammaticale à la fin de l'article). Personnes en général, hommes, monde : *Il faut savoir se conduire avec les* GENS. *Il ne faut pas traiter les* GENS *comme des bêtes. Ils s'y logèrent tous, bêtes et* GENS. *Il y a bien des* GENS *qui voient le vrai et qui ne peuvent y atteindre.* (Pasc.) *Il y a beaucoup de* GENS *prodigues et peu de désintéressés.* (Mme de Maint.) *Les* GENS *qui se divertissent trop s'ennuient.* (Christine de Suède.) *L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux en a autant qu'il y a de* GENS *utiles à sa fortune.* (La Bruy.) *Les* GENS *qui savent peu parlent beaucoup, et les* GENS *qui savent beaucoup parlent peu.* (J.-J. Rouss.) *Il est des* GENS *qu'on n'estime pas assez pour les haïr.* (A. d'Houdetot.)

On ne condamne point les *gens* sans les entendre.
C. D'HARLEVILLE.

Le sage dit, selon les *gens :*
Vive le roi, vive la Ligue!
LA FONTAINE.

On doit se regarder soi-même fort longtemps,
Avant que de songer à condamner les *gens*.
MOLIÈRE.

Les gueux, les gueux
Sont des *gens* heureux,
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux!
BÉRANGER.

— Par ext. Soldat ou autre personne au service d'un parti ou d'une personne : *Nos* GENS *furent malmenés par l'ennemi. Partout les villes ouvraient leurs portes aux* GENS *du roi de France.* (Barante.)

La moitié de tes *gens* doit occuper la porte,
L'autre moitié te suivre et te prêter main-forte.
CORNEILLE.

‖ Domestiques : *Appeler ses* GENS. *Les faiblesses des maîtres rapportent plus aux* GENS *que leurs vertus.* (Custine.)

L'impudence des *gens* vient de celle des maîtres.
PIRON.

Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses *gens*
Et régler sa dépense avec économie,
Doit être sa science et sa philosophie.
MOLIÈRE.

— Le mot *gens* est souvent accompagné d'un complément déterminatif qui exprime : 1º L'état, la profession : GENS *d'Eglise*. GENS *de lettres*. GENS *d'épée* ou *de guerre*. *Les* GENS

d'Eglise sont sujets à se flatter un peu trop des avantages de leur état, et ils semblent quelquefois s'en vouloir servir pour affaiblir leurs devoirs les plus légitimes. (Louis XIV.) *La France se perdra par les* GENS *de guerre.* (Montesq.) *Les* GENS *de lettres sont d'ordinaire plus mordants que les avocats et plus emportés que les jansénistes.* (Volt.)

Thésauriser n'est pas le fait des *gens* de guerre.
LA CHAUSSÉE.

Ces *gens* de cabinet ont l'humeur si sauvage,
Qu'ils se choquent d'abord du moindre badinage.
DESTOUCHES.

‖ 2° Les fonctions spéciales, la manière particulière d'être employé : GENS *de pied* (fantassins). GENS *de cheval* (cavaliers). ‖ 3° La noblesse ou la roture, la dignité ou la bassesse des conditions : *Les* GENS *de qualité. Les* GENS *de rien. Comme les* GENS *de qualité, il fait de la nuit le jour, et du jour la nuit.* (Alex. Duval.)

Les *gens* de qualité suivent toujours la mode,
Et tout homme de cœur doit être époux commode.
DESTOUCHES.

Entre nous je suis sûr que vous riez tout bas
De voir des *gens* de rien faire tant d'embarras.
C. DOUCET.

‖ 4° La résidence habituelle : *Les* GENS *de ville. Les* GENS *de campagne. Les* GENS *de château. Les* GENS *de cour. Les* GENS *de ville ne savent point aimer la campagne, ils ne savent pas même y être.* (J.-J. Rouss.)

En ce lieu hantaient d'ordinaire
Gens de cour, *gens* de ville et sacrificateurs.
LA FONTAINE.

La Bourse, selon vous, ô *gens* de la campagne!
Est un jeu comme un autre, où l'on perd ou l'on gagne.
PONSARD.

‖ 5° Les habitudes : *Les* GENS *du monde. Les* GENS *de plaisir. Les* GENS *d'affaires. Rien n'est si vite découragé que la fidélité des* GENS *du monde envers les amis discrédités.* (Custine.) ‖ 6° Les qualités de l'esprit ou du cœur : *Des* GENS *de bien. Des* GENS *d'honneur. Des* GENS *de cœur. Des* GENS *de bonne volonté. Des* GENS *d'esprit. La plupart des hommes sont* GENS *de bien, plus pour l'honneur de le paraître que pour le solide contentement de l'être en effet.* (La Rochef.)

A *gens* d'honneur promesse vaut serment,
VOLTAIRE.

. . . . . Une paille rompue
Rend, entre *gens* d'honneur, une affaire conclue.
MOLIÈRE.

— *Petites gens, gens du commun, gens de peu*, Terme de mépris par lequel l'ancienne aristocratie désignait les roturiers :

Et puis, à dire vrai, des discours obligeants
Touchent peu, s'ils sont faits par de *petites gens.*
HAUTEROCHE.

— *Bonnes gens*, Personnes simples et douces : *Ne croyez pas cela*, BONNES GENS.

— *Gens de robe*, Personnes appartenant à l'administration de la justice.

— *Gens d'armes*, Ancienne expression remplacée par le mot GENDARME.

— *Gens de sac et de corde*, Personnes dignes des plus grands châtiments.

— *A la barbe des gens*, A la vue et au su des autres, et malgré ce qu'ils en peuvent dire ou penser : *Etre insolent* À LA BARBE DES GENS.

Je m'en vais être heureux *à la barbe des gens.*
MOLIÈRE.

— *Se moquer des gens*, Avancer des choses insoutenables, comme si on voulait se moquer des personnes à qui l'on s'adresse :

Vous *moquez-vous des gens* d'avoir fait ce complot ?
MOLIÈRE.

— Prov. *A gens de village, trompette de bois*, Il faut proportionner les choses aux conditions des personnes; et aussi : Les gens peu instruits sont ignorants des belles choses.

— Législ. anc. *Gens du roi*, Ensemble des officiers du roi, dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire :

J'ai plaint les peuples qu'on abuse.
J'ai chansonné les *gens du roi.*
BÉRANGER.

— Droit internat. *Droit des gens*, Droit qui règle les rapports entre les nations : *Violer le* DROIT DES GENS.

— Féod. *Gens de corsage* ou *de corps*, Gens dont la personne, et non les biens seulement, étaient serfs : *Les mainmortables étaient serfs de biens et non* GENS DE CORPS, *leurs biens seulement étant serfs.* ‖ *Gens de poëte, de poeste, de poste* ou *de pote* (*potestas*, pouvoir), Gens qui, n'ayant pas de charte communale, ne pouvaient s'assembler que selon le bon plaisir du seigneur. ‖ *Gens de mainmorte*, Membres des communautés laïques ou ecclésiastiques qui payaient un droit d'amortissement pour acquérir des propriétés. Signifiait aussi Hommes de condition servile, qui étaient considérés comme morts quant aux droits civils, et ne pouvaient pas tester. ‖ *Bonnes gens*, Gens recommandables par leur mérite ou leur condition : *On sommait le seigneur même devant* BONNES GENS. (Montesq.)

— Mar. Personnes qui exercent l'état de marin, sans être brevetées par l'Etat.

— Gramm. Le mot *gens* veut au féminin les adjectifs ou les participes qui le précèdent, et au masculin ceux qui le suivent : QUELLES MÉCHANTES GENS ! *De* TELLES GENS *sont à plaindre.* TOUTES *les* VIEILLES GENS *sont* SOUPÇONNEUX. *Ce sont les* MEILLEURES GENS *que j'aie jamais* VUS. (Acad.) CERTAINES GENS *étudient toute leur vie; à la mort*, ILS *ont tout appris, excepté à penser.* (Domergue.) Cependant, lorsque *gens* est précédé d'un adjectif ou d'un déterminatif qui n'a qu'une forme pour les deux genres, on met *tous* au lieu de *toutes :* TOUS *les honnêtes* GENS. TOUS *les habiles* GENS. On met aussi *tous*, lorsque *gens* est suivi d'une épithète ou de quelque autre mot déterminatif : TOUS LES GENS SENSÉS. TOUS LES GENS QUI RAISONNENT. TOUS LES GENS DE BIEN. Les adjectifs ou les participes qui précèdent *gens* et qui n'appartiennent pas à la même proposition ou à la même partie de proposition doivent aussi être mis au masculin : DEVENUS VIEUX *et infirmes, ces* BONNES GENS *ne pouvaient plus gagner leur vie* (c'est-à-dire *comme ils étaient devenus*...). HEUREUX *les* VIEILLES GENS *qui conservent l'usage de leurs facultés intellectuelles* (*heureux* est attribut, tandis que *gens* est sujet). Enfin, *gens* veut tous ses correspondants au masculin pluriel, lorsqu'il est suivi de la préposition *de* et d'un nom qui le rend propre à désigner une profession, un état quelconque, comme *gens de robe, gens d'épée, gens de guerre, gens de loi, gens de lettres :* CERTAINS GENS *d'affaires.* (Acad.) Ou bien encore lorsqu'il se dit des personnes qui sont d'une même partie de promenade, de jeu, de festin, etc. : TOUS NOS GENS *sont arrivés, faites servir le dîner.* (Acad.)

GENS s. f. (jainss — mot lat.). Antiq. lat. Grande race romaine : *La* GENS *Fabia. Dans Marcus Tullius Cicero, Tullius désigne la* GENS *Tullia, c'est le nomen; Cicero, qui est un cognomen, désigne la famille; Marcus, le prænomen, désigne l'individu, le célèbre orateur.*

GENSAC, village et comm. de France (Gironde), cant. de Pujols, arrond. et à 28 kilom. S.-E. de Libourne, sur la rive droite de la Durèze; 1,292 hab. Ruines d'un château féodal.

GENSAC-LA-PALUD, village et comm. de France (Charente), cant. de Segonzac, arrond. et à 8 kilom. de Cognac, sur un affluent de la Charente; 1,077 hab. L'église, monument historique du XIIIe siècle, est surmontée de quatre coupoles et d'un clocher central à fenêtres géminées.

GENSANNE (DE), minéralogiste français, mort en 1780. Il eut la direction des mines du Languedoc et devint concessionnaire de celles de Franche-Comté. L'Académie des sciences, à laquelle il adressa plusieurs mémoires, l'élut membre correspondant. Nous citerons de lui : *Traité de la fonte des mines par le feu du charbon de terre* (Paris, 1770-1776, 2 vol. in-4°); *Géométrie souterraine pour l'exploitation des mines* (1776, in-8°); *Histoire naturelle de la province de Languedoc, partie géologique et géoponique* (1776-1779, 5 vol. in-8°).

GENSANO, bourg des anciens Etats de l'Eglise, près du lac Nemi, dans la comarque de Rome, à 26 kilom. S.-E. de cette ville; 3,600 hab. Sur une hauteur qui domine le lac, on remarque un beau palais, près duquel s'élevait jadis la ville de Lanurio, patrie d'Antonin le Pieux et de ce Milon qui tua Clodius.

GENS-ENG s. m. (jain-san). Bot. Autre forme du mot GINSENG.

GENSÉRIC, roi des Vandales, conquérant de l'Afrique, né à Séville en 406, fils naturel de Godigisde. En 428, il succéda à son frère Gundéric, fut appelé en Afrique par le général romain Boniface, révolté contre l'impératrice Placidie, et mis en possession des trois Mauritanies (429). Il ne se contenta pas longtemps de cette proie. Les troubles que produisait en Afrique le schisme des donatistes facilitèrent ses conquêtes. Bientôt les Maures se joignirent à lui, et il commença contre les Romains cette guerre d'extermination et de ravages qui a rendu le nom de Vandales si horriblement célèbre. Boniface, repentant d'avoir livré l'Afrique à ces barbares, essaya de réparer les irréparables malheurs que sa trahison avait causés. Vaincu dans deux combats, forcé dans Hippone (431), il fut obligé de repasser en Italie. La Numidie, la province proconsulaire, Carthage et toute l'Afrique romaine tombèrent bientôt au pouvoir du roi vandale (439), qui porta en outre ses ravages dans les îles de la Méditerranée et sur les côtes d'Italie. En 455, appelé par Eudoxie, il profita de l'anarchie où était plongé l'empire, vint débarquer à Ostie, à la tête d'une armée considérable, marcha sur Rome, et y entra sans coup férir, malgré les supplications du pape Léon, qui fut moins heureux qu'auprès d'Attila. Le pillage de la ville dura quatorze jours. Rome expiait ainsi les violences et les iniquités de sa domination. Les barbares emportèrent des trésors immenses, et continuèrent à porter la dévastation dans les provinces de l'empire, en Grèce, en Dalmatie, et jusqu'aux portes de Constantinople. Les empereurs Théodose II, Majorien et Léon firent bien des tentatives pour mettre un terme à ces déprédations périodiques et pour reconquérir l'Afrique; mais toutes leurs expéditions échouèrent honteusement. Zénon finit par reconnaître au roi des Vandales ses conquêtes. Genséric, qui était arien, exerça surtout sa cruauté contre les catholiques en les persécutant; il se prétendait l'instrument de la colère de Dieu, si toutefois les paroles qu'on lui prête à cet égard sont bien authentiques. Il mourut en 477, après avoir prescrit par son testament que la couronne passerait toujours à l'aîné de ses descendants, à l'exclusion même des fils du roi défunt, s'ils étaient plus jeunes.

GENS-FLEISCH (Jean), inventeur de l'imprimerie. V. GUTENBERG.

GENSONNÉ (Armand), conventionnel, l'un des chefs du parti girondin, né à Bordeaux le 9 août 1758, décapité le 31 octobre 1793. Il était, au moment de la Révolution, un des plus brillants avocats du barreau de sa ville natale et l'une des notabilités de la haute bourgeoisie bordelaise. De bonne heure, il s'était fait un nom par d'élégants écrits. Partisan chaleureux des idées nouvelles, il fut élu procureur de la Commune, puis membre du tribunal de cassation, enfin député à l'Assemblée législative. Précédemment, il avait été chargé par l'Assemblée constituante de parcourir les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, pour détruire les préventions des habitants contre la constitution civile du clergé. A la Législative, il fit sur sa mission un rapport curieux, où l'on trouve les premiers renseignements sur l'agitation de l'Ouest, dont on ne prévoyait pas encore les terribles conséquences. (Voir ce rapport au *Moniteur* des 10 et 12 novembre 1791.) Il s'associa à toutes les mesures décrétées contre les prêtres réfractaires ou perturbateurs, entra dans le comité diplomatique, et fut chargé des rapports les plus importants. C'est ainsi qu'il présenta les décrets d'accusation contre les princes émigrés, contre les ministres Delessart, Montmorin et Bertrand de Molleville. Il eut part aussi à la déclaration de guerre contre l'Autriche. Pendant toute la session, il joua un rôle fort actif, soit dans les comités, soit à la tribune, et se fit remarquer dès le début au milieu du groupe brillant des députés de la Gironde. Comme orateur, il était moins éclatant que Vergniaud, moins passionné que Guadet; mais il leur était peut-être supérieur sous d'autres rapports. Sa parole était grave, son argumentation concise et pénétrante. Dès son premier discours, il saisit l'Assemblée par sa haute raison, sa dignité, l'élévation de son langage, pur de toute déclamation.

Il fut mêlé aux négociations que la cour entama avec les Girondins, peu de temps avant le 10 août, et c'est même lui qui rédigea le fameux mémoire remis à Louis XVI par l'entremise du peintre Boze, et qui était comme l'ultimatum du parti. Après le 10 août, il proposa diverses mesures qui avaient pour but de restreindre les pouvoirs de la Commune de Paris, dont l'influence effrayait les Girondins, déjà dépassés.

Réélu à la Convention nationale, il s'associa d'une manière plus intime aux luttes ardentes de ses amis contre les montagnards et la Commune, et réclama avec insistance la punition des massacres de septembre. Dans le procès du roi, il prononça un discours pour démontrer la nécessité de soumettre le jugement à la sanction du peuple; toutefois, il vota pour la mort et contre le sursis, mais en réclamant de nouveau la mise en jugement des auteurs des massacres de septembre. Peu de temps après, il obtint même un vote favorable à sa motion. Cependant, on sentit bientôt les inconvénients et les dangers d'une telle procédure, qui fut abandonnée. A son tour, Gensonné fut attaqué fort vivement pour avoir correspondu avec Dumouriez. On sait, d'ailleurs, que les deux partis se renvoyaient mutuellement cette accusation, avec plus de passion que de vérité; du moins, des rapports antérieurs avec le général n'impliquaient pas nécessairement une complicité dans sa défection. Cependant Gensonné fut quelque peu compromis dans les déclarations de Miasinski, l'un des aides de camp de Dumouriez; une commission fut même chargée d'examiner sa conduite. Sans aucun doute il fût sorti à son honneur de cet examen; mais l'insurrection des 31 mai-2 juin éclata sur ces entrefaites. Compris dans le décret de suspension des 22, il envoya aux Bordelais une protestation énergique, qui pouvait bien passer pour un appel aux armes, mais qui, d'ailleurs, respirait les plus nobles sentiments. Elle se terminait ainsi : « Résigné à tout, sûr de ma conscience, j'embrasse dans ma pensée mes chers concitoyens, tous les amis de la liberté et de la République française; et, en la scellant de mon sang, sous les poignards des conspirateurs et sous la hache des factieux, mon dernier soupir sera pour ma patrie, et ma bouche ne se fermera qu'en exprimant le plus ardent de mes souhaits : Vive la République ! »

Bien qu'il approuvât certainement les tentatives de ses amis pour soulever les départements, Gensonné refusa de s'évader de Paris, ce qui lui eût été facile. Il y resta avec Vergniaud et quelques autres, fut décrété d'accusation le 3 octobre 1793, comparut devant le tribunal révolutionnaire, et fut condamné à la peine de mort avec Brissot, Vergniaud, Ducos, etc. (30 octobre). Tous furent exécutés le lendemain. Gensonné avait trente-cinq ans. En 1796, la Convention accorda des secours à sa veuve.

GENT s. f. (jan — latin *gens, gentis*, même sens. V. GENTIL). Nation, peuple, race, classe d'individus; ne se dit plus que dans le style badin, et en faisant suivre le mot d'un qualificatif qui détermine la classe d'êtres que l'on veut désigner : *Je reconnus les deux interlocuteurs pour appartenir à cette* GENT *curieuse qui, à Paris, s'occupe exclusivement des pourquoi et des comment.* (Balz.) *La* GENT *actionnaire en est encore à ce degré de béotisme qu'il lui faut un homme, un nom illustre.* (Proudh.)

La *gent* qui porte crête au spectacle accourut.
LA FONTAINE.

La *gent* trotte-menu s'en vient chercher sa perte;
Un rat, sans plus, s'abstient d'aller flairer autour.
LA FONTAINE.

Le travail, le soin et la peine
Furent faits pour la *gent* humaine.
VADÉ.

GENT, ENTE adj. (jan, an-te). Gentil, aimable, agréable, joli; ne se dit que dans le style marotique et dans quelques patois, notamment dans le patois bourguignon :

Que dit-elle de moi, cette *gente* assassine ?
MOLIÈRE.

‖ Joli, bien fait :

. . . . La jeune bachelette
Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps *gent*
LA FONTAINE.

GENT (Alphonse), homme politique et avocat français, né à Roquemaure (Gard) le 27 octobre 1813. Il fit partie du barreau de Nîmes, puis de celui d'Avignon, et se distingua par l'ardeur de ses convictions démocratiques. Lorsque éclata la révolution de 1848, M. Gent devint successivement président du comité central républicain du département de Vaucluse, maire d'Avignon et commissaire du gouvernement provisoire dans cette ville. Une élection complémentaire ayant eu lieu au mois de mai dans le Vaucluse, Gent fut nommé représentant du peuple à l'Assemblée constituante; mais il vit son élection invalidée par la Chambre, se présenta de nouveau, et son mandat fut confirmé. Il alla siéger alors sur les bancs de l'extrême gauche, vota avec la Montagne, et eut, à la suite de vives altercations, deux duels, l'un avec M. de Raousset-Boulbon, l'autre avec M. Léo de Laborde, qui le blessa grièvement. Non réélu à l'Assemblée législative, M. Gent reprit sa profession d'avocat sans cesser de prendre une part des plus actives à la politique. C'est ainsi qu'on le vit plaider avec distinction devant le conseil de guerre de Lyon, pour divers citoyens accusés de complot (novembre 1849), faire dans le Midi une active propagande républicaine et préparer les esprits à la résistance dans le cas où, selon ses prévisions trop tôt justifiées, le président Louis-Napoléon tenterait de renverser la République par un coup d'Etat. Arrêté sous l'inculpation de complot, il fut traduit, après un an de détention préventive, devant un conseil de guerre qui le condamna à la déportation (28 août 1851). Après le coup d'Etat, le gouvernement donna l'ordre d'expédier à Nouka-Hiva M. Gent avec plusieurs autres victimes de sa politique (21 décembre). En arrivant dans cette île, accompagné de sa femme, qui avait voulu partager son sort, Gent vit sa peine aggravée, malgré la loi, de l'emprisonnement dans une enceinte fortifiée, et il passa ainsi trois ans dans la situation la plus misérable, sous le climat le plus meurtrier. En 1854, Nouka-Hiva ayant dû être abandonné comme lieu de déportation, on commua sa peine en vingt ans de bannissement, et un navire le conduisit au Chili. Après avoir exercé pendant plusieurs années la profession d'avocat à Valparaiso, M. Gent retourna en Europe (1861), habita l'Italie, qu'il quitta en 1863 pour aller se fixer à Madrid, et envoya de cette ville aux journaux le *Siècle* et le *Temps* des correspondances intéressantes sur l'état politique de l'Espagne. Lors des élections de mai 1869, il se porta candidat de l'opposition dans le Vaucluse, échoua avec une imposante minorité, se présenta de nouveau, lors des élections partielles du mois de novembre de la même année, à Paris, comme candidat irréconciliable, mais se vit préférer M. Emmanuel Arago. Après la chute de l'Empire, M. Gent fut envoyé à Marseille et chargé de pleins pouvoirs dans l'ordre administratif et militaire. Il arriva le 2 novembre dans cette ville. A peine entré dans l'hôtel de la préfecture, il se vit apostrophé par des membres de la ligue du Midi et de la commission révolutionnaire, qui lui demandèrent de prendre Esquiros pour collaborateur et de reconnaître la commission en lui déclarant que, dans le cas contraire, la guerre civile éclaterait. Gent refusa avec une grande énergie de souscrire à ces exigences. Quelques hommes armés pénétrèrent alors dans la salle et le sommèrent de donner sa démission. Sur son refus catégorique, l'un d'eux lui tira un coup de pistolet dans la région du ventre; mais fort heureusement cette blessure fut sans gravité. Gent, bientôt guéri, prit d'une main énergique et ferme la direction de l'administration de Marseille. Ami et admirateur de Gambetta, il le seconda de tout son pouvoir dans la grande œuvre de la défense nationale. Lorsqu'il apprit la capitulation de Paris (28 janvier 1871) et la fixation des élections au 8 février, Gent, partisan de la guerre à outrance, écrivit au gouvernement de Bordeaux : « Pour ne pas assumer la responsabilité des malheurs qui pourraient survenir et pour rester fidèle à ma mission, qui peut se résumer en trois mots : ordre, république, résistance, je ne publierai ni la dépêche qui annonce la démission de

Gambetta, ni la vôtre relative aux incompatibilités; et je ne donnerai pas ma démission, j'attendrai ma révocation. » Néanmoins, le 3 février au soir, il fit afficher le décret de convocation des électeurs. Elu le 8 février député du Vaucluse, il donna sa démission de préfet et alla siéger à l'Assemblée; mais, lors de la vérification des pouvoirs, les élections de ce département ayant été vivement contestées, Gent se démit de son mandat avec ses autres collègues du même département (7 mars 1871); il fut réélu le 2 juillet à une très-forte majorité.

GENT (George), orientaliste allemand. V. GENTIUS.

GENTEUR (Simon-Maximilien), administrateur français, né en 1815 à Saint-Germain-Mont (Ardennes). A sa sortie du lycée de Reims, il vint à Paris étudier le droit et y fut reçu avocat. En 1840, il se fit inscrire au barreau d'Orléans, fut élu bâtonnier de l'ordre en 1844, et, bientôt après, devint membre du conseil général du département. Il se mêla au mouvement de 1848, mais ne tarda pas à donner son concours à la politique du coup d'Etat. En 1854, il fut nommé maire d'Orléans, et, en 1856, préfet de l'Allier. Il y reçut, en 1861, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

M. Duruy, en tournée d'inspection, était chez M. Genteur lorsque arriva la dépêche qui le nommait ministre de l'instruction publique. Il le choisit pour secrétaire général (1863). A la session de 1864, M. Genteur, en qualité de conseiller d'Etat hors section, fut chargé de soutenir au Corps législatif le budget de l'instruction publique. Il eut aussi à défendre l'enseignement de l'histoire contemporaine dans les lycées. Au 15 août 1864, il fut promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Vers la fin de la même année, il quitta les fonctions de secrétaire général et fut fait conseiller d'Etat en service ordinaire. En cette qualité, il a été chargé de soutenir les projets concernant le ministère de l'instruction publique, dans les discussion relatives à la ville de Paris, à son budget, : ses emprunts, à ses opérations. Son insuffisance a été notoire. La révolution du 4 septembre écarta M. Genteur de la scène politique; il avait été, en 1869, nommé membre du conseil impérial du sceau.

GENTHIN, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 32 kilom. N.-E. de Magdebourg, sur le canal de Plauen et sur la Strenne; 2,500 hab. Manufactures de lainage et de draps, brasserie, distillerie, tuilerie.

GENTIANE s. f. (jan-si-a-ne — lat. *gentiana;* de *Gentius*, roi d'Illyrie, qui le premier découvrit cette plante et en montra les vertus et les propriétés). Bot. Genre de plantes, type de la famille des gentianées : *Les* GENTIANES *sont pleines de grâce, de fraîcheur et de délicatesse.* (Boitard.)

— **Encycl.** Les *gentianes* sont des dicotylédones gamopétales hypogynes, herbacées, à feuilles opposées, et dont les fleurs sont parfois très-vivement colorées des nuances les plus remarquables. Caractères du genre : un calice tubuleux à cinq divisions, une corolle à quatre, cinq et même dix divisions, marcescente; des étamines au nombre de quatre ou cinq, soudées parfois par les anthères, un ovaire uniloculaire surmonté de deux stigmates sessiles. Le fruit est une capsule bivalve. On connaît un grand nombre d'espèces de *gentianes*.

La *gentiane* jaune (*gentiana lutea*) est la plus répandue et peut-être aussi la plus utile. C'est une fort belle plante, haute parfois de plus d'un mètre, dont les feuilles, opposées, sont larges, lisses et plissées fort élégamment dans le sens de leur longueur, et dont les fleurs jaunes et nombreuses se développent par faisceaux à l'aisselle des feuilles supérieures. Elle croît en France, dans presque toutes les contrées montagneuses. On récolte ses racines, qui atteignent la grosseur du poignet, et sont, en général, ramifiées, longues, rugueuses à l'extérieur, jaunes et spongieuses à l'intérieur; leur saveur est amère et leur odeur très-forte. On ne doit prendre que celles qui sont saines et d'une grosseur moyenne. Leurs propriétés stomachiques, toniques et fébrifuges les font employer très-souvent en médecine. On administre, en général, la *gentiane* sous forme de macération et de décoction ou même d'extrait; elle entre dans la préparation d'un grand nombre de médicaments composés. C'est le meilleur de tous les amers indigènes. En France, c'est celui que l'on trouve dans toutes les pharmacies. La racine de *gentiane* renferme, d'après MM. Henry père et Caventou, de la glu, une huile odorante, une huile fixe, une matière amère soluble dans l'eau et dans l'alcool (le gentianin), de la gomme, quelques sels minéraux et une quantité de sucre très-considérable. Depuis, M. Ch. Leconte a vu que le gentianin de MM. Henry et Caventou fournit, lorsqu'on le traite convenablement par l'eau froide, un principe cristallisable qu'on purifie par des cristallisations dans l'alcool bouillant. Ce corps cristallisé, que l'on a nommé gentisin, forme des aiguilles longues, jaunes et très-légères; il n'a aucune saveur et ne jouit pas des propriétés médicamenteuses de la *gentiane* : en un mot, ce n'est pas le principe actif de cette racine, c'est plutôt un produit de la destruction de ce principe. Le gentisin se dissout dans les alcalis, en se colorant en jaune vif et en donnant des composés cristallisables. La quantité de sucre que renferme la racine est assez grande pour que, dans certaines localités où la *gentiane* croît abondamment, dans les Alpes par exemple, les paysans puissent la faire fermenter et en retirer par distillation une quantité d'alcool suffisante pour les rémunérer de leur peine.

La *gentiane* pourprée (*gentiana purpurea*) fournit une racine plus amère encore que celle de la *gentiane* jaune, et qui est fort usitée en Allemagne pour les mêmes usages. La *gentiane* ponctuée (*gentiana punctata*) a aussi les mêmes propriétés et est employée dans les pays du nord de l'Europe, où elle croît spontanément. Les autres variétés de *gentianes*, à l'exception de la centaurée (*gentiana centaurium*) et d'une plante fébrifuge indienne (*gentiana chirayita*), ne sont guère cultivées que comme plantes ornementales. La *gentiane* sans tige (*gentiana acaulis*), dont les fleurs sont bleues, est, à cause de sa petite taille, employée à faire des bordures. La croisette (*gentiana cruciata*) a aussi des fleurs bleues; sa corolle, assez élégante, est à quatre divisions disposées en croix. La *gentiane* d'Allemagne (*gentiana germanica*) est une belle plante à fleurs bleues ou violettes, dont la corolle, à cinq divisions, est munie de longs cils qui lui donnent une grande légèreté; elle croît spontanément en France. La *gentiane* d'automne (*gentiana pneumonantha*) a également des fleurs bleues, dont la corolle, à cinq divisions, est ventrue et gonflée de manière à ressembler à une petite outre, etc.

GENTIANÉ, ÉE adj. (jan-si-a-né — rad. *gentiane*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gentianes.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre gentiane. ‖ Une des tribus de cette famille, renfermant le genre gentiane.

— **Encycl.** Les *gentianées* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, rarement alternes, presque toujours entières, dépourvues de stipules. Les fleurs, hermaphrodites, disposées le plus souvent en cimes terminales, ont un calice libre, tubuleux, persistant, à limbe partagé en quatre ou cinq divisions, rarement davantage; une corolle généralement régulière, à divisions égales en nombre à celles du calice et alternant avec elles; des étamines ordinairement aussi en nombre égal, à filets insérés sur le tube de la corolle; un ovaire libre, à une seule loge multiovulée, composé de deux carpelles, et surmonté d'un style terminé par un stigmate simple ou double. Le fruit est une capsule uniloculaire, renfermant de nombreuses graines, à embryon petit, cylindrique, droit, entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les apocynées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus :

— I. *Gentianées vraies*. Plantes terrestres, à feuilles opposées; corolle à préfloraison tordue; graine à test membraneux. G. : gentiane, eudoxie, crawfurdie, triptérosperme, centaurelle, bartonice, andrewsie, pleurogyne, anagallidie, stellère, ophélie, henricée, sczukinie, exadène, halénie, frasère, swertie, lisianthe, hockinie, pétalostyle, pagée, irlbachie, léiothamne, symbolanthe, tachie, prépuse, tachiadène, léianthe, voyrie, chlore, ixanthe, schultésie, coutoubée, énicostème, slévogtie, canscore, pladère, sabbatie, enstome, zygostigma, sébée, lagéniade, belmontie, exochénie, schublérie, apophragme, érythrée, cicendie, microcale, franquevillie, orthostémon, chironie, orphion, plocandre, gyrandre, exacum ou exaque, lapithée, déjanire.

— II. *Ményanthées*. Plantes aquatiques, à feuilles alternes; corolle à préfloraison induplicative; graine à test ligneux. G. : ményanthe, villarsie, limnanthème et peut-être aussi glyphosperme.

Les *gentianées* sont répandues sur presque tout le globe; elles croissent surtout dans les régions montagneuses. Leur suc est aqueux et amer. Beaucoup d'entre elles sont employées en médecine comme toniques, stomachiques, fébrifuges ou antiscrofuleuses. La beauté de leurs fleurs en a fait admettre un certain nombre dans les jardins.

GENTIANELLE s. f. (jan-si-a-nè-le — dimin. de *gentiane*). Bot. Syn. de CHIRONIE et d'ÉRYTHRÉE, genres de gentianées.

GENTIANINE s. f. (jan-si-a-ni-ne — du rad. *gentiane*). Chim. Principe particulier extrait de la gentiane : *La* GENTIANINE *est encore peu usitée, bien qu'on la regarde comme principe actif de la gentiane.* (F. Foy.) ‖ On dit aussi GENTIANIN s. m.

— **Encycl.** V. GENTIANIQUE.

GENTIANIQUE adj. (jan-si-a-ni-ke — rad. *gentiane*). Se dit d'un acide extrait de la gentiane.

— **Encycl.** L'acide *gentianique*, un des principes immédiats de la racine de gentiane (*gentiana lutea*), a été découvert par Henry et Caventou, et étudié plus à fond par Baumert. Pour l'extraire, on traite par l'eau froide la racine pulvérisée, afin d'en séparer le principe amer. On filtre, on presse, on dessèche le gâteau; on le pulvérise de nouveau et on l'épuise par l'alcool concentré, dont on retire ensuite la majeure partie au moyen de la distillation. Il reste un résidu brun, très-amer, que l'on soumet à l'action de l'eau. Ce résidu donne alors des flocons légèrement bruns, qui renferment de l'acide *gentianique*, une résine assez semblable au caoutchouc, une substance grasse et un principe amer. Soumis à l'action de l'éther, ces flocons lui abandonnent la substance grasse qu'ils contiennent; on les dissout ensuite dans l'alcool et l'on fait cristalliser. Les cristaux obtenus sont encore souillés du principe amer et de la matière résineuse. On purifie l'acide par une série de cristallisations dans l'alcool : 10 kilogrammes de racine fournissent ainsi de 3 à 4 grammes d'acide *gentianique* pur.

L'acide *gentianique* cristallise en aiguilles déliées, qui se dissolvent dans 36,3 parties d'eau à 16° et qui sont plus solubles dans l'éther, et plus encore dans l'alcool bouillant. Les solutions de cet acide ne rougissent pas la teinture de tournesol. Les alcalis le dissolvent facilement, et il suffit d'une très-faible quantité de ce corps pour communiquer une teinte jaune d'or à une quantité considérable d'un liquide alcalin; il est, en effet, lui-même de couleur jaune. La saveur est nulle. Baumert y a trouvé 65,06 pour 100 de carbone, 4,12 d'hydrogène et 30.82 d'oxygène; il en a déduit la formule $C^{14}H^{10}O^5$, qui manque de contrôle. L'acide *gentianique* est inaltérable à l'air et ne se décompose même en aucune manière à la température de 200°. Entre 300° et 340°, il se sublime en partie en aiguilles jaunes. La plus forte portion se carbonise toutefois en émettant une odeur *sui generis*. Les acides acétique, chlorhydrique, sulfureux et l'acide sulfurique étendu ne l'attaquent pas. L'acide sulfurique concentré le dissout, en se colorant en jaune. L'acide nitrique de 1,43 de densité, complétement débarrassé de vapeurs nitreuses, le dissout en se colorant en vert. L'eau précipite de cette dissolution un acide nitré qui, suivant Baumert, serait de l'acide dinitrogentianique $C^{14}H^8(AzO^2)^2O^5 + O^2O$. En présence des alcalis, cet acide nitré prend une nuance cerise. Lorsqu'on ajoute petit à petit de l'acide *gentianique* à de l'acide nitrique fumant, de manière que la réaction produite par une première portion soit calmée avant qu'on introduise une portion nouvelle, on obtient une liqueur d'où l'eau précipite une substance cristalline jaune. Cette substance paraît être l'acide trinitrogentianique.

Lorsqu'on fait passer du chlore à travers une solution aqueuse d'acide *gentianique*, il se précipite une substance floconneuse, légère, qui renferme du chlore au nombre de ses éléments.

L'acide *gentianique* décompose les carbonates alcalins. Les gentianates alcalins sont solubles, cristallisent en aiguilles et ne paraissent pas avoir une composition constante. Le sel de baryum forme un précipité floconneux orangé qui contient $C^{14}H^8Ba''O^5 + H^2O^2$. Le sel de plomb forme aussi un précipité orangé. On le prépare en mêlant de l'acide *gentianique* à de l'acétate neutre de plomb ammoniacal; il renfermerait $(C^{14}H^8Pb''P^5)^2 Pb''H^2O^2$.

L'acide *gentianique* précipite les sels de cuivre en vert, les sels ferriques en jaune et réduit les sels d'argent.

GENTIANOÏDE adj. (jan-si-a-no-i-de — de *gentiane*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une gentiane.

GENTIEN (Benoît), religieux de l'abbaye de Saint-Denis, vivait dans le XVe siècle. Député de l'Université de Paris au concile de Constance, il s'y fit remarquer par son éloquence; mais il est surtout connu parce que Le Laboureur lui a attribué la célèbre chronique latine connue sous le titre d'*Histoire de Charles VI, par le moine de Saint-Denis* (publiée en 1663, 2 vol. in-fol., par Le Laboureur). Quelques critiques doutent qu'il en soit réellement l'auteur.

GENTIL, ILLE adj. (jan-ti, i-lle; *ll* mll. — du lat. *gentilis*. littéralement qui est de bonne race, de famille distinguée; de *gens*, *gentis*, race, famille. Ce dernier mot se rattache au sanscrit *ganana*, *gâti*, *abhigana*, *parigana*, même sens, de la racine *gan*, engendrer, naître, en zend *zan*, d'où *zantu*, tribu. La même racine reparaît dans le grec *genos* et le latin *genus*). Aimable, gracieux, joli, délicat : *Une* GENTILLE *petite fille. Un* GENTIL *petit chapeau. Faire une moue* GENTILLE.

Qui t'a donné si *gentille* épousée?
LA FONTAINE.

Hirondelle *gentille*,
Voltigeant à la grille
Du cachot noir,
Vole, vole sans crainte
Autour de cette enceinte,
J'aime à te voir.
ESQUIROS.

‖ Qui est d'une aimable délicatesse, en parlant des actes ou des discours : *C'est bien* GENTIL, *ce qu'il a fait là. Les* GENTILLES *choses qu'il dit! Tiens!... tiens!... comme il m'a baisé la main! c'est* GENTIL, *ça!... ça n'est pas des manières de paysan.* (G. Sand.)

Il me disait des mots les plus *gentils* du monde.
MOLIÈRE.

. . . . . Voici pour essai
Une histoire des plus *gentilles*.
LA FONTAINE.

— Noble de race :

Hommes mortels tant vilains que *gentils*.
ALAIN CHARTIER.

‖ Ce vieux sens est resté dans gentilhomme.

— Ironiq. Se dit de toute action, de toute parole qui mérite d'être désapprouvée : *Polisson! comme c'est* GENTIL *ce que vous avez fait là! Il est* GENTIL *ce monsieur, en vérité!* ‖ Déplaisant, peu honnête : *Un* GENTIL *compliment que vous me faites!*

— Bot. *Bois gentil*, Nom vulgaire du daphné mézéréum.

— **Syn. Gentil, beau, joli.** V. BEAU.

— **Antonymes.** Disgracieux, laid, malgracieux, vilain.

GENTIL, ILE s. (jan-ti, i-le — lat. *gentilis*, de *gens*, nation). Nom que les Hébreux donnaient aux étrangers, et les premiers chrétiens aux païens : *Les Juifs et les* GENTILS. *Les* GENTILS *étaient pour les Juifs ce que les barbares étaient pour les Grecs et les Romains. Les augures étaient en grande partie le fondement de la religion des* GENTILS. (Machiavel.) *Les Israélites ne s'éloignaient pas également de toutes sortes d'étrangers, quoiqu'ils les comprissent tous sous le nom de* goïm *ou* GENTILS. (Fleury.) ‖ Le féminin est peu usité.

— Dans le style religieux, Infidèle : *Aller prêcher la foi aux* GENTILS. ‖ *Vocation des gentils*, Extension de la vraie foi religieuse et du salut à toutes les nations, que les anciens livres avaient annoncée pour l'époque de la venue du Messie. ‖ *Apôtre des gentils*, Titre que se donna saint Paul, comme étant plus spécialement appelé à la conversion des infidèles : *Je vous le dis,* GENTILS, *tant que je serai l'*APÔTRE DES GENTILS, *je travaillerai à rendre illustre mon ministère.* (Saint Paul.)

— Hist. Soldat d'une milice exclusivement composée de Romains. ‖ Soldat de race franque, chez les Francs.

— Adjectiv. Qui n'est pas juif : *Le fils d'un père* GENTIL *était* GENTIL.

— **Syn. Gentils, idolâtres, infidèles, païens.** *Gentils*, dans sa signification propre, sert à distinguer du peuple juif tous ceux qui adoraient d'autres dieux que l'Etre suprême; on ne doit employer ce mot qu'en parlant des temps où le peuple juif occupait encore la Palestine. *Païens* s'emploie par opposition à *chrétiens*, comme *gentils* par opposition à *juifs;* cependant on ne l'applique de fait qu'à ceux qui adorent de faux dieux; ainsi les mahométans et les juifs de nos jours ne sont pas proprement des païens. *Idolâtres* suppose formellement un culte rendu à des idoles, c'est-à-dire à des simulacres taillés de la main des hommes. *Infidèles* désigne, à un point de vue très-général, tous ceux qui n'ont pas la vraie foi ou qui l'ont rejetée.

GENTIL ou **GENTILE** (François), peintre, sculpteur et architecte français, né aux Riceys, petit village de la Champagne, en 1507 ou 1513, mort à Troyes en 1580. Ce maître, une des plus belles gloires de l'art français, est resté longtemps inconnu. On se contentait d'admirer les merveilles qu'il a laissées dans son pays natal, sans se soucier le moins du monde de l'auteur, et ce n'est que lentement que la lumière s'est faite sur ce grand artiste. Gentile, ainsi que le nommaient ses camarades d'Italie, a passé dix ans au moins dans l'atelier de Michel-Ange, et environ vingt ans dans les diverses villes d'Italie. Le grand maître florentin fait fréquemment mention dans sa correspondance de l'artiste champenois, dont le séjour en Italie paraît s'être prolongé de 1520 ou 1525 jusqu'en 1549, époque où il bâtit la ravissante église de Saint-André près de Troyes. C'est à partir de ce moment qu'il exécuta les chefs-d'œuvre qui nous restent de lui : à Troyes, l'admirable groupe de *Saint Joachim et sainte Anne;* les figures de la *Foi* et la *Charité*, qu'on dirait fouillées par Michel-Ange; *Pilate montrant Jésus-Christ; Saint Jean soutenant la Vierge* et une *Madeleine*, à l'église Saint-Pantaléon; une seconde figure de la *Vierge* et un bas-relief représentant *Une femme couchée sur un tombeau*, réminiscence heureuse de la femme du mausolée de Laurent de Médicis, à Saint-Nicolas. Ces sculptures portent la date de 1570. Mais c'est à Langres, à l'église Saint-Martin, qu'on peut admirer encore son chef-d'œuvre, ce fameux *Christ en croix*, qu'on peut regarder comme le dernier mot de la statuaire en ce genre. Cette figure, plus grande que nature, fouillée dans du cœur de chêne, est tout un poëme de souffrance et de sublime résignation. L'exécution magistrale, précise, sobre et savante, prouve une science anatomique que Michel-Ange seul pouvait enseigner à ses élèves; mais la pensée qui rayonne au-dessus de cette création extraordinaire, c'est du génie, le génie de Gentil. Il serait trop long de conter ici la légende qui s'attache à l'histoire de ce chef-d'œuvre, légende dans laquelle Gentil est accusé d'avoir crucifié réellement un pauvre diable, pour avoir une idée plus juste de ce qu'est un homme en pareille position. On parle encore d'une statue (bronze) du cardinal de Givry sur son tombeau, de la cathédrale de Langres; mais il nous a été impossible de retrouver la moindre trace de ce travail, détruit sans doute pendant la Révolution.

Tel est à peu près l'œuvre du grand statuaire français, dont la vie, on le voit, n'a pas laissé de traces nombreuses. Il fut pourtant bien apprécié de son vivant, mais il ne

vint pas à Paris; il fut ignoré de la cour, et c'est là seulement qu'on eût rendu justice à son génie; il y eût acquis une réputation à la hauteur de son talent, et son existence, mêlée à celle des personnages contemporains, nous serait alors connue comme la leur.

GENTIL (André-Antoine-Pierre), agronome français, né à Pesmes (Franche-Comté) en 1725, ou, d'après Dunaud, en 1731, mort à Paris en 1800. A dix-huit ans, il entra dans l'ordre des bernardins, s'occupa de chimie, d'histoire naturelle, fut chargé de la direction des fermes qui dépendaient de l'abbaye de Clairvaux, et s'occupa, à partir de ce moment, d'appliquer ses connaissances à l'agriculture. Il imagina des méthodes, multiplia les expériences, augmenta de beaucoup les revenus du couvent et fut nommé prieur de Fontenay, dans l'Auxerrois. A l'époque de la Révolution, Gentil quitta son cloître et termina à Paris ses jours dans la pauvreté. Outre un certain nombre de mémoires couronnés par les Académies de France et de Hollande, on a de ce savant religieux des ouvrages remplis de vues utiles et qui lui assignent un des premiers rangs parmi les agronomes français. Ses principaux ouvrages sont : *Premier essai d'agronomie* ou *Diététique générale des végétaux et application de la chimie à l'agriculture* (Dijon, 1777, in-8°); *Dissertation sur le café* (1787); *Manière de faire de très-bon vinaigre avec du petit-lait* (1787); *Est-il avantageux ou non de soutirer les vins?* (1787); *Mémoire sur cette question : Déterminer par un moyen fixe, simple et à la portée de tout cultivateur le moment auquel le vin, en fermentation dans la cuve, aura acquis toute la force et toute la qualité dont il est susceptible* (1802).

GENTIL (Jean-Baptiste-Joseph), orientaliste, né à Bagnols (Languedoc) en 1726, mort en 1799. Il servit dans l'Inde sous Bussy, Dupleix et Lally, passa, après les désastres de ce dernier, au service du nabab d'Aoude, et s'y maintint jusqu'en 1778, époque où les Anglais exigèrent du prince son expulsion. Gentil rapporta de l'Inde tout un musée, objets d'histoire naturelle, armes, médailles, manuscrits, dessins, dont il fit présent au gouvernement français, après en avoir refusé de l'Angleterre un forte somme. Il a laissé divers ouvrages manuscrits, qui ont servi à la composition du livre suivant : *Mémoire sur l'Indoustan* ou *l'Empire mogol* (1822, in-8°).

GENTIL-BERNARD (Pierre-Joseph BERNARD, dit), poëte érotique français, né à Grenoble en 1710, mort en 1775. Il fit ses études chez les jésuites de Lyon, fut clerc de procureur à Paris, accompagna le général marquis de Pezay à l'armée d'Italie en qualité de secrétaire (1734), et remplit ensuite les mêmes fonctions auprès de la personne du maréchal de Coigny. A son retour à Paris, il commença à se faire connaître par de petits vers insérés dans l'*Almanach des Muses*, et par des lectures, dans les salons, de quelques fragments d'un poëme sur l'*Art d'aimer*. L'opéra de *Castor et Pollux*, qu'il donna en 1737, obtint un immense succès, grâce au talent de Rameau, qui en avait fait la musique. En 1740, il reçut de la cour la place de secrétaire général des dragons, belle sinécure aux appointements de 20,000 livres. C'est à cette occasion que Voltaire lui écrivit cette lettre si connue où, après l'avoir félicité de la faveur dont il vient d'être l'objet, il exalte la grâce de son talent poétique, le compare à Ovide et lui donne le nom de *Gentil-Bernard*, qui lui est resté. Dès lors il devint le poëte à la mode, le convive indispensable de tous les petits soupers. Mme de Pompadour l'admettait dans les siens, et il composa, dit-on, à sa demande, des pièces dignes d'animer ces orgies royales. L'excès des plaisirs le réduisit, en 1771, à une sorte d'état d'imbécillité. Ne pouvant plus remplir l'emploi qu'il occupait, il reçut, en dédommagement, celui de bibliothécaire du château de Choisy-le Roi. A part quelques vers dans l'*Almanach des Muses*, l'opéra de *Castor et Pollux* est le seul de ses ouvrages qui ait paru de son vivant. Le poëme de l'*Art d'aimer* fut publié aussitôt après sa mort : l'impression favorable que la lecture de divers morceaux détachés avait faite dans les salons s'évanouit lorsqu'on put juger de l'ensemble. Voltaire, honteux de s'être laissé séduire comme le commun des mortels et d'avoir prôné publiquement une composition si médiocre, écrivit alors : « Ce pauvre Bernard était bien sage de ne pas publier son poëme. » Les autres poésies de Gentil-Bernard, expression fidèle d'une société corrompue, écho d'une muse énervée, étaient encore moins dignes de voir le jour. Il existe pourtant plusieurs éditions de ses *Œuvres*, dont la plus complète porte la date de 1803 (2 vol. in-8°).

Gentil-Bernard ou l'Art d'aimer, vaudeville en cinq actes, de Dumanoir et Clairville, représenté au théâtre des Variétés, le 16 mars 1846. Gentil-Bernard a conçu l'idée d'écrire l'*Art d'aimer;* il veut traiter son sujet avec connaissance de cause. Tout le vaudeville est là. Chaque acte est une expérience. A la pruderie hypocrite de la bourgeoisie succède le franc dévergondage de la grisette; après le libertinage à froid de la grande dame viennent les rusticités de la paysanne et enfin les galanteries maniérées de la femme de théâtre. Mlle Déjazet, dans le rôle de Gentil-Bernard, une de ses meilleures créations, déploya toutes les ressources de son gracieux et spirituel talent. La pièce lui dut en grande partie son succès.

GENTIL DE CHAVAGNAC (Michel-Joseph), auteur dramatique et chansonnier français, né à Paris en 1767, mort en 1846. Il fut un des membres les plus assidus du Caveau et un des plus actifs collaborateurs de Désaugiers, avec qui il a donné une jolie comédie, l'*Hôtel garni*, et la *Chatte merveilleuse*, vaudeville qui rapporta 3 millions aux directeurs des Variétés, si l'on en croit Scribe. Les auteurs, eux, se contentaient de 12 francs par soirée. Avec le même, Gentil a donné encore : *Monsieur sans gêne* ou l'*Ami de collége*, les *Maris sans femmes*, etc. Comme tant d'autres, il avait fait sa partie dans l'enthousiasme bonapartiste et signé des à-propos à la louange de l'Empire, tels que : les *Fêtes françaises* ou *Paris en miniature*, en collaboration avec Rougemont, gros et franc épicurien du Caveau aussi, pièce destinée à célébrer le mariage de Napoléon; et l'*Heureuse nouvelle* ou le *Premier venu*, pour la naissance du roi de Rome. Il n'en écrivit pas moins avec Désaugiers le *Retour du lis* (Variétés, 3 mai 1814, le jour même de l'entrée du roi Louis XVIII); avec le même et Brazier, l'*Ile de l'Espérance* (même année); avec le même et Chazet, *Chacun son tour* ou l'*Echo de Paris*, divertissement villageois joué à l'Odéon, en présence de la famille royale, par des acteurs de tous les théâtres royaux et des deux théâtres de vaudeville; cet à-propos, donné pour célébrer le drapeau blanc, mentionnait sur l'affiche, fait curieux à rappeler, le grade de chacun des auteurs dans la milice civique. Cette mention tenait à la circonstance d'où l'ouvrage était né, c'est-à-dire à un banquet offert à la garde royale par la garde nationale. On cite encore de Gentil : la *Jeunesse de Favart*, vaudeville, un grand nombre de chansons, la plupart spirituelles, et des poésies fugitives. Il avait rempli les fonctions de lecteur du roi.

GENTILDONNA s. f. (djain-til-do-na). V. GENTILLE-DONNE.

GENTILÉ s. m. (jan-ti-lé — du lat. *gentile*, de la nation). Gramm. Nom des personnes désignées par celui de leur pays : *Français, Romain, Lorrain, Gascon, Parisien, Anversois, Batignollais sont des* GENTILÉS. ‖ Ensemble des noms plus ou moins généraux qui désignent une personne par rapport au pays qu'elle habite : *Européen, Français, Gascon, Toulousain forment le* GENTILÉ *d'un habitant de Toulouse.*

GENTILE (François), sculpteur français. V. GENTIL.

GENTILE DA FABRIANO, peintre de l'école romaine. V. FABRIANO.

GENTILE GENTILI, en latin **Gentili de Gentilibus**, médecin italien, né à Foligno (d'où son surnom de **Fulginas**) vers 1230, mort à Bologne vers 1310. Il suivit les leçons du célèbre Thaddée de Florence, acquit lui-même une grande réputation qui s'étendit au dehors de l'Italie, et commenta de la façon la plus brillante les ouvrages d'Avicenne, qui formaient alors la base de l'enseignement médical. On a de lui plusieurs ouvrages, publiés à Venise (1484-1486-1492, 4 vol. in-fol.). — GENTILE GENTILI, *qu'on croit être le fils* du précédent, né à Foligno, mort de la peste en 1348, pratiqua également avec un grand éclat l'art médical, devint médecin du pape Jean XXII, et reçut des habitants de Pérouse le droit de cité. D'après certains auteurs, les ouvrages attribués à son père seraient de lui.

GENTILFEMME s. f. (jan-ti-fa-me). V. GENTILLE FEMME.

GENTILHOMMAILLE s. f. (jan-ti-llo-ma-lle; *ll* mll. — rad. *gentilhomme*). Par dénigr. Ramassis de gentilshommes, caste de gentilshommes : *Laissez là toute cette* GENTILHOMMAILLE *gasconne.*

Suffit d'être enrôlé dans la *gentilhommaille*,
Pour être convaincu de n'avoir point de maille.
BOURSAULT.

GENTILHOMME pl. **GENTILSHOMMES** s. m. (jan-ti-llo-me; *ll* mll; pl. jan-ti-zo-me — V. l'étym. à la partie encycl.). Homme noble de race, et dont la noblesse n'est ni achetée ni donnée : *Un vrai* GENTILHOMME. *Un brave* GENTILHOMME. *Fier comme un* GENTILHOMME. *Foi de* GENTILHOMME. *Autrefois, on ne faisait étudier les* GENTILSHOMMES *que pour être d'Eglise.* (St-Evrem.) *Le* GENTILHOMME *de Louis XVI disait : J'attendrai; le* GENTILHOMME *de Bonaparte dit : J'attendrons.* (P.-L. Courier.)

Tu fais le *gentilhomme!* eh! Dandin, mon ami...
RACINE.

‖ Personne noble qui s'attachait volontairement à la cour et à la personne du roi : *Henri IV, une fois la guerre faite, aimait que ses* GENTILSHOMMES *demeurassent au logis plutôt qu'à la cour.* (Ste-Beuve.)

Qu'est-ce qu'un *gentilhomme?* un pilier d'antichambre.
RACINE.

— Fig. Personne qui montre une certaine fierté dans ses manières : *Tout membre de l'Académie française passe dans l'opinion pour un* GENTILHOMME *littéraire qui en prend à son aise.* (Ste-Beuve.)

— Pop. Cochon, soit parce que cet animal ne travaille pas, soit parce qu'il est vêtu de *soie.* ‖ Les nègres d'Amérique disent de même : *Le cochon ne travaille pas; il est* GENTILHOMME.

— Fam. *Gentilhomme à lièvre*, Simple gentilhomme de campagne, d'une fortune peu brillante : *Mon Dieu! qu'un petit* GENTILHOMME À LIÈVRE *est heureux dans sa gentilhommière!* (Mme de Simiane.) ‖ *Gentilhomme de parchemin*, Roturier anobli.

— Hist. *Gentilshommes au bec-de-corbin*, Gardes du roi créés par Louis XI. ‖ *Gentilhomme servant*, Chacun des trente-six gentilshommes qui servaient, l'épée au côté, à la table du roi et des princes. ‖ *Gentilhomme de la chambre*, Gentilhomme qui servait auprès de la personne du roi : *Le premier* GENTILHOMME DE LA CHAMBRE *du roi avait l'honneur de lui présenter la chemise.* ‖ *Gentilshommes ordinaires de la maison du roi*, Officiers domestiques créés par Henri III, et remplissant des fonctions analogues à celles de nos aides de camp. ‖ *Gentilshommes de la manche*, Gentilshommes qui accompagnaient habituellement un prince adolescent.

— Féod. *Gentilhomme de nom et d'armes*, Gentilhomme qui portait un nom de terre ou de localité quelconque, qu'il en fût ou non le seigneur, et aussi Noble d'ancienne extraction. ‖ *Gentilhomme de parage*, Homme noble par son père. ‖ *Gentilhomme de haut parage*, Descendant d'une famille illustre.

— Art mil. anc. *Gentilhomme d'artillerie*, Garde ou officier d'artillerie de famille noble, préposé à chaque pièce d'artillerie. ‖ *Gentilhomme du drapeau-colonel du régiment des gardes-françaises*, Chacun des quatre officiers créés en 1680 pour accompagner le roi.

— Métallurg. Pièce de fonte sur laquelle on fait couler le laitier d'un haut fourneau.

— Ornith. Nom vulgaire du fou de Bassan.

— **Antonymes.** Bourgeois, manant, prolétaire, roturier, rustre, vilain.

— **Encycl.** *Gentilhomme* signifiait celui qui était noble d'extraction, à la différence de celui qui était anobli par charge ou par lettres du prince, lequel était noble sans être *gentilhomme*, mais ce dernier communiquait la noblesse à ses enfants, lesquels devenaient *gentilshommes*. Telle était, avant la Révolution, la jurisprudence nobiliaire à cet égard.

Quelques-uns tirent l'étymologie de ce mot du latin *gentiles*, qui, chez les Romains, signifiait ceux qui étaient d'une même famille ou qui prouvaient l'ancienneté de leur race. Cette ancienneté, que l'on appelait *gentilitas*, était un titre d'honneur; mais elle ne formait pas une noblesse telle qu'est parmi nous la noblesse d'extraction. La noblesse n'était pas même héréditaire et ne passait pas les petits-enfants de celui qui avait été anobli par l'exercice de quelque magistrature.

D'autres veulent que les titres d'écuyer et de *gentilhomme* aient été empruntés des Romains, chez lesquels il y avait des *scutarii* et des *gentiles*.

Enfin, une troisième opinion, qui paraît mieux fondée, est que le terme de *gentilshommes* vient du latin *gentis homines*, qui signifiait les *gens dévoués au service de l'Etat*, tels qu'étaient autrefois les Francs, d'où est venue la première noblesse d'extraction. Tacite, parlant des Gaules, dit que les compagnons du prince ne traitent d'aucune affaire qu'ils n'aient embrassé la profession des armes; que l'habit militaire est pour eux la robe virile; qu'ils ne sont jusque-là que membres de familles particulières, mais qu'alors ils appartiennent à la patrie et à la nation, dont ils deviennent les membres et les défenseurs.

La qualité de *gentilhomme* fut autrefois si honorable que les rois eux-mêmes juraient foi de *gentilhomme*, parce que cette qualité semblait alors renfermer toutes les vertus. Quoique les temps soient bien changés, aujourd'hui encore un bon *gentilhomme* se croirait déshonoré s'il manquait à sa parole.

François Ier, dans une assemblée de notables, en 1527, dit qu'il était né *gentilhomme*, et non roi, qu'il parlait à des *gentilshommes* et qu'il voulait en garder les priviléges.

Henri IV relève aussi la qualité de *gentilhomme :* « Si je faisais gloire, disait-il, en faisant l'ouverture des états de Rouen, de passer pour un excellent orateur, j'aurais ici apporté de plus belles paroles que de bonnes volontés; mais mon ambition tend à quelque chose de plus relevé que de bien parler. J'aspire aux glorieux titres de libérateur et de restaurateur de la France; déjà, par la faveur du ciel et par le conseil de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, dont je ne distingue point nos princes, la qualité de *gentilhomme* étant le plus beau titre que nous possédions... »

Avant la Révolution, on distinguait plusieurs sortes de *gentilshommes*, savoir : 1° *gentilhomme* de parage; 2° *gentilhomme* de haut parage; 3° *gentilhomme* de bas parage; 4° *gentilhomme* de ligne ou de sang; 5° *gentilhomme* de quatre lignes; 6° *gentilhomme* de quatre races; 7° *gentilhomme* de nom et d'armes. Nous allons les définir successivement.

1° Le *gentilhomme* de parage était autrefois, selon l'expression de quelques-unes des coutumes de France, le *gentilhomme* qui était tel par son père, et celui-là pouvait être fait chevalier, tandis que celui qui était fils d'une mère noble et d'un père vilain ne pouvait pas parvenir à la chevalerie; ce dernier n'en était pas moins *gentilhomme*, et il pouvait tenir des fiefs.

2° Le *gentilhomme* de haut parage était celui qui était descendu d'une famille illustre.

Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvoisis*, dit : « ... Or il se remarque que le mot de *parage* est employé pour la noblesse de sang, et être issu de *haut parage*, c'est être descendu d'une famille illustre et ancienne, tant en race qu'en fief. »

Ja es-tu riche, et trop de *haut parage?*
Quatorze comtes as-tu de ton lignage?
GARIN.

3° Le *gentilhomme* de bas parage était celui qui descendait d'une famille moins noble.

Parage signifiait aussi le partage d'un fief qui se faisait entre des frères, dont l'aîné était appelé chemier, c'est-à-dire chef de la succession, et les autres frères parageaux, c'est-à-dire partageant. Ces derniers étaient égaux en dignité au frère aîné, selon Cujas : *Sunt pares in feudo, qui feudum tenent jure paragii.*

4° Le *gentilhomme* de ligne ou de sang est la même chose que noble d'extraction.

Expilly, dans son *Dictionnaire de la France*, fait connaître la différence qu'il y a entre l'homme de qualité et l'homme de condition. « Le fils d'un homme anobli, dit-il, est *gentilhomme*, et la fille *demoiselle;* les enfants de la haute noblesse sont gens de qualité. Ceux qui comptent plusieurs degrés sans illustration extraordinaire forment l'homme et la femme de condition. »

5° Le *gentilhomme* de quatre lignes était celui dont le père et la mère, l'aïeul et l'aïeule, le bisaïeul et la bisaïeule, le trisaïeul et la trisaïeule, étaient nobles et issus de parents nobles. Cette preuve était donc celle de quatre degrés au-dessus du présenté, et elle exigeait impérieusement que la noblesse des mères fût aussi bien justifiée que celle des ascendants paternels, afin d'avoir entrée dans les chapitres nobles.

« Pour être *gentilhomme* de quatre lignes, dit le P. Honoré de Sainte-Marie, il ne suffit pas seulement d'avoir huit quartiers de noblesse tant du côté du père que de la mère, il faut encore une grande ancienneté et être allié avec des maisons anciennes, et enfin que ces maisons anciennes ne soient pas anoblies ou roturières, suivant l'usage des tournois. »

Du Cange dit que « cette noblesse de quatre lignes se représentait par les quatre cierges armoriés qui se mettent aux quatre coins du cercueil du défunt, et que maintenant par abus l'on augmente, et que ces quatre cierges devaient être portés par les plus proches du lignage. »

6° Le *gentilhomme* de quatre races ou d'extraction avait bien une noblesse acquise, qu'il tenait de ses ancêtres à la quatrième génération; mais cette noblesse ayant un principe connu, par un anoblissement, par lettres ou moyennant finances, ou par l'exercice de quelque charge, il ne pouvait prétendre à la noblesse du *gentilhomme* de nom et d'armes qui avait toute l'ancienneté nécessaire du sang, ni à celle du *gentilhomme* de quatre lignes, parce que la noblesse de race se comptait des pères seulement, sans la corroboration de la lignée maternelle.

Cette noblesse de race ne s'acquérait donc qu'à la quatrième génération, c'est-à-dire que, lorsque le prince avait accordé un anoblissement à quelqu'un, les descendants de celui-ci ne pouvaient arguer de la noblesse de race qu'au quatrième degré : *Nobilitas est qualitas per principem illata; non perficitur usque ad quartum gradum.* (Barth., *De dign.*, ch. XII.)

Celui qui était anobli acquérait la noblesse, mais non pas la race. Linnæus dit qu'une semblable noblesse a sa puberté dans les enfants de l'anobli, l'adolescence dans ses petits-fils, et la maturité dans ses arrière-petits-fils.

Les lettres d'anoblissement pouvaient être révoquées par le prince pour certains motifs; mais il fallait toujours que ce fût avant ce quatrième degré, parce qu'alors, la noblesse de race étant formée, elle ne pouvait pas être détruite.

Le roi Charles VIII, par lettres datées de l'an 1484, ordonne que ceux qui prouveront leur noblesse par delà la quatrième génération seront réputés nobles de race.

En Lorraine, nul n'était estimé *gentilhomme* qu'il n'eût justifié de quatre degrés paternels.

La déclaration du 8 février 1661 porte que ceux qui se prétendent nobles d'extraction doivent justifier, par titres authentiques, de la possession de leur noblesse et de leur filiation depuis l'année 1550, et que ceux qui n'ont des titres et contrats que depuis et au-dessous de l'année 1560 doivent être déclarés roturiers et contribuables aux tailles et autres impositions.

7° Le *gentilhomme* de nom et d'armes, selon Jean Scohier, est celui qui porte le nom de quelque province, bourg, château, seigneurie, ou fief noble, ayant des armes particulières, quoiqu'il ne soit pas seigneur de ces terres. Car tel est seigneur d'une terre, qui n'a pas droit aux armes qui appartiennent à un autre qui n'a rien en la seigneurie, vu que les armes se peuvent donner à une terre ou seigneurie par la concession du prince.

La parfaite noblesse, selon Chassanæus,

est proprement « l'ancienne et immémoriale, et dont on ne peut prouver par écrit quand elle a commencé, ni de quelle prince elle a reçu son existence. »

Froissart, en parlant de quelques chevaliers, dit qu'ils sont *gentilshommes* de nom, parce que leur noblesse est aussi ancienne que leur nom, qui les a toujours distingués des autres hommes, des anoblis et *gentilshommes* d'armes, non-seulement parce qu'ils ont été les premiers dans les États conquis, mais principalement parce que les armoiries suivent naturellement les noms.

André du Chesne, historiographe de France, dit que les *gentilshommes* de nom et d'armes sont ceux qui peuvent montrer que le nom et les armes qu'ils possèdent ont été portés de temps immémorial par leurs aïeux et qu'ils ont toujours fait profession de cette qualité, dont on ne peut découvrir l'origine.

Sous l'ancienne monarchie, on employait aussi le mot *gentilhomme* dans un sens particulier, pour désigner des nobles qui étaient attachés à la personne des princes et des souverains pour leur rendre différents services. Les *gentilshommes* servants avaient pour fonctions de servir le roi à table. Les *gentilshommes* de la garde marchaient devant le roi, deux à deux, dans les grandes cérémonies. On les appelait aussi *gentilshommes* au bec-de-corbin, parce qu'ils étaient armés de la hallebarde de ce nom. Ils formaient deux compagnies de cent hommes chacune, qui avaient été créées, l'une en 1478, l'autre en 1497. Ils furent supprimés en 1776. Les *gentilshommes* de la chambre, ou premiers *gentilshommes*, réglaient le service et la dépense de la chambre du roi, surveillaient les théâtres royaux, avaient la surintendance des deuils de cour et des divertissements, etc. François I[er] avait créé le premier en 1545; Henri IV en avait nommé deux autres; enfin, on en comptait quatre depuis Louis XIII. Les *gentilshommes* ordinaires du roi avaient pour attributions de porter les ordres du roi aux états généraux, aux parlements, aux cours étrangères, etc. Ils avaient été institués par Henri III; mais leur nombre, d'abord fixé à 45, devint par la suite illimité. L'usage s'introduisit même de nommer des roturiers *gentilshommes* ordinaires; mais ce n'était alors qu'à titre honorifique. Les charges de premiers *gentilshommes* et de *gentilshommes* ordinaires furent supprimées par la Révolution. Rétablies par la Restauration, elles disparurent de nouveau en 1830.

Gentilshommes verriers, nobles qui exerçaient la verrerie. La fabrication du verre n'anoblissait pas, comme on le croit vulgairement; seulement, elle ne faisait pas perdre la noblesse aux nobles qui s'y livraient. C'est par allusion au préjugé vulgaire que Maynard fit l'épigramme si connue contre le poëte Saint-Amand, dont le père était *gentilhomme* verrier :

> Votre noblesse est mince,
> Car ce n'est pas d'un prince,
> Daphnis, que vous sortez;
> *Gentilhomme* de verre,
> Si vous tombez à terre,
> Adieu vos qualitez.

Nous avons fait froidement, sans réflexion critique ou autre, l'histoire de ces hommes inutiles et ignorants qu'on appela des *gentilshommes;* rappeler leur suffisance insolente serait aujourd'hui une banalité que nos lecteurs n'attendent pas de nous. La réaction est complète; mais elle ne date pas d'hier.

Congrève, l'un des premiers poëtes qu'ait eus l'Angleterre, parlait de ses ouvrages comme de bagatelles qui étaient au-dessous de sa naissance. Voltaire lui rendit visite; l'auteur lui fit entendre qu'il ne le recevait qu'à titre de *gentilhomme*. Voltaire, révolté de l'observation, lui dit : « Je puis vous assurer, moi, que si vous n'eussiez eu que la qualité de *gentilhomme*, je ne serais pas venu vous voir. » De nos jours, on est allé plus loin; la qualité de *gentilhomme* n'est plus un titre dépourvu de sens, c'est une injure ou tout au moins un ridicule. On disait d'un très-galant homme, dont l'unique défaut était d'être fort entêté de sa naissance : « C'est dommage qu'il soit *gentilhomme!* »

Gentilhomme campagnard (LE), roman publié en 1847 par Charles de Bernard. C'est un récit moitié romanesque, moitié politique. Le village de Châteaugiron-le-Bourg était un beau matin en révolution; on attendait le seigneur du village, le marquis, et on allait procéder à l'élection d'un membre du conseil général. Le juge de paix Bobilier préparait une magnifique réception au marquis de Châteaugiron, tandis que l'aubergiste, Toussaint Gilles, le chef de l'opposition, excitait les esprits contre lui. Le pays était, en outre, travaillé par les manœuvres électorales de trois candidats : le marquis, le maître de forges Grandperrin, le candidat du gouvernement, et Boisselat. L'intrigue n'est que le récit des stratagèmes des compétiteurs l'un contre l'autre et des amours de l'avocat Froidevaux avec M[lle] Victorine Grandperrin.

Le gentilhomme campagnard, le baron de Vaudrey, véritable hercule, est l'oncle du marquis, ce qui ne l'empêchera pas de faire nommer le maître de forges. C'est le bienfaiteur du village de Châteaugiron-le-Vieil, le père des paysans, qui l'adorent. En froid avec le marquis, il court cependant à sa défense en voyant le château attaqué par Toussaint Gilles et ses acolytes. Il comprime la sédition grâce à une bonne raclée qu'il administre à son chef, et se présente chez le marquis. Ce dernier a été autrefois l'amant de M[me] Grandperrin, et le baron vient lui redemander les lettres de son ancienne maîtresse en lui faisant honte de sa conduite. Héraclius de Châteaugiron s'excuse en lui prouvant que M[me] Grandperrin le trompait avec un clerc d'avoué, un certain Tichot, chevalier d'industrie. Ce Tichot s'est transformé en vicomte de Langerac, s'est insinué dans les bonnes grâces du marquis, fait la cour à M[me] Bonvalot, la mère de la marquise dont il veut épouser les millions, sans être effrayé de son âge.

Les misérables qui avaient attaqué le château y mettent le feu, et le baron, en sauvant M[me] Bonvalot, tombe à moitié asphyxié. L'avocat Froidevaux, qui le croit son rival, n'hésite cependant pas à s'élancer pour le retirer du milieu des flammes. M. de Vaudrey reconnaissant lui donne la moitié de sa fortune, l'adopte pour son fils et le marie à Victorine Grandperrin. Le gentilhomme campagnard est le *Deus ex machina* de l'intrigue. C'est lui qui découvre Tichot sous le déguisement du vicomte de Langerac, au moment où ce digne chevalier d'industrie allait enlever M[me] Bonvalot et ses millions; c'est lui qui fait les mariages et les élections.

Le type du gentilhomme campagnard est excellent : seigneur par droit de naissance et du poignet, il n'est redoutable que pour les méchants. Tout franc, tout rond en affaires, sans cependant rien céder de ses droits, il représente bien les anciens chevaliers féodaux. Les personnages secondaires sont aussi intéressants, chacun selon son rôle. On admire dans le juge de paix Bobilier le courage civil porté au plus haut degré et que n'ont pu affaiblir les années. L'avocat Froidevaux est la personnification de l'homme de talent, fier dans sa pauvreté. La vieille douairière Bonvalot est très-amusante, avec ses idées de noblesse, quoiqu'elle soit fille de marchand de vin. Grandperrin représente au naturel l'honnête négociant, fier de sa fortune acquise par le travail. Une figure de comparse dessinée de main de maître est celle du curé, jeune échappé du séminaire, envieux, menteur, lâche, méchant, et se faisant toujours le valet du plus puissant.

Le style de l'ouvrage est très-vif, très-net, mais souvent l'auteur a sacrifié à la manie de l'esprit; tous ses personnages en font, jusqu'à Toussaint Gilles, ce sans-culotte farouche, qui sait très-bien concilier sa haine pour les nobles avec la vente de son vin aux aristocrates qu'il dénigre en public. Le *Gentilhomme campagnard* est une étude de mœurs à la Balzac, très-sérieuse et parfaitement réussie.

Gentilhomme pauvre (LE), roman de Henri Conscience (1862). L'auteur est un de ces rares écrivains qui composent leurs œuvres, non-seulement avec leur imagination, mais encore avec leur conscience, nous le disons sans vouloir faire un mauvais jeu de mots. Ce ne sont point les événements extraordinaires, les péripéties tragiques qu'ils recherchent; ils étudient simplement un caractère ou une situation, les développent sans les épuiser, et, cependant, tiennent le lecteur haletant d'émotion, mais d'une émotion naturelle, morale, et non de cette émotion malsaine qu'excitent la plupart des romanciers à la mode dans un public dont le goût est en décadence.

M. de Vlierbecke, un gentilhomme belge de la vieille souche, s'est ruiné pour empêcher le déshonneur de son frère, dont il a payé les dettes. Seul avec sa fille, dérobant à tous les yeux sa pauvreté, il a concentré tous sés soins et ses dernières ressources sur la tête de Léonora, pour en faire une femme distinguée, dont la beauté, le cœur et l'éducation remplacent avantageusement une dot aux yeux d'un homme de cœur. Ses vœux vont être exaucés : Gustave Denecker aime la jeune fille et veut l'épouser; son oncle et tuteur y consent. Hélas! lorsqu'il apprend la ruine de M. de Vlierbecke, il retire sa parole et emmène Gustave en Italie. Le malheur s'acharne après ses victimes; le gentilhomme pauvre est obligé de laisser vendre son manoir pour satisfaire à ses engagements, et se réfugie en France, à Nancy, où Léonora brode, tandis qu'il donne des leçons pour vivre.

Pendant ce temps, l'oncle de Gustave est mort et le jeune homme riche, amoureux plus que jamais, accourt mettre sa fortune et son nom aux pieds de Léonora. Nul ne sait où s'est réfugié M. de Vlierbecke, après son désastre. En semant l'or, Gustave finit par découvrir leur retraite, il les trouve, et..... ne gâtons pas ce tableau charmant par une froide analyse. Trois ans après, le gentilhomme pauvre fait sauter sur ses genoux deux petits-fils dans son vieux manoir restauré.

Rien de plus simple que cette touchante histoire, et cependant Henri Conscience a su, pendant 300 pages, charmer son lecteur sans y ajouter un seul incident. Des entrailles seules du sujet, il a fait sortir des scènes d'un dramatique achevé. Celle où le gentilhomme pauvre met son dernier bijou en gage pour recevoir dignement Gustave et son oncle, ses terreurs lorsqu'il s'aperçoit que le vin va manquer et qu'il n'a plus d'argent, sont racontées avec un naturel dont la vérité poignante dépasse l'art le plus raffiné. Le style, merveilleusement en harmonie avec le sujet, est simple et élégant, et, avec cette simplicité de fond et de forme, l'auteur a cependant réussi à faire un type de son *Gentilhomme pauvre.*

GENTILHOMMERIE s. f. (jan-ti-llo-me-rî; *ll* mll. — rad. *gentilhomme*). Qualité ou caractère de gentilhomme : *M. de Brissac, ivre de* GENTILHOMMERIE, *désignait souvent Dieu par une phrase : le gentilhomme d'en haut.* (Chamfort.)

GENTILHOMMIÈRE s. f. (jan-ti-llo-miè-re; *ll* mll. — rad. *gentilhomme*). Résidence d'un petit gentilhomme à la campagne :

> . . . . . Dans la *gentilhommière*,
> Qui tient un peu de la chaumière,
> Sur la porte on voit d'un loup gris
> La tête, et deux chauves-souris.
> PERRAULT.

GENTILIS (Jean-Valentin), célèbre hérésiarque italien, né à Cosenza (Italie) en 1520, mort à Berne en 1566. Il embrassa les doctrines antitrinitaires de son compatriote Socin, lesquelles ne sont autres que celles d'Arius et de ses sectateurs, qui ne reconnaissent qu'une seule personne en Dieu, et n'admettent point la divinité de Jésus-Christ. L'Italie ne pouvait tolérer des doctrines qui faisaient table rase de la croyance chrétienne et la sapaient par la base. C'est pourquoi Gentilis, pour se soustraire au bûcher, se réfugia à Genève. Mais là même il fit scandale et épouvanta les croyants protestants par la hardiesse de ses doctrines. Le consistoire crut devoir rédiger un formulaire de foi (1558), auquel le novateur souscrivit par prudence, de bouche seulement, tout en continuant sa propagande antitrinitaire. Arrêté pour ce fait et convaincu d'avoir manqué déloyalement à sa parole, il fut condamné à faire amende honorable. Mené devant l'hôtel de ville de Genève, en chemise, une torche de cire jaune à la main, il parcourut la cité, précédé d'un trompette qui conviait le peuple à ce triste spectacle, indigne d'un pays libre et protestant. Gentilis dut brûler ensuite de sa main ses écrits sociniens.

On lui avait fait promettre de ne pas quitter sans permission le territoire de la république de Genève, et de se présenter devant les magistrats chaque fois qu'il en serait requis; mais, pour la seconde fois, il manqua à sa parole, s'enfuit un beau jour, et se rendit à Berne, à Lyon, puis en Dauphiné et en Savoie. Inquiété partout à cause de ses opinions, il revint sur le sol bernois et, là, fut mis en prison. Relâché bientôt, il osa publier une profession de foi franchement socinienne, et poussa l'audace jusqu'à la dédier au bailli qui l'avait fait incarcérer, ce qui pouvait passer pour une insulte publique, ou, du moins, pour une moquerie. Cette conduite devait, par la suite, lui être fatale et causer sa perte. Après un autre emprisonnement, cette fois à Lyon, il jugea prudent de partir pour la Pologne, rendez-vous des sociniens; mais là, il trouva la discorde, la division, et se vit obligé d'obéir à un édit du roi, qui chassait du pays les nouveaux étrangers. Gentilis s'était retiré en Autriche, après avoir passé par la Moravie, quand il apprit la mort du trop intolérant et fanatique Calvin, théocrate intraitable, qui tenait Genève sous une sorte de terreur, et, dans sa rigidité puritaine, proscrivait tout plaisir, tout amusement, toute joie, qui avait promulgué des lois somptuaires en vertu desquelles on jetait en prison les femmes pour un ruban, un colifichet ou une frisure. « Morte la bête, mort le venin, » pensait Gentilis, qui ignorait que l'esprit du sombre réformateur planait encore sur la ville, et il crut pouvoir revenir sans danger à Genève. Etant allé voir le bailli de Gex, celui-là même qui l'avait fait emprisonner, il eut la folle hardiesse de lui demander la permission de soutenir en public la doctrine antitrinitaire, et d'ouvrir une conférence contre les pasteurs et le consistoire. Le magistrat irrité lui répondit en le renvoyant en prison (11 juin 1566). Traduit devant le tribunal de Berne, Gentilis fut condamné à être décapité, *pour avoir opiniâtrément et contre son serment attaqué le mystère de la Trinité.* Ainsi les protestants se sont parfois montrés aussi intolérants que l'Inquisition. Ce malheureux mourut avec un courage héroïque, en se glorifiant de subir le martyre pour Dieu le Père, tandis que les apôtres n'avaient péri *que pour le Fils.* Il se regardait, en conséquence, comme plus méritant qu'eux devant l'éternelle justice, et accusait ses ennemis de sabellianisme.

GENTILIS (Albéric), jurisconsulte italien, né à Castello-di-San-Genesio (Marche d'Ancône) en 1551, mort à Oxford en 1611. Il était juge à Ascoli lorsque, ayant embrassé le protestantisme, il dut quitter l'Italie pour ne pas être inquiété. Il passa en Carniole et de là gagna l'Angleterre, où il obtint, en 1587, une chaire de droit civil à l'université d'Oxford et le titre d'avocat des sujets du roi d'Espagne. Gentilis avait une vaste érudition. Il composa un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence et de controverse, où l'on trouve plus de savoir que d'originalité et dont les principaux sont : *De juris interpretibus dialogi sex* (Londres, 1582); *De jure belli libri tres* (Leyde, 1589, in-4°), son traité le plus estimé, et dans lequel Grotius a puisé d'abondants matériaux; *De armis romanis* (1599, in-8°); *Disputationum de nuptiis libri VII* (1601, in-4°); *Disputationes de potestate regis absoluta, de unione regnorum Britanniæ et de vi civium in regem semper injusta* (Londres, 1605, in-4°).

GENTILIS (Scipion), jurisconsulte italien, frère du précédent, né à Castello-di-San-Genesio en 1563, mort en 1616. Il embrassa le protestantisme, fit ses études en Allemagne, et devint professeur de droit à Altdorf. Par son savoir et l'éclat de son enseignement, il attira autour de sa chaire de très-nombreux élèves. On prétend que le pape Clément VIII lui proposa d'aller professer à Cologne, en lui promettant de lui laisser une entière liberté de conscience. On a de lui vingt et un ouvrages, dont le principal est intitulé : *Disputationum illustrium sive de jure publico populi romani liber* (Nuremberg, 1598, in-8°); sept dissertations publiées dans la même ville en 1600, etc.

GENTILISTE s. m. (jan-ti-li-ste). Hist. relig. Partisan des doctrines de Valentin Gentilis, hérétique napolitain. || On a dit plus tard VALENTINIEN.

GENTILITÉ s. f. (jan-ti-li-té — rad. *gentil*). Ensemble des nations païennes : *Les dieux de la* GENTILITÉ. *Une étoile se fait voir en Orient, et amène au Sauveur encore enfant les prémices de la* GENTILITÉ *convertie.* (Boss.)

GENTILLÂTRE s. m. (jan-ti-llâ-tre; *ll* mll. — rad. *gentil*). Par dénigr. Petit gentilhomme :

> *Gentillâtre* ignoré dans son petit domaine,
> Que ne se livrait-il au plaisir campagnard
> D'essouffler ses limiers, de traquer un renard?
> C. DELAVIGNE.

GENTILLE s. f. (jan-ti-lle; *ll* mll.). Techn. Défaut de fabrication causé par un fil qui, levant constamment, produit l'effet d'un fil manquant : *Le défaut opposé à la* GENTILLE *se nomme* paresseuse. (W. Maigne.)

GENTILLE-DONNE s. f. (jan-ti-lle-do-ne; *ll* mll. — de *gentille*, et de l'ital. *donna*, dame). Noble vénitienne. || On se sert quelquefois du mot italien GENTILDONNA.

— Hist. relig. Nom donné à certaines religieuses.

GENTILLEFEMME s. f. (jan-ti-lle-fa-me; *ll* mll. — de *gentille*, et de *femme*). Ancien féminin de gentilhomme; femme d'un gentilhomme : *Pétrarque se choisit pour maîtresse la Laura,* GENTILLEFEMME *provençale.* (Pasq.) || On a dit aussi GENTIFEMME et GENTILFEMME.

GENTILLESSE s. f. (jan-ti-llè-se; *ll* mll. — rad. *gentil*). Caractère de ce qui est gentil, joli, agréable, délicat; manières gentilles, mouvements vifs, agréables et délicats : *C'est une figure d'une charmante* GENTILLESSE. *Les enfants ont des gaucheries d'une* GENTILLESSE *ravissante. L'écureuil est un joli petit animal qui n'est qu'à demi sauvage, et qui, par sa* GENTILLESSE, *par sa docilité, par l'innocence de ses mœurs, mériterait d'être épargné.* (Buff.)

> Peste! où prend mon esprit toutes ces *gentillesses?*
> MOLIÈRE.

> L'amour est libéral, mais c'est avec adresse;
> Le prix de ses présents est en leur *gentillesse.*
> CORNEILLE

GENTILLET, ETTE adj. (jan-ti-llè, è-te — dimin. de *gentil*). Petit et gentil; agréable et gentil : *J'ai aussi une fille : elle est grandelette,* GENTILLETTE. (E. Sue.)

GENTILLET (Innocent), savant jurisconsulte protestant français, né à Vienne en Dauphiné, mort à Genève vers 1595. Nous empruntons aux auteurs de la *France protestante* les quelques lignes qu'ils lui consacrent : « La vie de cet homme célèbre est enveloppée de ténèbres si épaisses qu'un critique fort érudit a pu douter qu'il ait jamais existé. On ignore l'année de sa mort, aussi bien que celle de sa naissance; tout ce que l'on sait avec certitude, c'est qu'il entra, comme conseiller, dans la chambre mi-partie établie pour le Dauphiné par l'article 20 de la paix de Monsieur; que Lesdiguières le plaça plus tard à la tête du conseil qu'il installa à Die, et qu'il devint, enfin, président de la chambre mi-partie de Grenoble. » En 1585, il fut dépouillé de cette charge et se retira à Genève, où il remplit les fonctions d'avocat, d'après le registre des habitants. Gentillet est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables : *Apologia pro Gallis christianis religionis reformatæ* (Genève, 1558, in-8°), où il cherche à démontrer que la doctrine la plus conforme à l'Ecriture est la plus ancienne et la plus vraie, et que les dogmes approuvés par les premiers chrétiens et les anciens canons ne doivent pas être taxés d'hérésie; *Remontrance au roi Henri III sur le fait des deux édits donnés à Lyon, touchant la nécessité de la paix et les moyens de la faire* (Genève, 1574, in-8°); *Discours d'Estat sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume, contre Machiavel* 1576, in-8°); la *République des Suisses, décrite en latin par J. Simler de Zurich, et nouvellement mise en françois* (Paris, 1579, in-8°); *Examen concilii Tridentini* (Genève, 1585, in-8°).

GENTILLY (*Gentiliacum*), ville de France (Seine), cant. de Villejuif, arrond. et à 6 kilom. de Sceaux, dans la vallée de la Bièvre; pop. aggl., 6,034 hab. — pop. tot., 8,871 hab. Fabriques de bougies et de boutons. Com-

merce de bois, de charbons et de comestibles. Saint Eloi y fonda un monastère et les rois de la première race s'y firent bâtir une maison de campagne. En 766, un concile y fut tenu par Pepin le Bref. Saint Louis y fonda un monastère. Benserade y possédait une maison de campagne, dans laquelle il mourut de la pierre en 1691. Gentilly a vu naître, au XVe siècle, Simon Colines, l'un des plus célèbres graveurs de caractères d'imprimerie. Nombreuses maisons de campagne.

GENTILOTTI (Jean-Benoît), érudit et prélat allemand, né à Engelsbrunn, dans le Tyrol, en 1672, mort à Rome en 1725. Successivement directeur, chancelier et conseiller intime du prince-archevêque de Saltzbourg, directeur de la bibliothèque impériale de Vienne, il fut chargé par l'empereur de remplir près de la cour de Rome plusieurs missions importantes, devint auditeur de rote en 1723 et fut promu évêque de Trente deux ans plus tard. On a de lui : *Additamenta et crisis in annales Francorum Lambecianas*, inséré dans les *Rerum ital. Scriptores* de Muratori; *Epistola ad Joannem Burchardum Menkenium* (1717, in-4o); la continuation du catalogue de la bibliothèque impériale de Vienne, etc.

GENTIMENT adj. (jan-ti-man — rad. *gentil*). D'une façon gentille : *Etre mis, coiffé* GENTIMENT. *Danser, chanter, causer* GENTIMENT. *Quand on lit les lettres de Voltaire, on est souvent étonné que cette même plume, qui vient de dire très* - GENTIMENT *les choses en prose, se mette tout à coup à les redire moins bien en assez mauvaises rimes.* (Ste-Beuve.)

GENTINADIS s. m. (jan-ti-na-diss). Entom. Section du genre sténochie, de la famille des hélopiens.

GENTIOGÉNIN s. m. (jan-si-o-jé-nain — de *gentiane*, et du gr. *genos*, origine). Chim. Principe immédiat qui existe dans le gentiopicrin.

GENTIOPICRIN s. m- (jan-si-o-pi-krain — de *gentiane*, et du gr. *pikros*, amer). Chim. Glucoside amer et cristallisable, qui se trouve dans la racine de gentiane, et qui se dédouble, au contact des acides, par hydratation, en une glucose et en un principe immédiat, le gentiogénin.

GENTIOUX, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. d'Aubusson, près des sources de la Maulde; pop. aggl., 132 hab. — pop. tot., 1,496 hab.

GENTISIN s. m. (jan-ti-zain). Chim. Syn. de GENTIANÉINE.

— **Encycl.** V. GENTIANIQUE.

GENTISIQUE adj. (jan-ti-zi-ke). Chim. Syn. de GENTIANIQUE.

GENTIUS, roi des Illyriens au IIe siècle av. J.-C. Naturellement violent et cruel, il s'adonna à l'ivrognerie, commit des excès de tout genre et fit notamment mettre son frère à mort pour lui prendre sa femme. Les actes de piraterie auxquels se livraient ses sujets mécontentèrent les Romains, qui s'emparèrent de sa flotte en 171. Lors de la guerre qui éclata entre Rome et Persée, roi de Macédoine, en 168, Gentius fit alliance avec ce dernier et commença immédiatement les hostilités. Battu par le préteur L. Anicius, il se vit contraint de se rendre, après une guerre qui n'avait pas duré plus d'un mois, et fut conduit à Rome pour orner le triomphe du vainqueur. D'après Pline et Dioscoride, ce fut Gentius qui, le premier, fit connaître les propriétés médicinales de la gentiane (*herba gentiana*).

GENTIUS (George), orientaliste allemand, né à Dahme, près de Querfurt (Prusse), en 1618, mort vers 1687. Porté par ses goûts vers l'étude des langues, il apprit le turc, le persan et l'arabe, se rendit en 1645 à Constantinople, avec l'ambassadeur de Turquie en Hollande, visita la bibiothèque de cette ville, étudia la médecine des Orientaux, puis parcourut la Perse et la Grèce et retourna en Allemagne en 1648, après avoir visité Venise. Gentius devint, en 1655, conseiller de l'électeur de Saxe, Jean George II, qu'il accompagna en 1657 à Francfort, pour l'élection d'un empereur (il servit d'interprète aux ministres étrangers). Par la suite, il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques à Vienne (1659), à Ratisbonne (1665), etc. Vers la fin de sa vie, ses facultés mentales se dérangèrent; il tomba dans une profonde pauvreté et termina ses jours à Freyberg. D'après une autre version, Gentius mourut en voyage, à la suite d'une ambassade que l'électeur de Saxe, George III, envoyait à Vienne. On a de lui une traduction latine du *Gulistan* de Sadi, publiée sous le titre de *Musladini Sadi politicum rosarium* (Amsterdam, 1651, in-fol.); *Historia Judaica* (1651, in-4o), trad. de l'hébreu de Salomon ben Verga, etc.

GENTLEMAN s. m. (djènn-tle-mann.— Mot anglais formé de *gentle*, qui est le français *gentil*, et de *man*, homme. *Gentleman* répond donc exactement à notre mot *gentilhomme*. *Man* se rapporte au gothique *manna*, commun à tous les dialectes germaniques). Gentilhomme; homme bien élevé, ayant de belles manières : *Les Anglais donnent le brevet de* GENTLEMAN *à tout ce qui représente une manifestation de l'intelligence et une supériorité sociale.* (Villemot.) ‖ Pl. GENTLEMEN : *La signification de* GENTLEMAN *s'étend à mesure que les conditions se rapprochent et se mêlent; aux États-Unis tous les citoyens sont* GENTLEMEN. (De Tocqueville.) *Le gouvernement anglais ne peut dissiper tous les brouillards qui donnent le spleen aux* GENTLEMEN. (J. Garnier.)

— *Gentleman-rider*, proprement gentilhomme cavalier, Homme du monde élégant, qui aime aller à cheval et s'occupe de courses : *La première apparition du steeple-chase en France s'est faite sans éclat, entre des gentlemen-riders, dans les environs de Paris.* (Chapus.)

Nommez votre jument miss Storm ou miss Thumder;
Parlez du sport, du turf en *gentleman-rider*.

PONSARD.

Gentleman's Magazine (LE), recueil mensuel anglais, fondé en 1731 par Edouard Cave. Journaliste à ses heures, le libraire Cave imagina de naturaliser en Angleterre le mot français de *magasin*, et de l'appliquer à un recueil périodique où seraient *emmagasinées* des lectures variées. Le *Gentleman's Magazine* comprenait sept sections : 1o la reproduction ou l'analyse des principaux articles de politique, de morale ou de critique publiés par les journaux; 2o des vers; 3o un bulletin des *événements du mois*; 4o la liste des décès, naissances et mariages dans les grandes familles, les nominations dans l'église et dans l'armée; 5o les mercuriales des denrées, des fonds et du change, et la liste des déclarations de faillite; 6o une mention des livres nouveaux; 7o des observations sur le jardinage, l'élève du bétail, l'art vétérinaire. En 1732, il annonça qu'il rendrait désormais compte des débats parlementaires. Or la chose était interdite par le Parlement. On trouva un biais : le *Gentleman's Magazine* les transporta dans l'île de Lilliput, et défigura les noms des orateurs. Des rivaux luttaient contre le *Gentleman's Magazine*; Cave chercha tous les moyens d'améliorer son recueil; il donna des gravures, des cartes, des portraits; il réserva une place plus étendue aux articles originaux. Johnson fut son collaborateur le plus assidu; c'était alors un maître d'école inconnu, un pauvre diable; bientôt il éclipsa tous les autres rédacteurs. Ce recueil passa, en 1754, des mains de Cave dans celles de David Henry, et, vers 1778, dans celles de J.-B. Nichols. De 1826 à 1856, les deux fils de Nichols le dirigèrent. Il est aujourd'hui le plus prospère et le plus ancien des recueils mensuels de l'Angleterre. C'est un journal d'érudition, d'archéologie, de critique, d'histoire et de biographie.

GENTRY s. f. (djènn-tré — mot angl.). Classe bourgeoise en Angleterre, par opposition à *nobility*, noblesse, et à *people*, peuple.

GENTY DE BUSSY (Pierre), administrateur et homme politique français, né à Choisy-le-Roi (Seine-et-Oise) en 1793. Il entra dans l'intendance militaire en 1820, devint successivement secrétaire du gouverneur des Invalides, sous-intendant militaire, maître des requêtes au Conseil d'Etat (1829), sous-intendant civil (1830), intendant civil de la province d'Alger (1832), conseiller d'Etat (1835) et intendant militaire en 1839. Elu membre de la chambre des députés en 1842, M. Genty de Bussy siégea parmi les conservateurs et ne cessa d'appuyer de ses votes la politique de M. Guizot jusqu'en 1848, époque où il rentra dans la vie privée et fut mis en disponibilité. On lui doit un ouvrage intitulé : *De l'établissement des Français dans la régence d'Alger* (1835, 2 vol. in-8o), qui fut couronné par l'Académie des sciences.

GENTZ (Frédéric DE), fameux publiciste allemand, le faiseur de la coalition et de la Sainte-Alliance, né à Breslau en 1764, mort en 1832. Il fut d'abord secrétaire du directoire général des finances de Prusse. Il débuta dans la politique par des écrits en faveur de la liberté; mais, à l'époque de la Révolution française, il mit sa plume au service du pouvoir absolu. Il fit à la France une guerre de pamphlets incessante; partout où il y avait contre elle des hostilités, on le trouvait attisant le feu. A la conclusion de la paix avec la Prusse (1795), il passa en Angleterre, où Pitt récompensa ses services par une pension; en 1805, il était employé dans la chancellerie secrète de Vienne, avec le titre de conseiller aulique; en 1806, il rédigeait en partie le manifeste de la cour de Berlin contre Napoléon; puis, en 1809, il composait celui de l'Autriche. Les revers successifs éprouvés par les princes allemands avaient pour cause leur désunion. Gentz ne cessait de le leur montrer. Les circonstances ayant permis enfin d'écouter ses conseils, c'est à lui qu'en 1813 s'adressa la coalition pour rédiger le manifeste des puissances. Plus rien dès lors ne se fit sans lui dans la diplomatie européenne : premier secrétaire du congrès de Vienne en 1814, l'un des principaux rédacteurs du traité de Paris en 1815, il assista encore aux congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), de Laybach (1821) et de Vérone (1821). La Révolution de juillet 1830 arracha un cri de douleur à ce factotum des souverains absolus : « Mon rôle est fini, disait-il, et le fruit de quarante ans de travaux entièrement perdu. » Dans les premières années de sa vie, il se prit d'une violente passion pour la célèbre danseuse Fanny Eissler; il mourut, dit-on, dans ses bras. Gentz avait, dans ses écrits, une éloquence entraînante; il possédait au suprême degré l'art d'enthousiasmer les masses par des promesses décevantes, et l'habileté de ménager tous les intérêts pour les faire concourir à un même but. On a de lui : des traductions allemandes des ouvrages de Burke et de Mounier contre notre révolution; des commentaires à sa manière sur les constitutions de 1793 et de l'an VIII; *Origine et caractère de la guerre contre la Révolution française* (Berlin, 1801); *Fragments d'une histoire de l'équilibre politique de l'Europe* (1805), écrit qui eut un grand retentissement en Allemagne; *Journal de ce qui m'est arrivé de plus marquant dans le voyage que j'ai fait au quartier général de S. M. le roi de Prusse, le 2 octobre* 1806, en français; *Des moyens que possède l'Autriche de se délivrer du joug de la France* (1809), en allemand, etc. Il avait publié, en 1799, une *Vie de Marie Stuart*, ouvrage qui le place parmi les promoteurs du romantisme en Allemagne. Ses *Œuvres choisies* ont paru à Stuttgard (1838-1839, 2 vol. in-8o).

GENUA, nom latin de GÊNES.

GENUCIUS, nom d'une famille romaine d'origine patricienne, qui a fourni à la république plusieurs tribuns du peuple et consuls. Les plus remarquables de ses membres furent : Cneius GENUCIUS, qui, devenu tribun du peuple en 473 av. J.-C., fit les plus énergiques efforts pour faire passer la loi agraire et fut assassiné par les patriciens. — Lucius GENUCIUS, tribun du peuple en 342, qui fut l'auteur de plusieurs réformes mentionnées par Tite-Live. — L. Clepsina GENUCIUS, élevé au consulat en 271. Ce dernier investit Rhegium, dont s'était emparée, dix ans auparavant, la légion campanienne révoltée contre Rome, prit la ville d'assaut et envoya les soldats survivants de cette légion à Rome, où ils furent décapités.

GÉNUFLECTEUR, TRICE adj. (jé-nu-flékteur, tri-se — du lat. *genuflectere*, fléchir le genou). Qui fait des génuflexions, qui est servile, adulateur.

— s. m. Hist. relig. Nom donné aux catéchumènes, parce qu'ils se mettaient seuls à genoux lorsqu'on récitait sur eux des prières spéciales.

GÉNUFLEXION, s. f. (jé-nu-flè-ksi-on — lat. *genuflexio*; de *genu*, genou, et *flectere*, fléchir). Action de fléchir le genou jusqu'à terre, pour donner un signe extérieur d'adoration ou de profond respect : *Faire une* GÉNUFLEXION. *Faire la* GÉNUFLEXION *devant l'autel.*

— Fig. Acte de respect servile : *Faire des* GÉNUFLEXIONS *devant les grands. La* GÉNUFLEXION *devant l'idole ou devant l'écu atrophie le muscle qui marche et la volonté qui va.* (V. Hugo.)

GÉNUQUE s. m. (jé-nu-ke). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des cétoines, et comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent l'Afrique.

GENUS IRRITABILE VATUM (*La race irritable des poëtes*), Second hémistiche d'un vers d'Horace (*Epîtres*, l. II, II, v. 102). En ridiculisant Pradon, Cotin, Pelletier, Cassagne, Chapelain et tous les mauvais poëtes de son temps, Boileau s'attendait au *genus irritabile vatum* d'Horace. « Quand je donnai pour la première fois mes satires au public, dit-il dans une préface, je m'étais bien préparé au tumulte que l'impression de mon livre a jeté sur le Parnasse. Je savais que la nation des poëtes et surtout des mauvais poëtes est une nation farouche qui prend feu aisément. »

Cette locution trouve de fréquentes applications :

« Il n'est pas possible de faire jamais un *Spectateur* en France, à moins qu'on ne trouve le secret de réduire à la tolérance et à la modestie le *genus irritabile vatum*. Cette recette en vaudrait bien une autre. »

GRIMM.

« Longtemps avant Molière, on voyait des auteurs se fâcher tout rouge, quand on se permettait de critiquer leurs œuvres; mais on était encore à trouver un écrivain qui se plaignît d'avoir été loué. C'est pourtant ce qui m'arrive. On disait autrefois : *Genus irritabile vatum*. Les agronomes ne sont pas toujours des prophètes, et pourtant on pourrait leur appliquer le *genus irritabile* des Latins. »

V. BORIE.

« Cette pièce (*Un changement de ministère*), inspirée par la chute du ministère Villèle, ajournée par M. de Martignac, fut finalement défendue par M. de la Bourdonnaye, et ne put être jouée qu'en mars 1831, c'est-à-dire qu'après une révolution radicale eut fait perdre aux allusions et aux épigrammes de 1828 une partie de leur sel et même de leur sens. Aussi, le succès, qui eût été très-vif trois ans auparavant, fut-il des plus médiocres. Assurément, si l'on songe au *genus irritabile vatum*, on avouera qu'il y avait là un sujet de longue rancune. »

DE PONTMARTIN.

GÉOBATE s. m. (jé-o-ba-te — du gr. *gê*, terre; *bateô*, je marche) Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'Australie.

GÉOBATRACIEN s. m. (jé-o-ba-tra-si-ain — du gr. *gê*. terre, et de *batracien*). Erpét. Reptile batracien qui vit sur la terre. ‖ On dit aussi GÉOBATRAQUE.

GÉOBDELLE s. f. (jé-o-bdè-le — du gr. *gê*, terre; *bdella*, sangsue). Annél. Genre d'annélides, de la famille des hirudinées ou sangsues, syn. de TROCHÉTIE.

GÉOBÈNE s. m. (jé-o-bè-ne — du gr. *gê*, terre; *bainô*, je marche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce vit au Cap de Bonne-Espérance.

GÉOBIE s. m. (jé-o-bi — du gr. *gê*, terre; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type vit aux environs de Buenos-Ayres. ‖ Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique. Il est aujourd'hui réuni au genre hybale.

GÉOBLASTE adj. (jé-o-bla-ste — du gr. *gé*, terre; *blastês*, qui bourgeonne). Bot. Dont les cotylédons ne sortent pas de terre pendant la germination.

GÉOBORE s. m. (jé-o-bo-re — du gr. *gê*, terre; *boros*, qui dévore). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrions, dont l'espèce type habite le Chili.

GÉOCALYX s. m. (jé-o-ka-likss — du gr. *gê*, terre; *kalux*, coupe, enveloppe). Bot. Genre de cryptogames de la famille des hépatiques.

GÉOCENTRIQUE adj. (jé-o-san-tri-ke — du gr. *gê*, terre, et de *centre*). Astron. Qui se rapporte au centre de la terre comme point de départ, de comparaison : *La distance* GÉOCENTRIQUE *des planètes.* ‖ *Planètes géocentriques*, Planètes dont l'orbite a pour centre le centre de la terre. Il n'en existe pas dans la nouvelle astronomie. ‖ *Mouvement géocentrique*, mouvement apparent d'un astre autour de la terre comme centre : *Le mouvement* GÉOCENTRIQUE *de Vénus est fort irrégulier.* ‖ *Latitude géocentrique*, Latitude d'une planète observée de la terre.

GÉOCÉRINONE s. f. (jé-o-sé-ri-no-ne — rad. *géocérique*). Chim. Substance particulière obtenue dans le traitement des lignites.

— **Encycl.** V. GÉOCÉRIQUE.

GÉOCÉRIQUE adj. (jé-o-cé-ri-ke — du gr. *gê*, terre, et de *cérique*). Chim. Se dit d'un acide extrait de certains lignites.

GÉOCOCHLIDES s. m. pl. (jé-o-ko-kli-de — du gr. *gê*, terre; *kochlis*, coquille). Moll. Famille de gastéropodes, comprenant tous les genres de mollusques terrestres à coquille spirale. Syn. de COLIMACÉS.

GÉOCORISES s. f. pl. (jé-o-ko-ri-ze — du gr. *gê*, terre; *koris*, punaise). Entom. Grande division des insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les genres qui, pour la plupart, vivent sur la terre : *Parmi les* GÉOCORISES, *il en est qui vivent sur l'eau.* (Blanchard.) ‖ On dit aussi GÉOCORES.

— **Encycl.** Les *géocorises* sont caractérisées surtout par des antennes plus longues que la tête, découvertes et insérées entre les yeux près de leur bord interne; des élytres et des ailes toujours horizontales ou légèrement inclinées; des tarses composés de trois articles, dont le premier beaucoup plus court que les autres. Ces insectes sont pour la plupart terrestres, et exhalent une odeur fort désagréable; néanmoins il est quelques genres, tels que les gerris et les hydromètres, qui habitent les eaux. Parmi les *géocorises*, les unes se nourrissent du sang des animaux, et les autres, en plus grand nombre, de la séve des végétaux. Cette famille, ou plutôt ce grand groupe, comprend les genres punaise, scutellère, pentatome, corée, lygée, béryte, alyde, miris, capse, syrtis, tingis, arade, réduve, acanthie, gerris, hydromètre, etc.

GÉOCRONITE ou **GÉOKRONITE** s. f. (jé-o-kro-ni-te — du gr. *gê*, terre, ancien symbole de l'antimoine; *chronos*, Saturne, ancien symbole du plomb). Minér. Sulfure naturel de plomb antimonifère et arsénifère, ainsi appelé par le minéralogiste suédois Svanberg, à qui l'on en doit la première description.

— **Encycl.** La *géocronite* est une substance d'un gris de plomb plus ou moins clair, d'aspect métallique, à cassure inégale ou conchoïdale. Sa pesanteur spécifique est de 6,5. Sa dureté varie entre 2 et 3. Elle fond très-facilement au chalumeau, et donne les réactions ordinaires du soufre, du plomb et de l'antimoine, quelquefois même celles de l'arsenic. Ce minéral se présente le plus souvent en masses compactes ou schisteuses, sans clivage. Il est très-rarement à l'état cristallisé. D'après Delafosse, la forme primitive de ses cristaux est un octaèdre droit à base rhombe, de 64° 45′ à la base, et de 153° aux arêtes culminantes; ou bien, un prisme droit rhombique de même hauteur, et dont les pans font entre eux un angle de 119° 44′. La *géocronite* amorphe a été connue la première. On l'a trouvée en Suède, d'abord dans la mine d'argent de Sala, puis dans celle de cuivre de Fahlun. Des échantillons provenant de Sala ont donné à l'analyse : 16,26 de soufre; 66,45 de plomb; 9,58 d'antimoine; 4,70 d'arsenic; 1,15 de cuivre; 0,41 de fer, et 0,11

de zinc. La *géocronite* cristallisée a été rencontrée plus tard dans le Val-di-Castello, près de Pietro-Santo, en Toscane. Suivant Kerndt, qui en a fait une étude toute particulière, elle contient 17,32 de soufre; 66,55 de plomb; 9,69 d'antimoine; 4,72 d'arsenic et 1,15 de cuivre. Deux sulfures d'antimoine, trouvés, l'un en Espagne, l'autre en Irlande, sont généralement considérés comme de simples variétés de *géocronite*. Le premier est la schulzite de Sauvage, et le second la kilbrickénite d'Apjohn. Plusieurs minéralogistes rapportent à la *géocronite* la méneghinite de Bechi, que d'autres placent à la suite de la tétraédrite.

GÉOCYCLIQUE adj. (jé-o-si-kli-ke — du gr. *gé*, terre; *kuklikos*, circulaire). Astron. Se dit d'une machine qui figure le mouvement annuel de la terre autour du soleil, et explique les saisons et l'inégalité des climats.

GÉODE s. f. (jé-o-dé — gr. *géodês*, terrestre; de *gé*, terre). Minér. Masse creuse, plus ou moins sphérique, contenant le plus souvent à l'intérieur des matières libres ou des cristaux attachés aux parois.

— **Encycl.** La plupart des *géodes* sont des rognons de silex contenant des cristaux de quartz. Leur présence dans des roches d'une nature souvent très-différente n'est pas encore expliquée d'une manière satisfaisante. Les cristaux d'améthyste, de calcédoine, d'agate, etc., contenus dans les *géodes*, sont généralement d'une grande pureté. Quelquefois ils sont remplacés par une matière pulvérulente qui ne remplit pas entièrement la cavité; d'autres fois, on y trouve une petite quantité d'eau.

Les *géodes* les plus remarquables sont celles que l'on rencontre dans les montagnes voisines d'Oberstein.

GÉODÉPHAGES s. m. pl. (jé-o-dé-fa-je — du gr. *geodês*, terrestre; *phagô*, je mange). Entom. Grande division d'insectes coléoptères pentamères correspondant aux carnassiers terrestres ou carabiques.

GÉODÉSIE s. f. (jé-o-dé-zi — du gr. *gé*, terre; *daiô*, je divise). Géom. Science qui a pour but de mesurer, par un procédé quelconque, la surface ou une partie de la surface de la terre, ou quelque distance prise sur elle : *La mesure d'un méridien est la principale opération de la* GÉODÉSIE. *L'arpentage n'est que de la* GÉODÉSIE *élémentaire.*

— **Encycl.** La *géodésie* a pour objet la connaissance de la figure extérieure de la terre; c'est la science qui a pris la place de la géométrie, lorsque celle-ci, perdant de vue son origine pratique, est devenue une science spéculative.

Il serait superflu d'énumérer ici l'utilité d'une science qui fournit ses bases à la géographie, par conséquent à la navigation, et qui a donné au monde le seul système rationnel de poids et mesures. Nous entrerons donc de suite en matière.

Le problème général de la *géodésie* se réduit à la mesure de la plus courte distance entre deux points donnés sur la surface de la terre. C'est en multipliant ces mesures d'arcs pris à toutes les latitudes et dans toutes les orientations qu'on peut arriver à connaître la figure de la terre.

La plus courte distance entre deux points de la surface de la terre serait l'arc de grand cercle compris entre ces deux points, si la terre était exactement sphérique. Comme elle ne l'est pas, la question se compliquera naturellement de difficultés provenant des inégalités que les premières recherches pourront signaler. On supposera d'abord la terre sphérique, parce que l'on sait qu'elle s'éloigne peu en définitive de cette forme simple.

— *Principe des triangulations.* Soit AP l'arc à mesurer, dont la longueur sera en général telle, et dont les extrémités A et P seront séparées par de telles inégalités de terrain, que toute mesure directe à la règle serait matériellement impossible : on prendra, entre les points A et P, un certain nombre de stations B, C, D, E, disposées alternativement, de part et d'autre de AP, et l'on imaginera la série de triangles ABC, CBD, DCE, EDP; on mesurera directement, à la règle et avec toutes les précautions convenables, la longueur AB, qui prendra le nom de base de la triangulation (v. BASE), et on déterminera, à l'aide du théodolite, tous les angles des triangles construits, que l'on pourra dès lors résoudre, de proche en proche, par les mé-

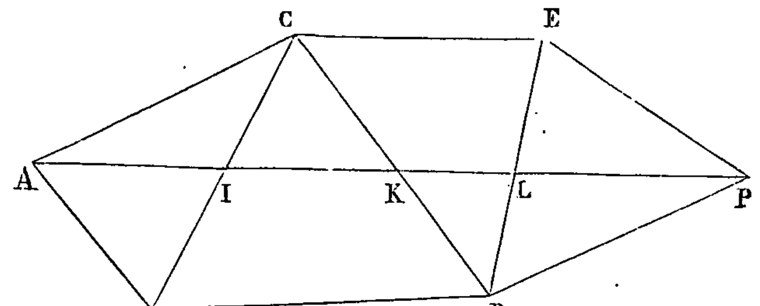

thodes trigonométriques. D'un autre côté, les lignes BC, CD, DE couperont l'arc AP en des points I, K, L, et, pour pouvoir calculer les longueurs AI, IK, KL, LP, qui composent l'arc AP, il suffira de mesurer directement l'angle BAP. En effet, on pourra dès lors résoudre d'abord le triangle BAI, dans lequel on connaîtra un côté BA et les deux angles adjacents, puis le triangle CIK, dans lequel on connaîtra CI comme étant la différence entre BC et BI, et les deux angles adjacents, dont l'un, I, sera égal à son opposé par le sommet; puis de même le triangle KDL, et enfin le triangle LEP.

Les triangles à résoudre ne sauraient être considérés comme rectilignes; cependant on les résout par la trigonométrie rectiligne, mais en faisant subir aux résultats des corrections convenables, sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

Le choix des sommets B, C, D, E n'est pas indifférent : pour que le nombre des triangles ne se multiplie pas trop, il faut que les stations soient assez élevées pour que la vue puisse porter au loin. D'un autre côté, il faut, autant que possible, s'arranger de manière que les triangles à résoudre soient à peu près équilatéraux; c'est le cas où les erreurs de mesure ou de calcul ont le moins d'influence sur les résultats. La grandeur des côtés des triangles est subordonnée à celle des instruments employés pour la mesure des angles. Avec des cercles de 0m,40 à 0m,50 de diamètre, on peut donner aux côtés des triangles des longueurs de 40 à 50 kilomètres.

Ordinairement, le canevas géodésique ne se compose pas d'un seul réseau de triangles; les grands côtés des triangles du premier réseau peuvent servir de bases à des réseaux secondaires; puis, sur les côtés des triangles de ces nouveaux réseaux, on établit encore des réseaux à mailles plus fines, et ainsi de suite, sans autre limite que celle qu'indique le degré de fini de la carte qu'on veut obtenir.

La nécessité de vérifier les opérations oblige à mesurer au moins deux bases directement. Pour la détermination de l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Perpignan, on a mesuré, près de Melun, une première base de 11,842m,15, et la seconde, près de Perpignan, de 11,706m,40. Les ingénieurs chargés de dresser la carte de France du dépôt de la guerre ont mesuré, en outre, cinq bases près de Brest, de Bordeaux, d'Aix, d'Ensisheim (Alsace) et dans les Landes. Ces bases ont respectivement 10526m,91, 14119m,08, 8066m,65, 19044m,40 et 12220m,03.

Nous renvoyons pour la mesure des bases à ce qui a été dit à l'article BASE.

Après avoir choisi les différentes stations, il faut y établir des signaux propres à donner un pointé exact. En général, les monuments existants ne se trouvent pas dans de bonnes conditions, soit pour y établir la mire, soit pour fournir aux ingénieurs un poste d'observation. On est donc presque toujours obligé de recourir à des constructions spéciales. Les signaux adoptés en France sont des pyramides quadrangulaires en charpente; le prolongement du poinçon de la charpente porte un tronc de pyramide renversé dont le sommet sert de point de mire. A ce sommet est suspendu un fil à plomb dans la direction duquel l'ingénieur doit établir le centre du cercle employé pour la mesure des angles. La charpente doit être assez solide pour qu'aucune circonstance accidentelle ne puisse déranger la mire. Le poste d'observation est fourni par une plate-forme qui termine la pyramide, et comme les mouvements de l'opérateur pourraient en faire fléchir le plancher, on assoit les instruments sur des supports indépendants.

Pour leurs opérations géodésiques dans l'Inde, les Anglais ont construit des signaux en solide maçonnerie.

Chaque signal, vu d'une station voisine, peut se projeter, soit sur le ciel, soit sur le terrain. Il vaut mieux qu'il se projette sur le ciel; la vision est alors plus nette. On a été souvent obligé de recourir à des observations de nuit, parce que le jour les signaux ne se détachent pas assez nettement sur le fond; dans ces cas, on pointait sur des réverbères établis aux sommets des pyramides. On se sert maintenant avec avantage de l'héliotrope de Gauss (v. HÉLIOTROPE), qui permet d'observer de jour et procure un excellent pointé.

Les angles que l'on fait entrer dans les calculs des triangles géodésiques ne sont pas ceux des triangles formés par les points de visée voisins, mais ces angles réduits à l'horizon, c'est-à-dire les angles des projections des triangles ABC, BCD, etc., sur l'horizon. Pour avoir ces angles réduits, on peut, ou bien se servir du théodolite, qui les donne directement, puisqu'il fournit les différences azimutales des lignes de visée, ou bien faire les corrections par le calcul, au moyen des distances zénithales des lignes de visée. On emploie le dernier moyen lorsqu'on se propose d'obtenir, en même temps que la projection du canevas sur l'horizon, les altitudes relatives des différents sommets de la triangulation.

Soient a et b les distances zénithales des lignes de visée menées d'une station C aux mires placées en B et A, et c l'angle BCA; il s'agit d'obtenir l'angle C du triangle sphérique qui aurait pour côtés a, b, c. Cet angle C est fourni par la formule

$$\cos c = \cos a \cos b + \sin a \sin b \cos C,$$

d'où

$$\cos C = \frac{\cos c - \cos a \cos b}{\sin a \sin b}.$$

Mais comme l'angle C diffère peu de c, ce n'est pas C que l'on calcule directement, mais $C - c = x$. En remplaçant C par $c + x$, et d'ailleurs a et b par $90^o - \alpha$ et $90^o - \beta$, il vient, en négligeant les infiniment petits d'ordre supérieur,

$$\cos c - x \sin c = \frac{\cos c - \alpha\beta}{1 - \frac{\alpha^2 + \beta^2}{2}},$$

d'où

$$x = \frac{\alpha\beta - \frac{\alpha^2+\beta^2}{2}\cos c}{\sin c}$$

$$= \frac{\alpha\beta\left(\sin^2\frac{1}{2}c + \cos^2\frac{1}{2}c\right) - \frac{\alpha^2+\beta^2}{2}\left(\cos^2\frac{1}{2}c - \sin^2\frac{1}{2}c\right)}{2\sin\frac{1}{2}c\cos\frac{1}{2}c}$$

$$= \left(\frac{\alpha+\beta}{2}\right)^2 \operatorname{tang}\frac{1}{2}c - \left(\frac{\alpha-\beta}{2}\right)^2 \cot\frac{1}{2}c.$$

Nous avons déjà dit qu'on calcule tous les triangles du réseau par les formules de trigonométrie rectiligne; mais comme la somme des angles mesurés aux trois sommets dépasserait 180°, il est nécessaire de leur faire subir une correction. La méthode que l'on suit consiste à retrancher de chaque angle le tiers de l'excès sphérique. Cette méthode a été donnée par Legendre. Nous l'avons justifiée à l'article TRIANGULATION. Elle est fondée sur le théorème suivant : Étant donné un triangle sphérique dont les côtés soient très-petits par rapport au rayon de la sphère, si l'on construit un triangle rectiligne dont les côtés aient les mêmes longueurs, les surfaces des deux triangles seront très-approximativement égales, et les angles du triangle rectiligne seront respectivement égaux à ceux du triangle sphérique diminués du tiers de l'excès sphérique. Voyez, au reste, pour la résolution des triangles composant un réseau, les détails que nous avons donnés à l'article précité.

— *Figure et dimensions de la terre.* Le méridien terrestre n'étant certainement pas un cercle, l'hypothèse la plus simple qui se présente est de le regarder comme une ellipse : l'expérience indiquera s'il est possible de conserver cette hypothèse, qui, au moins, s'accorde déjà avec la théorie. En l'admettant provisoirement, les deux éléments qu'il reste à connaître sont le grand axe de l'ellipse méridienne et son excentricité. On en déduira l'aplatissement par la formule

$$e = \frac{\sqrt{a^2 - b^2}}{a},$$

d'où

$$e^2 = \frac{a^2 - b^2}{a^2} = \frac{(a-b)(a+b)}{a^2} = \alpha(2-\alpha) = 2\alpha - \alpha^2,$$

α indiquant l'aplatissement $\frac{a-b}{a}$.

Différentes méthodes se présentent pour cela. Nous indiquerons d'abord celle qui se fonde sur les mesures d'arcs pris sur des méridiens. Soit M la mesure d'un arc d'un degré pris sur un méridien à la latitude moyenne l; le rayon de courbure d'une ellipse au point où la normale fait un angle l avec le grand axe étant

$$\rho = \frac{a(1-e^2)}{(1-e^2\sin^2 l)^{\frac{3}{2}}},$$

on aura

$$M = \frac{\pi}{180}\rho = \frac{\pi}{180}\frac{a(1-e^2)}{(1-e^2\sin^2 l)^{\frac{3}{2}}}$$

$$= \frac{\pi}{180}a(1-e^2)(1-e^2\sin^2 l)^{-\frac{3}{2}}.$$

Si l'on développe

$$(1-e^2\sin^2 l)^{-\frac{3}{2}}$$

en série, on trouve d'abord

$$1 + \frac{3}{2}e^2\sin^2 l + \frac{15}{8}e^4\sin^4 l + \ldots;$$

mais, comme e est très-petit, on peut se borner aux deux premiers termes. Il vient alors

$$M = \frac{\pi}{180}a(1-e^2)\left(1+\frac{3}{2}e^2\sin^2 l\right).$$

Pour un autre arc d'un degré, mesuré à une autre latitude l', on aura de même

$$M' = \frac{\pi}{180}a(1-e^2)\left(1+\frac{3}{2}e^2\sin^2 l'\right),$$

d'où

$$\frac{M}{M'} = \frac{1+\frac{3}{2}e^2\sin^2 l}{1+\frac{3}{2}e^2\sin^2 l'}.$$

Cette équation donnera aisément e^2, et l'on calculera ensuite a par la formule

$$a = \frac{180\ M}{(1-e^2)\left(1+\frac{3}{2}e^2\sin^2 l\right)}.$$

C'est cette méthode qu'a suivie la commission des poids et mesures chargée par l'Institut de faire au gouvernement le rapport préparatoire à l'adoption du système métrique.

On avait trouvé pour les longueurs de l'arc d'un degré, en France et au Pérou, aux latitudes moyennes de 44° 41′ 49″ et de 1° 31′ 1″, 56977T,36 et 56736T,81. Ces données fournirent pour l'aplatissement la valeur $\frac{1}{368}$, et pour le rayon équatorial 3271985T,33. La comparaison des mesures prises en France et en Laponie a donné pour l'aplatissement $\frac{1}{334}$. C'est à cette valeur que s'était arrêtée la commission, et elle en avait conclu pour la longueur du quart du méridien 5130740 toises, et, par suite, pour la longueur du mètre, qui est la dix-millionième partie du quart du méridien, 3 pieds 11 lignes 296 millièmes de ligne.

Au lieu d'employer à la détermination des inconnues a et e les longueurs de deux arcs de méridien pris à différentes latitudes, on peut aussi bien se servir des longueurs des arcs d'un degré pris sur le méridien et le parallèle d'un même lieu, et s'étendant, de part et d'autre, à égale distance de ce lieu. Nous avons déjà donné la formule de l'arc d'un degré du méridien à la latitude moyenne l; c'est

$$M = \frac{\pi}{180}\frac{a(1-e^2)}{(1-e^2\sin^2 l)^{\frac{3}{2}}};$$

d'autre part, le rayon du parallèle dont la latitude est l étant donné par la formule

$$\frac{a\cos l}{(1-e^2\sin^2 l)^{\frac{1}{2}}},$$

on aura pour le degré du parallèle

$$P = \frac{\pi}{180}\frac{a\cos l}{(1-e^2\sin^2 l)^{\frac{1}{2}}}.$$

En divisant ces deux équations membre à membre, on en tire

$$\frac{M}{P} = \frac{1-e^2}{\cos l\,(1-e^2\sin^2 l)},$$

équation qui fournira e^2, d'où l'on déduira ensuite a en substituant dans l'une ou l'autre des précédentes.

Enfin, on peut comparer la valeur numérique trouvée directement pour un arc d'une assez grande étendue à sa valeur algébrique développée en série. En désignant par ds un élément de la méridienne et par dl la différence de latitude aux extrémités de cet élément, on a

$$ds = a(1-e^2)(1-e^2\sin^2 l)^{-\frac{3}{2}}dl = a(1-e^2)\left(1+\frac{3}{2}e^2\sin^2 l+\frac{15}{8}e^4\sin^4 l+\ldots..\right)dl.$$

On en déduit

$$S = a(1-e^2)\left[m(l'-l) - n\sin(l'-l)\cos(l'+l) + \frac{p}{2}\sin^2(l'-l)\cos^2(l'+l) + \ldots..\right],$$

$m, n, p, \ldots$, désignant des coefficients dont les valeurs respectives sont

$$m = 1 + \frac{3}{4}e^2 + \frac{45}{64}e^4 + \frac{175}{256}e^6$$

$$n = \frac{3}{4}e^2 + \frac{15}{16}e^4 + \frac{525}{512}e^6$$

$$p = \frac{16}{64}e^4 + \frac{105}{256}e^6$$

....

En appliquant cette formule à deux arcs différents, on aura deux équations entre a et e. C'est par cette méthode que Bessel, s'emparant à la fois de dix mesures d'arcs et les faisant concourir, par la méthode des moindres carrés, à la détermination des inconnues, a cru pouvoir proposer, à la place des résultats obtenus par la commission française, les suivants, qu'on regarde effectivement comme plus exacts :

$$e^2 = 0{,}0066744,$$

d'où

$$\alpha = \frac{1}{299{,}1528}$$

et

$$a = 3272077^{T},14.$$

Ayant a et e, pour calculer la longueur du quart du méridien, on se sert de la formule donnée plus haut pour représenter un arc quelconque S du méridien. Il suffit d'y faire $l = 0$ et $l' = 90^{\circ}$.

Elle devient alors

$$Q = a(1 - e^2)\frac{\pi}{2}m$$

$$= a\frac{\pi}{2}(1 - e^2)\left(1 + \frac{3}{4}e^2 + \frac{45}{64}e^4 + \ldots\right)$$

C'est par cette formule que la commission française a trouvé

$$Q = 5130740 \text{ toises},$$

et par suite

$$1^{m} = 0^{T},5130740.$$

Bessel a trouvé depuis

$$Q = 5131179 \text{ toises}.$$

Mais Bessel lui-même convient que ce dernier résultat comporte une incertitude de ±256 mètres.

Les petites différences qu'on obtient, comme on voit, en suivant différentes méthodes, n'empêchent pas qu'on ne puisse continuer de regarder la figure de la terre comme étant dans son ensemble celle d'un ellipsoïde de révolution.

Ces différences tiennent probablement à des anomalies locales qui peuvent être attribuées aux attractions exercées sur le fil à plomb, soit par des montagnes voisines, soit par des couches intérieures plus denses dans certaines directions que dans toutes les autres, par rapport à l'observateur.

La terre n'étant pas exactement sphérique, il en résulte que les opérations géodésiques effectuées suivant la méthode exposée plus haut ne fournissent que des résultats approchés. Ceux qu'on obtient sont ceux qui conviendraient au cas où la surface de la terre se confondrait avec la sphère tangente à l'ellipsoïde terrestre, le long du parallèle sur lequel se trouvait le milieu de la base de la triangulation, et qui aurait pour centre le point de rencontre avec la ligne des pôles d'une verticale menée en l'un des points de ce parallèle. En effet, en se servant pour le calcul de tous les triangles du réseau de leurs angles réduits à l'horizon, on évite les inégalités d'altitude, c'est-à-dire qu'on opère comme si tous les points de la surface étaient à la même distance du centre que le point de départ. Cependant, il faut remarquer, d'un autre côté, que lorsque le réseau a une grande étendue, les normales à l'ellipsoïde terrestre et à la sphère tangente le long du parallèle du point de départ s'écartent de plus en plus l'une de l'autre à mesure qu'on s'éloigne de ce point de départ. La direction adoptée pour la verticale étant donc toujours donnée expérimentalement et appartenant, par conséquent, à l'ellipsoïde, les résultats ne se rapportent, en réalité, ni à la sphère ni à l'ellipsoïde ; ils sont intermédiaires. Pour les corriger, il faut, avant tout, connaître la différence des latitudes de chaque sommet de la triangulation, comptées sur la sphère et sur l'ellipsoïde. Nous allons montrer comment on obtient cette différence.

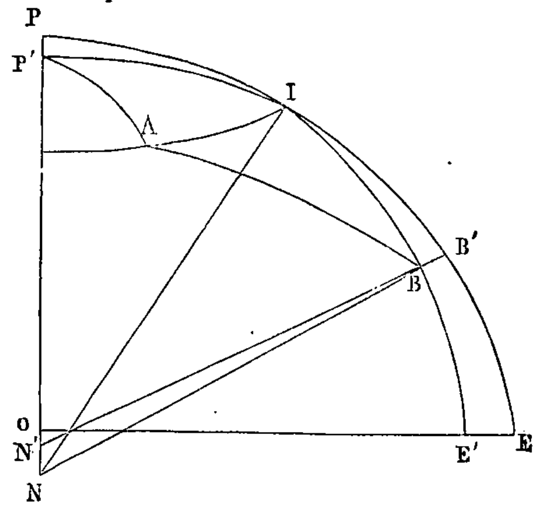

Soient PIE le quart du méridien terrestre, A un point du parallàle sur lequel se trouvait le milieu de la base mesurée directement, IN la normale en ce point, et, par conséquent, N le centre de la sphère sur laquelle on est censé avoir marché, P'IE' le quart du méridien de cette sphère, A la station située sur le parallèle du milieu de la base : supposons qu'on ait déterminé par le calcul la distance de la station A à une autre B, dont la longitude soit celle des deux méridiens PIE ou P'IE', cette station sera en B ou en B', selon qu'on la placera sur la sphère ou sur l'ellipsoïde. Seulement, les arcs AB, AB' seront égaux. En B, la normale est BN, mais en B' elle est B'N'. Les latitudes des points B et B' ne sont donc pas les mêmes ; il s'agit d'en connaître la différence. On les compare pour cela toutes deux à celle du point A. Soient l la latitude de A, celle de B, et l' celle de B'.

Pour avoir l_1 on peut le développer en série par la formule de Maclaurier, en le considérant comme un fonction du rapport u de l'arc AB au rayon IN. On aura ainsi

$$l_1 = l + \left(\frac{dl}{du}\right)u + \left(\frac{d^2 l}{du^2}\right)\frac{4^2}{1.2} + \ldots.$$

Mais le triangle P'AB, dans lequel les côtés P'B, P'A sont les compléments des latitudes, donne

$$\sin l_1 = \sin l \cos u + \cos l \sin u \cos A;$$

d'où, en dérivant par rapport à u,

$$\cos l_1 \frac{dl_1}{du} = -\sin l \sin u + \cos l \cos u \cos A$$

$$\cos l_1 \frac{d^2 l_1}{du^2} - \sin l_1 \left(\frac{dl_1}{du}\right)^2$$

$$= -\sin l \cos u - \cos l \sin u \cos A,$$

et en faisant $u = 0$;

d'où $l_1 = l$,

$$\frac{dl}{du} = \cos A$$

$$\frac{d^2 l}{du^2} = \text{tang}\, l \cos^2 A \,\text{tang}\, l - \text{tang}\, l . \sin^2 A.$$

En se bornant aux deux premiers termes, il vient

$$l_1 - l = u \cos A - \frac{1}{2}u^2 \sin^2 A \,\text{tang}\, l;$$

c'est-à-dire, en remplaçant u par sa valeur,

$$l_1 - l = \cos A \frac{K}{N \sin 1''} - \frac{1}{2}\text{tang}\, l \sin^2 A \frac{K^2}{N^2 \sin 1''}$$

N désignant la normale IN dont la valeur est

$$N = \frac{a}{(1 - e^2 \sin^2 l)^{\frac{1}{2}}}$$

et K la distance AB estimée en mètres.

Cherchons maintenant $l' - l$. Les arcs IB et IB' sont exprimés respectivement par

$$IB = N(l_1 - l)$$

et

$$IB' = \rho\, l' - l),$$

ρ désignant le rayon de courbure de l'ellipsoïde en I, rayon qui est exprimé par

$$\rho = \frac{a(1 - e^2)}{(1 - l^2 \sin^2 l)^{\frac{3}{2}}}.$$

Mais les distances IB et IB' peuvent être considérées comme égales ; on a donc

$$(l_1 - l)\frac{a}{(1 - e^2 \sin^2 l)^{\frac{1}{2}}} = (l' - l)\frac{a(1 - e^2)}{(1 - e^2 \sin^2 l)^{\frac{3}{2}}};$$

d'où

$$l' - l = (l_1 - l)(1 - e^2 \sin^2 l)\frac{1}{1 - e^2}$$

$$= (l_1 - l)(1 - e^2 \sin^2 l)(1 + e^2 + e^4 + \ldots),$$

ou, en négligeant les termes qui renferment les puissances de e supérieures à la seconde,

$$l' - l = (l_1 - l)(1 + e^2 \cos^2 l).$$

Telles sont les formules qu'on a employées pour la construction de la carte de France.

Nous renvoyons à l'article NIVELLEMENT pour ce qui concerne l'estimation des différences d'altitude des divers sommets d'un réseau géodésique.

— *Histoire de la géodésie.* L'histoire de la *géodésie* se réduira à peu de mots, cette branche de la science n'ayant pris de développements importants que depuis deux siècles au plus.

« Des deux questions de la grandeur et de la figure de la terre, les anciens, dit Delambre, ne se sont guère occupés que de la première. La seconde leur avait semblé résolue aussitôt que posée. Dès l'instant où l'on se fut assuré de la courbure de la terre et de la convexité des mers, on se hâta de conclure que la terre était sphérique. On n'avait garde alors d'élever le moindre doute sur une hypothèse qui réunissait une grande simplicité en théorie et une exactitude suffisante pour la pratique. Dans cette hypothèse, il suffisait de mesurer un arc défini d'un méridien quelconque pour en conclure la grandeur du rayon de la terre. C'est Eratosthène qui paraît avoir le premier montré comment devait se faire l'opération. Sans sortir de son observatoire, il donna la première idée de la marche à suivre pour déterminer la grandeur de la terre. Il savait qu'à Syène, le jour du solstice, les puits étaient éclairés jusqu'au fond, c'est-à-dire que le soleil passait au zénith ; il en conclut que Syène était sous le tropique. La hauteur solsticiale, qu'il put observer lui-même à Alexandrie, lui donnait la différence de latitude ou le nombre de degrés du méridien interceptés entre les parallèles de ces deux villes. La route qui conduisait de l'une à l'autre était d'environ 5,000 stades ; elle se dirigeait à peu près dans le sens du méridien : il en supposa la déclinaison tout à fait nulle. La différence en latitude lui parut la cinquantième partie d'un grand cercle. La circonférence de la terre devait, par conséquent, être de 250,000 stades. Il la porta à 252,000 pour avoir un degré de 700 stades en nombre rond. Ces résultats ne sont pas, comme on voit, d'une précision bien rigoureuse, mais ils suffisaient à la géographie du temps. Quant à la division des degrés en 700 stades, elle pourrait aujourd'hui nous donner la mesure du stade, si on supposait exacts les calculs et les observations d'Eratosthène ; mais elle ne peut pas servir à apprécier, même grossièrement, le degré d'approximation des résultats obtenus par ce géomètre, la longueur vraie du stade nous étant à peu près inconnue, ou ne l'étant que dans des limites telles que la vérification n'apprendrait rien.

Ce que les Arabes ont fait pour la mesure de la terre est encore bien moins précis. D'après leurs auteurs, Al-Mamoun aurait fait assembler les astronomes dans la plaine de Sinjar. Après y avoir pris la hauteur du pôle, ils se séparèrent en deux troupes et marchèrent, les uns vers le midi, les autres vers le nord, mesurant le mieux qu'ils purent les chemins qu'ils faisaient, et observant de temps en temps la hauteur du pôle, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé des deux côtés une différence d'un degré. De cette mesure de deux degrés, il résulta un évaluation qui paraît encore moins précise que celle des anciens.

Comme les Arabes, Fernel s'est acheminé vers le Nord, sur la route de Paris à Amiens, jusqu'à ce qu'il eut trouvé la hauteur du pôle augmentée d'un degré, et, comme Eratosthène, il supposa que sa route était toute dans un même méridien ; ce qui était du moins à très-peu près vrai. On sait, du reste, combien était primitif le moyen qu'il employa pour mesurer le chemin fait. Il eut toutefois le bonheur de rencontrer à peu près juste.

Snellius employa la véritable méthode. Il mesura une base sur laquelle il forma des triangles ; il en déduisit la distance dans le sens du méridien, et il observa la hauteur du pôle aux deux extrémités, comme l'ont fait les derniers observateurs ; il n'y a de différence que dans les moyens mécaniques, les méthodes de calcul et les soins apportés à l'opération.

Riccioli avait imaginé, pour mesurer le rayon de la terre, diverses méthodes applicables seulement à de très-petits arcs. Les résultats divergents auxquels il arrivait montrèrent l'imperfection de ces méthodes.

Norwood, en Angleterre, mélangea les deux procédés de Fernel et de Snellius ; quoiqu'il eût pris la précaution d'évaluer, au moyen d'un graphomètre, les détours de la route qu'il mesurait d'ailleurs à la manière des arpenteurs, il se trompa de 400 toises sur la longueur du degré.

Picard, qui, en société avec Auzout, avait imaginé de substituer aux anciennes pinnules des graphomètres des lunettes et des micromètres, reprit la mesure de l'arc déjà étudié par Fernel en y appliquant la méthode de Snellius, mais avec des instruments beaucoup plus parfaits, et en y apportant des soins inconnus jusque-là. Il trouva pour la longueur du degré du méridien, à la latitude d'Amiens, 57,063 toises, c'est-à-dire 15 toises de moins que ce qu'ont donné les mesures plus récentes. Mais la longueur de sa toise de Borda, qui a servi dans les mesures plus récentes ; il aurait dû trouver un nombre sensiblement plus fort que celui auquel il est arrivé. Il s'était trompé de quelques secondes dans l'évaluation de l'arc céleste, c'est-à-dire de la différence des latitudes. Cette opération de Picard a été reprise et vérifiée plusieurs fois, de 1740 à 1756, par Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonnier ; elle fut ensuite prolongée, de 1683 à 1718, par Cassini et Lahire, jusqu'à Dunkerque et à Collioure. Les détails de ces opérations ont été consignés dans les *Mémoires de l'Académie* pour 1708. Pour la vérification, on mesura deux nouvelles bases près de Dunkerque et de Perpignan. Les erreurs se trouvèrent assez faibles, et on regarda dès lors la question principale comme résolue. On supposa le rayon de la terre connu.

Mais, vers cette époque, Huyghens et Newton, guidés par la théorie, avancèrent que la terre devait être aplatie aux pôles, et la diminution du pendule à secondes, observée par Richer près de l'équateur, venait confirmer cette hypothèse théorique. Cependant les mesures prises par Cassini et Lahire indiquaient tout le contraire : la longueur du degré avait paru moindre au nord qu'au sud. Après d'assez longues discussions, on reconnut la nécessité de recourir de nouveau à l'expérience. Cassini de Thury et Lacaille reprirent donc, en 1739, la mesure de la méridienne de France. Leur travail, qui parut en 1744 dans les *Mémoires de l'Académie*, sous le titre de *Méridienne vérifiée*, constata irrécusablement l'aplatissement de la terre ; il restait à connaître la quantité de cet aplatissement. Cette inconnue ne pouvait résulter que de nouvelles recherches plus difficiles encore et plus délicates que toutes celles qu'on avait déjà faites.

Depuis lors, plusieurs degrés ont été mesurés en différents pays : Lacaille au cap de Bonne-Espérance, Boscowich dans les États du pape, Beccaria en Piémont, Liesganig en Autriche et en Hongrie, suivirent avec plus ou moins de succès les exemples donnés en France ; enfin Masson et Dixon mesurèrent un degré en Pensylvanie. Mais, loin de fixer l'incertitude qui restait sur la quantité de l'aplatissement, la comparaison de tous ces degrés était plus propre à faire douter de la similitude des méridiens ou de la régularité de leur courbure.

C'est pourquoi l'Assemblée nationale, qui voulait réformer complétement notre système de poids et mesures, accepta d'enthousiasme la proposition faite, en 1790, par Talleyrand, de faire entreprendre, avec des moyens encore plus parfaits, de nouvelles opérations géodésiques.

Le 8 mai 1790, cette assemblée rendit un décret par lequel « le roi était supplié d'écrire à Sa Majesté Britannique, et de la prier d'engager le Parlement d'Angleterre à concourir avec l'Assemblée nationale à la fixation de l'unité naturelle des mesures et des poids, afin que, sous les auspices des deux nations, des commissaires de l'Académie des sciences pussent se réunir en nombre égal avec des membres choisis pas la Société royale de Londres, dans le lieu qui serait jugé le plus convenable, pour déterminer, à la latitude de 45 degrés, ou toute autre latitude qui pourrait être préférée, la longueur du pendule, et en déduire un modèle invariable pour toutes les mesures et tous les poids. »

Ce décret fut sanctionné le 2 août, et l'Académie s'empressa de nommer une commission composée de Borda, Lagrange, Laplace, Monge et Condorcet, dont le rapport, imprimé, parut en mars 1791. La commission conclut, comme on sait, pour l'adoption de la dix-millionième partie du quart du méridien comme unité fondamentale. Elle proposait, en outre, à l'Académie de nommer six commissions différentes pour les six opérations distinctes dont le projet était composé. L'Assemblée nationale adopta le plan de l'Académie par un décret en date du 26 mars 1791 ; la sanction royale suivit immédiatement après, et les commissaires furent délégués par l'Académie des sciences. Ce furent, comme on sait, Delambre et Méchain, qui furent chargés de la nouvelle mesure de la méridienne de France. Biot et Arago furent plus tard chargés de prolonger la méridienne jusqu'à Formentera.

— Bibliogr. Parmi les nombreux ouvrages relatifs à la *géodésie*, nous citerons d'abord ceux qui se rapportent aux grandes opérations entreprises par ordre du gouvernement pour arriver à la détermination du mètre. Ce sont :

Base du système décimal, ou *Mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Bordeaux*, exécutée en 1792 et années suivantes par MM. Méchain et Delambre, rédigée par M. Delambre, secrétaire perpétuel de l'Institut pour les sciences mathématiques (Paris, 1806, 3 vol. in-4°).

Recueil d'observations géodésiques, astronomiques et physiques, exécutées par ordre du Bureau des longitudes de France, en Espagne, en France, en Angleterre et en Ecosse, pour déterminer la variation de la pesanteur et des degrés terrestres, sur le prolongement du méridien de Paris, faisant suite au troisième volume de la *Base du système métrique*, par Biot et Arago.

Rapport fait au Bureau des longitudes sur la détermination de la longueur de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Formentera, par Daussy et Largeteau, membres de l'Institut.

Nouvelles comparaisons des mesures géodé-

siques et astronomiques de France, et conséquences qui en résultent relativement à la figure de la terre, par le colonel du génie Puissant, membre de l'Institut. Cet ouvrage est suivi d'un appendice contenant des observations barométriques et thermométriques faites sur le parallèle moyen et appliquées avec les distances zénithales à la mesure des différences de niveau.

Nouvelle détermination de la distance méridienne de Montjouy à Formentera, dévoilant l'inexactitude de celle dont il est fait mention dans la *Base du système métrique*, par le même. C'est le colonel Puissant qui a le premier donné l'explication de la singulière erreur qui a empoisonné les jours du pauvre Méchain et qui a abrégé sa vie. Cette erreur était de 69 toises.

Parmi les *Traités de géodésie*, nous citerons entre autres :

Traité de géodésie, ou *Exposition des méthodes trigonométriques et astronomiques applicables soit à la mesure de la terre, soit à la confection du canevas des cartes et des plans topographiques*, par le colonel Puissant (3e édit., 2 vol. in-4° avec planches). Cet ouvrage, spécialement destiné à compléter l'instruction des élèves de l'Ecole polytechnique admis dans le corps des ingénieurs géographes, est cependant rédigé d'une manière si élémentaire que ceux qui ne sont pas versés dans les mathématiques peuvent aisément se mettre au fait des méthodes d'observation et de calcul qui y sont employées. Après les théories et les méthodes astronomiques qui se rapportent à la haute *géodésie*, viennent les questions relatives à la détermination de la figure de la terre par les observations du pendule, et la mesure des hauteurs par les observations barométriques.

Traité de géodésie, ou *Traité de la figure de la terre et de ses parties, comprenant la topographie, l'arpentage, le nivellement, la géomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartes et la navigation*, par L.-B. Francœur, membre de l'Institut. Cet ouvrage est le résumé des leçons données par l'auteur à la Faculté des sciences de Paris. Il est suivi de *Notes sur la mesure des bases*, par M. Hossard, lieutenant-colonel aux ingénieurs géographes, professeur d'astronomie à l'Ecole polytechnique.

Cours de topographie et de géodésie fait à l'Ecole d'application du corps d'état-major, par M. Salneuve, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Cours de géodésie professé à l'Ecole polytechnique, par M. Laussedat, chef de bataillon du génie. Cet ouvrage n'existe qu'en feuilles lithographiées.

Arpentage et géodésie pratique, par M. Thorel, géomètre de première classe du département de l'Oise.

Tables géodésiques donnant tous les multiplicateurs nécessaires à la division de toutes espèces de quadrilatères irréguliers, précédées d'un *Traité de géodésie théorique et pratique des triangles et des quadrilatères irréguliers*, par A. Mercier, géomètre.

GÉODÉSIGRAPHE s. m. (jé-o-dé-zi-gra-fe — de *geodésie*, et du gr. *graphô*, j'écris). Géod. Instrument propre à l'arpentage, qui se manœuvre comme le graphomètre, et inscrit les résultats comme la planchette.

GÉODÉSIMÉTRIE s. f. (jé-o-dé-zi-mé-trî — de *geodésie*, et du gr. *metron*, mesure). Arpentage d'après les méthodes géodésiques.

GÉODÉSIQUE adj. (jé-o-dé-zi-ke — rad. *géodesie*). Geom. Qui a rapport à la géodésie : *Traité* GÉODÉSIQUE. ‖ Qui est connu par la géodésie : *En comparant les longueurs* GÉODÉSIQUES *des diverses parties de cet arc avec leurs amplitudes astronomiques, on arrivera à un résultat certain.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les distances qu'on mesure à la surface de la terre, soit directement, soit à l'aide des méthodes trigonométriques, sont toujours les plus courtes entre leurs extrémités : de là est venu l'usage de désigner sous le nom de *géodésiques* les lignes les plus courtes, sur une surface quelconque, entre deux de ses points.

Soit $F(x,y,z) = 0$ l'équation d'une surface, et supposons qu'il s'agisse de trouver sur cette surface le plus court chemin entre deux de ses points : le calcul des variations donnera immédiatement, pour déterminer ce chemin, la condition

$$d\frac{dx}{ds}.dx + d\frac{dy}{ds}.dy + d\frac{dz}{ds}dz = 0,$$

qui devra être satisfaite quels que soient dx, dy et dz, pourvu que ces variations remplissent la condition

$$\frac{dF}{dx}dx + \frac{dF}{dy}dy + \frac{dF}{dz}dz = 0.$$

La condition se décomposera donc en

$$(1) \qquad d\frac{dx}{ds} - \frac{\frac{dF}{dx}}{\frac{dF}{dz}}d\frac{dz}{ds} = 0$$

et

$$(2) \qquad d\frac{dy}{ds} - \frac{\frac{dF}{dy}}{\frac{dF}{dz}}d\frac{dz}{ds} = 0.$$

Et l'une de ces deux dernières, jointe à $F(x,y,z) = 0$, qui en est une conséquence, déterminera la courbe cherchée.

Les lignes *géodésiques* d'une surface quelconque jouissent de cette propriété remarquable, que leur plan osculateur est en tout point normal à la surface. En effet, le rayon de courbure principal d'une courbe à double courbure fait avec les axes des angles dont les cosinus sont proportionnels à

$$d\frac{dx}{ds}, \quad d\frac{dy}{ds} \quad \text{et} \quad d\frac{dz}{ds}.$$

D'un autre côté la normale à la surface au point x,y,z fait avec les axes des angles dont les cosinus sont proportionnels à

$$\frac{dF}{dx}, \quad \frac{dF}{dy} \quad \text{et} \quad \frac{dF}{dz}.$$

Mais, d'après les équations (1) et (2),

$$\frac{d\frac{dx}{ds}}{\frac{dF}{dx}} = \frac{d\frac{dy}{ds}}{\frac{dF}{dy}} = \frac{d\frac{dz}{ds}}{\frac{dF}{dz}}.$$

Les deux directions de la normale principale à la ligne *géodésique* et de la normale à la surface sont donc identiques.

GÉODÉSIQUEMENT adv. (jé-o-dé-zi-ke-man — rad. *géodésique*). Par la géodésie ; d'après les règles de la géodésie : *Points relevés* GÉODÉSIQUEMENT.

GÉODIE. s. f. (jé-o-dî — du gr. *geodês*, terreux). Zooph. Genre de spongiaires, comprenant plusieurs espèces qui vivent sur nos côtes : *La* GÉODIE *bosselée provient des mers de la Guyane.* (P. Gervais.)

GÉODIQUE adj. (jé-o-di-ke — rad. *géode*). Minér. Qui a la forme d'une géode : *Cavité* GÉODIQUE.

GÉODORE s. m. (jé-o-do-re — du gr. *gê*, terre ; *doron*, présent). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant trois espèces, qui croissent aux Indes orientales.

GÉODROME s. m. (jé-o-dro-me — du gr. *gê*, terre ; *dromos*, coureur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce type vit au Sénégal.

GÉOÉCIEN, IENNE adj. (jé-o-é-si-ain, iè-ne — du gr. *gê*, terre ; *oikia*, maison). Qui habite la terre, qui vit sur la terre.

GEOFFRIN (Marie-Thérèse RODET, dame), femme célèbre du XVIIIe siècle, née à Paris en 1699, morte en 1777. Son salon fut l'un des plus fréquentés de ce siècle où les *bureaux d'esprit* eurent tant d'influence sur le mouvement littéraire et philosophique. Son père était valet de chambre de la dauphine ; son mari, Pierre-François Geoffrin, était un simple bourgeois, assez riche, l'un des fondateurs de la manufacture de glaces, et, par surcroît, lieutenant-colonel de la milice, — la garde nationale d'alors, — à Paris.

Quoique dépourvue d'instruction, car elle savait à peine l'orthographe, Mme Geoffrin avait un esprit remarquable, une intelligence fine et beaucoup de goût ; l'aristocratie littéraire comme la plus haute noblesse, les princes comme les philosophes, tenaient à honneur d'être reçus chez elle ; aussi réunit-elle bientôt dans son salon toutes les sommités de son temps. M. Geoffrin était un excellent homme, parfaitement nul, qui ne l'aidait que bien peu dans le rôle difficile d'une maîtresse de maison dont les réceptions étaient si courues ; les spirituels habitués des dîners ne tarissaient pas sur la bonhomie inoffensive de cet obscur bourgeois, qui jamais n'ouvrait la bouche. On racontait qu'en lisant un volume de l'*Encyclopédie*, imprimée sur deux colonnes, il continuait, dans sa lecture, la ligne de la première colonne avec la ligne correspondante de la seconde ; et l'ouvrage lui paraissait fort bien écrit, mais un peu abstrait. On lui donna le premier tome, toujours le même, d'une *Histoire des voyages*, et, au bout de quelque temps, il trouva que l'auteur se répétait un peu. Un jour, un habitué de la maison demanda ce qu'était devenu ce vieux monsieur, qui assistait régulièrement aux dîners et qu'il ne voyait plus. « C'était mon mari, répondit Mme Geoffrin, et il est mort. »

On trouve, dans une lettre de Mme Geoffrin à l'impératrice de Russie, la grande Catherine, quelques détails sur son enfance et sa jeunesse. Ils sont assez curieux et expliquent la nature particulière de ses goûts et de son esprit. « J'ai perdu, écrit-elle, mon père et ma mère au berceau. J'ai été élevée par une vieille grand'mère, qui avait beaucoup d'esprit et une tête bien faite. Elle avait très-peu d'instruction ; mais son esprit était si éclairé, si *adroit*, si actif, qu'il ne l'abandonnait jamais ; il était toujours à la place du savoir. Elle parlait si agréablement des choses qu'elle ne savait pas, que personne ne désirait qu'elle les sût mieux, et quand son ignorance était trop visible, elle s'en tirait par des plaisanteries qui déconcertaient les pédants qui avaient voulu l'humilier. Elle était si contente de son lot, qu'elle regardait le savoir comme une chose très-inutile pour une femme. Elle disait : « Je m'en suis » si bien passée, que je n'en ai jamais senti le » besoin. Si ma petite-fille est une bête, le » savoir la rendrait confiante et insupportable ; si elle a de l'esprit et de la sensibilité, » elle fera comme moi, elle suppléera *par » adresse et avec du sentiment* à ce qu'elle ne » saura pas ; et quand elle sera plus raisonnable, elle apprendra ce à quoi elle aura » plus d'aptitude, et elle l'apprendra bien » vite. » Elle ne m'a donc fait apprendre, dans mon enfance, simplement qu'à lire ; mais elle me faisait beaucoup lire ; elle m'apprenait à penser en me faisant raisonner. »

Ce n'est que dans la seconde moitié de sa vie et alors que l'âge lui avait donné une certaine gravité, que Mme Geoffrin inaugura, dans son salon de la rue Saint-Honoré, ces réunions restées célèbres. Mme de Tencin, dans ses dernières années, la voyant fort assidue chez elle, disait : « Savez-vous ce que la Geoffrin vient faire ici ? elle vient voir ce qu'elle pourra recueillir de mon inventaire. » En effet, Mme Geoffrin recueillit quelque chose de l'inventaire de Mme de Tencin, et ce qu'elle y avait de meilleur : laissant à d'autres les intrigues politiques et religieuses, elle se contenta de cultiver le champ de la littérature et des arts.

Deux dîners par semaine réunissaient alternativement les gens de lettres et les artistes ; les artistes peintres, sculpteurs, architectes avaient leur couvert mis le lundi ; le mercredi était le jour des littérateurs, des poëtes, des philosophes, des savants. On ne se rend pas bien compte de la raison qui l'avait déterminée à parquer ainsi ses invités dans deux catégories distinctes. Les soirées, que terminait un petit souper, étaient consacrées aux réceptions des gens de haute noblesse et des étrangers de distinction. Autre bizarrerie : tous les dîneurs du mercredi recevaient invariablement une calotte de velours. Il va sans dire que les familiers de la maison, les amis du cœur étaient reçus tous les jours et n'avaient point à se préoccuper des catégories ; c'étaient La Harpe, Diderot, d'Alembert, Thomas, Marmontel, Morellet et Stanislas Poniatowski, avant qu'il devînt roi de Pologne. Ainsi choyés par elle, les gens de lettres, dispensateurs de la renommée, ont donné à Mme Geoffrin le renom qu'elle possède encore aujourd'hui ; il est question d'elle dans tous les *Mémoires*. Voici ce qu'en dit La Harpe : « Mme Geoffrin n'a ni naissance ni titre : elle est veuve d'un entrepreneur de la manufacture de glaces ; elle jouit d'environ quarante mille livres de rente, fortune médiocre à Paris ; mais elle est remarquable par un esprit d'ordre et d'économie qui double son revenu. Sa maison est devenue le rendez-vous du talent et du mérite en tout genre, et ce désir de vivre avec des hommes célèbres a fait rechercher sa société, où l'on était sûr de les trouver. On demande souvent si cette femme, qui a tant vécu avec les gens d'esprit, en a beaucoup elle-même : non ; mais elle est née avec un sens droit, un caractère sage et modéré. Elle a cette politesse de bon goût que donne un grand usage du monde, et personne ne possède mieux le tact des convenances. Elle est bonne et bienfaisante ; elle a rendu des services et aime à en rendre. »

Horace Walpole écrivait, le 25 janvier 1766, à son ami Gray : « Mme Geoffrin, dont vous avez beaucoup entendu parler, est une femme extraordinaire, avec plus de sens commun que je n'en ai presque jamais rencontré ; une grande promptitude de coup d'œil à découvrir les caractères, de la pénétration à aller au fond de chacun, et un crayon qui ne manque jamais la ressemblance, et elle est rarement en beau. Elle exige pour elle et sait se conserver, en dépit de sa naissance et de leurs absurdes préjugés d'ici sur la noblesse, une grande cour et des égards soutenus. Elle y réussit par mille petits artifices et bons offices d'amitié, et par une liberté et une sévérité qui semble être sa seule fin en tirant le monde à elle ; car elle ne cesse de gronder ceux qu'elle a une fois enjôlés. Elle a peu de goût et encore moins de savoir, mais elle protége les artistes et les auteurs, et elle fait la cour à un petit nombre de gens pour avoir le crédit d'être utile à ses protégés. Elle a fait son éducation sous la fameuse Mme de Tencin, qui lui a donné pour règle de ne jamais rebuter aucun homme ; car, disait l'habile matrone, « quand même neuf sur dix ne » se donneraient pas un liard de peine pour » vous, le dixième peut devenir un ami utile. » Elle n'a pas rejeté ni adopté en entier ce plan, mais elle a tout à fait gardé l'esprit de la maxime. En un mot, elle nous offre un abrégé d'empire qui subsiste au moyen de récompenses et de peines. »

On a cité d'elle un grand nombre de traits charmants, d'un esprit et d'une délicatesse infinis, qui peignent son caractère. Quelqu'un lui faisait remarquer un jour que tout chez elle était en perfection, tout, excepté la *crème*, qui n'était point bonne. « Que voulez-vous ? dit-elle, je ne puis changer ma laitière. — Eh ! qu'a donc fait cette laitière, pour qu'on ne la puisse changer ? — C'est que je lui ai donné deux vaches. » Ce mot est exquis.

Elle avait fait graver sur des jetons des maximes, dont quelques-unes ont été rappelées par d'Alembert, par Thomas et par Morellet, et qui toutes mériteraient d'être retenues. « Il ne faut pas, disait-elle, laisser croître l'herbe sur le chemin de l'amitié. » — « Il y a trois choses que les femmes de Paris jettent par la fenêtre : leur santé, leur temps et leur argent. » — « Vous m'assurez, disait-elle un jour de quelqu'un qu'on lui disait être un homme simple, vous m'assurez que cet homme est simple ; prenez garde : l'est-il avec simplicité ? »

Elle disait de son esprit : « C'est un *rouleau plié* qui ne se développe et ne se déroule que par degrés, » et elle ajoutait : « Peut-être, à ma mort, le rouleau ne sera-il pas déployé tout entier. » Elle prenait, il est vrai, le mot *esprit* dans sa haute acception ; quant à l'autre esprit, celui qui consiste, par exemple, dans la finesse des reparties, elle en dépensa beaucoup. D'Alembert était à table chez elle, lorsqu'un des convives, connu pour menteur, se mit à raconter une chose extraordinaire. Tout le monde se récria, et soutint que le fait était faux. « Cela est pourtant vrai, dit tout bas d'Alembert à Mme Geoffrin. — Si cela est vrai, répondit-elle, pourquoi le dit-il ? »

C'est Mme Geoffrin qui a dit de l'abbé Trublet, qu'on appelait devant elle un homme d'esprit : « Lui, un homme d'esprit ! c'est un sot frotté d'esprit. » Et du duc de Nivernais : « Il est manqué de partout, guerrier manqué, ambassadeur manqué, auteur manqué. » Un jour son esprit fut méchant : Rulhière faisait chez elle la lecture de ses anecdotes sur la Russie ; Mme Geoffrin le pria de les jeter au feu, lui proposant de l'indemniser par une somme d'argent. L'historien se récria, s'indigna ; mais elle ne lui répondit que par ces mots sanglants, comme le fouet de Juvénal : « En voulez-vous davantage ? »

Lorsque le comte Poniatowski fut devenu le roi Stanislas et lui écrivit : « Maman, je suis roi ! » elle ne put résister au désir d'aller le voir à Varsovie, ce dont il la priait instamment. Elle se mit en route malgré son âge ; elle avait soixante-sept ans. En passant par Vienne, elle reçut de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche les marques de la plus délicate et de la plus haute considération ; l'impératrice alla au-devant d'elle, et, l'ayant rencontrée, fit arrêter son carrosse, et présenta ses filles à la petite bourgeoise.

Arrivée à Varsovie, elle trouva dans le palais du roi un appartement absolument semblable à celui qu'elle occupait à Paris, et, comme de complicité avec Stanislas, ses amis purent lui faire croire qu'elle était encore dans son salon de la rue Saint Honoré. Chaque courrier lui apportait un paquet de lettres : c'était Voltaire, qui lui écrivait pour la prier d'intéresser le roi de Pologne à la famille Sirven ; c'était Marmontel, qui, voyant la considération, les honneurs dont une petite bourgeoise était comblée, lui demandait quelle révolution dans ses idées allait en résulter. Elle lui répondit : « Non, mon voisin (Marmontel logeait dans sa maison), non, pas un mot de tout cela : il n'arrivera rien de tout ce que vous pensez. Toutes choses resteront dans l'état où je les ai trouvées, et vous retrouverez aussi mon cœur tel que vous le connaissez, très-sensible à l'amitié. »

Elle écrivait à d'Alembert : « Ce voyage fait, je sens que j'aurai vu assez d'hommes et de choses pour être convaincue qu'ils sont partout à peu près les mêmes. J'ai mon magasin de réflexions et de comparaisons bien garni pour le reste de ma vie. »

Les derniers jours de Mme Geoffrin furent attristés par des dissentiments domestiques. Amie de tous les encyclopédistes, ayant même contribué aux frais d'impression de ce grand ouvrage, elle n'avait que fort peu de religion, quoiqu'elle allât parfois à la messe et qu'elle eût même un confesseur, un Père capucin ; mais sa fille, la marquise de La Ferté-Imbault, celle dont elle disait qu'en la voyant elle était aussi étonnée qu'une poule qui a couvé une oie, cette fille était avec elle en complet dissentiment sur ces matières, et surtout ne pouvait supporter l'entourage favori de sa mère. A peine Mme Geoffrin fut-elle malade, que la marquise ferma les salons et expulsa tous ces gens de peu, littérateurs et encyclopédistes. Marmontel et d'Alembert reçurent leur congé, comme les autres. Trop souffrante pour résister, Mme Geoffrin laissait faire, en disant : « Que voulez-vous, ma fille est comme Godefroy de Bouillon, elle veut défendre mon tombeau contre les infidèles. » Puis, sans rien dire à cette fille, elle rédigeait son testament, qui devait prouver à d'Alembert, à Thomas et à tous, que jusqu'à la fin elle était restée leur amie.

Elle mourut ; c'était le 6 octobre 1777.

D'Alembert, qui venait de perdre Mlle de Lespinasse, chez laquelle il allait tous les soirs, s'écria, en apprenant la mort de Mme Geoffrin, chez qui il passait ses matinées : « Maintenant il n'y a plus pour moi ni soir ni matin. »

Terminons par cet aperçu de Sainte-Beuve, qui a analysé la vie et l'influence de Mme Geoffrin avec beaucoup de sagacité, dans ses *Causeries du lundi*. « L'esprit que Mme Geoffrin apportait dans les ménagements et l'économie de ce petit empire qu'elle avait si largement conçu était un esprit de naturel, de justesse et de finesse qui descendait aux moindres détails, un esprit adroit, actif et doux. Elle avait fait passer le rabot sur les sculptures de son appartement : c'était ainsi chez elle au moral, et *rien en relief* semblait sa devise. « Mon » esprit, disait-elle, est comme mes jambes : » j'aime à me promener dans un terrain uni, » mais je ne veux point monter une montagne » pour avoir le plaisir de dire, lorsque j'y suis » arrivée : *J'ai monté cette montagne.* » Elle avait la simplicité, et, au besoin, elle l'aurait affectée un peu. Son activité était de celles qui se font remarquer principalement par le

bon ordre, une de ces activités discrètes qui agissent sur tous les points, presque en silence et insensiblement. Maîtresse de maison, elle a l'œil à tout; elle préside; elle gronde pourtant, mais d'une gronderie qui n'est qu'à elle; elle veut qu'on se taise à temps, elle fait la police de son salon. D'un seul mot : *Voilà qui est bien*, elle arrête à point les conversations qui s'égarent sur des sujets hasardeux et les esprits qui s'échauffent. Ils la craignent, et vont faire *leur sabbat* ailleurs. Elle a pour principe de ne causer elle-même que quand il le faut, et de n'intervenir qu'à de certains moments, sans tenir trop longtemps le dé. C'est alors qu'elle place des maximes sages, des contes piquants, de la morale anecdotique et en action, ordinairement aiguisée par quelque expression ou quelque image bien familière. Tout cela ne sied bien que dans sa bouche, elle le sait : aussi dit-elle « qu'elle ne veut pas que l'on prêche ses » sermons, que l'on conte ses contes, ni qu'on » touche à ses pincettes. »

GEOFFRIN (Julien), dit **Jodelet**, célèbre acteur comique français. V. JODELET.

GEOFFROI (saint), évêque d'Amiens en 1104, mort en 1115. L'Église l'honore le 8 novembre. On écrit également son nom GEOFFROY et GODEFROI.

GEOFFROI, ducs d'Anjou. On en compte quatre : GEOFFROI Ier, dit *Grise Gonelle* (casaque, dans la basse latinité), fils et successeur de Foulques le Bon (958). On croit qu'il reçut le titre de grand sénéchal en récompense de son dévouement au roi de France. Il eut de son temps une grande renommée de vaillance, et les chroniques sont pleines de ses exploits; mais sa vie se consuma dans des guerres contre le comte de Poitiers et les Bretons. Suivant une version, il mourut de maladie, devant Marson, où il avait suivi Hugues, duc de France (987). — GEOFFROI II, dit *Martel*, né à Angers en 1006 ou 1007, mort en 1060. Il acquit, par mariage, le comté de Poitou, succéda à son père, Foulques Nerra, en 1039, conquit sur Thibaut III Tours, Langeais, Chinon et plusieurs autres villes de la Touraine, soutint une multitude de guerres dont le récit est fort confus dans les chroniques, contre le vicomte de Thouars, le duc de Normandie, le comte du Maine, etc. — GEOFFROI III, frère de Foulques Réchin, avec qui il fut en lutte continuelle (v. FOULQUES). — GEOFFROI IV, surnommé *Plantagenet*, à cause de l'habitude qu'il avait de porter un rameau de genêt à son casque, né en 1113. Son père, Foulques le Jeune, en allant s'établir à Jérusalem, dont il était roi, lui abandonna le gouvernement de l'Anjou (1129). Il dompta la révolte de plusieurs de ses feudataires, revendiqua la Normandie comme héritage de sa femme, envahit quatre fois cette province, où il eut à combattre Etienne de Blois et les barons normands, ainsi que le clergé, et finit par en faire la conquête. Son fils Henri, duc de Normandie, devint roi d'Angleterre et fut la souche de la dynastie des Plantagenets.

GEOFFROI, nom de plusieurs ducs de Bretagne, dont les plus connus sont : GEOFFROI Ier, mort en 1008, et qui est considéré comme la tige de la seconde maison souveraine de Bretagne, bien qu'il ne portât que le titre de comte de Rennes. Il contraignit le comte de Nantes à reconnaître sa suzeraineté, s'allia par mariage à Richard II, duc de Normandie, et le secourut dans plusieurs guerres féodales. Il mourut au retour d'un pèlerinage, tué par une pierre que lui lança une paysanne dont son faucon avait étranglé la poule. — GEOFFROI II, né en 1158, mort en 1186, était troisième fils du roi d'Angleterre Henri II, duc de Bretagne par son mariage avec Constance, fille du duc Conan IV. Fort de l'appui de Philippe-Auguste, il lutta constamment contre son père, et ravagea à plusieurs reprises l'Aquitaine, établit le droit d'aînesse en Bretagne dans une assemblée de barons, connue sous le nom d'*assises du comte Geoffroi*, et mourut à Paris, à la suite de blessures reçues dans un tournoi que le roi avait donné en son honneur.

GEOFFROI ou **GODEFROI**, abbé de Vendôme et cardinal français, né à Angers, mort dans cette ville en 1132. Il appartenait à une des premières familles de l'Anjou. Elevé en 1093 à la dignité d'abbé de la Trinité de Vendôme, il se rendit, l'année suivante, à Rome, pour faire annuler le serment qu'il avait prêté devant l'évêque de Chartres de renoncer au privilége de ne dépendre que du pape. Geoffroi, qui possédait de grands revenus, donna au pape Urbain II, alors en lutte avec Guibert, des sommes considérables, pour l'aider à affermir son pouvoir (1093), et reçut, en échange, le chapeau de cardinal. De retour en France, Geoffroi, l'un des plus riches bénéficiaires du royaume, se mêla à toutes les affaires religieuses, y apporta un esprit de domination et de hauteur excessives, dénonça au tribunal apostolique tous ceux qui ne se soumettaient pas à ses décisions, assista à plusieurs conciles, notamment à ceux de Clermont (1095) et de Saintes (1097), et jouit successivement de la plus grande faveur auprès des papes Urbain II et Pascal II, qui, l'un et l'autre, vinrent le visiter. Extrêmement zélé pour les intérêts de l'Eglise, il passa douze fois les Alpes, fut trois fois prisonnier des ennemis du pape, courut souvent risque de la vie. Dans toute circonstance, il avait pour maxime que jamais les puissances de l'Eglise ne doivent céder aux puissances du siècle. Ombrageux et hautain, remuant et d'humeur chagrine, Geoffroi fit entendre le langage le plus violent lorsqu'on toucha à ses priviléges ou à ceux de l'Eglise. Quand le pape Pascal, assiégé dans Rome par l'empereur, consentit, pour empêcher l'effusion du sang, à accorder à ce dernier les investitures, l'abbé de Vendôme n'hésita point à écrire au souverain pontife « qu'il avait déshonoré par une lâcheté la chaire apostolique, qu'il l'avait souillée par la consécration d'une hérésie. » Par la violence de ces paroles, on peut se faire une idée du langage que, dans sa colère, Geoffroi tenait à ses ennemis. Malgré tous ses défauts, l'abbé de Vendôme, qui possédait, du reste, de brillantes qualités, exerça une grande influence dans les conseils des princes, et reçut des rois eux-mêmes des témoignages de déférence. Il menait un train si considérable qu'un évêque du Mans le pria, dit-on, de ne point passer chez lui, attendu qu'il ne se trouvait pas en état de recevoir un si riche abbé, et il était si fier de ses priviléges qu'il traitait directement avec les papes, croyant que c'était s'abaisser que de communiquer avec un simple légat. On a de lui des lettres, des opuscules, des sermons, des hymnes, qui ont été recueillis et publiés par le P. Sirmond.

GEOFFROI, chroniqueur français, né à Clermont d'Excideuil (Périgord) vers 1140, mort vers la fin du XIIe siècle. Il embrassa la vie religieuse et fut nommé, en 1178, prieur du Vigeois, dans le bas Limousin. On a de lui une chronique intéressante pour l'histoire du Périgord et du Limousin. Elle est pleine de faits et de détails historiques qu'on chercherait vainement ailleurs, et s'arrête aux premiers mois de 1184.

GEOFFROI D'AUXERRE, *théologien et hagiographe français*, né à Auxerre vers 1120, mort au commencement du XIIIe siècle. Il abandonna Abailard, son premier maître, pour se mettre sous la direction de saint Bernard, qu'il suivit à Clairvaux (1140), et dont il devint le secrétaire. Par la suite, Geoffroi *fut élu abbé d'Igny, puis mis à la tête de* l'abbaye de Clairvaux (1162); mais les plaintes de ses religieux, au sujet de la sévérité avec laquelle il maintenait la discipline, lui firent donner sa démission. Geoffroi se rendit ensuite en Italie pour tenter d'amener un rapprochement entre le pape et l'empereur (1167). N'ayant pas réussi dans cette mission, il passa en Normandie, et, de là, en Angleterre, où il chercha à rétablir la paix entre le roi Henri II et l'archevêque de Cantorbéry. D'Angleterre, Geoffroi repassa en Italie, où il fut successivement abbé de Fosse-Neuve (1170) et de Haute-Combe (1176). Les principaux écrits qui nous restent de lui sont : la *Relation* des voyages de saint Bernard dans le Languedoc et en Allemagne; un *Panégyrique* et une *Vie* de ce saint; un *Traité contre les erreurs de Gilbert de la Porée*, publié avec les *Œuvres* de saint Bernard; une *Vie de saint Pierre, archevêque de la Tarentaise*, insérée dans le recueil des bollandistes, etc.

GEOFFROI ou **GALFRID DE BEAULIEU**, en latin **Galfridus**, hagiographe et dominicain français, né à Beaulieu, dans le diocèse de Chartres, mort vers 1274. Il fut pendant plus de vingt ans aumônier, confesseur et conseiller intime de Louis IX, qu'il accompagna dans ses expéditions d'outre-mer, dont il partagea la captivité, et qu'il assista dans ses derniers moments, à Tunis, en 1270. Geoffroi, de retour en France, écrivit, par ordre de Grégoire X, la *Vie de saint Louis*, publiée pour la première fois à Paris (1617, in-8o), et rééditée dans différents recueils.

GEOFFROI GAIMAR, poëte anglo-normand du XIIe siècle. Il écrivit, entre 1147 et 1151, en vers anglo-normands, une *Histoire d'Angleterre*, qui s'étend jusqu'au règne de Henri Ier. Le style en est agréable, et les légendes, ainsi que les traditions qu'elle contient, offrent de l'intérêt. On n'a publié que des fragments de cette histoire : *The ancient English romance of Havelok the Dane* (Londres, 1828); *Chroniques anglo-normandes, recueil d'extraits et décrets relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre pendant le* XIe *et le* XIIe *siècle*, publiées par Francisque Michel (Rouen, 1835, in-8o).

GEOFFROI DU LOROUX, prélat français, né au Loroux (Touraine), mort à Bordeaux en 1158. Il acquit la réputation d'un savant théologien, fut nommé archevêque de Bordeaux en 1136, et présida, en qualité de légat, le concile de Beaugency, où le divorce de Louis le Jeune et d'Eléonore fut prononcé. On a de lui cinq *lettres*, adressées à Suger, et publiées dans les *Scriptores* de Duchesne.

GEOFFROI ou **GALFRID DE MONMOUTH**, en latin **Galfridus**, historien anglais, né vers 1100, mort en 1154. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint par la suite archidiacre de Monmouth, puis fut élevé à l'évêché de Saint-Asaph en 1152. On a de lui une *Histoire des Bretons*, écrite d'après des légendes qui avaient cours parmi les Bretons. Cet ouvrage n'est qu'un tissu de fables d'un assez grand intérêt poétique, ce qui lui donna une immense popularité, et il arriva bientôt qu'il fut considéré, presque sans protestation, comme un livre historique par tous ceux qui écrivirent sur l'histoire d'Angleterre. Outre cet ouvrage, Geoffroi a donné une traduction latine des *Prophéties de Merlin*, qui forme le septième livre de son *Histoire des Bretons*. Ces deux ouvrages, réunis ou séparés, ont eu de nombreuses éditions, dont la plus ancienne est celle qui a paru sous le titre de : *Britanniæ utriusque regum et principum origo et gesta insignia* (Paris, 1508, in-4o). Aaron Thompson en a donné une traduction en anglais (Londres, 1718, in-4o), et Fontico Verunio en a publié un abrégé à Augsbourg (1534, in-4o).

GEOFFROI DE VILLEHARDOUIN, célèbre chroniqueur français. V. VILLEHARDOUIN.

GEOFFROI ou **GALFRID DE VINSAUF**, en latin **Galfridus de Vinosalvo**, poëte anglais du XIIe siècle. Il paraît avoir été chargé, par le roi Richard Ier, d'une mission à Rome, auprès du pape Innocent III, qui lui fit un très-bienveillant accueil, et professa quelque temps les belles-lettres à Bologne. On a de lui, sous le titre de *Nova poetria*, un *Art poétique* en vers latins, qui eut un grand succès, bien qu'il soit ennuyeux et mal écrit. Publié pour la première fois dans l'*Historia poetarum et poematum medii ævi* de Polycarpe Leyser (Halle, 1727, in-8o), il a été donné à part sous le titre de : *Galfridi de Vinosalvo Ars poetica* (Helmstaedt, 1724, in-8o).

GEOFFROY s. m. (jo-froi — de *Geoffroi*, sav. fr.). Ornith. Oiseau peu connu, assez voisin des pies-grièches, et qui habite le Sénégal.

— Ichthyol. Poisson du genre crénilabre.

GEOFFROY (Etienne-François), médecin et chimiste français, né à Paris en 1672, mort en 1731, très-connu sous le nom de **Geoffroy l'Aîné**. Fils d'un apothicaire, il contracta dans la maison paternelle le goût des sciences, et s'y livra avec ardeur. Son père, qui ne se bornait pas à pratiquer sa profession, et qui consacrait une partie de son temps à des recherches théoriques, à des travaux de science pure, réunissait chez lui, dans des conférences régulières, les principaux savants du temps. Le géomètre Cassini, le médecin-chimiste Guillaume Homberg, Duverney et beaucoup d'autres s'y donnaient rendez-vous. C'est dans ce milieu qu'Etienne Geoffroy se développa, et cultiva d'abord la botanique et la chimie, puis la mécanique et les mathématiques transcendantes. En 1692, il alla à Montpellier suivre les cours de la Faculté de médecine, alors dans tout son éclat, puis parcourut le midi et l'ouest de la France. Vers 1698, le comte de Tallard, nommé à l'ambassade de France à Londres, se fit accompagner de Geoffroy, qu'il prit pour son médecin, quoiqu'il n'eût pas encore obtenu le diplôme de docteur. Dans la capitale de la Grande-Bretagne, le jeune Geoffroy sut, par ses qualités morales et intellectuelles, s'assurer de nombreuses et précieuses amitiés. A peine âgé de vingt-six ans, il fut nommé membre de la célèbre Société royale de Londres. L'année suivante, l'Académie des sciences de Paris lui conférait le même honneur, en l'admettant parmi ses membres. Après un voyage en Hollande, il partit avec l'abbé de Louvois pour visiter l'Italie, et profita de cette excursion pour se livrer à l'étude de l'histoire naturelle. Revenu à Paris, il commença ses études pharmaceutiques et les délaissa bientôt pour les sciences médicales, vers lesquelles l'entraînait une irrésistible vocation. Reçu licencié en 1702, il fut nommé docteur en 1704; mais, pendant dix ans, il se livra à de nouvelles études et à des expériences scientifiques, et ce n'est qu'après ces longs et consciencieux travaux qu'il se considéra comme un praticien. Fagon, à la fois premier médecin du roi et professeur titulaire de chimie au Jardin du roi, s'étant démis de cette dernière fonction en 1709, désigna Geoffroy pour le remplacer. La même année, Geoffroy succéda à Tournefort, dans la chaire de médecine et de pharmacie du Collége de France, et, en 1726, il fut nommé doyen de la Faculté de médecine de Paris. A ce sujet, Fontenelle, dans l'éloge qu'il a consacré à Geoffroy, dit : « La Faculté de médecine crut, en 1726, se trouver dans des circonstances où il lui fallait un doyen qui, possédant toutes les qualités nécessaires, ne fît cependant aucun ombrage à sa liberté, et qui aimât mieux sa compagnie que sa place. » C'est dans ces circonstances que fut élu Geoffroy, et cela doit être cité parmi ses titres de gloire. Il mit une telle ardeur à remplir ses nouvelles fonctions, que les grandes fatigues qu'il éprouva abrégèrent ses jours. Il mourut en 1731, fort regretté des savants ses collègues et des nombreux élèves qu'il avait su attirer à ses cours. On doit à Geoffroy de nombreux ouvrages, dont quelques-uns, oubliés par suite des progrès des sciences, ont eu autrefois une renommée considérable. Nous allons rapidement énumérer les plus importants. « Un travail capital, dit M. F. Hœfer (*Histoire de la chimie*), auquel le nom de Geoffroy restera éternellement attaché, c'est sa *Table des différents rapports observés en chimie entre différentes substances*, mémoire inséré dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, année 1718. C'est là qu'on trouve, pour la première fois nettement énoncée, cette loi : « Toutes les fois que deux » substances ayant quelque tendance à se » combiner l'une avec l'autre se trouvent » unies ensemble, qu'il en survienne une » troisième qui ait plus d'affinité avec l'une » des deux, elle s'y unit en faisant lâcher » prise à l'autre. » C'est sur cette loi qu'il établit la classification des acides, des alcalis, des terres absorbantes et des substances métalliques. Dans cette loi se trouvent en germe toutes celles que devaient découvrir plus tard Wenzel, Richter et Dalton. On a encore de Geoffroy : *An a vermibus hominum ortus interitus* (Parisiis, 1704, in-4o), et *An hominis primordia vermis* (Parisiis, 1704, in-4o). « Le singulier sujet de cette thèse, raconte Quérard (la *France littéraire*), excita vivement la curiosité des dames; elles voulurent lire la thèse, et Nicolas Audry la traduisit en français, sous ce titre : *Si l'homme a commencé par être ver* (Paris, D'Hourq, 1705, in-12); *An medicus philosophus mechanico-chimicus* (Paris, 1704); *Tractatus de materia medica, sive de medicamentorum simplicium historia, virtute, delectu et usu* (Paris, de Courcelles, 1741, 3 vol. in-8o). Antoine Bergier donna une traduction française de ce livre (1743, 7 vol. in-12), complétée, pour la partie botanique, par Bernard de Jussieu (1750, 3 vol. in-12), et, pour la partie zoologique, par Armand de Nobleville et Salerne (1750-1757, 6 vol. in-12). Ce recueil de pharmacologie est le premier qui ait été publié en France. Il eut, lors de son apparition, un succès universel, et fut traduit en anglais, en italien, en allemand. Aujourd'hui, il n'a plus de valeur qu'au point de vue historique. Complété par divers commentateurs, il fut augmenté d'une table alphabétique générale par Jean Goulin, et d'un recueil des figures des plantes usitées en médecine par Gorsault; de sorte que l'ouvrage primitif, avec ses suppléments, forme maintenant dix-sept volumes. Geoffroy avait l'habitude de résumer ses travaux dans des rapports qu'il donnait à la collection des *Mémoires de l'Académie des sciences*. C'est ainsi qu'il a enrichi ce recueil de très-nombreux documents, dont nous citerons les principaux, toujours d'après la *France littéraire* de Quérard : *Examen des eaux de Vichy et de Bourbon-l'Archambault* (1702); *Détail de la manière dont se fait l'alun de roche en Angleterre et en Italie* (1702); *Problème de chimie : Trouver des cendres qui ne contiennent aucune parcelle de fer* (1705); *Eclaircissement sur la production artificielle du fer et sur la composition de quelques métaux* (1707); *Observations sur les analyses du corail et de quelques autres plantes précieuses, faites par M. le comte Marsigli* (1708); *Du changement des sels acides en sels alcalis volatils urineux* (1717); *Moyen facile d'arrêter les vapeurs nuisibles qui s'élèvent des dissolutions métalliques* (1719); *Observations sur la préparation du bleu de Prusse* (1723); *Nouvelle observation sur le bleu de Prusse* (1725).

Geoffroy s'est occupé de l'alchimie et des alchimistes, mais seulement pour combattre leurs doctrines. « Quoiqu'il y ait, dit-il, quelque inconvénient à mettre au jour les tromperies dont se servent ces imposteurs, parce que quelques personnes pourraient en abuser, il y en a cependant beaucoup plus à ne les pas faire connaître, puisqu'en les découvrant on empêche un très-grand nombre de gens de se laisser séduire par leurs tours d'adresse. » Toutefois, il est singulier de voir cet esprit, ordinairement si sensé, professer à l'égard de la composition des métaux des opinions pour le moins aussi absurdes que celles des alchimistes. « Il s'attachait, dit M. Hœfer, à prouver que le fer qu'on trouve dans les cendres des matières organiques est le produit d'une génération particulière, et qu'on peut, non-seulement faire du fer, mais encore tous les métaux, les composer, les décomposer en réunissant ou en séparant les éléments dont ils sont formés. »

GEOFFROY (Claude-Joseph), chimiste français, frère cadet du précédent, né à Paris en 1685, mort en 1752. Il est surtout connu sous le nom de **Geoffroy le Jeune**. Sous la direction de son père, il étudia la pharmacie, puis devint l'élève de Tournefort, avec lequel il étudia la botanique. Désireux d'approfondir les sciences naturelles au sein même de la nature, il alla observer la végétation dans les climats du midi, où elle se montre luxuriante et variée. De 1704 à 1705, il parcourut le sud de la France, recueillant pour ses collections une foule d'objets précieux. A son retour, il fut admis à l'Académie des sciences, âgé de vingt-deux ans à peine, et devint l'un de ses collaborateurs les plus actifs. A Bercy, où il habitait, il s'était formé une précieuse collection de minéraux, de végétaux, de madrépores et de polypiers, en même temps qu'un jardin botanique renfermant la plupart des plantes médicinales usitées de son temps. Durant son séjour à l'Académie, il a inséré dans les *Mémoires* de cette société soixante-quatre mémoires, portant presque tous sur la botanique et la chimie. Son premier travail fut un ensemble de recherches sur les huiles essentielles des végétaux. A ce sujet il entra dans quelques considérations sur les principes élémentaires des végétaux. L'analyse organique, encore à ses débuts, ne fournissait pas aux chimistes d'alors des résultats aussi précis que ceux qu'elle donne aujourd'hui, avec l'aide des appareils les plus perfectionnés. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'en soumettant à l'analyse chimique les végétaux les

plus divers, Geoffroy ait trouvé les mêmes principes constitutifs. Il vit là un fait normal et écrivit à ce sujet : « Il faut donc qu'il y ait dans la combinaison de ces principes quelque différence qui occasionne celle qu'on remarque surtout dans la couleur et l'odeur des différentes plantes. » Cette différence, il crut la trouver dans la manière dont l'huile essentielle se trouve mêlée avec les autres principes. « Il observa que celle du thym (F. Hœfer, *Histoire de la chimie*), combinée en diverses proportions avec les acides et les alcalis, donnait à peu près toutes les nuances de couleur qu'on observe dans les plantes. Il découvrit que les huiles essentielles ne se trouvent pas répandues dans toute la substance de la plante, mais qu'elles sont contenues dans des vésicules particulières affectées à certaines parties du végétal. Dans ses recherches sur les huiles essentielles, il affirme que ces huiles sont composées d'acide, de phlegme, d'un peu de terre et de beaucoup de matière inflammable ; il entreprit d'en faire une artificielle au moyen de l'esprit-de-vin et de l'acide vitriolique. A propos des huiles grasses, il remarque qu'un gros de savon blanc, dissous dans trois onces d'esprit-de-vin, acquiert, sans perdre sa transparence, la propriété de se congeler à un degré de froid très-médiocre. » On voit par cette citation quelles étaient la nature des recherches de Geoffroy et l'importance des résultats qu'il obtenait. La liste de ses principaux *Mémoires* achèvera de faire connaître les travaux de ce remarquable savant : *Observations sur les huiles essentielles, avec quelques conjectures sur la cause des couleurs des feuilles et des fleurs des plantes* (1707) ; *Observations sur les écrevisses de rivière* (1709) ; *Observations sur la végétation des truffes* (1711) ; *Observations sur la gomme laque et sur les autres matières animales qui fournissent la teinture de pourpre* (1714) ; *Observations sur l'huile d'aspic et sur son choix* (1715) ; *Méthode pour connaître et déterminer au juste la qualité des liqueurs spiritueuses qui portent le nom d'eau-de-vie et d'esprit-de-vin* (1718) ; *Observations sur la nature et la composition du sel ammoniac* (1720) ; *Observations sur les huiles essentielles et sur les différentes manières de les extraire et de les rectifier* (1721) ; *Réflexions sur le moyen d'éteindre le feu par le moyen d'une poudre* (1722) ; *Observations sur le mélange de quelques huiles essentielles avec l'esprit-de-vin* (1727) ; *Suite d'observations sur les huiles essentielles, leur altération et la manière de rectifier celles de certains fruits, avec un examen des changements qui arrivent à l'huile d'anis* (1728) ; *Examen des différents vitriols, avec quelques essais sur la formation artificielle du vitriol blanc et de l'alun* (1728) ; *Nouvelles expériences sur le borax, avec un moyen facile de faire le sel sédatif, et d'avoir un sel de Glauber par la même opération* (1732) ; *Mémoire sur l'éméticité de l'antimoine, sur le tartre émétique et sur le kermès minéral* (1734) ; *De l'étain* (1er mémoire, 1738) ; *Manière de préparer les extraits de certaines plantes* (1738) ; *Moyen de préparer quelques racines à la manière des Orientaux* (1740) ; *Moyens de congeler l'esprit-de-vin et de donner aux huiles grasses quelques-uns des caractères des huiles essentielles* (1741) ; *Observations sur la formation artificielle du silex, et sur quelques propriétés de la chaux vive* (1746) ; *Description du petit nain nommé Nicolas Ferry* (1746). Ce nain est connu sous le nom de *Bébé;* on peut voir au musée Orfila, à l'Ecole de médecine de Paris, une reproduction en cire de ce curieux personnage ; la statue est revêtue des habits mêmes que portait le nain. Tous ces mémoires, ainsi que beaucoup d'autres, se trouvent compris dans la collection des *Mémoires de l'Académie des sciences.*

GEOFFROY (Etienne-Louis), médecin et naturaliste français, né à Paris en 1725, mort à Chartreuse, près de Soissons, en août 1810. Il était neveu du précédent et fils d'Etienne-François Geoffroy. Comme son père, il montra de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude des sciences médicales et naturelles. En 1748, il fut reçu docteur, après avoir soutenu deux thèses dans lesquelles il exposa des idées assez singulières. Dans l'une, il prétendait que « la saignée convient moins chez les personnes maigres que chez les grasses ; » dans l'autre, « que des incisions profondes sont un moyen de favoriser l'établissement de la suppuration, sans laquelle les grandes et fortes contusions ne pourraient guérir. » Lorsqu'il eut été reçu docteur, il s'adonna à ses études favorites, celles des sciences naturelles, sans toutefois négliger l'exercice de la médecine. Pendant quarante ans il fut l'un des médecins en renom de Paris ; mais lorsque la Révolution de 1789 éclata, il vit peu à peu diminuer le nombre de ses clients, qui appartenaient à la noblesse, et qui émigrèrent presque tous. Sous la Terreur, il se retira en province, à Chartreuse, près de Soissons, village dont il fut nommé maire. Il se partagea alors entre l'étude et les soins à donner aux indigents. Dans la suite, il fut nommé membre du jury médical du département de l'Aisne et correspondant de l'Institut de France. Geoffroy a laissé des ouvrages importants de médecine et de zoologie, dont voici les principaux : *An aer præcipuum digestionis instrumentum* (Paris, 1748, in-4o) ; *An in empyematis operatione scalpellum acu triangulari præstantius* (Paris, 1758, in-4o) ; *Histoire abrégée des insectes des environs de Paris, dans laquelle ces animaux sont rangés suivant un ordre méthodique* (1762, 2 vol. in-4o ; 2e édit., 1799, 2 vol. in-4o). « Cet ouvrage, suivant le *Dictionnaire des sciences médicales*, est très-élémentaire. Geoffroy y a classé les insectes d'après la présence ou l'absence, le nombre, la forme et la texture des ailes, en combinant ces données avec le nombre des articles des tarses. Fourcroy, dans sa jeunesse, donna en latin un abrégé de ce travail, en y ajoutant les noms spécifiques que Geoffroy avait négligés (*Entomologia parisiensis*, Paris, 1785, 2 vol. in-8o). » La première édition fut publiée sans nom d'auteur ; mais les nombreuses contrefaçons qui en furent faites contraignirent Geoffroy à signer la seconde édition de 1799, à laquelle il ajouta un supplément et des figures coloriées. *Traité sommaire des coquilles, tant fluviales que terrestres, qui se trouvent aux environs de Paris* (Paris, 1767, in-12). Cet ouvrage n'était qu'un essai. Geoffroy, en effet, avait conçu le plan d'un vaste ouvrage sur les mollusques et les crustacés, qu'il ne put mettre à exécution. Tel qu'il est, toutefois, son livre est original ; on y remarque une classification des coquilles d'après les animaux qui y sont enfermés. *Dissertation sur l'organe de l'ouïe de l'homme, des reptiles et des poissons* (1778, in-8o). Ce travail est important, en ce qu'il fournit à la physiologie des documents précieux tirés de l'anatomie. Il a été inséré dans le tome II du *Journal des savants étrangers. Hygieine, sive Ars sanitatem conservandi* (Paris, 1774, in-8o). Ce livre est en vers, et le sujet y est traité sous forme de poëme, ce qui, tout en lui donnant plus d'élégance, ne nuit en rien à l'exactitude. Il a été traduit en français par Delaunay, sous ce titre : *Hygiène*, ou *Art de conserver la santé* (Paris, G. Cavelier, 1774, in-8o). *Manuel de médecine pratique à l'usage des chirurgiens et des personnes charitables qui s'adonnent au service des malades dans les campagnes* (Paris, an IV, 2 vol. in-8o), livre de peu de valeur, qui ne mérite d'être cité que pour mémoire. On a encore de Geoffroy deux mémoires sur les *Bandages propres à retenir les hernies.* Ce travail technique met en évidence les défauts qui empêchent les bandages de remplir leur objet, et fournit le moyen de les perfectionner (*Recueil des savants étrangers*, t. IX, 1780). Enfin, divers articles de Geoffroy ont été insérés dans les recueils suivants : *Recueil de la Société de médecine;* la *Médecine éclairée*, dont le rédacteur en chef était le chimiste Fourcroy, et dans la *Décade égyptienne.*

GEOFFROY (Julien-Louis), célèbre critique, né à Rennes en 1743, mort le 26 janvier 1814. Il fit ses études chez les jésuites de sa ville natale et vint les terminer à Paris, au collége Louis-le-Grand. Il était sur le point d'entrer dans la compagnie de Jésus, lorsque cet ordre fut tout à coup supprimé en France (1762). Geoffroy prit le petit collet, entra au collége Montaigu comme maître de quartier ou maître d'étude, puis fut chargé de l'éducation des enfants du riche financier Boutin. Ayant souvent l'occasion d'accompagner ses élèves à la Comédie-Française, il y sentit se développer son goût pour l'art dramatique. Une tragédie de *Caton*, qu'il composa, ne fut point représentée, mais lui valut ses entrées au théâtre. Il ne réussit pas davantage dans le concours de l'Académie française pour l'*Eloge de Charles V*; c'est La Harpe qui remporta la palme, et l'abbé lui en garda rancune toute sa vie. Il devait être plus heureux dans les concours universitaires ; trois fois il fut couronné pour le meilleur discours latin (1773-1775), et ces succès lui valurent la chaire de rhétorique du collége de Navarre, puis celle du collége Mazarin. A la mort de Fréron, il prit la rédaction de l'*Année littéraire* (1776). Avec plus d'instruction que son prédécesseur, mais moins de goût, il le surpassa en virulence. Un poëte qui avait à se plaindre de ses critiques, lui ayant lancé une épigramme, en indiquant son adresse rue *Geoffroy-l'Asnier*, Geoffroy y répondit par ces quatre vers, assez heureux, et les seuls qu'il ait jamais publiés :

> Oui, je suis un *ânier*, sans doute,
> Et je le prouve à coups de fouet,
> Que j'applique à chaque baudet
> Que je rencontre sur la route.

La Révolution vint, et l'opinion, préoccupée de plus grands objets, négligea complétement les petites querelles littéraires. Ce fut alors que Geoffroy se réunit à Royou pour la rédaction de l'*Ami du roi*, feuille consacrée à la défense du trône et de l'autel, menacés d'une ruine commune. Le 10 août 1792, l'*Ami du roi* sombrait avec la royauté. Geoffroy quitte en toute hâte la capitale et va se fixer à quelques lieues de là, dans un hameau, où il exerce, ignoré, les modestes fonctions d'instituteur pendant toute la tourmente révolutionnaire. Le 18 brumaire le ramène à Paris. Il essaye de ressusciter l'*Année littéraire.* Vaine tentative ; il doit y renoncer au bout de six mois. Est-ce à dire que la critique soit morte ? Non ; elle n'a que sommeillé ; elle se réveille à mesure que la vie publique s'éteint, car il faut un but d'activité aux intelligences ; cependant, les journaux politiques ont conquis une place qu'ils doivent garder ; aussi la critique littéraire ne peut plus faire l'objet d'une publication spéciale ; on ne l'accepte désormais que comme auxiliaire de la politique ; elle revêt la forme du feuilleton, et devient une sorte de rafraîchissement offert aux lecteurs altérés par la presse quotidienne. Geoffroy obtint, en 1800, la rédaction de la critique dramatique dans le feuilleton du *Journal des Débats.* Par l'intérêt qu'il sut donner au genre dont il était chargé, par la manière dont il sut l'élargir, en y faisant entrer des considérations de haute littérature, en y mêlant la polémique philosophique, la politique même, il a mérité d'en être considéré comme le véritable créateur. Le feuilletoniste attaquait avec beaucoup de passion les philosophes du XVIIIe siècle. Quel que fût le génie d'un écrivain, s'il avait le malheur de n'être pas orthodoxe, il était vilipendé, ravalé, insulté. Le nom de Voltaire surtout revenait à chaque instant sous sa plume, et il ne l'épargnait guère. Parmi ses contemporains, Marie-Joseph Chénier fut le plus maltraité. Au théâtre, Geoffroy faisait et défaisait à son gré les réputations ; il opposait Mlle Georges à Mlle Duchesnois, Lafon à Talma et à Larive. On raconte que Talma, irrité, se vengea du critique imprudent par un soufflet. Geoffroy causa bien d'autres scandales ; mais tout cela amusait un public désœuvré, le détournait des préoccupations politiques, et on laissait faire. Les feuilletons de Geoffroy eurent donc une immense vogue. La masse des lecteurs, ignorant qu'il n'était chargé que de la critique des théâtres, lui attribuait toute la partie littéraire des *Débats;* les Dussault, les Hoffman, les Felletz, ses spirituels collaborateurs, passaient ignorés sous des initiales de convention. Il y en a même qui le regardaient comme le rédacteur unique et l'administrateur du journal, le caissier, par une coïncidence assez bizarre, s'appelant, comme lui, Geoffroy. Nous avons vu une quittance d'abonnement au *Journal de l'empire* (titre sous lequel paraissait alors le *Journal des Débats*) vendue comme un autographe du critique. (Vente Trémont, 1852.)

Geoffroy subit toute sa vie les conséquences de sa première éducation. Ancien élève des jésuites, il resta jésuite jusqu'à sa mort, c'est-à-dire l'ennemi acharné de la philosophie, de Voltaire et des encyclopédistes, qui voulaient affranchir la pensée humaine, et, bien différent de Diderot, cet autre élève des jésuites, qui, au contraire, s'associa de tout son cœur à l'œuvre d'émancipation du XVIIIe siècle, qui en fut l'*âme,* il demeura perpétuellement enchaîné aux idées étroites et animé des passions haineuses que ses maîtres lui avaient inspirées dans sa jeunesse. C'est qu'en effet l'éducation jésuitique produit deux sortes d'hommes : les uns, caractères faibles et mous, esprits sans portée, acceptent sans examen le jugement de leurs professeurs sur les hommes et les choses, et ne songent jamais à secouer le joug qu'on leur imposa au collége, ou bien intrigants, cupides à la façon des *bons Pères*, se servent de la religion afin d'arriver à la fortune, et s'en constituent les défenseurs pour obtenir les applaudissements de leur coterie ; Fréron, Desfontaines, Geoffroy sont de ce nombre. Les autres, caractères élevés, esprits indépendants et profonds, amis passionnés de la vérité et de la justice, ne peuvent s'empêcher de gémir sur le sort de la société, en la voyant livrée à la direction de ces Machiavels en robe noire, et, à peine échappés de leurs mains, n'ont d'autre pensée que de délivrer l'humanité de ce honteux servage ; tels furent Voltaire, Diderot, Camille Desmoulins.

Geoffroy avait un caractère peu honorable, et ce qui le prouve, ce sont ses emportements injustes contre des écrivains qui avaient conquis l'admiration universelle, ses préférences vénales pour des acteurs de second ordre sur des acteurs d'un mérite incontesté, et surtout ses flagorneries honteuses, adressées au pouvoir dans la personne de Napoléon Ier. Un de ses contemporains décocha contre lui une épigramme qui, dans sa crudité, peint bien l'attitude rampante et bassement servile du critique devant le tyran du jour :

> Si l'empereur faisait un p...,
> Geoffroy dirait qu'il sent la rose,
> Et le Sénat *aspirerait*
> A l'honneur de prouver la chose.

Les articles de Geoffroy ont été réunis sous le titre de *Cours de littérature dramatique* (1819-1820, 6 vol. in-8o). On a encore de lui une traduction assez lourde de *Théocrite* (1801), et un *Commentaire sur le théâtre de Racine* (1808, 7 vol. in-8o), livre faible, minutieux, dont la meilleure partie est la traduction, rapprochée du texte, des passages d'auteurs latins et grecs, imités par notre grand tragique. A la mort de cet écrivain atrabilaire, on fit courir cette épigramme :

> Nous venons de perdre Geoffroy.
> — Il est mort ? — Ce soir on l'inhume.
> — De quel mal ? — Je ne sais. — Je le devine, moi :
> L'imprudent, par mégarde, aura sucé sa plume.

GEOFFROY (Jean-Marie-Michel), acteur français, né à Paris en 1820. Après avoir été ouvrier bijoutier, il s'essaya, en 1838, dans une troupe ambulante des environs de Paris. Il parut ensuite au Gymnase, alla jouer à Nancy et revint débuter à la Gaîté dans le rôle du pompier, de la *Belle Ecaillère.* Ensuite il passa en Italie, où sa bonne humeur fut goûtée à Florence et à Naples. En 1840, il fut engagé comme premier comique au théâtre de Rouen ; appelé au Gymnase, son début eut lieu en 1844 par le rôle d'Antoine, de *Rodolphe.* Celui de Pierre, dans l'*Image*, et ses créations originales, dans le *Collier de perles*, le *Mariage de Victorine*, la *Comtesse de Sennecey*, le *Bourgeois de Paris*, *Mercadet le faiseur*, le *Démon du foyer*, le *Pressoir*, *Passé minuit*, *Un mari qui n'a rien à faire*, les *Amoureux de ma femme*, les *Cœurs d'or*, lui ont valu les plus beaux triomphes. Citons encore : le *Camp des bourgeoises*, *Jeanne qui pleure*, *Cendrillon*, le *Voyage de M. Perrichon*, les *Invalides du mariage*, la *Poudre aux yeux*, etc. En 1862, M. Geoffroy est passé au Palais-Royal. Célimare, de *Célimare le Bien-Aimé;* Champbourcy, de la *Cagnotte*, et une foule d'autres rôles ont continué ses succès du Gymnase. Il se distingue par la franchise, le naturel de son jeu, la science des effets. Il chante agréablement, se présente sur la scène avec aisance, excelle à reproduire les types exhilarants dont M. Prudhomme est le chef de file. Il a réussi à vaincre à la scène une sorte de bégayement qu'il conserve hors du théâtre. — Sa femme, née Louisa KERSENT, après avoir joué en province, vint, en 1839, de Marseille à Paris, où elle fit partie de la troupe de la Porte-Saint-Martin dans l'emploi des soubrettes. Elle est morte en 1864.

GEOFFROY-CHÂTEAU (Marc-Antoine), officier français, né à Etampes en 1774, mort à Augsbourg en 1806. Il était frère du célèbre Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. Il entra dans le corps du génie, devint capitaine en 1796 ; fit deux ans plus tard partie, avec son frère, de l'expédition d'Egypte et se conduisit brillamment aux batailles de Chébréiss, des Pyramides, d'Aboukir et d'Héliopolis. Le général Bonaparte, ayant apprécié le mérite du jeune officier, le chargea de commander la province de Belbeys, puis de fortifier Salahieh, dont il fit une place de guerre importante. Sur les entrefaites, une révolte éclata dans la province ; Geoffroy-Château, atteint de la peste, monta à cheval malgré les médecins qui le menaçaient de la mort s'il ne restait en repos, et, à la tête de 100 hommes, parvint à comprimer l'insurrection naissante. La violente fatigue que lui causa cette sortie amena une abondante transpiration qui le sauva. De retour en France, ce brillant officier fut successivement nommé chef de bataillon, major, directeur des fortifications de Givet. Il mourut âgé de trente et un ans, à la suite des fatigues qu'il avait éprouvées pendant la campagne d'Austerlitz. En 1807, Napoléon songeant un jour à prendre un aide de camp dans l'arme du génie, se souvint du frère de l'illustre naturaliste et dit au général Bertrand : « Si Geoffroy était là ! » — Son fils aîné, Louis-Napoléon GEOFFROY-CHÂTEAU, né à Etampes en 1803, a été juge au tribunal civil de Paris. On a de lui : *Napoléon apocryphe, histoire de la conquête du monde* (1837, in-8o) ; et la *Farce de maître Pierre Pathelin*, nouvelle édition précédée d'un recueil de monuments de l'ancienne langue française depuis son origine jusqu'à l'an 1500 (Paris, 1853).

GEOFFROY DE MONMOUTH, chroniqueur anglais. V. GEOFFROI.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Etienne), célèbre naturaliste français, né à Etampes en 1772, mort à Paris en 1844. Il a laissé un des noms les plus illustres de la science moderne. Après avoir fait ses études classiques au collége de Navarre, il suivit les leçons de Daubenton et de Haüy. Celui-ci, emprisonné comme prêtre réfractaire, peu de jours avant les massacres de septembre, dut aux démarches et au dévouement de son élève la liberté et la vie. Sauvé par Geoffroy, Haüy le fit entrer au Jardin des plantes comme sous-garde et sous-démonstrateur du cabinet. Dès l'année suivante, le 10 juin 1793, un décret de la Convention organisa l'enseignement au Muséum et créa douze chaires dans cet établissement. Geoffroy était compris dans le décret comme professeur d'histoire des animaux vertébrés. Il refusa d'abord, disant que ses études avaient porté spécialement sur la minéralogie. « La zoologie, lui dit Daubenton, n'a jamais été professée à Paris. Tout est à créer. Osez entreprendre, et faites que dans vingt ans on puisse dire : la zoologie est une science et une science toute française. » Cédant à ces conseils, Geoffroy accepta, quoiqu'il n'eût alors que vingt et un ans, et, le 6 mai 1794, ouvrit le premier cours de zoologie qui ait été fait en France. Grâce à son activité, la Ménagerie fut créée, les collections furent classées, renouvelées, complétées. Vers la même époque, il appela Cuvier à Paris et partagea avec lui le logement qu'il avait au Muséum. Ces deux naturalistes, unis bientôt d'une étroite amitié, associèrent leurs travaux et leurs études. Deux mémoires importants, l'un *Sur la classification des mammifères*, l'autre *Sur les orangs*, publiés l'un et l'autre en 1795, furent les fruits de ce travail commun. En 1798, Geoffroy partit pour l'Egypte comme membre de la célèbre commission scientifique qui accompagna Bonaparte. De retour en France en 1801, il reprit sa place et ses travaux au Muséum. Nommé membre de l'Institut en 1807, il fut chargé en 1808 d'une mission scientifique en Portugal. Il s'agissait de réunir dans nos musées ce que les musées étrangers avaient de plus remarquable. Loin d'abuser du droit du plus fort, Geoffroy emporta avec lui ce dont nos galeries pouvaient disposer, et, revêtu d'un pouvoir qui l'autori-

sait à prendre, ne demanda rien qu'à titre d'échange. En 1809, il fut choisi pour occuper la chaire de zoologie à la Faculté des sciences, et continua, depuis cette époque jusqu'en 1840, à professer ses deux cours du Muséum et de la Faculté. Il avait été nommé député par sa ville natale en 1815, mais il ne tarda pas à renoncer à une mission qui l'éloignait de ses études. Frappé, en 1840, d'une cécité complète, il ne fit plus guère que languir jusqu'à sa mort. Les travaux d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire sont très-nombreux; ils se rattachent tous à une seule idée, l'unité de composition organique. Partant de cette idée fondamentale, il étudie tour à tour les rapports des pièces osseuses dans les squelettes des animaux supérieurs, les phases de l'évolution embryonnaire, les faits si étranges fournis par les anomalies et les monstruosités, les analogies qui rattachent l'organisme des animaux plus parfaits à celui des espèces inférieures. Quatre principes essentiels l'ont guidé dans ce vaste champ d'exploration : 1° le principe des affinités électives ou de l'attraction des parties similaires; 2° le principe des inégalités de développement; 3° le principe de la fixité des connexions, qui lui faisait regarder comme analogues, quelles que fussent leurs différences de formes et de fonctions, les organes qui occupent la même place et présentent les mêmes rapports anatomiques; 4° le principe de balancement des organes, d'où il résulte qu'un organe ne peut se développer outre mesure sans que quelque autre organe ne s'atrophie proprotionnellement. Dans l'ordre des faits, la conception de l'unité de composition organique conduisit Geoffroy aux découvertes les plus inattendues: il reconnut chez les oiseaux un véritable système dentaire, signala des analogies jusqu'alors inconnues entre les os du crâne et des membres chez les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons. Il démontra que le crâne est un ensemble de vertèbres, et que le fœtus, avant d'arriver à son complet développement, passe par une succession de formes transitoires qui rappellent les formes définitives des animaux moins parfaits; enfin il sut ramener aux formes régulières les formes des êtres étranges appelés *monstres*, et retrouver dans leur développement le mouvement des forces ordinaires et l'application des lois communes. Créateur de la théorie des analogues, fondateur de la tératologie, Geoffroy Saint-Hilaire apportait en zoologie des vues trop nouvelles et trop originales pour ne pas trouver d'adversaires. En 1830, s'ouvrirent devant l'Académie des sciences, entre les deux anciens amis devenus les deux plus grands naturalistes de l'époque, des débats qui, embrassant tous les grands principes de l'histoire naturelle, eurent l'Europe savante tout entière pour spectatrice et Gœthe pour historien. Geoffroy défendit l'unité de composition organique, la variabilité des espèces, la filiation des espèces actuelles avec les espèces perdues, attaqua la préexistence des germes et les causes finales. Il publia le résumé de ses opinions sous le titre de *Principes de philosophie zoologique.* Outre cet ouvrage, nous citerons : *Mémoire sur les makis* (1796), dans lequel l'unité de composition se trouve, non pas seulement pressentie, non pas indiquée, mais formulée avec netteté; *Mémoires sur les nageoires pectorales des poissons, sur leur os furculaire, sur leur sternum, sur la tête osseuse chez les vertébrés en général, et en particulier chez les oiseaux* (1806), que l'on peut considérer comme l'exorde de la philosophie anatomique; *Philosophie anatomique*, en 2 volumes, dont le premier parut en 1818 et le second en 1822, le plus important ouvrage de Geoffroy, où la recherche des analogies est ajoutée à la recherche des différences, et qui restitue à la science une moitié jusqu'alors négligee de son immense domaine; *Catalogue des mammifères du Muséum* (1803); *Histoire naturelle des mammifères,* avec Frédéric Cuvier (1819-1837); *Cours de l'histoire des mammifères* (1828); *Etudes progressives d'un naturaliste* (1835); *Notions de philosophie naturelle* (1838); *Fragments biographiques* (1838). Il serait impossible de citer ici toutes les monographies, toutes les notices que Geoffroy Saint-Hilaire a fait paraître sur les diverses branches des sciences zoologiques : classification, mœurs des animaux, tératologie, paléontologie, etc. Il faut ajouter qu'il prit une part active à la publication du grand ouvrage de la commission des sciences sur l'Egypte.

« Ce qui distingue Geoffroy comme zoologiste, dit Flourens, c'est la perception, aussi juste que prompte, des analogies des êtres; c'est ce que lui-même appelait si bien le *sentiment des rapports.* Ce *sentiment* si vif lui découvre une loi supérieure de la méthode. A côté du principe de la *subordination des organes*, il pose le principe des *subordinations mobiles :* le même caractère qui *domine* dans un groupe peut n'être qu'un *caractère subordonné* dans un autre. Il voit la méthode sous un nouvel aspect. La classification générale n'a d'autre mérite, à ses yeux, que le mérite négatif de ne pas rompre le rapprochement naturel, le rapprochement direct des espèces. Et ceci posé, tout change. La méthode n'est plus une suite de *divisions*, de *coupes*, de *ruptures;* c'est un enchaînement de rapports qui s'appellent, qui s'adaptent, qui s'identifient. Au temps de Linné, les naturalistes cherchaient les différences tranchées, les grands intervalles. C'est qu'on ne connaissait encore qu'un petit nombre d'espèces. A mesure, en effet, que le nombre des espèces connues s'accroît (et il s'accroît sans cesse), les différences tranchées s'effacent, se fondent les unes dans les autres par des nuances intermédiaires, les grands intervalles se comblent; l'unité du règne se montre. On comprend le mot profond de Buffon, que « les nuances » sont le grand œuvre de la nature. » En zoologie, la vue dominante de Geoffroy est l'*unité du règne*. En anatomie comparée, son objet constant est de prouver l'*unité du règne* par l'*unité de composition.* Toutes ses recherches d'*anatomie* sont des recherches d'*analogie*... L'unité de dessin, de plan, d'idée, avait été vue par Buffon; elle le fut, après Buffon, par Vic-d'Azyr, par Camper. Geoffroy la vit à son tour, mais d'une vue originale, neuve, profonde; et c'est parce qu'il la vit ainsi, qu'il en fit sortir une science inconnue de tous avant lui, l'*anatomie philosophique.* Le mérite singulier, le mérite propre de Geoffroy, c'est d'avoir porté la comparaison, l'étude sur les éléments primitifs et constitutifs des organes. Avant lui, on étudiait l'*état adulte*, qui ne donne que le *fait composé*, l'*organe multiple;* il a étudié l'*état fœtal*, qui donne le *noyau primitif*, le *fait simple.* »

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore), zoologiste français, fils du précédent, né à Paris le 16 décembre 1805, dans la maison occupée au Muséum par son illustre père; il y est mort le 10 novembre 1861. Poussé d'abord vers l'étude spéciale des sciences mathématiques, il les délaissa lorsqu'il dut se choisir une carrière, et s'adonna entièrement aux siences naturelles. Il n'avait pas dix-neuf ans, quand il débuta par la publication d'un mémoire destiné à faire connaître une nouvelle espèce de chauve-souris américaine (*nyctinomus brasiliensis*). A la même époque, il était nommé aide naturaliste au Jardin des plantes. En 1829, il faisait, dans cet établissement, la seconde partie du cours d'ornithologie, comme suppléant de son père. L'année suivante, il marqua sa place dans la phalange des naturalistes philosophes, par un cours fait à l'Athénée, sur les rapports fondamentaux des espèces animales entre elles et avec le monde extérieur. Deux ans après ce cours, il fit paraître le premier volume de son *Traité de tératologie*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences; il n'avait que vingt-sept ans. Son élection donna lieu à une scène que M. Delaunay a rappelée en ces termes (*Discours prononcé sur la tombe de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire*) : « C'était le 15 avril 1833; Gay-Lussac présidait la séance. A côté de lui siégeait comme vice-président le père du jeune candidat, Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire. Les bulletins de vote étant recueillis, Gay-Lussac les compte d'abord, suivant l'usage; puis, au moment d'en faire le dépouillement, il s'arrête et demande à l'Académie la permission de se faire remplacer au fauteuil de la présidence par l'heureux père, son voisin. Par une exquise délicatesse de sentiment, l'éminent physicien voulait procurer à Etienne Geoffroy le double bonheur de constater lui-même le triomphe de son fils, et de proclamer l'élu de la savante compagnie. »

La carrière universitaire d'Isidore Geoffroy commença en 1837, époque à laquelle il fut nommé suppléant de son père à la Faculté des sciences de Paris. Peu de temps après (1838), il fut envoyé à Bordeaux avec le titre de doyen, pour y organiser la Faculté des sciences récemment créée. Cette tâche terminée, il revint à Paris, et fut nommé successivement inspecteur de l'académie de Paris, inspecteur général de l'Université et membre du conseil royal de l'instruction publique. En même temps, il remplaçait au Muséum son père frappé de cécité. Enfin, en 1850, il obtint à la Faculté des sciences de Paris la chaire de zoologie, devenue vacante par la mort de de Blainville; il se démit alors de ses fonctions administratives, pour s'adonner exclusivement à l'enseignement et aux travaux scientifiques.

Chargé, au Jardin des plantes, de l'entretien de la Ménagerie, des galeries des oiseaux et des mammifères, Isidore Geoffroy, par une sage et habile direction, enrichit d'un nombre considérable de sujets nouveaux la collection des animaux morts et celle des animaux vivants. Adoptant la devise de son père : *Utilitati*, il s'était donné pour mission de tirer de la zoologie des applications utiles; et il s'en acquitta en fondant la Société d'acclimatation (1854), dont il fut président, société qui, à son tour, créa le merveilleux Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, dont Isidore Geoffroy fut l'organisateur, et, jusqu'à sa mort, le directeur. En poursuivant cette voie, il obtint un succès bien rare dans notre pays : par l'agitation qu'il avait provoquée dès 1848 en faveur de la viande de cheval, il vint à bout de vaincre un préjugé culinaire, et contribua pour la plus grande part à faire entrer un aliment nouveau dans la consommation nationale. Prêchant d'exemple, il organisa, en 1858, une campagne de banquets hippophagiques, qui furent imités dans la plupart de nos grandes villes.

A l'âge de vingt-cinq ans, Isidore Geoffroy avait épousé Mlle Louise Blocque, dont il eut un fils et une fille. En 1855, il perdit sa femme, et, en 1860, sa sœur, à laquelle il était tendrement attaché. Dès cette époque, sa santé s'altéra. Sur l'avis des médecins, il fit, en 1861, un voyage en Suisse et en Italie, mais sans résultat favorable. Revenu à Paris, il y mourut, n'ayant que cinquante-six ans, entre les bras de sa vieille mère, la veuve de l'illustre Etienne, et de son fils, M. Albert Geoffroy Saint-Hilaire, qui avait été nommé et qui est encore directeur adjoint du Jardin zoologique d'acclimatation du bois de Boulogne.

Ce qui caractérise le génie scientifique d'Isidore Geoffroy, et en est en quelque sorte le ressort, c'est principalement le besoin qu'il éprouve de ne laisser aucun fait isolé, mais de le rattacher à un autre plus général, ou à un groupe d'autres faits similaires. Par cette tendance, il marche à la suite de Buffon, de Lamarck, d'Etienne Geoffroy. Voici l'énumération de ses principaux ouvrages : *Considérations générales sur la classe des mammifères* (1826); *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux* ou *Traité de tératologie* (1832-1836, 3 vol. et atlas). Cet ouvrage a créé toute une branche des sciences naturelles, en démontrant que les anomalies de l'organisation, ou *monstruosités*, sont soumises à des lois, et en faisant connaître ces lois. *Essais de zoologie générale* (1845), recueil de mémoires; *Vie, travaux et doctrines scientifiques d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire* (1847), œuvre de piété filiale; *Domestication et naturalisation des animaux utiles* (1849; 3e éd., 1854), rapport adressé au ministre de l'agriculture; *Histoire naturelle générale des règnes organiques* (1854-1859); œuvre magistrale, dont la mort arrêta malheureusement l'exécution après la deuxième moitié du troisième volume. Dans cet ouvrage, Isidore Geoffroy se prononce nettement contre la doctrine qui met en doute la réalité de l'espèce. Placé entre Lamarck et Cuvier, il défend, avec Buffon, la variabilité *limitée*, qui accorde, dans des limites fort étendues, la modification des formes et de certaines fonctions, tout en maintenant l'essence de l'être. Il établit que l'homme doit être retiré de l'ordre des bimanes et former un règne à part, le *règne humain* ou *hominal.* Dès 1832, il avait proposé de substituer aux classifications linéaires régnantes la *classification parallélique*, qui, tenant compte de la répétition des mêmes types secondaires dans les divers groupes du règne animal, exprime deux ordres de rapports au lieu d'un seul, et, par conséquent, donne une solution beaucoup plus approchée du grand problème de la répartition méthodique des êtres.

Nous omettons un grand nombre de mémoires, de dissertations, d'articles, etc., qui sont disséminés dans les publications scientifiques, et dans les principales *Revues* de l'époque.

GEOFFROY DE LA TOUR-LANDRY, gentilhomme et écrivain français du XIVe siècle. V. La Tour-Landry.

GEOFFROYA s. m. (jo-froi-ia — de *Geoffroy*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi GEOFFRÉE.

— **Encycl.** Les *geoffroyas* sont des arbres, souvent épineux, à feuilles imparipennées, à fleurs jaunes, pédicellées, réunies en grappes axillaires simples, accompagnées de bractées. Ce genre comprend plusieurs espèces, qui appartiennent à l'Amérique tropicale. Le *geoffroya* de Surinam a une écorce d'une odeur nauséeuse, d'une saveur amère et douée de propriétés assez actives. Quelques auteurs la regardent comme un des anthelminthiques les plus efficaces. Le *geoffroya* inerme croît à la Jamaïque; son écorce possède des propriétés analogues à celles de la précédente, mais beaucoup plus énergiques, à ce point qu'elles ont causé quelquefois de très-graves accidents. Plusieurs espèces de ce genre ont des fruits comestibles.

GÉOGASTRES s. m. pl. (jé-o-ga-stre — du gr. *gê*, terre; *gaster*, estomac). Entom. Tribu de l'ordre des gastéromyces, comprenant ceux qui vivent dans la terre.

GÉÔGBI s. m. (jé-o-gbi). Hist. rel. Membre d'une secte de Banians, qui proscrit le mariage et pousse à l'excès la pratique de la chasteté.

GÉOGÈNE adj. (jé-o-jè-ne — du gr. *gê*, terre; *genos*, naissance). Bot. Qui croît sur la terre.

GÉOGÉNIE s. f. (jé-o-jé-nî — du gr. *gê*, terre; *genos*, naissance). Formation du globe terrestre et modifications qu'il subit. ‖ Science qui s'occupe de cette formation. ‖ On dit aussi GÉOGONIE.

— **Encycl.** La *géogénie* a pour objet l'étude de la formation de la terre et la connaissance des diverses hypothèses auxquelles elle a donné lieu. Toutes les sciences sont vénues successivement concourir, à mesure qu'elles se développaient, à jeter de nouveaux jours sur cette grande question qui nous intéresse à un si haut degré; aussi ne faut-il pas s'étonner de la multiplicité des essais qui ont été tentés. Mais nous ne nous occuperons ici que des hypothèses les plus modernes.

Ampère regarde la terre comme ayant pu être un corps de la nature des nébuleuses, et à une température telle que la moins volatile des substances qui la composent était alors à l'état liquide; par suite du refroidissement, une première substance est venue à se déposer, une seconde s'est déposée sur celle-ci, jusqu'à ce que les plus volatiles seules soient restées à l'état gazeux. Les substances se seraient déposées autour du noyau central, dans l'ordre des températures auxquelles elles passent à l'état gazeux, si cet ordre n'eût pas été troublé par les affinités chimiques qu'exerçaient les divers éléments les uns sur les autres. Par exemple, l'oxygène de l'atmosphère actuelle serait le reste de ce qui ne s'est pas combiné avec les corps combustibles, joint à celui qui a pu être expulsé des combinaisons dans lesquelles il entrait; les soulevements successifs des chaînes de montagnes ne seraient que le résultat d'actions chimiques exercées par les dernières substances liquéfiées, mises en contact avec les substances déjà plus ou moins solidifiées, au moyen des crevasses résultant de mouvements antérieurs ou du retrait de la masse. M. de La Bèche pense que la matière des diverses planètes ne diffère pas essentiellement dans ses propriétés générales, et que les différences de densité résultent de différences correspondantes dans l'intensité de la chaleur. En partant des idées émises par Laplace, M. de La Bèche recherche quel a pu être le résultat de l'antagonisme de deux forces opposées : l'attraction et le calorique, qui agissaient, l'une pour condenser la matière gazeuse, l'autre pour maintenir l'expansion de la masse ou l'écartement des molécules, et il fait voir qu'il est arrivé un moment où il s'est formé une croûte solide, oxydée, surmontée d'une enveloppe gazeuse, composée en partie d'oxygène. Il démontre ensuite que les molécules qui composent la terre ont dû, à l'origine, se mouvoir librement les unes par rapport aux autres, et que notre planète avait acquis la forme sphéroïdale avant que sa surface solide eût été corrodée par l'eau. Voici, d'après M. de La Bèche, les principales substances qui entrent dans la composition chimique de la terre : oxygène, hydrogène, azote, carbone, soufre, chlore, phthore, phosphore, silicium, aluminium, potassium, sodium, magnésium, calcium, fer et manganèse. M. Ladaine admet, comme base de la théorie de la terre : 1° sa forme résultant du mouvement de rotation que prend une masse liquide; 2° la disposition régulière des masses qui la composent et la densité croissante de la surface au centre. Ces faits sont démontrés par la mutation de l'axe due au renflement du sphéroïde à l'équateur, par les variations de l'intensité de la pesanteur, par la grandeur de l'aplatissement comparée à la durée de la rotation diurne, enfin par la densité moyenne de notre planète, densité supérieure à celle des couches superficielles, et annonçant une plus grande densité dans l'intérieur. D'après les calculs de l'auteur, l'épaisseur de l'écorce terrestre aurait environ 2,000 mètres de plus aux pôles qu'à l'équateur; ce résultat est fondé sur ce que l'accroissement moyen de température est de 1 degré pour $32^{m},50$ de profondeur, et qu'il y a 60 degrés de différence entre la température moyenne de l'équateur et celle des pôles. Les régions polaires sont celles où la vie s'est manifestée d'abord; des pôles, les végétaux, puis les animaux ont dû se propager vers les zones tempérées, pour gagner de là la bande équatoriale. Si, à mesure qu'il se forme des dépôts à la surface, il se développe intérieurement une tension due à des phénomènes chimiques, la masse liquide intérieure tendra à s'épancher. La courbure de la terre étant plus faible aux pôles, les soulèvements auraient dû s'y développer davantage, si la plus grande épaisseur en ces mêmes points ne s'y fût opposée. En tenant compte de cette plus grande épaisseur et des résistances en rapport avec les pressions intérieures, M. Ladaine démontre que les soulèvements récents doivent avoir produit à la surface des reliefs plus prononcés dans les régions tropicales que vers les pôles. D'après lui, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques seraient l'effet de marées intérieures, qui ont soulevé les premières couches résultant du refroidissement, tant que la croûte n'a pas été assez solide pour en atténuer les effets. Poinon s'est proposé de déterminer la température de la terre, à une profondeur et sur une verticale données, d'après la quantité de chaleur solaire qui traverse la surface à chaque instant, et il trouve qu'à la profondeur de 1/100 du rayon, la température serait aujourd'hui de 2,000 degrés, qu'elle dépasserait au centre 200,000 degrés; aussi nie-t-il l'existence actuelle de la chaleur initiale et fait-il voir que depuis longtemps la terre doit avoir perdu celle qu'elle possédait à son origine. Il attribue la cause de l'élévation de température dans les lieux profonds à l'inégalité de température des régions de l'espace que la terre traverse, en s'y mouvant avec le soleil et tout le système planétaire. M. de La Rive a combattu quelques-uns des résultats de Poinon. Dans une thèse à la Faculté des sciences, M. Daubrée s'est occupé des théories et des opinions émises sur la température du globe et sur les principaux phénomènes géologiques qui paraissent être en rapport avec la chaleur propre de la terre. M. Hopkins, professeur à Cambridge, en admettant que la solidification a pu commencer par le centre, arrive aux conclusions suivantes : 1° Le globe peut être formé d'une enveloppe

extérieure solide et d'une masse interne dont la fluidité est la plus grande au centre; 2o le globe peut être formé d'une enveloppe extérieure solide et d'un noyau central également solide, séparés l'un de l'autre par une matière en fusion; 3o enfin la terre peut être solide de la surface jusqu'au centre. Ainsi, il y a une grande incertitude sur l'état de la partie centrale. M. Hopkins a recherché ensuite si l'on ne trouverait pas des preuves de la fluidité centrale dans les phénomènes de la précession et de la nutation, et il arrive à ces nouvelles conclusions : 1o quelle que soit l'épaisseur de l'enveloppe, la précession sera la même que si toute la terre était homogène et solide; 2o la nutation lunaire sera la même que pour un sphéroïde homogène; 3o la nutation solaire sera aussi sensiblement la même que pour un sphéroïde homogène, à moins que l'épaisseur de la coque ne soit tres-rapprochée d'une valeur un peu moindre que le quart du rayon terrestre, auquel cas cette nutation serait beaucoup plus grande que pour le sphéroïde solide; 4o outre les mouvements de précession et de nutation, le pôle de la terre aurait un petit mouvement circulaire dépendant entièrement de la fluidité intérieure. M. G. Henchel trouve la cause du développement de la chaleur qui a dû contribuer au mode de formation de la terre, tant dans le passage de la matière élémentaire à un état d'agrégation plus dense que dans les réactions provoquées par les différences électro-chimiques que nous offre la matière; il conclut que le refroidissement de la terre et sa solidification ont dû être le principe de développements d'électricité très-importants. M. le marquis de Roys envisage le refroidissement d'une autre manière : il conclut que, jusqu'au moment de la solidification complète du globe, la température actuelle de la masse liquide et, par suite, son volume, ne doivent pas varier; que les causes du refroidissement sont toutes extérieures; que la limite du refroidissement n'est pas encore atteinte, et que, par conséquent, il n'y a pas à l'intérieur des vides qui aient pu déterminer des affaissements de la croûte solide et auxquels on puisse attribuer les anciennes révolutions du globe. M. de Roys explique ensuite le mode de formation des premières roches et le métamorphisme par l'élévation de température qui dut se produire à la suite des ruptures de l'écorce solide, et qui, occasionnant aussi à la surface une grande évaporation, a dû donner lieu à un veritable déluge par condensation et précipitation, et, par suite, à un dépôt de transport diluvien, au commencement des grandes formations. M. Elie de Beaumont a démontré que le refroidissement annuel de la surface est plus grand que celui de la masse totale du globe pendant un laps de 38,359 ans, à partir de l'origine du refroidissement, et qu'ensuite le refroidissement moyen annuel de la masse surpasse celui de la surface, et cela de plus en plus. On a observé qu'à mesure qu'on s'enfonce dans la terre, les proportions d'oxygène et de silice diminuent, et en même temps la contractilité des roches, tandis que la quantité de fer augmente. Si cette observation se généralisait, on serait amené à en conclure que le centre de la terre a quelque chose d'analogue aux masses de fer météorique, dont ce métal forme les neuf dixièmes. Le granit, tout en pénétrant assez haut dans l'échelle géologique, forme la base des terrains; à ce caractère d'universalité, M. de Boucheporn oppose la salure des mers, qu'il regarde comme ayant une origine contemporaine de celle du granit lui-même. M. Elie de Beaumont a fait observer que la silice, en se refroidissant, a la propriété de rester visqueuse pendant un certain temps, tandis qu'il n'en est pas de même de l'alumine. Dans les granits et les porphyres, il y a beaucoup de silice en excès; mais, dans les trapps et les basaltes, ce sont les bases qui dominent, et celles-ci passent très-rapidement à l'état solide en perdant très-peu de chaleur dans ce passage. M. Durocher suppose que, lors de l'état fluide de la masse, le feldspath, le mica et le quartz formaient un tout homogène, composé de silice, d'alumine, de bases alcalines et terreuses, etc., qui serait resté fluide, en perdant sa chaleur et en conservant tous ses éléments combinés, jusqu'à une température peu supérieure à celle qui détermine la liquéfaction du feldspath. Il est naturel de penser que les corps, dans l'origine, se trouvaient groupés en combinaisons définies, suivant les affinités particulières qui s'observent à de hautes températures. M. de Boucheporn suppose à l'oxygène une origine étrangère à celle des autres substances qui composent la croûte du globe. Suivant lui, une atmosphère d'hydrogène pur, mêlé peut-être d'hydrogène carboné et d'azote ou de cyanogène, aurait entouré un noyau métallifère composé, à la partie extérieure au moins, de cyanures et de leurs combinaisons avec les chlorures, fluorures et sulfures; à ce mélange on peut ajouter, s'il en est besoin, des sels ammoniacaux correspondant aux divers acides hydrogénés. Par la décomposition de l'eau produite, il y a eu oxydation des métaux, avec dégagement de carbures et de sulfures d'hydrogène; de là, combinaison de la silice avec l'alumine, la potasse et le fluor, et leur précipitation immédiate, pour former plus tard les granits; de là, dissolution du chlorure de sodium, avec la quantité en excès des cyanures et sulfocyanures, comprenant ceux de calcium et de magnésium, pour former les calcaires, les dolomies et les sulfates alcalins des terrains neptuniens. M. de Boucheporn s'occupe ensuite des effets mécaniques produits par la rencontre hypothétique de notre globe avec une comète, effets qu'il semble exagérer. Il paraît plus simple et plus naturel de rechercher, dans la constitution même de notre planète, l'origine des causes qui en ont modifié la surface.

GÉOGÉNIQUE adj. (jé-o-jé-ni-ke — rad. *géogénie*). Qui a rapport à la géogénie. ‖ On dit aussi GÉOGONIQUE.

GÉOGLOSSE s. f. (jé-o-glo-se — du gr. *gê*, terre; *glôssa*, langue). Bot. Genre de champignons formé aux dépens des clavaires.

GÉOGNOSIE s. f. (jé-ogh-no-zî — du gr. *gê*, terre; *gnôsis*, connaissance). Branche de la géologie qui s'occupe de la formation et de la nature des masses minérales qui composent le globe terrestre.

GÉOGNOSTIQUE adj. (jé-ogh-no-sti-ke — rad. *géognosie*). Qui a rapport à la géognosie : *Etudes* GÉOGNOSTIQUES. ‖ *Période géognostique*, Période pendant laquelle s'est accomplie une série de phénomènes géognostiques de même nature. ‖ On dit aussi GÉOGNOSIQUE.

GÉOGONIE s. f. (jé-o-go-nî). V. GÉOGÉNIE.

GÉOGONIQUE adj. (jé-o-go-ni-ke). V. GÉOGÉNIQUE.

GÉOGRAPHE s. m. (jé-o-gra-fe — du gr. *gê*, terre; *graphô*, je décris). Personne qui s'occupe de géographie. ‖ Ecrivain qui a fait des ouvrages de géographie : *Eratosthène, Ptolémée, Strabon furent d'habiles* GÉOGRAPHES. (Boissonade.)

— *Ingénieur géographe*, Ingénieur qui dresse des cartes.

GÉOGRAPHE (baie du), baie de la côte O. de la Nouvelle-Hollande, dans la terre de Leeuwin, par 33o 30′ de latit. S et 112o 55′ de longit. E. Découverte par les Français en 1801. Mouillage peu sûr.

Géographica (LES) d'Eratosthène, géographe grec (200 av. J.-C.). Ce grand travail forme une époque de l'histoire de la géographie ancienne; malheureusement, il n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il n'en reste que des fragments conservés par Polybe, Strabon, Marcien et Pline. Les fragments de cet ouvrage qui concernent la géographie homérique furent recueillis par L. Aucher : *Diatribe in frag. geogr. Erat.* (Gœttingue, 1770). Plus tard, G.-C.-F. Zeidel publia : *Eratosthenis geographicorum fragmenta* (Gœttingue, 1789); mais ce livre est loin de donner tout ce qui reste de l'ouvrage. La collection la plus complète, sans l'être entièrement, se trouve dans les *Eratosthenica* de Bernhardi (Berlin, 1822).

L'ouvrage d'Eratosthène était divisé en trois livres : le premier, formant une sorte d'introduction, contenait une revue critique des travaux des prédécesseurs de l'auteur, Dicéarque, Eudoxe, Timosthène et autres, ainsi que des recherches sur la nature et la forme de la terre, qui, selon lui, était un globe immobile, dont la surface portait encore les traces d'une série de grandes révolutions. Eratosthène pensait que la Méditerranée doit sa forme actuelle à une de ces révolutions, et qu'elle forma d'abord un immense lac couvrant les côtes adjacentes de l'Asie et de la Libye, jusqu'à ce qu'une convulsion de la terre lui eut ouvert un passage et l'eut mise en communication avec l'Océan. Le second livre contenait ce qu'on appelle aujourd'hui la géographie physique. On y trouvait un essai de mesure de la terre par un procédé appartenant à l'auteur, et qui était excellent, puisque Delambre n'en trouva pas de meilleur plus tard et s'en servit. Le troisième livre était consacré à la géographie politique et donnait, d'après les voyageurs et les géographes précédents, la description des différentes contrées alors connues.

Pour déterminer avec plus de précision la situation des villes, à l'exemple de Dicéarque, Eratosthène avait tiré une ligne parallèle à l'équateur, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à l'extrémité orientale de l'Asie, et avait ainsi divisé en deux parties la terre habitée.

Plus tard, des géographes ajoutèrent à l'ouvrage d'Eratosthène une carte où les villes, les montagnes, les rivières, les lacs et les climats étaient marqués conformément aux mesures adoptées par l'auteur.

La perte des *Geographica* d'Eratosthène est d'autant plus regrettable que ce créateur de l'astronomie et de la géodésie, en sa qualité de directeur de la bibliothèque d'Alexandrie, avait eu sous la main tous les travaux et toutes les remarques faites jusqu'alors sur la géographie, et avec ces matériaux il avait composé un ensemble, un corps de science de la plus haute valeur.

GÉOGRAPHIE s. f. (jé-o-gra-fî — du gr. *gê*, terre; *graphô*, je décris). Science qui a pour but la description de la terre, l'étude des accidents de sa surface et de ses divisions conventionnelles : *La* GÉOGRAPHIE *est une science qu'il faudra toujours perfectionner.* (Volt.) *Il est bien difficile, en* GÉOGRAPHIE *comme en morale, de connaître le monde sans sortir de chez soi.* (Volt.) *La* GÉOGRAPHIE *s'apprend surtout par les yeux.* (Mme Monmarson.) *Les anciens ont dit que la* GÉOGRAPHIE *et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire.* (E. Littré.) ‖ Ouvrage qui traite de cette science : *La* GÉOGRAPHIE *de Malte-Brun.*

— *Géographie mathématique* ou *astronomique*, Description de la terre considérée comme planète, et dans ses rapports avec le soleil et le reste de l'univers. ‖ *Géographie physique*, Description de la terre considérée sous le rapport de sa constitution physique, de sa forme, de ses accidents naturels. ‖ *Géographie politique*, Description de la terre considérée par rapport à l'homme et à la société, aux accidents artificiels, comme villes, canaux, ports creusés de main d'homme, etc.; à sa division politique en Etats, en provinces, etc. ‖ *Géographie historique* ou *comparée*, Science qui a pour but principal de faire connaître les changements successifs survenus dans la géographie, les diverses limites des Etats, les divers noms des localités. ‖ *Géographie zoologique*, Etude de la distribution des animaux sur le globe : *La* GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE *est une des branches les plus importantes de la science des animaux.* (P. Gervais.) ‖ *Géographie botanique*, Etude de la distribution des végétaux sur le globe : *La* GÉOGRAPHIE BOTANIQUE *se trouve liée intimement à la météorologie.* (Ad. de Jussieu.) ‖ *Géographie agricole*, Etude comparative des productions et des cultures des divers climats. ‖ *Géographie médicale*, Partie de la médecine qui étudie la distribution des maladies sur le globe et l'influence des climats.

— Entom. Papillon dont les ailes portent des dessins qui ont quelque analogie avec une carte de géographie.

— **Encycl.** Toute science a son histoire; nous allons faire ici celle de la *géographie*; nous suivrons ses lents, mais continuels progrès, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

— *Géographie chez les anciens.* Moïse, le premier historien, est en même temps le premier géographe. Il nous donne des détails sur les nations primitives de l'Asie occidentale; il les partage en trois grandes familles : les peuples pasteurs descendus de Sem, la race noire descendue de Cham, et les peuples occidentaux ayant pour ancêtre Japhet.

On suppose que les Phéniciens, ce peuple essentiellement navigateur, devaient avoir des connaissances géographiques assez étendues; mais nous n'avons là-dessus aucun témoignage. De même, les écrits géographiques des Babyloniens et des Carthaginois nous sont inconnus, et, en quittant Moïse, nous traversons neuf siècles, qui, au point de vue géographique, sont enveloppés pour nous de la nuit la plus profonde, et nous arrivons à Homère.

Pour Homère, le mont Olympe est le centre du monde. Lisez, au dix-huitième chant de l'*Iliade*, la description du bouclier d'Achille. C'est là qu'on trouve figurées les connaissances géographiques du temps. La terre y est représentée comme un grand disque environné du fleuve Océan, fleuve sans source et sans rivage. Au-dessus de ce disque terrestre apparaît le ciel, soutenu par des montagnes énormes, les Colonnes du ciel; au-dessous se creuse l'abîme du Tartare. La Méditerranée partage le disque de la terre en deux parties, qu'Anaximandre appela plus tard Europe et Asie.

Homère comprend tout l'Occident sous le nom d'Hespérie. Mais, là surtout, les détails qu'il nous donne ne sont qu'œuvre de son imagination. Il nomme les îles de Circé et de Calypso, l'île flottante d'Eole, le pays des Cimmériens, enveloppé de mornes brouillards; mais il ne sait rien de précis sur tous ces lieux. On en peut dire autant des îles Fortunées, de l'Atlantide de Platon, de ces monts Riphées, dont parle Hésiode, et derrière lesquels les Hyperboréens menaient pendant mille ans une vie de délices. Ces monts Riphées, dans lesquels on crut voir tantôt les monts de Thrace, tantôt les Pyrénées, ont toujours été imaginaires. A mesure que les connaissances géographiques s'étendaient, on reculait ce séjour du bonheur.

Homère connaît mieux l'Asie, et de ce côté son imagination se donne moins carrière. Il décrit parfaitement l'emplacement de Troie, tel qu'on le retrouve aujourd'hui. Il connaît bien l'Asie Mineure : au delà, il ne parle que des Phéniciens et des Egyptiens, dont il loue la sagesse et la science médicale. Plus loin que l'Egypte, jusqu'aux Colonnes d'Hercule, il mentionne la Libye. Derrière la Libye, enfin, il nomme les Ethiopiens.

Telle était la *géographie* d'Homère. On comprend facilement qu'en ces premiers temps du monde, où la poésie avait tant de puissance, où elle remplaçait la philosophie et la science, la croyance des poëtes devenait la croyance populaire, et cette croyance dura jusqu'à ce que vînt un homme qui s'efforça de remplacer la fiction par la réalité. Cet homme fut Hérodote. Né à Halicarnasse en 484 avant J.-C., il voyagea beaucoup, il visita les contrées dont ses compatriotes connaissaient seulement le nom, et il est permis d'avoir confiance en lui quand il raconte et décrit des choses qu'il déclare avoir vues. Il raconte, il est vrai, beaucoup de fables, mais simplement pour les avoir entendu raconter lui-même. Il ne connaît que l'Europe et l'Asie. L'Europe est séparée de l'Asie par les fleuves Phasis et Araxès, et par la mer Caspienne; il ignore quelles en sont les bornes à l'orient et au nord. Quant à l'Asie, il croit qu'une flotte envoyée par Darius en a fait le tour depuis l'Indus jusqu'aux confins de l'Egypte.

L'Occident lui est peu connu. Néanmoins, il raconte que les Phocéens ont découvert l'Adriatique, la Tyrrhénie, l'Ibérie et Tartessus, qu'Hérodote plaçait sur les côtes d'Espagne, au delà des Colonnes d'Hercule, et qu'il confondait du reste avec les îles Fortunées d'Homère. Il connaît la colonie phénicienne de Gadès, la Corse, qu'il désigne sous le nom de Cyrnos, la Sardaigne sous celui de Sardon. Il indique Massilia ou Marseille, et nomme les Ligyes ou Liguriens. De l'Italie, tout lui est inconnu, excepté la Grande-Grèce.

Ce qu'il nous dit des régions scythiques, situées au nord de la mer Noire, est d'une grande précision, et le plus souvent d'une grande exactitude. Autour des Scythes, il place les Gètes au sud de l'Ister, les Agathyrsi vers la Transylvanie, les Sauromatæ ou Sarmates entre le Don, le Volga et le Caucase; vers les monts Ourals, les Agrippæi qui, dit-il, « ont la tête chauve, qui vivent de lait et de végétaux, s'interdisent l'usage des armes et sont réputés saints. » Il connaît fort bien la mer Caspienne; il la place seule, au milieu des terres, sans communication avec les autres mers.

En Asie, il nomme les Perses, près de la mer Méridionale ou Erythrée; au-dessus, les Mèdes, puis les Sapires et ensuite les Colchidiens. Il parle des Indiens, des étoffes qu'ils fabriquent, de la culture qu'ils font du coton.

Hérodote a visité l'Egypte, où il resta longtemps, et nous trouvons dans ses œuvres d'importants renseignements pour l'histoire de ce pays. Il en connaît les productions, les mœurs, les institutions, la religion. Il place sur le cours du Nil la ville de Meroe, capitale d'un grand empire éthiopien. On a longtemps cherché la trace de cette ville; enfin, en 1820, Frédéric Caillaud l'a reconnue dans les ruines d'El-Marouk.

Vers le temps d'Hérodote, on tenta de reconnaître les limites méridionales de l'Afrique. Il parle lui-même d'un voyage que des Phéniciens auraient fait autour de cette péninsule; mais ce voyage n'a rien de certain. Avant Hérodote, le Persan Sataspes s'était avancé jusqu'aux îles Canaries, et, peu de temps après, le Carthaginois Hannon accomplissait son voyage, qui est connu sous le nom de périple d'Hannon.

Au temps de la guerre du Péloponèse, Scylax fait un recueil des itinéraires des navigateurs de son temps. Il décrit les côtes du Palus-Méotide, du Pont-Euxin, de l'Archipel, de l'Adriatique et de toute la Méditerranée. Hippocrate, à peu près contemporain d'Hérodote, avait déjà écrit le premier ouvrage de *géographie* physique, en étudiant l'influence du climat sur les maladies. Enfin, Aristote montra des connaissances qui nous étonnent. Il parla de la sphéricité de la terre et soupçonna la possibilité d'atteindre les Indes en partant de l'occident.

Avec Alexandre, les connaissances géographiques s'étendent. Il emmène avec lui, dans ses conquêtes, des géographes, et l'Asie est reconnue jusqu'à l'Hyphase. Le voyage de Néarque vient ajouter de nouveaux renseignements sur les côtes méridionales de l'Asie.

Sous Ptolémée Evergète, Eratosthène, bibliothécaire d'Alexandrie, crée un système complet de *géographie*, appuyé sur des bases mathématiques, et donne une mappemonde restée célèbre depuis.

Il faut placer ici deux voyageurs, l'un, Pythéas de Marseille, qui vivait un peu avant Alexandre; l'autre, Eudoxe de Cyzique, au IIe siècle avant J.-C. Pythéas de Marseille remonta l'Océan vers le nord et arriva à une terre qu'il désigne sous le nom de Thylé ou Thulé, terre brumeuse, où l'air, la terre et l'eau semblent se confondre. Cette terre pourrait être le Jutland; mais on a donné plus tard le nom de Thulé à toutes les contrées du Nord, à l'Ecosse, à la Norvége, à la Suède. Ce voyage de Pythéas de Marseille contredisait, par ses découvertes, les connaissances des géographes anciens. Aussi en fut-il tenu fort peu de compte; on le traita même de fabuleux.

Eudoxe de Cyzique passa sa vie en quête de découvertes géographiques. L'amour de la science était chez lui une passion. Il alla en Egypte faire des recherches sur le cours du Nil; il explora l'Inde et, plus tard, il alla en Ibérie. Au temps des voyages d'Eudoxe, le monde romain s'étendait, et les connaissances géographiques devenaient ainsi plus précises. Les légions romaines parcouraient la Gaule, la Bretagne, la Germanie jusqu'à l'Elbe et au Danube; l'intérieur de l'Arabie fut exploré par Ælius Gallus, et si les écrits des géographes du règne d'Auguste ont péri, nous avons au moins le grand ouvrage de Strabon, dans lequel nous pouvons voir ce qu'était la science géographique au commencement de l'ère chretienne.

Strabon connaît peu toute l'Europe occidentale. Il donne aux Pyrénées une direction du nord au sud. Il suppose le Rhin courant parallèlement aux Pyrénées. Il représente l'Angleterre comme un triangle dont un côté regarde la Gaule, l'autre l'Espagne et le troisième le nord; mais, s'il se trompe sur les contours de ce pays, il en connaît très-

bien le climat : il décrit, par exemple, fort exactement celui de la Grande-Bretagne.

Il décrit en détail l'intérieur de l'Italie; mais il ne sait si elle est triangulaire ou carrée.

Selon lui, l'Asie est divisée en deux parties par la chaîne du Taurus. Il subdivise la partie nord en quatre régions; au midi, il place l'Inde, la Perse, une vaste contrée qui les sépare, appelée l'Ariane, la Babylonie, la Mésopotamie, la Syrie, les Arabes et les Egyptiens jusqu'au Nil. Mais les notions que Strabon a de ces contrées sont très-confuses. Toutefois, les mœurs des habitants de ces pays sont mieux connues que les pays eux-mêmes. Néarque, au temps d'Alexandre, avait exploré les côtes depuis l'Indus jusqu'à l'Euphrate : c'est d'après Néarque que parle Strabon.

Strabon connaît mal l'Afrique. Il ne tient pas assez compte des travaux et des découvertes de ses devanciers, des Carthaginois, de Polybe, d'Eudoxe.

En résumé, le monde connu au temps d'Auguste s'étendait, d'après Strabon, au nord jusqu'à l'Elbe, au midi jusqu'à la chaîne de l'Atlas, à l'orient jusqu'à l'Indus.

Après Auguste, durant le Ier siècle de l'ère chrétienne, la science géographique fit beaucoup de progrès. Un grand nombre d'ouvrages furent publiés; mais il ne nous en est malheureusement parvenu qu'une petite partie et des moins importants. Denys le Périégète mit en vers le système géographique de Strabon. Pomponius Mela reproduisit dans ses écrits le système d'Eratosthène, sans presque rien y ajouter. Un certain Arrien publia le périple de la mer Erythrée. Enfin, Pline donna ses ouvrages, et c'est lui surtout que nous avons à considérer. Il a conservé, par fragments il est vrai, un certain nombre d'ouvrages intéressants, qui, sans lui, nous seraient complétement inconnus. Il nous a laissé en partie la *Description de l'empire romain*, faite par ordre d'Auguste, sous la direction d'Agrippa, les *Commentaires* du roi Juba sur l'Afrique, la *Relation* de Statius Sebosus sur les îles Fortunées, les *Mémoires* sur l'Inde de Sénèque.

Pline a eu beaucoup de documents sur l'Afrique, ce qui ne l'a pas empêché de défigurer souvent cette contrée dans sa description. Il ne sait point trop si elle va au delà de l'équateur ou si elle s'arrête en deçà. Il donne l'Afrique, suivant la tradition ancienne, comme plus petite que l'Asie et que l'Europe. Il ne connaît pas mieux que ses prédécesseurs la région de l'Afrique qui est située entre l'Egypte et Carthage. La partie de son ouvrage qui traitait des côtes de l'Afrique orientale ne nous est arrivée que mutilée. Mais Arrien nous donne là-dessus des détails. La côte du golfe Arabique était alors peuplée d'établissements grecs, et c'est dans le même Arrien qu'il faut aller chercher des renseignements sur le commerce de l'Inde à cette époque. Sous Auguste, Ælius Gallus, gouverneur d'Egypte, envoya une flotte qui fit pour la première fois le voyage de l'Inde. Elle mit un an à ce voyage, et, depuis, bien des flottes recommencèrent ce trajet. C'est ainsi que l'on arriva à connaître l'Arabie et l'Asie méridionale. Les marchandises venaient pourtant de l'Inde, mais par terre. Des marchands, établis sur les côtes orientales de l'Arabie, allaient les prendre aux bouches de l'Indus, leur faisaient remonter l'Euphrate ou les transportaient par le désert à Palmyre. Une troisième route est encore indiquée par Pline. Les toiles de l'Inde étaient, paraît-il, portées par l'Icharus, affluent de l'Oxus, et par ce fleuve lui-même dans la mer Caspienne. C'est là qu'on venait les prendre. Disons, en passant, que la mer Caspienne était mal connue. Pline suppose encore qu'elle communique avec la mer.

Les notions données par Pline sur le nord de l'Europe sont plus exactes. Il y avait, du reste, assez longtemps que les légions romaines le traversaient. Pline et Tacite, qui écrivaient à peu près dans le même temps, connaissaient fort bien le cours de l'Ister, la Germanie et tous les peuples qui l'habitaient. Ils croyaient, avec tous leurs contemporains, que les pays scandinaves étaient un archipel de grandes îles dépendant de la Germanie orientale ou Suévie. Pline désigne la Suède sous le nom de Scandia, et la Norvége et le Danemark sous ceux de Nerigon et de Dumnos.

Cependant Pline et Strabon avaient complétement négligé la *géographie* mathématique, jadis mise en honneur par Hipparque et par d'autres Alexandrins. On avait assez de connaissances sur le climat, la production des pays; mais quant à leurs positions relatives, on les figurait très-imparfaitement et parfois même en commettant de grandes erreurs. En fait de cartes, les Romains n'avaient que leurs *Itinéraires*, qui étaient de deux sortes : les uns, comme l'*Itinéraire* d'Antonin, donnaient simplement l'indication des lieux, avec les routes et les distances; les autres figuraient grossièrement les contours des contrées.

Ce fut Ptolémée qui releva la *géographie* mathématique, tant négligée. Son ouvrage ne nous est parvenu qu'altéré par les fautes des copistes, mais il n'en est pas moins précieux.

Ptolémée connaît assez bien le cours du Tanaïs; il trace avec une précision étonnante les contours de la Bretagne, des côtes occidentales de la Gaule, du nord de l'Espagne; mais il décrit moins bien les rivages de la Méditerranée. Il ne connaît pas beaucoup mieux l'Afrique que ses prédécesseurs; mais il a des renseignements plus exacts sur le haut Niger. Il ne sait presque rien de nouveau sur l'Inde. Il recule très-loin le cours du Gange; mais il ne croit plus, comme Pline, à la communication de l'Océan et de la mer Caspienne. Contrairement à ses prédécesseurs, qui diminuaient de moitié l'étendue de l'Asie, il la prolonge démesurément à l'orient. Mais il connaît mal la Chine, et, selon lui, le pays des Sères est borné, à l'est, par des terres inexplorées. On croit toutefois que, du temps même de Ptolémée, on tenta d'entrer en relations avec les Sères, car on trouve dans les auteurs chinois la mention d'une ambassade envoyée en Chine par An-Thun, c'est-à-dire probablement par Antonin.

Après Ptolémée, nous n'avons, dans l'antiquité, presque rien à mentionner. Ammien Marcellin et Procope nous ont laissé seulement quelques notions nouvelles sur les peuples de la Sarmatie et du Caucase. Après eux, il n'y a plus à relever que quelques noms sans valeur, ceux d'Agathémère, de Marcien d'Héraclée, d'Orosius, de Festus Avienus. C'est à peu près à la même époque que furent publiés les dictionnaires géographiques, tels que celui de Vibius Sequester pour le monde romain, d'Eusèbe pour les lieux saints, d'Étienne de Byzance.

Il n'y a d'ouvrage original que la *Topographie du monde chrétien*, par le moine égyptien Cosmas. Dans cet ouvrage, l'auteur n'échappe pas aux erreurs de ses devanciers : il représente le monde plat, comme celui d'Homère, et entouré d'une grande muraille; il ne croit pas à la sphéricité de la terre. Le dessin qui accompagne son ouvrage est la plus ancienne mappemonde qui nous soit restée du moyen âge.

Parmi les barbares, quelques-uns s'occupèrent d'études historiques et géographiques. L'Arménien Moïse de Chorène nous donne des détails assez curieux sur l'Asie orientale; Jornandès nous a laissé des renseignements sur les migrations de sa race et sur la *géographie* du nord et de l'est de l'Europe. A peu près à la même époque (VIe siècle de l'ère chrétienne), les Goths d'Italie ont un historien dans Paul Warnefrid ou Paul Diacre, et un géographe dans l'auteur anonyme connu sous le nom de *Géographe de Ravenne*, qui a laissé une *Description du monde romain*.

Dans le VIIe siècle, les nombreux voyages en Palestine réveillèrent le goût géographique. Adaman, abbé de Jona, composa une *Description de Jérusalem et des lieux saints*. L'évêque Willibald laissa une *Relation* de son voyage en terre sainte, vers 730. Dans ces siècles de barbarie, il y eut même des cartes; l'abbaye de Saint-Gall en possédait une, et Charlemagne avait trois tables d'argent « où était représenté le monde entier, avec les villes de Rome et de Constantinople. » Enfin dans les manuscrits de 787 que possède la bibliothèque de Turin, on trouve une carte qui peut donner une idée de celles de cette époque : la terre y est représentée comme un planisphère circulaire; l'Europe est séparée de l'Asie par un bras de l'Océan; au sud de l'Afrique est représentée une quatrième partie du monde; peu de noms de pays, peu de noms de villes. Ajoutez à cela que la carte est enjolivée : dans le haut, on voit Adam et Eve dans le paradis terrestre, et, aux quatre coins, les Vents à cheval sur des soufflets, d'où ils font sortir de l'air.

— *Géographie des Arabes*. Au IXe siècle, si l'on veut retrouver encore quelque curiosité géographique, ce n'est pas dans l'Europe, devenue barbare, qu'il faut la chercher, mais chez les Arabes. A mesure que les califes arabes faisaient des conquêtes, ils ordonnaient la description des pays soumis. Le calife Mamoun fit mesurer, en 833, un degré de latitude entre Racca et Palmyre, et cette mesure servit à déterminer la grandeur de la terre; ce qu'on ignore en général, c'est qu'alors des aventuriers partirent de Lisbonne, à la recherche des terres occidentales.

Mais malheureusement tout ce grand mouvement géographique nous est peu connu. Les ouvrages publiés à cette époque ne nous sont arrivés que mutilés. Vers 947, Massoudi Cothbeddin écrivit, sous le titre de *Prairies d'or et mines de pierres précieuses*, une histoire générale des principaux royaumes connus. A la même époque, Ibn-Haukal décrivit le monde mahométan. En 1153, le chérif Al-Edrisi composa, à la cour du roi de Sicile, ses *Récréations géographiques*. Vers le milieu du XIVe siècle, Ibn-al-Ouardi rédigea à Alep une *géographie* intitulée la *Perle de la nature*.

Le principal historien des Arabes est, sans contredit, Aboulféda (mort en 1331). Il laissa, sous le titre de la *Vraie situation des pays*, une description détaillée de la terre, dans laquelle sont indiquées les longitudes et les latitudes, et où sont exposés les principes de la *géographie* mathématique. Enfin, le dernier géographe arabe est Léon l'Africain, auteur d'une *Description de l'Afrique*, qu'on pourrait presque rattacher à la *géographie* moderne.

En général, les géographes arabes connurent l'Orient beaucoup mieux que les géographes romains, mais ils ne savaient presque rien de l'Europe. Ils se bornaient, en général, touchant les contrées européennes, à dire, comme Ibn-Haukal : « Quant aux pays des Nazaréens, je n'en ferai qu'une mention légère; mon amour inné pour la sagesse, la justice, la religion et les gouvernements réguliers ne me laisse rien à louer ni à citer chez ces nations. »

Ce fut chez les peuples scandinaves, peuples navigateurs, que se réveilla, en Europe tout d'abord, le goût des études géographiques. Dans le IXe siècle, le Norvégien Other écrivit une relation de ses voyages dans l'océan Glacial et dans la mer Blanche; un peu après lui, le Danois Wulfstan décrivit les côtes de la Baltique. Alfred, d'Angleterre, a conservé des extraits de ces ouvrages. Au reste, dès le VIIe siècle, les pirates scandinaves, sous le nom de Northmans, se répandaient dans les pays voisins. Ils exploraient l'Irlande et y fondaient les royaumes de Dublin, d'Ulster et de Connaugh. Dès 861, ils découvraient les îles Féroë; en 872, l'Islande. En 982, un Islandais, Eric Randa, découvrait le Groenland, où les Norvégiens fondaient deux villes, et envoyaient un évêque. En 985, l'Islandais Biorn, allant au Groenland, fut poussé par la tempête, fort loin vers le sud-est, dans une île fertile et boisée. Vingt ans après, on conduisait une colonie dans ce pays, qui était surnommé Winland, Pays du vin, et qui, selon toute apparence, devait appartenir à l'Amérique septentrionale.

A la fin du XIVe siècle, deux Vénitiens, les frères Zeni, qui avaient passé plusieurs années au service d'un prince des îles Féroë, en donnant le récit de leurs voyages, publièrent une carte où sont indiqués tous les pays connus des Scandinaves. L'Ecosse, le Danemark, la Gothie, la Suède sont tracés avec des contours assez exacts; mais la Norvége est placée trop au nord, et l'on suppose que le Groenland communique avec le continent européen. Il est possible, d'ailleurs, qu'ici le Groenland soit confondu avec l'Islande.

Une chose nous frappe surtout dans la carte des frères Zeni, c'est qu'au sud de l'Islande, au nord-est de l'Ecosse, ils placent une grande île entourée de plusieurs petites. Ils donnent à ce groupe le nom de Frisland. On a voulu reconnaître ce groupe de Frisland dans le Labrador ou Terre-Neuve. On a même cru qu'il avait disparu comme l'Atlantide. Mais tout porte à penser que ce groupe d'îles était simplement le groupe des îles Féroë. A propos de ce groupe de Frisland, il est rapporté que des pêcheurs avaient été jetés par la tempête dans l'île d'Estotiland, où ils trouvèrent un peuple policé, ayant une écriture particulière. Là, on les chargea, parce qu'ils connaissaient l'usage de la boussole, d'une expédition sur la côte de Drocco, plus au sud; ils furent faits prisonniers par des sauvages anthropophages. L'un d'eux parcourut en esclave tout le pays, et apprit que plus loin s'étendait un pays riche, fertile et civilisé. Les anthropophages de Drocco pourraient être les sauvages de la Nouvelle-Ecosse et du Canada, et le pays civilisé, le Mexique. Quoi qu'il en soit, il est probable que ces renseignements, connus de Christophe Colomb, ne purent que le confirmer dans sa croyance à des terres occidentales.

Nous arrivons maintenant à un fait très-important dans l'histoire du monde et qui contribua beaucoup à étendre les connaissances géographiques. Les Mongols, sous la direction de Gengis-Khan, quittent leurs immenses déserts, domptent les Turcs, soumettent la Chine, la Tartarie indépendante, s'emparent enfin de la moitié de l'Asie, et menacent l'Europe. Il fallait conjurer le danger. Les papes et les rois chrétiens, désireux de le repousser et de le rejeter sur les peuples musulmans, envoient des ambassadeurs et des missionnaires aux Mongols, et ces ambassadeurs et ces missionnaires, obligés de parcourir d'immenses pays, de suivre souvent, au milieu de mille dangers, les peuplades sauvages, enrichirent la science géographique par d'importantes découvertes. Les voyageurs les plus célèbres de cette époque sont Ascelin, Carpin, Rubruquis, et surtout Marc Paul ou Marco Polo. Ce dernier parcourut toute l'Asie centrale, décrivit Balkh et la vallée de Cachemire. Il visita la Chine, dont il vanta la porcelaine, mais sans dire un mot du thé. Il explora quelques îles du Japon et de l'Océanie, et les descriptions qu'il nous en donne sont, en général, assez exactes. Il parle également des principales villes de la Perse et de l'Arabie, d'une partie de l'Afrique orientale et des déserts de l'Asie septentrionale. La Sibérie lui est bien connue; il parle de son air glacé, de ses marécages, de ses riches fourrures. Il n'oublie rien, pas même les traîneaux attelés de chiens.

Vers le même temps, plusieurs marchands, qui ne voyageaient que pour les intérêts de leur commerce, fournirent aussi de précieux renseignements à la *géographie*. L'Italien Pegoletti écrivait, vers 1335, un itinéraire d'Azov à Pékin, qui n'est qu'un traité de *géographie* appliqué au commerce. Il indique les marchés les plus fréquentés, les marchandises qui s'y échangent, le prix des voyages, et ce qu'il raconte prouve qu'au XIVe siècle il était plus facile que de nos jours d'aller en Chine. Après Pegoletti, on doit citer Hayton, Oderic de Portenau et Mandeville.

— *Géographie chez les modernes*. Les grandes découvertes du XVe et du XVIe siècle ont produit de tels résultats pour la science géographique, que nous ne pouvons nous dispenser de les passer rapidement en revue.

Les Portugais, en poursuivant les Maures jusque dans l'Afrique, s'emparèrent de Ceuta. Ils entendirent parler des mines d'or de la Guinée, et c'est peut-être ce qui les engagea à poursuivre leurs découvertes. En même temps, l'infant dom Henrique les poussait à faire le tour de l'Afrique. On s'était arrêté jusqu'alors au cap Bojador; plusieurs marins furent envoyés pour le doubler; l'un d'eux, Tristian Vaz, découvrit Madère. En 1455, on atteignit aux bouches du Sénégal. Les découvertes se succèdent; en 1450, on trouve les îles du Cap-Vert; en 1452, l'île d'Arguin; un peu plus tard, Pierre de Cintra arrive à la côte de Guinée. En 1463, l'infant dom Henrique meurt; mais l'ardeur des découvertes qu'il avait suscitée en Portugal lui survit. En 1471, on touche à la Côte d'Or; en 1472, on trouve les îles de San-Thomé, du Prince et d'Annobon; Diego Cam découvre le fleuve Zaïre et le Congo; Alphonse d'Aveiro, le royaume de Benin; enfin, en 1489, Barthélemy Diaz atteint l'extrémité sud de l'Afrique. Il l'appelle le cap des Tourmentes; mais le roi Jean II change son nom en celui de cap de Bonne-Espérance.

En même temps, d'après les ordres du roi Jean II, Alphonse de Païra et Pedro de Covilham pénétrèrent dans le nord et dans l'intérieur de l'Afrique; Alphonse de Païra alla jusqu'en Abyssinie, mais il y mourut; le second rapporta des renseignements très-précis sur les côtes de la mer Rouge et de l'Inde; mais il n'était pas encore rentré à Lisbonne que Jean II avait déjà ordonné à Vasco de Gama de tenter la route de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance. Vasco de Gama franchit ce cap en 1497; il reconnaît les côtes de la Cafrerie ou du Natal, Mozambique, Mombaza, le royaume de Melinde, et va ensuite à Calicut. Bien des flottes suivirent celle de Vasco de Gama. Celle de Pierre Alvarez de Cabral fut rejetée par la tempête sur une côte inconnue, qui n'était autre que le Brésil; ayant repris sa route, elle arriva en 1500 à Quiloa, dans le Zanguebar; en 1503, Albuquerque découvre l'île de Zanzibar; en 1513, il ouvre, les armes à la main, la mer Rouge aux Portugais, et leur soumet toute la côte orientale d'Afrique.

Nous apprenons par la *Géographie d'Asie*, de Banos, heureusement conservée dans les livres de Barbossa, jusqu'où s'étendirent dans l'Inde les possessions des Portugais. Entrés d'abord dans le Malabar, ils imposèrent leur alliance aux princes musulmans de Calicut, de Branganore, de Cochin, de Coulan, de Travancore. En 1510, ils prirent Goa; ils bâtirent, dans l'île de Diu, une ville, qui devint le siége d'un grand commerce avec l'Arabie, la Perse et les Etats voisins. A la même époque, Albuquerque leur donnait Malacca, et à peu d'intervalle, ils exploraient Sumatra, Java, Bornéo. En 1518, ils arrivèrent dans le Bengale; un peu plus tard, ils visitèrent les Laquedives, les Maldives, Ceylan et y fondèrent quelques établissements. En 1516, ils mirent le pied en Chine; mais le territoire leur fut interdit, et même un de leurs ambassadeurs fut arrêté et mourut en prison. Ils se bornèrent à explorer les côtes de la Chine, et reconnurent les îles Lieou-Kieou. En 1542, Antoine de Mota, jeté par une tempête sur les côtes du Japon, y fut bien reçu; beaucoup de ses compatriotes l'y suivirent; des relations commerciales furent même établies, des missionnaires purent y rester et y enseigner, et bientôt le Portugal eut des renseignements précis sur le Japon.

Pendant que les Portugais s'avançaient vers l'orient, Christophe Colomb eut l'idée de pousser du côté de l'occident, et il fit sa grande découverte. On a répété souvent qu'il avait été le premier à soupçonner l'existence de terres qui devaient se trouver à l'occident de l'Europe; c'est là une erreur, qu'on peut signaler sans vouloir rabaisser la gloire de ce grand homme. Dans l'antiquité, Aristote avait deviné l'existence de ce que Colomb devait appeler les Indes occidentales; et, sans remonter si haut, il suffit de rappeler les voyages des Scandinaves dans le Groenland et dans l'île de Terre-Neuve, voyages qui étaient probablement connus en Italie au XVe siècle. La supposition de Colomb n'était donc pas si neuve qu'on le pense généralement de nos jours, et son entreprise n'était pas aussi téméraire que certaines gens le croyaient de son temps. On sait, en effet, qu'il s'épuisa pendant huit années à demander les moyens de réaliser ses desseins, et qu'il eut beaucoup de peine à obtenir enfin de la reine Isabelle de Castille trois chaloupes. Son voyage est connu; tout le monde sait qu'il découvrit tout d'abord l'île Guanahani, ou de San-Salvador, Cuba, puis ensuite Saint-Domingue ou Haïti. Ce ne fut qu'après six autres années et dans un nouveau voyage qu'il toucha le continent, vers les bouches de l'Orénoque. Mais il ne sut jamais qu'il avait découvert un continent à part; il crut avoir atteint le prolongement des Indes, et nomma le pays qu'il venait de découvrir les Indes occidentales. Tout le monde sait que le nom d'Amérique vient du Florentin Améric Vespuce qui, un an après Colomb, visita la Guyane. En 1500, le Portugais Alvarez de Cabral découvrit le Brésil; en 1513, Balboa traversa l'isthme de Panama, et prit possession de la mer des Indes au nom du roi d'Es-

pagne; en 1521, Cortez conquit le Mexique; en 1534, Pizarre soumit le Pérou.

Vers la même époque, Sébastien et Jean Cabot découvrirent Terre-Neuve, le Labrador et la Nouvelle-Angleterre; et c'est ainsi qu'en deux tiers de siècle l'Amérique entière était connue.

En 1520, Magellan traversa le détroit qui porte son nom; mais il mourut dans les Philippines. Ses compagnons tournèrent le cap de Bonne-Espérance et rentrèrent par cette voie en Europe. Ils avaient fait ainsi le tour du monde en onze cent quatre-vingts jours.

En même temps que s'accomplissaient ces grands voyages, l'Amérique était mieux explorée; les Français et les Anglais prenaient possession de certains ports. Jacques Cartier, envoyé par François Ier, visitait les côtes de Floride, de l'Acadie et du Canada, faisait trois voyages dans le Saint-Laurent et établissait même un port sur ses bords. Walter Raleigh donnait son nom à la Virginie, et allait mourir à la recherche de l'Eldorado. Le Hollandais Lemaire traversait le détroit de ce nom, et constatait que les deux mers se joignaient au sud de l'Amérique par une vaste mer australe.

A la fin du xvie siècle, on cherche à travers les glaces du pôle la communication des diverses parties du monde entre elles. Dès 1553, les Anglais, en quête d'un passage dans le nord pour aller en Chine, se mettaient en relation avec la Russie. En 1597, des navigateurs hollandais parvenaient au Spitzberg. En 1577, Forbisher retrouve le Groenland; Davis, en 1587, découvre le détroit auquel il a laissé son nom. Baffin, en 1616, donne son nom à la mer qui baigne le Groenland, et qu'à tort il prend pour un golfe. Enfin, à l'autre extrémité du monde, de 1606 à 1644, les Hollandais découvrent la Nouvelle-Hollande. Mais cette découverte ne devait être complétée que plus tard, après les voyages de Cook, c'est-à-dire à la fin du xviiie siècle.

C'est également au xviiie siècle qu'ont été explorés les innombrables archipels qui sont compris, avec la Nouvelle-Hollande, sous le nom d'Océanie. Dans les premières années de ce siècle, Dampier visita la côte nord-ouest de la Nouvelle-Hollande, découvrit la Nouvelle-Bretagne; Wallis atteignit la chaîne méridionale de l'archipel Dangereux; Carteret la Nouvelle-Irlande; notre compatriote Bougainville visita l'archipel des Navigateurs et celui de la Louisiade. Le capitaine Cook reconnut la côte orientale de l'Australie, découvrit la Nouvelle-Calédonie, les îles de la Société, les îles des Amis et les îles Sandwich. Il franchit trois fois le cercle polaire antarctique et vit qu'il n'existait pas, comme on l'avait souvent répété, de continent austral.

Après Cook, vinrent La Pérouse, d'Entrecasteaux, Vancouver, qui, quoique moins célèbres que lui, n'en rendirent pas moins de très-grands services.

Nous venons de marquer rapidement les progrès de la science géographique jusqu'à la fin du xviiie siècle; mais on pense bien qu'en même temps que s'augmentaient les découvertes, les méthodes scientifiques s'amélioraient. Après Colomb, Vasco de Gama, Magellan, on ne douta plus de la forme de la terre. Les premiers, les frères Appian, Ribeiro et Gemma Frisius donnèrent des mappemondes qui représentent les deux hémisphères de la terre; Galilée, Copernic changeaient les bases de l'astronomie; le télescope était inventé, et on avait ainsi un moyen d'observation plus exact; Gérard Mercator introduisait un changement profond dans l'art de faire des cartes, et il est permis de dire que la *géographie* moderne date de lui. Au xviie siècle, on cite Cluver, Riccioli, Varenius, comme géographes mathématiciens; Cornelli et Merian, comme topographes exacts. Sanson et Delisle, en France, Blacuw en Hollande, Burœus en Suède, donnent aux cartes plus de précision. Mais c'est au xviiie siècle que les bonnes cartes apparaissent enfin, avec d'Anville et Busching.

— *Géographie au* xixe *siècle.* Les recherches géographiques se sont surtout portées, dans notre siècle, sur les mers polaires, l'Océanie, l'intérieur de l'Afrique et le centre de l'Asie. En 1798 et en 1799, l'Américain Fanning atteint les îles New-York, Nexen, Fanning et Washington. En 1800 et 1801, le capitaine Biscop découvre les petites îles Drummond et Sydenham, et celle de Kennedy. De 1801 à 1803, Flinders reconnaît presque tout le contour de la Nouvelle-Hollande. Le capitaine Fearn, en 1801, touche à l'île Pheasant; le capitaine Sawle visite l'île Palmyre en 1804. La même année, l'Américain Crozer explore l'île d'Oualan. Dans les premières années du siècle, l'Anglais John Turbull et les Russes Krusenstern et Liansky accomplissent successivement un voyage autour du monde.

Les guerres européennes, suscitées et continuées par Napoléon Ier, interrompent les découvertes des navigateurs; mais, la paix faite, les explorations lointaines recommencent. En 1815, le capitaine russe Otto de Kotzebue parcourt l'océan Pacifique et y découvre quelques petites îles. En 1816, le capitaine anglais Murray Maxwel étudie les côtes de la mer Jaune, imparfaitement connues jusqu'alors. En 1819, le capitaine Smith rencontre le Nouveau-Shetland austral, dont il prend possession au nom de la Grande-Bretagne. Un peu plus tard, le capitaine Weddel découvre les Orcades australes et la terre de Sandwich, la Géorgie australe, la terre de la Trinité, et donne à la mer du Roi George IV le nom qu'elle a gardé. De 1820 à 1823, le baron Wrangel, dans quatre voyages faits en Sibérie, reconnaît les côtes de la mer Glaciale, jusqu'alors à peu près inconnues. En 1822, la corvette française la *Coquille*, commandée par le capitaine Duperrey, fait le tour du monde. Ce qui donne une véritable importance à ce voyage, ce sont des travaux hydrographiques et des observations astronomiques relatives au magnétisme terrestre. Peter Dillon parcourt en vingt années l'Océanie, et retrouve, en 1827, les traces certaines du naufrage de La Pérouse sur les récifs de Vanikoro.

C'est en 1825 que commencent les voyages de Dumont-d'Urville. Dans son premier voyage, il reconnaît complétement les îles Langhlan et la côte méridionale de la Nouvelle-Bretagne. Le 21 février 1828, il arrive aux récifs de Vanikoro et recueille les débris du naufrage de La Pérouse. Quand ce capitaine rentre en France, en 1829, il rapporte de son voyage cinquante-trois cartes de côtes, de ports et de mouillages terminées, douze plans esquissés, huit cent soixante-six dessins destinés à faire connaître les races d'hommes, leurs armes, leurs habitations, etc., et quatre cents dessins de vues de côtes.

Mais c'est surtout dans les voyages vers le nord que notre siècle a dépensé son activité maritime. En 1818, les Anglais ont commencé une série d'excursions dans les mers du pôle arctique, à la recherche du passage du nord-ouest. En 1819, Edward Parry, après un voyage infructueux du capitaine Ross, franchit le détroit de Lancastre, reconnaît au sud un canal, auquel il donne le nom de passe du Prince-Régent, traverse le détroit de Barrow, découvre la mer de Melville et la Géorgie septentrionale. De retour en 1820, il repart en 1821, après avoir équipé ses vaisseaux de façon à pouvoir mieux supporter les mers polaires. Cette fois, il passe par le détroit d'Hudson, constate que la baie Repulse n'a pas d'issue, reconnaît la presqu'île Melville et, à l'est, l'île Cockbrun.

Parry explore par mer les côtes septentrionales de l'Amérique; le capitaine Franklin les reconnaît par terre. Sa première expédition, en 1820, donna peu de résultats; mais, en 1825, il descendit le fleuve Mackensie jusqu'à son embouchure. Là, il sépare son expédition; lui-même parcourt les côtes, à l'ouest, jusqu'à 140° 52′ de longitude; le docteur Richardson les explore à l'est jusqu'à la rivière de Cuivre, et découvre la terre de Wollaston.

Ces voyages par terre n'étaient faits que pour reconnaître les côtes septentrionales de l'Amérique; mais on ne les avait pas attendus pour en entreprendre de bien plus grands à travers les continents. De 1799 à 1804, de Humboldt visitait et décrivait l'Amérique espagnole. En 1804, Lewis et Clarke remontent le Missouri jusqu'à sa source. En 1805, le lieutenant Pike reconnaît la source du Mississipi; en 1806, celle de l'Arkansas.

L'Inde, qui est devenue anglaise, est parcourue en tous sens. Le lieutenant Webb, les capitaines Raper et Hearsay, et d'autres, explorent successivement certains points importants. N'oublions pas notre compatriote Victor Jacquemont, mort en 1832, à la suite de son voyage dans le Pendjab et dans la vallée de Cachemire, et dont les relations sont aussi intéressantes qu'instructives. En 1822, Crawfurd, envoyé comme ambassadeur dans les royaumes de Siam et d'Ava, donne une relation de son voyage. En 1829, de Humboldt visite les monts Ourals et la Sibérie.

On reprend les voyages dans le centre de l'Afrique; deux explorations sont entreprises en 1816, l'une par le Congo, l'autre par le Niger; mais elles échouent toutes deux. Trois ans plus tard, le major Denham et le lieutenant Clapperton, partis de Mourzouk, dans le Fezzan, arrivent, l'un à Kouka, capitale du Bornou, sur le Tchad, l'autre à Sokhatou, sur le Niger. En 1825, Clapperton recommence un second voyage, où il trouve la mort. A la même époque, le major Laing arrive à Tombouctou. En 1828, notre René Caillé pénètre dans Tombouctou à la faveur de l'habit musulman. Il revient en France, rapporte des relations intéressantes, mais peu importantes au point de vue scientifique. En 1830, Richard Lander, ancien domestique et ami de Clapperton, part avec son frère et va reconnaître le cours du Niger. Ce sont eux qui nous ont laissé sur ce fleuve les premières données positives.

En Amérique, Alcide d'Orbigny, après de Humbolt, parcourt le Brésil, Buenos-Ayres, le Chili, le Pérou et la Bolivie. Gay faisait presque en même temps le même voyage.

Cependant les voyages aux pôles Nord et Sud n'étaient pas abandonnés. Le capitaine Ross repart en 1829, passe quatre années dans les glaces et examine la terre Boothia. A partir de 1830, on visite beaucoup les mers antarctiques. Depuis Cook, on ne croyait plus à l'existence d'un continent austral, quand, en 1828, le capitaine Foster rencontra une terre montagneuse et glacée par 64° 43′ de latit. S. et 64° 5′ de longit. O. En 1830, Biscoe découvrit, par 45° de longit. E., une terre d'étendue considérable qu'il appela la terre d'Enderby. L'année suivante, il reconnut, derrière un groupe d'îles, une côte élevée et continue. En 1833, le capitaine Morrell découvrit le Groenland du Sud, vers le 42e méridien ouest. La même année, le lieutenant Kemp touche aussi la terre sous 57° de longit. E.

On pourrait donc croire, malgré l'opinion de Cook, à l'existence d'un continent antarctique; et c'est pour éclairer cette question que les gouvernements français, anglais et américain organisèrent trois expéditions, l'une sous le commandement de Dumont-d'Urville, l'autre sous celui du capitaine James Ross, neveu de sir John Ross, la troisième commandée par le lieutenant Wilkes. D'Urville, parti en 1837 avec les deux frégates l'*Astrolabe* et la *Zélée*, est arrêté par les glaces au 64e degré. Parvenu à se dégager, il reconnaît les îles Orkney, la côte orientale du Nouveau-Shetland, et, le 27 février 1838, touche une terre qu'il nomme terre Louis-Philippe. Après avoir visité l'Océanie, il reprend, le 1er janvier 1840, le chemin du pôle Sud, et, le 17 janvier, il découvre, par 138° 21′ de longit. O. et 66° 30′ de latit. S., une nouvelle terre, la terre Adélie. Le 30, il suit, sur une étendue de 20 lieues, une côte inaccessible, à laquelle il donne le nom de Clarie. Enfin, il termine son voyage par des travaux hydrographiques importants sur les côtes de la Nouvelle-Zélande. Le lieutenant Wilkes, du 3 janvier au 21 février 1840, rencontre cinq fois la terre, vers les 152e, 138e, 109e, 105e et 95e méridiens E. De son côté, un navigateur, le capitaine Balleny, touchait à la même époque plusieurs points d'une terre située entre 120° et 116° de longit. O. Le capitaine James Ross, en 1840, découvrait l'île Victoria, et à 77° 31″ de latit. trouvait une montagne volcanique qu'il appelait le mont Erèbe, et vérifiait les découvertes de Dumont-d'Urville.

On voit par là que toutes ces découvertes, loin de résoudre le problème, ne faisaient que le rendre plus intéressant. Ce problème est encore pendant et laisse le champ libre à la curiosité des navigateurs.

A côté de ces grands voyages, il faut en placer d'autres moins importants, accomplis en même temps que les premiers, ou après eux, et qu'il est utile d'indiquer. En 1830, le capitaine américain James Brown découvre, dans l'océan Austral, l'île Potter, les îles des Princes, de Willey et de Noël. La même année, le capitaine Morrell rencontre, entre la Nouvelle-Zélande et les îles Malaises, le groupe de Westerfield, celui de Berght, l'île Livingston. De 1830 à 1832, le capitaine Laplace fait d'importants travaux hydrographiques sur les côtes du Tong-King. Quatre voyages autour du monde se font presque en même temps, par Laplace (1837-1840), par Dupetit-Thouars (1837-1840), par Vaillant (1836-1837). Lœvenstern (1837-1839), Charles Texier et Hamilton parcourent en 1836 l'Asie Mineure; Eugène Boré explore les côtes de la mer Noire et de la Perse; Harkners décrit les montagnes Bleues de l'Inde, et Ceylan; Welsted visite l'Arabie; George Robinson, la Syrie et la Palestine; Conolly, la Perse, l'Afghanistan et le nord de l'Inde; Fontanier publie, en 1844, la relation de son voyage sur les côtes de la mer Rouge et du golfe Persique; Dobël, en 1842, donne un ouvrage sur la Chine.

En Afrique, l'Algérie est étudiée avec le plus grand soin et les recherches se portent du côté de la Nubie et de l'Abyssinie, qui sont visitées par Combes, Tamisier, Antoine et Arnaud d'Abbadie. Les sources du Nil Blanc sont activement recherchées par Galinier, Ferret, Thibaut et d'Arnaud.

Citons parmi les voyages faits en Amérique ceux d'Adam de Bauve dans la Guyanne (1837), de Woodbine de Parish dans le Rio-de-la Plata (1838), de Maussion de Candé dans le Guatemala (1842), de Duflot de Mofras, qui reconnut, en 1840, l'Orégon et la Californie, où il signala des mines d'or.

Nous nous rapprochons ainsi peu à peu de nos jours. Nous rencontrons, en 1845, le voyage hardi et malheureux de sir John Franklin, au pôle Nord. On n'entendit plus parler de lui. En 1848, sir James Ross fut envoyé à sa recherche, mais il ne trouva rien. Une expédition par terre fut tentée sous la direction de John Richardson et du docteur Raë; mais elle fut également vaine. La marine américaine voulut aussi prendre part à la recherche du malheureux navigateur. En 1850 et 1851, le capitaine Austin partit avec quatre vaisseaux, le capitaine Penny avec deux autres; sir John Ross prit le commandement du *Félix;* lady Franklin équipa le *Prince-Albert*. Toutes les recherches n'aboutirent à rien; on ne trouva d'autres traces de sir Franklin que le tombeau de ses trois compagnons. Toutefois, malgré ce résultat infructueux, ces voyages servirent à mieux faire connaître les parages du Nord.

Si maintenant nous examinons quels ont été les progrès de la science géographique pendant ces dernières années, nous voyons que c'est en Afrique surtout que les recherches des voyageurs ont donné des résultats importants. Le problème des sources du Nil n'était pas encore résolu, depuis tant de siècles qu'il était posé. En 1848 et 1849, les missionnaires Krapf et Rebmann, établis sur la côte de Zanguebar, firent des explorations dans l'intérieur de l'Afrique, et découvrirent les montagnes neigeuses de Kilimandjaro et de Kenia. Depuis Ptolémée, on pensait que le Nil venait de grands lacs situés à l'intérieur de l'Afrique, et enveloppés de hautes montagnes désignées sous le nom de montagnes de la Lune.

La découverte des missionnaires Krapf et Rebmann paraissait s'accorder avec la vieille opinion, qui datait de Ptolémée. Mais cette découverte fut mise en doute un instant; le baron de Decken et Thornton firent un voyage en Afrique, et affirmèrent de nouveau l'existence de ces montagnes neigeuses.

Ces découvertes mêmes provoquèrent les voyages du capitaine Burton et du capitaine Speke aux grands lacs de l'Afrique australe (1857-1859). Le capitaine Speke fit une excursion particulière vers le nord, du 9 juillet au 25 août 1858. Parti de Zanzibar, il découvrit le lac Nyanza à 4 degrés et demi en deçà de l'équateur. Il reprit ensuite le même voyage avec le capitaine Grant, depuis 1860, visita les contours du lac, et reconnut que c'était de là que descendait le Nil Blanc.

Voilà où en est aujourd'hui la science *géographique*, et tout annonce que le jour où la surface entière de la terre nous sera connue n'est pas bien éloigné. Il y a partout des sociétés géographiques, toutes prêtes à seconder les efforts des voyageurs; il y en a à Paris, à Berlin, à Londres, à Bombay, à Francfort-sur-le-Mein, à Darmstadt, à Saint-Pétersbourg, à New-York, à Vienne et à Genève. Beaucoup de publications sont faites pour éveiller ou nourrir le goût de la *géographie*, et, pour ne parler que de ce qui se fait en France, nous citerons le *Tour du Monde*, les *Guides* et *Dictionnaires* de M. Joanne, les *Cartes de l'Etat-major*, et les intéressantes *Années géographiques* de M. Vivien de Saint-Martin. Il est vrai que, sur ce point, on nous dépasse au delà du Rhin, que les Allemands s'occupent beaucoup plus que nous de *géographie*; mais il faut espérer qu'avec le temps la France saura prendre un rang égal, sinon supérieur. Ce n'est point la science qui nous manque, nos géographes ne le cèdent, comme savants, à ceux d'aucune autre nation; c'est dans la vulgarisation de la science que nous avons des supérieurs. Mais tout le monde sent aujourd'hui la nécessité de propager l'instruction parmi les classes laborieuses, d'augmenter le nombre des écoles, de perfectionner les méthodes d'enseignement; et quand toutes les réformes que l'on projette seront réalisées, il n'y aura personne en France qui ne possède une connaissance suffisante de son pays d'abord, des pays voisins et de la terre tout entière.

— Bot. *Géographie botanique.* La *géographie* botanique s'occupe de rechercher la patrie primitive des plantes et les lois qui président à leur distribution sur la surface du globe. Elle ne s'occupe d'ailleurs que des espèces végétales qui croissent spontanément ou naturellement dans tel ou tel pays, les plantes cultivées étant surtout l'objet de la *géographie* agricole. Il suffit de jeter les yeux autour de soi, même dans une étendue assez restreinte, pour reconnaître que la distribution des végétaux spontanés n'est ni uniforme ni arbitraire. On reconnaît alors que chaque région présente une végétation, une flore qui diffère plus ou moins de celle des régions voisines; mais il ne suffit pas de constater ce grand fait, il faut encore en rechercher les causes, soit pour établir ainsi de grandes lois, soit pour en déduire des applications pratiques.

D'après de Candolle, la disposition des végétaux à la surface du globe tient à deux ordres de causes, les unes géographiques, les autres physiques; les modifications apportées par l'influence de l'homme sont étudiées à part. Les pays éloignés les uns des autres, ceux surtout qui sont séparés par des espaces tels que les germes des plantes ne puissent les franchir, possèdent une végétation différente, quelle que soit d'ailleurs l'analogie qu'ils présentent dans leurs conditions physiques. Ainsi l'Europe et l'Amérique du Nord offrent des localités tout à fait semblables en ce qui concerne la température, l'élévation et la nature du sol, l'humidité, etc. Pourtant, on ne trouve dans les deux continents aucune espèce végétale identique. Cette différence absolue dans les flores provient donc de la position géographique des lieux. Il est facile de constater sur le globe un certain nombre de régions botaniques parfaitement tranchées : telles sont les contrées septentionales de l'Europe, le bassin de la Méditerranée, le Sénégal, le Cap de Bonne-Espérance, l'Australie et bien d'autres encore. « Quelques naturalistes, dit de Candolle, frappés de ce fait général, ont imaginé que, dans le centre de chacune de ces régions, se trouvait une montagne de laquelle les végétaux de cette région se seraient répandus, au moment où la surface de la terre aurait été abandonnée par les eaux; mais il me semble évident, au contraire, que les montagnes, loin d'être des centres de végétation, sont au contraire des obstacles qui empêchent les végétaux d'un pays de se propager dans les pays voisins, et doivent, par conséquent, servir quelquefois de limites aux régions botaniques. » Cela arrive, en effet, toutes les fois que ces chaînes se prolongent sur un espace assez long. Les déserts sablonneux, les mers vastes et anciennement formées, enfin les différences de latitude et de hauteur absolue qui tendent à changer brusquement la température sont encore autant d'obstacles qui s'opposent à la migration des plantes d'un pays à l'autre.

Passons maintenant aux causes physiques qui déterminent les diverses stations des plantes. Elles paraissent se réduire à quatre principales, savoir : la température, l'humidité, la nature du sol et la lumière. La température semble, au point de vue qui nous occupe, devoir se placer en première ligne. On sait que les plantes des pays chauds ne peuvent vivre dans les climats froids, et que l'inverse est vrai aussi dans beaucoup de cas. La température moyenne des pays doit donc être prise en sérieuse considération; mais cela ne suffit pas, et il faut encore entrer dans des détails plus circonstanciés. Deux lieux peuvent présenter dans l'année la même température moyenne, mais avec des extrêmes fort différents. Il faut donc examiner aussi la température des diverses saisons; celle de l'hiver surtout a une très-haute importance, et les moindres différences à cet égard doivent être soigneusement constatées. « Les pays où il ne gèle jamais, ajoute de Candolle, ceux où la gelée n'est jamais assez forte pour atteindre les sucs stagnants dans l'intérieur des troncs, ceux enfin où la gelée est chaque hiver assez forte pour pénétrer dans le tissu des végétaux, sont trois classes de régions dont la végétation doit différer; mais l'intensité avec laquelle les différents végétaux, par un effet de leur structure, résistent à la gelée modifie ces classes générales. »

Ainsi, ordinairement, les arbres à feuilles persistantes ou arbres verts, qui ont encore leur séve en mouvement durant les gelées, résistent moins bien au froid que les espèces à feuilles caduques. Les arbres résineux opposent aussi plus de résistance que les sujets à sucs aqueux ou gommeux. Les plantes à racines vivaces et à tiges herbacées annuelles sont encore, sous ce rapport, plus favorisées que les végétaux à tige vivace. Il en est de même des espèces annuelles qui fleurissent assez tard pour ne germer qu'au printemps, par rapport à celles qui fleurissent de bonne heure et germent avant l'hiver. Les arbres dicotylédones sont encore dans de meilleures conditions pour braver les froids que les monocotylédones, et cela tient d'abord à ce que leurs feuilles sont le plus souvent caduques, mais surtout à la nature de leur écorce épaisse et composée de nombreuses couches superposées, dont les plus extérieures sont desséchées et inertes. Enfin, les plantes dont le tissu est sec ou qui vivent dans un climat sec sont moins sujettes à la gelée que celles dont la texture est charnue ou aqueuse, ou qui croissent sous un climat humide.

La température du printemps exerce une influence différente, mais très-notable aussi. On sait qu'une contrée sujette aux gelées printanières, lors même que son hiver serait plus doux, est bien plus nuisible aux végétaux que celle qui présente les conditions opposées. Les espèces à bourgeons nus, ou dont les feuilles ou les fleurs apparaissent au premier printemps, périssent bien plus facilement par les gelées du printemps. Aussi est-ce une faute, dans les pays qui y sont sujets, d'exposer au midi les plantes délicates, sous prétexte de favoriser leur végétation. On doit, au contraire, du moins dans la plupart des cas, les exposer au nord, afin de retarder l'évolution de leurs bourgeons et de les soustraire par là à l'action des froids tardifs.

La température de l'été ne présente quelques variations que dans l'intensité de la chaleur, qui ne produit guère d'accidents aussi graves que le froid. Toutefois, lorsque cette saison est très-chaude et en même temps très-sèche, les plantes délicates, surtout celles des pays septentrionaux, périssent facilement. Quand l'été commence brusquement, il nuit beaucoup aux jeunes plantes qui n'ont commencé à germer que depuis peu de temps. Enfin, les espèces mêmes qui peuvent vivre sous des climats plus froids que celui de leur pays natal exigent, pour fructifier, que la chaleur de l'été atteigne un degré suffisant; si cette circonstance ne se réalise pas, ces plantes ne peuvent ni amener leurs graines à maturité, ni par suite se reproduire spontanément. Il s'ensuit que leur espèce serait bientôt détruite, si l'on n'avait soin de les propager artificiellement par graines importées, par boutures ou marcottes, etc.

Dans les pays dont la température moyenne est la même, l'été présente encore de grandes différences dans son action, suivant qu'il est long ou court. Dans ce dernier cas, les plantes annuelles n'ont pas le temps de mûrir leurs graines; aussi ces plantes font-elles généralement défaut dans les régions polaires et sur les parties très-élevées des montagnes.

La température de l'automne est très-importante pour la maturation des graines des plantes annuelles; toutes celles dont la floraison est tardive ne peuvent croître dans les contrées à automne pluvieux. Quant aux espèces vivaces, il suffit qu'elles puissent fructifier de temps en temps pour que l'espèce se conserve. L'automne est désastreux encore par ses gelées précoces.

L'altitude ou la hauteur absolue du sol au-dessus du niveau de la mer est une des conditions déterminantes de la station des espèces végétales. Quand on s'élève sur les hautes montagnes, on voit ces espèces assez nettement réparties en différentes zones. L'altitude agit surtout par la température moyenne; celle-ci, en effet, va en décroissant d'une manière assez régulière, à mesure que le niveau du sol est plus élevé, de sorte que la hauteur agit sur la température moyenne comme l'éloignement de l'équateur. En moyenne, 200 mètres d'élévation agissent sur la diminution de chaleur comme un degré de latitude. Par suite de cette compensation, les plantes des pays froids doivent croître, dans les pays de montagnes, à des latitudes fort inférieures à celles où on les trouve ordinairement; c'est ainsi qu'on rencontre au sommet des Alpes et des Pyrénées des plantes de la Laponie et du Groenland. « Cette hauteur, ajoute de Candolle, agit encore sur les végétaux en ce qu'elle les place dans des lieux fort exposés au vent, en ce qu'elle les met à portée d'être arrosés d'eau fraîche qui provient de la fonte des neiges, et même en ce que, pendant l'hiver, ces plantes sont couvertes d'une couche épaisse de neige qui les garantit des gelées trop intenses. C'est pour cette dernière cause que certaines plantes alpines gèlent en hiver dans des climats beaucoup moins froids que leur climat natal. » La diminution de densité de l'air sur les montagnes exerce-t-elle une action réelle sur les végétaux? C'est une question assez obscure et difficile à résoudre. Les rayons solaires, traversant plus facilement un air plus rare, agissent plus directement sur les végétaux, dont la végétation est rendue ainsi plus active, toutes choses égales d'ailleurs. La longueur des jours produit dans les pays du Nord un effet analogue. D'un autre côté, les végétaux ont besoin d'absorber pendant la nuit une certaine quantité d'oxygène, gaz qui se trouve moins abondant sur les montagnes, par suite de la raréfaction de l'air.

Enfin, dans les montagnes situées sous l'équateur, les deux versants ont sensiblement la même température, uniquement déterminée par la hauteur. Au contraire, à mesure qu'on s'avance vers les pôles, le versant exposé au soleil a une température plus élevée, et les zones de végétation s'élèvent à des hauteurs plus considérables.

La quantité et la nature de l'eau que reçoivent les plantes exercent une influence marquée sur leur végétation. Les plus exigeantes sous ce rapport sont les plantes aquatiques. Celles-ci, d'ailleurs, présentent diverses catégories : les unes sont complétement inondées ou flottantes; les autres sont émergées, c'est-à-dire que leur base plonge dans l'eau, tandis que leur sommet s'élève au-dessus de sa surface; d'autres encore croissent au bord des eaux, dans un sol imprégné d'humidité; il en est enfin qui végètent dans des terrains alternativement secs ou inondés, suivant les saisons de l'année. Quant aux végétaux terrestres, ils ont plus ou moins d'aptitude à supporter la privation d'eau. Ceux qui résistent le mieux à la sécheresse sont d'abord les arbres et les plantes dont les racines pénètrent très-profondément dans le sol; puis ceux dont la surface extérieure rend plus difficile et plus lente l'évaporation, comme les plantes grasses. D'un autre côté, l'eau, étant le véhicule qui transporte dans les végétaux les matériaux utiles à leur nutrition, doit jouer un grand rôle dans cet ordre de phénomènes. Certaines plantes ne peuvent croître que dans les sols imprégnés de tel ou tel sel, entre autres le sel marin et le salpêtre.

Ceci nous amène à parler de l'influence du sol sur la végétation. Cette influence est beaucoup plus grande pour la *géographie* agricole que pour la *géographie* botanique. Le degré de mobilité ou de compacité est une circonstance essentielle à noter. Les terrains sablonneux sont ceux qui présentent le plus grand nombre d'espèces qui leur sont propres. Les arbres élevés, les plantes à larges feuilles, lorsque leurs racines ne sont pas suffisamment développées et ramifiées, ne peuvent y croître, parce qu'ils donnent beaucoup trop de prise aux vents. Au contraire, les plantes bulbeuses exigent un sol très-meuble, que puissent aisément percer les feuilles qui poussent chaque année; il en est de même des végétaux dont les racines sont recouvertes d'une écorce tendre et facile à altérer, comme les protéas; ou bien encore de ceux dont les racines sont grêles, sèches et fragiles, comme les bruyères. Les plantes qui croissent dans les rochers ont des racines généralement fortes et comme ligneuses.

Quant à la nature chimique des terres, si elle a de l'importance pour les plantes cultivées, elle a bien moins d'influence sur la végétation spontanée, et seulement en tant qu'elle modifie les propriétés physiques de ces terres. Les plantes, en effet, ne croissent guère que dans le terreau, qui est toujours formé d'un mélange de terres plus ou moins compliqué. Sans doute il est des plantes qui végètent mieux dans tel ou tel sol; mais pourtant elles s'accommodent tant bien que mal de tous les autres, en sorte qu'on n'observe de différence que dans le nombre ou le développement des individus. C'est ainsi que le buis réussit mieux dans les terrains calcaires et le châtaignier dans les sols argilo-siliceux, bien que d'ailleurs on trouve ces deux essences sur des terrains de nature très-diverse. Le Jura, qui est calcaire, et les Vosges, qui sont granitiques, présentent la même végétation.

Enfin, la lumière est une des causes qui influent le plus puissamment sur la vie des végétaux, et ici encore leurs exigences sont très-diverses, car les uns demandent des lieux très-découverts et les autres des situations très-ombragées; on remarque, du reste, tous les intermédiaires entre ces deux extrêmes. Il est même des végétaux, tels que les champignons, qui croissent dans l'obscurité la plus complète. La difficulté que l'on éprouve à cultiver les plantes alpines dans les jardins de la plaine vient de ce qu'il faudrait leur donner à la fois la température fraîche et la lumière intense qu'elles trouvent sur les hautes montagnes.

Après avoir examiné les principales causes climatologiques qui influent sur la végétation, nous allons emprunter à de Candolle le résumé suivant : « Représentons-nous que chaque annnée une énorme quantité de graines produites par les végétaux existants sont répandues sur la surface du globe et dispersées par les vents et par diverses causes : toutes celles de ces graines qui tombent dans un lieu propre à la vie de l'espèce à laquelle elles appartiennent se développent; ensuite, parmi les graines semées sur le même terrain, les plus fortes, les plus grandes, celles enfin auxquelles ce terrain convient le mieux, s'y développent en nombre et en dimensions, et étouffent les autres. Telle est la marche générale de la nature; c'est par l'effet de ce mécanisme qu'on conçoit pourquoi plus un pays ou un terrain est favorable à la végétation, plus le nombre des espèces y est considérable; tandis que, au contraire, dans les terrains de médiocre qualité, on ne trouve qu'un petit nombre d'espèces qui se développent bien et étouffent toutes celles auxquelles ce terrain ne convient que médiocrement. Ces causes générales agissent depuis si longtemps, que la plupart des espèces sont maintenant fixées, et qu'on ne les voit guère se propager hors de leur pays natal, autrement que par la main des hommes. »

Passons maintenant à quelques-unes des applications les plus importantes des lois que nous venons d'indiquer, ce qui nous fournira l'occasion de définir certains termes fréquemment employés. Relativement à la distribution géographique des plantes, on distingue, pour chaque espèce, son *aire*, ou l'étendue plus ou moins grande qu'elle occupe à la surface du globe; son *habitation*, ou le fait de son existence dans telle ou telle contrée; enfin sa *station*, en vertu de laquelle elle croît dans tel ou tel milieu présentant un ensemble de conditions physiques spéciales, comme les rochers, les marais, les champs, etc. Linné a parfaitement résumé les diverses stations des plantes dans les lignes qui suivent et que nous reproduisons en les complétant. Les plantes aquatiques croissent dans la mer ou sur ses bords, dans les lacs, dans les marais, les eaux courantes, les terres inondées, les limons ou les tourbières. Les plantes marines sont salées, ont peu ou point de racines, des couleurs ordinairement vert foncé ou brunâtre, une odeur de marée; l'eau salée, que les autres plantes ne pourraient supporter, est celle qui convient le mieux à celles-ci; la plupart ne supportent pas les gelées, qui les désorganiseraient complétement. Les plantes des lacs et des eaux courantes sont, en général, d'une texture lâche et celluleuse, et leurs feuilles sont souvent flottantes. Elles croissent dans l'eau pure, à une profondeur suffisante pour les soustraire à l'action des gelées. Leur distribution dépend de la profondeur de l'eau, de ses variations de niveau, de sa température, de son état d'agitation et de repos, etc. Les plantes des marais sont ordinairement lisses, et croissent dans des sols mous et bourbeux. Les plantes inondées sont couvertes par l eau en hiver et découvertes en été. Les plantes limoneuses croissent dans les sols acides stériles et froids, où l'eau croupit entre deux terres. Les plantes maritimes ou salines sont celles qui habitent le bord de la mer; elles sont un peu glauques, généralement succulentes et à feuilles charnues; leur saveur est salée, et leur odeur faible ou presque nulle. Les plantes des lieux ombragés ont une texture flasque, de longs entre-nœuds, des feuilles souvent un peu molles, des tiges souvent grimpantes; elles croissent dans les forêts ou sous les arbres touffus, dans des sols de nature diverse. Les plantes des montagnes se distinguent suivant la hauteur des lieux où elles croissent; ainsi on les appelle *alpestres*, *subalpines* ou *alpines*, selon qu'elles croissent dans les régions inférieures, moyennes ou supérieures. Ces dernières sont de petite taille, sous-ligneuses, presque sans tige, ou dépourvues de feuilles, ou en gazons touffus; leurs fleurs sont très-grandes; les espèces arborescentes sont petites, difformes, noueuses, souvent atteignant à peine la hauteur de 0m,10. Les plantes des collines ont des tiges roides, fréquemment épineuses; des feuilles sèches et velues, d'une saveur chaude et piquante, souvent aromatiques; des fleurs généralement inodores; elles participent, d'ailleurs, plus ou moins, suivant leur altitude, aux caractères et aux propriétés des espèces précédentes. Les plantes des champs découverts redoutent l'ombre des bois et recherchent les lieux aérés, de préférence les terres meubles et fertiles. Les terrains cultivés présentent souvent des espèces étrangères au pays, et introduites par des graines venues de pays plus ou moins éloignés. Tels sont, chez nous, le coquelicot, la nielle, le bluet, et, en Amérique, le chardon-marie, la vipérine, la grande ciguë, etc. Le genre de culture influe, d'ailleurs, beaucoup sur la nature des plantes adventices. Les prairies, les rochers, les murailles, les terrains pierreux ou rocailleux, les sables, les décombres qui avoisinent les habitations, constituent autant de stations susceptibles de varier, pour ainsi dire, à l'infini, suivant des circonstances secondaires, et fournissent certains végétaux caractéristiques. Les couches du sol et les cavités qu'il présente renferment souvent des cryptogames. Les végétaux eux-mêmes servent de stations à d'autres espèces, qui vivent tantôt sur telle ou telle plante en particulier, tantôt sur des plantes diverses. Enfin, il est des cryptogames qui se développent sur le corps de l'homme et des animaux morts ou vivants. Ce sont ces deux dernières catégories de végétaux que l'on désigne sous le nom collectif de *plantes parasites*.

On appelle *sporadiques* les plantes répandues sur de grands espaces et dans plusieurs pays différents; *endémiques*, celles qu'on a observées seulement dans certaines régions restreintes; *sociales*, les espèces qui présentent sur un point donné un grand nombre d'individus. Souvent une espèce est remplacée, dans des climats analogues au sien, par une autre espèce du même genre; d'autres fois ces climats présentent des genres ou des familles analogues; c'est ce qu'on désigne sous le nom d'*équivalents* ou de *substitutions*.

Quant à la proportion relative des familles, des genres et des espèces dans les divers pays, on a pu formuler à cet égard un certain nombre de lois, dont voici les principales : 1° le nombre absolu ou relatif des espèces, des genres et des familles augmente, en général, en allant du Nord au Midi; 2° le nombre des cryptogames augmente, relativement à celui des phanérogames, à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur; 3° la proportion des dicotylédones augmente, relativement aux monocotylédones, à mesure qu'on se rapproche de l'équateur; 4° le nombre absolu et la proportion des espèces ligneuses (arbres et arbrisseaux) augmentent à mesure qu'on s'approche de l'équateur; 5° le nombre des espèces monocarpiennes (annuelles ou bisannuelles) est au maximum dans les régions tempérées, et va en diminuant vers les pôles et vers l'équateur; 6° on peut diviser la surface du globe en diverses régions, déterminées par des limites physiques plutôt que politiques, et caractérisées par une végétation spéciale.

Nous allons esquisser à grands traits, d'après A. Richard, le tableau des diverses régions botaniques du globe.

— I. EUROPE. 1° *Région boréale*. La végétation, peu variée, se compose de plantes appartenant surtout aux familles des crucifères, caryophyllées, rosacées, saxifragées, renonculacées, graminées et cypéracées; les arbres sont principalement des amentacées et des conifères. Les cryptogames se montrent en très-grande abondance.

2° *Région centrale*. Les labiées commencent à prédominer. Les forêts se composent surtout de chênes rouvres, puis de châtaigniers, de hêtres, de charmes et de quelques conifères. Les céréales, la vigne, le pommier constituent les principales cultures.

3° *Région australe*. Elle est caractérisée surtout par la prépondérance des labiées et des caryophyllées, et par la présence de quelques arbres et arbustes, tels que l'olivier, le caroubier, le grenadier, le figuier, l'oranger, le myrte, le laurier-rose, le micocoulier et plusieurs espèces de chênes à feuilles épineuses et persistantes.

— II. ASIE. 1° *Région extratropicale*. Elle se lie un peu aux régions que nous venons d'étudier en Europe. Dans le nord, on trouve les légumineuses, les renonculacées, les crucifères, les liliacées et les ombellifères. Parmi les genres nombreux en espèces, on doit citer les astragales, les spirées, les armoises, etc. La Chine et le Japon présentent quelques végétaux caractéristiques, notamment le laurier-camphrier, l'arbre à thé, le camellia, l'hortensia, les balisiers, les amomes, etc.

2° *Région intratropicale*. C'est une de celles où la végétation présente le plus grand développement et la plus grande variété dans les formes. Les cycadées et les palmiers y sont très-nombreux; c'est la patrie de prédilection des scitaminées ou amomées. On y voit aussi des rubiacées, des laurinées, des bignoniacées et des légumineuses à tige arborescente et à feuillage persistant.

— III. AFRIQUE. 1° *Région septentrionale*. Elle se rattache d'une manière intime, comme végétation, à l'Europe australe. On y trouve néanmoins quelques espèces particulières, le lotus, le palmier-doum, et, parmi les plantes exotiques cultivées, le dattier, le cotonnier, la canne à sucre, etc. En résumé, on peut dire que le bassin de la Méditerranée forme une division très-naturelle.

2° *Région tropicale*. Dans cette végétation toute particulière, prédominent les malvacées et les rubiacées arborescentes, les légumineuses, les térébinthacées, les acanthacées, les capparidées, les annonacées. Les crucifères et les caryophyllées manquent presque complétement.

3° *Région australe*. La région du Cap de Bonne-Espérance offre une physionomie tout à fait distincte, caractérisée surtout par la présence de certaines familles, protéacées, diosmées, restiacées, et par l'abondance de

quelques autres, éricinées, iridées, ficoïdées, bruniacées, sélaginées, etc. Les genres bruyère, pélargonium, immortelle, aloès, amaryllis, etc, sont les plus nombreux en espèces.

4° *Madagascar*. Cette grande île forme une région très-naturelle; elle présente une végétation tropicale qui tient à la fois de celles de l'Inde et de l'Afrique, et dans laquelle prédominent les espèces ligneuses, les figuiers, les mimosas, les palmiers, les fougères en arbres et les orchidées épiphytes.

— IV. AMÉRIQUE. 1° *Amérique du Nord*. Les contrées polaires présentent une végétation presque identique avec celle de la région correspondante en Europe et en Asie. Les forêts des Etats-Unis comprennent un bien plus grand nombre d'espèces arborescentes que celles de l'Europe; on remarque surtout le cyprès chauve, le tulipier, le liquidambar, les magnolias, l'érable à sucre. La Californie possède des conifères, les *sequoias*, qui sont les géants du règne végétal. Le Mexique est la patrie des agaves et des cactus.

2° *Amérique méridionale*. On peut la diviser, en allant du nord au sud, en plusieurs régions caractérisées par certains groupes de végétaux. Ainsi, on trouve successivement : les cactus, le cacao et les poivriers; les quinquinas, les loasas et les tagètes; les oscallonies, les calcéolaires et les passiflores; les palmiers et les mélastomacées; puis, au sud du Brésil, des plantes et des arbres fruitiers identiques ou analogues aux nôtres; enfin, la région antarctique ressemble aux zones polaires déjà étudiées.

— V. OCÉANIE. On y voit de vastes forêts composées surtout d'eucalyptes et de mimosas. On y trouve ces élégantes épacridées aux fleurs si variées, les protéacées, les stylidiées, un grand nombre d'orchidées terrestres et de légumineuses. La Nouvelle-Zélande présente une végétation analogue à celle de l'Australie; mais, à cause de sa position plus australe, elle possède un plus grand nombre de plantes européennes.

Il nous reste à entrer dans quelques détails plus circonstanciés sur la *géographie botanique* de la France. Parmi les différents systèmes proposés à ce sujet, nous examinerons en particulier celui de de Candolle. Le savant botaniste genevois divise la France en cinq régions bien déterminées par la majorité des plantes qui leur sont propres. 1° La *région maritime* s'étend tout le long des bords de la mer et dans les salines de l'Est. C'est la plus nettement prononcée, parce qu'elle est déterminée par la nature même de l'aliment nécessaire à ses végétaux; aussi ces plantes se trouvent-elles même loin de la mer, partout où il y a de l'eau salée; ainsi, les salicornes et d'autres plantes maritimes croissent à Dieuze, en Lorraine, dans les marais salants. Les exceptions à cette loi sont peu nombreuses; encore même la plupart sont-elles plus apparentes que réelles. Les plantes maritimes appartiennent à trois catégories bien distinctes : les unes croissent dans la vase ou dans la terre imprégnée d'eau salée; d'autres se trouvent sur les rochers des bords de la mer, et, si elles ne peuvent absorber l'eau salée par leurs racines, elles éprouvent au moins l'influence de la mer par leur feuillage, qui devient plus glauque et plus charnu; d'autres, enfin, vivent dans les sables mobiles au bord de la mer, et si quelques-unes ont des racines assez profondes pour atteindre l'eau salée, il en est qui végètent près de la surface et n'atteignent pas ce niveau. On comprend sans peine que plusieurs espèces de ces deux dernières catégories puissent végéter dans des lieux plus ou moins éloignés de la mer. 2° La *région méditerranéenne* s'étend, comme son nom l'indique, sur le littoral de la Méditerranée, jusqu'aux Pyrénées, aux Corbières, à la montagne Noire, aux Cévennes et aux Alpes. Mais là où cette limite naturelle n'est pas bien prononcée, les plantes de la région la dépassent; c'est ce qui arrive, par exemple, sur la rive gauche du Rhône et dans l'espace qui se trouve entre la montagne Noire et les Corbières. Les végétaux caractéristiques sont le chêne kermès, le nerprun des teinturiers, et toutes les espèces désignées par les botanistes sous les noms spécifiques de *monspeliensis*, *narbonensis*, *nemausensis*, etc. Vers l'Est, à partir de Toulon, la végétation présente un caractère plus méridional. Le palmier nain et quelques euphorbes ligneux y croissent à l'état sauvage; on y cultive en pleine terre l'oranger, le dattier et le caroubier. Dans toute la région, et surtout près des côtes, on remarque un grand nombre de végétaux que, pendant longtemps, on avait crus propres à la Barbarie. 3° La *région montagnarde* comprend les sommités des Alpes, des Pyrénées, des monts d'Or, des Cévennes, des Vosges et du Jura, qui dépassent l'altitude de 5 à 600 mètres. Toutes ces montagnes présentent une grande analogie dans leur flore; mais les Alpes et les Pyrénées, qui atteignent la limite des neiges perpétuelles, ont un grand nombre d'espèces qui leur sont propres. Quant aux vallées, elles présentent toujours une végétation analogue à celle des plaines où elles aboutissent. 4° La *région occidentale* s'étend depuis les Pyrénées jusqu'à la petite chaîne des montagnes d'Abrasse, qui occupe le centre de la Bretagne. Sa largeur est variable, suivant que le terrain est plus ou moins plat, ce qui rend ses limites assez difficiles à déterminer. Le pin maritime, le chêne taurin, la bruyère ciliée sont surtout les végétaux caractéristiques de cette région; on y trouve aussi des plantes du Portugal, telles que l'ophioglosse et la grassette lusitaniques, et d'autres d'Irlande, comme l'arbousier et la menziésie. 5° La *région des plaines* occupe la plus grande partie du nord et de l'ouest de la France; elle est suffisamment caractérisée par l'absence des circonstances propres à chacune des précédentes. Les espèces qui lui sont propres sont peu nombreuses; ce sont généralement des plantes boréales qui remontent jusque dans le nord de l'Europe. L'Alsace, à côté d'espèces caractéristiques, en renferme quelques-unes qui appartiennent au Midi et à la Provence. Mais, en général, la région du nord ne possède guère que des plantes à peu près indifférentes aux modifications du climat, et que l'on retrouve dans toute l'Europe centrale.

— Zool. *Géographie zoologique*. La *géographie zoologique* se propose, comme but principal, la recherche des lois qui président à la distribution des animaux à la surface du globe. Elle s'occupe aussi des changements que ces lois peuvent subir sous l'influence de l'homme ou des agents physiques. La répartition des espèces fossiles s'y rattache d'une manière intime, et ces deux branches des sciences naturelles se prêtent un mutuel appui. Les animaux ont une organisation en harmonie avec la nature du milieu qu'ils habitent, et, sous ce rapport, on les divise en deux grands groupes. Les animaux *aquatiques* vivent dans l'eau, les animaux *aériens* dans l'air atmosphérique; il en est qui jouissent de la faculté de pouvoir, jusqu'à un certain point, exister alternativement dans ces deux milieux; on les appelle *amphibies*.

Les animaux aériens respirent toujours l'air en nature, au moyen de poumons ou de trachées. Parmi les animaux aquatiques, les uns respirent aussi le même air, et pour cela ils sont obligés de venir à la surface de l'eau; tels sont les cétacés, les tortues d'eau, certaines araignées, les mollusques pulmonés et quelques autres groupes moins importants. Chez les autres, la respiration s'opère au moyen du fluide ambiant, qui contient de l'air en dissolution; tels sont les poissons, les batraciens dans leur jeune âge, la plupart des annélides, les crustacés, l'immense majorité des mollusques et les zoophytes. Leur appareil respiratoire consiste ordinairement en des branchies; quelquefois cependant il ne semble pas y avoir d'organe particulier, et la respiration est alors générale, s'opérant par toute la surface du corps. Quelques-uns néanmoins peuvent conserver dans leur cavité branchiale assez d'eau pour pouvoir vivre pendant un certain temps dans l'atmosphère; tels sont les anguilles et les gécarcins ou crabes de terre.

Aux autres points de vue, on peut encore établir deux divisions parmi les animaux aquatiques, suivant qu'ils habitent les eaux douces ou salées. Ces derniers sont dits *marins;* les autres *fluviatiles*, *lacustres* ou *palustres*. Mais la distinction est souvent difficile à établir. Beaucoup de cétacés et de poissons qui vivent dans la mer remontent souvent très-haut, à certaines époques, les courants d'eau douce. On peut dire, avec M. P. Gervais, que les grandes coupes du règne animal comptent des représentants sur tous les points du globe, et dans les conditions les plus diverses. « Si l'on remarque, dit-il, que la plupart des animaux vivent aux dépens les uns des autres, et que la conservation des espèces n'a lieu qu'au détriment des individus, on comprendra que cette existence simultanée d'une quantité immense et en même temps variée d'animaux pouvant fonctionner dans les mêmes circonstances était une condition indispensable à leur perpétuation. »

Le nombre des espèce connues est très-considérable, surtout à mesure que l'on descend dans les classes inférieures, et se compte par centaines de mille; mais il est à peu près impossible de le fixer d'une manière précise, par suite de l'incertitude qui règne dans la détermination des types scientifiques. Quant au nombre des individus, il est réellement incalculable. La multiplicité des êtres infiniment petits, tels que les infusoires, a quelque chose qui effraye l'imagination. On peut s'en faire une idée par ce fait que la phosphorescence de la mer, la coloration des eaux stagnantes sont dues à des myriades d'animalcules de cette classe.

Chaque espèce occupe à la surface du globe une *aire* ou étendue variable. Les unes s'observent dans presque toutes les parties du monde; les autres, et c'est le plus grand nombre, sont limitées à telle ou telle contrée. Si beaucoup de celles-ci avaient été regardées par les anciens comme cosmopolites, c'est qu'on avait souvent confondu sous le même type spécifique plusieurs espèces fort distinctes et habitant des localités différentes. C'est ce qui est arrivé notamment pour les genettes, les loutres, les phoques, les baleines, les colombes et bien d'autres encore. Mais, à cet égard, les naturalistes modernes sont tombés dans l'excès contraire, en multipliant outre mesure le nombre des espèces, suivant les provenances géographiques.

Les espèces cosmopolites appartiennent surtout aux classes des oiseaux et des poissons. Parmi les premiers, on remarque les balbuzards, les effraies, l'engoulevent, quelques martinets, etc.; parmi les autres, nous citerons particulièrement le requin.

Ce que nous avons dit des espèces peut aussi s'appliquer aux genres. Un grand nombre d'entre eux, appartenant surtout aux classes des oiseaux, des poissons et des mollusques, comptent des représentants sur tous les points du globe; d'autres, au contraire, se trouvent renfermés dans des limites assez étroites. « Ainsi, dit M. P. Gervais, nous connaissons parmi les mammifères beaucoup de groupes qui sont exclusivement propres à tel ou tel continent : les civettes et tous les viverras sont de l'ancien monde, ainsi que les singes à callosités, les lémuriens, les roussettes et quelques autres. Les quadrumanes à queue prenante sont d'Amérique, ainsi que beaucoup d'autres annimaux, tels que les sarigues, les coatis, les kinkajous, etc., qui jouissent de la même propriété. Les monotrêmes, ainsi que les didelphes à doigts syndactyles, et ceux à doigts libres qui n'ont pas la queue prenante, appartiennent à l'Australie et aux archipels avoisinants; on peut même dire que, sauf quelques faibles exceptions, ils sont les seuls mammifères de ces parages. » Les autres classes du règne animal n'échappent point à ces lois. Ainsi tous les trochilidés ou colibris et oiseaux-mouches appartiennent au nouveau continent. Quant aux poissons, le plus souvent les espèces fluviatiles ou marines sont de familles différentes; quelquefois il en est de même des espèces de diverses mers. Chacune reste confinée dans ses parages; rarement elle émigre, et dans ce cas elle dégénère dans sa *nouvelle patrie, et sa race finit par s'éteindre*, à moins qu'elle ne soit modifiée profondément. Quant aux reptiles, pour n'en citer qu'un exemple, nous rappellerons que les crocodiles habitent surtout l'Afrique, tandis que les gavials sont propres à l'Asie, et les caïmans ou alligators à l'Amérique.

Les animaux terrestres supérieurs, tels que les reptiles et surtout les mammifères, sont *ceux qui se prêtent le mieux à l'observation*, au point de vue qui nous occupe, ceux aussi au sujet desquels on a pu établir des lois en ce qui concerne leur distribution géographique. Buffon a reconnu que les mammifères du midi de l'ancien monde et ceux du nouveau diffèrent toujours spécifiquement, et que les deux continents n'ont d'espèces communes que dans le nord. Il en est de même pour les reptiles. Quant aux genres, il est reconnu que ceux qui sont représentés à la fois dans la partie sud des deux continents le sont aussi dans le nord; tels sont les bœufs, les chiens, les chats, etc. Les tapirs et quelques autres genres font seuls exception.

Le nombre et la taille des espèces animales atteignent leur maximum sous la zone torride, et vont généralement en diminuant à mesure que l'on s'avance vers les pôles. Les régions équatoriales possèdent les plus grands mammifères : éléphant, hippopotame, rhinocéros, tapir, girafe; les plus grands oiseaux : autruche, casoar, nandou; les plus grands reptiles : crocodiles, caïmans, boas, pythons, eunectes, etc.

Les animaux articulés, mollusques et zoophytes, n'échappent pas à cette loi. D'un autre côté, la beauté du coloris, la vivacité des mouvements, l'instinct, le chant, etc., concordent d'une manière remarquable avec l'élévation de la température. Les reptiles les plus venimeux appartiennent aux pays chauds. Les espèces du Nord passent une grande partie de l'année dans un état complet d'engourdissement. Les oiseaux des pays froids ont généralement des couleurs ternes, un chant peu varié, et la plupart émigrent à l'entrée de l'hiver, pour chercher vers le midi un climat plus doux.

« La nature du pays, dit encore M. P. Gervais, influe sur l'organisme de beaucoup d'animaux, et dans les contrées à température variable on voit un grand nombre d'espèces revêtir à chaque saison une robe nouvelle. Le poil des mammifères, ordinairement ras et peu serré en été, prend, au contraire, à l'époque du froid, plus de longueur et aussi d'épaisseur. Chez les oiseaux sédentaires, il se produit une couche souvent très-épaisse de duvet, qui leur permet de conserver avec plus de facilité la chaleur qui leur est propre. C'est surtout chez les individus d'espèces répandues sous des latitudes différentes que ces différences sont plus remarquables. Ainsi, au lieu de se produire et de disparaître suivant les saisons, elles sont, au contraire, plus ou moins marquées, suivant les latitudes plus ou moins septentrionales qu'habitent les animaux qui les présentent; les individus du Nord ont le pelage bien plus long et en même temps plus serré que ceux du Midi, et, pris aux deux extrêmes des pays qu'ils habitent, on pourrait croire qu'ils se rapportent réellement à des espèces distinctes; mais toute différence semble s'annihiler dès qu'on a pu rassembler d'autres animaux pris sous des latitudes intermédiaires. C'est faute de chercher à constater ces passages que l'on a très-souvent multiplié sans nécessité le nombre des espèces. »

Il existe aussi une certaine relation entre la taille des espèces animales et l'étendue des régions dans lesquelles on les trouve. L'océan, qui couvre la plus grande partie du globe, renferme les baleines et les cachalots, qui sont les plus grands mammifères connus. L'ancien continent, beaucoup plus vaste que le nouveau, possède l'éléphant et les autres genres que nous avons cités plus haut. L'Amérique l'emporte aussi à ce point de vue sur l'Australie, et celle-ci sur l'île de Madagascar. Les exceptions présentées par les animaux de grande taille qui se trouvent dans les îles pourraient s'expliquer par ce fait que ces îles ont été souvent réunies aux continents dans les temps anciens. Mais, en somme, l'observation est très-hasardée, si l'on veut y voir autre chose qu'un fait de hasard.

Dans le règne animal, comme dans le règne végétal, on observe fréquemment des espèces, des familles ou des genres équivalents dans deux régions distinctes. Ainsi l'ancien continent possède les chameaux, et le nouveau les lamas. L'Afrique et l'Asie ont le lion et le tigre, l'Amérique a le jaguar et le couguar. Les singes des deux continents forment deux familles distinctes, mais renfermant de nombreux genres qui se correspondent. Les caïmans de l'Amérique représentent les crocodiles de l'Afrique et les gavials de l'Asie.

L'homme modifie profondément la distribution géographique des animaux; tandis que, par une chasse active, il refoule sans cesse les bêtes féroces, il multiplie et acclimate les espèces utiles des pays étrangers. Les trois quarts de nos animaux domestiques sont originaires de l'Asie, et leurs nombreuses races ont été propagées sur presque tous les points du globe. D'un autre côté, bien des races se sont éteintes aux époques géologiques ou même historiques. L'étude des phénomènes qui se sont passés alors peut nous fournir d'utiles indications sur ceux qui se produisent encore aujourd'hui et qui intéressent la *géographie* zoologique. Ainsi d'épaisses couches terrestres ont été formées par les débris calcaires ou siliceux de polypiers ou d'autres animaux inférieurs; et, de nos jours encore, quelques îles de l'Océanie ont une origine analogue. A un autre point de vue, la faune de ces régions nous permet de reconnaître jusqu'à un certain point la configuration continentale ou insulaire de la terre aux diverses époques géologiques. Les animaux supérieurs sont en très-petit nombre dans la plupart des îles actuelles. Les oiseaux, qui, seuls, peuvent s'éloigner beaucoup des continents, y sont plus nombreux que les autres vertébrés. Les mammifères, les reptiles, les insectes mêmes y sont rares. L'importance de la *faune d'une île est en raison directe de son* étendue et en raison inverse de sa distance à la terre ferme. Aussi les grandes îles sont-elles abondamment peuplées d'espèces fort variées. Très-souvent on peut, par l'étude des espèces de deux régions voisines, mais séparées par la mer, déterminer si ces terres ont été ou non réunies autrefois. C'est ce qui arrive *pour l'Espagne et la Berbérie, qui* possèdent les mêmes espèces animales.

La distribution géographique des animaux est grandement influencée par la végétation. Parmi les animaux herbivores, les uns ont une nourriture assez variée; les autres s'attachent de préférence à un petit nombre de plantes ou même à une seule. C'est ce qu'on observe surtout chez les insectes. Les bois ombragés, où croissent beaucoup de champignons, attirent les espèces mycétophages. Si ces bois viennent à être exploités, on voit aussitôt disparaître ces insectes. Quand on défriche des pays humides et boisés, ils deviennent secs et stériles, et les animaux émigrent ou dépérissent. Ainsi les forêts vierges du Brésil, si riches en oiseaux, en insectes et autres animaux, ayant été, après leur combustion, remplacées par des herbes sèches et dures, ont été dépeuplées. Si, néanmoins, le défrichement fait place à la culture, on voit apparaître de nouvelles formes animales. Le sphinx atropos ne se trouve que dans les cultures de pommes de terre. Les eaux qui possèdent une végétation abondante sont recherchées par les oiseaux palmipèdes. En général, toutes les fois qu'une flore est riche et variée, on voit apparaître les animaux herbivores, frugivores ou granivores de toutes les classes; ceux-ci, à leur tour, attirent les animaux carnassiers, certains de trouver une pâture abondante. Enfin arrive l'homme, qui accroît, diminue, modifie, pour ainsi dire à son gré, la population animale des divers pays.

— Agricult. *Géographie agricole*. La *géographie* agricole est cette partie de l'agriculture qui s'occupe de la comparaison des productions et des cultures des différents climats. Elle a beaucoup de rapport avec la *géographie* botanique et la *géographie* zoologique, surtout avec la première. Nous renverrons donc à ces deux articles, pour ce qui concerne les principes généraux. Toutefois, nous devons faire observer que, lorsqu'il s'agit de diviser la surface du globe en régions agricoles, on éprouve de bien plus grandes difficultés, car ici le problème se complique d'éléments très-divers.

« L'agriculture, dit de Candolle, n'est point un art simple, mais la réunion d'un grand nombre d'opérations qui dépendent de principes totalement différents entre eux; en voulant établir des régions à un certain point de vue, on est obligé de négliger l'examen de tous les autres; tandis que si l'on cherche à établir une moyenne entre ces différents points

de vue, on tombe absolument dans le vague et dans l'incertain. » La culture de chaque pays se détermine par le climat, par la nature du sol, par l'usage, pratique ou routine, des cultivateurs. Cette pratique elle-même peut tenir à la nature du pays, aux anciennes législations, aux relations commerciales, aux cultures ou aux méthodes importées par des colonies étrangères, à l'influence plus ou moins grande de l'instruction agricole, etc. « La réunion de toutes ces causes, qui se compliquent à l'infini, ajoute de Candolle, rend une *géographie* agricole presque impossible à faire avec exactitude; pour y parvenir, il faudrait faire autant de classifications différentes qu'il existe d'objets dans l'agriculture.»

D'après M. F. Bella, la végétation des plantes fourragères spontanées qui constituent les prairies, les herbages et les pacages est celle qui paraît le mieux convenir pour caractériser les diverses régions. Ces plantes, en effet, se reproduisant en dehors de tous soins de culture, échappent presque entièrement à l'influence de l'homme. Les céréales peuvent aussi fournir d'utiles indications; l'époque de l'ensemencement et celle de la maturité, qui dépendent surtout du climat, exercent à leur tour une grande influence sur la répartition des travaux et sur l'exploitation. Une bonne répartition des travaux est la condition essentielle d'un bon système agricole. « C'est souvent, dit l'éminent agronome, en vue de cette répartition convenable des travaux agricoles que les méthodes de culture se modifient d'un lieu à un autre, et c'est souvent dans cette répartition seule qu'il faut chercher l'explication d'assolements, de rotations de culture dont on a voulu trouver les motifs dans des principes de physiologie végétale. Le plus souvent ce n'est pas parce que deux plantes ont certaines affinités physiologiques qu'il est avantageux de les faire succéder l'une à l'autre dans un assolement, c'est parce que les époques de leur ensemencement et de leur maturité permettent de répartir convenablement les travaux de l'exploitation, de tirer, par conséquent, un meilleur parti des forces et des capitaux qui y sont engagés, tout en plaçant ces plantes dans des terres mieux préparées. Ainsi, il est plus essentiel de partager les pays en régions agricoles, basées sur les époques de la végétation des plantes utilisées généralement par l'industrie agricole, que sur les limites de culture de ces plantes. »

Appliquant plus spécialement ces données à l'Europe et au nord de l'Afrique, M. Bella détermine dix régions climatériques ou climats agricoles. 1o La *région glaciale* n'a, pour ainsi dire, point de végétation et le pâturage n'y est guère possible, même en été; cette région, qui occupe le nord de l'Europe, est complétement inculte. On y trouve des lichens et des bouleaux nains, qui servent de pâture aux rennes. La chasse et la pêche constituent la principale ressource de ces pays. 2o La *région froide* a un été assez tempéré pour permettre la végétation; c'est la région des pâturages et des cultures d'été. On y cultive l'orge, l'avoine, le seigle, le pommier, le lin, quelques plantes potagères. Les forêts y sont très-étendues et contribuent beaucoup au bien-être. L'industrie des abeilles est assez développée. 3o La *région froide tempérée*, ayant des hivers moins longs et moins rigoureux, a aussi une végétation et des cultures qui durent plus longtemps; c'est la région des pâturages de printemps, d'été et d'automne. L'industrie culturale est moitié pastorale, moitié forestière. On peut y cultiver les céréales d'automne et celles de printemps. 4o La *région tempérée humide* est caractérisée par des pâturages presque continus, la végétation n'étant interrompue que pendant un temps très-court. Les herbages et le bétail jouent ici un grand rôle. 5o La *région tempérée mixte* est celle des pâturages de printemps et d'automne; les hivers y sont plus froids et les étés plus chauds que dans la précédente, et les animaux sont surtout nourris à l'étable. Aussi les herbages cèdent-ils la place aux céréales. 6o La *région tempérée sèche* a des régions extrêmes encore plus marquées. Elle comprend les vastes steppes de la Russie. Il n'y a plus ici de pâturages proprement dits, mais de simples pacages. L'élève du bétail prend une grande extension; l'agriculture se réfugie sur le bord des fleuves et se transforme le plus souvent en horticulture. 7o La *région chaude tempérée* a des hivers assez doux pour permettre à la végétation de continuer, mais la cessation de la végétation estivale y est plus grande; c'est la région des pâturages d'automne, d'hiver et de printemps. Les semailles de céréales de printemps sont à peu près impossibles, et celles d'automne sont souvent contrariées par des pluies torrentielles. Aussi cette région renferme-t-elle beaucoup de terres incultes. Par contre, on y cultive avantageusement beaucoup d'arbres et d'arbustes, tels que l'olivier, la vigne, l'amandier, le figuier, le mûrier, le cotonnier, etc. 8o La *région chaude* a des étés tellement longs et chauds que le printemps et l'automne semblent disparaître; il n'y a guère, excepté dans les parties arrosées, de végétation herbacée que pendant l'hiver; c'est la région des pâturages d'hiver. Presque tous les travaux, se faisant dans cette saison, sont, par cela même, accumulés et fort courts, par conséquent mal répartis. L'élève du bétail est la principale ressource du cultivateur. Quelques arbres, croissant presque sans culture, fournissent des fruits abondants; tels sont, outre le figuier, le dattier, le bananier, le cocotier, le sagoutier, l'arbre à pain, etc. D'un autre côté, on peut y cultiver la canne à sucre, le caféier, l'indigotier, le giroflier, le poivrier, le cannellier, etc. 9o La *région torride*, qui occupe le centre de l'Afrique, a un climat tellement sévère que toute végétation y devient impossible, si ce n'est dans les lieux susceptibles d'être arrosés, comme les oasis; là se trouvent d'immenses déserts. Il n'y a plus d'agriculture proprement dite dans ces contrées, que parcourent les pasteurs nomades. 10o La *région des montagnes* se trouve disséminée parmi les autres. Les montagnes dont le sommet est couvert de neiges éternelles possèdent des zones climatériques analogues à toutes celles qui s'étendent depuis la latitude où elles se trouvent jusqu'à la région glaciale. La rapidité des pentes, en s'opposant à l'extension de la culture arable et en gênant les transports, favorise la production du bétail. La culture proprement dite se réfugie dans les vallées et y devient très-active. L'orientation influe, du reste, beaucoup sur le climat, et cela d'autant plus que le relief des montagnes est plus sensible. En France et dans l'ouest de l'Europe, les terres exposées à l'est ont un climat plus sec et moins propre au pâturage que celles de l'ouest, mais une herbe de meilleure qualité.

Occupons-nous maintenant de la *géographie agricole* de la France. Plusieurs systèmes ont été admis à ce sujet. Rozier, se basant sur les circonstances physiques, avait proposé une division en quatorze bassins déterminés par des montagnes et indiqués par le cours des rivières. Mais cette méthode n'était pas applicable à tous les bassins. Pour ne citer que celui du Rhône, on y trouve trois ou quatre agricultures entièrement différentes par la nature des végétaux cultivés et par les procédés opératoires.

Plus tard, le même auteur et Arthur Young ont proposé un système plus rationnel, que de Candolle a adopté avec quelques modifications. Ils ont établi sept régions, caractérisées par la culture générale de certains végétaux, qui déterminent pour ainsi dire la moyenne du climat et l'aspect général de chaque pays. 1o La *région des orangers* est très-peu étendue dans notre pays; elle commence à Hyères et se prolonge jusqu'aux limites du département des Alpes-Maritimes. On y cultive en pleine terre l'oranger, le citronnier, le cédratier, le caroubier et le dattier. 2o La *région des oliviers* embrasse le littoral de la Méditerranée jusqu'aux Corbières, à la montagne Noire, aux Cévennes et aux Alpes. L'olivier est accompagné du câprier, du grenadier, du jujubier. On y trouve aussi un grand nombre de végétaux spontanés, dont l'agriculture sait tirer parti, entre autres le tournesol des teinturiers, le redoul, le chêne au kermès, le garou, les lavandes, le genévrier cade, le romarin, le thym, la sauge, le nerprun tinctorial. 3o La *région du maïs* occupe surtout le bassin de la Garonne, la Bourgogne, le Maine et une partie de la Franche-Comté. Dans cette région, les terres inondées peuvent être employées à la culture du riz. 4o La *région des vignes* arrive jusqu'en basse Bretagne; sa limite septentrionale passe à peu près à Verneuil, au nord de Soissons et aux rives de la Moselle. 5o La *région des pommiers à cidre* comprend la Bretagne, la Normandie et la partie occidentale de la Picardie. 6o La *région des montagnes* occupe toutes les sommités des Alpes, du Jura, des Vosges, des monts d'Or, des Cévennes et des Pyrénées; les principaux produits sont ceux des forêts et des prairies naturelles, puis le sarrasin, le seigle la pomme de terre, les choux, les châtaignes. etc. 7o La *région des plaines* du nord comprend la Flandre, l'Artois et une partie des bassins de la Meuse, de la Moselle et du Rhin. La culture est moins variée que dans les provinces méridionales; mais elle y est plus facile, plus soignée et donne des produits plus assurés, parmi lesquels on distingue les céréales, les fourrages naturels, ainsi que l'orge et le houblon destinés à la fabrication de la bière. Ces sept régions, comme le fait justement observer de Candolle, font assez bien connaître la culture générale et le climat de la France; toutefois, pour tracer une véritable *géographie agricole*, il faudrait, suivant le même auteur, comparer toutes les provinces relativement aux assolements, aux instruments de culture, aux enclos, aux animaux domestiques, etc.

Le système de Lullin de Châteauroux est moins exclusif et beaucoup plus complet que celui dont nous venons de parler; il tient compte, en effet, de toutes les circonstances principales qui peuvent influer sur l'agriculture et de leurs diverses combinaisons. La France est ainsi divisée en huit régions. — 1o La *région du nord* est caractérisée par d'immenses plaines, un climat humide sans être très-brumeux, un sol généralement fertile. Ces circonstances, jointes au voisinage de la capitale, donnent une haute importance à la production des céréales, à l'entretien des herbages, en un mot, à la grande propriété et à la grande culture. L'ombrage et les clôtures y sont rares; les chevaux, qui arrivent au plus haut degré de taille, de force et de beauté, exécutent de nombreux travaux; il s'ensuit que l'avoine occupe une large place dans l'assolement; les prairies artificielles, les récoltes de racines, les plantes oléagineuses y jouent aussi un grand rôle. La jachère disparaît peu à peu; dans la partie voisine de l'Océan existent beaucoup d'arbres à cidre. Les moutons mérinos forment un objet général de spéculation; les bêtes à cornes sont plus aptes à la production du lait qu'au travail. Enfin, il faut noter l'exploitation des domaines par de grands fermiers à rente fixe, et la tendance à remplacer les grands corps de fermes par des fermages parcellaires. 2o La *région du nord-est* présente une plus grande variété dans la configuration et la nature du sol; la production forestière égale ou surpasse celle des céréales; celle des fourrages, au contraire, est inférieure; les animaux domestiques ont une médiocre apparence; les trois quarts des travaux sont exécutés au moyen de chevaux. Les propriétés sont divisées à l'infini, et par conséquent la moyenne et la petite culture dominent; d'un autre côté, les grands capitaux font défaut. La culture du maïs, et surtout celle des pommes de terre, prennent de l'importance; il y a aussi beaucoup de plantes oléagineuses. Enfin on y trouve les riches vignobles de la Champagne et de la Côte-d'Or. 3o La *région du sud-est*, très-variée dans sa surface, ses climats, ses sols et ses cultures, présente comme caractères généraux : une grande proportion de terres peu fertiles, l'importance de la culture de la vigne, l'usage général de la jachère, la prédominance de la race bovine et l'emploi des bœufs aux travaux, l'infériorité de la race chevaline, la culture du mûrier, l'exploitation du sol par métayage, la petite et la moyenne culture; en résumé, une industrie agricole faible et languissante. 4o La *région du sud* est la mieux caractérisée; elle forme un immense amphithéâtre exposé au midi. Le climat est chaud, le sol généralement sec, les terres abritées. L'assolement repose sur la jachère et le blé, dont la production est insuffisante pour la consommation. La culture des arbustes et des plantes vivaces domine. Les capitaux y sont abondants, les campagnards aisés, et les produits du sol prennent le caractère de marchandises plutôt que celui de simples denrées. La charrue est remplacée par l'araire, dont le travail superficiel doit être souvent renouvelé. Il y a beaucoup de prairies naturelles et artificielles. Le gros bétail est aussi chétif que rare; par contre, les ânes sont nombreux et de belle race, ainsi que les bêtes à laine, qui, grâce au climat et à une nourriture salée et substantielle, sont très-robustes et ont une chair de meilleure qualité. La transhumance des troupeaux est pratiquée assez e grand; enfin, les animaux étant rarement à l'écurie, le parcage est le seul moyen de fumer les terres. 5o La *région du centre* est fortement dessinée dans sa physionomie agricole. Essentiellement montagneuse et granitique, elle ne produit guère, dans ses parties élevées et découvertes, que des herbages, des châtaignes, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des navets et des pommes de terre; dans les vallées, on obtient, outre ces produits, une grande abondance de chanvre, de légumes et de fruits. Les bois sont souvent réduits à des broussailles; la vigne, le maïs et le mûrier se montrent sur quelques points. En été, les troupeaux sont réunis sur les pâturages des montagnes, qui sont de très-bonne qualité et assez riches pour entretenir le bétail, mais non pour l'engraisser. Les bœufs forment le principal article du commerce d'exportation; on les emploie généralement aux travaux de la culture. On exporte aussi beaucoup de mulets, qui sont actifs, souples et vigoureux; les chevaux sont petits et peu nombreux, mais font un bon service. Les bêtes à laine sont assez répandues. Petite ou moyenne propriété, petite culture, exploitation par métayers; enfin, population sobre, économe, infatigable au travail, mais forcée d'émigrer en partie dans le courant de l'automne. 6o La *région du sud-ouest* est difficile à caractériser d'une manière générale, car elle comprend plusieurs zones bien distinctes. On y remarque surtout ces plaines arides et désolées des Landes, à sol sablonneux et mobile, reposant sur un sous-sol ferrugineux et dur, appelé *alios*. Dans beaucoup d'endroits, s'élèvent des massifs forestiers plus ou moins étendus, composés de chênes de diverses essences et surtout de pins maritimes; l'extraction des produits résineux est une grande ressource pour le pays. Partout ailleurs on trouve d'immenses étendues peuplées de fougères, de bruyères et d'ajoncs. Les moutons, de race chétive, sont gardés par des pâtres montés sur des échasses. Les parties voisines de la mer sont mieux cultivées que les autres. Ces caractères se retrouvent en partie dans la zone pyrénéenne, qui présente une extrême variété de sols et de cultures. Le Béarn produit des vins estimés. Les céréales cultivées sont le froment, le maïs et le millet. Le lin occupe beaucoup plus de place que le chanvre. Il n'y a pas d'assolements régulièrement suivis. Le nombre des animaux domestiques se rapproche en général de la moyenne; pendant la belle saison, les troupeaux des plaines émigrent dans les montagnes. L'élève de la volaille et des abeilles est très-développée. Les propriétés sont petites, généralement closes, et soumises au régime du métayage. La vigne occupe, dans le Bordelais surtout, une étendue considérable et donne des produits justement renommés. Il en est de même des fruits, qui sont très-savoureux et donnent lieu, quand ils sont séchés, à des exportations très-lucratives pour certaines localités. 7o La *région centro-occidentale*, grâce à sa position écartée, à l'insalubrité de ses rivages, à la fertilité de son sol peu accidenté, à la douceur et à l'égalité de son climat, est essentiellement pastorale et champêtre. Les exploitations y sont moyennes, les relations faciles entre les propriétaires et les métayers, les denrées à bas prix, les fruits abondants, la vie matérielle facile et agréable. Les prairies naturelles et artificielles y occupent de grandes étendues. Les bœufs, employés pendant quelques années aux travaux des champs, sont ensuite engraissés. 8o La *région des landes et des ajoncs* s'étend depuis le Morvan jusqu'aux extrémités de la Bretagne. Le sol, généralement peu fertile, a une tendance naturelle à se couvrir d'ajoncs. La culture du froment est subordonnée à celle du sarrasin et du seigle. Les friches, qui occupent une grande étendue, fournissent une nourriture insuffisante au bétail, qui reste chétif. Les produits sont en général médiocres et peu abondants. La grande propriété acquiert de la prépondérance, et la culture se fait généralement par métayage, avec ou sans l'intermédiaire d'un fermier général. Enfin, le manque de communications intérieures et de capitaux semble condamner cette région à une infériorité relative.

Tels sont, esquissés à longs traits, les caractères des grandes divisions agricoles de la France. Nous n'entrerons pas dans les détails des provinces et des départements. Nous ne parlerons pas non plus de l'agriculture des pays étrangers, renvoyant pour cela au commencement de cet article et à ceux qui concernent chaque Etat.

— Méd. *Géographie médicale*. La *géographie* médicale étudie les différentes contrées du globe au point de vue des influences de climat, de latitude, de longitude et d'altitude exercées sur l'état de santé ou de maladie de l'espèce humaine en général. On a prétendu que l'homme était le seul être véritablement cosmopolite. Cette assertion est vraie relativement aux autres êtres organisés qui habitent la surface de la terre, mais elle est fausse lorsqu'on l'envisage d'une manière absolue. En effet, l'Européen, par exemple, peut traverser l'immensité de l'Océan, les sables des déserts, et aller se fixer sur un nouveau continent; les produits de l'industrie et les ressources de son intelligence le mettront jusqu'à un certain point à l'abri des influences morbides d'un nouveau climat; mais il ne pourra jamais transformer sa constitution et son tempérament au point de détruire complétement l'action des agents extérieurs et les effets d'une alimentation pour laquelle il n'a point reçu de la nature une organisation spéciale. Il résistera sans doute pendant un certain temps, quelquefois très-long; mais si le nouveau climat présente de grandes différences avec celui qui l'a vu naître et où il a passé la première partie de son existence, il est certain que lui ou ses descendants ne manqueront point d'être frappés. C'est ainsi que les nègres, à mesure qu'ils s'éloignent des tropiques, meurent dans une proportion de plus en plus grande; et, si leur physique résiste au froid, c'est presque toujours aux dépens de l'intelligence. Il faut donc que l'homme cherche, autant que possible, à se mettre en harmonie avec les éléments qui l'entourent, qu'il n'essaye jamais de les combattre et qu'il choisisse toujours les climats les plus favorables à son tempérament et à son organisation. C'est à ce point de vue que le médecin hygiéniste trouvera de grandes ressources dans la connaissance des lieux géographiques où il pourra envoyer certains malades, et d'où il devra en éloigner d'autres.

L'étude de la *géographie* médicale n'est pas aussi simple qu'elle le paraît d'abord, car elle comprend la cosmographie, la *géographie* physique, la météorologie et la physiologie de toutes les races humaines. Chaque contrée du globe possède un climat qui lui est particulier, et c'est sous l'influence de ce climat que se développeront certaines affections, tandis que d'autres, au contraire, y trouveront des moyens de guérison qu'on demanderait en vain à toutes les drogues pharmaceutiques. Quelques pays sont ravagés par des maladies particulières qu'on ne retrouve pas ailleurs, et les étrangers qui abordent ces contrées sont toujours plus exposés que les indigènes à contracter les maladies régnantes. Ainsi, les fièvres intermittentes, inconnues au Cap de Bonne-Espérance, sont très-communes, au contraire, dans le nord de l'Afrique. La fièvre jaune appartient exclusivement à l'Amérique, tandis que la peste n'a jamais paru sur ce continent. La phthisie pulmonaire manque à peu près complétement aux îles Féroë et en Islande; le crétinisme et le goître ne se rencontrent jamais l'un sans l'autre, et de Saussure avait remarqué qu'en Suisse ces deux affections ne s'observaient plus au-dessus de 1,000 mètres d'altitude. Partout où la fièvre typhoïde est fréquente, la phthisie pulmonaire l'est aussi; et ces deux affections sont, au contraire, fort rares dans les lieux où règnent les fièvres marécageuses.

On pourrait étendre beaucoup ces considé-

rations et en ajouter beaucoup d'autres de même nature; mais la *géographie* médicale est une science à peine ébauchée, et ce que nous venons de dire suffit, ce semble, pour indiquer quelle en pourrait être l'importance.

Géographie (LA) de Strabon d'Amasie, en Cappadoce, parut dans les premières années de l'ère chrétienne. Divisée en dix-sept livres, elle nous est parvenue presque entière et révèle une conception nouvelle et intelligente de cette science. Esprit judicieux et plein d'érudition, Strabon nous a laissé dans cet ouvrage une véritable encyclopédie, une mine inépuisable, qui peut servir également à l'historien, au philologue, au littérateur même. Seul parmi les anciens, avec Hérodote et Tacite, Strabon a conçu la géographie comme une science historique, comme le tableau raisonné de la surface du globe avec tous les objets de curiosité générale, à une époque donnée, tandis que Pline et Ptolémée, dominés par un faux esprit scientifique, n'y ont vu qu'une aride nomenclature ou une table des positions astronomiques.

Dans le premier livre, l'auteur résume les travaux de géographie théorique et systématique de ses devanciers; puis, conciliant la théorie et la pratique, il trace le tableau du monde fondu dans l'unité de l'empire romain, tableau instructif et attrayant. Suivant les traces d'Eratosthène, il prend la défense de ce géographe contre Hipparque, Polybe et Posidonius, et termine son second livre par une vue générale de la terre. Le troisième est consacré à la péninsule Ibérique, aux îles Baléares, aux Cassitérides (actuellement les Sorlingues), à la côte sud-ouest de l'Angleterre et au nord de l'Espagne. Le quatrième contient la Gaule, la Bretagne (l'Angleterre), l'Irlande (Thulé, qu'il croit fabuleuse) et le nord des Alpes. Le cinquième et le sixième parlent de l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse et se terminent par un magnifique tableau de la puissance romaine. Le septième s'occupe des peuples du Nord et du Nord-Est, Germains, Gètes, Daces, Scythes, Illyriens, Pannoniens, Dalmates, Thraces et Epire orientale. Ce qui a trait à la Macédoine est perdu; c'est la seule lacune de l'ouvrage. Le huitième et le neuvième livre, qui ont pour objet la Grèce et ses îles, en dehors d'une espèce d'introduction sur la contrée et ses habitants, sont pleins de notions curieuses sur les antiquités historiques et mythologiques.

Ces neuf premiers livres, on vient de le voir, étaient consacrés à l'Europe; les huit derniers le sont à l'Asie, que Strabon représente comme divisée en deux par la chaîne du Taurus. Du onzième au quatorzième livre, il étudie les peuples en deçà du Taurus, l'Asie septentrionale du Tanaïs et du Pont-Euxin à la mer Caspienne et au Caucase, puis de la mer Caspienne, qu'il prend pour un golfe de l'océan du Nord, jusqu'aux extrémités de la Scythie, du Caucase au sud, en passant par la Médie et l'Arménie, jusqu'à l'Halys et la Cappadoce, de l'Halys à la Méditerranée jusqu'à l'Asie Mineure et ses îles. Dans ces livres, où il traite de sa patrie, il ne néglige pas, comme il l'avait fait pour la Grèce, l'état présent, et son résumé est un véritable chef-d'œuvre. Les peuples du sud du Taurus et au delà remplissent le quinzième et le seizième livre : l'Inde, l'Assyrie, la Babylonie, la Mésopotamie, la Syrie, la Phénicie, la Palestine, les golfes Persique et Arabique. Le dix-septième et dernier livre termine l'ouvrage par la description de l'Egypte, l'Ethiopie, l'Abyssinie et la Libye, un peu faite au hasard.

Dans cette géographie du monde connu des anciens, pleine de détails intéressants et d'aperçus lumineux sur l'histoire, la religion, les mœurs et les institutions politiques des différents peuples, on trouve même des discussions de critique littéraire assez importantes. « Strabon avait fort bien vu, remarque M. Pierron, tout le parti qu'on pouvait tirer des fables antiques, comme témoignage naïf et spontané des idées et de la sagesse des temps primitifs. » Son ouvrage est non-seulement un livre d'érudition, mais encore une agréable lecture et surtout une des plus utiles qu'on puisse faire. Le style simple, clair, digne, soutenu, s'élève ou s'abaisse avec le sujet et devient quelquefois concis, haché, obscur. Tenant non moins à plaire qu'à instruire, Strabon se lance souvent dans les digressions, dans de véritables hors-d'œuvre, au détriment de choses utiles, telles que la position des pays, les distances qui les séparent, points qui sont à peine indiqués. Les productions des diverses contrées sont souvent oubliées. Un défaut plus important, c'est sa partialité dans la recherche des documents. Passionné pour Homère, il se montre injuste à l'égard d'Hérodote et des écrivains romains.

Son livre, peu connu des Romains, ne le fut de personne pendant deux cents ans. Sa popularité date de l'époque byzantine. Suidas, Eustathe, Planude, Georges Gémiste et Plithon lui ont emprunté de nombreux extraits et lui reconnaissent la qualité si bien définie par M. Duruy : « La géographie doit voir et expliquer bien des choses, qui, sans elle, resteraient obscures et inexplicables. C'est dans ce sens qu'on peut l'appeler l'*œil de l'histoire.* »

On trouve le meilleur texte grec dans l'édition de Coray (Paris, 1816 et 1819, 4 vol. in-8°); elle est sans traduction, mais accompagnée d'un excellent commentaire et de plusieurs tables. La meilleure traduction française, travail utile et important par les recherches savantes et les éclaircissements critiques, est la version entreprise, aux frais du gouvernement et sous les auspices de l'Institut, par MM. Laporte du Theil, Gosselin, Coray et Letronne (Paris, 1805-1819, 5 vol.). On remarque surtout la partie traitée par Letronne (les deux derniers livres).

Géographie (LA) de Pomponius Méla (Ier siècle ap. J.-C.). C'est un remarquable abrégé intitulé : *De situ orbis*, et, dans quelques manuscrits, *De chorographia*, titre qui doit lui avoir été donné par les copistes. Il est divisé en trois livres. L'auteur, parlant d'abord du monde en général, débute par un aperçu de la géographie de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique; après quoi il entre dans une description particulière de chaque pays, en commençant par l'Afrique. La Mauritanie, comme le pays le plus occidental, est la première contrée dont il s'occupe; de là il se dirige vers l'Est, parcourt la Numidie, l'Afrique proprement dite et la Cyrénaïque. Il regarde l'Egypte comme située en Asie. De l'Egypte il passe en Arabie, en Syrie, en Phénicie, en Cilicie, et dans les différentes parties de l'Asie Mineure. Tel est le premier livre. Le second commence par la Scythie européenne. Méla parle ensuite de la Thrace, de la Macédoine, de la Grèce, et passe de l'Illyrie en Italie, de là dans les Gaules, puis dans la partie orientale de l'Espagne. Il quitte l'Espagne pour les îles de la Méditerranée, y revient dans le troisième livre, en décrit la partie occidentale, donne le tableau des côtes de la Gaule sur l'Océan; ces côtes le conduisent en Germanie, en Dalmatie, et jusqu'à l'extrême Scythie. Ayant ainsi achevé le tour de notre hémisphère, il décrit les îles de l'océan Septentrional, l'océan Oriental et l'Inde, la mer Rouge, dénomination sous laquelle il comprend également le golfe d'Arabie et le golfe de Perse, d'où il se rend en Ethiopie, et finit son ouvrage par la description de la mer qui baigne la côte occidentale de l'Afrique.

Parmi les pays que décrit Méla, il y en a beaucoup qu'il n'a pas vus; mais il se sert, bien qu'il omette souvent de les citer, des meilleures autorités grecques et romaines, particulièrement de la géographie d'Eratosthène. De ces renseignements puisés à bonne source, il use avec intelligence et critique : il n'a admis qu'un petit nombre de fables, qu'il faut mettre sur le compte de son siècle, où régnait encore une grande ignorance des lois de la nature. Il a su éviter, dans sa courte et précise narration, la sécheresse d'une nomenclature, en y mêlant des discussions physiques, et en rappelant les événements mémorables dont les lieux qu'il parcourt furent le théâtre. Quelques omissions et de légers défauts n'ôtent que peu de chose au solide mérite de cette géographie.

Les meilleures éditions du traité de Pomponius Méla sont d'abord celles de Jacques et Abraham Gronovius (1696 et 1722), *cum notis variorum*, et ensuite celle de Tzschucke (Leipzig, 1806, 7 vol. in-8°). Il en existe une publication, avec traduction française, faite par M. Fradin en 1806 (3 vol. in-8°), et une autre par M. Baudet en 1843, pour la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke, réunie à la traduction de Publius Victor, à celle de la *Cosmographie d'Ethicus* et de *Vibius Sequester*, par le même traducteur.

Géographie ancienne abrégée, par d'Anville (1769). L'ouvrage est disposé sur un plan ingénieux et commode; partout la carte accompagne le texte et c'est, à proprement parler, une géographie-atlas de l'ancien monde. Elle débute par une carte générale de l'*Orbis veteribus notus*, ou du monde connu des anciens; elle est suivie de l'*Orbis romanus*, ou du monde romain, en deux parties, occidentale et orientale, carte beaucoup plus développée que toutes celles qu'on avait publiées jusque-là sur l'empire romain. « On les présente, dit l'auteur, sous un point de vue convenable à ce qui intéresse l'état principal de la géographie dans l'antiquité, plutôt que celui d'un âge postérieur, selon lequel des provinces multipliées à l'infini font méconnaître l'état naturel des régions primitives. Ce que le monde connu des anciens prend d'étendue hors des limites de ces deux morceaux n'offre guère d'autre détail, qu'on ait le moyen de mettre en place avec quelque certitude, que celui qu'imprime la carte générale de cet ancien monde. Je puis me flatter de fournir beaucoup de géographie, sans y employer plus de trois feuilles de cartes. »

Néanmoins, il y a des contrées qui ont servi de théâtre à trop d'événements marquants pour n'avoir pas été traitées séparément : la Gaule, l'Italie, la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine, l'Egypte ont leur carte distincte. Dans cette collection qui représente suffisamment l'ancienne géographie, celle de l'Egypte passe pour la meilleure.

D'Anville, en composant l'abrégé explicatif de ses cartes, a soigneusement retranché tout ce qui n'était pas absolument indispensable, et s'est montré très-sobre dans l'indication des lieux particuliers, sauf pour l'Asie, « qui, dit-il, l'a passionné. »

Géographie historique de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Edouard Wells; ouvrage anglais, plein de recherches consciencieuses, et dont la meilleure édition a été publiée en deux volumes, à Oxford, en 1809. Malgré les progrès de la science géographique, cet exposé est resté le meilleur qui ait été publié sur la géographie de l'histoire sainte. Il se divise en deux parties : la première comprend la géographie historique de l'Ancien Testament. Wells, en zélé croyant, essaye de décrire diverses localités du monde antédiluvien, d'après les témoignages de la Bible; il cherche à fixer l'endroit précis du paradis terrestre et l'emplacement de la ville d'Enoch; il passe ensuite à l'arche de Noé, dont il s'efforce de deviner la structure, et il arrive ainsi jusqu'à l'époque de Jacob. Le deuxième livre embrasse la géographie des lieux parcourus par les Israélites depuis leur établissement en Egypte jusqu'au partage de la terre de Chanaan entre les douze tribus. Il est continué par la description des lieux mentionnés dans le livre de Samuel, et les derniers chapitres, consacrés aux lieux cités dans les écrits apocryphes, se terminent par une table chronologique des rois de Juda et d'Israël. L'*Histoire des Juifs*, de Josèphe, et le *Journal d'Alep à Jérusalem*, par Maundell, ont été, outre les livres sacrés eux-mêmes, les guides particulièrement suivis par Edward Wells.

La seconde partie, intitulée : *Géographie historique du Nouveau Testament*, offre la description des lieux parcourus par le fondateur du christianisme et par les premiers apôtres; aidé des épîtres de saint Paul et de la géographie de Strabon, l'auteur suit pas à pas, dans tous ses voyages, saint Paul, l'apôtre des gentils. L'ouvrage est complété par quelques cartes assez bonnes, dessinées par l'auteur lui-même. La méthode suivie par Wells est toute simple et rationnelle : il a négligé la partie purement doctrinale de l'Ancien et du Nouveau Testament pour ne s'occuper que de la partie historique; il a joint à son livre des tables chronologiques, estimant, dit-il lui-même, que « si la géographie est un des deux yeux de l'histoire, son autre œil est la chronologie. » Un catalogue alphabétique des contrées, villes, rivières, montagnes, etc., citées et mentionnées dans les deux volumes, termine cet excellent ouvrage, qui n'a pas encore été traduit en français.

Géographie universelle (PRÉCIS DE), par Malte-Brun (1810-1827, 7 vol. in-8°); réédité avec des augmentations par Huot (1841, 6 vol. gr. in-8°), et refondu par Théophile Lavallée (1855-1856, 6 gros vol. in-8°). Cet ouvrage, à la fois scientifique et littéraire, acquit à son auteur une réputation européenne, et place son nom au rang de ceux des savants qui auront le plus illustré notre époque par leurs talents. Malte-Brun établit la géographie sur des bases immuables prises dans la nature, et étrangères à la versatilité des choses humaines; les faits y sont enchaînés pour la première fois dans un ordre nécessaire et logique, qui permet au raisonnement d'en descendre ou d'en remonter la série comme dans les autres sciences; il est le premier exemple d'un emploi judicieux des diverses branches de la physique qui concourent à composer la géographie, et les grâces du langage sont répandues sur ce travail d'érudition avec un choix et un discernement le plus souvent assez heureux. Jusqu'alors, la France avait toujours été réduite à emprunter les livres de l'étranger pour l'enseignement de la géographie; celui-ci la mit en état de prêter à son tour.

Géographie (ABRÉGÉ DE), par Adrien Balbi, (1 gr. vol. in-8°). Cet ouvrage, qui fut augmenté et traduit dans toutes les langues de l'Europe, résume toute la science géographique. Il est divisé en deux parties, nommées *Partie des principes généraux* et *Partie descriptive.* Dans la première, qui est de beaucoup la moins étendue, l'auteur expose en treize chapitres les notions les plus indispensables que la géographie emprunte à l'astronomie, aux mathématiques, à la géologie, à la physique, à l'histoire naturelle, à l'anthropologie, à la linguistique, à la statistique et à l'économie politique. Un de ces chapitres, et le plus long, est entièrement consacré aux définitions qui, en géographie comme dans les autres sciences, doivent toujours précéder l'exposition des théorèmes. La partie descriptive est partagée en cinq grandes sections correspondant aux cinq parties du monde. Chaque section se subdivise en géographie générale et en géographie particulière.

La *géographie générale* comprend dans deux chapitres distincts pour chaque partie du monde : 1° la géographie physique, 2° la géographie politique. Voici les articles qui composent la géographie physique : position astronomique, dimensions, confins, mers et golfes, détroits, caps, presqu'îles, fleuves, lacs, îles, montagnes, plateaux, volcans, vallées et plaines, déserts, steppes et landes, climats, minéraux, végétaux, animaux. Les articles qui forment la géographie politique sont intitulés : superficie, population, ethnographie, religion, gouvernement, industrie, commerce, état social, divisions politiques et géographiques.

La *géographie particulière* comprend autant d'articles qu'il y a de grands Etats ou de grandes régions géographiques à décrire. La description particulière des principaux Etats de l'Europe se compose des articles suivants : position astronomique, dimensions, confins, pays, montagnes, îles, lacs, fleuves, canaux, grandes routes et quelquefois chemins de fer, ethnographie, religion, gouvernement, division administrative, judiciaire, etc., etc.; places fortes et ports militaires, industrie, commerce, topographie, possessions. Un tableau statistique précédé d'observations nombreuses complète la description de chaque partie du monde, en exposant dans ses colonnes le titre de chaque Etat, sa superficie, sa population absolue et relative, son revenu, sa dette et ses forces militaires.

En plaçant la description physique et politique de chaque partie du monde à la tête des descriptions particulières des Etats ou des grandes régions qu'elle comprend, l'auteur a trouvé le meilleur moyen de présenter dans leur ensemble les grands traits de la surface de la terre et de conserver aux nations et aux grandes régions physiques toute leur physionomie.

Rien de vraiment important n'a été omis dans ce traité élémentaire et néanmoins complet, que l'on pourrait appeler le *Catéchisme de la géographie.*

Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules, par M. Walckenaer (1839, grand ouvrage en 3 vol. in-8°, augmenté d'un atlas où sont reproduites les différentes périodes géographiques des Gaules). Dans une introduction, qui se trouve placée au troisième volume, et qui précède une savante analyse comparative sur l'état géographique des anciennes Gaules, l'auteur établit les principes qui l'ont dirigé dans la critique historique des anciennes cartes géographiques et dans la fixation la plus absolue possible des localités. L'auteur y démontre la défectuosité de tous les documents de ce genre qui nous sont parvenus, l'erreur séculaire des géographes qui, même après la découverte du nouveau monde, n'avaient su faire autre chose que d'asseoir les sciences modernes sur les bases anciennes. Les cartes de Ptolémée furent un modèle qu'ils ne quittèrent point des yeux, bien qu'elles fussent vraiment incompatibles avec les progrès successifs de la science et les découvertes nouvelles; en ce qui regarde les Gaules, la confusion la plus grande n'a cessé de régner. On sait quelles discussions se sont élevées entre les savants, à propos d'anciennes villes dont il fallait fixer l'emplacement. Les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sont pleins d'études contradictoires sur cette matière. M. Walckenaer a voulu mettre fin à cette anarchie. Y a-t-il réussi? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Il est certain, en tous cas, que la méthode historique et comparative qu'il a employée est la plus sûre et la plus rationnelle.

Quant à la composition de l'ouvrage, elle est très-simple et déterminée logiquement par les diverses époques historiques. L'auteur a divisé son travail en trois parties : la première s'étend depuis les premiers temps de l'histoire jusqu'à l'invasion de la Gaule transalpine par Jules César; la deuxième, de l'époque de cette invasion et de l'entière conquête de la Gaule jusqu'au règne d'Auguste, sous lequel eut lieu la soumission définitive des peuples des Alpes; la troisième, enfin, s'étend de la fin du règne d'Auguste à la chute de l'empire d'Occident. Dès le ve siècle, la révolte des Armoricains et le siége de la préfecture des Gaules transporté de Trèves à Arles commencent une autre époque pour la Gaule transalpine; mais l'affranchissement géographique de la Gaule cisalpine fut plus tardif. Paul Diacre, qui vivait au IXe siècle, nous a conservé la dernière division romaine de cette Gaule, pour ainsi dire extérieure; cette description importante est donnée par M. Walckenaer dans le dernier chapitre de son travail. Il ne va pas au delà; car, de cette époque, commence la géographie du moyen âge, dont il ne s'était point proposé l'étude.

Géographie physique de la mer, par le capitaine Maury (New-York, 1854, in-8° avec pl.). Ce livre tient une place à part dans les ouvrages qui traitent de la connaissance du globe; il ne s'occupe que de la mer, et c'est le premier qui ait été écrit sur cette matière si intéressante. L'auteur y a réuni un grand nombre d'observations nautiques et météréologiques, tant personnelles qu'étrangères, et a jeté les fondements d'une science nouvelle : la connaissance des phénomènes maritimes et des lois qui les régissent. Ce livre embrasse tout ce qui concerne l'immense domaine des eaux sur le globe : les océans, les mers; leurs différentes profondeurs, leur température et leur degré de salure; les courants qui les sillonnent d'une manière permanente ou périodique; les phénomènes des marées; ceux des vents constants ou irréguliers, bonnes brises ou ouragans; la loi d'évaporation qui régit les différentes latitudes du monde des eaux; la force moins connue, et certaine cependant, des influences magnétiques et électriques, et l'influence mutuelle de l'océan et de la terre dans tous ces actes et changements physiques. L'océan Atlantique forme la partie essentielle de l'ouvrage, et l'auteur a consacré ses deux premiers chapitres à un simple courant de cette immense mer. Ce courant, dit Gulf Stream, a des conditions physiques si remarquables, qu'il méritait d'être étudié à part.

Le troisième, le quatrième et le cinquième chapitre de l'ouvrage sont consacrés à l'atmosphère dans ses diverses connexions avec la géographie physique de la mer, telles qu'elles sont exprimées par les phénomènes des vents, de l'évaporation, des pluies, des brouillards, de la température et des changements électriques. Les profondeurs de l'océan et les méthodes employées pour les déterminer forment aussi un intéressant chapitre du volume. Dans celui qu'il intitule *Routes de l'océan*, il donne des notions graphiques sur les courses à entreprendre dans les hautes mers.

L'ouvrage du capitaine Maury, qui fait entrer l'hydrographie dans une voie pratique, est d'une grande utilité pour les navigateurs; il a été traduit en plusieurs langues.

GÉOGRAPHIQUE adj. (jé-o-gra-fi-ke — rad. *géographie*). Qui se rapporte à la géographie : *Carte* GÉOGRAPHIQUE. *Traité* GÉOGRAPHIQUE. *Dictionnaire* GÉOGRAPHIQUE.

— *Division géographique* ou *naturelle*, Division de la terre indiquée par des accidents naturels, comme côtes, cours d'eau, chaînes de montagnes, etc. : *La division de la terre en ancien et nouveau monde est une* DIVISION GÉOGRAPHIQUE, *aussi bien que la division du nouveau monde en Amérique du Nord et Amérique du Sud.*

— *Société géographique*, Association de géographes formée à Paris en 1822.

— Entom. *Carte géographique*, Nom vulgaire d'un papillon diurne du genre vanesse.

— Moll. *Carte géographique*, Nom vulgaire de deux coquilles des genres porcelaine et rouleau.

GÉOGRAPHIQUEMENT adv. (jé-o-gra-fi-ke-man — rad. *géographique*). Au point de vue de la géographie : *La terre est divisée* GÉOGRAPHIQUEMENT *en cinq parties.*

GÉOHYDROGRAPHE s. m. (jé-o-i-dro-gra-fe — du gr. *gê*, terre; *hudôr*, eau; *graphô*, j'écris). Individu qui s'occupe de géohydrographie.

GÉOHYDROGRAPHIE s. f. (jé-o-i-dro-gra-fî — du gr. *gê*, terre; *hudôr*, eau; *graphô*, j'écris). Description de la terre et des eaux terrestres.

GÉOHYDROGRAPHIQUE adj. (jé-o-i-dro-gra-fi-ke — rad. *géohydrographie*). Qui a rapport à la géohydrographie : *Etudes* GÉOHYDROGRAPHIQUES.

GEOIRE (SAINT-), village et commune de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de La Tour-du-Pin, sur l'Eynan; pop. aggl., 734 hab. — pop. tot., 3,937 hab. Nombreux métiers à soie. Commerce de toiles de chanvre. Eglise du XVI[e] siècle, renfermant de belles boiseries sculptées. Château très-ancien couronnant un rocher escarpé.

GÉOKRONITE s. f. minér. V. GÉOCRONITE.

GEÔLAGE s. m. (jô-la-je — rad. *geôle*). Droit que le geôlier percevait autrefois à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier.

GEÔLE s. f. (jô-le — Ce mot, qui répond au vieux français *gaole*, *gaiole*, *jaiole*, wallon *gaioule*, namurois *gaiole*, hainaut *geiole*, picard *gayole*, prison, et au portugais *gaiola*, *jaula*, italien *gabbiuola*, petite cage, représente, ainsi que toutes les formes que nous venons d'énumérer, le latin *caveola*, diminutif de *cavea*, cage, allié lui-même à *cavus*, creux). Cachot ou cellule de détenu : *Le prisonnier s'habitue à sa* GEÔLE. (Balz.)

Les pauvres prisonniers que l'on met hors des *geôles*
Font-ils attention si c'est par les épaules?
La fierté ne leur vient qu'après la liberté.
E. AUGIER.

‖ Logement du geôlier, dans une prison.

GEÔLIER s. m. (jô-lié — rad. *geôle*). Gardien, concierge d'une prison : *Suivant la tradition, saint Pierre, enfermé dans la prison Mamertine, fit jaillir une eau limpide pour baptiser ses* GEÔLIERS *convertis.* (Ampère.)

J'entends le *geôlier* qui m'appelle.
BÉRANGER.

Certaine chartre est faite de façon
Qu'on n'y voit goutte, et maint *geôlier* s'y trompe.
LA FONTAINE.

— Fig. Personne qui exerce sur la conduite d'une autre une sorte de surveillance : *Les courtisans,* GEÔLIERS *des rois, ne les servent qu'avec un masque.* (Lemontey.)

Q'un censeur bien tyrannique
De l'esprit soit le *geôlier*.
BÉRANGER.

GEÔLIER DE BLAYE, surnom injurieux que les journaux de l'opposition donnaient fréquemment au maréchal Bugeaud, qui avait, en effet, été chargé de la garde de la duchesse de Berry à Blaye.

GEÔLIÈRE s. f. (jô-liè-re — rad. *geôlier*). Femme d'un geôlier, ou femme qui exerce les fonctions de geôlier.

GÉOLOGIE s. f. (jé-o-lo-jî — du gr. *gê*, terre; *logos*, discours). Science qui a pour but la connaissance des éléments qui composent le globe terrestre, de leur nature, de leur situation relative et des causes qui ont déterminé cette situation : *La* GÉOLOGIE *nous explique les transformations diverses que la terre a subies.* (L. Figuier.) *Il est prouvé par la* GÉOLOGIE *que le globe n'est point habité de toute éternité.* (Proudh.) *La science retrouve l'histoire perdue de la planète dans la* GÉOLOGIE. (E. Pelletan.)

— *Géologie médicale*, Science des rapports du sol avec l'hygiène.

— **Encycl.** I. DÉFINITION. Le nom de cette science semble indiquer qu'elle a pour but la connaissance complète de la terre, c'est-à-dire de toutes les substances dont sa masse est composée, ainsi que de leur formation et de leur disposition les unes à l'égard des autres; mais le nombre des phénomènes dont notre globe a été et est encore le théâtre a été reconnu si considérable, par suite des progrès de la science, qu'il a fallu les classer par groupes, et faire de chaque groupe l'objet d'une étude spéciale : de là les nombreuses divisions et subdivisions de la *géologie*, avec toutes les branches distinctes qui s'y rattachent : *minéralogie*, *paléontologie*, *météorologie*, etc. (V. ces mots.) Par suite de ces divisions, le domaine de la *géologie* proprement dite est resté limité à l'étude de la structure de l'écorce du globe, et à la recherche des causes qui ont présidé à la formation de cette écorce. Comme on voit, l'objet de la *géologie* est double : l'étude de l'état actuel de la terre et l'étude de son état ancien. A cause de cela, les savants, qui ne sont jamais à court de nomenclatures, ont cru devoir partager la *géologie* en deux branches : la *géognosie*, qui donne la connaissance de l'état actuel de l'écorce terrestre, et la *géogénie*, qui explique comment cet état s'est formé. Cette division est de Werner.

Voici en quels termes magnifiques Buffon expose la méthode qu'il se proposait de suivre, et que l'on suit encore dans l'étude de la terre : « Comme dans l'histoire civile on consulte les titres, on recherche les médailles, on déchiffre les inscriptions antiques, pour déterminer les époques des révolutions humaines et constater les dates des événements moraux, de même, dans l'histoire naturelle, il faut fouiller les archives du monde, tirer des entrailles de la terre les vieux monuments, recueillir leurs débris et rassembler en un corps de preuves tous les indices des changements physiques qui peuvent nous faire remonter aux différents âges de la nature. C'est le seul moyen de fixer quelques points dans l'immensité de l'espace, et de placer un certain nombre de pierres numéraires sur la route éternelle du temps...

» Comme il s'agit ici de percer la nuit des temps, de reconnaître, par l'inspection des choses actuelles, l'ancienne existence des choses anéanties et de remonter, par la seule force des faits subsistants, à la vérité historique des faits ensevelis; comme il s'agit, en un mot, de juger, non-seulement le passé moderne, mais le passé le plus ancien, par le seul présent, et que, pour nous élever jusqu'à ce point de vue, nous avons besoin de toutes nos forces réunies, nous emploierons trois grands moyens : 1° les faits qui peuvent nous rapprocher de l'origine de la nature; 2° les monuments qu'on doit regarder comme les témoins de ces premiers âges; 3° les traditions qui peuvent nous donner quelque idée des âges subséquents. Après quoi, nous tâcherons de lier le tout par des analogies, et de former une chaîne qui, du sommet de l'échelle du temps, descendra jusqu'à nous. » (*Epoques de la nature.*)

Lier le tout par des analogies, tel est, en effet, le fond de la méthode sur laquelle repose toute la certitude en *géologie*.

La nature d'un article encyclopédique ne nous permet pas de suivre absolument la marche indiquée par Buffon. Nous devons nécessairement supposer que le lecteur est au courant d'un très-grand nombre de faits actuels (V. TERRE, GRAVITATION, PÔLE, ÉQUATEUR, MER, MONTAGNE, CLIMAT, TREMBLEMENT DE TERRE, VOLCAN, GLACIER, etc.), et nous nous bornerons simplement à rappeler, parmi ces faits, ceux dont l'observation et la coordination ont le plus contribué à l'édification de la science géologique.

— II. PREUVES DE L'ACTION DES EAUX. Tout le monde sait qu'il existe, dans un grand nombre de pays, à des profondeurs variables au-dessous du sol, d'épaisses couches de coquillages, de poissons de mer, de plantes marines pétrifiées, en telle quantité qu'il n'est pas possible d'admettre que tous ces objets aient été apportés là d'emblée, tous ensemble, par une irruption passagère de la mer sortie de son sein. Comment donc cette population marine est-elle arrivée ainsi en pleine terre? Longtemps les coquillages trouvés dans la terre, les pierres chargées d'empreintes d'animaux ou de végétaux ont été regardés comme le résultat d'un jeu de la nature. « Il a fallu, dit Fontenelle, qu'un potier de terre, qui ne savait ni latin ni grec, osât, vers la fin du XVI[e] siècle, dire dans Paris, et à la face de tous les docteurs, que les coquilles fossiles étaient de véritables coquilles, déposées autrefois par la mer dans les lieux où elles se trouvaient alors, que des animaux avaient donné aux pierres figurées toutes leurs différentes figures, et qu'il défiât hardiment toute l'école d'Aristote d'attaquer ces preuves. »

Ce potier de terre était Bernard Palissy. « Il ne faut que tu penses, a-t-il écrit, que les dites coquilles soyent formées, comme aucuns disent que *nature se joue* à faire quelque chose de nouveau. Quand j'ai eu de bien près regardé aux formes de pierres, j'ai trouvé que nulle d'icelles ne peut prendre forme de coquille ny d'autre animal, si l'animal même n'a basti sa forme. » (*Œuvres de Palissy*, édit. de Faujas.)

Il est à remarquer, pour l'instruction des personnes qui croient que le progrès n'a pas de défaillances, que l'idée de Palissy était loin d'être neuve. Le potier, s'il eût su le latin et le grec, eût pu la retrouver dans Strabon, dans Sénèque, dans Pline. Ovide (*Métamorph.*, lib. XV.) ne doutait pas que la mer n'eût recouvert la terre sèche, comme le témoigne le discours qu'il met dans la bouche de Pythagore :

Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus,
Esse fretum; vidi factas ex æquore terras,
Et procul a pelago conchæ jacuere marinæ,
Et vetus inventa est in montibus anchora summis;
Quodque fuit campus, vallem decursus aquarum
Fecit, et eluvie mons est deductus in æquor...

La seule philosophie scolastique, qui voulait entendre finesse à tout, s'avisa de soutenir que le monde avait été *fait tout vieux*, et que les coquilles fossiles n'étaient que des *jeux de la nature.*

En 1670, Augustin Scilla renouvela l'opinion de Palissy et la soutint avec force. Peu après, en 1683, Leibnitz lui donna l'autorité de son nom et de son génie. Enfin, dès la première moitié du XVIII[e] siècle, Buffon la reproduisit avec plus d'éclat encore et la rendit bientôt populaire. Malgré ces imposantes autorités, malgré les ouvrages de Burnet, de Whiston, de Woodward, etc., les vieilles erreurs tenaient ferme. Voltaire lui-même les protégeait à sa façon, tant il avait peur (ce qui, du reste, est arrivé) qu'on ne tirât des gisements de coquilles la preuve du déluge biblique! « Ces pierres figurées sont fort communes, disait-il; on les appelle *zoomorphites* quand le *jeu de la nature* leur a imprimé la ressemblance imparfaite de quelques animaux. » D'autres fois, il prétendait que « c'étaient les pèlerins qui, dans le temps des croisades, avaient rapporté de Syrie les coquilles que nous trouvons dans le sein de la terre, en France... » — « Comment se peut-il, s'écrie Buffon à cette occasion, que des personnes éclairées, et qui se piquent même de philosophie, aient encore des idées aussi fausses sur ce sujet?... Il ne faut pas croire, comme se l'imaginent tous les gens qui veulent raisonner sur cela sans avoir rien vu, qu'on ne trouve ces coquilles que par hasard; qu'elles sont dispersées çà et là et tout au plus par petits tas, comme des coquilles d'huîtres jetées à la porte : c'est par montagnes qu'on les trouve, c'est par bancs de cent et de deux cents lieues de longueur!... » Ces bancs de coquilles, en effet, constituent comme une suite de cimetières superposés, dont chacun représente une génération qui est née sur les débris de la génération précédente, y a vécu, y est morte, ainsi que cela se voit encore sur les bancs d'huîtres, dans nos mers actuelles. Il est donc bien constant que les continents modernes sont d'anciens fonds de mers.

Comment ces mers se sont-elles retirées?

Lorsqu'on examine aujourd'hui la structure du sol des continents, surtout dans les pays de montagnes, on est frappé d'une foule de circonstances et de dispositions qui tendent à prouver que les anciens fonds de mers se sont soulevés, et que, par suite, la masse des eaux s'est déplacée. Ainsi, par exemple, les couches de sable et de vase, qui ont été certainement déposées dans une situation primitivement horizontale, comme tous les sédiments que l'eau abandonne, sont aujourd'hui inclinées et relevées dans divers sens. Ainsi encore, des dislocations et de grandes fissures attestent que l'enveloppe terrestre a été en divers endroits soumise à des efforts brusques, capables de la déchirer et de la rompre.

Les continents auraient donc été soulevés, en masse suivant quelques-uns, partiellement et successivement suivant les autres, et, peu à peu, au bout d'un temps que d'ailleurs les géologues ne marchandent pas, ils auraient émergé au-dessus du niveau de la plaine liquide. On peut suivre le mouvement de retrait des eaux en étudiant attentivement le sol, depuis l'intérieur des continents jusque vers le rivage actuel de la mer. On reconnaît alors, de distance en distance, la trace des anciens rivages successifs de la mer, où, chaque fois, elle a déposé comme un bourrelet particulier de sables, de coquilles et d'algues.

Un tel phénomène semble bien surprenant; on serait tenté de le rejeter tout d'abord, par la seule répugnance que l'on éprouve à admettre l'instabilité du sol qui nous porte. Citons donc quelques preuves.

Près de Pouzzoles, il existe un temple ancien dont le pavé se trouve maintenant au-dessous du niveau de la mer. Lorsque l'on examine les colonnes qui sont encore debout, on s'aperçoit qu'elles sont toutes percées, à 2 ou 3 mètres de hauteur, par des coquillages qui vivent ordinairement à fleur d'eau; donc, le pavé du temple s'est trouvé, pendant un temps, à 2 ou 3 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée. Il n'est plus maintenant qu'à $0^m,32$; il a donc remonté; et, comme on l'avait certainement bâti sur un terrain sec, il était d'abord descendu.

C'est un fait avéré que le sol de la Suède et de la Norvége s'élève continuellement, par un mouvement insensible, au-dessus du niveau des eaux de la mer Baltique. Comme ce sol est solidaire avec le fond de la mer, celui-ci s'élève donc aussi, en sorte qu'un jour il se trouvera à fleur d'eau, puis il sortira tout à fait, et l'on verra peut-être des plaines fertiles à la place occupée par les eaux. Dans le fond du golfe de Bothnie, l'exhaussement paraît être de $1^m,50$ par siècle. Par suite de ce mouvement, les eaux de la mer Baltique s'écoulent vers le Danemark et passent dans la mer du Nord.

D'après un géologue américain, M. Stevens, les côtes du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard se soulèvent insensiblement, tandis que celles de la baie de Fundy et les côtes du Groenland s'affaissent sur une étendue de 1,000 kilom. New-Jersey et toute une partie de la côte orientale se soulèvent graduellement, de même qu'une portion des rivages de l'océan Pacifique. Ces affaissements et soulèvements auront pour conséquence de modifier tout à fait, au bout d'un certain temps, l'aspect de la carte de l'Amérique. Il est certain que, si nous possédions des cartes suffisamment anciennes de notre pays, nous ne le reconnaîtrions pas. Les derniers mouvements qui ont achevé d'élever notre France au-dessus de l'Océan, et de lui donner son relief actuel, remontent à une époque qui, bien qu'antérieure, sans doute, aux âges historiques, n'est cependant pas tellement reculée qu'elle aille se perdre dans ce qu'on appelle la nuit des temps. Les campagnes de la Touraine et d'une partie de nos provinces du Midi sont encore couvertes d'une grève semblable à celle de l'Océan, et montrent à leur surface des coquilles toutes pareilles à celles qui vivent encore sur nos rivages. Dans les vastes plaines de la Picardie, autrefois occupées par de grands lacs et de grands marécages, on retrouve les ossements des castors qui y construisirent leurs demeures; et, dans le fond des tourbières, on découvre quelquefois des pirogues creusées dans un seul bloc, comme celles des sauvages de l'Amérique, dues sans doute à une industrie toute primitive.

Le fond des mers s'exhausse par soulèvements; il s'exhausse encore lentement par les dépôts de toute nature qu'il reçoit; par le charriage des boues et des sables qu'apportent les fleuves; par l'accumulation des substances calcaires que l'eau tient en dissolution, des fragments de nature minérale qu'elle enlève aux roches, et des débris de coquilles. Bien des dépouilles font partie de ce dépôt varié : les coquillages, les squelettes des poissons et de toutes les bêtes marines, les plantes, les branchages, les bois, les cadavres d'animaux terrestres, et les choses de toute nature que l'eau courante ramasse sur sa route à travers les continents, et qu'elle verse ensuite dans le grand collecteur, comme feraient des égouts venant de toutes les parties de la terre.

Maintenant, si, par une cause quelconque, le fond de l'Océan devient terre ferme, en y creusant des tranchées, on mettra à jour successivement, et dans leur ordre chronologique, toutes les choses qui y auront été successivement entassées. Ce sera comme un musée racontant l'histoire de la nature et des espèces..... Or, il existe de pareils musées, et en grand nombre. Sur la plus grande partie de l'étendue des continents actuels, ils constituent la roche vive. Presque toutes les pierres, depuis les marbres les plus durs jusqu'aux moellons les plus grossiers, sont parsemées de débris d'animaux qui ont été jadis ensevelis dans ces pierres, pendant qu'elles se formaient. Les plus anciens de ces fossiles occupent les couches inférieures; les plus récents sont au-dessus. Leur étude est le principal objet de la paléontologie. « C'est aux fossiles seuls, a dit Cuvier, qu'est due la naissance de la théorie de la terre. Sans eux, l'on n'aurait peut-être jamais songé qu'il y ait eu, dans la formation du globe, des époques successives et une série d'opérations différentes. Eux seuls donnent la certitude que le globe n'a pas toujours eu la même enveloppe, par la certitude où l'on est qu'ils ont dû vivre à la surface avant d'être ensevelis dans la profondeur. »

Tous ces débris, tous ces morts, éternels témoins des premiers temps, ont été, pendant des siècles, négligés et perdus dans la poudre des carrières. Mais, soudain, il s'est fait comme une résurrection de tous les êtres disparus. Si l'on passe une revue des couches superposées de l'écorce terrestre, à commencer par les plus anciennes, celles qui renferment les granits, les gneiss, etc., « antiques fondements de l'enveloppe actuelle du globe, » on ne trouve aucune trace de la vie végétale ou animale. Dans la couche suivante, apparaissent les animaux les plus simples, les végétaux les moins composés, des prêles, des fougères, des roseaux, des mollusques, des zoophytes, quelques crustacés.

Au-dessus de ceux-ci reposent des êtres bien différents de ceux qui habitent maintenant la terre avec nous, mais d'une complication de mouvements et d'habitudes déjà supérieurs à ceux des êtres précédents : des poissons de diverses sortes; des reptiles de stature gigantesque et de formes singulières; des plantes de plusieurs façons; des arbres couverts de feuillage et chargés de fruits, etc...

Les couches qu'on rencontre ensuite nous montrent des quadrupèdes de toutes sortes, des animaux à mamelles qui se montrent pour la première fois, et qui commencent à ressem-

bler à quelques-uns des habitants actuels de la surface de la terre (les pachydermes). C'est à la suite de ce cortége qu'apparaissent les animaux qui sont encore les compagnons de l'homme, l'homme lui-même, quelques-unes de ses sépultures, quelques-uns des monuments et des produits grossiers de ce premier âge où les métaux n'étaient point encore découverts.

Cette série de couches étagées, dont chacune est formée de terrains distincts et contient des êtres différents des terrains et des êtres qui constituent les autres couches, a donné à Cuvier l'idée de ses créations successives, en vertu de laquelle l'écorce du globe aurait été formée en quatre fois et quatre fois peuplée. « Qu'on se demande pourquoi l'on trouve tant de dépouilles d'animaux inconnus, et l'on verra combien il est probable qu'elles ont appartenu à des êtres d'un monde antérieur au nôtre, êtres dont ceux qui existent aujourd'hui ont rempli la place, pour se voir peut-être un jour également détruits et remplacés par d'autres... » Citons encore cette fin du *Discours sur les révolutions de la surface du globe* : « Ce qui est certain, c'est que nous sommes maintenant au moins au milieu d'une quatrième succession d'animaux terrestres, et qu'après l'âge des reptiles, après celui des paléothériums, après celui des mammouths, des mastodontes et des mégathériums, est venu l'âge où l'espèce humaine, aidée de quelques animaux domestiques, domine et féconde paisiblement la terre. »

Après avoir établi la réalité du soulèvement des terres, nous allons rechercher quelle est la cause probable de ce soulèvement.

— III. PREUVES DE L'EXISTENCE ET DE L'ACTION DU FEU CENTRAL. Le philosophe Héraclite regardait le feu comme le principe de toutes choses. Strabon attribuait l'origine de la Sicile, des îles d'Eole et d'Ischia à des éruptions volcaniques. Il a raconté des enfantements d'îles en tout semblables à celui qui eut lieu dans la rade de Santorin en 1866. Le martyr saint Justin nous a conservé un curieux passage de l'historien Trogue-Pompée, relatif aux idées que les anciens Scythes se faisaient de l'état primitif de la terre : « ... Si l'univers a d'abord été façonné par le feu, en s'éteignant lentement, celui-ci a préparé une patrie aux premiers habitants, et cette patrie doit avoir commencé par la région du nord... » (*Hist. epist.*, lib. II, cap. I.) On cite souvent l'expression de Descartes : « La terre est un soleil encroûté. » Jusqu'ici l'idée d'un feu central, ou de l'existence d'une incandescence primitive de la terre, résulte plutôt d'un pressentiment que de la conclusion d'observations rigoureuses. Dans son livre intitulé *Protogæa*, Leibnitz, le premier, tire de l'observation le grand fait, aujourd'hui base de la *géologie*, de la conflagration du globe. Il admet que la terre a brûlé dans l'origine comme brûle encore le soleil; qu'elle a été lumineuse, et qu'à la fin, faute de combustible, elle s'est éteinte, de même que le soleil s'éteindra. Le feu avait vitrifié la surface de la terre; aussi le verre est-il la base de toute la matière terrestre : « *Facile intelligas vitrum esse velut terræ basin. — Facile!* » dit le philosophe; en effet, les sables, les argiles, les schistes, qui forment l'enveloppe terrestre, ne sont-ils pas la matière du verre? De là la formation des métaux dans les entrailles de la terre.

Les idées de Leibnitz attirèrent enfin l'attention des savants. On sortit du monde des rêveries, et l'on commença à étudier avec soin la structure de l'écorce terrestre. C'est ce que nous allons faire nous-mêmes.

Quand on examine les dépôts qui ont été formés par l'Océan, on y découvre des débris de plantes et de coquillages qui n'existent plus aujourd'hui, et qui ne pourraient plus y subsister parce qu'ils n'y rencontreraient plus une température suffisamment élevée. Il fut donc un temps où le climat qui appartient aujourd'hui seulement aux régions équatoriales régnait jusqu'aux pôles. *Ver erat æternum.* On rencontre jusque dans le Groenland, d'un côté de l'équateur, et jusque dans la terre de Van-Diémen, de l'autre côté, des plantes carbonisées, mais en parfait état de conservation, dont les analogues ne se trouvent que sous les tropiques. Ce sont, pour le dire en passant, les débris de ces végétaux qui constituent la houille qu'on exploite jusque dans les latitudes les plus septentrionales.

Mais, chose remarquable, à mesure que l'on s'adresse à des dépôts moins anciennement formés, on découvre dans leur intérieur des végétaux qui se rapprochent de plus en plus de ceux qui croissent présentement à la surface, dans le voisinage de ces mêmes dépôts. Enfin, quand on arrive aux derniers dépôts, on n'observe plus aucune différence entre les débris qui y sont ensevelis et les êtres organisés qui vivent actuellement dans les mêmes lieux. Donc, la chaleur, après avoir été très-forte dans les temps les plus anciens, a peu à peu diminué d'intensité, et a permis à des climats de moins en moins ardents de s'établir successivement en chaque pays.

A l'appui de ces preuves d'une haute température primitive, la minéralogie apporte des témoignages si précis qu'ils permettent presque d'évaluer les divers degrés de chaleur par lesquels notre globe a passé. Les roches les plus profondément situées dans l'intérieur de la terre ont été reconnues pour avoir été produites par l'action du feu. « On ne concevait pas, dit Cuvier, quel pouvait avoir été le dissolvant de ces énormes masses de granits, de porphyres, qui constituent la base de nos grandes chaînes de montagnes et comme la grosse charpente du globe. M. Mitscherlich, en exposant à la chaleur des hauts fourneaux les matières trouvées par l'analyse dans plusieurs espèces de cristaux qui entrent dans la composition de ces masses, a vu ces cristaux se reproduire avec leurs formes et leurs caractères; il a refait ainsi de l'amphibole, du mica, de l'hyacinthe. On ne peut donc plus guère douter aujourd'hui que la masse primitive du globe n'ait été d'abord en fusion, et même en vapeur... » (*Rapport sur la chimie*, 1826.)

M. Daubrée dit à son tour, dans son *Rapport sur les progrès de la géologie expérimentale* (1867) : « M. de Senarmont a entrepris une longue série d'expériences qui ont jeté une vive lumière sur des phénomènes très-importants. En opérant à l'aide de l'eau, à des températures de 130 à 300 degrés, il est parvenu à produire, à l'état cristallisé, les principaux minéraux qui caractérisent les filons métallifères, entre autres le quartz, le fer spathique, les carbonates de manganèse et de zinc, la baryte sulfatée, l'antimoine sulfuré, le mispickel, l'argent rouge. Pour comprendre aujourd'hui toute l'importance du problème qui a été ainsi résolu par ce savant, il faut se rappeler que, jusqu'alors, on n'avait pu imiter la plupart des minéraux des filons. Or, les espèces les plus caractéristiques de ces gisements, au nombre de plus de trente, se trouvaient reproduites par un même procédé, conforme à celui que faisait supposer l'observation, et à l'aide des éléments les plus répandus dans les sources thermales. »

Nous pourrions multiplier ces exemples, qui démontrent que le chimiste, en reproduisant dans son laboratoire les mêmes substances que la terre renferme, a découvert le secret de leur formation. L'homme refait en petit la grande œuvre de Dieu.

Mais, si l'on suppute quelle chaleur il a fallu pour produire de tels effets, on arrive à conclure qu'à une certaine époque la terre n'était qu'une masse de vapeurs. Cette conclusion est encore fortifiée par plusieurs faits tirés des considérations astronomiques et physiques. « Le globe terrestre, a dit Buffon, a précisément la figure que prendrait un globe qui tournerait sur lui-même avec la vitesse que nous connaissons au globe de la terre. Ainsi, la première conséquence qui sort de ce fait incontestable, c'est que la matière dont notre terre est composée était dans un état de fluidité au moment qu'elle a pris sa forme... » Et Laplace : « La fluidité primitive des planètes est clairement indiquée par l'aplatissement de leur figure, conforme aux lois de l'attraction mutuelle de leurs molécules; elle est, de plus, prouvée, pour la terre, par la diminution régulière de la pesanteur, en allant de l'équateur aux pôles... »

Si la terre a jadis été dans un état général d'ignition, il est naturel de se demander si ses parties intérieures n'ont rien conservé de leur chaleur primitive. Ici encore l'expérience répond affirmativement. La chaleur est plus forte à l'intérieur de la terre qu'à la surface, et elle augmente, proportionnellement à la quantité dont on s'enfonce, d'environ 1° par 25 mètres. A une profondeur d'une lieue, on serait déjà arrêté par une chaleur égale à celle de l'eau bouillante. A une vingtaine de lieues, on trouverait la planète dans son état primitif d'incandescence; en sorte que, si l'on pouvait débarrasser la terre de son écorce, qui n'a pas même, par rapport à sa masse totale, la même épaisseur relative qu'une écorce d'orange par rapport à l'orange entière, cet astre se présenterait de nouveau avec la chaleur et l'éclat étincelant d'un soleil.

Les principales preuves apportées à l'appui de la chaleur centrale du globe terrestre sont : la température des eaux artésiennes, la température des eaux thermales, les éruptions volcaniques. On n'a pas oublié la grande éruption qui commença le 30 janvier 1866, dans l'archipel grec de Santorin, continua avec violence jusqu'à la fin du mois de mars, et ne s'arrêta qu'après avoir enfanté trois îles nouvelles, qui se réunirent à une île ancienne. Pendant la durée du phénomène, la mer fut plusieurs fois colorée en blanc par des émanations de nature sulfureuse; d'autres fois, elle prit un goût amer et une teinte rouge très-prononcée, indice de la présence de sels de fer. Souvent les flots bouillonnèrent en laissant échapper de leur sein des vapeurs et des flammes. Les rochers des îles anciennes étaient brûlants au toucher. Ces phénomènes, qui d'ailleurs accompagnent les éruptions de tous les volcans sous-marins, ne sont explicables que si on les admet comme produits par les convulsions de la masse incandescente qui bouillonne continuellement dans l'intérieur de notre globe.

Il y a donc de fortes probabilités pour que la terre ait été primitivement un globe de feu, de vapeurs brûlantes. Peu à peu, par l'effet du rayonnement, le refroidissement s'est fait, en commençant à la surface, comme il arriverait à un boulet rouge suspendu en l'air. Les vapeurs se sont éteintes et condensées; elles ont formé tout autour du globe une enveloppe de fumée aqueuse, illuminée par les reflets du feu intérieur. De siècle en siècle, elles allaient en s'épaississant et obscurcissant l'aspect de la planète. Ces vapeurs, longtemps flottantes, sont devenues assez lourdes pour tomber. A leur contact, les matières solides en ignition, qui n'avaient pas cessé de perdre de leur chaleur par rayonnement, achevèrent de se refroidir. Les eaux ont pu s'établir sur toute la surface solidifiée du globe, qui leur servait de lit. Mais ce lit était encore trop près du feu central restant pour ne pas en ressentir les effets. Il a été soulevé et tourmenté de toutes les manières. Il a gagné, comme il gagne encore en épaisseur; et, finalement, après une longueur de temps incalculable, il a pris la forme que nous lui voyons.

Pour ne pas compliquer cet exposé de la *géologie* classique, nous reportons plus loin les principales objections qu'on y a faites.

— IV. COMPOSITION DE L'ÉCORCE TERRESTRE. Si les géologues disputent sur la formation de l'écorce terrestre, ils sont d'accord sur sa constitution.

Considérons un immense bassin sur le fond duquel repose une masse d'eau entretenue au même niveau, malgré l'évaporation, par divers canaux qui y aboutissent. Les matières étrangères, limon, sables, cailloux, sels calcaires, etc., charriées par ces canaux, qui sont les fleuves et les rivières, doivent nécessairement augmenter et former sur le fond du bassin des dépôts de plus en plus considérables. Si le phénomène se continue pendant un assez grand nombre de siècles, le fond se trouvera partout revêtu d'une série de couches superposées, comme des feuillets, les unes sur les autres. Les fleuves ont-ils, à une certaine époque, charrié du sable, les couches formées à cette époque seront sableuses. Si, à l'époque suivante, ils ont charrié du limon ou des sels calcaires, les couches correspondantes seront argileuses ou calcaires. Enfin, les animaux qui ont habité l'océan aux diverses époques ont-ils varié; comme, après leur mort, leurs débris tombent naturellement sur le fond et s'y ensevelissent dans les dépôts qui sont en train de s'y former, ces débris varieront d'une couche à l'autre, comme les animaux eux-mêmes ont varié d'un temps à l'autre. Par conséquent, il y aura, sur tous les points, dans la suite des couches dont la masse totale du dépôt se composera, un certain ordre précis et constant. On pourra distinguer les couches les unes des autres, soit par leur nature, soit par la nature des débris organiques qu'elles renfermeront. Etant donc donnée une couche quelconque, on pourra, du seul fait de son rang dans la série, déduire quelles sont les couches qui doivent se trouver au-dessous d'elles et celles qui doivent se trouver au-dessus.

Il y a, toutefois, une remarque importante à faire : si l'on suppose que le fond du bassin ou de l'océan n'a éprouvé, dans sa position, aucun changement pendant tout le temps que les dépôts se sont formés, il est évident que les diverses couches devront se trouver, suivant leur ordre naturel, dans toutes les parties qui ont été sous l'eau. Mais si le fond du bassin a été incliné tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, de manière que quelques-unes de ses parties fussent tantôt hors de l'eau et tantôt sous l'eau, il est évident que la partie qui sera demeurée pendant un temps hors de l'eau n'aura pu recevoir les couches de dépôt qui se seront formées pendant ce temps-là. On y trouvera donc, immédiatement l'une sur l'autre, deux couches qui, ailleurs, sont séparées par plusieurs couches intermédiaires; et ces deux couches, ainsi rapprochées dans cet endroit, seront précisément celles qui se formaient, l'une à l'instant où cette partie du bassin est sortie de l'eau, et l'autre à celui où elle y est entrée. Lors donc que, dans certains lieux, certaines couches de dépôt manquent, cela prouve que ces lieux étaient hors de l'océan à l'époque où ces couches se formaient.

Enfin, comme les matières étrangères qui tombent dans le bassin où se forment les dépôts n'y sont point répandues uniformément, il est clair que les dépôts devront avoir plus d'épaisseur dans les endroits où ces matières sont le plus abondantes que dans ceux où elles sont plus rares. On ne doit donc pas s'attendre, en suivant les couches sur une grande étendue, à leur trouver une épaisseur constante. L'ordre de succession des couches est la seule chose inaltérable, parce qu'elle correspond à l'ordre de succession des temps.

Bien que les couches se soient originairement déposées dans une situation horizontale, comme tous les sédiments qui se font dans une eau tranquille, cependant, par suite des tremblements de terre et des dislocations qu'ils occasionnent, il arrive fréquemment que les couches se trouvent dérangées de leur position primitive, et plus ou moins redressées. Ce dérangement de l'horizontalité ne peut évidemment porter que sur les couches qui étaient déjà formées à l'instant où la dislocation a eu lieu; celles qui continuent à se former au même endroit, après la dislocation, reprennent la situation horizontale. On doit donc trouver, à l'endroit où un tel phénomène a eu lieu, des couches horizontales reposant sur des couches inclinées, et ce changement de stratification est la preuve que, dans l'intervalle des deux époques où les deux couches immédiatement discordantes se sont formées, une dislocation dans l'écorce de la terre a eu lieu en cet endroit. On peut donc, d'après cette particularité, marquer l'ordre de succession des différentes dislocations qui se sont produites à la surface de la terre.

Si donc on a observé avec attention l'ordre des couches dans un point quelconque du globe, tel qu'une carrière profonde, on peut être certain que ce même ordre se retrouvera partout. On sent aisément toute la valeur de cette remarque. En effet, s'il existe dans un pays une couche précieuse, soit par la pierre, soit par le sable ou l'argile qu'elle fournit, on pourra aller chercher cette couche par des puits, partout où l'on apercevra à la surface une couche que l'on a vue ailleurs reposer au-dessus d'elle; tandis qu'il serait tout à fait illusoire de la chercher dans des lieux où l'on voit au contraire, à la surface, une couche que l'on sait être inférieure à la couche en question. Il y a donc, dans la constitution de l'écorce de la terre, une certaine régularité qui permet de donner des noms particuliers aux divers feuillets dont elle se compose. Nous allons entrer dans le détail, malheureusement peu attrayant, de cette nomenclature.

— V. NOMENCLATURE GÉOLOGIQUE. La *stratification* est la division d'une masse de roches ou de terres en *bancs*, *couches*, *assises*, *feuillets* parallèles, expressions qui, bien que souvent confondues, présentent cependant des nuances faciles à saisir. On emploie quelquefois le mot *strate* comme synonyme de *couche* et d'*assise*.

On nomme *plans de joint* les surfaces de deux bancs ou couches contigus, et *joints de stratification* les espaces vides qui séparent quelquefois ces surfaces.

Les épithètes qui accompagnent le mot *stratification* sont généralement faciles à comprendre. Nous dirons seulement que la stratification est *arquée* lorsque les couches forment des ondulations plus ou moins hautes en se relevant d'un côté pour s'abaisser de l'autre. La stratification est *affleurée* lorsque les couches, étant disposées suivant un plan incliné, sont plus épaisses vers le bas que vers le haut, et tendent, vers le sommet, à prendre une position horizontale.

Lorsque des couches de différentes formations sont inclinées dans le même sens, on dit qu'elles sont en *stratification concordante*.

Lorsqu'elles forment entre elles des angles quelconques, on dit qu'elles sont en *stratification discordante* ou *transgressive*.

Une roche est dite *subordonnée* à une autre lorsqu'elle est intercalée dans cette autre.

Lorsqu'une couche est dans sa position naturelle, c'est-à-dire dans la place que lui assigne l'ordre de superposition, on dit que cette couche, ou la roche dont elle est composée, est *en place*.

On nomme *puissance* l'épaisseur d'une couche ou d'un système de couches. Si le milieu d'un système de couches est plus élevé que les bords, ces couches forment une *selle*.

Lorsque les couches se montrent sur leur épaisseur et dans le sens de leur direction, on dit qu'elles sont sur leurs *tranches*. Lorsqu'elles sont coupées dans le sens de leur inclinaison, on dit qu'elles sont sur leurs *têtes*.

Lorsqu'une *fissure* (fente accidentelle) acquiert une certaine largeur et une profondeur notable sur une grande étendue, elle reçoit le nom de *faille*.

Les fissures ou failles sont quelquefois remplies de masses minérales appelées *filons* (v. ce mot, ainsi que MINÉRALOGIE). La manière dont les métaux sont mélangés dans les filons est très-variée; ils y sont tantôt en *rognons*, tantôt en *grains*, le plus souvent en *veines*.

Werner ayant remarqué qu'au-dessous des granites on ne trouvait point d'autres roches, que, de plus, les terrains qui les forment ne sont point stratifiés et ne contiennent aucun débris organique, appela *terrains primitifs* ceux qui sont surtout formés de matières granitiques. Il les considérait comme ayant été les premiers formés par l'action des eaux.

Les dépôts qui s'appuient sur ces anciennes roches furent appelés par lui *terrains secondaires*, ou, en terme de mines, *terrains à couches*, à cause de leur disposition par couches.

Pendant longtemps, la classification wernérienne fut bornée à ces deux grandes divisions, lorsque les mineurs du Hartz observèrent des dépôts qui n'appartenaient évidemment ni aux terrains primitifs, ni aux terrains secondaires, mais qui présentaient quelques caractères communs aux deux, entre lesquels ils formaient une sorte de transition; Werner les nomma *terrains de transition* ou *terrains intermédiaires*.

Aux trois classes de terrains déjà désignées, on ajouta, en 1812, après les travaux de Cuvier et de Brongniart, les *terrains tertiaires* et, plus tard encore, les *terrains quaternaires*.

Cette division de l'écorce du globe, qu'on trouve dans une foule d'ouvrages, que la médecine a même empruntée pour désigner certaines séries d'accidents pathologiques dérivés d'une origine commune, est aujourd'hui abandonnée comme insuffisante.

Le géologues ne se sont point entendus pour établir une division des terrains. Le

seul point où ils présentent un certain accord, c'est une émulation remarquable à inventer des noms barbares, rebelles à la mémoire, généralement tirés du grec (que personne n'est censé ignorer, comme la loi !) et des noms de certaines localités particulièrement intéressantes au point de vue géologique. A ce titre, M. Al. Brongniart, avec ses périodes *jovienne* et *saturnienne*, ses terrains *alluviens*, *lysiens*, *pyrogènes*, *clysmiens*, *ysémiens*, *hémilysiens*, *agalysiens*, tout cela divisé en groupes, subdivisés en sous-groupes, dans lesquels brillent des associations de noms telles que : *terrains alluviens phytogènes*, *terrains clysmiens détritiques*, *terrains clysmiens clastiques*, *terrains clysmiens plusiaques*, *ysémiens thalassiques*, *épilymniques*, etc..., nous paraît mériter une recommandation particulière auprès des personnes qui désireraient apprendre la *géologie* sans en rien retenir.

On a divisé tous les terrains en deux grandes classes ou séries : la série neptunienne, composée des terrains formés par voie aqueuse, du nom de Neptune, dieu des mers ; et la série plutonienne, comprenant les terrains d'origine ignée, du nom de Pluton, dieu des enfers.

Cette division des terrains s'est, pendant quelque temps, étendue aux géologues eux-mêmes, qui se sont partagés en deux camps, les plutoniens et les neptuniens, suivant qu'ils rapportaient la formation de l'écorce terrestre à l'action du feu ou à l'action de l'eau.

La doctrine classique, qui prévaut dans l'enseignement de notre pays, a adopté la division des terrains en neptuniens et plutoniens ; seulement elle en a changé les noms. Elle a appelé terrains de sédiment ceux qu'on suppose d'origine aqueuse, et terrains de cristallisation ceux qu'on suppose d'origine ignée.

— *Terrains de sédiment.* Nous allons les énumérer successivement, à commencer par les plus anciens.

1° *Terrain primitif*, composé de matières dont un grand nombre sont inconnues. On y trouve les roches volcaniques, trapéennes, toutes sortes de laves, mais point de fossiles.

2° *Terrain cambrien*, qui domine dans le pays de Galles (*Cambria*). Il est en partie composé de schistes micacés, calcaires, gneiss. On y trouve aussi quelques fossiles de fucus. Ce terrain occupe une assez grande étendue dans la partie septentrionale de la Bretagne et de la Normandie.

3° *Terrain silurien.* Ce terrain, dont le nom est tiré de celui d'un très-ancien peuple (les Silures) de l'île de Bretagne, qui ne s'est jamais occupé de *géologie*, est fort répandu dans le pays de Galles, et, en France, dans l'Orne, la Manche, etc. Il est principalement constitué par des calcaires et des schistes micacés. Il contient, à l'état fossile, un assez grand nombre de végétaux simples, de coquillages.

4° *Terrain dévonien.* Il abonde dans le Devonshire ; il est formé de calcaire carbonifère, vieux grès rouges, grès divers, schistes anthraciteux, et est très-répandu. Pour ne citer que la France, on le trouve en abondance en Bretagne, dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe. Il renferme beaucoup de fougères, de calamites et d'assez nombreuses espèces de coquilles.

Au-dessus du terrain dévonien, un certain nombre de géologues placent le terrain houiller ou carbonifère, qui, s'il ne forme pas un groupe distinct, rattache par sa composition le terrain dévonien au terrain pénéen.

5° *Terrain pénéen* (de πενης, pauvre), formé de plusieurs dépôts, dont les plus bas offrent des grès rouges, et les autres des schistes bitumineux, et divers calcaires auxquels les Allemands ont donné le nom de *zechstein*. Ce terrain, qui manque presque complétement en France, renferme les plus anciens reptiles sauriens du globe, quelques poissons et divers coquillages.

6° *Terrain de trias* ou *terrain keuprique*. Ceux qui attribuent à ce terrain trois couches principales l'appellent *trias*. Parmi ces trois couches, il s'en trouve une qui est particulièrement riche en marnes irisées, que les Allemands appellent *keuper :* de là le nom de terrain keuprique. Ce terrain comprend les grès bigarrés, le calcaire conchylien et les marnes irisées. On le trouve assez abondamment dans le centre et le midi de la France. Il renferme, outre de nombreux et beaux coquillages, des plantes de la famille des cycadées, des conifères, des fougères, de grands sauriens, des batraciens monstrueux, etc. Sa partie supérieure présente les dépôts salifères exploités en Lorraine, et les diverses sources salifères d'Angleterre et d'Allemagne.

7° *Terrain jurassique*, dont le type abonde dans les montagnes du Jura. C'est un des plus répandus que l'on connaisse en Europe, surtout dans la partie occidentale. On le divise en deux grandes formations, la formation liasique et la formation oolithique, qui se subdivisent elles-mêmes en étages ou assises plus ou moins distinctes : système du lias, système oolithique, groupe oxfordien, groupe corallien, groupe portlandien, et quelques autres dont les noms varient avec les auteurs. Le terrain jurassique contient un grand nombre de coquillages caractéristiques, des ichthyosaures, des plésiosaures, de grands lézards volants ou ptérodactyles, des mégalosaures, etc., animaux dont les formes sont des plus étranges.

8° *Terrain crétacé inférieur*, dépôt de craies partagé en plusieurs étages : formation wealdienne (du nom de la contrée de Wealden, dans le comté de Sussex) ; formation néocomienne (mot grec inventé par M. Thurmann, pour signifier neufchâteloise), qui est particulièrement développée dans les environs de Neufchâtel. Il est composé de marnes et d'argile, de calcaires jaunâtres, remplis de belles coquilles et de divers fossiles. Grès vert, craie verte, craie tuffeau. C'est dans ces terrains qu'apparaissent pour la première fois les squales.

9° *Terrain crétacé supérieur*, comprenant la craie marneuse et la craie blanche. Ce terrain n'aurait pas été séparé du précédent, s'il n'était souvent avec lui en stratification discordante. A ce dépôt appartient la craie sableuse de Maëstricht, dans laquelle on a trouvé l'énorme saurien connu sous le nom de mésosaure de Maëstricht, qui n'avait pas moins de 8 mètres de long, et dont la tête, armée d'un formidable appareil dentaire, avait 1m,50.

L'ensemble des terrains crétacés occupe une immense étendue de la surface du globe.

10° *Terrain parisien.* Cette désignation comprend des dépôts de sable, d'argile et de calcaire, généralement sableux, qui ne sont pas superposés, mais accolés les uns aux autres. Les sables forment la partie dominante autour de Bruxelles ; les argiles caractérisent les dépôts des environs de Londres ; on sait que le calcaire est extrêmement développé autour de Paris. Les coquilles enfouies dans ce terrain ont beaucoup d'analogie avec celles qui vivent encore. C'est dans la pierre à plâtre, qui fait partie du terrain parisien, que le génie de Cuvier est parvenu à débrouiller et à restituer les nombreux débris de mammifères dont la restauration fait l'objet de la paléontologie.

11° *Terrain de mollasse*, qui se rencontre assez fréquemment dans les environs de Paris. Il consiste en une roche calcaire, dont la texture est ordinairement lâche (*mollis*) et la structure caverneuse. On y trouve souvent mêlés des calcaires plus denses : les grès de Fontainebleau, le moellon de Montpellier, l'espèce de roche appelée nagelflue, etc. On trouve dans les terrains de mollasse beaucoup de coquillages et de plantes analogues à celles que nous connaissons ; mais on y trouve aussi des races perdues, entre autres le mastodonte, le dinothérium, etc.

12° *Terrain subapennin*, dépôts marins qui constituent principalement les collines subapennines, depuis Turin jusqu'à l'extrémité de l'Italie, et ne se distingueraient souvent pas des terrains de mollasse, s'ils n'étaient avec eux en stratification discordante. Ils constituent les dépôts lacustres de la Bresse, et s'étendent jusqu'à Valence. Ils sont d'ailleurs répandus un peu partout. Les coquilles et les plantes qu'ils renferment se rapprochent de plus en plus des nôtres. « C'est peut-être à l'époque subapennine, dit M. Beudant, que vivaient les éléphants, ainsi que les mammifères carnassiers dont nous trouvons aujourd'hui les débris dans les cavernes qui leur servaient d'habitation. » V. CAVERNE.

13° *Terrain diluvien.* Les géologues anglais ont appelé diluvium, et, chez nous, MM. d'Omalius d'Halloy et Rozet ont appelé terrains diluviens, des dépôts qui ont été formés après les terrains subapennins, et que, dans le principe, on a regardés comme le résultat du déluge biblique. Ces terrains seront d'ailleurs caractérisés si nous énumérons les différents noms qu'ils ont encore reçus. Ils ont été appelés : clysmiens (de κλύσμα, lavage), par Brongniart ; terrains de transport, d'alluvion, par Bonnard ; blocs erratiques, par de La Bèche ; nouveau pliocène (πλείων καινός, plus récent), par Lyell ; roches de transport, par Keferstein, etc.

La plus grande partie des dépôts diluviens suivent la direction des vallées actuelles, dont elles forment le fond et les côtés sur une faible largeur. Ils annoncent d'immenses transports et des accidents d'érosion dont nos rivières sont aujourd'hui incapables. Ils semblent ainsi avoir été laissés par de puissants courants d'eau qui ont, pendant un temps plus ou moins long, traversé les vallées.

Cependant, on trouve aussi des dépôts du même ordre qui paraissent s'être formés dans des lacs, dans des estuaires, dans des golfes, enfin dans des mers, et qui, ayant été ensuite soulevés, sont venus augmenter nos continents.

Les terrains diluviens se partagent donc en dépôts des vallées et dépôts des mers.

Les dépôts des vallées renferment des débris plus ou moins roulés des roches de la contrée, des sables ou des argiles qui proviennent du remaniement des matières sous-jacentes, et, au-dessus, des débris apportés par les affluents, de contrées quelquefois assez éloignées.

Les dépôts des mers couvrent des espaces plus étendus que les précédents. Ils sont formés de débris apportés des continents, et, par suite, ils présentent une grande diversité de composition.

Le terrain diluvien, quelle que soit son origine supposée, est rempli de dépouilles de mollusques, qui appartiennent aux espèces vivantes de la contrée, les unes marines, les autres d'eau douce. On y trouve de nombreux débris d'éléphants, de rhinocéros, de mastodontes, de mégathériums, etc. Enfin, c'est dans le diluvium d'Abbeville que M. Boucher de Perthes a trouvé les premiers débris authentiques de l'homme fossile, en 1863.

« Un des phénomènes les plus remarquables, dit M. Beudant, qui ont précédé ou accompagné la formation diluvienne est celui des roches arrondies, usées, polies, striées et cannelées, qui annoncent avec évidence le frottement des corps durs, en même temps qu'ils montrent la direction imprimée aux masses que la nature mettait en jeu. Une autre circonstance particulière des terrains diluviens nous est présentée par certains dépôts ou blocs erratiques. Les blocs erratiques sont des rochers qui ont été enlevés de leur place, où leurs pareils siégent encore, et transportés ailleurs, par-dessus des vallées, quelquefois à une distance énorme. On en a trouvé qui, partis des montagnes de la Suède, sont allés s'échouer, après un parcours de 250 lieues, sur les pentes des monts Ourals.

Ces transports extraordinaires sont généralement expliqués de deux façons : les uns les attribuent à l'action de courants puissants, tels que les déluges ont pu en produire ; les autres font intervenir l'action des glaçons qui, en flottant, ont pu transporter ces blocs, jusqu'à ce que, ayant atteint des contrées plus chaudes, ils se soient fondus et aient laissé tomber leurs fardeaux là où nous les trouvons aujourd'hui.

14° *Terrain moderne.* C'est l'ensemble des différents dépôts qui se sont formés depuis les temps historiques, et qui se forment encore tous les jours. Ces dépôts ont pour caractère que, étant tous contemporains, aucun d'eux n'est ni supérieur ni inférieur à un autre. Ils comprennent les formations de récifs madréporiques (bancs de corail) ; les bancs de galets, les bancs de sable, les dunes, les dépôts de limon, les dépôts de coquilles, les alluvions de fleuves, les sédiments calcaires ou siliceux, les dépôts tourbeux, etc. Dans certains pays, ces formations s'effectuent avec une rapidité telle qu'elles suffisent à modifier notablement, en moins d'un siècle, l'aspect de la contrée. Quelques géologues, en tête desquels figure M. Lyell, croient que la composition de l'écorce terrestre tout entière est due aux mêmes causes qui concourent à former aujourd'hui le terrain moderne.

— *Terrains de cristallisation.* Ils composent la série plutonique, qui est attribuée à l'action du feu. On les a partagés en trois terrains, savoir : terrain granitique, terrain pyroïde, terrain volcanique.

L'étude des roches, très-nombreuses et très-diverses, qui composent ces terrains, étant du ressort à peu près exclusif de la minéralogie, nous nous bornerons à donner ici un simple classement, suivi d'une courte énumération.

1° *Terrain granitique.* Il se compose, en général, de granites, de syénites, de protogynes, de pegmatites. La protogyne y passe quelquefois à la diorite. Quelques auteurs distinguent du terrain granitique le terrain porphyrique, dans lequel figurent les porphyres, les ophites, les euphotides, les ophiolithes, les spilites, les syénites, les mélaphyres, les eurites, les diorites, les trapps.

2° *Terrain pyroïde.* Ce terrain se compose de roches qui, bien que renfermant beaucoup de parties cristallines, présentent la texture massive et la texture celluleuse plus fréquemment que les roches du terrain granitique. Plusieurs d'entre elles rappellent par leurs caractères extérieurs les matières pierreuses, plus ou moins vitrifiées, qui ont été fondues dans nos fourneaux. On divise le terrain pyroïde en trois formations, caractérisées par les trois natures de roches qui y dominent : les basaltes, les trachytes, les conglomérats. Les deux premières formations paraissent être contemporaines ; la troisième est postérieure.

3° *Terrain volcanique*, caractérisé par l'abondance des laves. On l'a aussi divisé en trois formations : formation lavique, formation trachytique, formation conglomératique. La première ne comprend que les roches cristallines connues sous le nom de laves, très-riches en substances minérales.

La formation trachytique du terrain volcanique ne se trouve que dans les déjections des volcans modernes.

Enfin, la formation conglomératique, composée de pépérines, de brecciolès, de pouzzolanes, de moyas, etc., constitue des masses non stratifiées, des amas superficiels, et des couches régulières au pied des anciens volcans.

— VI. CARTES GÉOLOGIQUES. Le premier essai d'une carte géologique date de l'an 1664 ; il est dû à l'abbé Coulon. « Cette carte, a dit M. Elie de Beaumont, dans laquelle sont indiquées les limites générales du granite et du calcaire, atteste un très-bon esprit d'observation et beaucoup de sagacité. A l'époque où elle a été publiée, il aurait été difficile de porter bien loin le nombre des distinctions dans la nature des terrains ; mais le petit nombre de celles que l'auteur a signalées existe réellement. »

Dans le siècle suivant, Guettard reprit l'idée de Coulon. Il publia, en 1749, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, une carte géologique de la partie septentrionale du royaume de France, bien supérieure au travail précédent par le nombre et l'exactitude des détails. Guettard est le premier qui ait remarqué, ou, au moins, qui ait mis en évidence la régularité qui règne dans la distribution des terrains. Il avait pressenti que les grandes masses peuvent souvent s'étendre, malgré les fleuves et les montagnes, malgré la mer, d'un pays à un autre. C'est ainsi qu'il avait signalé l'analogie qui existe entre les terrains formant la partie méridionale de l'Angleterre et ceux qui forment la partie septentrionale de la France. Enfin, il avait reconnu que les terrains dont se compose le sol de la moitié septentrionale de la France forment de grandes bandes continues disposées concentriquement autour de Paris. Malheureusement, les idées de Guettard contrariaient, en de certains points, le système de Buffon. Celui-ci, qui tenait alors le sceptre de l'histoire naturelle, les rejeta comme superficielles, et, par son dédain, contribua à les discréditer.

Monnet, qui vint à la suite de Guettard, recueillit un grand nombre de descriptions locales, mais sans s'élever à aucune vue d'ensemble. Aidé de Lavoisier, que le gouvernement lui avait adjoint, il fit paraître, en 1790, une *Description minéralogique de la France*. Cette publication intéressa quelques savants ; mais le moment n'était pas propice à la *géologie*, et la question de la carte géologique de France était généralement considérée comme entièrement nouvelle, lorsqu'elle fut portée devant la Convention, en 1794. On venait de créer l'École des mines et d'instituer le corps des ingénieurs des mines. Un décret porta que les ingénieurs, chacun dans son arrondissement, seraient chargés de rassembler les éléments de la constitution minéralogique de la France. On devait ensuite coordonner ces éléments, et la carte géologique du territoire en aurait formé le résumé général. Mais un tel travail était plus long et plus difficile qu'on ne le croyait à cette époque d'ardeur et d'enthousiasme. Il fallait d'ailleurs, pour qu'il fût vraiment définitif, que la *géologie* théorique fît encore bien des progrès. C'est là ce qui explique, en y joignant les préoccupations politiques de la France pendant les vingt premières années de ce siècle, comment il a fallu près de cinquante ans pour que le décret de 1794 arrivât enfin à son exécution.

Le décret de la Convention, qui chargeait le corps des ingénieurs des mines de la description de la France souterraine, eut pour effet immédiat la publication d'une série de notices relatives à la constitution géologique de points particuliers du territoire. Ces notices étaient rassemblées périodiquement dans un recueil institué par l'administration, sous le nom de *Journal des mines*. Tout cela ne constituait pas une œuvre d'ensemble, une carte générale. En 1822, parut la carte géologique de l'Angleterre. Une heureuse émulation s'empara aussitôt de nos savants ; et Brochant, alors directeur de l'Ecole des mines, fut chargé par le gouvernement de proposer les mesures qui lui paraîtraient nécessaires pour doter notre pays d'une carte géologique. Brochant eut le bon goût de confier la charge et l'honneur du travail à deux jeunes gens dont il avait su deviner les mérites. Après être allé avec eux en Angleterre, pour les préparer à leur tâche par l'étude des déterminations déjà faites sur ce territoire, qui offre tant d'analogies avec le nôtre, il leur partagea le travail. Une ligne se dirigeant de Honfleur sur Alençon, de là sur Chalon-sur-Saône, puis le long de la vallée du Rhône jusqu'à la mer, fut prise pour base. M. Dufrénoy fut chargé des observations à l'ouest de cette ligne ; M. Elie de Beaumont, de celles à l'est. Les opérations commencèrent en 1825. Pendant dix ans, les deux amis arpentèrent et fouillèrent une étendue de terrain dont le développement constitue une longueur de plus de 20,000 lieues ; et, en 1835, ils firent paraître la carte géologique de la France, le plus beau travail de ce genre qui ait été entrepris, et que ses auteurs n'ont depuis cessé de perfectionner.

MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont ont pu indiquer d'une manière exacte, dans leur carte, la constitution intérieure du territoire, c'est-à-dire la nature des masses minérales que l'on rencontrerait successivement en chaque point, si l'on y creusait un puits jusque dans les grandes profondeurs. En faisant ainsi connaître l'ordre de superposition des terrains de diverse nature, on est arrivé à soupçonner que les riches formations houillères qui se montrent au jour en Belgique doivent se prolonger sous notre territoire. De là, en perçant des puits à travers la craie, à 1,500 et 1,800 pieds de profondeur, on a atteint les couches de combustible qui font la richesse de Denain, de Douai, de Valenciennes, et dont rien, à la superficie du sol, n'avait pu jusqu'alors faire soupçonner l'existence. Le même procédé a été employé pour aller rejoindre sous la Lorraine le prolongement des couches carbonifères de Sarrebruck. Enfin, c'est sur la connaissance du cours souterrain des couches que sont fondés tous les calculs que l'on peut faire sur le forage des puits artésiens.

Nous donnons la carte géologique de la France, extraite du *Cours élémentaire* de M. Beudant. En appliquant son attention à l'examen de cette carte, et en s'aidant de la

légende figurée qui l'accompagne, le lecteur la connaîtra plus vite et mieux que par toutes les explications que nous pourrions lui donner.

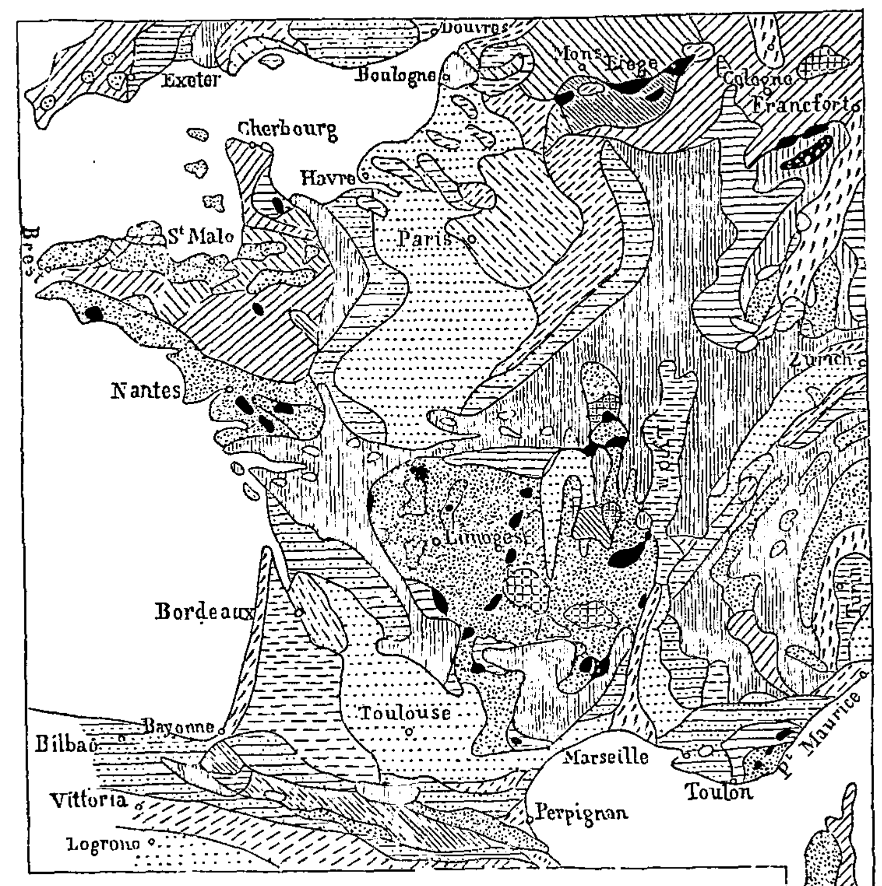

CARTE GÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

Granite, syénite, gneiss de tout âge
Terrain cumbrien
Terrain silurien
Terrain dévonien
Dépôts houillers
Dépôts pénéens
Grès vosgien
Terrain triasique
Terrain jurassique
Terrain crétacé inférieur
Terrain crétacé supérieur
Terrain parisien
Terrain de mollasse
Terrain subapennin
Dépôts diluviens et modernes
Roches volcaniques
Porphyres

D'autres cartes géologiques ont été construites. Dumont en France, Murchison en Angleterre, ont publié chacun une carte géologique de l'Europe. Un Suisse, M. Marcou a fait la carte géologique de la terre. L'échelle adoptée pour cette carte (1/23,000,000) a permis de figurer très-nettement les couleurs des principales formations géologiques, qui sont représentées par neuf teintes différentes. L'Asie, l'Afrique et l'Australie y demeurent en blanc, parce que leur état géologique est absolument inconnu.

— VII. HISTORIQUE. La connaissance minutieuse des terrains, de leur disposition, de tous les objets si nombreux et si variés qu'ils contiennent, permet d'examiner les hypothèses qui ont été émises sur leur formation, et d'en proposer d'autres s'il y a lieu.

Bien que les anciens semblent avoir plutôt cherché à connaître le ciel qu'à se rendre compte de ce qui se passe dans le sein de la terre, ils ont cependant, eux aussi, leurs opinions en matière de *géologie*. On connaît l'histoire de la création racontée par Moïse. Voltaire en a beaucoup ri. Cependant, si l'on dépouille le récit du grand législateur de ce qu'il a à la fois de naïf et de pompeux, si l'on y introduit, à titre d'assaisonnement, quelques expressions empruntées au dictionnaire de la science actuelle, en un mot, si l'on étend sur le style antique et oriental un vernis moderne, on peut, avec un peu de complaisance, arriver à faire de Moïse un géologue très-remarquable pour son temps. Nos traités classiques, désireux d'obtenir la clientèle des établissements religieux, n'y ont pas manqué. « Une seule géogénie mérite notre attention, a dit M. Beudant, c'est celle qui se trouve exposée dans le livre de Moïse, et qui, après plus de trois mille ans, se présente encore, d'un côté, comme l'application la plus nette des théories les mieux établies, et, de l'autre, comme le résumé le plus succinct des grands faits géologiques. » M. Beudant aurait pu ajouter que ce résumé le plus succinct des grands faits géologiques est aussi le plus succinct des grands faits physiques, astronomiques, etc..... Et M. Beudant le prouve par la singulière façon dont il traduit les termes mêmes de ce résumé. « En effet, ajoute-t-il, on y trouve en résumé : *Deus fecit* LUCEM (le fluide de la lumière, de la chaleur, etc.), FIRMAMENTUM (l'espace et toutes les masses qui s'y trouvent disséminées), SOLEM ET STELLAS (les centres d'attraction) etc..... » Que penserait Moïse lui-même d'une pareille traduction? Souscrirait-il à la bizarre interprétation qui fait rendre le mot *firmamentum* par *espace*, d'où il résulte que *l'espace a été créé?*

On a remarqué que Moïse a gardé le silence sur l'origine des montagnes. Mais, grâce aux progrès de la science géologique dont il avait si succinctement posé les bases, David a pu précéder M. Elie de Beaumont dans la théorie des soulèvements : « Montagnes, pourquoi avez-vous bondi comme des béliers; et vous, collines, comme des agneaux? La terre a été ébranlée par la présence du Seigneur, par la présence du Dieu de Jacob... » (Ps. CXIII). Et Salomon (*Prov.*, chap. VIII) : « Les abîmes n'existaient point encore; les fontaines n'étaient point sorties de la terre, lorsque déjà j'étais conçue (c'est la sagesse qui parle). La pesante masse des montagnes n'était pas encore formée; j'étais enfantée avant les collines. Il n'avait point encore façonné la terre; il n'avait point produit les hauteurs, ni les fleuves, etc. »

On remarquera que, dans ces poétiques descriptions, les faits sont affirmés sans démonstration ni éclaircissements, comme s'ils eussent été présentés devant des lecteurs instruits : c'était un peuple de géologues que ce peuple hébreu!

Bélus et Zoroastre ont aussi mentionné, avec leur imagination orientale, quelques faits de commotion terrestre dans lesquels on a voulu voir aussi des *résumés* des grands faits géologiques.

Hésiode, chantant les combats de Jupiter et de Typhée, peignant, dans ses vers, le ciel et la terre en proie à l'incendie, et le fer réduit en fusion dans l'intérieur des cavernes, etc., a-t-il voulu simplement faire parade de ses facultés poétiques?

Thalès, considérant l'eau comme le principal agent de la nature, est le chef de l'école neptunienne. Héraclite, regardant le feu comme le principe de toutes choses, est le chef des plutoniens.

Xénophane est le premier qui ait fait attention aux débris fossiles des animaux. Ayant remarqué des pétrifications de poissons, de mollusques, etc., dans l'intérieur de la Sicile, il en conclut que la mer avait dû passer par là. Anaxagore a soutenu l'opinion que les continents ont été alternativement abandonnés et couverts par les eaux. Aristote observa un grand nombre de faits géologiques, et essaya de confectionner une classification des substances minérales.

Les idées de mers déplacées, de continents anciens disparus se trouvent disséminées dans les écrits de presque tous les philosophes qui ont touché aux phénomènes de la nature. Ces idées sont nées du besoin d'expliquer les coquillages et les poissons fossiles observés au sein des terres et jusque sur les montagnes. Citons donc encore, parmi les philosophes qui ont plus ou moins nettement soutenu cette opinion : Xanthus, de Lydie; Théophraste; Straton, qui attribuait à une rupture des terres la jonction du Pont-Euxin avec la Méditerranée; Eratosthène; Polybe; le poëte Lucrèce, qui a raconté qu'avant l'apparition de l'homme et des animaux actuels la terre a nourri des êtres, animaux et végétaux, d'une structure extraordinaire et d'une dimension colossale; Strabon; Ovide, dont nous avons cité des vers; Pline, que sa mort dans les cendres du Vésuve place au rang des *martyrs de la science,* et particulièrement de la science géologique; Pausanias, qui a décrit quelques ossements fossiles gigantesques, mais en les attribuant à Géryon, fils de Chrysaor; saint Justin, qui a cité un curieux passage de l'*Histoire de Trogue-Pompée* tendant à prouver, par des considérations géogéniques, que les Scythes sont le plus ancien peuple du monde.

Le moyen âge a été pauvre en *géologie.*

Dans un livre intitulé : *Ad-jaïb alma khaloukat* (*Merveilles de la nature*), un savant arabe, nommé Kaswini, qui vivait dans le XIIIe siècle, eut l'idée de mettre en parabole la doctrine des révolutions du globe : « Je passai un jour, dit Khiddz, par une ville fort ancienne, extraordinairement peuplée. « Savez-vous quand a été fondée cette ville? » demandai-je à un de ses habitants. — Oh! » me répondit-il, c'est ici une très-grande » ville. Nous ignorons depuis quand elle » existe, et nos ancêtres étaient, à cet égard, » dans la même ignorance que nous. » Cinq cents ans après, passant par le même lieu, je n'aperçus plus une seule trace de cette ville, et je demandai à un paysan, qui ramassait de l'herbe sur son ancien emplacement, depuis quand elle avait été détruite. « Quelle question me faites-vous là? me dit-il. Cette terre » n'a jamais été autre que vous la voyez. — » Autrefois, répliquai-je, n'existait-il pas ici » une ville superbe? — Jamais nous ne l'avons vue, me répondit-il, et nos pères ne » nous en ont jamais parlé. » Comme j'y revins cinq cents ans après, je trouvai une mer à sa place, et j'aperçus sur ses bords une compagnie de pêcheurs auxquels je demandai depuis quand cette mer était là. « Un » homme comme vous, me répondirent-ils, » devrait-il faire une pareille question? Ce lieu » a toujours été tel qu'il est. » J'y retournai encore cinq cents ans après, la mer avait disparu... Enfin, en y retournant de nouveau après un pareil laps de temps, j'y retrouvai une ville florissante, plus peuplée et plus riche en beaux bâtiments que celle que j'y avais vue la première fois; et quand je m'informai de son origine aux habitants, ils me répondirent : « Elle se perd dans la nuit des » temps!... »

A partir de Bernard Palissy, nous avons fondu l'historique de la science dans l'exposé même des faits qui la constituent. Nous demandons au lecteur la permission de ne pas y revenir.

Il nous reste, pour avoir fait un résumé aussi complet que possible, à énoncer les principales objections que la doctrine des causes actuelles oppose au système de la *géologie* classique.

— VIII. LES OBJECTIONS. Nous les extrayons, en les résumant, de l'ouvrage du défenseur le plus autorisé de la doctrine des causes actuelles, M. Lyell. Cet ouvrage est intitulé : *Principles of geology.* M. Lyell reconnaît, comme les géologues classiques, dont le type, suivant lui, est M. Cordier, que l'aspect de notre globe a été modifié, et l'est encore tous les jours, par trois causes : les agents extérieurs, tels que l'air, la pluie, le soleil, les eaux et le feu. On est d'accord pour admettre que les agents extérieurs ont toujours agi avec lenteur. Mais nous avons vu qu'on a de fortes raisons de croire qu'à de certaines époques l'action de l'eau et celle du feu central ont dû être rapides, soudaines, immenses par leurs résultats obtenus en peu de temps. Des mers ont été déplacées, ont envahi les continents, et les fonds sur lesquels elles reposaient sont devenus continents à leur tour. Le feu central, qui représente l'état primitif de notre planète, a causé toutes les convulsions dont elle a été le théâtre, et l'on reconnaît qu'il peut en causer encore; on s'étonne même qu'il n'en produise pas davantage, lorsque l'on songe au peu d'épaisseur de la croûte solide qui nous sépare de l'énorme masse de matières ignées qui sont en perpétuelle ébullition sous nos pieds.

Sans prétendre à savoir comment la terre est née et s'est formée, M. Lyell nie le feu central, que personne n'a jamais vu, nie, par conséquent, les soudains et grandioses effets qu'on lui attribue, et il estime que la forme du globe terrestre n'a jamais été soumise à d'autres causes de variations que celles qui agissent encore actuellement. Il établit, au moyen d'une profusion inouïe de faits, pour la connaissance desquels nous sommes obligé de renvoyer le lecteur au livre de l'auteur, qu'un grand nombre de contrées changent de forme tous les jours, lentement, sans qu'on s'en aperçoive, assez sensiblement néanmoins pour que les cartes qui en sont dressées à cinquante, et même à trente ans d'intervalle, diffèrent notablement les unes des autres.

On dit que l'aplatissement de la terre est dû à son mouvement de rotation. Mais y a-t-il eu un moment où la terre a été sphérique et dénuée de tout mouvement? Si, à un moment quelconque de son existence, la terre a été gazeuse, son aplatissement aurait dû être bien plus considérable qu'il ne l'est; elle devrait ressembler à un disque. Si la masse terrestre a été liquide, la conclusion est la même. Lyell explique le renflement de l'équateur par la lente dissolution des condiments dans les mers et le transport des débris mouillés à la surface du globe.

La manière dont les géologues expliquent le refroidissement de la masse terrestre, lorsqu'elle était tout entière en ignition, ne soutient pas mieux l'examen. Au contact du feu central sur lequel elle repose, la croûte solide devrait se fondre ou se briser. Comment cette croûte a-t-elle pu se former? Et si, par miracle, elle s'est formée, comment peut-elle se soutenir? C'est comme si l'on admettait qu'une sphère de glace à minces parois peut être remplie d'eau constamment bouillante.

Cependant, il est bien avéré qu'à mesure qu'on descend dans l'intérieur du globe on rencontre une température de plus en plus élevée. Cette chaleur intérieure est réelle. Mais ne suffit-il pas, pour l'expliquer, de la considération des phénomènes d'électricité, de magnétisme, de combinaison chimique, etc., dont l'intérieur de la terre est le théâtre, phénomènes qui produisent évidemment de la chaleur, laquelle, à son tour, donne naissance à d'autres phénomènes du même genre? Par l'infinie quantité de matières diverses dont elle est constituée, la masse de la terre représente un immense laboratoire, dans lequel des corps sont à chaque instant décomposés et d'autres recomposés. La chaleur qui résulte de ces actions chimiques occasionne, suivant les circonstances et les localités, des volcans et des tremblements de terre. Elle est capable de produire les soulèvements et les affaissements de sol, les déchirures et les secousses qu'on a attribués aux tourmentes du feu central hypothétique. De plus, elle est impérissable, car les effets qu'elle engendre deviennent, à leur tour, des causes qui la reproduisent. Notre terre ne se refroidit donc pas. A la surface, les climats peuvent varier, par l'effet des changements que subit la configuration du sol. Mais notre demeure n'a pas à craindre cette période glacée que lui prédit la *géologie* classique, et qu'elle assure même régner déjà sur la lune.

— Bibliogr. Sans avoir la prétention d'énumérer tous les ouvrages qui ont paru sur la *géologie*, nous en donnerons un certain nombre : *Traité sur l'origine des montagnes*, par Schreber (Leipzig, 1770, 1 vol. in-8o); *Description générale* ou *Physique mathématique du globe terrestre*, par Bergmann et Mallet (Greiswald, 1774, 2 vol. in-8o); *De la formation de la terre*, par Silberschlog (Berlin, 1780, 3 vol. in-4o); *Lithologie*, ouvrage latin, par Brugmann (Groningue, 1781, 1 vol. in-8o); *Théorie de la terre*, par De la Métherie (Paris, 1797, 5 vol. in-8o); *Magasin de minéralogie, géognosie et géographie physique*, par Hoff, ouvrage allemand (Leipzig, 1801, 1 vol. in-8o); *Manuel géologique*, ouvrage allemand, par Brunner (Leipzig, 1803, 1 vol. in-8o); *Manuel de géognosie*, par Reuss (1805, 2 vol. in-8o); *Théorie de la surface actuelle de la terre*, par André (Paris, 1 vol. in-8o); *Méthode géologique*, par Muthuon (Turin, 1810, 1 vol. in-8o); *Système de Hutton sur la théorie de la terre*, par Hutton, traduit de l'anglais par Basset (Paris, 1815, 1 vol. in-8o); *Leçons de géologie*, par De la Métherie (Paris, 1816, 3 vol. in-8o); *Traité de géognosie*, par d'Aubuisson (Paris, 1819, 2 vol.; une autre édition a paru en 1835); *Examen critique sur les premiers principes de la géologie*, par Greenough, ouvrage anglais (Londres, 1819, 1 vol. in-8o); *Minéralogie et géologie*, par Cleveland (Boston, 1822, 2 vol. in-4o); *Géognosie, Caractère des roches*, par Leonhard, ouvrage allemand (Heidelberg, 1833, 3 vol. in-8o); *Essai géognostique sur le gisement des roches dans les deux hémisphères*, par de Humboldt (1823, 1 vol. in-8o) : dans cet ouvrage se trouvent rassemblés et coordonnés tous les matériaux relatifs à la *géologie* des immenses surfaces que A. de Humboldt avait parcourues et observées; mais ces matériaux ayant été fondus et disséminés au milieu des données acquises sur l'Europe, il serait bien difficile d'en extraire aujourd'hui ce qui concerne seulement l'Amérique; *Eléments de géologie*, par d'Omalius d'Halloy (Paris, 1831, 1 vol. in-8o); *Fragments de géologie et de climatologie asiatique*, par de Humboldt (Paris, 1831, 2 vol. in-8o); *Sur la minéralogie et la géologie*, en allemand, par Leonhard (Heidelberg, 1831, 1 vol. in-8o); *Traité de géologie*, par John Philipp (Londres, 1837, 2 vol. in-8o), en collaboration avec Conybeare; l'auteur expose, avec une admirable clarté, toute la théorie des terrains secondaires et tertiaires de la Grande-Bretagne, et proclame hautement le principe de la distri-

bution des espèces fossiles en rapport avec l'âge des couches; *Principes de géologie*, par Charles Lyell (Londres, 1837, 4 vol. in-8°); *Éléments de géologie*, par Lyell, traduit de l'anglais sous les auspices de M. Arago, par Mme Tullia Meulien (Paris, 1839, 1 vol. in-8°); *Minéralogie et géologie*, par Beudant (Paris, 1841, 2 vol. in-12; une deuxième édition a paru en 1843); *Études sur l'histoire de la terre et sur les causes des révolutions de sa surface*, par de Boucheporn (Paris, 1844, 1 vol. in-8°; 2e édit. en 1861); *Géologie*, par Petzholdt (Leipzig, 1 vol. gr. in-8°); *Leçons de géologie pratique professées au Collége de France en* 1843-1844, par Elie de Beaumont (Paris, 1845, 1 vol. in-8°); *Histoire des progrès de la géologie*, par le vicomte d'Archiac (Paris, 1847, 6 vol. in-8°); cet ouvrage considérable est rempli de documents très-intéressants, spécialement au point de vue historique; *Géologie et paléontologie*, par le vicomte d'Archiac (Paris, 1866, 1 vol.); cet ouvrage, d'un très-grand intérêt, nous a fourni une grande partie des éléments historiques de cet article.

GÉOLOGIQUE adj. (jé-o-lo-ji-ke — rad. *géologie*). Qui a rapport à la géologie ou à la constitution physique du globe: *Science* GÉOLOGIQUE. *Transformations* GÉOLOGIQUES. *Révolution* GÉOLOGIQUE. *Les blocs volumineux, transportés à de grandes distances de leurs véritables gisements* GÉOLOGIQUES, *forment ce qu'on appelle les blocs erratiques.* (L. Figuier.)

GÉOLOGIQUEMENT adv. (jé-o-lo-ji-ke-man — rad. *géologique*). Au point de vue de la géologie : *Ces terrains sont* GÉOLOGIQUEMENT *les mêmes.*

GÉOLOGUE s. m. (jé-o-lo-ghe — du gr. *gê*, terre; *logos*, discours). Celui qui s'occupe de géologie, qui étudie la géologie ou la connaît : *Un savant* GÉOLOGUE. *Le* GÉOLOGUE *ne peut concevoir le temps présent sans remonter, guidé qu'il est par l'enchaînement des observations, à des milliers de siècles écoulés.* (De Humboldt.) ‖ On dit quelquefois GÉOLOGISTE.

GÉOMANCIE ou **GÉOMANTIE** s. f. (jé-o-man-sî — du gr. *gê*, terre; *manteia*, divination). Art de deviner au moyen de points marqués au hasard sur la terre, et dont on étudie le nombre et la disposition, ou par les figures que forme une poignée de terre jetée sur une table. ‖ On trouve aussi GÉOMANCE.

GÉOMANCIEN, IENNE s. (jé-o-man-si-ain, iè-ne — rad. *géomancie*). Personne qui pratique la géomancie.

GÉOMANTIQUE adj. (jé-o-man-ti-ke — rad. *géomancie*). Qui a rapport à la géomancie : *Divination* GÉOMANTIQUE.

GÉOMÉTRAL, ALE adj. (jé-o-mé-tral, a-le — rad. *géométrie*). Qui donne les dimensions en vraie grandeur ou en grandeur proportionnelle, sans tenir compte des apparences de la perspective : *Plan* GÉOMÉTRAL. *Coupe* GÉOMÉTRALE. *Élévation* GÉOMÉTRALE. *Dessin* GÉOMÉTRAL. *Un plan* GÉOMÉTRAL *ne suffit pas pour bien juger de l'architecture d'un palais.* (Marmontel.)

— Entom. *Chenille géométrale*, ou substantiv. *Géométrale.* Syn. de GÉOMÈTRE.

GÉOMÈTRE s. m. (jé-o-mè-tre — du gr. *gê*, terre; *metron*, mesure). Personne qui s'occupe de géométrie ou qui connaît la géométrie : *Il est rare que les grands* GÉOMÈTRES *soient fins, et que les gens fins soient de grands* GÉOMÈTRES. (Pasc.) *La France doit devenir un État républicain dont un* GÉOMÈTRE *sera le législateur, et que les* GÉOMÈTRES *gouverneront, en soumettant toutes les opérations au calcul infinitésimal.* (Frédéric II.) *Il n'y a qu'un* GÉOMÈTRE *et un sot qui puissent parler sans figures.* (J.-J. Rouss.) *Dieu, que Platon, dans son langage si poétiquement profond, appelait l'éternel* GÉOMÈTRE, *est aussi le suprême artiste : son œuvre, c'est l'univers.* (Lamenn.)

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des phalènes, et dont les chenilles sont vulgairement nommées *arpenteuses.*

— **Encycl.** Entom. Ce genre de lépidoptères nocturnes, formé aux depens des phalènes, doit son nom à une particularité remarquable que présentent les mœurs de ses chenilles, appelées pour la même raison *arpenteuses.* Ces chenilles, lorsqu'elles marchent, relèvent leur corps en arc, amenant les pattes de derrière à la place où étaient celles de devant; de telle sorte qu'elles semblent mesurer ou arpenter le terrain avec la longueur de leur corps. C'est ordinairement au printemps que l'on voit le plus grand nombre de ces chenilles, et elles causent souvent des ravages considérables dans les forêts. « Elles ont toutes, dit Valmont de Bomare, une qualité bien remarquable, c'est de ne point faire un pas qu'elles ne filent, et n'en laissent la trace sur les corps où elles passent. La nature, si riche et si variée dans les moyens qu'elle a donnés à chaque individu pour sa conservation, a voulu que cet insecte filât continuellement, afin qu'il pût être en état de faire usage de son fil dans les instants pressants. Cette chenille veut-elle éviter quelque insecte ou quelque oiseau qui en veut à sa vie, elle se précipite le long d'un cordage qu'elle tient toujours prêt; elle évite ainsi le péril et s'éloigne à volonté. Veut-elle remonter, elle se sert de ses pattes de derrière, grimpe le long de son fil, et lorsqu'elle est arrivée au haut, elle se débarrasse en coupant le paquet de fil qu'elle avait replié dans ses pattes en montant. « Les chenilles des *géomètres* se changent en chrysalides vers le mois de mai; les unes font leur coque dans la terre, d'autres encore se suspendent en se passant une ceinture autour du corps. L'espèce la plus remarquable est la *géomètre* papilionaire, une des plus grandes phalènes. Ce papillon, dont les ailes ont 0m,05 à 0m,06 d'envergure, est assez commun dans les parties humides des bois d'aunes et de hêtres; il vole par un temps très-serein et après le coucher du soleil. D'autres espèces sont dites *géomètres* ou *arpenteuses en bâton;* elles redressent la partie supérieure de leur corps, et restent longtemps, roides et immobiles, dans cette position, au point qu'on les prendrait pour de petits bâtons de bois mort; elles vivent sur les arbres de nos forêts.

GÉOMÉTRIE s. f. (jé-o-mé-trî — du gr. *gê*, terre; *metron*, mesure). Science mathématique qui a pour objet le calcul des dimensions : *Défiez-vous des ensorcellements et des attraits diaboliques de la* GÉOMÉTRIE. (Fén.) ‖ Traité sur cette science : *La* GÉOMÉTRIE *de Legendre.*

— *Géométrie élémentaire*, Géométrie qui se borne à l'étude des lignes, des surfaces et des solides les plus simples. ‖ *Géométrie transcendante*, Celle qui a pour objet les courbes et les surfaces d'un ordre plus élevé. ‖ *Géométrie sublime*, Application du calcul intégral et différentiel à l'étude des courbes et des surfaces. ‖ *Géométrie analytique*, Celle qui applique à l'étude des courbes et des surfaces le calcul algébrique, selon la méthode introduite par Descartes. ‖ *Géométrie descriptive*, Science nouvelle, qui a pour but la représentation exacte des corps au moyen de leurs projections sur des plans donnés. ‖ *Géométrie souterraine*, Solution, par la géométrie élémentaire, de quelques problèmes qui se présentent dans l'exploitation des mines. ‖ *Géométrie du compas*, Solutions graphiques des problèmes de la géométrie.

— **Encycl.** La *géométrie* serait née en Egypte, selon les historiens grecs, du besoin soit d'obtenir les mesures des surfaces agraires, soit de retrouver les limites des propriétés après les inondations du Nil. Elle a singulièrement grandi depuis cette époque. La mesure des terres constitue aujourd'hui l'objet de l'arpentage, et la mesure de la terre fait l'objet de la géodésie; ces deux sections de la science ont leur importance propre et présentent des difficultés qui n'ont pas laissé que d'occuper de grands géomètres, notamment Legendre; mais ce ne sont enfin que des applications de la science générale.

On lit dans la plupart des traités de *géométrie* élémentaire que cette science a pour objet la mesure de l'étendue. En ajoutant un seul mot à cette définition banale, on la rendra exacte : la *géométrie* a pour objet la mesure de l'étendue inaccessible; c'est aux sciences physiques que ressortit la mesure des grandeurs accessibles. Par exemple, la détermination du rayon, de la surface et du volume de la terre, celle du rayon du soleil, d'une planète, celle des distances des planètes au soleil, etc., constituent des problèmes de *géométrie;* la mesure d'une dimension d'un corps, de sa surface, de son volume appartiennent au domaine du physicien. La grandeur, au reste, ne devient pas inaccessible seulement par excès de grandeur, de petitesse, ou pour être trop éloignée de nous : la comparabilité des formes est aussi une condition d'accessibilité. Ainsi, la circonférence d'un cercle, la surface d'une ellipse ne sont pas immédiatement comparables, l'une à la longueur du mètre, l'autre à la surface du mètre carré; elles ne sont pas accessibles aux procédés directs de mesure; aussi la *géométrie* aura-t-elle à intervenir dans la question. Si c'est au physicien qu'on devra s'adresser pour avoir les mesures du rayon de ce cercle ou des axes de cette ellipse, c'est le géomètre qui enseignera les moyens de calculer la longueur d'une circonférence de cercle connaissant son rayon, l'aire d'une ellipse connaissant ses axes.

La grandeur inaccessible, pour quelque raison que ce soit, ne peut être connue que par ses relations avec d'autres grandeurs accessibles qui puissent être mesurées directement. Aussi la *géométrie* a-t-elle pour principal objet l'étude des relations qui doivent exister entre les parties d'une même figure définie, c'est-à-dire construite ou supposée construite à l'aide de quelques éléments, suivant une loi donnée; elle se propose de ramener, par l'invention de ces relations, la mesure des grandeurs inaccessibles à celle des grandeurs accessibles.

Les relations entre les parties d'une même figure peuvent être de deux sortes : ce seront des relations de position ou des relations de grandeurs, des relations métriques. Par exemple : trois points sont en ligne droite, quatre points sont sur un même cercle, etc.; deux droites sont perpendiculaires l'une à l'autre, une droite est tangente à un cercle ou asymptote à une hyperbole, un cercle est osculateur à une ellipse, etc.; voilà des relations de position. Au contraire, la proportionnalité des lignes homologues de deux figures semblables, l'équivalence du carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle à la somme des carrés construits sur les côtés de l'angle droit, l'équivalence des rectangles construits sur les segments de deux cordes qui se coupent dans l'intérieur d'un cercle, celle des volumes de deux pyramides de même hauteur et de bases équivalentes, etc., sont des relations métriques. Mais les relations de position gouvernent les relations métriques, et réciproquement, c'est-à-dire que les unes sont conséquence des autres. Ainsi, c'est parce qu'un triangle est rectangle que le carré construit sur l'un de ses côtés peut être équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres, et réciproquement. Une telle relation entre les carrés des trois côtés entraînera la rectangularité du triangle. Le géomètre peut donc indifféremment se proposer de tirer de l'étude d'une figure soit la connaissance des relations de position, soit celle des relations métriques, mais à la condition qu'il sache conclure des unes aux autres. Aussi est-ce là le but principal de la *géométrie;* elle se propose, dans l'étude des figures, de mettre en rapport les relations métriques avec les relations de position. La recherche de ces rapports peut, au premier abord, paraître très-compliquée, parce que les figures peuvent varier d'une infinité de manières : elle se réduit en réalité à peu de chose, parce que les éléments des figures sont toujours les mêmes. Les combinaisons à effectuer entre les relations métriques simples, combinaisons qui regardent l'algèbre, peuvent se compliquer beaucoup, mais les relations métriques élémentaires sont toujours les mêmes. On peut dire, en effet, que toutes les figures se composent de triangles finis ou infinitésimaux, et que toutes les relations métriques simples sont des relations entre parties de triangles.

— I. DE LA MÉTHODE EN GÉOMÉTRIE. Le problème général de la *géométrie* comporte quatre cas distincts : passer d'une relation de position à une autre, passer d'une relation de position à une relation métrique, passer d'une relation métrique à une relation de position, enfin passer d'une relation métrique à une autre. La seconde et la troisième question peuvent être considérées comme solubles sans difficultés, lorsque la théorie est complète, parce qu'elles forment précisément l'objet de la science même, dans celle de ses parties qui peut être coordonnée, où les recherches peuvent être classées, les difficultés prévues et les solutions préparées à l'avance; la première et la quatrième seules présentent chaque fois des difficultés nouvelles, spécialement propres à la figure proposée et à la nature de la transformation désirée; c'est dans ces deux problèmes seulement que l'art, une habileté propre deviennent nécessaires au géomètre; nous passerons donc les deux autres sous silence; c'est à elles seulement que pourrait s'appliquer jusqu'à un certain point l'observation du profane Jean-Jacques, que la *géométrie* analytique était un moulin dont il suffisait de tourner la manivelle pour en voir sortir des solutions de problèmes. Il serait à désirer que la science eût pour tous les genres de recherches des moulins aussi faciles à manœuvrer que les orgues de Barbarie; ce sont ces moulins justement que la science cherche sous le nom de méthodes : plus ils peuvent moudre de solutions et moins ils laissent à faire au meunier, plus ils sont parfaits, et plus ils attestent le mérite des ingénieurs. Malheureusement, on n'a pas et l'on n'aura jamais de machines à tout faire; aussi y aura-t-il toujours des géomètres de tous les ordres.

La quatrième question est plus simple que la première, parce qu'elle est toujours plus précise et mieux circonscrite; elle est toujours au moins abordable, puisqu'elle se réduit en définitive à des éliminations. Mais, outre que la recherche des moyens les plus simples pour effectuer ces éliminations présente souvent de grandes difficultés que l'art seul peut vaincre, quelquefois les méthodes algébriques pures y échouent complétement, et le géomètre doit changer de méthode, comme nous allons le voir bientôt.

La première question est la plus difficile, parce qu'elle comporte une plus grande indétermination.

L'invention peut aussi bien résulter de recherches entreprises à propos de questions du premier et du quatrième genre; mais, dans le second cas, le progrès réalisé se réduit ordinairement à avoir obtenu les expressions nettes de lois dont l'existence était prévue, dont la forme seulement était inconnue. Dans le premier, au contraire, le bénéfice consiste dans la découverte de nouvelles lois qui pourront donner lieu à la création de nouveaux chapitres dans la science. Par exemple, les théories des tangentes, des asymptotes, des points singuliers, des courbes osculatrices, etc., se rapportent à des questions du quatrième genre; les méthodes des transversales, de l'homologie, des polaires réciproques, etc., sont nées de spéculations sur des questions du premier genre.

Soit que le géomètre se propose de passer de relations de position à d'autres relations de position, ou de relations métriques à d'autres relations métriques, il a toujours le choix entre deux méthodes. Dans le premier cas, il peut, soit chercher à atteindre son but par des combinaisons d'idées concrètes, se traduisant par des transformations de figures, soit substituer tout d'abord aux relations de position données les relations métriques qu'elles entraînent, transformer ensuite ces relations métriques par les procédés de l'algèbre, enfin repasser des dernières relations métriques obtenues aux relations de position qui y correspondent. Dans le second cas, il peut, soit se borner à effectuer, s'il est possible, les transformations algébriques définies qui doivent le conduire au but, soit repasser des relations métriques données aux relations de position correspondantes, transformer ensuite ces dernières relations en vue du but à atteindre, enfin repasser des dernières relations de position aperçues aux relations métriques correspondantes. En d'autres termes, au lieu de se maintenir exclusivement dans le point de vue que semblaient imposer les termes mêmes de la question posée, le géomètre peut toujours, à volonté, substituer une question du second genre à une du premier, et *vice versa*, en prenant comme intermédiaires deux questions du second et du troisième genre, qui, elles, n'offrent jamais de difficultés. Dans le premier cas, on substituera une question d'algèbre à une question de *géométrie;* ce sera l'inverse dans le second cas : une question de *géométrie* pure sera remplacée par une question de *géométrie* analytique, ou ce sera l'inverse. Ces transformations, employées presque à chaque instant, se justifient d'elles-mêmes : dans le premier cas, le but est de substituer des difficultés comportant une solution méthodique à d'autres devant lesquelles un défaut d'inspiration laisse l'opérateur complétement inerte; dans le second, il s'agit, s'il est possible, de substituer à un fastidieux travail d'élimination des combinaisons ingénieuses d'énoncés concrets. On conçoit aisément que ce dernier mode de transformation puisse présenter d'immenses avantages, un énoncé très-simple pouvant souvent tenir lieu de formules très-compliquées, et un rapprochement entre deux énoncés semblables pouvant donner lieu à de précieux aperçus que l'algèbre n'aurait pas dégagés aussi aisément.

— II. DIVISIONS DE LA GÉOMÉTRIE. La *géométrie* générale se divise en six sections principales : la *géométrie* élémentaire, la *géométrie* des courbes mécaniques, la *géométrie* pratique, la *géométrie* analytique, la *géométrie* infinitésimale et la *géométrie* descriptive.

— *Géométrie élémentaire.* La *géométrie* élémentaire comprend deux parties : la *géométrie* plane, qui a pour objet l'étude des propriétés des figures les plus simples formées sur un plan par des droites et des cercles, et la *géométrie* à trois dimensions, qui traite des droites et des plans considérés dans des positions relatives quelconques, des figures terminées par des plans, du cylindre, du cône et de la sphère.

Géométrie plane. La *géométrie* plane se subdivise elle-même en deux branches : dans la première, l'étude porte sur les moyens de constater l'égalité et l'inégalité entre deux figures ou de vérifier les relations de position définies, et le but qu'on se propose est la connaissance des éléments qui peuvent servir à définir les figures et des moyens de construire ces figures. Ainsi, par exemple, on étudiera dans cette première partie les conditions d'égalité des triangles, les conditions de perpendicularité ou de parallélisme de deux droites, les conditions de contact entre un cercle et une droite, afin de pouvoir construire un triangle défini par des données suffisantes, de pouvoir d'un point donné mener une perpendiculaire ou une parallèle à une droite donnée, ou une tangente à un cercle donné, etc. Il s'agit, dans cette première partie, de l'existence même des figures et des transformations qu'on peut faire subir à leurs définitions.

La seconde partie de la *géométrie* plane a pour objet, d'une part, la comparaison des aires des surfaces polygonales entre elles et à celle du cercle; de l'autre, l'établissement des relations métriques correspondant aux relations de position les plus simples.

La *géométrie* à trois dimensions se subdivise de même en deux branches ayant les mêmes objets que celles qui composent la *géométrie* plane; la seule différence consiste dans la nature des figures.

Il est important de remarquer que la *géométrie* élémentaire des modernes se distingue de celle des anciens par deux caractères bien tranchés. D'une part, les géomètres grecs, bien qu'ils sussent reconnaître l'équivalence entre les aires de deux figures planes ou entre les volumes de deux corps pris parmi ceux dont l'étude est comprise dans les éléments, ne se sont jamais proposé d'obtenir rien d'analogue à ce que nous appelons la mesure d'une surface ou d'un volume. Leur *géométrie* restait entièrement théorique, tandis que la nôtre empiète sur la pratique. D'un autre côté, ils ne dégageaient jamais, des relations simples constatées entre les surfaces ou les volumes qu'ils avaient comparés, les relations plus compliquées qui existent entre les éléments linéaires de ces surfaces ou de ces volumes; les deux choses vont du reste ensemble. Nous faisons cette remarque, parce que si l'on n'y avait pas égard, il serait impossible de se rendre compte des efforts qu'il a fallu faire pour constituer la *géométrie* analytique.

— *Géométrie des courbes.* La *géométrie* des

courbes qui portaient chez les anciens le nom de mécaniques, parce qu'elles ne peuvent être construites d'un mouvement continu qu'à l'aide de machines plus ou moins compliquées, avait disparu, absorbée dans la *géométrie* analytique. On tend aujourd'hui, avec raison, à la restaurer. Elle comprenait surtout l'étude, par les procédés élémentaires, des principales propriétés des sections coniques.

— *Géométrie pratique.* Ce que nous appelons *géométrie* pratique est la section de la *géométrie* générale qui se lie à la *géométrie* élémentaire par la composition des figures, et à la *géométrie* analytique par la nature des procédés. Elle a pour objet l'étude par les méthodes algébriques des relations métriques qui se rapportent aux figures les plus simples, et la recherche des méthodes de calcul arithmétique les plus convenables pour arriver sûrement et promptement à la mesure pratique des grandeurs. Nous avons déjà dit que la *géométrie* élémentaire des modernes s'en est approprié une petite partie : la plus importante, qui est restée autonome, comprend les deux trigonométries.

— *Géométrie analytique.* Les courbes qu'avaient étudiées les anciens s'étaient présentées à eux non pas sans ordre réel, puisque leur invention était née de besoins éprouvés, mais au moins sans ordre appréciable ; d'un autre côté, il n'existait aucun lien entre ces courbes, ni aucun moyen d'en établir, de sorte que l'étude de l'une ne pouvait en rien profiter à celle des autres ; enfin, leur identité même était loin d'être établie, car une même courbe un peu compliquée, jouissant d'une infinité de propriétés toutes différentes, comporte par conséquent une infinité de définitions dont la concordance peut être souvent fort difficile à apercevoir. La *géométrie* analytique est née du besoin de mettre de l'ordre et de la méthode dans des recherches poursuivies jusque-là sans plan arrêté et sans préparation suffisante. Les principes de cette nouvelle *géométrie* sont tellement simples, que quelques mots suffiront pour les résumer.

Toute définition d'une courbe comprend en elle-même l'indication des procédés à suivre pour construire cette courbe par points, c'est-à-dire pour en obtenir successivement autant de points que l'on voudra et aussi rapprochés les uns des autres qu'il sera désirable. Le procédé consiste toujours à reproduire un nombre quelconque de fois une même figure définie, mais dépendant d'un élément variable à volonté. Pour chaque valeur de cet élément, la figure prend une forme déterminée, et les constructions échafaudées aboutissent chaque fois à un point particulier, qui est l'un des points de la courbe définie. Quand l'élément variable change, le point trouvé change aussi, et si l'on imagine que cet élément croisse d'une manière continue, en même temps le point correspondant se déplacera d'une manière continue et décrira la courbe qu'on avait en vue. Le principal inconvénient des définitions anciennes des courbes tenait à ce que la figure mobile que nous venons de considérer changeant de forme lorsque la courbe changeait, la mise en rapport de deux courbes définies séparément devenait presque impossible. La constatation seule de l'identité d'une courbe définie successivement de plusieurs manières différentes pouvait souvent présenter des obstacles insurmontables ; enfin, la théorie d'une courbe devant naturellement résulter de l'étude de la loi de déformation de la figure mobile propre à l'engendrer, une même courbe comportait autant de théories distinctes qu'on pouvait lui concevoir de modes de génération. L'étude préalable, souvent laborieuse, de la figure mobile était chaque fois à recommencer.

La première question à résoudre était donc de ramener à quelques types fixes, entre lesquels on pourra ensuite choisir, selon les cas, les figures mobiles qui devront servir à construire par points toutes les courbes. Or la position d'un point sur un plan dépend de deux éléments, et donner un de ces éléments, c'est donner une ligne sur laquelle doit se se trouver le point. Donner les deux éléments propres à déterminer un point, c'est donc donner deux lignes qui iront s'y couper, c'est-à-dire la figure à construire pour obtenir le point. Si, d'ailleurs, la nature des éléments choisis reste toujours la même, la figure mobile conservera la même forme et les définitions de toutes les courbes deviendront comparables entre elles.

Mais ce n'est encore qu'un des côtés de la question : la figure mobile propre à engendrer une courbe restant toujours la même, la loi de déformation de cette figure, c'est-à-dire la définition même de la courbe, ne peut plus être qu'une relation entre les deux éléments, toujours les mêmes, qui déterminent chaque point. Les courbes seront donc définies par les équations, et l'étude de ces courbes ne sera autre chose que l'étude de leurs équations.

Les deux éléments choisis pour fixer la position d'un point sont les coordonnées de ce point. Il existe une infinité de systèmes de coordonnées ; mais, dans chaque système, les définitions de toutes les courbes sont comparables ; l'étude de ces courbes comprend les mêmes recherches et peut être préparée d'avance par l'établissement préalable de formules générales, fournissant les solutions toutes calculées des principaux problèmes simples qui, par leurs combinaisons diverses, forment toutes les questions spéciales qu'on peut avoir à envisager.

Cela posé, il est facile de se représenter ce que deviendra la méthode : en premier lieu, une courbe se présentant sous une définition quelconque, si on la rapporte au système de coordonnées adopté, et que dans cette première opération on laisse complétement indéterminé ce qu'il peut y avoir de variable dans les bases de ce système, on aura l'équation la plus générale de la courbe dans ce système, c'est-à-dire son équation type, de sorte que si plus tard la même courbe se représente sous une autre définition, en recherchant son équation dans le même système de coordonnées, particularisé alors de façon à simplifier autant que possible les calculs, il suffira de comparer l'équation particulière à l'équation générale pour constater l'identité de la courbe, pour lui donner immédiatement son nom et en connaître toutes les propriétés étudiées à l'avance.

Ainsi, en premier lieu, l'identité d'une même courbe sera toujours facile à reconnaître, quelle qu'en soit la définition.

D'un autre côté, la mise en rapport de deux courbes quelconques, rapportées au même système de coordonnées, s'obtiendra de la manière la plus simple ; en effet, le rapport élémentaire dont se composent tous les autres est le rapport constitué par le concours en un même point, c'est-à-dire le rapport d'intersection ; or la représentation simultanée de deux courbes dans un même système de coordonnées fournit immédiatement les moyens de trouver leurs points de rencontre. En effet, les coordonnées du point de rencontre des deux courbes, devant satisfaire à la fois à leurs deux équations, seront données par la résolution algébrique du système de ces deux équations. Ainsi, la question la plus générale que comporte l'étude des courbes sera rattachée à la difficulté analytique la plus élémentaire. L'étude spéciale des solutions fournies selon les cas par le système des équations des deux courbes mettra d'ailleurs en évidence les rapports plus intimes que ces deux courbes pourront avoir : ainsi, si deux solutions se confondent, les courbes seront tangentes ; si trois solutions se confondent, elles auront même cercle osculateur, etc. ; si deux solutions sont rejetées à l'infini, les deux courbes seront tangentes à l'infini, c'est-à-dire asymptotes, etc.

Cela posé, voici quelle sera la marche à suivre dans l'institution de la nouvelle *géométrie*. On commencera par établir les formules de transformation nécessaires pour changer les bases du système de coordonnées, tout en restant dans le même système : ces formules permettront plus tard de reconnaître les différentes formes que pourra affecter l'équation d'une même courbe, par conséquent de choisir chaque fois celle de ces formes qui conviendra le mieux à la recherche qu'on aura en vue, mais surtout d'arriver à la forme la plus simple de l'équation de chaque courbe.

Comme la droite et le cercle sont destinés à être mis à chaque instant en rapports avec les lignes plus compliquées pour en faire ressortir les propriétés, on refera dans le système de coordonnées adopté les théories complètes de ces deux lignes, c'est-à-dire qu'on établira d'avance les formules des solutions de tous les problèmes élémentaires qui s'y rapportent. Ces formules seront d'un usage continuel, puisque les mêmes problèmes élémentaires, dont les bases seront alors prises sur la courbe étudiée, composeront nécessairement, par leurs combinaisons, toutes les questions qu'on pourra avoir à résoudre dans l'étude des rapports de cette courbe avec la droite et le cercle.

Ces préliminaires posés, on passera à l'étude spéciale des courbes représentées par les équations les plus simples. Ces courbes, si le système de coordonnées a été bien choisi, seront elles-mêmes les plus simples, par conséquent les plus usuelles, c'est-à-dire les plus utiles à connaître.

Tout ce que nous venons de dire s'étend de soi-même sans difficulté à la *géométrie* à trois dimensions, c'est-à-dire à la *géométrie* des surfaces. Il faut trois éléments pour déterminer la position d'un point dans l'espace ; les coordonnées d'un point seront donc au nombre de trois ; une surface sera représentée par une équation entre les trois coordonnées d'un de ses points ; enfin, une ligne sera représentée par le système de deux équations entre les trois coordonnées.

— *Géométrie infinitésimale.* Nous comprenons dans cette dénomination l'ensemble des recherches de *géométrie* qui ne pouvaient être abordées que par les méthodes que fournit le calcul infinitésimal. Cette *géométrie* forme simplement suite à la *géométrie* analytique de Descartes, dont elle fait même partie ; la différence consiste simplement en ce que les questions, plus délicates, ne sont plus du ressort exclusif de l'algèbre élémentaire, c'est-à-dire de la théorie des équations entre grandeurs finies, mais exigent l'emploi du calcul infinitésimal. Les questions qu'elle embrasse sont de deux sortes : les unes, qui ressortissent au calcul différentiel, se rapportent aux contacts des divers ordres qui peuvent exister entre deux courbes ou deux surfaces ; les autres, qui forment des applications du calcul intégral, ont pour objet la mesure des grandeurs dont les éléments incessamment variables ne peuvent être sommés par parties finies.

— *Géométrie descriptive.* Cette branche de la *géométrie* générale ne fait pas, à proprement parler, partie de la science pure : c'est plutôt un art particulier, d'un grand prix pour les praticiens, mais d'une valeur relativement médiocre en théorie. Le but principal de la *géométrie* descriptive est de fournir les moyens de réaliser indirectement, mais d'une manière équivalente, les constructions projetées dans l'espace. Elle supplée au défaut irrémédiable d'un tableau à trois dimensions, par l'association de deux tableaux à deux dimensions. Ces tableaux, formés habituellement de deux plans rectangulaires, reçoivent les projections orthogonales des points de l'espace, et, comme le couple des projections d'un point détermine la position de ce point dans l'espace, le mode descriptif de représentation remplit à la fois les deux conditions essentielles de définir l'objet et de ne s'appliquer qu'à lui. Il convient toutefois de remarquer que la *géométrie* descriptive manque et manquera nécessairement toujours des moyens de représenter directement les objets qui, par leur nature, forment l'élément essentiel de la *géométrie* à trois dimensions, nous voulons dire les surfaces. Les figures descriptives d'une surface, sur les deux plans de projection, n'y formeraient que des plaques où les contours resteraient seuls distincts. Les surfaces ne peuvent être figurées descriptivement que par les projections de leurs génératrices, prises dans des positions voisines, mais nécessairement séparées par des intervalles finis. Cette considération seule suffira toujours pour faire refuser à la *géométrie* descriptive les caractères d'une science indépendante ; si on la relie à la *géométrie* spéculative, on ne peut plus y voir qu'un mode de représentation propre à permettre la réalisation des conceptions de l'esprit et, par suite, à faciliter les recherches en en fixant à mesure les résultats.

Le problème général de la *géométrie* descriptive peut être énoncé dans les termes suivants : la figure descriptive d'un objet étant donnée, lui faire subir les modifications correspondantes à des modifications définies de l'objet lui-même. Les relations entre l'objet et sa figure étant trop peu directes, la plupart des méthodes employées en *géométrie* descriptive sont détournées ; telle est, par exemple, la méthode des rabattements, qui consiste à ramener dans l'un des plans de projection les figures planes qui peuvent être considérées, à effectuer directement les constructions voulues sur ces figures, sans l'intermédiaire de leurs projections, et à obtenir après coup les projections des résultats. Telle est aussi la méthode des rotations, qui s'emploie de la même manière. Ce n'est guère que pour les intersections et les tangentes que les procédés restent ce qu'ils devraient être partout : opérer sur la figure pour opérer sur le figuré.

Quoi qu'il en soit, la *géométrie* descriptive a rendu et rendra toujours les plus grands services aux ingénieurs et aux constructeurs. Elle remplit donc parfaitement les vues de son illustre créateur, Monge.

— III. HISTOIRE DE LA GÉOMÉTRIE. L'ordre à suivre dans l'exposition de l'histoire d'une science n'est pas tracé d'avance, comme pour l'histoire politique d'un peuple, par la chronologie. Bien des découvertes, en effet, ne sont pas, si l'on peut parler ainsi, de leur temps ; faites pour ainsi dire prématurément par les efforts d'un seul, elles ne seront d'abord l'objet d'aucune attention et ne paraîtront souvent avec éclat que quelques siècles plus tard. D'un autre côté, chaque science se compose naturellement de plusieurs branches distinctes, dont les progrès ont lieu tantôt simultanément, tantôt séparément. En adoptant l'ordre chronologique pur et simple, on se verrait donc obligé soit à passer incessamment d'un système à un autre, soit à rester trop longtemps appesanti sur une seule des branches de la science.

Voici le plan que nous avons cru devoir adopter : nous diviserons l'histoire de la *géométrie* en périodes distinctes les unes des autres, soit par des changements survenus dans la méthode adoptée, soit par la nature des recherches généralement poursuivies. Nous suivrons alors l'ordre chronologique, et, dans l'intérieur de chaque période, nous ferons successivement et séparément l'histoire de chacune des branches de la science. Enfin, relativement à chaque branche en particulier, nous suivrons l'ordre dogmatique.

Pour que notre division par périodes soit plus facile à saisir, nous la faisons précéder d'un tableau chronologique des principaux géomètres ; au reste, ce tableau nous dispensera dans la suite de reproduire à chaque instant les dates.

THALÈS DE MILET, né en 639 av. J.-C., mort en 548.
PYTHAGORE, né vers 580.
Architas, célèbre pythagoricien dont Platon avait suivi les leçons en Italie.
Hippocrate, de Chio, né vers 580.
PLATON, né en 430, mort en 347.
Ménechme, disciple de Platon.
Dinostrate, frère du précédent.
Aristée, né vers 380.
EUCLIDE, né vers 315.
ARCHIMÈDE, né en 287, mort en 212.
Eratosthène, né en 276.
Aristarque de Samos, né vers 230.
APOLLONIUS DE PERGE, né en 245.
Hypsicle, né vers 170.
Nicomède, né vers 160.
HIPPARQUE, né vers 180.
Germinus, né vers 150.
Persus, né vers 140.
Théodose, né vers 130.
Ménélaüs, né vers 50 après J.-C.
PTOLÉMÉE, né vers 100.
Pappus, né à Alexandrie vers 350.
Serenus, contemporain de Pappus.
Proclus, né en 412, mort à Athènes en 485.
Héron d'Alexandrie, né vers 550.
BRAHME GUPTA, né vers 600.
Mohammed ben Musa, né à Bagdad vers 850.
Hassan ben Aithem, mort au Caire en 1038.
Léonard de Pise, 1170-1220.
Regiomontanus, 1436-1476.
Lucas de Burgo, 1460-1523.
Cardan, 1501-1576.
VIÈTE, 1540-1603.
Tycho-Brahé, 1546-1601.
Néper, né vers 1550, mort en 1618.
Adrien Romain, 1561-1615.
GALILÉE, 1564-1642.
Adrien Métius, 1571-1635.
KÉPLER, 1571-1631.
Guldin, 1577-1643.
Grégoire de Saint-Vincent, 1584-1667.
Snellius, 1591-1626.
Desargues, 1593-1662.
DESCARTES, 1596-1650.
FERMAT, 1590-1663.
Cavalieri, 1598-1647.
Roberval, 1601-1675.
Torricelli, 1608-1647.
Wallis, 1616-1703.
Viviani, 1622-1704.
PASCAL, 1623-1662.
HUYGHENS, 1629-1695.
Barrow, 1630-1677.
NEWTON, 1642-1727.
LEIBNITZ, 1646-1716.
Bernouilli (Jacques), 1654-1708.
Bernouilli (Jean), frère du précédent.
Halley, 1656-1742.
Lhôpital, 1661-1704.
Cotes, 1682-1716.
Bernouilli (Nicolas), 1687-1759.
R. Simson, 1687-1768.
Maclaurin, 1698-1746.
Bernouilli (Daniel), 1700-1782.
Cramer, 1704-1752.
EULER, 1707-1783.
Clairaut, 1713-1765.
D'Alembert, 1717-1776.
Lambert, 1728-1777.
LAGRANGE, 1736-1813.
MONGE, 1746-1818.
Laplace, 1749-1827.
LEGENDRE, 1752-1833.
Carnot, 1753-1823.
Poinsot, 1777-1859.
Charles Dupin, 1784.
PONCELET, 1788-1867.
Chasles, 1793.
Abel, 1802-1829.
Jacobi.
Liouville, 1806.

Nous diviserons l'histoire de la *géométrie* en onze périodes : la première allant de Thalès à Platon ; la seconde, de Platon à Euclide ; la troisième, d'Euclide à Hipparque ; la quatrième, d'Hipparque à Ménelaüs et Ptolémée ; la cinquième, de Ménélaüs et Ptolémée à la fin de l'école d'Alexandrie ; la sixième, de la Renaissance à Viète ; la septième, de Viète à Képler ; la huitième, de Képler à Descartes ; la neuvième, de Descartes à Leibnitz ; la dixième, de Leibnitz à Monge ; la onzième, de Monge jusqu'à nos jours.

— *Première période.* L'origine de la *géométrie* se perd naturellement dans la nuit des temps. Les notions de perpendicularité et de parallélisme, les conditions d'égalité des triangles, les propriétés les plus élémentaires du cercle relatives à ses diamètres, à ses cordes et à sa tangente, enfin les premières notions de la sphère devaient être familières aux Egyptiens ; mais si, comme on le croit, Thalès leur enseigna les moyens de mesurer la hauteur d'un obélisque par la grandeur de son ombre, leurs connaissances en *géométrie* n'allaient pas plus loin que ces notions instinctives, qui résultent simplement de l'attention. L'histoire de la *géométrie*, pour nous du moins, commence à Thalès. C'est à ce philosophe, né en Phénicie, mais qui vint fonder à Milet l'école ionienne, qu'on attribue la remarque qui forme la base de la théorie de la similitude, savoir, que les triangles équiangles ont leurs côtés proportionnels. Il est croyable, bien entendu, que Thalès n'avait d'idées nettes que sur les rapports simples, pouvant s'exprimer par des nombres entiers ; mais la *géométrie* précisément fournissait le meilleur moyen d'arriver, sous ce rapport, à des notions plus générales. Peu après Thalès, Pythagore, qui avait été son disciple, fondait en Italie sa célèbre école, où la *géométrie* n'était pas moins en honneur que la philosophie. L'invention du théorème du carré de l'hypoténuse, dont il dota la science, avait probablement été précédée au moins de l'étude des relations simples entre les aires des triangles et des parallélogrammes, relations qui, lorsqu'on écarte la considération des rapports incommensurables, sont pres-

que intuitives. La découverte de la propriété fondamentale du triangle rectangle complétait, pour ainsi dire, la *géométrie* des polygones. La théorie des polygones réguliers naissait en même temps dans la même école, qui probablement s'éleva aussi jusqu'à la comparaison des volumes des parallélipipèdes, au moins dans les cas les plus simples, puisque le problème de la duplication du cube y était déjà posé.

— *Deuxième période.* Architas, l'un des successeurs de Pythagore, près de qui Platon alla puiser les premiers éléments de la *géométrie*, forme le lien naturel entre la première et la seconde période. Il avait donné du problème des deux moyennes proportionnelles, auquel Hippocrate de Chio, célèbre par ses lunules, avait déjà ramené le problème de la duplication du cube, une solution plus théorique que pratique, qui reposait sur la considération de la courbe d'intersection d'un cylindre et d'un tore. Platon et ses disciples, Ménechme et Eudoxe, donnèrent du même problème des solutions plus simples, par des intersections de coniques, ou même de courbes mécaniques, plus compliquées, et fondèrent la théorie des lieux géométriques, qui prit dans l'école d'Athènes le nom de *géométrie transcendante*, et la méthode analytique que Théon a définie ainsi : « Regarder la chose cherchée comme si elle était donnée, et marcher de conséquences en conséquences jusqu'à ce que l'on reconnaisse comme vraie la chose cherchée, » c'est-à-dire supposer le problème résolu, et tirer, de l'hypothèse que les conditions imposées soient remplies, les conséquences qui en résultent, afin d'obtenir sous une forme pratique les relations de la figure où sont renfermées les données à celle qui comprend les inconnues.

Dinostrate, frère de Ménechme, imaginait, à la même époque, sa célèbre quadratrice pour la division d'un angle en un nombre quelconque de parties proportionnelles à des lignes données et pour la quadrature du cercle.

Les résultats des recherches des géomètres de l'école de Platon, sur les sections coniques, avaient été recueillis et mis en ordre par Aristée, dans un ouvrage en cinq livres, dont les anciens faisaient un grand cas, mais qui ne nous est pas parvenu. Viviani a cherché à le restituer, sur les indications de Pappus, sous le titre : *De locis solidis secunda divinatio geometrica in quinque libros injuria temporum amissos Aristei senioris geometræ* (Florence, 1701).

Nous devons encore signaler, dans cette seconde période, les traités de *géométrie* élémentaire d'Hippocrate de Chio, de Léon, de Theudius de Magnésie, d'Hermotime de Colophon, d'Eudoxe et de Thætète, que celui d'Euclide devait faire oublier, mais qui cependant existaient encore du temps de Proclus.

— *Troisième période.* Cette troisième période est illustrée par les trois plus grands géomètres de l'antiquité : Archimède, Apollonius et Euclide ; mais Euclide vint le premier en date. Outre sa *Géométrie*, dont nous parlerons plus loin en détail, on a de lui les *Données*, qui font suite aux *Eléments*, et sont destinées à en faciliter l'usage pour la résolution des problèmes. Il avait laissé aussi quatre livres *Sur les sections coniques*, deux livres *Sur les lieux à la surface*, qui probablement traitaient des surfaces engendrées par les révolutions des coniques autour de leurs axes, et enfin trois livres *Sur les porismes.* Ces derniers ouvrages sont totalement perdus. Les *Eléments* d'Euclide sont restés jusqu'à nos jours un modèle pour la forme des démonstrations et l'enchaînement des théorèmes. L'histoire doit y signaler d'abord une théorie complète des rapports incommensurables ; en second lieu, la construction effective des racines des équations du second degré, formulées, il est vrai, entre les grandeurs données et l'inconnue, non pas entre leurs mesures.

Le théorème des lunules d'Hippocrate, établissant un rapport exact entre deux surfaces terminées, l'une par un contour curviligne, l'autre par un contour rectiligne, avait fait naître de vives espérances, d'où naquirent bientôt des recherches opiniâtres relativement à la quadrature du cercle. Le problème était insoluble, comme on sait ; mais l'ignorance où l'on était nécessairement alors de l'incomparabilité des incommensurables d'origines diverses ne permettait pas d'apercevoir l'impossibilité d'obtenir une solution du problème par les moyens dont on exigeait l'emploi exclusif. Les recherches continuant donc toujours dans le même sens, la question n'avait pas fait un pas, lorsque parut Archimède. On sait assez comment ce grand géomètre la résolut dans le seul sens où elle pût l'être, et étendit ensuite sa méthode aux quadratures et cubatures du cylindre, du cône et de la sphère. Nous remarquerons seulement à ce sujet qu'Archimède paraît être le premier géomètre de l'antiquité qui ait entrevu la double signification, concrète et métrique, des formules qui traduisent les énoncés des théorèmes de *géométrie* relatifs à la comparaison des aires. De même qu'Euclide avait dit, par exemple : « Deux rectangles ont entre eux une raison composée des côtés, » et non pas, ce qui n'a été dit que cinq ou six siècles plus tard « Un rectangle a pour mesure le produit des mesures de ses côtés ; » de même Archimède dit : « Le cercle est équivalent au rectangle qui aurait pour base la demi-circonférence et pour hauteur le rayon ; » et non pas : « La mesure du cercle est le produit des mesures de la demi-circonférence et du rayon ; » — « La zone sphérique est équivalente en surface au cylindre qui aurait même hauteur et pour base un grand cercle de la sphère, » et non pas : « La mesure de la surface de la zone est le produit des mesures de sa hauteur et de la circonférence d'un grand cercle, etc. » Mais sans innover encore, relativement à la forme à donner aux énoncés dans l'exposition dogmatique de la science, Archimède sait déjà, dans des cas spéciaux, relier entre elles les valeurs numériques des éléments des figures. C'est ainsi qu'il arrive à la valeur approchée $\frac{22}{7}$ du rapport de la circonférence au diamètre. Un demi-siècle après, Aristarque de Samos devait faire un nouveau pas dans la même voie, en cherchant à évaluer le rapport des distances du soleil et de la lune à la terre, par la connaissance de l'angle sous lequel se voit la distance de ces deux astres, lorsque la lune est dichotome, c'est-à-dire lorsque l'angle à la lune est droit dans le triangle ayant pour sommets les centres des trois globes.

Archimède, au reste, se livrait volontiers à des spéculations numériques, comme on le voit assez par son *Arénaire*. Le voisinage de l'école de Pythagore, avec laquelle on peut supposer qu'il dut avoir quelques rapports, expliquerait peut être cette particularité chez un géomètre de son époque. Quoi qu'il en soit, on pourrait faire remonter jusqu'à lui l'invention des logarithmes, qui se trouve nettement indiquée dans l'ouvrage dont nous parlons.

Les autres ouvrages d'Archimède sur la *géométrie* ont rapport à la quadrature de la parabole et à la cubature des segments du paraboloïde, de l'ellipsoïde et de l'hyperboloïde de révolution, problèmes incomparablement plus difficiles que tous ceux qui avaient été élaborés jusque-là, et qui eussent donné naissance, deux mille ans plus tôt, à l'analyse infinitésimale, si l'algèbre eût pu être rendue indépendante de la *géométrie*.

Archimède avait à peine disparu sous les ruines de Syracuse, qu'Apollonius venait briller à Alexandrie et acquérir dans une autre voie une gloire presque égale. Archimède avait mis le sceau, chez les anciens, à la branche de la *géométrie* qui a pour objet la comparaison entre elles des grandeurs de même nature ; Apollonius fit faire des progrès analogues à celle qui traite plus spécialement des propriétés des figures. Ses huit livres des *Coniques*, où il considère ces courbes dans le cône oblique, ce qui n'avait pas encore été fait, en contiennent à peu près toutes les propriétés les plus intéressantes, depuis celles qui se rapportent à leurs foyers, à leurs tangentes ou asymptotes et à leurs diamètres, jusqu'à leurs développées mêmes. Ce grand ouvrage, dont les sept premiers livres seulement nous sont parvenus, avait fait donner à son auteur le surnom de *géomètre par excellence.* On a encore de lui *De sectione rationis ;* on ne connaît ses autres traités *De sectione determinata*, *De tactionibus*, *De inclinationibus* et *De locis planis* que par quelques notes des commentaires de Pappus.

Apollonius avait été précédé de quelques années par Eratosthène, qui fut directeur de la bibliothèque d'Alexandrie, sous le troisième Ptolémée, et avait laissé un ouvrage estimé, ayant pour titre *De locis admediatis*, qui ne nous est pas parvenu ; on a seulement de lui une histoire du problème de la duplication du cube. Hypsicle n'a laissé qu'un traité des cinq polyèdres réguliers, qui a été joint aux *Eléments* d'Euclide dans la plupart des manuscrits. Nicomède n'est connu que par l'invention de la conchoïde, qu'il employait à la trisection de l'angle.

— *Quatrième période.* Cette quatrième période, qui correspondrait à l'ère la plus brillante de l'astronomie, ne présente pour la géométrie qu'une seule découverte, d'une grande valeur à la vérité, celle de la trigonométrie. Nous n'avons aucun des ouvrages d'Hipparque, mais l'étude attentive de l'*Almageste* a révélé les nombreux et larges emprunts que Ptolémée y avait faits, et si nous en croyons Delambre, dont le témoignage pourrait difficilement être récusé en cette matière, c'est à Hipparque que sont dues à peu près toutes les méthodes de calcul appliquées par les anciens astronomes. Remarquons, au point de vue de l'histoire générale, que la trigonométrie d'Hipparque est bien loin encore de correspondre aux méthodes employées depuis par Viète, pour résoudre par l'algèbre les problèmes déterminés de *géométrie.* Il ne s'agit alors que d'un problème tout spécial, car Hipparque ni Ptolémée n'employèrent jamais que des triangles rectangles ; et quant au calcul numérique des cordes des différents arcs, il ne constituait qu'une application plus étendue de la méthode qu'avait enseignée Archimède pour l'évaluation du rapport approché de la circonférence au diamètre.

Nous trouvons, dans la même période illustrée par Hipparque, Geminus, auquel sont attribués par Proclus deux ouvrages aujourd'hui perdus, l'un relatif à l'hélice, l'autre intitulé *Enarrationes geometricæ*, qui devait être une histoire de la *géométrie*. Perseus, postérieur de quelques années à Geminus, avait écrit sous le titre de *Spiriques* un traité des sections du tore, qui est aussi perdu ; Théodose a laissé, sous les titres *Sphæricorum libri tres*, *De habitationibus* et *De diebus et noctibus*, trois ouvrages élémentaires sur la sphère, les climats et l'inégalité des jours et des nuits, qui se rapportent plutôt à l'astronomie qu'à la *géométrie*.

— *Cinquième période.* Dans cette cinquième période, la *géométrie* ancienne s'enrichit : 1° du célèbre théorème de Ménélaüs, relatif aux six segments déterminés par une transversale quelconque sur les côtés d'un triangle, théorème qui a été longtemps attribué à Ptolémée. Il formait, dans les *Sphériques* de Ménélaüs, la base du théorème fondamental de la trigonométrie sphérique, et fut reproduit dans le même but par Ptolémée ; il est devenu depuis, entre les mains de Carnot, le point de départ de la belle théorie des transversales ; 2° du beau théorème dont Guldin s'était attribué l'invention et qu'on a retrouvé dans les *Collections mathématiques* de Pappus ; 3° du théorème relatif aux quatre segments déterminés sur une transversale quelconque par quatre droites fixes issues d'un même point ; ce théorème sur la constance du rapport des rapports des distances, des points d'intersection de la transversale avec deux des quatre droites aux points d'intersection avec les deux autres, est devenu depuis, entre les mains de M. Chasles, le point de départ d'une nouvelle théorie des coniques ; 4° du théorème relatif aux six segments interceptés sur une transversale par les quatre côtés et les diagonales d'un quadrilatère quelconque ; 5° du théorème auquel se réduit l'*hexagrammum mysticum*, lorsqu'à une conique quelconque on substitue le système de deux droites ; 6° enfin des théorèmes qui ont donné naissance, entre les mains de Desargues, à la théorie de l'involution. Tous ces théorèmes, qui sont peut-être dus à Pappus, sont très-remarquables et ils étaient appelés, comme nous venons de le montrer, à prendre une grande importance dans la science. Il convient de citer encore dans la même période : l'identification par Serenus des sections du cône et du cylindre ; la génération de l'ellipse par le mouvement d'un point d'une droite de longueur constante qui glisse entre deux droites fixes, imaginée par Proclus ; enfin, l'invention de la cissoïde, par Dioclès, pour la résolution du problème des deux moyennes proportionnelles. Mais, de toutes ces inventions, les unes, celles de Pappus, sont presque prématurées : elles n'ont pas alors de but, et les autres ne consistent qu'en des additions presque sans valeur aux travaux des géomètres des deux périodes précédentes ; aussi n'y voyons-nous pas le caractère distinctif de cette période. Ce qui la rend remarquable à nos yeux, c'est l'œuvre de Diophante et de ses disciples, principalement de Héron, l'auteur du plus ancien traité d'arpentage. Diophante n'a guère été considéré que comme arithméticien ou algébriste ; nous y voyons le précurseur de Viète, l'initiateur de la plus grande révolution qui se soit produite dans la méthode ; non pas que nous attribuions à cet homme remarquable un véritable génie, mais parce que, sans le prévoir et encore plus, sans doute, sans le vouloir, il a puissamment contribué à établir l'identité, évidente aujourd'hui, mais si peu soupçonnée alors, entre les fonctions d'origine géométrique, la quatrième et la moyenne proportionnelle, et les fonctions d'origine arithmétique, le produit ou le quotient et la racine carrée. On a trop peu remarqué que les énoncés des problèmes d'arithmétique ou d'algèbre qu'a traités Diophante sont, pour ainsi dire, tirés des énoncés des problèmes de géométrie contenus dans les *Eléments* d'Euclide, et rangés à peu près dans le même ordre. Diophante a été le modèle sur lequel se sont d'abord formés les géomètres algébristes arabes, Léonard de Pise, Tartaglia, Cardan et enfin Viète ; il forme donc le trait d'union entre les anciens et les modernes. Il faut remarquer toutefois que, si Diophante pressentit en quelque sorte la révolution qui allait s'accomplir, il est loin d'y avoir porté la dernière main ; le principal honneur en reviendrait plutôt à Héron d'Alexandrie, dont le traité d'arpentage contient les règles pour la mesure des aires des polygones, et particulièrement la formule de l'aire d'un triangle en fonction des trois côtés, formule dont l'existence seule suffit à prouver que la révolution est achevée, que la *géométrie* et l'algèbre ont définitivement fait alliance. Nous ne savons pas au juste à quelle époque placer ce Héron, qu'on appelle l'Ancien, pour le distinguer d'un autre Héron appelé le Jeune, qui était également d'Alexandrie ; nous pensons qu'il doit appartenir au VIe siècle. M. Chasles le place dans le IIe siècle avant J.-C. C'est évidemment une grosse erreur.

— *Sixième période.* La sixième période s'étend de Héron à Viète ; elle est remplie par l'intronisation de la méthode algébrique en *géométrie*. Après le sac d'Alexandrie par Omar et l'incendie de sa bibliothèque, la science se réfugia d'abord dans l'Inde, ou plutôt s'y confina, car elle y existait déjà du temps des Grecs. Brahme-Gupta, qui n'est postérieur à Héron que de cent ans à peine, est le premier et le plus illustre représentant de l'école indo-arabe. Ses ouvrages ne sont connus en Europe que depuis peu d'années, et ils étaient depuis longtemps oubliés des Indous. Leur confrontation avec les anciens auteurs arabes a aisément décélé les nombreux emprunts que ceux-ci y avaient faits. La *géométrie* n'y est pas traitée directement ; ce qu'ils en contiennent est disséminé dans les chapitres relatifs à l'arithmétique et à l'algèbre ; mais c'est précisément cette association qui en forme le caractère principal. On trouve dans cet ouvrage remarquable, non-seulement les formules de l'aire du triangle et du rayon du cercle circonscrit en fonction de ses trois côtés, mais aussi celles qui paraissent là pour la première fois de l'aire du quadrilatère inscrit en fonction de ses quatre côtés, de ses diagonales, des hauteurs des triangles dans lesquels il se décompose, enfin du diamètre du cercle circonscrit.

Ce serait, paraît-il, dans les ouvrages de Brahme-Gupta que se seraient d'abord formés les Arabes, avant de revenir à Euclide, à Archimède, à Apollonius et à Ptolémée. C'est ce que semblent démontrer, notamment, les œuvres des trois fils de Musa-ben Schaker, Mohammed, Hamet et Hasen, qui furent apportées en Europe au commencement du XIIIe siècle par Léonard de Pise, et dont il donna des extraits importants dans sa *Pratique de la géométrie.*

L'application de l'algèbre à la *géométrie*, une fois introduite en Europe par Léonard de Pise, ne s'y perdit plus, quoique la publication des ouvrages des auteurs grecs tendît naturellement à détourner l'attention, par l'incontestable supériorité de leur facture : nous voyons cette nouvelle *géométrie* cultivée d'abord par Régiomontanus, qui s'en sert avec avantage pour perfectionner la trigonométrie, par Lucas de Burgo, enfin par Tartaglia et par Cardan ; mais il faut bien remarquer que, comme Brahme-Gupta et les Arabes, ces précurseurs de Viète n'établissent encore leurs formules algébriques que sur des données numériques ; c'est pourquoi nous les isolons de notre célèbre compatriote.

— *Septième période.* La septième période est remplie presque tout entière par Viète ; elle est caractérisée par la transformation subite que ce grand homme imprime à l'application de l'algèbre à la *géométrie.* L'enfantement avait été aussi long que pénible ; Viète couronne l'œuvre de près de quinze siècles ; mais *tantæ molis erat*, que Viète ne parvient encore à donner qu'une forme bizarre aux démonstrations des règles élémentaires du calcul algébrique appliqué aux grandeurs concrètes ; son algèbre *speciosa* naît et meurt avec lui.

C'était à Descartes qu'était réservé l'honneur de mettre la dernière main à l'œuvre ; il le fait, en quelques lignes, au début de sa *Géométrie*, en introduisant l'unité concrète, la grandeur à laquelle seront censées rapportées les grandeurs de même espèce, mais qui ne sera jamais dénommée, n'aura qu'une existence purement virtuelle et ne remplira partout qu'un simple rôle de présence fictive.

La *géométrie* doit à Viète d'importants perfectionnements ; il simplifia considérablement la trigonométrie, et la dota de la plupart des élégantes formules qui la constituent aujourd'hui. C'est lui qui, le premier, résolut le cas des triangles sphériques où l'on donne les trois côtés ; ce cas, qui ne se présente pas dans la pratique de l'astronomie, avait été négligé par les Arabes. Il donna l'explication de la multiplicité des solutions des problèmes de trigonométrie, et ramena à la trisection de l'angle ou à la duplication du cube tous les cas de l'équation du troisième degré, qui, dans l'*Ars magna* de Cardan, montaient à un nombre prodigieux. Il construisit aussi les racines de l'équation du quatrième degré, et donna la première solution géométrique du problème du cercle tangent à trois autres. Enfin, on lui doit le traité *De tactionibus*, qu'il restitua sous le titre d'*Apollonius Gallus.*

Les autres géomètres de la même période sont : Adrien Romain, avec qui il eut d'abord quelques démêlés, mais qui se déclara bientôt après son admirateur enthousiaste ; Adrien Métius, connu seulement par sa nouvelle approximation du rapport de la circonférence au diamètre ; Snellius, qui compléta l'idée de Viète sur l'emploi du triangle supplémentaire pour les trois derniers cas des triangles sphériques ; enfin Néper, l'illustre inventeur des logarithmes. Nous ne nommons ni Copernic, ni Tycho-Brahé, qui sont exclusivement des astronomes.

— *Huitième période.* La huitième période comprend trois grands noms : ceux de Képler, de Galilée et de Cavalieri. La gloire immortelle dont Képler et Galilée se sont couverts, ils l'ont principalement acquise, le premier en astronomie spéculative, le second en astronomie physique, en physique et en mécanique ; toutefois, les travaux de Képler en *géométrie* pure ont de l'importance : sa *Stereometria doliorum*, titre assez bizarre, contient les premières applications chez les modernes de la méthode d'exhaustion d'Archimède, débarrassée des difficultés dont l'avait entourée le géomètre grec. Képler trouva par cette méthode les volumes engendrés par la révolution d'une conique autour d'une droite parallèle à l'un de ses axes. Il convient aussi de remarquer que sa méthode pour représenter graphiquement les circonstances d'une éclipse se rapproche singulièrement des procédés de la *géométrie* descriptive. Quant à Galilée, il n'est connu en *géométrie* que par l'invention de la cycloïde, dont il ne découvrit, au reste, aucune propriété. La suprématie dans cette huitième période appartient

à Cavalieri, dont la méthode pour les quadratures et les cubatures, publiée en 1635, sous le titre *Geometria indivisibilibus continuorum nova quadam ratione promota*, est entièrement nouvelle. Les *Exercitationes geometricæ*, qui parurent en 1647, contiennent la démonstration du fameux théorème de Guldin et la solution des problèmes que Képler n'avait pu résoudre.

Grégoire de Saint-Vincent appartient aussi à la même période; outre l'invention d'une nouvelle méthode des quadratures, on lui doit cette remarque, que l'aire du segment de l'hyperbole rapportée à ses asymptotes est le logarithme de l'abscisse, et la découverte d'un grand nombre de propriétés des coniques. Ce savant recommandable n'obtint que des dédains de la part de ses contemporains. Leibnitz et Huyghens réhabilitèrent sa mémoire. Leibnitz dit : *Etsi Gregorius a Sancto-Vincentio quadraturam circuli et hyperbolæ non absolverit, egregia multa tamen dedit.* Il avait eu le tort de donner à un de ses ouvrages le titre faux et ambitieux de *Vera circuli et hyperbolæ quadratura.* Sa méthode pour les quadratures est intitulée : *Ductus plani in planum.*

— *Neuvième période.* La neuvième période, remplie par les travaux immortels de Descartes, de Fermat, de Roberval, de Desargues, de Pascal, de Huygens, de Wallis et de Barrow, voit naître la *géométrie* analytique, dont l'invention ouvre l'ère moderne; les méthodes des tangentes et des maximums de Fermat et de Barrow, et la théorie des développées de Huygens, qui permettent de prévoir l'avénement prochain du calcul différentiel; les procédés sommatoires de Roberval, de Pascal et de Wallis, qui annoncent de même le calcul intégral; enfin, les inventions descriptives de Desargues, qui nous rapprochent encore davantage de l'époque actuelle. Cette époque de l'histoire de la *géométrie* est au moins comparable à celle d'Archimède, d'Apollonius et d'Euclide. Nous ne reviendrons pas ici sur les travaux de Descartes; nous nous bornerons à mentionner la méthode analytique qu'il a donnée pour les tangentes dans sa *Géométrie*, et sa méthode géométrique pour le même problème, relativement à la cycloïde et plus généralement à toutes les épicycloïdes, méthode qui est devenue depuis le fondement de la théorie du centre instantané de rotation.

La méthode de Roberval pour les tangentes, mal présentée par l'auteur, et encore plus mal comprise de ses contemporains, était complétement tombée dans l'oubli; elle a reparu de nos jours avec éclat dans les applications de la cinématique. Nous l'avons exposée à l'article COMPOSITION DES VITESSES; nous n'en parlerons donc pas ici. Quant aux découvertes de ce géomètre, relativement à la cycloïde, nous les avons suffisamment fait connaître à l'article consacré à cette courbe, nous n'y reviendrons donc pas; nous omettrons de même, pour les mêmes raisons, de parler de celles de Pascal et de Wallis; mais nous dirons quelques mots des méthodes de Fermat et de Huyghens, pour les tangentes et les développées. L'invention de ces deux méthodes forme, après celle même de la *géométrie* analytique, le trait le plus saillant de cette neuvième période. L'extrait suivant du *Calcul des fonctions*, de Lagrange, fera connaître mieux que nous ne le pourrions l'esprit de la méthode de Fermat, et les liens par lesquels elle se rattache aux nouveaux calculs : « Dans sa méthode *De maximis et minimis*, il égale l'expression de la quantité dont on recherche le maximum ou le minimum à l'expression de la même quantité dans laquelle l'inconnue est augmentée d'une quantité indéterminée. Il fait disparaître dans cette équation les radicaux et les fractions, s'il y en a, et, après avoir effacé les termes communs dans les deux membres, il divise tous les autres par la quantité indéterminée qui se trouve les multiplier; ensuite il fait cette quantité nulle, et il a une équation qui sert à déterminer l'inconnue de la question. Or, il est facile de voir au premier coup d'œil que la règle déduite du calcul différentiel, qui consiste à égaler à zéro la différentielle de l'expression qu'on veut rendre maximum ou minimum, prise en faisant varier l'inconnue de cette expression, donne le même résultat, parce que le fond est le même, et que les termes qu'on néglige comme infiniment petits, dans le calcul différentiel, sont ceux qu'on doit supprimer comme nuls dans le procédé de Fermat. Sa méthode des tangentes dépend du même principe. Dans l'équation entre l'abscisse et l'ordonnée, qu'il appelle la propriété spécifique de la courbe, il augmente ou diminue l'abscisse d'une quantité indéterminée, et il regarde la nouvelle ordonnée comme appartenant à la fois à la courbe et à la tangente, ce qui fournit une équation qu'il traite comme celle d'un cas de maximum ou de minimum. On voit encore ici l'analogie de la méthode de Fermat avec celle du calcul différentiel; car la quantité indéterminée dont on augmente l'abscisse répond à la différentielle de celle-ci, et l'augmentation correspondante de l'ordonnée répond à la différentielle de cette dernière. Il est même remarquable que, dans l'écrit qui contient la découverte du calcul différentiel, sous le titre : *Nova methodus pro maximis et minimis*, Leibnitz appelle la différentielle de l'ordonnée une ligne qui soit à l'accroissement arbitraire de l'abscisse comme l'ordonnée à la sous-tangente, ce qui rapproche son analyse de celle de Fermat. » Cette opinion de Lagrange a été reproduite depuis dans des termes non moins formels par Laplace et Fourier.

La théorie des développées de Huyghens était un nouveau pas encore plus marqué vers le calcul infinitésimal; il fut amené à la traiter à propos de ses recherches sur la mécanique; aussi est-elle insérée dans son grand ouvrage sur le pendule : *De horologio oscillatorio.* Huyghens en fit usage, notamment pour la solution du problème du pendule cycloïdal.

A côté des grands hommes dont nous venons de parler, un géomètre plus modeste, Desargues, l'ami de Descartes, le conseil et le guide de Pascal dans sa jeunesse, se fait aussi remarquer par d'importants travaux en *géométrie;* malheureusement, ses ouvrages, peu soignés quant à la forme, et dont il avait négligé la publication, ne nous sont parvenus que fort incomplets et gravement altérés par ceux qui les firent connaître; le principal était intitulé : *Brouillon-projet d'une atteinte aux événements des rencontres du cône avec un plan.* C'était une théorie nouvelle des coniques, dont quelques fragments ont été conservés par Pascal, notamment celui qui se rapporte à l'*involution* de six points. Desargues s'était aussi occupé avec succès des applications de la *géométrie* à la perspective et à la coupe des pierres; tous ses ouvrages étaient particulièrement estimés de Descartes et de Fermat.

— *Dixième période.* La dixième période, qui s'étend de Leibnitz et de Newton jusqu'à Monge, serait assurément la plus brillante de toutes dans l'histoire générale des mathématiques; elle n'occupera, au contraire, qu'un rang très-secondaire dans celle de la *géométrie.* Cette science ne s'y enrichit guère que de la méthode des isopérimètres des Bernouilli, du beau théorème de Newton sur la génération de toutes les courbes du troisième ordre par les perspectives de cinq d'entre elles, du remarquable théorème de Maclaurin sur l'attraction d'un ellipsoïde, de la théorie des courbes à double courbure de Clairaut, enfin de la théorie des courbures des surfaces d'Euler.

— *Onzième période* ou *Période contemporaine.* Cette période, qui commence à Monge, est l'une des plus brillantes de l'histoire de la *géométrie.* Les principaux initiateurs sont : Monge, Carnot et Poncelet; elle est surtout caractérisée par une nouveauté dont la hardiesse avait fait reculer les deux générations précédentes : l'introduction des *imaginaires* en *géométrie*, la réalisation de ces symboles et leur adaptation à des usages pratiques. Le progrès, dans ce nouvel ordre d'idées, s'est fait en plusieurs étapes bien tranchées. Monge, sans songer à réaliser les imaginaires, introduisit dans la *géométrie* analytique le principe fécond des *relations contingentes*, que nous apprécierons bientôt. Carnot, qui paraît avoir envisagé nettement le problème de la construction des solutions imaginaires, y échoua complétement, comme on sait; mais la lumineuse appréciation philosophique qu'il avait faite, dans sa *Géométrie de position*, de la méthode d'interprétation des solutions négatives fixait assez nettement les termes de la question et indiquait assez bien la marche à suivre pour que l'on pût prévoir que cette question serait bientôt résolue. La poser seulement, au reste, était déjà beaucoup; c'était affranchir l'esprit d'une superstition invétérée. Le général Poncelet, plus timide que Carnot dans la manière de poser la question, la résolut cependant, sans toutefois se l'avouer à lui-même et en s'en défendant presque, pour les problèmes qui se construisent par des intersections de courbes du second degré. Enfin M. Marie, l'embrassant dans sa plus grande généralité, en donna la solution définitive. (*Journal de mathématiques pures et appliquées*, 1858-1862.)

Nous ne saurions mieux faire, pour rendre compte de la méthode de Monge, que de rapporter ici l'appréciation qu'en a faite M. Chasles, qui y est resté fidèle : « Pour définir cette méthode, nous dirons qu'elle consiste à considérer la figure sur laquelle on a à démontrer quelque propriété, dans des circonstances de construction générale où la présence de certains points, de certains plans ou de certaines lignes, qui dans d'autres circonstances seraient imaginaires, facilite la démonstration. Ensuite, on applique le théorème qu'on a ainsi démontré aux cas de la figure où ces points, ces plans et ces droites seraient imaginaires, c'est-à-dire qu'on le regarde comme vrai dans toutes les circonstances de constructions générales que peut présenter la figure à laquelle il se rapporte. Ainsi, pour démontrer que, quand des cônes circonscrits à une surface du second degré ont leurs sommets en ligne droite, les plans de leurs courbes de contact passent tous par une même droite, Monge suppose que, par la droite lieu des sommets des cônes, on peut mener deux plans tangents à la surface; les courbes de contact des cônes passeront alors toutes par les deux points de contact de ces plans tangents, leurs plans passeront donc tous par la droite qui joindra ces deux points. Le théorème est donc démontré pour la disposition supposée de la figure, et Monge admet que cette démonstration s'étend au cas où l'on ne pourra point mener de plans tangents à la surface par la droite lieu des sommets des cônes, c'est-à-dire que le théorème a lieu pour toute position possible de cette droite. Cette méthode est fondée sur cette remarque qu'une figure peut présenter, dans sa construction la plus générale, deux cas différents : dans le premier, certaines parties, d'où ne dépend pas nécessairement la construction générale de la figure, mais qui en sont des conséquences contingentes ou accidentelles, sont réelles et palpables; dans le second, ces mêmes parties n'apparaissent plus, elles sont devenues imaginaires, et cependant les conditions générales de construction de la figure sont restées les mêmes. »

Il est facile de donner du principe de Monge une démonstration absolument rigoureuse : à tout théorème de *géométrie* relatif à une figure considérée d'une manière générale correspond une identité algébrique qui servirait à établir ce théorème, c'est-à-dire une équation qui serait satisfaite dans tous les cas continus entre eux où la figure serait réalisable dans toutes les parties qui y ont été jointes pour les besoins de la démonstration. Or, la démonstration faite pour les cas où elle est possible, par les moyens employés, établit pour ces cas la justesse de cette équation, sans qu'on ait besoin de l'avoir formulée; mais une équation satisfaite, dans un intervalle si restreint qu'il soit, où les variables peuvent prendre une infinité de valeurs continues entre elles, est une identité absolue; l'égalité subsiste donc encore dans les cas où les variables auxiliaires employées dans la démonstration deviennent imaginaires; et tant que toutes les grandeurs dont l'énoncé fait mention restent réelles, le théorème reste vrai; peu importe ce qui a pu advenir des autres grandeurs. « Cette méthode, ajoute M. Chasles, a été suivie par la plupart des disciples de Monge, mais toujours tacitement, comme Monge avait fait lui-même, et sans chercher à justifier cette manière hardie de raisonner. » Nous croyons que Monge s'en rendait compte tout aussi clairement que nous venons de le faire. Mais voici, au reste, la démonstration qu'en donne M. Chasles : « Nous croyons qu'on pourra, dans chaque cas particulier, justifier *à posteriori* la méthode en question, par un raisonnement fondé sur les procédés généraux de l'analyse. Il suffit de remarquer que les deux circonstances générales de construction d'une figure, dont nous avons parlé, et dont la distinction est importante, parce qu'elles nous paraissent être la véritable origine de la question qui nous occupe, n'entrent jamais en considération dans l'application de l'analyse finie à la *géométrie.* Les résultats obtenus par cette méthode s'appliquent, dans toute leur étendue, à ces deux circonstances générales de construction. Ces résultats sont des théorèmes concernant les parties *intégrantes et permanentes* de la figure, celles qui appartiennent à la construction générale, et qui sont toujours réelles dans les deux cas; théorèmes tout à fait indépendants des parties *secondaires* ou *contingentes* et *accidentelles* de la figure, qui peuvent être indifféremment réelles ou imaginaires, sans changer les conditions générales de construction de la figure. Donc, quand ces résultats généraux sont démontrés, n'importe comment, sur l'une des deux figures, on peut conclure qu'ils ont également lieu dans l'autre figure. »

On voit que le principe de Monge, très-net et très-précis, ne se rapporte encore qu'à un usage, en quelque sorte virtuel, des imaginaires en *géométrie.* Le général Poncelet fit faire peu après un pas considérable à la question, d'une part en posant, au début de sa théorie des propriétés projectives des figures, le *principe de continuité des relations métriques des figures;* de l'autre, en réalisant effectivement les solutions imaginaires des problèmes de *géométrie*, au moins dans toutes les applications qu'il a données de son principe aux problèmes qui dépendent des intersections des courbes du second degré soit par des droites, soit entre elles. Nous marquons à dessein, dans cet aperçu préliminaire des résultats auxquels est parvenu le grand géomètre dont nous parlons, une ligne de démarcation bien tranchée entre la doctrine et l'application, parce que, dans la discussion rapide que nous allons faire de son œuvre, nous distinguerons aussi entre les découvertes matérielles, tangibles et indéniables et les additions apportées à la philosophie générale.

Du côté des faits, il n'y a rien à objecter, et personne, en effet, n'a essayé même de révoquer en doute la justesse des démonstrations de Poncelet, dans le cas même où une argumentation plus terre à terre ne peut pas venir vérifier l'exactitude des résultats obtenus par une méthode aussi large que la sienne. D'ailleurs, il résulte incontestablement, de l'exactitude des faits établis par cette méthode, ce principe spécial que, dans toutes les circonstances où une conique devrait intervenir d'une manière quelconque dans la solution d'un problème actuellement possible, si cette intervention est momentanément suspendue par une circonstance qui rende imaginaires quelques-unes des variables intermédiaires qu'il eût fallu considérer, le rôle de la conique en question est suppléé par l'entrée en jeu d'une de ses *supplémentaires* convenablement choisie; que les mêmes variables intermédiaires, qui sont devenues imaginaires, reçoivent, de l'intervention de la conique supplémentaire à laquelle on a dû avoir recours, une figure et une situation bien définies, qui, non-seulement représentent idéalement ces grandeurs imaginaires, mais peuvent, dans une mesure et avec les précautions convenables, être introduites sans danger dans la figure à construire, pour obtenir la solution de la question proposée. Cela est rendu incontestable par les nombreuses applications que Poncelet a faites de son principe.

Mais, quant à ce principe de continuité lui-même, s'il n'a été nié ni même contesté par personne, on a du moins demandé qu'il fût plus solidement établi qu'il ne l'a été jusqu'ici, et nous ne voyons pas quelle démonstration on pourrait en donner. Poncelet, après l'avoir entouré de toutes les justifications les plus solides qu'il a pu trouver, dit, en terminant : « Concluons que l'extension attribuée aux résultats de l'algèbre pure n'est pas mieux démontrée dans cette science qu'en *géométrie* elle-même; qu'à la vérité, elle s'y présente d'une manière plus naturelle et, pour ainsi dire, à l'insu du calculateur, mais qu'elle n'en est pas moins une hypothèse gratuite, justifiée seulement par le fait d'une longue expérience et la conformité de ses résultats avec ceux du raisonnement explicite ordinaire; qu'en un mot, ce principe hypothétique de généralisation et d'extension constitue, jusqu'ici, une de ces vérités premières qu'il est impossible de ramener à des idées et à des notions plus simples, parce qu'elles ont leur source et leur certitude immédiates dans notre manière de voir, autant que dans les faits eux-mêmes, dans la nature des choses.

» Concluons aussi que, à moins de vouloir se traîner éternellement sur les traces des géomètres de l'école d'Alexandrie, à moins d'abandonner entièrement la route nouvelle que nous ont ouverte les grands hommes qui font la gloire des temps modernes, il faut, de toute nécessité, adopter ce principe dans la *géométrie* rationnelle, avec toute la généralité qu'il comporte, et cela indépendamment de l'analyse algébrique elle-même, et sans s'inquiéter des notions et des conséquences singulières ou paradoxales qui peuvent en découler; car si l'on veut être conséquent et logique, comme le furent toujours les anciens, il faut, ou l'admettre ouvertement et dans toute sa généralité, ou le bannir à jamais du domaine de la *géométrie* et de celui de toutes les sciences exactes qui se fondent sur l'analyse algébrique. »

On avait d'excellentes raisons pour ne pas le bannir de l'algèbre, et on n'y a pas songé; mais il n'a pas paru qu'on en eût d'aussi bonnes pour l'admettre en *géométrie*, et l'on s'est tenu sur la réserve.

L'insuccès relatif de la belle tentative de Poncelet, insuccès dont il s'est plaint amèrement dans les dernières années de sa vie, tient à ce qu'il n'avait pas assez nettement posé la question : ses imaginaires ont paru trop réelles ou trop imaginaires, selon qu'on s'est placé au point de vue algébrique ou au point de vue géométrique, parce que le but n'a pas été assez nettement indiqué.

Le véritable point de vue où il eût fallu se placer est celui-ci : les solutions imaginaires des problèmes impossibles de *géométrie* peuvent être rejetées d'une manière absolue ou utilisées. Si l'on veut les utiliser, il faut d'abord les réaliser; mais, cela fait, il faudra considérer les objets correspondants comme bien parfaitement réels, malgré la forme accidentellement imaginaire sous laquelle ils se seront présentés dans la spéculation actuelle; enfin les questions posées relativement à ces objets devront être posées géométriquement dans les mêmes termes où on les pose relativement aux objets réels, et il ne s'agira plus que de faire concourir à ces questions purement géométriques les solutions imaginaires des équations dans lesquelles on leur aura fait prendre naissance.

Ainsi, une équation à deux variables fournit une suite continue de solutions réelles et une infinité de suites de solutions imaginaires : la suite unique de solutions réelles représentait, depuis Descartes, une certaine courbe; rien n'empêchera de faire de même représenter une autre courbe à chacune des suites de solutions imaginaires de la même équation; il suffira, pour que cette conjuguée ou supplémentaire de la courbe proposée ait une existence réelle, que la suite de solutions qui doit la fournir soit bien définie et que le mode de construction de chaque solution soit également bien précis. Cette conjuguée étant ainsi conçue et définie, la question sera, s'il est possible, de faire servir à son étude géométrique l'équation même d'où elle a été tirée et par laquelle elle est imaginairement représentée. Si cette question peut être résolue, elle aura son utilité incontestable, et, quant aux principes de la méthode, il n'y aura pas même lieu de les discuter, parce qu'ils n'emprunteront rien à la métaphysique.

Nous nous sommes longuement appesanti sur cette question de la réalisation des imaginaires, parce que c'est évidemment celle qui imprimera son cachet à la période actuelle de l'histoire de la *géométrie;* mais il est juste de mentionner aussi, parmi les acquisitions de la science à notre époque, les belles théories des transversales, des polaires réciproques, de l'homographie, etc., qui, au reste, n'ont pas encore jeté tout l'éclat qu'il est permis d'en attendre.

Géométrie de Descartes (Paris, 1644). Bien que cet ouvrage célèbre nous ait déja fourni quelques appréciations à l'article DESCARTES.

nous croyons néanmoins devoir entrer ici dans de plus longs développements.

La *Géométrie* de Descartes n'est pas, comme on pense bien, un traité de géométrie analytique; c'est un simple aperçu de ce quo va pouvoir devenir cette branche de la science dès que l'idée de l'inventeur aura été comprise, une sorte d'introduction familière à un traité que l'auteur laisse à faire à ses successeurs immédiats, et dont il se borne à indiquer les premières bases. Des trois livres qui composent l'ouvrage, les deux premiers ont seuls trait à la géométrie; le troisième, qui offre un résumé substantiel des connaissances déjà acquises en algèbre avant Descartes, fait simplement l'office d'un cadre où puissent trouver place la démonstration de la fameuse règle des signes et la résolution de l'équation du quatrième degré. Le second livre est en partie absorbé par la théorie des fameuses ovales, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Au point de vue où nous devons nous placer, nous ne devons considérer dans la *Géométrie* de Descartes que trois points essentiels, où l'auteur expose sa manière de comprendre l'application de l'algèbre à la solution des problèmes de géométrie, le mode de représentation des courbes au moyen de leurs équations, enfin la solution générale du problème des tangentes.

Nous avons eu déjà bien souvent l'occasion de marquer la part qui revient à Descartes dans la grande révolution par laquelle toutes les questions concrètes ont été enfin ramenées à des questions abstraites d'algèbre. C'est maintenant le moment de lui laisser la parole. « Comme toute l'arithmétique, dit-il, n'est composée que de quatre ou cinq opérations qui sont : l'addition, la soustraction, la multiplication, la division et l'extraction des racines qu'on peut prendre pour une espèce de division, ainsi n'a-t-on autre chose à faire en géométrie, touchant les lignes qu'on cherche, pour les préparer à être connues, que de leur en ajouter d'autres ou en ôter; ou bien en ayant une, que je nommerai l'unité, pour *la rapporter d'autant mieux au nombre*, et qui peut ordinairement être prise à discrétion, puis en ayant encore deux autres, en trouver une quatrième qui soit à l'une de ces deux *comme l'autre est à l'unité, ce qui est* le même que la multiplication; ou bien en trouver une quatrième qui soit à l'une de ces deux comme l'unité est à l'autre, ce qui est le même que la division; ou enfin trouver une ou deux ou plusieurs moyennes proportionnelles entre l'unité et quelques autres lignes, ce qui est le même que tirer la racine carrée ou cubique, etc.; et je ne craindrai pas d'introduire ces termes d'arithmétique en la *géométrie*, afin de me rendre plus intelligible. » Après avoir expliqué comment on construira la somme, la différence, le produit ou le quotient de deux lignes, ou comment on construira une moyenne proportionnelle entre ces deux lignes, il ajoute : « Il est à remarquer que par a^2, ou b^3, ou semblables, je ne conçois ordinairement que des lignes toutes simples, encore que, pour me servir des noms usités en l'arithmétique, je les nomme des carrés ou des cubes. » a^2 et b^3, en effet, pour Descartes, ne signifient rien autre chose, si ce n'est $a\frac{a}{u}$ et $b\frac{b}{u}\frac{b}{u}$, u désignant l'unité. C'est cet artifice si simple qui lui permet de donner un sens net à chacune des équations qu'il emploie, quelle que soit la dimension commune de tous ses termes, sans cependant que les grandeurs qui y entrent soient supposées réduites en nombres. Or, c'était la principale difficulté à vaincre, la représentation exacte des grandeurs par des nombres étant le plus souvent impossible.

C'est en s'essayant à un problème cité par Pappus comme ayant arrêté Euclide et Apollonius, que Descartes parvint à son système de *géométrie* analytique. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« La question qui avoit été commencée à résoudre par Euclide et poursuivie par Apollonius, sans avoir été achevée par personne, était telle : Ayant trois, ou quatre, ou plus grand nombre de lignes droites données par position, premièrement, on demande un point duquel on puisse tirer autant d'autres lignes droites, une sur chacune des données, qui fassent avec elles des angles donnés, et que le rectangle contenu en deux de celles qui seront ainsi tirées d'un même point ait la proportion donnée avec le carré de la troisième, s'il n'y en a que trois; ou bien avec le rectangle des deux autres, s'il y en a quatre; ou bien, s'il y en a cinq, que le parallélipipède composé de trois ait la proportion donnée avec le parallélipipède composé des deux qui restent et d'une autre ligne donnée; ou, s'il y en a six, que le parallélipipède composé de trois ait la proportion donnée avec le parallélipipède des trois autres; ou, s'il y en a sept, que ce qui se produit lorsqu'on en multiplie quatre l'une par l'autre ait la raison donnée avec ce qui se produit par la multiplication des trois autres et encore d'une autre ligne donnée; ou, s'il y en a huit, que le produit de la multiplication de quatre ait la proportion donnée avec le produit des quatre autres; et ainsi cette question se peut étendre à tout autre nombre de lignes. Puis, à cause qu'il y a toujours une infinité de divers points qui peuvent satisfaire à ce qui est ici demandé, il est aussi requis de connoître et de tracer la ligne dans laquelle ils doivent tous se trouver, et Pappus dit que lorsqu'il n'y a que trois ou quatre lignes droites données, c'est en une des trois sections coniques; mais il n'entreprend point de la déterminer ni de la décrire, non plus que d'expliquer celles où tous ces points se doivent trouver lorsque la question est proposée en un plus grand nombre de lignes. Seulement, il ajoute que les anciens en avoient imaginé une qu'ils montroient y être utile, mais qui sembloit la plus manifeste et qui n'étoit pas toutefois la première, ce qui m'a donné occasion d'essayer si par la méthode dont je me sers on peut aller aussi loin qu'ils ont été. »

Ce problème était admirablement choisi pour montrer les avantages du nouveau système de *géométrie*, parce que la mise en équation reste la même quel que soit le nombre des lignes données et quelle que soit, par conséquent, la difficulté du problème. Descartes montre d'abord que si l'on considère en particulier une des droites données, qu'on désigne par y la ligne qui doit être menée du point cherché à cette droite, et par x la distance de son pied à un point marqué sur *cette même droite, toutes les autres lignes* qui devront être menées aux autres droites données s'exprimeront « chacune par trois termes, dont l'un est composé de la quantité inconnue y, multipliée ou divisée par quelque autre connue, et l'autre de la quantité in*connue x, aussi multipliée et divisée par* quelque autre connue, et, le troisième, d'une quantité toute connue. » Puis il ajoute : « Vous voyez aussi que, multipliant plusieurs de ces lignes l'une par l'autre, les quantités x et y, qui se trouvent dans le produit, n'y peuvent avoir que chacune autant de dimensions qu'il *y a eu de lignes à l'explication desquelles* elles servent, qui ont été ainsi multipliées, en sorte qu'elles n'auront jamais plus de deux dimensions en ce qui ne sera produit que par la multiplication de deux lignes, ni plus de trois en ce qui ne sera produit que par la multiplication de trois, et ainsi à l'infini.

» De plus, à cause que, pour déterminer le point cherché, il n'y a qu'une seule condition qui soit requise, à savoir que ce qui est produit par la multiplication d'un certain nombre de ces lignes soit égal ou ait la proportion donnée à ce qui est produit par la multiplication des autres, on peut prendre à discrétion l'une des deux quantités x ou y et chercher l'autre par cette équation. Ainsi, prenant successivement infinies diverses grandeurs pour la ligne y, on en trouvera aussi infinies pour la ligne x, et on aura une infinité de divers points, par le moyen desquels on décrira la ligne demandée. »

Il est remarquable que Descartes groupait ensemble les courbes de deux degrés consécutifs : « *Pour comprendre ensemble* toutes les courbes qui sont en la nature et les distinguer par ordre en certains genres, je ne sache rien de meilleur que de dire que tous leurs points ont nécessairement quelque rap*port à tous les points d'une ligne droite*, qui peut être exprimée par quelque équation, en tous par une même, et que, lorsque cette équation ne monte que jusqu'au rectangle de deux quantités indéterminées, ou bien au carré d'une même, la ligne courbe est du premier et plus simple genre, dans lequel il n'y a que le cercle, la parabole, l'hyperbole et l'ellipse qui soient compris; mais que, lorsque l'équation monte jusqu'à la troisième ou quatrième dimension des deux ou de l'une des deux quantités indéterminées, elle est du second; et que, lorsque l'équation monte jusqu'à la cinquième ou sixième dimension, elle est du troisième, et ainsi des autres à l'infini. »

Après avoir ainsi établi les bases de son système de coordonnées, Descartes en fait connaître les usages : « De cela seul qu'on sait le rapport qu'ont tous les points d'une ligne courbe à tous ceux d'une ligne droite, ainsi que je l'ai expliqué, il est aisé de trouver aussi le rapport qu'ils ont à tous les autres points et lignes donnés, et ensuite de connaître les diametres, les aissieux, les centres et autres lignes ou points à qui chaque ligne courbe aura quelque rapport plus particulier ou plus simple qu'aux autres, et ainsi d'imaginer divers moyens pour les décrire et d'en choisir les plus faciles, et même on peut aussi par cela seul trouver quasi tout ce qui peut être déterminé touchant la grandeur de l'espace qu'elles comprennent, sans qu'il soit besoin que j'en donne plus d'ouverture, et enfin, pour ce qui est de toutes les autres propriétés qu'on peut attribuer aux lignes courbes, elles ne dépendent que de la grandeur des angles qu'elles font avec quelques autres lignes. Mais, lorsqu'on peut tirer des lignes droites qui les coupent à angles droits, aux points où elles sont rencontrées par celles avec qui elles font les angles qu'on veut mesurer, ou, ce que je prends ici pour le même, qui coupent leurs contingentes, la grandeur de ces angles n'est pas plus malaisée à trouver que s'ils étoient compris entre deux lignes droites. C'est pourquoi je croirai avoir mis ici tout ce qui est requis pour les éléments des lignes courbes, lorsque j'aurai généralement donné la façon de tirer des lignes droites qui tombent à angles droits sur tels de leurs points qu'on voudra choisir; et j'ose dire que c'est ceci le problème le plus utile et le plus général, non-seulement que je sache, mais même que j'aie jamais désiré de savoir en *géométrie*. »

La solution que donne Descartes de ce problème général des tangentes ou plutôt des normales est celle sans doute qui s'est présentée la première à son esprit, et il la donne sans chercher à savoir s'il en peut exister une meilleure. Au lieu de déterminer directement l'équation de la tangente par la même règle algébrique qu'il va mettre en usage, il cherche celle du cercle qui aurait pour centre le pied de la normale sur l'axe des x, et pour rayon la distance de ce pied au point donné de la courbe; il exprime pour cela que l'équation résultant de l'élimination de x, par exemple, entre les équations du cercle et de la courbe, a deux racines égales à l'ordonnée du point de contact; c'est-à-dire que son premier membre est divisible par le carré de y, moins cette coordonnée. L'équation sur laquelle il opère a un degré plus élevé qu'il n'est nécessaire.

La *Géométrie* de Descartes fut aussitôt suivie de publications diverses destinées à en expliquer les principes et à en répandre la connaissance.

Géométrie (ÉLÉMENTS DE), par Clairaut (Paris, 1741). Cet ouvrage remarquable est l'antipode d'Euclide, comme on le verra par les extraits suivants de la préface de l'auteur. « Quoique la géométrie soit par elle-même abstraite, il faut avouer cependant que les difficultés qu'éprouvent ceux qui commencent à s'y appliquer viennent, le plus souvent, de la manière dont elle est enseignée dans les éléments ordinaires. On y débute toujours par un grand nombre de définitions, de demandes, d'axiomes qui semblent ne promettre rien que de sec au lecteur... » — « Quelques réflexions que j'ai faites sur l'origine de la géométrie m'ont fait espérer d'intéresser à la fois et d'éclairer les commençants... » — « La mesure des terrains m'a paru ce qu'il y avait de plus propre à faire naître les propositions de géométrie. Je m'attache d'abord à faire découvrir aux commençants les principes dont peut dépendre la simple mesure des terrains et des distances accessibles ou inaccessibles. De là je passe à d'autres recherchés qui ont une telle analogie avec les premières, que la curiosité naturelle à tous les hommes les porte à s'y arrêter, et je parviens ainsi à faire parcourir tout ce que la géométrie élémentaire a de plus intéressant... » — « On me reprochera peut-être, en quelques endroits de ces *Eléments*, de m'en rapporter trop au témoignage des yeux, et de ne m'attacher pas assez à l'exactitude rigoureuse des démonstrations. Je prie ceux qui pourraient me faire ce reproche d'observer que je ne passe légèrement que sur des propositions dont la vérité se découvre pour peu qu'on y fasse attention. Qu'Euclide se donne la peine de démontrer que deux cercles qui se coupent n'ont pas le même centre, qu'un triangle renfermé dans un autre a la somme de ses côtés plus petite que celle des côtés du triangle dans lequel il est renfermé, etc., on n'en sera pas surpris : ce géomètre avait à convaincre des sophistes obstinés...; mais les choses ont changé de face; tout raisonnement qui tombe sur ce que le bon sens seul décide d'avance est aujourd'hui en pure perte et n'est propre qu'à obscurcir la vérité. »

Dans cet ouvrage, complet d'ailleurs, Clairaut n'évite pas seulement l'appareil pédantesque des divisions appelées théorèmes, problèmes, corollaires et scolies, mais encore il recourt le plus rarement possible à la forme abstraite du raisonnement syllogistique. Le discours s'y suit comme dans tous les traités autres que ceux de géométrie, et les vérités s'y enchaînent naturellement par le but commun vers lequel elles tendent dans chaque partie de l'ouvrage. La méthode de Clairaut constituait assurément un progrès, mais il était bien difficile qu'elle prévalût à la fois contre des habitudes prises, contre la paresse d'esprit des élèves et contre la nonchalance des maîtres. Sa *Géométrie* n'obtint pas, en effet, un grand succès.

Géométrie (COURS DE), par Bezout. La *Géométrie* de Bezout est, comme tous ses autres ouvrages, très-bien faite pour l'enseignement rapide donné à des jeunes gens qui ne doivent pas devenir des savants; mais elle ne peut pas être considérée comme un traité complet de la science. Tout ce qu'on peut en dire, c'est que, écrite pour les élèves des écoles privilégiées de l'ancien régime, elle a rempli son but pendant de longues années avec un plein succès. Cet ouvrage a été réédité plusieurs fois, d'abord par le baron Reynaud, et en dernier lieu par M. Peyrard.

Géométrie (ÉLÉMENTS DE), par S.-F. Lacroix (Paris, 1799). La *Géométrie* de Lacroix, plus méthodique, plus sévère et plus complète que celle de Clairaut, appartient cependant à la même famille par la suppression de toutes les propositions évidentes par elles-mêmes, par le choix des moyens de démonstration et par la sobriété. Elle est divisée en deux parties qui correspondent à la géométrie plane et à la géométrie dans l'espace, et chaque partie est elle-même subdivisée en deux sections, qui se rapportent séparément, au moins dans la première partie, aux relations de position et aux relations métriques; la première section est intitulée, en effet, ***Des propriétés des lignes droites et circulaires***, et la seconde, *De l'aire des polygones et de celle du cercle.* La division est moins rigoureusement observée dans la seconde partie, dont la première section traite des plans et des figures terminées par des plans, et la seconde, des corps ronds. Mais l'ordre primitif est maintenu dans l'intérieur de chacune de ces sections. Cet excellent ouvrage a été recommandé, sous le second Empire, par le ministre de l'instruction publique, et il en a été fait alors une nouvelle édition, revue par M. Prouhet, répétiteur à l'Ecole polytechnique, mais les habitudes prises se sont opposées à son succès.

Géométrie (ÉLÉMENTS DE), par A.-M. Legendre. Cet ouvrage, qui a eu un succès prodigieux, non-seulement en France, mais à l'étranger, et dont vingt éditions n'avaient pas épuisé la vogue à la mort de son auteur, a été cependant conçu dans un sens rétrograde. Il reproduit, par son plan et par la forme des démonstrations, les principaux défauts d'Euclide et d'Archimède; mais il est si fortement charpenté, si fermement écrit, si net et si précis, que l'on conçoit le succès qu'il a obtenu. Les qualités essentielles qui s'y font remarquer surpassent, en effet, de beaucoup les défauts qu'on peut y signaler. Ces qualités et ces défauts sont, au reste, précisément les qualités et les défauts d'Euclide; mais les qualités sont peut-être plus grandes et les défauts sont certainement moindres que dans le géomètre grec. D'ailleurs Legendre a le premier su fondre ensemble Euclide et Archimède, sans nuire ni à l'un ni à l'autre, et c'est encore une des raisons de l'immense succès qu'il a obtenu. Les notes qui accompagnent l'ouvrage, et qui sont d'un vrai géomètre, ont ajouté à la faveur qu'il méritait d'autre part.

Géométrie de A.-M. Legendre (ÉLÉMENTS DE), avec additions et modifications par M. A. Blanchet (in-8°, avec figures dans le texte). Les principaux défauts qu'on reprochait à la *Géométrie* de Legendre étaient d'abord un abus des démonstrations par l'absurde, qui prouvent bien, mais n'expliquent guère, quelques inversions dans l'ordre naturel des propositions et une certaine affectation à employer des locutions évidemment vicieuses, qui ne répondaient ni à la manière des anciens, ni à celle des modernes. M. Blanchet a, il est vrai, purgé la *Géométrie* de Legendre de ces défauts; mais les parties ajoutées présentent un contraste trop frappant avec celles qui ont été conservées.

Géométrie expérimentale (PETIT COURS MÉTHODIQUE DE), en douze planches accompagnées de figures mobiles, pour faciliter l'intelligence et la démonstration des principaux faits de la géométrie plane, par M. Maximilien Marie, répétiteur à l'Ecole polytechnique (Paris, 1866, Larousse et Boyer, éditeurs).

Le but que s'est proposé l'auteur de ce petit ouvrage est de développer chez les enfants le goût de la géométrie, sans sacrifier ni l'ordre des propositions, ni l'exactitude des énoncés, mais en substituant des vérifications expérimentales aux démonstrations syllogistiques. « Les égalités fort simples qui constituent les propositions ou théorèmes de géométrie élémentaire résultent, dit-il dans sa préface, de la possibilité de superposer des parties différemment placées d'une même figure. Dans les ouvrages didactiques destinés à des jeunes gens déjà habitués à une certaine tension d'esprit, les maîtres peuvent compter assez sur l'attention et la mémoire des élèves pour se borner à démontrer cette possibilité de superposition; mais, pour s'adresser utilement à des enfants, il fallait pouvoir effectuer les opérations mêmes au lieu de les supposer. Les petites figures qui accompagnent nos tableaux en fourniront le moyen aux instituteurs. Ces petites figures reproduisent les parties de la figure principale dont l'égalité est en question, en sorte que la démonstration expérimentale consistera à superposer successivement chaque figure mobile aux deux parties égales de la figure fixe correspondante. Un texte très-court, placé au-dessous de chaque figure, propose en outre, dans un langage toujours simple, des raisons sensibles de la réalité du fait qu'il s'agit d'établir. Ce texte, expliqué par le maître, achèvera de porter la persuasion dans l'esprit de l'élève. Les cinq tableaux dont se compose cet ouvrage reproduisent tous les faits principaux de la géométrie élémentaire plane; l'intelligence de ces faits constituera donc une instruction suffisante pour la plupart des enfants destinés à des travaux manuels, même artistiques, et une utile initiation pour ceux que leur aptitude permettra de diriger vers des études plus fortes. » Cet ouvrage est destiné à l'enseignement dans les écoles par les instituteurs, et dans les familles par les parents.

GÉOMÉTRIQUE adj. (jé-o-mé-tri-ke — rad. *géométrie*). Mathém. Qui a rapport, qui appartient à la géométrie : *Science* GÉOMÉTRIQUE. *Les connaissances* GÉOMÉTRIQUES *des Romains étaient assez médiocres.* (Louvet.) ‖ *Construction géométrique*, Autrefois, Construction obtenue par la règle et le compas, et aujourd'hui, Construction fournie par les courbes géométriques, à l'exclusion des courbes mécaniques. ‖ *Raison* ou *rapport géométrique*, **Rapport entre deux quantités qui est**

égal au quotient de la première par la seconde de ces quantités : $\frac{a}{b}$ *est le* RAPPORT GÉOMÉTRIQUE *de* a *et de* b. *Les frais généraux de gouvernement progressent en* RAISON *directe et* GÉOMÉTRIQUE *de la centralisation.* (Proudh.) ‖ On dit mieux RAPPORT PAR QUOTIENT.

— Fig. Exact, rigoureux et précis comme une démonstration de géométrie : *La science politique peut acquérir un jour une évidence* GÉOMÉTRIQUE. (Mme de Staël.)

— Métrol. *Pas géométrique*, Mesure de longueur équivalente à un pas ordinaire, ou 1m,62.

— Erpét. *Tortue géométrique*, Nom spécifique d'une espèce de tortue terrestre, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

GÉOMÉTRIQUEMENT adv. (jé-o-mé-tri-ke-man — rad. *géométrique*). Par la géométrie ou par une méthode propre à la géométrie ; d'une manière exacte, rigoureuse, mathématique : *Il est rare que les géomètres soient fins, et que les fins soient géomètres, à cause que les géomètres veulent traiter* GÉOMÉTRIQUEMENT *les choses fines.* (Pasc.)

GÉOMOLGE s. m. (jé-o-mol-je — du gr. *gé*, terre ; *molgos*, salamandre). Erpét. Salamandre terrestre.

CÉOMORPHIE s. f. (jé-o-mor-fî — du gr. *gé*, terre ; *morphê*, forme). Partie de la géodésie qui a particulièrement trait à la recherche de la forme de la terre.

— **GÉOMYS** s. m. (jé-o-miss — du gr. *gé*, terre ; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des hamsters, et comprenant un petit nombre d'espèces : *Le* GÉOMYS *des pins habite la Géorgie.* (Lesson.)

— **Encycl.** Ce genre renferme des animaux munis d'abajoues et à queue ronde et nue ; tous les pieds ont cinq doigts onguiculés, les pieds antérieurs à ongles très-longs. Ce genre, qui n'a pas été adopté par tous les naturalistes, ne comprend qu'un petit nombre d'espèces. Nous citerons particulièrement le *géomys* des pins, qui est de la taille du rat et de couleur gris de souris, et dont la queue, entièrement nue, est plus courte que le corps. Ce rongeur habite la Géorgie et vit dans les forêts de pins. Le *géomys* à bourse, remarquable par ses énormes abajoues, habite le Canada et les bords du lac Supérieur. Il se nourrit de fruits, et vit probablement dans des terriers qu'il creuse dans le sol.

GÉOMYZE s. f. (jé-o-mi-ze — du gr. *gé*, terre ; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des mouches.

GÉOMYZIDE adj. (jé-o-mi-zi-de — de *géomyze*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre géomyze.

— s. f. pl. Groupe d'insectes diptères, ayant pour type le genre géomyze.

GÉONÈME s. m. (jé-o-nè-me — du gr. *gé*, terre ; *nemô*, j'habite). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une vingtaine d'espèces disséminées dans les diverses parties du globe : *Le corps des* GÉONÈMES *est globuleux et pyriforme.* (Chevrolat.)

GÉONOME s. m. (jé-o-no-me — du gr. *gé*, terre ; *nomos*, loi). Individu qui s'occupe de géonomie.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des borassinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi GÉONOMA.

— **Encycl.** Bot. Les *géonomes* sont caractérisés par une tige grêle, annelée, rappelant celle des roseaux, rarement nulle ; des feuilles ou frondes à pétioles engaînants, insérées sur les côtés ou au sommet de la tige, à limbe d'abord simple, puis divisé en pennes irrégulières, très-entières ; des fleurs rougeâtres, groupées en spadices, en épis ou en panicules, qui sortent du milieu des frondes, et cachées dans les fossettes du rachis. Le fruit est une baie arrondie, peu charnue et insipide. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent dans les forêts vierges de l'Amérique tropicale ; on ne connaît ni leurs propriétés ni leurs usages. Plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes. Tel est surtout le *géonome* de Spix, haut d'environ 3 mètres, avec des feuilles qui atteignent la moitié de cette longueur.

GÉONOMIE s. f. (jé-o-no-mî — du gr. *gé*, terre ; *nomos*, loi). Branche de la géognosie qui s'occupe des lois qui président aux changements opérés dans la forme superficielle de la terre : *Considérant notre globe dans son unité essentielle au milieu de l'espace, la* GÉONOMIE *s'applique spécialement à l'étudier sous l'empire des lois de la gravitation universelle.* (Avezac.)

GÉONOMIQUE adj. (jé-o-no-mi-ke — rad. *géonomie*). Qui a rapport à la géonomie : *Système* GÉONOMIQUE.

GÉONYME s. m. (jé-o-ni-me — du gr. *gé*, terre ; *onoma*, nom). Bibliogr. Nom de lieu adopté par un auteur comme nom propre : *Les expressions :* par un Français, par un Parisien, *etc., sont des* GÉONYMES.

GÉOPÉLIE s. f. (jé-o-pé-lî — du gr. *gé*, terre ; *peleia*, pigeon). Ornith. Section du genre pigeon.

GÉOPHAGE adj. (jé-o-fa-ge — du gr. *gé*, terre ; *phagô*, je mange). Qui mange de la terre : *On prétend qu'il existe en Amérique des peuples* GÉOPHAGES.

— Pathol. Atteint de géophagie : *Enfant* GÉOPHAGE.

— Substantiv. Personne qui mange de la terre ; personne atteinte de géophagie : GÉOPHAGES *d'Amérique. Guérir un* GÉOPHAGE.

— **Encycl.** Le fait bizarre des peuples *géophages* ne doit point être confondu avec l'état pathologique décrit sous les noms de *malacie* et de *pica*. Ce dernier cas, en effet, est purement anomal et individuel, au lieu que des relations authentiques mettent hors de doute l'existence de peuplades *géophages*. C'est principalement dans la zone torride qu'ont été observés les faits que nous allons résumer ici.

Il existe sur les bords de l'Orénoque une peuplade appelée les Ottomaques. Ces sauvages, paresseux et indolents, dédaignent toute espèce de culture et vivent seulement des provisions qu'ils peuvent se procurer sans travail. Un de leurs mets les plus ordinaires est une terre argileuse jaunâtre, onctueuse au toucher, ressemblant fort à l'argile à potier de nos contrées. Cette argile contient une quantité assez notable d'oxyde de fer. Les Ottomaques la pétrissent, en font des boulettes qu'ils laissent sécher quelque temps. Ils les placent ensuite sous les cendres de leur foyer et les font cuire à petit feu. Quand la terre présente une teinte rougeâtre, ils la retirent. Elle doit être humectée d'eau avant de servir d'aliment. C'est surtout après les repas de poisson que les Ottomaques mangent ces boules argileuses.

A Banco, sur la rivière de la Madalena, les femmes occupées à la fabrication des poteries avalent de temps à autre de petites boules de la terre qu'elles façonnent. Des faits analogues ont été observés en Afrique, sur les côtes de Guinée. Les nègres de ce pays mangent fort volontiers une terre argileuse fortement chargée d'oxyde de fer et qu'ils appellent *caouac*. Les Nouveaux-Calédoniens ont donné lieu à la même observation. La terre que mangent ces sauvages ne contient aucun principe nutritif. Vauquelin, qui en a fait l'analyse, y a même trouvé du cuivre. A Popayan et dans d'autres villes du Pérou, la géophagie est si bien entrée dans les habitudes que la terre se vend au marché comme comestible. On la façonne en boules, en gâteaux, comme pourraient faire nos pâtissiers. Les femmes de Java, au dire des voyageurs, se montrent fort avides, surtout pendant la grossesse, d'une sorte de terre roulée en oublies et désignée sous les noms d'*ampo* ou *tana-ampo*.

Cette énumération déjà longue ne termine pas la liste des peuples *géophages :* les Tunguses ou Tartares nomades de la Sibérie, les nègres du Sénégal et les naturels des îles Idolos sont avides de terre ; mais il ne faudrait pas croire que cette singulière habitude fût l'apanage exclusif de peuples barbares ou sauvages. Les élégantes *señoras* de quelques provinces d'Espagne et du Portugal grignotent avec délices la terre de Bucaros, lorsqu'elle a servi à la confection de vases où le vin a séjourné un certain temps et laissé quelque peu de son arome.

GÉOPHAGIE s. f. (jé-o-fa-jî — du gr. *gé*, terre ; *phagô*, je mange). Habitude de manger de la terre : *De Humboldt et Bonpland ont cité des exemples remarquables et authentiques de* GÉOPHAGIE. (Dumont.)

— Pathol. Appétit dépravé pour des substances impropres à la nutrition : *La* GÉOPHAGIE *est très-commune chez les enfants.*

GÉOPHILE adj. (jé-o-fi-le — du gr. *gé*, terre ; *philos*, ami). Hist. nat. Qui croît sur la terre ; qui vit sur la terre : *Plantes, animaux* GÉOPHILES.

— s. m. Ornith. Section du genre pigeon.

— Myriap. Genre de myriapodes, de la famille des scolopendres : *Quelques* GÉOPHILES *jouissent de propriétés phosphorescentes.* (H. Lucas.)

— s. m. pl. Moll. Groupe de gastéropodes pulmonés, comprenant les familles des limaces et des limaçons, qui vivent sur la terre.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale, et plus rarement dans l'Inde.

— **Encycl.** Myriap. Les *géophiles* sont des myriapodes voisins des scolopendres, mais faciles à distinguer par le nombre de leurs pattes, qui dépassent toujours quarante paires ; par suite, les anneaux de leur corps sont plus nombreux que chez les scolopendres ; enfin, leurs antennes, de forme et de longueur assez variable, ont toujours quatorze articles ; ces animaux sont privés d'yeux. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les parties du monde ; l'Europe en possède sept. Les *géophiles* vivent ordinairement dans la terre, d'où leur nom générique. Ils recherchent les endroits humides, les bords des ruisseaux, les bosquets, les mousses ou les feuilles pourries amoncelées au pied des arbres, les décombres, les fumiers, les vieux murs, etc. ; on les trouve encore sous les pierres, dans les bois et les jardins, et jusqu'à l'intérieur des habitations, où ils se cachent dans les boiseries. Ils peuvent vivre plusieurs jours dans l'eau sans périr. Leur anatomie, leur reproduction et leurs mœurs sont peu connues. Ces myriapodes atteignent souvent une taille considérable ; on a trouvé aux environs de Paris des individus qui mesuraient près de 2 décimètres de longueur. Ils sont peu redoutables, et leur morsure est bien moins douloureuse que la piqûre de l'abeille. Cependant, on leur a attribué la propriété de s'introduire dans les narines et de provoquer ainsi de cruelles maladies ; mais cette question n'est pas encore résolue, bien qu'on ait constaté plusieurs faits qui paraissent assez authentiques. « En 1830, dit M. P. Gervais, une femme des environs de Metz fut prise de douleurs de tête, qui se faisaient sentir dans la moitié du crâne et affectaient principalement le front et ses sinus ; cet état dura pendant plusieurs mois, et la malade éprouvait de telles souffrances, que sa santé avait été profondément altérée ; son sommeil était depuis longtemps suspendu, et souvent l'exaspération était telle qu'elle se montrait comme folle ; ces crises violentes se répétaient fréquemment, et souvent chacune d'elles durait plusieurs jours. Tous les remèdes furent administrés sans succès, et l'on désespérait de la guérison, lorsque tout à coup le calme fut rétabli, après que la malade eut rendu par le nez un myriapode, que les savants du pays reconnurent pour une scolopendre électrique (*géophile* carpophage). » Quelques espèces de ce genre jouissent de propriétés phosphorescentes et répandent une lueur assez brillante pendant la nuit. C'est en automne que ce phénomène se manifeste dans toute son intensité. Le *géophile* de Walckenaer est le plus grand parmi les espèces connues ; il atteint la longueur de 2 décimètres et porte jusqu'à cent soixante paires de pattes ; sa couleur est d'un roux brunâtre. Il se trouve, rarement il est vrai, dans l'intérieur même de Paris, soit dans les appartements, soit dans les jardins. Le *géophile* simple, qui n'atteint tout au plus que la moitié de la longueur du précédent, se trouve abondamment à Meudon et sur les bords de la Bièvre. Le *géophile* carpophage ou frugivore, appelé par quelques auteurs *scolopendre électrique*, est commun en France et en Angleterre.

GÉOPHILIDÉ, ÉE adj. (jé-o-fi-li-dé — de *géophile*, et du gr. *idea*, forme). Myriap. Qui ressemble ou qui se rapporte aux géophiles.

— s. f. pl. Tribu de myriapodes, ayant pour type le genre *géophile*.

GÉOPHILIDES s. m. pl. (jé-o-fi-li-de). Entom. Syn. de SPHÉRIDIOTES.

GÉOPHONE s. m. (jé-o-fo-ne — du gr. *gê*, terre ; *phônê*, voix). Moll. Genre de coquilles univalves cloisonnées.

GÉOPHYTES s. m. pl. (jé-o-fi-te — du gr. *gê*, terre ; *phuton*, plante). Bot. Syn. d'AÉROPHYTES.

GÉOPITHÈQUE adj. (jé-o-pi-tè-ke — du gr. *gê*, terre ; *pithêx*, singe). Mamm. Se dit des singes qui ne vivent pas sur les arbres. ‖ On dit aussi GÉOPITHÉCIEN, IENNE.

— s. m. pl. Famille de quadrumanes qui vivent à terre, au lieu de grimper sur les arbres.

— **Encycl.** Les *géopithèques* sont des quadrumanes ou singes platyrrhinins, caractérisés surtout par leur queue qui ne leur permet pas de s'accrocher aux branches des arbres, comme les singes à queue prenante ; aussi sont-ils réduits à vivre presque constamment à terre, comme l'indique leur nom. Néanmoins ils peuvent encore courir sur les arbres et sauter de branche en branche, en s'aidant de leurs mains ; c'est même sur la cime des arbres qu'ils se réfugient quand ils veulent échapper à la poursuite des mammifères carnassiers. Cette famille, qui est propre au nouveau continent, comprend les genres callitriche, saki, nyctipithèque, brachyure, etc

GÉOPLASTIE s. f. (jé-o-pla-stî — du gr. *gê*, terre ; *plassein*, faire, confectionner). Art mil. Art de disposer le terrain : *La connaissance de la* GÉOPLASTIE *est nécessaire à l'attaque et à la défense des places fortes.* (Dureau de la Malle.)

GÉOPONIE s. f. (jé-o-po-nî — du gr. *gé*, terre ; *ponos*, travail). Culture de la terre, agriculture.

GÉOPONIQUE adj. (jé-o-po-ni-ke — du gr. *gê*, terre ; *ponéo*, je travaille). Agric. Qui a rapport aux travaux de l'agriculture.

— *Terre géoponique*, Terre propre à la culture des céréales.

— s. f. Ensemble des connaissances relatives à la culture des champs.

Géoponiques, titre d'une compilation sur l'agriculture, écrite en grec et extraite des auteurs anciens. Le compilateur nous apprend, dans sa préface, qu'il vivait à Constantinople et qu'il dédia son livre à l'empereur Constantin, « successeur de Constantin, le premier empereur chrétien ; » il ajoute qu'il a écrit ce traité pour satisfaire au désir de son souverain. On croit que cet empereur était Constantin Porphyrogénète, et quelques auteurs attribuent l'ouvrage à Cassianus Bassus, qui était né à Constantinople, mais que d'autres écrivains font vivre à une époque antérieure de plusieurs siècles à celle de Constantin Porphyrogénète.

Quant à l'ouvrage, il est divisé en vingt livres, qui se subdivisent eux-mêmes en chapitres de peu d'étendue. L'auteur y expose au long les diverses méthodes d'agriculture mises en usage suivant la nature du sol et des semences, et les travaux agricoles convenant aux différentes époques de l'année, avec des renseignements sur les variétés des semences, sur la culture de la vigne et sur la fabrication du vin. Il traite également de la plantation des oliviers et de la fabrication de l'huile, des vergers et des arbres à fruits, des jardins potagers, des insectes et des reptiles nuisibles aux plantes ; de la basse-cour, de l'écurie, de l'étable, de la manière de saler la viande, et enfin des différentes espèces de poissons. C'est, comme on le voit, un traité complet d'économie rurale et domestique. Le compilateur a eu soin de mettre au bas de chaque chapitre le nom de l'auteur auquel il l'a emprunté, et il donne, de plus, en tête de l'ouvrage, une liste de ses principales autorités, lesquelles sont : Africanus, Anatolius, Apulée, Berytius, Démogeron, Démocrite, Didyme, Denys d'Utique, Diophane, Florentinus, Leontius, Pamphile, Sotion, Varron, Vindanonius, Zoroastre, et beaucoup d'autres qui sont cités dans le cours de l'ouvrage. Au bas de deux ou trois chapitres on trouve le nom de Cassianus, qui parle de lui-même comme étant originaire de Maratonyme, en Bithynie, où il avait une propriété. De toutes les éditions de cet ouvrage, la meilleure est l'édition grecque-latine de N. Nicolas (Leipzig, 1781, 4 vol. in-8°).

GÉOPYRIS s. m. (jé-o-pi-riss — du gr. *gé*, terre ; *pur*, feu). Entom. Syn. de PHOSPHÈNE, genre d'insectes.

GÉORAMA s. m. (jé-o-ra-ma — du gr. *gè*, terre ; *ôrama*, vision). Physiq. Représentation sur une grande échelle de la totalité de la surface terrestre. *Le* GÉORAMA *que nous avons vu à Paris présentait la terre à contre-sens ; c'était le monde renversé.* (Bouy.)

— **Encycl.** Le *géorama* de Delanglard consistait en un tableau peint sur la surface intérieure d'une sphère creuse et transparente. Le spectateur était introduit au centre de cette sphère, de telle sorte qu'il voyait se dérouler sous ses regards toute l'étendue du globe terrestre. L'inventeur établit son appareil à Paris, en 1823, mais il ne put triompher de l'indifférence publique. Le *géorama* de Guérin fut construit en 1844, également à Paris. Il différait surtout du précédent en ce que, au moyen d'ingénieux artifices d'optique, on donnait aux terres et aux mers l'aspect qu'elles ont dans la nature. Malgré le compte rendu favorable que l'amiral Duperré et M. Bory de Saint-Vincent en firent à l'Académie des sciences, le nouveau *géorama* ne fut pas plus heureux que son devancier.

Enfin, M. Sanis avait également donné le nom de *Géorama* à une sorte de planisphère en relief, qu'il avait construit sur les vastes terrains du château du Petit-Montrouge, à Paris. Il n'en reste que le nom de *géorama* donné à une des rues de ce quartier. Plus récemment, un instituteur intelligent, M. Chardon, a établi, près du parc de Montsouris, un *géorama* du même genre.

GÉORCHIS s. m. (jé-or-kiss — du gr. *gé*, terre, et de *orchis*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant plusieurs espèces peu connues, qui croissent dans l'Inde.

GÉORÉTIQUE adj. (jé-o-ré-ti-ke — du gr. *gé*, terre ; *rêtinê*, résine). Chim. V. GÉOCÉRIQUE.

GEORG (Jean-Michel), jurisconsulte, administrateur et écrivain allemand, né à Bischofsgrün (principauté de Baireuth) en 1740, mort en 1796. Il était fils d'un charbonnier. Admis dans une école de charité, il y fit des progrès qui surprirent ses maîtres et qui lui valurent d'être admis au gymnase de Hof. Ayant contracté une dette de 5 florins, il se vit harcelé par son créancier, et, pour l'acquitter, s'enrôla dans un régiment de hussards ; mais, au bout de quelques mois, on voulut le faire entrer dans un régiment d'infanterie, contrairement aux conditions de son enrôlement, et il déserta. De retour dans le lieu de sa naissance (1759), Georg obtint un emploi dans une mine. Bientôt après, entraîné par son goût pour l'étude, il se rendit à l'université d'Erlangen (1763), apprit la théologie, la philosophie, les mathématiques ; donna quelques leçons qui lui permirent de suffire à ses besoins, passa ensuite à Leipzig, puis à Iéna, où il étudia le droit et la médecine ; revint à Erlangen, où il se fit recevoir maître ès arts, et s'établit à Baireuth en 1768. Après y avoir professé quelque temps la philosophie et les mathématiques, il exerça la profession d'avocat avec le plus grand succès et fut nommé successivement avocat au tribunal de la cour (1771), conseiller (1782) et directeur de la régence de Baireuth (1792). On a de lui : *Essai d'une grammaire générale en dialogues* (1769) ; *De principio publico democratiæ* (1770, in-fol.) ; *De pactis* (1772) ; *Histoire du tribunal aulique de Baireuth* (1774, 2 vol. in-4°) ; *Dictionnaire complet de chasse* (1797, 2 vol. in-8°), etc.

GEORGE s. m. (jor-je — n. pr. d'homme). Métrol. Monnaie d'or de Hanovre valant 20 fr. 65.

GEORGE, lac des Etats-Unis d'Amérique, dans la Floride, formé par la rivière Saint-Jean, qui, au sortir de ce lac, devient navi-

gable pour les grands vaisseaux marchands. Ce lac mesure 24 kilom. du N. au S., sur 3 kilom. de l'E. à l'O. ‖ Autre lac des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, à l'E.; il est joint par un canal au lac Champlain, et mesure 60 kilom. sur 5. Ses bords sont très-pittoresques.

GEORGE III (archipel du **ROI-**), groupe d'îles au S.-O. de l'ancienne Amérique russe. V. Roi-George III (archipel du).

GEORGE (terre du **ROI-**), nom donné à une partie de la côte méridionale de l'Australie, entre la Terre de Nuyts et celle de Leeuwin.

GEORGE (port du **ROI-**), port sur la côte méridionale de l'Australie (Terre de Nuyts), par 35° 3' 50'' de latit. S. et 115° 54' de long. E.

GEORGE (canal **SAINT-**), bras de mer, entre la principauté de Galles et l'Irlande. Il fait communiquer la mer d'Irlande avec l'Atlantique et a 168 kilom. de longueur; il mesure 52 kilom. de largeur dans sa partie la plus resserrée, entre les caps Saint-David et Carnsore.

GEORGE (baie **SAINT-**), magnifique baie formée par l'océan Atlantique, sur la côte occidentale de Terre-Neuve; elle reçoit de nombreux cours d'eau, entre autres le Saint-George, sur les bords duquel s'élève l'établissement de Saint-George-Haven.

GEORGE (FORT-). V. Fort-George.

GEORGE Ier, roi de Géorgie, né en 996 de notre ère, mort en 1027. Il succéda en 1015 à son père, Bagrat III. Ses Etats s'étendaient depuis la mer Noire jusqu'à l'Albanie, et il exerçait une grande influence sur les royaumes environnants. Vers 1022, il voulut secouer le joug de l'empereur d'Orient, dont il administrait certaines provinces avec le titre de *curopalate*, et refusa de payer tribut; mais Basile II pénétra en Géorgie, battit, près du lac Balugatsis, l'armée de George et força ce dernier à lui céder quatorze forteresses pour obtenir la paix. — George II, roi d'Arménie, mort en 1080, était petit-fils du précédent et fils de Bagrat IV, à qui il succéda en 1072. En 1086, le sultan de Perse, Mélik-Schah, envahit la Géorgie, contraignit George II à chercher un refuge dans le Caucase et renouvela ses incursions, qui désolaient le pays, jusqu'à ce que le roi fût allé implorer la paix à Ispahan. C'est à cette époque que plusieurs hordes de Tartares et de Turkomans vinrent s'établir en Géorgie. — George III, fils de Démétrius III, mort en 1184, succéda en 1156 à son frère David II, en usurpant le trône que devait occupper son neveu Temna, alors enfant. Pendant presque tout son règne, ce souverain fut en guerre avec les musulmans, s'empara d'Ani, envahit l'Adherbaïdjan, fut vaincu par la suite à la bataille de Nakhitcheran, et eut, à la fin de son règne, à se défendre contre un parti de ses propres sujets qui voulaient placer Temna sur le trône. Assiégé dans Tiflis, il parvint à gagner à sa cause plusieurs des principaux assiégeants. En voyant cette défection, Temna alla se mettre entre ses mains et Iwané Orpelian, chef des révoltés, lui fit sa soumission (1177). Certains historiens prétendent que le jeune prince eut les yeux crevés par ordre de George III. — George IV, surnommé *Lacha* (lippu), roi de Géorgie, né en 1194, mort en 1223, succéda à sa mère, Thamar. Il se livra sans retenue à son penchant pour la débauche et l'ivrognerie, se fit battre par les Mongols qui envahirent ses Etats (1221) et y exercèrent de grands ravages, et mourut laissant un fils naturel, qui régna sous le nom de David V. — George V, fils de Démétrius II, né vers 1286, mort en 1346, succéda, en 1308, à son frère Wakhtang III, conjointement avec son neveu George VI, fut reconnu pour roi unique en 1318, comprima avec énergie les révoltes des grands et des gouverneurs de province, s'empara de l'Imereth, agrandit ses Etats et se rendit indépendant des Mongols. On lui doit la promulgation d'un code composé de soixante-six articles. — George VI, fils de David VI, porta le titre de roi, de 1308 à 1318, mais ne régna que nominativement. — George VII, fils de Bagrat V, mort en 1407, s'était signalé par son courage contre les Mongols, lorsqu'il succéda à son père, en 1395. Tamerlan, n'ayant pu obtenir qu'il lui rendît hommage, envahit ses Etats, le vainquit, lui prit vingt-deux forteresses, dont il massacra les habitants, et ravagea à plusieurs reprises le territoire géorgien. Lorsque George put reprendre possession de son trône, il s'efforça de cicatriser les plaies de la nation, puis périt dans une bataille qu'il livra aux Turcs. — George VIII, fils de David VIII, mort en 1413, régna fort peu de temps, et même son existence est contestée par les annalistes. — George IX, fils d'Alexandre II, mort en 1469, succéda à son frère Wakhtang IV, en 1447. Son fils Bagrat, gouverneur de l'Imereth, entra en révolte contre lui (1462) et déclara indépendants les gouverneurs qui suivraient son parti. George essaya vainement de soumettre son fils, eut à lutter contre les Turcomans, qui envahirent la Géorgie, fut battu, en 1463, par leur chef, Ouzoun Hassan, et tomba entre les mains de l'atabek Quouarquaré, dont le fils lui rendit la liberté. — George X régna, de 1525 à 1534, sur le Karthli, partie orientale de la Géorgie, et abdiqua en faveur de son neveu, Louarzab Ier. — George XI, mort en 1603, succéda, en 1600, à son père, Simon, sur le trône de Karthli. En 1602, les Ottomans envahirent la Géorgie et s'emparèrent de la province de Sa-Atabago, qui, depuis lors, resta détachée du royaume. Vers la même époque, il entra en négociations avec le czar Boris Godounoff, donna la main de sa fille Hélène à Fédor, fils de Godounoff, et se reconnut son vassal, à la condition qu'il protégerait ses Etats contre les attaques extérieures. La mort de George XI, empoisonné, dit-on, par ordre de Schah-Abbas, empêcha ces divers projets de se réaliser. — George XII, roi de Karthli, mort en 1709, monta sur le trône en 1676, après la mort de son père, Wakhtang VI. Il reconnut la suzeraineté du schah de Perse, régna paisiblement pendant plusieurs années; mais, ayant fait mettre à mort plusieurs gouverneurs soumis au schah, il fut déposé, et sa couronne fut transférée au roi du Kakheth, Héraclius Ier. Après avoir soutenu une longue guerre contre son compétiteur, George se rendit en Perse (1696), se fit musulman sous le nom de Gourghin-Khan, obtint de Hosein-Schah le titre de gouverneur de Géorgie, sans pouvoir toutefois rentrer dans ce pays, fut chargé du gouvernement de Kerman, puis de Candahar, et périt assassiné dans son camp, pendant une campagne qu'il avait faite contre les Afghans, révoltés contre la Perse. — George XIII, dernier roi de Géorgie, mort en 1800, succéda à son père Héraclius II, en 1798. Il eut à lutter contre les Lesghis et les Turcs, qu'il parvint à repousser, et demanda la protection de la Russie contre de nouvelles agressions. Après sa mort, son fils aîné, David, vendit ses droits au trône à l'empereur de Russie, Alexandre, et se retira à Saint-Pétersbourg avec le grade de lieutenant général.

GEORGE ou **JOURI** (Wladimirowitch), dit **Dolgorouki** ou **Longue-Main**, grand-duc de Russie, prince de Kiew, mort en 1157, était fils du célèbre Wladimir Monomaque, qui lui donna pour apanage les provinces de Suzdal et de Rostow. George fut en lutte constante avec ses frères, et finit par s'emparer de Kiew, en 1155. Ce fut ce prince qui fonda Moscou. — George II (Wsévolodowitch), grand-duc de Russie, prince de Wladimir, mort en 1238, succéda à son frère Constantin. Pendant son règne, la famine, la peste, les guerres civiles et étrangères ne cessèrent de ravager la principauté. George eut à soumettre les Novgorodiens, les Lithuaniens, les Mordviens, les Bulgares, puis il entra en lutte avec les Tartares, qui, sous la conduite de Bati, venaient d'envahir le Rezan. Il envoya contre eux son fils Wsevolod, qui fut battu à Kalomna, et s'avança contre les vainqueurs, qui s'étaient emparés de Moscou, dont ils avaient égorgé les habitants, et avaient ravagé le duché de Suzdal ainsi que plusieurs autres villes. George rencontra les Tartares sur le Site, fut vaincu et périt dans la bataille. Sa mort et sa défaite décidèrent la soumission des autres princes russes, qui restèrent tributaires des Tartares jusqu'à la fin du XVe siècle.

GEORGE (Danielowitch), grand-duc de Russie de 1319 à 1328. Il disputa à son oncle, Michel de Twer, le trône grand-ducal, s'empara de la province de Rezan, puis se rendit auprès du kan des Tartares, Usbeck, qui avait approuvé l'élection de Michel, et parvint à tel point à se concilier ses bonnes grâces, que le kan lui fit épouser sa sœur et le proclama le chef des princes russes. Appuyé par une armée de Tartares, George retourna en Russie, refusa d'entrer en arrangement avec Michel, lui livra bataille, fut battu, et s'enfuit à Novgorod, où il trouva les habitants de cette ville prêts à combattre pour lui. Pour éviter une nouvelle effusion de sang, Michel proposa à George de se rendre l'un et l'autre auprès du kan des Tartares et de le prendre pour arbitre. Cette proposition fut acceptée; mais à peine Michel fut-il arrivé auprès du kan, qu'il tomba sous les coups d'un assassin. George devint alors maître incontesté du souverain pouvoir. Il fit la guerre aux Suédois, et périt, à son tour, assassiné par Dmitri, fils de Michel.

GEORGE, dit **le Barbu**, duc de Saxe, né en 1471, mort en 1539. Il était fils d'Albert l'Intrépide et de Ledena de Bohême. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il devint, dès 1484, chanoine du chapitre de Meissen. Comme son frère puîné, Henri, montrait peu d'activité et de force de caractère, et que le plus jeune, Frédéric, était entré dans l'ordre Teutonique, il dut, pendant les absences fréquentes du belliqueux duc Albert, prendre en main l'administration du duché et renoncer à l'Eglise. En 1496, il épousa Barbe, fille de Casimir, roi de Pologne. A la mort de son père (1500), et d'après la volonté expresse de ce dernier, il prit possession du patrimoine héréditaire de la maison Albertine de Saxe, tandis que son frère Henri recevait la Frise, récemment conquise par le duc Albert. Henri préféra céder à son frère sa portion d'héritage, dont la possession n'était pas fermement assurée, en échange des villes et forteresses de Freiberg et de Wolkenstein, ainsi que d'une rente annuelle. George, après des efforts infructueux pour se mettre en possession de la Frise, se trouva à son tour fort heureux de pouvoir la vendre à l'Autriche, en 1514. Il venait à peine, par cette cession, de se mettre à même de donner tous ses soins à l'administration de son duché, lorsqu'il se trouva engagé dans une lutte bien plus sérieuse et bien plus longue encore, la lutte pour la religion. George se mit à sévir avec une rigueur extrême contre les réformés. Mais, en dépit des sentences de bannissement, des emprisonnements et des exécutions, la nouvelle religion se répandait dans les districts de l'Erzgebirge, et s'enracinait profondément à la cour même de Henri, à Freiberg. Comme si tout se fût réuni pour porter le dernier coup à ce malheureux prince, il perdit en peu de temps sa femme et ses huit enfants; ce fut à la mort de sa femme qu'il laissa pousser sa barbe, d'où lui vint le surnom qu'il porte dans l'histoire. Il n'eut plus d'autre héritier présomptif que son frère Henri, qu'il chercha cependant à priver de sa succession; mais il mourut avant d'y être parvenu, prévoyant avec désespoir que la Réforme allait envahir la Saxe, où elle s'établit, en effet, librement sous son successeur.

GEORGE, prince de Danemark, époux de la reine Anne d'Angleterre, né en 1653, mort en 1708. Il était fils du roi Frédéric III et de la reine Sophie-Amélie, et fut élevé partie en Danemark, partie en France. Le 14 septembre 1676, il assista à la bataille de Lund, livrée entre les Danois et les Suédois, y fit preuve d'une rare valeur, et délivra son frère, le roi Christian V, qui avait été pris par l'ennemi. En 1683, il épousa la princesse Anne, fille du roi Jacques II, et embrassa en 1688, contre son beau-père, le parti de Guillaume III, qui le créa duc de Cumberland, et qu'il suivit en 1690 en Irlande, où il assista à la bataille de la Boyne. Cependant, dans la Chambre des lords, il vota en certaines occasions contre la couronne. A l'avénement de sa femme au trône de la Grande-Bretagne, il fut créé généralissime de toutes les forces de terre et de mer de la Grande-Bretagne, reçut, en outre, le titre de lord grand amiral; mais il lui fut adjoint un conseil sans l'assentiment duquel il ne pouvait prendre aucune décision. Son administration, cependant, fut loin d'être glorieuse, et, à trois reprises, en 1703, 1704 et 1707, les plaintes les plus vives furent portées au Parlement contre ses actes ainsi que contre ceux de son conseil. Du reste, ce prince n'avait aucune des qualités qui conviennent à un homme d'Etat, si nous en croyons lord Darmouth, qui s'exprime à son sujet de la manière suivante : « Après avoir vécu trente ans en Angleterre, il mourut d'excès de boire et de manger, sans qu'aucun homme crût lui avoir quelque obligation; mais on m'a dit qu'il aurait quelquefois rendu de mauvais services, bien qu'il n'en eût jamais rendu un bon. » Aucun des enfants qu'il avait eus de la reine Anne ne lui survécut.

GEORGE Ier, roi d'Angleterre, chef de la dynastie de Hanovre, né à Osnabrück en 1660, mort dans la même ville en 1727. Il était fils d'Ernest-Auguste, électeur de Hanovre, auquel il succéda en 1698, et de Sophie, arrière-petite-fille de Jacques Ier Stuart. A la mort de la reine Anne (1714), il fut appelé au trône d'Angleterre, en vertu des droits qu'il tenait de sa mère et de l'acte du Parlement qui excluait les princes catholiques de la succession à la couronne. Il s'appuya sur le parti whig, repoussa les attaques du prétendant, rendit le Parlement septennal, de triennal qu'il était auparavant; maintint R. Walpole au pouvoir; prit part, avec la France et la Hollande, à la triple alliance (1717), qui devint la quadruple alliance par l'accession de l'empereur (1718); conclut avec la France le traité de Hanovre (1725), qui resserra l'alliance entre les deux pays, et accéda à la pacification générale, qui fut signée à Paris en 1727. Sous son règne, les finances de l'Angleterre furent compromises par le désastre de la Compagnie du Sud, aux agiotages de laquelle on l'accusa de n'avoir pas été étranger. Politique habile, il parvint à assurer contre les puissances allemandes ses Etats de Hanovre, de Brême et de Verden; mais il ne sut pas prévenir les échecs maritimes de l'Angleterre aux Indes orientales. Sa vie privée a été l'objet d'attaques violentes, mais justes, peut-être. Soupçonnant la fidélité de sa femme, Sophie de Zell, il la fit enfermer pendant trente-deux ans au château d'Alden, et montra pour le prince de Galles, fils issu de ce mariage, une haine constante et une méfiance scandaleuse.

GEORGE II, roi d'Angleterre, fils et successeur du précédent, né à Hanovre en 1683, mort en 1760. Il conserva Robert Walpole à la tête des affaires et écarta les tories, conclut avec l'Espagne (1729) une paix qui dura dix ans, et qui était très favorable au commerce anglais; mais, en général, il se montra, comme son père, plus préoccupé de la conservation de son électorat de Hanovre que des intérêts de l'Angleterre. C'est dans cette vue qu'il entraîna ce dernier pays dans la guerre de la succession d'Autriche (1740), et qu'il accorda d'énormes subsides à plusieurs princes allemands. L'opinion publique lui fut presque constamment défavorable, surtout après la retraite de Walpole (1742), qui fut remplacé par Carteret, champion servile de la politique hanovrienne. George montra quelques talents militaires à la bataille de Dettingen, qu'il gagna sur le maréchal de Noailles (1743). Vaincu avec ses alliés à Fontenoy (1745), il signa la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Dans l'intervalle, son fils, le duc de Cumberland, ruina entièrement les espérances du prétendant Charles-Edouard en écrasant son armée à Culloden (1746). L'année 1754 vit commencer, avec la rivalité du premier Pitt et du premier Fox, une nouvelle guerre avec la France, amenée par les luttes des colons des deux nations au Canada. La conquête du Canada, du Sénégal, de Gorée, de Calcutta, de Chandernagor et du Bengale, la ruine de la marine française, furent les résultats les plus saillants de cette guerre, dont George ne vit pas la fin. Ce prince n'avait aucune des qualités que réclame le gouvernement d'une grande nation; et si l'Angleterre vit sous son règne se développer sa prospérité, on ne peut en faire honneur à sa médiocrité. Il est même inexact de dire, comme on l'a fait, qu'il avait fondé le Musée britannique, dont la formation est due aux dons particuliers plutôt qu'aux encouragements de l'Etat.

GEORGE III, roi d'Angleterre, né en 1738, mort le 29 janvier 1820. Il était fils de Frédéric-Louis, prince de Galles, et de la princesse Auguste de Saxe-Gotha. Il succéda à son grand-père, George II, le 25 octobre 1760. Les débuts de son règne furent signalés par d'éclatants succès : la prise de Belle-Isle, sur les côtes de Bretagne; celle de Pondichéry, de la Martinique, de la Havane et de l'île de Cuba. Le traité de Paris, du 10 février 1763, refroidit un peu l'enthousiasme des Anglais; les tendances de George au pouvoir absolu, encouragées par son ministre favori et ancien gouverneur, lord Bute, augmentèrent le mécontentement. Le célèbre patriote Wilkes, soutenu par l'opinion, put braver impunément la royauté; on vit le peuple de Londres promener sous les fenêtres du monarque un char funèbre où un homme masqué, une hache à la main, faisait allusion au supplice de Charles Ier. L'entêtement du roi fut la cause principale de la perte des belles colonies anglaises de l'Amérique du Nord. En 1787, il éprouva les premières atteintes de la maladie mentale dans laquelle il devait s'éteindre. L'opposition portait à la régence le prince de Galles, et elle était sur le point de triompher, lorsque Pitt, alors premier ministre, vint annoncer le rétablissement du roi. Bientôt éclate la Révolution française, et George s'en déclare l'implacable adversaire. La mort de Louis XVI sert de prétexte à une suite de coalitions et de guerres, à la faveur desquelles la Grande-Bretagne se rend maîtresse de la mer et fait main basse sur toutes nos colonies, sur celles de l'Espagne et de la Hollande, nos alliées. Après avoir ressenti plusieurs fois de nouveaux symptômes d'aliénation mentale, George III devint fou sans retour en 1810, et son fils aîné fut proclamé régent. Le malheureux roi perdit complétement la vue sur la fin de sa vie.

Ce prince était infatué de tous les préjugés aristocratiques de sa nation. A des principes religieux très-sévères, il unissait une grande simplicité de mœurs et une économie qui tenait de l'avarice. D'un esprit peu cultivé, il encouragea plus l'agriculture et l'industrie que les arts et les lettres. Il avait épousé, en 1761, Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, dont il eut douze enfants.

GEORGE IV, roi d'Angleterre, fils aîné du précédent, né en 1762, mort le 26 juin 1830. Il fut élevé avec une sévérité extrême, mais s'en dédommagea à sa majorité par la vie la plus extravagante et la plus licencieuse. Parmi les plus connues de ses maîtresses, on cite la belle mistress Robinson et la veuve de Fitz-Herbert. Il contracta des dettes énormes, et son père, George III, ayant refusé de les payer, il se lança dans l'opposition. Fox obtint du Parlement une somme de 161,000 livres sterling pour le tirer d'embarras; mais il fallut revenir deux fois encore à ce procédé, et pour des sommes bien autrement considérables. Déjà marié secrètement avec mistress Fitz-Herbert, le prince consentit, pour éteindre de nouvelles dettes, à épouser sa cousine, Caroline de Brunswick (1795); mais, dès l'année suivante, il se séparait d'elle avec éclat, et l'on sait par quels scandaleux procès ces débats matrimoniaux, renouvelés en 1806, se dénouèrent en 1820. (V. Caroline.) En 1787, ses amis de l'opposition avaient échoué dans leur tentative pour lui faire décerner la régence; ils y réussirent en 1811, son père étant tombé dans une complète démence; mais les whigs furent trompés dans leur attente : le régent conserva le ministère tory, et il n'y eut rien de changé ni dans la politique hostile contre la France ni dans la marche rétrograde du pouvoir. Si les nécessités d'une longue guerre avaient pu autoriser le gouvernement à violer les lois, à ajourner les réformes, il ne pouvait plus en être ainsi après la paix de 1815. Il y eut dans Londres, en 1817, des émeutes menaçantes; la voiture du régent fut percée d'une balle. On réprima les troubles avec une impitoyable cruauté. George monta sur le trône le 28 janvier 1820, et ce n'est qu'en 1822, après le suicide de lord Castlereagh, qu'il céda aux vœux de la nation en prenant un ministère libéral. (V. Canning.) L'émancipation de l'Irlande fut enfin accomplie sous l'administration de Wellington et de Robert Peel (1829); mais, depuis 1822, George IV ne prenait plus part aux affaires : retiré dans son palais, il ne s'occupait que des embellissements de ses châteaux. Il n'a eu qu'une fille, Charlotte, première

femme de Léopold, roi des Belges, morte en 1817.

GEORGE, duc DE CLARENCE. V. CLARENCE.

GEORGE V (Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste), roi de Hanovre, né en Angleterre en 1819. Il est fils du roi Ernest-Auguste et cousin germain de la reine Victoria d'Angleterre; il fut atteint de bonne heure d'une cécité qui paraissait devoir le rendre inapte à régner; mais son père, en vertu d'une ordonnance de 1841, trancha la question, établit que les actes présentés à la signature du futur monarque seraient lus en présence de douze témoins et contre-signés par le secrétaire de ce comité; puis il le nomma régent du royaume pendant un long séjour qu'il fit en Angleterre en 1843. Cette même année, le prince héritier épousa la princesse Marie, nièce du duc de Saxe-Altenbourg. En succédant à son père en 1851, George V promit de maintenir la constitution libérale de 1848; mais peu de jours s'étaient à peine écoulés qu'il entrait dans la voie de la réaction et s'entourait de ministres rétrogrades. En 1855, le comte de Kielmannsegge, appelé à former un nouveau ministère, prononça la dissolution de la chambre (31 janvier), et, au mois d'août suivant, rétablit par une ordonnance royale la charte de 1840. Cette espèce de coup d'Etat provoqua les protestations des chambres et d'un grand nombre de fonctionnaires. Pendant la guerre d'Orient, le roi George se montra favorable à la politique russe. Lorsque éclata, en 1866, entre la Prusse et l'Autriche, le fameux conflit qui devait changer la face de l'Allemagne, le roi de Hanovre se prononça pour l'Autriche avec la plus grande partie des Etats de la Confédération germanique. La Prusse, victorieuse à Sadowa, se fit, comme on sait, la part du lion. Le roi de Hanovre fut renversé de son trône, et son royaume, effacé de la carte, vint augmenter le nombre des provinces prussiennes.

GEORGE Ier (Christian-Guillaume-Ferdinand-Adolphe-George), roi de Grèce, né en 1845. Il est le second fils de Christian IX, roi de Danemark, qui tourna ses études vers la marine et lui conféra, malgré sa jeunesse, le grade d'amiral. Ce prince avait dix-huit ans lorsque les Grecs, après avoir chassé leur souverain bavarois, Othon, se mirent en quête d'un nouveau roi, pris dans une famille étrangère, et jetèrent enfin les yeux sur lui. L'assemblée nationale constituante, réunie à Athènes, l'ayant proclamé roi constitutionnel de la Grèce le 31 mars 1863, les trois puissances protectrices, la France, la Russie et l'Angleterre, accueillirent avec faveur cette élection, et par un protocole signé à Londres, le 5 juin suivant, la Grande-Bretagne consentit à céder aux Hellènes la possession des îles Ioniennes. Le prince George accepta alors officiellement la couronne (6 juin), et, après avoir renoncé à ses droits éventuels au trône du Danemark en faveur de son frère cadet, il s'embarqua pour Athènes, où il arriva le 30 octobre 1863, avec le comte Sponneck, qu'on lui avait donné pour conseiller. Il s'attacha aussitôt à rétablir l'ordre, appela Bulgaris à la présidence du conseil des ministres, amnistia les militaires condamnés pour cause politique et prêta, le 28 novembre 1864, serment à la nouvelle charte constitutionnelle. Lorsque éclata, en 1866, l'insurrection des habitants de l'île de Crète contre la domination de la Turquie, le gouvernement du roi George, malgré les représentations de la France et de l'Angleterre, n'hésita point à encourager ce mouvement qui avait un caractère essentiellement national. Un tel état de choses devait forcément amener non-seulement un refroidissement, mais encore une rupture dans les relations entre la Grèce et la Turquie. Ce fut alors que la France, l'Angleterre et la Russie se concertèrent pour mettre un terme à ce différend et décidèrent qu'une conférence aurait lieu dans ce but à Paris (1869); mais, dès la première séance, le ministre plénipotentiaire hellénique, M. Rangabé, n'ayant point obtenu voix délibérative, pendant que la Porte jouissait de ce privilége, crut devoir se retirer. Toutefois, la conférence n'en continua pas moins ses délibérations, prit des mesures pour aplanir le différend, et le roi George donna son adhésion aux mesures adoptées par les puissances. Comme la chambre des députés grecs s'était signalée par son enthousiasme belliqueux, il en prononça la dissolution pour faire un nouvel appel au pays, et accepta la démission du ministère Bulgaris, qui fut remplacé par le cabinet Zaïmis.

En 1867, le roi George a épousé une nièce de l'empereur de Russie, la grande-duchesse Olga Constantinowa, fille du grand-duc Constantin, dont il a eu un fils en 1868. Lors de son avénement au trône, le roi George n'a pas abjuré la religion luthérienne; mais, d'après la constitution, ses héritiers doivent être élevés dans la religion grecque orthodoxe.

GEORGE DE CAPPADOCE ou **GEORGE LE FOULON**, hérétique qui occupa un instant le siége patriarcal d'Alexandrie au IVe siècle. V. GEORGES (saint).

GEORGE DE LAODICÉE, hérétique du IVe siècle, né à Alexandrie. Il entra dans les ordres, fut déposé comme partisan de l'arianisme, se rendit en Syrie, où il obtint l'évêché de Laodicée, assista aux conciles d'Antioche (330) et de Tyr (335) et fut déposé et excommunié à celui de Sardique (347). Toutefois, cette sentence ne reçut pas d'exécution et George jouit d'une assez grande faveur sous le règne de Constance. On a de lui des *Lettres à Alexandre, évêque d'Alexandrie*, et un traité intitulé : *Encômion eis Eusébeion*.

GEORGE, patriarche d'Alexandrie, mort en 630. Il succéda en 620 à Jean l'Aumônier. On lui attribue une *Vie de saint Jean Chrysostome*, publiée dans plusieurs éditions des œuvres de ce saint. Le chartreux G. Tillmann en a donné une traduction latine (Paris, 1557, in-fol.).

GEORGE (Djourdjis-ben-Djabril), médecin syrien, né à Djoudisabour (Khousistan), mort en 771 de notre ère. Il appartenait au culte nestorien, et était premier médecin à l'hôpital de sa ville natale, lorsqu'il fut mandé à Bagdad, en 765, pour y donner ses soins au calife Mansour, atteint d'une maladie que ses médecins avaient été impuissants à guérir. Plus habile ou plus heureux, George rendit la santé à ce souverain, qui le combla de richesses et d'honneurs, mais, contrairement à ses désirs, le retint auprès de lui. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans que George, dont la santé s'était fort altérée, obtint de retourner dans sa patrie, où il termina ses jours, après s'être fait remplacer auprès du calife par un de ses élèves, nommé Ibrahim. Ce médecin traduisit un grand nombre d'ouvrages grecs en arabe, par ordre de Mansour, et écrivit en syriaque un traité de médecine traduit en arabe par Honaïn. De la famille de George sont sortis plusieurs médecins qui ont joué un grand rôle à la cour des califes abbassides, où ils se rendirent célèbres par leurs talents et par leurs écrits.

GEORGE L'HAMARTOLE (le *Pécheur*), chroniqueur byzantin du IXe siècle. Il est l'auteur d'une *Chronique* qui va de la création au règne de Michel III et qui a été souvent copiée par Cédrène, M. Glycas, Théophane. Divers auteurs, Allatius, Petau, Hody, etc., ont publié des extraits de cet ouvrage.

GEORGE DE NICOMÉDIE, prélat et théologien byzantin de la deuxième moitié du IXe siècle. Il fut archiviste de la grande Eglise de Constantinople, puis archevêque de Nicomédie. Il était un des amis de Photius. Cambefis a publié, dans son *Novum auctuarium*, des homélies et des hymnes de ce théologien.

GEORGE DE CHYPRE, patriarche de Constantinople, mort en 1290. Il se fit remarquer par son savoir et par son éloquence, occupa la charge de protapostolaire à Constantinople, et, bien que laïque, fut appelé par l'empereur Andronique à succéder au patriarche Joseph. George fut sacré en 1283, sous le nom de Grégoire. Il trouva une vive opposition chez les arméniens et chez les adhérents de Jean Beccus, ancien patriarche, qui s'était prononcé pour l'union avec l'Eglise latine. Très-opposé à cette union, il écrivit à ce sujet un ouvrage, qui reçut l'approbation de l'empereur et des principaux membres du clergé, mais qui lui suscita de tels tracas de la part de ses adversaires qu'il se démit de sa dignité en 1289. Ses principaux ouvrages sont : une *Exposition de la foi contre Beccus*, publiée dans l'*Imprimerie orientale* de Banduri; un *Eloge de la mer*, publié par Vulcanius, avec un poëme de Paul le Silentiaire (Leyde, 1591); *Proverbia*, par ordre alphabétique, donnés avec les *Proverbia* de M. Apostolius (Leyde, 1619), etc.

GEORGE DE TRÉBIZONDE, en latin **Georgius Trapezontius**, helléniste du XVe siècle, né à Chaudace, dans l'île de Crète, en 1396, mort à Rome en 1486. Appelé à Venise, en 1428, pour y professer le grec en remplacement de Philelphe, il se fit enseigner le latin par Victorin de Feltre, reçut de la république les droits de citoyen, puis se rendit à Rome, où il fut successivement secrétaire du pape Eugène et de Nicolas V, et remplit les fonctions de professeur d'éloquence et de poésie. Il vit accourir à ses cours non-seulement des Italiens, mais aussi des Espagnols, des Français et des Allemands. Chargé de traduire en latin et d'éditer quelques auteurs grecs, il s'acquitta de cette tâche avec quelque légèreté. Dans les derniers temps de sa vie, George tomba dans l'enfance. On a de lui divers ouvrages, parmi lesquels il faut citer : une *Rhétorique*, une *Dialectique* en latin, des *Observations sur l'Evangile de saint Jean*, une *Comparaison d'Aristote et de Platon*, la traduction latine de l'*Almageste*.

GEORGE (Charles-Ernest), lexicographe allemand, né à Gotha en 1806. Il s'occupa depuis 1826, à Gœttingue, sous la direction d'Othon Muller et de Dissen, d'études philologiques, qu'il alla plus tard compléter à Leipzig. Il se consacra exclusivement à la lexicographie latine. Dès 1828, il prépara, de concert avec Lunemann, la septième édition du *Dictionnaire portatif latin-allemand* de Scheller, et surveilla seul successivement les éditions postérieures de cet ouvrage. La dixième, complétée et entièrement remaniée, fut publiée sous son propre nom (Leipzig, 1848, 2 vol.); la douzième édition a paru en 1861. Dans l'intervalle, George avait composé, de 1830 à 1834, un *Dictionnaire portatif allemand-latin*, qui obtint le plus grand succès, fut traduit en anglais par Riddle et Arnold (1847), et atteignit, en 1861, sa cinquième édition. Reçu agrégé à Iéna en 1835, le savant lexicographe devint, en 1839, professeur adjoint, et, en 1846, premier professeur au gymnase de Gotha. On lui doit encore, entre autres ouvrages : *Théorie de la traduction latine* (Gotha, 1752); *Etude sur F. Wustemann* (Gotha, 1851); *Gnomologia* (Leipzig, 1863); *Trésor de la latinité classique* (Leipzig, 1852-1864, t. Ier et II). Il n'a travaillé qu'au premier volume de cet ouvrage, que Muhlmann s'est chargé de continuer.

GEORGE. Pour les divers personnages de ce nom qui ne se trouvent pas ici, v. GEORGES.

GEORGE AMYRUTZA ou **AMYRUTZÈS**, écrivain ecclésiastique, né à Trébizonde, mort vers 1465. Il accompagna au concile de Florence (1439) l'empereur Jean II Paléologue, dont il avait gagné les bonnes grâces, puis devint logothète et protovestiaire de l'empereur de Trébizonde. Lorsque, par la suite, cette ville tomba au pouvoir de Mahomet II (1461), George Amyrutza embrassa le mahométisme et obtint dans le sérail une charge importante. On a de lui, sous le titre de : *Ad Demetrium Nauplii ducem, de iis quæ contigerunt in synodo Florentina*, un écrit contre la réunion de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine.

GEORGE BURAPHUS, patrice byzantin, qui vivait au commencement du VIIIe siècle de notre ère. Il était chargé du gouvernement des parties de la Mysie et de la Bithynie qui touchent à la Propontide, lorsqu'il complota, d'accord avec le patrice Th. Myacius, de renverser l'empereur Philippique. Pendant une fête, un de ses affidés, nommé Rusus, pénétra auprès de l'empereur, parvint à s'emparer de sa personne et lui fit crever les yeux (713). Cet attentat ne resta point impuni. Anastase II, qui succéda à Philippique, fit arrêter George et ses principaux complices, à qui il appliqua la peine du talion.

George Dandin ou le **Mari confondu**, comédie de Molière, en trois actes et en prose, représentée pour la première fois le 19 juillet 1660. George Dandin est un paysan, un rustre auquel son argent a ouvert la maison d'un gentillâtre ruiné et infatué de sa noblesse; il a épousé Mlle de Sotenville. Le malheureux expie cruellement cet honneur. Sa femme a un amant; il le sait à n'en pas douter, et s'en plaint amèrement à son beau-père et à sa belle-mère. Mais ici commencent véritablement ses tribulations. « Tout beau! s'écrie Mme de Sotenville; prenez garde à ce que vous dites. Ma fille est d'une race trop pleine de vertu pour se porter jamais à faire aucune chose dont l'honnêteté soit blessée. » Angélique, la femme de George Dandin, n'a pas de peine à mettre les apparences contre lui. Clitandre, le séducteur, le rudoie, lui demande raison, l'épée à la main, de ses soupçons déshonorants, et l'infortuné Dandin se voit forcé de lui faire des excuses. Il comprend la sottise qu'il a faite en épousant une demoiselle noble, et c'est alors qu'il s'adresse ce reproche si comique : « Vous l'avez voulu, vous l'avez voulu, George Dandin; vous l'avez voulu. » (V. VOULOIR.) Vainement il cherche à prendre sa femme en faute; vainement il fait venir M. et Mme de Sotenville lorsque les deux amants sont ensemble, espérant les confondre. Angélique et Clitandre déjouent sa surveillance, et ont toujours l'art de mettre les torts à la charge du malheureux Dandin. Bref, M. de Sotenville, indigné de sa conduite, le contraint à se mettre à genoux devant Angélique, et à lui demander pardon de « l'extravagance qu'il a faite. » Il est vrai que Dandin ajoute à part : « de vous épouser. » C'est la seule vengeance qui lui soit permise.

La première idée de cette pièce est tirée de nos vieux fabliaux, et Molière songeait certainement à ces petits emprunts quand il disait : « Je prends mon bien où je le trouve. » La source, l'origine véritable de notre littérature nationale, ce sont nos conteurs du XIIe et du XIIIe siècle, qui ont commencé à former la langue, et écrit des œuvres dans lesquelles ceux qui sont venus après eux ont puisé à pleines mains. Les Italiens, les Anglais ont été les premiers à dévaliser nos anciens auteurs. Si Molière ne connaissait pas le récit original, il devait au moins avoir sous les yeux une imitation. Voici la traduction presque littérale de l'œuvre de notre ancien conteur. On verra ce que Molière a pris, et ce qu'il a ajouté; imiter de cette façon, c'est véritablement créer :

« J'ai ouï parler d'un bachelier qui forma une entreprise impossible, celle de garder sa femme pour lui tout seul. Il mit tout son savoir et tout son sens à étudier la nature des femmes et leurs tromperies. Quand il en sut autant qu'il en pouvait apprendre, alors il voulut se marier. D'abord il s'enquit de la renommée des femmes les plus sages de la contrée; puis il demanda à ses amis le moyen le plus sûr pour ne pas être trompé par sa femme. « Bâtissez, lui dit l'un d'eux, une » maison où personne ne puisse entrer; élevez » les murs très-haut; ne mettez qu'une » porte et qu'une fenêtre, et encore faites-les » si étroites qu'il soit impossible de vous » tromper. Enfermez-y votre femme; ayez » soin que rien ne lui manque; prenez vos » ébats avec elle; mais gardez surtout que » jamais elle ne sorte. » Sur ce, il se maria, et suivit de point en point ce conseil. Chaque soir, en se couchant, il mettait la clef sous sa tête, et s'endormait paisible; chaque matin, en partant, il fermait avec soin le logis. Ainsi il pensait bien la garder; mais tout cela ne servit de rien. La dame avait l'habitude, quand son seigneur était parti, de se mettre à la fenêtre pour regarder les passants. Un jour, il vint un damoiseau moult beau et avenant. La dame le regarda, prit plaisir à lui, et lui fit un signe de galanterie que celui-ci ne repoussa pas. Tant firent par signes et par gestes qu'il s'entendirent bientôt; et la dame pourpensa comment elle pourrait faire pour satisfaire son caprice. Quand le sire revint à la maison, la dame se tint toute morne. Le sire pensa qu'elle était malade, et en fut moult dolent, car il l'aimait très-fort. Ainsi elle se contint tout le jour. Au soir diminua sa douleur, ses maux se sont calmés. Le sire en est fort joyeux, et la prie moult de manger. Mais elle fit grandes difficultés; puis, amendant son humeur, elle arrive bientôt à égayer son seigneur. Tant elle s'entremit, tant elle s'efforça, qu'elle l'eut bientôt enivré. Quand il fut couché, car il ne tarda pas à s'endormir, elle enleva les clefs, ouvrit la porte, et alla dehors retrouver son ami, où ils prirent joie et loisir. Ainsi ils s'assemblèrent souvent en secret. La dame avait l'habitude, quand à son galant elle voulait parler, de vite enivrer son seigneur, de le coucher aussitôt, puis, quand il était endormi, d'aller rejoindre son ami. Or, un jour le sire se pourpensa et s'émerveilla fort de voir qu'à dessein sa femme l'enivrait si souvent. Une nuit, il se fit ivre, se coucha et feignit de dormir. Vite celle-ci se leva, et fila vers son ami. Le prudhomme alors se lève, ferme la porte par dedans, et, quand la dame retourne, elle trouve l'huis fermé. Elle demanda à son seigneur de lui ouvrir la porte pour l'amour de Dieu. Celui-ci fait semblant de s'éveiller, demande qui frappe. Celle-ci s'afflige beaucoup, crie merci, en disant que, si il lui pardonnait, jamais plus elle ne méferait; elle pleura, elle pria tendrement, mais ce fut en vain. Malgré ses prières et ses pleurs, le sire ne la laissa pas entrer. Il dit qu'il instruirait ses parents, et que de lui jamais pardon elle n'aurait. Elle, de plus en plus, demande à entrer, et lui dit que, s'il ne venait lui ouvrir la porte, elle se laisserait cheoir dans le puits, et qu'ainsi son malheur finirait; que sa mort lui serait reprochée, que ses parents l'en accuseraient et lui en demanderaient raison. Malgré prières et supplications, il ne la laissa pas entrer. Alors la femme, qui est pleine de ruses, fait une étrange tromperie. Elle ramasse une grosse pierre, la jette dans le puits, comme si elle-même s'y fût précipitée, et se cacha derrière la porte. Le prudhomme, qui entend le bruit de la pierre jetée dans le puits, pense que sa femme s'y est précipitée. Avec effroi il se lève, prend les clefs, ouvre la porte, et court au puits voir s'il n'y aurait pas moyen de la secourir. La femme ne s'oublia pas. Elle entra dans la maison, referma la porte, se mit à la fenêtre et attendit son seigneur. Quand le prudhomme s'aperçut comment sa femme l'avait trompé, il la pria d'ouvrir la porte, bonnement de le laisser entrer, et qu'il lui pardonnerait tout ce qu'elle avait fait. Elle, loin de lui ouvrir la porte, commence au contraire à l'injurier : « Ah! mauvais libertin, lui dit-» elle, je te ferai une jolie mine! Demain, je » manderai mes parents, et je leur montrerai » comment tu m'as trompée. » Comme elle dit, ainsi fit-elle. Ses parents elle manda, et leur dit que son mari agissait ainsi avec elle; que si mieux il ne se comportait, jamais il n'entrerait dans son lit. Ceux-ci l'en blâmèrent beaucoup, et le châtièrent en paroles. Ainsi, elle eut raison quand elle avait tort, car elle savait bien se retourner; et au prudhomme qui se donnait moult souci pour garder sa femme, rien ne servit, mais, au contraire, tourna contre lui. »

Le personnage de Dandin, si comique et si vrai, devait devenir proverbial; on en a fait le type, nous dirions presque le patron des maris faibles, trompés et bafoués :

« Tu croirais que l'abandon où vit manifestement la pauvre femme doit être pour son mari un motif de sécurité. Point. Son ingénieuse manie sait découvrir une nouvelle cause de perplexités. « Mon ami, disait-il hier » à M. de Malouet, tu sais que je ne suis pas » plus jaloux qu'un autre; mais, sans être » Orosmane, je prétends ne pas être *George* » *Dandin*. Eh bien! une chose m'inquiète, » mon ami; as-tu remarqué qu'en apparence » personne ne fait la cour à ma femme? »

OCT. FEUILLET.

« Enfin, pour compléter le tableau, le mari se gausse des railleries qu'on ne lui épargne pas. Il sait qu'on le range dans la famille des *Dandin*, et il le dit gaiement à l'amant de sa femme Certes, Molière n'eût pas désavoué la joyeuse figure de ce bourgeois trompé, montré au doigt, et content. »

G. PLANCHE.

« Les Spartiates poussaient très-loin le stoïcisme et l'abnégation. Lorsqu'ils craignaient de ne pouvoir donner à la patrie des enfants dignes d'elle, ils cherchaient parmi leurs concitoyens un beau jeune homme aux formes athlétiques, le présentaient à leur femme. Si celle-ci l'agréait, l'adultère se

consommait; et, loin d'être un *George Dandin*, le mari devenait un héros. »

LOUIS JOURDAN.

« Notre jeune baron est entré dans une riche famille roturière, où il joue le rôle de *George Dandin* retourné. Le beau-père se raille des titres de son gendre, et lui reproche les écus qu'il lui a comptés; sa femme l'appelle monsieur le baron en lui faisant les cornes. »

J. SANDEAU.

On fait également allusion à cette exclamation plaisante de repentir : « Tu l'as voulu, George Dandin! » que le pauvre mari fait entendre quand il reconnaît la sottise qu'il a faite en s'alliant à une femme de condition supérieure à la sienne.

Dans l'application, ces mots sont devenus une sorte de *mea culpa* comique, mais formulent également l'expression d'un blâme que l'on adresse à quelqu'un :

« Et pourquoi, si jamais la guerre se rallume entre la bourgeoisie et le prolétariat, et que celui-ci soit le maître, pourquoi le prolétariat n'userait-il pas aussi de la victoire vis-à-vis du bourgeois? « Souffre la loi que tu as » faite toi-même, » vous dirait-il. Et vous, vous répondriez en baissant la tête : « *Tu » l'as voulu, Dandin!* »

PROUDHON.

« Un mot échappé à M. Canning, lorsqu'il nous crut fourvoyés dans l'affaire de la Péninsule, montre les sentiments que nous portaient nos rivaux; il s'écria dans sa joie : « *Tu l'as voulu, George Dandin, tu l'as voulu,* » mon ami. »

CHATEAUBRIAND.

GEORGE PISIDÈS, poëte et historien byzantin. Il florissait dans le VIIe siècle, et était archiviste et référendaire de l'Eglise de Constantinople. On sait peu de chose de sa vie. On a de lui : un *Hexameron*, poëme sur la création du monde; un autre poëme, *De vanitate vitæ;* une *Histoire de l'expédition d'Héraclius contre les Perses*, et plusieurs autres ouvrages insérés, les uns dans la *Collection des auteurs byzantins*, les autres dans les diverses *Bibliothèques* des Pères. On le considère comme un des meilleurs poëtes de ce temps de décadence littéraire.

GEORGE SAND, célèbre romancière française. V. SAND (George).

GEORGEL (l'abbé Jean-François), diplomate français, né à Bruyère (Vosges) en 1731, mort en 1813. Il entra dans l'ordre des jésuites, devint aumônier et plus tard grand vicaire de Louis de Rohan, évêque de Strasbourg, accompagna le prélat en qualité de secrétaire, dans son ambassade à Vienne, fit preuve de grands talents dans cet emploi, exerça l'intérim de l'ambassade après la retraite du titulaire (1774), et le premier fit connaître au gouvernement français les projets des cours de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg pour le démembrement de la Pologne. Le cardinal de Rohan ayant été arrêté, en 1785, pour l'affaire du collier, Georgel publia en sa faveur des mémoires qui provoquèrent son exil à Mortagne. Le cardinal le paya d'ingratitude. L'abbé Georgel passa en Suisse en 1793, accompagna à Pétersbourg le grand prieur de Malte, qui allait offrir au czar Paul la grande maîtrise (1799), revint en France sous le Consulat, et accepta les modestes fonctions de vicaire dans sa ville natale. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du* XVIIIe *siècle* (1817, 6 vol. in-8°), livre où l'on trouve des faits curieux, au milieu de déclamations passionnées contre la Révolution française.

GEORGENTHAL, bourg d'Allemagne, dans le duché de Saxe-Cobourg-Gotha, agréablement situé dans la charmante vallée de l'Apfelstædt, entre des montagnes boisées; 600 hab. Château grand-ducal. Ruines d'un couvent de cisterciens, fondé dans la première moitié du XIIe siècle et détruit dans la guerre des Paysans.

GEORGES (SAINT-), bourg et commune de France (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arrond. et à 38 kilom. S.-O. de Blois, sur le Cher; pop. aggl., 426 hab.—pop. tot., 2,345 hab.

GEORGES (SAINT-), ville des Etats autrichiens, à 17 kilom. de Presbourg; 3,200 hab. Sources sulfureuses. ‖ Autre ville de l'empire d'Autriche, dans la Croatie; 3,500 hab.

GEORGES (SAINT-), bourg d'Italie. V. GIORGIO (SAN-).

GEORGES (SAINT-), île de l'Amérique centrale, dans l'archipel des Bermudes, la plus grande du groupe après Bermuda; par 32° 20′ de latit. N. et 66° 40′ de longit. O. Elle est entourée de rochers qui en rendent l'accès difficile. Le chef-lieu, qui porte le même nom, est une petite ville située sur la côte S. de l'île, défendue par le fort Warwick, le fort Davers et 7 batteries; 3,000 hab. Belle église; hôtel de ville; résidence du gouverneur de l'archipel. L'île Saint-Georges appartient aux Anglais depuis 1612. ‖ Autre île de l'océan Atlantique, dans le groupe des Açores, à l'O. de Terceire, par 38° 32′ de latit. N. et 30° 7′ de longit. O. Elle mesure 40 kilom. sur 9, et renferme une population de 15,000 âmes. Sol fertile, excellents pâturages, bois de construction. Ville principale : Villa-de-Velas.

GEORGES (SAINT-), ville de l'Amérique centrale. V. GEORGETOWN.

GEORGES-L'ABBAYE (SAINT-), hameau de France (Seine-Inférieure), comm. de Saint-Martin-de-Boscherville, cant. de Duclair, arrond. et à 12 kilom. de Rouen; 312 hab. La célèbre abbaye de Saint-Georges fut fondée au XIIe siècle par Guillaume de Tancarville. Ses magnifiques restes, classés parmi les monuments historiques, offrent un des plus curieux échantillons de l'architecture monastique au moyen âge. L'église est admirablement bien conservée. La porte principale est ornée de moulures en zigzags, et surmontée de fenêtres à plein cintre. De chaque côté de cette porte se dresse une tour carrée que couronne un campanile. Au-dessus des transsepts s'élève une autre tour dont la flèche, en charpente, a 27 mètres de hauteur. Ce qui frappe le plus à l'intérieur de ce curieux édifice, ce sont : les absides circulaires; la voûte de la nef; les médaillons qui décorent les balustrades des tribunes; des peintures murales du XIIe et du XIIIe siècle; de magnifiques sculptures, etc. Cette belle église a 66 mètres de long sur 19 mètres de large. La salle capitulaire, entourée d'une délicieuse corniche, offre une belle entrée dont les arcades, délicatement sculptées, sont supportées par des chapiteaux chargés de groupes figurant des scènes de l'Ancien Testament. Les restes des bâtiments claustraux datent du règne de Louis XIV.

GEORGES-DU-BOIS (SAINT-), village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Beaufort-en-Vallée, arrond. et à 11 kilom. de Baugé, sur la rive gauche du Gadon, que domine une butte escarpée; 550 hab. Découverte de nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine, et d'un ossuaire celtique. Château orné de curieux écussons.

GEORGES-BUTTAVENT (SAINT-), village et comm. de France (Mayenne), cant. O., arrond. et à 6 kilom. de Mayenne; pop. aggl., 423 hab. — pop. tot. 2,078 hab. Filatures de coton.

GEORGES-CHATELAISON (SAINT-), village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Doué-la-Fontaine, arrond. et à 25 kilom. de Saumur, sur le Layon; 933 hab. Importantes mines de houille. Église très-ancienne surmontée d'un beau clocher en pierre.

GEORGES-DE-COMMIERS (SAINT-), village et comm. de France (Isère), cant. de Vizille, arrond. et à 21 kilom. de Grenoble; 575 hab. Ruines d'un vieux château dont il reste une tour. De l'ancien prieuré des Moines-Rouges, il subsiste une chapelle construite au-dessus d'une crypte.

GEORGES-EN-COUZAN (SAINT-), bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Montbrison, sur le Lignon; pop. aggl., 289 hab. — pop. tot., 1,149 hab. Scieries.

GEORGES-D'ELMINA (SAINT-). V. ELMINA.

GEORGES-D'ESPÉRANCHE (SAINT-), bourg et comm. de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Vienne; pop. aggl., 856 hab. — pop. tot., 2,251 hab. Fabriques de chapeaux de paille, de chaussons et de velours.

GEORGES-DES-HURTIÈRES (SAINT-), village et comm. de France (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,352 hab. Importantes mines de houille.

GEORGES-SUR-LOIRE (SAINT-), bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. d'Angers, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 2,698 hab. Mines de houille; vins estimés; fabriques de chapeaux et de toiles de lin. « Le château de Serrant, un des plus beaux de France, avec parc, étang, rivière, fut bâti, dit M. Joanne, sur les ruines d'une construction antérieure, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. La façade principale est flanquée de deux fortes tours, surmontées d'un dôme élevé; deux ailes s'en détachent et entourent, avec un pavillon qu'y relie un beau portique, une vaste cour d'honneur. Tout autour règne un large fossé, doublé d'un solide revêtement de pierre, seul vestige de l'ancien château. On admire surtout l'escalier du centre, l'orangerie, la chapelle, œuvre de Mansard, où s'élève le tombeau en marbre blanc du marquis de Vaubrun, chef-d'œuvre de Coysevox. »

GEORGES-DE-MONTAIGU (SAINT-), village et comm. de France (Vendée), cant. de Montaigu, arrond. et à 37 kilom. N.-E. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 449 hab. — pop. tot., 2,430 hab. Restes de constructions romaines.

GEORGES-D'OLÉRON (SAINT-), ville de France (Charente-Inférieure), dans l'île d'Oléron, cant. de Saint-Pierre-d'Oléron, arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Marennes; pop. aggl., 4,455 hab. — pop. tot., 4,775 hab. Distilleries. Marais salants.

GEORGES-D'ORQUES (SAINT-), village et comm. de France (Hérault), cant., arrond. et à 7 kilom. de Montpellier, sur un affluent du Mosson; 982 hab. Fabriques d'eau-de-vie. Le vignoble de Saint-Georges fournit, dans les meilleures cuvées, un vin réputé pour son goût agréable et franc. Le vignoble proprement dit n'a pas plus de 500 hectares; mais beaucoup de vins obtenus dans les communes environnantes s'expédient sous le même nom. Les plants du pays sont le terret noir et le piran ou spiran, qui sont mêlés avec l'œillade et la clairette. Depuis quelque temps, on introduit dans les plantations la carignane, le mourastel et même quelque peu d'aramon. On égrappe la vendange avant de la fouler; on laisse cuver pendant huit ou dix jours, à cuve ouverte. Lorsque le vin est en barrique, on ne bonde qu'au bout de trois semaines. Le premier soutirage a lieu en janvier ou février, époque où le vin se trouve débarrassé de ses grosses lies. Après le soutirage, on ouille tous les quinze jours. Le vin de Saint-Georges se fait plus vite en futaille qu'en bouteille; aussi le laisse-t-on ordinairement trois années en tonneau. Ce vin est consommé presque exclusivement à l'intérieur de la France, et Paris en absorbe les quatre cinquièmes.

GEORGES-LA-POUGE (SAINT-), village et comm. de France (Creuse), cant. de Pontarion, arrond. et à 22 kilom. de Bourganeuf; 1,127 hab. Dolmen dont la table a 5 mètres de long sur 3 de large. Gigantesque bloc de granit qui servait autrefois de borne entre la Marche et le Poitou.

GEORGES-DE-REINTEMBAULT (SAINT-), bourg et comm. de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Louvigné-du-Désert, arrond. et à 17 kilom. de Fougères; pop. aggl., 780 hab. — pop. tot., 3,115 hab. Fabriques de fils de fer, de zinc et de cuivre.

GEORGES-DE-RENEINS (SAINT-), bourg et comm. de France (Rhône), cant. de Belleville, arrond. et à 7 kilom. N. de Villefranche, sur la Vauxonne; pop. aggl., 1,042 hab. — pop. tot, 3,190 hab. Fabriques de toiles de coton; distilleries, teinturerie, tuilerie, pépinières. Commerce de bois, charbon, chaux, plâtre, entrepôt de vins. L'église paroissiale est surmontée d'une tour imposante.

GEORGES-LE-THOUREIL (SAINT-), village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arrond. et à 21 kilom. de Saumur, sur la rive gauche de la Loire; 1,501 hab. Commerce considérable de pruneaux. Nombreux monuments celtiques. Beau clocher du XIIIe siècle. Ruines de l'abbaye de Saint-Maur, dont il reste une chapelle du XIIe siècle et un grand bâtiment beaucoup moins ancien. Ancienne tour de Galles.

GEORGES-DU-VIÈVRE (SAINT-), bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Pont-Audemer; pop. aggl., 458 hab. — pop. tot., 1,174 hab. Tissage de toiles; fabrication de bas.

GEORGES (saint), patron de l'Angleterre, « beaucoup plus connu par la célébrité de son culte que par la certitude de son histoire, » disent les PP. Richard et Giraud. Par une singularité dont on se rend difficilement compte, en même temps qu'il était canonisé par le pape Gélase (494), ses *Actes* étaient déclarés apocryphes. Dans une des nombreuses légendes qui lui étaient consacrées dans les Églises d'Orient, il est représenté comme un prince de Cappadoce qui fut martyrisé sous Dioclétien, et qui avait soutenu de longues luttes contre un magicien nommé Athanase. Dans une autre, il délivre, au bord d'un lac grand comme une mer, une jeune fille qui allait être la proie d'un monstre. D'anciennes peintures grecques le représentaient même perçant ce monstre, dragon ou crocodile, à coups de lance, et monté sur un cheval ailé, épisode qui paraît une réminiscence du Persée mythologique. Quoi qu'il en soit, le caractère héroïque des traditions qui se rapportaient à ce personnage, peut-être réel, frappa les croisés, qui le prirent pour un de leurs patrons et apportèrent son culte en Occident. En rapprochant certains faits et en analysant la légende et l'histoire, Gibbon a émis une opinion qui parut d'abord singulière, mais qui conquit ensuite un grand nombre de partisans. Suivant cette conjecture, le vrai saint Georges, ou du moins le personnage qui aurait donné lieu à la formation de sa légende, ne serait autre que ce *Georges de Cappadoce*, parasite et concussionnaire, placé un jour sur le siége patriarcal d'Alexandrie par le concile arien d'Antioche (354), qui avait chassé le vénérable Athanase. Cet intrus se signala par ses déprédations et par ses violences contre les païens et les orthodoxes. Il fut massacré dans une émeute (361). Si cette assertion de Gibbon était exacte, ce serait là un des plus curieux égarements de l'imagination populaire, qui aurait ainsi placé dans le calendrier romain un hérétique et un intrus.

— Iconogr. Le jeune et vaillant chevalier de Cappadoce, que la *Légende dorée* nous montre combattant et tuant le dragon qui s'apprêtait à dévorer la fille du roi de Libye, ne pouvait moins faire que d'inspirer les artistes du moyen âge. Il figure sur une monnaie byzantine que Du Cange a publiée dans ses *Familiæ byzantinæ* (pl. 168 et 169). D'Agincourt a publié de son côté (*Peint.*, pl. 105) une peinture sur bois du XIIe ou du XIIIe siècle, représentant le saint à cheval. Au XIVe siècle, Jacopo Avanzi peignit sur le mur d'une chapelle de Padoue les divers épisodes de la légende, parmi lesquels on remarque encore aujourd'hui les *Anges délivrant saint Georges du supplice de la roue* et le *Baptême du roi Zevius*.

La dévotion à saint Georges se répandit de bonne heure dans toute la chrétienté : en Occident, il devint le protecteur de la chevalerie. Il fut honoré particulièrement en Allemagne et en Angleterre; dans ce dernier pays, dont il fut, pour la première fois, reconnu comme patron, au synode d'Oxford, en 1220, il y a plus de soixante églises qui lui sont spécialement dédiées. John Carter, dans ses *Specimens of the ancient sculpture and paintry* (in-fol., pl. 105), a publié des sculptures sur bois du XVe siècle représentant les épisodes de la victoire du saint sur le dragon. En France, saint Georges a été figuré sur plusieurs monuments anciens, notamment dans un bas-relief du château de Gaillon qui a été publié dans le *Voyage pittoresque* du baron Taylor, dans une sculpture du tombeau de Philippe de Commines, qui a fait partie du Musée des monuments français fondé par Lenoir, et dans une sculpture du tombeau de Georges d'Amboise, qui est à la cathédrale de Rouen. Ce dernier ouvrage le représente combattant le dragon.

Parmi les compositions que les artistes italiens ont consacrées à saint Georges, nous citerons : une statue de marbre de Donatello (v. ci-après); une peinture de Giulio Clovio, gravée par C. Cort; un tableau de Raphaël qui est au Louvre (v. ci-après); un tableau du Tintoret et un autre du Dominiquin, qui appartiennent à la National Gallery; un tableau de Paul Véronèse (le *Martyre du saint*) qui se voit dans une église de Vérone et qui a été gravé par P. Brebiette; un tableau de Pâris Bordone représentant le saint cuirassé et armé d'une lance (palais Pitti, à Florence); un tableau de G.-Fr. Penni (musée de Dresde); un tableau de Matteo Ponzone (église San-Giorgio-Maggiore, à Venise); un tableau de L. Cambiaso (le *Martyre*), dans l'église Saint-Georges, à Gênes, regardé comme le meilleur ouvrage de l'auteur, dit Lanzi; une composition de Rotari, *Saint Georges refusant de sacrifier aux idoles*, gravée par G. Camerata; diverses compositions de Jules Romain (gravé par Bonasone), Fr. Vanni (gravé par L. Kilian), Girol. Mazzuoli (gravé par Mich. Aubert), Ben. Montagna (estampe), Carpaccio (peintures murales de l'oratoire de la confrérie de Saint-Georges, à Venise), etc.

En Allemagne, les œuvres d'art qui ont été consacrées à saint Georges sont nombreuses. Sa statue décore la façade de l'église de Nüremberg. Une statue moderne, en grès, sculptée par Conrad Eberhard, orne la porte de l'Isar, à Munich. A l'Exposition universelle de 1855, a figuré un groupe monumental de A.-D. Fernkorn, qui a été gravé par M. Léop. Schmidt. Albert Dürer a consacré au saint trois estampes différentes : l'une, qui le montre à cheval et qui a été copiée par J. Hopfer, par Wierix et par d'autres; la seconde, qui le représente à pied et qui a été copiée par divers artistes, notamment par Al. Claas; la troisième, qui est gravée en bois et qui fait voir le saint tuant le dragon. D'autres figures de *Saint Georges* ont été gravées par Altdorfer, Hans Burgkmair, Jacob Binck, Fr. van Bocholt, Daniel Hopfer, H. Lautensack, W. Huber (1520), C. Jegher, W. Hollaz, C. Halbauer (d'après J.-W. Baumgartner), S. Amsler (d'après L. Schwanthaler, 1835), etc. Parmi les peintures, nous mentionnerons : un petit tableau de Lucas Cranach qui est au musée des Offices; le volet d'un triptyque de C. Engelbrechtsen, au Belvédère (Vienne); un tableau de B. Zeitblom, qui est au musée de Munich et qui représente saint Georges jeune, imberbe, armé de pied en cap et tenant un étendard, etc. Dans l'église de Tous-les-Saints, à Munich, M. H. de Hesse a exécuté une fresque représentant *Saint Georges et saint Hubert devant le Christ*.

Le musée d'Anvers possède les volets d'un triptyque d'Ambr. Franck le Vieux, représentant *Saint Georges à cheval* (grisaille), *Saint Georges subissant le supplice de la roue* et la *Décollation de saint Georges*. Ce dernier sujet a été gravé dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*. Rubens a consacré plusieurs peintures à saint Georges, entre autres un grand tableau représentant son *Martyre*, exécuté pour l'église Saint-Gommaire, de Lierre, et deux tableaux qui sont, l'un au musée de Madrid, l'autre au musée de Munich, et qui tous deux ont pour sujet *Saint Georges à cheval tuant le dragon;* celui du musée de Madrid ornait autrefois l'Escurial. Citons enfin : un tableau de Carle Vanloo (musée de Dijon); une composition de Claude Lorrain, gravée par Lerpinière; une de Teniers, gravée par Le Vasseur, et un tableau de M. Clère qui a figuré au Salon de 1864. N'oublions pas une intéressante figure d'un bas-relief en ivoire du XIVe siècle, qui appartient au musée de Cluny (n° 1982) et qui nous montre saint Georges armé de pied en cap et la tête couverte du bassinet à visière.

Georges vainqueur du dragon (SAINT), tableau de Raphaël; musée du Louvre. Le saint chevalier, couvert d'une armure d'acier et monté sur un cheval blanc, lève le bras pour assener un grand coup de cimeterre au dragon, qu'il a déjà percé de sa lance dont la hampe s'est brisée. Dans l'éloignement, parmi les rochers qui hérissent le paysage, on voit la fille du roi de Libye qui s'enfuit.

Ce tableau, extrêmement intéressant en ce qu'il est un des premiers ouvrages de Raphaël, rappelle la manière de Pérugin; mais

il est plus fin de dessin et de caractère; la couleur en est claire et lumineuse. « La figure de saint Georges, dit M. Guizot, est celle d'un beau jeune homme blond. Son action est animée et son expression calme. Son cheval, qui se cabre et hennit, a la tête, le poitrail et toute la partie antérieure d'une beauté rare. Quoique ce joli tableau ait été endommagé par le temps, on y remarque une grâce parfaite et un fini singulièrement soigné. » Il a été gravé par Nicolas de Larmessin (*Cabinet Crozat*), par J.-L. Petit (*Musée français*), par Duplessis-Bertaux et Nicquet (*Musée Filhol*), etc. On pense que ce tableau est celui que Lomazzo dit avoir été peint par Raphaël pour le duc d'Urbin, en 1504.

Au musée de l'Ermitage se trouve un autre *Saint Georges*, que Raphaël peignit aussi pour le duc d'Urbin, en 1506, et qui fut offert par ce prince à Henri VIII, roi d'Angleterre. Le saint, monté sur un cheval blanc, enfonce sa lance dans la poitrine du dragon monstrueux, tandis que la princesse, à genoux, implore le secours du ciel. Entre les collines boisées du fond, on voit au loin les tours d'une ville. Sur le harnais qui entoure le poitrail du cheval, se lit la signature de Raphaël. Le saint porte par-dessus son armure une jarretière, allusion à l'ordre de la Jarretière ou de Saint-Georges, dont le duc d'Urbin avait été décoré par Henri VIII. Ce tableau passa successivement des mains de ce dernier dans celles du comte de Pembroke, du roi Charles Ier, de M. de La Noue, de Crozat et enfin de Catherine II de Russie. Il a été gravé par L. Vorsterman, F. Ragot, des Granges (1628), N. de Larmessin, L. Gaultier, etc.

Georges (STATUE DE SAINT), chef-d'œuvre de Donatello, à Florence. Le jeune saint est représenté en costume de chevalier du XVe siècle; il est vêtu d'une cotte de-mailles qui dessine les contours de son corps souple, svelte et vigoureux; il appuie une main sur son bouclier, qui est placé entre ses jambes; l'autre bras descend le long du corps. Sous son cou se nouent simplement les deux bouts d'un petit manteau rejeté en arrière et qui ne couvre qu'une de ses épaules. Son visage, encadré de cheveux bouclés, a toute la candeur de l'adolescence; mais le sourcil froncé et la lèvre plissée donnent à la physionomie une expression décidée et virile.

Cette figure est placée dans une niche extérieure de l'église Or-San-Michele, dont le fond est tapissé d'une fine mosaïque et dont le soubassement est orné d'un bas-relief de Donatello qui représente *Saint Georges à cheval abattant le serpent*. La statue, qui est en marbre, a une tournure à la fois naïve et fine qui impressionne vivement. « Je ne trouve point d'analogue à ce chef-d'œuvre dans aucune école, a dit M. Jean Rousseau. La naïveté mêlée de gaucherie des gothiques ignorait cette fermeté superbe; l'art antique, amoureux de l'élégance à travers sa simplicité, n'eut pas cette bonhomie admirable... Donatello n'a pris d'autre modèle que le type de la légende; il n'a cherché que la ressemblance, et le vague récit a pris corps dans un marbre d'une réalité prestigieuse et qui n'emprunte sa réalité à aucun style, à aucune poétique connue. Quel chef-d'œuvre honnête et sain! Que Donatello y est loin des partis pris, des conventions, des prétentions ordinaires, et comme sa bonne foi est supérieure à tous les systèmes! Rien ne manque à sa statue. Le rendu en est aussi exact que si l'artiste l'avait moulée sur un personnage de chair et d'os, et, d'autre part, son style a autant de feu, autant d'élan que s'il n'avait écouté que son inspiration. Ce pâle saint Georges, si fièrement campé au fond de sa niche splendide, est une de ces visions qui ne s'effacent plus de l'esprit qui les a entrevues. Il est vrai comme la vie, naïf comme la foi, idéal comme le rêve, sincère et personnel comme la conscience humaine. » L'œuvre de Donatello a été gravée dans l'*Histoire de la sculpture italienne* de Cicognara (II, pl. 6) et dans le grand ouvrage de d'Agincourt.

Georges (ORDRES MILITAIRES DE **Saint-**). Saint Georges est peut-être, de tous les noms qui figurent au calendrier, celui qui a été pris le plus souvent comme patron des ordres militaires. Nous allons donner une liste des principaux.

1o *Saint-Georges d'Alfama* (Espagne). Cet ordre fut institué par le roi d'Aragon Pierre II, en 1201, pour défendre la religion catholique et l'Espagne contre les Maures. Le roi donna aux chevaliers, membres de l'ordre, la ville d'Alfama, d'où ils prirent leur nom. Benoit XIII, l'antipape, approuva l'ordre, qui en 1399, fut réuni à celui de Montesa.

2o *Saint-Georges de Bourgogne*. Philippe ou Philibert de Miolans institua cet ordre en 1390.

Les chevaliers ne formèrent d'abord qu'une confrérie; mais en 1485 le pape Innocent VIII leur donna des statuts et en fit un ordre religieux et militaire. Pour être admis dans l'ordre, il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse. Le 16 avril 1824, il fut définitivement aboli par décision royale.

3o *Saint-Georges d'Autriche et de Carinthie*. Ordre religieux et militaire fondé, en 1470, par Frédéric III, empereur d'Allemagne, pour défendre les frontières de la Bohême et de la Hongrie. Il avait pour chef-lieu le couvent de Millestadt, dans le pays de Saltzbourg. Les guerres religieuses du XVIe siècle le firent disparaître.

4o *Saint-Georges de Gênes*. Ordre créé en 1472, par l'empereur d'Allemagne Frédéric III, pour remercier la république génoise de l'accueil qu'il avait reçu dans cette ville lors du voyage qu'il fit à Rome à l'occasion de son couronnement. La décoration était une croix d'or, formée en trefle, chargée au centre d'une couronne, et suspendue à un ruban d'or. Le doge fut nommé grand maître de cet ordre, qui disparut bientôt après sa fondation.

5o *Saint-Georges de Bavière*. Cet ordre, qui fut renouvelé en 1729 par Charles-Albert, duc de Bavière, plus tard l'empereur Charles VII, existait déjà du temps des croisades. Le pape Benoît III l'approuva par une bulle. L'électeur Charles-Théodore lui donna, en 1778, de nouveaux statuts. Pour y être admis, il fallait faire preuve d'une ancienne noblesse, jurer de défendre la religion catholique, l'immaculée conception, et de prendre les armes au commandement du grand maître. Les statuts ont été revisés de nouveau, le 25 février 1827, par le roi Louis. Le roi est grand maître, le prince royal premier grand prieur; tous les autres princes de la famille royale sont prieurs. L'ordre se divise en deux langues ou classes, la langue allemande et la langue étrangère. Les membres forment trois classes : grands commandeurs, commandeurs, chevaliers. Le nombre des premiers est fixé à 6, celui des seconds à 12. Le grand maître a en outre le droit de nommer des grands commandeurs et des commandeurs honoraires parmi les chevaliers. L'ordre a aussi, depuis 1741, une classe de membres ecclésiastiques, qui consiste en 1 évêque, 1 prévôt et 4 doyens et chapelains. La fête de l'ordre est célébrée deux fois par an, le jour de Saint-Georges (24 avril), et le jour de la Conception (8 décembre). Les membres doivent y assister en costume de cérémonie.

6o *Saint-Georges de Russie*. Fondé, en 1769, par l'impératrice Catherine II, cet ordre était composé de quatre classes de chevaliers; une cinquième fut créée depuis en 1807. Pour être admis dans la première classe, il faut avoir, comme général en chef, gagné une grande bataille, compter vingt-cinq ans de service effectif ou dix-huit campagnes sur mer. Pour être reçu dans une des trois classes suivantes, il faut avoir pris un vaisseau, une batterie ou quelque poste occupé par l'ennemi, avoir soutenu un siége sans se rendre, s'être offert pour une entreprise périlleuse, être monté le premier à l'assaut, etc. Cet ordre n'a pas de grand maître. Deux commissions, choisies dans l'armée de terre et de mer, dressent, à la fin de chaque campagne, la liste des officiers qui ont droit à l'ordre. L'empereur Alexandre lui-même n'en fut décoré qu'après la campagne de 1805. La cinquième classe se compose des sous-officiers et soldats qui se distinguent par quelque action d'éclat.

7o *Saint-Georges de Hanovre*. Cet ordre a été fondé par le roi Ernest-Auguste, au commencement de ce siècle. Les membres de l'ordre, dont le roi était grand maître, ne formaient qu'une seule classe et prenaient le titre de chevalier de Saint-Georges. Depuis l'annexion récente du royaume de Hanovre à la Prusse, l'ordre ne se confère plus.

8o *Saint-Georges de Naples* ou *de la Réunion*. Le roi Ferdinand IV fonda cet ordre le 1er janvier 1819, et fit ordonner aux chevaliers de l'ordre des Deux-Siciles de remplacer leur décoration par celle de l'ordre de la Réunion. Cet ordre comprenait quatre classes : les grands-croix, les commandants, les chevaliers *di diritto*, les chevaliers *di grazia*. Le roi était grand maître et le duc de Calabre grand connétable. Depuis la conquête du royaume de Naples par Victor-Emmanuel, cette décoration ne s'accorde plus, et tend, par conséquent, tous les jours à disparaître.

9o *Saint-Georges* ou du *Mérite militaire*. L'infant d'Espagne, don Charles-Louis de Bourbon, duc de Lucques, fonda cet ordre le 1er juin 1833. Les statuts définitifs ne furent publiés qu'en 1841. Cet ordre est exclusivement militaire. Le duc est grand maître de l'ordre.

GEORGES (saint), surnommé **Mthatsmindel**, abbé de Mtha-Tsminda, né en Géorgie vers 1014, mort vers 1072. Fait prisonnier par les Grecs, il fut conduit à Constantinople (1021), revint dans sa patrie au bout de douze ans, embrassa l'état monastique, fit le pèlerinage de Jérusalem, puis se rendit au couvent du mont Athos, où il composa des traités théologiques et liturgiques et traduisit plusieurs ouvrages des Pères grecs. En 1051, Georges devint abbé du monastère Mtha-Tsminda, au mont Athos, poste qu'il abandonna par la suite pour se retirer au monastère de la Montagne-Noire, dans les monts Taurus. Il refusa l'évêché de Dchgon-Did, en Mingrélie, que lui offrit le roi Bagrat IV, mais il consentit à diriger l'éducation de son fils Georges II. On a de lui vingt-trois ouvrages qui étaient fort estimés de son temps. Sa fête se célèbre le 30 juin.

GEORGES (saint), évêque de Suelli, dans l'île de Sardaigne, né à Cagliari en 1080, mort à Suelli en 1117. Il se livra avec une telle ardeur aux études théologiques, qu'à l'âge de dix-sept ans il prononça un sermon qui frappa l'archevêque de Cagliari, Gualfredo, au point que celui-ci crut pouvoir l'ordonner prêtre. Deux ans après, le siége de Suelli étant devenu vacant, Georges fut appelé à l'occuper. Il ne quitta plus son nouveau troupeau jusqu'au moment de sa mort. Les auteurs chrétiens qui ont raconté sa vie lui attribuent le don des miracles; ils citent, entre autres exemples, une résurrection accomplie à Lozorai, la vue rendue à un aveugle d'Ursula; enfin il délivra, par la protection de Dieu, la paroisse de Santo-Andrea, dépendance de son diocèse, d'un énorme dragon qui ravageait la campagne et dévorait les habitants. Sa fête se célèbre le 25 avril.

GEORGES (le P. François), théologien italien, né à Venise en 1460, mort en 1540. Il appartenait à la famille vénitienne des Giorgi, entra dans l'ordre des cordeliers et se fit remarquer par son savoir comme théologien en même temps que par son éloquence comme prédicateur. Ses principaux ouvrages sont : *De harmonia mundi totius cantica tria* (Venise, 1525, in-fol.), où il chercha à concilier le texte des livres saints avec les principes du platonisme et les rêveries des rabbins; *In sacram Scripturam problemata* (Venise, 1536, in-4o), traité qui fut mis à l'index comme le précédent.

GEORGES (Marguerite-Joséphine WEMMER, et non WEYMER, comme on l'a écrit, dite Mlle), célèbre actrice française, née à Bayeux le 23 février 1787, morte à Passy le 12 janvier 1867. Elle était fille d'un maître tailleur du régiment de Lorraine, qui devint plus tard directeur de spectacle en province, parcourut en cette qualité plusieurs villes et demeura longtemps à Amiens. C'est sur le théâtre de cette ville que Mlle Georges, encore enfant, débuta dans les *Deux petits Savoyards*, le *Jugement de Pâris*, *Paul et Virginie*, etc. On la destinait à l'Opéra. Une circonstance assez singulière vint changer les dispositions de la famille à cet égard. Mlle Raucourt, en tournée de représentations, vint jouer à Amiens; un soir, elle remarqua la petite Georges qui, déjà modèle de beauté, de perfection du visage féminin, debout dans les coulisses, suivait tous ses mouvements, reflétait toutes ses impressions, reproduisait ses gestes et sa pantomime. Pressentant son brillant avenir, elle s'écria : « Quelle belle Sémiramis! » Le soir même, après le spectacle, retenue à souper chez Wemmer, elle était occupée à convaincre celui-ci qu'il y avait en sa fille une grande tragédienne, lorsque des cris partis d'une chambre voisine attirèrent l'attention des convives. On s'empressa de courir; mais bientôt on reconnut que ces cris étaient ceux de la jeune Georges, occupée à déclamer des vers et à prendre les inflexions de Mlle Raucourt. On fit silence, et Mlle Raucourt, embrassant l'enfant précoce, applaudit avec enthousiasme à ses premiers efforts. Elle obtint de son père qu'il l'envoyât à Paris. Wemmer tint parole, et sa fille eut en Mlle Raucourt une protectrice zélée et un professeur qui se plut à guider son jeune talent.

Agée seulement de quatorze ans, Mlle Georges débuta à la Comédie-Française le 8 frimaire an XI (29 nov. 1802), par le rôle de Clytemnestre d'*Iphigénie en Aulide*, et fut admise pensionnaire en 1803. Son apparition fut un événement. On se porta en foule au Théâtre-Français pour la voir et l'applaudir; sa beauté majestueuse, jointe à un talent naturel et passionné, excita le plus vif enthousiasme. Cependant il y avait, à la même époque et au même théâtre, une femme qui régnait dans la tragédie. Mlle Duchesnois, à force de talent, était parvenue à faire oublier son physique peu avantageux; elle avait débuté, en juillet 1802, avec un très-grand succès, et, le 18 novembre de la même année, malgré l'opposition jalouse de la plupart de ses camarades, elle avait été couronnée sur la scène. Parmi les adversaires de cette touchante actrice se trouvait le critique Geoffroy, qui bientôt, devenu le chef de la cabale organisée contre elle, se mit à prodiguer les adulations les plus outrées à Mlle Georges et accabla Mlle Duchesnois de ridicule et d'humiliations. Le public se partagea alors en deux camps et la salle du Théâtre-Français devint une arène où furent livrés de vrais combats. Les amis de Mlle Georges la poussèrent à se montrer dans les rôles où excellait Mlle Duchesnois, et même dans celui de Phèdre, qui était le triomphe de celle-ci. Cette prétention de se poser en rivale d'une actrice qui s'était placée au rang des plus grandes souleva des tempêtes. L'admirable talent de Mlle Duchesnois eût certainement été forcé de s'effacer devant la beauté imposante de Mlle Georges, sans l'intervention de Chaptal; ce ministre fit admettre les deux rivales, comme sociétaires, avec des attributions nettement définies, dans la troupe du Théâtre-Français (1804).

La paix se trouva ainsi faite, en apparence du moins. Mlle Georges, par sa fuite imprévue à Vienne, puis en Russie, ne devait pas tarder à laisser le champ libre à celle qui, par la chaleur, la tendresse et l'expression, lui était supérieure. En effet, le 11 mai 1808, le soir même où elle venait de jouer pour la première fois le rôle de Mandane dans *Artaxerce*, elle quitta secrètement Paris, et l'on remarqua que cette fugue coïncidait avec la subite disparition du danseur Duport, de l'Opéra, ce qui donna carrière aux commentaires. Ses amis prétendirent, il est vrai, qu'une discussion très-vive avec l'intendant des théâtres, partisan très-déclaré de Mlle Duchesnois, avait motivé ce départ précipité. Mlle Georges joua successivement aux théâtres impériaux de Moscou et de Saint-Pétersbourg; inimitable dans le rôle de Sémiramis, qui convenait merveilleusement à sa prestance royale et à ses moyens, elle se surpassa encore dans *Mérope*. Cependant, la guerre ayant éclaté entre la France et la Russie, l'actrice insista pour revenir dans sa patrie. Alexandre n'y voulut consentir à aucun prix. « Madame, lui dit-il galamment, je soutiendrais la guerre contre Napoléon pour vous garder. — Mais, sire, ma place n'est plus ici, disait Mlle Georges; elle est en France. — Laissez prendre les devants à mon armée, disait le czar, et je vous y conduirai moi-même. — En ce cas, sire, j'aime mieux attendre que les Français soient à Moscou, j'attendrai moins longtemps, » répondit Mlle Georges avec fierté. Elle donna ensuite à Dresde et à Erfurt, devant Napoléon et Alexandre, des représentations fort suivies. Elle était alors dans tout l'éclat de sa souveraine beauté. La protection et le tendre intérêt de Napoléon la firent rentrer au Théâtre-Français; elle y reparut le 20 septembre 1813, et ses six années d'absence lui furent, par ordre de l'empereur, comptées comme service, ce qui ne laissait pas que d'être fort arbitraire. Les bons avis de Talma, qu'elle sut écouter, profitèrent à son talent, et elle reprit son répertoire avec un succès sans pareil. Une nouvelle disparition, en 1816, après un congé de deux mois, motiva son exclusion de la liste des sociétaires de la Comédie-Française, à compter du 8 mai 1817. Après un voyage à Londres et une excursion dans les départements avec une troupe nomade dont elle était la directrice, elle entra à l'Odéon en 1821, joua les grands rôles de reines de la tragédie classique, et créa les principaux caractères dans les pièces de *Jeanne Darc*, la *Maréchale d'Ancre*, *Catherine de Médicis*, *Christine à Fontainebleau*, Agrippine, dans *Une fête de Néron*. Ce fut pendant son séjour à ce théâtre qu'elle assigna la Comédie-Française en restitution de 12,000 fr. de retenues (1821). En 1828, elle composa une troupe volante avec Harel, qui prit bientôt la direction de l'Odéon, où elle opéra sa rentrée le 2 septembre 1829. Puis, Harel ayant quitté ce théâtre pour se mettre à la tête de la Porte-Saint-Martin, le 3 décembre 1831, Mlle Georges le suivit, et dès lors s'ouvrit pour elle une nouvelle carrière. Pendant neuf ans, elle se montra la principale interprète du drame moderne, et se fit applaudir tour à tour dans *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, la *Tour de Nesle*, *Périnet Leclerc*, la *Chambre ardente*, le *Manoir de Montlouvier*, etc. De loin en loin, on la vit reparaître dans le répertoire classique, et, en dépit d'une obésité croissante, s'y montrer superbe encore. Après la faillite d'Harel (26 mars 1840), elle visita le midi de la Russie et joua de temps à autre à la Gaîté et à l'Odéon, ou même en province. En 1847, elle essaya de fonder une classe à Paris et donna, le 27 mai 1849, à la salle des Italiens, sa représentation de retraite. Cependant elle reparut encore à la scène, notamment en juillet 1855; mais, à la fin, Mlle Georges n'était plus, comme artiste, qu'un écho étrangement affaibli de ses années de triomphe. Un embonpoint excessif lui rendait, d'ailleurs, impossibles ces grands effets que l'on avait autrefois admirés chez elle; en 1846, elle rappelait par sa corpulence, à un critique, la Melpomène colossale des salles basses du Louvre; mais dix ans plus tard!... on osait la comparer à Mlle Flore, l'opulente Attale des *Saltimbanques*.

« Jamais carrière dramatique ne fut mieux remplie que celle de Mlle Georges, disait, en 1849, M. Théophile Gautier : douée d'une beauté qui semble appartenir à une race disparue et avoir transporté la durée du marbre dans une chose ordinairement si fragile et si fugitive, que sa comparaison naturelle est une fleur, Mlle Georges a rendu des services égaux aux deux écoles; personne n'a mieux joué le drame; les classiques et les romantiques la réclament exclusivement. « Quelle » Clytemnestre! » s'écrient les uns. — « Quelle » Lucrèce Borgia! » s'écrient les autres. Racine et Hugo l'avouent pour prêtresse et lui confient leurs plus grands rôles. Par la pureté sculpturale de ses lignes, par cette majesté naturelle qui l'a sacrée reine du théâtre à l'âge des ingénues, par cet imposant aspect dont la Melpomène de Velletri donne l'idée, elle était la réalisation la plus complète du rêve de la muse tragique, comme par sa voix sonore et profonde, son air impérieux, son geste naturel et fier, son regard plein de noires menaces ou de séductions enivrantes, par quelque chose de violent et de hardi, de familièrement hautain et de simplement terrible, elle eût paru à Shakspeare l'héroïne formée exprès pour ses vastes drames. De longtemps on ne verra une pareille Agrippine, une semblable Clytemnestre; ni Lucrèce Borgia ni Marie Tudor ne trouveront une interprète de cette force : le souvenir de Mlle Georges se mêlera toujours à ces deux formidables rôles, où elle a vraiment collaboré avec le poëte, et ceux qui n'auront pas vu les deux pièces jouées par la grande actrice n'en comprendront pas aussi bien l'effet irrésistible, immense. » A cette citation, il est curieux d'en

joindre une autre. Ecoutons ce que le redoutable Aristarque Geoffroy disait quarante-sept ans auparavant : « Précédée sur la scène d'une réputation extraordinaire de beauté, Mlle Georges n'a point paru au-dessous de sa renommée ; sa figure réunit aux grâces françaises la régularité et la noblesse des formes grecques ; sa taille est celle des sœurs d'Apollon, etc. ; toute sa personne est faite pour offrir un modèle aux pinceaux de Guérin, son organe est naturellement flexible, étendu et sonore... Ce n'est pas une statue de marbre de Paros, c'est la Galatée de Pygmalion, pleine de chaleur et de vie, et en quelque sorte oppressée par la foule des sentiments nouveaux qui s'élèvent dans son sein. »

Retirée du théâtre dans un état voisin de la gêne, Mlle Georges, qui avait remué autrefois de ses belles mains prodigues tant de diamants et de bijoux, n'avait rien gardé pour ses dernières années. Quelle femme avait été plus adulée, plus aimée, plus fêtée ? Un jour qu'elle venait de jouer le rôle d'Idané, dans l'*Orphelin de la Chine*, le prince Zappia, un prince des *Mille et une nuits*, enthousiaste jusqu'au délire, se fit annoncer à l'hôtel du Pérou, où, amer contraste, le belle Rodogune soupait de lentilles ; Mlle Georges ouvrit elle-même, et reçut des mains du prince une gerbe de lilas blancs dans laquelle il avait caché l'acte de donation d'un petit hôtel, entièrement meublé, situé rue des Colonnes, et le prince Zappia ne revit jamais Mlle Georges qu'au foyer de la Comédie-Française. Nous ne parlerons pas des rois et des empereurs à qui donner coûte si peu ; leurs faveurs ne sont pas toujours restées inconnues.

Mlle Georges, après cinq semaines de maladie, s'éteignit doucement. « Je veux, a-t-elle dit quelques minutes avant de mourir, je veux que l'on m'enterre avec une robe de soie noire et mon manteau de Rodogune. » Son dernier vœu a été exaucé. — Une sœur de la célèbre tragédienne, connue au théâtre sous le nom de Mlle Georges cadette, a paru avec succès à la Porte-Saint-Martin et au Théâtre-Historique, où elle a créé notamment les rôles de la nourrice Kennedy, dans *Catherine Howard* (1843) ; de Mlle de Vaudrey, dans *Vautrin* (1840) ; de la veuve Plumeau, dans le *Chevalier de Maison-Rouge* (1847).

GEORGES (Léger-Joseph), mathématicien français, né à Nancy en 1787. Il a été successivement professeur à Neufchâteau et dans sa ville natale, où il est devenu secrétaire du rectorat. Il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Eléments d'arithmétique* (1811) ; *Recueil de problèmes numériques relatifs aux équations des deux premiers degrés* (1815) ; *Traité de la sphère* (1817) ; *Essai de géométrie pratique* (1821) ; *Art de lever et de laver les plans* (1828) ; *Géométrie pratique à l'usage des artistes* (1828) ; *Cours de physique générale appliquée aux arts* (1833) ; *Leçons d'astronomie physique* (1833), plusieurs fois rééditées ; *Histoire de France sous les deux premières races* (1840-1841).

Georges, roman par Alexandre Dumas. Georges est un mulâtre qui, après avoir parcouru le monde et être devenu un homme supérieur, revient à Port-Louis, son pays, et tente d'y lutter avec le préjugé enraciné contre les gens qui ont du sang mêlé dans les veines. Ne pouvant en triompher, il entreprend de l'anéantir par la force et fait révolter les noirs ; mais quelques tonneaux d'eau-de-vie défoncés à propos ont raison de la révolte et Georges se voit condamner à mort. Une consolation lui est réservée, plus qu'une consolation, un triomphe éclatant. Au moment où il marche au supplice, lui, le mulâtre, le condamné à mort, il voit la perle de Port-Louis, la reine de beauté parmi les blanches, venir réclamer son nom et lui donner sa main. Son frère, énergique corsaire, l'enlève avec sa femme, les emporte sur son vaisseau, et, malgré la poursuite du commodore Murrey, qui, vaincu, se fait sauter avec son navire, les conduit sur la terre de France.

Ce roman est plein d'intérêt ; il attache et émeut ; le style en est vif, simple ; pas un de ces chapitres inutiles où trop souvent l'écrivain prie poliment son héros de lui céder la scène pour quelques instants. Le seul reproche qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir trop coulé tous ses personnages dans le même moule. Georges, Sarah, sa fiancée, Laïza, son lieutenant noir, le commodore Murrey, composent une galerie de parfaits héros. Seul, le père de Georges tranche au milieu de tous ces personnages à grands sentiments.

Peut-être conviendrait-il de nous en tenir à ce qui précède ; mais le *Grand Dictionnaire* est obligé de tout dire, et nous devons ici, comme nous l'avons fait pour les *Deux Dianes*, *Benvenuto Cellini*, de P. Meurice, avouer que *Georges*, malgré la signature de Dumas, est de Félicien Mallefille.

GEORGES LE SYNCELLE, chroniqueur byzantin, mort vers le commencement du IXe siècle. Il dut son surnom aux fonctions de *syncelle* ou de secrétaire intime du patriarche de Constantinople. On a de lui une *Chronographie* qui s'arrête à l'année 284 de notre ère, et où il s'est surtout inspiré de la *Chronique* d'Eusèbe. Elle a été insérée dans la *Byzantine* et publiée dans la collection de Bonn (1829).

GEORGET (Jean), peintre sur porcelaine, élève de David, né à Paris en 1760, mort en 1823. Il entra à la manufacture de Sèvres et se distingua par l'habileté et la délicatesse avec lesquelles il reproduisait sur porcelaine les chefs-d'œuvre de nos grands peintres. Nul avant lui n'avait vaincu avec autant de bonheur les difficultés d'un tel travail. On cite parmi ses plus beaux ouvrages : *François Ier et Charles-Quint visitant la basilique de Saint-Denis*, d'après Gros (1820) ; la *Femme hydropique*, de Gérard Dow (1823), copie admirable, de la même grandeur que l'original.

GEORGET (Etienne-Jean), célèbre médecin aliéniste, né à Vernou, petit village près de Tours, le 9 avril 1795, mort à Paris en 1828. Venu à Paris en 1812, il y commença ses études médicales, mais fut forcé de rentrer dans son pays par les événements de 1813. Il entra alors à l'hôpital général de Tours et y fit, pendant deux ans, le service d'élève. Au bout de ce temps il revint à Paris, et, en 1816, il passa à l'hospice de la Salpêtrière, où il fut attaché à la direction des aliénés. Cette circonstance décida de la direction des travaux de Georget. Il était encore élève lorsqu'il remporta le prix d'un concours fondé par Esquirol sur les altérations que l'on trouve sur les cadavres des aliénés.

Pinel et Esquirol s'étaient bornés à observer les phénomènes de la folie ; Georget voulut en découvrir la source. Il devait échouer dans cette entreprise téméraire. Après avoir constaté que la folie est une affection du cerveau, force lui fut de reconnaître que la nature en est inconnue. Partisan des doctrines de Gall, il a cherché à établir que les meurtriers les plus farouches, tels que Lecouffé et Papavoine, n'ont fait qu'obéir à une disposition fatale de leur organisation cérébrale, et que les hommes les plus honnêtes peuvent être portés, accidentellement et sans motifs raisonnables, aux excès les plus terribles. Les ouvrages de Georget offrent des observations neuves, mais aussi beaucoup d'hypothèses hasardées.

Georget fut un des collaborateurs les plus distingués et les plus actifs du *Dictionnaire de médecine*. Il fournit à cet ouvrage tous les articles relatifs aux affections mentales et aux maladies nerveuses. Il fut un des fondateurs des *Archives générales de médecine*, et eut jusqu'à sa mort la direction de ce journal.

Georget nous a laissé les ouvrages suivants : *Des causes de la folie* (Paris, 1819, in-4o) ; *De la folie, considérations sur cette maladie, son siége et ses symptômes, etc.* (Paris, 1820, in-8o) ; *De la physiologie du système nerveux, et spécialement du cerveau* (Paris, 1821, 2 vol, in-8o) ; *Examen médical des procès criminels des nommés Léger, Feldtmann, Lecouffé, Jean-Pierre et Papavoine, suivi de considérations médico-légales sur la liberté morale* (Paris, 1825, in-8o) ; *Discussion médico-légale sur la folie ou aliénation mentale* (Paris, 1826, in-8o).

GEORGETOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans le district de Columbia, sur le Potomac, à 4 kilom. de Washington ; 10,000 h. Collége catholique, érigé en université en 1815 ; bibliothèque. Exportation de poissons secs. La ville, pittoresquement située sur une colline qui domine la rive gauche du Potomac, et d'où l'on découvre d'admirables points de vue, possède plusieurs belles églises de différents cultes, et un superbe aqueduc sur lequel le canal de l'Ohio au Chesapeake traverse le Potomac. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Caroline du Sud, à 96 kilom. de Charleston ; 4,000 hab. Petit port de commerce à l'embouchure du Pedée, dans l'Atlantique. ‖ Ville forte de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, chef-lieu de l'île du Prince-de-Galles ; 17,500 hab. Très-importante place de commerce. Cette ville, bien bâtie et défendue par le fort de Cornouailles, a un bon port et possède plusieurs édifices publics ; elle est le siége d'une cour supérieure de justice et d'un évêché anglican. ‖ Ville de l'Afrique centrale, dans la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance, chef-lieu du district de son nom ; 9,000 hab.

GEORGETOWN ou **PORT-DALRYMPLE**, ville de l'Océanie, dans la terre de Van-Diémen, sur la côte N. de l'île, à l'embouchure du Tamar, qui y forme un beau port dans le détroit de Bass ; 5,500 hab. Commerce florissant.

GEORGETOWN ou **STABRŒCK**, ville de l'Amérique du Sud, capitale de la Guyane anglaise, ch.-l. du comté de Demerary et siége du gouvernement de la colonie ; 15,000 hab. Evêché. Exportation considérable de sucre, café, etc. Aux environs, belles maisons de campagne.

GEORGETOWN ou **SAINT-GEORGES**, ville de l'Amérique centrale, dans l'île de Grenade, l'une des petites Antilles, sur la côte O., au fond d'une baie spacieuse et sûre, avec un excellent port ; 12,000 hab. Résidence du gouverneur anglais. Cette ville fut fondée par les Français et cédée à l'Angleterre par la paix de Paris, en 1763.

Georgette ou le **Moulin de Fontenoy**, opéra-bouffe en un acte, paroles de G. Vaez et Alphonse Royer, musique de M. Gevaërt, représenté au Théâtre-Lyrique le 28 novembre 1853. La jolie meunière a quatre prétendants : le notaire ; M. Corbin, le régisseur ; M. Clovis, fermier, et André, son neveu. Il va sans dire que les trois premiers sont vieux, ridicules, bafoués, bernés de mille manières, et qu'André seul a su régner sur le cœur de Georgette. La pièce est amusante. La musique a fixé sur son auteur l'attention du monde musical. Après une petite ouverture vive et accorte, instrumentée avec élégance, on a remarqué les couplets de Georgette, le trio des prétendants : *Pour couronner un si beau feu*, qui est écrit dans un style bouffe excellent ; le duo : *Le cœur me bat, le mien de même*, et un quatuor comique bien traité. Ce petit ouvrage a été chanté par Pujol, Cabel, Grignon, Leroy et Mlle Girard.

GEORGI (Christian-Sigismond), théologien et philologue allemand, né à Luckau en 1702, mort à Wittemberg en 1771. Il professa successivement la philosophie et la théologie dans cette dernière ville, et composa un assez grand nombre de dissertations, relatives, pour la plupart, à la critique du texte des livres saints. Nous citerons, entre autres : *De puritate græcorum Novi Testamenti fontium attica* (1731, in-8o) ; *Vindiciæ Novi Testamenti ab hebraismis* (1732) ; *De corruptione canonis sacri impossibili* (1742) ; *De divinitate Christi* (1745).

GEORGI (Jean-Gottlieb), géographe allemand, né en Poméranie, mort en 1805. Il fit des voyages en Sibérie avec Pallas (1768) et avec Falck (1770-1774), et professa l'histoire naturelle à Pétersbourg. Georgi a publié en allemand : *Description de tous les peuples qui habitent la Russie* (Pétersbourg, 1776) ; *Description de Saint-Pétersbourg* (1791) ; *Description géographique et physique de l'empire russe* (1802).

GEORGI. V. GIORGI.

GEORGIA s. m. (jor-ji-a — de *George*, roi d'Angleterre). Bot. Syn. de DAHLIA.

GÉORGICOLE adj. (jé-or-ji-ko-le — de *Géorgie* et du lat. *colo*, j'habite). Entom. Se dit d'une aranéide de Géorgie.

— *Lycose tarentuloïde géorgicole*, Aranéide de Géorgie, qui n'a pas de demeure fixe et reste errante dans les champs.

GEORGIDES ou **GEORGIDIOS** (Jean), écrivain grec du XIVe siècle, sur la vie duquel on ne possède aucun détail. Il a laissé un recueil de passages pris dans des auteurs profanes et chrétiens et rangés par ordre alphabétique. Ce recueil, intitulé *Gnômolagicon*, a été publié en tête des *Anecdota* de Boissonade (Paris, 1829).

GÉORGIE, appelée *Grusie* par les Russes, *Gurgistan* (pays des esclaves) par les Turcs, province méridionale de l'empire russe, dite aussi gouvernement de Tiflis, comprise entre la Circassie ou gouvernement de Stawropol au N., dont la sépare le Caucase central, le gouvernement de Koutaïs à l'O., celui d'Erivan au S., de Chamaka au S.-E. et de Derbent au N.-E. Son nom lui vient du grand nombre de rois appelés George qu'elle compte dans son histoire. Sa plus grande longueur est évaluée à 450 kilom., et sa plus grande largeur à 300 kilom. Superficie, 60,000 kilom. ; 571,267 hab., pour la plupart de race géorgienne proprement dite, avec quelques Turcomans, Arméniens et Juifs émigrés. Capitale, Tiflis.

La Géorgie est presque entièrement montagneuse. Elle est arrosée par le Kour ou Mitherari, dont les principaux affluents sont : à gauche, la Souramoula, le Pzi, le Liakhwi, le Khzani, l'Aragwi, le Lotchini et l'Alazani ; à droite, le Dzama, le Tana, le Thedzma, le Dighomi, l'Algheté, le Kzia, l'Indja, l'Akhstapha, le Taous, le Dzegham, le Chamkhor et le Gandjah. Les lacs de la Géorgie sont peu considérables, à l'exception de ceux de Taparavani, Skhomo et Moda-tapa. Au nord de la Géorgie se dressent les pics de Milvani, de Mquiwari et de Khokhi, dont les cimes sont couronnées de glaciers et de neiges éternelles. Du pic Khokhi part la chaîne de glaciers nommée Sekara et Brouts-Sabdzéli, qui se dirige vers l'O. jusqu'aux sources du Patza ou du grand Liakhwi, où elle rencontre celle du Kedela, qui sépare le Ratcha de l'Ossétie. La chaîne de l'Oloumba forme le prolongement méridional du Kedela et s'avance vers le S.-O. jusqu'au Kour, où elle reçoit le nom d'Asmis-mtha. Cette chaîne est est très-haute, mais les neiges n'y séjournent qu'une partie de l'année. Ses ramifications atteignent la gauche du Kour, sur la droite duquel se rencontrent celles des monts de Goudjaréthi. Elles forment avec ces monts l'étroit défilé de Bedra, par où le Kour entre sur le territoire russe. Les monts de Goudjaréthi sont une branche de la haute chaîne de Pambaki, qui se dirige au N., et de laquelle une autre se détache, sous le nom général de Didgora, et va vers l'E. jusqu'à Tiflis, sur les bords du Kour. Les monts de Pambaki sont très-élevés et appartiennent à la chaîne couronnée par le pic glacé de l'Alaghez. Deux branches, entre lesquelles coule le Yari, se détachent, aux sources de cette rivière, de la masse principale du Caucase et se dirigent au S.-S.-E. jusqu'au Kour. Entre ces diverses chaînes de montagnes s'ouvrent de vastes vallées, très-fertiles, couvertes de forêts et de gras pâturages. Les rivières de Géorgie sont très-rapides, ce qui les empêche d'être poissonneuses.

Le climat de la Géorgie est généralement salubre et tempéré. L'hiver est souvent neigeux, mais court, car il commence vers le milieu de décembre et finit ordinairement avec le mois de janvier. Les beaux jours du printemps commencent vers la fin du mois de février. Les plus grands froids ne font pas descendre le thermomètre au-dessous de 14 degrés ; dans les plus fortes chaleurs, il ne monte pas au-dessus de 36 degrés. Les habitants se livrent surtout à l'agriculture et à l'élève des bestiaux. Le sol produit, outre les céréales communes en Europe, du riz, du millet, du gomi, du djikoura, du maïs, du chanvre, du lin, du coton, des melons, etc. ; mais l'agriculture y est encore dans l'enfance. Le vin de la Géorgie est d'une excellente qualité ; il abonde dans les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne, et pourrait y être l'objet d'un très-important commerce d'exportation, s'il se conservait plus facilement. Ajoutons que les vignerons géorgiens ne connaissent ni l'art de le préparer ni celui de le garder. Une petite quantité est exportée en Perse. Le prix commun du meilleur vin, dans le pays, ne dépasse guère 4 centimes la bouteille.

La Géorgie recèle de riches mines de cuivre et de plomb. Le versant méridional du Caucase est riche en minerai de fer. La houille n'est pas rare, mais on en fait peu usage, à cause de l'abondance du bois. On trouve dans les montagnes un marbre de diverses couleurs, du jaspe, du cristal de roche, du porphyre, de l'or, de l'étain, des cornalines, des rubis et de l'ambre. Le hêtre rouge, le charme, le chêne, le tilleul, l'orme, l'aune, le frêne, l'érable, le châtaignier, le noyer sont les principales essences des forêts, que peuplent des renards, des loups, des ours, des lynx, des chacals, des blaireaux, des cerfs, des lièvres, des antilopes, etc. L'industrie se borne à la fabrication des tissus de laine, de coton et de soie et à quelques tanneries. Les armes fabriquées à Tiflis sont estimées.

Les Géorgiens se font remarquer par leur bravoure, mais ils sont féroces et cruels, se livrent volontiers au pillage et boivent avec excès. Ils appartiennent à la race caucasienne et sont célèbres par leur beauté. Aussi, sous la domination mahométane, la Géorgie était-elle, après la Circassie, la contrée qui fournissait le plus d'esclaves blanches que l'on envoyait dans les harems.

L'organisation sociale de la Géorgie est très-aristocratique ; plusieurs degrés de vassalité y séparent les princes des esclaves. Bien qu'habitants du Caucase, les Géorgiens n'appartiennent pas cependant à la race indo-européenne pure ; ils sont plutôt d'origine mongole, si l'on en juge d'après leur langue. Cette langue a deux dialectes : le sacré et le profane. Les Géorgiens professent la religion grecque dite orthodoxe.

La Géorgie apparaît pour la première fois dans l'histoire à l'époque d'Alexandre le Grand, qui la soumit à son pouvoir. Mais bientôt elle secoua le joug étranger pour ne plus relever que de ses propres princes, originaires du pays ou de l'Arménie. Le premier de ces princes fut Pharnawas (247-215 av. J.-C.), qui prit le titre de *méphi* ou roi. De 265 à 574 après Jésus-Christ, elle eut des rois de race persane. Au commencement du IVe siècle, des prêtres envoyés par Constantin le Grand y introduisirent le christianisme. Ce fut l'occasion pour les Géorgiens d'entretenir avec l'empereur byzantin des rapports d'amitié qui allèrent parfois jusqu'à la dépendance. Unis avec les Grecs sous le même drapeau, ils soutinrent de fréquents combats contre les Sassanides et les Arabes. Ceux-ci, à diverses reprises, s'étant rendus maîtres des régions basses de leur pays, établirent un gouverneur à Tiflis, tandis que leurs princes se réfugiaient dans les montagnes. Ces derniers appartenaient à la dynastie des Guramides (574-787), ainsi nommés du juif Guram, qui se prétendait issu du roi David et de Bethsabée. Après eux, jusqu'au partage du royaume, en 1424, régnèrent les Bagratides ou princes de la famille de Bagration. Sous ces princes, à partir du IXe siècle, la Géorgie tomba successivement sous la domination des califes arabes, des Persans, des empereurs de Byzance, et, pendant un certain temps, des Turcs Seldjoucides qui entraînèrent un grand nombre d'habitants dans le mahométisme. Vinrent enfin les Mongols, qui, sous Tschingiskan et ses fils, puis sous Tamerlan, firent la conquête du pays et le couvrirent de ruines. Tamerlan y détruisit toutes les églises, à l'exception d'une seule, qui par hasard portait sur ses murs un bas-relief représentant Mahomet assis sur un lion. A la chute de ce conquérant, en 1402, le roi Georges VII recouvra son indépendance. En 1424, Alexandre Ier, son successeur, partagea ses Etats entre ses trois fils, et créa ainsi trois nouveaux royaumes : l'Iméréthie, la Karthalinie et la Kachétie. Plus tard, ces trois royaumes furent encore divisés, de sorte qu'il vint un temps où la Géorgie ne comptait pas moins de vingt-six princes souverains. L'Iméréthie, qui comprenait aussi la Mingrélie, la Gourie et d'autres petites principautés, subissait fréquemment la domination des Turcs. Pour s'en délivrer, Salomon II appela, en 1774, la Russie à son aide ; mais, ayant été déposé en 1810, son royaume fut incorporé à l'empire russe. Le prince de Min

grélie devint également vassal de la Russie, et la Gourie, qui n'était en réalité qu'une dépendance de l'Iméréthie, partagea son sort. En 1767, la Karthalinie, inféodée à la Kachétie, tomba sous la domination de la Perse. Elle voulut s'y soustraire et conclut, dans ce but, un traité avec la Russie. Les Persans, irrités, l'envahirent et la ravagèrent. Alors le roi Georges XI, selon d'autres Georges XIII, poussé à bout, implora un secours efficace de l'empereur Paul Ier et lui céda son royaume en 1799. C'est en vertu de cette cession que, ce prince étant mort en 1800, l'empereur Alexandre, par un manifeste publié en 1802, déclara la Géorgie réunie à l'empire. David, fils du roi Georges, devint lieutenant général au service de la Russie, et les princes, ainsi que les nobles géorgiens, entrèrent dans la noblesse russe.

GÉORGIE, un des États des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, compris entre ceux de Tennessee et de la Caroline du Nord au N., la Caroline du Sud et l'Atlantique à l'E., la Floride au S., et l'Alabama à l'O.; par 30° 20′ et 35° de lat. N., 83° 10′ et 88° 26′ de long. O. 490 kilom. sur 400; 147.312 kilom. carrés. 1,057,327 hab.; ch. l. Milledgeville.

Le sol de la Géorgie offre de nombreux accidents de terrain. Des ramifications des monts Blue-Ridge et Kittatinny couvrent la partie nord de l'Etat. Le terrain, qui va toujours en s'inclinant du pied de ces montagnes au rivage de la mer, est entrecoupé de monts, de collines, de vallées, de torrents et de marécages. Ces derniers, notamment ceux d'Okenoço, sont remplis de reptiles, et couvrent une superficie immense. En hiver, on dirait une mer parsemée d'îles. Les cours d'eau abondent dans l'Etat de Géorgie; les plus importants sont : l'Okonee et l'Oakmulgee, qui traversent la partie centrale de la contrée et dont la réunion forme l'Altamaha; le Savannah, qui sépare la Géorgie de la Caroline du Sud; la Santilla et le Saint-Mary's, qui arrosent le S.-E. de l'Etat; le Flint, l'Oclockonee et la Suwanee, qui baignent les comtés du S.-O.; le Chattahoochee, qui traverse l'Etat en ligne directe jusqu'à la frontière O; l'Appalachicola, formé par la jonction du Flint et du Chattahoochee; le Tallapora, la rivière de Coosa et le Hawanee.

Le climat, sain et tempéré dans la partie N. de la Géorgie, est humide et malsain dans la partie basse, pendant les mois de juillet, août et septembre. En été, la région du sud est brûlée par un soleil dévorant.

Le sol de la Géorgie est remarquable par sa variété. Le coton et la soie sont cultivés avec succès sur le sol léger et sablonneux des côtes. A l'intérieur, les couches d'alluvion sont coupées de marais qui produisent du riz en abondance. Les vallées arrosées par les cours d'eau que nous venons d'énumérer ci-dessus sont d'une prodigieuse fertilité. On y récolte du sucre, du riz, du coton et du maïs d'une excellente qualité. La région de l'O., peu susceptible de culture, est en grande partie couverte de magnifiques forêts de pins, d'où l'on tire des bois de construction et des produits résineux. Dans le S.-O., au contraire, le sol, quoique léger et sablonneux, est d'un bon rapport, et la culture du coton, de la canne à sucre et du tabac y donne d'excellents résultats. La partie N. de l'Etat n'est pas propre à la culture du coton, mais les céréales y réussissent à merveille. Ce que nous venons de dire suffit peut montrer que la Géorgie occupe un bon rang parmi les Etats agricoles de l'Amérique du Nord. Ajoutons que la culture maraîchère et l'élève des bestiaux, qui est pratiquée sur une grande échelle, sont aussi une source abondante de richesse pour les habitants. La cire et le miel sont également l'objet d'un commerce lucratif. Les principales essences des forêts sont : le pin, le chêne vert, l'orme, le cèdre, le cyprès, le noyer, le sycomore, l'érable, le laurier, le magnolia et le palmier.

Le développement des lignes de chemin de fer et la facilité de se procurer les matières premières ont donné, dans ces dernières années, une vigoureuse impulsion à l'industrie et au commerce de l'État de Géorgie. Les voies de communication abondent; en effet, la plupart des cours d'eau sont navigables pour les bateaux jusqu'à 200 et 300 milles de la mer, et un réseau complet de chemins de fer sillonne la contrée dans tous les sens, reliant entre elles toutes les villes un peu importantes et les mettant en communication directe avec les grandes cités des Etats-Unis de l'Amérique du Nord et du Sud.

La Géorgie est divisée en 94 comtés qui sont, par ordre alphabétique : Baker, Baedwin, Bryan, Bullock, Burke, Butts, Camden, Campbell, Campbellton, Carrol, Cass, Chatham, Chattooga, Cherokee, Clark, Cobb, Columbia, Coweta, Crawford, Dekalb, Dooly, Drayton-Carly, Effingham, Elbert, Emmanuel, Fayette, Floye, Forryth, Franklin, Gilmer, Glynn, Gordon, Green, Gwinett, Habersham, Hall, Hancock, Havris, Hoard, Henry, Houston, Irwin, Jasper, Jackson, Jefferson, Jones, Laurens, Leo, Liberty, Lincoln, Lowndes, Lumpkin, Macon, Madison, Marion, Meriwether, Mintosh, Monroe, Montgomery, Morgan, Murray, Muscogee, Newton, Oglethorpe, Paulding, Pik, Pulaski, Putnam, Rabun, Randolphe, Richmond, Scriven, Stuart, Sumpter, Talbot, Taliaferro, Tatnell, Telfair, Thomas, Traup, Twiggs, Marion-Union, Upser, Walter, Walton, Ware, Warren, Washington, Wayne, Wilkes, Wilkinson.

L'Etat de la Géorgie est administré par un gouverneur élu, pour deux ans, par la voix populaire, et recevant un traitement de 3,000 dollars (15,000 fr.); le pouvoir législatif est confié à une législative ou assemblée générale, composée d'un sénat de 112 membres, et d'une chambre de représentants de 150. La Géorgie envoie 7 représentants au Congrès américain. La justice est rendue, premièrement, par une cour de redressement présidée à tour de rôle par les trois juges qui la composent; ces juges sont élus pour six ans par une assemblée des deux chambres; secondement, par une cour supérieure tenue deux fois l'an dans chaque comté, et présidée à tour de rôle par des juges élus pour quatre ans par le pouvoir législatif; troisièmement, par des cours inférieures dont les juges sont élus par le vote populaire.

Le territoire de la Géorgie faisait partie de la Caroline et de la Floride avant 1732. A cette époque, le roi George II céda au général Oglethorpe et à quelques autres riches propriétaires le pays situé entre le Savannah et l'Altamaha; ce pays reçut le nom de Géorgie en l'honneur du royal donateur. La première colonie s'y établit, le 9 février 1733, sur les rives du Savannah, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville de ce nom. En 1736, cette première colonie s'accrut de deux autres colonies d'Ecossais et d'Allemands; en 1742, elle fut attaquée par les Espagnols, qui en furent vivement repoussés. En 1752, les donataires cédèrent leur droit à la couronne, et l'on institua dans la colonie, en 1755, une cour supérieure de justice. En 1763, George III érigea la colonie en une province, qui entra, en 1775, dans l'Union américaine, et adopta, en 1788, la constitution des Etats-Unis. En 1835, les derniers Indiens, les Creeks et les Cherokees, ont été expulsés de l'Etat et refoulés sur les rives du Mississipi, au N.

GÉORGIE (canal de), bras de mer de l'Amérique septentrionale, entre l'archipel de Quadra et Vancouver et le continent américain. Il a 390 kilom. de long sur 60 de large. Son entrée septentrionale porte le nom de détroit de la reine Charlotte, tandis qu'au sud il communique avec l'Océan par le détroit de Juan de Fuca.

GÉORGIE (NOUVELLE-). V. SALOMON (îles).

GÉORGIE MÉRIDIONALE, ou **ILE DU ROI-GEORGE**, île de l'océan Atlantique austral, à l'O. de la Terre de Feu, par 54° 4′ 45″ de lat. S. et 40° 35′ de long. O. Des rochers élevés et couverts de neige la bordent de tous côtés. Le Français La Roche la découvrit en 1675.

GÉORGIE SEPTENTRIONALE, groupe d'îles de la mer Polaire, par 75° de lat. N. et 97° de long. O. On le nomme aussi archipel Parry.

GÉORGIEN, IENNE s. et adj. (jé-or-ji-aîn, i-è-ne — rad. *Géorgie*). Géogr. Habitant de la Géorgie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* GÉORGIENS. *Les* GÉORGIENNES *ont le cerveau très-développé; leur figure est ronde, leurs yeux sont très-beaux, leur nez est grec, leur bouche petite et garnie de dents parfaitement rangées.* (J.-J. Marcel.)

— s. m. Linguist. Langue qu'on parle en Géorgie.

— Hist. relig. Membre d'une ancienne secte d'Allemagne.

— s. f. Sorte de coiffure.

— Comm. Etoffe de soie de la famille des satins, qui s'emploie pour robes, cravates et articles de modes.

— **Encycl.** Linguist. La langue *géorgienne* fait partie de cette classe d'idiomes qui n'appartiennent ni au tatarisme ni à l'indo-germanisme, et qui s'étendent, avec les montagnes du Caucase, des rives de la mer Noire jusqu'à une très-petite distance de la mer Caspienne.

L'idiome *géorgien* est le plus grammaticalement développé; il reste toutefois dans les limites de la classe que l'on désigne sous la dénomination d'*agglutinante*.

On le distingue en *géorgien* ancien et en *géorgien* moderne.

Le premier fut jadis parlé dans l'Hérie, qui correspondait à la Géorgie ou Grusie actuelle; il est éteint depuis plusieurs siècles. Selon Klaproth, les Goudomaquaris, qui habitent les hautes montagnes du Caucase, à l'est de l'Aragari, où ils conservent encore leur indépendance, seraient les seuls Géorgiens parlant encore cette langue, dans laquelle on fait le service divin; elle ne diffère pas tant du *géorgien* vulgaire que le latin diffère du français.

Le *géorgien* moderne ou vulgaire est parlé en différents dialectes par les Géorgiens.

La langue *géorgienne* admet beaucoup de mots dérivés et composés; elle ne connaît point l'usage de l'article; les substantifs, les adjectifs, les pronoms et les participes n'ont qu'un seul genre.

Le pluriel est formé par l'apposition de la syllabe *bi* ou *ibi;* par exemple : *mama*, père, *mamabi*, pères.

Le comparatif est marqué par la syllabe préposée *si*, le superlatif par *sula;* par exemple : *lamasi*, beau; *silamasi*, plus beau; *sulalamasi*, le plus beau.

L'indicatif a six temps, parmi lesquels il y a trois parfaits; le subjonctif n'existe pas, et le passif se forme par des verbes auxiliaires.

Les prépositions sont jointes à la fin du nom qu'elles régissent; par exemple : *tze*, terre; *da*, sur; *tzeda*, sur la terre.

La construction des phrases est très-libre et très-variée; les mêmes mots ont, surtout dans le style élevé, plusieurs acceptions différentes, ce qui donne naissance à beaucoup d'équivoques. Un jeu de société, appelé *sma*, consiste dans un échange rapide de calembours.

L'alphabet *géorgien*, qui renferme tout le système phonétique des idiomes caucasiques, comprend une espèce particulière de consonnes, de celles que les grammairiens ont l'habitude de nommer d'un nom latin, *tenues*.

Cet alphabet, inventé par Mesrob dans le ve siècle, renferme trente-neuf lettres, parmi lesquelles il y a neuf voyelles, dix sifflantes, neuf gutturales.

Les Géorgiens écrivent de gauche à droite; ils ont deux espèces de caractères, les ecclésiastiques et les vulgaires. Ceux-là ressemblent un peu aux caractères arméniens et sont formés de traits droits, comme les *runes* de Scandinavie.

C'est sous les trois règnes brillants de David le Restaurateur, de Georges III et de la reine Thamar, depuis 1089 jusqu'en 1198, que la puissance et la littérature des Géorgiens atteignirent leur plus grand éclat. C'est pendant cet âge d'or que la cour de Tiflis devint le rendez-vous des poëtes et des littérateurs, et que furent composés presque tous les ouvrages originaux. Leurs auteurs étaient, comme les troubadours, des princes et des guerriers qui, après le combat, chantaient eux-mêmes leurs exploits et leurs amours.

La littérature *géorgienne*, outre beaucoup d'ouvrages encore manuscrits traduits du grec, dont la plupart sont des livres ecclésiastiques, compte des poëmes très-étendus, des chansons populaires qu'on dit très-anciennes, des romans remplis de tableaux touchants et une collection d'apologues comparables, à ce que l'on dit, aux fables de Lokman.

Le poëme le plus connu est la *Tamariani* de Tsachruchadse, ou l'éloge épique de la reine Thamar; il est très-étendu et écrit en strophes de quatre lignes, où la même ligne revient seize fois.

Vient ensuite le poëme de la *Peau du tigre*, par Rustawel, dont le héros est un prince de l'Inde. Il est composé en vers *schairi*, qui est le mètre le plus naturel à la langue *géorgienne*, dont la poésie offre des jeux de rimes multipliées et de consonnes répétées.

Le *iambrek* est le vers le plus majestueux des Géorgiens; c'est celui dont ils se servent dans leurs hymnes d'église, et dans lequel le catholicos Antony a composé son *Ezo bilsitquaoba*, ou séries d'odes historiques sur les hommes illustres de la Géorgie.

Géorgiennes (LES), opérette, paroles de M. Jules Moineaux, musique de M. Offenbach, représentée aux Bouffes-Parisiens le 16 mars 1864. La scène se passe dans un petit village de Géorgie, dont un pacha fait le siége pour remonter son sérail. Les femmes font une sortie et s'emparent du pacha lui-même. Cette pièce burlesque n'a pas eu de succès. La musique en a paru assez agréable; on a remarqué le chœur des Géorgiennes, l'air du pacha, les couplets du capitaine Zulma-Bouffar, et enfin une espèce de *Marseillaise* chantée par des femmes. Cette opérette a été jouée par Léonce, Pradeau et Mlle Saint-Urbain.

GEORGIEVSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 180 kilom. S.-E. de Stawropol, à 320 kilom. N.-O. de Tiflis, sur la petite Kouma; 3,500 hab. La position de cette ville sur une hauteur escarpée du côté du N., du S. et de l'E., et les ouvrages qu'on y a exécutés en font une place forte très-importante. Elle est régulièrement bâtie. La population se compose en majeure partie de Cosaques du Volga, qui s'occupent presque exclusivement d'agriculture, puis d'un petit nombre de Russes et d'Arméniens.

GEORGIEWITCH (Barthélemi), voyageur hongrois, né au commencement du XVIe siècle, mort à Rome en 1560. Il était fort jeune encore lorsqu'il fut enlevé par les Turcs, qui avaient envahi la Hongrie. Conduit en Roumélie, Georgiewitch eut à subir, pendant treize ans, la plus dure captivité; mais il finit par s'échapper, traversa l'Asie Mineure, atteignit la Palestine, d'où il put regagner l'Europe, et se rendit à Rome, où il termina ses jours. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Epitome de Turcarum ritu, moribus et cæremoniis* (Paris, 1545); *De afflictione tam captivorum quam sub Turco tributo viventium christianorum* (Worms, 1545), etc.

GEORGII (Eberhard-Frédéric DE), jurisconsulte allemand, né dans le Wurtemberg en 1757, mort en 1830. Il était fils d'un général major au service du Wurtemberg; il prit, à vingt ans, le grade de docteur en droit à l'université de Tubingue, et parcourut l'Allemagne et la France. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur de droit naturel et de droit de la guerre au collége Carolin, à Stuttgard. En 1817, Georgii devint président du haut collége de justice, et prit plus tard la présidence du haut tribunal. Nous citerons parmi ses écrits : l'*Antiléviathan* ou *Du rapport de la morale avec le droit extérieur et la politique* (Gœttingue, 1807); *Sur la révision du droit civil* (1821); *Esquisse d'une organisation d'administration hypothécaire* (1823), etc.

GEORGINA s. m. (jor-ji-na — de *George*, roi d'Angleterre). Bot. Syn. de DAHLIA.

GEORGINE s. f. (jor-ji-ne — de *saint Georges*). Métrol. Monnaie réelle d'argent de l'ancienne république de Gênes, fabriquée à l'effigie de saint Georges et aux armes de Gênes. Elle pesait 130 grains (5gr,96) et était au titre de 10 onces 8 deniers (861 millièmes); sa valeur était de 1 fr. 15 environ de notre monnaie. Ces espèces sont aujourd'hui démonétisées.

GEORGINÉ, ÉE adj. (jor-ji-né — rad. *georgine*). Bot. Qui ressemble au georgina ou dahlia.

— s. f. pl. Famille d'astéroïdées, ayant pour type le genre georgina ou dahlia.

GÉORGIQUE adj. (jé-or-ji-ke — du gr. *gê*, terre; *ergon*, ouvrage). Littér. Qui concerne les travaux de l'agriculture : *Poëme* GÉORGIQUE.

Virgile, favori du dieu de l'harmonie,
A son chant *géorgique* employa trois hivers.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— s. f. Philos. Partie de la morale qui concerne la culture des mœurs, dans le système de Fr. Bacon.

— s. f. pl. Littér. Poëmes sur les matières qui se rapportent à l'agriculture ou à l'économie agricole : *Les* GÉORGIQUES *de Virgile. Les* GÉORGIQUES *de Delille. Les* GÉORGIQUES *de Virgile ont toute la perfection que peut avoir un ouvrage écrit par le plus grand poëte de l'antiquité.* (Delille.)

Géorgiques (LES), poëme didactique de Virgile, en quatre chants. Ce poëme, dont le titre, mot grec qui signifie *les travaux de la terre*, indique suffisamment l'objet, est le plus achevé de tous ceux que nous a laissés l'auteur; et c'est peut-être le chef-d'œuvre de la poésie latine. Virgile l'entreprit à la prière de Mécène, son protecteur. Le poëte avait trente-quatre ans quand il commença cet ouvrage; il consacra sept années à l'exécuter et le parfaire. Il ne cessa de le corriger jusqu'à la fin de ses jours. Quoi! tant de temps et tant de soin pour un poëme qui n'a guère plus de deux mille vers! « Mais, dit M. Al. Pierron, ce n'est pas à la longueur d'un poëme que se mesure le génie de son auteur. La postérité s'inquiète médiocrement de savoir si peu de vers ont coûté beaucoup de jours : elle jouit de leur beauté, elle admire leurs perfections; que lui importe le reste? »

Les *Géorgiques* ne sont pas seulement un recueil de leçons sur la culture de la terre; elles comprennent à peu près tout ce que nous entendons par économie rurale. Virgile a suivi, en général, le plan de l'ouvrage de Varron. Le premier livre traite de la culture proprement dite; le second, de l'arboriculture, et particulièrement de la culture de la vigne; le troisième, de l'élève des bestiaux, et le quatrième, de l'éducation des abeilles. Le poëte n'a pas épuisé son sujet. Il a omis plus d'un point important : c'est ainsi, par exemple, qu'il n'a point parlé des jardins, et s'est contenté de peindre en traits admirables la douce vie d'un heureux cultivateur de jardins.

Mais une analyse plus détaillée fera mieux comprendre ce que peut laisser à désirer ce poëme, d'ailleurs si beau, et expliquera quelques critiques dont ce chef-d'œuvre admirable a pu néanmoins être l'objet. Suivons-le chant par chant, en regrettant de ne pouvoir le suivre vers par vers.

Virgile commence par exposer le sujet et le plan du poëme. Il n'a garde d'oublier d'invoquer les dieux et César. Il entre ensuite en matière, et traite d'abord, conformément au plan annoncé, de l'agriculture.

Il y a des travaux préparatoires : ce sont les premiers dont s'occupe Virgile. Il faut commencer à labourer au printemps, quelquefois même dès l'automne précédent, ou seulement pendant les chaleurs de l'été, quand les terres sont légères. Il ne faut pas négliger d'améliorer le sol, soit par le repos (jachère), soit par un changement de culture (assolement), soit en l'engraissant ou en brûlant les chaumes (écobuage). Il importe d'ameublir en brisant les mottes, en hersant, en labourant une seconde fois dans un sens oblique, etc. Puis, ces travaux préparatoires accomplis, viennent ceux qui suivent l'ensemencement : écraser de nouveau les mottes de terre; arroser; faire brouter aux bestiaux les herbes trop épaisses; dessécher les endroits trop humides; se prémunir contre les fléaux qui, par ordre du ciel, ont envahi la terre après l'âge d'or, tels que les oiseaux de proie, les mauvaises herbes, l'ombre, la rouille, la sécheresse. Virgile décrit les instruments de culture; il indique comment on observe les signes de fécondité; il enseigne quelles attentions il convient d'avoir, comme de tremper les grains dans l'eau, de choisir annuellement les qualités. Il enseigne surtout la distribution des temps, et ne craint pas de parler avec quelque détail sur le cours du soleil, sur la sphère, etc. Il y a des dangers à éviter : ouragans, ondées excessives, etc. Pour se garantir de ces divers périls, on observera la place que les planètes occupent au zodiaque.

Il faut aussi se rendre les dieux favorables, surtout Cérès, principalement avant la moisson. Virgile termine ces leçons par quelques notions sur les pronostics du temps, en particulier des vents, de la pluie, du beau temps; il en tire de la lune, il en tire du soleil : c'est ainsi que le soleil, par des signes effrayants, joints à d'autres prodiges, avait annoncé la mort de Jules César, ce malheur public, ce parricide que suivit la plus horrible des guerres civiles. Et Virgile clôt par des vœux pour César Octave cet épisode célèbre de la mort de César, qui termine d'une manière poétique et animée un livre si remarquable par la variété des tableaux, par la rapidité du style, par la richesse des images, par la plus rare alliance de l'abondance et de la précision.

De l'agriculture, Virgile passe à la culture des arbres, à laquelle il consacre le second livre de son poëme. Après avoir invoqué Bacchus, il traite de la manière de multiplier les arbres et les arbustes, de la reproduction naturelle et de la reproduction artificielle. Puis vient l'art de cultiver les arbres. On apprend comment on améliore les espèces naturelles, comment on en produit d'artificielles, surtout par la greffe. Suivent des détails sur la diversité des arbres et des arbustes, d'après les genres et les espèces, d'après le terrain et l'exposition, d'après le climat ; ce qui amène tout naturellement, sous la plume de Virgile, un bel éloge de l'Italie. Le choix du terrain est longuement développé : il y a lieu de dire quel terrain convient à l'olivier, à la vigne, aux bestiaux, au blé ; quel aussi n'est propre à aucune culture, ou est favorable à toutes, selon qu'il est fort ou meuble, salé ou amer, gras, humide, lourd ou léger, etc. Parmi les arbres, il étudie surtout la vigne, dont il s'occupe avec un soin tout particulier. Pour planter le précieux arbuste, il faut creuser des fosses et choisir des plants. Il y a un temps favorable qu'il ne faut pas négliger. Les jeunes ceps exigent des soins particuliers. Après la plantation, il faut remuer la terre, placer des échalas, épamprer et élaguer : la vigne, enfin, doit être l'objet d'un travail continuel, mais qui a sa douce récompense.

D'autres plantes sont d'une culture plus facile : tel est l'olivier, tels sont les arbres fruitiers. Mais, que l'on cultive la vigne, ou les arbres fruitiers, ou le blé, à quelque labeur champêtre qu'on se livre, s'il est possible d'être heureux quelque part sur la terre, c'est au milieu des champs. Combien la vie des champs n'est-elle pas plus heureuse que celle qu'on mène à la ville ! Combien le poëte aimerait à mener doucement, loin de la ville turbulente, dans le calme et la sagesse, l'existence tranquille d'un bon et modeste campagnard !

O fortunatos nimium, sua si bona nôrint,
Agricolas...!

La culture des arbres, ajoutée à celle de la terre, n'embrasse pas tous les travaux de la campagne. Il reste à parler de ces êtres si utiles au cultivateur, si nécessaires à l'homme qui périrait sans eux, de ces êtres qu'il faut nourrir pour qu'ils nous nourrissent. C'est l'objet du troisième livre.

Parmi les bestiaux, il faut considérer le gros et le petit bétail. Quelles seront les qualités, quel sera l'âge de la vache destinée à devenir mère? Quelles doivent être les qualités de l'étalon, du poulain, du cheval de course, de char ou de selle? Quels soins faut-il prendre des animaux avant l'accouplement? La trop fréquente fécondation est un mal qu'il convient d'éviter. Virgile introduit ici une vive description d'un combat de taureaux. Il peint l'impétuosité de l'instinct qui porte les animaux à s'accoupler, et il admet la fable de la fécondation par le vent.

Il passe ensuite au petit bétail. Il enseigne les pâturages d'été. Il chante la vie pastorale des Libyens et des Scythes. Il suppute le produit de la laine et celui du lait. Il instruit les chiens à la garde et à la défense des troupeaux. Il enseigne la manière de se débarrasser des serpents, le traitement de la gale et celui de l'épizootie. C'est ici qu'il place la fameuse description de la peste, où il s'est efforcé de surpasser Lucrèce même. Dans ce troisième chant, qui paraît le plus travaillé de tous, il règne une vigueur et une verve surprenantes ; la description du cheval et des courses de chevaux y est saisissante ; l'hiver de la Scythie y est peint avec des couleurs admirables. Mais rien n'égale la pathétique peinture de la peste. Le fléau s'attaque d'abord aux brebis et aux chiens, puis il sévit sur les plus forts animaux, le cheval, le taureau. Le gibier, les bêtes aquatiques, les serpents, les oiseaux, et les eaux et les airs comme la terre, il atteint, il frappe, il infeste tout. Vainement on le combat ; tous les moyens dont on s'arme contre lui sont inutiles.

Virgile semble avoir mis une complaisance toute particulière à traiter des abeilles ; il y consacre tout le dernier chant de son poëme. Pour élever des abeilles, il faut d'abord leur donner une demeure. Elle doit être à l'abri des vents, bien défendue contre les bêtes hostiles, entourée d'eau et d'arbres, surtout de fleurs. Il n'est pas indifférent de construire les ruches de telle manière ou de telle autre. Elles doivent n'avoir que des entrées étroites. Les abeilles s'établissent dans la terre, dans les rochers, dans les creux des arbres. Il ne faut point planter d'ifs autour des ruches ; il faut éviter les mauvaises odeurs, ainsi que le bruit. Les demeures une fois préparées, c'est le moment de les peupler d'essaims. Comment naissent-ils? Comment sortent les jeunes abeilles? Comment les prend-on? Comment apaise-t-on leurs tumultes? Autant de questions que le poëte se pose successivement. Il explique enfin quels caractères permettent de reconnaître la reine. Il expose les lois de la république des abeilles. Il vante leur sociabilité, leur industrie, leur ordre, leur prévoyance, leur attachement pour la reine, leur admirable instinct ; de quelle manière et à quelle époque on dédouble les ruches, quelles sont les maladies des abeilles, leurs symptômes, les moyens de les guérir. L'exposition de ce bel art de l'apiculture l'amène à parler d'Aristée, qui en fut l'inventeur. De là l'épisode si connu, et si justement admiré, qui couronne le poëme.

Nous avons pensé que cette analyse détaillée, que cette exposition minutieuse du plan suivi par Virgile était nécessaire pour mettre dans tout son jour un mérite de science et de méthode que plusieurs lui contestent. Nul ne discute celui de la langue : que la diction des *Géorgiques* soit naturelle et simple, en même temps que noble, élégante, riche ; que Virgile ait atteint dans ce poëme le dernier degré de la perfection dont la versification latine est susceptible, c'est à quoi nul ne contredit. Mais on n'a peut-être pas assez vu combien le plan y est bien conçu, quelle juste étendue le poëte lui a donnée. Le style des *Géorgiques* est bien supérieur à celui des *Bucoliques*, et égal au moins à celui de l'*Enéide*. Le talent du poëte a atteint ici sa maturité. Rien de lâche ni de décousu ; nulle redondance, pas un mot inutile ; les transitions mêmes sont invisibles. Partout une plénitude de sens, une concentration de pensées qui ne nuit ni à la rapidité ni à la souplesse ; cette poésie si savante est gracieuse et facile comme si elle était légère. Tout s'anime, tout vit sous le pinceau de Virgile. « Variété infinie des tours, dit un critique, coupes hardies et pourtant naturelles, effets imprévus, tout ce qui peut charmer et surprendre, tout ce qui saisit l'âme et l'éveille, toutes les satisfactions de l'oreille, du goût et de l'esprit, il n'y a pas de trésors que Virgile ne nous prodigue, et avec une intarissable abondance. Cherchez, parmi ces deux mille vers, un vers, un seul vers où il n'y ait pas quelque chose à admirer : ce vers, vous ne le rencontrerez pas. C'est donc la perfection absolue? Non ; c'est la perfection de ce qu'a voulu faire le poëte. L'absolu n'est pas de ce monde. Je vais plus loin : j'oserai dire que je regrette quelque chose, parmi tant de beautés, quand je me rappelle et l'aimable laisser-aller d'Hésiode, et les éclairs de Lucrèce, et la majesté de Parménide. Mais à quoi bon rêver un autre Virgile? Les *Géorgiques* sont le chef-d'œuvre de la poésie didactique : n'est-ce point assez? A d'autres le sublime, et des grâces encore plus naïves. Contentons-nous du beau continu et sans mélange, et adorons le génie de celui qui fut tout à la fois un si grand poëte et un si grand artiste. »

Un pareil livre devait naturellement tenter les traducteurs. Citons parmi eux : Segrais, Martin, Lefranc de Pompignan, Delille, Cournand, Duchemin, Mollevaut, Charpentier de Saint-Prest (dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke), Hippolyte Gouniol, Barthélemy. Parmi ces traductions, il en est une qui est devenue classique ; c'est celle de Delille. Mais c'est quand on lit les vers de Delille en regard de ceux de Virgile qu'on sent profondément la désespérante perfection de l'original.

Malgré tout son incontestable mérite de versificateur, qui le préparait admirablement à ce genre de traduction, Delille a eu à lutter contre deux difficultés insurmontables : la prodigieuse perfection du modèle et la difficulté inhérente à toute traduction. Donc, ceux qui n'ont lu que Delille ne connaissent pas Virgile.

Géorgiques françaises (LES), poëme didactique de Delille. V. HOMME DES CHAMPS (l').

GEORGISCH (Pierre), jurisconsulte allemand, né en 1698, mort en 1746. Il fut archiviste et conseiller aulique à Dresde, où il mourut. Il a publié : *Corpus juris germanici antiqui* (Halle, 1738, in-4°) ; *Essai d'une introduction à l'histoire et à la géographie romaine* (1732, in-4°) ; *Regesta chronologico-diplomatica, etc.* (Francfort, 1740-1744, 4 vol. in-fol.).

GEORGSWALDE, bourg des États autrichiens (Bohême), cercle de Leitmeritz, sur les frontières de la Saxe, à 88 kilom. N. de Prague ; 4,550 hab. Belle église ornée des toiles de Kindermann. Établissement de bains. Commerce de toiles.

GÉORISSE s. m. (jé-o-ri-se — du gr. *gê*, terre ; *orussô*, je fouille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes.

— **Encycl.** Les *géorisses* sont des insectes coléoptères de la famille des clavicornes et de la tribu des leptodactyles. Ce genre, voisin des byrrhes et des elmides, comprend une quinzaine d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe. Ce sont des insectes de très-petite taille, de forme globuleuse et de couleur noirâtre. Ils habitent les terrains argileux et sablonneux situés au bord des eaux douces. Leur corps laisse transsuder une matière gluante qui retient la poussière du terrain qu'ils habitent et leur en donne la couleur ; c'est ainsi probablement qu'ils peuvent se dérober à la vue de leurs ennemis au moment du danger. L'espèce type est le *géorisse* pygmée, qu'on trouve aux environs de Paris.

GÉORISSITE adj. (jé-o-ri-si-te — rad. *géorisse*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux géorisses.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, comprenant le seul genre géorisse.

GÉORYQUE s. m. (jé-o-ri-ke — du gr. *gê*, terre ; *orussô*, je fouille). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des rats.

— **Encycl.** Les *géoryques*, vulgairement appelés *rats-taupes*, sont des mammifères rongeurs, à corps cylindrique ; leurs yeux sont rudimentaires et cachés sous la peau ; les molaires simples, à tubercules mousses ; les incisives, en forme de coin ; les pieds courts, ceux de devant conformés pour fouir ; la queue très-courte ou nulle. Ces animaux se creusent des galeries souterraines. Ils vivent en société et se nourrissent d'herbes, de racines, de bulbes et de tubercules. Nous citerons particulièrement le *géoryque* zemni, l'aspalax d'Aristote ; il est de la taille du rat commun, et d'un gris cendré lavé de roussâtre ; il habite l'Orient. Le *géoryque* sukerkan, qui vit dans le midi de la Russie, a des habitudes nocturnes.

GÉOSAURE s. m. (jé-o-sô-re — du gr. *gé*, terre ; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles voisin des crocodiles, et dont le type a été trouvé dans les terrains liasiques de l'Allemagne.

— **Encycl.** Les *géosaures*, désignés d'abord sous le nom de lézards gigantesques, ont paru présenter quelques affinités avec les monitors ; toutefois, leur organisation n'est pas encore assez connue pour qu'on puisse fixer leur place définitive dans la classification. D'après les quelques débris fossiles qu'on en a trouvés, leur museau, moins effilé que celui des lézards et des monitors, était assez analogue à celui des scinques ; le globe de l'œil était renforcé par un cercle osseux, comme chez les ichthyosaures. La disposition des os du bassin se rapproche de celle des os pelviens des crocodiles. On ne sait pas encore comment les membres étaient terminés. Ce genre a été trouvé dans les schistes à crevasses ferrugineuses des environs de Mannheim.

GÉOSCIURE s. m. (jé-o-si-u-re — du gr. *gê*, terre ; *skiouros*, écureuil). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, assez voisin des écureuils.

GÉOSCOPE s. m. (jé-o-sko-pe — du gr. *gé*, terre ; *skopeô*, j'examine). Devin qui pratique la géoscopie.

GÉOSCOPIE s. f. (jé-o-sko-pî — du gr. *gé*, terre ; *skopeô*, j'examine). Syn. de GÉOMANCIE.

GÉOSITTE s. f. (jé-o-zi-te — du gr. *gê*, terre ; *sitta*, alouette). Ornith. Nom d'une espèce d'alouette.

GÉOSPHÉRIQUE adj. (jé-o-sfé-ri-ke — du gr. *gê*, terre, et de *sphérique*). Astron. Qui représente le globe terrestre : *Machine* GÉOSPHÉRIQUE.

GÉOSPIZE s. f. (jé-o-spi-ze — du gr. *gê*, terre ; *spiza*, moineau). Ornith. Nom d'une espèce de gros-bec.

GÉOSTATIQUE adj. (jé-o-sta-ti-ke — du gr. *gé*, terre, et de *statique*). Statique du globe terrestre.

GÉOTHERMIE s. f. (jé-o-tèr-mî — du gr. *gé*, terre ; *thermos*, chaleur). Physiq. Chaleur de la terre.

GÉOTHERMIQUE adj. (jé-o-tèr-mi-ke — rad. *géothermie*). Qui a rapport à la chaleur de la terre.

— Agric. *Culture géothermique*, Celle où l'on n'utilise que la chaleur propre de la terre.

GÉOTRIC s. m. (jé-o-trik — du gr. *gé*, terre ; *thrix*, *trichos*, cheveu). Bot. Syn. de SPOROTRIC, genre de cryptogames.

GÉOTROQUE s. m. (jé-o-tro-ke — du gr. *gé*, terre ; *trochos*, roue, toupie). Moll. Genre de gastéropodes terrestres, formé aux dépens des hélices, et comprenant des espèces à coquille trochiforme.

GÉOTRUPE s. m. (jé-o-tru-pe — du gr. *gé*, terre ; *trupaô*, je perce). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées.

— **Encycl.** Les *géotrupes* sont des insectes de taille moyenne et de forme presque hémisphérique ou ovalaire ; ils ont des mandibules très-fortes et arquées ; des élytres enveloppant l'abdomen ; des pattes très-robustes, larges, tranchantes, fortement dentelées, propres à fouir. Ces insectes présentent, surtout à la partie inférieure du corps, des couleurs métalliques plus ou moins brillantes. Leurs mœurs offrent beaucoup d'intérêt, ainsi que celles de leurs larves. La mieux connue, parmi celles-ci, est celle du *géotrupe* stercoraire, qu'on peut regarder comme l'espèce type du genre. Elle sort, au bout de huit jours, d'un œuf blanchâtre de la grosseur d'un grain de froment ; elle a beaucoup d'analogie pour la forme avec celle du hanneton. La couleur est d'un blanc sale sur une partie des premiers anneaux, et d'un gris bleuâtre ou ardoisé sur le reste du corps. Par une particularité assez remarquable, cette larve, comme toutes ses congénères, vit dans les matières excrémentitielles, et surtout dans les bouses un peu vieilles, qui commencent à se réduire en terreau. Elle passe peu de temps à l'état de nymphe. D'après Olivier, les larves des *géotrupes* ne deviendraient insectes parfaits qu'au bout de trois années, dont elles passeraient les deux premières à se nourrir de racines, après avoir épuisé les provisions dont elles étaient entourées au moment de leur naissance, et la dernière sous forme de nymphe. Quand la ponte a eu lieu en automne, l'insecte parfait se développe au commencement du printemps suivant, ou même plus tôt.

Les *géotrupes*, assez sensibles aux variations atmosphériques, se montrent surtout en grand nombre dans les belles soirées, et sont pour les habitants de la campagne un présage de beau temps pour le lendemain ; on sait en effet qu'une nuit calme et sereine est ordinairement suivie par une belle journée. Leur vol est presque rectiligne, lourd, bruyant, bas et presque à fleur de terre, ce qui ne doit pas étonner, puisqu'il a surtout pour objet la recherche des matières dans lesquelles vivent ces insectes. Ce sont les matières excrémentitielles de l'homme ou des mammifères herbivores, surtout les bouses ou les fientes des ruminants. Ils y creusent des trous obliques ou verticaux ; souvent ils sont en nombre considérable sur une bouse ; mais, à la moindre apparence de danger, ils s'enfoncent si promptement qu'on n'en voit bientôt plus un seul. Ils ont toutefois un instinct particulier pour se soustraire aux périls ; ils simulent la mort. Tandis que les autres insectes replient, pour la plupart, leurs pattes et leurs antennes sous le corps, les *géotrupes* étendent au contraire les leurs, d'une manière si roide qu'on les prendrait pour des animaux morts et desséchés. Par cette ruse, ils échappent aux corneilles, qui ne recherchent que les insectes vivants. Mais les pies-grièches ne sont pas aussi difficiles ; elles enfilent, dit-on, les *géotrupes* aux épines des prunelliers, afin de les retrouver au besoin pour leur nourriture ou celle de leurs petits. Ces lamellicornes ont encore un ennemi redoutable : c'est un petit acarien du genre gamuse, qui s'attache au-dessous de l'extrémité de leur corselet.

Quelques *géotrupes* vivent dans le tissu des champignons. On rencontre les autres en grand nombre dans les pâturages où abondent les excréments des bestiaux. Ils s'y tiennent enfouis tout le jour ; le soir seulement ils prennent leur vol, et la moindre chose suffit pour les faire tomber. Ils sont alors en quête d'une bouse plus fraîche. C'est alors aussi qu'ils s'accouplent, ce qui a lieu vers l'automne pour la plupart des espèces. La femelle dépose ses œufs dans les bouses. Voici, d'après Frisch et Duponchel, la manière de procéder du *géotrupe* stercoraire : « Quand la femelle de cette espèce se prépare à pondre, elle creuse un trou, quelquefois de 15 pouces et même plus de profondeur. Ses mandibules cornées, qui font à peu près l'office d'un groin de porc, et ses pattes très-robustes et très-tranchantes, sont les instruments à l'aide desquels elle creuse cette espèce de puits, qui est bientôt achevé. Il est probable qu'elle y monte et descend plusieurs fois pour donner à ses parois la solidité convenable. Ces préparatifs terminés, elle construit dans le fond, et le plus souvent avec de la terre, une sorte de coque ovoïde dans laquelle elle dépose un œuf blanchâtre ; puis elle entraîne et entasse au-dessus de la niche qui a reçu son dépôt les matières stercorales placées à sa portée, jusqu'à 3 ou 4 pouces de hauteur. On trouve quelquefois deux, rarement trois de ces trous ainsi remplis sous une même bouse. Le nombre des pontes semble assez limité. »

Le genre *géotrupe*, envisagé dans son acception la plus large, renferme un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe et vivent surtout dans les terrains sablonneux. Nous citerons, parmi les plus remarquables : le *géotrupe* stercoraire, long de 0m,02, d'un noir luisant ou d'un vert foncé en dessus, violet ou vert doré en dessous ; le *géotrupe* printanier, plus court et plus arrondi que le précédent, d'un noir violacé ; le *géotrupe* phalangiste, noir, à élytres striés ; le *géotrupe* mobilicorne, noir en dessus et brun en dessous, ou entièrement brun, et ainsi nommé de la corne mobile que possède le mâle.

GÉOTRUPIEN, IENNE adj. (jé-o-tru-pi-ain, i-ne — rad. *géotrupe*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux géotrupes. ‖ On dit aussi GÉOTRUPAIRE et GÉOTRUPIDE.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères lamellicornes, ayant pour type le genre géotrupe : *Les* GÉOTRUPIENS *se reconnaissent à leur corps hémisphérique ou ovalaire*. (Duponchel.) Syn. d'ARÉNICOLES.

GEOURS-DE-MAREMME (SAINT-), village et commune de France (Landes), cant. de Soustons, arrond. et à 17 kilom. de Dax ; 1,663 hab. Belles marnières, riches en fossiles. Entrepôt de produits résineux et métallurgiques du Maransin. Belles maisons de campagne.

GÉPHYRÉENS, ancien peuple de la Grèce, qui passa avec Cadmus en Béotie, et occupa le territoire de Tanagre ; chassé par les Béotiens, il se retira en Attique.

GÉPHYRISME s. m. (jé-fi-ri-sme — gr. *ge-*

phurismos; de *gephura*, pont). Antiq. gr. Nom donné aux railleries dont on poursuivait les initiés, sur le pont du Céphise, pendant les fêtes de Cérès.

— **Encycl.** Sitôt que les initiés, revenant du temple d'Eleusis, étaient parvenus au pont du Céphise, les habitants des pays voisins, accourus en foule pour voir passer la procession, se répandaient en sarcasmes et en plaisanteries licencieuses sur la troupe sainte. Les apostrophes un peu vives que les gavroches parisiens lancent à l'envi sur les bandes de masques qui courent à travers nos rues à l'époque du carnaval ne nous donneraient qu'une bien faible idée des saillies en usage chez les Grecs. Les paroles ne suffisaient pas : on y ajoutait les gestes les plus expressifs, c'est-à-dire les plus obscènes. Par là, les fêtes de Cérès touchaient à celles de Bacchus; car l'inventeur de la vigne n'a jamais songé à en mettre la moindre feuille sur les nudités qu'on promenait dans ses fêtes. Les *géphyrismes* ressemblaient fort aux lazzis grossiers des bacchanales. Il est probable qu'on y portait aussi processionnellement le *phallus*, et que tous ceux qui prenaient part à la cérémonie devaient adorer et baiser cette image obscène. Le *kteis*, organe sexuel féminin, figurait aussi dans ces fêtes, et rappelait sous la forme la plus crue le grand fait de la génération. Mais le sens sérieux de ces cérémonies échappait souvent aux assistants, qui ne voyaient là qu'une adoration ridicule et licencieuse, un prétexte aux plus révoltantes obscénités. Un des personnages, qui jouait le principal rôle dans les mascarades et les bouffonneries du pont, était cette *Baubo* ou *Iambé*, célèbre par ses saillies spirituelles. Malheureusement, nous sommes obligé d'ajouter (on nous pardonnera cette sincérité devant laquelle ne doit pas reculer un historien) que Baubo ne provoquait pas le rire par ses seules plaisanteries. Elle soulevait parfois la robe de Cérès, et par des attouchements obscènes excitait bien plus sûrement la folle gaieté de la sainte déesse, en chair et en os. Les Pères de l'Eglise n'ont pas assez d'anathèmes pour flétrir ces horribles pratiques des religions anciennes.

On se demandera pourquoi ces scènes plus que bizarres se passaient sur un fleuve, et pourquoi ce nom de *géphyrisme* tiré d'un pont? « La première idée qui se présente, dit Creuzer, en songeant à l'origine égyptienne du culte de Cérès, c'est de rapprocher de l'usage grec les écarts du même genre que se permettaient les femmes dans le trajet, à Bubastis, le long du Nil et sur les eaux du fleuve. Mais des rapprochements plus positifs encore vont nous révéler peut-être la véritable origine de cet usage. Il est question d'une *Demeter Gephyræa*, qui tenait ce surnom des *Géphyréens*, habitants d'un canton de l'Attique. » C'est reculer la difficulté, et rien de plus : car il faudra savoir ensuite d'où vient ce nom de *Géphyréens*. Ceux qui le portaient avaient dû être des pontifes de Minerve ou de Cérès *Gephyræa*, protectrice de la navigation, dont le culte avait une origine phénicienne, et dont la statue était portée sur des bateaux ou placée sur des ponts. Tout s'éclaire alors, et cette origine égyptienne et phénicienne du culte de *Demeter Gephyræa* nous explique les obscénités que nous avons rappelées ci-dessus. Les Grecs ont emprunté à l'Orient, non-seulement les cérémonies et le rituel, mais aussi la mimique et les licencieuses parodies qui en faisaient l'accompagnement.

GÉPIDES. Les historiens anciens s'accordent généralement à considérer les Gépides comme appartenant à la race des Goths. Mais cette opinion est vivement contestée aujourd'hui. « Nous doutons, dit M. Amédée Tardieu, que la science ethnographique, qui, à mesure qu'elle se précise, rejette un plus grand nombre des opinions des anciens, ratifie l'origine gothique qui jusqu'ici a toujours été attribuée à ce peuple; d'autant plus que son existence historique se résume tout entière dans une lutte incessante contre les nations germaniques en général et contre les Goths en particulier, et dans une perpétuelle alliance avec les populations slaves, wénèdes, lyges, bastarnes, etc. » Dans cette indécision sur l'origine des Gépides, nous devons nous borner à résumer à grands traits l'histoire de ce peuple.

Sous le règne de l'empereur Décius, Fastida, le premier roi connu des Gépides, sortant tout à coup de l'île du fleuve Viscla (delta de la Vistule, Wizla ou Wechsel), envahit le territoire des Bourguignons ou Burgundes, qui s'étaient établis dans le nord de l'Allemagne, les força de s'expatrier et d'aller s'établir dans les Gaules. Ce premier succès ne fit qu'accroître l'ambition de Fastida, qui ne craignit pas de s'attaquer au puissant roi des Goths; mais son armée fut taillée en pièces près du fleuve Aucha. On ne sait si dans la suite les Gépides tentèrent contre les Goths des attaques plus heureuses, ou si la grande migration des Wisigoths, au IIIe siècle, leur laissa le champ libre; toujours est-il que nous les retrouvons, au IVe et au Ve siècle, établis bien loin de leur point de départ, entre le Tisianus au N. et au N.-E., le Danube au S.-O. et le Tausis à l'E. Lors de la fameuse bataille de Châlons, le roi des Gépides, Ardaric, que les auteurs du temps appellent « le bras droit du puissant Attila dans les combats et le premier dans ses conseils, » commandait l'aile droite de l'armée du terrible roi des Huns. Après la mort de celui que l'on surnommait le Fléau de Dieu, les Gépides s'attaquèrent aux Huns eux-mêmes, secouèrent leur joug, après les avoir battus dans plusieurs rencontres, et poussèrent les peuples asservis à imiter leur exemple. « On les voit dès lors, dit M. Amédée Tardieu, s'adjuger d'autorité, à titre de nation dominante, la demeure même des Huns, l'antique Dacie, qui prit le nom de Gépidie; et, tandis que les Ostrogoths, comme les Wisigoths au siècle précédent, demandaient asile sur le territoire romain et obtenaient de l'empereur Marcien un établissement dans les plaines de la Pannonie, le fier Gépide ne stipulait dans son traité avec l'empire que la paix et les présents annuels d'usage. Puis, de leur poste avancé de Sirmium, capitale de la Savie au sud de la Pannonie, ils continuèrent à batailler contre les Ostrogoths, leurs ennemis nés. Ils s'unirent aux Rugiens, aux restes des Scires et aux Sarmates pour venir en aide à Hunimund et à Alaric, rois des Suèves, engagés dans une guerre terrible contre Théodomir et Widemir, chefs des Goths de Pannonie; et, plus tard, à eux seuls, quand Théodoric le Grand, pour obéir aux instigations de l'empereur Zénon, marcha contre Odoacre, en 488, ils essayèrent, mais en vain, de lui barrer le passage au pied des Alpes juliennes. » La conduite des Gépides offensa gravement Théodoric qui, maître de l'Italie, résolut de tirer de l'affront qu'il avait reçu une éclatante vengeance. A cet effet, il envoya un de ses comtes, à la tête d'une puissante armée, contre Sirmium, qui ne put soutenir l'assaut et se rendit sans conditions. Son roi, Transaric, l'évacua en toute hâte, laissant sa mère captive aux mains des Goths. Mais la Savie n'était habitée que par une faible partie de la nation gépide. Ce que l'on pourrait appeler le cœur de la nation était établi dans la Dacie. Non contents de braver les Romains, les Gépides, en compagnie des Hérules et des Bulgares, faisaient de là de fréquentes incursions dans l'Illyrie, qu'ils dévastaient à leur aise, lorsque l'empereur Justinien, las de ces déprédations, suscita contre eux les Lombards. Pour se venger des Lombards, les Gépides donnèrent asile à Hidigis, proche parent d'Audouin, roi de leurs ennemis, et qui avait plus de droit au commandement que le prince régnant. Les Lombards, à leur tour, après la mort du roi des Gépides, prirent parti contre leur chef légitime, son fils Thorisend. Les Romains, habiles à saisir toutes les occasions d'augmenter leur territoire et de se débarrasser des peuples qui entravaient leurs projets ambitieux, mirent tout en œuvre pour accroître l'animosité qui régnait entre les deux peuples. Les Gépides et les Lombards ne tardèrent pas à en venir aux mains; mais, après une bataille sanglante, dans laquelle le fils du roi des Lombards tua de sa propre main le fils du roi des Gépides, un traité de paix fut signé entre les deux peuples. Toute animosité paraissait éteinte à jamais, lorsque, sous les successeurs d'Audouin et de Thorisend, grâce aux intrigues de la cour de Constantinople, la guerre se ralluma plus acharnée que jamais. Après plusieurs batailles sans résultat, un dernier choc eut lieu, et il fut terrible. Il n'y avait pas eu, dit Jornandès, de plus épouvantable bataille depuis Attila. Plus de 40,000 hommes y périrent de part et d'autre. Les Gépides, exterminés, disparaissent pour toujours de la scène historique.

GEPPERT (Charles-Edouard), célèbre philologue allemand, né à Stettin le 29 mai 1811. Il fit ses études aux universités de Breslau, de Leipzig et de Berlin, fut reçu docteur en 1833 et professa, depuis cette époque, la philologie à Berlin. Homme de goût et d'érudition, il s'est occupé surtout des poëtes dramatiques et a dirigé de 1843 à 1848 les représentations, données par les étudiants, des pièces de Plaute et de Térence, et reprises en 1859. En 1845 et 1846, il fit en Italie un voyage scientifique, collationna à Milan le fameux *Palimpseste ambrosien* de Plaute, à propos duquel il eut avec M. Ritschl une discussion assez violente. Il étudia en même temps les manuscrits de Térence, compara entre eux ceux de Rome, de Paris et de Berlin, recherches dont il a consigné les résultats dans diverses dissertations et dans les *Annales de philologie et de pédagogie de Jahn* (Leipzig, années 1852 et 1853). Il s'était d'abord occupé des poëtes grecs et, dans ses loisirs, il a fait quelques études sur l'histoire de la Prusse. Parmi ses œuvres, il faut signaler la dissertation *De versu glyconeo* (Berlin, 1833), où il essaye de réfuter les théories de Hermann sur un point spécial de la métrique ancienne; il a continué de faire la critique de son ancien maître d'une manière plus générale dans les *Recherches sur les rapports de la théorie métrique de Hermann avec la tradition* (1835), et dans l'*Exposé des catégories grammaticales* (1836). Plus tard, il donna un ouvrage de plus longue haleine : l'*Origine des poëmes homériques* (Leipzig, 1840, 2 vol.). Il a publié différentes pièces de Plaute.

GÉQUITIBA s. m. (jé-kui-ti-ba). Bot. Nom brésilien des courataris.

GER, village et comm. de France (Manche), cant. de Barenton, arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Mortain, sur un plateau élevé; pop. aggl., 401 hab. — pop. tot., 2,722 hab. Poteries, papeterie, filature de laine.

GER, rivière de France. Elle prend sa source au pied du pic de Paragrano (Haute-Garonne), et se jette par plusieurs bras dans la Garonne, après un parcours de 41 kilom.

GERA, rivière d'Allemagne. Elle naît au pied du Schneekopf (tête de neige), sur le versant oriental de la forêt de Thuringe, dans le duché de Saxe-Cobourg, coule au S., se partage en deux branches à Erfurt et se jette dans l'Unstrut, après un cours de 72 kilom.

GERA, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Reuss-Schleiz, ch.-l. d'une seigneurie de ce nom, à 25 kilom. S.-O. d'Altenbourg, et à 60 kilom. S.-E. de Leipzig, dans une belle vallée, non loin de la rivière de l'Elster blanche; 14,260 hab. Résidence du prince régnant, siége du gouvernement, d'une cour d'appel, des autorités du bailliage. Gymnase, école normale. Industrie très-active, fabriques de lainages, cotonnades, soieries, chapeaux unis, savon, porcelaine, poterie, carrosserie, imprimeries et teintureries de coton, broderies. La ville, régulièrement et bien bâtie, avec des rues larges et éclairées au gaz, fut détruite une première fois, en 1450, pendant la guerre civile de Thuringe, une seconde fois, en 1780, par un incendie. La seigneurie de Gera, enclavée entre la Saxe-Altenbourg, la Saxe-Weimar et la régence prussienne de Mersebourg, a une superficie de 474 kilom. carrés et 32,000 hab. Elle renferme une ville, Gera, et un bourg, Langenberg.

GERACE, autrefois *Locres*, *Hiberacium* pendant le moyen âge, ville du royaume d'Italie, province et à 53 kilom. N.-E. de Reggio, près de la mer Ionienne; 6,000 hab. Evêché; eaux minérales sulfureuses. Cette ville fut en partie ruinée par le tremblement de terre de 1783. On y remarque les ruines de l'ancienne cathédrale, et les débris d'un aqueduc remontant à la plus haute antiquité. Au S. de la ville, on voit les ruines qui marquent, dit-on, l'emplacement de l'antique cité de Locri Epizephyrii.

GÉRAH s. m. (jé-râ — mot hébreu). Métrol. Ancien poids dont se servaient les Juifs pour régler la taille de leurs monnaies. Il pesait 16 grains d'orge, c'est-à-dire seize fois l'équivalent de 0 gr. 042492, soit 689 milligr. 872. Il fallait vingt gérahs pour faire un sicle.

GÉRAINE s. f. (jé-rè-ne — lat. *geranium*, même sens). Bot. Syn. de GÉRANIUM.

GERALDINI (Alexandre), prélat italien, né à Amelia (Ombrie) en 1455, mort à Hispaniola, aujourd'hui Haïti, en 1525. D'abord échanson de la reine de Castille, Isabelle la Catholique, il embrassa la carrière ecclésiastique à la suite d'un assez long séjour en France, devint ensuite précepteur des princesses royales espagnoles, appuya Christophe Colomb, lorsqu'il demanda à la cour de Castille des navires pour aller à la découverte de l'Amérique, et fut chargé de diverses missions diplomatiques. Geraldini avait occupé successivement les siéges épiscopaux de Volterre et de Monte-Cervino (1494), lorsqu'il fut appelé en 1520 à l'évêché d'Hispaniola. Il se rendit dans cette île, que les Espagnols n'avaient pas encore entièrement conquise, et y termina sa vie. Il a composé : *Itinerarium ad regiones sub æquinoctiali plaga constitutas* (Rome, 1631, in-12), relation naïve et curieuse de son voyage le long des côtes d'Afrique, avec la description d'Hispaniola. — Son frère, GERALDINI (Antonio), poëte, né à Amelia (Ombrie) en 1457, mort en 1488, se rendit à Rome, fut couronné comme poëte, au Capitole, en 1479, et reçut du pape Innocent VIII le titre de protonotaire. On a de lui : *Eclogæ, seu carmen bucolicum* (Rome, 1485); *Bucolica sacra* (Rome, 1486).

GÉRAMB (Ferdinand, baron DE), écrivain ascétique, né à Lyon en 1777, d'une famille hongroise, mort à Rome en 1848. Il eut une existence fort agitée avant de revêtir l'habit religieux. Il servit d'abord en Autriche, où il commanda un corps franc en qualité de colonel, et, lors de la campagne de Prusse, il appela les Allemands aux armes dans des proclamations passionnées. Etant passé en Espagne en 1808, pour y combattre encore les Français, il y reçut, avec le grade de général, la mission de se rendre en Angleterre pour y recruter une légion. A Londres, il est poursuivi pour dettes, et il soutient pendant quinze jours, dans sa maison, un siége en règle contre la police. En 1812, on le retrouve en Danemark, où il est livré à Napoléon, qui le fait enfermer au donjon de Vincennes. Mis en liberté lors de la première Restauration (1814), il entre au couvent de la Trappe de Port-du-Salut, près de Laval.

Homme du monde, doué d'une âme ardente, habitué au commandement, il avait toutes les qualités qui mènent aux emplois élevés dans la vie monastique; aussi devint-il procureur général de son ordre. Une protestation qu'il fit paraître, lors des ordonnances contre les Jésuites, attira sur lui l'attention, et, après les journées de juillet 1830, il dut sortir de France. Il fit, en 1831, un voyage en terre sainte qui eut un grand retentissement. Il en publia la relation en 1836, sous le titre de *Pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï* (3 vol. in-12). On a encore de lui des ouvrages ascétiques, dont les plus estimés sont : *Aspirations aux sacrées plaies de Notre-Seigneur* (1826, in-18); *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie* (1827, in-12); l'*Unique chose nécessaire, ou Réflexions, pensées et prières pour mourir saintement* (1829, in-18); *Marie au pied de la croix* (1841, in-8o); *Une journée consacrée à Marie* (1836, in-18); *Voyage de la Trappe à Rome* (1844).

GÉRANCE s. f. (jé-ran-se — rad. *gérer*). Fonctions de gérant : *La* GÉRANCE *d'une exploitation. La* GÉRANCE *d'un journal.*

— Mar. Machine employée en Hollande pour décharger les vaisseaux.

GÉRAND-DE-VAUX (SAINT-), village et comm. de France (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arrond. et à 27 kilom. de Moulins; 1,232 hab. Château en ruines, classé parmi les monuments historiques, et bâti au XVIe siècle sur l'emplacement d'un château féodal qui appartint à Jacques Cœur.

GÉRAND-LE-PUY (SAINT-), village et comm. de France (Allier), cant. de Varennes, arrond. et à 7 kilom. de La Palisse; 1,736 hab. Eglise du Xe siècle renfermant de belles peintures murales. Pie VII, se rendant à Paris pour le sacre de Napoléon Ier, fut reçu en 1804 dans le château de Saint-Gérand, qui date du XVe siècle.

GÉRANDO s. m. (jé-ran-do). Arboric. Variété de poire.

GÉRANDO (Joseph-Marie, baron DE), publiciste et philosophe français, né à Lyon en 1772, mort en 1842. Il se disposait à entrer dans la congrégation de l'Oratoire et était sur le point d'achever ses études au séminaire de Saint-Magloire, à Paris, quand la Révolution éclata. Le séminariste se fit soldat à vingt et un ans; on était en 1793. Il fit partie de l'armée insurrectionnelle de Lyon, qui lutta contre la Convention. Dans une sortie opérée durant le siége, de Gérando fut blessé et fait prisonnier. Quoique mis en liberté par le conseil de guerre chargé de le juger, il était suspect. Il ne tarda pas à être arrêté de nouveau et condamné à mort. Il parvint à se sauver, néanmoins, et se réfugia en Suisse, puis en Italie. Un de ses parents, négociant à Naples, lui confia le soin de tenir ses écritures. L'amnistie générale décrétée par la Convention (4 brumaire an IV) lui permit de rentrer en France. Camille Jordan, son ami et son ancien compagnon d'exil en Suisse, ayant été nommé député au conseil des Cinq-Cents, revint avec lui à Paris; mais le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), qui amena la proscription de Camille Jordan, détermina de Gérando à reprendre le chemin de l'exil. Les deux amis se fixèrent à Tubingue; mais de Gérando s'y ennuya et profita de la première occasion pour rentrer dans son pays. Ne sachant trop que faire, il s'engagea dans un régiment de chasseurs, et se trouvait en garnison à Colmar quand le titre d'un sujet mis au concours par l'Institut lui tomba par hasard sous les yeux : il s'agissait d'étudier « l'influence des signes sur le langage. » De Gérando écrivit son mémoire à la hâte et obtint le prix. « M. de Gérando, dit M. Mignet dans sa *Notice historique sur Gérando*, fut, à Paris, l'objet d'un extrême empressement, et, ce qui valait mieux, l'objet d'une efficace sollicitude. On l'exempta du service militaire, afin qu'il pût penser tout à son aise; mais comme, avant de penser, il faut vivre, le ministre de l'intérieur le nomma bientôt secrétaire du bureau consultatif des arts et du commerce, place dont le modeste traitement suffit à ses modestes besoins, et dont les attributions, alors assez bornées, ne devaient pas apporter beaucoup d'obstacles à la poursuite de ses travaux philosophiques. Ses juges devinrent ses amis, et, après l'avoir introduit dans la spirituelle société d'Auteuil, ils l'attachèrent comme correspondant à l'Académie qui l'avait couronné. » En l'an XII, M. de Champagny, ministre de l'intérieur, le nomma son secrétaire général. En 1806, il accompagne l'empereur en Italie, où il contribue à l'organisation du nouveau royaume; il est chargé de rétablir l'université de Turin et prend part aux négociations qui eurent pour résultat de réunir la ville de Gênes à la France. En 1808, l'empereur l'admit au conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes. Il fut nommé conseiller d'Etat en 1810, puis, en 1812, intendant de la Catalogne, baron de l'empire avec une dotation de 25,000 fr. de rente, et officier de la Légion d'honneur.

« Avec une méthode, dit M. Mignet, qu'il porta des études philosophiques dans les matières administratives, et une sagesse qui lui inspirait la bienveillance dans la justice, M. de Gérando, dressant des projets, rédigeant des rapports, instruisant les affaires à fond, les décidant bien, les expédiant vite, évitant de son mieux l'arbitraire, tempérant, autant qu'il était en lui, l'autorité, sut tout à la fois bien mériter de l'Etat et des particuliers, surtout des employés du gouvernement, au profit desquels il fonda les premières caisses de retraite connues pour les vieux employés qui ne pouvaient plus rendre à l'administration de services actifs. C'était un homme comme il en fallait sous l'Empire, où tout était à faire. Il donnait ses jours et quelquefois ses nuits au travail. » Aussi ne pouvait-on se passer de lui. Le roi Louis XVIII le maintint au conseil d'Etat. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon ne lui en sut pas gré. De Gérando avait d'ailleurs refusé de s'asso-

cier à l'acte du 25 mars 1815, par lequel le conseil d'Etat essayait de revenir sur la déclaration du Sénat qui prononçait la déchéance de Bonaparte. Il fut exclu du conseil d'Etat, mais presque immédiatement après chargé d'organiser la défense du territoire dans le département de la Moselle. La deuxième Restauration ne lui garda pas longtemps rancune. De son côté, M. de Gérando n'était pas homme à s'obstiner dans une voie politique sans issue. On le réintégra au conseil d'Etat et il se laissa faire. Cette histoire, d'ailleurs, est celle de presque tous les hommes politiques de son temps, et sa conversion à la légitimité ne fut ni la seule ni la plus scandaleuse.

M. de Gérando était administrateur avant tout. Il s'occupa toute sa vie de l'instruction publique, de l'hygiène des établissements de bienfaisance, des hospices, des écoles d'aveugles et de sourds-muets. Il demanda et obtint, en 1819, la création d'une chaire de droit administratif à la Faculté de Paris; il l'occupa deux ans et ne reussit point à intéresser ses auditeurs, car le talent de la parole lui manquait. La révolution de 1830 le trouva souple, comme toutes les précédentes. En 1837, il fut élevé à la pairie. Déjà il avait été nommé, par ordonnance du roi, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, créée en 1832. En 1810, la classe des sciences morales ayant été supprimée, il avait dû se réfugier dans celle de littérature ancienne (Académie des inscriptions). Il était aussi de la plupart des sociétés savantes de France et de l'étranger. Il mourut paisiblement en 1842.

Administrateur laborieux, écrivain médiocre, M. de Gérando fut un philosophe d'une valeur à peu près nulle. Catholique convaincu, il lui eût, d'ailleurs, été difficile de s'élever aux libres spéculations d'une science qui ne reconnaît d'autre autorité que celle de la raison. Son système, association hybride des idées de Condillac et des dogmes catholiques, n'acquiert même point, par cet amalgame inattendu, un haut degré d'originalité. Il a particulièrement exposé ses idées dans sa *Théorie des signes et de l'art de penser dans leurs rapports mutuels* (Paris, 1800, 4 vol. in-8o). On peut les résumer en quelques mots : l'homme parle parce qu'il pense; parce qu'il pense, il donne aux sons qu'il profère une signification conventionnelle pour les oreilles, aux idées qu'il conçoit une forme compréhensible pour les yeux, et il compose ces belles langues qui, images fidèles et puissantes auxiliaires de son esprit, lui servent à la fois d'instruments pour se produire, de moyen pour se développer; transmettent ses pensées à travers l'espace par la parole, à travers le temps par l'écriture; deviennent les dépôts abondants de toutes les richesses intellectuelles qu'il accumule de génération en génération, de pays en pays; et, faisant du génie des grands hommes, des découvertes des peuples disparus, de la civilisation des siècles écoulés, l'héritage de tous les hommes qui naissent, l'avance de tous les peuples qui surviennent, le point de départ de tous les peuples qui suivent, offrent de vastes enseignements, procurent des plaisirs perpétuels, et contribuent ainsi à l'éducation progressive et aux satisfactions permanentes du genre humain. L'origine de la connaissance est dans la sensation. Les facultés de l'âme se réduisent à la perception, l'attention, le jugement, l'imagination, la réminiscence et la mémoire. Le langage sert à ces facultés de truchement pour communiquer avec les autres hommes. Comme M. de Bonald, l'auteur considère le langage, non pas seulement comme la source des idées abstraites, qui, sans lui, n'existeraient pas, mais comme l'organe essentiel de la pensée.

Dans sa deuxième œuvre importante, *De la génération des connaissances humaines* (Berlin, 1802, 1 vol. in-8o), M. de Gérando modifie son attitude à l'égard des doctrines de l'école de Condillac. Il prend bien pour épigraphe une phrase de Locke : « L'expérience est le principe de nos connaissances, et c'est de là qu'elles tirent leur source; » mais il apporte des restrictions aux principes des sensualistes. Il déclare que la scolastique avait du bon, qu'en dernière analyse le syllogisme « est la forme primitive et essentielle de la pensée. » Il considère Aristote comme le plus profond génie et l'homme le plus méthodique qu'on puisse rencontrer dans l'histoire de la philosophie. Dans ce mémoire couronné par l'Académie de Berlin, M. de Gérando se sépare encore de Condillac en regardant la conscience comme la source des idées de substance et d'identité.

Cependant, M. de Gérando travaillait depuis assez longtemps à une œuvre qu'il croyait destinée à exercer une influence réelle et durable sur les idées en France; c'était l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines* (Paris, 1804, 3 vol. in-8o).

Le XVIIIe siècle, épris de la puissance de la raison individuelle, avait fait bon marché de l'autorité en matière de philosophie; M. de Gérando crut faire un pas en avant en ramenant la raison sous le joug de l'autorité. Déjà il avait réhabilité Aristote; il essaya d'aller plus loin dans son *Histoire de la philosophie*. Ce livre a deux parties; dans la première, l'auteur expose les doctrines sans commentaire; dans la deuxième, il essaye de décrire le caractère au point de vue de la vérité intrinsèque et d'en apprécier la valeur et l'influence. Ce travail ne peut guère être consulté qu'au point de vue des renseignements historiques; mais, sous ce rapport, il a une véritable portée, car l'auteur est un érudit qui s'est livré à des recherches aussi consciencieuses que multipliées. Ses idées religieuses y tiennent, d'ailleurs, une plus large part que dans ses autres ouvrages.

Outre les ouvrages déjà cités, M. de Gérando en a écrit un très-grand nombre d'autres, dont la nomenclature serait trop longue et dont nous nous bornons à indiquer les principaux : *Considérations sur diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages* (Paris, 1801, 1 vol. in-4o); *Programme du cours de droit public positif et administratif à la Faculté de droit de Paris pour les années* 1819 *et* 1820 (Paris, 1820, 1 vol, in-8o); *De la procédure administrative* (Paris, 1822, br. in-8o); *Tableau des sociétés et des institutions religieuses, charitables et de bien public de Londres*, trad. de l'anglais (Paris, 1823, 1 vol. in-12); *De l'abolition de la peine de mort*, anonyme (Paris, 1825, in-8o); le *Visiteur du pauvre*, ouvrage couronné par diverses Académies et refondu dans le *Traité de la bienfaisance; De l'éducation des sourds-muets de naissance* (Paris, 1827, 2 vol. in-8o); *Institutes de droit administratif français* (Paris, 1832, 4 vol. in-8o); *Cours normal des instituteurs primaires;* la 2e édition, la plus estimée, est de 1835 (1 vol. in-12); *De la bienfaisance publique* (Paris, 1839, 4 vol. in-8o).

GERANGHEL, ville de la Sénégambie. V. GHIARENGHIL.

GÉRANIACÉ, ÉE adj. (jé-ra-ni-a-sé — rad. *géranium*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au géranium. ‖ On dit aussi GÉRANIE, GÉRANIOÏDE et GÉRANOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre géranium.

— **Encycl.** Les *géraniacées* sont des plantes herbacées ou frutescentes, souvent charnues, à feuilles alternes ou opposées, simples, pétiolées, le plus souvent palmées, entières ou crénelées sur leur pourtour. Les fleurs, solitaires ou groupées en cymes ombelliformes, ont un calice à cinq sépales libres ou soudés entre eux à la base, tous égaux et semblables, ou l'un d'eux prolongé inférieurement en éperon; une corolle à cinq pétales onguiculés, égaux ou inégaux, alternant avec les divisions du calice; des étamines ordinairement en nombre double de celui des pétales, à filets dilatés et soudés tous ensemble à la base, à anthères oscillantes; quelquefois les étamines, au nombre de trois ou cinq, restent stériles. Le pistil se compose de cinq carpelles appliqués par leur face interne sur les faces d'un axe pyramidal, et simulant un ovaire à cinq loges biovulées, surmonté d'un style simple à la base et partagé au sommet en cinq divisions dont chacune se termine par un stigmate. Le fruit se compose de cinq coques membraneuses, renfermant chacune une graine à test crustacé, à embryon dépourvu d'albumen.

Cette famille a des affinités avec les tropéolées, les balsaminées, les oxalidées et les linées, dont on faisait autrefois un seul genre. Elle renferme les genres géranium, érodium, pélargonium et monsonie. La plupart de ces plantes croissent dans les régions tempérées du globe; elles sont très-abondantes au Cap de Bonne-Espérance. Elles sont riches en principes astringents et en huiles essentielles.

GÉRANIE s. f. (jé-ra-nî — du gr. *geranos*, grue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, formé aux dépens des saperdes, et dont l'espèce type habite l'île de Java.

GÉRANIE, ancienne ville de Thrace, dont les habitants, selon la Fable, furent chassés par une armée de grues. ‖ Montagne de l'ancienne Grèce, dans l'Attique, près de Mégare, du haut de laquelle Ino se précipita en fuyant Athamas.

GÉRANIER s. m. (jé-ra-nié). Bot. Syn. de GÉRANIUM.

GÉRANIINE s. f. (jé-ra-ni-i-ne — rad. *géranium*). Chim. Substance amère que Müller a extraite du *geranium robertianum*. ‖ On dit aussi GÉRANINE.

GÉRANIN s. m. (jé-ra-nain — rad. *géranium*). Chim. Astringent énergique tiré du géranium.

GÉRANIS s. m. (jé-ra-niss). Chir. Bandage employé pour les luxations de l'omoplate et les fractures de la clavicule.

GÉRANIUM s. m. (jé-ra-ni-omm — mot latin tiré du grec *geranion*, bec de grue; de *geranos*, grue, à cause du fruit qui est composé de cinq capsules terminées chacune par une arête, d'où résulte une forme en bec de grue. Quant au grec *geranos*, grue, c'est le même que le latin *grus*, ancien allemand *chranuh*, etc., de la racine sanscrite *gar*, vieillir. La grue a sans doute été ainsi nommée à cause de sa longévité). Bot. Genre de plantes, type de la famille des géraniacées, comprenant environ quatre-vingts espèces, disséminées dans les diverses parties du globe.

— **Encycl.** Les jardiniers et les amateurs donnent indistinctement le même nom aux *géraniums* et aux pélargoniums. Ces deux genres sont pourtant faciles à distinguer. La corolle des *géraniums* est régulière; celle des pélargoniums ne l'est pas. Dans les premiers, toutes les étamines sont fertiles; dans les seconds, il n'y a généralement que sept étamines anthérifères. Le genre érodium a aussi été souvent confondu avec les *géraniums*, et, à première vue, la chose semble justifiée par de grandes similitudes. La différence la plus notable consiste en ce que les érodiums n'ont que cinq étamines fertiles. Ces caractères ont été établis pour la première fois par Lhéritier. Avant lui toutes ces plantes ne formaient qu'un seul genre. Elles ont, en effet, comme caractère commun, la forme de leur fruit, qui représente assez bien le bec long et effilé d'une grue.

Les *géraniums* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, munies de stipules. Les fleurs sont axillaires, à calice persistant, profondément quintilobé; à corolle formée de cinq pétales; à dix étamines monadelphes vers la base, à fruit formé de cinq coques monospermes, réunies sur un axe central, mais se détachant de la base vers le sommet. Les espèces sont très-nombreuses. Le *geranium robertianum* se reconnaît très-aisément à ses tiges velues, noueuses et rougeâtres. Les anciens, d'après ce dernier caractère, appelaient cette plante *ruberta*, *rubertiana* (du latin *ruber*, rouge). De là sont venus par altération les noms de *rupertiana*, *robertiana*, qui se retrouvent dans le nom scientifique *geranium robertianum*, et dans la dénomination vulgaire d'*herbe-à-Robert*. Cette plante, qui exhale une odeur forte et désagréable, est commune le long des haies et sur les vieux murs, dans les décombres, dans les lieux pierreux, etc. Elle a joui d'une grande réputation dans l'ancienne médecine. On la vantait surtout contre les hémorragies et les maux de gorge, d'où lui est venue encore l'appellation populaire d'*herbe à l'esquinancie*. Elle est aujourd'hui bien déchue de son ancienne renommée; néanmoins, on s'en sert encore avec succès dans certaines affections érysipélateuses, mais il faut que la plante soit pilée et appliquée à l'extérieur. On en fait fréquemment usage dans les campagnes, où on la regarde comme un excellent astringent à appliquer sur les blessures. On cultive plusieurs *géraniums* dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs. On les dispose en plates-bandes ou en massifs. Nous allons indiquer en peu de mots les plus recherchés. Le *géranium strié*, originaire d'Italie, est une plante vivace, à feuilles maculées, à pédoncules biflores, à pétales blancs, bilobés et veinés de pourpre. Le *géranium sanguin* est indigène et vivace. Sa tige est dressée; ses feuilles arrondies ont cinq lobes étroits et trifides. Ses pédoncules portent deux fleurs grandes, d'un beau pourpre violacé. Le *géranium des prés*, également indigène, forme un épais et large buisson. Il y a une variété à fleurs doubles. Le *géranium du Caucase* est une plante vivace, d'environ 0m,50 de haut, remarquable par la grandeur, l'abondance et le coloris de ses fleurs, qui varie du violet au bleu d'azur le plus pur. Le *géranium à grandes fleurs* est une très-belle plante vivace, à tige dressée, rameuse, velue ainsi que les pétioles; à feuilles arrondies partagées en sept ou neuf lobes incisés, dentés. Les fleurs, très-grandes, disposées en ombelles, d'un bleu violacé veiné de carmin, paraissent dans le mois de mai ou de juin. On emploie fréquemment pour former des corbeilles le *géranium d'Endress*, originaire des Pyrénées et vivace comme les précédents. Ses grandes fleurs roses durent toute l'année. Toutes ces plantes viennent en pleine terre, sous le climat de Paris. Tout terrain leur est bon, pourvu qu'il soit léger et suffisamment calcaire. On les multiplie de semis au printemps et en été, et en automne par l'éclat des pieds.

Plusieurs de ces plantes sont utilisées en économie rurale. Elles paraissent avantageuses dans les pâturages; tous les bestiaux les broutent. On les arrache, avec la racine, vers la fin de l'automne; on les lave pour en détacher la terre; c'est une excellente nourriture pour les bestiaux.

GÉRANOMYIE s. f. (jé-ra-no-mi-î — du gr. *geranos*, grue; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipules, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

GÉRANOS s. m. (jé-ra-noss). Antiq. gr. Danse que l'on exécutait aux fêtes appelées Délies, et dont les figures imitaient les détours du labyrinthe.

GÉRANT, ANTE s. (jé-ran, an-te — rad. *gérer*). Personne qui gère ou administre pour le compte d'autrui : *Le* GÉRANT *d'un journal. Le* GÉRANT *d'une société en commandite. Le* GÉRANT *d'un établissement industriel. Tout* GÉRANT *doit être Français, du sexe masculin, majeur et jouissant des droits civils.* (E. Regnard.)

— *Gérant responsable*, Celui qui répond, devant l'autorité, des délits commis par toute publication périodique.

— Adjectiv. Qui gère, qui administre pour le compte d'autrui : *Un procureur* GÉRANT. *Un associé* GÉRANT.

— **Encycl.** Les dispositions concernant le *gérant* des journaux datent de la loi du 18 juillet 1828. « En cas d'association pour la fondation d'un journal, la société devra être l'une de celles qui sont définies et réglées par le code de commerce. Hors le cas où le journal serait publié par une société anonyme, les associés seront tenus de choisir entre eux deux ou trois *gérants* qui, aux termes du code de commerce, articles 22 et 24, auront chacun individuellement la signature. Si l'un des *gérants responsables* vient à décéder ou à cesser ses fonctions par une cause quelconque, les propriétaires seront tenus, dans le délai de deux mois, de le remplacer ou de réduire, par un acte revêtu des mêmes formalités que celui de la société, le nombre de leurs *gérants;* ils auront aussi, dans les limites ci-dessus déterminées, le droit d'augmenter ce nombre en remplissant les mêmes formalités.

» S'ils n'en avaient constitué qu'un seul, ils seront tenus de le remplacer dans les quinze jours qui suivront son décès; faute par eux de le faire, le journal ou écrit périodique cessera de paraître, à peine de 1,000 francs d'amende pour chaque feuille ou livraison qui serait publiée après l'expiration de ce délai. »

L'article 980 du code civil, confirmé par la loi du 18 juillet 1828, que rien n'est venu modifier depuis, règle comme il suit les conditions de capacité : « Les *gérants* doivent être mâles, majeurs, sujets français et jouissant de leurs droits civils. » Toutefois, la loi de 1849 refuse aux représentants du peuple le droit d'être *gérants* d'un journal. « Aucun journal ou écrit périodique ne pourra être signé par un représentant du peuple en qualité de *gérant* responsable. »

Chaque numéro de l'écrit périodique sera signé en minute par le propriétaire, s'il est unique, par l'un des *gérants* responsables, si l'écrit périodique est publié par une société en nom collectif, et par l'un des administrateurs, s'il est publié par une société anonyme (art. 8). La signature sera imprimée au bas de tous les exemplaires, à peine de 500 francs d'amende contre l'imprimeur, sans que la révocation du brevet puisse s'ensuivre.

En ce qui concerne la responsabilité du *gérant*, elle s'étend à toutes les parties du journal, et, aujourd'hui même que l'on exige la signature de l'auteur, le *gérant* est responsable de tout : il n'y a, sur sa responsabilité, aucun accommodement possible. V. les mots JOURNAL, PRESSE.

GERAR ou **GERARA**, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Siméon. C'est là qu'Abraham reçut, dit-on, de Dieu l'ordre étonnant d'aller sacrifier son fils sur le mont Morija.

GÉRARD (saint), abbé du monastère de Brogne, né dans le comté de Namur, mort à Brogne en 959. Il abandonna la carrière des armes pour entrer dans la congrégation des moines de Saint-Denis (917), puis fonda le monastère de Brogne. Ce saint est honoré le 3 octobre.

GÉRARD (saint), évêque de Toul, né à Cologne en 935, mort en 994. Il fut élevé à la dignité épiscopale en 968, s'attacha à instruire les clercs et le peuple, parcourut son diocèse en se livrant à la prédication, fit un voyage à Rome, eut, à son retour, à lutter contre la noblesse, irritée, dit le P. Benoît, de ce que Gérard empêchait les riches d'opprimer les pauvres, et fit des règlements administratifs qui ont servi de base, en quelques points, au code de police des Toulois. Ce fut lui qui fonda l'église cathédrale de Toul. Sa canonisation eut lieu en 1051.

GÉRARD (saint), évêque de Chonad, en Hongrie, né dans les Etats de Venise, mort en 1047. Il avait embrassé la vie monastique lorsque, passant par la Hongrie pour se rendre à Jérusalem, il fut nommé évêque de Chonad par le roi saint Etienne. Gérard périt assassiné par ordre d'un seigneur hongrois. Sa fête se célèbre le 24 septembre.

GÉRARD (le bienheureux), fondateur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né vers 1040 à Amalfi, près de Naples, selon les uns, à Saint-Geniès, en Provence, suivant d'autres, mort vers 1121. Il a longtemps été désigné sous le nom de **Gérard Tum** ou **Tunc**, par suite d'une erreur singulière commise par quelques écrivains qui, ayant lu dans d'anciens chroniqueurs **Gerardus Tum** et **Gerardus Tunc**, s'imaginèrent que la conjonction latine était un nom propre, et il est encore appelé aujourd'hui, par quelques érudits, **Gérard Tenque** ou **Thom.** Il se rendit en Syrie pour faire du commerce; mais, arrivé à Jérusalem, il entra dans un couvent fondé dans cette ville par des négociants d'Amalfi, en 1050, en devint bientôt supérieur, puis, grâce à de nombreuses aumônes, il bâtit un hôpital pour les chrétiens. Pendant le siége de Jérusalem par Godefroy de Bouillon et les croisés, Gérard fut attaché sur une croix et exposé aux traits des assiégeants. Il échappa toutefois à la mort, mais demeura estropié pour le reste de sa vie. Remis à la tête de son hôpital, il s'adjoignit, en 1100, plusieurs de ses coreligionnaires, qui, outre les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, firent celui de se consacrer au soulagement des chrétiens. Telle fut l'origine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, que Pascal II approuva en 1113, et dont les membres prirent d'abord le nom de *frères hospitaliers*. Cet ordre, dont Gérard rédigea les statuts, obtint dès sa naissance de grands priviléges.

GÉRARD, premier duc héréditaire de Lorraine, né en 1024, mort en 1070. Il appartenait à la puissante maison d'Alsace. Élu duc de Lorraine, en 1048, par la diète de Worms, il

eut constamment à lutter contre ses voisins, notamment contre Godefroy le Barbu, duc de la basse Lorraine, qui, pendant près d'un an, le retint prisonnier. Sa valeur et sa sagesse finirent par triompher de tous les obstacles. Il mourut à Remiremont, laissant ses Etats à son fils aîné Thierry.

GÉRARD, évêque d'Angoulême, mort en 1136. Né dans une condition obscure, il s'éleva aux plus hautes dignités de l'Eglise, fut légat des papes Pascal II, Gélase, Calixte, Honorius, et se fit remarquer par son éloquence et son érudition. Sa brillante carrière se termina dans les chagrins causés par le schisme de l'antipape Pierre de Léon. Irrité de n'avoir pas été continué dans sa légation par Innocent II, Gérard se jeta dans le parti d'Anaclet et entraîna dans sa défection presque tous les seigneurs de l'Aquitaine. Il chassa les évêques de leurs siéges, les remplaça par d'autres de son choix, et mit le désordre dans tout le midi de la France. Saint Bernard, malgré toute la puissance de son génie, ne put parvenir à le réduire. Quelques auteurs prétendent qu'avant de mourir il reconnut ses erreurs et les déplora sincèrement.

GÉRARD DE CRÉMONE, en latin **Cremonensis**, traducteur italien, né en 1114 à Crémone (Lombardie) et non à Carmona (Andalousie), comme l'ont prétendu certains auteurs, mort en 1187. Il alla résider à Tolède pour y apprendre l'arabe et s'y familiariser avec les sciences qui florissaient alors parmi les Maures d'Espagne. Il en rapporta un grand nombre de traductions d'ouvrages relatifs à toutes les sciences, entre autres celles de l'*Almageste* de Ptolémée, du *Traité des crépuscules* et du *Traité de perspective* d'Alhazen, du livre *De scientiis* d'Alfarabius, etc. Fabricius a donné une liste des traductions attribuées à Gérard de Crémone; M. Jourdain l'a beaucoup augmentée d'après de nouveaux documents. Un traité d'arithmétique, *Algorismus magistri Gerardi in integris et minutiis*, qui se trouve dans la bibliothèque Bodléienne, paraît être aussi de Gérard de Crémone. Le livre d'Alfarabius, qui a été découvert par M. Libri à la Bibliothèque nationale, porte, en effet : *Liber Alfarabii, de scientiis, translatus a* MAGISTRO *Gherardo Cremonensi, in Toleto, de arabico in latinum*. L'hypothèse paraît d'autant plus probable, que Gérard, étant allé chercher en Espagne les richesses scientifiques des Arabes, ne pouvait guère négliger ce qu'il y avait de plus nouveau pour l'Occident, l'ingénieux système de numération qui tranchait si complétement avec les usages des races latines.

GÉRARD DE SABBIONETTA, astronome et médecin italien, né à Sabbionetta, près de Crémone, au XIIIe siècle. Ce savant, qu'on a souvent confondu avec Gérard de Crémone, dont il était peut-être le fils, étudia la médecine, l'astronomie, l'astrologie, la philosophie, les langues arabe, chaldéenne, grecque et latine, et acquit une assez grande réputation comme astrologue. On a de lui un recueil de réponses resté manuscrit, sous le titre de : *Judicia magistri Gerardi de Sabbionetta Cremonensis, super multis quæstionibus naturalibus ac annorum mundi revolutionibus; Theoria planetarum* (Ferrare, 1472), ouvrage souvent réédité et qui eut beaucoup de succès; *Geomantiæ astronomicæ libellus*, imprimé à Lyon avec les *Œuvres* de Corneille Agrippa, et traduit en français sous le titre de *Géomancie astronomique de Gérard de Crémone, pour savoir les choses passées, les présentes et les futures* (Paris, 1615, in-8º), etc. Il a donné, en outre, plusieurs traductions, entre autres le *Canon*, ou traité de médecine d'Avicenne (Venise, 1500, in-4º); *Rhasis opera parva* (1510); *Joannis Damasceni Serapionis practica* (1497, in-fol).; *J. D. Serapionis therapeutices* (1529, in-fol.), etc.

GÉRARD DE VERCEL, en latin **Gerardus Vercellanus**, philologue français, né à Vercel (Bourgogne) vers 1480, mort à Paris en 1554. Il fut correcteur à l'imprimerie de Badius Ascensius. On lui doit de bonnes éditions de *Tite-Live* (Paris, 1513), de *Lucain* (1514), de *Sénèque le Tragique* (1514), et deux petites pièces de vers, dont l'une, insérée dans les *Annales typographiques* de Mattaire, est dirigée contre les mauvais imprimeurs.

GÉRARD (Balthasar), assassin de Guillaume de Nassau, prince d'Orange et stathouder des Provinces-Unies révoltées contre Philippe II, né à Vuillafans (Franche-Comté) en 1558, mort en 1584. D'après ses aveux mêmes, il avait nourri pendant six années l'idée de son crime, encouragé par le gouvernement espagnol et malheureusement aussi par des ministres de la religion catholique. En 1584, il vint s'établir à Delft, se donnant comme un protestant réfugié, gagna la confiance de Guillaume, en obtint même quelques sommes d'argent, et le tua quelques mois après (10 juillet 1584) d'un coup de pistolet tiré à bout portant sur le grand escalier de son hôtel. Il subit la torture et périt quelques jours après au milieu des plus affreux supplices. Le roi d'Espagne anoblit sa famille et l'exempta de la taille à perpétuité. Tel était l'égarement des esprits à cette époque, que la plupart des catholiques mirent cet assassin au nombre des martyrs. Des évêques mêmes ne craignirent pas d'écrire en son honneur les dithyrambes les plus extravagants. Le jésuite Feller l'appelle l'*exécuteur d'un arrêt prononcé par un roi légitime contre un sujet rebelle*.

GÉRARD (Alexandre), théologien protestant écossais, né à Garioch, dans le comté d'Aberdeen, en 1728 mort à Aberdeen en 1795. Il fut successivement suppléant et professeur en titre au collége Maréchal, à celui d'Edimbourg, puis au collége du Roi, à Aberdeen. Ami de Reid et de Beattie, Gérard est un créateurs de l'école écossaise. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, son *Essai sur le goût* (1759), traduit en français par Eidous (1766, in-12), obtint un brillant succès. C'est le premier livre où l'esthétique ait été envisagée à un point de vue vraiment philosophique. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : *Dissertations sur des sujets relatifs au génie et aux preuves du christianisme* (1766, in-8º); *Essai sur le génie* (1774, in-8º); *Sermons* (1780).

GÉRARD (Louis), botaniste, né à Cotignac (Provence) en 1733, mort en 1819. Il pratiqua la médecine dans sa ville natale, s'occupa beaucoup de botanique, devint membre correspondant de l'Institut. Outre plusieurs mémoires, Gérard a publié : *Flora gallo-provincialis* (Paris, 1761, in-8º).

GÉRARD (Georges-Joseph), archéologue belge, né à Bruxelles en 1734, mort dans la même ville en 1814. Successivement employé à la secrétairerie d'Etat de la guerre, secrétaire du conseil de gouvernement, auditeur à la chambre des comptes (1780), il fut destitué lors de la révolution brabançonne, et vécut, à partir de ce moment, dans la retraite. Gérard contribua puissamment à la fondation de l'Académie de Bruxelles, dont il fut deux fois directeur, en 1784 et 1785. Il était profondément versé dans la connaissance de l'histoire et des antiquités de son pays, et composa un assez grand nombre de mémoires, pleins de recherches curieuses, publiés dans le recueil de l'Académie de Bruxelles ou restés manuscrits. Nous nous bornerons à citer : *Discours sur l'état des lettres dans les Pays-Bas; Notice historique sur les poëtes originaux de la Belgique avant* 1500; *Recherches sur le commerce de Flandre pendant les* XIIIe *et* XIVe *siècles; Recherches historiques sur les ribauds et la charge du roi des ribauds, tant en France qu'aux Pays-Bas; Coutumes et usages singuliers qui ont existé et existent encore dans les Pays-Bas*, etc.

GÉRARD (l'abbé Philippe-Louis), né à Paris en 1737, mort en 1813. Il fit ses études au collége de Louis-le-Grand, sous les jésuites, tomba ensuite dans une incrédulité complète, et mena l'existence la plus désordonnée. Par une de ces réactions dont la vie des saints personnages offre de nombreux exemples, le jeune Gérard, vaincu par la misère, désillusionné, revint à la foi, entra dans un séminaire, et fut plus tard nommé chanoine de Saint-Louis du Louvre. Il n'a point été persécuté pendant la Révolution, ainsi que plusieurs de ses biographes l'ont prétendu. Le principal ouvrage de l'abbé Gérard est le *Comte de Valmont*, ou les *Egarements de la raison* (1774, 3 vol. in-8º). Ce livre, qui est l'histoire dramatique de sa conversion, eut une grande vogue. Nous citerons encore de lui : *Leçons de l'histoire* (1787); *Théorie du bonheur* (1801, in-8º); *Esprit du christianisme* (1801, in-12); *Essai sur les vrais principes, relativement à nos connaissances les plus importantes* (1826, 3 vol. in-8º); *Leçons de la nature* (1802-1827, 4 vol. in-12); *Mélanges intéressants* (1820, in-12); *Sermons* (1816, 4 vol. in-12), etc.

GÉRARD (Michel), dit **le père Gérard**, célèbre constituant français, né à Saint-Martin-de-Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1737, mort à Tuel en 1815. Il fut nommé, en 1789, député aux états généraux par le tiers état de son canton. Simple cultivateur, mais cultivateur aisé, sans prétention, doué de beaucoup de bon sens, il étonna l'Assemblée par la naïveté et la justesse de ses motions. Le costume des paysans bretons, qu'il avait conservé, contribuait encore à le rendre populaire. La première fois qu'il prit la parole, ce fut pour demander l'abolition des droits de bétail en Bretagne. Il vota pour l'abolition de toutes les banalités, pour l'augmentation du traitement des curés de campagne, et fit décréter que tous les membres de l'Assemblée absents seraient privés de leur traitement. Après la session, le père Gérard alla tranquillement reprendre l'exploitation de ses terres. Bien que vers la fin il eût dévié de la ligne de la Révolution, en demandant que le cens électoral fût fixé à quarante journées de travail, et en traitant, en petit comité, les membres de la gauche de coquins, il n'en resta pas moins le type aimé de la foule. Collot d'Herbois a composé en 1792, sous le titre d'*Almanach du père Gérard*, un petit livre digne de prendre place à côté de la *Science du bonhomme Richard*, de Franklin. On y représente le paysan législateur, de retour dans son village, expliquant à ses voisins, rassemblés autour de lui, les principes de la Révolution et les avantages du nouveau régime. On ignore la fin de l'existence de Michel Gérard, ce qui a encore contribué à en faire une sorte de personnage légendaire.

GÉRARD (le baron François), peintre d'histoire, né à Rome en 1770, mort en 1836. Il était fils d'un Français, intendant de l'ambassadeur auprès du saint-siége, qui l'amena à Paris à l'âge de dix ans. Entré d'abord dans l'atelier de Pajou, puis dans celui de Brenet, il commença, en 1786, à prendre des leçons de David, partagea pendant la Revolution l'exaltation républicaine de son maître, et siégea même, comme juré, au tribunal révolutionnaire. Il débuta, à l'exposition de 1795, par son *Bélisaire*, tableau célèbre et que la gravure a rendu si populaire. A cette toile succédait, l'année suivante, une autre presque aussi connue, la *Psyché* du Louvre. La *Bataille d'Austerlitz*, exposée au Salon de 1810, mit le sceau à la réputation de Gérard. On rapporte que Napoléon, émerveillé du grandiose et de la vérité du tableau, envoya à l'exposition ceux de ses officiers qui n'avaient pas assisté à cette bataille, en leur disant : « Allez voir, messieurs, comme nous étions à Austerlitz. » Le grand artiste a peint aussi d'admirables portraits : Moreau, Mme Récamier, Talleyrand, toute la famille impériale. Parmi les grands dignitaires et dans la haute aristocratie, on tenait à honneur de faire reproduire ses traits par le pinceau de Gérard. Après la chute de l'Empire, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, Wellington, Louis XVIII et tous les membres de sa famille posèrent successivement devant lui. Puis, ce fut le tour de Charles X et de Louis-Philippe. Tous ces portraits, dont le nombre s'élève à près de trois cents, sont des ouvrages précieux au double point de vue de l'art et de l'histoire. On les cite pour leur perfection et leur exactitude. C'est sur l'invitation de Louis XVIII que Gérard entreprit, en 1815, l'*Entrée de Henri IV à Paris*, tableau qui ne fut terminé qu'en 1817, et dont les figures, d'un dessin si pur, ont longtemps servi de modèles dans les écoles de peinture. La toile de *Corinne au cap de Misène* compte aussi parmi les plus belles œuvres du maître.

Après la révolution de Juillet 1830, Gérard fit, pour la Chambre des députés, le *Duc d'Orléans acceptant la lieutenance générale du royaume*. On admire au Panthéon les quatre pendentifs dus à son pinceau : la *Mort*, la *Patrie*, la *Justice* et la *Gloire* (1832-1836). Gérard est un des maîtres les plus corrects de l'école classique. Moins attaché que David aux traditions de l'antique, il sut donner à ses compositions la physionomie et l'expression. Sa touche est à la fois vigoureuse et délicate, son coloris éclatant sans exagération. A celles de ses œuvres que nous avons citées nous ajouterons : les *Trois âges* (1806); *Ossian* (1810); le *Tombeau de Sainte-Hélène* (1826); l'*Extase de sainte Thérèse*; le *Sacre de Charles X* (1829); *Napoléon dans son cabinet* (1831); la *Patrie en danger* (1831). — Son neveu, Henri-Alexandre GÉRARD, né à Orléans en 1818, a été, de 1840 à 1849, attaché comme vérificateur à la direction des musées. Il a fait paraître l'importante collection intitulée : *Œuvre du baron François Gérard, avec notices et éclaircissements* (1852, 3 vol. in-fol.).

GÉRARD (Etienne-Maurice, comte), maréchal de France, né à Damvilliers (Meuse) en 1773, mort en 1855. Parti comme volontaire en 1791, il se distingua, en 1794, au passage de la Roër, en traversant cette rivière à la nage, sous le feu ennemi, pour faciliter l'établissement d'un pont; reçut, pour cette action d'éclat, le grade de capitaine; devint aide de camp de Bernadotte, qu'il accompagna dans son ambassade à Vienne (1798); se distingua à Austerlitz (1805); fut nommé général de brigade l'année suivante; donna de nouvelles preuves de valeur aux batailles de Halle et de Iéna; à Wagram, où il commandait la cavalerie saxonne (1809); à Fuentès-de-Onoro (1811); à Smolensk, où il prit le commandement de la division du général Gudin, qui se mourait; puis dans la retraite de Russie. Il se couvrit de gloire à Bautzen (1813) et dans toute la campagne de Saxe. Dans celle de 1814, à la tête de trente-huit bataillons de recrues, il fit des prodiges de valeur, particulièrement à Méry-sur-Seine, où il battit l'hetman Platoff. Louis XVIII le maintint sur les cadres d'activité. L'empereur, à son retour de l'île d'Elbe, lui confia le commandement du 4e corps, à la tête duquel il contribua puissamment au succès de la bataille de Ligny. Après cette victoire, il passa sous les ordres de Grouchy. On prétend qu'à Waterloo, Gérard, entendant le canon dans la direction de Soignes, conseilla vainement à son supérieur de se porter sur ce point, où se décidait, en effet, le sort de la journée (18 juin 1815).

Le général Gérard, resté sans emploi pendant toute la deuxième Restauration, et élu député en 1827, siégea jusqu'en 1830 sur les bancs de la gauche. Il prit une part très-active aux journées de Juillet, et il acquit une telle autorité sur le peuple, que, le 29, La Fayette, se trouvant débordé par la foule, le mandait en toute hâte à l'Hôtel de ville, et ajoutait : « Le nom et la vue du général Gérard seront le véritable talisman. » Porté par la commission municipale au ministère de la guerre, il y fut confirmé par Louis-Philippe, qui lui donna, en 1831, le bâton de maréchal, avec le commandement en chef de l'expédition de Belgique. Cette campagne se termina par la prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832). Le maréchal venait d'être élevé à la pairie. Il reprit pendant quelques mois, en 1834, le portefeuille de la guerre, avec le titre de président du conseil; devint grand chancelier de la Légion d'honneur (1835), commandant général des gardes nationales de la Seine (1838), et sénateur (1852). Il avait épousé Mlle de Valence, petite-fille de Mme de Genlis.

GÉRARD (James-Gilbert), chirurgien et voyageur écossais, né à Aberdeen en 1795, mort en 1835. Il était fils du théologien Gilbert Gérard. Chirurgien militaire au service de la Compagnie des Indes, il commença en 1818, avec son frère Alexander, une suite d'explorations dans l'Indoustan, le Thibet, les monts Himalaya, s'avança jusqu'à Solak, par 32º 5′ de latitude N., ne put pénétrer dans le Thibet, et retourna dans l'Inde. En 1832, Gilbert Gérard visita, avec le lieutenant Alexander Burnes, le pays des Seiks, les montagnes de l'Afghanistan, le Pendjab, le Caboul, le Bamian, les déserts de la Turcomanie, pénétra en Perse, et regagna de nouveau l'Inde, où il mourut avant d'avoir pu rédiger la relation de ses voyages. On trouve le récit de la dernière exploration de Gérard dans les *Voyages de l'embouchure de l'Indus à Lahore, Caboul, Balkh, etc.*, par Al. Burnes, traduits en français en 1836.

GÉRARD (Alexandre-P.), officier et voyageur, frère du précédent, né à Aberdeen vers 1795, mort en 1840. Il se rendit fort jeune dans les Indes, où il devint ingénieur de la Compagnie, fut chargé de relever les plans de plusieurs régions de l'Indoustan, et devint lieutenant de cipayes en 1819. Vers cette époque, il partit, avec son frère et le capitaine Herbert, pour un voyage d'exploration dans l'Himalaya, pénétra dans la partie la plus élevée des montagnes, fit d'intéressantes observations barométriques et autres, rédigea une statistique complète de la partie du Népaul qu'il avait visitée, et continua pendant vingt ans ses courageuses explorations.

GÉRARD (Pierre-Auguste-Florent), jurisconsulte et historien belge, né à Bruxelles en 1800. Il fit son droit à Bruxelles, puis entra dans la magistrature, et devint, en 1838, substitut de l'auditeur général du parquet de la cour militaire. M. Gérard a publié : *Essai sur les causes de la révolution brabançonne* (Anvers, 1833, in-8º); *Manuel de justice militaire* (1839); *La barbarie franque et la civilisation romaine* (1844); *Histoire de la législation nobiliaire de la Belgique* (1846); *Corps de droit pénal militaire* (1847); *La liberté et son influence sur les destinées politiques de l'Europe* (1848); *Histoire des races humaines de l'Europe* (1849), etc.

GÉRARD (Cécile-Jules-Basile), dit le **Tueur de lions**, officier français, né à Pignans (Var) le 14 juin 1817, mort dans le Sherboro en juin 1864. Il s'engagea volontairement dans le corps des spahis vers l'âge de vingt-quatre ans. Petit de taille et d'une constitution en apparence délicate, rien dans sa tournure, rien dans sa voix et sa figure remplie de douceur, ne révélait le sang-froid et l'énergie dont il ne devait pas tarder à donner des preuves. Doué d'une audace sans pareille en même temps que d'une adresse à toute épreuve, il entreprit de faire la chasse aux lions redoutables qui dévastaient les différents cercles de notre colonie algérienne et réussit de telle façon que son nom devint rapidement très-populaire, non-seulement chez nous, mais chez les Arabes, qui l'appelèrent le *Terrible Franc*. Dans une période de onze années il abattit vingt-cinq lions. En 1855, il revint en France avec le titre de sous-lieutenant et obtint depuis les épaulettes de capitaine : il avait été créé chevalier de la Légion d'honneur en 1847. Au mois d'octobre 1860, il remporta, au tir national de Vincennes, le grand prix d'une valeur de plus 11,000 francs. Depuis cette époque, Jules Gérard avait continué, soit par ses écrits, soit par les écrits de ses amis, à entretenir la curiosité publique de ses succès cynégétiques; une sorte d'intérêt romanesque s'attachait à son nom, lorsqu'on apprit brusquement la nouvelle de sa mort. L'intrépide tueur de lions s'était rendu à la côte occidentale d'Afrique, muni des instructions de la Société royale géographique de Londres, et porteur des recommandations de plusieurs personnages anglais, avec l'intention d'accomplir une exploration dans l'intérieur. Il s'était d'abord proposé de visiter la chaîne de Kong, dans la Guinée septentrionale qui, jusqu'alors, n'avait été parcourue par aucun Européen. Parti d'Angleterre dans les derniers mois de 1863, il atteignit Wyddah, et de là pénétra dans le royaume de Dahomey, d'où il datait ses lettres. Après avoir inutilement essayé d'avancer dans l'intérieur de l'Afrique par le Dahomey, il vint à Sierra-Leone, où un navire de guerre anglais fut mis à sa disposition et le transporta aux environs de la rivière Gallinas. Quelques jours après sa mise à terre, il perdait tous ses bagages et se réfugiait dans le Sherboro, où les Français résidants le ravitaillèrent. Il partait donc du village de Begboom, vers le mois de mai 1864, lorsque, à deux heures de marche, il fut de nouveau complétement pillé; obligé de revenir sur ses pas, il se proposait d'attendre, pour se remettre en route, la fin de la saison des pluies. Mais ses ressources s'étant totalement épuisées, il voulut retourner quand même à Sierra-Leone. C'est alors que celui qui avait combattu de si terribles adversaires et avait plus d'une fois rêvé de mourir sous les griffes d'un lion se noya en traverant le Jong, grossi par les pluies. On a de Jules Gérard : la *Chasse au lion* (1855, in-18; 2e édit., 1856) et

le *Tueur de lions* (Bibliothèque des Chemins de fer; 3e édit., 1858); ce dernier ouvrage avait d'abord paru en feuilletons dans le *Moniteur universel*.

GÉRARD (Louis-Alphonse), graveur français, né à Paris en 1820. Élève de Tony Johannot et de Porret, il débuta par les *Scènes populaires* d'après Henri Monnier. Malgré son jeune âge, dix-huit ans, ces *bois* furent remarqués, et l'auteur, depuis ce moment, ne cessa de se produire avantageusement dans la plupart des illustrations modernes. Ainsi le *Musée des familles*, l'*Histoire des peintres*, de M. Charles Blanc, le *Magasin pittoresque*, etc., sont pleins de ses gravures. A ses débuts, M. Gérard semblait préférer les scènes de genre. Dessinant bien la figure, il était arrivé souvent à des résultats excellents, surtout dans l'épopée de Henri Monnier; mais, depuis dix ou quinze ans, il s'occupe surtout du paysage moderne, dont il interprète les chefs-d'œuvre avec un rare bonheur.

GÉRARD (Rosalie), célèbre courtisane française, plus connue sous le nom de Duthé. V. DUTHÉ.

GÉRARD DOW, célèbre peintre hollandais. V. DOV.

GÉRARD GROOT, ou **le Grand**, fondateur de l'institution des frères de la vie commune. V. GROOT.

GÉRARD DE MELCY (Claude-François), jurisconsulte français, né à Clermont (Argonne) en 1747, mort en 1817. Il fut avocat, puis procureur au parlement de Paris, et publia, sous le voile de l'anonyme, des *Réflexions sur les établissements de bienfaisance* (Paris, 1800, in-8o); *Abrégé méthodique du droit civil et du droit commun de la France* (1805, 6 vol. in-8o).

GÉRARD DE NERVAL (Gérard LABRUNIE, dit), littérateur français, né à Paris le 21 mai 1808, mort dans la même ville le 25 janvier 1855. Fils d'un médecin militaire, qui emmenait sa femme à travers l'Europe à la suite de la grande armée, Gérard fut confié, tout enfant, aux soins d'un oncle qui habitait Ermenonville. C'est là qu'il fut élevé au milieu des champs, avec la nature pour compagne et le ciel pour horizon; c'est là qu'il conçut pour le soleil et l'espace cette passion violente qui ne devait plus le quitter. Quand vint la Restauration, M. Labrunie, qui était devenu veuf et avait renoncé à la carrière militaire, conduisit Gérard à Paris et lui fit commencer ses études. La célébrité vint le visiter sur les bancs du collège; il débuta dans la littérature par quelques publications fort remarquées, et la sensation que produisirent ses œuvres fut telle, qu'on proposait comme modèle à ses condisciples « le jeune Gérard, auteur des *Elégies nationales* et l'honneur du collège Charlemagne. » Ces poésies comprenaient plusieurs pièces : *Napoléon* ou la *France guerrière*, la *Russie*, *Waterloo*, les *Etrangers à Paris* et la *Mort de l'exilé*. L'année suivante (1827) parurent de nouvelles *Elégies* suivies de *Poésies diverses* et de *Satires politiques* qui valurent à leur auteur une véritable célébrité. Ces premiers vers sont dans la manière des poëtes de l'école libérale d'alors, tous plus ou moins imitateurs de Casimir Delavigne et de Béranger. En ce moment commençait la levée de boucliers du romantisme, et Gérard de Nerval ne pouvait assister, sans y prendre part, à cette révolution littéraire qui devait avoir de si grands résultats. Il se mit à fréquenter les cercles où se réunissaient les adeptes de l'école nouvelle. Pour donner un gage de son adhésion à la réforme, il traduisit *Faust*, de Gœthe, et il le fit avec un talent hors ligne. Un soir que le poëte allemand causait avec son ami Eckermann, la conversation vint à tomber sur cette traduction. « Elle est excellente, dit Gœthe. — Oh! repondit Eckermann, avec un sourire dédaigneux, excellente, c'est beaucoup avancer; celui qui l'a faite n'a que dix-huit ans. — Dix-huit ans! reprit Gœthe tout surpris; sachez bien, Eckermann, que son livre est un prodige de style. Ce jeune homme deviendra l'un des plus purs écrivains de France. » Berlioz se montra tout aussi enthousiaste que Gœthe, et, dès qu'il connut les chœurs de *Faust*, il ne voulut laisser à personne le soin de les mettre en musique. Ce succès encouragea Gérard, et, tout en donnant des articles au *Mercure* et de petites nouvelles dans les Revues, il s'essayait à écrire pour le théâtre. Une petite comédie, *Tartufe chez Molière*, eut du succès à l'Odéon. Gérard avait à peine vingt-deux ans et tout lui présageait un magnifique avenir. Malheureusement, son insouciance en fait d'intérêts matériels était aussi grande que son talent. Comme le disait un jour M. Hetzel, « Gérard de Nerval n'était pas un homme à s'inquiéter de si peu que de manquer de tout. » Poëte, il eut des fantaisies ruineuses et son patrimoine fut bientôt dévoré. A partir de ce moment il ne connut que la gêne, les privations, la misère presque. « Il vivait au jour le jour, a dit Jules Janin, acceptant avec reconnaissance chacune des belles heures de la jeunesse tombées du sein de Dieu. Il avait été riche un instant; mais par goût, par passion, par instinct, il n'avait pas cessé de mener la vie des pauvres diables. Seulement, il avait obéi plus que jamais au caprice, à la fantaisie, à ce merveilleux vagabondage dont ceux qui l'ignorent disent tant de mal. Au lieu d'acheter avec son argent de la terre, une maison, un impôt à payer, des droits et des devoirs, des soucis, des peines et l'estime de ses voisins les électeurs, il avait acheté des morceaux de toile peinte, des fragments de bois vermoulu, toutes sortes de souvenirs des temps passés, un grand lit de chêne sculpté; il n'avait pas eu assez d'argent pour acheter de quoi le garnir et il s'était couché, non pas dans son lit, mais à côté de son lit, sur un matelas d'emprunt. Après quoi sa fortune s'en était allée pièce à pièce, comme s'en allait son esprit, causerie par causerie, bons mots par bons mots; mais une causerie innocente, mais des bons mots sans malice et qui ne blessaient personne. Il se réveillait en causant le matin, comme l'oiseau se réveille en chantant, et en voilà jusqu'au soir. Chante donc, pauvre oiseau sur la branche et ne songe pas à l'hiver! Laisse les soucis de l'hiver à la fourmi qui rampe à tes pieds. »

Malheureusement, si Gérard sut se débarrasser des soucis de la vie matérielle, il ne sut pas échapper à l'amour. Il avait autrefois rencontré dans le pays où s'était passée son enfance une jeune fille dont il avait gardé le souvenir. Il la retrouva un soir sur la scène de l'Opéra-Comique, où elle obtenait un brillant succès. C'était Jenny Colon. Il l'aima longtemps en silence, puis un jour il s'en fit aimer. Pour elle, il écrivit, en collaboration avec Alex. Dumas, la *Reine de Saba*, grand opéra dont Meyerbeer devait composer la musique. Ce projet avorta, et Gérard fit de son scenario un des plus jolis contes des *Nuits du Ramazan*. Bientôt Jenny Colon lui fut infidèle, et il résolut de quitter la France. Il employa le peu d'argent qu'il put se procurer en vendant ses chers bibelots à visiter l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, puis l'Orient. Il a raconté son *Voyage en Grèce*, dans l'*Artiste*, et son *Voyage en Orient*, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ce sont deux excellents ouvrages, pleins d'esprit, d'humour, et écrits avec une rare élégance. Cette période, la meilleure de sa vie, n'eut qu'une courte durée. Affamé d'idéal et de surnaturel, il s'adonna à l'étude des sciences occultes, de la nécromancie, de la théosophie. Il eût voulu pénétrer dans le monde des esprits, des sylphes, des gnomes et des farfadets. Mais, hélas! quand son rêve était fini, la réalité le ramenait brusquement à terre. Quand il revint en France, quelques dérangements s'étaient déjà manifestés dans son cerveau. Il tombait en extase devant une volière de petits oiseaux, devant une feuille d'arbre, devant un papillon; ses distractions étaient constantes. « On croyait, dit M. Arsène Houssaye, que son âme était là qui vous parlait par la bouche visible, quand déjà elle avait pris sa volée dans les sphères radieuses et nocturnes de l'infini. » Il rêvait debout, il croyait, par exemple, qu'un trésor datant des Médicis avait été enfoui dans le Luxembourg, et il racontait qu'en se promenant sur le bord du bassin, des poissons rouges l'avaient engagé à venir voir la reine de Saba qui l'attendait. Et un sourire candide accompagnait le récit de ces extravagances. On n'eût jamais osé troubler les charmantes visions, les rêves dorés de cette intelligence obscurcie.

Cependant, son activité littéraire souffrait à peine de cet état mental si profondément troublé; il collaborait au théâtre avec Méry: le *Chariot d'Enfant*, l'*Imagier de Harlem;* il écrivait des romans, des nouvelles : les *Faux Sauniers*, *Lorely*, le *Roi de Bicêtre*, les *Filles du feu;* il faisait représenter *Misanthropie et Repentir*, drame traduit de Kotzebue (Théâtre-Français, 1855), et arrivait peu à peu à jouir d'une notoriété incontestable. Mais sa folie s'aggravait. Il fut bientôt forcé d'abandonner le feuilleton de la *Presse*, qu'il avait repris en 1844, et il entra chez son ami le docteur Blanche, qui lui prodigua tous ses soins. Il sortit de cet établissement à moitié guéri; mais il fut pris subitement de la crainte du lendemain, lui qui n'avait jamais eu peur de la pauvreté et qui avait pu vivre sans un sou vaillant à cinq cents lieues de son pays. Se sentant menacé d'une incapacité de travail, il songea à se créer une petite rente au moyen de la réimpression de ses œuvres complètes. Mais la misère amena le désespoir. Sans asile, vivant de quelques emprunts insignifiants, il errait dans Paris, traînant d'une table banale à une autre, dans les cabinets de lecture et dans les cafés, son manuscrit d'*Aurelia*, qu'il ne pouvait achever. Comme tous les malades qui ont été une fois enfermés dans une maison de santé, l'appréhension d'être reconduit chez le docteur Blanche le faisait fuir et se cacher lorsqu'il pressentait les approches du mal. Le plus souvent, dans cet état, il entreprenait de longues courses, espérant que la fatigue physique étoufferait la souffrance morale. Mais son état empirait, il le sentit, et, dans le courant de janvier 1855, il quitta brusquement, sans rien dire à personne, son domicile, un hôtel garni de la rue Neuve-des-Bons-Enfants. Le soir du 24, fatigué, désespéré, n'ayant plus que quelques sous, il se réfugia dans un de ces cabarets des quartiers pauvres, où l'on obtient l'hospitalité pour le prix d'un verre de vin. Au petit jour, conformément aux règlements de police, on le mit dehors. Il alla frapper à la porte d'un misérable garni où il était connu. L'hôtesse, chez laquelle tous les lits étaient occupés, ne voulut pas lui ouvrir. Alors, seul, épuisé, désespéré, mal vêtu par un froid rigoureux, brisé par la fatigue de plusieurs nuits sans sommeil, perdu au milieu de ce Paris inhospitalier, il put sonder la profondeur de sa misère. Quels funèbres assauts se livrèrent dans son esprit malade pendant cette nuit tristement passée! Il entrevit une vieillesse besoigneuse, et son âme fière se révolta; il aima mieux en finir... et, le lendemain, on le trouva pendu au-dessus d'un égout, dans une des rues les plus obscures, les plus sinistres du quartier de l'Hôtel-de-Ville, qui en comptait tant alors, la rue de la Vieille-Lanterne, aujourd'hui disparue.

Quelques jours après, Jules Janin écrivait : « A la porte d'une maison borgne, par le vent de bise et la nuit profonde, à l'heure où tout dort, où tout repose, où le silence est tombé sur cette ville immense et la protége à la façon de l'oiseau qui tient sous son aile son humble couvée, il s'est tué, cet ami de nos jeunes années, ce compagnon charmant de nos travaux de chaque jour, ce rêveur tout éveillé dont on n'a jamais vu que la bienveillance et le sourire. » Par une triste ironie du sort, on trouva dans la poche de Gérard la fin de son roman : le *Rêve et la vie*. La nouvelle de la mort de Gérard de Nerval causa dans Paris une émotion profonde; on se livra à toutes les conjectures, on en tira les inductions les plus diverses. « La mort de Carrel, écrivait à cette époque M. Asselineau, n'était-ce point l'ancien journalisme, le journalisme à principes et à convictions, vaincu et tué par la presse nouvelle, le journalisme industriel, le journal de l'annonce et de la réclame? Gérard mourant, n'est-ce pas la littérature artiste, la littérature inspirée et dévote à elle-même, se confessant impuissante à vivre en face du mercantilisme littéraire et de la loi de la production forcée? »

Écrivain soigneux, qui ne prenait la plume qu'en parfaite connaissance de son sujet, indépendant, honnête, on peut dire de Gérard de Nerval, bien qu'il ait très-peu fait de vers, que c'était un poëte, et que chez lui le poëte absorba le voyageur, l'historien, le romancier, le dramaturge, l'analyste, le savant même. Il est, parmi les auteurs contemporains, un de ceux dont le talent est le plus sympathique aux lettrés. On retrouve dans ses articles de critique et dans ses relations de voyage, mêlée à un enthousiasme sincère, quoique sobre et pudique dans la forme, la malice insinuante de Henri Heine, de Hoffmann et du bonhomme Wieland. Conteur aimable, observateur spirituel, esprit fin, il a laissé de ravissants ouvrages qu'on n'oubliera point.

On a de lui : *Piquillo*, opéra-comique en trois actes, en société avec Alexandre Dumas (1837); l'*Alchimiste*, drame en cinq actes et en vers, avec le même, seul nommé (1839, Renaissance); *Léo Burckart*, ou une *Conspiration d'étudiants*, drame en cinq actes et en prose (1839, Porte-Saint-Martin), dans lequel la manière de l'auteur est imprégnée d'un fort parfum germanique qui, sans nuire à son originalité, montre qu'il connaît à fond les poëtes d'outre-Rhin; les *Monténégrins*, opéra-comique, en collaboration avec M. Alboize (1849, Opéra-Comique); le *Chariot d'enfant*, drame en cinq actes, en collaboration avec Méry (1850, Odéon); l'*Imagier de Harlem*, ou la *Découverte de l'imprimerie*, drame fantastique, également avec Méry, et qui offre cette particularité digne de remarque qu'il est écrit en prose et en vers comme la plupart des drames de Shakspeare (1852, Porte-Saint-Martin). Le Théâtre-Français a tenté de reprendre, en 1855, *Misanthropie et Repentir*, drame allemand de Kotzbue, que Gérard avait traduit en cinq actes. Parmi les autres ouvrages du même écrivain, il faut citer : *Scènes de la vie orientale* (1848-1850, 2 vol. in-8o), réimprimé sous le titre de *Voyage en Orient*, récit qui est considéré comme son chef-d'œuvre et où l'on trouve réunies à la fois la rêverie du poëte, l'étude du savant et la grâce du conteur; *Contes et facéties* (1852, in-18); *Lorely, souvenirs d'Allemagne* (1852 et 1855, in-18), promenade sur les bords du Rhin et dans le duché de Saxe-Weimar; *Petits châteaux de Bohême* (1853, in-18); la *Main de gloire*, nouvelle (1853, in-18); les *Filles du feu* (1854-1856, in-8o); *Aurélia* ou le *Rêve et la vie*, que la *Revue de Paris* publiait au moment de la mort de Gérard de Nerval, sorte de poëme de la Folie se racontant elle-même et dont le thème fondamental n'est autre que la combinaison du naturel et du surnaturel dans la vie humaine. Ce livre étrange parut en 1855, tel que l'auteur l'avait laissé, avec les lacunes et les interruptions qu'il n'avait pas eu le temps de combler. Il était comme un chapitre ajouté à cet autre livre fantastique qui l'avait précédé : les *Illuminés* ou les *Précurseurs du socialisme* (1852, in-18). On y voit Gérard de Nerval initié aux correspondances de la mystique, aux subtilités de la gnose, à la connaissance du magisme et de la cabale; il a lu Swedenborg, et le rêve n'a plus de mystères pour son esprit anxieux, troublé par des sciences contradictoires. Citons encore : la *Bohème galante* (1856, in 18), recueil de nouvelles, d'études et d'articles déjà publiés séparément; le *Marquis de Fayolle* (1856, in-18), avec M. Edouard Georges, etc.

Gérard de Nerval, qui n'aimait pas le grand jour pour son nom et se sentait mal à l'aise devant le public, s'est plus d'une fois abrité derrière un pseudonyme latin ou tudesque. C'est ainsi qu'il a signé tour à tour : *Aloysius*, *Beuglant*, *Fritz*, *lord Pilgrim*, etc., des fantaisies, des articles et surtout des impressions de voyages dans plusieurs recueils, journaux et revues, tels que le *National*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue de Paris*, le *Figaro*, la *Presse*, l'*Illustration*, et dans le *Monde dramatique* dont il fut le fondateur en 1835, et qu'il dirigea pendant sept ans.

GÉRARD DE NIMÈGUE, écrivain belge. V. GELDENHAUR.

GÉRARD DE RAYNEVAL, famille de diplomates français. V. RAYNEVAL.

Gérard de Nevers ou **Roman de la violette**, poëme du XIIIe siècle, par Gibert de Montreuil, publié en 1834 par M. Fr. Michel. Le sujet de ce roman est le même que celui du *Comte de Poitiers*, édité en 1831 par le même érudit. Il s'agit de la gageure imprudente d'un mari qui, fermement convaincu de la vertu de sa femme, prétend que nul chevalier ne réussirait à la séduire. Le comte de Forez, nommé Lisiart, chevalier présomptueux, se flatte d'y parvenir et d'en fournir la preuve; il acquiert le moyen de donner aux juges divers renseignements qui ne leur laissent aucun doute sur le succès de l'entreprise, et gagne la gageure, dont le prix est la terre même du comte de Nevers. La dame essaye en vain de se justifier auprès de son époux : celui-ci la maltraite et l'abandonne. Ce n'est qu'après beaucoup d'aventures et de malheurs que Gérard retrouve cette victime de la calomnie, dont il avait déjà eu occasion de reconnaître l'innocence. Le perfide est puni, et les deux époux vivent désormais heureux.

Gérard de Roussillon, poëme provençal du XIIe siècle, publié par M. Fr. Michel (1856, in-16, collection elzévirienne de Jannet). L'original dut être écrit en latin : *Gesta nobilissimi comitis Gerardi de Roussillon*, et, sans doute par un moine de l'abbaye de Pothières, fondée par le personnage réel, contemporain de Charles le Chauve, qui a servi de prétexte à cette épopée; cette chronique est perdue aujourd'hui. Les manuscrits qui restent du poëme peuvent se ramener à deux : celui de la Bibliothèque nationale, écrit en provençal et comprenant huit mille vers environ, et celui du British Museum, écrit en français du XIIIe siècle et qui n'est qu'une traduction du premier. M. Fr. Michel les a publiés tous les deux.

Cette longue composition épique, œuvre de premier ordre et écrite souvent avec une vigueur peu habituelle à nos vieux auteurs, a pour sujet les démêlés et les guerres de Gérard de Roussillon, comte de Bourgogne, avec Charles le Chauve, que, dans son ignorance, le vieux poëte confond avec Charles Martel. Ce Gérard est un personnage réel. Après avoir suivi le parti de Louis le Débonnaire contre son fils, il soutint contre Charles le Chauve les prétentions de Lothaire, qui fut battu dans l'effroyable rencontre de Fontenailles, et se vit dépouillé d'une partie de ses biens.

Dans ce poëme, le gentilhomme révolté contre son suzerain, vaincu dans diverses rencontres sanglantes, est réduit, avec sa femme, Berthe, à la plus extrême misère. Contraint de se faire artisan pour vivre, après avoir erré dans les bois, sans nourriture, sans vêtements, le comte gagne sa vie en portant des sacs de charbon à la ville; Berthe s'y fait couturière. Il y a dans cet épisode touchant un grand charme. La fin, un peu confuse, est consacrée à narrer la rentrée en faveur du comte à la cour de Charles. Autour de ces deux types principaux, Gérard de Roussillon et Berthe, gravitent une foule de caractères secondaires, le roi Charles, don Folques, don Bos, Pierre de Mourabei, dans lesquels le poëte a parfaitement personnifié les mœurs féodales.

Le poëme de *Gérard de Roussillon* est écrit en vers de huit pieds, par strophes ou couplets, d'un nombre de vers indéterminé, et chaque strophe est monorime; au couplet primitif, les copistes en ont ajouté souvent trois et quatre, qui ne font que reproduire la même idée, en l'affaiblissant. On dirait qu'on a sous les yeux un poëme et ses variantes.

Gérard ou **Girard de Viane**, chanson de geste du XIIIe siècle. Elle appartient au cycle de Guillaume au Court nez. Girard est fils de Garin de Montglane. Charlemagne veut d'abord le marier à la duchesse de Bourgogne; mais bientôt il s'éprend lui-même de cette dame. Celle-ci, rebutée par les dédains de Girard, accepte l'offre de l'empereur. Le fief de Viane devient vacant et l'empereur l'accorde à Girard, qu'il admet à faire son hommage. La nuit venue, des flambeaux éclairent la salle où Charlemagne est assis; Girard s'agenouille; l'impératrice glisse un pied sous le manteau royal et le présente à la bouche du vassal, qui le baise au lieu du genou de l'empereur. Personne ne s'est aperçu de la supercherie; mais un jour, l'impératrice ne résiste pas au plaisir de raconter le fait à Aimeri, neveu de Girard; Aimeri saute sur un couteau et veut laver l'affront de sa race dans le sang de l'impératrice; elle esquive le coup. Les Girard, indignés, déclarent la guerre à l'empereur, qui vient mettre le siége

devant Viane. C'est pendant ce siége, qui dure sept ans, que Roland aperçoit sur le rempart la belle Aude, nièce de Girard et sœur d'Ollivier. Une conversation s'engage entre eux, et la jeune fille devient amoureuse du paladin. Grande désolation de la pauvre Aude en apprenant le nom de Roland, car un duel est résolu entre lui et Ollivier. Ce duel a lieu devant les armées rivales et devant la pauvre Aude, partagée entre l'amour et l'amitié fraternelle. Il n'y a rien de plus pathétique dans Homère. L'intervention d'un ange met fin à la lutte des deux guerriers; Ollivier fait hommage à l'empereur et la paix est faite. Il ne reste plus qu'à procéder aux fiançailles du paladin et de la noble damoiselle. Le poëte n'a garde d'y manquer.

La chanson de *Gérard de Viane* passe pour un des meilleurs ouvrages de notre ancienne littérature; les caractères sont dessinés avec fermeté, la situation dramatique, le récit plein d'agrément, les descriptions heureusement choisies, et il y a peu de longueurs. Le trouvère auteur de cette geste dit, au commencement de la chanson, se nommer Bertrans, de Bar-sur-Aube; mais on croit que c'est un nom supposé. Elle a dû être composée vers l'an 1220.

GERARDE (John), médecin et botaniste anglais, né à Namptwich (Cheshire) en 1545, mort en 1607. Il est un des premiers qui se soient occupés avec succès de naturaliser les plantes exotiques dans sa patrie. Il exerça la médecine à Londres et devint maître de la compagnie des apothicaires de cette ville. Son *Herbier* ou *Histoire générale des plantes* (Londres, 1597, in-fol.) offre l'ensemble des connaissances que l'on possédait en botanique à cette époque. Il eut, lors de son apparition, un succès prodigieux. On lui doit encore : *Catalogus arborum, fruticum ac plantarum, etc.* (1596, in-4°), qui n'est que le catalogue des plantes que renfermait son jardin.

GERARDI MONS, nom latin de la ville de GRAMMONT.

GÉRARDIE s. f. (jé-rar-dî — de *Gérard*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, type de la tribu des gérardiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Amérique et aux Antilles.

GÉRARDIÉ, ÉE adj. (jé-rar-di-é — rad. *gérardie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gérardies.

— s. f. pl. Tribu de la famille des personnées, ayant pour type le genre gérardie.

GÉRARDIN (Nicolas-Vincent-Auguste), médecin français, né à Nancy en 1790, mort en 1862. Reçu docteur à Paris en 1814, il fut nommé en 1824 agrégé de la Faculté et devint cette même année membre de l'Académie de médecine. Gérardin remplit pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire annuel de ce corps savant. Il fut reçu, à la suite du concours de 1825, médecin de plusieurs hôpitaux. Indépendamment de différents rapports et mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie de médecine*, on a de lui : *Sur les gaz intestinaux* (1814); *Mémoire sur la fièvre jaune* (1820, in-8°); *Du choléra en Russie, en Prusse et en Autriche* (1832, in-8°), en collaboration avec M. Gaimard.

GÉRARDIN (Sébastien), naturaliste français, né à Mirecourt en 1751, mort à Paris en 1816. Il professa l'histoire naturelle à l'École centrale d'Épinal, puis fut attaché au Muséum d'histoire naturelle, à Paris. On lui doit : *Tableau élémentaire de botanique* (Paris, 1803, in-8°); *Tableau élémentaire d'ornithologie* (Paris, 1803, 2 vol. in-8°); *Essai de physiologie végétale* (Paris, 1810, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire raisonné de botanique* (Paris, 1817, in-8°).

GÉRARDMER s. m. (jé-rar-mé — nom d'une localité). Fromage qui se fabrique surtout dans la commune de Plainfoing, dans les Vosges, sous forme de disques de 20 centimètres de diamètre sur 15 centimètres de hauteur. ‖ On dit par corruption GÉROMÉ.

GÉRARDMER, ville de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Saint-Dié, sur la rive gauche du lac de son nom et sur le gros ruisseau de la Jamagne; pop. aggl., 2,226 hab. — pop. tot., 6,225 hab. Établissement hydrothérapique; filature de lin; importante fabrique de toiles; commerce considérable de fromages dits *de Geromé*, et de bois de sapin. La charmante position de Gérardmer, son aspect riant et la beauté des sites qui l'environnent expliquent, sans le justifier, ce mot pompeux des habitants de cette ville : « Sans Gérardmer et un peu Nancy, que serait la Lorraine? » La ville est bien bâtie. Les maisons sont presque toutes accompagnées de jardins et de fontaines. Nous signalerons : l'église paroissiale, flanquée d'une haute tour carrée; la belle fontaine qui décore la place principale; l'hôtel de ville; l'hôpital, etc.

« Vers 1070, Gérard d'Alsace, premier duc de Lorraine, fit construire près de la Jamagne, dit M. Joanne, sur l'emplacement actuel du cimetière de Gérardmer, une tour fortifiée, et c'est à ce souvenir que la contrée a dû son nom, formé de celui du duc Gérard réuni à l'expression celtique *mar*, qui signifie eau, étang. » Des chasseurs et des pêcheurs s'établirent auprès de la tour du duc Gérard et formèrent le noyau de la ville actuelle. La population de Gérardmer s'accrut rapidement et la petite ville était en pleine voie de prospérité lorsque les désastres de la guerre de Trente ans vinrent arrêter ce développement. Mais la paix ramena, au XVIIIe siècle, la prospérité à Gérardmer, dont la population s'accrut dès lors dans de notables proportions. C'est aujourd'hui une des villes les plus industrielles des Vosges. Les sites alpestres abondent aux environs.

GÉRARDMER (lac de), lac de France (Vosges), près de la ville de son nom, au pied de hautes montagnes couvertes de pâturages et de forêts. Il présente une magnifique nappe d'eau d'environ 3 kilom. de longueur sur 1,500 mètres de largeur. Sa profondeur maximum est de 75 mètres. Les eaux du lac de Gérardmer sont parfaitement limpides; elles s'écoulent par le torrent de la Jamagne.

GERASA, ville de l'ancienne Palestine, dans la Décapole, demi-tribu orientale de Manassé, au N. de Gadara. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui la ville de Djerach. Belles ruines.

GÉRASÉNIEN, IENNE s. et adj. (jé-ra-zé-ni-ain, ie-ne). Géogr. anc. Habitant de Gérasa; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

GÉRAUD (saint), comte d'Aurillac, né dans cette ville vers 855, mort en 909. Il se livra à l'étude des livres saints, vécut constamment entouré de prêtres et de moines, fit sept fois le voyage de Rome et s'acquit une grande renommée par sa douceur et par sa bienfaisance. Avant de mourir, Géraud affranchit tous ses serfs et assura par des chartes les premières immunités de la commune d'Aurillac. Il est devenu le patron de la haute Auvergne. Sa fête se célèbre le 13 octobre.

GÉRAUD (Edmond), littérateur et poëte français, né à Bordeaux vers 1780, mort en 1831. Il a publié des *Poésies diverses* (Paris, 1818); le *Voyage de Marie Stuart*, élégie (Paris, 1825) et des articles littéraires dans divers journaux, notamment dans la *Quotidienne*.

GÉRAUD (Pierre-Hercule-Joseph-François), historien et érudit français, né au Caylar (Hérault) en 1812, mort en 1844. Il acheva ses études à Montferrand, se fit clerc d'avoué à Clermont, prit part à la rédaction du *Patriote du Puy-de-Dôme*, et vint à Paris, en 1834, soumettre à Béranger un recueil de chansons républicaines qu'il avait composées. Le patriarche des chansonniers, ne reconnaissant pas dans le jeune homme la vocation poétique, le plaça chez un avoué de la capitale. Peu de temps après, Dureau de La Malle le prit comme secrétaire. Sous un tel maître, les aptitudes de Géraud pour les travaux d'érudition se développèrent avec une rapidité surprenante. Dès 1837, il publiait *Paris sous Philippe-le-Bel*, livre qui fut jugé digne d'entrer dans la *Collection des documents sur l'histoire de France*, et qui lui valut une médaille de l'Académie des inscriptions. Il entra à l'École des chartes la même année, et se livra au travail avec une ardeur qui devait lui être fatale : il fut enlevé à la science au moment où il s'occupait d'une *Histoire de Philippe-Auguste*. A l'ouvrage déjà cité, nous ajouterons les suivants, dont les érudits font le plus grand cas : *Essai sur les livres de l'antiquité, particulièrement chez les Romains* (1838, in-4°), dissertation pleine de recherches curieuses; *Chronique latine de Guillaume de Nangis, continuée jusqu'en* 1360 (1845, 2 vol. in-8°). Géraud a fourni à la *Bibliothèque de l'École des chartes* d'importants articles, dont le dernier, *Ingelberge, femme de Philippe-Auguste*, a été couronné, après sa mort, par l'Institut.

GÉRAULD (Hugues), prélat français, mort en 1317. Il fut chapelain de Clément V, qui le nomma évêque de Cahors en 1312, et lui accorda un grand nombre de dispenses et de priviléges extraordinaires. Gérauld ne tarda pas à s'attirer l'animadversion publique, en s'emparant des biens des consuls de Cahors, et en commettant toutes sortes de vexations et de spoliations. Sur les plaintes des habitants de Cahors, le pape Jean XXII chargea les évêques d'Arras et de Riez de faire une enquête, à la suite de laquelle Gérauld fut condamné à être brûlé vif pour sa simonie, ses brigues, sa cruauté, ses rapines, son commerce criminel avec les femmes et son ingratitude envers le saint-siége.

GERBA, île et ville de la Tunisie. La ville est fort importante par son commerce de tissus de laine, de coton et de soie et par ses fabriques de poteries communes. La population, l'une des plus intelligentes de la régence, s'élève à 30,000 âmes, dont 24,700 musulmans, 5,000 israélites et 300 chrétiens. Gerba est le chef-lieu d'un *ouaten*.

GERBAGE s. m. (jèr-ba-je — rad. *gerbe*). Agric. Action d'enlever les gerbes d'un champ.

— Anc. cout. Droit d'un certain nombre de gerbes à prélever sur la récolte.

GERBAIS (Jean), théologien français, né à Rupois, près de Reims, en 1629, mort en 1699. Il prit le diplôme de docteur en Sorbonne (1661), puis devint professeur d'éloquence au Collége royal. Gerbais a publié : *Ordinationes universi cleri gallicani circa regulares conditæ... cum commentariis F. Hallier* (Paris, 1665, in-4°), travail qui lui valut une pension de 600 livres; *Traité pacifique du pouvoir de l'Église et des princes sur les empêchements qui subsistent aujourd'hui* (Paris, 1690, in-4°); *Lettre d'un docteur de Sorbonne à une personne de qualité, au sujet de la comédie* (1694, in-12); *Lettre d'un docteur de Sorbonne à une dame de qualité, touchant les dorures des habits des femmes* (Paris, 1696), etc.

GERBAUDE s. f. (jèr-bô-de — rad. *gerbe*). Agric. Dernière gerbe de la moisson que l'on va, avec un certain cérémonial, présenter au fermier.

GERBE s. f. (jèr-be — de l'ancien haut allemand *garba*, allemand moderne *garbe*, hollandais *garf*, qui appartient sans doute à la même famille que le latin *carpere*, cueillir, le grec *karpos*, fruit). Botte de blé ou d'autres céréales coupées : GERBE *de blé, d'orge, d'avoine. Lier des* GERBES. *Les* GERBES, *disait Xénophon, donnent à ceux qui les font croître le courage de les défendre.* (B. de St-P.) *Les grains coupés prématurément se détériorent si on les lie immédiatement en* GERBES. (M. de Dombasle.)

— Par anal. Amas, réunion d'objets qui offre quelque rapport de forme avec une gerbe : GERBE *de feu, d'étincelles.*

Le lilas sur mon front s'épanouit en *gerbe;*
Nous sommes au printemps.
TH. GAUTIER.

— Anc. cout. Blé qu'on prélevait pour la dîme. ‖ *Courir la gerbe*, Aller recueillir la dîme soi-même, en parlant d'un curé.

— Hydraul. Faisceau de jets d'eau très-rapprochés : *La* GERBE *d'eau est d'un très-bel effet.* (Mauléon.)

En *gerbes* de cristal jaillissent les fontaines.
BAOUR-LORMIAN.

— Pyrotechn. Pièce composée d'une ou de plusieurs fusées qui produisent des jets brillants verticaux. ‖ *Gerbe d'eau*, Faisceau de fusées fixées sur un flotteur et munies d'un lest qui les maintient dans une position verticale.

— Techn. *Gerbe d'osier*, Botte d'osier, dans le langage des vanniers.

— Astron. Constellation plus connue sous le nom de CHEVELURE DE BÉRÉNICE.

GERBÉ, ÉE (jèr-bé) part. passé du v. Gerber : *Du blé* GERBÉ. *Des tonneaux* GERBÉS.

GERBÉE s. f. (jèr-bé — rad. *gerbe*). Agric. Brassée de gerbes : *Hommes, femmes, enfants, commencèrent de décharger les chariots remplis de gerbes, tandis que ceux qui devaient battre le grain attendaient les* GERBÉES *le fléau à la main.* (E. Sue.) ‖ Tiges des céréales dont on a détaché le grain par le battage. ‖ Fourrage composé de céréales et de légumineuses récoltées un peu avant la maturité des grains.

GERBEL (Nicolas), jurisconsulte allemand, né à Pforzheim, mort en 1560, professeur d'histoire au gymnase de Strasbourg. Il était élève de Reuchlin. Après avoir suivi un cours de droit à Vienne, Gerbel vint à Bâle en 1515, y travailla comme correcteur dans une imprimerie et se concilia l'amitié d'Érasme. Vers la fin de la même année, s'étant fixé à Strasbourg, il mit au jour les *Lucubrationes* d'Érasme (1515, in-4°). Grand partisan des idées de Luther, il publia une édition du Nouveau Testament (Hagenoæ, 1521, in-4°), qui n'était guère d'ailleurs qu'une réimpression du Nouveau Testament d'Érasme. L'année suivante, il donna une édition du *Pasteur d'Hermas* (1522, in-fol.). On a encore de lui : *Pro declaratione picturæ, sive descriptionis Græciæ Sophiani lib. VIII* (Bâle, 1549, in-fol.); *Vita Cuspiniani*, publié avec l'ouvrage de Cuspinien; *De cæsaribus atque imperatoribus romanis* (1545, in-fol.); *De anabaptistarum ortu et progressu.*

GERBER v. a. ou tr. (jèr-bé — rad. *gerbe*). Agric. Mettre en gerbes : GERBER *du froment, du seigle, de l'avoine.*

— Techn. Entasser, poser les uns sur les autres, en parlant des futailles : *Il voulut aider ses ouvriers à ranger les pièces, en les entassant les unes sur les autres, ce qu'on appelle* GERBER. (Dupuytren.)

— Art milit. Empiler, en parlant des projectiles dont on forme des pyramides : GERBER *des boulets, des bombes, des obus.* ‖ Canonner ou bombarder : GERBER *un fort.* GERBER *une place.*

— v. n. ou intr. Fournir de nombreuses gerbes : *Ces blés* GERBENT *bien.*

— Imiter la forme d'une gerbe : *Ces jets d'eau ne* GERBENT *pas bien. Ces fusées* GERBENT *admirablement.*

GERBER (Jean-Gustave), voyageur russe, originaire du Brandebourg, mort en 1734. Il entra, en 1710, dans l'armée russe, et fut envoyé, en 1722, à Astrakhan, d'où, pendant cinq ans, il fit de nombreuses excursions dans les contrées que baigne la mer Caspienne. Il fut ensuite placé à la tête d'une expédition envoyée par le gouvernement russe à Khiva et à Boukhara, afin d'y établir la sécurité du commerce russe; mais il ne put remplir sa mission, car la caravane fut attaquée sur les bords de la rivière Emba, par les hordes errantes des steppes, et il eut lui-même beaucoup de peine à échapper à la mort. A l'époque de la guerre avec les Turcs, il reçut le commandement de l'artillerie destinée à opérer au siége d'Azov et mourut peu de temps après. Il laissait en manuscrit plusieurs ouvrages, dont deux ont été insérés dans le recueil mensuel de l'Académie de Saint-Pétersbourg : *Description des pays situés sur les bords de la mer Caspienne* (1760), et *Remarques sur la géographie de la Russie au* Xe *siècle* (1760).

GERBER (Henri-Nicolas), organiste allemand, né en 1702, mort en 1775. Doué dès son enfance d'une rare aptitude musicale et ne trouvant pas, dans la petite ville qu'habitait sa famille, les ressources nécessaires pour s'instruire dans son art favori, il se rendit, en 1721, à Leipzig, et eut le bonheur de mériter l'intérêt et l'affection de Jean-Sébastien Bach, qui l'aida de ses précieux conseils. En 1728, Gerber fut nommé organiste à Herigen; puis, trois ans après, le prince de Schwarzbourg lui conféra le titre d'organiste de sa cour. Pendant quarante-quatre ans, il remplit ces fonctions, qu'il céda à son fils en 1775, et, vers le milieu de la même année, il succomba à une attaque d'apoplexie, laissant en manuscrit un assez grand nombre de compositions pour clavecin et orgue.

GERBER (Ernest-Louis), organiste et musicographe allemand, fils du précédent, né à Sondershausen en 1746, mort en 1819. Il fut d'abord destiné à la carrière ecclésiastique; mais son père, voyant son peu de disposition pour la vie religieuse, lui fit étudier la jurisprudence. Envoyé, en 1765, à l'université de Leipzig, il s'appliqua à la théorie et à la pratique de l'art musical. Ses examens de jurisprudence passés, il conçut pour la procédure une si profonde répulsion, qu'il se rendit immédiatement chez son père, résolu à se consacrer entièrement à la musique. Dès son arrivée à Sondershausen, le prince de Schwartzbourg le chargea de l'éducation artistique de ses fils. Mais ses essais de composition furent accueillis avec indifférence; il ne put réussir à les faire exécuter convenablement, et, dès lors, il renonça à la pratique pour arrêter le plan d'un *Dictionnaire des musiciens*. Sa nomination d'organiste à la cour de Schwartzbourg, en 1775, aux lieu et place de son père, lui permit de se livrer librement à son entreprise et de réunir les livres et documents les plus indispensables à l'exécution de son projet.

Gerber avait primitivement borné son ambition à des *addenda* qui devaient compléter le *Lexicon* de Walther; mais les notes fournies par Killer, Forkel et Ebeling donnèrent à son travail une plus grande extension. L'ouvrage parut, en 1790-1792, sous ce titre : *Lexique historique et biographique des musiciens, contenant des détails sur la vie et les ouvrages d'auteurs d'écrits sur la musique, de compositeurs célèbres, de chanteurs, d'instrumentistes, d'amateurs et de facteurs d'orgues et d'instruments* (2 vol. in-8°). Il consacra ensuite quinze années à rectifier, refondre et compléter son travail, à l'aide des matériaux que lui fournirent les ouvrages de Burney, Martini et Forkel et des ouvrages musicaux de tous genres. Cet ouvrage, indispensable à tous les écrivains qui s'occupent de biographies musicales, surtout en ce qui concerne l'Allemagne, est ainsi jugé par Rochlitz, dans ses *Mélanges pour les amis de la musique* : « Les observations générales qu'on peut faire sur cet ouvrage sont qu'en ce qui concerne la partie historique, les articles sur les Allemands sont les meilleurs. Ceux qui ont pour but les Italiens, les Anglais et les Néerlandais ne leur sont pas de beaucoup inférieurs. Quant à ceux des autres nations, particulièrement des Français, ils sont les plus incomplets et les plus défectueux, et les anciens sont faibles ou absolument manqués. » Une crainte poursuivit Gerber dans ses dernières années : il appréhendait vivement que la collection de livres de musique et de portraits de musiciens qu'il avait réunie à force de recherches, de dépenses et de privations, ne fût dispersée après sa mort. La grande Société des amis de la musique, fondée à Vienne, le délivra de cette anxiété en 1815, et lui acheta toute sa collection, dont elle lui laissa la libre jouissance jusqu'à sa mort. Le 30 juillet 1819, après son dîner, il s'endormit suivant son habitude et ne s'éveilla plus.

Indépendamment de son grand dictionnaire, Gerber a publié les articles importants dont les titres suivent : *Sur les styles en musique; Catalogue général et alphabétique des compositeurs des mélodies chorales les plus remarquables; Histoire de la musique en Allemagne pendant l'année* 1794; *Sur l'influence de la librairie à l'égard de la littérature musicale; Sur l'origine de l'opéra.*

GERBÈRE s. f. (jèr-bè-re — de *Gerber*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

GERBERGE, reine d'Austrasie, de Bourgogne et de Provence, née vers 750, morte après 773. Elle épousa, vers 768, Carloman, frère de Charlemagne, qui eut en partage les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, et mourut en 771, après deux ans de règne. Restée veuve avec deux enfants, Gerberge vit Charlemagne s'emparer de l'Austrasie et de la Bourgogne, et, redoutant pour ses fils la mort ou la tonsure, elle s'enfuit, d'abord auprès du duc Tassillon de Bavière, puis à la cour de Didier, roi des Lombards. Didier, irrité contre Charlemagne, qui venait de répudier sa fille Désidérade, s'empressa de saisir l'occasion qui s'offrait à lui pour se venger. Il fit à Gerberge l'accueil le plus bienveillant, s'efforça d'attirer à la cause des fils de cette princesse les seigneurs austrasiens et le pape

Adrien; puis, voyant ses efforts inutiles, il prit les armes et envahit les Etats pontificaux. Mais, à l'appel du pape, Charlemagne pénétra en Italie et fit le siége de Vérone, où se trouvaient Gerberge et ses fils. La ville ne tarda pas à se rendre (773), et la veuve de Carloman tomba avec ses enfants entre les mains du vainqueur, qui les renvoya en France, où il les traita non en ennemis, mais avec tous les égards dus à leur rang. Depuis cette époque, on n'entend plus parler de Gerberge, et la plus grande obscurité règne sur l'existence de ses fils.

GERBERGE, reine de France, morte vers 968. Sœur d'Othon, roi de Germanie, elle avait été mariée en premières noces à un duc de Lorraine, Gisleberg. Elle fut unie, en 940, à Louis d'Outre-mer, roi de France. Cette alliance de Louis d'Outre-mer avait fort mécontenté les seigneurs, surtout Hugues le Grand. Celui-ci, pour contre-balancer le crédit que venait d'acquérir son rival, pour lui faire pièce, demanda à Othon et obtint la sœur de Gerberge, Hedwige.

« De ces deux femmes, fait observer Albéric des Trois-Fontaines, sortirent la race impériale de Germanie et les races royales de France et d'Angleterre. » Mais ce n'était point assez pour Hugues; il excita les défiances, sema la discorde, pour détacher du parti de Louis le duc de Normandie. En 945, les deux partis en présence depuis cinquante ans en viennent aux mains. Ainsi isolé, le roi de France est vaincu en bataille rangée, pris avec seize de ses comtes et enfermé dans la tour de Rouen. Il s'était battu en vaillant soldat cependant, et près de lui, raconte la chronique, encourageant son époux, l'excitant, lui donnant l'exemple de la valeur, s'était tenue Gerberge.

Le parti national, dont Hugues était le chef, réclama des Normands la prise qu'ils avaient faite; ceux-ci ne voulurent consentir à livrer le roi que si, à la place de leur prisonnier, on remettait ses deux fils entre leurs mains. Gerberge refusa. Cependant la sœur suppliait le frère, au nom des liens qui les unissaient, de délivrer son mari. Othon céda, non aux prières, mais aux raisons politiques de sa sœur. Accompagné du comte de Flandre et de Conrad, roi de Bourgogne, suivi de trente légions, il s'avança jusqu'à Reims (946), puis jusqu'à Rouen. Le roi Louis fut mis en liberté. Mais cette liberté, deux ans à peine passés, il craignit de la perdre de nouveau, et tandis qu'il retournait au delà du Rhin pour implorer de nouveau le secours du roi Othon, Gerberge s'enferma dans Reims avec ses troupes fidèles. Tandis que Louis jouait un rôle de solliciteur assez plat au concile des évêques, assemblés à Ingelheim, puis à Trèves, Gerberge faisait bonne contenance dans Reims. Le roi put revenir en France.

En 954, Louis d'Outre-mer meurt subitement, laissant la couronne à son fils Lothaire, à peine âgé de douze ans, et la régence est dévolue à Gerberge. En 960, Dijon et sa forteresse tombent par surprise au pouvoir de Robert de Trèves, fils d'Herbert, comte de Vermandois. La régente accourt à la tête d'une forte armée, et force l'usurpateur à rendre ce qu'il a pris. Le duc Guillaume d'Aquitaine se révolte; Gerberge vient mettre le siége devant Poitiers, et amène le duc à résipiscence. Gerberge mourut huit ans après, et ne vit pas l'extinction de la race des Carlovingiens, dont son fils fut le dernier roi.

GERBÉRIE s. f. (jèr-bé-rî). Bot. Genre de plantes du Cap de Bonne-Espérance, de la famille des synanthérées.

GERBÉRIÉ, ÉE adj. (jèr-bé-ri-é — rad. *gerberie*). Bot. Qui ressemble à une gerbérie.

— s. f. pl. Tribu de synanthérées, ayant pour type le genre gerbérie.

GERBERON (dom Gabriel), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Calais (Maine) en 1628, mort en 1711. Il fut professeur dans plusieurs monastères de son ordre, et sous-prieur de ceux de Compiègne et de Saint-Benoît-sur-Loire. Adversaires des jésuites, la plupart de ses confrères avaient adopté les fameuses propositions de Jansénius, mais s'étaient rétractés dès le commencement de la persécution contre la nouvelle secte. Gerberon continua la lutte, et fit pleuvoir sur les jésuites tout-puissants une foule de pamphlets. Les punitions que lui infligèrent ses supérieurs ne diminuèrent en rien la véhémence de ses attaques. On allait l'arrêter dans le couvent de Co[illegible]bie lorsqu'il s'enfuit en Hollande (1675), où il continua sa guerre. Le gouvernement de Louis XIV obtint son extradition en 1703, époque où il se trouvait à Bruxelles. Enfermé d'abord dans la citadelle d'Anvers, puis à Vincennes, il ne sortit de cette dernière prison qu'en 1710, après une abjuration qui lui fut arrachée, mais qu'il rétracta avant de mourir. Les nombreux ouvrages de polémique qu'il a publiés sont aujourd'hui sans intérêt; nous ne citerons que le suivant, qui les résume tous : *Histoire générale du jansénisme* (Amsterdam, 1700, 3 vol. in-12). On lui doit une édition des *Œuvres de saint Anselme* (1671, in-fol.), la meilleure qui ait été faite.

GERBEROY, village et commune de France (Oise), cant. de Songeons, arrond. et à 25 kilom. de Beauvais, sur un coteau dominant le Thérain; 316 hab. Gerberoy possédait encore au XVIIe siècle un château fort très-considérable, qui en faisait une sorte de boulevard avancé entre la Normandie proprement dite et la France. Une ville ne tarda pas à se grouper autour de la forteresse. Cette ville elle-même fut fortifiée et constitua bientôt une place de guerre importante. C'est à Gerberoy que Louis d'Outre-mer et Richard Ier de Normandie traitèrent en présence d'Harold, roi de Danemark. Guillaume le Conquérant y assiégea son fils Robert. En 1160, après de longs efforts, Henri II d'Angleterre prit la ville, mais échoua devant la forteresse. Les Bourguignons et les Anglais parvinrent à s'en emparer en l'an 1418 et la gardèrent jusqu'en 1432, époque où le comte de Clermont la leur enleva par surprise et ruina les fortifications ainsi que le château. Trois ans plus tard, Etienne de Vignolles, dit *La Hire*, et Pothon, seigneur de Xaintrailles, relevèrent les fortifications de Gerberoy. Les Anglais y reparurent bientôt, et ils n'en furent chassés qu'en 1449, par Louis de Mocq, gouverneur du Beauvoisis. Ces guerres continuelles avaient peu à peu consommé la ruine de Gerberoy, dont un ancien dénombrement, daté de 1454, parle comme d'une localité effacée de l'histoire. Le château et la ville étaient à peine réparés que les Bourguignons y apportaient de nouveau l'incendie et le pillage (1472). Un siècle plus tard, les ligueurs y renouvelèrent les mêmes scènes de dévastation (1589). Le maréchal de Biron parvint à les en chasser après le combat d'Aumale (1591), et, en 1592, Henri IV fit son entrée dans la ville. La même année, le seigneur de Mouy, gouverneur de Gerberoy pour le roi de France, ayant été fait prisonnier par les troupes du duc de Parme, ce dernier mit pour prix à sa rançon le démantèlement complet de la place, condition qui fut acceptée par Henri IV. Le démantèlement était à peine achevé que les ligueurs se ruèrent sur la ville sans défense, et la dévastèrent à deux reprises (1593-1594). Ces désastres terminent l'histoire politique de Gerberoy. Quant au château, qui continua à appartenir aux évêques de Beauvais, il fut lui-même abattu en 1667.

GERBERT, moine français, devenu pape sous le nom de Sylvestre II. V. SYLVESTRE.

GERBERT (Martin), baron DE HORNAU, prince abbé de Saint-Blaise, l'un des plus savants écrivains de l'Allemagne, né à Horb (Wurtemberg) en 1720, mort en 1793. Après des études préliminaires dans divers établissements religieux, il se rendit à l'abbaye de Saint-Blaise, dans la forêt Noire, pour y étudier la théologie et la philosophie. Le prince abbé de Saint-Blaise, frappé des heureuses dispositions de Gerbert, surveilla lui-même ses études dans le but d'en faire un jour son successeur. A l'âge de seize ans, Gerbert fut admis dans les ordres, et, à vingt-quatre ans, fut ordonné prêtre. On lui confia d'abord une chaire de philosophie et de théologie, puis on le chargea de la surveillance de la bibliothèque du couvent. Ses nouvelles fonctions le poussèrent à faire des recherches sur l'histoire ecclésiastique du moyen âge, et notamment sur l'histoire musicale et liturgique. En 1760, il entreprit un voyage en France, en Italie et en Allemagne pour rassembler les documents nécessaires à une histoire de la musique sacrée, dont il avait conçu le projet. A Bologne, il se lia intimement avec le père Martin, qui s'occupait alors de son *Histoire générale de musique*.

En 1762, Gerbert annonça, par un prospectus, son dessein d'écrire l'histoire de la musique sacrée. Malgré les soins de toute nature que nécessitait l'administration de l'abbaye de Saint-Blaise, dont il avait été nommé prince abbé, malgré l'incendie qui, en 1768, dévora les bâtiments de l'abbaye, l'église, la bibliothèque, et même une partie des matériaux rassemblés par lui, Gerbert se mit à l'œuvre, et, en 1774, parut son travail portant pour titre : *De cantu et musica sacra, a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus* (2 vol. in-4°). Dix ans plus tard, il réunissait les biographies de tous les écrivains sur l'art musical, du IIIe au XVe siècle, dans un même livre intitulé : *Scriptores ecclesiastici de musica sacra, potissimum ex variis Italiæ, Galliæ et Germaniæ codicibus manuscriptis collecti et nunc primum publica luce donati* (1784, 3 vol. in-4°). Malgré la lacune qu'on peut regretter dans cette œuvre importante, la collection réunie par Gerbert est un des plus grandioses monuments élevés à l'art musical. Outre ces ouvrages, le savant abbé de Saint-Blaise en a publié plusieurs autres sur divers sujets et dont les principaux sont : *Apparatus ad eruditionem theologiæ* (1734); *Pinacotheca principum Austriæ* (1768); *Codex epistolaris Rudolphi I Romanorum regis* (1772); *Topographia principum Austriæ* (1772, in-fol.); *Vetus liturgia Alemannica* (1777, in-4°); *Historia Nigræ Sylvæ* (1783, 3 vol. in-4°), etc.

GERBET (Olympe-Philippe), prélat philosophe français, né à Poligny (Jura) en 1798, mort en 1864. Disciple ardent de Lamennais, il vint à Paris de bonne heure. Il se distinguait par la virulence de ses opinions dans le petit cénacle que l'abbé de Lamennais échauffait de son éloquence. Lors de la fondation de l'*Avenir* (1830), il en devint, avec Lamennais, Lacordaire et M. de Montalembert, un des rédacteurs ordinaires. L'encyclique de 1832 modéra son zèle pour la réforme de la société par les [illegible] libérales. L'abbé Gerbet n'avait pas assez d'étoffe pour s'ouvrir un chemin en dehors des routes officielles. Ses qualités d'écrivain l'avaient fait connaître hors du monde religieux. Elles lui avaient aussi valu des amitiés précieuses, entre autres celle de M. de Salinis, d'abord disciple de Lamennais comme lui, puis éclairé de la lumière d'en haut, quand Grégoire XVI eut parlé. M. de Salinis avait été nommé à l'évêché d'Amiens (1847); il offrit à son ami d'être son vicaire général. En 1853, l'abbé Gerbet fut appelé à l'évêché de Perpignan. A peine devenu évêque, il se distingua parmi les apôtres les plus fougueux de l'ultramontanisme. Comme écrivain et comme polémiste, l'abbé Gerbet est déjà profondément oublié. Comme philosophe, il n'a réussi, à l'exemple des gens médiocres, qu'à exagérer les doctrines de la secte à laquelle il appartenait; ses écrits ont un caractère hâtif et boursouflé, assez étrange à considérer aujourd'hui, c'est-à-dire à trente ans de distance du moment où les passions soulevées par la polémique religieuse leur assuraient quelque succès. Les principaux sont : *Des doctrines philosophiques sur la certitude, dans leurs rapports avec les fondements de la théologie* (Paris, 1826, in-8°); *Coup d'œil sur la controverse chrétienne depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours* (Paris, 1831, 1 vol. in-8°); *Conférences de philosophie catholique* (1833-1834, in-8°); *Réflexions sur la chute de M. de Lamennais* (1838, in-8°); *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, suivies de *Vues sur le dogme de la pénitence* (4e édition, 1852; la 1re est de 1829, 1 vol. in-12); *Notice sur sainte Theudosie, retrouvée dans les catacombes de Rome* (1854); *Esquisse de Rome chrétienne* (1844-1850, 2 vol. in-8°); *Conférence sur Rome* (1862, in-8°); *Mémorandum des catholiques français sur les menaces du Piémont contre Rome* (1862, in-8°). L'abbé Gerbet a, dit-on, collaboré à plusieurs publications faites par M. de Salinis.

GERBEVILLER, bourg de France (Meurthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S. de Lunéville, sur la Mortagne; pop. aggl., 2,057 hab. — pop. tot., 2,076 hab. Bonneterie, carrières de pierres dures. Beau château moderne et vestiges de l'ancienne enceinte.

GERBI ou **ZERBI**, la *Meninx*, *Girba*, *Hirba* ou *Lotophagitis insula* des anciens, île de la Méditerranée, dans la partie méridionale du golfe de Cabès, près des côtes de l'Etat de Tunis, dont elle fait partie, par 33° 49′ de lat. N. et 10° 57′ de long. E. Superficie, 46 kilom. carrés; 45,000 hab. Cette île, appelée aussi *Djerba* par quelques géographes, renferme de nombreux villages, et son sol, quoique fertile, ne produit plus le lotus, qui y croissait autrefois en abondance. Ses habitants, industrieux, fabriquent des draps, des toiles et des châles qui sont exportés dans toute la Barbarie. Marius, chassé d'Afrique, s'y réfugia. Les Espagnols s'en emparèrent au XVIe siècle, mais ils en furent chassés par les Turcs.

GERBIER s. m. (jèr-bié — rad. *gerbe*). Agric. Gerbes entassées en monceau isolé dans les champs : GERBIER *de blé, d'avoine, d'orge, de seigle*. ‖ Construction mobile destinée à abriter une meule de gerbes.

— **Encycl.** Quand les céréales sont coupées, on les lie en gerbes, dont la grosseur varie suivant les usages locaux; mais, en général, elle doit être telle qu'on puisse facilement les porter d'une seule main et les jeter à quelque distance, sans un mouvement trop violent. Si les céréales ne doivent pas être battues immédiatement, on les conserve par divers moyens jusqu'au moment du battage. Un de ces moyens consiste dans l'emploi des *gerbiers*. On appelle ainsi des constructions mobiles à claire-voie, destinées à abriter les meules de gerbes et à les préserver des intempéries; ce sont, en quelque sorte, des granges mobiles, beaucoup moins coûteuses à établir que les granges ordinaires. Dans les environs de Hambourg, on dispose huit piliers en bois, hauts de 25 à 30 mètres, également espacés entre eux et enfoncés en terre à la profondeur d'environ 2 mètres. A 3 mètres du sol, on établit un plancher solide, qui maintient les piliers dans leur position. Le dessous sert d'aire pour le battage et de remise pour les instruments aratoires. Sur le plancher, on entasse les gerbes presque jusqu'au sommet des piliers, qui portent un toit mobile recouvert de paille et de roseaux. Ce toit peut se hausser et se baisser à volonté, de manière à abriter immédiatement les gerbes. En Hollande, les *gerbiers* sont formés de quatre piliers seulement; ils ont donc une forme carrée; de plus, il n'y a pas de plancher, et, par conséquent, pas d'aire pour le battage. L'emploi des *gerbiers* est très-avantageux, parce qu'il est économique et permet d'abriter parfaitement les récoltes.

GERBIER D'OUVILLY (Balthasar), diplomate et artiste flamand, né à Anvers en 1592, si l'on en croit ses biographes, mais, d'après son propre témoignage, à Middelbourg en 1572 ou 1573, mort à Londres en 1667. Etant passé en Angleterre, il se fit connaître du duc de Buckingham, qui se l'attacha comme peintre et ne tarda pas à faire de lui un agent de ses intrigues secrètes. Gerbier accompagna le duc en Espagne, et y fit le portrait de l'infante, avec qui le prince de Galles avait le projet de s'unir, puis réunit pour son maître une importante collection de tableaux italiens et flamands. Après l'avénement de Charles Ier, Buckingham, devenu favori tout-puissant, conseilla au roi de se servir, pour ses négociations secrètes, de Gerbier, dont il avait apprécié la souplesse et l'intelligence. Bientôt après l'artiste diplomate était envoyé à La Haye, pour y négocier un traité d'alliance. Le personnage chargé de traiter avec lui était également un peintre, l'illustre Rubens, qui, de son côté, s'occupait aussi de diplomatie. De retour en Angleterre, Gerbier fut anobli, nommé maître des cérémonies et envoyé, deux ans plus tard, à Bruxelles, comme chargé d'affaires d'Angleterre. En 1648, on le trouve en France, où il essaye, mais sans succès, d'établir des monts-de-piété. De là, il revint en Angleterre, y fonda une académie dans laquelle il professa les arts et les sciences, écrivit ensuite des pamphlets, puis partit avec sa famille pour Surinam. Lors de la restauration de Charles II, il retourna à Londres, et s'occupa jusqu'à la fin de sa vie de peinture et d'architecture.

On a de Gerbier quelques tableaux en miniature et quelques écrits sur l'architecture. Quant à ses pamphlets, si l'on en croit le jugement que porte Walpole sur l'un d'eux, intitulé : les *Effets pernicieux des meschants favoris*, ce ne sont que « de piètres rapsodies, renfermant peu de preuves, beaucoup de mensonges et quelques faits curieux, si l'on peut accorder quelque créance à leur auteur. » Un des manuscrits de la bibliothèque Harléienne, catalogué sous le n° 3,384, a pour titre : *Sir Balthasar Gerbier, ses admonitions et ses disputes avec ses trois sœurs retirées dans le couvent anglais de Paris*. L'une de ces trois sœurs était dame d'honneur de la princesse de Condé. On sait que, dans le roman d'Al. Dumas, intitulé la *Guerre des femmes*, c'est une charmante vicomtesse de Cambes qui prend la place de la princesse de Condé, pour tromper l'envoyé d'Anne d'Autriche. Là encore, le spirituel conteur a su habiller l'histoire d'une manière si intéressante, qu'il est réellement impossible de lui garder rancune de ses infidélités.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste), avocat français, né à Rennes en 1725, mort à Paris en 1788. Après de sérieuses études de droit romain et de droit coutumier, Gerbier vint débuter à Paris en 1753. Il avait alors vingt-huit ans. Ses premières plaidoiries eurent un succès inespéré. En peu d'années, Gerbier devint un des premiers avocats de Paris, et finit par être nommé bâtonnier de l'ordre. En 1768, le 26 novembre, le roi de Danemark, en voyage en France, désira assister à une séance du Parlement. Sa visite coïncidait avec l'entrée en fonctions du chancelier Maupeou. Gerbier lut, comme bâtonnier, les lettres du chancelier. Il choisit cette occasion malencontreuse pour faire l'éloge du roi, de la magistrature et de Maupeou. Le lendemain, le couplet suivant courait dans Paris :

C'est à bon droit que l'on renomme
L'éloquent avocat Gerbier,
Puis qu'il a fait un honnête homme
De monseigneur le chancelier.

Trois ans après, au moment de l'exil du Parlement (1771), la conduite de Gerbier souleva le plus violent orage; et les défenses de quelques amis ont été impuissantes à le laver, à ce sujet, des plus graves soupçons. Gerbier avait, comme avocat, un mérite incontestable; mais sa conduite politique paraît impossible à justifier, surtout dans une situation qui peut être considérée comme relativement indépendante, et qui a été généralement occupée par des hommes qui avaient en horreur la servilité.

La plus grande partie des discours de Gerbier se trouve en manuscrit à la bibliothèque des avocats de Paris.

GERBIER DE-JONC, montagne de France (Ardèche), dont le sommet atteint 1,562 mètres. Elle s'élève au point de jonction de la chaîne du Coyron avec le Mézenc. L'ascension en est facile, surtout par le versant qui fait face au village de Sainte-Eulalie, et au pied duquel la Loire prend sa source. La montagne est taillée en pain de sucre; il n'y croît que des joncs, des genêts et des bruyères. Du sommet, on aperçoit le Dauphiné, les Alpes, la vallée du Rhône, le Mézenc et une partie de la Provence. Entre le pied de la montagne et le village de Sainte-Eulalie, la vallée de la Loire offre des sites admirables.

GERBIÈRE s. f. (jèr-bi-è-re — rad. *gerbe*). Agric. Gros gerbier. ‖ Charrette servant à transporter les gerbes.

GERBIFORME adj. (jèr-bi-for-me — de *gerbe* et de *forme*). Minér. Qui a la forme d'une gerbe : *Cristaux* GERBIFORMES.

GERBILLE s. f. (jèr-bi lle; *ll* mll. — dimin. de *gerboise*). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des gerboises : *Les* GERBILLES *habitent l'ancien continent*. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *gerbilles*, confondues autrefois avec les gerboises, s'en distinguent par leur tête plus allongée, leurs molaires au nombre de trois de chaque côté à chaque mâchoire, et surtout par leurs pattes postérieures, à métatarse très-long, formé d'autant d'os distincts, et terminé par cinq doigts, tous à peu près de même grosseur; leurs pieds de devant ont quatre doigts avec un rudiment de pouce. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues en Perse et

dans les diverses régions de l'Afrique. Ce sont des animaux de petite taille et d'habitudes nocturnes, vivant dans des terriers assez spacieux, où ils entassent de nombreuses provisions. La plus connue est la *gerbille* d'Egypte. Pour plus amples détails sur les mœurs de ces rongeurs, nous renverrons au mot GERBOISE.

GERBILLON s. m. (jèr-bi-llon ; *ll* mll. — dimin. de *gerbe*). Agric. Petite gerbe.

GERBILLON (Jean-François), savant jésuite français, missionnaire en Chine, né à Verdun en 1631, mort à Pékin en 1707. Il partit pour les missions de la Chine, en 1680, avec quatre de ses confrères. A leur arrivée à Pékin, ils obtinrent une audience de l'empereur Khang-Hi, qui refusa d'abord de les autoriser à enseigner le catholicisme, mais les retint à sa cour comme interprètes. Le Père Gerbillon devint son professeur de mathématiques et son médecin, et fut même employé avec succès dans plusieurs négociations avec les Russes. L'intelligent jésuite, secondé particulièrement par le Père Gaubil, obtint le libre exercice du culte chrétien dans le Céleste-Empire et la construction d'un collége pour son ordre dans la capitale (1692). Il dirigea cet établissement, qui était en pleine prospérité, jusqu'au moment de sa mort. On a de lui deux *Traités de géométrie*, en chinois et en tartare ; *Observations historiques sur la grande Tartarie*, dans la *Description* de Du Halde ; *Relations de huit voyages en Tartarie faits par ordre de l'empereur de Chine* (1688-1698), dans le même recueil.

GERBIZON (mont), montagne de France (Haute-Loire), séparée du mont Miaune par les gorges de la Loire. Son sommet atteint 1,049 mètres. Elle est recouverte de matières volcaniques.

GERBOA s. m. (jèr-bo-a). Mamm. Gerboise du nord de l'Afrique : *Les* GERBOAS *vivent en tribus et paraissent rechercher les bulbes pour leur nourriture.* (Cuv.) ‖ On dit aussi GERBUA et GERBO.

GERBOÏDE adj. (jèr-bo-i-de — de *gerbo*, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble à une gerboise. ‖ On dit aussi GERBOISIEN, IENNE.

— s. m. pl. Famille de rongeurs ayant pour type le genre gerboise.

GERBOISE s. f. (jèr-boi-ze — de l'arabe *jerbuali*, même sens). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des rats, caractérisé surtout par des pattes antérieures très-courtes : *Les* GERBOISES *ont une vie nocturne.* (E. Desmarest.) *Les* GERBOISES *rattachent la faune de l'Afrique septentrionale à celle des steppes de l'Asie.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Le grand genre *gerboise* (*dipus*) se divise en trois sections, qui forment aujourd'hui autant de genres distincts ; ce sont les *gerboises* proprement dites, les gerbilles et les mériones. Nous ne parlerons ici que des premières.

Les *gerboises* proprement dites sont des rongeurs claviculés, caractérisés surtout par une tête très-large, aplatie en avant, à pommettes saillantes ; un museau court, large et obtus ; de longues moustaches ; des oreilles longues et pointues ; des yeux grands et placés sur les côtés de la tête. Leur système dentaire se rapproche beaucoup de celui des rats ; les dents sont au nombre de dix-huit, savoir : deux incisives à chaque mâchoire, et, de chaque côté, quatre molaires à la mâchoire supérieure, et trois seulement à la mâchoire inférieure ; ces dents ont, en général, des racines distinctes.

Les *gerboises* ont le corps peu allongé, élargi en arrière, couvert de poils doux et soyeux ; la queue très-longue, cylindrique et munie de poils courts dans toute son étendue, sauf à son extrémité, qui présente une touffe de longs poils. Les membres antérieurs, très-courts et très-faibles, se terminent par quatre doigts armés d'ongles propres à fouir ; les membres postérieurs, cinq à six fois plus longs que les autres, se terminent par trois ou cinq doigts armés d'ongles courts, larges et obtus.

Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui habitent les vastes solitudes de l'Asie centrale et orientale, et du nord de l'Afrique. Elles se creusent des terriers, y font un lit de mousse ou de feuilles, et y passent l'hiver dans un état d'engourdissement complet. Pendant la belle saison, les *gerboises* ont une vie nocturne ; comme la lumière les incommode, elles dorment tout le jour ; à la nuit, elles se réveillent, soit pour aller chercher de la nourriture, soit pour s'accoupler. Le temps des amours arrive pour elles au commencement de la belle saison. Elles marchent ordinairement sur leurs quatre pattes ; mais, quand elles sont effrayées, elles se sauvent en faisant des sauts, longs souvent de 3 mètres, qu'elles exécutent à l'aide de leurs pattes de derrière et de leur queue. Leurs pieds antérieurs sont alors si bien appliqués contre la poitrine, qu'ils s'effacent presque complétement ; aussi les anciens avaient-ils donné à ces animaux le nom de *dipus* (deux pieds). Elles sautent avec beaucoup de force et de vitesse, et la manière dont s'exécutent ces sauts est assez curieuse. La *gerboise* relève son corps sur l'extrémité des doigts postérieurs, et se maintient à l'aide de sa queue ; elle prend alors son élan, retombe sur ses quatre pieds et se relève de nouveau. Ces divers actes se succèdent avec une telle célérité, que l'animal paraît toujours debout. Lorsque les *gerboises* veulent grimper sur une hauteur, elles font usage des quatre pieds ; mais, pour descendre une pente, elles s'avancent en s'aidant uniquement des pieds de devant, et sans se servir des membres postérieurs, qu'elles laissent traîner. Quand elles se reposent, elles s'asseyent sur leurs genoux, étendent leur queue le long du corps, placent la tête entre les jambes de derrière, et, avec les pieds de devant, se tiennent les oreilles appliquées sur les yeux, comme si elles voulaient ainsi protéger leur tête.

Les *gerboises* se nourrissent de racines et de graines ; pour manger, elles s'asseyent souvent en étendant horizontalement leurs longues jambes et en courbant le dos. Elles se servent, avec une adresse et une agilité étonnantes, de leurs pieds antérieurs pour porter leurs aliments à la bouche. Leur cri ressemble à un grognement léger. On a prétendu que certaines espèces se défendent lorsqu'on les attaque, et que, si on les prend par la queue, elles donnent de grands coups avec leurs pieds de derrière. Mais il y a sans doute ici une confusion de genres. Les *gerboises* sont des animaux timides, inoffensifs, nullement farouches, incapables de mordre ou de donner des coups de pied. Elles s'apprivoisent même jusqu'à un certain point ; mais il est difficile de les conserver en captivité, et plus encore de les transporter dans nos climats du Nord ; aussi en voyait-on rarement autrefois dans nos ménageries ; elles ne sont devenues un peu plus communes que depuis la conquête de l'Algérie. Comme elles rongent très-facilement les bois les plus durs, on recommande de les garder dans des cages de fil de fer ou dans des caisses garnies de plaques de tôle.

Parmi les espèces les plus remarquables, nous citerons la *gerboise* commune ou *gerbo*. Ce rongeur est long d'environ 0m,16, non compris la queue, qui est plus longue que le corps. Son pelage est fauve en dessus, blanchâtre en dessous, avec une ligne blanche en forme de croissant depuis le devant de la cuisse jusqu'à la fesse, et la queue fauve, terminée par une petite houppe blanche. Les pattes antérieures présentent un petit pouce onguiculé ; les pattes postérieures ont trois doigts, dont le médian est le plus long. Cette espèce, que les Arabes appellent *jerbuali*, d'où est venu le nom de *gerboise*, habite les contrées désertes et sablonneuses de la Syrie, de l'Arabie et du nord de l'Afrique. Elle y vit en troupes, se nourrit surtout de bulbes de plantes et boit très-peu. On dit qu'elle fait des provisions pour l'hiver, ce qui est au moins fort douteux, l'animal passant cette saison dans un état de complète léthargie.

L'*alactaga* est une autre espèce qui ressemble beaucoup à la précédente, au point que plusieurs auteurs en ont fait une simple variété ; mais elle s'en distingue par sa taille un peu plus grande, son pelage moins fauve, sa queue proportionnellement beaucoup plus longue, et surtout par ses pieds postérieurs à cinq doigts, les deux pieds latéraux, il est vrai, restant rudimentaires. « Il se nourrit, dit M. E. Desmarest, de matières végétales ; mais il prend aussi une nourriture animale composée d'insectes, de petits oiseaux, etc. Pallas dit que, dans sa fuite, il franchit par ses sauts des distances si considérables, et que ces sauts se succèdent avec une telle rapidité, qu'il ne semble pas toucher le sol, et qu'un bon cheval ne peut le dépasser. C'est de cette rapidité dans le saut que lui est venu le nom de *jaculus*, flèche. Cette espèce se trouve communément dans les déserts de la Tartarie. »

La *gerboise* à courte queue a le corps plus court que les deux précédentes, et son pelage fauve pâle est varié de brun en dessus et de blanc en dessous ; ses pieds de derrière ont cinq doigts, dont les trois internes égaux entre eux. Elle habite la Tartarie et la Sibérie, et se nourrit surtout des bulbes du lis de Pompone.

Nous citerons encore la *gerboise* naine, qui habite les environs de la mer Caspienne et du Volga, et atteint à peine la taille du mulot ; la *gerboise* à queue plate, longue à peine de 0m,10, non compris la queue, et qui habite les rives du lac d'Aral, etc. Quant à la *gerboise* géante, qui n'est guère connue que par un individu incomplétement observé, elle doit probablement appartenir au genre viscache.

GERBSTADT, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 39 kilom. N.-O. de Merseboug ; 2,000 hab. Mines de cuivre ; fonderies.

GERCE s. f. (jèr-se — rad. *gercer*). Pop. Crevasse, fente de la peau : *Avoir des* GERCES *aux mains.*

— Mar. Fente produite par la dessiccation, dans une pièce de bois.

— Entom. Nom vulgaire des teignes qui attaquent les étoffes et les papiers.

GERCÉ, ÉE (jer-sé) part. passé du v. Gercer : *Des mains* GERCÉES. *De l'écorce* GERCÉE. *Le tableau* GERCÉ *finit ordinairement par tomber en écailles.* (Boutard.)

— Techn. *Fer gercé*. Fer qui a des fentes transversales.

GERCELIN s. m. (jèr-se-lain). Comm. Nom que l'on donne à l'huile de sésame extraite par les Indiens.

GERCEMENT s. m. (jèr-se-man — rad. *gercer*). Action de gercer ou de se gercer, état d'un objet qui est gercé : *Le* GERCEMENT *de la peau. Le* GERCEMENT *de l'écorce des arbres.*

GERCER v. a. ou tr. (jèr-sé — Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je gerçai, nous gerçons*). Produire de petites fentes ou crevasses sur : *Le froid* GERCE *les mains délicates. La bise* GERCE *les lèvres. Les grandes chaleurs* GERCENT *le sol. Les savons* GERCENT *la peau.* (Maquel.)

Se gercer v. pr. Devenir gercé, fendillé : *Les mains* SE GERCENT *par l'action du froid. L'acier fondu d'Angleterre* SE GERCE *de plusieurs cassures.* (Buff.)

> La limace baveuse argente la muraille,
> Dont la pierre *se gerce* et dont l'enduit s'éraille.
>
> TH. GAUTIER.

GERÇURE s. f. (jèr-su-re — rad. *gercer*). Fente, crevasse superficielle : *Les* GERÇURES *du bout des seins, chez les femmes qui allaitent pour la première fois, sont excessivement douloureuses.* (G. de Caux.) *Les mousses ne se présentent, en général, que dans les* GERÇURES *des troncs âgés.* (Raspail.)

— Comm. Fente vive dans le diamant.

— Agric. Maladie de la vigne qui ressemble à une sorte de brûlure.

— **Encycl.** Pathol. *Gerçures de la peau.* Tous les points de la peau peuvent être affectés de *gerçures*. Chez les femmes enceintes, des *gerçures* se forment sur les téguments de l'abdomen, par l'effet de leur trop grande distension ; la même cause produit quelquefois un résultat semblable au ventre et aux jambes des malades atteints d'hydropisie. On observe souvent les *gerçures* à la face dorsale des doigts affectés d'engelures ; mais c'est surtout à la paume de la main et à la plante des pieds qu'il est ordinaire d'en rencontrer. Les *gerçures* se voient aussi aux mains, chez les ouvriers qui travaillent à la terre, chez ceux qui manient le plâtre, la chaux, les oxydes et le carbonate de plomb, le sulfate et l'acétate de cuivre, les acides minéraux. Celles des pieds ne se manifestent guère que chez les individus qui marchent habituellement nu-pieds, ou qui ne portent pas de bas dans leurs souliers ou leurs sabots, négligeant en outre les soins de propreté ; elles succèdent parfois aussi aux engelures ; enfin elles reconnaissent pour cause, dans quelques cas, le virus syphilitique.

Les *gerçures* des mains sont ordinairement situées transversalement à la face palmaire, entre le pouce et l'indicateur ; ce n'est que lorsqu'elles succèdent aux engelures qu'elles occupent la face dorsale des doigts. Quand cette maladie dépend du virus syphilitique, il s'en écoule continuellement une sérosité roussâtre, et la peau circonvoisine, sans être ni dure ni épaissie, présente un aspect dartreux, s'écaille et s'excorie sans cesse. Le siége ordinaire des *gerçures* des pieds est au talon, dans les plis de la face plantaire, et entre les orteils, lorsqu'elles dépendent de la syphilis ; mais elles peuvent aussi affecter ce dernier siége sans être le résultat de l'infection vénérienne. Les *gerçures* de l'abdomen, chez les femmes enceintes, ne réclament que quelques bains et des lotions émollientes et mucilagineuses. Comme elles ne surviennent, en général, que vers la fin de la grossesse, c'est presque toujours l'accouchement qui en détermine la guérison. Quant à celles qui surviennent à la même partie et aux jambes chez les hydropiques, un peu de cérat et quelques lotions émollientes et légèrement narcotiques sont les seuls soins qu'elles exigent ; mais on obtient rarement la guérison. Dans le plus grand nombre des cas, on ne doit même pas la tenter, parce qu'elles offrent une voie naturelle et souvent très-utile d'écoulement à la sérosité qui forme la matière de l'hydropisie. Quelquefois la gangrène s'en empare. Les meilleurs moyens de dissiper les *gerçures* des pieds et des mains sont ceux qui ont pour résultat de rendre à la peau sa souplesse et son extensibilité ; il ne faut, pour ainsi dire, rien faire contre les *gerçures* elles-mêmes : on doit avoir recours à l'emploi des corps gras et onctueux, tels que la bonne huile, la moelle de bœuf, le suif, la graisse, le beurre de cacao, le cérat simple, la pommade de concombre et autres agents analogues. Il faut toujours avoir soin de faire porter au malade un gant ou un chausson de peau, que l'on ne change pas jusqu'à la guérison. On obtient difficilement la cure des *gerçures* syphilitiques ; il faut généralement avoir recours au traitement complet de la syphilis pour en triompher. Mais lorsqu'elles se manifestent après qu'un tel traitement a été fait, ce qui est très-fréquent, il serait imprudent de le recommencer ; alors on emploie des fumigations de sulfure de mercure, de soufre, de sucre, de styrax ou d'aloès.

— *Gerçures de la lèvre.* Ces *gerçures* sont, en général, une maladie très-légère ; quelquefois cependant la lèvre inférieure est si profondément gercée, en même temps que tuméfiée, qu'on dirait qu'elle a été profondément fendue par un instrument tranchant : elle est le siége d'une douleur très-vive. Les causes les plus fréquentes de cette affection sont l'habitation dans les lieux élevés, les vents secs et froids. Cette maladie guérit assez ordinairement d'elle-même ; quand elle persiste, on a recours avec succès à la pommade de concombre ou à l'onguent rosat. Cependant, lorsque les *gerçures* sont nombreuses et étendues, il faut joindre à ces moyens l'emploi des lotions et des cataplasmes émollients, et faire renoncer pendant quelque temps le malade à l'habitude de fumer.

— *Gerçures des mamelons.* Les *gerçures* des mamelons surviennent presque toujours pendant la lactation, et sont causées par les succions trop fréquemment répétées. Ces accidents se produisent souvent chez les femmes qui nourrissent pour la première fois. Le mamelon est rouge, granuleux, humide, excorié, fongueux ; la succion cause une vive douleur et fait facilement naître un suintement sanguin. Les femmes jeunes, lymphatiques et nerveuses, celles dont la peau est fine et délicate, y sont particulièrement exposées. Le défaut de propreté et la conformation du mamelon sont aussi des causes d'excoriations qui peuvent être considérées comme le premier degré des *gerçures* proprement dites. Les fentes sont quelquefois assez étendues pour que le sang s'en échappe en abondance et elles peuvent creuser le mamelon de façon à menacer de le faire tomber. La sécrétion laiteuse est troublée, et ce fait, joint à la douleur et au danger des inflammations, vient rendre parfois la lactation impossible. En face de pareils faits, quelques médecins n'ont pas craint de conseiller des moyens très-actifs, tels que des lotions avec du sublimé. Ce remède offre toujours de terribles dangers pour l'enfant. La cause principale de l'affection étant l'allaitement, le premier moyen à employer est un mamelon artificiel bien approprié. Des linges secs et souples seront tenus à la surface du sein malade. Si ces soins ne suffisent pas, on fera plusieurs fois par jour des lotions avec de l'eau salée, du vin pur, de l'eau-de-vie, une solution légère de nitrate d'argent ou de sulfate de zinc, de l'huile, de l'eau de chaux, des solutions styptiques ; on appliquera des pommades telles que la pommade de concombre, le cérat, les pommades adoucissantes ou astringentes. Si tous ces moyens restent sans effet, on aura recours à de légères cautérisations avec le nitrate d'argent. Ces cautérisations devront être faites avec beaucoup de soin sur toutes les *gerçures*. Il arrive que, malgré tout, on est obligé de faire cesser l'allaitement. En pareil cas, les *gerçures* se guérissent beaucoup plus vite et presque toujours spontanément.

GERDA, fille du géant Gymer et de la géante Aurboda, dans la mythologie du Nord. Le dieu Frey la vit un jour du haut du trône d'Odin ; il fut ébloui de sa beauté et envoya son messager Skerner la demander en mariage. Celui-ci mit pour condition que son maître lui céderait son glaive merveilleux, qui allait tout seul au combat. Frey y consentit ; la négociation réussit, et Gerda, devenue la femme du dieu, fut admise au rang des autres deesses. Le chant de l'*Edda* intitulé *Foer Skirnis* (*Die fahrt Skirners*, le *Voyage de Skerner*) nous raconte les détails de cette histoire d'amour.

GERDANEN, ville de Prusse, province de Prusse proprement dite, régence et à 56 kilom. S.-O. de Kœnigsberg, ch.-l. de cercle, sur l'Omet et le lac Banktin ; 2,300 hab. Fabriques de draps, tanneries, tuileries. Il y existe deux châteaux. Le cercle de Gerdanen a une superficie d'environ 740 kilom. carrés, avec une population de 32,058 hab. C'est une région boisée, bien arrosée et d'une fertilité remarquable.

GERDIL (le cardinal Hyacinthe-Sigismond), théologien et prélat piémontais, né à Samoens (Savoie) en 1718, mort à Rome en 1802. Il entra chez les barnabites d'Annecy, s'y fit remarquer par l'étendue de ses connaissances, devint provincial de son ordre et se lia avec le pape Benoît XIV, à la protection duquel il dut d'être choisi comme précepteur du prince de Piémont, depuis Charles-Emmanuel IV. En 1773, il fut promu au cardinalat. A cette dignité s'ajoutèrent successivement les fonctions de consulteur du saint office (1777), de préfet de la Propagande, de protecteur des maronites, chargé de la correction des livres orientaux. A la mort de Pie VI, il lui eût certainement succédé, si son grand âge n'eût pas fait craindre une vacance prochaine dans ces temps difficiles pour l'Eglise. Les ouvrages du cardinal Gerdil sont nombreux. Ils se distinguent par une érudition variée. Voici les titres des plus remarquables : l'*Immortalité de l'âme démontrée contre Locke, et défense du P. Malebranche contre ce philosophe* (1747-1748, 2 vol. in-8°) ; *Traité des combats singuliers ou des duels* (1759, in-12) ; *Anti-contrat social* (1764, in-12) ; *Anti-Emile* (1763, in-8°) ; *Exposition des caractères de la vraie religion* (1770, in-8°), traduit en français. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Rome (1806-1821, 20 vol. in-4°).

GERDY (Pierre-Nicolas), chirurgien et physiologiste français, né à Loches-sur-Ource (Aube) en 1787, mort à Paris en 1856. Il fut d'abord destiné à entrer dans une maison de banque ; mais les événements de 1813 changèrent ses projets : la carrière de la chirurgie militaire offrait des chances assez belles d'avancement ; le jeune Gerdy décida qu'il étudierait la mé-

decine. A seize ans, il vint à Paris dans cette intention.

A vingt ans, il entreprit à la Charité un cours public d'anatomie et de physiologie. La même année s'ouvrait à la Faculté un concours pour une place d'aide d'anatomie; Gerdy fut nommé et continua ses cours d'anatomie et de physiologie, en y joignant l'hygiène et la médecine opératoire. Dès 1821, il avait inséré dans le *Journal complémentaire des sciences médicales* une série d'articles intitulés : *Essai d'analyse des phénomènes de la vie.* Ce travail, dû à un jeune homme de vingt-quatre ans, eut un grand retentissement.

En 1828, Gerdy fut nommé chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, et il obtint, à l'âge de trente-six ans, sur de redoutables concurrents, la chaire de pathologie chirurgicale de la Faculté. Dans l'intervalle, il avait publié la première partie de son *Traité de physiologie*, ouvrage resté malheureusement inachevé, et sa *Physiologie philosophique des sensations et de l'intelligence.*

Gerdy fut un professeur remarquable. Son enseignement brillait par la netteté de l'exposition et l'excellence de la méthode. Tout le monde se souvient de ses leçons admirables contre les faux magnétiseurs et les médiums. Enfin, la Faculté n'a pas oublié l'heureux contre-poids qu'il fit à l'autorité d'Orfila, dans le conseil de la Faculté de médecine.

Gerdy a publié un grand nombre d'ouvrages, de mémoires et de monographies. Parmi ces diverses publications, nous citerons : *Anatomie des formes extérieures* (1829, in-8°); *Anatomie comparée des formes du corps humain* (1830, in-8°); *Résumé des principales recherches d'anatomie, de physiologie et de chirurgie* (1843, in-8°); *Physiologie philosophique des sensations et de l'intelligence* (1846, in-8°); *Chirurgie pratique* (1851, 3 vol. in-8°). Il a fourni, en outre, un grand nombre d'articles aux recueils périodiques de médecine.

GERDY (Isidore-Vulfranc), médecin français, frère du précédent, né vers 1810. Il passa son doctorat en 1837. Depuis lors, il est devenu agrégé de la Faculté, inspecteur des eaux-d'Uriage, près de Grenoble, et membre correspondant de l'Académie de médecine. M. Isidore Gerdy a publié des mémoires : *Sur les propriétés des eaux d'Uriage* (1833, in-8°); *Sur la résection des extrémités articulaires des os* (1839, in-8°); *Sur l'analyse des eaux minérales sulfureuses* (1843), etc.

GÈRE, rivière de France (Isère). Elle prend sa source à la fontaine des Pèlerins, alimente le canal de Charras et se jette dans la Charente, après un cours de 34 kilom.

GÉRÉ, ÉE (jé-ré) part. passé du v. Gérer : *Les obligations du gérant varient suivant les affaires* GÉRÉES. (E. Raymond.)

GEREMOABO, ville du Brésil, prov. de Bahia, district de Jacobina; 3,000 hab., qui s'occupent exclusivement d'agriculture et de l'élève du bétail.

GÉRENDE s. m. (jé-ran-de). Erpét. Nom vulgaire de diverses espèces de serpents. ‖ On dit aussi GORENDE et GIARENDE.

— **Encycl.** On retrouve, dans divers pays, les noms de *gérende*, *giarende*, *gorende*, etc., donnés à des serpents d'espèces très-différentes et qui sont l'objet de bien des préjugés, de bien des superstitions. Le *gérende* des Asiatiques paraît être une petite espèce ou un jeune individu du genre python. Ses écailles forment comme des rubans d'un roux enfumé, assez agréables à la vue. Les Japonais et quelques autres peuples de l'Asie lui rendent, dit-on, de grands honneurs, inspirés par la crainte que ces ophidiens leur inspirent; ils croient que Dieu ne les a créés que pour punir les hommes. Cet animal est inoffensif, à moins qu'on ne l'irrite. Mais il attaque constamment les loirs et les rats, ainsi que les pigeons et les poules; on dit même qu'il se cache sous les toits des maisons pour guetter ces animaux.

Le *gérende* d'Afrique est probablement un python adulte, car on lui attribue une taille prodigieuse; certaines peuplades sauvages lui rendent, dit-on, des honneurs divins. On trouve encore au Brésil un serpent dit *gérende;* on l'appelle aussi *serpent chasseur*, parce qu'il court de côté et d'autre sur les chemins avec une vitesse incroyable, à la manière d'un chien de chasse. Il n'est nullement dangereux, et les Brésiliens lui donnent volontiers l'hospitalité dans leurs maisons et sous leurs toits, parce qu'il les débarrasse d'une foule d'insectes et de petits animaux incommodes. Les Portugais l'appellent *fedegoso*, et les indigènes lui donnent le nom de *jacun-acanga.*

GÉRENTE (Jean-François-Olivier, baron DE), homme politique français, né dans le Dauphiné vers 1750, mort en 1837. Il embrassa avec modération les idées de 1789, fut nommé dans la Drôme membre de la Convention, vota pour la détention lors du procès du roi, et fit partie des 73 députés qui furent arrêtés pour avoir protesté en faveur des girondins. Après le 9 thermidor, le baron Gérente reprit sa place à la Convention et devint membre du conseil [illegible] Anciens, où il prit la parole à plusieurs reprises. En sortant de ce corps politique, il rentra dans [illegible] privée.

GÉRENTE (Henri-François-[illegible]), habile peintre de vitraux, né en 1814, mort [illegible]. Il est un de ceux qui ont le mieux réussi dans la reproduction des anciens vitraux, bien qu'il soit loin encore d'atteindre à la perfection des artistes du moyen âge, dont les procédés semblent être à jamais perdus. On cite, parmi les églises pour lesquelles il a fait ou restauré des verrières : Saint-Germain-des-Prés et la Sainte-Chapelle, à Paris; l'abbaye de Saint-Denis; la cathédrale de Dijon; Notre-Dame-de-la-Couture, à Mons; les cathédrales de Cantorbéry et d'Ely, en Angleterre.

GÉRER v. a. ou tr. (jé-ré — lat. *gerere*, faire, porter. La racine *ger* n'a pas d'analogue bien certain en sanscrit ni dans les autres langues congénères; de sorte qu'on pourrait regarder le *s* du parfait *gessi* comme étant primitivement la lettre finale de la racine, ainsi que cela est certain pour *uro*, *ussi*, *ustum*, sanscrit *us*, brûler. On pourrait rapprocher *gerere* de la racine sanscrite *har*, prendre, mais le changement de *h* en *g* n'est pas fréquent au commencement des mots. Si la moyenne latine est primitive, il faut rapprocher *gerere*, comme l'a fait Benfey, du sanscrit *grah*, védique *grabh*, prendre. Si le *r* de *gero* est primitif, son changement en *s* devant *s* et devant *t*, dans le parfait *gessi* et le supin *gestum*, repose sur le même principe qui fait qu'en sanscrit un *r* final doit se changer en *s* devant un *t* ou un *s* initial. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je gère*, *ils gèrent*; excepté au futur de l'ind. et au prés. du cond. : *Je gérerai*, *nous gérerions*). Administrer, gouverner, régir : GÉRER *les biens d'un mineur.* GÉRER *une entreprise commerciale, une maison de commerce.*

— **Syn. Gérer, administrer, conduire, diriger, gouverner, régir.** V. ADMINISTRER.

GÉRÈRE s. f. (jé-rè-re — gr. *geraira*, de *gerairô*, j'honore). Antiq. gr. Nom des quatorze Athéniennes qui assistaient aux sacrifices, dans les anciennes dionysies.

GÉRESTIES s. f. (jé-rè-stî — de *Géreste*, ville d'Eubée). Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient à Géreste, en l'honneur de Neptune.

GERET (Samuel), philosophe et historien polonais, né à Thorn en 1720, mort en 1797. Après avoir fait ses études à Gœttingue, puis à Wittemberg, où il fut quelque temps professeur extraordinaire de philosophie, il fut appelé à une chaire du gymnase de sa ville natale, devint bientôt après chanoine et fut député par ses compatriotes près de plusieurs cours allemandes. A son retour, il renonça à l'état ecclésiastique, fut nommé, en 1759, secrétaire de la ville de Thorn, et envoyé, en cette qualité à la cour du roi de Pologne, dont il sut gagner les bonnes grâces autant par son esprit que par ses talents de diplomate. En 1772, il reçut de l'université de Gœttingue le diplôme de docteur en droit privé et en droit canon, fut successivement appelé, dans sa ville natale, à toutes les dignités, jusqu'à celle de burgrave, qui était la plus élevée, et, lorsque Thorn eut été cédé à la Prusse, il devint, en 1794, conseiller aulique, puis conseiller militaire du royaume de Prusse. On a de lui : *Exercitationis de Arnobio Afro, ejusque theologia, judicia exhibentis antelogium, de non contemnenda antiquissimorum inter christianos doctorum scientia* (1751); *Réponse sur le mémoire touchant la douane dans la Prusse polonaise*, en français (1767); *Thorn, Francfort et Leipzig jusqu'à nos jours* (1793); *Souvenirs historiques de la ville de Thorn* (1796). Il fit, en outre, paraître en allemand les *Mémoires et renseignements hebdomadaires de Thorn* (1760-1772, 12 vol. in-4°), qui renferment une foule de documents importants pour l'histoire de Pologne.

GEREZ (SIERRA DE), chaîne de montagnes du Portugal, ramification des monts des Asturies. Elle est située entre les bassins du Douro et du Minho, à l'O. de Montalegre, et s'étend, du N. au S., sur une longueur d'environ 30 kilom. Le plus élevé des pics granitiques qui la composent atteint 1,300 mètres. Dans sa retraite, en 1809, le maréchal Soult fit passer son armée par une gorge à peine franchissable qui forme l'une des passes de la montagne.

GERFAUT ou **GERFAULT** s. m. (jèr-fô — bas lat. *gyrofalco*, mot que quelques-uns ont rapporté à *hiero*, du grec *ieros*, sacré, et *falco*, faucon. En effet, *hiero* se change parfois en *jer*, suivant la remarque de M. Littré, comme dans *jerarchia* pour *hierarchia*. D'autres, avec Pictet, rapportent *gyrofalco* au latin *gyrare*, tourner. Le faucon serait ainsi désigné par allusion au cercle qu'il décrit en planant. De même, en persan et en sanscrit, le faucon est souvent appelé d'un nom qui signifie aussi cercle, roue, et, en général, tout ce qui a un mouvement circulaire. Cependant Chevallet et M. Littré croient que le nom du *gerfaut*, qui semble tenir à la fois du faucon et du vautour, a été formé du nom de ces deux oiseaux, et que la véritable étymologie du bas latin *gyrofalco* est dans le germanique : allemand *gerfalk*, *geierfalk*, de *geier*, vautour, et *falk*, faucon). Ornith. Oiseau du genre faucon qui est employé en fauconnerie : *Le* GERFAUT, *tant par la figure que par le naturel, doit être regardé comme le premier de tous les oiseaux de la fauconnerie.* (Buff.) *Le* GERFAUT *est un magnifique oiseau blanc chaussé d'éperons d'or.* (Toussenel.)

— **Encycl.** Le *gerfaut* est une espèce de faucon dont la taille est [illegible]. Il a le bec court, peu échancré à l'extrémité, l'œil vif, étincelant, les ailes très-longues et dépassant de beaucoup la queue. On en indique trois espèces, ou plutôt trois races principales, subdivisées elles-mêmes en sous-variétés, qui ne sont probablement que des différences d'âge; ce sont : le *gerfaut* blanc, à plumage blanc, avec quelques taches noires; le *gerfaut* d'Islande, à plumage roussâtre, varié de blanc; et le *gerfaut* de Norvége, à plumage très-rembruni. Le *gerfaut* habite surtout le nord de l'Europe et de l'Asie; mais il s'acclimate facilement dans les régions tempérées ou chaudes, et semble n'y rien perdre de sa vigueur et de sa vivacité. C'est un des plus grands oiseaux de proie; c'est aussi le plus fort et le plus hardi. Avec autant de courage et d'activité qu'en a le faucon, il a plus de puissance, mais moins de docilité. Il est difficile à dompter, à instruire et à gouverner; il devient rebelle et indomptable s'il n'est pas ménagé. Le *gerfaut* de Norvége est plus docile et plus estimé. Le *gerfaut* sert, dans la fauconnerie, comme oiseau de haut vol. La femelle est employée à chasser la cigogne, la grue et le héron; le mâle est un peu moins fort. Cet oiseau ne craint pas de livrer combat à l'aigle, et quelquefois il est vainqueur. V. FAUCON.

Gerfaut, roman par Ch. de Bernard (Paris, 1838). La jeune et belle baronne de Bergenheim habite avec son mari un ancien château. Parmi les habitués des salons de Paris, dont elle faisait les délices, elle a distingué le vicomte de Gerfaut, amoureux égoïste, qui, un beau jour, vient la surprendre dans sa solitude. A cette rencontre, la jeune femme est troublée, car le vicomte a laissé dans son cœur de dangereux souvenirs; elle commence par se fâcher; puis elle supplie qu'on la laisse en repos, et enfin commande avec dignité qu'on s'éloigne pour ne plus revenir. Gerfaut, trop habile pour ne pas voir qu'il lui est permis d'espérer, reste et parvient même à devenir l'hôte du baron de Bergenheim. Bientôt Clémence découvre que l'impression faite sur son cœur par le vicomte est profonde; elle l'aime; mais, chaste et pure, elle combat avec une résistance héroïque la passion qui la dévore. Gerfaut flatte le mari, chasse avec lui et a toujours l'adresse de quitter la chasse pour aller retrouver Clémence. Mais le baron de Bergenheim, averti enfin de l'intelligence des deux amants, trouve les lettres d'amour dont la lecture est encore le seul crime de Clémence. Il suppose un voyage à la ville, où il restera quelques jours. Sa femme, épouvantée de ce départ, l'engage à rester le moins longtemps possible. La nuit du départ du baron, Gerfaut s'introduit dans l'appartement de Clémence qu'il trouve assise sur un divan; d'abord elle est épouvantée; mais le bonheur de voir, d'entendre celui qu'elle aime calme bientôt son effroi, et si elle tremble encore, c'est de ravissement et d'amour! Déjà elle s'abandonne aux caresses perfidement innocentes de son amant, lorsque la mousseline d'une porte vitrée s'agite doucement. Clémence est perdue! Le baron entre, et, sans même jeter les yeux sur son épouse évanouie, sans proférer contre le séducteur une parole de colère ou de menace, il l'emmène dans son appartement. « Il ne faut pas, lui dit-il, que le moindre soupçon tache la réputation de celle à qui j'ai donné mon nom; il faut que le monde ignore la cause du combat, ignore même qu'il y a eu combat. Demain, une chasse au sanglier aura lieu; deux hommes se placeront loin des autres chasseurs, et, à un moment donné, celui que le sort aura désigné pour tirer le premier fera feu sur l'autre. » La chasse a lieu; le baron tombe sous la balle de Gerfaut et est ramené mourant chez sa femme, à qui il ne fait pas de reproches, mais à qui il ne pardonne pas non plus. Enfin, il expire, et Clémence, rendue insensée par la douleur et les remords, s'élance dans la rivière par la fenêtre du balcon et termine ainsi son existence. Quant à Gerfaut, il retourne à Paris, où il continue à recueillir les plus brillants succès.

GERGAL, ville d'Espagne, prov. et à 30 kilom. N. d'Almeria, au pied des monts Baza; 5,000 hab. Eaux minérales. Verrerie, fabrication d'étoffes; moulins à huile et à farine.

GERGEI, bourg d'Italie, île de Sardaigne, division et à 54 kilom. N. de Cagliari, dans une vallée marécageuse et malsaine, au pied de la colline du Giara; 2,361 hab. Commerce en céréales et vin. Belle église du XIVe siècle.

GERGELIN s. m. (jèr-je-lain). Comm. Huile de sésame extraite par les Indiens.

GERGONNE (Joseph DIEZ), mathématicien français, né à Nancy le 19 juin 1771, mort à Montpellier le 4 avril 1859. Son père, peintre et architecte sans fortune, lui fit cependant suivre les cours du collége. Le jeune Gergonne fit de brillantes études. N'ayant encore que douze ans, il perdit son père, circonstance qui l'obligea, cinq ans après, à donner des leçons pour venir en aide à sa mère et à sa sœur. En 1792, lors de l'invasion des Prussiens en Champagne, il s'enrôla parmi les volontaires destinés à l'armée de la Moselle, et prit part à la bataille de Valmy. Il se rendit ensuite à Paris, auprès d'un de ses oncles, ex-constituant, qui lui offrait de le prendre pour son secrétaire; mais il n'y resta qu'un an. Repris par la réquisition, Gergonne fut envoyé à l'armée de la Moselle, où il fut nommé secrétaire de l'état-major général. Un concours d'admission à l'Ecole d'artillerie de Châlons ayant été annoncé, il obtint l'autorisation de s'y présenter. Il se rendit à Châlons à pied, y arriva le jour même de l'ouverture du concours, et se transporta immédiatement dans la salle des examens. Les vêtements poudreux et débraillés du jeune soldat, son bâton grossier, sa chaussure en désordre excitèrent un rire général, que l'examinateur lui-même partagea. Cet examinateur était le célèbre Lacroix, qui, cédant à la tentation d'amuser l'assistance, commença par appeler au tableau le nouveau venu. « Mais, dit M. Lafon, à qui nous empruntons le récit de cet épisode, Gergonne résolut toutes les questions qu'on lui posa avec un facilité telle que l'examinateur jugea à propos de franchir les limites du programme, et, après un examen qui dura quatre heures, les candidats reconnurent qu'ils auraient à l'école un maître inattendu. »

Un mois après son entrée à l'Ecole d'artillerie, Gergonne en sortait avec le brevet de lieutenant, et était envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il contribua à la prise de plusieurs villes sur les Espagnols. En juillet 1795, la paix ayant été conclue avec l'Espagne, le régiment dont Gergonne faisait partie fut dirigé sur Nîmes. Une chaire de mathématiques à l'Ecole centrale de cette ville ayant été mise au concours, Gergonne se présenta et l'obtint. Six ans après, il demanda un congé et en profita pour aller chercher à Berlin et y épouser une jeune fille qu'il avait aimée pendant son séjour à Paris.

Toute la gloire scientifique de Gergonne, toutes ses œuvres se résument dans le journal qu'il fonda en 1810 et qu'il entretint et publia à ses frais jusqu'en 1831, journal connu sous le nom d'*Annales de mathématiques* et plus communément d'*Annales de Gergonne*. Ce recueil de 21 volumes in-4° renferme environ 200 mémoires de Gergonne et un grand nombre d'autres envoyés par ses correspondants. On y trouve même çà et là quelques titres philosophiques ou politiques, par exemple : *Essai sur les définitions; Traité de dialectique rationnelle; Examen critique de quelques dispositions de notre code d'instruction criminelle*, etc. Prélevant sur ses modestes appointements pour subvenir aux frais de sa publication, Gergonne gravait lui-même toutes les figures de son ouvrage. En 1816, il fut nommé à la chaire d'astronomie de Montpellier, et, en 1830, recteur de l'Académie de cette ville. Ses nouvelles fonctions ne lui permirent plus de continuer la publication de son journal.

La jeunesse de Montpellier faisait quelquefois expier au professeur les sévérités dont elle croyait avoir à se plaindre de la part du recteur et de l'examinateur. « Un jour, dit encore M. Lafon, les élèves s'arment de sifflets, se donnent rendez-vous au cours de Gergonne, et là, au moment où le professeur prend la parole, il font retentir la salle de sons inattendus. Gergonne reste impassible. Comme il traitait alors de l'acoustique, il saisit l'occasion et leur annonce la théorie du sifflet. Désarmé par l'à-propos, le jeune auditoire écoute, puis il admire, et les sifflets se changent en applaudissements. »

Mis à la retraite en 1844, Gergonne consacra au repos le reste de ses jours.

GERGOVIE, en latin *Gergovia*, nom de deux villes de l'ancienne Gaule, l'une dans l'Aquitaine Ire, chez les Arvernes, à 5 kilom. S. de la ville actuelle de Clermont-Ferrand, sur une hauteur qui se détache des monts Dômes (v. ci-après); l'autre chez les Boïens, à 27 kilom. S. de la ville moderne de Clamecy. La forteresse de Gergovie, nommée par César *Arx in Boiis*, a laissé son nom au village moderne d'Arzembouhy (Nièvre).

Gergovie (SIÉGE DE), un des plus célèbres de notre antique histoire nationale, victorieusement soutenu par Vercingétorix contre César. Le général romain, voulant éteindre le foyer d'insurrection et de révolte qui menaçait son autorité, se porta sur Gergovie avec six légions, pour faire un exemple terrible qui intimidât les autres villes. Mais Vercingétorix, qu'il avait en face, avait deviné son intention et était allé s'établir avec son armée sous les murs de la ville, dans une situation presque inexpugnable. César reconnut la place, vit qu'elle s'élevait sur une très-haute montagne, dont toutes les avenues étaient difficiles, et désespéra de pouvoir l'emporter d'emblée. Jugeant également le blocus presque impossible, il résolut néanmoins de l'entreprendre et de s'en remettre, du reste, à sa fortune. Le mur de la ville, à vol d'oiseau et en ne prenant aucun détour, s'élevait à douze cents pas de la plaine, vis-à-vis du camp romain; mais les plis du terrain et les sinuosités de la route augmentaient considérablement la distance. Vers le milieu du coteau et dans sa longueur, Vercingétorix avait fait construire un mur de pierres énormes, haut de 6 mètres, destiné à arrêter l'attaque des Romains. Entre cette redoute et la ville s'étendait l'armée gauloise, divisée en trois camps où se tenaient les soldats des différentes nations coalisées, et qui occupaient toute la hauteur de la montagne, ce qui en rendait l'aspect terrible. Tous les jours, au lever du soleil, il réunissait dans sa tente, située au centre de ce rassemblement, les chefs des différents corps, pour leur donner ses ordres ou prendre leur avis. Pour affermir le courage et la valeur des siens, il engageait de

continuels combats avec sa cavalerie, qu'il entremêlait d'archers, et ébranlait peu à peu la confiance du soldat romain.

Au pied de la montagne s'étendait le camp de César. Celui-ci, ayant aperçu, à gauche de la place, une colline isolée et forte d'assiette, escarpée de tous les côtés, forma le dessein de s'en rendre maître, ce qui lui permettrait de gêner beaucoup les Gaulois pour l'arrivée de l'eau et des fourrages. Il sortit secrètement de son camp dans le silence de la nuit, gravit la colline, s'en empara et y établit deux légions, pour lesquelles il en fit un second camp, qu'il relia au premier par un double fossé de 12 pieds de large, assurant la communication d'un camp à l'autre. Mais là se bornaient tous ses succès : Vercingétorix semblait toujours inexpugnable dans ses retranchements. Aussi César ne songeait-il qu'à trouver un prétexte pour lever le siége, lorsqu'un jour, en visitant les travaux du petit camp, il jeta les yeux sur les quartiers gaulois et crut les voir presque déserts. Surpris de cet abandon, il en demanda la raison aux transfuges et aux captifs, qui lui apprirent que Vercingétorix employait une partie de son armée à fortifier une autre colline contre laquelle il craignait que César ne dirigeât ses efforts, après s'être déjà emparé de celle où il avait établi son petit camp. Un second succès de ce genre aurait pour effet de placer Gergovie et l'armée gauloise dans la situation la plus critique, puisque rien ne pourrait plus ni entrer dans la place ni en sortir. César résolut de mettre à profit ces renseignements, qui lui furent d'ailleurs confirmés par ses espions. Vers le milieu de la nuit, il détacha une partie de sa cavalerie du côté de la colline, avec ordre de battre la plaine à quelque distance, en faisant le plus de bruit possible, pour donner l'éveil aux Gaulois; au point du jour, il envoya dans la même direction tous les valets et les muletiers de l'armée, habillés comme les cavaliers; enfin une légion suivit le même chemin, enseignes déployées. Vercingétorix, qui observait tous ces mouvements du haut des murs de Gergovie, ne douta plus alors que ses craintes ne fussent près de se réaliser, et il se hâta de porter ses troupes sur le point qu'il jugeait menacé, laissant son camp presque désert.

C'était là ce qu'attendait César. Il fit aussitôt défiler ses soldats du grand camp dans le petit, en ordonnant de baisser les enseignes, pour mieux dissimuler son opération; puis il réunit autour de lui les lieutenants de chaque légion, leur expose son plan d'attaque et leur recommande surtout de modérer l'ardeur du soldat, soit pour le combat, soit pour le pillage, car c'est surtout une surprise qu'il va tenter. A son signal, les troupes romaines s'élancent, arrivent au mur élevé par les Gaulois, le franchissent et se rendent maîtresses du camp des Gaulois. L'attaque fut si brusque, que Theutomatus, roi des Nitiobriges, surpris dans sa tente, faisant la méridienne, n'échappa qu'à moitié nu aux Romains qui pillaient son camp. César s'arrêta alors avec la dixième légion, qu'il commandait en personne, tandis que trois autres continuaient leur marche vers la ville, où les fuyards rentraient précipitamment et en désordre. Les postes étaient vides pour la plupart, et lorsque les assaillants arrivèrent au pied des murs, ils ne virent sur les remparts qu'une multitude désarmée, des femmes et des enfants, dont les cris d'épouvante remplissaient la ville. « Les femmes jetaient du haut des murailles leur argent, leurs effets, et, se présentant la poitrine nue, les bras étendus, elles suppliaient les Romains d'avoir pitié d'elles, et de ne pas leur infliger le même sort qu'aux habitants d'Avaricum (Bourges), où ils n'avaient épargne ni les femmes ni les enfants. Quelques-unes allèrent se rendre aux soldats. Un centurion de la huitième légion, L. Fabius, qui ce jour-là avait dit aux siens qu'animé par le souvenir des récompenses d'Avaricum, il ne souffrirait pas que personne escaladât la muraille avant lui, se fit soulever par trois de ses soldats jusque sur le rempart; après quoi il les aida lui-même à y monter. » (*Comment. de César*, liv. VII.) L'escalade commença alors de toutes parts, et le sort de Gergovie parut irrévocable.

« Cependant, dit M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*), la scène changea bientôt. Ceux qui travaillaient aux nouveaux retranchements, sur cette colline dont nous avons parlé, entendant le tumulte qui s'élevait de Gergovie et les récits de ceux qui accouraient leur apprendre la prise de la ville, revinrent en foule sur le point attaqué, conduits par Vercingétorix, qui comprit la ruse de César. A mesure qu'ils arrivaient, ils se rangeaient en bataille. Le combat se rétablit bientôt, à ce point que les femmes, qui, tout à l'heure, imploraient avec larmes la pitié du vainqueur, excitaient maintenant leurs époux et leurs frères, les encourageant à sauver leurs familles et leur patrie. La cavalerie gauloise, prenant les Romains en flanc, les charge avec impétuosité. Fabius et ceux qui l'ont suivi sont massacrés, leurs cadavres précipités du haut des murs sur les têtes de leurs compagnons. Les Romains, acculés contre la muraille, fatigués de la lutte et obligés de faire face à des troupes qui se renouvelaient sans cesse, firent des pertes cruelles. Cependant César espérait toujours qu'un corps d'Eduens qu'il avait mandé en toute hâte et qui devait se présenter sur sa droite, laissée à découvert, rétablirait le combat. Les Eduens se montrèrent, en effet; mais ces alliés des Romains, portant des armes et un équipement semblables à ceux des assiégés, effrayèrent les soldats de César, au lieu de les rassurer, bien qu'ils eussent le bras droit nu jusqu'à l'épaule, ce qui, dans les usages du pays, était un signe d'amitié. Les Romains tournèrent le dos et descendirent la montagne dans une déroute complète, poursuivis l'épée dans les reins par les Gaulois, qui les eussent exterminés, si César ne se fût porté à leurs secours avec la dixième légion. Il parvint ainsi à contenir les Arvernes et à protéger la retraite de ses troupes. Cette légion courut elle-même les plus grands dangers, et il fallut que Sextius, commandant de la treizième, accourût pour l'arracher aux épées gauloises. Vercingetorix poursuivit les Romains jusqu'aux portes de leur camp; mais, satisfait de sa victoire et sachant à quel ennemi il avait affaire, il ramena ses troupes sous les murs de la ville.

Après un si sanglant échec, il devenait impossible à César de rester plus longtemps devant Gergovie. Il engagea cependant encore quelques escarmouches de cavalerie, pour ne point paraître se retirer trop brusquement et ménager l'orgueil des soldats romains; puis il leva son camp et repassa l'Allier (52 av. J.-C.).

GERGOVIE, montagne de France (Puy-de-Dôme), qui fut, au dire des savants, l'emplacement de la cité gauloise célèbre par la victorieuse résistance que Vercingétorix y opposa à César. Elle a 744 mètres d'élévation. Le plateau qui la couronne mesure 1,500 mètres de longueur sur 600 de largeur. Il présente la forme d'un immense parallélogramme, dont les grands côtés regardent le nord et le sud. Il est traversé aujourd'hui par six chemins d'exploitation. « De chaque côté de ces chemins, dit M. Thibaud, s'élèvent des amas considérables de pierres basaltiques, au milieu desquelles sont éparpillés une quantité de fragments de poterie. Ce sont évidemment les rues de l'ancienne ville de Gergovie et les restes des édifices qui les bordaient. » De nombreuses fouilles ont été faites sur le plateau de Gergovie; celles de 1861 ont été particulièrement fructueuses. « Elles ont mis à jour, dit M. Joanne, des restes de constructions, un escalier à vis, une vaste cave, un puits de 4 mètres creusé dans le basalte, des fragments de marbre et de mosaïques, d'armes diverses en métal, d'ustensiles domestiques, des poteries, des médailles et monnaies en or, en argent et en bronze, enfin des flèches et des haches en silex.

« Gergovie continua de subsister, même après la soumission complète des Gaules, comme le prouvent les nombreuses médailles consulaires et impériales trouvées sur son emplacement, pêle-mêle avec des médailles gauloises; ce fut Auguste qui, après plusieurs années de règne, crut faire disparaître le souvenir de la défaite de César en ruinant la ville et en forçant les habitants à s'expatrier. Au moyen âge, l'abbaye de Saint-André, de l'ordre de Prémontré, située entre Clermont et Chamalières, était en possession des ruines et du territoire de Gergovie. Aujourd'hui, le nom de l'antique cité gauloise est porté par un misérable hameau, composé seulement de deux ou trois maisons et situé à mi-côte, sur le flanc occidental de la montagne. »

GERGOVIOMYS s. m. (jer-go-vi-o-miss — de *Gergovie*, nom de localité, et du gr. *mus*, rat). Mamm. Genre de rongeurs fossiles, dont le type a été trouvé sur le plateau de Gergovie, en Auvergne.

GERGY, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Verdun, arrond. et à 14 kilom. de Chalon, sur la rive droite de la Saône; 1,827 hab. Petit port sur la Saône. Commerce de bois et de vins. Antiquités mérovingiennes.

GERHARD (Jean), théologien allemand, né à Quedlimbourg (Prusse) en 1582, mort en 1637. Après avoir étudié la médecine à Wittemberg, il se tourna vers la théologie et devint surintendant des églises luthériennes à Cobourg. Plus tard, il accepta une chaire à l'université d'Iéna et l'occupa jusqu'à la fin de sa vie. On a de lui : *Loci theologici* (Iéna, 1610, 10 vol. in-8o; Tubingue, 1662-1689, 22 vol. in-4o); *Quæstiones theologicæ; Methodus studii theologici* (Iéna, 1620); *Aphorismi totius theologiæ*, etc.

GERHARD (Jean-Ernest), fils du précédent, orientaliste et théologien, né à Iéna en 1621, mort en 1668. Il s'occupa surtout de recueillir dans les bibliothèques qu'il visitait les matériaux concernant les sectes chrétiennes. De retour dans sa patrie, il fut appelé à professer l'histoire, puis la théologie. On a de lui des ouvrages qui témoignent de ses vastes connaissances : *Harmonia linguarum orientalium; Consensus et dissensus religionum profanarum, judaïsmi, samaritanismi, mahumedismi et paganismi; De Ecclesiæ copticæ ortu, progressu et doctrina*, etc.

GERHARD (Edouard), archéologue allemand, né Posen en 1795, mort en 1867. Il fut reçu agrégé, en 1816, à l'université de Breslau, où il obtint bientôt une chaire qu'une ophthalmie persistante le força d'abandonner. Il alla ensuite se fixer en Italie et demeura quinze ans à Rome, plongé dans l'étude de l'archéologie. C'est durant ce séjour qu'il eut l'idée de fonder des sociétées archéologiques correspondant entre elles au moyen de publications ornées de gravures et de descriptions de tous les vestiges connus de l'antiquité. Un libraire, le baron Cotta, s'intéressa beaucoup à ce projet, qui reçut un commencement d'exécution lors des fouilles entreprises, en 1828, par l'ordre de Lucien Bonaparte. Dans un voyage archéologique à Naples, M. Gerhard parvint à fonder une vaste société archéologique, sous le titre d'*Instituto di corespondenza archeologica*, par plusieurs archéologues célèbres, entre autres, MM. Bunsen, Panofka, le duc de Luynes, Millingen, etc. Jusqu'en 1837, M. Gerhard dirigea lui-même cette importante société. A cette époque, il retourna en Prusse, où il fut nommé conservateur d'archéologie au musée de Berlin, professeur à l'université et membre de l'Académie des sciences de cette ville. Il fut élu, en 1860, associé étranger de l'Institut de France, dont il était déjà membre correspondant. Outre la collaboration de M. Gerhard à la *Grande description de la ville de Rome*, par Platner, nous devons citer, parmi ses œuvres : les *Antiques*, collection de gravures publiées, de 1827 à 1844, à Stuttgard; un *Choix de peintures sur des vases grecs*, plus particulièrement sur des vases étrusques (1839-1847); *Miroirs étrusques* (1839-1845); les *Coupes grecques et étrusques du musée de Berlin* (1843); *Vases étrusques et campaniens* (1843); *Vases apuliens; Coupes et vases* (Berlin, 1848-1850). Les travaux de M. Gerhard sur la mythologie sont au nombre des plus remarquables qui aient été publiés sur cette matière. Dès 1828, il donnait une introduction à l'explication mythologique des monuments de l'art (*Prodromus, etc.*, en allemand). Mais sa *Mythologie grecque* (Berlin, 1854-1855, 2 vol. in-8o) est encore plus importante. C'est une œuvre de profonde érudition. Il fut aussi le directeur des *Monuments, recherches et rapports* sur des questions d'archéologie, qui, intimement unis à la *Gazette archéologique*, forment un des recueils périodiques les plus précieux pour tous ceux qui veulent être au courant des progrès de la science; des planches admirablement gravées accompagnent le texte. Mentionnons également : les *Antiques de Naples* (1828); la *Description du musée du Vatican*; la *Description du musée de Berlin*; les *Antiques de Berlin nouvellement acquis* (1836-1840); une foule d'articles dans des revues et autres publications périodiques, et, enfin, les programmes de la Société archéologique de Berlin, que M. Gerhard publiait depuis 1842, en collaboration avec M. Panofka, à l'anniversaire de la fête du célèbre Winckelmann.

GERHARDI (Ignace, chevalier DE), général autrichien, né à Vienne en 1779, mort à Venise en 1856. Il s'engagea en 1796 et fit sa première campagne en Lombardie. Il prit part aux combats de 1797 entre l'archiduc Charles et Bonaparte. En 1799, il devint officier; il fit ensuite les campagnes de 1801 et 1802 contre l'invasion française et celles des années suivantes. En 1808, il était capitaine et faisait avec ce grade les guerres de l'Empire. En 1815, il fit partie de l'expédition autrichienne envoyée à Naples contre Murat, sous les ordres du général Bianchi. En 1816, il était à Padoue, où il remplissait les fonctions d'adjudant général auprès du général Frémont. Il continua son service dans les diverses places de la haute Italie et fut nommé, en 1828, lieutenant-colonel, en 1830 colonel, en 1835 général de brigade, enfin, en 1844, lieutenant-feld-maréchal.

En 1848, dans la guerre entre l'Autriche et le Piémont, chargé de la défense de Vérone, il protégea cette place contre les tentatives d'insurrection des agents italiens, et la conserva à l'Autriche pendant que les armées de Radetzki et de Charles-Albert manœuvraient à l'entour et se livraient les combats de Pastrengo, de Santa-Lucia, de Peschiera (avril et mai 1848). A la fin de cette année, il fut nommé commandant de Vérone. Il fit ensuite, avec le maréchal Radetzki, la courte et sanglante campagne de 1849, qui se termina brusquement par la journée de Novare. Il fut chargé de défendre Mantoue pendant que Radetzki se portait vers Pavie avec le gros de son armée (mars 1849). Le général Gerhardi prit sa retraite en 1850 et se retira à Venise, où il mourut.

GERHARDT (Marc-Rodolphe-Balthasar), mathématicien allemand, né à Leipzig en 1735, mort à Berlin en 1805. Il faisait ses études de droit lorsque son père, ruiné par la guerre de Sept ans, le plaça chez un négociant. Plus tard, Gerhardt obtint un emploi à la Banque de Berlin et fut chargé par cet établissement de diverses missions qui lui permirent de visiter la Prusse et une partie de la Russie. On a de lui : *Manuel de la connaissance des monnaies et poids et mesures allemands* (Berlin, 1788); *Tables des logarithmes à l'usage des négociants* (1788); *Instruction pour le calcul du cours du change* (1789).

GERHARDT (Charles-Frédéric), habile chimiste français, correspondant de l'Institut (1856), né à Strasbourg en 1816, mort en 1856. Il fit ses études en Allemagne, se perfectionna dans la chimie sous Liebig, et fut successivement professeur à Montpellier et dans sa ville natale. La science lui doit des simplifications importantes. Il en a [illegible] l'enseignement plus intelligible en rapportant tous les oxydes et les acides oxygénés au type *eau*, en donnant l'idée des séries et en ne considérant les formules de la composition des corps que comme des équivalences, au lieu de leur donner une valeur absolue. Il eut pour collaborateurs Laurent et Cahours, avec lesquels il a publié de nombreux mémoires dans les *Annales de chimie et de physique*. Plusieurs ouvrages de Berzélius et de Liebig ont été traduits par lui. Ses principaux écrits sont : *Précis de chimie organique* (1844, 2 vol. in-8o); *Introduction à l'étude de la chimie par le système unitaire* (1848, in-18); *Traité de chimie organique, suite à la* Chimie *de Berzélius* (1853-1856, 4 vol. in-8o).

GÉRY (saint). V. DIDIER.

GÉRICAULT (Jean-Louis-André-Théodore), célèbre peintre français, né à Rouen le 26 septembre 1791, mort à Paris en 1824. Son père était « homme de loi, » comme on disait en ce temps-là; c'était un homme aimable, mais singulier, et qui, ne comprenant rien aux goûts de son fils, ne se souciait pas de le laisser suivre la carrière des arts. Etant venu demeurer à Paris, il avait fait entrer celui-ci au collége Louis-le-Grand, alors lycée impérial; mais le jeune Géricault fut un mauvais écolier dans le sens exact du terme; toutes ses préoccupations étaient pour le dessin, et, bien qu'il ne reçût d'autres leçons que celles du collége, il passait ses récréations et la meilleure partie de ses heures d'étude à « faire des bonshommes. » Déjà, toutefois, sa passion dominante était le cheval. Sorti du lycée en 1808, il allait secrètement dessiner dans l'atelier de Carle Vernet, qu'il quitta bientôt pour entrer chez l'auteur de *Phèdre et Hippolyte*, d'*Andromaque et Pyrrhus*, de *Clytemnestre*, qui continuait les traditions de l'école de David; mais l'enseignement de Guérin ne pouvait longtemps convenir à la fougue de son génie naissant, entraîné surtout vers les scènes dramatiques et les effets saisissants. Le maître, au reste, jugeait assez défavorablement les ébauches singulièrement mouvementées du jeune artiste, peu fait lui-même pour se lancer dans la voie que suivaient les plus grandes renommées de son temps. Il comprenait, d'ailleurs, que l'inspiration doit être guidée par des connaissances positives. C'est pourquoi il se livra à des études persévérantes et obstinées, non-seulement d'après nature, mais encore d'après les maîtres classiques, dont il répudiait l'imitation servile, mais dont il s'imposait la sévérité de dessin dans le but de tempérer l'emportement de son pinceau. L'anatomie, les antiquités, les langues, la littérature, l'histoire ne l'occupaient pas moins; le jeune artiste sut nourrir son intelligence et son cœur des plus belles productions du genre humain. Lui, le mauvais écolier de Louis-le-Grand, acquit ainsi une instruction bien supérieure à celle du plus grand nombre de ses anciens condisciples.

En 1812, il exposa son *Chasseur de la garde*, qui excita un étonnement universel. La fougue de l'exécution, l'indépendance du style, la hardiesse des mouvements, la vigueur de l'expression, l'énergie du coloris, l'originalité de la conception sortaient tellement de la convention académique, qui régnait alors en souveraine, que cette toile remarquable fit en quelque sorte scandale. Le *Cuirassier blessé* (1814), qui résumait pour ainsi dire dans un épisode navrant tous les désastres de la campagne de Moscou, ne fut pas beaucoup mieux accueilli par les *connaisseurs*. Aujourd'hui, que la gravure a rendu ces deux œuvres si populaires, il serait superflu de relever l'inintelligence d'un semblable dédain. Lors de la rentrée des Bourbons, les sollicitations de quelques amis, le désir de vivre au milieu des chevaux et des scènes militaires, qu'il aimait tant à peindre, le décidèrent à s'engager dans les mousquetaires; mais, heureusement pour l'art, ce corps fut licencié pendant les Cent-Jours. Géricault reprit donc ses études et ses travaux avec une nouvelle ardeur, partit en 1817 pour l'Italie, où il exécuta, soit d'après l'antique, soit d'après les maîtres de la Renaissance, avec une prédilection marquée pour Michel-Ange, une multitude d'ébauches et de dessins, que les collections particulières se sont disputés depuis. De retour à Paris (1819), il s'occupa activement de l'exécution d'une grande page, qui devait le placer au premier rang parmi les artistes contemporains. Il n'était alors question que du naufrage de la *Méduse*, arrivé en 1816, et des souffrances inouïes endurées par les naufragés, dont quelques-uns seulement avaient échappé à la mort, après quatorze jours passés sur un radeau battu par la mer furieuse. Ce drame terrible ne pouvait manquer de saisir l'imagination de Géricault. Il se mit à l'œuvre avec la passion qu'il apportait dans tous les actes de sa vie, et surtout dans ses travaux d'art. On raconte même qu'il passait de longues heures dans les hôpitaux pour peindre des cadavres et des figures exténuées par la douleur et la maladie. Le résultat de ces labeurs fut la toile colossale du *Radeau de la Méduse*, exposée au Salon de 1819, œuvre d'un poëte et d'un penseur tout à la fois, l'une des grandes pages de la peinture moderne, dont les imperfections sont largement rachetées par des beautés de premier ordre. Jamais la peinture n'avait eu tant

d'éloquence et d'énergie, jamais un drame aussi pathétique, d'une grandeur aussi simple, aussi vraie, n'avait été représenté sur la toile. Cette conception émouvante, si différente des froides compositions académiques, s'en éloignait encore par le style et l'exécution. Le dessin large et hardi, la vigueur et la sûreté magistrales de la touche, l'audace et l'éclat du coloris, la vérité saisissante des expressions, le modelé puissant des nus, l'harmonie de l'ensemble, le profond sentiment de tristesse répandu sur tous les détails de cette scène reportaient bien loin de la convention grecque et romaine, qui s'imposait alors à tous les artistes. On sentait que de semblables qualités n'étaient pas le fruit de l'imitation ni de l'enseignement d'atelier. L'inspiration, l'étude de la nature, la verve du génie éclataient dans chaque trait et dans chaque coup de pinceau. Le succès, cependant, ne répondit pas au mérite supérieur de l'œuvre. Le public resta froid, la critique et les artistes montrèrent une malveillance unanime. Un grand peintre, Gros lui-même, pour qui Géricault avait une admiration sans limites, désespérait le jeune artiste en disant de lui qu'il avait beaucoup d'avenir, mais qu'il faudrait « lui tirer quelques palettes de sang. » De plus, on voulut voir un acte d'opposition politique dans la représentation de ce désastre. Nous trouvons ce détail peu connu dans une lettre du peintre à un ami, lettre dans laquelle il se plaint spirituellement d'être accusé par les journaux du gouvernement « d'avoir calomnié par une tête d'expression tout le ministère de la marine. » On sait que cette toile immense ne trouva pas d'acquéreur à la mort de Géricault, et qu'un ami dévoué, pour la conserver à la France, se décida, en désespoir de cause, à l'acheter au prix de 6,000 francs, et qu'il eut ensuite toutes les peines du monde à la revendre pour la même somme au gouvernement. Elle est aujourd'hui au Louvre, et l'opinion, mieux éclairée, lui a marqué une des places les plus honorables parmi les œuvres des grands maîtres. Tous ces déboires ne découragèrent cependant point Géricault, qui continua avec la même ardeur ses travaux et ses études. Il produisit à cette époque un grand nombre de lithographies, d'aquarelles, de tableaux de chevalet, de dessins, etc., qui sont aujourd'hui recherchés avec avidité.

Sur ces entrefaites, un ami lui donna le conseil d'aller exposer son grand tableau en Angleterre. Géricault partit pour Londres dans les premiers jours de 1820, en compagnie de Charlet et de l'économiste Brunet. L'exhibition de la *Méduse* réussit à souhait; on la montrait moyennant 1 shilling d'entrée, et chaque visiteur recevait en entrant une lithographie au trait, reproduisant le tableau, et due à la collaboration de Géricault et de Charlet. Ce sujet maritime, traité dans ces données dramatiques, devait, en effet, plaire aux Anglais. Aussi l'artiste resta-t-il près de trois années parmi eux, négligeant son pinceau, mais dessinant beaucoup au crayon lithographique; il publia douze planches, qui eurent un grand succès. Deux de ces estampes, le *Joueur de cornemuse* et la *Femme paralytique*, sont célèbres chez nos voisins.

Toutefois, Géricault ne s'était pas occupé uniquement de lithographie en Angleterre; il y avait fait quelques tableaux et un grand nombre d'importantes aquarelles. La plupart de ces ouvrages sont restés de l'autre côté du détroit, et nous sont inconnus. Le Louvre possède cependant le grand *Derby d'Epsom*, le plus achevé peut-être de ses tableaux de chevalet, un peu sec d'exécution, mais du dessin le plus précis, le plus savant, le plus admirable, d'un mouvement, d'une *furia* indescriptible, d'un effet superbe, en un mot. Il est probable que c'est peu de temps après son retour qu'il peignit la *Forge au village* et l'*Enfant donnant à manger à un cheval*, qui parurent après sa mort, à l'Exposition de 1824, ainsi que l'*Ecurie* et un *Cheval bai brun sortant d'une écurie.* Il avait aussi le projet de peindre deux grandes compositions, la *Traite des nègres* et la *Reddition de Parga*, pour lesquelles il avait déjà fait des croquis et des esquisses, mais que la mort l'empêcha d'exécuter. Enfin, comme tous les grands artistes de la Renaissance, il voulait être à la fois peintre et sculpteur. On connaît son cheval écorché, dont le moulage est dans tous les ateliers, chef-d'œuvre aussi bien par le choix des formes que par la science anatomique et la perfection du rendu. C'est, de l'avis de tous les connaisseurs, le plus beau cheval qui existe. On peut encore citer : un *Cheval retenu par un homme*, sculpté sur une pierre du mur de son atelier de la rue des Martyrs, d'un très-faible relief, et qui a été moulé; un *Bœuf terrassé par un tigre*, ébauche très-largement exécutée; un *Satyre enlevant une femme*, en ronde bosse; un groupe en terre cuite, représentant un *Nègre qui brutalise une femme.* Enfin, il fit une maquette en cire d'une statue équestre de l'empereur de Russie, ouvrage laissé à l'état d'ébauche. Nul doute que Géricault n'eût réussi dans un art où il pouvait déployer et appliquer son savoir [illegible] que dans la peinture.

La puissance de cette [illegible] indomptée ne se trahissait pas seulement dans les œuvres prodigieuses de son imagination d'[illegible]; elle se montrait encore dans la fougue de ses passions, dans son ardeur, hélas! immodérée pour le plaisir, dans la promptitude des mouvements de son âme et dans l'indicible bonté qui suivait et corrigeait ses plus grands écarts. Un simple fait, devenu populaire, va nous le montrer tout entier. Géricault aimait les chevaux comme il les a peints, c'est-à-dire avec fureur. Un jour, dans une rue de Paris, il rencontra un lourd attelage de ces gros et solides chevaux normands, qu'il aimait particulièrement à dessiner. Ceux-ci, acharnés après un fardeau trop lourd, se consumaient en efforts inutiles, et le charretier, selon la détestable coutume de ses pareils, les excitait à grands coups de fouet. Le peintre, outré de cette barbarie, se jette tout à coup furieux sur le conducteur, le roue de coups de poing et le renverse dans la boue. « Dame! dit le rustre en se relevant, puisque vous êtes si fort, vous feriez mieux de pousser à la roue. » Géricault y était déjà; et, tandis que le charretier, tirant sur les guides, excitait ses bêtes de la voix seulement, le peintre poussait de toutes ses forces, et l'équipage se remettait en marche. Géricault reprit alors son chemin, la tête basse et tout honteux de la leçon qu'il avait donnée, aussi bien que de celle qu'il avait reçue.

Géricault était revenu mal portant d'Angleterre; il était à peu près guéri quand il fit une chute de cheval, dont les suites ne devaient pas tarder à le conduire au tombeau (1824). A ses funérailles, qui furent magnifiques, on remarqua beaucoup, dans le cortége, un homme en costume oriental qui suivait en sanglotant, et qui, selon l'usage de son pays, portait dans un pan de sa robe de la cendre, dont il se jetait des poignées sur la tête en signe de deuil. C'était Moustapha, pauvre Turc que Géricault avait rencontré dans les rues de Paris, et qu'il avait pris à son service. Ce brave homme avait pour son maître l'attachement d'un chien. Il couchait sur une natte à la porte de sa chambre et le servait avec un dévouement et une fidélité extraordinaires. Cependant ses manières excentriques effrayaient le père de Géricault, qui finit par obtenir de son fils qu'il s'en séparât. Mustapha avait quelques épargnes, et il entreprit un petit commerce de pastilles du sérail, qui lui procura une jolie aisance; mais il resta toujours profondément reconnaissant de l'intérêt que l'artiste lui avait témoigné. Le corps de Géricault fut déposé provisoirement dans le caveau de la famille Isabey, au cimetière du Père-Lachaise. Vers 1840, on fit une souscription pour élever un monument digne de lui à Géricault. Le ministre de l'intérieur fournit le marbre, et M. Etex sculpta la statue : elle représente l'auteur du *Radeau de la Méduse* étendu à terre, enveloppé dans un manteau, et tenant d'une main sa palette et de l'autre un pinceau. La statue fut mise sur le tombeau et y demeura quelques années; mais plus tard elle fut enlevée, transportée à Rouen, et placée au bas de l'escalier du musée de peinture à l'hôtel de ville, où elle est encore. Le tombeau actuel, situé tout près de la chapelle, consiste en un stèle carré, sur lequel est sculptée une palette; le nom de Géricault est inscrit au-dessus, en grosses lettres. Son ami, M. Mocquart, prononça sur sa tombe un discours, rapporté dans le tome Ier de la *Galerie du Palais-Royal*, à l'article CHASSEUR À CHEVAL. Ary Scheffer a peint la *Mort de Géricault*, qu'on peut voir encore au musée du Luxembourg. Parmi les portraits du peintre, nous citerons ceux de M. Léon Cogniet et d'Horace Vernet.

Outre les ouvrages déjà cités, le musée du Louvre possède de Géricault : le *Chasseur à cheval*, le *Cuirassier blessé quittant le feu*, et le *Four à plâtre.* On a encore de lui : la *Charge de cuirassiers; l'Exercice à feu dans la plaine de Grenelle;* le *Lancier rouge de la garde impériale;* le *Marché aux bœufs;* le *Maréchal-ferrant;* la *Charrette de charbonnier;* la *Pauvre famille*, etc.; sans compter un grand nombre de chevaux, de lions, de tigres, de chiens, quelques sujets de nature morte, et enfin des portraits, quantité d'aquarelles, d'esquisses de toute sorte, d'ébauches militaires, environ deux cents dessins, une centaine de lithographies, une très-belle gravure à l'eau-forte, etc.

« La mort prématurée de Géricault, dit M. Charles Clément, est un malheur immense, irréparable pour notre école. S'il eût atteint le terme ordinaire de la vie humaine, et confirmé par des succès réitérés les promesses de ses débuts, une ère nouvelle se serait peut-être ouverte pour l'art français. Son influence a sans doute été très-grande, et elle dure encore. Il a puissamment agi sur nos peintres de genre, sur nos paysagistes, et d'une manière plus marquée, plus évidente sur Delacroix, sur Decamps et sur le sculpteur Barye. Mais les grands exemples qu'il aurait donnés à ces artistes si brillamment doués ont été perdus. Il fallait un pareil maître, si savant, si convaincu, disposé à tout comprendre et à tout aimer, pour élever et pour discipliner les peintres contemporains, pour les guider sur la route dangereuse du naturalisme, où plus d'un s'est égaré. Ils auraient subi sans répugnance et sans révolte l'ascendant de son génie, car il était l'un d'entre eux. Ils le comprenaient, ils l'admiraient, ils l'aimaient. Cependant je ne voudrais pas [illegible] pensée. Depuis la Renaissance, l'esprit humain s'est émancipé. Il échappe de plus en plus à la contrainte étroite de l'exemple, à l'influence dominante du temps et du lieu. Chacun puise avec liberté dans la tradition, ce trésor d'expérience qu'ont amassé les siècles, et revêt d'une forme savante une pensée, un sentiment personnels. De sorte que désormais on verra de grands artistes originaux et isolés, qui se rattacheront, suivant la nature de leur talent, à des doctrines déjà représentées dans le passé, plutôt que de grands chefs d'école. Et c'est, à mon sens, un honneur pour notre pays et pour notre temps d'avoir produit des génies aussi puissants et aussi divers que les David, les Gros, les Prudhon, les Géricault. Ils portent sans doute l'empreinte de la société dans laquelle ils ont vécu; ils appartiennent à une race et à une époque déterminées, et on le voit. Mais ils se sont moins soumis qu'ils ne l'eussent fait dans un autre âge à la loi fatale, et je ne saurais reconnaître un signe de décadence dans ce caractère d'originalité, de vérité individuelle, dont leurs ouvrages portent une marque si frappante. » (*Géricault, étude biographique et critique, avec le catalogue raisonné de l'œuvre du maître*, par Charles Clément. Paris, 1868, in-8o.)

« S'il n'était mort à trente-cinq ans, dit encore M. Alfred Deberle, dans la fougue de son génie et avant d'avoir pu le discipliner, nous aurions eu par lui une peinture moderne et nationale; non pas, entendons-nous bien, cette absurde et barbare peinture qui se propose de perpétuer sur la toile le spectacle des tueries humaines. Géricault n'était pas homme à faire profession de peindre des batailles, corvée plus ou moins patriotique, qui dispense de talent et de sens moral. Il eût peint l'idée, il eût été peut-être le grand maître que nous attendons toujours et qui, lorsqu'il apparaîtra, « d'un invincible » génie brisera l'égoïsme, fondra le cœur de » l'homme. » Il eût été celui que Michelet, dont on vient de reconnaître la main, appellerait le Corrége des souffrances, le peintre des frémissements nerveux et de la pitié. Géricault n'était pas de ceux qui suivirent le temps; il eût grossi le bataillon sacré de ceux qui l'ont devancé, maîtrisé. Sur ce *Radeau de la Méduse*, qui semble porter la France elle-même, tous les bras sont tendus vers l'espérance; l'équipage épuisé s'abîme dans la douleur et la folie, et le seul, parmi ces désespérés, qui a conservé son énergie et sa force, celui qui, en agitant au vent de la mer un lambeau d'étoffe, signal suprême, tente un dernier effort, c'est un nègre : à l'esclave méprisé tous vont devoir leur salut. En cet instant, il n'y a ni noirs ni blancs, ni maîtres ni esclaves : il y a des hommes solidaires dans la lutte, égaux devant la mort, et qui implorent une voile à l'horizon. L'idée est saisissante. » (*L'Année philosophique*, 1868.)

GERICKE (Pierre), médecin allemand, né à Stendal, dans l'ancienne Marche, en 1683, mort en 1750. Il étudia dans les principales universités d'Allemagne la théologie, puis la médecine, fut reçu docteur à Altdorf en 1721 et devint successivement professeur de médecine et de philosophie à Halle (1723), professeur d'anatomie, de pharmacie et de chimie à Helmstaedt, membre de l'Académie de Berlin et médecin du duc de Brunswick. Gericke a laissé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De optima medicinam docendi et discendi ratione* (Helmstaedt, 1730, in-4o); *De venarum valvulis earumque usu* (1733, in-4o), où il attribue à Michel Servet la découverte des valvules des veines; *De morbo militari, alias purpura dicta* (1733, in-4o); *Traité de la science thérapeutique* (1737, in-4o); *De medicina universali* (1739); *De institutis et scholis medicis in Ægypto deque medicinæ statu in Græcia ante Hippocratis tempora* (1745, in-4o); *De regimine* (1745); *De gymnaticæ medicæ veteris inventoribus* (1748), etc.

GÉRIGONZA s. m. (jé-ri-gon-za). Linguist. Sorte d'idiome factice, à l'usage des bohémiens d'Italie et d'Espagne. ‖ On dit aussi ZIRIGUENZA.

GÉRILLE s. f. (jé-ri-le). Bot. Nom vulgaire de la girolle ou chanterelle.

GÉRIN (Etienne-Elie), général haïtien, homme de couleur, que sa bravoure fit surnommer *Côte de Fer*, né aux Cayes en 1757, mort en 1810. Il se signala dans toutes les guerres de Saint-Domingue depuis la Révolution, devint ministre de la guerre sous le farouche Dessalines, le renversa du trône à la tête de l'armée, et se brûla plus tard la cervelle à la suite d'une tentative infructueuse pour enlever la présidence à Pétion.

GERINDOTE, bourg d'Espagne, Nouvelle-Castille, prov. et à 25 kilom. de Tolède; 1,563 hab. Exportation d'huile et de céréales; manufactures de savon.

GERING (Ulrich), célèbre imprimeur, né à Constance, mort à Paris en 1510. Appelé à Paris par Guillaume Fichet, recteur de la Sorbonne, il vint avec deux associés, Michel Friburger et Martin Crantz (1469), et fonda, dans les bâtiments de la Sorbonne, le premier établissement typographique qu'il y ait eu en France. Il fut plus tard le bienfaiteur de cette Faculté de théologie qui l'avait généreusement accueilli, et lui légua tous ses biens. Le [illegible] Gering est intitulé : *Gasparini Barzizii Pergamensis epistolæ* (1470, in-4o).

GERINGSWALDE, ville de Saxe, district et à 48 kilom. de Leipzig, au centre d'une contrée accidentée et boisée, sur l'Aubach et sur un beau lac; 2,630 hab. Manufactures d'étoffes de laine, de toiles et de calicot. Commerce de bétail. Aux environs, ruines de deux forteresses du moyen âge.

GERINI (Gerino), peintre italien, né à Pistoie (Toscane). Il vivait au commencement du XVIe siècle, et aida longtemps dans ses travaux son maître le Pérugin, dont il adopta la première manière, au style sec et mesquin. Cet artiste exécuta des fresques à Borgo-San-Sepolcro, au couvent de San-Lucchese, près de Faggibonsi, où l'on trouve la plus remarquable de ses œuvres, etc. On voit de lui une *Vierge avec saint Pierre et saint Paul* à San-Piero-Maggiore de Pistoie; une *Madone* avec divers saints au musée de Florence; une *Sainte Famille* au musée de Madrid.

GÉRIT s. m. (jé-ri). Chasse. Très-long couteau dont on se sert pour la chasse à l'ours.

GERK, ville d'Autriche, Esclavonie, district militaire de Peterwardein, à 9 kilom. de Bacsinez, sur le Bossut, à peu de distance de son confluent avec la Save; 3,250 hab.

GERLACH (Benjamin-Théophile), érudit allemand, né à Liegnitz en 1698, mort en 1736. Il fut successivement recteur de l'école urbaine à Wittemberg (1728), à Mulhausen, et directeur du gymnase de Zittau (1738). On a de lui près de soixante-dix écrits et dissertations, en latin et en allemand, sur des matières philosophiques, théologiques et littéraires. Nous citerons entre autres : de l'*Invention de l'imprimerie* (1740, in-4o); *De hortorum amatoribus apud Romanos et Græcos* (1750, in-fol.); *De arrogantia litteratorum* (1753, in-fol.)

GERLACH (François-Dorothée), célèbre philologue et historien allemand, né à Wolfsbehringen (Saxe-Gotha) le 18 juillet 1793. Il commença, en 1813, ses études à l'université de Gœttingue et s'y fit d'abord recevoir agrégé; puis il accepta, en 1817, les fonctions de professeur au collége d'Aarau, en Suisse, où il eut pour collègue Kortüm, autre historien qui s'est fait un nom dans la science. Appelé, en 1820, à l'université de Bâle, qui était réorganisée depuis peu, il y a fait depuis des cours de littérature ancienne et d'histoire. Il contribua activement à la renaissance de l'université de Bâle, ainsi qu'au perfectionnement des établissements pédagogiques de la même ville. Gerlach fut nommé, en 1835, membre de la commission d'éducation et de l'inspection des colléges. Il a publié un certain nombre de travaux philologiques et historiques qui ont eu un grand succès. On peut cependant lui reprocher une tendance par trop conservatrice, comme le prouvent ses attaques violentes contre l'*Histoire romaine* de Mommsen. Son meilleur travail est peut-être son édition de *Salluste* (Bâle, 1823-1831, 3 vol. in-4o; 2e édit. 1852). Il faut placer au second rang sa *Germanie*, de Tacite (Bâle, 1835), qui fut suivie d'une traduction avec commentaire (1837). En collaboration avec le regrettable Roth, il a donné aussi un *Nonius Marcellus* (1842). Parmi ses travaux historiques, on cite d'abord différents essais, publiés dans le *Musée suisse des sciences historiques*, dont il était directeur avec Hottinger et Wackernagel (1837-1842, 3 vol.); les *Etudes historiques* (Hambourg et Gotha, 1841); les *Recherches et exposés historiques* (Bâle, 1847); l'*Histoire des Romains*, entreprise en commun avec Bachofen et qui n'a pas été achevée (Bâle, 1851, 2 vol.); enfin nombre de dissertations plus courtes : le *Siècle d'Auguste et celui de Cosme de Médicis* (1839); *Zaleucus, Charondas, Pythagoras* (1868); *Marius et Sylla* (Bâle, 1856, 2e édit.); *De rerum romanarum primordiis* (Stuttgard, 1861, 2e édit.); *Histoire primitive, fondation et développement de l'Etat romain* (Bâle, 1863), etc.

GERLACH (Ernest-Louis DE), homme politique allemand, né à Berlin le 7 mars 1795, mort à Bruxelles en 1871. Il fit, comme volontaire, la campagne de 1813 à 1815, contre Napoléon. Rentré dans la vie civile, il termina ses études de droit, et fut nommé, en 1823, conseiller près le tribunal de Naumbourg; puis, en 1829, président de celui de Halle, et, en 1835, vice-président de la cour de Francfort-sur-l'Oder. Nommé ensuite conseiller intime de justice, membre du comité législatif et du conseil d'État, il fut, en 1842, le promoteur d'un projet de loi sur le divorce, qui fut l'objet d'une vive discussion dans les deux chambres. Deux ans plus tard, il était nommé président de cour à Magdebourg, poste qu'il quitta en 1848 pour se mêler d'une façon plus active aux événements politiques. D'abord un des membres les plus ardents du parti libéral, M. de Gerlach revint bientôt à d'autres sentiments et se rangea du côté des piétistes, vers lesquels il était plus naturellement porté par les traditions de la noblesse, à laquelle appartenait sa famille. Après les événements de 1848, il passa ouvertement dans le parti réactionnaire, entra dans la Société des gentilshommes et devint l'un des rédacteurs de la *Nouvelle gazette de Prusse.* En 1850, il fit partie du parlement d'Erfurt, et, l'année suivante, de la diète de Brandebourg. Il était en même temps membre de la haute chambre de Prusse, et il fut bientôt le chef avoué du parti dit de la Croix, qui a

tant contribué au rôle joué par la Prusse dans la question d'Orient, où elle s'est constamment placée du côté de la Russie. Ce parti, qui, dans ces dernières années, a acquis une influence de plus en plus grande sur l'esprit du roi de Prusse, a été la cause de procès très-importants dans lesquels le nom de M. de Gerlach n'a pas toujours figuré d'une manière très-favorable. Ce dernier n'en a pas moins été nommé, en 1865; conseiller royal intime et aulique de justice supérieure et conseiller de première classe. — Son frère aîné, Léopold DE GERLACH, lieutenant général, né en 1790, mort en 1861, fut également dévoué au parti réactionnaire. Il entra dans l'armée, assista, en 1806, à la bataille d'Auerstædt, fit les guerres de 1813 à 1815, devint successivement aide de camp du prince de Prusse, colonel et chef d'état-major, en 1838, général-major en 1844, lieutenant général en 1849, et général d'infanterie en 1859. — Un frère des précédents, Otton DE GERLACH, né en 1801, mort à Berlin en 1849, étudia la jurisprudence, puis la théologie à l'université de Berlin. Devenu professeur agrégé en 1828, il fut ensuite appelé aux fonctions de prédicateur à l'église d'Elisabeth (1834), à celles de conseiller du consistoire (1847), de prédicateur de la cour, et fut nommé professeur ordinaire en 1849. Outre une édition des *Œuvres de Luther*, avec une introduction (Berlin, 1840-1848, 24 vol.), il a publié des *Commentaires sur la Bible;* la *Situation religieuse de l'Eglise anglicane* (1845); la *Charité religieuse d'après Chalmers* (1847).

GERLACHE (Etienne-Constantin, baron DE), magistrat et homme politique belge, président de la cour de cassation, né dans le Luxembourg le 26 décembre 1785. Il étudia le droit et la jurisprudence à Paris, sous le règne de Napoléon Ier, et fut, de 1811 à 1814, avocat à la cour de cassation. Au retour des Bourbons, il alla habiter Liége, où il occupa un siége à la cour d'appel, et se fit bientôt connaître comme un écrivain distingué. Nommé député à la seconde chambre des états généraux en 1824, il se plaça, dès le début, dans les rangs de l'opposition, dont il fut bientôt l'un des chefs. Lors de la révolution de 1830, il fut nommé président du congrès, et, en cette qualité, marcha en tête de la députation chargée d'offrir la couronne de Belgique au duc Léopold de Saxe-Cobourg (1831). Deux ans après, lorsqu'il fut question de remanier le code belge, il fut nommé premier président de la cour de cassation, mais il continua néanmoins à s'occuper de politique et resta l'un des champions les plus dévoués du parti catholique. En 1839, il fut envoyé à Londres en mission, relativement à l'exécution du traité des vingt-quatre articles. A son retour, il publia : *Quelques mots sur la question du territoire, par un ancien député* (Bruxelles, 1839, in-8°), brochure dans laquelle il prétendait qu'en résistant au traité du 15 novembre 1831, la Belgique aurait contre elle le droit et la force. Il fut, durant le ministère libéral de 1847, un des principaux chefs de l'opposition cléricale, se refusa en son nom à toutes les concessions proposées par Léopold Ier, et, en 1852, lança contre MM. Rogier et Frère-Orban une brochure des plus véhémentes, intitulée : *Essai sur le mouvement des partis en Belgique depuis* 1830 *jusqu'à ce jour.* M. de Gerlache, auquel Léopold Ier a accordé, en 1843, le titre héréditaire de baron, est membre de l'Académie royale de Bruxelles, président de la commission royale d'histoire et de la commission d'examen pour les attachés de légation, enfin membre du conseil héraldique. Il a publié un grand nombre d'ouvrages : *Salluste, traduction nouvelle* (Paris, 1812); *Souvenirs historiques du pays et de la principauté de Liége* (Liége, 1825); les *Guerres d'Awans et de Waroux* (Liége, 1825); *Révolution de Liége sous Louis de Bourbon* (Bruxelles, 1831); *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis* 1814 *jusqu'en* 1830 (Bruxelles, 1839); *Histoire de Liége depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière* (Bruxelles, 1843); *Etudes sur Salluste et sur les principaux historiens de l'antiquité, considérés comme politiques et comme écrivains* (Bruxelles, 1847); *Essai sur Grétry* (Bruxelles, 1848); *Essais sur les grandes époques de notre histoire nationale* (1852, in-8°); *Observations critiques sur l'*Histoire de Jules César *par Napoléon III* (1865, in-8°).

GERLE s. f. (jèr-le). Cuvier à lessive. ‖ Se dit à Lyon.

— Métrol. Mesure de capacité du canton de Neuchâtel, valant en litres 99,0232.

— Ichthyol. Nom que les Niçois donnent à la mendole.

GERLE (dom Christophe-Antoine), chartreux, constituant, né en Auvergne en 1740, mort vers 1805. Il entra jeune dans l'ordre des chartreux, devint prieur du couvent de Pont-Sainte-Marie, se montra, dès le début, partisan de la Révolution en luttant avec courage contre l'évêque Bonnal, qui voulait faire voter les cahiers par ordres dans l'assemblée électorale de Riom, et fut élu par le clergé de cette ville député aux états généraux. L'un des premiers de son ordre, il se joignit au tiers état. L'enthousiasme patriotique dont il fit preuve dans la séance du Jeu de paume a été immortalisé par le tableau de David, où on le voit au premier plan, dans son costume de chartreux, qu'il ne quitta que lors de la suppression des ordres monastiques. C'est alors qu'il demanda que les religieux qui se plairaient dans leurs monastères eussent la faculté d'y rester, en se conformant aux lois générales (12 décembre 1789). Il appuya aussi la motion tendant à déclarer le catholicisme religion de l'Etat (12 avril 1790), mais se rétracta le lendemain.

D'ailleurs, sauf sur les questions religieuses, il votait constamment avec la gauche, comme l'atteste la déclaration suivante, que lui donna Robespierre en 1793, pour lui faire obtenir de sa section un certificat de civisme : « Je certifie que Gerle, mon collègue à l'Assemblée constituante, a marché dans les vrais principes de la Révolution, et m'a toujours paru, quoique prêtre, bon patriote. »

C'est le fameux certificat trouvé sur dom Gerle lors de son arrestation et dont on voulut se faire une arme contre Robespierre.

En 1791, dom Gerle avait refusé, par scrupule religieux, l'évêché constitutionnel de Meaux, qui lui était offert par les électeurs.

Après la session, il disparut de la scène politique, mais continua de résider à Paris, dans la maison du médecin de la famille d'Orléans, Quesvremont-Lamotte, sorte d'illuminé dont il partageait le mysticisme, mélange bizarre de philosophisme et de superstition; il s'était déjà trouvé en rapport avec la fameuse prophétesse Suzanne Labrousse, et il avait même voulu, le 13 juin 1790, entretenir l'Assemblée constituante de cette folle. En 1792, il fut nommé électeur de Paris. A cette époque, et probablement depuis longtemps, il était lié avec une vieille thaumaturge, Catherine Théot, qui formait secte et se faisait nommer la *Mère de Dieu.* Dans son galetas de la rue Contrescarpe, elle rassemblait quelques adeptes en des conciliabules mystérieux et se faisait rendre une espèce de culte. Le comité de Sûreté générale eut le tort de prendre ombrage de ces momeries et fit arrêter les sectaires (17 mai 1794). Dom Gerle était du nombre. C'était une intelligence dévoyée, mais un honnête homme, et nullement conspirateur. On n'a jamais su au juste le but qu'il se proposait. Autant que nous avons pu en juger par l'examen des documents que nous avons eus sous les yeux, resté catholique sincère, il se bornait à poursuivre l'accomplissement de réformes qui devaient ramener le clergé à sa simplicité primitive. Voici d'ailleurs comment il explique ses rapports avec la *Mère de Dieu*, dans un mémoire adressé au comité de Sûreté générale pour obtenir sa mise en liberté : « J'entendis parler d'une femme qui combattait la doctrine des prêtres et leur présageait leur chute prochaine, le renversement de leurs confessionnaux, la prise de leurs biens temporels, l'expulsion de leurs églises; je voulus la connaître. Pour ce qui est de ces puérilités de baisers, des sept dons, etc., cela est si ridicule que je n'ai rien à répondre; je me réduis à dire que j'y allais, que je la baisais ou au front ou aux joues, voilà tout : s'il y en a davantage pour les autres, cela les regarde; mais l'histoire de la conspiration est évidemment une invention... Je ne saurais point être fanatique, puisque, par ma croyance, j'en suis le fléau et l'antipode. Je crois en Dieu seul et j'aime mes semblables : voilà mon fanatisme, il n'est point dangereux. »

Il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor. Sous le Directoire, il fournit des articles au journal le *Messager du soir*, et occupa ensuite un emploi subalterne dans les bureaux du ministère de l'intérieur. Il acheva ainsi ses jours dans la plus complète obscurité.

GERLON s. m. (jèr-lon — rad. *gerle*). Techn. Cuve de papetier.

GERMA, ville de l'Afrique septentrionale, dans le Fezzan, à 80 kilom. N.-N.-O. de Mourzouk. Elle est entourée de murs et d'un fossé. Ses maisons sont, pour la plupart, en terre et ont l'aspect le plus misérable. Les palmiers et les dattiers croissent en abondance aux environs de la ville. A 3 kilomètres de Germa se voient les ruines de l'ancienne Garama.

GERMAIN, AINE adj. (jèr-main, è-ne — du lat. *germanus*, frère, qui se rapporte à la même racine que *germen*, germe, savoir le sanscrit *grabh*, *garbh*, concevoir, d'où *garbha*, matrice, ventre, sein, qui a formé lui-même *sagarbhya*, frère, littéralement qui provient du même utérus. Quant aux peuples germains, l'origine de leur nom est fort controversée. Les anciens y voyaient, après Strabon, le latin *germanus*, frère, les peuples frères, ou les frères des Gaulois. Selon Wachter, ce nom dérive de deux mots germaniques, savoir : anglo-saxon *waer*, guerre, allemand *wehr*, du gothique *varjon*, anglo-saxon *waerian*, défendre, exactement le sanscrit *varaka*, guerre, et *man*, homme, exactement le sanscrit *manu*, homme. Les Germains auraient été ainsi désignés comme des hommes terribles à la guerre. Cependant, il ne faut pas oublier que le mot *germain* a toujours été inconnu à l'Allemagne elle-même. Comme le fait judicieusement observer M. Littré, les Romains n'ayant connu d'abord les Allemands que par les Gaulois, il est très-vraisemblable que le mot *germanus* est d'origine celtique, et Mahu en a donné une étymologie qui paraît très-plausible : kymrique *ger*, irlandais *gair*, voisin, et *man*, que l'on trouve dans plusieurs noms de peuples celtiques, comme *Cenomani*, [illegible] kymrique *maon*, peuple. Les Germains auraient ainsi été désignés comme le peuple voisin des Gaulois. Mais il existe bien d'autres conjectures sur l'origine de ce nom, et plusieurs sont assez fantaisistes. Quelques-uns ont dérivé ce nom de *gerere immania*, porter de lourds fardeaux, parce que ces peuples sont grands, forts, robustes et belliqueux. Ce serait le pays des forts de la halle. Æneas Sylvius le fait venir de *germinare*, parce que le pays habité par les Germains est bien peuplé. On trouve des auteurs qui vont chercher dans toutes les langues orientales l'origine du nom dont il s'agit. Les uns disent que le mot *Germani* est formé de deux mots hébreux, savoir : *gherim*, étrangers, et *anim*, pauvres. Tous ceux qui cherchent sérieusement l'origine de ce nom dans la langue germanique s'accordent à convenir que la seconde partie du mot est l'ancien allemand *man*, qui signifie homme; les uns font venir la première syllabe de *gar*, qui en allemand signifie tout, tout à fait, de sorte que, selon eux, *Germain* est la même chose que *tout à fait homme*, ou *tout homme*, c'est-à-dire qui a des inclinations ou des manières entièrement dignes d'un homme. Junius fait venir *ger* de *geert*, honorable, et, lui, selon *Germain* signifie homme honorable. Chrétien Junker dérive *ger* de *Ger*, nom d'un fleuve de la Thuringe, de sorte que, selon son opinion, les Germains, dans l'origine, n'étaient que les Tongres qui habitaient les rivages du Ger. Gosopius Becanus tire *ger* de *geren*, assembler, parce que les Germains assemblaient ou levaient des troupes. Mais aucune de ces explications ne nous paraît aussi vraisemblable que celle de Mahu). Issu du même père et de la même mère : *Frères* GERMAINS. *Sœurs* GERMAINES. ‖ N'est guère usité qu'en jurisprudence.

— Par ext. Né du frère ou de la sœur du père ou de la mère; ne s'emploie qu'avec les mots *cousin* ou *cousine : Cousin* GERMAIN. *Cousine* GERMAINE. *Le pauvre qui ne peut acheter de dispenses du pape pour épouser sa cousine* GERMAINE *doit s'en abstenir.* (Dufey.)

— Fig. Voisin, analogue, à peu près semblable :

Là sifflent les lézards, *germains* des crocodiles.
LA FONTAINE.

— Hist. Se dit d'un ancien peuple du Nord : *Le peuple* GERMAIN. *La race* GERMAINE.

— Substantiv. : *Les origines des* GERMAINS.

— s. f. Bot. Genre de labiées.

— **Antonymes.** Consanguin, utérin.

GERMAIN (SAINT-) s. m. (sain-jèr-main). Arboric. Nom de plusieurs variétés de poires.

GERMAIN (SAINT-), village et comm. de France (Charente), canton S., arrond. et à 4 kilom. de Confolens; 321 hab. Mine présentant un mélange d'argent, de plomb, de soufre et d'antimoine. Magnifique dolmen et belles ruines d'un château du XVe siècle dans les environs du village.

GERMAIN (SAINT-), village et comm. de France (Maine-et-Loire), canton de Montfaucon, arrond. et à 22 kilom. de Cholet; 1,603 hab. Vignobles produisant un vin blanc estimé. Fontaine ferrugineuse. Sur la métairie de la Davière se voit un beau *rouler* « qui se rattache, dit M. A. Joanne (*Dictionnaire des communes*) à un système monumental singulier. Le monticule sur lequel il repose, élevé de main d'homme, au centre d'une enceinte de pierres rondes et plates, porte à son sommet un assemblage de gros blocs, dont l'un, creusé en forme de cuvette, forme un bassin de 75 centimètres sur 16 de profondeur, terminé par une rigole qui aboutit à l'extrémité de la pierre. »

GERMAIN (SAINT-), village et comm. de France (Tarn), cant. de Puylaurens, arrond. et à 28 kilom. de Lavaur; 1,018 hab. Le village est dominé par une hauteur que couronnent deux statues de saints, but de nombreux pèlerinages.

GERMAIN-SUR-AY (SAINT-), village et comm. de France (Manche), cant. de Lessay, arrond. et à 27 kil. de Coutances; 794 hab. Petit port de cabotage. Le chœur de l'église est un beau spécimen du style roman. Monuments celtiques.

GERMAIN-DE-BEAUPRÉ (SAINT-), village et comm. de France (Creuse), cant. de la Souterraine, arrond. et à 35 kilom. de Guéret; 741 hab. Restes d'un magnifique château très-ancien, dont il ne subsiste plus que deux tours, des fossés pleins d'eau et une vaste orangerie.

GERMAIN-LES-BELLES (SAINT-), bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. N.-E. de Saint-Yrieix, non loin de la rive droite de la petite Briance; pop. aggl. 683 hab.; — pop. tot. 2,128 hab.

GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE (SAINT-), village et comm. de France (Calvados), cant. O., arrond. et à 4 kil. de Caen; 258 hab. Sur le territoire de cette commune se trouvent la prison centrale de Beaulieu et les ruines de l'abbaye d'Ardennes. La prison, qui a remplacé la léproserie de Beaulieu, présente un carré régulier, d'un style sévère et en rapport avec la destination de l'édifice. On y compte environ 1,100 détenus. Quelques auteurs pen-[illegible] l'abbaye d'Ardennes a été bâtie [illegible] les ruines d'un ancien [illegible] consacré à la déesse Arduina, divinité gauloise dont parle Tacite et dont il est fait mention dans diverses inscriptions. Ce qui est hors de doute, c'est que l'abbaye fut fondée vers 1121, par Aiulphe du Marché et sa femme Asceline. Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre figurent parmi les bienfaiteurs de ce monastère célèbre, dont les restes sont encore imposants.

GERMAIN-DU-BOIS (SAINT-), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Louhans, sur la Gayotte; pop. aggl., 890 hab.; — pop. tot., 2,569 hab.

GERMAIN-DE-CALBERTE (SAINT-), bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Florac, sur le Gardon d'Anduze; pop. aggl., 330 hab.; — pop. tot., 1,620 hab. Filature de soie; éducation de vers à soie et d'abeilles. Débris d'une antique forteresse.

GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE (SAINT-), village et comm. de France (Orne), cant. de Merlerault, arrond. et à 25 kilom. d'Argentan; 316 hab. La belle voûte de la tour carrée de l'église était autrefois ornée de fresques. Le chœur est séparé de la nef par une admirable boiserie offrant des ogives trifoliées, les arabesques les plus compliquées, des rosaces, des trèfles, des nœuds, des cœurs, et mille fantaisies découpées avec une délicatesse infinie. Cette boiserie est ornée en outre de peintures de la vieille école flamande, représentant : l'*Annonciation*, la *Nativité*, l'*Adoration des Mages*, la *Résurrection de Lazare*, le *Martyre de saint Etienne*, etc.

GERMAIN-LA-FEUILLE (SAINT-), village et comm. de France (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arrond. et à 31 kilom. de Semur, près d'une des sources de la Seine; 132 hab. Des fouilles récentes ont mis à jour, près de la source de la Seine, des antiquités précieuses que M. Baudot a décrites dans son excellente étude sur les *Antiquités de la Côte-d'Or*, et qui paraissent être les débris d'un temple romain. Les sources ont été réunies en 1867 au pied d'une belle statue de nymphe, sculptée par M. Jouffroy.

GERMAIN-DES-FONTAINES (SAINT-), village et comm. de France (Pyrénées-Orientales), cant. d'Argelès-sur-Mer, arrond. et à 18 kilom. de Céret; 371 hab. Ce village possédait autrefois un prieuré de bénédictins dont l'église existe encore. Ce bel édifice, classé parmi les monuments historiques, offre une belle porte, que surmonte un bas-relief représentant Dieu soutenu par des anges et entouré de six autres personnages. Débris du cloître.

GERMAIN-DES-FOSSÉS (SAINT-), village et comm. de France (Allier), cant. de Varennes, arrond. et à 12 kilom. de Lapalisse; 1,867 hab. Point de raccordement des lignes de Paris à Lyon par Roanne, de Paris à Vichy et de Paris au Puy par Clermont. L'église, monument historique, date du XIe siècle. Beau panorama.

GERMAIN-SUR-ILLE (SAINT-), village et comm. de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arrond. et à 17 kilom. de Rennes; 620 hab. Ce village est devenu en peu de temps un des plus beaux et des plus commerçants de la Bretagne, grâce au canal d'Ille-et-Rance qui a facilité l'exploitation et le transport de la pierre à bâtir dite pierre de Saint-Germain.

GERMAIN-LAVAL (SAINT-), bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. S. de Roanne, près de la rivière d'Aix, sur le penchant d'une colline; pop. aggl., 1,503 hab.; — pop. tot., 2,071 hab. Carrières de pierres à bâtir et à chaux; mines de plomb et d'anthracite, filature de coton. Belle église paroissiale renfermant deux beaux autels en marbre blanc et une chaire moderne du style ogival. Ruines du château des comtes du Forez, sur le sommet d'une colline. Les bâtiments qui subsistent ont été convertis en une maison de dépôt. Dans une île de la rivière d'Aix, autre château, où naquit le P. La Chaise, jésuite, confesseur de Louis XIV.

GERMAIN-EN-LAYE (SAINT-), ville de France (Seine-et-Oise), chef-lieu de canton, arrond. et à 14 kilom. de Versailles, et à 23 kilom. de Paris; à 92 mètres d'altitude, sur une colline qui domine la rive gauche de la Seine, et sur la lisière orientale de la forêt de son nom. Pop. aggl., 15,248 hab.; — pop. tot., 17,478 hab. Tanneries, bonneterie, tissus de crin, impressions sur étoffes, filatures de laine, marbreries, mégisseries, pépinières, scierie mécanique, taillanderies, teintureries.

Saint-Germain-en-Laye est la première ville des environs de Paris qui ait été reliée à la capitale de la France par un chemin de fer; la loi qui autorisait l'établissement de ce chemin de fer fut promulguée le 9 juillet 1835, et la ligne fut inaugurée le 25 août 1837. Dans le premier convoi, qui accomplit le trajet de Paris au Pecq en 25 minutes, prirent place : la reine Amélie, les ducs d'Orléans, d'Aumale et de Montpensier, la duchesse d'Orléans et les autres princesses de la famille royale, le ministre du commerce, le pré[illegible] de la Seine, le préfet de police, et [illegible] grand nombre de notabilités. Da[illegible] soixante premiers jours de l'[illegible]ure de ce chemin de fer, le nombre des voyageurs fut de 362,463, et le chiffre des recettes de 440,216 francs.

Aux premiers âges de notre histoire, dit M. Ad. Joanne (*Environs de Paris*), tout le territoire de Saint-Germain était couvert par une antique forêt dont les sombres profondeurs causaient une terreur superstitieuse. Quelques moines y portèrent les premiers la hache. Mais on ne dut s'établir que lentement sur un sol privé d'eau. Sous Charlemagne, l'abbaye de Saint-Germain-de-Prés, de Paris, y possédait trois lieues de tour : *Habet in Lida silva in gyro tres leucas.* Au commencement du XIe siècle, le roi Robert II fit construire, sur un emplacement voisin de celui du château actuel, un monastère et une église sous l'invocation de saint Germain. Vers 1021, il éleva un pavillon sur l'emplacement actuel des Loges. La forêt où ces bâtiments étaient situés portait le nom de *Lida*, *Ledia*, *Leia*, et en langue vulgaire *Lée* ou *Laye*, dont l'étymologie est obscure. Au XIIe siècle, Louis le Gros se fit bâtir un château fort dans le voisinage du monastère. Les rois de France, et saint Louis entre autres, y séjournèrent fréquemment. Le château et le monastère furent en partie incendiés par le prince Noir. Vers 1367, Charles V fit « réédifier notablement le » chastel de Saint-Germain-en-Laye. » Saint-Germain étoit en effet une des résidences favorites de ce roi, « qui, dit Christine de Pisan (*Livre des faicts et bonnes mœurs du sage roy Charles*), allait assez souvent, au temps d'esté, s'esbatre en ses villes et chasteaulx hors de Paris, lesquelz moult richement avoit fait refaire, si comme à Meleun, à Fontainebleau, à Saint-Germain-en-Laye, etc.; là chaçoit aucune foiz et s'esbatoit pour la santé de son corps, désireux d'avoir doulz et attrempé; mais, en toutes ses allées, venues et demeures, estoit tout ordre et mesure gardées; car jà ne laissoit en cotidiennes besongnes à expédier ainsi comme à Paris. » Charles VI, qui avait abandonné d'abord Saint-Germain, y séjourna en 1390. « Il en data, dit M. E. de Labédollière (*Histoire des environs du nouveau Paris*), des lettres qui instituaient des généraux des finances, et d'autres lettres qui défendaient aux personnes qui n'avaient point prouvé leur capacité d'exercer la médecine ou la chirurgie. Le 15 juillet, pendant qu'il entendait la messe dans la chapelle du château, un épouvantable ouragan brisa les vitraux. Le service fut interrompu. Le conseil royal, qui délibérait sur une augmentation générale des tailles, suspendit ses opérations et n'osa les reprendre, voyant dans cette tempête un avertissement et une menace célestes. » Au mois de janvier 1439, les Anglais se rendirent maîtres du château de Saint-Germain, grâce à la trahison d'un religieux de Sainte-Geneviève, prieur de Nanterre. Ce traître, suivant le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, « fut pris environ douze ou quinze jours après, et fut jugé à prison perpétuelle, chargé de gros fers, jambes et bras, et ne manger jamais que pain et eau, et très-peu. » Vers 1482, Louis XI fit don à son médecin, Jacques Coictier, par lettres patentes, du château de Saint-Germain; mais il fut plus tard restitué à la couronne et relevé par François Ier, qui lui donna une grande extension et le rendit propre à loger la cour brillante dont il s'était entouré. C'est à Saint-Germain que naquirent : Henri II, le 31 mars 1518; Madeleine de France, en 1520; Charles III, duc d'Orléans, en 1522, et Marguerite de France, duchesse de Savoie, en 1523. L'année même de son avénement au trône, Henri II présida, sur une place à l'E. du château, le fameux duel judiciaire dans lequel La Châtaigneraie fut vaincu par le sire de Jarnac. Par ordre d'Henri IV, l'architecte Marchand construisit le château neuf sur le bord de la colline au-dessus de la Seine, vers laquelle les jardins descendaient en terrasses. « Dans les murs du château neuf, dit M. E. de Labédollière, étaient encastrés plusieurs médaillons. L'auteur des *Antiquités gauloises et françaises*, le président Claude Fauchet, était allé solliciter un subside de Henri IV. Les traits d'un de ces médaillons rappelaient ceux du président. « Vous voyez, lui dit le roi, que j'ai fait » mettre là votre effigie pour perpétuelle mé» moire : soyez sûr que je ne vous oublierai » point. » De retour à Paris, Fauchet composa ces vers :

> J'ai trouvé dedans Saint-Germain
> De mes longs travaux le salaire :
> Le roi, de pierre m'a fait faire,
> Tant il est courtois et humain.
> S'il pouvait aussi bien de faim
> Me garantir que mon image,
> Ah! que j'aurais fait bon voyage!
> Je retournerais dès demain.
> Viens, Tacite, Salluste, et toi
> Qui as tant honoré Padoue,
> Venez ici faire la moue
> En quelque coin, ainsi que moi.

Après avoir lu ces vers, Henri IV nomma l'auteur historiographe du roi, en lui donnant 600 écus de pension. »

A partir de 1661, Louis XIV fit de fréquents séjours à Saint-Germain. Le château était alors dans tout son éclat. « La cour, écrivait à cette époque l'auteur de l'*Espion turc*, est presque toujours à Saint-Germain-en-Laye, qui est une des maisons du roi, située sur le sommet d'une montagne qui présente à la vue une grande et belle vallée, qui fait une agréable perspective. Ce superbe bâtiment est divisé en deux parties : l'une s'appelle le vieux, l'autre le nouveau palais. Le premier peut se vanter de son antiquité, mais l'autre est si majestueux et si splendide, qu'on voit bien que les architectes modernes ne cèdent en rien aux architectes romains. Toutes les chambres sont belles et grandes; le plancher et le plafond admirablement bien entendus et bien enjolivés. Ce bâtiment, dans son tout, est traversé par tant d'allées, qu'il ressemble plutôt à une ville qu'à une maison. Mais permets-moi, illustre Kaïmakan, de te dire que les jardins de tous les rois de l'Orient n'approchent pas de la beauté de ceux de ce palais. J'y ai vu une si charmante variété d'agréables objets, qu'il semble que l'art ait surpassé la nature, et qu'il se soit surpassé lui-même. Les princes chrétiens sont, en un mot, fort ingénieux à inventer des plaisirs, et ils font en sorte que tous les éléments contribuent à leurs divertissements. Tu as souvent vu les feux d'artifice que l'on tire à Constantinople les jours de nos fêtes, et lorsqu'on a quelque sujet de joie publique; mais tu n'as jamais vu des jets d'eau comme ceux qu'on voit tous les jours dans ce palais. Là, par la simple force de ce liquide élément, on fait jouer des instruments de musique, qui composent une harmonie préférable aux meilleurs concerts qu'il y ait au monde, et qui relève de beaucoup le plaisir qu'on prend en même temps de voir jouer ces musiciens apparents, et sentir qu'ils appuient les doigts sur des clefs d'orgue, sur les cordes des violes et des luths, avec la même justesse que s'ils étaient des personnes vivantes. On y voit toutes sortes de métiers exercés par des statues qui font tout avec justesse, et qui le font avec une extrême rapidité, tant que l'eau leur donne le mouvement; mais d'abord qu'elle ne les fait plus agir, elles retournent incontinent à leur première immobilité. On passe de là à une mer feinte, où l'on voit des tritons en mouvement sur des dauphins, et sonnant de leurs trompettes de coquilles devant Neptune, qui est tiré dans son chariot par quatre tortues. Des statues sont aussi l'histoire de Persée et d'Andromède. Mais la plus curieuse et la plus ingénieuse est un Orphée qui joue de la viole, pendant que les arbres se meuvent et que les bêtes dansent autour de lui. Cet ouvrage est si riche et si précieux, qu'un des inspecteurs des jets d'eau m'a dit qu'une corde de la viole d'Orphée s'étant rompue, il en avait coûté 300 écus à Louis XIII pour la faire raccommoder. » Les dépenses faites par Louis XIV au château de Saint-Germain sont évaluées à 6,485,582 francs. Vers 1680, cette résidence royale fut abandonnée tout à fait pour Versailles, et la ville devint un lieu de retraite pour les anciens serviteurs de la cour et pour des rentiers.

Henriette d'Angleterre eut le château de Saint-Germain pour maison de campagne. Anne d'Autriche et son fils s'y retirèrent plusieurs fois pendant les troubles de la Fronde. Plus tard, Jacques II d'Angleterre, chassé de ses Etats par la révolution de 1688, reçut l'hospitalité dans le château vieux et y résida pendant treize ans et demi, jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1701.

Saint-Germain, délaissé par Louis XV et Louis XVI, perdit un moment, pendant la Terreur, son nom de Saint-Germain-en-Laye, pour prendre celui de Montagne-du-bon-air. La ville fut divisée en quatre sections : celle de l'Unité, celle de la Fraternité, celle de l'Egalité, celle de la Liberté. Le gouvernement consulaire eut le projet, non exécuté, de former, dans les bâtiments du château, un hôpital civil pour le traitement des indigents attaqués d'ulcères, gale, scorbut, et généralement de toute espèce de maladies contagieuses. Le 1er juillet 1815, un corps de l'armée de Blücher força le pont de Saint-Germain, et la ville tomba au pouvoir des Prussiens, qui frappèrent les habitants d'énormes réquisitions. Sous la Restauration, le château de Saint-Germain fut converti en pénitencier pour les militaires; il est devenu un musée sous le règne de Napoléon III, qui l'a fait restaurer et rétablir tel qu'il était sous François Ier.

Le Musée de Saint-Germain, dont M. Rossignol a été nommé directeur, fondateur et conservateur, est destiné à recueillir des objets gallo-romains, les types des objets d'art et d'industrie que chaque époque a produits depuis les temps préhistoriques les plus reculés jusqu'aux Carlovingiens, des coupes géologiques, des cartes murales, des reproductions réduites des grands monuments de chaque époque, des dessins originaux, une bibliothèque composée de livres relatifs à l'archéologie, etc. On a déjà ouvert plusieurs salles, dont les principales curiosités sont : les collections de M. Boucher de Perthes, représentant la période la plus reculée, l'âge de la pierre; des hypogées et des dolmens; des monuments celtiques; des objets provenant des tumuli de l'âge du fer, etc.

Le Parterre, replanté en partie en 1674, sur les dessins de Le Nôtre, a été modifié en 1846, et considérablement agrandi par la transformation en jardin anglais de 3 hectares de forêt. C'est une des plus belles promenades qui se puissent voir.

La Terrasse, une merveille en son genre, fut construite par Le Nôtre en 1676; elle a près de 2,400 mètres de long sur 35 de large, et elle est soutenue par un mur élevé. De là le regard embrasse une immense plaine baignée par la Seine, la forêt du Vésinet, le Mont-Valérien, Montmartre, la flèche de Saint-Denis, l'Arc de triomphe, le dôme des Invalides, etc.

L'église paroissiale de Saint-Germain fut reconstruite aux frais de Louis XIV, et consacrée par l'archevêque de Paris le 10 avril 1683. Louis XV ordonna qu'on en bâtît une plus grande, dont la première pierre ne fut posée qu'en 1766. Les travaux, longtemps abandonnés, furent repris en 1825, et terminés seulement vers 1860. Le portique, soutenu par six colonnes doriques, porte un fronton dont le tympan a été sculpté par M. Ramey fils. On remarque à l'intérieur les colonnes ioniques qui règnent autour de la nef et du chœur; un mausolée élevé à la mémoire de Jacques II, et des peintures à fresque par M. Amaury-Duval.

Signalons aussi les beaux quartiers de cavalerie qui bordent la route de Paris.

« La forêt de Saint-Germain s'étend, dit M. Ad. Joanne (les *Environs de Paris*), sur un espace entouré, comme une sorte de presqu'île, à l'E., au N. et à l'O., par un des méandres de la Seine, qui ne la laisse ouverte que dans la portion comprise entre Saint-Germain et Poissy. Sa superficie est de près de 4,400 hectares. Ses routes et ses allées sont régulièrement percées. On a évalué leur longueur à 380 lieues. A l'exception de quelques mares disséminées, le sol est sec et en grande partie sablonneux. Il présente un plateau uniforme, qui contribue à la monotonie de l'aspect. La réunion de la forêt au domaine de la couronne la défendit contre les défrichements. François Ier contribua à son embellissement. Louis XIV l'agrandit, la fit percer de nouvelles routes de chasse, puis il retira aux communes riveraines, en les dédommageant, le droit d'y faire paître leurs bestiaux. La place de capitaine des chasses de Saint-Germain fut toujours occupée par des personnages de la première qualité : des Montmorency, des Saint-Simon, des Richelieu; par le maréchal de Noailles, avec survivance pour le duc d'Ayen, son fils. On comprend ainsi comment il se fait qu'on trouve ces noms sur divers points de la forêt. »

Les essences dominantes sont : les chênes, les charmes, les ormes et les châtaigniers. On n'y trouve pas de hautes et vieilles futaies, comme dans la forêt de Fontainebleau, mais on y remarque cependant quelques beaux chênes d'apparence séculaire.

Les principales routes qui sillonnent la forêt sont : la route de Saint-Germain à Poissy, qui va droit au bâtiment des Loges; la route de Pontoise, sur le bord de laquelle se voient le pavillon et la croix de Noailles; la route de Poissy à Maisons, qui traverse la forêt dans le sens de sa largeur. Une autre avenue, qui va de Saint-Germain au pavillon de la Muette, traverse la forêt dans toute sa longueur.

Les points les plus remarquables sont : le château du Val, rebâti sous le règne de Louis XIV; le pavillon de la Muette, bâti par Louis XV et Louis XVI; la faisanderie; les restes du fort Saint-Sébastien, élevé en terre pour l'éducation du Dauphin, et la maison des Loges, succursale de la maison de Saint-Denis. La fête des Loges est une des plus curieuses des environs de Paris.

Germain (PAIX DE **Saint-**), signée entre les catholiques et les protestants le 8 août 1570. Malgré leurs défaites de Jarnac et de Montcontour, les protestants acquéraient de jour en jour une force plus redoutable; à l'exemple des premiers martyrs chrétiens, ils semblaient se retremper dans la persécution. Catherine de Médicis put se convaincre dès lors que la Réforme était devenue trop puissante pour que ses partisans pussent être réduits par les armes. Il fallait donc se résigner à traiter avec eux d'égal à égal, ou recourir au moyen que le farouche duc d'Albe avait récemment conseillé à Catherine, dans l'entrevue de Bayonne. Comme elle alléguait la nécessité de ménager les chefs protestants, il lui répondit que « dix mille grenouilles ne valent pas la tête d'un saumon. » L'avis était significatif, et peut-être contenait-il le germe de la Saint-Barthélemy. Quoi qu'il en soit, Catherine dut négocier; le parti catholique, aussi bien que les réformés, était épuisé d'hommes et d'argent. Néanmoins, au premier bruit des pourparlers, Rome et l'Espagne prirent l'alarme : ces deux puissances ne voyaient qu'un procédé à mettre en œuvre, l'extermination de ces damnés hérétiques qui troublaient la douce quiétude de l'Eglise. « Comme il ne peut y avoir de communion entre Satan et les fils de la lumière, écrivait le pape Pie V à la reine mère, on se doit tenir pour assuré qu'il ne doit y avoir aucune composition entre les catholiques et les hérétiques, sinon pleine de fraude et de feintise. » Catherine, qui voyait son intérêt à conclure la paix, n'écouta pas ces récriminations furibondes, qui devaient, d'ailleurs, recevoir deux ans après une sanglante satisfaction dans la nuit de la Saint-Barthélemy.

Un traité de paix entre les deux partis fut donc signé à Saint-Germain-en-Laye, traité par lequel Coligny obtint pour ses coreligionnaires plus d'avantages qu'on ne leur en avait jamais concédé dans les traités précédents. Celui-ci reconnaissait implicitement la liberté de conscience par tout le royaume. Désormais, personne ne serait « recherché ni astreint à faire chose contre sa conscience pour le regard de la religion. » Le libre exercice de la religion *dite réformée* était accordé à toute personne ayant le droit de haute justice ou plein fief de haubert, savoir : dans le principal domicile, que le maître fût présent ou non; dans les autres maisons, quand il était présent seulement; disposition qui s'étendait à la famille du seigneur, à ses sujets et *autres qui y voudraient aller*. Ce droit était restreint, pour les simples feudataires, à leurs personnes, à leurs familles, et à une dizaine de leurs amis au plus. « L'exercice du culte réformé était maintenu dans les villes où il se trouvait établi le 1er août 1570, et concédé dans les faubourgs de deux villes de chacun des grands gouvernements de France et dans quatre des places de la reine de Navarre, en ses pays d'Albret, d'Armagnac, de Foix et de Bigorre. Le culte réformé était interdit « à dix lieues alentour de Paris, à deux lieues alentour de la cour. » Ne devait être faite aucune distinction pour cause de religion dans les universités, écoles, hôpitaux, maladreries et aumôneries publiques. Le roi déclarait la reine de Navarre, les princes de Navarre et de Condé, et tous ceux qui les avaient suivis et secourus, ses bons et loyaux sujets, et les enfants du duc de Deux-Ponts, les Nassau, Wolfrad de Mansfeld, etc., ses bons voisins, parents et amis. « Ceux de la religion » étaient déclarés capables de toutes charges royales, seigneuriales et municipales, et devaient être remis en possession de leurs offices : les jugements et arrêts rendus contre eux devaient être rayés de tous registres judiciaires; on leur accordait, dans leurs procès civils ou criminels portés devant les parlements, la faculté de récuser, sans allégation de motifs et en dehors des récusations de droit, quatre présidents ou conseillers par chaque chambre des parlements de Paris et de Bordeaux, et trois par chaque chambre des parlements de Rouen, de Rennes, de Dijon, d'Aix et de Grenoble; le parlement de Toulouse était déclaré totalement incompétent pour les procès où figuraient des réformés. Enfin, pour rassurer, disait l'édit, les « prétendus réformés » contre les inimitiés qu'ils avaient encourues, le roi donnait en garde, pour deux ans, aux princes de Navarre et de Condé et à vingt gentilshommes de « la religion » désignés par l'autorité royale, les villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité, où se pourraient retirer « ceux de la religion » qui n'oseraient retourner sitôt en leurs maisons. Tous les membres des parlements, tous les officiers royaux et municipaux et les principaux habitants des villes des deux religions étaient astreints à jurer « l'entretènement de l'édit. » (H. Martin.)

Certes, c'étaient là pour les protestants des conditions avantageuses; mais Catherine avait un besoin si impérieux de paix, qu'elle leur eût fait des concessions plus larges encore s'ils ne s'étaient pas montrés satisfaits. Qu'importait d'ailleurs à cette reine cruelle et cauteleuse ces satisfactions passagères données à la liberté de conscience? Ne faisait-elle pas déjà résonner dans sa pensée le lugubre tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois?

GERMAIN-LEMBRON (SAINT-), bourg de France (Puy-de-Dôme), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. S. d'Issoire. Pop. aggl., 2,112 hab.; — pop. tot., 2,217 hab. Sources minérales; houille et tourbe; fabriques de chandelles, d'huile, de noir animal. Aux environs, château de Chalus.

GERMAIN-LHERM (SAINT-), bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. S.-O. d'Ambert, sur le Doulon; pop. aggl., 857 hab. — pop. tot., 2,105 hab. Fabrication considérable de dentelles; filature de laine. Eglise romane fortifiée.

GERMAIN-DE-LIVET (SAINT-), village et comm. de France (Calvados), cant., arrond. et à 7 kilom. de Lisieux; 762 hab. Le château, bâti au XVe et au XVIe siècle, forme un pentagone irrégulier, entouré de larges fossés pleins d'eau vive, protégé par une double enceinte, et flanqué de tours et de tourelles.

GERMAIN-EN-MONTAGNE (SAINT-), village et comm. de France (Jura), cant. de Champagnole, arrond. et à 24 kilom. de Poligny; 374 hab. Ce village occupe l'emplacement de l'ancienne villa gallo-romaine de *Placentia*, détruite au IIIe siècle par les barbares. De nombreuses antiquités romaines ont été découvertes dans les environs.

GERMAIN-DU-PLAIN (SAINT-), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Chalon-sur-Saône; pop. aggl., 278 hab. — pop. tot., 1,610 hab. Moulins à farine; poteries, tuileries. Eglise remarquable.

GERMAIN-DE-TALLEVENDE (SAINT-), bourg et comm. de France (Calvados), cant., arrond. et à 5 kilom. de Vire; pop. aggl., 888 hab. — pop. tot., 3,095 hab. Brasserie; fabrique de draps. Aux environs, dolmen du Pont-Savarin.

GERMAIN-DU-TEIL (SAINT-), bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Marvejols; pop. aggl., 420 hab. — pop. tot., 1,259 hab. Tombeaux juifs creusés dans le roc.

GERMAIN (saint), évêque d'Auxerre, né dans cette ville, mort à Ravenne en 430. La vie de ce saint appartient tout entière à la légende. Les bollandistes ont signalé les traditions fabuleuses qui se rattachent à son

nom, sur deux points éloignés l'un de l'autre dans la Bretagne qu'il avait visitée, et en Italie, où Voragine a propagé les croyances bretonnes.

Saint Germain était d'une famille noble. Il se livra avec éclat, dans sa ville natale, à l'étude des lettres. Il alla ensuite à Rome pour étudier la science du droit. Il s'y distingua tellement que le sénat l'envoya dans les Gaules pour y remplir la dignité de gouverneur de toute la Bourgogne. Saint Amator, évêque d'Auxerre, le convertit et lui donna la tonsure. A la mort de ce prélat, tout le peuple demanda Germain pour évêque. Germain donna tous ses biens aux pauvres.

Accompagné de l'évêque de Trèves, le bienheureux Loup, Germain fit un voyage en Angleterre, où il y avait un très-grand nombre d'hérétiques. Le peuple reçut les deux évêques avec joie, et Germain guérit beaucoup de possédés. Il fit ensuite un voyage en Italie, arriva à Ravenne, où il fut reçu avec honneur par l'impératrice Placidie et par son fils Valens. Il mourut peu après dans cette ville.

Nous avons omis à dessein une multitude de miracles que le saint exécuta tant avant qu'après sa mort.

Germain-l'Auxerrois (ÉGLISE DE **Saint-**). Cette antique église s'élève en face de la colonnade du Louvre. Les origines de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois remontent aux premiers âges de la monarchie; quelques auteurs attribuent sa fondation à Childebert Ier; d'autres, et parmi eux le savant Jaillot, en font honneur à Chilpéric Ier. L'église primitive était-elle dédiée à saint Germain de Paris ou à saint Germain d'Auxerre? On est resté indécis à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existait au VIIe siècle, car saint Landry, évêque de Paris, mort vers 655 ou 656, y fut inhumé. Dès le règne de Charlemagne, elle était entourée d'un cloître où se tenaient des écoles publiques dont la renommée s'étendait au loin. Peu après, des habitations s'étaient groupées autour de l'église et avaient formé un bourg considérable. Lors des invasions normandes, les prêtres qui desservaient l'église se retirèrent dans la Cité, avec leurs reliques et leurs trésors; les Normands pillèrent et saccagèrent le bourg et se fortifièrent dans le cloître, dont ils firent un lieu de dépôt pour le produit de leurs rapines. Quand ils abandonnèrent le siége de Paris, ils détruisirent l'église et tous les bâtiments qui l'entouraient. Ce désastre ne fut réparé que sous le règne du roi Robert; les libéralités de ce prince pieux permirent de rebâtir l'église, et l'on croit que ce fut alors que, pour la distinguer de Saint-Germain-des-Prés, on lui donna le surnom de l'*Auxerrois*.

Depuis cette époque, des reconstructions successives ont eu lieu, de sorte qu'il ne reste rien de l'édifice élevé par Robert. Le clocher appartient au XIIe siècle; le portail principal, le chœur et l'abside, à la première moitié du XIIIe siècle; le porche, la plus grande partie de la façade, la nef, les croisillons, les chapelles de la nef et du chevet datent du XVe et du XVIe siècle.

L'église est en forme de croix; le clocher s'élève dans l'angle formé par la jonction du chœur avec le croisillon méridional; il présente tous les caractères de l'architecture romane; la flèche de pierre et les quatre clochetons qui le couronnaient ont été abattus. Le portique qui précède l'entrée principale de l'église fut construit en 1435. Au-dessus du porche, le mur de la façade est percé d'une rose; deux tourelles élégantes s'élèvent de chaque côté du pignon, au sommet duquel on a placé, de nos jours, un ange sculpté par Marochetti. Trois portes ornées de colonnes et de statues donnent entrée du porche dans l'église. Ces statues sont des plus curieuses. Nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. de Guilhermy (*Description archéologique des monuments de Paris*) un passage qui donne une idée de la richesse de la décoration extérieure de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et de la fantaisie qui a présidé à cette ornementation : « A l'extérieur, la nef et ses accessoires sont décorés, suivant le goût du XVe siècle, d'une quantité de balustrades à jour, pignons, gargouilles, consoles historiées, corniches feuillagées et peuplées de petites bêtes; grandes fenêtres à meneaux, avec tympans à compartiments multipliés; des arcs-boutants contre-butent la maîtresse voûte. Les contre-forts se terminent par des clochetons, auxquels se tiennent suspendus des animaux de toutes sortes, oiseaux fantastiques, griffons, singes, loups, chiens de plusieurs variétés, ours muselés et bien d'autres. Aux gargouilles, des montreurs de bêtes annoncent leur spectacle en frappant avec une baguette sur un écriteau, et font exécuter des tours à un singe; un sauvage armé d'une massue et tout grimaçant sort de la gueule d'un hippopotame; des monstres s'agitent en mille contorsions; un homme porte un lion sur ses épaules; un autre, un singe coiffé d'un capuchon. Les consoles représentent, entre autres sujets singuliers, un mendiant accompagné de son chien, des hommes et des animaux qui se battent, un fou dans une position équivoque, une truie qui allaite sa nombreuse famille, la boule du monde rongée par des rats qui se frayent une sortie pour s'échapper à travers les crevasses, tandis qu'un chat les guette au passage. Les rats, ce sont les méchants qui dévastent la terre; le chat, c'est le démon qui les attend. »

De nombreuses chapelles entourent les bas côtés de la nef et du chœur, et le rond-point de l'abside. Les chapelles et les bas côtés sont recouverts de combles en pavillons qui servaient autrefois de charniers.

A l'extrémité de chaque croisillon s'ouvre une porte décorée de niches et de pinacles et surmontée d'une rose à meneaux flamboyants.

L'église a deux cent quarante pieds de longueur, sur cent vingt de largeur au transsept; deux collatéraux accompagnent la nef principale. Les voûtes, à nervures vigoureuses, sont supportées par des colonnes réunies en faisceaux et dépourvues de chapiteaux. Anciennement, le chœur était séparé de la nef par un jubé, œuvre merveilleuse d'élégance et de richesse, due à la collaboration de deux des plus grands artistes de la Renaissance, Pierre Lescot et Jean Goujon. Ce jubé fut abattu, en 1744, sous le prétexte qu'il empêchait les fidèles de voir l'officiant à l'autel. C'est à la même époque que, pour sacrifier au goût du temps, qui s'accommodait mal de la *barbarie gothique*, toute l'ornementation fut remaniée et transformée à la moderne, mutilation qui reçut la haute approbation de l'Académie des arts.

L'église Saint-Germain-l'Auxerrois est très-riche en vitraux modernes; on y trouve encore quelques vitraux du XVe et du XVIe siècle, remarquables par la vivacité du coloris et par l'originalité des dessins; ces vitraux anciens garnissent les deux roses du transsept, les quatre fenêtres du croisillon septentrional et deux fenêtres du croisillon méridional. La chapelle de Notre-Dame, qui occupe toute une galerie dans le bas côté méridional, forme comme une petite église dans la grande; cette chapelle a, en effet, son orgue, sa chaire, ses stalles et ses oratoires latéraux. Au retable, un arbre de Jessé, chargé de figures royales, entoure de ses branches une vierge en pierre du XVIe siècle.

L'église Saint-Germain-l'Auxerrois était la paroisse du Louvre et des Tuileries; les rois venaient y faire leurs pâques; le banc d'œuvre, disposé pour recevoir la famille royale aux grandes fêtes, fut exécuté, en 1684, sur les dessins de Lebrun. Les grilles du chœur de cette église sont un chef-d'œuvre de serrurerie. La chapelle de Notre-Dame-de-Compassion, placée à l'extrémité du bas côté septentrional, possède un grand retable en bois, des derniers temps du style gothique, et couvert d'une multitude de figures.

On voyait autrefois à Saint-Germain-l'Auxerrois les tombeaux d'un grand nombre de personnages marquants, parmi lesquels nous citerons : le poëte Malherbe, le médecin Guy-Patin, le géographe Sanson, les deux chanceliers d'Aligre, le chancelier Pomponne de Bellièvre, la famille de Phélippeaux-Pontchartrain, le peintre Coypel, le sculpteur Coysevox, le graveur Israël Sylvestre, l'architecte Louis Levau, le comte de Caylus. De tous ces tombeaux, il ne reste que quelques statues et quelques dalles de marbre chargées d'inscriptions.

Des événements remarquables eurent pour théâtre l'église ou le cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois : ce fut dans le cloître qu'Etienne Marcel, prévôt des marchands, pendant la captivité du roi Jean, s'éleva hautement contre la mise en circulation des monnaies de titre faux fabriquées par ordre du dauphin. C'est dans une maison du cloître que l'infâme Maurevert s'embusqua pour assassiner l'amiral Coligny. Ce fut une cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, et non pas, comme on l'a dit, le tocsin du Palais de justice qui, le 24 août 1572, donna le signal de la Saint-Barthélemy. Le 25 avril 1617, le peuple enfonça les portes de l'église et déterra le corps de Concino Concini, maréchal d'Ancre, assassiné la veille, sur le pont dormant du Louvre, par Vitry, capitaine des gardes. Deux cents ans plus tard, en février 1831, une autre émeute se rua sur la vieille paroisse royale et la saccagea complétement; le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, connu par ses opinions légitimistes, avait célébré un service funèbre en commémoration de la mort du duc de Berry. Les restaurations accomplies depuis cette époque n'ont pu effacer la trace de cette échauffourée, connue sous le nom de *sac de Saint-Germain-l'Auxerrois*.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois fut desservie par un chapitre composé d'un doyen, d'un chantre, de treize chanoines et de onze chapelains; en 1744, après de longs débats, ce chapitre fut réuni à celui de la cathédrale, et, depuis, Saint-Germain a été réduit à l'état d'église paroissiale.

Parmi les décorations modernes de Saint-Germain-l'Auxerrois, on remarque : des peintures à la cire exécutées dans la chapelle de la Vierge par MM. Amaury Duval, Jean Gigoux et Couderc; des vitraux de M. Maréchal; un beau bénitier en marbre blanc, exécuté par M. Jouffroy, sur les dessins de Mme de Lamartine.

Un campanile a été élevé, en 1860, entre la façade de l'église et celle de la mairie du premier arrondissement, pour relier ces deux édifices, qui ne réclamaient nullement cette singulière jonction, qu'on a crue utile pour *régulariser* la place du Louvre.

GERMAIN (saint), évêque de Paris, né près d'Autun vers 496, mort en 576. D'abord abbé du monastère de Saint-Symphorien, il fit, dit-on, quelques prophéties qui se réalisèrent, fut appelé au siége épiscopal de Paris en 555, jouit d'un grand crédit auprès des rois Childebert Ier et Clotaire Ier, excommunia Charibert pour cause d'inceste, et s'employa activement à entretenir la paix entre les rois francs Sigebert (Austrasie), Chilpéric (Soissons) et Gontrand (Bourgogne). On a de lui une lettre à Brunehaut, et un traité sur l'ancienne liturgie gallicane, inséré dans le recueil de Duchesne. La fête de ce saint évêque se célèbre le 28 mai.

Germain-des-Prés (ABBAYE ET ÉGLISE DE **Saint-**), fondée par le roi Childebert, fils du premier roi chrétien. Elle dut son nom à sa situation au milieu des prés qui s'étendaient alors sur la rive gauche de la Seine. On est peu d'accord sur la date de la fondation de cette abbaye, dont il ne reste aujourd'hui que la curieuse église dont nous parlerons plus bas. Les uns placent cette fondation vers 543; d'autres ne la font remonter qu'à 556; Félibien, le savant bénédictin, qui fut une des gloires de l'abbaye, fixe la date de fondation au 23 décembre 567. Enfin, d'autres écrivains, Bouillart, Jaillot, Ruinart, Baillet, Rivet, indiquent 558 et 559.

L'emplacement choisi pour cette construction fut celui qu'on nommait alors *Locotitia*, vaste plaine qui bordait la rive gauche de la Seine, et où, dit-on, s'élevait jadis un temple d'Isis. L'église, bâtie par Childebert en l'honneur de saint Vincent, était soutenue par des colonnes de marbre. Les lambris étaient couverts de dorures, les murailles ornées de peintures à fond d'or et le pavé fait de pièces de marqueterie. Enfin, tout l'extérieur était couvert d'ornements de cuivre doré en si grande profusion que le peuple prit plus tard, lors du changement de nom de l'édifice, l'habitude de le désigner, à cause du brillant éclat qu'il jetait, sous la dénomination de *Saint-Germain-le-Doré*. Après avoir enrichi la nouvelle église, Childebert songea à la doter d'amples revenus pour l'entretien d'une communauté de moines. La charte de fondation, datée du 6 décembre 558, comprend la donation du fief d'Issy, avec ses appartenances et dépendances. Saint Germain, évêque de Paris, accorda à l'abbaye de Saint-Vincent le privilége de l'exemption, c'est-à-dire la faculté pour les religieux d'élire leur abbé, et la libre disposition de tous les biens du monastère. Au sud de l'édifice consacré à saint Vincent, saint Germain fit bâtir un oratoire sous l'invocation de saint Symphorien. Quant au monastère, il le fit occuper par des religieux de Saint-Symphorien d'Autun, dont l'évêque de Paris avait été abbé. Ces religieux étaient soumis aux règles de saint Antoine et de saint Basile; mais ils ne tardèrent pas à adopter la règle de saint Benoît que, sauf quelques réformes de peu d'importance, ils continuèrent d'observer par la suite.

L'abbaye de Saint-Vincent prit définitivement le nom d'abbaye de Saint-Germain après la translation qui eut lieu, le 25 juillet 754, dans le chœur de l'église, du corps de saint Germain, enseveli d'abord dans l'oratoire de Saint-Symphorien, dont nous avons parlé plus haut. La cérémonie de cette translation eut lieu avec une pompe dont les vieux historiens nous ont laissé le souvenir. Le cortége était conduit par le roi Pépin, accompagné de ses fils et des grands vassaux de la couronne. Les incursions des Normands ruinèrent plus d'une fois la vieille abbaye : pillés en 845, 857 et 858, le monastère et l'église furent brûlés en 861 et 885. Lors des avantages décisifs que les Parisiens remportèrent enfin sur les envahisseurs, en 887 et 888, ils attribuèrent ce succès à la toute-puissante influence des reliques de sainte Geneviève et de saint Germain, qui, à cette occasion, furent transportées momentanément à Notre-Dame. Toutefois, l'église et le monastère avaient tellement souffert du pillage et de l'incendie, qu'ils durent être rebâtis vers l'an 1000, par l'abbé Morard, aidé des libéralités du roi Robert. La seule partie de l'église épargnée fut la grosse tour qui existe encore. La consécration des nouveaux bâtiments fut faite le 21 avril 1163, par le pape Alexandre III, 162 ans après le commencement des travaux. A cette occasion, le pape fit son entrée par une porte percée spécialement pour la circonstance, et qui reçut le nom de porte papale. Cette porte, située à l'ouest de l'enclos, dans la rue nommée depuis Saint-Benoît, était flanquée de deux tours rondes. On y arrivait à l'aide d'un pont-levis. Elle se trouvait un peu plus bas que celle dont il restait naguère encore des vestiges et qui donnait accès dans la cour de l'abbaye (actuellement place de l'Abbaye).

L'abbaye de Saint-Germain, ainsi rétablie, devint bientôt une des plus riches et des plus puissantes de la ville. Un bourg, dit bourg de Saint-Germain, se forma alentour, habité par les vassaux de l'abbaye et des artisans auxquels les religieux accordaient de nombreuses franchises. C'est ce bourg qui a produit peu à peu, en s'étendant, ce que nous appelons aujourd'hui le faubourg Saint-Germain. Longtemps après la consécration d'Alexandre III, en 1227, l'abbé Eudes fit bâtir un nouveau cloître. Le réfectoire et les murs de l'abbaye furent construits par Simon, en 1237, et Hugues d'Issy, son successeur, fit bâtir la chapelle de la Vierge, située à côté de l'église. Sous Charles V, l'abbaye de Saint-Germain, fortifiée et environnée de fossés, avait plutôt l'air d'une forteresse que d'un édifice religieux.

Vers 1513, la discipline s'étant singulièrement relâchée, l'évêque de Lodève et de Messine, Guillaume Briçonnet, abbé de Saint-Germain, appela à l'abbaye un certain nombre de religieux de la congrégation de Chezal-Benoît. Cette réforme dura environ un siècle; mais elle fut encore insuffisante, car, en 1631, nous voyons les religieux de la congrégation de Saint-Maur s'introduire dans l'abbaye. Avec ces religieux, entrèrent dans la vieille communauté l'observation stricte de la règle, la piété, et surtout l'ardeur du travail. Aux savants que le monastère comptait dans ses rangs, Usuard, Abbon, Aimoin, Jacques Dubreuil, vinrent s'adjoindre les noms de Mabillon, Ruinart, de Sainte-Marthe, Félibien, Bouissart, Lobineau. Les abbés, notamment depuis la dernière réforme, jouissaient parfois des premières dignités ecclésiastiques et laïques : ils étaient cardinaux et princes. A l'origine de la fondation, quelques-uns étaient à la fois abbés et mariés : nous citerons, entre autres, le comte Robert, en 906. Les religieux de Saint-Germain-des-Prés étaient hauts justiciers et censiers du quartier auquel l'abbaye donna son nom; ils avaient pleine juridiction spirituelle et temporelle. En 1668, Mgr de Péréfixe, archevêque de Paris, revendiqua la première et l'obtint; la seconde, par un édit de 1674 qui supprima toutes les justices particulières, fut réunie au Châtelet. Il est vrai que, sur les plaintes des religieux, cet édit fut partiellement modifié et qu'un arrêt du conseil, du 21 janvier 1675, rendit à l'abbaye le droit de haute justice dans l'intérieur de l'enclos.

La fameuse prison de Sainte-Marguerite, vulgairement connue sous le nom de prison de l'Abbaye, avait remplacé au XVIe siècle le *pilori* de Saint-Germain-des-Prés, siége des exécutions de la justice priviligiée du monastère.

Quant au palais abbatial, encore debout aujourd'hui, il fut commencé en 1586 par l'abbé cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen. Un siècle plus tard, le cardinal de Furstemberg, abbé de Saint-Germain-des-Prés, y fit des réparations considérables et lui donna la physionomie générale qu'il a conservée de nos jours. Mais on chercherait en vain aujourd'hui les magnifiques jardins qui en ornaient les abords.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut supprimée en 1790. En 1794, la célèbre bibliothèque, dans laquelle avaient si longtemps puisé les savants religieux bénédictins, fut brûlée en partie. Un an auparavant, en 1793, l'église était devenue la Maison de l'Unité et servait de magasin de salpêtre.

Nous terminerons en rappelant le souvenir et l'emplacement de quelques-unes des rues voisines de l'ancienne abbaye, et que le percement de la rue de Rennes prolongée vient récemment de faire disparaître. A l'angle de la rue de Tarennes (Taranne) et de la rue des Saints-Pères, était autrefois le cimetière de la Charte. La rue Childebert fut ouverte, en 1715, par le cardinal de Bissy sur les terrains dépendant de l'enclos de l'abbaye : les artisans qui vinrent s'y établir furent exemptés des droits de jurande et de maîtrise. La rue Sainte-Marthe rappelait le nom de Denis de Sainte-Marthe, général de la congrégation de Saint-Maur, auteur de savants ouvrages sur Grégoire le Grand et Cassiodore. Enfin, à l'endroit de l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue Saint-Benoît, s'étendait, le long de la muraille fortifiée de tours du monastère de Saint-Germain-des-Prés, le canal qu'on appelait alors la Petite-Seine. La rue Saint-Benoît commença à se construire vers 1637. Rappelons aussi le nom de l'évêque Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui a depuis donné son nom à l'ancienne rue Sainte-Marguerite, et qui défendit courageusement la cité à l'époque des invasions normandes. L'expropriation a fait disparaître la plus grande partie de ces anciennes voies. Quant à l'abbaye, nous avons vu qu'elle n'est plus qu'un souvenir depuis longtemps. Mais l'église encore debout mérite une description particulière.

L'église Saint-Germain-des-Prés, succursale de la paroisse de Saint-Sulpice, est, à coup sûr, une des plus remarquables de Paris au point de vue archéologique, et l'un des monuments les plus vénérables de la capitale par les souvenirs qu'elle rappelle. Le corps de l'église est en forme de croix. Un porche du XVIIe siècle précède le portail occidental, qui s'ouvre au pied d'un grand clocher. Le stylobate de ce portail était orné de huit statues, qui ont été détruites pendant la Révolution, et dont l'âge a donné lieu à bien des controverses : suivant quelques auteurs, elles remontaient à l'époque mérovingienne et représentaient saint Germain, Clovis, Clotilde, Clodomir, Childebert, Ultrogothe, Clotaire et Chilpéric. L'abbé Lebœuf, dont l'opinion fait autorité en cette matière, voyait dans ces statues des personnages de l'Ancien Testament, et ne croyait pas qu'elles fussent antérieures à la reconstruction de l'église, c'est-à-dire au XIe siècle. Au tympan du portail est sculpté un bas-relief représentant la Cène. Au-dessus de l'entrée s'élève une grosse tour quadrangulaire, surmontée d'une haute flèche

couverte en ardoises. L'étage supérieur, sur les quatre faces duquel s'ouvrent deux baies cintrées accompagnées de colonnes, présente les caractères de l'architecture du XIIe siècle. Deux tours un peu moins hautes que celle de l'ouest s'élevaient des deux côtés de la croisée, aux angles du chœur et du transsept. On prétend qu'en 1821, les fondations cédant sous le poids des constructions supérieures, ces deux tours se penchèrent en faisant tinter leurs cloches; on les détruisit, pour ne pas avoir la peine de les restaurer. Les parties basses de ces tours ont été conservées.

L'église de Saint-Germain-des-Prés a 265 pieds de long sur 65 de large environ et 59 de hauteur. La nef, accompagnée de collatéraux simples et soutenue par des piliers carrés cantonnés de quatre colonnes, présente les dispositions et l'ornementation sévères du style roman. Toutefois, les chapiteaux des colonnes ont été altérés par de nombreuses et maladroites restaurations. Toutes les fenêtres de la nef sont cintrées. Le chœur, achevé ou reconstruit au XIIe siècle, résume la transition architecturale de cette époque; on y trouve à la fois le plein cintre et l'ogive. Dix colonnes monostyles, dont les chapiteaux sont des plus remarquables, soutiennent les grands arcs du chœur; au-dessus de ces arcs règne une galerie dont les architraves reposent sur des colonnes de marbres rares, qui proviennent certainement de la basilique de Childebert. Le chœur et l'abside sont entourés de chapelles, les unes carrées, les autres polygonales. Deux rangs de fenêtres éclairent cette partie de l'église; les fenêtres des chapelles les plus rapprochées du transsept sont en plein cintre; celles des chapelles qui se rapprochent du rond-point et toutes les fenêtres hautes sont en ogive. Près de la quatrième colonne libre du chœur, au nord, se trouvait le puits de Saint-Germain, dont les vertus miraculeuses étaient célèbres dès le XIIe siècle; ce puits a été recouvert avec des dalles.

Dans le courant du VIe et du VIIe siècle, avant la fondation de l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert, l'église de Saint-Vincent ou de Saint-Germain reçut les corps des princes de la race mérovingienne. Les rois Childebert Ier, Caribert, Chilpéric Ier, Clotaire II et Childéric II y furent inhumés; on y voyait aussi les tombeaux des reines Ultrogothe, Frédégonde, Bertrude et Bilihilde, et ceux de plusieurs princes et princesses du sang royal. Plusieurs de ces tombes furent ouvertes lors des travaux de restauration ou de reconstruction accomplis dans l'église à diverses époques. Les corps, enfermés dans des cercueils de pierre sans ornements, étaient enveloppés de linceuls d'étoffes précieuses; quelques-uns reposaient sur un lit d'herbes odoriférantes; on trouva dans plusieurs cercueils des fioles remplies d'aromates, des restes de vêtements brodés d'or, de baudriers et de chaussures. Le cercueil de Childéric II renfermait un petit vase de verre contenant un parfum dont l'odeur persistait encore, les restes d'une épée, une ceinture, les morceaux d'un bâton, plusieurs pièces d'argent carrées, etc. Ces découvertes ont été décrites dans l'histoire de l'abbaye par dom Bouissart. Ce qui restait des tombes royales de Saint-Germain-des-Prés a été transporté à l'abbaye de Saint-Denis.

Parmi les autres personnages illustres inhumés à Saint-Germain-des-Prés, nous citerons : Jean Grollier, trésorier de France, fameux bibliophile, mort en 1565; Marie de Clèves, princesse de Condé, qui inspira une violente passion à Henri III, et mourut en 1574; Catherine de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, morte en 1595; Guillaume Douglas, comte d'Angus, premier prince d'Ecosse, mort en 1611; son petit-fils, Jacques Douglas, tué devant Douai en 1645, et plusieurs autres membres de la famille Douglas; François de Bourbon, prince de Conti, frère du cardinal de Bourbon, mort en 1614; Henri de Bourbon, duc de Verneuil, mort le 28 mai 1682; Casimir V, roi de Pologne, mort abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1672; Louis-César de Bourbon, comte de Vexin, prince légitimé de France, mort le 11 janvier 1683; plusieurs membres de la famille de Castellan; des abbés de Saint-Germain et des religieux célèbres de l'abbaye. De tous les tombeaux qui se trouvaient dans l'église de Saint-Germain-des-Prés avant la Révolution, il ne reste aujourd'hui que les tombeaux du roi Casimir, ceux des Douglas et des Castellan. En 1821, on a placé dans les chapelles des bas côtés du chœur les cendres du grand philosophe Descartes, celles de Mabillon et de Montfaucon, et le cœur du poëte Boileau, extrait de la Sainte-Chapelle du Palais.

Tels sont les souvenirs du passé qui font de Saint-Germain une des plus curieuses églises de Paris; des peintures modernes sont venues lui donner un nouvel attrait. C'est en 1846 que Flandrin acheva la décoration du chœur de Saint-Germain-des-Prés. Sur les murs latéraux du chœur, l'artiste a peint Jésus-Christ portant sa croix et Jésus-Christ entrant en triomphe à Jérusalem. La seconde composition est surtout un remarquable chef-d'œuvre de noblesse et de sérénité. Par suite d'un calcul ingénieux, l'artiste a neutralisé la froideur de son exécution en adoptant un fond d'or. A ce procédé purement matériel, hâtons-nous de le dire, s'est borné l'emprunt de l'artiste aux peintres de l'école byzantine. C'est à l'école romane de la première moitié du XVIe siècle qu'il a demandé le caractère du dessin qu'il a depuis adopté et conservé. Sur le fond d'or se détache la silhouette carrée des créneaux, l'hémisphère des coupoles qui indiquent la grande ville. Le Christ occupe le centre de la composition. Il est monté sur l'ânesse que ses disciples lui ont amenée. Par un heureux artifice de perspective linéaire, le front nimbé du Sauveur dépasse la ligne accidentée des monuments et emprunte de son éclat à la richesse du fond. Le Christ s'avance plein d'une douceur pensive vers les groupes d'hommes, qui crient à son approche : Salut et gloire au fils de David! vers les femmes agenouillées, qui poussent leurs enfants au-devant de lui. Ses disciples lui font cortége, portant des palmes vertes. La figure du Christ est particulièrement remarquable.

Germain-des-Prés (FOIRE DE **Saint-**). Cette foire, l'une des plus anciennes et des plus célèbres de Paris, s'ouvrait tous les ans, quinze jours après Pâques, et se prolongeait pendant trois semaines. Le droit de foire était, depuis les temps les plus reculés, en la possession des religieux de Saint-Germain-des-Prés; mais, au XIIe et au XIIIe siècle, les rois réussirent de gré ou de force à s'en faire céder, par l'abbé, les revenus. La foire fut alors transférée du territoire de l'abbaye aux halles. Au mois de mars 1482, Louis XI accorda aux religieux, par lettres patentes, la faculté d'établir de nouveau dans leur faubourg une foire franche, en dédommagement des souffrances qu'ils avaient éprouvées pendant les guerres civiles des règnes de Charles VI et de Charles VII. Mais les religieux de Saint-Denis, qui craignaient pour leur foire du Landit une concurrence redoutable, réclamèrent vivement. Après de longs débats, la durée de la nouvelle foire de Saint-Germain-des-Prés fut fixée d'abord à huit jours. Elle ne tarda pas à dépasser cette limite, et finit par durer un espace de temps beaucoup plus considérable. Elle ouvrait le 3 février, se continuait pendant tout le carnaval, et ne finissait que la veille du dimanche des Rameaux. Les cent quarante huches ou loges des marchands, construites en 1486, et rétablies par ordre du cardinal Briçonnet, en 1511, occupaient le terrain où s'élève aujourd'hui le marché Saint-Germain, et s'étendaient jusqu'à l'extrémité de la rue de Tournon et aux environs du Luxembourg et de Saint-Sulpice. Le 3 février, le lieutenant de police, assisté des commissaires du Châtelet, des syndics de la foire et des gardes-marchands, venait, à dix heures du matin, crier à haute voix : *Messieurs, ouvrez vos loges!* C'était le signal de l'ouverture de la foire. Les loges des marchands formaient neuf rues, abritées par une charpente immense, construction justement admirée pour sa hardiesse. Dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, un terrible incendie dévasta toutes ces loges et les réduisit en cendres. On en reconstruisit cent l'année suivante; mais la nouvelle foire ne devait jamais reconquérir l'éclat et la renommée de l'ancienne.

La magnifique charpente qui abritait la foire avant la catastrophe de 1762 ne fut pas rétablie lors de la reconstruction; seulement, quelques-unes des rues furent abritées par des vitraux.

Germain-le-Vieux (ÉGLISE **Saint-**). Cette petite église, située rue du Marché-Neuf, dans la Cité, existait dès le Ve siècle, et, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, servait de baptistère à la cathédrale de Paris. En 886, les religieux de Saint-Germain-des-Prés cherchèrent dans cette église un refuge contre la fureur des Normands et y déposèrent le corps de leur patron. Après la retraite des barbares, les religieux laissèrent dans l'église de Saint-Jean-Baptiste un bras de saint Germain. Quelque temps après, les fonts baptismaux ayant été transférés à la chapelle de Saint-Jean-le-Rond, élevée près de la cathédrale, l'église de Saint-Jean-Baptiste prit, en l'honneur de la relique qu'elle possédait, le vocable de Saint-Germain, en y ajoutant, pour un motif resté inconnu, le surnom de *le Vieux*.

L'église de Saint-Germain-le-Vieux avait été rebâtie et agrandie dans le XVIe siècle. On y voyait quelques bons tableaux, et une tapisserie du temps de Charles V, extrêmement curieuse à cause des costumes qu'elle représentait. Cette église a été abattue en 1802; nous en avons vu quelques assises, lors de la démolition des maisons de la rue de la Cité, vers le Marché-Neuf.

GERMAIN, patriarche de Constantinople, mort en 740, dans un âge fort avancé. Il était fils du patrice Justinien, qui avait été tué par ordre de Constantin IV. Il occupait le siége archiépiscopal de Cyzique, dans l'Hellespont, lorsqu'il fut nommé par l'empereur Anastase patriarche de Constantinople, en 715. Germain prit part aux actes qui amenèrent l'avénement de Léon III l'Isaurien; mais il ne tarda pas à se brouiller avec cet empereur, au sujet du culte des images, qu'on voulait proscrire. Sa vive résistance aux mesures iconoclastes de Léon le fit déposer (730) et remplacer par Anastase, fougueux iconoclaste. Certains historiens prétendent que l'empereur l'envoya en exil, après l'avoir fait fouetter et souffleter avec ignominie. On a de lui : un *Traité sur les saints conciles*, publié dans les *Varia sacra* de Le Moyne; des *Epîtres*; des *Homélies*, insérées dans l'*Auctarium* de Ducæus, etc.

GERMAIN le Jeune, patriarche de Constantinople, né à Anaphus, dans la Propontide, mort vers 1255. Elevé au patriarcat en 1222, il s'efforça d'amener la réunion des Eglises grecque et latine, eut à ce sujet une correspondance avec le pape Grégoire IX, en 1232, et, par l'ordre de l'empereur Jean Ducas Vatace, un concile se réunit à Nymphæa (Bithynie), en 1233. Ce concile n'amena aucun résultat. A partir de ce moment, Germain se prononça contre l'union avec autant de vivacité qu'il en avait mis jusqu'alors à la défendre. Ce patriarche a laissé de nombreux écrits : des *Lettres*, des *Discours* et *Homélies*, publiés dans diverses collections; une *Rerum ecclesiasticarum theoria, sive expositio in liturgiam*, insérée en grec et en latin dans l'*Auctarium* de Ducæus, etc.

GERMAIN (Jean), prélat et homme d'Etat français, né à Cluny, selon les uns, à Dijon, selon d'autres, mort en 1461. Il se fit recevoir docteur à l'université de Paris, puis entra dans les ordres, devint successivement évêque de Nevers et de Châlons, conseiller d'Etat du duc de Bourgogne, qui le nomma son ambassadeur au concile de Bâle, et remplit les fonctions de chancelier de l'ordre de la Toison d'Or. Germain a laissé plusieurs ouvrages, dont un seul, intitulé : *Spiritualis mappa mundi* (Paris, 1573, in-fol.), a été imprimé.

GERMAIN (Dominique), orientaliste allemand, né en Silésie, d'où son nom latin de **Germanus de Silesia**. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Moine de l'ordre des minimes, il s'adonna à l'étude des langues orientales, qu'il professa à Rome, dans le couvent de Saint-Pierre *in Montorio*. Ses principaux ouvrages sont : *Fabrica overo Dizionario della lingua volgare arabica ed italiana* (Rome, 1636, in-4o); *Fabrica linguæ arabicæ* (Rome, 1639, in-fol.).

GERMAIN (Michel), bénédictin de Saint-Maur et savant paléographe français, né à Péronne en 1645, mort en 1694. Il fut le secrétaire et le collaborateur de Mabillon, qu'il accompagna dans ses voyages d'Allemagne et d'Italie, et eut part à tous ses grands travaux, notamment à la *Diplomatique*, aux *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, au *Musæum italicum*. Il a laissé manuscrite une *Histoire des monastères de l'ordre de Saint-Benoît*, insérée par extraits dans la *Gallia christiana*. On a de lui, à part : *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons* (1677, in-4o).

GERMAIN (Pierre), ciseleur français, élève du peintre Lebrun, né à Paris en 1647, mort en 1684. Il a exécuté divers travaux d'ornementation pour le palais de Versailles, et une foule de jetons représentant les principaux événements du siècle de Louis XIV. Colbert le chargea de ciseler les plaques d'or qui devaient servir de couverture aux livres contenant le *Recueil des conquêtes du roi*.

GERMAIN (Thomas), architecte et ciseleur français, fils du précédent, né à Paris en 1673, mort en 1748. Il étudia dans l'atelier du sculpteur Boullongne, et alla se perfectionner en Italie. Il a ciselé des vases sacrés pour les jésuites de Rome, des bassins d'argent pour le grand-duc de Florence, des trophées pour le chœur de Notre-Dame, à Paris, un beau soleil d'or dont Louis XIV fit présent à l'église de Reims. Il a construit l'église de Saint-Louis-du-Louvre, démolie depuis longtemps. Voltaire a célébré l'habileté de cet orfévre dans sa charmante pièce *les Vous et les Tu*.

GERMAIN (Sophie), mathématicienne, née à Paris en 1776, morte en 1831. Elle conçut un goût très-vif pour les mathématiques en lisant l'histoire d'Archimède dans le bel ouvrage de Montucla. Elle se livra à l'étude avec passion, et suivit le cours de Lagrange, qu'elle étonnait par ses progrès. Elle fut couronnée en 1815 par l'Institut, pour un *Mémoire sur les vibrations des lames élastiques*, question mise au concours depuis 1811. A ce premier travail, publié en 1820, elle ajouta dans la suite : *Mémoire sur l'emploi de l'équation dans la théorie des surfaces élastiques* (1824); *Mémoires sur la nature et l'étendue de la question des mêmes surfaces* (1826, in-4o); *Considérations sur l'état des sciences et des lettres aux différentes époques de leur culture* (1833, in-8o).

GERMAIN (Auguste-Jean), comte DE MONTFORT, administrateur et homme politique français, né à Paris en 1786, mort en 1821. Il descendait du ciseleur Pierre Germain, et était fils d'un orfévre de Paris, qui fut membre des états généraux et un des directeurs de la Banque de France. D'abord employé au ministère de l'intérieur, il devint, en 1806, chambellan de Napoléon, qui lui donna le titre de comte et en fit son officier d'ordonnance. Pendant la campagne d'Autriche, en 1809, le comte Germain défendit très-brillamment, avec une garnison bavaroise, le fort de Kuffstein, dans le Tyrol. En 1812, il épousa Mlle d'Houdetot, puis fut nommé ministre plénipotentiaire de France à Würtzbourg. Après le retour des Bourbons, il s'empressa de faire acte d'adhésion au nouveau gouvernement, qui lui donna la préfecture de Saône-et-Loire, et, après les Cent-Jours, celle de Seine-et-Marne. Son zèle monarchique, le succès qu'il obtint en faisant échouer la candidature de La Fayette lui valurent la dignité de pair de France (1819). Il fonda alors le *Courrier*, avec quelques-uns de ses amis politiques, et vota avec le parti des doctrinaires. Quand M. Decazes cessa d'être ministre, le comte Germain cessa d'être préfet. Défavorable aux jésuites, qui couvraient alors la France de leurs missions et s'efforçaient de s'emparer de l'esprit public pour préparer le pays à la servitude cléricale et au despotisme monarchique, il donna sa démission (1820), et s'occupa exclusivement de travaux parlementaires. Il se rallia aux principes constitutionnels, s'éleva contre les lois d'exception et la loi électorale de 1820, et fut emporté par une fièvre putride à l'âge de trente-cinq ans.

GERMAIN (Charles-Antoine-Guillaume), homme politique et écrivain français, né à Narbonne, mort en 1835. Il était fils d'un entrepreneur des routes de chasses royales. Il se montra un des partisans les plus enthousiastes de la Révolution, se fit une réputation comme orateur populaire à Versailles, où il habitait, devint un des administrateurs de Seine-et-Oise, puis s'engagea et devint bientôt lieutenant de hussards. En 1795, Germain quitta l'armée pour aller à Paris, fréquenta les clubs, surtout celui du Panthéon, attaqua sans relâche le Directoire, qui, disait-il, trahissait la liberté depuis qu'il avait bu si largement à la coupe du pouvoir, acquit une grande popularité par son éloquence impétueuse et pleine de saillies, entra dans la conspiration de Babeuf, et fut traduit, en 1797, avec les babouvistes, devant la haute cour de Vendôme. Germain se défendit avec autant d'esprit que de véhémence. Lorsqu'on lui donna communication des papiers reconnus par lui, il dit en riant : « Le directeur du jury avait raison quand il soutenait qu'il y a là de quoi me faire guillotiner trois fois. Cependant, il a menti au moins pour deux. » Il soutint qu'il n'avait jamais conspiré avec Babeuf, qu'il avait correspondu avec lui uniquement pour discuter le système du bonheur commun; il flétrit la conduite du dénonciateur Grisel, et ne craignit point de s'écrier : « Nous ne périrons pas tous, et ceux de nous qui échapperont à la guillotine vengeront leurs compagnons et extermineront leurs ennemis. » Condamné à la déportation perpétuelle, il fut successivement transféré au fort de l'île Pelée, à Ham et à Oléron. Après sa mise en liberté, Germain se fixa dans les environs de Versailles, où il s'occupa d'agriculture. Il cessa de s'occuper de politique active, tout en restant attaché jusqu'à la fin de sa vie à ses premières opinions. Il fut un des auteurs des *Fastes civils de la France* (1820, 3 vol. in-8o), ouvrage sur la Révolution.

GERMAIN (A.), historien français, né à Paris en 1809. En sortant de l'Ecole normale (1833), il professa l'histoire au collége de Nîmes, se fit recevoir docteur ès lettres, en 1840, et fut chargé d'une chaire d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier. On a de lui : *Histoire de l'Eglise de Nîmes* (1838-1842, 2 vol. in-8o), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions; *Essai littéraire et historique sur Apollinaris Sidonius* (1840), thèse pour le doctorat, ainsi que *De Mamerti Claudiani scriptis et philosophia* (1840); *Histoire de la commune de Montpellier* (1851, 3 vol. in-8o), à laquelle fut décerné le second prix Gobert; *Etude historique sur les comtes de Maguelonne de Substantion et de Melgueil* (1854, in-4o); le *Consulat de Cournonterral* (1855); *Histoire du commerce de Montpellier, antérieurement à l'ouverture du port de Cette* (1861, 2 vol. in-8o), etc.

GERMAIN (Henri), homme politique français. Gendre de M. Vuitry, M. Germain était à la tête du *Crédit lyonnais* lorsqu'il se présenta aux élections de 1869, dans le département de l'Ain, comme candidat *agréable*, mais non *agréé*. Il fut élu par 17,959 voix contre 10,342 données au candidat officiel. A la Chambre, M. Germain fit preuve d'une grande capacité financière, et contribua puissamment à éclairer la situation fort embrouillée de cette époque. Réélu en février 1871, M. Germain a de nouveau pris la parole à plusieurs reprises dans les questions de finances, dont il a fait sa spécialité, et s'est particulièrement distingué dans un discours prononcé pour appuyer la politique financière de M. Thiers, à propos du grand emprunt de trois milliards.

M. Germain a été le principal promoteur du chemin de fer de la Dombe. Possédant une grande fortune, il a fait faire à ses frais les études de ce chemin de fer.

Germaine, roman par M. Edmond About (Paris, 1858). Le duc de Latour d'Embleuse appartient à une des plus anciennes familles de France; c'est un vieux beau qui, un jour, au retour de son cercle, s'aperçoit qu'il est ruiné de fond en comble. Marié à la meilleure des femmes, et père de la plus ravissante fille, Germaine, le duc est pourtant trop insouciant pour songer à l'avenir. Aux larmes de la duchesse, il répond : « Bah! c'est un orage qui passe; comptez sur moi; je compte sur le hasard. On dit que je suis un homme léger; tant mieux! je reviendrai sur l'eau. » Et le duc se met bravement à attendre la Fortune, dont il ne peut se croire abandonné sans esprit de retour.

Cependant, le froid, la faim même et les privations de tout genre ont amené Germaine à deux doigts de la tombe. La pauvre enfant est devenue phthisique. Un matin, le docteur Le Bris vient trouver le duc et lui propose 50,000 fr. de rentes, aux conditions suivantes : il donnera sa fille en mariage au comte don Diego Gomez de Villanera, et il consentira à ce que, dans l'acte de mariage, Germaine reconnaisse comme sien le jeune Gomez, fruit illégitime des amours du comte et de Mme Chermidy, la femme d'un capitaine de vaisseau. « Fort bien, répond le vieux duc ; mais si ma fille est à enterrer, elle n'est pas à vendre. » Une porte s'ouvre ; c'est Germaine, pâle et chancelante, qui a tout entendu, et qui vient supplier son père d'accepter la proposition du docteur. « Je ne me croyais plus utile à rien sur cette terre, dit-elle ; je me trompais, et je mourrai contente en pensant que ma mort vous a assuré ainsi qu'à ma mère le repos et la fortune. » Nous nous refusons à décrire cette scène impossible, ridicule et odieuse si on la raconte, mais merveilleuse de finesse et d'habileté dans le livre de M. About...

Le mariage se conclut, et don Diego, en homme de cœur, remplit la promesse qu'il a faite de tout tenter pour ramener Germaine à la vie. Il l'emmène en Italie, en Espagne, en Grèce, où il s'est fait accompagner du docteur Le Bris, et il prodigue à la pauvre malade tous les soins que nécessite sa situation de plus en plus désespérée. On a compris sans doute quel jeu avait joué dans tout cela Mme Chermidy. Intrigante et rouée, elle s'est dit qu'un jour viendra sans doute où elle sera veuve, et où don Diego, devenu veuf aussi, pourra la faire comtesse de Villanera. C'est pourquoi elle lui a fait épouser une mourante. Mais tout à coup elle apprend que Germaine semble renaître à la vie, grâce aux doux rayons du soleil de Grèce. « Si elle allait guérir ! » se dit-elle. Elle se rassure bientôt ; elle a pris tous ses renseignements, et dix médecins lui ont affirmé que la phthisie est proche parente de la mort. Sur ces entrefaites, une lettre annonce à Mme Chermidy que son mari vient d'être tué sous les murs de Ly-Tcheou, en Chine. « Victoire ! au tour de Germaine, maintenant, et je ferai peindre sur les panneaux de ma voiture une couronne de comtesse ! » Vain espoir ; Germaine va de mieux en mieux. Dès lors, la rage s'empare de cette créature, et, coûte que coûte, elle jure de rendre à don Diego la libre disposition de son nom. Et, d'ailleurs, s'il allait se prendre d'amour pour Germaine ! C'est, en effet, ce qui pourrait bien arriver ; car, de jour en jour, Germaine a appris à reconnaître les bontés de son mari, sa grandeur d'âme et son beau caractère. Elle l'avait méprisé d'abord, comme l'esclave méprise le maître qui l'a acheté ; mais, peu à peu, sa douceur, sa noblesse et la dignité de sa conduite l'ont touchée malgré elle, et, de son côté, don Diego s'est aperçu que l'image de Mme Chermidy s'effaçait de plus en plus de son esprit et de son cœur. Mme Chermidy apprend tout cela. Elle fait venir un forçat libéré, Mantoux, qu'une femme de confiance a su lui découvrir, et elle le fait partir pour Corfou, en qualité de valet de chambre, avec la mission d'aider à la maladie qui doit tuer Germaine. Mantoux part ; arrivé à Corfou, il achète de l'arsenic, le fait dissoudre dans de l'eau et en additionne chaque soir la tisane de Germaine. Mais celle-ci revient de jour en jour à la santé comme par enchantement : Mantoux ne s'aperçoit pas qu'en voulant la tuer par degrés, et en lui administrant le poison à petites doses, il aide à la guérison au lieu d'y faire obstacle. Cette fois, Mme Chermidy ne sait plus contenir sa rage, et, à défaut de la fille, elle tuerait le père. En effet, le vieux duc, resté à Paris avec la duchesse pendant le voyage de Germaine, a repris sa vie de luxe et de plaisirs. Il a fait la connaissance de Mme Chermidy, en est devenu amoureux, lui a donné toute sa fortune. Le malheureux est presque tombé en enfance, et, tout brèche-dent qu'il est, essaye de balbutier des mots d'amour. Jamais on n'a peint sous des couleurs si atroces, sans être criardes, l'état de dégradation d'un vieillard égoïste et débauché. Enfin une lettre arrive de Corfou à l'adresse de Mme Chermidy : Germaine se meurt, Germaine est morte ! Aussitôt l'infâme créature fait ses malles et part pour la Grèce ; la succession est ouverte ; il n'y a pas de temps à perdre. Mais, ô déception ! Germaine a triomphé des derniers efforts de la maladie. Cette fois, elle est sauvée, et bien sauvée. Mme Chermidy va se cacher aux environs de Corfou, et là elle fait venir Mantoux. « Prends ce couteau, lui dit-elle, et fais ce que ton poison n'a pas su faire. J'ai 100,000 fr. dans mon secrétaire ; la moitié sera pour toi. » Imprudente ! 100,000 fr. mis sous les yeux d'un forçat ! Le coup de poignard qu'elle destinait à Germaine, c'est elle qui le reçoit.

On devine le reste : Germaine, adorée de son mari, revient avec lui en France, et cet étrange mariage *in extremis* leur vaut à tous deux de longues années d'amour et de bonheur. Au point de vue de l'art et du style, M. About n'a rien fait de mieux, suivant nous, que *Germaine*. Laissons parler, du reste, M. Montégut, un de ceux qui se sont montrés parfois le plus sévères pour M. About : « Il y a, dit-il, plus d'âme dans *Germaine* que dans les autres livres de M. About. L'air y circule davantage ; la nature y est moins voilée, sans que pour cela le récit perde rien de sa rapidité agréable. *Germaine* possède encore une autre qualité pour celui qui étudie le talent de M. About. Ce livre révèle d'une manière saisissante un des caractères les plus heureux de ce talent. Au fond, l'histoire contenue dans ce récit est une histoire sinistre et malpropre au possible ; c'est une histoire de cour d'assises. Tous les détails en sont équivoques quand ils ne sont pas infects, et pourtant cette histoire ne choque pas. Supposez qu'elle eût été contée par un autre de nos romanciers, il faudrait peut-être cacher le livre avec soin après l'avoir lu, de peur qu'il ne tombât sous des yeux indiscrets qui ne doivent pas le lire. M. About, au contraire, s'est tiré avec une dextérité merveilleuse de cette scabreuse anecdote. Les motifs équivoques par lesquels est expliqué le mariage de Germaine et de don Diego paraissent tout naturels et ne scandalisent pas un instant le lecteur. On pardonne au vieux duc son épouvantable égoïsme, comme le lui pardonnait sa sainte femme elle-même ; ce qu'il y a d'horrible dans ce caractère, l'auteur l'a laissé raconter par Gavarni en deux mots cyniques et expressifs : « Mon mari ! un chien fini ! mais » le roi des hommes ! » sans prolonger un commentaire qui aurait pu devenir choquant. De Mme Chermidy, qui a été si souvent mise en scène dans la littérature contemporaine, il dit simplement : « C'était une coquine, ca- » pable de tout ! » et il le prouve sans insister et sans avoir besoin de nous faire pénétrer dans cette âme fangeuse. Lorsque Mme Chermidy doit mourir, on ne voit pas même le couteau du forçat, et lorsque le vieux duc perd la raison, un seul détail sinistre, un cri d'oiseau sauvage répété avec monotonie, suffit pour nous éclairer sur l'abîme de dégradation physique et morale dans lequel est tombé le malheureux. Je n'ai jamais lu une histoire révoltante racontée avec autant d'adresse. »

GERMAN (SAN-), ville de l'Amérique australe, dans l'île de Porto-Rico, sur la côte O., ch.-l. de district, à 112 kilom. S.-O. de San-Juan-de-Porto-Rico ; 9,200 hab. Fondée en 1511. Culture du café et du coton. Elève de bétail sur une large échelle.

GERMAN Y LLORENTE (Bernard), peintre espagnol, né à Séville en 1685, mort dans cette ville en 1757. Elève de son père et de Christophe Lopez, artistes également médiocres, il acquit, grâce à ses heureuses dispositions, un talent fort remarquable et une réputation qui arriva jusqu'à la cour. Philippe V le fit appeler pour faire le portrait de l'infant don Philippe (1711) et lui donna le titre de peintre royal, que l'artiste refusa pour rester libre de retourner dans sa ville natale : German peignit beaucoup de vierges entourées de brebis, ce qui lui valut le surnom de peintre de bergères (*pintor de las pastoras*). Ses tableaux, dans lesquels on retrouve la grâce, la délicatesse et le relief qui caractérisent les œuvres de Murillo, se sont répandus en Espagne et en Italie, et plus d'un a passé pour appartenir à ce dernier maître.

Vers la fin de sa vie, German rembrunit à tel point ses teintes, pour ajouter à la vigueur du clair-obscur, qu'on peut à peine aujourd'hui distinguer les personnages des toiles appartenant à cette époque.

GERMANDRÉE s. f. (jèr-man-dré — altér. du gr. *chamaidrus* : de *chamai*, à terre, *drus*, chêne). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, tribu des ajugoïdées, comprenant environ quatre-vingts espèces, qui habitent le pourtour du bassin méditerranéen : *La* GERMANDRÉE *est douée d'une amertume très-prononcée.* (F. Gérard.)

— **Encycl.** Les *germandrées* sont des plantes herbacées ou ligneuses, à feuilles ovales, crénelées ou dentées, à fleurs généralement axillaires, rouges, purpurines ou jaunes. Ce genre renferme environ quatre-vingts espèces, qui habitent pour la plupart le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique. La *germandrée* sauvage croît très-abondamment dans les bois sablonneux et sur les coteaux arides. Elle répand, lorsqu'on la froisse, une odeur forte et désagréable. Sa saveur est un peu âcre et amère. On la regarde comme apéritive, sudorifique et vulnéraire ; mais elle n'est guère usitée que dans les campagnes. La *germandrée* petit chêne, dont le goût est amer et l'odeur un peu aromatique, est plus fréquemment employée ; elle passe pour tonique, stomachique, fébrifuge, incisive et emménagogue. A ce genre appartient encore le marum, qui croît dans le Midi, aux bords de la mer, et qui est tonique, céphalique et antihystérique. Son odeur agréable, mais tellement pénétrante qu'elle fait éternuer, attire vivement les chats, qui viennent se rouler sur cette plante et ne tardent pas à la détruire. Les *germandrées* aquatique et de montagne, ainsi que le botrys, participent plus ou moins aux propriétés des précédentes. Les bestiaux ne mangent ces plantes qu'à défaut d'autre aliment, et leur lait en contracte, dit-on, une odeur désagréable.

GERMANÉE s. f. (jèr-ma-né). Bot. Syn. de PLECTRANTHE.

GERMANICUS (Tiberius Drusus Nero), célèbre général romain, fils de Drusus Nero et d'Antonia, petite-fille d'Auguste, né à Rome l'an 16 av. J.-C. Questeur à 20 ans, il soumit deux fois les Dalmates et les Pannoniens révoltés, obtint le consulat, comme la questure, avant l'âge légal et sans avoir passé par l'édilité et la préture, et reçut d'Auguste le commandement des huit légions campées sur les bords du Rhin (14 ans ap. J.-C.). On dit même que ce prince eut un moment la pensée de l'adopter et qu'il imposa du moins à Tibère l'obligation de le reconnaître comme son successeur. A l'avénement de ce dernier, les légions de Germanie se révoltèrent et offrirent l'empire à Germanicus, qui eut la générosité de le refuser et de calmer cette sédition militaire, non sans avoir couru de grands dangers. Placé sur l'ancien théâtre de la gloire de son père, qui lui avait transmis son titre de *Germanicus*, il s'illustra lui-même par une suite d'exploits dont on trouve les détails dans les *Annales* de Tacite, vengea sur Arminius, le héros national, la défaite de Varus, dont il reprit les aigles, et pénétra en Germanie jusqu'à l'Elbe. La jalousie de Tibère le rappela à Rome, où il fut reçu avec un enthousiasme extraordinaire (17). L'empereur lui fit décerner le triomphe, le prit pour collègue dans le consulat et l'accabla de flatteries ; mais il saisit le premier prétexte pour l'éloigner et l'envoya en Asie avec un pouvoir dictatorial, afin d'apaiser les révoltes et les troubles qui déchiraient les provinces romaines (18). En quelques mois, Germanicus pacifia la Cappadoce, la Comagène et l'Arménie, visita l'Egypte, la Judée et la Syrie, recevant partout des honneurs extraordinaires des rois et des peuples et faisant bénir son autorité par la manière équitable dont il l'exerçait. En l'an 19, il tomba tout à coup malade à Antioche, languit pendant quelques mois et mourut empoisonné, à ce qu'on crut, par Cn. Pison, gouverneur de Syrie et confident de Tibère. Les soupçons montèrent même jusqu'à l'empereur. Il est bien vrai que, dès l'arrivée de Germanicus en Asie, Pison, d'un caractère d'ailleurs violent et hautain, ourdit mille intrigues contre lui, s'attacha à lui aliéner l'armée, le poursuivit constamment de sa haine et poussa même l'insubordination jusqu'à l'insulte. Mais il n'est pas rigoureusement prouvé cependant qu'il ait reçu à ce sujet des instructions secrètes de Tibère et qu'il ait consommé ce crime. Tacite lui-même, si enthousiaste de Germanicus, n'ose se prononcer. C'est une question qui est restée douteuse, bien que Pison, accusé devant le Sénat, se soit volontairement donné la mort, accréditant ainsi les accusations dont il était l'objet. Germanicus avait composé plusieurs ouvrages, des comédies grecques, des poëmes, des épigrammes, etc. Il ne reste que quelques fragments de sa traduction en vers des *Phénomènes* d'Aratus.

Germanicus, tragédie en cinq actes et en vers, de Boursault, représentée au théâtre de la rue Guénégaud, en 1671. Cette pièce, dont le plan, les caractères des personnages et la versification sont au-dessous du médiocre, serait à jamais oubliée, si elle n'avait eu le triste honneur d'occasionner une querelle déplorable entre Corneille et Racine. « Cette tragédie, dit Boursault dans son avis au lecteur, mit mal ensemble les deux premiers hommes de notre temps pour la poésie. Je parle du célèbre M. Corneille et de l'illustre M. Racine, qui disputaient tous deux de mérite et qui ne trouvent personne qui en dispute avec eux. M. Corneille parla si avantageusement de cet ouvrage à l'Académie, qu'il lui échappa de dire qu'il ne lui manquait que le nom de M. Racine pour être achevé, dont M. Racine s'étant offensé, ils en vinrent à des paroles piquantes ; et, depuis ce moment-là, ils ont toujours vécu, non pas sans estime l'un pour l'autre, cela était impossible, mais sans amitié. Je cite cet endroit avec plaisir parce qu'il m'est extrêmement glorieux. » Voici le revers de la médaille : « S'il est échappé à Corneille de dire ce que Boursault rapporte, observent les frères Parfait, il faut croire que l'envie de mortifier Racine fut des plus marquées, car rien ne peut soutenir le jugement que ce grand poëte a porté de cette pièce. » Il y a là en effet une énigme que les curieux des *dessous de cartes dramatiques* n'ont pas encore devinée.

Pradon avait fait aussi une tragédie de *Germanicus*, qui ne fut jamais imprimée, et qui n'est connue que par cette épigramme de Racine :

> Que je plains le destin du grand Germanicus !
> Quel fut le prix de ses rares vertus !
> Persécuté par le cruel Tibère,
> Empoisonné par le traître Pison,
> Il ne lui restait plus pour dernière misère
> Que d'être chanté par Pradon.

Germanicus, tragédie en cinq actes et en vers, d'Arnault (Théâtre-Français, 22 mars 1817). Elle est tirée de l'admirable page où Tacite a raconté l'empoisonnement probable du héros par Pison, sur les ordres de Tibère. L'instigateur du crime est Séjan, qui, déguisé en esclave, apporte à Pison l'ordre fatal et fait mouvoir tous les rouages de la pièce, dont il est le personnage capital. Dans cette grande lutte qui compromet les destinées de la moitié de la domination romaine, on voit d'un côté : Germanicus fidèle à Tibère et aux lois de la patrie, Agrippine dont les inquiétudes prophétiques ont le sort de celles de Cassandre, et Marcus, fils de Pison, noble et généreux soldat ; de l'autre, Pison, chez lequel l'ambition n'a pas étouffé tous les sentiments de loyauté ; Plancine, sa femme, assiégeant sans cesse son mari de ses fureurs homicides ; sur le second plan, quelques chefs qui suivront la fortune de celui des rivaux qui l'emportera, et, derrière tous ces personnages, Séjan les faisant mouvoir au gré de ses projets ambitieux. Cette intervention mystérieuse est conforme à l'idée qu'on se fait d'une tyrannie sombre, inquiète, jalouse, inexorable, qui frappe en se cachant, et se dispense de se justifier en punissant l'instrument du crime.

Le meurtre est consommé. Pison le raconte lui-même avec terreur à Plancine. Germanicus vient expirer devant ses assassins qu'il accuse, et devant les Romains dont il invoque et le témoignage et la vengeance. C'est à ce moment que Séjan jette loin de lui le masque dont il était couvert : l'esclave a disparu ; Séjan se montre, et fait arrêter Pison, qui, à cet ordre, reconnaît Tibère et son digne ministre.

De véritables beautés relèvent cette fable dramatique, empruntée presque tout entière à l'histoire : le rôle entier de Germanicus est bien conçu et bien tracé ; Agrippine et Plancine d'un côté, de l'autre Séjan et Pison forment des oppositions de caractères dont l'auteur a su tirer de grands effets. Le style est inégal, trop sentencieux parfois, presque toujours dur et prosaïque ; il a néanmoins de l'énergie, mais l'imitation des vieux modèles est trop visible.

La première représentation de *Germanicus* souleva dans le parterre une véritable émeute. L'auteur était proscrit ; on crut voir dans la pièce des allusions politiques aux circonstances du jour. Des duels suivirent la représentation. Le fils d'Arnault se battit avec le journaliste Martainville. L'autorité interdit la représentation de la pièce.

Germanicus (la MORT DE), tableau de Poussin. Ce tableau, que le grand artiste exécuta pour le cardinal Barberini, a-t-il été détruit ou est-il enfoui dans quelque obscure collection ? Les iconographes en ont perdu la trace, mais la composition nous en est du moins conservée par les gravures de G. Chasteau et de Coelmans ; elle est fort belle. Germanicus est étendu sur son lit, près de succomber aux violents effets du poison. A côté de lui, on voit son épouse désolée et ses trois enfants, dont le plus jeune est dans les bras de sa nourrice. Autour de sa couche se tiennent plusieurs soldats, ses amis fidèles, les compagnons de sa gloire. Il leur montre de la main sa famille et semble la placer sous leur sauvegarde.

Un artiste de notre siècle, Abel de Pujol, a exposé au Salon de 1824 un tableau, en style académique, correct, mais froid, représentant *Germanicus recueillant les ossements des légions de Varus*. L'histoire de Germanicus, en quatre compositions, a été gravée par R. Morghen d'après Grandjean.

Germanicus, nom sous lequel on a désigné pendant longtemps une excellente statue antique du musée du Louvre, qu'une inscription grecque dit être l'œuvre de Cléomène, fils de Cléomène, Athénien. La tête, qui paraît être un portrait, offre le type romain. Le personnage a les attributs qu'on donne ordinairement à Mercure, dieu de l'éloquence. Le savant Visconti a jugé d'après cela que ce devait être la statue de quelque orateur romain. De Clarac y a vu l'image de ce Marius Gratidianus à qui Rome éleva une statue parce qu'il avait enseigné le moyen de distinguer les monnaies fausses des véritables. « Quel que soit le personnage romain dont cette statue nous offre l'image, dit Emeric David, l'artiste l'ayant représenté nu, elle ne peut avoir été faite avant le temps où les Grecs, forcés de flatter leurs maîtres, apprirent aux grands de Rome qu'ils pouvaient, dès leur vivant, être mis au rang des dieux, et ce temps ne remonte point audelà du siècle de Cicéron et de Pompée. »

GERMANIE (*Germania*), nom donné par les Romains à une vaste contrée de l'Europe ancienne, habitée par des peuplades germaniques et correspondant à peu près à l'Allemagne actuelle. Sous le règne d'Auguste, la Germanie avait pour bornes : à l'O., le Rhin ; au N., la mer Germanique et le golfe Codanus ; au S., le Danube. On ne peut guère préciser la limite orientale, assez incertaine par suite des guerres incessantes des Germains de l'Est et des Slaves ; néanmoins, cette limite paraît avoir été la Vistule, une partie des Karpathes et la Moravie. Quand les Romains eurent érigé en province la partie de la Gaule riveraine du Rhin, qu'ils désignèrent sous les noms de *Germania prima* et de *Germania secunda*, la Germanie proprement dite fut souvent désignée plus particulièrement par l'épithète de *magna*, ou *barbara*, ou *transrhenana*. La région montagneuse et boisée qui s'étend du Rhin aux Karpathes était désignée sous le nom de forêt Hercynienne. C'était là, du reste, dit un géographe, une dénomination générique que souvent on appliquait à des parties isolées, dont les dénominations particulières étaient, par exemple, l'*Arnola* ou forêt Marcianique (aujourd'hui la forêt Noire), le Taunus, la montagne boisée du Teutobourg, à l'ouest du Weser, le Bacenis (Harz), les monts Sudètes (forêt de Thuringe), la montagne Asciburgienne ou Vandale (Riesengebirge) et le mont Gabreta (les montagnes de l'O. et du S. de la Bohême). Parmi les cours d'eau de la Germanie connus des Romains, nous signalerons : le Neckar (*Nicer*), le Mein (*Mœnus*), la Lippe (*Lippa*), l'Ems (*Amisia*), le Weser (*Visurgis*), l'Eder (*Adrana*), l'Elbe

(*Albis*), la Saale (*Sala*), l'Oder, mentionné par Ptolémée sous le nom de *Viadrus*, et la Vistule, que Pline appelle *Vistula*. Aucun pont n'était jeté sur ces différents cours d'eau; les Germains les traversaient à la nage ou sur de petits bateaux. Quant aux forêts, les Romains étaient émerveillés à la vue de leurs énormes chênes, dont Pline a dit: « Nés avec la terre elle-même, immuables depuis des siècles, leurs troncs gigantesques surpassent par leurs forces vitales tous les autres prodiges de la nature. » Bien que le sol fût loin d'être cultivé comme il l'est aujourd'hui, les Romains le disaient très-fertile. La description que les Romains ont faite de l'âpreté du climat de la Germanie nous paraît bien exagérée aujourd'hui; cependant, il est probable que les forêts vierges dont les rayons du soleil ne pouvaient pénétrer l'épaisseur, les marais et les étangs, rendaient le climat beaucoup plus froid et plus insalubre qu'il ne l'est de notre temps. A les en croire, les arbres n'étaient couverts de feuilles que pendant quatre mois de l'année, et la glace des fleuves était assez épaisse pour porter une armée et tous ses bagages. Il y a évidemment beaucoup d'exagération dans ces récits des Romains, qui prétendaient, en outre, que les Germains ne connaissaient que trois saisons: l'hiver, le printemps et l'été.

Lorsque les Romains pénétrèrent dans la Germanie, les principales ressources des habitants étaient l'élève des porcs, des oies, des abeilles et des bêtes à cornes, et la culture du froment, de l'avoine et de l'orge, avec laquelle ils fabriquaient une espèce de bière. Les Romains y introduisirent les arbres fruitiers et la vigne, dont les premières plantations eurent lieu sous l'empereur Probus, et y utilisèrent quelques sources thermales, notamment celles d'*Aquæ Mattiacæ* (Wiesbaden) et de *Civitas Aurelia aquensis* (Baden-Baden).

« Les peuplades germaniques, incessamment en guerre avec leurs voisins ou entre elles, ont fréquemment changé de demeure. César ne connaît que les peuples riverains du Rhin, parmi lesquels il distingue la grande confédération des Suèves au S.-O. Les guerres de Germanie, sous Auguste et Tibère, donnèrent naissance aux confédérations des Chérusques, au centre, et des Marcomans au S.-E. A la fin du Ier siècle de J.-C., ces ligues s'étaient dissoutes. Au temps de Tacite, les Germains étaient partagés en trois grandes divisions, plutôt géographiques que politiques: les Estévons, les Ingévons et les Hermions. Pline nomme une quatrième famille, les *Vindili* ou *Vandali* (mais les tribus dont il la compose, étant Suèves, peuvent être considérées comme appartenant aux Hermions), et une cinquième, les *Bastarnæ* et les *Peucini*, rangés par Tacite au nombre des Suèves mêlés de Slaves, et, par conséquent, rattachés aussi aux Hermions. On nommait aussi Istévons les peuples qui habitaient entre le Rhin à l'O., le Mein au S., l'Yssel au N., le Weser à l'E.; c'étaient les *Bructeri*, entre la Lippe, l'Yssel et l'Ems; les *Marsi*, au S.-O. des précédents, entre la Lippe et le Weser; les *Tubantes*, primitivement entre le Rhin et l'Yssel, puis au S. des *Marsi;* les *Dulgibini*, dans la forêt de Teutberg; les *Chamavi*, d'abord riverains du Rhin, des deux côtés de la Lippe; les *Sicambri*, sur la Sieg; les *Mattiaci*, sur la Lahn; les *Ansibarii*, aux sources de l'Ems.

» Sous le nom d'Ingévons, on comprenait les peuples qui habitent le littoral de la mer du Nord, de l'embouchure du Rhin à la Baltique; c'étaient les *Frisii*, de l'embouchure du Rhin à celle de l'Ems; les *Chauci*, de l'embouchure de l'Ems à celle de l'Elbe; les *Angrivarii*, au S. des précédents, sur les deux rives du Weser; les *Cimbri*, au N. de la péninsule cimbrique; les *Teutones*, sur la côte du Mecklembourg actuel. Les Hermions comprenaient tous les autres peuples de la Germanie: les *Catti*, entre le Harz au N., le Frankenwald et le Rhin au S., la Saale à l'E., le Weser à l'O.; les *Cherusci*, au N. des *Catti*, comprenant les *Turoni*, les *Marvingi*, les *Teuriochæmi*, les *Fori;* les Suèves, divisés en Suèves proprement dits, au S. et au centre (*Hermundures*, entre le Mein et l'Elbe, sur le revers septentrional des monts Sudètes; *Narisci*, au S. des Hermundures, entre le Bœhmerwald et la Regnitz; *Marcomanni*, dans la Bohême; *Quadi*, dans la Moravie; *Semnones*, entre l'Elbe et l'Oder, dans le Brandebourg; *Langobardi*, sur la rive gauche de l'Elbe inférieur; *Angli*, *Varini*, *Reudingi*, *Aviones*, *Eudoses*, *Suardones*, *Nuithones*, entre l'Elbe, l'Oder et la Baltique); en Suèves Lygiens, à l'E., mélangés de tribus slaves (*Lygii*, entre le Riesengebirge et la Vistule, divisés en *Arii*, *Helvecones*, *Manimi*, *Elysii*, *Naharvali*, *Buri*, *Marsigni*, *Duni* ou *Diduni*, *Omani*, *Bastarni* et *Peucini*, en dehors des limites ordinaires de la Germanie, entre la Moravie et la Theiss, près de la Dacie); et en Suèves Vandales, au N.-E., entre l'Oder, la Vistule et la Baltique, comprenant les *Burgundiones*, les *Rugii*, les *Lemovii*, les *Scirri*, les *Gothones*, ou *Guttones*, ou *Gothi*. A ces Suèves Vandales il faut joindre les populations suéviques qui avaient occupé le S. de la Scandinavie, les *Hilleviones*, les *Sitones*, les *Suiones*. » (Dézobry.)

Telles sont les différentes peuplades qui habitèrent la Germanie jusqu'au IIe siècle après J.-C. A cette époque, les guerres civiles, d'une part, et les émigrations de l'autre, changèrent la face de la Germanie, qui, du milieu du IIIe siècle jusqu'à la fin du IVe, présente quatre grandes confédérations: celle des Sénones, au N.; celle des Francs, sur le Rhin inférieur; celle des Alamans, sur le Rhin supérieur, et celle des Goths, sur le bas Danube. Outre ces quatre grandes confédérations, la Germanie renfermait un certain nombre de peuplades isolées, parmi lesquelles nous signalerons: les Marcomans, les Quades, les Suèves, les Burgundiones et les Langobardi. Au Ve siècle, la Germanie fut conquise en partie par les rois francs et en partie par des nations slaves qui font encore aujourd'hui le fond de la population de ces contrées.

« Les Romains, dit M. H. Villers, regardaient avec raison le peuple germain comme une race pure et sans mélange; car, de même que les plantes d'une même famille qui, sorties d'une semence bien pure, ont poussé en pleine terre et en toute liberté, loin des soins énervants de l'art, grandissent et se propagent bien saines, conservant toutes la même nature; de même, en Allemagne, parmi les milliers d'individus de la race germaine, on ne reconnaissait qu'un seul type, toujours bien conservé: une poitrine large et forte, des cheveux blonds, une peau blanche, des yeux bleus, un regard pénétrant et fier; une taille presque gigantesque. Dès l'enfance, ils endurcissaient leur corps par toutes sortes d'exercices; on les lavait avec de l'eau froide aussitôt après leur naissance, et les bains froids étaient d'un usage universel pour tous les Germains, hommes, femmes et enfants. Une blouse attachée par une ceinture, ou une peau de bête sauvage, qui prouvait leur succès à la chasse, était tout leur vêtement. Hommes et femmes avaient une grande partie du corps à découvert, l'hiver comme l'été; les enfants couraient presque nus, de sorte que les autres peuples, accoutumés à la mollesse, qui ont tant de peine à élever leurs enfants pendant les premières années, ne pouvaient voir sans étonnement ceux des Germains grandir avec une si belle santé sans berceau et sans maillot. Les Romains appelèrent le Germain homme de guerre, à cause de son caractère belliqueux. Il n'y avait chez les Suèves aucune propriété territoriale; le prince ou les chefs partageaient les terres chaque année entre toutes les familles, comme ils le jugeaient à propos, de façon toutefois que la même famille ne pût posséder le même champ deux années de suite, dans la crainte sans doute qu'ils ne s'attachassent à la terre et à une demeure déterminée, et ne changeassent le goût de la guerre pour celui de l'agriculture. Les Germains aimaient par-dessus tout la vie des champs; ils y étaient libres et se gardaient bien de bâtir des villes, qu'ils regardaient comme des prisons. Le petit nombre de lieux que les historiens romains prirent pour des villes n'étaient que les demeures des chefs; elles étaient bâties sur un plus grand emplacement et avec un peu plus de soin que celles des autres hommes libres, et tous les serviteurs avaient, en outre, chacun leur habitation autour de celle de leur maître. Un fossé et une muraille les entouraient et les défendaient contre l'ennemi. Aucun art n'entrait dans la construction de la maison du Saxon; des poutres taillées avec la hache, liées ensemble par des branches de saule en travers et lutées avec de l'argile et de la paille, faisaient les murailles. Un toit de chaume par-dessus couvrait le bétail et la famille. « Un bois, un ruisseau leur paraissaient-ils attrayants, dit Tacite, ils y fixaient leur demeure. De sorte que, souvent, l'utilité et la commodité étaient sacrifiées à l'amour d'une nature libre et belle; c'est même ce qui les attachait à leur patrie; car elle leur offrait une grande quantité de montagnes et de vallées, de bois et de prairies coupés par des ruisseaux sous mille aspects. » L'occupation la plus chère aux Germains, après la guerre, c'était la chasse; elle était même pour eux une espèce de guerre, car les forêts cachaient, outre les bêtes fauves qu'on chasse ordinairement, des ours, des loups, des bœufs sauvages, une espèce de bison, des élans, des sangliers et une grande quantité d'oiseaux de proie. « Ils laissaient, dit Tacite, aux femmes et aux esclaves les soins de l'agriculture, des troupeaux et du ménage; car le Germain allait bien plus volontiers provoquer l'ennemi et s'exposer à des blessures, qu'il ne labourait la terre pour attendre les moissons; même il tenait pour lâche de gagner à la sueur de son front ce qu'il pouvait acquérir avec son sang. » La pureté de mœurs des Germains découlait en partie de la sainteté de leurs mariages et de l'intimité de leur vie en famille. Parvenu à l'âge mûr, le Germain choisissait sa femme parmi les jeunes filles à peu près de son âge. Très-rarement, dit Tacite, ils prennent une deuxième femme, si ce n'est peut-être un prince qui voudrait augmenter sa propre considération par une alliance avec une maison puissante. La femme n'apportait aucune dot à son mari; mais celui-ci témoignait le prix qu'il attachait à cette alliance par des présents plus ou moins riches, suivant sa fortune... Dès leur naissance, les enfants étaient regardés comme des êtres libres et jouissaient des droits de l'humanité. On ne trouvait, chez les Germains, aucune trace de la puissance absolue et despotique du père sur les enfants, comme chez les Romains. Les mères nourrissaient leurs enfants de leur propre sein. C'est même de là que venait cette grande vénération des Germains pour une femme vertueuse. Les femmes n'avaient d'autre parure que leur longue chevelure blonde, la clarté et la fraîcheur de leur peau colorée, et des vêtements de laine qu'elles avaient elles-mêmes filés et tissés et qu'elles tenaient attachés par un cordon rouge, en guise de ceinture. Quant au Germain lui-même, il ne connaissait d'autre ornement que ses armes; son bouclier et son casque faisaient son plus beau costume. Les Suèves portaient leurs cheveux attachés en toupet sur le sommet de la tête, pour avoir une expression plus martiale; mais les Saxons les séparaient par une raie au milieu et les laissaient tomber sur leurs épaules jusqu'à une certaine longueur. La viande et le lait faisaient particulièrement leur nourriture. Avec de l'orge et de l'avoine, ils composaient une boisson qu'ils aimaient beaucoup, la bière; ils connaissaient aussi l'hydromel, autre boisson faite avec de l'eau et du miel. Chez aucun peuple l'hospitalité n'était pratiquée comme chez les Germains. Partout où un étranger entrait, son hôte le recevait à sa table et partageait avec lui ses provisions. C'était souvent dans les repas que les Germains délibéraient sur les affaires les plus importantes. Toute la masse du peuple était divisée en hommes libres et non libres; mais il y avait une division essentielle de ces derniers en deux classes: « Dans la première, dit Tacite, les hommes recevaient du propriétaire une maison avec une cour et un morceau de terre; la seconde classe était proprement celle des esclaves que l'on achetait et vendait, et que l'on employait aux plus gros travaux de la maison et des champs. » Cependant leur sort était supportable, et leurs enfants, grandissant avec ceux de leurs maîtres, presque sans aucune distinction, formaient avec eux les liens d'un solide attachement; l'esclave était regardé comme indigne de porter les armes: c'était le privilége des hommes libres. Les hommes libres étaient tous nobles, *nobiles et ingenui*, dit Tacite. Ce ne fut que plus tard qu'il se forma entre eux une différence essentielle.

» D'abord, les nobles furent les plus riches, ceux qui avaient le plus d'hommes attachés à leurs terres et qui pouvaient ainsi exercer une plus grande influence, tandis que les autres n'avaient qu'une petite propriété qu'ils faisaient valoir de leurs propres mains, ou tout au-plus avec le secours de quelques esclaves. Telle est l'origine de la noblesse des Germains. Tacite parle de l'usage, dans les communes et les cantons, de donner le commandement à des familles distinguées. Un certain nombre de fermes, grandes et petites, réunies par une convention mutuelle entre les propriétaires, formait une commune. Plusieurs communes formaient un canton, qui donnait à tous, dans un grand cercle, un droit commun de pâture et de parcours. Enfin un certain nombre de cantons formait une association encore plus étendue, que l'on peut appeler le *comté* ou *district* (*gau*). Dans chaque district, il y avait un juge. »

Au-dessus de tout était l'assemblée du peuple, dont tout homme libre faisait partie. Les Suèves avaient pour la guerre un chef commun, Arioviste, que César appelle roi. La royauté était généralement héréditaire, et le roi était choisi dans la famille la plus distinguée. L'autorité du roi était subordonnée à celle de l'assemblée générale de la nation, qui se réunissait plusieurs fois l'an pour délibérer sur les affaires communes. Ces réunions avaient lieu un jour de pleine ou de nouvelle lune. Le peuple y venait armé et les prêtres étaient chargés de maintenir l'ordre. « Si les propositions du roi étaient agréables à la foule, dit M. Périgot, elle exprimait son approbation par le choc des framées sur les boucliers; dans le cas contraire, elle étouffait sa voix par des huées et des murmures. Là se jugeaient les procès qui intéressaient tout le peuple et qui emportaient la mort, les coupables ne pouvant être condamnés que par toute la nation, et mis à mort que par les prêtres. C'était dans ces assemblées que l'on admettait les jeunes gens parmi les membres de la tribu, en leur faisant don d'une framée et d'un bouclier, et que l'on choisissait les juges des cantons, qui étaient assistés par cent hommes libres pris dans le peuple. »

Le pouvoir des rois était moins limité chez les tribus germaniques de la Scandinavie; chez quelques tribus, il était absolu. La guerre venait-elle à éclater, on choisissait parmi les hommes les plus braves un chef de guerre auquel tout le monde obéissait, et qui guidait l'armée au combat, tandis que le roi restait à la tête de la tribu. L'autorité du chef de guerre était immense; il paraît même avoir réuni tous les pouvoirs chez certaines tribus et porté le titre de roi. Quand la guerre menaçait la tribu tout entière, tous les guerriers couraient aux armes, suivis de leurs femmes et de leurs enfants montés sur des chariots. L'armée ne se composait guère que de fantassins. Les armes ordinaires des Germains étaient la lance, la framée, la massue, la hache, l'épée, le poignard, la fronde, l'arc et les flèches. Certaines armes étaient particulières à certains peuples: les Francs avaient la francisque; les Langobardi, la longue lance; les Saxons, le couteau. « L'ordre de bataille le plus ordinaire, dit M. Périgot, était le coin. Avant le combat, ils entonnaient le chant de guerre appelé *bardit* ou *barrit*, en tenant leurs boucliers devant leur bouche pour augmenter le bruit et effrayer l'ennemi. C'était une honte de laisser son bouclier dans la mêlée; mais fuir pour revenir sur l'ennemi était considéré comme un acte de prudence, non comme une lâcheté. Les morts étaient ensevelis sans pompe; seulement, le corps d'un guerrier illustre était brûlé avec du bois précieux, et avec lui on livrait aux flammes son cheval de bataille ou ses armes; le tombeau était recouvert d'une petite éminence de gazon. On trouve des vaisseaux chez quelques peuples germains; ainsi Drusus livra aux *Chauci* une bataille navale, et plus tard la confédération des Saxons se rendit redoutable par les pirates qu'elle envoya sur les côtes de l'empire romain.

» La religion des Germains était fondée sur la déification des forces de la nature. Le Dieu suprême, père de toutes choses (*All-vater*, *regnator omnium* de Tacite), était Teutsch ou Tuisko, fils de la Terre, père de la race germanique, et dont le fils, Mann, était la personnification de la race humaine (*Mann*, *Mensch*, l'homme); considéré comme le dieu des batailles et de la victoire, on lui donnait les noms de Wodan, Wuotan, Odin, Odhimn; les Latins le comparaient à leur Mercure et à leur Mars. Le mercredi (*Mercurii dies*) est encore appelé de son nom dans les langues germaniques (*Odinsdag*, *Wodanstag*, *Wednesdag*). Le Dieu sous le nom duquel les Germains personnifiaient plus particulièrement le génie de la guerre était Tiu ou Ziu (*Tiestag*, *Dienstag*, mardi, *Martis dies*). Chez les Saxons, ce dieu portait le nom de Er Thor, ou encore, suivant les dialectes, *Thunar* ou *Donar*, le dieu du tonnerre (l'Hercule de Tacite et le Jupiter des autres auteurs latins); son nom est également conservé dans le mot par lequel les peuples germaniques désignent le jeudi (*Donnerstag*, *Thorstag*, *Thursdag*). Dans les traditions scandinaves, Thor porte comme arme particulière un marteau avec un court manche. Parmi les déesses, les Germains adoraient Frea ou Fria, mère des dieux et femme d'Odin; elle était honorée comme la femme sage par excellence, et, par suite, comme la déesse du mariage. Son nom se retrouve dans celui du vendredi (*Freitag*), que la superstition regarde encore en Allemagne comme le jour le plus heureux pour célébrer un hymen. Dans ses rapports avec le monde, le Dieu suprême a pour épouse la déesse Hertha, la Terre (*Erde, Earth*), qui, d'après les traditions scandinaves, est en même temps sa fille et la mère de Thor. Le culte d'Hertha était surtout en usage parmi les tribus riveraines de la Baltique. Thor avait pour femme la déesse Sif, protectrice des blés. A côté de ces divinités, et aussi puissantes qu'elles, étaient Freyr et Freyja, frère et sœur. Freyr, dans lequel les Romains voyaient leur Apollon, était le soleil personnifié, le dieu de l'abondance, et aussi celui du plaisir, à qui l'on offrait des sacrifices dans les mariages; Freyja était la Diane des Romains, la lune personnifiée et tout à la fois leur Minerve et leur Vénus, la déesse de la guerre et celle de l'amour. A côté des dieux, les Germains reconnaissaient des géants et des nains, les premiers supérieurs, les seconds inférieurs à l'homme. Les géants, personnification des grandes forces de la nature, étaient: Formiœr, l'antique géant, appelé aussi *Ymir*, *Urstoff* ou *Chaos;* et ses fils Hler ou Œgi, géant de la mer; Kari, géant du vent; Logi, géant du feu. Au monde des géants appartiennent aussi les trois Nornes, déesses monstrueuses, supérieures aux hommes et aux dieux: Urth ou Vurth, arbitre du passé; Verthandi, du présent; Skuld, de l'avenir. Les nains représentent les forces inférieures de la nature, celles qui agissent au sein de la terre où ces êtres résident; ils sont les habiles serviteurs des dieux et des déesses; parmi eux, les traditions septentrionales nomment ceux qui se sont établis aux quatre coins du monde: Nordhri, Sudhri, Austri, Vestri.

» Il y a aussi quatre empires: celui des dieux (*Godaheirm*, *Asaheirm*, *Asgard* ou *Vanaheirm*), celui des hommes (*Mannaheirm*), celui des géants (*Jætunheirm*), celui des nains (*Alfheirm*); et aussi deux royaumes extérieurs, celui de la lumière et du feu (*Muspellsheirm*), et celui des frimas et de la glace (*Niflherim*). Tacite est le premier qui fasse mention de prêtres chez les Germains; mais jamais l'ordre sacerdotal n'eut en Germanie l'importance dont jouissaient les druides en Gaule. Cependant les prêtres germains étaient les gardiens des enseignes militaires de la nation déposées dans les temples; ils présidaient les assemblées publiques et exécutaient les sentences capitales prononcées par elles. Eux seuls avaient le pouvoir de frapper un homme libre. Les Germains avaient aussi des prêtresses, à qui ils attribuaient le don de prévoir l'avenir; on en trouve une dans l'armée d'Arioviste; une autre, de la nation des Cattes, prédit à Vitellius qu'il serait empereur; la plus célèbre est Velléda, de la nation des Bructères; elle fut, au temps de Vespasien, l'âme de la guerre de Civilis contre les Romains. On trouve encore une de

ces prophétesses, Gauna, du temps de Domitien. Les Germains les appelaient Alrunes (instruites en tout, *All runen*). Il n'y avait point de temples; on adorait les dieux dans les forêts. Ainsi Teutsch avait son autel dans la forêt qui portait son nom (*Teutoburgensis saltus*); Hertha était adorée dans une forêt de l'île de Rugen. Si l'on en croit Tacite, les Germains n'auraient pas représenté leurs dieux par des images sensibles; cependant on a trouvé en Allemagne des figurines de bronze ou de terre durcie qui remontent au temps de la guerre des Marcomans contre Marc-Aurèle, et, plus tard, à l'époque de Charlemagne, les Francs détruisirent chez les Saxons l'idole d'Irmensul, sans doute la statue du grand chef Arminius, dont on avait fait un demi-dieu. On trouve quelques traces, chez les Germains, de l'immolation de victimes humaines. On interrogeait l'avenir au moyen de bâtons runiques : c'étaient des baguettes coupées à un arbre fruitier, et sur lesquelles on écrivait des caractères mystérieux (*runes*); on les jetait au hasard sur une toile blanche; puis le prêtre invoquait les dieux, prenait trois fois les bâtons un à un, et, d'après l'assemblage des signes que fournissait le hasard, interprétait l'avenir. Ils interrogeaient encore le chant et le vol des oiseaux; ils avaient aussi des chevaux sacrés, nourris dans les forêts, et qui n'étaient appliqués à aucun autre service qu'à celui des dieux; on les attelait à un char sacré, et les prêtres observaient avec soin, pour en tirer des présages, leurs mouvements et leurs hennissements. »

Ozanam a publié, en 1848, une importante étude sur l'histoire des Germains. L'auteur y expose, à son point de vue, qui est tout à fait catholique, les origines de ces peuples et les influences diverses qui ont préparé et accompli leurs transformations successives.

Germanie (LA), ouvrage de Tacite, dont le titre latin est : *De situ, moribus et populis Germaniæ libellus*. Ce livre fut écrit à peu près en même temps que la *Vie d'Agricola*, c'est-à-dire l'an 98 de notre ère. C'est une description géographique et politique de l'ancienne Germanie, au moins de la partie de ce vaste pays connue des Romains, et qui ne s'étendait guère au delà de l'Elbe. Ils n'avaient passé ce fleuve qu'une seule fois, lors de l'expédition de Domitius Ahenobarbus. Les notices géographiques qu'avait pu se procurer Tacite sont très-défectueuses : les Romains étaient, en général, peu curieux de géographie, et ils n'ont guère été surpassés dans l'art d'estropier les noms. Mais, pour les institutions politiques, ainsi que pour les mœurs, notre auteur avait sous les yeux des mémoires de gens qui savaient observer. Il donne de précieux renseignements sur l'art de la guerre chez les Germains, sur leur gouvernement, leurs usages politiques et civils, leur façon de vivre, de se nourrir, de se vêtir; sur leur agriculture, sur l'intérieur de leurs maisons, les rapports entre les maris et les femmes, entre les pères et les enfants; sur leur religion et leurs prêtres; en un mot, sur le détail de leurs mœurs. Son ouvrage peut être divisé en trois parties : la première, du chapitre Ier au chapitre V, expose la situation de la Germanie, avec l'origine de sa population et la nature du sol; la seconde, du chapitre VI au chapitre XXVII, décrit les mœurs des Germains en général, et d'abord leur manière de faire la guerre; la troisième, à partir du chapitre XXVIII jusqu'à la fin, passe en revue les divers peuples germaniques, un à un, et décrit avec soin les mœurs qui les distinguent les uns des autres. Tacite commence par ceux qui étaient établis hors de la Germanie; il continue par ceux qui demeuraient sur le Rhin, vers l'occident, passe à ceux du nord, aux peuples confédérés sous le nom de Suèves, aux peuples fixés sur le Danube, et arrive enfin à ceux qui habitaient les côtes de l'Océan.

On s'est demandé souvent dans quelles sources Tacite a puisé une connaissance si détaillée de ces lointains pays. Pline parle, dans son *Histoire naturelle*, d'un certain Cornelius Tacitus comme ayant eu un commandement dans la Gaule Belgique, sur les frontières de la Germanie. Plusieurs ont pensé que ce Tacite pouvait bien être le père du nôtre, qui, jeune encore, l'aurait accompagné dans sa province; mais il existe un autre personnage du nom de Cornelius Verus Tacitus, et il est plus probable que c'est celui-ci qui aurait eu ce gouvernement dont parle Pline. Plusieurs ont remarqué le passage où Tacite dit lui-même (VIII) qu'il a vu, dans sa jeunesse, cette Velléda que les Germains regardaient comme inspirée; mais ce passage ne prouve pas qu'il ait été sur les lieux, car il est très-probable que cette femme fut conduite captive à Rome.

Il n'est donc point prouvé que Tacite ait visité personnellement ces Germains dont il parle avec tant d'éloquence, mais on n'établit pas qu'il ne les ait pas visités. Les militaires qui avaient fait les campagnes de la Germanie (on voit, par les lettres de Pline le Jeune, qu'il eut un ami parmi eux, Virginius Rufus), des Romains habitant les provinces limitrophes, des transfuges qui, comme Marbod et Catualdus, se réfugièrent à Rome, purent lui donner de nombreux renseignements. C'est peut-être à ces récits de soldats, de transfuges, d'otages et de captifs barbares que son ouvrage doit le caractère de vérité qui le distingue; peut-être aussi Tacite s'est-il borné à ramasser, à concentrer, à s'approprier, par le style et par l'éloquence, tous les curieux détails que Pline l'Ancien avait disséminés à travers ses vingt livres des *Guerres de Germanie*, aujourd'hui perdus.

On a dit que la véritable intention de Tacite avait été de faire la satire des mœurs de ses contemporains en leur montrant celles d'un peuple barbare, mais simple, et qui, dans sa grossièreté, préférait encore la vertu aux vices nés de la mollesse. On est même allé jusqu'à dire que Tacite, prévoyant de loin le péril dont les peuples du Nord menaçaient l'empire romain, avait voulu le signaler à ses compatriotes et les engager à retourner à l'ancienne simplicité de leurs mœurs, pour avoir un jour la force de résister à cet ennemi ignoré et qui croissait dans l'ombre. La lecture attentive de son ouvrage ne justifie pas ces suppositions; on n'y trouve rien qui annonce une satire, moins encore un but politique. Que, dans la peinture des mœurs germaines, il se soit arrêté avec prédilection sur celles qui contrastaient le plus avec les mœurs romaines, que quelquefois il jette en passant un regard d'indignation sur la corruption de ses contemporains, c'est le sentiment dont son cœur était plein qui se manifeste de la sorte, qui se trahit et qui éclate, sans qu'il soit nécessaire de supposer qu'il ait écrit un livre dans l'unique but d'y trouver l'occasion de pareils épanchements.

L'ouvrage de Tacite est le principal monument que nous ayons de l'histoire ancienne des peuples du Nord. Il ne faut pas croire néanmoins qu'il soit exempt d'erreurs. Il en renferme un grand nombre. « On peut encore aujourd'hui, après dix-huit siècles, dit M. Louandre, juger de son exactitude, vérifier par les événements la parfaite connaissance qu'il avait du monde barbare. Ainsi lorsque, effrayé de l'énergie sauvage des peuples germaniques, il prie les dieux de Rome d'inspirer à ces nations belliqueuses des haines intestines, comme dernière sauvegarde de la sécurité de l'empire; lorsqu'il prête à Boïocale ces paroles caractéristiques, que « la terre est aux hommes comme le ciel » est aux dieux; » lorsqu'il montre les peuples du Rhin entraînés vers la Gaule par la même pente et, pour ainsi dire, par le même instinct que les eaux du fleuve, les invasions sont là pour témoigner qu'il savait prévoir. Tacite, cependant, si élevé que fût son génie, ne pouvait se soustraire aux préjugés de son époque, et sa science devait être incomplète, comme celle de son temps; de là ces nombreuses erreurs en géographie, et ces erreurs plus regrettables encore sur la religion des Germains; car, dans la mythologie des peuples teutoniques, il ne voit que les dieux de Rome et de la Grèce. »

Nous dirons de la *Germanie*, pour nous résumer, que ce beau livre est tout à la fois un traité de géographie, une étude politique sur les peuples les plus redoutables pour Rome, une étude des mœurs barbares, et, par le simple effet du contraste, une satire des mœurs romaines. Il n'y a peut-être pas un ouvrage ancien qui nous soit plus précieux, car c'est celui qui nous initie le plus directement aux origines des peuples modernes. Il est presque incroyable qu'on ait pu enfermer tant de choses, et des choses si importantes, en un si petit espace. C'est à un livre si court sur un si vaste sujet qu'il convient d'appliquer le mot de Montesquieu : « Il est bien l'œuvre d'un homme qui abrége tout, parce qu'il voit tout. »

Il existe de nombreuses éditions et de nombreuses traductions des *Œuvres* de Tacite; il en existe peu de spéciales pour le livre qui nous occupe. Brunet passe en revue cinq éditions différentes de la *Germanie*, dont plusieurs très-rares. Panckoucke, qui a traduit lui-même tout Tacite pour sa *Bibliothèque latine-française*, avait déjà donné, avant de faire sa grande publication, la *Germanie, traduite de Tacite, avec un nouveau commentaire*, etc. (Paris, 1824, in-8°, et atlas in-4°, avec les figures sur papier de Chine.)

GERMANIE ROMAINE, nom donné quelquefois à la partie de la Germanie transrhénane soumise aux Romains, et qu'on appelait aussi *Champs Décumates*. ‖ La province des Gaules, nommée Grande Séquanaise, fut aussi quelquefois appelée *Germanie IIIe*, parce qu'elle était habitée par quelques peuplades d'origine germanique.

GERMANIQUE adj. (jèr-ma-ni-ke — lat. *germanicus*; de *Germanus*, Germain). Géogr. Qui appartient à la Germanie, à l'Allemagne, ou à ses habitants : *Les armées* GERMANIQUES. *Les peuples, les races* GERMANIQUES. *L'empire* GERMANIQUE. *Les nations* GERMANIQUES *ont presque toujours résisté au joug des Romains.* (Mme de Staël.) *Les trois peuples* GERMANIQUES *qui ont occupé la Gaule sont les Bourguignons, les Visigoths et les Francs.* (Guizot.)

— Linguist. *Langues germaniques*, Classe particulière de langues auxquelles on attribue une origine indienne.

— Encycl. Linguist. *Langues germaniques.* Les langues *germaniques* ou, comme on les appelle quelquefois, les langues indo-germaniques, forment en Europe une famille importante et nombreuse, qui se rattache, ainsi que l'indique le dernier nom, à la souche indienne ou sanscrite. Les affinités des idiomes germaniques sont peut-être encore plus frappantes avec le groupe iranien (zend, persan), qui est collatéral de l'aryen ou sanscrit proprement dit. Sans entrer ici dans des détails historiques, nous nous bornerons à présenter sur les langues *germaniques* quelques observations générales, tendant à en faire connaître le génie intime et le caractère.

La prononciation des langues *germaniques* peut se réduire à environ vingt-sept sons simples, dont huit ou neuf voyelles; les articulations gutturales et aspirées prédominent principalement dans l'allemand ou teutonique proprement dit. Le suédois, l'irlandais, le danois, etc., toutes les langues de la série scandinave, présentent une plus grande abondance de voyelles, et par suite une prononciation beaucoup moins rude et beaucoup plus musicale. Certaines articulations sont caractéristiques d'un groupe secondaire; ainsi le *ch* doux appartient essentiellement à l'allemand, et le *th*, répondant au *thêta* grec, appartient presque exclusivement à l'anglo-saxon, à l'anglais, à l'irlandais et au méso-gothique. La plupart des idiomes germaniques ont adopté présentement l'alphabet latin ou le gothique. La prononciation est en général identique à l'écriture et astreinte à des règles fixes. L'anglais seul s'éloigne en cela des autres idiomes collatéraux; chez lui la prononciation diffère extrêmement de l'écriture. Quoique aujourd'hui le caractère d'origine latine soit presque exclusivement adopté, les idiomes *germaniques* possédaient, à une époque reculée, plusieurs systèmes graphiques qui leur appartenaient en propre. Nous citerons entre autres : l'alphabet runique, le plus ancien, ainsi nommé, soit parce qu'il affectait la forme de fers pointus (comme les écritures cunéiformes), soit parce qu'il se traçait à la pointe du javelot (*runa*); il se composait primitivement de seize caractères; l'alphabet islandais, également fort ancien et dérivé de l'alphabet runique; l'alphabet méso-gothique, inventé par l'évêque Ulphilas, et enfin l'alphabet anglo-saxon, dont la création est beaucoup plus moderne. Aujourd'hui le caractère gothique dont se servent les Allemands, les Bohêmes, les Slovènes et quelques autres peuples slaves tend à faire place au caractère latin. Le suédois, le danois, le norvégien, etc., se servent presque indifféremment de l'un et de l'autre. L'accent tonique, se posant sur la syllabe grammaticale, joue un grand rôle dans la prononciation des langues *germaniques;* Adelung fait remarquer que c'est là un des traits les plus caractéristiques et les plus constants de cette classe d'idiomes. Voici, d'après le philologue Grimm, les quatre bases fondamentales sur lesquelles on peut établir l'individualité du groupe *germanique :* 1° l'adoucissement de la voyelle employé comme procédé de dérivation grammaticale; 2° la permutation réciproque des consonnes appartenant à la même classe (gutturales, dentales, linguales, sifflantes, etc.), convertibles entre elles et susceptibles de devenir successivement douces, fortes, aspirées, etc.; 3° l'existence simultanée des conjugaisons fortes et faibles (anciennes et modernes), qui diffèrent entre elles par la variabilité ou l'invariabilité de la voyelle radicale; 4° enfin l'existence de déclinaisons faibles dans lesquelles les voyelles radicales ne subissent aucun changement.

L'anglais est, de toutes les langues *germaniques*, celle qui contient le plus de monosyllabes, et l'allemand celui qui contient le plus de polysyllabes. Les langues *germaniques* sont essentiellement flexionnelles et composantes; aussi peuvent-elles être comparées sur ce point au grec, qu'elles surpassent même dans certains cas par la régularité de l'application du procédé. Ce système est pour elles la source d'une très-grande richesse d'expressions, destinées à rendre avec précision et netteté les idées les plus complexes. Les substantifs sont susceptibles de recevoir les trois genres; l'anglais et le danois cependant s'écartent de la règle générale. La déclinaison et la conjugaison *germaniques* sont bien inférieures à celles des Grecs et des Romains. Le nombre des cas, déjà peu considérable en allemand, diminue de plus en plus à mesure qu'on arrive dans les subdivisions scandinave et anglo-saxonne. Cette simplification des procédés complexes des anciennes langues mères a pour origine l'exemple et l'influence des langues néo-latines, essentiellement analytiques. L'article défini et indéfini existe dans les langues *germaniques;* décliné complétement en allemand, il devient entièrement invariable en anglais, et, dans les langues scandinaves, il se postpose aux substantifs. L'adjectif ne suit pas toutes les règles d'accord de nos langues néo-latines. Les degrés de comparaison s'effectuent à l'aide de modifications que subit l'adjectif lui-même. L'emploi des pronoms personnels est subordonné à certaines règles de convenance et de politesse, dont on ne retrouve l'analogue exact que dans quelques langues diplomatiques de l'Orient. La conjugaison, comme nous l'avons déjà dit, n'offre pas ce luxe incroyable de formes diverses des conjugaisons grecque et latine; le groupe scandinave seul peut former le passif des verbes par le procédé synthétique. Les seuls temps simples sont le présent et le passé; les autres sont exprimés analytiquement au moyen de verbes auxiliaires. Les pronoms personnels précèdent toujours le verbe. On compte un grand nombre de verbes dits irréguliers, qui sont les débris d'anciennes conjugaisons plus complexes. L'emploi des participes, principalement en hollandais, est excessivement limité. La syntaxe et la construction sont plus ou moins compliquées dans les différents idiomes; l'allemand et le hollandais ont une marche très-savante et quelquefois même un peu embarrassée. Les inversions y jouent un grand rôle, et, souvent facultatives, elles sont obligatoires dans certains cas. Le danois et le suédois se rapprochent assez des règles du latin; l'anglais est la langue qui a su le mieux conserver ce qu'il y avait de bon dans le système *germanique* et rejeter ce qu'il y avait de mauvais. L'influence analytique des idiomes néo-latins tend de plus en plus à modifier la nature intime des langues *germaniques*, en les rendant plus analytiques, en coupant la phrase, en limitant nettement l'idée, en simplifiant le mécanisme de la construction.

Après ce rapide coup d'œil jeté sur les caractères saillants des langues *germaniques*, nous allons donner une idée de leur classification générale. On les partage ordinairement en quatre branches. La première est la branche teutonique, qui comprend le haut allemand ancien et moderne, avec tous ses dialectes et sous-dialectes. La seconde est la branche saxonne ou cimbrique, qui comprend le bas allemand ancien et moderne, le frison et le néerlandais ou batave, qui se subdivise lui-même en hollandais et en flamand. La troisième est la branche normanno-gothique ou scandinave, qui comprend le méso-gothique, anciennement parlé par les Goths, la langue normannique, dans laquelle ont été composés les célèbres poëmes de l'*Edda* et de la *Voluspa*, le norvégien, le suédois ou svensk et le danois. Enfin la quatrième, qui est la branche anglo-britannique, comprend l'anglo-saxon et l'anglais moderne.

Presque tous ces idiomes ont été ou sont des langues importantes, possédant une riche littérature ou ayant un grand intérêt au point de vue politique, commercial, etc. Nous renvoyons pour de plus amples détails à l'article spécial qui les concerne chacune et qui se trouve dans le *Dictionnaire* à sa place alphabétique. Nous indiquons plus spécialement au lecteur les notices sur l'anglais et sur l'allemand, parce que ces deux langues constituent, pour ainsi dire, le commencement et la fin, les deux points culminants de la grande série des langues *germaniques* actuellement en usage, et peuvent en être regardées comme le type le plus complet. On a calculé que l'ensemble des populations et des pays *germaniques*, ou gouvernés par des maisons d'origine *germanique*, s'élève au nombre de 12 millions 200,000 milles carrés comme surface de territoire, et de 264 millions d'hommes comme habitants; ce qui, dit Balbi, fait presque un tiers de la surface terrestre, et plus d'un tiers de toute sa population.

GERMANIQUE (MER), nom ancien de la mer du Nord.

GERMANIQUE (EMPIRE, CONFÉDÉRATION). V. ALLEMAGNE.

GERMANISANT, ANTE adj. (jèr-ma-ni-zan, an-te — rad. *germaniser*). Qui germanise : *La race* GERMANISANTE *des pédants d'outre-Rhin.*

— Substantiv. Celui qui recherche, affectionne les mœurs ou les formes allemandes : *Un jeune* GERMANISANT, *que passionnent les charmes inédits de la musique de l'avenir, présente à M. Boyer la traduction du* Tannhauser. (A. Duchesne.)

GERMANISÉ, ÉE (jèr-ma-ni-zé) part. passé du v. Germaniser : *Peuple* GERMANISÉ.

GERMANISER v. a. ou tr. (jèr-ma-ni-zé — du lat. *Germanus*, Germain). Rendre allemand; donner une tournure, une forme allemande à : GERMANISER *un peuple.* GERMANISER *des noms propres.*

— v. n. ou intr. Faire des germanismes. ‖ Prendre les habitudes, les façons, le genre des Allemands.

GERMANISME s. m. (jèr-ma-ni-sme — du lat. *Germanus*, Germain). Gramm. Tournure propre à la langue allemande, et qui est une faute lorsqu'elle est employée dans les autres langues : *Le grand roi Frédéric, lui, était un roi essentiellement écrivain, quand il écrivait en prose, sauf les* GERMANISMES *inévitables.* (Ste-Beuve.)

GERMANO (SAN-), ville d'Italie, prov. de Caserta, au pied du mont Cassin, sur le Rapido, à 52 kilom. N.-N.-O. de Capoue; 8,786 hab. Cette ville occupe l'emplacement d'une partie de l'antique cité de *Casinum*. Eglise du Crucifix, offrant des restes de construction antique. Voie romaine conservant encore des traces de l'ornière des chars. Restes d'un théâtre et d'un amphithéâtre. Ruines de la villa de Varron. Château féodal.

Sur le mont Cassin, qui domine la ville, s'élève le fameux monastère qui fut fondé, en 529, par saint Benoît, sur les ruines d'un temple d'Apollon. V. CASSIN (mont).

GERMANO (SAN-), ville d'Italie, à 13 kilom. O. de Verceil; 3,800 hab. Rizières considérables.

GERMANO-SAXON, ONNE, adj. Qui appartient aux Germains et aux Saxons.

— Diplom. *Ecriture germano-saxonne.* Se dit quelquefois pour écriture saxonne.

GERMANOS, archevêque de Patras, né à Dimitzana (Arcadie) vers 1780, mort en 1826. Il fut l'instrument religieux de la révolution hellénique. Il leva, dans Patras, l'étendard de l'insurrection contre les Turcs en 1821, prit une part active à la direction du mouvement, vint à Vérone, en 1822, pour y solliciter l'appui des souverains réunis en congrès, chercha à intéresser le pape à la cause de sa patrie, par la perspective d'une réunion des deux Eglises grecque et latine, et remplit, à son retour, les fonctions de ministre des cultes dans le gouvernement provisoire.

GERMANS (SAINT-), ville d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 10 kilom. de Plymouth, sur une colline au pied de laquelle coule le Laver. Ancien siége d'un évêché, avant que le siége épiscopal de la Cornouaille fût réuni à celui de Devon. Eglise très-ancienne, avec façade normande, flanquée de tours couvertes de lierre et d'un aspect pittoresque.

GERMANTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Pensylvanie, à 17 kilom. N. de Philadelphie, sur le chemin de fer de cette ville à Norristown; 7,000 hab., presque tous Allemands d'origine. Ecole classique. Aux environs, nombreuses villas appartenant pour la plupart aux habitants de Philadelphie. En 1777, victoire des Anglais sur les Américains.

GERMANUS, général byzantin, mort en 550. Il était neveu de Justinien Ier. Il se battit avec succès en Thrace, en Afrique, où il réprima la rébellion de Tyotyas, fut chargé de défendre la Syrie contre Chosroès, roi des Perses, ne put, par suite de l'insuffisance de ses troupes, empêcher Antioche de tomber au pouvoir de ce dernier (540) et se vit disgracié pour cet échec. Dix ans plus tard, Justinien lui donna la mission de chasser les Goths d'Italie. Germanus leva des troupes, attira par ses libéralités un grand nombre de vétérans sous ses enseignes et mourut tout à coup au moment de se mettre en campagne.

GERMAR (Ernest-Frédéric), minéralogiste allemand, né à Glauchau (Saxe) en 1786. Il suivit les cours de l'école des mines de Freiberg, apprit ensuite la jurisprudence à l'université de Leipzig, puis revint à l'étude des sciences naturelles et passa son doctorat en 1810. De retour d'un voyage scientifique en Dalmatie et dans les provinces danubiennes, Germar obtint une chaire de minéralogie à l'université de Halle (1817). En 1844, il reçut le titre de conseiller des mines. Ses principaux ouvrages sont : *Systematis glossatorum prodromus* (Halle, 1810); *Fauna insectorum Europæ* (1812-1851, 24 vol.); *Magasin d'entomologie* (1813-1821, 4 vol.); *Traité de minéralogie* (1837); les *Pétrifications de charbon de terre de Wettin et de Lobejun* (1844-1852, 8 vol.), etc.

GERMARIE s. f. (jèr-ma-rî — de *Germar*, sav. allem.). Entom. Genre d'insectes hémiptères très-voisin des cigales, et dont l'espèce type habite la Guyane. ‖ Genre d'insectes diptères de la tribu des entomobies.

GERME s. m. (jèr-me — lat. *germen*, pour *gerbmen*, proprement la chose conçue, qui se rapporte à la racine sanscrite *grabh*, *garbh*, concevoir). Physiol. Matière organique dont le développement doit donner lieu à un être vivant : *Le* GERME, *c'est l'individu réduit à ses plus simples éléments; c'est le principe renfermant toutes les conséquences.* (St Augustin.) *Tout être vivant vient d'un* GERME. (Harvey.) ‖ Nom vulgaire de la cicatricule des œufs d'oiseaux. ‖ Nom vulgaire des rudiments destinés à se développer : *Les* GERMES *des dents.* ‖ *Emboîtement des germes*, Système d'après lequel le premier germe de chaque être animé contiendrait tous les germes des êtres qui doivent naître de lui indéfiniment.

— Abusiv. *Faux germe*, Fœtus qui naît dans un état informe, sans apparence distincte d'animal.

— Bot. Rudiment de plante contenu dans la graine : *Le* GERME *contenu dans un simple gland produit un grand chêne.* (Ballanche.)

Le fruit meurt en naissant, dans son *germe* infecté.
VOLTAIRE.

‖ Se dit quelquefois pour ovaire : *Le* GERME *est ordinairement situé à la base du pistil.* ‖ Bourgeon rudimentaire qui se développe sur certaines racines. ‖ Première pousse : *Arracher les* GERMES *des mauvaises herbes.* ‖ Nom vulgaire du gazon, dans la basse Provence.

— Par ext. Cause latente; rudiment, cause première; principe : *Le* GERME *d'une maladie. Les* GERMES *de la peste. Il me semble que dans une tragédie il faut que le dénoûment soit contenu dans l'exposition comme dans son* GERME. (Volt.) *La pensée est le* GERME *qui attend que la parole vienne le féconder.* (De Bonald.)

Le bien de toute chose est la source et le terme,
Chaque homme du bonheur en soi porte le *germe*.
LAPRADE.

— Manége. *Germe de fève*, Marque noire qu'on voit dans les incisives du cheval depuis cinq ans et demi jusqu'à sept ou huit ans, après quoi elle disparaît, et l'on dit que le cheval ne marque plus.

— Econ. rur. Nom des agneaux femelles, dans les Ardennes.

— **Encycl.** Physiol. Le *germe* diffère essentiellement de la graine, en ce que celle-ci est le résumé d'un végétal complet, qui se décompose et disparaît en donnant la vie à un végétal nouveau. On peut en dire autant des bulbes, des tubercules et des turions. L'œuf est soumis à la même loi de décomposition, pour servir de nourriture au nouvel être qui se développe dans son intérieur. L'acte principal de la génération consiste donc dans la production d'un être vivant, ou en l'apparition d'un petit corps organisé sur ou dans quelque partie d'un autre corps organisé quelconque, auquel il est lié organiquement, par les sucs duquel il se nourrit pendant un certain laps de temps, et dont il se détache ensuite pour jouir d'une existence isolée, soit par le résultat de son propre développement et de la vie du grand corps, soit à la suite d'une action particulière préparatoire et occasionnelle. Pour expliquer les phénomènes de cette opération, on a imaginé de nombreux systèmes dont les deux plus importants sont celui de l'évolution et celui de l'épigénèse. Le premier, qui doit être aujourd'hui complétement abandonné, supposait que les organes du nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistaient à cet acte, lequel ne faisait que les tirer de la torpeur où ils étaient plongés, leur donner une vie plus active et leur imprimer assez d'énergie pour qu'ils pussent croître rapidement et parcourir les phases de leur nouvelle existence. La doctrine de l'épigénèse, que Wolf et Blumenbach ont démontrée conforme à l'observation, établit que la génération des diverses espèces d'êtres organisés s'est effectuée en des temps différents; que les nouveaux individus qui naissent sont réellement les produits des individus qui les engendrent, et que la génération est une véritable production ou création nouvelle. V. ÉPIGÉNÈSE.

Mais, en dehors du rôle du *germe* dans le phénomène de la génération, on l'a fait intervenir hypothétiquement dans la reproduction des êtres par division ou gemmiparité, et dans la réparation ou reconstitution des parties accidentellement perdues; c'est cette hypothèse que nous avons à étudier ici.

— *Hypothèse des germes réparateurs ou accumulés.* Tout le monde sait que les végétaux et un grand nombre d'animaux inférieurs se reproduisent par rejetons ou gemmes; ce mode de reproduction a reçu le nom de *gemmiparité.* Bonnet lui appliquait, comme à la génération sexuelle, la doctrine de la préexistence des *germes*, que nous avons exposée à l'article EMBOÎTEMENT. Il supposait qu'au lieu d'occuper, comme dans les grands animaux et dans beaucoup de mollusques et d'insectes, une région particulière, les ovaires étaient répandus dans tout le corps d'un ver de terre, de certains vers d'eau douce, du polype, etc.; si bien qu'on devait, selon lui, considérer le corps de ces animaux comme une sorte d'ovaire universel. Les faits de reproduction partielle, de réparation organique, posant de nouvelles questions qui forçaient la théorie à se développer et à s'élargir, lui firent imaginer l'hypothèse des *germes* réparateurs.

Les personnes qui ont porté leur attention sur les reptiles ont sans doute remarqué que les lézards reproduisent, quand ils l'ont perdu, une partie considérable de leur corps, la queue. On l'a observé de toute antiquité; Pline et Elien en avaient déjà parlé. Cette reproduction s'exerce d'une manière plus remarquable chez des animaux qui ont la forme du lézard et qui ont reçu le nom de *sirènes.* Spallanzani, Blumenbach ont fait à ce sujet des expériences curieuses. Spallanzani a vu se reproduire un œil qu'il avait crevé à une sirène. Ces phénomènes singuliers cessent de nous étonner, et deviennent tout à fait ordinaires, quand nous passons de l'étude des animaux vertébrés à celle des invertébrés. Tous les pêcheurs savent que les crabes se cassent la patte lorsque cette partie de leur corps, embarrassée, saisie, les empêche d'éviter un danger; ils savent aussi que ces crustacés ne sont pas longtemps privés de l'organe sacrifié. Un petit bourgeon ne tarde pas à paraître sur la blessure, et bientôt on voit se développer une patte nouvelle. Chez quelques animaux inférieurs, les pertes peuvent être portées fort loin sans que la vie cesse, sans que les formes cessent de se reproduire. Ainsi, les astéries se composent d'un certain nombre de parties similaires, disposées autour d'une partie centrale qui est la bouche. Les parties similaires, les rayons, peuvent se casser impunément; tant que la partie centrale subsistera, on les verra se réparer, se reproduire. Nous arrivons à des phénomènes plus curieux encore. Vers 1745, Wolff, faisant des expériences sur le lombric, vit non-seulement que les vers auxquels on enlevait une partie notable de leur corps pouvaient la renouveler, mais encore que les deux fragments séparés jouissaient de la faculté de vivre, et que chaque fragment se complétait et devenait un individu : avec un seul individu, il en faisait deux. La multiplication était ainsi le résultat d'une double séparation partielle. Les expériences de Tremblay et de Bonnet étendirent à d'autres animaux cette singulière faculté de pouvoir être multipliés par mutilation. Tremblay mit cette faculté en évidence dans le polype. Bonnet montra qu'une naïade, coupée par morceaux, donnait autant de nouveaux individus en tout semblables au premier qu'elle avait donné de fragments.

Il fallait expliquer ces divers phénomènes : Bonnet trouva tout simple de recourir aux *germes* qu'il avait répandus dans le corps des animaux inférieurs, comme dans une sorte d'ovaire universel, pour rendre compte de la reproduction par rejetons. Cependant, une difficulté se présentait : d'après la théorie de la préexistence, le *germe* est un animal, pour ainsi dire, en miniature. Toutes les parties que les animaux de son espèce ont en grand, il les a en très-petit. Or, se dit Bonnet, dans l'application de cette idée aux cas dont il s'agit, il n'y a que quelques parties du *germe* qui se développent : la tête dans le *germe* placé à la partie inférieure de chaque tronçon, la queue dans celui qui est à la partie postérieure. Que devient, dans le premier *germe*, la queue? dans le second, la tête? Pourquoi, lorsque le développement a commencé dans quelques-unes des parties, ne continue-t-il pas dans toutes les autres? Les mêmes questions se posent à l'égard des plantes : les *germes* que l'on suppose avoir donné naissance aux branches contenaient une plante en petit. Il en était de même de ceux d'où sont provenues les racines. Les unes et les autres ne se sont donc développées qu'en partie.

A cette difficulté, Bonnet a donné successivement deux solutions différentes. La première se réduit à imaginer des causes capables d'empêcher le développement de quelques parties du *germe*, « car, dit-il, je ne pense pas qu'on veuille admettre des *germes* particuliers pour chaque organe, et multiplier ainsi les êtres inutilement. » Ces causes capables d'empêcher le développement de quelques parties du *germe*, on peut les trouver, soit dans l'arrangement, la position ou la structure des *germes*, soit dans les rapports secrets de cette structure avec celle du corps où ils doivent se développer, soit enfin dans diverses circonstances extérieures. De ces différentes sources, le naturaliste de Genève tire les conjectures suivantes : 1° que les *germes* destinés à compléter chaque portion sont rangés à la file au milieu et le long de l'intérieur du ver; 2° qu'ils y sont placés de manière que leur partie antérieure regarde la tête de l'animal; 3° que, dans le ver entier, les *germes* ne reçoivent aucune nourriture, ou que, s'ils en reçoivent, l'effet en est anéanti par la résistance ou la pression des parties voisines; 4° que l'effet de la section est d'abord de détourner vers le *germe* le plus proche de la coupe la partie du fluide nourricier qui aurait été employée à la nourriture et à l'accroissement du tout; ensuite de faciliter l'éruption et l'allongement en lui fournissant une libre issue; 5° qu'à mesure que le *germe* grossit et s'étend la partie de son corps qui demeure dans celui du ver ou dans le tronçon s'unit avec lui par une véritable greffe, les vaisseaux d'un genre s'abouchant à ceux du même genre, en sorte qu'il s'établit entre eux une circulation commune et directe, comme on le voit arriver aux portions de différents polypes mises bout à bout.

Plus tard, Bonnet se montra moins satisfait de ces conjectures. Toutefois, il maintint l'hypothèse des *germes* réparateurs. « Quand il s'agit de produire dans l'animal un nouveau tout organique, ou une nouvelle partie intégrante, qui est elle-même, à quelques égards, un petit tout organique, la nature paraît s'y prendre de la même manière que pour produire, dans le végétal, une nouvelle branche. Elle a préformé cette branche, elle l'a renfermée en petit dans un bouton, et sa production est moins une vraie génération que le simple développement de ce qui était déjà tout formé. La nature paraît avoir de même renfermé en petit dans une espèce de bouton les parties que les insectes reproduisent à la place de celles qu'ils ont perdues. C'est ce que l'on voit, pour ainsi dire, à l'œil dans la multiplication des vers par boutures et dans la reproduction des pattes de l'écrevisse. La nouvelle partie passe par tous les degrés d'accroissement par lesquels l'animal lui-même a passé pour parvenir à l'état de perfection. On lui retrouve dans les premiers temps la même forme essentielle, les mêmes organes qu'elle offrira dans la suite plus en grand. La circulation du sang est très-visible dans cette nouvelle partie postérieure. Des artères supposent des veines; les unes et les autres supposent des nerfs et bien d'autres organes. Tout cela coexiste donc à la fois; car, comment concevoir que différentes parties destinées à former un même tout, à concourir ensemble au même but, et dont, par conséquent, toutes les actions sont conspirantes ou relatives, soient produites les unes après les autres par apposition ou par une mécanique secrète? » Mais était-il nécessaire de supposer que ces *germes* réparateurs fussent des *germes* d'ensemble? On a vu que Bonnet l'avait cru d'abord; mais il ne tarda pas à adopter l'opinion contraire, à imaginer des *germes* partiels. « J'ai indiqué, dit-il, quelques causes qui peuvent empêcher l'accroissement de la partie du *germe* qui ne doit point se développer. Aujourd'hui, que j'y réfléchis davantage, je ne vois aucun inconvénient à supposer des *germes* particuliers d'organes. Cette hypothèse me paraît sujette à moins de difficultés que celle de l'oblitération d'une partie du *germe.* » Il trouvait une preuve de l'existence des *germes* partiels dans une observation faite sur les végétaux. La graine, faisait-il observer, renferme une plante en entier : une dissection grossière suffit pour mettre en évidence les principales parties de cette petite plante, c'est-à-dire la plumule, qui produit la tige et ses branches, et la radicule, qui produit la maîtresse racine et ses ramifications. Il est donc bien certain que le *germe* contenu originairement dans la graine est une plante entière en raccourci. Il n'en est pas de même d'un bouton à bois; le bouton ne renferme évidemment que la plumule. Les mamelons d'où les racines tirent leur origine ne contiennent à leur tour que la radicule. Il y a donc dans le végétal des *germes* de plumules et des *germes* de radicules, comme il en est qui contiennent à la fois et la plumule et la radicule. Dans les vers qu'on multiplie par boutures, les *germes* qui ne contiennent que des parties antérieures ou postérieures peuvent être comparés aux *germes* végétaux qui ne contiennent que des plumules ou des radicules. Les *germes* destinés à opérer la multiplication naturelle de l'insecte peuvent être comparés de même aux *germes* contenus dans les graines.

A la difficulté tirée du nombre des *germes*, se joignait maintenant celle que présentait leur prodigieuse diversité. Il fallait admettre non-seulement des *germes* d'organes, mais encore des *germes* de parties d'organes, en un mot, des *germes* qui ne contiennent précisément que ce qu'il s'agit de remplacer. Et il fallait bien aller jusque-là pour rendre l'hypothèse utile, c'est-à-dire pour qu'elle pût répondre à tout. Une hypothèse qui se complique de la sorte finit par devenir suspecte aux esprits les plus disposés à l'admettre. Ces *germes* partiels, toujours prêts à reproduire précisément ce qu'on a retranché, ne laissaient pas que d'embarrasser le célèbre Réaumur. « Devons-nous entreprendre, dit ce naturaliste dans son *Mémoire sur la reproduction des jambes de l'écrevisse*, devons-nous entreprendre d'expliquer comment se font ces reproductions? Nous ne pourrions tout au plus que hasarder quelques conjectures; et quelle foi ajouterait-on à des conjectures, lorsqu'il s'agit de rendre raison de faits dont les raisonnements clairs semblaient prouver l'impossibilité? Nous dirions bien que vers la partie coupée il se porte beaucoup de sucs nourriciers, et assez pour former de nouvelles chairs. Mais où trouver la cause qui divise les chairs par diverses articulations, qui en forme des nerfs, des muscles, des tendons différents? Tout ce que nous pourrions avancer de plus commode, ce serait de supposer que ces petites jambes, que nous voyons naître, étaient chacune renfermées dans de petits œufs et, que, ayant coupé une partie de la jambe, les mêmes sucs qui servaient à nourrir et à faire croître cette partie sont employés à faire naître et développer l'espèce de petit *germe* de jambe renfermé dans cet œuf. Quelque commode après tout que soit cette supposition, peu de gens se résoudront à l'admettre. Elle engagerait à supposer encore qu'il n'est point d'endroit de la jambe d'une écrevisse où il n'y ait un œuf qui renferme une autre jambe; et, ce qui est plus merveilleux, une partie de jambe semblable à celle qui est depuis l'endroit où cet œuf est placé jusqu'au bout de la jambe : de sorte que, quelque endroit de la jambe que l'on assignât, il s'y trouverait un de ces œufs qui contiendrait une autre partie de jambe que l'œuf qui est un peu au-dessus ou que celui qui est un peu au-dessous. Les œufs qui seraient à l'origine de chaque pince, par exemple, ne contiendraient qu'une pince; près du bout des pinces, il en faudrait d'autres qui ne continssent que des bouts de pinces. Peut-être aimerait-on mieux croire que chacun de ces œufs contient une jambe entière; mais ne serait-on pas encore plus embarrassé, lorsqu'il faudrait rendre raison pourquoi, de chacune de ces petites jambes, il n'en renaîtrait qu'une partie semblable à celle que l'on a retranchée à l'écrevisse? Ce ne serait pas même assez de supposer qu'il y a un œuf à chaque endroit de la jambe d'une écrevisse; il faudrait y en imaginer plusieurs, et nous ne saurions déterminer combien. Si l'on coupe la nouvelle jambe, il en renaît une autre dans la même place. Enfin, il faudrait encore admettre que chaque nouvelle jambe est, comme l'ancienne, remplie d'une infinité d'œufs, qui, chacun, peuvent servir à renouveler la partie de la jambe qui pourrait lui être enlevée. »

Ces difficultés si bien mises en lumière par Réaumur n'arrêtent pas l'intrépidité philosophique de Bonnet. « On ne peut assurément se dissimuler, dit-il, que la régénération des pattes de l'écrevisse ne présente, comme toutes les autres reproductions du même genre, des côtés obscurs; mais ces ombres n'éteignent pas la lumière que réfléchissent divers faits, et c'est à la clarté de cette lumière que le philosophe doit marcher..... Il s'agit d'expliquer, suivant l'hypothèse des *germes*, la régénération d'une partie déterminée des pattes, d'une moitié, d'un quart, etc. Si la reproduction de la patte entière ne peut être le produit d'une mécanique secrète, la régénération d'une partie de cette patte ne saurait l'être non plus. Il faut donc que ce qui se régénère préexistât originairement en petit, car nous ne concevons pas mieux la

production mécanique d'une partie de patte que celle d'une patte entière, et l'une et l'autre sont également opposées aux faits qui prouvent la préexistence des *germes*. Je ne vois, d'ailleurs, aucun inconvénient à admettre qu'il y a dans chaque patte de l'écrevisse une suite de *germes* qui renferment en petit des parties semblables à celles que la nature a intention de remplacer. Je conçois donc que le *germe* placé à l'origine de l'ancienne patte contient une patte entière ou cinq articulations; que celui qui le suit immédiatement contient une patte qui n'a que quatre articulations, et ainsi des autres... La nouvelle patte, semblable en tout à l'ancienne, contient aussi des *germes* destinés aux mêmes fins, et l'emboîtement de ces *germes* les uns dans les autres n'effraye que l'imagination. Le philosophe ne mettra pas ici les sens à la place de l'entendement pur; raisonner n'est pas imaginer. »

L'hypothèse des *germes* réparateurs ne tient pas devant les faits qui établissent le renouvellement de la matière organique dans les êtres vivants. C'est une vérité désormais acquise à la science que, dans ces êtres, aucune molécule ne reste en place; que toutes entrent et sortent successivement; que la vie, selon l'expression de Cuvier, est un tourbillon continuel, dont la direction, toute compliquée qu'elle est, demeure constante, ainsi que l'espèce des molécules qui y sont entraînées, mais non les molécules individuelles elles-mêmes; que la matière actuelle du corps vivant n'y sera bientôt plus, et que cependant elle est dépositaire de la force qui contraindra la matière future à marcher dans le même sens qu'elle. Les expériences de Flourens sur le mécanisme de la formation des os nous ont montré directement cette mutation continuelle de la matière dans les organes.

On soumet un animal à une nourriture mêlée de garance. La garance a la propriété de teindre les os en rouge. Au bout de quelques jours de ce régime, tous les os de l'animal sont rouges; mais ils ne sont rouges que dans leurs couches extérieures : leurs couches intérieures, plus anciennes, déjà formées, sont restées blanches. Le même animal, soumis alternativement à la nourriture ordinaire et au régime de la garance, présente sur une coupe transversale de ces os longs une alternance régulière de couches blanches et de couches rouges, de cercles blancs et de cercles rouges. La couleur des cercles superposés donne avec précision la date de chaque régime, et l'on voit toujours le cercle nouveau, c'est-à-dire formé pendant le dernier régime, placé sur le cercle ancien, c'est-à-dire formé pendant le régime précédent. Jusqu'ici l'expérience n'a servi qu'à nous montrer le mode d'accroissement des os. Mais bientôt nous voyons autre chose : à un moment donné, le cercle le plus intérieur, le cercle blanc disparaît, et le cercle intérieur actuel est rouge; puis, ce cercle rouge disparaît à son tour. Ils sont tous successivement résorbés, après être devenus, l'un après l'autre, intérieurs. Toute la matière de l'os a changé pendant l'expérience, et, grâce à la garance, nous pouvons saisir ce changement écrit en quelque sorte sous nos yeux. Bonnet croyait, avec tous les physiologistes de son temps, que l'accroissement de l'os se faisait par l'interposition de molécules nouvelles entre les molécules anciennes. Suivant ce système, c'était le même os qui s'allongeait et se distendait. Or, dans cet os que Bonnet suppose constant et fixe, l'expérience fait reconnaître une succession d'os continuellement résorbés et reformés. Cet os, que je considère sur l'animal vivant, n'a plus, en ce moment, aucune des parties qu'il avait il y a quelque temps, et bientôt il n'aura plus aucune de celles qu'il a aujourd'hui. Il ne sera plus le même os : que seront devenus les *germes* accumulés? Il y a plus, l'os nouveau, l'os reproduit, ne se forme pas tout d'un coup, tout d'une pièce : il se forme peu à peu, parties par parties; comment la formation de ces os, parties par parties, se concilie-t-elle avec des *germes* préformés? Pour expliquer la rénovation moléculaire des organes, il faut bien admettre une force organisatrice qui vit en quelque sorte au milieu de la matière et qui la gouverne; il faut bien admettre que les manifestations successives de cette force concourent ensemble, sont conspirantes; or, la rénovation moléculaire nous conduit à la réparation organique; de celle-ci nous passons tout naturellement, et par une transition insensible, au phénomène général de la reproduction des êtres vivants. Si une force organisatrice nous rend compte de la rénovation moléculaire, pourquoi ne nous contenterions-nous pas d'une force de reproduction partielle pour expliquer la réparation organique, et d'une force de reproduction générale pour expliquer la gemmiparité et la génération sexuelle?

GERME s. f. (jèr-me). Navig. Barque égyptienne qui porte deux mâts et est gréée à antennes. || On écrit plus ordinairement DJERME.

GERMÉ, ÉE (jèr-mé) part. passé du v. Germer : *Blé* GERMÉ.

GERMER v. n. ou intr. (jer-mé — rad. *germe*). Développer son germe à l'extérieur, en parlant des graines et des plantes : *Les radicules qui sortent du grain quand il* GERME *ne servent que pendant peu de temps à nourrir la plante.* (M. de Dombasle.)

> Les cadavres humains enfouis dans la terre
> Font *germer* l'herbe de son sein.
> A. BARBIER.

— Fig. Se former et se développer : *L'éloge doit non-seulement couronner le mérite, mais le faire* GERMER. (Buff.) *Les grandes passions ne* GERMENT *guère chez les hommes faibles.* (J.-J. Rouss.)

> Quand le dernier amour, graine mûre et tardive,
> Tombe dans notre cœur, y *germe* et le ravive,
> Jeune comme à vingt ans nous le sentons s'ouvrir.
> H. CANTEL.

GERMER (SAINT-), village et comm. de France (Oise), cant. du Coudray, arrond. et à 18 kilom. de Beauvais, dans la vallée de l'Epte; 1,000 hab. Ce village était autrefois fortifié; l'ancien mur d'enceinte existe encore avec ses tourelles et une porte ogivale. On y a découvert des antiquités gallo-romaines.

La célèbre abbaye de Saint-Germer fut fondée vers le milieu du VIIe siècle. Brûlée par les Normands en 851, elle fut rebâtie en 1036 par Drogon, évêque de Beauvais. L'église abbatiale date du XIIe siècle. La Sainte-Chapelle fut élevée en 1259.

L'abbaye tomba en commende en 1536 et compta parmi ses abbés l'abbé Prévost, auteur de *Manon Lescaut*. La Sainte-Chapelle et une partie des bâtiments claustraux existent encore.

L'église abbatiale, aujourd'hui église paroissiale, est un bel édifice du style de transition. Elle a 67 mètres de long, 18 mètres de large et 16 mètres de haut. Les deux tours qui flanquaient la façade principale ont disparu. La façade occidentale du transsept offre un joli portail roman. La façade méridionale est accompagnée de deux élégantes tourelles. Les arcades de l'abside, le triforium qui règne au-dessus des bas côtés de la nef, du chœur et de l'abside, les chapiteaux des colonnes de la nef, des pierres tombales très-anciennes, des restes de pavés émaillés et la grille du chœur attirent l'attention à l'intérieur du monument.

La Sainte-Chapelle, élégante imitation de la Sainte-Chapelle de Paris, à laquelle elle n'est postérieure que de onze ans, a 24 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur dans œuvre. Elle reçoit le jour par quinze belles fenêtres, que décoraient autrefois de magnifiques vitraux, et une charmante rosace à seize grandes divisions. « Une élégante balustrade, dit M. Weillez, relie chaque fronton et couronne l'amortissement des murs de l'édifice, consolidé par des contre-forts saillants entre chaque fenêtre. Rien de plus gracieux que cette chapelle; c'est un admirable spécimen du style de l'époque ogivale. » Le gouvernement a consacré plus de 100,000 fr. à la restauration de ce charmant édifice. Les trois fenêtres du rond-point de l'abside ont conservé leurs vitraux, représentant des *Scènes de la Passion* et la *Vie de saint Germer*. Le beau retable en pierre que l'on admire au musée de Cluny, à Paris, provient de la chapelle de Saint-Germer. Signalons aussi les grisailles de la rose et les gracieuses arcatures qui garnissent le pourtour de l'édifice dans sa partie inférieure.

GERMERSHEIM, autrefois *Vicus Julius*, ville de Bavière, cercle du Rhin, à 17 kilom. S. de Spire, confluent du Rhin et du Queich; 3,500 hab. Navigation active, pêche; culture de blé, de chanvre et de lin; orpaillerie sur le Rhin. Cette ville, fondée par Rodolphe de Habsbourg, qui y mourut le 15 juillet 1291, fut pillée et saccagée par les Croates, les Espagnols et les Suédois. De 1644 à 1650, elle appartint aux Français, qui la rendirent à l'électeur palatin en vertu du traité de Westphalie. Ils s'en emparèrent cependant de nouveau en 1685, et la gardèrent jusqu'à la paix de Ryswyk. Les 19 et 22 juillet 1793, les Autrichiens, sous les ordres de Wurmser et de Hohenlohe, y vainquirent les Français, commandés par de Beauharnais. Les fortifications actuelles de Germersheim ont été bâties d'après les systèmes les plus modernes.

GERMES (Jacques DE), sculpteur flamand du XVe siècle. Il passa la plus grande partie de sa vie à Bruxelles. Il est l'auteur du magnifique mausolée de Louis de Male, comte de Flandre, érigé dans l'église Saint-Pierre de Helle. On trouve, dans les *Antiquités de France* de Montfaucon, la reproduction de ce monument, orné de trente et une statues.

GERMIGNY, village et comm. de France (Nièvre), cant. de Pougues, arrond. et à 18 kilom. de Nevers, sur la rive droite de la Loire; 995 hab. Patrie de Marchangy, l'auteur de la *Gaule poétique*. Le portail de l'église, très-beau spécimen de l'architecture romano-ogivale, est orné de statues royales et d'un groupe (tympan) représentant l'*Adoration des Mages*. Germigny est dominé par trois monticules, dont le plus élevé porte un château. Les environs sont couverts de magnifiques pâturages.

GERMIGNY, village et comm. de France (Cher), cant. de la Guerche, arrond. et à 46 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, près du canal du Berry; 1,192 hab. Restes d'un ancien château fort. Château bâti par Mansart.

GERMIGNY, village et comm. de France (Yonne), cant. de Saint-Florentin, arrond. et à 33 kilom. d'Auxerre, dans la vallée de l'Armançon; 608 hab. L'église (XVe et XVIe siècle) est ornée de beaux vitraux de la Renaissance et d'une charmante crédence en bois, finement sculptée à jour.

GERMINAL, ALE adj. (jèr-mi-nal, a-le — du lat. *germen*, germe). Bot. Qui se développe en place de la graine, en parlant d'une feuille : *Feuille* GERMINALE.

— s. m. Chronol. Septième mois du calendrier républicain en France, commençant le 21 ou le 22 mars et finissant le 18 ou le 19 avril.

Germinal an III (JOURNÉE DU 12) [1er avril 1795], épisode de la réaction thermidorienne. Cette journée insurrectionnelle fut le prélude de celle du 1er prairial. Le Paris populaire était profondément agité par les excès des réacteurs, par le manque de travail et par la disette; car, une chose assez remarquable, c'est que la grande crise alimentaire, la dépréciation des assignats, les déprédations de l'agiotage, datent surtout de ce temps, ou du moins se développèrent avec la plus haute intensité parallèlement aux progrès de la réaction. Exalté par la misère, le peuple se souleva et envahit la Convention, non dans l'intention de la dissoudre, mais pour lui demander le soulagement des misères publiques, la mise en vigueur de la constitution de 1793, la liberté des patriotes et des représentants montagnards incarcérés, enfin des mesures énergiques pour relever la République de sa décadence et de son avilissement. Dans cette insurrection de la faim, il y avait naturellement beaucoup de femmes, arrachées à leurs foyers par le dénûment de leurs enfants. Toute cette foule poussait cette clameur de désespoir : *Du pain!* à laquelle elle ajoutait : *La constitution de* 1793! C'était alors le cri de ralliement des patriotes avancés. On était fatigué du gouvernement révolutionnaire, exploité maintenant par le parti de la contre-révolution. De là cet appel à la constitution populaire, dont l'Assemblée avait ajourné l'application à la paix, et qui jaunissait dans sa châsse en attendant qu'elle fût anéantie.

Après quelques heures de tumulte, la foule fut rejetée au dehors par la garde nationale, et le seul résultat de cette journée fut d'accélérer le mouvement réactionnaire. Après l'expulsion des envahisseurs, la Convention déclara qu'il y avait eu attentat contre la liberté de ses délibérations, et que les auteurs de cet attentat seraient traduits au tribunal criminel de Paris. Elle décréta en outre la déportation de Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier, et l'arrestation des représentants montagnards Duhem, Choudieu, Léonard Bourdon, Ruamps et quelques autres. Ces proscriptions n'étaient pas de nature à calmer l'effervescence populaire; aussi, trois semaines plus tard, éclataient les grandes émeutes de prairial. V. PRAIRIAL AN III (*journées de*).

GERMINAMENTO s. m. (jèr-mi-na-main-to — mot espagn. dérivé probablement du lat. *germanus*, frère, associé, qui a aussi donné à l'espagnol *hermano*, frère). Anc. législ. Contrat d'association entre l'armateur et le propriétaire des marchandises formant la cargaison.

— **Encycl.** « Compagnons marchands, disait le propriétaire du navire, voulez-vous que le navire réponde de la marchandise et la marchandise du navire? — Oui, nous le voulons, répondaient les marchands. » Et le *germinamento* était formé. Toutes les pertes étaient assimilées, soit qu'elles résultassent d'un sacrifice volontaire et utile à tous, soit qu'elles provinssent de force majeure, de naufrage, de pillage, ou de déprédation. Dans quelques statuts même le *germinamento* était de plein droit, sauf convention spéciale. Il y avait donc là une sorte d'assurance mutuelle tantôt légale, tantôt conventionnelle.

On appelait la même association *agermanamente*, du verbe catalan *agermanere*, qui signifie s'associer.

GERMINATIF, IVE adj. (jèr-mi-na-tif, i-ve — du lat. *germinare*, germer). Bot. Qui a rapport à la germination : *Il y a des graines où la faculté* GERMINATIVE *s'éteint au bout de quelques heures; il y en a d'autres où elle semble persister indéfiniment.* (F. Pillon.)

— Physiol. *Vésicule germinative*, Noyau vésiculeux qui se produit dans la cellule par laquelle l'œuf commence.

GERMINATION s. f. (jèr-mi-na-si-on — lat. *germinatio*; de *germinare*, germer). Bot. Premier développement du germe hors de la semence qui le contient : *Quelques semences possèdent pendant longtemps leur force de* GERMINATION, *pourvu seulement qu'on les conserve avec soin; d'autres, au contraire, la perdent promptement et peuvent à peine la retenir au delà d'un an.* (De Morogues.)

— **Encycl.** Bot. Lorsque la graine est arrivée au terme de son développement, qu'elle a atteint sa complète maturité, elle reste, pendant un temps plus ou moins long, dans un état d'inaction ou de sommeil. Placée dans des circonstances favorables, elle se réveille en quelque sorte et semble renaître à la vie. Ses diverses parties se gonflent, s'accroissent, percent leurs enveloppes, et bientôt l'embryon ou germe est comme sevré et peut puiser sa nourriture dans l'air et dans le sol. La série des phénomènes qui s'accomplissent alors constitue la *germination;* on peut donc considérer celle-ci comme le commencement de la vie de la nouvelle plante, ou comme l'acte par lequel reprend le cercle de la végétation un moment suspendu.

Les graines mettent à germer un temps qui varie beaucoup; aux unes il suffit d'un jour, aux autres il faut plusieurs années; dans ce dernier cas, c'est la dureté des enveloppes qui retarde la *germination*. En général, le développement est d'autant plus rapide que les graines sont plus récemment récoltées. Toutefois, dans la pratique, on donne souvent la préférence aux semences un peu anciennes, sans que rien justifie cette manière d'agir. Un préjugé fort répandu parmi les vieux jardiniers est que les graines de melon n'acquièrent toute leur qualité que lorsqu'on les a portées un an dans les poches du pantalon.

Les différences que présente l'organisation de la graine et les conditions extérieures dans lesquelles elle se trouve placée influent beaucoup sur la durée de la *germination*. La présence ou l'absence et la nature de l'albumen jouent ici un rôle très-important. Une graine dépourvue d'albumen se développe dans l'espace de quelques jours, tandis qu'une graine munie d'un albumen corné pourra rester un an et plus en terre, sans germer. C'est un fait à peu près constant que les semences des plantes annuelles printanières ont besoin d'un séjour assez long dans le sol avant de pouvoir entrer en *germination*. Ainsi celles de la drave printanière et de la saxifrage tridactyle restent enterrées pendant un an avant de sortir de leur état de sommeil, malgré les conditions favorables en apparence qui se manifestent pendant le cours de l'année.

« De toutes les circonstances externes, dit de Candolle, la plus essentielle pour la *germination* est la présence de l'eau. Elle agit dans cette opération comme corps humectant, comme moyen de changer en émulsion les matières contenues dans la graine, et comme véhicule pour y introduire des substances nouvelles. Quelques physiologistes ont prétendu qu'elle se décomposait dans cette opération; mais ce fait est encore loin d'être prouvé. Les graines absorbent en germant une quantité d'eau toujours supérieure à leur propre masse; cependant, si la quantité d'eau dont la graine est entourée est trop considérable, elle empêche la *germination*, soit en donnant au sol une mobilité trop grande, soit en favorisant la putréfaction de la graine de la jeune plante. »

Une autre condition indispensable à la *germination*, c'est la présence de l'air, ou, pour parler plus exactement, de l'oxygène qu'il renferme et par lequel surtout il agit sur la graine. Ce gaz n'est pas absorbé par la semence; il se combine avec le carbone qu'elle renferme en excès et forme de l'acide carbonique; il est facile de s'en assurer, en faisant germer les graines en vase clos. Des mélanges aériformes artificiels influent plus ou moins sur la *germination*, suivant la quantité d'oxygène qu'ils renferment.

La troisième condition est un certain degré de chaleur. Aux deux extrêmes de la congélation de l'eau et de son ébullition, la graine ne peut se développer. Entre certaines limites, la *germination* est d'autant plus prompte que la température est plus élevée. Toutefois, le degré de chaleur absolument nécessaire varie pour les diverses plantes. Ainsi, il suffit d'un degré au-dessus de zéro pour la *germination* des graines du paturin annuel, tandis que d'autres semences, tout aussi menues, réclament jusqu'à 25 degrés.

Etudions maintenant les phénomènes essentiels de la *germination*. Dès qu'une graine se trouve placée dans des circonstances favorables à son évolution, elle absorbe l'humidité ambiante, soit par le hile, soit par toute la surface de ses téguments. L'eau arrive ainsi à l'albumen, quand il existe, et finalement, dans tous les cas, aux cotylédons. La fécule que renferment ces organes prend l'apparence d'une sorte d'émulsion, qui ne tarde pas à se transformer en une liqueur sucrée. En même temps, la graine, pénétrée par le liquide aqueux, se gonfle et finit par acquérir un volume souvent double de celui qu'elle présentait dans le principe. Dans cette première période de la *germination*, qu'on peut appeler *incubation*, par analogie avec ce qui se passe dans l'œuf des oiseaux, l'embryon continue à croître au dedans de la graine devenue libre.

Au bout de quelque temps, les enveloppes de la graine se déchirent, ou bien il s'en détache une petite portion de forme régulière, et la radicule, qui a absorbé les sucs nutritifs fournis par l'albumen et les cotylédons, s'ouvre un passage à travers l'ouverture du tégument quand elle existe, ou, dans le cas contraire, à travers le hile; cette période de la vie de l'embryon, qui, tenant encore à la graine dont il a percé les enveloppes, s'accroît en dehors de cette graine, peut être appelée *éclosion*.

Certaines substances paraissent avoir une influence bien manifeste pour accélérer les phénomènes de la *germination*. Humboldt a remarqué que les graines du cresson alénois, trempées dans une dissolution de chlore, germaient en cinq ou six heures, tandis qu'avec l'eau pure ces mêmes graines exigeaient trente-six heures pour arriver au même résultat. La même dissolution a singulièrement favorisé le développement de certaines grai-

nes exotiques, qui jusqu'alors avaient résisté à tous les moyens employés pour les faire germer. Aujourd'hui, ce procédé est fréquemment employé pour tirer parti des semences altérées et dont la *germination* est difficile. Du reste, l'iode et le brome produisent des résultats analogues.

Le sol n'est pas précisément indispensable au développement des graines, puisque celles-ci peuvent germer sur des éponges, du coton ou tout autre corps de même nature. On comprend néanmoins que sa présence soit nécessaire lorsqu'il s'agit, non plus d'expériences de laboratoire, mais de semis en grand. Le sol influe d'ailleurs beaucoup, surtout par sa qualité, sur la végétation. « Toutes choses égales d'ailleurs, dit M. du Breuil, la *germination* s'effectue plus facilement dans les terrains légers que dans ceux qui sont lourds et compactes. Dans ceux-ci, la surface se durcit en une croûte imperméable à l'influence de l'air, qui, manquant alors aux graines, en retarde la *germination*. D'autres fois, ils retiennent l'eau en trop grande abondance, et les semences, qui s'y trouvent comme noyées, pourrissent. Les sols légers présentent des caractères opposés. La profondeur influe aussi. Les graines doivent être enterrées plus profondément dans un sol léger que dans un sol compacte. Les grosses graines doivent être enterrées plus profondément que les petites.»

La lumière, loin de hâter le développement de l'embryon, le ralentit d'une manière manifeste. En effet, les graines germent beaucoup plus vite à l'obscurité qu'exposées à la lumière solaire. L'électricité, au contraire, exerce une influence très-marquée sur les phénomènes de la *germination*. En faisant usage de forces électriques extrêmement faibles, Davy et Becquerel ont constaté que des graines électrisées négativement germaient avec rapidité; c'était le contraire pour l'électricité positive.

L'embryon, quand il commence à se développer, prend le nom de *plantule;* il se compose de deux parties, l'une descendante, l'autre ascendante; la première forme la *radicule*, la seconde forme la *tigelle ;* celle-ci porte les *cotylédons*, qui sont dits *hypogés*, s'ils restent dans le sol, *épigés*, s'ils s'élèvent au-dessus de sa surface. Au-dessus des cotylédons est la *gemmule* ou *plumule*, composée de plusieurs folioles très-délicates, auxquelles, par l'allongement de la tigelle, succèdent d'autres feuilles qui acquièrent peu à peu la forme normale qu'elles doivent avoir suivant l'espèce.

La graine, comme nous l'avons vu, brûle du carbone en germant; il doit donc y avoir production de chaleur; c'est ce que l'on peut facilement constater en plongeant la main dans un de ces tas de semences d'orge auxquelles on fait subir un commencement de *germination* pour la fabrication de la bière.

La *germination* présente, dans les diverses classes du règne végétal, des différences notables, conséquence nécessaire de la variété de structure de leurs organes reproducteurs.

— I. Dans les dicotylédones, la radicule est, en général, conique et saillante à l'extérieur; la tigelle, ordinairement cylindrique; la gemmule, nue et cachée entre la base des deux cotylédons, qui sont placés face à face et immédiatement appliqués l'un contre l'autre. Quand ces diverses parties se sont débarrassées des enveloppes de la graine, elles n'ont donc qu'à se développer librement. Quelquefois les graines germent dans le fruit même; c'est ce qu'on remarque souvent dans les citronniers, dans certaines cucurbitacées, et surtout dans le manglier, chez lequel l'embryon ne se détache de l'arbre que lorsque sa radicule est déjà très-développée au dehors.

— II. Dans les monocotylédones, l'embryon présente une structure plus uniforme; on y distingue plus difficilement les diverses parties, qui ne se montrent bien que par la *germination*. Outre l'enveloppe de la graine, la radicule doit en percer une seconde appelée *coléorhize;* le cotylédon est unique, et, lorsqu'il a été perforé par la gemmule, il se change en une sorte de gaîne qui embrasse la base de cette gemmule. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la radicule primitive dure très-peu de temps; lorsque l'embryon est suffisamment développé, elle périt; mais déjà il s'est formé sur un des points de la tigelle des radicules adventives, qui la remplacent dans les fonctions qu'elle devait accomplir pour la nutrition de la plante. On peut suivre aisément ce curieux phénomène dans toutes les monocotylédones, mais surtout dans les graminées et les palmiers.

— III. Enfin, dans les acotylédones, il n'y a pas d'embryon. Le corps reproducteur (*spore*) a une structure homogène et consiste en un amas de tissu cellulaire, sans distinction de parties. Dans la *germination* de ces spores, un des côtés s'allonge, émet des filets d'abord simples, puis rameux, qui paraissent être la continuation du tissu cellulaire intérieur. Nous renverrons, pour compléter cet article, au mot GRAINE.

Germinie Lacerteux, roman, par Edmond et Jules de Goncourt (1865). Ce livre est d'un realisme brutal; plein de recherche, d'observation, d'analyses pénétrantes, de crudités cyniques, écrit de ce style alerte et imagé qui caractérise la manière de ses auteurs, il intéresse sans parvenir à émouvoir, et ne laisse dans l'esprit qu'un singulier sentiment d'amertume et de dégoût.

Germinie Lacerteux est une servante en proie à l'hystérie et sans cesse aiguillonnée au vif par ses désirs. Violée à quatorze ans, elle a conservé du crime commis sur elle le souvenir d'une souffrance mélangée d'un certain plaisir physique. Vertueuse de cœur, elle se laisse entraîner par son tempérament à tous les désordres de la passion. Elle a un amant ignoble, Jupillon, qu'elle entretient; pour lui donner de l'argent, elle vole sa maîtresse, qu'elle adore et qui la traite comme une sœur. Elle est affectueuse et dévouée, mais les besoins des sens sont plus impérieux; elle se jette à la tête du premier venu, et, s'il le faut, va le chercher dans la rue, le soir : il lui faut des hommes. Au milieu d'orgies crapuleuses, elle révèle par instant des délicatesses de sentiment incroyables.

Tel est le caractère, mélange monstrueux de vertu, de passion et de cynisme que MM. de Goncourt se sont plu à dessiner. Quant à Jupillon, qu'on en juge par un seul mot. Sa maîtresse vient d'accoucher : « Tu es toujours pleine, ou fraîche vide! » lui dit-il de sa voix enrouée. Certains tableaux sont d'une obscénité attristante.

GERMINIPARE adj. (jèr-mi-ni-pa-re — du lat. *germen*, germe; *pario*, j'enfante). Hist. nat. Qui se reproduit par des germes.

GERMINIPARIE s. f. (jèr-mi-ni-pa-rî — du lat. *germen*, germe; *pario*, j'enfante). Hist. nat. Reproduction par germes.

GERMINY, village et commune de France (Meurthe), canton de Colombey, arrond. et à 25 kilom. de Toul; 515 hab. La seigneurie de Germiny fut érigée en comté, en 1724, en faveur de Joseph Lebègue, garde des sceaux du duc de Lorraine.

GERMINY (Charles-Gabriel LE BÈGUE, comte DE), administrateur français, né à Cliponville (Seine-Inférieure) en 1789, mort en 1871. En 1832, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat. Il remplissait encore ces fonctions lorsque, en 1840, son beau-père, M. Humann, devint ministre des finances et le nomma son chef de cabinet. Après deux ans passés au ministère, M. de Germiny fut nommé receveur général de Saône-et-Loire (1843). Il quitta ensuite les finances et fut appelé à la préfecture de Seine-et-Marne, puis entra comme conseiller maître à la cour des comptes; enfin, il fut nommé receveur général des finances à Rouen. Là, il prit part à la création du Comptoir d'escompte et de plusieurs autres institutions financières. Le 24 janvier 1851, il fut nommé ministre des finances. Le 3 février suivant, il présenta le projet de loi tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 1,800,000 fr. pour les dépenses de la présidence. L'Assemblée accueillit très-mal cette impudente proposition. Le 10 avril, M de Germiny et ses collègues donnèrent leur démission, après un ministère de deux mois seulement. Le lendemain, il était nommé commandeur de la Légion d'honneur. Il devint ensuite régent de la Banque de France. En 1854, M. de Germiny fut nommé gouverneur du Crédit foncier, qui venait d'être réorganisé. En 1856, il quitta le Crédit foncier et fut nommé gouverneur de la Banque de France. Au mois d'août 1860, il fut élevé au grade de grand officier de la Légion d'honneur. Enfin, il fut appelé à siéger au sénat par un décret du 7 mai 1867. Huit jours après, M. de Germiny était remplacé à la Banque par M. Vuitry et conservait le titre de gouverneur honoraire. M. de Germiny était, depuis 1867, président de la Compagnie immobilière. Il n'est guère de société financière dont il n'ait fait partie.

GERMOIR s. m. (jèr-moir — rad. *germer*). Agric. Caisse, pot ou simple trou, destinés à recevoir les graines qu'on veut faire germer : *C'est toujours dans un terrain sec qu'on doit établir les* GERMOIRS. (Bosc.)

— Techn. Cellier de brasserie où l'on fait germer les grains : *Les* GERMOIRS *situés dans les brasseries et dans lesquels on fait germer l'orge produisent des dégagements d'acide carbonique.* (P. Vinçart.)

— Encycl. On donne le nom de *germoir* à tout appareil destiné à hâter ou à favoriser la germination des graines qui ne peuvent être semées sur place, ou bien encore à conserver celles de ces graines qui, récoltées aussitôt après leur maturité, ne doivent être semées à demeure qu'au printemps suivant. Enfin, cet appareil sert encore à préparer ou à faciliter la germination des graines qui, semées en place, ne lèveraient que la seconde année, ce qui permet d'économiser le temps et l'espace dans les grandes cultures et surtout dans les pépinières. Le *germoir* est le plus souvent un pot ou une caisse, d'autres fois un simple trou pratiqué dans un terrain sec. Les pots et les caisses servent pour les graines fines, rares ou précieuses; on les y stratifie avec des couches de sable, et on les rentre en orangerie pendant l'hiver. On les met, au contraire, en lieu frais si l'on veut retarder leur germination, et on enterre profondément celles qui sont dans des trous. Il est indispensable de semer les petites graines avant qu'elles aient germé, pour éviter que la tigelle ou la radicelle ne soient rompues pendant l'opération. Quant aux grosses graines, telles que les glands, les châtaignes, les noix, etc., on ne les retire du *germoir* que lorsque leur développement est déjà fort avancé. Mais si ces graines sont destinées à être semées en place, il est préférable de les mettre en terre avant leur germination, afin que le jeune plant soit muni d'un pivot. On a souvent recours au *germoir* pour les graines d'alisiers, d'aubépines, de néfliers, de sorbiers, etc.

GERMON s. m. (jèr-mon). Mamm. Nom vulgaire du dauphin commun.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, voisin des thons : *Le* GERMON *fait l'objet d'une pêche importante.* (F. Gérard.)

— Encycl. Les *germons* se distinguent des thons par les écailles de leur corselet, plus grandes et moins lisses que celles du corps; par leur queue, dont les côtés présentent, entre les deux petites crêtes, une carène cartilagineuse, et surtout par leur nageoires pectorales très-développées, qui égalent le tiers de la longueur du corps et dépassent l'anus. Ce sont des poissons assez forts, de forme épaisse et lourde. On en connaît quatre espèces, dont une habite nos mers. Le *germon* commun, qui a souvent été confondu avec les thons, a des nageoires pectorales étroites, longues, pointues, arquées, en forme de faux; la première nageoire dorsale présente aussi cette forme. Sa couleur est d'un bleu noirâtre sur le dos et argentine sous le ventre.

Le *germon* habite l'océan Atlantique et s'avance jusque dans le golfe de Gascogne. Il arrive environ deux mois après le thon, quelquefois en mai, ordinairement vers la mi-juin, et reste jusqu'au mois d'octobre. Il se montre toujours en troupes nombreuses, et, malgré sa forme massive, il a beaucoup d'agilité dans tous ses mouvements. La pêche de ce poisson est très-productive; elle commence aussitôt qu'on voit apparaître les premiers individus, et les pêcheurs de l'île Dieu en prennent jusqu'à 15,000 dans une campagne. On pense que le nom de *germon* vient, par corruption, de l'anglais *warman* (homme de guerre), nom qu'il porte à l'île Dieu et qui fait allusion, soit à son habitude de voyager en colonnes serrées, soit à la forme de ses nageoires, qui simulent des armes offensives. Les Basques l'appellent *aile-longue ;* dans d'autres pays, il est connu sous le nom de *longue-oreille*. On le trouve aussi dans la Méditerranée, où il est de passage comme le thon, et marche par troupes de plusieurs milliers d'individus; rare sur le littoral de Nice, il abonde dans les parages de la Sardaigne et de la Sicile.

Le *germon* donne la chasse aux poissons qui voyagent en troupes, tels que les mulets, les sardines et les anchois; il poursuit aussi les poissons volants. « Lorsque le *germon*, dit A. Guichenot, s'élève à la surface de l'eau, sa présence s'y manifeste par un mouvement assez remarquable; mais alors on en prend peu. C'est dans la profondeur qu'on en fait de grandes pêches, et ce n'est que la connaissance des lieux qui peut faire présumer où on les rencontrera. L'affluence des oiseaux de mer et des poissons volants s'élevant hors de l'eau est d'un très-bon augure. La pêche donne alors de bons produits, et les bras suffisent à peine pour tirer les lignes et les jeter à la mer. Une fois que les pêcheurs sont tombés sur un de ces bancs de poissons, ils le suivent jusqu'à ce que les vents de l'équinoxe d'automne aient déterminé la troupe à retourner vers le grand Océan. Un temps couvert, un vent frais, une mer doucement agitée sont favorables à cette pêche; elle s'opère mieux par les vents du sud-ouest et du nord-ouest. »

On emploie, pour la pêche du *germon*, des lignes de 80 brasses de longueur au moins, amorcées de préférence avec de l'anguille salée; toutefois, la voracité de ce poisson est telle qu'on le prend facilement avec des appâts artificiels, tels qu'un morceau de linge taillé en forme de sardine. Dans la Méditerranée, on pêche le *germon* avec des filets à mailles plus étroites que ceux dont se sert pour prendre le thon. Le *germon* atteint un poids de 40 kilogrammes. Sa chair est blanche et conserve cette couleur en cuisant; celle des individus pêchés en juillet et août est plus délicate que celle du thon, et se vend alors plus cher quand elle est fraîche; plus tard, elle passe pour être de qualité inférieure. On sale cette chair, comme celle du thon, en la coupant par tranches, que l'on empile avec des lits de sel; on en fait ainsi de bonnes provisions d'hiver, que l'on consomme ordinairement sur place et qui ne paraissent pas donner lieu à un commerce important. Dans la Méditerranée, le *germon* est moins estimé que le thon, et les pêcheurs attribuent à son foie la propriété de donner la fièvre et de faire écailler la peau.

Le *germon* de la mer Pacifique a des formes beaucoup plus ramassées que celles de l'espèce précédente. Il atteint la longueur d'un mètre et le poids de 30 kilogrammes. Commerson rapporte qu'une troupe nombreuse de ces poissons entoura et suivit son navire pendant plusieurs jours, et qu'on en prit beaucoup qui mouraient au milieu de convulsions et de tremblements. Leur chair, et surtout le bouillon fait avec leur tête, parurent excellents. Nous citerons encore le *germon à écharpe*, des parties chaudes de l'Atlantique.

GERMON (Barthélemi), controversiste et jésuite français, né à Orléans en 1663, mort en 1718. Il s'est surtout fait connaître par une longue polémique qu'il eut avec les bénédictins de Saint-Maur, au sujet de la *Diplomatique* de dom Mabillon. Dans une dissertation intitulée : *De veteribus regum Francorum diplomatibus dissertatio* (1703), il prétendit, dit M. Lécuy, « que les diplômes sur lesquels Mabillon appuyait les règles qu'il avait tracées n'étaient point à l'abri du reproche de supposition, et qu'en conséquence, ne portant que sur un fondement incertain, elles ne méritaient aucune confiance. »

Mabillon répondit indirectement à ces accusations dans un supplément à sa *Diplomatique;* Germon répliqua. Dom Constant entra alors en lice, comme champion de Mabillon, et plusieurs savants prirent part à la querelle, pendant laquelle les autorités les plus considérables se prononcèrent contre Germon. Les quatre dissertations que ce dernier écrivit au sujet de cette contraverse ont été réunies et publiées sous le titre de *Dissertationes diplomaticæ* (Vienne, 1790). Elles sont écrites en un latin élégant et pur. Germon a également attaqué, dans des *Lettres et questions importantes sur l'histoire des congrégations* de Auxiliis (Paris, 1701), le P. Séry, qui se défendit vigoureusement.

GERMOND DE LAVIGNE (Léopold-Alfred-Gabriel), littérateur français, né vers 1812. Commis principal au ministère de la guerre, cet écrivain s'est adonné d'une façon particulière à l'étude de la langue et de la littérature espagnoles, et a publié un certain nombre d'ouvrages et de traductions. Nous citerons de cet écrivain estimable : la *Célestine* (1841, in-18), tragi-comédie; *Histoire de don Pablo de Ségovie*, et le *Tacaño* de Quevedo (1842, in-8°); *Don Quichotte* d'Avellaneda (1853, in-8°); *Autour de Biarritz* (1855); *Lettres sur l'Espagne* (1858); *Itinéraire historique et descriptif de l'Espagne* (1859); *Itinéraire de l'Espagne et du Portugal* (1861, in-12); *l'Espagne et le Portugal* (1867, in-32, avec cartes et planches), etc. Il a publié, en outre, un *Recueil de lettres* originales échangées entre Philippe IV et la sœur Mario d'Agreda (1854, in-8°), et la traduction de plusieurs nouvelles de la célèbre romancière Fernan Caballero.

M. Germond de Lavigne n'a pas borné à l'Espagne et à la littérature espagnole le champ de ses investigations; il s'est aussi beaucoup occupé des diverses stations thermales et maritimes de l'Europe. Il a créé pour cet objet, vers 1860, un organe spécial, la *Gazette des Eaux*, qui est comme le *Journal officiel* des bains de mer et des eaux minérales. Cette feuille, rédigée avec beaucoup de soin et d'esprit, a obtenu du public particulier auquel elle s'adresse un accueil sympathique. On doit au même écrivain un *Annuaire des bains de mer et des eaux minérales* qui contient d'utiles renseignements.

GERMONDE, femme poëte française, née à Montpellier. Elle vivait au XIII^e siècle. Le troubadour Guillaume Figueiras ayant attaqué avec une grande violence, dans un sirvente, la cour de Rome et le pape, qu'il accusait de tous les malheurs de la chrétienté, Germonde lui répondit, avec non moins de chaleur, sous la même forme poétique et en rétorquant très-souvent les accusations portées par Figueiras avec les mêmes coupes de vers, et parfois les mêmes rimes. Certains auteurs, au nombre desquels se trouvent Millot et Emeric David, croient que le sirvente de Germonde est l'œuvre d'un moine nommé Izarn et que Germonde n'a jamais existé.

GERMONIO (Anastase), prélat et canoniste italien, né à Sala (Piémont) en 1551, mort à Madrid en 1627. Il se fit recevoir docteur à l'université de Turin, où il eut pour maître Pancirole, entra dans les ordres et fut chargé de professer le droit canon. Son éloquence, sa subtilité et sa belle méthode d'enseignement lui acquirent une grande réputation et attirèrent sur lui l'attention de Jérôme de la Rovère, archevêque de Turin, qui, élevé au cardinalat, l'emmena avec lui à Rome. Germonio reçut à la cour pontificale le plus bienveillant accueil, fut nommé protonotaire apostolique, référendaire des deux signatures, et le pape Innocent IX le chargea de continuer le recueil des *Décrétales*. Par la suite, le duc de Piémont, Charles-Emmanuel, le rappela à Turin, lui donna l'archevêché de Tarentaise (1608), puis l'envoya, comme ambassadeur, auprès du roi d'Espagne, Philippe III. Germonio a laissé plusieurs ouvrages, la plupart traitant des questions de droit canon. Les principaux sont : *Pomeridianæ sessiones in quibus latinæ linguæ dignitas defenditur* (Turin, 1850, in-4°); *Animadversionum tam ex jure pontifico quam cæsareo libri duo* (Turin, 1856, in-fol.); *De sacrorum immunitatibus libri tres* (Rome, 1597, in-fol.); *De legatis principum et populorum libri tres* (Rome, 1617, in-4°), etc.

GERMS, village et commune de France (Hautes-Pyrénées), cant. de Lourdes, arrond. et à 14 kilom. d'Argelès, dans la vallée de l'Oussouet; 637 hab. Eaux minérales; cinq sources sulfurées sodiques, très-riches en chlorure alcalin.

GERNER (Henri), évêque de Wiborg, né à

Copenhague en 1629, mort en 1700. Il fut nommé pasteur à Berkerod, en Zélande. La guerre entre le Danemark et la Suède l'obligea de prendre la fuite. Il prit les armes et contribua pour sa part à la reprise de la forteresse de Cronenberg, qui était tombée aux mains de l'ennemi. Les Suédois le firent prisonnier, le mirent à la question et finirent par le condamner à la peine de mort. Il y échappa toutefois, moyennant une rançon considérable. Au retour de la paix, Gerner reprit ses fonctions et fut élevé, en 1693, à l'évêché de Wiborg, dans le Jutland. On a de lui : une traduction d'*Hésiode*, en danois (Copenhague, 1670, in-12); *Orthographia linguæ danicæ* (Copenhague, 1679); *Epitome philologiæ danicæ* (Copenhague, 1690).

GERNER (Henri), ingénieur maritime et poëte danois, né à Copenhague en 1742, mort en 1787. Il était arrière-petit-fils du précédent. Il étudia l'architecture navale en Hollande, en Angleterre et en France, fut chargé, à son retour, de diriger les constructions navales à Copenhague, fit construire plus de cent navires de différentes grandeurs, inventa diverses machines pour des usages économiques, et reçut, en 1781, le titre de commandeur de la marine. On a de lui un recueil de poésies intitulé : *Chants pour l'amusement des marins danois* (Copenhague, 1780).

GERNING (Jean-Chrétien), naturaliste allemand, né à Francfort en 1746, mort en 1802. Pendant les loisirs que lui laissaient ses opérations de banque, il s'occupa d'histoire naturelle, surtout d'entomologie, et finit par abandonner les affaires pour se livrer entièrement à ses goûts scientifiques. Gerning se forma une riche bibliothèque et une magnifique collection d'insectes, qui ne comptait pas moins de trente mille individus. Il coopéra à quelques grands ouvrages, notamment aux *Papillons de l'Europe*, de Gigot d'Arcy (Paris, 1780-1793), et à la *Description des papillons dessinés et coloriés d'après nature*, de Ch. Esper (1776-1805), où se trouve représentée une partie de sa collection. Il était conseiller aulique du duc de Gotha.

GERNING (Jean-Isaac, baron DE), diplomate et écrivain allemand, fils du précédent, né à Francfort-sur-le-Mein en 1769. Lors du couronnement de Léopold II à Francfort, le roi et la reine de Naples se rendirent dans cette ville (1790), logèrent dans la maison de Jean-Chrétien Gerning, et, frappés de la vive intelligence du jeune Isaac, l'engagèrent à faire le voyage de Naples. Le jeune homme, après avoir visité la Hollande, l'Angleterre, la France et la Suisse, se rendit en Italie, reçut à la cour des Deux-Siciles le plus bienveillant accueil et, bientôt après (1798), fut nommé ambassadeur de Naples au congrès de Rastadt. La révolution qui renversa Ferdinand Ier l'année suivante fit reprendre à Gerning la route de l'Allemagne. Il s'occupa de litterature et de sciences, visita fréquemment à Weimar Gœthe, qui avait pour lui une vive amitié et publia quelques ouvrages. Il devint plus tard conseiller privé du landgrave de Hesse-Hombourg (1804), qui le nomma son ministre plénipotentiaire à la diète de Francfort en 1816, et l'envoya avec le même titre à Londres en 1818. M. Gerning s'est fait connaître comme poëte lyrique et didactique, et a publié plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Voyage en Autriche et en Italie* (1803, 3 vol.); *Poëme séculaire* (1800); les *Sources médicinales du Taunus*, poëme didactique estimé (1813); *Poésies érotiques d'Ovide* (1813, in-8°); les *Pays du Rhin* (Londres, 1821), superbe ouvrage orné de planches; les *Pays de Lahn et du Mein* (Wiesbaden, 1821).

GERNRODE, ville d'Allemagne, dans le duché d'Anhalt-Bernbourg, à 59 kilom. S.-O. de Bernbourg, au pied du Harz; 2,400 hab. Fabrique d'armes à feu; château, autrefois abbaye de femmes. Aux environs, bains de Suderode (eaux salines). Belles promenades aux environs.

GERNSBACH, ville du grand-duché de Bade, sur les pentes du Gernsberg et du petit Stauffen; 2,189 hab. Belles scieries; important commerce de bois avec la Hollande. En 1849, l'armée insurrectionnelle de Bade occupa Gernsbach et y fut battue par les Prussiens, les Hessois, les Wurtembergeois, etc.

GERNSHEIM, ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, à 17 kilom. S.-O. de Darmstadt, sur la rive droite du Rhin; 3,000 hab. Chantiers de construction. Patrie de Pierre Schœffer, en l'honneur duquel une statue a été érigée en 1836. Un peu au nord de la ville, au milieu du coude que fait le Rhin, Gustave-Adolphe a élevé un monument en souvenir de son passage du Rhin dans l'hiver de 1631. C'est une colonne surmontée d'un lion. On prétend, dans le pays, que Gustave-Adolphe passa le Rhin sur la porte d'une grange.

GERO, margrave, puis duc allemand, mort en 965. Il fut un des souverains les plus puissants et les plus remarquables du xe siècle. Possesseur d'un assez vaste territoire, situé dans la Saxe ducale actuelle, il l'agrandit à tel point qu'en 939 ses Etats s'étendaient des frontières de la Westphalie à celles de la Prusse. Il reçut alors le titre de margrave de l'empereur Othon Ier, qui le chargea de combattre les tribus slaves et wendes établies sur les bords de l'Elbe et de la Saale. A partir de ce moment, Gero fut presque constamment en lutte avec ces tribus. Pour soumettre les Wendes, il invita à un festin leur trente principaux chefs, les fit massacrer, puis, soit par la force, soit par des intrigues, il parvint à désunir les Slaves et les Wendes et à les soumettre les uns après les autres. Gero prit alors le titre de duc. Par la suite, il alla, de concert avec l'empereur Othon, combattre les Wendes, qui s'étaient fortifiés dans le Mecklembourg (955), vainquit leur chef Stoinef, et finit par les soumettre jusqu'à la frontière polonaise. En même temps, le duc Gero convertit au christianisme les populations barbares sur lesquelles il étendait sa domination et introduisit chez eux les premiers germes de la civilisation. Aussi est-il désigné, dans la littérature allemande du moyen âge, comme un grand margrave, et signalé, dans le poëme des *Niebelungen*, comme le héros de son temps. Brave, habile, loyal, mais parfois cruel, Gero, par son énergie, par son intrépidité, était parvenu à se créer une vaste souveraineté qu'il eut la douleur de ne pouvoir transmettre à ses fils, tombés sur les champs de bataille. Après sa mort, ses Etats furent partagés entre les principaux chefs qui avaient combattu sous ses ordres.

GÉROFLE s. m. (jé-ro-fle). Bot. V. GIROFLE.

GÉROFLÉE s. f. (jé-ro-flé — autre forme du mot *giroflée*). Helminth. Genre de vers intestinaux détaché du genre douve, qui vit dans les intestins des brèmes, et dont une extrémité est élargie en forme de pétale d'œillet.

GÉROFLIER s. m. (jé-ro-flié). Bot. V. GIROFLIER.

GEROLA (Antonio), peintre italien. V. GIAROLA.

GEROLSTEIN, village de Prusse, prov. de la Prusse rhénane, gouvernement et à 56 kilom. de Trèves, pittoresquement situé sur la Kyll, dans une vallée que dominent des collines aux escarpements abrupts; 950 hab. Source minérale, d'où s'échappe un jet de gaz acide carbonique. Dans les environs, cratère appelé *Pfaffenkaule;* grotte de *Buchenloch* et glacière de *Roth*. Le théâtre des Variétés de Paris a représenté, avec un grand succès, pendant presque toute une année (1867), un opéra-bouffe de MM. Offenbach, Meilhac et Halévy, ayant pour titre la *Grande duchesse de Gerolstein*.

GEROLZHOFEN, ville de Bavière, cercle de la basse Franconie, à 37 kilom. N.-E. de Wurtzbourg; 2,660 hab. Culture en grand du houblon et de la vigne. Commerce de bétail. Carrières de gypse. Enceinte de murailles. Eglise et hôtel de ville remarquables.

GÉROME (Jean-Léon), peintre français, né à Vesoul (Haute-Saône) le 11 mai 1824. Après avoir commencé dans cette ville des études qui témoignaient déjà de son goût pour la peinture, il vint à Paris en 1841, entra presque aussitôt dans l'atelier de Paul Delaroche, sous la direction duquel il suivit un instant les cours de l'Ecole des beaux-arts, et l'accompagna en Italie. De retour à Paris, il ne tarda pas à se faire connaître par son *Combat de coqs*, exposé au Salon de 1847, et qui lui valut une 3e médaille. Malgré ce premier succès, il changea de genre aussitôt et reparut l'année d'après avec deux sujets très-différents l'un de l'autre : la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, et, comme pendant : *Anacréon, Bacchus et l'Amour*. M. Gérome obtint cette année-là une 2e médaille (1848). Passant d'un sujet à un autre avec une mobilité singulière et presque toujours avec un égal succes, il a donné ensuite : *Bacchus et l'Amour ivres*, un *Intérieur grec* et un *Souvenir d'Italie* (1851); une *Vue de Pæstum* (1852); une *Idylle* (1853).

Ces premiers ouvrages intéressèrent vivement la critique par des intentions littéraires et archéologiques, exprimées avec une grande netteté de dessin et de composition, sinon avec une grande vérité historique. M. Gérome eut bien vite des imitateurs, qui se vouèrent à la peinture des scènes de mœurs antiques et reçurent le nom de *pompéistes, pompéiens* ou *néo-Grecs*. M. Th. Gautier le proclama chef d'une école, ou plutôt d'un petit cénacle de raffinés « poussant la délicatesse parfois jusqu'à la mièvrerie et s'ingéniant en mille recherches charmantes; » école peu scrupuleuse d'ailleurs dans le choix de ses sujets, et tombant volontiers dans la pornographie, témoin l'*Intérieur grec* exposé par M. Gérome lui-même en 1851, et qu'un critique qualifia de « peinture de mauvais lieu. »

En 1854, M. Gérome fit une excursion en Turquie et sur les bords du Danube, et visita trois ans plus tard la haute et la basse Egypte, y remplissant ses cartons de nombreux dessins pour des tableaux de chevalet auxquels il doit peut-être la meilleure part de sa précoce célébrité. En 1855, il envoya à l'Exposition universelle un *Pifferaro*, un *Gardeur de troupeaux*, un *Concert russe* et une grande toile historique représentant le *Siècle d'Auguste et la naissance de Jésus-Christ*, acquise aussitôt par le ministère d'Etat. En dépit de certaines violences inutiles dans la ligne, le peintre du *Siècle d'Auguste* a fait preuve d'une science incontestable en rendant très-claire une allégorie quelque peu confuse au premier aspect; il a montré du même coup que les règles du grand art historique ne lui étaient point inconnues. Aussi les admirateurs de son talent voyaient-ils déjà en lui un chef d'école; malheureusement, de la haute peinture historique où il s'était élevé, il est bien vite retombé aux tableaux de genre, puis aux tableaux anecdotiques, suivant en cela l'exemple de son maître, M. Paul Delaroche. Outre une 2e médaille, M. Gérome obtint, en 1855, la décoration de la Légion d'honneur. Il avait exécuté cette même année, pour l'Exposition universelle de l'industrie, les figures (grandeur naturelle) des diverses nations qui entouraient le phare modèle élevé dans le transsept du palais.

Le Salon de 1857 vit grandir la réputation, sinon le mérite, de M. Gérome. Sept tableaux formaient le lot du jeune artiste à cette exposition : la *Sortie du bal masqué* ou le *Duel de Pierrot*, mélodrame où le grotesque se mêle au terrible, obtint un succès extraordinaire; les six autres compositions, non moins dignes d'être remarquées, représentent pour la plupart des scènes orientales : la *Prière chez un chef arnaute*, les *Recrues égyptiennes traversant le désert*, une *Vue de la plaine de Thèbes, Memnon et Sésostris*, des *Chameaux à l'abreuvoir*. A l'occasion de cette exposition, M. Edmond About fit les réflexions suivantes : « Il serait absurde de demander à M. Gérome les qualités qui lui manquent, comme, par exemple, la verve; mais je crois être dans mon droit en l'adjurant de ne plus cacher les qualités qu'il a. Il a tort de profiter de l'entraînement et de la facilité du public pour escamoter le dessin... S'il n'y prend garde, il est menacé de tourner au Gérard Dov, et cela (Dieu nous soit en aide!) avec la facilité de Rubens. Son faire, recouvert d'une couche de monotonie et d'ennui, me rappelle ces orateurs qui disent tout de la même voix et du même geste. Nous sommes loin du temps où M. Gérome, par quelques velléités de désintéressement dans l'art, nous promettait un amant passionné de la nature. Le voilà qui met le poli à la place du fini, une sécheresse pétrifiée à la place du dessin. Il invente un procédé courant pour exploiter son talent acquis et produire, bon an mal an, une pacotille de demi-chefs-d'œuvre. »

M. Gérome essaya de revenir au grand art dans une *Mort de César* exposée au Salon de 1859; mais ce tableau, médiocrement composé et d'un coloris terne et cru, fit peu d'impression sur le public, même le public lettré et savant. En revanche, les archéologues prirent le plus vif intérêt à deux petites compositions toutes pleines de détails érudits, l'une retraçant un combat de gladiateurs et intitulée *Ave, Cæsar*, l'autre représentant le *Roi Candaule* procurant à son favori Gygès les moyens de voir, sans être vu, les charmes de la reine de Lydie. Le sujet tout à fait scabreux de cette dernière peinture ne contribua pas peu au succès qu'elle obtint près de certaines personnes. M. Gerome poussa plus loin encore le dédain de la morale dans deux tableaux exposés en 1861 : *Phryné devant l'aréopage* et *Socrate venant chercher Alcibiade chez Aspasie*. L'archéologie graveleuse et malsaine qui s'affiche dans ces toiles n'a pas même l'excuse de la vérité historique; l'artiste y a travesti l'antiquité grecque, comme, dans ses *Deux augures* exposés la même année, il a travesti l'antiquité romaine. Il se trouva dans la presse impériale des gens pour vanter ces obscénités grotesques; mais la critique honnête les blâma sévèrement. M. Paul de Saint-Victor s'exprima en ces termes : « M. Gérome renonce décidément au dessin, au goût et au style; il se voue à l'art d'amuser le public et de mettre l'antiquité en vignettes, comme Benserade mettait l'histoire romaine en rondeaux. »

Un autre critique, M. Du Camp, engageait M. Gérome à ne point céder au mauvais goût du public, à renoncer pour toujours aux sujets érotiques, aux peintures de boudoir secret. Il est juste de dire qu'outre les trois compositions soi-disant antiques dont nous avons donné les titres, l'artiste exposa au Salon de 1861 une scène orientale très-finement observée et rendue, le *Hache-paille égyptien*, et une merveille d'exécution minutieuse : *Rembrandt faisant mordre une planche à l'eau-forte*.

Depuis, à l'exception de l'*Almée* du Salon de 1864 et de la *Cléopâtre* du Salon de 1866, qui ne sont pas tout à fait exemptes d'intentions pornographiques, les tableaux exposés par M. Gérome n'ont rien qui puisse choquer la pudeur la plus ombrageuse. Les meilleurs ont été inspirés à l'artiste par l'Orient : le *Prisonnier* et le *Boucher turc* (1863); la *Prière* (1865); la *Porte de la mosquée El-Hacanyn* (1866); le *Marché d'esclaves* et le *Marchand d'habits* (1867); le *Marchand ambulant au Caire* et la *Promenade du harem* (1869). Ces peintures ethnographiques suffiraient pour assigner à M. Gérome un rang élevé parmi les artistes contemporains; il y a déployé une finesse d'observation et une précision de dessin tout à fait remarquables. M. Gérome a tout ce qu'il faut pour ce genre d'ouvrages, a dit M. Th. Gautier, « l'œil qui voit vite et bien, la main qui exécute savamment et sûrement, écrivant chaque détail avec une netteté aussi imperturbable que celle du daguerréotype, et surtout un sens que nous nommerons exotique, qui lui fait découvrir aussitôt les différences caractéristiques d'une race à une autre. » M. Du Camp, qui a écrit sur l'Orient des livres justement estimés, a témoigné de l'exactitude des tableaux de M. Gérome : « Quand cet artiste se mêle d'être précis, il l'est plus que personne; mais, pour cela, il faut qu'il ait vu; il imagine mal et se rappelle très-bien. Il a saisi au passage, avec un grand bonheur, les différents types de l'Orient. L'Arabe, le Skipétar, le Turc, le Barabras, le Syrien se reconnaissent au premier coup d'œil, et, dans l'expression ethnographique de ses personnages, il reste toujours vrai. » M. Du Camp a fait toutefois les réserves suivantes : « M. Gérome a beaucoup voyagé, mais il a évidemment porté dans ses longues pérégrinations les préoccupations de l'art rétréci, amoindri, auquel le goût public l'a condamné. Au lieu de demander aux régions qu'il parcourait de lui découvrir les ineffables mystères de ligne et de couleur par où la nature est toujours si belle, il semble qu'il ne les ait visitées que pour y trouver des sujets de tableaux. »

Dans les scènes historiques comme dans les scènes orientales, M. Gérome a cherché avant tout à frapper le public par la singularité du sujet, par les raffinements et les tours de force d'une exécution méticuleuse. Dans le *Louis XIV et Molière* du Salon de 1863, les costumes sont plus intéressants que les figures, et, suivant la remarque d'un critique, l'importance donnée à la nappe ornée qui couvre la table tend à en faire le personnage principal de la composition. Dans la *Réception des ambassadeurs siamois à Fontainebleau* (1865), la scène est mal distribuée, mais les costumes sont peints avec une extraordinaire finesse. Dans la *Mort du maréchal Ney*, exposée en 1868 sous ce titre : *Sept décembre* 1815, *neuf heures du matin*, M. Gérome a retranché tout ce qui pouvait donner à son œuvre la grandeur solennelle de l'histoire. Ici encore les détails ont une importance excessive; l'objet le plus intéressant est... un chapeau. En même temps que ce tableau, M. Gérome a exposé, sous le titre de *Jérusalem*, une fantaisie spirituelle, originale et quelque peu baroque : les Juifs viennent d'assister au supplice de Jésus; soldats, bourreaux et spectateurs descendent les pentes du Golgotha et regagnent la ville; au premier plan, trois ombres sinistres, redoutables, les ombres des trois croix se projettent sur le sol et s'allongent dans la direction de la bande assassine, qu'elles semblent poursuivre comme des spectres vengeurs. On pourra blâmer une telle fantasmagorie en un pareil sujet, mais on ne peut nier que ce ne soit là une invention très-artistique dont un peintre ou mieux encore un aquafortiste plein de verve eût pu tirer un excellent parti. Malheureusement, ce n'est pas par la verve que brille M. Gérome : « La peinture n'est pour cet artiste, a dit M. Chaumelin, qu'une façon minutieuse, nette, correcte, d'écrire ses idées; il souligne les moindres détails; il appuie lourdement sur certaines particularités insignifiantes, dont il attend l'effet, comme l'avocat novice enfle la voix pour lancer un bon mot. Il n'a garde, d'ailleurs, de s'abandonner aux témérités de l'improvisation, aux fantaisies de la couleur; il craindrait trop de compromettre la sûreté de sa main. Aussi ses tableaux ont-ils, dans leur sage précision, la monotonie, la froideur d'une page de calligraphie. Et pourtant il y a eu un peintre sous ce littérateur, un observateur sous ce calligraphe! » Suivant W. Bürger, « M. Gérome peint les figures comme M. Blaise Desgoffe peint les objets inanimés. Ses personnages sont toujours précieusement exécutés en ivoire, en métal, en quelque matière dure et luisante. Ça n'a pas l'air de vivre, mais c'est curieux comme un bijou d'orfèvre... Prenez à la main la petite *Phryné*, un biscuit de Sèvres, ou l'*Almée*, une figurine grotesque en porcelaine japonaise. La manière de M. Gérome a beaucoup d'analogie avec la manière de Willem Mieris. C'est un rapetissement et un refroidissement des figures et des objets. Plus une image est petite, plus on en voit tous les détails dans ces tableaux microscopisants. La nature offre l'effet contraire. M. Gérome a l'obstination du fini, sans aucune miséricorde... Tout le cailloutage de sa campagne de *Jérusalem* est précieusement martelé, ajusté, pointillé, poli et vernissé. L'ensemble arrive à cette fausse réalité des plans en relief... Ce qui n'empêche pas que ce genre de coloriage, poussé à une extrême délicatesse, ne séduise de riches amateurs. »

Tout en reconnaissant qu'on peut reprocher à M. Gérome d'avoir le trait un peu sec et la coloration souvent trop aigre, M. Du Camp estime que, lorsque le temps aura mis sa patine puissante sur les toiles de cet artiste, elles s'harmoniseront dans une teinte douce et profonde.

Des différents jugements qui précèdent, nous pouvons conclure que M. Gérome est un des peintres les plus instruits, les plus lettrés, les plus habiles et les plus raffinés de l'école contemporaine; celui de tous, peut-être, qui a le talent le plus net, le plus conscient. Il ne connaît ni les emportements de l'imagination ni les emportements de la main; il a l'esprit alerte, léger et sceptique du Parisien; il manque absolument d'idéal, dans le sens que l'Académie donne à ce mot; il rend à merveille ce qu'il voit, ce qu'il observe, mais il est incapable de conceptions élevées, et, quoi qu'en aient dit certains critiques, nous pensons que, si, au lieu de s'adonner à la petite peinture, il se fût obstiné à exécuter de grandes compositions historiques, comme le *Siècle d'Auguste* et la *Mort*

de César, il ne serait pas sorti de la médiocrité. Les peintures religieuses qu'il a exécutées pour l'église Saint-Séverin, à Paris, la *Communion de saint Jérôme* et la *Peste de Marseille*, nous confirment dans cette opinion ; le sens intime des sujets sacrés, comme le sens de l'art décoratif, fait absolument défaut à cet artiste.

M. Gérome a été nommé membre de l'Institut en 1865. A l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, où reparurent les principaux tableaux qu'il avait exposés depuis 1855, il obtint une grande médaille et fut nommé officier de la Légion d'honneur. Ajoutons qu'en devenant le gendre de M. Goupil, éditeur d'estampes et de photographies et marchand de tableaux, qui fait un commerce considérable, il a vu ses peintures popularisées par d'innombrables reproductions et vendues à des prix énormes aux collectionneurs des divers pays.

GÉROMÉ s. m. (jé-ro-mé). Corruption du mot GÉRARDMER.

GÉRON s. m. (jé-ron — du gr. *gerôn*, vieillard). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des bombyles, et comprenant un petit nombre d'espèces, dont quelques-unes habitent l'Europe.

GÉRONA (José DE CASTRO Y OROZCO, marquis DE), homme d'État espagnol, né à Grenade en 1808. Il étudia le droit à l'université de sa ville natale, où il fut reçu docteur en 1826 et où il exerça la profession d'avocat jusqu'en 1839. Il remplit, en outre, dans le même intervalle, les fonctions de syndic et de député provincial et contribua beauconp à la fondation d'un musée, où se trouvent conservées les toiles et les sculptures de Cano, de Juan de Séville et autres artistes distingués de la même école. En 1839, il se rendit à Madrid, et fut nommé peu après professeur à l'Académie de jurisprudence et de législation, dont il devint dans la suite vice-président. A la suite de quelques désagréments qu'il éprouva, comme magistrat de l'audience de Grenade, il renonça à la magistrature; mais il y rentra peu de temps après et devint successivement membre de la commission des codes, président de la première cour de l'audience de Grenade et recteur de l'université de cette ville. Elu, en 1850, député aux cortès par la ville de Soria, il reçut, en 1853, le portefeuille de la justice dans le cabinet présidé par le comte de San-Luis, et, bien qu'il n'ait conservé ces fonctions que pendant trois mois, il signala son administration par d'importantes réformes; grâce à son décret du 31 septembre de la même année, plusieurs milliers de prisonniers purent recouvrer leur liberté sous caution. A la suite de la vive opposition que le gouvernement rencontra dans le sénat en janvier 1854, il donna sa démission, en même temps que les autres membres du ministère, et devint alors sénateur à vie. Il est membre d'un grand nombre de sociétés scientifiques et littéraires, et correspondant de l'Académie d'histoire. On a de lui, entre autres écrits : *Mémoire historique sur les beaux-arts de Grenade* (1839) ; *Ode à l'occasion de la déclaration de la majorité de la reine Isabelle* (1843) ; *François Luis de Léon* ou le *Monde et le cloître* (Madrid, 1837), mélodrame en quatre actes; *Commentaires sur le code pénal d'Espagne*, en collaboration avec Manuel Ortiz de Zuniga (Grenade, 1848, 3 vol.); enfin une foule d'articles littéraires et de pièces de vers de tout genre, qui ont paru dans la *Revue de Madrid*, la *Revue andalouse* et autres recueils.

GÉRONDIF s. m. (jé-ron-diff — du lat. *gerendus*, devant être fait). Gramm. En latin, Cas du participe futur passif, qui s'emploie absolument, avec la valeur tantôt d'un infinitif, tantôt d'un participe. Voici des exemples de gérondifs : BIBENDUM *est*, Il faut boire, littéralement Il est devant être bu. *Tempus est* BIBENDI, Il est temps de boire, littéralement Le temps est du devant être bu. BIBENDO *fit ebrius*, En buvant il s'enivre, litteralement Par le devant boire il s'enivre : *Rivarol disait de Beauzée : c'est un bien honnête homme, qui a passé sa vie entre le supin et le* GÉRONDIF. ‖ Participe présent français précédé de *en*. Peu usité à notre époque, où l'on a renoncé à calquer la grammaire française sur la grammaire latine.

GÉRONIE s. f. (jé-ro-nî — du gr. *gerôn*, vieillard). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des buprestes, dont l'espèce type habite l'Australie.

GÉRONTE s. m. (jé-ron-te — du gr. *gérôn*, vieillard). Hist. anc. Chacun des membres du sénat de Lacédémone ou de l'île de Crète, qui devaient être âgés de soixante ans au moins. ‖ Ancien nom des moines. ‖ Juge des chrétiens grecs.

— Théâtre. Personnage de comédie d'un âge avancé et d'un caractère ridicule.

— **Encycl.** Les *gérontes*, ainsi qu'on peut le voir par le *Menteur*, de Pierre Corneille, comédie écrite en 1642, n'eurent d'abord rien de ridicule; mais on les fit ensuite durs, avares, entêtés, crédules et sots; ils cessèrent d'être bons pères, pères trop faciles il est vrai, mais qui se faisaient aimer. Rotrou, dans sa comédie de la *Sœur généreuse*, représentée en 1645, et qui offre un tissu d'artifices et d'expédients employés par un valet souple et adroit, pour affermir un vieillard dans la croyance de toutes les fables qu'on lui débite, a introduit un *Géronte* venant de Constantinople, sous le costume turc. Molière, par la puissance de son génie, a imprimé à ce personnage son caractère définitif, d'abord dans le *Médecin malgré lui*, joué en 1666, puis dans les *Fourberies de Scapin*, jouées en 1671. L'acteur du Croisy interprétait alors ce rôle, qu'il créa sous les yeux de l'immortel poëte. C'est dans les *Fourberies de Scapin* que le valet de Léandre met en plein relief le caractère de *Géronte*. « Quant à votre père, dit-il à son maître (acte II, scène VII), bien que avare au dernier degré, il y faudra moins de façons encore (il s'agit de duper du même coup Argante et Géronte); car vous savez bien que, pour l'esprit, il n'en a pas, grâce à Dieu, grande provision; et je le livre pour une espèce d'homme à qui l'on fera toujours croire ce que l'on voudra. Cela ne vous offense point; il ne tombe entre lui et vous aucun soupçon de ressemblance; et vous savez assez l'opinion de tout le monde, qui veut qu'il ne soit votre père que pour la forme. » Ainsi, d'après ces simples mots, il résulterait ceci, savoir : qu'avant d'être trompé par monsieur son fils, Géronte l'aurait été par madame sa femme; il y aurait donc dans ce brave homme du George Dandin et de l'Harpagon; c'est un Cassandre avec les cornes en plus et la faiblesse paternelle en moins. Son portrait est d'ailleurs achevé dans cette pièce des *Fourberies*: Ne pouvant se résoudre à tirer de sa sacoche soigneusement ficelée les 500 écus que lui soutire avec une éloquence rare ce sacripant de Scapin pour la prétendue rançon de son fils, retenu par un corsaire turc, il faut entendre de quelle voix humectée il chante sur tous les tons cette fameuse phrase devenue proverbiale : « Que diable allait-il faire dans cette galère! » Sa colère contre les Turcs, *qui n'ont pas de conscience*, la distraction qui lui fait remettre la bourse dans sa poche, tout cela donne le dernier trait à ce fantoche bouffi de sottise, voué par caractère à être berné, refait et, qui plus est, battu. Boileau a regardé, il est vrai, comme indigne de Molière le sac où le vieux pleutre se réfugie.

Dans ce sac ridicule où Scapin l'enveloppe,
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*,

dit-il; mais tant pis pour Boileau, qui n'a pas reconnu la touche du maître, la griffe du lion dans le plaidoyer inimitable du valet et la sottise intéressée, mais si peu intéressante du père de son maître, dans l'avarice de ce vieillard et dans sa confusion. Il y a toujours une pensée profonde dans les plaisanteries les plus chargées de Molière, et jusque dans ses coups de bâton se trouve un enseignement. Regnard a introduit le *Géronte* dans le *Joueur*, le *Retour imprévu*, où ce personnage semble ne revenir d'Espagne que pour donner, tête baissée, dans tous les piéges qu'on veut lui tendre; il l'a mis aussi dans le *Légataire universel*. Le *Méchant*, de Gresset, nous fournit aussi un *Géronte*, mais un *Géronte* plein de bonhomie provinciale et qui rappelle la première manière de nos auteurs comiques. Heureux de marier sa nièce, il pardonne aisément, veut que tout le monde soit content autour de lui. C'est dans sa bouche que le poëte a placé ces deux vers qui terminent la pièce et qui achèvent de peindre ce caractère :

Malgré tout le succès de l'esprit des méchants,
Je sens qu'on en revient toujours aux bonnes gens.

Outre Molière et du Croisy, nous citerons, parmi les acteurs qui ont excellé dans les rôles de Géronte, Grandmesnil, Bonneval, Desessarts, Baptiste aîné, Devigny, et, plus près de nous, Provost, si soigneux des traditions de l'ancien Théâtre-Français, un des derniers représentants de ce que nous pourrions appeler maintenant *nos anciens*.

GERONTHRÆ, ville de la Grèce ancienne, dans la Laconie, à l'E. de Sparte; c'est aujourd'hui la bourgade de *Geraki*. C'était une des vingt-quatre villes que, sous le nom d'Eleuthéro-Laconiennes, Auguste avait soustraites à la domination de Sparte. On y découvrit dans l'église de *Hagios-Jannis* la traduction grecque de la loi de maximum publiée en 301 par Dioclétien, et dont l'original est à Stratonicée, en Asie Mineure; elle se compose de 552 lignes gravées sur des plaques de marbre.

GERONTIUS, général romain, mort en 409 de notre ère. Il acquit la réputation d'un général habile, se prononça pour l'usurpateur Constantin, qui le mit à la tête d'une de ses armées, fut chargé par la suite de garder les passages des Pyrénées, puis entra en révolte ouverte et proclama empereur son ami Maxime. Gerontius avait fait mettre à mort Constant, qu'il avait pris à Vienne, et il assiégeait Constantin à Arles, lorsque Honorius envoya contre lui Constant avec une armée. Forcé de se replier, il se vit abandonné d'une partie de ses troupes, gagna l'Espagne et se donna la mort.

GÉRONTOCOMIUM s. m. (jé-ron-to-ko-mi-omm — du gr. *gèrôn*, *gerontos*, vieillard; *komein*, soigner). Antiq. Hospice pour les vieillards, et, sous le Bas-Empire, Hospice en général. ‖ On disait aussi GÉRONTOTROPHIUM.

GÉRONTOCRATIE s. f. (jé-ron-to-kra-sî — du gr. *gerôn*, *gerontos*, vieillard; *kratos*, puissance). Gouvernement confié à des vieillards : *La* GÉRONTOCRATIE *se retrouve sous la tente des patriarches.* (Dehèque.)

GÉRONTOCRATIQUE adj. (jé-ron-to-kra-ti-ke — rad. *gérontocratie*). Politiq. Qui a rapport à la gérontocratie : *Dans notre siècle, l'influence* GÉRONTOCRATIQUE *est moindre assurément qu'à aucune autre époque.* (Montesq.)

GÉRONTOPOGON s. m. (jé-ron-to-po-gon — du gr. *gerôn*, *gerontos*, vieillard; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les bords de la Méditerranée, et dont les graines portent des aigrettes blanches. ‖ On dit moins bien GÉROPOGON.

GÉRONTOXON s. m. (jé-ron-to-ksonn — du gr. *gerôn*, vieillard; *toxon*, arc). Méd. Arc sénile, maladie des yeux.

GÉROUSIE s. f. (jé-rou-zî — du gr. *gerousia*, même sens; de *gerôn*, vieillard). Antiq. Sénat de Lacédémone et de l'île de Crète, composé de vingt-quatre gérontes ou vieillards. ‖ On dit aussi GÉRUSIE.

GÉROUSSE s. f. (jé-rou-se). Bot. Nom vulgaire de la gesse chiche.

GERRA s. f. (gèr-ra). Métrol. Nom d'une mesure de capacité en usage à Minorque, et qui vaut $12^{lit},063$.

GERRE s. m. (jè-re). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

— Ichthyol. Syn. de PICAREL. ‖ On dit aussi GERRIS.

— **Encycl.** Ichthyol. V. MÉNIDE.

GERRESHEIM, bourg de Prusse, prov. de la Prusse rhénane, à 24 kilom. E. de Dusseldorf; 1,650 hab. Distilleries, commerce de bétail. Belle église paroissiale, qui date du XIIe siècle. Il y existe un couvent d'où Gebhard de Truchsess-Waldbourg, archevêque de Cologne, enleva, en 1582, la belle comtesse Agnès de Mansfeld.

GERRHA ou **GERRA**, ville de l'ancienne Arabie Déserte, sur le golfe Persique. C'est aujourd'hui LAHSA.

GERRHONOTE s. m. (jèr-ro-no-te — du gr. *gerrha*, bouclier; *notos*, dos). Erpét. Genre de reptiles sauriens, à écailles disposées en verticilles : *Les* GERRHONOTES *vivent dans les bois.* (T. Clavé.)

— **Encycl.** Les *gerrhonotes* ont un corps allongé et qui rappelle assez, par sa forme générale, celui des scinques. Ils habitent l'Amérique centrale, et particulièrement le Mexique. Ils vivent dans les bois, se cachent sous les pierres, et sont probablement ovipares. Leur taille ne dépasse guère celle de notre lézard piqueté. On les confond, ainsi que d'autres sauriens, sous le nom vulgaire de *scorpions*, et ils sont, comme ces arachnides, un objet d'horreur et d'effroi, bien que ces animaux soient tout à fait inoffensifs. Leurs mœurs sont peu connues; d'après le peu qu'on en sait, elles ne paraissent pas différer beaucoup de celles de nos lézards.

GERRHOPHORE s. m. (jèr-ro-fo-re — du gr. *gerrha*, bouclier d'osier; *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Soldat perse, armé d'un bouclier d'osier.

GERRHOSAURE s. m. (jèr-ro-zô-re — du gr. *gèrrha*, bouclier; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens voisin des gerrhonotes : *Les* GERRHOSAURES *sont confinés a la partie australe de l'Afrique.* (T. Clavé.)

— **Encycl.** Les *gerrhosaures* ressemblent beaucoup aux gerrhonotes par leur forme générale; par la configuration de la tête, de la langue, des dents, des paupières; par les proportions du tronc, de la queue et des membres; par la forme des écailles du dos et du ventre, et par la présence d'un pli rentré sur les flancs. Ils n'en diffèrent guère que par les pores ou cryptes glanduleux et mucipares qui garnissent le bord interne des cuisses, peut-être aussi par la présence d'une écaille valvulaire au devant du méat auditif, ainsi que par une disposition particulière des plaques de la tête. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent l'Afrique australe et l'île de Madagascar; elles paraissent représenter les gerrhonotes dans l'ancien continent; leurs mœurs ressemblent à celles de ces derniers.

GERRIS s. m. (jèr-riss — nom lat. d'un poisson). Entom. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des gerrites : *Les* GERRIS *sont carnassiers.* (Blanchard.)

— Ichthyol. Syn. de PICAREL.

— **Encycl.** Les *gerris* sont des insectes hémiptères à corps très-allongé, conique en dessous, méplat en dessus; la tête est triangulaire, et porte des yeux saillants et des antennes filiformes; ils sont souvent dépourvus d'ailes et d'élytres; les tibias antérieurs se replient sous le fémur et font l'office de pinces propres à saisir la proie. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont très-communes dans nos climats. Ces insectes vivent à la surface des eaux tranquilles ou stagnantes; leur corps est couvert d'un duvet serré et soyeux, qui leur permet de glisser sur l'eau ou de se tenir immobiles à sa surface sans être mouillés. Leurs quatre pattes postérieures remplissent les fonctions de rames; ils progressent comme par saccades. Rarement ils s'enfoncent sous l'eau, et seulement lorsque, après les avoir longtemps poursuivis, on cherche à les saisir. On les connaît sous les noms vulgaires d'*araignées* ou de *punaises d'eau*. Les *gerris* sont carnassiers; ils se nourrissent d'insectes et de larves aquatiques, qu'ils saisissent à la course. Il leur arrive souvent de quitter l'eau pendant quelque temps, pour se transporter d'une mare à l'autre. Ils s'accouplent au printemps; les mâles, un peu plus petits, sont très-ardents, et on les voit fréquemment alors sur le dos des femelles. Celles-ci pondent leurs œufs isolés, et non par paquets. Ces œufs sont allongés, cylindroïdes, et s'ouvrent par une fente ou déchirure, qui se produit vers leur partie antérieure. Chez certains de ces hémiptères, l'ouverture a lieu par le décollement d'une sorte d'opercule. Les larves qui en sortent ont un abdomen très-court; les anneaux dont il se compose sont ramassés et s'allongent de plus en plus avec l'âge. On voit souvent les étangs, les mares, les bassins de nos parcs et de nos jardins tout couverts de ces insectes. L'espèce la plus remarquable, celle que l'on peut regarder comme le type du genre, est le *gerris des marais*; cet insecte est long d'un centimètre et demi, d'un brun noirâtre, avec l'abdomen gris perle et les pattes noires; il est très-commun aux environs de Paris. Le *gerris des fossés* est brun noirâtre en dessus, avec les côtés du corselet rougeâtres; il habite les Indes orientales.

— Ichthyol. V. MÉNIDE.

GERRITE adj. (jèr-ri-te — rad. *gerris*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au gerris. On dit aussi GERRIDE.

— s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, comprenant les genres gerris, halobate et ptilomère : *Les* GERRITES *vivent à la surface des eaux douces ou salées.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Le groupe des *gerrites* est spécialement caractérisé par des pattes intermédiaires et postérieures très-rapprochées à leur insertion, par des cuisses longues et grêles, et par des tarses pourvus de crochets insérés dans une échancrure située avant l'extrémité du dernier article. Ces insectes présentent une particularité remarquable dans la famille des géocorises, dont ils ont, d'ailleurs, toute l'organisation : ils vivent à la surface des eaux douces ou salées, et y nagent, ou mieux y glissent comme par saccades; ils s'enfoncent rarement dans le liquide, et seulement quand on veut les saisir. Essentiellement carnassiers, ils se nourrissent surtout de petits insectes. On les connaît sous les noms vulgaires d'*araignées* ou *punaises d'eau*. Ce groupe comprend les genres *gerris*, *halobate* et *ptilomère*.

GERRITSZ (Dirck), navigateur hollandais, né à Enkhuisen vers 1560, mort au Pérou vers 1605. Il avait fait plusieurs voyages maritimes, notamment dans les mers de la Chine (1596-1598), ce qui lui avait valu le surnom de **China**, lorsqu'il fit partie, en qualité de lieutenant, d'une expédition composée de cinq navires, sous les ordres de Jacques de Mahu. La flottille quitta la Hollande le 27 juin 1598, et longea la côte d'Afrique. En septembre, Jacques de Mahu mourut en mer. Simon de Cordes lui succéda comme commandant en chef, et Gerritsz fut nommé capitaine du yacht le *Blijde-Boodschap* (le *Joyeux-Message*). Après diverses péripéties, des débarquements sur la côte, dans lesquels Gerritsz joua un rôle des plus actifs, la flottille, décimée par le scorbut et la fatigue, arriva dans le détroit de Magellan, où les Hollandais firent la chasse aux chiens marins et eurent à combattre les Patagons, qui, d'après leurs rapports, fort exagérés, comme on l'a constaté depuis, n'avaient pas moins de 11 à 12 pieds de haut. En débouchant dans la mer du Sud, Gerritsz se sépara du reste de la flotte, fut assailli par une tempête effroyable, et, entraîné par les vents, il arriva jusqu'au 64e degré de latitude australe, où il découvrit une terre élevée, couverte de glace et de neige. De là, il mit le cap sur la côte du Chili, aborda près de Valparaiso, manquant de vivres et n'ayant plus à bord que neuf matelots, et tomba entre les mains des Espagnols, qui l'envoyèrent à Santiago, puis à Lima, où il mourut dans les fers. La découverte d'une terre australe, faite par Gerritsz en 1599, a été longtemps contestée, et elle ne fut pas inscrite sur les cartes. Ce fut seulement en 1818 que le capitaine J. Smith revit cette terre, ou plutôt un groupe d'îles situées dans la même latitude, auxquelles il donna le nom de *South-Shetland*. Quatre ans plus tard, Weddel reconnut cet archipel, et appela *Trinity-land* la principale terre de ce groupe.

GERRITSZOON VAN RYN, nom de famille de REMBRANDT (Paul), peintre hollandais. V. REMBRANDT.

GERS, rivière de France. Elle prend sa source dans les Landes de Lannemezan et Pinas (Hautes-Pyrénées), entre dans le département auquel elle donne son nom, et pénètre ensuite dans celui de Lot-et-Garonne, où elle se jette dans la Garonne, près de Layrac, après un cours de 168 kilom. Ses principaux affluents sont : le Cier, le Sédou, le Sousson, l'Arcon, l'Aulouste, l'Auze et l'Auchie. Le Gers baigne Uglas, Réjaumont, Lassalles, Gaussan, Mauléon, Magnoac, Arrès, Chélan, Masseube, la Barthe, Pavie, Auch, Arcamont, Montastruc, Fleurance, Lectoure, Astaffort et Layrac. Souvent, pendant l'été, le Gers,

sans les 1,000 litres d'eau qu'il emprunte par seconde aux réservoirs de Lannemezan, serait incapable de faire mouvoir le moindre moulin avec régularité. La navigation n'y existe pas de fait.

GERS (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région S.-O. de la France, ainsi nommée de la rivière qui la traverse dans toute sa largeur. Ce département, formé de cinq pays de l'ancienne Gascogne : l'Armagnac, l'Astarac, la Lomagne, le Comminges et le Condomois, est borné au N. par le département du Lot-et-Garonne, au S. par ceux des Basses et des Hautes-Pyrénées, à l'E. par celui de la Haute-Garonne, au N.-E. par celui de Tarn-et-Garonne, et à l'O. par celui des Landes. Il est compris entre 43° 18′ 46″-44° 5′ 17″ de lat. N., et 1° 18′ 20″-2° 36′ 8″ de long. O. Superficie : 658,031 hectares. Le département du Gers comprend 5 arrond. : Auch, ch.-l., Condom, Lectoure, Lombez, Mirande; 29 cant.; 466 comm., et 295,692 hab. Il forme le diocèse d'Auch ; la 3e subdivision de la 13e division militaire du 6e corps d'armée; il ressortit à la cour d'appel d'Agen, à l'académie de Toulouse, à la 13e légion de gendarmerie, à la 22e conservation des eaux et forêts, à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, etc.

Les chaînes de collines du Gers, qui se détachent du plateau des landes de Lannemezan, appartiennent aux terrains tertiaires et reposent sur des roches argilo-calcaires. Ces chaînes courent vers le N.-E., le N. et le N.-O. Dans l'ensemble, elles se déploient en un gigantesque éventail. Les collines du Gers atteignent leur point culminant (4,000 mèt.) au S., sur la limite des Hautes-Pyrénées. A leur sortie du Gers, elles n'ont plus que la moitié ou le tiers de cette hauteur. Entre elles s'ouvrent de jolies et fertiles vallées. Les rivières du département du Gers sont tributaires de la Garonne et de l'Adour. Les plus importantes sont : l'Aussonnelle, la Save, la Gimone, l'Arrats, l'Auroue, le Gers, l'Auvignon, la Bayse, l'Arros, le Bergons, le Saget, le Larcis, la Douze et le Midou. Parmi les canaux, nous signalerons : le canal de navigation de la Bayse, de Condom à la limite du département de Lot-et-Garonne; les canaux d'irrigation de la Neste, alimentant les principaux cours d'eau du département; les canaux Alaric, des Moulins, des Rouges et de Plaisance, alimentés par l'Adour. Le département du Gers renferme de nombreux étangs et quelques sources d'eaux minérales, notamment celles de Castera-Verduzan, de Barbotan, de Lavardens, du Masca, de Ramouzens, de Mourra, de l'Isle-Noé et de Bassouès.

Le climat est essentiellement variable. Vers la fin de novembre, le thermomètre descend assez souvent à 10° au-dessous de zéro; cette température, il est vrai, ne se maintient guère que pendant quinze jours ou trois semaines au plus. Aux mois de juillet et d'août, la chaleur est fréquemment de 30° à 36° centigrades. L'hiver et le printemps sont généralement humides. Cette dernière saison est presque toujours signalée par de violents orages, cause fréquente de désastres pour l'agriculture. L'automne est de toutes les saisons la plus agréable. La quantité moyenne de pluie pour chaque année est de 865 à 890 millimètres. Les vents dominants sont ceux de l'est et de l'ouest. Le premier est, en été, un indice de chaleur; au printemps, il amène la pluie. Le vent d'ouest est toujours le précurseur de la pluie. L'autan, ou vent du sud-est, qui souffle assez fréquemment, est très-malsain pour les hommes et produit sur les récoltes des effets désastreux. La composition géologique est très-variée. La partie occidentale du département, qui dépend du bassin de l'Adour, est formée de terrains tertiaires marins. Le reste appartient aux formations d'eau douce qui constituent le bassin sous-pyrénéen. Quelques carrières de marbre rouge ou vert, de gypse, de sable pour verrerie, d'argile à potier, de pierre à bâtir constituent toutes les richesses minérales du Gers.

Le département du Gers est essentiellement agricole. Le sol argilo-calcaire en est généralement fertile. Les légumes de toute espèce, le chanvre, le lin, les arbres fruitiers y viennent parfaitement. Aussi les foires sont-elles nombreuses : on en compte 420, durant ensemble 440 jours. Les transactions s'exercent de préférence sur les bestiaux, les céréales, les planches et la tonnellerie. Les mules et les mulets forment l'objet d'un commerce considérable. Les deux tiers et plus de la surface totale de ce département sont occupés par des terres très-riches, propres à toutes les cultures. On y récolte plus de 9 millions d'hectolitres de blé. Le rendement moyen est de 20 hectolitres à l'hectare. Les variétés les plus recherchées sont le blé turc, la blavette ou blé d'Odessa sans barbe, le blé minot et le blé bleu Noé. Presque tous ces blés sont convertis en minots par les usines de Barbaste, de Pont-de-Bordes et de Nérac, puis expédiés par Bordeaux vers l'Amérique. Outre cette production principale, on récolte encore du seigle, de l'avoine, de l'orge, des fèves, des pois, etc. L'assolement biennal, suivi dans la majeure partie du département, consiste en blé et jachères. Depuis quelques années, les prairies artificielles prennent souvent la place de la jachère. On trouve aussi, mais plus rarement, l'assolement triennal suivant : blé deux années consécutives, puis fourrages artificiels; quelquefois, le blé est remplacé, la seconde année, par une récolte d'avoine. Les instruments agricoles sont encore peu perfectionnés; cependant, les anciennes charrues en bois cèdent peu à peu la place à des instruments plus parfaits, dont la charrue Dombasle est le type. La vigne occupe une portion notable de la superficie de ce département, de 110,000 à 120,000 hectares environ. On y récolte de bons vins ordinaires, dont une notable partie est convertie en eau-de-vie. Ces vins sont de trois sortes : les uns, dits vins blancs de chaudière, servent à faire les eaux-de-vie d'Armagnac ; les deux autres, vins rouges ordinaires et vins rouges de coupage, sont dirigés vers les stations thermales des Pyrénées ou expédiés ailleurs par Condom et Bordeaux. La vinification a fait de véritables progrès dans ces dernières années. Les méthodes du Bordelais se propagent tous les jours davantage, grâce aux relations de plus en plus fréquentes des deux pays. On taille la vigne de décembre en février; puis on lui donne un premier labour en mars, un déchaussage en avril, et enfin un deuxième labour vers la fin d'avril ou au commencement de mai. L'espèce bovine du Gers comprend environ 136,000 têtes. Les principales races sont, au sud, vers les Hautes-Pyrénées, les races lourdaise, béarnaise et baretonne. A l'ouest, du côté des Landes, on trouve encore la race baretonne, et, en outre, la landaise, la bazadaise, etc. Au nord, dans le voisinage de Condom et de Lectoure, on rencontre les races néraquaise et garonnaise. On voit par là que la population bovine du Gers est loin d'être homogène. L'espèce chevaline offre plus de caractère. Elle se compose, en général, d'animaux légers, ayant beaucoup d'analogie avec la race des environs de Tarbes. L'industrie mulassière, très-prospère, peut rivaliser, pour la beauté de ses produits, avec celle du Poitou. Elle a un débouché toujours ouvert vers l'Espagne, par les foires célèbres de Masseube, Lectoure, Mauvesin, Mirande, Saint-Clar et Castelnau-Magnoac. La race ovine du pays n'a pas encore subi de croisements étrangers. Les poules noires du Gers sont remarquables pour la finesse de leur chair. On les exporte vers Toulouse, Marseille, et jusqu'en Algérie.

L'industrie est très-peu active dans le département du Gers; elle est représentée par de nombreuses distilleries d'eau-de-vie, la verrerie de la forêt du Ramier, près de Lectoure, et 1,100 à 1,200 moulins à vent et à eau.

Le département du Gers est traversé par 8,432 kilom. de voies de communication, se subdivisant ainsi : 71 kilom. de chemins de fer, 417 kilom. de routes nationales, 604 kilom. de routes départementales, et 2,712 kilom. de chemins vicinaux. Il possède : 1 lycée, 1 collége communal, 10 institutions secondaires libres, 773 écoles primaires, 13 salles d'asile, etc. Sur 713 jeunes gens atteints par la conscription en 1866, 139 ne savaient ni lire ni écrire, 9 savaient lire seulement, 565 savaient lire et écrire.

GERSAINT (Edme-François), antiquaire français, mort à Paris en 1750. Doué d'un goût très-vif pour les arts, auquel se joignait une instruction très-variée, il appréciait avec une remarquable sagacité la valeur d'un tableau, d'un dessin, d'une gravure, d'un meuble de prix, etc. Il entreprit en grand le commerce d'objets d'art et de curiosités, et composa, à l'occasion de ventes publiques, des catalogues très-estimés pour l'exactitude de ses descriptions et la justesse de ses remarques. Gersaint, encouragé par ses succes, avait entrepris de faire le catalogue détaillé des gravures des meilleurs maîtres, et il avait achevé celui de Rembrandt et celui de Wischer lorsque la mort vint le frapper. Nous citerons : son *Catalogue raisonné des coquilles et autres curiosités naturelles* (1736, in-12); *Catalogue raisonné des tableaux de M. de L'Orangère* (1744), où se trouve la liste la plus complete de l'œuvre de Callot; *Catalogue raisonné des œuvres de Rembrandt* (1751, in-12).

GERSAU, en latin *Gersovia*, bourg de Suisse, cant. et à 9 kilom. O.-S.-O. de Schwitz, sur le lac de Lucerne ou des Quatre-Cantons, au pied du Righi; 1,600 hab., catholiques. Préparation de la soie et filatures de coton. Eglise et hôtel de ville remarquables. Gersau fut longtemps la plus petite république de l'univers. « La république de Gersau, dit Hélène-Marie Williams, dame anglaise qui s'est fait un nom distingué dans les lettres, et qui la visita vers la fin du siècle dernier, en y comprenant sa régence, ses conseils, simple, double, triple, ses trésoriers, grand-psautier, secrétaire, juges, ministres, officiers de marine et militaires, forces de terre, forces navales, enfin, généralement tous les gouvernants et les gouvernés, de tous états, de tout sexe et de tout âge, contient bien de 900 à 1,000 personnes environ. Cet Etat n'a pas besoin de cavalerie, les rochers qui le couvrent au nord étant inaccessibles aux chevaux, aussi bien que le lac qui le baigne du côté du sud; mais il possède une flotte nombreuse de batelets, qui étaient à l'ancre à l'entrée du port, et qui arrêtèrent même, pendant quelque temps, notre bateau. » En 1798, la république de Gersau fut incorporée au canton de Waldstœtten. En 1803, l'acte de médiation la réunit à celui de Schwytz, dont elle forme encore un des districts. Tous les efforts qu'elle a faits pour recouvrer son indépendance sont demeurés sans résultat.

GERSDORF (Jean DE), chirurgien allemand, né en Silésie. Il exerça, au commencement du XVIe siècle, la chirurgie à Strasbourg. Il inventa certains instruments chirurgicaux, notamment pour extraire les balles, et fit d'intéressantes études sur les pendules. On a de lui : *Manuel de chirurgie* (Strasbourg, 1517, in-fol.).

GERSDORF (Auguste-Traugott), physicien allemand, né à Regensdorf (haute Lusace) en 1744, mort en 1807. Il fonda, en 1779, la Société scientifique de la haute Lusace. Ce savant, qui était très-versé dans les sciences physiques et naturelles, a publié, outre des mémoires : *Essai sur la manière de déterminer la hauteur du mont des Géants* (Leipzig, 1772); *Indication des précautions les plus urgentes à employer quand il y a menace d'orage, et des moyens les plus efficaces pour se garantir des effets nuisibles de la foudre* (1798); *De mes propres observations de l'électricité atmosphérique* (1802).

GERSDORF (Charles-Frédéric-Guillaume DE), général allemand, né à Glossen (Saxe) en 1765, mort en 1829. Entré au service en 1785, il combattit contre les Français en 1794 et 1796, devint major de brigade en 1805, chef d'état-major du corps saxon qui se joignit à l'armée française en 1809, et se distingua au siége de Dantzig, à la bataille de Linz, à Wagram, où il se battit avec le grade de général major. En 1810, Gersdorf fut chargé de réorganiser l'armée saxonne. Il reçut ensuite le commandement de l'artillerie, dirigea, en 1811, les travaux de fortification de Torgau, fut nommé, en 1812, officier de la Légion d'honneur par Napoléon, et lieutenant général par le roi de Saxe, suivit en 1813 son souverain à Leipzig, où il fut retenu prisonnier, et, après la chute de Napoléon, se vit en butte à de vives attaques de la part des Allemands, qui ne lui pardonnaient pas le dévouement qu'il avait montré à la France. Lorsque, en 1815, le roi de Saxe eut recouvré une partie de ses Etats, il réintégra dans ses emplois le général Gersdorf, à qui il n'avait cessé d'accorder toute sa confiance, le nomma inspecteur général de l'armée de réserve (1817), et le mit à la tête de l'école et du corps des cadets. On a de lui des *Leçons sur des sujets militaires* (Dresde, 1826).

GERSEAU s. m. (jèr-sô). Mar. Corde qui soutient une poulie ou qui sert à la renforcer pour empêcher qu'elle n'éclate.

GERSÉE s. f. (jèr-sé). Suc de racine d'arum séché au soleil, et autrefois employé par les dames d'Italie pour se blanchir la peau.

GERSFELD, bourg de Bavière, cercle de la basse Franconie, à 77 kilom. N. de Wurtzbourg, dans une situation pittoresque, près de la Fulda, qu'on y traverse sur un beau pont; 2,000 hab. Excellente argile à poterie. Châteaux et orphelinat.

GERSON (Jean CHARLIER, dit), célèbre théologien, né au village de Gerson, près de Réthel, en 1363, mort à Lyon en 1429. Issu d'une famille de cultivateurs, il commença ses études à Reims, et vint les achever à Paris, au collége de Navarre, où il obtint une bourse. Il eut pour professeur le célèbre Pierre d'Ailly, et, à peine âgé de vingt ans, il fut nommé procureur de la nation de France, charge des plus importantes dans l'Université. Reçu bachelier en théologie en 1387, il fut attaché à l'ambassade envoyée par le gouvernement de Charles VI auprès du pape Clément VII, alors résidant à Avignon. On devait agiter devant le chef de l'Eglise la question de l'immaculée conception, qui n'était encore qu'une simple opinion, non érigée en dogme. Il paraît que le spectacle de la cour pontificale remplit l'âme de Gerson d'une profonde tristesse (il y avait de quoi), et qu'à partir de ce moment il n'eut qu'une pensée : mettre fin au grand schisme d'Occident, et amener la pacification de l'Eglise. Reçu docteur en 1392, puis nommé curé de Saint-Jean-en-Grève et chanoine de Notre-Dame, il fut appelé en 1395 aux difficiles fonctions de chancelier de l'Université et de l'Eglise de Paris. Mais quand il voulut rétablir la discipline dans les écoles, réformer les mœurs, corriger les abus, les plaintes et les récriminations s'élevèrent de toutes parts. Abreuvé de dégoûts, il voulut alors résigner ses fonctions, et ne consentit à les conserver que sur les sollicitations pressantes de ses amis et du duc de Bourgogne. Supérieur à quelques préjugés d'un siècle qui alliait la corruption de l'ignorance à l'énergie violente de la barbarie, il dut se regarder comme préposé au maintien et à la défense des principes de la religion, de la morale, de la science et de la théologie. Le premier combat qu'il livra fut dirigé vers la scolastique, qu'il voulait bannir de l'enseignement pour lui substituer la théologie pure, indépendante des autres sciences. Cette première réforme avait une portée considérable, que Gerson ne prévoyait certainement pas. La scolastique disparaissant, le champ des études se trouvait débarrassé d'une science fausse, issue de la sophistique grecque, et qui entravait les progrès de l'esprit humain. La séparation de la théologie et des sciences avait pour résultat d'affranchir ces dernières, de les séculariser. La discipline et les mœurs ne préoccupèrent pas moins le chancelier de Paris. Il attaqua avec une grande vigueur l'astrologie et la magie, fit condamner celle-ci comme une idolâtrie par la Faculté de théologie, obtint que les condamnés à mort ne fussent plus privés des secours spirituels, s'éleva contre ces bacchanales grossières nommées *fêtes des fous*, et dans lesquelles des prêtres parodiaient les cérémonies de la religion, réprima le fanatisme des flagellants, et, malgré les menaces du duc d'Orléans, rejeta courageusement sur l'ambition des princes les calamités publiques, dans un discours prononcé devant Charles VI, au nom de l'Université, qui était un pouvoir dans l'Etat, comme on sait. Si ces luttes continuelles donnaient au grand docteur la célébrité, elles lui attiraient aussi des inimitiés puissantes, dont il eut à souffrir une partie de sa vie. Après le meurtre du duc d'Orléans, on sait que Jean sans Peur fit prononcer l'apologie de son crime par un rhéteur gagé, nommé Jean Petit. Plus tard, pendant une réaction des Armagnacs, Gerson demanda et obtint la condamnation des propositions de Jean Petit (1414), fit l'éloge du duc d'Orléans et attaqua le duc de Bourgogne avec une grande véhémence. Il n'était pourtant pas absolument opposé à la doctrine en vertu de laquelle il est permis de tuer les tyrans dont on ne peut se défaire autrement. Mais, quoique d'un tempérament d'ordinaire modéré, il ne pouvait se défendre d'une sympathie secrète pour les Armagnacs, qui représentaient en France le parti conservateur de l'époque. Il expia son imprudente intervention dans les luttes des partis par le pillage de sa maison, et, quelques années plus tard, par l'exil. Mais l'affaire capitale de sa vie est la part active qu'il prit à la lutte entreprise pour faire cesser le grand schisme et réformer l'Eglise. En 1378, deux papes avaient été élus à la fois, l'un à Rome, l'autre à Avignon. Le monde chrétien se partagea entre les deux pontifes, qui se renouvelèrent sans que la division cessât. Les intrigues, les polémiques violentes, les brigues scandaleuses et les troubles auxquels donna lieu cette séparation mirent à nu la profonde corruption du corps sacerdotal, corruption dont les plus austères ecclésiastiques du temps (d'Ailly, Gerson, Clémangis, etc.) nous ont laissé l'effrayant tableau. Les prêtres vertueux, les chrétiens fervents appelaient de tous leurs vœux, tout à la fois l'extinction du schisme et la réformation de l'Eglise. C'est à la réalisation de ce noble rêve que Gerson consacra sa vie, son génie, son âme tout entière. Il apporta d'abord une modération remarquable dans cette lutte ardente, tant qu'il espéra que Benoît XIII, comme il l'avait promis, mettrait fin à lutte par une abdication volontaire. Mais quand il eut perdu cet espoir, il démontra, dans des écrits d'une hardiesse singulière, la nécessité et la légitimité d'un concile général, mit en question l'infaillibilité et l'inviolabilité du pape, proclama la souveraineté des conciles généraux, leur indépendance absolue, et, remontant aux maximes de l'Evangile, n'hésita pas à conclure que le pape peut être déposé par l'Eglise, lorsqu'il travaille notoirement à sa ruine. Ces principes furent adoptés par le concile de Pise (1409), qui prononça la déchéance des deux papes, et nomma à leur place Alexandre V. Mais le schisme se ranima avec plus de violence : les deux prétendants refusèrent de reconnaître l'élu du concile, et la chrétienté eut alors trois papes, qui, semblables aux soldats romains au jour de la Passion, se disputaient les lambeaux de la robe du Christ. Gerson persista, malgré l'épreuve décevante de Pise, dans sa croyance à l'efficacité des conciles généraux. Dans celui de Constance (1414), où il parut comme ambassadeur du roi, de l'Université et du diocèse de Sens, il exerça une autorité considérable, et fut l'inspirateur de la plupart des résolutions. Il fit admettre au droit de suffrage les députés des princes, les docteurs laïques, les ecclésiastiques inférieurs et même de simples prêtres. Rien de plus remarquable que sa définition du concile général, qui devait comprendre l'Eglise universelle, et ne pouvait même exclure de son sein tout fidèle qui demanderait à se faire entendre. En même temps, il demandait la périodicité de ces grandes assemblées, le droit pour elles de se réunir, même sans convocation du pape, les armait d'un pouvoir supérieur à celui du saint-siége, qu'elles pouvaient juger et réformer, leur donnait l'infaillibilité doctrinale, et imposait leurs décisions à toute la chrétienté. C'était la démocratie dans l'Eglise. Gerson l'excluait du gouvernement de l'Etat, peut-être par un mouvement de rancune contre la faction populaire des cabochiens, qui l'avait persécuté. Le concile de Constance admit une partie de ces idées, déposa les papes schismatiques, élut Martin V, pour les remplacer, et parla beaucoup de la réformation de l'Eglise et de la destruction des abus, mais ne prit aucune résolution à ce sujet. Le nouveau pape promit des réformes, n'en exécuta aucune, et tout fut dit. Les espérances des chrétiens les plus éminents et les plus vertueux du siècle furent anéanties ; Gerson ne s'en consola jamais. Il est assez curieux de constater que

l'énergie avec laquelle le chancelier de Paris et les réformateurs orthodoxes du concile de Constance ont attaqué les désordres de l'Eglise, la simonie, la vente des indulgences, le trafic des dignités ecclésiastiques, le luxe des prélats, etc., n'a pas été dépassée par les protestants du XVIe siècle. L'Eglise repoussa la réforme catholique, et cent ans plus tard, par une sorte d'expiation, elle fut déchirée par la réforme hérétique. Du reste, nous ferions mal connaître Gerson, si nous laissions supposer que son ardeur pour la réforme lui était inspirée par le sentiment de la justice absolue. Esprit clairvoyant, il sentait que la corruption de l'Eglise était pour elle une cause certaine de décomposition, et, s'il voulait innover, c'était par un esprit bien entendu de conservation. La moindre idée libérale serait absurde à supposer dans la tête d'un catholique de ce temps; et s'il nous fallait démontrer que Gerson n'était ni plus ni moins fanatique que les autres Pères du concile, nous en trouverions immédiatement une preuve sanglante. Dans une de ses sessions, le concile avait condamné et livré au bras séculier l'hérésiarque Jean Huss et son disciple Jérôme de Prague. Gerson fut un des plus ardents à poursuivre la condamnation et le supplice de ces malheureux. Le concile se sépara en 1418, sans avoir résolu la plupart des questions pour lesquelles Gerson luttait depuis tant d'années. Triste, découragé par tant de débats stériles, ne pouvant revenir à Paris, où dominait alors la faction du duc de Bourgogne, il prit le chemin de l'exil, erra à pied à travers les montagnes de la Bavière et du Tyrol, se retira en Autriche, et ne rentra en France qu'à la mort de ses ennemis (1419). Mais sa carrière militante était terminée. Brisé par les déceptions, il embrassa la vie ascétique et méditative, et passa les dix dernières années de son existence dans un couvent de célestins, à Lyon. C'est dans cet asile qu'il composa le plus grand nombre de ses traités mystiques. La latinité de Gerson porte l'empreinte de la barbarie du temps; son style est hérissé de gallicismes et de solécismes; mais il est souvent plein d'énergie et de couleur, au milieu de ses subtilités scolastiques et de ses métaphores ampoulées. Ses écrits français n'ont pas une grande valeur littéraire. Ses poésies, notamment, ne supportent pas la lecture. Mais celui de tous ses écrits qui l'a recommandé le plus à l'admiration des dévots, c'est l'*Imitation de Jésus-Christ*. Nous n'avons pas à le juger ici. Pendant longtemps, le véritable auteur de ce livre célèbre est resté inconnu. Certains critiques l'ont considéré comme une œuvre impersonnelle, comme l'*épopée intérieure de la vie monastique*, écrite par plusieurs mains et à différentes époques. D'autres l'ont attribué à Thomas a Kempis, dont le nom se lit sur plusieurs manuscrits; quelques-uns, à un certain moine italien, Jean Gersen, dont l'existence même est un problème, et dont le nom pourrait bien être une altération de celui de Gerson. Enfin, et sans qu'on puisse se prononcer d'une manière absolue sur cette question qui a enfanté tant de volumes, des autorités considérables en ont fait honneur à Gerson. Cette dernière opinion paraît assez généralement admise aujourd'hui.

Du reste, Gerson n'était pas fait, selon nous, pour les luttes au milieu desquelles il a été jeté par les circonstances. Gerson était né mystique. Son tempérament comportait tous les excès et tous les égarements dont le mysticisme est le résumé. On dirait que l'exaltation mystique de Gerson n'a fait que s'enflammer au contact des événements auxquels il fut obligé de prendre part. L'expérience du monde s'allie chez lui aux effusions les plus désordonnées de l'extase. Il appartient à la famille des Scot Erigène, des saint Bernard, des Hugues de Saint-Victor, des saint François d'Assise et des saint Bonaventure. Mais il a sa physionomie à part, dans cette nébuleuse galerie de mystiques. Il a su dégager, le mysticisme, de ses formes abruptes, symboliques ou incompréhensibles, pour en faire, si l'on peut s'exprimer ainsi, une philosophie à l'usage des gens du monde. D'après Gerson, il y a deux sortes de théologie : l'une, qu'on pourrait appeler théologie séculière ou dogmatique, s'explique par voie de raisonnement : la raison, guidée par l'autorité ou la tradition, en est l'arbitre; l'autre, la théologie mystique, n'a aucun rapport avec la raison; elle est le fruit d'une autre faculté, l'amour. Or l'on sait que tout amour, mais l'amour mystique surtout, est un fruit de l'imagination exaltée, c'est-à-dire une simple variété de la folie. Gerson en fait un aveu qui ne permet aucune espèce de doute. La théologie mystique, selon lui, n'a rien à faire, ni avec les sens, ni avec la raison, ni avec l'entendement. Elle a pour fondement exclusif la force affective. A ce propos, il entre dans des détails psychologiques analogues à ceux qu'on rencontre dans les livres de l'école d'Alexandrie. Il y a ceci de particulier dans la force affective, qu'elle n'est pas susceptible, comme la raison, d'être soumise à des règles fixes : elle échappe souvent à l'analyse, et puis elle est trop mobile pour qu'on puisse l'incarner, pour ainsi dire, dans une logique régulière. Mais elle est plus féconde et plus nécessaire pour vivre que la force rationnelle; on ne meurt pas de la privation de cette dernière, on n'est qu'idiot, mais on meurt de la privation de la force affective; car cette privation s'appelle le désespoir, et quand le désespoir est arrivé à un certain degré d'intensité, il amène nécessairement la mort.

Ces principes posés, Gerson examine comment la force affective, dont la théologie mystique est le code, se développe dans l'homme. Il parle d'abord des moyens surnaturels employés par Dieu pour nous attirer de son côté. Ces moyens surnaturels se réduisent à une question de tempérament. A moins d'une maladie spéciale, c'est-à-dire d'un événement moral tout particulier, ce tempérament mystique ne s'acquiert pas du premier coup; il faut plusieurs générations pour développer dans les individus et les sociétés cette disposition ou sensibilité qui donne lieu à la grâce surnaturelle. Les moyens ordinaires sont l'abstraction et la foi. En définitive, ils rentrent dans les moyens précédents et sont le fruit de l'habitude. Quand cette habitude est contractée, et que l'homme est parvenu à loger Dieu en soi, et que, constamment replié sur lui-même, indifférent au monde extérieur, il se renferme tout entier dans sa conscience comme dans un monde à travers lequel la pensée chemine sans distraction, dès lors, il a atteint le plus haut degré du mysticisme. C'est l'état des derviches de l'Inde et des illuminés de tous les temps; c'est l'ascétisme tel que l'ont pratiqué les ermites et les saints du christianisme; c'est l'idiotisme le plus déplorable, un idiotisme conscient et satisfait, c'est la folie de la croix.

La morale de Gerson est conforme à ces principes. Pour lui, le bien et le mal n'ont pas d'existence réelle. C'est la volonté de Dieu seule qui caractérise les actions des hommes : « Si Dieu, dit-il, veut certaines actions, ce n'est pas parce qu'elles sont bonnes; mais elles sont bonnes parce qu'il les veut, de même que d'autres sont mauvaises parce qu'il les défend. »

De même pour la vérité : elle n'a pas d'existence objective. « La droite raison ne précède pas la volonté, et Dieu ne se décide pas à donner des lois à la créature raisonnable pour avoir vu d'abord dans sa sagesse qu'il devait les donner; c'est plutôt le contraire qui a lieu... Les choses étant bonnes (vraies), parce que Dieu veut qu'elles soient telles, il ne les voudrait plus ou les voudrait autrement, que cela même deviendrait le bien » et le vrai. C'est la pure doctrine du christianisme, déjà attaquée au moyen âge par saint Thomas d'Acquin, l'un des fondateurs du rationalisme en Europe. Gerson s'y prenait trop tard pour constituer une école philosophique.

D'autres voies s'ouvraient déjà à l'humanité, et les efforts de Gerson furent impuissants à l'en détourner. On a cependant, de nos jours encore, conservé l'innocente manie d'admirer Gerson, mais on a perdu heureusement l'habitude de le lire. Comme tant d'autres, il vit de sa réputation.

Une collection des œuvres de Gerson a été imprimée à Strasbourg en 1488. La meilleure édition est celle de Dupin : *Recueil des ouvrages de Gerson* (Hollande, 1706, 5 vol. in-fol.).

Consultez sur Gerson : Oudin, *Comment. de scriptoribus Ecclesiæ* (Leipzig, 1722. in-fol.); Lécuy, *Vie de Gerson* (Paris, 1832, 2 vol. in-8o); Charles Schmidt, *Essai sur Jean Gerson* (Strasbourg, 1839, in-8o); Engelhardt, *De Gersonio mystico* (Erlangen, 1823, in-4o); Jourdain, *Doctrina Joh. Gersonii de theologia mystica* (Paris, 1838, in-8o); Dupré Lassalle, *Eloge de Gerson*, ouvrage couronné par l'Académie française en 1838; Prosper Faugère, *Eloge de Gerson*, ouvrage couronné par l'Académie française en 1838; *Revue des Deux-Mondes*, article de Saint-Marc Girardin, (15 août 1849); *Histoire du concile de Constantinople* (t. Ier); J. Launoy, *Histoire du collége de Navarre* (t. II); Edmond Richer, *Vie de Gerson*, dans son *Apologie*; Jacques Lenfant, *Histoire des conciles de Pise et de Constantinople;* Antoine Pereira, *Compendio da Vida da veneravel J. Gerson* (Lisbonne, 1769); R. Thomassy, *Jean Gerson* (Paris, 1843, in-16); *Religieux de Saint-Denis* (édit. Bellaguet) (*passim*); *J. Juvénal des Ursins* (*passim*). Pour la question de l'*Imitation:* Ch. Labitte, *France littéraire* (janvier 1836); C. Schmidt, *Essai sur Gerson* (Strasbourg, 1839, in-8o); Vert, *Etudes historiques et critiques sur l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, in-16; Toulouse, in-32).

GERSON (Jean), théologien français, frère du précédent, né à Gerson près de Rethel en 1384, mort en 1434. Il entra dans l'ordre des célestins et mourut prieur de la maison de Lyon. C'est dans ce couvent qu'il donna asile à son frère. On a de lui : *Epistola ad R. P. Anselmum cœlestinum de operibus Joannis cancellarii*, insérée dans les *Œuvres* du chancelier Gerson. — Thomas GERSON, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, mort en 1475. Il était neveu du précédent. D'après une note datée de 1493 et trouvée sur une ancienne traduction française de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Thomas Gerson aurait traduit en français l'*Imitation* et transcrit, en 1472, le beau manuscrit in-fol. de l'*Imitation*, que de Launoy a décrit et qui porte en tête l'effigie du chancelier. On lui attribue une traduction des *Vies des Pères du désert*, de saint Jérôme, et un ouvrage intitulé : *Des sept paroles du Sauveur sur l'arbre de la croix* (1538, in-8o).

GERSON (Albert), peintre polonais, né à Varsovie en 1831. Il étudia de 1845 à 1850 à l'école des beaux-arts de sa ville natale, et fut ensuite envoyé, aux frais de cette dernière, à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, où il travailla de 1853 à 1855. Il partit pour Paris en 1856 et y passa deux années, pendant lesquelles il suivit de préférence les leçons de Coignet. Ce fut dans l'atelier de ce maître qu'il peignit un de ses plus beaux tableaux : l'*Enterrement du serf*. De retour à Varsovie, il fut nommé professeur de dessin à l'école des sourds-muets de cette ville. Pendant ses dernières années d'études, il avait fait de nombreuses excursions dans différentes parties de la Pologne, s'occupant surtout de recueillir des types nationaux, qui ont été gravés et publiés en 1855, sous le titre de *Costumes du peuple polonais* (14 planches). Parmi les toiles de cet artiste, qui ont figuré aux salons de Varsovie, nous citerons : le *Montagnard en voyage* (1857); la *Pauvre fille sans asile* (1859); *Sainte Hedwidge faisant l'aumône* (1861). Il a publié un recueil de portraits de guerriers polonais, sous ce titre : les *Hetmans polonais* (avec texte de J. Bartoszewicz). On trouve de ses dessins dans la plupart des publications périodiques illustrées qui paraissent en Pologne, telles que l'*Hebdomadaire illustré de Varsovie*, l'*Ami des enfants*, etc.

GERSONIE s. f. (jèr-so-nî — de *Gerson*, nom d'homme). Bot. Syn. de BOLBOPHYLLE.

GERSTAECKER (Charles-Frédéric-Guillaume), jurisconsulte allemand, né à Zwickau (Saxe) en 1773. Il s'établit comme avocat à Leipzig, en 1797, puis devint suppléant à la Faculté de droit de cette ville. On lui doit plusieurs ouvrages estimables, notamment : *Essai d'une déduction générale de la notion du droit* (Breslau, 1801, in-8o); *Métaphysique du droit* (Erfurt, 1802); *Système de l'administration publique intérieure et de la politique légale* (Leipzig, 1818-1819, 3 parties, in-8o), livre remarquable.

GERSTAECKER (Frédéric), chanteur allemand, né en 1787, mort à Cassel en 1825. Son père le destinait à la profession médicale, mais son goût décidé pour la musique le poussa résolûment dans la carrière artistique. En sa qualité d'élève du collége de Sainte-Croix à Dresde, il chanta dans les chœurs du théâtre italien, et put étudier de près les différentes méthodes employées par les illustrations vocales qui se faisaient entendre à ce théâtre. Doué d'une belle voix de ténor, étendue et flexible, d'un extérieur distingué, il débuta au théâtre de Chemnitz, puis se fit entendre à Freiberg. Quand il eut acquis une certaine notoriété sur les scènes de second ordre, il revint à Dresde et s'y posa en chanteur de premier ordre. Mais c'est à Leipzig qu'il remporta ses plus éclatants triomphes. Dans tout le nord de l'Europe, sa renommée avait acquis un immense développement, quand la mort vint le saisir dans toute la maturité de son talent.

GERSTAECKER (Frédéric), voyageur et romancier allemand, fils du précédent, né à Hambourg en 1816. Il fut destiné dès son enfance au commerce; mais il abandonna bientôt cette carrière, et, poussé par son esprit aventureux, il s'embarqua pour l'Amérique où, pendant deux ans (1835-1837), il étudia l'agriculture pratique dans une ferme. De 1837 à 1843, il parcourut les Etats-Unis, et fut, selon les besoins du moment, chauffeur à bord d'un steamer du Mississipi, matelot, colporteur, orfèvre, bûcheron, aubergiste et trappeur dans les prairies de l'Ouest. A son retour en Allemagne, un éditeur s'offrit à publier son journal de voyage et l'engagea à se lancer dans la littérature. C'est ainsi qu'il publia ses *Excursions et chasses à travers les Etats-Unis de l'Amérique du Nord* (Dresde, 1844); les *Tableaux du Mississipi* (Dresde, 1847); les *Tableaux des forêts et des fleuves américains* (Leipzig, 1849), et des romans : les *Régulateurs en Arkansas* (1846) et les *Pirates du Mississipi* (Leipzig, 1848). De 1849 à 1852, M. Gerstaecker entreprit, sous les auspices du gouvernement et du libraire Cotta, un voyage autour du monde, afin de recueillir des renseignements pour les émigrants allemands et de nouveaux matériaux pour ses livres. Il parcourut ainsi les deux Amériques et une partie de l'Océanie. Le compte rendu de ce voyage a été publié par fragments dans le journal l'*Etranger*, dans la *Gazette d'Augsbourg*, et ces divers articles ont été réunis en volumes, sous le titre de *Voyages* (Stuttgard et Tubingue, 1853-1854), et traduits en anglais. M. Gerstaecker a de nouveau entrepris, en 1860, un voyage dans l'Amérique du Sud, et accompagné, en 1862, le duc Ernest de Gotha en Egypte et en Abyssinie. Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, on a de lui : la traduction d'un roman américain intitulé la *Ville des quakers et ses mystères* (1846); *Voyages autour du monde* (Leipzig, 1847-1848); *Aventures des émigrants allemands* (Leipzig, 1847); les *Echos des forêts vierges* (Leipzig, 1847); *Taïti* (1854, 4 vol.); *En mer* (1855); *Dans les deux Amériques* (1855); *En Amérique* (1855); les *Deux galériens* (1856); *Esquisses sur la Californie* (1856); l'*Or* (1858, 3 vol.); la *Vieille maison* (1857); *Clair et sombre* (1859, 2 vol.); le *Monde insulaire* (1860); *Sous l'équateur* (1861, 3 vol.); une *Histoire mystérieuse* (1862, 2 vol.); *Dix-huit mois dans l'Amérique du Sud* (1862); *Mon journal* (1863); *Bouquets* (1864); le *Sauvage*, drame (1864); le *Monde en petit pour le petit monde* (1866), etc. La plupart des romans de Gerstaecker ont été traduits en anglais et en français.

GERSTEN (Chrétien-Louis), astronome et mathématicien allemand, né à Giessen (Hesse-Darmstadt) en 1701, mort en 1762. Il professait les mathématiques dans sa ville natale lorsque, à la suite d'un procès qu'il eut avec son beau-frère, il quitta Giessen, se rendit à Altona, puis à Saint Pétersbourg, où il chercha vainement à utiliser ses talents, retourna en Allemagne et fut arrêté à Francfort, en 1748, pour avoir écrit en termes inconvenants au landgrave de Hesse-Darmstadt. Rendu à la liberté en 1760, il mourut, deux ans plus tard, à Francfort, dans un état voisin de l'indigence. Gersten, mathématicien de premier ordre, avait inventé, en 1722, une machine à calculer fort ingénieuse, dont on trouve la description dans le numéro 438 des *Transactions philosophiques*. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *Tentamina systematis novi ad mutationes barometri ex natura elateris aeri demonstrandas* (Francfort, 1733); *Methodus nova ad eclipses terræ et appulsus lunæ ad stellas supputandas* (1740); *Exercitationes recentiores circa roris meteora* (1748).

GERSTENBERG (Henri-Guillaume DE), poëte et critique allemand, né à Tœndern (Slesvig) en 1737, mort en 1823. Il servit dans l'armée danoise, et fut successivement résident à Lubeck (1775), et directeur de la loterie d'Altona (1783-1812). Ses chansons bachiques et guerrières le rendirent populaire en Allemagne. Il ne s'est pas acquis une moins grande réputation dans la haute poésie et au théâtre, par les *Ballades d'un scalde* (1766); les poëmes d'*Ariane à Naxos* (1767) et la tragédie d'*Ugolin* (1768), qui s'est maintenue longtemps sur la scène. Ami de Cramer, de Schlegel et de Klopstock, il a travaillé avec eux à la rénovation littéraire de sa patrie. Son journal, l'*Hypocondriaque*, publié avec Schmidt (1767-1784, 2 vol.) et les *Lettres sur les curiosités littéraires* (1766-1770) l'ont placé au nombre des critiques les plus caustiques et les plus originaux de son temps. Outre les ouvrages dont nous venons de parler, nous citerons de cet écrivain distingué : *Poëmes en prose* (Altona, 1759), suite de récits fort agréables; *Bagatelles* (Altona, 1759), recueil de chansons, de contes anacréontiques; la *Fiancée* (1759); *Minona* ou les *Anglo-Saxons* (1785), tragédie qui manque d'action, mais dont les caractères sont vigoureusement tracés; la *Théorie des catégories développée et éclaircie* (1795), sur la philosophie de Kant; *Mélanges* (1815), etc.

GERSTENBERGER (Weygand), historien allemand, né à Frankenberg (Hesse) en 1457, mort en 1522. Il fut chapelain du landgrave Guillaume, et composa en allemand une chronique de sa ville natale (1619, in-fol.) et une chronique des pays de Hesse et de Thuringe qu'Ayrmann a publiée dans son *Sylloge anecdotarum*.

GERSTLACHER (Charles-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Boblingen (Wurtemberg) en 1732, mort en 1795. Il quitta l'université de Tubingue, où il professait le droit, pour devenir assesseur au tribunal de Carlsruhe, puis assesseur à la cour suprême de Bade, et reçut le titre de conseiller privé. Ses principaux ouvrages sont : *Specimen juris publici de majore statuum imperii ætate antiquissima, antiqua et hodierna* (1755, in-4o); *Corpus juris germanici et privati* (1783-1789, 4 vol. in-8o).

GERSTNER (François-Joseph), savant allemand, né à Komotau (Bohême) en 1756, mort en 1832. Très-versé dans la connaissance des sciences mathématiques, il fut d'abord ingénieur, puis se rendit à Vienne et s'occupa quelque temps d'astronomie à l'observatoire de cette ville. Bientôt Gerstner prit part aux observations cadastrales de la Bohême. En 1787, il devint professeur à l'université de Prague, fut nommé, en 1795, membre de la commission de réorganisation des études dans l'empire d'Autriche, et c'est grâce à ses efforts que fut fondé l'Institut technologique de Prague, qui se trouva en pleine activité en 1807, et où il professa les mathématiques et la mécanique. Chargé par une compagnie, la Société hydrotechnique, d'étudier un ancien projet ayant pour objet de relier par un canal le Danube à la Moldau, Gerstner conclut à l'abandon de cette idée et proposa d'unir les deux cours d'eau par une voie ferrée allant de Dudweis à Linz, de façon à relier en même temps la mer du Nord à la mer Noire et à la Méditerranée. Ce savant garda jusqu'à la fin de sa vie la direction de l'Institut technologique, dont il avait été le véritable créateur. Il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Introduction à l'art de bâtir* (1789); *Théorie des ondes* (1801); *Traité des roues hydrauliques* (1809); *Objet du cours de géométrie pratique à l'Institut technologique* (1819); *Manuel de mécanique* (1831-1832).

GERSTNER (François-Antoine), ingénieur allemand, fils du précédent, né à Prague en 1795, mort à New-York en 1840. Il acheva ses études sous la direction de son père à l'Institut technologique de Prague, et fut nommé, à l'âge de vingt-trois ans, professeur de géométrie pratique à Vienne. Lorsque, en 1822, son père proposa de relier par un chemin de fer le Danube à la Moldau, Antoine Gerstner fit plusieurs voyages en Angleterre pour y étudier le système de construction employé pour les voies ferrées, commença le chemin de fer

projeté, que le manque de fonds et le mauvais vouloir des actionnaires firent abandonner avant son achèvement, et passa, en 1834, en Russie, où il construisit le premier chemin de fer établi dans ce pays, celui de Saint-Pétersbourg à Zarskoe-Selo. Quatre ans plus tard, cet habile ingénieur se rendit aux États-Unis pour y faire des études analogues à celles qu'il avait déjà faites en Angleterre, et il y termina sa vie. Il a laissé : *Sujets d'enseignement de la géométrie pratique* (Vienne, 1818); *Mémoire sur les grandes routes, les chemins de fer et les canaux de navigation*, trad. en français par Girard (Paris, 1827, in-8o). — Sa femme, Clara GERSTNER, a publié après sa mort ses études sur les voies ferrées d'Amérique, sous le titre de : *Description d'un voyage dans les États-Unis de l'Amérique du Nord* (Leipzig, 1842); mais ces études ont été remaniées au point de vue technique par Klein et publiées par lui sous ce titre : les *Communications intérieures des États-Unis de l'Amérique du Nord* (Vienne, 1842, 2 vol.).

GERTRUDE (sainte), abbesse de Nivelle (Brabant), née en 626, morte à Nivelle en 659. Elle était fille de Pépin de Landen, maire du palais du roi d'Austrasie. Elle refusa la main d'un puissant seigneur de la cour, se retira dans l'abbaye de Nivelle, fondée par sa mère, et en devint abbesse à l'âge de vingt ans. Trois ans avant sa mort, elle se démit de ses fonctions. Gertrude avait un goût éclairé pour les lettres et était en relation avec les hommes les plus instruits de son temps. L'Église l'honore le 17 mars, jour anniversaire de sa mort.

GERTRUDE (sainte), née à Eisleben au XIIIe siècle. Elle était sœur de sainte Mathilde ou Mechtilde, dont elle imita la dévotion et partagea les extases et les révélations. Placée dès l'âge de cinq ans chez les bénédictines de Roberdof, elle en devint abbesse en 1294, et transféra bientôt après toute sa communauté à Heldelss, où elle mourut, dit-on, d'un transport d'amour divin. Gertrude était lettrée. Elle a écrit le récit de ses révélations et divers ouvrages de théologie mystique.

GERTRUIDENBERG, ville forte de Hollande, prov. du Brabant septentrional, à 17 kilom. N.-E. de Bréda, sur la rive orientale du Biesboch; 1,600 hab. Bière estimée. Cette localité est mentionnée pour la première fois en 647. Les confédérés la prirent en 1573 sur les Espagnols; le prince de Parme la reprit en 1593, après un siége de trois mois. On pêche aux environs de la côte une quantité étonnante de saumons, d'esturgeons et d'aloses. Gertruidenberg a un port sur la Meuse. Des bateaux la mettent en communication avec les différentes villes du littoral.

Gertruidenberg (CONFÉRENCES DE), conférences fameuses qui se tinrent en 1710, et où Louis XIV dut vider jusqu'à la lie le calice d'amertume, qu'il avait fait boire si souvent à ses ennemis. Il avait usé sans ménagement de la victoire; il fut traité sans pitié dans les revers, et, disons-le, sans grandeur, sans dignité même de la part de ses ennemis. Après la perte de la bataille de Malplaquet et la prise de Mons, qui ouvrait à l'ennemi les portes de la France, il se résigna à implorer pour la troisième fois la paix de ces alliés devenus si hautains et si insolents, après avoir dévoré tant d'humiliations. A une demande de ce genre, formulée l'année précédente par le marquis de Torcy, le grand pensionnaire Heinsius avait répondu par de révoltants préliminaires en quarante articles, dont le quatrième et le trente-septième portaient :

« Le roi de France fera en sorte que, dans l'espace de deux mois, à commencer du 1er juin 1709, le royaume de Sicile soit remis à Charles III et que Philippe d'Anjou sorte de l'Espagne. Si ce terme s'écoulait sans que Philippe consentît à l'exécution de cette convention, Louis XIV prendra, avec les puissances alliées, les mesures convenables pour en assurer l'entier effet.

» Au cas que le roi exécute toutes les clauses stipulées, et que toute la monarchie d'Espagne soit rendue et cédée au roi Charles dans le terme stipulé, on accorde que la cessation d'armes entre les puissances belligérantes continuera jusqu'à la conclusion et à la ratification du traité de paix à faire. »

A ces insolentes propositions, le marquis de Torcy répondit par un refus péremptoire; mais les malheurs de la campagne de 1709 furent tels qu'il fallut encore demander la paix. Louis XIV déclara qu'il acceptait les articles préliminaires, moins le trente-septième, mais il convint qu'un équivalent serait substitué à cet article humiliant. Il ne put obtenir, néanmoins, qu'on ouvrît des conférences publiques et générales à La Haye; les états généraux ne consentirent qu'à des conférences particulières et censées secrètes, qui devaient se tenir dans la forteresse de Gertruidenberg. C'est là que se rendirent les plénipotentiaires de la France, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, celui-là même qui avait fait un jour cette fière réponse aux ministres hollandais : « Nous traiterons de vous, nous traiterons chez vous et nous traiterons sans vous. » Les temps étaient bien changés.

Dans une première conférence tenue à Moërdyck, le 9 mars 1710, les plénipotentiaires français s'efforcèrent, ainsi que dans la suite des négociations, d'obtenir pour Philippe d'Anjou les Deux-Siciles et les places de la Toscane ou le royaume d'Aragon. N'ignorant pas qu'il existait, aussi bien en Angleterre qu'en Hollande, un parti qui inclinait fortement à la paix, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac traînèrent les conférences en longueur, afin de laisser à ce parti le temps de profiter de quelques circonstances favorables. Ils bornèrent ensuite leurs demandes à l'île de Sicile avec les places de la Toscane, et les députés hollandais exigèrent qu'on leur présentât une déclaration de Philippe V portant qu'il se contentait de cette indemnité et accéderait à la paix à cette condition. En même temps, Louis XIV faisait déclarer par ses envoyés que, si le duc d'Anjou ne se contentait pas d'un *médiocre partage*, non-seulement il lui retirerait toute assistance, mais qu'il punirait quiconque lui porterait secours et qu'il romprait même avec lui, si Philippe recevait des Français à son service. Dans une conférence du 15 juin, les plénipotentiaires français déclarèrent donc que Louis XIV était disposé à entrer, comme on l'avait demandé, dans un concert de mesures avec les alliés, et ils offrirent des subsides dans le cas où ceux-ci se verraient obligés de continuer la guerre pour détrôner le petit-fils du roi de France; et comme Philippe V avait déclaré qu'il n'abandonnerait jamais le trône d'Espagne, les ministres français promirent jusqu'à 1 million de subsides par mois. C'est une triste et navrante lecture que celle de leur correspondance! « Les représentants du plus fier des rois et de la première des nations semblent reconnaissants quand on ne manque pas envers eux aux plus vulgaires égards. Quelle expiation de notre superbe! » (Henri Martin.)

Devant l'humiliation de nos plénipotentiaires, l'insolence des alliés ne connut plus de bornes : leurs prétentions et leurs ressentiments contre la France éclatèrent sous les formes les plus impitoyables, les plus cyniques même. Dans le principe, ils avaient seulement exigé que Louis XIV joignît ses troupes aux leurs pour chasser Philippe V d'Espagne; cette fois, ils déclarèrent brutalement qu'il ne s'agissait plus ni de troupes auxiliaires ni de subsides; mais que Louis XIV devait s'engager à faire exécuter dans deux mois toutes les conditions des préliminaires. En d'autres termes, Louis XIV devait se charger *seul* de chasser d'Espagne son petit-fils. A ces propositions monstrueuses, qui outrageaient également le père et le roi, Louis bondit d'orgueil et de colère; il eut un noble mouvement: « Puisqu'il faut que je fasse la guerre, s'écria-t-il, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants; » et il rappela aussitôt ses ambassadeurs, qui repartirent le 25 juillet 1710, après avoir dévoré quatre mois et demi d'humiliations.

La passion et la présomption firent ainsi manquer aux alliés l'occasion de conclure une paix aussi avantageuse et glorieuse pour eux que déplorable pour la France. Cette occasion ne devait plus se représenter pour nos ennemis

GÉRUMA s. m. (jé-ru-ma). Bot. Genre de plantes, de la famille des méliacées, dont l'espèce type habite l'Arabie.

GERUNDA, ville de l'ancienne Hispanie, aujourd'hui GIRONE.

Gerundio (FRAY), roman de mœurs ecclésiastiques au XVIIIe siècle, en Espagne, par le Père Isla (1758). De même que la chevalerie errante et les sottises des vieux romans ont rencontré leur plus mordant satirique dans un vieux soldat, le peintre inimitable de Don Quichotte, les extravagances, les mœurs singulières des prédicateurs ont rencontré le leur dans un prêtre, un jésuite, le Père Isla, une des plumes les plus fines de la littérature espagnole.

Pour en finir avec une manie ridicule de son temps, la prédication en plein vent, et avoir une bonne fois raison de tous ces frères débrailles, ignorants, qui parcouraient les villages, faisant la parade sur des tréteaux comme des baladins, il lança par le monde son *Fray Gerundio*, sorte de Don Quichotte de l'Église, chevalier errant du prêche, à la recherche d'auditoires bénévoles. Le Père Isla avait vu de près les couvents, l'éducation du prédicateur; il avait entendu et fait lui-même des sermons; il savait sur le bout du doigt la composition des auditoires espagnols; aussi a-t-il créé un type qui restera.

Fray Gerundio, né dans un village, passe son enfance entre la Tia Catanla, le licencié Quijano de Perote et le chapelain de Campazas, un trio de têtes grotesques. Un frère qui passe par Campazas et qu'on vénère comme un saint, « parce qu'il tutoie tout le monde, appelle les femmes des bestioles et la sainte Vierge une brebis, » avait tâté la tête du Gerundio nouveau-né et prophétisé qu'il serait moine, grand lettré et prédicateur stupéfiant. On le met à l'école. Le Boiteux, son magister, est l'inventeur d'un merveilleux système d'orthographe, qu'il inculque à son élève. Du Boiteux, il passe sous la férule du *domine* de San-Lucas, bonhomme tout farci de citations grecques, latines, d'hémistiches, de vers entiers, d'aphorismes. Toute son étude consiste à bourrer le jeune gars de lambeaux de Platon, d'Euripide, de Juste-Lipse, d'Aristote, qu'il lui fait répéter comme à un perroquet. Au bout de cinq ans quatre mois et vingt jours de cet exercice, le petit Gerundio est déjà très-fort, et, à son retour au village, il s'écrie : *Proh dii immortales!* c'est-à-dire : « Bonjour, mes amis! » Un Père provincial de passage à Campazas est ravi de son intelligence et l'emmène au couvent. Là, il apprend la scolastique; on lui démontre l'usage du *distinguo*, du syllogisme en *barbara* ou en *celarent;* on lui explique l'être et la substance, les entités, l'intrinsèque et l'accidentel. Là, il voit, il entend les maîtres du jour, les prédicateurs à la mode. L'un d'eux, fray Blas, personnifie admirablement les ridicules, l'emphase, la recherche bouffonne qui étaient de mise à cette époque dans la chaire. Haut et ferme, comme frère Jean des Entommeures, bien en chair, robuste de poumons, mais soigné de sa personne, veillant aux plis de sa robe, mettant à ses phrases baroques toutes les nuances du bon ton, fray Blas enlève les foules à la force de la voix, comme un hercule des poids de 100 kilogr. à la force du poignet.

Fray Gerundio, nourri de si bons exemples, ayant plein la bouche de grands mots, paraphrase chaldaïque, version de Théodose, Bible de Symmaque, texte hébreu, texte arabe, texte grec, est jugé apte aux fonctions de prédicateur, débute dans le réfectoire des frères et commence ses pérégrinations.

Cette seconde partie ne tient pas, à beaucoup près, ce que promettait la première. A vrai dire, le sujet était épuisé; il n'y avait plus absolument qu'à glaner, et jamais Gerundio, avec sa tête obtuse, ne pouvait aller à la cheville des maîtres fameux cités en exemple. Cependant, il eut un beau jour : ce fut celui où il vint prêcher dans son village, devant la Tia Catanla, le licencié Quijano, le curé, etc. C'était pendant une grande fête; il y avait *funcion, auto sacramental*, et même on y voyait le carrosse d'Ézéchiel avec les quatre animaux symboliques. Fray Gerundio cherchait un texte, un dilemme étourdissant; il lui en vint trois à l'esprit : 1o Ou il y a un sacrement à Campazas, ou il n'y a pas de foi dans l'Église; 2o Ou ceci est le corps du Christ, ou il n'y a pas de règles dans le jeu de cartes; 3o Ou ceci n'est ni pain ni vin, ou je ne suis qu'un ivrogne. Tout bien pesé, il choisit le premier, comme entièrement inintelligible, et émerveilla son auditoire.

L'œuvre du Père Isla est excellente de malice et de fine raillerie. On a reproché au plan de ressembler un peu à celui du *Don Quichotte*. Certaines pages sont devenues classiques. Bien accueilli d'abord, même par le clergé, *Fray Gerundio* fut ensuite très-sévèrement proscrit par l'inquisition, qui interdit, non-seulement le livre, mais tout plaidoyer pour ou contre. La première partie seulement était publiée, *Historia del famoso predicador fray Gerundio de Campazas, alias Zotes* (Madrid, 1757, in-4o). La mise à l'index est de 1791. La deuxième partie parut en Angleterre en 1792. Le Père Isla s'était réfugié en Italie. Les prohibitions ne furent levées qu'en 1813. Dans le style populaire, un *fray Gerundio* désigne encore un prédicateur boursouflé, emphatique.

GÉRUZEZ (Jean-Baptiste-François), littérateur français, né à Reims en 1764, mort en 1830. Il appartenait à l'ordre des génovéfains lorsque la Révolution éclata. Après la suppression des ordres religieux, il devint curé de Sacy, près de Reims, obtint pendant la Terreur un emploi de commis rédacteur au ministère de l'instruction publique, concourut ensuite avec succès pour une chaire de grammaire générale à l'École centrale de Beauvais, et fut enfin nommé professeur à Reims. Géruzez a publié, entre autres écrits : *Discours sur l'origine et les progrès de la langue française* (Beauvais, 1801, in-8o); l'*Étude des langues anciennes et de sa propre langue* (1818, in-8o); *Sur l'instruction primaire* (1824).

GÉRUZEZ (Eugène), littérateur français, neveu du précédent, né à Reims en 1799, mort en 1865. Il était élève de l'École normale lorsque, en 1821, elle fut licenciée. Sept ans plus tard, il se faisait recevoir agrégé des lettres, passait son doctorat en 1838 et devenait, en 1840, professeur agrégé de la Faculté de Paris, dont il fut secrétaire, après avoir suppléé, pendant dix-neuf ans, M. Villemain dans la chaire d'éloquence française. Cet écrivain érudit a publié plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons : *Cours de philosophie* (1833), plusieurs fois réédité; *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles* (1837-1838, 2 vol. in-8o); *Essais sur l'éloquence et la philosophie de saint Bernard* (1839, in-8o); *Essais d'histoire littéraire* (1839, in-8o), recueil d'articles; *Leçons de mythologie* (1844, in-8o); *Nouveaux essais d'histoire littéraire* (1845), ouvrage couronné par l'Académie française; *Cours complet d'éducation pour les filles* (1846, in-8o), plusieurs fois réédité; *Cours de littérature* (1846); *Histoire de la littérature française jusqu'en* 1789 (1852, in-8o, et 1861, 2 vol. in-8o), œuvre substantielle, aussi remarquable par le style que par les appréciations littéraires, et qui a obtenu, en 1861, un des prix Gobert. Outre ces ouvrages, M. Géruzez a publié de nombreux articles dans divers journaux politiques et littéraires, la *Revue française*, la *Revue britannique*, le *Moniteur*, le *Temps*, le *National*, le *Constitutionnel*, le *Lycée*, la *Revue de l'instruction publique*, etc. Après sa mort, on a réuni divers écrits de lui, publiés sous le titre de *Mélanges et pensées* (1866, in-18), et précédés d'une notice de M. Prévost-Paradol.

GERVAIS (SAINT-), bourg de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. de Béziers; pop. aggl., 1,391 hab. — pop. tot., 2,328 hab. Mines de plomb et de houille; fabriques de draps. Vestiges d'un château fort. ‖ Village de France (Isère), cant. de Vinay, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Marcellin; 591 hab. Fonderie de canons pour la marine, possédant 2 hauts fourneaux, 4 fours à réverbère, 9 bancs de forerie. Cette fonderie, l'une des plus importantes de France, fut créée, en 1619, par la présidente de Saint-André, vendue à Louis XV en 1731, pillée en 1814 par les Autrichiens et rétablie en 1816. Elle fabrique des canons d'un poids moyen de 3,200 kilogr.

GERVAIS (SAINT-), bourg et comm. de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. de Riom; pop. aggl., 854 hab. — pop. tot., 2,530 hab. Important commerce de céréales et de toiles de lin. Mines de houille inexploitées. Église romane.

GERVAIS et PROTAIS (saints), nés à Milan, martyrisés dans cette ville sous Néron. Ils étaient frères et avaient pour père saint Vital. Leurs reliques furent, dit-on, miraculeusement retrouvées par saint Ambroise et transportées dans la basilique que ce dernier venait de faire construire à Milan. La fête de ces deux martyrs se célèbre le 19 juin.

Gervais (ÉGLISE DE Saint-). Dès le VIe siècle, il existait, dans le faubourg septentrional de Paris, une église dédiée aux deux martyrs Gervais et Protais. Le poëte Fortunat, qui écrivait sous les règnes de Childebert et de Chilpéric, parle de cette église dans sa *Vie de l'évêque saint Germain*, et lui donne le titre de basilique. Cet édifice a subi plusieurs reconstructions. Dans le collatéral du chœur de l'église qui existe aujourd'hui, se trouve l'inscription suivante : « Bonnes gens, plaise vous sçavoir que cette église de messieurs saint Gervais et saint Protais fut dédiée le dimanche devant la fête de saint Simon saint Jude, l'an 1420, par la main du révérend Père en Dieu, maître Gombault, évêque d'Agrence, et sera à toujours la fête de l'annualité de dédicace le dimanche devant ladite fête saint Simon saint Jude, s'il vous plaît y venir y recommander vos maux et prier pour les bienfaiteurs de cette église, et aussi pour les trépassés. *Pater noster. Ave, Maria.* » L'abbé Lebeuf ne croyait pourtant pas que l'église actuelle de Saint-Gervais fût celle que l'évêque d'Agrence dédia en 1420.

L'église de Saint-Gervais se trouve aujourd'hui enveloppée de maisons, à l'exception du portail, qui a été dégagé il y a quelques années. Ce portail, autrefois en grand renom, fut construit par Jacques de Brosse, l'architecte du Luxembourg; Louis XIII en posa la première pierre le 24 juillet 1616. Il se compose de trois ordres superposés, le dorique, l'ionique et le corinthien; les deux premiers ordres sont de huit colonnes et le dernier de quatre. Des niches, des guirlandes, les statues de saint Gervais et de saint Protais, celles des évangélistes complètent la décoration. Trois portes sont percées dans la façade. La hauteur de l'ensemble dépasse 150 pieds.

L'église de Saint-Gervais est en forme de croix, et, à l'exception du portail dont nous venons de parler, elle appartient, par son architecture, à la dernière époque du style gothique. L'abside paraît un peu plus ancienne que la nef. Des contre-forts garnis d'aiguilles et de clochetons soutiennent la poussée des voûtes; des gargouilles en forme d'animaux fantastiques déversent les eaux de la toiture. De nombreuses fenêtres à meneaux éclairent l'église. La tour s'élève à l'angle du croisillon septentrional et de l'abside. Sa partie inférieure est du style ogival; les étages supérieurs datent du XVIIe siècle.

La nef de Saint-Gervais est accompagnée de deux collatéraux simples et de chapelles. Les voûtes de l'église sont très-élevées. La plupart des verrières sont attribuées à Robert Pinaigrier et à Jean Cousin. La tribune de l'orgue est en pierre; elle a été construite au XVIIe siècle. La chapelle de la Vierge, placée au point extrême du chevet, est éclairée par cinq fenêtres à meneaux flamboyants; les nervures de la voûte forment une clef pendante travaillée avec beaucoup d'art et de délicatesse. Cette clef de voûte, chef-d'œuvre des frères Jacquet, habiles maçons du XVIe siècle, a 6 pieds de diamètre et 3 pieds 6 pouces de saillie; elle représente la couronne de la Vierge. Les stalles du chœur ont été sculptées au XVIe siècle; leur ornementation, des plus curieuses, ne respecte pas toujours la décence. D'après M. de Guilhemin, on y voit, entre autres sujets, un homme accroupi, coiffé d'un bonnet à oreilles d'âne, qui souille le seuil d'une porte, tandis que le propriétaire de la maison le regarde d'un air piteux.

Dans la chapelle des fonts baptismaux se trouve une copie réduite du portail de l'église, qui fut sculptée en bois par un menuisier nommé de Hanci, et qui servit longtemps de retable à l'autel de la Vierge. On voit dans la chapelle de Saint-Denis un tableau sur bois attribué à Albert Durer et représentant, en neuf compartiments, les principales scènes de la Passion. Au-dessus du banc d'œuvre est placé un tableau du Pérugin, représentant Dieu le Père entouré d'un chœur

d'anges. Citons encore, dans la chapelle de Saint-Laurent, un bas-relief du XIIIe siècle, où est figurée la mort de la Vierge.

Un grand nombre d'hommes célèbres ont été inhumés dans les caveaux de Saint-Gervais : Scarron, Philippe de Champagne, Charles Dufresne, Du Cange, Prosper Jolyot de Crébillon ; trois chanceliers de France, Michel Le Tellier, Louis Boucherat et Charles Voysin, l'archevêque de Reims Le Tellier, fils du chancelier, etc. Les monuments funèbres de ces personnages ont disparu ; un seul mausolée a échappé à la destruction : c'est celui du chancelier Le Tellier, qui, porté pendant la Révolution au musée des Petits-Augustins, a été, depuis, restitué à l'église. Le ministre de Louis XIV est représenté en marbre blanc, à demi couché sur un sarcophage de marbre noir ; un génie en pleurs est à ses pieds. Les figures de la Prudence et de la Justice, de la Religion et de la Force environnent le tombeau.

GERVAIS DE CANTORBÉRY, chroniqueur anglais, né vers 1150. Moine du prieuré de l'église du Christ à Cantorbéry, il a écrit en latin, avec un esprit judicieux, quelques ouvrages intéressants pour l'histoire d'Angleterre : une *Histoire des archevêques de Cantorbéry ;* une *Chronique d'Angleterre ;* une *Chronique des règnes d'Etienne, Henry et Richard*, etc. Ces écrits ont été publiés dans les *Historiæ anglicanæ scriptores* (Londres, 1652, in-fol.)

GERVAIS (Charles-Hubert), compositeur français, né à Paris en 1671, mort dans la même ville en 1744. La faveur lui tint lieu de science et de mérite. Il fit jouer ses opéras à l'Académie royale de musique et devint maître de la musique de la chambre du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, puis maître de la chapelle du roi. Il a aussi composé *quarante-cinq* motets, dont les manuscrits se trouvent à la Bibliothèque nationale. M. Fétis affirme « que toute cette musique est fort mal écrite, » et nous le croyons volontiers. Voici la liste des opéras de Gervais : *Méduse*, tragédie lyrique en cinq actes, précédée d'un prologue, paroles de Boyer (Académie royale de musique, 13 janvier 1697) ; *Hypermnestre*, tragédie lyrique en cinq actes, précédée d'un prologue, paroles de Lafont (Académie royale de musique, 8 novembre 1716) ; les *Amours de Protée*, opéra-ballet en trois actes, précédé d'un prologue, paroles de Lafont (Académie royale de musique, 16 mai 1720).

GERVAIS, médecin et administrateur français, né à Caen en 1803, mort en 1867. Il passa, en 1827, son doctorat à Paris, où il se fixa, se fit connaître, après 1830, comme un des membres les plus ardents du parti républicain, entra dans la Société des amis du peuple avec A. Blanqui, Raspail, Trélat, Thouret, etc., subit, lors du procès des Quinze, une condamnation pour manque de respect à la magistrature, devint membre de l'Association pour l'instruction du peuple, et se trouva mêlé de la façon la plus active au mouvement politique qui agita les dix premières années du règne de Louis-Philippe. Gervais de Caen se rejeta ensuite dans les entreprises industrielles, et devint administrateur de la compagnie des mines de la Loire. Après la révolution de 1848, il remplit les fonctions de préfet de police du 18 octobre au 10 décembre 1848. Depuis lors, M. Gervais de Caen prit la direction de l'Ecole supérieure de commerce, en remplacement d'Adolphe Blanqui, décédé (1854), et fit partie du conseil supérieur de l'Algérie et des colonies.

GERVAIS (Paul), naturaliste français, né à Paris en 1816. Après avoir passé son doctorat ès sciences et en médecine, il devint aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle. En 1841, M. Gervais fut appelé à occuper la chaire de zoologie et d'anatomie comparée à la Faculté des sciences de Montpellier, dont il devint doyen en 1856. Après la mort de Gratiolet, en 1865, il lui succéda comme professeur d'anatomie, de physiologie comparée et de géologie à la Sorbonne. Indépendamment d'un grand nombre de notes, de mémoires et d'articles insérés dans divers recueils, notamment dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*, dans *Patria*, un *Million de faits*, le *Jardin des plantes*, on doit à ce savant les ouvrages suivants, qui sont très-estimés : *Histoire naturelle des insectes aptères* (1844-1847, 2 vol. in-8°) ; *Zoologie et paléontologie françaises* (1848-1853) ; *Histoire naturelle des mammifères* (1854-1855, 2 vol. in-8°) ; *Théorie du squelette humain* (1856, in-8°) ; *Zoologie médicale* (1858, 2 vol. in-8°), en collaboration avec Van Beneden ; *De la métamorphose des organes et des générations alternantes* (1861, in-8°) ; *De l'ancienneté de l'homme* (1865, in-4°) ; *Eléments des sciences naturelles* (1866, in-8°) ; *Zoologie et paléontologie générales* (1867, in-4°, avec planches), etc.

GERVAIS-LE-VILLAGE (SAINT-), bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. de Bonneville, à l'entrée de la vallée de Montjoie ; pop. aggl., 528 hab. — pop. tot., 2,060 hab. A 2 kilom. du bourg, dans un vallon sauvage resserré par des montagnes couvertes de hêtres et de sapins, s'élève un établissement thermal renfermant plus de cent chambres. Les eaux, thermales, sulfatées et chlorurées sodiques, sulfurées calciques ou ferrugineuses, émergent par quatre sources principales, dont la température varie de 20° à 42°. Les environs offrent des sites pittoresques et de nombreuses curiosités naturelles.

Gervaisais (Mme), par Edmond et Jules de Goncourt (1869). C'est l'histoire d'une *libre penseuse*, qui se sent attirée peu à peu vers la religion, qui commence par résister, puis tombe dans le mysticisme, les extases, les bienheureux délires, et meurt d'émotion dans le cabinet même du pape, dont elle vient demander la bénédiction.

Veuve, jolie, élégante, Mme Gervaisais a choisi Rome comme résidence. Son fils tombe malade ; éperdue, affolée de douleur, sa mère se laisse entraîner au sanctuaire d'une madone. Soudain, mue comme par un ressort, elle se jette follement sur le pied de la madone, y colle sa bouche ; « une prière de son enfance remonte à ses lèvres, se brise sous ses sanglots. » Tel est le premier accès de la maladie religieuse qui l'emportera. Le hasard lui a fait lier connaissance avec une grande dame russe qui, en lui disant adieu pour entrer en religion, lui donne un recueil de pensées, écrit par un jésuite, « où tout était douceur, caresse, tendresse, bercement ; les mots y coulaient comme le miel et comme le lait : la piété y devenait un sucre spirituel. » Par curiosité, elle va à la messe ; secrètement une métamorphose s'accomplissait au dedans d'elle. Son esprit d'analyse, de critique semblait peu à peu décliner sous une sorte de révolution de son tempérament moral. Elle va entendre un prédicateur *commediente*, *tragediente*, qui tonne en chaire contre « une femme imprudente et téméraire, misérable et infortunee qui dédaigne la révélation et déclare avec assurance qu'elle trouve en elle-même et dans les seules lumières de sa raison tout le nécessaire de son âme pour sa conduite religieuse et pour l'accomplissement de ses devoirs et de ses obligations envers Dieu. » C'est de moi qu'il s'agit, pense Mme Gervaisais, et elle rentre chez elle accablée ; à peine se rassure-t-elle, lorsqu'elle apprend que c'est à la princesse de Belgiojoso que le sermonnaire a fait allusion. Le coup a porté ; avec sa nature, ses secrètes chaleurs d'amour si peu dépensées dans la vie, cette femme de sentiments extrêmes marche à grands pas vers le mysticisme ; encore quelques jours, et elle se macérera, se couvrira d'un cilice et tuera son corps pour sauver son âme. Que lui manque-t-il pour en arriver à ce degré ? Un confesseur brutal et terrifiant. Le père Zibilla donnera le coup de grâce à cette imagination malade, fera éclater les attaques de nerfs intellectuelles de ce cerveau halluciné. Il torture moralement sa pénitente, l'humilie, la terrasse sous une basse et mécanique pratique, un entraînement de piété matériel et physique. Quand il la juge assez à lui pour frapper le grand coup, il le porte : « Si quelqu'un vient à moi et qu'il ne haïsse pas son père, sa mère, son épouse, ses enfants... Ses enfants ! entendez-vous ?... il ne peut être mon disciple... Broyez votre cœur, chassez-en votre enfant ; un enfant marqué au front des signes de la colère de Dieu, l'enfant puni, maudit de votre incrédulité d'alors ! » Dès lors, Mme Gervaisais voit dans son fils un obstacle à son salut, un empêchement des bontés de Dieu sur elle ; elle abandonne aux soins d'une servante ce pauvre déshérité de la nature et de sa mère. Affranchie de toute affection humaine, elle commence à jouir, tremblante, émue, ébranlée par tout l'être, de l'intimité chaste et délicate de son jeune maître Jésus, avec ces tressaillements dans la prière, et cette inénarrable jouissance des *graces sensibles*, après lesquelles ses tendresses avaient si amèrement soupiré. Cette fièvre de foi ne tarda pas à faire de l'extase l'état chronique de cette femme épuisée, tuée par le mal, les macérations, le dédain de sa santé, et ce fut chez elle à l'improviste qu'elle eut presque continuellement ces raisonnements, ces élancements, ces transports qui la détachaient et l'arrachaient de la matière, ces syncopes par excès d'amour divin. » C'est alors que le père Zibilla réussit à lui faire abandonner son riche revenu aux églises, tandis que, sans la pitié de sa bonne, son fils serait mort de faim. Le frère de Mme Gervaisais, averti de la folie religieuse de sa sœur, arrive, lui fait honte de ses sentiments dénaturés, et la décide à reprendre son rang dans le monde. Elle y consent, et ne demande que le temps d'obtenir du pape sa bénédiction pour elle et son fils. « Lorsque la porte du saint-père s'ouvrit, elle se dressa sur ses pieds en sursaut, courut presque au seuil, s'arrêta court devant l'éclair rouge et sombre de la chambre de pourpre, leva les bras en l'air et s'affaissa lentement sur son enfant. L'enfant, qui l'avait prise à bras-le-corps, aperçut un filet de sang à ses lèvres, entendit dans son oreille posée contre sa poitrine la vie se vider avec le bruit étranglé de l'eau d'une bouteille. Il la soutenait écrasé de son poids, ayant au-dessus de lui le balancement de la morte dans le vide. M'man !... M'man !... appela par deux fois Pierre-Charles sur le cadavre échappé d'entre ses petits bras et roulé à terre. Puis soudain, comme si du cœur crevé de l'enfant jaillissait, avec l'intelligence, une parole nouvelle, sa langue d'orphelin articula, dans un grand cri déchiré : Ma mère ! »

Tel est le dernier mot du livre.

Germinie Lacerteux représentait l'*hystérie physique*, Mme Gervaisais est le type de l'*hystérie religieuse*. Il y a en elle un mélange de Mme Guyon, de Mme Swetchine et de Marie Alacoque.

Cette œuvre originale, écrite de ce style parfois bizarre dont nos citations ont pu donner une idée aux lecteurs, a de réels mérites d'analyse psychologique. Au fond, c'est une satire brutale et vraie du mysticisme en même temps que du despotisme clérical, de ces moyens grossiers et violents à l'aide desquels le prêtre s'empare de la conscience des femmes.

GERVAISE (Nicolas), médecin et poëte latin, né à Paris vers 1610. Il passa son doctorat à Montpellier, puis fut choisi pour médecin par le célèbre surintendant Fouquet. Il cultivait les lettres, surtout la poésie latine, et composa quelques poëmes sur son art : *Phlebotomia heroïco carmine adumbrata* (Paris, 1648, in-8°) ; *Hippopotamia sive modus profligandi morbos per sanguinis missionem* (1662) ; *Cartharsis, sive Ars purgandi corporis humani* (1666). Il se montre dans ces poëmes grand partisan de la doctrine de Paracelse et de la saignée. D'après lui, le seul remède efficace contre le venin de la tarentule, c'est la musique.

GERVAISE (dom François-Armand), biographe ecclésiastique, né à Paris en 1660, mort en 1751. Il fit ses études chez les jésuites, entra dans l'ordre des carmes déchaussés, puis dans celui des trappistes (1695). Mis à la tête de l'abbaye de la Trappe, il tenta des changements pour aggraver la sévérité déjà si grande de la règle ; mais il fut contraint par l'abbé de Rancé, réformateur et général de l'ordre, de renoncer à son pouvoir (1698). En 1746, il fut enfermé à l'abbaye de Notre-Dame-des-Reclus, près de Troyes, à la demande des bernardins, qu'il avait attaqués avec violence dans une *Histoire de l'ordre de Citaux* (in-4°). On lui doit beaucoup d'autres ouvrages, écrits à la hâte, mais non dénués de mérite. Nous citerons : *Vie de saint Cyprien* (1717, in-4°) ; *Vies d'Abailard et d'Héloïse* (1720, 2 vol. in-12) ; *Histoire de Suger* (1721, 2 vol. in-12) ; *Vie de saint Irénée* (1723, 2 vol. in-12) ; *Vie de Ruffin* (1725, 2 vol. in-12) ; *Vie de Paulin* (1743, in-4°).

GERVAISE (Nicolas), missionnaire et écrivain ecclésiastique, frère du précédent, né à Paris en 1662, massacré à la Guyane en 1729. Il fut attaché quatre ans à la mission de Siam, ramena avec lui en France deux indigènes dont il fit l'éducation, obtint successivement une cure à Vannes, la prévôté de Suèvre, partit, en 1724, pour la mission de la Guyane espagnole, avec le titre d'évêque d'Horren *in partibus*, et succomba sous les coups des Caraïbes, près des rives de l'Orénoque. On a de lui deux ouvrages intéressants : *Histoire naturelle et politique du royaume de Siam* (1688, in-4°) ; *Description du royaume de Macassar* (1688, in-12).

GERVAIS DE LATOUCHE (Jean-Charles), romancier français, né à Amiens vers 1715, mort en 1782. Il était avocat au parlement de Paris. Il mourut du chagrin que lui fit éprouver la perte de sa fortune lors de la faillite du prince de Guéménée. On a de lui : *Mémoires de mademoiselle de Bonneval* (Amsterdam, 1738) ; *Histoire de dom B..., portier des chartreux*, ouvrage extrêmement licencieux.

GERVANNE, rivière torrentielle de France (Drôme). Elle naît au pied du col de la Bataille, traverse les gorges d'Omblèze, où elle passe entre deux rochers de 80 mètres de hauteur, forme plusieurs cascades, notamment celle de la Druise, et se perd dans la Drôme, après un cours de 30 kilom. Elle reçoit les eaux de plusieurs torrents.

GERVILIE ou **GERVILLIE** s. f. (jèr-vi-lî — de *Gerville*, natural. fr.). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, connus seulement à l'état fossile : *Les* GERVILIES *sont devenues assez communes dans les collections.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les mollusques de ce genre sont caractérisés par une coquille épaisse, à deux valves inégales, inéquilatérales et souvent un peu arquées dans leur longueur ; cette coquille est allongée, close à peu près partout, si ce n'est en avant, où l'on voit une sinuosité destinée à laisser passer un byssus très-oblique sur sa base ; la charnière est composée de sillons larges, parallèles, peu profonds, plus ou moins nombreux, en dedans desquels se trouvent les dents cardinales, qui sont très-obliques et alternes. Ce genre ne comprend que des espèces fossiles, répandues depuis les terrains les plus inférieurs de la formation jurassique, jusque dans les couches inférieures et moyennes de la craie.

GERVILLE (Charles-Alexis-Adrien DUHÉRISSIER DE), archéologue français, né à Gerville, près de Coutances, en 1769, mort à Valognes en 1853. Il émigra pendant la Révolution, revint en France en 1801, se retira dans ses terres et s'occupa d'agriculture, de botanique et d'archéologie. M. de Gerville se forma des collections de médailles et d'objets d'art, recueillit de vieux ouvrages sur la Normandie, des chartes, des pouillés, des registres, etc. De 1828 à 1832, M. de Gerville participa à la rédaction du *Journal de l'arrondissement de Valognes*. Les articles qu'il y publia sont remplis de renseignements précieux sur la topographie, l'agriculture, les antiquités et l'histoire du Cotentin. Les mémoires, notices, monographies qu'a publiés ce savant sont très-nombreux. Nous citerons : ses *Recherches sur les châteaux et abbayes du département de la Manche* (Caen, 1824-1830) ; *Mémoire sur les villes et voies romaines du Cotentin* (1830) ; *Notices sur quelques antiquités mérovingiennes, découvertes près de Valognes* (1834) ; *Des villes et des voies romaines en basse Normandie* (1838) ; *Catalogue des monétaires mérovingiens* (1841) ; *Recherches sur les îles du Cotentin* (1846). M. de Gerville était membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

GERVINUS (George-Godefroy), célèbre historien et homme politique allemand, né à Darmstadt en 1805, mort à Heidelberg en 1871. Il fut destiné d'abord au commerce ; mais il abandonna cette profession pour se livrer à l'étude de l'histoire sous la direction de Schlosser, professeur à l'université de Heidelberg (1826). Il entra deux ans plus tard comme professeur dans une institution de Francfort-sur le-Mein, et revint ensuite à Heidelberg, où il obtint l'emploi de répétiteur à l'université. Bientôt il quitta ces fonctions pour voyager en Italie, où il voulait recueillir une partie des matériaux destinés aux travaux qu'il préparait. A son retour, il fut nommé professeur en titre à Heidelberg (1835), et, l'année suivante, il fut appelé à occuper la chaire d'histoire et de littérature de Gœttingue. Il ne conserva pas longtemps cette position. Ayant signé la protestation des professeurs de l'université contre la constitution annoncée par le roi Ernest-Auguste, il fut révoqué et banni du Hanovre, et se retira à Darmstadt, puis à Heidelberg, d'où il partit pour un second voyage en Italie. A son retour, après un hiver passé à Rome, il fut nommé professeur honoraire de l'université, et recommença ses cours. A partir de 1845, il prit une part active aux événements de son pays, et fonda, en 1847, avec Mittermaïer, Mathy et Hœusser, la *Gazette allemande*, qui devait rendre de si grands services à la cause nationale. L'année suivante, il était, avec le baron de Gagern, le chef reconnu de l'opposition. Il fut élu cette même année membre de l'Assemblée nationale de Francfort.

Dans sa vie publique, aussi bien que dans ses écrits, Gervinus s'est toujours montré un véritable patriote et un politique éclairé. Dans tous les événements politiques de l'Allemagne, il a su faire entendre sa voix, et s'est attiré l'estime des peuples et la haine des gouvernements. Ses ouvrages sont aussi nombreux qu'importants ; nous citerons les suivants : *Coup d'œil sur l'histoire des Anglo-Saxons* (Francfort, 1830) ; *Ecrits historiques* (Francfort, 1833) ; *Histoire de la littérature poétique allemande* (Leipzig, 1835-1838) ; *De la correspondance de Gœthe* (Leipzig, 1836) ; *Godrun*, poëme épique (Leipzig, 1836) ; *Nouvelle histoire de la littérature poétique nationale des Allemands* (1840-1842) ; *Petits écrits historiques* (Carlsruhe, 1838) ; *Histoire de l'art de boire* (Carlsruhe, 1838) ; *Mission des catholiques allemands* (Heidelberg, 1845) ; la *Constitution prussienne et la patente du 3 février* (Mannheim, 1847) ; *Shakspeare* (Leipzig, 1849-1850) ; *Introduction à l'histoire du* XIXe *siècle* (Leipzig, 1851) ; *Insurrection et régénération de la Grèce* (Leipzig, 1863) ; *Histoire du* XIXe *siècle depuis les traités de Vienne* (Leipzig, 1855-1868, tomes I à VIII), son principal ouvrage, qui a été traduit en français à mesure de sa publication.

GÉRY (saint), évêque de Cahors. V. DIDIER.

GÉRY (SAINT-), bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Cahors, sur la rive droite du Lot, au pied de hauts rochers ; pop. aggl., 223 hab. — pop. tot., 881 hab.

GÉRYON ou **GÉRYONÈS**, monstre célèbre, fils de Chrysaor et de Callirhoé, auquel les poëtes donnent trois têtes et trois corps. Hésiode en faisait tout simplement un homme d'une force extraordinaire, le plus puissant de tous les rois. Il gouvernait l'île d'Erithye ou de Gadès et faisait la terreur de ses voisins. Il était célèbre par ses troupeaux nombreux dont le berger lui-même est resté fameux : il se nommait Eurytion et avait pour chien Orthrus, fils de la nymphe Echidna aux yeux noirs, et de Typhaon, le vent fougueux et véhément : il avait deux têtes. Outre ce terrible gardien, Géryon avait encore un dragon à sept têtes pour défendre ses troupeaux. Et pourtant Hercule sut triompher de tous ces satellites vigilants : il tua le dragon, le chien, le berger, Géryon lui-même, et emmena les bœufs de Gadès à Tirynthe, au delà de l'Océan.

Cet exploit d'Hercule a souvent inspiré les artistes anciens, et l'on a retrouvé plusieurs bas-reliefs et vases représentant le combat du héros et de Géryon.

GÉRYONIDE adj. (jé-ri-o-ni-de — de *géryonie*, et du gr. *eidos*, aspect). Acal. Qui ressemble à une géryonie.

— s. m. pl. Famille d'acalèphes ayant pour type le genre géryonie.

GÉRYONIE s. f. (jé-ri-o-nî — de *Géryon*, nom d'un géant de la Fable). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, comprenant un grand nombre d'espèces, disséminées dans toutes les mers : *Les* GÉRYONIES *ont un corps hémisphérique.* (E. Desmarest.)

— Bot. Syn. de BERGÉNIE.

— **Encycl** Les *géryonies* sont des acalèphes libres, caractérisés par un corps hémisphérique, profondément excavé en dessous, garni d'un petit nombre de cirres au pourtour et d'un prolongement médian, en forme de trompe ouverte ou fermée, et munie de quelques lobes ou appendices fort courts à l'extrémité; les sinus stomacaux sont au nombre de quatre, six ou huit. Les nombreuses espèces de ce genre présentent quelques particularités qui les ont fait répartir en plusieurs groupes assez naturels. Les unes ont deux cirres tentaculaires, et la trompe dépourvue d'appendices; les autres ont quatre cirres marginaux et autant d'appendices très-courts à la trompe; d'autres encore ont les cirres, les lobes stomacaux et les appendices au nombre de six, ou même en nombre plus considérable.

GÉRYVILLE, village d'Algérie, prov. et à 316 kilom. d'Oran, ch.-l. d'un cercle dépendant de la subdivison de Mascara, dans un pays de montagnes arides, entre les hauts plateaux et le Sahara. Marché arabe. Fort renfermant une caserne, des magasins militaires et un hôpital.

GERZAT, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), cant., arrond. et à 8 kilom. N.-E. de Clermont-Ferrand; pop. aggl., 2,546 hab.— pop. tot., 2,611 hab. L'église, du XIIe siècle, offre de beaux chapiteaux.

GERZEAU s. m. (jèr-zo). Bot. Nom vulgaire de la nielle.

GERZENSEE, village de Suisse, cant., et à 14 kilom. de Berne; 1,100 hab. Il est situé sur le bord du lac du même nom, dans le voisinage d'un très-beau site montagneux dont les points les plus pittoresques sont couverts de villas. Aux environs, bains minéraux de Thalgut.

GERZÉRIE s. f. (jèr-zé-rî). Nom de l'ivraie, dans certaines contrées.

GÈS s. m. (jès). Métrol. Mesure indienne de longueur, valant 0m,91438.

GÉSATES, peuple de la Gaule, qui habitait entre le Rhône et les Alpes. On n'est pas d'accord sur l'origine et la signification du nom de Gésates. Quelques écrivains font dériver ce nom d'une arme des Gaulois. Polybe (livre II, ch. XXVIII-XXIX) parle de l'impétuosité de leur valeur téméraire à la bataille du cap Télamon. « Ils se dépouillèrent de leurs braies et de leurs saies, et, ne gardant que leurs armes, ils s'élancèrent aux premiers rangs.... Leurs clairons et leurs trompettes retentissaient avec un bruit effroyable; toute l'armée poussait en même temps des hurlements. Terrible était l'aspect des guerriers qui combattaient aux premiers rangs et qui étaient chargés de bracelets et de colliers d'or. Les Romains étaient frappés de stupeur. » La victoire resta cependant aux Romains : 40,000 de ces Gaulois couvrirent de leurs corps le champ de bataille.

GESCHEID s. m. (jè-chèd). Métrol. Mesure de capacité employée en Allemagne et valant 2 litres à Darmstadt.

GESCHMAUSS (Jérôme), médecin allemand. V. GEMUSÆUS.

GÈSE s. m. (jè ze — lat. *gæsum*, même sens). Art milit. anc. Sorte de dard que les Romains empruntèrent aux Gaulois.

— **Encycl.** Le *gèse* était une sorte de demi-pique dont se servaient les Gaulois. Virgile l'appelait arme alpine, arme des Alpes, pour indiquer qu'on s'en servait dans ces montagnes et dans les pays avoisinants, chez les Allobroges principalement. Cette arme, durcie au feu, était terrible dans la main de ceux qui s'en servaient. Le *gèse* est dépeint par les auteurs comme un dard à main d'une demi-coudée, à moitié carré, et finissant par une pointe ronde fort aiguë. Les Romains adoptèrent le *gèse* dans leurs armées; l'usage s'en introduisit aussi chez les Grecs. Leurs milices corrompirent ce mot et en firent l'expression *ysse*. Les Francs s'en servirent après la conquête des Gaules et le remplacèrent plus tard par l'ançon, qui en était une imitation. Il existait pourtant encore des *gèses* dans la milice française au XIIIe siècle, puisque Boucher, dans son *Histoire de Provence*, fait mention d'un *gæsum*, ayant figuré dans un inventaire des armes saisies sur les templiers par le roi de la ville d'Aix

GESECKE, ville de Prusse, dans la province de Westphalie, régence et à 39 kilom. N.-E. d'Arnsberg, sur la Weid; 3,200 hab. Poterie; culture du chanvre; industrie linière. Chapitre de dames nobles.

GESELSCHAP (Edouard), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1814. Elève de l'Académie des arts de Dusseldorf, il débuta d'une façon bruyante par des toiles de grande dimension et d'un romantisme effréné. L'*Adoration des mages*, l'*Ensevelissement du Christ*, *Faust dans son laboratoire*, *Gœtz de Berlichingen devant le conseil de Heilbronn*, la *Mort de Valentin*, *Roméo et Juliette*, *Avant le bal*, la *Procession*, le *Cadavre de Gustave-Adolphe retrouvé sur le champ de bataille de Lutzen*, étonnèrent autant par la crudité des couleurs que par la violence des poses et l'exagération du fantastique. Les *Partisans faisant ripaille dans une église* peuvent être considérés comme le chef-d'œuvre de cette peinture, cruelle pour les yeux, et qui cependant a trouvé des admirateurs passionnés. Ce tableau a figuré à Paris, au Salon de 1855, mais sans grand succès.

Soit que la critique française lui eût donné à réfléchir, soit pour tout autre motif, M. Geselschap renonça, dès cette époque, à la grande peinture historique et religieuse, et se consacra exclusivement aux tableaux de genre. En étudiant la vie domestique allemande, il a su en tirer d'excellentes observations, et, dans cette nouvelle phase de son talent, l'artiste s'est bientôt placé à côté des maîtres des écoles flamande et hollandaise. Il y a de l'imagination et de l'esprit dans ses petites toiles d'un dessin correct, élégant, et une grande science dans les effets de lumière. Citons : l'*Arbre de Noël*, la *Fête de la Saint-Nicolas*, une *Jeune femme à son rouet*, un *Vieillard lisant la Bible devant sa fenêtre*, le *Grand-père berçant son petit-fils*, etc. M. Geselschap est d'une fécondité étonnante, et son œuvre est des plus considérables. Découragé par son insuccès de 1855, il n'a pas exposé en France en 1867, et il a eu tort, car ses derniers petits tableaux de genre auraient été très-bien accueillis.

GESENIUS (Guillaume), médecin allemand, né à Schœningen (Brunswick) en 1760, mort en 1801. Il a publié, entre autres ouvrages : *Essai d'une encyclopédie lépidoptère* (Erfurt, 1786, in-8o); *Pathématologie médico-morale* (Erfurt, 1786); *Manuel d'hygiène pratique* (Stendal, 1791, in-8o).

GESENIUS (Frédéric-Henri-Guillaume), savant orientaliste allemand, né à Nordhausen en 1785, mort en 1842. Il fit ses études à Helmstædt et à Gœttingue, et fut nommé répétiteur de théologie dans cette dernière ville en 1806. Trois ans après, il fut appelé comme professeur de littérature ancienne au gymnase d'Heiligenstadt. Enfin, l'année suivante, il fut nommé professeur de théologie à l'université de Halle, et il garda cette place jusqu'à la fin de sa vie. Il fit des voyages en France et en Angleterre vers 1820, afin de recueillir des matériaux pour ses études sur les langues sémitiques. Gesenius a ouvert une nouvelle voie pour l'étude des textes de l'Ancien Testament. On a de lui : *Dictionnaire-manuel hébreu et chaldéen* (Leipzig, 1810-1812, 2 vol. in-8o); *Histoire de la langue et de l'écriture hébraïques* (Leipzig, 1815, in-8o); *De Pentateuchi Samaritani origine, indole et auctoritate* (Halle, 1815, in-4o); *Système complet, grammatical et critique de la langue hébraïque comparée aux dialectes de la même famille* (Leipzig, 1817, 1 vol. in-8o); *De Samaritanorum theologia ex fontibus ineditis commentarius* (Halle, 1822, in-4o); *Thesaurus linguæ hebrææ et chaldaicæ Veteris Testamenti*, ouvrage terminé par Rœdiger (Leipzig, 1829-1858, 3 vol. in-4o); *Scripturæ linguæque phœniciæ monumenta quotquot supersunt* (Leipzig, 1837, 3 part. in-4o).

GESERICH, lac poissonneux de Prusse, province de Prusse, régence de Marienwerder, entre Deutsch-Eylau et Saalfeld. Superficie, 42 kilom. carrés.

GESIENSIS PAGUS, nom latin du PAYS DE GEX.

GÉSIER s. m. (jé-zié). Ornith. Troisième estomac des oiseaux, dans lequel s'opère la digestion, préparée dans les deux autres : *La poule avale de petits cailloux qui font, dans son* GÉSIER, *le métier des dents de notre bouche.* (J. Macé.)

— Moll. Nom vulgaire d'une porcelaine de la Nouvelle-Hollande.

GÉSINE s. f. (jé-zi-ne — rad. *gésir*). Etat d'une femme en couche :

La terre, tout ainsi qu'une femme en *gésine*,
Ses fruits avec travail nous produit tous les ans.
RONSARD.

‖ La Fontaine l'a dit d'une femelle d'animal:

La perfide descend tout droit
A l'endroit
Où la laie était en *gésine*.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

GÉSIR v. n. ou intr. (jé-zir — du lat. *jacere*, être étendu, qui, selon Curtius, est l'intransitif de *jacere*, jeter, comme *pendere*, être suspendu, l'est lui-même de *pendere*, pendre. Les formes suivantes sont seules usitées : *Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent; je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient; gisant* ou *gissant*). Etre couché, étendu à terre, renversé çà et là : *Ces blocs erratiques sont composés de roches absolument étrangères à la région où ils* GISENT *actuellement.* (L. Figuier.)

C'est là que du lutrin *gît* la machine énorme,
BOILEAU.

‖ Etre enseveli, en parlant d'un mort. Prend très-souvent la forme *ci-gît*, ici est enseveli, en style d'épitaphe : *Le cœur d'une vieille coquette est semblable aux tombeaux d'Egypte, où* GISENT *des momies entourées de bandelettes.* (P. Limayrac.)

Ci-*gît* par qui *gisent* les autres.
(*Epitaphe d'un médecin.*)

Ci-*gît* Vert-Vert, ci-*gisent* tous les cœurs.
GRESSET.

Là *gît* la pâle Envie, à l'œil timide et louche.
VOLTAIRE.

Ci-*gît* ma femme; ah! qu'elle est bien,
Pour son repos et pour le mien!
***

Ci-*gît* Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.
PIRON.

Ci-*gît*, oui, *gît*, par la morbleu!
Le cardinal de Richelieu;
Et, ce qui cause mon ennui,
Ma pension avecque lui.
BENSERADE.

— Par anal. Se trouver détruit, ruiné, anéanti :

Peuples, rois, vous mourrez, et vous, villes, aussi;
Là *gît* Lacédémone, Athènes fut ici.
L. RACINE.

— Fig. Consister; se trouver contenu : *La gourmandise* GÎT *dans la quantité, la friandise dans la qualité.* (Mme Monmarson.) *La religion, pour les jeunes filles,* GÎT *dans les cérémonies, et la morale dans les convenances.* (Mme G. Coignet.)

Tout le secret ne *gît* qu'en un peu de grimace.
CORNEILLE.

La fable *gît* dans la moralité.
LAMOTTE.

Je vois que votre honneur *gît* à verser mon sang,
Que tout le mien consiste à vous percer le flanc.
CORNEILLE.

‖ Ce sens vieillit.

— Loc. prov. *Savoir où gît le lièvre*, Connaître le secret, la vraie raison de quelque chose : *Je* SAIS OÙ GÎT LE LIÈVRE. (Mol.)

— Mar. Etre situé : *Cette île* GÎT *nord-nord-est, à huit kilomètres de la crique.*

GESIUM, nom latin de GEX.

GESNER (Conrad), célèbre médecin et naturaliste suisse, né à Zurich en 1516, mort dans la même ville en 1565. Issu d'une famille de petits commerçants, Gesner n'aurait pu suivre la carrière des sciences, sans le zèle et le dévouement de son oncle maternel, Jean Frick, qui lui fit faire quelques études classiques et lui donna les premières notions d'histoire naturelle. Peut-être faut-il voir l'origine de son goût pour les sciences de la nature dans les rapports que son père, marchand fourreur, avait avec les chasseurs des Alpes et des contrées du Nord. Gesner perdit presque simultanément son oncle et son père. Ce dernier fut tué à la bataille de Zug, en 1531. Mais il trouva un protecteur dans Jean-Jacques Ammieu, professeur d'éloquence à Zurich, qui, reconnaissant les aptitudes particulières de Gesner, dirigea ses études vers les sciences médicales. De nouveau livré à lui-même par la mort d'Ammieu, Gesner chercha à se créer une position indépendante. Il alla d'abord à Strasbourg, où il fut accueilli avec bienveillance par Wolfgang-Fabrice Capiton. Il travailla quelque temps avec cet érudit prédicateur, qui lui enseigna la langue hébraïque et qu'il aida bientôt dans ses recherches sur la philologie et les livres sacrés. Après un séjour de quelques mois, Gesner quitta Strasbourg et revint en Suisse. Soutenu par les bienfaits des chanoines de Strasbourg, il put entreprendre un voyage en France, et vint à Bourges. Là, tout en étudiant avec ardeur l'anatomie et la médecine, il se lia avec son compatriote Jean Frisius, le célèbre orientaliste, dont l'amitié devait lui être si profitable. Il se sentit bientôt attiré vers le grand centre intellectuel de la France, Paris, où il se livra avec une sorte de passion à tous les genres d'études. Il raconte lui-même qu'il dévorait tous les livres grecs, hébreux, arabes ou latins qui s'offraient à lui. Les seules ressources pécuniaires qu'il possédât alors étaient une modique pension qu'il recevait de la municipalité de Zurich; aussi fut-il obligé pour vivre de donner des leçons. En 1536, il retourna à Strasbourg, où, au dire de son historiographe, Simler, il acquit la réputation d'un prodige de savoir. La ville de Zurich le rappela pour lui confier une place de professeur au collége municipal; mais Gesner, las bientôt de remplir ces obscures fonctions, sollicita et obtint l'autorisation d'aller à Bâle étudier la médecine. Dans cette ville, il travailla au *Dictionnaire grec* de Favorinus Camers, et, l'année suivante, il fut appelé à Lausanne où le sénat de Berne venait de fonder une académie, en lui destinant la chaire de littérature grecque. Après trois années de professorat, il résolut de terminer son instruction médicale, et, dans ce but, se rendit à Montpellier, où il se lia avec trois éminents naturalistes, P. Belon, Laurent Doubert et Rondelet. En 1541, il revint prendre le bonnet de docteur à Bâle; mais c'est la ville de Zurich qu'il choisit pour y exercer la médecine et y professer en même temps la philosophie. Jusqu'en 1560, il s'occupa de la publication de ses ouvrages et y employa presque toute sa fortune. A l'aide des dons que lui adressaient ses nombreux correspondants, il forma le premier cabinet de zoologie qui eût encore existé. En 1555, il fut nommé professeur d'histoire naturelle à Zurich, place qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il était à l'apogée de la gloire lorsque la peste éclata à Zurich (1564). Atteint par le fléau, il succomba en 1565.

On peut juger de l'étendue du savoir de Gesner par ce fait que sa *Bibliothèque universelle*, le premier grand ouvrage qu'il fit paraître (1545-1548), donne le titre de tous les livres hébreux, grecs et latins connus de son temps, avec des sommaires et des jugements sur chacun d'eux.

La botanique lui doit, en outre, un catalogue des plantes en quatre langues et le dessin de mille cinq cents végétaux; la minéralogie, un traité sur les fossiles, les pierres et les gemmes; la médecine, la réimpression des meilleurs ouvrages connus alors avec des additions précieuses. En même temps, il inventait pour l'étude des langues anciennes et modernes une méthode comparative adoptée dès lors par les philologues, et, s'adonnant aux plus humbles recherches, dès qu'elles pouvaient être utiles, il composait des traités sur le lait et le fromage des Alpes, et analysait, un des premiers, le tabac et la canne à sucre, nouvellement importés en Europe. L'empereur Ferdinand Ier anoblit le grand savant; le gouvernement de Zurich lui fit construire une belle salle pour ses collections. « Gesner, dit M. Cap, représente tout le savoir du siècle où il vécut, comme l'avaient fait à différentes époques Aristote, Albert le Grand et Vincent de Beauvais. Si sa vie, tranchée d'une manière trop prématurée, ne lui permit pas de mettre la dernière main à tous les travaux qu'il avait entrepris, ceux qu'il nous laissa même inachevés portent tous l'empreinte de sa main puissante et le cachet irrécusable du génie. »

Ses ouvrages sont très-nombreux; aussi nous bornerons-nous à citer les principaux : *Historia animalium* (Zurich, 1551-1558, 6 vol.). Cet ouvrage, réédité un grand nombre de fois, traduit dans les principales langues européennes, est, au dire de Cuvier, « le plus considérable des ouvrages de Gesner sur l'histoire naturelle, et celui qui lui assurera la renommée la plus durable. Il peut être considéré comme la première base de toute la zoologie moderne. » *Bibliotheca universalis* (Zurich, 1545). Ce livre, véritable encyclopédie du XVIe siècle, a servi de modèle à tous ceux qui ont été faits depuis dans le même but. De nombreuses éditions en ont été faites, et ont offert aux chercheurs une mine de renseignements que l'on n'a pas encore épuisée. *Opera botanica* (Nuremberg, 1753-1771, 2 vol. in-fol.); *Medicamentorum succiduorum Galeno adscriptorum Tabula*, etc. (Bâle, 1540); *De compositione medicamentorum* (Bâle, 1541); *Apparatus et delectus simplicum medicamentorum ex Dioscoride, etc.* (Lyon, 1542); *Plantarum nomina latine, græce, germanice et gallice, etc.* (Zurich, 1542); *Compendium de differentiis urinarum, etc.* (Zurich, 1541); *Enumeratio medicamentorum purgantium, vomitoriorum, etc.* (Bâle, 1546). En dehors des sciences naturelles, il traite dans ses ouvrages de philologie, de bibliographie, de logique, de morale, de belles-lettres, de philosophie. Il publia successivement : une traduction du *Traité des syllogismes*, des *Sentences de Stobée*, des *Allégories de Dion Chrysostome sur Homère;* puis il édita les œuvres de *Martial*, écrivit des préfaces pour les œuvres de Galien et de Tragus. A tous ces ouvrages, il faut encore ajouter : le *Traité des eaux minérales d'Allemagne*, l'*Histoire des poissons*, la *Beauté des montagnes*, un *Traité des diverses langues anciennes et modernes*, des *Préceptes d'hygiène*, etc. Il ne put mettre au jour son *Histoire des plantes*, qui était destinée à faire le pendant de son *Histoire des animaux*. En mourant, il légua son manuscrit à son élève et son ami Gaspard Wolf, qui se chargea de le publier. On doit à Gesner la fixation de plusieurs familles naturelles et la connaissance de plus de huit cents nouvelles plantes. Enfin, il introduisit l'usage d'appliquer aux végétaux les noms des naturalistes célèbres, et cet honneur a été rendu deux fois à sa mémoire. Deux plantes portent son nom : une variété de tulipe, *tulipa gesneria*, et un arbuste d'Amérique, de la famille des campanulacées, qui forme le genre *gesneria*.

Gesner appartenait à la famille de ce nom qui devait fournir au XVIIe et au XVIIIe siècle tant de représentants célèbres des sciences et des lettres, notamment Salomon GESNER, l'auteur du *Premier navigateur* et de la *Mort d'Abel*.

On pourra consulter avec fruit, sur la vie et les œuvres de Gesner, les ouvrages suivants : Simler, *Vita Gesneri* (Zurich, 1566); Baillet, *Jugements des savants;* Haller, *Bibliotheca botanica;* Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des lettres; Epistola ad Guillelmum Turnerum*, par Gesner lui-même; la préface de sa *Bibliotheca universalis;* Schoniedeb, *Vita Conradi Gesneri*, placée en tête des *Opera botanica;* la *Biographie médicale;* Cap, *Etudes biographiques pour servir à l'histoire des sciences.*

GESNER (Jean-Albert), médecin allemand, né à Anhausen en 1694, mort en 1760. Il exerça son art à Stuttgard, puis devint médecin particulier et conseiller du duc de Wurtemberg (1734). Il accompagna les fils de ce prince en Allemagne et en Hollande et fut nommé, à son retour, assesseur du conseil des mines. Ses principaux ouvrages sont : *Historia Cadmiæ fossilis metallicæ* (1744, in-4o); *Description physique et historique des eaux de Wildbad* (1745, in-8o); de nombreux mémoires dans les *Selecta physico-œconomica* (1749), etc.

GESNER (Jean-Mathias), humaniste, né à Roth en 1691, mort à Gœttingue en 1761. Il étudia à l'université d'Iéna et y prit ses grades. Nommé d'abord professeur au gymnase de Weimar, il fut ensuite mis à la tête de la bibliothèque de cette ville. Mais le duc Guillaume-Ernest étant mort, il fut privé de sa place de bibliothécaire et devint directeur du

collége d'Anspach. Au bout d'un an, le sénat de Leipzig le choisit pour être recteur de l'école de Saint-Thomas. De là, il fut appelé à occuper la chaire de belles-lettres à l'université de Gœttingue, et en même temps il obtint la charge de bibliothécaire et la direction du *séminaire philologique*, une de ses fondations, sorte d'école normale où les jeunes gens viennent, à la fin de leurs études classiques, se préparer à l'enseignement public.

Gesner est un des grands érudits du siècle dernier; toutes les langues de l'Orient, et particulièrement l'hébreu, lui étaient familières. Il connaissait à fond les auteurs de l'antiquité grecque et latine, non pas seulement les écrivains de génie, mais encore ceux d'un rang inférieur. L'étude approfondie de l'histoire et de la philosophie anciennes ne l'empêcha pas de s'intéresser aux événements politiques et aux travaux philosophiques de son temps. Doué de facultés extraordinaires, il parcourut tout le cercle des connaissances humaines, sans en excepter la théologie, la jurisprudence, les mathématiques et l'histoire naturelle. Pendant son séjour à Iéna, il donna une édition du *Philopatris* de Lucien; à Weimar, il publia ses *Eléments de rhétorique* et une *Dissertation sur les jeux et les années séculaires des Romains*. Etant bibliothécaire dans cette dernière ville, il consacra ses loisirs à l'édition des *Agriculteurs latins*, Caton, Varron, Columelle, Palladius, à laquelle il joignit la médecine vétérinaire de Végèce et un fragment de Gargilius Martialis, *De curâ boum*. Le principal mérite de cette collection consiste dans un excellent lexique des termes d'agriculture. La publication de sa *Chrestomathie de Cicéron* et de sa *Chrestomathie grecque* date de son séjour à Leipzig. On lui doit encore une édition du *Panégyrique* et des *Lettres* de Pline, et des œuvres de Quintilien, d'Horace et de Claudien. Gesner traduisit en latin les œuvres de Lucien. Mais ce qui le recommande spécialement à l'attention de la postérité, c'est son édition du *Trésor latin* de Robert Estienne, *Novus linguæ et eruditionis romanæ Thesaurus, post Roberti Stephani et aliorum curas* (Leipzig, 1749, 2 vol. in-fol.), par laquelle il a rendu à l'étude de la littérature et des antiquités romaines un service signalé. Cet ouvrage est indispensable aux philologues, même après la publication des beaux dictionnaires de Facciolati et de Forcellini; Gesner a disposé les citations d'une manière plus nette et plus logique. Au nombre de ses plus importants ouvrages se rangent encore les *Prælectiones ad primas lineas isagoges in eruditionem universalem* (2e édit., publiée par Nicklas [Leipzig, 1774, 2 vol. in-8o]), qui sont un premier essai d'une encyclopédie universelle des sciences. La mort le surprit au moment où il s'occupait d'une édition du *Pseudo-Orphée*, qui fut achevée par Hamberger. Parmi ses opuscules, nous citerons une dissertation qui fit beaucoup de bruit à cause de la singularité de son titre; elle est intitulée : *Socrates sanctus pæderasta; accedit corollarium de antiqua asinorum honestate;* les *Opuscula varii argumenti* (Breslau, 1743-1745, 8 vol.), recueil de ses dissertations, et le *Thesaurus epistolarum Gesneri* (Halle, 1768, publié par Klotz), collection de ses lettres. Sur sa vie, v. Ernesti, *Narratio de J.-M. Gesnero ad D. Ruhnkenium*, dans les *Opuscula oratoria* (Leyde, 1762, p. 305).

GESNER (Jean-Jacques), numismate suisse, né à Zurich en 1707, mort en 1787. Il a laissé, sur les médailles, des ouvrages où l'on trouve plus d'érudition que de critique. Nous citerons : *Thesaurus universalis omnium numismatum veterum græcorum et romanorum* (1733, 4 vol. in-fol.); *Numismata regum Macedoniæ* (1738, in-fol.).

GESNER (Jean), médecin et botaniste suisse, frère du précédent, né à Zurich en 1709, mort en 1790. Il étudia la médecine sous Boerhaave, la botanique sous Haller et les mathématiques sous Bernouilli. Professeur pendant quarante-cinq ans dans sa ville natale, il y a fondé la Société de physique et le Jardin botanique. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut mentionner : *De corporum motu et viribus* (1746, in-4o); *De thermoscopio botanico* (1755, in-4o); *Phytographia sacra* (1759-1768, 2 vol. in-4o).

GESNER (Salomon), célèbre poëte et paysagiste suisse, né à Zurich le 1er avril 1730, mort le 2 mars 1788. Son père, qui était imprimeur dans cette ville, voulait lui faire apprendre son état et l'envoya en apprentissage à Berlin. Mais le jeune Gesner, qui s'était épris de passion pour la lecture et le dessin, délaissa l'atelier et rechercha la société des artistes et des poëtes. Il entra en relations suivies avec le peintre de la cour, Kempel, fréquenta les poëtes Bamler, Hagedorn, et vit aussi son célèbre compatriote Sulzer de Winterthur, l'auteur du *Dictionnaire des beaux-arts*, que le grand Frédéric avait attiré à Berlin.

De retour à Zurich, Salomon Gesner se livra tout entier à ses goûts. La poésie anacréontique et bucolique avait pour lui un charme particulier; il s'enthousiasma pour Longus et Théocrite et chercha bientôt à les imiter à sa façon. Son début dans ce genre fut le poëme de la *Nuit* (1752), suivi d'un second poëme intitulé : *Daphné* (1754). Le premier fut peu remarqué; le second le fut davantage; mais le jeune poëte ne réussit pas cependant à triompher de la froideur calculée de l'Allemagne, encore irritée de la guerre que l'école suisse de Bodmer avait faite à l'école saxonne de Gottsched. A Zurich même, l'auteur de la pastorale de *Daphné* se vit sur le point d'être arrêté tout net par la censure locale, dont la pudeur s'alarmait de certaines images voluptueuses. L'impression n'en fut permise que moyennant la suppression du nom de l'auteur, qui ne parut que dans les vignettes.

L'année 1756 marque dans la vie de Gesner par la publication du premier volume des *Idylles*, traduit presque immédiatement en français par le Genevois Huber. Cet ouvrage eut à Paris un succès d'enthousiasme et de vogue extraordinaire. L'esprit français, blasé sur les faux bergers de Fontenelle et les brebis enrubanées de Mme Deshoulières, accueillit avec transport les bergeries non moins conventionnelles, mais plus intimes, plus naïvement pastorales et plus touchantes du Théocrite de l'Helvétie. C'est de ce titre que le saluaient, non-seulement toute la pléïade des poëtes gracieux, à commencer par Berquin, Florian et Léonard, jusqu'à Mme du Bocage, mais de graves écrivains, comme le marquis de Turgot, le futur ministre de Louis XVI, un satirique de génie comme Gilbert, et ces grands semeurs d'idées qu'on nomme Diderot et J.-J. Rousseau. Ce dernier appelait le poëte de Zurich un homme selon son cœur. N'oublions pas, parmi les admirateurs de Gesner, le plus vrai poëte idyllique et rêveur qu'ait eu la France du XVIIIe siècle, André Chénier. Dans ses fragments d'idylles, l'auteur de la *Jeune captive* a célébré

> . . . Les bords montueux de ce lac enchanté
> Des vallons de Zurich, pure divinité,
> Qui du sage Gesner à ses nymphes avides
> Murmure des chansons sous leurs antres humides.

Aux admirateurs de Gesner il faut joindre encore Mirabeau, qui, dans son livre *Sur la monarchie prussienne*, a consacré quelques lignes enthousiastes au poëte zurichois.

La *Mort d'Abel*, sorte d'épopée pastorale composée en 1758, sur l'invitation de Klopstock, ajouta encore à la gloire de Gesner et eut une foule de traducteurs et d'imitateurs dans toutes les langues. Ce poëme fut suivi du *Premier navigateur*, regardé par les critiques allemands comme le plus parfait des écrits de Gesner, mais au fond assez faible. Enhardi par le succès, Gesner essaya de la comédie pastorale et composa deux pièces de théâtre, dont l'une a fourni à Marmontel le canevas et une partie des développements de sa pièce de *Sylvain*. Mais le véritable champ de l'activité poétique de Gesner, c'était toujours la pastorale proprement dite. Le second volume des *Idylles*, paru en 1778, eut le même succès que le premier volume.

Au talent du poëte, Gesner unissait celui du peintre. Mais son pinceau délicat et suave n'était guère occupé qu'à reproduire les paysages où il avait placé la scène de ses esquisses idéales. La peinture de Gesner a, comme sa poésie, un attrait de douceur, de grâce et d'harmonie. Une partie de ses compositions sont faites à la gouache. Gesner s'était formé principalement par l'étude de la nature.

Quoique Gesner n'eût aucune prétention à la science proprement dite, il avait beaucoup réfléchi sur l'art, et il a consigné ses observations dans ses *Lettres sur le paysage* (*Briefe uber Landschaftmalerei*), qui sont comme la poétique de l'écrivain zurichois. Il faut lire aussi la correspondance de Gesner et de sa femme avec leur fils en séjour à Dresde, de 1784 à 1788. On apprend à y connaître l'homme de cœur et l'ami de l'humanité.

Le génie littéraire de Gesner nous paraît n'avoir jamais été mieux apprécié que dans ce jugement de M. Kurz, professeur à Aarau et auteur d'une *Histoire de la littérature allemande :* « Gesner n'est pas un vrai disciple de Théocrite; il a créé un genre. Pendant que dans l'idylle grecque l'action forme le centre du poëme, elle n'est qu'un accessoire dans l'œuvre du poëte suisse. Les idylles de ce dernier sont de véritables tableaux, et là même où elles tournent à l'action, elles n'ont pour but que de faire ressortir davantage les caractères et les impressions des personnages; l'homme demeure le vrai centre de l'action. Cette conception de l'idylle n'est pas propre, il est vrai, à produire une grande variété de caractères et de situations; mais, dans ce milieu circonscrit, l'auteur sait donner cependant des développements très-différents aux caractères de ses personnages, à l'aide de traits déterminés et choisis avec beaucoup d'art. En ce sens, les idylles de Gesner sont de vrais chefs-d'œuvre. Mais le défaut capital de ses compositions, c'est qu'au lieu d'être tirées de la vie réelle elles appartiennent toutes au monde idéal que s'est formé le poëte. Gesner n'a pas su idéaliser la vie réelle. »

A ce jugement de M. Kurz nous ajouterons que, si Gesner n'eût pas été égaré par le faux système qu'il s'était forgé, et s'il eût continué les traditions nationales du grand poëte descriptif des Alpes, Albert de Haller, il eût été capable de fonder une véritable école de poésie, témoin son *Chant d'un Suisse qui a pris les armes pour défendre son pays*, et le poëme de la *Jambe de bois de Næfels*, où il a mis en scène avec autant de coloris que de vigueur un soldat des temps héroïques de la Confédération.

GESNER (Abraham), géologue et chimiste américain, né à Cornwalis, dans la Nouvelle-Ecosse, au commencement du siècle. Son père, le colonel Gesner, prit parti pour le gouvernement anglais dans la querelle entre les colonies américaines et la métropole, et, après le 4 juillet 1776, il se retira dans la Nouvelle-Ecosse. Dès sa plus tendre enfance, le docteur Gesner témoigna du goût le plus vif pour les sciences naturelles, et les connaissances qu'il acquit en minéralogie et en géologie lui firent donner, fort jeune encore, une mission du gouvernement canadien pour l'exploration minéralogique du bas Canada. Son ouvrage *Sur la minéralogie et la géologie de la Nouvelle-Ecosse* lui valut les suffrages du célèbre géologue sir Charles Lyell, et l'attention du gouvernement fut vivement excitée par ses travaux sur le charbon, le fer, le cuivre, les schistes argileux et autres gisements importants de l'Amérique du Nord. Chimiste distingué, le docteur Gesner était parvenu à extraire d'une sorte d'asphalte, qu'on rencontre communément dans les îles de l'océan Indien et au Nouveau-Brunswick, un gaz d'éclairage dont il essaya de vulgariser l'emploi. Dans ces derniers temps, il a publié un ouvrage sur les ressources industrielles de la Nouvelle-Ecosse.

GESNÉRIACÉ, ÉE adj. (jè-sné-ri-a-sé — rad. *gesnérie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gesnérie. ‖ On dit aussi GESNÉRACÉ et GESNÉRÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre gesnérie.

— **Encycl.** Les *gesnériacées* sont des plantes herbacées, rarement sous-frutescentes à la base, à feuilles opposées ou alternes. Les fleurs, axillaires ou terminales, ont un calice monosépale, persistant, à cinq divisions, adhérant par sa base avec l'ovaire, plus rarement libre; une corolle monopétale, irrégulière, à cinq divisions inégales, formant quelquefois comme deux lèvres; deux ou quatre étamines insérées sur la corolle; un ovaire, tantôt infère et couronné par un disque épigyne souvent lobé, tantôt libre et à disque hypogyne ou latéral; cet ovaire, à une seule loge multiovulée, est surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate simple, creux au centre. Le fruit est une capsule bivalve ou une baie renfermant un grand nombre de graînes, à albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les cyrtandracées, les bignoniacées, les personnées et les orobanchées, comprend les genres suivants, groupés en deux tribus :

I. *Gesnériées* (ovaire adhérent) : g. gesnérie, trévirane, gloxinie, solénophore, niphée, rhytidophylle, conradie.

II. *Besleriées* (ovaire libre) : g. beslérie, sarmienta, mitraire, columnée, archiménès, hypocyrte, tidea, drumonie, tapina, némathanthe, alloplecte, épiscie, etc.

Les *gesnériacées* habitent l'Amérique et se trouvent surtout dans les régions équatoriales; plusieurs sont épiphytes. Les baies de quelques espèces sont sucrées, mucilagineuses et comestibles.

GESNÉRIE s. f. (jè-sné-rî — de *Gesner*, bot. suisse). Bot. Genre de plantes, type de la famille des gesnériacées et de la tribu des gesnériées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. ‖ On dit aussi GESNÈRE.

— **Encycl.** Plusieurs espèces de *gesnéries* sont cultivées dans les jardins. La *gesnérie en ombelles*, originaire du Brésil, à rhizome tubéreux, se distingue par une tige cylindrique, des feuilles cordiformes, velues comme les tiges, crénelées, violâtres en dessous, et par des fleurs en ombelles, placées au sommet d'un pédoncule, à calice d'un rouge brun, à corolle tubuleuse, de couleur rouge, semée de taches, divisée en lobes égaux. C'est une plante de serre chaude. Il faut l'arroser très-modérément en été et presque jamais en hiver. On la multiplie de boutures. La *gesnérie de Gérolt*, qui nous vient de l'Amérique méridionale, demande la même culture. Cette plante est entièrement couverte de poils fins, serrés et soyeux. Les feuilles sont très-grandes, cordiformes, d'un vert cendré en dessus, blanchâtres en dessous. La *gesnérie du roi Léopold* a une tige droite, simple, nue inférieurement, trois ou quatre feuilles vertes en dessus, violettes en dessous, surmontées d'une courte panicule de fleurs tubuleuses orange vif. On trouve dans le commerce un assez grand nombre de variétés hybrides très-recherchées des amateurs.

GESNÉRIÉ, ÉE adj. (jè-sné-ri-é — rad. *gesnérie*). Bot. Syn. de GESNÉRIACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des gesnériacées, ayant pour type le genre gesnérie.

GESOBRIVATES, ville de l'ancienne Gaule, dans la Lyonnaise IIIe, chez les Osismiens, aujourd'hui Brest.

GESORIACUM, ville de la Gaule, dans la Belgique IIe, chez les Morins, aujourd'hui Boulogne-sur-Mer.

GESPUNSART, village et comm. de France (Ardennes), cant. de Charleville, arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Mézières; pop. aggl., 1,898 hab. — pop. tot., 2,104 hab. Extraction de minerai de fer; clouterie. Eglise richement décorée.

GESRIL DU PAPEU (Joseph-François-Anne), marin français, né à Saint-Malo en 1767, mort en 1795. Après avoir été le condisciple de Chateaubriand, il entra dans la marine en 1781. Il fit la guerre de l'indépendance américaine, devint lieutenant de vaisseau en 1789, émigra pendant la Révolution, fit partie de l'expédition de Quiberon, se battit à Sainte-Barbe (1795) et au fort Penthièvre, puis, bien que malade de la fièvre, il se rendit à la nage jusqu'au vaisseau anglais, pour demander, au nom de Sombreuil, de faire cesser le feu. Ayant tenté le retour par la même voie, il fut accueilli à coups de fusil par les soldats républicains répandus sur la côte. Il fut pris et conduit à Auray, où on le fusilla.

GESSE s. f. (jè-se — L'origine de ce mot n'est pas certaine. M. Littré croit que l'on peut conjecturer que *gesse* représente le latin *vicia*, les genres *vicia* et *lathyrus*, vesce, étant des genres voisins. Quant à *vicia*, il répond exactement au grec *bikion*, lithuanien *vikis*, bohémien *vika*, *vikev*, allemand *wicke;* mais il est probable que ce dernier vient directement du latin). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des viciées; graine de cette plante : *La* GESSE *tubéreuse porte des fleurs roses et odorantes.* (F. Gérard.)

— **Encycl.** Les *gesses* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à tiges ordinairement anguleuses, grimpantes, à feuilles alternes, munies de deux grandes stipules, et composées d'une à trois folioles opposées, portées sur des pétioles qui se terminent en vrille simple ou rameuse. Les fleurs, ordinairement peu nombreuses et portées sur de longs pédoncules axillaires, ont un calice à cinq divisions, les deux supérieures plus courtes; une corolle papilionacée, souvent très-grande et d'un coloris varié; dix étamines diadelphes; un style plan, élargi au sommet et un peu velu. Le fruit est une gousse oblongue, renfermant un assez petit nombre de graines rondes ou anguleuses. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces, dont la plupart croissent spontanément en Europe, et quelques-unes dans le nord de l'Asie ou en Amérique. Plusieurs d'entre elles jouent un rôle considérable en agriculture, comme servant à la nourriture de l'homme et surtout des animaux domestiques; d'autres sont recherchées dans les jardins d'agrément.

La *gesse* commune ou cultivée est une plante annuelle, à fleurs bleues, qui croît spontanément dans les moissons du midi de l'Europe; on possède une variété à fleurs blanches, qui est plus estimée. On la cultive en grand, pour sa fane et pour ses graines, et elle donne, du moins dans les régions méridionales, des produits plus avantageux que ceux de la vesce ou du pois gris. Elle est aussi apte que ces deux dernières plantes à améliorer et à nettoyer le sol, parce qu'elle étouffe les mauvaises herbes; elle a, en outre, l'avantage de croître dans des terrains médiocres, où la vesce et le pois ne sauraient prospérer. On la sème, dans le Midi, à l'automne, et dans le Nord après les dernières gelées, sur un sol préparé par deux labours; le semis ne doit être ni trop clair ni trop épais; en Angleterre, on l'opère par lignes, afin de pouvoir biner au besoin et obtenir ainsi de meilleurs résultats. Quand la terre est humide ou qu'il pleut après le semis, la *gesse* lève promptement et foisonne beaucoup. Quelques auteurs recommandent de la faucher avant la floraison, ce qui permet, disent-ils, d'obtenir une autre récolte l'année suivante. En général, on la fauche quand les fleurs sont à moitié passées, si on veut l'employer comme fourrage. La fane de cette plante, verte ou sèche, convient à tous les bestiaux, et surtout aux moutons. Elle les tient en chair et même les engraisse.

La graine de la *gesse* est très-sucrée; fraîche ou sèche, elle entre dans l'alimentation de l'homme. Difficile à digérer pour les estomacs délicats, à cause de la dureté et de l'épaisseur de sa peau, elle est bien meilleure et plus agréable au goût, surtout verte, quand elle est réduite en purée. On la mange aussi grillée comme les châtaignes. Les populations pauvres du midi de l'Europe s'en nourrissent pendant une grande partie de l'année. Torréfiée et réduite en poudre, elle fournit un succédané du café. Bouillie et réduite en farine grossière, elle est excellente pour les animaux domestiques, et surtout pour les cochons, qu'elle engraisse promptement. On en nourrit aussi les oiseaux de basse-cour. Cette graine est connue sous les noms vulgaires de *pois gesse*, *pois breton*, *lentille d'Espagne*, etc. Son rendement et sa qualité alimentaire vont en augmentant à mesure qu'on s'avance vers le Midi. La même observation peut s'appliquer à la fane, qui, de plus, fournit un très-bon engrais vert quand on l'enterre à la charrue au moment de la floraison. Dans tous les cas, cette plante convient surtout aux climats et aux terrains secs, car elle craint beaucoup l'humidité surabondante.

La *gesse* anguleuse doit son nom à la forme caractéristique de ses tiges; ses folioles sont linéaires et très-aiguës, ses fleurs rouges et solitaires. C'est encore une espèce annuelle et méridionale. Ses tiges sont presque dressées et forment de grosses touffes. Elle vé-

gète très-bien dans des fonds médiocres, même granitiques ou schisteux, et produit un fourrage fort goûté des bestiaux. La *gesse* sans feuilles a des fleurs jaunes et solitaires; ses folioles avortent complétement; mais elle a des stipules très-développées et qui simulent de véritables feuilles. Elle est annuelle et croît dans les moissons des terrains secs, auxquelles elle nuit beaucoup quand elle est trop abondante. Ce qui compense un peu cet inconvénient, c'est qu'elle améliore, comme fourrage, la paille à laquelle elle reste attachée. Mais, bien qu'elle soit fort recherchée par le bétail, son produit est si faible qu'il n'y aurait aucun avantage à la cultiver pour cet objet.

La *gesse* odorante, plus connue sous les noms de *pois d'odeur* ou *pois de senteur*, est annuelle et s'élève à 1 mètre et plus. On la croit originaire de l'Inde. Elle est, depuis un temps immémorial, cultivée dans les jardins d'agrément, où elle a produit de nombreuses variétés à fleurs d'une odeur suave et présentant toutes les nuances du violet, du rouge et du blanc. On la place ordinairement entre les murs et les treillages, et on la propage très-facilement de graines semées en place, mais après qu'on a eu soin de garnir le trou de terreau bien consommé. On la cultive aussi en pots, pour orner les gradins ou les fenêtres. En échelonnant les semis à diverses époques, on peut obtenir des fleurs jusqu'aux gelées, et même en hiver, si on a la précaution de rentrer les pots en orangerie. La fane de cette espèce plaît beaucoup aux bestiaux et la graine aux volailles; mais on ne cultive pas cette belle plante pour ces divers usages.

La *gesse* tubéreuse est vivace et croît dans les moissons de l'Europe centrale et méridionale. Elle a de jolies fleurs roses, réunies par cinq ou six à l'extrémité du même pédoncule; aussi la cultive-t-on avec avantage dans les terrains paysagers. Sa fane est un très-bon fourrage; mais ce qui la distingue surtout, ce sont ses racines, ou plutôt ses tubercules farineux, ovoïdes, de la grosseur du pouce et dont la chair blanche et tendre a une saveur qui rappelle celle de la châtaigne. On leur donne les noms de *macjon*, *méguzon*, *gland de terre*, etc. Ils sont riches en amidon, en sucre et en gluten. On les récolte à la suite des labours d'automne et d'hiver, et on peut les garder, en jauge ou à la cave, jusque vers le milieu du printemps. On les mange cuits dans l'eau ou sous la cendre, et ils constituent un très-bon aliment. On les emploie aussi pour nourrir les cochons. Cette plante, fréquemment cultivée autrefois, a été complétement détrônée par la pomme de terre.

La *gesse* des prés est vivace et a des pédoncules terminés par six à huit fleurs jaunes; tous les bestiaux l'aiment beaucoup. Elle est fort commune dans les prairies; mais nulle part on ne la cultive en grand. On peut en dire autant de la *gesse* des marais, espèce à fleurs bleues, qui croît dans les lieux humides, et de la *gesse* des bois, qui dépasse la hauteur de 1 mètre, et que ses jolies fleurs roses ont souvent fait admettre dans les jardins paysagers.

La *gesse* à larges feuilles habite les bois montueux; ses fleurs rouges sont au nombre de dix à douze sur chaque pédoncule. Elle dépasse souvent 2 mètres de hauteur. Ses tiges sont trop grosses et trop dures pour être mangées par les bestiaux, et l'on ne peut guère les employer qu'à faire de la litière ou à chauffer le four. Ses feuilles donnent un bon et abondant fourrage, et ses graines servent à nourrir les oiseaux de basse-cour. On appelle vulgairement cette plante *pois vivace*, *pois éternel*, *pois à bouquets*. Elle est fréquemment cultivée dans les parterres et les jardins paysagers, comme plante grimpante. Elle se propage facilement de graines semées en place, au printemps ou à l'automne; quelquefois on sème en pépinière, pour repiquer et planter à demeure au plus tard l'année suivante. Elle ne fleurit guère que la troisième année, et alors elle est si bien enracinée qu'il est très-difficile de l'arracher.

La *gesse* hétérophylle est vivace et dépasse la hauteur de 1 mètre. Elle croît dans les terrains arides de l'Europe centrale et méridionale. Cultivée dans les jardins d'agrément, elle est aussi utilisée par l'agriculture; on a essayé avec succès d'en former des prairies artificielles. Elle est très-rustique, très-productive et fournit aux animaux un aliment aussi sain et aussi agréable que nutritif, facile à dessécher et conservant sa couleur verte d'une année à l'autre, mais un peu dur lorsqu'on a laissé la plante mûrir ses semences. La racine est légèrement sucrée et peut servir à l'alimentation. Les graines, malheureusement sujettes aux atteintes des bruches, donnent un produit abondant et sont assez recherchées pour la nourriture de la volaille.

GESSE, rivière de France. Elle prend sa source dans le départ. de la Haute-Garonne, passe dans celui du Gers et se jette dans la Save, après un cours de 55 kilom. Les réservoirs de Lannemezan lui fournissent, en été, 500 litres d'eau par seconde.

GESSEN (terre de), contrée de l'Egypte, à l'E. de Bubastis, qui fut assignée pour résidence à la famille de Jacob, et où demeurèrent les Hébreux jusqu'à leur sortie du pays d'Egypte. On a beaucoup discuté sur la position géographique de ce territoire. Il est à peu près certain qu'il se trouvait dans la basse Egypte et à l'E. du Nil, entre l'isthme de Suez et le bras du Nil aboutissant à Péluse. La capitale de ce district était On (Héliopolis). Joseph épousa la fille d'un prêtre d'Héliopolis, et, d'après la tradition égyptienne, Moïse aurait été un prêtre renégat de la même ville. Le pays de Gessen était coupé par le canal qui joignait le Nil à la mer Rouge, et sur les bords duquel les Hébreux furent contraints de construire les deux villes de Pithom (*Patumos*, la ville du dieu Atmon) et de Ramsès; près des ruines de la première se trouve encore aujourd'hui, comme au temps des Romains, un lieu appelé *Tell Joudeheh* (*Vicus Judæorum*). Le district porte actuellement le nom de *Escheharkiyah* (pays oriental).

GESSENAI, en allemand *Saanen*, bourg de Suisse, cant. et à 50 kilom. S.-O. de Berne, sur la Sarine, au pied du mont Dofluch; *3,630 hab. Elève de bestiaux; fabrication* très-importante de fromage façon de Gruyère. Les maisons, généralement en bois, sont ornées de galeries.

GESSETTE s. f. (jé-sè-te — dimin. de *gesse*). Bot. Nom vulgaire de la jarosse, espèce de gesse.

GESSI (Francesco), peintre italien de l'école bolonaise, élève du Guide, né à Bologne en 1588, mort en 1649. Il imitait si fidèlement la manière de son maître qu'il fut surnommé *Secondo Guido*. Il n'égala pas, il est vrai, le Guide pour la correction du dessin, l'expression et le choix des figures; mais il fut son digne émule quant à la fermeté du pinceau et au moelleux du coloris. Gessi suivit son maître à Rome, travailla avec lui, puis se rendit à Naples pour y décorer la chapelle de Saint-Janvier. Des tracasseries suscitées par des peintres jaloux de son talent le forcèrent à quitter cette ville. Réduit par un procès à un état de profonde détresse, Gessi se livra à l'intempérance, perdit son talent, et mourut des suites de ses excès. Il avait tenu longtemps à Bologne une école d'où sortirent plusieurs élèves distingués. Son chef-d'œuvre est une *Vierge*, qu'on voit dans la galerie de Milan. Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons : à Bologne, *Saint François recevant les stigmates*, la *Descente du Saint-Esprit*, le *Couronnement de la Vierge*, le *Christ portant sa croix*, le *Christ au Jardin des Oliviers*, *Miracle de saint Bonaventure*, la *Sainte Famille*, etc.; à Pérouse, le *Christ succombant sous la croix;* à Lucques, l'*Adoration des Mages*; à Modène, un *Repos en Egypte;* à Vienne, *Morphée apparaissant à Alcyone*, etc.

GESSLER (Hermann), avoué impérial dans les cantons d'Uri et de Schwitz, au commencement du XIV^e siècle. Il se rendit célèbre par ses violences et sa tyrannie, et fut tué par Guillaume Tell.

GESSNER, nom de divers personnages. V. GESNER.

GESSUR, contrée de l'ancienne Palestine, à l'E. du Jourdain, entre les monts Hermon, Maach et Basan, dans la tribu de Manassé. Au temps de David, elle avait encore un roi particulier, Tholmai, dont la fille Maacha, mariée à David, devint la mère d'Absalon. Le nom de cette contrée signifie *Pont*, et de nos jours encore, dans l'espace situé entre le mont Hermon et le lac de Tibériade, on trouve un pont de basalte, jeté sur le Jourdain, qui peut avoir donné son nom au pays.

GESTA s. m. pl. (jè-sta — mot lat. qui signif. *choses faites*). Hyg. Ensemble des mouvements naturels ou accidentels auxquels se livrent les diverses parties du corps.

Gesta Dei per Francos, recueil des œuvres de divers historiens qui ont raconté les expéditions orientales et l'histoire du royaume établi par les Francs à Jérusalem. Cette collection, due à Gondarsius, qui la publia en 1611, avec une dédicace à Louis XIII, fait suite à la collection des écrivains byzantins. Le titre indique assez la philosophie de l'histoire que s'était créée Gondarsius : il fait du peuple franc l'instrument de la Providence.

Les *Gesta Dei per Francos* contiennent les œuvres de treize historiens et se terminent par des pièces justificatives. Pistorius, ce médecin qui abjura le protestantisme et qui se fit prêtre, avait publié la même collection au XVI^e siècle, en l'attribuant à des écrivains syriens. Gondarsius, reprenant et complétant son idée, donna quelques auteurs nouveaux, ou, comme il le dit lui-même, des auteurs renouvelés; car il eut le soin de revoir minutieusement les textes. Cette collection d'historiens offre donc un réel intérêt, d'autant que la plupart des auteurs ne font que raconter naïvement les choses qu'ils ont vues. Il n'y faut point chercher les grâces d'un latinisme raffiné; mais la diversité des esprits et des goûts a introduit une grande diversité dans les styles. Le premier historien est François Pithou, qui a écrit une *Histoire des Francs et des autres conquérants de Jérusalem*, commençant au départ d'Urbain II pour la France et finissant à la prise de Jérusalem. Ce récit embrasse cinq années, de 1095 à 1099. Ensuite vient l'histoire de Jérusalem par le moine Robert, qui s'étend également jusqu'à la bataille d'Ascalon. Baldric, abbé et plus tard archevêque, raconte le commencement du voyage des croisés jusqu'à la première guerre après la prise de Jérusalem. Raymondus de Agilis, chapelain du comte de Toulouse, écrivit, à la prière de Pontius, une narration qui embrasse les mêmes événements que les précédentes. Albert (David Hæschelius) part du commencement même de l'expédition, et s'arrête à la seconde année du roi Baudouin II. Son récit expose les événements de vingt-six années. Fulcher raconte les actes de Baudouin, frère du roi Godefroy, qu'il suivit en qualité de chapelain. Gautier raconte les guerres d'Antioche. Le récit de l'abbé Guibert, du monastère de Sainte-Marie, commence aux succès des musulmans dans l'extrême Orient. Un appendice de ce récit raconte les événements survenus en l'année 1112; un écrivain anonyme retrace le siége de Jérusalem par les Francs. Viennent ensuite des récits de Guillermus, archevêque, et une notice des patriarches d'Antioche et de Jérusalem; puis l'histoire hiérosolimitaine de l'évêque Jacques de Vitry, dont le troisième livre se rapporte au siége de Damiette (1218). La collection proprement dite des historiens des *Gesta Dei per Francos* se termine par des fragments d'une histoire de Jérusalem écrite par un Anglais, et embrassant les événements accomplis de l'année 1077 à l'année 1140. Viennent enfin vingt-sept lettres écrites par des princes, des rois et des prélats au roi Louis le Jeune; une bulle du pape Innocent; une lettre d'Oliverus, qui prêcha dans le Brabant, la Flandre et la Frise. Tel est le résumé des matières contenues dans cette publication.

Gesta Romanorum, *cum applicationibus moralisatis ac mysticis* (Louvain, 1473, in-fol.; Rouen, 1521, in-12). Il paraît probable que l'auteur de ce curieux ouvrage vivait au XIV^e siècle. On a supposé, mais sans autorité suffisante, que ce pouvait être Pierre Berthorius. *On l'a aussi attribué à Hélinand et à* Gérard de Leuw, libraire d'Anvers, mais sans plus de preuves. Le *Gesta* imprimé diffère notablement de presque tous les manuscrits, et le texte en est certainement postérieur. Robert Gaguin *l'a traduit en français*.

Toutes les histoires dont se compose l'ouvrage ne sont pas empruntées, comme le titre semble l'annoncer, à l'histoire romaine. On y rencontre çà et là, outre des fables grecques et orientales, des contes tirés de la *Disciplina clericalis* de Pierre-Alphonse, des fabliaux, des légendes de saints, des extraits de Jacques de Voragine, des anecdotes qui avaient déjà été popularisées aux siècles précédents, telles que la *Vache aux cornes d'or*, *Rosemonde*, les *Trois pâtés*, etc.

GESTATION s. f. (jè-sta-si-on — rad. *gestatio;* de *gestare*, porter). Physiol. Portée d'une femelle vivipare; état de cette femelle depuis la conception jusqu'à l'accouchement : *La* GESTATION *de la femme est de neuf mois, celle des chameaux de onze et demi.* (Cloquet.) *Les femmes cessent d'être réglées pendant la* GESTATION. (Caseaux.)

— Fig. Travail latent, état de quelque chose qui couve, qui se prépare : *La société est en* GESTATION *d'événements terribles.* (L. Blanc.) *Toute* GESTATION *a son labeur.* (E. de Gir.)

— Antiq. rom. Exercice qui consistait à se faire porter ou traîner avec une grande rapidité, pour procurer de l'agitation au corps : *La* GESTATION *s'opérait en chaise, en litière, en chariot, en bateau*, etc. ‖ Partie couverte d'un jardin, d'un portique, où l'on se promenait en litière et où l'on se livrait à l'exercice de la gestation.

— **Encycl.** Physiol. et Méd. La durée de la *gestation* est différente suivant les espèces. Ces variations ne sont pas soumises à une loi rigoureuse qui les ferait dépendre du volume, du degré de perfection ou du genre de vie des animaux; les distinctions que l'on s'est efforcé d'établir à ce sujet ont toutes quelque chose de vrai, mais elles ne sont pas exactement rigoureuses. Ce qui demeure certain, c'est que, différente pour la plupart des espèces différentes, la durée de la *gestation* est identique pour les individus d'une même espèce.

On peut avoir une confiance presque absolue dans le tableau que nous donnons ci-après de la durée de la *gestation* chez les femelles d'un certain nombre de mammifères :

Souris, 25 jours; souslik, 25; hamster, 28; écureuil, 28; lapin, 28 à 30; lièvre, 28 à 30; rat, 35; marmotte, 35; belette, 35; furet, 40; hérisson, 48; chatte, 56; martre, 56; chienne, 63; renard, 63; putois, 63; lynx, 63; loutre, 63; louve, 63; cochon d'Inde, 65; blaireau, 65; lionne, 110; truie, 119; glouton, 120; castor, 120; brebis, 147; chamois, 154; chèvre, 154; gazelle, 154; chevreuil, 165; bouquetin, 167; lama, 168; ours, 210; singe sapajou, 210; renne, 230; axis, 230; femme, 270; élan, 270; mandrill, 270; vache, 286; jument, 300; ânesse, 300; zèbre, 300; chamelle, 315; rhinocéros, 540; éléphant, 620.

Le temps de la *gestation*, pour l'espèce humaine, est donc de 270 jours, 9 mois de 30 jours, c'est-à-dire que le travail de formation de l'embryon n'est complet que dans cet espace de temps. S'il arrive parfois qu'un enfant naisse avant terme, les diverses infirmités qu'il présente et la débilité de sa santé prouvent que l'œuvre de la nature a été devancée. Une santé parfaite peut cependant se concilier avec une avance d'un mois, mais non avec une avance plus considérable sur le terme normal de la grossesse. On voit également, mais le cas est infiniment moins fréquent, le terme de la *gestation* être reculé de plusieurs semaines. Toutefois, la période de dix mois semble la limite extrême, et quand elle est dépassée, il est démontré qu'il ne s'agit plus d'un fœtus vivant et pouvant naître viable, mais d'un embryon qui doit, en se momifiant, subir, avec des altérations d'un ordre spécial, un séjour presque indéfini dans le sein maternel. Dans ce cas, l'état de la mère cesse de porter le nom de *gestation*, période d'un état complétement normal, pour rentrer dans le cadre des situations pathologiques. Il est inutile d'ajouter que, dans l'appréciation de ces durées diverses, il faut toujours tenir compte des fraudes possibles, lorsque la femme a intérêt à faire supposer que la conception remonte à une époque anomale, pour justifier un retard suspect de l'accouchement. La loi civile, jugeant les faits avec la rigueur que la régularité des lois de la nature l'autorise à employer, et sans tenir compte des exceptions fréquemment invoquées, a fixé à 280 jours la durée légale de la *gestation*, en laissant à l'appréciation des tribunaux le droit d'admettre un nombre restreint de jours en plus ou en moins.

GESTATOIRE adj. (jè-sta-toi-re — lat. *gestatorius*, même sens; de *gestare*, porter). Antiq. rom. Qui sert à la gestation : *Chaise* GESTATOIRE. ‖ Se dit encore de la chaise à porteurs dont le pape fait usage.

GESTE s. m. (jè-ste — du lat. *gestus*, fait). Mouvement de quelque partie du corps, principalement des membres ou de la tête, fait dans le but d'exprimer une pensée, un sentiment ou une intention : *Faire de grands* GESTES *en déclamant. Avertir quelqu'un par des* GESTES. *Ecarter quelqu'un d'un* GESTE. *Les* GESTES *concourent avec les mouvements du visage pour exprimer les mouvements de l'âme.* (Buff.) *Le* GESTE *est quelquefois aussi sublime que le mot.* (Dider.)

J'approuvai tout pourtant de la mine et du *geste*.
BOILEAU.

Un *geste*, un seul regard en dit plus qu'on ne pense.
ANDRIEUX.

— **Encycl.** Le *geste* a été, sans aucun doute, le premier langage de l'homme, et il a toujours constitué comme une sorte de langue commune à toutes les nations, langue tellement naturelle à l'homme, que, lorsqu'il parle à ses semblables, il la joint toujours instinctivement à l'autre langage, à celui dont sa voix est l'organe.

Les mains sont les organes les plus importants du langage des *gestes*. Elles traduisent toutes nos pensées par leurs différents mouvements. Toutes les autres parties du corps concourent à la mimique de l'orateur, mais les mains paraissent être l'organe d'un second langage. N'est-ce pas avec les mains que nous demandons, que nous promettons, que nous appelons, que nous repoussons, que nous menaçons, que nous marquons l'horreur et la crainte, etc.? Nos mains servent à traduire la joie, la tristesse, le doute, la prière, le repentir.

Les épaules participent à presque tous les *gestes* du bras, mais elles ont, en outre, des mouvements propres très-significatifs : c'est ainsi qu'on hausse les épaules en signe de désapprobation ou de dédain.

Les membres inférieurs, destinés surtout à soutenir le corps, contribuent peu au langage des *gestes;* cependant on frappe du pied dans la colère et l'on trépigne dans l'impatience. On peut dire en général que toutes les parties du corps susceptibles de mouvements apparents et volontaires deviennent, à un moment donné, des instruments du *geste*.

Le *geste* volontaire accompagne ordinairement la parole, lui sert d'auxiliaire plus ou moins puissant et la remplace même quelquefois. Le *geste* volontaire est d'autant plus parfait qu'il se rapproche davantage du *geste* naturel, et c'est en se rapprochant de celui-ci qu'un homme faux peut tromper ceux qui le voient et qui l'écoutent sur des sentiments qu'il n'éprouve point.

GESTE s. m. (jè-ste — du lat. *gesta*, choses faites). Haut fait, action d'éclat, exploit; ne s'emploie guère qu'au pluriel : *On a écrit les* GESTES *de Dieu accomplis par les Francs. La tradition ne nous a transmis que les* GESTES *de quelques nations.* (Buff.) *La Révolution française est un* GESTE *de Dieu.* (V. Hugo.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Fam. *Faits et gestes*, Action, conduite, exploits dans un sens ironique : *Je connais ses* FAITS ET GESTES.

— s. f. Nation, peuple, race. ‖ Vieux mo qui est resté peut-être dans la locution suivante.

— *Chanson de geste* ou simplement *Geste*, Poëme destiné à célébrer les hauts faits d'un peuple ou d'un prince : *La grande* GESTE *de Loherains est un monument presque unique.* (Rev. german.) *Une* GESTE *est le récit des exploits d'un prince ou d'un preux carlovingien.* (E. Littré.) ‖ Dans l'expression de *chanson de geste*, on ignore si *geste* signifie *exploits*, ou s'il a le sens de *nation;* on est donc incertain sur le genre du mot dans cette expression.

— **Encycl.** *Chanson de geste*. V. CHANSON.

Gestes des Francs (*Gesta Francorum*), par Adrien de Valois. Augustin Thierry, dans ses

Considérations sur l'histoire de France (*Récits mérovingiens*), juge ainsi Adrien de Valois : « Ce fut en l'année 1646 que ce savant historien publia, sous le titre de : *Gestes des anciens Francs*, le premier des trois volumes in-folio qui forment son œuvre capitale; les deux autres, complétant l'histoire de la dynastie mérovingienne, parurent en 1658. Selon les projets et les espérances de l'auteur, ces volumes ne devaient être que le commencement d'une gigantesque histoire de France, rassemblant dans un même corps d'annales écrites en latin, d'un style châtié, tous les récits et toutes les informations dignes de foi; mais, après avoir parcouru l'espace de cinq siècles, depuis le règne de l'empereur Valérien jusqu'à l'avénement de la seconde race, il se sentit découragé par l'immensité de l'entreprise, et son travail s'arrêta là. Tel qu'il est, cet ouvrage mérite le singulier honneur d'être cité d'un bout à l'autre à côté des sources de notre vieille histoire, comme un commentaire perpétuel des documents originaux. Tout s'y trouve éclairci et vérifié en ce qui regarde les temps, les lieux, la valeur des témoignages et l'authenticité des preuves historiques; les lacunes des textes, les omissions et les négligences des chroniqueurs sont remplies et réparées par des inductions du plus parfait bon sens; il y a exactitude complète quant à la succession des faits et à l'ordre matériel du récit; mais ce récit, on est forcé de l'avouer, manque de vie et de couleur. Le sens intime et réel de l'histoire s'y trouve, pour ainsi dire, étouffé par l'imitation monotone des formes narratives et de la phraséologie des écrivains classiques. »

GESTÉ, bourg et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Cholet, à la source de la Sanguèze; pop. aggl., 1,457 hab. — pop. tot., 2,797 hab. Usines; métiers pour la fabrique de Cholet. Commerce de volailles et de bestiaux. Vestiges d'une voie romaine.

GESTEL (Corneille van), historien belge, né à Malines en 1658, mort en 1748. Il obtint, en 1726, un canonicat dans sa ville natale. Il a composé : *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis* (La Haye, 1725, 2 vol. in-fol.), ouvrage mal écrit, mais où l'on trouve un grand nombre de faits intéressants.

GESTICULATEUR, TRICE s. (jè-sti-ku-la-teur, tri-se — rad. *gesticuler*). Personne qui fait beaucoup de gestes : *Les Romains sont de grands* GESTICULATEURS. (Mme de Staël.)

— Antiq. rom. Esclave qui découpait les viandes en cadence, au son de la musique.

GESTICULATION s. f. (jè-sti-ku-la-si-on — rad. *gesticuler*). Action de gesticuler : *L'action arrive à sa fin ou par le discours seul, ou par la* GESTICULATION, *ou par le chant.* (Godeau.)

— Pathol. Sorte d'affection maniaque qui accompagne un grand nombre de maladies, et porte le malade à faire des gestes.

GESTICULER v. n. ou intr. (jè-sti-cu-lé — rad. *geste*). Faire des gestes : *Le singe* GESTICULE. (Buff.) *Les acteurs qui* GESTICULENT *le moins sont, parmi nous, ceux qui ont le geste le plus naturel.* (Duclos.) *Tout bègue doit* GESTICULER *d'abord et parler ensuite.* (Violette.)

On n'est point regardé si l'on ne *gesticule*.
QUINAULT.

GESTILREN, vaste plaine de Suède, dans l'Ostrogothie, célèbre par la bataille livrée en 1210 entre les deux rois de Suède Sverker le Jeune et Eric Knutsson. Sverker y périt, laissant ainsi à son vainqueur la libre possession du royaume dont il l'avait précédemment dépouillé, et qu'avec l'aide des Danois il cherchait à reconquérir.

GESTION s. f. (jè-sti-on — lat. *gestio*; de *gerere*, faire). Action de gérer; administration active : *La bonne* GESTION *des affaires publiques est dans les bonnes institutions.* (Thiers.)

— **Encycl.** La *gestion* d'affaires est un quasi-contrat. Toute personne capable de contracter, qui, sans mandat, entreprend volontairement la *gestion* de l'affaire d'autrui, se soumet à toutes les obligations que l'acceptation d'un mandat impose au mandataire. Le gérant est donc tenu notamment de continuer la *gestion* jusqu'à ce que le maître de l'affaire ou ses héritiers soient en état d'en prendre eux-mêmes la direction (art. 1372-1373). Il existe, entre le mandat et la *gestion* d'affaires, deux différences qu'il faut noter : le mandataire qui n'est pas sorti des limites de son mandat a droit au remboursement de toutes les dépenses qu'il a faites, même si elles n'ont pas été utiles. Le gérant d'affaires ne peut exiger que le remboursement des dépenses qui ont tourné au profit du maître ou que l'intérêt du maître exigeait qu'on fît pour lui (art. 1375 et art. 1999).

Le maître dont l'affaire a été utilement gérée est soumis à toutes les obligations qui résultent d'un contrat de mandat. Il doit donc : 1° remplir les obligations qui ont été contractées en son nom par le gérant (art. 1998); 2° indemniser le gérant des engagements qu'il a pris en son propre nom, etc.

Mais dans quel cas y a-t-il *gestion* d'affaires? Celui qui s'immisce dans les affaires d'autrui, dans des vues d'intérêt purement personnel, ne jouit pas de l'action *negotiorum gestorum contraria*; il ne peut répéter ses débours que dans les limites de la plus-value existant encore au moment de la demande. D'autres hypothèses peuvent se présenter, qu'il nous faut passer en revue. 1° Primus a géré l'affaire de Secundus, croyant gérer celle de Tertius; y aura-t-il *gestion* d'affaires proprement dite? Le code Napoléon ne s'est pas exprimé formellement sur ce point, mais l'affirmative doit être admise; en effet, Primus a eu l'intention de gérer l'affaire d'autrui. 2° Primus a géré l'affaire d'autrui, croyant gérer la sienne propre. Nous pensons qu'il faudrait, sous l'empire du code civil, décider qu'il y a une véritable *gestion* d'affaires. Il est vrai que, logiquement, celui-là seul peut être considéré comme ayant géré l'affaire d'autrui, qui a eu l'intention de le faire; mais, en droit, les faits parlent souvent plus haut que la logique, et ils finissent par s'imposer. En réalité, dans l'espèce que nous avons proposée, l'affaire d'autrui a été administrée. Pourquoi ne pas faire produire à cette administration tous les effets de la *gestion* d'affaires? 3° Primus s'est ingéré dans les affaires de Secundus, malgré sa défense formelle. A-t-il une action pour répéter ses déboursés? Nous acceptons la négative, malgré l'opinion contraire de Pothier.

La caution qui s'est engagée, à la prière du débiteur principal, ou même à son insu, mais non contre sa volonté, jouit, après avoir acquitté la dette, d'une action de mandat ou de *gestion* d'affaires contre le débiteur.

Tout héritier est tenu de contribuer aux dettes et charges de l'hérédité, dans la proportion de la quote-part qu'il est appelé à recueillir dans l'actif héréditaire. Le cohéritier qui a payé, soit la totalité d'une dette héréditaire, soit une portion supérieure à la part qu'il doit supporter en définitive, jouit, pour réclamer l'excédant, d'un recours contre ceux de ses cohéritiers auxquels le payement de cet excédant a profité. Ce recours peut s'exercer, dans certains cas, en vertu de la subrogation légale; il peut toujours s'exercer par l'action *negotiorum gestorum contraria*. Cette action peut être utile à l'héritier dans le cas même où il se trouverait subrogé aux droits du créancier; par exemple, si ces droits étaient prescrits.

Le payement peut être fait par le débiteur ou par un tiers intéressé à l'extinction de l'obligation, ou même par un tiers non intéressé agissant comme mandataire ou gérant d'affaires, sauf, toutefois, lorsque l'obligation que le tiers veut acquitter est une obligation de faire (art. 1137). Du reste, le tiers non intéressé ne peut exiger que le créancier le subroge à ses droits; car nul n'est tenu de céder ce qui lui appartient, si ce n'est dans les cas prévus par la loi. Les expressions de l'art. 1236, « ou que, s'il agit en son propre nom, il ne soit pas subrogé aux droits du créancier, » nous paraissent avoir voulu exprimer que le créancier est libre d'accorder ou de refuser la subrogation.

GESTLER, nom allemand du mont Chasseral.

GESTRICIE, en suédois *Gestrikland*, ancien petit pays de Suède, compris entre le golfe de Bothnie à l'E., l'Helsingland au N., la Dalécarlie à l'O. et l'Upland au S.; ch.-l. Gèfle. Il forme actuellement la plus grande partie de la province de Gèfleborg.

GESTRIN (Jean), mathématicien suédois du XVIIe siècle. Il professa avec succès les mathématiques à l'université d'Upsal, sous le règne de Gustave-Adolphe, et contribua beaucoup aux progrès que la science fit à cette époque chez les peuples du Nord. Il a publié des traités de mécanique et d'astronomie, des commentaires sur Euclide, etc.

GESUALDO, ville d'Italie, dans la Principauté-Ultérieure, à 4 kilom. O. de Frigento; 4,000 hab.

GESVRES (ducs DE), famille parlementaire de Paris, dont le nom patronymique est Potier. Elle était représentée, dans la seconde moitié du XVIe siècle, par deux frères, Nicolas et Louis Potier. Le premier, seigneur de Blanc-Mesnil, président à mortier au parlement de Paris, est connu par sa courageuse opposition à la faction des Seize. Il fut fait chancelier de France par la reine Marie de Médicis. Il avait eu, entre autres enfants, René et Augustin Potier, qui furent l'un après l'autre évêques de Beauvais; Nicolas Potier, président en la chambre des comptes, puis conseiller d'Etat, dont la branche s'est éteinte en 1704, et André Potier, seigneur de Novion, président au parlement de Bretagne, puis au parlement de Paris, auteur d'une branche éteinte en 1769, en la personne d'André Potier, marquis de Novion et de Grignon, président à mortier au parlement de Paris, qui ne laissa que des filles. Louis Potier, frère puîné de Nicolas, dont il a été question au commencement de cet article, fut fait secrétaire d'Etat en 1589, et fut chargé de négocier avec le duc de Mercœur, pour la remise au roi Henri IV des places fortes de la Bretagne. Il obtint, en 1608, l'érection en comté de sa terre de Tresmes, en Champagne, et mourut en 1630, ayant eu, entre autres enfants : Bernard Potier, comte de Pont-Audemer, marquis d'Annebaut, vice-amiral de France, lieutenant général de la cavalerie légère, mort sans postérité; Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'Etat, ambassadeur en Espagne après la mort du maréchal d'Ancre; René Potier, conseiller d'Etat, en faveur de qui le comté de Tresmes fut érigé en duché-pairie, par lettres patentes du mois de novembre 1648. Ce dernier eut trois fils, dont deux, Louis et François, tous deux maréchaux de camp, furent tués, le premier au siége de Thionville en 1645, le second au siége de Lérida. Léon, troisième fils de René, continua la ligne des ducs de Tresmes, qui, en vertu de lettres patentes de 1670, s'appelèrent désormais ducs de Gesvres. Il eut, entre autres enfants : François-Bernard, dont on va parler; Léon Potier, archevêque de Bourges et cardinal; Louis Potier, marquis de Gandelus, inspecteur d'infanterie, mort en 1689 des suites d'une blessure qu'il avait reçue à Oberkirch; Jules-Auguste Potier, colonel d'infanterie, gouverneur de Pont-Audemer, mort en 1741 sans postérité. François-Bernard Potier, duc de Gesvres, gouverneur de Paris en 1704, mort en 1739, fut père de François-Joachim-Bernard Potier, gouverneur de Paris en 1722, mort sans postérité; d'Etienne-René Potier, évêque et comte de Beauvais, cardinal, et de Louis-Léon Potier, duc de Gesvres, lieutenant général, marié à Eléonore-Marie de Montmorency-Luxembourg. De ce mariage vint Louis-Joachim-Pâris Potier, duc de Gesvres, lieutenant général du pays de Caux et du bailliage de Rouen, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794, sans laisser d'enfants. V. POTIER.

GET s. m. (ghèt). Hist. hébr. V. GHET.

GETA (P. Septimius), empereur romain, fils de Septime Sévère et frère de Caracalla, né à Milan en 189. Il partagea un moment le pouvoir avec son frère. Tous deux étaient également violents et ambitieux et recherchaient l'intégralité de la puissance impériale au prix d'un fratricide. Mais Geta se laissa prévenir et fut égorgé par des centurions, dans le palais même et entre les bras de sa mère (212). Son assassin le plaça au rang des dieux.

GÉTAFE, ville d'Espagne, province et à 13 kilom. S. de Madrid; 3,840 hab. Fabrication de toiles communes; commerce de produits agricoles; hôpital, collége d'*Escolapios*, recevant près de 300 élèves. L'église, qui est sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, possède quelques bonnes peintures de Claudio Coëllo. A 2 kilom. de Gétafe se dresse une colline qui passe pour le point central de l'Espagne. On y a bâti une chapelle qui possède une statue de la Vierge, objet d'une grande vénération.

GETAH s. m. (jé-tâ — corrupt. du mot chinois *gihtta*, suc). Résine qui s'écoule naturellement d'un arbre de l'Inde appelé lahac, et qui est solide, onctueuse au toucher, d'un gris sale, brûlant facilement, se dissolvant dans les huiles, non dans l'alcool et l'éther, ayant quelque rapport avec le caoutchouc et la gutta-percha.

GETA HOSIDIUS, poëte latin du IIe siècle de notre ère. Il composa une tragédie, intitulée *Medea*, qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, est un centon de Virgile. Cette composition, la plus ancienne que nous ayons en ce genre, a été publiée dans l'*Anthologia latina* de Burmann et dans les *Poetæ latini minores* de Wernsdorf.

GÈTES (*Getæ*), peuple scythe de l'Europe, établi d'abord sur la rive droite du Danube, dans les pays aujourd'hui nommés Transylvanie, Bukowine, Valachie, Moldavie, puis entre le Borysthène et le Pont-Euxin, dans la Bessarabie. « Le nom de *Jettes*, dit M. Gérard (*Histoire des races humaines de l'Europe*), qui, dans la mythologie scandinave, désigne une race intermédiaire entre les dieux ou ases et les hommes, analogue aux géants de la mythologie grecque, a paru à quelques ethnologues être une réminiscence du nom de Gètes, nom primitif de la race gothique ou de la race slavonne, et désigner des chefs gètes qui se seraient mis à la tête de tribus tschoudes, aux ordres de Sieg, fils d'Odin, comme on a vu souvent, dans de grandes émigrations, des hommes se croyant de race supérieure entraîner à leur suite des hordes réputées de race subalterne. » La science ethnographique est loin d'avoir dit son dernier mot sur la nation des Gètes. Spartien, Vopiscus, Dion Cassius, saint Jérôme, Jornandès et plusieurs autres regardent les Gètes comme les ancêtres des Goths de Scandinavie. « Faut-il, avec Pinckerton, demande M. Amédée Tardieu, étendre jusqu'aux Scythes cette identité des Gètes et des Goths, ou bien les tenir pour les premiers des Slaves, comme on le croit généralement dans toute l'Europe orientale, d'après Gatterer et Lelewel? Faut-il, comme le veut Schafarik, qui a restreint rigoureusement l'antiquité slave à l'histoire des peuples Wénèdes ou Antes, ne voir dans les Gètes qu'un rameau de la grande famille thracique, dans laquelle, en effet, Hérodote et Strabon les rangent expressément, avec les Macédoniens, les Illyriens, les Epirotes d'une part, et les Bithyniens, les Mysiens, les Phrygiens, les Lydiens, les Cariens de l'autre, race généreuse et fière, séparée des Wénèdes ou Slaves par les Karpathes, qui fut, sans doute, le noyau primitif des nations roumaines, et dont aujourd'hui les Skypetars ou Albanais seraient les derniers, mais purs représentants? Faut-il plutôt essayer de concilier les deux précédents systèmes, celui de Lelewel et celui de Schafarik, en considérant les Gètes, et, en général, toutes les nations de la Thrace, dans les temps anciens, comme un monde gréco-slave, belliqueux à l'égard des Hellènes et religieux autant que les Slaves? Faut-il enfin, comme quelques-uns l'ont prétendu, et parce qu'on trouve dans le finnois actuel je ne sais quel mot de la vieille langue thrace gétique qui manque dans les langues indo-européennes, prononcer que les Tschoudes ou Finnois ont occupé naguère la Thrace et la Dacie, et s'y sont, par telle ou telle de leurs tribus, par les Bulgares peut-être, étroitement mêlés aux restes des Gètes, désignés peut-être sous le nom de Gépides? La question, comme on voit, est plus qu'embarrassante, et chaque opinion produit en sa faveur quelques arguments solides. On a essayé depuis peu de la simplifier, en écartant certaines données qui contribuaient, à vrai dire, plus que tout à l'obscurcir; mais a-t-on réussi? Nous en doutons fort. Il s'agissait d'interpréter, dans les noms de Massagetæ, de Tyragetæ, de Thyssagetæ, etc., cette terminaison si caractéristique qu'on prétendait retrouver encore dans les noms de Samogitiens et de Samojèdes, avec le sens pur et simple d'habitants (par exemple : Tyragetæ, les habitants des bords du Tyras ou Dniester). On y gagnait de n'avoir plus à expliquer par quel lien les Massagètes, peuple scythe de l'Asie antérieure, pouvaient tenir à une nation de la Thrace, slave ou gothique. Mais on n'expliquait pas, en revanche, comment une terminaison peut appartenir à la fois à des noms finnois, lettons, scythes, teutons et slaves. On ne faisait pas attention non plus que, les bords du Tyras ayant été longtemps, à n'en pouvoir douter, la demeure des Gètes après leur expulsion par les Triballes au delà du Danube, c'est-à-dire en Scythie, il n'y a rien de plus naturel que de traduire le nom de Tyragètes par Gètes du Tyras; qu'il est d'autres noms, d'ailleurs, que n'explique nullement cette commode et vague terminaison, Hippogètes et Sargètes notamment. La question demeure donc entière, avec ses difficultés et ses complications, et, jusqu'à meilleure preuve du contraire, il faut reconnaître, dans les Tyragètes, les Thyssagètes, les Sargètes, les Hippogètes et autres, des tribus gétiques demeurées peut-être à l'état nomade et toujours en dehors de ce développement de civilisation si avancé et si curieux dont parlent Hérodote, Strabon et Jornandès. Quant aux Massagètes, si on ne veut pas admettre l'interprétation qui a été donnée de leur nom à l'aide du sanscrit (grands Gètes, tribu mère des Gètes), il ne faut pourtant pas rejeter *à priori*, comme absurde, l'opinion qui les rattache à des peuples européens : les grandes émigrations qui ont peuplé l'Europe se sont faites en plusieurs fois, à des intervalles de plusieurs siècles, pour les nations de même race. Comment donc affirmer qu'aucune race se soit jamais déplacée tout entière sans laisser derrière elle, au sein de la mère patrie, d'imposantes réserves qui n'ont jamais rejoint l'avant-garde? Et si des esprits sérieux continuent à voir le même nom et le même peuple dans les Germains de la Perse, dont parle Hérodote, et dans les Germains de Tacite, pourquoi se tant étonner de retrouver le nom des Gètes en Asie? »

S'il faut en croire les historiens grecs, Télèphe, roi des Gètes, se distingua au siége de Troie. Sous le règne de Tomyris et d'Indathyrse, les Gètes remportèrent de brillantes victoires sur les troupes de Cyrus et sur celles de Darius, fils d'Hystaspe. Alexandre le Grand, après leur avoir fait longtemps la guerre, conclut avec eux un traité d'alliance. Au temps d'Ovide, qui fut exilé dans leur pays, les Gètes, après avoir franchi le Danube, s'étaient établis sur les bords du Pont-Euxin et avaient étendu leur domination jusqu'au Borysthène. Là, ils occupaient la contrée appelée, de leur nom, désert des Gètes, aujourd'hui la Bessarabie. Au Ier siècle de notre ère, on voit les Gètes mêlés aux Daces, dont ils partagent dès lors les destinées. Zamoxis, qu'Hérodote représente comme la divinité nationale des Gètes, était un sage qui, après avoir été à Samos esclave de Pythagore, alla vivre parmi les Gètes, réforma leurs mœurs et leur religion, et les pénétra de la croyance en une vie future. V. DACES, GOTHS et MASSAGÈTES.

GETH, ville de l'ancienne Palestine. V. GHAT.

GETHIN (lady Grace), femme moraliste anglaise, née à Abbots-Leigh (comté de Somerset) en 1678, morte en 1697. Malgré sa mort prématurée, elle laissa des discours sur l'amitié, sur l'amour, sur la mort, sur la jeunesse, sur la vieillesse, etc., écrits avec beaucoup de talent. Ils ont été publiées sous le titre de *Reliquiæ Gethinianæ or Some remains of the most ingenious and excellent lady Grace Gethin* (Londres, 1700, in-4°). Un monument a été élevé à lady Gethin dans l'abbaye de Westminster.

GETHSEMANI, village de l'ancienne Palestine, sur une montagne, près de Jérusalem. C'est là que se trouvait le jardin des Oliviers.

GÉTHYLLIDE s. f. (jé-til-li-de). Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des amaryllidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Afrique. ‖ On dit aussi GÉTHYLLIS.

GÉTIGNÉ, bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Clisson, arrond. et à

30 kilom. de Nantes, sur la rive droite de la Sèvre Nantaise; pop. aggl., 497 hab. — pop. tot., 2,369 hab. Belle filature. Papeterie importante.

GÉTIQUE adj. (jé-ti-ke). Ethnogr. Qui a rapport aux Gètes : *Les mœurs* GÉTIQUES.

GETTORF, bourg de Prusse (Sleswig), à 15 kilom. S.-E. d'Ekernfœrde, sur la route de Kiel. On y voit une église du XIVe siècle. Sa population, qui a doublé de 1800 à 1840, et quadruplé depuis 1700, s'élève aujourd'hui à 6,000 âmes. Onze domaines seigneuriaux plus ou moins étendus sont distribués sur son territoire.

GETTYSBURG, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Pensylvanie, à 61 kilom. S. de Harrisburg, sur la route de Pittsburg à Philadelphie; 3,000 hab. Collége; fabrication de voitures de luxe. Mines de cuivre aux environs.

Gettysburg (BATAILLE DE), gagnée par les fédéraux sur les confédérés, le 3 juillet 1863. Le 28 juin, les deux armées, séparées par les chaînons parallèles de South Mountain et de Catoctin, étaient déjà en vue l'une de l'autre sur les plateaux accidentés qui séparent le bassin du Potomac de celui de la Susquehannah. Il était évident qu'une grande bataille allait être livrée. C'est alors que le général Hooker donna sa démission de commandant en chef de l'armée. Il fut remplacé par l'un de ses lieutenants, le général Meade. Dès le lendemain, le quartier général était transféré à Tarrytown, sur la frontière de la Pensylvanie, et la cavalerie de Bufort entrait dans la ville de Gettysburg. De son côté, l'ennemi franchissait à l'ouest les collines de Cashtown et se dirigeait aussi vers Gettysburg, par la grande route et les bords du Marsh's Creek. Le général Lee n'avait pas moins de 105,000 hommes à mettre en ligne. Le nouveau général en chef des fédéraux n'avait guère plus de 80,000 hommes.

La bataille commença dans la matinée du 1er juillet, à une faible distance au sud de Gettysburg. Le général Reynolds attaqua vigoureusement les confédérés; mais il tomba mort, percé d'une balle; les unionistes reculèrent lentement, puis revinrent à la charge et capturèrent toute la brigade du général Archer. Cependant des masses considérables de troupes envoyées sur le champ de bataille par le général Lee menaçaient de prendre en flanc les forces fédérales. Après avoir combattu cinq heures, celles-ci durent se retirer vers les hauteurs situées au sud de Gettysburg. Un corps de confédérés, qui s'était emparé d'une partie de la ville, essaya vainement de couper la retraite aux fédéraux; toutefois, il fit beaucoup de prisonniers dans les rues. Les résultats de cette première journée ne furent donc pas heureux pour la cause du Nord; mais la position sur laquelle les forces unionistes avaient été rejetées offrait les plus grands avantages pour une bataille défensive.

Le 2 juillet, à deux heures, l'armée fédérale tout entière se trouva réunie. Tandis que le général Meade établissait ses batteries et distribuait ses forces, les confédérés, précédés d'une nuée de tirailleurs, se préparaient à donner l'assaut. La ville de Gettysburg, qu'ils occupaient, masquait en partie leurs mouvements. La vraie bataille commença entre trois et quatre heures du soir, par une furieuse attaque des confédérés sur le flanc gauche des unionistes. Par un fâcheux malentendu, un corps d'armée fédéral se trouvait en cet endroit à plus d'un kilomètre en avant de la ligne de bataille. Profitant de la faute de leurs adversaires, les généraux du Sud, Hill et Longstreet, lancent leurs divisions contre ces régiments isolés, les accablent sous le nombre et les forcent à reculer en désordre après une lutte acharnée. Heureusement le général Meade put fortifier aussitôt l'aile gauche au moyen de corps d'infanterie empruntés à la réserve et à l'aile droite. Les épaisses colonnes des confédérés furent rejetées dans la plaine, et, vers six heures de l'après-midi, la ligne des unionistes s'était reformée, dans le plus grand ordre, sur les pentes occidentales du massif. Après cette tentative faite contre l'aile gauche de l'armée fédérale, le général Lee ordonna l'assaut au centre. Débouchant tout à coup des rues de Gettysburg, les soldats confédérés gagnèrent au pas de charge le sommet de la colline; mais, foudroyés par la formidable artillerie du cimetière, ils durent bientôt redescendre en toute hâte et se réfugier dans la ville, en laissant le sol couvert de morts et de blessés. Il est vrai qu'à l'extrême droite, affaiblie depuis le commencement de la lutte par les emprunts que lui avait faits l'aile gauche, le général séparatiste Ewell réussit à entamer les lignes fédérales.

La lutte, à peine interrompue par quelques heures de nuit, recommença dès l'aube du 3 juillet, à l'extrême droite des fédéraux. Des masses considérables de troupes, empruntées à l'autre flanc de l'armée, s'élancèrent sur la division confédérée du général Ewell, la délogèrent du terrain qu'elle avait conquis la veille et la rejetèrent dans la vallée. Renforcés à leur tour, les séparatistes revinrent plusieurs fois à la charge et ne cessèrent pendant toute la matinée d'assaillir cette partie des positions fédérales; mais ces attaques, faites avec une certaine mollesse, n'étaient probablement que des feintes destinées à cacher les véritables intentions du général Lee. En effet, vers onze heures, un terrible silence succéda tout à coup au tumulte de la bataille; le corps de Longstreet, la division Pickett, se dirigèrent rapidement à l'est de Gettysburg, tandis que toute l'artillerie des confédérés était mise en position sur les hauteurs qui contre-battent la colline du cimetière. Après deux heures d'une attente solennelle, employées de la part des fédéraux à semer d'obstacles les pentes du promontoire sur lequel allait fondre l'orage, 125 pièces de canon ouvrirent en même temps leurs feux contre les retranchements du centre et de la gauche des unionistes. Soutenues par cette canonnade furieuse, les troupes de Longstreet sortent des bois épais qui masquaient leurs mouvements, et gravissent sous le feu le penchant oriental de la colline. Elles atteignent, elles dépassent les premières lignes de défense. Elles montent déjà vers la crête en repoussant peu à peu les fédéraux; mais, avant que les assaillants aient pu démonter un seul canon et s'établir solidement sur ce terrain qu'ils jonchent de leurs morts, les corps de réserve arrivent au pas de course, culbutent les confédérés par-dessus les lignes des batteries et les forcent, après un affreux carnage, à redescendre dans la plaine. Trois fois les colonnes d'assaut revinrent à la charge sur divers points du centre et de la gauche, trois fois elles furent repoussées. Enfin la division Pickett, l'élite de l'armée du Sud, tenta un suprême effort, mais ne put entamer le formidable triangle de fer et de feu qui défendait les hauteurs. Ce dernier échec des confédérés décida de l'issue de la bataille. Pendant la nuit, le général Lee évacua Gettysburg et commença son mouvement de retraite vers le Potomac, en laissant plus de 10,000 prisonniers entre les mains des fédéraux et 7,450 blessés sur le champ de bataille.

GÉTULIE, GÉTULES. Les anciens donnaient le nom de Gétulie (*Gætulia*) à cette contrée de l'Afrique située au sud de l'Atlas, bornée au N. par la Numidie et les Mauritanies, à l'E. par le pays des Garamantes, au S. par le Sahara actuel et à l'O. par l'océan Atlantique. Les principaux peuples de cette contrée étaient les Gétules proprement dits, les Mélano-Gétules ou Gétules noirs, les Dares, les Autotoles et les Natembles. On prétend que ces divers peuples furent les premiers à entrer en Afrique. Ils vivaient, dit-on, de chair crue et menaient une existence tout à fait sauvage. Iarbas, que l'on fait contemporain de Didon, fut le plus célèbre de leurs rois. Carthage avait beaucoup de Gétules parmi ses mercenaires. Jugurtha vaincu s'enfuit chez eux, et en forma d'excellents soldats, avec lesquels il prolongea la guerre contre les Romains, qui finirent par les subjuguer. Les Kabyles modernes passent pour être les descendants des Gétules.

GÉTULIQUE adj. (jé-tu-li-ke). Ethnogr. Qui a rapport aux Gétules : *Idiome* GÉTULIQUE.

GEULE s. f. (jeu-le). Vitic. Maladie de la vigne, dans laquelle les bourgeons prennent un développement excessif.

GEULINCX (Arnold), philosophe hollandais, professeur à Louvain et à Leyde, né à Anvers en 1625, mort en 1669. Il fut un des premiers disciples de Descartes. Il imagina la théorie des *causes occasionnelles*, qui, sous une apparence orthodoxe, penche vers le panthéisme. On a de lui : *Saturnalia* (1665, in-12); *Annotata ad R. Cartesii principia* (1690-1691, 2 vol. in-4o); *Metaphysica vera* (1691); *Collegium oratorium* (1696), etc.

GEUM s. m. (jé-omm — du gr. *gê*, terre). Bot. Nom scientifique du genre benoîte.

GEUNS (Etienne-Jean VAN), médecin et botaniste hollandais, né à Groningue en 1767, mort à Utrecht en 1792. Il était fils d'un professeur distingué de l'université de Harderwyk. A peine âgé de vingt ans, il remporta un prix proposé par l'académie de Harlem, sur l'utilité que la Hollande peut retirer des recherches en histoire naturelle. Il voyagea ensuite en Allemagne, se fit recevoir docteur, s'établit à Amsterdam, mais quitta bientôt cette ville pour aller professer la médecine à Utrecht, où il fut enlevé par une mort prématurée. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Plantarum Belgii confœderati indigenarum Spicilegium* (Harderwick, 1788, in-8o); *De instaurando inter Batavos studio botanico* (1791); *De physiologiæ corporis humani cum chemia conjunctione* (1794).

GEUTBÉE s. f. (jeu-tbé). Petite cuve dont on se sert, dans les environs de Paris, pour mesurer la quantité de raisin qu'on veut cuver : *J'ai eu cette année trois cents* GEUTBÉES *de chasselas.*

GEVAÊRT (François-Auguste), compositeur belge, né en 1828 à Huysse, village de la Flandre orientale. Destiné par son père à la profession de boulanger, le jeune Gevaërt demanda et obtint la permission de chanter à l'église comme enfant de chœur, et de prendre des leçons de plain-chant auprès du sacristain. Un vieux traité manuscrit de musique qui tomba sous sa main lui fit entrevoir les principes fondamentaux de l'harmonie, et le futur compositeur se mit à ébaucher, d'instinct, des motets et des morceaux de fantaisie, qui faisaient l'admiration de la famille. Le médecin du village, devinant une vocation nettement arrêtée dans les essais informes de l'enfant, insista près de M. Gevaërt père pour qu'il envoyât son fils au Conservatoire de Gand. Admis dans cette institution en 1841, il fut nommé, peu de temps après, organiste de l'église des jésuites. En 1847, M. Gevaërt remporta le premier prix au concours ouvert par la Société des beaux-arts de Gand pour la composition d'une cantate. La même année, il obtint un pareil succès à Bruxelles dans un concours ouvert à la même occasion; le prix lui fut décerné à l'unanimité. Gevaërt s'occupa alors de la composition d'un grand opéra, *Hugues de Zormerghem*, qui fut représenté, en 1848, au théâtre de Gand. Cette ébauche présentait d'excessifs développements, et avait plutôt le caractère d'une leçon d'harmonie traitée régulièrement que celui d'un opéra. La représentation fut froide et l'auteur dut enfouir l'œuvre dans ses cartons. Il lut alors assidûment plusieurs partitions françaises du genre tempéré, notamment quelques opéras-comiques de Grétry, et cette lecture lui inspira la musique d'un petit opéra, la *Comédie de la ville*, qui fut accueilli avec une faveur marquée à Gand et à Bruxelles, en 1548 et 1852.

Gevaërt voyagea ensuite en France et en Espagne. Son séjour dans ce dernier pays lui inspira une fantaisie pour orchestre sur des airs nationaux, qui est devenue populaire dans la Péninsule et a valu à l'auteur la décoration de l'ordre d'Isabelle la Catholique. En 1851, il visita l'Italie, l'Allemagne, revint à Gand, et enfin, en 1853, vint à Paris tenter la fortune. M. Vaez, son compatriote, lui confia un libretto en un acte, *Georgette*, et facilita au compositeur l'entrée du Théâtre-Lyrique. *Georgette*, œuvre semi-sérieuse, fut accueillie avec faveur. En 1854, le *Billet de Marguerite*, opéra-comique en trois actes, représenté au Théâtre-Lyrique pour les débuts de Mme Gueymard (alors Mme Deligne-Lauters), révéla le savoir-faire et l'entente scénique du compositeur, et dénota notamment une propension au grandiose. En 1856, M. Gevaërt fit représenter au même théâtre les *Lavandières de Santarem*, également en trois actes. L'ouvrage réussit. L'Opéra-Comique ouvrit à son tour ses portes au nouveau venu. *Quentin Durward*, partition du genre héroïque, qui eût été plus à sa place sur la scène du grand Opéra, dévoila complètement les tendances de l'auteur vers le genre dramatique, qui semble être sa véritable vocation. L'œuvre n'eut pas le succès qu'elle méritait. Les exécutants, à part Faure, étaient trop au-dessous de cette musique pompeuse et chevaleresque, pour la soutenir longtemps à la scène. En 1860, M. Gevaërt rentra dans le domaine de l'Opéra-Comique, avec la partition du *Château-Trompette*. Sa dernière œuvre dramatique est le *Capitaine Henriot* (1865), qui a longtemps figuré sur les affiches de l'Opéra-Comique. Le poëme est de M. Sardou.

M. Gevaërt, compositeur plein de talent, d'acquis et d'ingéniosité, manque de variété et de puissance créatrice; l'uniformité est son défaut. Sa musique, si savante, est lourde et empesée; elle parle belge et elle est à la lucidité italienne et au petillement français ce qu'est le patois d'Audenarde au dialecte parisien.

En outre, préoccupé des ensembles dramatiques et des masses sonores, le compositeur lâche quelquefois, dans ses tableaux de genre, les grands crescendi à la Verdi; il déchaîne les cuivres de l'orchestration avec une vigueur intempestive, qui fait paraître grêles et mesquins les morceaux les plus élégants de la partition.

En 1867, il fut nommé directeur de la musique à l'Opéra de Paris, et chargé, à ce titre, de diriger les services du chant, des chœurs et de l'orchestre. Après la mort de Fétis (mars 1871), M. Gevaërt a été appelé à le remplacer comme directeur du Conservatoire de Bruxelles.

GEVAERTS (Jean-Gaspard), en latin **Gevartius**, littérateur et jurisconsulte belge, né à Anvers en 1593, mort en 1666. Après avoir étudié le droit et fait un voyage à Paris, il retourna dans sa ville natale, dont il devint secrétaire, puis fut nommé par l'empereur Ferdinand III conseiller d'Etat et historiographe. Ses principaux écrits sont : *Electorum libri III in quibus plurima veterum scriptorum loca obscura et controversa explicantur* (Paris, 1619, in-4o); *Pompa introitus Ferdinandi Austriaci* (Anvers, 1642), commentaire sur la loi fondamentale du Brabant.

GÉVAUDAN, en latin *Gavuldanus, Gavuldensis* ou *Gabalitanus pagus*, ancien pays de France, situé dans le bas Languedoc, entre le Velay, le Vivarais, le Rouergue et l'Auvergne, sillonné par la chaîne des Cévennes et les monts de la Margeride et d'Aubrac. Le Gévaudan avait environ 76 kilom. de long sur 52 de large. Ch.-l., Javols, détruit pendant le moyen âge, puis Mende. La population totale était évaluée à 150,000 hab. C'est un des pays les plus montagneux et les plus accidentés de France. Partout des éminences rocheuses et taillées à pic, des gorges étroites et boisées, au fond desquelles des torrents capricieux roulent leurs eaux écumantes; des débris de châteaux forts, anciennes résidences de puissants barons; des bois de chênes, de sapins et de châtaigniers; des grottes, des cascades, etc. Les touristes français vont chercher au bout du monde des sites moins grandioses que ceux que leur offrirait le Gévaudan. Le chemin de fer du Puy à Alais, en facilitant l'accès de cette intéressante contrée, la tirera bientôt de l'oubli. La rivière du Tarn coupait le Gévaudan en deux parties, l'une septentrionale, l'autre méridionale. La première, qui était beaucoup plus étendue que l'autre, formait le haut Gévaudan; la seconde, qui contenait le bas Gévaudan, appartenait au pays des Cévennes. Les principales localités du haut Gévaudan étaient : Mende, capitale de tout le pays, Marvejols, Bagnols, Chirac, La Canourgue, Langogne, Ispagnac, Saint-Chély, Châteauneuf-de-Randon, Tournels, Canillac, Cenaret, Peyré, Malzieu, Grèzes. Dans le bas Gévaudan on remarquait : Florac, Barre, Saint-Germain de Calberte, Saint-Etienne de Vallée-Française, Le Roure, Quezac, Bedouez, etc. L'assemblée diocésaine de Mende, formant les états particuliers du Gévaudan, se composait de la noblesse, du clergé et du tiers état; elle se tenait alternativement à Mende et à Marvejols.

Ce pays, habité par les anciens Gabali, fit successivement partie de l'Aquitaine Ire, du royaume d'Austrasie et du duché d'Aquitaine; il fut possédé héréditairement par la maison de Toulouse, depuis la fin du VIe siècle jusque vers la fin du XIe. A cette dernière époque, le comte de Toulouse l'aliéna en faveur du comte de Mende, pour subvenir aux frais de son voyage en terre sainte. Le droit que revendiquaient les évêques de Mende d'exercer exclusivement dans leur diocèse l'autorité temporelle, droit longtemps contesté, leur fut enfin reconnu moyennant une forte somme d'argent. Ce droit leur fut confirmé par Louis le Jeune, duquel l'évêque Adalbert III obtint la fameuse bulle d'or que nous trouvons reproduite dans la *Gallia Christiana*. En vertu de cette bulle, obtenue en 1151, les évêques de ce diocèse se qualifiaient de comtes de Gévaudan.

Le Gévaudan n'en conserva pas moins ses vicomtes, qui avaient commencé en 951 par Bernard, fils de Béranger, vicomte de Milhau, issu probablement des comtes de Toulouse, ducs d'Aquitaine. La vicomté du Gévaudan, dont les titulaires devinrent par alliance comtes de Provence et de Barcelone, fut portée aussi, par la main d'une femme, dans la maison d'Aragon. Pierre II, roi d'Aragon, l'engagea à Raymond VI, comte de Toulouse. Celui-ci ayant été excommunié pendant les guerres des Albigeois, l'évêque de Mende prétendit comme seigneur à la confiscation de la vicomté. En 1258, Louis IX transigea avec le roi d'Aragon, qui lui céda ses droits sur les vicomtés de Milhau et de Gévaudan. Quant à la souveraineté que réclamait l'évêque de Mende, Louis IX se la fit céder moyennant une indemnité considérable. En 1306 intervint un traité de partage entre Philippe le Bel et l'évêque Guillaume. Ce dernier garda pour lui et ses successeurs le titre de comte du pays et la moitié de la ville; les effets du traité subsistèrent jusqu'au XVIIIe siècle. « Le bailliage du pays, dit d'Expilly (*Dictionnaire des Gaules*), est en partage entre l'évêque et le roi. On rend la justice tour à tour en leur nom. Quand c'est le tour du roi, la justice se rend à Marvejols; quand c'est celui de l'évêque, elle se rend à Mende. »

Le Gévaudan faisait partie du gouvernement du Languedoc et formait un district de la généralité de Montpellier. L'assemblée diocésaine de Mende se composait de l'évêque et de son grand vicaire; du commissaire principal ou bailli; des consuls de Mende et de Marvejols; de sept députés ecclésiastiques, six abbés et un chanoine de la cathédrale; de huit barons entrant aux états du Languedoc, et de douze autres admis seulement aux états du Gévaudan; de dix-huit consuls des principales localités et d'un syndic au choix de l'assemblée. La session se tenait alternativement à Mende et à Marvejols. Aujourd'hui le Gévaudan forme le département de la Lozère presque tout entier, et une petite partie de ceux de la Haute-Loire et du Gard.

Au siècle dernier (1765), une grande terreur fut répandue dans le Gévaudan par l'apparition soudaine d'un animal féroce. (V. BÊTE DU GÉVAUDAN.)

GÉVAUDAN (Mme). V. Mlle DEVIENNE.

GÉVELOT, manufacturier et homme politique français, né en 1826. M. Gévelot dirige, dans le département de l'Orne, une importante manufacture de cartouches et de capsules, qui a pu livrer au ministère de la guerre, en 1868, jusqu'à un million de cartouches. Élu au deuxième tour de scrutin, en 1869, avec 18,000 voix, contre M. de Torcy, candidat officiel, il siégea au centre gauche dans le Corps législatif. Il resta à Paris pendant le siége de la capitale, et rendit des services à la défense comme président de la commission d'armement du ministère des travaux publics et membre du comité scientifique. En 1871, il a été envoyé à l'Assemblée nationale par 50,000 suffrages, et a voté avec la gauche républicaine, notamment contre l'abrogation de la loi qui frappait d'exil les princes des deux branches.

M. Gévelot s'est fait connaître dans son

département par d'importants travaux d'agriculture, qui ont motivé son entrée au conseil général.

GEVINGEY, village et comm. de France (Jura), cant., arrond. et à 7 kilom. de Lons-le-Saulnier; 620 hab. Huileries, fromageries. Fabriques d'eau-de-vie. Château de 1657, avec un beau portail, flanqué de deux grosses tours, et un superbe parc de 4 kilom. de circonférence.

GEVREY-CHAMBERTIN, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Dijon, au pied de la Côte-d'Or; pop. aggl., 1,634 hab. — pop. tot., 1,743 hab. Aux environs se trouve le fameux clos de Chambertin. (V. ce mot.)

GEVROLLES, village et comm. de France (Côte-d'Or), cant. de Montigny, arrond. et à 27 kilom. N.-E. de Châtillon-sur-Seine, sur la rive gauche de l'Aube; 499 hab. Bergerie nationale. Fours à puddler et à réchauffer, martinet; fabrication de chaînes en tout genre et de rivets.

GÉVUIN s. m. (jé-vu-ain). Bot. Arbre du Chili, à fruit comestible, semblable à l'aveline. ‖ On dit aussi GÉVUINE s. f.

— **Encycl.** Le *gévuin* est un arbre ou un arbrisseau à rameaux velus, portant des feuilles imparipennées, à folioles coriaces, lisses, régulièrement dentées, d'un vert tendre. Les fleurs sont géminées sur chaque pédicelle, et réunies en grappes ou en épis axillaires ou terminaux. Elles présentent un calice à quatre divisions, dont une redressée et les trois autres réfléchies; quatre étamines; deux glandes hypogynes; un ovaire biovulé, surmonté d'un style simple et d'un stigmate épais. Cet arbre croît dans les forêts et au pied des montagnes du Chili. On le cultive dans nos serres; mais il pourrait probablement croître en plein air dans le midi de l'Europe. Son fruit, qui est un drupe à noyau osseux et monosperme, est alimentaire, et sa saveur rappelle celle de la noisette.

GEX (*Gesium*), ville de France (Ain), ch.-l. d'arrond., à 83 kilom. N.-E. de Bourg, sur le Journand, à la base orientale du Jura. Pop. aggl., 1,278 hab. — pop. tot., 2,642 hab. L'arrond. comprend : 3 cantons, 31 communes et 21,464 hab. Tribunal de 1re instance; collége d'enseignement secondaire spécial. Élève de mérinos; usines sur le Journand : scieries, moulins, martinets, battoirs, tanneries; fabrication de fromages façon de Gruyère et de fromages de chèvre.

Cette petite ville, située au pied de la chaîne du Jura, était autrefois la capitale d'un petit Etat indépendant. Elle fut conquise, en 1536, par les Bernois, puis par les Genévois. Elle n'offre de remarquable qu'une belle promenade en terrasse, d'où l'on découvre une vue admirable.

GEX (PAYS DE), en latin *Gesiensis pagus*, ancien petit pays de France, dans la Bourgogne, entre le Jura et les Alpes. Il appartenait aux comtes de Genève. Le pays de Gex était borné au N. par le pays de Vaud, au S. par le Rhône et la Savoie, à l'E. par le lac de Genève, et à l'O. par le mont Jura ou de Saint-Claude et la Franche-Comté. Ce territoire, bien qu'il n'eût que 28 kilom. de longueur sur 20 de largeur, a joué un rôle important dans l'histoire, grâce à sa position entre la France et la Savoie. C'est dans le pays de Gex que se trouvait le célèbre passage de l'Ecluse, qui défendait l'entrée du Bugey et de la Bresse. Le pays de Gex suivit les destinées du comté de Genève et passa avec lui dans la maison de Savoie. Quand celle-ci fut dépossédée, dans la première partie du XVIe siècle, le pays de Gex passa alternativement sous la domination des républiques de Berne et de Genève. En 1601, il fut cédé à la France. Sous la République et l'Empire, il fut compris dans le département du Léman. Depuis 1814, il fait partie du département de l'Ain.

GEYER, ville de Saxe, à 11 kilom. de Volkenstein, dans une vallée entourée de montagnes boisées et d'un aspect sauvage; 3,000 hab. *Passementerie*, *rubans*, *filature de coton*; fabriques de dentelles; mines de fer, de vitriol et de soufre. Usines pour l'élaboration de ces divers produits.

GEYLER (Jean), prédicateur alsacien. V. GEILER.

GEYSA, duc de Hongrie, de la dynastie d'Arpad, mort en 997. Il succéda, en 972, à son père Ta-ksony, et se convertit au catholicisme, à l'instigation de sa femme Saralta et de saint Adalbert, évêque de Prague. Geysa s'efforça d'amener les Hongrois à renoncer à la guerre, pour s'adonner à la culture des terres et au commerce. Il eut pour successeur son fils Vaik, qui est connu sous le nom de saint Etienne.

GEYSA Ier, roi de Hongrie, mort en 1077. Il était fils de Béla Ier, qui avait détrôné son frère André. A la mort de Béla, Salomon, fils d'André, monta sur le trône et inaugura son règne par la prise de Belgrade (1073). Geysa dut alors reconnaître son cousin comme roi; mais des démêlés ne tardèrent pas à s'élever entre lui et ce dernier. Ayant réussi à s'emparer de la couronne de saint Etienne (1074), il proposa ensuite à Salomon de la lui rendre, à la condition de recevoir en apanage un tiers du royaume. Les négociations de ce singulier marché suivaient leur cours, quand Geysa mourut inopinément.

GEYSA II, roi de Hongrie, mort en 1161. Il était fils de Béla II, auquel il succéda, en 1141, n'étant âgé que de douze ans. Son règne fut marqué par divers événements considérables, notamment par la conquête de la Transylvanie, où il donna un district séparé à des colons venus d'Allemagne, Saxons et Flamands pour la plupart. En 1151, l'empereur Conrad III traversa ses Etats pour se rendre en Palestine, et le contraignit à lui rendre hommage. Par la suite, Geysa fit une expédition en Russie, pour porter secours à son beau-frère Irastat; puis il eut à lutter bientôt contre le souverain de ce pays, qui avait fait une irruption en Hongrie, et réussit à conclure une paix avantageuse. A sa mort, le trône fut occupé par Etienne III.

GEYSER ou **GEISER** s. m. (jé-i-zèr). Géol. Jet naturel d'eau thermale : *Les* GEYSERS *dépassent la température de* 100 *degrés au point d'émergence à la surface du sol.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les *geysers* sont de véritables volcans d'eau chaude. Rien ne manque à cette assimilation : les tremblements de terre et les sourds grondements qui précèdent les éruptions; l'intermittence du phénomène; la formation des cônes éruptifs, avec cratère et gouffre central, etc.

Les *geysers*, particuliers à l'Islande, s'y trouvent au nombre de près de cent, sur un espace d'une demi-lieue carrée, dans les environs de la ville de Skalhot. Le plus remarquable, connu sous le nom de *grand geyser*, lance une colonne d'eau bouillante de 3 mèt. de diamètre, et qui s'élève rapidement de 4 à 5 mètres jusqu'à 30, 40 et 50 mètres de hauteur, précédée et ensuite couronnée d'un immense nuage de vapeur. La durée du phénomène ne dépasse guère cinq minutes. Il est toujours précédé et accompagné d'un bruit sourd, qu'on a comparé à celui de l'artillerie. Tous les voyageurs s'accordent à dire qu'il n'existe rien de comparable aux effets fantastiques des rayons de la lune ou du pâle soleil d'Islande se jouant dans ces gerbes d'eau et dans ces ondes de vapeur.

On a essayé de fixer à peu près l'âge du grand *geyser*. Il est prouvé que sa première éruption remonte à la plus haute antiquité, par ce fait que le cône formé par le dépôt de ses eaux siliceuses atteint aujourd'hui 5 mèt. d'épaisseur, et qu'aucun accroissement sensible n'a pu être constaté depuis les plus anciennes observations, ce qui suppose une extrême lenteur dans le travail de dépôt.

Le nouveau *geyser* ou *Strokkur*, situé à une faible distance du grand *geyser*, est inférieur sous le rapport du volume d'eau, mais plus remarquable encore pour l'étrangeté et l'extrême magnificence de ses effets de lumière.

On a longtemps cherché l'explication du phénomène des *geysers*. Parmi les hypothèses émises à ce sujet, celle qui attribue ces immenses jets d'eau naturels à des masses de vapeur progressivement comprimées par l'effet d'un dégagement incessant, et entraînant des masses d'eau quand la pression a atteint un degré suffisant, a un caractère de probabilité voisin de la certitude. L'accord des naturalistes est à peu près fait sur cette base générale; ils se divisent sur la manière dont ils expliquent comment ces masses de vapeur se trouvent momentanément emprisonnées et ne peuvent se dégager qu'en surmontant la pression des eaux. Du reste, il n'y a plus sur ce point que des circonstances de détail, que l'on ne peut songer à décrire complétement; et qui peut-être diffèrent d'un *geyser* à l'autre.

La température des eaux émises par les *geysers* atteint et dépasse 100 degrés.

GEYSER (Christian-Théophile), graveur allemand, professeur de dessin à Leipzig, né à Gorlitz en 1742, mort en 1803. Il s'est fait un nom distingué par la délicatesse et l'originalité de ses estampes gravées à la pointe. On cite surtout : des paysages d'après Wouvermans; les portraits de *Mélanchthon*, de *Mengs* et de *Klopstock;* les vignettes des *Poésies* de Utz et du *Virgile* de Heine.

GEYSÉRITE s. f. (jè-i-zé-ri-te — rad. *geyser*). Concrétion siliceuse qui se forme près de l'orifice des geysers d'Islande.

GÉZAINCOURT, village et comm. de France (Somme), cant., arrond. et à 2 kilom. de Doullens; 785 hab. D'un talus appelé Pied-de-Bœuf, jaillit quelquefois, pendant les grandes sécheresses, une fontaine intermittente, dont les eaux s'échappent en cascade.

GÈZE s. m. (jè-ze). Constr. Angle rentrant entre deux combles. ‖ On dit aussi NOUE.

GEZELIUS (Jean), docteur en théologie et prélat suédois, né en 1615 à Gezala, mort à Abo en 1690. Après avoir professé la théologie et la littérature grecque à Dorpat, en Livonie, il fut élevé, en 1664, à l'évêché d'Abo. Ses ouvrages sont : un *Commentaire suédois sur la Bible*, achevé et publié par son fils; une *Grammaire grecque*, une *Grammaire hébraïque*, un *Abrégé encyclopédique des sciences* et un *Dictionnaire pentaglotte.*

GEZELIUS (Jean), fils du précédent, né en 1647, mort à Stockholm en 1718. Il embrassa la carrière ecclésiastique, et fut élevé à l'évêché d'Abo à la mort de son père. On a de lui : *Nomenclator Adami, seu commentatio ad Genesim* (Abo, 1667); *Decisiones casuum conscientiæ* (Abo, 1689); *Fasciculus homilicarum dispositionum* (Abo, 1693). On lui doit aussi une traduction de la Bible en langue finnoise.

GEZELIUS (Georges), écrivain suédois, de la même famille que les précédents, né en 1736, mort en 1789. Il fut archidiacre de Lillkyska, puis aumônier de Gustave III. Il a publié, avec plusieurs savants, un *Dictionnaire biographique des hommes illustres de la Suède* (Stockholm, 1776, 4 vol. in-4o), avec un volume supplémentaire (1780).

GFRŒRER (Auguste-Frédéric), théologien et historien allemand, né à Calw, dans le Wurtemberg, en 1803, mort en 1861. Il étudia à Tubingue, fut nommé, en 1830, bibliothécaire de la ville de Stuttgard, et, en 1846, professeur d'histoire à l'université de Fribourg. Il occupa cette chaire jusqu'à sa mort. Ce fut dans cette dernière ville qu'il embrassa ouvertement la religion catholique. Envoyé, en 1848, à l'Assemblée nationale de Francfort par le parti catholique, il prit immédiatement place à côté des membres du parti grand-germanique. Parmi ses œuvres, nous citerons : l'*Histoire de l'Eglise chrétienne* (1841-1846, 4 vol.), qui jouit d'une grande réputation; *Philon et la théosophie juive d'Alexandrie* (Stuttgard, 1831); *Gustave-Adolphe et son temps* (Stuttgard, 1835); *Histoire des origines du christianisme* (1838); *Histoire des carlovingiens occidentaux et orientaux* (Fribourg, 1858, 2 vol.); *Histoire primitive du genre humain* (Fribourg, 1855), traduite en français (1864); le *Pape Grégoire VII et son siècle* (Schaffhouse, 1859-1861, 7 vol.; table, 1864); *Histoire du* XVIIIe *siècle* (éditée par Weiss, Schaffhouse, 1862-1863, 3 vol.). Tous ces ouvrages portent l'empreinte des nouvelles idées religieuses que Gfrœrer avait embrassées.

GHA s. m. (ga). Philol. L'une des deux gutturales douces de l'alphabet sanscrit.

GHADAMÈS, ville d'Afrique. V. GADAMÈS.

GHAÏDA s. f. (ga-i-da). Instrument à vent, assez semblable aux flûtes dont se servent les derviches de la Perse et de l'Inde.

GHAÏN s. m. (gha-inn). Philol. Dix-neuvième lettre de l'alphabet arabe et vingt-deuxième de l'alphabet turc. ‖ Signe numérique valant 1,000.

GHAÏNOUK s. m. (ga-i-nouk — nom mogol). Mamm. Un des noms vulgaires de l'yak ou d'une de ses variétés.

— **Encycl.** Les voyageurs Gmelin et Pallas ont désigné sous le nom de *ghaïnouk* une variété d'yak qui diffère du type par sa taille plus grande et par sa queue dégarnie de crins à l'extrémité. Il paraîtrait néanmoins, d'après d'autres témoignages, que ce dernier caractère est purement accidentel. Quoi qu'il en soit, le nom de *ghaïnouk* est très-connu chez les Kalmouks et les Mongols, et souvent répété dans ceux de leurs livres sacrés qui ont trait aux cérémonies funèbres. On pense que cet animal est originaire du Thibet; les queues de *ghaïnouks* forment l'objet d'un commerce considérable, et les Thibétains ont pour elles une vénération égale à celle que professent les Indiens pour la queue de la vache. Aux environs de Bgohdo, on consacrait à la divinité des troupeaux de ces ruminants.

GHARBYÉH, district de la basse Egypte. V. GARBIÉH.

GHARDEIA, ville d'Algérie, prov. d'Alger, cercle de Laghouat, ch.-l. de la confédération des Beni-Mzab; 11,000 hab. Cette ville est bâtie en pyramide sur un rocher dominant l'Oued-Mzab. Commerce d'eau-de-vie et de dattes. Aux environs, palmiers très-nombreux, arbres fruitiers et vignes.

GHARIPOUR. V. ELEPHANTA.

GHAR-ROUBAN, village d'Algérie, prov. d'Oran, à 4 kilom. de la ville marocaine d'Ouchda, sur l'une des branches de l'Ouerdefou. Mine très-importante de galène argentifère.

GHARVASIE s. f. (gar-va-zî). Danseuse turque : *Chacun a le droit de faire venir dans son harem des almées et des* GHARVASIES, *et d'en donner le divertissement à ses femmes.* (Gér. de Nerval.)

GHAT ou **RHAT** (oasis de), dans le Sahara septentrional, au S.-O. du Fezzan, entre le 24o 26′ de latit. N. et les 5o-7o de longit. E. C'est une étroite et longue vallée, dominée par de hautes montagnes et appartenant aux Touaregs Azghar. Ghat, ch.-l. de l'oasis, est une petite ville dont la population ne dépasse pas 600 hab. Il s'y tient un des marchés les plus importants de l'Afrique.

GHA-TOI-TOI s. m. (ga-toi-toi). Ornith. Genre de passereaux, voisin des merles, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Australie.

GHATTES ou **GATES** (c'est-à-dire passages, défilés, en anglais *Ghauts*), nom de deux chaînes de montagnes de l'Indoustan, s'étendant l'une au S.-E. et l'autre à l'O. du plateau du Decan, et appelées Ghattes orientales et Ghattes occidentales.

Les Ghattes orientales, comprises entre les 11o 31′-16o 10′ de latit. N. et les 74o 40′-76o 40′ de longit. E., sont situées tout entières dans le bassin du golfe de Bengale. Leur développement est d'environ 600 kilom. Elles courent d'abord au N.-E., puis du S.-O. au N.-E., jusqu'à la Kistnah, où elles se terminent près de Parvetton. Leur direction est à peu près parallèle à celle de la côte de Karnatic. Elles couvrent le N. du Coïmbetour, des provinces de Salem et de Baramahl, touchent le Maïssour au S.-E., le Karnatic à l'O. et traversent la partie orientale du Balagath. Coupées par un grand nombre de cours d'eau, tels que le Cavery, le Panaur, le Palaur et le Pennar, elles forment moins une chaîne de montagnes qu'un assemblage de groupes particuliers. Les pics les plus élevés ne dépassent pas 2,550 mètres au-dessus du niveau de la mer. Un grand nombre de rivières prennent leur source dans ces montagnes, mais il en est peu de considérables. Les plus importantes sont : le Gondejam, qui porte ses eaux dans le golfe du Bengale; le Sagalair, qui se jette dans le Pennar; enfin le Pouer, tributaire du même fleuve.

Les Ghattes occidentales commencent aux sources de la Ghirna et du Godavery, par 20o 30′ de latit. N. et 71o 40′ de longit. E. Après avoir opéré leur jonction avec les monts de Tchandpour, prolongement des montagnes de Bérar, elles se dirigent d'abord du N. au S., puis du N.-N.-O. au S.-S.-E., et se terminent au cap Comorin, par 7o 56′ de latit. N. et 75o 12′ de longit. E. Dans ce développement d'environ 1,800 kilom., elles parcourent l'Aurengabad et le Bedjapour, bordent la partie orientale du territoire de Goa, traversent le Kenara et le séparent du Maïssour, couvrent une partie du Malabar, bornent à l'O. le Coïmbetour et forment la limite entre le Karnatic et les territoires de Cochin et de Travancore. Elles suivent une direction presque constamment parallèle à celle du territoire de Decan, et sont presque partout très-rapprochées de la mer. Elles établissent en grande partie la limite occidentale du bassin du golfe du Bengale et la limite orientale de celui de la mer d'Oman.

C'est au voisinage de la mer que doit être attribué le peu d'importance des branches que projette vers l'O. cette chaîne longue et étroite, et des rivières auxquelles elle donne naissance. Il n'en est pas de même du côté du plateau du Decan, sur le versant oriental, d'où partent de vastes ramifications qui séparent des cours d'eau considérables; telles sont celles qui s'étendent entre le Godavery et le Bimah, entre la Nyra et la haute Kisnah, entre la Gortporbah et la Malporbah, etc.; telle est encore celle qui s'élève, sous le nom de montagnes Bleues, entre le Bovany et le Caupouny. On connaît mal la hauteur des Ghattes occidentales. Leur élévation moyenne est évaluée approximativement à 3,000 mètres, quoique leurs plus hauts sommets semblent atteindre jusqu'à 4,000 et même 5,000 mètres. Ces montagnes sont en grande partie composées de granit. Elles recèlent des mines de fer, et les vastes forêts qui couvrent leurs flancs fournissent d'excellent bois de construction. Leurs sommets sont généralement nus et arides et leurs pentes presque partout escarpées. Cependant, sur certains points, les roches sont recouvertes d'une terre fertile, et nulle part on ne trouve de plus beaux arbres ni des bambous comparables à ceux qui croissent dans ces contrées privilégiées. On y trouve divers passages qui mettent en communication des contrées riches et populeuses. Nous nous bornerons à signaler ceux de Bombay à Pounah, de Cananor et de Calicut à Seringapatam, et surtout le fameux col de Palighat-Tcherry, qui unit les provinces de Malabar et de Coïmbetour.

GHAZAN-KHAN, souverain mogol de Perse, né à Soulthan-Douin (Mazanderan) en 1271, mort en 1304. Il était fils de Arghoun-Khan. Nommé fort jeune gouverneur du Khoraçan, il fit preuve de courage en repoussant diverses invasions des Turcomans et en combattant l'émir Newrouz, son lieutenant, qui était entré en révolte ouverte en 1290. Après la mort de son père, ce fut Gaikhatou, frère de ce dernier, qui lui succéda, d'après l'ordre de succession admis chez les Mogols. Ghazan s'empressa de le reconnaître; mais Gaikhatou ayant été renversé et mis à mort par Baïdou (1294), il marcha contre l'usurpateur, le défit, abjura le bouddhisme pour embrasser le mahométisme, vit tous les mahométans se ranger de son parti et devint maître absolu du pouvoir. Dans un *courilay*, sorte d'assemblée des états, tenu à Carabag, il reçut le serment d'obéissance des grands feudataires et prit le titre de Mahmoud-Ghazan. Toutefois, il ne s'affermit complétement sur le trône qu'après avoir défait trois princes qui tentèrent de le détrôner et furent mis à mort. Ghazan conquit le territoire de Masoud, sultan d'Iconium, soumit les peuplades du Caucase, fit repousser les attaques des Tartares par l'émir Newrouz, qui avait gagné son amitié et son estime, et entreprit de conquérir la Syrie, qui dépendait des sultans d'Egypte. Ayant passé l'Euphrate en 1299, il rencontra et défit le sultan Nasir, s'empara de Hems et de Damas, fit, l'année suivante, une seconde campagne sans résultat, et envahit pour la troisième fois la Syrie en 1303; mais cette fois son armée fut taillée en pièces par le sultan Nasir. Le chagrin que lui fit éprouver cette défaite, joint à la douleur de voir ses Etats ravagés par la peste et la famine, hâta, dit-on, sa mort, qui arriva peu de temps après.

Petit et disgracié de la nature, mais plein

d'intelligence, éloquent, instruit, doué de rares qualités, Ghazan fut le plus grand monarque de son temps. « Il eut, dit Langlès, le rare avantage d'être vanté par les auteurs persans comme un modèle pour les souverains, et d'être regretté par les écrivains occidentaux, qui ont regardé sa mort comme une grande perte pour les habitants chrétiens de ces contrées, et même pour le christianisme. »

Ce souverain, remarquable à tant d'égards, afficha la plus grande tolérance en matière de religion, et voulut que tous ses sujets pussent jouir de la liberté de conscience. Il s'entoura de savants, de poëtes, de philosophes, avec qui il aimait à discuter. Il possédait plusieurs langues, connaissait la chimie, la médecine, l'histoire naturelle, l'anatomie, était fort habile dans les arts et métiers, etc. La Perse lui dut un nombre considérable d'édifices et de travaux d'utilité publique, des hospices, des mosquées, des bains dans toutes les villes qui en étaient privées; il enrichit Tebriz d'une mosquée, d'une bibliothèque, d'un collége pour cent étudiants, d'un observatoire, fonda la ville de Oudjen, fit creuser des canaux pour fertiliser les terres incultes. En même temps, il promulgua des lois nombreuses et remarquables, ayant pour objet de rétablir l'ordre dans les finances, de régler la perception des impôts, l'administration de la justice, l'entretien de l'armée, de réorganiser les postes, d'interdire l'usure, d'encourager l'agriculture, d'abolir la diversité des poids et mesures, de soulager les pauvres, de pourvoir à la subsistance des enfants trouvés, etc. Une partie des lois édictées par Ghazan a été traduite par M. Kirkpatrick, d'après le *Hhabyb-us-Seyr* de Khoudemyr, et insérée dans le *New Asiatic Miscellany* (1786).

GHAZEL s. m. (ga-zèl). Philol. Sorte de poésie turque ou persane, composée de cinq ou sept strophes de deux vers, sur des sujets érotiques, bachiques ou mystiques.

Ghazelen, poésies lyriques allemandes, imitées du poëte persan Hafiz, par le comte de Platen-Hallermünde. Ces poésies forment une série de préceptes moraux ou simplement épicuriens, à la manière des Orientaux, dont Gœthe avait déja donné un spécimen dans son *Divan oriental*. Leur principal mérite est d'amener des rimes de deux ou de plusieurs syllables, qui produisent un effet monotone, et qui font admirer la difficulté vaincue plus que le charme et l'harmonie du vers. On retrouve chez le poëte Buckert la même recherche, et Platen, qui d'ailleurs a produit des œuvres fort remarquables, n'a guère fait qu'imiter ce dernier dans la composition de ses ghazelen.

GHAZIE s. f. (ga-zî). Autre forme du mot GAZIE.

— Femme galante d'Egypte, appartenant à une tribu particulière. ‖ On dit aussi GHOWAZIE.

— **Encycl.** Les *ghazies* se vantent d'être d'origine arabe et du véritable sang bédouin. Toutes les femmes sont, sans exception, dans cette étrange tribu, expressément élevées pour la prostitution. « Leur loi porte, dit Burckhardt (*Arabic Proverbs*), que toute fille parvenue à l'âge nubile doit se soumettre aux caresses d'un étranger, et, peu de temps après, épouser un jeune homme appartenant à la tribu. Ainsi le mari n'a jamais ni le droit ni la faculté de cueillir les prémices virginales de sa jeune épouse, car le père de la *ghazie* ne manque jamais de vendre à quelque étranger les premières faveurs de sa fille, et la préférence est toujours accordée au plus haut enchérisseur. Ce marché n'a rien de secret; il se conclut devant le cheik du village, ou en présence du premier magistrat de la ville où résident les parties contractantes. Les *ghazies* ont dans chaque ville et dans chaque village un quartier particulier, et évitent avec le plus grand soin de se mêler aux autres femmes publiques. Elles sont ordinairement danseuses et chanteuses. Elles se sont imposé entre elles, volontairement, la loi inviolable de ne refuser jamais l'approche d'aucun homme, quelle que soit sa condition, pourvu qu'il puisse payer. Ainsi, aux foires de village, la plus élégante *ghazie*, toute resplendissante d'or, reçoit sans hésiter dans sa tente le premier fellah venu, pour un prix qui n'excède pas 20 centimes. Malgré la modicité de leur gain, quelques-unes de ces femmes ont amassé une fortune considérable. Elles ont un grand nombre de chameaux, de dromadaires, de chevaux, d'esclaves, surtout d'esclaves noires, dont la prostitution se fait au profit de leur maîtresse. Leur physionomie est fort différente de celle des Egyptiennes : on retrouve dans leurs traits prononcés, et surtout dans la courbure de leur nez aquilin, la trace de leur origine arabe. Leur beauté est célèbre dans toute l'Egypte. Beaucoup ont acquis un haut degré d'influence auprès des personnages les plus considérables; quelques-unes épousent les cheiks de village. Mais le mariage leur paraît une dégradation. Aussi, en souvenir de sa profession, la *ghazie*, après la cérémonie nuptiale, reçoit les visites de tous les hommes qui se présentent, et le mari complaisant est chargé de procurer le plus grand nombre possible de visiteurs à sa femme, tandis que lui-même ne peut l'approcher qu'à la dérobée. La naissance d'un enfant mâle est regardée comme un malheur, les hommes ayant le vilain rôle dans ce monde renversé.

La caste des *ghazies* est très-nombreuse. Burckhardt n'hésite pas à donner le chiffre de 7,000 ou 8,000 personnes pour les deux sexes. Leurs principaux établissements sont dans les villes du Delta et dans la haute Egypte, à Kennè, où ils ont une colonie d'environ 300 âmes. Les *ghazies* sont protégées par le gouvernement, à qui elles payent une taxe annuelle ou capitation. Elles se conduisent assez convenablement, ajoute l'auteur déjà cité, avec les personnes qui n'ont point eu avec elles de rapports intimes, mais on ne saurait trop plaindre l'imprudent qui se laisse séduire par leurs charmes ou par leurs avances. Au Caire, elles vivent toutes ensemble dans un khan assez grand, nommé Bardak, situé immédiatement au-dessous du château.

GHAZI-HASSAN, grand amiral turc, mort en 1790. Il servit d'abord dans la régence d'Alger, où il s'éleva par son courage au rang de général en chef. Etant tombé en disgrâce, il se réfugia en Espagne, d'où il passa à Constantinople (1760), fut emprisonné quelque temps à la demande d'émissaires du dey d'Alger, puis fut rendu à la liberté, grâce à l'intervention du ministre de Naples, et nommé vice-amiral. Il était à la tête des forces navales de l'archipel lorsqu'il eut à combattre une flotte russe. Il se signala à l'affaire de Scio (1770), força les Russes à lever le siége de Lemnos et fut nommé capitan-pacha ou grand amiral en 1773. Dans ce poste, il fit preuve d'une grande activité, s'attacha à mettre la marine sur un excellent pied, fit venir des ingénieurs européens et remplit les arsenaux qu'il avait trouvés vides. Il jouit de la plus grande faveur sous les sultans Moustapha III et Abdoul-Hamid, « fut mis à la tête de plusieurs grandes expéditions, dit Beauvoir, ruina la puissance du fameux cheik Daher (Tzahir), pacha d'Acre, en 1775, réduisit, en Egypte, les rebelles Ibrahim et Mourad-Bey, pacifia la Morée en 1779, et commanda à plusieurs reprises dans la guerre de Crimée. » Après l'avénement du sultan Sélim (1789), il tomba en disgrâce, fut toutefois appelé, l'année suivante, au poste de grand vizir, mais presque aussitôt destitué et mis à mort. Ghazi-Hassan a laissé la réputation d'un habile administrateur; mais on lui reproche, à juste titre, son excessive cruauté.

GHAZIPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence d'Allahabad, sur le Gange, à 65 kilom. N.-E. de Benarès, chef-lieu du district de son nom, par 25° 35′ de lat. N. et 83° 33′ de long. E. Vue des bords du fleuve, la ville est d'un aspect admirable, bien que la plupart de ses édifices soient en ruine. L'antique splendeur de Ghazipour est attestée par plusieurs édifices imposants, notamment un superbe palais qui occupe une étendue considérable de terrain, mais qui est malheureusement dans un état de délabrement complet. La ville renferme plusieurs mosquées. Le district de Ghazipour, compris entre ceux d'Azimghur et de Gorouppour au N. et au N.-O., de Sarun au N.-E, de Shahabad au S.-E., de Benarès et de Djouanpour à l'O., a 2,850 milles carrés de circonférence, et 160,000 hab. Cette contrée, arrosée par le Gange et le Goggra, est une des plus fertiles de l'Indoustan. On y cultive la canne à sucre, le maïs et diverses espèces d'arbres fruitiers. Chef-lieu : Ghazipour; villes principales : Azimpour et Doovighaut.

GHAZNAH, ville de l'Afghanistan. V. GAZNA.

GHÈBRES. V. GUÈBRES.

GHEDINI (Ferdinand-Antoine), poëte et naturaliste italien, né à Bologne en 1684, mort en 1768. Il étudia la médecine, passa son doctorat en 1704, mais abandonna la pratique de son art et cultiva la poésie et les sciences naturelles. Il fut chargé de l'éducation du fils du prince Caracciolo, ambassadeur d'Espagne à Venise, fit un voyage à Rome (1715), et, de retour dans sa ville natale, devint professeur d'éloquence. Ghedini a écrit les ouvrages suivants : *La Prolusione alle lezioni de storia naturale* (Bologne, 1720); *Rime* (Bologne, 1769). On a de lui des *Lettere famigliari*, qui ont été imprimées dans la *Raccolta delle lettere di alcuni Bolognesi* (1744).

GHEE ou **GHY** s. m. (ghi). Espèce de beurre qu'on fabrique dans l'Inde.

— **Encycl.** Le *ghee* est un beurre d'une espèce particulière, dont font usage les Indous, et qu'ils préparent en faisant bouillir le lait, de sorte qu'il peut être conservé pendant fort longtemps et qu'ils s'en servent parfois au bout d'une année. Voici la façon dont ils le préparent : lorsqu'ils viennent de traire le lait, ils le placent sur le feu dans des pots de terre et le laissent bouillir pendant une heure au moins, et souvent pendant deux ou trois heures; ils le mettent ensuite au frais et y ajoutent un peu de lait caillé. Le lendemain matin, toute la masse est convertie en lait caillé aigre. Ils enlèvent alors sur chaque pot une couche de 12 à 15 centimètres d'épaisseur et mettent ce qu'ils ont ainsi recueilli dans un pot de terre, où ils le battent très-lentement au moyen d'un bambou fendu, auquel ils donnent un mouvement circulaire. Après une demi-heure de ce battage, ils ajoutent un peu d'eau chaude et continuent à battre le mélange pendant une autre demi-heure; après quoi le beurre commence à se former. Après avoir ensuite gardé ce beurre pendant trois jours, temps plus que suffisant pour qu'il devienne rance dans un climat aussi chaud, ils le fondent dans un autre pot de terre, où ils le laissent bouillir jusqu'à ce que l'eau qu'il contient soit évaporée. Ils y ajoutent alors un peu de lait caillé et de sel ou de feuilles de bétel et le mettent en pots pour s'en servir à l'occasion. Ce beurre a, on le croira sans peine, un goût très-fort; mais, quoique insupportable pour un estomac européen, il est d'un usage général parmi les Indous assez riches pour en acheter, et forme l'objet d'un grand commerce dans la plus grande partie de l'Inde.

GHEEL ou **GEEL**, ville de Belgique, prov. d'Anvers, arrond. et à 22 kilom. S. de Turnhout, près de la Grande Nèthe; 9,000 hab. Ecole latine; fabriques de drap et de cierges; corderies, tanneries. Cette ville est isolée au centre de la Campine, au milieu de landes couvertes de bruyères; elle possède une colonie d'aliénés fondée, dit-on, au VIe siècle par sainte Dymphne.

La tradition rapporte que la jeune Irlandaise convertie au christianisme, voulant échapper à l'amour incestueux de son père, se réfugia, accompagnée du prêtre Gerebert, dans un lieu sauvage de la Campine, au nord d'Anvers. Son père découvrit sa retraite et vint l'y tuer. Elle fut canonisée, et, sur le tombeau de sainte Dymphne plusieurs aliénés ayant trouvé la guérison, le lieu devint très-fréquenté par ceux qui voulaient obtenir la même grâce. On y commença au XIIe ou au XIVe siècle une grande et belle église. Les pèlerins devinrent nombreux; les habitants de cette campagne virent là une occasion de bénéfice; ils les reçurent, les logèrent et les nourrirent. Telle fut l'origine de l'établissement de Gheel.

La colonie est aujourd'hui divisée en 18 hameaux, dans lesquels habitent 800 aliénés; elle occupe un terrain de neuf lieues de circonférence, isolé de tout voisinage par une large bordure de landes et de bruyères. L'organisation ancienne de la colonie de Gheel laissait beaucoup à désirer : il n'y avait pas de régime curatif; le régime alimentaire, abandonné à l'arbitraire de nourriciers, était des plus grossiers; chaque nourricier avait chez lui ses moyens de police contre ses pensionnaires; les chaînes et les ceintures de fer, les anneaux scellés dans la muraille étaient employés avec une profusion déplorable; souvent un grand nombre de malades de sexes différents habitaient la même maison, au risque des inconvénients les plus graves. Enfin, les nourriciers compensaient le bas prix des pensions par la somme de travaux qu'ils exigeaient des malades.

L'établissement de Gheel fut complétement réformé par un règlement en date du 1er mai 1851. Aujourd'hui, la colonie est administrée par une commission présidée par le bourgmestre de la commune de Gheel; les dix-huit hameaux sont divisés en quatre sections, à la tête de chacune desquelles est un médecin ayant à ses ordres quatre gardes faisant les fonctions de surveillants et d'infirmiers. Le service médical est dirigé par un médecin inspecteur. On a, de plus, construit une infirmerie dans laquelle sont placés les aliénés susceptibles de guérison et soumis à un traitement.

Autrefois, les aliénés étaient placés par adjudication, entraient chez le nourricier qui consentait à les recevoir pour la pension la moins élevée. Afin de remédier à l'exploitation qui résultait de ce mode de procéder, on a chargé un inspecteur spécial du placement des aliénés. Un économe reçoit le prix des pensions, qui varie de 170 à 200 fr., et c'est lui qui paye les nourriciers.

GHEERAERDS (Marc), peintre et graveur flamand, né au commencement du XVIe siècle, mort en Angleterre dans un âge avancé. Il s'adonna avec succès à la peinture de paysage, et, avec plus de succès encore, à la gravure. On estime surtout son recueil d'estampes servant d'illustration aux fables d'Esope, et publié sous ce titre : les *Fables véridiques* ou la *Vérité enseignée par les animaux* (Bruges, 1567, in-4°). Gheeraerds a composé un ouvrage intitulé : l'*Art de l'enluminure* (Amsterdam, 1705, in-12).

GHEEZ s. m. (ghèss). Linguist. Langue des peuples de l'Abyssinie : *Le* GHEEZ *a un alphabet particulier, sorte d'écriture syllabique composée d'un mélange de caractères gréco-égyptiens et sémitiques.*

GHEGA (Charles DE), ingénieur italien, né à Venise au commencement de ce siècle. Il étudia l'art militaire au collége Sainte-Anne et entra dans l'administration des ponts et chaussées à Venise. Son premier travail important fut la construction d'une route traversant la montueuse province de Bellune. De 1824 à 1830, il fut employé à l'établissement de routes, de canaux et d'aqueducs dans celle de Trévise. Envoyé, pendant les trois années qui suivirent, dans la province de Rovigo, il revint à Venise avec le titre d'ingénieur de première classe, et prit part à la construction du premier chemin de fer, ainsi qu'à celle de plusieurs ponts dans le Tyrol. Il partit, en 1843, pour les Etats-Unis, où il fut bientôt nommé inspecteur général des chemins de fer et des constructions de l'Etat. C'est en cette qualité qu'il a exécuté le plan d'un grand nombre de routes, et construit, tant sur les fleuves que sur des précipices, des ponts suspendus aussi légers que solides. M. Ghega est l'inventeur d'un instrument pour le tracé des courbes, et il a publié plusieurs mémoires sur la construction des voies ferrées et des viaducs.

GHEIATS ED-DIN, vizir persan, mort en 1336 de notre ère. Il était fils de Rachid ed-Din, célèbre poëte et vizir. Nommé vizir par Abou-Saïd, souverain mogol de Perse (1324), il s'attacha à gouverner avec sagesse, à assurer la tranquillité publique, à encourager l'agriculture, et montra un esprit de modération et de clémence dont l'histoire des Mogols offre peu d'exemples. Après la mort d'Abou-Saïd, il fit monter sur le trône un descendant de Gengis-Khan, Arpa-Khan, qui lui laissa ses fonctions. Lors de la révolte de Mousa-Khan, Gheiats ed-Din se battit vaillamment contre lui, fut vaincu, fait prisonnier et mis à mort. Un grand nombre de poëtes célébrèrent la fin tragique de Gheiats, qui, fort instruit et d'une rare éloquence, aimait la société des poëtes et des savants.

GHEIATS ED-DIN BOULBOUN, roi de Delhi, né dans le Karakhitaï vers 1206, mort en 1286 de notre ère. Gouverneur du Pendjab sous le règne de Rokn ed-Din Firouz, il garda son gouvernement lorsque ce prince fut destitué, aida le prince Behram à s'emparer du trône de Delhi, reçut en récompense le gouvernement de Hansi et de Bewari, et fut nommé chambellan en 1241. A l'avénement de Nizir ed-Din Mahmoud (1248), Gheiats devint premier vizir, fit épouser sa fille au roi et se maria lui-même avec une des sœurs de ce prince. Privé de sa charge en 1252, il y fut bientôt réintégré et la conserva jusqu'à la mort de Nisir ed-Din, à qui il succéda, en 1266, avec l'assentiment des grands et du peuple. Gheiats s'entoura de poëtes et de savants, fit un généreux usage de ses richesses et gouverna avec justice et sagesse; mais, jaloux de maintenir son autorité, il punit de mort quiconque chercha à y porter atteinte, et se montra sans pitié pour les rebelles. Il fit une expédition heureuse contre Thogroul-Khan, gouverneur du Bengale, qui s'était déclaré indépendant, et nomma son fils Cara-Khan gouverneur de cette province. Ce fut le fils de ce dernier, Keikobac, qui succéda à Gheiats ed-Din sur le trône de Delhi.

GHEIATS ED-DIN I THOGHLOUC, roi de Delhi, mort en 1325. Il était fils d'une esclave de Gheiats ed-Din Boulboun et d'origine turque. Il porta d'abord le nom de Ghazi-Bey Thoghlouc, fut chargé du gouvernement de Lahore et de Depalpour, remporta d'éclatantes victoires sur les Mogols, renversa, en 1321, l'usurpateur Melik-Khosrou, qui s'était emparé du trône de Delhi, et prit alors lui-même la couronne sous le nom de Gheiats ed-Din. Ce prince se montra digne de sa haute fortune. Il mit son royaume à l'abri des invasions des Mogols, réprima les troubles intérieurs, encouragea le commerce, construisit de nombreux édifices et s'entoura de savants. Il périt écrasé par la chute d'un édifice en bois que son fils Alif-Khan avait fait construire. Ce dernier lui succéda sous le nom de Mohammed Thoghlouc. Le poëte Emir-Khosrou de Delhi a écrit l'histoire de Gheiats ed-Din i Thoghlouc, sous le titre de *Thoghlouc Nameh* (Livre de Thoghlouc).

GHÉLAN, île de la Sénégambie, dans le lac Panié-Foul. Cette île, de 8 kilom. de long sur 4 de large, est très-peu boisée. Le sol est composé d'un sable d'une extrême blancheur, et si stérile qu'il n'y croît guère que des buissons rabougris; les animaux y sont très-rares. Le village de Ghélan, chef-lieu de l'île, domine tout le lac Panié-Foul. Les habitants du village de Ghélan cultivent presque tous le riz, le millet, le maïs et diverses espèces de légumes. Quelques-uns se livrent à la chasse et à la pêche; ils sont excessivement nombreux, et chaque case contient de douze à quinze individus vivant ensemble pêle-mêle. La nourriture favorite des indigènes est le couscoussou et le sanglé, espèce de pâte de farine de millet. Les habitants de cette île sont doux, affables et tranquilles, bien faits et d'un tempérament robuste, d'une taille moyenne et bien prise; ils ont les cheveux noirs, crépus, laineux et souvent très-fins, les yeux noirs et bien fendus, les traits agréables et la barbe rare. Les femmes sont mieux faites encore que les hommes; leur peau est d'une douceur et d'une délicatesse extrêmes, et quelques-unes sont vraiment belles; mais, comme toutes les femmes de la Sénégambie, elles ont l'habitude dégoûtante de se graisser les cheveux avec du beurre de Galam, pour les tresser plus aisément.

GHELEN (Sigismond), en latin **Genellus**, philologue allemand, né à Prague en 1477, mort à Bâle en 1554. Il visita l'Allemagne, la France, l'Italie, acquit une connaissance approfondie de l'hébreu et des langues classiques, et se lia avec Erasme, qui fut frappé de l'étendue de son érudition et le mit en relation avec Jean Froben, célèbre imprimeur de Bâle. Ghelen se fixa dans cette ville. Il entra comme correcteur dans la maison de Froben, corrigea les épreuves des ouvrages grecs, latins et hébreux qui sortaient des presses de cet imprimeur, traduisit la plupart

des auteurs grecs édités par lui, revit le texte et corrigea les œuvres de Pline d'après les anciens manuscrits. On le regarde comme un des hommes les plus savants de son temps. Nous citerons de lui : *Lexicon symphonum quatuor linguarum græcæ silicet, latinæ, germanicæ et sclavonicæ* (Bâle, 1537, in-4°) ; les traductions latines de l'*Histoire romaine de Denys d'Halicarnasse*, de l'*Histoire ecclésiastique d'Evagre*, des *Œuvres* de Philon, des *Œuvres* de saint Justin martyr, etc. « Ghelen, dit Bayle, était un homme de grande taille et fort gros. Il avait la mémoire bonne et l'esprit prompt et subtil, ne se mettait presque jamais en colère et ne se souciait ni d'honneurs ni de richesses. Il préféra aux charges qu'on lui offrit en d'autres lieux la condition paisible qu'il avait à Bâle. »

GHERANGHEL, ville de Sénégambie. V. GHIARENGHIL.

GHERARDESCA, petit pays d'Italie, le long de la mer de Toscane, entre Livourne et Piombino. Il a donné son nom à une puissante famille de Pise, qui soutint le parti gibelin au XIIIe siècle.

GHERARDESCA (Ugolino DELLA), tyran de Pise au XIIIe siècle, auquel Dante a consacré l'un des plus célèbres épisodes de sa *Divine comédie*. V. UGOLIN.

GHERARDESCA ou **GHERARDESCHI** (Philippe), compositeur italien, organiste et claveciniste, né en 1730, mort à Pise en 1808. Il fit ses premières études musicales à Pistoie; puis, à l'âge de seize ans, il se rendit à Bologne, où il prit des leçons du père Martini. Quelques ouvrages bouffes, qu'il fit représenter sur les théâtres de Lucques et de Pise, lui valurent d'être nommé maître de chapelle dans cette dernière ville, avec la place de directeur de musique à la cour du grand-duc de Toscane et des concerts privés de ce prince. Il possédait sur le clavecin un talent des plus distingués, et les sonates qu'il composa pour cet instrument ont joui d'une réputation méritée. Après avoir passé la plus grande partie de sa vie au service de différents princes italiens, il se retira à Pise, où il mourut.

GHERARDESCA (Manfredo), gouverneur de l'île de Sardaigne au nom de la république de Pise, mort à Cagliari en 1325. Il était fils naturel du comte Neri de Donoratico, qui se l'associa en 1320, lorsque la république de Pise le prit pour podestat. En 1323, après une attaque inutile contre la Corse, Alphonse d'Aragon s'abattit sur la Sardaigne. Pise, affaiblie par ses luttes sur le continent, n'avait que des forces inférieures à opposer à ce nouveau compétiteur, et Gherardesca eut mission d'aller organiser la résistance dans l'île. Enfermé dans Cagliari, il força le roi d'Aragon à abandonner le siége de cette ville, et, malgré l'infériorité de ses forces, il n'hésita pas à le poursuivre dans l'intérieur de l'île; mais, obligé d'accepter la bataille rangée dans la plaine de Luco Cisterna, il fut écrasé, malgré des prodiges de valeur, et obligé de rentrer en toute hâte à Cagliari. Assiégée simultanément par terre et par mer, la ville ne se rendit que lorsqu'elle eut perdu l'âme de sa résistance, le jeune Manfredo Gherardesca, qui mourut des blessures qu'il avait reçues dans une sortie.

GHERARDESCA (Fazio), chef de la république de Pise, mort de la peste en 1340. Il fut nommé capitaine de Pise en 1329 et conserva le pouvoir jusqu'à sa mort. Il sut se concilier l'affection de ses concitoyens par la sagesse de son administration, et triompha d'une conjuration formée contre lui par la noblesse en 1335. Il eut pour successeur, comme capitaine du peuple, son fils Rénier Gherardesca, alors âgé de onze ans, qui mourut aussi de la peste en 1348.

GHERARDI (Christophe), surnommé le **Doceno**, peintre italien, né à Borgo-San-Sepolcro (Toscane) en 1500, mort en 1556. Il reçut les leçons de Rafaellino del Colle. Il travailla successivement à Rome, à Florence, à Bologne, à Venise, aida Vasari dans ses travaux et se fit surtout fort remarquer comme peintre de fresques. Gherardi traitait également bien la figure, le paysage et les animaux. On voit de lui à Città-di-Castello une *Visitation* peinte à l'huile.

GHERARDI (Antoine), peintre et graveur italien, né à Rieti (Ombrie) en 1644, mort à Rome en 1702. Elève des Mola, puis de Pietro di Cortone, il peignait avec une extrême facilité, mais manquait d'élégance et d'imagination. Il est peu d'églises et de galeries de Rome où l'on ne trouve des tableaux de cet artiste. Dans son œuvre, on remarque surtout ses fresques de la voûte de Santa-Maria-in-Trivio. Gherardi a laissé quelques estampes à l'eau-forte qui n'ont rien de remarquable.

GHERARDI (Evariste), auteur et comédien italien, né à Prato (Toscane) vers 1670, mort près de Paris en 1700. Il était fils d'un acteur du Théâtre-Italien de Paris, connu sous le nom de Flautin. Evariste fit de bonnes études dans cette dernière ville. Quelque temps après avoir achevé sa philosophie, il débuta au théâtre dans le rôle d'Arlequin (1689), obtint un brillant succès, devint directeur de la troupe du Théâtre-Italien, et y fit représenter quelques pièces de sa composition. En 1697, Mme de Maintenon, ayant cru se reconnaître dans une comédie intitulée la *Prude*, fit fermer le théâtre de Gherardi. Celui-ci, pour occuper ses loisirs, recueillit les meilleures pièces jouées sur la scène italienne, composa le dialogue de plusieurs d'entre elles dont il n'existait que le cadre, et les publia sous le titre de *Théâtre italien*. Il mourut des suites d'une chute, à peine âgé de trente ans. Une seule des pièces de Gherardi a été publiée : c'est le *Retour de la foire de Bezons*, comédie qui fut jouée en 1695.

GHERARDI DEL TESTA (le comte Thomas), auteur dramatique italien, né en 1818 à Tirricinola, près de Pise. Il termina de bonne heure son cours de droit à l'université de Pise, et débuta, à vingt-trois ans, dans la profession d'avocat, qu'il exerça pendant plusieurs années. Mêlé aux agitations et aux enthousiasmes de la renaissance politique de l'Italie, Gherardi del Testa, plein d'ardeur pour la cause nationale, partit comme volontaire, en 1848, avec la division toscane qui prit part à la guerre. Il assista au combat du 4 mai, fut blessé dans celui du 13, et fait prisonnier à Curtatone. Conduit en Bohême, il ne fut rendu à la liberté qu'à l'échange de prisonniers qui suivit l'armistice de Milan (août 1848). A cette époque, il avait déjà collaboré à divers journaux et publié de petits romans humoristiques, tels que la *Pauvre et la riche*, etc.; puis, entraîné par son goût pour le genre dramatique, il se tourna vers le théâtre. Sa première comédie, *Une folle ambition* (1845), où Mme Ristori jouait le principal rôle, fut représentée avec beaucoup de succès sur le théâtre du Cocomero, à Florence. Gherardi donnait, deux mois après, trois nouvelles pièces : *Vanité et caprice, Un moment d'erreur* et un *Voyage d'instruction*, qui reçurent un accueil tout aussi favorable que leur aînée. Depuis lors, Gherardi a fait représenter plus de vingt autres pièces en Italie. Citons, parmi les plus remarquables : le *Comte et l'actrice*, le *Premier drame d'un bas-bleu, Vengeance et pardon, On ne plaisante pas avec les hommes, Tête et cœur de femme, Ambition et avarice, Promettre et tenir, Amante et mère*, le *Règne d'Adélaïde*, la *Harpie*, les *Bagnes*, le *Pavillon des myrtes*, le *Bal masqué*, le *Chien de la cousine, Nous payerons à deux*, la *Dame et l'artiste*, la *Chimie, Gustave III* (1855), etc. Plusieurs de ces pièces, aussi remarquables par l'élégance de la forme que par l'étude des caractères et des mœurs, ont été jouées, en 1855, sur le Théâtre-Italien de Paris, par Mme Ristori.

GHERARDINI ou **GERARDINI** (Melchior), peintre et graveur italien, né à Milan, mort en 1673. Il reçut des leçons de son beau-père, Crespi, qu'il égala par le charme et l'harmonie de ses compositions, mais non par la puissance et la hardiesse de la touche, et dont il termina plusieurs tableaux. Parmi les meilleurs ouvrages de Gherardini, on cite particulièrement ses belles fresques de l'église Santa-Maria-della-Passione, à Milan. Comme graveur, il a laissé de remarquables eaux-fortes dans le genre de Callot.

GHERARDINI (Alexandre), peintre italien, né à Florence en 1655, mort à Livourne en 1723. Il apprit son art sous la direction d'A. Rossi, et joignait à beaucoup de talent une extrême facilité. Gherardini a produit un grand nombre d'œuvres qu'il exécutait avec plus ou moins de soin, selon le prix qu'il recevait. Son meilleur tableau est un *Crucifiement*. Nous citerons également de lui une *Nativité de la Vierge*, une *Descente de croix*, le *Triomphe de la Foi*, dans diverses églises de Florence; un *Saint François de Paule*, à Volterre; le *Mariage de la Vierge*, le *Christ mort*, à Milan; une belle fresque représentant la *Mort de saint Joseph*, à Varlungo, près de Florence; des fresques ornant les églises de cette dernière ville; la *Religion*, l'*Espérance*, une *Piété*, etc.

GHERARDINI (Jean), peintre italien, né à Modène en 1658, mort en 1723. Il fit, en 1698, un voyage en Chine, et habita quelques années Pékin, où il orna de peintures l'église des jésuites. On connaît de cet artiste une *Sainte Anne instruisant la Vierge*, tableau qui orne la chapelle de la Madonna della Grazia, à Modène.

GHERARDINI (Etienne), peintre italien, mort en 1755. Comme son maître, Joseph Gambarini, il peignit un grand nombre de bambochades, où l'on trouve de l'esprit et de la verve, et composa quelques œuvres dans le genre sérieux, notamment un *Couronnement de l'empereur Charles-Quint*, pour le palais Ranuzzi.

GHERARDINI (Thomas), peintre italien de l'école florentine, né en 1718, mort en 1797. Il quitta l'atelier de Vincenzo Meucci pour étudier à Bologne et à Venise, se livra à peu près exclusivement à la peinture en grisaille, et acquit en ce genre une telle réputation, qu'il reçut des commandes non-seulement d'Italie, mais encore d'Angleterre et d'Allemagne. On voit de lui, au musée de Vienne, trois beaux camaïeux sur toile, représentant une *Victoire*, le *Triomphe d'Ariane* et une *Offrande à Pan*.

GHERARDO, peintre, graveur et mosaïste florentin. Il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle, acquit une grande réputation, surtout comme peintre de miniature, et compta au nombre de ses protecteurs Matthias Corvin, roi de Hongrie, et Laurent de Médicis l'Ancien. Gherardo exécuta de nombreux travaux de mosaïque. Il décora notamment des chapelles de la cathédrale de Florence. Comme graveur, il a laissé plusieurs estampes gravées sur bois, dans la manière d'Albert Dürer. Le musée de Bologne possède de lui un grand tableau, assez médiocre du reste, représentant le *Mariage de sainte Catherine en présence du roi David, de saint Jean, etc.*

GHERGONG, ville de l'ancien royaume d'Assam, dans l'Indoustan anglais, sur le Dikho, affluent du Brahmapoutre. Cette ville, jadis très-importante et capitale du royaume d'Assam, ne présente plus aujourd'hui qu'un amas de ruines.

GHÉRIAH, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, dans l'ancienne province de Bedjapour, district du Konkan méridional, sur la mer d'Oman. Elle est située sur un promontoire rocheux et protégée par un fort et d'autres ouvrages de défense. L'embouchure d'une petite rivière qui descend des Ghattes occidentales lui sert de port. Elle était jadis la capitale de cet Etat de corsaires qu'Angria, en 1707, fonda dans le Konkan, et qui fut détruit, en 1756, par les Anglais et les Mahrattes, devenus maîtres de Ghériah.

GHERLI (Odoardo), mathématicien et dominicain italien, né à Guastalla en 1730, mort à Parme en 1780. Après avoir professé la théologie dogmatique à Modène, il s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des sciences, entra en correspondance avec Condorcet, Lagrange, etc., et occupa, en 1778, une chaire de mathématiques à l'université de Parme. Gherli a composé *Gli elementi teorici delle matematiche pure* (Modène, 1770-1776, 7 vol. in-4°), traité de mathématiques le plus complet qui eût paru jusqu'alors. C'est cet ouvrage qui fonda sa réputation.

GHERMA, autrefois *Garama*, ville de la régence de Tripoli, dans le Fezzan, à 80 kilom. N.-O. de Mourzouk; aujourd'hui presque complétement ruinée.

GHEROUAL. V. GHERWAL.

GHEROUPNA, écrivain arménien du Ier siècle de notre ère. Il connaissait le grec, le latin, les langues orientales, et était l'un des hommes les plus savants de son temps. Gheroupna remplissait les fonctions de secrétaire près des princes d'Edesse, Abgar et Sahadroug. Il composa, sur l'histoire contemporaine de sa patrie, plusieurs ouvrages aujourd'hui perdus. Moyse de Khorène fait mention de l'un d'eux, alors déposé dans les archives d'Edesse, et dans lequel il puisa de nombreux matériaux pour son *Histoire d'Arménie* (Londres, 1738).

GHERT (Pierre-Gabriel VAN), homme d'Etat néerlandais, né à Baarle-Nassau en 1782, mort à La Haye en 1852. Les leçons d'Hegel, qu'il suivait à l'université d'Iéna, et ses relations intimes avec l'illustre philosophe lui donnèrent le goût des hautes études, surtout de la philosophie. Devenu référendaire au conseil d'Etat pour les affaires du culte catholique, Ghert fit tous ses efforts pour régler l'instruction publique et fortifier les études en Hollande et en Belgique. En 1828, il se rendit en France pour y étudier l'état de l'instruction publique. De retour dans les Pays-Bas, Ghert entra en longs pourparlers avec Capacini, nonce du saint-siége, pour le faire adhérer à l'établissement du collége philosophique de Louvain; mais ses tentatives furent vaines; le nonce, qui voulait voir l'instruction publique exclusivement aux mains du clergé, protesta contre la création de ce collége, dont le but essentiellement libéral n'échappait point au parti ultramontain. Sous la pression de ce parti, le roi Guillaume supprima l'obligation de suivre les cours du collége philosophique, qu'il rendit facultatifs, et bientôt après cette institution fut supprimée. Lorsque éclata, en 1830, la révolution qui amena la séparation violente de la Belgique et de la Hollande, Van Ghert se retira à La Haye, où il vécut depuis dans la retraite. Il a laissé plusieurs brochures de circonstance et publié de nombreux articles dans divers recueils périodiques, tels que le *Katholikon*, l'*Athæneum*, la *Concordia*, etc.

GHERWAL, **GHEROUAL** ou **GOROUAL**, en anglais *Gurwal*, ancienne province de l'Indoustan anglais, dans la partie septentrionale, située à l'O. du Népaul, au S. du Thibet, au N. de Delhi et à l'E. de Lahore. Le Gherwal est une vallée élevée, encaissée entre la chaîne de l'Himalaya au N. et les monts de Kemaon, qui la bornent du côté de Delhi; c'est une des contrées les plus sauvages, mais aussi des plus pittoresques du haut plateau de l'Asie. Le sol est pierreux, mais assez productif dans les vallées; d'immenses forêts fournissent le meilleur bois de construction de l'Inde. L'exploitation de ces forêts et l'éducation du bétail sont les principales richesses du Gherwal, où il se fait aussi un grand commerce d'échange avec le Thibet et le Népaul. Le sol de cette contrée est regardé comme sacré par les Indous, parce que le Gange y prend sa source. Il est aujourd'hui compris dans la présidence du Pendjab, où il forme les trois districts de Sarinagor, Kemaon et Sirmore.

GHERZÈH, l'ancienne *Carusa*, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sandjak de Kastamouni, sur la mer Noire, à 22 kilom. S.-E. de Sinope; 5,000 hab. Petit port.

GHESQUIERE (Joseph DE), jésuite, numismate et érudit belge, historiographe de l'empereur d'Allemagne, né à Courtray en 1731, mort en 1802. Il fut admis parmi les bollandistes en 1762 et prit une part active à la continuation de leur œuvre. On a de lui de savants ouvrages, parmi lesquels on remarque : *Acta sanctorum Belgii selecta* (Bruxelles, 1783-1794, 6 vol. in-4°); *Dissertation sur les différents genres de médailles antiques* (1779, in-4°); *Réflexions sur deux pièces relatives à l'histoire de l'imprimerie* (1780, in-8°); *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas* (1786, in-8°); *Notion succincte de l'ancienne constitution des provinces belgiques* (1790, in-8°).

GHET ou **GET** s. m. (ghètt). Hist. hébr. Acte de divorce chez les anciens Juifs. ‖ Lettres de répudiation chez les Juifs.

GHETALDI, géomètre italien du XVIIe siècle. Il essaya de deviner l'énigme des porismes dans son ouvrage : *De resolutione et compositione mathematica libri V*, publié à Rome après sa mort, en 1640. Il chercha aussi à rétablir l'ouvrage perdu d'Apollonius : *De sectione determinata*.

GHETNA s. f. (ghè-tna). Lieu public qui, en Algérie, sert à la fois d'école et d'hôtellerie.

— **Encycl.** Dans la langue arabe, le mot *ghetna* a un sens multiple. Il signifie à la fois lieu de retraite, hôtellerie, école religieuse, centre d'enseignement, comme qui dirait université. On comprendra ce double sens d'école et d'hôtellerie, si l'on se rappelle que les marabouts qui président à l'enseignement, enrichis par les dons des pèlerins et des disciples de grandes familles qui affluent de toutes parts, hébergent grassement les auditeurs pauvres qui viennent de loin et font dans la *ghetna* un séjour plus ou moins prolongé. L'Algérie possédait plusieurs *ghetnas*. La plus célèbre fut, chez les Ouled-Sidi-Kada ben Mokhtar, celle où florissait Sidi-el-hadj-Mahi ed-Din, père d'Abd-el-Kader. Il fut un temps où de nombreux disciples, des infirmes en quête d'une guérison miraculeuse, et plus de cinq cents familles avec leurs serviteurs, étaient accueillis dans près de cinq cents maisons de refuge entretenues par Mahi ed-Din. C'est là que venaient, depuis des siècles, s'instruire et se perfectionner tous les marabouts et les tolbas de la province d'Oran.

GHETTO, très-petit quartier de Rome où les 4,000 juifs qui habitent cette ville étaient entassés, sous la papauté, dans des rues étroites, qu'on fermait la nuit avec des chaînes, pour les empêcher d'en sortir.

GHÉVOND ERETZ, auteur arménien du IXe ou du Xe siècle, qui est aussi appelé **Léon le Prêtre**. Il est l'auteur d'une histoire abrégée des commencements de l'islamisme et du règne des plus anciens califes. L'ouvrage de Ghévond, quoique très-sommaire, donne des détails neufs et intelligents sur les deux premiers siècles de l'hégire; il finit en l'année 788 de Jésus-Christ. On y trouve, entre autres documents, deux pièces originales très-curieuses. C'est d'abord la lettre dogmatique écrite par le calife Omar II à Léon l'Isaurien en 717, pour l'engager à embrasser l'islamisme; c'est ensuite la réponse très-longue de l'empereur grec, dans laquelle il explique au calife les fondements de la religion chrétienne et repousse avec ironie les doctrines de la religion de Mahomet. Les *Annales de philosophie chrétienne* nous apprennent qu'on possède en Russie un exemplaire complet de l'histoire de Ghévond, et que l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg se dispose à en publier le texte arménien avec une traduction russe. M. Garabed Schahnazarian en a donné une traduction française sous le titre de : *Histoire des guerres et des conquêtes des Arabes en Arménie, etc.* (Paris, 1856, in-8°).

GHEYLOVEN (Arnold), théologien hollandais. V. ARNOLD DE ROTTERDAM.

GHEYN ou **GHEIN** (Jacques DE), dit **le Vieux**, peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1565, mort en 1615. Son père, peintre sur verre et en détrempe, lui donna les premières notions, et Goltzius lui apprit la gravure. Comme peintre, il a laissé des tableaux d'un dessin correct, d'un coloris brillant; mais il est surtout connu comme graveur. On a de lui près de 200 estampes, gravées d'un burin ferme, mais un peu sec. Nous citerons notamment : l'*Enfant prodigue*, la *Dispute d'Apollon et de Pan*, la *Confusion des langues*, d'après Karl van Mander; l'*Annonciation* et le *Repos pendant la fuite en Egypte*, d'après Bloemaërt; les *Quatre évangélistes*, d'après Goltzius, etc.; des portraits de *Côme de Médicis*, de *Grotius*, de *Tycho-Brahé*, etc.

GHEZZI (Sébastien), peintre et architecte italien, né près d'Ascoli vers 1600, mort en 1645. Il étudia la peinture sous le Guerchin, dont il devint un des meilleurs élèves, exécuta, à l'âge de vingt-cinq ans, pour les augustins déchaussés de Monte-Sammartino, un tableau de beaucoup de mérite, représentant un *Saint François*, puis se fit connaître par ses talents comme architecte et reçut d'Urbain VIII le titre d'inspecteur des fortifications de l'Etat pontifical.

GHEZZI (Joseph), peintre italien, fils de

précédent, né à Riéti en 1634, mort à Rome en 1721. Il étudia le droit et la philosophie, puis, entraîné par sa vocation artistique, il prit des leçons de peinture de Lorenzino, peintre de Fermo, et se rendit ensuite à Rome, où il exécuta, dans la manière du Cortone, de nombreux tableaux pour la décoration des églises, et devint secrétaire perpétuel de l'Académie de Saint-Luc. Ses principaux tableaux sont : la *Vocation de l'homme* et le *Jugement dernier*, à la Chiesa-Nuova; la *Descente du Saint-Esprit*, à San-Silvestre; *Saint Jérôme*, à Saint-Onuphre, etc. La galerie Penna, à Pérouse, possède de cet artiste un *Saint Jean-Baptiste, Jésus-Christ tenté par le démon*, etc.

GHEZZI (Pierre-Léon, comte), peintre et graveur italien, fils du précédent, né à Rome en 1674, mort en 1755. Il étudia les arts sous la direction de son père, acquit des talents très-variés et jouit de la faveur du pape Clément XI, qui le chargea de travaux importants, ainsi que de celle des principaux princes d'Italie, notamment du duc de Parme, qui lui donna le titre de comte palatin. Ghezzi excellait dans la peinture sur émail, dans la gravure sur pierres dures, dans la caricature. Il laissa, dans ce dernier genre, plus de 400 dessins, représentant pour la plupart la charge spirituelle et fort ressemblante des princes, des cardinaux, des ambassadeurs, des principaux personnages de son temps. Il n'en peignait pas moins l'histoire avec talent, ainsi qu'en témoignent plusieurs de ses œuvres, entre autres le prophète *Michée*, qu'on voit à Saint-Jean de Latran, à Rome, et une *Sainte Famille*, que possède le musée de Nantes. Graveur habile, il exécuta sur ses propres dessins les vignettes et les lettres ornées qui décorent la magnifique édition in-folio des homélies de Clément XI. Enfin Ghezzi était un excellent musicien et un littérateur instruit. Benoît XIV le mit à la tête de sa fabrique de mosaïques. Il a publié une belle suite de quarante estampes à l'eau-forte, sous le titre de : *Camere sepolcrali de liberti e liberte di Livia Augusta e di altri Cesari* (Rome, 1731, in-fol.).

GHEZZI (Nicolas), jésuite et controversiste italien, né à Damaso, sur le lac de Côme, en 1685, mort en 1766. Il a publié en italien quelques ouvrages écrits en un excellent style, et dans lesquels il traite des sciences physiques et de points théologiques controversés. Ses principaux sont : *Traité sur l'origine des fontaines et sur la manière d'adoucir l'eau de mer* (Venise, 1742); *Essai de suppléments théologiques, moraux et critiques nécessaires pour l'histoire du probabilisme et du rigorisme* (Lucques, 1745, in-8°); *Principes de la philosophie morale comparés avec les principes de la religion catholique* (Milan, 1752, 2 vol. in-4°).

GHIAMAIA s. m. (ghi-a-ma-ia). Mamm. Animal d'Afrique peu connu, qui paraît être le même que la girafe. ‖ On dit aussi GHIAMALA.

— **Encycl.** On dit qu'il existe à l'est de Bambuck, dans les pays de Gadda et de Jaka, un animal plus haut de moitié que l'éléphant, mais n'atteignant pas à sa grosseur; par la tête et par le cou, il a une grande ressemblance avec le chameau. Comme lui, il a deux bosses sur le dos; ses jambes sont d'une longueur extraordinaire et contribuent beaucoup à augmenter sa taille. Comme les chameaux, il se nourrit de ronces et de bruyères; mais il ne devient jamais fort gras. Néanmoins les indigènes, les nègres surtout, aiment beaucoup sa chair. Au milieu de tous ces détails presque fabuleux, il semble assez facile de reconnaître l'histoire très-défigurée de la girafe.

GHIAOUR ou **GIAOUR** s. m. (ghi-a-our — v. l'étym. à la partie encycl.). Nom par lequel les Turcs désignent les infidèles et surtout les chrétiens : *Il faut avouer que les* GHIAOURS *ont de l'esprit, disent les vieux Turcs en hochant la tête; et c'est ce qui les irrite et les inquiète.* (G. Perrot.)

— **Encycl.** *Ghiav* étant un mot persan qui veut dire veau, le *ghiavour* ou *ghiaour*, comme disent les Turcs, c'est l'homme au veau, l'homme au veau d'or; c'est le païen, c'est l'infidèle, c'est un peu plus qu'un chien, mais un peu moins qu'un homme, et infiniment moins qu'un vrai croyant. Les musulmans, en effet, ont toujours eu le plus grand mépris pour les incroyants. Jusqu'en ces derniers temps, ils les ont astreints à se coiffer d'un turban noir, leur ont refusé le droit de témoigner en justice, ou tout au moins ne le leur ont permis qu'avec certaines restrictions, leur ont interdit l'usage des voitures dans la ville et sur les grands chemins, etc. Tout cela est horriblement intolérant; mais comme il n'est pas dit, après tout, que les ulémas aient brûlé les hérétiques ni même les infidèles, nous n'avons aucun droit, nous chrétiens, de leur reprocher leur barbare fanatisme.

De plus, le respect de l'opinion d'autrui entre de plus en plus dans les mœurs turques, nos institutions tendent à s'implanter en Turquie, et les mahométans, en gens d'esprit, au lieu de songer à nous emprunter nos superstitions, songent sérieusement à s'assimiler notre civilisation.

Quant au mot *giaour*, les gens bien élevés ne se le permettent plus, et le code correctionnel, qui n'est pas tendre, le punit comme une grossière injure. En cela, ces gens que nous traitons de barbares sont en progrès sur nous, puisque nous n'avons pas complétement renoncé à les traiter d'infidèles.

GHIARA D'ADDA, nom d'une petite contrée d'Italie, dans la province de Crémone, entre l'Adda, l'Oglio et le Pô; son nom lui vient de la nature alluviale du sol (*ghiara*, gravier). C'est à cette province qu'appartiennent Crema et Pizzighettone.

GHIARENGHIL ou **GHERANGHEL**, ville de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, chez les Foulahs, à 400 kilom. S.-E. de Saint-Louis, sur une île du Sénégal.

GHICA. V. GHIKA.

GHIEF s. m. (ghi-èf). Philol. Vingt-cinquième lettre de l'alphabet turc, correspondant à notre *g* dur.

GHIGI (Georges), graveur italien. V. GHISI.

GHIKA (famille), célèbre maison princière, qui a donné de nombreux hospodars à la Moldavie et à la Valachie. Les Ghika sont d'origine albanaise, mais ils ne sont pas venus directement d'Albanie, comme on le dit généralement. Engel et Hammer croient qu'ils sont originaires, comme les grands vizirs Kœprili, de Kœpri, ville alors florissante de l'Asie Mineure, l'ancienne Pompéïopolis. La tige de cette famille fut Georges Ier GHIKA, le fils d'un simple paysan, né au commencement du XVIe siècle. Entré au service du gouverneur de la Moldavie, Stephen Burduze, il vint avec lui à Constantinople, obtint la faveur du grand vizir, Mohammed Kœprili, et fut par lui mis à la place de Burduze. Le prince dépossédé s'enfuit en Hongrie, forma une petite armée et revendiqua sa couronne; il fut complétement battu à Turkul-Furmos, et, après une seconde tentative, également infructueuse, retourna en exil. Envoyé d'Iassy à Bucharest, il reçut de la Porte le titre d'hospodar de la Valachie (1659), et régna jusqu'en 1662, époque à laquelle le grand vizir Kœprili lui substitua son fils Grégoire. — Grégoire Ier GHIKA, fils du précédent, mort empoisonné à Constantinople en 1680. C'est sous son commandement que les troupes valaques avaient battu Burduze à Turkul-Furmos. Porté au pouvoir par l'appui de Kœprili et du vieux Constantin Cantacuzène, il montra vis-à-vis de ce dernier une assez noire ingratitude, car il le fit assassiner. Il prit part, sous les ordres du grand vizir, aux batailles de Levenz et de Choczim, se vit accusé de trahison et passa en Pologne, puis de là en Allemagne, où il reçut le titre de prince du Saint-Empire. S'étant réconcilié avec la Porte, il reprit le gouvernement de la Valachie; mais ses exactions et les rapports qu'il entretenait toujours avec l'Allemagne le firent déposer une seconde fois en 1673.

Eliminés un moment par la famille grecque des Cantacuzène, les Ghika reparurent aux affaires, plus puissants que jamais, au milieu du XVIIIe siècle. — Le prince Mathias GHIKA, fils de Grégoire, resta à Constantinople, où son père était mort empoisonné, et épousa la fille du célèbre grand drogman de la Porte, Alex. Mavrocordatos, femme de savoir et d'énergie. GRÉGOIRE II, qui naquit de cette union, reçut une éducation excellente à Constantinople, entretint des relations avec les légations occidentales, se familiarisa avec la politique européenne, et, devenu grand drogman de la Porte, mérita, par ses services, d'être élevé au trône de Moldavie (1726-1733). A cette époque, il fut nommé pour trois ans hospodar de Valachie. En 1736, il quitta ce gouvernement pour le reprendre en 1748; il conserva ce poste jusqu'en 1752. Il eut pour successeur son fils, Mathias GHIKA, qui, durant un espace de huit ans, gouverna alternativement la Moldavie et la Valachie, et fut remplacé par son frère Skarlat GHIKA, qui régna jusqu'en 1767. — Le fils et successeur de ce dernier, Alexandre GHIKA, ne conserva qu'un an sa périlleuse dignité, et la transmit à son cousin Grégoire GHIKA. Ce dernier, ayant eu le malheur de déplaire au czar, fut fait prisonnier, dans son propre palais, par un colonel russe, et envoyé à Saint-Pétersbourg. Relâché quelques années après, il trouva le gouvernement de la Valachie aux mains d'une puissante famille, rivale de la sienne, les Ypsilanti. Cependant il reprit, en 1774, l'hospodarat de Moldavie, et fut assassiné trois ans après (1777) par un envoyé spécial du sultan, Kapidshi Pacha. — Alexandre GHIKA, né en 1795, était frère de Grégoire Ghika, qui fut hospodar de Valachie de 1822 à 1828. Caïmacan de la petite Valachie et chef de la milice sous l'administration de son frère, il fut nommé au poste d'hospodar de la Valachie en 1834, et l'occupa jusqu'en 1842, époque à laquelle le cabinet de Saint-Pétersbourg obtint du sultan son renvoi. Durant les deux périodes où il occupa le pouvoir, Alexandre Ghika s'est montré un sage réformateur, encourageant l'agriculture et l'industrie; mais le plan formé par lui de réunir les deux provinces unies de Moldavie et de Valachie en un Etat indépendant suscita contre lui l'animosité de la Russie, qui finit par l'emporter sur lui. A partir de 1842, le prince Alexandre habita la Saxe et principalement Dresde, où il s'occupa de travaux littéraires. En 1853, il retourna en Valachie, et fut nommé, trois ans plus tard, caïmacan de la principauté, en attendant la réorganisation des provinces roumaines. — Grégoire GHIKA, hospodar de Moldavie, parent du précédent, né à Botochani (Moldavie) en 1807, mort à Paris en 1857, reçut son éducation en France et en Allemagne. De retour dans son pays natal, il contribua à la chute de l'hospodar Michel Stourdza (1848), et fut appelé, l'année suivante, à le remplacer pour un laps de sept années. Grégoire signala son administration par d'utiles et sages réformes, et se prononça avec une grande vigueur pour l'émancipation des esclaves tsiganes et pour la réunion des deux principautés, Moldavie et Valachie. Cette politique devait lui aliéner la Porte, qui ne lui renouvela pas ses pouvoirs à l'époque fixée pour leur expiration. Le prince Grégoire alla alors se fixer à Paris, où il se tua. — Constantin GHIKA, homme politique valaque, neveu de l'hospodar de Valachie Alexandre, né en 1804, fut, pendant quelque temps, ban de Craïova, dans la petite Valachie, devint président de la haute cour de justice sous le prince Stirbey, et prit en 1856 le portefeuille de l'intérieur, sous le caïmacanat de son oncle Alexandre. Il se montra partisan dévoué de l'union des deux principautés, et a fait, depuis lors, partie des assemblées de la Roumanie. — Son frère, Démétrius GHIKA, né vers 1816, prit du service en Russie, où il gagna les bonnes grâces de l'empereur Nicolas, puis visita une partie de l'Europe. Lorsque, en 1853, les troupes russes eurent passé le Pruth et envahi les principautés, le prince Démétrius devint président du tribunal de Bucharest, et, après le retour de Stirbey (septembre 1854), il remplit les fonctions de préfet de police. En 1856, il fut membre du divan *ad hoc*, et contribua, trois ans plus tard, à la double élection du prince Couza. — Jean GHIKA, gouverneur général de l'île de Samos, né à Bucharest vers 1817, compléta son éducation à Paris, où il suivit, de 1837 à 1840, les cours de l'Ecole centrale des arts et manufactures. De retour dans sa ville natale, il se plaça dans les rangs de l'opposition, se trouva mêlé à la conspiration d'Ibraïla (1841), puis alla se fixer à Jassy, où il professa les mathématiques et l'économie politique, et fonda une revue littéraire et scientifique intitulée : le *Progrès*. En 1845, le prince Jean put retourner à Bucharest. Il y devint un des principaux membres du parti national, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la révolution de 1848, se rendit alors à Constantinople, comme chargé d'affaires du gouvernement provisoire de la Valachie, resta dans cette ville lorsqu'il eut été proscrit de son pays, et fut appelé, en 1854, à la lieutenance de la principauté de Samos. Deux ans plus tard, le prince Jean devint gouverneur de cette île, avec le titre de bey et le rang de muchir. On a de lui une brochure intitulée : *Dernière occupation des principautés danubiennes* (Paris, 1843).

GHIKA (Hélène), femme de lettres valaque. V. DORA D'ISTRIA.

GHILAM s. m. (ghi-lamm). Comm. Etoffe de soie que les Chinois expédient au Japon.

GHILAN, province du royaume de Perse, située le long de la côte S.-O. de la mer Caspienne, entre la province russe de Chirvan au N., le Mazanderan au S.-E., et l'Aderbaidjan à l'O. Le Ghilan, une des plus petites provinces de la Perse, est une plage marécageuse, d'une largeur moyenne de 40 à 45 kilom. Le climat y est doux, mais très-humide; les chaleurs de l'été y sont tempérées par les vents de mer; le sol est fertile et toujours couvert de verdure. Le Ghilan serait un pays délicieux sans les nombreux marais et amas d'eau stagnante qui empestent l'air et répandent partout des fièvres dangereuses. Les principales productions du sol sont : la soie, le riz, les oranges, les fruits de toute espèce, le chanvre, les bois de construction, etc. On y fabrique des étoffes de soie, des draps, des cotonnades, de la coutellerie et des armes de toute espèce. L'exportation des soies gréges représente une valeur annuelle de 900,000 livres sterling. La population, de 280,000 âmes, se compose des descendants des anciens Gèles ou Cadusiens, de Turcs, de Kurdes, qui tous professent l'islamisme. Le Ghilan est divisé en deux arrond. : celui de Recht et celui de Roudbar ou Dilem. La capitale du pays est Recht; les autres villes importantes sont Euzeli et Roudbazan-Dilem.

GHILÂNE s. m. (ghi-la-ne). V. HOMME À QUEUE.

GHILDJI (les), peuplade de l'Afghanistan, établie dans la province de Gaznah, la vallée supérieure du Tarnak, le pays d'Oke, etc. Autrefois, les Ghildji étaient la peuplade dominante des Afghans; aujourd'hui, ils sont soumis au souverain de Kaboul. Leur nombre est évalué à 100,000 familles. Ils se partagent en plusieurs tribus, et sont pour la plupart agriculteurs.

GHILGUL-HAMMETIN s. m. V. GILGUL-HAMMETIN.

GHILINI (Jean-Jacques), historien italien, né à Caravage, dans le Milanais, au XVe siècle. Il remplit les fonctions de secrétaire près des ducs Jean-Galeas et Louis Sforza. On lui doit : *De origine hospitalis majoris* (Milan, 1508), et *Expeditio Maximiliani Cæsaris in Italiam* (1497), relation publiée dans les *Scriptores rerum germanicarum* de Freher.

GHILINI (Camille), littérateur et diplomate italien, fils du précédent, né à Milan vers 1490, mort en 1535. A la mort de son père, il lui succéda comme secrétaire des ducs de Milan, remplit, par ordre de François Sforza, des missions en Danemark, en Espagne, en Sicile, et mourut dans cette île, empoisonné, dit-on, par Antoine de Leva. Ghilini, tout jeune encore, avait fait la traduction d'un ouvrage italien sur le doge J.-B. Frégose (Milan, 1508, in-fol.), qui paraît avoir été retouchée par le père de Camille Ghilini. Il composa, en outre, une description de la Valteline, *Tellinæ Vallis et Larii lacus descriptiones*, insérée dans le *Thesaurus antiquitatum italicarum* de Grævius.

GHILINI (Jérôme), poëte et historien italien, né à Monza, dans le Milanais, en 1589, mort à Alexandrie vers 1675. Il était de la famille des précédents, et fils d'un secrétaire du sénat de Milan. Il embrassa l'état ecclésiastique après avoir perdu sa femme, se fit recevoir docteur en droit canon, et devint successivement abbé de Saint-Jacques de Cantalupo, protonotaire apostolique et chanoine de l'église de Saint-Ambroise, à Milan. Ghilini a laissé, entre autres ouvrages : *Teatro d'Uomini letterati* (Milan, 1633, in-8°), livre médiocre, qui fit pourtant sa réputation; *Practicabiles casuum conscientiæ resolutiones* (Milan, 1636, in-8°); *Annali d'Alessandria* (Milan, 1666, in-fol.).

GHILLANY (Frédéric-Guillaume), écrivain allemand, né à Erlangen en 1807. Il étudia, de 1825 à 1829, la théologie et la philosophie dans sa ville natale, fut ensuite attaché, comme pasteur, à une église de Nuremberg, puis dirigea ses études vers les sciences exactes et l'histoire. En 1835, il fut nommé professeur d'histoire et de géographie à l'école professionnelle de Nuremberg, bibliothécaire de cette ville, en 1841, et enfin conseiller à la cour de Wurtemberg, en 1855. Libéral et unitaire, M. Ghillany a soutenu dans les journaux de véhémentes polémiques contre les ultramontains. Sans parler de sa collaboration à diverses feuilles politiques, nous mentionnerons parmi ses principaux ouvrages : l'*Intolérance des confessions chrétiennes* (Nuremberg, 1838); les *Sacrifices humains des anciens Hébreux* (Nuremberg, 1842); *Histoire du navigateur Martin Beheim* (Leipzig, 1853); *Excursion à Londres et à Paris* (1853); *Manuel des amis de la politique* (Nuremberg, 1850); *Manuel de diplomatie* (Nordlingue, 1855).

GHIMEL s. m. (ghi-mèl). Philol. Troisième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant à notre *g* dur. ‖ Signe numérique de trois.

GHINGHI (François), graveur en pierres fines italien, né à Florence en 1689, mort à Naples en 1766. Elève du peintre Giaminighi, puis du sculpteur Foggini, il débuta par quelques médailles de bronze, qui attirèrent l'attention du marquis Incontri, surintendant de la galerie de Florence. Ce personnage, frappé des dispositions du jeune artiste, l'accueillit chez lui et le présenta à Ferdinand de Médicis, qui l'engagea à apprendre à graver des camées et des bijoux dans le goût antique. Ghinghi se mit aussitôt à l'œuvre; il apprit en peu de temps à surmonter toutes les difficultés du métier, et devint bientôt, grâce à son travail et à ses dons naturels, un artiste de premier ordre. L'ouvrage qui commença à fonder sa réputation fut un portrait, sur calcédoine de deux couleurs, du grand-duc Côme III. A part les antiques, on n'avait encore rien vu dans ce genre d'aussi finement modelé et d'aussi beau de forme. Dès lors, tous les personnages du temps vinrent poser devant l'artiste, qui devint rapidement aussi riche que célèbre. En 1737, après la mort du grand-duc de Toscane, Ghingni se lia avec le duc de Mortemart, dont les troupes occupaient le pays. Le général, grand amateur de pierres fines, s'enthousiasma du talent de l'artiste, qu'il emmena à la cour de don Carlos, roi des Deux-Siciles. Le cabinet des médailles de la bibliothèque Richelieu possède quelques camées intéressants de François Ghinghi. Presque tous les monarques européens en comptent quelques-uns dans leurs joyaux. La galerie de Florence en possède une magnifique collection.

GHINI (Luc), médecin et naturaliste italien, né près d'Imola en 1500, mort en 1556. Il fut le premier professeur qui occupa la chaire de botanique créée à Bologne en 1534, et quitta cette ville pour aller fonder à Pise, en 1544, un jardin botanique, dont il prit la direction. En même temps, il enseigna la botanique, et compta au nombre de ses disciples le célèbre Aldovrandi. Ghini n'a rien écrit sur l'histoire naturelle. On n'a de lui qu'un traité estimé, intitulé : *Morbi neapolitani curandi ratio perbrevis* (Spire, 1589, in-8°).

GHIOLOF s. m. (ghio-loff). Linguist. Syn. de WOLOF.

GHIOLOFFS. V. YOLOFFS.

GHIRARDACCI (Chérubin), écrivain italien, né à Bologne en 1524, mort dans cette ville en 1598. Il fit partie de l'ordre des frères augustins. Il a laissé des ouvrages dont les principaux sont : *Teatro morale dei moderni*

ingegni (Venise, 1575); *Instituzione cristiana* (1578); *le Storie de Bologna* (Bologne, 1596 et 1657, 2 vol. in-fol.), histoire faite avec plus de patience que de talent.

GHIRIF s. m. (ghi-riff). Sorte de petite flûte turque.

GHIRIN, province de la Chine. V. MANDCHOURIE.

GHIRNA, rivière de l'Indoustan, affluent du Tapti. Cours d'environ 300 kilom.

GHISI ou **GHIGI** (Jean-Baptiste BERTANO), dit **le Mantouan**, graveur italien, né à Mantoue en 1498, mort dans la même ville entre 1563 et 1573. Vasari, qui seul donne quelques détails sur ce maître, affirme qu'il était peintre, sculpteur et architecte; mais il ne reste de lui que des gravures. Elève de Marc-Antoine, Ghisi avait appris à dessiner avec netteté. C'est l'unique qualité de ses planches, qui se distinguent par un contour très-savant. Ses tailles sont dures et maniérées, son burin manque de douceur, et il n'a réussi qu'à produire des épreuves sans couleur, sans effet, sans harmonie, sans modelé. On connaît de lui : un *David coupant la tête de Goliath*, d'après Jules Romain; un *Fleuve*, d'après Penni, etc. Sa meilleure planche est l'*Incendie de Troie*, d'après le carton de Raphaël.

GHISI ou **GHIGI** (Georges), dit **le Mantouan**, graveur italien, fils du précédent, né à Mantoue en 1524, mort à Rome vers 1592. Mieux doué que son père, dont il fut élève, il ne tarda pas à le dépasser. En quittant l'atelier paternel, il alla demeurer à Rome, où il entreprit la reproduction de l'œuvre tout entier de Michel-Ange et de Raphaël, et des plus beaux ouvrages des autres maîtres contemporains. Il est un des graveurs éminents qui ont compris et rendu le caractère, la puissance, l'originalité de ces chefs-d'œuvre. Son *Jugement dernier*, les *Prophètes et les sibylles de la chapelle Sixtine*, d'après Michel-Ange, sont des monuments dans l'histoire de la gravure; ces estampes, de nos jours, se payent fort cher. La bibliothèque Richelieu possède toute la collection des œuvres de cet artiste. Citons encore, d'après Raphaël : l'*Ecole d'Athènes*, la *Sainte Famille*, etc., épreuves superbes, d'un burin large et fier. Le nombre des planches qui forment l'œuvre de cet artiste éminent s'élève à plus de cent, et il en est qui ont dû lui coûter des années de travail. Ses gravures sont signées *Ghisi Mantov. fecit*, ou des lettres *M. A. T.* ou *M. A. F.* enlacées.

GHISI (Adam), graveur italien, né vers 1530. Il était frère du précédent, sous la direction duquel il apprit la gravure. Il a reproduit un assez grand nombre d'œuvres de Michel-Ange, de Jules Romain, de Raphaël, la *Flagellation du Sauveur*, de Sébastien del Piombo, etc., et il a donné vingt-deux pièces sous le titre de *Rosaire de Marie*. Ses estampes sont signées *Adam Mantuanus* ou, le plus souvent, d'un *A* dans lequel se trouve un *S*.

GHISI (Diane), surnommée **Mantuana**, artiste italienne, née à Mantoue vers 1536, morte après 1580. Elle était sœur des précédents; elle eut pour maîtres son père, son frère Georges, Jules Romain, et acquit un talent distingué dans la gravure. Diane devint la femme de l'architecte F. de Volterre. Parmi ses estampes, dont plusieurs sont signées *Diana Mantuana, civis Volaterrana*, nous citerons : la *Femme adultère devant le Christ;* le *Christ mis au tombeau;* la *Continence de Scipion; Horatius Coclès passant le Tibre à la nage*, etc., d'après Jules Romain.

GHISI (Théodore), dit **Théodore de Mantoue**, peintre italien, né en 1546, mort en 1579. Il était frère des précédents, et reçut les leçons de Jules Romain, qu'il aida dans ses travaux et dont il adopta la manière. Cet artiste, qui manquait, non de talent, mais d'originalité, a décoré de fresques le chœur, la coupole et les voûtes des croisées de la cathédrale de Mantoue, concurremment avec le peintre Hippolyte Andreasi. On remarque surtout, parmi ces peintures, les *Quatre évangélistes*, qui sont d'un grand style. Les deux artistes exécutèrent également ensemble la *Descente du Saint-Esprit*, la *Mort de la Vierge*, l'*Assomption*, dans l'oratoire de l'Incoronata à Mantoue. Il existe de Théodore Ghisi, au musée de Nantes, un tableau représentant *Vénus et Adonis*.

GHISI (Martin), médecin italien, qui exerça à Crémone dans le milieu du siècle dernier. Il est devenu célèbre depuis qu'on s'est occupé d'une manière particulière de l'étude du croup. Ghisi décrivit, en observateur habile, l'épidémie d'angine qui régna dans sa ville natale en 1747 et 1748, et qui exerça en même temps ses ravages en France, en Allemagne et en Angleterre. Son ouvrage contient, avec la description des symptômes de la maladie, celle des lésions trouvées sur les cadavres. Les circonstances de la vie de ce médecin sont peu connues, et son ouvrage est très-rare aujourd'hui en France. En voici le titre : *Lettere mediche del dottore Martino Ghisi, medico Cremonese: la prima tratta di varj mali curati col mercurio crudo; la secunda contiene l'istoria delle angine epidemiche degl' anni* 1747-1748 (Crémone, 1749, in-4o).

GHISLAIN (SAINT-), en latin *Fanum Sancti Gisleni*, ville de Belgique, prov. du Hainaut, arrond. et à 12 kilom. O. de Mons, sur la Haine; 2,000 hab. Houillères importantes dans les environs; tanneries, raffineries de sel, brasseries; fabrique de savon. Cette ville, autrefois fortifiée, fut démantelée par les Français en 1746.

GHISLAIN ou **GUILLAIN** (saint), fondateur de l'abbaye de Ghislain ou Guislain, dans le Hainaut, né à Athènes, mort en 687. Il fut envoyé par saint Amand dans la Gaule Belgique pour y propager la foi chrétienne, devint directeur spirituel de Waldetrude, fille du leude Walbert, qui habitait Courtsolre, et fonda, avec ses compagnons Lambert et Berlère, dans une forêt appelée *Ursidonque* (repaire de l'ours), le célèbre monastère qui prit plus tard son nom. D'après les écrivains légendaires, ce saint, que l'Eglise honore le 9 octobre, avait le don d'opérer des miracles et de guérir de l'épilepsie. C'est pour ce motif que cette maladie est aujourd'hui encore désignée en Belgique sous le nom de *mal Saint-Ghislain*.

GHISLANDI (Fra Vittore), désigné fréquemment sous le nom de **Fra Paoletto**, peintre italien, né à Bergame en 1655, mort en 1733. Il reçut d'abord les leçons de son père Dominique, habile peintre de fresques, puis eut pour maître Bombelli d'Udine, qui s'attacha à lui faire copier des chefs-d'œuvre de l'art, notamment ceux du Titien. Ghislandi devint un peintre fort remarquable. Ses tableaux d'histoire et ses portraits se recommandent par la vérité et l'expression des têtes, par la vivacité du coloris, l'habile disposition des draperies et une bonne entente de la composition. Il entra dans l'ordre des franciscains et, depuis lors, fut quelquefois appelé **Fra Golgar**, du nom de son couvent.

GHISLERI, pape. V. PIE V.

GHISONI (Fermo), dit **Guisosi**, peintre italien, né à Mantoue vers 1510, mort à Rome vers 1580. Les historiens italiens parlent tous de ce maître, mais sans donner beaucoup de détails sur ses œuvres et sa vie. Vasari, qui fut son contemporain, ne dit presque rien de lui, tout en rendant hommage à son talent. Nous savons cependant qu'il fut élève de Jules Romain, et le meilleur peut-être. Son maître le chargea d'exécuter sur ses cartons, à la cathédrale de Mantoue, la *Vocation de saint Pierre et de saint André*. Cette toile superbe, qui porte les deux signatures *Juilio Romano* et *Ghisoni*, passa en France en 1797; mais elle nous fut reprise en 1815. La même cathédrale possède encore un *Saint Jean l'évangéliste* et une *Sainte Leude avec ses enfants*. Certains biographes en attribuent la conception à Bertano, et Ghisoni, d'après eux, n'aurait fait qu'exécuter les cartons de ce maître; mais rien ne prouve que cette opinion soit fondée. Vasari parle, en outre, avec grand éloge, d'une *Nativité de Jésus-Christ* et de la *Famille de Gonzague*. Tel est l'œuvre de Ghisoni. A n'en juger que par les morceaux qui nous restent, ce maître n'est pas inférieur à Jules Romain, et a de plus que lui le charme de la couleur.

GHISOLFI (Jean), peintre italien, né à Milan en 1624, mort en 1683. Au lieu de suivre, comme le désirait sa famille, la carrière des fonctions publiques, il entra dans l'atelier de Valponi, qui lui apprit la perspective et l'architecture, puis partit pour Rome, où il eut pour maître l'illustre Salvator Rosa. De retour dans le Milanais, Ghisolfi exécuta des fresques décoratives à Varèse, à la Chartreuse de Pavie, etc. Par la suite, il fut chargé de nombreux travaux du même genre, à Gênes, à Venise, à Naples et à Rome. Il devint aveugle vers la fin de sa vie. Parmi le petit nombre de tableaux à l'huile qu'il a laissés, nous citerons : *Saint Pierre délivré de prison*, à Santa-Maria-della-Vittoria de Milan, et des *Ruines avec un pâtre et des hommes armés*, au musée de Dresde.

GHISTÈLE ou **GHISTALE** (Josse VAN), voyageur flamand, né à Gand. Il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle, fit, en 1485, le pèlerinage de la terre sainte et, de là, passa en Egypte et en Ethiopie. De retour dans sa ville natale, Ghistèle reçut le surnom de **grand voyageur** et devint échevin, puis grand bailli de Gand (1492). Il écrivit en flamand le récit de son voyage, qui a été publié sous le titre de *Voyage van Joos Ghistale naar t'Heilig-land* (Gand, 1557, in-4o), et deux fois réédité, en 1563 et 1572.

GHITI (Pompée), peintre italien, né à Marone, près de Brescia, en 1631, mort en 1703. Elève d'Ottavio Amigoni, puis de Discepoli de Milan, il devint, sous la direction de ces maîtres, un dessinateur habile, un coloriste estimable, et il produisit des ouvrages qui attestent une vive imagination. Ghiti ouvrit à Brescia une école où il forma de nombreux élèves. Parmi ses tableaux, on cite un *Saint Maur*, qu'on voit dans l'église Sainte-Euphémie, à Brescia.

GHIUSTENDIL, ville de la Turquie d'Europe. V. KUSTENDJI.

GHIZÈH, ville d'Egypte. V. GIZÈH.

GHIZNÈH ou **GHIZNI**, ville de l'Afghanistan. V. GAZNA.

GHOKATRE s. m. (go-ka-tre). Bot. Nom indigène du guttier faux cambogio, arbre de Ceylan et du royaume de Siam.

GHOLAÏTE s. m. (go-la-i-te). Relig. Membre d'une secte mahométane qui rendait aux imans une sorte de culte superstitieux.

GHOOLGHOOLA ou **GHOULGOULA**, colline de l'Afghanistan, dans la vallée de Bamian, à environ 56 kilom. N.-O. de Caboul. Elle renferme un grand nombre de cavernes qui se prolongent dans toutes les directions. On remarque, en outre, sur cette colline un bas-relief gigantesque taillé dans le roc et représentant un homme et une femme; ces sculptures ne se distinguent ni par la symétrie des proportions ni par l'élégance des draperies, mais par leurs dimensions colossales; l'homme a 37 mètres de hauteur et la femme 21.

GHORKA-PULLI s. m. (gor-ka-pul-li). Bot. Nom indigène du garcinia faux guttier, grand arbre du Malabar.

GHORRAH. V. GORRA.

GHOSEL s. m. (go-zèl). Relig. Ablution complète qu'opèrent les Persans avec de l'urine de bœuf.

GHOULGOULA, colline de l'Afghanistan. V. GHOOLGHOOLA.

GHOUR (royaume de). V. GOUR.

GHOURIDES (sultans). V. GOURIDES.

GHOWAZIE s. f. (go-oua-zî). V. GHAZIE.

GHUMOURDJINA ou **KEMOULDJINA**, ville forte de la Turquie d'Europe (Salonique), dans la Roumélie, sandjak et à 19 kilom. S.-E. de Tajardi; 6,000 hab. Petit port près du Karatchi, au S.-O. d'Andrinople; plusieurs mosquées; grands bazars. Commerce de blé et de tabac.

GHUZEL-HISSAR ou **GUZEL-HISSAR**, l'ancienne *Magnesia Meandri*, ville de la Turquie d'Asie, pachalik d'Aïdin, à 88 kilom. S.-E. de Smyrne; 30,000 hab. Fabriques de cotonnades, entrepôt du commerce de l'Anatolie avec Smyrne. Cette ville, qui a 6 kilom. de circonférence, est ceinte de murs et a des rues larges et bien pavées; un grand nombre de belles mosquées et des bazars bien approvisionnés. Environs magnifiques.

GHY s. m. (ghi). V. GHEE.

GHYS (Joseph), violoniste français, né en 1801, mort à Saint-Pétersbourg en 1848. Il passa sous la direction du célèbre artiste Lafont, lorsqu'il eut acquis une certaine habileté sur son instrument. A peine eut-il atteint sa vingtième année, qu'il se mit à voyager pour donner des concerts, et se fit entendre, en 1832, à Paris, à Lyon et dans les principales villes de France, qui lui firent un chaleureux accueil. En 1835, il fit une excursion en Angleterre, en compagnie du violoncelliste Servais. Dans le courant de l'année 1837, il entreprit une longue tournée en Allemagne, et dans le nord de l'Europe, et, en 1848, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il mourut quelques mois après son arrivée. Entre autres airs variés ou fantaisies que Ghys a composés, on remarque : l'*Orage*, la fantaisie sur *Au clair de la lune*, le *Mouvement perpétuel*, et *Pensée fixe*. Ce compositeur a également publié quelques romances pour chant avec accompagnement de piano.

GIABARIEN s. m. (ji-a-ba-ri-ain). Hist. relig. Membre d'une secte fataliste de mahométans, qui attribuent à Dieu les bonnes et les mauvaises actions.

GIAC (Pierre DE), favori de Charles VII, né vers 1380, mort en 1427. Il fut mêlé aux intrigues galantes de la cour d'Isabeau de Bavière, servit ensuite Jean sans Peur, dont sa femme était la maîtresse, et, après le meurtre de ce prince, s'attacha au parti du dauphin. Il jouit bientôt de la plus grande influence, fut placé à la tête du conseil et contre-signa les ordonnances royales. En 1425, les états ayant voté des subsides considérables pour la guerre contre les Anglais, Giac en détourna la plus forte part à son profit. Le connétable de Richemond, dont l'armée manquait de tout et qui voyait toutes ses opérations paralysées, le fit arrêter à Issoudun, conduire à Dun-le-Roi, dont il était seigneur, juger par son bailli et enfin enfermer dans un sac et jeter à la rivière. Outre ses exactions et ses crimes, Giac avoua dans les tortures l'empoisonnement de sa première femme.

GIACOBAZIO (Dominique), en latin **Jacobatius**, prélat italien, né à Rome en 1443, mort en 1527. Successivement auditeur de Rote, évêque de Lucera, de Massano, de Grosseto, il fut nommé cardinal par Léon X en 1517, et eût été élevé au souverain pontificat, à la mort d'Adrien VI (1523), sans l'opposition du parti français. Giacobazio était très-versé dans le droit canonique et l'histoire ecclésiastique. Il a composé, en latin, un *Traité des conciles* (Rome, 1538, in-fol.), que ses inexactitudes rendent peu estimable.

GIACOBBI (Jérôme), compositeur italien, né à Bologne en 1575, mort en 1650. Il est un des réformateurs de la musique dans sa patrie, et l'auteur d'un des premiers opéras représentés en Europe, *Andromède*, dont les paroles sont du Campeggi.

GIACOMELLI (Geminiano), compositeur italien, élève de Scarlatti, né à Parme en 1686, mort en 1743. Il a joui d'une grande renommée en Italie et en Autriche, où il fut appelé par Charles VI. Quelques-uns de ses opéras sont restés au théâtre. Nous citerons, parmi les plus remarquables : *Ipermnestre; Epamínondas* (1731); *Mérope* (1734); *César en Egypte* (1735); *Arsace* (1736), etc.

GIACOMELLI (Michel-Ange), prélat et littérateur italien, né à Pistoie en 1695, mort à Rome en 1774. Il se rendit à Rome, où son savoir lui valut d'être bibliothécaire du cardinal Fabroni, puis fut employé, sous les pontificats de Benoît XIII et de Clément XII, dans diverses négociations au sujet de différends qui s'étaient élevés entre la cour de Rome, le duc de Savoie et l'empereur Charles VI. Clément XII le nomma prélat et bénéficier de la basilique de Saint-Pierre. Sous le successeur de ce pontife, Giacomelli se mêla à de nombreuses intrigues, au sujet de l'affaire des jansénistes. Après la mort de Benoît XIV, il devint secrétaire des brefs aux princes (1761), chanoine de la basilique Vaticane (1766), archevêque de Chalcédoine, et fut disgracié par Clément XIV pour avoir pris la défense des jésuites. Giacomelli avait beaucoup d'érudition et fut un des meilleurs philologues de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Informazione istorica delle differenze fra la sede apostolica e la real corte di Savoja* (Rome, 1732); *Prologi in comœdias Terentii et Plauti* (Rome, 1738); *De Paulo Samosetano, deque illius dogmate et heresi* (Rome, 1741); *Articole di varie materie scientifiche inscriti nel giornale dei litterati di Roma* (Rome, 1745). On lui doit une traduction italienne du livre de saint Jean-Chrysostome *Sur le sacerdoce* (1757); une édition de l'*Enarratio in* Canticum canticorum, de l'évêque Philon (1772), etc.

GIACOMINI (Jacques-André), médecin italien, né à Macasima (province de Brescia) en 1797, mort en 1849. Il fit ses études médicales à l'université de Padoue, alla se perfectionner à Vienne et obtint, en 1824, la chaire de physiologie, de pathologie et de matière médicale à Padoue. Il fit paraître, de 1832 à 1839, un *Trattato filosofico sperimentale dei soccorsi terapeutici* (*Traité philosophique et expérimental des remèdes therapeuthiques*), ainsi que plusieurs travaux sur diverses maladies et sur la pharmaceutique. Giacomini a été l'un des derniers et des plus ardents champions de la fameuse école médicale italienne, dont les doctrines avaient été soutenues par Rasori, Borda et Tommasini.

GIACUINTO (Corrado), peintre italien, né à Molfetta, près de Naples, vers 1690, mort en 1765. Il quitta Naples, où il reçut les leçons de Solimène, pour se rendre à Rome. Là, il se perfectionna dans l'atelier de Sébastien Concha, près duquel il apprit à devenir un bon coloriste, puis exécuta de nombreux travaux dans les Etats du pape et en Piémont. Il était depuis 1835 membre de l'Académie romaine de Saint-Luc, lorsque, sur le bruit de sa renommée, le roi d'Espagne, Ferdinand VI, l'appela à Madrid (1753), pour y peindre divers plafonds et galeries du palais royal. Giacuinto, après neuf ans de séjour en Espagne, retourna dans sa patrie comblé d'honneurs et enrichi par les libéralités de Ferdinand. Les principales fresques qu'il exécuta dans le palais de Madrid sont : la *Naissance du Soleil*, *Hercule*, la *Sainte Trinité*, la *Justice et la Paix*, la *Passion du Sauveur*, en huit tableaux, la *Bataille de Clavijo*, la *Religion et l'Eglise*, etc. Raphaël Mengs en fait de grands éloges; mais ces éloges sont exagérés. Les peintures de Giacuinto se ressentent du mauvais goût de l'époque et manquent d'originalité.

GIALDER s. m. (ji-al-dèr). Dans les pays du Nord, Cabane de lattes à claire-voie, pour faire sécher le poisson.

GIALLAR ou **GIALL**, nom du fleuve qui limite l'empire des morts dans la mythologie scandinave. Tous ceux qui sont trépassés sont obligés de traverser ce fleuve sur le pont Giallar, dont la garde est confiée à une vierge appelée Modgudur. C'est l'Achéron de la mythologie grecque.

GIALLAR, nom du cor avec lequel le dieu scandinave Heimdall réveille les autres ases quand le crépuscule des dieux commence et quand les ennemis s'approchent.

GIAMBELLI (Frédéric), ingénieur italien, né à Mantoue vers 1530, mort à Londres à une époque incertaine. N'ayant pu obtenir du service en Espagne, il se rendit en Angleterre, où la reine Elisabeth, convaincue par diverses expériences de ses talents, lui fit une pension. Lorsque Anvers fut assiégée par Alexandre Farnèse, généralissime du roi d'Espagne, Philippe II (1585), Elisabeth envoya Giambelli dans cette ville pour concourir à sa défense. L'habile ingénieur inventa des machines dites *infernales*, sortes de brûlots à l'aide desquels il détruisit un pont jeté sur l'Escaut par les assiégeants pour couper les communications aux Anversois, puis rompit la digue de Lœwenstein pour forcer l'armée espagnole à abandonner ses positions. De retour en Angleterre, il fortifia Greenwich et divers points par lesquels on redoutait un débarquement. Lorsque la flotte espagnole, célèbre sous le nom de l'*invincible Armada*, eut pénétré dans la Manche (1588), Giambelli arma huit brûlots, qui furent lancés par ordre de Drake contre la partie la plus compacte de la flotte ennemie, à la hauteur de Dunkerque. A la vue des machines infernales employées au siége d'Anvers, les Espagnols, saisis d'effroi, coupèrent les câbles, s'entre-

heurtèrent et se dispersèrent dans la plus grande confusion, qu'augmenta bientôt après une violente tempête. On trouve au mot MACHINE, dans l'*Encyclopédie méthodique*, la description de l'engin de destruction inventé par Giambelli.

GIAM-BO s. m. (jiam-bo). Bot. V. JAMBOS.

GIAMBULLARI (Bernardin), poëte italien, né à Florence. Il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle, et a composé la *Storia di santo Zanobi*, légende rimée (Florence, 1556); *Sonaglio delle donne*, poëme sur les inconvénients du mariage (Sienne, 1611), réédité en dernier lieu en 1823; les trois derniers chants de *Ceriffo calvano*, poëme en quatre chants, dont le premier est de Luca Palis et qui parut pour la première fois à Rome (1514). La partie de ce poëme composée par Giambelli a été rangée, par les académiciens *della Crusca*, au nombre des ouvrages classiques.

GIAMBULLARI (Pierre-François), littérateur italien, né à Florence vers 1495, mort en 1564. Il devint curé de Saint-Pierre dans sa ville natale, fut un des fondateurs de l'Académie florentine et employa son crédit à protéger les savants et les artistes. Giambullari a été un des écrivains qui ont le plus contribué à l'épuration de la langue italienne. Ses principaux ouvrages sont : *Origine della lingua fiorentina* (1544, in-4o); *le Regole per bene scrivere e parlare toscano* (1549, in-8o); *Della lingua che si parla e scrive in Firenze* (1551, in-8o); *Lezioni sopra alcuni luoghi di Dante* (1551), etc.

GIAM-CIANG, nom que l'on donne, chez les Thibétains, au dieu de la sagesse. Ce fut lui qui apprit aux autres dieux à se métamorphoser en singes pour créer l'espèce humaine. Giam-Ciang habite la lune. Il est représenté assis sur cet astre et sortant d'une fleur de péma.

GIAMPAOLO (Paolo-Nicolas), philosophe et économiste italien, né à Ripalimosani en 1757, mort à Naples en 1832. Il avait été professeur de philosophie et remplissait les fonctions de grand vicaire de Sessa, lorsque Joseph Bonaparte le nomma membre du conseil d'Etat en 1807. Quatre ans plus tard, Giampaolo fut chargé d'administrer la province d'Otrante, puis il devint vicaire royal du diocèse de Boiano, inspecteur général de plusieurs évêchés vacants et enfin abbé de Centola. Il était très-versé dans les sciences économiques et morales, et faisait partie de l'Académie des sciences de Naples. Ses principaux ouvrages sont : *Lezioni e catechismo di agricoltura* (Naples, 1808, 3 vol. in-8o, et 1819, 5 vol. in-8o); *Dialoghi sulla religione* (Naples, 1815-1828, 4 vol.), traité également remarquable.

GIANDUJA, masque ou type de la comédie italienne, originaire de Turin, populaire également à Gênes, à Milan, et qui se nommait d'abord *Girolamo* (Jérôme). Les impresarii lui enlevèrent son nom en 1802 par un respect exagéré ou plutôt une peur beaucoup moins exagérée de l'illustre frère du roi Jérôme. Etre pitre et s'appeler Girolamo, l'allusion était trop saisissable; le bouffon dut prendre le nom beaucoup moins compromettant de *Gianduja*, Jean de la chopine.

Gianduja porte une veste marron galonnée de rouge, un gilet jaune bordé de rouge, une culotte verte ou marron, les bas rouges, la perruque noire avec la queue rouge en trompette, dite à la Jeannot, type appelé précisément chez nous *queue rouge*. Sa physionomie est décrite par M. Maurice Sand (*Masques et bouffons*) comme un mélange de grossièreté et de malice. Les yeux grands, les arcades sourcilières très-développées, le nez épaté, les lèvres épaisses, le menton gras et les joues charnues rappellent assez la face du Silène antique. On lui fait assez souvent parler le patois d'Asti.

C'est un paysan finaud, faisant la bête, un faux niais, ou plutôt un niais malin. Il a le genre d'esprit que l'on prête en Angleterre aux Irlandais. Il est beaucoup moins fantaisiste que Stenterello, et, depuis qu'il est devenu Gianduja, il n'a plus rien de la distraction de Meneghino et de Girolamo.

M. Maurice Sand vit Gianduja à Cuneo, au pied des Alpes, dans un spectacle de marionnettes. Les fantoccini se mouvaient, formidables, à travers un noir mélodrame, dans des forêts bleues, sous des cieux roses. Il y avait un prince en satin bleu avec crevés en satin blanc et une princesse Mirabelle toute de velours et d'or. C'était terrible, c'était charmant. « Toutefois, ajoute le narrateur, sans Gianduja il n'y a pas de représentation possible. Le public bienveillant bâillait aux scènes d'amours... Aussi, quand l'impresario sentait languir son public, il ne se gênait pas pour couper court à une scène et amener Gianduja, lequel, après s'être bien repu, se livrait à des incohérences amoureuses vis-à-vis de la première servante venue et lui faisait des propositions à la Jeannot. »

Gianduja possède à Turin une salle spéciale; ce petit théâtre est le rendez-vous du peuple. Avant que la capitale eut été transportée à Florence, Tojo (Victor-Emmanuel) y venait souvent partager les délices de ses sujets, et Gianduja lui dit un jour « qu'on avait vu des rois s'amuser en plus mauvaise compagnie, » ce dont Tojo était si parfaitement convaincu qu'il fut le premier à battre des mains à cette boutade du bonhomme.

Enfin Gianduja ne se contente pas d'avoir un théâtre; il a un journal à lui, rédigé en patois piémontais, qui sait défendre les droits de l'esprit et quelquefois ceux des citoyens.

GIAN-FRITELLO, masque de la comédie italienne au XVIe siècle, le même que FRITELLINO (v. ce nom).

GIANGURGOLO, type calabrais des capitans dans la comédie italienne. Le caractère particulier de ce personnage, comme son nom l'indique (Jean le goulu), est une effroyable voracité. Comme tous les capitans, il est très-porté vers les femmes; mais, ce qui l'inquiète, c'est que tout le sexe porte jupons, et qu'il n'est jamais bien sûr qu'un homme ne soit pas caché sous une jupe de femme. Les marchands de macaroni partagent, avec le sexe, ses assiduités. Il se battrait volontiers s'il ne craignait d'être battu; ce scrupule le fait entrer dans les caves par les soupiraux, d'où il sort pour s'écrier : « La terre tremble sous moi quand je marche, et je marche toujours! » Tout prince sicilien qu'il est, il garde volontiers l'incognito avec les sbires, et pour cause. Résumons-nous : gourmand, libertin, poltron, vantard et voleur, voilà l'homme au moral. Voici maintenant son signalement : long nez de carton, apte à flairer le macaroni d'autrui, moustaches à faire peur aux moineaux, feutre large et pointu, interminable rapière pleine de toiles d'araignées et pourpoint écarlate aux manches jaune pâle rayées de rouge. V. COMMEDIA DELL' ARTE.

GIANNETTI (Philippe), peintre italien, né à Messine, mort à Naples en 1702. Abraham Casembroodt fut le maître de cet artiste, qui compte au nombre des plus remarquables paysagistes de l'Italie. Il épousa une Française, Flavie Durand, qui peignait le portrait d'une façon remarquable, et exécuta de nombreux travaux pour le comte San-Stefano, vice-roi de Naples. Les tableaux de Giannetti sont d'une grande beauté, bien qu'on puisse critiquer les figures et que certains détails pèchent par l'absence de fini. Il avait une très-grande facilité de travail, ce qui lui a valu le surnom de **Giordano** des paysagistes.

GIANNI (François), poëte italien, né dans les Etats romains en 1760, mort à Paris en 1822. Il appartenait à une famille peu aisée et fut mis en apprentissage chez un tailleur. Ces occupations manuelles ne purent éteindre son goût inné pour la poésie, et l'on raconte qu'en travaillant il avait toujours près de lui un volume de la *Jérusalem* du Tasse ou du *Roland furieux* de l'Arioste. Le jeune apprenti ne tarda pas à abandonner le métier de tailleur pour celui d'improvisateur; car, en Italie, c'est une véritable profession. Les succès qu'il obtint dans la Romagne se renouvelèrent à Gênes, et il était déjà connu comme poëte lorsqu'il obtint, en 1796, à Milan, un emploi de la république Cisalpine. C'est de cette époque que datent ses scandaleuses polémiques avec Monti, où tous deux se prodiguèrent à l'envi les plus basses injures. Ardent républicain, Gianni, devenu membre du Corps législatif de la république Cisalpine, dut fuir, en 1799, les vengeances de la réaction, un instant victorieuse avec Souwarow; il se réfugia en France, où il obtint plus tard de Napoléon, par la protection de Mme de Brignole, une pension de 6,000 fr. avec le titre d'improvisateur impérial. C'était chez le Génois Corvetto, alors conseiller d'Etat à Paris, que Gianni, au milieu d'une nombreuse et brillante assistance, donnait ses fameuses séances d'improvisation et traduisait immédiatement en beaux vers les bulletins de victoire qu'on décachetait devant lui. Les hymnes qu'il a composés dans ces circonstances obtinrent du public le meilleur accueil et furent, pour la plupart, imprimés en italien, avec la traduction française en regard. Les poésies qu'il adressa à Mme de Brignole, à l'occasion de son voyage à Gênes, où il l'accompagna, furent jointes à quelques *canzoni* érotiques, traduites en français et publiées à Paris en 1813. La chute de Napoléon ne priva pas Gianni de la pension qu'il lui avait accordée; mais, après la perte de sa protectrice, Mme de Brignole, morte en 1815, à la cour de Marie-Louise, il s'adonna à la poésie religieuse. Les poésies improvisées de Gianni sont loin d'être parfaites, mais on y rencontre très-souvent des traits d'une grande beauté. La meilleure part de son œuvre littéraire est un recueil de poésies galantes, érotiques, héroïques et républicaines (Milan, 1807, 5 vol. in-8o).

GIANNINI, géomètre italien qui a rétabli, dans le style pur des anciens, le livre perdu d'Apollonius : *De sectione determinata*. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort.

GIANNINI (Thomas), médecin italien, né à Ferrare vers 1548, mort en 1630. Son intelligence fut si précoce que, à dix-sept ans, il put se faire recevoir à Ferrare docteur en philosophie et en médecine. Cinq ans plus tard, il devint professeur de philosophie, acquit une grande célébrité et composa plusieurs ouvrages bien au-dessous de sa réputation. Nous nous bornerons à citer celui qui a pour titre : *De substantia cœli et stellarum* (Venise, 1618, in-4o).

GIANNINI (Joseph), médecin italien, né à Parabiago, près de Milan, en 1773, mort en 1818. Après avoir suivi les leçons de Franck, de Spallanzani, et s'être fait recevoir docteur à Pavie, il alla se fixer à Milan, où il devint médecin de la cour en 1810. Ce savant médecin a publié des écrits qui méritent d'être lus : *Memorie di medicina* (Milan, 1800-1802, 4 vol. in-4o); *Della natura delle febri e del meglior metodo di curarle* (Milan, 1805-1809, 2 vol. in-8o).

GIANNONE (Pierre), célèbre historien napolitain, né à Ischitella (Capitanate) en 1676, mort en 1748. Il était avocat à Naples et fit paraître dans cette ville, en 1723, une *Histoire civile du royaume de Naples*, en 4 vol. in-4o, livre plein d'érudition et le premier de ce genre qui soit disposé dans un ordre méthodique. Les attaques violentes qu'il renferme contre le pouvoir temporel des papes soulevèrent le clergé. Giannone, frappé d'excommunication, dut quitter Naples. La colère de la cour de Rome le poursuivit à Vienne, à Venise et à Modène, où il essaya successivement de s'établir. Ce n'est qu'à Genève qu'il trouva quelque tranquillité (1735); mais, ayant eu l'imprudence de s'aventurer sur la frontière de Savoie, il fut saisi par la police sarde, renfermé au château de Miolans, puis dans la citadelle de Turin, où il mourut, bien qu'il se fût rétracté et que l'inquisition romaine l'eût relevé des censures ecclésiastiques. L'*Histoire* de Giannone a été traduite en français (La Haye, 1742), et le ministre genevois J. Vernet en a extrait, sous le titre d'*Anecdotes ecclésiastiques* (1738, in-8o), les passages les plus violents contre le saint-siége. Les éditions italiennes sont nombreuses; une des meilleures est celle de Milan (1823-1824, 14 vol. in-8o), avec les *Œuvres posthumes* de l'auteur.

GIANNOTTI (Donato), historien italien, né à Florence en 1494, mort à Venise en 1563, selon Zeno. « C'était, dit Varchi, un homme de basse condition, mais grave, modeste, de bonnes mœurs, versé dans les lettres grecques et latines et dans les affaires, très-instruit dans le gouvernement et surtout amateur enthousiaste de la liberté. » Il remplit les fonctions de secrétaire du conseil suprême de Florence, puis celles de gonfalonier. Ses principaux ouvrages sont : *Della republica dei Veneziani* (Rome, 1540, in-4o); *Della republica fiorentina, libri IV* (Venise, 1721, in-8o).

GIANNUTRI, l'*Artemisia* des anciens, petite île d'Italie, dans la mer de Toscane, à 11 kilom. S. du mont Argentaro. Elle a 5 kilom. carrés de superficie. Elle est inhabitée. On y trouve de nombreuses antiquités romaines.

GIANUM, nom latin de GIEN.

GIAOUR s. m. (ji-a-our). V. GHIAOUR.

Giaour (LE), fragment d'une histoire turque, poëme anglais de Byron. Un événement où Byron joua un rôle lui donna la première idée de ce poëme; mais quant au fait d'avoir été lui-même l'amant de la jeune esclave, son héroïne, rien n'est moins exact. La jeune fille dont Byron sauva les jours à Athènes était, d'après le témoignage de M. Hobhouse, la maîtresse de son domestique. Relativement aux détails fournis sur cette affaire par le marquis de Sligo, on peut consulter les *Mémoires* de Thomas Moore. Tout le sujet du poëme roule sur le supplice de Leïla, une esclave du musulman Hassan, que ce maître farouche, sur un soupçon de jalousie, fait enfermer dans un sac de cuir et jeter à la mer. La mort de Leïla est vengée par le *Giaour* qui l'aime. Celui-ci tue Hassan dans un combat singulier, et, désespéré d'avoir perdu sa maîtresse, il se fait caloyer. « Ce poëme, dit Byron dans son avertissement, repose sur des circonstances moins fréquentes aujourd'hui qu'autrefois en Orient, soit que les femmes soient plus circonspectes que dans les vieux temps, soit que les chrétiens se montrent moins entreprenants ou plus habiles. » Le *Giaour*, publié au mois de mai 1813, fut payé à l'auteur 525 livres sterling. Il augmenta encore la réputation de Byron, si glorieusement inaugurée par les deux premiers chants de *Childe Harold*. On peut remarquer que, dans le *Giaour*, le premier des poëmes-romans de lord Byron, sa versification reflète une partie de son enthousiasme pour le *Christabel* de Coleridge. Walter Scott, dans le *Lai du dernier ménestrel*, avait adopté déjà ce rhythme irrégulier. Quant à la composition fragmentaire de l'ouvrage, l'idée en fut suggérée à lord Byron par le poëme alors nouveau et en vogue de M. Rogers, *Christophe Colomb*. La prédilection de Byron pour l'Orient datait, du reste, de plus loin, et depuis longtemps il était familiarisé avec l'histoire des Ottomans. « *Le vieux Knolles*, disait-il avant sa mort à Missolonghi, est un des livres qui m'ont procuré le plus de jouissance lorsque j'étais enfant. Je crois qu'il a beaucoup contribué à faire naître en moi le désir de visiter le Levant, et peut-être lui dois-je le coloris oriental qui est un des caractères de ma poésie. » Byron prétendit en d'autres temps avoir entendu raconter l'histoire qui forme le sujet de ce poëme par un de ces improvisateurs qui chantent ou récitent de merveilleuses aventures dans les cafés. « Je ne sais, dit M. B. Laroche, un des meilleurs traducteurs de Byron, à quelle source l'auteur de ce singulier ouvrage a puisé ses renseignements. Quelques-uns de ses épisodes peuvent se trouver dans la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot; mais, pour la vérité des mœurs, la richesse des descriptions, la puissance d'imagination, il laisse bien loin toutes les imitations européennes. »

Giaour (LE), tableau d'Ary Scheffer. L'artiste s'est inspiré du passage suivant du poëme de lord Byron : « Quand l'hymne ébranle le chœur et que les moines s'agenouillent, il se retire à l'écart. Voyez sous le porche sa figure éclairée par cette torche solitaire et vacillante. Là, il s'arrête jusqu'à ce que tout soit terminé. Il écoute la prière, mais n'en prononce aucune. Là, quand l'harmonie élève ses louanges les plus éclatantes vers le ciel, voyez cette joue livide, cette expression glacée, mélange de défi et de désespoir! » Ary Scheffer a rendu cette scène sombre et pathétique avec beaucoup d'énergie. Le Giaour, appuyant son poing sur son front livide, a une physionomie des plus expressives. Les moines qui prient, dans le fond du tableau, formeraient un contraste plus saisissant avec le personnage principal, s'ils étaient plus en évidence.

Ce tableau a figuré au salon de 1833 et à l'exposition posthume des œuvres du maître, en 1859. A cette dernière date, il appartenait à Mme Pescator. Il a été lithographié par M. Max Fajans.

Avant Scheffer, Horace Vernet avait traduit un épisode du *Giaour* de Byron; son tableau a été gravé par Jazet.

Giaour (LE), tableau d'Eugène Delacroix. L'épisode retracé dans cette composition est celui où le Giaour, poursuivant les ravisseurs de sa maîtresse, arrive jusqu'au bord de la mer, tout frémissant de ne pouvoir s'élancer après la barque qui les emporte. Il a lancé son cheval sur la pente rapide du rivage, mais l'abîme s'est interposé tout à coup entre lui et les fugitifs. Les flots mouvants se rient de sa colère, et leur voix couvre sa voix. Son poing crispé par la rage s'élève impuissant vers le ciel. Au souffle qui vient de la mer, son turban se déroule et fouette l'air. Ce cavalier est superbe dans son attitude violente; son cheval est d'une couleur et d'un dessin un peu aventurés, mais la mer est magnifique, l'ensemble a une harmonie puissante.

Cette toile, de petite dimension, a été exposée au Salon de 1850. En 1855, Delacroix exposa le *Combat du Giaour et du Pacha*, composition remarquable par l'éclat des costumes et la vivacité fiévreuse de l'exécution, mais quelque peu décousue, et qui, suivant M. Th. Gautier, serait très-inférieure à une peinture sur le même sujet, exécutée par le même maître, qu'avait possédée Alexandre Dumas père.

GIARATANA, bourg d'Italie, dans la Sicile, province de Syracuse, district et à 22 kilom. N. de Modène, sur une montagne; 3,100 hab.

GIARDINI (Félix), violoniste et compositeur italien, né à Turin en 1716, mort à Moscou en 1796. Son père, qui avait remarqué en lui quelques dispositions pour le violon, le mit entre les mains de Somis, qui lui fit étudier pendant plusieurs années les œuvres de Borelli, sans parvenir à lui donner le goût du grand style et de la simplicité. Giardini était encore jeune quand il se rendit à Rome pour se faire une position artistique. N'y ayant point réussi, il entra à l'orchestre d'un théâtre de Naples. Sa manie de surcharger de traits les simples accompagnements, aberration de goût qui du reste lui valait chaque soir les applaudissements du public, lui attira une humiliante leçon de la main de Jomelli. On jouait un ouvrage de ce maître, qui vint à l'orchestre s'asseoir près de Giardini. Celui-ci espérant, sinon éblouir le compositeur, du moins recevoir une profusion d'éloges, s'ingéniait plus que jamais à entasser fioritures et gruppetti sur sa partie d'accompagnement, quand, au milieu d'un point d'orgue des plus compliqués, il reçut de son voisin un puissant soufflet qui le ramena désagréablement à la réalité. En 1744, cet artiste se rendit à Londres; les dilettanti anglais, qui n'avaient eu, jusqu'à ce jour, à juger que la manière antique de Brown et le style sévère de Seminiani, s'extasièrent devant l'archet leste et pimpant de Giardini. Après un séjour de dix-huit mois à Paris, où il se produisit avec succès aux concerts spirituels, il se fixa à Londres, où la haute aristocratie l'accueillit avec empressement. Les élèves accoururent en foule, le grand monde s'empressa à ses matinées musicales; de là, une fortune considérable qui lui assurait une existence des plus heureuses, s'il n'eût eu, en 1765, la fantaisie de diriger le Théâtre-Italien. Il perdit, dans cette entreprise, tout ce qu'il possédait. Pour réparer ses pertes, il publia de nouvelles compositions et reprit l'enseignement et les concerts; mais il avait atteint la cinquantaine; son talent n'avait plus pour les Anglais l'attrait de la nouveauté. Le public resta indifférent, et l'arrivée du violoniste Cramer lui porta le dernier coup. Lorsqu'il abandonna Londres, en 1784, il était aussi pauvre qu'à son arrivée dans cette ville, et il avait soixante-dix ans. Naples le retint quelques années, puis il alla mourir à Moscou.

Un grand sentiment dans l'adagio, une exquise justesse, de la variété dans le coup d'archet, telles étaient les principales qualités de Giardini. Par contre, son style était mes-

quin et sa sonorité maigre. Comme compositeur, on lui doit cinq opéras, qui n'ont eu qu'une médiocre réussite, et une foule de morceaux pour le violon.

GIARENDE s. m. (jia-ran-de). Erpét. V. GÉRENDE.

GIAROLA ou **GEROLLI** (Jean), peintre italien, né à Reggio vers 1500, mort en 1557. Il reçut, croit-on, les leçons du Corrége, avec qui il exécuta divers travaux, et peignit presque constamment à fresque. Les ouvrages dont il enrichit Parme et Reggio lui acquirent chez ses concitoyens une grande renommée. Ils se font remarquer par la délicatesse du pinceau; mais le dessin n'en est pas toujours irréprochable.

GIAROLA ou **GEROLA** (Antonio), dit le **chevalier Coppa**, peintre italien, né à Vérone en 1594, mort à Milan en 1665. Elève du Guide, il fut, à ses débuts, l'un de ses imitateurs. Bien qu'il soit un peintre de la décadence, il garde encore dans son œuvre quelque chose de l'austère sévérité de Michel-Ange. Dessinateur savant, il n'a jamais eu grand souci de la couleur, préoccupé qu'il était de la ligne et du modelé. Son *Repas d'Emmaüs*, qu'on voit dans le réfectoire du grand séminaire de Vérone, est une composition grandiose d'une exécution magistrale. Lanzi nous apprend que Giarola fut appelé à la cour du duc de Mantoue, pour exécuter divers panneaux décoratifs dont quelques-uns existent encore. Puis, il vint se fixer à Milan, où son atelier fut bientôt fréquenté par un grand nombre d'élèves. On voit au musée de Milan la *Vierge aux Saints*, qui avait d'abord appartenu à l'église Saint-Nicolas, de Vérone, et une *Conception*, qui avait été peinte pour Santa-Maria-Antica, de la même ville. La sacristie de Santo-Fermo-Maggiore possède enfin deux épisodes de la vie de saint Antoine et quelques fresques décoratives qui complètent l'ornementation dont ces peintures forment le motif principal. Tel est, à peu près, l'œuvre connu de Giarola.

GIAROLE s. f. (jia-ro-le — altér. de *glaréole*). Ornith. V. GLARÉOLE.

GIATTINI (Jean-Baptiste), jésuite et écrivain italien, né à Palerme en 1601, mort à Rome en 1672. Il alla se fixer dans cette dernière ville, où il professa les langues, les mathématiques et la théologie. On a de lui, entre autres ouvrages, deux tragédies : *Leo Philosophus* (1646) et *Antigonus* (1661); un traité intitulé *Physica* (1653); *Orationes vigenti quatuor habitæ ad summos pontifices et cardinales* (1661); une traduction latine de l'*Histoire du concile de Trente*, de Pallavicini (Anvers, 1672); etc.

GIAUCHEN s. m. (ji-o-kènn). Relig. Talisman composé de tous les noms de Dieu, que les Persans portent suspendu au bras ou au cou.

GIAVENO, ville d'Italie, province et à 28 kilom. S.-E. de Suse, près de la rive gauche du Sagone, au pied des Alpes Cottiennes; 9,000 hab.. Fabriques de soieries et de toiles; tanneries, usines à fer. Commerce de transit et marché très-fréquenté pour la tourbe.

GIBAULT (Jérôme-Bonaventure), jurisconsulte français, né à Poitiers, mort dans cette ville vers 1832. Il avait longtemps exercé la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé, vers 1796, professeur de législation à l'Ecole centrale du département de la Vienne. Lors de la création des écoles de droit, Gibault fut appelé à occuper une chaire de code civil à Poitiers. Il a publié une traduction latine du code Napoléon : *Codex gallorum civium* (1808, in-8°); *Guide de l'avocat* ou *Essais d'instruction pour les jeunes gens* (1814, 2 vol. in-8°); *Paratitles sur les livres du code civil* (1815), etc.

GIBBAR s. m. (ji-bar). Mamm. Espèce de baleine du groupe des baleinoptères.

— **Encycl.** Le *gibbar* est une espèce de baleine, ou mieux de baleinoptère, qui parvient quelquefois à la longueur des baleines franches, sans avoir jamais le corps aussi gros. Sa tête, très-volumineuse, est pourvue de deux évents qui rejettent l'eau avec violence, et munie de fanons frangés sur les bords. La couleur de ce cétacé est d'un brun luisant sur le dos, et blanche sous la poitrine et le ventre. Le *gibbar* habite les deux océans; il est très-agile, très-vif, et se nourrit surtout de harengs et autres petits poissons. Les peuples groenlandais mangent sa chair, qu'ils trouvent excellente, bien qu'elle soit un peu huileuse. On va même jusqu'à la comparer à celle de l'esturgeon.

GIBBERTI s. m. pl. (ji-bèr-ti). Proprement *vrais croyants*, Nom donné par les Arabes d'Afrique à ceux de leurs compatriotes qui font le commerce dans le Dankali.

GIBBÉRULE s. f. (ji-bé-ru-le — dim. du lat. *gibba*, bosse). Moll. Genre non adopté de mollusques gastéropodes marins, formé aux dépens des marginelles, et caractérisé par le bord droit de l'ouverture de la coquille renflé à l'extérieur.

GIBBEUX, EUSE adj. (ji-beu, eu-ze — latin *gibbosus*; de *gibba*, bosse, qui paraît appartenir à la même famille que le grec *ubos*, bossu, courbé. Ce dernier est peut-être allié à *kuphos*, courbé, d'un radical *kuph*, qui est dans *kuptein*). Qui a des bosses, des parties proéminentes sur sa surface : *Un tronc* GIBBEUX. ‖ Qui forme une bosse : *Les parties* GIBBEUSES *de la lune.* (Acad.)

— s. f. pl. Arachn. Nom donné à divers groupes d'aranéides, caractérisés surtout par un corselet plus ou moins bombé et comme bossu.

GIBBIE s. f. (ji-bî — du lat. *gibba*, bosse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, comprenant quatre espèces de divers pays.

— **Encycl.** Les *gibbies* sont des insectes de très-petite taille, ayant au premier aspect l'apparence de grosses puces ou de petites araignées. Ils ont la tête petite, le corselet court, l'abdomen globuleux et volumineux, recouvert par des élytres coriaces. Ces insectes, dont on connaît quatre espèces, vivent dans les collections zoologiques et botaniques. Leurs larves causent souvent de grands dégâts dans les herbiers et dans les séchoirs des herboristes. On a trouvé dans les fouilles de Thèbes un vase en terre cuite rempli de milliers de cadavres de ces insectes, qui formaient une masse compacte. On pense que cette particularité, inexpliquée jusqu'à ce jour, se rattachait à quelque usage superstitieux des anciens Egyptiens.

GIBBIFLORE adj. (ji-bi-flo-re — du lat. *gibba*, bosse; *flos*, fleur). Bot. Dont les pétales sont gibbeux.

GIBBIPENNE adj. (ji-bi-pè-ne — du lat. *gibba*, bosse; *penna*, aile). Entom. Dont les élytres sont bombés.

GIBBIROSTRE adj. (ji-bi-ro-stre — du lat. *gibba*, bosse; *rostrum*, bec). Zool. Dont le bec ou le rostre est surmonté d'une bosse.

GIBBON s. m. (ji-bon — du lat. *gibba*, bosse). Mamm. Genre de singes de l'ancien continent, voisin des orangs et des chimpanzés : *La figure des* GIBBONS *ressemble assez à celle de l'espèce humaine.* (P. Gervais.) *Les* GIBBONS, *comme les orangs, sont essentiellement grimpeurs.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *gibbons* sont, après les chimpanzés et les orangs, les singes qui se rapprochent le plus de l'homme. Leur organisation est très-intéressante et mérite d'être étudiée avec quelques détails. La tête de ces quadrumanes est assez volumineuse, mais leur crâne n'a pas une très-grande capacité; il est assez large, mais peu élevé. La face ressemble assez à celle de l'espèce humaine par l'ensemble des traits, et surtout par l'expression fort intelligente des yeux, mais elle en diffère par la forme aplatie du nez, la grandeur des lèvres et la petitesse du menton. L'angle facial ne dépasse guère 45°. La face est encadrée de poils, souvent blancs, qui recouvrent le front lui-même; les favoris s'avancent jusque sur les joues, et descendent sous le menton en formant une sorte de collier. La bouche, qui forme une saillie assez considérable, est munie de trente-deux dents qui, par leur structure et leur disposition, rappellent celles de l'homme. La tête est recouverte de poils dirigés d'avant en arrière; elle est portée sur un cou assez court. La poitrine est large, et le sternum aplati et formé de trois pièces, comme dans l'espèce humaine; mais le bassin est moins large et le train postérieur relativement plus faible. Tout le corps est couvert de poils abondants, de couleur blanche, grise, brune ou noire. Ce corps est assez court, dépourvu de queue, et les tubérosités ischiatiques présentent des callosités très-prononcées. Les membres antérieurs sont beaucoup plus longs que ceux de derrière, ce qui permet aux *gibbons* de s'appuyer sur le sol par leurs quatre extrémités, sans quitter la station droite ou légèrement inclinée, qui leur est ordinaire. Les plantes ou paumes des quatre mains sont nues, ainsi que le dessous des doigts, dont la peau est dure et calleuse; le pouce est nettement opposable aux autres doigts, et celui des mains antérieures semble, au premier aspect, avoir trois phalanges, ce qui tient à ce que sa partie métacarpienne est libre et mobile.

Les *gibbons* sont des singes de taille moyenne; essentiellement grimpeurs, ils s'accrochent par leurs mains aux branches des arbres et parcourent ainsi rapidement de grands espaces dans les forêts, qui sont leur séjour habituel. On dit aussi qu'ils peuvent marcher debout sur ces mêmes branches et sur le sol, leurs longs bras faisant l'office du balancier des danseurs de corde. « On a vu à Paris, dit V. de Bomare, la femelle d'un *gibbon;* elle marchait debout et tournait même assez vite, mais son attitude n'était ni droite ni assurée; de temps en temps l'animal perdait l'équilibre et touchait la terre avec l'une de ses mains pour le rétablir. Lorsqu'elle s'arrêtait et qu'elle voulait rester debout, tout le corps chancelait sur les talons; le bout des pieds ne portait pas sur la terre, les jarrets n'étaient pas tendus, les jambes étaient inclinées en avant et les cuisses en arrière : cette attitude contrainte ne peut durer longtemps; bientôt l'animal s'assied par terre ou saisit quelque appui avec les mains. Ainsi, l'attitude verticale du corps sur les jambes n'est pas si naturelle pour les animaux de cet ordre. »

Les *gibbons* sont omnivores, et en cela encore ils ressemblent à l'homme; toutefois, les aliments dont ils se nourrissent de préférence sont les fruits, les racines, les tubercules et les bulbes de certains végétaux; ils aiment aussi les œufs, et mangent même des insectes et autres petits animaux. Moins intelligents, moins forts et moins robustes que les chimpanzés et les orangs, ils sont loin, toutefois, d'être aussi stupides qu'on s'est plu à le dire. La douceur, la timidité, l'apathie forment le fonds de leur caractère. Ils sont ordinairement peu actifs, mais néanmoins adroits et légers; quand on les inquiète, ils se montrent très-agiles. Ils aiment beaucoup et caressent volontiers leurs femelles et leurs petits. Ils supportent bien la captivité; ils sont dociles, affectueux même et reconnaissants des soins qu'on leur donne. Leurs mouvements sont modérés et nullement brusques. On les nourrit de fruits, d'amandes et de pain, qu'ils aiment beaucoup et qu'ils prennent doucement. Mais, en général, à cause de leur tempérament délicat, il est difficile de les conserver longtemps dans nos climats humides et rigoureux. On connaît une dizaine d'espèces de *gibbons*, la plupart mal déterminées; elles habitent l'Indoustan, l'Indo-Chine, les îles de l'archipel malais, Manille, les Philippines, etc.

Le *gibbon siamang* ou *syndactyle*, rangé par quelques auteurs dans le genre *orang*, a le pelage entièrement noir, et sa taille, quand il se tient debout, atteint la hauteur d'un mètre; il a sous la gorge un grand espace nu; une énorme poche gutturale communique avec le larynx, et l'animal peut y faire entrer l'air de manière à la renfler comme un goître. Enfin cette espèce est surtout caractérisée par la soudure qui existe entre le second et le troisième orteil, et qui se prolonge jusqu'à l'origine de la dernière phalange. Le *siamang*, plus robuste, plus vigoureusement musclé que ses congénères, a dans sa physionomie quelque chose du nègre. Quant à ses mœurs, nous citerons Duvaucel, qui a découvert cette espèce et l'a étudiée d'une manière suivie dans son pays natal, mais qui paraît avoir amoindri ses qualités et exagéré ses défauts; c'est du moins ce qui résulte d'observations plus récentes :

« Cet animal est fort commun dans les forêts de Sumatra, et j'ai pu souvent l'observer en liberté comme en esclavage. On trouve ordinairement les siamangs rassemblés en troupes nombreuses, conduits, dit-on, par un chef que les Malais croient invulnérable, sans doute parce qu'il est plus fort, plus agile et plus difficile à atteindre que les autres. Ainsi réunis, ils saluent le soleil, à son lever et à son coucher, par des cris épouvantables qu'on entend de plusieurs milles, et qui, de plus, étourdissent lorsqu'ils ne causent pas d'effroi. C'est le réveille-matin des Malais montagnards, et, pour les citadins qui vont à la campagne, c'est une des plus insupportables contrariétés. Par compensation, ils gardent un profond silence pendant la journée, à moins qu'on n'interrompe leur repos ou leur sommeil.

» Ces animaux sont lents et pesants, ils manquent d'assurance quand ils grimpent, et d'adresse quand ils sautent; de sorte qu'on les atteint toujours quand on peut les surprendre. Mais la nature, en les privant des moyens de se soustraire promptement aux dangers, leur a donné une vigilance qu'on met rarement en défaut; et s'ils entendent, à un mille de distance, un bruit qui leur soit inconnu, l'effroi les saisit, et ils fuient aussitôt. Lorsqu'on les surprend à terre, on s'en empare sans résistance, soit que la crainte les étourdisse, soit qu'ils sentent leur faiblesse et leur impossibilité de s'échapper. Cependant ils cherchent d'abord à fuir, et c'est alors qu'on reconnaît toute leur imperfection pour cet exercice. Leur corps, trop haut et trop pesant, s'incline en avant, et leurs deux bras faisant l'office d'échasses, ils avancent par saccades, et ressemblent ainsi à un vieillard boiteux à qui la peur ferait faire un grand effort.

» Quelque nombreuse que soit la troupe, celui qu'on blesse est abandonné par les autres, à moins que ce ne soit un jeune individu. Sa mère, alors, qui le porte ou le suit de près, s'arrête, tombe avec lui, pousse des cris affreux en se précipitant sur l'ennemi, la gueule ouverte et les bras étendus. Mais on voit bien que ces animaux ne sont pas faits pour combattre; car alors même ils ne savent éviter aucun coup et n'en peuvent porter un seul. Au reste, cet amour maternel ne se montre pas seulement dans le danger, et les soins que les femelles prennent de leurs petits sont si tendres, si recherchés, qu'on serait tenté de les attribuer à un sentiment raisonné. C'est un spectacle curieux dont, à force de précaution, j'ai pu jouir quelquefois, que de voir les femelles porter leurs enfants à la rivière, les débarbouiller malgré leurs plaintes, les essuyer, les sécher et donner à leur propreté un temps et des soins que dans bien des cas nos propres enfants pourraient envier.

» La servitude, quelle qu'en soit la durée, ne paraît modifier en rien les défauts caractéristiques de ce singe. A la vérité, il devient en peu de jours aussi doux qu'il était sauvage, aussi privé qu'il était farouche; mais, toujours timide, on ne lui voit jamais la familiarité qu'acquièrent bientôt les autres espèces du même genre, et sa soumission paraît tenir plutôt à son extrême apathie qu'à un degré quelconque de confiance ou d'attention. Il est à peu près insensible aux bons et aux mauvais traitements; la reconnaissance, la haine paraissent être des sentiments inconnus à ces animaux. Le plus souvent accroupi, enveloppé de ses longs bras et la tête cachée entre les jambes, position qu'il a aussi en dormant, le siamang ne fait cesser son immobilité et ne rompt le silence qu'en poussant par intervalles un cri désagréable, assez approchant de celui du dindon, mais qui ne paraît motivé par aucun sentiment, par aucun besoin, et qui, en effet, n'exprime rien : la faim, elle-même, ne le peut tirer de sa léthargie naturelle. En esclavage, il prend ses aliments avec indifférence, les porte à sa bouche sans avidité, et se les voit enlever sans étonnement. Sa manière de boire est en harmonie avec ses autres habitudes. Elle consiste à plonger ses doigts dans l'eau et à les sucer ensuite. »

Le *gibbon lar* est à peu près de la taille du précédent; son corps est allongé et un peu grêle; ses oreilles rappellent assez par leur conformation celles de l'homme. Son pelage est noir ou brun noirâtre, avec l'encadrement de la face et les quatre extrémités de couleur blanc grisâtre. Cette espèce est la plus anciennement connue; elle a été décrite par Buffon, et c'est à elle surtout que s'appliquent les considérations générales que nous avons données sur les mœurs des *gibbons*. Elle habite les Indes orientales et les Moluques. Le *gibbon* de Raffles, appelé aussi *ounko*, est rapporté par plusieurs auteurs, comme simple variété, tantôt à l'espèce précédente, tantôt à celle dont nous allons parler.

Le *gibbon* agile, ou *wouwou*, a un pelage brun, avec le dos jaunâtre, la face d'un noir bleuâtre chez les mâles et brune chez les femelles, un bandeau blanc qui s'étend au-dessus des yeux et se réunit à des favoris blanchâtres. Il habite Sumatra et peut-être aussi Bornéo. Mais il est partout assez rare, et vit plus souvent en couples qu'en familles. Il se distingue des autres espèces par son agilité surprenante; elle est telle qu'il faut pour ainsi dire le saisir au vol. « Grimpant rapidement au sommet des arbres, dit encore Duvaucel, il y saisit la branche la plus flexible, se balance à plusieurs reprises pour prendre son élan, et franchit ainsi plusieurs fois de suite, sans effort comme sans fatigue, des espaces considérables. En domesticité, le wouwou n'annonce pas une agilité si extraordinaire. S'il est moins lourd que le siamang, si sa taille est plus élancée, ses mouvements plus faciles et plus prompts, il est aussi beaucoup moins vif que les autres singes; et dans ses bras longs et grêles, dans ses jambes courtes et déjetées, on est loin de soupçonner des muscles aussi vigoureux et une adresse aussi merveilleuse. La nature ne l'a pas doué d'une grande intelligence; la sienne n'est guère moins bornée que celle du siamang. Tous deux sont dépourvus de front; et c'est un des grands points de coïncidence entre ces deux espèces. Ce que j'ai vu me persuade néanmoins qu'il est susceptible de quelque éducation : il n'a pas l'imperturbable apathie du siamang; on l'effraye et on le rassure; il fuit le danger et recherche les caresses; il est gourmand, curieux, familier, quelquefois gai. »

Le *gibbon hooloch* se distingue surtout par son pelage noir, avec une tache grisâtre sur le front et quelques teintes grises sur le dos et sur les doigts. Il habite l'Inde continentale, et plus particulièrement l'Assam. Ses mouvements sont rapides; il grimpe au tronc des grands arbres, saute de branche en branche et s'enfuit dans la profondenr des forêts avec la plus grande prestesse. Il se nourrit de fruits et des jeunes pousses des végétaux. Mais il s'habitue facilement à la domesticité et se contente de tous les aliments qu'on lui présente; il a une prédilection marquée pour le café, le chocolat et les œufs. Richard Harlan, naturaliste américain, qui le premier a fait connaître cette espèce, a observé chez un individu une intelligence très-développée. Il reconnaissait son maître, et saisissait toutes les occasions de lui témoigner son affection; il accourait à son appel comme le chien le plus docile, allait le voir le matin et se jetait dans ses bras; il se montrait fort sensible aux caresses qu'il en recevait, et répétait pendant quelques minutes son cri guttural : *whou, whou*. Il paraissait préférer, en fait d'aliments, les bananes, les oranges, le riz bouilli, le pain trempé dans le lait sucré; il savait aussi saisir très-adroitement dans les fentes des murs les insectes et les araignées dont il faisait sa proie. Quand la soif le pressait, il prenait un vase rempli d'eau et le portait à ses lèvres.

Le *gibbon* cendré, ou *moloch*, doit son nom spécifique à la coloration de son pelage, du moins dans le jeune âge, car plus tard il prend une teinte blonde. Ses doigts sont entièrement libres. Sa taille peut atteindre près d'un mètre. D'après M. P. Gervais, l'indication la plus positive que les auteurs anciens aient donnée de cet animal se trouve dans les *Mémoires sur la Chine*, du père Lecomte, qui dit avoir vu aux Moluques une espèce de singe marchant sur deux pieds, se servant de ses deux bras comme pourrait le faire un homme, et dont le visage est à peu près celui d'un *Hottentot*. Quelques auteurs l'appellent aussi *wouwou*, à cause de son cri. Il vit dans les îles de la Sonde, notamment à Java. Il se trouve ordinairement par couples, et non en troupes; toujours en mouvement, il parcourt les forêts avec beaucoup d'agilité. On le dit colère et capricieux. En captivité, il devient mélancolique et indolent. C'est l'espèce qu'on a le plus souvent occasion de voir vivante en Europe. Vers 1840, on en a vu un à Paris, dans un café du boulevard du Temple. Il se faisait re-

marquer par sa douceur, sa familiarité, sa gourmandise, sa facilité à grimper, ainsi que par la singularité et la lenteur en quelque sorte réfléchie et calculée de ses mouvements. Ce genre renferme quelques autres espèces, beaucoup moins connues.

GIBBON (Edouard), l'un des grands historiens anglais, né à Putney, dans le comté de Surrey, le 27 avril 1737, mort à Londres en 1794. Il appartenait à une famille de petite noblesse de campagne et était l'aîné de cinq frères qui moururent en bas âge, et d'une sœur qui vécut un peu plus, et qu'il connut assez pour la regretter. Lui-même, d'une complexion délicate qui fit longtemps craindre pour ses jours, il fut soigné, moins par sa mère qui était absorbée par la vie mondaine, que par sa tante maternelle, Catherine Porten. Ce fut auprès d'elle qu'il puisa ce précoce et irrésistible amour de la lecture qu'il n'eût pas échangé, disait-il, pour les trésors de l'Inde. A l'âge de sept ans, on lui donna pour précepteur un vicaire de campagne, John Kirkby, sur lequel il a écrit des choses touchantes. A neuf ans, on l'envoya à l'école de Kingston, mais sans grand profit, à cause des interruptions commandées par la faiblesse de sa santé. Après dix-huit mois, la mort de sa mère le fit rappeler; il ne profita guère davantage à l'école de Westminster, d'où il s'absentait souvent pour aller aux bains de Bath et à la maison de santé. Il lisait durant ce temps, un peu au hasard, tous les livres qui lui tombaient sous la main; mais son esprit était plus particulièrement attiré vers les études historiques, et un certain instinct de critique le portait déjà à remonter aux sources. Parvenu à sa seizième année, il vit ses crises nerveuses disparaître, et sa santé se raffermit assez pour que son père se décidât à le placer à Oxford et à le faire inscrire en qualité d'étudiant ordinaire au collége de la Madeleine. Gibbon a laissé de l'éducation qu'on recevait de son temps à Oxford une description qui, dans la froideur de son ironie, est la plus sanglante des satires. L'assujettissement des études s'y réduisant presque à rien, il y poursuivait à son gré le cours de ses lectures personnelles. Ce fut alors que l'érudition le tenta; malheureusement, il s'essaya sur un sujet qui était prématuré, non-seulement pour lui, mais pour tous les hommes de son temps, le *Siècle de Sésostris* (Voltaire venait de publier son *Siècle de Louis XIV*); dans cet ouvrage, il cherchait à y concilier, au moyen de suppositions, d'ailleurs assez ingénieuses, les divers systèmes de chronologie. Avant d'avoir terminé son travail, il était capable déjà d'en sentir les imperfections. « La découverte de ma propre faiblesse, dit-il, fut mon premier symptôme de goût. » Mais le fait important du séjour de Gibbon à Oxford est sa conversion passagère à la religion catholique. La *Libre recherche*, de Middleton, commença par ébranler son protestantisme chancelant, et sa conversion fut achevée par la dialectique de Bossuet, dont il lut attentivement l'*Histoire des variations*. « Cette conversion solitaire et *toute par les livres*, dit judicieusement M. Sainte-Beuve, caractérise bien Gibbon. » A peine eut-il adopté la religion romaine qu'il résolut d'en faire profession, et il abjura à Londres en 1753. On peut juger du scandale : un élève d'Oxford qui devient papiste! Son père, par une diversion assez habile, l'envoya pour quelques années à Lausanne, dans la maison d'un honnête ministre du pays, le docteur Pavillard; au bout de dix-huit mois, Gibbon rejeta sa nouvelle croyance; mais, comme il était arrivé à Bayle, une étude approfondie des deux religions le conduisit au scepticisme religieux. Durant son séjour à Lausanne, il vit M[lle] Curchod (depuis M[me] Necker), fille d'un pasteur des environs, belle, savante et vertueuse; il l'aima sincèrement, fit agréer sa recherche et ne désespéra point d'obtenir le consentement paternel; mais, trouvant un obstacle absolu dans la volonté de son père, il lutta longtemps, et, à la fin, courba la tête : « Je soupirai comme amant, dit-il, et j'obéis comme fils. » Ce fut son premier et son unique amour. Pendant ce séjour de cinq ans en Suisse, il se livra sans relâche à ses études, et, lorsqu'il quitta ce pays, le 11 avril 1758, pour retourner en Angleterre, à peine âgé de vingt et un ans, son éducation était complétement refaite. Il savait à fond le français et assez le latin pour pouvoir lire dans le texte original les auteurs de l'ancienne Rome. A Buriton, campagne de son père, il s'occupa en curieux à enrichir cette bibliothèque qui allait devenir la jouissance de sa vie entière et le fondement de ses futurs ouvrages. Il fut un moment distrait de ses études par son incorporation dans la milice nationale qui fut formée en Angleterre pendant la guerre de Sept ans. Pendant plus de deux années, il fut ainsi condamné à une vie errante et à la servitude militaire. Néanmoins, ce fut pendant les ennuis de cette existence qu'il publia, en français, avec une préface en anglais, son premier ouvrage, l'*Essai sur l'étude de la littérature*, dont il avait écrit les premiers chapitres à Lausanne. C'était un travail assez judicieux, qui n'est pas dépourvu de vues saines et ingénieuses sur la beauté de la littérature latine et de la littérature grecque, mais qui n'a plus guère d'intérêt à nos yeux que comme témoignage de la réflexion précoce de Gibbon et de ses inclinations premières. Le style est correct, quoique artificiel; il laisse trop voir la préoccupation constante d'imiter Montesquieu. Mais ce qui perce surtout dans cet opuscule, et ce qui sera l'esprit même de la méthode de Gibbon, c'est de ne jamais sacrifier un ordre de faits à un autre, de ne pas accorder plus d'autorité qu'il ne faut à un accident saillant, de se tenir également éloigné de la compilation qui coud des textes les uns aux autres, et du système absolu qui y tranche à son gré. Le livre de Gibbon n'eut pas grand succès à Londres. Le goût national ne s'accommodait pas beaucoup de cette importation, non-seulement des idées, mais des mots mêmes de la langue française. Il était toujours alors capitaine d'un bataillon de la milice du Hampshire. Pendant les loisirs du camp, il lisait Horace et achevait ses études grecques, un peu négligées jusque-là. En outre, il faisait un extrait raisonné de ses lectures, qui roulaient principalement sur l'histoire de la Suisse et celle de la république de Florence.

Aussitôt qu'il fut délivré de la milice, il obtint de son père de voyager pendant plusieurs années; il vit Paris une première fois (janvier 1763), puis il revit la Suisse et Lausanne, et consacra plus d'une année à visiter l'Italie. Cette passion de lecture, dont il avait été saisi dès la première jeunesse, dut s'animer encore en s'approchant de cette Italie, espèce de monument vivant et perpétuel de l'antiquité. « Son journal de voyage se confondit cette fois avec son journal de lecture, dit M. Villemain, et je crois que, de tous les voyageurs qui regardent les lieux et observent les monuments, Gibbon est celui qui a le plus songé aux textes des auteurs. Telle était encore cependant l'incertitude de son esprit sur l'étude à laquelle il se fixerait de préférence, telle était sa curiosité universelle, que nous voyons dans son livre de poste des lectures indiquées à la date de Gênes et de Florence, et qui ont pour objet les antiquités du Nord et la mythologie scandinave. Au milieu de divers plans d'ouvrages tour à tour adoptés ou rejetés, il eut enfin l'idée du livre qui a fait sa réputation et rempli une grande partie de sa vie littéraire.

« Ce fut, dit-il, à Rome, le 15 octobre 1764, qu'étant assis et rêvant au milieu des ruines du Capitole, tandis que des moines déchaussés chantaient vêpres dans le temple de Jupiter, je me sentis frappé pour la première fois de l'idée d'écrire l'histoire de la décadence et de la chute de cette ville; mais mon premier plan comprenait plus particulièrement le déclin de la ville que celui de l'empire; et, quoique dès lors mes lectures et mes réflexions commençassent à se tourner généralement vers cet objet, je laissai s'écouler plusieurs années, je me livrai même à d'autres occupations avant d'entreprendre sérieusement ce laborieux travail. »

A son retour d'Italie, en mai 1765, Gibbon avait repassé par Paris : il y avait retrouvé M[me] Necker, récemment mariée et qui l'avait bien accueilli. Il arriva en Angleterre le 25 juin 1765 et fut nommé lieutenant-colonel de la milice; mais son ardeur étant passée avec le danger, il se refroidit bientôt et donna sa démission. En 1767, il publia avec un de ses amis suisses, Deyverdun, un recueil périodique intitulé : *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, dont la publication fut arrêtée au second volume. En 1770, il fit paraître ses *Observations critiques sur le VI[e] livre de l'Enéide*, pamphlet à l'adresse de Warburton, qui prétendait que la descente d'Enée aux enfers n'était point une fable, mais bien la description des initiations aux mystères d'Eleusis. Cette même année, devenu maître de ses actions par la mort de son père, il commença son grand ouvrage, dont le premier volume parut en 1776. Nous n'entrerons ici dans aucun détail bibliographique et critique, renvoyant le lecteur à l'analyse que nous avons donnée à l'article spécial DÉCADENCE ET CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN.

Le succès fut prodigieux; deux ou trois éditions rapidement épuisées avaient fondé la réputation de l'auteur avant que la critique eût seulement élevé la voix. Mais bientôt tout le parti religieux se prononça avec véhémence contre les deux fameux chapitres consacrés à l'histoire de l'établissement du christianisme. Gibbon fut même un moment intimidé par ces clameurs. Toutefois, les témoignages d'estime de Hume et de Robertson, les deux maîtres de l'histoire en Angleterre, le consolèrent de ces attaques.

Pendant le cours de ses premiers travaux, il était entré au Parlement; mais la nature de son esprit, la gaucherie naturelle de ses manières, une timidité qu'il ne put vaincre le rendaient peu propre à parler en public; aussi siégea-t-il silencieusement pendant huit sessions successives. En 1779, il accepta une place dans le conseil du commerce et des colonies. Il était peu fait, d'ailleurs, pour la vie politique, et toute sa conduite dans cette carrière annonce un caractère faible et des opinions indécises. En outre, par son éducation, par son séjour sur le continent, il était comme étranger aux idées anglaises.

En 1782, une révolution ministérielle lui ayant fait perdre sa place, à laquelle il ne tenait, d'ailleurs, que par les avantages qu'elle lui rapportait, comme il le confesse ingénument, il se décida à quitter l'Angleterre et se retira à Lausanne, auprès d'un ami de trente ans, Deyverdun. Ce fut dans cette retraite qu'il termina son grand travail. « J'ai osé, dit-il dans ses *Mémoires*, constater le commencement de cet ouvrage; je marquerai ici le moment qui en termina l'enfantement. Ce jour, ou plutôt cette nuit arriva le 27 juin 1787; ce fut entre onze heures et minuit que j'écrivis la dernière ligne de ma dernière page dans un pavillon de mon jardin. Après avoir quitté la plume, je fis plusieurs tours dans un berceau ou allée couverte d'acacias, d'où la vue s'étend sur la campagne, le lac et les montagnes. L'air était doux, le ciel serein, le disque argenté de la lune se réfléchissait dans les eaux du lac, et toute la nature était plongée dans le silence. Je ne dissimulerai pas les premières émotions de ma joie en ce moment qui me rendait ma liberté et allait peut-être établir ma réputation; mais les mouvements de mon orgueil se calmèrent bientôt, et des sentiments moins tumultueux et plus mélancoliques s'emparèrent de mon âme lorsque je songeai que je venais de prendre congé de l'ancien et agréable compagnon de ma vie, et que, quel que fût un jour l'âge où parviendrait mon histoire, les jours de l'historien ne pourraient être désormais que bien courts et bien précaires. »

La même année, il passa en Angleterre pour veiller à l'impression des derniers volumes de son œuvre; puis il revint s'établir à Lausanne, où il se plaisait et où il était aimé.

Les événements de notre Révolution troublèrent la placidité de cette âme honnête, mais sans grande chaleur et sans élévation philosophique. On avait pu cependant le ranger parmi les adeptes de nos grandes écoles du XVIII[e] siècle, parmi les hommes qui aspiraient à la régénération des gouvernements et des peuples. Mais, comme tant d'autres, ses opinions étaient purement spéculatives, ou du moins, esprit timide et routinier, il fut surpris et comme effrayé de leur application pratique.

En novembre 1793, il retourna en Angleterre, pour porter des consolations à son ami lord Sheffield, qui venait de perdre sa femme. Six mois après son arrivée, des incommodités qui le tourmentaient depuis trente ans nécessitèrent une opération dont les suites amenèrent une aggravation dans son état. Il mourut le 16 janvier 1794.

Outre son grand ouvrage, on a de lui des *Mémoires* intéressants, des *Lettres* et divers autres travaux qui ont été réunis dans ses *Œuvres diverses*, publiées à Londres par lord Sheffield, en 1814 (5 vol. in-8°).

M. Guizot a donné, en tête de sa traduction de l'*Histoire de la décadence, etc.*, une notice biographique sur Gibbon, notice qu'il a réimprimée avec quelques additions, dans ses *Mélanges biographiques et littéraires*. Sainte-Beuve a porté de lui le jugement suivant : « Culture, suite, ordre, méthode, une belle intelligence, froide, fine, toujours exercée et aiguisée, des affections modérées, constantes, d'ailleurs l'étincelle sacrée absente, jamais le coup de tonnerre : c'est sous ces traits que Gibbon s'offre à nous en tout temps et dès sa jeunesse... Si une idée auguste et grandiose préside à l'inspiration de Gibbon, l'intention épigrammatique est à côté : il conçoit l'ancien ordre romain, il le révère, il l'admire; mais cet ordre non moins merveilleux qui lui a succédé avec les siècles, ce pouvoir spirituel ininterrompu des vieillards et des pontifes; cette politique qui sut être tour à tour intrépide, impérieuse et superbe, et le plus souvent prudente, il ne lui rendra pas justice, il n'y entrera pas... Il excelle à analyser et à déduire les parties compliquées de son sujet, mais il ne les rassemble jamais sous un point de vue soudain et sous une expression de génie. C'est plus intelligent qu'élevé. Fidèle à son humeur, même dans les procédés de son esprit, il *égalise* trop toutes choses... Ironie, causticité rentrée, pénétration compréhensive, explication déliée et naturelle de beaucoup de faits qu'il réduit à paraître simples, d'extraordinaires qu'ils avaient semblé, ce sont ses qualités, dont quelques-unes touchent à des défauts. Il invoque plus d'une fois Montesquieu; il dit qu'à une certaine époque de sa vie il relisait les *Provinciales* tous les ans : mais il n'a pas le javelot comme Montesquieu et comme Pascal; il ne donne jamais à l'esprit de son lecteur une impulsion inattendue qui le réveille, qui le transporte et l'incite à la découverte. Il est dans son fauteuil quand il écrit, et il vous y laisse en le lisant; ou, s'il se lève, ce n'est que pour faire deux ou trois tours de chambre, pendant lesquels il arrange sa phrase et concerte son expression... Loin de brusquer sa fin, Gibbon se plaît à la prolonger; il achève cette longue carrière presque comme une promenade, et, au moment de poser la plume, il s'arrête à considérer les derniers alentours de son sujet; il s'y repose. Il n'a rien du cri haletant de Montesquieu abordant le rivage; il n'en avait pas eu non plus les élans, les découvertes d'idées en tous sens et le génie. »

GIBBONS (Orlando), compositeur anglais, né à Cambridge en 1583, mort en 1625. Il fut, à l'âge de vingt et un ans, nommé organiste de la chapelle royale, puis, en 1622, reçut, à l'université d'Oxford, le titre de docteur en musique. Trois ans après, il mourut à Cantorbéry, où il s'était rendu pour assister au mariage de Charles I[er] avec Henriette de France. On connaît de cet auteur des madrigaux dont la musique est délicieuse; mais son renom lui provient principalement de ses compostions religieuses, parmi lesquelles les trois antiennes : *Hosanna to the son of David*, *Almighty and everlasting God* et *O clap yours hands together* ont joui, à juste titre, d'une grande réputation. Les leçons de cet artiste pour l'épinette se trouvent dans le recueil intitulé *Parthenia*, dont M. Farrenc a reproduit les principaux morceaux dans son recueil intitulé le *Trésor des pianistes*. — Son fils, Christophe GIBBONS, organiste anglais, mort en 1676, obtint, après la restauration des Stuarts, la place d'organiste de la cour et de la cathédrale de Westminster, et reçut, en 1664, le grade de docteur en musique à l'université d'Oxford. Cet artiste, dont le talent n'a jamais dépassé le médiocre, n'est guère connu que par la mésaventure qu'il fit subir à Froberger, quand cet organiste vint en Angleterre. — Des deux frères d'Orlando, Edouard et Ellis GIBBONS, tous deux organistes, le premier se distingua principalement par son dévouement pour les Stuarts; le second fut surnommé par Wood, son contemporain, l'*admirable organiste de Salisbury*. Les dates de la naissance et de la mort de ces artistes sont inconnues.

GIBBONS (Grinling), sculpteur ornemaniste anglais, né à Londres vers 1650, mort en 1732. Il avait acquis un talent des plus remarquables dans la sculpture sur bois lorsque Jean Evelyn le recommanda à Charles II, qui le chargea des travaux décoratifs pour la chapelle de Windsor. Là, Gibbons exécuta en bois de tilleul de nombreuses sculptures emblématiques d'une délicatesse, d'un goût et d'un fini admirables. Parmi les travaux de cet artiste, il faut citer les boiseries ou ornements pour le chœur de Saint-Paul, pour le château d'Hampton-Court, pour le palais des ducs de Chatsworth. Son chef-d'œuvre est la grande salle du château de Petworth. On cite, en outre, de lui, une statue en bronze de Jacques II, qui est dans le jardin particulier de White-Hall, et le *Tombeau de Newton* à Saint-Pierre de Westminster.

GIBBOSIFOLIÉ, ÉE adj. (ji-bo-zi-fo-li-é — du lat. *gibbosus*, bossu; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont bosselées.

GIBBOSITÉ s. f. (ji-bo-zi-té — du lat. *gibbosus*, bossu, gibbeux). Méd. Saillie extérieure anomale, produite par une courbure excessive de la colonne vertébrale, dans la région thoracique : *La carie des vertèbres peut produire la* GIBBOSITÉ.

— Par anal. Objet élevé en forme de bosse, au-dessus des objets environnants : *La dénomination de montagne ne s'accorde généralement qu'à des* GIBBOSITÉS *de plus de* 500 *mètres*. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les déviations de la colonne vertébrale ont été divisées par Galien en cyphose, lordose et scoliose, suivant que la convexité de la courbure du rachis était dirigée en arrière, en avant ou de côté.

La cyphose, ou courbure en arrière, est générale ou partielle suivant qu'elle comprend toute la colonne vertébrale ou seulement une de ses parties. La cyphose, lorsqu'elle est peu prononcée, constitue le dos voûté; lorsque la courbure est plus considérable, il y a bosse ou *gibbosité* proprement dite.

Dans les déviations de cette espèce, les corps des vertèbres présentent à leur partie antérieure une diminution de hauteur qui varie avec le degré de courbure. Ce changement de direction de l'axe postérieur du tronc amène un changement dans la position réciproque des côtes et du sternum, et la déviation de ce dernier os est poussée quelquefois à un tel point qu'il forme, à la partie antérieure de la poitrine, une seconde *gibbosité*.

La lordose, ou courbure du rachis en avant, est extrêmement rare. Dans les quelques cas où on l'a observée, elle siégeait à la région lombaire de la colonne vertébrale, et elle ne constituait, en quelque sorte, qu'une exagération de la courbure naturelle de cette région. Cependant, Duverney a vu une portion du rachis affectée de ce genre de courbure, laquelle comprenait les vertèbres du dos, des lombes et du sacrum. Les cartilages de toutes ces vertèbres étaient ossifiés : c'est pourquoi les dernières ne formaient qu'un corps continu unique, qui était courbé en avant et entièrement inflexible.

On conçoit facilement que, lorsque la lordose existe à la région dorsale, elle entraîne forcément de graves déformations de la cage thoracique. Delpech décrit un cas dans lequel « la dépression du sternum, qui avait entraîné en arrière tous les cartilages de prolongement des côtes, était telle, que le cœur était enfermé comme dans une espèce de berceau formé par les côtes gauches, beaucoup plus arquées qu'à l'ordinaire; en sorte que la main embrassait l'espèce de cylindre vertical qui logeait le principal mobile de la circulation. » (Delpech, *De l'orthomorphie*, t. I[er], p. 350.)

Lorsque la lordose affecte la région lombaire, ce qui arrive dans l'immense majorité des cas, c'est le bassin qui offre alors les principales déformations.

La scoliose, ou déviation latérale du rachis,

est assurement la plus fréquente de toutes les courbures de la colonne vertébrale. On n'observe qu'exceptionnellement une courbure unique; le plus souvent il y en a deux ou plusieurs, mais une seule est primitive ou essentielle; les autres, qui ne sont que secondaires et qui ont pour but de rétablir l'équilibre de l'axe rachidien détruit par la première, ne sont que des courbures de compensation. La disposition que l'on observe le plus généralement consiste en une légère courbure à convexité gauche, s'étendant depuis la sixième vertèbre cervicale jusqu'à la troisième dorsale; au-dessus, une courbure à convexité droite beaucoup plus considérable, comprenant tout le reste de la région dorsale, et, enfin, une courbure à convexité gauche peu sensible de la région lombaire, analogue à celle qui existe à la région cervicale.

Lorsque la scoliose est peu prononcée, on peut constater les courbures dont il vient d'être question en examinant avec soin le dos du sujet à nu; mais il n'y a aucune déformation dans la stature générale du tronc. On dit alors que le sujet se tient mal.

Lorsque la courbure est plus considérable, le corps s'incline du côté de la concavité de la région dorsale, l'omoplate se trouve alors rejetée en arrière. L'individu qui présente cette forme est dit *contrefait*.

Enfin, lorsque la courbe atteint ses dernières limites, il y a bosse proprement dite; ce n'est, d'ailleurs, qu'une exagération du degré précédent. V. les mots RACHIS, RACHITISME et ORTHOPÉDIE.

GIBBS (Jacques), architecte anglais, né à Aberdeen vers 1674, mort en 1754. Après avoir étudié son art en Hollande, puis en Italie, où il passa dix années, Gibbs retourna en Angleterre et y construisit plusieurs édifices et monuments. Nous citerons, entre autres: les églises de Saint-Martin et de Sainte-Marie-le-Strand, à *Londres*; l'église Neuve, à Derby; le sénat, la bibliothèque et le collége, à Cambridge; la bibliothèque Radcliffe, à Oxford; le monument de John Holles, duc de Newcastle, etc.

GIBBSITE s. f. (ji-bsi-te — de *Gibbs*, nom d'un savant américain). Minér. Variété d'hydrargillite qu'on trouve à Richmond, aux Etats-Unis, où elle se présente sous forme de petites masses mamelonnées, de couleur blanchâtre, disséminées dans une mine de manganèse.

Gibby la Cornemuse, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de M. Clapisson, représenté à l'Opéra-Comique le 19 novembre 1846. Le roi Jacques VI, fils de Marie Stuart, se trouve entouré de courtisans qui conspirent sa perte. Un pauvre berger écossais, joueur de cornemuse, déjoue le complot et sauve les jours du monarque, en même temps qu'il charme ses ennuis en lui chantant des ballades nationales. Jacques, à son tour, dissipe les scrupules superstitieux de Gibby le pâtre, et lui fait épouser la gentille Marie Pattison, *qu'il aime*.

Cet opéra renferme des morceaux remarquables et abonde en heureuses mélodies. L'ouverture présente de la couleur locale; un air montagnard, dialogué entre le hautbois, les flûtes et les violoncelles, lui donne de l'unité et de l'intérêt. Les couplets : *Dans mon métier de tavernier*, le duo syllabique, l'imitation de l'orage par l'orchestre sont les parties les plus saillantes du premier acte. Le morceau capital du second acte, et même de tout l'ouvrage, est le duo du déjeuner entre le roi et le pâtre. Le compositeur y a introduit un air national d'un beau caractère. Roger jouissait alors de tout l'éclat de sa voix sympathique et vibrante. Il électrisait la salle en chantant cette phrase : l'*Ennemi a pâli;* le trio qui suit : *Non, ce n'est point un rêve*, offre des harmonies suaves et distinguées; le chœur : *Oui, cet hymen-là bientôt se fera*, est un canon d'un joli effet. Le troisième acte contient encore deux beaux morceaux : l'air pathétique de Roger, *Non, non, je n'ai pas le courage de désoler ainsi son cœur*, et son duo avec Marie Pattison. Grignon, Bussine et Hermann-Léon, Henri et Mlle Delille ont créé les rôles dans cet opéra, qui nous paraît avoir été, avec celui de la *Fanchonnette*, la meilleure partition écrite par M. Clapisson.

GIBECIÈRE s. f. (ji-be-siè-re — Ménage tire ce mot du bas latin *gibbicaria*, fait de *gibbus*, bossu. La *gibecière* serait ainsi nommée de la bosse qu'elle fait. Il indique aussi l'étymologie du grec *kibba*, petit sac. Huet et, après lui, Diez et M. Littré rattachent *gibecière* à *gibier*, parce que les chasseurs y serrent leur gibier. Le vieux français a, en effet, *gibecer*, aller à la chasse du gibier, en bas latin *gibicere*). Sorte de sac en cuir ou en toile dans lequel les chasseurs portent leurs munitions de chasse. ‖ Sac que les escamoteurs attachent devant eux pour y cacher ou y puiser secrètement certains objets : *Les jongleurs indiens opèrent nus jusqu'à la ceinture, sans table et sans gobelets, sans-manches et sans* GIBECIÈRE. (P. de St-Victor.) ‖ Grande bourse plate que l'on portait autrefois à la ceinture : *Le cardinal de Lorraine étoit si grand aumônier, qu'il portoit une* GIBECIÈRE *pleine d'argent, et distribuoit cet argent aux pauvres qu'il rencontroit par les rues.* (Brantôme.)

— Fam. *Tour de gibecière*, Tour d'escamoteur.

— Art milit. Ancien nom de la giberne.

— Blas. Meuble très-rare, qui figure une gibecière ou aumônière : *Mouton : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur à la* GIBECIÈRE *d'or; aux 2 et 3 de gueules, à trois oignons d'argent.*

— Moll. Nom marchand de plusieurs coquilles bivalves. ‖ Coquilles du genre peigne que les Napolitains emploient à faire des *bourses*.

GIBÈLE s. f. (ji-bè-le). Ichthyol. Poisson d'eau douce du genre cyprin.

— **Encycl.** La *gibèle* ressemble beaucoup au carassin, à ce point que plusieurs auteurs regardent ces deux poissons comme deux variétés d'une même espèce. Toutefois, elle a le corps beaucoup moins élevé, plus épais, moins comprimé latéralement; la tête plus obtuse, plus massive; la mâchoire inférieure remontant presque verticalement, ce qui donne à l'animal une physionomie toute particulière; les écailles plus grandes, à base légèrement sinueuse et non festonnée; la nageoire dorsale moins élevée; enfin la coloration plus uniforme et moins vive. La *gibèle* est assez commune en France, surtout dans le nord-est. Elle est assez nuisible dans les étangs, quand elle se multiplie trop, parce qu'elle coupe les vivres aux carpes et aux autres poissons. Sa chair est assez estimée comme aliment.

GIBELET s. m. (ji-be-lè — du normand *vimblet*, anglais *gimblet*, tarière; bas breton *gwimelet*, irlandais *gimeleid*, foret). Techn. Petit foret servant à percer un tonneau, lorsqu'on veut déguster le vin.

— Fam. *Avoir un coup de gibelet*, Etre d'une légèreté un peu folle.

GIBELIN s. m. (ji-be-lain — du nom de Conrad *Weibelingen*, empereur d'Allemagne). Hist. Partisan de l'empereur, opposé aux partisans du pape, en Italie, durant le moyen âge.

— **Antonyme.** Guelfe.

— **Encycl.** A la bataille de Weinsberg (1140) livrée entre Conrad III, de la maison de Souabe, et Welfe VI, duc de Bavière, l'armée de ce dernier poussait le cri de guerre *Welfe! Welfe!* les impériaux répondirent par celui de *Weibelingen*. Lorsque la lutte se propagea de l'Allemagne à l'Italie, les mêmes dénominations furent adoptées; les Italiens contractèrent le W allemand en *Gh* et de Weiblingen firent *Ghibellino*, comme de Welfe, *Guelfo;* ces dénominations restèrent attachées aux deux partis tant que dura la lutte du sacerdoce et de l'empire. V. GUELFES.

GIBELIN (Esprit-Antoine), peintre et littérateur français, correspondant de l'Institut, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1739, mort en 1814. Il s'est fait une réputation dans la peinture à fresque monochrome. On trouve des travaux de lui, dans ce genre, à l'Ecole de médecine de Paris et à Saint-Louis, où l'on voit sa *Prédication de saint François*. Gibelin a aussi exécuté quelques peintures à l'huile, la *Saignée*, l'*Accouchement*, la *Correction conjugale*, la *Prêtresse compatissante*, etc. Le coloris de ses tableaux est extrêmement faible; quant à ses fresques, elles pèchent au point de vue de la perspective et de la correction du dessin. Très-lettré et nourri de la lecture des auteurs anciens, Gibelin a laissé, entre autres ouvrages : *Lettres sur les tours antiques qu'on a démolies à Aix* (1787, in-4°); *De l'origine et de la forme du bonnet de la Liberté* (an II, in-12, avec 5 planches), opuscule très-curieux et devenu fort rare, dans lequel l'auteur établit que ce bonnet, chez les anciens, loin d'être l'emblème de la liberté, était celui de la servitude; *Discours sur la nécessité de cultiver les arts d'imitation* (1806, in-4°), etc.

GIBELIN (Jacques), médecin et naturaliste français, frère du précédent, né à Aix en 1744, mort en 1828. Il se fit recevoir docteur en médecine en 1764. Il habita plusieurs années l'Angleterre et Paris, puis retourna dans sa ville natale, où il devint bibliothécaire et secrétaire perpétuel de la Société académique. On a de lui : *Histoire naturelle* (1787, 2 vol. in-8°); *Botanique, physique végétale, agriculture, jardinage, économie rurale* (1791, 2 vol. in-8°); *Mélanges, observations et voyages* (1791, in-4°), et de nombreuses traductions d'ouvrages pour la plupart anglais. Nous citerons notamment : *Expériences et observations sur diverses espèces d'air*, de Priestley (1775-1780, 5 vol.); *Expériences et observations sur diverses branches de la physique*, de Priestley, avec une continuation (1782-1787, 2 vol.); *Histoire des progrès et de la chute de la république romaine*, de Ferguson (1784, 7 vol. in-8°); *Observations physiques et chimiques*, de l'Italien Fontana (1784), etc.

GIBELOT s. m. (ji-be-lo). Mar. Pièce de bois placée entre les deux plats-bords de l'étrave. ‖ Pièce de bois fourchue qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre.

GIBELOTTE s. f. (ji-be-lo-te — rad. *gibier*). Art culin. Espèce de fricassée qui se fait le plus souvent avec du lapin : *Les chats perdus à Paris sont infailliblement consommés sous forme de* GIBELOTTE.

— **Encycl.** La *gibelotte* est au lapin ce que le civet est au lièvre; c'est la manière la plus relevée de l'accommoder lorsqu'on ne veut pas le mettre à la broche. La *gibelotte* bien réussie donne une saveur particulière aux lapins de garenne et même de clapier, qui, sans cela, déshonoreraient une table bien servie. Il est donc utile de savoir préparer ce ragoût, qui est presque national chez les habitants de la France et des bords du Rhin. Voici comment nous conseillons de faire la *gibelotte*. Votre lapin dépouillé et vidé, vous le coupez en morceaux de façon que chaque épaule en fasse deux, les jambes de derrière deux, la tête deux, le corps huit; vous désarticulez autant que possible les os, sans les casser. Un gros lapin fournira un plus grand nombre de morceaux; chacun de ceux-ci ne sera jamais plus gros que la moitié du poing.

Vous recueillez le sang et le foie à part, pour les employer en temps utile, et vous faites prendre couleur à vos morceaux, dans une casserole, avec de la graisse, si vous habitez un pays où on en emploie, sinon vous ferez préalablement colorer à la casserole une vingtaine de petits lardons de lard dans du beurre ou de l'huile d'olive, et vous y ajouterez ensuite votre lapin. Aussitôt que celui-ci a pris couleur, vous saupoudrez chaque morceau avec de la farine, dessus et dessous, en secouant vivement votre casserole, de façon que les morceaux, remués brusquement, sautent et présentent toutes leurs parties; on ne doit pas employer plus de deux cuillerées de farine. Vous remuez encore un instant, afin de mêler la farine à la sauce. Puis vous versez sur le tout une bouteille du meilleur vin blanc sec que vous pouvez vous procurer. La qualité du vin est indispensable. En quelques pays, on se sert d'eau et de vinaigre, mélange qui ne peut produire qu'une *gibelotte* inférieure, surtout lorsque le lapin sent le chou. Lorsque votre sauce commence à bouillir, vous la salez très-peu; vous la poivrez proportionnellement davantage, vous l'épicez, vous y mettez un bouquet garni, trois ou quatre échalotes coupées menu, et quelques grains de genièvre si vous l'aimez et si vous en avez; mais le genièvre n'est qu'accessoire.

Vous faites cuire lentement, très-lentement même, en surveillant et en remuant la casserole de temps en temps. A moitié de la cuisson, vous ajoutez une dizaine de petits oignons, avec le foie débarrassé de l'amer, et deux ou trois gousses d'ail. Quelques-uns font colorer leurs oignons, dans une casserole, avec du beurre et du sucre; d'autres hachent leurs gousses d'ail; toutes ces manières sont bonnes.

Vous continuez la cuisson, et, environ dix minutes avant de servir, vous liez votre sauce avec le sang que vous y versez ou, à défaut de sang, par une liaison ordinaire.

On pourra ajouter à la *gibelotte* des fonds d'artichaut ou des champignons en même temps que les oignons; quelques-uns même y ajoutent des boulettes de godiveau; mais ils n'obtiennent plus alors la vraie *gibelotte*.

GIBERNE s. f. (ji-bèr-ne — du bas latin *giba*, coffre, ballot, que l'on compare au grec *kibba*, petit sac, et à l'arabe *djib*, poche). Art milit. Boîte dans laquelle les soldats serrent leurs munitions de guerre et quelques autres menus objets.

— Pop. *Enfant de giberne*, Enfant né d'un militaire en activité de service.

— *Avoir son bâton de maréchal dans sa giberne*, Se dit pour exprimer qu'un simple soldat peut arriver aux plus hauts grades de *l'armée*.

— Mar. *Giberne d'équipage*, Petite giberne qui se porte attachée sur le ventre.

— **Encycl.** Le mot *giberne* est peu ancien. Furetière, dans son dictionnaire, ne l'a pas mis, et nous le trouvons pour la première fois dans Puységur (1748) comme synonyme de sac à grenades, de gibecière, de porte-cartouches. Comme beaucoup d'autres mots, il était populaire dans l'armée bien avant d'être employé officiellement. Ainsi nous trouvons dans un règlement du 1er janvier 1766, une mention du commandement : « Ouvrez la cartouche ! » pour Ouvrez la giberne. On trouve dans le même sens le mot *cartouche* dans une instruction du 1er mai 1769.

Le règlement de 1779 (21 février) conservait aux *gibernes* la forme de ce que l'on avait jusqu'alors appelé *cartouche*. Le plus ancien document officiel relatif à la forme de la *giberne* est de l'an X (4 brumaire). D'après ce document, elle consiste en un petit coffre partagé en deux auges propres à contenir les cartouches, la boîte à tournevis et les objets nécessaires à l'entretien de l'armement. On la porte au moyen d'une banderole; elle se compose d'un coffret en bois blanc enfermé dans une boîte en cuir formée de diverses pièces; elle est accompagnée d'une martingale; sa pattelette ferme au moyen d'un contre-sanglon et d'une boucle; ses bords apparents sont renforcés d'une bordure. On tient brillants les côtés ou petites pièces de la *giberne* et sa *pattelette*, par le cirage. Il est défendu à tout militaire faisant partie d'un poste de quitter sa *giberne*.

On distingue, en France, trois sortes de *gibernes* : 1° la *giberne de sapeur*, qui diffère des autres en ce qu'elle consiste en un petit coffret appliqué sur l'étui de hache au moyen d'une enveloppe, et ayant sa pattelette arrêtée par un bouton et une boutonnière; 2° la *giberne de sergent*, qui diffère de celle du soldat par la dimension du coffret. Le règlement du 21 février 1779 voulait que les sous-officiers eussent la *giberne* plus petite et plus légère. Depuis cette époque, cette disposition a presque toujours été confirmée; 3° la *giberne de soldat*, celle qui est en usage dans l'infanterie. Une *giberne* de soldat, garnie de deux paquets de cartouches, pèse 2 kil, 550, y compris la banderole et le fourreau de baïonnette.

L'usage de la *giberne* est maintenant aussi répandu que celui de la poudre. Les *gibernes* de la milice cochinchinoise contiennent, outre les cartouches, une petite fiole d'huile pour la toilette, un pulvérin à amorcer et un jeu d'échecs. Elles supportent, de plus, deux baguettes en forme de spatule, larges de 1 pouce et longues de 6; ce sont les ustensiles de table du soldat.

GIBERNERIE s. f. (ji-bèr-ne-rî — rad. *giberne*). Comm. Commerce ou fabrication de gibernes.

GIBERT (Jean-Pierre), théologien et jurisconsulte français, né à Aix, en Provence, en 1660, mort à Paris en 1736. Il fut préparé par une très-forte éducation au rôle qu'il était appelé à jouer dans le monde des érudits. Son père, Jean-Guillaume Gibert, conseiller, secrétaire du roi, puis contrôleur de chancellerie de la Provence, lui donna de bonne heure le goût des études sérieuses. Une telle direction, soutenue par une surveillance continue, développa chez Gibert les germes des plus hautes facultés. La philosophie, le droit, la théologie, toutes les sciences qui séduisent les esprits élevés, lui devinrent bientôt familières. Cette riche organisation se plia aux plus arides abstractions. A vingt-cinq ans, Gibert était docteur en droit et docteur en théologie. C'est à ce moment qu'il commença à se faire connaître par quelques publications de peu d'étendue, mais qui témoignaient d'une rare aptitude aux questions de philosophie et de religion. Ses premières études avaient éveillé chez lui le désir de fixer d'une manière définitive les règles qui devaient dominer le droit ecclésiastique. Il abandonna peu à peu les questions de droit civil, pour donner une plus large part de ses travaux au droit canon. Son père, malgré les hautes positions qu'il avait occupées, avait eu la vertu de rester pauvre, et Gibert dut songer à demander aux travaux rémunérés la liberté de se livrer aux hautes spéculations de la science. L'évêque de Toulon, Chalmet, très-juste appréciateur du vrai mérite, avait suivi avec intérêt les débuts du jeune jurisconsulte. Il apprit ses embarras, et s'empressa de lui offrir une chaire de rhétorique dans le collége qu'il avait fondé. Gibert trouva dans cet établissement le calme et la tranquillité si nécessaires aux études. C'est dans cette quasi-retraite qu'il publia ou prépara ses livres. Son protecteur étant mort, Gibert vint à Paris vers 1703. Son nom connu dans le monde savant lui valut l'accueil le plus flatteur. On s'empressa autour de lui, et on lui offrit des bénéfices et des places. Mais chez Gibert le talent se doublait d'une modestie naturelle, sans affectation aucune, et il s'effaroucha tout d'abord de cette sorte d'ovation; il fut presque froissé des manifestations, toutes flatteuses cependant, dont il fut l'objet, rompit les relations qu'il avait formées à son arrivée et s'enterra dans une sorte de thébaïde en plein Paris, où il s'absorba dans la rédaction de ses livres. C'est là qu'il vécut trente-trois ans, admiré, respecté au dehors par tous les esprits cultivés, par tous les érudits, mais ignoré de ses plus proches voisins. C'est là qu'il mourut à soixante-seize ans, foudroyé par une attaque d'apoplexie.

Parmi les ouvrages assez nombreux de Gibert, nous mentionnerons les suivants : *Doctrina canonum* (1709, in-12); *Institutions ecclésiastiques et bénéficiales* (1720, in-4°); *Tradition de l'Eglise sur le sacrement du mariage* (1725, 3 vol. in-4°); *Corpus juris canonici per regulas naturali ordine digestas, usque temperatas, etc.* (1735-1737, 3 vol. in-fol.); *Conférence de l'édit sur la juridiction ecclésiastique de* 1695 (Paris, 1757, 2 vol. in-12); *J. Cabassatii theoria et praxis juris canonici; Consultations canoniques sur les sacrements* (Paris, 1725 et suiv., 12 vol. in-12). Cet ouvrage est le chef-d'œuvre de J.-P. Gibert; c'est le résumé et comme la quintessence des doctrines religieuses et morales qu'il professa toute sa vie, et qui dominèrent son enseignement et ses publications.

GIBERT (Balthasar), humaniste français, cousin du précédent, né à Aix en 1662, mort en 1741. Il enseigna la théologie au collége Mazarin, dont il fut cinq fois recteur, devint syndic de l'Université en 1738, défendit les priviléges de ce corps et refusa de condamner les propositions de Jansénius, fermeté que ne put vaincre un ordre d'exil à Auxerre. On a de lui : *De la véritable éloquence* (1703, in-12), réfutation du P. Lamy, qui attribuait le don de la parole « à la circulation des esprits animaux; » *Jugement des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique* (1713-1719, 3 vol. in-12), livre curieux; *Observations sur le* Traité des études *de Rollin* (1726, in-12), critique amère, mais souvent judicieuse; *Rhétorique* (1730, in-12).

GIBERT (Joseph-Balthasar), érudit français, membre de l'Académie des inscriptions (1746), neveu du précédent, né à Aix en 1711, mort en 1771. Il fut successivement inspecteur de la librairie, inspecteur général du domaine et enfin archiviste du dépôt de la pairie. Gibert a publié de curieuses dissertations, dont les principales ont pour titres :

Mémoire pour servir à l'histoire des Gaules (1744, in-12); *Mémoire sur le passage de la mer Rouge* (1755, in-4°); *Mémoire sur les reines et les hommes de la cour* (1770, in-8°), et une foule d'autres mémoires sur l'histoire de France, sur la chronologie des Juifs, des Egyptiens et des anciens Grecs, dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions.*

GIBERT (Camille-Melchior), médecin français, né à Paris en 1797, mort en 1866. Il fut reçu docteur en 1822, devint ensuite agrégé de la Faculté de Paris, médecin de l'hôpital Saint-Louis, et fut nommé, en 1847, membre de l'Académie de médecine. Doué d'une grande finesse de jugement, il s'est principalement occupé à rechercher et à combler les lacunes que pouvait offrir la solution de plusieurs questions applicables au traitement de quelques maladies fort communes. M. Gibert a fait des maladies de la peau l'objet de ses études spéciales. Pendant plusieurs années, il fit à Saint-Louis des leçons cliniques sur la dermatologie qui, quoique très-brillantes, manquaient souvent de sens pratique, et étaient bien plutôt des discours académiques débités dans le but de briller par la forme élégante et correcte. Outre de nombreux articles publiés dans la *Revue médicale*, le *Dictionnaire de médecine usuelle*, la *Gazette des hôpitaux*, l'*Encyclopédie des sciences médicales*, il a publié : *Mémoire sur les fièvres* (1825); *Considérations sur l'hippocratisme* (1833); *Manuel des maladies spéciales de la peau* (1834, in-8°); *Manuel des maladies vénériennes* (1836); *Remarques pratiques sur les ulcérations du col de la matrice* (1837). Les deux manuels précités ont été réédités sous le titre de : *Traité pratique des maladies de la peau et de la syphilis* (1860, 2 vol. in-8°).

GIBERT (Jean-Baptiste-Adolphe), paysagiste français, né à la Pointe-à-Pitre en 1802. Elève de Gallion-Lethière, il eut le premier grand prix de paysage historique, et alla s'établir à Rome. La ville des papes est devenue sa patrie adoptive, car il ne l'a quittée qu'à de rares intervalles. Dessinateur savant et de grand style, M. Gibert n'a malheureusement produit que fort peu de tableaux, et presque tous peu connus, pour ne pas dire absolument ignorés. Et cependant la *Forêt de Nettuno*, qui est au musée du Luxembourg, est d'une sauvagerie puissante, d'une indépendance d'allures remarquable. Nous n'en dirons pas autant de sa *Bataille d'Ekmuhl* des galeries de Versailles. Mais aussi pourquoi s'est-il hasardé à peindre une bataille? En revanche, les *Bords du Teverone* (Salon de 1850) et l'*Acropolis d'Athènes* (1853) sont de bonnes et saines peintures, un peu vieillies de style, mais fortement comprises et d'une exécution magistrale. En 1863, la *Vue prise à Pernes de Vaucluse* passa inaperçue; elle ne méritait pas, d'ailleurs, grande attention. Le point de vue en est mesquin, la couleur monotone et sans harmonie. Parmi les derniers tableaux qu'il a exposés, nous citerons : le *Monte Pellegrino, à Palerme;* une *Voie antique, à Ostie* (1866), et *Avenue de Schubrah* (1869).

GIBERT DES MOLIÈRES, homme politique français, né en 1747, mort à Cayenne en 1799. Il était fils de l'historien Joseph-Balthasar Gibert. D'abord directeur du contentieux, puis un des administrateurs des domaines au moment de la Révolution, Gibert entra, en 1795, au conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa exclusivement de matières financières et administratives. Lorsque la majorité des membres du conseil commença à se montrer hostile au Directoire, Gibert des Molières attaqua avec une grande vivacité le pouvoir exécutif qu'il accusa de dilapidations dans les finances. Compris au nombre des déportés après le coup d'État du 18 fructidor, il fut envoyé à Cayenne, où il termina sa vie. On a publié de lui : *Fragment d'un journal écrit à la Guyane* (1835, in-8°), avec un plan topographique de Cayenne.

GIBERT DE MONTREUIL, trouvère du XIIe siècle, auteur de l'un des meilleurs romans de chevalerie du moyen âge, *Gérard de Nevers* ou la *Violette.* Ce poëme a été traduit et imité dans la plupart des langues de l'Europe. Boccace en a tiré une de ses nouvelles, et Shakspeare sa pièce de *Cymbeline.* Au XVe siècle, il fut mis en prose et édité à Paris (1520, in-fol.); le comte de Tressan en a donné une ingénieuse imitation; M. Francisque Michel a publié le texte original (Paris, 1834, in-4°).

GIBERTI (Jean-Matthieu), prélat italien, né à Palerme en 1495, mort à Vérone en 1543. Il était fils naturel d'un général des galères du pape. Clément VII, dont il avait été secrétaire lorsque ce pontife était cardinal, le nomma dataire apostolique, le chargea de diverses négociations et lui donna le gouvernement de Tivoli. Lorsque le connétable de Bourbon s'empara de Rome (1527), Giberti fut du nombre des otages livrés pour garantir la rançon du pape; mais il ne tarda pas à être rendu à la liberté, grâce à l'intervention du cardinal P. Colonna. Nommé bientôt après évêque de Vérone, il fit fleurir la discipline et les bonnes mœurs dans son diocèse par de sages règlements, qui ont été imprimés dans ses œuvres et que Charles Borromée prit pour modèles, fonda plusieurs maisons pour les théatins et prit part à la rédaction des propositions qui devaient être soumises au concile de Trente. Giberti avait établi dans son palais épiscopal une imprimerie, d'où sortirent plusieurs éditions des Pères, notamment celle des *Commentaires* de saint Jean Chrysostome sur les *Epîtres* de saint Paul (1529, 4 vol. in-fol.). Ses *Œuvres*, parmi lesquelles on trouve des lettres, des pièces de vers, des oraisons funèbres, etc., ont été publiées à Vérone (1733, in-4°).

GIBET s. m. (ji-bè — Il est probable que ce mot se rapporte au bas latin *gabalus*, que quelques-uns tirent de l'hébreu *gab*, lieu élevé, ou de *gabal*, qui signifie borne ou pièce de bois plantée dans les champs, mais qui provient en réalité de l'allemand *gabal*, fourche et gibet. Kuhn rapporte le nom germanique de la fourche, ancien allemand *kapala*, *gabala*, scandinave *gaffal*, etc., à la racine sanscrite *gabh*, bâiller, d'où dérivent plusieurs noms d'objets divers qui s'ouvrent, bâillent, s'écartent pour saisir ou engloutir. Selon Kuhn, les formes germaniques font présumer un thème sanscrit *gabhala*, fourche, lequel se retrouve également dans les langues celtiques). Instrument de supplice auquel on pend les condamnés; appareil servant à exposer les condamnés exécutés :

La mort a mille aspects, le *gibet* en est un.
V. Hugo.

Nous irons au *gibet* d'un despote irrité,
Mais vous, au pilori de la postérité.
V. Hugo.

— Par ext. Lieu où un gibet est établi : *Montfaucon était, comme dit Sauval, le plus ancien et le plus superbe* GIBET *du royaume.* (V. Hugo.)

— Relig. Nom que les auteurs ecclésiastiques donnent souvent à la croix : *Jésus fut attaché à un infâme* GIBET.

— Modes. *Atour du gibet*, Sorte de coiffure qui était élevée sur des épingles.

— **Syn. Gibet, potence.** *Gibet* a une signification plus générale; il se dit du lieu d'exécution, des fourches patibulaires où l'on suspendait les cadavres après l'exécution, de l'instrument du supplice sous différentes formes, puisqu'il s'applique même à la croix sur laquelle mourut Jésus-Christ. *Potence* ne peut désigner que l'instrument du supplice, le poteau qu'on dresse pour y suspendre le criminel par une corde nouée autour de son cou.

GIBIER s. m. (ji-bié — Le vieux français a *gibecer*, pour signifier chasser. Caseneuve soupçonne que les mots *gibier* et *gibecer* viennent de *gibbosus*, qui est le nom d'un faucon d'une espèce particulière. M. Littré semble croire à un radical *gib*, qui est aussi dans le vieux français *gibe*, signifiant sorte de bâton, d'arme, d'engin. *Gibecer* signifierait alors proprement chasser avec la *gibe*). Animal ou animaux que l'on chasse pour les manger : *Poursuivre le* GIBIER. *Vendre du* GIBIER *au marché. Manger du* GIBIER. *Acheter une pièce de* GIBIER. *Le bonheur est comme le* GIBIER : *quand on le vise de trop loin, on le manque.* (A. Karr.) *Les pucerons sont un* GIBIER *qui nourrit plusieurs autres insectes.* (A. Karr.)

Le *gibier* du lion, ce ne sont pas moineaux,
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons [et beaux.]
La Fontaine.

— Fam. Personne ou chose qui est, sous quelque rapport, sujette de quelqu'un, qui lui fournit matière à l'exercice de quelque droit : *Les voleurs sont le* GIBIER *ordinaire de la police. Le débiteur est un* GIBIER *dont le nez du créancier ne perd jamais la trace.* (De Jussieu.)

Les œuvres de Clément Marot
Ne sont pas *gibier* de dévot.
Charleval.

— *Gros gibier*, Quadrupèdes de grande taille, comme cerf, daim, chevreuil, sanglier, etc., que l'on chasse pour les manger. ‖ *Menu gibier*, Oiseaux et quadrupèdes de petite taille, comme perdrix, gelinottes, grives, mauviettes pour les oiseaux; lièvres, lapins pour les quadrupèdes.

— *Gibier de potence* ou *de Grève*, Malfaiteur qui mérite le dernier supplice.

— **Encycl.** Art culin. « Le *gibier*, dit Brillat-Savarin, fait les délices de nos tables : c'est une nourriture saine, chaude, savoureuse, de haut goût et facile à digérer, toutes les fois que l'individu est jeune. Mais ces qualités n'y sont pas tellement inhérentes qu'elles ne dépendent beaucoup de l'habileté du préparateur qui s'en occupe. Jetez dans un pot du sel, de l'eau et un morceau de bœuf, vous en retirerez du bouilli et du potage. Au bœuf, substituez du sanglier ou du chevreuil, vous n'aurez rien de bon; tout l'avantage, sous ce rapport, appartient à la viande de boucherie.

» Mais, sous les ordres d'un chef instruit, le *gibier* subit un grand nombre de modifications et transformations savantes, et fournit la plupart des mets de haute saveur qui constituent la cuisine transcendante.

» Le *gibier* tire aussi une grande partie de son prix de la nature du sol où il se nourrit. Le goût d'une perdrix rouge du Périgord n'est pas le même que celui d'une perdrix rouge de Sologne; et quand le lièvre tué dans les plaines des environs de Paris ne paraît qu'un plat assez insignifiant, un levraut né sur les coteaux brûlés de Valromey ou du haut Dauphiné est peut-être le plus parfumé de tous les quadrupèdes. »

Le mode le plus ordinaire de préparation de tout *gibier* est le rôti à la broche; mais on l'assaisonne aussi en ragoût, surtout lorsqu'il s'agit de vieux *gibier;* nous citerons, parmi ces ragoûts, le civet pour le lièvre, la gibelotte pour le lapin, les salmis pour les *gibiers* à plume, etc.

Nos ancêtres du XIIe et du XIIIe siècle étendaient le nom de *gibier* à une foule d'animaux que nous ne voyons plus figurer sur nos tables, comme le héron, la grue, la corneille, la cigogne, le cygne, le cormoran. Au temps de Rabelais, on servait encore sur les tables seigneuriales tous les oiseaux de proie bouillis ou rôtis : faucons, sacres, vautours, aigles, etc. On ne rejetait que les oiseaux vivant de bêtes immondes ou de charognes.

C'était alors le beau temps des gelinottes, préférées aux faisans; les tourterelles passaient pour un mets exquis. Le cimier du cerf et le chevreuil étaient réservés pour la table des riches. Le bois du cerf, lorsqu'il était nouveau, se mangeait coupé par tranches et frit; c'était un mets de roi. Corneille de la Pierre, dans ses *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, nous apprend qu'un moine soutenait au prône que le bon *gibier* n'avait été créé que pour les fidèles et non pour les hérétiques; selon lui, si les perdreaux, les faisans et les ortolans pouvaient parler, ils s'écrieraient : « Serviteurs de Dieu, soyons mangés par vous, afin que notre substance, incorporée à la vôtre, ressuscite un jour avec vous dans la gloire, et n'aille pas en enfer avec celle des impies. »

— *Conservation du gibier*. Pour conserver le *gibier*, on peut avoir recours au procédé Appert. On fait cuire son *gibier*, gros ou petit, à poil ou à plume; on remplit de son jus, de sa sauce ou de son assaisonnement, des boîtes de fer-blanc, sans laisser aucun vide; on soude les boîtes avec le plus grand soin et on donne deux ou trois heures d'ébullition au bain-marie. Les tout petits oiseaux peuvent être placés entiers dans des bouteilles à très-large goulot, que l'on cachette ensuite, et que l'on fait bouillir au bain-marie.

Quand on ne veut conserver le *gibier* que quelques jours, on vide l'animal, on bouche soigneusement avec du papier gris toutes les ouvertures naturelles et celles que l'on a faites; pour les gros oiseaux, il faut, de plus, leur arracher les yeux et la peau du bec et de la gorge.

GIBIEUX (Guillaume), théologien français, né à Bourges, mort en 1650. Il était fils d'un lieutenant civil au bailliage de Bourges. Elevé par Pierre de Bérulle, il se fit recevoir docteur en Sorbonne (1612), fut un des premiers membres de la congrégation de l'Oratoire, approuvée par Paul V en 1613, devint abbé commendataire de Juilly, vicaire général de de Bérulle, qu'il remplaça comme supérieur et visiteur général des carmélites, puis alla terminer ses jours au séminaire de Saint-Magloire, dont il avait été le premier supérieur. Gibieux fut chargé par Descartes d'examiner ses *Méditations*, et travailla à l'édition des *Œuvres* du cardinal de Bérulle (1644, in-fol.). Ses principaux ouvrages sont un traité *De libertate Dei et creaturæ* (Paris, 1630, in-4°) et la *Vie et les grandeurs de la très-sainte Vierge* (Paris, 1637, 2 vol. in-8°).

GIBLE s. m. (ji-ble). Techn. Briques arrangées dans le four pour être cuites.

GIBON s. m. (ji-bon). Mythol. Fête de l'homme, qui se célèbre tous les ans au mois d'août, chez les Japonais.

GIBON (Alexandre-Edme), professeur de philosophie, né à Paris en 1798. Il embrassa la carrière de l'enseignement en 1820, se fit recevoir, en 1825, agrégé de l'Université et fut chargé de professer la philosophie dans divers colléges de Paris, notamment au collége Henri IV, aujourd'hui lycée Corneille, auquel il fut attaché pendant vingt-six ans. En 1858, M. Gibon a été mis à la retraite. Il a publié un *Cours de philosophie* (1842, 2 vol.).

GIBONAYS (Jean-Arthur de La), jurisconsulte français. V. La Gibonays.

Gibou et madame Pochet (Madame) ou le **Thé chez la ravaudeuse**, farce en trois actes, en prose, par Dumersan, représentée aux Variétés le 20 février 1832. Avez-vous vu quelquefois de ces vieilles gardes-malades au teint pâle, aux yeux pochés et aux manières à demi comme il faut? C'était Vernet dans ce vaudeville. Avez-vous vu aussi une marchande de marée le cou tendu, les yeux hagards, les poings sur les hanches, menaçant, gesticulant, invectivant? C'était Odry dans la même pièce. Le rire inextinguible que provoque le souvenir de ces deux excellentes caricatures suffit à expliquer le succès colossal dont a joui et dont jouit encore, à chaque reprise, cette bouffonnerie désopilante. Qu'on s'imagine une soirée chez la ravaudeuse, Mme Gibou, où l'on prend du thé, mais du thé comme on en boit rarement. En voici la recette : prenez du thé; ajoutez-y du vinaigre, de l'huile, du poivre, du sel, de l'ail, des œufs, de la farine et des haricots, et vous aurez un tout qui ne vous tentera pas sans doute, mais qu'il était impossible de voir confectionner par Vernet et Odry sans se tenir les côtes de rire. Le *thé de Mme Gibou* est devenu une expression proverbiale, pour désigner un de ces mets innomés, un de ces salmigondis que les gargotiers inventent quelquefois pour régaler ou plutôt pour empoisonner leurs pratiques. Il y a aussi dans la pièce un *menuet* original et plusieurs couplets fort spirituels; quant à l'intrigue, on pense bien qu'elle est nulle, et qu'on n'en aurait que faire dans une pièce qui n'a pour prétention, très-justifiée, d'ailleurs, de n'être qu'un long éclat de rire. *Madame Gibou et madame Pochet* est tirée d'une chanson de Panseron, appelée la *Noce de madame Gibou.*

GIBOUDOT s. m. (ji-bou-do). Vitic. Raisin noir des bords de la Loire.

GIBOULÉE s. f. (ji-bou-lé). Pluie soudaine, rapide, de peu de durée, accompagnée souvent de grêle, de neige quelquefois, qui arrive fréquemment aux mois de mars et d'avril, dans le climat de Paris : *La colère est un nuage qui passe comme une* GIBOULÉE. (Clément XIV.)

— Fig. et fam. Irruption soudaine et abondante : *Les petites véroles, les rougeoles et les éruptions cutanées sont les* GIBOULÉES *de son printemps.* (B. de St-P.) *Il tombe en ce moment une averse de petites comédies et de vaudevillicules, et nous voilà en pleine* GIBOULÉE *dramatique.* (Ph. Busoni.)

— Pop. Volée de coups : *Recevoir une bonne* GIBOULÉE.

GIBOYA s. m. (ji-boi-ia — mot brésilien). Erpét. Grand serpent du Brésil, qui paraît être une espèce de boa ou d'eunecte.

GIBOYER v. n. ou intr. (ji-boi-ié — rad. *gibier. Je giboie, tu giboies, il giboie, nous giboyons, vous giboyez, ils giboient; je giboyais, nous giboyions, vous giboyiez, ils giboyaient; je giboyai, nous giboyâmes; je giboierai, nous giboierons; je giboierais, nous giboierions; giboie, giboyons, giboyez; que je giboie, que nous giboyions, que vous giboyiez; que je giboyasse, que nous giboyassions; giboyant; giboyé, ée*). Chasser, poursuivre le gibier : *Aimer à* GIBOYER.

Le roi des animaux se mit un jour en tête
De *giboyer*. . . . .
La Fontaine.

Les connaisseurs gourmands du lièvre font grand [cas;
C'est un régal exquis pour quiconque *giboie.*
Fr. de Neufchateau.

— Chasse. Chasser à pied, au fusil. ‖ *Poudre à giboyer*, Poudre beaucoup plus fine que la poudre ordinaire.

Giboyer (le fils de), comédie de M. Emile Augier. V. Fils de Giboyer (le).

GIBOYEUR s. m. (ji-boi-ieur — rad. *giboyer*). Grand chasseur : *Un* GIBOYEUR *déterminé.*

— Comm. Marchand qui fait des achats de gibier pour les expédier.

GIBOYEUX, EUSE adj. (ji-boi-ieu, eu-ze — rad. *gibier*). Abondant en gibier : *Une plaine* GIBOYEUSE. *Un parc* GIBOYEUX.

GIBRALEON, en latin *Ossonoba*, ville d'Espagne, prov. et à 9 kilom. N.-E. de Huelva, sur les pentes d'une colline; 3,200 hab. Industrie agricole; commerce de bétail. Abondante récolte d'oranges. Pont de 330 mètres de longueur jeté sur l'Odiel. Vestiges de deux châteaux qui ont appartenu aux seigneurs de la Cerda et aux ducs de Bejar.

GIBRALTAR s. m. (ji-bral-tar — nom géogr.). Art culin. Sorte de gros pâté : *On servit, entre autres choses, un énorme coq vierge de Barbezieux, truffé à tout rompre, et un* GIBRALTAR *de foie gras de Strasbourg.* Brill.-Sav.)

GIBRALTAR, ville anglaise, à l'extrémité S. de l'Espagne, à 120 kilom. de Cadix, au pied d'une montagne escarpée de toutes parts, sur la côte orientale de la baie du même nom, par 36° 6′ 42″ de latit. N. et 7° 41′ 2″ de longit. O.; 18,000 à 20,000 hab., non compris une garnison de 6,000 hommes. Evêché anglican.

« Le rocher sur le revers occidental duquel s'élève Gibraltar, dit M. Romey, est le fameux mont Calpé des anciens, une des colonnes d'Hercule. Peu considérable par son étendue, il est si haut et si escarpé, d'après Strabon, que, de loin, on le prendrait pour une île. » Ulitius, au lieu de *nêsoeidês*, semblable à une île, lisait *stuloeidês*, semblable à une colonne. La correction peut n'être pas vraie, poursuit l'historien auquel nous empruntons ce passage; mais elle n'en est pas moins conforme au génie des anciens en général et en particulier à celui de Strabon, chez qui l'on trouve plus d'une figure et d'une comparaison au moins aussi hasardées; elle a, de plus, cet avantage qu'elle indique d'un trait comment l'idée de donner à ce rocher le nom de *colonne* a pu venir aux anciens.

» Sur le bord opposé, de l'autre côté du détroit, en face de Calpé, s'élève un autre rocher en forme de presqu'île, à beaucoup près moins escarpé, mais qui, de loin, peut justifier la comparaison de Strabon : on le nommait Abyla ou Abylix, et c'était la seconde des colonnes d'Hercule.

» Ce nom de colonne d'Hercule, poursuit M. Romey, ne s'appliquait pas cependant d'une manière exclusive à Calpé et à Abyla. Sous le nom de colonnes, Strabon dit que les uns entendaient les caps du détroit (sans doute les caps occidentaux), les autres l'île de Gadès (Cadix), et quelques-uns des lieux plus éloignés que cette île. Mais généralement on appelait colonnes d'Hercule Calpé (Gibraltar) et la montagne de Libye, qui est vis-à-vis, et qu'on nomme Abyla (Ceuta). C'était le chemin de Gadès. Et il paraît que d'abord ce fut l'opinion commune chez les

Grecs. Dans un passage perdu de ses *Odes*, que cite Strabon, Pindare appelait Calpé et Abyla *les Portes Gaditanes*. » (*Histoire d'Espagne*, t. Ier.)

Quant à son nom moderne, il a une origine tout historique. On sait que, dès les premières années qui suivirent la mort de Mahomet, on vit les Arabes se répandre dans toutes les directions du monde connu et fonder un empire qui, du côté de l'Occident, comprenait, dès la fin du VIIe siècle, toute la partie septentrionale qui s'étend de l'Egypte à la Mauritanie jusqu'au détroit de Gibraltar. De là, par une conséquence naturelle des choses, l'esprit de conquête et de prosélytisme, suscité par l'islamisme, ne tarda pas à conduire les Arabes en Espagne. Moussa-ben-Nosséir commandait en Afrique au nom des califes de Damas; appelé par une faction ennemie du roi régnant hispano-goth, nommé Rodrigue (Roderich), il y envoya une armée levée en Afrique, composée en grande partie d'indigènes récemment convertis à la nouvelle religion, et qui passa le détroit sous la conduite d'un vaillant chef berbère, nommé Tharêq. Elle débarqua d'abord dans une petite île qui, de loin, avait paru toute verte aux envahisseurs, et qui, pour cela, fut appelée par eux *Aldjézirah-Alhadrah* (l'Ile Verte). C'est aujourd'hui Algésiras, nom commun à l'île et à la ville bâtie en face sur la côte. Le mont voisin (Calpé), situé sur la rive opposée, sembla à Tharêq une position admirable; il n'y avait au bas, touchant à la mer, que quelques cabanes de pêcheurs; il s'en empara et s'y entoura de retranchements. Tharêq a tracé ainsi les premières lignes de fortifications de l'imprenable Gibraltar, que l'Angleterre a su gagner sur l'Espagne au commencement du siècle dernier. Ce mont fut d'abord nommé *Djibal-Alfetha* (mont de l'Ouverture ou de l'Entrée); mais bientôt il prit le nom du conquérant et s'appela *Djibal-Tharêq*, proprement montagne de Tharêq, d'où l'on a formé par corruption *Gibraltar*.

Gibraltar ne commande pas seulement l'entrée de la Méditerranée; c'est une des portes de l'Espagne. Ce gigantesque écueil, tout percé aujourd'hui de galeries intérieures et garni d'une innombrable artillerie, passe avec raison pour inexpugnable. La ville, maintenant anglaise, bâtie sur son flanc occidental, n'offre pas des caractères moins particuliers. On y remarque un étrange mélange des peuples d'Europe, d'Asie et d'Afrique, chacun avec son costume et son idiome particulier. Les juifs sont les plus nombreux et les plus sales, les Maures les plus propres, et les contrebandiers de la Ronda les plus pittoresques. Deux môles mettent la baie de Gibraltar à l'abri des vents les plus dangereux. Le vieux môle, à l'extrémité septentrionale de la ville, s'avance dans la mer jusqu'à une distance de 350 à 360 mètres. Le môle neuf, plus au sud, n'a que 350 mètres de longueur. Les plus gros navires peuvent jeter l'ancre près de ce môle. Gibraltar est un point de relâche extrêmement important pour les navires de toute nationalité qui se croisent entre l'océan Atlantique et la Méditerranée. On n'évalue pas à moins de 2 millions de livres sterling ou 50 millions de francs le chiffre de ses importations et de ses exportations annuelles.

« Gibraltar, dit M. Richard Ford, est l'asile de tous les réfugiés et de tous les gens qui s'expatrient pour le bien de leur pays; c'est là que se font les complots contre la bonne Espagne, et c'est là aussi que ses revenus sont rognés par les contrebandiers et surtout par les contrefacteurs de cigares, qui nuisent beaucoup à la seule manufacture active de la péninsule. Gibraltar est le grand *dépôt* des marchandises anglaises, et spécialement des cotons qu'on introduit en fraude le long de la côte de Cadix à Benidorme, au grand bénéfice des autorités espagnoles placées soi-disant pour empêcher ce qu'elles encouragent en effet. »

Construite en partie sur le rocher même et en partie sur un banc de sable rouge qui s'étend jusqu'à la porte de la mer, la ville de Gibraltar est de forme rectangulaire et très-resserrée entre les fortifications au N. et la montagne au S.; elle s'étend surtout en largeur dans le sens du talus de la montagne, ce qui lui donne l'aspect d'un amphithéâtre. La rue Royale, qui a près de 1 kilomètre de développement, la traverse dans le sens de sa longueur. En général, les rues, selon la coutume mauresque, sont étroites et sombres, aussi les Anglais les appellent-ils *lanes* (ruelles), les jugeant indignes, à cause de leur peu de largeur et de leurs sinuosités sans fin, d'être décorées du nom de *street*. Les maisons anglaises sont construites à l'italienne, en briques, plâtre et bois; l'intérieur en est très-incommode, peu aéré et fort malsain; aussi y gagne-t-on facilement les fièvres qui règnent dans le pays à l'état endémique. Ces maisons sont presque toutes peintes en gris, précaution excellente dans un pays où l'action du soleil est d'une violence sans égale et où la vivacité de la lumière cause de fréquentes ophthalmies.

« On éprouve, dit M. Germond de Lavigne, quelque surprise, en parcourant Gibraltar, et lorsqu'on sait être si près de l'Espagne, à voir ces dénominations et ces enseignes de boutiques en langues du Nord mêlées aux appellations méridionales, comme *Manoel Ximenes, lodgings and neat liquors*. Les rues sont bien éclairées la nuit; cependant, par une de ces mesures de précaution qui abondent à Gibraltar et qui donnent lieu de croire que les Anglais *ne sont nullement* rassurés dans cette possession due à la surprise, et qu'ils craignent de la perdre de la même manière, personne n'a le droit d'être dehors après le coucher du soleil, si ce n'est les officiers et ceux qu'ils accompagnent. Il en résulte que, le soir, Gibraltar est d'une tristesse excessive. Il y a, un instant, un redoublement d'activité au moment du coup de canon tiré par la batterie basse et réglé sur l'heure du coucher du soleil, qui annonce la fermeture des portes; les marins des navires en rade, les Espagnols des localités voisines les étrangers qui n'ont pas de permis de séjour, sortent précipitamment; puis tout se calme. Quelques tavernes entre-bâillent leurs portes et laissent voir un spectacle de gens ivres qui fait bien comprendre que l'on n'est plus en Espagne; puis passe la retraite avec ses fifres et ses tambours : c'est le dernier bruit de la ville. Des patrouilles passent de quart d'heure en quart d'heure avec un flegme britannique, relevant ceux qui sont tombés ou conduisant au poste ceux qui se sont égarés. Nonobstant cette fermeture prématurée des portes de la ville et des lieux publics, il y a un théâtre à Gibraltar; mais il finit de bonne heure, afin que les spectateurs puissent rentrer chez eux avant l'heure où circulent les patrouilles. Ce théâtre est modeste; on y joue tantôt en espagnol, tantôt en anglais. »

Le *Commercial square* est la plus belle place de Gibraltar. Elle est bordée par les plus élégants et les meilleurs hôtels de la ville et par la Bourse (*Public Exchange*), que décore le buste du général Don. Les ventes aux enchères ont lieu sur cette place qui, pendant le jour, est très-pittoresque et très-animée, surtout à cause de la variété et de la bigarrure des costumes. La seule promenade digne d'attention est celle de l'Alameda, qui s'étend entre la ville proprement dite et la pointe d'Europe. « Ces types qui appartiennent à une seule race dans le monde, ce langage, les *oh yes!* les uniformes rouges, la musique jouant le *God save the queen* sont de bien loin un reflet du Regent's Park de Londres. » La principale curiosité n'est pas la ville, c'est le rocher et les fortifications dont il est couvert (v. ci-dessous). Gibraltar ne renferme, en effet, aucun édifice qui mérite d'être signalé pour sa valeur architecturale. C'est à peine si ses deux églises catholiques, sa synagogue et ses chapelles protestantes sont dignes d'une mention.

Terminons cette courte notice sur la ville de Gibraltar par quelques considérations sur son climat. Il est souvent désagréable, surtout lorsque souffle le vent d'est, qui affecte beaucoup le système nerveux des hommes et des animaux; en outre, la fièvre à laquelle on a donné le nom de fièvre de Gibraltar acquiert dans certaines circonstances une fatale activité. Elle est endémique et provient surtout de l'étroitesse des habitations, du manque de circulation de l'air, de la malpropreté des juifs, qui sont nombreux, et des émanations fétides qui s'élèvent de la mer.

La montagne, ou plutôt le rocher de Gibraltar, mesure environ 4,300 mètres de longueur sur 1,245 de largeur et 425 de hauteur perpendiculaire. C'est une langue de terre qui s'avance du N. au S. dans la mer, séparant la Méditerranée à l'E., de la baie de Gibraltar à l'O., et rattachée au continent par un isthme bas et sablonneux. Le rocher est de forme oblongue. Ses extrémités N. et S. sont plus élevées que son centre. L'extrémité méridionale, connue sous le nom de Pain de Sucre, s'élève à 430 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'extrémité septentrionale, dite Roche du Mortier, est moins haute de 28 mètres. La Vigie ou Croix des Signaux, entre les deux extrémités, a 389 mètres de hauteur. Entre ces trois proéminences, le terrain offre des ondulations sensibles. « Le massif de la montagne, dit un écrivain, se divise en quatre parties distinctes, y compris les deux plateaux du sud. La partie occidentale est un talus entrecoupé de précipices, qui descend graduellement jusqu'à la mer; le versant opposé, qui fait face à la Méditerranée, est complétement escarpé et recouvert jusqu'aux deux tiers environ de sa hauteur par des sables que le vent d'est y amoncelle. La troisième partie ou face nord, qui regarde les lignes espagnoles, est tout à fait à pic et plus inaccessible encore. Enfin l'extrémité méridionale descend en pente très-rapide depuis le sommet du Pain de Sucre jusqu'au premier plateau dit *du Moulin-à-Vent*, élevé de 122 mètres, qui forme un demi-ovale tout bordé de précipices, et domine un deuxième plateau ou terrasse, dite *d'Europe*, de même dimension et d'une hauteur de 30 mètres, dont le pied est baigné par la mer. Cette montagne abonde en cavernes très-spacieuses et remplies de stalactites. Le rocher, qui paraît de loin aride et desséché, est riche, au contraire, en productions végétales; on y compte plus de trois cents espèces ou essences. La vigne y vient admirablement, et l'infinie variété de plantes médicinales qui croissent dans les moindres interstices ou crevasses des rochers lui a fait donner le nom de montagne d'or. Malheureusement, depuis 1772, on l'a trop laissé se déboiser. » Le règne animal est loin d'être aussi riche que le règne végétal. On y remarque cependant une espèce particulière de singes sans queue que les Anglais respectent comme on respecte les cigognes dans l'Alsace. Ces singes, qui habitent tantôt les sommets orientaux du rocher et tantôt les pentes occidentales, sont tout à fait inoffensifs. Ils se promènent par bandes sans craindre l'approche des étrangers. « Cette petite colonie, ajoute M. Germond de Lavigne, appartenant à une espèce dont on retrouve les similaires de l'autre côté du détroit, s'en est trouvée sans doute violemment séparée lorsque Hercule vint déchirer les montagnes et ouvrir un passage entre les deux mers. Elle a vu se succéder les races sur le promontoire : les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Maures, les Espagnols et les Anglais, sans s'émouvoir de ces révolutions humaines. Les *monos* sont les plus anciens et les plus légitimes possesseurs du rocher, et ce n'est pas pour cela seulement que les Anglais les respectent; le vulgaire prétend qu'ils useraient de cruelles représailles si l'on venait à leur faire la guerre, et qu'on les a vus, dans des circonstances où ils avaient été molestés, faire rouler sur la ville des pierres et des blocs de rochers. »

Le rocher de Gibraltar est, en outre, le refuge de quelques insectes venimeux, tels que le scorpion blanc et noir, le centipède, et de plusieurs espèces inoffensives de serpents verts ou noirs. On y voit aussi des vautours, des aigles, des perdrix rouges, des pigeons sauvages et des lapins.

Un nombre considérable d'ouvriers travaillent chaque jour à l'entretien ou à l'augmentation des fortifications de Gibraltar. La poudre, le marteau et la pioche ont pratiqué dans le centre de la montagne et dans la pierre vive d'immenses excavations dans lesquelles la garnison tout entière peut trouver un refuge en temps de siége. Ces excavations, qui forment des voûtes d'une hauteur considérable, et dont la plus importante est connue sous le nom de Salon de Saint-George, *sont mises en communication* avec les batteries établies dans la hauteur de la montagne *par une route en limaçon*, praticable partout à cheval. Des sommes immenses ont dû être dépensées pour la construction de cette route, une des plus étonnantes qui se puissent voir. Quant aux batteries, elles sont, suivant M. Ford, beaucoup moins terribles qu'elles ne le paraissent de prime abord. Les feux rasants suffisent pour une défense redoutable, et les feux supérieurs ne peuvent plonger qu'au loin, et seraient sans effet dans un siége. De plus, la plupart de ces batteries couvertes ne pourraient servir à une longue défense; la fumée des canons rentre en dedans, et les artilleurs seraient promptement asphyxiés, s'ils avaient à soutenir un feu prolongé. Cela sert du moins à éblouir et à faire voir jusqu'où peut conduire la crainte d'une surprise et le besoin de s'assurer une possession illégitime. La montagne de Gibraltar, creusée dans tous les sens, bardée de fer comme un chevalier du moyen âge, bourrée de monceaux de boulets, de munitions de guerre et de provisions de toute sorte, semble défier les siéges et les attaques. Les géants qui entassaient Pélion sur Ossa pourraient-ils la prendre d'assaut? On serait d'abord tenté d'en douter. Cependant, *vanitas vanitatum*; il suffirait, nous osons le dire, au risque de blesser l'orgueil des fiers enfants d'Albion, de quelques soldats mécontents pour que tous ces travaux, tous ces soins, tous ces millions dépensés, l'aient été en pure perte. « Si jamais Gibraltar est perdu, écrit M. Ford, ce sera probablement par la trahison des soldats mécontents; cela est presque arrivé par un excès de sévérité de la part du gouverneur, et cela pourrait arriver encore. Il ne faut pas marchander avec les besoins des soldats destinés à garder cette possession. » C'est donc surtout, on peut le dire, une affaire d'ostentation, « un jouet vaniteux et coûteux, ajoute M. de Lavigne, dont le plus sérieux usage est de servir une fois l'an au salut royal, le jour anniversaire de la naissance de la reine Victoria. Ce salut commence au sommet de la montagne par la voix du *Rockgun* (le canon du roc). Puis il continue de batterie en batterie jusqu'à *Willis battery*, située à l'une des extrémités, et là il est achevé par les troupes. Il y a lieu de croire que c'est à cela seulement que serviront les canons et les munitions accumulés dans Gibraltar, et lorsque la forteresse retournera à l'Espagne, ce qui aura lieu certainement un jour, ce sera sans qu'il soit besoin de mettre en jeu ce formidable appareil. »

Le point le plus élevé de cette succession de cavernes et de défenses est couronné par une tour que la foudre a frappée et qui porte le nom de tour Saint-George. Cette tour, demeurée inachevée, fut élevée par le général O'Hara. Le général voulait qu'elle eût une hauteur suffisante pour qu'on pût de là surveiller les mouvements du port de Cadix. Malheureusement pour O'Hara, le gouvernement britannique n'approuva pas son idée; cette tour eut le sort de celle de Babel, et le général dut payer de ses deniers la construction de sa tour inachevée. Près de là se dresse l'ancien télégraphe, aujourd'hui relié au palais du gouverneur par un fil électrique. De ce point, une sentinelle guette sans cesse, l'œil appliqué à une longue-vue qui plonge sur la Méditerranée, sur l'Atlantique, sur le détroit et sur la côte d'Afrique. Du pied de la tour Saint-George, l'œil embrasse un horizon de 200 kilom. d'étendue, qui comprend deux mers et cinq royaumes. On aperçoit, en effet, à moins que le brouillard ne soit trop épais, le royaume de Séville, le royaume de Grenade, la Barbarie, le Fez, le Maroc, Calpé, Abyla, que couronnent les murailles de Ceuta, les hautes cimes du désert *del Cuervo*, les montagnes de Hogen et de Sanorra, les montagnes de Rondo et toute la ville de Gibraltar étalée en éventail sur les flancs occidentaux du rocher, etc. Considéré de ce point culminant, le rocher de Gibraltar offre un aspect des plus curieux. La face qui regarde la Méditerranée, tout à fait verticale, est une véritable muraille cyclopéenne sur laquelle ni un arbre, ni une plante n'ont trouvé prise. Le sommet de la montagne, stérile en été, se couvre de verdure au moment des pluies d'automne. Dans la direction de la pointe d'Europe s'ouvrent les grottes de San-Miguel, longue succession de salles qui présentent de magnifiques aspects lorsqu'elles sont éclairées. On dirait de superbes cathédrales gothiques, aux voûtes élancées et à la décoration élégante. Ces grottes descendent, dit-on, jusqu'à la Méditerranée. La chapelle *Nuestra Señora de Europa*, qui couronnait autrefois la pointe extrême du promontoire, a été remplacée par des batteries et par un phare. Près de là s'étendent des villas, des jardins, des prisons et des batteries de canons. Un peu au N. se trouve le pavillon d'été du gouverneur. Tel est, en résumé, l'aspect général du rocher et de la ville de Gibraltar.

Il nous reste à raconter par quelles vicissitudes de guerre et de politique ce rocher et cette ville, dont on parlait peu dans le monde avant l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne, et dont la perte pour l'Espagne se rattache à cet avénement, sont passés sous la domination de l'Angleterre.

Ce fut en 1704, sous le règne de Philippe V de Bourbon, le 4 août, que Gibraltar tomba au pouvoir des Anglais, alliés de l'archiduc Charles III d'Autriche (v. l'article suivant). On sait ce que ce rocher est devenu entre leurs mains : un point de repère magnifique pour leurs flottes de guerre et leurs vaisseaux marchands et un *emporium* de premier ordre pour leur commerce.

Les Espagnols ont depuis souvent, et toujours vainement, essayé de reconquérir Gibraltar ou de rentrer par traité dans sa possession.

Gibraltar (SIÉGES DE). La guerre de la succession d'Espagne est certainement une des plus désastreuses que la France ait eu à soutenir, et l'Espagne la paya chèrement de son côté, car, presqu'en même temps que le prestige de l'armée française s'évanouissait à Hochstædt, elle se voyait enlever la formidable position de Gibraltar. Sur la fin de juillet 1704, une flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Rooke, parut tout à coup dans les eaux de cette place célèbre, qui passe encore pour inaccessible, et qui l'eût été alors si elle avait eu des défenseurs. Mais Gibraltar comptait à peine 100 hommes de garnison, presque sans canons montés et sans munitions. L'amiral Rooke fit débarquer un petit corps d'Anglais et de Hollandais, fort de 1,800 hommes seulement, commandé par le prince Georges de Hesse-Darmstadt, feld-maréchal-lieutenant au service de l'empereur et le chargea d'empêcher que la ville pût être secourue par terre. Alors la flotte entière alla s'embosser sous la muraille de la place, et, en quelques heures, y lança plus de 15,000 boulets. Les Espagnols, derrière leurs murs de granit, riaient de toutes ces décharges inutiles. Cependant quelques matelots anglais, conduits par un officier intrépide, essayèrent de réussir par un coup de main, là où la force ouverte était impuissante. A force d'audace, ils parvinrent à se hisser sur des rochers inaccessibles; arrivés au sommet, ils trouvèrent les femmes de Gilbraltar sorties, suivant leur coutume, pour aller prier à une chapelle consacrée au culte de la Vierge, et s'en saisirent aussitôt. La crainte du sort réservé à leurs femmes et à leurs filles intimida les habitants, qui consentirent à capituler (4 août). C'est ainsi que l'Angleterre acquit la clef de la Méditerranée, et que les armes hollandaises l'aidèrent follement dans son entreprise. Les Anglais ont mieux su garder Gibraltar que les Espagnols, et, depuis cette époque, les efforts de l'Espagne et même de la France n'ont jamais réussi à les en chasser.

Le 12 octobre de cette même année 1704, le roi Philippe d'Anjou essaya de reconquérir Gibraltar par un siége en règle. 10,000 hommes l'attaquèrent par terre, tandis que, du côté de la mer, l'amiral Poyez l'investissait avec 24 bâtiments de guerre. Mais le général espagnol, Villadarias, qui conduisait l'attaque par terre, ne sut ni ordonner les travaux, ni seconder ceux que dirigeait Petit-Renau, notre illustre ingénieur maritime. La flotte anglo-hollandaise put venir à temps secourir les assiégés, et l'entreprise échoua. Cependant les troupes assiégeantes restèrent devant la place jusqu'aux premiers mois de l'année 1705. L'Angleterre organisa alors une expédition de secours sur une plus vaste échelle. La flotte anglaise vint attaquer jusque dans le port de Gibraltar l'escadre de blocus, commandée par l'amiral Pontis. Celui-ci se défendit héroïquement contre ces forces d'une supériorité écrasante. Après avoir perdu plusieurs vaisseaux dans une lutte sanglante de quatre heures, il parvint à se faire jour à

travers les ennemis et alla s'échouer à la côte. Les Anglais avaient eu deux vaisseaux coulés et plusieurs démâtés (21 mars 1705). Il fallut lever le siége. La possession de Gibraltar fut assurée définitivement à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, et cette puissance n'a rien négligé depuis pour rendre inexpugnable une position qui est le boulevard de son commerce dans la Méditerranée. Après une nouvelle et inutile tentative pour reprendre Gibraltar, en 1727, l'Espagne offrit à l'Angleterre une indemnité de 50 millions pour que celle-ci consentît à lâcher sa proie; mais cette offre fut repoussée, et l'Espagne dut même, par le traité de Séville (1729), renoncer pour toujours à ses prétentions sur Gibraltar.

Mais le siége le plus important qu'eut à soutenir ce roc inaccessible, dont la possession est si chère à l'Angleterre, est le siége ou plutôt le blocus qui commença en 1779 pour ne se terminer qu'en 1783.

Après le combat d'Ouessant (27 juillet 1778), la France put se promettre de nouveau de disputer la souveraineté des mers à l'Angleterre, surtout lorsque son alliance avec l'Espagne, l'année suivante, lui permit de doubler ses forces. Le premier résultat de cette alliance fut le blocus de Gibraltar par l'armée espagnole, que soutenait une puissante escadre, tandis qu'une flotte formidable, composée de 34 vaisseaux espagnols et de 32 français menaçaient l'Angleterre elle-même d'une descente. Les Espagnols établirent un camp retranché près de Saint-Roch, en avant de Gibraltar; mais, pendant trois ans, toutes les attaques tentées contre la place demeurèrent infructueuses. Cependant la garnison, bien qu'elle eût été plusieurs fois ravitaillée, avait beaucoup souffert, et, en la tenant étroitement bloquée, on pouvait espérer qu'elle serait forcée de se rendre. Mais cette lenteur répugnant à l'impatience espagnole et à la vivacité française, on résolut de transformer le blocus en un siége régulier, dont les actives opérations devaient amener, grâce aux progrès de la guerre de siége, un résultat prompt et décisif. Le duc de Crillon, que recommandaient sa valeur et ses talents militaires, fut chargé des attaques du côté de la terre, avec une nombreuse artillerie et une armée de 30,000 hommes. De tous les points de l'Europe accoururent des volontaires de distinction pour partager les périls et la gloire de cette entreprise; on compta même deux princes français dans leurs rangs, le comte d'Artois et duc de Bourbon. Parmi tous les plans d'attaque qui furent alors proposés, celui du général Darçon, ingénieur français, fut préféré, et l'exécution en fut confiée, par le roi d'Espagne, à celui même qui l'avait conçu. Ce plan audacieux consistait à enlever Gibraltar, par mer, au moyen de batteries flottantes. Le brave général Elliot, gouverneur de Gibraltar, instruit du nouveau danger dont il était menacé, fit aussitôt creuser à fleur d'eau, dans les rochers, de profondes cavités, qui, semblables à celles de Malte, devaient lancer une grêle de pierres à une demi-lieue en mer.

A peine arrivé sur les lieux, le général Darçon avait, en effet, complétement changé le système d'attaque; les opérations par terre ne devaient plus être que secondaires et se borner à battre par ricochet les fortifications, tandis que les principaux coups devaient partir de la mer. Il commença par accumuler 500 pièces de canon des plus gros calibres et d'immenses magasins de munitions, et l'on construisit 10 énormes batteries flottantes tout à la fois insubmersibles et inaccessibles aux atteintes du feu. On se servit pour cela de 10 gros vaisseaux de commerce, qui furent rasés et recouverts d'un énorme blindage incliné, composé de trois épaisseurs contiguës de pièces de bois de chêne d'un pied d'équarrissage. On pensait que les bombes seraient impuissantes à percer cette épaisse cuirasse. Le côté de bâbord, destiné à faire face à l'ennemi, devait être, de plus, renforcé par un second doublage de bois de chêne de 5 pieds d'épaisseur. Ces 10 batteries flottantes, munies de réservoirs d'eau à l'intérieur, allaient se voir soutenues par une flottille de canonnières et par la grande flotte franco-espagnole. Les plus grandes de ces batteries étaient armées de 22 pièces de 24, placées sur deux lignes de 10 et de 12 pièces; toutes ensemble formaient un total de 155 canons et mortiers. Le jeu de ces redoutables machines réussit parfaitement en ce qui concernait la marche et les manœuvres.

Dans les premiers jours du mois de septembre 1782, on commença une nouvelle parallèle devant la place, et, le 10, on ouvrit du côté de la terre une canonnade terrible, qui dura trois jours; le 12, la flotte commandée par l'amiral Cordova, formée de 45 vaisseaux de ligne, arriva devant Gibraltar, et, le lendemain, on conduisit les batteries flottantes dans la rade, malgré un vent violent qui empêcha d'y faire entrer des chaloupes canonnières et des vaisseaux destinés à soutenir les batteries, afin de diviser le feu de l'ennemi. Un déluge de feux incendie alors Gibraltar, et, pendant tout un jour et toute une nuit, le détroit retentit d'une tempête d'artillerie qui porta l'épouvante jusque chez les populations du Maroc. Malheureusement, la fausse attaque du côté de terre cessa trop tôt; de plus, les myriades de projectiles lancés par les assiégeants frappèrent sans résultat les rocs creusés au fond desquels les canons ennemis tiraient en toute sécurité. Les Anglais dirigèrent alors sur les batteries flottantes une effroyable pluie de boulets, de bombes et d'obus; des boulets rouges de 42 les foudroyèrent, enfoncèrent tous les revêtements et les enflammèrent de toutes parts. Elles durent se retirer sous ce feu terrible, qui força leurs équipages à les abandonner, pour ne pas être eux-mêmes entièrement abîmés par les Anglais; peut-être le génie du général Darçon, auquel on est forcé de rendre un hommage mérité, malgré les malheurs de la journée désastreuse à laquelle son invention donna lieu, eût-il triomphé de tous les obstacles que lui présentaient la nature, l'art et le courage de ses ennemis, si tous les moyens d'attaque qu'il avait combinés eussent été mis à exécution tels qui les avait tracés dans son plan; mais le mouillage avait été mal reconnu, une partie des batteries flottantes touchèrent sur des bas-fonds, d'autres furent mal faites, et, pour comble de malheur, la flotte, par des incidents de mer, n'avait pu prendre part à l'action.

Il fallut en revenir au blocus; mais les hasards de la mer favorisèrent encore les Anglais : une tempête ayant maltraité et écarté la flotte franco-espagnole, l'amiral Howe, qui arrivait d'Angleterre avec 34 vaisseaux de ligne chargés de secours, de munitions de toute espèce, en profita pour franchir le détroit et pour ravitailler Gibraltar. Les Espagnols laissèrent alors un simple camp à Saint-Roch, pour empêcher, du moins, les Anglais de pénétrer en Espagne. Dans les négociations pour la paix, qui eurent lieu en juin 1782, entre la France et l'Angleterre d'un côté, et cette dernière puissance et l'Espagne de l'autre, le plus long et le plus vif débat porta sur Gibraltar, que réclamait opiniâtrément Charles III. Lord Shelburne, principal ministre, se montra un moment disposé à céder, mais au prix de la restitution de Minorque et des Florides, et d'énormes concessions aux Antilles; puis, il s'effraya d'abandonner Gibraltar, et consentit seulement à la cession de Minorque et des Antilles, que l'Espagne finit par accepter. Le traité définitif, qui fut signé le 3 septembre 1783, assura de nouveau à l'Angleterre la possession de Gibraltar; l'investissement et le siége de cet imprenable rocher avaient coûté aux puissances belligérantes, de 1779 à 1783, la somme énorme de 300 millions de francs.

En 1782, ce camp de Saint-Roch dont on parlait sans cesse, ce blocus, ce bombardement que les journaux officieux du temps vantaient avec exagération, les éloges qu'ils prodiguaient aux officiers des deux armées, qui la plupart du temps se promenaient dans ce camp où ils vivaient comme à la ville, finirent par fatiguer le public; on en fit des railleries à Paris, où l'on aime les actions promptes, plus qu'à Londres même; et un charmant poëte, qui se connaissait aux choses de la guerre, le chevalier de Parny, fit là-dessus une vive et spirituelle épître, que nous croyons devoir reproduire :

A Messieurs du camp de Saint-Roch,
1782.

Messieurs de Saint-Roch, entre nous,
Ceci passe la raillerie;
En avez-vous là pour la vie,
Ou quelque jour finirez-vous?
Ne pouvez-vous à la vaillance
Joindre le talent d'abréger?
Votre éternelle patience
Ne se lasse point d'assiéger;
Mais vous mettez à bout la nôtre.
Soyez donc battants ou battus;
Messieurs du camp et du blocus,
Finissez de façon ou d'autre;
Terminez, car on n'y tient plus.
Fréquentes sont vos canonnades;
Mais, hélas! qu'ont-elles produit?
Le tranquille Anglais dort au bruit
De vos nocturnes pétarades;
Ou s'il répond de temps en temps
A votre prudente furie,
C'est par égard, je le parie,
Et pour dire : « Je vous entends. »
Quatre ans ont dû vous rendre sages;
Laissez donc là vos vieux ouvrages,
Quittez vos vieux retranchements,
Retirez-vous, vieux assiégeants :
Un jour ce mémorable siége
Sera fini par vos enfants,
Si toutefois Dieu les protége.
Mes amis, vous le voyez bien,
Vos bombes ne bombardent rien;
Vos bélandres et vos corvettes,
Et vos travaux, et vos mineurs
N'épouvantent que les lecteurs
De vos redoutables gazettes;
Votre blocus ne bloque point;
Et, *grâce à votre heureuse adresse*,
Ceux que vous affamez sans cesse
Ne périront que d'embonpoint.

Durant la guerre de l'indépendance espagnole sous Napoléon, Gibraltar ne fut l'objet d'aucune attaque sérieuse, mais joua un grand rôle comme principal entrepôt d'approvisionnements et de munitions pour les armées alliées d'Espagne et d'Angleterre qui combattaient les nôtres.

Dans toutes les guerres qui suivirent le blocus célèbre dont nous venons de retracer les principales péripéties, guerres entre les Anglais et les Espagnols ou les Franco-Espagnols, les attaques contre Gibraltar n'ont eu lieu que du côté de la terre; l'inaccessibilité par mer en avait été démontrée par de trop désastreuses expériences.

Aujourd'hui, Gibraltar est plus que jamais une ville anglaise.

GIBRALTAR (détroit de). V. le *Supplément*.

GIBRAT (Jean-Baptiste), prêtre de la doctrine chrétienne, et géographe français, né aux Cubanes, près de Tarbes, en 1727, mort en 1803. Il enseigna les belles-lettres au collége de Castelnaudary, appuya chaudement la constitution civile du clergé pendant la Révolution, et fut plus tard persécuté par ses confrères. On a de lui les deux ouvrages suivants, qui eurent un grand succès, et méritent encore d'être consultés, malgré les découvertes modernes : *Géographie ancienne, sacrée et profane* (1790, 4 vol. in-12); *Géographie moderne*, souvent réimprimée.

GIBSON (Richard), peintre anglais, surnommé **le Nain**, né en 1615, mort en 1690. Lady Mortlake, dont il était domestique, ayant remarqué ses dispositions pour la peinture, lui fit étudier cet art dans l'atelier de Francis Cleyn. Gibson sut profiter de ses leçons et il fut bientôt en état d'exécuter de jolis tableaux à l'aquarelle et d'excellentes copies des peintures de Lely. L'exiguïté de sa taille (il avait 1m,14 de hauteur) lui valut d'être attaché à la maison de Charles II, auprès de qui il fut très en faveur et qui assista à son mariage avec Anne Sepherd, dont la taille égalait à peine celle de Gibson. De cette union naquirent neuf enfants qui furent de taille ordinaire et dont cinq parvinrent à l'âge de maturité. — Son neveu, Guillaume GIBSON, né en 1644, mort en 1702, jouit d'une grande réputation comme peintre de portraits. Il forma une des plus belles collections de gravures et de dessins qu'il y eût de son temps.

GIBSON (Edmond), philologue et théologien anglais, né en 1669, mort en 1748. Il fit ses études à l'université d'Oxford, et s'appliqua particulièrement à s'instruire dans la connaissance des langues du Nord. Quelques ouvrages qu'il publia tout jeune encore lui valurent l'amitié et la protection de l'archevêque Tennison. Il fut nommé recteur de Lambeth, archidiacre de Surrey, évêque de Lincoln, en 1715, et évêque de Londres en 1723. Dans toutes les fonctions qui lui furent confiées, il sut se faire aimer par sa charité, sa tolérance et le zèle sincère qu'il déploya pour la prospérité de l'Eglise anglicane. On a de lui une édition du *Polemo-Middiana*, de Drummond (Oxford, 1691, in-4°); la traduction latine du *Chronicon Saxonicum*, avec l'original anglo-saxon et des notes; *Reliquiæ Spelmannianæ*, ou *Œuvres posthumes de sir Henry Spelman, relatives aux lois et antiquités d'Angleterre* (Oxford, 1698, in-fol.); *Codex juris ecclesiastici anglicani* (1713, in-fol.); *Recueil des principaux traités contre le catholicisme* (1738, 3 vol. in-fol.); *Lettres pastorales* (1728); etc.

GIBSON (William), mathématicien anglais, né à Boulton (Westmoreland) en 1720, mort en 1791. D'abord garçon de ferme, puis fermier, n'ayant pas même reçu une instruction élémentaire, il résolut de suppléer à son manque d'éducation. Il apprit à lire, acheta un traité d'arithmétique, fut bientôt en état de faire de mémoire les opérations les plus compliquées, et se mit alors à apprendre à écrire. Au bout de peu de temps, grâce à son intelligence et à son excellente mémoire, Gibson connaissait la géométrie, la physique, l'algèbre, la mécanique, l'optique, l'art de la navigation. Tout en conduisant sa charrue, il méditait sur les difficultés d'un problème et en trouvait la solution. Sa réputation de savoir s'étendit et arriva jusqu'à Londres. De tous côtés, on voulut mettre sa science à l'épreuve, et le fermier répondait aux questions qui lui étaient faites. Malgré ses connaissances étendues, si laborieusement acquises, il ne se laissa point enivrer par l'orgueil; il ne quitta pas sa ferme et passa une partie de ses dernières années à instruire un petit nombre de jeunes gens qu'il prenait en pension chez lui. Le gouvernement le chargea souvent de faire des bornages de communes. Gibson n'a laissé aucun ouvrage. On n'a de lui que des solutions de problèmes, insérées dans plusieurs recueils : le *Palladium*, le *Gentleman's diary*, etc.

GIBSON (John-R.-A.), sculpteur anglais, fils d'un jardinier paysagiste, né à Gyffyn, près de Conway, dans le pays de Galles, en 1791, mort à Rome en 1866. A l'âge de neuf ans, il alla habiter avec son père la ville de Liverpool, où il fut placé chez un ébéniste, et, bientôt après, chez un sculpteur sur bois. Là, il put développer tout à son aise ses étonnantes dispositions, et ses premiers essais, entre autres une figure du *Temps*, modelée en cire, ayant attiré l'attention du sculpteur Roscoe, ce dernier l'encouragea dans ses études artistiques et l'aida de ses conseils. Une souscription privée, organisée par les amis du jeune sculpteur, lui permit d'aller passer deux ans à Rome, où il arriva en octobre 1817, muni d'une lettre de recommandation pour Canova, dont il devint bientôt un des meilleurs élèves. Il termina, en 1821, un groupe de *Mars et Vénus*, dont Canova fut si enchanté qu'il le fit voir au duc de Devonshire, et n'eut pas de cesse que ce lord n'en eût commandé à son élève l'exécution en marbre. Ce groupe est aujourd'hui le plus bel ornement de la galerie de Chatsworth. Vers la même époque, il exécuta sa *Psyché aux Zéphires*, pour sir George Beaumont. Des répétitions de ce beau groupe ont été faites par l'artiste lui-même pour le prince Torlonia et le grand-duc héréditaire de Russie. Après la mort de Canova, Gibson alla travailler quelque temps dans l'atelier de Thorwaldsen, et fut par ce fait l'élève des deux plus grands sculpteurs modernes.

Tout en continuant à traiter des sujets mythologiques, M. Gibson a su éviter de faire de plates et serviles copies de l'antique, et a donné un caractère original à ses statues, telles que l'*Amour*, *Psyché*, *Héro et Léandre*, l'*Aurore*, *Hébé*, *Sapho*, *Proserpine*, les *Chasseurs grecs*, les *Bergers endormis*, les *Amazones blessées*, etc. Depuis, M. Gibson s'est consacré aux sujets historiques, et n'a pas moins obtenu de succès dans ce nouveau genre. Nous citerons : la statue de la *Reine Victoria*, supportée par la Justice et la Bienveillance, qui est placée au nouveau palais de Westminster; une autre statue de la reine, placée au palais Buckingham; une statue en marbre d'*Huskisson*, pour le cimetière de Liverpool, et celle de *Robert Peel*, pour l'abbaye de Westminster. Durant ses dernières années, M. Gibson s'occupa de polychromie, ou méthode des Grecs pour colorer leurs sculptures. Il a ainsi exécuté plusieurs statues, tout en mettant beaucoup de réserve et de goût dans l'emploi des couleurs sur le marbre. Depuis son arrivée à Rome, en 1817, M. Gibson continua à y résider, mais il fit d'assez fréquents voyages en Angleterre.

GIBSON (Thomas **MILNER**-), homme politique anglais, né à la Trinité en 1807. Il est un des membres du Parlement qui ont joué le rôle le plus actif dans la lutte engagée depuis trente ans en faveur des réformes. C'est un orateur démocratique, libéral et libre-échangiste, de l'école de M. Brigth. Il est fils d'un officier d'infanterie, et fut élevé à l'université de Cambridge. En 1832, après son mariage, il voyagea. En 1837, il fut élu membre de la Chambre des communes par le bourg d'Ipswich, et vota d'abord avec les conservateurs, notamment la loi si importante sur le gouvernement du Canada. Mais l'année suivante il passa aux réformistes, et, en 1839, se présenta de nouveau aux électeurs avec le programme de la réforme. Il ne fut pas réélu. Ayant essayé un appel aux électeurs de Cambridge, il fut également repoussé. Loin de le ramener aux conservateurs, ce double échec le fit entrer encore davantage dans la lutte qui s'engageait. Pendant deux ans, il dépensa son ardeur dans les assemblées populaires, où il se fit remarquer par sa fougue oratoire. Aux élections générales de 1841, il se présenta aux électeurs de Manchester et fut élu contre un ministre, sir G. Murray. Ce succès appela sur lui l'attention. Il devint, avec M. Bright, M. Cobden et Charles Villier, un des chefs les plus connus du parti réformiste. La question du libre échange était déjà à l'ordre du jour.

M. Gibson fut, avec M. Brigth et M. Cobden, dès 1841, un des promoteurs de l'abolition des lois sur les céréales. En 1846, on vit réduire à 1 schelling le droit d'entrée de 8 schelling, payé par les grains étrangers. Cette même année, lord John Russel, favorable aux idées de réforme douanière, appela M. Gibson à faire partie du bureau du commerce comme vice-président. Il fut aussi nommé membre du conseil privé, et resta d'accord pendant deux ans avec le ministère; mais, en 1848, il se sépara du gouvernement sur la question de la réforme électorale et sur celle des finances. Sa retraite du bureau du commerce augmenta sa popularité. En 1852, il fut réélu. Il continua à soutenir les doctrines radicales que les frères Hume avaient professées et que M. Brigth continuait à défendre. En 1857, il ne fut pas réélu à Manchester. Il se porta comme candidat au bourg d'Asthon et y réussit. Deux ans après, les idées du libre échange continuant à prévaloir, il fut nommé président du conseil du commerce et il a été, en 1859, un des auteurs du traité de commerce entre l'Angleterre et la France. M. Milner-Gibson est encore, en ce moment, membre du Parlement et l'un des chefs du parti radical. Il s'est, en cette qualité, opposé avec une grande vivacité à toute intervention de l'Angleterre dans la guerre civile américaine.

GIBSONITE s. f. (ji-pso-ni-te — du nom du naturaliste *Gibson*). Minér. Nom donné par Haidinger à un minéral encore très-peu connu, qui a été trouvé à Hartfield, dans le comté de Renfrew, en Ecosse, et qui se présente en cristaux de couleur blanc sale ou rose pâle, dont la forme primitive semble être un prisme rhomboïdal droit, surmonté d'un biseau.

GIBUS s. m. (ji-buss — nom de l'inventeur). Sorte de chapeau cylindrique, qui se plie de façon à occuper très-peu d'espace : *Perdre son* GIBUS.

— Adjectiv. : *Un chapeau* GIBUS.

GIBYLE, ville de Syrie. V. DJÉBAÏL.

GICHTEL (Jean-George), écrivain mystique et visionnaire allemand, né à Ratisbonne en 1638, mort à Amsterdam en 1710. Il montra de bonne heure des dispositions singu-

lières pour le rôle d'illuminé. On dit qu'il passait des heures entières à regarder le soleil, bouche béante, pensant s'entretenir avec Dieu. Il étudia cependant la théologie et le droit à Strasbourg, et fut attaché au tribunal supérieur de Spire, où il obtint un véritable succès comme avocat; mais ses idées ascétiques ne cessaient de le tourmenter. Ayant appris que le baron de Weltz s'occupait, à Ratisbonne, de purifier l'Eglise et de convertir les incrédules, il se rendit auprès de lui pour s'associer à son œuvre. Il ne craignit pas de soutenir publiquement qu'on devait demander à un professeur l'illumination du Saint-Esprit bien plutôt que l'instruction. Ses théories bizarres firent scandale. On le bannit de Ratisbonne. Il se rendit à Vienne, puis en Hollande, où il entreprit des prédications insensées contre le mariage, et trouva des sectateurs, même parmi les gens instruits. Malheureusement, la discorde ne tarda pas à se glisser entre le maître et les disciples. Retiré à Amsterdam, il finit ses jours dans la misère et l'oubli. Ses rares sectateurs prirent le nom de *gichtéliens* ou *frères des anges*, parce qu'ils croient, en s'abstenant du mariage et des plaisirs de la vie mondaine, en s'adonnant à la contemplation et autres pratiques, se rapprocher des anges. En dépit de leur petit nombre, ils se sont maintenus jusqu'à nos jours à Amsterdam, à Leyde, et dans quelques villes d'Allemagne. Deux ans avant sa mort, il perdit deux ongles au pied droit, lesquels furent remplacés, disait-il, par deux longues griffes d'aigle, ce qu'il regardait comme une manifestation toute spéciale de l'esprit saint. Il soutenait que sa parole devait être préférée aux saintes Ecritures. On a de lui : *Theosophia practica* (Leyde, 1722). Ses *Lettres* avaient, en outre, été publiées, sans son aveu par Arnold, en deux recueils (1701, 2 vol., et 1708, 3 vol.).

GICHTÉLIEN s. m. (jich-té-li-ain). Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIIe siècle à Ratisbonne, par George Gichtel.

GICLET s. m. (ji-klè — du prov. *gisclar*, jaillir avec force). Bot. Nom vulgaire de l'ecbalion élatérion, et plus particulièrement de son fruit. ‖ On dit aussi GICLEUR.

— **Encycl.** V. ECBALION.

GICQUEL DES TOUCHES (Pierre-Guillaume), navigateur français, né à Dinard (Ille-et-Vilaine) en 1770, mort à Saint-Malo en 1824. Il débuta dès l'âge de quatorze ans par un voyage à la côte de Guinée. En 1791, il fit partie de l'expédition envoyée à la recherche de Lapérouse, comme second pilote sur la *Recherche*. et attaché pendant la campagne à l'ingénieur Beautemps-Beaupré. Nommé au grade d'enseigne, son nom fut donné à une pointe dans le canal d'Entrecasteaux, au sud de la terre de Van-Diémen, ainsi qu'à une des terres qu'il découvrit. De 1795 à 1799, il fit une campagne dans l'Inde. Devenu lieutenant de vaisseau, il participa, à bord du *Géographe*, à l'expédition de Baudin aux terres australes. Il se maria à Sainte-Croix de Ténériffe, et arma un bâtiment pour le Mozambique. Les suites de cette campagne le menèrent à Buenos-Ayres, en 1800, au moment où les Anglais attaquaient cette ville. C'est à son courage et à son intelligence que la colonie dut son salut. De retour à Ténériffe et prié, par le gouverneur de Batavia, de le faire passer dans la colonie hollandaise, il frêta un bâtiment américain et le conduisit à bon port, après une traversée de cent cinq jours. Il fut, à la suite de cette campagne, nommé adjudant général de la marine hollandaise, et resta à Batavia jusqu'à la prise de cette île, en 1811. Il profita du séjour qu'il y fit pour relever la marine du pays et purger les côtes de Java des pirates qui les infestaient. Aussi les Anglais, entre les mains desquels il était tombé, à la prise de Batavia, lui firent-ils des offres magnifiques pour le déterminer à rester dans le pays; mais à la faveur des ennemis de son pays, Gicquel des Touches préféra la captivité. En 1814, il recouvra la liberté et revint en France, où il fut compris sur les listes de la marine comme capitaine de vaisseau de secours. Admis à la retraite deux ans après, il se retira à Saint-Malo, où il commanda encore plusieurs bâtiments de commerce. Il a laissé, outre divers mémoires publiés dans les *Annales maritimes : Tables comparatives des principales dimensions des bâtiments de guerre français et anglais* (Paris, 1817, in-4o); *Traité des manœuvres courantes et dormantes* (Paris, 1818, in-8o).

GICQUEL DES TOUCHES (Auguste-Marie), navigateur français, frère du précédent, né à Rennes en 1784, mort à Brest en 1855. Mousse à dix ans, aspirant à quinze, il fit les campagnes de Bruin, de Ganteaume et de Linois; en 1801, il fut promu au grade d'enseigne de vaisseau; en 1804, il assista, sur l'*Intrépide*, aux combats du cap Finistère et de Trafalgar. Le plus ancien des officiers restés à bord dans cette dernière journée si fatale à notre marine, il déploya autant d'énergie que de tact, et maintint à flot l'*Intrépide*, dans le coup de vent qui suivit la bataille. En 1811, Gicquel des Touches recouvra la liberté, et fut nommé lieutenant de vaisseau. En 1814, il prit part, comme second, à bord de la *Dryade*, au combat dit du *Romulus*. Envoyé après la paix, en 1817, au Sénégal, avec la gabare la *Loire*, il prit sur lui de rester dans la colonie pour y recueillir les naufragés de la *Méduse*. A son retour en France, il fit adopter à bord des bâtiments de l'Etat un mode d'installation du magasin général qui devint réglementaire. Employé à terre pendant les années suivantes, il traduisit de l'anglais plusieurs instructions nautiques, composa un long *Mémoire sur les courants de l'Atlantique*, compléta le *Manœuvrier* de Bourdé de Villehuet, et inséra dans les *Annales maritimes et coloniales* quantité de travaux, notamment sur la *Rentrée des bâtiments de guerre*. Capitaine de frégate en 1819, et chargé d'armer et d'installer la *Jeanne Darc*, construite sur de nouveaux plans, il fut fait, après plusieurs campagnes, capitaine de vaisseau, avec mission d'appliquer sur le vaisseau rasé, la *Guerrière*, un plan d'arrimage destiné à lui donner les meilleures qualités nautiques. Nommé directeur des mouvements du port de Brest, il marqua son passage dans ce port par d'importantes améliorations dans le service, et fut mis à la retraite en 1845. Il a publié, dans le tome C des *Annales maritimes*, une *Lettre contenant la rectification de plusieurs erreurs commises par M. Thiers dans son* Histoire du consulat et de l'empire, *au sujet de la bataille de Trafalgar*.

GICQUEL DES TOUCHES (Albert-Auguste), marin français, fils du précédent, né à Brest en 1818. Il entra au service en 1832, devint enseigne en 1838, lieutenant de vaisseau en 1843, capitaine de frégate en 1850, et capitaine de vaisseau en 1858. Chef d'état-major de l'escadre d'évolution, puis directeur du personnel au ministère de la marine, il fut fait contre-amiral en 1867, et reçut peu après le commandement d'une division navale dans la Méditerranée.

GICQUÉTEÏ s. m. (ji-ké-té-i — nom mongol). Mamm. Variété de l'onagre ou âne sauvage, connue aussi sous le nom de MULET SAUVAGE.

GIDDAH, ville d'Arabie. V. DJEDDAH.

GIDE (Casimir), compositeur français, né en 1804, mort en 1868. Son père, libraire à Paris, le destinait au commerce, et lui permettait l'étude de la musique comme simple passe-temps. Cependant, après quelques études au Conservatoire de Paris, où il avait suivi le cours de Dourlen, le goût de la composition s'empara de lui, et il satisfit son penchant en écrivant la musique d'une foule de vaudevilles et de drames. En 1830, il fit représenter à l'Opéra-Comique un ouvrage en un acte, intitulé le *Roi de Sicile*, qui n'eut point de succès. M. Gide se releva de cet échec, à l'Opéra, par son grand ballet avec chœurs, en cinq actes, en collaboration avec Halévy, la *Tentation*, qui obtint en 1832 une très-belle réussite. En 1834, un petit opéra-comique en un acte, l'*Angelus*, fut médiocrement goûté. Sa dernière œuvre, le ballet d'*Ozaï ou les Sauvages*, représentée à l'Opéra en 1847, pour les débuts de la Priora, renfermait des parties excessivement remarquables. Depuis ce moment, M. Gide prit la librairie de son père et renonça complètement à la musique.

GIDEL (Charles-Antoine), littérateur français, né à Gannat (Allier) en 1827. De bonne heure il suivit la carrière de l'enseignement, se fit recevoir licencié ès lettres en 1850, agrégé des classes supérieures en 1853, puis professa successivement la rhétorique à Brest (1853), à Angers (1855) et à Nantes (1857). Reçu cette même année docteur ès lettres, M. Gidel fut chargé d'un cours de littérature française à l'école préparatoire pour l'enseignement supérieur de Nantes. Professeur de troisième au lycée Bonaparte à Paris, en 1860, il fut chargé de la chaire de rhétorique en 1864. Un mémoire sur les imitations, faites en grec depuis le XIIe siècle, de nos anciens poëmes de chevalerie, lui fit décerner, en 1864, un des prix Bordin par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Depuis lors l'Académie française lui accorda le prix d'éloquence pour une *Etude sur Saint-Evremont* (1866) et pour un *Discours sur Jean-Jacques Rousseau* (1868). M. Gidel s'est fait en outre remarquer par la part active qu'il a prise au nouveau mode d'enseignement public inauguré par les conférences. Il a su, par sa parole facile et élégante, par ses aperçus ingénieux et par son érudition conquérir les suffrages du public, notamment à la Sorbonne et au théâtre du Châtelet, où il a fait, au mois de février 1869, un commentaire fort applaudi du *Misanthrope*. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans la *Revue de l'Anjou*, l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques*, la *Revue de l'instruction publique*, etc., et des éditions de plusieurs ouvrages classiques, on doit à M. Gidel : *Les troubadours et Pétrarque; De Philippide Guillelmi Britonis* (1857, in-8o), sa thèse de doctorat; *Nouveau recueil de morceaux choisis d'auteurs français* (1865 et suiv., in-8o) ; une bonne édition des *Œuvres de Boileau* (1869, in-8o), etc.

GIÉ, terre qui a donné son nom à un rameau de la maison de Rohan, issu de la branche de Rohan-Guéméné. Ce rameau a pour auteur Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, fils puîné de Louis de Rohan, seigneur de Guéméné et de Marie de Montauban. Le maréchal de Gié, mort en 1513, laissa, entre autres enfants : Charles, dont on va parler; Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay, auteur de la branche des ducs de Rohan (V. ROHAN), et François de Rohan, archevêque de Lyon. Charles de Rohan, seigneur de Gié, vicomte de Fronsac, grand échanson de France, gouverneur de la Touraine, épousa en premières noces Charlotte d'Armagnac, comtesse de Guise, dont il n'eut pas d'enfants, et, en secondes noces, Jeanne de Saint-Séverin, qui lui donna François de Rohan, seigneur de Gié, baron du Château-du-Loir, ambassadeur à Rome, lieutenant au gouvernement de Bretagne. Avec lui s'éteignit le rameau des seigneurs de Gié, puisqu'il ne laissa que trois filles : Eléonore de Rohan, mariée à Louis de Rohan, comte de Montbazon; Jacqueline de Rohan, mariée à François de Balzac-d'Entragues, et Françoise, dite **Diane de Rohan**, mariée à François de La Tour-Landry, comte de Châteauroux.

GIÉ (Pierre de ROHAN, dit DE), maréchal de France, né en Bretagne vers 1450, mort en 1513. Il obtint le bâton de maréchal en 1475, reprit à Maximilien d'Autriche les places de Flandre (1479), défendit les frontières de Picardie après la mort de Louis XI, se distingua en Italie sous Charles VIII et Louis XII, et délivra le duc d'Orléans assiégé dans Novare. Louis XII, dont il avait toute la confiance, le chargea de l'éducation de l'héritier de la couronne (François Ier). En 1504, le roi fut atteint d'une grave maladie. Anne de Brétagne, le croyant à l'extrémité, dirigea ses effets les plus précieux sur la ville de Nantes, dont la souveraineté devait lui revenir. Le maréchal de Gié fit arrêter les bateaux qui les transportaient. La reine en conçut une haine violente contre lui. Elle exigea du faible Louis XII, après son rétablissement, le renvoi du maréchal devant le parlement de Toulouse, pour crime de lèse-majesté. Les juges se trouvèrent dans un grand embarras : absoudre le prévenu, c'était irriter une princesse altière et remettre en question peut-être la réunion de la Bretagne; frapper avec la dernière rigueur un homme qui sans doute n'avait fait qu'obéir à des ordres secrets, c'était avilir l'autorité de la couronne. On prit un moyen terme : la sentence, qui fut rendue le 9 février 1505, privait le maréchal de Gié de ses grades et honneurs pendant cinq ans. Il se retira à son château du Verger, entre Angers et La Flèche, cherchant des consolations dans la culture des arts, qu'il avait appris à aimer pendant ses campagnes d'Italie. Anne de Bretagne, nous dit le président Hénault, le poursuivit toute sa vie. Louise de Savoie, qu'il aimait éperdument, et à l'instigation de laquelle il s'était, dit-on, compromis dans l'intérêt de son fils (François Ier), l'abandonna dans le malheur.

GIÉBEL (Chrétien-Godefroy-André), zoologiste allemand, né à Quedlinbourg (Prusse) en 1826. Il étudia à l'université de Halle; reçu agrégé en 1845, il y fit des cours sur la paléontologie, l'anatomie comparée et l'histoire naturelle. En 1858, il fut nommé professeur adjoint de zoologie à l'université de cette ville, devint titulaire de la même chaire en 1861 et, peu de temps après, fut appelé à la direction du musée zoologique. Dans ses leçons comme dans ses ouvrages, il a toujours soutenu la théorie du perfectionnement graduel des êtres sur la surface de la terre. Dans les différentes couches de formation du globe terrestre, il trouve la preuve qu'à chaque création les êtres s'éloignaient davantage de la forme primitive, et que ce développement s'opérait d'après des règles fixes. Agassiz, Bronn et Burmeister avaient déjà exposé cette théorie d'une manière générale; mais Giebel est le premier qui l'ait érigée en système et en ait établi les lois. Parmi ses ouvrages, nous devons mentionner sa *Paléozoologie* (Mersebourg, 1846), qu'il remania complètement et qui parut sous ce nouveau titre : *Paléontologie générale* (Leipzig, 1852); *Faune du monde antédiluvien* (Leipzig, 1847-1856, vol. I à III, inachevé); *Odontographie* (Leipzig, 1854, avec 52 planches); *Les mammifères considérés au point de vue zoologique, anatomique et paléontologique* (Leipzig, 1853-1855); *Manuel de zoologie* (Darmstadt, 1857-1865, 3e édit.). Il a de plus écrit quelques ouvrages populaires, entre autres le *Cosmos pour le peuple* (Leipzig, 1849); *Questions que l'on fait tous les jours sur l'histoire naturelle* (Berlin, 1858), et *Histoire naturelle du règne animal* (Leipzig, 1858-1863, 5 vol.). En 1847 il avait fondé à Halle une société d'histoire naturelle, qui a publié depuis cette époque des *Comptes rendus annuels* (Berlin, 1849-1855); des *Mémoires* (Berlin, 1856-1852, 2 vol., avec 50 pl.), et un *Journal général d'histoire naturelle* (Berlin, 1853 et suivantes).

GIEBICHENSTEIN, village de Prusse, province de Saxe, près de Halle; 800 hab. Au milieu d'un riant jardin, ruines pittoresques d'un château fort où fut enfermé, en 1102, Louis le Sauteur, landgrave de Thuringe, qui s'échappa, au dire de la tradition, en sautant du haut du rocher sur lequel le château est construit dans la Saale, qui en baigne le pied. Ce château servit aussi longtemps de prison au duc Ernest II de Souabe.

GIECH (François-Frédéric-Charles, comte DE), homme d'Etat allemand, né en 1795, mort en 1863. Il appartenait à une des plus anciennes familles de la Moravie. Entré dans l'administration bavaroise avec le titre de conseiller de régence, il devint directeur de régence à Wurtzbourg, puis, en 1838, président de régence de la Franconie moyenne; mais il donna sa démission en 1840, et en exposa les motifs dans un *Mémoire* au roi, qui, publié sans son aveu (Stuttgard, 1840), excita vivement la curiosité et la sympathie publiques. Cette sympathie s'accrut encore lorsque parurent ses *Opinions sur la vie administrative et sur la vie publique* (Nuremberg, 1843, 2e édit.). En 1846, à la mort de son frère aîné, il lui succéda comme membre héréditaire du Reichsrath, et prit dès lors une part importante aux discussions de la première chambre de Bavière. En 1848, il fut élu membre du parlement de Francfort. On a de lui un ouvrage assez remarquable dans son genre, sous ce titre : *Code domestique dans la famille des comtes et barons de Giech* (1855).

GIEDDE (Ove), amiral danois, né à Tomerup (Scanie) en 1594, mort à Copenhague en 1661. Le roi de Danemark ayant accepté les offres d'un aventurier hollandais nommé Boschower, qui se chargeait de lui procurer un traité avantageux et des établissements dans l'île de Ceylan, donna, en 1618, à Ove Giedde le commandement d'une expédition qui, après une navigation des plus difficiles, arriva sur les côtes de Ceylan. Mais là, toutes les espérances que les Danois avaient formées s'évanouirent. Désespérant de vaincre les difficultés qui se présentaient à lui, Giedde alla négocier à la côte de Coromandel. Il obtint du rajah de Tanjaour le village maritime de Tanquebar, au prix d'une redevance annuelle, y fit élever le fort Dansbourg et y créa un établissement auquel la compagnie des Indes dut en grande partie sa prospérité. De retour en Danemark (1622), Giedde fut comblé de récompenses et d'honneur par le roi Christian IV, qui lui donna la direction des mines d'argent de Kongsberg. De 1643 à 1645, il prit part à la guerre du Danemark contre la Suède et la Hollande, fut nommé sénateur et grand amiral, devint, en 1657, un des plénipotentiaires chargés de négocier la paix avec la Suède, fut retenu comme prisonnier d'Etat au moment où éclatèrent de nouveau les hostilités, et ne recouvra sa liberté que peu de mois avant sa mort. On a de Giedde, en danois, la *Relation de tout ce qui s'est passé dans l'expédition de l'Inde depuis le* 24 *novembre* 1618 *jusqu'au* 4 *mars* 1622, insérée dans le recueil de J.-H. Schlegel sur l'histoire du Danemark (Copenhague, 1772), et *Négociations avec l'empereur de Candy et le rajah de Tanjaour*, publiées dans le même recueil.

GIEDROYC (Romuald-Thadée, prince), général polonais, né à Podruska (Lithuanie) en 1750, mort à Varsovie en 1824. Il prit du service en 1765, se signala par sa bravoure aux combats de Grodno, de Molczadz, de Bezdziez, contre les Russes, devint ensuite général major, entra de nouveau en campagne lorsque les Russes envahirent la Pologne en 1792, battit l'ennemi à Salaty, près de la Courlande (1794), et reçut, en récompense de cet exploit, le grade de lieutenant général, avec une bague d'honneur portant cette inscription : *La patrie à son défenseur*. Giedroyc continua à prendre une glorieuse part à la guerre nationale jusqu'à ce qu'il fût fait prisonnier par Souvaroff. Rendu à la liberté, il alla en France (1796), puis en Allemagne, et finit par se retirer dans ses terres en Samogitie. Lorsqu'en 1812 Napoléon arriva à Wilna, Giedroyc, qui espérait la résurrection prochaine de la Pologne, sortit de sa retraite et fut chargé par l'empereur d'organiser les troupes lithuaniennes. Fait prisonnier à Sierakow (1813), il fut envoyé à Arkhangel, où il resta jusqu'en 1814. Il retourna alors en Pologne, où il fit partie, en 1815, de la commission chargée par l'empereur Alexandre de réorganiser l'armée polonaise.

GIEDROYC (Joseph-François-Xavier, prince), général polonais, fils du précédent, né Steeze (Lithuanie) en 1787, mort à Paris en 1855. Il suivit comme son père la carrière des armes. Lieutenant dans le 1er régiment des chevau-légers polonais de la garde impériale (1808), il fit la guerre d'Espagne et d'Autriche, prit part, en 1812, comme capitaine adjudant-major, à la campagne de Russie, aida son père à organiser l'armée lithuanienne, tomba en même temps que lui entre les mains des Russes, et, rendu à la liberté en 1814, retourna en France. Bientôt après, le prince Giedroyc prenait part à la bataille de Waterloo. Lors du retour des Bourbons, il repartit pour la Pologne, refusa par la suite de prêter serment de fidélité à l'empereur Nicolas, fut envoyé en Sibérie, où il passa plusieurs années, et finit par obtenir d'aller habiter la France; mais ayant emmené avec lui son jeune fils, qui devait rester en quelque sorte comme otage à Varsovie, il eut tous ses biens confisqués. — Son frère, Constantin-Alexandre-Julien GIEDROYC, né à Bobien (Lithuanie) en 1805, mort à Varsovie en 1844, fut chambellan de l'empereur Nicolas, qui le nomma vice-directeur de l'administration générale du royaume de Pologne.

GIEDROYC (Lucie), femme de lettres polonaise. V. RAUTENSTRAUCH (Mme de).

GIÉLÉE (Jacquemart), poëte français, né à Lille au XIIIe siècle. Il composa, sous le titre

de *Renart le nouvel*, un poëme satirique et allégorique dans lequel il attaque avec une grande vivacité les vices et les travers de son temps, surtout en ce qui touche le clergé. Cet ouvrage a été publié pour la première fois par M. Méon, dans une édition des diverses parties du *Roman du Renard* (1826, 4 vol. in-8°). Jusque-là ce poëme n'était connu que par une traduction, ou plutôt par une imitation en prose, faite par J. Tenessax et publiée sous le titre de : le *Livre de maistre Regnard et de dame Hersant, sa femme, livre plaisant et facétieux* (Paris, 1516). Cette traduction a été plusieurs fois rééditée sous des titres différents. Les éditions de Rouen (1550) et de Paris (1551) portent celui de : le *Docteur en malice, maistre Regnard démonstrant les ruses et cautelles qu'il use envers les personnes.*

GIELGUD (Antoine), général polonais, né en Samogitie en 1792, mort en 1831. Il était fils d'un statorste de sa ville natale. Lorsque, en 1812, les Français entrèrent en Lithuanie, Gielgud, malgré sa jeunesse, fut mis à la tête d'un régiment de Lithuaniens. Après la réorganisation de l'armée polonaise, en 1815, il fut confirmé dans son grade, puis nommé général de brigade. Quand éclata la révolution de 1830, Gielgud prit part contre les Russes, à divers engagements, puis fut envoyé en Lithuanie pour y appuyer l'insurrection. Il battit les Russes à Raygrod; mais, manquant de résolution et de capacité militaire, il ne sut pas profiter de son succès, se fit complétement battre le 19 juin 1831, opéra sa retraite vers la Samogitie et se vit, bientôt après, contraint de se démettre de son commandement. Lorsque le corps dont il faisait partie fut contraint de poser les armes, un officier polonais, Etienne Skulski, persuadé que Gielgud était l'auteur de la déplorable issue de la campagne, le tua d'un coup de pistolet en s'écriant : « Ainsi périssent les traîtres ! »

GIEN, en latin *Gianum*, ville de France (Loiret), chef-lieu d'arrond., à 62 kilom. S.-E. d'Orléans, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 979 hab. — pop. tot., 6,717 hab. L'arrond. comprend 5 cantons, 49 communes et 54,616 hab. Tribunal de première instance; bibliothèque. Manufacture de faïence, tanneries, fabrication de carreaux fins, de blanc d'Espagne. Commerce de grains, vins, bois, safran, laine, serges, charbon de terre, sel gris.

Gien, agréablement situé sur la rive droite de la Loire, présente un aspect pittoresque et animé. On y remarque quelques édifices intéressants, notamment un beau château du XVIe siècle, bordé de hautes terrasses et dominant la partie la plus ancienne de la ville. Ce château fut bâti par Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, qui le fit élever en 1494, sur l'emplacement d'un vieux château construit, dit-on, par Charlemagne, vers la fin du VIIIe siècle. « Le château actuel, vaste résidence féodale, présente, dit M. Joanne, du côté de la cour, un bel ensemble architectural. On remarque notamment l'élégance des tourelles d'escalier. Les appartements offrent peu d'intérêt; différents services judiciaires ou administratifs y sont installés. Les salles souterraines méritent d'être visitées. Des étages supérieurs on découvre un beau panorama sur la vallée de la Loire. »

L'église Saint-Pierre-du-Château, bâtie sur une vaste esplanade plantée d'arbres, est un grand édifice sans valeur architecturale. Du haut de la tour, qui date du XVe siècle, on découvre une partie du Berry, du Nivernais et de l'Orléanais. Nous signalerons en outre : l'église Saint-Louis, qui date du XVIIe siècle; plusieurs maisons sculptées des XVe et XVIe siècles, et dont l'une est attribuée aux templiers; un beau pont de douze arches; les quais, qui offrent des promenades très-animées, et le couvent Sainte-Claire, où fut enfermée, en 1771, la comtesse Monnier, que Mirabeau a rendue célèbre sous le nom de Sophie. De nombreuses antiquités romaines ont été découvertes au vieux Gien.

Gien est une ville très-ancienne. Après avoir appartenu longemps à des seigneurs particuliers, elle fut réunie à la couronne sous Philippe-Auguste. Sous le règne de Louis XIII, elle devint l'apanage de différents princes. Les Anglais l'occupèrent pendant la guerre de Cent ans; plus tard, elle tomba au pouvoir des protestants, puis en celui des ligueurs. Louis XIV y chercha pendant quelque temps un refuge contre les troubles de la Fronde.

GIENATH (Nicolas), industriel français, dont le véritable nom était **Guinand**, né en Franche-Comté en 1670, mort en 1750. Forcé, comme protestant, de quitter la France pour échapper à la persécution, il changea de nom, s'établit dans le pays de Sarrebruck, puis au mont Tonnerre, établit d'importantes forges à Hochstein et découvrit les mines de fer d'Insbach. — Son petit-fils, Louis, baron GIENATH, né à Hochstein (Palatinat) en 1767, mort à Schoenau en 1848, se livra également à l'industrie, reconstruisit des églises protestantes, créa à ses frais des routes de communication et fonda des prix annuels pour l'habillement des enfants pauvres.

GIENGEN, ville du Wurtemberg, cercle de l'Iaxt, bailliage et à 12 kilom. S.-E. de Heidenheim, sur la Brenz; 2,300 hab. Sources minérales et bains de Wildbad, autrefois très-fréquentés. Préparation d'une liqueur dite *eau de Giengen*. Fabrication de toiles, lainages et cotons. Belle église surmontée de deux tours. Autrefois ville libre impériale, réunie au Wurtemberg en 1802.

GIÉNIE s. f. (jié-nî — de *Gioeni*, natur. ital.). Moll. Prétendu genre, désigné aussi sous le nom de *char*, et fondé sur les pièces calcaires de l'estomac de la bulle ou oublie de mer.

GIENNOIS, OISE s. et adj. (jiè-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Gien; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* GIENNOIS. *La population* GIENNOISE.

— s. m. Numism. Monnaie frappée par le comte de Gien.

GIENS (presqu'île de), presqu'île de France (Var), comm. d'Hyères; 243 hab. Salines produisant annuellement 20,000 tonnes de sel; pêche du thon. La presqu'île de Giens a 7 kilom. de long sur 1 kilom. de large. Deux étroites levées de sable la réunissent à la terre ferme. On y remarque les ruines d'un ancien château et un fortin moderne connu sous le nom de Tour-Fondue.

GIER, ancien petit pays de France, aujourd'hui compris dans le départ. du Rhône.

GIER, rivière de France, prend sa source dans le départ. de la Loire, près de la ferme de la Jasserie, à 1,307 mètres d'altit., forme la cascade du Saut-du-Gier, baigne Saint-Chamond, côtoie le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, passe à Rive-de-Gier, pénètre dans le départ. du Rhône, arrose Saint-Romain et se jette dans le Rhône à Givors, après un cours de 45 kilom. Le Gier alimente le canal de Givors.

GIERACE, ville d'Italie. V. GERACE.

GIEREMEI, nom d'une famille de Bologne, qui fut, au XIIIe siècle, à la tête du parti guelfe dans cette ville. Les Gieremei étaient ennemis acharnés des Lambertazzi, chefs du parti gibelin à Bologne, lorsqu'un de leurs membres, Bonifacio, s'éprit d'une passion violente et partagée pour Imelda, fille d'Orlando Lambertazzi. Les frères d'Imelda, avertis de ses relations avec Bonifacio, frappèrent mortellement ce dernier d'un poignard empoisonné, et la jeune fille périt elle-même en suçant la plaie de son amant qui râlait encore (1274). En apprenant le meurtre de Bonifacio, les Gieremei appelèrent aux armes leurs partisans et allumèrent dans la Romagne une guerre civile qui se prolongea jusqu'à la fin du siècle, époque où les deux familles, également affaiblies, cessèrent de jouer un rôle important à Bologne.

GIERIG (Théophile-Erdmann), philologue allemand, né à Vehrau (Lusace) en 1753, mort en 1814. Il fut professeur à Lennep, puis à Dortmund, et recteur du lycée de Fulde. On lui doit de bonnes éditions classiques des auteurs latins, dont les plus estimées sont celles des *Œuvres* d'Ovide (1784, 2 vol. in-8°) et de Pline le Jeune. L'un des premiers, il fit entrer dans les éditions destinées aux commençants des notes sur les particularités de l'antiquité latine. Gierig a publié la *Vie, le caractère moral et le mérite littéraire de Pline le Jeune* (Dortmund, 1798).

GIESEBRECHT (Charles-Henri-Louis), poëte allemand, né à Mirow, dans le Mecklembourg, en 1782, mort en 1832. Il entra dans la carrière de l'enseignement, se fit recevoir docteur en philosophie à Helmstaedt et obtint, en 1812, une chaire au cloître Gris de Berlin. Giesebrecht a publié : deux tragédies, *Armide* (1804) et *Sertorius* (1807); un drame, les *Nouveaux assassins* (1819); des *Etudes dramatiques* (1808); *Feuilles allemandes* (1822), et des articles, des pièces de vers, insérés dans divers recueils.

GIESEBRECHT (Frédéric-Guillaume-Benjamin DE), historien allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1814. Il fit ses études à l'université de sa ville natale et s'appliqua surtout à l'histoire, sous la direction du célèbre Ranke. Il professa ensuite pendant vingt ans au gymnase de Joochimsthal, dans la même ville, et consacra les loisirs que lui laissait cet emploi à des travaux historiques, dont les plus remarquables furent l'*Histoire de l'empereur Othon II*, dans les *Annales de l'empire d'Allemagne* de Ranke (Berlin, 1840), et la restitution des *Annales altahenses* (Berlin, 1841), une des sources les plus précieuses de l'histoire de l'Allemagne au XIe siècle. Ces travaux attirèrent l'attention du ministre Eichhorn, qui le chargea d'exécuter en Italie, de 1843 à 1845, un voyage consacré à des recherches historiques, dont le résultat fut une *Histoire de l'époque impériale allemande* (Brunswick, 1855-1865, t. I à III). C'est là l'œuvre capitale de Giesebrecht, celle qui a fondé sa réputation et l'a placé au rang des premiers historiens allemands contemporains. L'authenticité des sources où l'auteur a puisé, l'élégance du style, la richesse des descriptions et surtout l'impartialité et l'indépendance de caractère dont il a fait preuve dans ses appréciations, tout concourt à faire de cet ouvrage un véritable monument historique. Dans l'intervalle, Giesebrecht avait été appelé à la chaire d'histoire de l'université de Kœnigsberg, où il s'appliqua surtout à former de bons professeurs pour les gymnases de l'Allemagne. En 1862, il passa en la même qualité à Munich et y fut en même temps nommé directeur du séminaire historique. En 1865, le roi de Bavière l'a élevé à la noblesse. Parmi ses travaux d'une moindre importance, nous citerons encore : *De litterarum studiis apud Italos primis medii ævi sæculis* (Berlin, 1845), et *De Gregorii VII registro emendando* (Brunswick, 1858), ainsi qu'une excellente traduction de Grégoire de Tours (Berlin, 1851).

GIESECKE ou **GISEKE** (Paul-Thierry), médecin allemand, né à Hambourg en 1745, mort dans cette ville en 1796. Il fut professeur de physique et de poésie et bibliothécaire du gymnase dans sa ville natale. Il avait un goût des plus vifs pour la botanique et professait une grande admiration pour Linné, qui donna, en son honneur, le nom de *giesekia* à un genre de plantes de la famille des phytolaccées. Giesecke a laissé un assez grand nombre de notices, d'opuscules, de tables, de traductions, et a été le principal rédacteur des *Icones plantarum* (Hambourg, 1777, in-8°), et des *Mémoires et observations de médecine* (1776, in-8°).

GIESÉKIE s. f. (ji-zé-kî — de *Giesecke*, médecin allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des phytolaccées, comprenant des espèces qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

GIESÉKITE s. f. (ji-zé-ki-te — de *Giesecke*, nom propre). Minér. Silicate d'alumine et de bases protoxydées.

GIESELER (Jean-Charles-Louis), historien allemand, né à Petershagen en 1791, mort à Gœttingue en 1854. Il fit ses études classiques et sa théologie à Halle, et devint professeur de langue latine à la maison des Orphelins de cette ville, où il avait reçu sa première éducation. En 1813, il suivit l'impulsion générale de l'Allemagne et prit les armes pour l'indépendance de sa patrie. En 1818, il fut appelé à la direction du gymnase de Clèves; en 1819, il accepta la chaire de théologie de l'université de Bonn, nouvellement créée, et, en 1831, il fut nommé professeur de théologie à Gœttingue, où il mourut. Le premier ouvrage qui mit Gieseler en évidence est intitulé : *Essai historique et critique sur l'origine et sur les premières destinées des Evangiles écrits* (Leipzig, 1818, in-8°), « ouvrage dans lequel, dit M. Michel Nicolas (*Nouv. biog. génér.*), il déploie autant d'érudition que de sagesse, pour prouver que la source des trois Evangiles synoptiques n'est pas un Evangile primitif écrit, comme l'avait soutenu Eichhorn, mais une tradition orale. » Le principal ouvrage de Gieseler est son *Manuel de l'histoire ecclésiastique* (Bonn, 1824-1853, 3 vol. in-8°), qu'il a conduit jusqu'à la paix de Westphalie et que M. Redepenning a continué avec les notes de l'auteur. En outre, on a de Gieseler : *Vetus translatio latina visionis Isaiæ, etc.* (Gœttingue, 1832, in-4°); *Clementis alexandrini et Origenis doctrinæ de corpore Christi* (Gœttingue, 1837, in-4°); *Coup d'œil rétrospectif sur la tendance et les développements théologiques et ecclésiastiques des cinquante dernières années* (Gœttingue, 1837, in-8°); *Histoire des dogmes jusqu'à la réformation* (Bonn, 1855, in-8°), publiée par M. Redepenning. Il a, en outre, édité la *Narration de Bogumilis* d'Euthymius Zygabenus (Gœttingue, 1842) et l'*Historia Manicheorum seu Paulicianorum* (Gœttingue, 1846) de Petrus Siculus.

GIESSBACH (le), torrent de Suisse, descend des lacs de Hagel et de Hexen, situés au pied du Schwarzhorn, et se jette dans le lac de Brienz, après avoir formé plusieurs cascades. La plus belle et la plus renommée de ces cascades est située sur le lac de Brienz. De loin on entend le mugissement de ses sept chutes d'eau successives. Longtemps le plateau de Giessbach fut inabordable. En 1818, le maître d'école Kehrli, ayant gravi ce rocher d'un difficile accès, fut émerveillé par le spectacle de la cascade, qui se précipitait d'une hauteur de 1,100 pieds, se brisant plusieurs fois dans sa route, pour retomber en nappes plus vastes et plus écumantes. Il établit aussitôt un chemin et un hôtel, et aujourd'hui la cascade est visitée chaque année par un nombre très-considérable de touristes. Les sept cascades du Giessbach, précipitant leurs eaux au milieu de la sombre verdure des pins et sur la paroi noirâtre des rochers, font un effet magique. Le soir, on les éclaire avec des flammes de bengale de diverses nuances, et pendant un instant les brillantes couleurs de l'arc-en-ciel étincellent sur cette sombre masse de verdure. Rien ne manque à ce panorama si varié, pas même les contrastes, et c'est d'un élégant chalet ou du milieu de la prairie la plus fraîche et la plus veloutée que l'on contemple ces scènes grandioses.

GIESSEN, ville de la Hesse-Darmstadt, ch.-l. de la province de la Hesse supérieure, à 90 kilom. N. de Darmstadt, au confluent de la Lahn et de la Wieseck; 9.700 hab. Cour d'appel; université fondée en 1607. Bibliothèque; jardin botanique; laboratoire de chimie établi par le célèbre professeur Liebig. Le landgrave de Hesse-Darmstadt, Louis, fonda en 1607 l'université protestante de Giessen; en 1625, au début de la guerre de Trente ans, elle fut supprimée; mais elle put reprendre ses travaux dès 1650. Près de 370 étudiants suivent encore aujourd'hui ses cours. Les anciennes fortifications de Giessen, détruites en 1805, ont été transformées en promenades.

GIETER s. m. (jî-tre). Techn. Longue pelle creuse employée en Hollande pour arroser les toiles sur le pré.

GIETTE s. f. (ji-è-te). Techn. Pièce de l'ourdissoir.

GIFFARD (William), célèbre chirurgien accoucheur, qui exerça son art à Londres, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Il recueillit avec beaucoup de soin les cas intéressants qu'il eut l'occasion d'observer dans sa pratique, et laissa manuscrit, en mourant, un recueil qui fut publié par un de ses amis. Giffard était un homme franc, au jugement sûr et solide. Son adresse et son expérience dans sa profession, et surtout sa charité envers les pauvres, lui avaient acquis depuis longtemps l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connaissaient. Ses observations sont écrites dans le même goût que celles du fameux Mauriceau. Il nous a donné dans ce recueil le récit exact et détaillé de deux cent vingt-cinq accouchements, dont un grand nombre étaient très-dangereux et très-difficiles. Il a été publié par son ami Edward Hody (Londres, 1734, in-4°).

GIFFARD (Stanley-Lees), publiciste anglais, né à Dublin en 1790. Il vint terminer à Londres ses études de droit, et fut quelque temps *sollicitor*. Il quitta, en 1819, le barreau, pour prendre la direction du *Saint-Jame's chronicle*. En 1827, il fonda le *Standard* pour combattre l'émancipation des catholiques et la réforme électorale. Bien que rédigée par un écrivain aux idées très-arrêtées et d'un remarquable talent, cette feuille, qui appartient au même propriétaire que le *Hérald* et le *Saint-Jame's chronicle*, a beaucoup décliné dans ces dernières années, et ne comptait plus, en 1854, que 1.322 abonnés; marque évidente de la décadence du parti tory. M. Giffard est aussi collaborateur assidu de la *Quarterly review*.

GIFFEN (Hubert VAN), en latin **Giphanius**, jurisconsulte et philologue allemand, né à Buren (duché de Gueldre) en 1534, mort à Prague en 1604. Giffen, issu d'une famille protestante, commença ses études à Louvain et vint les achever à l'Université de Paris. Il prit ses premiers grades en belles-lettres et en droit, puis se rendit à Orléans, où il se fit recevoir docteur en 1567. Giffen avait réuni une quantité considérable de manuscrits et de livres traitant de matières de droit. Il voulut que ses compatriotes pauvres, qui étudiaient comme lui à Orléans, pussent profiter de cette riche collection. Il en fonda donc une bibliothèque germanique, dont il fit don à l'université d'Orléans. Cette bibliothèque, qui s'est fort enrichie depuis, appartient toujours à cette ville, et forme une collection tout à fait distincte de la bibliothèque publique. Les rares qualités de Giffen déterminèrent notre ambassadeur à Venise à l'emmener comme secrétaire; mais Giffen quitta son ambassadeur et se rendit en Allemagne avec l'intention d'y enseigner le droit. Il se fixa d'abord à Strasbourg, qui lui offrit une chaire de droit civil et de philosophie, puis à Altdorf, qu'il habita plusieurs années; enfin, l'université d'Ingolstadt lui ouvrit ses portes. L'université d'Ingolstadt était catholique et ne pouvait recevoir que des professeurs catholiques. Giffen abjura le protestantisme et commença son cours de droit germanique. Quelques années après, l'empereur Rodolphe II, qui avait pu apprécier le talent du savant jurisconsulte, l'appelait auprès de lui et le nommait conseiller et référendaire de l'empire. Giffen conserva ces hautes fonctions jusqu'à sa mort. On a fait à Giffen un grave reproche, celui de plagiat. Un jeune avocat, Fruterius, avait, en mourant à Paris, confié à Giffen un recueil d'observations critiques, avec mission de les publier. S'il faut en croire plusieurs contemporains, Giffen s'en serait approprié une notable partie, qu'il intercala dans ses propres ouvrages, et n'aurait consenti à restituer le surplus que sur les vives instances et devant les menaces de Janus Dowza. Lambin accuse également Giffen d'avoir copié sans le citer ses notes critiques sur Lucrèce. Giffen a publié : *Commentarius ad institutiones* (Ingolstadt, 1596, in-4°); *De regulis juris* (Francfort, 1606, in-12); *Explanatio difficiliorum et celebriorum legum codicis Justiniani* (Cologne, 1614, in-4°); *Œconomia juris, sive Expositio methodica librorum ac titulorum juris civilis* (Francfort, 1806); *Antinomiarum juris civilis Libri IV* (Francfort, 1605, in-4°); *Accedunt ex toto jure objectiones et responsiones in certum ordinem redactæ a Conrado Olemanno* (Francfort, 1666, in-4°).

GIFFLE ou **GIFLE** s. f. (ji-fle — probablement du vieux mot français *giffe*, qui signifiait joue. Quant à la lettre *l* de giffle, c'est une lettre parasite, introduite pour l'euphonie, comme dans joufflu, qui, venant de joue, devrait être jouffu. Cotgrave traduit *gifles* par *joues*, et nous trouvons *gifles* avec ce sens dans Scarron :

> Les vents Eure, Note et Zéphyre
> S'étouffent, non pas de rire,
> Oui bien à force de souffler,
> Ce qui fait leurs *gifles* enfler).

Pop. Soufflet : *Donner, recevoir des* GIFFLES. *Appliquer une paire de* GIFFLES.

GIFFLÉ ou **GIFLÉ, ÉE** (ji-flé) part. passé du v. Giffler : *Un insolent* GIFFLÉ.

GIFFLER ou **GIFLER** v. a. ou tr. (ji-flé —

rad. *giffle*). Pop. Donner des giffles à : *Prends garde que je ne te* GIFFLE, *toi*. (Balz.)

GIFFLEUR ou **GIFLEUR, EUSE** s. (ji-fleur, eu-ze — rad. *giffler*). Personne qui a l'habitude de donner des giffles : *Un vilain* GIFFLEUR.

GIFFORD (William), poëte, critique et publiciste, né à Ashburton (Devonshire) en 1757, mort en 1820. D'abord cordonnier, il fit seul son éducation littéraire, au collége d'Exeter, comme lecteur de la Bible, puis chez le comte de Grosvenor, comme instituteur de son fils. En 1794, il publia la *Baviade*, poëme satirique qui eut un grand retentissement. Il y tourne en ridicule une société de beaux esprits qui s'était formée à Londres sous le nom de *Club della Crusca*, dont les membres, à l'imitation de certaines académies italiennes, se cachaient sous des pseudonymes empruntés à des héros de romans ou à des poëtes de l'antiquité. On y voyait des *Anna-Mathilda*, et des *Anacréon*, et chacun devait composer des vers suivant le caractère ou le style du personnage dont il avait pris le nom. On s'adressait des épîtres, des stances, des sonnets, comme chez nous en plein siècle de Louis XIV, dans le même genre maniéré, dans le même mauvais goût. La satire de Gifford, en les flagellant, mit fin à ces pitoyables réminiscences. A la *Baviade* succéda la *Méviade* (1795), dirigée contre le drame moderne, mais qui n'eut pas le même succès. Ennemi de la Révolution française, Gifford prit part à la rédaction du journal l'*Anti-Jacobin*, et, en 1809, il fonda la *Quarterly review*, organe des tories.

« Gifford, disait Moore, est l'homme le plus doux qu'il y ait sur la terre, jusqu'à ce qu'il prenne une plume; il devient alors tout absinthe et tout fiel... Il devint une puissance dans les lettres par l'autorité que lui donna la direction de la *Quarterly Review*. C'était un homme savant et d'un goût sûr, et un écrivain correct; mais il n'avait ni l'élévation d'idées, ni la merveilleuse souplesse de style qui caractérisaient Jeffrey. On a reproché quelquefois à l'aristarque de la *Revue d'Edimbourg* une critique trop minutieuse, qui instruisait trop en détail le procès des écrivains, et, à force de relever mille petits défauts, faisait trop souvent perdre de vue les qualités sérieuses d'un ouvrage. Gifford ne faisait point tant de façons pour condamner un livre; plus sensible aux défauts qu'aux beautés d'un poëme, il asseyait tout de suite sur deux ou trois gros arguments une condamnation impitoyable, dont un style tranchant, une ironie froide et amère relevaient encore la rigueur. On lui a reproché, non sans quelque raison, l'implacable sévérité de ses articles sur Keats, sur Hazlitt, sur lady Morgan. Ni l'âge, en effet, ni le sexe, ni le rang ne trouvaient grâce devant l'écrivain un peu morose, qui, s'isolant par goût dans le silence de son cabinet, n'était accessible à aucune des séductions du monde et ne se prêtait à aucun de ces accommodements qui désarment la critique. »

GIFFORD (lord Robert), baron de Saint-Léonard, jurisconsulte anglais, né à Exeter en 1779, mort à Douvres en 1826. Il était fils d'un marchand drapier. Il entra comme clerc chez un procureur d'Exeter, montra une telle aptitude pour les affaires que Baring dit un jour, après s'être entretenu avec lui : « Je viens de voir un futur lord chancelier d'Angleterre. » Il se rendit ensuite à Londres (1800), où il étudia le droit à Middle-Temple et débuta comme avocat en 1803. Gifford se signala par des succès éclatants, qui attirèrent sur lui l'attention du gouvernement et lui valurent le poste de *solicitor* général en 1817. Nommé, en 1819, attorney général, Gifford fut chargé, à ce titre, de porter la parole contre la reine Caroline, lors du fameux procès intenté à cette princesse par Georges IV. Dans cette mission délicate, il se fit remarquer par sa modération, par sa dialectique, par son adresse à grouper les faits et les témoignages, et répliqua très-brillamment à lord Brougham, l'éloquent défenseur de Caroline. En récompense du talent dont il avait fait preuve dans cette affaire, Gifford fut nommé président des *communs-plaids*, pair d'Angleterre, baron de Saint-Léonard (1824) et maître des rôles. Il était appelé à réaliser la prophétie de Baring, à devenir chancelier dans un temps peu éloigné, lorsqu'il mourut prématurément.

GIFFORD (Jean-Richard), publiciste et historien anglais. V. GREEN.

GIFFRE, rivière torrentielle de France (Haute-Savoie). Elle descend des monts qui séparent la Savoie du Valais, reçoit les eaux de plusieurs torrents et celles de la magnifique cascade du Dard ou Jordanne, et se jette dans l'Arve, après un cours de 48 kilom.

GIFHORN, ville de Prusse, prov. de Hanovre, à 86 kilom. S. de la ville de ce nom, sur l'Aller, à son confluent avec l'Ise; 2,200 hab.

GIFL, un des chevaux des ases, dans la mythologie scandinave. Les dieux de l'Edda se servent de lui pour franchir tous les jours le pont de Bifrost et arriver sous le frêne Ygdrasil, où ils tiennent conseil. Les deux autres s'appellent *Gladr* et *Glener* ou *Gler* (du mot allemand *klar*, resplendissant).

GIFLE s. f. V. GIFFLE.

GIFOLE s. f. (ji-fo-le — en lat. technique *gifola*, anagramme de *filago*). Bot. Genre de synanthérées, qui a été distrait du genre filago, et dont une espèce, appelée aussi *herbe à coton*, est très-commune en Europe.

GIG s. m. (jigh — mot angl.). Navig. fluv. Espèce de yole de plaisance, à 4, 6 ou 8 avirons. ‖ On dit aussi GIGUE.

— Cabriolet bourgeois; voiture de chasse.

GIGADOU s. m. (ji ga-dou). Techn. Sorte de gabarit dont les ouvriers se servent pour prendre des mesures.

GIGALOBE s. m. (ji-ga-lo-be). Bot. Genre de légumineuses à longues gousses aplaties.

GIGAMYIE s. f. (ji-ga-mi-î — du gr. *gigas*, géant; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

GIGANOW (Joseph), philologue russe du XVIIIe siècle. Il remplit, pendant la plus grande partie de sa vie, l'emploi de professeur de langue tatare à l'école nationale de Tobolsk. Parmi ses travaux, nous ne mentionnerons qu'un *Dictionnaire russe-tatare* (dialecte de Sibérie), qui fut publié en 1804 à Saint-Pétersbourg, par l'ordre du gouvernement. C'est, jusqu'à ce jour, le seul ouvrage où l'on puisse puiser quelque connaissance de cet idiome.

GIGANTÉE s. f. (ji-gan-té — du gr. *gigas*, géant). Bot. Genre d'algues marines.

GIGANTESQUE adj. (ji-gan-tè-ske — du gr. *gigas, gigantos*, géant). Qui a une taille démesurée et comparable à celle des géants; démesuré, en parlant de la taille, des dimensions : *Femme* GIGANTESQUE. *Taille* GIGANTESQUE. *Proportions* GIGANTESQUES. *J'ai vu, à l'île de France, des bananiers nains et d'autres* GIGANTESQUES. (B. de St-P.) *Les Athéniens, peuple si peu nombreux, ont remué des masses* GIGANTESQUES : *les pierres du Pnyx sont de véritables quartiers de rocher*. (Chateaub.)

— Par ext. Etonnant par sa grandeur, par ses proportions : *Des travaux* GIGANTESQUES.

— Fig. Prodigieux, merveilleusement grand : *Une lutte* GIGANTESQUE. *Des projets* GIGANTESQUES. *Des conceptions* GIGANTESQUES.

— s. m. Caractère de ce qui est gigantesque : *Le* GIGANTESQUE *d'une entreprise. Bonaparte a dans tout son être un fond de vulgarité que le* GIGANTESQUE *de son ambition même ne saurait toujours cacher*. (Mme de Staël.) ‖ En mauvaise part, Grandeur bizarre et outrée : *Craignez, en voulant atteindre le grand, de sauter au* GIGANTESQUE. (Volt.)

GIGANTESQUEMENT adv. (ji-gan-tè-ske-man — rad. *gigantesque*). D'une façon gigantesque, merveilleusement grande, surprenante : *Etre* GIGANTESQUEMENT *grand*.

GIGANTINE s. f. (ji-gan-ti-ne — du gr. *gigas*, géant). Bot. Espèce de varech de très-grande taille, qu'on appelle aussi PARNÉSIENNE.

GIGANTOGRAPHE s. m. (ji-gan-to-gra-fe — du gr. *gigas, gigantos*, géant; *graphô*, j'écris). Celui qui a écrit sur les géants.

GIGANTOGRAPHIE s. f. (ji-gan-to-gra-fî — du gr. *gigas, gigantos*, géant; *graphô*, j'écris). Histoire, traité des géants.

GIGANTOGRAPHIQUE adj. (ji-gan-to-gra-fi-ke — rad. *gigantographie*). Qui a rapport à la gigantographie : *Essais* GIGANTOGRAPHIQUES.

GIGANTOLOGIE s. f. (ji-gan-to-lo-jî — du gr. *gigas, gigantos*, géant; *logos*, discours). Traité sur les géants.

GIGANTOLITHE s. f. (ji-gan-to-li-te — du gr. *gigas, gigantos*, géant; *lithos*, pierre). Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine et de fer, ainsi appelé parce qu'il se présente en cristaux de grande dimension.

Gigantomachie (LA), épopée de Claudien. Il ne nous en reste que le commencement, et l'on ne peut en rien dire, sinon qu'elle devait être, comme l'*Enlèvement de Proserpine*, une brillante amplification sur les thèmes mythologiques fournis par la Grèce. Le titre en indique le sujet : c'est le *Combat des géants*. La versification y a l'éclat, l'énergie, l'harmonie et la monotonie qui caractérisent, dans tous ses poëmes, la manière de Claudien, et qui ont fait admettre cet habile versificateur dans le nombre des poëtes de talent. Claudien est encore une façon de classique, bien que dégénéré.

Il n'y a point d'édition ni de traduction spéciale de la *Gigantomachie*.

GIGANTOSTÉOGRAPHIE s. f. (ji-gan-to-sté-o-gra-fî — du gr. *gigas, gigantos*, géant; *osteon*, os; *graphô*, j'écris). Description des os fossiles que l'on supposait appartenir à des géants. ‖ On dit aussi GIGANTOSTÉOLOGIE.

GIGARTIN, INE adj. (ji-gar-tain, i-ne — du gr. *gigarton*, pepin de raisin). Bot. Qui ressemble à un pepin de raisin.

— s. f. Bot. Genre d'algues marines, formé aux dépens des sphérocoques : *La forme des* GIGARTINES *varie beaucoup*. (F. Foy.)

— **Encycl.** Les *gigartines* sont des algues marines, à fronde filiforme, formée de deux couches de cellules et divisée en rameaux épineux, à conceptacles axillaires ou terminaux, à thèques situées sous l'écorce et réunies à l'extrémité des rameaux. Leur forme varie beaucoup. Leur couleur, d'un rouge pourpre plus ou moins foncé tant que la plante est en vie, acquiert les nuances les plus brillantes quand on l'expose à l'action de l'air; toutefois, dans quelques espèces, cette couleur est très-fugace et s'altère facilement. Leur taille varie de 1 décimètre à 1 mètre. On connaît une centaine d'espèces de *gigartines*, toutes annuelles, et dont la plupart habitent les zones tempérées des deux hémisphères. La plus remarquable et la mieux connue est celle qui fournit la *mousse de Corse*.

GIGAS (Hermann), cordelier et chroniqueur allemand, également connu sous le nom de *Hermannus Minorita*, né en Franconie, dans le XIVe siècle. Il composa, sous le titre de *Flores temporum, seu chronicon universale ab orbe condito ad annum* 1349, une histoire universelle que M. Eysenhart, prêtre de Wissembourg, continua jusqu'en 1513, et qui a été publiée à Leyde (1743, in-8o).

GIGAS (Jérôme), jurisconsulte italien, né à Fossombrone (duché d'Urbin) vers 1480, mort en 1560. Après avoir étudié le droit à Padoue et à Bologne, il se fit recevoir docteur, puis habita successivement Salerne, Rome où il devint référendaire apostolique sous Clément VII, Ancône et Venise, où il acquit une grande réputation comme avocat. Gigas a composé plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est son traité *De pensionibus ecclesiasticis* (Lyon, 1546), souvent réimprimé avec une suite intitulée : *Responsa familiaria in materia ecclesiasticarum pensionum*, notamment à Cologne (1619, in-8o). Parmi ses autres écrits nous citerons : *De crimine læsæ-majestatis* (1557); *De residentia episcoporum* (1569), etc.

GIGAULT, famille de Touraine, qui s'est divisée en deux branches principales, dans la seconde moitié du XVIe siècle. La branche cadette, formée par Bernardin Gigault, second fils de Jean Gigault et de Charlotte de Voisines, avait pour chef, sous le règne de Louis XIII, Henri-Robert Gigault, gouverneur de Valognes, père de Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, créé maréchal de France en 1668. Celui-ci eut pour fils et successeur Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds, gouverneur du château de Vincennes, mort en 1692 des blessures qu'il avait reçues au combat de Steinkerque. Il avait épousé Marie-Olympe de la Porte-Mazarin, fille d'une des nièces de Mazarin, et en eut Louis-Charles-Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, gouverneur du château de Vincennes, comme son père, mort en 1710, laissant postérité. V. BELLEFONDS.

GIGAULT DE LA SALLE (Achille-Etienne), littérateur français. V. LASALLE.

GIGELLI, ville d'Algérie. V. DJIDJELLI.

GIGEO (Antoine), en latin **Giggeius**, orientaliste italien, mort à Milan en 1632. Il apprit l'arabe, l'hébreu, le persan et composa, sous les auspices du cardinal Borromée, un excellent dictionnaire arabe-latin, intitulé : *Thesaurus linguæ arabicæ* (Milan, 1632, 4 vol. in-fol.). On a aussi de lui la traduction latine des *Commentaires* de Salomon ben Esra et de Levi ben Gerson sur les proverbes de Salomon (Milan, 1620), et divers ouvrages manuscrits.

GIGGLESWICK, bourg d'Angleterre, comté de York (West-Riding), sur la Ribble, à 4 kilom. N.-O. de Settle, 3,000 hab. Célèbre école grammaticale, fondée et dotée par Edouard VI, en 1553, en faveur des nationaux et des étrangers. Carrières d'ardoises.

GIGHA, île d'Ecosse, comté d'Argyle, à 4 kilom. O. de la presqu'île de Cantyre, à l'E. d'Islay; 11 kilom. du N. au S., sur 5 kilom. de l'E. à l'O.; 800 hab. Elle produit de l'orge, de l'avoine, du lin et des pommes de terre; l'agriculture, l'éducation du bétail et la pêche sont les principales occupations des habitants.

GIGIA, nom latin de GIJON.

GIGLI (Joseph NENCI, dit **Jérôme**), poëte et philologue italien, né à Sienne en 1660, mort à Rome en 1722. Adopté à l'âge de 14 ans par un vieillard qui, peu de temps après, lui laissa toute sa fortune, il quitta son nom de famille et illustra celui de son bienfaiteur. Jérôme Gigli cultiva à la fois l'histoire, la philosophie, l'astronomie, la musique et surtout la poésie. Il a fait des comédies, des drames, des satires et des livrets d'opéra qui eurent du succès. Une de ses œuvres les plus remarquables est la traduction qu'il a faite du *Tartufe*, sous le titre de *Don Pilone*; comme philologue, il recueillit les œuvres de sainte Catherine de Sienne et les accompagna de notes et d'un vocabulaire propre à expliquer le style parfois énigmatique de la visionnaire : *Vocabolario Cateriniano* (Rome, 1717, in-4o). Les académiciens *della Crusca*, contre lesquels il dirigeait dans cet ouvrage quelques traits spirituels, obtinrent de le faire brûler par la main du bourreau. Jérôme Gigli était d'un caractère mordant et railleur; il fit d'excellentes plaisanteries archéologiques, comme d'éditer l'histoire d'un collége qui n'avait jamais existé, supercherie dont furent victimes les érudits de Sienne, et de leur communiquer des documents de son invention, qui révolutionnaient toute l'histoire italienne. Son ami Apostolo Zeno, qui était tombé dans le piége, faillit se fâcher et le fit renoncer à ce genre d'amusement. Ses poésies sont généralement médiocres; citons toutefois *Santa Genevieffa*, libretto d'opéra (1689); *Giuditta*, libretto d'opéra (Sienne, 1693); *Poesie dramatiche* (Venise, 1700); *Opere nuove theatrali* (Venise, 1704); *Rime*, insérées dans divers recueils et particulièrement dans les *Poésie per far ridere le brigate* (Galepoli, 1760). On doit à l'érudit : *Vita e profezie del Brandano, senese, volgarmente detta il pazzo di Cristo* (Tivoli, in-4o); *Opere di santa Catarina di Sienna* (Sienne et Lucques, 1707-1713, 4 vol. in-4o); *La città diletta di Maria*, ouvrage relatif à Sienne, que les écrivains mystiques appellent la ville de la Vierge (Rome, 1716, in-4o); *Opere di Celso Contadini* (Rome, 1721, in-8o); *Lettere a Francesco Piccolomini* (Rome, 1720, in-4o). Jérôme Gigli était professeur à l'Université de Sienne.

GIGLIO, l'*Ægilium* des anciens, petite île d'Italie, dans la Méditerranée, à 17 kilom. de la côte de Toscane, province de Grosseto, vis-à-vis du promontoire Argentario. Elle a 12 kilom. de longueur sur 6 de largeur; 1,838 hab. Beau granit; bons vins. Pêche et commerce de sardines. Le prince héréditaire de Toscane portait autrefois le titre de seigneur de Giglio.

GIGNAC, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Lodève, sur l'Hérault; pop. aggl., 2,487 hab. — pop. tot., 2,776 hab. Cette petite ville, située dans une plaine d'une prodigieuse fertilité, possède des confiseries d'olives et de câpres, des fabriques d'essences, de savon et de verdets. Ses principales curiosités sont : un beau pont moderne; une intéressante église à trois nefs, surmontée d'un clocher carré; une haute tour dont la destination primitive est inconnue, et l'église Notre-Dame-de-Grâce, regardée comme un ancien temple de Vesta. Autrefois, le jour de l'Ascension, était célébrée la fête de l'Ane. Un âne qui, sous le nom de Martin, représentait le seigneur de la paroisse, était conduit en grande pompe dans l'église; c'était pour lui que se disait la messe, c'était à lui qu'était offert l'encens.

GIGNY, village et comm. de France (Jura), cant. de Saint-Julien, arrond. et à 28 kilom. de Lons-le-Saulnier, sur la rive gauche du Suron; 756 hab. Commerce de bétail. Ancienne abbaye dont il reste l'église, qui offre de beaux détails d'architecture et renferme plusieurs statues très-curieuses. La grotte de Loysia, qui s'ouvre dans les environs, a 120 mètres de profondeur et renferme des ossements humains.

GIGOGNE (la mère), ou, comme on l'appelait autrefois, **Dame Gigogne**. Ce type bien connu de nos théâtres forains ne paraît pas avoir, du moins sous ce nom savant dérivé du latin *gigno*, l'existence ancienne que lui ferait assigner son caractère. Si, en effet, on consulte la signification du nom et du personnage, on peut, en suivant les analogies depuis la haute et puissante dame Gargamelle jusqu'à la Grecque Cérès et l'Egyptienne Isis, voir dans cette figure, telle qu'elle fut présentée au début, et sous la forme roturière propre à l'âge moderne, une personnification aussi vieille que le monde, celle de la Fécondité, qui renouvelle incessamment le genre humain. Mais, recherchés dans les sources historiques, le nom et les traits précis de cette illustre marionnette ne remontent pas au delà des premières années du XVIIe siècle. La première mention qui la concerne se trouve dans le journal manuscrit du Théâtre-Français, et se rapporte à l'année 1602. Encore n'est-ce pas sous la forme d'une marionnette que le type de la mère Gigogne se produit à cette époque. Le passage cité par M. Magnin est ainsi conçu : « Les Enfants-sans-Souci, qui tentaient l'impossible pour se soutenir au théâtre des Halles, *imaginèrent* un *nouveau* caractère pour rendre leurs farces plus plaisantes. L'un d'eux se travestit en femme et parut sous le nom de Mme Gigogne. Ce personnage plut extrêmement, et, depuis ce jour, il a toujours été rendu par des hommes. » Cette indication est confirmée par les frères Parfait, dans leur *Histoire du théâtre français*. On voit que Mme Gigogne fut représentée d'abord par un acteur vivant.

M. Magnin pense que ce fut à l'hôtel d'Argent que cette création ou cette transformation eut lieu. Robinet, dans sa *Gazette en vers*, signale la présence de cet acteur en 1667 et sa retraite en 1669.

On manque de détails précis sur l'histoire de l'acteur qui créa dame Gigogne, et l'on ignorerait même jusqu'à la physionomie du personnage au XVIIe siècle, s'il n'était permis, en toute vraisemblance, de rapporter au type connu sous ce nom certains détails relatifs à un ballet dansé au Louvre en 1607. Le 8 février de cette année, Malherbe écrivait en effet à Peiresc : « Il se fait ici force ballets; nous en avons un pour mardi prochain, de la façon de M. le Prince, qui sera l'*Accouchement de la foire Saint-Germain*. Elle y sera représentée comme une grande femme qui accouche de seize enfants, qui seront de quatre métiers : astrologues, charlatans, peintres, coupeurs de bourses. » On possède d'autre part la relation, imprimée à l'avance, de ce ballet, dansé devant la reine Marie de Médicis. Le livret introduit d'abord un petit garçon, qui prononce, en guise de prologue, les vers suivants :

Je suis l'oracle
Du miracle

De la foire Saint-Germain.
C'est une hommasse
Qui surpasse
Les efforts du genre humain.
Plus admirable
Que la fable
Du puissant cheval de bois;
Car, différente,
Elle enfante
Mille plaisirs à la fois.
Coupeurs de bourse,
Sans ressource,
Peintres et métiers divers,
Vendeurs de drogues,
Astrologues,
De ce monstre sont couverts.
A la cadence
De la danse
Sans peine elle enfantera;
De sa grotesque
Bouffonesque
Tout le monde se rira.

« Après ce récit, continue le programme du ballet, entra un habillé en sage-femme, qui, sur un air de ballet assez propre, fit un tour de la salle. Incontinent parut une grande et grosse femme, richement habillée, farcie de toutes sortes de babioles, comme miroirs, peignes, tabourins, moulinetz et autres choses semblables. De ce colosse, la sage-femme tira quatre astrologues, avec des sphères et compas à la main, qui dansèrent entre eux un ballet et donnèrent aux dames un almanach qui prédit tout et davantage, puis se retirèrent; et d'elle sortirent encore quatre peintres, qui dansèrent un autre ballet, et chacun, en cadence, faisait semblant de peindre, ayant en la main baguette, palette et pinceau. Et, comme ils se retiroient, sortirent de cette grande femme quatre opérateurs, ayant une petite bale au col, comme celle que portent ordinairement les petits merciers, au milieu de laquelle il y avoit une cassolette et le reste garni de petites phioles pleines d'eau de senteur, qu'en dansant ils donnoient aux dames, avec quelques certaines recettes imprimées pour toutes sortes de maladies. Sur la fin du ballet, sortit de ce monstre quatre coupeurs de bourses, qui se firent arracher les dents, et au même instant leur coupoient la bourse. Comme ils eurent dansé quelques pas ensemble, les opérateurs se retirèrent et les coupeurs de bourses continuèrent à danser fort dispostement un ballet qui finissoit à gourmades. Après qu'ils furent sortis de la compagnie et que chacun eut donné ses vers, entra un Mercure richement habillé, avec un luth à la main, qui récita le sujet de la grande mascarade... »

Assurément, la distance est grande entre le monstrueux mannequin du ballet du Louvre et le personnage créé en 1602 par les Enfants-sans-Souci. Mais nous avons d'un côté le nom, de l'autre la chose, et la nature comme le nom du type que nous trouvons plus tard associé à celui de Polichinelle sur tous les théâtres de marionnettes, nous permet de le rapporter à la fois à ces deux origines, sans nous dire quelle corrélation précise elles eurent entre elles. Quant à l'époque à laquelle dame Gigogne commença de paraître sur les théâtres de marionnettes, M. Magnin la place vers l'année 1669, à la date où le personnage de ce nom cessa de figurer sur la scène littéraire de l'hôtel de Bourgogne. Pour se ranger à cette opinion, il faudrait oublier l'empressement que mirent toujours les marionnettes à copier les personnifications en vogue, et surtout celles qui prêtent le plus à la bouffonnerie. Nul doute que les marionnettes, fideles à leur caractère, ne se soient emparées du type de dame Gigogne beaucoup plus tôt que ne le veut M. Magnin; peut-être même le succès de l'acteur de l'hôtel d'Argent, en 1602, les engagea-t-il tout d'abord à rendre populaire un personnage destiné à acquérir plus de célébrité sur les théâtres forains qu'il n'en eut jamais sur les scènes d'un ordre plus relevé. Il ne faut pas omettre toutefois que, depuis 1669, dame Gigogne est remontée plus d'une fois encore sur les grands théâtres de Paris, notamment en 1710, où on la retrouve à l'Opéra, dans le ballet des *Fêtes vénitiennes*, entre ses deux compagnons, Polichinelle et Arlequin.

GIGOT s. m. (ji-go — Chevallet rapporte ce mot au celtique : breton *kigeck*, charnu, de *kig, kik*, chair; gaélique *cigawg*, charnu, de *cig*, chair. La signification étymologique de *gigot* serait donc celle de *pièce charnue*). Art culin. Cuisse de mouton, de brebis, d'agneau ou de chevreuil, séparée de l'animal et destinée à être mangée : *Un* GIGOT *de mouton. Un* GIGOT *d'agneau. Charles VII n'avait pas un* GIGOT *de mouton à offrir à La Hire et à Xaintrailles, en visite chez ce roi galant.* (Ed. Texier.)

. . . . Il mangea deux perdrix,
Avec une moitié de *gigot* en hachis.
MOLIÈRE.

— Par plaisant. Cuisse d'une personne : *Avoir de bons* GIGOTS.

. . . . Il faut ici remuer le *gigot*.
REGNARD.

— *Manche de gigot*, Os rond du gigot, que l'on saisit quand on découpe cette pièce. ‖ Instrument qui emboite l'os du gigot, et qui sert à le maintenir plus commodément quand on le découpe : *Un* MANCHE DE GIGOT *en argent.*

— Modes. *Manche à gigot*, ou simplement *Gigot*, Manche de robe de femme très-ample et gonflée : *La mode des* GIGOTS *n'est pas ancienne.*

— Manége. Jambe de derrière du cheval : *Un cheval qui a de bons* GIGOTS.

— Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide.

— **Encycl.** Art culin. Le *gigot* du mouton, de l'agneau et du chevreuil est la partie de ces animaux dont il est le plus facile de tirer un bon parti. La meilleure manière de le servir est de le faire rôtir, après qu'il a eu le temps de se mortifier pendant quelques jours, plus ou moins, suivant la saison. On le bat même pour l'attendrir davantage, et on le laisse mariner, vingt-quatre heures au moins, avec de l'huile, du poivre, de l'oignon et du persil. Avant de l'embrocher, on peut, si on aime l'ail, le larder d'une gousse près du manche et d'autres en filet dans les chairs. On le met devant un feu très-vif, de façon qu'il soit saisi. On arrose avec le jus et avec la marinade. La cuisson dure une heure ou une heure et demie, suivant la grosseur du *gigot*. C'est là un rôt excellent. Il remplace le poulet traditionnel des dîners bourgeois; quelques-uns même le préfèrent à tout autre plat de consistance. Ecoutons Berchoux dans sa *Profession de foi en cuisine :*

J'aime mieux un tendre *gigot*
Qui, sans pompe et sans étalage,
Se montre avec un entourage
De laitue ou de haricot.
Gigot, recevez mon hommage;
Souvent, j'ai dédaigné pour vous,
Chez la baronne ou la marquise,
La poularde la plus exquise,
Et même la perdrix aux choux.
J'ai vu dévorer sans envie,
Et des pâtés de Périgueux,
Et des coulis ingénieux,
Et la tête la mieux farcie.
Heureux, et mille fois heureux,
Quand un cuisinier trop barbare,
Par un artifice bizarre,
Ne vous cachait pas à mes yeux!
Je le déclare sans mystère,
— Je ne sais rien dire à demi, —
Oui, jusqu'au bout de ma carrière,
Gigot, vous serez mon ami.

Un *gigot* offre l'avantage de fournir beaucoup à manger; on doit donc le préférer dans un dîner où l'on se trouve plus de quatre personnes et où l'on ne peut offrir qu'un rôt à ses convives. Avec le reste du *gigot* on fera, le lendemain, un hachis ou un émincé. Dans les pays méridionaux, et principalement en Provence, on larde les *gigots* d'une grande quantité de gousses d'ail (au moins douze) et d'un nombre égal de filets d'anchois; de plus, le *gigot* est accompagné d'une sauce à l'ail faite de la façon suivante : on épluche 1 litre de gousses d'ail; on les fait blanchir à plusieurs bouillons; lorsqu'elles sont à demi cuites, on les retire et on les jette dans l'eau fraîche; puis, après les avoir égouttées, on les met dans une casserole avec un verre de bouillon et du jus. On fait réduire et on sert sous le *gigot*. Le *gigot* à la languedocienne est lardé avec du céleri à demi cuit dans du bouillon ou du jus, avec de gros lardons de cornichons, des branches tendres d'estragon blanchi, du lard, le tout saupoudré d'assaisonnement et d'anchois hachés. Il est assez difficile de larder le *gigot* à la languedocienne, parce qu'il faut avoir soin de relever adroitement la peau sèche sans la détacher du manche, et d'en recouvrir, après l'opération, le *gigot* bien lardé, en ayant soin de l'arrêter avec de la ficelle, opérations qui demandent de l'habitude. Ce *gigot* se sert sur son jus.

Le *gigot* de chevreuil se pique de lard; on l'accompagne d'une sauce poivrade dans laquelle entre un peu de sa marinade. On la sert dans une saucière.

— *Gigot à l'eau.* Ce *gigot* se sert en entrée. On le désosse sans endommager les chairs et on le met prendre couleur dans une casserole, avec du beurre, sur un feu doux; on mouille d'un peu d'eau; on ajoute trois gousses d'ail, quatre ou cinq gros oignons entiers et deux carottes; on laisse cuire le tout cinq ou six heures très-doucement; on sale sans autre assaisonnement. Le *gigot* se sert de la façon suivante : on dégraisse la sauce; on la lie avec un peu de fécule et l'on en glace le *gigot*, que l'on dresse sur chicorée, haricots, marrons ou purée. Dans la purée, on ajoute quelquefois un peu de crème et de beurre. On peut aussi employer une garniture de choux verts ou de pommes de terre bouillies, ou encore une sauce au beurre, à laquelle on ajoute des câpres.

Le *gigot* à l'anglaise est un *gigot* frais garni de quelques feuilles de laurier, de thym, de sel et de poivre; on l'enveloppe d'un linge et on le plonge dans l'eau bouillante, où il est saisi et où il conserve tout son jus, malgré une ébullition qui doit durer autant de quarts d'heure que le *gigot* pèse de livres. On le sert de la même façon que le *gigot* à l'eau.

Le *gigot* braisé ou de sept heures constitue à volonté une entrée ou un relevé. On ne lui laisse que l'os du manche, dont on coupe le bout afin qu'il tienne moins de place; on replie ce manche et on ficelle le *gigot*, qui doit entrer dans une daubière avec six oignons, quatre carottes, un bouquet garni et du persil; on sale et on poivre. Le *gigot* peut être lardé proprement. Au fond de la daubière, on lui a préparé un lit avec des débris de viande, des bardes de lard, un grand morceau de couenne ou bien un pied de veau, qui rendra la sauce gélatineuse. Sur le tout, on verse un verre de bouillon ou d'eau et un verre de vin blanc, ou mieux, un demi-verre d'eau-de-vie. On couvre d'un papier et d'un couvercle qui ferme exactement la daubière, et on laisse cuire très-lentement six ou sept heures avec feu dessus et dessous. Quant le *gigot* est cuit, on le sert avec son jus dégraissé et passé au tamis, ou sur une garniture.

— *Gigot dans son jus.* Désossé et replié comme le précédent, le *gigot* prend couleur dans une casserole; on l'assaisonne de sel, d'épices et d'un bouquet garni; on le laisse mijoter, en le retournant de temps à autre, jusqu'à ce qu'il soit cuit, et on le sert avec son jus, sur des haricots ou des pommes de terre.

GIGOT (Pierre-François-Matthieu), littérateur belge, né à Bruxelles en 1792, mort dans cette ville en 1819. Il donna des leçons de langue et de littérature, et publia, entre autres écrits, les *Destinées de la Belgique*, poëme (Bruxelles, 1816, in-8°); *Encore un tableau de ménage*, comédie en trois actes et en prose (Bruxelles, 1817, in-8°); *Abrégé de l'histoire de la Hollande* (Bruxelles, 1820, in-8°). On trouve de lui un assez grand nombre de pièces de vers dans le *Recueil de la Société littéraire de Bruxelles.*

GIGOT D'ELBÉE, général vendéen. V. ELBÉE.

GIGOT D'ORCY, administrateur et naturaliste français, né en 1733, mort en 1793. Il fut inspecteur des mines et receveur général des finances; il s'occupa beaucoup d'histoire naturelle, forma de belles collections d'insectes et publia des éditions de l'*Histoire des papillons d'Europe*, par Ernest (6 vol. in-4°, avec fig. coloriées), et de l'*Entomologie* ou *Histoire générale des insectes*, par Olivier (1790, 2 vol. in-4°, avec fig. coloriées).

GIGOT DE LA PEYRONIE (François), chirurgien français. V. LA PEYRONIE.

GIGOTTÉ, ÉE adj. (ji-go-té — rad. *gigot*.) Qui a les cuisses faites d'une certaine façon : *Etre bien* GIGOTTÉ. *Etre drôlement* GIGOTTÉ. *Un cheval bien* GIGOTTÉ. *Un chien de chasse mal* GIGOTTÉ.

GIGOTTER ou **GIGOTER** v. n. ou intr. (ji-go-té — rad. *gigot*). Fam. Remuer beaucoup les jambes, en parlant d'une personne : *Je prends le moutard par la peau du dos; il a beau* GIGOTTER, *m'égratigner et piailler, je l'entortille dans ma blouse.* (E. Sue.) ‖ Gambader; danser :

Le boiteux vient, clopine sur la tombe,
Crie *hosanna*, saute, *gigote* et tombe.
VOLTAIRE.

GIGOUR, géante scandinave, qui eut de Fenris les deux loups Skoll et Hate. Elle habite la forêt de Larnvidour.

GIGOUX (Jean-François), peintre français, né à Besançon en 1806. Il commença par être forgeron, si nous en croyons un compte rendu du salon de 1834, par H. Sazerac. Il étudia la peinture à l'école de sa ville natale, se rendit ensuite à Paris, et débuta, au Salon de 1831, par quelques portraits à la mine de plomb. Au Salon suivant, en 1833, il exposa un tableau du genre anecdotique : *Henri IV écrivant des vers sur le missel de Gabrielle d'Estrées*, deux portraits de femmes et deux portraits de réfugiés polonais, les généraux Divernicki et Ostrowski. Ces portraits lui valurent une médaille de 2e classe et trouvèrent, parmi les critiques, des louangeurs dont l'enthousiasme parut excessif. Le *Journal des artistes*, en rendant compte de l'exposition de 1833, s'exprimait ainsi : « Nous laisserons la camaraderie exalter outre mesure le talent de M. Gigoux, et nous dirons franchement à cet artiste que son portrait de Mme *** est d'une tournure disgracieuse, d'une couleur qui n'est ni vraie ni agréable. » Il est certain que M. Gigoux rencontra, au début même de sa carrière, des amitiés chaleureuses, qui le préconisèrent et lui firent une réputation précoce. Il devint un des favoris du cénacle romantique; mais, tout en s'efforçant de plaire à ses amis par les fantaisies de son exécution et surtout par le choix de ses sujets, il se livra à une étude sérieuse de son art, épura de plus en plus son dessin et se fortifia comme coloriste. Il n'a cessé d'ailleurs, jusqu'à ce jour même, de travailler avec énergie et de se présenter aux expositions annuelles : les Salons de 1837, 1840, 1843, 1847, 1868 et 1869 sont les seuls où il n'ait rien exposé, soit qu'il en ait été écarté par la volonté du jury (comme en 1837 et 1847), soit qu'il se soit abstenu de son plein gré.

La *Mort de Léonard de Vinci*, qui parut au Salon de 1835, et qui appartient aujourd'hui au musée de Besançon, est la meilleure œuvre de Gigoux; elle lui a valu une médaille de 1re classe. On y remarque des figures expressives et des détails traités de main de maître. Le tableau d'*Antoine et Cléopâtre essayant des poisons*, refusé au Salon de 1837, mais admis à celui de 1838; la *Mort de Cléopâtre*, du Salon de 1850 et la *Veille d'Austerlitz*, du Salon de 1857, ont obtenu aussi beaucoup de succès. Ce dernier ouvrage est au musée de Besançon. Parmi les autres tableaux exposés par M. Gigoux, nous citerons : *Saint-Lambert et Mme d'Houdetot* (Salon de 1834); *Héloïse recevant Abailard au Paraclet*; la *Madeleine* et le *Christ au jardin des Oliviers* (Salon de 1839); *Sainte Geneviève* et le *Martyre de sainte Agathe* (Salon de 1841); *Saint Philippe guérissant une malade* (Salon de 1842); le *Baptême de Clovis* (Salon de 1844); la *Mort de Manon Lescaut* et la *Mort du duc d'Alençon à Azincourt* (Salon de 1845); le *Mariage de la Vierge* (Salon de 1846); le *Christ mort* (Salon de 1850); *Galatée* (Salon de 1852); les *Vendanges* (Salon de 1853); la *Moisson* (Salon de 1855); *Arrestations sous la Terreur* (Salon de 1859); la *Poésie du Midi* (Salon de 1867); le *Dernier ravissement de sainte Madeleine* (Salon de 1870); le *Pêcheur et le petit poisson* (Salon de 1872).

M. Gigoux a exécuté d'importantes peintures décoratives dans quelques églises de Paris, notamment dans celles de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Gervais; il a peint, dans celle-ci, vers 1861, une *Fuite en Egypte*, un *Repos en Egypte*, une *Mise au tombeau* et une *Résurrection*. Il avait fait aussi, pour le conseil d'Etat, une grande toile, *Charlemagne dictant ses Capitulaires*, qui a péri dans l'incendie de 1871.

Les nombreux portraits qu'il a exécutés ne sont pas la partie la moins remarquable et la moins intéressante de son œuvre. On lui doit ceux de Ch. Fourier, le phalanstérien, du général Donzelot, de Gabriel Laviron, peintre et littérateur bizontin, de Sigalon, de M. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, du maréchal Moncey, du comte et de la comtesse de Mniszech, etc. Il a fait aussi un très-grand nombre de portraits au crayon et au pastel, entre autres ceux de Lamartine et de Considérant. Ses dessins sont estimés au-dessus de ses peintures par certains amateurs : celui de *Charlotte Corday*, qu'il a exposé au Salon de 1848, lui a valu une médaille de 1re classe. Il a exécuté aussi quelques belles lithographies, les unes d'après ses peintures (le *Christ mort*, *Galatée*, la *Mort de Cléopâtre*), les autres représentant des portraits.

M. Gigoux est, sinon un peintre de premier ordre, du moins un des talents les plus vigoureux, un des praticiens les plus habiles parmi ceux qu'a produits l'école romantique. « Dans les œuvres de Gigoux, a dit un éminent critique, Th. Thoré, on sent toujours un maître, alors même qu'elles manquent de goût, de splendeur ou de charme... Personne ne manie la brosse avec plus de certitude que Gigoux : c'est un praticien consommé; il a de la science et de la conscience, de la réflexion et de la volonté. Il possède et pratique les procédés des meilleures écoles. Il est inquiet de style et de grandeur, mais ses tableaux manquent quelquefois du sentiment de la beauté. » M. About a dit de son côté (1857) : « On pourra reprocher à ce mâle talent de se complaire un peu trop exclusivement dans la montre de sa force, et de ne pas imiter les voyageurs antiques qui s'arrêtaient quelquefois au bord du chemin pour sacrifier aux Grâces. Mais, dans un siècle comme le nôtre, quand la virilité dans les arts n'est pas un vice endémique, nous devons, avant tout autre propos, féliciter l'artiste qui peint des hommes en homme. »

Ajoutons que M. Jean Gigoux a formé plusieurs des meilleurs peintres de l'école contemporaine, entre autres MM. Français et Baron.

GIGUE s. f. (ji-ghe — du haut allemand *gige*, allemand moderne *geige*, violon. Scheler rattache ce mot à une racine signifiant remuement, vibration, qu'il croit retrouver dans le scandinave *geiga*, trembler, *geigr*, tremblement; cette signification a survécu, selon lui, dans *giguer*, aller vite, danser, sauter, et dans *gigotter*, remuer les jambes, puis vaciller, balancer. Au sujet de ce mot *gigue*, citons ce passage de la *Parémiologie musicale* de Georges Kastner : « *Ginguer* ou *giguer*, jeter les jambes de côté et d'autre, vient de *giga*, jambe, cuisse, dont les différentes applications se rattachent plus ou moins à cette étymologie. Et d'abord, citons *gigue*, vieil instrument de musique, long et étroit, que nomment l'auteur de la *Divine Comédie*, au livre du *Paradis* (chap. v), et Guyot de Provins, dans le passage suivant :

Cil prince nous ont fait la figue
En harpe, en viele et en *gigue*.

Mentionnons ensuite la *gigue*, danse vive et légère, très en vogue dans les ballets français du XVIIe siècle. Le mouvement en était très-rapide et le caractère très-gai. On la disait originaire d'Ecosse. Le Duchat veut que les campagnards du pays messin aient eu de son temps une danse semblable à laquelle ils donnaient le nom de *ragin-gaut*, mot qui vient de *gigue*. Celui-ci a donc fait *giguer* et *ginguer*, qui tous les deux se sont pris dans la signification d'aller vite, de remuer les pieds, de danser. On disait, en basse Normandie, *gigotter*, et c'est ce dernier mot qui s'est conservé dans le langage familier, car *giguer* et *ginguer* sont hors d'usage, de même que *gigueour*, nom donné aux musiciens qui jouaient de l'instrument appelé *gigue*, comme à ceux qui exécutaient des airs de *gigue* et aux gens qui dansaient une *gigue*. »). Cuisse d'animal destinée à la cuisson, et particulièrement cuisse de chevreuil : GIGUE *de chevreuil marinée.*

— Pop. Jambe : *Avoir de longues* GIGUES. *Etendre ses grandes* GIGUES. ‖ En Normandie, Jeune fille qui a de grandes jambes : *C'est une grande* GIGUE.

— Art mil. anc. Crosse de certaines armes à feu.

— Chorégr. Sorte de danse vive et gaie : *Danser une* GIGUE. ‖ Air à deux temps sur lequel s'exécute cette danse : *Jouer une* GIGUE.

— s. m. Navig. fluv. V. GIG.

— **Encycl.** Chorégr. La *gigue* était une danse très-populaire jadis en France et en Italie; elle s'exécutait sur un air gai, d'un mouvement vif et rapide, entraînant, dont la mesure était à six-huit. Les *gigues* de Corelli ont été célèbres. L'air et la danse ne sont plus de mode dans les pays qui les avaient vus naître, et la *gigue* a passé en Angleterre, où l'on continue de la danser.

Les auteurs du moyen âge parlent souvent d'un instrument de musique appelé *gigue;* selon les uns, c'était une espèce de flûte, tandis que d'autres veulent que ce fût un instrument à cordes.

GIJON, en latin *Gigia*, ville d'Espagne, prov. et à 34 kilom. N.-E. d'Oviedo, sur une petite presqu'île de l'océan Atlantique, où elle a un port de commerce; 10,730 hab. Place forte, ch.-l. de juridiction civile; écoles d'hydrographie et de sciences exactes; bibliothèque. Forges et fonderie de cuivre; poteries de grès; fabrique de couvertures. Commerce de cabotage; pêche active. Exportation de vins, eaux-de-vie, huile, tabac, etc. Le port est le meilleur de toute la côte; l'entrée en est facile par tous les temps. La rade, protégée par deux petits promontoires, présente, à marée basse, de belles plages que de nombreux baigneurs fréquentent pendant la belle saison. Parmi les édifices de Gijon, nous signalerons : la porte de l'Infant, construite sous Charles III; le palais du marquis de San-Esteban; la fabrique de tabac, qui occupe environ 1,400 ouvrières, et le palais de l'Institut, fondé en 1797 par Gaspard de Jovellanos, ministre de la justice sous Charles IV.

GIL (le Père), moine espagnol, né à Aracena (Andalousie) vers 1747, mort vers 1815. Entré fort jeune dans l'ordre de Saint-François, il se distingua par ses talents et devint bientôt provincial de son ordre; mais il se fit tant d'ennemis par son caractère violent et altier, qu'il se vit contraint de se démettre de sa charge. Gil se rendit alors à Madrid, se livra avec beaucoup de succès à la prédication, fut nommé historiographe du royaume et chargé, à ce titre, de continuer l'*Histoire* de Mariana. Accusé, bientôt après, d'avoir composé un violent pamphlet contre le prince de la Paix et la reine elle-même, il fut jeté en prison, puis envoyé à Séville dans un couvent de son ordre. Lorsque, en 1808, les Français envahirent l'Espagne, le Père Gil sortit de son couvent, appela le peuple aux armes et rédigea les proclamations les plus véhémentes. Il répondit à un imprimeur qui lui refusait ses presses : « Imprimez, ou je vous fais à l'instant saisir et pendre par le peuple. » Il devint membre, puis secrétaire général de la junte insurrectionnelle de Séville. Ce fut d'après ses avis que fut adopté le système de la guerre de partisans (*partidas de guerrillas*), proposé par le général Dumouriez, système qui devait neutraliser la supériorité de la tactique française; en même temps, il noua des relations diplomatiques avec les gouvernements ennemis de la France et remplit lui-même une mission en Sicile. A son retour en Espagne, le P. Gil tenta de se faire nommer président de la régence de Cadix; il ne réussit point, et, irrité de cet échec, il rentra, à partir de ce moment, dans l'obscurité de la vie monastique.

GIL (SAN-), ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, département de Boyaca, prov. de Socorro, à 360 kilom. N.-E. de Bogota; 6,000 hab. Cette ville, fondée en 1690, possède un collége, de nombreuses manufactures de tabac et de toiles de coton; commerce important de produits agricoles.

GILA, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans le territoire d'Arizona, descend de la sierra de los Mimbres, se dirige d'abord du N. au S., puis vers l'O., reçoit les eaux du Rio-San-Francesco, grossi du Salinas, et, après un cours de 520 kilom., se jette dans le Rio-Colorado, près du fort Yuma.

GILARD (Pierre), dit **Gilardi**, peintre italien, né à Milan en 1679. Fils d'un orfévre d'origine belge, il fit sous plusieurs maîtres de Milan et de Bologne son éducation artistique, parvint à se créer un style à lui, puis retourna dans sa ville natale. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages, ses fresques du réfectoire de San-Vittore-al-Carpo, à Milan, ainsi que *Sainte Catherine de Sienne*, à la Madonna-di-San-Celso. Les peintures de Gilard se font remarquer par un dessin correct, un faire harmonieux et facile.

GILARDIN (Jean-Alphonse), magistrat français, né à Turnhout (Deux-Nèthes) en 1805. Après avoir été avocat à Bourg et à Lyon, il devint substitut du procureur général à Lyon, puis procureur du roi en 1840. M. Gilardin était procureur général à Alger en 1848. Il se démit de ses fonctions, mais ne tarda point à rentrer dans la magistrature comme procureur général à Montpellier. En 1852, il passa au même titre à Lyon, où, peu après, il remplit les fonctions de premier président à la cour. M. Gilardin a été nommé premier président à la cour de Paris le 8 mars 1869. Indépendamment de plusieurs discours de rentrée, on a de lui, entre autres ouvrages : *Etude philosophique sur le droit de punir* (1841, in-8°), et *Philosophie de l'histoire* (1857, in-8°). Il est membre de l'Académie des belles-lettres de Lyon.

GILBART (James-William), économiste anglais, né vers la fin du XVIIIe siècle. Très-versé dans la connaissance des matières économiques et financières, il a publié, sur le commerce et les banques, des ouvrages très-estimés, et a été nommé, vers 1835, administrateur des banques de Londres et de Westminster. M. Gilbart a publié : *Traité pratique de la banque* (1827, in-8°, 6e édit.; 1855, 2 vol. in-8°); *Histoire et principes des banques* (1834, in-8°); *Histoire des banques en Irlande* (1836, in-8°); *Histoire des banques en Amérique* (1837, in-8°); l'*Histoire et les principes du commerce chez les anciens*, trad. en français (1856, in-18).

GILBE s. m. (jil-be — Cet arbuste est ainsi désigné à cause de la couleur qu'il donne; de l'allemand *gelb*, jaune. L'allemand *gelb* fait partie d'un groupe considérable de mots qui désignent la couleur jaune, fauve ou brillante, dans les langues indo-européennes). Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

GILBERT s. m. (jil-bèr). Métrol. Mesure de volume, usitée à Francfort-sur-le-Mein, pour les bois, et valant 1 stère, 7,472 ou 2 stères, 6,208.

GILBERT (archipel de), groupe d'îles de l'Océanie équatoriale, dans la Polynésie, au S. de l'archipel des îles Marshall, entre 3° de lat. N. et 3° de lat. S., et entre 168° et 174° de long. E. Cet archipel, qui fait partie de celui que quelques géographes appellent *archipel de Mulgrave* et que Balbi comprend dans ce qu'il nomme *archipel Central*, se compose de trois groupes, savoir : de Scarborough, de Simpson et de Bishop. La plupart des îles qui composent ces groupes sont habitées. L'archipel Gilbert fut découvert, en 1788, par les navigateurs anglais Marshall et Gilbert.

GILBERT (îles), groupe de petites îles de l'Amérique australe, près de la côte occidentale de la Terre-de-Feu, entre les îles Londonderry et Stewart.

GILBERT (saint), évêque de Meaux, mort en 1015. Il fut élevé à l'épiscopat en 995 et se signala par sa science ainsi que par sa piété exemplaire. Sa fête se célèbre le 13 février.

GILBERT (saint), fondateur de monastères, mort en 1152. Il passa sa jeunesse à la cour de Louis le Gros et de Louis le Jeune, et accompagna ce dernier à la deuxième croisade. Après son retour en France, poussé par sa dévotion, il résolut, bien qu'il fût marié, de se consacrer à la vie religieuse. C'est alors qu'il fonda deux monastères, l'un de femmes, à Aubeterre, où se retirèrent sa femme, Pétronille, et sa fille, Ponce; l'autre d'hommes, où il entra lui-même. Gilbert fit bâtir ce dernier en un lieu appelé Neuf-Fontaines, près de Clermont, en Auvergne, y fit venir des chanoines de l'ordre des prémontrés et en prit la direction en qualité d'abbé.

GILBERT DE SIMPRINGHAM (saint), fondateur de l'ordre des gilbertins, né en Angleterre en 1083, mort en 1189. Il entra dans les ordres, fonda treize monastères, qui continrent bientôt plus de 10,000 personnes, plaça les monastères d'hommes sous la règle de saint Augustin, ceux de femmes sous la règle de saint Benoît, et donna à cette double congrégation, dont les membres prirent le nom de gilbertins et de gilbertines, des constitutions qui furent confirmées par Eugène III. Gilbert fut persécuté par le roi Henri II, au sujet de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Il mourut âgé de 106 ans. Il est honoré le 4 février.

GILBERT l'**Universel**, prélat et glossateur anglais, né en Bretagne dans la seconde moitié du XIe siècle, mort en 1134. Il avait successivement professé avec éclat à Auxerre et à Nevers, lorsque, en 1127, le roi d'Angleterre Henri Ier le nomma évêque de Londres. Il mourut dans le cours d'un voyage qu'il fit à Rome. L'étendue du savoir de Gilbert lui valut le surnom d'*Universel* et une réputation européenne. On lui attribue une *Glose sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, un *Commentaire sur les Lamentations de Jérémie*, des *Commentaires sur Job*, *Isaïe*, *Jérémie*, *les Psaumes*, etc.

GILBERT ou **GISLEBERT DE MONS**, chroniqueur flamand de la deuxième moitié du XIIe siècle. Il fut notaire et chancelier de Baudoin V, dit le Magnanime, comte de Hainaut, qui lui accorda toute sa confiance, le chargea de diverses missions et le nomma, en récompense de ses services, prébendier de plusieurs églises collégiales, prévôt de Saint-Germain de Mons et abbé du monastère de Saint-Aubin de Namur. Gilbert composa une intéressante et précieuse chronique sur le règne du comte Baudoin. Cette histoire, intitulée *Gisleberti Balduini quinti*, *Hannoniæ comitis cancellarii*, *Chronica Hannoniæ*, a été publiée pour la première fois par le marquis de Chasteler, en 1784 (in-4°).

GILBERT L'ANGLAIS, en latin **Gilbertus anglicus**, médecin anglais qui vivait au commencement du XIIIe siècle. Au retour d'un voyage qu'il fit en Italie pour se perfectionner dans la science médicale, il devint médecin de l'archevêque de Cantorbéry (1193). L'ouvrage qui l'a surtout fait connaître est un abrégé des connaissances médicales de son temps, publié pour la première fois sous le titre de *Compendium medicinæ Gilberti anglici* (Lyon, 1500, in-8°).

GILBERT (sir HUMPHREY), navigateur anglais, né en 1539, dans le Devonshire, mort en 1583. Il avait pris part à une campagne contre l'Irlande révoltée et au siége de Flessingue en 1572, lorsqu'il alla chercher un passage aux Indes par le Nord. En 1578, il obtint de la reine la cession de la côte N.-E., non encore occupée, et alla, en 1585, prendre possession de la baie de Saint-Jean et de l'île de Terre-Neuve. Au retour, il périt dans une tempête à trois cents lieues des côtes d'Angleterre. On a de lui : *Discours tendant à prouver qu'il existe un passage pour aller par le N.-O. au Cathay et aux Indes orientales* (Londres, 1576).

GILBERT (Guillaume), médecin et physicien anglais, né à Colchester en 1540, mort en 1603. Il s'établit à Londres, fut admis, en 1573, dans le collége des médecins de cette ville, puis devint médecin de la reine Elisabeth et du roi Jacques Ier. Gilbert se livra à de laborieuses recherches sur les propriétés de l'aimant, et fit faire de notables progrès à cette partie de la physique, encore dans l'enfance à cette époque. Le premier, il enseigna que la terre est un aimant, pour expliquer l'inclinaison et la déclinaison de la boussole. Gilbert jouit de son temps d'une grande réputation, et Bacon reproduit dans ses écrits les fines et délicates observations que ce physicien avait faites sur les phénomènes électriques. Les recherches de Gilbert ont été réunies et publiées sous le titre de : *De magnete magneticisque corporibus et de magno magnete tellure*, etc. (Londres, 1600, in-4°).

GILBERT (Mme), née à Alençon dans la première moitié du XVIIe siècle. Elle forma dans sa ville natale un établissement pour la confection des dentelles, industrie pour laquelle la France était alors tributaire de l'Italie, de l'Espagne et de la Belgique. Ce fut là l'origine du *point d'Alençon*, imitant et dépassant les dentelles de Venise. Sous l'habile direction de Thomas Ruel, que Mme Gilbert avait pris pour associé, cette manufacture, créée par lettres patentes du 4 août 1675, se développa rapidement, encouragée d'ailleurs par la munificence du roi, et par la haute protection de Colbert, qui fit à Mme Gilbert une avance de 50,000 écus.

GILBERT (Gabriel), poëte français, né à Paris vers 1610, mort vers 1680. Il fut, dans sa jeunesse, secrétaire de la duchesse de Rohan; plus tard, la reine Christine de Suède se l'attacha également comme secrétaire, le nomma résident de la cour de Stockholm en France, et le combla de ses bienfaits. Après la mort de cette princesse, Gilbert n'eut plus d'autres ressources que ses travaux littéraires, et comme ses pièces de théâtre n'avaient plus le mérite de la nouveauté, comme elles étaient alors complétement éclipsées par les chefs-d'œuvre du grand Corneille et de Racine, il serait mort dans une véritable indigence si un homme riche, M. d'Hervart, appartenant comme Gilbert à la religion réformée, ne lui eût donné asile dans son hôtel. On ne sait rien de plus sur la vie de ce poëte, aujourd'hui presque inconnu, et qui pourtant peut être considéré comme un des précurseurs de Racine, par la douceur de son style et le soin avec lequel il évitait ces tours gothiques dont jusque-là nos poëtes dramatiques n'avaient pas su s'affranchir.

Parmi les nombreuses tragédies de Gilbert, dont quelques-unes eurent un véritable succès, nous en citerons particulièrement trois, qui nous fourniront l'occasion de mieux faire connaître le poëte. *Téléphonte* eut l'honneur insigne d'être représenté par les deux troupes royales, en 1642, et le cardinal de Richelieu y fit entrer des vers de sa composition, ce qui prouve que Gilbert était alors compté parmi les poëtes dont notre nation et notre langue pouvaient se faire honneur.

Rodogune fut composée la même année que la tragédie du même nom du grand Corneille. Les deux pièces se ressemblent beaucoup dans les quatres premiers actes; on y trouve, non-seulement les mêmes situations, mais souvent aussi les mêmes pensées. Quant au cinquième acte, celui de Corneille, un des plus beaux que l'on connaisse, eut un succès prodigieux; celui de Gilbert, froid, languissant, aurait fait tomber la pièce sans la protection de la reine de Suède et de Monsieur, frère du roi, qui avaient une estime particulière pour l'auteur. Il paraît que Corneille et Gilbert avaient, l'un et l'autre, puisé l'idée de leur tragédie dans le roman historique de *Rodogune*, qui venait alors de paraître, et que Gilbert avait suivi le roman jusqu'à la fin, tandis que Corneille avait su trouver dans son génie un dénoûment terrible, que la magie de son style rendait encore plus frappant.

Hippolyte ou le *Garçon insensible* offre plusieurs points de ressemblance avec la *Phèdre* de Racine; c'est bien une tragédie, quoique cette dénomination de *garçon insensible* semble plutôt annoncer un sujet comique, et si Phèdre n'est pas nommée dans le titre, son amour pour Hippolyte est le fait principal qui amène tous les accidents de la pièce. Euripide et Sénèque ont dû certainement être pour Racine des guides plus précieux que Gilbert; cependant on ne peut nier qu'il n'ait fait à celui-ci quelques emprunts; témoin ce passage du IVe acte, scène 2e, où Hippolyte dit :

Chargé du crime affreux dont vous me soupçonnez,
Quels amis me plaindront si vous m'abandonnez?

à quoi Thésée répond :

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, applaudisse à l'inceste;
Des traîtres, des ingrats, sans honneur et sans foi,
Dignes de protéger un méchant tel que toi!

Il serait difficile de ne pas voir en ces vers une réminiscence de ceux-ci, du IVe acte de l'*Hippolyte* de Gilbert, qui, certes, ne sont point méprisables :

Si je suis exilé pour un crime si noir,
Hélas! qui des mortels voudra me recevoir?
Je serai redoutable à toutes les familles,
Aux frères pour leurs sœurs, aux pères pour leurs
Où sera ma retraite en sortant de ces lieux? [filles.

Thésée :

Va chez les scélérats, les ennemis des dieux,
Chez ces monstres cruels, assassins de leurs mères,
Ceux qui se sont souillés d'incestes, d'adultères,
Ceux-là te recevront.

Fidèle observateur des préceptes d'Aristote, et l'un des premiers qui aient écrit pour le théâtre avec correction, avec la régularité française, Gilbert fut bien, à cet égard du moins, le précurseur de Racine, et l'on peut encore le lire avec fruit. Sa *Rodogune* et son *Hippolyte*, particulièrement, mériteraient, selon nous, d'être réimprimés, et fourniraient des éléments utiles d'étude et de comparaison en matière de goût et de composition dramatique.

Publiées séparément, les pièces de Gilbert se trouvent dans les recueils conservés à la bibliothèque Mazarine. Outre les trois dont nous avons parlé, ces pièces sont : *Marguerite de France* (1640); *Sémiramis* (1649); les *Amours de Diane et d'Endymion*, sorte de tragi-comédie à la manière de la *Psyché* de Molière, composée à Rome, où l'auteur avait suivi la reine Christine de Suède (1657); *Cresphonte*, tragi-comédie (1657); *Arie et Pétus*, tragédie (1659); *Théagène*, tragédie (1662); les *Amours d'Ovide*, pastorale (1663); les *Amours d'Angélique et de Médor*, tragi-comédie (1664); *Léandre et Héro*, tragédie (1667); le *Courtisan parfait*, tragi-comédie (1668); les *Intrigues amoureuses*, comédie (1668); les *Peines et les plaisirs de l'amour*, opéra (1672). Quant à *Téléphonte*, *Rodogune* et *Hippolyte*, ces trois tragédies furent composées en 1642, 1644 et 1646.

GILBERT (sir JEFFREY), jurisconsulte anglais, né en 1674, mort en 1726. Il fut successivement juge de la cour du banc du roi en Irlande (1715), premier baron de l'échiquier dans le même pays (1716), baron de l'échiquier en Angleterre (1722), et enfin premier lord (1725). Gilbert a composé plusieurs ouvrages publiés après sa mort, et qui attestent un vaste savoir en jurisprudence. Les principaux sont : *Law of devises, last wills, and revocations* (Londres, 1730, in-8°); *the Law of uses and trusts* (1734); *Treatise of the court of exchequer* (1738, in-8°); *Treatise of Tenures* (1757); *Theory of law and evidence* (1761), ouvrage qui a eu cinq éditions.

GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent), poëte satirique, né à Fontenay-le-Château, dans les Vosges, en 1751, mort à Paris en 1780. La Harpe, une des victimes du poëte, et, après lui, Ch. Nodier, ont propagé sur la vie et la mort de Gilbert une légende qui a cours encore, et que, pour notre compte, nous allons nous efforcer de dissiper. « Les parents de Gilbert, de pauvres cultivateurs, dit Ch. Nodier, pouvaient faire de leur fils un ouvrier qui aurait vécu paisible du travail de ses mains, qui aurait joui d'une douce obscurité, à l'abri de la haine et de l'envie. Ils eurent le tort, chèrement expié, de l'exposer à l'infortune et aux horreurs d'une mort prématurée, à laquelle il ne manqua aucune espèce d'angoisses. » Nous allons voir ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

Gilbert, au sortir des écoles élémentaires de son pays, fut envoyé au célèbre collége de l'Arc, à Dôle, qu'il quitta, ses études faites, avec un bagage littéraire médiocre, et possédé d'une ambition démesurée. Venu à Nancy en 1769, il y donna des leçons pour vivre et y publia ses premières œuvres : *Statira et Omestris*, roman (1770), et un recueil de vers, le *Début poétique*, rempli de productions assez faibles (1772). De Nancy, notre poëte partit pour Paris, le cœur plein d'espérance; il comptait réaliser un miracle, atteindre de prime saut à la célébrité et à la fortune. D'Alembert, chez qui il se présenta avec une lettre de recommandation, le reçut froidement, et, dès ce jour même, soit ressentiment, soit influence de son éducation première, Gilbert se tourna contre les encyclopédistes et les philosophes; il résolut de se venger du dédain de l'un d'entre eux en les poursuivant tous de ses traits satiriques. Dans l'âge des douces pensées, de l'amour, de la bienveillance, du respect pour les grandes renommées, il fut âpre, agressif, violent; c'était du reste son génie, et la haine le lui révéla.

En 1772, l'année de son arrivée à Paris, Gilbert présenta au concours académique une pièce intitulée le *Poëte malheureux*, lugubre lamentation qui lui était inspirée par sa propre destinée, la destinée qu'il s'était faite, et dont il rendait les autres responsables. Il vivait dans la gêne, n'ayant su s'attirer aucune sympathie, et il en accuse tout le monde, la société et sa famille :

..... Malheur à ceux dont je suis né!
Père aveugle et barbare, impitoyable mère!
Pauvres, vous fallait-il mettre au monde un enfant
Qui n'héritât de vous qu'une affreuse indigence?
Encor, si vous m'eussiez laissé votre ignorance,
J'aurais vécu paisible en cultivant mon champ...
Mais vous avez nourri les feux de mon génie,
Mais vous-mêmes, du sein d'une obscure patrie,
Vous m'avez transporté dans un monde éclairé.
Maintenant au tombeau vous dormez sans alarmes,
Et moi..... sur un grabat arrosé de mes larmes,
Je veille, je languis, par la faim dévoré;
Et tout est insensible aux horreurs que j'endure,
Tout est sourd à mes cris!....

Ces vers sont le point de départ de la légende du Gilbert mort de faim. Le poëme ne fut pas couronné, et le dépit de l'auteur s'en accrut. Sa véritable vocation était la satire : il s'arma du fouet de Juvénal et en cingla méchamment ceux qu'il considérait comme ses adversaires. Il épancha d'abord son humeur acrimonieuse dans le *Carnaval des auteurs* (1773), pièce en prose, et surtout dans la satire intitulée *le Siècle* (1774), où il s'attaquait avec une virulence insensée aux plus hautes renommées littéraires du temps, les académiciens, les philosophes, les savants, Voltaire, Diderot, Marmontel, la Harpe, Ducis, d'Alembert, etc. Ces attaques, dont le mérite poétique ne compensait pas l'âpre véhémence, n'étaient pas propres à lui créer des appuis dans le monde littéraire. La coterie de Fréron, cependant, l'accueillit et l'encouragea, et le prince de Salm-Salm, à qui il dédia une ode famélique, le secourut dans sa détresse. Désormais il était engagé sans retour dans une lutte inégale contre les puissants novateurs du temps; sa satire du *Dix-huitième siècle* (1775) et celle qu'il publia quelques années plus tard, *Mon Apologie* (1778), qu'on peut considérer comme ses meilleures productions, témoignent de la violence de ses efforts pour atteindre à la hauteur du rôle qu'il avait ambitionné. Il affecte d'appeler Voltaire *Arouet* et persifle

. , . Ces romans fort touchants, où l'auteur,
Pour emporter les morts, laisse à peine un acteur.

Si les mœurs et le goût sont en décadence, si la sottise fait partout la loi, c'est la faute à Voltaire! Grâce à lui,

. . . . . . Chacun sait au Parnasse
Que Malherbe est un sot et Quinault un Horace.
Dans un long commentaire il prouve longuement
Que Corneille parfois pouvait plaire un moment.
J'ai vu l'enfant gâté de nos penseurs sublimes,
La Harpe, dans Rousseau trouver de belles rimes;
Si l'on en croit Mercier, Racine a de l'esprit,
Mais Perrault, plus profond, Diderot nous l'apprit,
Perrault, tout plat qu'il est, petille de génie,
Il eût pu travailler à l'Encyclopédie.
Boileau, correct auteur de libelles amers,
Boileau, dit Marmontel, tourne assez bien un vers.

On n'a pas oublié ce trait si vivement décoché contre La Harpe :

C'est ce petit rimeur, de tant de prix enflé,
Qui, sifflé pour ses vers, pour sa prose sifflé,
Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
Tomba de chute en chute au trône académique.

Quand on écrit de pareils vers, on a les rieurs de son côté, mais on ne doit attendre de ceux que l'on a touchés ni grâce ni merci.

Cependant, la verve de Gilbert, ordinairement empreinte d'amertume et de dépit, savait à l'occasion s'adoucir jusqu'aux fadeurs de l'adulation, et, s'il déchirait les littérateurs, il encensait avec l'aisance d'un courtisan les princes et ceux qui dispensaient les faveurs et les pensions. Il écrivit une ode sur la mort de Louis XV, deux autres adressées à Louis XVI, une à Monsieur (depuis Louis XVIII), etc., pleines d'éloges ampoulés que le premier n'avait jamais mérités, et que les deux autres ne pouvaient mériter encore. Ses ouvrages les plus lyriques en ce genre sont le *Jubilé*, le *Jugement dernier*, la *Guerre présente*, et surtout les *Adieux à la vie*, morceau véritablement touchant et pathétique. Mais, en général, il faut bien convenir que le génie lyrique et satirique de Gilbert a été un peu surfait, de même que sa personne a été un peu idéalisée par les romanciers. Ses satires, déclamatoires le plus souvent, quelquefois énergiques et mordantes, plus rarement spirituelles, portent l'empreinte d'un esprit malade d'orgueil; on y sent plutôt l'âcreté du pamphlétaire que la verve du poëte satirique et du moraliste. Ses odes, où se rencontrent quelques mouvements de vrai lyrisme et des hardiesses de forme, pèchent par la composition et le style. Il y avait néanmoins, en Gilbert, une vraie nature de poëte. L'âge aurait sans doute mûri son talent, tempéré sa verve déréglée et rectifié son jugement.

Une mort prématurée le surprit à vingt-neuf ans. Gilbert, dont on a fait le type du poëte malheureux, du meurt-de-faim littéraire, était si loin de vivre dans la gêne, qu'il possédait un cheval, s'habillait avec élégance, et affectionnait d'aller aux bois de Vincennes et de Boulogne. C'est au galop de son cheval qu'il composa la plupart de ses meilleures pièces; cet exercice violent fouettait sa verve. Une chute malheureuse qu'il fit, dans une de ses promenades favorites, fut cause de sa mort; on le rapporta à Charenton, le crâne ouvert, et de là il fut amené à l'Hôtel-Dieu, où Desault, le célèbre chirurgien, lui fit subir sans succès la redoutable opération du trépan. L'accident avait eu lieu dans les derniers jours d'octobre 1780; il expira chez lui, rue de la Jussienne, le 12 novembre suivant, après une période de mieux, pendant laquelle il avait encore pu faire quelques vers, et entre autres les strophes si connues :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs;
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Salut! champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant exil des bois!
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois!

Ah! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux!
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit [pleurée,
Qu'un ami leur ferme les yeux!

La Harpe, mal informé, ou par rancune, a fait de cette mort un tout autre récit; suivant lui, le poëte serait mort fou de dépit et de rage. L'ivrognerie, en outre, aurait été pour quelque chose dans son affaire. « Gilbert, dit-il dans sa *Correspondance littéraire*, s'était logé à Charenton, dans le voisinage de la maison de campagne de M. de Beaumont, archevêque de Paris, car, en sa qualité d'apôtre de la religion, il se croyait obligé de faire sa cour au prélat, qui l'avait, en effet, recommandé à M. de Vergennes, et avait obtenu pour lui une des pensions que le ministre des affaires étrangères peut prendre sur le privilége qu'il accorde aux papiers politiques. Il était allé chez l'archevêque, qui ne le reçut pas avec toute la distinction qu'il en attendait, et qui le fit manger avec ses secrétaires et ses valets de chambre. Gilbert, déjà mal disposé, fut tellement aigri de cette réception, qu'il rentra chez lui la tête absolument tournée. La fièvre le prit pendant la nuit, et le matin il alla, en chemise et en redingote, demander les sacrements au curé de Charenton, qui l'exhorta vainement à rentrer chez lui. Il courut de là chez l'archevêque, et la plupart des gens de la maison n'étant pas encore levés, il parvint jusqu'à la chambre de ce prélat, se roula par terre comme un possédé, en criant qu'on lui donnât les sacrements, qu'il allait mourir, et que les philosophes avaient gagné le curé de Charenton pour lui refuser les sacrements. L'archevêque, effrayé de ses cris et de ses convulsions, le fit porter à l'Hôtel-Dieu, dans la salle où l'on traite les fous. Là, sa folie ne fit qu'augmenter; il faisait sa confession à haute voix; et, comme un autre fou avait la manie de crier les arrêts du parlement, Gilbert criait de son côté que c'était lui qu'on allait pendre. Dans un de ces accès, il avala la clef de sa cassette, qui lui resta dans l'œsophage. Il mourut vingt-quatre heures après, ne pouvant pas être secouru, et s'accusant toujours lui-même, sans qu'il en faille pourtant rien conclure contre lui, car le cri de la folie n'est pas toujours celui de la conscience. »

Ce récit est entièrement fabuleux, comme tout ce que d'autres ont raconté du dénûment du poëte, à moitié mort de faim. Si Gilbert connut quelque peu la gêne en arrivant à Paris, le parti catholique et royaliste, fort satisfait de la verve de ce tirailleur acharné, sut l'en tirer bien vite. Ses odes-placets ne restèrent pas sans réponse. Dans les dernières années de sa vie, il recevait plusieurs pensions de la cour : 800 livres du roi, 600 livres de Mesdames, 100 écus sur le *Mercure de France*, 500 livres de l'archevêché, en tout 2,200 livres, revenu qui représentait à peu près 5,000 francs de notre monnaie. Si ce n'est pas la richesse, c'est au moins une aisance fort raisonnable. Cette aisance est attestée, au moment de sa mort, par divers indices caractéristiques : ce cheval qu'il possédait, le linge fin dont il était couvert, les dispositions testamentaires qu'on a trouvées chez lui, les legs qu'il a faits; il laissa, entre autres, dix louis à un jeune soldat, qui n'était autre que Bernadotte, devenu plus tard roi de Suède.

Il a été fait des poésies de Gilbert d'assez nombreuses éditions. La première (Paris, 1788, in-8º) est très-défectueuse, quoiqu'elle porte le titre d'*Œuvres complètes;* celles de Gay (1801), de Desessarts (1806), de Dalibon (1822), de Debure (1826) laissent aussi à désirer. Des notices ont été consacrées au poëte par Ch. Nodier, Amar et Mastrella; mais elles contiennent des renseignements inexacts; il en est de même de l'*Eloge* composé par M. de Dumast et lu par lui à l'Académie de Stanislas, à Nancy (1828).

GILBERT (Nicolas-Pierre), médecin français, né à Brest en 1751, mort à Paris en 1814. Il fit dans les Indes orientales, en qualité de chirurgien élève de marine, une campagne avec le capitaine Tronjolly (1770), alla ensuite compléter ses études de médecine à Paris, et, après avoir passé son doctorat à Angers, exerça successivement son art à Landerneau, à Morlaix et à Rennes. Emprisonné quelque temps pendant la Terreur, Gilbert entra dans le service médical de l'armée, dès qu'il eut recouvré sa liberté; il devint successivement médecin en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, du Val-de-Grâce (1796), de l'armée de Saint-Domingue (1802), puis passa avec le même titre à la grande armée (1806) et à l'armée du Rhin. De retour à Paris, en 1813, il reprit le service du Val-de-Grâce. Gilbert a laissé la réputation d'un habile praticien; mais, comme administrateur, il fut loin d'être sans reproches. « Chargé d'éclairer le gouvernement sur le mérite de ses collaborateurs, dit Chaumeton, il donna presque constamment la préférence à la médiocrité adulatrice et importune, tandis qu'il oublia, persécuta même le mérite. Cette conduite, que rien ne peut excuser, produisit un découragement universel, et la médecine militaire perdit plusieurs hommes qui auraient continué de l'honorer par leurs talents. » Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur la concordance entre les nouveaux et les anciens poids et mesures* (1793); les *Théories médicales modernes comparées entre elles* (Paris, an VII, in-8º); *Histoire médicale de l'armée française à Saint-Domingue* (1803, in-8º); *Tableau historique des maladies internes de mauvais caractère qui ont affligé la grande armée dans la campagne de Prusse et de Pologne* (1808, in-8º).

GILBERT (François-Hilaire), vétérinaire et agronome, membre de l'Institut (1795), né à Châteauroux en 1757, mort en 1800. Il organisa, sous le Directoire, les établissements agricoles de Sceaux, de Versailles et de Rambouillet, fit de louables efforts pour acclimater chez nous les mérinos, et fut envoyé en Espagne, en 1797, pour y acheter un certain nombre de ces animaux; mais il dut revenir sans avoir rempli sa mission, le gouvernement ne lui ayant pas fourni les fonds nécessaires. On a de lui : *Traité des prairies artificielles* (1802, in-8º); *Recherches sur les causes des maladies charbonneuses dans les animaux* (an III, in-8º); *Instruction sur les moyens les plus propres à assurer la propagation des bêtes à laine de race d'Espagne* (1797), in-8º), et des mémoires insérés dans divers recueils.

GILBERT (Nicolas-Alain), théologien français, né à Saint-Malo en 1762, mort en 1821. Il remplissait les fonctions sacerdotales lorsque éclata la Révolution. Arrêté en 1791 pour avoir refusé de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il fut relâché bientôt après, se rendit alors en Angleterre, où il fonda, à Witby, une congrégation de catholiques, qu'il dirigea et instruisit par ses écrits, et revint en France en 1814. Ce fut Gilbert qui, le premier, eut l'idée d'organiser des missions à l'intérieur. Il déploya particulièrement son zèle dans la Bretagne, puis en Touraine, où il mourut. On a de lui, en anglais : *Défense de la Doctrine de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie* (Londres, 1800); *Recherches sur la question de savoir si les marques de l'Eglise véritable sont applicables aux Eglises presbytériennes* (Berwick, 1801); la *Doctrine catholique du baptême prouvée par l'Ecriture* (Berwick, 1802), etc. Il a également publié, mais en français, un recueil de cantiques.

GILBERT (Davies), compilateur anglais, né en 1767, mort en 1840. Il fut d'abord connu sous son nom de famille, qui était *Giddy*. Ce fut en 1817 qu'il prit le nom et les armes de son beau-père, Thomas Gilbert, riche propriétaire du comté de Sussex. Davies était riche et instruit. Nommé haut shérif en 1792, il devint membre de la Chambre des communes (1804-1832) et fut reçu, en 1832, docteur ès lois de l'université d'Oxford. Il était en outre membre de la Société royale d'Oxford (1791), fondateur de la Société géologique de Cornouailles (1814), membre de la Société des antiquaires (1820) et président de la Société royale (1827). Davies Gilbert établit dans sa terre du comté de Sussex une imprimerie et publia : *Choix d'anciens noëls* (1823, 8 vol.); le *Mont Calvaire* ou *Histoire de la passion, mort et résurrection de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ* (1826), ouvrage écrit en cornouaillais et traduit en anglais par John Keigwin; la *Création du monde*, de Will. Jordan (1827), également en cornouaillais.

GILBERT (Louis-Guillaume), physicien et médecin allemand, né à Berlin en 1769, mort à Leipzig en 1824. Il fut professeur de physique à Halle, puis à Leipzig (1811). Il créa, en 1799, et rédigea l'important recueil intitulé : *Annales de physique et de chimie*, que Poggendorf continua après sa mort, et qui comprend plus de 150 vol. in-8º.

GILBERT (L.-T.), littérateur et chansonnier, né à Paris en 1780, mort en 1827. On ne sait rien de la vie de cet écrivain, à qui l'on doit de nombreuses productions de peu de valeur et d'assez mauvais goût. Gilbert a composé des pièces de théâtre : le *Père Camus*, parade-vaudeville (Paris, 1804, in-8º); *Frédéric II* ou le *Vainqueur de Freidberg*, comédie-vaudville (1806); *Ma tante Rose*, comédie (1821); des recueils de chansons : le *Galoubet* (in-18); les *Veillées françaises* (1822, in-8º); les *Grelots de Momus* (1825); des imitations burlesques de romans du vicomte d'Arlincourt : la *Fille femme et veuve* (1822), imité du *Renégat;* le *Solitaire de Montmartre* (1821), imité du *Solitaire; Ineptie-Bonbec* (1823), imité d'*Ipsiboé;* la *Fille tombée des nues* (1825), imité de l'*Etrangère;* des romans, parmi lesquels nous citerons : le *Pâtre des montagnes noires* (1822); la *Renégate* (1822); *Alma* ou le *Cloître et le monde* (1824); le *Héros de la mort* (1854); *Sir Jack* ou le *Nouveau fataliste* (1824); la *Lanterne du crime* (1855); le *Figaro de la Révolution* ou *Mémoires de M. Jolibois* (1825); la *Fille du pêcheur* ou les *Suites d'un vol* (1827).

GILBERT (Pierre-Joachim), ingénieur maritime français, né à Landerneau (Finistère) en 1782, mort au Mans en 1823. Il passa de l'Ecole polytechnique à l'Ecole du génie maritime. Il en sortit avec le titre d'aspirant de 1re classe, assista, sur le *Saint-Antoine*, à la bataille de Trafalgar, fut blessé et passa dans le génie maritime. De 1809 à 1810, il commanda, aux armées d'Allemagne et d'Espagne, des détachements d'ouvriers militaires, dont les travaux contribuèrent au succès de la bataille de Wagram et à la prise d'Almanza; il servit ensuite, comme ingénieur, à Boulogne et à Anvers. En 1813, il commanda le parc général du génie de la grande armée, fut blessé lors du reploiement du pont de Meissen, et reçut ensuite le commandement du fort de Zinna, dans Torgau. On lui doit : *Essai sur l'art de la navigation par la vapeur* (1820, in-4º), où se trouve exposée, pour la première fois, l'idée d'employer les steamers comme remorqueurs, et quelques travaux archéologiques.

GILBERT (Pierre-Julien), peintre de marine, né à Brest en 1783, mort dans cette ville en 1860. Il prit des leçons de l'ingénieur constructeur de la marine Pierre Ozanne. En 1816, il fut nommé professeur de dessin des élèves de la marine à Brest. En 1830, il fit la campagne d'Alger sur la *Provence*, à titre de peintre de l'expédition. De 1842 à 1850, il professa le dessin à l'Ecole navale. Ce laborieux artiste a retracé sur la toile un assez grand nombre d'épisodes de nos fastes maritimes, et la plupart de ses tableaux ont figuré aux expositions, notamment à celles de 1824 et de 1833, qui lui ont valu chacune une médaille d'or. On a de lui : le *Combat de la* Surveillante *et du* Québec (1822), reproduit, dans de moindres proportions, pour le musée de Versailles; l'*Attaque et la prise de l'île Verte* (même musée, 1824); l'*Attaque du fort Santi-Pietri*, et le *Combat du* Niémen *contre l'*Améthyst (1824); le *Combat du* Formidable *contre la division anglaise de Saumarez*, le *Combat de la* Canonnière *contre le* Tremendous, et la *Prise d'Alger* (1833); le *Combat de la* Vénus *et du* Ceylan (1835); le *Débordement de la Garonne du 6 avril* 1770, et le *Débarquement de Sidi-Ferruch* (1836); le *Combat de la* Sirène (musée de Versailles); le *Combat du Grand-Port*, le *Combat du* Romulus, le *Combat de la* Pomone *contre l'*Alceste *et l'*Active, *Vue de l'entrée du Havre* (1837); le *Combat de la* Cordelière *contre la* Régente, etc.

GILBERT (Antoine-Pierre-Marie), archéologue, né à Paris en 1785, mort en 1858. Il remplit, de 1808 à 1846, les fonctions de conservateur de Notre-Dame de Paris, et fit partie, depuis 1829, de la Société des antiquaires de France. Outre des articles archéologiques, insérés dans divers recueils, dans le *Journal des artistes*, le *Moniteur des arts*, etc., Gilbert a publié : *Description historique de l'Eglise métropolitaine de Rouen* (1816, in 8º); *Description historique de Saint-Ouen de Rouen* (1822, in-8º); *Description historique de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Amiens* (1822, in-8º); *Description historique de l'église cathedrale de Notre-Dame de Chartres* (1824, in-8º); *Description historique de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu* (1835, in-8º), etc.

GILBERT (Jacques-Emile), architecte français, né à Paris en 1793. Il passa avec succès, en 1811, ses examens d'admission à l'Ecole polytechnique; mais, poussé par son goût pour les arts, il s'y adonna entièrement, entra à l'Ecole des beaux-arts, et remporta, en 1822, le grand prix d'architecture. Pendant son séjour à Rome, il exécuta, notamment, une *Restauration du temple de Jupiter à Ostie*, qu'il envoya à Paris en 1826. De retour en France, M. Gilbert a été chargé d'exécuter de nombreux travaux, parmi lesquels nous citerons : les constructions de l'école vétérinaire d'Alfort, de l'hospice de Charenton, de la prison cellulaire de Mazas, du nouvel hôtel de la préfecture de police, avec M. Diet, etc. Elu, en 1853, membre de l'Académie des beaux-arts, cet architecte distingué a été, vers la même époque, nommé secrétaire archiviste de l'Ecole des beaux-arts et membre du jury d'architecture. Il est, depuis 1860, officier de la Légion d'honneur. — Son frère, Baptiste-Emile-Louis GILBERT, né à Paris en 1799, fut aussi élève de l'Ecole des beaux-arts. Il a exécuté un assez grand nombre de travaux particuliers, et a été nommé inspecteur de la première section des travaux de la ville de Paris.

GILBERT (François-Ambroise-Germain), sculpteur français, né à Choisy-le-Roi (Seine) en 1816. Elève de Cortot, il se livra d'abord à la sculpture industrielle, où il a toujours excellé. On cite de lui, en ce genre, deux grands surtouts de table, l'un exécuté pour le prince de Prusse, et l'autre destiné au président de la république (1850), et qui ne fut exposé qu'en 1855.

M. Gilbert a, en outre, exécuté de grands travaux de sculpture monumentale : les décorations de la Bourse de Marseille; celles de

la salle des pas perdus du palais de justice et de la caserne de Saint-Charles, de la même ville; un bas-relief de l'église de Saint-Augustin de Paris; un autre à la bibliothèque du Louvre, etc.

GILBERT (Jean-Désiré-Louis), littérateur français, né à Maissemy (Aisne) en 1819. Il se fit recevoir licencié ès lettres, puis donna des leçons particulières. Devenu riche par suite d'un brillant mariage, M. Gilbert abandonna l'enseignement pour se livrer uniquement à ses goûts littéraires. Il s'est avantageusement fait connaître des lettrés en remportant à trois reprises le prix d'éloquence décerné par l'Académie française pour ses *Eloges de Vauvenargues* (1856), *de Regnard* (1859), et *de Saint-Evremont* (1866). Outre ces écrits, remarquables par le style et par l'ingéniosité des aperçus, et qui lui valurent la croix de la Légion d'honneur, M. Gilbert a donné une excellente édition annotée des *Œuvres complètes de Vauvenargues* (1857, 2 vol. in-8°), et une très-bonne édition de *La Rochefoucauld*, laquelle fait partie de la collection des grands écrivains de M. Régnier.

GILBERT DES MOLIÈRES, homme politique français. V. GIBERT DES MOLIÈRES.

GILBERT DE LA PORRÉE, théologien français, évêque de Poitiers, né dans cette ville vers 1070, mort en 1154. V. PORRÉE (Gilbert de la).

GILBERT DE VOISINS (Pierre), magistrat français, né en 1684, mort à Paris en 1769. Il était parent par sa mère de Boileau Despreaux. Il fut successivement avocat du roi au Châtelet, conseiller au parlement, maître des requêtes au conseil d'État, membre du conseil royal des finances, avocat général au parlement de Paris (1718-1739), conseiller d'État (1740), et premier président au grand conseil (1744). Gilbert de Voisins appartenait à ces membres de notre ancienne magistrature, qui, en toute occasion, défendaient le pouvoir royal contre les prétentions de la cour de Rome. On a des extraits des plaidoyers de ce magistrat, conservés dans le *Journal des audiences*, et deux *Mémoires sur les moyens de donner aux protestants un état civil en France*, suivis d'un *Projet de déclaration* (Paris, 1787, in-8°).

GILBERT DE VOISINS (Pierre-Paul-Alexandre, comte), magistrat et publiciste, pair de France, arrière-petit-fils du précédent, né à Grosbois, près de Paris, en 1779, mort en 1843. Il émigra au commencement de la Révolution, revint à Paris après le 18 brumaire, fut nommé juge, puis président à la cour impériale en 1810, maître des requêtes au conseil d'État en 1813, prit part à la défense de la capitale en 1814, à la tête d'une compagnie de gardes nationaux, et devint, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, premier président de la cour impériale, conseiller d'État, pair de France et baron de l'Empire. A la seconde rentrée des Bourbons, Gilbert de Voisins tomba dans une complète disgrâce. Il entra alors dans les rangs de l'opposition libérale, fit une guerre acharnée aux jésuites, fut élu député par l'arrondissement de Parthenay en 1827, et devint membre de la cour de cassation et de la chambre des pairs après la Révolution de 1830. Son principal ouvrage a pour titre : *Procédure contre l'institut et les constitutions des jésuites, suivie au Parlement de Paris* (1823-1824, 2 vol. in-8°).

GILBERTIN, INE s. (jil-bèr-tain, i-ne — de *saint Gilbert*). Hist. relig. Membre d'une communauté de l'ordre de Saint-Gilbert.

GILBERTITE s. f. (jil-bèr-ti-te — du nom du naturaliste *Gilbert*). Minér. Hydro-silicate d'alumine naturel.

— **Encycl.** On trouve la *gilbertite* dans un filon d'étain, près de Saint-Austle, au pays de Cornouailles, en Angleterre. Elle se présente en petites lames plates, transparentes, douces au toucher, à éclat nacré un peu gras, et d'une couleur blanc verdâtre ou jaunâtre. A cause de ses caractères extérieurs, la *gilbertite* a été d'abord confondue avec le talc. C'est d'ailleurs une substance très-peu importante, qui raye le gypse et est rayée par le carbonate de chaux, et dont la densité est de 2,648. Thomson y a trouvé 47,79 de silice; 32,62 d'alumine; 9,23 de soude; 5,18 de protoxyde de fer; 1,60 de magnésie, et 4 d'eau.

GILBERTSOCRINE s. m. (jil-bèr-so-kri-ne — de *Gilbertson*, sav. angl., et du gr. *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles, dont l'espèce type a été trouvée en Angleterre.

Gil Blas (HISTOIRE DE), roman de Le Sage, publié, en quatre volumes, de 1715 à 1735. Ce livre immortel est le type du roman de mœurs, du roman de caractère; sous ce rapport, c'est une création qui suffirait à elle seule à constituer l'originalité de l'auteur. Modèle inimitable, *Gil Blas* a exigé plus que de l'esprit et plus que de l'observation. Cette histoire séduit tous les âges. Mais l'homme mûr admire surtout la vérité et l'étonnante variété des caractères. Une gaieté naturelle, un mélange heureux de satire et de bonhomie entraînent le lecteur. Nulle part on ne trouvera une peinture plus générale et plus complète de la vie humaine et des diverses conditions de la société; une censure plus vive et plus comique du vice et du ridicule; plus de verve et de bon sens; une narration plus rapide; un style plus franc et plus vrai. Gil Blas sort d'une condition modeste; sa naissance est obscure. Fils de minces bourgeois, il reçoit une éducation telle quelle. Garçon éveillé, spirituel, bien tourné, il prend, à dix-sept ans, la route des aventures. Fera-t-il son chemin dans le monde? Après mainte rencontre et maint accident, la nécessité et l'inexpérience de la vie le font passer sans aucun regret par toutes les conditions; voyant qu'il n'a pas dépassé le plus humble échelon de la hiérarchie sociale, il s'ingénie à monter plus haut.

Chacun des personnages secondaires qui joue un rôle autour de la figure principale représente une classe particulière de la société. Ces acteurs paraissent et reparaissent un instant, mais dans des situations nouvelles. Ils changent d'humeur, non de caractère. Sangrado préconise jusqu'à sa dernière heure l'excellence de l'eau chaude et de la saignée, en dépit du résultat funèbre de sa thérapeutique; Fabrice, le poëte, déserte le service des Muses, mais il revient à son premier culte avec la santé; Raphaël et Laméla se lassent de la pénitence et emportent la caisse du couvent. Mille tableaux variés se déroulent; c'est un pêle-mêle de toutes sortes de classes et de conditions, de rangs et de caractères, d'antécédents et d'habitudes, de goûts et de ridicules : voleurs, chanoines, médecins, auteurs, comédiens, prélats, barbons amoureux, filles galantes, ministres, etc. Gil Blas obtient enfin le poste d'intendant de don Alphonse; il est sans retard chargé de faire en son nom une restitution; c'était, observe-t-il, commencer le métier d'intendant par où l'on devrait le finir. Il monte plus haut encore. Il passe à la cour et le voici secrétaire du duc de Lerme. Alors tant de fortune l'éblouit et le déprave. Mais bientôt de nouveaux événements modifient sa position, en amenant la retraite de son protecteur. Gil Blas se décide enfin à vivre chez lui en bon père de famille, qui croit pieusement être le père de ses enfants.

« De tous ceux qui connaissent ce charmant ouvrage, dit Walter Scott, qui aiment à se rappeler comme une des occupations les plus agréables de leur vie le temps où ils l'ont dévoré pour la première fois, il en est peu qui ne reviennent de temps en temps à ce livre immortel avec toute l'ardeur et la vive émotion qu'éveille le souvenir d'un premier amour. Peu importe l'époque où nous nous sommes trouvés pour la première fois sous le charme, que ce soit dans l'enfance, où nous étions surtout amusés par la caverne des voleurs et les autres aventures de Gil Blas, que ce soit un peu plus tard dans l'adolescence, alors que notre ignorance du monde nous empêchait encore de sentir la satire fine et amère cachée dans tant de passages, ou, enfin, que ce soit lorsque nous étions déjà assez instruits pour saisir et comprendre toutes les diverses allusions à l'histoire et aux affaires publiques qu'on trouve dans tant d'autres, ou assez ignorants lecteurs pour ne voir dans l'amusant récit que ce qu'il exprime directement, l'enchanteur n'en a pas moins exercé sur nous un pouvoir absolu. Si Gray a dit une chose vraie en prétendant que rester nonchalamment étendu sur un sofa à lire des romans nouveaux, ne fussent-ils qu'attachants, donnait une assez bonne idée des joies du paradis, combien cette béatitude de l'esprit ne serait-elle pas plus grande encore si le génie de l'homme pouvait enfanter de nos jours un nouveau *Gil Blas?* »

L'une des meilleures pages de La Harpe, le premier qui ait convenablement apprécié *Gil Blas*, est celle qu'il lui consacre. « *Gil Blas*, dit-il, est un chef-d'œuvre; il est du petit nombre des romans qu'on relit toujours avec plaisir; c'est un tableau moral et animé de la vie humaine; toutes les conditions y paraissent pour recevoir ou pour donner une leçon. C'est là que l'instruction n'est jamais sans agrément. *Utile dulci* devrait être la devise de cet excellent livre, que la bonne plaisanterie assaisonne partout. Plusieurs traits ont passé en proverbe, comme, par par exemple, les *homélies de l'archevêque de Grenade*. L'interrogatoire des domestiques de Samuel Simon est digne de Molière; et quelle sanglante satire de l'inquisition! Ailleurs, quelle peinture de l'audience d'un premier commis, de l'impertinence des comédiens, de la vanité d'un parvenu, de la folie d'un poëte, de la mollesse des chanoines, de l'intérieur d'une grande maison, du caractère des grands, des mœurs de leurs domestiques! C'est l'école du monde que *Gil Blas*. On reproche à l'auteur de n'avoir peint presque jamais que des fripons. Qu'importe? si les portraits sont reconnaissables. Il a fait, d'ailleurs, son métier, car le roman et la comédie sont un genre de satire. On lui reproche trop de détails subalternes; mais ils sont tous vrais et aucun n'est indifférent. Il n'est point tombé dans cette profusion gratuite de circonstances minutieuses qu'on prend aujourd'hui pour de la vérité et qui ne signifie rien. On connaît les personnages de *Gil Blas;* on a vécu avec eux; on les retrouve à tout moment. Pourquoi? Parce que, dans la peinture qu'il en fait, il n'y a pas un trait sans dessein et sans effets. Le Sage avait bien de l'esprit, mais il met tant de talent à le cacher, il aime tant à se cacher derrière ses personnages, il s'occupe si peu de lui, qu'il faut avoir de bons yeux pour voir l'auteur dans l'ouvrage et apprécier à la fois l'un et l'autre. »

La question des origines de *Gil Blas* a été fort agitée. M. Sainte-Beuve indiquait, il y a plusieurs années, le travail à entreprendre sur ce sujet; mais deux érudits allemands ont vidé le procès à notre avantage, et leur arrêt définitif rejette toutes les prétentions des critiques espagnols. Une injuste assertion de Voltaire avait causé tout ce malentendu. D'après lui, Le Sage avait pris entièrement *Gil Blas* d'un roman espagnol de Vincent Espinel. A la fin du siècle dernier, un jésuite de Madrid, le P. Isla, reproduisit cette assertion; seulement il citait une autre source que celle signalée par Voltaire; c'était un manuscrit espagnol *inédit et inconnu!* En conséquence, il restitua à l'Espagne le roman de Le Sage, dont il donna une traduction castillane. En 1819, le comte François de Neufchâteau réfuta les prétentions inadmissibles du P. Isla. Un savant espagnol, qui habitait alors Paris, M. Llorente, releva le gant. M. F. de Neufchâteau répondit en 1822; M. Llorente répliqua, la même année, par un volume où il soutenait que *Gil Blas* était la dépouille opime des *Aventures du bachelier de Salamanque*, manuscrit inédit du temps de Le Sage. La querelle en resta là; mais le doute fit son chemin; l'Allemagne et l'Angleterre mettaient en avant de temps et temps le prétendu plagiat, quand MM. Ast et Franceson, de Berlin, se firent successivement juges du procès en 1857.

M. Franceson renverse dans ses observations critiques les hypothèses de Llorente, hypothèses gratuites, contradictoires, puériles même. Il n'a pas de peine à réfuter une argumentation sans base, sans preuve, sans bonne foi. Ainsi, Llorente fonde son accusation de plagiat sur la connaissance des mœurs, l'exactitude des descriptions et l'emploi de certains mots castillans qui se trouvent dans le roman français. Il découvre enfin des *hispanismes* dans ces expressions : « Grâce au ciel, à Dieu ne plaise, seigneur écolier, etc. » Il se demande où l'auteur de *Gil Blas* a pu apprendre si justement qu'il y avait dans les Espagnes un patriarche des Indes, une Sainte-Hermandad, un connétable de Castille et des vice-rois, puisqu'il n'y en a point en France? Il l'accuse, en outre, d'avoir servi à l'un de ses personnages *une tasse de chocolat!* « Ceci mérite une attention particulière, dit Llorente avec toute la gravité castillane; car alors (en 1715) le chocolat n'était pas connu en France... » Il était si peu connu que la comtesse de Grignan mourut de l'usage immodéré du chocolat, malgré les remontrances de M^{me} de Sévigné.

M. Franceson a recherché avec soin les emprunts que Le Sage a pu faire. Ces emprunts « mettent hors de doute la véritable originalité de l'ouvrage français. » Ce sont des imitations, non des traductions; elles se réduisent à une dizaine de passages pris, en effet, au roman désigné par Voltaire, et dont voici le titre : *Relation de la vie de l'écuyer Marcos Obregon*, par Vicente Espinel, publié à Madrid en 1618 et traduit en français vers cette époque. Les principaux passages imités sont : le prologue, l'aventure de Gil Blas avec le parasite, l'histoire du muletier, la première aventure de Santillane avec Camille, l'aventure du barbier Diégo de la Fuente avec la femme du médecin, etc. Enfin, Le Sage, appliquant le précepte de Molière, a pris dans une vieille comédie (*Tout est intrigue en amour*) l'idée de l'intrigue d'Aurore de Guzman et de Louis Pacheco, et les diverses particularités de la vie de Scipion à un autre roman (*Vie et prouesses d'Estivanillo Gonzalez*). Le Sage a extrait d'un auteur italien oublié, Ferrante Pallavicini, le récit de la disgrâce du comte-duc d'Olivarez. La relation de Pallavicini fut imprimée en français, en Hollande (1644), sous le titre de *Courrier desvalisé*. Outre les détails historiques relatifs au comte-duc, Le Sage a emprunté les expressions de ce récit. Nous nous attacherons à cette conclusion donnée par un maître en jurisprudence littéraire, M. Villemain : « Ce n'est pas que, dans cette affaire, dit cet excellent juge, nous prétendions tout à fait nier la dette envers l'Espagne; mais elle est autre qu'on ne dit. Notre *Gil Blas* n'est pas volé, quoi qu'en aient dit le P. Isla et tout récemment le docte Llorente. Il n'y a pas eu de manuscrit mystérieux trouvé par Le Sage et caché pour tout le monde; mais nul doute que Le Sage n'ait habilement recueilli cette plaisanterie sensée, cette philosophie grave avec douceur, maligne avec enjouement, qui brille dans Cervantes et dans Quevedo, et dont quelques traits heureux se rencontrent toujours dans les moralistes et les conteurs espagnols. A cette imitation générale et libre, Le Sage mêle le goût de la meilleure antiquité : il est, pour le style, l'élève de Terence et d'Horace. »

Les deux premiers volumes de *Gil Blas* parurent à Paris en 1715, format in-12; le troisième volume en 1724 et le quatrième, enfin, en 1735. Les éditions de *Gil Blas* sont innombrables; nous citerons seulement celle de P. Didot (Paris, 1819, 3 vol. in-8°), accompagnée d'un *Examen de la question de savoir si Le Sage est l'auteur de* Gil Blas *ou s'il l'a pris de l'espagnol*, par F. de Neufchâteau, et celle de Lefevre (Paris, 1820, 3 vol. in-8°), accompagnée également d'un examen préliminaire, de nouveaux sommaires des chapitres et de notes historiques et littéraires par F. de Neufchâteau. *Gil Blas* a été traduit dans toutes les langues littéraires; nous mentionnerons, en anglais, l'excellente version de Smollett, le romancier, et, en espagnol, celle du P. Isla.

Gil Blas est resté le type de l'homme d'une morale facile, acceptant toutes les situations; tirant de chaque chose le meilleur parti possible. Ce n'est pas un de ces modèles de vertu dont la sublimité nous décourage et nous désespère; il va terre à terre avec nous; il tombe, il se relève; mais, sans vouloir nous imposer l'imitation, il nous montre tantôt ce qu'il faut faire, tantôt ce qu'il faut éviter; il trébuche quelquefois, mais jamais il ne s'enfonce tout à fait dans le vice, et il y a en lui une bonhomie naturelle qui revient à la vertu sans effort. Il répand sur tout une teinte de naïveté toujours aimable, soit qu'il demande plaisamment à Dieu de ne pas charger sa conscience du coup d'escopette qu'il tire sur la voiture des voyageurs, soit qu'il tombe des mains des voleurs pour aller dans la prison. Enfin, il sait aussi nous offrir à l'occasion de profondes leçons de morale.

Tel est le caractère de l'homme léger, inconstant, à facile morale, aimable, dont Gil Blas est resté le type, et auquel la littérature fait de fréquentes allusions :

« Aujourd'hui, les notables et les influents viennent en droite ligne de *Gil Blas*. Que s'ils récusent une pareille généalogie, on peut les renvoyer à Turcaret, autre fils du même père. Il semble, toutefois, que la paternité de *Gil Blas* soit préférable, car celui-ci veut parvenir, et il y a droit par ses talents, tandis que l'autre, parvenu on ne sait comment, est jugé par sa conduite, ni noble ni bourgeoise, mais souvent imitée depuis. »

GUARDIA.

Gil Blas de la Révolution (LE), ou les **Confessions de Laurent Giffard**, par Picard (1824-1825, 5 vol. in-12). Au moment où commence la Révolution, Giffard, le héros de notre roman, est garçon chez un coiffeur; c'est à lui qu'est échu l'honneur d'accommoder les têtes les plus considérables du quartier, parmi lesquelles figurent celles du marquis de Rinville et du comédien Durosay. Il s'affilie à une société populaire, tout en faisant partie d'une société royaliste, et, grâce à ce double courant, il voit ses affaires prospérer de plus en plus. Un peu plus tard, il s'associe à une troupe de comédiens bourgeois, où il se présente sous le nom de Giffard de Cuissac, et où il connaît la jolie Thérèse, qui, séduite par le marquis de Rinville, en avait eu un fils. Le marquis émigre, et Giffard, dont la duplicité venait d'éprouver quelques désagréments dans sa société patriotique, le suit de l'autre côté du Rhin, où il essaye de se faire passer pour noble. Reconnu par quelques gentilshommes dont les têtes lui avaient passé par les mains, il est forcé de reprendre la houpe et le cuir anglais. Dégoûté par cet insuccès, le Gil Blas de la Révolution s'enrôle dans une troupe de comédiens dont Thérèse faisait partie. Puis, il devient tour à tour négociant, journaliste, directeur de théâtre et fournisseur de l'armée d'Italie. Il réalise une grande fortune. Thérèse, qu'il épouse, le fait nommer membre du conseil des Cinq-Cents. Le 18 brumaire, Giffard saute l'un des premiers par les fenêtres de l'Orangerie, et retombe si habilement sur ses pieds, que, le soir, il était tout porté à Saint-Cloud pour voter l'approbation de la mesure un peu vive qui, le matin, l'avait obligé de déployer ses talents gymnastiques. Cependant, on nomme des tribuns, des sénateurs, des conseillers d'État, et Giffard est oublié.

Sous l'Empire, notre Gil Blas, dont la fortune n'avait survécu que quelques jours aux libertés publiques, se vit forcé d'accepter une place d'huissier de cabinet, qu'il ne parvint même pas à conserver. Après bien des démarches, colloqué dans les Droits réunis, puis mis à la retraite, il retourna philosophiquement à ses premières amours, et ouvrit boutique dans un village. La nouvelle de la déchéance de l'empereur l'y surprit. Se croyant royaliste, il se mit en route pour la capitale, où, à peine arrivé, il se lança de nouveau dans l'intrigue, toujours avec la même maladresse et le même insuccès. La débâcle de 1815 arrive; il parvient à se procurer une place dans le gouvernement nouveau. Au champ de Mai, il figure parmi les hérauts d'armes de l'empereur. Après les Cent-Jours, Giffard perd ses protecteurs, descend aux plus bas degrés de l'échelle sociale, et s'achemine vers la route qui conduit à Bicêtre.

Les acteurs de ce drame politico-familier sont peints avec une grande vérité. Ce sont des girouettes, que font tourner des rubans, des dignités ou des emplois. Ce roman renferme d'excellentes scènes de comédie, des chapitres écrits avec beaucoup de comique et de vérité.

Gil Blas, opéra-comique en cinq actes, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Semet, représenté au Théâtre-Lyrique le 23 mars 1860. Quelque séduisant que soit le titre, la pièce manque d'intérêt. Ce n'est qu'une suite d'aventures, d'épisodes dont chacun exige une exposition nouvelle, une nouvelle mise en scène. De tous les ro-

mans, celui de Le Sage se prêtait le moins à un arrangement dramatique, parce que, d'une part, il offre plutôt une étude psychologique qu'une action, et que, d'autre part, on n'y rencontre aucune trace de sensibilité. Le *Gil Blas* de M. Semet est, d'ailleurs, une partition importante et qui renferme de fort jolis morceaux : la chanson à boire de Gil Blas; les couplets d'Aurobe : *Quel dommage!* ceux de la soubrette et du comédien Zapata, au troisième acte, et, enfin, ceux que chante Gil Blas pour se faire convier au festin, et qui ont obtenu un grand succès. Le morceau qui a le plus de valeur comme inspiration musicale est le petit chœur des valets, au cinquième acte. Mme Ugalde a joué et chanté le rôle de Gil Blas avec un talent remarquable. Elle a été secondée par Mlle Girard et par Meillet.

GILBOG, chez les Slaves, le dieu de la bonté et de la force.

GILCHRIST (John BORTHWICK), orientaliste écossais, né à Edimbourg en 1759, mort en 1841, fut professeur d'indoustani et de persan à Calcutta, à Edimbonrg et à Londres. Il a publié, de 1787 à 1796, une *Grammaire* et un *Dictionnaire anglais-indoustani*, encore en usage dans l'enseignement.

GILDARD (saint), évêque de Rouen. V. GODARD.

GILDAS (saint), nom donné par la légende à deux ou trois personnages, qui sont quelquefois considérés comme n'en faisant qu'un seul, et sur lesquels il est impossible de trouver des renseignements que l'on puisse présenter comme historiques. Nous allons dire sur chacun d'eux ce que l'étude des récits embrouillés dans lesquels se trouve le nom de Gildas fait découvrir de plus vraisemblable.

Le premier saint GILDAS est surnommé l'*Albanien* ou l'*Ecossais*. Il était l'un des vingt-quatre enfants de Can ou Ken, roi d'un petit district qui n'était pas encore tombé entre les mains des vainqueurs du pays. Après un voyage en France, où il était allé perfectionner son instruction religieuse, il suivit saint Cadoc, abbé de Llancarvan, dans des îles désertes; selon d'autres, il choisit lui-même une solitude profonde, où il se retira seul pour se livrer à la méditation et à la prière. Le bruit de sa sainteté se répandit bientôt de tous côtés, et l'on accourait de fort loin pour l'entendre parler des choses du ciel, pour lui demander même de faire des miracles, et la légende dit qu'il en a fait un grand nombre. On croit qu'il mourut en 512, et on lui attribue plusieurs ouvrages, dont voici les principaux : *Concordance des Evangiles*; les *Actes de saint Germain et de saint Loup; Traité des premiers habitants de la Grande-Bretagne; Histoire des Bretons; Prédictions en vers; Commentaires sur le 6e livre des Décrétales*.

— Le second saint GILDAS, surnommé le *Badonique*, eut pour père un seigneur breton. Il fut élevé dans le monastère dont saint Iltut était abbé. La dévotion lui fit entreprendre le voyage de Rome, où il porta une cloche merveilleuse dont il voulait faire présent au pape. A son retour, il alla se fixer en Armorique, aux environs de Vannes, et y fonda le monastère de Rhuis; puis, voulant se détacher encore plus complétement de la terre, il se retira dans une grotte solitaire, de l'autre côté du golfe, se réservant seulement la faculté de venir de temps en temps visiter les moines de Rhuys, afin d'entretenir chez eux l'esprit de piété et de pénitence. Si l'on en croit Ussérius, il mourut dans l'île d'Houat en 570; d'autres disent qu'il vécut jusqu'en 581. Saint Gildas est le patron de la ville de Vannes, et l'Eglise célèbre sa fête le 29 janvier.

— Le troisième GILDAS, surnommé le *Sage*, est auteur d'un livre curieux intitulé : *De excidio Britanniæ*. Dans la première partie de cet ouvrage, Gildas raconte d'une façon abrégée l'histoire de la Grande-Bretagne depuis l'invasion des Romains jusqu'à son temps; dans la seconde, intitulée : *Castigatio cleri*, il fait un tableau effrayant du relâchement et des vices du clergé, et il considère comme une juste punition de Dieu tous les maux causés par l'invasion des barbares. Remarquons toutefois que le traité *De excidio Britanniæ* est attribué par certains critiques à Gildas l'Albanien, et par d'autres à Gildas le Badonique. Ces trois Gildas n'en sont peut-être qu'un seul, nous l'avons déjà dit, et le doute à cet égard ne sera probablement jamais complétement dissipé. Heureusement, ce n'est pas une question d'une bien grande importance, et nous croyons que les érudits feront bien de la négliger pour se livrer à des recherches plus sérieuses.

GILDAS-DES-BOIS (SAINT-), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Savenay, au bord du canal de Nantes à Brest; pop. aggl., 372 hab. — pop. tot. 2,132 hab. De l'ancienne abbaye de Saint-Gildas, fondée en 1026 par Simon de la Roche-Bernard, il ne subsiste que l'église, classée parmi les monuments historiques, et qui offre tous les caractères du XIIIe siècle. Ce bel édifice a 48 mèt. de longueur et 18 mèt. de largeur. « Deux bas-côtés, dit M. Ad. Joanne, terminés aux transepts, sont reliés à la nef principale par des arcades ogivales ayant pour supports, alternativement, des colonnes monocylindriques et des piliers arrondis flanqués de colonnettes engagées, une sur chaque face. De ces colonnes, surmontées de chapiteaux romans à feuillages ou à figures d'hommes et d'animaux, partent, dans le chœur, des nervures de bois en forme de gros tores soutenant un lambris fort élevé. » Dans le cimetière s'élevait jadis un hôpital destiné au traitement des fous. L'emplacement de cet édifice détruit est encore le but d'un pèlerinage.

GILDAS-DE-RHUIS (SAINT-), village et comm. de France (Morbihan), cant. de Sarzeau, arrond. et à 36 kilom. de Vannes, à l'extrémité S.-O. de la presqu'île de Rhuis; 1,257 hab. Saint-Gildas doit son origine à un monastère fondé par le saint dont il porte le nom. Ce monastère, dévasté par les Normands au Xe siècle, et relevé, au XIe, par saint Félix, fut un moment gouverné, au siècle suivant, par Abélard. « Mais, dit M. A. de Courson (*Bretagne contemporaine*), ce poëte de la scolastique n'était pas fait pour diriger une armée de moines bas-bretons, dont les mœurs grossières, la férocité et l'incontinence ne reconnaissaient aucun frein. Il eût fallu un saint Bernard, et un saint Bernard *bretonnant*, pour dompter ces Vénètes au caractère de fer. » Nous extrayons ce qui suit d'une lettre écrite par Abélard à Héloïse : « J'habite un pays barbare, dont la langue m'est inconnue et en horreur; je n'ai de commerce qu'avec des peuples féroces; mes promenades sont les bords inaccessibles d'une mer agitée; mes moines n'ont d'autre règle que de n'en point avoir. Je voudrais que vous vissiez ma maison, vous ne la prendriez jamais pour une abbaye : les portes ne sont ornées que de pieds de biches, de loups, d'ours et de sangliers, des dépouilles hideuses des hiboux. J'éprouve chaque jour de nouveaux périls; je crois à tous moments voir sur ma tête un glaive suspendu. » Les moines employèrent, en effet, le fer et le poison pour se débarrasser d'Abélard, et le doux amant d'Héloïse dut s'enfuir et gagner la mer en toute hâte. Le couvent est aujourd'hui habité par des religieuses de la Charité de Saint-Louis, qui se sont vouées à l'éducation des jeunes filles pauvres.

L'église abbatiale, classée parmi les monuments historiques, a conservé quelques parties du XIIe siècle, notamment le chœur et le transsept N. Dans le mur de la chapelle absidale est incrustée une curieuse sculpture représentant deux guerriers dans l'attitude du combat. Les corniches sont ornées de têtes grimaçantes d'hommes ou d'animaux. On remarque à l'intérieur : les lourds piliers du chœur; les deux chapiteaux qui servent de bénitiers; le maître-autel, en marbre, orné d'un retable de la Renaissance; le tombeau de saint Gildas; de nombreuses pierres tombales, très-anciennes pour la plupart; les tombeaux de deux abbés et de saint Gunstan, etc. Du jardin des religieuses, on découvre une vue magnifique.

GILDO ou **GILDON**, général maure, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle de notre ère, était fils d'un petit roi d'Afrique nommé Nubel. Il refusa de prendre part à une insurrection fomentée par ses frères contre les Romains, aida le comte Théodore à la réprimer, et reçut, en récompense de ses services, le titre de comte et le commandement de deux milices d'Afrique, vers 386. En 397, Gildon entra en révolte ouverte contre l'autorité de l'empereur Honorius; tenta, mais vainement, d'entraîner dans son parti son frère Mascezel, et réunit, pour secouer le joug des Romains, une armée de 70,000 hommes. A cette nouvelle, Stilicon, tuteur d'Honorius, confia à Mascezel le commandement d'un corps de 6,000 hommes, avec lequel celui-ci pénétra en Numidie et battit complétement son frère. Arrêté peu de jours après, Gildon s'étrangla lui-même dans sa prison (398), pour échapper aux supplices qui l'attendaient.

GILDON (Charles), poëte anglais, né à Gillengham (comté de Dorset) en 1665, mort en 1724. Il dépensa, en folies de jeunesse, la plus grande partie d'une fortune considérable, se maria à vingt-trois ans, eut beaucoup d'enfants, et, réduit par des charges croissantes à un état voisin de la misère, il chercha alors à se procurer dans le métier d'écrivain les ressources qui lui manquaient. Gildon avait de l'instruction, mais peu d'imagination et de puissance intellectuelle. Aussi s'essaya-t-il dans beaucoup de genres, sans acquérir de réputation dans aucun. Il débuta par un ouvrage intitulé : le *Postillon dévalisé*, (Londres, 1692), recueil de 500 lettres; édita, l'année suivante, un ouvrage impie de Charles Blount, les *Oracles de la raison;* puis donna quelques traductions, et fit paraître, en 1705, le meilleur de ses ouvrages, son *Manuel du déiste*, ou *Examen rationnel de la religion chrétienne*. Gildon a composé pour le théâtre des pièces qui n'eurent pas de succès, quatre tragédies et une comédie intitulée : *Mesure pour mesure* (1700). Enfin, il a publié une *Grammaire anglaise;* un *Art poétique* (1718, 2 vol. in-8o); *Les lois de la poésie* (1721, in-8o), etc.

GILDONE, bourg d'Italie, prov. de Molise, district et à 10 kilom. S.-E. de Campobasso; 2,200 hab.

GIL-EANEZ ou **GILIANEZ**, navigateur portugais, né à Lagos, vivait dans la première moitié du XVe siècle. Il était écuyer de l'infant don Henrique de Portugal, lorsque celui-ci le chargea de pousser les découvertes le long de la côte d'Afrique et de doubler le cap Bogador. Gil-Eanez s'embarqua en 1433, mais fut rejeté par la tempête vers les Canaries. L'année suivante, il parvint à doubler le cap Bogador, fit, en 1435, un troisième voyage, pendant lequel il s'avança jusqu'au 21e degré de latitude, et prit part, en 1445, à l'expédition envoyée sous le commandement de Lançarote, pour trafiquer sur la côte d'Arguin. Gil-Eanez fit un nouveau voyage en 1446, reçut, en 1447, la mission de conduire aux Canaries des prisonniers qui avaient été enlevés contre la foi des traités, s'avança, dans une dernière expédition, jusqu'au cap Vert, et, enrichi par les prises qu'il avait faites, il retourna dans sa ville natale. A partir de 1448, on ne sait plus rien de la vie de ce navigateur, qui ne paraît pas avoir eu le grade d'amiral, ainsi que le prétendent quelques-uns de ses biographes.

GILEMME (Ives), imposteur français, mort en 1403. Il était prêtre, prétendait être en commerce avec les démons, et avoir à ses ordres trois diables qui exécutaient tout ce qu'il leur commandait. Gilemme proposa de guérir le roi Charles VI, qui était alors en démence. Pour donner une preuve de son pouvoir, il demanda qu'on lui amenât douze hommes enchaînés, s'engageant à faire tomber leurs chaînes. On fit ce qu'il demandait; mais vainement il se livra à ses jongleries, pas une chaîne ne tomba. Gilemme allégua alors, pour se justifier, qu'un des douze hommes avait fait le signe de la croix, ce qui, paraît-il, était vrai. Le prévôt de Paris, peu touché par cette raison, fit arrêter le prêtre, ainsi que Marie de Blansy, Perrin Hemery, serrurier, et Guillaume Floret, clerc, qui s'étaient associés à ses impostures, et le prétendu magicien et ses adeptes furent brûlés le 24 mars 1403.

GILET s. m. (ji-lè — de *Gille*, personnage du théâtre de la foire, qui portait en effet une sorte de veste sans manches. Cependant quelques-uns prétendent que Gille est tout simplement le nom du premier fabricant de cette sorte de vêtement). Cost. Sorte de veste courte, sans pans, et le plus souvent sans manches, qui se porte sous l'habit ou la redingote : GILET *blanc*. GILET *noir*. GILET *de piqué, de casimir, de satin*. ‖ Espèce de camisole de laine ou de coton, qui se porte sur la peau ou sur la chemise : *Un* GILET *de flanelle*.

— Armurer. *Gilet d'armes*, Gilet en tissu de mailles, qui se met sous l'habit de ville, et fournit une certaine défense contre le poignard des assassins.

— Escrime. *Donner un gilet à quelqu'un*, Le toucher très-souvent à la poitrine avec le fleuret.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes qui se joue à quatre.

— **Encycl.** Cost. On peut dire que le *gilet* a été une des pièces essentielles du costume des Gaulois. Depuis Lyon jusqu'aux branches du Rhin, partout où dominait le vêtement vraiment national, les gens riches le portaient sous cette saie bariolée de couleurs éclatantes, avec ou sans manches, attachée sous le menton par une agrafe, qui est restée, sous le nom de blouse ou de sarrau, l'indispensable uniforme du paysan français. C'était quelque chose d'analogue à la brassière qui s'est conservée pour les petits enfants; il descendait à mi-cuisse sur la braie et était fait d'étoffe de lin rayée; il tenait lieu de chemise. Plus tard, on désigna sous le nom de pourpoint le *gilet* destiné à couvrir la poitrine et le dos des hommes d'armes, qui le mettaient sous la cuirasse; il était fait de laine ou de coton piqué entre deux étoffes. On fit de lui l'habit principal à la fin du XIVe siècle; il remplaça dès lors la cotte, qui se portait sur le surcot. Avec la dénomination de pourpoint existait, sous Charles VI, le gippon, signalé sous le règne suivant comme servant à attacher les chausses dans l'habillement de Jeanne Darc, et qui était le *gilet* rond à manches, ou veste de dessous. Plus tard, on fit du pourpoint un vêtement de ville ayant un collet, des manches et même des basques; il fut en usage surtout au XVIe et au XVIIe siècle. Nous avons aujourd'hui des giletiers; Paris eut ses pourpointiers, dont la corporation fut fondée en 1323.

L'habit à la française, qui parut au temps de Louis XIV, donna naissance au *gilet* plus ou moins richement brodé de soie, d'argent ou d'or, dont la forme, à travers les nombreuses vicissitudes de la mode, s'est conservée à peu près intacte jusqu'à nos jours. On le faisait en drap, en velours, en soie, en bouracan, etc. On connaît l'éclat des garde-robes anciennes; le luxe des *gilets* alla jusqu'à la folie au XVIIIe siècle. L'élégant qui se respectait comptait ses *gilets* par douzaines, par centaines, et la fantaisie des petits-maîtres avait poussé jusqu'à une extravagance si singulière l'étalage d'accessoires qu'on y ajouta peu à peu, que les chroniqueurs et gazetiers du temps ont sorti leur férule. Outre le dessin du *gilet* qu'on enrichissait à l'infini, on brodait de haut en bas de petits personnages galants, ou des scènes comiques, ou des chasses, ou des pastorales, ou les fables de La Fontaine. Sur tel ventre privilégié s'étalaient les amours de Mars et de Vénus, et sur un autre une bataille. Nous ne parlons pas des boutons en acier travaillé, en marcassite, en vernis de Martin, en bijoux précieux, en diamant; des boutons ornés par le miniaturiste et l'émailleur de peintures variées, telles que les portraits de beautés célèbres, ou les douze Césars, ou des statues antiques, ou les métamorphoses des dieux, ou les contes polissons de Grécourt, ou les impuretés de l'Arétin, ou les petits bergers de Watteau, ou le chiffre d'une maîtresse. « On assure, disent les *Mémoires secrets* du 1er décembre 1786, qu'un homme passionné pour les belles choses a fait commander une douzaine de *gilets* qui doivent offrir les scènes de *Richard Cœur de Lion*, de la *Folle par amour*, de la *Folle journée*, etc., afin que sa garde-robe devienne un répertoire savant de pièces de théâtre, et puisse, un jour, lui servir de tapisserie. Il est fâcheux qu'on ne nomme pas ce petit-maître curieux. » Cette mode dura longtemps, et les sacs d'écus cousus dans des *gilets* de drap d'or voulurent être brodés galamment sur toutes les coutures. Le *gilet*, s'élevant enfin à la hauteur de l'histoire, devint un monument. Lors de la réunion des notables, on eut des *gilets aux notables* brodés d'après l'estampe dont Bachaumont nous donne la description à la date du 26 mars 1787 : « Le roi est au milieu, sur son trône; de la main gauche, il tient une légende, où on lit ces mots : *L'âge d'or;* mais par une maladresse fort indécente, il est placé de façon sur la poche, que de sa main droite il semble fouiller dedans. » Moins de six ans après, tous ces jeux de luxe et de hasard avaient disparu au souffle puissant de la Révolution. Les sans-culottes n'eurent point de *gilets* de drap d'or, mais les scènes mémorables de cette grande époque figurèrent en miniature sur leurs boutons grands comme des écus de 6 livres; la déesse Raison, la Liberté, des attributs révolutionnaires parurent encastrés sous des verres de montre aux carmagnoles et aux *gilets*. La guillotine fut l'emblème qui se maintint le plus longtemps sur la poitrine des patriotes. On en para les *gilets* à la Robespierre, *gilets* blancs à grands revers fort à la mode en 1793. Les muscadins ramenèrent le luxe des *gilets*, ils en portèrent trois ou quatre à la fois sous la capote serrée. Sous le Directoire, les incroyables adoptent le *gilet*-veste de panne, couleur chamois, à boutons de nacre et à larges revers. En 1830 et en 1848, on essaya de renouer la tradition des *gilets* à la Robespierre. On sait à quelles extravagances de coupe les tailleurs se sont livrés depuis cinquante ans pour rendre leurs clients plus ridicules les uns que les autres. Tantôt le *gilet* se boutonne jusqu'au menton, tantôt il s'ouvre en cœur sur la poitrine, retenu par un seul bouton; tantôt il a des revers, tantôt il n'en a pas; aujourd'hui il descend jusqu'au bas des cuisses, demain il laissera passer de deux doigts la ceinture du pantalon. Bref, le *gilet* suit la mode, cette inconstante et fugitive prostituée qui fait ses victimes parmi les cocodès et les cocodettes de tous les temps et de tous les pays, et que l'homme intelligent, l'homme de sens commun est parfois obligé de subir à la longue pour obéir à ce qu'on appelle les convenances sociales.

— Jeux. Le *gilet* se joue à quatre personnes, avec un jeu de piquet : les as sont les plus fortes cartes. Deux corbillons ou paniers étant placés au milieu de la table, les joueurs mettent dans l'un et dans l'autre un ou plusieurs jetons, suivant les conventions; puis ils tirent la donne au sort, et celui qui l'obtient distribue trois cartes à chacun et à lui-même, une par une. La distribution terminée, les joueurs examinent s'ils ont quelqu'une des chances du jeu. Ces chances sont au nombre de trois : le *gé*, le *tricon* et le *flux* ou *point* On appelle *gé* la réunion de deux cartes semblables, comme deux as, deux rois, etc. Un des deux corbillons lui est affecté, et se nomme, pour ce motif, *corbillon du gé*. Le *tricon* est la réunion de trois cartes de même valeur, comme trois as, trois valets, etc. Enfin, le *flux* est la réunion de trois cartes de même couleur, comme trois cœurs, trois carreaux, etc., quelles qu'elles soient. On joue d'abord le gé. Les joueurs s'en vont ou renvient les uns sur les autres, pour ce coup, et celui qui possède le gé le plus élevé gagne le contenu du corbillon, ainsi que la somme des renvis, pourvu toutefois que personne n'ait un tricon, car le moindre coup de ce genre est supérieur au gé le plus fort. Si plusieurs joueurs avaient en même temps un tricon, la victoire appartiendrait au possesseur du tricon le plus élevé. Quand le gé est gagné, on passe au second corbillon, qui est pour le flux. Ici encore, les joueurs sont libres de s'en aller ou de renvier les uns sur les autres, et lorsqu'ils ont poussé les renvis aussi loin qu'ils l'ont voulu, ceux qui ont tenu abattent leur jeu et l'on compte les points. Deux as en main valent vingt et demi; un as et un roi, ou tout autre carte qui vaille dix et soit de la même couleur, valent vingt et un et demi; deux as et un roi ou une autre carte qui vaille dix et soit de la même couleur, valent également vingt et un et demi ; les autres cartes comptent pour les points qu'elles portent; mais il faut toujours qu'elles soient de la même couleur pour que leurs points puissent s'additionner ensemble. Le point le plus fort gagne; mais si l'un des joueurs a un flux, il l'emporte sur tous les autres, et s'il y a plusieurs flux, c'est au plus haut qu'appartient la préférence.

GILET (Hélène). V. GILLET.

GILETIER, IÈRE s. (ji-le-tié, iè-re — rad.

gilet). Ouvrier, ouvrière qui confectionne des gilets.

— s. f. Chaîne de montre grosse et courte, qui s'agrafe à l'une des boutonnières du gilet.

GILFILLAN (le révérend George), écrivain et critique anglais, né à Comrie, dans le comté de Perth (Ecosse), en 1813. Il est fils du fameux Samuel Gelfillan, pasteur d'une congrégation de dissidents. Il fut élevé à l'université de Glascow, où il fit d'excellentes études classiques. Fort jeune encore, il se livra à la critique littéraire et à la poésie. En 1835, il reçut les ordres et officia quelque temps dans une église de Dundee. Mais ses devoirs religieux n'interrompirent point ses études littéraires, car nous le voyons publier, en 1842, une série d'esquisses et de portraits dans le *Dumfries Herald*, journal publié par Thomas Aird, l'auteur du *Songe du diable*, et d'autres poëmes. Ces notices, considérablement augmentées et corrigées, ont été publiées sous le titre de *Galerie de portraits littéraires* (1851, 4 vol.). L'œuvre eut un grand succès et, depuis, M. Gilfillan est certainement le critique le plus populaire de l'Ecosse. Il a publié ensuite une œuvre d'un caractère semi-religieux, les *Poëtes de la Bible*, puis le *Livre de la poésie anglaise* (1851); *Héros, martyrs et poëtes du Covenant écossais* (1852); la *Grande découverte* (1854); l'*Histoire d'un homme* (1856) et le *Christianisme et notre ère* (1857). Outre ces ouvrages, M. Gilfillan a beaucoup écrit sur la théologie; il a donné une remarquable préface à l'édition des *Poëtes anglais*, de Nichol, publiée à Edimbourg.

GILFORD, bourg d'Irlande, comté de Down, à 7 kilom. N.-O. de Bambridge, sur la Bann. Fabriques de toiles renommées pour leur finesse et leur blancheur.

GILGAL, ville de l'ancienne Palestine. V. GALGALA.

GILGUL-HAMMETIN ou **GHILGUL-HAMMETIN** s. m. (ghil-gul-amm-me-tinn). Théol. Sorte de déplacement que devront subir les corps des juifs à l'arrivée du Messie, d'après certains rabbins, pour venir ressusciter en terre sainte.

GILHAM s. m. (ji-lan). Comm. Nom d'une étoffe de soie d'origine chinoise : *Les* GILHAMS *qui se font dans la province de Nankin sont vendus par assortiment, pour être envoyés au Japon, où ils sont assez recherchés.* (Bezon.)

GILIANEZ, navigateur portugais. V. GIL EANEZ.

GILIBERT (Jean-Emmanuel), médecin et botaniste français, né à Lyon en 1741, mort en 1814. Il fut appelé en Pologne par le roi Stanislas, sur la recommandation de Haller (1775), créa le jardin botanique de Grodno, remplit les fonctions de professeur d'histoire naturelle à Wilna, revint à Lyon en 1783 et entra à l'Hôtel-Dieu comme médecin. Nommé maire de la ville en 1792, Gilibert prit part, l'année suivante, à la résistance de ses compatriotes contre les troupes de la Convention, passa à l'étranger pour se soustraire aux vainqueurs, reparut après le 9 thermidor, et occupa la chaire d'histoire naturelle de l'Ecole centrale du département du Rhône. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : l'*Anarchie médicale* ou la *Médecine considérée comme nuisible à la société* (1772, 3 vol. in-12), livre dirigé contre les abus du monopole en médecine et en pharmacie; *Démonstrations élémentaires de botanique* (1789, 3 vol. in-8°); *Adversaria medico-practica, seu Annotationes clinicæ* (1791, in-8°); *Exercitia phytologica* (1792, 2 vol. in-8°); *Histoire des plantes de l'Europe et étrangères les plus communes, les plus utiles et les plus curieuses* (1798, 2 vol. in-12, et 1806, 3 vol. in-8°); le *Médecin naturaliste* ou *Observations de médecine et d'histoire naturelle* (1801).

GILIBERT (Stanislas), médecin français, fils du précédent, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il se fit recevoir docteur à Montpellier. Il a publié un *Essai sur le système lymphatique considéré dans l'état de santé et dans l'état de maladie* (Paris, 1803, in-8°); *Monographie du pemphigus* (1813, in-8°).

GILIBERT DE MERLHIAC (Marie-Martin-Guillaume DE), littérateur français, né à Brive-la-Gaillarde en 1789, mort vers 1830. Il était lieutenant de vaisseau lorsqu'il quitta la marine pour se livrer à son goût pour les lettres. Gilibert de Merlhiac a cultivé des genres très-divers. Il a composé pour le théâtre : le *Siége de Toulon*, mélodrame en trois actes (1816); le *Retour de saint Louis*, tragédie lyrique en trois actes et en vers libres (1816); le *Lis et la Rose*, vaudeville en un acte (1816); le *Roi et la Paix*, intermède lyrique (1816). Ces deux dernières pièces furent représentées à Toulon devant la duchesse de Berry. Dans d'autres genres, il a publié : la *France et son roi* (1816); *Essai comparatif entre le cardinal duc de Richelieu et M. William Pitt, premier ministre de George III, roi de la Grande-Bretagne* (1816); les *Contemporains* ou *Portraits et caractères politiques de ce siècle* (1821, in-8°); *De la liberté des mers et du commerce* ou *Tableau historique et philosophique du droit maritime* (1828, in-8°); *Bibliothèque historique de la jeunesse* (1828 et ann. suiv.). Gilibert de Merlhiac a fait paraître, en outre, un certain nombre de dissertations, et collaboré à la *Quotidienne*, au *Lycée*, aux *Lettres champenoises*; enfin il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

GILIBERTIE s. f. (ji-li-bèr-tî — de *Gilibert*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des raliacées, dont les espèces croissent au Pérou. ‖ Syn. de QUIVISIE, autre genre de plantes.

GILIE s. f. (ji-lî — de *Gil*, bot. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des polémoniacées, qui croissent en Amérique, et que l'on cultive dans nos jardins d'ornement.

— **Encycl.** Ce genre comprend deux espèces. La *gilie* à fleurs en tête, très-recherchée des amateurs, est annuelle et originaire de la Californie. Sa tige rameuse est haute d'environ $0^m,65$. Ses feuilles pinnatifides sont finement découpées. Elle produit en été et en automne un grand nombre de petites fleurs d'un beau bleu, groupées en têtes terminales. Il y a une variété à fleurs blanches. Cette plante se multiplie au printemps de graines sur couches ou sur une plate-bande exposée au midi. On la repique en place ou en pépinière, pour planter ensuite à demeure avec la motte. La *gilie* tricolore, également de la Californie, est une jolie plante annuelle à fleurs en corymbe plus grandes que celles de l'espèce précédente, à tube jaune, à gorge pourpre et à limbe bleuâtre. Il y a une variété à fleurs blanches et une autre à fleurs carnées. Celle-ci se distingue par la couleur blanche carnée du limbe de la corolle.

GILIMER, dernier roi des Vandales. V. GÉLIMER.

GILIORO s. m. (ji-li-o-ro). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie appelée aussi ALÈNE.

GILJ (Philippe-Salvator), missionnaire et jésuite italien, né à Legona, près de Spolète, en 1721, mort à Rome en 1789. Pendant dix-huit années, il se livra à l'œuvre des missions dans les contrées de l'Amérique du Sud qu'arrose l'Orénoque, puis retourna en Italie après l'expulsion des jésuites des possessions espagnoles. Le P. Gilj a publié, sous le titre de : *Saggio di storia Americana, ossia storia naturale, civile e sacra de regni e delle provincie spagnuole di Terra Ferma nell'America meridionale* (Rome, 1780-1784, 4 vol. in-8°), un ouvrage intéressant sur la partie de l'Amérique qu'il avait habitée.

GILJ (Philippe-Louis), astronome et botaniste italien, né à Corneto en 1756, mort en 1821. Ses talents le firent remarquer de Pie VI, qui le nomma chanoine du Vatican et prélat de Mantellone, puis de Pie VII, qui le mit à la tête de l'observatoire fondé par Grégoire XIII. Gilj était très-versé en astronomie et en botanique. Il rédigea une longue suite d'observations météorologiques, fit poser des paratonnerres sur plusieurs églises de Rome, notamment sur la basilique de Saint-Pierre, et forma une vaste collection d'histoire naturelle qu'il légua à la bibliothèque de Lanci. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertations sur les machines hygrométriques* (Rome, 1775); *Physiogénographie* ou *Description des genres naturels* (1785); *Observations philologiques sur quelques plantes exotiques introduites à Rome* (1789), etc.

GILKENS (Peter), jurisconsulte néerlandais, né à Ruremonde vers 1558. Il était fils d'un conseiller d'Utrecht. De retour d'Italie, où, pendant sept ans, il avait suivi les cours des plus fameux jurisconsultes, Gilkens se fit recevoir licencié *in utroque jure* à Louvain, puis devint professeur de droit romain à Würtzbourg et conseiller intime du prince évêque de cette ville. Il vivait encore en 1606. Ce jurisconsulte a laissé plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Commentarius in* Ethica *et* Politica *Aristotelis* (Francfort, 1605, in-4°); *Commentationes ac disputationes in præcipuos codicis Justiniani titulos* (Francfort, 1606, 2 vol. in-fol.); *Commentaria in præcipuos universi codicis titulos* (Francfort, 1606, 2 vol.); *De mora* (1608).

GILL s. m. (ghil — mot angl.). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, en usage dans le royaume de la Grande-Bretagne, et valant $14^{lit},2$.

— Techn. Petit peigne formé d'aiguilles d'acier très-fines, qui est établi par rangées entre les cylindres fournisseurs et les cylindres étireurs des machines à étirer le chanvre et le lin : *C'est à Philippe de Girard que l'on doit l'invention des* GILLS, *dont on a soin d'augmenter la finesse et le rapprochement à mesure qu'on avance dans le travail de l'étirage.* (Alcan.)

GILL (Jean), célèbre théologien anglais, né à Kettering, comté de Northampton, en 1697, mort en 1771. Fils d'un diacre d'une congrégation anabaptiste, il fut élevé dans les principes de cette secte et montra de précoces dispositions pour l'étude. Il était toujours à lire dans la boutique d'un libraire, si bien que sa fureur pour la lecture était passée en proverbe et qu'on disait : *Cela est aussi certain que Jean Gill est dans la boutique du libraire.* Il était profondément versé dans les littératures anciennes et la langue hébraïque. En 1716, il fut appelé comme prédicateur à Higham-Ferrars, et, trois ans après, à Londres même, où il resta jusqu'à sa mort, entouré de l'estime universelle. On a de lui des ouvrages qui ont perdu toute leur valeur, parce que les controverses dont ils sont remplis ont passé de mode. Nous citerons cependant : *Exposition du* Cantique des cantiques (1728, in-fol.), où il soutient l'authenticité de cet ouvrage; *Exposition du Nouveau Testament* (1746-1748, 3 vol. in-fol.); *Exposition de l'Ancien Testament*, réimprimée à Londres (1810-1812, 10 vol. in-4°); la *Cause de Dieu et de la vérité* (4 vol. in-8°); *Considérations sur les prophéties de l'Ancien Testament, où l'on prouve qu'elles ont été littéralement accomplies en la vie de Jésus; Dissertation sur l'antiquité de la langue hébraïque, les lettres, les voyelles, les points et les accents* (1767).

GILL (Louis-Alexandre GOSSET DE GUINES, dit **André**), dessinateur français, né à Paris le 17 octobre 1840. Il entra dans l'atelier d'un peintre nommé Pâris, puis chez l'architecte Cheviron, avec lequel il crayonna l'*Histoire du sire de Framboisy*. Quelques essais publiés par lui dans le *Journal amusant* ne l'empêchèrent pas de continuer ses études de peinture dans l'atelier de Leloir, un classique forcené, et d'entrer à l'Ecole des beaux-arts. Le besoin de gagner sa vie l'en fit sortir. Il se mit à donner des bois aux journaux illustrés. A vingt ans, il tomba au sort. Après une année passée au régiment, il fut racheté, revint à Paris et reprit le crayon. Le *Hanneton* donna ses premières *Binettes rimées;* mais ce fut le journal la *Lune* qui commença sa réputation comme caricaturiste; l'*Eclipse* a continué son succès. Ses charges des *Contemporains* ont joui d'une grande vogue; quelques-unes sont, en leur genre, de véritables chefs-d'œuvre. S'il saisit infailliblement le côté grotesque, invisible au vulgaire, dans les physionomies les plus sérieuses et les plus consacrées par le respect général, il sait, en même temps, faire naître l'idée dans sa parodie, il trouve toujours un côté caractéristique, un trait ingénieux ou incisif qui saisissent par leur imprévu et leur vérité. Gill a créé un genre; et dans ce genre, qui sera l'une des manifestations les plus spirituelles de la caricature en France, il n'a guère rencontré de rival sérieux. La Commune l'avait nommé administrateur provisoire des musées du Luxembourg (17 mai 1871).

GILLE s. m. (ji-le — nom d'un personnage du théâtre de la foire). Homme niais et naïf : *C'était un vrai* GILLE. *Pauvre* GILLE!

— Fam. *Faire gille*, Faire banqueroute; se sauver, s'en aller. Pour expliquer cette locution, Scheler compare le vieux français *giller*, qui a le même sens, et que Diez tire de l'ancien haut allemand *gilan, giljan*, se hâter. Scheler croit que, dans *Faire gille*, *gille* est le substantif de ce verbe. Mais il est plus probable que *giller* vient de la locution *Faire gille.* Quelques-uns pensent que *Gille*, le niais de la foire, qui s'enfuit quand on le menace, a donné lieu à la locution *Faire gille.* Le *Moyen de parvenir* explique autrement cette locution : « Mais avant que passer outre, dit le bonhomme Scaliger, pourquoi est-ce que, quand quelqu'un s'est enfui, on dit : Il a *fait Gilles?* — Protagoras : C'est parce que saint Gilles s'enfuit de son pays et se cacha de peur d'être fait roi. »

— Pêche. Grand filet du genre de l'épervier, qui a été interdit par certaines ordonnances.

GILLE, l'un des types du théâtre de la foire. V. GILLES.

GILLE (Charles-Eugène), chansonnier, né à Paris en 1820, mort en 1856. Il était fils d'une pauvre fabricante de corsets et ne reçut qu'une instruction des plus élémentaires; mais, doué d'une vive imagination et sentant naître en lui la vocation poétique, il employa à s'instruire lui-même les instants de loisir qui lui restaient après avoir terminé sa journée d'ouvrier. Gille, grâce à son ardeur au travail, put devenir instituteur. Il composa des chansons, puis écrivit une comédie en vers, intitulée le *Barbier de Pézénas*, qu'il présenta au Théâtre-Français et qui fut refusée. Un découragement profond s'empara alors du pauvre poëte, qui finit par se suicider le 22 avril 1856. Gille a laissé une centaine de chansons politiques, satiriques et grivoises, où l'on trouve de la verve et de l'originalité. Le couplet suivant d'une romance bien connue montre ce qu'il y avait parfois de charme et de grâce dans le talent de ce chansonnier :

> Courez, courez, jeunes filles rieuses,
> Dans les sentiers, sur le bord des sillons,
> Et dépensez votre jeunesse heureuse
> A folâtrer après les papillons.
> Ce clair ruisseau qui caresse sa rive
> Pourra demain rouler des flots troublés;
> En attendant que l'amour vous arrive,
> Allez cueillir des bluets dans les blés.

Nous citerons parmi les chansons les plus connues d'Eugène Gille : le *Vengeur*, la *Trente-deuxième demi-brigade* et le *Bataillon de la Moselle.*

GILLE, peintre français. V. COLSON.

GILLÉNIE s. f. (ji-lé-nî — de *Gillen* ou *Gillenius*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, tribu des spirées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

GILLES s. m. (ji-le). Jeux. Sorte de brelan à quatre, sans partenaire. ‖ On dit aussi GÉ.

GILLES ou **GILLE**, l'un des types du théâtre de la foire. Il serait assez difficile d'assigner d'une manière précise l'époque à laquelle ce personnage a pris naissance, ainsi que l'origine et l'étymologie de son nom; Ménage, dans son *Dictionnaire des étymologies françaises*, se livre là-dessus à des discussions qui nous paraissent pour le moins très-hypothétiques; tout ce qu'il faut retenir de cette dissertation, c'est que le Gilles était le bouffon des Funambules; que probablement un de ces bouffons avait porté le nom de Gilles et l'avait transmis à ses successeurs. Il paraît, en effet, que, vers 1640, il y avait à Paris un bateleur connu sous le nom de Gilles le niais.

Quoi qu'il en soit, le type dramatique qui nous occupe est celui d'un niais poltron, qui s'enfuit à la moindre apparence de danger. Voyez-le s'avancer sur la pointe du pied, le nez au vent, l'oreille au guet, écarquillant ses yeux de manière à embrasser le plus d'espace possible autour de lui; l'inquiétude se peint sur sa figure, le moindre bruit le fait frissonner, il hésite, il ne sait plus s'il doit avancer ou reculer. A la fin il semble se rassurer un peu, il avance, s'enhardit; l'aplomb lui revient, il se sent des velléités de gaieté, il devient farceur, il goguenarde, il se tourne en ridicule, pour la belle peur qu'il s'est faite à lui-même, mais tout cela d'un ton forcé, et comme quelqu'un qui chante pour se rassurer.

Soudain, un bruit inattendu se fait entendre, l'ombre d'un danger se montre : Gille a disparu.

Tel est le personnage. Son introdution au théâtre date des premières années du XVIIIe siècle. Il joue le plus souvent un rôle subalterne, presque toujours il est le valet de Léandre ou de Cassandre; quelquefois, par hasard, on l'élève au grade de clerc de procureur ou de confident, et, grâce à la liberté que les mœurs du temps autorisaient, c'est par sa bouche que les auteurs font débiter les équivoques les plus grossières, les quolibets les plus saugrenus.

Le costume de Gille est blanc comme celui de Pierrot.

Voici la liste des pièces de théâtre dans lesquelles ce personnage a le rôle principal : Les *Cornets et le testament de Gilles*, parade, par Gueulette (1740, non imprimée); *Gilles barbier*, parade, par le même (1740, non imprimée); les *Deux Gilles*, prologue de parade, en un acte, par de Segonzac, retouché par Collé, imprimé dans un volume intitulé : la *Cour et la ville sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, etc., par F. Barrière (Paris, 1830, in-8°); *Gilles chirurgien allemand*, parade en un acte et en prose, par Collé, non imprimée; *Gille garçon peintre-z-amoureux-t-et rival*, parade en un acte, par Poinsinet le jeune (Paris, 1758, in-8°); *Gilles ravisseur*, comédie-parade en un acte, en prose, par d'Hèle (Paris, 1781, in-8°); les *Diableries* ou *Gilles ermite*, hilarodie en trois actes, par Chaussieu et Bizet (Paris, 1797, in-8°); *Gilles tout seul*, comédie-vaudeville en un acte, par F.-A. Gardy (Paris, an VII, in-8°); *Gilles tout seul*, vaudeville en un acte, en prose, par MM Bizet et Simonot (Paris, an VII, in-8°); *Gilles aéronaute* ou l'*Amérique n'est pas loin*, vaudeville en un acte, par A. Gouffé, Butran et Desfougerais (Paris, an VII, in-8°); *Gilles bon ami* ou la *Maison des fous*, comédie-vaudeville en un acte, par J.-A. Gardy (Paris, 1801, in-8°).

Gilles ravisseur, opéra-comique en un acte, paroles de Thomas Sauvage, musique d'Albert Grisar, représenté à l'Opéra-Comique le 21 février 1848. Dans cette charmante fantaisie, on voit reparaître les personnages si aimés du public de l'ancien théâtre de la foire, Léandre, Gilles, Crispin, Cassandre et Colombine. Le beau Léandre enlève la pupille de Cassandre, en même temps que Crispin, valet de celui-ci, vole une pendule à son maître. Le tuteur, furieux, poursuit les ravisseurs, qui troquent leurs habits; les équivoques les plus bouffonnes se succèdent. Pupille et pendule se retrouvent; celle-ci dans les mains du tuteur, et celle-là épouse de Léandre. Gilles reste ébahi comme toujours, et ne comprend pas. La musique que M. Grisar a écrite sur ce canevas est d'une grâce, d'une finesse et d'un sentiment exquis. Le style est de convention, ainsi que la donnée de la pièce l'exigeait, mais cette difficulté n'en est jamais une pour le talent souple et ingénieux de M. Grisar. Après l'ouverture, fort jolie, nous rappellerons le trio : *Voici l'heure où ma belle*, qui résume les qualités les plus saillantes de la comédie musicale; le duo bouffe entre Gilles et Crispin : *Pour cette affaire;* les couplets de Colombine : *Le gros Mondor*, et l'air bouffe de Gilles : *Joli Gilles, joli Jean.* Ce petit ouvrage est resté longtemps au répertoire comme lever de rideau. Il a été interprété par Mocker, Hermann-Léon, Sainte-Foy, Emon et Mlle Lemercier.

Gilles, tableau de Watteau; musée du Louvre. Vêtu d'un habit de laine blanche tout plissé à la saignée des bras, d'une large collerette de mousseline, d'un pantalon blanc et de souliers jaunes à bouffettes roses, Gilles est debout sur un tertre, les bras pendants, les mains à la couture du pantalon, dans l'attitude qui lui était sans doute familière à la scène. Son feutre, renversé sur son serre-tête blanc, lui fait une auréole grise. Il regarde fixement le spectateur, d'un air bêta sous lequel perce une pointe de malice, et l'on ne sait trop s'il vous invite à se moquer de lui ou si lui-même ne vous prend pas en pitié. « Son œil est vif, ont dit les frères de Goncourt; son nez est un nez au vent, fin et ma-

lin; la bouche est petite, bien arquée, pincée aux coins; une ironie et un lazzi semblent voltiger sur les lèvres et les chatouiller. Ce Gilles est vivant. C'est véritablement le miracle de la présence réelle. L'homme même semble là. Il écoute, il entend, il attend, il se tait, il va remuer, ses bras vont se détacher de cette casaque de molleton qu'on prendrait à la main, tant le pinceau a fait ce molleton duveteux et doux au toucher de l'œil. Le ciel même ne semble pas un ciel fixé et emprisonné dans une toile; ce n'est pas un fond, c'est de l'air. Le jour y tremble, la lumière y palpite; et l'on croit par moment voir se balancer ce pin d'Italie qui, dans un coin du portrait de Gilles, rappelle la patrie aux comédiens groupés au-dessous de lui. » Ces comédiens sont le docteur sur son âne, Colombine ou Sylvie, le Mezzetin habillé de rouge, et un quatrième acteur au chapeau tailladé en crête de coq; ils regardent Gilles d'un air satisfait et semblent dire : « Le beau Pierrot ! »

On ne sait pas exactement quel est le personnage que Watteau a représenté. M. Burty pense que ce pourrait être Quinson, de qui Gillot a gravé le portrait sous ce titre : *Quinson dans son habit de Pierrot, à l'Opéra-Comique.* Mais il y eut plusieurs autres Gilles en réputation du temps de Watteau; M. Paul Mantz cite, parmi ceux qui firent partie de la troupe de l'Opéra-Comique, Billard, Maillot, Hamoche, Belloni, Bréon; à la Comédie-Italienne, où Watteau avait ses grandes et petites entrées, Biancolelli obtint de grands succès dans le rôle de Pierrot, en 1717; il se pourrait donc bien que le tableau du Louvre fut le portrait de cet acteur.

Ce tableau, qui a fait partie des collections Denon, de Cypierre et Lacaze, est une des œuvres les plus importantes de Watteau, non-seulement à cause des proportions, qui sont de grandeur naturelle, particularité peut-être unique dans l'œuvre de l'artiste, mais à cause de l'exécution, qui est puissante et hardie. Il n'est pas besoin d'être peintre pour comprendre la difficulté de représenter un personnage se détachant en blanc sur la pleine lumiere. M. Mantz a adressé toutefois quelques reproches à cet ouvrage. « Il semble, a-t-il dit, que le peintre a été troublé par cette chose, très-inquiétante en effet, qui s'appelle une figure de grandeur naturelle, qu'il a eu le désir de se montrer plus sérieux, ou du moins plus serré qu'à l'ordinaire, et qu'il s'est trop appliqué. Le *Gilles* n'a ni le mouvement, ni le brio, ni les allures vives qui sont le talent et le don de Watteau. L'aimable artiste a pris sa revanche dans les figures du fond. Il a été surtout lui-même dans le paysage : les arbres et les terrains sont traités de ce libre style décoratif où Watteau se souvient des frottis à la Rubens et dans lequel il n'a été surpassé par personne. » Le *Gilles* a été gravé par M. Hédouin, dans la *Gazette des beaux-arts* (t. VII). La figure principale a été gravée, sans le fond, dans un panneau d'arabesques, par Crépy le fils.

GILLES (SAINT-), ville de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Nîmes, sur le canal de Beaucaire; pop. aggl., 5,945 hab. — pop. tot., 6,804 hab. Commerce considérable de vins et d'eaux-de-vie. « L'église paroissiale peut être considérée, dit M. Mérimée, comme le *nec plus ultra* de l'art byzantin. Conçue sur un plan gigantesque, elle a été abandonnée avant d'être achevée... Au milieu des ouvrages ébauchés dans le style roman, s'est élevée une église petite, mesquine de proportions...; c'est l'église actuelle, dont la date est assez difficile à déterminer, plusieurs restaurations successives en ayant altéré le caractère. Il reste, des constructions primitives, une portion d'église souterraine fort remarquable, bien éclairée et divisée en deux nefs; un pan de mur appartenant au collatéral et au transsept de gauche; quelques substructions du chœur et du transsept de droite; enfin et surtout le portail, dont l'admirable ornementation, la délicatesse de style, le fini des détails sont au-dessus de tout éloge. C'est sur la façade que s'est épuisé tout le caprice, tout le luxe de l'ornementation byzantine. Elle se présente comme un immense bas-relief de marbre et de pierre, où le fond disparaît sous la multiplicité des détails. Il semble qu'on ait pris à tâche de ne pas y laisser une partie lisse; colonnes, statues, frises sculptées, rinceaux, motifs empruntés au règne végétal et au règne animal, tout cela s'entasse, se confond; des débris de cette façade on pourrait décorer dix édifices somptueux. » Signalons, en outre, à l'extérieur de l'église : les sculptures des tympans des trois portes; les statues des douze apôtres sculptées dans les intervalles des trois colonnes qui règnent entre le portail principal et les entrées latérales; les bas-reliefs qui décorent le bas de ces colonnes, et deux lions énormes entre lesquels l'abbé s'asseyait pour rendre la justice. Au milieu de l'espace entouré par les ruines a été formé un musée archéologique, qui comprend, non-seulement des débris provenant de l'édifice lui-même, mais encore tous ceux qui ont été recueillis dans la ville et dans les environs. « On remarque, en outre, à Saint-Gilles une maison romane contemporaine de l'église et un beau pont tubulaire jeté sur le petit Rhône, pour le passage du chemin de fer.

Les premières maisons de Saint-Gilles se groupèrent autour d'une abbaye fondée au VIe siècle. Au moyen âge, les comtes de Toulouse portaient aussi le titre de comtes de Saint-Gilles. L'un d'eux, Raymond IV, fit à Saint-Gilles pénitence publique de sa bienveillance pour les Albigeois.

Le vignoble de Saint-Gilles jouit d'une certaine célébrité; il produit des vins caractérisés par l'intensité de leur robe d'un beau pourpre brillant et velouté. Ce sont des *vins fermes*, employés comme *remèdes* dans le commerce, où ils servent à donner de la couleur et de la force aux autres vins qui en manquent.

Le vignoble repose sur un calcaire siliceux mélangé de cailloux roulés et d'oxyde de fer. Il occupe un vaste plateau d'environ 4,000 hectares et une plaine de 900 hectares, située près du Rhône. On distingue le quartier de la *Cassagne, grande et petite*, le domaine de Lamargue, les crus de Saint-Benézet et d'Estagel, le vignoble de l'Amérique, etc. Les vins de Saint-Gilles servent de base, dans les ateliers du commerce, à l'imitation de plusieurs vins étrangers, tels que *porto*, *madère*, *tokay*, etc.

GILLES-SUR-VIE (SAINT-), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. N.-O. des Sables-d'Olonne, sur l'océan Atlantique, à l'embouchure de la Vie; pop. aggl., 1,038 hab. — pop. tot., 1,270 hab. Fabrication de sel et de conserves alimentaires; préparation de sardines; pêche d'ambre gris; construction de navires et de bateaux de pêche. Commerce de grains, de vins, d'eaux-de-vie et de sel. Le port (3 mètres de tirant d'eau) est éclairé par un phare qui s'élève à l'extrémité de la jetée.

GILLES-WAES (SAINT-), bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 23 kilom. N. de Termonde, ch.-l. de cant.; 3,851 hab. Tissage de toiles.

GILLES (saint), en latin **Ægidius**, cénobite, mort vers 550. Né à Athènes d'après la légende, il se rendit en France, vécut quelque temps auprès de saint Césaire, évêque d'Arles, puis se retira dans une solitude du Languedoc, où il se nourrissait du lait d'une biche qui venait coucher dans sa grotte. La légende rapporte que le roi Childebert, chassant un jour dans la forêt qui depuis fut appelée forêt de Saint-Gilles, pénétra dans une grotte où il trouva le saint en prières. Il revint le voir et lui fit bâtir un monastère autour duquel s'éleva par la suite la ville qui porte le nom du saint. Saint Gilles est honoré le 1er septembre. D'après les hagiographes modernes, il exista un autre saint Gilles, que saint Césaire nomma abbé d'un monastère situé près d'Arles.

GILLES (Jean), prélat français, né en Normandie, mort vers 1418. Il fit ses études de théologie et de droit à Paris, où il entra dans les ordres, refusa de reconnaître pour pape Clément VII, et se rendit alors en Italie auprès d'Urbain VI, qui le nomma auditeur de rote et lui conféra la prévôté de Liége. Par la suite, Gilles remplit les fonctions de nonce du pape à Reims, à Trèves, à Cologne, fut nommé cardinal en 1405, prit part, l'année suivante, au conclave qui élut Grégoire XII, et termina ses jours en France. On a de lui quelques fragments de lettres.

GILLES (Nicole), historien français, contrôleur du trésor royal sous Charles VIII, mort en 1503. Il n'est connu que par l'ouvrage suivant : les *Très-élégantes, très-véridiques et copieuses annales... des modérateurs des belliqueuses Gaules... jusqu'à Loys unziesme* (Paris, Galliot-Dupré, 1525, 1 vol. in-fol. gothique). C'est un abrégé de la *Chronique de Saint-Denis* dégagée de la forme légendaire, contrôlée et même complétée dans certaines parties. Nicole Gilles est le dernier des chroniqueurs ou le premier des historiens français : il marque la transition à cette époque de renaissance. Son livre eut un succès prodigieux. On en compte dix-sept éditions successivement augmentées par divers écrivains, jusqu'au règne de Louis XIII. La dernière est de 1621. La première, de 1492, n'est pas à la Bibliothèque nationale.

GILLES (Pierre), en latin **Gyllius**, naturaliste et voyageur français, né à Albi en 1490, mort en 1555. Il se livra particulièrement à l'étude de l'ichthyologie, parcourut la Méditerranée et l'Adriatique pour étudier les poissons de ces deux mers, entreprit, par ordre de François Ier, un voyage en Orient, visita l'Asie Mineure, les ruines de Chalcedoine, mais, manquant de ressources, se vit obligé de prendre du service dans les troupes de l'empereur Soliman III. Revenu en Europe après avoir perdu toutes ses collections d'histoire naturelle, il se retira à Rome, auprès du cardinal d'Armagnac, son protecteur. On a de lui : *Ex Æliano historia...*; *De vi natura animalium...*; *De nominibus piscium* (Lyon, 1533, in-4o), traduction latine d'Elien, augmentée des propres recherches de Gilles; *De Bosphoro Thracio* (1561, in-4o); *Topographia Constantinopoleos* (1561, in-4o).

GILLES (Pierre), pasteur protestant piémontais, né en 1571, mort dans un âge avancé. Il fut chargé de diriger l'Eglise vaudoise de La Tour, et de recueillir tous les documents concernant l'origine, l'histoire et les croyances religieuses des Vaudois. C'est à l'aide de ces documents que Gilles écrivit une *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées, recueillie en quelques vallées du Piémont et circonvoisines, autrefois appelées Eglises vaudoises* (Genève, 1644, in-4o).

GILLES (François-Bernard ou Bertrand), écrivain et musicien français, né vers 1780, mort après 1826. Bien qu'aveugle de naissance, il apprit, grâce à sa vive intelligence, à faire des vers, à composer de la musique, et il écrivit plusieurs traités sur des matières de philosophie et de religion. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Exemple d'émulation qui réunit un ensemble de morale sur les dispositions que l'homme doit avoir en toutes sortes d'états, pour se rendre utile à soi-même et à la société* (1798); *Développement heureux de l'exécution des desseins de Dieu* (1816); *Discours sur la richesse des dons de Dieu* (1824); *Méditations chrétiennes* (1825), etc.

GILLES (le comte), général gallo-romain, V. ÆGIDIUS.

GILLES DE BRETAGNE, seigneur de Chantocé, fils de Jean V, duc de Bretagne, et de Jeanne de France, mort en 1450. Il passa dans sa jeunesse plusieurs années en Angleterre, s'y lia avec Henri VI, et entretint avec la cour de ce prince des relations que ses ennemis lui reprochèrent plus tard comme des crimes d'Etat. Lorsque, en 1439, Jean V partagea ses Etats entre ses enfants, il ne laissa à Gilles qu'un petit apanage à prendre sur les terres de Chantocé et d'Ingrande. Après la mort de son père et à l'avénement de son frère François Ier, comme duc de Bretagne, Gilles, mécontent de l'insuffisance de son apanage, dont il n'était, du reste, pas même mis en possession, adressa à son frère de vives réclamations, que celui-ci ne voulut point entendre. Gilles écrivit alors à Henri VI d'Angleterre, pour lui demander d'intervenir en sa faveur auprès de François Ier, lui offrant de mettre entre ses mains les places qu'il détenait en Bretagne. Cette lettre, écrite en 1445, tomba entre les mains du duc François, qui conçut contre son frère la plus violente irritation; cette irritation s'accrut encore lorsqu'il apprit que Gilles venait de protester par un acte public contre le partage fait par son père, et, à partir de ce moment, il jura sa perte. A la suite d'une entrevue qui eut lieu à Chinon, entre le duc François et Charles VII, roi de France, Gilles fut arrêté par l'amiral de Coëtivy, dans le château de Guildo, où il s'était retiré, et conduit à Dinan (1446). Vainement le connétable de Richemont protesta auprès de Charles VII contre l'arrestation de son neveu, et s'efforça de ramener à la clémence le farouche François; celui-ci convoqua à Redon des états pour juger son frère. Mais, contrairement à ses espérances, ces états, d'après l'avis du connétable et des commissaires du roi de France, déclarèrent que les crimes dont on accusait Gilles n'étaient pas suffisamment prouvés. Le duc François ne tint aucun compte de cet acquittement. Il retint Gilles en prison et le fit successivement transferer à Moncontour, au château de Touffou, puis à celui de la Hardouinaie. Bientôt cette détention même ne parut plus suffisante au duc pour satisfaire la haine implacable qu'il avait conçue contre son frère. Il résolut de le faire périr. Après avoir subi les tortures de la faim, Gilles fut empoisonné; mais le poison n'ayant pas produit l'effet qu'on en attendait, le duc dénaturé fit étrangler son malheureux frere. Le vicomte de Walsh a publié, sur ce drame lugubre, le *Fratricide* ou *Gilles de Bretagne, chronique du* XVe *siècle* (Paris, 1850), roman historique plein d'intérêt.

GILLES DE CHIN, chambellan de Hainaut, seigneur de Berlaimont et de Chin, près de Tournay, mort en 1137. Il se rendit en Palestine, lors de la première croisade, se mit par sa bravoure au premier rang des chevaliers croisés, tua à coups de lance un lion dans une lutte corps à corps et, de retour en Europe, se signala entre tous dans les tournois qui se donnerent en France et en Allemagne. Il périt en défendant le château de Roncourt, assiégé par le comte de Flandre. D'après une légende qui s'est perpétuée dans le Hainaut jusqu'à nos jours, Gilles de Chin tua un dragon qui ravageait les environs de Wasmes, et, à l'appui de cette tradition, on montre encore à Mons la soi-disant tête de ce dragon, qui n'est autre chose qu'une mâchoire de crocodile, apportée vraisemblablement d'Egypte par un croisé.

GILLES DE CORBEIL (Pierre), l'un des rares écrivains qui nous restent du XIIe siècle, et l'un des plus précieux pour l'histoire de la médecine au moyen âge. Il était de Corbeil, près de Paris. Il nous apprend lui-même qu'il étudia la médecine à Salerne; on ignore s'il étudia aussi à Montpellier et à Paris. Il eut la charge de premier médecin de Philippe-Auguste, et, s'il faut en croire Gabriel Naudé, il fut en même temps doyen de la Faculté de Paris, ou du moins il y enseigna la médecine. Gilles mourut au commencement du XIIIe siècle. Le défaut de renseignements exacts sur ce médecin a donné lieu à de nombreuses conjectures. Ainsi les divers auteurs ne sont pas même d'accord sur son véritable prénom. Riolan, du Cange, Astruc, Haller et Choulant sont pour celui de Pierre; Adelung, Kestner et Sprengel le nomment Jean. Les dissidences sont encore plus nombreuses à l'égard de la véritable patrie de Gilles. Toutefois, l'origine que nous lui avons donnée se fonde sur de nombreuses probabilités et sur le témoignage d'un autre Gilles, poëte comme lui, son contemporain et son compatriote, puisqu'il était de Paris. Tout le monde est à peu près d'accord sur l'époque où vécut Gilles de Corbeil, c'est-à-dire à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe.

Gilles de Corbeil composa sur la médecine quatre ouvrages en vers. Ils intéressent à plusieurs titres. D'abord parce que, ayant pour auteur un des hommes les plus distingués de son siècle, ils tiennent parmi les ouvrages de l'époque le même rang que Gilles parmi ses contemporains. Aussi formèrent-ils longtemps le texte des leçons qu'on faisait dans les écoles de médecine. En second lieu, ces ouvrages, étant écrits en vers, se sont conservés dans leur pureté, et n'ont pas subi ces altérations innombrables qui rendent presque méconnaissables les divers manuscrits de tel ouvrage de la même époque, et les diverses éditions de presque tous les écrivains du moyen âge. C'est une source abondante et pure pour l'historien des écoles de Salerne, de Paris et de Montpellier, et pour celui de la pharmacologie. L'histoire de la pathologie lui aurait sans doute les mêmes obligations, si son ouvrage sur les signes des maladies (*Liber de signis morborum*) ne s'était perdu. Il nous reste encore de lui : *Liber de urinis; Liber de pulsibus; Libri IV de laudibus et virtutibus compositorum medicaminum* (Padoue, 1484; Venise, 1495; Lyon, 1505).

GILLES DE LESSINES, en latin **Ægidius a Lessinia**, savant dominicain belge, né à Lessines (Hainaut) vers 1230, mort vers 1304. Il entra au couvent de Saint-Jacques, à Paris, fut en relations intimes avec saint Thomas d'Aquin, et se montra également versé dans la théologie, la philosophie, la géométrie, l'astronomie, l'histoire et la chronologie. Outre un traité *De usuris*, inséré dans les œuvres de saint Thomas, à qui on l'a attribué, on a de Gilles de Lessines plusieurs ouvrages manuscrits, dont les principaux sont : *De unitate formæ; De concordantia temporum*, où l'on trouve beaucoup de documents curieux; *De geometria; De cometis; Quæstiones theologicæ*, etc.

GILLES DE LÈWES ou DE LÈVRES, en latin **Ægidius de Valacria**, religieux hollandais, surnommé **le Blanc Gendarme**, né à Zériec-Zée (île de Walcheren) vers 1174, mort à Gand en 1237. Il entra dans l'ordre des prémontrés, se livra avec beaucoup de succès à la prédication, notamment à Lèwes, où il resta quelques années, parvint à rétablir la paix entre les populations qui habitaient les confins de la Hollande et de la Flandre, et convertit un certain nombre de brigands, à qui il fit embrasser la vie religieuse. En 1214, Gilles prêcha la croisade, se rendit en terre sainte, se signala par de hauts faits, qui lui valurent le surnom de *Blanc Gendarme*, prit part à la prise de Damiette, devint, en 1218, pénitencier de Pélage, cardinal évêque d'Albano, légat du pape en Palestine, et accompagna ce prélat à Rome, où il fut accueilli avec une grande distinction par le pape. De retour en Hollande, Gilles de Lèwes fut successivement abbé de Middelbourg et de Vicogne. On a de lui une lettre qu'il écrivit de la Palestine « aux fidèles chrétiens du Brabant et de la Flandre. »

GILLES DE MORTAGNE, dit **de Potelles**, seigneur de Sobre-sur-Sambre, en Hainaut, mort en 1433. Lorsque Philippe le Bon, duc de Bourgogne, s'empara du Hainaut et déposséda de son patrimoine la belle comtesse Jacqueline, Gilles de Mortagne, qui était un des amis les plus dévoués de cette femme remarquable, complota avec quelques seigneurs d'assassiner Philippe le Bon quand il chasserait dans la forêt de Mormol. La conjuration fut découverte. Arrêté bientôt après, Gilles subit la peine horrible de l'écartèlement, sur le grand marché de Mons, et ses membres, envoyés dans les quatre principales villes de la province, furent exposés à la voirie.

GILLES DE NOYERS (Jean), en latin **Ægidius Nucerinus**, écrivain français qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. On ne sait rien de la vie de cet auteur, à qui l'on doit : *Proverbia gallicana, secundum ordinem alphabeti reposita* (Troyes, in-12; Paris, 1519, in-8o), ouvrage traduit en français sous le titre de *Proverbes communs et belles sentences pour familièrement parler latin et français, etc.* (Paris, 1602, in-12); *De tempore quadragesimali*, en 120 vers élégiaques, publié avec les *Proverbia communia et collecta ab a Bona Spe* (Troyes, in-8o).

GILLES DE PARIS, poëte latin, né vers 1164, mort vers 1220. Il écrivit, pour l'instruction de Louis VIII, un poëme latin en cinq livres, intitulé *Karolinus*. Cet ouvrage, qui est d'ailleurs médiocre, n'a jamais été publié en entier. Duchesne a donné des fragments du quatrième et du cinquième livre du *Karolinus*, dans ses *Scriptores rerum francicarum*, et dom Brial a fait paraître le cinquième livre dans le *Recueil des historiens de la France*.

GILLES DE ROYE, en latin **Ægidius de Roya** ou **Roia**, chroniqueur et théologien français, né à Roye, en Picardie, vers 1400, mort en 1478. Il entra dans l'ordre de Saint-Bernard, se fit recevoir docteur en théologie, enseigna, pendant un grand nombre d'années, cette science dans divers couvents de son ordre, devint abbé de Royaumont (Picardie),

se démit de ses fonctions vers l'âge de soixante ans, et termina ses jours à l'abbaye de Sparmaillé, près de Bruges. Gilles a composé un abrégé de la *Chronique* de Jean Brandon, qu'il poussa jusqu'en 1463. Cet ouvrage a été publié sous le titre de *Opus vastum chronodromi seu chronici* (Francfort, 1620, in-fol.).

GILLES DE SAINTE-IRÈNE (le bienheureux), en latin **Ægidius Lusitanus**, dominicain portugais, né à Viseu en 1184 ou, selon d'autres, en 1190, mort à Santarem en 1265. Il était fils d'un des grands officiers de la couronne. Il fut comblé fort jeune encore de nombreux bénéfices, se rendit à Paris, où il s'appliqua à l'étude des sciences et passa son doctorat, puis entra, vers 1225, dans l'ordre des dominicains, et devint, à partir de ce moment, un modèle des vertus chrétiennes et religieuses, ce qu'il n'avait pas été jusque-là. Gilles de Sainte-Irène se livra avec succès à la prédication, devint provincial de son ordre en Espagne, et, si l'on en croit les auteurs de la *Bibliothèque sacrée*, il montra qu'il avait reçu de Dieu le don de prophétie et celui des miracles.

GILLEPSIE (William-Mitchell), ingénieur américain, né à New-York en 1816. Il professe les sciences appliquées à l'école des ingénieurs civils de Schenectady depuis plus de vingt ans. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages scientifiques très-estimés. On a de lui : *Manuel de la théorie et de la pratique de l'art de faire des routes* (New-York); *Théorie pratique de la levée des plans* (New-York, 1855). M. Gillespie a traduit, en 1821, la *Philosophie des mathémathiques* d'Auguste Comte, dont le positivisme est en vogue aux Etats-Unis, et publié le *Séjour d'un New-Yorkais à Rome en* 1843 (New-York, 1845).

GILLET ou **GILET** (Hélène), fille d'un gouverneur royal du château de Bourg-en-Bresse, née à Dijon en 1604. Enceinte par suite d'un viol, elle se fit avorter en 1624, et fut traduite devant le tribunal criminel de sa ville natale, qui la condamna à la peine capitale. Le bourreau chargé de lui trancher la tête la frappa à deux reprises de la hache sans lui donner la mort et abandonna à sa femme le soin de l'achever. La femme de l'exécuteur la traîna dans un coin de l'échafaud avec une corde qu'elle lui passa au cou, s'efforça de l'achever, soit en lui serrant le cou, soit en lui pressant l'estomac avec le pied ; puis, voyant ses efforts inutiles, elle prit ses ciseaux, et en en porta plusieurs coups à la poitrine et au visage de la victime, qu'elle finit par traîner avec la corde dans la chapelle située au-dessous de l'échafaud. A la vue de cet horrible spectacle, le peuple se précipita vers l'échafaud et arracha la malheureuse Hélène Gillet des mains de celle qui la torturait. Graciée par Louis XIII, Hélène survécut à ses blessures et alla terminer ses jours dans un couvent. On peut consulter, sur cet épisode de nos fastes judiciaires, le *Discours faict au parlement de Dijon sur la présentation des lettres d'abolition obtenues par Hélène Gillet* (Paris, 1625, in-8°) et l'*Histoire d'Hélène Gillet*, par un ancien avocat [G. Peignot] (Dijon, 1829, in-8°).

GILLET (François-Pierre ou Henri), jurisconsulte français, né à Lyon en 1648, mort à Paris en 1720. Il était fils d'un procureur au parlement de Paris, qui avait fait un *Recueil d'arrêts et de règlements concernant les fonctions des procureurs* (Paris, 1694, in-4°), recueil connu sous le nom de *code Gillet*. François-Pierre exerça avec beaucoup de succès, à Paris, sa profession d'avocat. On a de lui des *Plaidoyers et autres œuvres* (1696, in-4°, et 1718, 2 vol. in-4°). Parmi ses travaux purement littéraires, nous citerons son *Discours sur le génie de la langue française*, dans lequel il prétend que notre idiome l'emporte sur tous les autres. — Son frère Laurent GILLET, né à Lyon en 1664, mort en 1720, était avocat à Lyon. Il a laissé quelques écrits de peu d'importance.

GILLET (Claude), jurisconsulte français, né dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Il devint, en 1713, avocat au parlement de Paris et acquit la réputation d'un habile et savant juriste. Ce fut lui qui plaida, en 1741, pour l'Université de Paris, contre le chapitre de Notre-Dame, puis contre les curés et marguilliers de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il a laissé quelques mémoires imprimés, notamment : *Mémoire pour les recteur, doyen, etc., de l'Université de Paris, appelans comme d'abus contre les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Paris* (1741, in-fol.).

GILLET (Louis-Joachim), linguiste français, né à Trémorel (Bretagne) en 1680, mort en 1753. Il entra dans la congrégation des chanoines de Sainte-Geneviève, professa quelque temps la philosophie, fut pendant vingt-trois ans curé de Mahon, près de Saint-Malo, puis devint bibliothécaire de la congrégation. Il composa plusieurs traités, restés manuscrits, sur des matières de linguistique et de théologie, et fit une traduction des *Œuvres de Flavius Josèphe* (1756, 1757, 1767, 4 vol. in-4°).

GILLET (Jean-Baptiste-G.), poëte français, qui vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Il est l'auteur d'un poëme intitulé l'*Imprimerie* (1765, in-4°), en partie traduit de la *Typographiæ excellentia* de C.-L. Thiboust et de la *Typographia* de Hérissant.

GILLET DE MOIVRE, littérateur français, avocat au parlement de Paris dans la première moitié du XVIII^e siècle. Il a publié : *Mémoires du marquis de Feuquières* (Paris, 1736); la *Vie et les amours de Tibulle et de Sulpicie, leurs poésies et quelques autres en vers françois* (Paris, 1743, 2 vol.); la *Vie de Properce, chevalier romain, et la traduction en prose et en vers françois de ce qu'il y a de plus intéressant dans ses poésies* (Paris, 1747, 8 vol. in-12).

GILLET DE LA TESSONNERIE ou **DE LA TESSONNIÈRE**, auteur dramatique français, né en 1620. Il remplit les fonctions de conseiller à la cour des monnaies, s'occupa beaucoup de théâtre et composa un certain nombre de pièces toutes très-médiocres. On ignore la date de sa mort. Nous citerons parmi ses productions : la *Quixaire*, tragi-comédie (1640, in-4°), la première pièce qu'il fit représenter; le *Triomphe des cinq passions*, tragi-comédie (1642); *Francion*, comédie (1641); *Policrite et la mort du grand Promédon*, tragi-comédie (1643); l'*Art de régner* ou le *Sage gouverneur*, tragi-comédie (1645); le *Grand Sigismond*, tragi-comédie (1646); le *Déniaisé*, comédie (1648), où Molière a puisé le rôle de Métaphraste, le pédant du *Dépit amoureux*, etc.

GILLET DE LAUMONT (François-Pierre-Nicolas), minéralogiste français. V. LAUMONT.

GILLI (Jacques-Laurent, comte), général français. V. GILLY.

GILLIER (Jean-Claude), compositeur, violon de la Comédie-Française, né à Paris en 1667, mort en 1737. Il a écrit la musique des *Divertissements*, de Regnard et de Dancourt, d'un certain nombre d'opéras-comiques de Le Sage, Piron, Fuzelier, d'Orneval, Panard. « Il a eu la gloire de fonder en France le genre national de l'opéra-comique, dit Poisot dans son *Histoire de la musique;* ses airs se distinguent par une gaieté franche, un rhythme net et une mélodie facile à retenir. » Ses principales productions sont : *Céphale et Procris* (1711); la *Ceinture de Vénus; Arlequin heureux pour un moment;* le *Temple du Destin* (1715); le *Tableau du mariage* (1716); le *Monde renversé* (1718); les *Animaux raisonnables* (1720); les *Trois commères* (1723); les *Dieux à la foire* (1724); l'*Enchanteur mirliton;* le *Temple de mémoire;* les *Enragés* (1725); l'*Amante retrouvée* (1727); *Achmet et Almangine;* la *Pénélope moderne;* les *Amours de Protée* (1728); *Argénie;* la *Princesse de la Chine;* l'*Impromptu du Pont-Neuf* (1729); le *Malade par complaisance;* les *Deux Suivantes* (1730); *Roger, roi de Sicile* (1731); la *Mère jalouse* (1732); le *Mari préféré* (1736); l'*Art et la nature* (1737).

GILLIES (John), historien et philologue, historiographe du royaume d'Ecosse, né à Breckin (Forfar) en 1747, mort en 1837. Il s'établit à Londres, où il s'occupa de travaux littéraires. Il s'est fait connaître par une *Histoire de la Grèce jusqu'au partage de l'empire d'Alexandre* (1786, 5 vol. in-8°), le premier bon livre sur ce sujet qui ait paru en Angleterre. Avec le récit des faits politiques dont ses devanciers s'étaient préoccupés exclusivement, l'auteur mène de front les progrès de la civilisation et des arts. Cette histoire eut un grand succès. Carra en a donné une traduction française (1787-1788, 6 vol. in-8°). On a encore de Gillies : *Considérations sur l'histoire, les mœurs et le caractère des Grecs* (1778), où il soutient cette thèse, alors nouvelle, que les républiques grecques, déchirées par l'anarchie, eussent été plus heureuses réunies sous le sceptre d'un roi; *Histoire universelle depuis Alexandre jusqu'à Auguste* (1807-1810, 2 vol. in-4°), complément de son principal ouvrage; des traductions d'*Aristote*, d'*Isocrate* et de *Lysias*.

GILLIÉSIE s. f. (jil-lié-zî — de *Gillies*, bot. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des asparagées, dont l'espèce type croît au Chili.

GILLIÉSIÉ, ÉE adj. (jil-lié-zi-é — rad. *gilliésie*). Bot. Qui ressemble à une gilliésie.
— s. f. pl. Sous-tribu d'asparagées ayant pour type le genre gilliésie.

GILLINGHAM, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 2 kilom. E. de Chatham, à 13 kilom. N.-E. de Maidstone; 6,500 hab. Caserne et ouvrages avancés de fortifications de Chatham. Restes de l'ancien palais des archevêques de Cantorbéry.

GILLIT s. m. (jil-li). Ornith. Espèce de gobe-mouches qui habite l'Amérique.

GILLON (Jean-Landry), magistrat et homme politique français, né à Nubécourt (Meuse) en 1788, mort à Bar-le-Duc en 1856. Il quitta le barreau pour entrer dans la magistrature, devint procureur général à Amiens en 1832, avocat général à la cour de cassation (1839), puis conseiller à cette même cour en 1840. De 1830 à 1848, Gillon prit part à la vie politique comme député d'un des arrondissements de la Meuse. Il siégea à la Chambre dans les rangs du parti conservateur, y joua un rôle actif dans la préparation et la discussion de lois importantes, notamment sur la garde nationale, sur l'instruction primaire, sur les élections, sur les chemins vicinaux et cantonaux, etc., et ce fut lui qui demanda que l'appréciation des circonstances atténuantes fût donnée, non aux juges des cours d'assises, mais aux membres du jury. Gillon a publié, en collaboration avec M. Stourm, un *Code des municipalités, contenant la collection des lois sur l'administration des communes et des départements, avec notes et commentaires* (Paris, 1833, in-8°); *Nouveau code des chasses*, avec G. de Villepin (Paris, 1844).

GILLONIÈRE s. f. (jil-lo-niè-re). Ornith. Un des noms vulgaires de la draine.

GILLOT (Jacques), érudit français, né à Langres vers 1550, mort en 1619. Il fut avocat au parlement de Paris, doyen de la cathédrale de Langres, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris. Il fut recherché, pour son vaste savoir et la sûreté de son jugement, par les écrivains les plus renommés de l'époque, les Scaliger, les Casaubon, les Meursius. Ennemi de l'ultramontanisme, il partagea la captivité d'Achille de Harlay, à la Bastille (1589), mais s'en vengea dans la *Satire Ménippée*, dont il est un des principaux auteurs, avec ses amis Pithou, Rapin et Passerat. La *Procession burlesque de la Ligue* et la *Harangue du cardinal-légat* paraissent notamment être de lui. Gillot a publié : *Instructions et missives des rois de France... et autres pièces contenant le concile de Trente prises sur les originaux* (Paris, 1608, in-8°); *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (Paris, 1609, in-4°); *Relation de ce qui s'est passé les 14 et 15 mai 1610, touchant la régence de Marie de Médicis*, dans le *Traité de la majorité des rois*, de Du Puy (1655); des *Lettres* remplies d'érudition, adressées à Scaliger et publiées dans les *Miscellanea Groningana, etc.*

GILLOT (Claude), graveur français, membre de l'Académie de peinture (1715), né à Langres en 1673, mort en 1722. Il étudia la peinture sous J.-B. Corneille, eut lui-même pour élève le célèbre Watteau, mais abandonna le pinceau pour le burin. Ses estampes représentent des scènes populaires, des aventures burlesques; elles sont d'un comique toujours vrai, mais d'une exécution généralement faible.

GILLOT DE BEAUCOUR (Louise-Geneviève DE GOMEZ DE VASCONCELLE, M^me), femme de lettres française, morte en 1718. Son père était un Portugais réfugié en France, qui fit donner à sa fille une éducation très-distinguée. On ignore à peu près complétement la vie de cette femme; elle n'est connue que par un ouvrage qui lui fut inspiré, dit-on, par la représentation de *Roland*, de Quinault, et qui est intitulé : l'*Arioste moderne* ou *Roland le Furieux* (Paris, 1685, 2 vol. in-12). C'est un abrégé du poëme de l'Arioste. M^me Gillot a retranché du texte original tout ce qui lui paru trop long ou contraire à la *foi* ou aux *bonnes mœurs*. Elle *a* réussi à faire un ouvrage insipide.

On a attribué aussi à M^me Gillot plusieurs romans publiés sans nom d'auteur : le *Courrier d'amour* (1679, in-12); les *Caprices de l'amour* (1681, in-12); le *Mari jaloux* (1688, in-12); le *Galant nouvelliste* (1693, in-12); les *Egarements des passions; Mémoires de Roversaut*. Mais certains critiques font honneur de ces romans au mari de M^me Gillot.

GILLOTON DE BEAULIEU (Charles), économiste français du XVIII^e siècle. V. BEAULIEU.

GILLRAY (James), caricaturiste anglais, né à Londres en 1765, mort dans la même ville en 1815. Quelques croquis spirituels, vifs et vraiment comiques signalèrent, vers 1785, le nom de Gillray à l'attention publique. Ces charges amusantes eurent le plus grand succès. Dans son audace de satirique, l'artiste commença par tourner en ridicule le roi George III, dont les excentricités et l'avarice défrayaient la malice anglaise, qui d'ordinaire est pourtant assez bonne fille. Or, Sa Majesté apparut tout à coup si grotesque, dans les dessins de Gillray, que le spleen britannique se pâmait d'aise devant ces satires à l'emporte-pièce. Cependant, rien, dans le crayon de cet artiste, ne saurait être comparé à la finesse toujours sérieuse, souvent profonde de Gavarni et de Daumier. Les amis du roi, ses ministres, les membres de la chambre haute passèrent ensuite par les verges du caricaturiste. A la fin, la cour s'émut, et un ministre fut chargé d'émousser à tout prix le crayon de Gillray. Ivrogne et joueur, l'artiste se montra de bonne composition; aussi le marché fut-il conclu à la grande satisfaction du gouvernement. Murée de ce côté, la verve ou plutôt la bile du caricaturiste prit une autre direction. Elle traversa le détroit et vint s'épancher sur la France. On vit alors le *Premier consul Gulliver* faisant manœuvrer une flotte au milieu d'une cuvette; John Bull battit des mains; puis *Napoléon pâtissier*, faisant sauter sur sa pelle une fournée de rois, etc., etc. Ces deux charges, ses meilleures peut-être, se rencontrent quelquefois encore chez quelques marchands de Paris. Le recueil qui les renferme toutes, publié en 1830, appartient aux estampes de la Bibliothèque. On y trouve de la verve, de l'imagination, mais aussi une brutalité grossière, et quelque chose comme de la folie.

GILLY, ville de Belgique, prov. du Hainaut, arrond. et à 3 kilom. E. de Charleroi; 6,400 hab. Houillères; fabrication de clouterie. Ruines de l'ancienne abbaye de Soleilmont.

GILLY (David), théologien protestant français, né à Nîmes en 1648, mort à Angers en 1711. Il exerçait le ministère évangélique à Baugé et s'était fait remarquer par son éloquence, lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes. Pour éviter la persécution, Gilly consentit à abjurer le protestantisme, reçut du roi une pension de 1,000 livres, augmentée de 400 livres par le clergé, fut employé à convertir ses anciens coreligionnaires à Paris, puis en Languedoc, et devint membre de l'Académie d'Angers en 1687. Gilly avait composé plusieurs ouvrages restés manuscrits et aujourd'hui perdus.

GILLY (David), architecte allemand, né à Schwedt (Prusse) en 1745, mort en 1808. Il appartenait à une famille protestante d'origine française. D'abord ingénieur à Stuttgard, il devint ensuite professeur d'architecture et inspecteur des bâtiments à Berlin. Gilly composa en allemand plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *De l'invention, de la construction et des avantages des toits couverts de bardeau* (1779); *Manuel d'architecture rurale* (Berlin, 2 vol.), réédité sous le titre de *Méthode d'architecture rurale* (Halle, 1801); *Précis de la science architecturale économique* (1801); *Méthode pratique d'architecture hydraulique* (1802-1808), etc. — Son fils, Jean-Guillaume GILLY, né en 1767, mort en 1794, s'adonna également à l'étude de l'architecture et publia : *Méthode pour la construction des tuileries et pour la préparation et la cuisson des tuiles* (1790-1791).

GILLY (le comte Jacques-Laurent), général français, né à Fournès (Gard) en 1773, mort en 1829. Il partit en 1792 à la tête du second bataillon de volontaires de son département, se distingua aux armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie et d'Helvétie, commanda Lyon en l'an VIII comme général de brigade, fit toutes les campagnes de l'Empire, fut nommé, après la bataille de Wagram, général de division (1809), et reçut de Louis XVIII, en 1814, le commandement de Nîmes. Chargé, au retour de l'île d'Elbe, de seconder le duc d'Angoulême pour repousser Napoléon, il se joignit à son ancien maître, tourna ses troupes contre le duc, qu'il obligea à capituler et à s'embarquer à Cette, et reçut de Napoléon le titre de comte de l'Empire. Après le désastre de Waterloo, Gilly partit pour les Etats-Unis. Un conseil de guerre avait prononcé sa condamnation à mort par contumace. Il vint se constituer prisonnier à Paris en 1820, et dut sa grâce à ce même prince qui avait eu tant à se plaindre de lui en 1815.

GILLY-SUR-LOIRE, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arrond. et à 66 kilom. de Charolles, sur la rive droite de la Loire; 818 hab. Mines de fer, carrières de marbre et de pierre à bâtir. Restes d'un pont dont la construction est attribuée aux Romains.

GILMAN (Caroline HOWARD, mistress), femme de lettres américaine, née à Boston en 1794. Elle publia, dès l'âge de seize ans, dans divers recueils, des pièces de vers qui commencèrent à la faire connaître. A vingt-cinq ans, elle se maria avec M. Samuel Gilman, qui cultivait lui-même les lettres et qui devint bientôt après ministre des unitariens à Charlestown. Mistress Gilman fonda, en 1832, sous le titre de *The Rose bud* (le *Bouton de rose*), un recueil périodique pour les enfants, qui parut ensuite sous le titre de *The Southern Rose* (la *Rose du Sud*). Elle publia dans ce *magazine* de nombreux morceaux en prose et en vers, dont un certain nombre a été réuni et a paru en volumes. Tels sont, entre autres : *Poetry of travelling in the United States* (1838); *Verses of a lifetime* (1849); *Tales and Ballads* (1850); *Ruth Raymond* (1850); *Oracles for Youth* (1852); *The Sibyl, or New oracles from the poets* (1854), etc. — Sa fille Caroline GILMAN, née à Charlestown en 1823, a épousé, en 1840, M. Glover et publié, sous le nom de Caroline Howard, dans divers *magazines*, un assez grand nombre de pièces de vers, de nouvelles et d'historiettes pour l'enfance.

GILMANTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Hampshire, à 28 kilom. N. de Concord; 4,000 hab. Industrie active.

GILMER (Charles), écrivain et poëte français, né à Boulzincourt (Champagne) vers 1530, mort à Reims en 1593. Il professa la rhétorique au collége de la Marche, devint principal du collége de Reims, et fut, à deux reprises, élu recteur de l'Université en 1571 et en 1578. Gilmer avait la réputation d'un orateur distingué. Nous citerons parmi ses écrits : *De pace et nuptiis Philippi II, regis Hispaniarum* (1559, in-fol.); *Elegia in obitum Batistæ Sapini* (1563); *Cruenta syllogismorum dialecticorum pugna, heroicis versibus mandata* (1576, in-4°), etc.

GILOGILE s. f. (ji-lo-ji-le). Arboric. Variété de poire.

GILOLO ou **HALMAHERA**, île de l'Océanie, dans la Malaisie, la plus grande des Moluques, à l'E. de Célèbes, entre 0° 50′ de lat. S. et 2° 20′ de lat. N., et 124° 50′ et 126° 50′ de long. E.; 380 kilom. du N. au S. et 70 kilom. de l'E. à l'O. De forme très-irrégulière, elle se compose de quatre presqu'îles, séparées par les golfes de Schiau, de Kéa et d'Ossa.

Le canal de Mortay la sépare, au N.-E., de l'île du même nom; le cap Salaway forme la pointe S.-E. Une chaîne élevée et boisée, de formation volcanique, couvre toute l'île et paraît contenir l'or que les habitants fournissent au commerce. Le sol est fertile et produit du sagou, principale nourriture des habitants; du riz, l'arbre à pain, le cocotier, les fruits des tropiques, etc. Les habitants sont de race malaise. Les Hollandais sont les seuls Européens qui aient fondé des établissements dans cette île, dont ils se disent les suzerains; ils y possèdent 260,000 sujets. L'intérieur de l'île est gouverné par des chefs indépendants. La presqu'île septentrionale est soumise au sultan de Ternate : Bitjolie en est le chef-lieu; la presqu'île méridionale est soumise au sultan de Tidor, dont le gouverneur réside à Galéla. Malgré la défense des Hollandais, les habitants commercent avec la Nouvelle-Guinée, les Chinois et les Boughis, et échangent des épices, de l'or, des nids, de l'écaille, de la nacre, contre du fil de coton, de l'opium et des marchandises chinoises.

GILON DE PARIS, cardinal et poëte français, né à Toucy, près d'Auxerre, mort vers 1142. Il fut quelque temps religieux du monastère de Cluny, qu'il quitta pour se rendre à Rome, où le pape Calixte II lui donna l'évêché de Tusculum avec le chapeau de cardinal. Sous le pontificat d'Honoré II, Gilon reçut la mission de se rendre dans l'Asie Mineure pour apaiser les querelles qui s'étaient élevées entre les patriarches de Tyr et d'Antioche, puis fut nommé légat en Pologne et en Aquitaine. On a de lui : *De via Hierosolymitana*, en six livres et en vers, ouvrage inséré dans le *Thesaurus anecdotorum*, de B.-D. Martenne et Durand; une *Vie de saint Hugues*, et l'*Epistola ad Bernardum*, dans les *Reliquiæ manuscriptorum*, de Ludewig.

GILOT (Joseph), général français, né à Châtenay (Isère) en 1734, mort en 1812. Il fit d'abord la guerre de Sept ans, et assista comme simple soldat à la prise de Port-Mahon (1755). En 1792, il était maréchal de camp, et s'illustrait bientôt par la glorieuse défense de Landau contre les armées réunies de Hohenlohe et de Wurmser. Vainement ce dernier, dans une entrevue qu'il eut avec lui, voulut ébranler sa fidélité à la République; Gilot repoussa avec indignation l'offre d'une position brillante dans l'armée de Louis XVIII, et un officier de sa suite s'écria en s'adressant à Wurmser : « Notre général n'est pas un Dumouriez! » Toute la garnison, haranguée par Gilot, jura de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de la rendre : Landau fut sauvé. Gilot, qui avait obtenu le grade de général de division avant même la levée du siége de Landau (27 mai 1793), continua brillamment ses services; il commandait la 4e division militaire quand il mourut à Nancy.

GILOTIN s. m. (ji-lo-tain — du nom de *Gilot*, fondateur de ces bourses). Nom que l'on donnait autrefois à de pauvres boursiers qui occupaient une partie du collége Sainte-Barbe : *Le nom de* GILOTIN *disparut en* 1780, *à la suite d'une réforme du collége Sainte-Barbe; les* GILOTINS *furent confondus avec les autres membres du collége, sous le nom de communauté de Sainte-Barbe.*

GILOTIN, un des personnages du *Lutrin*, de Boileau, le confident du prélat et le vigilant pourvoyeur de sa table. Grâce aux soins de Gilotin, jamais le saint homme n'a laissé refroidir le potage. Un jour pourtant, contre son habitude, le prélat se fait attendre. Midi va sonner. La soupe est servie. Gilotin s'effraye; il court à son maître et l'apostrophe en termes chaleureux :

Quelle fureur, dit-il, quel aveugle caprice
Quand le dîner est prêt vous appelle à l'office?
De votre dignité soutenez mieux l'éclat.
Est-ce pour travailler que vous êtes prélat?
A quoi bon ce dégoût et ce zèle inutile?
Est-il donc, pour jeûner, Quatre-Temps ou Vigile?
Reprenez vos esprits et souvenez-vous bien
Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.

Ce discours, et surtout le vers qui le termine, sont restés célèbres. Ce dernier trait est devenu la maxime favorite des gourmets, et Gilotin est souvent cité comme un digne ancêtre de Brillat-Savarin ou du baron Brisse.

GILPIN (Bernard), théologien et réformateur anglais, surnommé l'**Apôtre du Nord**, né à Kentmire (Westmoreland) en 1517, mort en 1583. Il fit ses études au collége de la Reine, à Oxford, et apprit avec grand soin le grec et l'hébreu. En même temps, il lisait avec passion les ouvrages d'Erasme et en adoptait les idées, sans se rendre compte peut-être du penchant qu'il avait déjà pour la Réforme. Remarqué par le cardinal Wolsey, il fut choisi comme professeur au collége du Christ, récemment fondé. Là, il donna des preuves de son attachement au catholicisme dans une discussion avec John Hooper; mais, vers 1552, il embrassa la Réforme. Dénoncé à la reine Marie par l'évêque de Londres, Gilpin crut son dernier moment venu, et il se prépara à mourir. Mais, en route, il apprit la mort de la reine et retourna dans sa cure d'Houghton, où il fut reçu avec des transports de joie. Elisabeth lui fit offrir l'évêché de Carlisle, qu'il refusa. Ce digne et vertueux prélat, aimé comme un père par ses paroissiens, consacra toute sa vie à faire le bien. Il avait ouvert dans sa maison une école où il recevait vingt-quatre enfants pauvres, et d'où sortirent des hommes de premier ordre; il entretenait à ses frais plusieurs élèves dans les universités. Tout entier à ces nobles et chrétiennes occupations, Gilpin négligea de composer des ouvrages, quoiqu'il eût des connaissances très-étendues. Cet apôtre n'a pas trouvé grâce devant la *Biographie universelle*, qui saluerait sans doute en lui le « modèle des vertus, » s'il n'avait pas embrassé la Réforme.

GILPIN (Guillaume), biographe et touriste anglais, né à Carlisle en 1724, mort en 1804. Il appartenait à la même famille que le précédent. Il est le premier qui parcourut l'Angleterre en véritable artiste, et qui donna une description exacte des sites pittoresques du pays. A la fidélité du tableau, il joint la richesse de la couleur, qualités qui ne se rencontrent pas toujours dans ceux qui ont marché sur ses traces. Gilpin ouvrit à Londres une maison d'éducation, d'où sortirent plusieurs hommes distingués, gagna une assez belle fortune et se retira à Boldre, dans le Hampshire, où il remplit jusqu'à la fin de sa vie les fonctions de pasteur. Nous citerons de lui : *Observations sur la rivière Wye et la partie sud du pays de Galles* (1780), traduites en français (1800, in-8o); *Voyages dans les montagnes et sur les lacs du Cumberland et du Westmoreland* (1787), traduits en français (1800, 3 vol. in-8o); *Observations relatives à la beauté pittoresque des montagnes d'Ecosse* (1789, 2 vol. in-8o); *Observations sur les scènes forestières et les beautés pittoresques du Hampshire* (1791, 2 vol. in-8o); *Observations sur les beautés occidentales de l'Angleterre* (1798, in-8o). Tous ces ouvrages sont accompagnés de gravures à l'aqua-tinta. On a encore de Gilpin : les *Vies de J. Wiclef, J. Huss, Jérôme de Prague, J. Zisca, Th. Cramer, Hugues Latimer*, etc.

GILPIN (Jawrey), peintre anglais, frère du précédent, né à Carlisle en 1733, mort en 1807. Il étudia son art sous la direction de Scot, s'occupa d'une façon toute particulière de peindre des animaux, surtout des chevaux, et excella dans ce genre spécial. On estime beaucoup également les dessins qu'il a exécutés pour les voyages de son frère. Gilpin était excellent dessinateur, mais médiocre coloriste. Parmi ses œuvres, nous citerons : les *Chevaux de Diomède*; la *Chute de Phaéton*; un *Groupe de tigres*, qui passe pour son chef-d'œuvre; le *Triomphe de Camille*, etc.

GIL-POLO (Gaspard), jurisconsulte et poëte espagnol. V. POLO.

GILSLAND-SPA, village d'Angleterre, comté de Cumberland, à 12 kilom. N.-E. de Brampton. Source sulfureuse qui jaillit d'un rocher, dans l'admirable vallée de l'Irthing. C'est là que Walter Scott vit pour la première fois miss Charpentier, plus tard lady Scott.

GIL-VICENTE, poëte dramatique portugais. V. VICENTE.

GILVICÉPHALE adj. (jil-vi-sé-fa-le — du lat. *gilvus*, gris, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête de couleur grise.

GILVICOLLE adj. (jil-vi-ko-le — du lat. *gilvus*, gris; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou de couleur grise.

GILVIPÈDE adj. (jil-vi-pè-de — du lat. *gilvus*, gris; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes grises.

GIL Y ZARATE (Antonio), poëte et auteur dramatique espagnol, né le 1er décembre 1793, mort en 1863. Il appartenait à une famille d'artistes dramatiques. Elevé en France, il revint en 1811 à Madrid continuer ses études au collége San-Isidro, et, à cette époque, se fit remarquer par son goût pour les sciences physiques. Revenu à Paris pour terminer ses humanités, comme on disait alors, il retourna définitivement à Madrid en 1814. Il allait être nommé professeur de physique au collége de Grenade, lorsque la révolution de 1820 vint le frustrer de cette chaire. Il obtint cependant un modeste emploi au ministère de l'intérieur. En 1823, il prit part, comme officier de la milice nationale, aux événements de Cadix. Lors de la restauration du gouvernement absolu, Gil y Zarate fut obligé de rester à Cadix comme interné, et ce fut pour occuper ses loisirs qu'il composa ses premiers essais dramatiques, qui sont des traductions du français : l'*Intrigant* (*el Entremetido*); *Prenez garde à vos fiancées* (*Cuidado con las novias*), et *Une année après la noce* (*Un año despues de la boda*). Ces pièces furent jouées à Madrid en 1825 et 1826, et, vers la fin de cette dernière année, l'auteur reçut la permission de revenir habiter la capitale. En 1828, il accepta la chaire de littérature française au collége du Consulat avec un médiocre salaire de 2,000 francs. C'est vers cette époque qu'il fit représenter sa tragédie de *Don Pèdre de Portugal*, qui fut mutilée par la censure. En 1832, il devint rédacteur en chef du *Bulletin du commerce* (*Boletin del comercio*), journal fondé par la junte commerciale de Madrid et dans lequel il écrivit de nombreux articles de politique et de science. Cependant, ce journal devenant de plus en plus hostile au gouvernement, il en quitta la rédaction pour entrer au ministère de l'intérieur comme chef de bureau. Il écrivit alors des articles de politique et d'économie dans la *Revue de Madrid*, et employa les loisirs que lui donna la perte de son emploi à composer un grand nombre de pièces : *Rosmunda, Don Alvaro de Luna, Mazaniello, Guzman le Brave, Cécile l'Aveugle*, le *Monarque et son sujet, Mathilde, Guillaume Tell*, la *Famille Falkland, Gonzalve de Cordoue, Charles-Quint, Don Trifon, Charles II*, etc. Gil y Zarate a écrit aussi un *Manuel de littérature* (1846) et publié une série amusante d'études de mœurs intitulée : les *Espagnols peints par eux-mêmes*. En 1843, Gil y Zarate rentra de nouveau au ministère de l'intérieur, sous l'administration de Firmin Caballero, et y devint directeur de l'instruction publique. Il a publié, en 1855, trois gros volumes qui sont le résumé de ses travaux sur les questions qui se rapportent à l'enseignement et qui ont pour titre : *De l'instruction publique en Espagne*. Le recueil de ses œuvres dramatiques a paru à Paris en 1850, dans la collection Dramard-Baudry.

GIM s. m. (jimm). Philol. arabe. V. DJIM.

GIMBLETTE s. f. (jain-blè-te). Petite pâtisserie sèche et dure, en forme d'anneau. ‖ Gâteau d'entremets plein de confiture.

GIMEL, village et commune de France (Corrèze), cant. S., arrond. et à 13 kilom. de Tulle, près de la Montane, qui y forme cinq chutes successives de 130 mètres de hauteur; 979 hab. Ruines d'un ancien château qui fut l'un des plus importants du bas Limousin.

GIMELLE (Pierre-Louis), médecin français, né à Gimel (Corrèze) en 1790. Il entra, en 1808, dans l'armée, en qualité de chirurgien sous-aide, prit part, de 1812 à 1814, aux campagnes d'Allemagne et de France, se fit recevoir docteur à Paris en 1818, puis devint chirurgien-major à l'hôpital du Gros-Caillou (1833) et à l'hôtel des Invalides (1836). Depuis 1825, le docteur Gimelle est membre de l'Académie des sciences. On a de lui : *De l'influence des climats chauds et particulièrement des Antilles sur les Européens* (1818); *Sur l'iritis* (1818); *Sur les classifications morbides* (1819), mémoire inséré, ainsi que le précédent, dans le *Journal universel des sciences médicales*, etc.

GIMIGNANI (Giacinto et Ludovico), peintres italiens. V. GEMINIANI.

GIMIGNANO (SAN-), ville du royaume d'Italie, à 30 kilom. N.-O. de Sienne; 7,195 hab. Récolte du *vernaccio*, le meilleur vin de Toscane. Cette petite ville, qui a soutenu de nombreuses luttes avec Volterra et Sienne, est entourée d'une enceinte fortifiée de grosses tours rondes. Douze autres tours se dressent à l'intérieur. On y remarque des restes nombreux du moyen âge et quelques églises riches en œuvres d'art que nous indiquerons brièvement. Eglise collégiale : fresques de Bartolo di Fredi, de Berna, qui tomba de son échafaud et se tua dans cette église; fresques de Benozzo Gozzoli représentant le *Martyre de saint Sébastien*; fresques de Ghirlandajo; peintures de P. del Pollajuolo, de Matt. Rosselli, etc. Eglise Saint-Augustin (*San-Agostino*) : peintures de Ben. Gozzoli figurant les principaux traits de la *Vie de saint Augustin*; fresques représentant le *Patron de l'église invoqué pendant la peste de* 1464; sculptures de Bened. da Majano. Aux environs, église de Monte-Oliveto, ornée d'une belle *Assomption*, par le Pinturicchio.

GIMLE. Dans la mythologie du Nord, on désigne sous ce nom la résidence céleste située dans la partie sud du monde, et qui est plus brillante et plus resplendissante que le soleil. Elle subsistera même après la destruction de toutes choses, et c'est là, après le crépuscule des dieux, que les hommes pieux et honnêtes habiteront pendant l'éternité.

GIMMA (Hyacinthe), compilateur italien, né à Bari en 1668, mort en 1735. Il s'initia à toutes les connaissances humaines et composa seul, en deux années, une *Encyclopédie* en latin si volumineuse, qu'il ne se trouva pas de libraire qui voulût se charger d'une telle entreprise (1694). Les ouvrages les plus intéressants publiés par ce laborieux écrivain sont : *De hominibus et animalibus fabulosis* (1714, 2 vol. in-4o); *Idea della storia della Italia letterata* (1723, 2 vol. in-4o); *Storia naturale delle gemme, ovvero della fisica sotterranea* (1730, 2 vol. in-4o).

GIMONE, rivière de France. Elle naît sur la limite des départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, pénètre dans le département du Gers, entre ensuite dans le Tarn-et-Garonne et se jette dans la Garonne au-dessus du pont suspendu de Belleperche, après un cours de 136 kilom.

GIMONT (*Gimontum*), bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. E. d'Auch, sur la Gimone; pop. aggl., 2,244 hab. — pop. tot., 3,102 hab. Eglise gothique, en briques, renfermant un magnifique triptyque du XVIe siècle. Restes d'une abbaye du XIIe siècle.

GIMOUILLE, village et comm. de France (Nièvre), cant., arrond. et à 10 kilom. de Nevers, sur le canal latéral à la Loire; 281 hab. Eglise du XIIe siècle, avec un beau portail. Château du XVe siècle. Le canal latéral passe sur un magnifique pont-aqueduc de 18 arches, jeté sur l'Allier.

GIN s. m. (djinn — mot angl. qui est une abréviation et une corruption du mot français *genièvre*). Eau-de-vie de baies de genièvre, dont on fait un grand usage en Angleterre : *Le* GIN *énerve l'âme et corrompt le sang d'un nombre infini de malheureux.* (F. Wey.) *En Angleterre, les débits de* GIN *reçoivent plus de femmes que d'hommes.* (J. Simon.)

Laissons à l'Angleterre
Ses brouillards et sa bière!
Laissons-la dans le *gin*
Boire le spleen!

TH. DE BANVILLE.

— *Palais de gin*, Vastes cabarets où les habitants de Londres vont boire du gin.

— Mythol. orient. V. DJINN.

— **Encycl.** V. GENIÈVRE.

GIN (Pierre-Louis-Charles), publiciste et helléniste, né à Paris en 1726, mort en 1807. Il était, par sa mère, arrière-petit-neveu de Boileau. Successivement avocat, conseiller au parlement et conseiller au grand conseil avant la Révolution, il fut emprisonné en 1793 pour un plaidoyer adressé à la Convention en faveur du roi, et, après son élargissement, il vécut à la campagne, dans la retraite, consacrant ses loisirs à la culture des lettres. Gin a combattu les doctrines des philosophes et défendu le principe de la monarchie contre les publicistes de son temps. Comme helléniste, il est aussi médiocre que fécond. Voici ceux de ses ouvrages qui méritent le plus d'être mentionnés : *Vrais principes du gouvernement français* (1777, in-8o), réfutation de Montesquieu; *De la religion, par un honnête homme* (1774-1784, 5 vol. in-18); *Œuvres d'Hésiode*, trad. en franç. (1785, in-8o); l'*Iliade* d'Homère (1786, 4 vol. in-8o); *Harangues de Démosthène et d'Eschine* (1791, 2 vol. in-8o); *De l'influence de la musique sur la littérature* (1802, in-8o); *Discours sur l'histoire universelle* (1802, 2 vol. in-12), continuation de l'ouvrage de Bossuet, etc.

GINAIN (Louis-Eugène), peintre de genre français, né à Paris en 1818. Il fut placé de très-bonne heure dans l'atelier de Charlet, dont le talent pittoresque lui était déjà sympathique. Après s'être assimilé le plus possible les éléments divers qui constituent la personnalité de ce maître intéressant, il alla chercher auprès d'Abel de Pujol la science de la forme, les secrets de la composition. Ses débuts au Salon de 1839 furent remarquables; deux ans plus tard, au Salon de 1841, il montra plus de hardiesse. Son tableau, le *Duc d'Aumale pendant la campagne de Teniah*, fut remarqué surtout à ce point de vue; on trouva toutefois qu'il rappelait un peu trop les traditions de Charlet. Ce succès eut pour l'auteur l'avantage de le mettre en faveur dans la famille d'Orléans; le duc de Montpensier l'emmena en Espagne avec lui en 1844. Avant cette époque, il avait suivi, dit-on, en Afrique, l'armée d'occupation, crayonnant sur nature les divers épisodes des combats auxquels il assistait. Les tableaux qu'il peignit d'après ces esquisses ne sont pas tous des chefs-d'œuvre; aussi faut-il choisir avec sagesse et quelque sévérité dans cette foule de pochades brossées généralement trop vite. Durant les dix années qui suivirent, M. Ginain exposa le *Colonel Daumas recevant la soumission de Mahi-el-Jin en* 1835 et l'*Attelage à la Daumont*, qui furent exposés en 1855. La première de ces compositions fut achetée par l'Etat. La *Bataille de Marengo* et les *Zouaves*, exposés en 1857, témoignent d'une étude plus sérieuse, et l'artiste atteignit d'excellents résultats dans le *Camp de Châlons* et les *Exercices militaires*, de 1859. Certes, si Charlet, avant lui, n'avait exprimé ces mêmes choses avec plus de bonheur, M. Ginain se fût acquis par ces peintures une grande notoriété; mais les qualités qui frappent dans ses productions ne sont guère que d'heureuses réminiscences, quand elles ne sont pas de franches imitations. On ne peut dire autre chose de la *Rentrée à Paris des troupes de l'armée d'Italie, le* 12 *août* 1859, vaste composition commandée par l'Etat pour les galeries de Versailles. Il y a là pourtant de grandes qualités, de l'entrain, de la fougue et même une certaine finesse. Rien ne montre mieux quel métier de dupe font les imitateurs; ils mettent à l'actif de leur prototype les qualités qu'ils peuvent avoir, et on leur laisse volontiers tous les défauts, même ceux qui ne leur sont pas personnels. Mieux vaudrait boire dans son verre, quelque petit qu'il fût. Le *Voyage de l'empereur à Alger*, la *Fantasia* (Salon de 1864) et quelques autres morceaux assez réussis complètent l'œuvre de M. Ginain; mais il n'a pas dit son dernier mot. Puisse-t-il, à la fin de sa carrière, se souvenir moins de Charlet et penser avec plus de spontanéité! Il possède tout ce qu'il faut pour produire des œuvres originales.

Une 3e médaille en 1857, rappelée en 1861 et en 1863, est la seule distinction qu'il ait reçue.

GINAIN (Paul-René-Léon), architecte français, frère du précédent, né à Paris en 1825. Elève de Lebas, il se fit remarquer, dès son entrée à l'Ecole des beaux-arts, par son admiration pour l'antique, et obtint, tout jeune, de brillants succès. En 1849, son premier concours fut mentionné particulièrement; trois ans plus tard, il emporta de haute lutte le premier grand prix. Sa composition, *Un gymnase*, qui fait partie du musée de l'Ecole, frappa surtout l'attention du jury par un grand sentiment de la beauté architecturale dans sa plus simple expression. Durant son séjour à Rome, M. Ginain se plut à faire re-

vivre dans toute leur splendeur ces ruines antiques; huit dessins sur le *Théâtre de Taormine* (Sicile), dessins excellents qu'il envoya successivement, prouvent combien était profonde en lui cette admiration de l'art grec. A son retour à Paris, cependant, il sembla se détourner du brillant horizon qu'il entrevoyait alors, car il ne s'occupa guère depuis que du côté pratique de son art. Inspecteur des travaux du Louvre, il mit dans ces fonctions autant de zèle que d'habileté. Mais il y avait loin de là au *Théâtre de Taormine*. En 1861, M. Ginain concourut pour un *Projet de salle d'opéra*. Ses dessins n'ont pas été les meilleurs, sans doute, puisque d'autres ont été préférés; ils ont obtenu toutefois le grand prix de 6,000 francs.

GINANI ou **ZINANI** (Gabriel), poëte italien, né à Reggio en 1565, mort vers 1635. Il cultiva, non sans succès, la poésie, devint membre de l'Académie des humoristes et reçut de l'empereur Ferdinand II le titre purement honorifique de seigneur du Bellay. Parmi les ouvrages de ce poëte, qui vécut constamment dans un état voisin de la misère, nous citerons : *Il Caride*, pastorale (1582); l'*Amerigo*, tragédie (1590); l'*Eracleide*, poëme (1623); *Rime amorose* (1627); *Rime sacre* (1627), etc.

GINANI (Joseph, comte), naturaliste italien, né à Ravenne en 1692, mort en 1753. Il fit de nombreuses excursions sur les bords de l'Adriatique et dans l'intérieur de l'Italie, recueillit un grand nombre de productions des trois règnes de la nature, en décrivit le premier un certain nombre et forma un cabinet d'histoire naturelle devenu célèbre dans le monde savant. Ginani était membre de l'Académie de Bologne. Il a composé des ouvrages qui le placent, comme observateur, au rang des naturalistes les plus distingués. Nous citerons de lui : *Lettera all' Accademia delle scienze di Bologna, sopra il nascere d'alcuni testacei marini; Produzioni naturali che se ritrovano nel Museo Ginani in Ravenna* (1742); *Opere posthume* (Venise, 1755-1757, in-fol.). — Son neveu, François GINANI, né en 1716, mort en 1765, s'adonna à l'étude de l'histoire naturelle, publia les œuvres posthumes de son oncle et composa : *Dissertation sur les maladies des grains* (1759); *Istoria civile e naturale delle Pinete ravennate* (Rome, 1774, in-4°, avec fig.).

GINANI (Pierre-Paul), bénédictin et érudit italien, né à Ravenne en 1698, mort à Rome en 1774. Il était parent des précédents. Il entra fort jeune dans la congrégation du Mont-Cassin, professa la philosophie à Florence et à Ravenne, où il devint abbé de Saint-Paul en 1743, dirigea, de 1748 à 1760, les monastères de Ravenne, de Césène, de Rimini, devint promoteur général de son ordre en 1769, et fut nommé, par Clément XIV, membre de la congrégation des Rites. Ginani était très-versé dans l'archéologie et dans l'histoire. Il correspondait avec Muratori, Gori, et était membre de plusieurs Académies. Ses principaux écrits sont : *Rime scelte de poeti ravennati antichi e moderni* (Ravenne, 1739, in-8°), où l'on trouve la liste des ouvrages de près de trois cents poëtes, nés à Ravenne de 1540 à 1750; *Dissertazione epistolare sulla letteratura ravennate* (Ravenne, 1749); *Memorie storico-critiche degli scrittori ravennati* (Faenza, 1769, 2 vol. in-4°), son ouvrage capital.

GINDRE s. m. (jain-dre). Autre orthographe du mot GEINDRE.

GINESIO (SAN-), bourg d'Italie, province et à 24 kilom. S.-O. de Macerata; 6,137 hab. La Fiastrella, affluent du Chienti, prend sa source près de San-Ginesio.

GINESTAS, bourg de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Narbonne, sur un affluent de l'Aude; pop. aggl., 823 hab. — pop. tot., 971 hab. Une élégante maison de campagne s'élève sur l'emplacement d'une église bâtie par Charlemagne.

GINESTET (François-Régis-Prosper ASPIC DE), compositeur français, né à Aix en 1795, mort en 1860. Il était fils d'un magistrat. Passionné pour la musique, il avait deviné, plutôt qu'appris, les règles élémentaires de cet art, lorsque la Restauration vint l'arracher à ses loisirs. Il fut successivement capitaine-brigadier des mousquetaires de la maison du roi, puis des cent-suisses. En 1822, il publia des duos et nocturnes, pour piano et violon ou piano et violoncelle. Puis il donna successivement à l'Opéra-Comique : le *Faux rendez-vous*, en un acte (1823); l'*Orphelin et le brigadier*, en deux actes (1827), ouvrage qui ne réussit pas; le *Mort fiancé*, en un acte (1833), et à l'Opéra : *François Ier à Chambord*, en deux actes, qui, réduit à un acte, disparut promptement de l'affiche. Fidèle à la dynastie déchue, il quitta le service en 1830, prit part à la rédaction de l'*Avenir*, journal légitimiste, et y fit les articles sur les théâtres lyriques et les concerts.

GINESTET (Emile DE), frère aîné du précédent, né en 1786, mort en 1849. Il a composé le poëme du *Faux rendez-vous*, dont son frère fit la musique. Amateur distingué sur le violoncelle, il a publié des nocturnes concertants pour piano et violoncelle, un duo pour les mêmes instruments et des airs variés pour violoncelle.

GINETA (LA), ville d'Espagne, province et à 18 kilom. N.-O. d'Albacète; 4,000 hab., la plupart muletiers. Industrie agricole; fabrique de drap grossier.

GINEVRA, nom italien de GENÈVE.

Ginevra ou l'**Orpheline de l'Annunziata**, roman italien de Ranieri (1838; 3e édit., 1862). Cet ouvrage attaque les infamies d'une prétendue philanthropie, dans un style aussi naturel que pur et châtié.

Ranieri avait étudié avec attention, chez les Anglais, les institutions de bienfaisance. A son retour à Naples, il voulut connaître les asiles et les hospices de son pays. Il commença par l'*Annunziata*, qui répond à nos *Enfants trouvés* en France. Il y vit un trou, pareil à celui de l'Hôtel des postes, où les pauvres et les coupables jettent leurs nouveau-nés sans nom; il y vit des salles infectes, des nourrices barbares, des sœurs vénales, une administration indifférente, un chef impertinent, des mœurs de prison, une charité qui ressemblait à un châtiment, des apparences d'élevage, qui étaient, en réalité, des infanticides. Il flétrit ces atrocités hypocrites dans un livre de bonne foi.

Philologue jusque dans ses indignations, il créa presque une prose simple et populaire, dans cette belle langue toscane qu'il avait étudiée avec soin.

L'auteur et le livre furent l'objet de persécutions à Naples. L'un fut interdit et l'autre fit quarante-cinq jours de prison; on raconte un joli mot du roi de Naples Ferdinand II, à propos des poursuites dirigées contre ce roman. Un ministre s'étant cru personnellement attaqué par Ranieri, à propos des concussions reprochées aux administrateurs de l'hospice, déclara hautement au conseil d'État que le romancier devait être déporté dans les îles, ou tout au moins enfermé à l'hôpital des fous. « Oui, dit le roi en riant, afin qu'il fasse aussi un roman sur cet hôpital et sur l'argent qu'on y vole! » Cet établissement était administré par le même ministre. L'épigramme du roi sauva Ranieri. Pourquoi ce roi s'est-il borné à lancer des épigrammes?

GINGA ou **GINGAS** s. m. (jain-ga). Comm. Nom d'une toile de chanvre, de qualité commune et ordinairement à carreaux blancs et bleus, que l'on employait anciennement, quelquefois pour matelas, le plus souvent pour chemises, à l'usage des nègres et des matelots, et qui se fabriquait dans plusieurs localités du pays de Caux. || On disait aussi GINGAR.

GINGE s. f. (jain-je). Bot. Graine rouge produite par le chanvre gigantesque du Japon.

GINGEMBRE s. m. (jain-jan-bre — lat. *zinziberis*, grec *ziggiberis*, arabe *zanjabil*, persan *chankober*, du sanscrit *çringavera*, gingembre, de *çringa*, corne, et *vera*, corps, proprement *corps en forme de corne*. Cette plante est ainsi nommée à cause de la forme cornue de sa racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des amomées, comprenant plusieurs espèces originaires de l'Inde. || Racine de la même plante, qui a une saveur âcre, piquante et aromatique, et que l'on emploie comme condiment, particulièrement en Allemagne :

Rapporter de Goa le poivre et le *gingembre*.
BOILEAU.

|| *Gingembre bâtard*, Nom vulgaire du balisier ou canna.

— **Encycl.** Le *gingembre* est une plante dont la racine aromatique est fort usitée soit comme médicament, soit comme condiment. Nommée par les botanistes *zingiber officinale*, elle fait partie de la grande famille des amomacées et de la tribu des zingibéracées, à laquelle elle a donné son nom : c'est un végétal à rhizome tubéreux, articulé, rampant et vivace, produisant des tiges annuelles renfermées dans des gaînes constituées par les feuilles; ses fleurs, placées au bout de hampes radicales courtes, sont rouges, disposées en épis strobiliformes, formés d'écailles imbriquées recouvrant chacune une fleur. On en connaît plusieurs espèces, deux au moins, le *zingiber album* et le *zingiber rubrum*, originaires des Moluques où elles croissent spontanément. Transportées au Mexique, elles se sont propagées et sont maintenant répandues aux Antilles et à Cayenne, où on les cultive, et d'où on tire presque toute la racine de *gingembre* du commerce.

Les anciens connaissaient cette racine : Dioscoride la désigne sous le nom de ζιγγίβερις. On en connaît deux sortes, le *gingembre* gris et le *gingembre* blanc. Le *gingembre* gris est une racine tuberculeuse, grosse comme le doigt, comprimée, formée par deux ou trois tubercules, rarement davantage, et couverte d'un épiderme gris jaunâtre, ridé est superposé à une couche brune caractéristique. La surface des parties proéminentes est parfois cornée, la cassure est blanchâtre et marquée de fibres longitudinales. Sa saveur est âcre et puissante, son odeur caractéristique et fort aromatique. Le meilleur *gingembre* est le plus dur et le plus compacte. On est, d'ailleurs, assez peu renseigné sur le traitement qu'on lui fait subir lors de sa dessiccation. Le *gingembre* blanc vient particulièrement de la Jamaïque; il n'est connu en France que depuis l'invasion de 1815 : les Anglais, le préférant au gris, le faisaient venir pour leur usage. Il semble probable qu'il n'est autre chose que du *gingembre* gris mondé de son écorce et séché au soleil, ou bien même blanchi artificiellement par de l'acide sulfureux, du chlorure de chaux, ou, plus simplement encore, en le roulant dans une poussière blanche. Il est plus grêle, plus plat, plus allongé et plus ramifié que le gris; il est aussi plus fibreux, plus léger et plus facilement pulvérisable. Son odeur est moins aromatique, mais sa saveur est, au contraire, plus énergique et plus brûlante. D'aussi grandes différences doivent tenir, d'après M. Guibourt, à autre chose qu'aux modes de dessiccation. On a versé quelquefois dans le commerce la racine du *gingembre* sauvage, qui est beaucoup plus grosse que celle du *gingembre* ordinaire, et est fournie par le *lampujum majus*, ainsi que celle du *zingiber cassumuniar*, plus volumineuse encore et à cassure orangée. La substitution de ces racines à celle du *zingiber officinale* doit être considérée comme une fraude.

Le *gingembre* a été analysé par Bucholz; ce chimiste y a trouvé une résine molle, une sous-résine, une huile volatile, de la gomme, de l'amidon, de l'extractif, etc. L'éther dissout la substance âcre et aromatique à laquelle il doit ses propriétés; en Angleterre, on trouve dans le commerce un extrait éthéré qui est fort employé comme condiment.

Le *gingembre* est un excitant stomachique, carminatif. On en fait une poudre, une teinture, un vin, une bière, etc. Il entre dans la préparation d'un grand nombre de médicaments composés. Distillé avec de l'eau, il donne une huile volatile, l'essence de *gingembre*. Cette huile volatile est colorée en jaune et possède à un haut degré l'odeur de la racine, ainsi que sa saveur brûlante et aromatique; elle bout à 246° et a une densité plus faible que celle de l'eau (0,893). Elle paraît être un mélange de plusieurs substances parmi lesquelles domine un carbure d'hydrogène correspondant à la formule $C^{20}H^{16}$, isomérique, par conséquent, avec l'essence de térébenthine.

GINGEOLE s. f. (jain-jo-le). Bot. Un des noms vulgaires de la jujube.

— Mar. Place de la boussole à la poupe d'une galère.

GINGEOLIER s. m. (jain-jo-lié — rad. *gingeole*). Bot. Un des noms vulgaires du jujubier.

GINGEON s. m. (jain-jon). Ornith. Un des noms vulgaires du canard siffleur.

GINGER-BREAD s. m. (djinn-djeur-brèd — de l'angl. *ginger*, gingembre; *bread*, pain). Pain d'épice, en Angleterre.

GINGI, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, à 60 kilom. N.-O. de Pondichéry, sur la petite rivière de son nom. Autrefois place forte, Gingi fut prise par les Français en 1750 et par les Anglais en 1761. C'est aujourd'hui le ch.-l. d'un district du Karnatic; mais elle ne présente guère qu'un amas de ruines.

GINGIBRACCHIUM s. m. (jain-ji-bra-ki-omm — du lat. *gingiva*, gencive; *bracchium*, bras). Pathol. Nom scientifique du scorbut, dont les principaux symptômes affectent les bras et les gencives.

GINGIBRINE s. f. (jain-ji-bri-ne — rad. *gingembre*). Comm. Poudre de gingembre.

GINGIDION s. m. (jain-ji-di-on). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères.

GINGILI s. m. (jain-ji-li — mot indien). Bot. Nom donné dans l'Inde au sésame.

GINGIVAL, ALE adj. (jain-ji-val, a-le — du lat. *gingiva*, gencive). Anat. Qui appartient aux gencives : *Muqueuse* GINGIVALE. || On dit aussi GENCIVAL.

GINGIVITE s. f. (jain-ji-vi-te — du lat. *gingiva*, gencive). Pathol. Inflammation des gencives. || On dit aussi GENCIVITE.

— **Encycl.** L'inflammation des gencives peut être simple ou ulcéreuse. La *gingivite* simple survient souvent sans cause connue. On voit les gencives se gonfler, devenir rouges et douloureuses, et saigner avec facilité. Cela s'observe, en général, chez les individus sanguins, pléthoriques, et surtout chez les femmes enceintes qui sont parvenues au quatrième ou au cinquième mois de la grossesse; on l'observe encore assez souvent à l'occasion des douleurs de dents. Une saignée du bras suffit ordinairement pour dissiper cette petite inflammation; elle cède même facilement, lorsqu'elle est bornée à une ou deux gencives, à l'application d'une ou deux sangsues sur la gencive; c'est ce qui a lieu lorsqu'elle est produite par les douleurs dentaires. Mais souvent aussi, chez les personnes qui ont des dents cariées et surtout brisées près de la couronne, cette inflammation entraîne la formation de petits abcès très-douloureux, qui s'accompagnent d'un gonflement extérieur très-considérable, abcès dont la marche est tellement rapide, en général, que quelquefois le pus est formé en quarante-huit, trente-six et même vingt-quatre heures. L'ouverture de ces abcès est ordinairement spontanée; on l'opère avec la lancette si elle se fait attendre. On tâche d'en prévenir la formation par l'application, dès le début, d'une ou deux sangsues sur les gencives douloureuses, et en faisant garder, aussi souvent et aussi longtemps que possible dans la bouche, des liquides émollients et narcotiques, en interposant entre la joue et les gencives malades des tranches minces de figue grasse ou de pain d'épice, et en faisant prendre des bains de pieds sinapisés. Il est rare que cette inflammation soit accompagnée de symptômes de réaction; un mal de tête violent est ordinairement le seul qu'on observe; cependant, il se déclare quelquefois de la soif, de la perte d'appétit, de l'accélération du pouls et une augmentation de la chaleur de la peau. Tout cela se dissipe immédiatement après l'ouverture de l'abcès. On prescrit, en attendant, la diète, les boissons délayantes et les lavements émollients.

La *gingivite* ulcéreuse est assez commune; elle succède souvent à la précédente, et souvent aussi elle débute avec les caractères qui lui sont propres Dans les deux cas, voici ce qui arrive : une petite érosion linéaire s'établit sur le bord de la gencive autour du collet d'une ou de plusieurs dents; cette ulcération rouge détruit le tissu gingival, se propage très-facilement d'une gencive à l'autre en suivant toujours leur bord libre; les dents se déchaussent; une matière purulente, ordinairement verdâtre, mêlée de tartre et de sang, s'amasse, en petite quantité toutefois, sur le bord des gencives malades et sur le collet des dents correspondantes; elle altère promptement le blanc de l'émail des dents et le colore en jaune sale ou en gris verdâtre et donne de la fétidité à l'haleine; les dents se déchaussent chaque jour davantage et ne tardent pas à s'ébranler, et si l'on ne parvient pas à arrêter les progrès du mal, elles finissent par être tellement vacillantes, par suite de la destruction complète des gencives, qu'elles tombent, ou que les malades, auxquels elles sont alors plus incommodes qu'utiles, en sollicitent l'avulsion. Avant la formation de ces petites ulcérations, quand elles ne succèdent pas à l'inflammation aiguë et suppurée des gencives, elles sont souvent précédées, annoncées en quelque sorte, par une coloration bleuâtre du bord gingival qu'elles doivent occuper, sans gonflement, sans ramollissement fongueux de la membrane; mais cela n'a pas toujours lieu. La douleur existe rarement avant que l'érosion commence; mais aussitôt qu'elle se manifeste, les malades ressentent dans les gencives affectées de la chaleur et une sorte de cuisson, surtout par le contact des aliments, et principalement des boissons d'une température ou trop basse ou trop élevée; la mastication des aliments est douloureuse et provoque presque toujours l'issue d'une très-petite quantité de sang, qui ne s'échappe pas au dehors, mais strie seulement le bol alimentaire. Cette maladie est, en général, peu rebelle chez les jeunes gens, surtout lorsqu'elle succède à une inflammation aiguë; cependant on la voit quelquefois continuer ses ravages malgré tout ce qu'on essaye pour l'arrêter. Mais c'est surtout chez les vieillards qu'on la voit résister à tous les moyens thérapeutiques, détruire tout le tissu des gencives, déchausser par conséquent les dents, entraîner leur chute, et ne s'arrêter, quoi qu'on fasse, que lorsque la destruction est achevée. On emploie contre elle les gargarismes émollients, narcotiques, sucrés ou miellés; mais il ne faut pas s'arrêter longtemps à l'usage de ces moyens, bons pour diminuer la douleur et l'inflammation, mais impuissants, en général, pour arrêter les progrès de l'érosion. Il faut de bonne heure avoir recours aux gargarismes alumineux, chlorurés, sulfurés, à ceux dans lesquels entrent le sulfate de zinc, le borate de soude et l'acétate de plomb. Mais de tous les moyens, celui qui a le plus constamment réussi, c'est la cautérisation pratiquée au moyen d'un pinceau très-délié trempé dans une dissolution concentrée de nitrate d'argent fondu, promené sur les bords de l'érosion; une cautérisation suffit souvent pour arrêter les progrès du mal. On prescrit en même temps de grands soins de propreté de la bouche, l'usage de quelques pédiluves, une alimentation douce, et quelques purgatifs dont on retire de bons effets. Il importe, dans les cas où la maladie se montre rebelle, de conseiller aux malades de porter de la flanelle sur la peau; car cette maladie a paru souvent causée par une suppression de la transpiration, surtout de celle des pieds.

GINGKO s. m. (jain-ko — nom japonais). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, tribu des taxinées. || On dit aussi GINKGO et GINGO.

— **Encycl.** Le *gingko* présente des caractères tellement étranges, que pendant longtemps on n'a pu le ranger avec certitude dans l'une des familles naturelles. C'est L.-C. Richard qui a fixé sa véritable place dans le groupe des conifères, où il se range à côté de l'if. Le *gingko* est un grand arbre, à racine pivotante, à tige droite, couverte d'une écorce grisâtre, crevassée sur les vieux sujets. Ses rameaux étalés et formant une large cime pyramidale portent des feuilles amples, triangulaires, bilobées et rappelant par leur forme un éventail déployé. Elles sont glabres, d'un vert jaunâtre, rougissent à l'automne et tombent au commencement de l'hiver. Les fleurs sont dioïques; les fleurs femelles, solitaires; les fleurs mâles, groupées en un très-petit chaton jaunâtre. Le fruit est charnu, globuleux, jaunâtre, et ressemble à

une prune mirabelle. Sa pulpe est huileuse, d'un goût âpre et d'une odeur fétide, analogue à celle du beurre rance, surtout à sa maturité. Le noyau renferme, sous une coque mince et fragile, une amande blanche, ferme et féculente.

Originaire de l'est de l'Asie, le *gingko* a été d'abord appelé *noyer du Japon;* le prix élevé des premiers sujets introduits lui a fait donner aussi le nom d'*arbre aux quarante écus.* Les Japonais le regardent comme sacré et le plantent autour de leurs temples. Signalé par Kœmpfer en 1690 et décrit par lui en 1712, il a été introduit en Angleterre en 1754. Suivant l'opinion la plus accréditée, la France ne l'aurait reçu qu'en 1780. Pendant longtemps on n'a guère possédé que des pieds mâles, ou du moins les pieds femelles importés en Europe étaient en petit nombre, et on ne connaissait pas leur existence. En 1822, un *gingko* a porté des fruits à Bourdigny, près de Genève. Ce sont des rameaux de cet arbre qui, greffes sur les sujets mâles que possédaient les jardins botaniques de Montpellier et de Trianon, ont permis de transformer ainsi en monoïques des arbres naturellement dioïques.

Le *gingko* supporte bien le climat de l'Europe centrale. Il prospère surtout dans le Midi. Mais il végète bien sous la latitude de Paris, et peut croître en plein air jusqu'en Belgique. Peu difficile sur le sol et l'exposition, il préfère néanmoins une terre franche, profonde, un peu humide et une situation ombragée. Le semis constitue le meilleur moyen de propagation pour cette essence; on sème les graines en terre franche, mélangée de terreau ou de terre de bruyère, et on repique les jeunes plants vers la troisième année. La graine renferme souvent deux ou plusieurs embryons, qui, germant ensemble et pressés les uns contre les autres, se soudent en une tige commune et forment par là un arbre plus vigoureux. Les jardiniers chinois et japonais imitent ce phénomène naturel en greffant ensemble plusieurs marcottes. On multiplie encore le *gingko* par boutures de rameaux ou de racines, et mieux par la greffe sur racines. Mais ces divers procédés exigent bien plus de soins.

Dans les premières années, les jeunes plants de *gingko* sont assez delicats; il faut, du moins sous les climats du Nord, les abriter ou les rentrer en orangerie durant l'hiver. Leur croissance est très-rapide. La longévité de cet arbre est très-grande, et il peut acquérir d'énormes dimensions; au Japon, on a mesuré des sujets qui avaient 13 mètres de tour. Le plus bel individu que possède l'Europe est celui du jardin botanique de Pise, qui mesure 25 mètres de hauteur sur plus de 3 mètres de tour. Le *gingko* du jardin botanique de Montpellier, à peine âgé de quatre-vingts ans, a 22 mètres de hauteur sur plus de 2 mètres de tour. Aucun des sujets que nous possédons en France n'a encore atteint un siècle d'existence.

« Les aponais, dit M. A. Dupuis, pratiquent la fécondation artificielle des fleurs femelles en secouant sur elles les fleurs mâles au moment de l'émission du pollen; on sait que ce procédé est employé en Egypte, de temps immémorial, pour la fécondation des dattiers. Ce soin est à peu près superflu en Europe, où l'on crée artificiellement des individus monoïques en greffant en fente des rameaux de pieds mâles sur des individus femelles, ou réciproquement. Ce dernier procédé est même le plus avantageux pour accélérer la fructification des individus que nous possédons déjà. »

Le *gingko* est un des arbres exotiques les plus remarquables qu'on puisse cultiver dans les parcs et les plantations de ligne, et sans doute un jour dans les forêts. Son bois est moins résineux que celui des autres conifères; il est élastique, liant, a un grain fin et assez serré, prend un beau poli et dure longtemps. Sa couleur est d'un blanc jaunâtre satiné, plus ou moins foncé, marqué de veines plus claires. Comme il se travaille facilement, on l'a souvent classé parmi les bois blancs, mais à tort; car il est bien plus fort et plus solide que nos bois blancs ordinaires; pour la dureté et la résistance, il surpasse le pin pignon et le pin d'Alep; mais il n'est pas, quoi qu'on en ait dit, supérieur au frêne pour la solidité et la densité. Il ressemble au bois de citron du commerce, et peut être employé avantageusement pour le placage, l'ébénisterie et le tour. On peut aussi en faire des brancards de cabriolet, des limons de voiture, des queues de billard et d'autres ouvrages.

Au Japon, on cultive cet arbre en grand pour son fruit, ou du moins pour son amande, qui est blanche, ferme, amylacée et d'une saveur agréable, bien qu'un peu austère. On la mange crue ou cuite. Elle se vend, sous le nom de *pâ-kwo*, sur les marchés de toutes les villes chinoises. On la sert sur les tables, et on en mange surtout après le repas pour faciliter la digestion. Les Européens l'estiment peu; mais les Chinois en font le plus grand cas. Elle entre dans la composition de plusieurs aliments. On la fait rôtir comme la châtaigne. Grillée, elle a le goût du maïs frais, qu'elle pourrait remplacer. Enfin, d'après Kœmpfer, elle fournit une assez grande quantité d'huile très-estimée pour divers usages.

GINGKOÏNE s. f. (jain-ko-i-ne). Chim. Corps gras extrait par expression des amandes des fruits du gingko, et isomère de l'acide butyrique. ‖ On dit aussi GINKGOÏNE et GINGOÏNE.

GINGKOÏQUE adj. (jain-ko-i-ke — rad. *gingko*). Chim. Se dit d'un acide que l'on a cru découvrir dans le gingko : *Acide* GINGKOÏQUE. ‖ On dit aussi GINKGOÏQUE et GINGOÏDE.

GINGLYME s. m. (jain-gli-me — du gr. *gigglumos*, charnière). Anat. Articulation permettant des mouvements bornés d'opposition.

— **Encycl.** Les *ginglymes* constituent un genre particulier d'articulations, en forme de charnières, dont les mouvements ont lieu en deux sens opposés. Ce genre renferme beaucoup d'articulations, et les caractères qu'il présente sont très-tranchés : 1° du côté des surfaces articulaires, on trouve sur l'un des os une poulie ou trochlée; sur l'os opposé, une crête correspondant à la gorge de la poulie et deux facettes correspondant aux parties latérales de la trochlée; 2° du côté des moyens d'union, on trouve constamment quatre ligaments, dont les deux latéraux sont toujours plus forts; 3° du côté des moyens de glissement, une synoviale très-serrée; 4° enfin, du côté des mouvements, la flexion et l'extension. Le *ginglyme* parfait est celui où la flexion et l'extension seules existent : exemple, l'articulation du coude. Dans le *ginglyme* imparfait, il y a, outre l'extension et la flexion, qui sont les mouvements principaux, la possibilité d'un très-léger mouvement d'adduction et d'abduction : exemple, l'articulation du genou. On nomme *ginglyme* latéral, celui où la rotation est le seul mouvement qui soit possible : exemple, les articulations altoïdo-axoïdienne et radio-cubitale supérieure.

GINGLYMOÏDAL, ALE adj. (jain-gli-mo-i-dal, a-le — de *ginglyme*, et du gr. *eidos*, aspect). Anat. Qui a la forme d'un ginglyme : *Articulation* GINGLYMOÏDALE. ‖ On dit aussi GINGLYFORME et GINGLYMOÏDE.

GINGOULE s. f. (jain-gou-le). Bot. Un des noms vulgaires de la girole ou chanterelle.

GINGRINE s. f. (jain-gri-ne — de *Gingras*, nom phénicien d'Adonis). Antiq. Petite flûte phénicienne, dont on se servait dans les fêtes d'Adonis. ‖ On dit aussi GINGRIE.

— Adjectiv. : *Flûte* GINGRINE. *La flûte* GINGRINE *faisait entendre des sons lamentables; des hymnes de deuil retentissaient.* (Val. Parisot.)

GINGUENÉ (Pierre-Louis), historien, poëte et critique, né à Rennes en 1748, mort en 1816. Issu d'une famille noble, il fut élevé chez les jésuites de sa ville natale, où il fit de brillantes études et eut pour condisciple Parny. Il ne garda pas trop bon souvenir de ses premiers maîtres; car, dans une épître adressée au chantre de la *Guerre des dieux,* on lit ces deux vers à propos de leur expulsion :

> J'avais vu sans regrets....
> Aux enfants de Jésus enlever la férule.

Son père l'initia à la littérature étrangère, et lui apprit l'anglais et l'italien, connaissances dont il devait plus tard tirer parti pour composer l'ouvrage qui a fondé sa réputation et l'a recommandé à l'attention de la postérité. Il puisa aussi dans la conversation de son père ce goût des arts et cette science de la musique qui lui permirent plus tard de descendre dans l'arène où combattaient les gluckistes et les piccinnistes. Comme la plupart des jeunes gens, en quittant les bancs de l'école, il se sentit attiré vers la poésie, et, à l'exemple de Parny, son ami de collége, il cultiva d'abord le genre érotique. De ces premiers essais, il ne reste qu'une gracieuse pièce devenue assez populaire : la *Confession de Zulmé.* Venu à Paris, il fut obligé de se faire précepteur pour vivre; mais il fallait un débouché à sa verve poétique; il le trouva dans l'*Almanach des Muses*, où il écrivit en compagnie de tous les rimailleurs de son temps. Sa *Confession de Zulmé* n'avait point été imprimée; l'auteur s'était contenté de la lire à ses amis, qui l'avaient copiée. Un beau jour, Ginguené fut tout surpris de la voir insérée dans la *Gazette de Deux-Ponts*, sous le nom d'un M. de La Fare, et un peu plus tard, dans une autre feuille, sous celui de Mérard de Saint-Just. Modeste à l'excès, il eût peut-être laissé passer ce double plagiat sans protestation, si son œuvre n'eût été horriblement défigurée par le copiste. Il inséra donc sa pièce de vers dans l'*Almanach des Muses;* ce fut alors que, non contents de s'attribuer indignement son œuvre, les plagiaires ne rougirent pas d'attaquer le véritable auteur, et de le dénoncer à l'opinion publique comme un imposteur. De là une polémique ardente, où la vérité finit par triompher. Doué d'un temperament artistique, Ginguené aimait avec passion la peinture et l'opéra; aussi prit-il une part active à la guerre musicale qui s'éleva en 1780 entre deux écoles rivales. Dans le camp des gluckistes, on comptait des littérateurs distingués, mais un peu étrangers à l'art de la musique, tels que Suard et Arnaud; les piccinnistes avaient pour principaux champions Marmontel, La Harpe, le marquis de Chastellux, intrépides jouteurs, mais, comme leurs adversaires, plus littérateurs que musiciens. En intervenant dans le débat, la plume habile et savante de Ginguené, sous le nom de Mélophile, fit pencher la balance du côté des piccinnistes et rallia à eux la majorité de l'opinion publique, jusque-là indécise.

A la suite de ce débat, Ginguené envoya au *Mercure*, au *Journal de Paris* et à l'*Almanach des Muses*, des articles et des pièces de vers qui furent lus avec avidité, et lui attirèrent des critiques mordantes de la part de La Harpe, de Champcenetz et de Rivarol. Ayant obtenu un emploi au contrôle général, il eut le tort de l'annoncer à la France entière dans une pièce de vers intitulée : *Lettre à mon ami, lors de mon entrée au contrôle général.* Rivarol, pour qui la raillerie était un besoin, ne laissa pas échapper cette occasion de plaisanter la vanité de l'auteur qui, disait-il, voulait insinuer, par le titre de sa pièce, qu'il était nommé contrôleur général. En 1787, la mort du duc de Brunswick, qui périt dans les eaux de l'Oder en voulant sauver des malheureux qui s'y noyaient, provoqua un déluge de poésies. Ginguené ne fut pas le dernier à composer son ode, qu'il envoya à l'Académie; mais on ne lui accorda pas même une mention, pas plus qu'à son *Eloge de Louis XII*, composé quelque temps après.

Quand la Révolution éclata, Ginguené l'accueillit avec enthousiasme. Comme le nom de Jean-Jacques Rousseau était alors une puissance, et que la plupart des révolutionnaires avaient adopté son idéal politique, Ginguené entreprit l'apologie de ce grand démocrate dans un ouvrage intitulé : *Lettre sur les* Confessions *de Jean-Jacques Rousseau.* Après Jean-Jacques, il étudia Rabelais et publia une brochure spirituelle sous ce titre : *De l'autorité de Rabelais dans la Révolution présente et dans la constitution civile du clergé.* Bientôt Rabaut-Saint-Etienne s'associa Ginguené pour la rédaction de la *Feuille villageoise*, journal destiné à éclairer le peuple et à répandre parmi les habitants des campagnes les vrais principes de la Révolution. Les idées de Ginguené étaient trop modérées pour qu'il échappât aux soupçons de ceux qui voulaient en tout procéder par la violence : il fut jeté en prison sous la Terreur, et n'en sortit qu'à la chute de Robespierre. Nommé plus tard directeur général de la commission exécutive de l'Instruction publique, il fut chargé de réorganiser les écoles en France, puis appelé à l'Institut dans la classe des sciences morales et politiques. Enfin, le Directoire l'envoya, en qualité de ministre plénipotentiaire, auprès du roi de Sardaigne. Sa femme, bien plus exaltée que lui, prétendit un jour, en dépit de l'étiquette, paraître devant le roi vêtue à la façon des dames républicaines. Or, comme le maître des cérémonies s'y opposait, l'ambassadeur de la République française crut devoir en donner avis à son gouvernement, qui insista sérieusement pour que les pets-en-l'air fussent admis à la cour de Sardaigne. La cour céda, et Ginguené put écrire cette dépêche emphatique : « Nous avons remporté une victoire sur les préjugés. » Cependant, forcé de quitter son poste peu de temps après, il se retira dans sa petite maison de Saint-Prix, et s'y consacra exclusivement aux travaux littéraires. Après le 18 brumaire, Bonaparte l'en tira pour l'élever au Tribunat; mais la franchise et l'indépendance du nouveau tribun déplurent au pouvoir, et, en 1802, sa vigoureuse opposition à l'institution des tribunaux spéciaux le fit éliminer du Tribunat. Il fut alors nommé membre de la commission chargée de continuer l'histoire littéraire de la France, et conserva cette position jusqu'à sa mort, malgré les intrigues du premier consul, qui aurait voulu obtenir sa radiation. Rédacteur principal de la *Décade philosophique*, transformée ensuite en *Revue philosophique*, il osa exprimer des idées républicaines qui amenèrent la suppression de sa feuille. Le gouvernement des Cent-Jours le chargea de se rendre en Suisse pour gagner à notre cause la Confédération helvétique; mais nos faibles voisins, placés sous la main de la coalition, reçurent assez mal l'ambassadeur. Ginguené a écrit sur cette mission de curieux *Mémoires* qui n'ont pas été publiés, et dont sa famille conserve le manuscrit. L'ouvrage sur lequel se fonde principalement sa réputation est l'*Histoire littéraire de l'Italie* (1811-1819, 9 vol. in-8°), qu'il laissa inachevée, et dont les deux derniers volumes appartiennent à F. Salfi. Tiraboschi, dans sa volumineuse compilation, n'avait réuni que des faits; l'historien français les analyse avec une rare sagacité, en fait des tableaux du plus puissant intérêt, éclairés des lumières de la philosophie, embellis par les charmes du style.

Ginguené a fourni des articles à la *Biographie universelle* de Michaud, et entre autres ceux de l'Arioste, de Dante et de Boccace. Son tombeau est au Père-Lachaise, près de celui de Parny, son ancien condisciple. On y lit cette épitaphe composée par lui-même :

> Celui dont la cendre est ici
> Ne sut, dans le cours de sa vie,
> Q'aimer ses amis, sa patrie,
> Les arts, l'étude et sa Nancy.

Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : *Pomponin* ou le *Tuteur mystifié*, opéra-bouffe en deux actes, musique de Piccinni; la *Satire des satires*, en vers (1778); *Léopold*, poëme; *Notice sur la vie et les ouvrages de Piccinni; Coup d'œil rapide sur le* Génie du Christianisme; *Rapports sur les travaux de la classe d'histoire et de littérature ancienne; Fables nouvelles; Noces de Thétis et de Pelée*, poëme traduit du latin en vers français; une *Notice sur Ossian;* enfin, il collabora avec Chamfort aux *Tableaux historiques de la Révolution française.*

GINGUET, ETTE adj. (jain-ghè, è-te — étym. inconnue). Pop. Qui a peu de force : *Du vin* GINGUET. *De la poudre* GINGUETTE. ‖ Court, étroit : *Une robe* GINGUETTE. *Un pantalon* GINGUET.

— Fig. Pop. Mesquin, de peu de valeur : *Un esprit* GINGUET.

— s. m. Chose ginguette : *Ce marchand ne vend que du* GINGUET. *Boire du* GINGUET.

— Mar. Pieu mobile, avec lequel on arrête le cabestan, après qu'il a servi. ‖ On dit aussi LINGUET.

GINKEL (Godard VAN), baron d'Athlone et comte d'Aghrim, général hollandais, né à Utrecht vers 1630, mort dans cette ville en 1705. Lorsque Guillaume d'Orange s'empara du trône d'Angleterre, Ginkel le suivit dans ce pays, se signala par son courage dans plusieurs rencontres, puis fut chargé de se rendre en Irlande, dont étaient maîtres les partisans de Jacques II, à qui la France envoyait des secours (1690). Ginkel remporta plusieurs avantages sur les jacobites, s'empara de Baltimore, d'Athlone (1691), puis marcha sur Aghrim, où se trouvait le lieutenant général de Saint-Ruth, à la tête des troupes franco-irlandaises. Bien que ce général se fût retranché dans des positions formidables, Ginkel n'hésita point à l'attaquer. Après une lutte acharnée, et dont l'issue fut longtemps incertaine, le général hollandais remporta sur les jacobites, dont le chef venait d'être tué par un boulet, une victoire décisive, les poursuivit sans relâche, puis s'empara des places fortes que possédaient les ennemis, les contraignit à capituler, notamment à Galloway et à Limerick, et porta au parti jacobite un coup dont il ne se releva plus. Par sa modération, non moins que par ses talents militaires, Ginkel acheva de pacifier l'Irlande. De retour en Angleterre, il reçut le grade de feld-maréchal, une pension considérable du Parlement, qui lui avait fait une réception solennelle, et le roi Guillaume lui donna les titres de baron d'Athlone et de comte d'Aghrim.

GINKLOSE s. m. (jain-klo-ze). Pathol. Sorte de tétanos, observé dans diverses contrées de l'Irlande sur les nouveau-nés.

GINNE s. m. (ji-ne). Mythol. orient. Autre forme du mot DJINN.

GINNUNGAGAP, le Chaos, chez les peuples scandinaves. C'est un abîme sans fond, rempli de brouillards et de ténèbres. Au nord, cet abîme est limité par le pays glacial de Nifelheim; au sud, par les régions torrides de Muspelheim. C'est dans cet abîme qu'un glaçon venu du nord est dissous par un rayon de chaleur venu du sud, et que le premier être, le géant Yiner, fut créé. Consultez le mot CRÉATION pour voir de quelle façon son corps démembré devient la terre.

GINORIE s. f. (ji-no-rî). Bot. Genre de plantes, de la famille des lythrariées ou salicariées, dont l'espèce type croît aux Antilles.

GINOUS s. m. (ji nou). Mamm. Espèce de singe, qui habite le Sénégal.

GINOUSÈLE s. f. (ji-nou-zèle). Bot. Nom vulgaire de l'épurge.

GINSENG ou **GINS-SENG** s. m. (jin-sèng — mot chinois). Bot. Arbrisseau, de la famille des araliacées et du genre panax; racine de la même plante : *Le* GINSENG, *cette plante que les Chinois tirent de la Corée ou de la Tartarie, et qu'ils achètent au poids de l'or, fut trouvée, en* 1718, *par le jésuite Lafiteau, dans les forêts du Canada, où elle est commune.* (Raynal.)

— **Encycl.** Le *ginseng* est une plante à laquelle les Asiatiques attribuent les propriétés les plus merveilleuses. C'est le *panax quinquefolium* de Linné, de la famille des araliacées, herbe dont la hauteur dépasse rarement 0m,60, dont les fleurs, disposées en ombelles, sont d'un jaune verdâtre, dont les fruits sont des baies qui deviennent rouges à maturité, et dont la racine constitue la partie active et recherchée. Cette racine est longue et grosse comme le petit doigt, fusiforme, souvent renflée vers le haut, et généralement partagée par le bas en deux branches, qui ont été comparées aux cuisses d'un homme, et lui ont valu, dit-on, son nom chinois, que nous lui avons conservé. Elle est jaune à l'extérieur; sa cassure est plus ou moins blanche et farineuse. Son odeur, peu prononcée, rappelle celle de l'angélique; sa saveur, amère et sucrée, excite la salivation.

Les Chinois connaissent depuis fort longtemps le *ginseng;* pour eux, c'est le végétal le plus précieux après le thé. Ils ne le trouvaient d'abord qu'en Tartarie, dans un pays situé à 300 ou 400 lieues à l'est de Pekin; et, comme ils estimaient dès lors très-haut ses propriétés aphrodisiaques, comme ils lui attribuaient la faculté merveilleuse de réparer instantanément les forces épuisées, de combattre une foule de maladies, et de rétablir la santé ébranlée, il prit une valeur telle qu'il se vendait trois fois son poids d'argent. Les ambassadeurs siamois qui vinrent à la cour de Louis XIV présentèrent à ce roi,

parmi leurs présents les plus précieux, une certaine quantité de cette racine. Les Japonais connurent le *ginseng* par les Chinois. Thunberg raconte l'avoir vu vendre chez eux à un prix correspondant à 2,000 fr. le kilogramme. Un autre fait, raconté par le Père Jartoux, missionnaire en Chine, montre bien quel intérêt on attachait à cette racine dans l'extrême Orient. Ce prêtre fut attaché à une expédition de 10,000 Tartares envoyés par l'empereur pour la récolter; chaque homme devait en rapporter au moins une soixantaine de grammes, et livrer toute sa récolte, le souverain se réservant le monopole du précieux produit. C'est par les voyageurs au Japon que le *ginseng* fut connu des Européens, qui cherchèrent bientôt à se le procurer; les premiers échantillons parvinrent en Europe en 1606. En 1712, le Père Lafiteau, qui avait eu connaissance des renseignements recueillis par le Père Jartoux, reconnut dans une herbe qu'il trouva au Canada la plante à *ginseng*. Dès lors le *ginseng* devint moins rare, et on le rencontra dans le commerce; on en transporta même en Chine, et le charme fut, pour ainsi dire brisé : avec son prix, sa réputation diminua. Toutefois, le *ginseng* de l'Amérique septentrionale est, dit-on, inférieur en qualité à celui de Tartarie, et ce dernier subit une préparation encore inconnue, qui lui donne une certaine transparence, et ajoute sans doute à ses propriétés. Ce qui est au moins probable, c'est que le discrédit dans lequel est tombée aujourd'hui une drogue jadis tant vantée n'est pas plus mérité que la réputation immense dont elle a joui; le *ginseng* doit avoir des propriétés excitantes, qui, si elles étaient mieux étudiées, pourraient sans doute être utilisées dans certains cas.

M. Garrigues a étudié, au point de vue chimique, la racine de *ginseng;* il en a retiré une matière particulière qu'il a appelée *panaquilon*.

Le *ginseng* a longtemps été confondu avec une autre racine cultivée en Chine et en Corée, et qui est celle de ninsin, fournie par le *sium ninsi* de Linné, plante ombellifère, qui paraît être une variété de chervi, *sium sisarum* de Linné. Ces deux racines sont cependant très-dissemblables : celle du *ginseng* est caractérisée surtout parce qu'elle est surmontée d'un collet tortueux, où se trouvent les empreintes de la tige unique que la plante pousse chaque année, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; le ninsin, au contraire, pousse un amas de racines tuberculeuses, d'où s'élèvent chaque année plusieurs tiges géniculées et rameuses.

GINTRAC (Elie), médecin français, né à Bordeaux en 1791. Reçu docteur à Paris en 1814, il se fixa dans sa ville natale, où il est devenu professeur de clinique interne et directeur de l'école secondaire de médecine. Le docteur Gintrac est un praticien distingué, à qui l'on doit plusieurs écrits estimables, et qui, depuis 1857, fait partie de l'Académie de médecine de Paris, en qualité de membre associé. Ses principaux ouvrages sont : *Observations et recherches sur la cyanose ou maladie bleue* (1824, in-8°); *Mémoires et observations de médecine clinique et d'anatomie pathologique* (1830, in-8°); *De l'influence de l'hérédité sur la production de la surexcitation nerveuse* (1845, in-4°); *Cours théorique et clinique de pathologie interne et de thérapie médicale* (1853-1855. 5 vol. in-8°).

GINZO-DE-LIMIA, ville d'Espagne, prov. et à 32 kilom. S. d'Orense, sur la Limia; 4,000 hab. Fabrique de tissus de lin et de laine; exportation de laine. Le territoire de Limia a été surnommé le grenier de la Galice, à cause de sa prodigieuse fertilité.

GIOBERT (Jean-Antoine), chimiste italien, né à Mongardino, près d'Asti, en 1761, mort en 1834. Il quitta le laboratoire d'un pharmacien pour se livrer entièrement à l'étude de la chimie, publia dans le *Giornale scientifico-letterario* des travaux qui lui valurent d'être nommé membre de l'Académie royale de Turin (1785), et professeur de pharmacie chimique à l'université de cette ville. Il s'occupa particulièrement des applications de la chimie à l'amélioration de l'agriculture, devint secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture en 1790, et commença, vers la même époque, à diriger lui-même la culture d'une petite propriété qu'il avait dans les environs de Turin, en employant des procédés rationnels et en apportant d'importantes modifications aux méthodes jusqu'alors employées. Lorsqu'en 1798 une armée française s'empara de Turin, Giobert fut choisi par le général Grouchy pour faire partie du gouvernement provisoire, et chargé, bientôt après, des mesures à prendre pour remplacer les assignats par de la monnaie métallique. Emprisonné au retour des Autrichiens (1799), Giobert recouvra sa liberté après la bataille de Marengo. A partir de ce moment, il renonça complétement à la politique. Nommé professeur d'économie rurale en 1800, il fut appelé, deux ans plus tard, à occuper la chaire de chimie et de minéralogie, qui lui fut enlevée en 1814, mais rendue peu de temps après, et il devint par la suite directeur de la classe de physique et de mathématiques à l'Académie de Turin. Giobert est le premier chimiste qui ait renversé, en Italie, les théories de Stahl sur le phlogistique et contribué à répandre les idées de Lavoisier. Il découvrit que la terre blanche qu'on trouve dans la province d'Ivrée, et dont on se sert pour faire de la porcelaine, est du carbonate de magnésie, et non de l'alumine, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'alors, et c'est par suite de cette circonstance que les chimistes ont donné à cette terre le nom de *giobertite*. Il fit d'importants travaux sur la culture des céréales, la fabrication de la soie, s'occupa d'améliorer en Piémont l'art de la teinture, notamment de la soie et de la laine, pour mettre les manufactures de ce pays en état de rivaliser avec celles de Lyon, chercha à remplacer l'indigo par le pastel, etc. Des travaux excessifs, joints à des malheurs domestiques, abrégèrent la vie de Giobert, qui mourut à sa terre de Mille-Fleurs, près de Turin. Outre de nombreuses dissertations, insérées pour la plupart dans les *Mémoires* de l'Académie de Turin, Giobert a publié divers ouvrages, dont les principaux sont : *Ricerche chimice et agronomice intorno agl' ingrassi ed al terreno* (1790); *Saggio sull' imbianchimento della tela* (1790, in-8°); *Examen chimique de la doctrine du phlogistique et de celle des pneumatistes* (1793); *Traité sur le pastel et sur l'extraction de l'indigo* (Paris, 1813, in-8°), imprimé aux frais du gouvernement français, et pour la publication duquel Giobert fit le voyage de Paris; *Del Soverscio di Segale e nuovo sistema di cultura fertilizante* (Turin, 1819); *Istruzioni intorno l'arte tintoria* (Milan, 1821, 2 vol. in-8°), etc.

GIOBERTI (l'abbé Vincent), philosophe et homme politique italien, né à Turin le 5 avril 1801, mort à Paris le 26 octobre 1852. Il eut pour premiers instituteurs deux prêtres oratoriens, qui remarquèrent sa précoce intelligence, et contribuèrent sans doute au développement de sa vocation religieuse. A seize ans, il prenait l'habit ecclésiastique, et, après avoir achevé ses études universitaires, il était nommé professeur à la faculté de théologie de Turin, puis aumônier de Charles-Albert. Mais l'activité intellectuelle du jeune abbé ne se bornait pas aux études religieuses; il approfondissait en même temps l'histoire, la littérature, la philosophie et les sciences, ne négligeant aucun des éléments de cette forte nourriture qui prépare l'homme aux grandes luttes de l'esprit. En 1828, étant allé en Lombardie, il rendait visite à Manzoni et se liait d'amitié avec Leopardi. Bientôt, par une pente toute naturelle, adoptant les idées de la *Jeune-Italie*, il devenait le collaborateur de Mazzini, sous le pseudonyme de Démophile. Le gouvernement en eut connaissance et le fit arrêter. Gioberti resta enfermé pendant quatre mois dans la citadelle de Turin, puis fut expulsé du Piémont (1833) comme soupçonné d'avoir pris part à une conspiration et comme républicain affilié aux sociétés secrètes, bien qu'aucun indice significatif n'eût été relevé contre lui. Il se réfugia d'abord à Paris, où il se lia avec plusieurs écrivains qui comptaient parmi les célébrités de l'époque. M. Cousin chercha même à le convertir à l'éclectisme par l'appât d'une chaire de philosophie; mais toutes ses tentatives échouèrent. Gioberti partit alors pour Bruxelles, où il donna pour vivre des répétitions dans un collége et des leçons d'italien. Il passa plusieurs années dans cette ville, et ce fut là qu'il publia ses premiers ouvrages, deux livres de pure spéculation métaphysique : un *Traité du surnaturel* et une *Introduction à l'histoire de la philosophie*, œuvres écrites dans le sens catholique, et où percent déjà cependant les idées politiques et les sentiments italiens de l'auteur. Mais Gioberti n'est pas un philosophe, disons-le tout de suite et sans détour. Ce qui domine chez lui, c'est la haine de l'esprit français. Ainsi, à l'en croire, Descartes est un philosophe très-mesquin (*meschinissimo filosofo*), puéril, ridicule, qui mérite la bastonnade; sa manière de parler est digne d'un cheval (*il suo modo di parlare è degno d'un cavallo*). Plus loin, il appelle Lamennais le plus médiocre des sophistes. Il dira de Pierre Leroux que sa critique et son érudition sont celles d'un écolier; des auteurs de l'*Encyclopédie nouvelle*, que certains de leurs articles tiennent à la fois du comique et de l'infernal, et que certains autres sont des inepties très-divertissantes; et de nous, en général, il dira : « Je crains plus les Français amis que les Tudesques ennemis. » Ailleurs : « Pour avoir du génie en France, il faut être cupide, vil, insolent, bavard, menteur, traître et surtout égoïste. » Plus tard, dans les premiers jours de 1848, l'abbé Gioberti disait encore à l'un de ses amis florentins ce mot qu'on pourrait croire apocryphe, tellement il dépasse toute mesure : « Je voudrais que la république tombât chez les Français, pour le mal qu'ils ont fait au monde. »

Tout ceci, nous dira-t-on, ne touche point à la philosophie, et ne nous dit pas quelle est la pensée philosophique de ce farouche ennemi de la France. La voici en quatre mots : « L'Etre crée des existences. » Il prouve sans beaucoup de peine que cette formule ne contredit en aucune façon le catholicisme romain. Mais Gioberti tenait à se poser comme ontologiste contre le psychologisme de Rosmini; c'était une question d'école. Nous le répétons, l'initié de la *Jeune-Italie* n'était point philosophe. Il avait une véhémence, un entraînement, une mobilité d'humeur qui le détournaient de la spéculation; et, ce qui l'en détournait encore plus, c'était son esprit pratique. « Il était l'homme du moment, dit M. Marc Monnier. Prophète et rêveur d'opportunité, il ne prévoyait que le lendemain, ne rêvait que le possible. Il ne voulait pas la vérité, il poursuivait la réalité. Il préférait un avantage immédiat à une victoire décisive, mais ajournée; impatient d'arriver vite, il renonçait à arriver loin; il rapprochait le but pour abréger le chemin, et ne fit que transiger toute sa vie. Toutes ses contradictions viennent de là. Théologien et philosophe d'occasion, il était avant tout patriote. Il désirait une Italie, il voulut la réaliser; ce fut là son rêve et sa tâche; il y réussit presque, et ce fut là sa gloire. »

Ce qui ne contribua pas médiocrement au succès de son *Introduction*, et en doubla le retentissement dans son pays, c'est que l'auteur, en essayant une tentative de conciliation entre le catholicisme et la philosophie, laissait percer l'espoir de rallier le clergé italien à la cause de l'indépendance. Gioberti voyait alors en Mazzini un homme providentiel, l'âme et l'espérance de son pays. Toutefois, il ne tarda pas à se séparer de lui d'une manière éclatante. Il le trouvait trop absolu dans son programme : « L'Italie une et indivisible. » Son esprit impétueux s'accommodait mal de l'inflexibilité des principes du grand agitateur. C'est alors qu'il écrivit ces lignes tout empreintes du fiel de la haine : « Il faut, dit-il, que tout le monde sache que Giuseppe Mazzini est le plus grand ennemi de l'Italie; plus grand que l'Autrichien lui-même, qui, sans lui, serait vaincu. Les angoisses impuissantes de son esprit ne sont pas même compensées par les qualités du cœur : il n'est pas moins lâche qu'inepte. Il serait à désirer, pour un homme aussi vulgaire, que sa mémoire pérît avec lui; mais le mal qu'il a fait, et qui est immense, lui assure un triste privilége de renommée; son nom sera abhorré, exécré par nos enfants. » Ces passages peignent l'homme. On le voit fantasque, nerveux, emporté par son premier mouvement (qui n'est pas toujours le bon), mobile et violent dans ses affections comme dans ses haines, dans ses expressions comme dans ses idées, fidèle pourtant, mais à l'Italie seule.

Après ces deux ouvrages, Gioberti publia celui qui a pour titre : *De la primauté morale et politique des Italiens*. Il le fit paraître en 1843, l'année même où la question romaine était posée contre la papauté temporelle à la fois par l'insurrection des Romagnes et par l'*Arnaud de Brescia*, de Niccolini. Gioberti, au contraire, prétendait arriver à l'unité nationale, à l'indépendance territoriale et à la liberté politique par le suprême arbitrage pontifical. Dans son nouvel ouvrage, Gioberti ménageait, caressait tour à tour le pape, les princes, les peuples, les prêtres, les libéraux, même les jésuites, même le roi de Naples. C'était un gâteau multicolore dont chacun avait sa part; aussi le livre fit fureur en Italie, excepté en Toscane, où Salvagnoli le cribla d'épigrammes, où Giusti mit le pape idéal en caricature, où Niccolini, irrité, appela Gioberti « le Jean-Baptiste d'un nouveau Torquemada. » L'auteur eut contre lui pis encore que toutes ces censures, que toutes ces critiques, il eut les éloges des jésuites. Ceux-ci, qu'il avait ménagés, le portèrent aux nues; ils l'adoptèrent comme leur enfant et l'opposèrent à Rosmini, qu'ils n'aimaient pas; bref, Gioberti fut proclamé par eux un des Pères du XIXe siècle. Il ne méritait

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

L'illusion des jésuites, toutefois, ne fut pas de longue durée; car, voyant qu'il n'avait pas visé juste avec le *Primato*, il publia les *Prolégomènes du Primato*, livre agressif, celui-là, et qui exerça une immense influence sur les esprits. Jamais parole écrite n'a été entendue si vite et si loin, n'a soulevé tant de milliers d'hommes. « Ne l'oublions pas, dit M. Marc Monnier, ce furent des livres, avant tout, qui provoquèrent la révolution d'Italie, et l'on vit se réaliser sur la terre la transformation dont parle l'Evangile, un verbe qui se faisait chair, une pensée qui se faisait nation : c'était la pensée de Gioberti, pensée fausse, je le veux bien, mais opportune. Il fallait peut-être ce rêve insensé pour secouer l'Italie. »

En tout cas, Gioberti avait conscience de son erreur; il la croyait nécessaire et la propageait hardiment pour gagner Rome : « Le pape, je n'y crois pas, disait-il à un ami, mais je me sers de lui comme de la lance d'Achille, qui blessait et guérissait en même temps » Et de fait, il gagna Rome. Grégoire XVI, malgré les jésuites, n'osa pas mettre à l'index les écrits du novateur. Quand, plus tard, le cardinal Mastaï entra au conclave d'où il devait sortir Pie IX, il avait le *Primato* dans sa bibliothèque, et ce fut du *Primato* que naquit la fameuse amnistie du Vatican.

Gioberti continua cette guerre de plume avec une violence extrême par son *Jésuite moderne* et son *Apologie du* Jésuite moderne; il se sentait soutenu par l'Italie entière et même par le clergé. Il fut suivi de près dans sa mission émancipatrice par Balbo et par d'Azeglio; mais il est resté le premier des trois précurseurs de l'indépendance italienne. Il était revenu à Paris en 1845; il le quitta le 25 avril 1848 pour rentrer, après quinze ans d'absence, dans Turin, où l'attendait l'accueil le plus enthousiaste, en même temps que les récompenses les plus hautes qu'une nation ivre de joie puisse offrir à un grand citoyen. Il parcourut successivement Milan, Gênes, Livourne, Florence, Rome, et partout il fut reçu triomphalement; peuples, souverains et pontife l'acclamèrent comme un sauveur. Nommé député à Turin et à Gênes, élu président de la Chambre, il fut appelé par Charles-Albert au portefeuille de l'instruction publique dans le ministère Collegno, dit de la *haute Italie* (juillet 1848). Quelques jours après la bataille de Custozza, ce ministère se retira devant le cabinet Revel; mais, le 16 décembre, le roi appella Gioberti à la présidence du conseil et aux affaires étrangères : c'était le ministère dit *démocratique*, qui devait pousser à la reprise des hostilités. Gioberti fit dissoudre la Chambre et fut nommé par onze colléges électoraux. Son programme politique, lu à la Chambre, occupait six colonnes des journaux turinois. L'énergie avec laquelle le chef du nouveau ministère, conformément aux principes exprimés dans ce programme, poursuivit les clubs républicains lui attira les colères de ce parti. Un grave dissentiment, survenu entre lui et ses collègues, amena sa chute. Gioberti voulait que le Piémont se chargeât de la restauration du grand-duc de Toscane. Ce projet, si violemment attaqué, eût peut-être épargné, s'il eût été exécuté, une invasion autrichienne à la Toscane et rendu inutile la déplorable expédition française à Rome; mais le ministère eût cru trahir la cause de la révolution, et Gioberti, abandonné de ses collègues, dut donner sa démission, non sans avoir provoqué, au sein de la jeune Chambre subalpine, des discussions scandaleuses, dans lesquelles il accusa ses collègues de mensonge et de versatilité. Après Novare, il fut quelques jours ministre sans portefeuille sous Victor-Emmanuel, puis envoyé à Paris comme ministre plénipotentiaire pour solliciter l'intervention de la France dans les affaires de l'Italie. Il échoua, donna sa démission, refusa tout, pension et honneurs, et voulut vivre à Paris comme en exil. Reprenant alors sa vie de travail et d'études, il donna, au bout de quelques mois, une seconde édition de sa *Théorie du surnaturel*, et publia, en 1851, en deux gros volumes, sa *Renovation politique des Italiens*. Cet ouvrage, qui entraîna la mise à l'index de toutes les *Œuvres* de Gioberti, *in odium auctoris*, mais qui fut lu avidement en Italie, et dans lequel il commente et juge les événements de 1848-1849 avec une grande élévation de pensées et une vigueur magistrale de style, est une réfutation de ses propres doctrines. Désabusé de sa longue erreur, sentant l'impuissance de cette chimère papale que la nation, dans son premier élan d'enthousiasme, avait un moment animée de sa vie, il condamna solennellement le pouvoir temporel. Ses dernières pensées sur la *Réforme de l'Eglise*, recueillies par M. Massari, après sa mort, ne sont plus d'un croyant, encore moins d'un fidèle; elles sont peut-être une prédiction qui se réalisera. Son système nerveux, aigri et surmené par le travail, était pour lui une cause de souffrances continuelles qui brisèrent son corps. Le 26 octobre 1852, il mourut frappé d'une apoplexie foudroyante, au moment où il s'occupait d'écrire un livre *Sur la protologie*, ou *science première*. Le lendemain, on trouva ouverts sur son lit deux livres : l'*Imitation de Jésus-Christ* et les *Promessi sposi* de Manzoni. La municipalité de Turin voulut avoir ses restes et se chargea des funérailles de ce grand Italien.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Gioberti a laissé : *Lettre contre les erreurs politiques et religieuses de Lamennais* (1840); *Du beau* (1841); *Erreurs philosophiques d'Antoine Rosmini* (1842), toutes œuvres publiées à Bruxelles. Les ouvrages philosophiques de Gioberti sont de peu de valeur, au point de vue scientifique; la philosophie n'a jamais été pour lui qu'un terrain politique. La grande pensée de sa vie fut la réalisation de l'unité italienne, et, à ce titre, on peut le regarder comme le précurseur des Manin et des Cavour.

GIOBERTITE s. f. (ji-o-bèr-ti-te, de *Giobert*, chimiste italien). Minér. Carbonate de magnésie naturel.

GIOCONDO (Fra Giovanni), célèbre antiquaire, architecte et littérateur italien, né à Vérone vers 1445, mort à Venise vers 1525. Grâce aux savantes recherches de Quatremère de Quincy, qui a soigneusement contrôlé les détails qu'on trouve sur l'œuvre et la vie de Giocondo dans Vasari, Cicognara, Millizia et Ticozzi, nous savons à peu près tout ce qu'on peut savoir sur cet homme éminent, sur ce moine dominicain, qui, doué d'un génie universel, cultiva avec un succès égal les sciences, les arts et les lettres. Fort jeune encore et déjà savant archéologue, dessinateur habile, il fit un voyage à Rome, où il dessina les ruines des monuments antiques, dont il écrivit aussi l'histoire et dont il sut reconstituer les inscriptions incomplètes. Giocondo composa alors un recueil, comprenant plus de 2,000 inscriptions, qui fut sa première œuvre et qu'il offrit à son protecteur, Laurent le Magnifique. Rentré dans sa patrie, il fut chargé de reconstruire le pont Della-Pietra, démoli plusieurs fois par les eaux. Trévise lui demanda aussi le plan de ses fortifications, qui furent élevées sous ses yeux, et dont il surveilla la construction jusqu'au bout. Le succès de cette entreprise eut un grand retentissement. Le nom de Giocondo était déjà célèbre; aussi fut-il appelé à Venise, avec

plusieurs architectes contemporains, pour donner son avis sur les lagunes, que la Brenta menaçait de combler. Fra Giovanni offrit de détourner le fleuve, de le conduire à la mer. On lui confia l'exécution de ce plan, qui présentait les plus grandes difficultés, et il obtint un plein succès. Il fut dès lors regardé comme un homme de génie et chargé des entreprises les plus vastes et les plus difficiles. L'empereur Maximilien lui demanda de bâtir, à Vérone, un édifice destiné aux magistrats de la ville, et l'architecte éleva le superbe palais qui existe encore et se nomme *palazzo del Consiglio*. Quatremère de Quincy croit aussi que l'église Santa-Maria-della-Scala, si bizarre dans son élégante simplicité, est encore de lui. Ces travaux l'occupèrent de 1494 à 1499, époque de son arrivée à la cour de France, où Louis XII l'avait appelé. Durant son séjour, il bâtit le pont Notre-Dame (1500-1507) et peut-être le Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, reconstruits récemment, éleva le palais de la Chambre des comptes, la *chambre dorée* du Parlement et la façade orientale du château de Blois. Pendant son séjour à Paris, il découvrit un manuscrit de Pline le Jeune, qui contenait des lettres qu'on ne possédait pas, entre autres toute sa correspondance avec Trajan. De retour en Italie, en 1508, il construisit, à Venise, le vaste entrepôt qui se nomme *il Fondaco de' Tedeschi*, et qui fut décoré par Titien et Giorgione. En 1513, le Rialto presque tout entier fut dévoré par un incendie. Vasari nous apprend que le projet splendide, présenté alors par Fra Giovanni pour la reconstruction du pont et du quartier détruits, ne fut pas accepté; qu'on lui préféra les plans insignifiants d'un architecte obscur. Cette ingratitude de la ville qui lui devait tant décida Giocondo à se fixer à Rome. Bien accueilli au Vatican, il fut nommé, en 1514, architecte de Saint-Pierre, avec San-Gallo et Raphaël, et ce fut lui qui consolida la basilique, dont Bramante avait négligé les fondations. D'après Scaliger, qui reçut du célèbre dominicain des leçons de philosophie, de théologie, de grec, de latin et de sciences exactes, on pourrait croire que Giocondo ne quitta plus la ville éternelle; mais les informations de Cicognara et de Quatremère de Quincy permettent d'en douter. Fra Giovanni, d'ailleurs, était certainement à Venise en 1517, quand il publia les *Commentaires* de César, annotés et augmentés, et dédiés à Julien de Médicis. C'est encore dans la même ville et, plus tard, vers 1522 ou 1523, qu'il publia, avec des annotations, les *Œuvres* de Julius Obsequens, d'Aurélius Victor, et le traité *De re rustica* de Caton. Il est donc plus que probable qu'il mourut à Venise, et que la date de 1525, bien qu'elle n'ait encore été donnée par personne, doit être la plus vraie, car Scaliger affirme que son maître mourut octogénaire.

GIOCOSO adj. (djio-ko-zo — mot italien formé du lat. *jocus*, jeu). Mus. Gai, joyeux, léger. Se dit pour indiquer le caractère d'un morceau.

GIOENI (Joseph), naturaliste italien, né à Catane en 1747, mort à Naples en 1822. Il devint professeur d'histoire naturelle à Catane, fit en Sicile de nombreuses excursions pendant lesquelles il recueillit une curieuse collection minéralogique, et se fit connaître dans le monde savant par un mémoire *Sur une pluie couleur de sang*, tombée sur la côte méridional de l'Etna (1781). Lorsque Dolomieu visita la Sicile, il pria Gioeni de l'accompagner dans une excursion qu'il fit à l'Etna. Par la suite, le savant sicilien resta trois ans à Naples pour y étudier le Vésuve, et publia, sous le titre de *Saggio di litologia vesuviana* (Naples, 1790, in-8°), un ouvrage dans lequel il consigna le résultat de ses recherches et qui fonda sa réputation. Outre les écrits précités, on a de lui une *Relation de l'éruption de l'Etna survenue en juillet* 1787 (1787, in-4°), que Dolomieu a insérée dans son catalogue des laves de l'Etna.

GIOFFREDO (Pierre), historien piémontais, né à Nice en 1629, mort en 1692. Il entra dans les ordres, composa une *Histoire de Nice* qui lui valut le titre d'historiographe de la maison de Savoie (1663) et d'importants bénéfices, puis remplit les fonctions d'aumônier et de précepteur du prince de Piémont. Parmi ses ouvrages, également remarquables par l'érudition, la clarté du style et l'esprit critique, nous citerons : *Nicæa civitas monumentis illustrata* (Turin, 1658, in-fol.), insérée dans le *Thesaurus histor. ital.* de Burmann; *Corografia e storia delle Alpe maritime* (in-fol., manuscrit).

GIOIA ou **GIOJA** (Flavio), navigateur italien, né à Pasitano, près d'Amalfi, vers la fin du XIII[e] siècle. Sa vie est complètement inconnue; mais un grand nombre d'écrivains lui ont attribué l'invention de la boussole, se fondant sur ce vers d'Antonius Panormitanus :

Prima dedit nautis usum magnetis Amalphis.

Nous avons discuté ailleurs les titres de Gioia à cette invention. V. BOUSSOLE.

GIOJA (golfe de), formé par la mer Tyrrhénienne, sur la côte S.-O. de l'Italie, dans la province de Reggio; 22 kilom. de longueur sur 9 kilom. de profondeur. Les côtes, escarpées au N.-E., sont basses et sablonneuses au S.-E. Ce golfe reçoit la Mesima.

GIOJA (Melchior), célèbre économiste et statisticien italien, né à Plaisance en 1767, mort en 1829. Il entra dans les ordres, accueillit avec enthousiasme l'entrée des Français en Italie (1796), se rendit alors à Milan, se prononça pour la république dans le concours ouvert sur la question de savoir quelle forme de gouvernement convenait le mieux au pays, et fut couronné. Nommé historiographe d'Etat, il perdit cet emploi pour un ouvrage qu'il fit sur le divorce (1803), eut ensuite la direction de la statistique du royaume italien; mais, ayant entrepris une guerre de pamphlets contre les hauts fonctionnaires, il fut expulsé en 1811. Il subit, en 1820, une détention de huit mois, comme soupçonné d'avoir pris part aux tentatives insurrectionnelles des carbonari. Silvio Pellico, qui en parle dans ses *Prisons*, le regarde comme l'économiste le plus éminent de l'époque. Il appartient, sous ce rapport, à l'école de Bentham. Gioja a mérité, par ses travaux, d'être cité comme l'un des créateurs de la statistique moderne. Nous mentionnerons de lui les ouvrages suivants : *Teoria civile e penale del divorzio* (1803, in-8°); *Tavole statistiche* (1808, in-8°); *Nuove prospetto delle scienze economiche* (Milan, 1815-1819, 6 vol. in-4°); *Del merito et delle recompense* (1818-1819, 2 vol. in-4°); *Elementi di filosofia* (1818, 2 vol. in-8); *Ideologia* (1822, 2 vol. in-8°); *Filosofia della statistica*, 1826, 2 vol. in-4°).

GIOJA (Flavio). V. GIOIA.

GIOJOSA (*Metaurum*), ville d'Italie, prov. de Reggio, à 11 kilom. N.-E. de Gerace, près de la mer Ionienne; 8,932 hab.

GIOL s. m. (ji-ol — lat. *lolium*, même sens). Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

GIOLFINO ou **GOLFINO** (Nicolas), peintre italien, né à Vérone au XV[e] siècle. Cet artiste, qui fut l'ami de Mantegna, a peint principalement des fresques, assez bien composées, et dont le coloris ne manque pas d'harmonie, mais dont le dessin a cette sécheresse de lignes qui caractérise les anciens maîtres. Les principales œuvres de Giolfino se trouvent à Vérone. Nous citerons particulièrement les nombreuses fresques qu'il a exécutées à Santa-Maria-in-Organo et qui représentent : la *Mort de Goliath; Elie enlevé au ciel; Pharaon englouti par les eaux de la mer Rouge; Moïse portant les tables de la loi;* la *Pâque des Hébreux*, la *Cène;* les *Anges tenant les instruments de la Passion*, etc. Il peignit dans l'église Sainte-Anastasie une *Descente du Saint-Esprit*, orna de fresques les façades de plusieurs maisons de Vérone et laissa quelques tableaux à l'huile, dont l'un, la *Vierge glorieuse*, se voit au musée de Berlin.

GIOLITO DE' FERRARI (Gabriel), imprimeur italien, mort en 1581. Il prétendait descendre des Ferrari de Plaisance. Il exerça son art à Venise et acquit une grande célébrité par la beauté de ses éditions, qui, toutefois, au point de vue de la correction, laissent beaucoup à désirer. Parmi les ouvrages sortis de ses presses, nous citerons : l'*Imitations de Jésus-Christ* (1556), des éditions de *Pétrarque*, de *Dante*; du *Décameron* de Boccace, et deux collections d'historiens grecs et latins, connues sous le nom de *Collectanea græca* et *Collectanea latina.* — Son fils, Jean GIOLITO, imprimeur comme lui, a donné une traduction en vers du poëme de Sannazar, intitulé : *De partu Virginis* (Venise, 1588, in-8°), et une traduction de la *Vie d'Ignace Loyola* (1586, in-4°).

GIOLOFS, peuple de la Sénégambie. V. GHIOLOFS.

GIORDANI (Vitale), mathématicien italien, né à Bitonte, près de Bari, en 1633, mort à Rome en 1691. Après une jeunesse des plus orageuses, pendant laquelle il avait montré une grande aversion pour l'étude, il devint secrétaire de l'amiral de Venise. Quelques livres de mathématiques, qui lui tombèrent par hasard entre les mains, lui inspirerent le goût le plus vif pour cette science. Il se rendit alors à Rome, où il entra dans la garde du château Saint-Ange, se livra avec ardeur à l'étude et fit des progrès si rapides qu'il se vit bientôt en état d'enseigner. Sa réputation lui valut des protecteurs. La reine Christine de Suède le nomma son mathématicien; puis il devint successivement professeur de mathématiques à l'Académie de peinture et de sculpture, fondée à Rome par Louis XIV (1666), et au collége de la Sapience (1685) et fut élu membre de l'Académie des Arcades en 1691. Nous citerons, parmi ses écrits : *Corso di matematica che comprende Euclide restituto* (Rome, 1686, in-fol.); *De componendis gravium momentis* (Rome, 1685, in-fol.); *Fundamentum doctrinæ motus gravium* (Rome, 1686), etc.

GIORDANI (Pierre), littérateur italien, né à Plaisance en 1774, mort à Parme en 1848. A la suite de démêlés de famille, il abandonna l'étude de la jurisprudence pour entrer chez les bénédictins; mais, en 1800, fatigué de la vie monastique, il quitta son couvent et devint professeur d'éloquence à l'université de Bologne. Fortement nourri de l'étude des Grecs, de Dante et des grands écrivains que les Italiens appellent les *Trecentisti*, il débuta dans le monde littéraire par des études sur les arts du dessin, écrites dans un style simple et pur, exempt de l'affectation de l'école du P. Cesari, à laquelle Giordani appartenait. On estime surtout ses études sur les peintures de Raphaël, de Landi et de Camuccini, sur les fresques d'Innocent Francucci d'Imola, sur les quatre chevaux et les principaux monuments de Venise, sur quelques sculptures de Canova, la *Charité* de Bartolini et la *Psyché* de Tenerari. Un panégyrique de Napoléon valut à cet écrivain la place de bibliothécaire de la ville de Bologne. Lorsque les légations furent rendues au gouvernement pontifical par le traité de 1815, Giordani dut faire un discours à l'hôtel de ville de Bologne; il y parla de cette institution comme d'un présent; il ne dit pas les légations *rendues*, mais *données*. Tracassé pour cette expression, Giordani envoya sa démission au cardinal-légat, avec une lettre où il exprimait la certitude que, « bien que les légations aient été *données* ou *rendues* au pape, nous ne verrions plus les temps d'ignorance et de sottise qui rendirent agréables au clergé les jours désastreux pour le genre humain. »

Giordani vint alors se réfugier à Florence; de nouvelles tracasseries l'obligèrent à quitter la Toscane en 1832, pour retourner dans sa patrie, à Plaisance. Attaqué par les jésuites, il riposta d'une façon terrible; ils répliquèrent en le faisant arrêter deux fois. Alors le grand-duc de Toscane se repentit d'avoir chassé ce vaillant vieillard et lui demanda de revenir à Florence. « Dites au grand-duc, répondit l'exilé, que Giordani ne se fait pas renvoyer une seconde fois. »

Epigraphiste, critique d'art et de littérature, philosophe et philologue, Giordani porta dans toutes les questions le flambeau d'un esprit net et vigoureux et attaqua avec le même courage les abus de la langue et ceux de la société.

Giordani vécut assez pour voir la première explosion de l'indépendance italienne. Le Monnier, de Florence, a réuni ses *Œuvres* en 3 volumes. Ce sont des merveilles d'érudition et des chefs-d'œuvre de style. Il y a déjà eu plusieurs éditions de ses œuvres complètes. La dernière a été commencée à Milan en 1854; la correspondance seule forme 4 volumes.

GIORDANO (Luca), peintre italien, né à Naples en 1632, mort dans la même ville en 1705. Il étudia sous le célèbre Ribeira, puis sous Pierre de Cortone, et acquit auprès de ces maîtres, dont le style était si différent, une habileté et une souplesse qui lui permettaient d'imiter au gré de son caprice les maîtres italiens ou hollandais. L'avarice de son père, qui faisait le commerce de tableaux et qui le pressait sans cesse de produire, l'accoutuma, de plus, à une rapidité d'exécution qui lui fit donner le surnom de **Luca Fa presto.** C'est ainsi qu'il improvisa une multitude de Raphaël, de Guide, de Véronèse, de Titien, etc., que son père vendait pour des originaux. Et tel était la perfection de ces pastiches, que, même quand la supercherie eut été reconnue, ils conservèrent dans les ventes un prix fort élevé. Il garda toute sa vie l'empreinte de cette première éducation, qui étouffa son originalité et énerva son génie. Doué de facultés supérieures, il pouvait aspirer à la gloire; il se contenta de la vogue et de la richesse.

Le roi d'Espagne Charles II l'appela auprès de lui en 1692, lui fit une réception magnifique, le logea à l'Alcazar et lui donna cent doublons par mois. Giordano orna, en moins de deux ans, l'Escurial d'un nombre considérable de peintures; puis, toujours avec la même merveilleuse facilité, décora la salle des Ambassadeurs au palais de Madrid, le palais de Buen-Retiro, San-Antonio de los Portuguès, Nostra-Señora d'Atocha, la cathédrale de Tolède, etc. Comblé d'honneurs et de richesses, il quitta l'Espagne en 1702, un peu plus d'un an après la mort de Charles II, retourna en Italie, s'arrêta à Gênes, à Florence, à Rome, où il reçut du pape le plus brillant accueil, et rentra à Naples, où, jusqu'à sa dernière heure, il se livra à toutes les jouissances d'une vie fastueuse.

Nul n'a plus contribué que Luca Giordano à la décadence de la peinture en Italie. Son style brillant, incorrect, visant à la grâce, plaisait par son faux éclat. Les artistes, enivrés de la fièvre du succès, ne songèrent plus qu'à en imiter les séductions et les défauts, et il se forma toute une école qui déprava de plus en plus le goût et précipita la décadence de l'art. Le nombre des productions de Giordano est immense. La plupart des musées de l'Europe en possedent; le musée de Madrid, suivant M. Viardot, en contient à lui seul cinquante-sept, sans compter le grand nombre des peintures de l'Escurial. On compte quelques tableaux de cet artiste au Louvre : *Mars et Vénus, Jésus enfant*, la *Présentation au temple*, etc. Parmi ses meilleures toiles, nous citerons : *Vénus et l'Amour, Mort de sainte Cécile, Enlèvement d'Europe, Jugement de Pâris*, etc., gravées par Beauvarlet et Bartolozzi. Les *Amours de Psyché et de Cupidon*, cartons appartenant à la reine d'Angleterre, ne sont autre chose que les pastiches des mêmes sujets traités par Raphaël en petits dessins, et que le peintre d'Urbin avait fait peindre et dessiner, en cartons, par ses meilleurs élèves. Giordano seul pouvait être assez hardi pour oser *voler* cette suite de compositions charmantes, qui n'étaient pas, de son temps, aussi connues qu'elles l'ont été depuis.

GIORDANO (Sophie), femme peintre italienne, née à Turin en 1779, morte dans cette ville en 1829. Le banquier J.-J. Vinay, frappé de ses dispositions artistiques, lui fournit, en 1798, les moyens de se rendre à Rome et d'y étudier dans l'atelier de M[me] de Maron. La jeune fille s'adonna particulièrement à la peinture de pastel et à la miniature, reproduisit surtout des chefs-d'œuvre des maîtres, retourna à Turin en 1801 et se maria, deux ans plus tard, avec le chirurgien Giordano. Sophie était membre des Académies de Turin et de Saint-Luc à Rome. Outre des copies d'une *Madone* et de la *Fortune* du Guide, de la *Charité* de l'Albane, d'une *Vénus* du Titien, etc., on lui doit des portraits au pastel de l'empereur *Napoléon*, du banquier *Vinay*, du chirurgien *Giordano*, du professeur *Vaselli*, etc.

GIORDANO BRUNO, celèbre penseur italien. V. BRUNO.

GIORGI (Marino), doge de Venise, né en 1231, mort en 1312. Il était octogénaire lorsqu'il fut élu, en 1310. pour succeder à Pietro Gradenigo dans les suprêmes fonctions de la république, et mourut, dix mois après son élection, sans avoir rien fait de remarquable. Pendant son court passage au gouvernement, Giorgi entreprit vainement de réduire la ville de Zara, en Dalmatie, et eut quelques démêlés avec le saint-siége.

GIORGI (Bernard), poëte latin moderne, né à Venise vers la fin du XV[e] siècle. Il remplit, entre autres fonctions, celles de gouverneur de Padoue, et a laissé quelques ouvrages poétiques et littéraires depuis longtemps oubliés. Nous nous bornerons à citer son *Epitome principum Venitiorum* (Venise, 1547, in-4°).

GIORGI (Dominique), écrivain ecclésiastique et antiquaire italien, né à La Costa, près de Rovigo, en 1690, mort en 1747. Il fut conservateur de la riche bibliothèque du cardinal Imperiali et écrivit divers ouvrages spéciaux sur l'Eglise de Rome, par ordre des papes Innocent XIII, Benoît XIII et Benoît XIV, qui le comblèrent de faveurs. Nous citerons les suivants : *De antiquis Italiæ metropolibus* (1742, in-4°); *De liturgia romani pontificis in solemni celebratione missarum* (1731-1744, 3 vol. in-4°); *De mongrammate Christi* (1738, in-4°).

GIORGI (Antoine-Augustin), orientaliste italien, procureur général des augustins, conservateur de la bibliothèque Angélique, né à Santo-Mauro, près de Rimini, en 1711, mort en 1797. Il dut les emplois auxquels il s'est élevé à la protection du pape Benoît XIV, qui faisait le plus grand cas de son érudition. On a de lui : *Alphabetum thibetenum* (Rome, 1762, in-4°), recueil indigeste de dissertations sur la langue et la religion du Thibet, où l'on trouve pourtant des choses utiles; *Fragmentum Evangelii sancti Johannis græco-copto-thebaicum* (1789, in-4°); *Miraculis sancti Coluthi*, etc. (1793, in-4°); *De inscriptionibus Palmyrenis* (1782, in-8°).

GIORGI (Alexandre), érudit et jésuite italien, né à Venise en 1747, mort en 1779. Il professa les belles-lettres à Parme jusqu'à l'époque de la suppression de son ordre (1773), puis fut chargé d'élever les neveux du marquis Bevilacqua, à Ferrare. Giorgi possédait de vastes connaissances en théologie, en philosophie, en littérature, et se proposait de prendre la direction d'une *Encyclopédie* qu'il voulait publier lorsqu'il mourut prématurément. On a de lui : *Del modo d'insegnare a' fanciulli le due lingue italiana e latina* (Ferrare, 1775, in-8°); *Prodromo della Nuova Enciclopedia italiana* (Sienne, 1780, in-4°), etc.

GIORGI. V. GEORGE (rois de Géorgie).

GIORGI-RIGHETTI (M[me] Marie), cantatrice italienne, née en 1785. Engagée au Théâtre-Italien de Paris, elle y chanta pendant deux années avec un grand succès, et fut admise aux concerts particuliers de l'empereur. En 1806, elle retourna en Italie, se fit entendre sur les principaux théâtres et eut, en 1816, l'honneur de créer, dans *il Barbiere di Seviglia*, le rôle de Rosine, que Rossini écrivit pour elle. Quand elle eut épousé Righetti, avocat à Bologne, elle quitta le théâtre et ne cultiva plus la musique qu'en dilettante. Sa maison devint alors le rendez-vous des plus habiles artistes en tout genre.

On doit à cette dame une brochure écrite d'un style élégant et railleur, et pleine d'intérêt, dans laquelle elle réfute les anecdotes qui se débitèrent à foison sur le compte de Rossini, et donne, avec les plus grands détails, l'histoire des premières représentations du *Barbier*. M[me] Giorgi vivait encore à Bologne en 1849. Depuis cette époque, nous manquons de renseignements sur son existence.

GIORGINI (Jean-Baptiste), publiciste italien, né en Toscane vers 1812. Il se fit connaître par d'excellents travaux d'économie morale, écrits dans un style très-pur, fleuri et pimpant. D'abord partisan de l'autonomie de la Toscane, il modifia ses opinions à la suite des malheureux événements de 1849, et, lorsqu'il fit partie de l'Assemblée toscane, en 1858, il se prononça, comme tous ses collègues, pour la fusion immédiate avec le Piémont. Cette même année, le gouvernement provisoire de Florence le chargea d'une mission diplomatique à Turin, pour solliciter l'intervention piémontaise. Envoyé par les électeurs de Sienne à la Chambre des dépu-

tés (1861), il siégea à la droite, et y fit entendre quelquefois sa parole claire et facile. Intimement lié avec le poëte Giusti, avec Gino Capponi et avec le baron Ricasoli, M. Giorgini est devenu le gendre de Manzoni. Il a publié plusieurs opuscules littéraires et politiques, qui se lisent avec un vif intérêt. Ses deux dernières *Etudes*, sur la *Centralisation* et sur le *Pouvoir temporel des papes*, sont fort remarquables.

GIORGINI (Jean), chimiste italien, né à Carpi (duché de Modène) en 1821. Il fit ses études scientifiques à l'université de Modène, devint, en 1847, professeur adjoint de chimie, puis, en 1853, professeur au lycée de Reggio, et enfin professeur à l'université (Académie) de Modène. Il est auteur d'un grand nombre de mémoires, la plupart insérés dans divers recueils scientifiques de Modène et de Milan. Il a traduit les *Éléments de chimie* du docteur Ferd. Hoeffer. Voici les titres de ses principaux travaux : *Nouveaux moyens de réduire les métaux précieux, etc.; D'un liquide propre à argenter sans l'application de l'électricité; Méthode pour détruire les empreintes argentifères, etc.; Analyse d'une eau minérale sulfureuse qui existe à Gesso; Des vins faits sans raisin, etc.*

GIORGIO (SAN-), bourg d'Italie, dans la Vénétie, prov. et à 26 kilom. de Vérone, sur la rive gauche du Mincio, en face de Mantoue, dont il forme un faubourg. En 1796 et en 1797, Wurmser y fut battu par le général Bonaparte.

GIORGIONE (Giorgio BARBARELLI, dit le), peintre, l'une des grandes renommées de l'école vénitienne, né à Castelfranco (marche trévisane) en 1478, mort à Venise en 1511. Tout jeune encore, il vint dans cette dernière ville et entra dans l'atelier de Bellini. Le maître était vieux déjà et sentait sa gloire décliner; l'élève, au contraire, tout rempli d'enthousiasme, voyait s'ouvrir devant lui un avenir brillant. Giorgione se mit au travail avec une *furia* sans exemple, et, tout émerveillé de l'organisation puissante de cet enfant prodigieux, Giovanni ne pouvait s'empêcher de lui témoigner son admiration. Doué d'une nature fiévreuse et passionnée, le jeune Giorgio recherchait avidement les aventures; il lui fallait les courses folles de la nuit, la romance sous le balcon d'une belle inconnue, les coups d'épée au clair de lune, enfin une vie d'émotions et de plaisirs. Il était du reste beau garçon, élégant et de mine distinguée; il avait donc tout ce qui peut plaire aux femmes. Cependant, chose digne d'attention, chez Giorgione, l'homme de plaisir ne nuisit jamais à l'artiste; après des nuits passées dans l'ivresse de l'orgie, on le retrouvait toujours le même, ardent au travail et plein de fougue, dans l'atelier de Bellini. Il débuta magnifiquement par un grand tableau religieux : la *Vierge accompagnée de saint Georges et de saint François*, exécuté dans l'église de Castelfranco, sa patrie. Cette œuvre révéla tout un monde inconnu jusque là : c'était l'infini de la peinture succédant aux traditions bornées de l'art antérieur. L'énergie et la vérité de son coloris, qui fut qualifié par les Italiens de *feu giorgionesque*, la hardiesse savante de ses raccourcis, la fermeté et l'audace de sa touche, la fougue de son exécution, la finesse et la perfection de ses modelés étaient alors des qualités entièrement nouvelles en peinture. Les anciens maîtres, les Angelico, les Giotto, les Bellini ne connaissaient pas cet art de l'effet, ni cet éclat de l'ensemble obtenu avec une simplicité de moyens qui était un des caractères de la puissante originalité du Giorgione. De retour à Venise, il peignit des portraits et des *Vierges*, qui mirent le comble à sa réputation. Le vieux Bellini, reconnaissant son infériorité, aurait, d'après une tradition bizarre, demandé lui-même des leçons à son ancien élève. Ce ne peut être qu'un conte; il est plus vrai que Titien dut à Giorgione d'entrer dans la voie qu'il parcourut si glorieusement. Giorgione s'avisa le premier de couvrir la façade des palais de ces fresques immenses, qui donnèrent aux murailles des rues de certaines villes d'Italie une splendeur inouïe, mais malheureusement peu durable; le soleil eut bientôt dévoré ces chefs-d'œuvre, dont il ne reste plus rien aujourd'hui. Il avait décoré sa propre maison, la *casa Soranza*, de la place Saint-Paul, la *casa Grimani* et, plus tard, en collaboration avec Titien, l'une des faces du *Fondaco de' Tedeschi*. Ce travail fut terminé, d'après Vasari, en 1508. L'artiste n'avait plus que trois ans à vivre; il les employa à produire des chefs-d'œuvre qui feront éternellement regretter une mort aussi prématurée.

Signalons d'abord le *Concert champêtre*, cette merveille du Louvre d'une si suave poésie, d'une grâce si amoureuse, d'une coloration si puissante. « On peut, dit de Piles à propos de cette œuvre admirable, on peut regarder comme une chose étonnante le saut que Giorgione a fait, tout d'un coup, de la manière de Jean Bellini au suprême degré où il a porté le coloris, en joignant à une extrême force une extrême suavité. » — « De Piles a raison, ajoute M. P. Mantz, le *saut* est considérable, et le *Concert champêtre* en est un évident témoignage. Il y a dans les chairs de la femme qui tient le vase une chose que les Bellini n'ont point connue et qui manqua même à Titien débutant, je veux dire la morbidesse attendrie et vivante, le frémissement de l'épiderme, la grâce fondante des contours qui se baignent dans la lumière et des courbes qui se modèlent doucement et presque sans ombre. Tels sont aussi ses portraits. Il vit tour à tour poser devant lui Gonzalve de Cordoue, le doge Léonard Lorédan, Catherine Cornaro, reine de Chypre, et bien d'autres dont l'histoire a oublié les noms. A tous il a donné un éclat dans le regard, une apparence austère et grave, un caractère enfin qui, de si loin qu'on aperçoive ces portraits, y font aussitôt reconnaître la puissance d'une main magistrale. Il a surtout animé ses carnations d'une chaleur de coloris qui n'appartient qu'à lui, et que les Italiens, inventant pour une chose nouvelle un nom nouveau, ont si bien appelée *il fuoco giorgionesco*. »

Ses tableaux religieux sont absolument dépourvus de conviction. La *Sainte Famille*, du Louvre; le *Christ à la colonne*, gravé par Morin; *Saint Marc; Saint Nicolas et saint Georges apaisant la tempête; Moïse sauvé des eaux*, n'ont de religieux que le nom; ils n'en sont pas moins d'inimitables chefs-d'œuvre. D'après une anecdote qui est rapportée par Vasari, Giorgione prétendait que la peinture peut rendre la forme sous tous les aspects possibles, à l'aide d'un seul personnage, comme la statuaire. Ayant soutenu ce paradoxe, il voulut le prouver. Il peignit un homme nu, vu de dos; une source limpide s'étendait devant lui et réfléchissait le devant de la figure; une cuirasse d'acier poli posée à terre en faisait voir le côté gauche, et un miroir le côté droit. Vasari loue beaucoup cette bizarre composition. « Très-belle imagination, s'écrie-t-il, et qui prouve que la peinture a plus de moyens que la statuaire pour montrer d'une seule vue tous les aspects de la nature. » N'en déplaise au grand critique, ce tableau ne pouvait être que déplaisant; en outre, il prouvait, non pas le paradoxe avancé, mais seulement la fertilité d'imagination du peintre et sa prodigieuse adresse. Il ne réussit à montrer, à l'aide d'artifices inimitables, que quatre des aspects de son modèle; une statue a autant d'aspects qu'il y a de points dans l'espace.

Giorgione touchait à l'apogée de sa gloire, quand une mort imprévue l'emporta. D'après Vasari, sa maîtresse, qu'il aimait tendrement, ayant été frappée de la peste entre ses bras, l'artiste, fou de douleur, voulut encore une fois baiser les lèvres de la morte et fut lui-même atteint de la terrible contagion. Ridolfi, mieux informé peut-être, raconte que Pietro Luzzo, de Feltre, ami intime de Giorgione, lui enleva cette maîtresse adorée, et que cette double trahison causa au grand peintre un violent chagrin dont il mourut.

Malgré la brièveté de sa vie, les œuvres de Giorgione sont assez nombreuses, et il est peu de collections publiques en Europe qui ne prétendent en posséder. Il s'en faut cependant que toutes soient authentiques. M. Paul Mantz a dressé un catalogue des toiles qui lui paraissent véritablement du peintre vénitien, mais néanmoins sans garantir absolument toutes celles qu'il indique. On y distingue : la *Sainte Famille* et le *Concert champêtre* (au Louvre); le *Christ mort* (à Trévise); les portraits de Luther, de sa femme et de Calvin, attribution tout à fait douteuse; *David vainqueur de Goliath* (à Madrid); un *Portrait d'homme* (à Saint-Pétersbourg), qui, suivant M. Viardot, serait celui du peintre; *Moïse sauvé des eaux* (à Florence), etc.

GIORNICO, bourg de Suisse, cant. du Tessin, ch.-l. du cercle qui porte son nom, sur la rive gauche du Tessin; 707 hab. En 1478, 600 habitants de Giornico mirent en fuite, à Bodio, près de 15,000 Milanais. On remarque à Giornico : une haute et vieille tour; l'église Santa-Maria-di-Castello, bâtie, dit-on, sur les ruines d'un fort attribué aux Gaulois, et l'église Saint-Nicolas-di-Mira, qui passe pour avoir été un temple païen. Dans les environs, belles cascades de la Barolgia et de la Cramosina.

GIORNO (À) loc. adv. (a-djior-no — mots ital.). Littéral. A jour; d'une façon très-brillante, de manière à produire un éclat comparable à celui du jour : *Une salle éclairée* À GIORNO.

GIOSA (Nicolas DE), compositeur italien, né à Bari (terre de Labour) en 1820. Envoyé à Naples pour y faire son instruction musicale, il entra au conservatoire de cette ville, où il reçut les leçons de Mercadante. Bientôt après, M. Giosa fut en état de voler de ses propres ailes. Doué d'un talent souple et facile, il composa d'abord plusieurs petits opéras-bouffes, parmi lesquels on cite : la *Casa dei tre artisti* (1842). Puis il écrivit des œuvres théâtrales plus importantes, soit dans le genre sérieux, soit dans le genre comique, et conquit rapidement un rang honorable parmi les compositeurs italiens. Nous mentionnerons parmi ses meilleures œuvres : le *Zingaro; Folio d'Arles; Due guide* et *Don Checco*, opéra-bouffe, représenté pour la première fois à Naples en 1852, avec un très-grand succès, et regardé comme son chef-d'œuvre. Cet opéra jouit encore d'une très-grande popularité en Italie. On doit de plus à M. de Giosa des messes, des symphonies, et un grand nombre de romances et de chansons.

GIOTTINO (Thomas DI LAPPO ou DI STEFANO, dit), peintre italien, né à Florence en 1324, mort en 1356. Il eut pour maître Stefano de Florence, dont, au dire de quelques auteurs, il était fils, et dut son surnom de Giottino à l'habileté avec laquelle il savait reproduire la manière du Giotto. Bien que mort à l'âge de trente-deux ans, Giottino laissa un grand nombre de fresques et de peintures à l'huile, que le temps a détruites pour la plupart. Parmi les fresques qui restent de lui, nous citerons : l'*Assomption* et le *Christ mis au tombeau*, dans la chapelle Saint-Sylvestre de l'église Santa-Croce à Florence. Nous mentionnerons parmi ses tableaux à l'huile : la *Vierge glorieuse; Saint Grégoire traçant les fondations d'un temple*, au musée de Naples; la *Vierge avec saint Antoine, saint Laurent, etc.*, à la pinacothèque de Munich. La peinture qui avait surtout fondé la célébrité du Giottino était celle qui représentait Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, et quelques-uns de ses adhérents. Pour plaire à la populace florentine, qui avait chassé Gauthier de Florence en 1340, après avoir odieusement égorgé divers membres de sa famille, Giottino représenta le duc d'Athènes sous des formes grotesques et entouré d'attributs satiriques. « L'image du prince, dit Félibien, était accompagnée de celles du conservateur, de Visdomini, de Maliadassè, de Ranieri, de San-Germaniano et de plusieurs autres de ses créatures, qui n'étaient pas peints d'une manière moins désavantageuse; car, pour leur donner aussi une coiffure ridicule, il leur mit sur la tête une sorte de mitre dont on affuble en Italie ceux qui sont convaincus de crimes. »

GIOTTO (Ambrogiotto ou Angiolotto DI BUONDONE, dit), célèbre peintre florentin, né à Colle, près de Vespignano, en 1276, mort à Florence en 1336. Il était pâtre et gardait un troupeau de moutons lorsqu'un hasard heureux le fit rencontrer par Cimabué; le peintre florentin fut étonné des singulières dispositions de cet enfant, qui traçait d'instinct des esquisses pleines de naturel, avec du charbon ou de la craie; il s'intéressa au petit berger, l'emmena avec lui et lui apprit à peindre. L'élève ne tarda pas à surpasser le maître.

Giotto est un des plus vastes et des plus brillants génies qui aient illustré l'art de peindre. Non-seulement il transforma la méthode, les procédés, le style de ses devanciers, mais il créa un idéal nouveau; il introduisit dans l'art le mouvement, l'expression, la passion, la vie; à la roideur et à l'âpreté des formes byzantines, il substitua des grâces, des élégances inconnues; il remplaça les vêtements aux plis réguliers, monotones, par des draperies disposées suivant le sexe, l'âge et l'attitude de ses personnages. En un mot, il consulta la nature, ce modèle incomparable que l'on avait perdu l'habitude de regarder.

Giotto fut l'ami de Dante : ces deux puissantes intelligences étaient faites pour se comprendre. Le poëte célébra, dans sa *Divine comédie*, le talent de l'artiste; l'artiste fit un superbe portrait du poëte et s'inspira de ses conceptions pour quelques-unes des fresques dont il décora une chapelle de la Vierge, connue sous le nom de l'Arena, à Padoue.

Cette décoration, l'œuvre la plus considérable qui nous reste de Giotto, comprend une série de compositions dont les sujets sont tirés de l'Evangile. Dans le nombre, se trouve la *Résurrection de Lazare;* c'est une des plus belles pages de ce magnifique poëme. Le *Jugement dernier*, qui est peint au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle, n'est pas moins admirable; le Christ y apparaît dans sa gloire; les anges font sonner, aux quatre coins du ciel, leurs trompettes redoutables. Les morts étonnés sortent de leurs tombeaux. Lucifer, portant sur un corps colossal une triple tête, comme l'Hécate antique, attend, au milieu des flammes, les coupables voués aux supplices éternels. Et, pour faire contraste à ces horreurs, des enfants s'élancent joyeusement de leurs petits cercueils, pour aller jouer sur les gazons fleuris du céleste jardin; d'autres tendent leurs mains à leurs mères à demi ressuscitées.

De pareilles œuvres étaient bien faites pour exciter l'enthousiasme. Les princes se montrèrent jaloux de posséder des peintures de l'illustre artiste. Les Polentani de Ravenne, les Malatesta de Rimini, les Este de Ferrare, les Castruccio de Lucques, les Visconti de Milan, les Scala de Vérone, voulurent tour à tour se l'attacher. Dans chacune de ces villes, Giotto laissa des chefs-d'œuvre; il travailla également à Florence, où l'on admire encore ses superbes peintures de l'église Santa-Croce; à Assise, où sont quelques-unes de ses meilleures fresques, et à Rome, où l'appela Boniface VIII. On a dit aussi qu'il se rendit à Avignon, à l'appel de Clément V; mais s'il est vrai que l'invitation lui ait été adressée, il ne semble pas moins prouvé que le grand artiste ne fit pas le voyage de France. La mort du pape l'empêcha de l'entreprendre. Toutefois, on montre dans le palais des papes, à Avignon, des fresques remarquables, qui sont attribuées à Giotto.

Trop indépendant pour s'asservir à aucun maître, Giotto fut un véritable apôtre de l'art, empressé à porter partout la bonne nouvelle de la régénération dont il était lui-même le promoteur.

Le roi Robert d'Anjou le fit venir à Naples et le combla de distinctions. Il aimait les saillies de cet esprit âpre et frondeur, qui avait les coudées franches chez les protecteurs les plus orgueilleux. Le voyant peindre un jour, par une chaleur accablante, il lui dit : « Si j'étais à ta place, Giotto, je me donnerais un peu de relâche. — Et moi aussi, si j'étais roi, » repartit l'artiste.

Une autre fois : « Puisque rien n'est impossible à tes pinceaux, peins-moi donc mon royaume, » demandait le même prince, d'un ton malicieux. Quelques instants après, revenant dans l'atelier, il reçut des mains de l'artiste un tableau sur lequel était peint un âne couvert d'un bât fort usé, flairant, avec un air d'avidité niaise, un bât tout neuf placé à ses pieds. C'était une caricature spirituelle et énergique à l'adresse des Napolitains, toujours empressés de changer de roi, et qui, après comme avant, demeuraient bâtés.

L'histoire ne dit pas quelle réflexion cette peinture inspira au roi de Naples.

Voici le jugement porté sur Giotto par M. H. de La Borde : « Lorsque Giotto s'empara du champ de l'art, ce fut pour en reculer dès les premiers jours les limites et pour y implanter une doctrine toute nouvelle. Avec Giotto, tout s'agrandit, se développe, se régénère. La nature, dont on osait à peine simuler les aspects strictement immobiles, est étudiée et reproduite jusque dans les violences du mouvement et du geste. Pour la première fois, d'autres personnages que les hôtes du ciel interviennent dans la composition d'une scène religieuse et en généralisent la signification, soit par la vraisemblance extérieure des types, soit par l'élévation de la force des sentiments que résument ces figures sans nom historique, sans consécration de sainteté. Pour la première fois, l'image tout humaine des vertus ou des passions, des grandeurs de l'âme ou de ses faiblesses, se mêle à la représentation des choses surnaturelles; pour la première fois, enfin, la recherche du beau pittoresque se combine avec l'emploi de l'élément dramatique. Sans renoncer, tant s'en faut, à idéaliser la vérité, le pinceau veut et sait désormais en analyser toutes les conditions et en aborder toutes les faces... Ce qui caractérise principalement l'admirable organisation de Giotto, c'est l'universalité de ses aptitudes; c'est cette faculté, propre aussi au génie de Dante, de tout sentir, tout comprendre, tout exprimer, depuis la sombre image du désespoir jusqu'aux douleurs qui ont des larmes, depuis les emportements criminels jusqu'à la paix sereine de l'âme, jusqu'à ses plus chastes tendresses... Partout une incroyable souplesse d'imagination et de style, partout le don de s'assimiler les contraires, de scruter avec une égale certitude les passions qui tourmentent ou qui dégradent l'âme humaine et les sentiments qui en sont l'honneur; partout, enfin, l'art de traduire en termes aussi simples que décisifs les vérités ou les beautés, quelles qu'elles soient, d'en résumer le sens, d'en imiter sincèrement les formes... On l'a dit avec raison : « Giotto régénéra l'art en y apportant un principe nouveau, la bonté, sans laquelle le génie même est impuissant à obtenir l'amour. »

Outre les innombrables fresques dont il enrichit les diverses villes d'Italie que nous avons nommées, Giotto peignit une foule de tableaux portatifs, disséminés aujourd'hui dans les musées et les galeries les plus célèbres de l'Europe. Il ne fut pas seulement le premier peintre de son temps, il rivalisa d'habileté et de science avec les meilleurs architectes, en donnant les plans du campanile qui se dresse, si élégant, si pur, si délicat, à côté de la cathédrale de Florence, et il sculpta de sa propre main deux des bas-reliefs qui ornent cet édifice.

Il s'occupait de ce dernier ouvrage lorsqu'il fut frappé par la mort, le 8 janvier 1336. Il n'était âgé que de cinquante ans.

Giotto fut le chef d'une école nombreuse, qui s'étendit dans toute l'Italie et où se distingua, entre autres, Taddeo Gaddi de Florence.

GIOURTASCH s. m. (ji-our-tach). Mythol. orient. Pierre qui a la vertu de faire pleuvoir, selon la croyance des Turcs.

GIOVANE (Juliana de MUDERSBACH, duchesse), femme auteur allemande, née à Wurtzbourg (Bavière), morte à Ofen en 1807. Elle s'adonna à la culture des lettres, parcourut l'Allemagne et l'Italie, se rendit à Vienne, où elle fut nommée, en 1795, première gouvernante de l'archiduchesse Marie-Louise, que Napoléon épousa en 1810, et devint membre des Académies de Stockholm et de Berlin. La duchesse Giovane a publié, entre autres écrits, des *Lettres sur l'éducation des princesses* (Vienne, 1791, in-8°) et l'*Idée sur la manière de rendre les voyages des jeunes gens utiles à leur propre culture, etc.* (Vienne, 1796, in-8°).

GIOVANELLI (Ruggiero), compositeur italien, né à Velletri vers 1560, mort après 1615. Il fut successivement maître de chapelle à Saint-Louis-des-Français, à l'église du collége allemand à Rome et à la chapelle de Saint-Pierre du Vatican (1594). Giovanelli fit, en outre, partie du collége des chapelains-chantres de la chapelle Sixtine. Cet artiste fut un des meilleurs maîtres d'une époque qui produisit un grand nombre de compositeurs de premier ordre. Ses œuvres se distinguent surtout par la pureté de l'harmonie, par une facture savante. Le pape Paul V, qui appréciait son mérite, le chargea de corriger le

graduel pour l'usage de la chapelle pontificale, et le résultat de son travail fut publié, en 2 vol. in-fol., en 1614 et 1615, sous le titre de *Graduale*. On a de Giovanelli un grand nombre de compositions, des messes, des motets, des psaumes, des madrigaux, des canzonettes, des villanelles. Il a publié deux livres de *Motets* à cinq et à huit voix (Rome, 1592); deux recueils de *Madrigaux* (Venise, 1586 et 1587); *Canzonette* (Rome, 1592); *Le Villanelle* (1593), etc.

GIOVANETTI (François), jurisconsulte italien, né à Bologne, mort en 1586. La réputation qu'il acquit comme professeur de droit dans sa ville natale lui valut d'être appelé, en 1547, par le duc de Bavière, à Ingolstadt, dans les conditions pécuniaires les plus avantageuses, pour y enseigner la jurisprudence. Il reçut dans cette ville le droit de bourgeoisie, fut nommé par l'empereur Ferdinand conseiller aulique, et, après un séjour de dix-sept ans en Allemagne, se vit contraint, d'après les ordres exprès du sénat de Bologne, de revenir dans cetté vi le pour y enseigner le droit canonique. Giovanetti brilla surtout par sa méthode d'enseignement. Il composa des ouvrages de jurisprudence et d'histoire, qui ne sont pas à la hauteur de sa réputation, et dont on trouve la liste dans les *Notizie degli scrittori bolognesi* de Jean Fantuzzi.

GIOVANETTI (Jacques), jurisconsulte et économiste italien, né à Orta (province de Novare) en 1787, mort à Novare en 1849. Il était fils d'un chirurgien. Il tourna ses études vers la jurisprudence, se fit recevoir docteur en droit en 1807 et exerça la profession d'avocat à Novare. Nommé secrétaire, puis substitut du procureur du roi à Trente, après la formation du royaume d'Italie, Giovanetti fut destitué en 1814. Il reprit alors sa place au barreau de sa ville natale, et ne tarda pas à acquérir la réputation de premier avocat du Piémont. Tout en s'occupant de jurisprudence, Giovanetti fit une étude approfondie de l'économie politique. Divers ouvrages qu'il publia à partir de 1830 le placèrent au premier rang des économistes de l'Italie. En 1843, M. de Mornay, inspecteur général de l'agriculture en France, s'étant rendu en Piémont, fit appel aux lumières du savant Giovanetti et lui demanda l'élaboration d'un projet de législation sur les eaux, c'est-à-dire sur les droits que l'Etat, les communes et les particuliers peuvent avoir sur les eaux destinées à l'irrigation. En moins de trois semaines, l'avocat de Novare rédigea un important travail, qui fut imprimé par ordre du gouvernement français et distribué aux pairs et aux députés. Ce fut également lui qui rédigea les règlements de l'Institut des arts et métiers, fondé à Bologne par la comtesse Bellini, et dont il devint directeur. En 1847, Giovanetti, qui exerçait une grande influence sur l'esprit de Charles-Albert, prit la part la plus active aux réformes libérales qu'on introduisit dans la législation du Piémont et fut nommé, l'année suivante, sénateur et président du conseil d'Etat. Outre des discours et des articles d'économie politique, de législation, etc., on a de lui : *Sur le statut civil* (Novare, 1809, in-8°); *Sur les statuts novarais* (Turin, 1830, in-8°), où il allie d'une façon heureuse l'économie politique et la jurisprudence; *De l'abolition de la taxe des grains* (Turin, 1833, in-8°); *Sur la libre exportation de la soie grége du Piémont* (1834, in-8°), traité « magistral, » dit Romagnosi, dans lequel il se prononce en faveur de la liberté du commerce; *Du régime des eaux et particulièrement de celles qui servent aux irrigations*, lettre à M. J. de Mornay (Paris, 1844, in-8°). Ce dernier ouvrage a été publié en français.

Giovanna d'Arco, opéra italien en trois actes, livret de M. Solera, musique de M. Verdi, représenté pour la première fois à la Scala de Milan, en février 1845. La première représentation de cet ouvrage a eu lieu aux Italiens de Paris, le samedi 28 mars 1868, avec une pompe et des frais de mise en scène inusités et qui auraient pu être mieux employés.

Il est impossible d'imaginer un livret qui offense plus outrageusement l'histoire de France que celui de M. Solera. Il a l'air d'une gageure. Quelle idée s'est donc faite M. Verdi de l'autorité des traditions nationales françaises, pour accepter une telle donnée? Quelle opinion pouvons-nous, à notre tour, concevoir de son goût littéraire? La France s'est vengée généreusement, comme toujours, en adoptant les œuvres saillantes du maître parmesan et en consacrant sa gloire par ses suffrages; mais ce n'était pas une raison pour accueillir cette erreur de sa jeunesse, qu'il aurait dû depuis longtemps désavouer. En deux mots, Jeanne Darc est aimée du dauphin, et elle répond à son amour; son propre père joue un double rôle, aussi ignoble qu'invraisemblable, et livre sa fille aux Anglais. Le dénoûment se passe à Compiègne. Jeanne revient blessée au troisième acte, et, après avoir embrassé l'oriflamme, elle meurt de sa blessure, dans les bras de Charles VII et de son père.

On a répété à satiété dans la presse, à cette occasion, l'adage connu : *Ab ungue leonem*. Il est incontestable que la partition de la *Giovanna d'Arco* offre des beautés musicales qui ont, toujours et partout, mérité d'être remarquées; mais l'auteur n'était pas un adolescent, pas même un jeune homme; il avait alors trente et un ans. On a à cet âge la responsabilité du choix d'un poëme et la maturité du talent.

Laissons donc là le poëme; oublions-le s'il est possible. M. Verdi, d'ailleurs, nous rendra la tâche assez facile; car sa musique semble se soucier assez peu de l'interpréter fidèlement, et c'est le cas de dire ici : *Traduttore, traditore*. Elle en fait ressortir en maint endroit la conception fausse et ridicule. Nul ne pourra être surpris de la vivacité de notre critique. Les morceaux les plus saillants du premier acte sont le récit et la cavatine : *Sotto una quercia parvemi*, chanté par Niccolini; la cavatine : *Sempre all' alba ed alla sera*, chantée par Mlle Adelina Patti, qui a revêtu l'armure de l'héroïne et qui a prêté son admirable talent au rôle le plus ingrat de son répertoire; un trio sans accompagnement. Dans le second acte, l'air de baryton : *Franco son io*, et la romance : *Speme al vecchio*, chantés par le père de Jeanne (Steller); mais la marche triomphale et les chœurs d'anges et de démons produisent bien peu d'effet. Ce finale est manqué. Le compositeur se relève au troisième acte. Après la description orchestrale assez médiocre d'une bataille, on remarque la romance de Carlo : *Quale piu fido amico*, et une belle marche funèbre avec chœurs. Les masses chorales y sont employées avec la plus heureuse habileté. L'effet musical est excellent; mais ce morceau, d'une qualité supérieure, est lié trop intimement à une situation absurde pour garantir l'avenir de ce déplorable ouvrage.

GIOVANNALE s. m. (djio-van-na-lé — de l'ital. *Giovanne*, Jean). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Corse au XVIe siècle. ‖ Pl. GIOVANNALI.

GIOVANNI (SAN-), ville d'Italie, prov. d'Arezzo; 3,800 hab. Evêché; coutellerie. Patrie de Masaccio et du peintre Giovanni da San-Giovanni. Cathédrale décorée de fresques de Giovanni. Dans l'église Saint-Laurent, *Madone*, par Masaccio.

GIOVANNI (Francesco DI), peintre et bénédictin italien, né vers 1400. Il compta le Pérugin parmi ses élèves et fut l'un des meilleurs peintres de vitraux de son époque.

GIOVANNI (SER), nouvelliste italien du XIVe siècle, sur la vie duquel on n'a aucun renseignement positif. On conjecture qu'il était notaire (à cause de son titre de *ser*) à Florence, et qu'il fut exilé pour son attachement au parti guelfe. Il se retira au château de Dovadola, près de Forli, où il composa son *Pecorone*, recueil de cinquante nouvelles dont le fond est emprunté aux vieux fabliaux italiens et français et n'offre pas un grand intérêt, mais dont le style, suivant Ginguené, est estimé par les Italiens presque autant que celui de Boccace. Une des éditions les plus correctes est celle de Livourne (1793, 2 vol.).

GIOVANNI DA FIESOLE, célèbre peintre italien. V. ANGELICO.

GIOVANNI-IN-FIORE, ville d'Italie, prov. et à 40 kilom. E. de Cosenza, au confluent de l'Arvo et du Neto; 10,474 hab.

GIOVANNI MAURO D'ARCANO, poëte italien. V. ARCANO.

GIOVANNI-IN-PERCICETO (SAN-), ville d'Italie, prov. et à 17 kilom. N.-O. de Bologne, sur le canal de Ceato; 13,889 hab.

GIOVANNI-ROTONDO (SAN-), ville d'Italie, prov. de Foggia, près du mont Gargano, à 28 kilom. E. de San-Severo; 7,429 hab. Culture de la vigne et du mûrier.

GIOVANNI-IN-VAL-D'ARNO (SAN-), ville d'Italie, sur l'Arno, à 44 kilom. S.-E. de Florence; 3,800 hab.

GIOVANNINI (Jacques-Marie), peintre et graveur italien, né à Bologne en 1667, mort à Parme en 1717. Il abandonna de bonne heure la peinture, découragé par la perfection des œuvres des maîtres, et se livra entièrement à la gravure à l'eau-forte et au burin. Ses principales pièces sont : *Vie de saint Benoît*, d'après L. Carrache (20 feuilles); la *Coupole de Saint-Jean de Parme*, d'après le Corrége (12 feuilles); le *Christ donnant la communion aux apôtres*, d'après Franceschini. Une partie de sa vie fut occupée à la reproduction de la collection de médailles du duc de Parme; il en grava 2,000, qui furent publiées de 1694 à 1717. Le texte est du jésuite P. Pedrusi.

GIOVENAZZO, ville d'Italie, prov. et à 19 kilom. N.-O. de Bari, près de l'Adriatique; 9,075 hab. Place forte, archevêché. Maison de refuge pour les enfants trouvés, mendiants et vagabonds. Fabrication de tapis de laine. Petit port de cabotage; foires importantes.

GIOVENE (Joseph-Marie), savant italien, né à Molfetta (Pouille) en 1753, mort dans cette ville en 1837. Il fut successivement chanoine de Molfetta, grand vicaire de ce diocèse (1781), vicaire apostolique de Lecci (1804) et membre du parlement napolitain pendant la courte révolution de 1816. Tout en remplissant ses fonctions ecclésiastiques, Giovene s'adonna, avec une ardeur que l'âge ne ralentit point, à l'étude des sciences physiques et naturelles. Pendant une excursion qu'il fit dans les montagnes de la Pouille, il découvrit, près de Molfetta, un gisement de nitre dans le cratère de Pulo (1783). Giovene entra en relation avec les savants les plus distingués et composa de nombreux écrits, qui attestent son savoir, mais qui manquent d'originalité et de profondeur. Nous citerons, entre autres : *Voyage à la nitrière naturelle qui se trouve à Molfetta* (1788), traduit en français par Zimmermann (1789, in-8°); *Avis pour la destruction des insectes qui rongent la pulpe de l'olive* (Naples, 1792, in-8°); *Instruction sur la culture du coton nankin* (Milan, 1792); la *Mia villegiatura* (Parme, 1804, in-12), ouvrage philosophique et sentimental; *De la formation du nitre* (Modène, 1819), etc. On a de lui, en outre, un grand nombre de manuscrits publiés dans les *Opuscoli scelti di Milano*, dans les *Memorie della Societa italiana di Modena*, etc.

GIOVENONE (Girolamo), peintre italien, né à Verceil dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il fit sortir la peinture de l'état de barbarie dans lequel elle se trouvait alors dans sa ville natale. Parmi ses tableaux, on cite particulièrement un *Christ ressuscité avec sainte Marguerite, sainte Cécile et deux anges*, toile fort remarquable et d'un grand caractère, qu'on voit aux Augustins de Verceil.

GIOVINI (Bianchi), publiciste italien. V. BIANCHI.

GIOVIO, nom de plusieurs historiens et poëtes italiens. V. JOVE.

GIPE s. f. (ji-pe). Sorte de sarrau ou de souquenille que les paysans et les gens du peuple mettaient autrefois par-dessus leur pourpoint.

GIP-GIP ou **GIPGIP** s. m. (jip-jip). Ornith. Espèce de martin-pêcheur qui habite le Brésil.

GIPHANIUS, jurisconsulte et philologue allemand. V. GIFFEN.

GIPON s. m. (ji-pon — rad. *gipe*). Techn. Gros pinceau ou morceau de laine dont se sert le corroyeur pour étendre sur les peaux la cire, l'huile, le suif et diverses autres matières.

GIR, nom que les Tchouktchis, habitants du nord-est de la Sibérie, donnent à leurs idoles. Ces idoles consistent en morceaux de bois grossièrement sculptés, qu'ils frottent avec de la moelle de renne dans leur cérémonies religieuses.

GIRA (Flavio), marin napolitain à qui on a attribué l'invention de la boussole. V. GIOJA.

GIRAC (Paul-Thomas, sieur DE), littérateur et hébraïsant français, né à Angoulême et conseiller au présidial de cette ville, au commencement du XVIIe siècle, mort en 1663. Il avait du savoir et des connaissances en littérature; mais il est vraisemblable que sa célébrité n'aurait pas dépassé les bornes de l'Angoumois, sans la querelle qui s'engagea entre lui et Costar, au sujet du mérite de Voiture, rabaissé par Girac, exalté par Costar. Ce fut, sept ans durant, un échange d'arguments français, grecs et latins, et surtout d'injures polyglottes. Aujourd'hui, où l'on ne lit plus Voiture, personne ne songe aux défenses de Costar et aux attaques de Girac; il nous suffit donc d'avoir indiqué en deux mots ces venimeuses querelles, qui ont laissé de nombreuses traces dans les ouvrages du temps.

GIRAC (François BAREAU DE), prélat né à Angoulême en 1732, mort en 1820. Il devint successivement vicaire général du diocèse d'Angoulême, évêque de Saint-Brieuc (1766), évêque de Rennes (1769) et fut pourvu de bénéfices considérables. Lorsqu'éclata la Révolution, Girac se signala par sa résistance aux décrets de l'Assemblée nationale concernant les réformes ecclésiastiques, refusa de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, fut remplacé sur son siége par l'abbé Lecoz et quitta la France en 1791. Il vivait à Saint-Pétersbourg dans l'intimité du dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, lorsque Pie VII conclut le Concordat (1801) et lui demanda sa démission. Le prélat, qui désapprouvait formellement la condescendance du pontife envers le gouvernement républicain, adressa à Pie VII, non pas sa démission pure et simple, mais sa démission motivée sur son âge, et joignit à cet acte des observations respectueuses, mais énergiques, sur les mesures générales du Concordat. De retour en France, Girac devint chanoine du chapitre de Saint-Denis.

GIRAFE s. f. (ji-ra-fe — ar. *zorafeh*, qui vient probablement lui-même du mot égyptien *soraphe*, composé de deux racines qui signifient rigoureusement *long col* ou *tête allongée;* tel est, en effet, le caractère le plus frappant de la girafe, venue des contrées situées au midi de l'Egypte. Aussi est-elle plusieurs fois figurée sur les monuments et dans les peintures des manuscrits égyptiens). Mamm. Genre de ruminants : *Les Romains ont possédé des* GIRAFES *vivantes dans leurs cirques*. (P. Gervais.)

Sur ses deux courts jarrets accroupissant son corps,
La *girafe* en avant reçut de longs supports.

DELILLE.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— **Encycl.** Les *girafes* forment, dans l'ordre des ruminants, un genre des plus faciles, le plus facile peut-être, à distinguer. Elles sont caractérisées par des cornes pleines, persistantes, communes aux deux sexes, à extrémité plane, avec une couronne de longs poils; les oreilles longues et pointues; point de mufle; la lèvre supérieure entière; trente-deux dents, savoir huit incisives à la mâchoire inférieure seulement, et six molaires de chaque côté à chaque mâchoire; le cou très-long, muni d'une crinière sur la face supérieure; la ligne dorsale oblique; les poils ras; quatre mamelles inguinales; la queue courte et terminée par un flocon de longs poils; les jambes de devant beaucoup plus longues que celles de derrière.

Les *girafes* constituent un genre à part, qui forme à lui seul une famille distincte. La disposition de leur pelage les fait ressembler aux panthères ou aux léopards; mais ce n'est là qu'une analogie toute superficielle. Leurs véritables affinités sont avec les ruminants, dont elles ont toute l'organisation. Leur forme générale et leurs mœurs les rapprochent des chameaux; mais c'est surtout aux cerfs qu'elles se rattachent par leurs caractères essentiels, tels que le système dentaire et la disposition des pieds.

Toutefois, leurs cornes les éloignent de tous les ruminants; elles sont persistantes et non caduques, et repoussent périodiquement, comme celles des cerfs; d'autre part, elles ne sont pas enveloppées dans un étui de matière cornée, comme celles des antilopes, des chèvres ou des bœufs. « Chez les *girafes*, dit M. P. Gervais, les cornes sont composées de deux parties, l'une enveloppante, qui est formée par la peau un peu épaissie et recouverte de quelques poils, principalement à l'extrémité supérieure; la seconde, enveloppée, osseuse, et constituant une véritable épiphyse, d'abord fixée à l'os frontal par une couche cartilagineuse, puis intimement unie à lui, après que les progrès de l'ossification ont solidifié les parties cartilagineuses elles-mêmes. Ces deux épiphyses frontales, que l'on a connues dans tous les temps, s'accroissent à mesure que l'animal avance en âge; mais néanmoins elles ne prennent jamais un grand développement; il est même rare qu'elles dépassent en hauteur la moitié de la longueur de la tête. Dans ces derniers temps, une particularité plus singulière encore et caractéristique des *girafes* est venue fixer l'attention des naturalistes; nous voulons parler de la troisième corne, que l'on remarque sur la tête de ces animaux, troisième corne qui est semblable aux deux autres par sa composition, mais qui est plus petite et se trouve sur le chanfrein. Dans beaucoup de cas, cette corne est représentée par une simple tubérosité. Cette disposition de corne triple ne se présente chez aucun autre animal. »

Les *girafes*, par leur taille, qui dépasse quelquefois 7 mètres de hauteur totale, peuvent rivaliser avec les plus grands mammifères; toutefois, elles n'ont pas ces formes massives et trapues qu'on observe chez d'autres ruminants, tels que les bœufs, et surtout chez les grands pachydermes. Leurs formes sont, au contraire, légères, on pourrait même dire grêles pour leur dimension. La tête, la langue, le cou, bien que composé seulement de sept vertèbres, les jambes, surtout les antérieures, se font remarquer par leur longueur; le tronc lui-même n'a pas un gros volume. Leurs lèvres sont amples; la supérieure assez mince et avancée, mais point fendue comme celle des chameaux; la langue est susceptible d'exécuter des mouvements très-variés. Les narines ne sont point percées dans un mufle, et la peau qui les environne n'est pas dénudée et abondamment pourvue de cryptes mucipares. Leurs yeux sont très-grands et elles n'ont pas de larmiers. Enfin, leurs quatre extrémités sont terminées par des sabots fourchus, mais non accompagnés de sabots rudimentaires.

Jusqu'à nos jours, les naturalistes n'avaient reconnu qu'une seule espèce de *girafe*; mais, en 1827, le pacha d'Egypte ayant consulté le consul de France au Caire sur un envoi d'animaux qu'il voulait faire, et celui-ci ayant désigné une *girafe*, le pacha en fit aussitôt demander dans le Sennaar et au Darfour. De pauvres Arabes, sur la lisière des terres cultivées entre ces deux provinces, en nourrissaient deux très-jeunes; elles furent bientôt conduites et vendues au gouverneur du Sennaar, qui les envoya en présent à Méhémet-Ali, lequel, à son tour, en donna une au Muséum d'histoire naturelle de Paris. C'est sur cet individu qu'on remarqua plusieurs caractères anatomiques qui ne convenaient point à l'espèce connue, celle du Cap, et l'on constata dès lors qu'il y avait au moins deux espèces de *girafe*. Geoffroy Saint-Hilaire appela la nouvelle espèce *girafe du Sennaar*, du nom du pays où elle vit.

La *girafe*, dans son pays natal, broute les sommités des arbres, préférant les plantes de la famille des mimosas, qui y abondent; mais il paraît qu'elle peut sans inconvénient changer ce régime contre tout autre régime végétal. Celle que reçut Florence en 1486, et qui quêtait ses repas aux premiers étages des maisons, se nourrissait de fruits du pays, et particulièrement de pommes. Celle qu'on reçut au Jardin des plantes en 1827 était nourrie autrement : ses repas ordinaires se composaient de grains mélangés de maïs, d'orge et de fèves de marais brisées au moulin; pour boisson, on lui donnait du lait, matin et soir. On a, depuis, assez peu modifié la manière de nourrir celles qu'on a possédées dans le même établissement, où, d'ailleurs,

elles ont toujours peu vécu. Quand elle broute, la *girafe* saisit le feuillage d'une façon très-singulière : elle sort sa langue longue, rugueuse, très-étroite, et l'enroule autour de l'objet dont elle veut s'emparer. Ce qui montre, au surplus, que la *girafe* est appelée à brouter les hautes branches des arbres, c'est la gêne qu'elle manifeste quand elle est obligée de prendre quelque chose à terre. Pour y parvenir, elle écarte d'abord un des pieds de devant, puis l'autre, recommence à plusieurs reprises le même manége, et ce n'est qu'après ces tentatives réitérées qu'elle se détermine à baisser le cou et à porter ses lèvres et sa langue sur l'objet qui lui est offert.

La *girafe* ne peut marcher que l'amble, et la longueur de ses jambes rend sa marche fort rapide, malgré le rapprochement trop considérable et l'inégalité de ses membres antérieurs et de ses membres postérieurs. Poursuivie, elle fuit avec beaucoup de vélocité ; mais le défaut d'ampleur de ses poumons ne lui permet pas de fournir une longue course.

Le lion est l'ennemi le plus redoutable de la *girafe*. Il ne l'attaque jamais au désert, mais se place en embuscade dans les forêts de mimosas, où les *girafes* vont brouter, ou sur le bord des ruisseaux qui servent à les désaltérer. Aussi les *girafes* n'entrent-elles pas sans de grandes précautions dans les lieux qui peuvent recéler leur ennemi. Si elles l'aperçoivent à une certaine distance, elles s'enfuient. Si l'ennemi est trop près, elles prennent le parti de se défendre, et trouvent en ces rencontres un courage surprenant dans ce doux et charmant animal. La victoire ne reste pas toujours au plus fort des deux. La *girafe* se sert contre le lion de ses jambes de devant, dont elle le frappe à la tête avec une telle violence qu'il résiste difficilement aux premiers coups qui lui sont portés. Mais s'il parvient à s'y soustraire, il attaque la *girafe* à son avantage, et celle-ci n'a plus aucun moyen de défense.

La *girafe* sert de nourriture aux peuples des parties centrales de l'Afrique. Sa chair passe pour être très-succulente.

Moïse est le plus ancien des écrivains qui ont parlé de la *girafe*. Dans le *Deutéronome* (XIV, 5), il la place parmi les animaux dont il est permis de se nourrir. On peut s'étonner du silence d'Aristote sur cet animal ; on en doit conclure que, non-seulement elle était de son temps inconnue des Grecs, mais que même elle ne se trouvait pas alors en Egypte ; car Aristote, ayant voyagé dans ce pays, n'aurait pas manqué de la faire connaître. Les Romains eurent des occasions multipliées d'étudier chez eux cet animal.

« Les Ethiopiens, dit Pline, appellent *nabun* un animal qui ressemble au cheval par le cou, au bœuf par les pieds et les jambes, au chameau par la tête, et dont le pelage est roussâtre et marqué de taches blanches, ce qui lui a valu la dénomination de *camelo-pardalis*. C'est dans les jeux du cirque, donnés par le dictateur César, qu'on le vit pour la première fois à Rome. » Jules-César fut donc le premier qui fit voir une *girafe* vivante en Europe, l'an 708 de Rome. Depuis, plusieurs en firent venir à Rome, soit pour les jeux du cirque, soit dans les triomphes sur les princes africains. Gordien III en fit paraître jusqu'à dix à la fois, que le tyran Philippe, son successeur, se donna peu après le plaisir barbare de faire tuer sous ses yeux. Albert le Grand, dans son traité *De animalibus*, est le premier écrivain moderne qui ait parlé de la *girafe*. En 1486, un des Médicis en posséda une à Florence ; elle y vécut même assez longtemps. La *girafe* que le pacha d'Egypte donna à Charles X, en 1827, et qui fit courir tout Paris, est la première qu'on y ait amenée vivante.

Girafe (LA), à-propos de MM. Théaulon, Théodore Anne et Gondelier, représenté à Paris sur le théâtre du Vaudeville, en 1827. Dans l'été de 1827, la ménagerie du Jardin des plantes ayant reçu une hôtesse fort aimable et d'un genre tout nouveau, bête inconnue et merveilleuse, toute la badauderie parisienne fut en mouvement, et la *Girafe* servit de marraine à toutes les modes du jour. La pièce que nous citons ici pour ordre, inspirée par ce *gros* événement, ne manqua pas pourtant de joindre à ses traits satiriques quelques couplets bien sentis en l'honneur de Léonidas et des Grecs, alors non moins favorisés de l'engouement du public que la *Girafe*. La lutte héroïque de la Grèce contre les Turcs inspirait alors Béranger, Casimir Delavigne et tous les poëtes ; elle faisait battre tous les cœurs, et la pièce de Pichat, *Léonidas*, jouée aux Français, mettait dans toutes les bouches le nom du héros des Thermopyles dont le dévouement venait d'être renouvelé par Botzaris à Missolonghi (1822). Aussi les bravos ne faillirent pas au vaudeville ; mais la *Girafe*, bien entendu, en prit pour elle la plus belle part.

Giralda ou la **Nouvelle Psyché**, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 20 juillet 1850. Cet ouvrage est le meilleur, au point de vue musical, du compositeur populaire. Les situations variées et piquantes du livret lui ont offert une occasion excellente de s'abandonner à sa verve ingénieuse et à de jolis détails d'instrumentation. La donnée de la pièce est aussi invraisemblable et aussi peu poétique que celle de la plupart des autres opéras-comiques de Scribe. Les scènes en sont toutefois généralement amusantes. Un roi d'Espagne accompagne la reine dans un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, et s'arrête dans la ferme de Ginès, fiancé de Giralda. Celle-ci aime en secret un cavalier qu'elle rencontre sans cesse sur son chemin, mais dont elle n'a pu connaître les traits. Ce cavalier est obligé de se cacher pour quelque délit politique. Il donne au fermier Ginès six cents ducats pour prendre sa place à l'autel, et il devient l'époux de Giralda. Apprenant l'arrivée du roi, le nouveau marié prend la fuite. Pendant son absence, mille incidents se succèdent, et la pauvre Giralda se croit tour à tour l'épouse de Ginès, d'un vieux seigneur nommé don Japhet, jusqu'à ce que la reine, ayant accordé la grâce de don Manoël, celui-ci vienne enfin se déclarer le vrai mari de celle qu'il aime. L'ouverture se compose d'un *fandango* assez joli. On y remarque un passage chromatique d'un bel effet. Au premier acte, on distingue un chœur accompagné de castagnettes, une ariette de Giralda, un duo bouffe et un autre duo charmant : *Dans l'église du village*, dont la reprise : *Ah! l'excellente affaire*, a beaucoup d'entrain. L'air de basse chanté par Bussine est d'une bonne facture. Au second acte, nous signalerons le duo : *Dieu d'amour et de mystère*, et le final dans lequel Mlle Miolan exécutait des tours de force d'agilité vocale. Le troisième acte renferme aussi un quintette bouffe : *Eh! eh! eh!* bien traité, et les couplets de Giralda : *Mon mari, mon vrai mari*. Mlle Miôlan, Mlle Meyer, Bussine, Audran, Sainte-Foy et Ricquier ont interprété avec talent cet opéra, qui a été repris en 1876 au Théâtre-Lyrique.

GIRALDÈS (J.-A.-C.), chirurgien français, né à Paris en 1808. Après avoir été interne des hôpitaux et prosecteur à Clamart, il se fit recevoir docteur en médecine en 1836. Il est devenu successivement depuis lors agrégé de la Faculté (1844), médecin du bureau central et chirurgien de l'hospice des Enfants trouvés. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes anatomiques sur l'organe de l'œil chez l'homme* (1836, in-4°) ; *Luxation de la mâchoire* (1844, in-4°) ; *Du degré d'utilité de l'anatomie comparée dans l'étude de l'anatomie humaine* (1846, in-8°) ; *Des maladies du sinus maxillaire* (1851, in-8°) ; *Leçons classiques sur les maladies chirurgicales des enfants* (1867 et suiv., in-8°), ouvrage important composé de quatre parties.

GIRALDEZ (Joachim-Pedro CASADO), géographe portugais, mort vers 1850. Il suivit d'abord la carrière des armes, puis devint consul en France. Ce savant, que Balbi considère comme le premier géographe de son pays, a composé à Madère plusieurs ouvrages qu'il a publiés à Paris. Les plus remarquables sont : *Tableau des colonies et des professions anglaises dans les quatre parties du monde* (Paris, 1814), et *Tratado completo de cosmographia e geographia historica, phisica e commercial, antiga e moderna* (Paris, 1825 et suiv., 4 vol. in-8°).

GIRALDI (Lilio-Grégoire), mythologue, poëte et érudit italien, né à Ferrare en 1479, mort en 1552. Il habita successivement Naples, Carpi, Milan, Modène, se lia dans chacune de ces villes avec les personnages les plus distingués, au nombre desquels se trouvaient Sannazar, Pontano, Chalcondyle, devint ensuite précepteur d'un des fils de Bianca Bentivoglio, puis se rendit à Rome, où il fut logé dans le Vatican et nommé protonotaire apostolique. Lors du sac de Rome, en 1527, Giraldi perdit sa bibliothèque et tout ce qu'il possédait ; bientôt après, son protecteur, le cardinal Rangone, vint à mourir. Il se rendit alors auprès de Jean-François Pic, prince de la Mirandole, qui lui donna un asile, mais qui périt assassiné en 1533. Ce crime mit le comble aux disgrâces de Giraldi. Se trouvant sans ressources, il reprit le chemin de sa ville natale, où il passa les dernières années de sa vie, torturé par la goutte, perclus des pieds et des mains, respirant encore, selon son expression, mais ne vivant plus. Il mourut dans la détresse, s'il faut s'en rapporter à ce que Montaigne écrit de lui : « J'entens, avec une grande honte de nostre siècle, qu'à nostre veüe un très excellent personnage est mort en estat de n'avoir pas son saoul à manger. » Giraldi était un des hommes les plus savants de son siècle et fort admiré de ses contemporains. Son ouvrage capital est l'*Historia de diis gentium* (Lyon, 1565), le meilleur traité sur la mythologie païenne avant les travaux modernes. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *De musis syntagma* (Strasbourg, 1512, in-8°) ; *Poemata* (Lyon, 1536, in-8°), recueil de ses poésies ; *De re nautica libellus* (Bâle, 1540) ; *Historiæ poetarum tam græcorum quam latinorum dialogi decem* (Bâle, 1545, in-8°), etc. Les *Œuvres* complètes de Giraldi ont été publiées à Bâle (1580, 2 vol. in-fol.) et à Leyde (1696, in-fol.).

GIRALDI (Jean-Baptiste), surnommé **Cinthio**, célèbre littérateur et auteur dramatique, né à Ferrare en 1504, mort dans cette ville en 1573. Il était de la même famille que le précédent, et avait successivement professé la médecine, la philosophie et les belles-lettres à l'université de Ferrare, lorsque, vers 1542, le duc Hercule II d'Este lui donna l'emploi de secrétaire d'Etat, qu'il conserva sous Alphonse II. A la suite d'une querelle qu'il eut en 1560 avec J.-B. Pigna, au sujet du *Giudizio intorno a romanzi*, dont chacun d'eux se prétendait l'auteur, Giraldi tomba en disgrâce. Il se rendit alors à Mondovi, où, pendant plusieurs années, il professa les belles-lettres, puis occupa une chaire d'éloquence à Pavie, devint membre de l'Académie des *Affidati* et reçut en entrant dans ce corps littéraire le surnom de *Cinthio*, dont, à partir de ce moment, il signa ses productions. Tourmenté par la goutte, Giraldi retourna dans sa ville natale, espérant y trouver un soulagement à ses souffrances ; mais il mourut peu de mois après. Giraldi Cinthio se rendit surtout célèbre par ses tragédies. Il en composa neuf, dont la plus connue est *Orbecche* (1541), et qui ont été publiées sous le titre de *Tragedie di M.-G.-B. Giraldi Cinthio* (Venise, 1583, in-8°). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Epicedium de obitu divi Alphonsi* (Ferrare, 1537, in-4°) ; *le Fiamme* (Ferrare, 1548, in-8°) ; *Discorsi intorno al comporre de romanzi, delle comedie, delle tragedie e di altre maniere di poesie* (Venise, 1554, in-4°) ; *Commentario delle cose di Ferrara e di principi da Este* (Venise, 1556, in-8°) ; *Ercole*, poëme épique (Modène, 1557, in-4°) ; *Gli hecatommithi ne' quali si contengono novelle e dialoghi* (Monte-Regale, 1562, 2 vol. in-8°), trad. en français sous le titre de : les *Cent excellentes nouvelles de J.-B. Giraldi, mises en français* par G. Chappuys (Paris, 1583, 2 vol. in-8°).

GIRALDIEN s. m. (ji-ral-di-ain). Ornith. Nom vulgaire de la marouette. ‖ On l'appelle aussi GIRADINE.

GIRALDUS CAMBRENSIS, savant anglais. V. BARRY (Gerald).

GIRANDE s. f. (ji-ran-de — du lat. *gyrus*, cercle). Hydraul. Gerbe, faisceau de jets d'eau.

— Pyrotechn. Gerbe, bouquet, faisceau de fusées volantes.

GIRANDOLE s. f. (ji-ran-do-le — du lat. *gyrus*, cercle). Chandelier à plusieurs branches, destiné à occuper le milieu d'une table : GIRANDOLE *d'argent, de vermeil, de cristal*. GIRANDOLE *chargée de bougies*.

— Modes. Assemblage de pierres précieuses dont les femmes ornent leurs oreilles : *Les femmes de Sagonte jetèrent dans les flammes qui consumaient les trésors de l'Etat leurs* GIRANDOLES *et autres objets précieux*. (Moléon.)

— Art culin. Assiette montée, qui a deux ou trois étages. ‖ On dit plus ordinairement ASSIETTE ÉTAGÈRE.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice consistant en une roue horizontale, sur la jante de laquelle on fixe deux fusées qui brûlent à la fois, opposées l'une à l'autre.

— Bot. Réunion de fleurs dont les pédoncules, disposés en verticilles, sont de moins en moins longs à partir de la base, et affectent ainsi la forme d'un chandelier à plusieurs branches : *L'amaryllis oriental et l'agave d'Amérique offrent des exemples de* GIRANDOLES. ‖ *Girandole d'eau*, Nom vulgaire des charagnes et de l'hottonie des marais ou plumeau.

— Arboric. Taille des arbres à fruits, qui consiste à leur donner la forme d'une pyramide dans laquelle les branches sont disposées en étages de moins en moins étendus en largeur.

— **Encycl.** Arboric. La *girandole* diffère de la pyramide ou de la quenouille en ce que la tige de l'arbre, alternativement garnie et dépourvue de branches, présente une suite d'étages réguliers, disposés en rond et diminuant de largeur et d'épaisseur à mesure qu'ils s'élèvent. Sa formation diffère fort peu de celle des quenouilles. On emploie pour cela des arbres nains, greffés rez terre, et qui sont garnis de branches latérales dans toute leur longueur ; le sommet de l'arbre se termine en une pyramide plus ou moins aiguë. La forme en *girandole* convient surtout aux climats du Midi ; dans le Nord, elle est à peu près abandonnée aujourd'hui, et ne se retrouve guère que dans quelques anciens jardins. On la remplace avantageusement par la pyramide et la quenouille.

GIRARD s. m. (ji-rar). Ornith. Nom vulgaire du geai.

GIRARD (Jacques), érudit français, né à Tournus (Bourgogne) au commencement du XVIe siècle, mort vers 1583. Il s'occupa d'une façon particulière de l'alchimie, de la science cabalistique. Il a publié : *Anchora utriusque juris* (Lyon, 1551, in-4°) ; *De l'admirable puissance de l'art et de la nature* (Lyon, 1557, in-12), trad. de Roger Bacon ; *De la transformation métallique* (Paris, 1561) ; *Des choses merveilleuses en nature*, trad. de l'italien du P. Célestin (Lyon, 1557), etc.

GIRARD (Jean), jurisconsulte et poëte français, né à Dijon en 1518, mort en 1586. Il passa son doctorat à Dôle, se fit connaître par des poésies satiriques, qui lui attirèrent de vives inimitiés, adopta les idées libérales et protestantes, au dire de de Bèze, et eut sa maison et sa bibliothèque pillées par les catholiques, pendant un voyage qu'il avait fait. Par la suite, Girard remplit, pendant plusieurs années, les fonctions de maire à Auxonne, où il mourut. Il a composé en latin et en français des poésies parmi lesquelles on estime surtout ses épigrammes. Ses principaux recueils sont : *Stichostratia, epigrammaton centuriæ quinque* (Lyon, 1552, in-4°) ; *Metamorphosis novem sororum* (Lyon, 1558, in-8°) ; *Chants du premier avénement de Jésus-Christ* (1560, in-8°) ; *Chansons de carême* (1560) ; *Epigrammaton legalium liber facetissimus* (Lyon, 1576) ; *Poemata nova* (1564) ; *Traité auquel est naïvement dépeint le sentier que doit tenir l'homme pour bien et heureusement régir et gouverner les actions de sa vie* (Lyon, 1579).

GIRARD (Albert), géomètre hollandais, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1634. On a de lui un *Traité de trigonométrie* (La Haye, 1626), où, comme Viète, il réduit de moitié le nombre des cas distincts que peuvent présenter les triangles sphériques, au moyen de la considération du triangle supplémentaire qu'il nomme réciproque. On remarque, dans le même ouvrage, l'énoncé de ce théorème que les trois quadrilatères inscrits à un même cercle que l'on peut former avec quatre côtés donnés, en en changeant l'ordre, ont la même surface représentée par le produit des trois diagonales distinctes qu'ils présentent, divisé par le double du diamètre du cercle circonscrit. Albert Girard a publié aussi (1629) un ouvrage sur l'algèbre, où l'on remarque des idées justes sur les racines négatives ; enfin, on lui doit une édition, avec commentaires, des *Œuvres de Stevin* (Leyde, 1634). Il annonça en plusieurs endroits de ses ouvrages avoir rétabli les porismes d'Euclide ; mais ce travail n'a pas vu le jour ; il est vraisemblablement perdu.

GIRARD (Guillaume), écrivain français, mort en 1663. Il fut grand archidiacre d'Angoulême et secrétaire du duc d'Epernon, dont il a écrit la *Vie* (1655, in-fol.), ouvrage plusieurs fois réédité. Il a écrit aussi : *Vie de Balzac*, publiée en tête des œuvres de cet auteur ; *Apologie du duc de Beaufort*, satire contre la cour insérée dans les œuvres de La Rochefoucauld.

GIRARD (Antoine), jésuite et écrivain ascétique français, né à Autun en 1603, mort à Paris vers 1680. Il a écrit plusieurs ouvrages ascétiques, parmi lesquels nous citerons : la *Peinture de l'innocence* (Paris, 1646) ; *Combats mémorables et victoires des saints avec diverses images* (1647) ; *Peintures sacrées sur toute l'Ecriture* (1653, in-fol.) ; *Idée d'une mort pieuse et chrétienne dans l'histoire de la mort de Louis XIII* (1666, in-fol.), panégyrique des plus étranges, etc. Girard a donné, en outre, de nombreux ouvrages « tournés du latin, » selon son expression favorite, qui lui avait valu d'être surnommé plaisamment *le Tourneur*. Nous nous bornerons à mentionner : l'*Imitation de Jésus-Christ* (1641) ; les *Vies des saints*, de Ribadeneira (1658) ; les *Deux fondements du salut*, de L. Lessius (1663), etc.

GIRARD (Claude), théologien français du XVIIe siècle. Il s'est fait connaître par la part qu'il prit aux tentatives faites pour réconcilier les jansénistes avec la cour de Rome. Ce fut lui qui rédigea, avec Nicole, les cinq articles présentés, en 1663, à l'évêque Choiseul, puis envoyés au pape, et qui défendit, dans une conférence, les intérêts de Port-Royal contre le jésuite Ferrier. Girard a publié la *Relation de ce qui s'est passé pour terminer les contestations des théologiens* (Paris, 1663, in-4°).

GIRARD (l'abbé Gabriel), grammairien, membre de l'Académie française (1744), né à Montferrand (Puy-de-Dôme) en 1677, mort en 1748. Il fut aumônier de la duchesse de Berry, fille du régent, et secrétaire-interprète du roi pour les langues esclavonne et russe. Il vécut très-retiré, et l'on ne sait presque rien des circonstances de sa vie. Il doit toute sa réputation à un volume in-12, petit livre, d'une très-grande valeur. La première édition est intitulée : la *Justesse de la langue françoise*, ou les *Différentes significations des mots qui passent pour être synonymes* (1718). Dans une édition subséquente, qui parut en 1736 (2 vol. in-12), l'auteur retourna ainsi le titre : *Synonymes françois, leurs différentes significations, et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse*. C'est le premier ouvrage publié en France sur ce sujet. Les principes y sont exposés de main de maître. Dès lors le sens des mots fut mieux fixé, notre langue acquit plus de rectitude au point de vue de la propriété de l'expression. Le traité des *Synonymes* a eu de nombreuses éditions. Les traités de Beauzée, de Guizot, etc., etc., n'en sont que le développement. Les autres écrits de l'abbé Girard n'ont pas, à beaucoup près, le même caractère d'originalité : l'*Orthographe françoise sans équivoque et dans ses principes naturels* (1716, in-12) ; *Vrais principes de langue françoise* ou la *Parole réduite en méthode, conformément aux loix de l'usage* (1747, in-12).

GIRARD (Jean-Baptiste), jésuite et prédicateur, né à Dôle vers 1680, mort dans la même ville en 1733. Recteur du séminaire de la marine et directeur des Ursulines à Toulon, il mit en œuvre les doctrines du quiétisme pour corrompre plusieurs femmes et filles, notamment une demoiselle Catherine Cadière qu'il rendit grosse et voulut faire passer pour sainte. Après lui avoir administré des brou-

vages qui amenèrent un avortement, il se débarrassa d'elle en l'enfermant dans un couvent, et continua avec d'autres pénitentes, dont deux furent enceintes de ses œuvres, ses scandaleux débordements, *sanctifiés* par de honteuses maximes adroitement exploitées, et entremêlés d'extases, de visions et de jongleries prétendues miraculeuses. Sur les instances des frères de la Cadière, il fut accusé de séduction et de magie; mais, soutenu par les jésuites, qui de sa cause firent leur propre cause, d'accusé il devint accusateur. On corrompit les témoins, on fit de la terreur, et le parlement d'Aix, par douze voix contre douze qui voulaient sa mort, le renvoya aux juges ecclésiastiques, qui se hâtèrent de l'absoudre (1731). Au milieu du soulèvement général de l'opinion publique, les jésuites trouvèrent assez de puissance pour accabler la famille tout entière de la victime et ceux qui l'avaient soutenue. Pendant que de nombreuses proscriptions étaient arrachées à la lâcheté des magistrats et à la complaisance de certains prélats, que Catherine Cadière disparaissait sans qu'on sût ce qu'elle était devenue, le misérable Père se voyait glorifié par la compagnie de Jésus, qui, à sa mort, arrivée deux ans après l'arrêt du parlement, le proclamait saint et martyr. [V., pour tous les détails de cette triste affaire, qui fit un bruit considérable en son temps, notre article CADIÈRE (procès de la).] Les pièces de cette cause célèbre, que le fanatisme religieux s'est plu à défigurer en accablant la victime, ont été publiées sous plusieurs formes : *Procédure du P. Girard et de la Cadière* (Aix, 1733, 1 vol. in-fol.); *Histoire du procès de la Cadière* (*Causes célèbres*, Amsterdam, 1772, 2e vol.); la *Sorcière*, par Michelet (1862, pages 319 et suiv.), etc.

GIRARD (François), ecclésiastique français, né à la Guillotière, un des faubourgs de Lyon, vers 1735, mort à Paris en 1811. Curé de Saint-Landry à Paris au moment où éclata la Révolution, Girard adopta les idées nouvelles, se prononça en faveur de la constitution civile du clergé, devint, en 1791, un des vicaires généraux de l'évêque Gobel, et fut chargé d'assister Marie-Antoinette à ses derniers moments. Par la suite, Girard fut chanoine de Notre-Dame de Paris. On a de lui : *Instruction sur la constitution civile du clergé prononcée par un curé de Paris* (1791, in-8o).

GIRARD, dit **Vieux** (baron), général français, né à Genève en 1750, mort à Arras en 1811. Il servit en France dans les gardes suisses, adopta les principes de la Révolution et fut nommé général de brigade en 1793. Girard se conduisit avec la plus grande distinction à Weissembourg, à Biberach, à Ogeltshausen, au val d'Enfer (1796), où il culbuta les Autrichiens, prit une grande part à la réunion de Genève à la France (1797), et reçut le titre de baron, en récompense de la façon brillante dont il combattit à Essling et à Wagram.

GIRARD (Stephen), né à Périgueux en 1750, mort à Philadelphie en 1831. Il appartenait à des parents pauvres qui, pour alléger leurs charges, l'embarquèrent comme mousse à Bordeaux, sur un bâtiment en partance pour New-York. Arrivé en Amérique, il se livra à l'industrie et au commerce, acquit des sommes considérables, établit une banque, eut un grand nombre de navires à lui, et laissa en mourant une fortune de 70 millions de francs. Son avarice était extrême. Il ne fit que des legs insignifiants à sa famille, et constitua la ville de Philadelphie sa légataire universelle, en réservant 10 millions à l'établissement d'un collége pour l'éducation de cinq cents enfants pauvres. Par une clause assez raisonnable, il défendit qu'aucun prêtre, d'aucune religion, fût employé dans ce collége, et pût même y pénétrer sous quelque prétexte que ce fût : les enfants devaient être élevés, suivant son expression, dans la « pure morale, » afin que, arrivés à l'âge de la raison, ils pussent choisir, en connaissance de cause, « le chemin qui devait les conduire vers une autre existence. »

GIRARD (l'abbé Antoine-Gervais), humaniste français, né à Joux (Doubs) en 1752, mort en 1822. Il fut directeur du collége de Rodez, et forma dans cet établissement des élèves distingués, parmi lesquels on cite M. de Frayssinous. On lui doit l'ouvrage suivant, qui eut un légitime succès et qui se réimprime encore aujourd'hui : *Préceptes de rhétorique tirés des auteurs anciens et modernes* (1787, in-12).

GIRARD (Gaspard), médecin français, né à Lyon en 1754, mort en 1830. Il pratiqua son art dans cette ville, où il devint, en 1821, président de la Société de médecine. Ses principaux écrits sont : *Essai sur le tétanos rabien* (Lyon, 1809, in-8o); *Observations relatives à la ligature du cordon ombilical* (Lyon, 1812, in-8o); *Mémoires et observations de médecine et de chirurgie pratiques* (Lyon, 1829).

GIRARD (Jean-Baptiste), en religion le **P. Grégoire Girard**, célèbre pédagogue suisse, né à Fribourg en 1765, mort dans la même ville en 1850. Son père, négociant honorable et aisé, avait eu quinze enfants, et, pour faciliter l'instruction d'une si nombreuse famille, il avait établi comme règle dans sa maison que les aînés aideraient à instruire leurs cadets. Jean fut appelé à son tour à remplir le rôle de moniteur auprès de ses frères et sœurs moins âgés. C'est ainsi qu'il fit le premier apprentissage de l'enseignement mutuel, qu'il devait introduire plus tard dans son école. A dix ans, il fut envoyé au collége des jésuites. A seize ans, après avoir fait ses classes, il resta un moment indécis entre l'état militaire et la vie monastique; mais il se décida pour cette dernière, et entra chez les cordeliers de Lucerne, en échangeant son prénom de Jean-Baptiste contre celui de Grégoire. Les cordeliers l'envoyèrent dans plusieurs de leurs couvents, où il remplit les fonctions de professeur. Ce fut à Wurtzbourg qu'il fut ordonné prêtre par l'évêque de cette ville, prélat aussi éclairé que vertueux, qui cherchait à répandre l'instruction populaire en fondant de nombreuses écoles et en améliorant les méthodes d'enseignement. Le P. Girard passa quatre ans dans la capitale de la Franconie, et ce temps ne fut pas perdu pour lui; il porta surtout son attention sur les améliorations introduites dans les écoles. De 1790 à 1799, le jeune cordelier exerça son ministère ecclésiastique à Fribourg, où il se fit connaître comme prédicateur, en même temps qu'il enseignait la philosophie aux novices de son couvent. Il fut ensuite chargé de desservir la première église catholique qui fut rouverte à Berne depuis le temps de la réformation. Pendant qu'il remplissait cette fonction difficile de manière à conquérir l'estime des protestants eux-mêmes, il s'occupa beaucoup de pédagogie et d'instruction publique; il alla visiter l'école de Pestalozzi, et se lia avec cet habile instituteur. En 1804, il fut rapppelé à Fribourg pour y diriger les écoles primaires de la ville, et, en peu de temps, le nombre des élèves s'éleva de soixante à quatre cents. En 1815, le P. Girard introduisit dans ses écoles l'enseignement mutuel, avec les modifications qui lui parurent nécessaires. Chaque classe fut divisée en cours et en cercles; lui-même composa les cahiers qui servaient à l'enseignement dans les cercles, et il ne cessait jamais de surveiller les élèves chargés d'instruire leurs condisciples au moyen de ces cahiers. Les progrès qu'il obtenait ainsi étaient extraordinaires, et sa réputation s'accroissait chaque jour.

Mais un parti puissant se forma contre lui et contre un système d'enseignement qui paraissait trop libéral; les jésuites furent appelés à la direction de l'enseignement supérieur. On faisait un crime au P. Girard de préférer la persuasion à la contrainte dans la discipline de son école; on l'avait dénoncé à Rome comme philosophe, et même comme suspect d'hérésie. Le grand conseil de Fribourg, effrayé par les bruits inquiétants que l'on faisait courir, crut devoir, en 1823, voter la suppression de l'enseignement mutuel. Les amis du P. Girard, indignés de cette décision, furent sur le point de prendre les armes pour résister; mais il les engagea lui-même à se soumettre, et se retira au couvent de son ordre, à Lucerne, où il publia, en allemand, un *Cours de philosophie* qui se distinguait par la clarté du style et la constante élévation des pensées. En 1835, il retourna dans son monastère de Fribourg, et, quoiqu'il fût déjà fort avancé en âge, il eut le courage d'entreprendre et de mener à terme la composition d'un ouvrage important sur l'éducation, qui est le résultat de toutes les observations que lui avait suggérées sa longue expérience des écoles. Le *Cours éducatif de la langue maternelle*, écrit en français, fut publié à Paris, en 1844 (7 vol. in-12). L'Institut de France, jugeant que les vues neuves et toujours essentiellement pratiques répandues dans cet ouvrage méritaient une récompense spéciale, lui accorda un prix de 6,000 francs, et l'Académie des sciences morales et politiques reçut l'auteur parmi ses membres correspondants. Le P. Girard vécut encore jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Une statue en bronze fut érigée à sa mémoire, en 1860, sur la place publique de Fribourg. On y lit cette inscription : « Au bienfaiteur de la jeunesse, au père du peuple fribourgeois, au philosophe chrétien, au moine patriote, ses disciples et admirateurs de Suisse, de France, d'Allemagne et d'Italie. »

GIRARD (Pierre-Simon), habile ingénieur français, membre de l'Institut (1813), né à Caen en 1764, mort en 1836. Il accompagna Bonaparte dans l'expédition d'Egypte, fit des études importantes sur le niveau du Nil et ses alluvions, et rédigea, sur l'agriculture, le commerce et l'industrie du pays, un savant mémoire, inséré dans le grand ouvrage de l'expédition. Nommé directeur des eaux de Paris vers 1802, il dirigea pendant dix-huit années les travaux du canal de l'Ourcq. On lui doit un grand nombre d'écrits sur son art. Ils ont été réunis sous le titre d'*Œuvres complètes* (1830-1832, 3 vol. in-4o).

GIRARD (Jean), savant vétérinaire français, né à Fohet (Puy-de-Dôme) en 1770, mort en 1852. Il est un des hommes dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de l'art hippiatrique. Successivement préparateur, gardien des collections, professeur en chef et directeur de l'école d'Alfort, Girard devint, en outre, membre de l'Académie de médecine, de la Société royale d'agriculture, etc. Parmi ses ouvrages, qui sont fort estimés, nous citerons les suivants : *Tableaux comparatifs de l'anatomie des animaux domestiques les plus essentiels à l'agriculture* (1799, in-8o), livre où l'auteur jette les bases de la classification adoptée aujourd'hui; *Anatomie des animaux domestiques* (1807, 2 vol. in-8o), souvent réimprimée; *Traité du pied, considéré dans les animaux domestiques* (1814, in-8o), ouvrage classique; *Traité des hernies inguinales dans le cheval et autres monodactyles* (1827, in-4o). — Son fils, Narcisse-François GIRARD, vétérinaire, né à Paris en 1798, mort en 1825, devint professeur à l'école d'Alfort, membre de l'Académie de médecine, et publia, outre plusieurs mémoires remarquables, les écrits suivants : *Existe-t-il, en médecine vétérinaire, des exemples bien constatés de fièvres essentielles?* (1824); *Mémoire sur le moyen de reconnaître l'âge du cheval* (1824).

GIRARD (Philippe DE), ingénieur français, né à Lourmarin (Vaucluse) en 1775, mort à Paris en 1845. La première invention qui le fit connaître (1804) est celle des lampes hydrostatiques à niveau constant, pour lesquelles il imagina les globes de verre dépoli, dont l'usage est devenu depuis universel. Il apportait vers la même époque, à la machine à vapeur, quelques modifications qui lui valurent la médaille d'or en 1806. Napoléon proposa, en 1810, un prix de 1 million pour l'inventeur de la meilleure machine à filer le lin. Philippe de Girard résolut le problème en quatre mois, et prit un brevet au mois de juillet de l'année même; mais le prix ne fut pas décerné. La commission élargit les conditions du concours et proposa de nouvelles difficultés. Girard se remit à l'œuvre en 1813; mais, cette fois, les événements politiques firent ajourner le concours, et la chute de l'Empire vint bientôt après détruire ses dernières espérances. Arrêté pour dettes au milieu de sa filature et conduit à Sainte-Pélagie, il offrit ses métiers au gouvernement de Louis XVIII; mais l'alliance anglaise préoccupait trop la nouvelle dynastie pour qu'elle pût songer à s'engager en faveur de l'industrie française.

Philippe de Girard accepta les offres généreuses de l'empereur Alexandre, et alla fonder, près de Varsovie, une filature qui devint bientôt assez prospère pour donner naissance à une petite ville qui a pris le nom de Girardorff.

Girard reçut peu après le titre d'ingénieur en chef des usines de Pologne.

Le séjour de Girard en Pologne fut encore marqué par diverses inventions ingénieuses, parmi lesquelles nous citerons une nouvelle roue hydraulique pour utiliser les chutes d'une grande hauteur, de nouveaux procédés pour l'épuration du zinc, une machine à fabriquer les crosses de fusil, etc.

Philippe de Girard tourna de nouveau ses regards vers la France après 1830. La Société d'encouragement pour l'industrie nationale lui décerna une médaille d'or en 1842; une autre médaille d'or lui fut accordée par le jury de l'Exposition de 1844; mais il ne réussit pas, comme il l'avait espéré, à faire valoir les droits plus anciens qu'il avait à la reconnaissance de la France.

Le gouvernement accorda à sa famille, en 1853, une pension de 12,000 francs. M. Charles Dupin, président du jury de l'Exposition de 1849, disait, dans son rapport au président de la République ; « La promesse de Napoléon, que n'a tenue aucun des régimes postérieurs, attend l'arrêt de votre justice. C'est le vœu du jury que la patrie paye enfin sa dette d'honneur et de reconnaissance. »

GIRARD (Jean-Baptiste, baron), général français, né à Aups (Var) en 1775, tué à la bataille de Ligny (1815). Il fut l'un des plus brillants officiers de cavalerie de l'Empire. Il fit ses premières armes, comme volontaire, dans les armées de la République (1793-1800), conquit tous ses grades par des actions d'éclat, notamment dans les campagnes d'Italie, se fit remarquer au passage du Tessin, peu de temps avant Marengo, et devint, à cette époque, chef d'état-major de Murat, nommé au commandement de la division de Paris. Dans les cadres de formation de la grande armée, il fut attaché à l'état-major de Murat, en qualité de commandant de la réserve de la cavalerie. Sa brillante conduite à Austerlitz et dans la campagne de Prusse (1806-1807) lui valut le grade de général de brigade, et il fut aussitôt envoyé en Espagne. Il s'y signala au combat d'Arzobispo, à la bataille d'Ocaña; mais une faute, que son intrépidité ordinaire lui fit commettre, sur la Guadiana, occasionna son rappel. Drouet d'Erlon, qui l'avait placé là avec une division, sachant qu'il courait le risque d'être enlevé par un corps de troupes anglaises très-supérieur en nombre, lui enjoignit de se porter en arrière; Girard, qui ne voyait pas encore l'ennemi, eut l'imprudence de rester dans la même position, et se fit envelopper, avec 2 ou 3,000 hommes, par 12,000 Anglais. Sommé de se rendre, il répondit qu'il aimait mieux se faire tuer. Il réussit à passer, après des prodiges de valeur et sans perdre un drapeau; mais il avait été forcé d'abandonner ses bagages et son artillerie. Napoléon lui confia le commandement d'une division polonaise, à la tête de laquelle il se distingua à Vilna et surtout à Lutzen. Dans cette dernière bataille, il occupait un poste si périlleux, que l'empereur lui envoya l'ordre de rétrograder; mais Girard s'obstina encore une fois à garder la position, qu'il jugeait avantageuse, et tomba très-grièvement blessé.

Il fit acte d'adhésion au gouvernement de Louis XVIII; mais, lors du débarquement de Napoléon à Fréjus, il se rallia immédiatement à son ancien maître, et obtint le commandement de la 7e division d'infanterie. A Ligny, ayant été chargé de l'attaque du village de Saint-Amand, il reçut plusieurs coups de feu à bout portant, et fut renversé sous son cheval, qui, en tombant, lui brisa l'épine dorsale; il expira peu de jours après. Il avait été fait baron de l'Empire après Lutzen.

GIRARD (Narcisse), musicien français, né à Mantes en 1797, mort à Paris en 1860. Il fut admis, de 1817 à 1820, au Conservatoire, dans la classe dirigée par Baillot, et obtint le premier prix de violon. D'abord chef d'orchestre du Théâtre-Italien, puis de l'Opéra-Comique, il devint, en 1849, à la mort d'Habeneck, chef de l'orchestre de l'Académie de musique et de la Société des concerts. Décoré de la Légion d'honneur le 7 juin 1843, il avait été chargé, dès 1847, d'une classe de violon au Conservatoire. Il était à la tête de son orchestre, conduisant le premier début d'une jeune chanteuse, Marie Brunet, qui se hasardait dans les *Huguenots*, quand un malaise soudain le saisit. Il s'obstina d'abord à braver la douleur; mais, vaincu par le mal, il dut quitter son poste, et, transporté chez lui, il expira. Un anévrisme avait déterminé la mort. On doit à cet instrumentiste, qui est toujours resté attaché aux traditions classiques, la musique de deux opéras-comiques en un acte, représentés en 1841 et 1842 : les *Deux voleurs* et le *Conseil des Dix*, qui ont été souvent joués en province, en raison du peu de personnages et de la facilité que présentent ces ouvrages pour l'interprétation. Cet artiste a, en outre, orchestré la *Symphonie pathétique* de Beethoven, et cet arrangement a été entendu à Paris en 1832, dans un concert donné par Liszt. Comme chef d'orchestre, M. Girard était soigneux; mais il manquait de verve et d'initiative.

GIRARD (Fulgence), littérateur français, né vers 1810. Il quitta la marine pour suivre la carrière des lettres et alla se fixer à Paris, où il a publié, outre de nombreux articles dans la *France maritime*, le *Monde illustré*, etc., les ouvrages suivants : *Chronique de la marine française* (1836-1837, 5 vol. in-8o), avec Jules Lecomte; *Marceline Vauvert* (1838, 2 vol. in-8o); *Sur les grèves* (1840, 2 vol. in-8o); *Histoire du mont Saint-Michel* (1843, in-8o); *Sisyphe*, recueil de poésies; les *Mystères du grand monde* (1850, 8 vol. in-8o), histoire des palais, prisons d'État, abbayes, salons, etc. On lui doit encore : *Histoire générale anecdotique, pittoresque et illustrée de la guerre d'Italie* (1860, in-8o, avec gravures); *Divinité du christianisme* (1867, in-8o), etc.

GIRARD (Noël-Jules), statuaire français, né à Paris en 1816. Elève de David d'Angers et de Petitot, il exposa, en 1849, un bas-relief qui le fit remarquer, surtout par les artistes. Trois ans plus tard, au Salon de 1852, parut le *Vendangeur foulant le raisin*, bronze remarquable qui fut acquis par le ministère d'Etat. Le *Buste du baron Dubois*, que l'on voit à l'Ecole de médecine, parut au Salon de 1853; l'*Iphigénie sacrifiée* fut exposée en 1855. Il fut ensuite chargé d'une grande figure allégorique, l'*Astronomie*, et de la statue de *La Rochefoucauld*, dont les plâtres furent exposés en 1857; ces figures colossales appartiennent à la décoration du nouveau Louvre. Le Salon de 1859 comptait deux ou trois bustes-portraits de M. Girard. En 1861, il exposa une *Vérité* que l'administration lui avait encore demandée pour la cour du Louvre. La façade de la gare du chemin de fer du Nord est ornée de deux médaillons de Girard, représentant l'un *Jupiter*, l'autre *Neptune*. Enfin, on lui doit deux statues, la *Comédie* et le *Drame*, qui ornent le fronton de la façade latérale du nouvel Opéra.

GIRARD (Jules-Augustin), littérateur, né à Paris en 1825. Elève de l'Ecole normale supérieure, il passa, en 1847, son agrégation pour les lettres, professa quelque temps la rhétorique à Vendôme, puis fut nommé élève de l'Ecole d'Athènes, où il séjourna de 1848 à 1851. De retour en France, M. Girard devint professeur de rhétorique à Lille, puis à Montpellier, se fit recevoir docteur ès lettres en 1854 et fut nommé, quelque temps après, maître de conférences pour la littérature grecque à l'Ecole normale. Il a publié : *Mémoire sur l'île d'Eubée* (1852, in-8o); *De Megarentium ingenio* (1854, in-8o); *Des caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias* (1854, in-8o), thèse pour le doctorat; *Thucydide* (1860, in-18), ouvrage couronné par l'Académie française; *Hypéride, sa vie et ses écrits* (1861, in-8o); *Un procès de corruption chez les Athéniens* (1862, in-8o). Citons encore de lui : le *Sentiment religieux en Grèce* (1868), ouvrage auquel l'Académie française a décerné un prix. — Julien GIRARD, maître de conférences pour la littérature latine à l'Ecole normale, a été fréquemment confondu avec le précédent. Il a édité les *Œuvres de La Fontaine* dans la *Collection des grands écrivains de la France* et publié un *Conciones* estimé.

GIRARD (Bernard DE), historien français. V. HAILLAN.

GIRARD DE CAILLEUX (Jacques-Henri

GIRARD, plus connu sous le nom de), médecin français, né en 1814. Le comte Garat se chargea de son éducation et lui laissa en mourant sa fortune. Le jeune Girard se fit remarquer de bonne heure par son intelligence et par ses succès scolaires. Il commença ses études médicales à Lyon et vint à Paris passer son doctorat. De retour à Lyon, M. Girard devint chef de clinique à l'Ecole de médecine. A partir de cette époque, il fit une étude toute particulière des maladies mentales. Il fut appelé, en 1864, à diriger, en qualité de médecin en chef, l'asile des aliénés d'Auxerre. Deux ans plus tard, il devint membre correspondant de l'Académie de médecine, fut chargé par le gouvernement de suppléer Ferrus comme inspecteur général des asiles de France, et fut nommé, en 1860, inspecteur général des aliénés du département de la Seine. C'est à cette époque que M. Girard obtint d'ajouter à son nom celui de son oncle par alliance, M. de Cailleux, ancien directeur des musées. Depuis lors, il a présidé à la création et à l'organisation des asiles d'aliénés de Sainte-Anne, de Ville-Evrard et de Vaucluse, dans le département de la Seine. Indépendamment de mémoires et d'articles insérés dans divers recueils, notamment dans les *Annales médico-psychologiques*, on doit à M. Girard de Cailleux : *Considérations physiologiques et pathologiques sur les affections nerveuses dites hystériques* (1841, in-8°): *De l'organisation et de l'administration des établissements d'aliénés* (1843, in-8°); *Compte rendu administratif, statistique et moral sur le service des aliénés du département de l'Yonne* (Auxerre, 1846, in-8°); *Spécimen du budget d'un asile d'aliénés* (1855, in-4°); *Etudes pratiques sur les maladies nerveuses et mentales, accompagnées de tableaux statistiques* (1862, in-8°), son ouvrage capital.

GIRARD DE VILLE-SAISON (Philippe), jurisconsulte français, né à Issoudun en 1733, mort en 1794. Il fut avocat au parlement de Paris, puis lieutenant civil au bailliage de sa ville natale. Il composa un *Commentaire sur la coutume du Berry* et une *Histoire du droit français*, dont six volumes ont été publiés.

GIRARD DE VILLE-THIERRI (Jean), théologien français, né en 1641, mort à Paris en 1709. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Véritable pénitent* (1689-1709, 2 vol.); la *Vie des veuves* (1697); la *Vie des riches et des pauvres* (1701); *De la flatterie et des louanges* (1701); la *Vie des clercs, évêques, prêtres, diacres et autres ecclésiastiques* (1710, 2 vol. in-12), etc.

GIRARDE s. f. (ji-rar-de). Bot. Variété de la julienne des dames.

GIRARDEL (Pierre), dominicain français, né à Chameroy (Bourgogne) vers 1575, mort à Rome en 1633. Il était fils d'un charbonnier. Grâce à la protection d'un grand seigneur, il fit ses études à Paris, où il passa son doctorat, puis entra dans l'ordre des dominicains (1600). Devenu inquisiteur de sa province vers 1618, Girardel montra un zèle extrême contre les protestants, fut nommé, en 1629, député de la province de Toulouse à Rome pour l'élection d'un général, et gagna la confiance du nouvel élu, Nic. Ridolphi, qui lui confia l'administration des affaires de l'ordre. Girardel a laissé quelques écrits, entre autres : *Réponse à l'avertissement donné par les pasteurs de l'Eglise protestante de Castres, touchant ceux qui sont sollicitez à s'en retirer* (Toulouse, 1618).

GIRARDET (Jean), peintre français, né à Lunéville en 1709, mort en 1798. Il fut successivement séminariste, étudiant en droit et militaire, puis étudia la peinture sous Claude Charles, professeur à Nancy, passa huit années en Italie, peignit des fresques dans la galerie de Florence et dans un salon du palais de Stuttgard, et devint premier peintre du roi Stanislas. Il passe pour un des artistes les plus distingués qu'ait produits la Lorraine. Les principales villes de la province, Metz, Verdun, Nancy, Lunéville, etc., possèdent de ses tableaux. Parmi ses œuvres, nous citerons une *Annonciation* et une *Descente de croix*.

GIRARDET (Abraham), habile graveur en taille-douce, élève de Nicolet, né au Locle (canton de Neuchâtel) en 1764, mort en 1823. Il a laissé des estampes d'une correction et d'un fini remarquables. On cite particulièrement les suivantes : la *Transfiguration*, d'après Raphaël; l'*Enlèvement des Sabines*, d'après le Poussin; la *Cène*, d'après Ph. de Champagne; le *Triomphe de Titus*, d'après J. Romain; les vignettes de l'*Horace* et du *La Fontaine*, de Didot.

GIRARDET (Charles-Samuel), graveur et lithographe suisse, né au Locle, près de Neuchâtel, en 1780, mort à Paris en 1867. Il était fort jeune encore quand il vint à Paris dans l'atelier de son père, qui jouissait, depuis 1782, d'une réputation méritée. Il exposa, vers 1804, quelques morceaux excellents d'après des études de David. Ce qui fut remarqué surtout dans son travail, ce fut la vigueur, l'accent qu'il mettait dans les partis pris de lumière et d'ombre. Le gouvernement lui confia des travaux, entre autres la *Tente de Darius* et l'*Entrée d'Alexandre à Babylone*, d'après Lebrun. Ces deux belles planches sont les meilleures de son œuvre.

Mais, pendant que Charles Girardet burinait ainsi les faits et gestes des héros antiques, il se faisait dans le monde des arts une merveilleuse découverte : nous voulons parler de la lithographie, que venaient de perfectionner Godefroy Engelmann et de Lasteyrie. Aucun moyen d'interprétation ne devait être plus sympathique que celui-là au tempérament du graveur, qui faisait de la lithographie sans s'en douter, avec son burin de coloriste. C'est alors que parurent ces Léopold Robert, vigoureux, brillants, un peu noirs cependant, mais d'aspect agréable, qui eurent tant de succès, qui firent la réputation du peintre et de son lithographe. Peu d'années ont suffi, cependant, pour que Charles Girardet se soit vu dépassé par des rivaux plus jeunes. Charles Girardet avait enseigné la gravure à Léopold Robert et avait amené cet artiste à Paris.

GIRARDET (Charles ou Karl), peintre suisse, fils du précédent, né au Locle, près de Neuchâtel en 1810, mort en 1871. Venu à Paris avec son père vers 1822, il entra, deux ou trois ans plus tard, dans l'atelier de Léon Cogniet; mais il n'y fit pas un très-long séjour. Dès qu'il eut appris à dessiner assez correctement pour préciser ses observations, il partit, sac au dos, emporté par son amour des voyages pédestres. Il parcourut ainsi la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Algérie, l'Egypte, la Turquie, etc. Quand il fut revenu à Paris, il débuta, au Salon de 1836, par l'*Ecole buissonnière* et le *Déjeuner des lapins*. Il n'y avait pas là certainement les éléments dont sont faits les chefs-d'œuvre, mais on y sentait une malice gouailleuse, éminemment française, malgré la nationalité de l'artiste. Les œuvres qui suivirent le montrèrent sous un aspect tout différent. Nous voulons parler de ces paysages excellents : le *Mont Righi*, une *Fontaine à Brientz*, *Marchés*, *Paysans suisses*, *Sites de Sorrente*, *de Capri*, *du Vésuve; Bords du Nil*, *Mosquée du Caire*. Cette dernière toile surtout, d'un sentiment exquis, d'une couleur superbe, fut très-remarquée et passa dans la galerie du duc de Montpensier. Ajoutons encore la *Tente du bey marocain à Isly* et la *Danse des Ioways aux Tuileries* (galeries de Versailles), une *Rue au Caire*, des *Laboureurs égyptiens*, l'*Odalisque*, etc.

Mais il y eut alors un moment de repos dans l'histoire de ses voyages. Ses compatriotes lui commandèrent un tableau et il exécuta les *Protestants surpris au prêche*, une des belles peintures de notre temps, la meilleure de l'œuvre tout entier. On raconte à ce propos que le roi de Prusse, passant à Neuchâtel, fut si vivement impressionné par cette scène, qu'il envoya à l'auteur la grande médaille d'or de Prusse.

Quelques années plus tard, en 1859, Karl Girardet entreprit l'illustration du grand ouvrage la *Touraine*, que MM. Mame devaient exposer en 1855. La *Bataille de Morat*, au Salon de 1857, les *Paysages* de 1859, la *Prairie au bord de l'Aar*, la *Solitude* (1861), les *Diablerets*, la *Tour des sorciers à Sion* (1863), *Pêcheurs d'Albengo*, la *cascade de Mury en Suisse* (1865), *Soleil levant sur la Toccia*, *Vue prise sur les bords du Cher* (1866), etc., vinrent prouver l'extrême fécondité du maître. Ces grands travaux lui laissèrent encore le temps d'illustrer le *Roland furieux*, le *Consulat et l'Empire*, etc.; car il avait une merveilleuse facilité de travail. Tous les biographes racontent que Girardet a pu exécuter, durant ses courses en Espagne, et en quelques semaines seulement, « trente esquisses et quatre-vingts portraits, sans compter une foule de vues et de costumes! »

GIRARDET (Edouard-Henri), frère du précédent, peintre comme lui, et graveur, né à Neuchâtel (Suisse) en 1819. Après Karl, dont la verve fut plus vivace et plus féconde, Edouard est le mieux doué des Girardet. Sa raillerie même a des pointes plus légères, plus finement acérées; elle jaillit plus sobre de ses tableaux conçus plus simplement. On s'approche insouciant de ces petits tableaux sans prétention; en les quittant on est souvent ému; car on sent qu'il y avait une larme dans le sourire de l'artiste, quand il disait le *Conte de la mère-grand;* que son cœur honnête battait fort quand il rencontrait l'*Aveugle mendiant du Caire*.

Le jeune Edouard s'était révélé de très-bonne heure. Son père, d'ailleurs, avait cultivé avec amour cette riche nature. Quand les livres eurent frayé la route par où devaient entrer les préceptes de l'art, on confia l'élève à son frère Karl, et ce dernier, qui allait visiter alors le nord de l'Afrique, le prit avec lui durant ce voyage. Edouard avait dix-huit ans. Son premier début eut lieu au Salon de 1829. Il avait à ce Salon le *Bain commun*, la *Chèvre blessée* et la *Bénédiction paternelle*, trois petits poëmes d'un sentiment exquis, d'une grande simplicité d'allure et sans la moindre prétention. Un peu plus tard, le *Bénédicité*, qui, sans imiter Chardin, rappelle néanmoins l'une de ses plus gracieuses fantaisies, vint ajouter un élément de plus à l'excellente impression qu'avait laissée le jeune talent de Girardet. Les *Paysans et l'ours*, les *Petits voleurs de pommes*, la *Lettre difficile*, le *Nid de merles*, le *Mauvais temps dans la montagne* (1850), etc., complétèrent enfin la notoriété qu'il s'était faite comme peintre. On l'ignorait encore comme graveur, bien qu'il eût signé avec son frère Karl une *Famille égyptienne priant sur le tombeau d'un parent* (1844); mais il se révéla, de 1859 à 1861, comme un maître, dans le *Vendredi saint*, la *Première consigne*, la *Glissade*, trois aquatinta d'après ses propres dessins. Les artistes surtout s'intéressèrent vivement à ce nouveau côté du talent de Girardet, et l'un de nos plus célèbres éditeurs lui confia l'interprétation de plusieurs tableaux connus, entre autres : l'*Evanouissement de la Vierge* et le *Retour du Golgotha*, d'après Paul Delaroche. On connaît ces deux belles planches à la manière noire, où la peinture de Delaroche gagne une puissance d'effet qui lui donne une grandeur qu'elle n'a pas ordinairement, et qui n'est pas d'ailleurs dans la manière de ce maître. Citons encore parmi ses gravures : la *Vierge en contemplation devant la couronne d'épines*, d'après Paul Delaroche (1865); *Molière à la table de Louis XIV*, d'après Gérôme (1866).

GIRARDET (Paul), graveur suisse, frère des précédents, né à Neuchâtel en 1821. Elevé par son père Charles-Samuel, il se fit remarquer de très-bonne heure par un véritable tempérament de graveur. Son début, en 1842, ne fut pas très-brillant : il avait, à ce Salon, quelques *Paysages* d'après Karl Girardet. Mais deux ans plus tard, en 1844, l'artiste rachetait avec bonheur ce fâcheux début. Son *Gauthier de Châtillon défendant une rue de Zurich* et le *Combat d'Héliopolis*, encore d'après Karl, furent remarqués et méritaient certainement de l'être. En 1849, la *Bataille d'Isly*, le *Combat de l'Habrach*, la *Prise du col du Teniah*, d'après Horace Vernet, vinrent montrer qu'il savait toutes les finesses de son métier. Le *Combat de Rivoli*, d'après M. Philippoteaux, que l'on met quelquefois sur la même ligne, n'a pas une valeur aussi grande. Nous avons vu, en 1855, une *Bataille de Frédéricia* et un *Washington traversant le Delaware*, qui semblaient étaler avec trop de complaisance la science du graveur. Nous préférons de beaucoup à ces deux morceaux la fameuse *Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire*, d'après Paul Delaroche, qui fut très-appréciée au Salon de 1857, et qui depuis est devenue célèbre autant que le tableau lui-même. Le *Colloque de Poissy*, en 1859, fut pour M. Girardet un nouveau succès. Il en fut de même de la *Cinquantaine*, d'après M. Knaus, en 1861; de la *Noce en Alsace*, d'après M. Brion, en 1863, et de l'*Appel des condamnés*, d'après Muller.

GIRARDI (Michel), médecin italien, né à Limone, sur le lac de Garde, en 1731, mort en 1797. Après avoir passé son doctorat à Padoue, il se fit connaître en proposant d'employer les baies de l'arbousier comme un calmant pour la gravelle, puis attaqua avec vivacité la pratique de l'inoculation, qui commençait à s'introduire en Italie. Par la suite, Girardi devint professeur des institutions de médecine théorique et plus tard d'anatomie, à Parme. Anatomiste exact, physiologiste judicieux, médecin habile, il a écrit, en un style abondant et correct, plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *De uva ursina* (Padoue, 1764, in-8°); *Illustratio tabularum Joannis Dominici Santorini* (Parme, 1775); *Probazione sulle cose anatomiche* (Parme, 1782); *Prolusio de origine nervi intercostalis* (Florence, 1791).

GIRARDIN (René-Louis, marquis DE), maréchal de camp et littérateur, né à Paris en 1735, d'une famille originaire de Florence, mort en 1808. Il fit avec distinction la campagne de 1760, fut attaché longtemps à la personne du roi Stanislas et se retira dans sa belle terre d'Ermenonville, où il eut le bonheur de faire accepter une retraite à J.-J. Rousseau. Après la mort du philosophe, il lui éleva un modeste et poétique tombeau dans la partie de son jardin si connue sous le nom d'*île des Peupliers*. A l'époque de la Révolution, il en adopta les principes, mais avec une modération qui l'obligea à se cacher pendant toute la Terreur. On a de lui : *De la composition des paysages sur le terrain*, ou *Des moyens d'embellir la nature près des habitations* (1777, in-8°), ouvrage souvent réimprimé et traduit en plusieurs langues étrangères.

GIRARDIN (Louis-Stanislas-Cécile-Xavier, comte DE), général, préfet et député français, fils du précédent, né à Lunéville en 1762, mort en 1827. Il eut pour parrain le roi Stanislas, et pour précepteur J.-J. Rousseau. Partisan enthousiaste de la Révolution, il publia plusieurs écrits pour en défendre les principes, fut appelé à la présidence du département de l'Oise, puis à l'Assemblée législative, où on le vit peu à peu se rapprocher de la cour. Envoyé en mission à Londres après le 10 août, mais arrêté à son retour avec ses frères (1793), il ne sortit de prison qu'à la suite du 9 thermidor, grâce aux actives démarches de Louise Contat, qui saisit habilement la circonstance de la translation des cendres de Jean-Jacques au Panthéon. « Ce serait une inconséquence pour la Convention, écrivit-elle au comité de Salut public, de laisser dans la captivité les fils de celui qui recueillit J.-J. Rousseau, pendant qu'elle s'occupe d'une fête en l'honneur de ce beau génie. » Sous le gouvernement consulaire, Stanislas de Girardin siégea au tribunat (1799), dont il devint président en 1802. Lié avec Joseph Bonaparte, il prit du service dans ses troupes lorsque ce prince fut élevé au trône de Naples, l'accompagna ensuite en Espagne, devint préfet de la Seine-Inférieure en 1812, conserva ce poste sous la première Restauration, passa à la préfecture de Seine-et-Oise, pendant les Cent-Jours, siégea à la Chambre des représentants, tomba en disgrâce à la deuxième rentrée de Louis XVIII, et reçut pourtant la préfecture de la Côte-d'Or en 1819. Cette même année, les électeurs de la Seine-Inférieure, qui avaient conservé le meilleur souvenir de l'ancien administrateur de leur département, l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés. Sans tenir compte de sa qualité de préfet, M. de Girardin vint s'asseoir au côté gauche, avec lequel il vota constamment. L'indépendance dont il fit preuve, surtout à l'occasion des lois d'exception proposées à la suite de l'assassinat du duc de Berry, mécontenta vivement le ministère, qui lui retira sa préfecture le 3 avril 1820. Libre de toute attache, Stanislas de Girardin devint, à partir de ce moment, un des chefs et des principaux orateurs de l'opposition libérale; sans cesse il éleva une voix courageuse contre toutes les lois d'exception, en faveur des mesures libérales, et se distingua à la tribune par la variété et la solidité de ses connaissances. Il lui arrivait souvent d'exprimer ses opinions avec la plus grande énergie. Lorsqu'en 1823 l'Espagne se révolta pour reconquérir ses libertés constitutionnelles, Stanislas de Girardin qualifia, en pleine Chambre, cette insurrection d'héroïque, et comme le côté droit lui criait qu'il faisait l'apologie de la révolte : « Sachez, messieurs, répondit-il, que les peuples qui rentrent dans leurs droits ne sont pas des peuples révoltés. »

On a de lui : *Promenade* ou *Itinéraire des jardins d'Ermenonville* (1788, in-8°, avec 25 vues); *Journal et souvenirs, discours et opinions* (1828, 2 vol. in-8°), livre plein de renseignements curieux sur les faits dont l'auteur a été témoin, mais qui s'arrête malheureusement à 1810; il a eu plusieurs éditions.

GIRARDIN (Ernest-Stanislas, comte DE), homme politique français, né à Paris en 1802, mort en 1874. Envoyé, en 1831, par l'arrondissement de Ruffec (Charente), à la Chambre des députés, il y siégea dans les rangs de l'opposition libérale, ne fut pas réélu en 1837, mais obtint de nouveau le mandat législatif en 1840 et fit partie de la Chambre jusqu'en 1846. M. Ernest de Girardin n'avait cessé de combattre la politique de M. Guizot et s'était montré un des plus chauds adhérents de la réforme parlementaire lorsqu'éclata la révolution de 1848. Il fut alors élu représentant du peuple à la Constituante dans le département de la Charente; mais, comme presque tous les hommes de l'ancienne opposition dynastique, M. de Girardin passa dans le camp de la réaction. Il soutint la politique de Louis-Napoléon après le 10 décembre, fut réélu à la Législative, fit partie du comité de la rue de Poitiers, vota avec la majorité pour toutes les mesures propres à enrayer le libre développement des institutions républicaines et adhéra pleinement au coup d'Etat du 2 décembre 1851. D'abord membre de la commission consultative, M. Ernest de Girardin fut appelé, le 26 janvier 1852, à siéger au Sénat.

GIRARDIN (Alexandre, comte DE), lieutenant général, premier veneur de Louis XVIII et de Charles X, né à Paris en 1776, mort dans la même ville en 1855. Il était frère du comte Louis-Stanislas et oncle du précédent. Il fit avec distinction les campagnes de l'empire, reçut à Austerlitz, sur le champ de bataille, la croix d'officier de la Légion d'honneur, fut nommé colonel de dragons en 1806, général de brigade en 1811, reçut le grade de général de division pendant la campagne de France (1814) et fut nommé par Louis XVIII premier veneur, titre qu'il conserva jusqu'en 1830. Il est le père de M. Emile de Girardin. On a de lui : *Projet de législation sur les chasses* (1817, in-fol); *Des places fortes* (1837, in-8°); *Sur l'état de la population en France et sur ses conséquences* (1844, in-8°).

GIRARDIN (Emile DE), célèbre publiciste, né à Paris le 22 juin 1806, et non en Suisse, comme on l'a écrit. Le mystère de la vie de M. de Girardin n'en est plus un pour personne depuis bien longtemps, et l'on ne peut blesser aucune convenance en rappelant des détails qui cent fois ont été imprimés. Un acte de naissance supposé lui donnait pour mère une demoiselle Delamothe, lingère, et le faisait naître en Suisse, à la date indiquée ci-dessus. En réalité, il faudrait peut-être reculer l'époque de sa naissance jusqu'en 1803 et peut-être 1802. Il était fils adultérin de Mme Dupuy, femme d'un conseiller à la cour royale de Paris, et de M. Alexandre de Girardin, qui fait l'objet de l'article précédent. On sait aussi qu'une chronique assez niaise lui donnait pour mère Madame Adélaïde, sœur de Louis-Philippe; mais c'est là une de ces légendes populaires qu'il n'est pas même nécessaire de réfuter.

Sa mère était fille de M. Fagnan, commis général aux finances sous Louis XVI. Greuze a fait d'elle un portrait célèbre, connu sous le nom de la *Jeune fille à la colombe*. On a remarqué que M. de Girardin a signé beaucoup de ses articles du nom maternel, *Fagnan*. Dans la *Liberté* du 26 mars 1867, il dit au sujet de sa naissance : « Bien qu'il ait convenu à M. Vapereau de persister, malgré mes rec-

tifications, à me faire naître en Suisse, je suis né à Paris le 22 juin 1806. Ma mère, Mme Dupuy, née Fagnan, serait-elle donc la seule femme du premier Empire qui ait eu le tort d'avoir mis au monde un enfant qui ne fût pas de son mari? Ne suis-je pas né ainsi en très-haute compagnie? De quoi donc me plaindrais-je? J'avais le choix entre trois noms : le nom d'Emile Dupuy, qui m'appartenait légalement; le nom d'Emile de Girardin, qui m'avait appartenu de 1806 à 1815 par les tendresses et les soins dont m'avait comblé mon père, et le nom d'Emile sans y rien ajouter. Malheureusement, en 1827, je ne possédais pas l'expérience que j'ai acquise et je n'avais pas, sur beaucoup de points, les idées qui me sont venues trop tard; autrement, j'eusse mis mon orgueil à m'appeler simplement : *Emile.* »

Son enfance s'écoula chez de braves gens nommés Choisel, qui demeuraient boulevard des Invalides, et qui vivaient en élevant quelques enfants, parmi lesquels ceux de Mme Tallien, devenue princesse de Chimay. En 1814, il fut remis aux soins de M. Darel, ancien officier, employé alors dans la vénerie. Son père, M. de Girardin, récemment marié, cessa bientôt de s'occuper de lui, mais assura toutefois son existence matérielle par un petit revenu. L'enfant grandit dans cette situation, sous le nom supposé d'Emile Delamothe, ne recevant aucune éducation sérieuse, privé des caresses maternelles; il fut confiné ensuite quelques années en Normandie, chez le père de M. Darel, palefrenier au haras du Pin, où du moins il se développa physiquement au milieu des libertés de la nature et de la vie rustique, et enfin il vint à Paris en 1823. Quoique abandonné à peu près à ses seules forces, avec un pécule fort mince, il put, à l'aide de quelques recommandations, entrer dans les bureaux de M. de Senonnes, secrétaire général de la maison du roi. Mais il ne resta que quelques mois dans cette situation, entra chez un agent de change, et bientôt, entraîné par les exemples qu'il avait sous les yeux aussi bien que par l'effervescence d'une ambition naissante, il voulut tenter pour son propre compte les coups de fortune aléatoires et les aventures de la Bourse. Il risqua une partie du capital de son mince revenu; mais la fortune, qui devait plus tard le combler si largement, lui fut rigoureuse à ses débuts. Aux jeux bizarres et capricieux de la spéculation, il perdit le plus gros de son pécule, et voulut alors s'engager comme soldat dans un régiment de hussards, mais ne put se faire admettre, à cause de la faiblesse apparente de sa complexion. C'est alors que, ne pouvant saisir une épée, il prit pour la première fois une plume, c'est-à-dire, en définitive, l'arme par excellence de notre siècle, celle qui convenait le mieux à cette nature active, inquiète, avide de bruit et de renommée, plus encore certainement que de richesse; mais comme Voltaire et Beaumarchais, il savait que la fortune seule donne l'indépendance. Confiné dans une petite chambre des Champs-Elysées, au lieu même où plus tard, dans une somptueuse demeure, il devait déployer les élégances d'un luxe patricien, écrasé du poids de son isolement, il se recueillit dans une sombre mélancolie qui était l'effet de sa situation plus que de son tempérament, et il écrivit ce roman intime, cette autobiographie d'*Emile*, plaidoyer sentimental de l'enfant adultérin contre la société, puis un recueil de fragments qu'il intitula : *Au hasard*. Le premier de ces opuscules, imprimé en 1827, fit du bruit. Cette sorte d'élégie fut la seule plainte de ce paria et de ce déclassé, qui n'était pas fait pour les énervements de la rêverie, mais pour l'action et pour le combat. Il sécha rapidement ses larmes et se prépara virilement à la lutte. On a dit assez spirituellement de lui qu'il s'était, dès ses débuts, posé en face de la société *comme un duelliste sur le terrain.* On a raconté maintes fois aussi qu'étant tout enfant il demandait avec insistance des éperons, et qu'interrogé sur ce qu'il en voulait faire, il aurait répondu : « Pour faire du bruit. » On a voulu voir dans ce désir naïf (d'ailleurs commun à tous les enfants) l'indice d'une vocation bien décidée. Sans attacher aucune importance à cette historiette, on peut reconnaître qu'en effet le bruit, l'éclat ont toujours été une des préoccupations impérieuses de l'imagination de M. Emile de Girardin.

A vingt-deux ans, il entra dans la société par un acte de révolte contre les conventions légales et prit le violent et audacieux parti de s'emparer d'autorité du nom qu'il savait lui appartenir de par la nature. Il prit publiquement, en effet, le nom d'Emile de Girardin, résolu, dit-on, à plaider devant la justice, si on l'y obligeait, la cause des enfants abandonnés, et de la plaider avec l'éclat et l'énergie du désespoir.

Mais le général de Girardin s'abstint de toute revendication, admirant sans doute l'acte hardi de ce jeune homme qu'il ne pouvait reconnaître légalement pour son fils. Par son influence, Emile de Girardin fut nommé inspecteur adjoint des beaux-arts (1828). C'était une sinécure, mais c'était en même temps une situation. Peu de temps après, M. de Girardin conçut l'idée du *Voleur*, journal de reproduction littéraire auquel son titre original et le choix intelligent des matériaux donnèrent une vogue considérable. Il renfermait d'ailleurs aussi des articles inédits dus à la plume de son jeune directeur, qui fonda l'année suivante la *Mode*, inaugurant ainsi par deux succès sa brillante carrière de journaliste, et montrant à ses coups d'essai cette vive intelligence des opérations de presse qui a contribué au moins autant que ses écrits à son universelle et juste célébrité.

Après la révolution de 1830, comprenant que l'effervescence des esprits allait offrir au journalisme, même en ne l'envisageant que comme industrie, des ressources plus considérables, il conçut la première idée de la presse à bon marché, sinon avec toutes les conséquences politiques et morales qui en découlent, du moins avec une certaine largeur de vue qui ouvrait carrière à tous les progrès. Il esquissa son projet de réforme et le soumit à Casimir Périer, en offrant de l'appliquer au *Moniteur*, dont il proposait de réduire le prix à un sou le numéro. Mais le ministre ne répondit à cette offre que par un refus dédaigneux. Le novateur se décida alors à tenter à ses risques et périls, d'abord dans des proportions modestes, la réalisation de son projet. Il fonda le *Journal des connaissances utiles*, à 4 francs par an, qui compta jusqu'à 130,000 abonnés. On n'avait pas alors en France idée d'une telle publicité. Esprit toujours en travail, M. de Girardin voulut rattacher aussi à ses opérations des œuvres philanthropiques. C'est ainsi que, de 1833 à 1835, il fit des dons assez considérables aux caisses d'épargne, afin d'en activer la propagation, et qu'au moyen d'une cotisation de 1 franc obtenue de ses abonnés, il fonda l'*Institut agricole de Coëtbo*, école rurale où cent jeunes gens étaient élevés, instruits et entretenus gratuitement.

En 1831, il avait épousé une jeune fille célèbre par son talent poétique et sa beauté, Mlle Delphine Gay (v. l'article ci-dessous). Ce fut lui également qui créa le *Musée des familles*, dont la vogue balança un moment le succès du *Magasin pittoresque*, puis l'*Almanach de France*, qui s'est tiré jusqu'à 1,200,000 exemplaires, succès unique peut-être dans l'histoire de la librairie, un *Atlas universel*, à un sou la carte, le *Journal des instituteurs primaires*, à 36 sous par an, enfin le *Panthéon littéraire*, vaste entreprise qui ne réussit qu'à demi, malgré une assez forte subvention du ministère. En même temps, poursuivant la fortune dans toutes les voies, il s'engageait dans plusieurs spéculations industrielles et financières, dont quelques-unes, particulièrement l'affaire des mines de Saint-Bérain, lui attirèrent de nombreuses attaques et même jusqu'à des accusations d'improbité. Sans entrer dans le détail de ces graves questions, d'ailleurs fort compliquées, nous dirons que ce qui nous paraît le plus probable, c'est qu'avec sa hardiesse de conception, sa fièvre d'entreprises, son tempérament impétueux, M. de Girardin, dans sa vie de combat, a dû ou du moins a pu s'engager imprudemment dans des combinaisons aventureuses, sans que sa bonne foi et sa probité puissent être soupçonnées. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'époque où il était le plus violemment attaqué, les attestations publiques de ceux avec qui il avait été en relations d'affaires mirent en évidence son honorabilité.

En 1836, il fonda le journal la *Presse*. Jusqu'alors ses publications n'avaient été en quelque sorte qu'un acheminement vers la grande réforme ayant pour but le développement de la presse politique; la nouvelle feuille fut enfin la réalisation de ses plans, basés sur cette idée économique : « Le produit des annonces étant en raison du nombre des abonnés, réduire le prix d'abonnement à sa plus extrême limite, pour élever le chiffre des abonnés à sa plus haute puissance. »

C'était une entreprise hardie que l'organisation d'une feuille politique quotidienne au prix de 40 francs par an, au lieu de 80, prix consacré. On sait qu'elle eut un plein succès, et que cette réforme économique fut imitée successivement par la plupart des journaux, à qui toute concurrence était devenue impossible. La *Presse* parut le 1er juillet 1836, le même jour que le *Siècle*, qui se fondait dans les mêmes conditions. Mais l'idée première appartient incontestablement à M. de Girardin. A l'article PRESSE, on trouvera quelques détails, qui naturellement ne peuvent trouver place dans une notice purement biographique.

L'inauguration de la presse à bon marché fit une véritable révolution dans le journalisme. Si le nouveau régime développa le mercantilisme, il augmenta le nombre des lecteurs s'intéressant aux affaires du pays; en somme, il accomplit un véritable progrès. Mais il augmenta aussi les animosités contre M. de Girardin, qui fut poursuivi des attaques les plus acrimonieuses, et, ajoutons-le, les plus injustes; car en supposant même, et ici cette supposition est toute gratuite, en supposant qu'il n'ait été mû que par une pensée de spéculation, la création de la presse à bon marché n'en restait pas moins une œuvre utile à la diffusion des idées et à l'instruction populaire. La presse démocratique eut le tort de prendre part à ces querelles d'intérêt. Comme le nouveau journal soutenait, avec indépendance, mais enfin soutenait la monarchie de Juillet, on alla jusqu'à insinuer que des subventions secrètes avaient pu seules le mettre à même de réduire ses prix d'abonnement. Au milieu de ces tristes débats, Armand Carrel fut amené incidemment à intervenir; il le fit avec la dignité un peu hautaine qui était dans son caractère; M. de Girardin répondit avec la vivacité du sien; il s'ensuivit des demandes d'explications, des pourparlers qui ne purent aboutir : un duel fut résolu.

Le fondateur de la *Presse* avait eu déjà trois duels : un en 1825, qui n'eut aucune suite fâcheuse; un deuxième en 1828, dans lequel il fut légèrement blessé à l'épaule; enfin un autre en 1835, contre M. Degouve-Denunques, dans lequel il essuya le feu de son adversaire et déchargea ensuite son arme en l'air.

Sa rencontre avec Carrel eut des suites plus funestes, on ne l'ignore point, et ce malheureux combat eut toute l'importance d'un événement public. Le 22 juillet 1836, les deux adversaires se battirent au pistolet dans une allée du bois de Vincennes. Carrel fut blessé mortellement au bas-ventre; M. de Girardin, qui tira le dernier, eut la cuisse gauche traversée d'une balle. Après l'issue tragique de ce combat, il prit l'irrévocable détermination de ne plus se battre, et depuis lors, en effet, aucune attaque, quelque violente qu'elle fût, n'a pu l'ébranler dans sa digne et courageuse résolution.

Malgré la gravité de sa blessure, malgré la sincérité de ses regrets, il vit s'ajouter les haines de parti aux animosités intéressées dont il était l'objet, et il subit les plus cruelles attaques; récriminations injustes, après tout, car si le combat avait eu un résultat à jamais déplorable, la plus grande loyauté, est-il besoin de le dire, y avait présidé.

A cette époque, M. de Girardin était député; il avait été nommé en 1834, par le collége de Bourganeuf (Creuse), qu'il représenta à la Chambre jusqu'en 1848. Son admission n'eut pas lieu sans de nombreuses difficultés; on allait même jusqu'à lui contester ridiculement sa qualité de Français. Déjà, à l'époque de son mariage, il avait dû se présenter accompagné de sept témoins le connaissant depuis un certain nombre d'années, et dont l'attestation constitua un acte de notoriété destiné à tenir lieu d'acte de naissance. Plus tard, devant une commission de la Chambre des députés, son père, par une déclaration verbale, le reconnut pour son fils.

A la Chambre et dans son journal, il soutenait le gouvernement, mais souvent de la manière dont les gouvernements n'aiment pas être défendus, c'est-à-dire en le conseillant librement, en le gourmandant quelquefois même assez rudement. Aussitôt après la validation laborieuse de son élection, il avait essayé de former un groupe dont naturellement il eût été le chef, un parti de *conservateurs progressistes :* ce n'est pas la seule chimère que cet homme pratique ait poursuivie dans son existence active et tourmentée. A la Chambre, il ne joua pas un rôle fort important, et resta même dans une sorte d'isolement. La mobilité et le tour original de ses idées, son indépendance personnelle, son dogmatisme un peu impérieux n'étaient guère propres à en faire un chef parlementaire. Où il eût fallu de l'habileté, il n'avait que de l'audace.

Mais, dans son journal, il obtint de haute lutte les succès les plus brillants. Sa personnalité très-accentuée, son tempérament spécial, sa physionomie intellectuelle se reflétaient avec exactitude dans la *Presse*, qui devint, sous sa direction, une de ces puissances avec lesquelles les puissants eux-mêmes doivent compter. Il y appelait, d'ailleurs, l'élite des écrivains de l'époque, surtout pour la partie littéraire. Quant à la marche politique qu'il lui imprima, elle fut assez capricieuse, ou du moins fort indépendante. Dans son scepticisme d'homme d'affaires, M. de Girardin est indifférent à quelque forme de gouvernement que ce soit, et se classe lui-même parmi les hommes politiques qui acceptent tout gouvernement comme un fait et se donnent pour but d'améliorer en conservant. Nous ne discutons pas cette théorie, qui peut avoir, qui a certainement sa valeur, mais qui, dans la pratique, conduit souvent à bien des déceptions. M. de Girardin en a fait lui-même l'expérience. Après avoir soutenu le ministère Molé, puis celui de M. Guizot, il fut conduit par la force des choses à faire une opposition redoutable. Sa devise, *améliorer le gouvernement établi*, est sans doute excellente, mais à la condition que ce gouvernement voudra bien se laisser améliorer, ou qu'on trouvera dans la constitution les moyens de faire cette opération sans lui, et même, au besoin, *malgré lui*. La forme des gouvernements et le mécanisme de leur organisation ne sont donc pas choses indifférentes, même et surtout pour les hommes pratiques. Son autre axiome, la *Révolution par en haut*, c'est-à-dire les réformes, l'œuvre de progrès par l'initiative du pouvoir, se vérifie bien rarement, on pourrait même dire presque jamais; généralement, quand les gouvernements font des *réformes*, c'est à leur profit particulier, nullement pour augmenter la liberté et le bien-être des citoyens; le plus souvent même, c'est pour les restreindre. Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse sommaire des *idées* de M. de Girardin. Il en a beaucoup émis, dans le feu de ses improvisations; mais il ne serait pas extrêmement difficile, croyons-nous, de démontrer que beaucoup sont purement chimériques; chose assez piquante pour un homme qui se croit essentiellement pratique et simplificateur, et qui, sous certains rapports, n'est peut-être qu'un artiste politique. Toutefois, une justice à lui rendre, c'est qu'au milieu de ses soubresauts, de ses caprices, de son cliquetis de mots, de doctrines et d'antithèses, de ses revirements, de ses audaces suivies d'évanouissements subits, de ses témérités suivies de défaillances, de ses manœuvres agiles trop souvent décevantes, il est resté constamment fidèle à certaines idées primordiales et capitales; par exemple, il a toujours défendu la liberté, la liberté entière, absolue, sous tous les régimes et dans toutes les situations, avec une persévérance et un courage bien remarquables à notre époque d'affaissement politique et moral. Cette foi à une idée, cette constance peuvent faire oublier bien des inconséquences et des erreurs.

En 1847, il était en plein dans l'opposition, sans être enrégimenté, d'ailleurs, dans aucun groupe; car, soit originalité, soit orgueil ou conscience de sa valeur propre, il a toujours mis son honneur à marcher seul, du moins à ne marcher derrière personne, à ne relever que de lui-même. Il attaquait, avec tous les honnêtes gens, la corruption qui s'étendait, comme une lèpre, du gouvernement au pays. Le 3 juin de cette année, une demande en autorisation de poursuites est déposée contre lui, à l'occasion d'un article indigné relatif à une promesse de pairie moyennant argent. L'autorisation est accordée par la majorité de la Chambre. Traduit à la barre de la Chambre des pairs, M. de Girardin y comparaît le 22 juin, sans défenseur, prononce une défense énergique et brève et, contre toute attente, est renvoyé des fins de la citation.

Le 14 février 1848, impuissant à arrêter le ministère sur la pente de l'abîme, il donne en ces termes sa démission de député :

« Entre la majorité intolérante et la minorité inconséquente, il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas :

» Le pouvoir sans l'initiative et le progrès; l'opposition sans la vigueur et la logique. Je donne ma démission. J'attendrai les élections générales. »

Le 24 février au matin, à l'aspect de Paris armé et barricadé, il jugea d'un coup d'œil la gravité de la situation, se rendit aux Tuileries, et, le premier, conseilla au roi l'abdication, comme seul moyen de conjurer la crise. Il courut ensuite à travers les barricades pour annoncer partout cet acte; mais déjà il était trop tard.

Au lendemain de la révolution, avec sa décision habituelle, il avait pris son parti de la chute de la dynastie, et, par son fameux article intitulé *Confiance! confiance!* il contribua à faire accepter la république parmi cette portion du public sur laquelle il avait influence, les grands industriels, spéculateurs et financiers.

Bientôt cependant, il fit une opposition véhémente au gouvernement provisoire, et souleva tant de colères par l'ardeur de ses attaques, qu'une troupe de patriotes égarés se rassembla le 20 mars devant les bureaux de la *Presse*, menaçant de saccager l'imprimerie, afin d'empêcher la publication du journal; mais Ledru-Rollin accourut et contribua à empêcher que le parti révolutionnaire ne se déshonorât par quelque violence. M. de Girardin, dans cette bourrasque qui se renouvela deux ou trois soirées de suite, montra beaucoup de courage et de sang-froid, attitude qui produit toujours un effet décisif dans notre pays, et qui ne contribua pas peu à ramener la foule au respect de la liberté de la presse et de la pensée. Toutefois, tout en reconnaissant son droit de parler librement, on n'en doit pas moins rappeler que ses articles, par leur ton agressif et tranchant, pouvaient facilement passer pour des œuvres de réaction.

Un fait assez remarquable, c'est que, malgré son immense notoriété, malgré la puissance que lui donnait son journal, malgré la réaction qui commençait à dominer et qui le regardait comme un de ses auxiliaires, il ne fut pas élu représentant à la Constituante, bien qu'il eût posé sa candidature. Cela tient sans doute aux dispositions particulières du public français pour le célèbre publiciste. Il est de ces hommes dont on estime les talents supérieurs, qui peuvent conquérir le succès, l'engouement, soulever même à de certains moments l'enthousiasme, mais qui, au fond, n'inspirent que peu de confiance comme hommes politiques : la théorie, si attrayante qu'elle soit, n'a jamais satisfait qu'imparfaitement le caractère français. Cette disposition fâcheuse est bien réelle à son égard, il a pu souvent s'en convaincre. Peut-être cela tient-il aussi à l'instabilité, à la nature fugace, à la tactique capricieuse, qui forment les principaux traits de la physionomie du publiciste. Toujours est-il que, se sentant appelé à accomplir de grandes et utiles réformes, M. de Girardin a vivement désiré le pouvoir, et qu'il n'est parvenu à se faire accepter ni par la monarchie constitutionnelle, ni par la république, ni par l'empire, bien que, dans l'intérêt de ses idées il ait fait des avances à tous les régimes.

A la veille de l'insurrection de juin, son opposition était devenue d'une véhémence extrême. D'ailleurs, il combattait surtout alors ce qu'on nommait le parti du *National*, et l'on ne peut lui refuser d'avoir eu des pressentiments singulièrement justes des évé-

nements. On en jugera par quelques lignes extraites de l'un de ses articles :

COURT DIALOGUE.

— Il faut que cela aille plus mal encore!
— Pourquoi donc?
— Parce que nous n'avons plus qu'un moyen de garder le pouvoir qui nous échappe.
— Quel moyen?
— C'est de rendre nécessaire la dictature du général Cavaignac.

. . . .

Quelques jours plus tard, en effet, le général Cavaignac était investi d'une véritable dictature pour écraser l'insurrection. Au milieu de sa sanglante mission, il n'oublia pas de se venger du clairvoyant publiciste. Sur un ordre signé de sa main, M. de Girardin fut arrêté le 25 juin et emprisonné à la Conciergerie. En même temps la *Presse* était suspendue. Son rédacteur resta onze jours au secret, puis fut rendu à la liberté. Comparé aux fusillades, aux milliers d'arrestations arbitraires, aux transportations sans jugement, cet emprisonnement sans doute est peu de chose, mais il n'en était pas moins illégal. Le journaliste le fit durement expier au soldat triomphant, d'abord en publiant après sa sortie le *Journal d'un journaliste au secret*, puis en reprenant, dans la *Presse*, qui put reparaître le 7 août, une guerre meurtrière qu'il poursuivit avec une opiniâtreté où les ressentiments personnels étaient plus apparents que les dissentiments politiques. Accoutumé de longue date à faire à peu près flèche de tout bois, il appuya la candidature de Louis-Napoléon à la présidence, probablement sans une profonde conviction, mais avec une ardeur avivée de toute la haine qu'il portait à Cavaignac. Après l'élection du 10 décembre, on lui proposa la direction des postes, la préfecture de police, l'ambassade de Naples; mais il refusa successivement toutes ces positions, déclarant qu'il n'accepterait jamais qu'une fonction où il pourrait appliquer ses idées en matière de gouvernement : en d'autres termes, il voulait être ministre; et même il avait, très-certainement dans cette vue, dans cet espoir, présenté à Louis-Napoléon, dès le 14 décembre, une *Note* sur une nouvelle organisation des ministères. Ecarté, redouté peut-être à cause de son indisciplinable personnalité, il retomba dans son isolement et ne tarda pas à se jeter dans l'opposition, dans le grand courant de l'époque, et, peu de temps après, on le vit faire adhésion au socialisme. Bientôt il publia une feuille populaire, le *Bien-être universel*, et se présenta de nouveau au suffrage des électeurs de Paris; mais, s'étant refusé à placer la république au-dessus du droit des majorités, au-dessus du suffrage universel, il fut repoussé par le conclave socialiste, chargé de préparer les élections.

Toutefois, dans une élection partielle, il fut élu dans le Bas-Rhin, siégea à la Montagne et prit part aux débats orageux des derniers temps de la République.

Après le 2 décembre, il fut compris dans une des listes des représentants expulsés du territoire français, se rendit à Bruxelles, où il publia un volume intitulé la *Politique universelle*, et obtint de rentrer, deux mois après son bannissement, à l'occasion de la mort de sa belle-mère, Mme Sophie Gay. Il reprit alors la direction de la *Presse;* mais, avec ses habitudes de libre discussion, il était présumable qu'il s'accommoderait difficilement du régime imposé aux journaux. Il s'attira en effet plusieurs *avertissements*, se retira de la rédaction et finit par vendre au banquier Millaud, moyennant 800,000 fr., les quarante actions qu'il possédait dans la propriété du journal.

Lors de la suspension de la *Presse*, en décembre 1857, M. de Girardin, qui n'avait cessé de porter intérêt à cette feuille qu'il avait créée, aussi bien qu'au personnel, eut l'idée, pour occuper les compositeurs pendant les deux mois que devait durer l'interruption du journal, de réimprimer en volumes ses principaux articles, sous le titre de *Questions de mon temps*. Déjà, au commencement de 1848, il avait associé dans les bénéfices les travailleurs de la *Presse*, qui firent à cette occasion frapper une médaille en son honneur, comme marque de reconnaissance pour une aussi noble et intelligente initiative.

En 1855, M. de Girardin était devenu veuf; dix-huit mois plus tard, il se remaria avec Mlle Mina de Tieffenbach, dont il eut une fille, qu'il eut le malheur de perdre à Biarritz en 1865. Cette union ne fut pas heureuse et aboutit, en 1872, à une séparation de corps prononcée par les tribunaux.

Pendant la période où il était rentré dans la vie privée, le célèbre publiciste, dont l'esprit s'éparpille dans toutes les directions, écrivit une comédie, la *Fille du millionnaire*, qui est une glorification de l'homme de bourse. Plus tard il composa d'autres pièces, le *Supplice d'une femme*, les *Deux sœurs* (1865). Ces œuvres ont été représentées avec fracas. Elles sont analysées dans le *Grand Dictionnaire.*

Rappelé, à la fin de 1862, à la direction de la *Presse*, il en sortit en 1866, à la suite de dissentiments qu'on n'a pas oubliés. Le journal avait reçu, coup sur coup, deux avertissements; les principaux propriétaires s'émurent; M. de Girardin, dont les intérêts étaient également engagés, se refusa cependant à sacrifier le collaborateur qui avait fait éclater l'ouragan administratif. De là des dissensions qui amenèrent sa retraite, ainsi que celle de ses principaux collaborateurs, du journal la *Presse*, qui a continué depuis à paraître, mais qui, privée du vaillant travailleur qui en avait fait le succès, est restée comme une carapace desséchée, comme un cadavre d'où s'est enfuie la vie.

En se retirant, M. de Girardin ne songeait nullement à quitter le terrain de la politique militante. Bien au contraire, surexcité encore par les contrariétés qu'il venait de subir, il ne songeait qu'à fonder rapidement un autre journal. Il fallait alors l'autorisation préalable du gouvernement. Pressé d'agir, l'impétueux publiciste, au lieu de se soumettre à ces longueurs, acheta la propriété d'une feuille languissante et obscure, la *Liberté*, qu'il transforma complétement.

Vendu à 10 centimes le numéro, prix inférieur au prix de revient, ce journal eut un brillant succès. Son tirage s'éleva rapidement à 60,000, ce qui constitua bientôt pour son propriétaire une perte considérable et le força à le vendre, au bout de quelques mois, 15 centimes. M. de Girardin continua à attirer sur lui l'attention publique, en traitant dans son journal les questions les plus diverses avec sa vivacité habituelle. Quoiqu'il fût bien en cour, il ne ménageait pas ses critiques à la politique de M. Rouher. Dans la séance du 28 février 1867, le ministre d'Etat ayant prononcé ces paroles : « Nous avons conduit le pays, graduellement et chaque année, à des destinées meilleures, » M. de Girardin écrivit deux jours après, dans la *Liberté*, sous ce titre : les *Destinées meilleures*, un article qui eut un grand retentissement et qui lui valut d'être traduit en police correctionnelle. Condamné, le 6 mars, à 5,000 fr. d'amende, comme ayant excité à la haine et au mépris du gouvernement, l'ardent publiciste en conçut une vive irritation, déclara publiquement dans son journal qu'il rompait toute relation avec la famille impériale, et ne s'appela plus, pendant quelque temps, que « le condamné du 6 mars. » Peu après, la vente de la *Liberté* fut interdite sur la voie publique, et une nouvelle condamnation venait frapper son rédacteur en chef.

Après avoir fait le rêve de la *paix perpétuelle* du bon abbé de Saint-Pierre et écrit de nombreux articles contre la guerre, M. de Girardin, brillamment aidé par son jeune collaborateur, M. Duvernois, fit, en 1868, une longue campagne pour que la France déclarât la guerre à l'Allemagne et conquît la Belgique. Peu après, bien qu'il n'eût cessé de critiquer vivement l'administration, il se déclara contre la souscription Baudin, que venaient d'ouvrir plusieurs journaux démocratiques. En 1869, lorsque le gouvernement, poussé par la voix de l'opinion publique, annonça le retour à la responsabilité des ministres et des réformes constitutionnelles, M. de Girardin demanda au pouvoir de ne pas s'arrêter aux demi-mesures, mais de donner sans restriction toutes les libertés confisquées lors du 2 décembre 1851. Satisfait de la démission de M. Rouher comme ministre dirigeant (juillet 1869), il cessa aussitôt de poursuivre le système de ses critiques acerbes. Bien plus, l'administration de M. Haussmann étant devenue l'objet des attaques les plus ardentes, non-seulement il défendit ce dernier avec chaleur, mais il demanda qu'on lui donnât le ministère des travaux publics. Ami de M. Emile Ollivier, il contribua à son avénement au pouvoir (2 janvier 1870) en le présentant comme l'homme de la situation, comme le ministre qui devait asseoir définitivement l'empire en le régénérant par la liberté. Ses illusions à cet égard furent promptement déçues. Toutefois, s'il reprocha, à plusieurs reprises, à M. Ollivier sa politique de tâtonnement, il ne lui fit point la guerre, se rallia de plus en plus à l'empire et fut un des plus chauds promoteurs du plébiscite. Lorsque la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne vint provoquer entre la France et la Prusse un conflit à jamais regrettable, le rédacteur en chef de la *Liberté* demanda la guerre à grands cris, se signala entre tous par son ardeur belliqueuse et contribua de tout son pouvoir à nous lancer dans la plus désastreuse des aventures. Sur ces entrefaites, il vendit la *Liberté* à M. Léonce Détroyat et reçut, en récompense de l'ardeur avec laquelle il venait d'exalter la politique gouvernementale, un siége au Sénat; mais le décret de sa nomination, daté du 27 juillet, ne fut point inséré au *Moniteur*, et, par suite des événements, il resta lettre morte. Après la révolution qui balaya l'empire, M. de Girardin quitta Paris (10 septembre), et il alla se fixer à Tours, qui était devenu le second centre politique de la France. La délégation gouvernementale, à laquelle il offrit ses services, ne jugea pas à propos de les accepter; il continua alors à écrire dans la *Liberté*, qui parut successivement à Tours et à Bordeaux, tant que dura la guerre. Après la capitulation de Paris, M. de Girardin retourna dans cette ville et saisit toutes les occasions pour attaquer, dans son ancien journal, le gouvernement de la défense nationale. Pendant la Commune, M. de Girardin fit paraître, le 5 mai, une feuille intitulée l'*Union française, journal de la république fédérale*, dans laquelle il imputait à la division de la France en 86 départements tous les malheurs de notre pays et recommandait comme remède le partage du sol national en 15 Etats indépendants, avec des chambres et sénats spéciaux. L'*Union française* n'eut qu'une courte existence. Elle fut supprimée, le 15 mai, par la Commune.

M. de Girardin, avec son tempérament d'homme et de publiciste, avec sa physionomie accentuée, est véritablement un des types de notre temps. Il y a en lui, comme on l'a déjà dit, croyons-nous, du Beaumarchais et de l'Américain. Spéculateur, publiciste, homme politique, industriel, économiste, auteur dramatique, il a touché à tout, hâtivement et sans laisser une empreinte bien profonde, il faut l'avouer, mais avec une verve, une *furie française* qu'il a portée jusque dans les affaires. Telles de ses entreprises ont en effet la même hardiesse, la même crânerie d'allures, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que ses articles les plus vigoureusement frappés. Sans doute, ses idées, ses systèmes, ses solutions sont improvisés plutôt que médités, et il a plus souvent cherché l'éclat que la profondeur; il est même souvent paradoxal, comme les hommes qui veulent, à toute heure, dire leur mot sur toutes les questions et forcer l'attention en poursuivant l'imprévu; on pourrait même le considérer, sous certains rapports, comme un virtuose plutôt qu'un penseur; les contradictions abondent dans ses écrits, précisément à cause de la rapidité de ses conceptions, qui jaillissent au jour le jour de l'esprit le plus impressionnable et le plus librement spontané. Mais il n'en a pas moins semé une infinité d'idées originales et hardies dont beaucoup eussent mérité plus de succès pratique qu'elles n'en ont eu. Il lui est arrivé, en effet, ce désagrément de voir la plupart de ses idées repoussées ou dédaignées; cela tient sans doute un peu à l'abondance même avec laquelle il les a prodiguées. En 1848, il avait ouvert une colonne de la *Presse* à tous les systèmes, en annonçant l'émission d'*une idée par jour*. C'était trop; l'esprit public ne peut être ainsi surmené. L'homme d'une seule idée a beaucoup plus de chances de triompher : il persiste, s'acharne, et finit souvent par enlever le succès. On connaît assez la manière littéraire de M. de Girardin : son style est négligé, comme celui de tous les improvisateurs; il procède souvent par axiomes brefs, dogmatiques et tranchants; en somme, malgré la multiplicité de ses écrits, malgré l'abus de l'alinéa, des répétitions et de l'antithèse, il est lu, discuté, contesté ou approuvé, et, depuis plus de trente ans, il a ce privilége peu commun d'attirer l'attention et d'occuper les esprits aussitôt qu'il prend la plume. Il a publié beaucoup d'écrits, dont plusieurs sont des collections de ses anciens articles. Outre ceux que nous avons mentionnés, nous citerons : *De la presse périodique au* XIXe *siècle* (1837); *De l'instruction publique* (1838); *Etudes politiques* (1838); *De la liberté de la presse et du journalisme* (1842); les *Cinquante-deux*, suite d'écrits sur les questions à l'ordre du jour (1849-1854, 11 vol. in-18); *Questions administratives et financières* (1848); l'*Abolition de la misère par l'élévation des salaires* (1850); l'*Abolition de l'autorité par la simplification du gouvernement* (1851); la *Liberté dans le mariage par l'égalité des enfants devant la mère* (1857). Il a publié plus récemment (de 1864 à 1872, 10 vol. in-8o), pour faire suite aux 12 volumes qui composent les *Questions de mon temps*, signalées plus haut : *Paix et liberté*, questions de l'année 1863; *Force ou richesse*, questions de l'année 1864; *Pouvoir et impuissance*, questions de l'année 1865; le *Succès*, questions de l'année 1866; le *Condamné du 6 mars*, questions de l'année 1867; la *Voix dans le désert*, questions de l'année 1868; l'*Ornière*, questions de l'année 1869; le *Gouffre*, questions des années 1870 et 1871; les *Droits de la pensée*, questions de presse (1830 à 1864); *Questions philosophiques* (1852 à 1857). Citons encore : *Du droit de punir* (in-8o); *Hors Paris* (Bordeaux, in-8o); l'*Union française, extinction de la guerre civile* (1871, broch. in-8o); l'*Homme et la femme, l'homme suzerain, la femme vassale*, réponse à l'*Homme-femme* de M. Dumas fils (1872, in-18).

GIRARDIN (Delphine GAY, Mme Emile DE), femme de lettres française, épouse du précédent, née à Aix-la-Chapelle le 26 janvier 1804, morte à Paris le 29 juin 1855. Elle débuta sous les auspices de sa mère, Mme Sophie Gay, dans la *Muse française*, et se fit vite remarquer. A quinze ans, elle manifestait un talent précoce, et de plus elle était fort belle, précisément de cette beauté sentimentale et rêveuse, mise à la mode par tous les romans de l'époque. On la comparait tout naturellement à Corinne chantant au cap Misène ses odes inspirées. En 1822, elle obtint un prix académique pour un petit poëme intitulé les *Sœurs de Sainte-Camille*, et elle publia successivement quelques-uns de ses meilleurs morceaux poétiques, *Magdeleine*, *Amélie*, la *Veuve de Naïm*, *Mlle de La Vallière*, *Napoline*. Elle reçut de Charles X une pension pour sa *Vision de Jeanne Darc*, allégorie composée à l'occasion du sacre. Pendant un voyage qu'elle fit vers le même temps en Italie, elle fut rencontrée par Lamartine, qui n'a pas dédaigné de retracer les attitudes, pendant cette entrevue, de celle qu'on appelait alors la dixième Muse. La scène avait lieu près de la cascade de Vellino, à Terni : « Elle était assise, nous dit le poëte, sur un tronc d'arbre que les enfants des chaumières voisines avaient roulé là pour les étrangers; son bras, admirable de forme et de blancheur, était accoudé sur le parapet. Il soutenait sa tête pensive; sa main gauche, comme alanguie par l'excès des sensations, tenait un petit bouquet de pervenche et de fleurs des eaux noué par un fil, que les enfants lui avaient, sans doute, cueilli et qui traînait, au bout de ses doigts distraits, dans l'herbe humide.

» Sa taille élevée et souple se devinait dans la nonchalance de sa pose; ses cheveux abondants, soyeux, d'un blond sévère, ondoyaient au souffle impétueux des eaux, comme ceux des sibylles, que l'extase dénoue, etc., etc. » Tel était le goût d'alors, et toute sa vie Mme de Girardin fut ainsi traitée en reine par nos plus grands écrivains. Que de portraits semblables à celui-là et inspirés, ce semble, par une véritable extase, nous ont laissés d'elle Sainte-Beuve, Théophile Gauthier, Paul de Saint-Victor, Jules Janin et bien d'autres!

En 1831, Delphine Gay devint la femme de M. Emile de Girardin, et, sans abandonner la poésie, elle écrivit, d'une plume alerte, des romans et des articles de critique dans les divers journaux que fondait alors, avec son activité remuante, le fécond publiciste. Les romans, le *Lorgnon* (1831), le *Marquis de Pontanges* (1835), la *Canne de M. de Balzac* (1836), furent très-remarqués; ils ont été réunis sous le titre de *Nouvelles*, dans la réimpression de ses *Œuvres complètes* (1856, 8 vol. in-18); mais ce fut surtout dans les *Lettres parisiennes*, feuilleton hebdomadaire de la *Presse*, signé du vicomte de Launay, qu'elle sema le plus de pages aimables et spirituelles. On peut cependant remarquer que la sensibilité fait absolument défaut au brillant causeur et qu'on trouve de tout, dans ces *Lettres*, de la verve, de la malice, des paradoxes amusants, mais jamais un mot qui parte du cœur. Du reste, à examiner de près même ses poésies, où la sentimentalité domine, on s'aperçoit vite que Mme de Girardin n'a voulu que faire du style et que son émotion est maniérée.

Donnons ici, sur ces articles destinés à être lus au jour le jour, et qui, cependant, ont mérité d'être réimprimés en séries, l'opinion de Sainte-Beuve. « Le feuilleton créé par Mme de Girardin, en 1836, sous le titre de *Courrier français*, dit-il, était piquant, léger, gai, paradoxal et pas toujours faux. En général, il ne faut pas appuyer en le lisant. La société parisienne est observée à fleur de peau; elle est saisie dans son travers, dans son caprice d'une saison, d'un seul jour, d'une seule classe qui se dit élégante par excellence. Une course de chevaux, une chasse, une mode nouvelle, une chose frivole prise au sérieux, une sérieuse prise au frivole, ce sont là ses sujets, ses triomphes ordinaires et faciles. Elle arrive, elle entre dans son sujet comme dans un salon, ayant d'avance ses partis pris d'être gaie, aimable, éblouissante, au rebours du lieu commun (je n'ai pas dit du sens commun), et elle tient sa gageure. Des mots heureux, imprévus, tout à fait drôles font oublier l'absence du fond; elle a du facétieux. On rit, on est déconcerté, on oublie un moment, par la finesse et les saillies de détail, ce qui souvent est une complète moquerie ou mystification de la nature humaine. Le blanc et le noir, le vrai et le faux, elle vous retourne tout cela, et ce serait du vrai pédantisme, auprès d'elle, que de s'en préoccuper. L'auteur écrit ces petits feuilletons si légers d'un style des plus nets, et les compose avec un art parfait; l'imagination aussi s'en mêle. »

Mme de Girardin s'essaya aussi au théâtre avec un certain succès; mais ce sont ses petites pièces, et non ses grandes, qui ont été le plus goûtées. Son premier essai fut l'*Ecole des journalistes*, satire assez anodine des mœurs du jour, qui fut reçue à la Comédie-Française, mais que la censure arrêta. Nous en avons donné l'analyse. (V. ECOLE DES JOURNALISTES.) A cette comédie succéda une tragédie, *Judith*, écrite pour Rachel, puis *Cléopâtre* (1847); Lamartine met cette pièce au-dessus de toutes les autres; Sainte-Beuve, au contraire, la place au dernier rang. *C'est la faute du mari*, proverbe en un acte (1851); *Lady Tartufe*, un des triomphes de Rachel dans la comédie (1853); la *Joie fait peur*, comédie en un acte (1854), et le *Chapeau d'un horloger* (1856) attestèrent la flexibilité du talent de l'auteur, à qui l'on ne peut refuser, malgré le manque de relief de la plupart de ses productions, l'esprit d'observation, l'entente du théâtre et une vivacité de style qui masque la faiblesse des conceptions. « Comme écrivain, dit encore Sainte-Beuve, Mme de Girardin a eu trois manières, s'il vous plaît, trois formes poétiques distinctes : la première forme, régulière, classique, brillante et sonore, qu'on peut rapporter à Soumet; la seconde forme, qui date de *Napoline*, plus libre, plus fringante, avec la coupe moderne, et où Musset intervient; la troisième forme enfin, qu'elle a déployée dans *Cléopâtre*, et où elle ose au besoin tout ce que se permet en versification le drame moderne. Il est remarquable que les femmes, si habiles et si maîtresses qu'elles soient, trouvent rarement leur forme elles-mêmes; elles en usent bien, mais elles l'ont empruntée à un autre. De ces trois for-

mes, disons que la première, celle de Racine vu à travers Soumet, serait celle que suivrait de préférence et le plus naturellement Mme de Girardin, si elle était livrée à elle-même. » Inutile de dire que ce qu'elle a écrit dans ce genre est aujourd'hui tout à fait suranné et à peu près illisible.

Dans l'intervalle, elle avait publié, en collaboration avec Méry, Sandeau et Théophile Gauthier, un roman par lettres, la *Croix de Berny*, où, sous le pseudonyme d'Irène de Châteaudun, elle rivalisa d'esprit avec les trois brillants conteurs. Nous emprunterons à l'un d'eux, Théoph. Gautier, quelques lignes qu'il lui consacra au lendemain de sa mort. « Dans les dernières années de sa vie, la beauté de Mme de Girardin avait pris un caractère de grandeur et de mélancolie singulier. Ses traits idéalisés, sa pâleur transparente, la molle langueur de ses poses ne trahissaient pas les ravages sourds d'une maladie mortelle. A demi couchée sur un divan et les pieds couverts d'une résille de laine blanche et rouge, elle avait plutôt l'air d'être convalescente que malade. George Sand, qu'elle admirait sans aucune arrière-pensée, la vit souvent vers cette époque, et tandis que George fumait silencieusement sa cigarette, immobile et rêveuse comme un sphinx, Delphine, oubliant ou cachant sa souffrance, savait encore lui adresser quelques flatteries ingénieuses, quelque mot charmant, plein de cœur et d'esprit.»

« Quoiqu'elle fût tendrement dévouée à son mari, dont elle avait épousé les luttes; que la gloire, le succès, la fortune, tout ce qui peut faire aimer la vie, lui fussent arrivés à souhait; que des amis fidèles et sûrs l'entourassent, elle semblait secrètement désirer d'en finir. Ce temps ne lui plaisait plus; elle trouvait que le niveau des âmes s'abaissait, et déjà elle cherchait à pressentir l'autre monde, en causant avec les esprits qui habitent les tables; comme Leopardi, le poëte italien auquel A. de Musset a adressé de si beaux vers, elle semblait rêver « le charme de la mort. » Quand l'ange funèbre est venu la prendre, elle l'attendait depuis longtemps. »

Ces lignes, pleines d'une tendre mélancolie et d'une douce tristesse, sont dignes de la femme qui les a inspirées.

L'éditeur Hetzel a publié, sous le titre d'*Esprit de madame de Girardin*, un choix de pensées, d'apophtegmes, de propos sérieux ou frivoles, tiré de ses œuvres. Ce volume est accompagné d'articles consacrés, par les divers écrivains que nous avons cités, à la mémoire de celle dont ils avaient été les amis assidus.

GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis), savant français, né à Paris en 1803. Son père était pharmacien droguiste. A dix-huit ans, le jeune Girardin fut admis dans les laboratoires de la pharmacie centrale des hôpitaux civils de Paris. Studieux et intelligent, il mit si bien à profit les quatre années qu'il passa dans cet établissement, qu'il sortit le premier d'un concours pour l'externat des hôpitaux, en 1824. Ce succès accrut encore son ardeur au travail, et, à deux reprises, dans des concours de l'école de pharmacie, il remporta la médaille d'or. En 1825, M. Thénard l'attacha à son laboratoire de chimie au collége de France. Sous ce savant maître, Louis Girardin fit de nouveaux progrès dans les sciences physiques, et ce fut grâce à lui qu'il obtint, en 1828, une chaire de chimie appliquée aux arts dans la ville de Rouen. Le jeune professeur obtint un succès complet. Il vit affluer à ses cours, non-seulement un grand nombre de jeunes gens désireux de connaître les applications utiles de la science, mais encore des industriels et des gens du monde. Sept ans plus tard, en 1835, il inaugura l'enseignement populaire en faisant le dimanche des cours de chimie aux ouvriers. Le conseil général ayant décidé, en 1838, la création d'une chaire de chimie agricole à l'école d'agriculture de Rouen, ce fut lui qui en devint titulaire. Par la suite, en 1848, M. Girardin, dont les nouveaux élèves avaient propagé les bonnes méthodes agricoles en Normandie, contribua encore aux progrès de la culture dans cette province en faisant des conférences publiques sur les engrais. En 1855, il devint directeur de l'école préparatoire à l'enseignement supérieur, fondée à cette époque à Rouen, quitta cette ville, trois ans plus tard, pour devenir professeur et doyen à la faculté de Lille, puis fut nommé recteur de l'académie de Clermont. M. Girardin fait partie d'un grand nombre de sociétés savantes françaises et étrangères. Il est notamment correspondant de la Société centrale d'agriculture (1835), de la Société d'encouragement (1838), de l'Académie des sciences (1842), de l'Académie de médecine de Paris (1846), et membre de plusieurs sociétés rouennaises. Indépendamment d'un grand nombre de brochures, de mémoires et d'articles insérés dans le *Bulletin universel de France*, dans le *Journal de la pharmacie et des sciences accessoires*, dans le *Journal d'agriculture pratique*, dans la *Normandie agricole*, etc., on lui doit des ouvrages savants et très-estimés des spécialistes. Nous citerons de lui : *Eléments de minéralogie appliqués aux sciences chimiques* (Paris, 1826, 2 vol. in-8°), en collaboration avec M. Lecoq; *Nouveau manuel de botanique* ou *Précis élémentaire de physique végétale* (1827, in-18), avec M. Juillet; *Considérations générales sur les volcans* (1830, in-8°); *Leçons de chimie élémentaire faites le dimanche à l'école municipale de Rouen* (Rouen, 1835, 4e édit.; Paris, 1860, 2 vol. in-8°), ouvrage dont le succès a été très-grand, qui a été couronné à deux reprises en France, traduit en russe, et qui a valu à l'auteur, outre la médaille en or des savants étrangers de l'Académie de Saint-Pétersbourg, une bague en brillants de l'empereur de Russie, en récompense des progrès que son livre avait fait faire à la chimie industrielle dans ce pays; *Notice biographique sur Edmond Adam* (1837, in-8°); *Mémoires de chimie appliquée* (1839, in-8°); *Essai chimique et technologique sur le polygonum tinctorium* (1840), couronné par la Société de pharmacie de Paris; *Du sol arable* (1842, in-8°); *Technologie de la garance* (1844, in-8°); *Des fumiers considérés comme engrais* (1847, in-8°), traité cinq fois réédité; cinq *Traités* insérés dans les *Cent traités pour l'instruction du peuple* (1847-1849); *Traité élémentaire d'agriculture* (2 vol. in-18); *Mélanges d'agriculture, d'économie rurale et publique et de sciences physiques appliquées* (1852, 2 vol. in-18); *Courte instruction sur l'emploi du sel en agriculture* (1853, in-16), qui a eu six éditions; *Résumé des conférences agricoles sur les fumiers* (1854, in-16), trois fois réédité; *Sur les nouveaux engrais concentrés du commerce* (1854, in-16); *Moyen d'utiliser le marc de pommes* (1854, in-16), dont il a paru quatre éditions; *Des marcs dans nos campagnes* (1854, in-16); *Mémoire sur les fumiers*, auquel la Société agricole du Cher a décerné une médaille d'or en 1856; *Considérations sur l'usage et l'abus de l'eau-de-vie et des autres liqueurs fortes* (1864, in-8°), etc.

GIRARDIN (Saint-Marc), écrivain et homme politique français. V. SAINT-MARC GIRARDIN.

GIRARDINE s. f. (ji-rar-di-ne — dimin. de *girard*, nom vulgaire du geai). Ornith. Nom vulgaire de la marouette, en Picardie.

GIRARDON (François), célèbre sculpteur français, né à Troyes en 1628, mort à Paris en 1715. Il était fils d'un fondeur de métaux qui le plaça d'abord chez un procureur. Le jeune homme n'y fit rien autre chose que barbouiller de croquis le papier de la chicane, et l'on dut renoncer à lui faire suivre une carrière pour laquelle il montrait si peu de vocation. Il trouva une occupation plus conforme à ses goûts dans l'atelier d'un menuisier sculpteur, où il put s'exercer à l'étude du dessin. Le goût de la statuaire se développait en lui dans les églises de Troyes, devant les œuvres des deux sculpteurs du XVIe siècle, Dominique et Gentil. Le chancelier Séguier, dans le château duquel l'apprenti menuisier était allé travailler avec son maître, remarqua son habileté, s'intéressa à ses essais et le prit sous son puissant patronage. Il le distingua d'autant plus vite que le jeune Girardon, aux germes d'un talent réel, joignait déjà les manières engageantes et la souplesse qui lui valurent plus tard les bonnes grâces de Lebrun et la faveur de Louis XIV. Le chancelier plaça d'abord son protégé dans l'atelier de François Anguier, qui était le maître en réputation de cette époque, et quand il le crut en état de profiter du séjour de Rome, il l'envoya dans cette ville et l'y maintint pendant quelques années. Girardon n'eut donc pas à subir les luttes énervantes qui ont épuisé tant d'artistes; dès ses premiers pas, il vit s'ouvrir devant lui la voie qui devait le conduire de primesaut aux succès, à la fortune et à la gloire. A Rome, il connut Mignard, Thomassin, Bernin, étudia avec passion les chefs-d'œuvre de la statuaire antique, et revint en France en 1652. Il se distingua en Italie par des travaux moins brillants, mais plus étudiés que beaucoup de ceux qu'il exécuta dans la suite sous le couvert d'une réputation acquise. Ces travaux lui valurent une pension de mille écus, que le roi lui accorda pour le fixer à la cour, où son talent devait contribuer à l'embellissement de Versailles et de Trianon, sous la direction de Lebrun. Celui-ci rencontra dans l'artiste champenois, pour l'exécution en marbre de ses cartons, une docilité qu'il avait vainement demandée à P. Puget, et que récompensa largement la faveur royale.

En 1657, Girardon fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture; deux ans plus tard, il fut nommé professeur. En 1669, on le voit retourner à Rome, chargé par Colbert d'une haute inspection sur l'école française et de diverses missions touchant les beaux-arts. A son retour, Girardon vit mourir son protecteur et la cause première de sa grande fortune, le chancelier Séguier (1671). C'est vers cette époque qu'il fut accusé d'avoir formé une ligue contre Puget; cette ligue était composée d'artistes jaloux des succès et de la gloire du sculpteur provençal. Ce fait, presque nié par d'Argenville dans sa notice sur Girardon, s'explique d'ailleurs par le caractère de ce dernier, qui n'épargnait rien pour écraser ses rivaux, particulièrement Coustou et Coysevox. A quelques années de là, il eut encore à regretter la mort d'un bienfaiteur, celle de Colbert. Louvois, son successeur, traita Girardon avec un dédain marqué et ne lui confia guère que les travaux refusés par les autres; mais, trop intelligent pour se plaindre, l'artiste les recevait comme des faveurs extraordinaires. Du reste, à cette époque, sa fortune ne laissait rien à désirer; ses salons étaient le rendez-vous de toutes les célébrités de son temps : le Grand Condé, le duc d'Orléans, La Fontaine, Boileau, Racine, etc.

En 1690, Girardon fit hommage à sa ville natale du grand médaillon en marbre blanc représentant Louis XIV, et que Sébastien Leclerc a gravé. On voit encore à Troyes plusieurs autres morceaux dus à son ciseau : le crucifix de bronze de la chapelle Saint-Remi, les décorations du maître-autel, et, dans la même église, un bas-relief représentant un squelette à mi-corps. Bien que l'immense réputation de Girardon fût supérieure à son talent, il n'en reste pas moins un des grands statuaires du XVIIe siècle, et la profusion avec laquelle il a semé ses œuvres témoigne d'une étonnante fécondité. Parmi ses productions, on admire surtout le *Tombeau de Richelieu*, à la Sorbonne, qui est considéré comme son chef-d'œuvre. La composition savante et pittoresque de ce tombeau est due à Lebrun, qui a lui-même emprunté au second tableau de l'*Extrême-Onction* du Poussin la figure de la Science éplorée. Ces emprunts, d'ailleurs, n'ôtent rien au mérite du peintre qui a conçu l'ensemble, ni à celui du sculpteur qui l'a si magnifiquement rendu. Ce beau monument, qui a un peu souffert pendant les orages de la Révolution, fut restauré après le 9 thermidor par les soins intelligents de M. Alex. Lenoir, qui le plaça au musée des Petits-Augustins. Ce fut sous la Restauration qu'on le transporta dans l'église de la Sorbonne, où on le voit encore aujourd'hui. En 1699 fut élevée, place Vendôme, la fameuse statue équestre de Louis XIV, bronze colossal qui décore actuellement la place des Victoires. Girardon fut, en cette circonstance, chanté par un grand nombre de poëtes, et son œuvre provoqua une admiration universelle. Du reste, il faut le dire, les poëtes étaient ses meilleurs amis, et c'est avec des vers qu'ils payaient ses excellents dîners et les bustes qu'il leur taillait dans le marbre. Boileau disait à propos du sien :

> Grâce au Phidias de notre âge,
> Me voilà sûr de vivre autant que l'univers,
> Et, ne connût-on plus ni mon nom, ni mes vers,
> Dans ce marbre fameux taillé sur mon visage,
> De Girardon toujours on vantera l'ouvrage.

A Versailles, le groupe représentant les *Victoires de la France sur l'Espagne*, qui orne la grille de l'avant-cour du château; le *Louis XIV* de la petite cour, figuré en Hercule au repos, qui vient d'abattre un taureau et un lion, autrement dits l'Empire et l'Espagne; l'*Hiver* du bassin de Saturne; l'*Enlèvement de Proserpine* dans le bouquet de la colonnade, et une foule d'autres figures dispersées dans le parc sont l'œuvre de Girardon; sa manière est reconnaissable à la désinvolture du mouvement et à la légèreté des draperies. Girardon est un maître; il a l'instinct de la statuaire au plus haut degré, mais seulement de la statuaire décorative et monumentale. Il sait poser une figure, lui donner l'attitude et le mouvement qui lui conviennent, et c'est avec un art infini et une rare intelligence qu'il développe et met en relief les plus beaux côtés de ses personnages pour dissimuler les autres. S'il s'est contenté souvent d'exécuter les dessins de Lebrun, c'est moins par impuissance que par tempérament. En effet, Lebrun, avec ses compositions théâtrales, résumait pour lui l'idéal de la peinture. C'étaient deux hommes faits pour se comprendre. Ainsi s'expliquent leurs relations et leur amitié, formées en partie par l'intérêt et les circonstances, mais avant tout fondées sur la ressemblance du talent et la fraternité de l'intelligence.

Girardon avait épousé Catherine Duchemin, qui peignait admirablement les fruits et les fleurs; cette dame, qui fut aussi de l'Académie, mourut en 1698. Son mari lui fit élever un monument, où il fut inhumé lui-même.

GIRARDOT (Auguste-Théodore, baron DE), administrateur et archéologue, né à Paris en 1815. Reçu avocat en 1836, il entra peu après dans la carrière administrative et devint successivement conseiller de préfecture à Bourges (1839), sous-préfet de Montargis (1852), secrétaire général de la Loire-Inférieure (1854). Tout en remplissant ces diverses fonctions, le baron de Girardot s'est livré à des travaux historiques et archéologiques, qui lui ont valu d'être nommé membre du Comité des monuments historiques et de la Société des antiquaires de France. Il a consigné le fruit de ses longues et patientes recherches dans plusieurs ouvrages, où l'on trouve des particularités curieuses et intéressantes. Indépendamment d'articles insérés dans les *Annales archéologiques* et dans les *Procès-verbaux* de la Société agricole du Cher, nous citerons de lui : *Mémoires sur la généralité de Bourges, dressés en* 1647, avec introduction et notes (Bourges, 1843, in-8°); *Essai sur les assemblées provinciales et en particulier sur celles du Berry* (1845, in-8°); *Pièces inédites relatives à l'histoire d'Ecosse* (1846, in-4°); *Histoire de la cathédrale de Bourges* (1849), en collaboration avec M. Durand; *Curiosités de l'archéologie et des beaux-arts* (1855); *Des administrations départementales de* 1790 (1857); les *Ministres de la République française* (1860, in-8°); les *Artistes de Bourges depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution* (1861, in-8°), etc.

GIRARD-ROUSSIN s. m. (ji-rar-rou-sain). Bot. Nom vulgaire de l'asaret ou cabaret.

GIRARME s. f. (ji-rar-me). Syn de GISARME.

GIRASOL s. m. (ji-ra-sol — du lat. *girare*, tourner; *sol*, soleil). Minér. Variété de quartz hyalin, à fond laiteux, d'où sortent des reflets bleus et rouges quand on fait tourner la pierre au soleil. ‖ Variété de quartz résinite ou d'opale, à fond laiteux, d'où sortent des reflets rougeâtres ou d'un jaune d'or lorsqu'on fait tourner la pierre à la lumière du soleil. ‖ Adjectiv. : *Quartz* GIRASOL. *Opale* GIRASOL.

— Comm. Variété très-estimée de riz de l'Inde.

— Bot. Nom vulgaire de l'élianthe annuel ou grand soleil des jardins. ‖ Variété du fruit du jaquier de l'Inde. ‖ *Girasol feuilleté*, Petit agaric blanc, à chapeau noir au sommet, avec de petites zones circulaires. On l'appelle aussi GIRASOLLE.

GIRATION s. f. V. GYRATION.

GIRATOIRE adj. V. GYRATOIRE.

GIRAUD, troubadour du XIIIe siècle. Nous ne savons rien absolument de sa vie, et il ne nous est connu que par un tenson, d'ailleurs remarquable par un style plein de grâce, de simplicité et de concision.

GIRAUD DE TOULOUSE, appelé aussi **Giraud d'Espagne**, troubadour qui vivait vers le milieu du XIIIe siècle. Accueilli à la cour de Charles d'Anjou, comte de Provence, c'est la femme même de ce prince qu'il choisit pour sa dame, selon l'usage du temps, et qu'il célébra dans ses vers. On n'a que trois pièces de ce poëte; mais toutes trois sont remarquables par la finesse de la pensée et l'élégante concision du style.

GIRAUD (Claude-Marie), médecin et poëte français, né à Lons-le-Saulnier en 1711, mort à Paris en 1780. Il exerça la médecine dans cette dernière ville, et s'adonna en même temps à la poésie. Nous citerons, parmi ses écrits : la *Peyronnie aux enfers* ou *Arrêts de Pluton contre la Faculté de médecine* (1742), au sujet de la dispute de préséance entre les médecins et les chirurgiens; la *Thériacade* ou l'*Orviétan de Léodon, poëme héroï-comique, suivi de la Diabotanogamie* (Genève, 1769, 2 vol. in-12); la *Procopade* ou l'*Apothéose du docteur Procope* (Londres, 1754); *Vision de Sylvius Gryphalète*, ou le *Temple de mémoire* (Londres, 1767); *Visions d'un solitaire* (Paris, 1775, in-8°), etc.

GIRAUD (Jean-Baptiste), statuaire français, né à Aix (Provence) en 1752, mort aux Bouleaux, près de Nangis, en 1830. Il était en apprentissage chez un orfévre, lorsqu'un de ses oncles, négociant à Paris, le fit venir auprès de lui. Frappé des dispositions artistiques du jeune homme, il l'envoya en Italie avec une pension. Giraud se livra avec passion à l'étude, apprit à fond l'anatomie, se fit connaître par de beaux dessins d'anatomie, soit au burin, soit à la plume, puis revint en France, et fut nommé, en 1789, membre de l'Académie de peinture et de sculpture. Son oncle, en mourant, lui laissa une fortune considérable. Quelque temp après, Giraud repartit pour l'Italie, où, pendant un séjour de huit années, il dépensa plus de 200,000 fr. pour faire mouler en plâtre les plus beaux morceaux de sculpture antique, qu'il mit ensuite à la disposition des jeunes artistes parisiens. En 1797, il proposa au gouvernement français la création d'un musée spécial, où auraient été déposées les œuvres les plus remarquables des artistes vivants, achetées par l'Etat dans les expositions successives. Giraud n'a laissé qu'un petit nombre d'ouvrages, mais qui suffisent pour lui assurer un nom durable. Ils se distinguent par cette énergie d'expression et cette vérité de formes que peut seule donner une connaissance profonde de l'anatomie. On cite de lui : un *Mercure*, un *Hercule*, un *Achille mourant*, qui lui valut son entrée à l'Académie, et qui est aujourd'hui au musé d'Aix; un *Baigneur endormi*, un *Faune* et un *Soldat laboureur* en cire.

GIRAUD (Pierre-François-Félix-Joseph), littérateur et publiciste français, né à Bacqueville (Normandie) en 1764, mort à Paris en 1821. Il remplit sous le Directoire les fonctions de chef du bureau des journaux à la préfecture de police, collabora à l'*Observateur des spectacles*, au *Journal des hommes libres*, au *Journal de Paris*, au *Constitutionnel*, au *Courrier de l'Europe*, aux *Tablettes universelles*, à la *Biographie Michaud*, etc., et composa un assez grand nombre d'ouvrages qui, pour la plupart, ne sont que des compilations médiocres. Nous citerons, parmi ses écrits : *Mémoires sur la colonie de la Guyane française* (Paris, 1804); *Aristippe*, opéra en deux actes (1808); *Campagne de Paris en* 1814, précédée d'un *Coup d'œil sur celle de* 1813 (1814, in-8°, avec cartes); *Beautés de l'histoire d'Italie* (1816, 2 vol. in-12); *Beautés de l'histoire de l'empire germanique* (1817); *Beautés de l'histoire de l'Inde* (1821); *Précis historique de tous les événements qui se sont succédé depuis la convocation des notables jusqu'au rétablissement de Louis XVIII sur le trône de France* (1822).

GIRAUD (le comte Jean), auteur comique italien, né à Rome en 1776, d'une famille française, mort à Naples, dans un couvent, en 1834. Il prit goût pour le théâtre à une

représentation dramatique dans un collége, donna sa première pièce à Rome en 1798, leva, à cette époque, un escadron de cavalerie pour la défense de Pie VI contre les Français, devint directeur de tous les théâtres du royaume d'Italie en 1813, perdit cette place en 1815, et se ruina ensuite dans des spéculations commerciales. Les comédies de Giraud rappellent celles de Goldoni, avec plus de gaieté dans les situations et dans le dialogue, mais moins de vérité dans la peinture des caractères, moins de correction dans le style. Rival d'Albert Nota, son contemporain, s'il l'emporte sur lui par la verve et la vivacité, il lui est de beaucoup inférieur sous le rapport du goût et du naturel. Sa meilleure pièce est l'*Ajo nell' imbarazzo* (1807), critique spirituelle d'une éducation trop sévère, représentée sur toutes les scènes de l'Italie, et imitée à Paris, sous ce titre : le *Précepteur dans l'embarras*. Il a donné à Florence, en 1816 : *Teatro domestico* (2 vol. in-8°), recueil de charmantes petites pièces, dans le genre de Berquin, à l'usage de la jeunesse. Le théâtre de Giraud a été traduit en français par Bettinger (1839, 3 vol. in-8°).

GIRAUD (Pierre-François-Grégoire), sculpteur français, né au Luc (Provence) en 1783, mort en 1836. Il alla achever ses études à Paris, où il entra en relation avec son compatriote, le sculpteur Jean-Baptiste Giraud, qui l'engagea à suivre son goût pour les arts et lui donna des conseils. Le jeune homme prit ensuite des leçons de Ramey, remporta, en 1806, le grand prix de Rome avec une sculpture en ronde bosse, représentant *Philoctète blessé*, puis se rendit en Italie, où il séjourna pendant sept années. Un bas-relief en marbre, *Phalante et Ethra*, qu'il exposa au Salon de 1814, lui valut la médaille d'or. De retour en France, il épousa sa cousine, qu'il aimait tendrement; mais il la perdit, ainsi que les deux enfants issus de leur union, et resta jusqu'à la fin de sa vie inconsolable de cette triple perte. Outre les ouvrages précités, nous signalerons, parmi les meilleurs morceaux de ce statuaire distingué : la *Mort de Pallas* (1805); *Thésée*, statue en cire; un *Chien*, grandeur naturelle (1827); un *Triomphateur;* un *Faune jouant avec les serpents sacrés.* Cet artiste, comme son premier maître J.-B. Giraud, est un des plus purs interprètes de l'art grec.

GIRAUD (Pierre), cardinal français, né à Montferrand en 1791, mort à Cambrai en 1850. Entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1812, il fut ordonné prêtre trois ans plus tard, se rendit, en 1818, en Auvergne, où il se livra à l'œuvre des missions, devint ensuite curé de la cathédrale de Clermont, fut chargé, en 1825, de prêcher un carême aux Tuileries, et nommé évêque de Rodez quelques mois avant la révolution de 1830. M. Giraud fit partie des prélats qui envoyèrent à la cour de Rome des extraits du journal l'*Avenir*, dirigé par Lamennais, et provoquèrent la condamnation des doctrines du célèbre philosophe. Appelé à l'archevêché de Cambrai en 1841, M. Giraud reçut, en 1847, le chapeau de cardinal, et se rendit, deux ans plus tard, à Gaëte, auprès de Pie IX, chargé, croit-on, par le gouvernement, d'engager le souverain pontife à accepter l'hospitalité de la France. Les *Œuvres* de ce prélat ont été rééditées, pour la troisième fois, en 1852 (7 vol. in-8°).

GIRAUD (Paul-Emile), archéologue français, né à Romans (Drôme) en 1792. Nommé maire de sa ville natale après la révolution de 1830, il fut élu député l'année suivante, et ne cessa de siéger à la chambre jusqu'en 1846. A partir de cette époque, M. Giraud, qui avait constamment voté avec la majorité conservatrice, rentra pour toujours dans la vie privée. Il a publié, entre autres écrits : *Quelques mots sur la question de savoir quel a été le premier nom du monastère fondé par l'archevêque Bamarel vers l'an* 840 (Lyon, 1843, in-8°); *Composition, mise en scène et représentation du mystère des* Trois Doms, *joué à Romans en* 1509 (Lyon, 1848, in-8°); *Aymar du Rivail et sa famille* (Lyon, 1849); *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Bernard et sur la ville de Romans* (1856, 2 vol. in-8°), etc.

GIRAUD (Charles-Joseph-Barthélemi), jurisconsulte et ancien ministre français, né à Pernes (Vaucluse) en 1802. Il fit ses études de droit à Aix, où il obtint, en 1830, une chaire de professeur suppléant, et devint, en 1835, professeur de droit administratif. Nommé inspecteur général des Facultés de droit, en 1842, M. Giraud vint habiter Paris, fut élu, cette même année, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, entra, en 1845, dans le conseil royal de l'instruction publique, et devint, au commencement de 1848, vice-recteur de l'Académie de Paris, fonctions dont il se démit le 25 février. En janvier 1851, M. Giraud succéda à M. de Parieu comme ministre de l'instruction publique. Remplacé peu après par M. de Crouseilhes (10 avril), il reprit, au mois d'octobre suivant, le même portefeuille, qu'il dut remettre à M. Fortoul le 3 décembre 1851. Dans son double et court passage au ministère de l'instruction publique, M. Giraud ne se signala par aucune mesure importante; toutefois, il sut s'attirer par ses actes les sympathies du parti réactionnaire et du clergé. Nommé, après le 2 décembre, membre de la commission consultative, il fut appelé à faire partie du conseil d'Etat, qu'il quitta au mois d'août 1852, lors du projet de loi sur la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Quelque temps après, M. Giraud devint professeur de droit romain à la Faculté de Paris, puis, en 1861, inspecteur général pour l'enseignement du droit. On lui doit des ouvrages estimés : *Eléments de droit romain* (Paris, 1835), réédités sous le titre de : *Histoire du droit romain* ou *Introduction historique à l'étude de cette législation; Recherches sur le droit de propriété chez les Romains* (1838); *Du vrai caractère de la loi Voconia chez les Romains* (1841); *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge* (1845, 2 vol. in-8°); *Des* nexi *ou de la condition des débiteurs chez les Romains* (1847, in-8°); le *Traité d'Utrecht* (1847, in-8°), ouvrage qui fut traduit la même année en espagnol et en allemand; *Des libertés de l'Eglise gallicane* (1847, in-8°); *Précis de l'ancien droit coutumier français* (1852, in-8°); les *Tables de Salpenza et de Malaga* (1856). M. Giraud a publié, en outre, un grand nombre d'articles dans divers recueils, dans la *Revue de législation et de jurisprudence*, dans le *Journal des savants*, dans le *Journal général de l'instruction publique;* il a donné de savantes *Notices sur C.-A. Fabrot* (1833), *Etienne Pasquier* (1848), *Dubreuil;* enfin, il a édité : *Numismatique; Opuscules posthumes de M.-Z. Pons* (1836, in-8°); *Rei agrariæ scriptorum nobiliores reliquiæ* (1842), etc.

GIRAUD (Pierre-François-Eugène), peintre et graveur français, né à Paris en 1806. Elève de Hersent, il remporta à vingt ans le premier grand prix de gravure à l'Ecole des beaux-arts. Revenu à Paris en 1830, après avoir fait à Rome d'excellentes études, il exposa une belle gravure, la *Vierge au coussin vert*, d'Andrea Solari. Il produisit ensuite quelques pastels et quelques tableaux de genre, et même des tableaux d'histoire fort médiocres. Citons, parmi les morceaux qui appartiennent à cette époque : les *Enrôlements volontaires* (1835); le *Prévôt Marcel sauvant le dauphin Charles* (1836); l'*Armée de Condé et de Coligny traversant la Loire;* etc. L'artiste fit ensuite en Espagne et en Orient un voyage qui modifia complétement sa manière et révéla son talent. La *Posada des Toreros*, qui parut au Salon de 1846; le *Fandango*, qui suivit, et qui est au musée du Luxembourg, obtinrent auprès du public et des connaisseurs un succès mérité. Le *Coup de vent* et l'*Incendie à Constantinople* signalent une seconde phase du talent du peintre : l'influence de l'Orient. Sa couleur, un peu noire dans les ombres, quand il s'agissait des sujets espagnols, devient légère et brillante dans ces deux dernières créations, exposées en 1853. M. Eugène Giraud venait de rentrer en France, où ses brillantes relations dans le monde officiel lui procurèrent des commandes nombreuses. Il commença par des portraits : celui du *baron Mounier*, du *capitaine Géreaux*, de *Justin*, d'*Hérold*, de *Jules Janin*, de la *princesse Mathilde*, du *comte de Nieuwerkerke*, du *prince Jérôme*, de la *comtesse de Castiglione*, etc. Citons, parmi les tableaux : *Henri IV dans la tour Saint-Germain-des-Prés* et *Un débordement du Nil* (1861 et 1863); *Une nuit parisienne; Une danseuse au Caire* (1866); *Fatma;* la *Sortie des vêpres* (1868), etc.

GIRAUD (Sébastien-Charles), peintre de genre français, frère et élève du précédent, né en 1819. L'érudition peu commune de M. Charles Giraud lui procura l'avantage d'être compris dans l'expédition envoyée aux îles Marquises, et dont le voyage dura quatre ans, de 1843 à 1847. De ces explorations lointaines, il rapporta des dessins remarquables. Il fut également attaché à la burlesque expédition de *découvertes* que le prince Napoléon fut chargé de faire dans les mers du Nord, et dont M. Charles-Edmond (le Polonais Chojecki) s'est fait l'historiographe. M. Charles Giraud a peint presque exclusivement des intérieurs, surtout les intérieurs aristocratiques que fréquentait l'artiste. Quelques-uns des sujets qu'il a choisis ressemblent aujourd'hui à des épigrammes. Nous citerons : *Scène d'atelier* (1850); *Souvenirs d'Haïti* (1853); la *Salle à manger de la princesse Mathilde*, qui parut au Salon de 1855; la *Pêche au phoque* (1857); le *Salon de la princesse Mathilde* et le *Cabinet de M. le comte de Nieuwerkerke*, deux *pendants*, étudiés avec le plus grand soin (1859); *Intérieur au* XVe *siècle* et la *Vue de Tinivalla* (1861); le *Retour du chasseur* et *Une chambre à coucher au* XVe *siècle* (1862); *Intérieur d'une serre; Cabaret en Bretagne* (1865); *Intérieur d'un salon;* le *Musée Napoléon III au Louvre* (1866); la *Galerie des armes au musée de Cluny;* la *Salle des preuses au château de Pierrefonds* (1868), etc.

GIRAUD DE BORNEIL, troubadour de la fin du XIIe siècle. V. BORNEIL (Giraud DE).

GIRAUD-TEULON (Marc-Antoine-Louis-Félix), médecin français, né à La Rochelle en 1816. Admis en 1836 à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans l'arme du génie, donna sa démission en 1839, se livra alors à l'étude de la médecine et passa son doctorat en 1848. Nommé par le gouvernement provisoire commissaire de la république dans l'Ardèche, M. Giraud-Teulon devint peu après préfet des Hautes-Alpes et conserva ce poste jusqu'au mois d'avril 1851. Depuis lors il a exercé la profession médicale et publié, outre un grand nombre d'articles et de mémoires dans la *Gazette médicale : Mémoire sur le mécanisme du cœur* (1855); *Traité de mécanique animale* (1856); *Théorie de l'ophthalmoscope* (1859); *De l'influence des lunettes sur la vision binoculaire* (1860).

GIRAUDEAU (Bonaventure), jésuite, philologue et écrivain français, né à Saint-Vincent-sur-Jard (Poitou) au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1774. Il fut longtemps professeur de rhétorique au collége de La Rochelle, et composa des livres d'éducation, dont quelques-uns ont eu beaucoup de succès. On cite, entre autres, son *Introduction à la langue grecque*, en cinq parties, dont les deux premières sont en français et les trois autres en latin. Il joignit à son *Introduction* un poëme intitulé : *Odyssée*, dans lequel il a rassemblé, en 614 vers, toutes les racines de la langue grecque. On lui doit encore un ouvrage intitulé : *Praxis linguæ sacræ secundum litteras spectata, complectens grammaticam et dictionnarium hebraïcum, biblio-chaldaïcum et rabbinicum.* A partir de l'année 1758, époque de la publication de ce dernier ouvrage, il écrivit surtout en français. Les *Histoires et Paraboles* du P. Bonaventure, et l'*Evangile médité et distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre évangélistes*, furent publiés de 1766 à 1773. On lui doit, en outre, un petit poëme, l'*Aixiade* ou l'*Isle d'Aix conquise par les Anglais*, poëme en vingt chants [vingt-quatre vers] (1757), dont le titre a trompé les biographes, et leur a fait croire que cet ouvrage en vingt-quatre vers était le commencement d'un poëme épique que l'auteur n'aurait pas poussé plus loin.

GIRAUDEAU (Jean), dit **Giraudeau de Saint-Gervais**, médecin français, né à Saint-Gervais (Vienne) en 1802, mort en 1861. Il vint achever ses études de médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1825 avec une thèse sur la *Thérapeutique des affections syphilitiques sans l'emploi du mercure.* Deux ans plus tard, il publia sur le même sujet un mémoire qui eut du retentissement et qui provoqua une vive discussion à l'Académie de médecine. A partir de ce moment, Jean Giraudeau s'adonna complétement au traitement des maladies secrètes; mais, désireux avant tout d'arriver à la fortune, il n'hésita point à faire usage d'un charlatanisme qui ne manque jamais d'avoir prise sur le vulgaire. Il acheta, en 1818, la propriété du Rob antisyphilitique, dit Rob Boyveau-Laffecteur, soutint, au sujet de ce médicament, divers procès dont il fit retentir la presse, et, à partir de ce moment, il employa, pour exploiter le trop fameux Rob, tous les moyens de publicité, annonces permanentes dans les journaux de France et de l'étranger, annonces sur les murs, etc. En même temps, Giraudeau se livra à diverses entreprises commerciales qui augmentèrent encore sa fortune. Il devint chef de bataillon de la garde nationale de Moisselles (Seine-et-Oise), et c'est à ce titre qu'il fut décoré en 1852. On a de lui quelques écrits publiés de 1831 à 1846 dans le but de propager la vente de son remède : *Traité des maladies syphilitiques; Guide des maladies de la peau; Manuel de la santé; Conseils aux victimes de l'amour.* Giraudeau a fait paraître, en outre : *Souvenirs de voyage en Orient*, sous le nom de Julia de Fontenelle; *Précis de l'histoire du Poitou*, sous le nom de Caboche d'Estilly, et enfin des notes au poëme la *Syphilis* (1848), que Barthélemy composa pour lui.

GIRAUDY (Charles-François-Louis), médecin français, né à Vaison (Vaucluse) en 1770, mort à Paris vers 1848. Il fut quelque temps attaché au service de santé des armées, puis vint terminer à Paris ses études médicales commencées à Montpellier, se fixa dans la capitale, devint secrétaire perpétuel de la Société de médecine pratique en 1808 et fit, en 1819, un cours de thérapeutique générale. Giraudy a publié plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Précis de thérapeutique des maladies chroniques* (Paris, 1805, in-8°); *De l'angine trachéale, connue sous le nom de croup* (Paris, 1812); *Manuel des phthisiques, dans lequel on fait le choix des moyens tant préservatifs que curatifs contre cette cruelle maladie* (1818, in-8°); *Traité de thérapeutique générale* (1818); *De l'abstinence des aliments, du jeûne du carême et du mariage sous le rapport de la santé* (1821, in-8°).

GIRAULT (Simon), savant français qui vivait au XVIe siècle, né à Langres. Il fit lui-même l'éducation de ses enfants, puis composa, à l'usage de la jeunesse, des petits livres élémentaires, complétement dégagés du pédantisme formulaire du temps. Nous citerons parmi les plus remarquables : *Dialogue pour apprendre les principes de la langue latine* (Langres, 1590, in-4°); le *Globe du monde, contenant bref traité du ciel et de la terre* (Langres, 1592, in-4°); *Table de plusieurs rois et monarques qui ont possédé la terre* (1613).

GIRAULT (Bénigne), médecin français, né à Auxonne en 1725, mort en 1795. Il devint chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de sa ville natale, où il mourut. On a de lui des écrits estimés, entre autres : *Sur le privilége des gradués et sur le danger de permettre l'exercice de l'art de guérir à ceux qui ne peuvent justifier d'études préalables* (1754, in-8°); *Observations sur les fièvres intermittentes* (1788); *Cours complet de pathologie chirurgicale* (1791, 2 vol. in-8°); *Histoire des fièvres intermittentes* (1793, in-8°).

GIRAULT (Félix), général français, neveu du précédent, né à Chalon-sur-Saône en 1771, mort en 1809. Il servit fort jeune dans les dragons, fit des prodiges de valeur à Valmy, devint ensuite aide de camp du général Beauvais, reçut plusieurs blessures, et prit part, comme colonel, aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna et d'Eylau. Envoyé en Espagne en 1808 avec le grade de général de brigade, Girault commandait les éclaireurs de la division Milhaud, la veille de la bataille de Ciudad-Real, et il avait déjà chargé plusieurs fois l'ennemi dans la journée, quand il fut frappé mortellement d'un boulet de canon.

GIRAULT (Claude-Xavier), archéologue et historien français, né à Auxonne (Bourgogne) en 1764, mort à Dijon en 1823. Successivement avocat au parlement de Dijon (1783), conseiller auditeur à la chambre des comptes de Bourgogne et de Bresse et conservateur de la bibliothèque et des médailles de l'Académie de Dijon, il perdit pendant la Révolution cette dernière place, et vécut dans la retraite jusqu'en 1801. A cette époque, Girault devint maire d'Auxonne, puis fut pendant trois ans conservateur de la bibliothèque de cette ville. De retour à Dijon vers 1809, il y reprit sa profession d'avocat, qu'il abandonna en 1821 pour remplir les fonctions de juge de paix. Pendant toute sa carrière, Girault ne cessa de se livrer à des recherches archéologiques. On a de lui un assez grand nombre de publications, qui ont paru pour la plupart sous la forme d'articles dans le *Magasin encyclopédique.* Nous citerons de cet écrivain, qui était membre des Académies de Dijon et de Besançon : *Essais historiques et topographiques sur Dijon* (1814); *Détails historiques et statistiques sur le département de la Côte-d'Or* (1818); *Particularités inédites ou peu connues sur La Monnoie, Crébillon et Piron* (1822); *Archéologie de la Côte-d'Or* (1823); *Lettres inédites de Buffon, J.-J. Rousseau, Voltaire, Piron, etc., adressées à l'Académie de Dijon* (1822).

GIRAULT DE SAINT-FARGEAU (Eusèbe), littérateur français, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1799. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages géographiques et littéraires; ses principaux sont : *Dictionnaire de la géographie physique et politique de la France* (1826, in-8°); *Dictionnaire de toutes les communes* (1828, in-8°); *Encyclopédie des jeunes étudiants* (1833-1834, 2 vol. in-8°); le *Guide pittoresque du voyageur en France* (1834 et ann. suiv., 6 vol. in-8° avec grav. et atlas), ouvrage estimé; *Aperçu statistique de la France* (1836, in-8°); *Revue des romans* (1839, 2 vol. in-8°); *Bibliographie de la France* (1845, in-8°); *Dictionnaire des artistes* (1846); *Dictionnaire géographique, historique, administratif et industriel de toutes les communes de France* (1846-1847, 3 vol. in-4° avec gravures et plans); les *Beautés de la France* (1850, in-8°); *Histoire littéraire* (1852), etc. Depuis 184[illegible] M. Girault rédige l'*Annuaire du commerce* de MM. Didot.

GIRAULT-DUVIVIER (Charles-Pierre), grammairien, né à Paris en 1765, mort en 1832. Il se fit recevoir avocat avant la Révolution, et entra plus tard comme associé dans une maison de banque. C'est en s'occupant de l'éducation de ses filles que l'idée lui vint de composer une grammaire. Elle parut en 1811 (2 vol. in-8°) sous le titre de *Grammaire des grammaires.* Elle offre une analyse fort bien faite de tous les travaux des grammairiens antérieurs, sur l'autorité desquels l'auteur s'appuie pour établir les règles de notre langue. Il y donne une préférence marquée à la savante méthode de Port-Royal, et s'y montre soumis aux décisions académiques. L'ouvrage de Girault-Duvivier, recommandé par l'Université et l'Académie française, eut un grand succès. Il manque, en général, de critique. Il a fondé, en grammaire, cette école éclectique dont Bescherelle a été un des derniers et des plus intrépides représentants. On a encore de Girault-Duvivier : *Traité des participes* (1814, in-8°, 4e édition); *Encyclopédie élémentaire de l'antiquité* (1830, 4 vol. in-8°), notions clairement exposées de l'état des sciences et des arts chez les anciens.

GIRAUMONT ou **GIRAUMON** s. m. (ji-rô-mon). Bot. Nom vulgaire d'une variété de courge ou de potiron; fruit comestible de la même plante.

— Mar. Navire de forme lourde et arrondie, très-mauvais marcheur.

— **Encycl.** Ce nom sert à désigner plusieurs variétés de courges, que l'on croit originaires du Japon, mais qui sont cultivées surtout aux Antilles. Il viendrait, suivant l'opinion la plus commune, de la grosseur des fruits, que l'on a comparés, en poussant à l'excès l'hyperbole, à des *monts girants* ou tournants. La plus commune est le *giraumont* turban ou bonnet turc, qui atteint quelquefois un mètre de tour; ce fruit, panaché de vert et de blanc, ce qui lui donne l'apparence d'un turban, est surmonté d'une excroissance conique élargie. Sa chair, épaisse, ferme, sucrée, jaune orangé, est de très-bonne qualité. Il n'en est pas de même du *giraumont* à bandes ou courge de Barbarie, qui est assez médiocre.

GIRBA, nom ancien de l'île de GERBI.

Girbert de Metz, chanson de geste du XIIIe siècle. Elle forme la troisième branche de la légende des Loherains. Garin le Lohe-

rain a été assassiné par Fromont le Bordelais et ses partisans; son fils, Girbert, quitte Metz et s'en va demander des secours ou chercher fortune auprès de Pépin. En route, il rencontre Lancelin, un des meurtriers de son père; il lui tranche la tête et disperse sur la route ses membres coupés en morceaux. Arrivé à Paris, le roi Pépin fait bon accueil au Loherain qui, avec son aide, recommence la guerre contre les Bordelais. Le vieux Fromont, après une longue résistance, abandonne Bordeaux et se sauve chez les Sarrasins. Pendant ce temps, la paix se fait entre Fromondin, fils de Fromont, resté en France, et les Loherains; mais cette paix cache une perfidie. Au milieu d'une fête, les Loherains sont tout à coup assaillis dans Bordeaux par les bourgeois de la ville; plusieurs sont tués. Les autres implorent de nouveau le secours de Pépin. Celui-ci, lassé de cette guerre interminable, refuse. La reine, heureusement, prend leur parti, et quoique femme fait elle-même appel à toute la chevalerie de France. Vingt mille guerriers se dirigent vers la Gascogne, où le vieux Fromont arrive en même temps à la tête d'une armée de Sarrasins. Ceux-ci sont battus, et, furieux, massacrent Fromont. Une seconde paix est conclue qui dure plusieurs années. Girbert de Metz, dont la haine est insatiable, fait déterrer le corps de Fromont, et du crâne de son ennemi fait fabriquer une coupe. Puis, dans un banquet où Fromondin est convié, cette coupe lui est présentée. et le fils boit sans s'en douter dans le crâne de son père à la prospérité des ennemis mortels de sa race. Ayant su ensuite par un valet quel rôle on lui a fait jouer, Fromondin, fou de haine, jure d'exterminer tous les Loherains; il brise la tête aux deux enfants de sa sœur Ludie, devenue la femme d'Hernaut, un des chefs de cette famille maudite. Mais le sort ne lui est pas favorable; il est vaincu, et, forcé de passer en Espagne, il se fait ermite dans la forêt de Gal, à quatre lieues de Pampelune. Or, quelques années après, Gérin de Cologne et Girbert de Metz, faisant un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, viennent frapper à la porte de l'ermitage pour demander au saint homme qui l'habite l'absolution de leurs péchés. Fromondin les reconnaît; les sanglants souvenirs d'autrefois et la haine lui reviennent au cœur; il leur tend un piége pour les assassiner; mais les Loherains, qui l'ont également reconnu, ont pris leurs précautions, et ce sont eux qui poignardent le Bordelais. L'auteur de cette geste, pleine de mouvement et de situations dramatiques, est resté anonyme.

Girché (TEMPLE DE). On a donné le nom d'*hémi-spéos* aux temples égyptiens dont une partie seulement est creusée dans le rocher, et dont l'autre est construite en pierres taillées, tandis qu'on appelle *spéos* les temples complétement souterrains. L'hémi-spéos de Girché est le plus remarquable de tous ceux que l'on peut admirer en Nubie. Girché est un petit village situé sur la rive gauche du Nil, dans la basse Nubie. La partie la plus ancienne de l'hémi-spéos de Girché est creusée dans un rocher calcaire qui s'élève à pic à trois cents pas du rivage; la partie la plus moderne, comprenant l'*arca* et les propylées, est bâtie en grès. De cette dernière partie il ne reste guère debout que quatre piliers qui servaient à joindre la colonnade des propylées au spéos proprement dit. Ces quatre piliers sont ornés de quatre statues colossales coiffées du *pschent* et portant dans leurs mains, croisées sur leur poitrine, l'aspersoir et la crosse, emblèmes ordinaires d'Osiris. Le spéos proprement dit est divisé, comme tous les spéos égyptiens, en *pronaos*, en *naos* et en *sekos*. Le pronaos est une vaste salle soutenue par six énormes piliers dans lesquels on a creusé autant de colosses de six mètres de hauteur environ, et d'une exécution barbare et informe. Sur les parois latérales, on voit huit niches carrées renfermant chacune trois personnages debout, grossièrement sculptés en plein relief et représentant les trois grandes divinités de ce temple, Ptah, sa compagne Hâthor, et, au milieu d'eux, Rhamsès. De cette vaste salle on passe dans le naos et de là dans le sekos ou sanctuaire, au fond duquel on a sculpté quatre statues assises, plus grandes que nature, représentant Phre, Rhamsès, Ptah et Hâthor.

GIREL s. m. (ji-rèl — du lat. *gyrare*, tourner). Mar. Nom du cabestan sur les navires de la Méditerranée.

— Armur. Pièce d'armes qui, au XVe et au XVIe siècle, protégeait le poitrail et les épaules du cheval de guerre, se prolongeait sur les côtes de chaque côté de la selle, et qui se composait ordinairement d'une unique plaque de fer ou d'acier. ‖ On l'appelait aussi POITRAL OU POITRAIL.

GIRELLE s. f. (ji-rè-le — du lat. *gyrare*, tourner). Céramiq. Disque de bois qui surmonte l'axe du tour des potiers, et sur lequel l'ouvrier place la pâte pour la façonner. ‖ On l'appelle aussi TÊTE DU TOUR.

— Ichthyol. Syn. de DONZELLE, genre de poissons voisin des labres : *Les* GIRELLES *vivent souvent par troupes*. (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Ichthyol. Les *girelles* sont très-voisines des labres; elles s'en distinguent surtout par leur tête entièrement lisse et sans écailles, et par leur ligne latérale fortement coudée à l'extrémité. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, toutes de petite taille, mais ornées de couleurs brillantes et variées. Elles vivent souvent par troupes, et se plaisent au milieu des rochers. La *girelle* commune est remarquable par sa belle couleur violette, relevée de chaque côté par une bande orangée en zigzag. Cette espece, qui varie beaucoup, habite la Méditerranée et l'Océan. La *girelle* rouge, d'une belle nuance écarlate, avec une tache noire à l'angle de l'opercule et une bande dorée le long des flancs, vit dans les mêmes mers. On trouve dans la Méditerranée la *girelle* turque, d'un beau vert, avec un trait roux sur chaque écaille, la tête rousse et rayée de bleu, une ou plusieurs bandes verticales d'un bleu turquoise, et une tache noire à la nageoire pectorale. Les *girelles* sont peut-être les plus beaux poissons de nos mers. Pline raconte que leurs troupes nombreuses attaquent les nageurs et les mordent cruellement; il ajoute que leur bouche, pleine de venin, infecte toutes les substances alimentaires qu'elles rencontrent dans la mer, et les rend nuisibles à l'homme. Mais, en admettant même qu'elles aient causé quelques rares accidents, cette croyance n'en est pas moins un préjugé dont la science a fait justice. Parmi les espèces exotiques, nous citerons la *girelle* trimaculée, verte et tachée de rouge et de noir.

GIREY-DUPRÉ (Joseph-Marie), publiciste, né à Paris en 1769, mort en 1793. Lorsque la Révolution éclata, il accueillit avec enthousiasme l'aurore de notre régénération politique, célébra la liberté dans des poésies qui eurent du succès, et fut nommé, par l'influence de Chamfort, sous-inspecteur des manuscrits de la Bibliothèque royale. Bientôt après, Girey-Dupré entra en relations avec Brissot, qui l'associa à la rédaction du *Patriote français*. Le jeune publiciste se fit de nombreux ennemis en s'élevant avec une grande énergie contre l'anarchie et la Terreur et en demandant vengeance des massacres de septembre. Enveloppé dans la proscription des girondins, le 31 mai 1793, il se réfugia à Bordeaux, fut arrêté, ramené à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Interrogé sur ses relations avec Brissot, il répondit courageusement : « Le même amour pour la République nous rapprocha. Nos cœurs, tout à la patrie, n'eurent jamais que ce noble sentiment. Brissot vécut comme Aristide, il mourut comme Sidney. J'ai été son ami; sa mémoire me sera toujours chère. Si je partage le sort de ce martyr de la liberté, je ne serai point indigne et de sa noble vie et de sa mort glorieuse. » Condamné à la peine de mort, il chanta, en marchant à l'échafaud, un hymne qu'il avait composé dans sa prison avec le jeune Bois-Guyon et qui commençait par ces vers :

> Veillons au salut de l'empire,
> Veillons au maintien de nos droits,
> Si le despotisme conspire,
> Conspirons la perte des rois!
> La liberté, etc.

Avant de poser sa tête sur l'instrument du supplice, Girey-Dupré poussa à trois reprises le cri de *Vive la République!* Ce courageux jeune homme était à peine âgé de vingt-cinq ans.

GIRGEH ou **DJIRGÉH**, ville de la haute Egypte moderne, sur la rive gauche du Nil, à 420 kilom. S.-E. du Caire, à 20 kilom. S.-E. de Menchyèh; 12,000 hab. Evêché copte. Fabriques d'étoffes; distilleries d'eau-de-vie de dattes. Commerce de blé, de fèves, de toiles, de laines, etc. Girgeh a été avant Siout la ville capitale de la haute Egypte; elle n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de province, mais c'est encore une place importante. Il y a en dehors de la ville un *couvent latin*, le plus ancien des quatre ou cinq établissements catholiques romains qui existent en Egypte. A 4 kilom. S. de Girgeh, on trouve les ruines de l'antique Abydos.

GIRGENTI, l'*Agrigente* des Romains, ville d'Italie, dans la Sicile, ch.-l. de la prov. et du district de son nom, à 100 kilom. S. de Palerme, sur le mont Carrisco, au pied duquel coule le Girgenti; 18,000 hab. Siége d'un évêché, de la cour criminelle de la province et du tribunal civil. Port sur la Méditerranée. Exploitation de soufre et de pétrole.

On comptait à Agrigente, selon Diodore de Sicile, 220,000 habitants avant qu'elle fût ruinée par les Carthaginois, 140 ans avant J.-C. Elle faisait un très-grand commerce; aussi, en moins d'un siècle, était-elle devenue riche et magnifique. Le luxe s'y faisait remarquer dans des habits précieux, dans des meubles d'or et d'argent, et dans la vie molle et efféminée de ses habitants. Un lac de 7 stades de tour et de 20 pieds de profondeur fournissait abondamment à leurs tables le poisson et les oiseaux aquatiques. Enfin, ils portaient le raffinement du plaisir à un tel excès, qu'Empédocle, qui pouvait parler savamment des délices de la Sicile, disait d'eux : « Ils bâtissent comme s'ils devaient toujours vivre; ils courent au plaisir comme s'ils devaient mourir le même jour, et que la volupté fût sur le point de leur échapper pour jamais. » On peut juger de la splendeur de cette ville, par ce que dit Diodore de Sicile du triomphe d'Exenète, lorsque, après avoir remporté le prix de la course dans les jeux Olympiques, il entra dans la ville monté sur un char, suivi de trois cents chars traînés par deux chevaux blancs. Depuis la défaite des Agrigentins par les Carthaginois, leur ville ne s'est point relevée. Les temples de Minerve, de Jupiter Atabiras, d'Esculape, d'Hercule, de Castor et Pollux, et surtout le temple grandiose de Jupiter Olympien, qui est en partie contenu dans le palais moderne des Géants, offrent des restes curieux et intéressants. La cathédrale renferme un sarcophage sculpté, en marbre, qui sert aujourd'hui de fonts baptismaux. (V. AGRIGENTE.) ‖ La province de Girgenti, au S. de l'île, comprise entre la Méditerranée au S., la province de Caltanisetta à l'E. et au N., de Palerme au N., et de Trapani à l'O., a une superficie de 4,300 kilom. carrés et une population de 250,000 hab. Le sol, entièrement montagneux, est arrosé par plusieurs petits cours d'eau, dont le plus important est le Platani. Le territoire est fertile en grains, huiles, oranges, limons, grenades et amandes; il s'y fait une importante exploitation de soufre. Il est divisé en 3 districts, 16 cantons et 46 communes.

GIRIE s. f. (ji-rî). Pop. Plainte importune, hypocrite ou sans sujet : *Elle est malade! dit Rogron. — Elle, malade! mais c'est des* GIRIES! (Balz).

GIRO s. m. (ji-ro). Vin de Sardaigne très-chaud : *Boire du* GIRO, *du vin de* GIRO. *Il but un plein verre de vin de* GIRO, *vin de Sardaigne qui recèle autant de feu que les vieux vins de Tokai en allument.* (Balz.)

GIROD (Pierre-François-Xavier), médecin français, né près de Salins (Jura) en 1735, mort en 1783. Il exerçait son art à Mignovillard, lieu de sa naissance, lorsqu'il fut nommé, en 1763, médecin en chef de la province. Pendant vingt ans, il exerça ces fonctions avec le plus grand dévouement et se rendit célèbre par son zèle à propager dans la Franche-Comté la pratique de l'inoculation. Girod dévint membre de la Société de médecine. Il mourut pendant l'épidémie meurtrière qui s'était déclarée à Châtenoy en 1783. On a de lui plusieurs mémoires sur la nature et le traitement des maladies épidémiques.

GIROD DE L'AIN (Jean-Louis), magistrat et député, baron de l'Empire, né à Gex (Ain) en 1753, mort en 1839. Il fut nommé maire de sa ville natale en 1780, continué dans ces fonctions en 1790 et appelé à la présidence du tribunal de Nantua. Plusieurs fois incarcéré pendant la Terreur, il fit successivement partie du conseil des Anciens et de celui des Cinq-Cents, et prit une part des plus actives aux travaux législatifs de ces deux assemblées, où il prononça de nombreux discours et fut chargé de rédiger d'importants rapports. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Girod de l'Ain fut élu membre du Corps législatif, dont il devint ensuite président. Nommé conseiller maître des comptes en 1807, il reçut, deux ans plus tard, le titre de baron et fit partie, en 1818, de la Chambre des députés où, comme par le passé, il se montra libéral modéré et financier habile.

GIROD DE L'AIN (Louis-Gaspard-Amédée, baron), homme d'Etat, fils du précédent, né à Gex en 1781, mort en 1847. Il fut, sous l'Empire, substitut du procureur impérial à Turin et à Lyon, avocat général à la cour de Paris, devint, pendant les Cent-Jours, président du tribunal de la Seine, membre de la Chambre des députés, rentra dans la vie privée au commencement de la seconde Restauration et donna alors asile au général Drouot, qu'il défendit devant le conseil de guerre. En 1819, Girod de l'Ain rentra dans la magistrature avec le titre de conseiller à la cour de Paris. Nommé député d'Indre-et-Loire en 1827, il vota l'adresse des 221, et prit une part active à la révolution de juillet 1830. Du 1er août aux premiers jours de novembre de cette même année, il remplit les fonctions difficiles de préfet de police de Paris, présida la Chambre des députés pendant la session de 1831, reçut le portefeuille de l'instruction publique et des cultes en 1832, puis un siége à la Chambre des pairs et la présidence du conseil d'Etat. Il fit partie, en qualité de garde des sceaux, du ministère intérimaire de mai 1839. Girod de l'Ain était un des hommes les plus dévoués à la dynastie d'Orléans. Ses opinions conservatrices, et surtout son rapport sur l'insurrection de 1834, lui avaient attiré la haine du parti républicain.

GIROD (Jean-Marie-Félix), général français, né à Gex (Ain) en 1789. Il est frère du précédent. Elève de l'Ecole militaire de Fontainebleau, il fit les guerres de l'Empire à partir de 1806, devint capitaine en 1812, prit part aux campagnes de Russie, de Saxe et de France et reçut le grade de chef de bataillon en 1814. Sous le gouvernement de la Restauration, Félix Girod entra dans l'état-major et fut nommé colonel en 1830. Trois ans plus tard, le collége électoral de Nantua l'envoya à la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1842, dans les rangs des conservateurs ministériels. Nommé maréchal de camp en 1842, Girod commanda le département du Jura de 1843 à 1848, puis fut placé dans le cadre de réserve.

GIROD-CHANTRANS (Justin), littérateur et naturaliste français, né à Besançon en 1750, mort en 1841. Il entra dans le génie militaire, passa plusieurs années aux Antilles et, de retour en France, abandonna le service pour se livrer à son goût pour les lettres et l'histoire naturelle. Girod-Chantrans prit part à la fondation de la Société d'agriculture du Doubs et fit partie du Corps législatif sous le Consulat. Nous citerons parmi ses écrits : *Voyage d'un Suisse dans l'Amérique pendant la dernière guerre* (1787, in-8°); *Essai sur la destination de l'homme* (in-8°); *Recherches chimiques et microscopiques sur le nouvel ordre de plantes polypières* (Paris, 1802, in-4°); *Entretiens d'un père avec son fils sur quelques questions d'agriculture* (1805); *Expériences faites sur les propriétés des lézards* (1805); *Essai sur la géographie physique, le climat, etc., du département du Doubs* (1810, 2 vol. in-8°). On lui doit, en outre, plusieurs *Mémoires* publiés dans le *Journal des mines*, le *Bulletin des sciences de la Société philomathique*.

GIRODELLE s. f. (ji-ro-dè-le — de *Girod-Chantrans*, natur. fr.). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, de la famille des bacillariées.

GIRODET-TRIOSON (Anne-Louis GIRODET DE ROUSSY, dit), peintre célèbre, né à Montargis en 1767, mort à Paris en 1824. Il était fils d'un directeur des domaines du duc d'Orléans. Orphelin de bonne heure, il fut confié aux soins du docteur Trioson, son tuteur, dont il ajouta le nom au sien. Sa famille voulut d'abord en faire un architecte, puis elle le destina à la carrière militaire. Mais ni l'architecture ni la théorie des armes ne lui plaisaient; il préférait d'instinct l'anatomie, la perspective, et s'adonnait tout entier à ces études. Quelques petits dessins de lui furent montrés par sa mère au grand peintre David, qui en tira bon augure : « Votre fils, dit-il à Mme Girodet, est né peintre, et je pense que tout ce que vous pourrez faire ne pourra le détourner d'embrasser cette carrière. » Ses parents se le tinrent pour dit, et, dès lors, ils n'hésitèrent pas à confier leur fils au peintre des *Horaces*, dont la renommée grandissait de jour en jour. La culture de son esprit et ses progrès dans l'art du dessin lui assignèrent en peu de temps un rang distingué dans l'école de David. A peine âgé de vingt ans, il concourut pour le prix de Rome; mais il eut la douleur d'en être exclu, pour avoir apporté dans sa loge les études de ses figures, ce qui est expressément interdit par le règlement. L'année suivante, il concourut sur le sujet suivant : *Tatius assassiné au milieu d'un sacrifice à Lavinium, en présence de Romulus;* il n'obtint que le second prix, et le premier fut décerné à Garnier. Ce fut seulement la troisième fois qu'il triompha; avec le tableau de *Joseph vendu par ses frères*, belle composition qu'on peut voir aujourd'hui dans la salle des grands prix de Rome, à l'Ecole des beaux-arts. Malgré sa mésaventure du premier concours, Girodet n'en avait pas moins continué à se servir d'études faites chez lui et qu'il transportait dans une canne : « Ta canne, c'est le cheval de Troie, » lui dit un jour son ami Gérard. — C'est vrai, répondit Girodet; mais il n'est plus temps de s'en apercevoir, les Grecs sont sortis. »

Le tableau qui lui valut le premier prix rappelle en tout la manière de David, au point qu'on le dirait peint par le maître lui-même. Cela n'étonne pas, quand on sait que Girodet, avant d'entrer en loge, allait chaque jour contempler le *Serment des Horaces*, et y chercher l'inspiration. Girodet arriva à Rome à l'âge de vingt-trois ans. « Sitôt en présence des productions des princes de la peinture, écrit-il à Trioson, son tuteur, j'ai senti le besoin d'être moi, de devenir original; j'ai tout fait pour cela, et j'espère avoir réussi à faire du nouveau. » Ce *nouveau* dont il parlait, c'était le *Sommeil d'Endymion*, une de ses meilleures compositions, qu'il envoya, suivant l'usage, à l'Ecole des beaux-arts. On ne peut se lasser d'admirer les formes enchanteresses du berger endormi dont la lune vient, à travers les feuilles frissonnantes, éclairer le visage, de ses pâles rayons. Le *Sommeil d'Endymion* eut un grand succès. David, justement fier de son élève, lui témoigna publiquement son admiration.

Après avoir payé cette dette à l'Ecole des beaux-arts, Girodet composa, pour son tuteur Trioson, *Hippocrate refusant les présents des Perses*. Cette toile se voit aujourd'hui à l'Ecole de médecine, à qui elle fut léguée par Trioson. Elle est très-remarquable au point de vue de la composition et du dessin; mais la couleur pèche par trop de sécheresse. La figure d'Hippocrate a de la dignité et de l'expression; on prétend que Girodet s'est peint lui-même dans ce personnage. La physionomie désespérée du jeune homme, qui voit dans Hippocrate le seul médecin capable de sauver la vie de son père, est d'une vérité saisissante. Obligé de quitter Rome pendant la tourmente révolutionnaire, Girodet se rendit à Naples en compagnie du paysagiste Péquignot. Son imagination poétique put s'épanouir à l'aise sous ce ciel et au milieu de cette nature ravissante; il y fit des études de paysage, qui lui servirent plus tard dans plusieurs de ses tableaux et dans les charmants dessins qu'il a laissés. De Naples, il vint à Gênes, où il rencontra un peintre français déjà célèbre, Gros. De retour en France, Girodet obtint un logement au Louvre. Il peignit alors une *Danaé*, pour l'hôtel de M. Gau-

din, puis les *Quatre saisons*, pour le roi d'Espagne. En 1799, il exposa au Salon une nouvelle *Danaé*, qui n'était autre que le portrait d'une actrice de la Comédie-Française, Mme Lange. Cette dame avait commandé son portrait au peintre et l'avait refusé ensuite, sous le prétexte qu'il manquait de ressemblance. Au Salon, tout le monde reconnut le personnage, et ce fut un rire universel, car le peintre avait remplacé la pluie d'or traditionnelle par des gros sous. Un *Fingal au milieu de ses descendants*, composé pour le premier consul, ne fut pas très-goûté. L'auteur, loin de se décourager, résolut de forcer par un chef-d'œuvre les critiques à l'admiration. Il se retira donc complétement du monde et se consacra tout entier à son nouveau travail. Ce fut seulement au bout de quatre ans qu'il reparut au Salon, avec la *Scène du déluge*. David exposait cette même année (1806) son fameux tableau des *Sabines*, et ainsi le maître et l'élève allaient se trouver concurrents. La voix publique se prononça si énergiquement et si unanimement en faveur de Girodet, que les jurés n'hésitèrent pas à lui décerner la palme. Son illustre rival fut lui-même du nombre des admirateurs les plus enthousiastes de la *Scène du déluge*, et on l'entendit s'écrier : « Il a été donné à Girodet, dans cet ouvrage, d'unir la fierté de Michel-Ange à la pureté de Raphaël. »

Un roman de Chateaubriand fournit bientôt à Girodet le sujet d'une nouvelle toile, l'*Inhumation d'Atala*, qui obtint un immense succès. On admirera toujours cette poétique composition, dont la couleur et l'aspect mélancoliques produisent un effet saisissant sur les imaginations rêveuses. En 1808, Girodet exposa l'*Empereur au moment d'entrer dans Vienne*, et, en 1810, la *Révolte du Caire*. De 1810 à 1819, il ne s'occupa pas de grands travaux ; sa santé étant gravement altérée, il se contenta de faire quelques dessins et une *Tête de vierge*, qui est un petit chef-d'œuvre. Mais, en 1819, il reparut au Salon avec un tableau charmant, *Pygmalion et Galatée*, qui lui attira des éloges universels.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne fit que des portraits, notamment ceux de Cathelineau, de Bonchamp, de Merlin de Douai et de Mme Reizet. On a publié, en 1829 : *Œuvres posthumes de Girodet-Trioson, peintre d'histoire, suivies de sa correspondance, précédées d'une notice historique, et mises en ordre par P.-A. Coupin*. On trouve dans cette collection un poëme : le *Peintre*, en six chants, assez faible, malgré quelques vers heureux et quelques descriptions agréables. Il a encore laissé des traductions de poëtes grecs et latins, qui sentent trop l'effort et le travail. Sa correspondance est très-intéressante.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : Marie de Salm-Dyck, *Girodet* (Paris, 1825, in-8°) ; P.-A. Coupin, *Notice nécrologique sur la vie et les ouvrages de Girodet* (Paris, 1825, in-8°, portrait) ; Quatremère de Quincy, *Éloge de Girodet* (Paris, 1825, in-4°) ; l'*Enéide*, suite de compositions par Girodet (Paris, 1825-1827, in-4°) ; les *Amours des dieux*, recueil de compositions dessinées par Girodet (Paris, 1826, in-fol.).

GIROFLADE s. f. (ji-ro-fla-de — rad. *giroflée*). Zooph. Nom de plusieurs polypiers, dans le midi de la France.

GIROFLE s. f. (ji-ro-fle — latin *caryophyllum*, grec *karuophullon* ; de *karua*, noyer, et de *phullon*, feuille). Bot. Bouton non épanoui du giroflier : *L'arbre qui donne le* GIROFLE *a le port du bouleau, l'écorce fine et lisse du hêtre*. (Raynal.) On dit aussi CLOU DE GIROFLE. ‖ Nom vulgaire du chervis, dans quelques départements de l'Est. ‖ *Griffe de girofle*, Clou de girofle dont la tête, c'est-à-dire le bouton à fleur, est tombé, et dont les sépales secs présentent, en effet, la forme d'une griffe. ‖ *Girofle rond*, Nom vulgaire des graines de l'amome. ‖ *Mère de girofle*, Fruit mûr du girofle, contenant les graines.

— Arboric. *Girofle panaché*, Variété de poire.

— **Encycl.** V. GIROFLIER.

GIROFLÉ s. m. (ji-ro-flé — rad. *girofle*). Helminth. Syn. de CARYOPHYLLÉE.

GIROFLÉE s. f. (ji-ro-flé — gr. *gurophullon* ; de *guros*, cercle, et de *phullon*, feuille, pétale). Bot. Genre de crucifères cultivé dans les jardins pour la beauté et le parfum de ses fleurs : GIROFLÉE *à fleurs jaunes, rouges, violettes, blanches, panachées. Un pot de* GIROFLÉE.

. . . L'humble *giroflée*, aux lambris suspendue,
Comme un doux souvenir fleurit sur les débris.
LAMARTINE.

‖ *Giroflée* ou *giroflier de Mahon*, Syn. de JULIENNE.

— Pop. *Giroflée à cinq feuilles*, Soufflet : *Marie-Jeanne ! mes socques et mon cachemire de poil de lapin, et vite, ou je te réchauffe la joue par une* GIROFLÉE À CINQ FEUILLES. (Balzac.)

— **Encycl.** Les *giroflées* sont des plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, plus rarement ligneuses, à feuilles alternes, oblongues, lancéolées ou linéaires, à fleurs de couleurs très-variées, réunies en grappes lâches terminales. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, répandues dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Elles possèdent à un faible degré les propriétés générales des crucifères ; on les emploie, mais rarement, en médecine, comme anodines, céphaliques, diurétiques et incisives. C'est surtout comme plantes d'ornement que les *giroflées* sont intéressantes. La plus connue est la *giroflée des murailles*, appelée *violier* dans le midi de la France, et désignée aussi dans quelques localités sous le nom bizarre de *ramoneur*, parce qu'on la trouve fréquemment sur les cheminées. Ses fleurs, d'un beau jaune d'or, ont une odeur des plus agréables. Cette plante forme des touffes rameuses d'environ 0m,35 de hauteur. La *giroflée des Alpes* est moitié plus petite, et ses fleurs, d'un jaune pâle, sont moins nombreuses. La *giroflée cornue*, originaire de la Sibérie, est, au contraire, beaucoup plus grande, car elle atteint près d'un mètre de hauteur. Ces trois espèces, souvent confondues dans les jardins sous les noms de *baguette d'or, bâton d'or, rameau d'or*, etc., ont produit de nombreuses variétés à fleurs doubles, recherchées surtout pour leur parfum suave. La *grande giroflée* ou *giroflée des jardins*, haute de près d'un mètre, à feuilles longues et velues, se termine par une longue grappe pyramidale de fleurs de nuances très-variées. La *giroflée des fenêtres* se rapproche beaucoup de l'espèce précédente, dont elle se distingue surtout par son feuillage recoquillé. La *giroflée annuelle* est fréquemment désignée sous le nom vulgaire de *quarantaine*, à cause de la rapidité avec laquelle s'accomplissent les diverses phases de sa végétation. Elle présente, du reste, de nombreuses variétés à fleurs blanches, rouges, violettes ou panachées. Cette dernière espèce, comme la *giroflée grecque*, est rangée aujourd'hui dans le genre *mathiole*. Les *giroflées* sont, en général, rustiques, peu exigeantes en fait de soins de culture ; elles croissent dans la bonne terre de jardin et se propagent facilement par graines ou par boutures.

GIROFLÉE adj. f. (ji-ro-flé — rad. *girofle*). Comm. Usité seulement dans l'expression *Cannelle giroflée*, Ecorce de giroflier qu'on emploie aux mêmes usages que la cannelle proprement dite.

GIROFLIER s. m. (ji-ro-fli-é — rad. *girofle*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, tribu des myrtées, qui produit le girofle : *La transplantation du* GIROFLIER *exige quelques précautions*. (Dutour.) ‖ Nom vulgaire de la giroflée, dans le midi de la France. ‖ *Giroflier des Alpes*, Nom vulgaire de l'arabette des Alpes. ‖ *Giroflier jaune d'Afrique*, Nom vulgaire de quelques manulées. ‖ *Giroflier de Mahon*, Syn. de JULIENNE.

— **Encycl.** Le *giroflier* (*caryophyllus aromaticus* de Linné) a une taille assez développée et atteint jusqu'à 7 mètres de hauteur ; ses feuilles sont opposées, épaisses, pointues aux deux extrémités et ponctuées ; son inflorescence est un corymbe ; ses fleurs ont un calice tubuleux, cylindroïde, à quatre divisions terminales, une corolle à quatre pétales insérés au sommet du tube calicinal et se séparant du calice au moment de la fécondation ; des étamines libres, disposées en quatre groupes ; un ovaire infère, biloculaire, dont chaque loge contient vingt ovules. Son fruit est une baie à deux loges contenant chacune une semence ; l'une des deux avortant souvent ; la semence restante est alors ovoïde.

Le *giroflier* est originaire des Moluques. Il a été répandu, il y a fort longtemps, sur le continent asiatique ; mais ce n'est qu'en 1778 qu'il fut introduit dans l'île Bourbon, et deux ans plus tard à Cayenne, d'où il se propagea dans les Antilles. L'acclimatation de ce précieux végétal dans les colonies françaises est due à Poivre, gouverneur de l'île de France, qui, en 1769, envoya une expédition dans les mers des Indes, dans le but de rapporter le plus grand nombre possible des arbres fournissant les épices. Au départ de Poivre de l'île de France, son œuvre était loin d'être terminée, et ce fut grâce aux soins du directeur des cultures qui avaient été établies avec les jeunes plantes venues des Indes, M. de Céré, que quelques-uns survécurent, parmi lesquels le *giroflier*. C'est du jardin de l'île de France que furent expédiés les *girofliers* destinés à propager à Cayenne et aux Antilles une culture si importante.

Le produit commercial du *giroflier* est connu sous les noms de *girofle, gérofle* ou *clous de girofle*. C'est la fleur cueillie avant que la corolle se soit détachée, les pétales encore soudés formant une petite boule au-dessus du calice. On fait sécher les fleurs au soleil et on les livre au commerce dans cet état. La couleur brune du girofle a fait penser qu'il était séché au feu : il n'en est rien, cette couleur étant due, non pas à la fumée, mais à une huile qui gonfle toutes les cellules du calice et brunit facilement à la lumière. On connaît trois sortes de girofle. Le *girofle des Moluques*, importé par la Compagnie des Indes, ce qui le fait nommer encore *girofle anglais*, est brun clair, un peu cendré à la surface, quadrangulaire, gros, lourd, et possède une saveur âcre et brûlante, une odeur forte et caractéristique. Le *girofle de Bourbon* est un peu plus petit que le précédent, duquel il se rapproche d'ailleurs beaucoup. Le *girofle de Cayenne* est plus petit encore, d'une couleur foncée, presque noir, grêle, sec, et moins aromatique ; il est moins estimé que les deux autres. Le girofle est l'objet d'un trafic considérable ; l'Europe en consomme, chaque année, pour plusieurs millions de francs. Il est employé comme condiment et comme médicament. On en fait une teinture, une essence ; il entre dans la préparation d'une foule de médicaments composés. Il est excitant et stomachique. D'après Trommsdorff, sur 100 parties, il renferme 18 d'huile volatile, 17 de matières astringentes et extractives, 13 de gomme, 6 de résine, 28 de ligneux et 18 d'eau.

L'essence de girofle se prépare en distillant le girofle avec de l'eau. Cette préparation est faite surtout par les Hollandais, qui en falsifient souvent le produit. Comme cette essence est peu volatile, on ajoute généralement à l'eau avec laquelle on la prépare une certaine quantité de sel, qui élève la température d'ébullition et augmente le rendement. Cette huile volatile a l'odeur du girofle ; elle est plus dense que l'eau (1,063) : c'est un mélange d'hydrocarbure très-réfringent, bouillant à 142° et isomérique avec l'essence de térébenthine, avec une huile oxygénée, l'acide eugénique. L'essence de girofle est employée comme topique contre les douleurs de dents.

Lodibert a découvert dans le girofle des Moluques un principe cristallisé, inodore, qu'il a nommé *caryophylline*. Cette substance existe également dans le girofle de Bourbon ; on ne l'a pas trouvée dans celui de Cayenne.

On introduit parfois dans le commerce, où ils sont connus sous le nom de *griffes de girofle*, les pédoncules brisés du girofle. Il en est de même des baies du *giroflier*, nommées *antoffes* ou *mères du girofle*. Ce fruit, suivant qu'il a été cueilli à une époque plus ou moins éloignée de sa maturité, est plus ou moins tubuleux et cylindrique ; il ne présente plus, comme le girofle, les traces de la corolle. Son odeur est la même que celle des fleurs. Plus mûr encore, il est devenu ovoïde et pulpeux, ses semences se sont développées et son odeur a presque disparu.

On emploie au Brésil, sous le nom de girofle indigène (*craveiro da terra*), les boutons floraux du *calyptranthes aromatica* et les jeunes fruits de l'*eugenia pseudocaryophyllus*.

GIROÏDINE s. f. (ji-ro-i-di-ne — du lat. *gyrare*, tourner, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Genre de foraminifères.

GIROL s. m. (ji-rol). Moll. Coquille du genre olive.

GIROLAMO, masque de la farce milanaise et piémontaise, que les Piémontais ont débaptisé en 1802, pour lui donner le nom de *Gianduja*. Les Milanais lui ont conservé son nom séculaire, sous lequel on peut le voir encore aujourd'hui à Milan remplir le premier rôle dans toutes les farces, toutes les parodies, toutes les pièces à grand spectacle, du domaine des *fantoccini*. On l'a vu, dans une parodie d'*Alceste*, poudré à blanc, avec ailes de pigeon et bourse, représenter Pirithoüs et accompagner Hercule aux enfers : ses frayeurs pendant la route rappelaient un peu les poltronneries qu'Aristophane prête, en pareille occasion, à Xanthias, dans les *Grenouilles*. M. Bourquelet, en 1841, a trouvé ce personnage très-amusant dans une pièce en cinq actes, le *Terrible Maino, chef de brigands*, mélodrame avec accompagnement de poignards, d'évanouissements et de coups de pistolet. M. Magnin fait remarquer qu'à Milan le plastron le plus ordinaire des plaisanteries de Girolamo est un Piémontais, qu'on a grand soin de supposer parfaitement stupide, « gracieuseté de bon voisinage que les *fantoccini* de Turin ne manquent pas de renvoyer avec usure à leurs bons amis de Milan. »

GIROLE s. m. (gi-ro-le). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'alouette, dans le Midi.

— Bot. Nom vulgaire du chervis, plante de la famille des ombellifères. ‖ Nom vulgaire des chanterelles, genre de champignons. On écrit aussi GIROLLE.

GIROMAGNY, ville de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Belfort, sur la Savoureuse ; pop. aggl., 2,549 hab. — pop. tot., 2,893 hab. Mines non exploitées d'argent, de cuivre, de cobalt, de plomb, de zinc, d'arsenic, etc. Chaux carbonatée cristallisée ; cristal de roche. Briqueterie. Eglise et hôtel de ville remarquables. Giromagny possède une filature de coton qui emploie 310 métiers et 20,000 broches.

GIRON s. m. (ji-ron — du lat. *gyrus*, cercle). Partie du corps qui s'étend de la ceinture au genou, chez une personne assise : *Les filles de Darius, prisonnières, étaient couchées dans le* GIRON *de leur grand'mère*. (Vaugel.)

. . . . L'oiseau qui porte Ganymède,
Du monarque des dieux enfin implore l'aide,
Dépose en son *giron* ses œufs. . . . .
LA FONTAINE.

— Fig. Milieu dans lequel on vit ou dans lequel on se trouve : *La Révolution, au* XIXe *siècle, n'a pris naissance dans le* GIRON *d'aucune secte*. (Proudh.)

— Relig. *Giron de l'Eglise*, Orthodoxie, communion avec la vraie Eglise : *Rentrer au* GIRON DE L'EGLISE. *Ramener quelqu'un au* GIRON DE L'EGLISE.

— Blas. Triangle équilatéral qui a pour côté la demi-largeur de l'écu, et dont le sommet occupe le centre de l'écu : *Porter d'or au* GIRON *d'azur*.

— Archit. Partie horizontale d'une marche, celle sur laquelle on pose le pied : *Un* GIRON *trop étroit fatigue le pas en le pressant ; un* GIRON *trop large oblige à boiter, en faisant doubler le pas sur la marche*. ‖ *Giron droit*, Celui qui se termine par deux lignes parallèles.

GIRON ou **GIROU**, rivière de France. Elle naît dans le Tarn, forme la limite entre ce département et celui de la Haute-Garonne, pénètre dans la Haute-Garonne et se jette dans le Lhers-Mort, près du pont du chemin de fer de Toulouse à Montauban, après un cours de 75 kilom.

GIRON (Francisco-Hernandez), conquérant espagnol, mort en 1554. Il prit successivement part à la conquête du Mexique, sous les ordres de Fernand Cortez, à celle du Pérou sous Pizarre et Almagro, acquit une fortune considérable et ne tarda pas à jouir d'une grande influence parmi les Espagnols. Sûr d'avoir autour de lui un grand nombre de partisans, il se révolta pour s'emparer du gouvernement, battit à deux reprises les troupes royales, mais finit par être vaincu à Pacava. Fait prisonnier, il fut conduit à Lima, condamné à la peine capitale et exécuté.

GIRON DE LOYASA (don Garcias), prélat espagnol, né à Talavera en 1542, mort à Giron en 1599. Aumônier et maître de chapelle de Philippe II, en 1585, il devint par la suite précepteur de l'infant don Philippe et archevêque de Tolède (1598). Ce savant prélat a publié, outre plusieurs traités, *Collectio conciliorum Hispaniæ, cum emendationibus* (Madrid, 1593, in-fol.).

GIRONCOURT, village et comm. de France (Vosges), cant. de Châtenoir, arrond. et à 21 kilom. de Neufchâteau, sur la Vraine ; 436 hab. Commerce de dentelles. Puits artésien d'eau ferrugineuse. Dans l'église, beau monument provenant de l'abbaye de Chaumouzey, et représentant la *Vierge entourée de deux anges*.

GIRONCOURT (Henri-Antoine REGNARD DE), magistrat et littérateur français, né à Nancy en 1719, mort en 1786. Il quitta l'enseignement pour étudier le droit, exerça la profession d'avocat à Nancy et à Epinal, puis devint conseiller chevalier d'honneur au bureau des finances de Metz et Alsace. Son principal ouvrage est un *Traité historique de l'état des trésoriers de France et généraux des finances, avec les preuves de la supériorité de ces officiers* (Nancy, 1776, 2 vol. in-4°), où l'on trouve de curieuses recherches.

GIRONCOURT (Alexis-Léopold REGNARD DE), magistrat français, né à Epinal en 1750, mort à Nancy en 1824. Il était fils du précédent, à qui il succéda comme conseiller au bureau des finances de Metz. Pendant la Révolution, il devint homme de loi, fut nommé, après le coup d'Etat du 18 brumaire, juge au tribunal de Cologne et perdit sa place en 1813. Il travaillait à la rédaction d'une *Histoire de Nancy* et des *Ephémérides lorraines*, lorsqu'il mourut. Parmi ses écrits, nous citerons : son *Précis statistique du département de la Meurthe* (1802) ; *Interrogatoire préparatoire, acte d'accusation et biographie de l'ex-curé Pierre-Joseph Schæffer* (1804, in-4°).

GIRONDE s. f. (ji-ron-de — du fleuve de même nom). Hist. Parti politique dans l'Assemblée législative et dans la Convention, qui vota avec les députés de la Gironde et représentait l'opinion républicaine modérée.

— **Encycl.** V. GIRONDIN.

GIRONDE, fleuve de France. V. GARONNE.

GIRONDE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la région maritime S.-O. de la France, entre 44° 12′ 16″ et 45° 35′ 50″ de latit. et entre 2° 1′ 15″ et 3° 35′ 40″ de long. O. Ce département, formé de l'ancienne Guyenne, du Bordelais, du Périgord, de l'Agénais et du Bazadais, est borné : au N.-E., par les départements de la Charente-Inférieure et de la Dordogne ; au S.-E., par le Lot-et-Garonne ; au S.-S.-O., par les Landes, et à l'O., par l'océan Atlantique. Il forme le diocèse de Bordeaux, la 1re subdivision de la 14e division militaire du 6e corps d'armée ; il ressortit à la cour d'appel de Bordeaux, à la 10e légion de gendarmerie, au 4e arrondissement maritime, à la 10e inspection des ponts et chaussées, à la 29e conservation des forêts, à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, à la 7e région agricole. Il comprend 6 arrond. : Bordeaux, Bazas, Blaye, La Réole, Lesparre et Libourne ; 48 cant., 547 comm. et 701,855 hab. Superficie, d'après le cadastre, 974,032 hectares.

Le sol du département de la Gironde peut être réparti en cinq zones parallèles, s'étendant du S.-E. au N.-O., savoir : les landes, les graves, les palus, les coteaux et les plateaux. Les landes, situées au S. du département, sont formées de sable quartzeux recouvert d'une couche plus ou moins épaisse de terreau de bruyère imparfaitement décomposé. Le sous-sol, à une certaine profondeur, est une sorte de grès végéto-ferrugineux et imperméable. Cette imperméabilité, cause permanente de stérilité, est encore augmentée par le défaut de pente, qui empêche l'écoulement des eaux pluviales. Les graves sont des couches de sable, de gravier, de cailloux charriés par les eaux. Cette nature de terres, assez commune au fond des vallées, renferme souvent des fragments de quartz hyalin remarquablement purs, d'un éclat et d'une transparence admirables, qui sont connus des joail-

liers sous le nom de *cailloux du Médoc*. Les palus, comme leur nom l'indique, sont des terrains de sédiment formés par les débordements successifs des grands cours d'eau qui arrosent le département. Les coteaux, dont la hauteur ne dépasse guère 100 mètres, sont essentiellement calcaires; ce sont les restes de l'ancienne formation tertiaire, qui partout ailleurs a disparu sous l'action des eaux. Enfin les plateaux, ou hautes plaines, qui occupent surtout la région connue sous le nom d'*entre-deux-mers*, entre la Garonne et la Dordogne, appartiennent à la formation argilo-siliceuse et portent le nom de *boulbène*.

Les eaux du département s'écoulent dans l'Océan. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent, sont : la Gironde, la Dordogne, la Garonne, l'Isle, la Dionne, le Dropt, le Ciron, la Leyre, la Beune, la Miélenze, le Guamort, la Lidoire, la Saye, le Moron, etc. Parmi les canaux qui le traversent, nous signalerons : le canal latéral à la Garonne, le canal de l'Isle, de nombreux canaux de dessèchement dans le Marais, l'arrond. de Lesparre et les Landes, etc.

Quoique voisin de la mer, le département de la Gironde ne jouit pas cependant d'un climat marin. Les variations de température y sont assez fréquentes. L'hiver est plutôt humide que froid; le printemps est souvent marqué par des gelées tardives extrêmement funestes. En été, les fortes chaleurs, les longues sécheresses, les orages, ne sont pas rares. L'automne est la plus belle saison de l'année. De tous les vents, le plus dangereux, surtout au printemps, est le *vent salé*, qui souffle de l'O. et du N.-O.

Les productions de ce département, l'un des plus riches de la France, sont nombreuses et variées; la principale est sans contredit celle de la vigne, qui occupe environ 104,000 hectares et produit, année moyenne, 2,000,000 d'hectolitres de vin et plus de 20,000 hectolitres d'eau-de-vie. Les landes sont la seule partie du département où la vigne ne soit pas cultivée. Dans les graves, on la tient haute, à Langon, à Barsac, à Sauternes, plus basse près de Bordeaux, enfin tout à fait basse en Médoc. Dans les palus, les vignes sont tenues élevées; sur les coteaux, elles sont moins hautes; sur les plateaux, comme dans les graves, on en trouve de toutes les hauteurs. La culture se fait tantôt à la charrue, comme dans le Médoc, tantôt à la main. Les principaux cépages sont, pour les vins rouges : le cabernet ou vidure dans les graves, le verdot dans les palus et le malbec sur les coteaux. Les cépages qui produisent les vins blancs sont : le sauvignon et le semillion. L'enrageat donne les vins destinés à la fabrication des eaux-de-vie. La réputation des vins que fournit ce département est universelle; les noms glorieux de Margaux, Laffitte, Haut-Brion, Sauternes, Yquem, Saint-Emilion, sont connus de tout le monde. V. BORDEAUX.

Après la vigne, la récolte des céréales occupe la place la plus importante, surtout dans les arrond. de La Réole, de Libourne et de Lesparre. Le froment que l'on y cultive est très-estimé, surtout celui du bas Médoc, dans l'arrond. de Lesparre. Le seigle et le mil forment la principale culture des landes. Les avoines des palus jouissent aussi d'une réputation méritée.

Le département de la Gironde n'a pas de forêts proprement dites; il possède des pinières, dans des landes et des dunes, au bord de la mer. Les prairies artificielles sont encore peu nombreuses, mais les prairies naturelles abondent.

Quatre races bovines sont élevées dans la Gironde : ce sont les races garonnaise, limousine, bazadaise et hollandaise. Cette dernière, spécialement appliquée à la production du lait, est surtout commune aux environs de Bordeaux.

L'industrie agricole, dans son ensemble, progresse de jour en jour. On ne trouve guère cependant d'assolement régulier que sur les *mates*, anciens relais de la mer, dans le bas Médoc. Là, pendant cinq ou six ans et même plus, on tire de la terre des récoltes alternatives de blé et de fèves, puis on la laisse en prairie pendant un nombre égal d'années. Dans les vignobles, le cultivateur, ou *prix-faiteur*, comme on dit dans le pays, est réduit à la condition de domestique, ne possédant presque jamais rien en propre; ailleurs, la petite propriété a déjà pris racine et acquiert chaque jour plus d'extension. La forme générale des baux est encore le métayage.

On trouve dans le département de la Gironde : des marais salants, exploités pour la plupart; deux mines de fer; plusieurs fonderies; des chantiers importants de construction de navires; des fabriques de mousselines, d'indiennes; de tapis, de moquettes, de couvertures de laine, de produits chimiques, de porcelaine; des manufactures de tabac; des raffineries de sucre, des huileries, des papeteries, des carrosseries, des selleries, des chapelleries, des brasseries, des tanneries, des teintureries, des verreries, des minoteries, des ateliers de corderie; des fabriques d'instruments agricoles, de cartonnages, d'écrous et de boulons; des distilleries d'eau-de-vie; des fabriques de sulfate de cuivre, etc. Les ports de Bordeaux, de Libourne, de Bourg, de Blaye, de Verdon et de la Teste entretiennent des relations commerciales avec le monde entier.

La Gironde possède 1 lycée, 2 colléges communaux, 33 institutions secondaires libres, 1,204 écoles primaires, 87 salles d'asile.

GIRONDE, village et comm. de France (Gironde), cant., arrond. et à 4 kilom. de La Réole, sur la rive droite de la Garonne; 1,190 hab. Ruines du vieux château des Quatre-fils-Aymon.

GIRONDIN s. m. (ji-ron-dain — rad. *Gironde*). Hist. Député du parti de la Gironde : *Si les* GIRONDINS *sont les femmelines de la Révolution, Robespierre et ses hommes en sont les castrats.* (Proudh.)

— Adjectiv. Qui appartient au parti de la Gironde : *Grangeneuve était* GIRONDIN, *homme d'idées courtes, mais inflexible.* (Lamart.)

— **Encycl.** Les *girondins*, un des grands partis politiques de la Révolution, étaient ainsi nommés de ce que ses principaux chefs étaient députés du département de la Gironde.

C'est au début de l'Assemblée législative que la brillante pléiade commença à se constituer comme parti. Déjà, d'ailleurs, quelques-uns de ses membres, Brissot, Pétion et Buzot, avaient une certaine notoriété, le premier comme écrivain et journaliste, les deux autres comme membres de l'Assemblée constituante. D'autres, comme Vergniaud, Guadet et Gensonné, avaient une véritable célébrité locale et brillaient au barreau de Bordeaux. Dès le début de la Révolution, ils furent revêtus de diverses fonctions municipales et judiciaires dans cette ville, puis nommés députés à l'Assemblée législative, avec Grangeneuve, Ducos, Lafon-Ladebat, Servière, Lacombe et quelques autres. En même temps arrivaient également à l'Assemblée Isnard, Brissot, Condorcet, Fauchet, Maille, Larivière, etc. Parmi les autres personnages qui se rattachèrent à ce groupe, citons tout de suite les époux Roland, fixés récemment à Paris, Barbaroux, délégué des patriotes marseillais, Gorsas et Carra, journalistes, Louvet, l'auteur de *Faublas*, Valazé, Kervélégan, Kersaint, Boyer-Fonfrède, Lasource, Salle, Lanjuinais, Lanthenas, etc., qui entrèrent l'année suivante à la Convention nationale. Rapprochés par la conformité des principes, tous ces hommes formèrent le groupe qu'on pourrait nommer des révolutionnaires modérés. Il ne faudrait pas cependant imaginer une véritable secte et des principes arrêtés d'une manière fixe et rigide. Des écrivains systématiques ont essayé des classifications arbitraires, auxquelles répugne toute histoire, et plus encore celle-là, où la spontanéité individuelle joue un si grand rôle. Ils ont fait de la Montagne l'école de Rousseau et du sentiment; de la Gironde, l'école de Voltaire et de la sensation, etc. En réalité, les hommes de ce temps étaient tous pénétrés plus ou moins confusément des doctrines générales du XVIIIe siècle, sans qu'il soit bien facile de discerner quel élément prédominait en eux. Si Robespierre était disciple de Rousseau, Camille Desmoulins se rattachait plutôt à Voltaire et Danton à Diderot. Beaucoup d'autres montagnards ont également la tournure d'idée de l'école voltairienne.

D'un autre côté, dans la Gironde, que de disciples de Rousseau! Buzot, les Roland et tant d'autres ne jurent que par lui; mais laissons ces puérilités, dont se sont amusés des esprits d'ailleurs extrêmement distingués, mais qui ne supporteraient plus aujourd'hui la critique. Ce qu'on peut admettre, c'est que les *girondins* personnifiaient plus spécialement la classe moyenne lettrée, amie d'une liberté tempérée, et qu'elle était animée d'un esprit provincial très-prononcé. Autour d'eux se groupèrent un certain nombre d'hommes ayant les mêmes tendances, qui souvent formèrent un faisceau de volontés ou un ensemble d'action, et souvent aussi se divisèrent au gré de leurs opinions et de leurs sentiments. Tous ces éléments, dont l'alliance fut mobile comme les événements, formaient, sans doute, un parti, mais sans grande discipline et sans étroite cohésion.

La période de l'Assemblée législative fut l'époque brillante des *girondins*. Ce furent eux qui jouèrent alors le rôle le plus important sur la scène politique, et qui portèrent les plus terribles coups à la monarchie. Il n'est pas inutile de rappeler que ce furent eux aussi qui prirent l'initiative des mesures sévères contre les émigrés et les prêtres réfractaires, mesures justifiées par les circonstances, les périls publics, les complots dont on était enveloppé, mais enfin qu'il ne faudrait pas, comme on le fait trop habituellement, laisser entièrement à la charge de la Montagne, qui n'existait pas encore à l'état de parti constitué.

Leurs orateurs les plus brillants et les plus influents sur l'Assemblée étaient alors Vergniaud, Guadet, Gensonné et Isnard. Brissot, sans être précisément un orateur remarquable, entraînait parfois d'importantes résolutions. On sait que ce fut lui en partie qui fit déclarer la guerre à l'Autriche. Son journal, le *Patriote français*, lui donnait aussi beaucoup d'influence. Le parti s'appuyait, en outre, sur d'autres feuilles fort répandues, le journal de Gorsas, la *Chronique de Paris*, etc., et pouvait agir sur la capitale par Pétion, nommé maire de Paris en novembre 1791, et qui était alors dans tout l'éclat de sa popularité.

En mars 1792, les *girondins* arrivèrent au pouvoir, c'est-à-dire qu'ils placèrent quelques-uns des leurs au ministère, en compagnie de Dumouriez : Duranton à la justice, Clavière aux finances, Servan à la guerre, et, à l'intérieur, Roland, dont la femme, la célèbre Mme Roland, passait pour l'Égérie du parti, et avait, en effet, une grande influence sur ses amis, qui se réunissaient souvent dans son salon pour y débattre les grandes questions à l'ordre du jour. Peut-être, d'ailleurs, a-t-on légèrement exagéré l'importance de son rôle; mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question spéciale. (V. ROLAND.) Ce qu'il y a d'exact, c'est qu'elle a souvent rédigé les pièces adressées par Roland au roi, à l'Assemblée nationale et aux administrations.

Nous n'avons pas à suivre ici les événements historiques, la dissolution du ministère *girondin*, la journée du 20 juin, la suspension de Pétion, les orages de l'Assemblée, enfin la révolution du 10 août, qui consomma la ruine de la monarchie. Nous rappellerons seulement qu'à cette époque déjà de graves dissentiments s'étaient produits entre les *girondins* et les révolutionnaires plus ardents qui allaient composer la Montagne. Robespierre et Brissot avaient soutenu l'un contre l'autre, dans la presse et aux Jacobins, des luttes acharnées sur la question de la guerre. Le dernier avait eu également maille à partir avec Camille Desmoulins, qui lui avait lancé son fameux *Brissot démasqué*. Enfin des attaques mutuelles, des récriminations, des débats passionnés n'annonçaient que trop la terrible lutte qui bientôt allait déchirer la République.

Peu de temps avant le 10 août, les *girondins* avaient répondu à quelques avances de la cour par un mémoire où ils exposaient leurs vues sur la situation. Sans aucun doute, ils voulaient reconquérir le ministère; mais la négociation n'aboutit pas, quoique Guadet eût eu une entrevue secrète, au château, avec le roi et la reine. Nous trouvons ce fait attesté d'une manière positive dans l'ouvrage de son neveu, les *Girondins*.

Au lendemain du 10 août, l'Assemblée composa un ministère en quelque sorte mi-parti : Roland, Clavière, Servan, Danton, Monge et Lebrun. Bientôt les massacres de septembre ensanglantèrent Paris, et il est incontestable que les *girondins*, que le maire Pétion, que Roland et les autres ne firent rien pour empêcher ces terribles représailles populaires. Qu'ils eussent été impuissants, cela est probable; mais cela même eût dû les rendre moins ardents et plus réservés dans leurs accusations ultérieures.

Réélus à peu près tous à la Convention nationale, il se trouvèrent en face de leurs adversaires, et presque aussitôt entamèrent ce duel implacable qui fut si funeste à la Révolution et dans lequel ils furent écrasé. A l'article CONVENTION NATIONALE, nous avons esquissé les principales péripéties de ce combat tragique; nous n'avons donc pas à y revenir. Nous rappellerons seulement que les *girondins*, emportés par la passion, humiliés peut-être de se voir débordés par les événements et les idées, effacés ou du moins amoindris par des hommes plus énergiques et plus populaires, éclatèrent en attaques violentes et inconsidérées, dans leurs journaux et à la tribune, contre les anarchistes, les factieux, les désorganisateurs, contre la Montagne, Paris et sa formidable Commune, Marat, Danton, Robespierre, rééditèrent, en un mot, les déclamations des feuillants, et ressassèrent chaque jour les accusations de complot, de projets de dictature, etc. Leurs ennemis, sans doute, ne les ménageaient pas; mais il est incontestable que, dans ces funestes et meurtriers débats, ils prirent imprudemment l'initiative de toutes ces agressions, et que les premiers ils en appelèrent à la proscription. Ce furent eux notamment qui firent envoyer Marat devant le tribunal révolutionnaire. (V., pour tous ces détails, l'article CONVENTION NATIONALE.)

Dans le procès du roi, ils tentèrent visiblement de sauver la vie du malheureux monarque, demandèrent qu'on pût en appeler au peuple du jugement, puis, après la condamnation, réclamèrent le sursis. Cependant beaucoup d'entre eux votèrent la mort.

A l'article indiqué ci-dessus, nous avons également raconté comment leurs attaques continuelles, leur insistance à rappeler les massacres de septembre, leurs malédictions contre la capitale et leur projet d'entourer l'Assemblée d'une garde départementale avaient exaspéré contre eux la population parisienne, qui demanda à plusieurs reprises leur suspension, et enfin se souleva dans les journées des 31 mai - 2 juin 1793, pour l'imposer à la Convention.

Sous la pression du peuple, la Convention décréta que les députés suivants seraient mis en arrestation chez eux : Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salle, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Dufriche-Valazé, Kervélégan, Gordien, Rabaut-Saint-Etienne, Boileau, Bertrand-Lahosdinière, Vigée, Mollevault, Larivière, Gomaire, Bergoing, Clavière, Lebrun.

Legendre fit rayer Boyer-Fonfrède et Saint-Martin; Marat fit également rayer Dussaulx, Ducos et Lanthenas.

Isnard et Fauchet furent seulement consignés dans Paris.

Ce coup d'État populaire suscita des mouvements insurrectionnels à Bordeaux, à Marseille, à Lyon et dans plusieurs départements; du moins beaucoup d'administrations départementales, dévouées aux *girondins*, se déclarèrent en état de résistance contre Paris et la Convention.

Cependant les députés étaient simplement gardés chez eux et pouvaient circuler accompagnés d'un gendarme. Tout espoir d'accommodement futur n'était donc pas perdu. Mais la plupart trompèrent la surveillance peu rigoureuse dont ils étaient l'objet et s'évadèrent. Il ne resta à Paris que Vergniaud, Gensonné et quelques autres. Quelques députés du parti, non décrétés d'arrestation, se joignirent aux fugitifs, dont la plupart se jetèrent dans la Normandie pour y fomenter l'insurrection. Cette résolution violente les perdit, en les mettant en quelque sorte au niveau des Vendéens. On sait d'ailleurs que cette insurrection du Calvados fut comprimée pour ainsi dire sans combat, et après une action militaire insignifiante à Vernon, affaire qui ne fut qu'une déroute. Ceux des députés qui avaient organisé à Caen la résistance armée s'enfuirent et gagnèrent la Gironde. Aussitôt après leur révolte ouverte, ils avaient été déclarés traîtres à la patrie et mis hors la loi. Quelques-uns demeurèrent cachés à Saint-Emilion, près de Bordeaux, chez Guadet père et chez une parente de la famille, une femme courageuse et dévouée, Mme Bouquey.

Ceux qui étaient restés à Paris ne cessaient de demander des juges, et naturellement ils subirent le contre-coup des événements. Le 3 octobre 1793, sur le rapport d'Amar, furent décrétés d'accusation, comme prévenus de conspiration contre la République : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Mollevault, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Brullart, ci-devant marquis de Sillery, Condorcet, Fauchet, Doulcet, de Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Lasource, Lesterpt-Beauvais, Isnard, Duchâtel, Duval, Devérité, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardy, Boileau, Rouyer, Antiboul, Bresson, Noël, Coustand, Andrei, Grangeneuve, Vigée, Philippe-Egalité; sans préjudice de ceux qui avaient été déclarés traîtres à la patrie. En outre, on décréta d'arrestation 75 autres députés, qui avaient signé des protestations contre l'acte des 31 mai-2 juin. On voit que la proscription, par suite de diverses circonstances, alla bien au delà des *vingt-deux* principaux *girondins*, dont à l'origine on demandait seulement la suspension. Beaucoup d'ailleurs étaient en fuite.

Le 24 octobre, 21 comparurent devant le tribunal révolutionnaire et, après plusieurs jours de débats, furent condamnés à mort (30 octobre) et exécutés le lendemain. Le *dernier banquet des Girondins* est une fable de Charles Nodier. Ramenés dans leur prison, ils firent un repas frugal et passèrent une partie de la nuit en mâles entretiens, mêlés de chants patriotiques. L'imagination des romanciers a fait le reste.

Dufriche-Valazé s'était frappé d'un coup de poignard après avoir entendu son arrêt. Voici les noms de ceux qui furent exécutés : Brissot, Lasource, Vergniaud, Gensonné, Lehardy, Gardien, Boileau, Vigée, Ducos, Boyer-Fonfrède, Lacaze, Duprat, Duperret, Mainvielle, Fauchet, Carra, Duchâtel, Antiboul, Lesterpt-Beauvais, Sillery.

Tous montèrent sur l'échafaud avec courage et en acclamant la République. Quatre avaient moins de trente ans, huit moins de quarante ans; un seul avait passé cinquante ans.

Terminons cette énumération funèbre par quelques détails sur les autres proscrits.

Mme Roland avait été emprisonnée; traduite devant le tribunal révolutionnaire quelques jours après, elle fut condamnée et exécutée. Roland, après avoir erré à travers la Normandie, s'était tué sur une grande route, dans le district de Louviers, le 23 ou le 24 octobre, au moment même où les 21 passaient en jugement, c'est-à-dire avant et non après la mort de sa femme, comme on l'a imprimé partout. Et parmi les autres proscrits : Gorsas, exécuté à Paris le 8 octobre; Biroteau, à Bordeaux le 24 du même mois; Coustard, Manuel, à Paris le 14 novembre; Cussy, le lendemain; Lidon, tué en se défendant à Brive, ainsi que Chambon; Kersaint, exécuté à Paris le 4 décembre avec Rabaut-Saint-Etienne; Valady, à Périgueux; Noël, à Paris le 8 décembre; Grangeneuve, à Bordeaux le 21; Déchézeaux, à Rochefort le 17 janvier 1794; Bernard (des Bouches-du-Rhône), à Paris, le 22; Mazuyer, le 19 mars. Rebecqui, député de Marseille, se noya. Condorcet, longtemps caché, essaya de fuir, fut arrêté à Clamart, emprisonné à Bourg-Égalité (Bourg-la-Reine), et s'empoisonna dans son cachot.

Enfin, les fugitifs de la Gironde, traqués, changeant souvent d'asile, eurent presque tous un sort aussi funeste. Salle et Guadet furent arrêtés à Saint-Emilion et exécutés le 18 juin 1794. Buzot, Pétion et Barbaroux, cachés en dernier lieu chez un homme courageux de Saint-Emilion, le perruquier Troquart, s'enfuirent de nouveau après l'arrestation de Salle et de Guadet, errèrent à travers champs et finirent quelques jours après

par le suicide. Louvet, Meillan et quelques autres étaient parvenus à s'évader. Les 75, qu'on nomme communément les 73, furent mis en liberté quelque temps après le 9 thermidor et rentrèrent à la Convention.

Il n'est pas possible de rappeler sans émotion le souvenir de ces tragédies nationales. Les *girondins*, bien évidemment, étaient sincèrement attachés à la République ; mais, entraînés par un malheureux et petit esprit de parti, irrités d'être dépassés, de descendre au second rang, ils convertirent la Convention en une arène de gladiateurs, et il est hors de doute que s'il eussent été vainqueurs ils auraient cruellement frappé les montagnards. On a dans l'histoire assez d'exemples qui montrent combien, dans tous les temps, les *modérés* sont implacables dans leur victoire. Dans cette circonstance, c'est au nom de l'ordre et des lois qu'on eût proscrit les *anarchistes*.

Nous connaissons trop bien comment les choses se passent en pareille occasion. Quant au sort réservé à Paris, qui ne devait avoir, suivant eux, qu'un 83e d'influence, on s'en fera une idée, non-seulement par la fameuse imprécation d'Isnard, mais encore par le passage suivant des *Mémoires* de Buzot : « Je le dis avec vérité, la France ne peut espérer ni liberté ni bonheur que dans la destruction entière et irréparable de cette capitale. » (V. l'édition intégrale de M. Dauban, in-8o, Plon, 1866.)

Ce sont là, dira-t-on, des paroles de colère ; sans doute, mais elles donnent une idée du tempérament de ces modérés. On pourrait multiplier les exemples. Cette haine de Paris, qui reparaît à diverses époques et qui s'appuie sur de vains prétextes, n'est pas autre chose que le soulèvement de l'esprit réactionnaire, contre le libre esprit de la grande cité révolutionnaire, un appel aux jalousies locales, à l'esprit étroit de ces masses rurales que leur ignorance et leur isolement rendent plus faciles à gouverner, c'est-à-dire à dominer.

« Il ne doit plus y avoir de capitale dans une république ! » disait Barbaroux dans la séance du 30 octobre 1792. C'était là une des thèses favorites des *girondins*, qui semblent avoir eu le pressentiment de cette théorie qui consiste à s'appuyer sur les doctrines de la démocratie pour étrangler la démocratie, à interpréter les principes de la liberté de manière à en tirer la suppression de la liberté.

Ils n'en étaient pas là sans doute ; mais ce ne sont pas moins ces paroles imprudentes et ces menaces qui les firent accuser de fédéralisme. Fédéralistes, ils ne l'étaient pas dans le sens du démembrement, mais plusieurs d'entre eux, comme Brissot, l'étaient bien réellement par le fond de leurs pensées, les autres par leurs tendances et l'aveuglement de leurs rancunes.

Leur jeunesse, leurs talents, leur éloquence et leur courage sont dignes d'admiration, comme leur destinée tragique est digne de pitié. Jamais on ne regrettera assez cette scission fatale. Mais si l'on s'en tient au point de vue purement politique, on ne peut s'empêcher de remarquer que les historiens qui jugent les *girondins* avec le plus de tendresse et de *partialité* n'hésitent pas néanmoins à les condamner dans leurs conclusions. Ainsi M. de Lamartine déclare « qu'entre les mains de ces hommes de parole, la France, reconquise par la contre-révolution et dévorée par l'anarchie, eût bientôt cessé d'exister, et comme république et comme nation. » M. Thiers avoue que par eux la Révolution, la liberté et la France ont été compromises. Enfin M. Michelet s'écrie : « Nous aurions voté contre eux !... La politique *girondine*, aux premiers mois de 1793, était impuissante, aveugle ; elle eût perdu la France. »

Girondins (HISTOIRE DES), ouvrage de Lamartine (Paris, 1847, 8 vol. in-8o). Le grand poëte était-il doublé d'un grand historien ? C'est l'opinion de ses admirateurs à outrance ; mais nous croyons que c'est une erreur. Une grande illusion des hommes de notre temps, et de l'auteur des *Méditations* en particulier, c'est de croire que toutes les aptitudes sont sœurs, qu'un grand artiste peut faire un homme d'État, qu'un grand poëte peut aborder tous les genres littéraires. L'erreur est double dans ce cas : rien n'est exclusif comme le talent poétique, rien n'est personnel comme le talent de l'historien ; l'un n'est fait que pour raconter, l'autre ne sait que chanter. Donc il fallait s'y attendre : l'*Histoire des girondins* n'est pas une histoire, c'est un poëme. Elle a du poëme, en effet, la richesse du style, l'intérêt dramatique, la liberté d'allure, mais aussi la disproportion au point de vue historique, la préoccupation du pittoresque, qui écourte ou supprime les événements prosaïques et donne une importance exagérée aux anecdotes poétiques. On ne doit donc pas, en ouvrant l'*Histoire des girondins*, s'attendre à une de ces graves lectures qui éclairent le passé par un habile groupement des faits et par la savante simplicité du récit ; mais si l'on n'a recherché, comme le poëte lui-même, que la couleur quelquefois vraie, souvent fausse, toujours éclatante ; si l'on a voulu seulement voir agir et se mouvoir des hommes de chair et d'os ; si, en un mot, on s'est seulement promis une suite de drames pleins d'intérêt ; si l'on a voulu une action arrangée, charpentée comme celle d'une pièce de théâtre, on sera satisfait au delà même de ses espérances. Le livre de Lamartine est la plus irrégulière de toutes les histoires, mais le plus intéressant de tous les poëmes.

Du reste, tel qu'il est, histoire ou poëme, ce livre a pour nous un mérite qui doit nous faire oublier tous ses défauts : il est nettement républicain. Et si l'on se rappelle qu'il a paru en 1847, c'est-à-dire un an avant la chute de la monarchie de Juillet ; si l'on se souvient de la popularité qu'il avait conquise à son auteur, du rôle que celui-ci a joué dans la révolution de Février, on sera contraint de reconnaître que l'*Histoire des girondins* a eu une très-grande influence sur ces événements et a puissamment préparé le triomphe définitif de la démocratie. Cela étant, à quoi bon se demander si l'auteur de l'*Histoire des girondins* a violé ou observé les convenances historiques ? La question littéraire est absolument primée par la question du progrès. L'*Histoire des girondins* est un livre intéressant ; mieux que cela, il est une bonne action. Nous ne voudrions pas en savoir davantage, si notre rôle de critique ne nous imposait le devoir de dire des vérités même inutiles. Lamartine s'est fait historien, force nous est de le juger à ce point de vue.

Un défaut capital dans l'*Histoire des girondins*, c'est certainement l'absence de ces recherches patientes, de ce travail préliminaire que réclame la gravité de l'histoire. M. de Lamartine ne l'a pas étudiée, il l'a improvisée. Il semble avoir voulu se presser pour rallier la jeunesse aux idées démocratiques, c'est-à-dire au triomphe du droit ; le but était noble, mais le moyen dangereux pour la réputation de l'écrivain. Du reste, comme nous l'avons dit, l'effet du livre fut immense. Avant la publication de l'*Histoire des girondins*, beaucoup de gens ne voyaient dans la Révolution de 1793 que le travail de la hache ; M. de Lamartine a su faire découvrir l'idée dont cette hache fut un jour l'instrument ; il lui a rendu sa valeur véritable : c'était un moyen d'action et non un but.

Ce qui ajoutait encore à l'impression produite par le livre, c'est que l'historien semblait exempt de parti pris ; son âme tendre de poëte était passée tout entière dans l'histoire, où elle chantait et pleurait tour à tour, ayant des larmes pour les victimes et pour les bourreaux. Il en verse dès le début sur la mort de Mirabeau, car c'est là que commence son histoire. Nous assistons ensuite à la fondation de la République, au procès et à la mort du roi, aux luttes sanglantes de la Gironde et de la Montagne, enfin à cette crise de thermidor qui renversa avec Robespierre l'idée violente, mais pure, de la démocratie, pour lui substituer l'intrigue et la débauche, digne berceau du Directoire, qui devait aboutir au despotisme par le 18 brumaire.

Dans ce magnifique récit, il est fâcheux qu'on ait à relever quelques erreurs matérielles, expliquées, mais non justifiées par la précipitation du travail. Indiquons quelques-unes de ces erreurs. L'auteur se trompe sur l'âge de la reine, sur la constitution de l'Allemagne, et, ce qui est plus grave, invente en passant un margrave de Prusse. Il fait mourir sur l'échafaud des gens qui se sont paisiblement éteints dans leur lit, et prête des paroles éloquentes à des députés qui n'avaient jamais osé affronter la tribune.

Lamartine a rendu justice à plusieurs personnages de la Révolution, dont le rôle plein de grandeur, quoique souvent terrible, avait été méconnu *par le haine des partis*. Il nous a fait comprendre la valeur de Danton, et nous a révélé le profond politique, le grand citoyen sous le tribun et l'agitateur populaire.

Quant à l'idée qui domine cette histoire, elle ne se révèle qu'à la conclusion. L'auteur, dans le cours de ses récits, se montre tour à tour girondin et montagnard ; mais la grandeur et l'unité de la patrie l'emportent à la fin ; il avoue nettement ses sympathies pour la Convention. Son livre, « c'est, dit Pascal Duprat, Vergniaud réconcilié avec Robespierre. » Chateaubriand ajoute : « Il a doré la guillotine. » Sous l'*amertume* de ce mot de l'auteur des *Martyrs*, il est facile de saisir une grande vérité : un historien eût compris la Révolution ; Lamartine l'a sentie.

Girondins (LES), chant patriotique intercalé par MM. Alexandre Dumas et Auguste Maquet dans leur drame intitulé le *Chevalier de Maison-Rouge*, représenté au Théâtre-Historique en 1847. La musique est de M. A. Varney (v. pour l'origine du refrain *Mourir pour la patrie*, et les détails, l'art. CHEVALIER DE MAISON-ROUGE dans ce dictionnaire). Aux deux strophes de la pièce, qui excitèrent l'enthousiasme des combattants de Février 1848, un poëte anonyme ajouta, sur les barricades peut-être, celles qui suivent :

Frères, pour une cause sainte,
Quand chacun de nous est martyr,
Ne proférons pas une plainte,
La France un jour doit nous bénir.
Mourir pour la patrie ! (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie. (*bis*)

Du Créateur de la nature
Bénissons encor la bonté,
Nous plaindre serait une injure,
Nous mourons pour la liberté.
Mourir pour la patrie ! (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie. (*bis*)

Ces paroles ont été conservées par le peuple vainqueur et chantées avec celles de MM. Alex. Dumas et Maquet. Elles figurent maintenant dans les recueils spéciaux sous la signature de ces derniers, dont le chant a eu cette bonne fortune de faire son tour de France comme une nouvelle *Marseillaise*.

GIRONE, autrefois *Gerunda*, appelée *Gerona* par les Espagnols, ville forte d'Espagne, ch.-l. de la province de son nom, à 90 kilom. N.-E. de Barcelone, à 64 kilom. S.-O. de Perpignan, à l'embouchure de l'Ombar dans le Ter ; 16,000 hab. Evêché suffragant de Tarragone ; collége, autrefois université ; séminaire ; bibliothèque. Fabriques de lainages, *toiles*, *papier*, *savon*, *cirage*. *Commerce* de fer, bestiaux, vin, huile, etc. La ville de Girone s'étend sur le versant et au pied d'une montagne escarpée ; sa partie basse est traversée par le Ter, qui y reçoit l'Ombar ; la ville haute ou la ville proprement dite, quoique assez bien bâtie, est triste et monotone ; les rues en sont étroites et tortueuses, mais propres et bien pavées. Elle est entourée de remparts en bon état, flanqués de bastions et défendus par plusieurs forts dont le plus important, appelé Mont-Jouy, occupe le sommet de la montagne. La partie basse, ou faubourg de Mercadal, communique à l'autre par deux ponts, dont l'un en pierre et l'autre en bois ; elle est aussi entourée de remparts, flanqués de deux tours rondes.

Girone, autrefois le chef-lieu d'une principauté, a soutenu deux siéges mémorables ; le premier en 1225 contre Philippe le Hardi, et le second en 1809 contre le général Gouvion Saint-Cyr. Ce dernier, qui a duré sept mois et cinq jours, a coûté, dit-on, de 15,000 à 16,000 hommes aux assaillants, et de 9,000 à 10,000 soldats à l'armée espagnole. « La faim seule a réduit Girone, » a dit un écrivain français.

L'édifice le plus remarquable de la ville est la cathédrale. « Par ses vastes dimensions, la solidité de sa construction et la délicatesse de ses sculptures, la cathédrale, dit M. Germond de Lavigne (*Itinéraire de l'Espagne*), est l'un des édifices religieux les plus complets que possède la Catalogne. On ne peut pas dire cependant que l'aspect extérieur en soit gracieux ; la façade présente un grand mur plat en pierres de taille à assises régulières, sur lequel semble plaqué, ou même peint en grisaille, tant il a peu de relief, un frontispice moderne et gréco-romain à trois étages. Ce frontispice, est flanqué à droite et à gauche de deux constructions également plaquées... Sur le côté droit monte une grosse tour octogone avec campanile en retraite surmonté d'un petit dôme. Ce qui réduit encore l'aspect de cette façade, c'est le développement monumental de l'escalier qui la précède. L'intérieur est plus digne de la renommée qu'on a faite à la cathédrale. Il forme une nef unique de 23 mètres de largeur et d'une longueur de 62 mètres, dont la belle perspective est malheureusement gênée par le chœur, entouré d'une clôture pleine, sans aucun ornement. A la hauteur du sanctuaire s'élèvent d'immenses piliers d'une grande légèreté, formés de colonnettes presque détachées les unes des autres, et qui séparent le sanctuaire de l'abside, autour de laquelle s'ouvrent de nombreuses chapelles. On remarque dans cette partie de l'église plusieurs tombeaux : au-dessus de la porte de la sacristie, celui de don Ramon-Berenguer, comte de Barcelone, surnommé Cap de Estopa ; en face, à égale hauteur, celui de sa femme ; dans le sanctuaire, la tombe de l'un des évêques de Girone, don Berenguer Anglesola ; dans la chapelle de San-Pablo, un beau monument du XVe siècle, portant la statue en pierre de don Bernardo de Paro, l'un des fondateurs de la cathédrale. Le maître-autel est, par sa richesse et son ancienneté, l'œuvre d'art la plus curieuse de cette église ; c'est un ensemble d'or, d'argent, d'émaux, de pierres précieuses, de figurines et de scènes sacrées, qui échappe à la description. Il est surmonté d'une espèce de dais ou de pavillon oriental en argent, supporté par quatre colonnettes recouvertes du même métal, qui ajoutent à l'originalité de l'œuvre. On signale, parmi les richesses du trésor de l'église, une *Bible* du XIIIe siècle sur vélin, d'une grande richesse d'écriture, d'enluminure et de dessin, qui a appartenu au roi de France Charles V. » Nous signalerons encore la collégiale de San-Felix, dont le clocher octogone est couronné par une flèche élégante et élancée ; les anciennes églises de Sainte-Lucie et de Saint-Pierre, et un couvent de capucines, dans lequel se voit un petit monument arabe finement travaillé.

GIRONI (Robustien), bibliographe italien, né à Gorgonzola (Lombardie) en 1769, mort à Milan en 1838. Il était prêtre et appartenait à l'ordre des oblats de Saint-Ambroise et de Saint-Charles. La bibliothèque de Brera lui doit en grande partie son état florissant, et il usa de la faveur dont il jouissait auprès du gouvernement autrichien pour la faire restaurer, agrandir et enrichir. Censeur de la presse sous le gouvernement autrichien, il s'attira la haine des libéraux, qui voyaient en lui un serviteur de l'Autriche, et celle des espions du gouvernement, qui ne lui pardonnaient pas la largeur d'idées et l'indulgence qu'il apportait dans l'exercice de ses fonctions. Il prit part à la publication du recueil milanais des *Classiques italiens*, et écrivit le texte du grand ouvrage du graveur Bisi : *Pinacothèque du palais royal des sciences et des arts de Milan* (Milan, 1812). Il donna aussi les *Éléments du devoir de l'homme, à l'usage de la seconde classe des écoles normales, etc.* (1813), ainsi que plusieurs savantes dissertations ; publia un *Choix de nouvelles des écrivains italiens les plus élégants* (Milan, 1813), et fut l'un des collaborateurs de l'ouvrage publié par J. Ferraris, *Costume antico et moderno*, dans lequel il traita la partie de la Grèce. Enfin, il fut le principal rédacteur et le directeur de la *Biblioteca italiana*, qui fut pendant longtemps l'une des meilleures revues de la péninsule. Nous citerons encore parmi ses écrits : *Essai sur l'architecture des Grecs* (1821) ; *Essai sur la musique des Grecs* (1822) ; *Essai sur le théâtre des Grecs* (1824).

GIRONILLE s. f. (ji-ro-ni-lle ; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire de la caucalide, genre d'ombellifères.

GIRONNÉ, ÉE (ji-ro-né) part. passé du v. Gironner. Arrondi : *Coupe* GIRONNÉE.

— Constr. *Marche gironnée*, Marche qui a la forme de celles d'un escalier tournant. ‖ *Tuile gironnée*, Tuile plus étroite par l'un de ses bouts.

— Blas. Se dit de l'écu, quand il est divisé en huit parties triangulaires égales entre elles, dont les pointes se réunissent au centre et dont les émaux sont alternés : *De Cugnac de Dampierre :* GIRONNÉ *d'argent et de gueules.* ‖ *Mal gironné*, Se dit lorsqu'il y a plus ou moins de huit parties, cas assez rare : *Maugiron :* MAL GIRONNÉ *de sable et d'argent de six pièces.* ‖ s. m. Ecu gironné : GIRONNÉ *de huit, de six, de dix, de douze.*

GIRONNER v. a. ou tr. (ji-ro-né — rad. *giron*). Techn. Arrondir, en parlant d'un ouvrage d'orfèvrerie : GIRONNER *une coupe.*

GIRONS (SAINT-), ville de France (Ariége), ch.-l. d'arrond., à 44 kilom. O. de Foix ; pop. aggl., 3,870 hab. — pop. tot., 4,745 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix, collége communal, école professionnelle. Fabriques d'étoffes de laine, de toile, de lin, etc. Papeterie, scieries de marbre.

Cette petite ville, agréablement située à la jonction du Lez et du Salat, possède deux beaux ponts en marbre sur le Lez ; un beau clocher, dont la forme est élégante et élancée ; un ancien château, occupé aujourd'hui par le palais de justice et les prisons, et une jolie promenade.

GIROSELLE s. f. (ji-ro-zè-le). Bot. Nom vulgaire du genre DODÉCATHÉON.

GIROT-POUZOL, avocat à Riom. Il avait adopté avec enthousiasme les idées de la Révolution et fut envoyé en 1789 à l'Assemblée constituante par la sénéchaussée de Riom. En 1792, il entra à la Convention comme représentant du Puy-de-Dôme. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix ; se rangea plus tard parmi les réactionnaires thermidoriens, fit partie du conseil des Anciens, puis de celui des Cinq-Cents, se montra favorable à l'attentat du 18 brumaire, entra au Corps législatif, dont il cessa de faire partie en 1803. Il n'a plus reparu depuis sur la scène politique.

GIROT-POUZOL (Pierre-Antoine), homme politique français, né à Issoire (Puy-de-Dôme) en 1794, mort en 1858. Il était fils du précédent. Député de Clermont-Ferrand, de 1830 à 1834, il fit partie du centre gauche. Après 1848, il fut envoyé à la Constituante, puis à la Législative. Le coup d'État du 2 décembre coupa court à sa carrière politique. — Son fils a été député de la 2e circonscription du Puy-de-Dôme, de 1865 à 1869.

GIROU s. m. (ji-rou). Bot. Nom vulgaire du gouet ou pied-de-veau, dans le Poitou.

GIROU, rivière de France. V. GIRON.

GIROU DE BUZAREINGUES (Louis-François-Charles), agronome et physiologiste français, correspondant de l'Institut (1826), né à Saint-Geniez (Aveyron) en 1773, mort en 1856. Il servit dans l'arme du génie, assista à la prise de la Bastille, fit la première campagne d'Italie, puis se retira dans ses terres pour se livrer à la pratique de l'agriculture et à l'élève du bétail, deux branches auxquelles ses expériences ont fait faire de notables progrès. Il est l'inventeur du micromètre destiné à mesurer la finesse des laines. On a de lui de nombreux écrits, dont les principaux sont : *Essai sur les mérinos* (1812, in-8o) ; *Mémoire sur la distribution et les rapports des deux sexes en France* (1828, in-8o) ; *De l'utilité d'abolir la peine de mort* (1836) ; *Morale physiologique* (1837, in-8o) ; *De la nature des êtres* (1840, in-8o) ; *Marie, ou De l'éducation des filles* (1841, in-8o) ; *De l'éducation des garçons* (1845) ; *Sur le mécanisme des sensations, des idées et des sentiments* (1848) ; *Physiologie agricole* (1849, in-8o) ; *Précis de morale* (1852), etc. Girou de Buzareingues a publié, en outre, des brochures et un nombre considérable de mémoires intéressants sur des questions d'agriculture, d'anatomie et de physiologie animale et végétale dans les *Annales des sciences naturelles*, dans les *Annales d'agriculture*, dans la *Revue médicale*, dans le *Journal de physiologie*, etc. Nous citerons notamment : ses *Observations sur l'influence*

de l'état physique du père et de la mère relativement au sexe et à la ressemblance, insérées dans les *Annales des sciences naturelles*.

GIROU DE BUZAREINGUES (Louis-Adolphe-Edouard-François), médecin et homme politique français, né à Buzareingues (Aveyron) en 1805. Il est fils du précédent. Son père, physiologiste distingué, l'envoya étudier successivement la médecine à Montpellier et à Paris, où il fut reçu docteur en 1832. Depuis vingt ans il exerçait l'art médical lorsque, grâce au patronage du gouvernement, les électeurs de la 1re circonscription de l'Aveyron l'envoyèrent siéger au Corps législtif. Réélu en 1857 et en 1863 au même titre, il vota constamment avec cette majorité complaisante et servile, qui s'en rapportait en tout à « la sagesse de l'empereur. » Lors des élections de 1869, comme le gouvernement lui-même, cédant à la pression de l'opinion publique, entrait dans la voie des réformes, ce ne fut plus comme candidat officiel, mais comme candidat constitutionnel conservateur qu'il brigua la députation, et, encore une fois, son mandat lui fut renouvelé. La révolution du 4 septembre 1870, en brisant l'Empire, l'a fait rentrer dans la vie privée. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires insérés dans la *Revue médicale*, la *Revue d'agriculture*, les *Annales des sciences naturelles*, etc., on lui doit : *Considérations sur les maladies cutanées et sur une nouvelle manière d'employer le goudron dans le traitement du prurigo* (Paris, 1832, in-8°) ; *Essai sur le mécanisme des sensations, des idées et des sentiments* (Paris, 1848, in-8°), en collaboration avec son père.

GIROUETTE s. f. (ji-rou-è-te — du lat. *gyrare*, tourner). Appareil formé d'une plaque légère, placée de champ, mobile autour d'un axe vertical, en un lieu élevé, dans le but d'indiquer la direction du vent par celle qu'elle prend elle-même : *Tourner comme une* GIROUETTE. *Grincer comme une* GIROUETTE *rouillée. Les hommes sont comme des* GIROUETTES, *qui ne se fixent que lorsqu'elles sont rouillées.* (Volt.)

— Fam. Personne qui change très-souvent et très-facilement d'opinion ou de parti : *Ne m'en parlez pas, c'est une* GIROUETTE. *L'être nécessairement éternel ne peut être une* GIROUETTE. (Volt.) *Ce n'est pas la* GIROUETTE *qui change, c'est le vent.* (C. Desmoulins.)

— Mar. Bande d'étoffe cousue dans l'équinette, au sommet des mâts, et qui indique la direction du vent.

— **Encycl.** *Droit de girouette*. La faculté de surmonter d'une *girouette* le pignon de son logis était-il un droit exclusivement seigneurial, ou, en tout cas, une distinction ou une prérogative nobiliaire? Les gens de roture avaient-ils la latitude d'établir des *girouettes* au point culminant de la toiture de leur maison? Ces frivoles questions étaient chaudement débattues par les jurisconsultes du XVIIe siècle ; les parlements rendaient des arrêts en sens divers, et la jurisprudence avait peine à se fixer. Dans la société hiérarchisée de l'ancien régime, les signes extérieurs de prééminence étaient nombreux entre les castes, les individus et les corporations. Les corps de métiers avaient les leurs, dont ils se montraient tout aussi jaloux que les gentilshommes l'étaient de leurs priviléges. Un arrêt du parlement de Grenoble, à la date du 22 février 1659, entra dans des voies égalitaires pour le temps, en décidant que la *girouette* pouvait décorer le pignon du vassal de même que la tourelle seigneuriale. Cet arrêt ne mit point fin aux discussions. Ferrière et avec lui Cambolas réclamèrent pour la *girouette* carrée. La *girouette* en cette forme, en effet, participait de la bannière, dont elle figurait un diminutif, et les chevaliers bannerets avaient seuls le droit d'en orner le toit de leur manoir ; les simples chevaliers devaient se contenter d'une *girouette* en pointe, qui ne représentait qu'un simple pennon.

Girouettes (DICTIONNAIRE DES), ou *Nos contemporains peints d'après eux-mêmes, ouvrage dans lequel sont rapportés les discours, proclamations, chansons, extraits d'ouvrages écrits sous les gouvernements qui ont eu lieu en France depuis vingt-cinq ans, et les places, faveurs et titres qu'ont obtenus dans les différentes circonstances les hommes d'Etat, gens de lettres, généraux, artistes, sénateurs, chansonniers, évêques, préfets, journalistes, ministres, etc.*, par une société de *Girouettes* ; orné d'une gravure allégorique (Paris, A. Eymery, 1815, 1 vol. in-8°). Tel est, dans sa naïve étendue, le titre d'un ouvrage devenu aujourd'hui très-rare et qui produisit, quand il parut, une sensation telle que, en quelques jours, trois éditions furent écoulées. C'est que jamais on n'avait mieux montré à quel point peut atteindre la vénalité humaine. Le *Dictionnaire des girouettes* fut attribué d'abord à Beuchot, le savant bibliographe, le patriote éprouvé, et l'erreur était d'autant plus excusable qu'il avait donné, l'année précédente, quelque chose d'analogue. Lors de la première rentrée des Bourbons, il avait publié un très-curieux monument de l'impudence humaine sous le titre de : *Oraison funèbre de Buonaparte par une société de gens de lettres, prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon ou ailleurs.* C'était un recueil des basses adulations prodiguées à Napoléon par ses très-humbles et très-fidèles serviteurs et sujets au temps de sa puissance, devenus, immédiatement après sa chute, ses plus insolents insulteurs. Le *Dictionnaire des girouettes* fut sans doute inspiré par la brochure de Beuchot, mais celui-ci resta complétement étranger à cet ouvrage. Il fut dû tout entier au comte César de Proisy d'Eppes, lequel, scandalisé de toutes les apostasies qui s'accomplissaient sous ses yeux, conçut l'idée de consigner par lettre alphabétique, sous le titre de : *Dictionnaire des girouettes*, les paroles et les actes de tous les personnages qu'il avait vus passer sans vergogne du drapeau tricolore au drapeau blanc. Chaque nom est accompagné d'un nombre de girouettes proportionné aux évolutions de celui à qui il appartient.

Quelques-unes de ces notices sont très-piquantes, et surtout d'une exactitude indiscutable. Nous citerons les suivantes, prises au hasard :

FÉLETZ ou *FÉLÈS* ⚑⚑⚑⚑⚑, comme on voudra, l'un des rédacteurs du *Journal de l'Empire* ou *des Débats*, disait la messe avant la Révolution, et édifiait tous les fidèles autant par ses pieux discours que par son exemple ; depuis la Révolution, ayant quitté la soutane, il s'est mis aux gages des propriétaires du *Journal des Débats*, à 100 francs l'article, ce qui est un peu cher à la vérité ; mais on ne peut jamais payer assez un abbé plus savant que Desfontaines, plus spirituel que Fréron et plus piquant que Geoffroy. Le traitement de journaliste lui ayant paru trop mesquin, il a sollicité et obtenu, sous Napoléon, la place de conservateur de la bibliothèque Mazarine, où l'on peut à l'aise faire le metier de chanoine.

On avait cru qu'au retour de l'auguste famille des Bourbons en France, M. l'abbé reprendrait sa soutane ; on s'est trompé. M. Féletz continue de rédiger le *Journal des Débats*, et de conserver sa place de bibliothécaire, en dépit des auteurs, des artistes, et surtout des philosophes, qui n'aiment point les renégats.

FOUCHÉ (de Nantes), ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑, professeur de la congrégation de l'Oratoire, avant la Révolution ; député de la Loire-Inférieure à la Convention nationale, représentant du peuple. Admis au sénat, le 27 fructidor an X ; nommé par l'empereur grand-aigle de la Légion d'honneur, duc d'Otrante, ministre de la police générale de l'Empire. Bonaparte tombe de l'île d'Elbe à Paris ; le duc d'Otrante reprend de nouveau les rênes de la police. Il est nommé membre de la Chambre des pairs (*décret impérial* du 4 juin 1815), président de la commission du gouvernement provisoire. Le roi rentre dans Paris le 8 juillet suivant ; le duc d'Otrante est nommé ministre secrétaire d'Etat de la police du royaume. Le roi signe son mariage avec Mlle de Castellane (juillet 1815).

Au mois d'août suivant, le collége électoral le nomme membre de la Chambre des députés.

GUÉROULT l'aîné ⚑⚑⚑⚑, chef de l'Ecole normale, chevalier de l'ordre impérial de la Réunion, a toujours aimé à cumuler les places, et en cumule tant que faire se peut, surtout lorsqu'elles sont de quelque revenu. Il a joint à celles-ci, tantôt celle de *conseiller titulaire de l'Université impériale*, tantôt celle de *conseiller au conseil royal de l'instruction publique*, avec 10,000 ou 12,000 fr. de revenu (*ordonnance du roi*, du 17 février 1815), et tantôt enfin celle de *conseiller titulaire de l'Université impériale* (*décret impérial* du 31 mars 1815), suivant les circonstances *impériales* ou *royales*. Personne n'a jamais moins tenu à ces choses-là que M. Guéroult.

MÉJAN (Maurice) ⚑⚑⚑⚑⚑⚑, avocat en la cour de cassation *império-royo-império-royale*.

Il fait hommage de son recueil des *Causes célèbres* au vice-roi d'Italie ; il reçoit en échange une marque de souvenir de Son Altesse. (*Journal de l'Empire*, février 1809.)

Même hommage à la princesse de Lucques et de Piombino, sœur de l'empereur : M. Méjan reçoit en échange une marque de bienveillance de Son Altesse. (*Journal de l'Empire*, mars 1809.)

Même hommage à S. A. E. le prince primat : M. Méjan reçoit en échange une tabatière ou une bague de Son Altesse Eminentissime. (*Journal de l'Empire*, du 26 juin 1809.)

Même hommage au grand-duc de Bade : M. Méjan reçoit en échange une tabatière de Son Altesse. (*Journal de l'Empire*, du 21 août 1809.)

Même hommage à S. M. le roi de Saxe : M. Méjan reçoit en échange une médaille d'or de Sa Majesté. (*Journal de l'Empire*, du 17 décembre 1809.)

Même hommage à S. M. le roi de Hollande : M. Méjan reçoit une tabatière de Sa Majesté. (*Journal de l'Empire*, du 20 janvier 1809.)

Hommage du *Procès de Louis XVI* à S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre. (*Moniteur*, 1814.) Nous ne savons ce que M. Méjan a reçu en échange.

Pareil hommage du susdit ouvrage au roi de Prusse (*Journal de Paris*, 12 août 1815), et M. Méjan reçoit..... une lettre très-honorable de Sa Majesté.

Et toujours, toujours des hommages ; et toujours, toujours des marques honorables de souvenir et de bienveillance voilà ce qu'on appelle un auteur bien encouragé.

Nous n'avons rapporté encore qu'une partie de tous ces hommages faits par M. l'avocat Méjan à *quelques* puissances du globe. On observera néanmoins que ce monsieur doit avoir reçu beaucoup de tabatières, et nous l'en félicitons, surtout s'il prend du tabac ; car

Ne saurait-on que dire, on prend sa tabatière ;
Soudain à gauche, à droite, et devant, et derrière,
Gens de toute façon, connus et non connus,
Pour y demander part, sont les très-bien venus...

FONTANES (Louis) ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑. Avant la Révolution, il était poëte de son métier, et il publia une traduction de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, et, quelques années après, le *Verger*, poëme ; en 1789, il fut poëte lauréat ; il avait adressé de petits vers musqués à Mlle Desgarcins, comédienne du Théâtre-Français.

Ces vers, imprimés d'abord dans l'*Almanach des Muses*, avaient été reproduits, en 1813 ou 1814, dans un recueil de pièces. M. Fontanes obtint de la censure qu'on retranchât cette pièce du recueil. La Révolution arrivée, M. Fontanes se fit journaliste et rédacteur de pétitions ; il travaillait, en 1789 et 1790, au *Modérateur*, et, en 1794, sous le règne de la Terreur, lorsque les Lyonnais voulurent implorer la clémence de la Convention, la fonction principale en fut confiée au nommé Changeux de Bourges, qui parut, avec deux compagnons d'ambassade, muni d'une harangue pleine d'art et de cajolerie, *qu'avait composée le poëte Fontanes* de Paris, retiré pour lors à Lyon. Après la Terreur, M. Fontanes se contenta de la place modique de professeur à l'école des Quatre-Nations. En cette qualité, il prononça un discours, et il disait, au nom de ses collègues et au sien :

« Les professeurs ont dès longtemps consacré leur vie entière à des études qui s'allient naturellement aux vertus que les peuples libres ont le plus d'intérêt d'honorer et d'entretenir. L'amour du travail et de la gloire, la simplicité dans les mœurs, l'indépendance dans les opinions, une indifférence presque générale pour toutes les places qui ne donnent que du crédit et des richesses, tels sont les traits qui distinguent les esprits nés pour les arts, les lettres et la philosophie. De pareils hommes, devenus les instituteurs de la génération nouvelle, sont intéressés à lui transmettre fidèlement les vrais principes de la liberté. La liberté est nécessaire à leur pensée ; ils l'invoquaient même en présence du trône, et, sans doute, on ne doit pas craindre qu'ils deviennent les ennemis d'un système de gouvernement plus favorable aux progrès de toutes les connaissances humaines. »

On nous pardonnera de citer encore la péroraison de ce discours :

« Paris sera toujours le centre de la politesse et des lumières de l'Europe : il agrandira encore son influence, il dominera par les triomphes paisibles de l'opinion, comme par ceux des armes et de la victoire ; il verra le *génie républicain* reculer les bornes de tous les arts qui l'ont enrichi depuis un siècle ; il va devoir enfin une gloire et des richesses inépuisables aux prodiges de l'éducation renouvelée. »

Lorsque l'on apprit en France la mort de Washington, ce fut Louis Fontanes qui fut chargé d'honorer sa mémoire ; et, en effet, il prononça son éloge funèbre dans le temple de Mars, le 20 pluviôse an VIII. Ce petit morceau admirable est devenu rare et très-recherché :

« Quel Français, s'écrie l'orateur, quel Français doué d'une imagination sensible ne se rappelle avec transport le premier moment où la renommée nous annonça que la liberté relevait ses étendards chez les peuples de l'Amérique? L'ancien monde, courbé sous le poids des vices et des calamités qui accablaient sa vieillesse, retrouva quelque enthousiasme, et tourna les yeux vers ces régions lointaines où semblait commencer une nouvelle époque pour le genre humain. »

Malgré le succès de ce discours, M. Fontanes se mit aux gages des libraires ; il entreprit, et l'on fit annoncer sous son nom, une édition des *Œuvres* de Rollin ; mais il renonça à ce projet, ayant été nommé membre du Corps législatif. Ce fut le prélude des honneurs qui devaient pleuvoir sur lui : le Corps législatif le choisit pour son président.

Il serait difficile de décider par quel prince M. Fontanes, comte de l'Empire, a été le plus comblé de faveurs.

Le 7 février 1810, l'empereur le nomma sénateur ; le 4 juin 1814, le roi le nomma pair de France.

Le 14 juin 1804, l'empereur le nomma commandant de la Légion d'honneur ; le 17 février 1815, le roi le nomma grand officier de la susdite Légion.

Grand maître de l'Université *impériale* sous l'un, grand maître de l'Université *royale* sous l'autre, il loua si bien les deux chefs de gouvernement, qu'on défierait la plus habile *girouette* de notre siècle de distinguer lequel de ces deux chefs M. Fontanes voulait réellement le plus louer.

Tantôt il disait à l'empereur :

« Sire,

» L'Université, que les monarques vos prédécesseurs appelaient leur fille aînée, doit partager vivement la joie que le retour de Votre Majesté fait naître dans tous les cœurs. Elle se félicite en ce moment de porter au pied du trône les hommages et les vœux d'une génération entière, qu'elle instruit dans ses écoles à vous servir et à vous aimer.

» Oui, sire, l'Université fondée par Charlemagne, relevée par Napoléon, mille ans après son premier fondateur, ne peut oublier devant ces deux grands noms les saints engagements qu'elle a contractés envers le trône et la patrie. Son origine et son antiquité lui rappellent tous ses devoirs, dont le premier est de faire des sujets fidèles. Sage dépositaire des vieux principes, elle parle au nom des siècles et de l'expérience. Elle fut et sera toujours en garde contre ces nouveautés hardies et ces systèmes désastreux qui l'entraînèrent dans la ruine universelle avec toutes les institutions monarchiques. . . . .

» ..... Permettez, sire, qu'elle détourne un moment les yeux du trône que vous remplissez de tant de gloire, vers cet auguste berceau où repose l'héritier de votre grandeur. Toute la jeunesse française environne avec nous de ses espérances et de ses bénédictions cet enfant royal qui doit la gouverner un jour. Nous le confondons avec Votre Majesté dans le même respect et dans le même amour. Nous lui jurons d'avance un dévouement sans bornes comme à vous-même. . . . .

» Combien, sire, les mémorables exemples que vous donnez seront utiles à nos leçons ! Autrefois, pour élever l'imagination de la jeunesse, on lui parlait des grands hommes des temps passés ; aujourd'hui, le siècle présent a dans vous seul ce qu'on admirait en eux de plus héroïque. En développant les prodiges de l'antiquité, nous y joindrons ceux de votre règne. Jamais l'enfance et la jeunesse n'auront entendu d'aussi merveilleux récits, et leurs cœurs palpiteront d'enthousiasme à votre nom.

» Quand la paix conquise aux bords du Danube, par de nouvelles victoires, a désarmé le continent, qu'il nous soit permis, au retour du Père de la patrie, de reposer un moment ses regards sur le spectacle aimable de tant de jeunes talents qui croîtront pour le service de l'Etat. L'Université paraît, en quelque sorte, devant vous, environnée de ces générations naissantes dont elle redevient la mère, elle vous porte les bénédictions et les vœux de tous les enfants qui peuplent ses écoles. Vous devez trouver quelque douceur à l'expression de ces sentiments ; ils ont la vérité de ce premier âge où tout est sincère.

» Sire, Votre Majesté veut remettre en honneur les bonnes études. La voix de toutes les familles s'élève pour vous remercier de ce bienfait. Nous consacrerons les travaux de notre vie à seconder ces vues paternelles, et tandis qu'on portera devant votre char de triomphe les dépouilles des nations vaincues, nous viendrons vous offrir ces pacifiques trophées des sciences, des lettres et des arts, qui seront toujours les amis de votre puissance, puisqu'ils ont besoin de la gloire et ne peuvent fleurir que sous ses auspices. (Extrait du discours prononcé à Sa Majesté le 16 novembre 1809.)

Tantôt il disait au roi :

« Sire,

» L'Université de France ne s'approche qu'avec la plus vive émotion du trône de Votre Majesté. Elle vous parle au nom des pères qui ont vu régner sur eux les princes de votre sang et qui lui ont confié l'espoir de leur famille ; elle vous parle au nom des enfants qui vont croître désormais pour vous servir et pour vous aimer.

» Les plus touchants souvenirs protégent auprès de vous l'Université ; les plus légitimes espérances garantissent la durée de ces écoles.

» Sire, votre seule présence a déjà rapproché tout ce qui fut et tout ce qui doit être. Les Français de tous les âges n'ont plus qu'un même esprit sous un roi français. Les vertus royales, apanage de votre auguste maison, feront bientôt oublier les temps douloureux qui s'écoulèrent loin de vous. . . . .

. . . .

» ..... Aujourd'hui, la religion et la morale, s'appuyant avec sécurité sur le sceptre héréditaire de saint Louis, donneront, du haut du trône, des exemples tout-puissants ; il ne sera plus difficile de rappeler les cœurs vers ces grands principes si nécessaires après de si longues calamités, et qui font le bonheur des individus comme la force des Etats.

» Sire, on ne pourra parler de Votre Majesté à la jeunesse, sans publier les merveilles et les bienfaits de ce Dieu qui protége toujours la France, puisqu'il vous ramène sur le trône de vos pères. » (*Journal des Débats*, du 5 mai 1814.)

Et les chansonniers, et les poëtes, quelles jolies girouettes !

BARRE ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑, *RADET* ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑, *DESFONTAINES* ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑. Il est difficile de séparer le nom de ces messieurs ; et, comme l'a fort bien dit un de nos confrères, puisque ce sont trois têtes dans une perruque, il faut laisser ce triumvirat chantant tel qu'il désire être, c'est-à-dire inséparable. Jamais ces bons et vieux chansonniers n'ont laissé échapper la moindre occasion de faire une pièce sur les circonstances. Nous nous contenterons de citer la *Girouette de Saint-Cloud*, pièce en l'honneur de la journée du 18 brumaire ; la *Pièce*

curieuse, faite en l'honneur de la bataille de Marengo; la *Tapisserie de la reine Mathilde*, où l'on célébrait d'avance les exploits que Bonaparte devait faire dans sa descente en Angleterre en 1805 (descente projetée, et qu'il ne faut pas confondre avec celle qu'il a effectuée en 1815); le *Rêve* ou la *Colonne de Rosbach* (1806); l'*Hôtel de la Paix, rue de la Victoire, à Paris* (1809).

D'autres, que l'auteur a oubliés, et qui avaient mis tout leur enthousiasme à célébrer la naissance du roi de Rome, ne se montrèrent pas moins enthousiastes quand il s'agit de chanter le retour des Bourbons.

Nous sommes en 1811 :

> Ah! quel bonheur! ah! quelle ivresse!
> Français, chantons, dansons, buvons;
> Que dans ce beau jour d'allégresse
> Sautent les cœurs et les bouchons.
> Le ciel comble notre espérance;
> L'air retentit du plus doux son...
> Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
> Ratapon;
> Les cœurs ont, dans toute la France,
> Compté cent un coups de canon :
> C'est un garçon!
>
> Je sens redoubler mon ivresse.
> Quand je pense à notre empereur;
> Il aura pleuré de tendresse;
> Soyons heureux de son bonheur!
> C'est le plus beau jour de sa vie
> Que nous annonce le canon...
> Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
> Ratapon;
> Je crois l'entendre qui s'écrie
> En baisant son joli poupon :
> C'est un garçon!
>
> . . . .
>
> Je sais bien qui tout bas enrage :
> Anglais, à l'esprit si subtil,
> Cet enfant de Mars est, je gage,
> Pour vous un fier poisson d'avril.
> De notre fortuné rivage
> Quand vous entendrez le canon,
> Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
> Ratapon;
> Vous direz : Goddem! quel tapage!
> Ce bruit n'annonce rien de bon :
> C'est un garçon!

1814 arrive. Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. Le chansonnier s'est à peine aperçu de la disparition de ceux qu'il fêtait la veille; il chante par goût, par métier, il chante toujours; la rime de l'ancienne chanson peut servir à la chanson nouvelle :

> Au son bruyant du canon
> Succède un bruit plein de charmes :
> C'est le joli carillon
> Des cloches et du bourdon :
> Bon, bon, c'est un Bourbon
> Qui vient essuyer nos larmes;
> Bon, bon, car un Bourbon
> Est toujours bon.
>
> Avec la *conscription*
> On décimait nos familles,
> Et plus d'un brave luron
> Mourait loin de son tendron.
> Bon, bon, mais un Bourbon
> Mariera toutes nos filles;
> Bon, bon, car un Bourbon
> Est toujours bon.
>
> . . . .
>
> Armés tous d'un vieux flacon,
> Avec gentille compagne,
> En dansant un rigodon,
> Faisons gaîment bond sur bond.
> Bon, bon, pour un Bourbon
> Sablons bourgogne et champagne;
> Bon, bon, puisqu'un Bourbon
> Est toujours bon.

Mais, en fait de palinodie, nul ne pourra jamais égaler le clergé. On connaît les apostasies politiques du cardinal Maury et sa vile adulation pour le maître, quel qu'il fût. Pour celui-ci, il n'est pas besoin de preuves à l'appui. Donnons plutôt quelques extraits d'une lettre adressée par l'ancien évêque de Montpellier à M. Cousin de Grainville, son ancien vicaire général, baron de l'Empire, évêque suffragant de Cahors, etc., qui lui avait envoyé en Angleterre un exemplaire de son mandement en faveur des Bourbons, — après le retour de ceux-ci, bien entendu. Ces extraits montreront à quel degré de bassesse étaient descendus certains prélats.

« Monseigneur,

» Vous ignoriez, sans doute, l'état d'infirmité auquel l'âge et le malheur m'ont réduit sous un ciel étranger, lorsque vous m'avez témoigné votre douloureuse surprise de ne m'avoir pas retrouvé à Paris, avec ceux de mes illustres confrères qui ont eu l'honneur d'y suivre le meilleur des rois. Il n'est que trop vrai que je n'ai pu l'accompagner que de mes regrets et de mes vœux les plus sincères : je touche à ma fin, et la terre hospitalière qui me sert d'asile depuis tant d'années sera bientôt mon tombeau. J'y descendrai sans peine, puisque mes yeux, avant de se fermer, auront vu le rétablissement des Bourbons, que l'Europe entière célèbre par des acclamations et des fêtes. Vous dépeignez au mieux cette allégresse universelle dans le mandement à ce sujet que vous m'avez adressé, et dont je vous remercie. Ma satisfaction serait complète si je pouvais croire à la sincérité des sentiments que vous y professez. Mais comment concilier la parole d'aujourd'hui avec celle d'hier? Comment pouvez-vous passer de l'outrage à l'éloge, du mépris à la vénération, de la haine à l'amour? Est-ce donc un des priviléges de l'Eglise gallicane *moderne* de changer de principes et de langage comme de soutane et de rochet?

» Permettez, Monseigneur, que je vous oppose à vous-même. Tous vos mandements sont sous mes yeux : un Anglais, longtemps prisonnier dans votre diocèse, me les a apportés. Et ce qui m'afflige davantage, c'est qu'il m'a donné sur votre vie épiscopale des détails que je voudrais ignorer.

» Comment voulez-vous que la France croie que *le retour des Bourbons a toujours été l'objet constant de vos vœux*, ainsi que vous avez osé l'assurer publiquement à Monseigneur le duc d'Angoulême, tandis que vous aviez publié dès le commencement de votre épiscopat : » Il n'est point de monarchie éternelle; il n'appartient qu'à Napoléon, héros constamment » invincible, de fonder une nouvelle dynastie?» Et lors de sa nomination à l'Empire : « Le » voilà donc rempli, N. T.-C. F., le vœu que » vous formiez de concert avec nous, ce vœu » trop longtemps comprimé par la crainte, et » que la crainte a fait éclater sur tous les » points de l'Empire! La divine miséricorde » vous donne un empereur digne de vous gouverner, parce qu'il est un sage; capable de » vous protéger, de vous défendre, parce qu'il » est un héros..... Il monte paisiblement sur » le trône, sans trouble et sans secousse; ainsi » s'est accompli cet oracle de l'Esprit saint : » *Le Tout-Puissant frappe les rois quand il* » *veut châtier les peuples*..... Vous prierez pour » la stabilité d'un gouvernement paternel qui » travaille efficacement à vous rendre heu» reux..... L'Eglise recouvre un fils aîné qui » saura défendre ses autels. Son auguste fa» mille lui donnera des successeurs qui pro» fesseront la même foi et hériteront du même » zèle..... Puisse le sceptre ne sortir de sa » maison que quand celui qui est l'attente des » nations viendra juger souverainement les » vivants et les morts. » (*Mandement du* 6 *septembre* 1813.)—« Ce qui le distingue de ses pré» décesseurs, c'est qu'il ne vient pas se briser » contre l'écueil ordinaire et fatal de l'adula» tion et de la volupté..... Il semble que le » Tout-Puissant ait dit à Napoléon, comme à » Cyrus : *Je vous précéderai dans toutes vos* » *voies..... C'est peu, je vous donnerai en par*» *tage la sagesse dont j'avais doué Salomon*.....» (*Mandement du* 23 *mai* 1813). Vous lui adressez ailleurs ces paroles prophétiques : « Vous » verrez votre postérité s'accroître et se mul» tiplier jusqu'à la quatrième génération. Le » nombre de vos jours excédera les bornes » ordinaires de la vie, et quand vous descen» drez du trône que vous avez relevé par votre » sagesse et affermi par votre valeur, vous » recevrez dans les cieux une autre couronne, » préférable à celle que vous laisserez sur la » terre.....» (*Mandement du* 9 *septembre* 1810.) C'est bien là, Monseigneur, ce que vous lui souhaitez; mais c'est ce qu'il n'aura ni dans ce monde ni dans l'autre. »

» Dans toutes ces effusions du zèle le plus ardent, le plus outré, en est-il une seule en faveur des Bourbons? ou plutôt ne sont-elles pas toutes dirigées contre eux? Vous en avez donc menti au Saint-Esprit, quand, dans la cathédrale de Montauban, vous avez donné au prince une assurance qui n'était ni dans votre cœur ni dans vos écrits. Mais, s'il est vrai que vous ayez toujours été dévoué à cette auguste famille, pourquoi, lors du *Te Deum* que vous fîtes chanter, ne montâtes-vous pas en chaire pour y publier votre mandement? Pourquoi ne fîtes-vous pas, pour votre roi légitime, *l'objet constant de tous vos vœux*, ce que vous aviez fait pour un tyran, en paraissant extraordinairement dans cette chaire pour y prêcher la *conscription*, et exhorter les mères de familles à envoyer leurs enfants à la guerre pour soutenir ses usurpations? Vous auriez craint, sans doute, de paraître y faire amende honorable. »

Le *Dictionnaire des Girouettes* donna à Beuchot l'idée d'en faire, pour ainsi dire, la contre-partie sous le titre de : *Dictionnaire des Immobiles, par un homme qui, jusqu'à présent, n'a rien juré et n'ose jurer de rien*. Beuchot ne prend le mot *immobile* que dans un sens tout favorable et par opposition à *girouette;* ses *Immobiles*, en effet, ne sont que de fermes et généreux citoyens, tels que La Fayette, Daunou, Clavier, Doulcet, de Pontécoulant, Grégoire, etc. Son livre devait être nécessairement plus court que celui de César de Proisy; aussi l'ouvrage de ce dernier a-t-il 501 pages, tandis que celui de Beuchot n'en compte que 38.

GIROUETTÉ, ÉE adj. (ji-rou-è-té — rad. *girouette*). Blas. Se dit d'un château, d'une tour, dont le toit est surmonté d'une girouette : *Vieux-Chastel de Kergrist : D'azur, au château* GIROUETTÉ *d'or.* ‖ Se dit d'un vaisseau dont le mât est surmonté d'une girouette : *De Navières : De gueules, au navire d'or, équipé d'argent*, GIROUETTÉ *d'azur, voguant sur une mer du même.*

GIROUILLE s. f. (ji-rou-lle; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire de la carotte et du panais.

GIROULE s. f. (ji-rou-le). Bot. Syn. de GIROLE.

GIROUST (François), compositeur français, né à Paris en 1730, mort en 1799. Il débuta dès l'âge de sept ans comme enfant de chœur à l'église métropolitaine de Paris. Sa trace dans l'histoire musicale disparaît jusqu'en 1768, époque où on le retrouve maître de chapelle à Orléans. Cette même année, il remporta une double médaille d'or dans un concours de composition musicale. Ce succès le fit appeler à Paris, où on lui confia la direction de la chapelle des Innocents. Louis XVI, à son avénement, le nomma surintendant de la musique royale et maître de sa chapelle. Giroust composa plusieurs motets et des oratorios, qui furent exécutés au Concert spirituel, entre autres, le *Passage de la mer Rouge*. Un opéra, intitulé *Télèphe*, qu'il écrivit pour l'Académie royale de musique, ne put être représenté. On prétend que, pendant la Révolution, Giroust composa des chants patriotiques. Aucune de ses œuvres de ce genre ne nous est connue.

GIROUST (Jacques-Charles), homme politique français, né à Nogent-le-Rotrou en 1749, mort en 1836. Juge au tribunal de sa ville natale au commencement de la Révolution, il fut élu dans le département d'Eure-et-Loir député à l'Assemblée législative (1791), puis membre de la Convention (1792), se prononça, lors du procès de Louis XVI, pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix, s'attacha au parti des girondins et fut décrété d'arrestation pendant la Terreur. Réintégré dans ses fonctions législatives quelque temps après le 9 thermidor, il remplit une mission près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, devint membre du conseil des Cinq-Cents en 1795, et fut nommé, après le coup d'Etat du 18 brumaire, président du tribunal civil de sa ville natale. Giroust a publié plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Une erreur ou mille et mille erreurs évitables ou inévitables, etc.* (Nogent, 1816); *Essai sur l'histoire de la Bourbonnaise de Mahon, près de Nogent-le-Rotrou* (1832, in-8°); *De l'ordre judiciaire* (in-18).

GIROUX (André), peintre français, né à Paris en 1801. Il envoya, à dix-huit ans, au Salon de 1819, des toiles de genre, qui prouvaient tout au moins des dispositions exceptionnelles. Il entra ensuite dans l'atelier de Thibault, paysagiste classique et ennuyeux, et fréquenta en même temps l'Ecole des beaux-arts. Il obtint le premier grand prix de paysage historique en 1825. Citons par ordre chronologique les meilleurs morceaux de son œuvre : *Orphée et Eurydice*, *Capri*, *Site agreste de la Sabine*, le *Berger de Casaprota*, *Sixte-Quint*, les *Bohémiennes dans la campagne de Subiaco*, de 1826 à 1831, lithographiés plusieurs fois depuis; les *Chalets*, les *Alpes françaises*, les *Ruines de Restichloss*, etc., etc. (1837-1850); le *Souvenir du ravin de Golling* (Autriche), tableau très-remarqué au Salon de 1863; la *Vallée du Grésivaudan* (1866); la *Vallée de la Dranse* (1868), etc.

GIRS (Gilles ou Eggert-Laurent), historien suédois, mort en 1639. Il fut successivement précepteur des pages de Gustave-Adolphe, employé à la chancellerie et aux archives royales, et enfin, assesseur à la cour d'appel de Stockholm (1635). Il a laissé, outre des traductions suédoises d'ouvrages latins, des ouvrages historiques qui ont été publiés après sa mort : *Chroniques de Gustave Ier et de Eric XIV* (Stockholm, 1670, in-4°); *Chronique de Jean III* (Stockholm, 1745, in-4°).

GIRTANNER (Christophe), médecin et publiciste suisse, né à Saint-Gall en 1760, mort en 1800. Il fut longtemps professeur à l'université de Gœttingue, et devint conseiller du prince de Saxe-Cobourg. Médecin, il se montra enclin aux hypothèses; publiciste, il combattit avec passion la Révolution française. Ses ouvrages sont estimés des Allemands pour l'élégance du style. Nous citerons : *Nomenclature chimique pour la langue allemande* (1791, in-8°); *Nouvelles historiques et Considérations politiques sur la Révolution française* (Berlin, 1791-1795, 13 vol. in-8°); *Vie privée de Louis XVI, roi de France et de Navarre* (1793, 3 vol. in-8°); *Traité des maladies et de l'éducation physique des enfants* (1794, in-8°); *Sur le principe de Kant adapté à l'histoire naturelle* (1796, in-8°); *Description détaillée du système thérapeutique et pratique de Brown* (1797-1798, in-8°); *Description détaillée du système thérapeutique de Darwin* (1799, 2 vol. in-8°).

GIRVAN, petite ville maritime d'Ecosse, comté d'Ayr, à l'embouchure de la petite rivière de son nom, dans le golfe de la Clyde, à 24 kilom. S.-O. d'Ayr; 9,000 hab. Admirablement située, mais pauvre et mal bâtie, cette ville possède près de 2,000 métiers pour la filature du coton destiné aux fabriques de Glascow. Exploitation de calcaire et de gypse aux environs; pêche du saumon.

GIRY (Louis), littérateur et jurisconsulte, né à Paris en 1595, mort dans cette ville en 1665. La brillante réputation qu'il acquit comme avocat lui valut la charge d'avocat général aux chambres royales d'amortissement et des francs fiefs, et Mazarin, qui appréciait son esprit judicieux et son savoir, l'admit dans son conseil privé. Giry entra en relations intimes avec les beaux esprits de son temps qui se réunissaient chez Conrart, et devint un des premiers membres de l'Académie française. Il n'a fait que des traductions; mais ces traductions eurent du succès dans leur temps. Chapelain en vante le style pur et correct. Parmi ces productions, nous citerons : l'*Apologétique* de Tertullien (1636); la *Louange d'Hélène*, par Isocrate (1640); *De l'union de l'Eglise et de l'Etat*, de Habert (1641); l'*Histoire sacrée*, de Sulpice Sévère, les *Epîtres choisies* de saint Augustin (1653).

GIRY (François), hagiographe, fils du précédent, né à Paris en 1635, mort en 1688. Il fit partie de l'ordre des minimes, dont il devint provincial, et mourut jeune encore des suites de ses austérités excessives et de ses travaux. Giry a refondu avec beaucoup de succès une *Vie des saints* (1685, 2 vol. in-fol.), composée par le P. Simon Martin, du même ordre. Cet ouvrage a été réédité avec des augmentations par M. l'abbé Paul Guérin (1858-1859, 4 vol. in-4°). Giry a laissé, en outre, plusieurs ouvrages ascétiques et des *Vies* de saints personnages.

GISANT, ANTE adj. (ji-zan, an-te — rad. *gésir*). Qui gît; qui est couché, étendu : *Dans les campagnes, les bêtes, alléchées par les cadavres* GISANTS, *se ruaient sur les hommes qui respiraient encore.* (Chateaub.)

— Techn. *Meule gisante*, Meule de moulin fixe, sur laquelle tourne la meule supérieure.

— Sylvic. *Bois gisant*, Bois coupé et jeté par terre.

— Substantiv. Personne couchée, qui garde le lit :

> Le médecin Tant-pis allait voir un malade
> Que visitait aussi son confrère Tant-mieux.
> Ce dernier espérait, quoique son camarade
> Soutînt que le *gisant* irait voir ses aïeux.
> LA FONTAINE.

— On écrit quelquefois GISSANT :

> Ami Français, le prince ici *gissant*
> Vécut sans gloire et mourut en pissant.
> (*Epitaphe d'Antoine de Bourbon.*)

GISARME s. f. (ji-zar-me). Art mil. anc. Hache d'armes. ‖ On a dit aussi GIRARME et GUISARME.

GISBERGE ou **ERMISINDE**, première reine d'Aragon. Elle était fille de Renaud, comte de Bigorre et épousa, en 1036, Ramire, qui fut tué dans une bataille en 1063. Elle prit alors en mains les rênes de l'Etat, gouverna glorieusement et partagea ensuite le pouvoir avec son fils, don Sanche.

GISBERT (Jean), jésuite et théologien français, né à Cahors en 1639, mort en 1711. Il professa successivement la rhétorique et la philosophie à Tours, la théologie à Toulouse, puis devint provincial du Languedoc. Gisbert joignait à une vaste érudition une sagacité remarquable et beaucoup d'esprit. Ses principaux ouvrages sont : *Vera idea theologiæ cum historia ecclesiastica sociatæ* (Toulouse, 1676); *Dissertationes academicæ selectæ* (1688); *Scientia religionis universa, sive Historia ecclesiastica* (Paris, 1689, in-8°); *Scientiæ religionis seu theologiæ christianæ cum historia ecclesiastica sociatæ* (Toulouse, 1693); *Anti-probabilismus, sive Tractatus theologicus, etc.* (Paris, 1703, in-4°).

GISBERT (Blaise), jésuite et écrivain français, né à Cahors en 1657, mort à Montpellier en 1731. Il se livra à l'enseignement des belles-lettres, puis à la prédication, et obtint beaucoup de succès comme orateur de la chaire. On a de lui : l'*Art d'élever un prince* (Paris, 1684), réédité sous le titre de : l'*Art de former le cœur et l'esprit d'un prince* (1688, 2 vol. in-4°); la *Philosophie du prince* (Paris, 1689); le *Bon goût de l'éloquence chrétienne* (Lyon, 1701), ouvrage plusieurs fois réédité et le meilleur de l'auteur.

GISBURN, bourg d'Angleterre, comté d'York, West-Riding, sur la Ribble, à 75 kilom. O. d'York; 2,200 hab. Elevage considérable de bétail pour la boucherie.

GISCALA, ou **GISCHALA**, ville de la Palestine ancienne, dans la Galilée, tribu d'Azer, près des limites de la tribu de Nephtali. C'était une des villes de la Galilée fortifiées par Josèphe, et la dernière qui tint contre les Romains. Ce village, nommé par les Arabes *El-Djich*, situé sur une haute colline, a été totalement détruit par un tremblement de terre en 1837. On y voyait, avant cette catastrophe, plusieurs tombeaux de rabbins célèbres.

GISCALA (Jean DE), chef de factieux juifs. V. JEAN DE GISCALA.

GISCLARD (Jean-Jacques), homme politique français, né à Albi (Tarn) en 1795. En sortant de l'Ecole polytechnique, où il avait été admis en 1813, il suivit, à l'exemple de son père, la carrière commerciale, devint chef d'une fabrique de distillation, se fit remarquer par ses opinions libérales et fut élu, en 1848, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, où il vota avec les républicains modérés. Au mois de novembre de la même année, M. Gisclard donna sa démission de représentant du peuple et se tint à l'écart des affaires publiques jusqu'en 1851, époque où le gouvernement le nomma maire d'Albi. L'année suivante, il se présenta, comme candidat officiel, devant les électeurs du Tarn, qui l'envoyèrent siéger au Corps législatif et lui renouvelèrent son mandat en 1857. Non réélu en 1863, M. Gisclard est rentré de nouveau dans la vie privée.

GISCON, général carthaginois du IVe siècle avant notre ère. Il était exilé de Carthage lorsque ses compatriotes furent complètement vaincus sur le fleuve Crimissus, en Sicile (339 av. J.-C.). Rappelé pour réparer ce dé-

sastre, il reçut, dit-on, du sénat et du peuple l'autorisation de se venger, comme bon lui semblerait, de ceux qui l'avaient proscrit; mais il se contenta de faire prosterner ses ennemis à terre, de leur montrer que leur vie dépendait de lui et leur pardonna. Bientôt après, il se rendit en Sicile avec une armée de mercenaires. Malgré tous ses efforts, il ne put empêcher les principaux alliés de Carthage de succomber sous les coups de Timoléon, et conclut néanmoins avec ce général un traité de paix avantageux (338). Giscon, dont il n'est plus question à partir de cette époque, était père d'Amilcar, qui combattit Agathocle.

GISCON, général carthaginois, mort vers 239 avant J.-C. Il se distingua sous les ordres d'Amilcar Barca pendant la première guerre punique, reçut le commandement de Lilybée en Sicile et fut chargé, après la conclusion de la paix (241), de ramener à Carthage l'armée, qui se composait de mercenaires. Lorsque les mercenaires arrivèrent en Afrique, le gouvernement carthaginois voulut opérer une réduction sur l'arriéré de solde qui leur était dû. Cette mesure provoqua un soulèvement général dans l'armée et amena bientôt une guerre civile tellement sanglante qu'elle a reçu le nom d'*inexpiable*. Giscon fut envoyé vers les mercenaires pour négocier avec eux et satisfaire au besoin à leurs demandes; mais ceux-ci, excités par Mathon et Spendius, montrèrent la plus grande exigence, et, irrités de quelques paroles méprisantes prononcées par le général, ils le chargèrent de fers, le jetèrent en prison, s'emparèrent des sommes qu'il avait apportées et déclarèrent la guerre à Carthage. Pendant deux ans, les révoltés luttèrent contre Amilcar Barca, qui avait été chargé de les réduire et qui les battit en plusieurs rencontres. Leurs chefs, voulant les empêcher de se soumettre et leur enlever tout espoir de rentrer en grâce, les poussèrent à massacrer tous leurs prisonniers. Giscon, le plus illustre d'entre eux, fut mis à mort avec des raffinements de cruauté. On lui coupa la main; son corps fut déchiré par les soldats furieux, et on l'enfouit tout vivant dans une fosse. M. Gustave Flaubert, dans son remarquable roman intitulé *Salammbô*, a retracé avec beaucoup d'art les principaux épisodes de cette guerre *inexpiable*, dont il est question dans l'historien Polybe.

GISE (Frédéric-Auguste, baron DE), homme d'Etat allemand, né en 1783. Il embrassa, en 1807, la carrière diplomatique, fut d'abord attaché d'ambassade de la Bavière à Paris, fit partie du congrès de Vienne, après la chute de l'empire, puis devint ambassadeur dans les Pays-Bas et en Russie. Nommé ministre des affaires étrangères en 1832, M. de Gise resta au pouvoir jusqu'en 1846, époque où il rentra dans la vie privée. Pendant son passage aux affaires, le roi Othon fut placé sur le trône de Grèce, et la Bavière entra dans le zollverein allemand. M. de Gise se montra chaud partisan de l'introduction de l'unité de monnaies en Allemagne. Bien que protestant, il jouit de toute la confiance du roi Louis de Bavière, dont les tendances ultramontaines étaient si vivement accusées. Depuis 1830, il fait partie de l'Académie des sciences de Munich, à titre de membre honoraire.

GISÉCHIE s. f. (gi-zé-kî). Bot. Syn. de GIESECKIE.

GISEKE (Nicolas-Thierry), poëte allemand, dont le véritable nom est **Kozeghi**, né à Guenz (Hongrie) en 1724, mort en 1765. Il étudia la théologie à Leipzig, donna ensuite des leçons particulières, puis fut successivement ministre à Frautenstein, prédicateur de la cour à Quedlimbourg et enfin surintendant à Sondershausen. Giseke a chanté dans ses vers Dieu, l'amour et l'amitié. Il n'a ni beaucoup d'imagination ni beaucoup de souffle poétique; mais ses œuvres, écrites avec simplicité, sont remplies d'une douce mélancolie, et la versification en est harmonieuse. Ses *Œuvres poétiques*, publiées pour la plupart dans la *Gazette de Brême*, ont été réunies après sa mort et éditées à Brunswick (1767). — GISEKE (Auguste-Louis-Chrétien), fils du précédent, né à Quedlimbourg en 1756, mort à Brunswick en 1832, fut conseiller du Danemark, puis de Brunswick. Il s'adonna à la culture des lettres et se fit connaître par des contes et des poésies. On estime surtout ses idylles, publiées sous le titre de : *Tableau du bonheur champêtre* (Leipzig, 1791). — GISEKE (Henri-Louis-Robert), littérateur, arrière-petit-fils de Nicolas, né à Marienwerder (Prusse) en 1827, étudia successivement la théologie, la philosophie, l'histoire, à Halle et à Breslau, puis se livra à son goût pour les lettres. Giseke a publié des romans : les *Titans modernes* (1850); le *Petit et le grand monde* (1853); *O.-L. Brook* (1862, 2 vol.); *Kathchen* (1864, 4 vol.), etc.; des pièces de théâtre : *Jean Rathenow* (1854), les *Deux Cagliostro* (1857), *Maurice de Saxe* (1860), *Lucifer* (1860); enfin il a donné les *Tableaux dramatiques de l'histoire allemande* (Leipzig, 1865), trois drames dont le sujet est emprunté à l'histoire des commencements de la civilisation dans le royaume de Prusse.

GISEKE (Paul-Thierry), médecin allemand. V. GIESECKE.

GISÈLE, GISLA ou **GILDA**, fille de Charlemagne et d'Hildegarde, née en 781. Elle se fit remarquer par le déréglement de sa conduite, et d'odieux soupçons planèrent même sur la nature de la tendresse que son père lui témoignait. Après la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire fit enfermer dans le palais des Thermes Gisèle et sa sœur Rotrude, dont les mœurs n'étaient pas moins licencieuses.

GISÈLE ou **GISLA**, fille du roi Charles le Simple, née vers 897. Pour mettre un terme aux ravages que Rollon, chef de pirates norvégiens, exerçait dans les provinces du nord de la France, Charles le Simple conclut avec lui, vers 912, à Saint-Clair-sur-Epte, un traité par lequel il lui cédait, à titre de fief, la partie de la Neustrie appelée depuis Normandie, et lui donnait en mariage sa fille Gisèle, à condition qu'il se ferait chrétien. Gisèle avait alors environ quinze ans et Rollon soixante. Ce dernier n'en survécut pas moins à sa jeune épouse, qui mourut sans lui laisser d'enfants.

Giselle ou les **Willis**, ballet fantastique en deux actes, de Th. Gautier et Saint-Georges, musique d'Adolphe Adam (grand Opéra, 28 juin 1841). « Mon cher Henri Heine, écrivait Théophile Gautier à son ami, en feuilletant, il y a quelques semaines, votre beau livre *De l'Allemagne*, je tombai sur un endroit charmant : c'est le passage où vous parlez des elfes à la robe blanche dont l'ourlet est toujours humide, des nixes qui font voir leur petit pied de satin au plafond de la chambre nuptiale, des willis au teint de neige, à la valse impitoyable, et de toutes ces délicieuses apparitions que vous avez rencontrées dans le Hartz et sur le bord de l'Ilse, dans la brume veloutée du clair de lune allemand; et je m'écriai involontairement : « Quel joli ballet » on ferait avec cela! » Je pris même, dans un accès d'enthousiasme, une belle grande feuille de papier blanc, et j'écrivis en haut, d'une superbe écriture moulée : les *Willis*, ballet. Puis je me mis à rire et je jetai le feuillet au rebut, sans aller plus loin, me disant qu'il était bien impossible de traduire au théâtre cette poésie vaporeuse et nocturne, cette fantasmagorie voluptueusement sinistre, tous ces effets de légende et de ballade si peu en rapport avec nos habitudes. Le soir, à l'Opéra, la tête encore pleine de votre idée, je rencontrai, au détour d'une coulisse, M. de Saint-Georges, l'homme d'esprit qui a su transporter dans un ballet, en y ajoutant beaucoup du sien, toute la fantaisie et tout le caprice du *Diable amoureux*, de Cazotte; je lui racontai la tradition des willis. Trois jours après, le ballet de *Giselle* était fait et reçu. Au bout de la semaine, Adolphe Adam avait improvisé la musique, les décorations étaient presque achevées, et les répétitions allaient grand train... Le second acte est la traduction aussi exacte que possible de la page que je me suis permis de déchirer dans votre livre. » Le ballet de *Giselle* a eu cent représentations; c'est dire qu'il obtint le plus brillant succès. La musique d'Adam aida à ce résultat. Elle abonde en motifs, en effets d'orchestre; elle contient même une fugue très-bien conduite. Le second acte résout heureusement ce problème musical du fantastique gracieux et plein de mélodie. La *valse* des willis est restée célèbre à juste titre. Carlotta Grisi excellait dans le rôle de Giselle.

Ce ballet a été repris récemment à l'Opéra avec le plus grand luxe; on a surtout remarqué une glace énorme, imitant les eaux du lac sur lequel glissent les willis et du plus éblouissant effet. Le succès a été tout aussi grand qu'à l'apparition de cette belle œuvre chorégraphique, une des plus complètes qui aient été réalisées.

GISEMENT s. m. (ji-ze-man — rad. *gésir*). Mar. Situation des côtes, leur direction par rapport à un point fixe : *La connaissance des* GISEMENTS *est indispensable au pilote.*

— Géol. et minér. Masse de terrain considérée sous le rapport de sa disposition ou de sa nature : *Des* GISEMENTS *houillers. Des* GISEMENTS *aurifères. La présence fréquente du carbonate de fer dans les* GISEMENTS *de houille est une des circonstances les plus heureuses pour l'industrie métallurgique.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les *gisements* peuvent être classés comme il suit : *gisements en couches, gisements en filons, gisements en amas.* Un terrain est l'ensemble de masses minérales qui se sont déposées dans une même période de tranquillité; il peut donc contenir des bancs de matières différentes et renferme une série d'assises; on appelle ainsi une sorte de grande lentille qui, dans sa position primitive, a une épaisseur variant peu entre deux points assez rapprochés. On appelle *couche* un banc d'une assise. On admet pour les couches d'autres modes de formation : les unes, comme la houille, sont formées par des végétaux gigantesques qui s'étaient développés dans des lacs intérieurs, remblayés dans la suite; d'autres sont dues à des actions chimiques; d'autres enfin proviennent d'une évaporation, comme le sel gemme. Les couches sont loin de conserver la forme lenticulaire; il s'est produit des failles qui ont troublé cette régularité. Pour définir une couche, il faut connaître son épaisseur ou sa puissance, son toit et son mur, sa direction, intersection du plan horizontal et du plan tangent au point considéré; son inclinaison, donnée par la ligne de plus grande pente; son affleurement. Ces connaissances étant acquises, on connaît l'*allure* du gîte. Parmi les accidents qui peuvent exister, il y en a qui sont contemporains du dépôt et alors particuliers à la couche, d'autres postérieurs au dépôt. Parmi les premiers, on distingue les changements de puissance et les changements de nature. Dans les changements de puissance, on distingue la structure en chapelet, composée d'une série d'amincissements et de renflements; les *crans, crochons* ou *couffées*, qui sont des étranglements brusques en un point particulier; quelquefois on a une interruption complète de la couche, phénomène généralement dû à des érosions postérieures à des soulèvements. Au voisinage d'un affleurement ou d'une faille, une couche est moins bonne qu'ailleurs, en général. Parmi les changements de nature, on distingue les barrages, accidents qui ont amené au milieu du *gisement* un petit banc étranger, dans une couche de houille, par exemple, un petit banc de schiste; les bifurcations, dans lesquelles les barrages prennent des proportions considérables; les *dikes*, qui font que la houille est devenue sèche et a pris l'aspect du coke; quelquefois des altérations plus profondes se produisent : un minerai se change dans un même bassin en pyrite. Dans les accidents postérieurs à la formation de la couche, on distingue les plissements, les changements de niveau dus aux failles, la suppression d'une ou de plusieurs couches. On rencontre de nombreux plissements dans le bassin de Mons, en particulier, déterminés par des soulèvements brusques et violents. Les accidents de niveau provenant des failles sont très-nombreux et très-variés. Quant aux suppressions de couches, elles sont occasionnées par des replis ou contournements, par des failles, dikes ou rejets. Ces suppressions sont tantôt partielles, tantôt complètes. Les *gisements* en filons sont des failles ouvertes dans une roche et remplies postérieurement de matières étrangères. (Pour plus de détails, voir l'article FILON.) Les *gisements* en amas sont tous ceux qui ne sont ni couches ni filons. Ce qui les différencie essentiellement, c'est l'irrégularité de l'allure. On divise les amas en masse couchée, celle qui fait partie d'un terrain sédimentaire, avec une grande accumulation sur quelques points seulement; masse droite, qui n'est pas dans le sens de la stratification; masse entrelacée ou *stokwer*, ensemble de petites veines remplies de matières utiles. Il y a enfin les *gisements* d'alluvion, composés de matières entraînées par les eaux. On distingue encore les *grazenlaufer* (coureurs de gazon); ce sont des filons avec moins d'étendue. Les *gisements* qui, par leur allure, ne correspondent ni aux couches ni aux filons se rencontrent très-souvent.

Si l'on considère les *gisements* au point de vue de l'exploitation industrielle, la loi en reconnaît de trois sortes : les mines, les minières et les carrières. Voici les dispositions légales relatives à ces divers *gisements :*

Article 1er. Les masses de substances minérales ou fossiles, renfermées dans le sein de la terre ou existantes à la surface, sont classées, relativement aux règles de l'exploitation de chacune d'elles, sous les trois qualifications de mines, minières et carrières.

Art. 2. Seront considérées comme mines celles connues pour contenir en filons, en couches ou en amas, de l'or, de l'argent, du platine, du mercure, du plomb, du fer en filons ou couches, du cuivre, de l'étain, du zinc, de la calamine, du bismuth, du cobalt, de l'arsenic, du manganèse, de l'antimoine, du molybdène, de la plombagine ou autres matières métalliques, du soufre, du charbon de terre ou de pierre, du bois fossile, des bitumes, de l'alun et des sulfates à bases métalliques.

Art. 3. Les minières comprennent les minerais de fer dits d'alluvion, les terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes.

Art. 4. Les carrières renferment les ardoises, les grès, pierres à bâtir et autres, les marbres, granits, pierres à chaux, pierres à plâtre, les pouzzolanes, les strass, les basaltes, les laves, les marnes, craies, sables, pierres à fusil, argiles, kaolin, terres à foulon, terres à poterie, les substances terreuses et les cailloux de toute nature, les terres pyriteuses regardées comme engrais; le tout exploité à ciel ouvert ou avec des galeries souterraines. (Extrait de la loi du 21 avril 1810, concernant les mines, les minières, les tourbières, les carrières et les usines minéralurgiques.)

GISÈQUE s. f. (ji-zè-ke). Syn. de GIESECKIE.

GISKRA (Charles), homme d'Etat allemand, né à Trubau (Moravie) en 1820. Il fit ses études de droit à l'université de Vienne, et y prit successivement les titres de docteur en philosophie (1840) et de docteur en droit (1843). Chargé, comme suppléant, de la chaire d'histoire à l'université, puis de celle d'économie politique et d'administration politique, il acquit une grande popularité parmi les étudiants, et fut envoyé au parlement de Francfort (1848); il fut nommé ensuite par trois colléges électoraux membre de l'Assemblée nationale allemande, où il siégea jusqu'en 1850. Il rentra à cette époque dans la vie privée, et ne put même obtenir du gouvernement autrichien l'autorisation d'exercer la profession d'avocat. Il lui fallut attendre dix années. En 1860, il put enfin plaider, non à Vienne, mais à Brunn, où il ne tarda pas à se faire une brillante réputation. Les électeurs de cette ville l'envoyèrent siéger à la diète, d'où il passa à la chambre des députés du Reichsrath. Il est resté depuis lors un des chefs du parti libéral.

GISMONDI (Charles-Joseph), minéralogiste italien, né à Menton, près de Monaco, en 1762, mort en 1824. Il fit partie de l'ordre des piaristes, s'adonna particulièrement à l'étude des sciences physiques et mathématiques, surtout de la minéralogie, et professa ces diverses sciences à Palerme, à Rome, à Naples. Gismondi forma de précieuses collections minéralogiques, et découvrit diverses substances nouvelles dans ses excursions scientifiques. Le seul écrit qu'il ait publié est intitulé : *Osservazioni sopra alcuni minerali dei contorni di Roma* (1817).

GISMONDINE s. f. (ji-smon-di-ne — du nom du naturaliste *Gismondi*). Minér. Substance vitreuse, demi-transparente et de couleur blanc grisâtre ou gris rougeâtre.

— **Encycl.** Cette substance, qu'on trouve dans les anciennes laves du Vésuve, ainsi que dans celles de Capo di Bove, près de Rome, et d'Aci-Castello, en Sicile, a été d'abord confondue avec la phillipsite ou harmotome calcaire, qui lui est souvent associée. Comme celle-ci, c'est un hydrosilicate alcalin d'alumine et de chaux. D'après une analyse de Marignac, elle renferme 35 parties de silice; 29 d'alumine; 15,7 de chaux et de potasse, et 20,3 d'eau. Sa dureté est de 5, et sa pesanteur spécifique de 2,26. Ce minéral se présente en petits cristaux octaèdres, ayant pour base un carré, et dont l'angle de la base est de 92° 20', tandis que celui des arêtes culminantes est de 118° 30'. Des traces de clivage s'observent parallèlement à la base. Soumise à une température de 100 degrés, la *gismondine* perd un tiers de son eau et devient opaque, ce qui la distingue surtout de la phillipsite.

GISOLFE, duc de Frioul, mort en 611. Il succéda, en 590, à son père Grasulfe, neveu d'Alboin, roi des Lombards. Il fut tué en combattant contre les Avares, qui venaient d'envahir l'Italie. Sa veuve, Roncilde, ayant aperçu, du haut des remparts de Città di Friuli assiégée, le roi des Avares, ressentit, dit-on, pour lui une subite passion, et lui fit proposer de lui livrer la ville, s'il consentait à l'épouser. Le chef barbare accepta son offre; mais, dès qu'il fut maître de la ville, il fit saisir Roncilde et ordonna de l'empaler. C'est sous le règne de Gisolfe que le siége patriarcal d'Aquilée perdit sa juridiction sur les Vénitiens. Le fils de ce duc, Grimoald, devint roi des Lombards.

GISOLFE Ier, duc de Bénévent, mort vers 703. Il succéda, vers 690, à son frère Grimoald II. Il agrandit son duché, fit une irruption dans les Etats de l'Eglise (709), les ravagea et emmena un grand nombre de prisonniers. Il eut pour successeur son fils, Romoald II. — GISOLFE II, duc de Bénévent, mort vers 750, était fils de Romoald II. Longtemps dépouillé de son duché, il en fut mis en possession en 742 par Luitprand, roi des Lombards. Son règne n'offre rien de remarquable.

GISOLFE Ier, prince de Salerne, né en 929, mort en 978. Il succéda vers 943 à son père Guaimar II. Il prit la défense des princes de Bénévent et de Capoue contre le pape Jean XII (959), eut, cette même année, une entrevue avec ce pontife, fit une alliance avec lui, et facilita les rapports commerciaux entre ses sujets, les Grecs et les Sarrasins. Gisolfe conserva l'intégrité de ses frontières lors de l'invasion d'Othon le Grand dans l'Italie méridionale (969). Il fut quelque temps dépossédé de ses Etats par Landolphe, son cousin, qu'il avait accueilli à sa cour; mais Pandolphe Tête de Fer, prince de Capoue, vint à son secours et le rétablit sur le trône (974). En reconnaissance de cette intervention, Gisolfe, qui n'avait pas d'enfants, adopta Pandolphe, fils de son libérateur.

GISOLFE II, prince de Salerne, né vers 1035, mort vers 1092. Il succéda, en 1052, à son père Guaimar IV, qui l'avait associé à son pouvoir en 1040, et qui périt assassiné. Gisolfe fit périr tous ceux qui avaient trempé dans le meurtre de son père, puis maria sa sœur Sigelgaita à Robert Guiscard pour s'en faire un allié. D'un caractère orgueilleux et dur, il indisposa contre lui ses sujets, particulièrement les habitants d'Amalfi, qu'il accabla d'impôts, et se rangea en même temps du côté du pape Grégoire VII contre Robert Guiscard. Les Amalfitains implorèrent le secours de ce dernier, qui s'empressa d'intervenir en leur faveur. Gisolfe ayant refusé de faire aucune des concessions demandées, Robert vint mettre le siége devant Salerne, dont il s'empara, et dépouilla son beau-frère de ses Etats. Gisolfe se retira alors auprès du pape, qui lui donna un petit fief près de Rome, et, d'après quelques auteurs, le nomma gouverneur de la Campanie romaine.

GISORS, en latin *Gisortium*, ville de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 30. kilom. E. des Andelys, sur l'Epte, la Troëne et le Reveillon; pop. aggl., 3,189 hab. — pop. tot., 3,573 hab. Gisors présente une animation commerciale et industrielle remarquable. Elle possède des fabriques de draps fins, d'indiennes, de percale, des ateliers de dentelle, de blonde, des fabriques de buffleteries pour

équipements militaires, des fabriques de coton, des blanchisseries de toiles, des tanneries, des verreries et des moulins à tan et à foulon. Le commerce a surtout pour objet les produits manufacturés, les grains, les farines et les bestiaux qui concourent aux approvisionnements de Paris.

L'église paroissiale et la vieille forteresse de Gisors méritent une description spéciale.

L'église, dédiée à saint Gervais et à saint Protais, est un beau monument du XIIIe, du XVe et du XVIe siècle. La reine Blanche de Castille en fit construire le chœur et les sous-ailes. Le grand portail, qui offre un mélange des styles gothique et de la Renaissance, est orné de corniches, de volutes, d'archivoltes, de galeries, de frises de toutes sortes et d'une foule d'autres gracieux détails. Le clocher, dans sa partie inférieure, est d'une nudité choquante; mais il offre, dans sa partie supérieure, de délicates sculptures et des statues mutilées. Le portail S. est orné de nombreuses statuettes. Le portail du N. est un magnifique spécimen du style fleuri de la Renaissance. Les sculptures y sont semées à profusion. Rien n'est comparable au soin avec lequel chaque pierre a été fouillée et travaillée. Entre deux tourelles délicatement ornées se dressent deux pignons décorés de feuillages, de nervures et de clochetons. Les deux portes en chêne sont des chefs-d'œuvre de sculpture. L'église de Gisors possède de doubles collatéraux, chose très-rare et peut-être unique en Normandie. « Les piliers qui séparent à l'intérieur la nef principale des petites nefs sont, pour la plupart, curieux à étudier, dit M. Joanne. Celui que l'on désigne à Gisors sous le nom de pilier des marchands est à six pans, dont chacun offre des groupes de sculptures représentant les différents corps de métiers qui ont contribué à son érection. Le pilier des Dauphins mérite aussi une attention particulière.

» Le chœur est beaucoup plus bas que la nef. » On remarque, en outre, à l'intérieur de l'édifice : la menuiserie des orgues, la chaire à prêcher, le banc d'œuvre; de beaux vitraux, offrant les portraits de Blanche de Castille, de Louis VIII, etc.; de magnifiques restes de bas-reliefs attribués à Jean Goujon, et représentant la *Descente de croix* et le *Trépassement de la Vierge*, et la chapelle des fonts baptismaux, qui possède un arbre de Jessé gigantesque, sculpté en ronde bosse, à pleine pierre.

« Les restes de l'antique forteresse, dit M. Joanne, forment encore un ensemble imposant de tours et de murailles en ruine. Du haut de la butte artificielle sur laquelle il est bâti, le donjon domine tous ces débris de constructions d'un autre âge. L'énorme tour dite tour Saint-Thomas de Cantorbéry se dresse au centre du donjon. La tour dite du Prisonnier renferme, dans un étage inférieur, des sculptures représentant diverses scènes de la Passion; des épisodes de tournois; une femme en prière, entourée d'une levrette, d'un agneau et d'une colombe; Adam et Eve de chaque côté de l'arbre de vie; un tombeau environné de cinq personnages, etc. Un prisonnier, sur le compte duquel abondent les récits légendaires, mais dont l'origine et la destinée sont restées un mystère, a gravé ces figures, avec la pointe d'un clou, dit-on, en suivant, dans son travail, le déplacement d'un mince rayon de soleil que laisse pénétrer une étroite meurtrière. Une partie du château sert aujourd'hui de halle. Le reste a été l'objet d'une habile restauration. Les ruines de la forteresse de Gisors, religieusement conservées et environnées de massifs de verdure, sont très-pittoresques et méritent la visite de tous les touristes. »

L'hospice de Gisors, construit en 1860, a été qualifié d'hospice modèle par M. Husson, directeur général de l'assistance publique. Cet édifice est d'aspect monumental. La façade principale présente un grand rectangle, au milieu duquel s'élève la chapelle, qui fait avant-corps; de l'autre côté, et aux deux extrémités du corps principal, se trouvent deux ailes, également de formes rectangulaires et symétriques, reliées entre elles par une spacieuse galerie couverte, qui sert de promenoir dans les jours pluvieux. Les bâtiments contiennent cent lits. Ce bel établissement est complété par une vaste cour d'entrée, des préaux pour les vieillards et les convalescents, et une promenade sur les bords de l'Epte. La chapelle de l'hospice est ornée de belles peintures murales et de vitraux exécutés sur les dessins de M. Claudius Lavergne.

Signalons aussi à Gisors : l'hôtel de ville, une jolie maison de la Renaissance, la porte romane de l'ancienne maladrerie de Gisors, l'ancienne chapelle du couvent des Annonciades, la statue en marbre du général de Blanmont, par Desbœufs, inaugurée en 1851, près des ruines du château; le musée et la bibliothèque, etc.

Gisors était, à l'époque romaine, une ville de la seconde Lyonnaise. Clotaire II donna, au VIIe siècle, à son cousin saint Romain, évêque de Rouen, le patrimoine de Gisors pour l'église Notre-Dame. Après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, la ville de Gisors cessa d'être la capitale de tout le Vexin pour devenir la capitale du Vexin normand. Placée sur les confins de la Normandie et de la France, elle fut un point stratégique que se disputèrent vivement les partis. Au XIe siècle, Thibaut de Gisors y possédait un château fort, qui fut transformé en 1095, par les soins du célèbre architecte Robert de Bellesme et sur l'ordre de Guillaume le Roux, en une forteresse redoutable, que Henri Ier environna plus tard d'une vaste enceinte de murailles. Vers 1108, Louis le Gros, prétextant la cession du château de Thibaut à Henri Ier, commença une guerre qui dura jusqu'en 1110 et peut-être 1114. Les hostilités, suspendues pendant quelque temps, ne tardèrent pas à recommencer, Louis le Gros prétendant soutenir les droits de Guillaume Cliton au duché de Normandie. Le pape Calixte, qui assistait à cette époque à un concile tenu à Reims (1118), vint trouver Henri d'Angleterre à Gisors. Cette entrevue n'eut pas d'effet, et, l'année suivante, le roi de France fut battu à Brémulle. Deux ans plus tard, des barons normands voulurent enlever par surprise le château de Gisors, mais ils furent repoussés par Robert de Candos. Après la mort de Henri Ier, Louis le Gros se fit livrer par Geoffroi Plantagenet, pour prix de sa neutralité, Gisors et le Vexin normand. Cette place retomba au pouvoir du roi d'Angleterre en 1160, par la trahison des chevaliers du Temple. La lutte engagée entre Henri II et Louis le Gros continua entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion. Gisors était généralement choisi comme un lieu de conférences. En 1180, 1182, 1183, 1185, 1188, les rois de France et d'Angleterre s'y réunirent, et, en 1188, la croisade y fut prêchée par Guillaume, archevêque de Tyr, devant Philippe-Auguste et Henri II. Pendant la captivité de Richard Cœur de Lion, Gilbert de Vascœuil, qui tenait le château de Gisors, le livra à Philippe-Auguste qui s'y établit et s'empara de tout le Vexin normand. Le traité de 1195, entre Richard et Philippe, confirma ce dernier dans la possession de Gisors.

Depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe, Gisors éprouva plus d'une fois les malheurs de la guerre. En 1346, Edouard III, roi d'Angleterre, qui ne put prendre le château, brûla la ville; elle fut de nouveau enlevée par les Anglais en 1419, et rendue trente ans plus tard à Charles VII par Richard de Marbury, commandant la garnison anglaise, moyennant la liberté de deux de ses fils, faits prisonniers au siége de Pont-Audemer. Pendant la guerre dite du *Bien public*, le duc de Calabre s'en empara en 1465. La Ligue y tint garnison jusqu'en 1590, époque où les habitants reconnurent l'autorité de Henri IV, qui vint plusieurs fois dans la ville, et y fit un assez long séjour en 1593. Durant les troubles de la Fronde, le marquis de Flavacourt, gouverneur du château, en ouvrit les portes aux rebelles.

L'histoire de Gisors est plutôt royale que féodale. Cependant, on constitua plusieurs fois en comté ou en duché, au profit des princes de la maison royale, le domaine de Gisors. Il fut possédé par la reine Blanche de Castille; Blanche d'Evreux, seconde femme de Philippe de Valois, le reçut en douaire en 1349. En 1550, François Ier le donna à Renée de France, duchesse de Ferrare, et, en 1566, Charles IX en transporta la propriété à son frère François, duc d'Alençon. Louis XIV donna en apanage à Charles de France, duc de Berry, sous le titre de vicomté, la seigneurie de Gisors, réunie à celle de Vernon et des Andelys. En 1718, Gisors passa, par échange, au duc de Belle-Isle. En 1742, il fut érigé en duché, et, en 1748, en pairie.

GISORS (Louis-Marie FOUQUET, comte DE), homme de guerre français, né en 1732, mort en 1758. Il était fils du maréchal de Belle-Isle. Il embrassa fort jeune la carrière militaire, devint colonel du régiment de Champagne, fut nommé, en 1753, gouverneur de Metz et du pays messin, puis mestre de camp lieutenant du régiment royal des carabiniers, et se distingua en plusieurs occasions par son intrépidité. Le comte de Gisors donnait les plus brillantes espérances lorsqu'il mourut, à vingt-six ans, des suites d'une blessure, qu'il avait reçue en chargeant l'ennemi, à la tête des carabiniers, lors de la malheureuse bataille de Crevelt.

GISORS (Anselme-Marie FOUQUET, comte DE), littérateur, né à Paris en 1767, mort en 1827. Il avait embrassé la carrière des armes lorsqu'il émigra, en 1792. Il passa alors en Espagne, où il prit du service, revint en France après le 18 brumaire, fut envoyé, sous la Restauration, comme garde du génie, à la Guadeloupe, au Sénégal, et mourut de la fièvre jaune dans l'île de Gorée. Gisors a composé des *poésies*, des *fables*, et donné une bonne édition du *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* d'Olivier de Serres, remis en français (Paris, 1802, 4 vol. in-8°).

GISORS (Henri-Alphonse), architecte français, membre de l'Institut, né à Paris en 1796, mort en 1866. Elève de son oncle Gisors, il n'apprit sous lui que les premiers rudiments de son art, et c'est dans l'atelier de Percier qu'il entreprit les études sérieuses qui l'ont fait l'un des architectes les plus savants de notre époque. Il dessinait déjà avec une rare intelligence, quand il entra, vers dix-huit ans, à l'Ecole des beaux-arts. Cette tendance à voir l'utile seulement, sans souci de l'agréable, qui a dominé toute sa carrière, lui faisait déjà à l'école une position relativement inférieure, et elle explique comment on put lui préférer, au concours, des travaux plus faibles que les siens, mais d'aspect plus agréable. Il n'eut que le deuxième grand prix en 1823.

M. Gisors se fit, à son retour de Rome, une notoriété véritable comme architecte positif et pratique. En 1828, il débuta par la construction du corps de garde des pompiers, rue Mouffetard, et donna, au Salon de cette même année, le projet d'une *Fontaine monumentale en l'honneur des sciences, des arts et du commerce*, qui devait s'élever au milieu de la place de la Concorde. L'auteur y avait dépensé, pour la disposition des eaux, une science, des calculs à défrayer vingt projets de fontaines; mais la partie architecturale du dessin laissait beaucoup à désirer.

Gisors bâtit ensuite successivement l'*Hôpital des cliniques* (1832-1833); l'*Amphithéâtre de l'Observatoire* (1838-1840); l'*Ecole normale* (1841-1847). Le mérite incontestable de ses travaux le fit nommer architecte du Luxembourg. Le premier acte de ces fonctions nouvelles fut la construction de la *Salle provisoire des séances judiciaires*, où furent jugés Avril et Fieschi (1834). Il remania plus tard le palais presque tout entier et lui donna l'aspect qu'il présente aujourd'hui. Il a publié, sur cette immense restauration, deux albums qui ont pour titre : *Vues du Luxembourg agrandi et restauré* et la *Chambre de Marie de Médicis* (1848).

C'est en 1854 que l'éminent architecte fut nommé membre de l'Institut.

GISORTIUM, nom latin de GISORS.

GISQUET (Henri), industriel, ancien préfet de police, né à Vezin (Moselle) en 1792, mort en 1866. Il entra, à l'âge de seize ans, dans la maison de banque des Périer comme simple expéditionnaire, devint rapidement chef de la comptabilité et montra tant de zèle et de capacité, qu'en 1819 il fut admis comme associé gérant avec la signature sociale. En 1825, il se retira pour fonder à Paris une maison de banque en son propre nom. Quelques années plus tard, il était nommé juge au tribunal de commerce. En même temps il se rendait acquéreur d'une raffinerie de sucre établie à Saint-Denis, et qu'il transforma en un établissement d'épuration d'huile. Ami de Casimir Périer, il s'était jeté avec lui dans le grand courant d'opposition libérale qui emporta les Bourbons. Devenu l'une des notabilités financières et industrielles du temps, il avait sa place naturellement marquée dans le gouvernement de Juillet. Il fut, en effet, dès le lendemain de la Révolution, nommé membre du conseil municipal provisoire de Paris. On était alors préoccupé des éventualités d'une guerre européenne, et Gisquet fut chargé par le ministre de la guerre d'aller négocier à Londres un achat de fusils. Après une série de difficultés, il conclut en effet un marché qui fut ratifié par le gouvernement français, mais qui lui attira à lui-même une infinité de désagréments. Il lui arriva, sans comparaison aucune, ce qui était arrivé à Beaumarchais dans une circonstance analogue : cette malheureuse affaire de fusils fut le cauchemar de sa vie, et il se vit accusé avec persistance de concussion par les journaux de l'opposition et une partie du public. Les *fusils Gisquet* devinrent fameux et donnèrent lieu aux polémiques les plus passionnées. Il ne nous appartient pas de juger ce procès, soit dans un sens, soit dans un autre, et nous ne rappelons ces faits que parce qu'il serait impossible de les omettre ici.

Gisquet, néanmoins, fut nommé préfet de police à la fin de 1831. Son administration fut marquée par des services réels sous le rapport de l'hygiène et de la salubrité publiques, et il montra un courage vraiment exceptionnel pendant le choléra de 1832. Mais, sous d'autres rapports, il se rendit fort impopulaire par des mesures qui souvent étaient tout à fait criantes. C'est ainsi qu'après l'insurrection de juin 1832, il prit un arrêté pour enjoindre aux médecins, chirurgiens, pharmaciens, directeurs d'hôpitaux et de maisons de santé, de déclarer, dans les vingt-quatre heures, à la préfecture de police, les noms de tous les blessés qui étaient venus réclamer leur secours. Cet acte inouï souleva dans tout le corps médical, dans la presse et dans le public une indignation légitime et une réprobation bien méritée. Il va sans dire que pas une déclaration ne fut faite, et que Gisquet resta avec l'odieux de sa triste ordonnance.

A l'avénement du ministère Molé (1836), il donna sa démission et fut nommé, l'année suivante, commandeur de la Légion d'honneur et conseiller d'Etat en service extraordinaire. Un peu plus tard, l'arrondissement de Saint-Denis le choisit pour député. Il prit une attitude hostile au ministère, spécialement sur la question des fonds secrets, que nul ne connaissait mieux que lui, et dont il demandait la réduction de 4 millions à 2,400 fr., somme qu'il assurait n'avoir jamais été dépassée.

En 1838, les malheureux fusils revinrent sur l'eau. Le *Messager* s'étant fait l'écho des accusations contre l'ex-préfet de police, fut poursuivi par celui-ci, mais condamné seulement à *un franc* d'amende. Suivant les lois sur la diffamation, il ne pouvait être acquitté; mais cette sentence, rendue sur le réquisitoire de Plougoulm, avocat du roi, n'en était pas moins, par le chiffre dérisoire de l'amende, une espèce de flétrissure infligée à Gisquet. Le lendemain il fut destitué de son titre de conseiller d'Etat.

Se regardant dès lors comme en butte aux rancunes du pouvoir, il rentra dans la vie privée et reprit ses occupations industrielles. Peu de temps après, il partit pour un voyage en Egypte, dont il a publié la relation en 1844, sous ce titre : l'*Egypte, les Turcs et les Arabes* (2 vol. in-8°). Une chose assez piquante, c'est que ce terrible préfet, si universellement détesté pour sa rudesse, ses mesures draconiennes et son despotisme, était, au fond, d'humeur joviale, chansonnier à ses heures, et qu'il se fit recevoir membre du Caveau. Souvent même le banquet d'été de la joyeuse académie avait lieu dans sa maison, à Saint-Denis, et peut-être bien que l'excellence de ses vins ne contribuait pas médiocrement au succès de ses chansons.

Il a laissé des *Mémoires*, dont on lui a contesté la paternité, mais qui sont réellement de lui. Ils ont été seulement revus et corrigés par Horace Raison. Outre une contrefaçon belge, il en existe deux éditions (1840, 4 vol. in-8°; 1856, 2 vol.).

GISSI, ville d'Italie, prov. de Chieti, 15 kilom. S.-O. d'Ilvasto, près de la rivière Sinello; 4,284 hab.

GÎT, troisième personne du présent de l'indicatif du v. Gésir.

Gît-le-Cœur (RUE), nom sous lequel, par suite d'une corruption orthographique, est encore désignée aujourd'hui une rue historique de l'ancien Paris. Commençant au quai des Grands-Augustins, cette rue finit rue Saint-André-des-Arts. Elle est fort ancienne et désignée dans des titres de Saint-Germain-des-Pres, au XIVe siècle, sous les noms de *Gilles Queux*, puis de *Gui-le-Queux*. *Queux*, on le sait, signifiait en vieux français *cuisinier*, et tout porte à croire que le maître queux de la table royale aura donné son nom à la rue en y faisant construire un hôtel. Cependant, Sauval, dans son livre des *Antiquités de Paris*, cite un acte daté de 1397, dans lequel la rue *Gui-le-Queux* est dénommée *Gui-le-Comte*. Piganiol de la Force veut que la rue ait pris définitivement le nom de *Gît-le-Cœur* par suite du séjour qu'y aurait fait un sieur Gilles Cœur, descendant, suivant lui, de l'illustre argentier de Charles VII.

Nous trouvons dans les *Essais historiques* de Sainte-Foix des détails curieux qui se rattachent à cette rue : « Au bout de la rue Gilles-Cœur, dit-il, dans l'angle qu'elle forme aujourd'hui avec la rue du Hurepoix, François Ier fit bâtir un petit palais qui communiquait avec un hôtel habité par la duchesse d'Etampes dans la rue de l'Hirondelle. » Sauval, dans son livre cité plus haut, parle également du *Palais d'amour*. C'est le nom historique de la célèbre demeure.

GÎTAGE s. m. (jî-ta-je). Techn. Dernière eau que l'on donne aux étoffes foulées, dans l'opération du lainage : *Le* GÎTAGE *étant en réalité un simple brossage, on emploie, pour l'effectuer, tantôt de petits chardons très-flexibles, qu'on appelle* turlupins, *tantôt des chardons ordinaires, mais en partie usés.* (Maigne.)

GITANELLA s. f. (ji-ta-nèl-la — dim. espag. de *gitana*). Petite gitana : *On voit en elle le spectre d'une de ces ravissantes* GITANELLAS, *que Michel Cervantes ne dédaigna pas de chanter.* (G. Sand.) ‖ On dit aussi GITANELLE et GITANILLE.

GITANELLO, s. m. (ji-ta-nèl-lo — dim. espagn. de *gitano*). Petit gitano : *Ce ne fut qu'au grand jour que l'on vint me relayer; le* GITANELLO *n'était pas rentré.* (G. Sand.) ‖ On dit aussi GITANILLO.

GITANO, fém. **GITANA** s. (ji-ta-no, ji-ta-na — mot espagn.). Ethnogr. Nom espagnol des bohémiens.

GÎTE s. m. (ji-te — rad. *gésir*). Lieu où l'on demeure, où l'on couche habituellement; domicile : *N'avoir pas de* GÎTE. *Quitter son* GÎTE. *Rentrer dans son* GÎTE.

> Un mort s'en allait tristement
> S'emparer de son dernier *gîte*.
> LA FONTAINE.

‖ Logement où l'on passe la nuit, asile ou auberge : *Arriver au* GÎTE *avant la nuit. Demander un* GÎTE. *Combien le cœur rit quand on approche du* GÎTE! (J.-J. Rouss.) *Ne demandez pas son nom à qui vous demande un* GÎTE. (V. Hugo.)

> Mon frère a-t-il tout ce qu'il veut,
> Bon souper, bon *gîte* et le reste?
> LA FONTAINE.

— Par anal. Lieu où le lièvre se cache pour dormir : *Le lièvre est rencontré souvent à cinq lieues de son* GÎTE. (J. Janin.)

> Un lièvre en son *gîte* songeait,
> Car que faire en un *gîte* à moins que l'on ne songe?
> LA FONTAINE.

— Législ. anc. Droit perçu par les rois de France pour s'indemniser de leurs frais de voyage, de passage et de séjour. ‖ *Gîte et geôlage*, Droit perçu par les geôliers sur les prisonniers qu'ils gardaient. ‖ *Gîte aux chiens*, Droit que payaient les vassaux pour se dispenser de nourrir les chiens du seigneur.

— Anc. administr. *Gîtes d'étapes*, Etapes militaires.

— Architect. hydraul. Pièce de bois qui entre dans la construction d'un pont volant.

— Constr. Dans les provinces du Nord, Chacune des solives d'un plancher. C'est par abus qu'on le fait quelquefois féminin en ce sens.

— Artill. Chacune des poutrelles qui soutiennent les madriers d'une plate-forme.

— Techn. Meule fixe d'un moulin, appelée aussi *meule gisante.* ‖ Partie fixe d'un soufflet, celle qui porte la soupape.

— Art culin. Bas de la cuisse du bœuf. ‖ *Gîte à la noix* ou simplement *Gîte*, Morceau de la cuisse du bœuf situé dans la partie arrondie de la cuisse, et contenant une espèce de glande grosse comme une noix ‖ *Gîte à l'os*, Derrière du gîte. ‖ *Lièvre en gîte*, Lièvre cuit dans une terrine de forme allongée.

— Minér. Gisement; contrée qui possède des gisements : GÎTE *houiller*. GÎTE *aurifère*. *Les* GÎTES *houillers de la Belgique sont les plus admirables de tout le continent.* (Mich. Chev.)

— s. f. Mar. Endroit où un navire est échoué.

— **Encycl.** *Gîtes métallifères.* V. MINES.

GÎTÉ, ÉE (ji-té) part. passé du v. Gîter. Logé : *Être mal* GÎTÉ.

— Qui est au gîte, en parlant d'un lièvre; qui est posté, fixé, établi, en parlant d'un animal : *Lorsque les glaces sur lesquelles les manchots sont* GÎTÉS *viennent à flotter, ils voyagent avec elles, et sont transportés à d'immenses distances de toute terre.* (Buff.)

Le lièvre était *gîté* dessous un maître chou.
LA FONTAINE.

GÎTER v. n. ou intr. (ji-té — rad. *gîte*). Habiter, demeurer, coucher ordinairement : *Les premières tribus de ce peuple* GÎTENT *dans le creux des rochers de la cataracte.* (Lenormant.)

— Etre au gîte, avoir son gîte, passer la nuit, en parlant d'un lièvre ou de quelques autres animaux : *Pour savoir l'histoire entière des oiseaux, il faudrait connaître les routes qu'ils pratiquent, les lieux de repos où ils* GÎTENT. (Buff.)

— Mar. Se dit d'un navire plein d'eau et échoué : *La frégate* GÎTE *dans la passe.*

— v. pron. *Se gîter*, Prendre gîte, se loger : *Les chats cherchent à* SE GÎTER *dans les lieux les plus chauds.* (Buff.)

— **Syn. Gîter, demeurer, habiter,** etc. V. DEMEURER.

GITH s. m. (jitt). Bot. Nom vulgaire de la nigelle aromatique.

GITHAGINE s. f. (ji-ta-ji-ne — rad. *githago*). Chim. Principe vénéneux extrait de la nielle githago.

— **Encycl.** V. SAPONINE.

GITHAGO s. m. (ji-ta-go). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, tribu des dianthées, dont l'espèce type est plus connue sous le nom de NIELLE.

GITIADAS DE LACÉDÉMONE, sculpteur et poëte grec, qui vivait au VIe siècle avant notre ère. Il termina, à Sparte, le temple de Minerve Poliouchos, l'orna de bas-reliefs en bronze représentant les travaux d'Hercule, l'enlèvement des filles de Leucippe, Héphaistos délivrant sa mère, la naissance d'Athéné, Amphithrite et Poseidon, etc., et exécuta pour ce temple la statue, également en bronze, de la déesse, ce qui la fit surnommer Minerve Chalcoicos. Gitiadas était également l'auteur de deux trépieds qu'on voyait à Amyclée, et qui étaient supportés par les statues d'Aphrodite et d'Artémis. Ce sculpteur s'adonna aussi à la poésie. Il composa, en dialecte dorien, divers chants, entre autres un hymne en l'honneur de Minerve.

GITO s. m. (ji-to). Bot. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, qui croît au Brésil.

GITON s. m. (ji-ton — nom d'un personnage de Pétrone). Mignon, personne du sexe masculin qui a pour d'autres personnes du même sexe des complaisances honteuses : *Les* GITONS *de Rome sont célèbres dans l'histoire de la corruption.*

Cessez, Algarotti, d'observer les humains,
Les Phrynés de Venise et les *gitons* de Rome.
VOLTAIRE.

— Moll. Coquille du genre pourpre, trouvée dans les mers du Sénégal.

GITONE s. f. (ji-to-ne). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type se trouve dans le midi de la France.

GITS, bourg de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, arrond. et à 20 kilom. N.-E. d'Ypres; 3,500 hab. Fabrication de vinaigre estimé.

GITSCHIN, ville des Etats autrichiens (Bohême), à 76 kilom. N.-E. de Prague, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Sydlina; 5,715 hab. Siége d'un tribunal criminel; gymnase; maison d'éducation d'enfants de militaires. Beau haras du prince de Trautmannsdorf. Cette ville, notablement agrandie par Wallenstein, en 1627, fut, le 1er juillet 1866, le théâtre d'un engagement entre les Prussiens et les Autrichiens, prélude de la célèbre bataille de Sadowa. C'est dans le voisinage de cette ville que fut enterré Wallenstein, en 1636; trois années plus tard, le général suédois Baner envoya en Suède la tête et la main droite du héros de la guerre de Trente ans. Ce qui restait de la dépouille mortelle y demeura oublié plus d'un siècle, jusqu'au jour où le comte Vincent de Wallenstein le fit transporter à Munchengratz, dans le tombeau de sa famille. Le cercle de Gitschin a 296,244 hectares de superficie et 334,897 hab.

GITTELDE, bourg d'Allemagne, dans le duché de Brunswick, district de Grandersheim, dans le Harz; 2,500 hab. Mines et usines à fer dites du *Harz-communion.*

GIUDICE, ancienne famille de Gênes, qui, dès le commencement du XIIe siècle, occupait les plus hautes charges dans cette république. Paul-Baptiste GIUDICE fut doge de Gênes en 1561. Son cousin, Paul GIUDICE, ancien de la ville de Gênes, fut père de Nicolas GIUDICE, qui passa à Naples, où ses descendans se sont perpétués. Marc-Antoine GIUDICE, marquis de Voghera, fils de Nicolas, fut père d'un autre NICOLAS, qui obtint en 1631 l'érection de sa terre de Cellamare en principauté, et qui fut créé duc de Giovenazzo en 1651. Il laissa, entre autres enfants, François GIUDICE, cardinal, archevêque de Montréal, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du sacré collége, et Dominique GIUDICE, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne auprès du duc de Savoie, du roi de France, du roi de Portugal, du saint-siége, vice-roi et capitaine général de l'Aragon, nommé grand d'Espagne en 1697. Ce Dominique GIUDICE fut père, entre autres enfants, de Nicolas GIUDICE, cardinal, et d'Antoine GIUDICE, prince de Cellamare, célèbre par la conspiration qui porte son nom. Antoine GIUDICE est mort, sans postérité mâle, en 1733.

GIUDICI (Carlo-Maria), peintre et sculpteur italien, né à Viggici, près de Milan, en 1723, mort dans cette dernière ville en 1804. Il se rendit, vers 1753, à Rome, pour se perfectionner par l'étude des chefs-d'œuvre, puis ouvrit à Milan une école où il forma de nombreux élèves, leur enseigna les saines traditions de l'art, et s'efforça de lutter contre le mauvais goût qui dominait alors. Comme peintre, Giudici a exécuté des tableaux où l'on trouve de la grâce et une grande pureté de formes. Il a décoré à fresque la voûte de Saint-François-de-Paule, à Milan. Comme sculpteur, on lui doit, entre autres œuvres, des bas-reliefs exécutés dans la cathédrale de Milan et représentant : *Adam et Eve chassés du paradis terrestre;* le *Sacrifice* et la *Mort d'Abel;* le *Sacrifice de Gédéon*, etc.

GIUDICI (Paulo **EMILIANI-**), littérateur et homme politique italien, né à Mussomeli (Sicile) en 1812. De bonne heure, il s'adonna à la culture des lettres, entra en relations avec les hommes les plus distingués de l'Italie, et se fixa, en 1840, à Florence. Giudici s'était fait connaître par son érudition, par la publication d'un ouvrage devenu aussitôt classique, par le patriotisme et le libéralisme de ses idées, lorsque éclata en Italie la révolution de 1848. Le grand-duc et les Autrichiens ayant été chassés de la Toscane, le gouvernement provisoire, à la tête duquel se trouvait le littérateur Guerrazzi, nomma M. Emiliani-Giudici professeur à l'université de Pise (1849). Depuis trois mois à peine ce dernier occupait sa chaire, lorsqu'il dut la quitter par suite de la restauration par l'Autriche du grand-duc Léopold II. Dix ans plus tard, l'Italie ayant été délivrée du joug autrichien, grâce à l'intervention armée de la France, M. Giudici fut appelé à professer l'esthétique à l'Académie royale des beaux-arts de Florence, et devint en même temps secrétaire de l'Académie de cette ville. Toutefois, comme l'enseignement le détournait de ses travaux d'écrivain, auxquels il désirait se livrer tout entier, il abandonna sa chaire en 1862. Cinq ans plus tard, ses concitoyens de la Sicile l'envoyèrent siéger au parlement italien, où il a voté avec le parti libéral conservateur. On doit à cet écrivain d'importants ouvrages, qui lui ont acquis dans son pays une grande notoriété. Nous citerons : *Histoire de la littérature italienne* (Florence, 1844, in-8°; 2e édit., 1853, 2 vol. in-18), livre qu'il a divisé en deux parties : la littérature originale et la littérature de perfectionnement; *Histoire des communes italiennes* (Florence, 1853-1854, 3 vol. in-18), ouvrage curieux, rempli de documents inédits; *Histoire d'Angleterre*, traduite de Macaulay (Florence, 1856, 2 vol. in-8°); *Histoire du théâtre italien* (Milan, 1860, in-8°). Depuis plusieurs années, il prépare une *Histoire de la démocratie florentine*, qui paraît devoir être son œuvre capitale.

GIUGH s. m. (ji-ugh). Chronol. Cycle indien contenant plusieurs leks, dont chacun est formé de plusieurs milliers d'années : *Le monde, d'après les Indiens, est sur la fin de son quatrième et dernier* GIUGH.

GIUGIRI s. m. (jiu-ji-ri — altér. de *gingili*). Bot. Nom donné au sésame par les colons de la Martinique.

GIUGLIANO, ville d'Italie, prov. et à 14 kilom N.-O. de Naples; 11,478 hab. Beau château, hôpital, nombreuses églises.

GIULANOVA, ville d'Italie, prov. de Teramo, près de l'Adriatique, où elle a un petit port de commerce; 2,200 hab.

GIULAY (Ignace et François, comtes), généraux autrichiens. V. GYULAY.

GIULIANO (SAN-), ville de Sicile. V. MONTE-SAN-GIULIANO.

GIULINI (Georges), érudit et historien italien, né à Milan en 1714, mort en 1780. Doué d'une vive et précoce intelligence, il avait à peine dix-sept ans, qu'il était docteur en droit. A l'étude de la jurisprudence il joignit celle de la philosophie, des belles-lettres, des mathémathiques, des langues, de l'archéologie, de la musique, et, pendant vingt ans, scruta les monuments antiques, les documents du moyen âge relatifs à l'histoire de sa patrie. Tout en se livrant à ces travaux considérables, Giulini trouvait le temps de goûter les plaisirs mondains, de faire de la musique, de composer des airs pour des pièces dont ses amis ou lui étaient les auteurs, et de remplir, à la satisfaction générale, de hautes fonctions administratives dans sa ville natale. Quelques dissertations et, enfin, son histoire du Milanais, publiée sous le titre de *Mémoires*, fondèrent définitivement sa réputation, lui valurent le titre d'historiographe de Milan, une pension de Marie-Thérèse, et le firent nommer membre d'un grand nombre d'académies. Frappé d'une attaque d'apoplexie en 1774, Giulini dut suspendre ses travaux, perdit, en 1777, la mémoire des mots, et ne fit plus que languir. Outre plusieurs ouvrages inédits, on a de lui des dissertations insérées dans la *Collectio mediolanensis*, et ses *Memorie spettanti alla storia, al governo ed alla descrizione della città e della campagna di Milano ne secoli bassi* (Milan, 1760-1775, 9 vol. in-4°), avec une *Continuation* (Milan, 3 vol. in-4°). Cet ouvrage, qui est un monument d'érudition et de judicieuse critique, va jusqu'en 1447.

Giulio Sabino, opéra italien de Métastase et Sarti. V. SABINUS (Julius).

GIUNTA s. f. (djioun-ta — mot. ital. qui signif. *ajoutée, adjointe*). Hist. Corps des sénateurs que le conseil des Dix, à Venise, s'adjoignait dans quelques circonstances.

GIUNTA, nom d'une famille d'imprimeurs italiens. V. JUNTE.

GIUNTA DE PISE, peintre italien de la première moitié du XIIIe siècle. Il fut le plus remarquable artiste de son temps. Il exécuta vers 1230, avec des peintres grecs, dans la basilique d'Assise, des fresques dont quelques parties, assez bien conservées, existent encore, et représentent l'*Assomption*, le *Crucifiement*, la *Chute de Simon le magicien.* On a également de lui : un *Christ*, peint à fresque dans l'église de San-Ranieri, à Pise; un *Christ*, vénéré dans l'oratoire de Sainte-Catherine de Sienne, etc. Les œuvres de Giunta se recommandent, en général, par la richesse des détails et la grandeur des idées; mais, comme il n'avait connu que les œuvres des byzantins, il adopta leur style et leur manière; son dessin manque de correction et d'ampleur et son coloris est sans vigueur.

GIUNTINI (François), en latin **Junctinus**, théologien et astronome italien, né à Florence en 1522, mort à Lyon en 1590. Il était provincial de l'ordre des carmes lorsque, dégoûté de la vie religieuse, il se rendit à Lyon et embrassa la religion protestante, qu'il ne tarda pas à abandonner pour revenir au catholicisme. Giuntini fut quelque temps correcteur chez les Junte, puis devint prêteur sur gages, et amassa de cette façon 60,000 écus. Il périt écrasé par sa bibliothèque, après avoir mené une vie des plus licencieuses. Ses principaux ouvrages sont : *Tractatus judicandi revolutiones nativitatum* (Lyon, 1570, in-8°); *Speculum astrologiæ* (1580, 2 vol. in-fol.).

Giuramento (IL), drame lyrique de Rossi et Mercadante. V. SERMENT (le).

GIURGEWO, DJORDJOVA ou **JERKAKI**, ville des Principautés-Unies, dans la Valachie, à 66 kilom. S.-O. de Bukharest, en face de Routschouk, sur la rive gauche du Danube, où elle a un port de commerce assez fréquenté; 15,000 hab. Ecole supérieure, lazaret. Commerce assez actif. Cette ville fut fondée en 1416 par le sultan Mahomet Ier, et tomba, en 1594, entre les mains de Michel, hospodar de Valachie, qui, aidé d'Etienne Bathory, remporta sous ses murs, le 27 octobre 1595, une grande victoire sur Iman-Pacha. Prise par les Russes en 1771, elle fut encore reprise par eux en 1810 et en 1829; ses fortifications furent alors rasées. Pendant la guerre de Crimée, les Turcs la prirent d'assaut en 1853; mais ils furent forcés à la retraite par le combat du 5 février 1854, et les Russes la reprirent le 12 juin; mais ils la conservèrent peu de temps, car, le 7 juillet suivant, ils durent, à leur tour, reculer devant les troupes d'Omer-Pacha.

GIUSEPPINO, peintre italien. V. JOSÉPIN.

GIUSSANO (Jean-Pierre), en latin **Clusianus**, écrivain italien, né à Milan en 1553, mort en 1623. Il abandonna l'étude de la médecine pour entrer dans l'ordre des oblats, et fut chargé par l'archevêque de Milan, saint Charles Borromée, d'administrer une partie de son diocèse. Giussano a publié, entre autres écrits : *Delle siete chiese di Milano* (1593); *Della penitenza* (1593); *Istoria evangelica* (1601), et des vies de plusieurs saints personsonnages, notamment celle de *saint Charles Borromée* (1610), qui a eu plusieurs éditions.

GIUSTI, nom de plusieurs peintres italiens de l'école florentine, dont les plus remarquables sont les suivants : Antoine GIUSTI, né en 1624, mort en 1705. Il étudia sous César Dandieri et devint un excellent peintre de paysage et d'animaux. — Grégoire GIUSTI, né à Pistoie en 1732. Il se rendit, en 1749, à Rome, où il reçut les leçons de Seblonca et de Batoni, et peignit pour l'église Saint-Vital des tableaux qui ne manquent pas de mérite. Il se vit contraint, par le manque de ressources, de se mettre aux gages des jésuites, qui lui firent reproduire au crayon ou en miniature les morceaux les plus curieux du musée Kircher.

GIUSTI (Guiseppe), célèbre poëte toscan, né au Val-de-Nievole, près de Florence, en 1809, mort en 1850. Il était fils du chevalier Dominique Giusti, descendant d'une riche et ancienne famille de Pescia; son aïeul avait été ministre du grand-duc Pierre-Léopold. Il fit ses classes à Pistoie, puis à Lucques, étudia le droit à Pise, et fit même son stage chez l'avocat Capoquadri, depuis ministre de la justice. Une fois reçu docteur, il abandonna la jurisprudence pour se livrer à la poésie, et, après quelques essais, trouva sa voie véritable, l'ode satirique. C'est le seul nom qu'on puisse donner à ses poésies, qui réunissent pour nous, Français, Alfred de Musset à Béranger. Une boutade spirituelle, la *Guillotine à vapeur* (1833); une satire, *Résignation*, furent ses premières tentatives applaudies. Deux ans après, il écrivit son *Dies iræ*, facétieuse oraison funèbre de l'empereur François Ier, le bourreau et le geôlier de l'Italie, la personnification la plus dure de la Sainte-Alliance. Ces vers manuscrits coururent, de main en main, par toute la ville; ils avaient déjà toute l'audace et la verve railleuse que Giusti a répandues plus tard à pleines mains. En 1836, il composa l'un de ses chefs-d'œuvre, *lo Stivale*, l'histoire d'une botte (l'Italie) qui, chaussée par qui veut la prendre, conte piteusement ses malheurs. Le *Grand Dictionnaire* a consacré une analyse à ce morceau vraiment original et plein de verve. (V. BOTTE). Le *Brindisi di Girella*, où il flagelle les voltes-faces politiques; le *Couronnement*, le *Roi Soliveau*, où il se moque des tyranneaux italiens; d'autres pièces encore où il livre au mépris tous les repus de l'absolutisme, marquèrent sa place à la tête des écrivains qui rêvaient la régénération de l'Italie. Ses poésies secouèrent la torpeur nationale et secondèrent le mouvement qui s'opéra de 1830 à 1847.

Quand eut lieu l'explosion de 1848, Giusti, qui croyait à la renaissance de l'Italie par la papauté, erreur des meilleurs esprits de l'époque, se borna à soutenir de toutes ses forces la liberté constitutionnelle et à réclamer l'unité de la patrie. Ses amis les plus intimes étaient les chefs du parti libéral modéré, Massimo d'Azeglio, Ridolfi, Gino Capponi. Ce dernier fut le conseil littéraire de Giusti, qui lui dédia les meilleures de ses poésies, entre autres l'ode admirable intitulée la *Terre des morts*, dans laquelle la sensibilité du patriote et l'amertume du penseur sont masquées sous une raillerie moqueuse d'un grand effet lyrique.

A la convocation de la première Assemblée nationale de la Toscane, Giusti fut élu, à une immense majorité, député de son pays, le Val-de-Nievole. Il siégea à gauche, mais n'aborda jamais la tribune et vota avec les ministres; le parti républicain le traita de réactionnaire. Guerrazzi disait de lui : « Il nous a aidés à démolir, mais il a pris peur des décombres; » et Giusti répondait avec amertume : « Ont-ils donc oublié que du temps que je parlais ils se taisaient tous? » Réélu à l'Assemblée législative, il vit ses craintes se réaliser; le grand-duc rentra en 1849, à la suite de la bataille de Novare et escorté par les baïonnettes autrichiennes. Deux fois déçu dans ses plus chères espérances, ulcéré par les attaques dirigées contre lui et par le triomphe définitif de l'absolutisme, il sentit s'aggraver la phthisie pulmonaire dont il souffrait depuis quelque temps, et, après avoir langui plusieurs mois chez son fidèle et généreux ami, le marquis Capponi, il expira le 30 mars 1850. Il fut enseveli à San-Miniato, et ses amis eurent grand'peine à obtenir du gouvernement qu'il lui fût fait des funérailles publiques.

Lemonnier, de Florence, a donné la meilleure édition de ses poésies sous ce titre : *Versi editi ed inediti* (1852, 1 vol.). Ses autres ouvrages : *Recueil de proverbes toscans* (1 vol.); *Lettres* (2 vol.); *Ecrits divers en prose et en vers* (1 vol.); *Lettres choisies* (1 vol.) ont paru chez le même éditeur.

Giusti est peu connu en France. G. Planche l'a critiqué sans l'avoir lu, ou, ce qui est pis, sans l'avoir compris. Marc Monnier l'a très-bien jugé; nous résumons ses appréciations.

On a pu dire avec une certaine vérité que Giusti est le Béranger de l'Italie. Il lui ressemble en effet par le rôle qu'il s'est donné dans son œuvre et dans sa vie. Libéral, populaire, ennemi né du bon vieux temps, violent contre les prêtres et les princes et modéré d'autre part; éloigné des utopies, plus national qu'humanitaire, plus patriote que républicain, il fut traité tour à tour d'anarchiste et de révolutionnaire, et resta toujours un homme de bon sens et galant homme. Son *Prétérit-plus-que-parfait du verbe penser* est le marquis de Carabas vêtu à l'italienne.

On retrouve l'esprit de Béranger dans l'*Avis pour un septième congrès de savants;* et la *Papauté du pape Pero* (Pierrot), ce pape débonnaire et de bonne foi contre lequel les rois se révoltent, n'est-ce pas le roi d'Yvetot sur la chaire de saint Pierre? Giusti, comme notre chansonnier, fustigea dans son pays les abus de la Restauration et les ridicules du pouvoir. Il le fit avec courage et brava mille fois la prison ou l'exil avec une insouciance qui lui porta bonheur; il nommait par leur nom les choses et les hommes qu'il attaquait, même les papes et les rois, dans sa poésie violente du *Couronnement*, et le grand-duc en personne. Mais ici s'arrête la ressemblance. L'esprit de Giusti avait plus de distinction et d'élévation que n'en montra Béranger. C'est encore à Musset qu'il ressemblerait le mieux : il est nerveux, délicat, passionné; il a l'impression vive et mobile; il rappelle enfin notre poëte par la suprême élégance de ses manières, sa familiarité de bon ton, même quand il lui arrive de lâcher les gros mots. Ce qu'il y a de plus caractéristique en lui, c'est sa langue, cette admirable et expressive langue du peuple de Florence, que Dante avait déjà maniée avec tant de force et que Giusti a su rajeunir.

Plusieurs des satires du poëte ont d'assez grandes proportions et sont traitées avec une puissance d'ironie à défier Byron lui-même. Son *Gingillino* est le chef-d'œuvre de ce genre; l'ode à *Saint Ambroise de Milan*, morceau travaillé avec un goût exquis, laisse au contraire percer une sensibilité et une émotion assez rares parmi les inspirations de Giusti.

GIUSTINIANI, ancienne famille patricienne de Venise, qui s'est ramifiée à Gênes, à Naples et en Corse. Elle a produit un grand nombre d'hommes remarquables, dont on trouvera la biographie dans les articles suivants.

GIUSTINIANI (Léonard), poëte italien, né à Venise vers 1388, mort dans cette ville en 1446. Il était frère de saint Laurent-Justinien, patriarche de Venise, et devint sénateur, puis procurateur de Saint-Marc (1443), se signala par son éloquence et par son habileté dans le maniement des affaires, puis fut frappé d'une cécité qui le força de renoncer aux fonctions publiques. Léonard cultiva avec succès les lettres et la poésie. Ses vers ont été réunis et publiés dans deux recueils intitulés : *Devotissime e santissime laude* (Vicence, 1475, in-4°); *Canzoni e strambotti d'amore* (Venise, 1482).

GIUSTINIANI (Bernard), historien, fils du précédent, né à Venise en 1408, mort en 1489. Sénateur à dix-neuf ans, il remplit d'importantes fonctions publiques, fut successivement envoyé, comme ambassadeur, auprès du roi de France, Louis XI, des papes Pie II, Paul II et Sixte IV, devint procurateur de Saint-Marc en 1474 et fit, à partir de 1485, partie du conseil des Dix. Son principal ouvrage est intitulé : *De origine urbis Venetiarum rerumque ab ipsa gestarum historia* (Venise, 1492, in-fol.). On a aussi de lui : *Orationes et epistolæ* (Venise, 1492, in-fol.).

GIUSTINIANI (Augustin-Pantaléon), évêque de Nebbio, en Corse, né à Gênes en 1470, mort en mer en 1536. Elevé chez les dominicains de Florence, il voulut, dès l'âge de quatorze ans, entrer dans leur ordre. Ses parents, dont il était l'unique fils, en qui s'éteignaient les deux grandes branches des Giustiniani della Banca et Longa, comptant sur lui pour continuer les traditions glorieuses que ces noms avaient laissées dans l'histoire de Gênes, s'opposèrent à ses desseins. Mais enfin il sut les décider et, en 1488, il fit profession chez les dominicains de Pavie. C'est là, dans le silence du cloître, qu'il se livra à ses études de langues orientales, qui lui ont fait un nom dans la science. Après avoir professé, bien jeune encore, dans diverses maisons de son ordre, il fut, par le crédit de son parent le cardinal Bandinelli, nommé à l'évêché de Nebbio. Ce diocèse était très-pauvre et très-difficile à administrer au milieu des démêlés fréquents des Genois et des Corses. Giustiniani profita de la tenue du concile de Latran pour demander au pape Léon X son changement, qu'il ne put obtenir. Peu disposé à rentrer dans son diocèse, il se retira alors auprès de Ferreri, évêque d'Ivrée. Là, il accepta avec bonheur la proposition qui lui fut faite, au nom du roi François Ier, de venir en France prêter son concours à la renaissance des lettres dans ce pays. François Ier lui donna, avec le titre de chapelain, une pension de 800 écus, et le nomma professeur d'hébreu à l'Université. Giustiniani occupa, pendant près de cinq ans, cette chaire, qu'il quitta pour rentrer dans son pays, que déchiraient les factions. Mais alors il se trouva mêlé aux funestes dissensions que la faction des Adorni y excitait; il fut même blessé dans une émeute. Cruellement attristé de cette anarchie, à laquelle il ne pouvait porter remède, il revint dans son évêché de Corse. Là, il se prit d'affection pour le troupeau qui lui était confié; il embellit l'église de Nebbio, augmenta le revenu de la mense épiscopale, fit bâtir un évêché, s'attacha si bien à ses nouvelles fonctions, qu'il refusa d'aller s'établir en France, sur les prières du cardinal de Lorraine. Giustiniani s'était familiarisé avec les langues orientales, l'hébreu, le chaldéen, l'arabe; il parlait aussi le grec et le latin. Sa vie fut presque toute consacrée à la publication des livres sacrés en chacune de ces langues. C'est ainsi qu'il a donné tour à tour : *Precatio pietatis plena ad Deum omnipotentem composita, ex duobus et septuaginta nominibus divinis hebraicis et latinis, cum interprete commentario* (Venise, 1513, in-8°); *Liber Job, nuper hebraïcæ veritati restitutus cum duplici versione latina* (Paris, s. d., in-4°); *Psalterium hebræum, græcum, arabicum, chaldaicum, cum tribus latinis interpretationibus et glossis* (s. l. n. d., in-fol.). Cet ouvrage, dédié à Léon X, a été imprimé à Gênes; on a la date de la fin de l'impression, novembre 1516. C'est le premier travail de ce genre fait en Europe; la Bible de Ximenès est postérieure d'une année; elle n'embrasse pas, d'ailleurs, les dialectes arabe et grec. Huet, évêque d'Avranches, a beaucoup loué ce travail immense.

GIUSTINIANI (Vincent), prélat grec, né à Scio en 1519, mort en 1582. Il se rendit en Italie, d'où sa famille était originaire, devint général de l'ordre des dominicains en 1558, assista, en 1562 et 1563, au concile de Trente, où il défendit chaudement la cause des ordres religieux, et fut chargé d'une mission diplomatique en Espagne par Pie V. Nommé cardinal en 1570, Giustiniani devint ensuite préfet de la congrégation de l'*Index*, vice-protecteur de l'ordre des dominicains et abbé de Saint-Cyr de Gênes. On a de lui : *Regula sancti Augustini et constitutiones ordinis prædicatorum* (Rome, 1566, in-8°), et des *Lettres adressées aux religieux de son ordre*.

GIUSTINIANI (Orsatto), poëte, né à Venise en 1538, mort dans sa ville natale en 1603. Il échappa au mauvais goût et à l'affectation qui s'introduisait à cette époque dans la poésie italienne, traduisit en vers l'*Œdipe roi* de Sophocle (Venise, 1585, in-4°), et publia un recueil de poésies dans le genre de celles de Pétrarque, sous le titre de *Rime* (Venise, 1600, in-8°). Orsatto devint sénateur de la république. On cite de lui un trait peu commun de piété filiale : « Sa mère, dit Ginguené, attaquée de la peste en 1576, avait au sein un bubon qui lui faisait souffrir des douleurs atroces; il était parvenu à un tel degré de malignité pestilentielle que les gens de l'art refusaient d'y toucher et de faire une opération qu'ils jugeaient, d'ailleurs, inutile. Orsatto seul eut assez de tendresse et de fermeté pour l'entreprendre. Il se fit indiquer par les médecins ce qu'il y avait à faire et l'exécuta sous leurs yeux avec autant d'adresse que s'il eût professé l'art toute sa vie. L'opération réussit; mais, comme on l'avait prévu, elle était trop tardive. La malade succomba peu de jours après, emportant la consolation d'avoir reçu de son fils une telle preuve de dévouement. »

GIUSTINIANI (Pierre), historien, né à Venise, où il était membre du sénat. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il est l'auteur d'une *Historia rerum Venetiarum ab urbe condita* (Venise, 1576, in-fol.), qui offre de l'intérêt en ce qui concerne les événements du XVIe siècle. Cette histoire a été traduite en italien par Doudi dall' Orologio.

GIUSTINIANI (Pompée), surnommé **Bras de fer**, général et historien, né en Corse en 1569, mort dans le Frioul en 1616. Il entra au service de l'Espagne, fut nommé, en 1591, colonel, et, à ce titre, envoyé dans les Pays-Bas, sous les ordres d'Alexandre Farnèse et du marquis de Spinola. Tour à tour conseiller de guerre et maréchal de camp, il prit part à tous les combats de la campagne, et chacun de ses grades fut la récompense de son courage. Au siége d'Anvers, il eut le bras fracassé, subit l'amputation, et, pourvu d'un bras mécanique en fer, il continua son service. De là lui vint son surnom. Des Pays-Bas, il fut envoyé en Frise à la tête d'un corps d'armée pour y maintenir la tranquillité. Lorsque la paix eut été signée entre le roi de France et l'empereur, il entra au service de Venise, qui combattait alors contre les Turcs. Chargé d'abord, en 1610, de la défense de l'île de Crète, il fut, au bout de quatre ans, rappelé sur le continent. En 1616, on l'opposa aux forces autrichiennes qui avaient envahi le Frioul, et, dans une reconnaissance, il fut tué par un biscaïen. Venise ressentit cruellement la perte de son général. Elle lui marqua sa reconnaissance en lui faisant dresser une statue équestre sur une de ses places et en pensionnant sa veuve et ses enfants. Sous la tente, Giustiniani avait fait un *Commentaire* sur la guerre de Flandre, dont il avait suivi toutes les péripéties. Cet ouvrage, au style nerveux, concis, rapide, a été traduit de l'italien en latin par Gamburini, et publié sous ce titre : *Bellum belgicum* (Anvers, 1609, in-4°). Il est divisé en six livres. Outre son mérite littéraire, il est d'une très-grande exactitude, qui lui a valu d'être édité plusieurs fois, et coup sur coup, à Cologne (1611 in-8°); Venise (1612, in-8°); Milan (1615, in-12).

GIUSTINIANI (Horace), né à Gênes vers la fin du XVIe siècle, mort à Rome en 1649. Il entra dans la congrégation de Saint-Philippe-de-Néri, devint bibliothécaire du Vatican, remplit, sous Urbain VIII, qui le nomma évêque de Montalto (1640), diverses missions diplomatiques, et obtint successivement, sous Innocent X, l'évêché de Nocera (1645), le chapeau de cardinal (1646), le titre de grand pénitencier et l'emploi de premier bibliothécaire du Vatican. Il a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire des conciles de Florence* (Rome, 1638, in-fol.), où l'on trouve beaucoup de pièces inédites.

GIUSTINIANI (Decio), évêque d'Aleria (Corse), né à Chio vers la fin du XVIe siècle, mort à Aleria en 1642. Venu fort jeune à Gênes, Decio y fit ses études, puis entra dans l'ordre des dominicains et fut nommé en 1612 évêque d'Aleria. Dans l'intervalle, il fit quelques voyages à Gênes pour publier ses ouvrages. Il donna ainsi successivement : *Sacramentum historiæ* (Gênes, 1617, in-4°); la traduction en vers lyriques des *Psalmi septem penitentiales* (Gênes, 1622, in-fol.), et enfin *Storia christiana, è glorie sante de Genova* (Gênes, 1637, in-4°).

GIUSTINIANI (Michel), littérateur, né à Gênes en 1612, mort vers 1680. Il devint grand-vicaire de son cousin Decio Giustiniani, évêque d'Aleria, et alla se fixer, après la mort de ce dernier (1642), à Rome, où il s'adonna entièrement à la culture des lettres. Michel Giustiniani a composé un grand nombre d'ouvrages, dont quarante-quatre sont restés manuscrits. Pami ceux qui ont été publiés, nous citerons : *Costitutioni Giustiniane ecclesiastiche* (Avellino, 1648, in-4°); *La scio sacra del rito latino* (Avellino, 1658); *Gli scrittori Liguri* (Rome, 1667, in-4°); *gli scrittori Liguri* (Rome, 1675, 3 vol. in-12).

GIUSTINIANI (Marc-Antoine), doge de Venise, mort en 1688. Il succéda en 1684 à Louis Contarini. Ce fut pendant son passage au pouvoir suprême que la république fit alliance avec le pape Innocent XI, l'empereur Léopold Ier, le roi de Pologne Jean Sobieski, pour combattre Mahomet IV, et que François Morosini, à la tête des forces vénitiennes, s'empara de l'île Sainte-Maure, du Péloponèse et d'une grande partie de la Dalmatie.

GIUSTINIANI (Nicolas-Antoine), prélat et érudit, né à Venise en 1712, mort en 1796. Il entra dans l'ordre des bénédictins, puis occupa successivement les siéges épiscopaux de Torcello (1753), de Vérone (1758) et de Padoue (1772). On a de lui : *Serie cronologica de' vescovi di Padova* (1786, in-4°); une traduction du *Traité des bienfaits cachés de la Providence*, d'A. Valerio, et une édition des *Œuvres* de saint Athanase (Padoue, 1777, 4 vol. in-fol.).

GIUSTINIANI (Laurent), écrivain italien, né en 1761, mort en 1824. Il abandonna la carrière du barreau pour s'adonner à la culture des lettres, devint conservateur de la bibliothèque royale de Naples et fut chargé, après 1815, de professer la diplomatique à l'université de cette ville. Outre de nombreux mémoires sur les antiquités napolitaines, Giustiniani a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Memorie istoriche degli scrittori legali del regno di Napoli* (Naples, 1787, 3 vol. in-4°); *la Bibliotheca storica e topografica del regno di Napoli* (Naples, 1793); *Saggio storico-critico sulla tipografia del regno di Napoli* (Naples, 1793); *Dizionario geografico ragionato del regno di Napoli* (Naples, 1797-1816, 13 vol. in-8°).

GIUSTINIANI DI MONIGLIA (F.-Paul), dominicain et prélat, né à Gênes en 1444, mort à Bude en 1502. Il se livra avec succès à la prédication et devint successivement prieur des dominicains de Gênes, provincial de Lombardie (1485), maître du sacré palais (1489), inquisiteur général dans les possessions des Génois (1494), commissaire apostolique (1498). Chargé, à ce dernier titre, d'examiner les procès d'un grand nombre de personnes accusées d'hérésie, il fit preuve de la plus grande sévérité et dut à l'ardeur de son zèle d'être nommé évêque de Scio et légat de Hongrie. Giustiniani avait composé plusieurs savants commentaires sur la Bible, restés manuscrits et aujourd'hui perdus.

GIVAL s. m. (ji-val). Moll. Coquille du genre fissurelle.

GIVAUDANE s. f. (ji-vô-da-ne). Ornith. Nom vulgaire de la bartavelle.

GIVET (*Givetum*), ville de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-E. de Rocroy, forte place de guerre, sur la Meuse; pop. aggl., 4,682 hab. — pop. tot., 5,801 hab. Carrières de calcaires bleus, moellons. Tanneries, fabriques de pipes, de colle forte, de crayons, de cire à cacheter; marbrerie. Commerce de transit avec la Belgique. Patrie de Méhul.

Givet est divisé en trois parties : le Grand-Givet ou Givet-Saint-Hilaire, sur la rive gauche de la Meuse; le Petit-Givet ou Givet-Notre-Dame, sur la rive droite, et le fort de Charlemont, sur un rocher à pic de 215 mètres d'altitude. Chacune de ces parties a une enceinte bastionnée, garnie de demi-lunes et environnée d'un fossé rempli d'eau. Le Grand-Givet et le Petit-Givet communiquent ensemble par un très-beau pont en pierre, construit en 1810 par ordre de Napoléon Ier. Les rues, en général bien alignées, sont bordées de maisons d'aspect agréable; on y trouve des places publiques et de belles casernes qui, sous le premier Empire, servirent de dépôt pour les prisonniers anglais.

La date de la fondation de Givet est inconnue. César y passa la Meuse avec son armée. Au moyen âge, elle formait deux villes qui faisaient partie du comté d'Agimont, et dépendaient de la principauté de Liége. Vers l'an 1540, Charles-Quint acheta de Philippe, comte de Kœnigstein, le comté d'Agimont, et il fit bâtir, en 1553, la forteresse de Charlemont, à laquelle il donna son nom, et l'annexa, ainsi que le comté, au duché de Luxembourg. Ce même comté appartint à l'Espagne jusqu'en 1679, époque à laquelle Charles II, souverain du royaume, céda à Louis XIV la forteresse de Charlemont et ses dépendances. En 1815, les Prussiens s'emparèrent de Givet, mais ne réussirent jamais à prendre Charlemont.

Louis XIV fit réparer et agrandir l'enceinte de Givet; il existe encore quelques débris des anciennes fortifications élevées par Charles-Quint. L'église, construite par Vauban et surmontée d'une tour carrée, renferme de belles boiseries. La place principale est ornée d'un buste de Méhul, reposant sur un socle en marbre blanc, avec un bas-relief représentant la muse de la musique. Des traces d'un ancien fort se voient sur le coteau du *mont d'Or*, qui domine la rive droite de la Meuse.

GIVETUM, nom latin de GIVET.

GIVORS, ville de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S. de Lyon, à l'embouchure du Gier et du canal du Gier sur le Rhône; pop. aggl., 8,877 hab. — pop. tot., 9,957 hab. Nombreuses et importantes verreries à bouteilles, à vitres et à gobeleterie; ateliers de teinturerie pour les soies, moulinage, métiers pour la fabrication des étoffes de soie; fabriques de briques réfractaires; tuileries, tanneries, hauts fourneaux, fonderies de deuxième fusion. Entrepôt de houille et de coke du bassin houiller de la Loire. Commerce de fers, bestiaux, châtaignes, clouterie, verrerie. Cette ville occupa, jusqu'au XVIe siècle, le versant oriental de la colline au pied de laquelle elle est aujourd'hui bâtie. Le baron des Adrets la ruina en 1562, et il reste à peine quelques débris des constructions primitives. Les Dauphinois du parti de Henri IV s'en emparèrent en 1791.

Un beau pont en fil de fer relie la ville à la rive gauche du Rhône. Dans les environs, ruines du château de Saint-Gérald et du couvent de Saint-Ferréol.

GIVORS (canal de), voie navigable de France, appelée autrefois canal du Forez, commence à Rive-de-Gier (Loire) et débouche dans le Rhône à Givors (Rhône), après un parcours de 16,240 mètres. Il est alimenté par les eaux du Gier et par le réservoir de Couzon. Le canal de Givors sert surtout au transport des houilles de Rive-de-Gier.

GIVRE s. m. (ji-vre — Plusieurs rapprochent ce mot de *givre*, serpent. M. Littré fait observer que, les intermédiaires manquant, ce rapprochement est fort douteux, et il demande si l'on ne pourrait pas voir plutôt dans *givre* s. m. une contraction et une forte corruption du latin *gelicidium*, givre, verglas. V. GELER). Météorol. Masse de menus glaçons arrondis, offrant l'aspect d'une poussière blanche, qui couvrent le sol et s'attachent aux végétaux : *Les arbres chargés de* GIVRE *apparaissent couverts de fleurs.* (Chateaub.)

On voyait des clairons, à leur poste gelés,
Restés debout, en selle et muets, blancs de *givre*,
Collant leur bouche en pierre aux trompettes de cuivre.

V. HUGO (l'*Expiation*).

— Comm. Sorte d'efflorescence cristallisée qui se produit sur les capsules de la vanille.

— **Encycl.** Météorol. Quand la vapeur d'eau répandue dans l'air se dépose sous forme de glace, sans passer par l'état liquide, elle constitue le *givre* ou la gelée blanche. Nous disons sans passer par l'état liquide, car, pour beaucoup de personnes, le *givre* serait simplement la rosée que la persistance du froid a fait geler sur la surface même des corps qu'elle recouvrait. Or, il est aisé de voir que le *givre* n'a pas la structure de la rosée congelée. Le *givre* forme une couche de glace spongieuse, opaque, qui va s'épaississant, et dans laquelle on distingue des prismes implantés les uns à côté des autres; tandis que la rosée congelée se présenterait sous la forme de petits mamelons de glace amorphe et transparente.

On sait que la terre et tous les corps placés à sa surface rayonnent de la chaleur vers l'espace; ce rayonnement est d'autant plus considérable que le ciel est plus pur, l'air plus calme et l'horizon plus étendu. Par les nuits claires et calmes de l'automne, la surface de la terre émet donc beaucoup de calorique; l'air voisin de cette surface se refroidit, et se trouve bientôt saturé de vapeur. Si la température s'abaisse encore un peu, cette vapeur se dépose sous forme de rosée. Mais si l'abaissement de la température s'effectue brusquement, la vapeur est comme saisie par le refroidissement, et donne naissance au *givre*.

Le *givre* peut quelquefois n'être pas causé par le rayonnement nocturne. Par exemple, quand à un froid vif et prolongé succède soudainement un vent chaud et humide, on voit les branches des arbres, les fils d'araignées, etc., se couvrir de *givre* et ressembler à des guirlandes d'argent floconneux qui étincellent au soleil. Cela tient à ce que ces corps n'ont pas eu le temps de s'échauffer comme l'air, et qu'ils sont restés à une température

assez basse pour précipiter et faire cristalliser la vapeur à leur surface.

Le corps qui reçoit le dépôt de *givre* peut n'être pas à une température inférieure à celle de l'air; il suffit que sa surface présente des áspérités dont l'effet est de favoriser, on ne sait pourquoi, l'opération de la cristallisation. De là le *givre* qui, par les grands froids d'hiver, recouvre la barbe, les cheveux, les habits velus, etc.

« Les nuits claires du printemps, dit M. Marié-Davy, sont très-redoutées du cultivateur, surtout lorsqu'elles sont précédées par des pluies. Alors même que la température descend à peine à zéro dans l'intérieur des villes ou dans les lieux couverts, la glace apparaît dans la campagne et les plantes peuvent descendre à 5 ou 6 degrés au-dessous de zéro; la rosée devient alors gelée blanche, et il suffit quelquefois des dernières heures d'une belle nuit pour détruire les plus belles apparences de récoltes. Si la gelée blanche est plus redoutable après la pluie que par un temps sec bien établi, c'est que la plante est plus tendre et plus délicate, et qu'alors elle supporte d'autant moins l'action du froid qu'elle y a été moins préparée. La lune est à craindre quand elle se montre parce que le ciel est alors découvert; le cultivateur dit que ses rayons sont malfaisants : ignorant la cause, il s'attache au signe visible qui l'accompagne. Bien des préjugés dans les campagnes ne sont ainsi qu'une vérité mal formulée, une vérité de fait, avec une erreur d'interprétation.

« Dans l'Inde où, malgré la chaleur du jour, le froid nocturne est très-vif, les cultivateurs allument dans leurs champs des feux accompagnés de beaucoup de fumée. Les nuages artificiels ainsi formés suffisent pour abriter les récoltes. Cette pratique est rendue possible par le calme complet de l'air, calme qui, par lui-même, augmente l'abaissement de la température des plantes. Dans nos pays, quand l'abri des nuages fait défaut, les jardiniers y suppléent par des claies, des toiles, des paillassons ou des châssis. »

GIVRE s. f. (ji-vre — du latin *vipera*, vipère, serpent, par l'intermédiaire du haut allemand *wipera*, qui vient aussi du mot latin). Blas. Grosse couleuvre qui semble dévorer un enfant : *Bardel : de gueules, à la* GIVRE *sortillée, nouée et posée en pal d'argent, couronnée d'or à cinq rayons.* ‖ On dit aussi GUIVRE.

GIVRÉ, ÉE adj. (ji-vré — rad. *givre*). Couvert de givre : *Plantes* GIVRÉES.

— Blas. Se dit de la croix dont les extrémités se terminent en têtes de serpent ou de givre. ‖ Syn. de GRINGOLÉ.

— Techn. Couvert de givrée : *Une surface* GIVRÉE.

GIVRÉE s. f. (ji-vré — rad. *givre* s. m., à cause de la ressemblance). Techn. Couche de verre blanc pilé.

GIVREUX, EUSE adj. (ji-vreu, eu-ze — rad. *givre*). Comm. Gercé, en parlant d'une pierre précieuse : *Diamant* GIVREUX.

GIVROGNE s. f. (ji-vro-gne; *gn* mll.). Art vétér. Dartre du mouton.

GIVRY, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. de Chalon-sur-Saône, au pied d'un coteau couvert de riches vignobles, dont les produits étaient déjà recherchés au XVIe siècle; pop. aggl., 2,281 hab. — pop. tot., 3,118 hab. Débris d'anciennes fortifications. Patrie de Denon.

Givry fournit des vins d'ordinaire de première qualité et beaucoup d'autres de deuxième et de troisième; ils ont, en général, plus de corps, mais moins de délicatesse que les vins de Mercurey et doivent être gardés plus longtemps en tonneau. Les vins blancs de Givry, récoltés dans le vignoble appelé *Champ-Poireau*, se boivent avec plaisir et ont quelque analogie avec ceux de Buxy, quoique moins légers et moins spiritueux. On les consomme dans le pays.

GIVRY (Anne d'ANGLURE DE), capitaine français, né vers 1560, mort en 1594. Après la mort de Henri III, il embrassa la cause de Henri IV, dont les chefs de la Ligue, notamment le cardinal Cajetan, essayèrent, mais en vain, de le détacher. Chargé par le roi, au commencement de 1590, de surveiller les accès de Paris, de Givry laissait passer dans la capitale assiégée des vivres et des rafraîchissements, « à l'intention, dit Tallemant des Réaux, des grandes dames qui se trouvaient dans la capitale. » Bientôt après, il s'empara de Corbeil, défendit, en 1592, Neufchâtel contre les armées du duc de Parme et de Mayenne et fit une capitulation honorable; enfin il périt d'un coup d'arquebuse au siége de Laon. De Givry joignait à la plus brillante valeur un caractère d'une générosité chevaleresque; aussi sa mort excita-t-elle les plus vifs regrets. On a publié, sous le titre de *Tombeau de feu M. de Givry, dédié à Mme de Givry* (Paris, 1594, in-12), un recueil de pièces de vers composées en son honneur par Passerat, Gilles Durant, Richelet, du Peyrat, etc.

GIWON, divinité japonaise, chargée de veiller à la conservation de la vie et de préserver des accidents fâcheux. Les Japonais placent l'image de cette divinité sur la porte de leurs maisons.

GIZAUCOURT, village et comm. de France (Marne), cant., arrond. et à 11 kilom. de Sainte-Menehould, sur l'Auve; 295 hab. Château entouré de beaux jardins. C'est dans les environs de ce village que fut établi ce fameux camp de la Lune où se réunirent, en 1792, le Prussiens et les Autrichiens, qui s'enfuirent honteusement à l'approche de l'armée républicaine.

GIZÉH ou **GHIZÉH**, ville de la moyenne Egypte, un peu au-dessus du Caire, sur la rive gauche du Nil, en face du Vieux-Caire et de l'île de Raoudah, ch.-l. de la province de son nom. « Gizéh, autrefois fortifiée, forma, dit M. Isambert (*Guide en Orient*), avec l'île de Raoudah, au temps de la domination des Mameloucks, une ligne de défense en avant du Caire; ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple village, avec deux ou trois cafés, des bazars ruinés et quelques restes difficilement reconnaissables des anciennes maisons de plaisance des Mameloucks et des riches habitants du Caire. Les mosquées et les édifices qui bordaient la rivière, il y a moins d'un siècle encore, n'ont laissé que des décombres. Gizéh a cependant encore une sorte de réputation, qu'il doit à ses fours pour l'éclosion artificielle des poulets, industrie particulière à l'Egypte, et dont les procédés se voient déjà représentés sur les monuments des temps pharaoniques. »

A 10 ou 12 kilom. au S.-O. de Gizéh s'étend une plaine accidentée, dans laquelle s'élèvent les grandes Pyramides, et où se voit le champ de bataille immortalisé par la victoire de Bonaparte. Les ruines de Memphis et d'Héliopolis se trouvent dans la province de Gizéh.

GIZEL (Innocent), historien russe, né vers 1610 dans la Prusse polonaise, mort en 1684. Il partit fort jeune pour Kiew, y embrassa la religion grecque, et, après avoir étudié la théologie à Lemberg, fut nommé, à son retour à Kiew, chanoine et professeur à l'Académie de cette ville, dont il devint recteur en 1645. Onze ans plus tard, il fut élevé à la dignité d'archimandrite. On a de lui une *Vie des saints* (1661) et une *Synopsis* ou *Précis historique des commencements du peuple slave et des premiers princes de Kiew jusqu'au tzar Théodore Alexiejewicz* (1674). Ce dernier ouvrage obtint beaucoup de succès lors de sa publication, et fut longtemps adopté comme livre élémentaire dans les écoles. L'Académie de Saint-Pétersbourg en a donné plusieurs éditions jusqu'en 1810, et en 1823 il a été publié de nouveau à Kiew, avec de nombreuses additions. Gizel avait laissé en manuscrit une *Vie des saints de l'Eglise grecque*, qui fut publiée après sa mort par Démétrius Rostowski.

GIZEUX, village et commune de France (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arrond. et à 30 kilom. de Chinon; 920 hab. Dans l'église, beaux monuments de René, prince d'Yvetot, et de Marie du Bellay, sa cousine, de Martin du Bellay; leur fils, et de Claude de Villequier. Château du XIIIe siècle.

GIZZI (Dominique), compositeur italien et célèbre professeur de chant, né à Arpino en 1684, mort en 1745. Après avoir reçu d'Angelio, élève de Carissimi, des leçons tant pour le chant que pour le contre-point, cet artiste entra au conservatoire de San-Onofrio, à Naples, dirigé par Alessandro Scarlatti, et écrivit plusieurs pièces de musique de chambre et de nombreuses compositions religieuses. Scarlatti ayant reconnu en lui les qualités d'un excellent professeur de chant, lui conseilla d'abandonner la composition et de se livrer à l'enseignement. Gizzi suivit le conseil, et forma, entre autres élèves distingués, le célèbre sopraniste Conti, qui prit, par reconnaissance, le surnom de Gizziello. Vers 1740, Gizzi cessa de donner des leçons, et se retira dans sa ville natale, où il mourut cinq ans après.

GIZZIELLO, célèbre sopraniste italien du XVIIIe siècle. V. CONTI (Joachim).

GJATSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 224 kilom. N.-E. de Smolensk, sur la rivière de son nom; 3,000 hab. Entrepôt de farines, avoine, chanvre.

GJŒRANSON ou **GŒRANSAN** (Jean), érudit suédois, né à Gilberga (diocèse de Carlstad) en 1712, mort en 1769. Il était fils d'un paysan. Le pasteur de son village commença son instruction, et il l'acheva à l'université de Lund, où il se fit recevoir maître en philosophie en 1745. Il embrassa alors la carrière ecclésiastique et devint par la suite pasteur du canton où il était né. Gjœranson s'est fait connaître par ses travaux sur les antiquités du Nord. Dénué d'esprit critique, il a admis dans ses ouvrages les hypothèses les plus puériles. C'est ainsi qu'il prétend que l'*Edda*, dont il voulut donner une nouvelle édition, fut écrite du temps de Moïse et que les rois de Suède remontent jusqu'à Jupiter. Aux yeux du peuple, Gjœranson passa de son temps pour un homme extraordinaire, et l'on raconte encore en Suède ses prétendues prophéties et ses prétendus miracles. Ses principaux ouvrages sont : les *Atlantides, c'est-à-dire les anciens Goths de Suède, leurs lettres et leurs idées sur le bonheur en* 2200 *avant J.-C.* (Stockholm, 1737, in-4o); les *Ancêtres de la reine Louise-Ulrique* (Stockholm, 1748, in-8o); *Histoire et généalogie des rois de Suède de* 2200 *avant J.-C. jusqu'en* 1749 (Stockholm, 1749); *Pierres du royaume de Suède et de Gothie* (Stockholm, 1750, in-fol.), recueil de dessins représentant onze cent soixante-treize monuments runiques.

GJŒRWELL (Charles-Christofferson), célèbre critique suédois, conservateur de la bibliothèque royale de Stockholm, né à Landskrona en 1731, mort en 1811. Il a lutté toute sa vie contre l'introduction du goût français dans la littérature nationale. En fondant le *Mercure suédois*, en 1755, Gjœrwell a créé la critique littéraire dans sa patrie. A ce journal, qui cessa de paraître en 1789, il en fit succéder plusieurs autres dans le même genre. Gjœrwell a publié : *Biographica sueo-gothica* (1768); la *Chronique du royaume de Suède* pour 1761, 1762, 1768 à 1772; sa *Correspondance* avec plusieurs savants (1798-1806, 6 vol.). On lui doit, en outre, la publication de plusieurs recueils de pièces historiques, entre autres : le *Magasin historique* (1762); le *Collectionneur* (1773-1777, 9 vol.); *Extraits historiques* (1791-1794); *Archives suédoises* (1790-1793). Enfin il a édité les *Voyages* de Bjœrnstahl, son intime ami.

GLABELLE s. f. (gla-bè-le — du lat. *glabellus*, dimin. de *glaber*, glabre). Anat. Espace nu compris entre les sourcils. ‖ On dit aussi GLABELLUM.

— Moll. Genre de gastéropodes à coquille univalve, formé aux dépens des marginelles, et comprenant les espèces qui ont la spire saillante.

GLABER (Raoul), chroniqueur, né en Bourgogne vers la fin du Xe siècle, mort au monastère de Cluny vers 1050. Revêtu malgré lui de l'habit monastique, il mena une vie fort déréglée, fut expulsé de plusieurs monastères, et revint vers la fin de sa vie à des sentiments et à des mœurs plus conformes à son état. La réaction qui s'opéra en lui le poussa même jusqu'aux dernières limites de la superstition, si l'on en juge d'après l'ouvrage qui nous reste de lui. Cet ouvrage est une *Chronique* qui s'étend de 900 à 1046; elle est écrite d'un style diffus et incorrect, les faits y sont entassés dans une bizarre confusion, et le merveilleux y joue un rôle considérable; mais elle n'en est pas moins intéressante à consulter et contient de curieux détails sur les mœurs de l'époque et sur l'histoire des Capétiens avant leur élévation au trône. Insérée dans divers recueils, elle a été traduite par M. Guizot dans la *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

GLABRAIRE s. f. (gla-brè-re — rad. *glabre*). Bot. Arbre de l'Inde, dont le port rappelle celui du laurier camphrier.

— **Encycl.** La *glabraire* est un arbre dont les rameaux portent des feuilles alternes et entières. Ses fleurs, réunies en glomérules axillaires et dépourvues de bractées, ont un calice tubuleux, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales égaux; trente étamines à filets groupés par six en cinq faisceaux et alternant avec des soies insérées sur le disque. Le fruit est un drupe sec, à noyau monosperme. Cet arbre habite l'Inde. Son bois est âcre, à ce que disent les voyageurs, et jamais attaqué par les insectes; il passe pour incorruptible. On l'emploie pour la charpente et pour les conduites d'eau. Ce genre peu connu paraît avoir quelque affinité avec les styracées.

GLABRE adj. (gla-bre — lat. *glaber*, de la même famille que le gr. *glaphuros*, rad. *glaphein*, tailler, ciseler). Dépourvu de poils; se dit surtout en histoire naturelle : *Face* GLABRE. *Tige* GLABRE. *Feuilles* GLABRES. *La peau blanche et* GLABRE *indique ordinairement une nation de race chinoise.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Hist. nat. Cette épithète, fréquemment employée, surtout en botanique, s'applique à toute surface dépourvue de poils, de glandes, de papilles ou de tout autre organe analogue. Mais il est difficile de tracer une ligne de démarcation bien tranchée entre une surface *glabre* et celle qui ne l'est pas. On voit, en effet, des organes couverts de poils si petits, si peu abondants ou si clair-semés, qu'on peut sans erreur sensible les considérer comme *glabres*, ou, suivant l'impression consacrée en ce cas, comme *glabriuscules.* Certains organes sont *glabres* à toutes les époques de leur existence; d'autres, velus dans le principe, perdent leurs poils et deviennent ainsi plus ou moins complétement *glabres*. Quoi qu'il en soit, la glabréité peut fournir quelquefois d'assez bons caractères distinctifs.

GLABRÉITÉ s. f. (gla-bré-i-té — rad. *glabre*). Hist. nat. Etat de ce qui est glabre, uni, dénué de poils.

GLABRESCENT, ENTE adj. (gla-brèss-san, an-te — rad. *glabre*). Bot. Qui devient glabre, qui perd spontanément ses poils.

GLABRIER s. m. (gla-bri-é). Bot. Arbre des Indes appelé aussi *petit gaïac.*

GLABRIFOLIÉ, ÉE adj. (gla-bri-fo-li-é — du lat. *glaber*, *glabri*, glabre; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont glabres.

GLABRIO, nom de plusieurs consuls romains. V. ACILIUS.

GLABRISME s. m. (gla-bri-sme — rad. *glabre*). Bot. Etat d'une plante qui, par un accident exceptionnel, naît dépourvue de poils ou vient à les perdre.

GLABRIUSCULE adj. (gla-bri-u-sku-le — dimin. du mot *glabre*). Bot. Presque glabre, qui n'a presque pas de poils.

GLAÇAGE s. m. (gla-sa-je — rad. *glacer*). Action ou manière de glacer : *Le* GLAÇAGE *des papiers, des étoffes. Le* GLAÇAGE *des pâtisseries. Le* GLAÇAGE *des poteries.*

— Typogr. Opération destinée à faire disparaître les rugosités du papier et à le disposer à une impression parfaitement égale.

— **Encycl.** Typogr. Lorsque le papier a été trempé, c'est-à-dire qu'on a aspergé d'eau les feuilles les unes après les autres avec un balai de bouleau, qu'on les a mises dans une presse ou chargées d'un poids, elles ne sont pas encore complétement préparées pour l'impression : il reste à leur faire subir une dernière opération à laquelle on a donné le nom de *glaçage*. Cette opération, qui ne s'applique qu'aux papiers de choix destinés aux impressions soignées, a pour but de faire disparaître les rugosités, souvent imperceptibles, qui ont résisté à l'apprêt de fabrique ou que le trempage a fait ressortir. Sur le papier ainsi préparé, dont la surface est bien unie et sans grain appréciable, les moindres finesses de la lettre et celles de la gravure apparaissent parfaitement. C'est pour cette raison que, pour le tirage des gravures, on donne la préférence au papier de Chine et à nos papiers mécaniques, souples et cotonneux, et qu'on rejette le papier vergé à la main, qui a des aspérités. C'est à un imprimeur parisien, M. H. Plon, qu'est due l'invention du *glaçage* avant l'impression, de même que c'est à Ibara, le célèbre imprimeur espagnol, que nous devons le satinage. Voici comment se pratique l'opération du *glaçage*. Le papier, modérément trempé, est placé feuille par feuille entre des plaques de zinc dont la dimension varie suivant le format du papier; ces plaques doivent déborder sur tous les sens les feuilles que l'on veut glacer. Vingt-cinq feuilles forment un jeu, qu'on soumet en même temps au laminoir ou presse à glacer. Cette machine est d'une simplicité extrême : elle se compose de deux cylindres en fonte placés parallèlement l'un au-dessus de l'autre, et d'un régulateur destiné à leur donner l'écartement nécessaire. L'ouvrier place son jeu de feuilles entre les deux cylindres; les feuilles sont entraînées par le cylindre inférieur et pressées par le cylindre supérieur; un système d'embrayage fait tourner dans un sens ou dans l'autre, suivant qu'il s'agit de saisir ou de rendre le jeu de plaques présenté par le glaceur. Pour les ouvrages de luxe, et principalement quand des gravures sur bois sont introduites dans le texte, on répète l'opération du *glaçage* autant de fois que cela paraît nécessaire, suivant l'épaisseur et la résistance du papier. La presse à glacer est mue soit à bras d'hommes, soit par la vapeur. Ce dernier moteur tend à se généraliser, et les grandes imprimeries possèdent presque toutes une machine de ce genre.

Pour obtenir un bon *glaçage*, il faut tremper modérément le papier destiné à être glacé, parce que l'eau étant concentrée et refoulée dans la pâte par le *glaçage*, l'évaporation est moins considérable, et aussi parce qu'une trempe un peu forte rendrait les feuilles difficiles à manier et l'opération presque impraticable. Le contact du papier humide sur les plaques métalliques produit une oxydation qui ne peut être évitée que par des soins fréquents; il faudra donc les essuyer souvent; sans cette précaution, les feuilles sortiraient maculées ou couvertes d'une teinte plombée. Le *glaçage* doit être modéré. Si on l'exagère, il noircit et *brûle* le papier, selon l'expression employée dans les ateliers; on aurait alors les mêmes effets que produirait un excès de trempage; l'encre refuse d'adhérer sur les parties plates du dessin ou des grosses lettres. Par ce laminage outré, les pores se trouvent hermétiquement fermés, l'encre ne pénètre plus dans la pâte du papier, et, violemment refoulée par la pression, elle vient ardoisée et grisâtre. On fait quelquefois subir aux feuilles imprimées, et principalement aux illustrations, un second *glaçage*, afin de donner à l'encre un plus grand éclat.

— Art culin. Pâtisserie. Le *glaçage* le plus simple consiste à saupoudrer les pièces, à l'aide d'une glaçoire, de sucre en poudre très-fine. La glaçoire est une petite boîte de fer-blanc, percée à sa partie supérieure d'une multitude de petits trous. Les pièces saupoudrées sont présentées à la flamme ou mises au four, pour que la glace se forme.

S'il s'agit de glacer au chocolat, on râpera plusieurs tablettes de celui-ci et l'on versera dessus un sirop de sucre au grand lissé et bouillant; on remue jusqu'à ce qu'on aperçoive à la surface une nappe brillante; si, au lieu d'une nappe brillante, vous voyiez une croûte terne, il faudrait ajouter de l'eau fraîche en remuant fortement, et jeter dans le mélange un peu de râpure de chocolat. Cette sorte de *glaçage* doit être employée sans retard.

— *Glaçage au café.* On mélange un demi-kilogramme de sucre en poudre avec de l'essence de café. On pose le vase qui contient ce mélange sur un feu doux et l'on remue en tournant, afin que le sucre ne s'attache pas aux parois du vase. Lorsque le mélange est liquide et brillant, il est bon à employer; on glace d'une couche très-mince.

— *Glaçage à la rose.* On emploie de l'essence de rose et l'on agit comme ci-dessus.

Il en est de même des différentes autres essences.

Le *glaçage* transparent et presque toujours

incolore qui se trouve sur les gâteaux s'obtient avec du sirop de sucre cuit au grand boulé, que l'on verse bouillant sur un marbre bien huilé; on le retourne jusqu'à ce qu'il soit refroidi assez pour qu'on puisse le toucher; on le tire alors comme une corde: il tourne au gras; on le casse en morceaux et on expose ces morceaux dans une bassine à un feu doux, en ayant soin de remuer avec une spatule; on peut y ajouter un arôme au moment de glacer. Cette glace sert principalement pour les fruits.

GLACAN (Neil-O'), en latin **Nellanius Glacanus**, médecin irlandais, né dans le comté de Donegall, mort à Bologne. Il vivait dans la première moitié du XVII^e siècle. Il parcourut l'Espagne, professa la médecine à Toulouse, où il se trouvait lorsque, au commencement du XVII^e siècle, cette ville fut ravagée par la peste, puis enseigna son art à Bologne. Il a laissé deux ouvrages : *Tractatus de pestè* (Toulouse, 1629) et *Cursus medicus* (Bologne, 1655).

GLAÇANT, ANTE adj. (gla-san, an-te — rad. *glacer*). Qui glace, qui congèle : *Un froid* GLAÇANT. *Une bise* GLAÇANTE. ‖ Se dit presque toujours par exagération.

— Fig. Qui interdit par sa froide sévérité : *Un abord* GLAÇANT. *Une réponse* GLAÇANTE.

GLACE s. f. (gla-se — lat. *glacies*, contraction de *gelacies*, se rattachant à *gelu*, froid, gelée, de la racine sanscrite *gal*, être froid, racine qui est très-répandue dans les langues aryennes. De là, en effet, dérivent : le sanscrit *gala*, froid, froidure; le persan *jal*, *jalâh*, gelée blanche, grêle, neige à demi fondue, et le kourde *gelid*, glace; l'irlandais *gel*, *geal*, gelée. Pictet fait remarquer qu'un nom de l'eau, *gil*, correspond au sanscrit *gala*, car l'eau est ainsi nommée de sa fraîcheur). Eau congelée, eau à l'état solide; se dit aussi, mais rarement, des autres liquides congelés par le froid : *Une* GLACE *épaisse. Patiner sur la* GLACE. *Rompre la* GLACE. *La* GLACE *de vin est un peu plus légère que la* GLACE *d'eau. Les Groënlandais se construisent, en hiver, une hutte de* GLACE *et y résident paisiblement.* (X. Marmier.)

Salut, brillants sommets, champs de neige et de *glace*,
Vous qui d'aucun mortel n'avez gardé la trace,
Vous que le regard même aborde avec effroi.
LAMARTINE.

‖ Eau congelée que l'on met dans la boisson pour la rafraîchir : *L'abus de la* GLACE *est souvent tout aussi pernicieux que celui des boissons alcooliques.* (Raspail.)

Par le chaud qu'il faisait, nous n'avions point de *glace;*
Point de *glace*, bon Dieu! dans le fort de l'été,
Au mois de juin!...
BOILEAU.

— Par anal. Plaque de verre fin ou de cristal, que l'on emploie à divers ouvrages : *Une surface polie comme une* GLACE. *Briser les* GLACES *d'une devanture. Baisser, lever les* GLACES *d'un coupé. Il n'y a point de capitaine de cavalerie qui ne fasse le voyage en chaise de poste, avec des* GLACES *et des ressorts.* (Volt.) ‖ Grande plaque de verre étamé pour servir de miroir : *Appartement orné de* GLACES. *Manufacture de* GLACES. GLACES *de Venise, de Saint-Gobain. Se regarder dans une* GLACE. *Les* GLACES *françaises étant reconnues pour être les plus belles, sont aussi les plus recherchées.* (Mauléon.)

Par un charme secret,
Ces *glaces* à vos yeux ont doublé chaque objet.
DELILLE.

Un jour une *glace* fidèle
Lui montre ses traits allongés.
« Ah ! quelle horreur, s'écria-t-elle,
Comme les miroirs sont changés! »
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Fig. Froideur, insensibilité, indifférence : *Avoir un air de* GLACE. *Un accueil de* GLACE.

Une fille toujours nous cache son dessein;
La *glace* est sur sa bouche et le feu dans son sein.
GILBERT.

— *Ferré à glace*, Se dit d'un cheval qui porte des fers cramponnés, retenus par des clous pointus, pour l'empêcher de glisser sur la glace : *Cheval* FERRÉ À GLACE. ‖ Fig. Très-habile en la matière et qu'il est impossible de surprendre ou d'embarrasser : *Il est* FERRÉ À GLACE *là-dessus.*

— *Etre de glace*, Etre insensible, rester froid, indifférent :

L'homme *est de glace* aux vérités;
Il est de feu pour les mensonges.
LA FONTAINE.

— *Rompre la glace*, Sortir de la contrainte où l'on était, épancher ses sentiments : *Ecoutez, vous me plaisez, je ne vous le cache pas, monsieur*, J'AI ROMPU LA GLACE *avec vous.* (L. Reybaud.) ‖ Faire les premières démarches ou les premières avances : *La* GLACE *une fois* ROMPUE, *cela ira tout seul. S'il ne vous parle pas, c'est à vous de* ROMPRE LA GLACE.

— *Fondre la glace*, Toucher, émouvoir, en parlant d'une personne restée froide jusque-là :

Mes larmes *ont fondu la glace* de son cœur.
RACINE.

— Poétiq. *Glace de la mort*, Froid qui s'empare du corps au moment de la mort :

La *glace de la mort* est déjà dans ses veines.
E. AUGIER.

‖ *Glace* ou *glaces de l'âge*, Affaiblissement des facultés produit par la vieillesse : *Triompher des* GLACES DE L'ÂGE. *C'est l'imagination qui, sous les* GLACES DE L'ÂGE, *réchauffe tout à coup le vieillard et le réjouit d'un éclair de sa jeunesse.* (Rivarol.)

L'amour s'éteint sous les *glaces de l'âge.*
J.-B. ROUSSEAU.

— Physiq. Température à laquelle l'eau pure se congèle, lorsqu'elle est prise dans les conditions normales : *Le thermomètre est à la* GLACE.

— Navig. *Glaces de fond*, Glaçons qui se forment au fond des rivières, et qui ensuite s'élèvent et surnagent. ‖ *Glaces flottantes*, Glaçons détachés qui errent sur la surface de la mer, dans les régions circompolaires.

— Art culin. Jus de viande réduit, qu'on prépare en faisant cuire à petit feu des morceaux de rouelle de veau ou des débris de toute autre espèce, et que l'on étend, au moyen d'une plume ou d'un pinceau, sur les pièces piquées, au moment où l'on va les servir. ‖ Jus réduit obtenu de certaines racines, et dont on se sert pour les potages et autres préparations maigres. ‖ Croûte de sucre luisante que l'on forme à la surface des fruits confits et de diverses pâtisseries. ‖ Rafraîchissement formé de quelque liquide sucré et congelé, comme suc de fruits, crèmes, liqueurs, etc. : *Prendre des* GLACES. *Demander une* GLACE *aux pêches, aux fraises, à l'orange.* ‖ *Glace frite*, Eau congelée que les cuisiniers chinois servent après l'avoir fait frire, sans en déterminer la fusion

— Comm. Petite tache dans un diamant ou une autre pierre qui lui ôte toute sa valeur : *Ce diamant serait beau, mais il a une* GLACE.

— Archit. *Panneau à glace*, Panneau plan dans un lambris ou dans une porte.

— Arboric. *Pomme de glace*, Curieuse variété de pomme, dont la chair présente des parties qui ressemblent à des glaçons.

— Loc. adv. *A la glace*, Préparé avec de la glace · *Des fruits* À LA GLACE. ‖ Extrêmement froid : *Une boisson* À LA GLACE. ‖ Sans vie, sans feu, sans énergie : *Si Corneille avait suivi dans le* Cid *le plan de l'Académie, le* Cid *était* À LA GLACE. (Volt.) ‖ D'une sévérité froide . *Si j'allais recevoir de vous une lettre* À LA GLACE, *je serais bien fâchée et bien honteuse.* (M^{me} du Deffand.)

— **Encycl.** Physiq La *glace* se forme à la surface des eaux tranquilles et stagnantes, et surnage parce que sa densité est moindre que celle de l'eau; elle pèse environ 930 kilogr. le mètre cube. L'eau se dilate en passant à l'état solide, et ses molécules exercent alors un effort considérable, capable de briser les enveloppes les plus résistantes.

On admet que la *glace* d'une rivière, lorsqu'elle a atteint $0^m,27$ d'épaisseur, peut porter les voitures chargées et offrir une sécurité complète; qu'à l'épaisseur de $0^m,10$, elle peut donner passage à des hommes, à des chevaux isolés, et même à des voitures légères, à la condition, toutefois, qu'il n'y ait pas de solutions de continuité dans sa surface, et qu'il n'existe pas de vide entre elle et l'eau. Dans l'art militaire, on admet qu'une épaisseur de $0^m,08$ suffit pour faire passer l'infanterie en files, et que $0^m,12$ suffisent pour la cavalerie et l'artillerie de campagne, en choisissant les endroits les moins rapides du cours d'eau que l'on a à traverser.

Voici comment M. Daguin résume les explications données par Desmarest et Brauns sur la formation et le charriage des glaçons dans les rivières.

Les glaçons que charrient les rivières pendant l'hiver peuvent provenir de la *glace* formée à la surface le long des rives, puis brisée accidentellement. Ces glaçons, qui s'arrondissent en se heurtant, peuvent aussi se former à la surface et loin des bords, comme cela a lieu sur la mer; mais on ne pourrait expliquer ainsi la quantité immense de glaçons que charrient certains fleuves, et il paraît bien prouvé que la plupart prennent naissance au fond de l'eau. Quand il fait grand froid, l'eau descend au-dessous de 0°, et, par suite des mouvements qui en mélangent toutes les parties, le fond prend la même température. Cependant la congélation est encore empêchée par l'agitation. Mais l'eau emprisonnée entre les graviers et les débris divers qui couvrent le fond se trouve dans un repos qui lui permet de se congeler. Les parcelles de *glace* ainsi formées servent de noyaux, autour desquels la congélation continue, de manière que les glaçons s'accroissent en soulevant l'eau de la rivière, au point quelquefois de la faire déborder, et même de former des îlots fixes de *glace*, qui dépassent le niveau. Les glaçons sont d'abord retenus au fond, soit parce qu'ils sont soudés à des corps fixes, soit parce qu'ils sont chargés par les graviers qu'ils retiennent. Ils montent à la surface quand leur volume est devenu assez grand pour que la poussée du liquide puisse les soulever. Tout adoucissement dans la température fait de même détacher les glaçons, en déterminant un commencement de fusion qui détruit l'adhérence au fond, ou fait détacher les graviers soudés en dessous. Mais tout cela n'est que l'exception. Les *glaces* que charrient les fleuves en hiver se forment généralement près des bords et surtout dans les affluents supérieurs; lorsqu'elles ont pris des dimensions assez considérables, la pression exercée sur elles par l'eau courante les détache et les lance dans le courant; comme elles surnagent un peu, leurs bords descendent à la température de l'atmosphère et peuvent dès lors s'adjoindre de nouvelles quantités de liquide congelé; ensuite ces glaçons se rencontrent, ils se soudent et prennent des dimensions de plus en plus considérables, jusqu'à recouvrir quelquefois toute la surface du fleuve.

La *glace* peut atteindre sur les fleuves de Russie une épaisseur de 1 mètre. En France, elle ne dépasse jamais $0^m,66$. La résistance de la *glace* est d'ailleurs assez grande pour qu'on ait pu construire, en 1740, à Saint-Pétersbourg, un palais de *glace* de 17 mètres de longueur, 5 mètres de largeur et $6^m,50$ de hauteur. On plaça devant des canons de *glace*, avec leurs affûts de même matière; ces canons purent être tirés à boulets sans éclater.

Quant aux *glaces* qui flottent à la surface de la mer dans les latitudes élevées, elles viennent des pôles et traversent successivement les différents parallèles jusqu'à ce qu'elles fondent. Au nord du 52^e parallèle, il semble que les *glaces* soient à peu près aussi abondantes sous tous les parallèles; mais dans l'hémisphère austral, on en a observé des quantités plus considérables au delà du 52^e parallèle. Dans un mémoire publié par le *Board of Trade* de Londres, M. Towson fait remarquer qu'il faut distinguer plusieurs espèces de *glaces*, parmi celles que l'on peut rencontrer à la mer. Les premières, désignées sous le nom de *sheet ices*, seraient le résultat de la congélation de l'eau de la mer des régions polaires, sur les côtes du continent antarctique. Lorsque l'été arrive, les rayons solaires échauffent ces larges plaines glacées, de vastes surfaces se détachent et se dirigent en dérive vers des latitudes plus basses, entraînées par les courants de ces parages. De là ces vastes champs de *glace* (*ice fields*), qui peuvent avoir en étendue jusqu'à cent milles carrés, et qui, se séparant en fragments plus petits, constituent ces *glaces* flottantes (*ice floes*, *ice packs*, *stream drifs* et *brash ice*) si célèbres. L'épaisseur de ces morceaux de *glace* varie de 1 à 10 mètres. Quant à ces immenses blocs de *glaces* (*ice bergs*), pareils à des tours ou à de hautes collines, qui ont de 30 à 300 mètres d'élévation au-dessus de la surface de la mer, et qui, dans certaines directions, vus au soleil, offrent une apparence translucide d'une couleur vert émeraude, ils ne paraissent pas avoir pu être formés dans l'intervalle d'une saison à l'autre. Suivant M. Towson, il faudrait faire remonter leur origine à des époques très-éloignées; ce seraient des glaciers pareils à ceux qu'on voit, par exemple, dans les Alpes, qui, au lieu de descendre comme ceux-ci dans des vallées terrestres, seraient peu à peu entraînés vers l'Océan jusqu'à ce que l'eau soit suffisante pour les faire flotter; à ce moment, d'énormes blocs doivent se détacher et se briser, et les courants les entraînent du côté de l'équateur. D'après M. Towson, on ne rencontrerait pas de *sheet ices* au-dessous du 58° de latitude; encore ne les observerait-on dans cette région que pendant les mois de l'hiver austral, d'avril à septembre inclusivement.

La masse de *glace* la plus considérable dont nous ayons entendu parler a été vue, dans l'océan Austral, du mois de décembre 1854 au mois d'avril 1855, flottant entre les parallèles de 44° à 40°, et les méridiens de 30° à 22°. Vingt et un navires en ont fait mention. Les dimensions horizontales varièrent de 60 milles à 40. Elle avait la forme d'un croc dont la branche la plus longue avait 60 milles d'étendue. Entre les deux était un large espace de 40 milles. Le *Great-Britain*, en décembre 1855, longea pendant 70 milles le bord intérieur de la branche la plus longue du croc, dans la direction du N.-E. au S.-O. La baie intérieure était ouverte au N.-E. Dans cette position, il n'y avait guère à craindre que les navires s'y engageassent. Mais, dans les trois mois suivants, elle tourna de 90 degrés et dériva de 100 milles à l'E.-N.-E., de manière à se rapprocher de la route des navires qui vont en Australie, la baie ouverte devant eux. Le *Cambridge* et le *Salem* y pénétrèrent, mais purent se tirer de cette position périlleuse, grâce à l'habileté des capitaines qui les commandaient. Le *Guiding star* s'y engagea et s'y perdit. Suivant M. Towson, la région de l'océan Atlantique où ces glaces ont été rencontrées serait très-dangereuse pour les navigateurs; cependant aucune observation postérieure n'est venue démontrer que de pareilles masses de *glace* aient été vues depuis dans ces mêmes parages.

— Comm. Les services que rend la *glace* ont dû exciter à chercher les moyens de la produire et de la conserver, et nous renvoyons pour les détails relatifs à ces deux problèmes à l'article GLACIÈRE. Mais nous allons donner ici quelques indications sur le commerce des *glaces* transportées par mer de la Norvége, de la Russie et de l'Amérique du Nord, dans les pays méridionaux.

C'est principalement à la Norvége que notre commerce s'adresse pour l'approvisionnement des glacières, et il arrive chaque année dans nos ports de la Manche un assez grand nombre de navires chargés de *glace*.

La consommation de Paris est évaluée à 7,500,000 kilogr. par an. Le prix moyen est de 5 fr. les 100 kilogr., mais le droit d'octroi est de 6 fr.

Le premier Américain qui entreprit le commerce de la *glace* fut un nommé F. Tudor, de Boston (1802). Il essuya d'abord de grandes pertes, mais il reprit ses opérations en 1815, par des expéditions fructueuses à la Havane, à Charlestown, à Savannah, à la Nouvelle-Orléans. Enfin, en 1833, il commença à envoyer de la *glace* des lacs de son pays à Calcutta, à Madras et à Bombay. En 1847, le cabotage exportait de Boston 51,887 tonnes de *glace*, et 22,591 autres tonnes partaient pour de lointaines destinations. Aujourd'hui ce commerce a presque triplé.

Les morceaux de *glace* sont disposés dans la cale des navires, entourés de sciure de bois qui les préserve suffisamment.

— Hygiène. Tous les médecins ne sont pas d'accord sur les effets qui résultent de l'absorption des boissons glacées. Pour les uns, la *glace* prise à l'intérieur est toujours nuisible, tandis que pour les autres elle est souvent utile.

Lorsqu'on a pris une boisson glacée, on éprouve aussitôt une vive sensation de froid, qui se communique à tout le corps; et si le sujet est faible, fatigué, lymphatique, le froid persiste sans réaction aucune; il survient du frisson, des anxiétés, un trouble des organes digestifs et un affaiblissement général. Si, au contraire, le sujet est robuste, énergique, d'un tempérament sanguin, il s'opère bientôt dans l'estomac, puis dans tout le corps, une réaction suivie d'un sentiment de bien être et de vigueur aussi agréable que salutaire. Il se fait en même temps une augmentation considérable des sécrétions de l'urine et de la sueur. De là les divergences d'opinions que nous avons signalées.

Les jeunes gens, en raison de l'activité de leur système circulatoire, supportent mieux l'usage de la *glace* que les enfants et les vieillards. Les femmes ne doivent en user qu'avec réserve, et la plupart sont obligées de s'en abstenir entièrement à l'époque des règles.

Les préparations glacées varient beaucoup dans leur composition et leurs effets. Les *glaces* acidulées, comme celles au citron, à l'ananas, incommodent en général les personnes sujettes à tousser; mais on peut éviter cet inconvénient en y ajoutant un peu d'eau-de-vie ou de punch. Les *glaces* qui sont préparées avec des fruits sucrés, comme la fraise, la framboise, sont supportées difficilement par certains estomacs. Aussi faut-il toujours choisir de préférence les *glaces* aromatiques, telles que celles au café, au chocolat, à la vanille. On ne devra jamais prendre de la *glace* lorsqu'on éprouvera une grande chaleur, à la suite d'un exercice violent; la mort peut suivre presque immédiatement une pareille imprudence. Les *glaces* doivent être prises immédiatement après le repas, ou bien longtemps après, lorsque la digestion est terminée. Pendant le travail de la digestion, elles troublent les fonctions de l'estomac, occasionnent des vomissements, des coliques, des vertiges, de la diarrhée et même des syncopes. En hiver, surtout pendant le carnaval, on a la funeste habitude de ne jamais donner des soirées sans offrir des *glaces*. Cette coutume fait de nombreuses victimes, principalement parmi les femmes. Il en résulte des pneumonies ou des pleurésies souvent mortelles, et des phthisies qui le sont toujours.

— Thérapeut. La *glace* est un agent thérapeutique très-précieux dans un grand nombre d'affections. Ainsi on s'en sert avantageusement, en l'administrant par petits fragments, pour combattre la dyspepsie flatulente et nerveuse, la gastralgie, les vomissements nerveux, les vomissements qui accompagnent la grossessse, la péritonite aïgue, le choléra, l'opération de la cataracte, etc. On l'emploie également comme topique sur la tête, dans les cas de méningite et dans la période délirante des fièvres; sur le ventre, dans les cas de péritonite aïgue, et dans les plaies contuses dont on veut arrêter l'inflammation. Depuis quelque temps même, plusieurs chirurgiens s'en servent pour combattre l'inflammation dans les cas de traumatisme avec plaie, fractures, écrasement des parties, en ayant soin de recouvrir préalablement la partie blessée d'une forte couche de charpie sur laquelle on place les fragments de *glace*. Enfin, dans ces dernières années, on a employé la *glace* pour produire l'anesthésie locale, afin de pratiquer sans douleur certaines opérations chirurgicales, telles que l'ouverture des abcès, des panaris, et l'extirpation des ongles incarnés. Pour opérer l'anesthésie, on fait un mélange réfrigérant de deux parties de *glace* et d'une partie de sel marin, on l'enveloppe dans un linge fin, et on le place sur la partie qu'on veut rendre insensible. Au bout de quelques minutes, la peau devient blanchâtre et comme morte. A l'aide d'une épingle avec laquelle on pique légèrement le malade, on s'assure de l'insensibilité de la partie anesthésiée, et c'est alors que le chirurgien commence l'opération.

— Administr. *Glaces et neiges*. Plusieurs ordonnances de police ont été rendues relativement aux neiges et *glaces* dans l'intérêt de la circulation; elles se trouvent résumées dans celle du 4 décembre 1844, dont les dispositions peuvent servir de base aux arrêtés que les maires auraient à prendre à ce sujet. Voici les principales de ces dispositions. Les

propriétaires ou principaux locataires sont tenus de faire casser et entasser les *glaces* au devant des immeubles qu'ils occupent, jusqu'au milieu de la rue. Ils doivent aussi faire balayer et relever les neiges quand ils y sont invités par les commissaires de police et autres agents de l'administration. Les gargouilles établies sous les parties dallées des boulevards et sous les trottoirs des rues doivent être chaque jour dégagées des *glaces* et de tous autres objets qui pourraient gêner l'écoulement des eaux. En cas de verglas, les habitants doivent jeter au devant de leurs maisons des cendres, du sable ou du mâchefer. Les propriétaires et chefs d'établissements soit publics, soit particuliers, qui emploient beaucoup d'eau, ne doivent pas laisser couler sur la voie publique les eaux de ces établissements pendant les gelées. Les portiers ou gardiens des établissements publics et des maisons domaniales sont personnellement responsables de l'exécution des dispositions ci-dessus, en ce qui concerne les maisons et établissements auxquels ils sont attachés. Les contrevenants aux arrêtés municipaux et ordonnances de police relatives aux neiges et *glaces* sont passibles de l'article 471 du code pénal.

Bref, cette ordonnance de voirie est l'une des plus complètes, des mieux conçues, des plus utiles... et des moins observées.

— Techn. *Verres à glaces.* V. VERRE.

— Art culin. L'usage des préparations glacées à l'aide de la neige et de la *glace* conservées est d'origine orientale et date de la plus haute antiquité. Les écrivains hébreux et latins en font mention comme d'un raffinement particulier aux Perses, aux Egyptiens et aux habitants de l'Inde. Les procédés à l'aide desquels ces peuples obtenaient des *glaces* sous leur ciel brûlant étaient aussi simples qu'ingénieux et se sont conservés à travers les âges, et, malgré l'invention récente des mélanges frigorifiques, les *glaces* sont encore, pour la plupart, produites par des neiges ou des *glaces* conservées. Il est probable que les *glaces* anciennes consistaient tout simplement en ce que nous appelons *glaces* d'office, sortes de liquides que l'on fait geler pour les rendre plus rafraîchissants; les sorbets et les *glaces* parfumées étaient sans doute ignorés de l'antiquité. Aujourd'hui, les préparations glacées se distinguent en sorbets, crèmes à la *glace* et fromages à la *glace*. Les premiers se composent de sucs de fruits, de sucre purifié, de matières aromatiques et de liqueurs alcooliques (v. SORBET). Les crèmes se font avec de la crème de lait, des jaunes d'œufs, des amandes douces ou amères, du sucre, des pistaches, du thé, du chocolat, du café, de la vanille, du safran, de la cannelle, etc., substances dont on forme une masse à peu près solide et qu'on introduit dans un sabot, espèce de boîte en étain que l'on ferme avec soin et que l'on plonge dans un mélange de *glace* pilée et de sel marin ou de salpêtre. On remue le sabot, en ayant soin de détacher de temps en temps, au moyen d'une spatule, la croûte glacée qui se forme sur la surface intérieure des parois du sabot. La température de l'appareil descend quelquefois jusqu'à 22° centigrades.

Les *glaces* sont généralement l'œuvre des cafetiers et des confiseurs. La mode en a été introduite en France, vers 1660, par Procope Cultelli, qui était venu s'établir à Paris, en face de la Comédie-Française, rue des Fossés-Saint-Germain. La fortune rapide du café auquel il avait donné son nom poussa les autres limonadiers de la capitale à imiter son exemple. On donnait alors aux *glaces* la forme d'un œuf, et le verre qui les contenait ressemblait à un coquetier.

A cette époque, on consommait surtout ce qu'on appelait assez improprement des *fromages glacés*. Il y avait dans ces fromages de la fraise, de l'abricot, des groseilles, mais jamais une goutte de crème. « Ces fromages, dit Grimod de La Reyniere, cannelés et glacés, sont les plus beaux ornements du dessert. Ils ont, sur les *glaces* en tasse, l'avantage de se conserver plus longtemps sans se fondre, et, sur celles en briques, celui d'être bien plus moelleux. Après qu'on les a travaillés comme les *glaces* dans la sorbetière, on les fait reprendre et reglacer dans le moule, qu'on trempe dans l'eau chaude pour les en détacher au moment de servir. On ne faisait autrefois les fromages glacés qu'à un seul goût; aujourd'hui, le même moule renferme jusqu'à six différentes sortes de *glaces*, qui sont accolées sans se confondre; on en varie même les couleurs de manière à réjouir l'œil avant le palais. C'est à coup sûr le plus beau bouquet qui puisse terminer un dessert. »

Les vrais fromages à la *glace* sont confectionnés avec de la crème et du lait. Dans un demi-litre de crème double, on met 25 centilitres de lait, un jaune d'œuf et 375 grammes de sucre; on fait bouillir le tout, et, après cinq ou six bouillons, on retire du feu. Lorsque le mélange est froid, on l'aromatise avec une essence quelconque : fleur d'oranger, bergamote, citron, etc., et l'on met dans le moule ou sabot.

GLACÉ, ÉE (gla-sé) part. passé du v. Glacer. Congelé ou durci par le froid : *De l'eau* GLACÉE. *De la terre* GLACÉE.

Voyez, la neige tombe et la terre est *glacée.*
ALEX. GUIRAUD.

Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la Seine à la Saint-Jean *glacée.*
BOILEAU.

— Par exagér. Très-froid ; transi de froid : *Boire de l'eau* GLACÉE. *Il fait un vent* GLACÉ. *Il tombe une pluie* GLACÉE. *C'est un climat* GLACÉ. *J'ai les membres* GLACÉS. *Je suis* GLACÉ *jusqu'à la moelle des os.*

— Par ext. Couvert d'un vernis ou d'une couleur transparente et luisante; qui a une couleur brillante et lustrée : *Papier* GLACÉ. *Gants* GLACÉS. *Satin* GLACÉ. *Teinte jaune* GLACÉE *de bleu. Le rubis est d'un rouge* GLACÉ. (A. Karr.)

— Fig. Froid, insensible; sévère, nullement affectueux : *Un cœur* GLACÉ. *Un accueil* GLACÉ. *Un regard* GLACÉ. *Saint Vincent de Paul savait communiquer aux cœurs les plus* GLACÉS *cet enthousiasme brûlant de charité qui l'animait.* (L'abbé Maury.)

Quand le brillant métal a séduit l'égoïste,
A tout noble penchant son cœur *glacé* résiste.
LACHAMBEAUDIE.

‖ Qui manque de feu, de vivacité, d'énergie :

Je hais ces vains auteurs dont la muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et *glacée.*
BOILEAU.

Cessez de présumer, dans vos folles pensées,
Mes vers, de voir en foule à vos rimes *glacées*
Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés.
BOILEAU.

‖ Privé d'action, embarrassé dans ses fonctions ordinaires : *Sa main demeura inerte et* GLACÉE.

. . . . Ma langue embarrassée
Dans ma bouche vingt fois a demeuré *glacée.*
RACINE.

— Art culin. Couvert d'un fond de cuisson qui donne une aspect luisant : *Une volaille* GLACÉE *dans son jus.* ‖ Couvert d'une sorte de vernis fait de blanc d'œuf et de sucre, ou de sucre seulement : *Un biscuit* GLACÉ. *Des marrons* GLACÉS. *Une orange* GLACÉE. ‖ Frappé de glace : *Une crème* GLACÉE. *Du vin* GLACÉ.

— Bot. *Plante glacée* ou substantiv. *Glacée*, Espèce de ficoïde à feuilles parsemées de vésicules transparentes. ‖ On l'appelle aussi GLACIALE.

— s. m. Apparence d'un objet glacé, vernis à l'aide d'une couche transparente : *Papier, ruban d'un beau* GLACÉ.

— Art culin. Sucre imprégné d'huile volatile ou de quelques extraits, dont on fait, avec de l'eau, une pâte qui, soumise à l'action du calorique, entre en fusion et peut être, dans cet état, coulée dans des moules où elle se solidifie par le refroidissement, en conservant la forme du vase : *Les* GLACÉS *étaient autrefois du domaine de la pharmacie.* ‖ Sucre analogue que l'on obtient en faisant cuire au grand cassé un sirop aromatique.

— s. f. Hortic. Variété de pomme : *Les* GLACÉES *sont plus grosses vers la queue que vers la tête.* (La Quintinie.) ‖ *Glacée noire*, Autre variété de pomme grosse comme la rainette.

GLACER v. a. ou tr. (gla-sé — rad. *glace*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je glaçai, nous glaçons*). Transformer en glace, congeler : *Il fait un froid à* GLACER *les rivières.* ‖ Détruire par l'action du froid :

. . . Du Nord les frimas homicides
Viennent *glacer* l'épi sur les sillons arides.
LA HARPE.

— Par exagér. Refroidir excessivement : *Il fait une bise qui vous* GLACE. *Ce vin est si frais qu'il* GLACE *les dents.*

La vie est-elle toute aux ennuis condamnée?
L'hiver ne *glace* point tous les mois de l'année.
A. CHÉNIER.

— Poétiq. Faire perdre ou affaiblir la chaleur vitale : *Le trépas* AVAIT GLACÉ *ses membres. L'âge* GLACE *le sang dans les veines.*

— Fig. Rendre insensible, refroidir : *Cet orateur a un débit qui vous* GLACE. *Il ne faut pas se morfondre et s'appesantir sur son ouvrage; cela* GLACE *l'imagination.* (Volt.) *La vanité* GLACE *le cœur.* (Mme Necker.)

Jusqu'au jour où la mort me *glacera* la veine,
Je resterai debout et toujours en haleine.
A. BARBIER.

‖ Frapper de stupeur par l'effet de quelque vive impression, et particulièrement de la crainte : *Cette vue m'a* GLACÉ.

Quel trouble vous agite et quel effroi vous *glace?*
RACINE.

La peur *avait glacé* mes indignes soldats.
RACINE.

La Renommée, enfin, cette prompte courrière,
Va d'un mortel effroi *glacer* la perruquière.
BOILEAU.

— Peint. Peindre par glacés, étendre une couleur transparente sur une autre couleur, pour lui donner de l'éclat et en modifier le ton.

— Art culin. Couvrir d'un jus concentré et clarifié appelé glace : GLACER *un fricandeau.* ‖ Couvrir d'un vernis de blanc d'œufs et de sucre appelé glace : GLACER *des biscuits, des oranges.* ‖ Frapper de glace : GLACER *des crèmes.* GLACER *du champagne.*

— Techn. Donner de l'apprêt, du lustre à : GLACER *des indiennes.* GLACER *du papier.* ‖ Coudre de façon à déguiser complètement les coutures : GLACER *une robe de taffetas.* ‖ Couvrir de cirage clair et luisant : GLACER *des souliers.* ‖ *Glacer une pièce de poterie*, Y poser la glaçure.

Se glacer, v. pr. Se congeler : *Le vin* SE GLACE *rarement dans nos climats. La mer ne* SE GLACE *jamais dans toute son étendue.* (A. Martin.)

— Fig. S'affaiblir, se refroidir : *Tout mon feu s'est éteint, mon imagination* S'EST GLACÉE. (J.-J. Rouss.)

Et ma tremblante main commence à *se glacer.*
BOILEAU.

— *Le sang se glace dans les veines*, Se dit pour exprimer une stupeur causée pricipalement par la crainte :

Juste ciel! tout *mon sang dans mes veines se glace!*
RACINE.

GLACERIE s. f. (gla-se-rî — rad. *glace*). Techn. Art et commerce du glacier-limonadier. ‖ Usine ou commerce du fabricant de glaces et cristaux : *La* GLACERIE *de Saint-Gobain.*

GLACEUR s. m. (gla-seur — rad. *glacer*). Techn. Ouvrier qui glace les étoffes. ‖ Ouvrier qui glace les papiers.

GLACEUX, EUSE adj. (gla-seu, eu-ze — rad. *glace*). Techn. Qui a des glaces, des taches, en parlant d'une pierre précieuse : *Un diamant* GLACEUX. *Une émeraude* GLACEUSE.

GLACIAIRE adj. (gla-si-è-re — rad. *glace*). Qui se rapporte à la glace ou aux glaciers : *Les phénomènes* GLACIAIRES. *Les masses* GLACIAIRES.

— Géol. *Période glaciaire*, Période supposée, pendant laquelle les eaux terrestres étaient toutes congelées. *C'est après la* PÉRIODE GLACIAIRE *que naquit le genre humain.* (L. Figuier.)

GLACIAL, ALE adj (gla-si-al, a-le — rad. *glace*). Excessivement froid : *Un vent* GLACIAL. *Une pluie* GLACIALE.

— Froid et sévère : *Un accueil* GLACIAL. *Une mine* GLACIALE. *Des paroles* GLACIALES. *C'est un homme* GLACIAL. *C'est avec une politesse* GLACIALE *qu'il faut savoir chasser les gens qui font tache chez vous.* (Mme C Bachi.)

— Géogr. *Océan Glacial* ou *mer Glaciale*, Nom que l'on donne à la mer, couverte de glace en grande partie, qui s'étend du pôle nord au cercle polaire arctique, ainsi qu'à la mer supposée qui occupe une position semblable au cercle polaire antarctique : OCÉAN GLACIAL *arctique.* OCÉAN GLACIAL *antarctique.* ‖ *Zone glaciale*, Région improprement appelée zone, qui s'étend de l'un des pôles au cercle polaire du même hémisphère : *Les genres des herbes sont plus nombreux dans les zones tempérées, et ceux des mousses dans les* GLACIALES. (B. de St-P.)

— s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre ficoïde.

— **Encycl.** Bot. La ficoïde cristalline, vulgairement appelée *glaciale*, est une plante annuelle ou bisannuelle, dont les tiges cylindriques, qui atteignent presque la longueur d'un mètre et la grosseur du petit doigt, rameuses, étalées ou presque couchées dans tous les sens, sont parsemées de vésicules cristallines. Elles portent des feuilles larges, ovales, ondulées, tendres et charnues, d'un vert glauque, souvent un peu pourprées vers le sommet, couvertes de vésicules semblables à celles de la tige, mais plus petites, et qui se retrouvent aussi sur le calice. Les fleurs, qui sont latérales et presque sessiles, présentent des pétales nombreux, très étroits, blancs, souvent un peu teintés de pourpre à l'extrémité. Les fruits qui leur succèdent sont de petites capsules globuleuses, renfermant de nombreuses graines très-menues. Ce qui caractérise surtout cette plante, ce qui en fait un des végétaux les plus curieux et les plus singuliers que l'on connaisse, c'est la multitude des vésicules cristallines et brillantes qui couvrent toutes ses parties herbacées. Regardées par plusieurs auteurs comme des extravasions de sève sous l'épiderme, rangées par A. de Saint-Hilaire parmi les papules ou glandes superficielles, elles sont souvent très-grosses et fortement saillantes, surtout par les temps chauds; elles ressemblent alors à des parcelles de glace.

La *glaciale* croît au Cap de Bonne-Espérance et aux îles Canaries, d'où elle a été introduite en Grèce, en Corse et dans tout le midi de l'Europe. Elle végète bien sur le littoral de l'Océan, et même, avec certains soins, sous le climat de Paris; toutefois, dans le Nord, il est prudent de la rentrer en orangerie ou en serre tempérée pendant l'hiver. Les sables maritimes paraissent lui convenir particulièrement. Elle vient bien aussi en bonne terre franche, mélangée d'un peu de terreau ou de terre de bruyère, et plutôt maigre que grasse. On la multiplie de graines semées sur place, dans les climats du Midi, et en terrines, sur couche ou sous châssis, dans le Nord. On la propage aussi par boutures de rameaux, que l'on a soin de laisser faner un peu à l'air avant de les planter. Cette ficoïde demande, dans le Nord surtout, une exposition chaude, et redoute pendant l'hiver une humidité excessive.

D'après Broussonnet, cette plante servait à la nourriture des Guanches, premiers habitants des îles Canaries. Ses feuilles sont supérieures aux épinards; elles se préparent de la même manière, ou bien au beurre et à la crème, ou bien encore au jus de volaille ou de viande rôtie. Elles remplacent avantageusement le persil, le cresson, etc., pour accompagner le bœuf, les volailles et le poisson. Mangée crue et en petite quantité, la *glaciale* rafraîchit la bouche et excite un peu la salivation par son goût légèrement salin.

En médecine, la *glaciale* est quelquefois employée comme diurétique. Elle est encore susceptible d'être utilisée dans l'industrie, car elle renferme une grande proportion de soude d'excellente qualité. Aux Canaries, elle fournit un revenu assez considérable. La soude que l'on retire de ses racines et de ses débris réduits en cendre est préférée à celle d'Alicante. Elle a permis ainsi de mettre en valeur des terres infertiles. On en tire encore un grand parti en Egypte. On a même conseillé de la semer sur nos plages sablonneuses; mais on n'a pas réfléchi que nous avons des végétaux indigènes bien préférables sous ce rapport. Enfin, la *glaciale* se recommande, comme plante d'ornement, par ses fleurs et par la singularité de sa végétation.

GLACIAL ARCTIQUE et **ANTARCTIQUE** (océan). V. ARCTIQUES (régions), et ANTARCTIQUE (océan).

GLACIALEMENT adv. (gla-si-a-le-man — rad. *glacial*). D'une manière froide, glaciale : *Les églises espagnoles sont meublées, vivantes, et n'ont pas l'aspect* GLACIALEMENT *désert des nôtres.* (Th. Gaut.)

GLACIER s. m. (gla-siè — rad. *glace*). Celui qui prépare ou vend des glaces et sorbets : *Les habiles* GLACIERS *sont presque aussi rares que les bons rôtisseurs.* (Grimod.) ‖ On dit quelquefois GLACIÉRISTE.

— Celui qui fabrique des verres appelés glaces.

— Physiq. Grand amas de glaces qui se forme, dans les pays de montagnes, immédiatement au-dessous de la région des neiges : *Les* GLACIERS *du mont Blanc, de la Suisse. Un* GLACIER *n'est pas autre chose, dans les vues de la nature, qu'un vaste réservoir d'eaux solidifiées.* (L. Figuier.) *L'isard habite plus haut que l'ours, sur les cimes nues, dans les régions des* GLACIERS. (H. Taine.)

— **Encycl.** La glace des *glaciers* ne se compose pas de masses continues transparentes, comme celle des étangs et des rivières, mais de fragments séparés. Un bloc se divise en une multitude de morceaux transparents, séparés les uns des autres par des intervalles capillaires. Cette glace n'est pas glissante, et l'on peut y marcher de pied ferme. Dans le bas du *glacier*, ces fragments ont à peu près la grosseur d'une noix; mais, à mesure que l'on s'élève, ils deviennent plus petits, et, à la hauteur de 2,700 mètres, ils n'ont plus que la grosseur d'un pois. La surface du *glacier* se compose de grains arrondis, séparés, dans lesquels on enfonce comme dans du sable; on la désigne sous le nom de *névé*. Ce névé est une transformation de la neige qui s'accumule autour des hautes cimes dans de grandes dépressions appelées cirques, et c'est en descendant de ces cirques vers les vallées que la neige se transforme, sous l'influence du soleil et des gelées nocturnes, en petits grains de glace.

Un *glacier* n'est point une masse immobile; il descend sans cesse vers la plaine. L'eau résultant de la fonte des neiges environnantes s'infiltre dans la masse, la fond partiellement et la sépare du sol. Il se forme des canaux où l'eau coule en abondance. Quand la température de l'air descend au-dessous de zéro, l'eau contenue dans les intervalles capillaires se congèle, se dilate, et la masse, limitée en haut et sur les côtés par des montagnes, s'allonge dans la seule direction où elle ne trouve aucun obstacle, c'est-à-dire parallèlement à son grand axe et de haut en bas. Tout conspire donc à faire descendre les *glaciers* dans la plaine, où leur présence est un sujet d'étonnement pour les voyageurs qui les rencontrent au milieu des forêts et des champs cultivés. Une couche de cailloux et de sable étant généralement interposée entre le fond du *glacier* et la roche, il en résulte que l'action des masses de glace en mouvement doit polir la surface sur laquelle elles descendent et y creuser des sillons, dirigés dans le sens de la descente. Cette action a été bien constatée. Les roches arrondies par le puissant effort de la masse qui les presse prennent souvent un aspect particulier, qui les fait reconnaître de loin, partout où un *glacier* a creusé son lit. De Saussure a donné le nom de roches moutonnées à ces groupes de roches arrondies, qui, vus de loin, rappellent l'aspect d'un troupeau de moutons. La glace de l'extrémité inférieure des *glaciers*, qui, pendant un nombre d'années, a subi des congélations et des dégels successifs, est composée de fragments très-volumineux, comparés aux granules du névé.

Examinons maintenant au point de vue purement météorologique les phénomènes que présentent les *glaciers*. La chaleur fond directement la glace, principalement à sa partie inférieure, et, sous l'influence de cette fonte, le *glacier* diminue. Si la fonte est assez rapide pour l'emporter sur la progression du *glacier*, celui-ci s'arrête; sinon, le *glacier* continue à se porter en avant, même en été. Ainsi, en 1818, le *glacier* du Rhône, d'après les mesures de M. Charpentier, s'est avancé

de 48 mètres. Mais, pendant les étés chauds, le *glacier* recule ordinairement d'une manière sensible. Il résulte, des alternatives d'étés chauds ou pluvieux que l'on observe en Suisse, une oscillation de l'extrémité inférieure des *glaciers*, qui tantôt avancent en renversant devant eux les arbres et les granges, et tantôt reculent en laissant comme traces de leur passage un sol stérile, jonché de cailloux, de sable et de blocs de rochers. La surface supérieure du *glacier* fond aussi bien que son extrémité inférieure; on s'en assure en enfonçant des piquets et en enterrant des pierres dans la glace : au bout d'un certain temps, les piquets sont déchaussés et les pierres se trouvent à la surface du *glacier*. Par des mesures directes prises sur les rochers qui bordent le *glacier*, on constate que le niveau de ces pierres est resté le même tant qu'elles ont été enfoncées dans le *glacier*, et qu'il a baissé depuis le moment où elles se sont haussées à la surface. Cet abaissement donne lieu à un phénomène très-curieux. Quand un gros bloc de pierre protége par sa masse, contre l'action du soleil, la glace qu'il recouvre, celle-ci ne fond pas, et le bloc finit par se trouver au sommet d'un piédestal de glace, dont la hauteur donne une idée approximative de la dépression du *glacier*.

L'état hygrométrique de l'air n'a pas une moindre influence que la température. Si l'air est chaud et sec, l'évaporation est plus active; s'il est froid et humide, les vapeurs se condensent et contribuent à l'accroissement du *glacier*. Tous ces effets seront bien plus marqués si l'air est en mouvement.

Il est prouvé que les *glaciers* du mont Blanc s'étendaient autrefois depuis Chamonix jusqu'à Genève. Sur le versant du Jura, on trouve des blocs isolés ou blocs erratiques, de granit, qui ne peuvent provenir que des montagnes de Suisse, la chaîne du Jura étant composée de pierre calcaire. L'immense *glacier* qui a transporté ces blocs jusqu'à une hauteur de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, s'étendait dans la plaine comprise entre les Alpes et le Jura. C'était le principal *glacier* de la Suisse, dont les autres, également indiqués par les plus évidentes traces, n'étaient que des affluents.

C'est à un chasseur de chamois, Jean Perraudin, qu'on doit la première idée de ce cataclysme. Un savant géologue, M. Charpentier, à qui il avait communiqué le résultat de ses observations, en fit le sujet de ses recherches, et acquit les preuves incontestables du phénomène qui lui était signalé. L'étude de la période glaciaire s'est ainsi rattachée aux révolutions dont notre globe a été le théâtre. De nombreux travaux, parmi lesquels on doit citer en première ligne ceux de M. Agassiz, ont montré dans les deux hémisphères les mêmes traces de *glaciers* antédiluviens étendus sur les vastes plaines qui environnent les montagnes. M. J. Tyndall, dans son travail sur les *glaciers*, attribue en grande partie la configuration des Alpes aux puissants mouvements de ces prodigieuses masses de glace, qui ont tracé dans la roche d'énormes sillons, creusé profondément les vallées sur leur passage, et par cette action même préparé leur ruine partielle.

On trouve dans les Pyrénées, dans les Vosges, sur les montagnes de l'Écosse et sur les principales chaînes du globe les mêmes traces d'un immense développement des *glaciers* primitifs. Ceux du Spitzberg descendent au bord de la mer et remplissent le fond des baies. Sur la côte occidentale de l'île, baignée par une des branches du courant tiède de l'Atlantique, le Gulfstream, la mer dégèle pendant l'été et fond la partie inférieure des *glaciers*, qui, avançant toujours, dépasse bientôt le rivage. On voit alors les portions qui ne sont plus soutenues s'en détacher, et former les glaces *flottantes qu'on rencontre* en grand nombre dans l'océan Arctique.

En finissant, et pour que le lecteur puisse se faire une idée du spectacle grandiose qu'offre un *glacier*, nous emprunterons à M. George Altman la description d'un des plus beaux *glaciers* de la Suisse, celui de Grindelwald : « Le village de Grindelwald est situé dans une gorge de montagne longue et étroite; de là on commence à apercevoir le *glacier*, mais pour le voir dans toute son étendue, il faut monter plus haut. On découvre alors un des plus beaux spectacles que l'on puisse imaginer; c'est une mer de glace ou une étendue immense d'eau congelée, qui descend dans le vallon en suivant la pente d'une haute montagne. Il part de ce réservoir glacé un amas prodigieux de pyramides, formant une espèce de nappe qui occupe toute la largeur du vallon, c'est-à-dire environ 800 mètres, et qui est bordée de deux côtés par des montagnes élevées, couvertes de verdure et d'une forêt de sapins jusqu'à une certaine hauteur. Cet amas de pyramides ressemble à une mer agitée par les vents, dont les flots auraient été subitement saisis par la gelée; *ou plutôt on voit un amphithéâtre* formé par un assemblage immense de monticules de glace, *d'une couleur* bleuâtre, dont chacun à 30 ou 40 pieds de hauteur. Le coup d'œil est d'une beauté merveilleuse. Rien n'est surtout *comparable à l'effet* qu'il produit, lorsqu'en été le soleil vient darder ses rayons sur ce groupe *de pyramides brillantes*; alors tout le *glacier* commence à fumer et jette un éclat que les yeux ont peine à soutenir. »

GLACIÈRE s. f. (gla-siè-re — rad. *glace*). Lieu souterrain voûté et entouré de corps mauvais conducteurs de la chaleur, dans lequel on conserve pour l'été de la glace et de la neige : *Les* GLACIÈRES *du bois de Boulogne.*

— Fam. Lieu extrêmement froid : *Cette chambre est une* GLACIÈRE.

— Techn. Appareil dans lequel on produit artificiellement de la glace.

— **Encycl.** Techn. Tout le monde connaît la belle expérience de Leslie, qui consiste à congeler l'eau dans le récipient de la machine pneumatique, en supprimant les vapeurs, à mesure qu'elles se forment, tant par l'action du mouvement des pistons, que par leur condensation au moyen d'acide sulfurique concentré, placé à côté de l'eau.

Il peut paraître étonnant que l'industrie n'ait pas plus tôt tiré parti d'un semblable moyen de créer un produit aussi utile que la glace. En 1836, un brevet fut pris par un certain M. Shaw, pour un appareil à rafraîchir les liquides par l'évaporation de l'éther. Nous ne croyons pas que cet appareil ait jamais été exécuté. En 1856, M. Harrison, de Victoria (Australie), prit aussi un brevet pour la construction d'une *glacière* fondée sur le même principe; mais son appareil eut peu de succès, à cause de l'insuffisance des moyens imaginés pour conserver le vide dans l'intérieur. M. Carré, de Paris, en 1860, perfectionna d'abord la *glacière* d'Harrison, puis en vint à la modifier tellement qu'il put la présenter à l'Exposition de Londres, comme un appareil nouveau.

De tous les corps qui provoquent, par leur changement d'état, un abaissement de température, aucun ne présente ce phénomène avec autant d'intensité que le gaz ammoniac. Quand on soumet ce gaz à une forte pression, on le liquéfie, et l'on obtient un liquide mobile et extrêmement volatil; mais, dès que la pression exercée sur lui vient à cesser, il reprend la forme gazeuse. Or, il suffit de chauffer de l'eau contenant de l'ammoniaque en dissolution, pour que ce gaz s'en sépare en totalité. C'est sur cette double considération qu'est fondé l'appareil que nous allons décrire, et dont les pièces essentielles sont représentées dans la fig. 1. Elles sont en fer, et solidement établies, pour éviter les explosions.

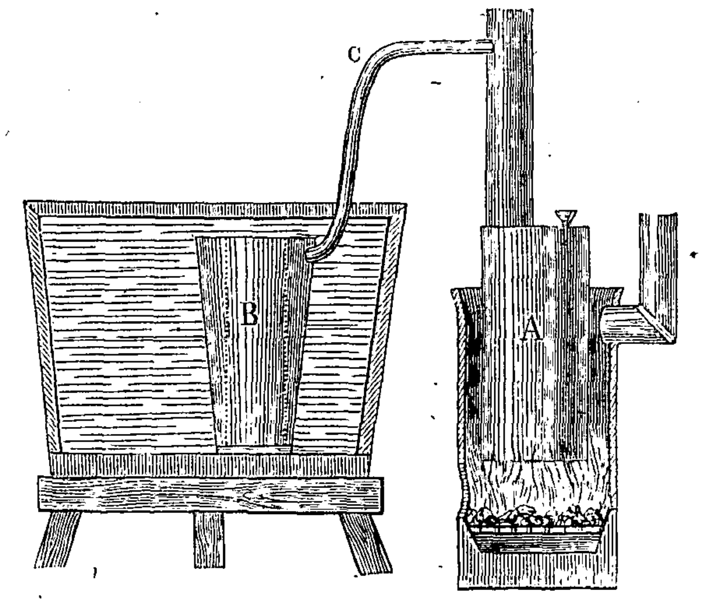

Fig. 1.

A est une chaudière cylindrique, remplie aux trois quarts d'une dissolution aqueuse d'ammoniaque, et placée sur un fourneau portatif. L'ammoniaque, chassée de sa dissolution par la chaleur, traverse le tube C et se rend dans le récipient tronconique B, qui est renfermé dans un vase plein d'eau froide. Là, par l'effet de sa propre tension, le gaz devient liquide. Alors, on enlève la chaudière A du feu et on la fait refroidir en la plongeant dans de l'eau froide. L'ammoniaque liquide, contenue dans le vase B, se volatilise par suite du retour à la température ordinaire. Mais ce changement d'état provoque, autour et dans l'intérieur du vase B, un refroidissement qui peut aller jusqu'à 40°. Pour utiliser ce refroidissement, l'intérieur du vase B présente une cavité dans laquelle on a préalablement introduit un cylindre métallique rempli d'eau. Au bout d'un quart d'heure environ, cette eau est transformée en un cylindre de glace.

Nous avons laissé l'ammoniaque en train de se volatiser dans le vase B. Par suite de cette opération, elle revient dans la chaudière A, où elle se dissout, pour reconstituer une nouvelle dissolution ammoniacale capable de servir comme la première fois. On a estimé que 1 kilogramme de charbon de bois brûlé dans le fourneau suffit pour fabriquer 3 kilogrammes de glace.

Cette *glacière* a été dite *intermittente*, parce que la glace ne s'y fait pas d'une manière continue. M. Carré a construit un autre appareil fort ingénieux, mais assez compliqué, qui permet de fabriquer de la glace sans interruption. Dans cet appareil, l'ammoniaque sort gazeuse d'un premier vase, se liquéfie dans un second, se rend toujours liquide dans un troisième, où elle reprend son état gazeux, et où, par conséquent, se produit le froid nécessaire à la formation de la glace : c'est alors qu'un système habilement combiné de pompes et de tubes ramène ce gaz dans la chaudière d'où il est parti, et d'où il sort de nouveau pour reproduire le même travail.

Le 10 août 1868, M. Toselli présenta à l'Académie des sciences un bloc de glace de 0m,20 de diamètre et de 0m,50 de hauteur, obtenu en douze minutes, au moyen de l'appareil suivant *(fig. 2). Dans un* vase contenant parties égales d'eau et de nitrate d'ammoniaque, on fait tourner, à l'aide d'une manivelle, un assemblage de tubes en étain pur et très-mince, disposés autour de l'axe de rotation. Ces tubes, fermés aux deux bouts, sont d'inégales dimensions. Le plus petit est un simple cylindre creux; mais chacun des autres est composé d'un cylindre central plein contenu dans un cylindre extérieur creux. L'intervalle entre le cylindre plein et le cylindre creux est rempli d'eau : c'est cette eau qui est destinée à être congelée. Au bout d'environ douze à quinze minutes de rotation, le nitrate d'ammoniaque s'est totalement dissous dans l'eau, en produisant un froid de 10° à 15°, qui fait congeler l'eau renfermée dans les tubes de l'appareil. On dévisse ces tubes et on en fait tomber les cylindres de glace, dont un seul, le plus petit, est plein. C'est ici qu'apparaît l'originalité du perfectionnement de M. Toselli. Nous avons dit que les tubes sont d'inégale grosseur : leurs dimensions ont été calculées de manière que les diamètres des cylindres de glace augmentent graduellement, dans une proportion telle que les cylindres peuvent entrer l'un dans l'autre. Comme, au sortir de l'appareil, ils sont à 2 ou 3 degrés au-dessous de zéro, ils s'agglomèrent ensemble, et ne font plus qu'une masse compacte qui peut rester exposée à l'air, sans se fondre, pendant une journée entière.

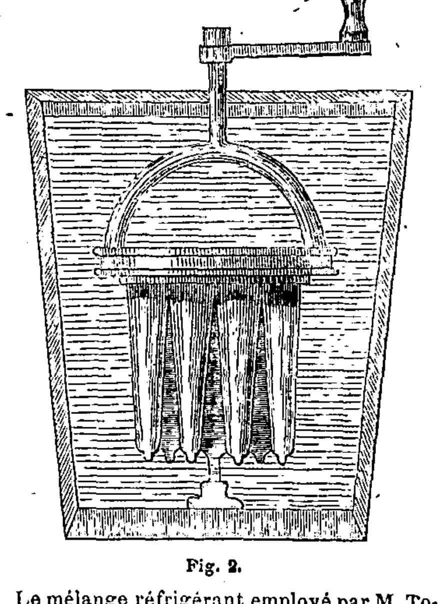

Fig. 2.

Le mélange réfrigérant employé par M. Toselli est le plus économique, parce qu'il suffit, après qu'il a servi, de le laisser évaporer : l'eau disparaît et le sel reste, propre à servir, en quelque sorte, indéfiniment, sauf la perte inévitable due à la manipulation.

Il existe aussi une *glacière* dite des *familles*. C'est la plus commune. Elle repose sur le même principe que la précédente : on fait tourner un cylindre métallique rempli d'eau au sein d'un mélange réfrigérant, et l'eau renfermée dans le cylindre se gèle.

— *Glacières d'approvisionnement.* On appelle ordinairement *glacières* des réservoirs construits de main d'homme, destinés à conserver en toute saison la glace qu'on y a amassée pendant l'hiver. En vue de cette destination, ces réservoirs doivent être rendus impénétrables à la chaleur du dehors. Pour obtenir ce résultat, on les installe ordinairement sous terre, dans des fosses profondes, revêtues de murs en brique légère, parce que la brique conduit moins la chaleur que les pierres. Au fond est une grille sur laquelle repose la glace qui remplit la fosse. L'eau provenant de la fusion d'une partie de cette glace se rend dans un puisard, d'où on l'extrait de temps à autre. Un toit, recouvert d'une épaisse couche de paille, empêche la chaleur extérieure de pénétrer. Souvent on plante à l'entrée des arbres dont le feuillage intercepte les rayons solaires. On remplit la *glacière* pendant qu'il fait grand froid; on y jette de temps à autre de l'eau, qui se congèle bientôt, en formant sur la glace une couche continue qui empêche que l'air ne puisse circuler dans la masse. On superpose ensuite une couche de paille, puis des planches chargées de pierres.

GLACIS s. m. (gla-si — rad. *glacer*, qui a signifié glisser). Terrain en pente douce : *Le* GLACIS *d'un étang.*

— Art milit. Remblai en pente douce, qui est établi en avant de la contrescarpe d'un ouvrage de fortification, afin de permettre aux défenseurs de l'enceinte de bien découvrir la campagne, et de soustraire l'escarpe aux coups de l'ennemi : *Avignon a une bonne lieue de tour; presque tout le* GLACIS *est planté de deux rangs d'arbres qui forment un cours assez médiocre.* (De Brosses.) ‖ *Plan de glacis*, Plan supérieur du glacis.

— Hortic. Partie de jardin en pente douce et couverte de gazon.

— Peint. Couleur légère et transparente, que l'on applique sur une autre couleur, pour en modifier le ton et lui faire produire certains effets.

— Archit. *Glacis de corniche*, Pente de la surface supérieure d'une cymaise, ménagée pour l'écoulement des eaux.

— Constr. Enduit appliqué sur une volige ou sur un lattis jointif, pour recevoir le plomb d'un faîtage ou d'un arêtier.

— Techn. Rang de points qui assujettit la doublure à l'étoffe. ‖ Passement, traînée de clinquant dans les broderies. ‖ Partie des soies de chaînes qui servent uniquement à lier la trame. ‖ Plan horizontal sur lequel on expose les pains de sucre au soleil. ‖ Évasement en entonnoir que l'on ajoute à une chaudière de raffinerie. ‖ Circonférence et surface de la sole de corne d'un cheval.

— **Encycl.** Fortif. Le *glacis* est toujours incliné à moins de 45°, et diffère par là du talus, qui est beaucoup plus roide. On distingue deux sortes de *glacis* : 1° le *glacis* d'abatis, sorte de masse de terre amoncelée en avant d'un abatis, pour le garantir des effets des grands projectiles; 2° le *glacis* de fortification, qu'on a d'abord appelé esplanade, parce qu'il était peu élevé avant Vauban, et ne masquait pas les édifices d'une place forte. Mais, depuis longtemps, on n'appelle plus esplanade que l'espace libre qui règne entre une citadelle et la ville. Les fouilles d'un fossé de fortification fournissent les matériaux qu'on emploie à la construction des *glacis*. Le *glacis* règne à partir du parapet du chemin couvert, et va s'inclinant vers la campagne, avec laquelle son pied est raccordé. L'étendue ou la pente du *glacis*, mesurée de la crête au rez-de-chaussée de la place, a varié entre 12 et 60 mètres. Elle est calculée de manière que les feux du rempart rasent en tous sens sa surface. Sa disposition est telle, que l'assiégeant ne puisse battre que la partie du rempart qui excède le cordon. Certaines places ont un *avant-glacis* ou un *double-glacis*, qui part de l'avant-fossé.

Dans un siége offensif, c'est du pied du *glacis* que sont poussées les sapes; c'est du milieu du *glacis* que s'entament les attaques à force ouverte du chemin couvert. Dans le siége défensif, on dispute le glacis à l'aide des galeries d'enveloppe et des galeries meurtrières; on le sème quelquefois d'abatis, on y enterre des caissons d'artifice, on y ménage des contre-mines. Quand une capitulation a lieu à la suite d'un siége, c'est sur le *glacis* que l'assiégé, réduit à se rendre, vient déposer ses armes. Dumouriez raconte qu'au siége de Bréda les soldats français, à la grande surprise des artilleurs hollandais, commencèrent les approches en allant danser la carmagnole sur le *glacis* de la place.

— Peint. Le *glacis* est assez transparent *pour laisser paraître la teinte sur laquelle il* est appliqué, tout en lui enlevant de son éclat, de sa crudité, ou en la modifiant par sa nuance propre, à peu près comme ferait une glace légèrement teintée. Naturellement, les *glacis* ne sont appliqués que tout à fait en dernier lieu, lorsqu'on finit une peinture. Dans le cours du travail, ils seraient nuisibles, la bonne peinture ne devant point être faite par tâtonnements, mais franchement, avec des tons justes et largement posés. Lorsque l'œuvre est à peu près terminée, on sent la nécessité d'harmoniser diverses parties, de les relier les unes aux autres, de nuancer des tons pour en éteindre l'éclat trop vif ou leur prêter un peu de

chaleur; c'est alors qu'on emploie les *glacis.* Il arrive aussi qu'après s'être laissé entraîner par le charme de la couleur ou de la lumière, on n'a pas assez tenu compte de la différence des plans, qu'on a accentué un trop grand nombre de détails ou trop uniformément éclairé les personnages ou les objets qui composent le tableau; chaque partie, prise séparément, est bien traitée; mais l'ensemble manque de douceur et d'harmonie. C'est alors encore le cas de recourir à l'artifice du *glacis*, qui éteint sans annuler, ménage et adoucit les effets, et permet à l'œil et à l'attention de se concentrer sur les parties auxquelles on a voulu conserver toute leur valeur.

Les *glacis* sont formés avec des couleurs broyées à l'huile comme toutes les autres; mais on y ajoute, en général, un peu d'huile décolorée, pour en augmenter la transparence, et l'on choisit de préférence des couleurs transparentes elles-mêmes, telles que la laque jaune et la laque carminée, la terre de Sienne naturelle, le bitume, etc.

GLACIUM, nom latin de GLATZ.

GLAÇOIRE s. f. (gla-soi-re — rad. *glacer*). Art culin. Boîte cylindrique en fer-blanc, munie d'un couvercle percé de trous, dans laquelle on met le sucre en poudre destiné à être répandu sur les beignets, les gaufres, les tartes de fruits et autres aliments du même genre.

GLAÇON s. m. (gla-son — rad. *glace*). Morceau de glace : *Une rivière qui charrie des* GLAÇONS. *Des arbres couverts de* GLAÇONS.

. . . Sous d'affreux *glaçons* les Alpes sourcilleuses
Sont de leurs monts géants justement orgueilleuses.
DUREAU DE LA MALLE.

Soleil! tes traits vainqueurs ont percé le nuage.
Tu parais, et soudain le cristal des *glaçons*
Resplendit des couleurs qu'unissent tes rayons.
BÉRANGER.

— Poétiq. Affaiblissement, perte ou diminution de l'action vitale; froideur de l'âme, indifférence : *L'âge a ses* GLAÇONS; *ils se sentent sur les genoux, sur les coudes, à tous les nœuds; ils vont au cœur, mais ils n'y arrivent qu'à la fin.* (J. Joubert.)

Dissipe mes *glaçons* par cette heureuse flamme
Qu'allume ton amour.
CORNEILLE.

— Archit. Ornement qui représente un glaçon, et qui est usité pour la décoration des bassins et des fontaines. ‖ On dit plus souvent CONGÉLATION.

— **Encycl.** V. GLACE.

GLAÇURE s. f. (gla-su-re — rad. *glacer*). Techn. Enduit vitrifiable que l'on applique à la surface de certaines pâtes céramiques pour les rendre imperméables, et, souvent aussi, pour leur donner en même temps un éclat brillant et des couleurs plus ou moins agréables : GLAÇURE *terreuse, silico-alcaline.* GLAÇURE *opaque, transparente. Le vernis est une* GLAÇURE *plombifère; l'émail, une* GLAÇURE *stannifère; la couverte, une* GLAÇURE *terreuse. Les* GLAÇURES *sont de véritables verres.*

GLADBACH, ville de Prusse, prov. du Rhin, à 23 kilom. E. de Dusseldorf, sur la Niers et le chemin de fer de Dusseldorf à Aix-la-Chapelle. En moins d'un quart de siècle, la population de cette ville est montée de 2,775 hab. à 18,681, grâce à l'immense développement de son industrie. Gladbach est, en effet, aujourd'hui, l'entrepôt principal des produits manufacturiers de toute la Prusse rhénane. ‖ Le cercle de Gladbach comptait, en 1864, une population de 85,086 hab., répandue sur une superficie de 258 kilom. carrés, ce qui donne la proportion énorme de 329 hab. par kilom. carré.

GLADIATEUR s. m. (gla-di-a-teur — lat. *gladiator;* de *gladius*, glaive). Antiq. rom. Homme qui combattait dans l'arène contre d'autres hommes ou contre des bêtes, pour l'amusement du peuple romain : *L'état de* GLADIATEUR *était pour les uns un métier volontaire, pour les autres une obligation fatale. La vanité donnait au* GLADIATEUR *la force de tomber avec grâce.* (Latena.)

Spartacus? un esclave, un vil *gladiateur?*
RACINE.

‖ *Gladiateurs privés*, Ceux qui étaient nourris par des particuliers. ‖ *Gladiateurs fiscaux* ou *césariens*, Ceux que nourrissait le fisc ou l'empereur.

— Par ext. Spadassin, duelliste : *Je ne crois pas que des hommes qui doivent servir la cause publique en véritables frères d'armes aient bonne grâce à se combattre en vils* GLADIATEURS. (Mirab.)

— Ichthyol. Espèce de dauphin.

— **Encycl.** Antiq. rom. On donnait le nom de *gladiateurs* à des hommes qui étaient spécialement destinés à s'entre-tuer dans le cirque pour le divertissement du peuple romain. Ils combattaient soit les uns contre les autres, soit contre les bêtes féroces. La plupart étaient des esclaves, choisis parmi les plus robustes et les plus hardis; les patriciens romains en arrivèrent à nourrir chez eux des troupes de ces malheureux dévoués à la mort, et s'en servaient ordinairement pour capter les suffrages du peuple, qui avait une passion frénétique pour ces sortes de combats.

On entretenait aussi des *gladiateurs* dans différentes maisons appelées *ludi*, dont l'administration était regardée comme une commission honorable. On les nourrissait fort bien, pour que leurs forces s'y développassent, et ils étaient sous les ordres des *lanistes*, sortes de maîtres d'escrime, qui les achetaient ou qui prenaient soin d'élever les enfants exposés et de les dresser à ce métier. Ils les exerçaient avec des épées de bois.

Les *gladiateurs* n'étaient originairement que des esclaves condamnés ou *ad ludum* ou *ad gladium.* Ceux qui étaient condamnés *ad gladium* devaient être mis à mort dans l'espace d'une année. Ceux qui étaient seulement condamnés *ad ludum* pouvaient être délivrés au bout d'un certain temps. On faisait aussi des *gladiateurs* avec des prisonniers de guerre. Il y avait encore des *gladiateurs* volontaires, barbares de tous les pays, que leurs habitudes féroces et l'appât d'un fort salaire poussaient à embrasser cette profession réputée infâme. Ceux-là étaient contraints de s'engager par serment envers les lanistes à une obéissance absolue, et leur condition, pendant le temps de leur service, n'était pas différente de celle des *gladiateurs* esclaves. Dans la suite, quelques empereurs, par un de ces caprices qu'enfante le despotisme et dans le dessein d'humilier l'aristocratie, obligèrent des chevaliers romains et des sénateurs à descendre dans l'arène pour combattre en leur présence. On vit ensuite plusieurs de ces nobles personnages, par une émulation servile, aller eux-mêmes au devant de cette dégradation.

Les *gladiateurs* ne combattaient pas seulement dans le cirque; les festins, les funérailles, les fêtes particulières avaient pour complément obligé ces scènes de meurtre, qui faisaient les délices de toutes les classes de la société. Nul peuple n'éprouva jamais une plus horrible volupté à voir couler le sang humain, et la promesse d'un combat de *gladiateurs* était presque toujours, pour les candidats aux charges publiques, un moyen de captation infaillible.

On distinguait plusieurs sortes de *gladiateurs* et on leur donnait différents noms, suivant leur manière de combattre. Ainsi, les *andabates* avaient des casques entièrement fermés sur le devant, de telle sorte qu'ils se battaient sans y voir, ce qui excitait l'hilarité des spectateurs. Les *caternaires* ne combattaient que par groupes. Les *dimachères* avaient, à ce qu'on suppose, une épée dans chaque main; mais le fait n'est pas bien certain. Les *cavaliers* étaient à cheval, tandis que les *essédaires* étaient sur des chars d'une forme particulière. Les *laquéaires* étaient ainsi appelés parce qu'ils se servaient d'un lacet pour saisir et terrasser leurs adversaires. Les *mirmillons* étaient armés à la gauloise; aussi les appelait-on souvent *gaulois.* Les *thraces* et les *samnites* étaient ainsi appelés parce que leur équipement présentait une grande analogie avec celui des peuples de même nom. Suivant Juste-Lipse, les samnites changèrent de dénomination sous les empereurs et prirent celle d'*hoplomaques.* Les *rétiaires* avaient pour toute arme un trident à long manche, mais ils portaient un filet (*rete*) dans lequel ils cherchaient à envelopper leur adversaire. D'autres expressions se rencontrent dans les auteurs latins; mais le sens réel de quelques-unes n'est pas connu. Ainsi, par exemple, quelques antiquaires pensent que les *gladiateurs* appelés *secutores* (de *sequi*, poursuivre) étaient spécialement chargés de combattre les rétiaires, tandis que d'autres croient qu'ils étaient les mêmes que les *suppositi*, lesquels se tenaient prêts à remplacer ceux qui étaient tués ou mis hors de combat. Les *meridiani* étaient armés à la légère; leur nom venait de ce qu'ils ne combattaient que dans l'après-midi. Les *provocatores* avaient pour emploi de combattre les samnites. Enfin, on appelait *fiscaux* les *gladiateurs* entretenus aux frais du trésor, à quelque catégorie qu'ils appartinssent, et *postulaticii* ceux que l'on ajoutait aux combattants déjà fournis, sur la demande (*postulatio*) du peuple, pour prolonger le spectacle.

Quand les *gladiateurs* combattaient homme contre homme, on les assemblait à leur entrée dans le cirque deux à deux, suivant leur force ou leur manière de combattre. Ils préludaient avec des épées de bois, puis on leur donnait des armes véritables et le vrai combat commençait. Dès que l'un des deux était blessé ou qu'il baissait ses armes en signe de défaite, le vainqueur interrogeait de l'œil les spectateurs; si ceux-ci jugeaient à propos de faire grâce au vaincu, ils élevaient la main avec le pouce plié; dans le cas contraire, ils élevaient la main avec le pouce étendu, et le malheureux était égorgé. Morts et mourants étaient ensuite traînés avec des crocs sur le sable de l'arène, où le sang se mêlait aux essences et aux eaux de senteur, et entassés dans le *spoliarium*, où des esclaves spéciaux achevaient ceux qui respiraient encore, mais qu'on ne pouvait espérer guérir pour combattre à d'autres jeux, ou dont la guérison eût coûté trop cher.

On fait remonter à l'an 264 avant Jésus-Christ l'introduction à Rome des combats de *gladiateurs.* Suivant quelques-uns, ils étaient déjà en usage chez plusieurs peuples italiques. Ils n'eurent lieu d'abord qu'aux funérailles, pour rappeler cette coutume de l'âge héroïque d'égorger des captifs aux mânes d'un mort illustre. On en fit ensuite un spectacle, et les magistrats s'en servirent comme d'un moyen de popularité ou de corruption électorale. Quand une armée entrait en campagne, on lui donnait ce spectacle, afin d'accoutumer les jeunes soldats à voir couler le sang. Primitivement, celui qui offrait un combat de *gladiateurs* au peuple se contentait de donner de vingt à trente paires de combattants. Ce nombre s'augmenta successivement, et César, pendant son édilité, alla jusqu'à plus de 300 paires. On ne s'en tint pas là, et, plus tard, ce fut par milliers qu'on les compta. On sait qu'après le triomphe de Trajan sur les Daces, il en succomba 10,000 dans des jeux qui durèrent 123 jours. Cet amusement féroce fut en usage pendant plus de six siècles; les Romains l'établirent dans tous les pays où s'étendit leur domination, et on en retrouve encore aujourd'hui des traces dans les combats de taureaux des Espagnols. Attaqués par quelques philosophes païens, et notamment par Sénèque, mais surtout par les docteurs chrétiens, Tertullien, Lactance, saint Cyprien et d'autres Pères, prohibés par Constantin et ses successeurs, les combats de *gladiateurs* ne disparurent définitivement qu'après l'empereur Honorius.

— Iconog. Le musée des Studj, à Naples, possède plusieurs statues antiques de *gladiateurs* combattant, blessés ou mourants. Une de ces figures est désignée sous le nom de *Gladiateur Farnèse*, à cause de la collection princière à laquelle elle appartenait d'abord; c'est une œuvre d'un très-bon style, représentant un *gladiateur* blessé; la tête, les bras et les pieds sont modernes. Dans le même musée on remarque une statue de *gladiateur* tenant son épée de la main gauche et levant le bras droit. Au musée du Capitole, à Rome, se trouve une statue célèbre qu'on appelle improprement le *Gladiateur mourant;* nous en donnons ci-après une description, ainsi que celle d'une statue du Louvre connue sous le titre de *Gladiateur combattant.* Ces deux statues sont celles de guerriers ou de héros; quelques archéologues pensent que la figure du Capitole est celle d'un Gaulois. Au Vatican, on voit un bas-relief semi-circulaire qui a été trouvé dans les fouilles faites à la villa Adriana, à Tivoli, et qui représente des *Gladiateurs combattant contre des bêtes féroces.* Un autre bas-relief du même musée, très-intéressant au point de vue archéologique, nous montre un *rétiaire* et un *mirmillon* et deux autres *gladiateurs.*

Les artistes de la Renaissance ont représenté plusieurs fois des combats de *gladiateurs.* Un graveur du commencement du XVI^e siècle, qui signait des initiales I. B., nous a laissé deux curieuses estampes : l'une retraçant un combat de *gladiateurs* à pied; l'autre un combat de *gladiateurs* à pied et à cheval. Philippe Galle a gravé une composition analogue d'après Luca Penni, élève de Raphaël. Au musée de Madrid est un tableau de Lanfranc, où l'on voit des *gladiateurs* combattant pendant un festin de patriciens. Un artiste contemporain, M. Gérome, a représenté des *gladiateurs* saluant l'empereur au moment d'aller se battre : *Ave, Cæsar, morituri te salutant.* (V. au mot AVE la description de ce tableau.) Deux jeunes peintres, M. R. Jourdain et N. Saunier ont exposé, au Salon de 1870, le premier un *Gladiateur s'armant pour le combat,* le second des *Gladiateurs se rendant au cirque.* Parmi les sculptures modernes, nous citerons le *Jeune gladiateur après le combat*, de M. Daumas (Salon de 1833), et le *Gladiateur*, statue de marbre de M. Oudiné (Salon de 1865).

GLADIATEURS (GUERRE DES). V. SPARTACUS.

Gladiateurs de la république des lettres (LES), livre d'histoire littéraire, par M. Ch. Nisard (1860). Sous ce titre ont été racontées par l'auteur les querelles aussi violentes qu'originales des hommes de lettres du XV^e, du XVI^e et du XVII^e siècle : Poggio, Philelphe, Nicoli, Carlo d'Arezzo, Valla, Scaliger, Erasme, Scioppius, pour finir par le P. Garasse et Théophile de Viau. « Ces hommes, dit M. Nisard, s'étant rendus, par leur polémique grossière et brutale, indignes de figurer parmi les écrivains qui ont combattu pour la vérité plus que pour leur amour-propre et moins injurié que raisonné, j'ai dû leur chercher une place ailleurs, et, avec une place, un nom qui répondît à la violence et à la vanité de leurs procédés. Ce nom m'a été fourni par la langue même dans laquelle ils ont écrit et par les mœurs du peuple qui a parlé cette langue. » Ce titre de *Gladiateurs des lettres*, appliqué à des écrivains faisant parade de leur habileté à l'escrime du style et s'en servant comme de l'épée ou du stylet, est, en effet, heureux et bien choisi.

C'est Philelphe et Poggio qui ouvrent la marche : Poggio, le plaisant auteur des *Facéties* et de tant de pages mordantes et cruelles; Philelphe, bien oublié aujourd'hui, si renommé alors, qu'il croyait naïvement qu'on disait le *siècle de Philelphe* comme le siècle de Périclès.

Amis d'abord, puis rivaux, ils ne tardèrent pas à se brouiller, et rien d'amusant à suivre comme les progrès de leur inimitié. Philelphe déclare que Poggio et son ami Nicoli sont des ivrognes, des ignorants, des débauchés; il les représente battant le pavé la nuit, la tête branlante, l'haleine vineuse, les entrailles desséchées par la soif. Poggio lui répond qu'il le prend de bien haut pour un homme fils d'une laveuse de tripes, arrivé en Italie en guenilles, n'ayant pour serviteurs attachés à sa personne que des poux, et volant tout ce qui lui tombe sous la main. Philelphe, piqué au vif, lui reproche, étant dans les ordres, d'avoir quatorze enfants sans être marié. Mais Poggio affirme que Philelphe a séduit, à Constantinople, une jeune fille noble pour la forcer de l'épouser et faire ensuite trafic de ses charmes. A cela Philelphe ne trouve rien à répondre, si n'est que Poggio se fait vomir, afin de souper deux fois, en goinfre éhonté qu'il est. Que dire d'une pareille polémique? Poggio transportait, en effet, dans ses mœurs les licences de ses facéties graveleuses. Philelphe, plus sobre, a fait de ses invectives une œuvre d'art, au moins par l'intention; elles sont en vers, au nombre de cent, et composées de cent vers chacune. Toutes ces douceurs sont écrites dans cette langue latine qui, comme on sait, brave l'honnêteté. (*Philelphi satyrarum hecatostichon*, 1496.)

La querelle de Poggio et de Valla est plus singulière encore. Au début, il ne s'agit que de grammaire. Valla reproche à Poggio ses inélégances et ses solécismes. « Belle affaire! dit l'autre; toi, tu n'as jamais eu de père, tu as fait des faux, tu as séduit une servante. Je ne suis pas si cruel que de t'en faire un crime, ajoute-t-il; tu es homme; la nuit, le vin, la commodité de se voir à toute heure, voilà pourquoi tu as succombé. — J'avoue la servante, dit Valla, on m'accusait d'être eunuque, j'ai prouvé le contraire; mais toi, pourquoi as-tu fait avorter la tienne? » Ils allaient bien au XVI^e siècle; mais, dans le nôtre, n'avons-nous pas M. L. Veuillot?

A côté de cette polémique endiablée, les diatribes de Scaliger contre Erasme, à propos de la querelle des cicéroniens, sont presque pâles. Scaliger se contente de traiter d'ivrogne le grand écrivain de Rotterdam. On rencontre des pages bien plus colorées dans les invectives de Scioppius contre Scaliger et contre les jésuites. Ces pamphlets, qui ont ouvert la voie aux *Provinciales*, sont souvent d'une obscénité monstrueuse; la polémique de Scioppius contre Casaubon est surtout révoltante d'audace et de cynisme; mais on ne peut lui refuser la verve et l'originalité. Et, pour que la France n'ait rien à envier, à ce point de vue, à l'Allemagne et à l'Italie, M. Nisard termine par l'histoire de la grande querelle du P. Garasse et du poëte Théophile, page singulière des mœurs du XVII^e siècle. Dans ces ardents pamphlets, à l'aide desquels le P. Garasse obtint l'arrêt de mort du poëte, — arrêt qui heureusement ne fut pas exécuté, — la bouffonnerie le dispute à l'injure et à l'obscénité. « A l'exemple des Pères de l'Eglise, qui, pour inspirer l'horreur du paganisme à leurs néophytes, prenaient à peine le soin d'en voiler les turpitudes, j'ai voulu, dit M. Nisard, dégoûter de la dispute les gens de lettres qui auraient encore le malheur de l'aimer, en leur présentant le tableau de ses plus horribles excès. » Ces lignes peuvent servir de conclusion au livre.

Gladiateurs (LES), *Rome et Judée*, roman anglais, par Whyte Melville (1865). Le héros du livre est un captif breton qui se nomme Esca. Il est d'une beauté mâle et sauvage et doué d'une force herculéenne. Envoyé par son maître Licinius pour porter des fleurs et des fruits à une grande dame romaine, Valeria, il bat un cocher insolent, et cet exploit lui gagne l'admiration de Valeria. Dans une rencontre avec le cortége des prêtres d'Isis, il délivre une jeune fille juive, objet de leurs insultes, et, d'un coup de poing formidable, il renverse le gigantesque eunuque Spado. Ce coup de poing porte au comble l'enthousiasme de Valeria, qui passait par là en litière, et il n'est bientôt bruit dans Rome que de l'extraordinaire vigueur de l'esclave. Dans un souper chez Vitellius, un pari s'engage entre Licinius et Placidus le tribun, qui s'offre à combattre Esca en plein cirque, avec le filet et le trident du rétiaire. Placidus n'a pas été sans remarquer l'impression produite sur Valeria par le bel esclave, et comme il est amoureux de la belle patricienne, il compte sur son adresse pour se débarrasser de son rival. Mais Licinius confie l'esclave à Hippias, un gladiateur émérite, qui lui apprend les secrets de son métier. Valeria court de son côté chez Hippias et lui recommande Esca, qui étonne par son adresse et sa vigueur tous les élèves du maître. Le jour de la lutte arrive; une foule immense encombre les degrés de l'amphithéâtre. Valeria, dont le Gaulois, dans sa chasteté farouche, n'a pas voulu comprendre l'amour, s'y trouve à une place d'honneur, pâle, inquiète, en proie à de tumultueux sentiments. Mariamne aussi, la jeune Juive délivrée par Esca qu'elle aime et dont elle est aimée, s'est rendue au cirque agitée d'angoisses mortelles. Les deux femmes se regardent et comprennent leur rivalité à leur pâleur. Le signal est donné. Bientôt commence la lutte d'Esca avec le tribun Placidus. Un fer d'épée resté dans le sable fait tomber le Gaulois, qui, plus d'une fois, a déjoué avec un rare bonheur les ruses de son ennemi. L'inextricable filet s'abat sur sa tête, et il reste à la merci de Placidus, prêt à l'immoler; mais le peuple, charmé de la force et du courage du barbare, victime d'un accident, fait avec le pouce le signe sauveur, et le

Gaulois sort vivant de l'arène. Nous assistons ensuite au coup de main de Placidus contre l'empereur Vitellius et à la mort honteuse de ce grotesque tyran. Esca s'enfuit, avec Mariamne et la famille de celle-ci, à Jérusalem, assiégée par Vespasien et Titus et défendue par Eléazar, le père de Mariamne. Jérusalem succombe cependant, le temple est livré aux flammes, et Licinius arrive à temps pour voir expirer le tribun et l'infortunée Valeria, tous deux blessés mortellement. Esca et Mariamne sont sauvés par lui du pillage; ils s'épousent. Tel est ce roman plein d'intérêt et de passion, qui s'éloigne pour le fond comme pour la forme de la plupart des romans anglais. On ne peut le comparer qu'au *Dernier jour de Pompéi*, de Bulwer. C'est un tableau fidèle et complet des prodigalités scandaleuses et des caprices absurdes des Romains dégénérés. Un écueil redoutable a été habilement évité. En nous montrant sous leurs aspects multiples les turpitudes et les extravagances de la décadence romaine, l'auteur, toujours exact et précis dans ses descriptions, a racheté l'obscénité du fond par la chasteté de la forme. Il indique, il sous-entend, et jamais il n'appuie. Il s'est surtout surpassé par la façon dont il a pu, à force d'érudition et de recherches, restituer la physionomie de la ville de Rome sous les Césars. Il a su grouper et faire mouvoir avec infiniment d'art ces masses d'esclaves amenés de tous les pays, et cette armée de gladiateurs s'exerçant à la lutte, et toujours prête, au moindre signal, à descendre dans l'arène. L'insensibilité apparente qu'il conserve lui était rigoureusement prescrite par le sujet lui-même; une sentimentalité inopportune devait s'effacer ou se voiler, pour permettre à sa pensée d'entrer résolûment dans les horreurs de cette monstrueuse civilisation, dans cette ménagerie de belluaires. Ce roman a été traduit en français (1865, 2 vol. in-18).

Gladiateur (LE), tragédie en cinq actes, de Soumet (Théâtre-Français, 1841). La scène se passe à Rome, au temps des persécutions contre la religion nouvelle; mais l'auteur n'a pas su profiter de toute l'ampleur de son sujet, comme matière à développements et comme mise en scène. Son action se resserre entre quelques personnages, dont l'un, Néodémie, représente la foi qui lutte; l'autre, Origène, la foi que rien ne peut ébranler. Flavien, c'est le débauché que l'amour sanctifie; le gladiateur, c'est le peuple qui pleure et qui frappe. Ce drame est fécond en situations. Une des plus belles est celle où le gladiateur, au milieu du cirque, s'apprête à tuer une jeune vierge chrétienne. La sainte est à genoux, la tête enveloppée d'un voile. Ce voile, le gladiateur veut l'enlever; la pauvre enfant résiste, et finit par le laisser tomber. A la trace d'une blessure que la jeune fille porte sur le cou, le gladiateur reconnaît sa fille. Il demande grâce; le peuple réclame à grands cris son spectacle sanguinaire; le père supplie, pleure, rugit, et finit par entourer sa fille de ses deux bras pour la défendre. Le style a de très-sérieux mérites littéraires, les beaux vers abondent; mais les périphrases et les boursouflures le gâtent quelquefois. Le rôle principal, celui du gladiateur, était joué par Ligier, et celui de Néodémie par Mlle Doze. Soumet eut pour collaboratrice, dans l'exécution de ce drame, sa propre fille, Mme Gabrielle d'Altenheim. Le sujet est tiré du *Flavien* de M. Guiraud.

Gladiateur de Ravenne (LE), drame en cinq actes et en vers, de Frédéric Halm, pseudonyme du baron de Münch-Bellinghausen, représenté, en 1854, sur le Burgtheater de Vienne. Cette pièce, qui répondait aux aspirations patriotiques de la nation, excita en Allemagne, à son apparition, un enthousiasme général. Hermann (Arminius), le vainqueur de Varus, et Thusnelda, sa femme, sont les deux personnifications les plus antiques de la nationalité germaine : tout ce qui y touche fait vibrer la corde patriotique. Le gladiateur, le roi de la pièce, n'est autre que le fils d'Hermann, élevé dans l'esclavage, incapable de vivre en homme libre. Sa mère, plutôt que de voir le sang du fils d'Arminius rougir le sable du cirque, aux applaudissements des Romains, préfère le tuer. La scène se passe à Rome, sous Caligula. Amenée devant l'empereur, qui réclame son spectacle favori, Thusnelda se plonge un glaive dans la poitrine, en prédisant la chute de l'empire romain.

La paternité de ce drame, qui avait d'abord paru sans nom d'auteur, fut réclamée par un instituteur bavarois qui, disait-il, en avait confié le manuscrit au directeur du théâtre de Vienne. Mais la publication de ce manuscrit fit aussitôt tomber l'accusation de plagiat, qu'on avait été trop prompt à accueillir.

Gladiateur mourant (LE), statue antique, au musée du Capitole. On attribue à Ctésilaüs, qui vécut postérieurement au temps de Phidias, l'original en bronze de cette statue. La copie antique en marbre, que le temps a respectée, a été possédée par le musée Napoléon; à la chute de l'Empire, elle fut rendue à Rome. On croit généralement, mais à l'encontre de quelques autorités recommandables, qu'elle représente un gladiateur mourant. C'est elle qui a inspiré à Byron ces deux strophes :

« Je vois le gladiateur renversé à terre; il s'appuie sur une main; son front mâle consent à la mort, mais triomphe de l'agonie. Tandis que sa tête fléchit et insensiblement s'abaisse, de sa poitrine sanglante quelques dernières gouttes sortent avec lenteur et tombent de la plaie rougie, larges, pesantes, une à une, comme les premières gouttes d'une pluie d'orage. Mais déjà l'arène tremble et tourne sous son regard... Il expire avant qu'ait encore expiré le cri de triomphe du malheureux qui l'a tué.

» Ce cri insolent, il l'a entendu, mais sans y prendre garde. Ses yeux étaient avec son cœur, et c'était loin de l'arène. Son rêve mourant ne s'est pas arrêté au regret de la vie ou du prix de la victoire. Il a volé d'un trait vers une hutte sauvage au bord du Danube; là, il a vu sa jeune race barbare jouer et rire; là, il a vu la mère, sa compagne, la forte femme dace... Il les a vus, lui, leur maître, mis à mort comme un animal féroce pour faire une fête aux Romains! Et toute cette vision ruisselait avec son sang. Sera-t-il mort, et sa mort restera-t-elle donc sans vengeance? Levez-vous, dieux puissants, et faites tonner votre colère!... »

Cette statue célèbre, pleine de naturel et de vérité, accuse une science profonde de l'anatomie humaine chez son auteur, sans pour cela que les muscles soient exagérés à la manière de Michel-Ange, auquel on en attribue les restaurations. La figure exprime une immense douleur contenue par ce barbare, ce Gaulois, qui veut encore mourir avec grâce après avoir salué César. Cette statue provient de la villa Ludovici. Le bout du nez, le bras droit, depuis le milieu du biceps, le pouce gauche et le bout de chaque pied sont modernes.

Gladiateur combattant (LE), statue de marbre antique; musée du Louvre. Cette statue représente un homme jeune, entièrement nu, qui semble combattre contre un personnage à cheval; le corps porté en avant sur la jambe droite, la jambe gauche placée en arrière, il lève le bras gauche, auquel se voit encore la courroie qui soutenait son bouclier, et de la main droite, qui étreint une arme aujourd'hui brisée, il s'apprête à asséner un coup terrible à son adversaire. C'est à tort que cette figure a été désignée comme étant celle d'un gladiateur; Winckelmann n'a pas eu de peine à démontrer que c'était là un guerrier, et c'est Visconti qui, le premier, y a vu un héros luttant contre un personnage à cheval.

Cette statue en marbre grec fut trouvée, au commencement du XVIIe siècle, à Antium, dans les mêmes ruines où, un siècle auparavant, on avait découvert l'Apollon du Belvédère. Une inscription gravée sur le tronc de l'arbre qui soutient la figure nous apprend que l'auteur de ce chef-d'œuvre est Agasias. Les historiens de l'antiquité ne nous fournissent aucun renseignement sur cet artiste; mais le style même de la statue et la forme des lettres employées dans l'inscription semblent permettre de placer Agasias parmi les élèves de Lysippe, ou du moins parmi les artistes qui lui succédèrent immédiatement et qui adoptèrent ses principes. Telle est, du moins, l'opinion d'Emeric David, qui ajoute : « Cette statue est, de toutes les figures antiques, celle dont le mouvement est le plus développé. Le squelette en action se montre dans tous les membres. L'élancement de la figure, la force du coup que le guerrier va frapper, la beauté des longues courbes qui se dessinent de tous les côtés, depuis les pieds jusqu'au sommet de la tête, tout cela est le produit d'une harmonie parfaite entre l'inflexion propre de chaque os et l'action commune de tous, entre les mouvements du dedans et les contours du dehors, entre l'action du squelette et celle des muscles. »

Il a été fait de nombreuses copies modernes, en marbre et en bronze, du *Gladiateur combattant*. Cette figure a été souvent reproduite aussi par la gravure.

GLADIÉ, ÉE adj. (gla-di-é — du lat. *gladius*, glaive). Bot. Comprimé en arête vive, en forme de glaive. ‖ On dit aussi ENSIFORME.

GLADIFÈRE adj. (gla-di-fè-re — du lat. *gladius*, épée; *fero*, je porte). Zool. Qui porte quelque organe allongé et comprimé en forme d'épée.

GLADIOLÉ, ÉE adj. (gla-di-o-lé — rad. *gladiolus*). Bot. Qui ressemble au glaïeul.

— s. f. pl. Tribu d'iridées ayant pour type le genre glaïeul.

GLADIOLUS s. m. (gla-di-o-luss — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre glaïeul.

GLADIUS s. m. (gla-di-uss — mot lat. qui signif. glaive). Moll. Ancien nom d'un genre de mollusques marins appelé aujourd'hui ROSTELLAIRE.

GLADOVA ou **FETH-ISLAM**, ville de la Turquie d'Europe, dans la principauté de Servie, sur le Danube, au-dessous des Portes-de-Fer, à 17 kilom. S.-E. d'Orsova. Station des paquebots du Danube. Les voyageurs et les marchandises naviguant sur le Danube doivent y descendre, à cause des rapides du fleuve, et sont transportés par terre jusqu'à Orsova.

GLADSHEIM, dans la mythologie scandinave, nom d'un palais situé dans Asgard, et qu'occupent les douze juges ou diars, institués par Odin pour s'occuper des affaires courantes de l'Olympe du Nord.

GLADSTONE (sir William-Ewart), homme d'Etat anglais, né à Liverpool le 29 décembre 1809. Fils d'un riche négociant établi d'abord à Leith, puis à Liverpool, il fit ses premières études au collége d'Eton, les termina brillamment à l'université d'Oxford, et, dès 1832, se lança dans la politique, où il devait s'ouvrir une voie si large. Présenté par le duc de Newcastle aux électeurs de Newark, il fut élu, et fut ainsi appelé à faire partie de la première chambre nommée avec application du bill de réforme. M. Gladstone, qui trente-six ans plus tard devait être à la tête du mouvement libéral et combattre l'Eglise officielle, débuta dans les rangs les plus rétrogrades du parti tory et des protestants absolus. Sir Robert Peel ne tarda pas à remarquer le talent oratoire, la facilité exceptionnelle de parole et de travail que le nouveau député apportait à la Chambre des communes. Très-préoccupé de former entre les wighs et les tories un parti conservateur, il résolut d'y faire entrer le jeune député de Newark. Aussi, dès qu'il reprit, en 1834, la présidence du conseil, nomma-t-il William Gladstone lord de la trésorerie, puis sous-secrétaire au ministère des colonies. Mais ce ministère dura peu. Dès le mois d'avril 1835, M. William Gladstone, redevenu simple député d'opposition, combattit aux côtés de sir Robert Peel les actes politiques de lord Melbourne, qui pour la seconde fois présidait un cabinet wigh. Il se mêla avec ardeur, et surtout avec une grande influence de parole, aux luttes parlementaires. La tribune ne lui suffisant pas, il publia, en 1838, un livre qui fit sensation, sur la question si vivement débattue alors de l'Eglise et de l'Etat. Il est intitulé : l'*Etat dans ses relations avec l'Eglise*. Contrairement aux idées du parti libéral, M. William Gladstone s'y prononce énergiquement pour une religion officielle, pour la religion d'Etat, seule reconnue et permise. Il prouve que la nation, être collectif, doit, comme l'individu, avoir et professer sa religion. Il veut que tout citoyen qui se placerait en dehors de cette Eglise nationale ne soit apte à aucune distinction officielle, à aucune fonction publique. On sait avec quelle vigueur le célèbre Macaulay combattit cette doctrine. Peut-on croire que M. Gladstone ait publié ce livre célèbre et professé cet absolutisme religieux, si contraire aux idées modernes, lorsqu'on le voit plus tard entreprendre une campagne parlementaire si persistante contre l'Eglise officielle en Irlande? Trente années changent prodigieusement un homme d'Etat. Il faut toutefois le féliciter de cette conversion aux tendances libérales.

En 1841, le ministère wigh présidé par lord Melbourne échoua devant le Parlement dans une question de douanes, celle des sucres étrangers. Il se retira. Par ce mouvement de bascule qui est continuel en Angleterre, sir Robert Peel et son cabinet conservateur remontèrent au pouvoir. Il nomma M. Gladstone maître de la monnaie et vice-président du bureau du commerce. Celui-ci donna dès lors le spectacle d'une conversion économique assez curieuse. L'orateur du parti conservateur, le réactionnaire de la veille se trouva amené à formuler les doctrines de la liberté commerciale. Le cabinet débuta par un abaissement des tarifs d'importation; bientôt il s'engagea dans une révision générale des tarifs. Le rôle personnel de M. Gladstone dans ces innovations fut considérable. Comme vice-président du bureau du commerce, il en fut le promoteur. Ce fut lui qui osa porter devant le Parlement la doctrine nouvelle et présenter les nouveaux tarifs à l'appui. L'émotion fut grande. Toutefois, il mit dans sa discussion tant de science et d'autorité, que la Chambre des communes accepta en entier ses propositions.

Dès cette époque, M. Gladstone se fit un des apôtres les plus fermes de la liberté du commerce; un des propagateurs les plus zélés du libre échange qui, vingt ans plus tard, devait franchir le détroit et se formuler par un traité entre la France et l'Angleterre. Non content de porter cette doctrine à la tribune, il la soutenait, la répandait par des articles dans les revues et lui conquérait de nombreux adhérents. Il avait compris que le libre échange est pour l'Angleterre une loi d'intérêt national; ce pays, dont le commerce est la vie, la force, la richesse, est, de tous les Etats du monde, celui qui avait le plus à y gagner. M. Gladstone appuya aussi l'admission des juifs au Parlement, proposée par lord Russell. En 1841, il fut nommé membre du conseil privé. En mai 1843, il remplaça lord Ripon à la présidence du bureau du commerce. La dotation du collége catholique de Maynooth froissa l'exclusivisme protestant de M. Gladstone, qui se sépara du ministère en février 1845. Toutefois sa retraite fut de peu de durée, car à la fin de la même année il acceptait le portefeuille des colonies, laissé vacant par lord Stanley, qui refusait d'appuyer le rappel des lois sur les céréales. Devenu ministre, M. Gladstone fut forcé, selon la loi, de se soumettre à la réélection; mais le duc de Newcastle le fit échouer dans ce même bourg où il l'avait patronné autrefois. Il ne put donc siéger à la Chambre. Au mois de juillet 1846, tout le ministère se retira. Mais avant leur retraite, M. Gladstone et sir Robert Peel firent adopter par les Chambres une nouvelle extension des principes de liberté commerciale; au milieu des malédictions du parti protectionniste, ils firent abaisser de 8 shillings à 1 shilling les droits d'entrée sur les céréales de provenance étrangère. Cette mesure fut très-populaire.

Aux élections générales de 1847, M. Gladstone eut une éclatante revanche de son échec de Newark. Il fut élu par le collége le plus envié des hommes d'Etat de l'Angleterre : celui de l'université d'Oxford. Rentré à la Chambre des communes, M. Gladstone y prit une place très-importante et se trouva, avec Robert Peel, à la tête des conservateurs libéraux. Cette législature fut pour lui très-laborieuse et assez agitée. On se souvient surtout de l'ardeur qu'il déploya contre « le papisme, » contre le bill sur les titres ecclésiastiques et contre les diverses tentatives de M. Disraeli pour revenir au système protectionniste. Cependant il accepta l'enquête proposée par ce dernier sur la détresse des classes agricoles, attribuée à la liberté commerciale. Cet appui mécontenta fortement les libéraux et les électeurs de M. Gladstone. Ce dernier augmenta encore leur irritation, en votant, comme il l'avait déjà fait, en faveur de l'admission des juifs au Parlement. Ces incidents firent conserver aux protectionnistes l'espoir de se rallier un jour M. Gladstone, qui eût été pour eux un précieux auxiliaire. Lorsqu'en 1851 lord Derby travaillait si péniblement à former son ministère, il fit offrir un portefeuille au député d'Oxford. Celui-ci refusa. Il quitta Londres et alla passer l'hiver à Naples. Pendant ce voyage, il recueillit tous les renseignements à l'aide desquels il écrivit ses fameuses *Lettres à lord Aberdeen sur les persécutions du gouvernement napolitain*. Elles furent pour l'Europe presque une révélation; leur retentissement fut immense; elles dénoncèrent le roi de Naples à l'indignation des peuples civilisés. C'est aussi en 1851 et en 1852 que M. Gladstone publia une traduction, en 3 volumes, de l'*Histoire des Etats romains* par Farini, à laquelle il travaillait depuis longtemps.

Revenu en Angleterre en novembre 1852, M. Gladstone acheva de dissiper les illusions qu'avait pu concevoir à son égard lord Derby. Le ministère, dans lequel on lui avait offert d'entrer, n'eut pas d'adversaire plus redoutable que lui. Ce fut sur la question financière que la lutte s'engagea, et tous les récits parlementaires de l'époque constatent le talent remarquable, la grande science budgétaire avec lesquels M. Gladstone combattit le système financier du cabinet. Cette lutte eut pour résultat l'échec du ministère Derby-Disraeli, qui dut se retirer du pouvoir.

En décembre 1852, M. Gladstone entra, comme ministre des colonies, dans le plus bizarre et le plus hétérogène des cabinets, formé et présidé par lord Aberdeen. Il y eut pour collègues lord Russell, lord Palmerston, lord Lansdowne, sir Molesworth, c'est-à-dire des hommes d'Etat de tous les partis. Bientôt après, il prit le portefeuille de chancelier de l'Echiquier. Comme membre de ce ministère, il participa à des actes politiques importants : le traité d'alliance avec la France en 1853 et la déclaration de guerre à la Russie en 1854, qui eurent pour conséquence la guerre de Crimée. Personnellement, il fit adopter ses réformes financières sur l'*income-tax* et les droits de succession. Cependant on savait que lord Aberdeen ne s'était décidé qu'avec grande répugnance à l'intervention; il devint très-impopulaire par ses ménagements pour la Russie, par ses hésitations. Enfin, au mois de février 1855, la Chambre prit en considération la motion Rœbuck, qui accusait le ministère du mauvais état de l'administration militaire en Crimée. On sait, en effet, à quel point l'armée anglaise eut à souffrir et à se plaindre. Renversé, comme ses collègues, par une majorité écrasante, M. Gladstone quitta le ministère.

En 1858, il fut envoyé comme commissaire extraordinaire aux îles Ioniennes, et c'est lui qui eut pour mission de remettre à la Grèce ces îles, desquelles l'Angleterre retirait son protectorat et qu'elle abandonnait aux Hellènes, selon le vœu ardent des populations. Cette mission était trop populaire pour que M. Gladstone ne fût pas accueilli par les plus vives démonstrations des habitants.

Il revint, en 1859, à Londres, et rentra le 5 juillet dans le ministère de lord Palmerston, avec le portefeuille de chancelier de l'Echiquier, dont il avait été chargé déjà. Ancien défenseur des idées libres échangistes, il lui appartenait de leur donner alors cette sanction mémorable qui fut le traité de commerce avec la France. Les promoteurs de cet acte furent lord Palmerston et M. Gladstone. En France, on jugea qu'ils avaient obtenu du gouvernement impérial un acte beaucoup plus favorable aux intérêts anglais qu'aux intérêts français. M. Gladstone, en sa qualité de ministre des finances, déploya alors un zèle remarquable et presque courageux pour triompher de la routine financière et assurer l'équilibre des budgets sans augmenter l'impôt. Ses travaux et ses discours à ce sujet eurent un grand retentissement; ils lui acquirent une popularité méritée en Angleterre, mais lui suscitèrent certaines difficultés dans le cabinet.

Cependant l'université d'Oxford, cette vieille forteresse des tories, ce rempart de l'Eglise officielle, s'émut de voir son député avancer à grands pas dans les voies libérales, et quitter les traditions des vieux conservateurs pour se faire le promoteur de réformes

qui devaient le conduire un jour jusqu'à combattre l'Eglise officielle en Irlande. Lorsque vinrent les élections générales du mois de juin 1865, l'université d'Oxford repoussa son député et rompit définitivement avec lui. M. Gladstone trouva aussitôt un autre collége, celui de Lancastre (sud), qui l'envoya le représenter à la Chambre des communes.

M. Gladstone continua, après cette élection, à conserver son poste de chancelier de l'Echiquier dans le ministère Palmerston-Russell. A cette époque, le cabinet eut à lutter contre de graves difficultés, suscitées d'un côté par des manifestations en faveur de la réforme électorale, de l'autre par les agissement du fénianisme en Irlande et même en Angleterre. Après la mort de lord Palmerston (18 octobre 1865), M. Gladstone fut maintenu dans le cabinet que réorganisa lord Russell. Il proposa aux Chambres, dans le but de rétablir la paix en Irlande, en proie à de sanglantes émeutes, d'adopter des mesures de rigueur, même d'y suspendre momentanément l'*habeas corpus* (février 1866); puis, lors de la discussion au sujet de la réforme électorale, il se prononça pour l'adoption de dispositions libérales répondant à l'attente de la nation. Mais la majorité du Parlement s'étant prononcée contre le gouvernement, le cabinet Gladstone-Russell dut déposer sa démission entre les mains de la reine. Après l'avénement du cabinet tory, dont les chefs étaient MM. Derby et Disraeli (6 juillet 1866), M. Gladstone reprit sa place dans les rangs de l'opposition. Cet éminent homme d'Etat, constamment préoccupé d'introduire des réformes nécessaires dans la constitution de son pays, avait été frappé depuis longtemps de ce qu'il y avait d'odieux dans le maintien d'une aristocratie cléricale protestante au milieu de l'Irlande catholique, et de la haine qu'elle inspirait dans un pays ruiné, dont elle absorbait les plus clairs révenus. Pour mettre un terme à un abus aussi criant, M. Gladstone proposa à la Chambre des communes un projet de loi ayant pour objet d'abolir l'Eglise privilégiée d'Irlande, d'établir la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et d'assurer le triomphe du principe de l'égalité religieuse par la destruction des Eglises officielles. En outre, en demandant le retrait, moyennant équitables indemnités, de la dotation dont l'Eglise protestante d'Irlande jouissait depuis si longtemps, il voulait que le gouvernement s'engageât à employer, d'une façon avantageuse pour le peuple irlandais, les fonds que le retrait de la dotation laisserait entre ses mains. Ce projet de loi répondait tellement aux désirs de l'opinion publique, que de toutes parts des meetings eurent lieu pour en demander la réalisation, et que des adresses en ce sens affluèrent à la Chambre. Devant cette imposante manifestation, malgré plusieurs demandes d'ajournement proposées par le cabinet tory, contraire à ces mesures, la Chambre des communes se décida, au mois d'avril 1868, à mettre en discussion le projet de M. Gladstone, projet qu'elle vota, après trois lectures, le 18 juin suivant. Mais la Chambre des lords, appelée à son tour à se prononcer sur le bill, le repoussa avec une assez forte majorité. Selon l'habitude anglaise, loin de se tenir pour battus, les partisans du bill recommencèrent avec un redoublement d'ardeur leurs manifestations de tous genres. A cette agitation, MM. Bright, Lowe, Gladstone prirent une part des plus actives, et ce dernier, dans un discours, n'hésita point à dire, en parlant des membres de la Chambre haute, « qu'ils n'en savaient pas plus sur les sentiments du pays qu'un homme lancé dans un ballon. » Pour mettre un terme à cet état de choses, le ministère tory prononça la dissolution de la Chambre et fit appel au corps électoral. Les noms des partisans du bill sortirent du scrutin en grande majorité; mais M. Gladstone échoua dans le comté de Lancastre et il n'arriva à la Chambre que grâce aux votes du bourg de Greenwich. Appelé alors à former un nouveau cabinet (décembre 1868), il confia un portefeuille au célèbre réformiste Bright et devint premier lord de la trésorerie. Dès le mois de mars suivant, il présenta à la Chambre des communes, qui l'adopta, son bill sur l'abolition de l'Eglise d'Irlande, puis lui fit subir la même épreuve devant la Chambre des lords. Après de vifs débats, la haute chambre recula devant les conséquences d'une résistance absolue; M. Gladstone continua de son côté à faire des concessions au point de vue financier, c'est-à-dire qu'il consentit à donner à l'Eglise irlandaise environ 500,000 livres sterling de plus qu'on ne lui avait alloué d'abord, et, en juillet 1869, la majorité vota le bill en vertu duquel l'Eglise d'Irlande a cessé d'exister officiellement, le 1er janvier 1871. Toujours dans le but d'amener la pacification de cette île, M. Gladstone présenta, au mois d'avril 1870, un autre projet de loi, l'*Irish land bill*, destiné à guérir les plaies faites par sa mauvaise constitution territoriale. Lorsque, au mois de juin suivant, la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne amena un conflit diplomatique entre la Prusse et la France, le cabinet britannique, à la tête duquel était M. Gladstone, fit tous ses efforts pour amener une solution pacifique et s'entendit avec les grandes puissances pour agir en ce sens sur Napoléon III; mais ce dernier résista à toutes les représentations officieuses, refusa l'intervention d'un congrès, et déclara la guerre à la Prusse (19 juillet). Cette façon d'agir indisposa vivement les puissances, qui toutes déclarèrent vouloir conserver une stricte neutralité entre les belligérants et persévérèrent dans cette attitude, lorsqu'à la suite de nos incroyables revers, M. Thiers se rendit auprès des principaux cabinets de l'Europe pour les amener à intervenir. M. Gladstone, devenu, en cette circonstance, l'interprète d'une politique égoïste et à courte vue, persévéra jusqu'au bout dans la voie de l'abstention et nous laissa écraser sans mot dire. Sa conduite en cette circonstance fut vivement attaquée, notamment par sir Henry Bulwer, qui lui reprocha dans le *Times* (25 septembre 1870), de suivre une politique faite pour « exciter le dégoût par son égoïsme, le mépris par sa lâcheté, et qui serait fatale aussi bien aux intérêts qu'à la renommée de l'Angleterre. » Bientôt après, une note diplomatique du prince Gortschakoff (31 octobre 1870), annonçant au cabinet britannique que l'empereur de Russie exigeait la révision du traité de 1856, c'est-à-dire l'annihilation des avantages obtenus par la guerre de Crimée, fit comprendre à M. Gladstonne quelle faute il avait commise, au point de vue de l'intérêt de son pays, en laissant écraser le seul peuple qui, dans cette circonstance, pouvait lui être un efficace allié. Cette déclaration de la Russie contribua, mais trop tard, à nous ramener les sympathies de l'Angleterre et à ébranler fortement la popularité dont avait joui jusqu'alors son premier ministre. M. Gladstone, pour éviter la guerre avec la Russie, dut consentir à en passer par les exigences du prince Gortschakoff, qui furent pleinement satisfaites dans un congrès réuni à Londres au commencement de 1871.

Pendant ce temps, ayant été interpellé à plusieurs reprises sur les affaires de France, il n'hésita point, dans un de ses discours, à blâmer avec une grande énergie Gambetta de pousser le pays à une guerre à outrance. Lorsque, après la capitulation de Paris, M. Thiers devint chef du pouvoir exécutif (17 février 1871), M. Gladstone s'empressa de le reconnaître. Peu après, le 24 février, notre ambassadeur, M. de Broglie, ayant demandé au cabinet britannique de tenter d'obtenir du roi de Prusse une prolongation d'armistice et une réduction de l'indemnité, fixée alors à six milliards, il reçut un refus sur le premier point, un acquiescement sur le second. Après avoir promulgué le traité de Londres du 23 mars, qui supprimait la neutralité de la mer Noire, M. Gladstone essaya de terminer le différend qui existe toujours entre les Etats-Unis et l'Angleterre au sujet de l'*Alabama* (mai 1871); mais les concessions qu'il fit à ce sujet au cabinet de Washington furent mal accueillies par l'opinion publique.

Au mois de juillet 1871, M. Gladstone présenta à la Chambre des lords un bill de réorganisation tendant à abolir la vénalité des grades jusqu'à celui de colonel. Ce bill ayant été repoussé par la Chambre des lords, le ministre résolut de trancher la difficulté par une mesure en contradiction avec les usages ordinaires du Parlement. En conséquence, il fit signer par la reine un warrant ou décret abolissant la vente et l'achat des grades, à partir du 1er novembre suivant. Cette conduite, fort applaudie des libéraux et du pays, a été l'objet d'une vive protestation de la part de la Chambre des lords.

Cette biographie ne serait pas complète si nous n'ajoutions que, outre les écrits déjà cités, l'éminent homme d'Etat a plusieurs fois consacré ses loisirs à des travaux de pure littérature. Son *Etude sur Homère et l'âge homérique*, publiée en 1861, est estimée de tous les lettrés.

Comme orateur parlementaire, M. Gladstone ne peut être mieux jugé que par ses constants succès. Dès son entrée à la Chambre, quoique très-jeune, il frappe Robert Peel par l'ascendant qu'il sait prendre sur son auditoire, et devient rapidement un de ces hommes qui s'imposent par leur supériorité. Comme ministre des finances, on a justement loué sa clarté, sa méthode, son esprit d'économie. Bien des critiques lui ont été adressées pour le changement radical qui s'est opéré peu à peu dans ses doctrines politiques et religieuses. C'est là, sans doute, le fait dominant de sa vie; il est impossible d'offrir au début et au sommet d'une carrière d'homme d'Etat, à trente-huit ans de distance, deux extrêmes, deux contrastes plus absolus. Dans un meeting, au mois de juin 1868, lord Russell exprimait son admiration pour M. Gladstone : « Quel est l'homme d'Etat, ajoutait-il, qui n'avoue pas avoir souvent changé d'opinions sur des points particuliers? » Mais il rendait hommage au soin que M. Gladstone avait mis à former ses convictions, à leur franchise et à leur sincérité.

GLÆSER (Frantz), compositeur allemand, né à Obergeorgenthal (Bohême) en 1792, mort à Copenhague en 1862. Il commença ses études musicales à la maîtrise royale de Dresde. Après avoir étudié l'harmonie au conservatoire de Prague, il se rendit, vers 1817, à Vienne, où il se lia avec Beethoven, et fit jouer la plupart de ses opéras. En 1827, il fut nommé maître de chapelle et directeur du chant à l'Opéra de cette ville, d'où il passa avec la même qualité au théâtre de Kœnigstadt, puis à celui de Berlin. C'est là qu'il fit représenter *Aurora*, *Andrea*, l'*Œil du diable*, l'*Anneau d'ambre*, et enfin le *Nid de l'aigle*, son chef-d'œuvre, qui obtint le plus grand succès en Angleterre, en Russie et en Suède. En 1842, le roi de Danemark l'attira dans sa capitale et le nomma premier maître de la chapelle royale et directeur du chant au grand théâtre de Copenhague, en 1843. Glæser a donné, dans cette ville, plusieurs opéras composés sur des poëmes d'Andersen, le fameux conteur danois, et qui ont obtenu un grand succès dans tout le nord de l'Europe.

GLAFEY (Adam-Frédéric), publiciste allemand, né à Reichenbach en 1692, mort en 1753. Il est un des réformateurs de la jurisprudence allemande. Il avait adopté, comme fondement du droit naturel, la doctrine anglaise de l'intérêt bien entendu. Ses opinions libérales lui attirèrent des persécutions; il fut nommé, néanmoins, archiviste de la cour de Dresde (1726). On cite surtout de lui : *Principes de la jurisprudence civile débarrassée de ses scories* (Leipzig, 1720, in-8°), ouvrage détruit par ordre du gouvernement; *Historia Germaniæ polemica* (1722, in-4°); *Histoire de Saxe* (1722, in-8°); *Droit naturel et droit des gens* (1723, in-4°); *Théâtre historique des prétentions des princes* (1727); *Histoire complète du droit naturel* (1739, in-4°), où il attaque vigoureusement Grotius et Hobbes.

GLAGEON s. m. (gla-jon). Minér. Variété de marbre.

GLAGOL s. m. (gla-gol). Philol. Quatrième lettre de l'alphabet slave et russe, ayant la valeur de notre *g* dur ou de notre *h*.

GLAGOLITIQUE adj. (gla-go-li-ti-ke — rad. *glagol*). Philol. Se dit de l'alphabet slave usité en Servie et en Croatie, employé comme idiome liturgique en Dalmatie, en Esclavonie et en Bosnie : *Alphabet* GLAGOLITIQUE.

GLAI s. m. (glè — du lat. *gladius*, glaive). Masse de glaïeuls formant un petit îlot dans un étang. ‖ A signifié aussi GLAÏEUL :

> Que j'aime ce marais paisible!
> Il est tout bordé d'aliziers,
> D'aunes, de saules et d'osiers,
> A qui le fer n'est point nuisible;
> Les nymphes y cherchent le frais,
> S'y viennent fournir de quenouilles,
> De pipeaux, de joncs et de *glais*.
>
> SAINT-AMAND.

GLAIE s. f. (glè). Techn. Voûte d'un four de verrerie. ‖ On dit aussi GLAISE.

GLAÏEUL s. m. (gla-ieul — lat. *gladiolus*, diminut. de *gladius*, glaive. Les Latins ont ainsi appelé ce végétal, à l'imitation des Grecs, qui l'ont appelé *xiphion*, de *xiphos*, glaive, et *machaironion*, de *machaira*, épée, à cause de sa ressemblance avec une épée). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, à feuilles longues, déprimées et pointues comme des glaives. ‖ *Glaïeul bleu*, Nom vulgaire de l'iris germanique. ‖ *Glaïeul des marais*, Nom vulgaire de l'iris des marais ou faux acore. ‖ *Glaïeul puant*, Nom vulgaire de l'iris fétide.

— **Encycl.** Les *glaïeuls* sont des plantes vivaces, à racine ou mieux à rhizome bulbeux, couvert d'une tunique réticulée, émettant des feuilles longues, ensiformes ou linéaires, à nervures longitudinales et fortement marquées. Les fleurs, de couleurs très-éclatantes, sont munies de spathes et groupées en épi terminal unilatéral; elles présentent un périanthe irrégulier, penché, à six divisions inégales et alternant sur deux rangs. Le fruit est une capsule membraneuse, trigone, à trois loges renfermant un grand nombre de graines ailées. Ce genre comprend plus de soixante espèces, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien continent. L'Europe n'en possède qu'un petit nombre.

La plus intéressante parmi celles-ci est le *glaïeul* commun, vulgairement nommé *victoriale ronde*. Cette plante est abondamment répandue dans les moissons et les prairies de l'Europe méridionale, où ses jolies fleurs roses la font aisément remarquer. Elle peut croître en pleine terre à des latitudes bien plus septentrionales, et se propage très-facilement de graines ou de bulbes. Quand elle est trop abondante dans les moissons, elle est regardée comme une plante nuisible. On utilise néanmoins ses bulbes; râpées dans l'eau et soumises à des lavages, elles donnent une fécule alimentaire analogue à celle de la pomme de terre, et qui peut fournir une ressource dans les temps de disette. Ordinairement on s'en sert pour nourrir et engraisser les cochons, qui les aiment beaucoup. L'ancienne médecine leur attribuait des propriétés merveilleuses. On les employait comme digestifs et apéritifs. On les croyait propres à guérir les écrouelles. De nos jours encore, dans plusieurs provinces, les paysans les portent en amulettes, et se croient ainsi assurés contre les maléfices. Appliquée à l'intérieur, la pulpe de ce *glaïeul* excite la suppuration, et on en fait des cataplasmes ou des topiques excitants et maturatifs. Le *glaïeul* des moissons ressemble beaucoup au précédent; il passait autrefois pour aphrodisiaque et emménagogue. Le *glaïeul* des marais a des fleurs rouges, rarement roses ou blanches. Ces plantes sont quelquefois cultivées dans les parcs et les jardins; on en fait surtout des bordures; mais, en général, on leur préfère avec raison les espèces suivantes.

Le *glaïeul* de Constantinople ou à grandes fleurs est originaire de l'Orient. Il ressemble assez au *glaïeul* commun; mais la plante est plus haute, ses fleurs sont plus grandes, plus nombreuses et d'un coloris plus vif. Le *glaïeul* cardinal, qui croît au Cap de Bonne-Espérance, doit son nom spécifique à la couleur rouge écarlate de ses fleurs. Le *glaïeul* florifère vient du même pays; ses fleurs, mélangées de pourpre et de blanc, forment une grappe terminale et bilatérale, quelquefois rameuse, et qui peut atteindre ou même dépasser la longueur de 40 centimètres. Le *glaïeul* rameux est regardé comme une variété de ce dernier ou comme un hybride des deux précédents. Le *glaïeul* perroquet, originaire de Port-Natal, est ainsi nommé à cause de ses fleurs, mélangées de rouge, de jaune et de verdâtre. Il a produit une race distincte, nommée *glaïeul* de Gand, laquelle, à son tour, a donné naissance à un grand nombre de variétés et d'hybrides.

La culture des *glaïeuls* est très-facile; ils s'accommodent de presque tous les terrains, et ne craignent que ceux qui sont trop compactes, trop froids ou trop humides. Ils préfèrent, néanmoins, un sol léger mélangé de terre de bruyère ou de terreau de feuilles. On les propage de graines ou de bulbes. On les met en pleine terre dès le mois de mars, pour les rentrer en octobre. On peut aussi les cultiver en pots. Ils fleurissent durant le cours de l'été, et forment alors un des plus beaux ornements des jardins.

GLAIRAGE s. m. (glè-ra-je — rad. *glairer*). Action de glairer : *Le* GLAIRAGE *se fait avec du blanc d'œuf.*

GLAIRE s. f. (glè-re — du lat. *clarus*, clair, particulièrement appliqué au blanc d'œuf. Etym. dout.). Méd. Humeur visqueuse, transparente ou blanchâtre, le plus souvent insipide, que secrètent les membranes muqueuses : *On ne fait pas teter l'enfant aussitôt qu'il est né; on lui donne auparavant le temps de rendre les* GLAIRES *qui sont dans son estomac.* (Buff.) *Il serait difficile que l'âme d'un animal qui n'est qu'une* GLAIRE *en vie fût un feu céleste.* (Volt.)

— Par anal. Blanc d'œuf cru. ‖ Matière visqueuse que rendent certains coquillages, et particulièrement les escargots. On dit plus souvent BAVE dans ce dernier sens.

— Véner. Matière qui se trouve dans les fumées des biches.

— **Encycl.** Méd. Chez les individus robustes et fortement constitués, le produit des sécrétions muqueuses consiste en un léger fluide qui, à l'état sain, humecte les membranes sécrétantes et est ensuite repris par les vaisseaux absorbants, pour être porté dans le torrent circulatoire. Lorsque, par une cause morbide quelconque, les membranes muqueuses sont altérées dans leur mode d'action, elles se couvrent, au lieu du mucus qui les lubrifie, d'une plus ou moins grande quantité de *glaires*. Les médecins humoristes ont fait jouer aux *glaires* un grand rôle dans leurs théories; ils croyaient que ce simple produit de sécrétion était un principe nuisible qui tendait sans cesse à exercer une influence délétère sur le cerveau, sur le cœur, sur les poumons, sur l'estomac et autres organes essentiels à la vie.

La sécrétion muqueuse qui constitue les *glaires* offre la plus grande analogie avec le mucus des fosses nasales. Elle est formée en grande partie d'eau, d'albumine et de gélatine. Ces deux dernières matières sont très-solubles dans l'eau; mais lorsque celle-ci est élevée à une haute température, la partie albumineuse des *glaires* se coagule et la partie gélatineuse reste en dissolution dans le liquide. Il n'est pas exact de dire que les *glaires* sont la cause de certaines maladies : elles en sont, au contraire, les effets. Les *glaires* ne peuvent altérer la santé que par leur abondance et par leur accumulation dans les organes d'un sujet tellement affaibli qu'il ne peut les expulser. C'est ainsi qu'en obstruant quelquefois les voies aériennes chez les vieillards, elles peuvent occasionner de violents et pénibles efforts de toux, de dyspnée, ou un sentiment de suffocation. Cependant ces accidents sont rarement dangereux.

Ce qui détermine la production des *glaires*, c'est une modification morbide ou antiphysiologique des membranes muqueuses. Ainsi, la suppression des fonctions de la peau exerce une influence directe sur les muqueuses et détermine la sécrétion des *glaires*. Toutes les causes débilitantes prédisposent à la production des *glaires*, par l'affaiblissement qu'elles produisent dans les membranes muqueuses, affaiblissement qui commence toujours par la décoloration de ces parties. Les femmes y sont plus sujettes que les hommes, et les tempéraments lymphatiques y sont spécialement exposés. Elles se manifestent fréquemment chez les convalescents et les individus faibles ou débilités par des excès ou autres causes quelconques. L'usage exclusif des substances aqueuses, mucilagineuses, de farineux, des huiles et des corps gras; celui des jeunes plantes, des parties tendres et pulpeuses des végétaux, des semences et des fruits non mûrs, des viandes blanches et glutineuses, de celles des jeunes animaux, y disposent particulièrement; il en est de même d'une alimentation trop abondante. Les températures et les contrées froides et humides, les saisons pluvieuses, les pays marécageux, les

habitations froides, humides et obscures favorisent aussi leur formation; mais la vie sédentaire, l'oisiveté, la mollesse et le défaut d'exercice auxquels se condamnent, dans nos grandes villes, certaines classes de la société, en sont les causes les plus puissantes. Quant aux diverses maladies qui donnent lieu à la sécrétion des *glaires*, on peut citer toutes les affections des membranes muqueuses, telles que les aphthes, les ulcères, les inflammations, les irritations produites dans le tube intestinal par des corps étrangers et par les purgations.

Il peut être quelquefois dangereux de vouloir supprimer brusquement les *glaires*. Si toutefois il devient nécessaire d'en arrêter la sécrétion, il est facile, dit Pinel, de voir qu'on ne peut indiquer de moyen plus efficace que l'exercice du corps, pour consumer toutes les sérosités surabondantes. On doit se rappeler, ajoute le même auteur, que Xénophon, dans sa *Cyropédie*, fait un devoir si exprès des exercices de la gymnastique aux anciens Perses qui se destinaient à l'art militaire, qu'il leur fait regarder comme une chose honteuse de cracher et de se moucher, comme si ces excrétions étaient une preuve qu'ils ne menaient point une vie assez active.

Cependant, quoique les exercices du corps soient le moyen le plus sûr et le plus efficace contre la formation des *glaires*, il ne faut pas oublier l'hygiène et même, comme accessoires, quelques agents thérapeutiques. Ainsi, les pays chauds et secs, les lieux élevés et exposés au soleil, les vêtements de laine, la flanelle, les frictions sèches et aromatiques sont d'une utilité incontestable. Les aliments doivent être choisis principalement parmi les viandes noires, et les boissons parmi les plus toniques, comme le vin, le thé, le café; parmi les agents pharmaceutiques, on prend tous les toniques en général pour les administrer à l'intérieur, tandis qu'à l'extérieur, pour agir sur les muqueuses, on emploie l'alun, le tannin, le chlorate de potasse, le macis, la myrrhe, le cachou, la muscade, les substances amères ou aromatiques et tous les astringents. Pour faciliter l'expulsion des *glaires* qui obstruent les bronches, on fait inspirer la vapeur des plantes aromatiques, celle du sucre brûlé, de l'alcool, du vinaigre, de l'acide benzoïque; ou bien on administre à l'intérieur le soufre, le kermès minéral, les préparations de scille, etc. Contre les *glaires* de l'estomac, on emploie de préférence les amers, les substances qui contiennent du tannin, les oxydes et les carbonates de fer, l'opium, l'ipécacuana et divers toniques. Mais on ne doit recourir à cette médication que lorsqu'on est sûr qu'il n'existe aucune inflammation aiguë ni chronique de l'estomac. S'il existait un embarras gastrique, il ne faudrait pas hésiter à recourir aux vomitifs. Si l'embarras existait dans le tube intestinal, c'est aux purgatifs qu'on aurait recours.

GLAIRE, lac de France (Hautes-Pyrénées), dans la sauvage vallée de Bastan, et dont les bords sont encombrés de débris de rochers; il est alimenté par le trop-plein de plusieurs autres petits lacs et s'écoule par le Lienz.

GLAIRE (Jean-Baptiste), orientaliste et théologien français, né à Bordeaux en 1798. Envoyé en 1821 au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, pour y achever sa théologie, il s'adonna en même temps à l'étude des langues orientales, pour laquelle il avait de remarquables dispositions, suivit les cours d'hébreu, de chaldéen, de syriaque de l'abbé Garnier, apprit le persan et l'arabe sous Sylvestre de Sacy, puis étudia le sanscrit sous la direction d'Eugène Burnouf. En 1822, M. Glaire reçut l'ordre de la prêtrise et se livra, à partir de ce moment, à l'enseignement des langues. Il commença par faire aux élèves de Saint-Sulpice un cours d'hébreu qu'il continua jusqu'en 1834, fut chargé, en 1825, de suppléer dans la chaire d'hébreu à la Sorbonne Chaunac de Lanzac, à qui il succéda comme professeur titulaire en 1831, devint doyen de la Faculté de théologie en 1841 et fut appelé, deux ans plus tard, à professer l'Ecriture sainte. M. Glaire, qui est docteur en théologie depuis 1833, a été nommé chanoine honoraire (1827), puis vicaire général honoraire de Bordeaux (1851) et chanoine de Paris (1840). Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans l'*Encyclopédie catholique*, l'*Encyclopédie du* XIX^e^ *siècle*, la *Bibliographie catholique*, etc., l'abbé Glaire a publié de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum* (Paris, 1830, in-8°), réédité en 1843 avec de nombreuses additions; *Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque* (1832, in-8°); la *Sainte Bible en latin et en français* avec notes explicatives (Paris, 1834, 3 vol. in-4°); *Torath*, *Mosché*, le *Pentateuque*, avec une traduction française et des notes explicatives (Paris, 1835-1837, 2 vol. in-8°); *Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1836, 6 vol. in-12); les *Livres saints vengés* ou la *Vérité historique et divine de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1845, 2 vol. in-8°); *Abrégé d'introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1846); *Manuel de l'hébraïsant* (1856, in-12); *Concordances arabes du Coran; Principes de grammaire arabe* (1857); la *Bible selon la Vulgate* (1863, in-8°), traduite en français et enrichie d'un grand nombre de notes; *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques* (1867, 2 vol. in-8°), etc.

GLAIRÉ, ÉE (glè-ré) part. passé du v. Glairer : *Reliure* GLAIRÉE.

GLAIRER v. a. ou tr. (glè-ré — rad. *glaire*). Techn. Frotter de blanc d'œuf ou glaire, en parlant d'une reliure qu'on prépare ainsi à être dorée.

GLAIREUX, EUSE adj. (glè-reu, eu-ze — rad. *glaire*). Qui est de la nature des glaires, qui a l'apparence des glaires : *Matières* GLAIREUSES. *Le liquide fourni par les membranes muqueuses, comme celle du nez, par exemple, est* GLAIREUX. (Sandras.)

— s. m. pl. Bot. Famille de champignons recouverts d'une sorte de matière visqueuse.

GLAIRIDINE s. f. (glè-ri-di-ne — rad. *glairine*). Chim. Variété de glairine, d'une couleur grise, inodore même à l'air, se produisant par le mélange des eaux étrangères avec les eaux sulfureuses.

GLAIRINE s. f. (glè-ri-ne — rad. *glaire*). Chim. Matière organique, filamenteuse ou floconneuse, de couleur variable, qui se précipite des eaux sulfureuses en général. ‖ On l'appelle aussi BARÉGINE.

— **Encycl.** La *glairine*, ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec la glaire ou l'albumine de l'œuf, et désignée quelquefois aussi sous le nom de *barégine*, est une matière organique filamenteuse ou floconneuse, de couleur très-variable, blanche, grise, verte, brune ou rougeâtre. Elle existe dans les eaux sulfureuses en général, y nage pendant quelque temps, puis se précipite au fond; on la trouve même dans les eaux les plus chaudes. Sa nature n'est pas bien connue; plusieurs auteurs ont même nié son origine végétale et la regardent comme une substance pseudo-organisée, ce qui peut expliquer la diversité des noms qu'on lui a donnés. On la remplace par la gélatine, dans les eaux de Baréges artificielles.

GLAIRURE s. f. (glè-ru-re — rad. *glairer*). Techn. Préparation de blancs d'œufs dont on se sert pour glairer les reliures.

GLAIS s. m. (glè). Bot. Nom vulgaire du glaïeul.

GLAIS-BIZOIN (Alexandre), homme politique français, né à Saint-Brieuc en 1799. En 1822, il fut reçu avocat, mais il s'occupa beaucoup moins de plaidoiries que de politique. Il se jeta de bonne heure, et avec cette fougue que l'âge n'a pas attiédie, dans les luttes du libéralisme contre les Bourbons, fut nommé, après 1830, membre du conseil général de son département, puis député de l'arrondissement de Loudéac, qui le réélut sans interruption jusqu'en 1848. Il siégea constamment à l'extrême gauche, et combattit à peu près tous les ministères qui se sont succédé sous le règne de Louis-Philippe. Il se fit le promoteur infatigable de deux réformes qui ont été accomplies depuis, diminution de l'impôt du sel et de la taxe des lettres, et, s'il ne put faire supprimer le timbre des journaux, il s'y employa du moins avec la plus énergique persévérance. Avec Lamartine, il fut un des rares hommes politiques qui s'opposèrent à ce qu'on allât chercher les restes de Napoléon à Sainte-Hélène, et il déclara que cette espèce d'apothéose, en réveillant les superstitions populaires, était un danger pour la liberté et qu'elle était de nature à favoriser la résurrection du despotisme militaire. Constamment réélu pendant tout le règne, il prit une part active à toutes les discussions importantes, appuya le mouvement réformiste, assista aux banquets, signa la demande de mise en accusation du ministère Guizot, et fut élu, après la révolution de Février, représentant du peuple à la Constituante, par le département des Côtes-du-Nord. Bien que jusqu'alors il appartînt à la gauche dynastique plutôt qu'à la démocratie pure, il se rallia franchement et sans réserve à la République, parce qu'avant tout il appartenait à la cause de la liberté et du progrès, et que la monarchie constitutionnelle ne lui avait donné que des déceptions.

Il vota le plus ordinairement avec la gauche modérée et appuya chaleureusement les amendements Grévy et Leblond relatifs à la présidence de la République. Enfin il combattit vigoureusement la réaction. Cependant, ce fut avec une surprise bien pénible qu'on le vit voter pour la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière. Après l'élection de Louis-Napoléon comme président de la République, Glais-Bizoin fut un des membre de l'Assemblée qui firent au nouveau pouvoir la plus vive opposition.

Non réélu à l'Assemblée législative, il vécut dès lors dans la retraite, assista avec douleur à la destruction de la liberté, en décembre 1851, et se tint à l'écart pendant toute la première période de l'empire. En 1863, il consentit patriotiquement à rentrer dans la lutte, et fut élu de nouveau, par son département, député au Corps législatif. Depuis cette époque, et comme membre de la petite et vaillante pléiade de la gauche, il ne cessa de combattre avec un redoublement d'énergie la politique rétrograde du gouvernement, et de revendiquer les libertés ravies à la France par le coup d'Etat. Il continua, comme par le passé, à se prononcer énergiquement contre le cumul des gros traitements, contre le budget de l'armée, on peut dire contre tous les actes du gouvernement et contre tous ses budgets. En 1868, il fit un discours spirituel sur les dépenses militaires et le costume des troupes. On a ri beaucoup de cette saillie extra-parlementaire au sujet des bonnets à poils : « Je voudrais que ceux qui persistent à en charger la tête de nos soldats fussent condamnés à les porter. » On en rit, mais tout le monde lui donna raison.

Au mois de juin 1868, M. Glais-Bizoin fonda, avec M. Pelletan, un journal hebdomadaire, la *Tribune*. Aux élections générales de 1869, les efforts désespérés de l'administration firent échouer sa candidature dans les Côtes-du-Nord. Mais, dans une élection partielle, qui eut lieu le 6 décembre 1869, il fut nommé par la quatrième circonscription de Paris, et retourna siéger sur ces bancs de la gauche, où il avait passé la plus grande partie de sa vie politique. Lors de le révolution du 4 septembre 1870, il devint, comme député de Paris, membre du gouvernement de la Défense nationale, sans portefeuille. Peu après, le 12 septembre, il se rendit à Tours pour y faire partie, avec Crémieux et Fourichon, de la délégation gouvernementale, chargée d'organiser la défense en province. La tâche était immense, écrasante. Spirituel, frondeur, et avant tout honnête homme, M. Glais-Bizoin manquait de l'expérience gouvernementale, de l'esprit d'initiative, de l'énergie qu'exigeaient les circonstances. Aussi, dans ces terribles conjonctures, ne joua-t-il qu'un rôle effacé, et se borna-t-il, jusqu'au mois de février, à signer les décrets portés par Crémieux et par Gambetta. Abandonné par le suffrage universel, il ne fut élu député dans aucun département le 8 février 1871, et, peu de jours après, il se démit, en même temps que ses collègues, de ses fonctions gouvernementales, entre les mains de l'Assemblée. Ayant appris que ses adversaires politiques répandaient le bruit qu'il s'était enfui en Angleterre avec la caisse de l'Etat, il répondit à cette odieuse calomnie (25 février) par une lettre très-digne, dont nous citerons le passage suivant : « Je quitte le pouvoir sans regret, je le quitte comme aucun ne l'a fait avant moi, n'ayant reçu ni argent ni faveurs. Quelles que soient les fautes qu'on puisse me reprocher, j'ose affirmer que j'ai donné à mon pays tout ce que lui devaient le cœur et l'âme d'un bon citoyen. Bien ou mal, je l'ai servi gratuitement, sans rétribution d'aucune espèce. Et s'il est vrai que j'aie emporté une caisse, je déclare que c'est la mienne, mais vidée jusqu'au fond, au service de l'Etat. » S'étant rendu à Paris, au mois de mars suivant, il fut arrêté par un des agents de la Commune, mais relâché presque aussitôt après. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. Glais-Bizoin se porta de nouveau candidat à l'Assemblée nationale; mais, cette fois encore, il échoua. La popularité dont il avait joui pendant si longtemps parut alors l'avoir complétement abandonné.

On a fait de M. Glais-Bizoin bien des portraits de fantaisie. On a représenté ce digne vétéran des luttes parlementaires comme une sorte d'excentrique et d'enfant terrible, un de ces parleurs spirituels qui chevauchent sur toutes les questions sans les bien connaître, qui pirouettent avec des lazzis à travers les situations les plus graves, et finissent par ne plus être que les pasquins de l'éloquence française. Nous lisons notamment, dans un de ces *profils* vulgaires si fort à la mode aujourd'hui : « C'est l'enfant terrible de l'opposition, mais plus enfant que terrible. Il jette des cailloux dans le jardin des ministres, il casse de temps en temps un petit carreau officiel, il déchire sur les murs les proclamations du gouvernement, enfin il joue à l'émeute avec un pistolet qui n'est pas chargé; mais personne ne prend au sérieux ce gavroche septuagénaire... A peine a-t-il assez de voix pour interrompre; mais il interrompt quand même, il interrompt de l'œil, de la tête, de la main, de la jambe; il interrompt n'importe qui et n'importe quoi; il s'interrompt lui-même, pour n'en pas perdre l'habitude. On aperçoit toujours dans ses petits yeux noirs une malice prête à partir; elle part, mais elle rate; on entend comme un bruit de capsule, et l'on ne retrouve la balle que le lendemain, au *Moniteur*... »

On sent combien ces peintures à *mots* et à effet sont arbitraires et conventionnelles. M. Glais-Bizoin a bien, en effet, le *malheur* d'être extrêmement spirituel, et de marquer souvent ses adversaires d'un trait incisif, d'un mot qui reste, comme une médaille; il a bien cette pétulance, cette verve généreuse qui l'empêche quelquefois d'écouter sans interrompre des discours qui choquent ses opinions libérales, son patriotisme et son bon sens. Sous ce rapport, il est bien Gaulois. Mais ce serait une grande injustice, ou plutôt une inepte malveillance, que d'en conclure qu'il ne se donne pas le temps de réfléchir. Rompu aux discussions parlementaires, très-sérieusement instruit, connaissant à fond, non-seulement les questions qu'il traite, mais encore toutes sortes de matières qui ne se rattachent qu'indirectement à la politique, il embarrasserait fort la plupart de ceux qui affectent de ne pas le prendre au sérieux, s'ils avaient la témérité de soutenir une controverse contre lui. Il n'est pas seulement un caractère et un tempérament, un tempérament très-français, il est encore une capacité. C'est un des hommes politiques de ce temps-ci qui ont acquis, en dehors du domaine spécial de leurs études, les connaissances historiques et scientifiques les plus variées. Personne aussi n'est plus solidement armé de cette raison souveraine, qui n'est pas le sens commun vulgaire, inerte, négatif, mais le vrai jugement, ce jugement perspicace, éveillé, impartial, actif, qui comprend toutes les difficultés, et qui les comprend pour les vaincre.

Nous citerons encore le croquis suivant, un peu fantaisiste, mais au moins sympathique :

« Sa tête est d'un oiseau, dont il a toute la vivacité. Si ce n'est aux bancs de l'extrême gauche, on dirait qu'il ne peut tenir en place. Il est petit, maigre, brun, osseux, avec des yeux luisants comme charbons ardents sous les proéminentes arcades sourcilières qui les surplombent. Il est pétri de vif-argent, de la pointe des orteils au sommet du crâne; aussi est-il le véritable baromètre de l'opposition. »

Vient ensuite une comparaison souvent faite, mais plus ou moins juste, avec le fameux marquis de Boissy : « Même feu chez les deux, même impétuosité, même élan à la brèche, même ténacité, et, avec tout cela, même nature frêle, animée par un grand courage, même *analogie passionnelle* avec la gent empennée, même profil ornithologique. Tous deux, pour compléter la ressemblance, ont autant d'esprit, à la réplique surtout, que de crânerie et d'entrain. »

Ces sortes de parallèles ont toujours plus de piquant que d'exactitude. Celui-ci, bien que sympathique, nous le répétons, au député de la gauche, manque de justesse sous bien des rapports. M. Glais-Bizoin, notamment, est une physionomie fort originale, tandis que le marquis de Boissy n'était qu'excentrique, ce qui n'est pas précisément la même chose. Ce dernier était vraiment un enfant terrible, en ce sens qu'il n'était occupé qu'à taquiner ses amis, à laver le linge de famille en public; tandis que M. Glais-Bizoin n'est occupé qu'à frapper l'adversaire et rien que l'adversaire. Que l'on compare maintenant les imaginations bizarres, les idées baroques du fameux marquis avec les idées nettes, précises, élevées et chaleureuses de l'orateur de la gauche!

Irréprochable citoyen, patriote, indépendant, résolu, vaillant de cœur et d'esprit, ouvert à toutes les idées généreuses, à tous les sentiments libéraux, M. Glais-Bizoin nous apparaît comme le type charmant du vieux député d'opposition. On n'imagine pas un tel homme faisant partie d'un gouvernement quelconque; une situation officielle ne pouvait que le diminuer, l'effacer. Il est né chien de garde, brave et courageux, chien qui aboie avec vigilance, et qui, au besoin, sait mordre à belles dents les ennemis du progrès et de la liberté.

Dans les loisirs de sa vie parlementaire, M. Glais-Bizoin a eu la fantaisie d'écrire pour le théâtre. Il a publié quelques comédies : *Une vraie Bretonne* ou *Un cas pendable* (Saint-Brieuc, 1862, in-8°); *Une fantaisie* (1867, in-18); le *Vrai courage* (1868). Le Comité de lecture du Théâtre-Français ayant refusé cette dernière comédie, M. Glais-Bizoin eut l'idée de la faire représenter sur le théâtre de Genève. Il invita plusieurs journalistes à faire avec lui le voyage de Suisse, pour assister à la représentation du *Vrai courage;* mais sa comédie n'obtint point le succès qu'il avait espéré.

GLAISE s. f. (glè-ze — du lat. *glis*, *glitis*, terre tenace, qui appartient, selon Curtius, à la même famille que le grec *glia*, colle, et le latin *glus*, *gluten*, *glutinum*, colle. Curtius compare également le latin *glittus*, lisse, uni, le grec *lis*, pour *glis*, lisse, pelé; *litos*, lisse, uni; *lissos*, *lispos*, *lisphos*, lisse; l'allemand *glatt*, et le lithuanien *glitus*, lisse, gluant, tenace). Terre grasse et compacte, que l'eau ne pénètre point, et que cette propriété a fait employer à divers usages : *Un bassin enduit de* GLAISE. *Les fontaines proviennent des eaux fluviales infiltrées et rassemblées sur la* GLAISE. (Buff.)

— Adjectiv. : *Terre* GLAISE.

— Techn. Voûte d'un four de verrerie. ‖ On dit aussi GLAIE.

— **Encycl.** Agric. Le mot *glaise*, pris souvent comme synonyme d'*argile* ou de *terre argileuse*, s'applique plus particulièrement à une variété d'argile très-chargée de fer et de sable et contenant, en outre, un peu de calcaire. C'est donc une marne très-argileuse; elle est d'un jaune foncé et se délaye facilement dans l'eau. Les plantes qui y croissent spontanément sont surtout le tussilage commun, le laiteron des champs, l'alkékenge, etc. Elle est sèche et aride pendant les fortes chaleurs, et impraticable après les grandes pluies; aussi est-elle d'une culture difficile et d'un mauvais rapport. Elle forme ce qu'on appelle les *terres froides:* Quelquefois l'abondance et la permanence des eaux y produisent des fondrières dangereuses pour l'homme et les animaux domestiques, qui s'y enfoncent.

La mise en valeur des *glaises* est difficile et coûteuse; on ne la réalise qu'en ajoutant au sol beaucoup de marne riche en calcaire, ou mieux des pierres calcaires réduites en très-petits fragments. La *glaise* est utilisée dans les constructions rurales, où elle peut remplacer la chaux; on en fait des âtres de four et de cheminée; mais elle vaut peu de chose pour la fabrication des tuiles et de la

poterie. Quelquefois on appelle *glaise* une sorte d'argile très-pauvre en sable et qui, dans ce cas, peut être fertilisée par l'addition du sable de mer. Celle-ci est, à l'inverse de l'autre, très-bonne pour les ouvrages de poterie et de tuilerie; on l'emploie de préférence pour corroyer le fond des canaux, des étangs, des réservoirs.

GLAISÉ, ÉE (glè-zé) part. passé du v. Glaiser. Enduit de glaise : *Bassin* GLAISÉ. *Citerne* GLAISÉE.

— Agric. Mêlé de glaise : *Terre* GLAISÉE.

GLAISER v. a. ou tr. (glè-zé — rad. *glaise*). Enduire de glaise : GLAISER *un bassin, une citerne.*

— Agric. Amender avec de la glaise : GLAISER *une terre.*

GLAISEUX, EUSE adj. (glè-zeu, eu-ze — rad. *glaise*). Qui contient de la glaise, qui est mêlé de glaise : *Sol* GLAISEUX. *Terre* GLAISEUSE. *Un peu de sel versé sur les terres* GLAISEUSES *est un des meilleurs engrais possibles.* (Volt.)

GLAISIÈRE s. f. (glè-ziè-re — rad. *glaise*). Carriere de glaise : *La* GLAISIÈRE *de Gentilly.*

GLAITERON s. m. (glè-te-ron — altér. de *glouteron*). Bot. Nom vulgaire de la lampourde ou glouteron.

GLAIVANE s. f. (glè-va-ne — rad. *glaive*, par allusion à la forme des feuilles). Bot. Nom vulgaire du genre xiphidion, de la famille des hémodoracées.

GLAIVE s. m. (glè-ve — du lat, *gladius*, qui appartient sans doute à la même famille que le grec *klodos*, branche, bâton, probablement de *klaô, klazô*, rompre, briser). Epée à deux tranchants; s'emploie surtout dans le style soutenu : *Plonger le* GLAIVE *dans le sein de son ennemi. La vie est semblable au festin de Damoclès : le* GLAIVE *est toujours suspendu.* (Volt.) ‖ Arme quelconque servant à donner la mort : *Celui qui frappera du* GLAIVE *périra par le* GLAIVE, *a dit Jésus-Christ.*

Le *glaive* a tué bien des hommes;
La langue en a tué bien plus.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Par ext. Droit de vie et de mort; exercice de ce droit : *L'Eglise ne doit pas se servir du* GLAIVE *matériel pour punir de mort les pécheurs.* (St Cyprien.) *Le* GLAIVE *de la justice n'a point de fourreau; toujours il doit menacer ou frapper.* (J. de Maistre.)

Du *glaive* de la loi, Justice, arme tes mains.
A. BARBIER.

. . . . Le *glaive* a fait son temps,
On ne convertit plus par la force brutale.
LACHAMBEAUDIE.

— Fig. Symbole de la guerre, des combats et du meurtre : *Tirer le* GLAIVE. *Remettre le* GLAIVE *dans le fourreau.*

Malheureux le vengeur entouré de tombeaux,
Qui porte chez les siens le *glaive* et les flambeaux !
COLARDEAU.

Le *glaive* fait des rois, agrandit des Etats,
Mais s'il fonde un empire, il ne l'affermit pas.
VIENNET.

‖ Instrument de la vengeance divine :

J'ignore si de Dieu l'ange, se dévoilant,
Est venu lui montrer le *glaive* étincelant.
RACINE.

‖ Moyen puissant d'action sur l'esprit des hommes : *Le* GLAIVE *de la parole. Le* GLAIVE *de l'éloquence. Lacordaire a du clairon dans la voix, et l'éclair du* GLAIVE *brille dans sa parole.* (Ste-Beuve.)

— Relig. *Glaive spirituel*, Pouvoir qu'a l'Eglise de punir les pécheurs en les frappant d'excommunication ou de quelque autre peine canonique : *Le glaive de l'Eglise, c'est un* GLAIVE SPIRITUEL *dont les superbes et les incrédules ne respectent pas le double tranchant.* (Boss.)

— Antiq. rom. Profession de gladiateur : *Condamner quelqu'un au* GLAIVE.

— Ichthyol. Nom de l'espadon, dans quelques localités.

GLAIZE (Auguste-Barthélemi), peintre français, né à Montpellier vers 1812. Il se forma sous la direction des frères Devéria et se laissa d'abord séduire par les brillantes fantaisies de l'école romantique. Doué d'une imagination vive et féconde, possédant une grande facilité de brosse, il se signala parmi les plus fervents adeptes de cette école. Il débuta au Salon de 1836 par une *Fuite en Egypte* et par un tableau du genre anecdotique, *Luca Signorelli peignant son fils tué en duel*, ouvrage exécuté avec beaucoup de verve et qui fut favorablement accueilli par le public. Il exposa ensuite successivement : au Salon de 1838, *Après la guerre*, composition inspirée par Lamartine; au Salon de 1839, *Faust et Marguerite* et des *Anges venant recueillir le corps de la Madeleine;* au Salon de 1841, une *Pauvre famille* et la *Vision de sainte Thérèse;* au Salon de 1842, une nouvelle *Fuite en Egypte*, l'*Intérieur de la sainte Famille* et *Psyché* recueillie par les nymphes sur la rive du fleuve où elle a voulu se noyer. Ces derniers ouvrages, où à la richesse du coloris s'ajoutaient des qualités de dessin vraiment remarquables, valurent à M. Glaize une médaille de 3e classe. Ils furent suivis des *Baigneuses du séjour d'Armide* et de l'*Humilité de sainte Elisabeth*, exposées en 1843; d'une *Suzanne au bain* (pastel) et de *Sainte Elisabeth mendiant son pain*, qui parurent en 1844. La *Sainte Elisabeth* fut jugée digne d'une médaille de 2e classe et fut acquise pour le musée du Luxembourg; ce tableau méritait assurément de fixer l'attention par la facilité de l'exécution et la beauté de la couleur, mais la composition laisse beaucoup à désirer. La principale figure est entièrement sacrifiée.

Si la gravité de style qui convient à la peinture des sujets religieux a fait trop souvent défaut à M. Glaize, on ne peut lui refuser la poésie voluptueuse et la fraîcheur de coloris que réclament les scènes mythologiques. Ses tableaux d'*Acis et Galatée* (Salon de 1845) et du *Sang de Vénus* (Salon de 1846) doivent être cités au nombre de ses plus agréables productions. La *Conversion de la Madeleine*, qui lui valut une médaille de 1re classe en 1845; l'*Etoile de Bethléem*, exposée en 1846, et la *Mort du Précurseur*, qui parut au Salon de 1848 et fut achetée pour le musée de Toulouse, sont plus remarquables sous le rapport de l'exécution que sous le rapport de la pensée : le sentiment religieux n'y est pour rien.

M. Glaize est trop l'homme de son siècle pour rendre avec la candeur et l'onction nécessaires les scènes de la légende chrétienne; il ne manque, d'ailleurs, ni du sentiment de l'idéal, comme il l'a prouvé en peignant *Dante écrivant son poëme sous l'inspiration de Béatrix et de Virgile* (Salon de 1847), ni du sentiment de l'héroïsme, qu'il a énergiquement exprimé dans ses *Femmes gauloises*, du Salon de 1852, ni du sentiment des vertus les plus sublimes, témoin le *Pilori*, l'œuvre la plus considérable, la plus célèbre qu'il ait produite. On a beaucoup discuté la valeur historique et la portée philosophique de ce dernier tableau, qui parut à l'Exposition universelle de 1855 et valut à l'auteur une médaille de 1re classe et la croix de la Légion d'honneur; l'article spécial que lui consacre le *Grand Dictionnaire* nous dispense d'en faire ici l'analyse. Pour faire contraste à cette grande toile, M. Glaize avait exposé, en 1855, une peinture du coloris le plus frais et du dessin le plus élégant, sorte de rêve de bonheur, intitulée : *Ce qu'on voit à vingt ans.*

Les *Amours à l'encan*, fantaisie dans le goût néo-pompéien, et *Devant la boutique d'un changeur*, composition ingénue, mais qui eût demandé à être traitée dans de moins grandes dimensions, n'obtinrent qu'un demi-succès. L'administration des beaux-arts chargea M. Glaize de peindre, pour le musée de Versailles, l'*Allocution de l'empegeur à la distribution des aigles.* L'auteur du *Pilori* ne pouvait être bien inspiré par un pareil sujet. Plus tard, vers 1865, on lui confia le soin de décorer une chapelle de l'église Saint-Gervais : il y représenta *Sainte Geneviève arrêtant Attila, Sainte Geneviève sauvant la vie à des prisonniers* et la *Dévotion à sainte Geneviève.*

En 1861, M. Glaize exposa trois tableaux de genres fort divers : un *Trou de meulière à la Ferté-sous-Jouarre*, paysage vivement exécuté dans la manière de Decamps; *Autour de la gamelle*, fine peinture représentant une vingtaine de gamins qui se disputent à qui remplira le plus souvent sa cuiller de bouillie, et la *Pourvoyeuse Misère*, scène très-fantastique et à la fois très-réelle, conçue dans un esprit élevé et composée d'une façon extrêmement originale.

Dans les compositions qu'il a fait paraître depuis, M. Glaize a trop souvent sacrifié au désir de paraître inventif; à force de viser à l'originalité, il lui est arrivé parfois d'effleurer le baroque. Ses derniers tableaux, les *Ecueils* (1864), un *Esclavage* (1865), *Monna Belcolore* (1866), la *Postérité à Jeanne Darc* (1867), le *Sang d'un martyr* (1868), une *Facétie de Caligula* et les *Insultes au Christ* (1869), *Jésus rédempteur* et *Psyché abandonnée* (1870), le *Spectacle de la folie humaine* (1872), n'appartiennent à aucun genre bien déterminé; soit qu'il interprète les scènes de l'Evangile, soit qu'il retrace des faits historiques, soit qu'il fasse de la mythologie ou de l'allégorie pure, l'artiste fait fi des traditions, dédaigne les opinions qui ont cours, ne cède qu'aux fantaisies de son imagination et cherche à faire prévaloir en tout ses idées philosophiques. Quant à la peinture même, elle est savante, harmonieuse, pleine de solidité et, en même temps, très-fine et très-délicate.

N'oublions pas de dire, en finissant, que M. Glaize a peint plusieurs portraits remarquables, entre autres celui de Mme Ducos (Salon de 1853), celui de M. Louis Figuier (1859), celui de Mme de Séguier, etc.

GLAIZE (Pierre-Paul-Léon), peintre français, fils du précédent, né vers 1838. Il s'est formé sous la direction de son père et est entré ensuite dans l'atelier de M. Gérome. Il a débuté au Salon de 1859 par un grand tableu, la *Trahison de Dalila*, médiocrement composé et dessiné, mais qui fut remarqué pour la hardiesse et l'originalité de certains détails. Au Salon suivant, il exposa la *Nymphe et le Faune*, peinture à la cire, et un *Samson pris par les Philistins*, tableau dans lequel se trouvaient exagérées les qualités de mouvement qu'on avait louées dans la *Trahison de Dalila.* L'*Esope chez Xanthus*, qui parut au Salon de 1863, ne dénotait pas un progrès sensible dans la manière de l'auteur; mais le *Samson rompant ses liens*, du Salon de 1864, fut jugé digne d'une médaille; à la vérité, cette récompense fut vivement critiquée par quelques appréciateurs, notamment par M. About, qui vit dans le Samson « un Hercule forain » et dans la Dalila une figure « vide, boursouflée et pitoyablement dessinée. » M. Léon Glaize a obtenu une deuxième médaille, au Salon de 1866, pour le *Christ et les dix lépreux*, tableau qui se voit aujourd'hui dans l'église des Blancs-Manteaux, à Paris, et les *Nuits de Pénélope.* Il a exposé depuis : au Salon de 1867, l'*Egide;* au Salon de 1868, deux portraits de femme qui lui ont valu une nouvelle médaille; en 1869, la *Jeune fille et la Mort*, composition inspirée par une mélodie de Schubert; en 1870, le *Premier duel*, tableau de grande dimension, et le portrait d'un conseiller à la cour; en 1872, la *Mort de saint Louis*, vaste toile destinée à l'église Saint-Louis d'Antin, et un portrait d'homme.

GLAIZIL, village et comm. de France (Hautes-Alpes), cant. de Saint-Firmin, arrond. et à 27 kilom. de Gap; 575 hab. Sur le territoire de cette commune se voient les ruines du château de Lesdiguières, consistant en deux portails en pierre de taille. Une petite chapelle, qui s'élève près des ruines, renferme les tombeaux de la famille de Lesdiguières.

GLAMMET s. m. (gla-mè). Ornith. Espèce de mouette, appelée aussi MOUETTE TACHETÉE.

GLAMMIS, bourg d'Ecosse, comté et à 8 kilom. S.-O. de Forfar, sur le chemin de fer de Perth à Aberdeen; 2,107 hab. Fabriques de fil et de toile. Au N. du bourg s'élève un château où fut assassiné Malcolm II, et qui servit souvent de résidence aux rois d'Ecosse. Ses murs, qui ont, en certains endroits, près de 5 mètres d'épaisseur, sont flanqués d'une grosse tour, au sommet de laquelle conduit un escalier de cent quarante-trois marches. A l'intérieur, galerie de tableaux et de portraits estimés.

GLAMORGAN s. m. (gla-mor-gan — n. pr.). Econ. rur. Bœuf d'une race du pays de Galles, assez remarquable par son aptitude à donner du lait et à prendre la graisse, et occupant un espace peu étendu dans les parties basses du comté, près du canal de Bristol.

GLAMORGAN (COMTÉ DE), comté d'Angleterre, dans le pays de Galles, entre le canal de Bristol et les comtés de Carmarthen à l'O., de Brecknock au N., de Monmouth à l'E. Superficie : 205,752 hect.; 317,751 hab. Ch.-l. : Cardiff; villes principales : Landaff, Swansea, Neath, Merthyrtydvill, etc. Montagnes peu élevées; vallées pittoresques. Fer, houille, pierres calcaires. Antiquités romaines. Rivières principales : la Tawe, la Neath, etc. Ce comté a été surnommé le jardin du pays de Galles.

GLANAGE s. m. (gla-na-je — rad. *glaner*). Action de glaner : *Le* GLANAGE *est toujours peu productif pour ceux qui s'y livrent honnêtement.*

— **Encycl.** Le *glanage* a été pratiqué chez tous les peuples et à toutes les époques. La loi de Moïse prescrivit aux Hébreux de laisser le pauvre, la veuve, l'orphelin et l'étranger glaner dans les champs.

La première trace qui existe du *glanage* dans nos lois se rencontre dans l'ordonnance du 2 novembre 1550, en vertu de laquelle le *glanage* est permis aux personnes infirmes ou âgées et aux enfants, mais, bien entendu, après que le laboureur aura enlevé les gerbes. On retrouve ces mêmes dispositions dans les règlements du Parlement de Paris des 7 juin 1729, 16 février 1781 et 11 juillet 1782. La loi du 28 septembre-6 octobre 1791 a maintenu ce droit, consacré aujourd'hui par l'article 471 du code pénal.

Comme en 1550, le *glanage* n'est permis aujourd'hui qu'aux indigents qui ne peuvent pas travailler. Aussi certains maires ont-ils adopté l'usage de délivrer des cartes aux personnes à qui ils entendent accorder ce droit.

Il est défendu de glaner hors de sa commune et dans les enclos ruraux.

Le code pénal (art. 471) punit d'une amende de 1 fr. à 5 fr. ceux qui glanent dans des champs non entièrement moissonnés ou avant le lever et après le coucher du soleil. Un emprisonnement de trois jours au plus peut même être prononcé, selon les circonstances. Ces pénalités ont remplacé la confiscation, qui était précédemment ordonnée.

GLAND s. m. (glan — v. l'étym. à la partie encycl.). Fruit d'un chêne d'une espèce quelconque : *Les* GLANDS *du rouvre, du liége, du chêne vert, du chêne kermès. Les porcs aiment à se nourrir de* GLANDS. *Le chêne commence dans le* GLAND, *l'homme dans l'enfant.* (De Bonald.) *Le chêne n'est pas inné dans le* GLAND; *mais le* GLAND *est ainsi organisé, que le chêne en sortira infailliblement avec tous ses caractères naturels.* (Renan.)

Est-ce en un jour que le *gland* devient chêne?
C. DELAVIGNE.

Lorsque le genre humain de *glands* se nourrissait,
Ane, cheval ou mule aux forêts habitait.
LA FONTAINE.

Tourmente donc la terre, appelle donc la pluie,
Chasse l'avide oiseau, détruis l'ombre ennemie,
Ou bientôt, affamé près d'un riche voisin,
Retourne au *gland* des bois pour assouvir ta faim.
DELILLE.

‖ Nom donné, en botanique, à tout fruit qui ressemble, par sa structure, à celui de chêne, tel que le fruit du châtaignier et celui du hêtre. ‖ *Gland doux*, Fruit comestible de plusieurs espèces de chênes. ‖ *Gland de terre*, Nom vulgaire de la gesse tubéreuse, du terre-noix ou bunium bulbocastaneum, de l'arachide et des champignons des genres clavaire et géoglosse.

— Pop. *Rossignol à gland*, Cóchon.

— Prov. *Ne nous remets pas au gland quand nous avons du blé*, Il ne faut pas faire au peuple une position pire que celle dont il jouit : *De tous les proverbes que cette production de la nature a fournis, il n'en est point qui mérite plus l'attention des législateurs que celui-ci :* NE NOUS REMETS PAS AU GLAND QUAND NOUS AVONS DU BLÉ. (Volt.)

— Blas. *Gland versé*, Figure de gland dont la pointe est tournée vers le bas de l'écu.

— Techn. Ouvrage en passementerie destiné à rester pendant, et qui affecte souvent la forme d'un gland : *Un* GLAND *d'or, d'acier, de soie, de laine. Un* GLAND *de rideau, de draperie, de coussin, de chapeau.*

Une chaîne à *glands* d'or retient son manteau noir.
A. DE MUSSET.

‖ Nom donné par les parcheminiers à une espèce de pince ou de mâchoire en bois, dont ils se servent pour maintenir les peaux sur la herse, pendant l'opération du raturage. ‖ On l'appelle aussi MORDANT.

— Anat. Extrémité de la verge et du clitoris.

— Crust. *Gland de mer*, Syn. de BALANE : *Palissy a cru que les mines calcaires de Touraine étaient des mines de* GLANDS DE MER.

— **Encycl.** Linguist. On a de bonne heure rapproché le mot latin *glans, glandis*, d'où dérive le mot français *gland*, du grec *balanos*, qui a le même sens. A l'article *balanos*, les dictionnaires grecs classiques donnent comme étymologie le verbe *ballô*, jeter, mais avec un gros point d'interrogation, et ils ont bien raison; car cette étymologie est inacceptable. On a cependant tenté de la justifier en s'appuyant sur le sens de *projectile*, qu'a aussi en latin le mot *glans;* mais il est évident que ce n'est là qu'une signification dérivée, et qu'on a donné le nom de *gland* à la balle de plomb lancée par la fronde antique, bien plus à cause de sa forme qu'en raison de sa nature de projectile.

Quant à l'identification de *glans* avec *balanos*, elle est très-légitime; seulement, il ne faut pas croire, comme plusieurs philologues de l'ancienne époque, que *balanos* correspond directement à *glans* par le changement de *b* en *g* et la suppression de l'omicron de la terminaison *os*. Le dialecte dorien nous fournit en réalité une forme intermédiaire, *galanos*, où nous voyons déjà apparaître le *g* initial du latin. Mais la seconde partie du mot résulte d'une opération plus complexe qu'on ne le croirait à première vue. La forme radicale du mot latin est *glandis* et non pas *glans*. Il faut donc rendre compte de la présence du *d*, dont nous ne retrouvons pas trace en grec. Ce *d* est vraisemblablement radical, ou au moins thématique, puisque nous le retrouvons dans le nom identique du *gland* en slave : *djelondi*. Se basant sur ces données, Benfey suppose que la forme primitive de *balanos* devait être *baldanos* ou *bladanos;* nous voilà maintenant bien loin de *ballô*. De *bladanos*, le *b* ayant été remplacé par *g*, *gladanos*, le latin a fait *glans, glandis*, que Benfey décompose ainsi : *gla(n)d(i)*. Mais alors, d'où dérive *balanos?* M. Pictet propose une étymologie très-ingénieuse. Il pense que nous sommes en face d'un mot composé de deux éléments que le sanscrit nous offre sous la forme sensiblement analogue de *gala*, nourriture, et *da*, qui donne, *galada*, qui donne la nourriture, c'est-à-dire nutritif. Tout le monde connaît la tradition qui fait du *gland* de chêne la première nourriture de l'homme.

— Bot. Le *gland* est un fruit sec, indéhiscent, provenant d'un ovaire infère, dont le péricarpe presente au sommet les dents persistantes et très-petites du calice, tandis qu'il est plus ou moins enfoncé par sa base, quelquefois complétement enveloppé dans une cupule ou involucre écailleux, charnu ou foliacé. Tels sont les fruits des arbres de la famille des cupulifères, chêne, hêtre, châtaignier, charme, noisetier. Le *gland* est d'ailleurs très-variable dans sa forme et dans la structure de sa cupule. En agriculture, et, en général, dans le langage ordinaire, on réserve aujourd'hui ce nom pour le fruit du chêne. Les *glands* du chêne vert, *quercus ilex*, ont été mis en usage, dans ces derniers temps, en thérapeutique. Après les avoir torréfiés convenablement, on les moud finement, et cette poudre sert à préparer une infusion qui se fait comme le café ordinaire, et qui a exactement la même couleur. Le goût en est assez agréable, surtout quand on la mêle à du lait. Cette infusion caféiforme est très-utile aux enfants après le sevrage, lorsqu'ils sont atteints de ces diarrhées apyrétiques si difficiles à arrêter. On la donne encore avec avantage aux personnes dont les digestions sont laborieuses et qui éprouvent souvent du dévoiement. En Turquie, les *glands* de chêne sont employés comme analeptiques. La poudre des *glands* torréfiés, mêlée à du sucre et à des aromates, constitue le *palamoud* des Turcs et le *racahout* des Arabes.

— Pathol. *Maladies du gland*, V. BALANITE et BLENNORRHAGIE.

GLANDAGE s. m. (glan-da-je — rad. *glandée*). Lieu où l'on recueille les glands. ‖ Droit de conduire les bestiaux aux glands. ‖ Vieux mot.

— Art vétér. Tuméfaction indurée des ganglions lymphatiques du cheval, dans la morve.

— **Encycl.** Art vétér. On dit qu'un cheval est glandé lorsqu'il porte dans la région sous-glossienne une tumeur de mauvaise nature, qui accuse l'existence de la morve ou son apparition prochaine. La glande de morve est constituée par un ganglion lymphatique entouré d'une espèce de coque fibreuse. Sur une coupe, cette glande présente un couleur blanc jaunâtre, et dans sa trame on voit de petites cavités du diamètre d'un grain de millet ou même d'un petit pois, contenant des globules de pus. Elle est allongée, aplatie, bosselée et appliquée contre la face interne de la mâchore; très-peu douloureuse à la pression, et ne pouvant point être déplacée par les doigts, comme cela a lieu pour les ganglions ordinaires. Souvent cette glande est accompagnée d'un engorgement funiculaire, induré lui-même, situé le long de la joue, près du bord inférieur, du côté correspondant à la tumeur. Cette corde ajoute à la signification de la glande et lui donne un caractère symptomatique plus accusé que lorsqu'elle ne se montre que dans un état complet d'isolement et que, seule actuellement, elle est l'expression de la diathèse morveuse. « La glande, dit encore M. Bouley, n'est donc pas une lésion locale, mais bien une lésion localisée, qui accuse une altération profonde du système général; et quand bien même on la fait disparaître, soit qu'on l'extirpe, comme on l'a pratiqué quelquefois dans un but thérapeutique, soit qu'on parvienne à en faire résorber les éléments morbides constitutifs à l'aide d'énergiques agents maturatifs, soit qu'on en détermine la fonte purulente par l'emploi des caustiques ou du feu, la maladie dont elle n'est qu'un symptôme n'en continue pas moins son évolution, et, tôt ou tard, mais fatalement, on voit succéder à la glande toutes les autres manifestations extérieures de la morve. Cheval glandé, cheval morveux, peut-on dire avec une absolue vérité.

Les ganglions de l'auge deviennent très-communément le siége de tuméfactions inflammatoires, aiguës ou chroniques, toutes les fois que la muqueuse des cavités nasales est enflammée, par suite de lésions traumatiques, à la suite de blessures des lèvres, de carie des dents, d'éruptions du *horse-pox*, des collections purulentes des sinus, de nature non morveuse, etc. Le ganglion sous-glossien, qui s'est enflammé et tuméfié par suite de ses relations fonctionnelles avec les tissus enflammés eux-mêmes où ses vaisseaux afférents ont leurs radicules originaires, est généralement plus globuleux, plus ramassé, moins dur et plus dépressible que la glande véritable. On n'y sent jamais ces nodosités si caractéristiques de la glande morveuse, et quelquefois même on y rencontre une fluctuation profonde. En outre, la durée de cette tuméfaction ganglionnaire est toujours très-courte relativement à celle de la glande véritable : le ganglion sous-glossien se transforme très-promptement en abcès et donne échappement à un pus séreux, complétement différent du liquide huileux que renferme exceptionnellement la glande morveuse.

La glande de morve peut encore être très-bien imitée par l'infiltration mélanique des ganglions sous-glossiens; mais la coexistence de ces tumeurs avec la coloration blanche du poil et avec des tumeurs semblables dans d'autres régions du corps ne permettent pas de confondre ces glandes entre elles.

GLANDAIRE s. m. (glan-dè-re — rad. *gland*). Ornith. Syn. de GEAI.

GLANDAZ, *montagne de France (Drôme)*. Elle offre de curieux escarpements de rochers qui ont la forme de murs d'une énorme forteresse.

GLANDAZ (Antoine-Sigismond), jurisconsulte, né à Paris en 1792. Il est fils d'un avoué près du tribunal de la Seine. Il succéda à son père en 1817, fut à plusieurs reprises président de sa compagnie et reçut le titre de président honoraire lorsqu'il se démit de sa charge en 1853. M. Glandaz a publié : *Formulaire général et complet* ou *Traité pratique de procédure civile et commerciale* (1853, 2 vol. in-8°), en collaboration avec M. A. Chauveau. — Son frère, Justin-Antoine GLANDAZ, né à Paris en 1800, a quitté le barreau pour la magistrature et a été nommé successivement substitut du procureur du roi au tribunal de première instance de la Seine (1832), substitut du procureur général (1835), avocat général à la cour de Paris (1841), puis à la cour de cassation (1847), enfin conseiller à cette dernière cour en 1849. Il fut désigné, au mois de mars 1870, pour présider la haute cour de justice chargée de juger Pierre Bonaparte, accusé d'avoir tué Victor Noir d'un coup de revolver. En dirigeant les débats de ce procès, dont le retentissement fut énorme, M. Glandaz ne fit pas précisément preuve d'une stricte impartialité. Il arrêta et réprimanda ceux des témoins qui laissèrent échapper contre le meurtrier des paroles qu'il jugeait inconvenantes, mais il se garda bien d'adresser les mêmes reproches à Pierre Bonaparte qui, à plusieurs reprises, pendant les audiences, se permit d'employer contre ses adversaires le langage le plus offensant.

GLANDE s. f. (glan-de — du lat. *glans, glandis*, gland). Anat. Organe spongieux ou vasculaire, destiné à la sécrétion de certains liquides : *Les* GLANDES *de l'aine. Les* GLANDES *du sein. Les* GLANDES *salivaires. Les reins sont des* GLANDES *qui sécrètent l'urine. L'aliment commence à s'amollir dans la bouche par le moyen de certaines eaux épreintes des* GLANDES *qui y aboutissent.* (Boss.) *L'usage de ne pas allaiter les enfants diminue la* GLANDE *mammaire.* (Maquel.)

— Pathol. Tumeur accidentelle qui survient en quelque partie du corps.

— Bot. Organe destiné à sécréter des sucs particuliers.

— **Encycl.** Anat. On donne le nom de *glandes* à des organes de forme obronde, lobuleux, constitués par un tissu ou parenchyme, ayant pour caractère anatomique général d'être composés de tubes ou de vésicules closes. Ces organes sont tapissés d'épithélium, et ne se régénèrent pas comme les autres tissus, quand on supprime une portion de leur masse. Les *glandes* présentent comme caractère anatomique spécial une paroi propre, qui sépare l'épithélium de la trame vasculaire. Physiologiquement, elles sont caractérisées par la propriété de fabriquer de toutes pièces des principes immédiats, qui n'existaient pas dans le sang. Ces principes sont spécialement formés dans l'épaisseur de leur paroi propre et dans celle de l'épithélium qui la tapisse. Les *glandes* sont disséminées dans l'économie, à la face profonde de la peau et des muqueuses; ce sont des organes complémentaires d'appareils principaux.

La disposition de la paroi sécrétante et l'épithélium spécial qui forme les parties essentielles des *glandes* les ont fait diviser en trois groupes : les *glandes* folliculeuses ou cryptes, les *glandes* en grappes, les *glandes* sans conduits excréteurs ou *glandes* vasculaires sanguines. Chacun de ces groupes présentant des caractères qui lui sont propres, il est essentiel de les décrire à part, en indiquant ensuite les différentes espèces et variétés qu'ils renferment.

Les follicules sont les plus simples de toutes les *glandes;* elles sont formées par un tube simple isolé, fermé d'un côté, ouvert de l'autre. Le fond du tube est simple ou lobé; l'orifice s'ouvre à la surface d'une membrane. Selon que le tube est droit ou enroulé, on en a distingué deux genres. Dans le premier, on trouve les follicules de l'estomac ou follicules gastriques, les follicules de l'intestin grêle et du gros intestin ou *glandes* de Lieberkühn; les follicules de la muqueuse du corps et du col de l'utérus, les follicules du canal déférent. Le second genre comprend les *glandes* sudoripares, qui existent dans l'épaisseur de la peau de toutes les régions; les *glandes* cérumineuses, qui siégent dans le conduit auditif externe et qui sécrètent une matière connue sous le nom de *cérumen*. Les glandes en grappe sont caractérisées par la présence d'acini (du grec *akinos*, grain de raisin) placés à l'une des extrémités du canal excréteur. Lorsqu'il n'y a qu'un acinus, on dit que la *glande* est simple; lorsqu'il y en a plusieurs, la *glande* est dite composée. L'acinus n'est pas un cul-de-sac; ce n'est pas l'extrémité fermée du canal excréteur, comme le croyait Malpighi, mais la réunion de plusieurs culs-de-sac microscopiques sécréteurs, dont la structure est différente de celle du conduit excréteur. Ces culs-de-sac, dont le nombre varie de cinq à cinquante, s'ouvrent tous dans une branche du conduit excréteur, et sont entourés d'une mince couche de tissu lamineux et de fibres musculaires de la vie organique, qui donnent à leur ensemble l'aspect d'un petit grain. Cette mince couche de tissu lamineux et musculaire ne s'enfonce presque pas entre les culs-de-sac, qui sont juxtaposés; les vaisseaux sanguins se trouvent dans cette couche et ne pénètrent pas entre les culs-de-sac; ils forment des mailles semblables à celles qu'ils forment dans le tissu lamineux, un peu plus serrées dans quelques *glandes*. Les acini des *glandes* en grappe composées sont séparés les uns des autres par du tissu lamineux, dans lequel on rencontre quelques fibres musculaires de la vie organique, et souvent quelques cellules adipeuses.

La paroi propre des culs-de-sac de l'acinus a une épaisseur variable d'une glande à l'autre; elle est tapissée à sa face interne par un épithélium, qui quelquefois remplit complétement le cul-de-sac. La texture du conduit sécréteur est identique à celle du cul-de-sac.

Dès que les conduits sécréteurs provenant des culs-de-sac glandulaires se réunissent pour former le conduit excréteur commun, la texture n'est plus la même. Le conduit excréteur est formé, en effet, par une couche de tissu lamineux, avec une plus ou moins grande quantité de fibres élastiques. Il est dépourvu de fibres musculaires (le conduit de Warthon et les conduits prostatiques font exception). A la face interne du conduit excréteur, on trouve une simple couche épithéliale, mais il n'y a pas de muqueuse. L'épithélium est toujours différent de celui qui tapisse les conduits sécréteurs et les culs-de-sac glandulaires.

Les *glandes* en grappe simples sont : les *glandes* de Littre ou de Morgagni, situées dans le canal de l'urètre, où on les connaît sous le nom de *lacunes de Morgagni;* les *glandes* sébacées, disséminées dans l'épaisseur du derme, à l'exception de deux régions, la paume des mains et la plante des pieds. Ces *glandes* sécrètent une matière jaunâtre et onctueuse, qui est la matière sébacée; les *glandes* de Meibomius, situées à la face profonde des paupières, sous la conjonctive; les *glandes* de la conjonctive, au nombre de dix à quinze, placées dans le sillon oculo-palpébral, au voisinage de la caroncule; les *glandes* de la muqueuse des voies respiratoires, qui sont un peu plus volumineuses et plus longues dans la trachée et surtout dans la muqueuse pituitaire; les *glandes* œsophagiennes, qu'on rencontre depuis le pharynx jusqu'au cardia.

Les *glandes* en grappe composées sont : les *glandes* salivaires, qui sont extrêmement nombreuses. Les unes, plus petites, sont disséminées sous la muqueuse buccale; elles existent à la langue, aux lèvres, à la voûte palatine, au voisinage des grosses molaires, sur la partie postérieure de la joue. Les autres sont plus grosses et forment autour du maxillaire inférieur une chaîne presque continue; les deux parotides, aux angles de cet os; les deux sous-maxillaires, au-dessous de la ligne oblique interne du maxillaire inférieur; les deux sublinguales, derrière la symphyse, de chaque côté des apophyses géni; ces *glandes* sécrètent les fluides salivaires; le pancréas, situé dans la cavité abdominale et placé transversalement au devant de la colonne vertébrale, vers la première ou la deuxième vertèbre lombaire; les *glandes* de Brunner, petites et fort nombreuses, existant seulement dans le duodénum. Elles ont l'apparence d'un lobule du pancréas, une forme lenticulaire, et sont placées entre la tunique muqueuse et la couche celluleuse du duodénum; la *glande* lacrymale, située dans la fossette lacrymale; les *glandes* de Mery ou de Cooper, au nombre de deux, de la grosseur d'un pois; on les trouve dans le périnée, en arrière du bulbe; leur conduit excréteur va s'ouvrir sur la paroi inférieure de l'urètre, à une distance plus ou moins considérable, presque toujours en avant du vérumontanum. Le liquide que ces *glandes* sécrètent est visqueux, incolore, et se montre en grande quantité après les érections prolongées; les *glandes* vulvo-vaginales, qui sont encore connues sous les noms de *glandes de Bartholin, de Duverney*. Elles sont de la grosseur d'une noisette, situées dans l'épaisseur de la grande lèvre, à l'orifice antérieur du vagin, au milieu des fibres du muscle constricteur du vagin. Ces *glandes*, qui remplissent chez la femme le rôle des *glandes* de Cooper chez l'homme, ont un canal excréteur qui vient s'ouvrir de chaque côté de l'orifice vaginal, en avant de la membrane hymen, où il dépose un liquide odorant, à réaction acide; les *glandes* mammaires, placées à la partie antérieure du grand pectoral, et formées d'une multitude de lobules réunis par du tissu cellulaire dense, d'où partent les canaux galactophores. Ces *glandes* sont enveloppées par une masse cellulo-adipeuse qui leur adhère très-intimement; la prostate, de la grosseur d'une châtaigne, située à l'extrémité vésicale du canal de l'urètre, au centre de la région du périnée. On ne la rencontre que chez l'homme; le foie, *glande* volumineuse annexée à l'appareil digestif et destinée surtout à sécréter la bile; elle est située dans l'hypocondre droit, qu'elle emplit presque en entier. Il est reconnu que le foie a deux fonctions : celle de sécréter la bile et celle de *fabriquer du sucre*. Pour ces deux produits, le foie a un appareil particulier, et il doit être considéré comme la réunion de deux *glandes* dont les éléments sont mélangés : 1° une *glande* en grappe, qui sécrète la bile; 2° une *glande* vasciculaire, sanguine, qui forme le sucre. Ces *glandes* ont chacune leurs éléments distincts. La *glande* en grappe a pour éléments les acini situés aux extrémités des canaux biliaires, comme les acini des *glandes* salivaires aux extrémités du conduit. Autour de ces acini, contre leur paroi, viennent se diviser les capillaires de l'artère hépatique. La *glande* vasculaire sanguine a pour élément glandulaire des cellules spéciales, formant des masses autour desquelles et dans lesquelles se rendent les ramifications de la veine porte; c'est de là aussi que partent les radicules des veines sus-hépatiques. Les *glandes* vasculaires sanguines sont dépourvues de conduit excréteur; elles fabriquent des principes immédiats particuliers, que l'on trouve seulement dans les veines qui partent de ces organes. On les appelle encore *glandes* à vésicules closes, parce qu'elles contiennent un grand nombre de vésicules. Celles-ci ont une paroi propre, tapissée par un épithélium ordinairement nucléaire. Quelquefois l'épithélium remplit complétement la vésicule; les vaisseaux sanguins et les vaisseaux lymphatiques se ramifient entre les vésicules. Dans certaines *glandes*, ces vésicules sont pénétrées par les vaisseaux; dans les autres, les vaisseaux viennent se répandre à leur surface.

Les *glandes* vasculaires sanguines comprennent : la rate, située dans l'hypocondre gauche, au-dessous du diaphragme et des fausses côtes, au-dessus du mésocôlon transverse, à gauche de l'estomac, sur lequel elle s'applique lorsqu'il est plein d'aliments; le thymus, *glande* vasculaire sanguine située à la partie supérieure du médiastin antérieur, derrière le sternum et les muscles sterno-hyoïdiens et sterno-thyroïdiens; le corps thyréoïde, qu'on appelle généralement à tort corps thyroïde, qui est placé au devant de la partie supérieure de la trachée. Il est formé d'une enveloppe fibreuse, d'un élément anatomique particulier, la vésicule close, de vaisseaux et de nerfs; les capsules surrénales, situées à l'extrémité supérieure du rein, auquel elles adhèrent plus ou moins intimement. Elles sont aplaties d'avant en arrière et concaves au niveau de leur base, qui embrasse l'extrémité rénale. Les capsules surrénales sont formées d'une enveloppe, de vésicules, de vaisseaux et de nerfs; les *glandes* lymphatiques ou ganglions, qui sont de petits organes, le plus souvent ovales, placés dans le trajet des vaisseaux lymphatiques, qui les traversent. Leur nombre est considérable; les uns sont situés sous la peau, ce sont les ganglions superficiels; les autres sous l'aponévrose, ce sont les ganglions profonds. Leur volume varie depuis celui d'une petite tête d'épingle jusqu'à celui d'un haricot; ils diminuent de volume à mesure qu'on avance en âge, à ce point que Reysch, Morgagni et Haller ont pu dire qu'ils disparaissaient chez le vieillard; les *glandes* de Peyer, appelées aussi plaques de Peyer, groupes plus ou moins considérables de vésicules closes placées dans la muqueuse de l'intestin grêle, au nombre de 35 à 40, selon M. Sappey, qui les a étudiées avec le plus grand soin et qui les divise en plaques plissées et en plaques lisses; les amygdales, qui sont deux petites masses situées de chaque côté de l'isthme du gosier, à l'entrée du pharynx. Logées dans la fosse amygdalienne, excavation limitée par les piliers antérieur et postérieur, elles ont la forme d'une petite noix aplatie latéralement. L'amygdale est constituée par une membrane muqueuse, des vésicules closes, des vaisseaux et des nerfs; la *glande* pituitaire ou corps pituitaire, située dans la selle turcique ou fosse pituitaire du sphénoïde. Elle est ovoïde, grisâtre, à grand diamètre transversal. D'après les recherches micrographiques de M. le docteur Luys, cette *glande* est constituée par des vésicules closes, et la paroi de la vésicule est formée par du tissu lamineux; elle renferme dans sa cavité des noyaux libres, grisâtres ou jaunes. Cette *glande* a une grande analogie avec la rate; ses usages ne sont pas connus.

— Bot. En botanique, on désigne sous le nom de *glandes* de petits corps vésiculeux, qui sont des organes de sécrétion, et que l'on regarde comme analogues aux *glandes* des animaux, sans qu'on soit arrivé, d'une manière positive, à déterminer leurs fonctions spéciales. En général, les *glandes* sont très-simples, isolées, formées de tissus cellulaires, présentant rarement des vaisseaux, et contenant souvent un liquide dans leur intérieur. Les *glandes* végétales se trouvent sur des organes très-divers. Leur position, leur forme, leur structure ont amené les physiologistes à les diviser en plusieurs groupes, que nous indiquerons sommairement :

1° *Glandes miliaires*. Elles sont très-nombreuses, très-petites, globuleuses ou ovoïdes, et se trouvent à la face interne de l'épiderme, notamment à la face inférieure des feuilles; plusieurs auteurs les regardent comme de simples poils.

2° *Glandes papillaires*. Formées de plusieurs rangs de cellules, elles ont la forme d'un mamelon, et sont situées dans une fossette; on les remarque au-dessous des feuilles de quelques labiées.

3° *Glandes cupulaires* ou *cyathiformes*. Elles présentent l'aspect de petits godets charnus, comme on peut le voir sur les feuilles ou les pétioles de l'amandier, du pêcher, du saule, du ricin, etc.; elles sécrètent quelquefois un liquide visqueux.

4° *Glandes globulaires*. Constituées par une seule cellule sphérique, et adhérentes à l'épiderme, elles forment comme une poussière brillante sur les fleurs de certaines labiées.

5° *Glandes utriculaires*. Elles sont formées par la dilatation de l'épiderme, et remplies d'un liquide incolore, comme dans la glaciale.

6° *Glandes lenticulaires*. Ce sont de petites éminences circulaires et aplaties, en général remplies de sucs huileux ou résineux, comme dans le bouleau.

7° *Glandes vésiculaires*. Situées sous l'épiderme et remplies d'huile essentielle, elles apparaissent, comme des points transparents, sur les feuilles, les organes floraux ou les fruits; le myrte et l'oranger en offrent des exemples.

8° *Glandes florales* ou *floréales*. Ce sont celles qui, par leur structure, se rapprochent le plus des *glandes* des animaux. Situées au fond de la fleur, elles sécrètent un liquide mielleux, qui sert à la nourriture des insectes. On les appelle aussi *nectaires*.

Glandes (RECHERCHES ANATOMIQUES SUR LA POSITION ET L'ACTION DES), par Bordeu. Cet ouvrage remarquable, publié à Paris en 1752, avait pour objet et il eut pour résultat de substituer une théorie vitaliste des excrétions et des sécrétions à la théorie mécanique boerhaavienne, alors en vigueur dans l'école de Paris. Quand on demandait à un partisan de Boerhaave quelle est la force qui fait sortir la salive des parotides, ou les larmes des glandes lacrymales, ou le suc pancréatique du pancréas, etc., il répondait : « La com-

pression des parties voisines, » et croyait avoir tout dit. Les parotides étaient comprimées par la mâchoire inférieure, les glandes lacrymales par le globe de l'œil, le pancréas par l'estomac, etc. Bordeu fait voir l'impossibilité anatomique de cette prétendue compression. On disait que la parotide se trouve comprimée quand la mâchoire inférieure s'abaisse, quand la bouche s'ouvre, et Bordeu fait voir que c'est précisément alors que l'espace compris entre les branches montantes de la mâchoire inférieure et la base du crâne, espace qui longe la parotide, est le plus grand; il ajoute qu'elle est, au contraire, placée merveilleusement entre des parties qui ne peuvent jamais se comprimer, ce qui montre que la compression ne pourrait que nuire au lieu d'aider. On disait que les glandes lacrymales sont pressées par le globe de l'œil; et Bordeu fait voir qu'elles sont placées, ou, pour parler comme lui, nichées dans une cavité de l'orbite, à l'abri de toute compression. On disait que le pancréas était comprimé par l'estomac; et Bordeu fait voir que l'estomac n'appuie pas même sur le pancréas. L'excrétion ne se fait donc pas, comme le voulait l'école de Boerhaave, par la compression du corps glanduleux, mais par l'action propre de l'organe, action qui consiste dans une espèce de convulsion ou d'état spasmodique, appelé érection, et qui a besoin d'être excitée par « les secousses que reçoit la glande des parties du voisinage. »

Comme l'excrétion, la sécrétion est, de la part de la glande, une action particulière, qui fait « qu'elle s'arrange, pour ainsi dire, elle-même, et se dispose à séparer une humeur. » La sécrétion ne peut se déduire, comme une conséquence particulière, de la circulation générale. « En un mot, pour faire une sécrétion, il faut, outre les mouvements ordinaires des humeurs, outre leur circulation, un autre mouvement particulier de la part de l'organe glanduleux. » Bordeu montre, par un grand nombre de preuves, que ce mouvement particulier, qui produit la sécrétion, vient des nerfs. « On convient ordinairement que les sécrétions proprement dites sont suspendues pendant le sommeil; or, il est reçu que le sommeil vient de l'inaction des nerfs: il faut donc convenir aussi que le sommeil ne suspend les sécrétions qu'en diminuant l'action des nerfs. En effet, les vaisseaux sanguins vont toujours leur train pendant le sommeil; la circulation se fait également, quelquefois mieux et plus vite, malgré l'inaction de la plupart des nerfs; mais les sécrétions ne se font pas. Il est aisé de conclure que, pour qu'elles se fassent, il faut une nouvelle action nerveuse, tout autre que celle de la vie simple... Le laudanum suspend toutes les sécrétions, comme il suspend bien d'autres fonctions, et on convient qu'il agit surtout en émoussant la sensibilité des nerfs; il arrête l'action d'une glande, comme il arrête celle des organes des sens... La cause des sécrétions n'est-elle pas la même que celle qui les augmente? Une augmentation de sécrétion n'est, pour ainsi dire, qu'une nouvelle sécrétion jointe à la première; or, il est évident que l'action des nerfs augmente la sécrétion... Tout le monde sait que l'imagination augmente certaines sécrétions, et on convient qu'elle agit sur les organes à la faveur des nerfs. Il est aisé de conclure que, puisque la tension que l'imagination cause aux nerfs augmente les sécrétions, ils doivent être regardés eux-mêmes comme les principaux instruments de cette fonction... La durée des sécrétions, et puis leur suspension après un certain temps, est encore une preuve de l'action nerveuse. En effet, les sécrétions se font à merveille dans une glande pendant quelque temps, et ensuite elles cessent. D'où vient ce repos ou cette suspension? Les humeurs manquent-elles? La circulation ne se fait-elle pas à l'ordinaire? N'en est-il point d'un organe glanduleux comme de toute autre partie qui, lorsqu'elle a été en action pendant quelque temps, vient à se fatiguer; ses nerfs ne sont plus disposés à l'action; il faut qu'ils prennent de nouvelles forces par le repos. Y a-t-il quelque différence entre ces phénomènes et ceux qui se passent dans les glandes? »

Voilà les sécrétions soustraites au pur mécanisme, soumises à l'action nerveuse. Mais comment cette action s'exerce-t-elle? La sécrétion, répond Bordeu, se réduit à une espèce de sensation, si l'on peut s'exprimer ainsi; les parties propres à exciter cette sécrétion passeront, et les autres seront rejetées; chaque glande, chaque orifice aura, pour ainsi dire, son goût particulier. « On a dit qu'on verrait par le pied, si l'organe et ses nerfs étaient disposés comme il faut; on peut dire de même que la séparation de la bile se ferait par la bouche, si les nerfs de la parotide avaient une autre sensibilité, ou, si nous osons l'avancer, un autre goût. » — « Pourquoi ne pas comparer, ajoute-il, ce qui se passe dans les glandes à ce qui se passe dans le gosier, au sujet de l'air, des aliments et de la boisson? La glotte, qui est extrêmement sensible, et trop vivement irritée par tout ce qui n'est pas de l'air assez pur, ne laisse passer, en effet, que cet air; elle rejette le reste, et on peut dire qu'elle doit continuellement se tenir sur ses gardes; on ne la surprend guère. N'a-t-il pas fallu qu'elle ait reçu du créateur, outre l'épiglotte qui la couvre, une disposition particulière? Les nerfs ne sont-ils pas les dépositaires de cette vertu? Pourquoi n'en dirait-on pas autant de la moindre glande? »

Cette sensibilité particulière, cette activité spéciale des glandes, Bordeu l'étend à tous les organes, à toutes les parties. Il est ainsi conduit à cette grande vue, que la biologie a de nos jours confirmée, en l'approfondissant, de vies élémentaires distinctes, mais reliées entre elles, et formant, par leur harmonie préordonnée, l'unité vitale. « La plupart des physiologistes, dit-il, ne traitent la circulation qu'en gros; ils ne remarquent pas qu'elle peut être fort différente dans les gros vaisseaux et dans les plus petits. Chaque partie ne peut-elle pas même avoir sa circulation particulière, qui peut augmenter ou diminuer sans que la circulation générale s'en ressente?... Il y a une circulation générale, et bien des circulations particulières. Ce sont, si nous osons le dire, comme de petits cercles qui viennent aboutir à un plus grand. Nous avons accoutumé de nous servir de cette dénomination de cercle pour exprimer qu'une partie, quoiqu'elle reçoive le sang au moyen de la circulation générale, a pourtant une circulation particulière, suivant qu'elle est en action ou qu'elle n'y est pas. Ainsi la moindre partie peut être regardée comme faisant, pour ainsi dire, corps à part. Nous comparons le corps vivant, pour faire bien sentir l'action particulière de chaque partie, à un essaim d'abeilles qui se ramassent en pelotons, et qui se suspendent à un arbre en manière de grappe. On n'a pas trouvé mauvais qu'un célèbre ancien ait dit d'un des viscères du bas-ventre, qu'il était *animal in animali;* chaque partie est, pour ainsi dire, non pas sans doute un animal, mais une espèce de machine à part, qui concourt à sa façon à la vie générale du corps... Les organes du corps sont liés les uns avec les autres; ils ont chacun leur district et leur action; les rapports de ces actions et l'harmonie qui en résulte font la santé. Si cette harmonie se dérange, soit qu'une partie se relâche, soit qu'une autre l'emporte sur celle qui lui sert d'antagonisme, si les actions sont renversées, si elles ne suivent pas l'ordre naturel, ces changements constitueront des maladies plus ou moins graves. »

Disons en terminant que l'ouvrage de Bordeu sur les glandes semble avoir inspiré les beaux travaux de M. Cl. Bernard sur les sécrétions et les liquides de l'organisme.

GLANDÉ, ÉE adj. (glan-dé — rad. *glande* ou *gland*). Art vétér. Qui a les glandes lymphatiques de la ganache tuméfiées : *Jument* GLANDÉE.

— Blas. Se dit des chênes chargés de glands d'un émail différent de celui de l'arbre : *Chêne de sinople,* GLANDÉ *de gueules.*

GLANDÉE s. f. (glan-dé — rad. *gland*). Récolte de glands : *La* GLANDÉE *fut abondante cette année. Dans les futaies de chênes et de hêtres les* GLANDÉES *et les faînées sont si rares qu'elles correspondent une fois sur sept ou huit avec l'année d'exploitation d'une coupe.* (Forcade.) ‖ Action des porcs qui se nourrissent de glands dans les bois; glands dont les porcs se nourrissent : *De fois à autre, j'entendais le son de la trompe du porcher, gardant ses truies et leurs petits à la* GLANDÉE. (Chateaub.)

GLANDÈVE, l'ancienne *Glannativa* ou *Glanum Livii* des Alpes Maritimes, hameau de France (Basses-Alpes), cant. d'Entrevaux, arrond. et à 47 kilom. N.-E. de Castellane, sur la rive droite du Var, dont les débordements ont entraîné une partie du terrain qu'elle occupait. Elle n'a plus que 40 hab. Château très-ancien. C'était autrefois une ville épiscopale.

GLANDFORD-BRIGG, ville d'Angleterre, comté et à 38 kilom. N.-E. de Lincoln, à 296 kilom. N.-E. de Londres; 3,708 hab. Commerce de céréales, de houilles, de bois de construction, etc.

GLANDIER (LE), hameau de France (Corrèze), comm. de Seyssac, cant. de Lubersac, arrond. et à 35 kilom. de Brive; 100 hab. Le nom du Glandier éveille le souvenir d'un procès qui a eu un retentissement immense, celui de Mme Lafarge, dont le château occupait les restes d'une chartreuse célèbre que la Révolution a supprimée. La chartreuse du Glandier fut fondée, selon toute apparence, au commencement du XIIIe siècle, sous le règne de Philippe-Auguste. En 1569, les religieux, effrayés des progrès des calvinistes qui parcouraient la contrée brûlant et ravageant tout sur leur passage, quittèrent leur couvent; ils ne rentrèrent au Glandier, dévasté par la guerre civile, qu'en 1571. Le couvent fut tranquille jusqu'à la Révolution; mais, dès le mois de janvier 1790, une émeute formidable grondait autour du couvent. Elle avait pour objet la destruction, dans la chartreuse, du banc d'honneur réservé aux héritiers du fondateur et des écussons des Comborn et des Pompadour, sculptés sur les murs. Après un sanglant conflit, le peuple ne se retira que lorsqu'il eut accompli son œuvre. Les biens du monastère, déclarés propriété nationale, furent vendus deux ans après. Le principal lot d'immeubles, comprenant les ruines de la chartreuse et l'habitation du prieur, à peu près intacte, fut acquis par la famille de M. Lafarge. Après la mort tragique de celui-ci, le Glandier fut aliéné.

GLANDIFÈRE adj. (glan-di-fè-re — du lat. *glans, glandis,* gland; *fero,* je porte). Bot. Qui porte, qui produit des glands.

GLANDIFORME adj. (glan-di-for-me — de *glans* ou de *glande,* et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un gland : *Baie* GLANDIFORME.

— Anat. Qui a la forme d'une glande : *Ganglion* GLANDIFORME.

GLANDITE s. f. (glan-di-te — rad. *gland,* à cause des pointes dont la capsule des glands est armée). Zooph. Pointe d'oursin fossile.

GLANDIVORE adj. (glan-di-vo-re — du lat. *glans, glandis,* gland; *voro,* je dévore). Qui se nourrit de glands : *Le cochon est* GLANDIVORE.

GLANDULAIRE adj. (glan-du-lè-re — rad. *glande*). Anat. Qui a l'aspect, la forme et la texture d'une glande : *Tissu* GLANDULAIRE. ‖ On dit plus ordinairement GLANDULEUX.

— Pathol. Qui affecte les glandes : *Hypertrophies* GLANDULAIRES.

— s. f. Espèce de verveine.

GLANDULE s. f. (glan-du-le — lat. *glandula,* dimin. de *glans,* gland). Hist. nat. Petite glande : *Les* GLANDULES *de la sauge. Les amygdales sont des* GLANDULES. (Acad.)

GLANDULEUX, EUSE (glan-du-leu, eu-ze — rad. *glandule*). Qui a la forme ou la nature d'une glande : *Les mamelles sont des corps* GLANDULEUX. (Acad.)

— Bot. *Poils glanduleux,* Poils terminés par une petite glande.

GLANDULIFÈRE adj. (glan-du-li-fè-re — du lat. *glandula,* glande; *fero,* je porte). Bot. Qui porte des glandes : *Poils* GLANDULIFÈRES.

GLANDULIFORME adj. (glan-du-li-for-me — de *glandule* et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une petite glande.

GLANDULINE s. f. (glan-du-li-ne — dimin. de *gland*). Foram. Genre de foraminifères, formé aux dépens des nodosaires.

GLANDULOCILIÉ, IÉE (glan-du-lo-si-li-é — de *glandule,* et de *cilié*). Bot. Se dit d'une partie d'une plante dont chaque cil se termine par une petite glande.

GLANE s. f. (gla-ne — rad. *glaner*). Poignée d'épis que l'on ramasse çà et là dans un champ, après l'enlèvement des gerbes : *Les* GLANES *recueillies dans les champs convenablement moissonnés produisent un blé de peu de valeur.* (Gaubert.)

— Droit de glaner dans un champ.

— Groupe de petites poires rangées autour d'une branche, d'oignons ou d'aulx attachés à une torche de paille.

— Féod. Récolte de la dîme.

GLANÉ, ÉE (gla-né) part. passé du v. Glaner : *Champ* GLANÉ.

GLANÉE s. f. (gla-né — rad. *glane*). Chasse. Piége à prendre les canards de marais et autres oiseaux aquatiques, dans lequel on se sert de blé pour appât.

GLANER v. n. ou intr. (gla-né — du bas latin *glenare,* que l'on trouve dans un texte du VIe siècle : *si quis in messem alienam* GLENAVERIT..... Leibnitz dérive ce mot du celtique : kymrique *glain, glân,* net, auquel il compare le scandinave *glana,* éclaircir; de sorte que *glaner* serait proprement nettoyer. Cette explication de Leibnitz n'est pas très-satisfaisante pour le sens. Quelques-uns on rapporté *glaner* au bas latin *geliba, gelima, gelina,* gerbe, poignée, anglo-saxon *gelm, gilm.* Ici, comme le remarque M. Littré, le sens est satisfaisant, et les variations de la consonne laissent jour à la transformation. Chevallet croit que *glaner* vient de l'écossais *glae, glacan,* poignée, botte, javelle, de *glae,* main; gaélique *cloig,* botte de chaume dont on se sert pour couvrir les toits. Chevallet pense que *glaner* a la même origine que *glui, glu, gleu, gluion,* vieux mots français signifiant une poignée de paille, de blé scié, une javelle, une botte de plantes légumineuses, et qui pourraient bien, en effet, se rapporter au primitif indiqué par Chevallet, *glui,* qui, dans un sens restreint, signifiait paille, chaume; il se dit encore aujourd'hui du chaume dont on couvre les toits. On l'appelle *glu* en Bourgogne et en Champagne; *gleu* en Normandie et *cluis* en Dauphiné. On nommait *gluion* un lien fait avec une poignée de paille tordue, que l'on employait pour lier les gerbes, ce qui s'appelait *gluir.* Suivant Chevallet, *glaner, glaine, glène, glenon,* auraient donc la même origine que *glui,* et signifieraient également une poignée de blé scié, une javelle, une botte de plantes légumineuses). Ramasser des épis dans les champs après la moisson : *Ruth était venue* GLANER *dans le champ de Booz.*

— Fig. Trouver des restes là où d'autres ont fait d'amples provisions : *L'on ne fait que* GLANER *après les anciens et les habiles d'entre les modernes.* (La Bruy.) *Les anecdotes sont un champ réservé où l'on* GLANE *après la vaste moisson de l'histoire.* (Volt.)

> L'invention des arts étant un droit d'aînesse,
> Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce;
> Mais ce champ ne se peut tellement moissonner,
> Que les derniers venus n'y trouvent à *glaner.*
>
> LA FONTAINE.

— v. a. ou tr. Ramasser après la moisson : GLANER *du blé, du froment.* ‖ Ramasser çà et là dans les champs.

> Voilà l'enfant des chaumières
> Qui *glane* sur les bruyères
> Le bois tombé des forêts.
>
> LAMARTINE.

GLANES s. m. pl. (gla-ne). Ichthyol. Tribu de poissons, de la famille des siluroïdes.

GLANEUR, EUSE s. (gla-neur, eu-ze — rad. *glaner*). Celui, celle qui glane :

> L'alouette a la graine amère
> Que laisse envoler le *glaneur.*
>
> LAMARTINE.

Glaneuses (LES), tableau de François Millet; Salon de 1857. Dans un champ où les moissonneurs ont déjà passé, trois jeunes femmes marchent en ramassant les épis oubliés. Elles vont, courbées sur les chaumes, vêtues de robes grossières et la tête encapuchonnée d'un lourd mouchoir de cotonnade qui cache presque entièrement leur visage. Au loin, à l'entrée d'un village, de joyeux paysans, vestes bas et manches retroussées, entassent les blondes javelles. Cette très-remarquable peinture a été fort diversement appréciée, selon l'école à laquelle les critiques qui l'ont jugée se flattaient d'appartenir. Nous citerons deux mots de Maxime Ducamp, qui résument admirablement notre propre opinion, et qui expliquent en même temps la colère des classiques contre cette peinture réaliste : « Cela est peint sans parti pris, sans ficelle aucune; il n'y a, pour ainsi dire, ni ombre ni lumière; il n'y a que du jour, un beau jour égal et net, au milieu duquel les trois femmes se détachent lumineuses, sous le ciel plein de clarté. Je crois que la bonne foi en peinture a été rarement poussée aussi loin; c'est honnête et franc comme du pain bis. »

Plusieurs autres peintres ont représenté des *Glaneuses;* nous citerons, entre autres : M. Jules Breton, auteur d'une très-poétique composition intitulée le *Rappel des glaneuses* (Salon de 1859); M. Edmond Hédouin, qui a exposé, au Salon de 1857, les *Glaneuses de Chambaudouin,* tableau acquis pour le musée du Luxembourg; M. F. Besson, qui a représenté une *Glaneuse italienne endormie* (musée de Besançon), etc.

GLANIS s. m. (gla-niss). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre silure, qui habite les grands cours d'eau.

GLANNATIVA, nom latin de GLANDÈVE.

GLANOUR ou **GLEMOÚR**, époux de la déesse scandinave Sool ou Sonna, le soleil.

GLANUM, ancienne cité gallo-romaine, dont on voit encore des débris à 2 kilom. de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), dans l'arrond. d'Arles. Sous les Romains, *Glanum* était entourée de murailles et renfermait plusieurs temples. Des aqueducs y amenaient des eaux abondantes. Les carrières de *Glanum* fournirent les matériaux nécessaires à la construction des monuments d'Arles. Vers l'an 480, les Wisigoths détruisirent *Glanum* et en dispersèrent les habitants. Les seuls monuments restés intacts sont un arc de triomphe et un mausolée, classés tous les deux parmi les monuments historiques.

GLANURE s. f. (gla-nu-re — rad. *glaner*). Ce que l'on glane après la moisson.

GLANUS s. m. (gla-nuss). Mamm. Nom de l'hyène, chez les auteurs latins.

GLANVIL ou **GLANVILLE** (Ranulphe DE), homme d'Etat anglais, né à Strafford, mort à Saint-Jean-d'Acre en 1190. Chargé de repousser les Ecossais, qui venaient d'envahir le nord de l'Angleterre, il marcha contre eux, les battit à Alnwick (1174) et fit prisonnier leur roi, qu'il conduisit à Henri II, en Normandie. L'année suivante, il devint shérif du comté d'York, puis juge de la cour du roi (1176), et obtint, en 1180, la plus haute dignité du royaume, celle de grand justicier. Il se démit après la mort du roi Henri II. Quelque temps après, il partit pour la Palestine, et fut tué sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Glanvil est l'auteur du premier traité connu sur les lois anglaises. Cet ouvrage, publié pour la première fois vers 1554, sous le titre de *Tractatus de legibus et consuetudinibus regni Angliæ tempore regis Henrici secundi compositus* (Londres, in-12, sans date), est divisé en quatorze livres, et est intéressant à consulter, si l'on veut bien connaître la constitution anglaise antérieurement aux modifications qu'y a apportées la grande charte du roi Jean.

GLANVILLE (Joseph), philosophe et théologien anglais, né à Plymouth en 1636, mort à Bath en 1680. Il embrassa la carrière ecclésiastique, devint successivement recteur de Wimbish (comté d'Essex), curé (*vicar*) de l'église anglicane de Frome-Selwood (comté de Somerset), recteur de Bath (1668), et mourut chapelain et prédicateur ordinaire du roi d'Angleterre. Glanvill est le premier, parmi les philosophes modernes, qui ait essayé de faire du scepticisme universel un système. Sa qualité de chapelain du roi Charles II ne s'accorde guère avec cette entreprise. Ses ouvrages attestent un esprit cultivé; celui dans lequel il a consigné son scepticisme est intitulé : *Scepticisme scientifique,* ou *Aveu d'ignorance comme moyen de science, essai sur la vanité du dogmatisme et sur la folie de la confiance en ses propres opinions, avec une Apologie de la philosophie et une défense de la scepsis* (scepticisme) *contre Th. Albius* (Londres, 1665). C'est une attaque régulière et métho-

dique contre le dogmatisme le plus accrédité d'alors, le dogmatisme idéaliste.

Une chose singulière, c'est que le scepticisme de Glanvill ne fut pas ce qui offusqua les théologiens de l'Eglise anglicane; ils lui reprochent surtout le livre intitulé : la *Vanité du Dogmatisme, ou de la confiance dans nos opinions rendue manifeste dans un Traité sur les bornes étroites et l'incertitude de nos connaissances et de leurs principes, avec des Réflexions sur le péripatétisme et une Apologie de la philosophie* (Londres, 1661, in-fol.), ouvrage informe, dans lequel l'auteur préludait assez obscurément à son système sceptique. Glanvill a d'ailleurs en vue de déraciner les croyances et les vieilles habitudes scolastiques, à en juger par le premier livre qu'il publia, et qui a pour titre : *Plus ultra*, ou *Progrès et avancement de la science depuis Aristote* (Londres, 1658, in-12). Il a laissé plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Philosophia pia*, ou *Discours sur le caractère religieux et les tendances de la philosophie expérimentale* (Londres, 1671, in-8°), et *Essai sur différents sujets de philosophie et de religion* (Londres, 1676, in-4°).

GLAPE adj. (gla-pe). Techn. Se dit, chez les chamoiseurs, de l'huile qui adhère très-fortement à la peau, qui s'exprime difficilement par la torsion, par opposition à l'huile dite *surge*, qui possède les propriétés contraires.

GLAPHIQUE adj. m. (gla-fi-ke — du gr. *glaphein*, tailler). Minér. Se dit d'une variété de talc qui sert aux Chinois pour la fabrication de leurs magots, et que l'on appelle aussi PIERRE DE LARD.

GLAPHYRA, femme d'Archélaüs, grand prêtre de Bellone à Comana (Cappadoce). Elle vivait au Ier siècle avant notre ère. Douée d'une grande beauté, elle plut à Marc-Antoine, dont elle obtint le trône de Cappadoce pour son fils Archélaüs. — GLAPHYRA, petite-fille de la précédente et fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce, morte l'an 7 de notre ère. Elle était également d'une grande beauté. Elle épousa d'abord Alexandre, fils d'Hérode et de Marianne, dont elle eut deux fils, Alexandre et Tigrane, et dont elle causa la perte par son humeur hautaine. D'après Josèphe, elle devint ensuite la femme de Juba, roi de Libye, et enfin elle épousa son beau-frère Archélaüs, qui avait conçu pour elle la plus violente passion.

GLAPHYRE s. m. (gla-fi-re — du gr. *glaphuros*, élégant, paré). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent pour la plupart l'Orient et le nord de l'Afrique : *Les* GLAPHYRES *sont des insectes de moyenne taille.* (Duponchel.)

— s. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, tribu des noctuelles, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Europe méridionale.

GLAPHYRIDE adj. (gla-fi-ri-de — de *glaphyre*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre glaphyre.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre glaphyre : *Les* GLAPHYRIDES *sont très-velus.* (Duponchel.)

GLAPHYRIE s. f. (gla-fi-rî — du gr. *glaphuros*, élégant, paré). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des myrtacées, tribu des lécythidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

GLAPIR v. n. ou intr. (gla-pir — du germanique : anglo-saxon *gelpan*, glapir, japper; ancien allemand *gelfen*, allemand *gelfern*, suédois *glœfja*, anglais *yelp*. Diez préfère l'ancien haut allemand *klaffôn*, allemand moderne *kläffen*, aboyer, d'un radical *klap*, qui serait sans doute une onomatopée. Le vieux français n'a pas *glapir*, mais *glatir*, très-anciennement usité. Diez y voit également une onomatopée, et Scheler y trouve un radical germanique, *klat*, analogue au radical *klap* de *glapir*). Aboyer, crier sur un ton aigre, en parlant des petits chiens, des renards et de quelques autres animaux : *Les chiens hurlent comme les loups ou* GLAPISSENT *comme les renards.* (Buff.) *L'épervier* GLAPIT *comme le lapin.* (Chateaub.)

— Fam. Parler, chanter, crier d'une voix aigre : *Les voix nasillardes des chanteurs ambulants* GLAPISSENT *et détonnent sur tous les tons possibles, formant un joyeux charivari.* (Th. Gaut.)

GLAPIR v. a. ou tr. (gla-pir — rad. *glape*). Techn. Adhérer aux peaux, en parlant des huiles glapes : *Ces huiles* GLAPISSENT *les peaux.*

GLAPISSANT, ANTE adj. (gla-pi-san, ante — rad. *glapir*). Qui glapit; aigu, criard, aigre : *Les voix des oiseaux carnassiers sont aussi désagréables que leur figure et leur plumage; ils ne font retentir les airs que de sons aigus ou* GLAPISSANTS. (B. de St-P.)

L'un traîne en longs fredons une voix *glapissante*.
BOILEAU.

Du grand Lulli vingt rivaux fanatiques
Défiguraient, sur des tons *glapissants*,
Des vers français en fredons italiques.
VOLTAIRE.

J'ai reconnu le soir le coq infortuné
Qui m'avait le matin, à l'aurore naissante,
Réveillé brusquement de sa voix *glapissante*.
BERCHOUX.

GLAPISSEMENT s. m. (gla-pi-se-man — rad. *glapir*). Cri des petits chiens, des renards et des autres animaux qui glapissent : *Le* GLAPISSEMENT *du renard est une espèce d'aboiement qui se fait par des sons semblables et très-précipités.* (Buff.)

— Fig. Réclamations criardes : *Ces tribuns du peuple que la nation comptera encore, malgré les* GLAPISSEMENTS *de l'envieuse médiocrité, au nombre des libérateurs de la patrie....* (Mirab.)

GLAREANUS (Henri LORITI, dit), savant polygraphe suisse, né en 1488, à Mollis, dans le canton de Glaris, d'où il tira son nom latin, mort à Fribourg, en Brisgau, le 28 mars 1563. Il fit ses premières études dans son village natal, puis à Berne et à Rottweil, où il suivit les leçons de Rubellius. Il se lia de bonne heure avec le savant Mykonius, et se rendit ensuite à l'université de Cologne, où il obtint le grade de *magister*. Dès cette époque, il entra en correspondance avec Zwingle et se fit remarquer par l'étendue de ses connaissances, qui lui permit de publier des ouvrages estimés sur la théologie, la philosophie, la géographie, l'histoire, la chronologie, les mathématiques, l'astronomie et la musique, de bonnes éditions des auteurs anciens et des commentaires précieux. Il faisait fort bien les vers latins, et, dès 1512, il obtint de Maximilien Ier le titre de poëte lauréat. Après avoir assisté à Cologne aux discussions que souleva l'enseignement de Reuchlin, il vint, en 1514, se fixer à Bâle, où il professa les mathématiques et la philosophie, et se lia intimement avec Erasme. En 1521, il fut appelé à Paris pour occuper la chaire de belles-lettres au Collége de France. Au bout de trois ans, Glareanus quitta Paris, visita Erasme à Louvain et retourna prendre son poste à l'université de Bâle, où il resta jusqu'en 1529. Des querelles religieuses l'obligèrent alors de quitter cette ville, et il se rendit à l'appel de l'université de Fribourg en Brisgau.

La renommée de Glareanus a été éclipsée par celle de son ami Erasme. Il n'avait pas le génie de ce dernier, mais il était aussi beaucoup plus modeste et d'un caractère plus doux. Lui-même, dans une lettre à Tschudi, déclare ne posséder de toutes les sciences que ce qu'il fallait pour prétendre à l'*aurea mediocritas*. Mais Erasme vante sa science variée, son goût exquis, son travail infatigable et la grande influence qu'il exerçait autour de lui en encourageant les études libérales.

Les notes qu'il a ajoutées à un grand nombre d'auteurs anciens jouissent encore de la plus grande estime, par exemple ses commentaires sur Horace, sur les *Métamorphoses* d'Ovide, sur Lucain, sur le *Traité de la vieillesse* de Cicéron, sur César, sur Térence, avec un jugement sur chaque comédie (Lyon, 1540, in-8°). Ses dissertations sur l'*Histoire de Rome* de Salluste et sa *Chronologie* de Tite-Live montrent qu'en histoire il avait devancé de beaucoup son époque. On lui doit aussi des *Annotations sur Tacite et les peuples de la Germanie* (Bâle, 1574). Sur la géographie, il a publié : *De geographia liber* (Bâle, 1527); *Helvetiæ descriptio* (Bâle, 1514-1515), description en vers des cantons suisses, avec un plaidoyer en faveur de leur indépendance; ce livre a eu un grand succès et a même été mis en musique. Sur l'antiquité, il a laissé un traité des poids et mesures : *De ponderibus et mensuris* (Bâle, 1550), et un autre sur l'*as* et ses subdivisions : *De asse et partibus ejus* (Bâle, 1550-1554, in-fol.), qui conserve une grande valeur, même à côté du travail de Budé sur la même matière.

Glareanus s'est aussi fait remarquer par ses ouvrages sur la musique. Son *Isagoge in musicen* (Bâle, 1516) est divisée en dix chapitres sans titres, et qui, selon M. Fétis, traitent de la solmisation, des nuances, de la constitution des sons ou modes et de leur usage. On trouve aussi, en tête des œuvres de Boëce (édition de Bâle, 1570, in-fol.), un second opuscule, *De arte musica*, qui avait paru en 1546. Mais l'ouvrage capital de Glareanus est son *Dodecachordon* (Bâle, 1547, in-fol. de 400 pages), où l'auteur cherche à démontrer que les tons du plain-chant, qui servaenit de base à toute la musique de son temps, ne sont pas au nombre de huit, mais de douze.

— C'est à un autre GLAREANUS qu'on attribue la traduction latine de la *Vie de saint Bernard de Menthon*, et un ouvrage intitulé : *Agon divorum Felicis, Regulæ et Exuperantii.*

GLARÉOLE s. f. (gla-ré-o-le). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant quatre espèces propres à l'ancien continent et à l'Australie : *Les* GLARÉOLES *sont des oiseaux purement insectivores.* (F. Gérard.) ‖ On dit aussi GIAROLE.

— **Encycl.** Les *glaréoles* forment un genre d'oiseaux échassiers caractérisé par un bec court, convexe en dessus, très-fendu, à mandibule supérieure crochue à son extrémité; des ailes longues et pointues; un pouce ne portant à terre que par le bout. On les connaît sous le nom vulgaire de *perdrix de mer*. Leur vol est très-rapide; elles s'élèvent haut et se soutiennent longtemps dans l'air. A terre, elles courent avec une grande agilité. Elles fréquentent les rivages de la mer et des grands fleuves, les graviers, les terrains sablonneux et les falaises, les marais, les bords des eaux stagnantes, etc. Leur nourriture se compose d'insectes et de vers. Elles nichent généralement dans les marais, au milieu des herbes touffues, et pondent trois ou quatre œufs, qu'elles déposent le plus souvent sur le sol, sans s'occuper beaucoup de la construction d'un nid. Ce genre comprend quatre espèces, répandues en Europe et en Asie, à Java et en Australie. La mieux connue est celle que l'on trouve en France, où elle est de passage pendant l'été.

La *glaréole à collier* a 0m,27 environ de longueur totale; son plumage est d'un gris brun, plus foncé en dessus, avec une bande noire qui s'étend sur le cou en forme de collier. On la croit originaire de la Hongrie; mais elle est très-répandue aussi dans le midi de l'Europe et en Asie. Elle arrive dans le midi de la France vers la mi-avril et y reste à peu près jusque vers la mi-août. Elle se plaît au bord des marécages et des étangs salés. L'habitude qu'elle a de frapper la terre avec son bec, en courant pour saisir les insectes, lui a fait donner dans cette région le nom vulgaire de *pique-en-terre*. « Ces oiseaux, dit J. Crespon, voyagent par petites troupes serrées de quinze à vingt individus. Lorsqu'on approche de l'endroit où ils ont fait leurs nids, on les voit venir à soi en criant; leur cri semble exprimer *brrou, brrou;* les *glaréoles* volent au-dessus des chiens et les poursuivent en s'abaissant vers eux; c'est un assez bon moment pour les tuer; j'ai même pu en tirer en leur lançant mon chapeau, parce qu'elles le suivaient de près, à la manière des alouettes. C'est au milieu des endroits vastes et découverts, où croît la salicorne ligneuse, qu'elles nichent. Les œufs sont au nombre de deux ou trois (j'ai vu un nid de quatre); ils sont de forme arrondie, d'un jaune d'ocre, recouverts par de grandes et de petites taches irrégulières, noires et brunes, plus ou moins épaisses, et de quelques marbrures de pareille couleur. La femelle les dépose dans un petit enfoncement ou dans l'empreinte du pied d'un cheval ou d'un bœuf sauvage dans laquelle elle met quelques brins d'herbes sèches. » Schwenckfeld assure qu'en Allemagne cet oiseau niche sur les bords sablonneux des rivières et qu'il pond sept œufs oblongs; qu'il court très-vite et fait entendre pendant les nuits d'été un cri retentissant, quoique faible. Les mœurs des espèces exotiques sont peu connues; mais, d'après le peu qu'on en sait, elles paraissent fort analogues à celles de la *glaréole* à collier.

GLARIS (*Glaronium*, *Glarizium*), ville de Suisse, ch.-l. du cant. de son nom, à 130 kilom. N.-E. de Berne, à 95 kilom. S.-E. de Zurich, sur la rive gauche de la Linth; 4,797 hab. Banque cantonale fondée en 1852. Deux ponts traversent la Linth et conduisent, l'un, à Ennetbühl, et l'autre, à Ennenda. Fabriques et imprimeries d'indiennes, fabrique de draps, filatures de coton; moulins; commerce très-actif de fromage vert, dit fromage de *schabzieger*. On remarque à Glaris : l'église paroissiale, vieil édifice gothique, qui sert aux deux confessions et où Zwingle prêcha de 1506 à 1516; l'hôtel de ville, décoré de belles peintures sur verre; l'hôpital; la nouvelle maison d'école; le nouveau palais du gouvernement; la maison du tir; un beau casino; la bibliothèque, etc. Les environs de la ville offrent un grand nombre de beaux sites, de promenades agréables et des points de vue magnifiques. Glaris est la patrie du célèbre chroniqueur Ægidius Tschudi et de plusieurs confédérés distingués, notamment H. Vala, Werner Ægli, l'un des héros de Saint-Jacques, Mathias et Henri Am Büel, les héros de Næfels.

Une partie de la contrée, qui forme aujourd'hui le canton de Glaris, appartint primitivement à l'abbaye de Sæckingen, puis à l'Autriche, qui en réduisit les habitants à une servitude rigoureuse. Vers la fin du XIVe siècle, les habitants de Glaris, dont l'indépendance avait déjà été assurée par la bataille de Nœfels, s'affranchirent à prix d'argent de tous les droits et redevances que l'abbaye de Sæckingen possédait encore dans le canton; puis ils firent la paix avec l'Autriche. En 1415, l'empereur Sigismond les libéra de toute redevance. L'introduction de la Réforme à Glaris (1506-1516), par le curé Zwingle, y occasionna des luttes intestines qui rendirent souvent nécessaire l'intervention des autres confédérés. En 1798, les habitants furent désarmés par les Français pour avoir refusé d'accepter la constitution helvétique. L'année suivante, les nombreux combats que les Français et les Autrichiens se livrèrent aux environs de Glaris eurent pour conséquence la fameuse retraite de Souwarow.

Le canton de Glaris est le septième par ordre d'admission, le seizième par son étendue et le dix-neuvième par sa population. Il est borné au N. et à l'E. par le canton de Saint-Gall, au S. par celui des Grisons, à l'O. par ceux de Schwyz et d'Uri. 691 kilom. carr. et 33,363 hab., dont 27,506 appartiennent au culte réformé. C'est une contrée hérissée de hautes montagnes, couvertes pour la plupart de neiges éternelles et séparées par de pittoresques vallées. Les eaux du canton de Glaris aboutissent toutes à la Linth. Le lac de Wallenstadt est compris en partie dans la circonscription du canton. On y trouve aussi le lac de Klœnthal et des sources d'eaux minérales renommées. L'établissement thermal le plus fréquenté est celui de Stachelberg. Le climat est très-doux dans les vallées, aussi y récolte-t-on beaucoup de fruits et même un peu de vin. Les montagnes sont couvertes de gras pâturages où, pendant la belle saison, paissent 8,000 à 10,000 vaches, dont le lait sert à fabriquer l'espèce de fromage appelée *schabzieger*. Les habitants du canton de Glaris élèvent aussi des chevaux vigoureux et d'une belle allure, des bœufs et des porcs estimés et de nombreux troupeaux de chèvres. L'industrie, assez active sur certains points, consiste surtout dans la fabrication des étoffes de coton, des mousselines, des soieries et du papier. Les habitants exploitent, en outre, des bancs d'ardoise, et exportent du bétail et des chevaux, outre les produits de leurs chalets et de leurs manufactures.

La constitution du canton est démocratique; elle porte la date de 1836, et a été mise en vigueur en 1837. L'Assemblée nationale (*Landsgemeinde*) se réunit tous les ans et nomme un *landamman* ou président. Elle choisit la *standes-commission*, composée du landamman, du vice-landamman et de 5 membres, et chargée du pouvoir administratif. Un autre conseil (*rath*), formé de la *standes-commission* et de 35 membres élus par les 17 communes du canton, exerce le pouvoir exécutif. La *standes-commission*, le *rath* et 70 citoyens désignés par les communes choisissent les députés à la diète fédérale, exercent le droit de grâce, concluent des traitéset nomment aux principaux emplois de l'Etat. Chaque commune, du reste, quoique placée sous la haute surveillance de l'Etat, est libre d'administrer à son gré ses affaires intérieures.

Le nom de Glaris ou Glarus paraît être une corruption de celui d'*Hilarius*, saint en l'honneur duquel une chapelle avait été érigée à une époque reculée sur l'une des montagnes du canton.

GLAS s. m. (gla — du latin *classicum*, signal donné avec la trompette; de *classicus*, qui est relatif à une classe, à une réunion, de *classis*, classe. Le *classicum* était proprement un signal de trompette pour réunir, rassembler, et le nom de ce signal a passé à la sonnerie qui sert à annoncer la mort ou l'agonie). Son d'une cloche que l'on tinte pour annoncer la mort ou l'agonie d'une personne :

Mais au faîte sacré la cloche suspendue
D'elle-même s'ébranle, et semble avec effort
Tinter les cris du meurtre et le *glas* de la mort.
BAOUR-LORMIAN.

‖ Salves d'artillerie que l'on tire aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade.

GLASCOU, ville d'Angleterre. V. GLASCOW.

GLASCOVIUM, nom latin de GLASGOW.

GLASCOW ou **GLASCQU** (la première dénomination est la plus usitée aujourd'hui), en latin *Glascovium*, grande ville d'Ecosse, comté de Lanark, à 69 kilom. O. d'Edimbourg, sur les rives de la Clyde, qui la sépare en deux parties, à 20 kilom. de l'océan Atlantique et à 40 kilom. de la mer du Nord; 394,864 hab.; en y comprenant les faubourgs, 446,395 hab. « La population s'est presque quintuplée en cinquante ans, dit M. Esquiros (*Itin. de l'Ecosse*); elle s'est doublée en vingt ans. Cet accroissement provient presque entièrement de l'immigration. En 1800, ses rues et ses routes n'avaient que 30 milles de longueur. En 1850, ses rues seules dépassaient 96 milles. En 1800, le total des droits de douane était de 469 liv. 16 sh. 6 d. En 1850, il montait à 660,568 liv. 7 sh. 6 d.; en 1852, à 704,419 liv. st., soit 17,610,475 fr. Il est aujourd'hui de 25 millions de fr. » Nombreuses manufactures; fonderies pour les machines à vapeur et les caractères d'imprimerie; verreries, raffineries, teintureries.

Glascow doit sa prospérité merveilleuse au prodigieux développement de son industrie et de son commerce; c'est une des premières villes manufacturières de la Grande-Bretagne. La vieille ville est mal bâtie, sombre et malpropre, mais la ville neuve possède de belles rues et de magnifiques monuments. Trois canaux y aboutissent : celui de Forth-et-Clyde, qui la met en communication avec Edimbourg; celui de Monkland, qui lui fournit abondamment la houille nécessaire, et celui d'Androssan; un chemin de fer la met en communication avec Berwick. Sa marine marchande jauge près de 60,000 tonneaux et est la plus nombreuse de l'Ecosse; c'est dans cette ville qu'en 1810 a été construit le premier bateau à vapeur qu'on ait eu en Europe. Les vaisseaux d'un fort tonnage ne peuvent cependant pas arriver jusqu'aux quais de la ville, à cause du bas-fond que présente la Clyde dans le voisinage de Glascow; ils s'arrêtent à Port-Glascow, situé à environ 4 kilom. en aval.

Glascow fut fondée, dit-on, en 560, par saint Mungo. Guillaume le Lion, roi d'Ecosse, l'érigea en bourg vers 1172. Les rois d'Ecosse lui accordèrent de nombreux priviléges. C'est là que se tint, en 1638, la fameuse assemblée de l'Eglise d'Ecosse qui établit le presbytérianisme. Le prétendant la prit en 1745, et la frappa d'une forte contribution. Patrie de Thomas Reid.

Nous avons dit plus haut que Glascow pos-

sède de beaux monuments; **en voici la description.**

L'église cathédrale de Saint-Mungo fut commencée, en 1133, par John Achaius, évêque de Glascow, et terminée un siècle et demi plus tard; aussi offre-t-elle divers styles d'architecture. Elle a 96 mètres de longueur, 19 mètres de largeur et 27 mètres de hauteur. Le clocher s'élève à 68 mètres au-dessus du sol. Quand vint la Réforme, les habitants de la ville la défendirent les armes à la main contre les fanatiques qui voulaient la renverser. A l'extérieur, comme à l'intérieur, l'édifice manque de grâce et de légèreté. La description qu'en a faite Walter Scott, dans son roman de *Rob Roy*, n'est plus vraie aujourd'hui. Au-dessous de l'église s'étend une crypte de 33 mètres de longueur sur 23 mètres de largeur, soutenue par soixante piliers et dans laquelle saint Mungo a été enterré. « Au dedans comme au dehors de la cathédrale de Glascow, dit M. Ad. Joanne (*Itinéraire de l'Ecosse*), les morts sont tellement serrés qu'aucun autre ne semble pouvoir trouver place dans leurs rangs. Des tombeaux obstruent ses chapelles, ses nefs, et remplissent le souterrain sur lequel elle est fondée. Comme elle, le cimetière qui l'entoure est entièrement pavé de pierres tumulaires; on ne marche que sur des armoiries, des épitaphes, des images plus ou moins grossières de personnages de professions diverses; même contre le mur de clôture extérieur, des caveaux ont été construits et fermés de grilles de fer. »

Les autres églises principales sont : la Chapelle catholique, inaugurée en 1816 et possédant un orgue estimé; l'église Saint-André la plus grande de Glascow; l'église Saint-Enoch; l'église gothique de Saint-David, et l'église Saint-George, surmontée d'un clocher de 49 mètres.

La Salle de ville (*Town Hall*) a été bâtie de 1736 à 1740, dans le style de la Renaissance. Les murs de la salle principale sont ornés d'armes, de trophées et de portraits en pied, représentant les souverains de la Grande-Bretagne, à partir de Jacques VI d'Ecosse. La Salle de ville renferme aussi une belle statue de Pitt par le sculpteur Flaxman.

L'Université, dont les bâtiments noirs et sombres ressemblent à ceux d'un couvent, fut fondée, en 1451, par l'évêque Turnbell, désorganisée par la Réforme et reconstituée par Jacques VI. Elle a compté parmi ses professeurs Black, Cullen, Adam Smith, Reid et Chalmers. Ses cours sont suivis aujourd'hui par environ 1,200 élèves. Ce que cette université a enseigné avec le plus d'éclat, c'est la théologie. La bibliothèque renferme près de 80,000 volumes. Au fond de la troisième cour de l'université s'élève le *musée de Hunter*, édifice grec, fondé par le docteur W. Hunter. Il renferme une riche collection de médailles et de monnaies, une bibliothèque de 40,000 volumes et quelques bons tableaux, parmi lesquels on remarque surtout une *Vue de Hollande*, de Rembrandt, et une *Charge de cavalerie*, de Wouverman. Nous signalerons, en outre, un masque pris sur la figure de Newton après sa mort, un buste de Watt, des collections d'insectes, d'oiseaux et de curieuses préparations anatomiques.

Les Bâtiments municipaux (*Municipal buildings*) forment un bel édifice orné d'un portique d'ordre ionique. La salle du Conseil, élégamment meublée, et la salle des Marchands, à l'entrée de laquelle s'élève la belle statue de Kirkman Finlay, attirent surtout l'attention à l'intérieur du monument.

La Salle de la Cité (*City Hall*) est un vaste bâtiment qui sert aux réunions publiques et dont la salle principale peut contenir 4,000 personnes.

Le *Stock exchange building*, bâti d'après le style italien, se distingue par la profusion de ses ornements. Les sculptures des clefs de voûte représentent les principaux fleuves de l'Angleterre : la Tamise, la Clyde, la Tweed, la Severn et l'Humber. La frise est couronnée par un groupe symbolique figurant la *Paix et le Commerce*.

La Bourse royale (*royal Exchange*), l'un des plus beaux monuments de Glascow, a été construite d'après les dessins de M. David Hamilton. Le portique est d'ordre corinthien. A l'intérieur, l'attention est surtout attirée par la grande salle (*new room*) dont le plafond, richement orné, est supporté par des colonnes corinthiennes cannelées. Devant la façade de la Bourse s'élève la statue du duc de Wellington, par Marochetti.

La Banque de l'Union (*Union Bank*), construite d'après les dessins de l'architecte David Hamilton, offre un joli portique hexastyle de colonnes doriques romaines, et dont l'entablement est orné de six statues allégoriques sculptées par M. Mossman.

La Banque d'Ecosse (*Bank of Scotland*) possède un très-beau groupe emblématique de la *Justice* et de l'*Abondance*, supportant un écusson aux armes de Glascow, par M. Alexandre Handyside de Ritchie.

Parmi les autres monuments, institutions ou établissements de Glascow, nous nous bornerons à signaler : l'Université d'Anderson, fondée en 1795, pour l'étude des sciences physiques; la Nouvelle école supérieure, construite en 1821; l'Institution des ouvriers (*Mechanic's Institution*), qui renferme un grand nombre de machines à vapeur et d'autres machines; l'Infirmerie royale vaste hôpital et bel édifice du XVIIIe siècle, qui reçoit plus de 6,000 malades par an; la prison du Nord et la Maison de refuge des libérés; l'Observatoire; le clocher de la Croix, haute tour carrée surmontée d'une couronne; les Cours de justice (*Law Courts*), édifice orné d'un portique grec, imité de Parthénon; la nouvelle *Working men's dining Room*, où les ouvriers peuvent dîner confortablement et très-proprement pour 4, 5 ou 6 d.; les fonderies de fer de Govan, où sont occupés 6,000 ouvriers; la Banque de la ville de Glascow, bâtie sur le modèle du temple de Jupiter Stator à Rome; le clocher de Tron, bâti en 1638; la Banque royale, bâtie sur le modèle d'un temple grec; le théâtre royal du Prince, ouvert en 1849; la Maison des pauvres, vaste édifice surmonté d'un dôme élevé; l'Asile des aliénés, à 2 milles à l'O. de la ville; la forge de Lancefield, immense usine où se forgent les principaux organes des grands bateaux à vapeur transatlantiques; les manufactures de coton de Monteith, etc.

— *Places, ponts, promenades*. La plus importante place de Glascow est George-Square, où aboutissent plusieurs belles rues et où s'élèvent les monuments de Walter Scott, de James Watt et de Moore. Le monument de Walter Scott consiste en une colonne dorique cannelée, surmontée d'une statue colossale de l'illustre romancier; celui de James Watt se compose d'un piédestal de granit et d'une statue en bronze. Une colonne tronquée de granit, surmontée d'une statue en bronze, tel est le monument de Moore, qui fut tué en Espagne sous les murs de La Corogne. Six ponts sont jetés sur la Clyde à Glascow; les plus beaux sont : *Victoria Bridge*, en granit, rebâti de 1851 à 1853; *Hutcheson Bridge*, érigé en 1833, et surtout *Glascow Bridge*, qui a 7 arches, 150 mètres de longueur et 18 mètres de largeur. La Pelouse (*Green*) est un beau et vaste tapis de gazon ombragé par intervalles et descendant jusqu'au bord de la Clyde. Au milieu se dresse un obélisque de 43 mètres d'élévation, érigé en l'honneur de l'amiral Nelson. L'ancien parc des sapins est devenu la nécropole de Glascow; on y remarque les monuments de Knox, du révérend Dick, de Glascow, etc., et de belles allées d'où l'on découvre d'admirables points de vue. Le Jardin botanique est situé sur une colline. M. William Campbel l'a doté de 2,500 fr. de rente, à la condition qu'il serait ouvert gratuitement pendant cinq jours de la semaine sainte. Le *West End Park* est un des plus beaux parcs de l'Angleterre.

« Le port de Glascow, dit M. Esquiros (*Itinéraire*), est une création des habitants. La nature avait donné à cette ville une rivière, la Clyde, tout encombrée de gués et de sables. En 1662, après divers essais infructueux, les magistrats de la ville achetèrent le terrain situé à 16 milles en aval de la rivière et sur lequel s'étend maintenant Port-Glascow. Ils y formèrent un bassin pour réparer les vaisseaux, le premier de ce genre qui ait été construit en Ecosse. A partir de 1665, des tentatives furent faites çà et là pour creuser la rivière. En 1683, un quai fut construit au Broomielaw; mais, en 1765, les vaisseaux tirant 2 mètres d'eau ne pouvaient encore gagner Glascow, si ce n'est par les marées du printemps. Enfin, en 1769, Golburn, ingénieur de Chester, proposa un plan qui fut adopté pour donner à la rivière une profondeur de 2m, 15. Il y parvint par l'emploi de la drague, ainsi que par la construction de digues et de jetées. Ce système, destiné à resserrer et à fortifier le cours de la rivière, a été suivi depuis lors avec persévérance et énergie. Le succès a couronné les travaux, et aujourd'hui il y a d'ordinaire 4m, 50 à 5 mètres d'eau dans la Clyde. Les quais, qui s'étendent sur une ligne de 2 milles environ, sont flanqués de hangars pour recevoir les marchandises; ils ont, en outre, l'avantage de se trouver en communication, par le *General terminus*, avec toutes les voies ferrées qui viennent se réunir dans la ville. Grâce aux *Waterworks*, les eaux superflues du Lock Katrine sont conduites à Glascow et distribuées dans toutes les maisons. Pour se faire une juste idée de la grandeur et de la hardiesse des travaux, il faut savoir que la distance entre le lac et la ville est de 34 milles. Il a fallu d'abord ouvrir, à travers une montagne, à 200 mètres au-dessous de son sommet, un tunnel de 2,325 mètres de longueur et 2m, 45 de diamètre. Ce fut le premier d'une série de soixante-dix tunnels mesurant ensemble une longueur de 13 milles. Ces tunnels sont ventilés au moyen de 44 puits à air verticaux. Pour franchir les marais, ont été établis de gros tuyaux de fer traversant une étendue de 3 milles trois quarts; pour enjamber les rivières, ont été construits 9 milles trois quarts de viaducs. Les réservoirs peuvent fournir à la ville 50 millions de gallons d'eau pas jour. L'ensemble des travaux a coûté 37,500,000 francs. »

GLASCOW, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'État de Kentucky, chef-lieu du comté de Barren, sur le chemin de fer de Louisville à Nashville, à 150 kilom. S.-O. de Francfort, sur le Beaver; 2,700 hab.

GLASCOW (Jacques-Carr BOYLE, comte DE), homme politique anglais, membre du Parlement, né à Londres en 1792, mort en 1869. Il était connu, avant la mort de son père, sous le nom de **lord Kelburne**. Il fut élevé à l'université d'Oxford, entra dans la marine militaire en 1807, se distingua dans plusieurs combats contre les flottes françaises, et obtint, en 1814, le grade de lieutenant de vaisseau. Appartenant par les traditions de sa famille au parti des tories, il fut envoyé par ceux-ci à la Chambre des communes pour le comté d'Ayr, dont sa famille est originaire (1839-1843). A l'expiration de son dernier mandat, il succéda au titre de son père et vint le remplacer au Parlement. L'année suivante, il a été nommé lord lieutenant du Renfrewshire. Marié depuis 1821, le comte de Glascow n'a point d'enfant, et son héritier désigné est son frère consanguin, George Boyle, né en 1825, et, depuis 1855, lord lieutenant du Buteshire.

GLASCOW-PORT. V. PORT-GLASCOW.

GLASER (Christophe), chimiste suisse, né à Bâle, vivait à Paris dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il était démonstrateur au Jardin du Roi (Jardin des plantes). Il fut impliqué dans le procès de la célèbre marquise de Brinvilliers. Glaser était prévenu d'avoir fourni des matières toxiques à l'accusée. Ce procès le força de quitter la France, après une assez longue détention à la Bastille. Il n'en continua pas moins ses recherches chimiques, et la science lui est redevable de nombreuses découvertes. On lui doit le sulfate de potasse, qui, avant la nomenclature de Guyton de Morveau, s'appelait *sel polychreste de Glaser*. Il le préparait en projetant de la fleur de soufre sur du salpêtre en fusion. Il faut encore citer, parmi les découvertes de Glaser, celle de l'*huile corrosive d'arsenic* (chlorure d'arsenic), le *bézoard minéral* (sulfure de potassium), l'*or diaphorétique*, le *baume de soufre*, le *magistère de bismuth*, si fréquemment employé, sous le nom de sous-nitrate de bismuth, dans les affections des voies intestinales.

Le seul ouvrage que nous ait laissé Glaser a pour titre : *Traité de chimie, contenant une méthode claire et facile d'obtenir les préparations de cet art les plus nécessaires à la médecine*. Ce livre parut en 1663, et, quelques années après, eut de nombreuses éditions publiées soit en latin, soit en allemand.

Glaser a laissé la réputation d'un habile manipulateur. Son caractère est dépeint tout entier dans cette seule phrase qui est extraite de la préface de son *Traité* : « Je fais profession de ne rien dire que ce que je sçay, et de n'escrire rien que ce que j'ay fait. » Glaser, dit-on, fit toujours un secret de ses diverses découvertes; la réserve qu'exprime cette phrase n'est peut-être pas étrangère à cette accusation.

GLASER (Jean-Frédéric), chimiste allemand, né dans la Franconie en 1707, mort en 1789. Il était fils d'un exécuteur des hautes œuvres. Reçu docteur à Harderwyck (1736), il exerça la profession de médecin à Suhl, dans le duché de Saxe-Meiningen, puis devint conseiller des mines du duc de Saxe-Gotha. Un incendie considérable, qui dévora une partie de la ville de Suhl, lui donna l'idée de chercher les moyens de préserver les maisons de l'action du feu. Il inventa des compositions destinées à cet usage, et écrivit sur ce sujet divers ouvrages, entre autres : *Moyens utiles et appuyés par l'expérience de sauver à coup sûr maisons et meubles dans un violent et prompt incendie* (Dresde, 1756, in-4°); *Pièce couronnée sur la question de faire résister les bois de contruction à de grands incendies* (Dresde, 1762). Glaser a publié en outre : *Traité physico-économique sur les chenilles nuisibles aux arbres fruitiers* (Francfort, 1774, in-8°); *Traité de la clavelée*, etc.

GLASÉRITE s. f. (gla-zé-ri-te — de *Glaser*, nom d'un chimiste suisse à qui cette substance a été dédiée). Minér. Sulfate de potasse naturel.

— **Encycl.** La *glasérite* se compose de 45,95 d'acide sulfurique et de 54,05 de potasse. C'est une substance blanche, légèrement amère, inaltérable à l'air, soluble dans l'eau et cristallisant en prismes rhomboïdaux de 108° 8'. Elle est quelquefois colorée en vert ou en bleu par des sels de cuivre. Ce minéral est très-rare, et n'a encore été trouvé que parmi les produits volcaniques. Il se présente en petites masses mamelonnées, dans les cavités et les fentes des laves récentes, ou bien il forme un enduit léger à la surface de ces mêmes roches. On lui donnait autrefois les noms d'*aphthalase*, de *tartre vitriolé*, de *sel de duobus*, de *sel polychreste de Glaser*.

GLASNEVIN, village d'Irlande, comté de Dublin, à 5 kilom. de cette ville, dans une pittoresque vallée arrosée par la Tolka; 1,530 hab. C'était, au siècle dernier, la résidence favorite des riches habitants de Dublin; il a été habité aussi par un grand nombre de littérateurs, parmi lesquels nous citerons : le poëte Tickell, auteur de la ballade de *Collin et Lucy*; Parnell, auteur de l'*Ermite*; Brinsley Sheridan et Swift. Dans le village même se voient le cimetière et le Jardin botanique de Dublin. Le cimetière, qui couvre 9 acres de terrain, renferme les tombes de plusieurs personnages illustres, entre autres celle d'O'Connell, consistant en une tour de 48 mètres d'élévation, sous laquelle s'ouvre un caveau où reposent les restes du grand orateur. Le Jardin botanique couvre une étendue de 31 acres.

GLASOW, ville de Russie, gouvernement et à 160 kilom. E. de Viatka, sur la rive gauche de la Tchepza; 2,500 hab., dont l'agriculture est l'occupation exclusive. ‖ Le cercle dont cette ville est le chef-lieu est situé dans la partie N.-O. du gouvernement de Viatka et compte une population de 148.000 hab. C'est une région montagneuse, couverte de forêts de pins impénétrables, entre lesquelles s'étendent des steppes et des marais déserts.

GLASS (Salomon), en latin **Glassius**, célèbre théologien allemand, né à Sonderhausen (Thuringe) en 1593, mort à Gotha en 1656. Il fut successivement professeur de langues orientales à Iéna, superintendant des Eglises protestantes et des écoles de la principauté de Schwarzbourg-Sonderhausen (1625), professeur de théologie à Iéna (1637) et enfin superintendant général des Eglises et des écoles du duché de Saxe-Gotha. Glass acquit une grande réputation par ses ouvrages, dont le plus remarquable, intitulé : *Philologia sacra* (Iéna, 1623), a eu un grand nombre d'éditions améliorées et augmentées. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Exegesis evangelicorum et epistolicorum textuum* (Gotha, 1647, in-4°); *Christologia mosaica* (1649, in-4°); *Onomatologia Messiæ prophetica*, etc.

GLASS (Jean), sectaire écossais, né à Dundee en 1698, mort dans cette ville en 1773. Il exerça quelque temps le ministère évangélique. Il écrivit plusieurs ouvrages pour démontrer que l'établissement civil de la religion est contraire à l'esprit du christianisme, et devint le chef d'une secte dont les membres prirent le nom de *glassites*. Ses ouvrages ont été publiés à Edimbourg (4 vol. in-8°). — GLASS (Jean), marin, fils du précédent, né à Dundee en 1725, mort en 1764. Il fut d'abord chirurgien de marine. Il acquit, pendant divers voyages aux Indes occidentales et dans la mer du Sud, les connaissances nécessaires pour devenir un bon capitaine de navire, et fit à ce titre, en 1763, un voyage au Brésil pour un commerçant de Londres. En revenant dans sa patrie, il fut, presque en face des côtes d'Irlande, assassiné avec sa famille par quatre de ses matelots qui furent bientôt après arrêtés et pendus. Glass a laissé une *Description de Ténériffe, avec les usages et les costumes des Portugais* (in-4°).

GLASSA, île de l'Océanie. V. GASPAR.

GLASSBRENNER (Adolphe), écrivain allemand, plus connu sous son pseudonyme d'**Adolphe Brennglas**, né à Berlin en 1810. Il fit ses études dans cette ville, et, à peine âgé de vingt et un ans, il fonda le *Don Quichotte*, feuille satirique, que le gouvernement supprima en 1833. Après avoir résidé quelque temps à Vienne et avoir épousé, en 1840, l'actrice Adèle Feroni, il vint se fixer, en 1841, à Neu-Strélitz, où il se fit remarquer au premier rang du parti libéral de Mecklembourg-Strélitz, lors des événements de 1848. Exilé deux ans après, il se retira à Hombourg, où il publia un nouveau journal satirique intitulé : *Berlin comme il est, mange et boit*. Nous mentionnerons, parmi les écrits de M. Glassbrenner : la *Vie du grand monde* (Berlin, 1834); *Tableaux et rêves de Vienne* (1836, 2 vol.); *Vie populaire de Berlin* (1848, 3 vol.); le *Calendrier populaire comique* (1846-1866); l'*Ile de Massepain* (1851); les *Mille et une nuits comiques* (1852); *Gaspard l'homme* (1850), comédie satirique. Citons enfin le *Nouveau roman du Renard* (1845), et ses *Chansons prohibées*, qui ont été réimprimées sous le titre de *Poésies* d'A. Glassbrenner (1851).

GLASS-CORD s. m. (glass-kord — de l'angl. *glass*, verre; *cord*, corde). Mus. Sorte de piano inventé par Franklin et formé de touches de verre que l'on frappe avec des petits marteaux, soit à la main, soit au moyen d'un clavier. ‖ On l'appelle aussi HARMONICA.

GLASSE (Samuel), théologien anglais, né en 1733, mort en 1812. Il devint chapelain ordinaire du roi, prébendier de Saint-Paul à Londres, et acquit la reputation d'un excellent prédicateur. On a de lui : *Cours des leçons sur les fêtes religieuses* (1797); *Explication claire et pratique des commandements* (1801, in-8°). — Son fils, George-Henri GLASSE, né en 1759, mort en 1809, fut recteur d'Hanwell dans le comté de Middlesex. Il joignait beaucoup d'érudition à beaucoup d'esprit, était grand amateur du luxe, des plaisirs de la table, et finit par se suicider dans un accès d'aliénation mentale. Glasse a traduit en vers grecs le *Caractacus* de Mason (1781), le *Samson Agonistes* de Milton (1788), et a publié des *Contemplations sur l'histoire sacrée* (1793, 4 vol. in-8°), etc.

GLASSITE s. f. (gla-si-te). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée en Ecosse par John Glass.

GLASTENBURY, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, à 53 kilom. N.-E. de New-Haven, sur la rive gauche du Connecticut; 6,400 hab. Manufactures de tissus de coton, étoffes de laine; verrerie. Ecole classique.

GLASTONBURY, en latin *Glastonia*, ville d'Angleterre, comté de Sommerset, à 9 kilom. S.-O. de Wells, dans une presqu'île marécageuse, dite île d'Avalon; 3,500 hab. Fabrication de soieries et de bonneterie. Sur une colline appelé *Tor*, qui domine la ville, tour servant de repère aux marins. Ruines considérables d'une abbaye qui occupait autrefois 60 arpents de terrain. Le dernier abbé de Glastonbury fut pendu, par ordre de Henri VIII,

sur le sommet de la tour, pour n'avoir point voulu reconnaître la suprématie religieuse du roi.

GLATIGNY (Gabriel DE), érudit français, né à Lyon en 1690, mort en 1755. Il était fils d'un avocat général à la cour des monnaies de Lyon, à qui il succéda en 1717. Il employa ses loisirs à la culture des lettres et devint membre de l'Académie de Lyon. Glatigny a composé des discours académiques et onze dissertations qui ont été publiées sous le titre d'*Œuvres posthumes de M. de* *** (Lyon, 1755, in-12). On y remarque des idées originales, notamment dans sa dissertation *Sur l'origine des communes*. Le style en est agréable, facile, souvent même un peu familier.

GLATIGNY (Albert), poëte français, né en 1839. Il s'est fait connaître en 1860 par un volume de vers, les *Vignes folles*, qui promettait un écrivain fantaisiste d'une véritable originalité, et, si le poëte n'a pas réalisé ces promesses, c'est un peu la faute de la mauvaise chance qui n'a cessé de le poursuivre. Tour à tour acteur, homme de lettres, improvisateur, il a vécu d'une existence nomade, cherchant un peu partout le pain de chaque jour, et dépensant, seulement pour vivre, plus de talent qu'il n'en aurait fallu à d'autres pour s'enrichir. En 1863, malgré le succès de ses premiers vers, il en était réduit à être souffleur dans un théâtre de province, à Orléans. Sa vie, s'il voulait l'écrire en entier, comme il en a écrit quelques chapitres, pourrait faire pendant au *Roman comique* de Scarron. On y trouverait de curieuses anecdotes, celle-ci entre autres. Forcé de quitter Bruxelles, où il était engagé dans un petit théâtre, par suite de la faillite du directeur, il se trouve absolument dépourvu de garde-robe, et d'argent, qui pis est, et revient à Paris à pied, revêtu d'un costume de marchand d'orviétan, trouvé par bonheur dans le magasin aux costumes. Sur sa route, il ne manque pas de rencontrer des gendarmes surpris de cet équipage et qui lui demandent ses papiers; mais, sans perdre son sang-froid, Glatigny leur répond : « Ma voiture est derrière! » et traverse ainsi tout le nord de la France. Une autre fois, comme il allait improviser en province, sur les théâtres ou dans les cafés-concerts, il se trouva un commissaire de police — vrai commissaire de police impérial, celui-là — qui le pria de déposer par avance le *manuscrit de ses improvisations!*

En 1864, il publia un second volume de vers, les *Flèches d'or*, improvisé avec la même verve que les *Vignes folles*, dans la manière des *Odes funambulesques* de Théodore de Banville. La trop grande facilité de vers nuit à ces recueils, qui semblent écrits au courant de la plume, sans étude et sans réflexion, et qui pourtant renferment bon nombre de morceaux brillants; la richesse de la rime, l'entente du rhythme et de la coupe du vers, science que Glatigny possède comme pas un des poëtes du *Parnasse contemporain*, peuvent même un moment faire illusion sur la faiblesse réelle du fond. En 1867, il résolut de mettre à profit ses facultés d'improvisateur et de gagner de l'argent, comme en ont gagné bien d'autres; mais les difficultés que lui suscita la police l'empêchèrent de réaliser complétement son entreprise. A peine put-il donner çà et là quelques séances, où il étonna, non-seulement les bons bourgeois, mais les lettrés eux-mêmes, par l'aisance avec laquelle il improvisait de longues tirades, tout un petit poëme, sur un thème imposé, ou jonglait, sur des rimes données, avec les vocables les plus réfractaires. Si l'administration avait montré un peu plus de bonne volonté, nul doute qu'il ne se fût fait en ce genre une réputation au moins égale à celle d'Eugène de Pradel.

Glatigny a raconté, dans le *Jour de l'an d'un misérable*, un petit volume très-amusant (1869), les péripéties d'une de ses excursions de bohème dans le Midi. En 1872, il a fait jouer à l'Odéon avec un certain succès une petite comédie, le *Bois* (1 acte, en vers), et publié chez Lemerre un troisième recueil de poésies, *Gilles et Pasquins* (1 vol. gr. in-16). Depuis quelque temps il donne chaque jour dans le *Rappel*, sous le titre de *Fifres et sifflets*, de petites pièces de vers d'une couleur et d'une facture fort remarquables, où il fait la satire des hommes et des événements politiques.

GLATT, rivière de la Suisse. Elle sort du lac Griefen, dans le canton de Zurich, reçoit un grand nombre de petits affluents et se jette dans le Rhin, un peu au-dessous d'Eglisau, après un cours de 32 kilom. Elle est très-poissonneuse, mais sujette à de fréquents débordements, qui causent des ravages considérables.

GLATZ (COMTÉ DE), ancienne seigneurie d'Allemagne, dans la Silésie prussienne, où elle forme aujourd'hui les cercles de Glatz et d'Habelschwerdt, dans la régence de Breslau. Sa superficie est d'environ 21 myriamètres carrés, et sa population de 145,000 hab. C'est une riante contrée qu'entourent des ramifications des monts Sudètes. Les rivières qui l'arrosent sont : la Neisse, la Wolfel, la Landecker-Biele, le Hannidorfer-Wasser, le Konig-heiner-Wasser, les deux Weistritz de Habelschwerdt et de Reinerz, la Branmauer-Steine. On y trouve de nombreuses sources minérales, notamment celles de Reinerz, de Cudova, de Langenau, d'Altheide, de Wilmsdorf, de Schwedeldorf et de Landeck. La partie montagneuse est couverte de nombreuses forêts et d'excellents pâturages. La plaines et les vallées sont très-fertiles. En 1462, Frédéric III érigea la seigneurie de Glatz en comté, en faveur des fils de Georges Podiebrad. Ferdinand I[er] réunit ce comté à la couronne de Bohême. Frédéric le Grand s'en empara en 1742. L'Autriche le posséda quelque temps à partir de 1760, mais le traité d'Hubertsbourg le céda définitivement à la Prusse.

GLATZ, en latin *Glacium*, en polonais *Gladzko*, ville des Etats prussiens (Silésie), sur la Neisse, à 92 kilom. S.-O. de Breslau; chef-lieu de cercle; 10,500 hab. Forteresse de premier ordre; jardin botanique. Elle fait avec l'Autriche un commerce très-actif de toiles, de cuirs, de draps et de linge damassé. Glatz se divise en ville basse et ville haute. La ville basse est entourée d'une enceinte simple et la ville haute d'une enceinte double. Les fossés qui les protégent peuvent être remplis par les eaux de la Neisse. Un camp retranché augmente encore l'importance de la place. Outre les fortifications dont nous venons de parler, on remarque encore à Glatz un château royal, l'hôtel de ville et l'église catholique.

Glatz tomba, en 1742, au pouvoir des Prussiens. Laudon s'en empara dans la guerre de Sept ans, et elle était sur le point de tomber au pouvoir des troupes bavaroises et wurtembergeoises, quand survint la signature du traité de paix de Tilsitt.

GLATZ (Jacques), pédagogue et auteur ascétique allemand, né à Poprad (Hongrie) en 1776, mort en 1831. Il fit à Iéna ses études théologiques et devint successivement professeur à l'école protestante de Vienne (1804), chanoine de la commune évangélique luthérienne de la même ville et conseiller du consistoire (1806). Parmi ses nombreux ouvrages, qui ont tous eu plusieurs éditions, nous citerons : *Livres de prières pour les familles du monde* (Vienne, 1845, 2 vol., 7e édit.); la *Famille de Karlsberg* (Leipzig, 1829, 2 vol., 2e édit.); *Testament de Rosalie pour sa fille* (Leipzig, 1846); *Recueil de chants pour l'église chrétienne évangélique*, etc.

GLAUBER (Jean-Rodolphe), chimiste allemand, né à Karlstadt en 1604, mort à Amsterdam en 1668. Glauber habita successivement Vienne, Salzbourg en Autriche, Francfort et Cologne. Son éducation première avait été très-négligée; aussi semble-t-il animé d'un secret désir de vengeance quand il lance contre les savants officiels de son temps force plaisanteries plus vives que spirituelles. Quoi qu'il en soit, l'influence que Glauber exerça sur ses contemporains et ses successeurs immédiats est très-réelle et très-considérable; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la longue liste des ouvrages qu'il a écrits, des appareils qu'il a imaginés, des substances ou des réactions chimiques qu'il a trouvées. Au premier rang de ses découvertes se place celle du sel de soude (sulfate de soude), auquel il a donné son nom (sel de Glauber), et qui lui a valu la meilleure part de sa popularité. C'est le hasard qui lui fit découvrir cette matière si utile, mais à laquelle il attache un prix peut-être exagéré. Il raconte que, se trouvant malade à l'âge de vingt et un ans, il fut guéri de la dyspepsie dont il souffrait par l'usage d'une eau minérale qu'il avait bue en Allemagne. Lorsque, plus tard, il commença ses travaux de chimie, il s'empressa d'analyser cette eau, et reconnut qu'elle devait ses propriétés curatives à un sel particulier, qu'il nomma *sel admirable*. Glauber avait remarqué la ressemblance qui existe entre le *sel admirable* et celui qui reste au fond des cornues après la préparation de l'esprit de sel (acide chlorhydrique). Il avait également étudié avec soin le sulfate et l'azotate d'ammoniaque, le nitre ou azotate de potasse. Pour ce dernier sel, il l'avait fait brûler avec de la poussière de charbon et avait recueilli le résidu de la combustion. Ce corps, auquel il donne le nom de *nitrum fixum*, jouit, d'après ses observations, de la propriété de « colorer les cheveux, les ongles, les plumes en jaune d'or. »

Il connaissait la pierre infernale ou nitrate d'argent, sinon en nature, au moins par ses effets, puisqu'il dit qu'une dissolution d'argent dans l'eau-forte teint en noir toutes les matières organiques. Glauber a beaucoup étudié l'acide chlorhydrique; il en recommande l'emploi pour l'économie domestique. Il entrevit même l'existence du chlore, et il raconte « qu'en distillant l'esprit de sel sur les chaux métalliques, on obtient un esprit couleur de feu, qui passe dans le récipient et qui dissout presque tous les métaux et presque tous les minéraux. » C'est le corps qu'il nomme *huile* ou *esprit de sel rectifié*. On doit encore à Glauber la découverte des huiles lourdes de goudron, qu'il obtint par la distillation de la houille.

Parmi les recherches de Glauber, il nous faut citer aussi celles qu'il fit sur les pierres précieuses. Ici encore le hasard lui fut propice. « Je fis, dit-il, il y a quelques années, fondre dans un creuset de la chaux d'or, et, voyant que la fusion s'opérait difficilement, j'y ajoutai un peu de flux salin. L'opération étant terminée, je retirai le creuset du feu et je fus fort surpris de trouver, à la place de l'or que j'y avais mis, une masse nitreuse d'un beau rouge de sang. Les fondants que j'avais employés étant des sels blancs, je ne pouvais attribuer cette coloration qu'à l'âme de l'or. »

La découverte, abstraction faite de l'explication fantaisiste qu'en donne Glauber, est extrêmement importante. Elle ne donne rien moins que la solution du problème de la fabrication des pierres précieuses artificielles. Glauber, en effet, poussant ses recherches plus loin, imagina, au lieu de faire fondre le composé aurifère avec les corps vitrifiables, ordinairement si impurs, de précipiter l'or de sa dissolution par la liqueur de cailloux (hydrofluosilicate de potasse) et de faire fondre le précipité dans un creuset. Il obtint ainsi un véritable rubis de la plus belle couleur purpurine. Il donne une explication très-plausible du procédé, et ajoute qu'il pourra être appliqué à tel métal qu'on voudra, pour préparer de la sorte tous les verres colorés et toutes les pierres précieuses artificielles.

Enfin, Glauber a inventé les bains de vapeur par encaissement, et l'un des premiers a recommandé l'usage des creusets de Hesse, si célèbres depuis.

On a dit de Glauber qu'il avait été le Paracelse de son époque. « Il professait, dit M. Chevreul, les opinions de Paracelse relativement à la nature des métaux; il croyait à l'influence des astres sur leur génération dans le sein de la terre; il préconisait beaucoup de remèdes auxquels il accordait une influence extrême pour conserver la santé et prolonger la vie même. »

Avec l'âge, Glauber devint misanthrope; il fuyait le monde qui, loin d'avoir pour lui le moindre attrait, ne lui avait valu, disait-il, que déboires et malheurs. Dans la solitude où il s'était confiné, il s'occupa de philosophie, et a écrit des pages qui valent encore aujourd'hui la peine d'être lues.

Outre la chimie, qu'il travailla assidûment, outre la philosophie, qu'il cultiva dans ses heures de loisir et de retraite, Glauber s'occupa d'une science presque inconnue de son temps, l'économie politique et sociale. Dans son *Traité sur la prospérité de l'Allemagne*, on trouve de nombreuses et intéressantes notions sur l'industrie et l'agriculture.

Les ouvrages de Glauber, au nombre de cinquante-six, parurent de 1648 à 1669; les premiers furent publiés à la fin de la guerre de Trente ans. Tous ces traités ont été imprimés et réunis sous un titre bizarre, moitié allemand, moitié latin : *Johannis Rudolphi Glauberi philosophi et medici celeberrimi opera chymica, Bücher und Schriften, soviel deren von ihm bisher an Tag gegeben, etc.* (Francfort, 1658, in-4°). De nombreuses éditions en ont été publiées successivement à Amsterdam en 1661, à Leipzig et à Breslau en 1717. Nous allons citer les principaux ouvrages faisant partie des œuvres complètes de Glauber : les *Fourneaux philosophiques*, formant un remarquable traité de chimie générale; l'*Œuvre minérale*, renfermant la description des moyens propres à extraire l'or d'un certain nombre de minerais; une histoire des métaux d'après les opinions de Paracelse, et aussi un commentaire du livre de cet auteur : le *Ciel des philosophes;* la *Pharmacopée spagyrique;* la *Médecine universelle;* l'*Explication des miracles de la nature;* le *Traité des sels*. Tous ces ouvrages sont en latin; les suivants sont en allemand : la *Consolation des voyageurs sur mer; Ecrits apologétiques; Traité de la prospérité de l'Allemagne; Traité curieux sur l'usage et l'utilité du vin, du blé et du bois.*

GLAUBER (Jean), dit **Polydore**, paysagiste et graveur hollandais, né à Utrecht en 1646, mort à Amsterdam en 1725. Sous la direction du célèbre Berghem, il fit des progrès rapides et se signala, dès ses débuts, par de remarquables études d'après nature. En 1661, il se rendit à Paris, où il étudia dans l'atelier de Picard, peintre de fleurs. Ayant appris l'arrivée à Lyon d'un de ses compatriotes, Van der Cabel, il alla le rejoindre et passer avec lui plusieurs années; puis il fit le voyage d'Italie, où son séjour fut assez long. C'est à Rome qu'il peignit ses plus beaux paysages. En quittant Rome, Glauber se rendit à Padoue et à Venise. Après avoir laissé en Italie un grand nombre de paysages, qui se trouvent aujourd'hui dans les galeries de Rome, de Padoue, de Venise et de Florence, il reprit le chemin de la Hollande et se fixa, en 1684, à Amsterdam, où il vécut dans l'intimité de Lairesse, qui peignit un grand nombre des figures de ses paysages historiques. Glauber est un des plus remarquables paysagistes de l'école hollandaise. On admire surtout dans ses tableaux une ordonnance sage et pittoresque, une science profonde de la perspective, une couleur à la fois chaude et solide et le grand art avec lequel il sait rendre toutes les variétés de feuilles, de branches et d'écorces. Peu de peintres ont mieux observé la nature et l'ont rendue avec plus de vérité. A la fin de sa vie, ce maître éminent se mit à graver lui-même, tantôt à l'eau-forte, tantôt au burin, suivant les effets qu'il voulait obtenir, presque tous les morceaux de son œuvre. Cette publication, qui a paru très-complète vers 1730, a mis en lumière le talent de cet artiste que la critique moderne semblait avoir oublié. La Bibliothèque nationale possède en entier cette série de belles gravures. — Son frère, Jean-Gottlieb GLAUBER, fut un bon peintre de paysages. Ses tableaux se font remarquer par le spirituel dessin des figures et par la vérité du coloris. — Sa sœur Diane s'adonna avec succès à la peinture d'histoire et du portrait.

GLAUBÉRITE s. f. (glô-bé-ri-te — du nom du chimiste *Glauber*). Min. Sulfate double de soude et de chaux naturel, appelé aussi : POLYHALITE DE VIC, BRONGNIARTINE et SEL DE GLAUBER.

— **Encycl.** Minér. La *glaubérite* (NaO,SO^3), (CaO,SO^3) est un sulfate double de soude et de chaux, formé d'un équivalent de chaque sulfate et ne contenant pas d'eau. Elle cristallise en prisme rhomboïdal oblique, avec un clivage facile parallèle à la base. Au chalumeau, elle fond en une perle transparente, qui devient opaline par refroidissement. L'action peut séparer les deux sulfates, en dissolvant celui de soude et laissant déposer celui de chaux. La cassure de la *glaubérite* est conchoïdale et brillante, son éclat vitreux. Elle est ordinairement colorée en jaune tirant sur le gris, quelquefois en rouge par la présence du peroxyde de fer. On rencontre la *glaubérite* dans les mêmes gisements que le sel gemme, et, aux environs de Madrid (Espagne), on l'a trouvée en masses avec une puissance de 14^m à 15^m sur plusieurs lieues carrées.

GLAUCE s. f. (glô-se). Bot. V. GLAUX.

GLAUCÈNE s. f. (glô-sè-ne — du gr. *glaukos*, verdâtre). Chim. Nom de l'un des dérivés du polhène, qui a pour formule C^4Az^3H.

GLAUCESCENCE s. f. (glô-sèss-san-se — du gr. *glaukos*, glauque). Bot. Propriété des végétaux ou de leurs organes d'affecter la couleur glauque.

GLAUCESCENT, ENTE adj. (glô-sèss-san, an-te — rad. *glauque*). Bot. Qui tire sur la couleur glauque.

GLAUCHAU, ville du royaume de Saxe, cercle et à 10 kilom. N.-E. de Zwickau, sur la rive droite de la Mulde; 19,296 hab. Centre d'une vaste exploitation de houille. Fabriques de draps, bonneterie, forges, tanneries, tréfileries; commerce de grains et de bois. École supérieure, école industrielle des arts et métiers. Glauchau était autrefois le chef-lieu de la principauté, aujourd'hui médiatisée, des princes et comtes de Schœnburg, dont on voit encore le château, construit en partie pendant le IXe siècle. L'église de Mario, bâtie de 1453 à 1536, dans le style gothique, est surmontée d'une haute tour où Luther montait souvent, dit-on, pour contempler la vue que l'on y découvre. Les sculptures en bois du maître-autel, un curieux tableau de Wohlgemuth, un saint sépulcre et un bon tableau de L. Cranach, *Laissez venir à moi les petits enfants*, attirent l'attention à l'intérieur du monument. Un autre tableau de Cranach décore l'église Sainte-Catherine, dont Thomas Munzer, l'anabaptiste, fut ministre de 1520 à 1522.

GLAUCIAS, statuaire grec, né à Egine, qui vivait vers 480 avant notre ère. Il exécuta la statue et le char de bronze que Gélon, tyran de Syracuse, fit élever dans l'Altis d'Olympie, en souvenir d'une victoire qu'il avait remportée, en 488, aux jeux olympiques. Il est également l'auteur des statues de Philon, de Glaucus de Caryste et de Théagène de Thasos qui, dès l'âge de neuf ans, avait été couronné aux mêmes jeux. Pausanias parle de cette dernière statue, qui existait de son temps.

GLAUCIAS, roi des Illyriens Taulantiens, mort vers 300 av. J.-C. Il ne craignit point d'entrer en lutte avec Alexandre le Grand, qui le vainquit. Par la suite, lorsque Eacide fut chassé d'Epire, Glaucias accueillit son jeune fils Pyrrhus, refusa de le livrer à Cassandre, contre qui il eut à soutenir une guerre à ce sujet, et rétablit, en 307, Pyrrhus sur le trône d'Epire.

GLAUCIAS, médecin grec qui vivait au IIIe ou au IIe siècle avant notre ère. Il appartenait à la secte des empiriques, fut un des plus anciens commentateurs des ouvrages d'Hippocrate et composa un glossaire pour l'intelligence des mots difficiles qui s'y trouvent. On n'a de Glaucias que quelques fragments cités par Galien.

GLAUCIDIE s. f. (glô-si-dî — du gr. *glaux*, chouette; *idea*, forme). Ornith. Section du genre chouette, ayant pour type la chevêche.

GLAUCIE s. f. (glô-sî — du gr. *glaukos*, glauque). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, formé aux dépens des chélidoines. ‖ On dit aussi *glauciène* ou *glaucienne*, *glaucier*, *glaucière*, *glaucion* et *pavot cornu*.

— **Encycl.** Le genre *glaucie* a été formé aux dépens des chélidoines, dont il se distingue surtout par sa capsule très-longue, en forme de silique, divisée en deux loges par une fausse cloison, et par ses sucs aqueux et non colorés. Il comprend trois ou quatre espèces, dont la plus importante est la *glaucie* jaune, connue encore sous les noms de *chélidoine glauque*, *pavot cornu*, etc. Cette plante croît spontanément dans les lieux maritimes et sablonneux de l'Europe, d'où elle s'est répandue et naturalisée dans l'intérieur des terres. On la reconnaît à son feuillage ample, très-découpé et d'un vert glauque, à ses grandes fleurs d'un beau jaune d'or, rappe-

lant par leur forme celles du pavot, et à ses capsules ou siliques un peu tordues et simulant des cornes très-allongées. La *glaucie* possède des propriétés médicinales analogues à celles de la chélidoine, mais plus faibles. En Portugal, on fait infuser ses feuilles dans du vin blanc, qu'on administre à ceux qui sont affectés de la pierre. D'après Garidel, les paysans de la Provence se servent de ces feuilles pilées pour déterger les ulcères qui succèdent aux contusions et aux écorchures des bêtes de charge, notamment les enflures et les engorgements qui se produisent aux jambes des chevaux, à la suite de foulures; le suc de ces feuilles guérit infailliblement les lésions qui ne sont pas trop invétérées. On dit même qu'on a employé avec succès la *glaucie*, en médecine humaine, pour les ulcères des jambes. D'un autre côté, on a constaté en Angleterre des accidents produits par l'usage interne de cette plante; on assure qu'il peut en résulter une démence momentanée. Les graines de la *glaucie* renferment une proportion d'huile grasse assez considérable; les essais tentés à ce sujet par M. Cloëz ont démontré qu'il y aurait avantage à la cultiver en grand comme plante oléagineuse. Dans tous les cas, on pourrait l'utiliser, dans les lieux où elle est abondante, pour augmenter la masse des engrais. Cette plante est très-élégante, et à ce titre on l'admet dans les parcs d'agrément; mais la *glaucie* de Perse est beaucoup plus ornementale.

GLAUCINE s. f. (glô-si-ne — rad. *glaucie*). Chim. Alcaloïde extrait de la glaucie.

— Méd. Nom donné au cowpox, à cause de la teinte gris bleu des vésicules.

— **Encycl.** C'est à la *glaucine* que les feuilles de la glaucie doivent leur âcreté. Cet alcaloïde est susceptible de cristalliser dans l'eau. Ce liquide dissout à chaud la *glaucine ;* l'alcool et l'éther la dissolvent encore mieux. Sa solution bleuit le tournesol. La *glaucine* donne avec les acides des sels cristallisés assez beaux. On la prépare au moyen du suc des feuilles de pavot cornu; on précipite d'abord ce suc par l'acétate de plomb, on enlève ensuite l'excès de plomb par l'acide sulfhydrique et on y ajoute une certaine quantité de décoction d'écorce de chêne; on obtient un précipité de tannate de *glaucine*, qui, mélangé à de la chaux et traité par de l'alcool, abandonne à celui-ci de la *glaucine* libre que l'on purifie ensuite.

La composition de la *glaucine* n'est pas connue.

GLAUCION s. m. (glô-si-on — du gr. *glaukos*, glauque). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des canards, et ayant pour type le garrot. ‖ Syn. de FOULQUE.

— Bot. Syn. de GLAUCIE.

GLAUCIQUE adj. m. (glô-si-ke — du gr. *glaukos*, glauque). Chim. Se dit d'un acide extrait de la glaucie.

GLAUCO-FERRUGINEUX, EUSE adj. (glô-ko-fè-ru-ji-neu, eu-ze — de *glauque*, et de ferrugineux). Minér. Se dit d'un sable ferrugineux, qui est de couleur verte.

GLAUCOÏDE adj. (glô-ko-i-de — de *glauque*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un glaux.

GLAUCOLITHE s. f. (glô-ko-li-te — du gr. *glaukos*, glauque; *lithos*, pierre). Minér. Substance d'un bleu verdâtre ou d'un bleu indigo, qu'on trouve sur les bords du lac Baïkal, en Sibérie, et qui est une espèce de wernérite.

— **Encycl.** V. WERNÉRITE.

GLAUCOMATEUX adj. m. (glô-ko-ma-teu — rad. *glaucome*). Pathol. Affecté de glaucome : *Avoir un œil* GLAUCOMATEUX.

GLAUCOME s. m. (glô-ko-me — gr. *glaukôma ;* de *glaukos*, glauque). Pathol. Opacité de l'humeur vitrée, qui prend une teinte verdâtre : *Le* GLAUCOME *n'est pas incurable lorsqu'on y remédie de bonne heure.* (Acad.)

— Infus. Genre d'infusoires polygastriques formé aux dépens des monades.

— **Encycl.** On désigne généralement sous le nom de *glaucome* une maladie caractérisée par une teinte glauque ou verdâtre plus profondément située que l'opacité de la cataracte, par la dilatation et l'immobilité de la pupille, avec perte ou altération très-considérable de la vision.

Le *glaucome* est encore incomplétement étudié. La plupart des auteurs placent son siége principal dans le corps vitré; mais c'est pour les uns une inflammation de ce corps, pour les autres une dégénérescence de cet organe, qui se liquéfie après la destruction de ses cellules. Comme le *glaucome* présente, à un certain degré de son développement, un état pathologique multiple, quelques oculistes en ont admis plusieurs formes différentes: *glaucome* du cristallin ou lenticulaire, *glaucome* de la membrane hyaloïde ou *glaucome* vitré, etc. L'opinion qui paraît se rapprocher le plus de la vérité rapporte le foyer originaire de la lésion à la choroïde. Celle-ci, cependant, ne souffre pas dans ce cas comme dans les autres phlegmasies de cette membrane. La choroïdite glaucomateuse paraît plutôt une maladie fonctionnelle, une altération sécrétante, une forme donnant lieu à une hydrophthalmie spéciale, de telle sorte que l'excès de distension des tuniques de l'organe et une pression intraoculaire jouent, dans l'espèce, le rôle le plus important et dominent la question symptomatologique et thérapeutique. D'après M. Cusco, il existerait plutôt une pression extraoculaire qu'une pression intraoculaire. Dans sa théorie, la sclérotique est plus dense, plus rigide à une période avancée de la vie; parfois, en outre, elle devient le siége d'une affection rhumatismale. Il résulte de ce manque d'élasticité que sa capacité diminue, d'où l'étranglement des milieux réfringents et des autres tissus contenus dans la coque ophthalmique. Mais il ne s'agit ici que du caractère principal du *glaucome*, qui peut aboutir à la longue à des dérangements considérables dans la nutrition et dans la disposition de toutes les parties constituantes de l'œil : suffusions hémorragiques, exsudations de toute sorte, adhérences de l'iris à la capsule, staphylômes scléro-choroïdiens, cirsophthalmie, concrétions calcaires, ramollissement, atrophie de la rétine, etc.

Habituellement, dans le *glaucome*, l'iris se couvre de taches d'un gris ardoisé qui lui donnent un aspect tigré, phénomène qu'on a attribué à l'amincissement du tissu iridien dégénéré et à la disparition partielle de la couche pigmenteuse qui tapisse la paroi postérieure de cette cloison. Souvent l'iris est sillonné par des vaisseaux variqueux. Quand une opacité lenticulaire surgit dans le *glaucome*, on constate que le cristallin s'hypertrophie, devient turgescent et s'avance dans la chambre antérieure à travers la pupille dilatée. La cataracte glaucomateuse est verdâtre et presque constamment molle. Les conditions du corps vitré sont remarquables; il se désorganise, se trouble et se laisse pénétrer par une sécrétion aqueuse surabondante.

M. de Graefe assigne pour principaux caractères à la pression intraoculaire, par suite d'une accumulation exagérée des fluides dans la coque ophthalmique, la dureté du globe, la dilatation et l'immobilité de la pupille, l'anesthésie de la cornée, l'aplatissement de la chambre antérieure, l'engorgement des veines sous-conjonctivales, la névrose ciliaire, les battements artériels insolites au fond de l'organe et l'excavation de la pupille optique.

Les yeux glaucomateux offrent de la rénitence; la sensibilité de la cornée est émoussée, et peut même être anéantie. Cette membrane a aussi perdu son éclat. Il existe de la névralgie ciliaire et de vives douleurs, non-seulement dans l'œil affecté, mais encore dans toutes les ramifications de la cinquième paire, conséquence de l'étranglement intraoculaire.

D'après M. de Graefe, le *glaucome* peut quelquefois faire subitement irruption; mais, dans la plupart des cas, il est presque constamment précédé, durant des mois et même des années, des particularités suivantes : roideur du globe, photophobie, augmentation de la presbytie, troubles passagers de la vision, les impressions excentriques perdant plus spécialement leur netteté. Ces obscurcissements deviennent plus fréquents et se prolongent davantage vers la fin de cette période.

Le *glaucome* peut être aigu ou chronique. Dans le premier cas, les accidents formidables qui le caractérisent surgissent d'une manière foudroyante pendant la nuit. Ils ne sévissent communément que d'un côté. Les symptômes sont ceux d'une ophthalmie interne. Dans certains cas, la vue est radicalement abolie; dans d'autres, elle a subi un trouble le plus souvent très-considérable, de telle sorte que quelques malades ne voient qu'une lueur, tandis que d'autres conservent encore la faculté de distinguer les corps d'un certain volume. Dans la seconde forme, on ne rencontre plus les atteintes périodiques d'ophthalmie interne. Les prodromes se prolongent, et c'est peu à peu que l'iris se modifie dans sa teinte, que la pupille se dilate, que la vision décline et que l'œil contracte l'apparence glaucomateuse qu'il ne revêt dans l'autre variété que quand le *glaucome* est confirmé, c'est-à-dire après des crises plus ou moins nombreuses. La teinte verdâtre que contracte le fond du globe oculaire a été expliquée par M. Sichel d'une manière très-rationnelle. « Le cristallin, dit-il, ayant, presque sans exception, une teinte jaune d'ambre clair sur les individus qui ont passé l'âge de quarante ans, on peut expliquer, d'après les lois de l'optique, l'opacité concave et verdâtre qui accompagne le *glaucome*, par le mélange de la teinte jaune du cristallin et de la nuance particulière de la choroïde, qui devient violacée ou bleuâtre. »

Les causes du *glaucome* sont très-obscures. M. Regnoli, de Florence, dit qu'il est bien plus fréquent en Italie qu'en France. On remarque qu'il ne se développe guère que dans la seconde moitié de la vie, de quarante-cinq à soixante ans. La goutte, le rhumatisme, l'état hémorroïdal, un trouble dans la circulation de la veine porte ont été placés parmi les causes qui donnent lieu à cette affection; les femmes y sont surtout exposées à l'époque critique. L'œil resté sain a une grande tendance à être envahi tôt ou tard, quand son congénère a été atteint. D'après Chélius, le globe gauche serait plus souvent affecté que le droit.

Le traitement du *glaucome* était considéré jusqu'à ces derniers temps comme au-dessus des ressources de l'art; on n'employait guère, et dans le seul but d'enrayer les progrès du mal, que les antiphlogistiques, les dérivatifs et les sédatifs contre les crises douloureuses. Demours avait donné le conseil de faire fondre le premier œil attaqué, pour sauver l'autre. Plus récemment, on a aussi engagé à extirper l'œil malade; mais cette pratique est irrationnelle, car le *glaucôme* étant considéré comme la conséquence d'une prédisposition organique spéciale, l'œil sain ne saurait être garanti par l'ablation de l'œil affecté. Aujourd'hui, grâce à M. de Graefe, le *glaucome* peut être atténué, sinon radicalement guéri. Le but que se proposait le célèbre oculiste était de diminuer la pression intraoculaire. Pour cela, il a eu recours à l'iridectomie, opération qui consiste à exciser une portion de l'iris. M. de Graefe a obtenu de ce mode de traitement du *glaucome* les résultats les plus brillants. M. Hancock a proposé, pour arriver au même but, l'incision du muscle ciliaire. Il fait pénétrer l'extrémité d'une kératotome à travers la partie inférieure et externe du bord de la cornée, à son union avec la sclérotique. On pousse obliquement la pointe du couteau d'avant en arrière et de haut en bas, jusqu'à ce que les fibres de la sclérotique soient coupées dans une étendue de 3 à 4 millimètres; on incise ainsi le muscle ciliaire. Un peu de sang coule habituellement le long de la lame du kératotome. L'auteur assure que cette tentative de cure du *glaucome* n'a jamais entraîné d'accidents. V. IRIDECTOMIE.

GLAUCOMÉLANIQUE adj. (glô-ko-mé-la-ni-ke — du gr. *glaukos*, glauque; *melas*, noir). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide ellagique, qui a pour formule $C^{12}H^{2}O^{6}$.

GLAUCON, philosophe grec du IVe siècle avant notre ère. Il était frere de Platon, qui le fait figurer comme interlocuteur dans le *Parménide* et dans la *République*. On croit qu'il est le même que le Glaucon dont Diogène Laërce parle comme étant l'auteur de plusieurs dialogues.

GLAUCONIE s. f. (glô-ko-nî — du gr. *glaukos*, verdâtre). Minér. Nom donné par Brongniart à un mélange de calcaire et de grains vert, qui se rencontre principalement dans le calcaire grossier et dans la partie moyenne du terrain crétacé : *La* GLAUCONIE *est presque toujours peu solide; elle devient même friable et meuble; elle offre une couleur verdâtre passant au noir, ou jaunâtre, ou blanchâtre.* (Rozet.) ‖ On dit aussi GLAUCONITE.

GLAUCONIEUX, EUSE adj. (glô-ko-ni-eu, eu-ze — rad. *glauconie*). Minér. Qui contient de la glauconie : *Le nom d'étage* GLAUCONIEUX *se tire d'une roche nommée* glauconie, *composée de calcaires et de grains verdâtres de silicate de fer.* (L. Figuier.)

GLAUCONOME s. m. (glô-ko-no-me). Zooph. Genre de polypiers.

GLAUCONOMIE s. f. (glô-ko-no-mî). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve.

GLAUCOPE s. m. (glô-ko-pe — du gr. *glaukôpis*, qui a les yeux glauques). Ornith. Genre de passereaux conirostres, comprenant trois espèces, qui habitent la Cochinchine, Sumatra et l'île de Bornéo.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires, voisin des zygènes.

— **Encycl.** Ornith. Ce genre de passereaux est caractérisé par un bec allongé, convexe, comprimé; des narines basales et cachées par les plumes du front; des ailes courtes, arrondies, à cinquième rémige la plus longue; des tarses courts, robustes et écailleux. Il comprend trois ou quatre espèces, répandues dans le sud-est de l'Asie et dans les îles de l'Océanie. Le *glaucope* cendré est un gros oiseau à formes arrondies; tout son plumage est d'un gris cendré sombre et tirant sur le noir. Cet oiseau, qui ressemble assez au geai, habite la Nouvelle-Zélande. Il vit dans les bois, perche et vole très-peu, mais court très-vite. Il se nourrit d'insectes, de verset de petits fruits. Sa voix est une espèce de gloussement assez doux. On dit que sa chair est un mets exquis. Le *glaucope* temnure, à plumage noir bronzé, habite la Cochinchine.

GLAUCOPHANE s. f. (glô-ko-fa-ne — du gr. *glaukos*, glauque; *phainô*, je parais). Minér. Nom donné par Hausmann à un silicate alumineux de couleur noir bleuâtre ou bleu d'indigo, qu'on n'a trouvé jusqu'à présent que dans l'île de Syra.

— **Encycl.** D'après une analyse de Schnedermann, la *glaucophane* renferme 56,49 de silice, 12,23 d'alumine, 10,91 de protoxyde de fer, 0,50 de protoxyde de manganèse, 7,97 de magnésie, 9,28 de soude et 2,25 de chaux. On en connaît deux variétés, l'une en masses granulaires, l'autre en petits cristaux qui sont des prismes à six faces, non symétriques. C'est, du reste, une substance fort peu importante, dont l'étude laisse encore à désirer, et que plusieurs minéralogistes ne regardent que comme une wichtisite altérée.

GLAUCOPHYLLE adj. (glô-ko-fi-le — du gr. *glaukos*, glauque; *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles glauques.

GLAUCOPICRINE s. f. (glô-ko-pi-kri-ne — de *glaucie*, et du gr. *pikros*, amer). Chim. Alcali très-amer, extrait de la glaucie lactée.

GLAUCOPIDE s. f. (glô-ko-pi-de). Entom. Syn. de GLAUCOPE.

GLAUCOPTÈRE adj. (glô-ko-ptè-re — du gr. *glaukos*, glauque; *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes de couleur glauque.

GLAUCOTHOÉ s. m. (glô-ko-to-é — nom d'une nymphe). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, qui habite les mers d'Asie : *La seule espèce connue est le* GLAUCOTHOÉ *de Péron.* (H. Lucas.)

GLAUCURE adj. (glô-ku-re — du gr. *glaukos*, glauque; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue de couleur glauque.

GLAUCUS s. m. (glô-kuss — du gr. *glaukos*, glauque). Ichthyol. Poisson du genre squale, appelé aussi GLAUQUE. V. ce mot.

— Moll. Nom scientifique latin du genre GLAUQUE.

GLAUCUS, célèbre pêcheur de la ville d'Anthédon, en Béotie, selon les uns fils de Neptune et de Naïs, suivant d'autres, d'Eubée et de Polybe, fils de Mercure. Ovide raconte qu'ayant mis un jour sur le rivage des poissons qu'il venait de prendre, il les vit s'agiter et s'élancer en tous sens comme s'ils avaient fendu les eaux, puis se précipiter dans la mer. Attribuant ce phénomène à une vertu secrète de l'herbe sur laquelle il les avait déposés, il en goûta et se précipita aussitôt, à leur exemple, dans les flots. L'Océan et Téthys l'admirent alors au nombre des dieux marins. Peut-être cette fable trouve-t-elle son explication en ce que Glaucus aurait été un habile plongeur, qui se noya.

Mais l'épisode le plus célèbre de la vie de Glaucus est celui de ses amours avec la nymphe Scylla. Un jour qu'elle se baignait dans les eaux fréquentées par le nouveau dieu marin, celui-ci s'éprit subitement de ses charmes, et s'approcha de la charmante nymphe pour l'admirer tout à son aise; mais elle s'effraya et prit la fuite sans vouloir rien entendre. Glaucus, furieux de voir son amour méprisé, va trouver l'enchanteresse Circé et la supplie d'user de son pouvoir magique pour rendre Scylla sensible à ses vœux. Ici, nouvel incident : Circé s'enflamme subitement d'un beau feu pour Glaucus; Glaucus repousse ses avances, et la magicienne irritée, ne pouvant se venger sur le dieu marin, forme le projet de faire retomber sur Scylla les effets de sa rage jalouse. Elle se rend en Sicile, où Scylla avait cherché un refuge, et metamorphose la malheureuse nymphe en un horrible monstre marin. V. SCYLLA.

D'autres mythologues racontent l'aventure un peu différemment; Demoustier, entre autres, prétend que Glaucus et Scylla se plurent, s'aimèrent et se le dirent à première vue; on sait d'ailleurs que le malin poëte n'admettait pas la cruauté en pareille circonstance. « Tandis que Circé, dit-il, achève ses noirs enchantements, Glaucus, immobile sur le sein de sa chère Scylla, ouvre languissamment ses paupières appesanties, cherche des yeux les yeux de son amante, et ne rencontre que les regards affreux de six têtes énormes, dont les bouches béantes lui présentent le triple rang de leurs dents ensanglantées. Saisi d'étonnement et d'effroi, il se lève, recule, et contemple, en frissonnant d'horreur, un corps informe, opposant ses vastes flancs à la fureur des flots, et environné de chiens furieux, dont les hurlements menacent de loin les vaisseaux que le monstre attend au passage. » (*Lettres à Émilie sur la mythologie.*)

Quelque temps après son aventure avec Scylla, Glaucus, suivant quelques mythologues, devint amoureux d'Ariadne, lorsqu'elle fut enlevée par Bacchus dans l'île de Dia. Pour le punir de sa présomption, le dieu des vendanges le lia avec des sarments de vigne, dont Glaucus réussit toutefois à se dégager. Il secourut ensuite les Argonautes pendant leur expédition, combattit avec eux contre les Tyrrhéniens, et fut le seul qui ne reçut point de blessure. D'autres traditions représentent Glaucus conduisant lui-même, avant sa métamorphose, le fameux navire *Argo* et servant de pilote aux Argonautes. Il tomba à la mer pendant un combat, et c'est alors qu'il fut changé en dieu marin. Apollon accorda à l'ancien pêcheur le don de prophétie. Glaucus devint l'interprète de Nerée, annonça l'avenir avec les Néréides, et eut pour fille la sibylle Déiphobe.

On représente Glaucus avec une longue barbe, des yeux d'un vert de mer et mouvants comme les vagues, des sourcils épais, des cheveux flottants sur ses vastes épaules, et le ventre entouré d'algues vertes. On montrait encore, du temps de Pausanias, sur la côte d'Anthédon, le lieu où, suivant la tradition, Glaucus s'était précipité dans les flots, et qui portait le nom de *Saut de Glaucus*.

GLAUCUS, roi de Corinthe, fils de Sisyphe et de Mérope, père de Bellérophon. Il vivait dans les temps héroïques. D'après la Fable, il fut mis en pièces par ses cavales, auxquelles il refusait des étalons et que Vénus elle même avait excitées.

GLAUCUS, chef lycien, petit-fils de Bellérophon. Il alla secourir Priam dans Troie assiégée et se fit connaître comme un guerrier plein de générosité. Blessé dans un combat par Teucer, il était sur le point de succomber, lorsque Apollon, qu'il invoqua, lui rendit la vigueur. Il périt, par la suite, sous les coups d'Ajax. Ayant rencontré un jour Dio-

mède dans la mêlée, celui-ci, qui avait pour le chef lycien une grande estime, abaissa sa pique devant lui, et, en signe d'amitié, les deux guerriers échangèrent leurs armes. Celles de Glaucus étaient d'or, celles de Diomède étaient d'airain. Telle fut l'origine de la phrase proverbiale : « C'est le troc de Diomède et de Glaucus, » dont les anciens se servaient pour désigner un échange inégal.

GLAUCUS, statuaire grec, né à Chio. Il vivait au VIe siècle av. J.-C. et appartenait à l'école de Samos. Son ouvrage le plus célèbre fut une base de fer où l'on voyait enchâssées des figures d'animaux, d'insectes et de plantes, et qui supportait un cratère d'argent. Cette base fut donnée au temple de Delphes par Alyatte, roi de Lydie. Ce fut Glaucus qui inventa, dit-on, l'art de souder les métaux.

GLAUCUS, athlète grec du Ve siècle av. J.-C., né dans la ville de Caryste. C'était un descendant de Glaucus le pêcheur, devenu dieu marin. Il se rendit célèbre par sa force et son adresse. Pour redresser sa charrue, il se servait d'un de ses poings comme enclume et de l'autre comme marteau. S'étant fait athlète, il fut une fois vainqueur aux jeux Olympiques, deux fois aux jeux Pythiens, huit fois aux jeux Néméens et aux jeux Itshmiques. On voyait à Olympie sa statue, œuvre de Glaucias, qui l'avait représenté s'exerçant au pugilat.

GLAUCUS D'ATHÈNES, poëte grec qui vivait à une époque incertaine. Il est l'auteur de quelques épigrammes recueillies dans l'*Anthologie grecque*.

GLAUKODO s. m. (glô-ko-do). Minér. Nom donné par Breithanger à un arsenico-sulfure de fer et de cobalt, qu'on trouve près de Huasco, au Chili, et à Orawicza, en Hongrie, et qu'on a reconnu être une variété de danaïte renfermant une plus forte proportion de cobalt que la danaïte ordinaire.

GLAUMET s. m. (glô-mè). Ornith. Nom vulgaire du pinson.

GLAUQUE adj. (glô-ke — gr. *glaukos*, vert). Hist. nat. Qui est d'une couleur vert blanchâtre ou bleuâtre : *Des yeux* GLAUQUES. *Le lin a une tige haute d'un pied, grêle et d'une couleur* GLAUQUE. (A. Karr.)

> Ses yeux, où le ciel se reflète,
> Mêlent à leur azur amer
> Les teintes *glauques* de la mer.
>
> TH. GAUTIER.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un scombre et d'un squale.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes dépourvus de coquille : *Les* GLAUQUES *sont de charmants petits mollusques ornés des plus riches couleurs.* (S. Rang.) ‖ Pl. Famille de mollusques gastéropodes nudibranches, ayant pour type le genre glauque.

— s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées.

— **Encycl.** Ichthyol. Le *glauque*, poisson cartilagineux du genre squale, est ainsi nommé à cause de la couleur de son dos, qui rappelle celle de l'aigue-marine; le ventre est blanchâtre. On le trouve dans presque toutes les mers. On le pêche assez souvent dans la Méditerranée et l'Océan, dans la mer du Sud, aux Indes orientales, à la Jamaïque, à Taïti, etc. Il atteint la dimension du requin et n'est pas moins redoutable que ce dernier. Ses dents sont en plus petit nombre que celles des autres squales; néanmoins, sa voracité est extrême. On mange rarement sa chair; mais son foie, à l'aide de quelques préparations, fournit un assez bon mets aux habitants des bords de la Méditerranée. On le connaît aussi sous le nom de *bleu*.

— Moll. Les *glauques* sont de jolis petits mollusques marins, à corps gélatineux, allongé, un peu aplati, terminé en pointe en arrière, et orné des plus riches couleurs. Leur peau est très-contractile, et leurs branchies, d'un beau bleu foncé, sont disposées pour la natation. Par contre, leur pied est très-étroit et presque rudimentaire. Aussi ces mollusques rampent-ils très-peu; mais ils sont fort bons nageurs. On les rencontre en troupes nombreuses dans la haute mer, et ils nagent tantôt lentement, tantôt avec agilité, à la surface des flots, mais toujours dans une position renversée. Quand ils éprouvent quelque souffrance, on les voit se contracter et se rouler en cercle; exposés hors de l'eau, ils se décomposent promptement. On en connaît deux espèces, qui vivent dans l'Océan et la Méditerranée.

GLAUX s. m. (glô). Bot. Genre de plantes de la famille des salicariées, qui croît surtout sur les plages maritimes. ‖ On dit aussi GLAUCE s. f.

— **Encycl.** Le *glaux* maritime est une petite plante à tiges menues, rameuses, étalées sur le sol, garnies de petites feuilles très-rapprochées, sessiles, ovales, glauques, un peu charnues; les fleurs sont petites, axillaires, blanches, teintées de pourpre. Le fruit est une petite capsule globuleuse, à cinq valves, à une seule loge polysperme. Cette plante croît; comme l'indique son nom spécifique, dans les lieux maritimes; elle est plus commune dans le Nord que dans le Midi. Les bestiaux la broutent, et, si elle ne leur fournit pas une nourriture abondante, elle contribue néanmoins à la bonté des pâturages maritimes et à la saveur de la chair des animaux. On attribuait autrefois au *glaux*, pris en décoction, la propriété d'augmenter la sécrétion du lait chez les nourrices. Cette croyance existe encore dans quelques pays.

GLAYE s. f. (glê). Techn. Fermeture de la tonnelle du four à glaces.

GLAYEUL s. m. (gla-ieul). Bot. Autre orthographe du mot GLAÏEUL.

GLAYRE (Maurice), homme d'Etat suisse, né à Lausanne en 1743, mort en 1820. Pendant un voyage qu'il fit en Pologne, il fut présenté à Stanislas Poniatowski, qui, devenu roi, le nomma son secrétaire de cabinet (1764), puis l'envoya à Saint-Pétersbourg en qualité de secrétaire d'ambassade. Bientôt après, Glayre fut nommé ministre résident auprès de la même cour. Les services qu'il rendit dans ces fonctions lui valurent des lettres de grande naturalisation et le titre de conseiller intime (1771). Lorsque, l'année suivante, la Russie, la Prusse et l'Autriche procédèrent au premier partage de la Pologne, Glayre engagea le roi Stanislas à déposer une couronne qu'il ne pouvait plus porter avec honneur, et s'efforça de le dissuader de se rendre à Mohilew auprès de l'impératrice Catherine et de l'empereur Joseph (1787). Voyant qu'il ne pouvait plus servir utilement son pays d'adoption, Glayre retourna en Suisse, où il se maria. Lorsque éclata dans ce pays une révolution qui suivit bientôt celle dont la France était le théâtre, il prit une grande part à l'émancipation du canton de Vaud, où il était né, mais, en même temps, il fit tous ses efforts pour empêcher les violences, pour ramener ses concitoyens à la modération et à la concorde. Devenu membre du Directoire de la république helvétique (1798), il se rendit à Paris pour obtenir que le territoire de la Confédération fût considéré comme un territoire neutre. Il échoua, se démit de ses fonctions et vécut, à partir de ce moment, dans la retraite. On a de lui des *Lettres sur l'Helvétie*.

GLÈBE s. f. (glè-be — du lat. *gleba*, motte de terre). Motte de terre; sol en culture; fonds de terre : *Les esclaves attachés à un domaine, à une métairie, chez les Romains, s'appelaient esclaves de la* GLÈBE, *attachés à la* GLÈBE. (Acad.) *Combien de gens sont amoureux de la* GLÈBE *qu'ils ont remuée!* (Buff.)

> Pour rendre la *glèbe* féconde,
> De sueur il faut l'amollir.
>
> LAMARTINE.

— Féod. Sol auquel les serfs étaient attachés : *L'esclavage de la* GLÈBE *s'établissait quelquefois après une conquête.* (Montesq.) *En Russie, on vend toujours les serfs avec la* GLÈBE *à laquelle ils sont toujours attachés.* (De Custine.) ‖ *Droit de la glèbe, droit annexé à la glèbe*, Nom donné à certains droits incorporels attachés à une terre, comme le droit de patronage et le droit de justice.

— Acal. Nom donné à un corps marin que l'on regarde comme étant un organe natatoire d'acalèphe.

GLÉCHOME ou **GLÉCOME** s. m. (glé-ko-me — du gr. *glechon*, espèce de menthe). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées.

— **Encycl.** Le genre *gléchome* renferme un petit nombre d'espèces, dont la plus connue est le *gléchome* hédéracé, qui est vulgairement désigné sous les noms de *lierre terrestre, herbe de Saint-Jean, rondotte, terrette*, etc. C'est une plante vivace, à racines fibreuses, à tiges rampantes, portant des feuilles opposées, arrondies, crénelées, de l'aisselle desquelles naissent des fleurs violettes ou purpurines. Elle est commune dans toute l'Europe et croît dans tous les lieux humides, dans les buissons et les haies, le long des murs, etc. Ses fleurs s'épanouissent au premier printemps. Cette plante exhale une odeur aromatique assez agréable; sa saveur est âcre et amère. Elle possède les propriétés générales des labiées. On emploie ses feuilles en infusion théiforme. Le *gléchome* ou lierre terrestre est fréquemment employé en médecine. Son infusion est légèrement excitante et facilite l'expectoration. On l'a vantée contre les catarrhes pulmonaires chroniques, l'asthme, les affections calculeuses, la phthisie, les maux de tête, etc. Sa réputation était bien plus grande autrefois. On la rangeait parmi les meilleurs vulnéraires. Sa décoction passait pour un remède souverain contre les chutes, l'épaississement du sang, la difficulté de respirer, les douleurs de la colique, la dyssenterie, etc. Enfin, on l'estimait comme diurétique. On prétend que les feuilles de cette plante, infusées dans la bière, lui donnent plus de limpidité. Les bestiaux broutent le lierre terrestre, mais sans le rechercher. Il se forme souvent, dans la substance même des feuilles de cette labiée, des galles dures et globuleuses.

GLEDITSCH (Jean-Théophile), botaniste allemand, né à Leipzig en 1714, mort en 1786. Il se fit recevoir médecin, mais s'occupa à peu près exclusivement de botanique, surtout de botanique appliquée à l'économie rurale, fit de nombreuses excursions scientifiques en Allemagne, et devint, en 1740, professeur à l'amphithéâtre anatomique et directeur du jardin botanique de Berlin. Il fut enfin chargé de faire un cours public sur la science forestière. Gleditsch acquit une grande réputation par son enseignement et surtout par ses ouvrages, pleins de recherches exactes et savantes, et écrits avec une grande clarté. Clayton a donné, en son honneur, le nom de *gleditschia* à une plante de la famille des légumineuses. Ses principaux ouvrages sont : *Methodus fungorum* (Berlin, 1753, in-8°); *Systema plantarum a staminum situ* (Berlin, 1764); *Mélanges de physique, de botanique et d'économie* (1765); *Considérations sur l'apiculture* (1769); *Catalogue de plantes utiles et agréables aux amateurs, aux jardiniers, etc.* (Berlin, 1773, in 8°); *Introduction systématique à la science forestière ramenée à ses principes physiques et économiques* (1774); *Histoire théorique et pratique de toutes les plantes médicinales, culinaires, etc.* (1777); *Botanique médicale* (1788-1789, 2 vol. in-8°); *Mélanges économiques et botaniques* (1789, 3 vol. in-8°).

GLEDITSCHIA s. m. (glé-di-tchi-a — de *Gleditsch*, bot. allem.). Bot. Nom scientifique du genre févier. ‖ On dit aussi GLÉDITSIE.

GLEE s. m. (gli — mot angl. qui signifie *gaieté*). Mus. Genre de musique usité en Angleterre, et qui consiste en des morceaux à 2, 3, 4 ou 5 voix uniques.

GLÉE s. f. (glé — du gr. *gloios*, faible). Entom. Syn. de CÉRASTIS, genre d'insectes.

GLEICH (Joseph-Aloys), poëte dramatique et fécond romancier allemand, né à Vienne en 1772, mort en 1841. Il a composé près de 200 romans, la plupart dans le genre d'Anne Radcliffe, tels que le *Chevalier noir*, *Hérald* ou la *Guerre des couronnes*, etc. On a aussi de cet infatigable écrivain un grand nombre d'ouvrages dramatiques populaires. Son *Théâtre comique* a été publié à Brünn en 1821.

GLEICHEN, château fort de l'Allemagne, dans l'ancienne Thuringe, entre Gotha et Arnstadt. C'est, à proprement parler, un groupe de trois châteaux : celui de Vandersleben, celui de Mühlberg et celui de Wachsenburg. Le château de Vandersleben est mentionné pour la première fois dans l'histoire en 1088; cette année-là, Ekbert II, margrave de Thuringe, y fut assassiné par l'empereur Henri IV. Le château de Mühlberg, situé à l'ouest du précédent, et dont la tour a 23 mètres de haut, offre des ruines très-pittoresques. Il a appartenu tour à tour aux comtes de Mühlberg, aux margraves de Meissen, à l'archevêque de Mayence, aux comtes de Henneberg, à la ville d'Erfurt, et enfin à la Prusse, qui le possède aujourd'hui. Le château de Wachsenburg, fondé, en 933, par l'abbé de Hersfeld, changea souvent de possesseurs. Des ruines de cette forteresse on découvre un magnifique panorama.

Le château de Gleichen a donné son nom à un comté, dont les possesseurs s'appelaient, antérieurement au XIIIe siècle, comtes de Tonna. La famille de ces comtes s'est perpétuée jusqu'en 1630. Ses différentes possessions passèrent alors aux maisons de Waldeck, de Hohenlohe et de Schwarzbourg, tandis que le château et les parties qui relevaient de l'électorat de Mayence furent donnés en fief à la maison de Hatzfeld-Trachenberg, après l'extinction de laquelle ils retournèrent à l'électorat de Mayence et, de là, par suite des événements politiques du commencement de ce siècle, à la Prusse et au grand-duché de Saxe-Weimar.

D'après une légende, un des comtes de Gleichen, fait prisonnier en combattant contre les Turcs et emmené en esclavage, fut délivré par la fille de son maître, sous promesse qu'il l'épouserait; mais, comme il avait femme et enfants, et que, cependant, il ne voulait pas manquer à sa promesse, il détermina sa femme légitime à accepter la compagnie de la jeune musulmane, et ils firent à trois un ménage fort heureux. Une pierre commémorative, sur laquelle ce comte de Gleichen est représenté avec ses deux femmes, et qu'on voyait dans l'église du couvent de Petersberg, près d'Erfurt, est placée depuis 1813 dans la cathédrale d'Erfurt. Des recherches récentes ont prouvé que la forme au moins de cette légende est empruntée à l'un de nos vieux romans, où il est question de la bigamie de Gilles de Trasignies, chevalier du Hainaut.

GLEICHEN (Frédéric-Guillaume DE), surnommé **Russworm**, savant allemand, né à Baireuth en 1717, mort en 1783. Il suivit avec distinction la carrière des armes, devint lieutenant-colonel et grand écuyer de la cour de Baireuth, prit sa retraite en 1756 et reçut le titre de conseiller privé. A partir de ce moment, Gleichen s'adonna entièrement à l'étude de la philosophie, des sciences naturelles et, pendant plus de vingt ans, fit des observations, à l'aide du microscope, sur les infusoires et les animalcules spermatiques. En même temps il s'occupa de chimie, inventa une espèce de toile imperméable, découvrit un procédé pour sécher le tabac, etc. Gleichen a composé en allemand plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Découvertes les plus nouvelles dans le domaine des plantes* ou *Représentations et observations microscopiques des organes générateurs* (Nuremberg, 1764, in-fol., avec planches), trad. en français par Isenflamm (1770); *Principales découvertes microscopiques faites chez les plantes, fleurs, insectes, etc.* (1777); *Traité des animalcules spermatiques et infusoires et de la génération* (1778, in-8°); *De la naissance, du développement, de la transformation et de la destinée du globe terrestre* (1782, in-8°); *Traité du microscope solaire* (1781, in-4°).

GLEICHEN (Charles-Henri, baron DE), diplomate danois, d'origine allemande, né à Reinersdorf, principauté de Baireuth, en 1735, mort à Ratisbonne en 1807. Il est surtout connu par les intéressantes études qu'il fit, à Paris et à Versailles, comme ministre de Danemark, sur la société française du XVIIIe siècle. Au sortir de l'université de Leipzig, où il eut Gellert pour ami, il fit à Paris, âgé de dix-neuf ans à peine, un premier voyage, où il ébaucha quelques connaissances; on le présenta à Mme Geoffrin, à Mme de Graffigny et dans les salons philosophiques; il y prit un tel goût pour la société et les lettres françaises qu'il devint dès lors presque Français. Déjà, en 1743, il avait vu Voltaire à Baireuth, chez la margrave; cette digne sœur du grand Frédéric retrouvant Gleichen, en 1755, jeune homme déjà accompli et d'excellentes manières, le choisit pour l'accompagner en Italie.

« L'année 1756, dit-il dans ses curieux *Mémoires*, a été la plus heureuse de ma vie; elle m'a comblé, à l'âge de vingt ans, de toutes les jouissances de l'Italie et de Paris. Je vivais à Rome au sein des beaux-arts et chez le comte de Stainville, alors ambassadeur de France; dans l'intimité d'une société dont les agréments étaient au-dessus de tout ce que j'ai trouvé depuis, à Paris, de plus exquis en ce genre. »

Le comte de Stainville, dont il est ici question, n'est autre que le duc de Choiseul, qui porta d'abord le nom de Stainville. Gleichen se rencontra aussi avec la duchesse de Choiseul, alors comtesse de Stainville, pour laquelle il conçut, dit-on, des sentiments plus tendres que ne le comporte la simple amitié. Chargé par son souverain d'une instance à suivre à la cour de France, il revint faire à Paris un séjour de quelques mois (1759), qu'il passa dans l'intimité de Grimm, du baron d'Holbach, de Diderot. Les rares qualités du jeune diplomate, ses manières ouvertes, sa bonne mine, l'agrément de sa conversation lui attirèrent partout de puissantes sympathies. Le duc de Choiseul s'employa activement pour lui faire obtenir un poste plus considérable que celui de ministre d'un petit Etat comme Baireuth; il eût voulu lui faire confier d'emblée les fonctions de ministre de Danemark à Paris; mais la faveur dont jouissait le titulaire, qu'il eût fallu éloigner, empêcha d'abord la réalisation de ce projet; on obtint seulement du roi de Danemark que Gleichen serait envoyé en la même qualité à Madrid. Il y passa trois années, de 1760 à 1763. Rappelé près la cour de Versailles en juin 1763, il occupa jusqu'en 1770 le poste diplomatique qu'il ambitionnait, et son rappel coïncide presque avec la chute de son protecteur, le duc de Choiseul. Pendant cette période, il eut à s'occuper, pour le Danemark, des questions les plus délicates, soulevées par l'ambition de la Russie et nécessitant un rapprochement plus étroit de la cour de Copenhague avec celle de Versailles; il coopéra à l'entente qui s'établit entre les pays scandinaves et la France, pour dérober le commerce maritime au despotisme de l'Angleterre et de la Hollande, et régla le payement d'anciens subsides dus par la France depuis les traités de 1749 et 1753. Ces services éminents lui méritèrent la croix de chevalier de l'ordre de Danebrog. Lors du voyage que fit en France le roi de Danemark, en 1768, ce fut le baron de Gleichen qui le reçut et l'accompagna partout. Il encourut néanmoins la défaveur du comte de Bernstorf, qui le fit rappeler et qui, revenu de ses préventions mal fondées, l'envoya à Naples. Il y conclut, en 1770, un traité avantageux pour le commerce danois; mais, l'année suivante, son prédécesseur à cette cour, le comte d'Ostein, ayant remplacé Bernstorf au ministère, supprima le poste diplomatique de Naples. On offrit au baron de Gleichen, comme compensation, celui de Stuttgard; mais il refusa et demanda à prendre sa retraite.

Libre à trente-six ans de toute charge publique et suffisamment riche pour s'en passer, il résolut de se livrer tout entier à son goût pour les lettres et la société française, et revint se fixer à Paris. Le duc de Choiseul était disgracié; il alla le voir dans son exil, à Chanteloup, et, renouant tous les liens que ses diverses missions diplomatiques avaient momentanément relâchés, il vécut en France jusqu'aux approches de la Révolution. A cette époque, il retourna à Baireuth, puis se fixa à Ratisbonne, où il mourut âgé de soixante-douze ans, au moment où Napoléon foulait toute l'Allemagne en conquérant.

A Ratisbonne, le baron de Gleichen employa ses loisirs à étudier la philosophie et publia, entre autres ouvrages, ses *Hérésies métaphysiques* (1791), traduites en français sous le titre d'*Essais théosophiques* (1792); *Pensées sur divers sujets de la politique et des arts libéraux* (1797). Enfin il composa le plus remarquable de ses livres, ses *Denkwürdigkeiten* (*Mémoires*), qui n'ont été imprimés qu'en 1847 (Leipzig, in-8°). Il a consigné dans ces *Mémoires* tous ses souvenirs et divers témoignages de l'affection de ses amis; on y trouve, entre autres, de curieuses lettres de Mme de Choiseul, de la margrave de Baireuth, du marquis de Mirabeau et de quelques autres personnages du XVIIIe siècle. Doué d'un rare esprit d'observation, il a finement étudié toute cette société, si raffinée et si portée à la superstition, si audacieuse dans ses idées de réformes religieuses et sociales,

et si bien dupée par des mystiques et des charlatans. C'est dans les *Mémoires* du baron de Gleichen que l'on trouvera les notions les plus abondantes sur les personnages singuliers de la fin de ce siècle, Mesmer, le comte de Saint-Germain, Cagliostro, les convulsionnaires, le mystique Saint-Martin, etc. Ces notes, prises sur le vif, ont un grand intérêt et un surprenant cachet de sincérité. Poussé par son ingénieux esprit de curiosité, non-seulement il aimait à se rencontrer avec ces individualités extraordinaires, mais il voulait les suivre, s'attacher à elles, ne les quitter qu'après en avoir tiré, autant que possible, le dernier mot. Aussi le livre où il a consigné ses impressions a-t-il été souvent mis à profit, surtout par le publiciste allemand Dulau, pour la rédaction de ses *Personnages énigmatiques et mystérieux*. L'hypothèse qu'il propose au sujet de l'énigme historique du Masque de fer mérite d'être examinée à fond et ne manque pas de probabilité.

GLEICHENBERG, ville d'Autriche, dans le magnifique *Klausnerstahl*, qui forme en cet endroit un beau bassin et offre de ravissantes promenades. Château bâti sur un rocher inaccessible et dominé par une haute montagne d'où l'on découvre une vue admirable.

Eau froide, carbonatée sodique, chlorurée sodique ou ferrugineuse, gazeuse, émergeant par six sources : *Constantinsquelle*, source de Constantin ; *Klausnerstahlquelle*, source ferrugineuse de l'Ermite ; *Johannisbrunnen*, source de Jean ; *Römerquelle*, source des Romains ; *Werlesquelle*, source de Werlé ; *Karlsquelle*, source de Charles. La température de ces eaux varie de 12°,2 à 16°,2 ; elles s'emploient en boisson, en bains et en douches, suivant les sources.

« L'eau de la Constantinsquelle, dit M. Le Pileur, se rapproche par ses principes de celle d'Ems et produit sur l'organisme des effets analogues. Elle agit comme bicarbonatée contre les affections qui réclament l'usage des eaux de ce genre, et, comme chlorurée, elle est reconstituante et prévient les inconvénients de la saturation alcaline chez les sujets anémiques ou lymphatiques, dont elle modifie heureusement l'hématose. La source de Jean est moins riche en sels alcalins, et celle de l'Ermite en est relativement dépourvue ; elles sont employées, surtout la dernière, comme ferrugineuses. »

GLEICHÉNIACÉ, ÉE adj. (glé-ché-ni-a-sé — rad. *gleichénie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gleichénie.

— s. f. pl. Famille ou tribu de fougères, suivant les divers auteurs, comprenant les deux genres gleichénie et platyzome.

GLEICHÉNIE s. f. (glé-ché-nî — de *Gleichen*, bot. allem.). Bot. Genre de fougères, type du groupe des gleichéniacées.

—**Encycl.** Ce genre de plantes est caractérisé par des frondes dichotomes ou fourchues, des capsules réunies en groupes presque arrondis et dépourvus d'indusie. Il comprend un petit nombre d'espèces, dont la plus connue est la *gleichénie de Hermann*, qui se trouve répandue dans toutes les régions chaudes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie. Son rhizome renferme une fécule légèrement amère et aromatique, employée comme aliment, après qu'elle a subi la torréfaction, en Perse, en Australie et au Japon. Dans ce dernier pays, les cendres de cette fougère entrent dans la composition d'une pommade fort vantée contre les aphthes et les ulcères de la bouche.

GLEICHÉNITE s. f. (glé-ché-ni-te — rad. *gleichénie*). Bot. Genre de fougères fossiles, analogue au genre gleichénie.

GLEICHMANN (Jean-Zacharie), également connu sous le nom de **Clarus-Michael Helmona**, historien allemand, mort en 1758. Il fut d'abord avocat à la cour de Saxe-Gotha, puis remplit les fonctions de receveur des impositions en Thuringe. Gleichmann a composé un assez grand nombre d'écrits qu'il a publiés sous divers pseudonymes. Les principaux sont : *Delineatio juris saxonici* (1717) ; *Spicilegium nonnullorum scriptorum reformationis* (Gotha, 1723-1727, in-4°) ; *Curiosités historiques du règne de l'électeur de Saxe, Frédéric III, surnommé le Sage* (1733, in-4°) ; la *Vérité de l'histoire de la papesse Jeanne* (1744) ; *Apologie de la princesse turque qui épousa le comte Louis de Gleichen* (1745, in-4°).

GLEIG (George-Robert), écrivain anglais, né à Stirling le 20 avril 1796. Fils d'un évêque anglican, il fit ses études à Glascow, les termina à l'université d'Oxford, puis s'engagea, en 1812, dans un régiment qui partait pour le Portugal. Il assista à la plupart des batailles qui terminèrent cette campagne, alla ensuite faire la guerre en Amérique et fut blessé au siége de Washington. A la paix, il se fit mettre en disponibilité, afin de continuer à Oxford ses études. Après avoir obtenu le titre de docteur, il se maria, entra dans les ordres et obtint de l'archevêque de Cantorbéry une des principales cures du comté de Kent. C'est là qu'il composa son premier livre, le *Subalterne* (1825), dont le succès l'engagea bientôt à publier d'autres ouvrages. En 1834, M. Gleig fut nommé chapelain de l'hôpital de Chelsea, et, en 1844, aumônier en chef de l'armée anglaise. En 1846, il proposa un projet d'enseignement militaire qui lui valut l'emploi d'inspecteur général des écoles régimentaires. M. Gleig a beaucoup produit, et dans des genres très-différents ; nous citerons, parmi ses œuvres : une *Explication de la Cène*, l'*Histoire de la Bible*, des *Sermons*, une *Histoire de la guerre d'Amérique*, à laquelle il prit part, une *Histoire de l'Inde anglaise*, les *Mémoires de sir Thomas Munro*, les *Mémoires de Warren Hastings*, la *Biographie des célébrités militaires de l'Angleterre*, une *Histoire familière d'Angleterre*, les *Invalides de Chelsea*, l'*Hôpital de Chelsea et ses traditions*, le *Hussard*, *Allan Breck*, les *Récits de Waterloo*, le *Dragon*, les *Chroniques de l'abbaye de Waltham*, le *Vicaire de campagne* et les *Vieilleries et nouveautés*, recueil d'articles parus dans des journaux et des revues.

GLEIM (Jean-Guillaume-Louis), poëte allemand, né à Ermsleben (principauté de Halberstadt) en 1719, mort en 1803. Il fut successivement secrétaire du margrave de Brandebourg, du prince de Dessau et du grand chapitre de sa ville natale. La *Société des Muses* de Halle le compte au nombre de ses fondateurs. Gleim est un des poëtes de second ordre qui ont eu le plus de succès en Allemagne. Ses poésies légères lui ont valu le surnom d'*Anacréon allemand*, et ses chants guerriers sur la guerre de Sept ans celui de *Tyrtée de l'Allemagne*. Il ne prit aucune part à la guerre entre les partisans de la littérature française et l'école qui, repoussant toute influence étrangère, travaillait alors à la réforme du goût national. Il est le premier écrivain de son pays qui composa des fables et des romances. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Halberstadt (1811-1813, 7 vol. in-8°) et complétées, en 1841, par un volume publié à Leipzig. On y remarque surtout : *Chansons badines* (1745) ; *Chansons prussiennes faites par un grenadier dans les campagnes de 1756-1757* ; le *Livre rouge* (1774) ; *Poésies nocturnes* (1802).

GLEIPNIR, nom du lien que fabriquèrent les nains scandinaves pour enchaîner le loup Fenris, la terreur des dieux mêmes. Six matières différentes entrèrent dans la composition de ce lien magique : le pas d'un chat, la barbe d'une femme, la racine d'un rocher, un soupir d'ours, une âme de poisson et de la fiente d'oiseau.

GLEISSIN s. m. (glè-sain). Ichthyol. Espèce d'anchois.

GLEISWEILER, station balnéaire des bords du Rhin, dans la Bavière rhénane, à 12 kilom. N. de Landau, avec un village de 600 hab. Bel établissement hydrothérapique, fondé par le docteur Landau, et renfermant 66 chambres, un restaurant, une salle de billard, des chambres de bains séparées pour les deux sexes, etc. L'eau, dont la température varie de 7 à 9 degrés Réaumur, est amenée de la montagne qui domine l'établissement dans un réservoir placé à 23 mètres au-dessus des chambres de bains. Près de l'établissement s'élève le chalet suisse, où se font les cures de petit lait. Les environs offrent un grand nombre d'agréables promenades.

GLEIWITZ, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 66 kilom. S.-E. d'Oppeln, ch.-l. de cercle, sur la Klodnitz ; 11,[illegible]51 hab. Importantes filatures de laine ; nombreuses fabriques de draps. Dans les environs à vingt minutes de la ville, on voit une usine royale, fondée en 1792, qui occupe 300 ouvriers, et qui contient, outre un haut fourneau à coke, quatorze feux d'affinerie, des fours à émailler, une fonderie de canons et d'ouvrages en fonte. Gleiwitz est en outre le siége principal de l'industrie des mines de la haute Silésie. Dans la ville, où se trouvent un tribunal de 1re instance, un gymnase et une école supérieure, on remarque une belle église du XIIe siècle, renfermant un monument en l'honneur du comte de Reden, ministre prussien en 1815.

GLEIZAL (Claude), conventionnel, né à Genestelle (Ardèche) en 1760, mort en 1824. D'abord avocat, il fut envoyé par ses compatriotes à la Convention, et vota la mise en accusation de Marat ainsi que la mort de Louis XVI, mais avec un sursis à l'exécution. Il se fit oublier sur les bancs de la Plaine pendant la Terreur, prit part aux travaux du comité de législation après le 9 thermidor, devint, après la session conventionnelle, secrétaire rédacteur des procès-verbaux, poste qu'il conserva jusqu'en 1814, dut sortir de France comme régicide en 1816, et y rentra quelques années après.

GLEIZES (Jean-Antoine), philosophe français, né à Dourgne (Tarn) en 1773, mort près de Mazères (Ariége) en 1843. Après avoir essayé de l'étude de la médecine, Gleizes entra, en 1795, à l'École normale. Le spectacle de nos dissensions civiles émut profondément l'âme du jeune homme. Comment se fait-il que l'homme, malgré l'instinct de la conservation de l'espèce, en arrive à des actes de cruauté qui font horreur ? « Gleizes, dit M. Michel Nicolas, crut en trouver la cause dans l'habitude de tuer les animaux et de manger de leur chair. Il lui sembla que l'alimentation animale développe les penchants grossiers et féroces, obscurcit l'intelligence, et introduit dans l'organisation humaine des principes délétères, sources des maladies et des infirmités du corps. » Quel remède apporter à cet état de choses ? Comment faire prédominer dans l'esprit de tous le respect de la vie, qui est une loi divine ? En changeant le système d'alimentation, en revenant à un régime purement végétal, qui avait dû être celui de l'espèce humaine à son origine. Gleizes renonça donc, à partir de ce moment, à toute nourriture animale ; et telle devint, en peu de temps, son aversion pour les viandes, qu'il lui fut bientôt impossible d'en supporter l'odeur et de s'asseoir à une table sur laquelle on en servait. Bientôt, soit par suite de ce régime, soit plutôt à cause de la régularité parfaite de sa vie, Gleizes, dont la constitution physique était des plus débiles, acquit une grande vigueur musculaire. C'était un homme bon, bienveillant, d'une inépuisable charité envers les malheureux, du commerce le plus facile, bien qu'il recherchât la solitude.

Le système d'alimentation de Gleizes a trouvé en France bien peu de partisans ; mais il n'en a pas été de même en Angleterre, et surtout en Allemagne et en Amérique, où ont été fondées de nombreuses sociétés de *légumistes*. La *Vegetarian Society* a fait mettre le portrait du philosophe français dans le lieu où elle tient ses séances. Nous citerons de cet écrivain : les *Nuits élyséennes* (Paris, an IX, in-8°) ; *Séléna* ou la *Famille samanéenne* (Paris, 1838, in-8°), ouvrage qui est le même que le précédent, sauf qu'il est écrit sur un nouveau plan ; les *Agrestes* (Paris, 1804, in-18) ; le *Christianisme expliqué : l'unité des croyances pour les chrétiens* (Paris, 1830, in-8°), réédité en 1837 ; *Thalysia* ou la *Nouvelle existence* (Paris, 1840-1842, 3 vol. in-8°).

GLEMBOCKI (Joseph-Théodore), littérateur polonais, né à Cracovie en 1810. Après avoir fait ses études à l'université de sa ville natale, il entra, en 1828, dans l'armée polonaise, servit, comme officier d'artillerie, dans les rangs de l'insurrection, et revint ensuite à Cracovie, où il s'est, depuis cette époque, occupé de travaux scientifiques et littéraires, relatifs surtout à l'histoire militaire de sa patrie. On a de lui : *Principes de géométrie plane* (Cracovie, 1839) ; *Précis d'histoire militaire pour servir d'introduction à l'étude de l'art de la guerre* (Cracovie, 1848) ; les *Etablissements publics de bienfaisance existant actuellement à Cracovie* (Cracovie, 1852) ; *Invasion de Charles-Gustave de Suède en Pologne, sous le règne de Jean-Casimir, pendant les années* 1655, 1656 *et* 1657 (Cracovie, 1861) ; *Comparaison des principes de la grande guerre et de la guerre de partisans* (Cracovie, 1864) ; *Tableau des écoles militaires qui ont existé en Pologne* (Cracovie, 1866), etc. Il a, en outre, fourni un grand nombre d'articles, relatifs à l'art militaire, à plusieurs journaux et recueils périodiques polonais.

GLEN s. m. (glènn). Géogr. Nom que l'on donne, en Écosse, aux vallées de peu d'étendue.

GLEN (Jean-Baptiste DE), théologien liégeois, né vers 1552, mort à Liége en 1613. Il entra dans l'ordre des Augustins, se fit recevoir docteur à Paris (1586), accompagna à Rome l'ambassadeur de France, vers 1588, et, de retour à Paris, se jeta dans le parti de la Ligue. En 1592, Glen fut élu provincial de son ordre. Il a composé, entre autres ouvrages : *Du devoir des filles* (1597, in-4°) ; *Histoire pontificale ou plustost démonstration de la vraye Eglise* (Liége, 1600, in-4°) ; *Economie chrestienne* (Liége, 1608, in-8°) ; *Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise catholique, apostolique et romaine* (Bruxelles, 1609, in-8°).

GLEN (Jean DE), imprimeur et graveur liégeois, frère du précédent, né vers le milieu du XVIe siècle. Il a composé et imprimé : les *Merveilles de la ville de Rome* ; *Du debvoir des filles, traité brief et fort utile ; item plusieurs patrons d'ouvrages pour toutes sortes de lingeries* (Liége, 1597, in-4°) ; *Des habits, mœurs, cérémonies et façons de faire, avec des pourtraits des habits* (Liége, 1601, in-8°). Ces ouvrages, fort recherchés des bibliophiles, sont ornés de figures sur bois, dessinées et gravées par de Glen.

GLÉNAC, village et comm. de France (Morbihan), cant. de Gacilly, arrond. et à 55 kilom. de Vannes, au confluent de l'Oust et de l'Aff ; 801 hab. Minerai de fer alimentant les forges de La Nouée. Restes d'une église paroissiale très-ancienne. Château de Sourdéac. Curieuse croix monolithe dite de la Justice.

GLENANS (les), groupe de neuf îlots dans l'océan Atlantique, près des côtes de France (Finistère), à 14 kilom. de la pointe de Trévignon, vis-à-vis de Concarneau, dépendance de la commune de Fouesnant, dans l'arrond. de Quimper. Fabrication de soude. Fort Cigogne, sur l'îlot de ce nom ; sur l'îlot de Penfret, phare avec feu fixe à éclats.

GLENBERVIE (lord Sylvestre), homme politique anglais. V. DOUGLAS.

GLENCOE ou **GLENCONA**, belle vallée d'Écosse, dans la partie septentrionale du comté d'Argyle, près du lac Etive au S.-O. et de celui de Leven au N.-O. Cette vallée sauvage et pittoresque s'étend sur une longueur de 12 kilom. C'est une des plus belles et des plus pittoresques vallées de l'Écosse. Le milieu est occupé par un petit lac qui donne naissance au torrent de Cona, chanté par Ossian, né, dit-on, sur ses bords. Sous le règne de Guillaume et de Marie, en 1691, un détachement de soldats commandés par le capitaine Campbell porta le fer et le feu dans cette vallée. Presque tous les hommes âgés de moins de soixante-dix ans furent impitoyablement massacrés ; les femmes et les enfants périrent de froid et de faim. Cet acte de barbarie attira de nombreuses malédictions sur la tête du roi Guillaume, qui essaya vainement d'en décliner la responsabilité.

GLENCROE, vallée d'Ecosse, comté d'Argyle, à l'extrémité du lac Long. Elle a environ 10 kilom. de longueur, et est entourée de hautes montagnes d'un sombre aspect. C'est l'une des plus sauvages et des plus pittoresques vallées des highlands de l'Ecosse.

GLENDALONG, village d'Irlande, comté et à 16 kilom. N.-O. de Wicklow, au milieu d'une vallée pittoresque ; 1,450 hab. Ce village s'élève sur l'emplacement d'une cité célèbre dans les premiers siècles du christianisme, comme sanctuaire des sciences et des arts ; elle fut le siége d'un évêché, réuni à celui de Dublin en 1214. On y voit des ruines curieuses, dont le principal groupe comprend : la Tour ronde, la cathédrale, l'église Notre-Dame, l'église Saint-Kévin, et un petit enclos appelé la Sacristie, qui sert actuellement de lieu de sépulture au clergé catholique romain. Dans le cimetière s'élève une ancienne croix, d'un seul bloc de granit de 4 mètres de hauteur.

GLÈNE s. f. (glè-ne — du gr. *glênê*, emboîture des os). Anat. Cavité de moyenne grandeur, creusée dans un os, et dans laquelle s'emboîte un autre os : *La* GLÈNE *a moins de profondeur et de diamètre que le cotyle, autre espèce de cavité destinée à la même fonction.* (Dupuy.)

— Mar. Couche annulaire que forme un cordage ployé en rond sur lui-même.

— Pêche. Panier couvert dans lequel les pêcheurs mettent leurs poissons.

GLÉNÉ (glé-né) part. passé du v. Gléner : *Cordage* GLÉNÉ.

GLENELG, fleuve de l'Australie, qui descend des monts Victoria, coule d'abord à l'O., puis au S.-O., et tombe dans la baie Discovery, après un cours de 180 kilom. ‖ Autre fleuve de l'Australie, dans la Tasmanie ; il descend des collines appelées les monts Stephen, coule au N.-O., puis à l'O. et au S., et se jette dans la baie de Doubtful, après un cours de 120 kilom. Il est salé pendant environ la moitié de son parcours.

GLÉNER v. a. ou tr. (glé-né — rad. *glène*). Mar. Ployer en rond sur lui-même, en parlant d'un cordage.

GLENFINLAS, torrent d'Ecosse, qui arrose une belle vallée dans laquelle Walter Scott a placé la scène de la ballade intitulée : *Glenfinlas lord Ronald's Coronach*. Ce torrent forme une jolie cascade.

GLENLUCE, ville d'Ecosse, près de la baie de ce nom, à 21 kilom. de Wigton ; 1,000 hab. Ruines d'une abbaye fondée en 1190 par Alan, lord de Galloway. La salle capitulaire est encore bien conservée.

GLENNE (la), ancien petit pays de France, dans l'Autunois, compris aujourd'hui dans les départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire.

GLENN'S FALLS (les *Chutes du Glenn*), bourg des Etats-Unis, Etat de New-York, sur la rive gauche de l'Hudson, à 86 kilom. N. d'Albany ; 2,750 hab. Il y existe trois églises et une académie. Les chutes pittoresques de l'Hudson ont à cet endroit une hauteur totale de 16 mètres, et produisent une force motrice considérable, qui fait marcher un grand nombre de moulins et de manufactures de marbre.

GLÉNODINE s. f. (glé-no-di-ne — du gr. *glênê*, ocelle ; *dinos*, tournoyant). Infus. Genre d'infusoires polygastriques de la famille des péridinés.

GLÉNOÏDE adj. f. (glé-no-i-de — du gr. *glênê*, emboîture des os ; *eidos*, aspect). Anat. Se dit de la cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus : *Cavité* GLÉNOÏDE. ‖ Substantiv. : *La* GLÉNOÏDE. ‖ On dit aussi GLÉNOÏDALE dans les deux cas.

GLÉNOÏDIEN, IENNE adj. (glé-no-i-di-ain, iè-ne — rad. *glénoïde*). Anat. Qui appartient à la cavité glénoïde, et en général aux cavités légères qui servent à l'emboîtement d'un os dans un autre : *Cavité* GLÉNOÏDIENNE.

GLÉNOMORE s. m. (glé-no-mo-re — du gr. *glênê*, ocelle ; *moron*, mûre). Infus. Genre d'infusoires polygastriques de la famille des monades.

GLENON (le), ancien petit pays de France, dans le Nivernais, enclavé aujourd'hui dans le département de la Nièvre.

GLÉNOPHORE s. m. (glé-no-fo-re — du gr. *glênê*, ocelle ; *phoros*, qui porte). Infus. Genre d'infusoires rotatoires de la famille des ichthydes.

GLÉNOTRÉMITES s. m. pl. (glé-no-tré-mi-te — du gr. *glênê*, œil ; *trêma*, trou). Echin. Groupe d'échinodermes crinoïdes fossiles.

GLENROY, vallée de l'Ecosse, comté et à 40 kilom. S.-O. d'Inverness, célèbre par ce que l'on appelle les *Routes parallèles*. Ces routes consistent en une série de terrasses parfaitement unies, et courant parallèlement

les unes aux autres, sur les bords et dans toute la longueur de la vallée. La plus élevée est à 385 mèt. d'alt.; les deux autres sont un pèu plus basses. On n'est pas d'accord sur l'origine de ces terrasses; mais on les regarde généralement comme les margelles d'anciens lacs, qui occupaient toute la surface de la vallée.

GLENVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 5 kilom. O. de Sandy-Hill, sur l'Hudson, à l'embouchure de la petite rivière de la Glenn, qui y forme une belle chute; 4,207 hab.

GLÉON (Geneviève SAVALETTE, marquise DE), femme auteur, née à Paris vers 1732, morte à Vicence en 1795. La vivacité de son intelligence et les charmes dé sa personne en firent la reine des réunions que son oncle, Savalette de Magnanville, donnait à la Chevrette, dans la vallée de Montmorency; la jeune femme y joua avec beaucoup de talent la comédie de société, et même elle composa quelques pièces, qui furent représentées sur le petit théâtre de la Chevrette, où un de leurs principaux interprètes était le chevalier de Chastellux, intimement lié avec la marquise de Gléon pendant plusieurs années. A l'époque de la Révolution, elle se rendit en Italie, où elle termina ses jours. On a publié, sous le titre de *Recueil de comédies nouvelles* (Paris, 1787, in-8°), trois comédies en prose de M^me^ de Gléon. Il y a dans ces pièces de l'esprit, des traits de fine observation; mais on n'y trouve ni comique ni mouvement.

GLÉONÈME s. m. (glé-o-nè-me — du gr. *gloios*, glutineux; *nêma*, fil). Infus. Genre d'infusoires polygastriques de la famille des bacillariées.

GLETTE s. f. (glè-te — allem, *glätte;* de *glatt*, uni, lisse, qui appartient à la même famille que le grec *lis* pour *glis*, lisse, pelé, *litos*, lisse, uni). Métallurg. Litharge, oxyde de plomb.

GLETTERON s. m. (glè-te-ron). Bot. Nom vulgaire de la lampourde ou grateron.

GLEUCOMÈTRE s. m. (gleu-ko-mè-tre — du gr. *gleukos*, moût; *metron*, mesure). Techn. Instrument qui sert à connaître la pesanteur spécifique du moût de raisin et la quantité de sucre qu'il contient.

GLEUCOMÉTRIE s. f. (gleu-ko-mé-trî — rad. *gleucomètre*). Techn. Détermination de la pesanteur spécifique du moût de raisin.

GLEUCOMÉTRIQUE adj. (gleu-ko-mé-tri-ke — rad. *gleucométrie*). Techn. Qui a rapport à la gleucométrie, au gleucomètre : *Expériences* GLEUCOMÉTRIQUES. *Appareil* GLEUCOMÉTRIQUE.

GLEY (l'abbé Gérard), théologien et savant linguiste français, né à Gérardmer (Vosges) en 1761, mort en 1830. Il émigra en 1791, professa la langue française à Bamberg, où il rédigea un journal allemand, suivit le maréchal Davout en 1806, administra en son nom la principauté polonaise de Lowicz, puis fut successivement principal des collèges de Saint-Dié (1813), Alençon, Moulins et Tours, prêtre des Missions étrangères (1823) et chapelain de l'hôtel des Invalides (1824), poste qu'il a conservé jusqu'à sa mort. Pendant son séjour à Bamberg, l'abbé Gley fit une étude particulière de la langue francique; c'est ainsi qu'il découvrit, en 1795, le curieux manuscrit écrit en cette langue, qui se voit aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut. Ses principaux ouvrages sont : *Langue et littérature des anciens Francs* (1814, in-8°), le premier livre publié sur ce sujet; *Voyage en Allemagne et en Pologne* (1816, 2 vol. in-8°), où l'on trouve des détails curieux sur Copernic; *Philosophiæ turonensis institutiones* (1813-1824, 3 vol. in-12).

GLEYRE (Charles-Gabriel), peintre suisse, né à Chevilly (canton de Vaud) en 1808. Venu à Paris de très-bonne heure, M. Gleyre entra d'abord à l'atelier de Hersent. Il en sortit en 1824, à peine âgé de seize ans, et se livra à des études solitaires, où il grandit et comme peintre et comme poëte. Après quelques années passées dans une retraite studieuse, M. Gleyre fit un voyage en Orient et passa quatre ou cinq ans en Egypte. A son retour, il s'arrêta en Italie. De Rome, il envoya au Salon de 1833 quelques portraits à l'aquarelle. Ce fut son début aux expositions parisiennes. Mais il n'aborda sérieusement le Salon qu'en 1840. Son *Saint Jean inspiré par la vision apocalyptique* fit sensation dans le monde des artistes. Gustave Planche, qui, comme on le sait, n'était pas prodigue d'éloges, vanta la couleur vigoureuse, le dessin pur, le mouvement naturel, le caractère bien extatique de cette figure, et il ajouta : « Ce tableau révèle chez l'auteur un remarquable talent d'exécution, une largeur de pinceau qui demande à être appliquée sur une grande échelle. »

Au Salon de 1843, M. Gleyre exposa le *Soir* ou les *Illusions perdues*, composition où il a mis toute son âme de poëte, toute sa délicatesse de coloriste. Cette peinture, qui a été acquise par l'Etat pour le musée du Luxembourg, eut un succès éclatant. A l'époque où elle parut, Delaroche, dont l'école était la plus fréquentée de toutes celles de Paris, s'apprêtait à partir pour Rome; avec son assentiment, une députation de ses élèves alla offrir à M. Gleyre la direction de l'atelier. M. Gleyre accepta. Ces élèves ont tous conservé le meilleur souvenir de ses conseils de maître et d'ami.

En 1845, le *Départ des apôtres* vint montrer plus puissant encore le côté du talent de M. Gleyre qui s'était révélé dans le *Saint Jean*, c'est-à-dire l'héroïsme du sentiment religieux. Cette œuvre fut toutefois très-diversement appréciée. Elle a été habilement gravée par M. L.-A. Gautier. La *Danse des Bacchantes*, composition d'un sentiment et d'un caractère bien antiques, est le dernier ouvrage (Salon de 1849) que M. Gleyre ait exposé à Paris. Quels que soient les motifs qui aient pu déterminer cet artiste à garder rigueur au public qui accueillit ses premiers ouvrages avec tant de sympathie, nous pensons qu'il a tort, dans l'intérêt même de sa gloire, de fuir les grands concours parisiens, où, il faut bien le reconnaître, les réputations reçoivent leur plus éclatante consécration. M. Gleyre a pris part à diverses expositions organisées en Suisse; nous comprenons qu'il ait ainsi cru devoir favoriser son pays natal; malheureusement, ce n'est ni à Genève ni à Berne que se fondent et se consolident les renommées artistiques.

Parmi les œuvres les plus importantes de M. Gleyre, il faut citer : les *Romains vaincus passant sous le joug; Hercule aux pieds d'Omphale*, une page non moins estimable; *Panthée poursuivi par les Furies*. Nous ne devons pas oublier que M. Gleyre a peint des portraits remarquables. Ils ont le calme et la simplicité des portraits d'Ingres, avec moins de grandeur peut-être, mais avec plus de charme. Peints dans des gammes chaudes, fines, harmonieuses, ils sont, pour ainsi dire, plus humains.

GLIADINE s. f. (gli-a-di-ne — du gr. *glia*, colle). Chim. Principe albumineux azoté, qui contribue à la maladie des vins connue sous le nom de *graisse*. ‖ Nom donné par Gmelin à la matière colorante rouge du sang ou hématosine.

GLICHESAERE (Heinrich DER), poëte allemand du XII^e^ siècle. Il composa en dialecte souabe, mêlé de locutions suisses, un poëme qui est la plus ancienne version allemande du fameux roman du *Renard*. Il ne reste de l'ouvrage de Glichesaere que quelques fragments découverts par J. Grimm en 1840; mais on possède une sorte de refonte du poëme original, faite, peu de temps après la mort du poëte, par un écrivain qui a conservé l'anonyme.

GLICZNER (Erasme), un des plus savants écrivains polonais, né dans les environs de Bromberg vers 1535, mort en 1603. Après avoir étudié la théologie en Allemagne, il embrassa l'état ecclésiastique et se fit bientôt remarquer par son savoir et par son éloquence. Il administra successivement plusieurs paroisses réformées, et, dans toutes, ouvrit des écoles qu'il dirigeait lui-même. Il devint en dernier lieu premier pasteur de Posen et surintendant de toutes les églises de la confession d'Augsbourg, dans la grande Pologne. Il prit une part des plus actives aux querelles religieuses de son époque et, le premier, eut l'idée de réunir en une seule toutes les sectes religieuses non catholiques de la Pologne; mais cette union, qu'il était enfin parvenu à établir, fut rompue après sa mort. On a de lui : *Théorie et pratique par lesquelles on peut prévoir facilement les époques diverses, les événements bons ou mauvais, etc.* (Cracovie, 1558); *Livre très-bon, très-utile et très-nécessaire pour l'éducation des enfants* (Cracovie, 1558); *Er. Gliczneri libellus brevis ac dilucidus contra novos circumcisores Ecclesiæ cœnarios, etc.* (1564, in-4°); *De sacrosanctissima Trinitate* (1565); *Societas et symbola doctrinæ et morum Arii et Trideitarum modernorum arianorum* (1565); *Assertiones pro baptismo infantium* (1569); *Chronique d'Eutrope*, traduite du latin (1579); *Chronicon regum Poloniæ* (1597, in-4°), etc.

GLIDDON (George), archéologue et voyageur anglais, né dans le Devonshire en 1809. Il passa une partie de sa jeunesse à Alexandrie (Egypte), où son père avait un comptoir. Après s'être occupé quelque temps de commerce, il fut nommé consul des Etats-Unis au Caire, fonctions qu'il remplit pendant trois ans, durant la guerre entre Méhémet-Ali et le gouvernement turc. A la suite de démêlés avec le pacha, il quitta l'Egypte pour aller aux Etats-Unis, où il se fit naturaliser Américain et se mit à propager l'étude des antiquités égyptiennes et de la science créée par Champollion. Il a publié un grand nombre de brochures sur les hiéroglyphes et sur l'Egypte en général. En 1853, il a fait paraître, en collaboration avec le docteur Nott, de Mobile, un grand ouvrage d'ethnologie, les *Types de l'humanité*, qui, favorable à l'esclavage, a dû à cette opinion une grande partie de son succès dans les Etats du Sud.

GLIEMANN (Jean-George-Théodore), géographe danois, né à Oldenbourg en 1793, mort en 1828. Il parcourut à pied la plus grande partie du Danemark, se fit connaître par la publication de cartes et d'ouvrages géographiques, reçut, en 1821, un emploi à la chambre des rentes et fut mis, en 1824, à la tête du comptoir du Holstein-Lauenbourg. On doit à Gliemann, entre autres ouvrages : *Description géographique de l'Etat de Danemark* (Copenhague, 1817); *Description géographique et statistique du royaume de Danemark* (Copenhague, 1821, 3 vol. in-8°); *Tableau statistique de tous les Etats d'Europe* (1827, in-fol.).

GLIMES (Honorée DE), comtesse de BOSSUT, femme célèbre par ses aventures, née vers 1615, morte vers la fin du XVII^e^ siècle. Elle était fille du comte Geoffroy de Grimberg. « Elle possédoit, dit Tallemant des Réaux, la plus belle taille du monde, la gorge belle, les bras beaux, tous les traits du visage bien proportionnés, le teint fort blanc et les cheveux fort noirs. » La belle Honorée était veuve du comte de Bossut lorsqu'elle vit à Bruxelles Henri II de Lorraine, duc de Guise, qui était venu se réfugier dans cette ville. Le duc, aussi inflammable qu'inconstant, ne put voir la charmante veuve sans éprouver pour elle la plus vive passion. Il oublia complétement Louise de Mantoue, à qui il avait fait une promesse de mariage, demanda à Honorée de Glimes de devenir sa femme et, dans son empressement à faire célébrer cette union, il ne voulut point attendre le délai exigé pour la publication des bans (1641). Ce mariage, dont Louise de Mantoue attaqua la validité, fut loin d'être heureux. Le duc de Guise se fatigua bientôt de sa femme, dont il dissipa la fortune, retourna à Paris, après la mort de Richelieu, devint amoureux de M^lle^ de Pons et, pour l'épouser, résolut de faire casser son premier mariage. A cette nouvelle, Honorée de Glimes, au comble de l'irritation contre l'homme qui, après l'avoir ruinée, voulait lui faire la plus cruelle des insultes, forma le projet de se rendre à Paris, d'aller trouver le duc de Guise dans un lieu public, de lui demander s'il la reconnaissait ou non pour sa femme et, dans le cas d'une réponse négative, de le tuer, puis de se tuer elle-même. Elle partit en effet, mais recula devant l'accomplissement de son dramatique projet. Pour retourner en Flandre, elle dut, tant était grande sa misère, avoir recours à l'aumône. Honorée, à qui ses disgrâces n'avaient point fait perdre sa beauté, ne renonça ni au monde ni à l'amour, et elle eut de nombreux adorateurs, parmi lesquels nous citerons le jeune marquis d'Alluye.

GLIN, bourg d'Irlande, comté et à 47 kilom. S.-O. de Limerick, sur la rive gauche du Shannon, qui y atteint une largeur de 5 kilom.; 2,400 hab. Station de bains de mer très-fréquentée en été. Entrepôt de la pêche du saumon dans le Shannon et ses affluents. Exportation de beurre. Maison de correction; ruines de l'ancien château de Glin.

GLINA, ville des Etats autrichiens, dans les confins militaires, à 55 kilom. S. d'Agram, sur la petite rivière de son nom, ch.-l. du cercle régimentaire du 1^er^ banat; 2,000 hab. Grand marché aux bestiaux; aux environs, sources thermales et bains de Topuszko.

GLINE s. f. (gli-ne). Pêche. Panier couvert dans lequel les pêcheurs mettent leur poisson. ‖ On l'appelle aussi GLENE.

GLINIANY, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, gouvernement de Lemberg, cercle et à 22 kilom. O. de Zloczow; 2,500 hab., dont 600 juifs.

GLINKA (Serge-Nicolaëwitch), écrivain russe, né dans le gouvernement de Smolensk en 1771, mort en 1847. Il embrassa la carrière des armes, qu'il quitta en 1799 avec le grade de major. On a de lui quelques ouvrages d'éducation fort estimés, notamment : *Lectures pour les enfants* (Moscou, 1821, 12 vol.); *Histoire de la Russie à l'usage de la jeunesse* (Moscou, 1822, 14 vol.). Glinka a composé en outre quelques pièces de théâtre en vers, rédigé, de 1808 à 1821, le *Messager russe*, et donné une traduction des *Nuits* d'Young.

GLINKA (Fœdor-Nicolaëwitch), écrivain russe, frère du précédent, né près de Smolensk en 1788. Il fit, à peine âgé de dix-huit ans, la campagne fameuse qui se termina par la bataille d'Austerlitz. Mais son goût pour l'étude le décida bientôt à quitter le service pour se retirer dans sa ville natale, où il s'occupa uniquement de littérature. Il servit cependant encore, de 1812 à 1815, durant les campagnes contre la France, et fut, en 1815, après la paix, attaché comme aide de camp, avec le grade de colonel, au gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg. Tombé un moment en disgrâce, il reçut un emploi civil à Pedrosawodsk; mais, dès 1816, il fut rappelé dans la capitale de l'empire, et presque aussitôt nommé président de la Société des amis des lettres de Russie. Parmi les nombreux ouvrages de M. Glinka, nous devons citer : *Lettres d'un officier russe sur les campagnes de* 1805-1806 *et de* 1812-1815 (Moscou, 1815-1816, 8 vol.); *Cadeaux aux soldats russes* (Saint-Pétersbourg, 1818); *Chmjelnicki* ou *l'Affranchissement de la petite Russie* (Saint-Pétersbourg, 1818); une traduction en vers des *Psaumes*, du *Livre de Job*, et des poëmes; les *Souvenirs de la campagne de* 1812 (1826); *Essais allégoriques* (1826); la *Carélie* ou la *Captivité de Martha Johannowna* (1830); le *Tableau de la bataille de Borodino* (1839). — Sa femme, Avdotia Pavlovna GLINKA, née à Koutousof, morte en 1863, s'est fait également connaître dans la littérature russe par un grand nombre de nouvelles et de livres de piété, ainsi que par une traduction du *Chant de la cloche*, de Schiller (Moscou, 1832).

GLINKA (Grégoire-Andreiwitch), littérateur russe, né près de Smolensk en 1774, mort à Moscou en 1818. Il était cousin des précédents. Page à la cour impériale, puis officier, il quitta le service en 1799, devint successivement attaché au collége des affaires étrangères, censeur à Cronstadt, professeur de russe à l'université de Dorpat (1802), et fut chargé, en 1811, d'accompagner dans leur voyage sur le continent les grands-ducs Michel et Nicolas, frères de l'empereur Alexandre. Glinka a publié : *Ancienne religion des Slaves* (Milan, 1804); *Recueil d'écrits en vers et en prose* (Saint Pétersbourg, 1802); la *Fille de l'amour* ou *Tableau de famille*, en quatre actes, etc. Il a traduit, en outre, plusieurs ouvrages de l'allemand et du français, entre autres, les *Annales du règne de Catherine II*, de Storch (1801); *Rhétorique à l'usage des jeunes demoiselles*, de Gaillard; *Mémoires contemporains sur la Russie*, de Manstein, etc. — Un autre membre de la même famille, Dmitri-Gregoriewitch GLINKA, d'abord chargé d'affaires à Berlin et à Francfort, puis nommé, en 1857, ambassadeur de la Russie au Brésil, a publié en français les ouvrages suivants : *Esquisse d'une théorie du droit naturel* (Berlin, 1832), et *Philosophie du droit* ou *Explication des rapports sociaux* (Paris, 1842; Bruxelles, 1862, 2^e^ édit.).

GLINKA (Michel), compositeur russe, né près de Smolensk en 1804, mort en 1857. Riche et répandu dans la plus haute société, Glinka ne chercha d'abord dans la musique qu'une distraction, écrivant d'instinct des mélodies dans lesquelles se révélait une originalité pleine de séve. Après 1830, il se rendit en Italie; il en visita les principales villes, Venise, Milan, Naples, où, pendant trois ans, ses cantilènes et ses mélodies nationales, qu'interprétait alors Iwanoff, en pleine possession de son admirable voix de ténor, obtinrent dans les salons un succès de vogue. En 1836, Glinka revint à Saint-Pétersbourg, après un assez court séjour à Berlin, où Dehn lui donna des leçons de contre-point. Dès son arrivée, il travailla à la composition d'un grand opéra national, la *Vie pour le Czar*, qui ne fut représenté qu'en 1839 au Grand-Opéra de Saint-Pétersbourg. Il eut un éclatant succès. Un second opéra, emprunté au poëme populaire de Pouschkine, *Rousslann et Ludmila*, ne fut pas accueilli aussi favorablement.

L'auteur vint à Paris en 1844, organisa un concert dans la salle Herz, réunit un orchestre sous la direction de M. Tilmant, et fit entendre quelques fragments de ses opéras, qui ne donnèrent à l'auditoire qu'une très-imparfaite idée de son talent. Le compositeur passa en Espagne en 1845 et s'occupa de réunir des airs populaires qui firent le sujet de deux fantaisies pour orchestre. En 1852, M. Glinka retourna en Russie et fut nommé par l'empereur directeur de la chapelle impériale et de l'Opéra. Il travaillait à une messe avec orchestre quand la mort vint le surprendre à Berlin, à l'âge de cinquante-quatre ans.

La *Sota aragonesa*, qui a été souvent exécutée à Weimar sous la direction de Liszt, et *Souvenirs d'une nuit à Madrid*, deux fantaisies pour orchestre de Glinka, peuvent être rangés hardiment parmi les chefs-d'œuvre symphoniques. Citons encore, parmi les mélodies de ce maître éminent, le *Chant de l'alouette*, la *Cavatina*, le *Bolero*, le *Doute*, romance exquise, la *Berceuse*, qui fait presque oublier le petit chef-d'œuvre que Weber a baptisé du même nom.

GLINOLE s. f. (gli-no-le — du gr. *glinos*, nom de la plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des portulacées, tribu des calandriniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes du globe. ‖ On dit aussi GLINUS s. m.

GLINSK, bourg de la Russie d'Europe, prov. de Poltava, à 23 kilom. S.-O. de Romen, sur la rive droite de la Soula; 3,600 hab. Ce bourg fut fondé en 1625 par le Polonais Vichnevetschi.

GLINSKI (Michel), homme de guerre lithuanien, mort en 1534. Il servit avec éclat dans l'armée d'Alexandre Jagellon, roi de Pologne, vainquit les Turcs à la bataille de Ke[illegible]o (1506), mais se montra si cruel et si arrogant, qu'il perdit les bonnes grâces de Sigismond, successeur d'Alexandre. Irrité de ne plus jouir de la faveur royale, il se rendit auprès du czar de Moscou, qu'il engagea à s'emparer de la Lithuanie (1508), fut déclaré par les Polonais traître à la patrie et eut ses biens confisqués. En 1514, Glinski s'empara de Smolensk; mais le czar, craignant de sa part quelque trahison, le fit jeter dans une prison où il termina ses jours. Le poëte Niemcewicz a composé sur Glinski un chant national, et Winzik a écrit sur le même sujet une tragédie.

GLIRAIRE s. m. (gli-rè-re — lat. *glirarius*, de *glis*, loir). Antiq. rom. Endroit de la basse-cour où l'on élevait des loirs, dans les villas romaines.

GLIRIEN, IENNE adj. (gli-ri-ain, iè-ne — du lat *glis*, *gliris*, loir). Qui ressemble au loir. — s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre loir.

GLIRON s. m. (gli-ron — du lat. *glis*, même sens). Mamm. Nom du loir dans quelques provinces.

GLIS s. m. (gliss — mot lat.). Mamm. Nom du loir chez les Latins, conservé comme nom spécifique de l'espèce commune, *mioxus glis*.

GLISCÈBE s. m. (gliss-sè-be — du lat. *glis*, loir; *cebus*, singe). Mamm. Genre de quadrumanes de la famille des lémuriens ou makis.

GLISOLLES, village et comm. de France (Eure), cant. de Conches, arrond. et à 13 kilom. d'Evreux, sur l'Iton, qui y traverse de belles prairies et y forme de jolies cascades; 341 hab. Le château, construit au XVIIIe siècle, appartient à la famille de Clermont-Tonnerre; c'est un bel édifice agréablement situé sur le flanc d'une colline. Il est entouré d'un joli parc bien entretenu et arrosé par de belles eaux.

GLISOREX s. m. (gli-so-rèks — du lat. *glis*, loir; *sorex*, musaraigne). Nom scientifique des tupaïas, genre de mammifères.

GLISSADE s. f. (gli-sa-de — rad. *glisser*). Action de glisser, mouvement que l'on fait en glissant : *Il fit une* GLISSADE *et tomba.*

— Glace sur laquelle les enfants s'amusent à glisser. On dit mieux GLISSOIRE.

— Fig. Faiblesse; action coupable : *Cette femme vient de faire une* GLISSADE.

— Chorégr. Coupé que l'on fait pour aller de côté, sur une ligne droite.

— Art milit. Mouvement de la pique ou de la lance en avant ou en arrière.

— Techn. En termes de mégissier, action de promener le couteau à décharner du côté de la fleur de la peau : *La* GLISSADE *diffère du travers en ce qu'elle se donne sur la longueur de la peau et du côté de la fleur, tandis que le travers se donne sur la largeur de la peau et du côté de la chair.* (Maigne.)

GLISSAGE s. m. (gli-sa-je — rad. *glisser*). Techn. Opération qui consiste à faire descendre les bois par des couloirs, le long des montagnes.

GLISSANT, ANTE adj. (gli-san, an-te — rad. *glisser*). Sur quoi l'on glisse facilement : *Sentier* GLISSANT.

Les chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à le mouvoir sur le pavé *glissant*.
BOILEAU.

Sur cette montagne *glissante*,
Elevant sa roche roulante,
Sisyphe gémit sans secours.
LAMOTTE.

— Qui glisse dans les mains : *Plus l'on serre les choses* GLISSANTES, *plus elles échappent.* (Boss.)

— Fig. Prompt à échapper, difficile à saisir ou à conserver :

. . . . . Défiez-vous des rois,
Leur faveur est *glissante* : on s'y trompe, et le pire,
C'est qu'il en coûte cher. . . . .
LA FONTAINE.

— *Pas glissant, terrain glissant, chemin* ou *sentier glissant*, Affaire hasardeuse, circonstance où il faut déployer beaucoup d'adresse; situation où il n'est pas aisé de se maintenir en faveur, en crédit, en réputation, où il est difficile de ne pas faire une chute : *La cour est un pays dont le* TERRAIN *est si* GLISSANT, *qu'il faut beaucoup d'étude pour s'y maintenir.* (Mme Campan.)

Le théâtre est un *lieu glissant* pour une fille.
RIGAUD.

— Gramm. *Syllabe glissante*, Syllabe qui n'est pas accentuée.

— Littér. *Vers glissants*, Vers qui dépassent la mesure des autres vers employés dans la même pièce, et dans lesquels les dernières syllabes sont brèves.

GLISSÉ, ÉE (gli-sé) part. passé du V. Glisser. Introduit comme furtivement : *Lettre* GLISSÉE *sous la porte.* ‖ Mis comme en secret parmi d'autres choses; dit furtivement : *Un mot* GLISSÉ *à l'oreille. Une bonne grosse calomnie* GLISSÉE *dans un compliment.*

— s. m. Chorégr. Pas de danse qui consiste à passer le pied doucement devant soi, en touchant légèrement le plancher. ‖ On dit aussi GLISSADE.

GLISSEMENT s. m. (gli-se-man — rad. *glisser*). Action de glisser; mouvement de ce qui glisse : *Les larmes rendent le* GLISSEMENT *des paupières plus facile.* (Richerand.)

— Min. Espèce de rejet qui se forme, dans une mine, à l'endroit d'une faille, par l'effet des couches qui s'abaissent.

— **Syn. Glissement, glissade.** V. GLISSADE.

— **Encycl.** Mécan. Le *glissement* d'un corps sur un autre est un mouvement du premier, par rapport au second, dans lequel ils restent constamment en contact.

Le contact entre deux corps de formes quelconques peut avoir lieu par un, deux ou trois points. Il peut avoir lieu, entre deux corps de formes particulières, par tous les points d'une ligne ou d'une surface. Or, les déplacements relatifs sont généralement différents aux différents points de contact. Il y a donc lieu, lorsque deux corps glissent l'un sur l'autre, de considérer autant de *glissements* qu'il y a de points de contact.

Le *glissement* en chaque point de contact est simple ou mixte, suivant que le point de contact reste fixé sur l'une des surfaces frottantes ou change à la fois sur l'une et l'autre.

Dans le cas d'un *glissement* simple, on nomme vitesse de ce *glissement* la vitesse du point de contact sur la surface qui est le siége du déplacement, ramenée au repos.

Un *glissement* mixte se compose d'un *glissement* simple et d'un roulement, et il est toujours possible de concevoir qu'on ait séparé ces deux mouvements. La vitesse du *glissement* est d'ailleurs la somme ou la différence des vitesses des points de contact sur les deux surfaces frottantes.

— Constr. Le *glissement* des matériaux au contact est un des éléments les plus importants à considérer dans l'art des constructions. Il est généralement proportionnel à la dureté des corps et au poli des surfaces; toutefois, il dépend aussi de certaines causes assez obscures et mal étudiées jusqu'ici. Nous croyons devoir donner, à défaut de considérations théoriques à peu près impossibles dans l'état actuel de la science, quelques faits empiriques utiles à connaître. Les tables suivantes donnent le rapport du frottement à la pression ; nous n'avons pas besoin de dire que le rapport du *glissement* à la pression est précisément l'inverse de celui-ci.

Voici la table des résistances au *glissement*, à l'instant du départ et après un certain temps de repos :

NATURE DES CORPS ET ENDUITS. (*Expériences de M. Morin.*)	RAPPORT DU FROTTEMENT A LA PRESSION.
Calcaire tendre, bien dressé, sur calcaire tendre.	0,74
Calcaire dur, bien dressé, sur calcaire tendre.	0,75
Brique ordinaire, bien dressée, sur calcaire tendre.	0,67
Chêne debout, bien dressé, sur calcaire tendre	0,63
Fer forgé, bien dressé, sur calcaire tendre	0,49
Calcaire dur, bien dressé, sur calcaire dur	0,70
Calcaire tendre, bien dressé, sur calcaire dur	0,75
Brique ordinaire, bien dressée, sur calcaire dur	0,67
Chêne debout, bien dressé, sur calcaire dur	0,64
Fer forgé, bien dressé, sur calcaire dur.	0,42
Calcaire tendre sur calcaire tendre, avec mortier frais en sable fin	0,74
(*Expériences de divers.*)	
Grès uni sur grès uni, à sec (Rennie)	0,71
Grès uni sur grès uni, avec mortier frais (Rennie).	0,66
Calcaire dur poli sur calcaire dur poli (Rondelet).	0,58
Calcaire bouchardé sur calcaire bouchardé (Boitard).	0,78
Granit bien dressé sur granit bouchardé (Rennie)	0,66
Granit bien dressé, avec mortier frais, sur granit bouchardé (Rennie)	0,49
Caisse en bois sur pavé (Régnier).	0,58
Caisse en bois sur la terre battue (Hubert)	0,33
Pierre de libage sur un lit d'argile sèche (Lesbros).	0,51
Pierre de libage, l'argile étant humide et ramollie	0,34
Pierre de libage, l'argile pareillement humide, mais recouverte de grosse grève. . .	0,40

GLISSER v. n. ou intr. (gli-sé — du lat. *glacies*, glace; on a dit anciennement *glacier*). Se déplacer sans secousse; couler sans grand effort sur quelque chose d'uni, de gras : *On* GLISSE *facilement sur le verglas. Le pied* GLISSAIT *à chaque pas sur la terre détrempée par les pluies. Il est plus dangereux de* GLISSER *sur le gazon que sur la glace.* (Scribe.)

Ainsi tout change, ainsi tout passe;
Ainsi nous-mêmes nous passons,
Hélas! sans laisser plus de trace
Que cette barque où nous *glissons*
Sur cette mer où tout s'efface.
LAMARTINE.

‖ Tomber, se laisser couler de haut en bas : *Saisir une corde, et* GLISSER *jusqu'à terre. Les convives* GLISSÈRENT *sous la table.*

. . . . Plus d'un pâle bouquet
Glisse d'un sein de vierge et jonche le parquet.
SAINTE-BEUVE.

— Passer furtivement, marcher sans bruit : *Le voleur* GLISSE *sous les fenêtres de la maison qu'il veut dévaliser.*

— Pénétrer ou passer doucement : *Les derniers rayons du jour* GLISSAIENT *obliquement dans la cellule, rasant le plancher comme des flèches empourprées.* (C. Dollfus.)

. . . . Sur l'herbe fleurie
Glissent le soir les brises du printemps.
DE LATOUCHE.

‖ Se montrer et disparaître aussitôt : *A ces mots, un sourire ironique* GLISSA *sur les lèvres de Robert.* (X. Marmier.)

— Fig. Se laisser aller, s'abandonner; passer par une progression insensible : *Rien n'est plus facile que de* GLISSER *sur la pente de l'opposition.* (E. de Gir.) ‖ Ne faire presque aucune impression; passer légèrement, ne faire qu'effleurer : *Les leçons* GLISSENT *sur l'esprit des enfants. Il faut* GLISSER *sur bien des pensées et faire semblant de ne pas les voir.* (Mme de Grignan.) *Il y a des cœurs de marbre sur lesquels tout* GLISSE, *qui sont nés sans fiel comme sans tendresse et sans reconnaissance.* (Mme du Puisieux.)

Ici-bas il est plus d'épines que de roses;
Il faut légèrement *glisser* sur bien des choses.
LA CHAUSSÉE.

— *Glisser des mains*, Echapper des mains et tomber : *La soupière lui* GLISSA DES MAINS, *et le potage se répandit sur la table.* ‖ Fig. *Glisser des mains à quelqu'un*, Se soustraire à une obligation contractée envers lui : *C'est un homme qui* VOUS GLISSERA DES MAINS *au moment que vous y songerez le moins.* (Acad.)

— v. a. ou tr. Mettre, introduire, couler furtivement en quelque endroit : GLISSER *un papier sous la porte.* GLISSER *sa main dans la poche de quelqu'un.* GLISSER *une pièce de monnaie dans la main d'un pauvre.* ‖ Introduire, insinuer, faire entrer avec certaines précautions : GLISSER *un mot dans la conversation, dans l'oreille de quelqu'un.*

Se glisser v. pr. Se couler, s'introduire, passer doucement ou furtivement : SE GLISSER *dans la chambre.* SE GLISSER *le long du mur. Un serpent qui* SE GLISSE *entre les fleurs est plus à craindre qu'un animal sauvage qui s'enfuit vers sa tanière dès qu'il vous aperçoit.* (Fén.)

— Fig. Pénétrer, se trouver, se faire sentir : *L'espoir* S'EST GLISSÉ *dans mon cœur. Une faute* S'EST GLISSÉE *dans cette page. Une infinité d'abus* SE GLISSENT *dans ce qui passe par la main des hommes.* (Montesq.) *La tendresse* SE GLISSE *aisément sous les larmes.* (P. Raynal.)

Et l'espoir, malgré moi, *s'est glissé* dans mon cœur.
RACINE.

— Impersonnellem. : IL S'EST GLISSÉ *beaucoup de fautes dans cet ouvrage.* (Acad.) *Souvent, entre jeunes personnes du même âge,* IL SE GLISSE *quelque petite pointe de rivalité.* (Th. Leclerq.)

— **Syn. Glisser, couler, rouler.** V. COULER.

— **Allus. litt. Glissez, mortels; n'appuyez pas,** Allusion à un gracieux quatrain du poëte Roy. V. APPUYER.

GLISSEUR, EUSE s. (gli-seur, eu-se — rad. *glisser*). Celui, celle qui glisse sur la glace : *Des* GLISSEURS *habiles.*

GLISSIÈRE s. f. (gli-siè-re — rad. *glisser*). Mécan. Pièce métallique qui retient une autre pièce que le mouvement ferait dévier, et l'oblige à glisser sur elle sans s'écarter.

— Artill. Disposition de la partie inférieure d'un affût, qui permet de donner à la pièce une direction latérale.

— **Encycl.** Mécan. Dans les machines à vapeur, on donne le nom de *glissières* aux deux règles plates que l'on dispose en dessus et en dessous de la tête de la tige du piston, et entre lesquelles glisse, à frottement doux, le coulisseau ou la crosse qui la joint à l'extrémité de la bielle. Ces pièces servent à guider la tige du piston dans son mouvement rectiligne, et à éviter qu'elle ne soit faussée. Les *glissières* se font en acier fondu ou en fer recouvert d'une mise d'acier fixée au moyen de boulons à têtes noyées. Les *glissières*, étant solidement arrêtées par leurs deux extrémités, tendent à fléchir vers le milieu de leur longueur sous la composante verticale de l'effort qui donne le mouvement alternatif à la bielle; aussi leur épaisseur va-t-elle en croissant des extrémités vers le milieu. Leur largeur, nécessairement constante, est telle que la pression se trouve répartie sur une grande surface. Dans les machines verticales à action directe, les *glissières* sont naturellement verticales; ce sont quelquefois de simples colonnettes cylindriques, sur lesquelles roulent et glissent des galets guides ou directeurs. Dans les machines horizontales, elles sont telles que nous les avons décrites précédemment; toutefois, on rencontre des locomobiles et de petits appareils dans lesquels on a supprimé la *glissière* supérieure, qui, par le fait, ne remplit pas d'office bien marqué. Dans les locomotives, on rencontre des *glissières* horizontales ou inclinées, selon que les cylindres sont horizontaux ou inclinés eux-mêmes. On leur donne une section suffisante pour résister à la pression de la bielle motrice, qui peut atteindre, au moment du démarrage, à 1,000 et 1,500 kilogrammes, suivant la dimension des organes de la machine et la tension à laquelle fonctionne la vapeur.

GLISSOIR s. m. (gli-soir — rad. *glisser*). Techn. Sorte de petit coulant mobile, dans lequel passe une chaîne. ‖ Couloir ménagé sur le penchant d'une montagne pour faire descendre le bois coupé.

GLISSOIRE s. f. (gli-soi-re — rad. *glisser*). Chemin frayé sur la glace, pour y glisser par amusement.

GLISSON (François), anatomiste et philosophe anglais, né à Rampisham (Dorsetshire) en 1596, mort à Londres en 1677. Elevé, puis agrégé au collége Caïus à Cambridge, il succéda à Winterton comme professeur de médecine à l'université de cette ville. Agrégé, en 1634, au collége des médecins à Londres, il y professa l'anatomie jusqu'à l'époque de la guerre et de la révolution. La ville de Colchester, où il s'était retiré, ayant été occupée par les parlementaires, il revint à Londres et y continua avec un succès croissant ses travaux d'anatomie médicale. Ses recherches sur le rachitis (1650), maladie alors nouvelle, la publication de son *Anatomia hepatis* (1654) [anatomie du foie], la description de cette prolongation du tissu cellulaire appelée de son nom *capsule de Glisson*, d'autres travaux encore, jusqu'à son dernier écrit : *Tractatus de ventriculo et intestinis* (1678), firent de lui un des premiers membres de la réunion de savants anglais qui fut depuis la Société royale. Mais, non content de la renommée que ces travaux spéciaux lui avaient value, il poussa ses études du côté de la métaphysique. Il publiait, en 1672 : *Tractatus de natu substantiæ energitica, seu de vita naturæ ejusque tribus primis facultatibus*, ouvrage très-remarquable et très-original, qui attira surtout l'attention après la mort de l'auteur, quand on crut y reconnaître les germes et le plan tout entier de la *Monadologie* de Leibnitz. Dans cet ouvrage est exposée, dans le style le plus dur et le plus inintelligible, une théorie de la substance qui est assurément de la plus haute originalité. Contrairement aux théories cartésiennes, Glisson voit dans la substance tout autre chose qu'une abstraction, et le caractère distinctif par lequel il la désigne, c'est qu'elle est une force, une énergie active par soi. Elle subsiste, parce qu'elle agit; les deux caractères d'*énergie* et de *subsistance* ne se distinguent que dans notre esprit. Glisson fait consister la vie précisément dans cette puissance de tirer de son propre fonds ses diverses manières d'exister. Ce qui rend l'analogie de ce système avec celui de Leibnitz plus frappante encore, c'est que Glisson insiste sur ce fait qu'une substance ne reçoit rien du dehors, qu'elle est, comme il le dit, exclusive de toute communication (*fœderatio*) avec un sujet étranger et extérieur à elle.

Nous ne pousserons pas plus loin cette difficile analyse d'un livre si souvent ténébreux par l'idée et par l'expression. Nous nous bornons à signaler les évidentes analogies de ce système avec celui qui est une des gloires de Leibnitz. M. Cousin croit que Leibnitz n'a pas connu l'ouvrage de Glisson. D'autres critiques supposent, au contraire, comme il est naturel de le faire, que ce traité a contribué puissamment à la création de la métaphysique leibnitzienne. Ce qui est vrai, c'est que Glisson s'est servi d'un idiome presque inintelligible pour exposer des idées déjà bien assez difficiles à pénétrer par elles-mêmes; ce qui est vrai encore, c'est que le médecin anglais n'avait pas le génie de Leibnitz, et qu'il n'a pas su mettre ses théories en relief d'une manière aussi puissante que le philosophe allemand. Or c'est en métaphysique surtout qu'il faut de la méthode dans la déduction de ses idées et de la clarté dans le style.

GLOBAIRE adj. (glo-bè-re — rad. *globe*). Minér. Qui se compose d'un assemblage de masses globuleuses : *Roche* GLOBAIRE.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, tribu des hydrophiles, dont l'espèce type habite l'Inde.

GLOBATOR s. m. (glo-ba-tor — rad. *globe*). Echin. Section des clypéastres, genre d'échinodermes.

GLOBBÉE s. f. (glo-bé). Bot. Genre de plantes, de la famille des amomées, qui croissent dans l'Asie tropicale : *La* GLOBBÉE *pendante est une très-belle plante qui exhale de toutes ses parties une odeur agréable.* (Bosc.) ‖ On dit aussi GLOBBA.

GLOBE s. m. (glo-be — lat. *globus*, même sens). Corps sphérique, sphère : *Le centre, le diamètre d'un* GLOBE.

— Poétiq. Objet de forme globulaire : *Repose cette nuit encore, ô jeune Grec! sur les* GLOBES *d'albâtre de ta jeune épouse; demain viendra la mort.* (Byron.)

Le *globe* destructeur vole, siffle et fend l'air.
DELILLE.

Dans ces *globes* d'airain, le salpêtre enflammé
Vole avec la prison qui le tient enfermé.
VOLTAIRE.

Vomi d'un sein de bronze avec un bruit affreux,
Un *globe*, en s'élevant, forme un arc lumineux.
DULARD.

A peine l'on voyait s'élever sur son sein
Ces *globes* que l'Amour arrondit de sa main.
COLARDEAU.

Longtemps après sa chute, on voit fumer encore
La bouche du mortier, large, noire et sonore,
D'où monta pour tomber le *globe* au vol pesant.
V. HUGO.

Regarde une troupe enfantine,
Qui, par des tuyaux différents,
Dans l'onde, où le savon domine,
Forme des *globes* transparents.
DE BERNIS.

— Terre, planète de forme globulaire; s'emploie souvent absolument : *Le* GLOBE *terrestre. Notre* GLOBE. *On ne peut plus guère douter aujourd'hui que la masse primitive du* GLOBE *n'ait été d'abord en fusion et même en vapeur.* (Cuv.) *Les semences d'un seul pavot envahiraient le* GLOBE *en six ans.* (A. Martin.)

D'adorer les tyrans ce *globe* s'est lassé.
DOIGNY.

L'innombrable troupeau de la famille humaine
Se disperse à travers le *globe* révolté.
A. BARBIER.

Je pense; ma pensée atteste plus un Dieu
Que tout le firmament et ses *globes* de feu.
LEBRUN.

— Antiq. rom. Ordre circulaire dans lequel se rangeait une armée ou une légion romaine que l'ennemi entourait.

— Hist. Boule d'or surmontée d'une croix, que l'empereur d'Allemagne et quelques autres souverains portaient dans la main comme marque de leur dignité.

— Blas. Figure qui représente le monde sous la forme d'une boule.

— Cosmogr. *Globe terrestre*, Sphère sur laquelle sont représentées les diverses régions de la terre, avec leurs situations et leurs dimensions respectives. ‖ *Globe céleste*, Sphère sur laquelle sont représentées les constellations, avec les principales étoiles qui les composent.

— Physiq. *Globe électrique*, Globe de verre que l'on frotte pour l'électriser. ‖ *Globes fulminants*, Globes de feu qui rasent quelquefois la terre après un coup de tonnerre et éclatent ensuite avec fracas.

— Art milit. *Globe de compression*, Mine dont le fourneau, qui est surchargé, produit un rayon d'entonnoir trois fois plus long que la ligne de moindre résistance, et crève des galeries à une distance égale à quatre fois cette ligne.

— Anat. *Globe de l'œil*, Œil, organe de forme sphérique : *Le* GLOBE DE L'ŒIL, *dans les oiseaux, présente une cornée très-convexe.* (Richerand.)

— Chir. *Globe utérin*, Tumeur formée par l'utérus, après l'accouchement, au-dessus de la symphyse pubienne.

— Pathol. *Globe hystérique*, Sensation éprouvée par les femmes hystériques, et qui semble causée par une boule montant depuis l'utérus jusqu'au larynx, et produisant un sentiment de strangulation.

— Ichthyol. Poisson du genre tétrodon.

— Moll. Ancien genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve tres-globuleuse, renfermant des bucardes, des cames, etc.

— Zooph. Nom vulgaire d'une espèce d'oursin.

— Bot. *Globe du soleil*, Nom vulgaire de l'escholtzie de Californie.

— **Encycl.** Astron. Une sphère matérielle étant donnée, avant de la destiner à un usage scientifique, il faut la vérifier avec soin. Cette vérification peut se faire soit en comprenant la sphère entre deux plans horizontaux, l'un et l'autre mobile, le long d'une règle divisée, dont la distance doit rester constante quels que soient les deux points opposés par lesquels ils touchent la sphère, soit en décrivant sur cette sphère, de différents points de sa surface comme pôles, avec une ouverture de compas constante, de petits cercles qui devront avoir même rayon; on s'assurera que les rayons des petits cercles tracés sont égaux, en construisant chacun d'eux à part; pour cela, on choisira à volonté trois points sur chaque petit cercle, on prendra les distances mutuelles de ces trois points avec un compas, on construira sur le papier un triangle ayant pour côtés les distances trouvées, et on circonscrira un cercle à ce triangle; le rayon de ce cercle sera égal à celui du petit cercle sur lequel avaient été pris les trois points.

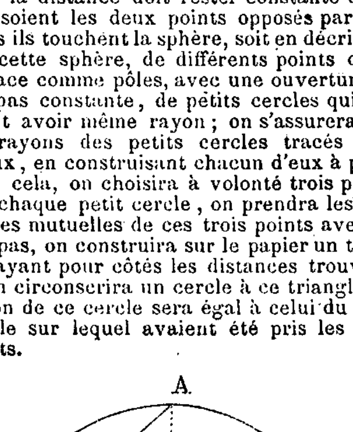

La sphère étant vérifiée, la première chose à faire sera de trouver son rayon. On pourra l'obtenir soit en comprenant la sphère entre deux plans parallèles et mesurant la distance de ces deux plans, soit par une construction graphique. Pour cela, d'un point A de la surface comme pôle, on décrira sur la sphère un petit cercle MNP, avec une ouverture de compas arbitraire; on déterminera le rayon de ce petit cercle comme il a été dit précédemment; on connaîtra alors dans le triangle AMB, rectangle en M, l'un des côtés de l'angle droit AM et la hauteur MC; il sera donc facile de construire ce triangle : son hypoténuse sera le diamètre de la sphère.

Connaissant le rayon de la sphère, on en déduira aisément l'ouverture de compas nécessaire pour tracer sur cette sphère ses grands cercles. Pour cela, il suffira de décrire sur le papier un cercle ayant pour rayon la distance trouvée, et de même dans le cercle deux diamètres rectangulaires. La distance d'une des extrémités de l'un à l'une des extrémités de l'autre sera l'écart qu'il faudra donner aux pointes du compas sphérique; cette distance prend le nom de corde d'un quadrant.

Cela fait, on pourra commencer à tracer sur le *globe* les principaux cercles qu'il doit contenir. On prendra d'abord à volonté le point qui doit figurer le pôle boréal, et de ce point comme pôle, avec une ouverture de compas égale à la corde d'un quadrant, on décrira un cercle qui sera l'équateur céleste; d'un point pris à volonté sur l'équateur et avec une ouverture de compas encore égale à la corde d'un quadrant, on décrira un grand cercle qui passera par le pôle boréal et sera le premier méridien ou le premier cercle horaire de la sphère; l'un des points de rencontre de ce premier méridien avec l'équateur sera l'origine des ascensions droites. On déterminera le pôle austral par l'intersection du premier méridien avec un autre méridien quelconque décrit d'un nouveau point choisi à volonté sur l'équateur.

L'équateur et le premier méridien étant tracés, il faudra les diviser en degrés à partir de leurs points de rencontre. Pour cela, on divisera en degrés le cercle tracé sur le papier avec un rayon égal à celui de la sphère, et on reportera les distances avec le compas sur l'équateur et le premier méridien.

On pourra alors tracer tous les cercles horaires ou méridiens de la sphère, comprenant entre eux consécutivement l'angle constant de 1 degré. Il suffira pour cela de tracer des grands cercles de tous les points de division de l'équateur, pris pour pôles.

On tracera ensuite tous les parallèles à l'équateur, à la distance constante de 1 degré les uns des autres. Les pôles communs de ces petits cercles seront le pôle boréal ou le pôle austral; quant aux points par lesquels ils devront passer, ils seront déjà marqués sur le premier méridien.

Les méridiens et parallèles étant ainsi tracés sur le *globe*, il sera facile d'y rapporter toutes les étoiles par leurs ascensions droites et leurs déclinaisons. Ces angles n'étant pas, en général, formés de nombres entiers de degrés, on recourra à des subdivisions toutes les fois que cela sera nécessaire.

La trajectoire apparente du soleil dans le ciel étant à peu près fixe, on la marque habituellement sur les *globes* célestes. On ne pourrait y dessiner celles de la lune ou des planètes, parce qu'elles varient considérablement d'une révolution à l'autre.

Au reste, les *globes* construits comme nous venons de le supposer ne peuvent donner des indications à peu près exactes que pendant un nombre assez restreint d'années; en effet, l'équateur tourne, lentement il est vrai, mais d'une façon appréciable pourtant, au bout de quelques siècles, autour de l'axe de l'écliptique; c'est ce mouvement qui produit la précession des équinoxes. Il en résulte que les déclinaisons des étoiles subissent à la longue des variations assez considérables pour qu'un *globe*, construit il y a quelques siècles, ne fournisse plus que très-grossièrement le tableau du ciel, au moins en tout ce qui se rapporte à l'équateur; car les distances mutuelles des étoiles et, par conséquent, les figures des constellations restent toujours les mêmes. Il vaudrait mieux prendre pour base de la construction d'un *globe* céleste l'écliptique, qui passe à très-peu près toujours par les mêmes étoiles, au lieu de l'équateur, et substituer en même temps les coordonnées écliptiques aux coordonnées équatoriales, c'est-à-dire la longitude et la latitude célestes à l'ascension droite et à la déclinaison.

Il faut remarquer que les figures que présentent les *globes* célestes n'offrent pas le même aspect que les constellations des étoiles vues directement. En effet, quand nous regardons le ciel, nous voyons les étoiles de l'intérieur de la sphère à laquelle nous les supposons attachées, tandis que, lorsque nous examinons un *globe* céleste, nous sommes placés à l'extérieur; il en résulte le renversement complet du tableau de la droite à la gauche, mais les personnes habituées à se servir de *globes* redressent aisément les figures par la pensée.

Les *globes* célestes sont habituellement suspendus entre des cercles fixes qui figurent l'horizon et le méridien du lieu. Ce dernier cercle porte à son intérieur deux pointes diamétralement opposées qui pénètrent dans le *globe* et figurent l'axe du monde. Le *globe* peut tourner librement autour de cet axe de manière à imiter la rotation diurne. On laisse souvent au cercle vertical, qui porte l'axe du *globe*, une mobilité complète dans son plan, afin de pouvoir changer l'inclinaison de l'axe par rapport à l'horizon, pour reproduire les apparences diverses du mouvement diurne sous toutes les latitudes terrestres.

— *Globe terrestre.* Quoique la terre soit loin d'être exactement sphérique, puisque le rayon équatorial surpasse de $\frac{1}{299}$ de sa longueur le rayon polaire, la différence est cependant assez petite pour être à peine appréciable sur une figure de la terre ayant les dimensions qu'on peut habituellement lui donner. En effet, en donnant, par exemple, 1 mètre au diamètre équatorial, il n'en faudrait retrancher qu'un peu plus de $0^m,003$ pour avoir le diamètre polaire; la différence serait tout à fait insensible à l'œil. C'est pourquoi, dans la pratique, on prend toujours des sphères exactes pour construire les *globes* terrestres. La construction des cercles principaux de ces *globes* ne diffère pas, dès lors, de celle des cercles des *globes* célestes. Quant à la fixation des positions sur le *globe* des différents points de la surface de la terre; elle se fait comme pour celle des positions des étoiles sur les *globes* célestes, au moyen de leurs longitudes et de leurs latitudes coordonnées, entièrement analogues à l'ascension droite et à la déclinaison d'un astre.

On monte ordinairement les *globes* terrestres comme les *globes* célestes, c'est-à-dire sur un pied portant deux cercles, l'un horizontal et l'autre vertical, destiné à figurer le méridien du lieu. Ce dernier cercle porte deux pointes pénétrant dans le *globe* et qui forment comme les prolongements de l'axe du monde. Le mouvement que peut prendre le *globe* autour de cet axe fournit une image de celui dont la terre est animée autour de la ligne de ses pôles, et sert à démontrer les lois des phénomènes qui dépendent du mouvement diurne.

Il faut remarquer que les *globes* terrestres n'ont pas, comme les *globes* célestes, l'inconvénient de retourner les images.

— Météorol. *Globes fulminants.* « En temps d'orage et après un coup de tonnerre, on voit quelquefois, rasant le sol, des *globes* lumineux qui semblent éviter les objets terrestres, et tout à coup éclatent avec fracas, en lançant autour d'eux des traits sinueux éblouissants, et en brisant avec violence tout ce qui se trouve à proximité, comme pourrait le faire l'explosion d'une mine. Ces *globes* laissent quelquefois à leur suite une traînée d'étincelles; leur éclat est comparé à celui du fer rouge, à celui de la lune; leur diamètre paraît être généralement de $0^m,02$ ou $0^m,03$ à $0^m,30$ ou $0^m,40$; ils ne semblent pas avoir de préférence pour les bons conducteurs. Cette espèce de foudre, désignée sous les noms de *foudre globulaire, tonnerre en boule, globe fulminant*, était connue de Sénèque; mais son existence n'était pas admise dans la science avant Arago, qui en a prouvé la réalité et en a fait une troisième classe d'éclairs... Les *globes* fulminants n'ont pu être expliqués, et l'on n'est pas parvenu à les imiter artificiellement. Il est à remarquer que, depuis qu'Arago les a distingués, comme espèce, de la foudre ordinaire, les relations plus détaillées signalent presque toujours cette circonstance, que l'apparition du *globe* de feu a été précédée d'un coup de foudre. S'il en était toujours ainsi, il pourrait se faire que les *globes* fulminants fussent un effet ou un produit de la foudre, et non la foudre elle-même. On est porté à les regarder comme formés de matière pondérable fortement chargée d'électricité. » (Daguin, *Traité de physique.*) Les circonstances qui précèdent et accompagnent l'apparition de ces singuliers météores sont très-variables. Nous en citerons un seul exemple, d'après M. Babinet. Un tailleur, logé près du Val-de-Grâce, à Paris, était assis devant sa table, quand il vit le châssis garni de papier qui fermait sa cheminée s'abattre doucement, et un *globe* de feu, gros comme la tête d'un enfant, en sortir lentement et se promener dans la chambre, à quelque distance des briques du pavé. Ce *globe* s'approcha des pieds de l'ouvrier, qui, pour en éviter le contact, dérangea ses pieds, mais sans précipitation. Après quelques évolutions vers le milieu de la chambre, le *globe* s'éleva verticalement à la hauteur de la tête de l'homme, qui dut se redresser et se pencher sur sa chaise pour éviter d'être touché au visage. Il n'éprouva, du reste, aucune impression de chaleur. Puis le *globe* s'allongea un peu et se dirigea obliquement vers un trou fermé par une feuille de papier et pratiqué à 1 mètre au-dessus de la tablette de la cheminée. Le *globe* détacha le papier sans l'endommager, entra dans le canal de la cheminée, et, arrivé tout en haut, éclata avec fracas en projetant à une grande distance les débris de la partie supérieure.

— Art milit. *Globe de compression.* Ce fourneau de mines est employé dans les attaques souterraines des places pour crever les contre-mines de l'ennemi, faire sauter les contrescarpes et combler ainsi le fossé qui défend les approches de l'escarpe. Les terres qu'il soulève et rejette au pied de l'escarpe y forment une rampe qui se joint à l'ébréchement produit par les batteries. Alors, profitant de la surprise que causent toujours les effets du *globe* de compression, l'assiégeant donne sur-le-champ l'assaut. On surcharge le *globe* de matériaux pesants, afin d'en diriger surtout l'explosion latéralement ou en dessous, et de réussir ainsi plus sûrement à endommager les fourneaux de mines et les contre-mines de l'ennemi. Les *globes* de compression ont été inventés en 1753 par le célèbre ingénieur Bélidov et essayés à Potsdam en 1754, en présence du roi, par l'ingénieur Lefebvre, officier français au service de la Prusse. Frédéric en fit jouer un de 50 quintaux de poudre au siége de Schweidnitz, en 1762, et ouvrit ainsi le chemin couvert, de sorte que la place fut obligée d'ouvrir ses portes à l'armée prussienne. La défense des places éprouva depuis cette découverte un sensible désavantage. Les mines des forteresses furent rendues à peu près impuissantes. Bousmard, qui conseille l'usage des *globes* de compression, nous apprend que les Autrichiens s'en servirent en 1794 au siége de Valenciennes et réussirent par là à s'emparer momentanément d'un des ouvrages à cornes. On peut considérer comme une espèce de *globe* de compression l'amas de poudre préparé à Constantine par Ben-Aïssa dans la rue par laquelle les Français devaient pénétrer, et dont l'explosion nous fut si fatale. Cependant, les *globes* de compression ne sont généralement pas employés dans les siéges défensifs, parce que l'assiégé doit craindre, en formant de grands entonnoirs auprès de la ville, de procurer de vastes abris aux assiégeants, et ensuite à cause de la nécessité où il est de ménager ses poudres, dont il ne peut pas, comme l'assiégeant, renouveler l'approvisionnement.

— Symbol. ou Icon. Le *globe* fut adopté par les empereurs romains comme attribut de la souveraineté, et, à leur imitation, par les rois et les empereurs issus de la conquête barbare. Le *globe* était en or ou en cristal de roche. Les princes chrétiens le surmontèrent d'une croix. Cet emblème se trouve fréquemment représenté sur les monnaies, les sceaux, les bas-reliefs. On a cru qu'il signifiait que la puissance romaine embrassait le monde. Mais l'antiquité ignorant la rondeur de la terre, il est plus probable que c'est l'idée de divinité, de ciel, de perfection et de capacité qui s'attachait à ce symbole. Lors de l'ouverture du tombeau du chef ou roi franc Childéric à Tournai, en 1653, on trouva parmi les objets ensevelis un de ces *globes* emblématiques; il était en cristal de roche et à peu près de la grosseur d'une pomme.

Globe (DISCOURS SUR LES RÉVOLUTIONS DU), par G. Cuvier (édition séparée, 1825, 1 vol. in-8°). Ce discours n'est que l'introduction du grand ouvrage de l'auteur, *Recherches sur les ossements fossiles* (5 vol. in-4°); mais son importance et l'ensemble complet qu'il présente ont permis d'en faire un livre à part où l'on trouve, sous une forme qui les rend accessibles à tous, l'histoire critique de la géologie et l'exposition des principales découvertes sur lesquelles repose cette science. Le début de l'auteur est digne du sujet auquel le discours est consacré : « Lorsque le voyageur parcourt ces plaines fécondes où des eaux tranquilles entretiennent par leur cours régulier une végétation abondante, et dont le sol, foulé par un peuple nombreux, orné de villages florissants, de riches cités, de monuments superbes, n'est jamais troublé que par les ravages de la guerre ou par l'oppression des hommes au pouvoir, il n'est pas tenté de croire que la nature ait eu aussi ses guerres intestines, et que la surface du globe ait été bouleversée par des révolutions et des catastrophes. » Mais le premier coup d'œil attentif jeté sur l'extérieur de notre planète révèle ces changements, ces bouleversements dont le livre trace l'étonnante succession. Les idées d'ordre, de repos, de fixité qui s'offraient à l'observateur superficiel s'évanouissent aussitôt. Cuvier examine l'ensemble des faits d'observation qui permettent de se reconnaître dans cette suite de révolutions et d'en préciser les diverses phases; il conclut que l'étude des fossiles doit être le guide du naturaliste qui s'occupe de l'histoire de notre globe, et la seule base sur laquelle on puisse établir une doctrine solide en géologie. Obligé de faire un choix parmi les fossiles, il donne la préférence aux quadrupèdes, parce que cette classe d'êtres organisés est plus féconde en conséquences précises. Ces ossements se sont rarement conservés entiers, et leurs caractères analogiques ont le plus souvent disparu dans l'état incomplet et fruste où la nature nous les présente. Mais, observe Cuvier (et c'est ici que parle l'homme de génie), l'anatomie comparée possède un principe qui, bien développé, est capable de faire évanouir tous les doutes : c'est celui de la corrélation des formes dans les êtres organisés, principe au moyen duquel chaque espèce pourrait, à la rigueur, être reconnue par chaque fragment de chacune de ses parties. C'est ainsi que Cuvier restitue et reconstruit quatre-vingt-dix espèces inconnues, et qu'il détermine avec la plus grande précision l'ordre où elles se sont succédé. Il déroule alors cette série merveilleuse de zoophytes et de mollusques marins inconnus, suivis de reptiles et de poissons d'eau douce également inconnus, remplacés à leur tour par d'autres zoophytes et mollusques plus voisins de ceux d'aujourd'hui; il montre ces animaux terrestres et ces mollusques et autres animaux d'eau douce, toujours inconnus, qui viennent ensuite occuper les lieux pour en être encore chassés, mais par des mollusques et d'autres animaux semblables à ceux de nos jours; il établit les rapports de tous ces êtres variés avec les plantes dont les débris accompagnent les leurs, les relations de ces deux règnes avec les couches minérales qui les recèlent, etc. Sa conclusion est celle-ci : « Il est certain que nous sommes maintenant au moins au milieu d'une quatrième succession d'animaux terrestres, et que, après l'âge des reptiles, après celui des paléothériums, après celui des mammouths, des mastodontes et des mégathériums, est venu l'âge où l'espèce humaine, aidée de quelques animaux domestiques, domine et féconde paisiblement la terre. »

Dans aucun autre ouvrage on ne trouve une telle masse d'observations, d'enseigne-

ments, de déductions ingénieuses. La chronologie seule est sujette à discussion; tandis que Cuvier assigne à la période actuelle, caractérisée par l'apparition de l'homme sur la terre, une durée écoulée d'environ six ou huit mille ans, les derniers travaux des géologues, basés sur les mêmes principes, lui donnent déjà plus de cent mille ans d'existence; Bronn, par exemple, recule à cent cinquante-huit mille ans la date de la dernière révolution du globe. Mais c'est une question qui, pour être dignement traitée, exigerait de trop longs développements.

Globe (LE), journal anglais. Cette feuille, qui date de 1811, fut fondée pour faire concurrence au *Courrier*. Elle vécut treize ans, grâce à l'habileté de son rédacteur en chef, George Lane, et à la persévérance de son principal propriétaire, Thomas Chapman. En 1824, le *Globe* s'unit à un autre journal du soir, le *Traveller*, dont le nom est encore joint au sien, comme sous-titre, et, dans les quatre années qui suivirent, il absorba successivement cinq autres journaux du soir, le *Statesman*, le *True Briton*, l'*Evening Chronicle*, la *Nation* et l'*Argus*, feuilles éphémères. Le *Globe* est l'organe reconnu de lord John Russell et de lord Grey. L'un des plus importants journaux du soir, il a reçu un coup funeste de l'établissement des chemins de fer. Aujourd'hui, en Angleterre, les journaux du matin ont l'avance sur les journaux du soir, dont la clientèle se resserre de plus en plus dans le rayon de Londres et de sa banlieue. Le *Globe* défend la politique libérale, mais étroite, des whigs (parmi lesquels il a toujours un patron dans tel ou tel ministre), le libre échange, la liberté religieuse. Virulent comme presque tous les journaux anglais, dans les questions de politique étrangère, surtout quand il s'agit de la France, il jouit d'une grande influence, qu'il doit au talent de sa rédaction et à son caractère semi-officiel.

Globe (LE), célèbre recueil philosophique, politique et littéraire, publié sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, par les doctrinaires et par les saint-simoniens. Les principaux rédacteurs de la première période furent : MM. Jouffroy, Dubois, de Rémusat, Mignet, Thiers, Sainte-Beuve, Pierre Leroux, Damiron, Vitet, Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Ampère, jeunes gens de talent et d'avenir, qui tenaient la plume sous l'inspiration ou la tutelle d'hommes plus mûrs; ces derniers n'étaient autres que MM. Guizot, Cousin, Villemain, de Barante et de Broglie. Il était difficile de réunir un ensemble plus complet de capacités de premier ordre. M. Dubois fut l'âme du journal et M. Pierre Leroux l'administrateur, ou plutôt le secrétaire de la rédaction. L'un et l'autre furent les véritables fondateurs du *Globe* (1824). M. Pierre Leroux avait d'abord conçu le plan d'une sorte de Magasin à l'anglaise, composé d'extraits de littérature étrangère, d'analyses des principaux ouvrages, d'un choix judicieux de faits instructifs. M. Dubois admit ce cadre, mais il jugea qu'il fallait y joindre un élément de vitalité et d'influence; la censure interdisant la politique, on fonda une critique nouvelle et philosophique : les questions de liberté littéraire étaient à l'ordre du jour; on leva le drapeau de l'indépendance contre la littérature de l'Empire. Ce journal venait à son heure. Une génération ardente, cherchant sa voie à côté de la politique, voulait imprimer au XIX[e] siècle une physionomie originale, un caractère distinctif. Tout ce mouvement intellectuel, toutes ces forces vives d'une jeunesse impatiente avaient la liberté pour point de ralliement. Vu de près, cet ensemble d'efforts et de talents montrait des origines diverses, des aspirations variées; mais la résultante était un énergique essor, une lutte puissante.

D'abord exclusivement littéraire, le *Globe* adopta avec chaleur les principes de l'école révolutionnaire de la Restauration, et exerça dans les sphères intellectuelles une autorité incontestable. Il soutint, contre le *Mémorial catholique*, des polémiques instructives et courtoises sur le progrès des formes ou des modes littéraires que revêt l'esprit humain. Délivré de la censure par la chute du ministère Villèle, le *Globe* devint un grand journal politique; en réalité, il perdit à cette transformation : il lui eût suffi d'être pénétré de l'esprit général du temps. Tel était le sentiment d'Augustin Thierry, qui se plaignit à M. Guizot de trouver dans le *Globe* « des choses qui étaient partout. » Renforcé par un organe périodique, la *Revue française*, rédigée par les mêmes écrivains (1828), le *Globe* prit dans la politique une attitude d'opposition hardie et passionnée. Quelques mois avant juillet 1830, M. Dubois fut condamné à quatre mois d'emprisonnement et 2.000 francs d'amende, sous prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, etc. M. de Rémusat le remplaça dans la direction et assuma presque les deux tiers de la rédaction. Le 27 juillet, le *Globe* publiait les ordonnances avec une protestation, dont le début était : « Le crime est consommé. »

L'Ecole normale dominait dans la rédaction du *Globe*. M. Duchâtel était l'économiste et le financier; MM. Jouffroy et Damiron se partageaient le domaine de la philosophie, mais le premier entra plus tard dans la polémique des faits et des actes politiques; M. Vitet allait des arts à la littérature; M. de Rémusat, esprit convaincu, jugeait les faits, soit qu'ils se rapportassent à la philosophie, à la littérature, ou à la politique; M. Dubois traitait les questions d'enseignement en homme grave et passionné; M. Duvergier de Hauranne, talent fin et caustique, faisait une guerre d'escarmouches aux partisans de la littérature classique; M. Sainte-Beuve, le porte-étendard du romantisme, s'appliquait à chercher dans l'ancienne littérature française des ancêtres à la nouvelle école, et voulait introduire l'idée paradoxale d'une réforme presque radicale de la langue, idée qui fut combattue dans le *Globe* même par des rédacteurs moins engagés dans ce courant littéraire; M. Thiers, jeune homme moins inconnu que les autres auxiliaires de M. Dubois, écrivit pour le journal huit articles sur le Salon de 1824; là s'arrêta sa collaboration. M. Thiers adoptait la philosophie du XVIII[e] siècle, les écrivains du *Globe* la repoussaient. En philosophie, le fond de leur doctrine était le spiritualisme rationaliste, et la forme en était dogmatique, hautaine, comme dans la bouche de M. Royer-Collard et de M. Guizot; on réagissait contre le sensualisme du XVIII[e] siècle. Leur ligne politique se dessina parallèlement à la ligne philosophique; c'était une position mitoyenne entre la reconnaissance absolue du principe de la légitimité royale et l'adhésion complète au principe de la souveraineté du peuple; c'était ce qu'on a appelé le juste-milieu.

La seconde période du *Globe* date de 1830. L'avénement au trône du duc d'Orléans avait ouvert aux rédacteurs du journal les avenues des hautes fonctions officielles. Un seul resta fidèle au journal, M. Pierre Leroux, et bientôt il s'entendit avec les disciples de Saint-Simon, dont il partageait les idées. Le *Globe* transformé devint, sous la direction de M. Michel Chevalier, l'organe de la religion nouvelle et de l'amélioration des institutions sociales au profit de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Le premier numéro de cette série parut le 18 janvier 1831. On sait que la phalange des saint-simoniens se composait d'hommes d'élite, qui, après la dispersion de leur école ou de leur secte, ont pris une position marquante dans la finance, les lettres et les arts. Parmi ceux qui prirent part à la rédaction du *Globe*, il nous suffira de citer Michel Chevalier, L. Reybaud, Emile Pereire, Guéroult, Félicien David, etc.

Le *Globe* cessa de paraître après le 20 avril 1832.

Diverses autres feuilles ont repris ce titre, entre autres le *Globe*, gazette des deux mondes (1[er] janvier 1837-30 septembre 1845), qui ne fut quotidien qu'à partir du 11 mars 1841. Dans cette dernière période, il était, sous la direction de M. Granier de Cassagnac, le souteneur subventionné de M. Guizot, et fut remplacé par l'*Epoque*, de bruyante mémoire.

GLOBEUX, EUSE adj. (glo-beu, eu-ze — rad. *globe*) Bot. Arrondi en globe : *Ovaire* GLOBEUX. *Capsule* GLOBEUSE.

GLOBICÉPHALE s. m. (glo-bi-sé-fa-le — du lat. *globus*, boule, et du gr. *kephalê*, tête). Mamm. Section du genre dauphin.

GLOBICEPS s. m. (glo-bi-sèps — de *globe*, et du lat. *caput*, tête). Mamm. Espèce de dauphin de la section des globicéphales.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères de la tribu des lygéens, dont l'espèce type se trouve aux environs de Paris.

GLOBICONQUE s. f. (glo-bi-kon-ke — du lat. *globus*, globe; *concha*, coquille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des auricules, comprenant quatre espèces, toutes fossiles, trouvées dans la craie chloritée.

GLOBICORNE s. m. (glo-bi-kor-ne — de *globe* et *corne*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, tribu des dermestes, dont l'espèce type vit aux environs de Paris.

GLOBIFÈRE adj. (glo-bi-fè-re — du lat. *globus*, globe; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des organes ou des protubérances globulaires.

GLOBIFLORE adj. (glo-bi-flo-re — du lat. *globus*, globe; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs globuleuses.

GLOBIGÉRINE s. f. (glo bi-jé-ri-ne — du lat. *globus*, globe; *gero*, je porte). Moll. Genre de foraminifères à loges sphériques.

GLOBIPORE adj. (glo-bi-po-re — du lat. *globus*, globe, et de *pore*). Zool. Qui a des pores orbiculaires.

GLOBO (IN) loc. adv. (inn-glo-bo — mots lat. qui signif. proprement *dans le globe*). En masse, sans examiner les détails : *Il faut prendre les choses* IN GLOBO. (Acad.) *Les cent une propositions du P. Quesnel furent condamnées* IN GLOBO *par la bulle* Unigenitus. (Volt.)

GLOBOSITE s. f. (glo-bo-zi-te — du lat. *globus*, globe). Moll. Nom donné par les auteurs anciens à diverses coquilles globuleuses et ventrues, telles que des tonnes, des casques, des harpes, etc.

GLOBULAIRE adj. (glo-bu-lè-re — du lat. *globulus*, petit globe). Qui a la forme d'un globe : *Corps* GLOBULAIRE. *Masse* GLOBULAIRE.

— Géogr. *Cartes globulaires*, Cartes où les méridiens et les parallèles sont figurés par des lignes courbes.

— Bot. *Glandes globulaires*, Glandes de forme sphérique, qui tiennent au végétal par un seul point.

— s. f. Moll. Section du genre natice, comprenant les espèces qui ont l'ouverture de la coquille très-grande.

— Bot. Genre de plantes, type de la famille des globulariées.

— **Encycl.** Bot. Le genre *globulaire* formant à lui seul la famille des globulariées, nous renverrons à ce dernier mot pour l'exposé des caractères, de la distribution géographique et des propriétés générales. Ce genre comprend une douzaine d'espèces; la plus connue est la *globulaire* commune, petite plante vivace, à fleurs bleues, plus rarement roses ou blanches, groupées en cime globuleuse et terminale. Elle croît sur les pelouses des montagnes, dans les endroits peu garnis, et fleurit à la fin du printemps. Elle est plus répandue et s'avance plus loin vers le Nord que dans le Midi. Sa saveur est amère; les bestiaux ne la mangent pas, et par suite on la regarde comme nuisible aux pâturages. En médecine, on l'emploie comme détersive, vulnéraire et faiblement purgative. La *globulaire turbith* est un petit arbrisseau qui croît sur les montagnes des régions méridionales de l'Europe, et fleurit au milieu de l'été. Ses propriétés sont analogues à celles de l'espèce précédente, mais plus énergiques; néanmoins elles avaient été fort exagérées par les anciens, au point que la plante avait été désignée sous le nom d'*herbe terrible*. En réalité, c'est un purgatif doux, moins actif que le séné, et qu'on emploie à dose double de ce dernier. Ces plantes ne manquent pas d'agrément, mais elles sont peu usitées pour l'ornement des jardins, parce qu'on possède de nombreux végétaux d'une culture bien plus facile et qui produisent beaucoup plus d'effet.

GLOBULARIÉ, ÉE adj. (glo-bu-la-ri-é — rad. *globulaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre globulaire.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, composée du seul genre globulaire.

— **Encycl.** La famille des *globulariées* renferme des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux ou des plantes vivaces, à feuilles alternes, simples, entières, spatulées et dépourvues de stipules. Les fleurs, ordinairement bleues, sont réunies en capitules globuleux, terminaux et munis d'un involucre à la base. Elles présentent un calice monosépale, persistant, à cinq divisions groupées quelquefois en deux lèvres; une corolle monopétale, tubuleuse, semblablement divisée; quatre étamines didynames, saillantes, à filets insérés sur le haut du tube de la corolle, à anthères uniloculaires; un ovaire libre, à une seule loge uniovulée, aminci au sommet et continu avec un style filiforme échancré à son extrémité. Le fruit est un caryopse, dont la graine renferme un embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette petite famille, qui a des affinités avec les primulacées, les silaginées et les stilbinées, se compose du seul genre *globulaire*, auquel on rapporte comme synonymes ou sections les genres *alypum* ou *turbith* et *abolaire*. Les espèces, peu nombreuses, habitent surtout les régions tempérées de l'Europe, et croissent généralement dans les lieux montueux, arides ou rocailleux.

GLOBULE s. m. (glo-bu-le — lat. *globulus*, dimin. de *globus*, globe). Très-petit globe, très-petit corps sphérique : *Les* GLOBULES *du sang*.

Chaque *globule* d'air est un monde animé.
LAMARTINE.

— Pharm. Préparation homœopathique de forme globulaire.

— Bot. Nom des corps globuleux et opaques qui se trouvent dans diverses parties du thalle des lichens.

— **Encycl.** Méd. Le *globule* est un élément histologique d'une très-grande importance, et qui, malgré les travaux dont il a été l'objet, est encore imparfaitement connu. Cet élément est une cellule libre, de forme variable, ordinairement sphérique ou elliptique, quelquefois aplatie en deux pôles opposés, ou ombiliquée; quelquefois enfin il est de forme irrégulière. Il est constitué par une enveloppe simple ou composée et d'un contenu liquide granuleux ou visqueux, avec ou sans noyaux, avec ou sans nucléoles et granulations. Les *globules* se retrouvent dans quelques tissus animaux, mais particulièrement nageant librement au sein des liquides humoraux; ils forment comme une sorte de transition entre les tissus liquides et les tissus solides formés de cellules groupées et adhérentes. Dans d'autres cas, les anatomistes ont cru y voir une sorte de cellule vivante, et l'ont assimilé, sous le nom d'amibe, aux infusoires entozoaires. Les principaux *globules* sont ceux du *sang*, de la *lymphe*, du *chyle*, du *pus*, du *lait* et du *colostrum*, etc.

— *Globules du sang*. On en distingue de deux sortes : les rouges et les blancs, qui ont encore reçu les noms, ceux-là d'*hématies*, et ceux-ci de *leucocytes*. Nous allons décrire ici leur forme et leurs principales propriétés.

1° *Globules rouges*. Ce sont des corps de forme circulaire ou ovale, aplatis vers leur centre, rouges à la lumière réfléchie, jaunâtres à la lumière qui les a traversés, et nageant au sein du plasma sanguin. Ronds et aplatis chez l'homme et la plupart des mammifères, à l'exception des caméliens, où ils sont elliptiques, on les trouve également elliptiques chez les oiseaux, les reptiles et les poissons, en exceptant toutefois dans cette dernière classe les poissons cyclostomes, qui ont les *globules* ronds. Leur diamètre varie de 6 à 7 millièmes de millimètre, et leur épaisseur est environ trois fois moindre chez l'homme. Très-élastiques et très-flexibles, ils ont une densité plus grande que celle du sérum. C'est à eux que le sang doit sa couleur rouge. Ils sont dépourvus de toute cavité intérieure. Leur masse est homogène et formée de globuline, matière albuminoïde spéciale, unie à de la matière colorante, à de la graisse et à des sels. Leur masse est homogène dans la majorité des cas; cette restriction doit être faite, attendu que, chez l'homme par exemple, avant que l'embryon ait 0m,02 ou 0m,03 de long, les *globules* fœtaux ont un petit noyau rond et granuleux. Les *globules* du sang des vertébrés ovipares renferment tous, eux aussi, un noyau incolore. Le noyau des *globules* rouges du sang est insoluble dans l'eau et dans l'acide acétique, tandis que le *globule* lui-même finit par s'y dissoudre au bout d'un temps assez court, surtout dans l'acide acétique. La forme des *globules* s'altère souvent dans les maladies. Ils deviennent soit *dentilés*, soit *framboisés* : ce sont des signes de graves désordres de la masse sanguine. Quelquefois aussi leur densité semble augmenter, et ils se précipitent plus rapidement au fond du vase où l'on a reçu le sang. La fibrine se coagule alors à la surface et reste blanche ou à peu près. C'est ainsi que se forme la couenne dans le sang provenant d'individus atteints de maladies inflammatoires.

2° *Globules blancs*. Ces *globules* n'existent pas seulement dans le sang, ils existent aussi dans le chyle, dans la lymphe, dans le pus, etc., auxquels ils donnent leur couleur blanche. Ce sont des cellules et quelquefois des noyaux libres, auxquels on a donné alors le nom de *globulins*. Les globulins sont sphériques, sans nucléoles, et finement granuleux. Les leucocytes-cellules présentent des propriétés distinctes, selon qu'on les envisage à l'état frais ou quelque temps après leur séjour dans le sérum, en dehors de l'organisme. A l'état frais, ils sont constitués par une masse sphérique de globuline incolore, uniformément parsemée de granulations très-fines, grisâtres et incohérentes, sans noyaux, et un peu plus foncée au centre et sur les bords. Quand ils ne sont plus frais, ils se déforment considérablement.

On trouve aussi des *globules* blancs, différents à quelques égards des précédents. Ils sont constitués par une masse claire, homogène, sans granulations, et contenant un et quelquefois deux noyaux finement granuleux, et sans nucléoles. Quelquefois les noyaux y manquent (*globules pyoïdes*).

Le diamètre des *globules* blancs varie de 8 à 12 millièmes de millimètre; celui des globulins, de 3 à 5 millièmes de millimètre. L'eau les déforme et y fait apparaître des expansions sarcodiques, qui sont autant de petits appendices en forme de tentacules. L'eau et l'acide acétique y font apparaître aussi de un à quatre noyaux, dans le cas cependant où leur état finement granuleux n'a pas été remplacé par un dépôt de granulations graisseuses.

Les leucocytes se rencontrent dans toutes les parties où il existe des *globules* rouges. Dans les capillaires, les leucocytes sont appliqués à la paroi interne plutôt qu'en suspension dans le sérum. Les *globules* blancs se trouvent, en outre, dans le chyle, dans la lymphe, dans le colostrum, dans le liquide des vésicules séminales, dans le liquide prostatique, dans le sperme d'éjaculation, dans les liquides allantoïdien et amniotique, dans l'humeur vitrée ou hyaloïde, dans la synovie, etc.

Les *globules* blancs ne se trouvent pas, dans les conditions normales, à la surface des muqueuses, mais le plus léger trouble de la circulation dans ces membranes suffit pour y déterminer une production de ces éléments anatomiques. Les *globules* blancs sont l'élément principal du pus et de la sérosité des vésicatoires, auxquels ils donnent leur couleur blanche et leur consistance crémeuse.

Dans certains cas, ils sont remplis d'une quantité anomale de granulations graisseuses (*globules granuleux de l'inflammation*), et alors ils s'hypertrophient de manière à acquérir un diamètre de 15 à 20 millièmes de millimètre. D'autre fois, ils s'accroissent en proportion insolite dans le sang et déterminent alors la maladie appelée *leucémie*.

— *Globules* ou *corpuscules lymphatiques*. Ceux-ci coexistent dans la lymphe et le chyle avec les *globules* blancs; ils sont à noyaux libres finement granulés et sans nucléoles, ou bien à noyaux entourés d'une masse de cellules sphériques incolores. Ils sont moins nombreux que les *globules* blancs, et dans le rapport de 1 à 10 ou 20 avec ceux-ci. Ils sont aussi plus petits que les *globules* blancs, et ont mérité le nom de *globulins* qu'on leur donne quelquefois. Leur dimension est, en moyenne, de 4 millièmes de millimètre et peut osciller de 3 à 5 millièmes de millimètre. Leur surface est visqueuse et adhère facilement aux corps qu'elle vient à toucher. Quelques physiologistes pensent qu'ils représentent l'état rudimentaire des *globules* sanguins.

— *Globules du pus.* Lorsqu'on examine au microscope le pus issu d'une plaie où d'un abcès suppurant, on trouve ce liquide entièrement rempli d'une multitude de *globules* blanchâtres, qui donnent au liquide sa couleur, son opacité, et qui, en un mot, caractérisent le pus et en font un liquide distinct. Ces *globules* sont de deux espèces : 1° les *globules* de pus proprement dits; 2° les pyoïdes. Les premiers sont sphériques, à surface lisse ou presque lisse. Ils sont grisâtres et transparents à la lumière transmise, et ont de 10 à 14 millièmes de millimètre de diamètre, selon la région où on les trouve. Leur contenu est une matière granuleuse renfermant de un à quatre noyaux arrondis, irréguliers ou même polyédriques. Les *globules* du pus des muqueuses sont moins granuleux et plus transparents que les autres; ils renferment quelquefois une cavité distincte dans laquelle on aperçoit le liquide animé d'un mouvement brownien. Les pyoïdes ne diffèrent des *globules* du pus que par l'absence de noyau.

L'opinion la plus généralement répandue sur l'origine des *globules* du pus, c'est que ceux-ci procèdent et dérivent des *globules* blancs si abondamment répandus dans le sang et dans la lymphe. Des travaux récents, entrepris dans le but d'éclaircir cette question, *ont mis presque hors de doute la réalité de* cette origine; on a pu suivre, en effet, les différentes phases de la transformation des *globules* blancs épanchés dans une plaie, et on les a vus se transformer en corpuscules du pus.

— *Globules du mucus.* Ils ne diffèrent point des *globules* du pus; on les trouve normalement et en quantité variable dans la salive et le mucus nasal de l'homme.

— *Globules du lait.* Le lait doit sa couleur à la présence de *globules* blancs nageant au sein d'un liquide séreux et clair. Leur dimension est très-variable, depuis le point perceptible jusqu'à 1 millième de millimètre de diamètre; leur quantité varie également et est en rapport avec la richesse du lait. Les *globules* du lait ne sont pas, comme les *globules* du sang, de la lymphe ou du pus, des éléments anatomiques de constitution; ils ne sont que des granulations de matière grasse *émulsionnée dans le liquide.* Ce sont, à proprement parler, des gouttelettes de beurre sans enveloppe, sans noyau, sans aucun des éléments anatomiques qui caractérisent la *cellule organique.*

— *Globules du colostrum.* Ce sont des *globules* sphériques, ovoïdes, à contours un peu irréguliers, variant de volume entre 1 et 5 millièmes de millimètre de diamètre, qu'on trouve plus ou moins abondamment mêlés aux *globules* du premier lait. Ils peuvent aussi apparaître dans le lait dès que la glande mammaire s'enflamme ou devient le siége d'un abcès.

— Pharm. Les médicaments homœopathiques ne sont pas employés seulement en teintures mères, en dilutions liquides et en triturations; ils sont encore très-usités sous la forme globulaire. Pour préparer les *globules* médicamenteux, on place une certaine quantité de *globules* inertes (nonpareilles, sucre ou sucre du lait) dans une capsule de verre; on les arrose avec une suffisante quantité de l'une des dilutions alcooliques du médicament que l'on veut avoir en *globules;* on les remue de temps en temps, à l'aide d'une carte recourbée en forme de petite cuiller, et, lorsque l'humidité a totalement disparu, ce qui arrive au bout d'une heure et demie environ, on les enferme dans des flacons bien bouchés. Hahnemann a prétendu que les *globules* médicamenteux pouvaient conserver toutes leurs propriétés pendant douze ou quinze ans. Cette opinion n'est pas partagée par les praticiens homœopathes, qui repoussent l'emploi des *globules* dont la préparation remonte au delà de deux à cinq années.

GLOBULÉE s. f. (glo-bu-lé — du lat. *globulus*, petit globe). Bot. Genre de plantes, de la famille des crassulacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

GLOBULEUX, EUSE adj. (glo-bu-leu, euze — rad. *globule*). Qui est composé de globules; ou qui est en forme de globule : *Selon Descartes, la lumière ne vient point à nos yeux du soleil, mais c'est une matière* GLOBULEUSE, *répandue partout, que le soleil pousse, et qui presse nos yeux comme un bâton poussé par un bout pressé à l'instant par l'autre bout.* (Volt.)

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes hémiptères, formant une grande division de la famille des scutellérides, et comprenant les genres à corps arrondi.

— Arachn. Nom donné à deux groupes d'aranéides, l'un du genre thomise, l'autre du genre théridion, et comprenant des espèces caractérisées par un abdomen globuleux.

GLOBULIFORME adj. (glo-bu-li-for-me — de *globule*, et de *forme*). Hist. nat. Qui est disposé en globules : *La craie blanche, examinée au microscope, montre une très-curieuse structure* GLOBULIFORME. (L. Figuier.)

GLOBULINE s. f. (glo-bu-li-ne — rad. *globule*). Chim. Matière albuminoïde qui existe dans le cristallin de l'œil. ‖ On dit aussi CRISTALLINE.

— Hist. nat. Syn. de TINDARIDE.

— **Encycl.** La *globuline* est une substance que l'on peut extraire à l'état de pureté du cristallin. Suivant Berzélius et quelques autres chimistes, elle existe aussi dans les globules du sang; mais on n'a jamais pu la retirer de cette dernière source exempte de matière colorante, et on ne peut pas dire d'une manière absolue que l'identité des deux substances ait été nettement établie. Il est même certain que la substance albuminoïde extraite des globules du sang par le procédé de Lehmann diffère essentiellement de celle que renferme le cristallin.

Pour obtenir la *globuline* au moyen du cristallin, on triture ce corps avec de l'eau, on filtre, on évapore la solution au-dessous de 50° et l'on purifie le résidu en le faisant digérer avec de l'éther d'abord, avec de l'alcool faible ensuite. Le cristallin de l'œil humain renferme, d'après Berzélius, jusqu'à 35,9 de *globuline* sèche pour 100.

Ainsi préparée, la *globuline* est une masse transparente, jaunâtre, qui se gonfle dans l'eau et se dissout, pour la majeure partie, en formant un liquide gommeux; sa solution devient opaline à 73° et se coagule à 93°, c'est-à-dire à une température bien supérieure à celle où se coagule l'albumine. Mêlée avec de petites quantités d'acide acétique, la solution devient immédiatement opaline et se coagule alors à 50°; mais si la proportion d'acide acétique devient plus forte, loin de favoriser la coagulation, elle l'empêche, à ce point que celle-ci exige alors, pour se produire, une température de 100°.

La solution aqueuse de *globuline* présente une réaction légèrement alcaline, et, sous beaucoup de rapports, elle se comporte, vis-à-vis des acides minéraux et des sels métalliques, comme la solution de l'albumine. Suivant Lehmann, la solution acidulée au moyen de l'acide acétique est précipitée par l'ammoniaque, et réciproquement la solution additionnée d'ammoniaque donne un précipité lorsqu'on la neutralise avec soin par l'acide acétique. Un courant de gaz carbonique dirigé à travers une solution de *globuline* y fait naître un précipité soluble dans l'eau pure.

La composition centésimale de la *globuline* est sensiblement la même que celle de l'albumine. D'après Muldez, cette substance renferme : carbone, 54,35; hydrogène, 7; azote, 16,5; soufre, 0,3 à 1,2. Lehmann y a trouvé 1,1 de soufre.

D'après Lehmann, la *globuline* extraite du cristallin laisse, lorsqu'on l'incinère, 1,79 de cendres, dont 0,24 de phosphates et 1,55 de sels solubles, qui consistent en phosphates, sulfates et chlorures alcalins. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au nombre de ces sels ne se rencontrent pas les carbonates alcalins, tandis que l'albumine, soit du sérum, soit du blanc d'œuf, donne toujours des cendres alcalines. Toutefois, lorsqu'on fait coaguler une solution aqueuse de *globuline* et qu'on filtre, le liquide évaporé laisse un résidu qui donne des carbonates alcalins par l'incinération. Toujours d'après Lehmann, la *globuline* dégagerait de l'ammoniaque lorsqu'on la coagule au moyen de la chaleur, et le liquide restant, loin d'acquérir ainsi une solution plus alcaline, comme cela a lieu lorsqu'on chauffe du blanc d'œuf, présente, au contraire, une réaction acide. De ces faits, Lehmann conclut que la *globuline* soluble renferme du phosphate ammoniaco-sodique, qui se résout par la chaleur en ammoniaque et en phosphate de sodium. Il pense aussi que la *globuline* renferme le sel de soude d'un acide organique, probablement de l'acide lactique, sel de soude auquel serait due la cendre alcaline que l'on obtient en incinérant le résidu de l'évaporation de la liqueur séparée par le filtre après la coagulation de la *globuline.* Il se pourrait que la présence de sels minéraux différents dans l'albumine et la *globuline* fussent les seules causes des légères différences que l'on observe entre les caractères de ces deux corps.

D'après MM. Valenciennes et Frémy, la portion extérieure et la portion intérieure du cristallin des mammifères renfermeraient diverses modifications de l'albumine. Le cristallin des poissons renfermerait une autre substance albuminoïde à laquelle les chimistes ont donné le nom de *phaconine.*

La *globuline* a encore reçu le nom de *cristalline,* à cause de son origine.

GLOCESTER, GLOUCESTER ou **GLOSTER,** primitivement *Glevum* et *Claudia Castra*, cité-comté d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur la rive gauche de la Severn, à 178 kilom. O. de Londres, à 50 kilom. N.-E. de Bristol, par 51°52′ de lat. N. et 4°35′ de long. O.; 25,500 hab.; l'un des siéges des évêchés réunis de Bristol et de Glocester, des assemblées de la cité et du comté; banque, succursale de la Banque d'Angleterre. La fabrication des épingles se fait à Glocester sur une très-vaste échelle, et l'on n'estime pas la valeur de ses produits à moins de 25 millions de francs par an. Le commerce y est surtout favorisé par un canal qui entre dans la ville et peut recevoir des navires de 500 tonneaux.

La ville de Glocester est située dans une charmante vallée abritée à l'E. par des collines d'où l'on découvre un immense panorama de champs cultivés. Son origine remonte, dit-on, aux Bretons, qui lui donnèrent le nom de *Caer Gloen.* Sous le règne de l'empereur Claude, les Romains y établirent une colonie, et elle s'appela alors *Colonia Glevum.* Vers 577, elle se rendit aux Saxons, qui lui donnèrent le nom de *Glanceaster.* Au commencement du VIIIe siècle, elle était regardée comme une des villes les plus importantes du royaume. Détruite en partie en 1087, elle fut, en 1263, le théâtre de plusieurs batailles entre Henri III et ses barons. Au XVIIe siècle, elle prit le parti du Parlement contre Charles Ier, et la Restauration la punit en faisant démolir ses anciennes fortifications.

Le plus beau de tous les monuments de Glocester est la cathédrale, dont les parties les plus anciennes datent du XIe siècle. Le chœur est un magnifique spécimen de l'architecture ogivale du XIVe siècle. La tour, qui date du XVIe siècle, a 75 mètres d'élévation; elle est surmontée de pinacles sculptés avec une délicatesse admirable. On remarque à l'intérieur : les tombeaux d'Edouard II et de Robert Courte-heuse, frère de Guillaume le Conquérant; le cénotaphe du docteur Jenner à qui est due la découverte de la vaccine; etc. On admire aussi les cloîtres, qui datent du XIVe siècle. Glocester possède douze autres églises; celle de Saint-Jean renferme un monument en l'honneur de T. Stock, qui établit dans sa paroisse les premières écoles du dimanche qui aient été fondées en Angleterre.

Les environs de Glocester sont très-pittoresques; on y visite avec intérêt *Higham Court*, manoir dans le style de la Renaissance, et la belle église de Ross, surmontée d'une flèche très-élégante. Le long de la rivière Wye se groupent les paysages les plus romantiques.

GLOCESTER (COMTÉ DE), comté de l'O. de l'Angleterre, au S. de l'estuaire de la Severn et des comtés de Monmouth, d'Hereford, de Worcester, de Warwick, à l'O. et au N. de ceux de Berks, d'Oxford, de Wilts et de Somerset. Superficie, 325,000 hectares; 485,502 hab. Ch.-l., Glocester; villes principales : Bristol, Cheltenham, Stroud, Bath, Cirencester. C'est un pays de montagnes, de vallées et de forêts. Le district montagneux, qui se prolonge de Chipping-Cambden à Bath, en suivant le bief de partage de la Severn et de la Tamise, est exposé au froid, peu fertile, mais couvert d'excellents pâturages, qui nourrissent de nombreux troupeaux de moutons. Le district des vallées, qu'arrosent la Severn, l'Avon, la Wye et l'Isis, est naturellement le plus fertile. Ces vallées nourrissent les vaches dont le lait sert à la fabrication des célèbres fromages de Glocester. Il y croît des arbres à fruit de diverses espèces et des vergers sont joints à toutes les fermes. Le district des forêts, riche en hautes futaies, s'étend à l'O. de la Severn jusqu'à Glocester, puis à l'O. du Ledren jusqu'à la limite du comté d'Hereford. L'industrie et le commerce y sont très-développés; ils ont surtout pour objet les draps et les étoffes de laine, les articles en étain, en laiton, les verroteries, les aiguilles, etc.

GLOCESTER (comtes et ducs DE). Un grand nombre de personnages appartenant à la famille régnante d'Angleterre ont porté le titre de comtes ou de ducs de Glocester. Les plus remarquables d'entre eux sont : Robert, comte *de* GLOCESTER, *fils naturel du roi Henri Ier*, qui défit Etienne de Blois, à la bataille de Lincoln, en 1139. Jean, comte de GLOCESTER, *fils de Jean sans Terre et frère de Henri III*, prêta secours à Simon de Montfort, comte de Leicester, qui s'était révolté contre le roi, *puis quitta le parti de Montfort*, délivra le prince héréditaire que Montfort retenait prisonnier, se mit à la tête du parti royaliste, et défit, en 1265, le comte de Montfort à Evesham, où ce dernier trouva la mort. Thomas Woodstock, duc de GLOCESTER, frère d'Edouard III et tuteur du jeune Richard II, son neveu, fut étranglé par ordre de celui-ci, à Calais, *en 1399. Humphrey, duc de* GLOCESTER, fils de Henri IV, fut, après la mort de son frère Henri V, en 1422, tuteur et régent, conjointement avec le duc de Bedford. Grâce aux machinations de l'évêque de Winchester, il fut accusé de haute trahison, et trouvé mort dans son lit quelques jours après. Richard III, avant d'arriver au trône, porta également le nom de duc de Glocester. William-Henri, fils d'Ernest-Auguste, électeur de Hanovre et neveu du roi George III, fut nommé duc de Glocester par proclamation royale de l'année 1764. Il contracta, en 1775, un mariage secret avec une comtesse, veuve Waldegrave, dont vint William-Frédéric, qui fut légitimé en 1816, lors de son mariage avec une fille du roi George III, et hérita du titre de duc de Glocester.

GLOCESTER (Richard, duc DE). V. RICHARD *III*, roi d'Angleterre.

GLOCESTER, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 30 kilom. N.-O. de Boston, sur le cap Ann et sur l'isthme qui joint ce cap au continent; 7,000 hab. Bon port; pêcheries et commerce de morue. ‖ Bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Virginie, sur une langue de terre qui s'avance dans l'York-River; 2,000 hab. ‖ Comté maritime de la Nouvelle-Galles du Sud; longueur, du N.-O. au S.-E., 136 kilom.; largeur extrême, 120 kilom. Le comté ayant la forme d'un triangle, cette largeur diminue graduellement à mesure qu'on avance au N.-O. La partie septentrionale en est montagneuse; son principal cours d'eau est le Manning, qui le sépare du comté de Macquarie. Ch.-l., Raymond-Terrace; villes principales : Carrington et Stroud.

GLOCESTER, comté des Etats-Unis, Nouveau-Brunswick, borné au N. par la baie Chaleur et à l'O. par le golfe du Saint-Laurent, arrosé par le Nipsiguit, le Cawaquette, le Pohamoache et le Tracadie; superficie, 3,150 kilom. car.; 13.000 hab. Ch.-l. Bathurst. C'est une région très-accidentée, où de fertiles vallées alternent avec des collines boisées; le climat est tout à fait favorable à l'agriculture, et le développement considérable des côtes, en face desquelles se trouvent plusieurs îles, donne de grandes commodités pour la pêche et la navigation côtière. La principale branche d'industrie des habitants est la construction navale.

GLOCHIDE s. f. (glo-ki-de — du gr. *glôchis*, pointe). Bot. Division crochue qui se trouve au sommet des poils de certaines plantes.

GLOCHIDÉ, ÉE adj. (glo-ki-dé — rad. *glochide*). Bot. Qui a des poils disposés en glochides.

GLOCHIDION s. m. (glo-ki-di-on — du gr. *glochis*, flèche). Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie et l'Océanie tropicales.

GLOCHIDIONOPSIS s. m. (glo-ki-di-o-nopsiss — de *glochidion*, et du gr. *opsis*, aspect). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, dont l'espèce *type habite Java.*

GLOCHINE s. f. (glo-ki-ne — du gr. *glochis*, pointe). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipules, dont l'espèce type habite l'Allemagne.

GLOCKENSPIEL s. m. (glo-kèn-spièl — mot allem. qui signif. *carillon*). Mus. Instrument à clavier, en forme de piano, dans lequel les cordes sont remplacées par un nombre considérable de petites clochettes ou timbres, semblables à des timbres de pendules, et qui, comme les cordes du piano, sont frappées par des marteaux.

— **Encycl.** Cet instrument a été employé pour la première fois au théâtre, par Mozart, dans l'un de ses plus magnifiques chefs-d'œuvre, *il Flauto magico.*

Le *glockenspiel* est dû aux Allemands, qui appellent aussi de ce nom un jeu d'orgues composé de clochettes au lieu de tuyaux, et qui est ainsi décrit dans le *Manuel du facteur d'orgues :* « Ordinairement, on le place dans l'intérieur; quelquefois, il est à l'extérieur, où l'on voit des anges placés dans une Gloire, tenant d'une main une clochette sur laquelle ils frappent avec un marteau qu'ils portent dans l'autre main. Il y a des carillons qui sont munis d'un étouffoir en cuir ou en drap, pour empêcher les sons de se prolonger et de se mêler ensemble. Les carillons ne s'étendent ordinairement que dans les deux octaves supérieures du clavier; cependant, il paraît qu'il s'en trouve de quatre octaves, et que celui de l'église Saint-Michel, à Ohrdruff, a cette étendue. Il en existe aussi à la pédale. Au lieu de timbres en forme de cloches, on emploie quelquefois des tiges métalliques tournées en spirales et assujetties sur une caisse sonore qui augmente l'intensité de leurs sons. Un des inconvénients des carillons est de n'être presque jamais d'accord avec l'orgue, dont la température fait varier continuellement les jeux de fond, dans des proportions qui ne sont point dans le même rapport que celles des variations des métaux. Les marteaux qui frappent les timbres ou les tiges métalliques sont repoussés par un ressort, après qu'elles ont été mises en vibration, afin de n'en pas arrêter le son. »

En France, peut-être à cause des inconvénients signalés ci-dessus, le jeu du *glockenspiel* n'est guère usité dans l'orgue, et il nous semble qu'il n'y a pas lieu de le regretter, car ces sons de cloches ne nous paraissent pas convenir au caractère grave et majestueux de l'instrument.

GLOCKER (Ernest-Frédéric), éminent minéralogiste allemand, né à Stuttgard le 1er mai 1793. Il étudia d'abord la théologie à l'université de Tubingue, et, après avoir reçu les ordres, obtint une petite cure à Aalen. Cependant, en 1817, nous le voyons abandonner l'état ecclésiastique pour s'adonner tout entier à l'étude des sciences naturelles et principalement de la minéralogie, sous le célèbre professeur Weiss, à Berlin. En 1824, grâce à la recommandation de ce dernier, il fut nommé professeur de l'université de Breslau, emploi auquel il joignit, en 1832, celui de directeur du Muséum de minéralogie de l'université de cette ville. M. Glocker a écrit des ouvrages sur la minéralogie, dont les plus importants sont : *Caractère de la littérature minéralogique en Suisse* (Breslau, 1827); *Manuel de minéralogie* (Nuremberg, 1829-1831); *Précis de minéralogie, de géognosie et des pétrifications* (Nuremberg, 1839); *Rapports annuels de minéralogie* (Nuremberg, 1833-1841); *Generum et specierum secundum ordines naturales digestorum synopsis* (Halle, 1847). M. Glocker a aussi écrit de petites monographies minéralogiques fort curieuses, telles que : *Minéralogie des pays de la mer du Sud* (Breslau, 1827); *De graphite moravico* (1840); *Du cal-*

caire jurassique de Kurowitz (1841) : *Sur les térébratules* (1845) ; *De quelques nouveaux animaux fossiles du grès des Carpathes* (1850) ; *Des galets de la plaine de l'Oder auprès de Breslau* (1854). Nous mentionnons pour mémoire un grand nombre d'articles publiés dans des revues ou des recueils spéciaux.

GLOCKNER (GROSS-), montagne de l'empire d'Autriche, formant le point culminant des Alpes Noriques (3,894 mètres), et située entre le Salzbourg, le Tyrol et la Carinthie. Elle se compose de rochers schisteux et calcaires; le nom qu'elle porte lui vient de la ressemblance de son sommet principal avec une grosse cloche. L'ascension en est difficile et périlleuse; néanmoins elle a été opérée plusieurs fois.

GLOCKNITZ, bourg des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, à 66 kilom. S.-O. de Vienne, sur la Schwarza; 1,900 hab. Manufacture impériale de glaces; fabrique de bleu. Belle église d'une ancienne abbaye de bénédictins.

GLŒONÈME s. m. (glé-o-nè-me). Infus. V. GLEONÈME. ‖ On dit aussi GLOIONÈME.

GLOGAU, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 53 kilom. N. de Liegnitz, ch.-l. du cercle de son nom, sur l'Oder; 13.000 hab. Place forte; siége d'une cour d'appel, d'un tribunal urbain et rural, d'un tribunal criminel· commerce considérable de grains. Glogau possède un château avec un parc, un arsenal et un gymnase évangélique. Sa cathédrale, située sur une île, a été bâtie au XIIIe siècle dans le style gothique. C'était autrefois la capitale d'un important duché, qui appartint successivement à une branche de la dynastie polonaise des Piast jusqu'en 1476, à la Bohême, puis à l'Autriche jusqu'en 1741, et, depuis cette époque, à la Prusse, qui s'en empara et l'acquit définitivement par le traité de 1742. Les Français prirent cette ville en 1806, mais la Prusse la recouvra en 1814.

GLOGAU (Jean DE), en polonais **Glogowczyk**, mathématicien, philosophe, théologien et astrologue polonais, un des plus illustres professeurs de l'Académie de Cracovie au XVe siècle, né à Glogau, en Silésie, mort le 11 février 1507. Les cours qu'il fit à l'Académie de Cracovie lui acquirent une grande réputation et attirèrent autour de sa chaire des auditeurs de tous les pays slaves. Il se montra le bienfaiteur infatigable des étudiants pauvres; il les logea à ses frais, d'abord dans une grande maison louée par lui, puis dans un vaste établissement qu'il fit construire et où il offrit l'hospitalité aux jeunes gens sans fortune, avides de science, ardents au travail. Il avait étudié toutes les sciences connues de son siècle et il composa de nombreux ouvrages pour en rendre l'étude plus facile. Le plus curieux de ces ouvrages est intitulé la *Physionomie*. Les observations d'Aristote, de Galien et d'Afer, savant médecin carthaginois, lui servirent grandement pour écrire ce traité, où il exposa les moyens de connaître, par les traits du visage, les facultés de l'âme, ainsi que les symptômes des maladies. Il compta au nombre de ses élèves le théologien Eck ou Eckius, qui devint un des plus célèbres adversaires de Luther.

GLOGOVATZ, bourg de Hongrie, comitat et à 6 kilom. d'Arad, dans la fertile région arrosée par le Maros; 2,450 hab. Culture du tabac sur une grande échelle. Ce bourg s'élève tout près des ruines de l'ancienne et célèbre ville d'Orod, qui fut fondée, en 277, par l'empereur Probus et que les Tartares détruisirent dans la suite.

GLOIOCÉPHALE adj. (glo-io-sè-fa-le — du gr. *gloios*, gluant; *kephalê*, tête). Bot. Se dit des champignons qui ont le chapeau glabre et visqueux.

GLOIONÈME s. m. (glo-io-nè-me). Bot. Syn. de GLEONÈME.

GLOIRE s. f. (gloi-re — lat. *gloria*, qui vient, dit-on, du sanscrit *çravasya*, même sens; rad. *çru*, entendre). Grande et honorable renommée; éclat du mérite ou des actions : *Travailler pour la* GLOIRE. *Se couvrir de* GLOIRE. *Avoir la* GLOIRE *de sauver sa patrie. Il n'y a que les grandes âmes qui sachent combien il y a de* GLOIRE *à être bon.* (Sophocle.) *Notre* GLOIRE, *c'est le témoignage de notre conscience.* (St Paul.) *Celui qui méprise la* GLOIRE *méprisera bientôt la vertu.* (Tacite.) *Ceux mesme qui écrivent contre la* GLOIRE *veulent que les livres où ils la combattent portent leur nom; ils sont glorieux d'avoir méprisé la* GLOIRE. (Montaigne.) *Par le massacre, la trahison et la mauvaise foi, on peut acquérir du pouvoir, mais non de la* GLOIRE. (Machiavel.) *La raison fait des philosophes, la* GLOIRE *fait des héros; mais la seule vertu fait des sages.* (Vauven.) *La* GLOIRE *est le superflu de l'honneur; et, comme toutes les autres espèces de superflu, celui-là s'acquiert souvent aux dépens du nécessaire.* (Mme Guizot.)

Gloire, idole des rois, le peuple est ta victime.
DU BELLAY.

La *gloire* a des appas qui charment les grands cœurs.
CORNEILLE.

La *gloire* des méchants en un moment s'éteint.
(***.)

Aucun chemin de fleurs ne conduit à la *gloire*.
LA FONTAINE.

La *gloire* n'est jamais où la vertu n'est pas.
LEFRANC DE POMPIGNAN.

Rien ne manque à sa *gloire*, il manquait à la nôtre.
SAURIN. (*Vers mis au bas du buste de Molière placé dans la salle des séances de l'Académie française.*)

La *gloire* efface tout...; tout, excepté le crime.
LAMARTINE.

Deux sentiers différents devant vous vont s'ouvrir :
L'un conduit au bonheur, l'autre mène à la *gloire*;
Mortels, il faut choisir.
LAMARTINE.

Vois-tu, passant, couler cette onde,
Et s'écouler incessamment?
Ainsi fait la *gloire* du monde,
Et rien que Dieu n'est permanent.
MALHERBE.

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire,
Se levant tard, se couchant tôt,
Dormant fort bien sans *gloire*.
BÉRANGER.

Non, la lyre aux tombeaux n'a jamais insulté;
La mort de tout temps fut l'asile de la *gloire*;
Rien ne doit jusqu'ici poursuivre une mémoire,
Rien... excepté la vérité.
LAMARTINE.

— Honneur, orgueil, illustration qu'on emprunte à quelqu'un : *Être la* GLOIRE *de sa famille, de son pays, de son siècle. Le premier devoir d'un peuple est d'honorer les hommes qui ont fait sa* GLOIRE. (E. Mennechet.)

De quel droit viennent-ils découronner nos *gloires*?
V. HUGO.

— Eclat, splendeur, majesté : *Les enfants de la* GLOIRE *et de la magnificence sont rarement les enfants de la sagesse et de la vertu.* (Mass.)

Venez dans mon palais, vous y verrez la *gloire*.
RACINE.

Dieu sait, quand il lui plaît, faire éclater sa *gloire*.
L. RACINE.

Saint, saint, saint, le Seigneur, le Dieu, le roi des [cieux!
Toute la terre est pleine de sa *gloire*!
LAMARTINE.

Le ciel a ses splendeurs et ses *gloires* sans nombre,
Son jour éblouissant et sa grande nuit sombre.
A. BARBIER.

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire;
Mais tout caché qu'il est, pour révéler sa *gloire*,
Quels témoins éclatants devant moi rassemblés!
Répondez, cieux et mers; et vous, terre, parlez!
L. RACINE.

— Hommage qu'on rend à Dieu :

Au Dieu que vous servez, princesse, rendez *gloire*.
RACINE.

O Dieu! que la *gloire* environne,
Tu vois nos pressants dangers;
Donne à ton nom la victoire;
Ne souffre pas que ta *gloire*
Passe à des dieux étrangers.
RACINE.

— Béatitude céleste dont jouissent les élus après leur mort : *Posséder la* GLOIRE *éternelle.*

Seigneur, dans ta *gloire* adorable
Quel mortel est digne d'entrer?
J.-B. ROUSSEAU.

‖ En mauvaise part, Orgueil, vanité : *La vaine* GLOIRE. *Il a trop de* GLOIRE *pour avouer qu'il a tort. La* GLOIRE *est cet instinct d'enflure ridiculisé dans la fable de la Grenouille et du bœuf* (Proudh.)

— Fam. *Travailler pour la gloire*, Travailler sans profit : *Je ne suis pas assez riche pour* TRAVAILLER POUR LA GLOIRE.

— *Dire, publier quelque chose à la gloire de quelqu'un*, Dire, publier quelque chose qui lui fait honneur.

— *Rendre gloire à la vérité*, Lui rendre témoignage, l'affirmer, la publier hautement, dire hautement ce qui est vrai : RENDEZ GLOIRE À LA VÉRITÉ, *et avouez votre crime.*

— *Faire gloire, se faire gloire*, Se faire honneur, tirer vanité, se glorifier :

Oui, sous vos seules lois je *fais gloire* de vivre.
C. D'HARLEVILLE.

‖ *Mettre sa gloire à* ou *en*, *Tirer sa gloire de*, Se glorifier de, mettre son honneur dans : *La vertu* TIRE SA GLOIRE DES *persécutions qu'on endure, comme un drapeau de guerre tire son lustre de ses lambeaux déchirés.* (Rivarol.)

Dans le temps bienheureux du monde en son enfance,
Chacun *mettait sa gloire en* sa seule innocence.
BOILEAU.

— Interjectiv. *Gloire à*, Honneur soit rendu à :

Gloire à Dieu seul! son nom rayonne en ses ouvrages.
V. HUGO.

Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!
BÉRANGER.

— Hist. *Votre gloire*, Titre honorifique donné aux rois mérovingiens. ‖ *Pour la plus grande gloire de Dieu*, en latin *ad majorem Dei gloriam*, Devise adoptée par l'ordre des jésuites, et qu'ils figurent ordinairement sur leurs livres par les initiales A. M. D. G., AD MAJOREM DEI GLORIAM.

— Iconogr. Représentation du ciel ouvert, avec les personnes divines, les anges, les bienheureux.

— Théâtre. Machine de décoration, suspendue et entourée de nuages, sur laquelle se placent les acteurs qui sont censés descendre du ciel ou y monter : *Ces* GLOIRES *massives s'enlèvent et s'abaissent à l'aide de contrepoids.* (J.-J. Rouss.)

— Pyrotechn. Soleil à plusieurs rangs de fusées, dont les ouvertures sont placées de manière que les jets produisent des figures triangulaires ou étoilées.

— Liturg. Dans le rite mosarabique, Une des neuf parties de l'hostie divisée par le prêtre avant la consécration.

— Moll. *Gloire de mer*, Nom vulgaire d'une très-belle et très-rare coquille du genre cône. ‖ On dit aussi GLORIA MARIS.

— **Syn. Gloire, honneur.** La *gloire* est plus éclatante que l'*honneur*, elle suppose des actions extraordinaires, elle se répand au loin et commande l'admiration; il y a une *gloire* qui est fausse. L'*honneur* a un caractère plus moral, le sentiment qu'il fait naître est l'estime, et ce sentiment ne se répand guère au delà du cercle dans lequel se renferme la vie privée. Il y a un faux *honneur* comme une fausse *gloire*; c'est lorsque l'homme est estimé pour des qualités qu'un sage appellerait des défauts.

— **Antonymes.** Déshonneur, honte, humiliation, ignominie, infamie, opprobre, turpitude, obscurité.

— **Encycl.** On a dit de la *gloire* qu'elle était la réputation jointe à l'estime, et qu'elle était au comble quand on y ajoutait l'admiration. Certes, elle suppose toujours du génie ou des actions éclatantes; mais il est aisé de montrer qu'elle est indépendante de l'estime. Elle n'exclut même pas la haine, et l'on peut dire qu'elle l'engendre nécessairement quand elle est obtenue par les armes. La conquête de l'Asie, sans doute, procura beaucoup de *gloire* à Alexandre de Macédoine aux yeux des Grecs. Croit-on que les peuples de l'Asie, foulés aux pieds du conquérant et distribués comme du bétail en récompense à ses généraux, aient eu de l'estime pour leur bourreau? Pourtant le nom d'Alexandre subsiste encore dans les traditions asiatiques. Or, un nom qui a vécu deux mille ans dans le souvenir d'une race est certainement un nom glorieux. On en pourrait dire autant de la *gloire* de César : les nations qu'il a écrasées n'ont pas oublié son nom, mais c'était pour le maudire. Dans Rome même, les partisans des vieilles institutions renversées par lui pouvaient lui reconnaître du génie, mais n'en haïssaient pas moins le destructeur de la liberté républicaine.

La *gloire* est donc le relief ordinaire du génie; mais il y a le génie du bien et le génie du mal, ou plutôt, un homme qui a des facultés extraordinaires et qui les emploie contre quelqu'un, au profit d'un autre ou de lui-même, recueille en même temps l'estime et la haine, sans que son nom soit étranger à la *gloire*.

La *gloire* s'acquiert dans le domaine de la pensée comme dans celui de la politique : il s'agit toujours de renverser un système existant et d'en établir un autre qui le remplace, Le monde est une arène où l'ambition se donne carrière; la *gloire* appartient toujours aux vainqueurs; si ces vainqueurs succombent à leur tour, la honte ou l'oubli succède à l'estime dans l'imagination publique, où le succès seul a du mérite.

Au-dessous de la *gloire* réelle qui résulte des actions qu'on a faites ou des idées qu'on a eues, il y a la *gloire* d'emprunt, qui résulte du rang qu'on occupe et des richesses qu'on possède : c'est ce que les philosophes nomment la *vaine gloire*. En effet, cette *gloire* est vaine, car elle ne touche point à la conscience de ceux qui la donnent et se compose uniquement de louanges. Comme ces louanges sont de l'hypocrisie, la *gloire* qui en résulte est justement appelée vaine.

Après tout, on peut être heureux sans acquérir la *gloire*, et ceux qui n'y arrivent pas ont cette suprême consolation de savoir qu'en dernière analyse, elle finit comme toute chose, quand même la mort n'en serait pas le terme pour celui qui l'acquiert. Que fait Alexandre en ce moment? Alexandre, pour nous servir d'une expression de M. Victor Hugo, Alexandre fait ceci qu'il est mort. Socrate n'est pas plus avancé que Tibère, à qui Tacite a accroché son règne au cou sans le faire rougir dans sa tombe.

Puis, combien y a-t-il de grands hommes dont la *gloire* avait consacré la mémoire, et qui dorment méconnus dans quelque coin solitaire, victimes de l'oubli des siècles! Combien de civilisations sont mortes, dans l'Inde et la haute Asie, sans qu'on en connaisse même l'emplacement! Les grands hommes de la Chine sont ignorés de l'Europe, comme ceux de l'Europe sont ignorés de la Chine.

Mais si la *gloire* est fragile, si elle ne donne pas le bonheur, si elle est souvent une cause de ruines, l'amour de la *gloire* est un sentiment qui a quelque chose de noble et qui peut produire d'excellents résultats, quand il se joint d'ailleurs à des dispositions vertueuses et au désir de contribuer au bien général, ce qui exclut évidemment l'amour de la *gloire* militaire, qui ne peut être acquise qu'au prix des maux les plus affreux.

— Iconogr. On trouve la figure de la *Gloire* sur plusieurs médailles romaines, notamment sur une médaille d'Adrien, où elle est représentée par une femme majestueuse, couronnée comme une reine, tenant de la main droite des branches de laurier et appuyant la main gauche sur une pyramide. D'autres médailles nous la montrent costumée en Amazone, assise sur des dépouilles opimes et portant d'une main une javeline, de l'autre un globe surmonté d'une petite Victoire.

Les modernes ont donné à la *Gloire* une prestance majestueuse, une couronne d'or, une tunique courte laissant à découvert les bras et une partie de la poitrine, et quelquefois des ailes, et une trompette à la main. C'est à peu près ainsi que Coysevox a composé la figure en bronze doré qu'il exécuta pour la fontaine de la Gloire, à Versailles.

Des figures allégoriques de la *Gloire* ont été gravées par Gius. Canale, d'après le Dominiquin, et par Domenico del Barbière, d'après le Rosso. Une estampe de Cherubino Alberti représente la *Gloire* sous la figure d'un génie tenant une banderole flottante et une palme. Au musée de Dresde est un tableau d'Annibal Carrache, où le *Génie de la Gloire*, jeune garçon absolument nu, couronné de laurier, tient une lance et une couronne de feuillage; trois autres couronnes sont passées à son bras. Craffonara a gravé, d'après P. Véronèse, une composition dont le sujet est la *Gloire accueillant la Poésie*. Un tableau de Séb. Bourdon, la *Gloire et l'Immortalité*, a été gravé par Rousselet. Un bas-relief sur le même sujet, sculpté par M. Aug. Dumont, décore le fronton du pavillon Lesdiguières, au Louvre. Citons enfin un plafond du Louvre, par Gros, la *Véritable Gloire s'appuyant sur la Vertu*. Ici, la Gloire est une belle femme aux ailes déployées, vêtue d'une tunique rouge brodée d'or, ayant les cheveux retenus par une bandelette étoilée, tenant de la main droite une épée dont la pointe est abaissée et dont la poignée s'encadre dans une couronne de laurier, jointe à une autre couronne ornée d'étoiles.

— **Allus. litt. Etre dans la gloire de Niquée,** Se disait, au XVIIe siècle, d'une personne que les joies de toute espèce ravissaient jusqu'à la béatitude. *Amadis de Grèce*, opéra de Lamotte et Destouches, représenté en 1699, fournit à notre langue cette expression, que l'on rencontre dans les écrits du temps. Niquée, fille du soudan de Thèbes, paraissait, au second acte de cet ouvrage, dans une gloire resplendissante de rayons d'or et de diamants. *Etre dans la gloire de Niquée* devint aussitôt une phrase à la mode.

La *Gloria di Niquea*, tel était le titre d'un drame que le comte de Villa-Medina écrivit pour la reine d'Espagne, Elisabeth de France, fille de Henri IV, femme de Philippe IV, dont il était éperdument épris. Ce seigneur fit représenter sa pièce chez lui, en présence de la cour, et livra aux flammes son propre palais, afin de pouvoir embrasser la reine. En la sauvant, comme il l'emportait dans ses bras, il lui déclara sa passion et l'ingénieux moyen qu'il avait trouvé pour se rapprocher d'elle. La Fontaine fait allusion à ce fait dans sa fable *le Mari, la Femme et le Voleur*, lorsqu'il parle de

. . . . Cet amant
Qui brûla sa maison pour embrasser sa dame.

— **A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire,** Vers de Corneille. V. VAINCRE.

Gloire (DISCOURS SUR LA), de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

Gloire du paradis (LA), célèbre tableau du Tintoret; au palais des Doges, à Venise. Cette toile, qui n'a pas moins de 74 pieds de large sur 22 pieds et demi de haut, couvre, dans la salle du Grand-Collége, le seul des quatre murs qui ne soit pas percé de fenêtres. Il repose sur une boiserie à colonnes, à laquelle est adossé un siége à fronton, où le doge trônait lors de la réunion du conseil. La composition, qui embrasse plusieurs plans en profondeur et en hauteur, frappe vivement l'imagination par son immensité. Dans la partie supérieure, Jésus-Christ, assis, à droite, sur un nuage, s'incline avec tendresse vers la vierge Marie, sa mère, qui fléchit le genou devant lui. Ces deux figures, enveloppées d'une éblouissante lumière, sont admirables d'attitude et d'expression. Près du Christ, l'archange Michel tient la balance de la justice divine. A droite de la Vierge, un chérubin porte des fleurs de lis. Au-dessous de Marie et de son divin Fils, un autre ange, demi nu et fort bien éclairé, déploie ses ailes et contemple le Seigneur en joignant les mains. A droite se tiennent les quatre évangélistes; à gauche, les apôtres; plus bas se groupent les martyrs, les confesseurs, les vierges, les patriarches, les prophètes, et une foule d'autres saints et bienheureux, parmi lesquels voltigent de beaux anges qui égayent et embellissent cette grave assemblée des élus.

Quoique altérée par le temps, cette peinture gigantesque est une des pages les plus étonnantes parmi les chefs-d'œuvre que l'art a entassés au palais des Doges. « Si les ombres n'en étaient pas devenues si épaisses, dit M. Ch. Blanc, une telle peinture aurait quelque chose de sublime; mais ce ciel sans transparence, dont les lumières mêmes sont d'une couleur basanée et cuite, a plutôt l'air d'un Erebe éclairé que d'un paradis. Quatre cents figures se mêlent et se remuent dans cette composition démesurée, les unes entièrement nues, les autres drapées, mais drapées uniformément d'un rouge banal et d'un bleu dur qui forment (aujourd'hui, du moins) autant de taches en quelque sorte symétriques. La manière est intrépide, un peu lâchée et surmenée, mais, en somme, elle est magistrale. Les modèles ne

sont pas pris dans la nature ni dans l'idéal : ils sont dessinés de pratique, pour la plupart, et n'offrent, en général, que des airs de tête sans beauté, sans individualité, sans finesse. Les anges s'agitent comme des diables, et le tout, assez rude d'exécution et peu riche de pensée, est très-imposant néanmoins par la masse, le mouvement et le nombre : c'est l'image saisissante d'une multitude en l'air, d'une cohue dans les cieux, ou, pour mieux dire, dans le purgatoire. Le fougueux peintre n'est pas homme à mettre du calme et de la sérénité, même dans le paradis. » Le Tintoret était vieux cependant lorsqu'il exécuta cette vaste décoration, qu'il termina en trois ou quatre ans; avec la seule collaboration de son fils Dominique. La seigneurie de Venise, émerveillée par ce grand ouvrage, demanda à l'artiste quelle récompense il désirait; mais il ne voulut ni fixer lui-même le prix de son travail ni accepter celui qu'on lui assignait, le jugeant, dans sa modestie, trop considerable.

Comme il travaillait à cette toile du *Paradis*, il reçut la visite de quelques évêques et de quelques nobles, qui, le voyant promener sa brosse brutalement et à grands coups, lui demandèrent pourquoi Jean Bellin, Titien et autres prenaient soin de finir leurs peintures, tandis qu'il rudoyait les siennes : « Cela tient, leur dit-il, à ce que les vieux peintres opéraient à leur aise, n'ayant personne autour d'eux qui leur rompît la tête. » Le Tintoret, comme on voit, était aussi rude dans son langage que dans sa manière de peintre.

GLOME s. m. (glo-me — du lat. *glomus*, pelote). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des empis, dont l'espèce type habite l'Allemagne.

GLOMEL, bourg et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Rostrenen, arrond. et à 53 kilom. de Guingamp, près du bief de partage des eaux de l'Hière et du Blavet pour l'alimentation du canal de Nantes à Brest; pop. aggl., 226 hab. — pop. tot., 3,450 hab. Dans cette commune se trouve l'étang de Coron, d'une surface de 76 hectares et formant une réserve de 2,770,000 mètres cubes d'eau. On y voit aussi une pierre druidique de $8^{m},60$ de hauteur et dont le poids est évalué à 83,000 kilogrammes.

GLOMÈRE s. f. (glo-mè-re — du lat. *glomus*, *glomeris*, pelote). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, dont l'espèce type croît à Java.

GLOMÉRÉ, ÉE adj. (glo-mé-ré). Bot. Syn. peu usité de GLOMÉRULÉ.

GLOMÉRIDE adj. (glo-mé-ri-de). Myriap. Syn. de GLOMÉRITE.

— s. m. Syn. de GLOMÉRIS.

GLOMÉRIDESME s. m. (glo-mé-ri-dè-sme — de *gloméris*, et du gr. *desmos*, chaîne). Myriap. Genre de myriapodes très-voisin des gloméris, dont l'espèce type habite la Colombie.

GLOMÉRIFLORE adj. (glo-mé-ri-flo-re — du lat. *glomus*, pelote; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs agglomérées en capitules.

GLOMÉRIS s. m. (glo-mé-riss — du lat. *glomus*, pelote). Myriap. Genre voisin des iules.

— **Encycl.** Les *gloméris* sont des myriapodes voisins des iules, mais qu'on prendrait au premier aspect pour des cloportes. Leur corps ovale, convexe en dessus, concave en dessous, susceptible de se rouler en boule, se compose, la tête comprise, de treize segments, dont le dernier est arrondi et plus grand. Les pattes, fort courtes, sont au nombre de trente-quatre chez les mâles et de quarante chez les femelles. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, répandues en Europe et dans le nord de l'Afrique. On les trouve sous les pierres, dans les endroits rocailleux et dans les forêts. Ces animaux marchent lentement, fuient la lumière et se nourrissent de matières organiques en décomposition. Ils se roulent en boule quand on veut les saisir.

GLOMÉRITE adj. (glo-mé-ri-te — rad. *gloméris*). Myriap. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gloméris.

— s. m. pl. Famille de myriapodes, comprenant les genres gloméridesme, gloméris et zéphronie.

GLOMÉROCARPE adj. (glo-mé-ro-kar-pe — du lat. *glomus*, agglomération, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Se dit des végétaux dont la fructification est composée de glomérules externes et nus.

GLOMÉRULE s. m. (glo-mé-ru-le — dimin. du lat. *glomus*, *glomeris*, peloton). Hist. nat. Petit amas de corps de même nature.

— Anat. Agglomération de petits corps grenus : *Les* GLOMÉRULES *des reins, de la rate.*

— Bot. Agrégation compacte et irrégulière de fleurs ou de fruits.

— **Encycl.** Anat. et Physiol. S'il fallait ne s'en rapporter qu'à l'étymologie, le mot *glomérule* devrait servir à désigner, en anatomie, toute espèce de masse organique, visible à la loupe. A ce titre, les papilles de la langue, les papilles du tact et certaines villosités ne seraient que des *glomérules*. Les recherches modernes ont établi des distinctions plus précises, et, si ces distinctions s'écartent de l'étymologie du mot, elles consacrent avec netteté des observations irrécusables. C'est ainsi que le terme de *glomérule* est, de nos jours, appliqué à de petits grains, presque essentiellement vasculaires, développements extrêmes d'une disposition absolument normale; on en retrouve les deux types les plus saillants dans la rate et dans le rein. Les *glomérules* du rein représentent l'extrémité terminale de vaisseaux dans cet organe; le célèbre anatomiste italien Malpighi les avait déjà décrits; mais ce n'est qu'avec le secours d'un microscope puissant qu'il a été possible de donner une idée nette des *glomérules* de Malpighi. Malgré ces recherches, la physiologie des *glomérules* et le rôle qu'ils jouent certainement dans la production de l'urine est encore un mystère que de nombreuses hypothèses ne sont pas encore parvenues à éclaircir. Dans le *glomérule*, il faut distinguer la masse vasculaire et l'enveloppe; la masse vasculaire se trouve sur la continuation des dernières artérioles du rein. On voit ces artérioles se ramifier, de manière à former un bouquet riche de petits capillaires enroulés, qui se réunissent bientôt à un petit trou unique, et, chose curieuse, le trou unique qui résulte de ce petit système capillaire enroulé, au lieu d'être une veinule, suivant le plan général de la grande circulation, est une artériole qui ne se décompose que plus loin en capillaires communs, auxquels succèdent des veines véritables. Ce petit *glomérule* serait, suivant certains anatomistes, exclusivement vasculaire; suivant d'autres, les mailles légères qu'il présente contiendraient des cellules épithéliales. Quoi qu'il en soit, le tout est enveloppé dans une capsule résistante, presque transparente et sans structure, que l'anatomiste Bowman a fait le premier connaître. Cette capsule, dite capsule de Bowman, communiquerait directement avec les tubes urinifères dont l'épithélium, en se continuant, viendrait tapisser la face interne, et l'urine exsudée du *glomérule* vasculaire arriverait directement dans les tubes du rein. Les *glomérules* de la rate, que l'on appelle souvent granules de Malpighi ou acini, ont été moins nettement étudiés. Ce qu'on sait, c'est qu'ils sont de nature essentiellement vasculaire et accolés aux parois de l'artère splénique; mais leur consistance est si faible qu'ils disparaissent en se ramollissant, immédiatement après la mort, et que, chez l'homme, leur étude est, pour ainsi dire, impossible. Le jour où l'on connaîtra leur rôle, on connaîtra les fonctions de la rate.

GLOMÉRULÉ, ÉE adj. (glo-mé ru-lé — rad. *glomerule*). Bot. Se dit des organes réunis en glomérule : *Fleurs* GLOMÉRULÉES.

GLOMMEN, la plus considérable des rivières de la Norvége. Elle descend du revers méridional des Dofrines, parcourt les bailliages de Hedermarken, Aggerhuus et Smaalchnen, en formant plusieurs cascades et traversant plusieurs lacs, et va se jeter dans le Skager-Rack, près de Frédérikstadt, après un cours de 480 kilom. du N. au S. Son principal affluent est le Vermenelf, sur la rive droite.

GLONOÏNE s. f. (glo-no-i-ne — contract. des mots *glycérine*, *oxygène* et *nitrogène*). Pharm. Nom donné par les médecins homœopathes à la nitroglycérine.

GLONS, bourg de Belgique, prov. et à 9 kilom. N.-N.-O. de Liége; 2,204 hab. Fabrication de chapeaux de paille; brasseries; fours à chaux.

GLORIA s. m. (glo-ri-a — mot lat. qui signifie *gloire*). Liturg. Hymne, cantique que l'on chante à la messe tous les jours, excepté les jours de férie et les dimanches de carême, et qui commence par les mots *Gloria in excelsis : Le* GLORIA *fut introduit dans la liturgie par Symmaque.* ‖ Musique sur ce cantique : *Le* GLORIA *est le plus beau morceau de la messe de ce compositeur.* ‖ *Gloria Patri*, Verset par lequel l'Église catholique termine tous les psaumes, et qui commence par les mots : *Gloria Patri et Filio;* musique composée sur ce verset.

— Pop. Liqueur composée de café, de sucre et d'eau-de-vie ou de rhum : *Prenons-nous un* GLORIA? *On boit d'abord la moitié d'une tasse de café, puis on remplit la tasse d'eau-de-vie, c'est le* GLORIA; *on boit encore la moitié de la tasse, puis on remplit derechef pour faire le* GLORIA *gris, qu'on absorbe entièrement; le* GLORIA *gris absorbé, on remplit la tasse d'eau-de-vie, qui se boit sous le nom de rincette; à la rincette succède une autre tasse pleine, qu'on appelle la surrincette; après cela on ne boit plus guère que le pousse-café.* (A. Karr.) ‖ Tasse plus petite que la tasse ordinaire. ‖ Chez les marins, Thé à l'eau-de-vie ou au rhum.

— Moll. *Gloria maris*. V. GLOIRE DE MER.

— Arboric. *Gloria mundi*, Variété de pomme.

GLORIETTE s. f. (glo-ri-è-te — du lat. *gloria*, gloire, à cause du soin avec lequel on ornait autrefois ces réduits). Archit. Petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure, dans un parc ou un jardin : *Nous prendrons le café dans la* GLORIETTE. ‖ Retranchement, petite chambre que l'on ménage derrière le four d'un boulanger, et où l'on pétrit la pâte dans certaines contrées.

GLORIEUSEMENT adv. (glo-ri-eu-ze-man — rad. *glorieux*). D'une manière glorieuse : *Il vaut mieux mourir* GLORIEUSEMENT *que de vivre avili.* (Prov. persan.)

GLORIEUX, EUSE adj. (glo-ri-eu, eu-ze — lat. *gloriosus*; de *gloria*, gloire). Qui s'est acquis, qui mérite beaucoup de gloire, d'honneur; qui donne la gloire, qui est très honorable : *Un* GLORIEUX *vainqueur. Une victoire* GLORIEUSE. *Il y a une noblesse d'esprit plus* GLORIEUSE *que celle du sang.* (Fléch.)

— Qui tire vanité de quelque chose : *Etre* GLORIEUX *de ses succès, de sa naissance.*

— Fier, orgueilleux, vaniteux, qui a de lui-même une opinion très-avantageuse : *Il est aussi honnête d'être* GLORIEUX *avec soi-même qu'il est ridicule de l'être avec les autres.* (La Rochef.) *Les ambitieux qu'on loue tant sont des* GLORIEUX *qui font des bassesses, ou des mercenaires qui veulent être payés.* (Fléch.)

Tout homme est *glorieux*, c'est la commune loi;
Tout homme met autrui fort au-dessous de soi.
AUBERT.

— Relig. Qui jouit de la gloire éternelle : *La* GLORIEUSE *Vierge Marie. Les* GLORIEUX *apôtres. Les* GLORIEUX *martyrs.* ‖ *Corps glorieux*, Corps des bienheureux dans l'état où ils seront après la résurrection universelle. Le peuple, par une plaisanterie un peu grossière, donne le même titre aux personnes qui se trouvent momentanément affranchies de certaines nécessités toutes terrestres.

— Substantiv. Personne vaine, glorieuse : *Voyez-vous, dirait-on, cette madame la marquise qui fait tant la* GLORIEUSE? *c'est la fille de M. Jourdain, qui était trop heureuse, étant petite, de jouer à la madame avec nous.* (Mol.)

Je sais qu'un *glorieux* est un sot animal.
DESTOUCHES.

Je ne sais pas pourquoi l'on vante l'Alexandre;
Ce n'est qu'un *glorieux* qui ne dit rien de tendre.
BOILEAU.

— Prov. *Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas*, Un homme vain aime mieux endurer des humiliations secrètes que de s'en plaindre.

— s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la raie-aigle, dans quelques localités.

— Bot. Ancien nom de la méthonique du Malabar.

— **Syn. Glorieux, avantageux, important, orgueilleux, présomptueux, superbe, suffisant, vain.** V. AVANTAGEUX.

— **Antonymes.** Déshonorant, flétrissant, humiliant, ignominieux, infamant, infâme, ingorieux.

Glorieux (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Destouches (1732), une des meilleures qui aient paru au théâtre depuis Molière. Humilier l'orgueil dans ses prétentions insolentes, l'obliger de subir des mortifications, mettre dans tout ce qui l'entoure la punition de son arrogance, telle est la conception générale de la pièce : elle est à la fois morale et dramatique. Rompant avec les vieilles traditions, Destouches s'est écarté de la simplicité austère de notre grand comique; à la peinture des mœurs, il a joint l'intérêt de l'intrigue : c'était une innovation capitale. Les faits qu'il mêle à son action ne sont pas absolument nécessaires au développement des caractères; mais ils s'y rattachent d'une manière naturelle, les mettent mieux en vue et leur donnent plus de vie et de mouvement; c'est le premier exemple de l'introduction du pathétique dans la comédie.

Le comte de Tufière est d'une illustre naissance; mais son père a été proscrit, forcé de s'expatrier, et il ne lui reste que le souvenir d'une ancienne splendeur. Dépourvu de fortune, réduit à un vain nom, il n'a d'autre considération dans le monde que ce qu'il arrache d'hommages par sa fierté et l'énergie de son caractère, qui se roidit contre la mauvaise fortune. Cette situation équivoque, cette nécessité d'éblouir et d'imposer donnent à l'orgueil du Glorieux quelque chose de fastueux et d'exagéré. Ce personnage si hautain se trouve dans une maison où sa sœur est femme de chambre, où son père vient souvent dans un état peu éloigné de la misère; le financier dont il recherche la fille n'a aucun égard pour sa faiblesse; il le traite avec une familiarité qui le blesse sans qu'il ose s'en irriter, et la nécessité le force de souffrir toutes les grossièretés d'un homme sans éducation. Cette contrariété presque continuelle donne lieu à une multitude de situations dramatiques. La scène où le père du Glorieux le punit en le forçant de s'humilier a été regardée avec raison comme un chef-d'œuvre. La Harpe fait remarquer le naturel, la force et le comique du contraste soutenu que présentent les caractères. « Le plan, dit-il, est arrangé de manière à mettre sans cesse l'orgueil en souffrance, et toujours par des moyens aussi naturels que les effets sont comiques. Le Glorieux veut imposer à tout le monde, et tout le monde le met à la gêne ou se moque de lui. Il n'y a pas jusqu'à l'homme *aux révérences*, le doucereux Philinte, qui le raille très-finement, à l'instant même où le comte croit lui faire la loi. La suivante Lisette se trouve autorisée par sa maîtresse à faire la leçon au présomptueux Tufière, qui est forcé de la recevoir. Mais ce qu'il y a de mieux conçu, c'est de lui avoir donné un père dont la pauvreté désole son faste, et de là cette scène excellente où il est obligé de faire passer ce vieillard pour son intendant; de là le coup de théâtre, vraiment comique, produit par un seul mot, dans la scène de la reconnaissance : *Sa sœur femme de chambre!...* Ce qu'on ne saurait trop louer, c'est de n'avoir jamais rendu ni vil ni odieux le principal personnage, qui doit être, au dénoûment, heureux et corrigé. Il a beau rougir de l'indigence de son père, la nature l'emporte quand elle réclame ses droits, et il tombe à ses genoux devant une foule de témoins. » — « Cette vanité qui s'humilie et qui s'agenouille, mais qui ne s'abjure pas, dit à son tour M. Saint-Marc Girardin; cette permission de rester orgueilleux et hautain demandée à mains jointes; ce droit de cacher sa naissance et de désavouer son père, imploré de son père lui-même; ce cruel et pénible aveu, moins cruel encore et moins pénible pourtant pour la fierté du comte que la reconnaissance publique de son père pauvre et mal vêtu; tant d'orgueil pour le dehors, tant de petitesse pour le dedans, voilà ce que Destouches a exprimé de la manière la plus énergique dans une scène admirable. N'oublions pas surtout de remarquer que ce fils orgueilleux n'est pourtant pas un mauvais fils : il n'est coupable que par vanité. Il n'a point la cruelle ingratitude des fils d'Œdipe ou des filles du roi Lear. »

GLORIFIABLE adj. (glo-ri-fi a-ble — rad. *glorifier*). Qui mérite d'être glorifié : *Action* GLORIFIABLE.

GLORIFICATION s. f. (glo-ri-fi-ka-si-on — rad. *glorifier*). Action de glorifier, de rendre gloire à quelqu'un ou à quelque chose : *La* GLORIFICATION *du succès est une criante injustice. Le monopole est l'expression de la liberté victorieuse, le prix de la lutte, la* GLORIFICATION *du génie.* (Proudh.)

— Théol. Élévation des élus à la gloire éternelle : *La* GLORIFICATION *des saints.*

GLORIFIÉ, ÉE (glo-ri-fi-é) part. passé du v. Glorifier. A qui l'on rend gloire, que l'on exalte : *Lorsque Dieu veut être* GLORIFIÉ *dans ses saints, il laisse couler sur eux quelque rayon de sa gloire.* (Fléch.) *Le travail, autrefois réputé une malédiction, est maintenant* GLORIFIÉ *à l'égal de la vertu.* (Proudh.)

GLORIFIER v. a. ou tr. (glo-ri-fi-é — lat. *glorificare*; de *gloria*, gloire, et *facere*, *faire*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés : *Nous glorifiions, que vous glorifiiez*). Honorer, exalter, célébrer, rendre gloire à : GLORIFIER *Dieu et les saints. Le principe de la souveraineté du peuple est le seul qui l'avenir de toutes les nations* GLORIFIERA. (Cormen.)

Se glorifier v. pr. Se faire gloire, tirer vanité : *Le même siècle qui* SE GLORIFIE *aujourd'hui d'avoir produit Auguste ne* SE GLORIFIE *guère moins d'avoir produit Horace et Virgile.* (Racine.)

Cachons notre bonheur pour en jouir longtemps;
On le risque toujours quand on s'en *glorifie*.
VIENNET.

— Relig. *Se glorifier en* ou *dans*, Mettre son honneur, sa gloire en : SE GLORIFIER EN *ses souffrances. Un véritable chrétien ne doit* SE GLORIFIER *que* DANS *la croix de Jésus-Christ.* (Acad.)

— **Syn. Glorifier (se), se prévaloir, se targuer.** *Se glorifier* d'une chose, c'est s'en faire un titre de gloire, la faire servir à relever l'idée que les autres se font ou doivent se faire de nous. *S'en prévaloir*, c'est en tirer avantage pour assurer son droit ou pour s'autoriser soi-même à agir ou à parler d'une certaine manière. *Se targuer* appartient au langage vulgaire, et il ajoute aux idées exprimées par les deux mots précédents celle d'une outrecuidance quelque peu ridicule.

— **Antonymes.** Abaisser, humilier, rabaisser.

GLORIOLE s. f. (glo-ri-o-le — dim. du lat. *gloria*, gloire). Vanité qui a pour objet des choses de peu de valeur, de peu d'importance : *S'applaudir d'être plus puissant que les autres, c'est une vanité, c'est une* GLORIOLE. (L'abbé de St-Pierre.) *L'abbé de Saint-Pierre est l'auteur d'une expression qui commence à prendre faveur : c'est le mot* GLORIOLE. (D'Alemb.)

GLORIOSA s. f. (glo-ri-o-za). Bot. Syn. de GLORIEUSE et de MÉTHONIQUE.

GLORIOSA (îles), groupe de deux îles d'Afrique, à l'entrée N.-E. du canal de Mozambique, à environ 160 kilom. N.-O. du cap Amber, pointe septentrionale extrême de l'île de Madagascar. L'île située à l'E. a environ 2 kilom. de longueur, et se trouve par 11° 32' de latit. S. et 45° 19' de longit. E.; celle qui est située à l'O. a aussi 2 kilom. de longueur sur 1,600 mètres de largeur, et se trouve par 11° 35' de latit. S. et 45° 10' de longit. E. Elles sont, l'une et l'autre, couvertes de broussailles et d'arbres de 6 à 8 mètres de hauteur, et ne s'élèvent pas à plus de 5 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les tortues et les oiseaux y abondent, mais l'eau douce y manque complètement.

GLORIOT, jésuite français, né à Pontarlier (Doubs) en 1810, mort à Constantinople en 1855. Il entra fort jeune dans l'ordre des jésuites, se livra à la prédication et à l'enseignement, et fut, en qualité d'aumônier, attaché par le maréchal Saint-Arnaud à une division de l'armée d'Orient (1854). Gloriot se trouvait à Gallipoli lorsque le choléra se déclara parmi les troupes avec une violence extrême. Il fit preuve du plus grand dévouement, fut atteint de la maladie, mais guérit, devint alors aumônier de l'hôpital de Péra,

accompagna en France le corps du maréchal Saint-Arnaud, puis retourna à Constantinople, avec le titre d'aumônier en chef des hôpitaux de cette ville, où il mourut bientôt après.

GLOS, village et comm. de France (Calvados), cant., arrond. et à 5 kilom. de Lisieux; 879 hab. Dans l'église, curieuses stalles du règne de Louis XIV; beau lutrin du règne de Louis XV; christ en ivoire d'un très-grand prix; chandelier en cuivre du XI^e ou du XII^e siècle. Découverte de débris de constructions romaines.

GLOSE s. f. (glo-ze — du latin *glossa*, qui est le grec *glôssa*, proprement langue. Du sens de langue, *glossa* a passé à l'acception de mot ancien, tombé en désuétude, difficile à comprendre; de là *glose*, interprétation, commentaire). Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles de la même langue : *Ce passage est plein de mots obscurs; il aurait besoin de* GLOSE. (Acad.) *Les Pères de l'Eglise faisaient une* GLOSE *sur les textes grecs et latins des Ecritures.* (Renan.) ‖ Commentaire, notes servant à l'intelligence d'un texte : *Ce manuscrit a beaucoup de* GLOSES *marginales et interlinéaires.* (Boissonade.)

— Fam. Réflexion critique, interprétation maligne : *Craindre les* GLOSES *du public.*

—Ecrit. sainte. *Glose ordinaire*, Glose latine, faite sur le latin de la Vulgate.

— Littér. Parodie d'une pièce de poésie, dont on répète un des vers à la fin de chaque strophe.

— **Syn. Glose, commentaire.** V. COMMENTAIRE.

— **Encycl.** Litt. La *glose* est, prise dans sa signification absolue, l'interprétation littérale d'un auteur, la substitution d'une phrase claire à une phrase obscure. Ainsi, ces notes latines, qui se lisent au bas ou en marge des éditions classiques, et qui donnent le sens d'un passage difficile ou controversé, sont des *gloses*. Quelques éditions de Virgile, d'Horace, de Juvénal renferment, en bas du texte, une *glose* continuelle, le plus souvent très-médiocre; les beaux vers sont reproduits en mauvaise prose, pour la plus grande commodité des traducteurs, mais aussi à leur détriment, car la lettre seule, et non l'esprit du texte, se retrouve dans cette *glose* vague et incolore.

Ainsi étendue à la totalité d'une œuvre, la *glose* diffère peu du commentaire; aussi, ces mots sont-ils parfois synonymes. Les *gloses* célèbres des livres de droit, au moyen âge et jusqu'au XVII^e siècle, étaient des explications et des commentaires doubles ou triples en étendue de l'œuvre qu'elles prétendaient éclaircir et qu'elles obscurcissaient souvent. Telle était la *glose* d'Orléans, dont les longueurs et la diffusion, longtemps proverbiales, noyaient le texte dans des flots de discussions inutiles; telle aussi cette *glose* appliquée par Accurse aux *Pandectes* romaines, et dont Rabelais disait que c'était une sale et vilaine bordure mise à une belle robe.

Gloses de Reichenau. On appelle ainsi un curieux fragment d'une traduction de la Bible en langue romane ou glossaire explicatif des mots latins les plus difficiles, qui remonte à 768 environ. Ce monument, précieux pour l'histoire des origines de la langue française, a été découvert, en 1863, par M. Holtzmann, dans un manuscrit de la bibliothèque de Reichenau. Les mots sont disposés sur deux colonnes : à gauche, le texte latin de la Bible; à droite, la traduction française :

TEXTE LATIN.	TRADUCTION FRANÇAISE DU VIII^e SIÈCLE.
Minas.	*Manatces* (menaces).
Galea.	*Helmo* (heaume).
Tugurium.	*Cabanna* (cabane).
Singulariter . . .	*Solamente* (seulement).
Cæmentarii. . . .	*Macioni* (maçons).
Sindon	*Linciolo* (linceul).
Sagma	*Soma* (somme), etc.

« Ce patois, remarque M. A. Brachet dans son excellente *Grammaire historique*, ce patois, pour grossier qu'il semble, n'en est pas moins d'un haut intérêt. C'est le premier monument écrit qui nous reste de la langue, et il est vieux de onze cents ans. Le lecteur pourra d'un coup d'œil mesurer la distance qui sépare cette langue encore informe et à peine dégagée des langes latins, de l'idiome de Voltaire. »

GLOSÉ, ÉE (glo-zé) part. passé du v. Gloser. Expliqué par une glose : *Texte* GLOSÉ.

— Fam. Critiqué : *Conduite* GLOSÉE *par tout le monde.*

GLOSER v. n. ou intr. (glo-zé — rad. *glose*). Faire des gloses, des commentaires, des observations critiques : *Ceux qui veulent* GLOSER *devraient bien regarder chez eux s'il n'y a rien qui cloche.* (Mol.)

Il n'est point de si belle chose
Qu'aisément dessus on ne *glose*.
PERRAULT.

Oui-da, l'état de veuve est une douce chose;
On a plusieurs amants, sans que personne en *glose*.
REGNARD.

— Activ. Censurer, critiquer :

Quoi! pour un maigre auteur que je *glose* en pas-[sant,
Est-ce un crime, après tout, et si noir, et si grand?
BOILEAU.

GLOSEUR, EUSE s. (glo-zeur, eu-ze — rad. *gloser*). Celui, celle qui glose, qui censure, qui critique : *Un* GLOSEUR *universel.*

GLOSKOWSKI (N.), poëte polonais du XVII^e siècle. Il est l'auteur d'un poëme intitulé : *l'Horloge de la Passion de Notre-Seigneur*, qui, malgré son titre assez singulier, est écrit en beaux vers. Il tire, du reste, ce titre de ce qu'il est divisé en 24 parties appelées *heures*. Ce poëme, qui a été fréquemment réédité, est encore en haute estime parmi les protestants de Pologne. Gloskowski avait aussi écrit un poëme latin, intitulé : *Geometria peregrinans.*

GLOSSAIRE s. m. (gloss-sè-re — du gr. *glôssa*, langue). Philol. Dictionnaire dans lequel on donne l'explication de certains mots d'une langue, anciens ou peu connus : *Aucun ouvrage ne serait plus nécessaire qu'un* GLOSSAIRE *général de l'ancienne langue française.* (Du Rozoir.) ‖ Simple vocabulaire. ‖ Nomenclature des mots d'une langue : *Le* GLOSSAIRE *de la langue grecque est fort riche.*

— Entom. Ensemble de la langue et de la lèvre des insectes.

— **Syn. Glossaire, dictionnaire, vocabulaire.** V. DICTIONNAIRE.

— **Encycl.** Il faut venir jusqu'au I^{er} siècle après Jésus-Christ, pour trouver dans l'histoire littéraire la mention d'un ouvrage se rapportant au genre de recueils que l'on désigne sous le nom de *glossaires*. Le *Recueil des mots qui se trouvent chez Hippocrate* fut composé par Erotien ou Hérodien, au temps de Néron, comme on le voit par la dédicace, qui est adressée à Andromachus, médecin de cet empereur. Un autre *glossaire*, d'une époque un peu postérieure, et qui paraît se rapporter également aux œuvres d'Hippocrate, nous est parvenu sous le nom d'Hérodote, le médecin cité par Galien et Oribase. Ces deux *glossaires* ont été publiés pour la première fois par Henri Estienne, dans son *Dictionarium medicum* (Paris, 1564, in-8°).

Plusieurs ouvrages qui portent la dénomination de lexiques rentrent par leur composition dans la catégorie des *glossaires*. Tels sont les lexiques de Diogénien, d'Hésychius, de Suidas et de Zonaras. Celui de Diogénien, qui date du II^e siècle, a été presque entièrement perdu. Le lexique d'Hésychius parut être de la fin du IV^e siècle. Il est très-précieux pour la connaissance de l'antiquité, et joint à un grand nombre d'explications philologiques beaucoup de renseignements relatifs à l'histoire, aux mœurs, aux usages; mais il a subi des interpolations considérables. La belle édition de cet ouvrage, donnée par Alberti et Ruhnken (1746-1766, 2 vol. in-fol.), est complétée par celle d'Ernesti, qui ne comprend que les locutions chrétiennes, *glossæ sacræ* (1785, in-8°). Le recueil de Suidas, composé au XI^e siècle, est le plus célèbre des recueils grecs du même genre. Ce n'est pas seulement un *glossaire*, mais aussi un dictionnaire historique, renfermant des notices sur les auteurs les plus importants et des extraits de leurs ouvrages. On en cite surtout l'édition de Bernhardy (1834-1852, 2 vol. in-4°). Le lexique de Zonaras date du XII^e siècle. On peut le regarder comme un complément de celui d'Hésychius. Il a été édité par Tittmann (1803, 2 vol. in-4°).

Les *glossaires* modernes dont on fait le plus d'estime sont les suivants : le *Glossaire archéologique*, de Spelman (1664-1687, in-fol.); le *Glossaire de la moyenne et de la basse latinité*, par Du Cange (1678, 3 vol. in-fol.); le *Glossaire* du même genre sur la langue grecque, par le même auteur (1688, 2 vol. in-fol.); le *Glossaire allemand*, de Wachter (1737); le *Glossaire allemand du moyen âge*, par Scherz (1781-1784, 2 vol. in-fol.); le *Glossaire de la langue romane*, par Roquefort (1808); le *Lexique roman* de Raynouard (1838-1844, 6 vol. in-8°); le *Lexique de Sophocle*, par Ellendt (1835, 2 vol. in-8°); le *Glossaire homérique*, de Dœderlein (1850-1853, 2 vol. in-8°), etc.

Glossaire d'architecture pour les ordres grec, roman, italien et gothique; 15^e édition (Londres et Oxford, 1850, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage de Parker est orné de gravures sur bois d'une grande perfection.

Glossaire du latin du moyen âge et de la basse latinité, en latin *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, par Du Cange (Paris, 1678, 3 vol. in-fol.), ouvrage augmenté par les bénédictins de Saint-Maur (1733, 6 vol. in-fol.), accru d'un supplément par Carpentier (Paris, 1766, 4 vol. in-fol.), et enfin refondu par MM. Didot, sous la direction de M. Henschel. V. DU CANGE.

Glossaire de la langue romane, par Roquefort (Paris, 1808, 2 vol. in-8°). Sainte-Palaye n'avait laissé qu'un ouvrage incomplet et défectueux; Roquefort reprit son idée, la compléta et donna à son œuvre une disposition moins diffuse et plus commode. Son *Glossaire* contient la nomenclature, l'étymologie et la signification des mots usités en France du XI^e siècle au XVII^e siècle; il est précédé d'un *Discours sur l'origine et les progrès de la langue française*. En 1820, Roquefort publia un supplément en un volume in-8°, avec une *Dissertation sur l'origine des Français*, par un membre de l'Académie des inscriptions, et une autre *Sur le génie de la langue française*, fournie par Auguis, mais volée par celui-ci au *Tableau annuel de la littérature*, par Clément. Au lieu de faire un supplément, Roquefort eût mieux fait de donner une seconde édition de son *Glossaire*, en y faisant entrer, à leur ordre, les additions que de nouvelles recherches lui avaient fournies. Tel qu'il est, le *Glossaire* de Roquefort est un ouvrage important pour l'étude des origines de la langue, mais dont la critique laisse souvent à désirer, et qu'il ne faut consulter qu'avec précaution.

L'auteur avait fondé sur ce travail de grandes espérances. Il lui dut son entrée à l'Académie celtique. Mais quand il crut devoir se présenter devant l'empereur pour lui faire hommage de son livre : « La langue romane! demanda l'autocrate; qu'est-ce que c'est que ça? — Sire, c'est la langue que parlaient nos ancêtres. — Ah!... Vous avez dédié ce livre à mon frère Joseph? — Oui, sire. — C'est très-bien. Comment vous nommez-vous? — Roquefort. — Qu'êtes-vous? — Homme de lettres. — Rien que ça? » Et il lui tourna le dos. Le pauvre Roquefort, malgré son érudition, ne savait pas, ou avait oublié, qu'il ne faut pas jeter les perles aux... empereurs.

Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc, par Pihan (Paris, 1842, 1 vol. in-8°). Ce glossaire reproduit par ordre alphabétique les mots empruntés par notre langue aux principaux idiomes de l'Orient. Ces idiomes, en effet, et surtout l'arabe, nous ont donné un assez grand nombre de mots, soit au moment des croisades, dans lesquelles la France joua le principal rôle, soit par les relations commerciales, soit enfin par l'intermédiaire de la langue espagnole, qui a pris une multitude d'expressions à la langue des Arabes musulmans, dont la domination dans la péninsule ibérique dura plusieurs siècles. Depuis quelques années, les relations plus intimes que la politique et le commerce, la marche progressive de la civilisation ont établies entre la France et les puissances de l'Orient, mais surtout l'occupation de l'Algérie, ont aussi naturalisé parmi nous bien des termes qui, auparavant, n'étaient connus que des orientalistes.

Parmi les mots que nous avons empruntés aux langues de l'Orient, les uns, en grand nombre, ont été reproduits presque sans aucune altération; ils sont alors faciles à reconnaître et à expliquer. D'autres, au contraire, ne sont arrivés jusqu'à nos jours qu'en passant au travers de l'ignorance du moyen âge, ou nous ont été transmis par les Espagnols, dont le système de transcription rend quelquefois ces termes difficiles à reconnaître. Dans ce cas, il faut souvent une sagacité réelle pour distinguer la véritable forme au milieu des changements qu'elle a dû subir. M. Pihan a essayé de donner, relativement à l'explication des mots, des détails exacts et précis. Il ne s'est pas borné à présenter une nomenclature sèche et grammaticale, mais il a fourni sur chaque objet les renseignements nécessaires pour en bien faire apprécier la nature.

Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne, par l'abbé Corblet (Amiens, 1851, in-8°). La première partie de cet ouvrage contient des recherches historiques et littéraires sur les origines de l'idiome picard, sur ses caractères généraux, ses monuments littéraires, ses formes grammaticales, sa prononciation, son orthographe, ses proverbes et dictons, ses rébus, ses armes parlantes et ses sobriquets, ainsi que sur les noms de lieux, de mesures, de baptême, de famille et de corporations. La seconde partie offre un glossaire étymologique et comparatif du dialecte picard ancien et moderne, qui contient environ six mille mots. Cet ouvrage contient beaucoup d'indications précieuses, mêlées à un grand nombre de rapprochements erronés.

Glossaire du centre de la France, par le comte Jaubert (Paris, 1857, 2 vol. in-8°). Ces deux volumes, où M. le comte Jaubert a réuni les mots et certaines locutions du langage présentement usité dans le Berry, sont d'une lecture non-seulement instructive, mais attrayante. « Les mots, dit à ce sujet M. Littré, portent tant de choses avec eux, tant de vives empreintes de l'esprit qui les jeta comme une monnaie dans la circulation, tant de marques des temps et des lieux, tant de traces d'histoire, tant de ressouvenirs de leur voyage à travers les siècles et les contrées lointaines, qu'on se complaît sans cesse à les voir défiler un à un dans le glossaire qui les contient. »

Les règles que s'est tracées M. Jaubert dans cet excellent ouvrage méritent certainement l'attention. Tout mot qui brigue l'honneur de faire partie du *Glossaire* doit être vraiment en usage dans le patois et ne pas l'être dans la langue française, représentée par l'Académie; toute locution dont l'apparence suspecte rappelle l'argot des faubourgs de Paris, toute expression née d'une prononciation vicieuse, est impitoyablement proscrite.

« Ce *Glossaire*, a dit M. Louis Passy dans un article sur cet ouvrage, est le procès-verbal du patois berrichon, procès-verbal dressé dans les foires et dans les marchés, dans les villes et les campagnes, avec le soin et l'autorité d'un officier public. M. Jaubert rédige l'acte de naissance de chaque expression; il lui donne l'authenticité. Il ne mêle pas le dialecte ancien et le patois moderne; il enregistre seulement les expressions qui sont encore employées aujourd'hui. De même qu'un botaniste marque le lieu qui produit une plante, M. Jaubert note la contrée où il rencontre l'expression. Mais le botaniste ne se contente pas de classer et d'étiqueter, il décrit encore la plante découverte, et c'est ainsi que M. Jaubert a essayé de décrire et d'expliquer les expressions recueillies. Dans cette nouvelle partie de sa tâche, M. Jaubert n'a point démenti sa réputation d'homme de goût. Un esprit fin et judicieux anime toutes ses remarques. M. Jaubert ne prétend point écrire l'histoire de chaque locution; mais cette histoire ressort très-naturellement des citations d'auteurs anciens ou modernes, qu'avec une heureuse persévérance il a cherchées et ramenées de tous côtés. Les romans de chevalerie, les poëtes et les prosateurs du XIV^e, du XV^e et du XVI^e siècle, les deux grands écrivains du XVII^e siècle qui ont fait leur langue avec la vieille langue, La Fontaine et Molière, ont fourni la plus grande partie de ces pièces justificatives. M. Jaubert n'a rien dédaigné. Il a fouillé les archives du Cher et de l'Indre, et, dans des actes notariés, comptes d'hospices, registres de paroisses, règlements et transactions de toutes sortes, il a saisi l'ancien dialecte sous ses formes les plus expressives. Oublierons-nous dans cette revue rapide ces vieilles chansons, ces poésies populaires que les pères apprennent aux fils et que les rapsodes berrichons répètent dans les soirées d'hiver et dans les fêtes d'été? Si l'on voulait définir le caractère de l'idiome berrichon, on pourrait dire qu'il est rabelaisien. Pour dix expressions gracieuses ou élégantes, on en rencontre cent grossières ou narquoises. Figurez-vous la langue d'un paysan, plaisante dans son tour, triviale dans sa franchise, bravant les convenances et même l'honnêteté, gaiement et en français. Le Berry, plus qu'aucune province de France, paraît avoir été la terre favorite des sobriquets. Tantôt la malice populaire les applique aux familles, tantôt aux hameaux. On ne saurait croire quelles ressources trouve l'histoire dans des études suivies sur les noms de lieux et de personnes. Le *Glossaire* convaincra les incrédules... Il n'était guère possible d'assigner au *Glossaire* des limites géographiques bien tranchées. M. Jaubert a pris pour base de ses recherches cette contrée naturelle, ce grand pays du centre, borné à l'E. par la crête du Morvan, au S. par les dernières ramifications des montagnes de l'Auvergne et de la Marche, au N. par la Loire, à l'O. par le Poitou et la Touraine... Le livre qu'il nous a donné est donc à bon droit appelé le *Glossaire du centre de la France.* »

Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe, par Dozy et Engelmann (Leyde, 1869, 2^e édit., 1 vol. gr. in-8°). Cet ouvrage a paru sous sa première forme en 1861. Il avait alors pour unique auteur M. Engelmann et ne formait qu'une simple brochure in-8° de 137 pages. C'était certainement un travail très-estimable, et il avait été accueilli comme le premier exemple d'un recueil sérieusement critique de mots arabes adoptés par une ou plusieurs langues européennes; car les essais du même genre qui avaient été tentés, quoique dignes d'estime pour la plupart, surtout celui de M. Pihan, laissaient beaucoup à désirer. Le savant professeur de Leyde, M. Dozy, s'est chargé de présider à la seconde édition, aux lieu et place de son ancien élève, M. Engelmann. M. Dozy en a fait un ouvrage tout nouveau, tant par le nombre que par la valeur des additions qu'il y a jointes. De ces additions, plusieurs sont empruntées à M. Muller, de Munich, ou à notre compatriote M. Defrémery; mais la plupart appartiennent en propre à M. Dozy, ainsi qu'un grand nombre d'observations et de citations par lesquelles il a confirmé ou rectifié les étymologies proposées par M. Engelmann. On se fera une idée de l'importance du travail de M. Dozy quand on saura que le nombre des articles ajoutés par lui s'élève à 559, c'est-à-dire un chiffre presque égal à celui que comprenait l'ouvrage primitif, qui en contenait seulement 598. Grâce à ces additions et à celles qu'il a introduites dans le corps des articles anciens, l'étendue de la seconde édition dépasse de plus des trois quarts celle de la première. « Dans ce nouvel ouvrage, a dit M. Defrémery dans le *Journal asiatique*, on rencontre l'explication de plusieurs anciens termes espagnols, et d'autres appartenant à la basse latinité, qui manquent même dans la nouvelle édition de Du Cange. Mais il sera surtout précieux pour les orientalistes, en servant à compléter les lexiques arabes, où l'on cherche vainement bon nombre des mots empruntés par l'espagnol et le portugais. »

La lecture de l'ouvrage de MM. Dozy et Engelmann ne doit pas être négligée par nos lexicographes; car il indique l'origine arabe d'un grand nombre de mots passés dans notre langue par l'intermédiaire de l'espagnol.

Cette seconde édition du *Glossaire* de MM. Dozy et Engelmann a obtenu de l'Académie française le prix Volney en 1869.

GLOSSALGIE s. f. (gloss-sal-jî — du gr. *glôssa*, langue; *algos*, douleur). Pathol. Douleur à la langue.

GLOSSALGIQUE adj. (gloss-sal-ji-ke — rad. *glossalgie*). Méd. Qui a rapport à la glossalgie : *Douleur* GLOSSALGIQUE.

GLOSSANTHRAX s. m. (gloss-san-trakss — du gr. *glôssa*, langue; *anthrax*, charbon). Pathol. Tumeur gangréneuse de la langue.

— Art vétér. Charbon sur la langue, particulier aux gros bestiaux : *Le* GLOSSANTHRAX *est contagieux même pour les animaux d'espèces différentes.* (Robin.)

— Encycl. Art vétér. Le *glossanthrax* est une affection de nature charbonneuse, qui a reçu des dénominations très-variées; les plus connues sont celles de *boussole, bouflaballe, louet, ampoule, mal de langue, charbon volant, chancre volant, charbon à la langue, vessie à la langue, perce-langue, sous-langue, etc.*

Cette maladie, ainsi que l'indique son nom, attaque la langue, le pharynx, le larynx et le palais de la plupart des herbivores : les chevaux, les ânes, les mulets, les vaches et les bœufs, mais surtout les bêtes bovines. Elle était plus commune autrefois qu'aujourd'hui; elle paraissait être quelquefois enzootique, et même revêtait la forme épizootique.

C'est de préférence au printemps et en automne que règne cette maladie, surtout dans les temps humides; elle paraît dépendre, dans la plupart des cas, de l'intempérie de la saison, de l'humidité des pâturages, de l'altération et de la mauvaise qualité des aliments, de l'impureté des eaux, de la haute température, des longues sécheresses. Mais il est rare que ces causes générales donnent lieu au développement spontané du *glossanthrax*. On en cite cependant quelques exemples; mais il est certain qu'une fois développé, il devient promptement contagieux, et se transmet par une sorte d'inoculation.

Le *glossanthrax* débute par une chaleur brûlante de la partie qu'il doit occuper. Ensuite, il s'élève de la langue des vésicules nombreuses, demi-transparentes, blanchâtres ou blafardes, livides ou noires, qui s'ouvrent spontanément, laissent échapper le liquide qu'elles renferment et se trouvent remplacées par des surfaces rouges, livides, enflammées. Le liquide qui en découle est une sérosité sanieuse et fétide. Bientôt la langue se tuméfie, acquiert un volume considérable. Les douleurs locales sont vives, la salivation est abondante, la bave d'une odeur désagréable et infecte; la gangrène survient, fait tomber la langue en lambeaux et gagne, de proche en proche, les parties environnantes.

En général, et ceci est étonnant, aucun phénomène extérieur appréciable ne précède le *glossanthrax*, et l'on ne s'aperçoit de son existence que lorsqu'il a déjà fait de grands progrès. L'animal boit, mange, travaille, exécute toutes ses fonctions comme à l'ordinaire, jusqu'à ce que la langue lui tombe par pièces. Mais, à ce moment, l'animal éprouve une fièvre violente; il y a de l'anxiété, de l'agitation; ensuite affaiblissement successif, prostration des forces, diminution du pouls, qui devient faible, mou, petit, irrégulier; la respiration devient de plus en plus fréquente, les flancs s'agitent; il survient des hoquets, des syncopes; l'animal chancelle, semble éprouver des vertiges, tombe et meurt.

Tous ces phénomènes se succèdent quelquefois dans le court délai de douze ou vingt-quatre heures, parfois même de quelques heures. Cette maladie est tellement grave, tant par sa nature que par sa marche, qu'elle est inévitablement mortelle si les malades ne sont point secourus à temps et d'une manière convenable.

Le *glossanthrax* est contagieux dès qu'il se montre sur un animal. Il peut se communiquer à d'autres de la même espèce ou d'espèce différente, quand ils ne sont pas isolés; il peut même se transmettre de l'animal à l'homme, au moyen du contact, ainsi qu'on en a eu des exemples. Ce caractère contagieux n'est pas équivoque; il n'en est pas de même du caractère épidémique, puisque le contact est une condition nécessaire de la transmission.

Le traitement curatif local consiste à ouvrir les vésicules, à les scarifier, ainsi que les tumeurs sur lesquelles elles peuvent reposer, les ulcères qui en résultent et les parties tuméfiées de la langue. On enlève ensuite les parties désorganisées ou gangrenées, et on cautérise les plaies avec la potasse caustique, le nitrate d'argent ou l'acide sulfurique. On lave la bouche avec de fortes infusions de vin aromatisé ou additionné d'alcool camphré. Quant au traitement général ou intérieur, il consiste en boissons mucilagineuses et acidulées avec le nitrate de potasse. Puis on fait prendre, trois fois par jour, de la liqueur de Labarraque, à la dose d'une cuiller à café dans une bouteille d'eau. Ce dernier médicament produit en général de très-bons effets.

A la fin du traitement, et lorsque les malades sont débilités, il convient d'employer les décoctions amères, aromatiques, surtout celles de quinquina, de gentiane, ou l'acétate d'ammoniaque. Quand le traitement est commencé *à temps, il n'est pas rare de constater une* amélioration sensible au bout de vingt-quatre ou trente-six heures.

GLOSSARHEN s. m. (gloss-sa-rènn — du gr. *glôssa*, langue; *arrhên*, mâle). Bot. Syn. de SCHWEIGGÉRIE.

GLOSSARIOPHYTE s. m. (gloss-sa-ri-o-fi-te — du gr. *glôssarion*, languette; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

GLOSSASPIDE s. f. (gloss-sa-spi-de — du gr. *glôssa*, langue; *aspis*, bouclier). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, dont l'espèce type habite la Chine, et ressemble aux orchis.

GLOSSATES s. m. pl. (gloss-sa-te — du gr. *glôssa*, langue). Entom. Nom donné, par Fabricius, aux lépidoptères, et qui fait allusion à leur langue, roulée entre deux palpes.

GLOSSATEUR s. m. (gloss-sa-teur — du gr. *glôssa*, langue). Auteur qui a fait une glose ou recueilli des gloses sur un livre : *Les* GLOSSATEURS *de la Bible. La science du droit s'éleva à l'enseignement et à la théorie par les écrits des* GLOSSATEURS. (Lerminier.)

> Si vous consultez nos auteurs,
> Législateurs et *glossateurs*,
> Justinian,
> Papinian,
> Ulpian et Tribunian,
> Fernand, Rebuffe, Jean Immole,
> Paul Castro, Julian, Barthole,
> Jason, Alciat et Cujas,
> Ce grand homme si capable,
> La polygamie est un cas,
> Est un cas pendable.
>
> MOLIÈRE.

GLOSSE s. f. (gloss-se — du gr. *glôssa*, langue). Entom. Langue des insectes hyménoptères et diptères.

— Moll. Syn. d'ISOCARDE.

GLOSSIEN, IENNE adj. (gloss-si-ain, iè-ne — du gr. *glôssa*, langue). Anat. Qui appartient à la langue : *Muscle* GLOSSIEN.

GLOSSINE s. f. (gloss-si-ne — dimin. du gr. *glôssa*, langue). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type habite la Guinée et le Congo.

GLOSSIPHONIE s. f. (gloss-si-fo-nî — du gr. *glôssa*, langue; *siphôn*, canal). Annél. Syn. de CLEPSINE, genre d'annélides.

GLOSSIQUE adj. (gloss-si-ke). Anat. Syn. de GLOSSIEN.

GLOSSITE s. f. (gloss-si-te — du gr. *glôssa*, langue). Pathol. Inflammation de la langue.

— Encycl. La *glossite* peut être superficielle et n'occuper que la membrane muqueuse, ou profonde et envahir le tissu même de l'organe.

L'usage du mercure est, sans contredit, la cause la plus fréquente de la *glossite*. On voit quelquefois survenir cette affection dans les fièvres graves, notamment dans la variole confluente. Viennent ensuite les causes directes, plaies, corps étrangers, brûlures, piqûres d'abeilles, aliments âcres, poisons, venins, virus, etc., etc. De La Malle rapporte qu'un paysan fit le pari de mâcher un crapaud vivant, en commençant par la tête. Il gagna son pari; mais deux heures après, le palais, la langue, les lèvres, et l'intérieur des joues de ce malheureux étaient horriblement gonflés. Un peu plus tard, il perdit connaissance, fut saisi de hoquets, de nausées et de sueurs, et en quelques instants tous les symptômes de la *glossite* étaient à leur maximum d'intensité. Le docteur Dupont pratiqua quelques incisions à la langue, et une grande amélioration ne tarda pas à se faire sentir.

Dans la *glossite* superficielle, la langue est presque toujours le siége de quelques légères altérations. Ainsi, on remarque des aphthes, des productions membraneuses, des ulcérations diverses. D'autres fois, l'organe est légèrement tuméfié; sa surface est rouge, sèche, dépouillée d'épithélium et laisse voir les papilles à nu. Le contact des substances alimentaires produit alors une douleur cuisante. Dans la *glossite* profonde, on observe une tuméfaction si considérable de cet organe, que la bouche ne peut plus le contenir. La surface de la langue est rouge, sèche, parfois brune ou noirâtre. La langue, se développant aussi en arrière, tend à remplir le pharynx, repousse l'épiglotte sur l'ouverture supérieure du larynx et empêche ainsi la respiration. En même temps apparaissent des symptômes d'asphyxie et de congestion cérébrale. Ainsi, la face se tuméfie, devient parfois toute violette; les malades ont des éblouissements, et, s'ils ne sont secourus, succombent bientôt. Les ganglions sous-maxillaires sont presque toujours tuméfiés et engorgés; la déglutition et l'articulation des sons sont impossibles. Lorsque la *glossite* est limitée à une partie de la langue, celle-ci est complétement déformée, et c'est la partie malade qui fait saillie hors de la bouche. La *glossite* parenchymateuse peut se terminer par résolution, par induration, par gangrène et par suppuration. Dans ce dernier cas, il se forme un abcès qui siége ordinairement à la base de la langue et devient, par cela même, très-difficile à découvrir et à percer. La *glossite profonde est une* maladie grave, surtout lorsqu'elle est produite par une cause délétère, comme un venin ou un virus; alors, elle se termine le plus souvent par la gangrène. La *glossite* profonde exige un traitement très-énergique. On fait d'abord une application de sangsues sur la langue et on pratique de larges saignées générales; on insiste sur les révulsifs cutanés et les purgatifs drastiques. Si ces premiers moyens ne réussissent pas et que le danger soit pressant, on fait deux profondes incisions qui, de la base de l'organe, atteignent le sommet. Si la tuméfaction n'était que partielle, il est bien entendu qu'on ne ferait qu'une incision. La langue ainsi ouverte se dégorge facilement. Si l'inflammation est récente, si elle est franche, la résolution ne se fait pas attendre. Les soins consécutifs sont simples, car les lotions émollientes suffisent. Pour la *glossite* superficielle, on emploie des collutoires mucilagineux ou astringents, des gargarismes, surtout avec le chlorate de potasse, quand il s'agit d'une *glossite* mercurielle.

— Art vétér. L'inflammation du tissu de la langue est assez commune chez les animaux, particulièrement le cheval, le bœuf et le chien.

Le traitement antiphlogistique est le seul indiqué contre la *glossite* superficielle. On donne aux animaux des aliments tendres, des boissons d'eau blanche acidulée ou nitrée. On donne au chien des bouillons et des soupes bien trempées, et, pour boisson, de l'eau d'orge miellée, coupée avec un peu de lait. Tels sont les moyens qui conviennent dans le cas de *glossite* superficielle. Lorsque la *glossite* est profonde, on ouvre les veines ranines plusieurs fois par jour, pour dégorger immédiatement l'organe malade. Si l'engorgement de la langue ne permet pas de pratiquer ces saignées, on y supplée par des scarifications d'une certaine profondeur sur le corps de l'organe malade. On applique en même temps des topiques émollients sous l'auge, on pratique des gargarismes d'eau d'orge miellée et légèrement acidulée, et l'on administre des lavements laxatifs. Enfin si, malgré ces moyens, la tuméfaction de la langue ne diminue pas et menace l'animal de suffocation, il faut pratiquer la trachéotomie. Si la *glossite* se termine par suppuration, on pratique une incision pour donner issue au pus; dans le cas de gangrène, on emploie les gargarismes de quinquina ou de teinture de myrrhe ou de baume du Pérou, et l'on retranche les portions gangrenées.

GLOSSOBDELLE s. f. (gloss-so-bdè-le — du gr. *glôssa*, langue; *bdella*, sangue). Annél. Syn. de CLEPSINE, genre d'annélides.

GLOSSOCARDIE s. f. (gloss-so-kar-dî — du gr. *glôssa*, langue; *kardia*, cœur). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type, qui est comestible, croît aux Indes orientales.

GLOSSOCATOCHE s. m. (gloss-so-ka-to-che — du gr. *glôssa*, langue; *katochos*, retenu en bas). Chir. Instrument propre à abaisser la langue pendant qu'on examine la bouche.

GLOSSOCÈLE s. f. (gloss-so-sè-le — du gr. *glôssa*, langue; *kêlê*, tumeur). Chir. Saillie de la langue hors de la bouche, par suite de son gonflement.

GLOSSOCOME s. m. (gloss-so-ko-me — du gr. *glôssa*, langue; *komeô*, j'ai soin). Chir. Sorte de coffre long, dont on se servait autrefois pour obtenir la consolidation des fractures des cuisses et des jambes.

— Antiq. Petit étui dans lequel les anciens renfermaient les embouchures ou languettes de leurs flûtes.

— Mécan. Machine composée de roues dentées et servant à élever de lourds fardeaux.

GLOSSODERME s. m. (gloss-so-dèr-me — du gr. *glôssa*, langue; *derma*, peau). Moll. Syn. d'ISOCARDE, genre de mollusques acéphales.

GLOSSODONTE adj. (gloss-so-don-te — du gr. *glôssa*, langue; *odous*, *odontos*, dent). Zool. Qui a des dents sur la langue.

GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE adj. (gloss-so-é-pi-glott-ti-ke). Anat. Qui appartient à la langue et à l'épiglotte : *Muscles* GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUES.

GLOSSOGRAPHE s. m. (gloss-so-gra-fe — rad. *glossographie*). Celui qui écrit ou qui a écrit sur les langues, pour en expliquer les mots anciens ou obscurs.

— Adjectiv. : *Ecrivain* GLOSSOGRAPHE.

GLOSSOGRAPHIE s. f. (gloss-so-gra-fî — du gr. *glôssa*, langue; *graphô*, je décris). Anat. Description anatomique de la langue.

— Philol. Science qui a pour objet l'étude des mots anciens ou obscurs, ou la nomenclature générale des mots d'une langue.

GLOSSOGRAPHIQUE adj. (gloss-so-gra-fi-ke — rad. *glossographie*). Philol. Qui appartient à la glossographie : *Essais* GLOSSOGRAPHIQUES.

GLOSSOGYNE s. f. (gloss-so-ji-ne — du gr. *glôssa*, langue; *gunê*, organe femelle). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont les espèces habitent l'Inde et l'Australie tropicale.

GLOSSOÏDE adj. (gloss-so-i-de — du gr. *glôssa*, langue; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'une langue humaine.

GLOSSO-LABIAL, ALE adj. (gloss-so-la-bi-al, a-le — du gr. *glôssa*, langue, et de *labial*). Anat. et Méd. Qui appartient à la langue et à la lèvre : *Muscle* GLOSSO-LABIAL. *Paralysie* GLOSSO-LABIALE.

GLOSSO-LABIO-LARYNGÉ, ÉE adj. (gloss-so-la-bi-o-la-rain-jé — du gr. *glôssa*, langue; de *labial* et *larynx*). Anat. et Méd. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au larynx : *Paralysie* GLOSSO-LABIO-LARYNGÉE.

GLOSSO-LABIO-PHARYNGÉ, ÉE adj. (gloss-so-la-bi-o-fa-rain-je — du gr. *glôssa*, langue; de *labial* et *pharynx*). Anat. et Méd. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au pharynx : *Paralysie* GLOSSO-LABIO-PHARYNGÉE.

GLOSSOLALIE s. f. (gloss-so-la-lî — du gr. *glôssa*, langue; *lalein*, parler). Hist. ecclés. Don des langues.

— Encycl. V. DON.

GLOSSOLEPTE adj. (gloss-so-lè-pte — du gr. *glôssa*, langue; *lêptês*, qui prend). Zool. Qui a la langue préhensile.

GLOSSOLOGIE s. f. (gloss-so-lo-jî — du gr. *glôssa*, langue; *logos*, discours). Traité sur une ou plusieurs langues. ‖ Connaissance des termes consacrés dans une langue scientifique. ‖ On dit aussi TERMINOLOGIE.

— Pathol. Etude des affections de la langue.

GLOSSOLOGIQUE adj. (gloss-so-lo-ji-ke — rad. *glossologie*). Qui appartient à la glossologie : *Etudes* GLOSSOLOGIQUES.

GLOSSOP, bourg d'Angleterre, comté et à 66 kilom. N.-O. de Derby; 13,750 hab. La fabrication du coton y est exploitée sur une plus grande échelle que dans toute autre ville du comté de Derby. Dans la ville ou dans les environs, on ne compte pas moins de cinquante usines consacrées à cette industrie. Il y existe aussi des manufactures de laine et de papier, des fonderies, des teintureries et des blanchisseries. A peu de distance de la ville, sur une éminence, on distingue les traces du fort de Melandra, ancienne station romaine; il est facile de reconnaître encore les remparts et une partie des fossés.

GLOSSO-PALATIN, INE adj. (gloss-so-pa-la-tain, i-ne). Qui appartient à la langue et au palais : *Le goût est une sensation* GLOSSO-PALATINE. ‖ On dit aussi GLOSSO-STAPHYLIN.

GLOSSOPÉTALE adj. (gloss-so-pé-ta-le — du gr. *glôssa*, langue, et de *pétale*). Qui a des pétales ligulés.

GLOSSOPÈTRE s. f. (gloss-so-pè-tre — du gr. *glôssa*, langue; *petra*, pierre). Ichthyol. Nom donné autrefois aux dents fossiles de raie, de squale et d'autres poissons.

— Encycl. On désignait autrefois sous le nom de *glossopètre* certains fossiles que l'on *prenait pour des langues pétrifiées, mais* qu'on sait aujourd'hui être les dents de divers poissons. A Malte, une tradition populaire voyait dans ces fossiles les langues des grands serpents changés en pierre par l'apôtre saint Paul, à son arrivée dans cette île. Aussi n'avait-on pas manqué de leur attribuer certaines vertus et de les porter en amulettes. Dans quelques cantons de l'Italie, on les appelle encore *dents de sorcière*. Ces fossiles varient de formes, suivant l'espèce de poissons dont ils proviennent, et qui appartiennent surtout à la famille des squales; *on y reconnaît aussi des dents de raies, de* spares, de balistes, etc.

GLOSSOPHAGE s. m. (gloss-so-fa-je — du gr. *glôssa*, langue; *phagô*, je mange). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, qui habite l'Amérique du Sud : *Les* GLOSSOPHAGES *ont une feuille nasale lancéolée.* (P. Gervais.)

— Encycl. Les *glossophages* forment un genre de chéiroptères ou chauves-souris, caractérisé par une feuille nasale lancéolée; une membrane interfémorale très-courte ou nulle; des mâchoires longues et garnies de très-petites dents, et surtout par une langue très-longue, extensible et propre à sucer. On en connaît cinq ou six espèces qui habitent les régions chaudes de l'Amérique du Sud. Leurs mœurs sont analogues à celles des phyllostomes et des vampires; comme ceux-ci, les *glossophages* paraissent avoir la faculté de sucer le sang des autres animaux. Nous citerons particulièrement le *glossophage* de Pallas ou feuille, qui habite la Guyane, et le *glossophage* sans queue, qui vit au Brésil.

GLOSSO-PHARYNGIEN, IENNE adj. (gloss-so-fa-rain-jien, iè-ne). Anat. Qui appartient au pharynx et à la langue : *Faisceaux* GLOSSO-PHARYNGIENS. *Nerf* GLOSSO-PHARYNGIEN.

GLOSSOPORE s. f. (gloss-so-po-re — du gr. *glôssa*, langue; *poros*, canal). Annél. Syn. de CLEPSINE, genre d'annélides.

GLOSSO-STAPHYLIN adj. (gloss-so-sta-fi-lain). Anat. Se dit de deux muscles appelés aussi GLOSSO-PALATINS, et qui s'étendent des parties latérales et postérieures de la langue au voile du palais.

GLOSSOSTÉMON s. m. (gloss-so-sté-mon — du gr. *glôssa*, langue; *stemôn*, filet). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des byttnériacées, tribu des dombéyées, dont l'espèce type habite la Perse.

GLOSSOTHÈQUE s. f. (gloss-so-tè-ke — du gr. *glôssa*, langue; *thêkê*, étui). Entom. Partie de la chrysalide qui loge la langue de l'insecte.

GLOSSOTHÉRION s. m. (gloss-so-té-ri-on — du gr. *glôssa*, langue; *therion*, bête fauve). Mamm. Syn. de XYLODON, genre de mammifères fossiles.

GLOSSOTOMIE s. f. (gloss-so-to-mî — du gr. *glôssa*, langue; *tomê*, section). Anat. et Chir. Dissection de la langue; amputation de la langue. ‖ Section du filet de la langue.

— **Encycl.** Méd. On désigne à la fois sous le nom de *glossotomie* l'amputation totale de la langue, l'ablation d'une partie de cet organe, et même la simple section du filet. Le filet ou frein de la langue s'insère quelquefois trop près de la pointe, et cette disposition rend pour le nouveau-né la succion impossible. Il est indiqué de le diviser d'un coup de ciseaux. V. FILET.

On a proposé la *glossotomie* (résection d'une partie de la langue) pour remédier au bégayement. Un médecin ancien, Aétius, avait imaginé la section du frein; de nos jours, on s'est spécialement passionné pour la section des muscles génioglosses. Pour mettre à nu et diviser ces deux muscles, on n'a, en partant du plancher de la bouche, qu'à diviser la muqueuse et l'aponévrose sur la ligne médiane, et, sur les côtés, les glandes sublinguales. Toutefois, les résultats de la *glossotomie* appliquée au bégayement ont été à peu près nuls.

La *glossotomie* comprend encore les excisions d'une masse de la langue envahie par une tumeur ou hypertrophiée. L'opération se fait alors par excision avec l'instrument tranchant, ou par la division avec l'écraseur linéaire de M. Chassaignac. L'excision présente de sérieux avantages quand il s'agit d'enlever une portion bien limitée de la langue, et qu'il est urgent de mettre les surfaces de section dans des conditions qui facilitent la réunion; mais, quand il s'agit d'enlever une forte portion de l'organe, les avantages du bistouri sont moins évidents. L'inconvénient majeur est à coup sûr l'hémorragie. L'écraseur linéaire écarte ce sérieux danger, et, de nos jours, c'est l'instrument ordinaire des amputations de la langue. L'application en est d'ailleurs simple, et si la douleur est plus vive que celle que cause la lame tranchante, on n'a pas à faire, après l'opération, ces recherches atroces des artères à lier, qui sont toujours si cruelles. L'écraseur évite toute hémorragie.

GLOSSOTOMIQUE adj. (gloss-so-to-mi-ke — rad. *glossotomie*). Anat. et Chir. Qui appartient à la glossotomie : *Procédés* GLOSSOTOMIQUES.

GLOSTER, ville d'Angleterre. V. GLOCESTER.

GLOTA, nom latin de la CLYDE.

GLOTTALITHE s. f. (glo-ta-li-te — de *Glotta*, nom propre de lieu, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Substance vitreuse, incolore, cristallisant en cubo-octaèdre, que l'on suppose être un amphigène de soude, avec huit équivalents d'eau, et que l'on a trouvée à Glotta, près de Port-Glasgow, en Ecosse.

GLOTTE s. f. (glo-te — du gr. *glôtta* ou *glôssa*, langue, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *gal*, manger, avaler, ou peut-être à la racine *cal*, *gal*, pousser un son, la langue étant un des principaux instruments de la parole). Anat. Petite fente du larynx, par laquelle passe l'air nécessaire à la respiration, et qui sert à former et à modifier la voix. ‖ *Glotte inférieure*, Glotte proprement dite. ‖ *Glotte supérieure*, Orifice supérieur du larynx.

— Antiq. Anche ou languette de la flûte des anciens.

— **Encycl.** Les cordes vocales inférieures étant les seuls organes nécessaires à la production du son laryngien, il convient de réserver le nom de *glotte* à l'ouverture circonscrite par le bord libre des cordes vocales inférieures. Les dimensions de la *glotte* varient suivant l'âge et le sexe des individus, et elles sont en rapport avec les caractères de la voix. Elle a en moyenne $0^m,025$ de longueur chez l'homme adulte, et $0^m,020$ chez la femme. Elle est susceptible de s'agrandir et de se rétrécir; ses bords peuvent se tendre et se relâcher sous l'influence de la contraction des muscles du larynx, et c'est ainsi que la hauteur et le timbre de la voix se trouvent modifiés.

Dans l'état normal, la *glotte* est la partie la plus étroite du larynx. On y distingue une portion antérieure servant à l'émission des sons, et une partie postérieure plus spécialement en rapport avec les fonctions respiratoires et destinée au passage de l'air qui se rend aux poumons ou qui en sort.

On peut reconnaître, avec Fabrice d'Acquapendente, quatre états différents de la *glotte* : l'*état de repos*. Elle a alors la forme d'un triangle irrégulier dont la base regarderait en arrière; les cordes vocales n'étant pas tendues, elle s'élargit périodiquement au moment de l'inspiration et se rétrécit au moment de l'expiration. L'*état de dilatation*. Ce sont les muscles crico-arythénoïdiens qui la produisent en faisant tourner le cartilage arythénoïde. Plus les cordes vocales se trouvent ainsi éloignées, plus la voix est basse. L'*état de constriction*. A mesure que la *glotte* se resserre, la voix monte, absolument comme il arrive quand on souffle à travers une anche membraneuse plus ou moins tendue. L'*état d'occlusion*. Cet état de la *glotte*, qui ne permet plus le passage de l'air, ne peut durer longtemps. Il se produit chaque fois qu'après avoir emmagasiné de l'air dans nos poumons, nous faisons un effort violent.

GLOTTÉAL s. m. (glott-té-al — rad. *glotte*). Anat. Nom de l'un des cartilages du larynx.

GLOTTIDIE s. f. (glott-ti-dî — dimin. du gr. *glôtta*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

GLOTTIQUE adj. (glott-ti-ke — rad. *glotte*). Anat. Qui a rapport à la glotte.

GLOTTIS s. m. (glott-tiss — du grec *glôtta*, langue). Ornith. Syn. de CHEVALIER.

GLOTTITE s. f. (glott-ti-te — rad. *glotte*). Pathol. Inflammation de la glotte.

GLOTTULE s. f. (glott-tu-le — dimin. du gr. *glôtta*, langue). Entom. Syn. de BRITHIE, genre d'insectes.

GLOUCESTER, ville d'Angleterre. V. GLOCESTER.

GLOUCESTER (Robert DE), moine et chroniqueur. V. GLOCESTER.

GLOUGLOU s. m. (glou-glou — Onomatop. Les Latins ont dit de même *glut-glut*. Ainsi, parlant d'un paysan ivre, un poëte ancien anonyme disait :

Percutit et frangit vas; vinum defluit, ansa
Stricta fuit : glut glut *murmurat unda sonans.*

Ces vers nous sont rapportés par Casaubon, dans son *Commentaire sur Perse*. Remarquons que les Romains prononçaient *glout-glout*). Bruit que fait un liquide en sortant d'un vase à goulot étroit :

Qu'ils sont doux,
Bouteille jolie,
Qu'ils sont doux,
Vos petits *glouglous !*
MOLIÈRE.

— Cri du dindon; roucoulement du pigeon :

Des dindons on voyait la crête purpurine
Au milieu des *glouglous* se dresser et pâlir.
BACHAUMONT.

— Méd. Bruit spécial qui rappelle le lapement d'un chien, et que l'on entend au moment où l'air introduit dans les veines arrive dans le cœur.

GLOUKHOV, ville murée de la Russie d'Europe, gouvernement et à 208 kilom. N.-E. de Tchernigov, sur la Verbovka; 10,000 hab. Grande fabrique de draps, qui fournit une partie de l'armée russe. Commerce actif de céréales et d'eau-de-vie. Gloukhov était autrefois la capitale administrative de la Petite-Russie. On extrait aux environs une espèce de terre glaise très-recherchée pour la fabrication de la porcelaine.

GLOUSSANT, ANTE adj. (glou-san, an-te — rad. *glousser*). Qui glousse : *Toutes poules, quoique* GLOUSSANTES *et désireuses de couver, ne sont propres à ce métier.* (O. de Serres.) *Il ne nous paraît pas que les oiseaux nommés par Dampierre poules* GLOUSSANTES *soient de la famille de la poule d'eau.* (Buff.)

GLOUSSEMENT s. m. (glou-se-man — rad. *glousser*). Cri de la poule ou d'un autre oiseau qui glousse : *Les* GLOUSSEMENTS *de la poule, du dindon.*

GLOUSSER v. n. ou intr. (glou-sé — lat. *glocire*, de la même famille que le grec *klôzein* et l'allemand *glucken*. Il se peut que ces mots se rapportent à la racine sanscrite *kal*, *cal*, pousser un son, qui a fourni un grand nombre de mots aux langues aryennes). Crier de la façon particulière à la poule qui appelle ses poussins : *Le dindon* GLOUSSE.

La compagne du coq, les yeux sans cesse ouverts,
De ses nombreux poussins marche et *glousse* entou-[rée.
ROUCHER.

GLOUT s. m. (glou). Glouton, gourmand.

C'est un paillard, c'est un mâtin,
Qui tout dévore,
Happe tout, serre tout; il a triple gosier :
Donnez-lui, fourrez-lui, le *glout* demande encore.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

— s. m. Ornith. Oiseau échassier du genre gallinule, qui habite l'Alsace et l'Allemagne.

GLOUTERON s. m. (glou-te-ron — forme altérée de GLETTERON, qui est un dérivé de l'ancien français *gleton*, lequel semble se rapporter à un primitif germanique signifiant s'attacher à : anglo-saxon gothique *hloda*, s'attacher, se fixer, adhérer à; anglo-saxon *clefoen*; irlandais *kladda*, *kludda*; hollandais *kleeven*; anglais *to cleave*. Les *glouterons* portent, en effet, des fruits hérissés de piquants, qui s'attachent aux habits, au poil et à la laine des animaux). Bot. Nom vulgaire de la bardane et du caille-lait. ‖ *Petit glouteron*, Nom vulgaire de la lampourde et du grateron.

— Techn. Corps végétal quelconque, qui s'accroche à la toison des brebis : *Enlever les* GLOUTERONS *à la main. L'extraction des* GLOUTERONS *au moyen de machines se répand de jour en jour.*

GLOUTON, ONNE adj. (glou-ton, o-ne — lat. *gluto*, rad. *glutus*, gosier). Qui mange avec avidité, avec excès; qui est entaché de gloutonnerie : *Enfant* GLOUTON. *Appétit* GLOUTON : *Gargantua se conduit déjà comme le plus cancre et le plus* GLOUTON *des moines de ce temps-là.* (Sainte-Beuve.)

Pour moi, satisfaisant mes appétits *gloutons*,
J'ai dévoré force moutons.
LA FONTAINE.

Souvent d'un plomb subtil que le salpêtre embrase,
Vous irez insulter le sanglier *glouton*.
J.-B. ROUSSEAU.

Chasse des soldats *gloutons*
La troupe fière et hagarde,
Qui mange tous nos moutons
Et bat celui qui les garde.
LA FONTAINE.

— Substantiv. Personne gloutonne : *Une grande* GLOUTONNE. *La gloutonnerie châtie le* GLOUTON. (V. Hugo.)

Nous voulons, disent-ils, étouffer le *glouton*
Qui nous a pris Robin-Mouton.
LA FONTAINE.

Vous n'exaltez, maîtres *gloutons*,
Que la gloire des marmitons.
BÉRANGER.

— s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers, qui habite les régions arctiques : *Il y a au Kamtschatka un animal appelé* GLOUTON, *dont la fourrure est si estimée que, pour dire qu'un homme est richement habillé, on dit qu'il est vêtu de fourrure de* GLOUTON. (Buff.) ‖ On dit aussi GOULU.

— **Syn. Glouton, goinfre, goulu, gourmand.** De ces quatre mots, *gourmand* a le sens le plus général; il peut désigner, sans aucune idée accessoire, l'homme qui mange ou qui boit beaucoup, et il n'exclut pas une certaine recherche dans la qualité des aliments. *Glouton* fait penser à l'énorme quantité des aliments qui disparaissent et sont comme engloutis. *Goinfre* n'appartient qu'au langage populaire et il dénote quelque chose de sale, de grossier dans la manière de manger. Enfin *goulu* peint l'avidité avec laquelle le mangeur se jette sur les mets; il semble qu'il voudrait tout saisir avec sa bouche afin de ne rien laisser pour les autres.

— **Antonymes.** Frugal, sobre, tempérant. — Gourmet, friand.

— **Encycl.** Mamm. Le *glouton* ou *goulu* est un carnassier qu'on a souvent comparé au blaireau, et qui se range dans la grande famille des mustéliens ou martres. Sa taille est à peu près le double de celle du blaireau; sa forme générale est ramassée comme celle de l'ours. Il a la tête courte et forte; les yeux petits; les mâchoires armées de dents très-robustes; le cou allongé; la queue médiocrement longue et fort touffue, surtout à l'extrémité. Les jambes, qui sont grosses et courtes, se terminent par des pieds à demi plantigrades, pourvus d'ongles forts et crochus, mais non rétractiles. Tout son corps est couvert de poils longs et abondants, châtains ou brun-marron, plus foncés en dessus, aux membres et le long du dos.

Le *glouton* habite les régions arctiques. Il présente, dans sa forme et surtout dans son pelage, suivant les localités, des différences qui ont porté quelques auteurs à reconnaître plusieurs espèces. Son nom indique suffisamment sa voracité; il surpasse, sous ce rapport, tous les autres carnassiers. Il attaque indifféremment presque tous les animaux, même les plus grands ruminants; aussi lui a-t-on donné le nom vulgaire de *vautour des quadrupèdes*. Comme il est très-bas sur jambes et, par conséquent, mauvais coureur, il ne peut les atteindre à la course; mais son instinct lui suggère des ruses qui suppléent à l'agilité. Il grimpe sur les arbres et guette au passage les rennes et les élans, en ayant soin d'emporter un peu de la mousse dont se nourrissent ces ruminants. L'un d'eux vient-il à passer, le *glouton* laisse tomber sa mousse; malheur alors au renne ou à l'élan s'ils s'arrêtent pour la manger! Le *glouton* s'élance sur le dos de sa victime, la saisit au cou et lui ouvre les gros vaisseaux de cette région, en se cramponnant avec une telle force, à l'aide de ses griffes et de ses dents, que rien ne peut l'en détacher. Le *glouton* se fixe sur le cou ou sur la croupe de sa victime, lui suce le sang, lui déchire les yeux, creuse sans cesse ses plaies, la tue en détail. Il dépèce ensuite le cadavre, dévore avec avidité une partie de la chair, en avalant même la peau et les poils, et enfouit l'autre dans un trou creusé en terre, pour la retrouver au besoin. Il est aussi très-friand de la chair des castors, et détruit quelquefois des colonies entières de ces animaux. Il attaque les chevaux, ne dédaigne pas le poisson, et, à défaut de proie vivante, déterre et dévore les cadavres.

« Il détruirait, dit V. de Bomare, tous les autres animaux, s'il avait autant d'agilité que le loup. L'isatis, autre quadrupède moins fort, mais beaucoup plus léger que le *glouton*, lui sert comme de pourvoyeur; celui-ci le suit à la chasse, et souvent lui enlève sa proie avant qu'il l'ait entamée, au moins il la partage; car, au moment où le *glouton* arrive, l'isatis, pour n'être pas mangé lui-même, abandonne ce qui lui reste. Le *glouton* marche seul, ou quelquefois avec sa femelle. On les trouve ordinairement ensemble dans les terriers. Les chiens, même les plus courageux, craignent d'approcher et de combattre le *glouton*; il se défend contre eux des pieds et des dents, et leur fait des blessures mortelles; mais comme il ne peut échapper par la fuite, l'homme en vient aisément à bout. D'ailleurs, cet animal, habitant un pays presque désert, vit avec tant de sécurité que, loin de fuir à l'aspect de l'homme, il vient à lui, et s'en laisse approcher sans montrer de crainte. »

Le *glouton* paraît perdre en partie son caractère cruel, lorsque les aliments lui sont fournis en abondance. La captivité contribue beaucoup aussi à changer son naturel. Buffon a possédé pendant quelque temps un de ces animaux, dont le caractère semblait s'être fort radouci. Quand il a suffisamment mangé et qu'il lui reste de la viande, il la cache sous la paille de sa cage. Il marche en sautant, craint l'eau et paraît très-actif. Il boit en lapant, comme les chiens, et, quand il est désaltéré, il jette avec ses pattes tout le reste de l'eau par-dessous son ventre.

La chair du *glouton* est mauvaise à manger; aussi ne lui fait-on la chasse que pour avoir sa peau. La plus estimée est noire et comme lustrée; cependant le poil a un reflet blanchâtre et luisant qui rappelle celui du satin. Cette fourrure, qui est très-chaude, est fort recherchée et d'un prix élevé, quand elle est bien choisie et bien préparée.

Le *glouton* avait autrefois une distribution géographique beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui. Il a existé en France et en Allemagne, comme le démontrent les nombreux ossements fossiles trouvés dans les brèches et dans les cavernes; il faut dire que, d'après quelques auteurs, ces ossements appartiendraient à une espèce différente, qu'on a nommée *glouton des cavernes*. On a autrefois rapporté à ce genre des animaux qu'on en distingue aujourd'hui avec raison; tels sont le carcajou, le grison, le ratel et le taïra.

GLOUTONNEMENT adv. (glou-to-ne-man — rad. *glouton*). D'une manière gloutonne, avec gloutonnerie : *Presque tous les enfants mangent* GLOUTONNEMENT. (Mme Monmarson.)

Les loups mangent *gloutonnement*.
LA FONTAINE.

GLOUTONNERIE s. f. (glou-to-ne-rî — rad. *glouton*). Vice de celui qui est glouton, appétit glouton : *La* GLOUTONNERIE *et la gourmandise n'ont jamais manqué de sectateurs.* (Portalis.) *La* GLOUTONNERIE *châtie le glouton.* (V. Hugo.)

— **Antonymes.** Frugalité, sobriété, tempérance.

GLOUTRON s. m. (glou-tron). Bot. Autre forme du mot GLOUTERON.

GLOUX s. m. (glou). Bot. Syn. de GLAUX.

GLOUZE s. f. (glou-ze). Mar. Affaissement qui se produit dans les bancs de sable, aux endroits où ils sont imbibés d'eau.

GLOVATCHEWSKOI (Cyrille), peintre russe, né à Korop, gouvernement de Tchernigov, en 1735, mort en 1823. Il étudia d'abord la musique, fut quelque temps musicien de la chapelle de l'impératrice Elisabeth, puis s'adonna à la peinture avec beaucoup de succès. Lors de la fondation de l'Académie des beaux-arts à Saint-Pétersbourg, Glovatchewskoi en devint professeur (1759), puis bibliothécaire et trésorier (1765); enfin, en 1771, il reçut le titre d'inspecteur impérial. Cet artiste était en même temps un lettré. Ses tableaux historiques et ses portraits, qui sont particulièrement estimés, se font remarquer surtout par la pureté du dessin.

GLOVER (Richard), poëte anglais, né à Londres en 1712, mort en 1785. Son père, qui était marchand et qui le destinait au commerce, ne lui fit donner qu'une éducation médiocre; mais Richard y suppléa à force de travail, et devint même un des plus habiles hellénistes de son temps. Au milieu des préoccupations de la vie commerciale, il composa un long poëme, *Léonidas* (1734, in-4°), qui eut un succès de parti, mais qui est aujourd'hui oublié; quelques tragédies; une ballade patriotique, le *Spectre de l'amiral Hosier* (1740), sorte de cri de guerre contre l'Espagne, qui est encore populaire aujourd'hui, etc. Membre du Parlement dès 1761, il devint un des chefs de l'opposition libérale et montra une haute capacité pratique dans tous les débats où des questions de commerce étaient agitées. Outre les ouvrages précités, nous mentionnerons : l'*Athénaïde*, épopée en trente chants (Londres, 1788, 3 vol.), qui est une suite à *Léonidas*, et qui fut publiée après sa mort; *London, or the progress of commerce* (Londres, 1739), poëme; *Boadicca* (1753), tragédie relative aux temps les plus reculés de l'histoire d'Angleterre; elle eut douze représentations au théâtre de Drury-Lane; *Medea*, tragédie avec chœurs (Londres, 1761), représentée sans succès en 1767. Cet écrivain a laissé un journal de sa vie, qui a été publié sous le titre de : *Memoirs of a celebrated literary and political caracter* (Londres, 1814). Cet ouvrage a fait penser que Glover était l'auteur des célèbres lettres de *Junius*.

GLOWACKI (Jean-Népomucène), peintre polonais, né à Cracovie en 1802, mort en 1847. Il fit ses premières études à l'école des beaux-arts de sa ville natale, alla les continuer à Prague et à Vienne, devint, à son retour à Cracovie, professeur de dessin au lycée Sainte-Anne et fut ensuite envoyé, aux frais du gouvernement, en Allemagne et en Italie. Il passa deux années à Rome pour se perfectionner par l'étude des grands maîtres, et, à son retour, en 1835, fut nommé professeur de dessin à l'école des beaux-arts. Il peignit des tableaux à l'huile et des portraits, mais s'adonna de préférence à la peinture du paysage. La plupart de ses œuvres dans ce dernier genre se trouvent reproduites dans le recueil intitulé : *Vingt-quatre vues de la ville de Cracovie et de ses environs*, gravé à Paris par Jacottet et David (1836). Parmi ses portraits, on cite ceux de l'archéologue Zebrawski, du prince Henri Lubomirski, du colonel Starzynski, du

prince Wladislas Sanguzko et celui de l'artiste peint par lui-même. Les œuvres de Glowacki sont aujourd'hui fort recherchées en Pologne.

GLOXINIE s. f. (glo-ksi-nî — de *Gloxin*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnériacées, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Les *gloxinies* sont de très-belles plantes vivaces, à feuilles d'un beau vert velouté, souvent pourpres à la face inférieure; les fleurs, qui sont très-grandes et solitaires à l'extrémité de hampes dressées, ont un calice à cinq divisions, une corolle campanulée, régulière ou irrégulière, ventrue à la base, à limbe divisé en cinq lobes, quatre étamines didynames fertiles, accompagnées d'une cinquième rudimentaire. Ce genre renferme plusieurs espèces, originaires de l'Amérique du Sud, et qui ont produit de nombreuses variétés, remarquables par l'élégance de leur port et par le brillant coloris de leurs fleurs. On les cultive dans nos serres chaudes, dont elles forment un des plus beaux ornements.

GLOZA s. f. (glo-za). Litt. Sorte de paraphrase en vers, qui était autrefois en usage chez les Espagnols. V. GLOSE.

GLU s. f. (glu — du latin *glus*, *glutis*, colle, ou bien de *gluten*, même sens, qui appartiennent tous deux à la même famille que *glis*, *glitis*, terre tenace). Matière visqueuse et tenace, qui sert particulièrement à prendre les oiseaux : *La* GLU *est la plus adhérente de toutes les matières collantes.* (Balz.) *La meilleure* GLU *s'obtient de l'écorce intérieure du houx épineux.* (T. de Berneaud.)

— Fig. Ce qui retient, ce qui séduit, ce qui captive et subjugue : *Les courtisans ont bien de la* GLU *autour d'eux.* (Mme de Sév.) *Le plaisir est une* GLU *qui colle et attache l'âme à son objet.* (Nicole.)

Qui dans la *glu* du tendre amour s'empêtre,
De s'en tirer n'est pas toujours le maître.

FR. DE NEUFCHATEAU.

Non, pour les cours, Dieu ne m'a pas fait naître;
Oiseau craintif, je fuis la *glu* des rois.

BÉRANGER.

— Loc. fam. *Il a de la glu entre les doigts*, Se dit d'un homme qui, ayant des fonds en maniement, s'en approprie une partie.

— *Glu marine*, Sorte de colle pour les bois, formée de caoutchouc, d'huile de goudron et de gomme laque, et qui est particulièrement employée dans les travaux de la marine. ‖ Enduit pour les murs ou les bois, composé d'huile de goudron, de brai et de blanc de zinc : *Glu* MARINE *noire*. *Glu* MARINE *blonde*. *Il faut environ un kilogramme de* GLU MARINE *pour recouvrir de deux couches un mètre superficiel.* (Th. Château.) *La* GLU MARINE *a été employée au grand hôtel du Louvre, pour combattre l'humidité des parties inférieures.* (Th. Château.)

— **Encycl.** La *glu* est une substance de nature résineuse, molle, visqueuse, d'une odeur peu agréable, d'une couleur jaune verdâtre et noircissant à l'air. On la retire de plusieurs plantes; la première qui fut obtenue provenait du gui; on en retire aussi des racines de la viorne; mais celle que l'on emploie le plus généralement et qui est la plus estimée est retirée du houx épineux, arbrisseau de la famille des rhamnées. On ne se sert pas indifféremment de telle ou telle partie de la plante; c'est de la seconde écorce que l'on extrait la *glu*. La préparation de ce produit exige un travail assez compliqué : on enlève d'abord l'écorce du houx, en ayant soin de choisir des branches qui ne soient ni trop dures ni trop tendres. On monde l'écorce de la partie la plus extérieure, l'épiderme. Il reste alors le derme et le liber, que l'on pile dans un mortier, de manière à l'amener à consistance de pâte; on fait bouillir cette pâte quelque temps dans l'eau; on porte dans des cuves de bois, où on laisse la matière entrer en putréfaction. Dans cette espèce de fermentation, il s'est formé une matière visqueuse que l'on enlève : c'est ce qui constitue la *glu*. Mais, avant de la livrer au commerce, on la débarrasse de toutes les impuretés qui la souillent, c'est-à-dire des débris de tissus végétaux. Pour cela, on lui fait subir des lavages à l'eau répétés et assez longs. La composition de la *glu* n'est pas encore connue; on sait cependant qu'elle contient de l'azote. Elle est complétement insoluble dans l'eau; l'éther acétique, les alcalis n'ont point non plus d'action sur elle; au contraire, l'éther sulfurique, l'éther nitrique, les huiles de térébenthine, de romarin la dissolvent parfaitement. La *glu* n'est pas d'un emploi bien fréquent; on n'en fait usage que pour prendre les petits oiseaux ou les insectes. On se sert alors de petites baguettes que l'on a soin d'entourer de filasse de chanvre et d'enduire de *glu*; ces petits bâtons portent le nom de gluaux. L'oiseau qui s'y vient reposer s'y embarrasse tellement les pattes qu'il ne les peut quitter, et qu'on le prend alors facilement à la main.

On prépare dans le commerce une autre espèce de *glu* provenant de l'huile de lin. Pour l'obtenir, on fait bouillir l'huile de lin en vase clos, en ayant soin d'agiter continuellement. Par l'action de la chaleur et de l'agitation, l'huile se convertit en une masse très-agglutinante, ayant une couleur et une consistance analogues à celles de la *glu* de houx. Cette dernière *glu* est très-répandue. On peut se la procurer à un prix moins élevé que la précédente.

— *Glu marine.* On désigne sous ce nom une espèce de colle particulière, donnant les meilleurs résultats, et surtout employée dans la marine pour le calfatage des vaisseaux. Elle sert également à raccommoder les objets brisés, ceux de bois spécialement; cette *glu* a tant d'adhérence et de solidité que les pièces raccommodées avec elle se brisent le plus souvent à côté des soudures. Voici la manière de la préparer, d'après M. Jeffery, qui en est l'inventeur. On prend du naphte brut ou huile essentielle de goudron, du caoutchouc et de la gomme laque; plus 3 parties de caoutchouc, que l'on découpe en lanières aussi minces que possible; ces lanières sont ensuite placées sur un feu doux, dans une chaudière de fonte ou une bassine de cuivre contenant 34 parties d'huile essentielle de goudron; on agite jusqu'à complète solution du caoutchouc; on retire du feu; on prend 62 parties de gomme laque, que l'on réduit en poudre fine et que l'on ajoute au soluté de caoutchouc; on coule, et la matière se prend en une masse brune et dure. Veut-on faire usage de cette colle, on la place dans une chaudière de fonte; on chauffe jusqu'à fusion, et l'on en badigeonne les parties à recoller, après les avoir préalablement chauffées. On aura soin d'appliquer l'une contre l'autre, aussitôt que possible, les parties enduites; car cette colle ne tarde pas à durcir, même à une température assez élevée.

— *Glu translucide.* Pour les objets transparents, la *glu* précédente serait d'un mauvais emploi; aussi M. Leuher, de Philadelphie, a-t-il proposé de la remplacer par la suivante, dont le prix de revient est, il est vrai, plus élevé. Il fait fondre dans 50 ou 60 parties de chloroforme 75 parties de caoutchouc ordinaire; la solution étant complète, on ajoute environ 15 parties de mastic et on laisse macérer à peu près huit jours. Cette *glu* a sur la précédente l'avantage de garder, sous une faible épaisseur, une transparence assez grande et de pouvoir, par conséquent, servir dans les soudures ou collages d'objets eux-mêmes transparents, tels que ceux de verre ou de porcelaine.

GLUANT, ANTE adj. (glu-an, an-te — rad. *gluer*). Qui englue, qui poisse, qui colle comme la glu : *Liquide* GLUANT.

Deux assiettes suivaient, dont l'une était ornée
D'une langue en ragoût de persil couronnée,
L'autre, d'un godiveau tout brûlé par dehors,
Dont un beurre *gluant* inondait tous les bords.

BOILEAU.

— Fig. Tenace, persistant : *La pauvreté est si* GLUANTE, *qu'on ne saurait s'en dépêtrer.* (D'Ablanc.)

— **Syn. Gluant, visqueux.** *Gluant* exprime une qualité de fait, dont la réalisation frappe les yeux. *Visqueux* marque la même qualité comme tenant à la nature même, à la constitution physique des substances.

GLUAU s. m. (glu-ô — rad. *glu*). Petite branche, petit bâton enduit de glu, pour prendre les oiseaux : *On prend les ortolans aux filets et aux* GLUAUX. (Buff.)

— **Encycl.** Les *gluaux* se font avec toutes sortes de petites branches, mais principalement avec celles du saule commun. Ces branches doivent être coupées en automne et choisies avec soin. On préfère généralement les brins qui poussent sur le tronc et les grosses branches, parce qu'ils sont minces, droits, bien filés et suffisamment flexibles. Les *gluaux* doivent avoir différentes longueurs, suivant l'usage auquel on les destine. Pour la *pipée*, on leur donne 0m,40 à 0m,42 de long. On taille les gros bouts en forme de coins, pour les placer plus aisément dans les entailles faites aux branches de l'arbre de pipée. Pour l'*arbret*, les *gluaux* ne doivent pas avoir plus de 0m,20 à 0m,25 de long; mais ils sont plus gros que ceux de la pipée. Le gros bout est taillé en pointe, afin qu'il puisse s'implanter dans la moelle des brins de sureau. On peut employer plusieurs méthodes pour étendre la glu sur toutes les parties des branches qui servent de *gluaux*; mais le meilleur travail est encore celui qui se fait à la main. Seulement, pour empêcher que la glu ne s'attache aux doigts, on doit avoir soin de tremper préalablement ses mains dans l'huile. Une fois préparés, les *gluaux* peuvent attendre assez longtemps avant d'être employés. Il suffit pour cela de les entourer d'un morceau de cuir, de toile cirée, d'écorce de tilleul ou de cerisier frottée d'huile, et de les déposer dans un lieu frais. La sécheresse ferait perdre à la glu sa visquosité et rendrait les *gluaux* cassants.

GLUCICO-HYDRIQUE adj. (glu-si-ko-i-dri-ke — de *glucique*, et du gr. *hudôr*, eau). Chim. Se dit d'un sel glucique combiné avec un hydracide.

GLUCICO-POTASSIQUE adj. (glu-si-ko-po-ta-si-ke — de *glucique* et de *potassique*). Chim. Se dit d'un sel glucique combiné avec un sel potassique.

GLUCINE s. f. (glu-si-ne). Chim. Oxyde de glucinium.

— **Encycl.** Chim. La combinaison du glucinium avec l'oxygène fournit la *glucine*; elle se présente sous la forme d'une poudre blanche douce au toucher, insoluble dans l'eau et infusible à la température de nos fourneaux; sa densité est 3 environ. Elle se dissout dans une solution concentrée de potasse et de soude; mais l'ammoniaque n'en dissout pas sensiblement.

La *glucine* se prépare généralement avec l'émeraude. Les principaux minéraux qui la contiennent sont : l'émeraude, le béryl, l'aigue-marine, l'euclase et la cymophane ou chrysobéryl. V. GLUCINIUM.

GLUCINIUM s. m. (glu-si-ni-omm). Chim. Métal particulier que l'on rencontre dans l'émeraude.

— **Encycl.** Le *glucinium*, encore appelé *glucium* et *bérylium*, a pour symbole Gl, et pour poids atomique 14 ou 9,4. C'est un métal rare, qui a été découvert par Vauquelin en 1798; on le rencontre à l'état de silicate, soit seul, comme dans la *phénacite*, soit mélangé avec d'autres silicates, comme dans l'émeraude, l'euclase, la leucophane, l'helvite, etc.

— I. EXTRACTION. Wöhler et Bussy, en 1828, obtinrent pour la première fois le *glucinium* métallique à l'état impur et sous forme pulvérulente, en fondant le chlorure de ce métal avec du potassium dans un creuset de platine. Plus tard, Becquerel le réduisit par l'électrolyse d'une dissolution du même sel et l'obtint ainsi en écailles cristallisées d'un gris d'acier. Enfin Debray, en 1854, eut du *glucinium* très-pur à l'état compacte. Il soumit, pour cela, le chlorure de *glucinium* à l'action du sodium en employant la méthode imaginée d'abord par M. Deville pour l'extraction de l'aluminium. On introduit une petite nacelle pleine de chlorure de *glucinium* dans un tube de verre comme ceux dont on se sert dans l'analyse organique; on fait passer un courant d'hydrogène à travers ce tube pour en chasser l'air, puis on y introduit une deuxième nacelle qui renferme des fragments de sodium que l'on a eu soin de bien presser dans du papier pour le débarrasser complétement d'huile de naphte. On chauffe alors d'abord le sodium, puis, lorsque ce métal est fondu, le chlorure glucique. Ce chlorure se volatilise et ses vapeurs se décomposent au contact du métal en fusion. On obtient ainsi une masse noire qui est un mélange de chlorure de sodium et de *glucinium*; on fond cette masse dans un petit creuset après y avoir ajouté une nouvelle quantité de chlorure de sodium, et on lave à l'eau le produit de cette fusion. Le *glucinium* reste sous forme de globules. La nouvelle méthode de réduction de l'aluminium ne paraît pas applicable au *glucinium*.

— II. PROPRIÉTÉS. Le *glucinium* obtenu par le procédé de Debray est un métal blanc de 2,1 de densité; on peut le forger et le laminer comme l'or. Il fond à une température un peu plus basse que l'argent. On peut le fondre dans la flamme extérieure du chalumeau sans qu'il présente le phénomène d'incandescence et de combustion que l'on observe dans les mêmes circonstances avec le fer ou le zinc. On ne peut même pas l'enflammer dans une atmosphère d'oxygène pur. Dans certaines conditions, il se recouvre cependant d'une fine couche d'oxyde qui paraît le protéger contre une oxydation ultérieure. Le soufre ne se combine avec lui dans aucune condition, mais le chlore et l'iode s'unissent directement à lui sous l'influence de la chaleur. Le silicium se combine au *glucinium* en formant une espèce d'alliage dur, cassant et susceptible de prendre un beau poli; cet alliage prend naissance toutes les fois que l'on opère la réduction du métal dans des vases de porcelaine. Le *glucinium* ne décompose pas l'eau, même au rouge blanc. L'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique étendus le dissolvent en dégageant de l'hydrogène. L'acide azotique, qu'il soit ou non concentré, est sans action sur lui à la température ordinaire; à l'ébullition, il l'attaque, mais lentement. L'ammoniaque n'agit pas sur lui; la potasse le dissout avec facilité.

Le métal qu'avait obtenu Wöhler différait beaucoup par ses propriétés du métal pur préparé par M. Debray. C'était une poudre grise très-réfractaire, mais beaucoup plus apte que le métal de M. Debray à se combiner avec l'oxygène, le soufre et le chlore. Ces différences paraissent dues d'abord à ce que l'état physique du métal n'était pas le même et aussi à ce que le produit de M. Wöhler renfermait du platine et du potassium.

— III. COMPOSÉS DE GLUCINIUM. Le *glucinium* forme une seule classe de composés. Berzélius avait donné à ces composés la formule Gl^2X^3, qui serait devenue aujourd'hui Gl^2X^6, en donnant au métal le poids atomique 7, qui pour nous serait 14. Il avait été conduit à cela par les analogies qu'il avait cru remarquer entre les composés aluminiques et gluciques, qu'il supposait pouvoir se remplacer l'un l'autre en proportion indéterminée dans les minéraux. Ces vues de Berzélius ne se sont pas confirmées; il résulte des travaux de Damour et d'Awdejew que le *glucinium* et l'aluminium ne se remplacent pas en toute proportion, mais que les minéraux qui renferment l'un et l'autre métal les renferment en proportion tout à fait définie. En outre, la glucine ressemble beaucoup plus aux protoxydes qu'aux sesquioxydes. Elle est susceptible de former un carbonate neutre et un bicarbonate, ce que ne fait pas l'alumine, fortement chauffée; elle se volatilise sans fondre, comme la magnésie, tandis que l'alumine fond. Enfin, elle ne fond pas lorsqu'on la chauffe seule avec de la chaux, tandis que l'alumine peut fondre sans qu'il soit nécessaire d'ajouter au mélange un autre corps comme la silice. Ces diverses raisons, auxquelles M. Debray a ajouté la propriété qu'a le chlorure glucique de ne pas former de composés définis avec les chlorures alcalins, comme le fait le chlorure aluminique, ont porté ce chimiste à considérer la glucine comme un protoxyde. Le *glucinium* serait, d'après cela, un métal diatomique, et son poids atomique serait 9,4. La glucine serait représentée par la formule GlO, comme la chaux, la baryte, la strontiane, la magnésie, etc. Ces nouvelles formules, non-seulement paraissent plus vraies, mais encore sont plus simples que celles de Berzélius. Disons cependant que H. Rose est porté à envisager la glucine comme un sesquioxyde, partie à cause de considérations déduites du volume spécifique de ce corps, partie parce qu'elle décompose les carbonates alcalins à chaud, tandis qu'on ne connaît aucun protoxyde qui jouisse de cette propriété; il faut ajouter à cela que si le *glucinium* est diatomique, un grand nombre de ses composés deviennent semblables, par leur constitution, aux composés analogues d'autres métaux, sans être cependant isomorphes avec ces derniers. La glucine n'est isomorphe ni avec la chaux ni avec la magnésie. Le chrysobéryl, si sa formule est Au^2GlO^4, se rapproche par sa composition de la classe des spinelles, et diffère cependant essentiellement, par sa forme cristalline, de tous les minéraux de cette classe. Ordway a trouvé, en outre, que la glucine a une grande tendance à former des sels basiques, et tire de ce fait un argument en faveur de la formule Gl^2O^3, attendu que le fer et l'aluminium ont la même tendance. Ce dernier argument toutefois est sans valeur, puisque le plomb, qui appartient à la même classe que la magnésie, forme un grand nombre de sels basiques. Il résulte de tous ces arguments que la question de la constitution des composés gluciques est encore indécise. Toutefois, la balance paraît incliner du côté de la formule Gl^2X^6. Le *glucinium* serait, d'après cela, un métal tétratomique, comme le fer et l'aluminium.

L'affinité de la glucine pour les acides est moindre que celle des terres alcalines et de l'yttria, mais elle est plus forte que celle de l'alumine, car son hydrate décompose les sels ammoniacaux à la température de l'ébullition. L'hydrate glucique se dissout très-promptement dans les acides; l'oxyde anhydre calciné s'y dissout au contraire avec difficulté, mais on peut l'y rendre facilement soluble en le fondant avec du sulfate de potassium. Les sels qui prennent naissance sont toujours incolores, à moins que l'acide ne soit lui-même coloré; plusieurs d'entre eux cristallisent avec facilité. Un grand nombre de sels gluciques sont solubles dans l'eau; leurs solutions ont une saveur astringente et sucrée et rougissent toujours le tournesol. Plusieurs de ces sels, qui sont insolubles dans l'eau comme le borate, le phosphate, le carbonate, se dissolvent facilement dans les acides. Les silicates ne sont attaqués par les acides qu'après fusion préalable avec du sulfate de potasse; lorsqu'on les fond avec des alcalis caustiques ou avec des carbonates alcalins, la glucine se sépare et devient par cela même soluble dans les acides. Les sels de glucine qui renferment des acides volatils, même le sulfate, abandonnent leur acide lorsqu'on les calcine. Le chlorure se volatilise, au contraire, sans décomposition.

Nous avons déjà dit que la glucine a une extrême tendance à former des sels acides. Suivant Ordway, l'azotate neutre

$$(AzO^3)^2Gl'' + 6H^2O \quad \text{ou} \quad (AzO^3)^6Gl^2 + 9H^2O$$

laisse, lorsqu'on le maintient au bain-marie pendant vingt heures, un résidu d'azotate basique

$$(AzO^3)^2Gl'',Gl''O + 3H^2O$$

ou

$$Gl^{2VI}(AzO^3)^6,Gl^2O^3 + 9H^2O.$$

Le même sel reste en solution lorsqu'on traite à froid le sel neutre par le carbonate barytique; mais, si l'on fait bouillir le mélange, il se forme un sel fortement basique qui se précipite et qui renferme la totalité de la glucine. L'azotate, le formiate, le chlorure, le bromure et l'iodure de *glucinium* se convertissent encore très-facilement en sels basiques, lorsqu'on les fait digérer avec de l'hydrate glucique. L'azotate neutre peut encore être converti en sel basique par une neutralisation incomplète au moyen de l'ammoniaque. Le sulfate se comporte de même, mais le sel basique qui prend naissance ne reste pas en solution. La solution de l'acétate glucique dissout aussi l'hydrate de *glucinium*, pour se convertir en un sel sexbasique.

— *Chlorure de glucinium*, $Gl''Cl^2O$ ou Gl^2Cl^6. On l'obtient soit en chauffant le *glucinium* dans un courant de chlore ou de gaz chlorhydrique, soit en dissolvant le métal ou son oxyde dans l'acide chlorhydrique aqueux. On peut aussi obtenir du chlorure de *glucinium* anhydre en faisant passer un courant de chlore sec sur un mélange de glucine et de charbon chauffé au rouge. Le sel vient se condenser dans les parties froides de l'appareil, sous forme d'aiguilles soyeuses, qui, le plus souvent, s'entre-croisent de manière à former une masse compacte. Il fond à une température assez élevée et se sublime en-

suite. Il est cependant moins volatil que le chlorure d'aluminium. Chauffé avec du potassium ou du sodium, il donne du *glucinium* métallique.

Le chlorure de *glucinium* se dissout dans l'eau avec une élévation considérable de température et avec un bruissement. Il est très-déliquescent. Sa solution dépose par l'évaporation une masse cristalline de chlorure hydraté

$$(Gl''Cl^2 2H^2O) \quad \text{ou} \quad (Gl^2Cl^6)^2 + 11H^2O.$$

On obtient un oxychlorure en faisant bouillir la solution du chlorure précédent avec de l'hydrate glucique ou en ajoutant à cette solution une quantité d'ammoniaque insuffisante pour la précipiter entièrement.

— *Bromure de glucinium*, $Gl''Br^2$ ou $Gl^{2VI}Br^6$. Le *glucinium* prend feu lorsqu'on le chauffe dans la vapeur de brome et donne naissance à un bromure qui se sublime en longs prismes incolores. Ce bromure est fusible, volatil et soluble dans l'eau avec une forte élévation de température. La glucine hydratée se dissout dans l'acide bromhydrique aqueux en donnant une solution qui laisse par l'évaporation des cristaux très-déliquescents d'un bromure hydraté, lequel laisse un résidu de glucine lorsqu'on le calcine.

— *Iodure de glucinium*, $Gl''I^2$ ou Gl^2I^3. Le *glucinium* prend feu lorsqu'on le chauffe dans la vapeur d'iode. L'iodure produit se sublime en prismes incolores aisément solubles dans l'eau. Il est moins soluble dans l'eau que le chlorure. L'oxygène le décompose en mettant de l'iode en liberté et en formant de la glucine. Cette décomposition exige pour se produire une température peu élevée. La chaleur développée par une lampe à alcool suffit.

— *Fluorure de glucinium*, $Gl''Fl^2$ ou $Gl^{2VI}Fl^6$. Le fluorure anhydre n'a point été préparé jusqu'ici. On connaît, au contraire, un fluorure hydraté (ou plutôt, d'après les derniers travaux sur le fluor, un oxyfluorure) que l'on prépare en dissolvant la glucine dans l'acide fluorhydrique. La solution se desseche à l'air en une masse gommeuse qui reste transparente à 60°, mais qui, à 100°, perd de l'eau et devient opaque. Il se boursoufle ensuite, et, à une température plus élevée, il perd une partie de son acide, avant même que la totalité de l'eau soit éliminée. Il est très-soluble dans l'eau, même après avoir été chauffé. On connaît un fluorure double de *glucinium* et de potassium, qui se précipite sous la forme de petites écailles cristallines lorsqu'on mélange des dissolutions des deux fluorures constituants. Lorsqu'on emploie un excès de fluorure de potassium, le sel double se dépose sous la forme d'une gelée; mais on peut facilement l'obtenir cristallin en dissolvant cette gelée dans l'eau bouillante, filtrant et laissant refroidir la liqueur.

— *Oxyde de glucinium*, $Gl''O$ ou $Gl^{2VI}O^3$. On peut préparer l'oxyde de *glucinium* ou glucine au moyen du béryl ou d'autres silicates analogues, en fondant les sels avec un hydrate ou un carbonate alcalin, ou même avec de la chaux caustique. Weeren conseille de fondre, dans un creuset de lave, un mélange intime de 1 partie de béryl finement pulvérisé et de 3 ou 4 parties de carbonate potassique, et de maintenir la masse pendant plusieurs heures à la chaleur blanche. Le résidu refroidi est traité par l'acide chlorhydrique, qui laisse la silice et qui dissout la glucine, l'alumine et l'oxyde ferrique. On filtre; on précipite ces trois bases par l'ammoniaque, et, après avoir bien lavé, on le porte à l'ébullition avec une dissolution très-concentrée de chlorhydrate d'ammoniaque, jusqu'à ce que tout dégagement d'ammoniaque ait cessé. Dans ces conditions, la glucine se dissout seule et peut être précipitée de sa dissolution à l'etat de pureté par l'ammoniaque ou le sulfure ammonique. On calcine ensuite le précipité pour le rendre anhydre. M. Debray a fait connaître le procédé suivant, qui permet d'extraire la glucine de l'émeraude de Limoges. On pulvérise finement cette émeraude et on la fond avec la moitié de son poids de chaux vive dans un fourneau à air. Le verre qui se forme est traité d'abord par de l'acide azotique étendu, puis par de l'acide azotique concentré, jusqu'à ce qu'il soit réduit en une gelée homogène. Le produit est ensuite évaporé à siccité et calciné assez fortement pour décomposer les azotates de *glucinium* de fer et d'aluminium, et pour décomposer partiellement l'azotate calcique. Le résidu, qui est un mélange de silice, d'alumine, de sesquioxyde de fer, de glucine, de nitrate de chaux et de chaux libre, est mis en ébullition avec une dissolution concentrée de sel ammoniac, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'ammoniaque. La chaux et le nitrate se trouvent ainsi éliminés et la glucine reste insoluble, parce qu'à l'état anhydre elle ne déplace pas l'ammoniaque de ses sels. On recueille le résidu insoluble, on le lave, on le traite par l'acide azotique bouillant, et l'on verse la solution filtrée dans une dissolution de carbonate ammonique additionnée d'ammoniaque libre. Les terres se précipitent alors sans dégagement d'anhydride carbonique, et, au bout d'une semaine environ, la glucine se trouve redissoute à la faveur du carbonate ammonique. Comme le carbonate ammonique peut aussi dissoudre des traces de fer, on y ajoute une très-petite quantité de sulfhydrate d'ammoniaque pour éliminer complétement ce métal. En dernier lieu, on filtre et l'on chasse le carbonate d'ammonium par la chaleur. Le carbonate de glucine qui se dépose fournit de la glucine pure par la calcination.

Suivant G. Scheffer, la méthode de Debray fait perdre une grande quantité de glucine. Ce chimiste conseille d'employer de préférence la méthode suivante. On fait un mélange de 7 parties de béryl en poudre et de 13 parties de spath-fluor que l'on fait digérer entre 100° et 200° avec 18 parties environ d'acide sulfurique, dans une capsule de plomb (on peut aussi se servir d'une capsule de porcelaine, mais elle est alors toujours un peu attaquée, surtout si l'on emploie une proportion un peu forte de spath-fluor). Une grande quantité de fluorure de silicium se dégage. On dessèche la masse et on la chauffe au rouge dans un creuset de porcelaine spacieux, après quoi on la dissout dans l'eau acidulée par de l'acide sulfurique. On ajoute ensuite à la liqueur du sulfate de potasse ou d'ammoniaque, et on l'abandonne à elle-même jusqu'à ce que la plus grande partie de l'alumine se soit déposée sous forme d'alun cristallisé. On décante ensuite la liqueur surnageante, on l'étend de six ou huit fois son volume d'eau, on la laisse digérer pendant deux ou trois jours avec du zinc en grenailles, puis on la chauffe avec le métal et on la filtre. L'alumine se précipite entièrement dans ces conditions à l'état de sulfate basique, tandis que la glucine reste en dissolution également à l'état de sulfate basique en même temps que du sulfate de zinc. La plus grande partie du sulfate de zinc peut être éliminée facilement. Il suffit, pour cela, d'ajouter du sulfate de potasse à la liqueur et de l'abandonner à elle-même : le sulfate zincico-potassique se dépose en cristaux. Le liquide décanté est mêlé avec un excès d'acétate de soude et soumis à l'action d'un courant d'acide sulfhydrique. Le zinc achève ainsi de se précipiter. On filtre, on neutralise par l'ammoniaque et l'on achève de précipiter la glucine par le sulfure d'ammonium. 100 parties de béryl commun ont donné par ce procédé de 11 à 12,5 parties de glucine pure.

La glucine est molle, légère; elle forme une poudre très-volumineuse de 2,967 de densité. Elle est insipide et adhère à la langue. Elle ne durcit pas comme l'alumine sous l'influence de la chaleur, mais devient ainsi plus difficilement soluble dans les acides. Lorsqu'on la chauffe fortement, elle se volatilise en partie sans fondre, à la manière de la magnésie. Ebelmen, en exposant à une température très-élevée et longtemps soutenue une solution de glucine dans l'acide borique, a obtenu cette substance cristallisée en prismes hexagonaux. On l'obtient plus aisément en cristaux microscopiques, qui paraissent avoir la même forme, par la calcination d'un mélange de sulfate de *glucinium* et de sulfate de potassium, ou encore par la calcination du carbonate double de *glucinium* et d'ammonium.

— *Hydrate glucique*, $Gl''(OH)^2$ ou $Gl^{2VI}(OH)^6$. C'est le précipité qui se forme lorsqu'on traite un sel de glucine par les alcalis. Il ressemble à l'hydrate aluminique, à cette différence près que, lorsqu'il est sec, il se réduit en poudre. Il perd de l'eau et se transforme en glucine anhydre, sans devenir incandescent, lorsqu'on le porte à une température élevée. La potasse et la soude le dissolvent comme l'hydrate d'aluminium; mais les solutions étendues d'une quantité d'eau suffisante le déposent de nouveau par l'ébullition, ce qui le distingue de l'alumine. Suivant Weeren, il se dissout un peu dans l'ammoniaque, à moins que celle-ci ne soit mêlée de chlorure ou de sulfure ammonique. Il absorbe l'anhydride carbonique de l'air aussi bien à l'état sec qu'à l'état humide.

— *Sulfure de glucinium.* Ce corps se forme avec une vive incandescence lorsqu'on chauffe le *glucinium* dans la vapeur de soufre; il ne se produit pas par l'action du sulfure de carbone sur la glucine chauffée au rouge. C'est une masse grise, infusible, un peu soluble dans l'eau, sans dégagement d'acide sulfhydrique. Les acides le décomposent facilement, au contraire, en donnant lieu à une évolution d'hydrogène sulfuré.

— *Séléniure de glucinium.* On le prépare en chauffant, jusqu'à fusion, du sélénium et du *glucinium.* La combinaison s'accompagne d'un phénomène de vive incandescence. Ce séléniure est une masse cristalline grise, cassante, qui se dissout un peu dans l'eau sans se décomposer, mais qui s'oxyde rapidement au contact de l'air avec séparation de sélénium métalloïdique. Le précipité que les séléniures alcalins font naître dans les sels gluciques est probablement un mélange d'hydrate glucique et de sélénium libre.

— *Phosphure de sélénium.* Le *glucinium* brûle dans la vapeur de phospore en formant une poudre grise qui est décomposée par l'eau avec évolution de gaz hydrogène phosphoré spontanément inflammable.

— *Alliages de glucinium.* On connaît un très-petit nombre de ces corps. L'un d'eux, celui de *glucinium* et de fer, se prépare en calcinant au rouge blanc un mélange de glucine, de fer et de charbon, ou de fer et de potassium, ou encore en décomposant la glucine dans une atmosphère d'hydrogène au moyen d'une pile puissante dont le pôle négatif est formé d'un fil de fer, qui est fondu par le courant lui-même. L'alliage obtenu par la première de ces méthodes est moins malléable que le fer et se dissout dans les acides, avec dégagement d'hydrogène, en donnant à la fois un sel glucique et un sel ferreux.

— IV. CARACTÈRES DISTINCTIFS DU GLUCINIUM. 1° Le *glucinium* n'est pas précipité de ses solutions salines par l'acide sulfhydrique; 2° les sulfures alcalins en précipitent de l'hydrate glucique sous forme d'une masse blanche volumineuse; de l'acide sulfhydrique se dégage; 3° la potasse et la soude caustique y font naître un précipité volumineux d'hydrate glucique. Ce précipité se redissout dans un excès de réactif, mais il se dépose de nouveau par l'ébullition de la liqueur, si celle-ci est diluée, et ne se redissout plus qu'à peine par le refroidissement. Si la solution alcaline est très-concentrée, l'ébullition ne détermine aucun dépôt, mais celui-ci se produit immédiatement si l'on ajoute une quantité d'eau suffisante.

Les terres alcalines, la magnésie et l'yttria, précipitent le *glucinium* sous la forme d'hydrate. Les carbonates alcalins neutres et acides y font naître un précipité blanc volumineux de carbonate de glucine soluble dans un grand excès de précipitant. Le précipité produit par le carbonate d'ammoniaque se redissout beaucoup plus facilement dans un excès de réactif et se dépose de nouveau lorsqu'on chasse cet excès de réactif par la chaleur.

D'après H. Rose, le carbonate de baryte, mis en suspension dans de l'eau bouillante renfermant un sel glucique, précipite tout le *glucinium* à l'état de carbonate. A froid, ce réactif ne produirait aucune précipitation, suivant le même auteur. Au contraire, suivant Awdejew et Weeren, il produirait une précipitation partielle. Le phosphate ordinaire de sodium y détermine un précipité floconneux; le ferrocyanure de potassium n'y produit d'abord aucun trouble, mais, au bout d'un certain temps, le liquide devient gélatineux; les succinates alcalins y font naître un précipité blanc, et la teinture de noix de galle un précipité jaune floconneux. Le sulfate de potassium, l'acide hydrofluosilicique, le carbonate de calcium, l'acide oxalique, les oxalates et les tartrates alcalins et le ferrocyanure potassique ne donnent pas de précipités avec les sels de *glucinium.*

Les réactions du *glucinium* sont, sous beaucoup de rapports, semblables à celles de l'aluminium. Le carbonate d'ammonium permet cependant de distinguer ces deux métaux sans difficulté. Ce réactif dissout, en effet, le précipité que les alcalis et les carbonates alcalins font naître dans les sels de glucine, et il ne dissout pas les précipités correspondants obtenus avec les sels d'aluminium. Un autre caractère distinctif consiste en ce que les composés gluciques, chauffés au chalumeau avec le sel de cobalt, ne donnent pas la couleur bleue caractéristique de l'alumine.

— V. DOSAGE DU GLUCINIUM, SA SÉPARATION D'AVEC LES AUTRES MÉTAUX. On dose généralement le *glucinium* à l'état de glucine anhydre. A cet effet on précipite les sels par l'ammoniaque, ou mieux par le sulfure d'ammonium; on lave le précipité avec soin, on le sèche, on le calcine et on le pèse en prenant les précautions générales que nous avons expliquées à l'article DOCIMASIE.

Les méthodes de séparation du *glucinium* d'avec les autres métaux sont pour la plupart les mêmes que celles que l'on emploie à la séparation de l'aluminium. La question principale reste donc la séparation de ces deux métaux.

D'après Berzélius, le meilleur mode de séparation de l'aluminium et du *glucinium* consiste à précipiter les deux métaux à l'état d'hydrate et à faire bouillir cet hydrate avec du sel ammoniac, jusqu'à cessation de tout dégagement de gaz ammoniac. La glucine se dissout ainsi complètement et l'alumine reste à l'état insoluble. On filtre, on fait encore bouillir le résidu avec une nouvelle quantité de chlorure ammonique, en renouvelant l'eau à mesure qu'elle s'évapore. On filtre de nouveau, on réunit les eaux du lavage du précipité à la liqueur, on étend celle-ci avec une grande quantité d'eau chaude et l'on précipite la glucine au moyen du sulfure d'ammonium. La méthode de séparation que l'on donne ordinairement, et qui consiste à laisser digérer les deux hydrates avec du carbonate d'ammoniaque pour dissoudre la glucine, n'est pas satisfaisante. L'alumine, en effet, bien que n'étant pas soluble par elle-même dans le réactif, s'y dissout un peu en présence de la glucine. La précipitation au moyen du carbonate de baryte ne donne pas non plus de bons résultats, une portion de la glucine étant toujours précipitée simultanément avec l'alumine.

Suivant Hofmeister, la méthode de séparation par le carbonate ammonique serait la meilleure de toutes, pourvu que l'on prît les précautions nécessaires pour empêcher l'alumine d'être entraînée. Voici comment il opère : les hydrates glucique et aluminique précipités au moyen de l'ammoniaque caustique sont lavés avec soin et mis à digérer avec une solution de carbonate ammonique. La quantité que l'on emploie de ce réactif ne doit pas dépasser de beaucoup celle qui est strictement nécessaire, quantité que l'on a appréciée approximativement par une opération préalable. La solution contient alors toute la glucine et une partie de l'alumine. Si celle-ci se trouve en proportion un peu notable, il suffit d'abandonner la liqueur à elle-même pendant une douzaine d'heures, pour qu'elle se trouble. La solution est acidulée par de l'acide chlorhydrique, chauffée jusqu'à expulsion complète de l'acide carbonique et précipitée par l'ammoniaque caustique. Le précipité lavé avec soin, et remis en digestion avec une quantité de carbonate ammonique plus faible que la fois précédente, laisse un résidu d'alumine. Ce résidu peut renfermer de la glucine, mais alors il ne reste plus la moindre trace d'alumine dans la liqueur. Le même traitement est ensuite appliqué de nouveau au résidu, ou à la liqueur, si le résidu ne renferme pas de glucine; et en continuant ainsi un certain nombre de fois on parvient à opérer très-exactement la séparation des deux terres. Le meilleur moyen de retirer la glucine de sa solution dans le carbonate ammonique consiste à saturer cette liqueur par l'acide chlorhydrique et à la précipiter par l'ammoniaque caustique additionnée de quelques gouttes de sulfure d'ammonium.

— VI. POIDS ATOMIQUE DU GLUCINIUM. Ce poids atomique n'a point été déterminé avec le même degré d'exactitude que pour la plupart des autres métaux. Les premières déterminations fondées sur les analyses du chlorure et du sulfate ont donné des chiffres trop élevés, tenant sans doute à ce que pendant les précipitations il s'était formé des sels basiques, et que, par conséquent, la séparation de la base d'avec l'acide n'avait point été complète.

Awdejew a analysé du chlorure glucique préparé par l'action du chlore sur un mélange de glucine et de charbon chauffé au rouge. Il y a trouvé de 86,7 à 88,3 pour 100 de chlore; ces nombres donnent pour le poids atomique cherché le nombre 9,4 si l'on adopte la formule $Gl''Cl^2$ pour le chlorure, et le nombre 14,6 si l'on adopte pour ce sel la formule $Gl^{2VI}Cl^6$. D'après les déterminations de Awdejew portant sur le sulfate, le poids atomique du *glucinium* serait 9,24 pour Gl diatomique et 13,86 pour Gl^2 hexatomique. On peut donc, en prenant la moyenne de ces nombres, considérer le poids atomique comme etant

$$Gl'' = 9{,}4 \quad \text{et} \quad \frac{Gl^{2VI}}{2} = 14.$$

GLUCIQUE adj. (glu-si-ke). Chim. Se dit des sels à base de glucine. ‖ Se dit aussi d'un acide obtenu par l'action des alcalis sur la glucose : *Acide* GLUCIQUE.

— **Encycl.** L'acide *glucique* ($C^8H^5O^5$) est blond, d'aspect gommeux, très-soluble dans l'eau et même déliquescent. On l'obtient en décomposant un glucate, ou en faisant longtemps bouillir une dissolution de sucre de canne ou de glucose avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique.

Si dans une dissolution de glucose on verse un lait de chaux, il ne tarde pas à se former un glucate de chaux. ($CaO,2C^8H^5O^5 + HO$). En versant de l'acide oxalique dans la liqueur jusqu'à parfaite saturation, on isole l'acide glucique, qu'on recueille ensuite. On peut aussi, pour le préparer, transformer le glucate de chaux en glucate de plomb

$$(2PbO, C^8H^5O^5),$$

en traitant sa dissolution par le sous-acétate de plomb, et décomposer ensuite le dernier sel par l'hydrogène sulfuré.

GLUCK (Christophe), illustre compositeur, né à Weissenwangen, dans le haut Palatinat, en 1714, mort à Vienne en 1787. Son père était garde général des forêts du prince Lobkowitz. Ce furent les pères jésuites de la petite ville de Kommotau qui lui donnèrent les premières leçons de chant, de clavecin, de violon et d'orgue. De là il se rendit à Prague, où il fut attaché à la chapelle du couvent de Sainte-Agnès, que dirigeait un excellent organiste polonais; passa à Milan, au service du prince Melzi, qui chargea San-Martini de le former, et, parvenu à la fin de ses études, écrivit en trois ans, de 1741 à 1744, huit opéras pour les théâtres de Milan, de Venise, de Crémone et de Turin. C'était un brillant début. Ces opéras, écrits dans le style italien, eurent du succès; mais Hændel, ayant entendu l'un d'eux, le déclara détestable, et Gluck lui-même était si peu satisfait de son œuvre, qu'il songeait déjà, malgré sa jeunesse, à opérer une révolution complète dans la musique dramatique. C'était ce que Rameau essayait en France à cette époque; aussi le grand artiste, sur le bruit de cette tentative, vint-il aussitôt à Paris; il écouta en silence quelques-unes des partitions du novateur, à peu près méconnu, et résolut aussitôt d'en faire son profit. C'est sans nul doute à cette attentive audition qu'il dut ses idées sur la vérité dans la déclamation et le récitatif, idées qui nous paraissent bien simples aujourd'hui, mais qui provoquèrent l'opposition la plus vive. Une fois admises, elles amenèrent dans le drame lyrique les grands changements dont nous avons été témoins de nos jours. Gluck découvrit alors cet incontestable axiome, que « la véritable fonction de la musique est de seconder la poésie, pour fortifier l'expression des sentiments et l'intérêt des situations, » sans interrompre l'action, sans la refroidir par des ornements superflus. De retour à Vienne, Gluck y composa des *symphonies*, qu'il jugea plus tard sévèrement, et des opéras qui ma-

nifestaient déjà l'intention du maître de s'écarter des sentiers battus. Il ne lui manquait plus, pour accomplir la réforme qu'il méditait, qu'un poëte capable de le seconder. Il le trouva dans le Florentin Ranieri Calzabigi, qui écrivit pour lui les drames d'*Hélène et Pâris*, d'*Alceste*, d'*Orphée*, où l'on ne trouve déjà plus ni les bouffonneries ridicules, ni les épisodes insignifiants qui embarrassent la marche de l'action dans les poëmes italiens; toutes les parties s'enchaînent dans une sévère unité, et les situations dramatiques, ménagées avec art, conduisent le spectateur, d'émotions en émotions, jusqu'au dénoûment. Il eut le même bonheur pour son premier opéra écrit sur des paroles françaises, *Iphigénie en Aulide*, dont le bailli du Rollet lui composa le *scenario*. Afin de mieux accentuer cette réforme, il publia, en tête de ses opéras d'*Alceste* et de *Pâris et Hélène*, sous la forme d'épîtres dédicatoires, deux lettres, ou plutôt deux préfaces, qui sont des modèles de critique musicale et que tous les compositeurs doivent méditer avant de se mettre à l'œuvre. Elles contiennent les plus utiles conseils et portent en germe tous les principes sur lesquels repose l'opéra actuel. Ces principes, il les appliqua dans ses opéras français, et détermina une révolution complète, qui ne fut acceptée qu'après cette longue querelle connue dans l'histoire sous le nom de *querelle des gluckistes et des piccinistes*. On s'agita beaucoup, dans le monde des amateurs et parmi le peuple des musiciens, pour empêcher la représentation d'*Iphigénie* à l'Opéra, et il est probable que, sans l'intervention toute-puissante de Marie-Antoinette, ancienne élève de Gluck, l'œuvre du compositeur allemand n'eût pas été entendue à Paris. Cette musique simple et touchante, cette harmonie grandiose produisirent un effet inconcevable. La critique se rangea du côté du novateur. « Toutes les musiques que je connais, écrivait l'abbé Arnaud quelques jours après la première représentation, sont à celles de M. Gluck ce que les tableaux de genre sont aux tableaux d'histoire, ce que l'épigramme et le madrigal sont au poëme épique; jamais on ne donna ce caractère de magnificence et de grandeur aux compositions musicales. » La haute société, qui toujours modelait ses jugements sur ceux de la cour, se prononça également en faveur de Gluck. A *Iphigénie* succédèrent *Orphée* et *Alceste*, traduits en français par Moline. Gluck introduisit dans ces deux opéras les changements réclamés par son nouveau système dramatique. *Alceste* y gagna, mais *Orphée* y perdit. Nous devons dire que le rôle d'Orphée avait été écrit, à Rome, pour le contralto Guadagni. Comme il n'y avait point en France de voix semblable à celle de Guadagni, Gluck fut obligé de transposer ce rôle pour la haute-contre Legros, chanteur détestable, et cependant regardé comme le premier sujet de l'Opéra. L'auteur poussa même la complaisance jusqu'à altérer le rôle principal par certains traits malheureux qui ôtaient à sa musique son caractère mélancolique, si bien rendu par le contralto de Guadagni. Néanmoins, *Orphée* eut un succès d'enthousiasme, aussi bien qu'*Alceste*, représenté en 1776.

Comme Marie-Antoinette protégeait le musicien allemand, Mme Dubarry, par esprit de rivalité, embrassa la cause de Piccini, qu'on avait appelé à Paris, et qui arrivait avec son bagage de cent et quelques opéras. L'artiste italien était un adversaire terrible et soutenu par des littérateurs influents. Dès son arrivée, il fut chargé d'écrire la musique de *Roland*, poëme arrangé par Marmontel, et qui déjà avait été confié au compositeur allemand. Gluck achevait alors son *Armide*. En apprenant que l'Opéra voulait créer une rivalité entre Piccini et lui, il jeta au feu sa partition de *Roland*, et écrivit à du Rollet une lettre pleine d'amertume et de dédain, que celui-ci fit insérer dans l'*Année littéraire*. Cette lettre alluma la guerre. Aussitôt l'on vit la presse, la cour et la ville se diviser en deux camps : d'un côté les gluckistes, ayant à leur tête du Rollet, Suard et l'abbé Arnaud, et, d'un autre côté, les piccinistes, ayant pour chef de file La Harpe, Ginguené, Marmontel et d'Alembert. La lutte fut longue et acharnée; les journaux fourmillèrent d'attaques et de ripostes; les salons, les foyers de théâtre devinrent des arènes où les deux partis se combattaient sans trêve ni merci. Ce fut dans ce moment de lutte musicale que Gluck donna son *Armide*, le 23 septembre 1777. Accueillie d'abord froidement, cette œuvre s'éleva bientôt dans l'estime de tous ceux qui avaient la science et le goût nécessaires pour en saisir les admirables beautés. Comme réplique, Piccini lança son *Roland*, qui produisit l'effet d'une bombe au milieu des rangs ennemis, et ranima l'ardeur des combattants. Gluck répondit à son tour par sa sublime partition d'*Iphigénie en Tauride*, qui mit fin à la guerre, et ainsi il réduisit les piccinistes au silence à coups de génie.

La mort le surprit au moment où il s'occupait d'un autre opéra, les *Danaïdes*, que Salieri termina d'une manière heureuse.

C'était le 25 novembre 1787.

Gluck a été surnommé le *Michel-Ange de la musique*. Son génie, en effet, a quelque rapport avec celui du grand artiste florentin. Il se distingue par la puissance d'invention, l'élévation, la sévérité grandiose du style, le pathétique et la vigueur. Gluck s'essaya, mais sans succès, dans l'opéra-comique : les mièvreries du genre pastoral ne pouvaient convenir à ce mâle talent, trempé pour l'émotion tragique et les grandes passions. « Hercule, dit à ce sujet l'abbé Arnaud, est plus habile à manier la massue que les fuseaux. »

GLÜCK (Chrétien-Frédéric DE), jurisconsulte allemand, né à Halle en 1755, mort en 1851. Docteur en droit en 1777, il fut appelé, en 1784, à occuper une chaire à l'université d'Erlangen, devint conseiller en 1790, doyen de la Faculté de droit en 1809, et conseiller intime de la cour en 1810. Glück avait fait surtout une étude approfondie du droit romain et de ses sources. Son ouvrage capital est son *Explication détaillée des Pandectes* (Erlangen, 1796-1830, 34 vol.), qui a été continuée par Muhlenbruch, et portée à 43 vol. (1831-1843). Cet immense travail tient un des premiers rangs parmi les œuvres d'érudition de l'Allemagne. Citons encore du même auteur : *Manuel du droit privé des Romains* (Erlangen, 1812); *Exposition du système des successions* ab intestat (Erlangen, 1822).

GLUCKISME s. m. (glu-ki-sme). Mus. Opinion, système des gluckistes.

GLUCKISTE s. (glu-ki-ste). Mus. Partisan de la musique ou du système musical de Gluck, par opposition à *picciniste*, partisan de la musique de Piccini : *Béra, grand* GLUCKISTE, *traitait Piccini de drôle, de gredin, de voleur*. (F. Soulié.)

GLUCKSBOURG, bourg de Prusse, prov. du Slesvig, à 9 kilom. N.-E. de Flensbourg, dans une contrée agréable et légèrement accidentée; 750 hab. Le château, qui s'élève sur les ruines d'une ancienne abbaye de bernardins, a appartenu jusqu'en 1864 au roi de Danemark, qui en avait fait une de ses résidences d'été.

GLUCKSTADT, autrefois *Fanum Fortunæ*, ville de Prusse (Slesvig-Holstein), ch.-l. de bailliage, sur la rive droite de l'Elbe, à 52 kilom. N.-O. de Hambourg, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer, à 425 kilom. N.-O. de Berlin; 6,000 hab. Tribunaux et consistoire de la province; fonderie de canons; école de marine; chantiers de constructions navales; fabriques de toiles à voiles, de tapis et de tabacs; manufacture de glaces. Le port, déclaré franc en 1830, fait un commerce considérable et peut contenir 200 bâtiments. Chaque année, les habitants arment un certain nombre de navires pour la pêche de la baleine.

C'est à Christian IV qu'est due la fondation de Gluckstadt. Ses fortifications étaient l'œuvre du même prince. Tilly (1628) et Torstenson (1643) l'assiégèrent vainement, mais elle dut se rendre aux alliés en 1814. Ses fortifications furent rasées l'année suivante. Elle appartient à la Prusse depuis 1866.

GLUCOMÈTRE s. m. (glu-ko-mè-tre — du gr. *glukos*, doux; *metron*, mesure). Vitic. Instrument destiné à faire connaître la pesanteur spécifique des moûts : *Le* GLUCOMÈTRE *est une espèce d'aréomètre destiné à peser les liquides moins denses que l'eau.* ‖ On l'appelle aussi GLYCOMÈTRE et PÈSE-MOÛT.

GLUCOSANE s. f. (glu-ko-za-ne — rad. *glucose*). Chim. Premier anhydre de la glucose.

GLUCOSE s. f. (glu-ko-ze — du gr. *glukos*, doux). Chim. Sucre de raisin ou d'amidon.

— Pathol. Fluide particulier contenu dans le foie et qui produit une sécrétion sucrée.

— **Encycl.** Chim. I. MODES DE FORMATION. La *glucose* ordinaire répond à la formule $C^6H^{12}O^6$, lorsqu'elle a été desséchée. Cristallisée, elle retient une molécule d'eau et répond par conséquent à la formule $C^6H^{12}O^6+aq$. C'est un corps très-répandu. On rencontre la *glucose* dans l'urine des diabétiques; dans le miel et le sucre interverti, elle existe à l'état de mélange avec la lévulose; on peut l'obtenir par le dédoublement de certains principes organiques (glucosides), tels que la salicine et l'arbuline; elle se produit encore par l'action des acides étendus ou de la diastase sur la matière amylacée. La cellulose peut également se transformer en *glucose;* mais, au lieu de la traiter directement par les acides étendus, il faut d'abord la désagréger au moyen de l'acide sulfurique concentré, puis ajouter de l'eau au mélange et chauffer la liqueur pendant plusieurs heures.

On a obtenu un sucre de la famille des *glucoses* en traitant la gélatine par l'acide sulfurique étendu et bouillant, et la chondrine par l'acide chlorhydrique également étendu et bouillant. Mais on ignore encore si les sucres ainsi obtenus sont identiques ou simplement isomères avec la *glucose* ordinaire.

On peut extraire la *glucose* soit du miel, soit du sucre interverti, soit de l'urine des diabétiques. On peut aussi, et c'est là le procédé le plus usité, la préparer au moyen de l'amidon.

Lorsque le miel ou le sucre interverti est abandonné à lui-même pendant un certain temps, la *glucose* s'y dépose en cristaux. Si l'on traite alors la masse par de l'alcool froid, celui-ci enlève la lévulose qui surnage, et la *glucose* reste à peu près pure.

Pour extraire la *glucose* de l'urine des diabétiques, on concentre le liquide au point d'amener la cristallisation de ce sucre. On lave les cristaux à l'alcool froid, puis on les redissout dans l'eau, et on les soumet à une nouvelle cristallisation, après les avoir, si besoin est, décolorés au moyen du noir animal. Dans les cas, de beaucoup les plus fréquents, où le but que l'on se propose est, non d'extraire la *glucose* pour la reconnaître et l'analyser, mais bien de préparer ce corps, on a recours à l'action que les acides et la diastase exercent sur l'amidon.

Veut-on faire usage de la diastase, on chauffe à 70° un mélange d'eau, d'amidon et d'orge germée jusqu'à ce que la liqueur ne bleuisse plus par l'acide; puis on filtre et l'on évapore jusqu'à consistance sirupeuse. La *glucose* cristallise au bout de quelque temps.

Lorsqu'on veut se servir des acides, on fait un mélange d'amidon et d'acide sulfurique étendu, et l'on chauffe au moyen d'un courant de vapeur jusqu'à ce que la liqueur ne bleuisse plus par l'acide et ne soit plus précipitée par l'alcool. Lorsque ce premier résultat est atteint, on sature le liquide par du carbonate de chaux, on le filtre, on l'évapore jusqu'à consistance sirupeuse, et on l'abandonne à la cristallisation.

On peut substituer la cellulose à l'amidon : pour cela, on dissout la cellulose dans l'acide sulfurique concentré, qui désagrége ce corps et le convertit en dextrine; on étend ensuite d'eau le mélange, on le sature partiellement par la craie et l'on achève l'opération comme précédemment, c'est-à-dire en chauffant le liquide pendant une dizaine d'heures à 100°, au moyen d'un courant de vapeur, neutralisant exactement par une nouvelle quantité de craie, filtrant, évaporant et laissant ensuite cristalliser.

La transformation de l'amidon en *glucose* mérite de fixer l'attention des chimistes. Longtemps on a cru que c'était là un fait de de simple hydratation; on pensait que l'amidon $C^6H^{10}O^5$ se transforme en dextrine par une simple modification isomérique, et que la dextrine absorbe ensuite une molécule d'eau H^2O pour se convertir en *glucose*. Mais il résulte d'un travail fort important, publié il y a quelques années par M. Musculus, qu'en réalité les choses ne se passent point ainsi. La diastase opère le dédoublement de l'amidon en dextrine et *glucose*, et ce phénomène est comparable à la saponification par l'eau des éthers ou des corps gras. Lorsque ce premier dédoublement de l'amidon est complet, la dextrine peut, à son tour, être partiellement saccharifiée. Avec les acides, les phénomènes sont identiques, à cette différence près que la saccharisation ultérieure de la dextrine est beaucoup plus facile et beaucoup plus complète.

La *glucose* est très-soluble dans l'eau, quoiqu'elle s'y dissolve en plus faible proportion que le sucre de canne. 1 partie de *glucose* exige 1 partie 1/3 d'eau froide pour se dissoudre. Elle est également soluble dans l'alcool ordinaire bouillant, moins bien dans l'alcool froid.

Lorsqu'on évapore une solution aqueuse de *glucose*, elle prend l'état sirupeux avant de cristalliser, et ce n'est qu'après un repos assez long que les cristaux commencent à se déposer.

Cristallisée, la *glucose* se présente sous forme de mamelons, de choux-fleurs mal définis. Ces cristaux contiennent une molécule d'eau de cristallisation, qu'ils perdent à 70° ou 80°, après avoir subi la fusion aqueuse.

La *glucose* est dextrogyre; son pouvoir rotatoire moléculaire est de $\alpha = +56°$; ce pouvoir ne varie pas beaucoup avec la température. Sèche, elle peut être portée à une température de 120° ou même de 130° sans s'altérer; à 140°, elle perd de l'eau et se transforme en caramel. Si l'on continue à chauffer, elle donne des produits de décomposition qui paraissent identiques avec ceux que fournit la saccharose. Si l'on fait subir à la *glucose* une ébullition prolongée avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique étendu, elle s'altère en donnant des composés ulmiques doués de propriétés acides. Lorsque cette décomposition s'opère au contact de l'air, ou en présence d'une substance oxydante, il se produit de l'acide formique. L'acide sulfurique monohydraté transforme à froid la *glucose* en un acide copulé, sans la charbonner. Les bases alcalines ou alcalino-terreuses se combinent facilement avec ce sucre; mais ces combinaisons sont très-instables et se détruisent à la température de l'ébullition. Pour les obtenir, on fait une solution aqueuse de *glucose* dans laquelle on dissout la base dont on désire préparer le glucosate, et l'on précipite ensuite la liqueur par l'alcool. On a préparé de cette manière le glucosate de baryte $(C^6H^{12}O^6)^2(BaO)^3+2aq$ et le glucosate de chaux $(C^6H^{12}O^6)^2(CaO)^3+2aq$.

L'oxyde de plomb donne avec la *glucose* un composé qui répond à la formule

$$(C^6H^{6vi})^2Pb^3H^6O^{12}.$$

La solution de *glucose* réduit à chaud le tartrate cupro-potassique, et à froid le mélange de potasse et de sulfate de cuivre.

La *glucose* se combine avec le chlorure de sodium; il se produit un composé cristallisé dont la formule est $(C^6H^{12}O^6)^2NaCl+aq$.

Lorsqu'on fait bouillir la *glucose* avec du bioxyde de plomb, on observe un dégagement d'anhydride carbonique, tandis qu'il se produit du carbonate et du formiate de plomb.

Le chlore et les perchlorures détruisent la *glucose* en la charbonnant.

Enfin les acides butyrique, acétique, stéarique, benzoïque, chauffés pendant cinquante ou soixante heures entre 100° et 120° avec la *glucose*, s'y combinent en éliminant de l'eau, et donnent des corps neutres analogues aux corps gras et aux mannitanides : ce sont les glucosides de M. Berthelot.

— II. USAGES DE LA GLUCOSE. Jusqu'à ce jour la *glucose* est peu employée à l'état de nature, mais on en prépare de grandes quantités qu'on ne purifie même pas et qu'on fait fermenter directement afin de produire de l'alcool à bon marché. On utilise pour cette préparation la fécule de pomme de terre ou, ce qui est encore bien moins cher, les céréales avariées, particulièrement le riz. On prépare également en grand une dissolution de *glucose* connue sous le nom de sirop de fécule, que l'on a conseillé d'ajouter au moût de raisin lorsque celui-ci n'est pas assez chargé en sucre, afin d'augmenter le degré alcoolique du vin. Enfin les confiseurs et les pharmaciens ajoutent quelquefois une petite quantité de sirop de fécule au sirop de sucre. Ils obtiennent ainsi un sirop qui se conserve plus facilement sans cristalliser. La loi prohibe cette introduction de sirop de fécule dans le sirop ordinaire; mais c'est à tort, puisque cette addition aide à la conservation du sirop et ne présente aucun danger. Tout au plus faudrait-il exiger que la proportion de la *glucose* ne dépassât pas certaine limite, parce qu'alors il y aurait fraude, la *glucose* étant beaucoup moins chère que le sucre raffiné.

— III. DOSAGE DE LA GLUCOSE. On a souvent à doser la *glucose*; mais, comme dans l'analyse des matières mariées on a le plus souvent à doser simultanément la *glucose* et le sucre de canne, nous ne pouvons séparer ces deux sucres au point de vue de l'étude analytique; aussi renverrons-nous cette étude au mot SACCHARIMÉTRIE.

— IV. DIVERSES ESPÈCES DE GLUCOSE. Outre la *glucose* ordinaire, il existe toute une classe de sucres isomères répondant à la formule $C^6H^{12}O^6$, auxquels on a donné le nom générique de *glucoses*. Tous ces corps peuvent fonctionner comme des alcools, c'est-à-dire se combiner aux acides, en donnant de véritables éthers composés, auxquels M. Berthelot a donné le nom de glucosides. Les *glucoses* diffèrent de la mannite et de la dulcite (v. ces mots), qui sont, elles aussi, des alcools, par 2 atomes d'hydrogène en moins. La mannite et la dulcite sont, en effet, isomères, et répondent toutes deux à la formule $C^6H^{14}O^6$. Ces relations étant données, il y a lieu de se demander si les *glucoses* sont des alcools hexatomiques isologues de la mannite et de la dulcite, ou si ce sont des alcools aldéhydes dérivés de la mannite et de la dulcite, et ne fonctionnant plus comme alcools qu'avec une atomicité égale à 5.

M. Berthelot a posé ces deux hypothèses sans les résoudre. Il nous paraît que les faits connus sont assez nombreux pour permettre d'arriver à une solution.

M. Linnemann a découvert que la *glucose* ordinaire absorbe l'hydrogène naissant et se transforme en mannite. On ne peut donc plus considérer ce corps comme un alcool dérivé d'un hydrocarbure saturé C^6H^{12}. Mais, comme un hydrocarbure non saturé peut donner des dérivés du même degré de saturation que lui, la *glucose* peut être aussi bien un alcool non saturé qu'un alcool aldéhyde, et l'expérience de M. Linnemann ne jette aucun jour sur ce point.

Mais, jusqu'à ce jour, nous ne connaissons aucun exemple d'un alcool qui, en s'oxydant, perde de l'hydrogène et donne naissance à un nouvel alcool isologue du premier. Dans ce dernier cas, c'est toujours une aldéhyde qui se forme. Or, M. Gorup-Besanez a obtenu une *glucose* par l'oxydation de la mannite, et cette réaction donne un grand poids à l'opinion qui voit dans les *glucoses* des aldéhydes du premier degré. Voici encore une seconde preuve :

La *glucose* se transforme en acide saccharique lorsqu'on l'oxyde. Cette oxydation ne s'explique bien que si l'on considère le sucre comme un alcool aldéhyde; alors seulement on comprend qu'il puisse fixer 1 atome d'oxygène avant de subir une nouvelle substitution. Dans les deux hypothèses, l'oxydation devrait, en effet, fournir les résultats suivants :

Première hypothèse (les *glucoses* sont des alcools).

$C^6H^{12}O^6 +$	O^2	$= H^2O +$	$C^6H^{10}O^7$
Glucose.	Oxygène.	Eau.	1er acide.
$C^6H^{12}O^6 +$	O^4	$= 2H^2O +$	$C^6H^8O^8$
Glucose.	Oxygène.	Eau.	2e acide.

Deuxième hypothèse (les *glucoses* sont des alcools aldéhydes).

$C^6H^{12}O^6 +$	O	$=$	$C^6H^{12}O^7$
Glucose.	Oxygène.		1er acide.
$C^6H^{12}O^6 +$	O^3	$= H^2O +$	$C^6H^{10}O^8$
Glucose.	Oxygène.	Eau.	2e acide.

Or, il n'existe aucun produit de la formule $C^6H^{10}O^7$ ou $C^6H^8O^8$, tandis qu'il existe un acide, l'acide mannitique $C^6H^{12}O^7$, qui, il est vrai, n'a pas été encore préparé au moyen de la *glucose*, mais seulement au moyen de la mannite, et deux acides $C^6H^{10}O^8$, l'a-

cide saccharique et son isomère l'acide mucique, qui ont été préparés soit au moyen de la mannite et de la dulcite, soit au moyen des *glucoses*.

Les *glucoses*, en perdant de l'eau, fournissent chacune un premier anhydride. M. Berthelot donne le nom de glucosanes à ces corps. Ces premiers anhydrides peuvent, tout comme les *glucoses* elles-mêmes, faire fonction d'alcool; seulement, leur atomicité est inférieure de 2 unités à celle de leurs alcools générateurs. Les glucosanes sont donc des alcools tétra ou triatomiques, suivant que les *glucoses* fonctionnent comme alcools hexa ou pentatomiques.

Les *glucoses* connues actuellement sont fort nombreuses. Ce sont :

La *glucose* ordinaire, la maltose, la lévulose, la mannitose, la galactose, l'inosite, la sorbine et l'eucalyne.

Les quatre premières de ces *glucoses* ont entre elles de grandes analogies; elles ne diffèrent guère que par leur pouvoir rotatoire, par certaines propriétés physiques et par quelques caractères chimiques d'une médiocre importance. Ce sont plutôt quatre états allotropiques d'un même corps que quatre isomères.

La galactose s'éloigne davantage des corps précédents : tandis que ceux-ci fournissent de l'acide saccharique par l'oxydation, elle fournit de l'acide mucique.

Quant aux trois dernières, elles diffèrent plus encore des autres que les quatre premières et la galactose ne diffèrent entre elles. Pendant que les cinq premières peuvent, sous l'influence de la levûre de bière, subir la fermentation alcoolique, les trois dernières ne fermentent pas du tout ou ne fermentent que dans des conditions tout à fait spéciales.

A l'exception de l'inosite, les *glucoses* s'altèrent à 100° sous l'influence des alcalis, réduisent le tartrate cupro-potassique avec précipitation d'oxydule rouge de cuivre, et ne sont pas charbonnées à froid par l'acide sulfurique concentré. Elles se distinguent nettement de la mannite et de la dulcite, qui ne s'altèrent pas sous l'influence des alcalis à 100°, et des saccharoses (isomères du sucre de canne), qui sont charbonnées à froid par l'acide sulfurique.

Nous avons déjà dit qu'on a donné aux éthers de *glucoses* le nom de glucosides.

Un grand nombre de glucosides existent dans les végétaux ; telles sont : l'amygdaline, l'arbuline, la phyllirine, la salicine, l'esculine, la populine, toutes susceptibles, sous l'influence des agents d'hydratation, d'absorber les éléments de l'eau et de se dédoubler en *glucoses* et en une foule d'autres produits, parmi lesquels on trouve : des acides, des aldéhydes, des ammoniaques, des phénols. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur ces substances; un fait seulement nous arrêtera, celui que l'on observe dans la saponification de la populine. La populine a pour formule $C^{20}H^{22}O^{8}$. C'est un glucoside benzoïco-saligénique, dont la formule rationnelle peut s'écrire

$$(C^6H^6)^{vi}(O.C^7H^7O)'(OH)^4(OC^7H^5O)'.$$

C^6H^6 est le radical hexatomique de la *glucose*, C^7H^7O le résidu monoatomique qui dérive de la saligénine $C^7H^8O^2$, par élimination du groupe OH, et C^7H^5O le radical monoatomique de l'acide benzoïque.

En absorbant les éléments de l'eau, la populine doit donc pouvoir se transformer en *glucose*, saligénine et acide benzoïque,

$$\underset{\text{Populine.}}{(C^6H^6)^{vi}(OC^7H^7O)'(OH)^4(OC^7H^5O)'} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O}$$

$$= \underset{\textit{Glucose.}}{(C^6H^6)^{vi}(OH)^6} + \underset{\text{Saligénine.}}{H.O.C^7H^7O} + \underset{\text{Acide benzoïque.}}{C^7H^5O.O.H}$$

Toutefois, si les actions sont ménagées, ce dédoublement complet ne se fait pas d'un seul coup; on obtient d'abord de l'acide benzoïque et de la salicine :

$$\underset{\text{Populine.}}{(C^6H^6)^{vi}(OC^7H^7O)'(OH)^4(OC^7H^5O)'} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$= \underset{\text{Salicine.}}{(C^6H^6)^{vi}(OC^7H^7O)(OH)^5} + \underset{\text{Acide benzoïque.}}{C^7H^5O.OH}$$

Ce n'est que par une action ultérieure que la salicine se dédouble à son tour en saligénine et en *glucose*.

On voit par là que, dans la saponification des glucosides, on peut, si la réaction est bien choisie et suffisamment ménagée, retirer un à un, pour ainsi dire, les divers produits qui entrent dans la composition de ces corps.

Aux *glucoses* correspondent des alcools condensés (alcools polyglucosiques) fort intéressants, et à ces derniers correspondent des anhydrides, qui présentent aussi le plus grand intérêt pour le chimiste.

GLUCOSIDE s. m. (glu-ko-zi-de — rad. *glucose*). Chim. Ether de glucose.

GLUÉ, ÉE (glu-é) part. passé du v. Gluer. Enduit de glu : *Des branches* GLUÉES.

GLUER v. a. ou tr. (glu-é — rad. *glu*). Enduire de glu : GLUER *de petites branches pour en faire des gluaux*. (Acad.)

— Par ext. Poisser, enduire de quelque chose de gluant : *Ces confitures m'*ONT GLUÉ *les mains*. (Acad.)

GLUI s. f. (glui). Agric. Grosse paille de seigle dont on se sert pour faire des liens.

— Pêche. Paille longue avec laquelle on emballe le poisson.

GLUIRAS, bourg et commune de France (Ardèche), canton de Saint-Pierreville, arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Privas; pop. aggl., 144 hab. — pop. tot., 2,887 hab. Récolte et commerce de châtaignes; pâturages.

GLUMACÉ, ÉE adj. (glu-ma-sé — rad. *glume*). Bot. Dont le fruit est pourvu d'une glume.

— s. f. pl. Classe de plantes monocotylédones périspermées, dont les caractères sont : périanthe nul, organes reproducteurs recouverts par les bractées seules, pistil uniovulé, embryon placé en dehors du périsperme.

GLUME s. f. (glu-me — lat. *gluma ;* de *glubere*, ôter l'écorce, qui représente le grec *glupein*, tailler. On a comparé aussi, comme appartenant au même radical *glub*, *gluph*, le lithuanien *lubas*, écorce, et le latin *liber*, thème *libro*, liber, écorce, qui auraient alors tous deux perdu la consonne initiale de la racine). Bot. Enveloppe de l'épillet dans les graminées et les cypéracées : *Le fruit de l'avoine est allongé, aigu, brunâtre, et enveloppé dans la* GLUME. (Richard.)

— **Encycl.** Les fleurs des graminées et des cypéracées sont le plus souvent groupées en épillets, dont l'ensemble constitue un épi ou une panicule. Chacun de ces épillets porte à sa base une *glume* composée d'une ou deux bractées, et qui le recouvre dans une longueur variable. En outre, chaque fleur de l'épillet est munie d'un organe analogue, qu'on désigne en botanique sous le nom de *glumelle*, et dans la pratique sous celui de *bale* ou *balle*. Enfin, à l'intérieur de celle-ci, on trouve une troisième enveloppe, composée ordinairement de deux, rarement de trois petites écailles, et qu'on appelle *glumellules*. Ces trois séries d'organes ont été désignées par les auteurs sous des noms divers, et qu'il serait inutile d'énumérer. Elles fournissent de bons caractères distinctifs, et sont susceptibles de quelques applications économiques. V. BALLE.

GLUMELLE s. f. (glu-mè-le — dimin. de *glume*). Bot. Enveloppe propre de la fleur des graminées et des cypéracées.

GLUMELLULE s. f. (glu-mèl-lu-le — dimin. de *glumelle*). Bot. Nom des petites écailles charnues qui se trouvent dans la fleur des graminées.

GLUMU-GADUR, Espèce de sortilége au moyen duquel les Islandais croient pouvoir se rendre invincibles dans les luttes.

GLUN, village et comm. de France (Ardèche), cant., arrond., et à 6 kilom. de Tournon, sur la rive droite du Rhône; 597 hab. Au milieu du fleuve se dresse un rocher granitique sur lequel saint Louis déjeuna, dit-on, et qui s'appela depuis la Table du Roi, en mémoire de ce royal repas.

GLUPHISIE s. f. (glu-fi-zî — du gr. *gluphis*, entaille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des notodontes.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères renferme une seule espèce, la *gluphisie* crénelée, qui habite une grande partie de la France, et se trouve, mais rarement, aux environs de Paris. Sa chenille, lisse et ornée de vives couleurs, vit sur les peupliers. Plusieurs de ces chenilles se renferment dans des feuilles tenant à l'arbre et qu'elles replient sur elles-mêmes, de manière à en former une sorte de boîte hermétiquement close; là elles se transforment en chrysalides, pour passer à l'état parfait dans le courant de l'été. Les autres se font, au pied de l'arbre, des coques composées de soie et de grains de terre, où elles passent l'hiver pour éclore au printemps suivant.

GLUTAGO s. m. (glu-ta-go — rad. *glu*). Bot. Genre de plantes de la famille des loranthacées, réuni aujourd'hui au genre LORANTHE.

GLUTAMIQUE adj. s. m. (glu-ta-mi-ke — de *gluten* et *amique*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance lorsqu'on fait bouillir la fibrine végétale avec l'acide sulfurique étendu.

— **Encycl.** Pour obtenir l'acide *glutamique*, M. Rithausen épuise le gluten par l'alcool bouillant, sèche le résidu, qui est de la fibrine végétale pure, et le fait bouillir pendant 24 heures avec 5 parties d'acide sulfurique concentré (pour 2 parties de matière sèche) et 13 parties d'eau, en faisant retomber la vapeur d'eau condensée. Il sature par la chaux la liqueur brune ainsi obtenue, filtre et évapore au tiers. Il enlève ensuite l'excès de chaux par l'acide oxalique, l'excès d'acide oxalique par le carbonate de plomb et l'excès de plomb par l'acide sulfhydrique; après quoi il filtre et évapore jusqu'à cristallisation. Les cristaux ainsi obtenus renferment de la tyrosine, qui se sépare quand on reprend les cristaux par l'eau bouillante. Par le refroidissement, l'acide *glutamique* cristallise à l'état de pureté; les eaux mères de cette première cristallisation donnent encore, après un repos de quelques semaines, des cristaux d'acide *glutamique* mélangés de leucine. Cette portion est reprise par l'eau bouillante, décolorée par le charbon animal et abandonnée à la cristallisation. L'acide *glutamique* cristallise d'abord pur, mais plus tard il est mélangé de leucine, qu'on enlève par une digestion dans l'alcool chaud à 30 centièmes ; la leucine s'y dissout facilement, tandis que l'acide *glutamique* y demeure insoluble. 500 grammes de fibrine végétale traités de cette manière ne fournissent que 6 à 7 grammes d'acide *glutamique*. La mucédine donne un meilleur rendement, c'est-à-dire 30 °/o environ. L'acide *glutamique* se dissout dans 100 parties d'eau à 16°, dans 302 parties d'alcool à 32 centièmes et dans 1,500 parties d'alcool à 80 centièmes ; ces solutions ont une réaction acide et décomposent les carbonates. Ses cristaux sont anhydres, fusibles à 135°-140° en se colorant en jaune; par le refroidissement, l'acide se prend en une masse cristalline. Il est inodore, mais sa solution aqueuse chaude répand une odeur acide, ce qui indiquerait une légère volatilisation. La composition de l'acide *glutamique* est exprimée par la formule $C^5H^9AzO^4$; d'après les analyses des sels de cuivre de baryum et d'argent, cet acide est monobasique.

Le *sel de baryum* obtenu par l'acide et le carbonate de baryum est soluble, neutre, forme une masse semblable à un émail; il renferme $(C^5H^8AzO^4)^2Ba''$. Le *sel de cuivre* s'obtient en faisant bouillir l'acide avec de l'hydrate de cuivre et en ajoutant de l'alcool à la solution bleue; c'est un sel qui ne présente pas d'indices de cristallisation. Il renferme : $(C^5H^8AzO^4)^2Cu''+Cu''O+4\,H^2O$. Il est anhydre à 100°. Le *sel d'argent* $C^5H^8AzO^4.Ag$ est en partie cristallin et soluble dans l'eau.

L'acide *glutamique* paraît être un acide amidé, comme le montre l'action de l'acide azoteux. Ce réactif donne lieu à un dégagement d'azote; si l'on agite la liqueur avec de l'éther après que ce dégagement a cessé, celui-ci lui enlève une substance acide, non azotée, qu'il abandonne par évaporation. La composition de ce nouvel acide correspond sensiblement à la formule $C^5H^8O^5$. Il précipite les sels de plomb en présence de l'ammoniaque, paraît être bibasique et semble constituer un homologue de l'acide malique; il se forme aux dépens de l'acide *glutamique*, d'après l'équation

$$\underset{\text{Acide } \textit{glutamique.}}{C^5H^7(AzH^2)O^4} + \underset{\text{Acide azoteux.}}{AzO.OH}$$

$$= \underset{\text{Nouvel acide}}{C^5H^7(OH)O^4} + \underset{\text{Azote.}}{Az^2} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

D'après les règles ordinaires de la nomenclature, le nouvel acide, auquel M. Rithausen ne donne aucun nom, devrait prendre le nom d'acide glutique.

GLUTE s. f. (glu-te — du lat. *gluten*, colle). Bot. Genre d'arbres de la famille des térébinthacées, dont l'espèce type croît à Java.

GLUTÉINE s. f. (glu-té-i-ne — rad. *gluten*). Chim. Matière jaune qu'on trouve dans la graisse de la salamandre aquatique.

GLUTEN s. m. (glu-tenn — mot lat. qui signifie *colle*). Chim. Matière visqueuse qui reste dans la farine des céréales, après qu'on en a ôté l'amidon : *Le* GLUTEN, *qu'on trouve particulièrement dans le froment, concourt puissamment à la fermentation du pain*. (Brill.-Sav.) *Dans la germination, c'est sous l'influence du* GLUTEN *que les grains de fécule éclatés fournissent une matière sucrée, spécialement destinée à nourrir le jeune embryon pendant les premiers moments de son existence*. (Lefèvre.)

— Art culin. Fragments qui restent quand on a découpé les diverses pâtes d'Italie, et qui servent aux mêmes usages qu'elles : *Potage au* GLUTEN.

— Peint. *Gluten d'enduit*, enduit que l'on applique sur une muraille destinée à recevoir une peinture à fresque à la cire. ‖ *Gluten de couleur*, Première couche de couleur que l'on applique sur le mur encore chaud, après le gluten d'enduit.

— **Encycl.** Chim. Le *gluten* $(Az^5C^{40}H^{31}O^{12}S^2)$ fraîchement préparé a l'apparence d'un corps jaunâtre, gluant, élastique, insipide, mais répandant une odeur légèrement spermatique. Desséché, il devient dur, cassant et translucide. Il est insoluble dans l'alcool froid, mais lui abandonne, à chaud, une grande partie de ses éléments, et il est facile de constater alors qu'il n'appartient pas à la série des principes immédiats. Dissous dans l'alcool, en effet, il laisse déposer une substance appelée fibrine végétale, qui offre de grandes analogies avec la fibrine animale. Quant à la liqueur de dissolution, amenée à consistance sirupeuse et traitée par l'eau, elle donne un corps de nature albumineuse, assez semblable à la caséine, que l'on a appelé glutine. Enfin, l'éther enlève au *gluten* plusieurs corps gras, qu'il est très-facile d'isoler.

Le *gluten* est facilement putrescible; il entre en fermentation, et c'est à raison de cette fermentation que certaines amidonneries ont dû être éloignées des lieux habités.

Cette substance, très-alimentaire par elle-même, a été employée depuis quelques années à la confection d'un pain destiné surtout aux diabétiques.

La nature des blés influe considérablement sur leur rendement en *gluten*. Les blés durs et glacés, comme ceux de la Russie méridionale, en contiennent une plus forte proportion que les blés tendres à cassure très-blanche. Voici, d'après les plus récentes analyses, les quantités relatives de *gluten* humide trouvées dans les diverses céréales, pour 100 de farine (5 de *gluten* humide équivaut généralement à 3 de *gluten* sec) : le blé de Touzelle blanc, 22,6 ; le blé demi-dur de Brie, 26 ; le blé d'Odessa ordinaire, 33,3 ; le blé dur de Taganrok, 45. Sur 100 parties de farine telle qu'on la trouve dans le commerce, Vauquelin a trouvé en *gluten* humide : farine de blé de France, 29; des boulangers de Paris, 26,4 ; des hospices de Paris, 25 ou 21, suivant les qualités ; farine de blé dur d'Odessa, 37,3 ; de blé tendre d'Odessa, 34 ou 30,2, suivant les qualités. Le seigle contient en moyenne 12,6 pour 100 de *gluten* ; l'orge, 12,86 ; l'avoine, 14,05 ; le maïs, 11,6 ; le riz, 7,15.

Le *gluten* provenant d'un mélange en parties égales de farine de froment et de seigle est noirâtre, très-visqueux, sans homogénéité; il ne se dessèche jamais complétement. Un mélange de froment et d'orge donne un *gluten* sec, désagrégé, visqueux, qui paraît formé de filaments vermiculés. Le froment et l'avoine donnent un *gluten* jaune noirâtre, sans adhérence, légèrement aromatique et tout parsemé de points blancs; celui des farines de froment et de maïs mélangées est jaunâtre, il n'est pas visqueux et ne s'étale pas. Plus le pain est riche en *gluten*, plus il contient de matière nutritive. Mais l'intérêt du consommateur est ici diamétralement opposé à celui du cultivateur. En effet, plus le grain contient de *gluten*, plus il épuise la terre; or, la différence des prix de vente pour les blés durs et pour les blés tendres n'est pas assez forte et ne compense pas assez la différence qui existe entre les prix de revient des deux espèces. Aussi la culture des blés durs n'est-elle possible que dans les pays très-fertiles et où la main-d'œuvre est à bas prix. Voilà pourquoi dans notre pays on ne cultive guère que des blés demi-durs ou tendres.

Pour faire le pain blanc en usage dans les villes, on élimine le plus possible l'enveloppe ligneuse des grains, c'est-à-dire le son. On s'est élevé avec raison contre cette coutume, qui enlève au pain ses principes les plus nutritifs. En outre, malgré les progrès de la meunerie, l'extraction du son donne lieu à un déchet considérable. Le froment ne contient pas plus de 2 à 2,50 pour 100 de matière ligneuse impropre à la digestion; cependant nos meilleurs moulins en donnent toujours de 12 à 22 pour 100. Ce son contient en moyenne 14 pour 100 de *gluten*. En l'excluant de la panification, on diminue donc le produit d'au moins 1/6. Le pain fait avec de la farine non blutée serait d'ailleurs plus favorable à la santé, car les parties ligneuses non assimilables, pouvant jouer le rôle d'éléments diviseurs, rendraient la digestion plus facile et l'expulsion des résidus plus régulière. Nous signalons le mal sans avoir grand espoir de le voir disparaître; les apparences sont contre nous et la routine aussi : deux ennemis redoutables contre lesquels il ne suffit pas d'avoir raison.

GLUTIER ou **GLUTTIER** s. m. (glu-tié — rad. *glu*). Bot. Genre d'euphorbiacées qui fournit de la glu : *Les Américains retirent du* GLUTIER *une sorte de glu qui découle naturellement du tronc de l'arbre auquel ils font des incisions*. (Favrot.)

GLUTINAIRE s. f. (glu-ti-nè-re — du lat. *gluten*, colle). Bot. Syn. de PSIADIE.

GLUTINANT, ANTE adj. (glu-ti-nan, an-te — du lat. *gluten*, *glutinis*, colle). Anc. méd. Syn. d'AGGLUTINANT.

GLUTINATEUR s. m. (glu-ti-na-teur — lat. *glutinator ;* de *glutinare*, coller). Antiq. rom. Ouvrier qui collait ensemble des feuilles de papyrus, pour en faire des volumes.

GLUTINATIF, IVE adj. (glu-ti-na-tif — du lat. *glutinatus*, collé). Med. Syn. d'AGGLUTINATIF. ‖ On dit aussi GLUTINATOIRE.

GLUTINATION s. f. (glu-ti-na-si-on — rad. *glu*). Chir. Action de joindre les parties divisées, comme le bord des plaies. ‖ On dit mieux AGGLUTINATION.

GLUTINATOIRE adj. (glu-ti-na-toi-re — du lat. *gluten*, *glutinis*, colle). Qui colle, qui agglutine.

GLUTINE s. f. (glu-ti-ne — rad. *gluten*). Chim. Matière visqueuse qui fait partie constituante du gluten.

GLUTINEUX, EUSE adj. (glu-ti-neu, eu-ze — du lat. *gluten*, *glutinis*, colle). Qui est de la nature du gluten, qui est gluant, visqueux.

GLUTIQUE adj. (glu-ti-ke — rad. *gluten*). Chim. Forme régulière du mot GLUTAMIQUE. V. ce mot.

GLUTRON s. m. (glu-tron). Bot. Autre forme du mot GLOUTERON.

GLUVIENNE s. f. (glu-viè-ne — du lat. *gluvius*, vorace). Arachn. Section du genre galéode, comprenant sept espèces, presque toutes américaines.

GLUX, village et comm. de France (Nièvre), canton, arrond. et à 18 kilom. de Château-Chinon, près de la source de l'Yonne; 800 hab. Mine de plomb argentifère autrefois très-abondante, mais abandonnée aujourd'hui. Vestiges d'un château fort.

GLYCAS (Michel), historien grec, né à Constantinople ou en Sicile. Il vivait vers la fin du XIIe siècle. On ne sait rien de certain de sa vie; mais il est considéré comme un des meilleurs historiens byzantins. Il a composé des *Annales* qui s'étendent de la création du

monde à l'an 1118 (publ. en grec et en latin par le P. Labbe, Paris, 1660, in-fol.), ainsi que des *Lettres* sur des sujets théologiques, dont quelques-unes ont été insérées dans les *Deliciæ eruditorum* de J. Lami.

GLYCAS (Jean), patriarche de Constantinople. V. GLICIS.

GLYCÉMIE s. f. (gli-sé-mî — du gr. *glukus*, doux; *aima*, sang). Pathol. Sang sucré par une aberration de la nutrition, qui se produit lorsque les aliments féculents passent dans le torrent de la circulation.

GLYCÉRAMINE s. f. (gli-sé-ra-mi-ne — de *glycérine* et *amine*). Chim. Ammoniaque composée dérivée de la glycérine. ‖ On a encore donné à cette base le nom de GLYCÉRYL-HYDORAMINE.

— **Encycl.** La *glycéramine* ou glycéryl-hydoramine

$$C^3H^9AzO^2 = (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ AzH^2 \end{matrix} \right.$$

se produit à l'état de bromhydrate, lorsqu'on dirige un courant d'ammoniaque dans une solution alcoolique de dibromhydrine. Pour comprendre cette réaction, il faut admettre que la dibromhydrine se saponifie d'abord à demi, pour passer à l'état de monobromhydrine, et que c'est ensuite cette monobromhydrine qui, dans son action sur l'ammoniaque, fournit le bromhydrate de *glycéramine*. La réaction doit donc être exprimée par les équations suivantes :

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ Br \\ Br \end{matrix} \right. + H^2O + AzH^3$$

Dibromhydrine. Eau. Ammoniaque.

$$= (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ Br \end{matrix} \right. + AzH^4Br$$

Monobromhydrine. Bromhydrate d'ammoniaque.

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ Br \end{matrix} \right. + AzH^3$$

Monobromhydrine. Ammoniaque.

$$= (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ AzH^2.HBr. \end{matrix} \right.$$

Bromhydrate de *glycéramine*.

Pour obtenir la base à l'état de liberté, on traite son bromhydrate par une lessive de potasse. La *glycéramine* se sépare alors sous la forme d'un liquide huileux, facilement soluble dans l'eau et dans l'éther. Le chlorhydrate de *glycéramine* devient humide lorsqu'on l'abandonne à l'air, et se décompose lorsqu'on le chauffe. Sa solution alcoolique donne, avec le perchlorure de platine, un sel double

$$(C^3H^3AzO^2HCl)^2PtCl^4$$

qui se sépare en petits granules de couleur orangée.

— *Diglycéryl-dihydrobromamine* ou *hémibromhydramide*

$$C^6H^{12}BrAzO^2 = \left(\begin{matrix} C^3H^{5'''} \\ C^3H^{5'''} \end{matrix} \right\} O \right)^{IV} \left\{ \begin{matrix} O''^2 \\ AzH^2. \\ Br \end{matrix} \right.$$

C'est une base amorphe qui se produit par l'action de l'ammoniaque sur la dibromhydrine pure. Un composé analogue $C^6H^{12}ClAzO^2$ s'obtient par l'action de l'ammoniaque alcoolique sur l'épichlorhydrine. Sa formule est

$$\left[\begin{matrix} C^3H^{5'''} \\ C^3H^{5'''} \end{matrix} \right\} O \Big]^{IV} \left\{ \begin{matrix} O'' \\ AzH^2. \\ Cl \end{matrix} \right.$$

Ces ammoniaques dérivent du premier anhydride de l'alcool diglycérique.

$$\left[\begin{matrix} (C^3H^5)''' \\ (C^3H^5)''' \end{matrix} \right\} O \Big]^{IV} \begin{matrix} O'' \\ OH \\ OH \end{matrix} + AzH^2 + Cl - 2OH$$

Premier anhydride diglycérique. Amidogène. Chlore. Oxhydryle.

$$= \left[\begin{matrix} (C^3H^5)''' \\ (C^3H^5)''' \end{matrix} \right\} O \Big]^{IV} \left\{ \begin{matrix} O'' \\ AzH^2. \\ Cl \end{matrix} \right.$$

Hémichlorhydramide.

GLYCÉRAT s. m. (gli-sé-ra — de *glycérine*, et de *cérat*). Pharm. Préparation molle ou saline, ayant pour base la glycérine : *Les principaux* GLYCÉRATS *sont celui d'amidon, proposé par Muller pour remplacer les pommades ophthalmiques, et qui tend à se substituer à l'axonge et au cérat dans la préparation des pommades médicamenteuses; l'extrait de belladone, de tannin, d'iodure de potassium.* ‖ On dit aussi GLYCÉRÉ.

GLYCÉRATE s. m. (gli-sé-ra-te — rad. *glycérine*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glycérique avec une base.

— **Encycl.** V. GLYCÉRIQUE.

GLYCÉRATION s. f. (gli-sé-ra-si-on — du gr. *glukurriza*, réglisse). Pharm. Infusion, tisane de réglisse.

GLYCÈRE s. f. (gli-sè-re — nom histor.). Annél. Genre d'annélides chétopodes, de la famille des néréides, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent les mers d'Europe.

GLYCÈRE, fille de Thalassis, maîtresse de **Ménandre, une des plus belles courtisanes** d'Athènes, qui, avant de se lier avec le poëte qui l'a illustrée, avait été la maîtresse du lieutenant prodigue et débauché d'Alexandre, Harpalus. Il lui avait élevé une statue d'airain en Syrie. A Tarse, il l'avait logée dans son propre palais. « Et là vous auriez entendu, selon le récit indigné de l'historien Théopompe, Harpalus dire qu'il ne voulait pas porter de couronne si Glycère n'en portait une comme lui, et ordonner que, pour l'amour d'elle, une immense cargaison de blé fût envoyée aux Athéniens. Vous auriez vu la foule agenouillée devant elle, lui donnant le nom de reine, et la traitant avec toutes les marques de respect que vous gardez pour vos femmes et pour vos mères. »

Ménandre était moins puissant qu'Harpalus, et pourtant il fit plus que son prédécesseur pour sa maîtresse. S'il ne lui donna pas une cour, s'il ne lui éleva pas une statue, il l'immortalisa en la traduisant sur la scène. Mais il nous reste un témoignage plus intime des relations de Ménandre et de Glycère. Il nous est parvenu des lettres du poëte à sa maîtresse, que nous a conservées le rhéteur Alciphron, ou peut-être qu'il a composées lui-même, mais où l'on retrouve bien le caractère du célèbre poëte. M. Guillaume Guizot, dans son intéressante étude sur Ménandre, rapporte cette curieuse correspondance des deux amants. On trouve, non sans surprise, dans les lettres de la courtisane, des sentiments tendres et délicats, qui pourtant ont tout l'accent de la vérité. Point d'exagération : le ton ne s'élève jamais jusqu'à la passion et jusqu'au transport; mais il est souvent ému et touchant, sans être romanesque. Pour voiler, dans l'intimité qu'il a voulu peindre, la recherche du plaisir, l'auteur a choisi les plus heureuses nuances. Il nous laisse entrevoir la douce affection qui unissait Ménandre à Glycère, amitié presque autant qu'amour, vie en commun, sympathie de caractères et de pensées, longues causeries intimes. Glycère nous apparaît auprès du poëte, non plus comme une courtisane, mais comme une épouse ou, mieux encore, comme cette muse inspiratrice que Musset a chantée avec de si amoureux accents. Nous tenions à bien marquer cette différence entre Glycère et les autres courtisanes grecques, dont M. Emile Deschanel a dessiné les curieuses figures. Glycère et Ménandre font preuve d'un amour plus décent et plus tendre qu'on n'aurait pu l'attendre de personnages de l'antiquité.

Pourtant la constance ne devait pas être éternelle. Une querelle survint. Selon Athénée, Philémon ne se contentait pas de disputer à Ménandre le sceptre comique et le lierre de Bacchus, il était son rival en amour; il faisait des vers en l'honneur de Glycère, qu'il louait de sa vertu, par ironie peut-être. Ménandre semble l'avoir entendu ainsi, et il ne tarda pas à rompre avec Glycère, qui pourtant n'avait probablement pas tous les torts. Ménandre, lui aussi, avait fait des vers en l'honneur d'une femme, de la courtisane Bacchis, qui lui avait fait oublier sans doute sa première maîtresse.

GLYCÉRIDE s. m. (gli-sé-ri-de — de *glycérine*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Nom donné par M. Berthelot aux éthers de la glycérine.

— **Encycl.** I. EXPOSITION THÉORIQUE. La glycérine, étant un alcool triatomique, donne avec chaque acide monoatomique trois éthers, tandis que, dans les mêmes conditions, les alcools diatomiques ou glycols n'en donnent que deux, et les alcools monoatomiques qu'un seul. Ces éthers proviennent, comme dans le cas des alcools en général, de la substitution d'un résidu halogénique d'acide à l'oxhydryle de la glycérine. La glycérine répondant à la formule

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ OH \end{matrix} \right.$$

et renfermant, par conséquent, trois oxhydryles, on conçoit que l'on puisse substituer un, ou deux, ou trois résidus halogéniques d'acide à un, ou deux, ou trois oxhydryles, d'où trois éthers possibles avec chaque acide. On conçoit, en outre, que les trois oxhydryles puissent être remplacés par trois résidus d'un même acide ou de trois acides différents. En désignant par R le résidu halogénique monoatomique d'un acide, par R' et par R'' les résidus halogéniques, également monoatomiques, de deux autres acides, on voit que l'on peut obtenir les combinaisons suivantes :

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH, \\ R \end{matrix} \right. \quad (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ R, \\ R \end{matrix} \right. \quad (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ R, \\ R' \end{matrix} \right.$$

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} R \\ R, \\ R \end{matrix} \right. \quad (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} R \\ R, \\ R' \end{matrix} \right. \quad (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} R \\ R'. \\ R'' \end{matrix} \right.$$

Les *glycérides* qui renferment ainsi les résidus halogéniques de nature différente sont analogues à certains sels doubles de la chimie minérale, tels que les acétochlorures de fer. Les *glycérides* qui n'ont qu'un seul ou deux oxhydryles remplacés sont analogues aux sels basiques de la chimie minérale.

Les *glycérides* qui n'ont qu'un seul oxhydryle remplacé se nomment *glycérides* primaires; ceux qui en ont deux se nomment *glycérides* secondaires; ceux enfin qui en ont trois se nomment *glycérides* tertiaires ou saturés.

Une première distinction est à établir parmi les *glycérides*. Le résidu halogénique qui s'y trouve substitué à OH peut être un corps simple, un métalloïde halogène comme le chlore, le brome et l'iode, ou bien un résidu composé, oxygéné le plus souvent, comme l'oxacétyle OC^2H^3O; les premiers *glycérides* sont analogues aux éthers simples des alcools et des glycols : nous les appellerons éthers simples de la glycérine; les seconds sont analogues aux éthers composés : nous les désignerons sous le nom d'éthers composés de la glycérine.

A côté de ces deux classes d'éthers, la glycérine peut donner des éthers mixtes, par le remplacement d'un OH par un résidu halogénique d'alcool, l'oxéthyle par exemple (OC^2H^5). Enfin, on comprend que la glycérine puisse aussi, à la manière des glycols et des alcools monoatomiques, donner naissance à des éthers proprement dits, à des anhydrides formés avec ou sans doublement de la molécule. Nous ne nous occuperons point ici de ces derniers corps, qui n'ont pas reçu le nom de *glycérides;* nous en parlerons en détail lorsque nous nous occuperons du glycide et des glycérines condensées. Pour le moment, nous n'avons donc à considérer que trois classes d'éthers glycériques : les éthers simples, les éthers composés et les éthers alcooliques, dont chacune comprend des éthers primaires, secondaires et tertiaires. Nous allons examiner successivement la nomenclature, le mode de formation et les propriétés de ces divers éthers.

— II. NOMENCLATURE DES GLYCÉRIDES. Elle est on ne peut plus simple. Pour les éthers composés ou simples, on fait suivre le nom de l'acide de la désinence *ine*, et on le fait précéder des préfixes *mono, di, tri*, suivant que c'est un éther primaire, secondaire ou tertiaire. Ainsi, l'on dira monoacétine, dibutyrine, trichlorhydrine glycérique, pour exprimer les éthers monoacétique, dibutyrique et trichlorhydrique de la glycérine. Quelquefois, on désigne encore ces *glycérides* par le nom de glycérine, que l'on fait suivre de celui de l'acide précédé lui-même des préfixes *mono, di, tri*, pour indiquer de quel degré est l'éther désigné. Dans le nouveau mode de nomenclature, les trois *glycérides* cités plus haut seraient nommés : glycérine monoacétique, glycérine dibutyrique, glycérine trichlorhydrique. Enfin, les éthers tertiaires qui ne renferment plus d'oxhydryle et qui sont les sels neutres du radical glycéryle $(C^3H^5)'''$ peuvent aussi recevoir la nomenclature des composés salins. Ainsi la trichlorhydrine pourra être nommée chlorure de glycéryle et la triacétine acétate de glycéryle.

Les éthers alcooliques de glycérine reçoivent des noms tout à fait correspondants à ceux des éthers simples ou composés, le nom de l'alcool se substituant seulement à celui de l'acide; on dira, par exemple, glycérine monoéthylique ou monoéthyline glycérique, glycérine diméthylique ou diméthyline glycérique, glycérine triamylique ou triamyline glycérique.

— III. ETAT NATUREL, MODE DE FORMATION. *Etat naturel.* Un certain nombre de *glycérides* tertiaires se trouvent contenus dans les graines et les huiles animales ou végétales. C'est à eux que M. Chevreul, dans son remarquable travail sur les corps gras, a donné le nom de corps gras neutres. Parmi les *glycérides* naturels, nous citerons comme étant de beaucoup les plus importants : la tristéarine, la tripalmitine, la triobine, la tributyrine, la tricaproïne, la tricapriline, la trilaurostéarine, la triarachine, etc. Nous n'avons pas cité la trimargarine, parce que, d'après les travaux de M. Heinz, l'acide dit margarique n'est qu'un mélange d'acide palmitique et d'acide stéarique, et que, par conséquent, la margarine n'est qu'un mélange de palmitine et de stéarine.

Pour séparer les corps gras neutres renfermés dans les huiles et les graisses, soit animales, soit végétales, on soumet ces corps soit à des congélations partielles, soit à des fusions partielles, soit à des cristallisations fractionnées à l'aide de divers dissolvants, tels que l'alcool et l'éther. Quelque répétés, d'ailleurs, que soient les moyens, on n'obtient jamais ainsi des *glycérides* complétement purs, mais bien des mélanges dans lesquels un *glycéride* prédomine. Si l'on veut avoir des *glycérides* purs, c'est à la synthèse qu'il faut avoir recours.

— *Mode de formation.* Nous envisagerons successivement le mode de formation des éthers simples, des éthers composés et des éthers alcooliques de la glycérine. Disons, toutefois, en débutant, que c'est M. Berthelot qui, dans un remarquable travail, a fait connaître tout ce que nous allons dire, relativement à la synthèse des corps gras; jusque-là un seul corps de ce genre avait été obtenu synthétiquement, c'était la chlorhydrobutyrine que M. Pelouze avait réussi à préparer en faisant passer de l'acide chlorhydrique gazeux à travers un mélange de glycérine et d'acide butyrique. Toutefois, M. Pelouze, ne se doutant pas alors que la glycérine fût un alcool triatomique, croyait avoir obtenu, non de la chlorhydrobutyrine, dont il ne soupçonnait pas l'existence, mais de la butyrine, et il **ne parvenait à s'expliquer la présence persistante** du chlore dans son produit qu'en y supposant une impureté dont il ne parvenait pas à se débarrasser.

Pour obtenir des éthers simples mono et diacides, le moyen le plus simple consiste à faire passer un courant d'acide chlorhydrique ou bromhydrique gazeux à travers la glycérine. Si l'on pousse l'action du gaz jusqu'à saturation, on obtient seulement un éther diacide; si l'on s'arrête avant, on obtient un mélange d'éther monoacide et d'éther diacide, que l'on sépare l'un de l'autre par distillation fractionnée; de l'eau prend naissance dans cette réaction :

$$(C^3H^5)'''(OH)^3 + 2HCl$$

Glycérine. Acide chlorhydrique.

$$= (C^3H^5)'''Cl^2.OH + 2H^2O$$

Dichlorhydrine glycérique. Eau.

$$(C^3H^5)'''(OH)^3 + HCl$$

Glycérine. Acide chlorhydrique.

$$= (C^3H^5)'''Cl(OH)^2 + H^2O$$

Monochlorhydrine glycérique. Eau.

Chose remarquable, jamais les éthers simples triacides ne se produisent par l'action directe des hydracides sur la glycérine. Pour obtenir ces derniers, il faut soumettre les éthers biacides à l'action du perchlorure de phosphore ou du perbromure

$$(C^3H^5)'''Cl^2.OH + PCl^5$$

Dichlorhydrine glycérique. Perchlorure de phosphore.

$$= PCl^3O + HCl + (C^3H^5)'''Cl^3$$

Oxychlorure de phosphore. Acide chlorhydrique. Trichlorhydrine.

Les deux modes de préparation des éthers simples que nous venons de faire connaître ne s'appliquent pas aux iodhydrines. En effet, l'acide iodhydrique, en agissant sur la glycérine, donne des produits de réduction et nullement des iodhydrines; il en est de même des iodures de phosphore, qui fournissent du propylène et de l'iodure d'allyle. Mais il est une autre méthode de préparation des éthers simples, secondaires et primaires, qui permet d'obtenir les iodhydrines. Nous ne pouvons donner ici cette méthode et nous sommes contraints, par les nécessités de l'exposition, à renvoyer le lecteur au mot GLYCIDE.

Pour préparer les éthers composés, on chauffe à 200° ou 300°, pendant deux ou trois jours, des mélanges de glycérine et d'acide que l'on enferme dans des tubes scellés à la lampe. Veut-on obtenir l'éther monoacide, on chauffe une molécule de glycérine avec une molécule d'acide; veut-on obtenir l'éther diacide, on chauffe une molécule de l'éther monoacide déjà obtenu avec une seconde molécule d'acide; enfin, veut-on obtenir l'éther triacide, on chauffe fortement et pendant longtemps l'éther diacide avec un grand excès d'acide; il est même bon, après avoir retiré l'excès d'acide et avoir purifié le corps gras, de recommencer à le chauffer avec un excès d'acide et de répéter cette opération deux ou trois fois.

On ne pourrait pas obtenir directement les éthers di et triacides en chauffant directement une molécule de glycérine avec deux ou trois molécules d'acide. Les considérations qui suivent expliqueront ce fait.

Lorsqu'on prépare un corps gras monoacide, je suppose, en chauffant une molécule de glycérine avec une molécule d'acide, il faudrait bien se garder de croire que la totalité de ces corps subisse la double décomposition. Comme il se forme de l'eau dans la réaction, et qu'à 200° l'eau exerce une action décomposante sur les corps gras, il arrive en effet un moment où l'action décomposante de l'eau formée compense exactement la tendance à la combinaison de l'acide et de la glycérine; à ce moment, l'équilibre est atteint et il est impossible que la réaction se soutienne. Si donc on veut la continuer, il faut extraire du mélange le corps gras déjà formé, c'est-à-dire le débarrasser d'eau et de glycérine et le chauffer avec une nouvelle quantité d'acide pur.

Il résulte encore de ce que nous venons de dire que, lorsqu'on a chauffé un mélange de glycérine avec un acide, on trouve à l'ouverture du tube un mélange qui renferme une certaine quantité d'acide et de glycérine demeurés libres, un corps gras neutre et de l'eau. Pour extraire le corps gras neutre, on le lave à l'eau, qui ne le dissout pas et qui dissout la glycérine et quelquefois l'acide. Si l'acide n'est pas soluble dans l'eau, on dissout dans l'éther le résidu insoluble dans l'eau, on ajoute au mélange de la chaux éteinte, et l'on chauffe dans un appareil à reflux, de manière que l'éther qui distille retombe dans le ballon où la distillation s'opère. On filtre ensuite et on laisse évaporer l'éther, qui abandonne le *glycéride* soit cristallisé soit liquide. Si le *glycéride* est liquide, avant d'évaporer sa solution éthérée, il est bon de dessécher celle-ci sur du chlorure de calcium, et d'achever la dessiccation du *glycéride* en l'abandonnant pendant plusieurs jours dans le vide.

Lorsqu'on prépare un éther triacide et qu'on a répété la réaction de l'acide libre sur le produit, on obtient une substance pure. Mais, quand on veut préparer les éthers mono ou

diacides, on obtient toujours un mélange des deux, que l'on ne peut séparer que par des cristallisations fractionnées ou par des dissolutions fractionnées, ce qui présente des difficultés extrêmes. Les seuls éthers composés de glycérine qu'on puisse être sûr d'obtenir purs sont donc les éthers triacides obtenus synthétiquement. Nous verrons cependant plus loin, au mot GLYCIDE, qu'il existe un autre procédé de préparation qui permet d'obtenir les éthers mono et diacides à l'état de pureté.

Jusqu'ici, nous avons parlé exclusivement de l'action des acides monoatomiques sur la glycérine. Les acides polyatomiques agissent de même. Seulement, les produits qui se forment sont doués de propriétés acides et sont plus condensés que la glycérine. Il y a assimilation de radicaux polyatomiques dans la molécule. Nous reviendrons sur cette classe de corps en parlant des glycérines condensées.

Enfin les éthers alcooliques de la glycérine résultent de l'action de l'éthylate, de l'amylate ou du méthylate de sodium sur les chlorhydrines glycériques. Ainsi, on obtient la monoéthyline en chauffant de l'éthylate de sodium avec de la monochlorhydrine, et la diéthyline par l'action de l'éthylate de sodium sur la dichlorhydrine.

— IV. PROPRIÉTÉS DES GLYCÉRIDES. Les *glycérides* sont tantôt solides, comme la palmitine, la stéarine, etc.; tantôt liquides, comme l'oléine, l'acétine, la butyrine, les chlorhydrines, les bromhydrines, etc. Ils sont généralement insolubles dans l'eau et très-solubles dans l'éther; quant à l'alcool, il en dissout quelques-uns à froid, la ricinoléine, par exemple; mais, en général, il les dissout surtout à chaud. Par la distillation sèche, les *glycérides* se décomposent, et parmi les produits de la décomposition on trouve les mêmes produits que donneraient l'acide et la glycérine isolés; il en résulte que les produits renferment toujours de l'acroléine, puisque la glycérine donne de l'acroléine sous l'influence de la chaleur. Mais la propriété fondamentale des *glycérides* est de se saponifier, c'est-à-dire de fixer une, deux ou trois molécules d'eau, selon qu'ils sont mono, di ou triacides et de se dédoubler en glycérine et acide :

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OC^2H^3O \\ OC^2H^3O \\ OC^2H^3O \end{matrix} \right. + 3H^2O$$

Triacétine. Eau.

$$= 3C^2H^3O.OH + (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ OH \end{matrix} \right.$$

Acide acétique. Glycérine.

Tous les agents d'hydratation sont susceptibles de saponifier les corps gras. M. Pelouze a reconnu que, lorsqu'on broie certaines graines, les ferments qui y sont contenus viennent agir sur les corps gras qu'elles renferment et les saponifient. On sait, d'autre part, que l'action des acides dilués et des solutions alcalines opère facilement la saponification des *glycérides*. Enfin l'eau seule suffit pour opérer cette saponification. En Angleterre, on prépare généralement par ce moyen les acides destinés à la fabrication des bougies, et la glycérine pure, que l'on emploie en France aux usages de la pharmacie sous le nom de glycérine anglaise. A cet effet, on place les graines dans un vase où l'on fait arriver un courant de vapeur surchauffée (à 300°); les graines se saponifient et les produits, glycérine et acides gras, distillent en même temps que la vapeur d'eau. La glycérine reste en dissolution dans l'eau, tandis que les acides viennent surnager et se prennent à la surface en une masse solide. On enlève cette masse, que l'on comprime pour en extraire l'acide oléique, afin d'avoir une substance moins fusible propre à la fabrication des bougies. Quant à la couche aqueuse, on l'évapore au bain-marie et l'on obtient comme résidu de la glycérine parfaitement pure, parfaitement blanche.

En France, dans la fabrication des bougies, on se sert, de préférence, de la chaux pour opérer la saponification, et dans la fabrication du savon on fait usage de la potasse ou de la soude.

GLYCÉRIE s. f. (gli-sé-rî — de *Glycère*, nom hist., ou du gr. *glukus*, doux, sucré). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées.

— **Encycl.** Ce genre de graminées, formé aux dépens des fétuques et des paturins, renferme des plantes vivaces à feuilles planes, à fleurs groupées en panicules terminales, simples ou rameuses. Les *glycéries* sont aquatiques et croissent dans les régions tempérées des deux hémisphères. La *glycérie flottante*, appelée aussi *fétuque flottante, paturin flottant, manne de Pologne* ou *de Prusse*, etc., est une grande et belle espèce dont les tiges dépassent souvent la hauteur de 1 mètre. Elle croît en abondance dans les eaux douces, courantes ou stagnantes de toute l'Europe. Elle se propage avec la plus grande facilité, soit par ses graines, soit par les coulants ou stolons qui naissent de ses nœuds inférieurs. Il y aurait avantage à la multiplier dans les endroits marécageux, impropres à toute autre culture. Il suffirait pour cela d'y jeter, au printemps, la graine de cette plante, qu'on aurait recueillie à l'automne. Une fois en possession d'un sol, la *glycérie* s'y propage en suite d'elle-même, au point que, dans le cours de l'été, un seul pied peut arriver à couvrir un espace considérable.

Les feuilles et les tiges de cette plante constituent un fourrage abondant, tendre et succulent; on peut le faucher en vert et en obtenir plusieurs coupes dans une année. Tous les bestiaux l'aiment beaucoup; les chevaux eux-mêmes le recherchent avec avidité. Les cochons en sont très-friands, au point qu'en Suède on l'appelle *fétuque des pourceaux*. Cette plante était bien connue des anciens; il est aisé de la reconnaître dans la *typhê* des Grecs et dans l'*ulva* des Latins. Ovide nous peint les villageois lyciens occupés à faucher l'ulve sous l'eau, à la dégager du limon et à la faire sécher. Pline dit que les bœufs, pour la brouter, enfoncent la tête sous l'eau jusqu'à suffocation. Le même auteur, ainsi que Caton, recommande de l'employer comme litière pour augmenter la masse des fumiers. La *glycérie* servait aussi aux usages domestiques; elle composait les lits grossiers des soldats et des classes pauvres. Aujourd'hui encore, dans plusieurs contrées, on s'en sert, en guise de crin, pour garnir les matelas, les canapés, les fauteuils et autres meubles analogues. Les Grecs faisaient avec ses tiges desséchées des liens pour la vigne, et Columelle la recommande pour cet objet.

La *glycérie* flottante plaît beaucoup aux canards et aux autres oiseaux aquatiques. Les grenouilles viennent très-bien dans les eaux dont les rives en sont fournies. Elle facilite la propagation et le développement des carpes, des truites et des autres poissons. Enfin, on fait avec ses tiges des nattes, des cordes, des paniers, des mannequins et des paillassons.

Aux jours les plus chauds de l'été, vers midi, les épillets de cette *glycérie* se couvrent assez souvent d'une substance brune et sucrée, assez analogue à la manne, ce qui explique les noms vulgaires d'*herbe à la manne, manne de Pologne* ou *de Prusse*, etc. La graine de cette graminée constitue un produit très-important, et, dans des temps très-anciens, elle servait à la nourriture de l'homme, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans certains pays. Cette graine est très-petite, mais très-abondante; elle contient, d'ailleurs, surtout quand elle est cueillie avant sa complète maturité, une substance amylacée d'un goût très-agréable. T. de Berneaud a publié à ce sujet un mémoire fort intéressant, dont nous allons reproduire quelques passages :

« En Pologne et dans la Nouvelle-Marche, on se rend en juillet dans les lieux où la fétuque flottante abonde, et l'on attend l'instant du lever du soleil pour frapper l'épillet et en faire tomber la graine dans un tamis de crin. On l'étend ensuite sur une toile bien blanche, et on l'expose pendant quinze jours aux rayons du soleil, afin de lui faire perdre toute son eau. Lorsque la siccité est parfaite, on place la graine dans une auge, on la met entre de la paille et du jonc, puis on la frappe légèrement avec un pilon de bois, de manière à la débarrasser de son écorce, qui est d'un brun très-clair. Après cette opération, on la nettoie bien et on la remet dans l'auge, disposée par lits, en l'entremêlant de fleurs sèches de souci ou de feuilles de pommier et de noisetier, de manière qu'il y ait alternativement un lit de graines et un lit de fleurs ou de feuilles. On frappe alors le tout ensemble jusqu'à ce que l'écorce de la fétuque flottante soit entièrement tombée et que le gruau ait tout son éclat. Ceux qui préfèrent les fleurs de souci aux feuilles prétendent qu'elles influent sur la couleur du gruau; mais cette qualité n'est avantageuse que pour l'œil des acheteurs. On vanne le gruau pour le débarrasser de tous les corps étrangers avec lesquels il est mélangé. En Suède, les procédés sont un peu différents.

» Cuites dans le lait, les semences mondées de la fétuque flottante sont un mets fort sain, d'un très-bon goût, que Ladislas Bruz compare au sagou des Indiens et que j'estime autant que notre meilleure semoule. Quelques personnes les préfèrent au millet. Ces semences gonflent singulièrement à la cuisson, et surpassent le sagou par la saveur. On les emploie ordinairement en gruau; quelquefois on les réduit en farine, qui s'approche beaucoup de celles du riz et de la châtaigne d'eau; mais elle n'est bonne que pour les bouillies. »

En France, où la plante est très-abondante, on fait peu ou point usage de la graine, ce qui tient sans doute aux difficultés que présente sa récolte; mais, dans le nord de l'Europe, elle donne lieu à une certain commerce d'exportation.

La *glycérie* aquatique est aussi vivace, mais beaucoup plus grande que la précédente; ses tiges dépassent souvent la hauteur de 2 mètres, et produisent de grandes panicules diffuses et penchées. On la trouve dans les eaux pures et peu profondes, sur le bord des marais, des étangs, des ruisseaux, etc. C'est une plante d'un très-bel aspect, qui peut servir à orner les pièces d'eau des jardins paysagers; mais il faut la surveiller, car elle trace et se multiplie au point de devenir envahissante et incommode. Toutefois, il y a avantage à la multiplier dans les eaux de source, qui, ayant une température plus élevée, favorisent son développement à une époque où le froid ne lui permettrait pas de se développer ailleurs, ainsi que dans les lieux bas et sujets aux inondations, où l'eau séjourne pendant quelque temps, parce qu'elle contribue beaucoup à exhausser le sol, soit par le détritus de ses fanes et de ses racines, soit en arrêtant les terres ou les sables entraînés par les eaux. Il serait facile de la propager, soit en éclatant ses touffes, soit en semant ses graines, qu'on aurait soin de garantir contre les oiseaux, qui en sont très-friands. En Angleterre, on en fait des prairies. Elle fournit tous les ans deux ou trois coupes d'un fourrage excellent, que les bestiaux aiment beaucoup, surtout à l'état frais. Indépendamment de cet usage, elle fournit une très-bonne litière. On a tout lieu de croire que sa graine, non utilisée sous ce rapport, peut servir à la nourriture de l'homme. Enfin, cette plante concourt à la formation de la tourbe.

GLYCÉRINE s. f. (gli-sé-ri-ne — v. GLYCINE). Chim. Corps obtenu dans l'action des bases énergiques ou de l'eau surchauffée sur les huiles et les graisses.

— **Encycl.** I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. La *glycérine* $C^3H^8O^3$ est actuellement le seul représentant bien connu de toute une série de corps, les alcools triatomiques. M. Bauer a, il est vrai, obtenu une *glycérine* amylique; mais il ne l'a que très-incomplétement étudiée, et, jusqu'à ce jour, la *glycérine* propylique ou *glycérine* ordinaire est la seule dont les propriétés soient bien connues.

La *glycérine* ordinaire est la base de tous les corps gras que l'on rencontre dans les huiles et dans les graisses; ces corps gras ne sont autre chose, en effet, que des éthers trialcooliques de la *glycérine*. On peut l'obtenir en saponifiant les corps gras par une base ou par de l'eau surchauffée. Lorsqu'on veut opérer par les bases, le mieux est de choisir l'oxyde de plomb, que l'on fait chauffer avec de l'eau et de l'huile d'olive, jusqu'à ce que toute l'huile ait disparu. Les acides de l'huile se trouvent alors engagés avec de l'oxyde de plomb, dans une combinaison insoluble, tandis que la *glycérine* reste en dissolution. On décante cette solution, on la fait traverser par un courant d'acide sulfhydrique pour précipiter la petite quantité de plomb qui a pu se dissoudre; on la filtre et on l'évapore au bain-marie. Dans l'industrie, on obtient la *glycérine* en grand par la saponification des corps gras, dans les fabriques de savon ou de bougies stéariques. En France, on opère cette saponification par la chaux et l'on obtient ainsi une *glycérine* fort impure. En Angleterre, au contraire, on prépare industriellement de la *glycérine* très-pure par le procédé suivant : des huiles ou des graines sont enfermées dans une caisse métallique extérieurement entourée de laine destinée à en empêcher le refroidissement. Cette caisse est traversée par un courant de vapeur d'eau chauffée à 300° au moins. Dans ces conditions, le corps gras se décompose, et l'acide gras, ainsi que la *glycérine* résultant de sa décomposition, distillent avec la vapeur d'eau.

Le produit qui se condense dans le récipient est donc une dissolution aqueuse de *glycerine* et un mélange de plusieurs acides gras. Ces derniers, étant insolubles dans l'eau, viennent nager à la surface de la liqueur, sous la forme d'une couche huileuse qui se solidifie par le refroidissement. Dès que la solidification est complète, on enlève le gâteau, qui sert à la préparation des bougies, et l'on évapore au bain-marie la solution de *glycérine* sous-jacente. La *glycerine* reste alors tout à fait pure. C'est celle que l'on emploie aujourd'hui pour les usages pharmaceutiques.

La synthèse de la *glycérine* peut être faite, mais elle n'a qu'une valeur théorique, car le produit préparé synthétiquement reviendrait excessivement cher. Le procédé est, d'ailleurs, assez simple : on soumet à l'action de l'hydrogène naissant l'acétone, produit dont les chimistes ont réalisé la synthèse directe; on obtient de la sorte l'alcool isopropylique C^3H^8O, conformément à l équation

$$C^3H^6O \quad + \quad H^2 \quad = \quad C^3H^8O$$

Acétone. Hydrogène. Alcool isopropylique.

L'alcool isopropylique, traité à son tour par l'acide iodhydrique, fournit de l'eau et de l'iodure d'isopropyle C^3H^7I, suivant l'équation

$$C^3H^8O \quad + \quad HI \quad = H^2O \; + \quad C^3H^7I$$

Alcool isopropylique. Acide iodhydrique. Eau. Iodure d'isopropyle.

L'iodure d'isopropyle, soumis à son tour à l'action du chlore, échange contre ce métalloïde son atome d'iode et deux de ses atomes d'hydrogène. Il en résulte de la trichlorhydrine glycérique $C^3H^5Cl^3$. Ce corps, traité par l'acétate d'argent, fournit du chlorure d'argent et de la *glycérine* triacétique, suivant l'équation

$$C^3H^5Cl^3 \quad + \quad 3(C^2H^3O^2.Ag)$$

Trichlorhydrine glycérique. Acétate d'argent.

$$= \quad 3AgCl \quad + \quad C^6H^5(C^2H^3O^2)^3$$

Chlorure d'argent. *Glycérine* triacétique.

Il suffit ensuite de saponifier la *glycérine* triacétique par une base quelconque pour obtenir la *glycérine* à l'état de liberté.

La *glycérine* est un liquide incolore, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. Elle est sirupeuse, incristallisable, neutre, et d'une saveur franchement sucrée. Elle dissout un grand nombre de corps solubles dans l'eau, et même quelques corps qui sont insolubles dans ce liquide, comme l'oxyde de plomb.

Lorsqu'on dissout la *glycérine* dans beaucoup d'eau, qu'on ajoute à la liqueur de la levûre de bière bien lavée, et qu'on expose le mélange au contact de l'air pendant quelques mois, à une température comprise entre 20 et 30 degrés, en agitant fréquemment et en remplaçant l'eau à mesure qu'elle s'évapore, on obtient de l'acide propionique et de l'acide acétique.

Les oxydants, en réagissant sur la *glycérine*, produisent plusieurs acides; un seul d'entre eux a été étudié : c'est l'acide glycérique, qui résulte de la substitution de 1 atome d'oxygène à 2 atomes d'hydrogène dans le radical :

$$C^3H^5(OH)^3 \; + \; O^2 \; = \; H^2O \; + \; C^3H^3O(OH)^3$$

Glycérine. Oxygène. Eau. Acide glycérique.

Il est probable qu'il se forme aussi un acide résultant de la substitution de O^2 à H^4 et non encore étudié. L'analyse semble même indiquer qu'avec les *glycérines* d'une série supérieure, 3 atomes d'oxygène doivent pouvoir se substituer à 6 atomes d'hydrogène, pour donner un troisième degré de substitution.

Cela n'est vrai que dans les *glycérines* entièrement primaires. Les *glycérines* mi-primaires mi-secondaires, ou mi-primaires mi-tertiaires, ne renferment en effet que deux fois le groupe $CH^2.OH$, dans lequel la substitution de O à H^2 est possible. Ce dernier cas est celui qui a lieu avec la *glycérine* ordinaire. Ce corps présente en effet la formule de constitution $CH^2.OH - CH.OH - CH^2.OH$. Il est clair que la substitution de O à H^2 peut se faire dans l'un des deux groupes extrêmes $CH^2.OH$, ou dans ces deux groupes à la fois, de manière à fournir les deux acides

$$CO.OH - CH.OH - CH^2OH$$

et

$$CO.OH - CH.OH - CO.OH;$$

mais la substitution ne pourrait évidemment porter sur le terme moyen, lequel, ne renfermant qu'un seul atome d'hydrogène, ne pourrait en changer deux.

L'analogie entre les *glycérines* et les alcools d'une atomicité plus basse laisse supposer que, dans des conditions convenables, les *glycérines* pourraient perdre 2, 4 ou 6 atomes d'hydrogène sans les remplacer, en donnant des composés de la nature des aldéhydes; mais jusqu'à ce jour aucun de ces corps n'est connu.

Lorsqu'on fait chauffer la *glycérine* avec des corps très-avides d'eau, comme le chlorure de zinc ou le bisulfate de potasse, elle perd 2 molécules d'eau et se transforme en un liquide très-irritant, l'acroléine, dont la formule est C^3H^4O. L'acroléine doit être rangée dans la classe des aldéhydes, mais n'appartient plus à la série de la *glycérine*.

Les métaux alcalins agissent assez énergiquement sur la *glycérine* : il se dégage de l'hydrogène, puis la masse s'épaissit et la réaction s'arrête. Il est probable que si, à l'aide d'un dissolvant, on pouvait rendre la masse plus fluide, on parviendrait à substituer 1, 2 ou 3 atomes du métal alcalin à 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène.

La *glycérine* forme, avec la baryte, la strontiane et la chaux des combinaisons solubles dans l'eau, que l'acide carbonique ne précipite pas. A l'état anhydre, elle dissout aussi beaucoup de soude et de potasse; mais, si on la chauffe avec ses alcalis, elle se décompose à une douce chaleur, dégage de l'hydrogène, et se convertit en un mélange d'acétate et de formiate de potasse,

$$C^3H^8O^3 + 2H^2O \; = \; C^2H^4O^2 + CH^2O^2 + 2H^2$$

Glycérine. Eau. Acide acétique. Acide formique Hydrogène.

Il est probable que dans cette réaction la *glycérine* se transforme d'abord en acroléine, par la perte de 2 molécules d'eau, et c'est ensuite l'acroléine qui se convertit en un mélange d'acétate et de formiate.

Lorsqu'on chauffe en vase clos de la *glycérine* avec un acide oxygéné monoatomique, en employant des quantités de chacun de ces corps respectivement proportionnelles à leur poids moléculaire, il se produit une double décomposition. L'oxhydryle de l'acide s'empare d'un des trois atomes typiques de la *glycerine* pour former de l'eau, et le radical de l'acide remplace l'hydrogène typique de la *glycérine* éliminé. Il se forme en un mot un éther composé monoacide de la *glycérine*.

Chauffe-t-on l'éther monoacide avec une nouvelle quantité du même acide, ou avec une quantité équivalente d'un acide différent, la réaction précédente se reproduit, et il se forme un éther biacide.

Enfin ces éthers du second dégré, chauffés une troisième fois, avec une nouvelle proportion d'acide, fournissent les éthers à trois radicaux acides.

Quant à ces derniers, ils peuvent être chauffés indéfiniment avec de nouvelles proportions d'acide, sans donner lieu à aucune double décomposition. La *glycérine* ne renferme donc que 3 atomes d'hydrogène typique.

Dans ces réactions, il est toujours nécessaire de recommencer plusieurs fois l'opéra-

tion. On ne parviendrait pas à composer un éther biacide de la *glycérine* en chauffant directement 1 molécule de cet alcool avec 2 molécules d'un acide monoatomique. La quantité d'eau formée serait trop considérable et s'opposerait à la continuation de la réaction. Pour réussir, il faut préparer d'abord l'éther monoacide, pour le soumettre à l'action d'une nouvelle quantité d'acide.

Chauffée avec de l'acide oxalique dissous dans l'eau, la *glycérine* décompose ce corps. Suivant la quantité d'eau, il se forme de l'acide carbonique et de l'acide formique, de l'acide carbonique et du formiate d'allyle, ou de l'acide carbonique, de l'acide formique et de l'alcool allylique.

Les hydracides agissent sur la *glycérine* de la même manière que les acides oxygénés : leur hydrogène s'empare de 1 ou de 2 molécules de l'oxhydryle de la *glycérine*. pour former de l'eau, et leur métalloïde allogène se substitue, dans la *glycérine*, à cette oxhydryle, de façon à produire un éther monoacide ou biacide. Ce qu'il y a de bizarre, toutefois, c'est qu'on ne parvient jamais à remplacer les trois oxydes par 3 atomes de chlore ou de brome, en opérant directement au moyen de l'acide chlorhydrique ou de l'acide bromhydrique.

Quant à l'acide iodhydrique, il ne donne point un éther glycérique normal, mais une iodhydrine anomale répondant à la formule $C^6H^{11}IO^3$.

Le perchlorure et le perbromure de phosphore réagissent énergiquement sur la *glycérine* et donnent lieu à la même substitution que l'acide chlorhydrique ou l'acide bromhydrique ; seulement leur action va plus loin.

Au lieu de s'arrêter à la production de la dichlorhydrine ou de la dibromhydrine, il transforme ces derniers corps en trichlorhydrine et en tribromhydrine :

$$C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}Cl\\Cl\\OH\end{matrix}\right. + PCl^5$$

Dichlorhydrine. Perchlorure de phosphore.

$$= PCl^3O + C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}Cl\\Cl\\Cl\end{matrix}\right. + \left.\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\}$$

Oxychlorure de phosphore. Trichlorhydrine. Acide chlorhydrique.

L'iodure de phosphore donne lieu à une réaction toute différente de celle que produisent ses congénères : lorsqu'il agit sur de la *glycérine* parfaitement sèche, il la réduit avec production d'iodure d'allyle et dépôt d'iode ; si la *glycérine* est humide, c'est de l'iodure d'isopropyle C^3H^7I qui prend naissance. L'iodure d'allyle ainsi formé répond à la formule C^3H^5I et n'est autre que l'éther iodhydrique de l'alcool allylique C^3H^6O.

Les alcools n'agissent point sur la *glycérine;* mais si l'on chauffe l'éther bromhydrique d'un alcool monoatomique avec une solution glycérique de potasse, on obtient le remplacement d'une partie de l'hydrogène typique de la *glycérine* par un radical alcoolique. Nous indiquerons plus loin une méthode qui permet de préparer plus sûrement ces produits.

Parmi les éthers de *glycérine* dont nous venons d'indiquer le mode de formation, il en est qui existent dans la nature. Ce sont des éthers à trois radicaux acides, dérivés d'acides oxygénés, dont la molécule présente un certain degré de complication. Tels sont les éthers de l'acide oléique, de l'acide stéarique, de l'acide palmitique, etc. Ces éthers ont reçu le nom de corps gras neutres. Les corps gras neutres naturels sont tout à fait identiques avec les corps *gras neutres artificiels*.

— II. ANHYDRIDE GLYCÉRIQUE OU GLYCIDE. Lorsqu'on traite la dichlorhydrine glycérique par la potasse, cet éther perd 1 molécule d'acide chlorhydrique, et il reste un produit C^3H^5OCl, auquel M. Berthelot avait donné le nom d'épichlorhydrine. M. Reboul a montré que ce produit est l'éther chlorhydrique d'un premier anhydride de *glycérine* $C^3H^6O^2$, inconnu à l'état de liberté et faisant fonction d'alcool monoatomique. C'est à cet anhydride qu'il a donné le nom de glycide.

En substituant, dans la précédente réaction, la dibromhydrine à la dichlorhydrine, on obtient le glycide bromhydrique C^3H^5BrO (épibromhydrine), au lieu du glycide chlorhydrique. Les éthers du glycide tendent toujours à revenir au type de la *glycérine* dont ils dérivent.

— *Action des hydracides*. Les hydracides se combinent directement au glycide chlorhydrique, avec formation d'un éther simple de *glycérine* à deux radicaux halogéniques identiques ou différents :

$$C^3HOCL + HBr = C^3H^6ClBrO$$

Glycide chlorhydrique. Acide bromhydrique. Chlorhydrobromhydrine.

Sous l'influence de l'iodure de potassium sec, le glycide chlorhydrique échange son chlore contre de l'iode et fournit le glycide iodhydrique C^3H^5OI. Ce dernier corps, en s'unissant directement à l'acide iodhydrique, fournit la diiodhydrine glycérique, qui, ainsi qu'on l'a déjà vu, ne saurait être obtenue par aucun autre procédé.

Les éthers simples de *glycérine* obtenus par l'action des hydracides sur l'épichlorhydrine régénèrent, par l'action de la potasse, ceux de ces corps qui leur ont donné naissance.

— *Action des oxacides*. Les acides oxygénés s'unissent aussi à l'épichlorhydrine ; mais l'action a besoin d'être favorisée par la chaleur ; il se forme dans ce cas un éther mixte.

— *Action des alcools*. Les divers alcools sont également susceptibles de s'unir à l'épichlorhydrine ou à l'épibromhydrine, en produisant des éthers glycériques, chlorhydro ou bromhydro-alcooliques :

$$C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}O''\\Cl\end{matrix}\right. + C^2H^5.OH$$

Epichlorhydrine. Alcool.

$$= C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OH\\Cl\end{matrix}\right.$$

Ethylchlorhydrine.

Traités par les alcalis, ces derniers éthers perdent 1 molécule d'acide chlorhydrique ou bromhydrique, et laissent un éther alcoolique de glycide :

$$C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OH\\Cl\end{matrix}\right. + K.OH$$

Ethylchlorhydrine. Potasse.

$$= C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}O''\\OC^2H^5\end{matrix}\right. + H^2O + KCl.$$

Glycide éthylique. Eau. Chlorure de potassium.

Ces nouveaux produits peuvent à leur tour se combiner aux alcools, en formant des éthers glycériques qui renferment deux radicaux, soit d'un même alcool monoatomique, soit de deux alcools monoatomiques différents

$$C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}O''\\OC^2H^5\end{matrix}\right. + C^3H^5.OH$$

Glycide éthylique. Alcool.

$$= C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\\OH\end{matrix}\right.$$

Diéthylglycérine.

Telle est la méthode de préparation des éthers alcooliques de la *glycérine* que nous nous étions réservé de faire connaître.

— *Action de l'eau*. L'eau se fixe directement sur l'épichlorhydrine et forme la *glycérine* monochlorhydrique.

On voit, à l'inspection de toutes les réactions qui précèdent, qu'à la *glycérine* correspond un premier anhydride qui en diffère par H^2O. Tandis qu'elle constitue un alcool triatomique, ce premier anhydride fonctionne, lui, comme un alcool monoatomique dont tous les dérivés tendent à retourner au groupement de la *glycérine*. A côté de l'épichlorhydrine, M. Berthelot et, plus tard, M. Reboul ont placé un autre corps $C^3H^4Cl^2$, obtenu par l'action de la potasse sur la trichlorhydrine $C^3H^3Cl^3$. Bien que ce corps diffère de la trichlorhydrine par HCl, et puisse retourner à son état primitif en se combinant à l'acide chlorhydrique, il ne nous paraît pas logique de l'envisager comme appartenant au même groupe que la *glycérine*. Il en est de même du corps que M. Berthelot a décrit sous le nom d'*hémibromhydrine*, et qui est représenté par la formule $C^6H^9BrO^2$.

— III. GLYCÉRINES CONDENSÉES. Deux, trois, *n* atomes de *glycérine* peuvent s'unir pour former une molécule unique, en perdant 1, 2, *n* — 1 molécules d'eau. Les composés qui prennent naissance renferment un nombre d'atomes d'hydrogène typique supérieur à celui que l'on trouve dans la *glycérine*, et constituent, par suite, des alcools d'une atomicité plus élevée :

$$C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right. + C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Glycérine. *Glycérine.*

$$= \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\} O + \begin{matrix}C^3H^{5'''}\\ \\C^3H^{5'''}\end{matrix}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\O\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Eau. Alcool diglycérique.

$$\begin{matrix}C^3H^{5'''}\\ \\C^3H^{5'''}\end{matrix}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\O\\OH\\OH\end{matrix}\right. + C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Alcool diglycérique. *Glycérine.*

$$= \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\} O + \begin{matrix}C^3H^{5'''}\\ \\C^3H^{5'''}\\ \\C^3H^{5'''}\end{matrix}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\O\\OH\\O\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Eau. Alcool triglycérique.

— *Mode de préparation*. Jusqu'ici on n'a obtenu ces corps que par un seul procédé. Ce procédé consiste à chauffer avec de la *glycérine* un mélange de mono et de dichlorhydrine. La dichlorhydrine se transforme d'abord en monochlorhydrine, et celle-ci, en réagissant sur la *glycérine*, fournit les alcools condensés :

$$C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OH\\Cl\\Cl\end{matrix}\right. = C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Dichlorhydrine. *Glycérine.*

$$= 2\left(C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right.\right)$$

Monochlorhydrine.

$$C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\Cl\end{matrix}\right. + C^3H^{5'''}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Monochlorhydrine. *Glycérine.*

$$= \left.\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\} + \begin{matrix}C^3H^{5'''}\\ \\C^3H^{5'''}\end{matrix}\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\O\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

Acide chlorhydrique. Alcool diglycérique.

L'acide chlorhydrique formé convertit une nouvelle quantité de *glycérine* en monochlorhydrine, laquelle, au contact de l'alcool diglycérique, fournit de l'alcool triglycérique, par une réaction analogue à la précédente, et ainsi de suite.

Les alcools polyglycériques doivent être séparés les uns des autres par distillation fractionnée, dans le vide.

— *Propriétés*. Les propriétés des alcools polyglycériques ont été peu étudiées. Il n'est pourtant pas douteux que ce ne soient là de vrais alcools capables de donner naissance à des éthers. En effet, dans l'opération qui sert à les préparer, on obtient, indépendamment d'eux, les éthers monochlorhydriques et diglycériques. Sous l'influence de la potasse, l'éther monochlorhydrique perd de l'acide chlorhydrique et fournit un premier anhydride de l'alcool diglycérique.

L'iodhydrine anomale $C^6H^{11}IO^3$ peut être considérée comme l'éther iodhydrique de ce premier anhydride diglycérique ; et ce n'est point là une simple considération basée sur un jeu de formule, mais l'expression de la vérité même, puisque, sous l'influence de la potasse, ce corps perd 1 molécule d'acide iodhydrique et laisse le deuxième anhydride diglycérique $(C^3H^5)^2O^3$.

Ainsi, pendant que, dans la série des glycols, à chaque glycol condensé correspond un seul anhydride, puisque ses alcools sont tous diatomiques, aux diverses *glycérines* condensées correspondent plusieurs anhydrides ; et le nombre de ces anhydrides augmente même avec le degré de condensation, puisque l'alcool a une atomicité d'autant plus grande qu'il est plus condensé.

Un fait remarquable, c'est que, dans les glycols comme dans les *glycérines*, les premiers anhydrides dérivés soit de l'alcool simple, soit de ses divers produits de condensation, sont polymères les uns des autres :

$$C^2H^4(OH)^2, \quad C^2H^4O, \quad (C^2H^4)^2O(OH)^2,$$

Glycol. Anhydride du glycol. Alcool diéthylénique.

$$C^4H^4O^2 = 2C^2H^4O, \quad C^3H^5(OH)^3,$$

Anhydride diéthylénique. *Glycérine.*

$$C^3H^5O.OH, \quad (C^3H^5)^2(OH)^4,$$

1er anhydride glycérique.

$$(C^3H^5)^2O^2(OH)^2 = 2(C^3H^5O.OH)$$

2e anhydride glycérique.

Quand on traite de l'acide phosphorique, on sait que cet acide peut donner naissance à des produits condensés, et qu'à chacun de ces produits condensés correspond un *premier* anhydride polymère du premier anhydride de l'acide simple. La découverte des *glycérines* et des glycols condensés a, pour la première fois, jeté du jour sur ces composés minéraux, dont l'étude était fort difficile et dont la constitution ne pouvait être fixée que par analogie.

— IV. COMPOSÉS GLYCÉRIQUES DES ACIDES POLYBASIQUES. Lorsqu'on traite la *glycérine* par un acide polybasique, les deux s'unissent en éliminant de l'eau ; les produits appartiennent à un type plus condensé que chacun de leurs générateurs et jouissent de propriétés acides. Ce sont des produits de condensation.

— *Usages médicinaux*. Depuis plusieurs années la *glycérine* est usitée dans la pharmacie, soit qu'on l'ait appliquée directement comme agent curatif, soit qu'on l'ait employée comme *excipient*.

Le docteur Turnbull l'a conseillée dans les cas de rigidité du tympan. On humecte avec ce corps un peu de coton, que l'on introduit dans le fond de l'oreille. La *glycérine* n'étant point évaporable, le coton reste toujours humide et n'a besoin d'être changé que de loin en loin.

Sur le conseil de M. Demarquay, la *glycérine* est employée en guise de cérat pour le pansement des plaies ; comme elle est soluble dans l'eau, elle présente sur les corps gras le grand avantage de rendre le lavage et l'abstersion des plaies très-faciles. Suivant M. Demarquay, la suppuration est alors modérée, les plaies restent vives et les bourgeons charnus se forment régulièrement, sans qu'il soit nécessaire de les réprimer. MM. Garot et Cap ont introduit dans la pharmacie une nouvelle forme médicamenteuse à laquelle ils ont donné le nom de *glycérolés*.

— *Usages industriels*. Pendant longtemps la *glycérine* est restée complétement sans emploi ; mais, il y a une dizaine d'années, M. Williamson fit connaître un corps auquel il donna le nom de *nitroglycérine*, et qui n'est autre que l'éther trinitrique de cet alcool $C^3H^5(OAzO^2)^3$. Cet éther est excessivement explosible, et, bien qu'il ne puisse pas être employé pour charger les armes à feu, qu'il ferait indubitablement éclater, on le prépare en grand dans l'industrie pour s'en servir comme poudre de mine. On l'obtient en dissolvant la *glycérine* dans l'acide azotique fumant et en précipitant ensuite par l'eau le produit formé.

La nitroglycérine est d'un emploi excessivement dangereux. Elle a donné lieu à des explosions épouvantables, telles que celle de Portobelo (à l'isthme de Panama) et celle de Quiévrain (en Belgique). Dans cette dernière, la trépidation se fit sentir à 500 mètres de distance et les hommes qui étaient dans le voisinage du lieu où se fit l'explosion furent broyés et dispersés au point qu'on n'en retrouva plus de vestiges. On a essayé, pour éviter le retour de pareils sinistres, d'ajouter à la *glycérine* diverses substances, telles que l'esprit de bois, la sciure de bois et la terre argileuse. Dernièrement encore on faisait usage, en Allemagne, sous le nom de *dynamite*, d'un mélange de nitroglycérine et de terre argileuse avec lequel on se disait tout à fait à l'abri des explosions spontanées. Malheureusement, peu de temps après, toute une fabrique de dynamite sauta en faisant des ravages terribles. Il faut donc en convenir, l'ingrédient qui permettra d'utiliser la force explosible terrible de la nitroglycérine, sans avoir à redouter les effets de cet agent, est encore à trouver. La nitroglycérine a été employée, mais rarement, pendant la guerre de 1870, pour faire sauter les ouvrages.

GLYCÉRINÉ, ÉE adj. (gli-sé-ri-né — rad. *glycérine*). Pharm. Préparé avec de la glycérine : *Linge* GLYCÉRINÉ.

GLYCÉRIQUE adj. (gli-sé-ri-ke — rad. *glycérine*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur la glycérine : *Acide* GLYCÉRIQUE.

— **Encycl.** I. DÉFINITION. L'acide *glycérique*

$$(C^3H^3O)'''(OH)^3$$

dérive de la glycérine $(C^3H^5)'''(OH)^3$ par substitution de 1 atome d'oxygène à 2 atomes d'hydrogène dans le radical *glycérique*. Il a été d'abord découvert par Debus, puis étudié par Socoloff. Il se produit par l'action de l'acide azotique sur la glycérine, ou encore, suivant MM. de La Rue et Müller, par la décomposition spontanée de la nitroglycérine. Enfin, M. Bartle l'a obtenu en chauffant un mélange de 1 molécule de glycérine, 4 atomes de brome et 20 volumes d'eau à 100°, dans un tube scellé à la lampe. Dans ce dernier cas, l'eau est décomposée. Elle fournit son oxygène, qui se porte sur la glycérine pour l'oxyder, tandis que le brome se combine avec son hydrogène pour former de l'acide bromhydrique.

— II. PRÉPARATION. Pour préparer cet acide, on place dans une éprouvette en verre 1 partie de glycérine, avec un volume d'eau égal au sien, et l'on ajoute au mélange 1 à 1 partie 1/2 d'acide azotique de 1,5 de densité. Cet acide doit être conduit au fond de l'éprouvette au moyen d'un long entonnoir effilé, de manière qu'il forme une couche séparée et ne se mêle que très-lentement avec le liquide surnageant. A mesure que le mélange des deux couches de liquide se fait, la masse prend une teinte bleue, et l'oxydation de la glycérine s'accompagne d'un dégagement gazeux considérable. Si l'on s'aperçoit que le mélange s'échauffe beaucoup, il est nécessaire de le refroidir en plongeant l'éprouvette dans un vase d'eau froide. Au bout de cinq ou six jours, l'oxydation est complète. On divise alors le liquide en petites portions, et on l'évapore à 100°, jusqu'à ce qu'il ait acquis une consistance sirupeuse. On réunit tous les résidus, on les neutralise par la craie et l'on précipite la solution du sel calcique par l'alcool. Ce liquide précipite, en effet, le glycérate de chaux et ne précipite ni le nitrate de la même base, ni une ou deux autres substances que la liqueur renferme en sus des corps précédents. On filtre, on traite le précipité par l'eau chaude, qui dissout le glycérate calcique et laisse un dépôt d'oxalate de chaux, on filtre de nouveau et l'on ajoute à la liqueur une quantité de lait de chaux suffisante pour produire une réaction alcaline, ce qui amène la précipitation du sel de chaux d'un acide particulier. Le liquide est séparé avec soin du précipité, privé de l'excès de chaux qu'il contient au moyen d'un courant de gaz carbonique, filtré et évaporé. Par le refroidissement, il se dépose alors du glycérate calcique, que l'on purifie par une ou deux cristallisations. Cette méthode est celle de Debus. Suivant Socoloff, il serait préférable de mêler la glycérine avec un grand excès d'acide azotique de 1,360 de densité, à la température ordinaire. L'oxydation se fait alors en quelques heures, avec grand dégagement de gaz ; des cristaux d'acide oxalique se séparent au bout de quelques jours, et le liquide où baignent ces cristaux renferme l'acide *glycérique*. On transforme cet acide en sel de chaux et l'on purifie le sel comme dans le procédé de M. Debus.

Pour extraire l'acide de son sel de chaux, Debus précipite la solution de ce dernier par une quantité d'acide oxalique exactement suffisante pour précipiter toute la chaux, et évapore au bain-marie le liquide filtré. Beilstein évapore le produit brut de l'action de l'acide azotique sur la glycérine dans une grande bassine à fond plat et au bain-marie ; il dissout le résidu dans une grande quantité d'eau et sature la liqueur par de l'oxyde ou du carbonate de plomb. Le liquide, filtré et convenablement évaporé, laisse dé-

poser, par le refroidissement, des cristaux de glycérate de plomb, que l'on achève de purifier par plusieurs cristallisations. On décompose enfin ce sel par l'acide sulfhydrique en présence de l'eau; on filtre, on évapore, et l'on obtient ainsi de l'acide *glycérique* à peu près pur, sous la forme d'un sirop épais et incristallisable. Chauffé pendant quelque temps à 105°, l'acide *glycérique* se convertit en une masse molle, tenace et brunâtre, qui présente la composition

$$(C^6H^3O)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix} \right. = C^6H^4O^3$$

d'un premier anhydride. Ce premier anhydride se transforme, à 140°, en une masse brune, semblable à la gomme arabique, qui absorbe l'eau avec avidité. A une température encore plus élevée, cette masse dégage des vapeurs, devient de plus en plus foncée, et finit par brûler avec flamme.

— III. PROPRIÉTÉS. L'acide *glycérique* est isomérique avec l'acide pyruvique, et homologue avec l'acide glyoxylique, si l'on adopte pour ce dernier acide la formule $C^2H^2O^4$. Toutefois, il est beaucoup plus probable que l'acide glyoxylique normal $C^2H^4O^4$ n'existe pas, et que l'acide connu sous le nom d'*acide glyoxylique* n'est qu'un anhydride de cet acide normal, anhydride qui répond à la formule $C^2H^2O^3$.

Chauffé avec l'iodure de phosphore, l'acide *glycérique* se transforme en acide iodopropionique. Maintenu pendant quelque temps à 200° avec de l'acide benzoïque, le même acide perd de l'eau et fournit un acide conjugué, l'acide benzoglycérique, analogue aux acides benzoglycolique et benzolactique.

Les solutions aqueuses d'acide *glycérique* ont une saveur acide agréable. Elles dissolvent le fer et le zinc, sans dégagement de gaz, probablement parce que l'hydrogène naissant opère une réduction de l'acide *glycérique*, qui se transformerait dans ces conditions en acide propionique ou lactique. Il se coagule sous l'influence de la chaux et décompose les carbonates. Lorsqu'on ajoute de la potasse à la dissolution du fer dans l'acide *glycérique*, une partie seulement du métal se précipite. De même la présence de l'acide *glycérique* empêche la précipitation du sulfate de cuivre par la potasse. La liqueur donne cependant, par l'ébullition, un précipité d'un brun jaune foncé.

— IV. GLYCÉRATES. L'acide *glycérique*, renfermant un seul atome d'oxygène dans le radical, n'est que monobasique, bien que, dérivant de la glycérine, il renferme comme elle trois oxhydryles et soit triatomique. Il ne forme donc qu'une seule série de sels, dont on peut écrire la formule rationnelle générale

$$(C^2H^3)''' \left\{ \begin{matrix} CO.OM' \\ OH \\ OH \end{matrix} \right.$$

où M' représente un métal monoatomique. Il est probable que les deux atomes d'hydrogène typique alcoolique, c'est-à-dire ceux qui sont unis non au carbonyle, mais au carbone, pourraient être, comme dans les acides glycolique et lactique, remplacés par des radicaux acides ou alcooliques.

Les glycérates sont solubles dans l'eau et cristallisent facilement. Le sulfate ferrique les rougit, ce qui les distingue des pyruvates. On a étudié les glycérates d'ammonium, d'argent, de baryum, de calcium, de plomb, de potassium et de zinc.

GLYCERIUS (Flavius), un des derniers empereurs d'Occident, proclamé en 473, après la mort d'Olybrius, par la protection du roi des Bourguignons Gundobald (Gondebaud). Il obtint à prix d'or l'évacuation de l'Italie par les Ostrogoths, et fut renversé, en 474, par Julius Nepos, qui avait pris la pourpre à Ravenne, à l'instigation de Léon le Thrace, empereur d'Orient. Ordonné prêtre malgré lui, il devint dans la suite évêque de Salone, et peut-être de Milan.

GLYCÉROCOLLE s. f. (gli-sé-ro-ko-le — de *glycérine* et de *colle*). Techn. Préparation imaginée pour améliorer l'encollage des fils, dans les ateliers de tissage, et qui est un mélange formé de 500 parties en poids de dextrine, 1.300 de glycerine à 28°, 100 de sulfate d'alumine et 3,000 d'eau de riviere : *On regarde l'invention de la* GLYCÉROCOLLE *comme un véritable bienfait, parce qu'elle permet aux tisserands d'abandonner le travail dans les caves, dans les lieux bas et humides, et de transporter leurs métiers dans des ateliers secs, vastes et aérés, ou dans les étages supérieurs des maisons.* (Dorvault.)

GLYCÉROLÉ s. m. (gli-sé-ro-lé — de *glycérine* et du lat. *oleum*, huile). Pharm. Préparation qui a pour base la glycérine.

— **Encycl.** Les *glycérolés* sont doués de la même consistance et réservés aux mêmes usages que les pommades. Ces dernières, dont la graisse forme le véhicule, ont l'inconvénient de rancir facilement; de plus, leur insolubilité dans l'eau rend difficile le nettoyage des parties malades sur lesquelles on les a appliquées. Les *glycérolés* ont, au contraire, l'avantage de ne pas rancir et de se délayer très-bien dans l'eau, la glycérine étant soluble dans ce liquide. Ils sont constitués par de la glycérine tenant en dissolution ou en suspension diverses matières médicamenteuses, et amenée à la consistance convenable par de l'amidon épaissi.

On a donné aussi le nom de *glycérolé* à toutes sortes de solutions opérées au moyen de la glycérine. Ces solutions se font, soit à froid, soit à chaud, suivant les substances. Les plus usitées sont celles de chlorure et d'iodure de mercure, d'émétique, d'iodure de potassium, de sels d'alcaloïdes végétaux, d'extraits de plantes narcotiques, de tannin, d'iode, de goudron, etc.

Nous donnons ici les formules de quelques *glycérolés*.

GLYCÉROLÉ D'AMIDON.

Prenez :

Glycérine. . . . . 85 parties.
Amidon 5
Eau 10

Chauffez dans une capsule de porcelaine jusqu'à consistance d'empois épais. On peut, à la rigueur, se passer d'eau, quoique l'eau facilite le gonflement de l'amidon. On ne doit pas trop prolonger l'action de la chaleur, sans quoi le *glycérolé* d'amidon acquiert une odeur désagréable.

COLLYRE À LA GLYCÉRINE.

Prenez :

Glycérine pure . . . 20 grammes.
Sulfate de cuivre. . 0,50.
F. S. A.

GLYCÉROLÉ POUR LAVEMENT.

Prenez :

Glycérine. . . . . 60 grammes.
Eau. . . . . Q. S.
F. S. A.

GLYCÉROLÉ AU PRÉCIPITÉ BLANC.

Prenez :

Glycérine d'amidon. . . . 30 grammes.
Précipité blanc 4
Incorporez.

POMMADE DE GLYCÉRINE AU TANNIN.

Prenez :

Glycérolé d'amidon. . . . 25 grammes.
Tannin. 5
Mêlez.

GLYCÉROPHOSPHATE s. m. (gli-sé-ro-fo-sfa-te — de *glycérique* et de *phosphate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glycérophosphorique avec une base.

— **Encycl.** V. GLYCÉROPHOSPHORIQUE.

GLYCÉROPHOSPHORIQUE adj. (gli-sé-ro-fo-sfo-ri-ke — de *glycérine* et de *phosphorique*). Se dit d'un produit acide conjugué, qui renferme les éléments de l'acide phosphorique et de la glycérine, moins les éléments de l'eau.

— **Encycl.** Cet acide existe tout formé dans le cerveau et dans le jaune d'œuf. Il se produit en outre artificiellement, suivant Pelouze, lorsqu'on fait agir l'acide ou l'anhydride phosphorique sur la glycérine. Pour l'obtenir par cette dernière méthode, on mélange la glycérine avec un excès d'anhydride phosphorique ou d'acide phosphorique cristallisé. On dissout ensuite le mélange dans l'eau; on le neutralise d'abord avec du carbonate de baryum, puis avec de l'eau de baryte. On filtre pour séparer le précipité de phosphate barytique; on ajoute à la liqueur filtrée une quantité d'acide sulfurique exactement suffisante pour précipiter le baryum; on filtre de nouveau et l'on évapore le produit dans le vide.

Pour extraire l'acide *glycérophosphorique* du jaune d'œuf, on dessèche cette substance au bain-marie, puis on l'épuise, soit par l'alcool, soit par l'éther. On filtre et l'on évapore. On obtient ainsi un produit nommé huile d'œuf, qui renferme une substance visqueuse. On jette le tout sur un filtre et on laisse égoutter dans un lieu chaud, jusqu'à ce que la majeure partie de l'huile ait disparu. Enfin, on presse le résidu entre plusieurs feuilles de papier buvard, jusqu'à ce qu'on ne lui enlève plus d'huile par cette méthode. La matière obtenue est transparente, jaune orangé, ayant l'odeur du jaune d'œuf. On la chauffe au bain-marie pendant vingt-quatre heures, avec une solution étendue de potasse, on filtre, on sursature la liqueur par de l'acide acétique, qui précipite les acides oléique, palmitique, stéarique, etc.; on filtre de nouveau et l'on précipite la liqueur filtrée au moyen de l'acétate neutre de plomb. On recueille le précipité de glycérophosphate de plomb sur un filtre, on le lave, on le met ensuite en suspension dans l'eau; on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique, on filtre et l'on évapore la solution à une douce chaleur. L'acide ainsi obtenu n'est cependant pas encore pur, il renferme des traces d'acide chlorhydrique. Pour l'en débarrasser, on l'agite avec une petite quantité d'oxyde d'argent, on filtre, on précipite par l'acide sulfhydrique l'argent qui a pu se dissoudre et l'on filtre de nouveau. La liqueur contient encore de petites quantités de phosphate acide de chaux, que l'on précipite complètement en la saturant avec de l'eau de chaux. On filtre une dernière fois, on évapore convenablement et on laisse refroidir. Le glycérophosphate de chaux cristallise par le refroidissement. On achève de le purifier par de nouvelles cristallisations dans l'eau. Enfin, pour avoir l'acide libre, on précipite la chaux par une quantité exactement équivalente d'acide oxalique, on filtre et on évapore la liqueur dans le vide. Comme il est toujours difficile de ne pas employer un léger excès de l'un ou de l'autre précipitant, la meilleure méthode, suivant nous, pour obtenir l'acide *glycérophosphorique* tout à fait pur, consiste à précipiter le sel de chaux par un léger excès d'acétate de plomb, et à décomposer ensuite par l'acide sulfhydrique le sel de plomb suspendu dans l'eau. On séparerait ensuite le sulfure de plomb au moyen du filtre, et l'on évaporerait dans le vide le liquide filtré.

On peut encore obtenir l'acide *glycérophosphorique* en saponifiant par l'eau de baryte une graisse phosphorée que contient le cerveau et qui a reçu le nom de licithine.

L'acide *glycérophosphorique* est un liquide incristallisable. On peut le concentrer par la chaleur jusqu'à un certain point, sans qu'il s'altère; mais ce degré de concentration une fois atteint, on ne peut le dépasser sans amener la décomposition du produit, qui se saponifie avec production d'acide phosphorique et de glycérine. Concentré dans le vide, il devient épais et visqueux. Sa saveur est très-acide; l'eau et l'alcool le dissolvent facilement; lorsqu'on le calcine, il laisse un charbon très-acide.

—*Glycérophosphates.* Les glycérophosphates sont presque tous solubles dans l'eau, mais ils sont insolubles ou peu solubles dans l'alcool.

Le sel barytique $C^3H^7Ba''PO^6$ (à 150°) est très-soluble dans l'eau, d'où il est précipité par l'alcool.

Le sel calcique $C^3H^7Ca''PO^6$ (à 120°) forme des lames perlées d'un blanc de neige, inodores et d'une saveur âcre. Il supporte une température de 170° degrés sans s'altérer, mais noircit dès que la température dépasse ce degré. Bouilli avec un lait de chaux, il se saponifie, c'est-à-dire se transforme en phosphate tricalcique et en glycérine. Il jouit de cette propriété relativement rare d'être beaucoup moins soluble dans l'eau chaude que dans l'eau froide. Il en résulte qu'il se dissout presque totalement lorsqu'on porte à l'ébullition la solution faite à froid. L'alcool le précipite de ses solutions aqueuses comme le sel de baryum.

Le sel de plomb $C^3H^7Pb''O^6$ est un précipité insoluble dans l'eau.

— *Constitution de l'acide glycérophosphorique.* L'acide *glycérophosphorique* $C^3H^9PO^6$ peut être considéré comme de la diglycérine dont un radical glycéryle triatomique aura été remplacé par un radical également triatomique, le phosphoryle $(PO)'''$. La formule rationnelle est donc $(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right.$ Cette formule démontre que l'acide *glycérophosphorique* est tétratomique et $(PO)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ OH \\ OH \end{matrix} \right.$ bibasique; tétratomique, parce qu'il renferme quatre oxhydryles OH; bibasique, parce que sur les quatre oxhydryles deux, attachés au radical $(C^3H^5)'''$ de la glycérine, sont alcooliques, tandis que les deux autres, attachés au radical phosphoryle $(PO)'''$, sont doués de propriétés acides. De fait, l'analyse des glycérophosphates a démontré, comme nous l'avons vu, la bibasicite de l'acide *glycérophosphorique*.

GLYCÉROSULFATE s. m. (gli-sé-ro-sul-fa-te — de *glycérique* et de *sulfate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glycérosulfurique avec une base.

— **Encycl.** V. GLYCÉROSULFURIQUE.

GLYCÉROSULFURIQUE adj. (gli-sé-ro-sul-fu-ri-ke — de *glycérique* et *sulfurique*). Chim. Sel dit d'un acide conjugué qui renferme les éléments de l'acide sulfurique et de la glycérine, moins les éléments de l'eau.

— **Encycl.** I. DÉFINITION. L'acide *glycérosulfurique* représente une molécule de glycérine, plus une molécule d'acide sulfurique, unies avec élimination d'une molécule d'eau. Sa formule brute est $C^3H^8SO^6$. Il doit être et est nécessairement monobasique; en effet, pour expliquer la formation de ce corps, on doit admettre que la glycérine perd OH et l'acide sulfurique H. L'oxygène de l'acide sulfurique, auquel était uni primitivement l'hydrogène éliminé, présente un centre d'attraction libre et s'unit, par ce centre d'attraction, à l'atomicité devenue vacante dans la molécule de glycérine par suite de l'élimination d'un oxhydryle OH; il en résulte le composé

$$\begin{matrix} (C^3H^5)''' \\ (SO^2)'' \end{matrix} \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ O'' \\ OH \end{matrix} \right. = C^3H^8SO^6.$$

Ce composé, qui n'est autre que l'acide *glycérosulfurique*, renferme trois oxhydryles; il est triatomique. Mais, de ces trois oxhydryles, deux, ceux qui sont unis au radical (C^3H^5), appartenaient primitivement à la glycérine et ont des propriétés alcooliques. Un seul, celui qui est uni au radical $(SO^2)''$, appartenait à l'acide sulfurique, et jouit par conséquent de propriétés acides. L'acide *glycérosulfurique* est donc monobasique en même temps que triatomique; c'est en effet ce que confirme l'analyse de ses sels.

— II. PRÉPARATION. Cet acide prend naissance dans l'action de l'acide sulfurique concentré sur la glycérine. On mêle 1 partie de glycérine avec 2 parties d'acide sulfurique; après que la masse est refroidie, on la dissout dans l'eau, on sature la liqueur avec de la chaux, on la filtre et on l'évapore à consistance sirupeuse; par le refroidissement le glycérosulfate de chaux se dépose en cristaux; on précipite la chaux par une quantité équivalente d'acide oxalique, et l'on filtre le liquide.

Comme il est fort difficile d'employer une quantité exactement équivalente d'acide oxalique et de ne pas mettre un léger excès de l'un ou de l'autre précipitant, le mieux, pour obtenir l'acide *glycérosulfurique* pur, consiste à précipiter le sel de chaux par un excès d'acide oxalique, à filtrer et à faire digérer la liqueur limpide par un léger excès de litharge. Il se forme un oxalate de plomb insoluble et du glycérosulfate de plomb soluble. On filtre, et l'on se trouve ainsi complètement débarrassé de l'excès d'acide oxalique. On n'a plus qu'à précipiter la dissolution du glycérosulfate de plomb par l'acide sulfhydrique et à filtrer.

—III. PROPRIÉTÉS. L'acide *glycérosulfurique* ainsi préparé en solution aqueuse se présente sous la forme d'un liquide incolore, inodore et très-acide. Il est tellement instable qu'il se décompose en acide sulfurique et glycérine lorsqu'on cherche à le concentrer, même dans le vide, à quelques degrés au-dessous de 0°, et alors même qu'on ne pousse pas l'évaporation jusqu'au point de le priver d'eau entièrement.

— IV. GLYCÉROSULFATE. La solution aqueuse de l'acide *glycérosulfurique* décompose les carbonates avec effervescence; les glycérosulfates se décomposent avec facilité et sont extrêmement solubles dans l'eau. Les sels de potassium et de calcium donnent, à la distillation, de l'anhydryle sulfureux, de l'acroléine et des produits de décomposition secondaires.

— *Sel de baryum.* Il se décompose avec production de glycérine et de sulfate de baryte, lorsqu'on chauffe sa solution avec un excès de baryte, même au-dessous de 100°.

— *Sel de calcium* $(C^3H^7SO^6)^2Ca''$. Il se présente sous la forme d'aiguilles incolores d'une saveur amère. Il commence à se décomposer entre 140° et 150°, en émettant une odeur intolérable de suif distillé; chauffé plus fort, il laisse un résidu charbonneux d'abord, et finalement un résidu de sulfate de chaux. La solution aqueuse de ce sel résiste à l'action de l'eau de chaux, à la température ordinaire, mais il suffit de la faire bouillir pendant quelque temps avec ce réactif, pour qu'elle laisse déposer du sulfate de chaux, tandis que de la glycérine reste en dissolution dans la liqueur. L'eau dissout un peu plus que son poids de glycérosulfate calcique, mais l'alcool et l'éther ne dissolvent point ce sel.

— *Sels de plomb et d'argent.* L'un et l'autre sont solubles dans l'eau.

— V. APPENDICE. Il est fort possible que les acides obtenus par M. Dulk d'un côté, et par M. Chevreul de l'autre, en faisant agir l'acide sulfurique sur l'huile d'olive, et qui ont reçu, celui de M. Dulk le nom d'acide sulfoléeux, et celui de M. Chevreul le nom d'acide sulfadipique, ne soient en réalité qu'un seul et même acide identique avec l'acide *glycérosulfurique*.

GLYCÉROTARTRATE s. m. (gli-sé-ro-tar-tra-te — de *glycérique* et de *tartrate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glycérotartrique avec une base.

— **Encycl.** V. GLYCEROTARTRIQUE.

GLYCÉROTARTRIQUE adj. (gli-sé-ro-tar-tri-ke — de *glycérique* et de *tartrique*). Chim. Se dit d'une série d'acides dérivés de la glycérine et de l'acide tartrique.

— **Encycl.** I. MODE DE FORMATION. En faisant agir la glycérine sur l'acide tartrique en proportions différentes et à des températures variables, on a pu obtenir quatre acides, qui tous proviennent de l'union de l'acide tartrique avec la glycérine, union qui s'accompagne d'une élimination d'eau. Ces acides sont tous des produits condensés. Ce sont:

L'acide *glycérotartrique*

$$C^7H^{12}O^8 = \underset{\text{Glycérine.}}{C^3H^8O^3} + \underset{\text{Acide tartrique.}}{C^4H^6O^6} - \underset{\text{Eau.}}{H^2O};$$

L'acide glycéroditartrique

$$C^{11}H^{16}O^{13} = C^3H^8O^3 + 2\,(C^4H^6O^6) - 2H^2O;$$

L'acide épiglycéroditartrique

$$C^{11}H^{14}O^{12} = C^3H^8O^3 + 2(C^4H^6O^6) - 3H^2O;$$

L'acide glycérotritartrique

$$C^{15}H^{22}O^{19} = C^3H^8O^3 + 3(C^4H^6O^6) - 2H^2O.$$

Le premier de ces acides a été découvert par Berzélius, les autres l'ont été par M. Desplats.

— II. ACIDE GLYCÉROTARTRIQUE.

$$C^7H^{12}O^8 = \left\{ \begin{matrix} (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right. \\ O'' \\ (C^2H^2.CO)^{IV} \left\{ \begin{matrix} CO.OH \\ OH \\ OH \end{matrix} \right. \end{matrix} \right.$$

— *Constitution.* L'acide *glycérotartrique* dérive de la glycérine et de l'acide tartrique, par combinaison de 1 molécule de chacun de ces corps et élimination de 1 molécule d'eau. On doit admettre que la glycérine perd 1 atome d'hydrogène et que l'acide perd 1 molécule d'oxhydryle, ou réciproquement, et

que l'atome d'oxygène privé de l'hydrogène, et devenu libre par une de ses atomicités, s'attache à l'atomicité de l'autre corps réagissant, devenue libre également par l'élimination de l'oxhydryle. Quant à l'hydrogène H et à l'oxhydryle OH éliminés, ils se réunissent pour former de l'eau, H^2O.

On pourrait donc représenter la constitution de l'acide *glycérotartrique* par la formule

$$\begin{array}{r} (C^4H^2O^2)^{IV} \\ (C^3H^5)''' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} (OH)^3 \\ O'' \\ (OH)^2 \end{array} \right.$$

mais une difficulté se présente : l'acide tartrique n'a pas une basicité égale à son atomicité ; il possède deux oxhydryles unis au carbonyle CO, c'est-à-dire doués de propriétés acides, et deux oxhydryles unis au groupe CH, c'est-à-dire doués de propriétés alcooliques. Pour représenter cette constitution par des formules, on écrit l'acide tartrique

$$(C^2H^2)^{IV} \left\{ \begin{array}{l} CO.OH^{\alpha} \\ CO.OH^{\alpha} \\ OH^{\beta} \\ OH^{\beta} \end{array} \right.$$

Or, il n'est pas indifférent que, dans l'union de l'acide tartrique et de la glycérine, l'oxhydryle éliminé soit un des oxhydryles β ou un des oxhydryles α. Dans le premier cas, si c'est un oxhydryle β, c'est-à-dire alcoolique, qui est éliminé, les deux oxhydryles α resteront, et, comme ils sont tous les deux doués de propriétés acides, l'acide *glycérotartrique* sera bibasique. Si, au contraire, c'est un des oxhydryles α qui est éliminé, il n'en restera plus qu'un et le produit sera monobasique. Comme c'est le dernier cas qui se réalise, qu'en effet l'acide *glycérotartrique* est monobasique, nous devons donc, dans notre formule de constitution, montrer que le résidu

$$\left[C^3H^5 \left\{ \begin{array}{l} (OH)^2 \\ O'' \end{array} \right. \right]'$$

de la glycérine est combiné avec le résidu

$$\left[(C^2H^2)^{IV} \left\{ \begin{array}{l} C''O \\ CO.OH \\ OH \\ OH \end{array} \right. \right]'$$

de l'acide tartrique, résidu que l'on peut encore écrire

$$\left[(C^2H^2.CO)^{IV} \left\{ \begin{array}{l} CO.OH \\ OH \\ OH \end{array} \right. \right]'$$

pour simplifier. L'acide *glycérotartrique* devient alors, comme nous l'avons établi plus haut,

$$\begin{array}{r} (C^3H^5)''' \\ \\ (C^2H^2.CO)^{IV} \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ CO.OH \\ OH \\ OH \end{array} \right.$$

Cette formule montre que l'acide *glycérotartrique* est pentatomique, puisqu'il renferme cinq oxhydryles, et monobasique, puisqu'un seul de ces oxhydryles est doué de propriétés acides, c'est-à-dire uni au carbonyle CO.

— *Préparation.* On chauffe une molécule de glycérine avec une molécule d'acide tartrique en poudre fine à 150°, ou encore on chauffe à 100°, pendant 40 heures, des poids égaux de ces deux corps. Par le refroidissement, le mélange se prend en une masse visqueuse, déliquescente, inodore, d'une saveur acide légère, mais manifeste. Cette masse est également soluble dans l'alcool et dans un mélange d'alcool et d'éther, mais ne se dissout pas dans l'éther pur. A l'état sirupeux, l'acide *glycérotartrique* peut être conservé pendant longtemps sans subir d'altération. Ni l'acétate ni le carbonate de potasse ne font naître de précipité de bitartrate potassique quand on les ajoute en petite quantité à la solution.

Sous l'influence d'une quantité d'eau un peu forte, cet acide se résout, au contraire, en acide tartrique et en glycérine. Cette décomposition devient surtout rapide sous l'influence de la chaleur ; mais il suffit d'évaporer la liqueur et de porter le résidu à 150° pour que l'acide *glycérotartrique* se reproduise.

— III. Glycérotartrates. L'acide *glycérotartrique* chasse l'acide carbonique des carbonates alcalins et alcalino-terreux, en formant des sels solubles d'un aspect gommeux et que l'alcool, dans lequel ils ne se dissolvent pas, précipite de leurs solutions aqueuses. Ils sont insipides. Dissous dans une grande quantité d'eau, ces sels se décomposent par l'évaporation, en donnant un tartrate acide et de la glycérine. Cette décomposition est beaucoup facilitée par l'addition d'une base capable d'amener l'acide tartrique à l'état de tartrate neutre. Le sel barytique renferme

$$(C^7H^{11}O^8)^2Ba''$$

et le sel calcique

$$[(C^7H^{11}O^8)^2Ca'']^2 + 3\ aq.$$

Pour préparer ce dernier, on sature l'acide brut dissous dans l'eau par du carbonate de chaux, on évapore pour laisser se déposer une certaine quantité de tartrate de chaux, on filtre et on précipite par l'alcool ; le glycérotartrate de chaux se sépare alors sous la forme d'une masse visqueuse, qui s'attache aux parois du vase si l'on agite. On redissout dans l'eau cette masse visqueuse, on la filtre pour la débarrasser des traces de tartrate de chaux qu'elle contient encore, et on l'évapore à une douce chaleur. Le résidu est solide, incolore et semblable à du verre. Quand il est bien sec, il est fragile ; il n'est pas déliquescent, et il renferme de l'eau dont on ne peut pas le priver sans amener sa décomposition.

— IV. Acide glycéroditartrique.

$$C^{11}H^{16}O^{13} = \begin{array}{r} (C^2H^5)''' \\ \\ (C^2H^2.CO)^{IV} \\ \\ (C^2H^2.CO)^{IV} \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ CO.OH \\ OH \\ O'' \\ CO.OH \\ OH \\ OH \end{array} \right.$$

Cet acide est heptatomique et bibasique, comme cela ressort de la formule de constitution. On l'obtient en chauffant à 100° pendant cinquante heures des poids égaux de glycérine et d'acide tartrique, ainsi qu'un peu d'eau. Les sels *calcique* et *barytique* ont été analysés.

— V. Acide épiglycéroditartrique

$$C^{11}H^{14}O^{12}.$$

C'est le premier anhydride de l'acide précédent. L'élimination d'une molécule d'eau se fait aux dépens d'un oxhydryle acide et d'un oxhydryle non acide, d'où il résulte que le produit est monobasique, comme cela est prouvé par l'analyse de ses sels *barytique* et *calcique*. On obtient l'acide épiglycéroditartrique en chauffant des poids égaux de glycérine et d'acide tartique à 140°.

— VI. Acide glycérotritartrique.

$$C^{15}H^{22}O^{19} = \begin{array}{r} (C^3H^5)''' \\ \\ (C^2H^2.O)^{IV} \\ \\ (C^2H^2.CO)^{IV} \\ \\ (C^2H^2.CO)^{IV} \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ CO.OH \\ CO.OH + aq. \\ O'' \\ CO.OH \\ OH \\ O'' \\ CO.OH \\ OH \\ OH \end{array} \right.$$

On obtient cet acide en chauffant 1 partie de glycérine avec 20 parties d'acide tartrique à 140°, ou 1 partie d'acide glycéroditartrique avec 15 parties d'acide tartrique pendant trente heures. Il est tétrabasique, ce qu'exprime la formule que nous en donnons ; mais cette formule de constitution montre aussi que la formule brute est, non $C^{15}H^{22}O^{19}$, mais $C^{15}H^{20}O'^8 + H^2O$.

GLYCÉROTRITARTRIQUE (acide). V. glycérotartriques (acides).

GLYCÉRYLE s. m. (gli-sé-ri-le — de *glycérine*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Nom donné au radical qui fonctionne dans la glycérine et ses dérivés.

— **Encycl.** I. Définition. Le *glycéryle* est un de ces radicaux d'atomicité impaire qui ne peuvent jamais être isolés. Il a pour formule C^3H^5. Il est triatomique. Tantôt, comme dans les composés glycériques, il est saturé, c'est-à-dire qu'il fonctionne avec son atomicité maxima ; tantôt, comme dans les composés allyliques, il fonctionne comme monovalent. On lui donne alors le nom d'allyle. Lorsqu'on cherche à l'isoler, il se double et fournit le diallyle C^6H^{12}, qui n'est autre chose qu'un homologue et un polymère de l'éthylène. Nous n'avons pas à nous occuper ici du *glycéryle* monovalent, c'est-à-dire de l'allyle ; mais nous avons à parler du *glycéryle* proprement dit, c'est-à-dire du *glycéryle* trivalent.

Le *glycéryle* est la base de la glycérine, des glycérines condensées ou polyglycérines, et des éthers glycériques ou glycérides. La glycérine et les glycérides ont été déjà étudiés ; nous n'avons donc à nous occuper ici que des glycérines condensées.

— II. Glycérines condensées. On sait que, les radicaux polyatomiques ayant la propriété de s'accumuler dans les molécules, les hydrates polyatomiques peuvent, par suite de cette propriété, s'unir à eux-mêmes en éliminant $n - 1$ molécules d'eau pour chaque quantité de n molécules qui s'unissent ; il en résulte que 2, 3, 4, ..., n molécules de glycol ou de glycérine peuvent s'unir entre elles en perdant 1, 2, 3, ..., $n - 1$ molécules d'eau et former ainsi des glycols ou des glycérines condensées. Il est à remarquer que les glycols renferment seulement 2 atomes d'hydrogène typique, 2 molécules de glycol en renfermant 4, et que, si pour s'unir elles en perdent 2 à l'état d'eau, le produit condensé contiendra 2 atomes d'hydrogène typique comme le glycol simple ; et, comme le même raisonnement est valable quel que soit le degré de la condensation, on peut établir que les glycols condensés, comme les glycols simples, renferment toujours 2 et jamais plus de 2 atomes d'hydrogène typique. Avec la glycérine et ses dérivés condensés, il n'en est plus de même. Chaque degré de condensation renferme 1 atome d'hydrogène de plus que le degré immédiatement inférieur. En effet, si 1 molécule de glycérine contient 3 atomes d'hydrogène typique, 2 molécules en contiendront 6. Si de 6 on en enlève 2 à l'état d'eau, il en restera 4, tandis que la glycérine n'en contenait que 3. De même 1 molécule de diglycérine renfermant 4 atomes d'hydrogène typique et 1 molécule de glycérine en renfermant 3, on a $4 + 3 = 7$. Si de ce nombre on enlève 2 d'hydrogène à l'état d'eau, afin de souder la glycérine à la diglycérine pour obtenir la triglycérine, on a $7 - 2 = 5$. La triglycérine renferme donc 5 atomes d'hydrogène typique, tandis que la diglycérine n'en renfermait que 4.

Il faut admettre, pour se rendre compte de la formation de ces produits condensés, que 2 molécules d'un hydrate polyatomique perdent l'un un oxhydryle et l'autre un hydrogène pour former de l'eau, et que l'oxygène de la molécule qui a perdu l'hydrogène se soude, par son centre d'attraction devenu libre, au centre d'attraction devenu également libre du radical de la molécule qui a perdu son oxhydryle, de telle façon que les deux molécules se trouvent réunies en une. Les formules suivantes montrent bien ce mode de formation

$$\underset{\text{Glycérine.}}{\left[(C^3H^5)''' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ (OH)^{\alpha} \end{array} \right. \right]_1} + \underset{\text{Glycérine.}}{\left[(C^3H^5)''' \left\{ \begin{array}{l} OH^{\alpha} \\ OH \\ OH \end{array} \right. \right]_2}$$

$$= \underbrace{(OH)^{\alpha}.H^{\alpha} = H^2O}_{\text{Eau.}} + \underset{\text{Diglycérine.}}{\begin{array}{r} (C^3H^5)''' \\ \\ (C^3H^5)''' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ OH \\ OH \end{array} \right.}$$

Comme on le voit, la molécule 1 a perdu son oxhydryle $(OH)^{\alpha}$ et une atomicité du radical $(C^3H^5)'''$ est devenue libre ; de même l'hydrogène α de la molécule 2 s'est séparé et s'est porté sur l'oxhydryle $(OH)^{\alpha}$ pour former de l'eau. Il s'en est suivi que l'oxygène primitivement uni à cet atome d'hydrogène a cessé d'être saturé et s'est collé au centre d'attraction du radical

$$(C^3H^5)'''$$

devenu libre dans la molécule 1 par suite de la perte de l'oxhydryle

$$(OH)^{\alpha}.$$

Le résultat est la molécule de diglycérine

$$(C^3H^5)'''^2.(OH)^4.$$

La même théorie s'applique à la formation des produits de condensation supérieurs à deux, aussi bien dans les glycérines que dans les glycols. En désignant un glycol par la formule

$$R'' \begin{array}{l} OH \\ OH \end{array}$$

et une glycérine par la formule

$$R''' \begin{array}{l} OH \\ OH \\ OH \end{array}$$

on a pour les divers glycols et les diverses glycérines condensées les formules suivantes :

$$\underset{\text{Glycol.}}{R'' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \end{array} \right.}, \quad \underset{\text{Glycol deux fois condensé.}}{\begin{array}{r} R'' \\ R'' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ O'' \\ OH \end{array} \right.}, \quad \underset{\text{Glycol trois fois condensé.}}{\begin{array}{r} R'' \\ R'' \\ R'' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ O'' \\ O'' \\ OH \end{array} \right.}, \ \ldots\ldots\ldots, \quad \underbrace{\begin{array}{r} R'' \\ R'' \\ \vdots \\ R'' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ O'' \\ O'' \\ O'' \\ OH \end{array} \right. = R''^nO^{n-1}(OH)^2}_{\text{Glycol } n \text{ fois condensé.}}$$

$$\underset{\text{Glycérine.}}{R''' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH, \\ OH \end{array} \right.} \quad \underset{\text{Diglycérine.}}{\begin{array}{r} R''' \\ \\ R''' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'', \\ OH \\ OH \end{array} \right.} \quad \underset{\text{Triglycérine.}}{\begin{array}{r} R''' \\ \\ R''' \\ \\ R''' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ OH, \\ O'' \\ OH \\ OH \end{array} \right.} \ \ldots\ldots\ldots, \quad \underbrace{\begin{array}{r} R''' \\ \\ R''' \\ \vdots \\ R''' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ OH \\ O'' \\ O'' \\ OH \\ OH \end{array} \right. = R'''^nO^{n-1}(OH)^{2+n}}_{\text{Glycérine } n \text{ fois condensée.}}$$

Jusqu'à ce jour on ne connaît que deux degrés de condensation de la glycérine, la diglycérine et la triglycérine, dont la découverte est due à M. Lourenço. Nous allons passer en revue les modes de formation et les propriétés de ces corps.

— *Modes de formation.* Les glycérines condensées n'ont été préparées jusqu'à ce jour que par un seul procédé. Ce procédé consiste à traiter à chaud un mélange de mono et de dichlorhydrine par la glycérine. La dichlorhydrine se convertit d'abord en monochlorhydrine, et celle-ci, en réagissant sur la glycérine simple ou sur la diglycérine déjà produite, fournit la diglycérine et la triglycérine.

Première phase de la réaction.

$$\underset{\text{Dichlorhydrine.}}{\left((C^3H^5)''' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ Cl \\ Cl \end{array} \right. \right)} + \underset{\text{Glycérine.}}{\left((C^3H^5)''' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ OH \end{array} \right. \right)}$$

$$= 2 \underset{\text{Monochlorhydrine.}}{\left((C^3H^5)''' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ Cl \end{array} \right. \right)}$$

Deuxième phase de la réaction.

$$\underset{\text{Glycérine.}}{\left((C^3H^5)''' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ OH \end{array} \right. \right)} + \underset{\text{Monochlorhydrine.}}{\left((C^3H^5)''' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ Cl \end{array} \right. \right)}$$

$$= \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl} + \underset{\text{Diglycérine.}}{\left(\begin{array}{r} (C^3H^5)''' \\ \\ (C^3H^5)''' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ OH \\ OH \end{array} \right. \right)}$$

Troisième phase de la réaction.

$$\underset{\text{Diglycérine.}}{\left(\begin{array}{r} (C^3H^5)''' \\ \\ (C^3H^5)''' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ OH \\ OH \end{array} \right. \right)} + \underset{\text{Monochlorhydrine.}}{\left((C^3H^5)''' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ Cl \end{array} \right. \right)}$$

$$= \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl} + \underset{\text{Triglycérine.}}{\left(\begin{array}{r} (C^3H^5)''' \\ \\ (C^3H^5)''' \\ \\ (C^3H^5)''' \end{array} \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH \\ O'' \\ OH \\ O'' \\ OH \\ OH \end{array} \right. \right)}$$

L'acide chlorhydrique qui prend naissance dans ces réactions convertit une nouvelle quantité de glycérine en monochlorhydrine, laquelle, au contact d'une nouvelle quantité de glycérine libre ou d'alcool diglycérique, produit de nouveau de la diglycérine ou de la triglycérine, la réaction pouvant se continuer indéfiniment ainsi sans qu'on puisse dire jusqu'à ce jour où s'arrêterait la condensation. M. Lourenço a isolé les alcools diglycérique et triglycérique par la distillation fractionnée dans le vide.

— *Propriétés.* Les propriétés de ces corps ont été très-peu étudiées. Il n'est cependant pas douteux que ce ne soient là de véritables alcools susceptibles d'être éthérifiés. En effet, dans la préparation de ces corps on obtient, en même temps que les alcools libres, les éthers monochlorhydriques et dichlorhydriques de l'alcool diglycérique. Sous l'influence de la potasse, l'éther monochlorhydrique perd HCl et donne un premier anhydride de l'alcool diglycérique

$$\underset{\text{Chlorhydrine diglycérique.}}{(C^3H^{5'''})^2O''.(OH)^3.Cl} - \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl}$$

$$= \underbrace{(C^3H^{5'''})^2.O''^2.(OH)^2 = C^6H^{12}O^4}_{\text{Premier anhydride de l'alcool diglycérique.}}$$

M. Berthelot, en faisant agir l'acide iodhydrique sur la glycérine, a obtenu, au lieu de l'iodhydrine normale, une iodhydrine anomale. Cette iodhydrine n'est autre que l'éther monoiodhydrique du premier anhydride diglycérique fonctionnant comme alcool, c'est-à-dire dérivé de cet anhydride par la substitution de I à OH. Sa formule est donc

$$(C^3H^{5'''})^2.O''^2.(OH).I.$$

Traité par la potasse, ce corps perd 1 molécule d'acide iodhydrique et se convertit en un deuxième anhydride diglycérique ou anhydride définitif (qui ne renferme plus d'oxhydryle) $(C^3H^{5'''})^2O^3$.

Dans la série des glycols, dont les produits de condensation sont diatomiques comme l'alcool simple, à chaque glycol simple ou condensé correspond un seul anhydride. Au contraire, les glycérines condensées, qui ont toutes une atomicité supérieure à deux, peuvent fournir chacune plusieurs anhydrides, en doublant ou sans doubler leur molécule suivant qu'elles renferment un nombre d'oxhydryles pair ou impair.

Il est à remarquer que dans les glycols, comme dans les glycérines, les premiers anhydrides dérivés des produits condensés de divers degrés sont tous polymères du premier anhydride de l'alcool simple. Ainsi l'on a pour les glycols

$$\underset{\text{Glycol.}}{C^2H^{4''}.(OH)^2} \qquad \underset{\text{Glycol diéthylénique.}}{(C^2H^{4''})^2O.(OH)^2}$$

$$\underset{\text{Premier anhydride.}}{C^2H^4.O''} \quad \underbrace{(C^2H^{4''})^2O''^2 = C^4H^8O^2 = 2(C^2H^4O)}_{\text{Premier anhydride du glycol diéthylénique.}}$$

et pour les glycérines

$$\underset{\text{Glycérine.}}{(C^3H^{5'''})(OH)^3} \qquad \underset{\text{Diglycérine.}}{(C^3H^{5'''})^2.O''.(OH)^4}$$

$$\underbrace{(C^3H^{5'''})O''.(OH) = C^3H^6O^2}_{\text{Premier anhydride glycérique (glycide).}}$$

$$\underbrace{(C^3H^{5'''})^2O''^2(OH)^2 = C^6H^{12}O^4 = 2(C^3H^6O^2)}_{\text{Premier anhydride de l'alcool diglycérique.}}$$

On sait que l'acide phosphorique donne naissance à des produits condensés, à chacun desquels correspond un anhydride polymère du premier anhydride de l'acide phosphorique simple. C'est la découverte des glycols et des glycérines condensées qui, pour la première fois, a jeté quelque lumière sur ces composés minéraux que l'on concevait difficilement jusqu'alors et dont la constitution ne pouvait être déterminée que par analogie.

— III. APPENDICE AUX POLYGLYCÉRINES. *Action des acides polybasiques sur la glycérine.* Lorsque la glycérine est soumise à l'action d'un acide polybasique, les deux corps s'unissent en éliminant de l'eau. Les produits formés appartiennent à un type plus condensé que chacun de leurs générateurs, et possèdent des propriétés acides. Ce sont de véritables produits de condensation analogues aux polyglycérines dont les radicaux *glycéryles* auraient été en partie remplacés par les radicaux des acides employés. (Pour plus de détails, voyez les mots GLYCÉROPHOSPHORIQUE, GLYCÉROSULFURIQUE et GLYCÉROTARTRIQUE.)

GLYCÉRYL-HYDORAMINE s. f. (gli-sé-ri-li-do-ra-mi-ne — de *glycéryle;* du gr. *hudôr*, eau, et de *amine*). Chim. Syn. de GLYCÉRAMINE.

GLYCIDE s. m. (gli-si-de — rad. *glycérine*). Chim. Nom donné au premier anhydride de la glycérine, corps qui n'a jamais été préparé à l'état de liberté, mais dont on connaît beaucoup de dérivés.

— **Encycl.** I. DÉFINITION. Le *glycide*, s'il était libre, aurait pour formule $(C^3H^5O)'OH$. Il fonctionnerait comme un alcool monoatomique. On doit donc rapporter à ce premier anhydride tous les corps qui en dérivent par la substitution d'un résidu halogénique d'acide à un seul oxhydryle OH; mais on ne saurait logiquement lui rapporter, comme l'a fait M. Reboul, les corps qui en dériveraient par la substitution de deux résidus halogéniques d'acide à deux oxhydryles. Il faudrait pour cela lui attribuer, en effet, la formule $(C^3H^4)''(OH)^2$. Or, un tel corps ne serait pas un anhydride de glycérine, puisqu'il ne renfermerait plus le radical glycéryle C^3H^5; ce serait un glycol non saturé de la série acrylique. Qu'un tel glycol ou des éthers de ce corps puissent prendre naissance au moyen des éthers glycériques, cela paraît *à priori* d'autant plus probable que la glycérine elle-même, en se déshydratant, fournit de l'acroléine; que ces corps puissent, dans certains cas, régénérer la glycérine, rien encore là-dedans qui doive nous étonner, puisque M. Wurtz a montré que l'on peut passer de la série allylique à la série glycérique. Mais, nous le répétons, il serait illogique de considérer les corps dérivés de l'allyléno-glycol comme dérivés d'un anhydride glycérique. Le premier anhydride glycérique, s'il était assez stable pour exister à l'état de liberté, comme cela a lieu pour les anhydrides des polyglycérines, répondrait à la formule $(C^3H^5O).OH$, et serait un véritable alcool monoatomique. S'il n'existe pas, c'est que, n'étant pas saturé et ayant une grande tendance à se saturer, il repasse, toutes les fois qu'on cherche à l'isoler, soit à l'état de glycérine, soit à l'état de composé glycérique.

Nous n'avons donc pas à nous occuper du *glycide* en lui-même, mais de ceux de ses dérivés qui sont bien connus, c'est-à-dire de ses éthers simples et de ses éthers alcooliques. Les éthers composés n'ont pas été préparés.

— II. ETHERS SIMPLES DU GLYCIDE. On connaît jusqu'à ce jour le *glycide chlorhydrique* ou *epichlorhydrine* $C^3H^5O.Cl$, le *glycide bromhydrique* ou *épibromhydrine* $C^3H^5O.Br$. et le *glycide iodhydrique* $C^3H^5O.I$ ou *épiiodhydrine*.

— *Epichlorhydrine* ou *glycide chlorhydrique. Préparation.* L'épichlorhydrine

$$C^3H^5O.Cl = (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ Cl \end{matrix} \right.$$

s'obtient par l'action des alcalis sur la dichlorhydrine. Pour la préparer, on mélange 5 volumes de glycérine, que l'on chauffe à 170° pour la dessécher, avec 4 volumes d'acide acétique cristallisable; on maintient le tout à 100°, et l'on fait passer à travers le mélange un courant d'acide chlorhydrique gazeux très-sec jusqu'à saturation. Quand le gaz cesse d'être absorbé, on soumet le produit à la distillation fractionnée, et l'on recueille ce qui passe entre 180 et 220°. Le liquide ainsi recueilli est un mélange de dichlorhydrine, d'acétochlorhydrine et d'acétodichlorhydrine. Tel quel, il peut être immédiatement employé à la préparation de l'épichlorhydrine sans qu'il soit besoin de le purifier au préalable. A cet effet, on dissout 350 grammes de potasse caustique dans la moindre quantité d'eau possible, et on l'ajoute à 500 grammes du produit distillé. Il faut faire les additions de potasse par petites quantités successives, agiter après chaque addition et laisser refroidir avant de recommencer. Quand cette première partie de l'opération est terminée, on laisse reposer le tout pendant une ou deux heures; on décante ensuite le liquide huileux qui flotte à la surface, on le dessèche et on le soumet à la distillation fractionnée. Deux ou trois rectifications suffisent pour donner de l'épiclorhydrine pure. M. Naquet a observé (inédit) que, si on laisse s'échauffer le mélange pendant l'action de la potasse, il se produit en même temps que l'épichlorhydrine un produit extrêmement volatil qu'il n'a pas analysé.

Propriétés. L'épichlorhydrine est un liquide mobile, d'une densité de 1,94 à 11°. Elle bout entre 118 et 119°. Son odeur rappelle celle du chloroforme, quoique plus piquante; sa saveur est sucrée; elle a un arrière-goût brûlant; elle brûle avec une flamme brillante, fuligineuse et bordée de vert. L'eau ne la dissout presque pas, mais retient avec énergie le peu qu'elle en dissout. L'alcool et l'éther y sont miscibles en toutes proportions. La densité de vapeur de ce corps a été trouvée égale à 3,21; le calcul exigerait 3,19.

Réactions. 1° *Action des hydracides.* Les hydracides se combinent directement avec le *glycide* chlorhydrique en donnant un éther simple secondaire de la glycérine, qui renferme 2 atomes d'un même métalloïde halogène ou de deux métalloïdes halogènes différents.

$$C^3H^5O.Cl \quad + \quad HBr \quad = \quad (C^3H^5)'''OH.ClBr.$$

Epichlorhydrine. — Acide bromhydrique. — Dichlorhydrobromhydrine glycérique.

Chauffé avec de l'iodure de potassium sec, le *glycide* chlorhydrique échange son chlore contre de l'iode et se transforme en *glycide* iodhydrique, dont nous étudierons plus loin les propriétés.

2° *Action des oxacides.* Les oxacides, comme les hydracides, se combinent avec le *glycide* chlorhydrique; seulement, tandis qu'avec ceux-ci la combinaison se fait à froid, avec ceux-là elle exige l'action de la chaleur. Le produit est un éther secondaire de la glycérine, qui renferme un radical halogène simple et un résidu halogénique d'acide oxygéné.

$$C^3H^5O.Cl \quad + \quad C^2H^3O.OH$$

Epichlorhydrine. — Acide acétique.

$$= \quad C^3H^5)'''(OC^2H^3O)'.Cl.OH$$

Acétochlorhydrine glycérique.

Le produit ainsi obtenu, traité par un alcali, perd la molécule d'acide qui s'était ajoutée à l'épichlorhydrine et régénère l'épichlorhydrine elle-même.

3° *Action de l'acide hypochloreux.* Lorsqu'on fait agir l'acide hypochloreux sur l'épichlorhydrine, on obtient, non plus un éther de glycérine, mais l'éther simple secondaire d'un alcool tétratomique, la propylphycite $C^3H^8O^4$.

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ Cl \end{matrix} \right. \quad + \quad Cl.OH \quad = \quad (C^3H^4)^{IV} \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ Cl \\ Cl \end{matrix} \right.$$

Epichlorhydrine. — Acide hypochloreux. — Dichlorhydrine de la propylphycite.

4° *Action des alcools.* Les différents alcools sont également capables de s'unir avec l'épichlorhydrine en produisant des éthers chlorhydro-alcooliques de la glycérine.

$$C^3H^{5'''} \left\{ \begin{matrix} O'' \\ Cl \end{matrix} \right. \quad + \quad C^2H^5.OH \quad = \quad (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} O.C^2H^5 \\ O.H \\ Cl \end{matrix} \right.$$

Epichlorhydrine. — Alcool. — Ethylchlorhydrine glycérique.

Ces éthers chlorhydro-alcooliques, soumis à l'action de la potasse, perdent de l'acide chlorhydrique, et, au lieu de reproduire l'épichlorhydrine, ils donnent un éther alcoolique du *glycide*.

5° *Action de l'eau.* L'eau se fixe directement sur l'épichlorhydrine et produit de la monochlorhydrine glycérique.

$$C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ Cl \end{matrix} \right. \quad + \quad H^2O \quad = \quad C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ Cl \end{matrix} \right.$$

Epichlorhydrine. — Eau. — Monochlorhydrine glycérique.

Cette réaction exige l'emploi d'une température de 120° environ. Elle fournit l'unique moyen de préparer de la monochlorhydrine pure.

— *Epibromhydrine* ou *glycide bromhydrique* $(C^3H^5)'''O''Br$. Elle se produit par l'action des alcalis sur la dibromhydrine, comme l'épichlorhydrine par l'action des alcalis sur la dichlorhydrine. C'est un liquide qui bout entre 138 et 140°. Elle se comporte exactement comme l'épichlorhydrine avec l'eau, les alcools, les oxacides et les hydracides.

— *Epiiodhydrine* ou *glycide iodhydrique*

$$(C^3H^5)'''.O''I.$$

L'acide iodhydrique et l'iodure de phosphore ne donnant ni l'un ni l'autre de l'iodhydrine normale lorsqu'on les fait agir sur la glycérine, il est évident que l'on ne peut obtenir le *glycide* iodhydrique par le même procédé que ses congénères, le *glycide* chlorhydrique et le *glycide* bromhydrique. Mais on réussit à l'obtenir en chauffant à 100°, dans un tube scellé, de l'épichlorhydrine et de l'iodure de potassium, parfaitement desséchés l'un et l'autre. Après refroidissement, on soumet le produit à l'action d'une petite quantité d'eau froide qui dissout le chlorure de potassium formé et l'excès d'iodure potassique. Il reste alors un liquide plus lourd que l'eau que l'on dessèche avec du chlorure de calcium et que l'on soumet ensuite à la distillation fractionnée.

L'épiiodhydrine bout entre 160 et 180°. C'est un liquide mobile, éthéré, d'une odeur alliacée, d'une densité de 2,03 à 13°, insoluble dans l'eau et soluble en toutes proportions dans l'eau et l'alcool. Elle se combine avec l'eau, les alcools, les oxacides et les hydracides, comme ses deux congénères. Avec l'acide chlorhydrique, elle fournit un produit identique avec celui qui résulte de l'action de l'acide iodhydrique sur l'épichlorhydrine. L'acide iodhydrique la transforme en diiodhydrine glycérique et l'eau en monoiodhydrine. Ces deux corps n'ayant pu jusqu'à ce jour être obtenus directement au moyen de la glycérine, ce procédé est le seul qui nous permette de préparer les éthers iodhydriques normaux de cet alcool triatomique.

— III. ETHERS ALCOOLIQUES DU GLYCIDE. *Amylglycide*

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix} \right.$$

On le prépare en faisant agir la potasse sur l'amylchlorhydrine. On obtient d'abord l'amylchlorhydrine en chauffant pendant dix ou douze heures à 220° un mélange d'alcool amylique et de *glycide* chlorhydrique à volume égal. On distille ensuite le liquide huileux qui résulte de la réaction, et l'on agite avec de la potasse concentrée la portion de ce liquide qui passe à la distillation entre 225 et 260° et qui renferme l'amylchlorhydrine. Du chlorure de potassium se dépose, et il surnage une huile qu'on lave à grande eau, qu'on dessèche et qu'on distille en recueillant ce qui passe entre 180 et 220°, et en répétant plusieurs fois les rectifications.

L'*amylglycide* ainsi obtenu est un liquide mobile de 0,90 de densité à 20°. Son odeur rappelle les coings bien mûrs. Il est insoluble dans l'eau, bout à 188°, est inflammable et brûle avec une flamme brillante. Agité avec de l'acide chlorhydrique fumant, il se convertit en amylchlorhydrine par fixation de HCl. L'acide bromhydrique et l'acide iodhydrique agissent sur lui d'une manière semblable et produisent l'amylbromhydrine ou l'amyliodhydrine. Enfin, à 100°, dans des vases scellés à la lampe, l'eau convertit l'*amylglycide*

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ OC^5H'' \end{matrix} \right.$$

en amyl-glycérine

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OC^5H'' \\ OH \\ OH \end{matrix} \right. .$$

— IV. ETHYLGLYCIDE.

$$C^3H^{10}O^2 = (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ OC^2H^5 \end{matrix} \right.$$

Il résulte de l'action de la potasse sur l'éthylchlorhydrine. Lorsqu'on chauffe à 180° l'épichlorhydrine avec de l'alcool pour obtenir ce dernier composé, il se produit en même temps des quantités considérables de dichlorhydrine et de diéthyline, conformément à l'équation

$$2\left(C^3H^5 \left\{ \begin{matrix} O'' \\ Cl \end{matrix} \right. \right) \quad + \quad 2(C^2H^5.OH)$$

Epichlorhydrine. — Alcool.

$$= \quad (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OC^2H^5 \\ OC^2H^5 \\ OH \end{matrix} \right. \quad + \quad (C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ Cl \\ Cl \end{matrix} \right.$$

Diéthyline. — Dichlorhydrine.

La plus grande partie du liquide distille entre 188 et 189°, et le produit de la distillation donne, avec la potasse, une huile éthérée qui distille en majeure partie entre 126 et 130°. Cette huile est un mélange d'*éthylglycide* et d'épichlorhydrine provenant de la dichlorhydrine que contenait le liquide sur lequel a agi la potasse. Mais on peut le débarrasser presque entièrement de l'épichlorhydrine à laquelle l'*éthylglycide* est mélangé, au moyen d'une solution alcoolique de potasse.

L'*éthylglycide* est un liquide mobile d'une odeur éthérée légère, mais agréable. Il bout entre 128 et 129°. Sa densité est sensiblement la même que celle de l'eau. Il se dissout dans 4 ou 5 fois son volume d'eau froide et un peu plus facilement encore dans l'eau chaude. Le chlorure de calcium le sépare de la solution aqueuse. Ses réactions avec les acides chlorhydrique, bromhydrique et iodhydrique sont semblables à celles de l'*amylglycide*.

GLYCIMÈRE s. m. (gli-si-mè-re). Moll. Genre de mollusques acéphales.

— **Encycl.** Le genre *glycimère* renferme des mollusques à coquille bivalve, allongée, arrondie et bâillante à ses deux extrémités, un peu irrégulière, à deux valves égales, mais dont les deux moitiés sont fort inégales; l'extérieur est revêtu d'un épiderme épais, et présente des callosités; les sommets sont peu saillants, écorchés, et la charnière est dépourvue de dents. On connaît dans ce genre deux espèces, toutes deux marines; elles habitent les mers de Terre-Neuve. L'une d'elles, la *glycimère silique*, y est très-commune. On la trouve fréquemment dans le ventre des morues, et on l'emploie comme appât pour la pêche de ce poisson. Sa coquille est fort jolie et recherchée dans les collections.

GLYCINE s. f. (gli-si-ne — Du grec *glukus*, doux, d'où aussi *glukeros*, même sens; *glukutès*, douceur, *gleukos*, vin doux, *agleukès*, aigre, acerbe, amer). Chim. Oxyde de glucinium. ‖ Matière cristalline sucrée, trouvée dans le liquide que contient la noix du coco.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaseolées : *J'ai observé la* GLYCINE *tubéreuse dans les bois sablonneux de la Caroline.* (Bosc.)

— **Encycl.** Bot. Les *glycines* sont des plantes vivaces ou des sous-arbrisseaux à tiges droites ou grimpantes, portant des feuilles trifoliolées ou imparipennées, et des fleurs généralement grandes, quelquefois solitaires, mais le plus souvent réunies en grappes axillaires ou terminales. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces, qui habitent les régions chaudes ou tempérées. Les *glycines* sont de très-belles plantes d'ornement. On remarque surtout la *glycine* de Chine, à tige ligneuse, sarmenteuse, à feuilles pennées. C'est une superbe plante, qui forme la décoration la plus élégante, lorsqu'on la dirige le long de fils presque imperceptibles, pour en faire des guirlandes aériennes. Un seul pied porte quelquefois de 600 à 700 grappes de fleurs. Il est difficile d'imaginer rien de plus gracieux que ces grappes inclinées, longues de 20 à 25 centimètres, d'une couleur lilas plus ou moins foncée, et exhalant une odeur suave. Cette espèce supporte très-bien la pleine terre, dans nos contrées. On en voit un pied magnifique au jardin du Muséum, à Paris. La *glycine* à deux taches ou monophylle a une tige rameuse, ligneuse, grimpante, déliée, et des feuilles simples, obtuses, oblongues, mucronées. Ses fleurs, qui durent presque toute l'année, sont petites, disposées en grappes, d'un beau bleu violet, à étendard marqué de deux taches verdâtres. On la cultive en pleine terre, dans des serres tempérées. Elle se multiplie de graines et de boutures. La *glycine* à fleurs noires, à tige volubile, à feuilles ovales, simples ou trifoliolées, produit, en juin, des fleurs en grappes, d'un pourpre noir, à étendard relevé et marqué de jaune soufre à son milieu. La *glycine* frutescente ou haricot en arbre, originaire de la Caroline, est remarquable par ses longues grappes de fleurs violacées, qui s'épanouissent en été et durant tout l'automne. Quelques auteurs rapportent à ce genre, sous le nom de *glycine* tubereuse, une plante qui s'en rapproche beaucoup en effet. V. APIOS.

GLYCINÉ, ÉE adj. (gli-si-né — rad. *glycine*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre glycine.

— s. f. pl. Sous-tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre glycine.

GLYCINIUM s. m. (gli-si-ni-omm). Chim. Orthographe régulière, mais peu usitée, du mot GLUCINIUM.

GLYCINOÏDE adj. (gli-si-no-i-de — de *glycine*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à la glycine.

GLYCIQUE adj. (gli-si-ke — du gr. *glukos*, doux). Chim. Syn. de GLUCIQUE.

GLYCIS (Jean) ou **GLYCAS**, patriarche de Constantinople de 1316 à 1320. Il fut chargé d'une mission à Rome, se distingua par son savoir et par son éloquence, se vit contraint, par l'âge et par les infirmités, de se démettre de la dignité patriarcale, et alla terminer ses jours dans le monastère de Cynotissa. Glycis était un écrivain élégant et correct. On a de lui quelques écrits, notamment un traité sur quelques points importants de la grammaire, Περὶ ὀρθότητος συντάξεως, qui a été publié pour la première fois en 1839.

GLYCO s. m. (gli-ko — du gr. *glukos*, doux). Nom générique par lequel les Grecs modernes désignent diverses préparations sucrées.

— **Encycl.** Le *glyco* vient après le café dans le cérémonial hospitalier de l'Orient. Le mastic de Chio est du *glyco;* les confitures de cerises sont du *glyco;* le rahat-loukoum est un excellent *glyco*. C'est chez Dimitri, pâtissier, rue d'Hermès, qu'on mange le meilleur loukoum, le plus frais et le plus finement parfumé d'essence de rose. Les cabarets de la route du Pirée vendent de vieux morceaux de loukoum, qui ressemblent à des rognures de lard. Mais un maître de maison qui veut faire honneur à ses hôtes va chez Dimitri chercher quelques morceaux de cette pâte légère, transparente et fondante, qui rafraîchit délicieusement la bouche des fumeurs.

Le *glyco* est servi ordinairement par la maîtresse du logis ou par sa fille. Les confitures sont contenues dans un grand verre, où chacun puise tour à tour avec la même cuiller.

Après le *glyco*, votre hôte n'a plus rien à vous offrir qu'une poignée de main. La poignée de main est la chose dont les Grecs abusent le plus; ce qui se donne de poignées de main en un jour, seulement dans la ville d'Athènes, est incalculable. Le peuple entier est de l'avis du vieux poëte français qui disait :

Ce gage d'amitié plus qu'un autre me touche :
Un serrement de main vaut dix serments de bouche.

GLYCOCHOLATE s. m. (gli-ko-ko-la-te — rad. *glycocholique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glycocholique avec une base.

— **Encycl.** V. GLYCOCHOLIQUE.

GLYCOCHOLIQUE adj. (gli-ko-ko-li-ke — du gr. *glukos*, doux; *cholê*, bile). Chim. Se dit d'un acide appelé aussi ACIDE CHOLIQUE, et qui est un des principes de la bile du bœuf.

— **Encycl.** I. DÉFINITION. L'acide *glycocho-*

lique a pour formule $C^{26}H^{43}AzO^{6}$. Il existe dans la bile de bœuf, à l'état de sel de sodium. Il y est mêlé avec de petites quantités d'acide taurocholique, de cholestérine, de mucus et de substances colorantes. Ses propriétés et ses métamorphoses ont été étudiées par Strecker.

— II. PRÉPARATION. Deux méthodes peuvent conduire à l'extraction de l'acide *glycocholique* pur.

— *Première méthode.* On précipite la bile de bœuf fraîche par l'acétate neutre de plomb; on fait bouillir le précipité avec de l'alcool à 85 degrés centésimaux, et l'on filtre à chaud. La liqueur se trouble par le refroidissement. Quant au résidu, on achève de l'épuiser avec de l'alcool, et l'on réserve l'alcool qui a servi à ces lavages au traitement d'une nouvelle portion de précipité. On fait ensuite passer un courant d'acide sulfhydrique dans la solution alcoolique concentrée, jusqu'à ce que tout le plomb soit précipité à l'état de sulfure. On filtre, on lave le précipité avec une grande quantité d'eau; on mêle les eaux de lavage à la liqueur, jusqu'à ce qu'elle commence à se troubler, et l'on abandonne alors l'ensemble du liquide à lui-même. Au bout de douze heures environ, on le trouve pris en une masse de cristaux blancs d'acide *glycocholique*, qu'on jette sur un filtre et qu'on lave à l'eau froide.

— *Deuxième méthode.* On évapore de la bile de bœuf à siccité, soit au bain-marie, soit au bain de sable; le résidu est ensuite finement pulvérisé et traité à froid par l'alcool absolu. On ajoute un peu d'éther au liquide, après l'avoir filtré, et on l'abandonne à lui-même. Au bout de quelques heures, on trouve au fond du vase une matière tenace, visqueuse et très-colorée. On décante alors le liquide; on y ajoute de nouvelles quantités d'éther, et on l'abandonne au repos. Il s'y dépose une quantité considérable de cristaux plumeux. On recueille ces cristaux, on les lave avec un peu d'éther, puis on les dissout dans l'eau, pendant qu'ils sont encore imbibés d'éther. La solution aqueuse, additionnée d'acide sulfurique, devient laiteuse. Abandonnée au repos pendant vingt-quatre heures, elle se remplit de cristaux, ordinairement mélangés avec des gouttes d'un liquide huileux. Ces cristaux sont recueillis sur un filtre et lavés à l'eau froide. Les cristaux plumeux obtenus dans la première partie de l'opération sont connus sous le nom de *bile cristallisée de Plattner;* ils sont constitués par du glycocholate sodique. Cette seconde méthode est plus avantageuse que la première quant à la quantité de produit, mais elle l'est moins quant à la rapidité de l'opération.

Quelle que soit la méthode employée, l'acide *glycocholique* que l'on obtient est mêlé avec une certaine quantité d'un acide isomère, appelé *acide paraglycocholique.* Pour l'en débarrasser, on le lave d'abord à l'eau froide, puis on le traite par l'eau bouillante. L'acide paraglycocholique reste alors sous la forme d'écailles insolubles, tandis que l'acide *glycocholique* se dissout et cristallise de nouveau par le refroidissement de la liqueur.

—III. RÉACTIONS ET PROPRIÉTÉS. L'acide *glycocholique* cristallise en groupes volumineux de fines aiguilles blanches. En se desséchant, les groupes diminuent considérablement de volume, et couvrent alors le papier d'une couche soyeuse. 1,000 parties d'eau froide dissolvent 3,3 parties de cet acide; 1,000 parties d'eau bouillante en dissolvent 8,3. La solution aqueuse, faite à froid, présente une saveur sucrée et en même temps un peu amère; elle rougit le tournesol, et n'est précipitée ni par l'acétate neutre de plomb, ni par le chlorure mercurique, ni par l'azotate d'argent; l'acétate tribasique de plomb y fait naître un léger précipité.

L'acide *glycocholique* est facilement soluble dans l'alcool, et la solution, évaporée au bain-marie, laisse un résidu qui, d'abord sirupeux, finit par se prendre en une masse résineuse. Mêlée avec de l'eau jusqu'à ce qu'elle commence à se troubler, et abandonnée ensuite à elle-même pendant vingt-quatre heures, cette même solution alcoolique se prend en une masse de cristaux en forme d'aiguilles. L'acide est extrêmement soluble dans l'éther.

Les solutions de l'acide *glycocholique* dévient vers la droite le plan de polarisation de la lumière. Le pouvoir rotatoire moléculaire de ce corps est égal à + 27°,7 pour le rayon rouge et à + 29°,9 pour le rayon jaune. Il possède le même pouvoir rotatoire dans ses sels alcalins qu'à l'état libre.

L'acide *glycocholique* se dissout très-facilement dans l'ammoniaque aqueuse, dans les lessives de potasse et de soude et dans l'eau de baryte. Ces solutions donnent un précipité résineux sous l'influence des acides, même de l'acide acétique. La substance résineuse ainsi précipitée se transforme toutefois, après quelque temps, en cristaux qui rappellent la wawellite. Sous l'influence d'une petite quantité d'éther, cette transformation devient très-rapide.

Bouilli avec une lessive alcaline, l'acide *glycocholique* se résout en acide cholalique et en glycocolle.

$$C^{26}H^{43}AzO^{6} + H^{2}O = C^{24}H^{40}O^{5} + C^{2}H^{5}AzO^{2}$$

Acide *glycocholique.* — Eau. — Acide cholalique. — Glycocolle.

La même décomposition se produit sous l'influence de l'eau de baryte bouillante. V. CHOLOLIQUE (acide).

L'acide acétique dissout l'acide *glycocholique*, et l'abandonne ensuite en cristaux, en s'évaporant.

L'acide *glycocholique* se dissout facilement, à la température ordinaire, dans les acides chlorhydrique et sulfurique. L'eau le précipite de ces dissolutions; mais, si l'on fait bouillir la liqueur, elle se trouble et laisse déposer des gouttes huileuses d'acide cholonique, qui se solidifient au bout d'un certain temps. L'acide cholonique dérive de l'acide *glycocholique* par simple élimination d'eau :

$$C^{26}H^{43}AzO^{6} = H^{2}O + C^{26}H^{41}AzO^{5}$$

Acide *glycocholique.* — Eau. — Acide cholonique.

L'acide *glycocholique*, dissous dans l'eau et bouilli avec de l'acide chlorhydrique, fournit d'abord de l'acide choloïdique et ensuite de la dyslysine, en même temps que du glycocolle. Comme l'acide choloïdique et la dyslysine ne diffèrent de l'acide cholalique que par les éléments de l'eau, le dédoublement produit par l'acide chlorhydrique est le même que celui qui se produit sous l'influence des alcalis.

Lorsqu'on ajoute quelques gouttes d'une solution de sucre de canne, puis de l'acide sulfurique concentré, à une solution d'acide *glycocholique* ou d'un glycocholate, et que l'on chauffe avec précaution, le liquide prend une teinte d'un violet pourpre, qui disparaît par l'addition de l'eau. Cette réaction a été donnée par Pettenkofer, comme propre à faire découvrir les acides de la bile dans les urines. Malheureusement, elle s'applique nonseulement à ces acides, mais encore à un grand nombre d'autres substances, ce qui en fait une réaction infidèle.

— IV. GLYCOCHOLATES. L'acide *glycocholique* est monobasique. La formule générale de ces sels est $C^{26}H^{42}M'AzO^{6}$, M' étant un métal monoatomique. Tous les glycocholates sont solubles dans l'alcool; ceux des métaux alcalins et alcalino-terreux se dissolvent aussi dans l'eau. Les autres sont peu solubles, et s'obtiennent par précipitation. Les solutions des glycocholates ont une saveur à la fois sucrée et un peu amère. On a étudié les sels ammonique, sodique, potassique, barytique, calcique, stronzique, magnésique, cuprique, ferrique, plombique et argentique. Le sel de sodium est celui qui se trouve naturellement contenu dans la bile. En nous occupant de la préparation de l'acide libre, nous avons vu comment on peut l'extraire lui-même.

GLYCOCOLLE s. m. (gli-ko-ko-le — du gr. *glukus*, doux, et de *colle*). Chim. Corps d'une saveur sucrée, que l'on obtient par l'action de l'acide sulfurique sur la colle forte ou gélatine.

— I. **Encycl.** DÉFINITION. Le *glycocolle*

$$C^{2}H^{5}AzO^{2} = C^{2}H^{3}O^{2}.H^{2}.Az$$

est une amide acide de l'acide glycolique; c'est le premier terme d'une série de corps qui, dans la série grasse, renferme l'alamine, la butalamine, l'acide oxyvaléramique, la leucine, et qui, dans la série aromatique, renferme l'acide oxybenzamique, l'acide oxytoluamique et l'acide oxycuminamique. C'est à la fois une base susceptible de s'unir avec les acides et un acide susceptible d'échanger un atome d'hydrogène contre un métal, phénomène bizarre au premier abord, mais que nous expliquerons sans difficulté en nous occupant de la constitution de ce corps. Le *glycocolle* prend naissance dans l'action de l'acide sulfurique et des alcalis sur la gélatine; dans le dédoublement, sous des influences hydratantes, de certains produits animaux, tels que les acides cholique et hippurique, et dans l'action de l'ammoniaque sur l'acide monochloracétique ou bromacétique. Le *glycocolle* devrait être appelé acide glycolamique.

— II. PRÉPARATION. 1° *Par l'action de la potasse sur la gélatine.* On fait bouillir de la colle avec une lessive de potasse, qui donne lieu à un dégagement considérable d'ammoniaque. On neutralise ensuite le liquide avec de l'acide sulfurique, on l'évapore, on le sépare par décantation du sulfate potassique qui cristallise, et on l'évapore de nouveau. Le résidu est ensuite épuisé par l'alcool, lequel dissout le *glycocolle* avec un peu de leucine qui s'est formée en même temps. Ces deux corps peuvent être aisément séparés par cristallisation, attendu que le *glycocolle* est beaucoup moins soluble dans l'alcool que la leucine. On peut remplacer la potassse par la chaux vive dans la préparation du *glycocolle.* La préparation du *glycocolle* par l'action de l'acide sulfurique sur la gélatine est moins avantageuse, à cause de la grande quantité de leucine qui se forme.

2° *Au moyen de l'acide hippurique.* L'acide hippurique peut être considéré comme une amide benzo-glycolique, c'est-à-dire comme de l'ammoniaque dont un atome d'hydrogène est remplacé par le résidu monoatomique acide ($C^{2}H^{2}O.OH$) de l'acide glycolique et un second atome d'hydrogène par le radical benzoïle $C^{7}H^{5}O$. Lorsqu'on soumet cet acide à l'influence des agents d'hydratation, il fixe une molécule d'eau et se dédouble en acide benzoïque et glycocolle

$$Az(C^{2}H^{2}O.OH)'(C^{7}H^{5}O)'H + H^{2}O$$

Acide hippurique. — Eau.

$$= Az(C^{2}H^{2}O.OH)'H^{2} + C^{7}H^{5}O.OH$$

Glycocolle. — Acide benzoïque.

On opère comme il suit. L'acide hippurique est dissous de l'acide chlorhydrique concentré pendant une demi-heure, puis la liqueur est étendue d'eau et abandonnée au refroidissement. La plus grande partie de l'acide benzoïque se dépose alors, tandis que le *glycocolle* reste en solution. On décante le liquide; on l'évapore au bain-marie, afin de chasser l'excès d'acide chlorhydrique; puis on traite le résidu desséché, d'abord par de l'ammoniaque, ensuite par de l'alcool absolu. Le *glycocolle* reste comme une poudre cristalline que l'on recueille sur un filtre et qu'on lave à plusieurs reprises avec l'alcool absolu.

3° *Au moyen de l'acide cholique.* L'acide cholique ou glycocholique, que l'on rencontre dans la bile des mammifères, et particulièrement du bœuf, est un corps analogue à l'acide hippurique, sauf qu'au lieu de se scinder en *glycocolle* et acide benzoïque, sous l'influence des agents d'hydratation, il se scinde en *glycocolle* et acide chololique $C^{24}H^{40}O^{5}$. On opère généralement le dédoublement de cet acide au moyen de la baryte. A cet effet, on le fait bouillir pendant quelques heures avec une dissolution aqueuse de cette base; on filtre ensuite le liquide pour séparer le cholate de baryum qui s'est déposé; on le fait traverser par un courant d'anhydride carbonique, pour précipiter l'excès de baryte; on le porte à l'ébullition afin que la petite quantité de carbonate de baryte dissous à la faveur de l'acide carbonique se précipite de nouveau, et l'on filtre une seconde fois. Comme il reste un peu de cholate de baryte en solution, la liqueur est additionnée d'un peu d'acide chlorhydrique, que précipite l'acide cholique, puis d'un peu d'acide sulfurique, qu'achève de précipiter la baryte. On filtre, on fait bouillir la liqueur avec un excès d'oxyde de plomb, qui s'empare de l'acide sulfurique et de l'acide chlorhydrique; on filtre encore, on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers le liquide, pour précipiter le plomb qui y était resté dissous à l'état de glycocollate de plomb; on filtre une dernière fois, et l'on évapore la solution limpide qui dépose alors des cristaux de *glycocolle.*

— III. PROPRIÉTÉS. Le *glycocolle* cristallise très-facilement, une pellicule cristalline se formant presque immédiatement lorsqu'on évapore sa dissolution. Les cristaux sont granulaires, très-durs et craquent sous la dent. Ils ont la forme de prismes aplatis ou de plaques agrégées qui appartiennent au système monoclinique. Ces cristaux fondent plus facilement que ceux de sucre de canne et ont une saveur sucrée à peu près aussi prononcée que celle de la glucose.

Le *glycocolle* est peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther et l'alcool absolu, même à l'ébullition, mais assez soluble dans l'alcool hydraté. Suivant Mulder et Horsford, il n'exercerait aucune action sur les couleurs végétales; suivant Dessaignes, au contraire, il rougirait le tournesol d'une manière sensible. Il chasse l'acide acétique de l'acétate de cuivre, lorsqu'on le fait bouillir pendant quelque temps avec ce sel, et il dissout de la chaux quand on le fait agir sur la craie. D'après Horsford, le *glycocolle* empêche le sulfate de cuivre d'être précipité par la potasse, et sa solution aqueuse dissout l'oxyde de cuivre, en donnant une liqueur bleue qui dépose des aiguilles cristallines en se refroidissant.

— IV. RÉACTIONS. 1° Les cristaux de *glycocolle* brunissent à la température de 170°. La partie supérieure de ce corps fond et cristallise inaltérée par le refroidissement, tandis que la partie inférieure se décompose en dégageant des gaz; à 190°, il se produit une carbonisation partielle. 2° Bouillis avec une lessive alcaline, les cristaux de *glycocolle* prennent une teinte rouge et dégagent de l'ammoniaque; la couleur rouge disparaît si l'on continue à chauffer. La liqueur additionnée d'acide chlorhydrique donne lieu à un dégagement d'acide cyanhydrique, et retient en solution de l'acide oxalique. L'oxyde de plomb et l'hydrate barytique produisent la même teinte rouge, mais les solutions étendues de potasse et de baryte ne donnent lieu à aucun dégagement d'ammoniaque lorsqu'on les chauffe avec du *glycocolle.* 3° Distillé avec de la baryte anhydre, le *glycocolle* dégage un mélange de méthylamine et d'ammoniaque et laisse un résidu de carbonate de baryum. 4° L'hydrate de potassium paraît donner d'abord les mêmes produits de décomposition, mais la méthylamine formée se détruit presque aussitôt, avec production d'hydrogène et d'ammoniaque, et le résidu renferme de l'oxalate et du carbonate de potasse. 5° L'acide sulfurique concentré noircit le *glycocolle* lorsqu'on le chauffe avec ce corps. 6° Un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de plomb ou de manganèse décompose à chaud le *glycocolle;* de l'acide carbonique et de l'acide cyanhydrique prennent naissance dans cette réaction. 7° Si l'on fait bouillir le *glycocolle* avec du peroxyde de plomb, sans addition d'acide sulfurique, on obtient un produit très-ammoniacal, qui distille, et le résidu contient du carbonate de plomb, mais ne renferme ni formicate ni cyanure. 8° Le *glycocolle* réduit le nitrate mercureux, en mettant en liberté le mercure métallique. 9° L'acide azoteux le convertit en acide glycolique, que l'on peut séparer en agitant la liqueur avec de l'éther. Cette action est semblable à celle qui se produit par l'action de l'acide azoteux sur toutes les amides en général

$$Az(C^{2}H^{2}O.OH)'H^{2} + AzO.OH$$

Glycocolle. — Acide azoteux.

$$= (C^{2}H^{2}O)''\begin{cases}OH\\OH\end{cases} + H^{2}O + Az^{2}$$

Acide glycolique — Eau. — Azote.

10° Lorsqu'on fait bouillir le *glycocolle* avec de l'acide azotique ou avec un mélange oxydant d'acide chlorhydrique et de chlorate de potasse, ce corps se convertit en un acide qui, après avoir été saturé par l'ammoniaque, précipite le chlorure de baryum. Le précipité barytique est cristallin et répondrait, suivant Horsford, à la formule $C^{3}H^{6}Ba''O^{7}$. Le même acide prend naissance lorsqu'on substitue l'eau de chlore, le permanganate de potasse et même l'acide azoteux aux composés oxydants qui précèdent. Avec l'acide azoteux, ce produit serait secondaire et se formerait simultanément avec l'acide glycolique. 11° Le chlore gazeux attaque vivement le *glycocolle* cristallisé; de l'eau et de l'acide chlorhydrique se dégagent, et il se forme une substance brune, dure, en partie soluble dans l'eau. Le brome et l'iode agissent de la même manière; 12° Chauffé en tubes clos avec de l'acide benzoïque, le *glycocolle* se convertit en acide hippurique en éliminant de l'eau. 13° Le même acide hippurique prend naissance lorsqu'on traite le glycocollate d'argent par le chlorure de benzoïle. Cette dernière réaction est plus difficile à comprendre que celle qui précède; le benzoïle et le zinc n'occupant pas la même place dans l'acide hippurique et dans le glycocollate d'argent, il est probable qu'elle s'accomplit en deux phases. Dans une première phase, le chlorure de benzoïle, en réagissant sur le glycocollate d'argent donnerait de l'acide chlorhydrique et de l'hippurate argentique, et, dans une deuxième phase, l'acide chlorhydrique décomposerait l'hippurate argentique, avec formation d'acide hippurique libre et de chlorure d'argent.

Première phase.

$$Az(C^{2}H^{2}O.OAg)'H^{2} + C^{7}H^{5}O.Cl$$

Glycocollate d'argent. — Chlorure de benzoïle.

$$= Az(C^{2}H^{2}O.OAg)'(C^{7}H^{5}O)'H + HCl$$

Hippurate d'argent. — Acide chlorhydrique.

Deuxième phase.

$$Az(C^{2}H^{2}O.OAg)'(C^{7}H^{5}O)'H + HCl$$

Hippurate d'argent. — Acide chlorhydrique.

$$= AgCl + Az(C^{2}H^{2}O.OH)'(C^{7}H^{5}O)'H$$

Chlorure d'argent. — Acide hippurique.

14° En remplaçant, dans la réaction précédente, le chlorure de benzoïle par du chlorure de cumyle ou d'anisyle, on obtient des acides analogues à l'acide hippurique, qui renferment les radicaux anisyle et cuminyle au lieu de benzoïle. Ce sont l'acide anisurique $C^{10}H^{11}AzO^{4}$ et l'acide cuminurique

$$C^{12}H^{15}AzO^{3}.$$

15° D'après de récents travaux de Strecker, le *glycocolle* se combine directement avec la cyanamide $CAz^{2}H^{2}$ et donne un composé analogue à la créatine. Ce composé, auquel M. Strecker a donné le nom de glycocyanine, répond à la formule $C^{3}H^{7}Az^{3}O^{2}$. 16° D'après Braconot, le *glycocolle* ne se décomposerait pas sous l'influence des ferments; mais, d'après Buchner, il se décomposerait, au contraire, dans ces conditions, pourvu que la liqueur fût alcaline, en donnant du carbonate d'ammonium et un grand nombre d'autres produits.

— V. CONSTITUTION DU GLYCOCOLLE. Nous avons déjà dit que le *glycocolle* est une amide glycolique; seulement c'est une amide d'une nature particulière. L'acide glycolique est un acide diatomique et monobasique. Il renferme deux oxhydryles OH, dont l'un est acide, c'est-à-dire lié au carbonyle CO, et dont l'autre est alcoolique, c'est-à-dire lié au groupe CH^{2}. Cette constitution de l'acide glycolique est représentée par la formule rationnelle

$$(CH^{2})''\begin{cases}CO.OH\\OH\end{cases}.$$

Le radical $CH^{2}.CO = C^{2}H^{2}O$ de l'acide glycolique est diatomique et doit être susceptible de donner une diamide encore inconnue, en se substituant à H^{2} dans une double molécule d'ammoniaque. Mais si, au lieu d'enlever à l'acide glycolique ses deux oxhydryles, on ne lui en enlève qu'un seul, on obtient un résidu monoatomique $(C^{2}H^{2}O.OH)'$, qui peut se substituer à H dans le type simple AzH^{3} et donner une monamide. Seulement, comme on peut enlever à l'acide glycolique l'un ou l'autre de ses deux oxhydryles et que ceux-ci ne sont pas identiques, les résidus que l'on obtiendra dans les deux cas seront eux-mêmes différents, quoique ayant la même constitution, et donneront des amides isomères en se substituant à l'hydrogène de l'ammoniaque. Si l'on élimine l'oxhydryle uni au *carbonyle*, on aura le résidu $\left(CH^{2}\begin{cases}\cdot\\OH\end{cases}\right)'$ qui sera neutre puisque l'hydrogène, remplaçable par les métaux, de l'acide glycolique aura été éliminé, et qui donnera, par conséquent, une amide incapable de réagir sur les oxydes des métaux à la manière des acides. Si, au con

traire, c'est l'oxhydryle alcoolique qu'on élimine, le résidu $(CH^2.CO.OH)'$ renferme encore un hydrogène remplaçable par les métaux; il fonctionne comme un acide monoatomique, et, comme il ne change pas de constitution en entrant dans l'ammoniaque, il donne une amide douée de propriétés acides. A l'acide glycolique correspondent donc deux monamides isomères, l'une neutre et l'autre acide monobasique. C'est cette dernière qui a reçu le nom de *glycocolle*.

Mais, en même temps qu'il renferme le résidu acide de l'acide glycolique, et que, sous ce rapport, il peut être considéré comme un acide, il dérive de l'ammoniaque, dont il conserve le type, et, sous ce rapport, il peut être considéré comme une base. Nous avons vu, en effet, que le *glycocolle* peut échanger l'hydrogène de son residu glycolique contre les métaux, à la manière des acides, lorsqu'on le fait agir sur les oxydes métalliques, et qu'il peut s'unir avec les acides et avec les sels neutres à la manière de l'ammoniaque. Nous allons maintenant étudier ces divers composés.

— VI. COMPOSÉS MÉTALLIQUES DU GLYCOCOLLE. Syn. *Glycollamates*, *oxyacétamates*. La formule générale de ces corps est

$$(C^2H^2O.OM)'H^2Az$$

ou le double si le métal est diatomique et par cela même capable de souder en une deux molécules de *glycocolle*.

— *Sel potassique*. On l'obtient en évaporant au bain-marie, jusqu'à consistance sirupeuse, une dissolution de *glycocolle* dans la potasse diluée. Il se présente en aiguilles tres-déliquescentes, que l'on doit laver rapidement à l'alcool. Sa réaction est alcaline.

— *Sel barytique*. Pour le préparer, on broie le *glycocolle* avec de l'hydrate de baryte; on ajoute de l'eau à la masse semi-fluide, et on laisse le liquide s'évaporer. Le sel se dépose alors à l'état cristallin.

Les autres sels s'obtiennent en chauffant les oxydes correspondants avec une solution de *glycocolle*. Celui de cadmium

$$[(C^2H^4O)^2O^2Cd''].H^4Az^2 + H^2O$$

donne des cristaux lamellaires qui présentent l'éclat soyeux. Le sel de cuivre, dont la formule est la même que celle du sel de cadmium, se précipite lorsqu'on ajoute de l'alcool à une solution de sulfate de cuivre additionnée de potasse et de *glycocolle*. Il se présente sous la forme de cristaux bleus, fort solubles dans l'eau et indécomposables par l'anhydride carbonique. A 100°, il perd son eau de cristallisation et devient vert. Le sel de plomb est anhydre; il forme des aiguilles incolores que l'anhydride carbonique décompose. L'alcool le précipite lentement de sa solution aqueuse en aiguilles incolores, qui ont quelque ressemblance avec le cyanure de mercure. Le glycollamate mercurique a la même formule que le sel de cadmium; il forme de petits cristaux. Sa solution aqueuse est décomposée par l'ébullition, avec séparation de mercure métallique et production de formiate d'ammonium. Le sel d'argent est anhydre comme le sel de plomb. Il est fort difficile de l'obtenir avec une composition constante. L'oxyde d'argent se dissout aisément dans une solution de *glycocolle*; mais, pour obtenir une solution saturée de ce composé, il faut maintenir la liqueur pendant quelque temps entre 80° et 100°, puis la porter à l'ébullition pendant quelques secondes et enfin la filtrer pendant qu'elle bout encore.

— VII. COMPOSÉS DU GLYCOCOLLE AVEC LES ACIDES ET LES SELS. Ces composés se produisent tous par la combinaison directe de leurs éléments constituants.

— *Acétate de glycocolle*

$$(C^2H^5AzO^2)^2.C^2H^4O^2 + 3H^2O.$$

Ce corps se précipite sous la forme d'une poudre cristalline, lorsqu'on ajoute de l'alcool à une solution de *glycocolle* dans l'acide acétique. Il cristallise de sa solution aqueuse.

— *Chromate de glycocolle*, ou *acide chromosaccharique*. Le sel de potasse de l'acide chromosaccharique se dépose à l'état cristallin lorsqu'on ajoute de l'alcool à une solution aqueuse de *glycocolle* et de dichromate potassique; il se décompose au bout de quelques jours, même sous l'eau, en laissant une matière charbonneuse.

— *Chlorhydrate de glycocolle*. On obtient un *monochlorhydrate* $C^2H^5AzO^2.HCl$, en faisant bouillir l'acide hippurique avec de l'acide chlorhydrique. C'est un corps d'une saveur à la fois acide, sucrée et astringente. Il se dissout très-facilement dans l'eau et dans l'alcool ordinaire, avec grande difficulté dans l'alcool absolu. On obtient aussi un *sous-chlorhydrate bibasique* $(C^2H^5AzO^2)^2HCl$, en dissolvant le *glycocolle* dans l'acide chlorhydrique et laissant refroidir la liqueur. Il se présente en cristaux du système trimétrique. Enfin, lorsqu'on ajoute une solution concentrée de perchlorure de platine à une solution de *glycocolle* dans l'acide chlorhydrique étendu, et qu'on verse ensuite, goutte à goutte, de l'alcool dans la liqueur, il se sépare un sel de platine coloré en rouge, qui répond à la formule $[C^2H^5AzO^2.HCl]^2PtCl^4$. Le *glycocolle* se combine aussi avec les chlorures de potassium, de sodium, de baryum et d'étain au minimum. Le composé barytique donne des cristaux qui paraissent appartenir au système rhombique.

— *Azotate de glycocolle*, ou *acide nitrosaccharique* $C^2H^5AzO^2.AzO^3H$. On le prépare en évaporant avec le plus grand soin une solution de *glycocolle* dans l'acide azotique étendu. Il donne des cristaux que l'on peut purifier par cristallisation et qui appartiennent au système trimétrique. Ces cristaux ont une saveur sucrée et, en même temps, une acidité qui rappelle le goût de l'acide tartrique. Lorsqu'on les chauffe, ils fondent en se boursouflant beaucoup, et exhalent une odeur piquante. Leurs solutions sont sans action sur les sels des métaux terreux et des métaux pesants. Elles dissolvent le fer et le zinc avec dégagement d'hydrogène. En évaporant une solution de 2 molécules de *glycocolle* dans une molécule d'acide azotique, Dessaignes a obtenu un azotate basique $(C^2H^5AzO^2)^2.AzHO^3$, sous la forme de cristaux qui ressemblent considérablement à l'urée.

Les azotates métalliques forment, avec le *glycocolle*, des composés que l'on obtient en saturant l'azotate de *glycocolle* par les bases. Le sel de potassium et le sel de calcium cristallisent en aiguilles très-courtes, peu solubles dans l'alcool. Le sel de magnésium est incristallisable et déliquescent. Le sel de plomb est incristallisable et gommeux. Le sel de zinc est cristallisable; on peut l'obtenir par la dissolution du métal dans l'azotate de *glycocolle*. Le sel de cuivre s'obtient en dissolvant le glycolamate de cuivre dans l'acide azotique. Il cristallise en aiguilles bleues, qui perdent leur eau de cristallisation et deviennent vertes à 150°. Il se décompose avec explosion, entre 180° et 182°. Le sel d'argent cristallise en aiguilles qui absorbent l'humidité atmosphérique et s'altèrent rapidement lorsqu'on les expose à l'action des rayons directs du soleil.

— *Oxalate de glycocolle*. On le prépare en faisant bouillir l'acide hippurique avec une solution concentrée d'acide oxalique. Le liquide, en se refroidissant, laisse déposer d'abord de l'acide benzoïque, puis l'oxalate de *glycocolle*. Ce sel cristallise dans le système trimétrique.

— *Sulfate de glycocolle*, ou *acide sulfosaccharique* $C^2H^5AzO^2.SH^2O^4$(?). On le prépare en dissolvant le *glycocolle* dans l'acide sulfurique. Il forme de gros prismes incolores qui ne s'altèrent pas à l'air. Sa saveur est acide; il ne perd pas de son poids à 100°; il est soluble dans l'eau chaude et l'alcool aqueux, et insoluble dans l'alcool absolu et l'éther. Suivant Nicklès, ses cristaux appartiennent au système trimétrique.

On n'a pas encore déterminé d'une manière satisfaisante la composition de ce corps. Horsford a obtenu deux espèces de cristaux auxquels il a attribué des formules que l'on ne peut plus guère accepter. La formule que nous avons donnée ci-dessus a été proposée par Gerhardt. Horsford a également obtenu deux sulfates basiques dont la composition est douteuse.

Lorsqu'on ajoute de l'alcool à une solution aqueuse de *glycocolle* et de sulfate acide de potasse, il se précipite une combinaison de sulfate potassique et de *glycocolle*, qui se présente sous la forme de prismes transparents.

— VIII. DÉRIVÉS ALCOOLIQUES DU GLYCOCOLLE. *Ethyl-glycocolle*

$$C^4H^9AzO^2 = C^2H^4(C^2H^5)AzO^2.$$

On obtient l'iodhydrate de cette base en chauffant dans des tubes scellés, pendant plusieurs jours, un mélange de *glycocolle* et d'iodure d'éthyle. Cet iodhydrate forme des cristaux rhombiques, qui donnent la base libre en petits cristaux dont la réaction est alcaline, lorsqu'on les décompose par l'oxyde d'argent. Avec les sels de platine, ils donnent un sel double.

— *Diméthyl-glycocolle*

$$C^4H^9AzO^2 = C^2H^3(CH^3)^2AzO^2.$$

Cette base est isomérique avec la précédente. On obtient son iodhydrate par le même procédé que l'iodhydrate d'éthyl-*glycocolle*, en substituant, dans cette préparation, l'iodure de méthyle à l'iodure d'éthyle. Il se forme en même temps un second iodhydrate, probablement l'iodhydrate de monométhyl-*glycocolle*, que l'on sépare facilement, parce qu'il cristallise le premier. L'iodhydrate de diméthyl-*glycocolle* cristallise en prismes rhombiques transparents.

— IX. APPENDICE AU GLYCOCOLLE. Sous cette rubrique, nous étudierons une amide glycolique secondaire et une amide glycolique tertiaire, qui ont été découvertes par M. Heinz, et connues sous les noms d'acide diglycolamidique et d'acide triglycolamidique. Ces acides se produisent en même temps que le *glycocolle*, lorsqu'on fait agir l'ammoniaque sur l'acide chloracétique. Les réactions sont les suivantes:

$$\underset{\text{Acide chloracétique.}}{C^2H^3O^2.Cl} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3} = \underset{\text{Chlorure ammonique.}}{AzH^4Cl} + \underset{\text{Glycocolle.}}{C^2H^3O^2.AzH^2}$$

o

$$\underset{\text{Acide chloracétique.}}{2C^2H^3O^2Cl} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{3AzH^3} = \underset{\text{Chlorure ammonique.}}{2AzH^4Cl} + \underset{\text{Acide diglycolamidique.}}{(C^2H^3O^2)^2.AzH}$$

$$\underset{\text{Acide chloracétique.}}{3C^2H^3O^2Cl} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{4AzH^3} = \underset{\text{Chlorure ammonique.}}{3AzH^4Cl} + \underset{\text{Acide triglycolamidique.}}{(C^2H^3O^2)^3.Az}$$

Pour séparer ces divers acides, on fait bouillir, avec de l'hydrate de plomb, la solution qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur l'acide chloracétique, après en avoir, au préalable, précipité la plus grande partie du sel ammoniac par l'alcool. Il se forme ainsi un précipité qui est un mélange d'oxychlorure et de triglycolamidate de plomb (dont on peut séparer l'acide triglycolamidique au moyen d'un courant d'hydrogène sulfuré), tandis que la liqueur retient en solution le diglycolamidate et le monoglycolamidate (glycocollate) de plomb. On décompose ces sels par l'hydrogène sulfuré, de manière à mettre en liberté les acides mono et diglycolamidiques; on filtre la liqueur et on la fait bouillir avec du carbonate de zinc récemment précipité. Les deux acides se convertissent en sels de zinc, qui sont très-faciles à séparer l'un de l'autre. Le glycocollate de zinc est, en effet, très-soluble dans l'eau, tandis que le diglycolamidate du même métal y est à peine soluble, même à la température de l'ébullition.

Les acides di et triglycolamique à l'état de liberté sont, l'un et l'autre, des corps solides, cristallisables, moins solubles dans l'eau que le *glycocolle*, insolubles dans l'alcool et l'éther. Leur composition et leur mode de formation démontrent qu'ils sont au *glycocolle* ce que la di et la triéthylamine sont à l'éthylamine. On peut, en effet, formuler ces trois composés :

$$(C^2H^2O.OH)H^2Az,\quad (C^2H^2O.OH)^2HAz$$

et $$(C^2H^2O.OH)^3Az.$$

Ces formules montrent que le *glycocolle* est un acide monobasique, l'acide glycolamidique un acide bibasique et l'acide triglycolamidique un acide tribasique, puisque le premier de ces corps contient une fois, le second deux fois et le troisième trois fois le résidu monoatomique acide monobasique de l'acide glycolique. L'acide diglycolamidique forme, par conséquent, deux séries de sels, des sels neutres et des sels acides, et l'acide triglycolamidique trois séries de sels. On a étudié le diglycolamidate acide d'ammonium

$$C^4H^6(AzH^4)AzO^4,$$

le diglycolamidate neutre de cuivre

$$C^4H^5Cu''AzO^4,$$

le triglycolamidate de baryum bibasique

$$C^6H^7Ba''AzO^6$$

et le triglycolamidate neutre d'argent

$$C^6H^6Ag^3AzO^6.$$

GLYCOGÈNE adj. (gli-ko-jè-ne — du gr. *glukus*, doux; *gennaô*, j'engendre). Chim. Qui engendre du sucre. ‖ Se dit d'un principe immédiat que l'on trouve dans le foie, et qui y passe à l'état de sucre.

— s. m. Principe immédiat qui se transforme en sucre : *En isolant le* GLYCOGÈNE, *M. Claude Bernard a fait voir que ses caractères physiques et chimiques sont tout à fait semblables à ceux de l'amidon végétal*. (E. Lacan.)

GLYCOGÉNIE s. f. (gli-ko-jé-nî — rad. *glycogène*). Chim. Production de sucre dans l'organisme, particulièrement dans le foie.

— **Encycl.** La production du sucre dans le foie est une fonction régulière, normale, indispensable à l'exercice de la nutrition. Le sucre n'est pas formé directement par le sang dans le foie; il provient de la métamorphose d'une matière spéciale élaborée dans les cellules épithéliales hépatiques et à laquelle M. Claude Bernard a donné le nom de *matière glycogène*. Cette matière est fournie par le sang qui arrive dans le foie. Quand on lave le foie d'un animal récemment tué, on trouve du sucre dans les eaux du lavage et la *matière glycogène* reste dans les vaisseaux du foie. Quand Claude Bernard annonça pour la première fois au monde savant que le foie avait la propriété de faire du sucre, il s'éleva des doutes sur l'exactitude de cette assertion; aujourd'hui, c'est un des faits les mieux établis de la physiologie. Voici les raisons qui le prouvent. Le sang qui nous arrive dans le foie par la veine porte ne renferme jamais de sucre, tandis que celui qui sort des veines sus-hépatiques en est toujours abondamment chargé, ce qui montre clairement que ce sucre ne vient pas des aliments et que la fonction glycogénique appartient au foie, indépendamment de sa fonction biliaire. Le sucre est brûlé dans le torrent circulatoire, chez les vertébrés du moins. Chez les mollusques, la bile et le sucre ne sont point éliminés séparément. La bile est sucrée et s'absorbe dans le canal intestinal.

Le sucre du foie est identique à la glucose. Toute sorte de sucre introduite dans l'organisme doit être transformée en glucose pour être assimilée. Cette transformation peut être opérée dans le foie. Effectivement, si l'on injecte du sucre de canne par une branche de la veine porte, de manière qu'il passe par le foie avant d'arriver dans le système veineux général, on observe que le sucre n'est plus éliminé comme lorsqu'on l'injecte dans les veines générales. Il arrive dans le sang à l'état de glucose, exactement comme s'il avait subi l'influence du suc gastrique.

La formation du sucre dans le foie est dans une étroite dépendance du système nerveux, comme toutes les autres sécrétions, du reste. Lorsqu'on coupe les nerfs vagues au-dessus des filets qu'ils fournissent aux poumons, on fait cesser la sécrétion du sucre du foie. L'effet inverse est produit, c'est-à-dire que la sécrétion est augmentée, lorsqu'on excite, par le galvanisme ou par une piqûre, la moelle allongée, au-dessus de l'origine des nerfs vagues. Dans ce dernier cas, le sucre, accumulé en excès dans l'organisme, est expulsé par l'excrétion urinaire. C'est ce qu'on appelle le *diabète artificiel*.

Toutes les fois qu'une circonstance morbide vient rompre l'équilibre qui existe entre la production et la destruction physiologique du sucre, et que, par suite, la production est supérieure à la destruction, l'excès de matière sucrée s'accumule dans le sang pour être expulsée par les urines. Tel est la cause de la glycosurie ou diabète sucré.

La fonction glycogénique du foie est une des fonctions les plus importantes de l'économie vivante. Elle donne le secret de transformations nombreuses qui, avant Cl. Bernard, déconcertaient le physiologiste. Elle a montré que l'organisme animal est capable, comme l'organisme végétal, de créer du sucre de toutes pièces. Elle a éclairé aussi, et d'un jour singulier, la pathologie des affections hépatiques et dévoilé des liens inconnus entre les sécrétions et le système nerveux. Il n'y a pas de cas où l'intervention régulière de cet agent puissant du travail vital soit plus nette et mieux accusée que dans la *glycogénie*.

GLYCOGÉNIQUE adj. (gli-ko-jé-ni-ke — rad. *glycogénie*). Chim. Qui a rapport à la glycogénie : *Phénomènes* GLYCOGÉNIQUES.

GLYCOL s. m. (gli-kol — contract. de *glycérine* et d'*alcool*). Chim. Composé intermédiaire entre la glycérine et l'alcool.

— **Encycl.** I. DÉFINITION. Les *glycols*, comme les alcools ordinaires, dérivent des hydrocarbures, par les substitutions de l'oxhydryle à l'hydrogène; seulement, au lieu d'un seul oxhydryle substitué, ils en renferment deux :

$\begin{matrix}CH^3\\CH^3\end{matrix}$	$\begin{matrix}C^{OH}_{H^2}\\CH^3\end{matrix}$	$\begin{matrix}C^{OH}_{H^2}\\ \vert\\ C^{H^2}_{OH}\end{matrix}$
Hydrocarbure.	Alcool.	*Glycol.*

Ces alcools ont été découverts, en 1855, par M. Wurtz. Déjà depuis longtemps on connaissait les alcools monoatomiques, et M. Berthelot, par ses belles études sur la glycérine, venait de faire connaître un alcool triatomique. M. Wurtz pensa qu'entre les alcools monoatomiques et les glycérines ou alcools triatomiques, il devait exister une classe d'alcools intermédiaires ou alcools diatomiques. Il fut assez heureux pour les découvrir et leur donna le nom générique de *glycols*, pour rappeler à la fois leur parenté avec les glycérines et avec les alcools. Les *glycols*, depuis quatorze ans qu'ils sont découverts, sont devenus la source d'une foule de recherches importantes, et constituent aujourd'hui une des classes de corps les plus intéressantes de la chimie. On peut même dire que les découvertes auxquelles ils ont donné lieu ont révolutionné la chimie et éclairé d'un jour tout nouveau une foule de composés minéraux qui jusque-là restaient en dehors de la théorie.

— II. PRÉPARATION. On prépare les *glycols* par trois procédés différents, dont le premier, celui de M. Wurtz, est encore de beaucoup le plus employé.

— *Premier procédé*. On fait agir le brome sur un radical organique hydrocarboné diatomique, tel que l'éthylène ou ses homologues; deux atomes de brome se fixent, et l'on obtient un bibromure d'hydrogène carboné $R''Br^2$. Ce bibromure est ensuite chauffé, ou bien avec de l'acétate d'argent, ou bien avec une dissolution alcoolique d'acétate de potasse; dans les deux cas, il y a double décomposition : il se forme du bromure d'argent ou du bromure de sodium et de l'éther diacétique $R''(OC^2H^3O)^2$ du *glycol* que l'on veut préparer. Lorsqu'on a opéré au moyen de l'acétate d'argent, on épuise le résidu par l'éther, pour en retirer l'éther diacétique du *glycol*; lorsqu'on a opéré par la solution alcoolique d'acétate de potasse, on se contente de filtrer la liqueur, pour séparer le bromure de potassium qui s'est précipité. La dissolution éthérée ou alcoolique est ensuite évaporée, et finalement on saponifie l'éther diacétique du *glycol* par la potasse ou par la baryte, qui fournissent de l'acetate de potassium ou de baryum en même temps que l'alcool diatomique dont l'éther saponifié renfermait le radical. Dans la préparation du *glycol* éthylénique $(C^2H^4)''(OH)^2$, la saponification par la baryte est ce qui convient le mieux. Dans la préparation des autres *glycols*, la saponification par la potasse est préférable. Les équations suivantes expriment les diverses réactions que nous venons de signaler comme conduisant à la préparation des *glycols* :

1° $$\underset{\text{Ethylène.}}{(C^2H^4)''} + \underset{\text{Brome.}}{Br^2} = \underset{\text{Bromure d'éthylène.}}{(C^2H^4)''Br^2}.$$

2° $(C^2H^4)''Br^2 + 2Ag.OC^2H^3O$
Bromure d'éthylène. Acétate d'argent.

$= 2AgBr + (C^2H^4)''(OC^2H^3O)^2.$
Bromure d'argent. Diacétate d'éthylène.

3° $(C^2H^4)''(OC^2H^3O)^2 + Ba''(OH)^2$
Diacétate d'éthylène. Baryte.

$= Ba''(OC^2H^3O)^2 + (C^2H^4)''(OH)^2$
Acétate de baryum. *Glycol* éthylénique.

Bien que les bromures qui servent à la préparation des *glycols*, et que l'on obtient par synthèse directe, soient isomères, et non point identiques, avec les produits de substitution bibromés que fournissent les hydrocarbures saturés, on peut, dans certains cas, substituer ces bromures les uns autres. M. Caventou a obtenu le *glycol* ordinaire en employant du bromure d'éthyle bromé (hydrure d'éthyle bibromé) au lieu de bromure d'éthylène, et, plus récemment, M. Maxwell Simpson a préparé, au moyen du bromure d'éthylidène, un acide succinique identique avec celui que fournit le bromure d'éthylène. Déjà, après les expériences de M. Caventou, il était à présumer que le bromure d'éthylidène se transforme d'abord en bromure d'éthylène, pour fournir ensuite le *glycol*. Cette opinion est devenue plus probable encore depuis les travaux de M. Simpson. En effet, on connaît un acide succinique qui est isomère avec l'acide ordinaire. Cet acide présente exactement la constitution que devrait présenter celui que l'on prépare au moyen du bromure d'éthylidène; il est donc très-probable, puisque cet acide succinique peut exister, qu'il se serait formé au moyen de bromure d'éthylidène (hydrure d'éthyle bibromé), si celui-ci ne s'était converti, dans la réaction, en bromure d'éthylène.

— *Deuxième procédé.* On substitue l'hydrogène au chlore dans les éthers monochlorhydriques des alcools triatomiques. Pour opérer cette substitution, on fait agir sur les éthers l'hydrogène naissant, dégagé au moyen de l'eau et de l'amalgame de sodium.

$$(C^3H^5)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ Cl \end{matrix} \right. + H^2$$
Monochlorhydrine glycérique. Hydrogène.

$$= C^3H^5 \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ H \end{matrix} \right. = (C^3H^6)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right. + HCl.$$
Propylglycol. Acide chlorhydrique.

— *Troisième procédé.* On traite les hydrocarbures diatomiques par l'acide hypochloreux; une molécule de cet acide se fixe sur l'hydrocarbure, et il se produit une chlorhydrine ou éther monochlorhydrique d'un *glycol*. Cette chlorhydrine, soumise à l'acétate d'argent, donne du chlorure d'argent et un éther monoacétique; enfin, cet éther saponifié par la potasse fournit de l'acétate de potasse et le *glycol* cherché.

1° $(C^2H^4)'' + \left. \begin{matrix} Cl \\ H \end{matrix} \right\} O = (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ Cl \end{matrix} \right.$
Ethylène. Acide hypochloreux. Monochlorhydrine éthylénique.

2° $(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ Cl \end{matrix} \right. + Ag.OC^2H^3O$
Monochlorhydrine éthylénique. Acétate d'argent.

$= AgCl + (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OC^2H^3O \end{matrix} \right.$
Chlorure d'argent. Monoacétate éthylénique.

3° $(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OC^2H^3O \end{matrix} \right. + K.OH$
Monoacétate éthylénique. Potasse.

$= K.OC^2H^3O + (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right.$
Acétate potassique. *Glycol.*

— III. Propriétés. Les propriétés des *glycols* placent ces corps entre les alcools et les glycérines; leur saveur est sucrée comme celle des glycérines; leur solubilité dans l'eau, plus grande que celle des alcools, est moins grande que celle des alcools triatomiques, etc. Mais le fait le plus saillant de leur histoire, au point de vue de leurs caractères physiques, c'est qu'ils font tout à fait exception à la loi de Kopp sur les points d'ébullition; d'après cette loi, les homologues ont des points d'ébullition qui s'élèvent de 19° environ par chaque addition de CH^2. Cette loi présentait sans doute des exceptions notables, en ce sens que le chiffre CH^2 est loin d'être une valeur absolument constante, mais toujours le point d'ébullition s'élevait à mesure que l'on s'élevait dans la série homologue; jamais on ne l'avait vu s'abaisser à mesure que la complication moléculaire augmentait. Ce phénomène s'est produit avec les *glycols*. Le *glycol* éthylénique $C^2H^6O^2$ bout plus haut que le propyl-*glycol* $C^3H^8O^2$; ce dernier bout plus haut que le butyl-*glycol* $C^4H^8O^2$, et, enfin, le butyl-*glycol* est moins volatil que l'amyl-*glycol* $C^5H^{12}O^2$. Toutefois, à partir de l'amyl-*glycol*, l'exception cesse et le point d'ébullition commence à s'élever avec la complication moléculaire. Parmi les *glycols* qui répondent à la formule $C^nH^{2n} + 2O^2$, les seuls connus jusqu'à ce jour, l'amyl-*glycol* est donc celui dont le point d'ébullition est moins élevé.

— IV. Réactions. On retrouve dans les *glycols* à peu près toutes les réactions que l'on rencontre dans les alcools monoatomiques, à cette différence près que toutes les réactions que les alcools monoatomiques peuvent subir une fois, les alcools diatomiques peuvent les subir deux fois.

1° *Action des oxydants.* Les *glycols* peuvent perdre 2 ou 4 atomes d'hydrogène et donner ainsi naissance à deux aldéhydes différentes. Ils peuvent aussi échanger 2 ou 4 atomes d'hydrogène contre 1 ou 2 atomes d'oxygène, et fournir ainsi deux acides qui correspondent aux deux aldéhydes. Le nombre des aldéhydes de *glycol* connues jusqu'à ce jour est très-petit; mais il est extrêmement probable qu'on parviendrait assez facilement à les préparer, si les *glycols* devenaient des produits moins coûteux.

2° *Action des déshydratants.* Les déshydratants ne réduisent pas les *glycols* en hydrocarbures; ils se bornent à leur soustraire une molécule d'eau. Les produits ainsi formés ne sont point les vrais anhydrides de ces alcools; ce sont des polymères de ces corps, ou plutôt des polymères des alcools monoatomiques de la même série. Ainsi le *glycol* ordinaire $C^2H^6O^2$, en se déshydratant, ne fournit point l'oxyde d'éthylène, mais un polymère de l'aldéhyde acétique C^2H^4O, laquelle est isomérique avec l'oxyde d'éthylène.

3° *Action des métaux alcalins.* Le potassium et le sodium se dissolvent dans le *glycol* comme dans l'alcool, en dégageant de l'hydrogène; seulement, tandis qu'avec les alcools un seul atome de métal se substitue à un seul atome d'hydrogène, avec les *glycols* on peut obtenir un produit monométallique provenant de la substitution d'un atome de métal à un atome d'hydrogène, et un produit dimétallique résultant de la substitution de 2 atomes de métal à 2 atomes d'hydrogène. En traitant ces dérivés métalliques des *glycols* par les éthers iodhydriques des alcools monoatomiques, on obtient les éthers alcooliques des *glycols*. Les chimistes désignent ainsi les corps qui dérivent des *glycols* par la substitution d'un ou de deux radicaux d'alcool monoatomique à l'hydrogène typique de ces composés.

4° *Action des acides.* Les acides oxygénés, chauffés en vase clos avec les *glycols*, donnent lieu à une double décomposition tout à fait semblable à celle qui a lieu avec les alcools monoatomiques; seulement, ici, selon la quantité d'acide employée, on peut substituer un résidu halogénique d'acide à un oxhydryle, ou deux résidus halogéniques d'acide à deux oxhydryles; dans le premier cas, on obtient un éther monoacide, et, dans le second cas, on obtient un éther biacide ou neutre. Dans les éthers biacides, les résidus halogéniques substitués à l'hydrogène peuvent appartenir à un seul acide ou à deux acides différents. Lorsque l'acide employé est un hydracide du chlore, du brome, de l'iode ou du fluor, le résidu substitué à l'oxhydryle est un *corps simple : le chlore, le brome*, l'iode ou le fluor.

$$(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right. + H.OC^2H^3O$$
Glycol. Acide acétique.

$$= (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OC^2H^3O \end{matrix} \right. + H^2O$$
Ether monoacétique du glycol. Eau.

$$(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right. + 2H.OC^2H^3O$$
Glycol. Acide acétique.

$$= (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OC^2H^3O \\ OC^2H^3O \end{matrix} \right. + 2H^2O$$
Ether diacétique du glycol. Eau.

$$(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right. + HCl$$
Glycol. Acide chlorhydrique.

$$= (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ Cl \end{matrix} \right. + H^2O.$$
Monochlorhydrine du glycol. Eau.

Un fait singulier, c'est qu'avec les hydracides, quelle que soit la quantité d'acide employée, et quelque prolongée que soit la réaction, on ne parvient jamais à remplacer plus d'un oxhydryle par le chlore ou ses congénères. L'éther biacide résultant du remplacement de 2OH par 2 atomes de chlore ou d'un autre métalloïde de la même famille ne peut être obtenu que par l'action des chlorures, bromures ou iodures de phosphore sur le *glycol* ou sur ses éthers simples monoacides.

$$(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right. + 2PCl^5$$
Glycol. Perchlorure de phosphore.

$$= 2PCl^3O + 2HCl + (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} Cl \\ Cl \end{matrix} \right.$$
Oxychlorure de phosphore. Acide chlorhydrique. Ether dichlorhydrique du glycol.

5° *Action des bases sur les éthers des glycols.* Les éthers composés des *glycols*, qu'ils soient ou non biacides, sont saponifiés par les bases à la manière des éthers des alcools monoatomiques. Il n'en est plus de même avec les éthers simples; ces derniers, au lieu de donner avec les bases un sel haloïde et du *glycol* végétal, perdent purement et simplement une molécule d'hydracide. Lorsqu'on opère sur l'éther monoacide, le produit qui prend naissance est le vrai anhydride du *glycol*

$$(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ Cl \end{matrix} \right. + KHO$$
Ether monochlorhydrique du glycol. Potasse.

$$= KCl + H^2O + C^2H^4O$$
Chlorure potassique. Eau. Oxyde d'éthylène.

6° *Propriétés des anhydrides des glycols.* Les anhydrides qui se forment dans la réaction précédente ont des propriétés extrêmement remarquables :

α. Ils peuvent se combiner avec l'eau et régénérer le *glycol*

$$C^2H^4O + H^2O = C^2H^6O^2$$
Oxyde d'éthylène. Eau. *Glycol.*

β. Ils peuvent s'unir directement à l'ammoniaque en formant des ammoniaques composées d'une nature tout à fait particulière.

γ. Ils se comportent comme des oxydes métalliques. Ainsi, ils font la double décomposition avec certains sels métalliques dissous dans l'eau, en mettant un hydrate du métal en liberté et en donnant un éther du *glycol*

$$2C^2H^4O + Mg''Cl^2 + 2H^2O$$
Oxyde d'éthylène. Chlorure de magnésium. Eau.

$$= Mg''(OH)^2 + 2(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ Cl \end{matrix} \right.$$
Hydrate de magnésium. Ether monochlorhydrique du glycol.

δ. Ils se combinent avec les acides hydratés et avec les acides anhydres. Dans le premier cas, il se produit un éther composé monoacide, et dans le second, un éther composé biacide du *glycol*

$$C^2H^4O + H.OC^2H^3O = (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OC^2H^3O \end{matrix} \right.$$
Oxyde d'éthylène. Acide acétique. Ether monoacétique.

$$C^2H^4O + C^2H^3O.OC^2H^3O$$
Oxyde d'éthylène. Acide acétique anhydre.

$$= (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OC^2H^3O \\ OC^2H^3O \end{matrix} \right.$$
Ether diacétique.

ε. Ils peuvent également se combiner à l'hydrogène naissant et donner l'alcool monoatomique de la même série

$$C^2H^4O + H^2 = C^2H^6O$$
Oxyde d'éthylène. Hydrogène. Alcool.

Le passage du *glycol* à l'alcool de la même série peut d'ailleurs s'effectuer au moyen de la chlorhydrine. Ce composé échange directement son chlore contre de l'hydrogène et fournit de l'alcool.

ζ. Enfin les anhydrides des *glycols* s'unissent directement à 2 atomes de brome, en doublant leur molécule. Le produit qui se forme est cristallisé. Agité avec du mercure, il lui cède son brome, et il reste l'anhydride primitif doublé

$$2C^2H^4O + Br^2 = (C^2H^4O)^2Br^2$$
Oxyde d'éthylène. Brome. Bromure d'oxyde d'éthylène.

$$(C^2H^4O)^2Br^2 + Hg'' = Hg''Br^2 + (C^2H^4O)^2$$
Bromure d'oxyde d'éthylène. Mercure. Bromure mercurique. Dioxyéthylene.

Disons toutefois que ces diverses propriétés n'ont été observées d'une manière complète que sur l'anhydride du *glycol* éthylénique et en partie sur celui du *glycol* propylénique. Les anhydrides des autres *glycols* sont connus, mais peu étudiés. Il paraît qu'ils deviennent moins aptes à entrer en combinaison à mesure que leur molécule se complique. Ainsi, suivant M. Baüer, l'oxyde d'amylène ne s'unirait pas à l'eau pour reconstituer l'amyl-*glycol*.

— V. Glycols condensés. Les hydrates qui renferment plusieurs atomes d'hydrogène typique ont la propriété de s'unir à eux-mêmes en éliminant une molécule d'eau à chaque addition d'une molécule du composé polyatomique.

Ce fait a été découvert dans la série des *glycols*, où il se présente avec toute la netteté désirable. Les *glycols* condensés représentent des *glycols* simples, auxquels se seraient ajoutées une ou plusieurs molécules d'anhydrides de *glycols*.

Pour comprendre leur formation, on doit admettre que deux molécules d'un alcool diatomique perdent l'une H et l'autre OH, pour former de l'eau; il en résulte deux résidus monoatomiques qui se réunissent pour former un *glycol* condensé. L'oxygène du résidu d'eau OH qui a perdu son hydrogène sert de lien entre les deux atomes de carbone. Comme chaque condensation s'accompagne de l'élimination de H^2O, les *glycols* condensés renferment toujours deux oxhydryles, comme les *glycols* simples. On connaît aujourd'hui cinq produits de condensation dérivés du *glycol* ordinaire. Ce sont : les *glycols* di, tri, tetra, penta et hexéthyléniques.

— *Préparation des glycols condensés.* Trois méthodes ont été mises en œuvre pour obtenir ces composés.

1° On chauffe, dans des tubes scellés à la lampe, un éther simple d'un *glycol* avec ce *glycol* lui-même. Si c'est l'éther biacide que l'on emploie, cet éther se transforme d'abord en éther monoacide au contact du *glycol*, et l'éther monoacide formé fait ensuite la double décomposition avec le *glycol* restant; il se produit un alcool condensé et de l'acide bromhydrique

1° $(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} Br \\ Br \end{matrix} \right. + (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right. = 2(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ Br \end{matrix} \right.$
Bromure d'éthylène. *Glycol.* Monobromhydrine du glycol.

2° $(C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} Br \\ OH \end{matrix} \right. + (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right.$
Monobromhydrine du glycol. *Glycol.*

$$= HBr + \begin{matrix} (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ \\ \end{matrix} \right. \\ O \\ (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} \\ OH \end{matrix} \right. \end{matrix}$$
Acide bromhydrique. *Glycol* diéthylénique.

L'acide bromhydrique réagit sur une nouvelle portion de *glycol* et reconstitue de la bromhydrine, laquelle, au contact de l'alcool condensé déjà formé, produit un alcool de condensation supérieure, par une réaction absolument identique à la précédente, et les choses se continuent ainsi, sans que l'on puisse, jusqu'à ce jour, assigner une limite à la condensation.

2° On chauffe un *glycol* avec son anhydride pendant une quinzaine de jours. Les produits de condensation se forment alors par synthèse directe, une, deux, trois, ..., x molécules de l'anhydride s'ajoutant simplement à une molécule du *glycol* employé.

3° On chauffe l'oxyde d'éthylène avec un acide monoatomique. Il se forme d'abord un éther composé du *glycol*, lequel, en se combinant à de nouvelles quantités de l'anhydride, se transforme en éther composé d'un alcool condensé. On isole par la distillation fractionnée les divers éthers condensés ainsi produits, et on les soumet à l'action des hydrates alcalins; ils se saponifient en donnant un sel alcalin et le *glycol* condensé dont ils renferment les éléments. L'acide que l'on choisit de préférence dans cette opération est l'acide acétique.

— *Propriétés.* 1° Tous les *glycols* condensés renferment le même nombre d'oxhydryles que l'alcool simple dont ils dérivent, c'est-à-dire deux. Ils fonctionnent tous comme des alcools diatomiques, et donnent un anhydride et deux séries d'éthers. Le dioxyéthylène peut être envisagé comme l'anhydride du *glycol* diéthylénique

$$C^2H^6O^2 - H^2O = C^2H^4O$$
Glycol. Eau. Oxyde d'éthylène.

$$C^4H^{10}O^3 - H^2O = C^4H^8O^2$$
Alcool diéthylénique. Eau. Dioxyéthylène.

2° Les *glycols* condensés peuvent, à la manière des *glycols* simples, échanger de l'hydrogène contre de l'oxygène et donner naissance à des acides. Jusqu'à ce jour, cette propriété n'a été observée que sur le *glycol* diéthylénique et sur le *glycol* triéthylenique. Dans les deux cas, quatre atomes d'hydrogène ont été remplacés par deux d'hydrogène

$$\begin{matrix} (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ \\ \end{matrix} \right. \\ O \\ (C^2H^4)'' \left\{ \begin{matrix} \\ OH \end{matrix} \right. \end{matrix} + 2O^2 = 2H^2O + \begin{matrix} (C^2H^2O)'' \left\{ \begin{matrix} OH \\ \\ \end{matrix} \right. \\ O \\ (C^2H^2O)'' \left\{ \begin{matrix} \\ OH \end{matrix} \right. \end{matrix}$$
Glycol diéthylénique. Oxygène. Eau. Acide diglycolique.

$$\begin{matrix} (C^2H^4)'' \left\{ OH \right. \\ O \\ (C^2H^4)'' \\ O \\ (C^2H^4)'' \left\{ OH \right. \end{matrix} + 2O^2 = 2H^2O + \begin{matrix} (C^2H^2O)'' \left\{ OH \right. \\ O \\ (C^2H^2O)'' \\ O \\ (C^2H^4)'' \left\{ OH \right. \end{matrix}$$
Alcool triéthylénique. Oxygène. Eau. Acide diglycoléthylénique.

Ces faits semblent démontrer que, dans les *glycols* condensés comme dans les *glycols* simples, la quantité d'oxygène maxima qui peut se substituer à l'hydrogène est égale à 2 atomes. Jusqu'à ce jour, on n'a obtenu aucune aldéhyde dérivée des *glycols* condensés.

— VI. Énumération des glycols connus. On connaît, jusqu'à ce jour, six *glycols* avec certitude, ce sont : le *glycol* ordinaire ou éthyl-glycol, $C^2H^{4''}(OH)^2$; le propyl-glycol, $C^2H^{6''}(OH)^2$; le butyl-glycol, $C^4H^{8''}(OH)^2$; l'amyl-glycol, $C^5H^{10''}(OH)^2$; l'hexyl-glycol, $C^6H^{12''}(OH)^2$, et l'octyl-glycol, $C^8H^{16''}(OH)^2$.

On connaît, en outre, deux corps qui ont la composition de l'hexyl-glycol; ce sont : un produit dérivé de l'allyle et un produit dérivé de l'acétone, que l'on a nommé *pinakone*. Le premier de ces corps est un simple isomère du vrai hexyl-glycol; quant à la pinakone, elle est trop peu étudiée pour que l'on puisse se prononcer avec quelque certitude sur sa vraie nature.

Il existe également un corps qui répond à la formule $C^{10}H^{20}O$. Ce corps a été préparé au moyen du décilène $C^{10}H^{20}$, par un procédé entièrement semblable à celui qui fournit les *glycols* des séries inférieures. Il y a donc lieu de penser que, lorsque la molécule

est assez compliquée, les *glycols* cessent d'être stables, et qu'on ne peut plus alors obtenir que leurs anhydrides. Le corps $C^{10}H^{20}O$ peut, en effet, être considéré comme l'anhydride du décyl-*glycol* $C^{10}H^{22}O^2$.

Le *glycol* méthylénique $CH^{2''}(OH)^2$ ne peut pas exister à l'état de liberté, vu le peu de stabilité de sa molécule. Lorsqu'on soumet l'iodure de methylène CH^2I^2 à l'action de l'acétate d'argent, il se produit un éther diacétique de ce corps ; mais celui-ci ne donne pas de méthyl-*glycol* lorsqu'on le saponifie.

Lorsqu'on traite l'iodure de méthylène, non plus par l'acétate, mais par l'oxalate d'argent, on obtient un composé qui paraît être à l'oxyde de méthylène inconnu ce que le dioxyéthylène est à l'oxyde d'éthylène. Ce composé a reçu le nom de *dioxyméthylène*. Sa formule est $(CH^2O)^2$.

Quant à l'iodure de méthylène qui a servi à ces expériences, il n'a pas pu être obtenu par l'action directe de l'iode sur le méthylène, puisque le méthylene n'existe pas. Il se produit dans une réaction fort complexe, lorsqu'on traite l'éthylate de soude par l'iode.

— VII. Action des acides polyatomiques sur les glycols. Lorsqu'on fait agir les acides polyatomiques sur les *glycols*, ces corps s'unissent en eliminant de l'eau, et il se produit des composes, doués de propriétés acides, qui représentent des *glycols* condenses, dont un ou plusieurs radicaux hydrocarbonés sont remplacés par un ou plusieurs radicaux acides. Ces produits peuvent, à une température plus élevée, perdre encore de l'eau et donner naissance à des anhydrides qui, dans certains cas, sont des éthers neutres des *glycols*.

— VIII. Dérivés ammoniacaux des glycols. Un alcool diatomique

$$R''\left\{\begin{array}{l}OH\\OH\end{array}\right.$$

peut perdre un ou deux oxhydryles. S'il en perd un, le résidu (R.OH) est monoatomique, et peut, par cela même, se substituer à 1, 2, 3, 4 atomes d'hydrogène dans l'ammoniaque ou l'ammonium ; s'il en perd deux, le radical R'' qui reste est diatomique, et peut se substituer à 2, 4, 6, 8 atomes d'hydrogene dans l'ammoniaque ou l'ammonium condensés Az^2H^6, ou Az^2H^8, ou même dans des types d'une condensation plus considérable. Les *glycols* peuvent donc donner naissance à des monamines, à des diamines, à des triamines, etc. On concevrait encore qu'en dehors des produits ci-dessus énoncés ils formassent des monamines provenant du remplacement de H^2 par R'', dans le type simple AzH^3. Mais ces corps, qui seraient aux *glycols* ce que les imides sont aux acides diatomiques, ne sont pas encore connus, en admettant qu'ils puissent exister.

— *Monamines dérivées des alcools diatomiques.* Ces composés ont été préparés, pour la première fois, par M. Wurtz. On peut les obtenir de deux manières :

1° On mêle intimement l'anhydride d'un *glycol* avec une solution d'ammoniaque. La réaction commence à froid. L'anhydride du *glycol* se combine directement avec de l'ammoniaque. En saturant les composés formés au moyen de l'acide chlorhydrique, et en séparant les chlorhydrates par des cristallisations fractionnées, on obtient des produits dont les formules brutes sont

$$RO.AzH^3\,;\ (RO)^2AzH^3\,;\ (RO)^3AzH^3,$$

et qui peuvent être représentées par les formules rationnelles :

$$(R.OH).H^2Az,\quad (R.OH)^2HAz \text{ et } (R.OH)^3Az,$$

en admettant que l'hydrogène de l'ammoniaque vient s'unir à l'anhydride RO, pour transformer ce dernier dans le résidu monoatomique (R.OH), qui se trouve ainsi combiné à l'azote, c'est-à-dire substitué à l'hydrogene.

Ces formules rationnelles font de ces divers composés des ammoniaques primaires, secondaires et tertiaires.

2° On fait agir la chlorhydrine d'un *glycol* sur l'ammoniaque, puis l'ammoniaque formée sur une nouvelle molécule de chlorhydrine, et ainsi de suite, comme dans le procédé de M. Hofmann, pour la préparation des ammoniaques composees des alcools monoatomiques

$$\underset{\text{Chlorhydrine.}}{(R''.OH)'Cl} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{H^3Az} = \underset{\text{Chlorhydrate d'ammoniaque.}}{(R''.OH)'H^2Az.HCl}$$

En soumettant la monamine tertiaire à l'action soit de la chlorhydrine, soit de l'anhydride d'un *glycol*, on obtient un produit dont la formule brute est $(R''O)^4Az.H^3$. A son tour, ce corps peut en produire un autre

$$(R''O)^5AzH^3,$$

puis un autre $(R''O)^6AzH^3$, puis un autre encore $(R''O)^7.AzH^3$, et ainsi de suite.

On peut concevoir facilement la constitution de ces divers composés, en admettant que les résidus qui s'y trouvent substitués à l'hydrogène dérivent, par élimination de OH, non plus d'un *glycol* simple, mais d'un *glycol* condensé. Ainsi l'ammoniaque $(R''O)^4AzH^3$ aurait pour formule rationnelle

$$(R''.OH)^2.(R''^2O^2H)'Az,$$

dans laquelle le troisième atome d'hydrogène est remplacé par le residu

$$R^2O^2H = \left(\begin{array}{l}R''\\ \quad O\\ R''OH\end{array}\right)'$$

dérivé du *glycol* condensé

$$\begin{array}{l}R''\left\{\begin{array}{l}OH\\O\end{array}\right.\\ R''\left\{\begin{array}{l}\\OH\end{array}\right.\end{array},$$

par élimination d'un oxhydryle. De même, le composé $(RO)^5AzH^3$ répondrait à la formule

$$(R.OH)'(R^2O^2H)^2Az,$$

ou à la formule

$$(R''.OH)^2(R^3O^3H)Az.$$

Dans la première de ces formules, on suppose deux H remplacés par le résidu $(R^2O^2H)'$ d'un *glycol* deux fois condensé $R^2H^2O^3$; dans la seconde, on suppose deux H remplacés par le résidu (R.OH)' d'un *glycol* simple, et le troisième H par le résidu $(R^3O^3H)''$ d'un *glycol* trois fois condensé $R^3H^2O^4$. Il serait difficile aujourd'hui de décider si le corps connu qui présente cette composition répond à l'une ou à l'autre de ces formules ; mais on comprend que l'on puisse obtenir des composés isomeres répondant, les uns à la premiere et les autres à la seconde.

Les derivés qui renferment un plus grand nombre de fois le radical du *glycol* seraient représentés par des formules semblables.

Les proprietés des diverses ammoniaques composées, dont nous venons d'indiquer la formation, sont peu connues. Il en est une, toutefois, qui est fondamentale : les résidus monoatomiques qui y sont substitués à H renferment toujours chacun un atome d'hydrogène typique. Quel que soit le nombre de ces résidus, il est donc évident que le produit renferme toujours, comme l'ammoniaque, 3 atomes d'hydrogène typique, remplaçables par des radicaux d'alcools monoatomiques.

On pourra peut-être obtenir de tels corps en faisant agir les anhydrides des *glycols*, non plus sur l'ammoniaque, mais sur les monamines de divers degrés des alcools monoatomiques

$$R''O + R'H^2Az = (R''.OR').H^2Az.$$

De fait, M. Wurtz a constaté que l'aniline se combine à l'oxyde d'éthylène ; mais il n'a pas étudié les produits de la réaction.

Un autre caractère de ces bases, c'est qu'elles sont oxygénées, non-seulement à l'état de liberté, comme les hydrates d'ammoniums quaternaires, dérivés des alcools monoatomiques, mais encore dans leurs chlorhydrates, bromhydrates et iodhydrates. Ce caractère les rapproche des alcaloïdes oxygénés naturels. Il est, par suite, permis d'esperer que l'on pourra un jour exécuter la synthèse de ces derniers alcaloïdes, dont jusqu'ici la nature était restée un mystère pour le chimiste.

On dénomme les ammoniaques composées de ce groupe comme les ammoniaques composées en général, en prenant, pour nom du résidu qui y fonctionne, le nom du radical diatomique du *glycol*, précédé du préfixe *oxy*. Ainsi l'on dit oxyéthylénamine, dioxyéthylénamine, trioxyéthyiénamine. Ces noms sont mauvais ; c'est oxhydroéthylénamine, etc., que l'on devrait dire. Les résidus de ces ammoniaques ne proviennent pas, en effet, d'une addition d'oxygène, mais bien d'une addition d'oxydryle au radical du *glycol*.

— *Diamines dérivées des alcools diatomiques.* On obtient ces corps en faisant agir l'ammoniaque sur les dibromhydrines des *glycols* (bromures des radicaux diatomiques) ; leur mode de préparation est donc entièrement semblable à celui des monamines, que l'on obtient en faisant réagir les éthers simples des alcools monoatomiques sur l'ammoniaque

$$\underset{\text{Bromure d'éthylène.}}{C^2H^{4''}Br^2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3} = \underset{\text{Bromure d'éthylène-ammonium.}}{[C^2H^{4''}.H^6Az^2]''Br^2}$$

$$\underset{\text{Bromure d'éthylène.}}{C^2H^{4''}Br^2} + \underset{\text{Ethylène diamine.}}{C^2H^{4''}.H^4Az^2} = \underset{\text{Bromure d'éthylène-diammonium.}}{[(C^2H^{4''})^2H^4Az^2]''Br^2}$$

Ces ammoniaques diatomiques jouissent des propriétés suivantes :

1° Elles se combinent facilement avec une molecule d'eau, en donnant des hydrates que la chaleur décompose.

2° Les diamines primaires, soumises à l'action de l'acide azoteux, donnent de l'azote, de l'eau et l'anhydride du *glycol* dont elles renferment le radical :

$$\underset{\text{Ethylène-diamine.}}{(C^2H^{4''})H^4Az^2} + \underset{\text{Acide azoteux.}}{2AzO.OH} = \underset{\text{Azote.}}{Az^4} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} + \underset{\text{Oxyde d'éthylène.}}{C^2H^4O}$$

3° Dans celles de ces bases qui renferment encore de l'hydrogène typique, on peut substituer à ce corps de l'éthyle, du méthyle ou tout autre radical monoatomique. Seulement, il paraît que l'hydrogene n'y est remplaçable que par paires, et que jamais on n'obtient le remplacement d'un seul atome d'hydrogene par un seul radical alcoolique.

4° En se combinant aux acides, ces ammoniaques composées produisent des sels de diammoniums diatomiques.

Selon qu'ils sont libres et rapportables au type ammoniaque, ou combinés et rapportables au type ammonium, ces corps reçoivent les noms de diamines ou de diammoniums. Ces noms doivent être précédés de celui des radicaux diatomiques substitués à H^2, précédés eux-mêmes des syllabes *di*, *tri*, etc., qui en indiquent le nombre.

Ainsi le composé

$$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6Az^2]''\left\{\begin{array}{l}OH\\OH\end{array}\right.$$

s'appellera hydrate d'éthylène-diammonium hexéthylique ; si, au lieu de six fois le radical éthyle, il renfermait quatre fois ce radical et deux fois le radical méthyle, on le nommerait hydrate d'éthylène diammonium tétréthyl-dimethylique.

— *Polyamines dérivées des alcools diatomiques.* La formation des diamines dont nous venons de parler est facile à expliquer. Si, dans 2 molécules d'ammoniaque, on remplace H^2 par un radical diatomique indivisible, et que les deux H remplacés soient pris chacun dans une molécule différente, les 2 molécules se trouveront soudées en une seule

$$\underset{\text{Ammoniaque.}}{\left.\begin{array}{l}H\\H\\H\end{array}\right\}Az} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{\left.\begin{array}{l}H\\H\\H\end{array}\right\}Az} - \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2} + \underset{\text{Radical diatomique.}}{R''} = \underset{\text{Diamine.}}{\left.\begin{array}{l}R''\\H^2\\H^2\end{array}\right\}Az^2}$$

Cette conception une fois donnée, on comprend aussi que trois, quatre,..., *n* molécules d'ammoniaque puissent être liées entre elles par l'intermédiaire d'un radical diatomique, et qu'il se produise de cette manière des triamines, des tétramines, etc.

$$\underset{\text{Trois molécules d'ammoniaque.}}{\begin{array}{l}\left.\begin{array}{l}H\\H\\H\end{array}\right\}Az\\ \left.\begin{array}{l}H\\H\\H\end{array}\right\}Az\\ \left.\begin{array}{l}H\\H\\H\end{array}\right\}Az\end{array}} - \underset{\text{Hydrogène.}}{H^4} + \underset{\text{Radical diatomique.}}{2R''} = \underset{\text{Triamine}}{\begin{array}{l}\left.\begin{array}{l}H\\H\end{array}\right\}Az\\ \;R''\\ \left.\begin{array}{l}H\end{array}\right\}Az\\ \;R''\\ \left.\begin{array}{l}H\\H\end{array}\right\}Az\end{array}}$$

La formation de ces polyamines au moyen des bromures des radicaux diatomiques et de l'ammoniaque peut être exprimée par l'équation générale

$$nR''Br^2 + 2nAzH^3 = \left(R''^nH^{2n+4}Az^{n+1}\right)^{n+1}Br^{n+1} + n-1(AzH^4Br).$$

Si, dans cette équation, on fait $n = 1$, ce qui est le cas le plus simple, on obtient des diamines ; si l'on fait $n = 2$, on obtient des triamines, et ainsi de suite.

M. Hofmann a constaté, par l'expérience, que cette conception se réalise dans la série éthylénique. L'action du bromure d'éthylène sur l'ammoniaque donne, outre les diamines dont nous avons parlé, le tribromure de diéthylène-triammonium

$$[(C^2H^{4''})^2H^8.Az^3]'''Br^3$$

et le tribromure de triéthylène-triammonium

$$[(C^2H^{4''})^3H^6Az^3]'''Br^3.$$

— IX. Nomenclature des éthers des glycols. La nomenclature que l'on a adoptée pour ces éthers est d'une extrême facilité. On fait suivre le nom du *glycol* de celui de l'acide dont l'éther renferme le radical, en ayant soin de faire précéder ce dernier nom des particules *mono*, *di*, *tri*, pour indiquer le degré de substitution. Souvent aussi on remplace, dans le nom de l'acide, la terminaison *ique* par la terminaison *ine*, et l'on fait suivre le mot ainsi formé du nom de l'alcool. Le nom génerique formé à l'aide de l'acide doit être précédé des préfixes *mono*, *di* ou *tri*, afin d'indiquer si l'éther est mono, di ou triacide. Ainsi l'on dit : *glycol* diacétique ou diacétine du *glycol*. Si plusieurs radicaux entraient dans la constitution d'un éther, on devrait faire un nom conjugué où entreraient les radicaux des noms des deux acides. Ainsi l'on dirait : acéto-benzoïcine du *glycol* ou *glycol* acéto-benzoïque. Enfin, lorsque l'éther renferme un radical d'alcool, on met quelquefois le nom du radical avant celui de l'alcool diatomique, de façon à réunir ces deux noms en un seul. On dit à volonté, par exemple : diéthyline du *glycol* ou *glycol* diéthylique.

— X. Appendice aux glycols. *Alcool anisique.* Il existe dans l'anis une essence qui répond à la formule $C^{10}H^{12}O$. Cette essence paraît avoir une constitution représentée par la formule

$$C^6H^{4''}\left\{\begin{array}{l}C^3H^5\\OCH^3\end{array}\right..$$

Elle fournit, lorsqu'on l'oxyde, un composé de nature aldéhydique (aldéhyde anisique), dont la formule brute est $C^8H^8O^2$:

$$\underset{\text{Essence d'anis.}}{C^6H^{4''}\left\{\begin{array}{l}C^3H^5\\OCH^3\end{array}\right.} + \underset{\text{Oxygène.}}{3\left(\begin{array}{l}O\\O\end{array}\right)} = \underset{\text{Aldéhyde anisique.}}{C^6H^{4''}\left\{\begin{array}{l}COH\\OCH^3\end{array}\right.} + \underset{\text{Acide oxalique.}}{C^2H^2O^4} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

M. Cannizaro, en soumettant ce produit à l'action de la potasse alcoolique, l'a transformé en un alcool qu'il a nommé *alcool anisique*, et dont la formule est

$$C^8H^{10}O^2 = C^6H^{4''}\left\{\begin{array}{l}CH^2.OH\\OCH^3\end{array}\right..$$

Cet alcool, bien que renfermant 2 atomes d'oxygène comme les *glycols*, se comporte, dans toutes ses réactions, comme un alcool monoatomique ; mais c'est qu'en réalité ce composé n'est autre que l'éther monométhylique du benzyl-*glycol* inconnu $C^7H^8O^2$.

On s'explique très-bien, dès lors, que l'alcool anisique, ne renfermant plus qu'un seul oxhydryle, ne puisse fournir qu'une seule série d'éthers.

GLYCOLAMIDE s. f. (gli-ko-la-mi-de — de *glycolique* et d'*amide*). Chim. Amide neutre l'acide glycolique.

— **Encycl.** La *glycolamide* a pour formule

$$(CH^2)''\left\{\begin{array}{l}CO.AzH^2\\OH\end{array}\right..$$

Elle est isomérique avec le glycocolle, qui est l'amide acide de l'acide glycolique

$$(CH^2)''\left\{\begin{array}{l}CO.OH\\AzH^2\end{array}\right..$$

Elle se distingue de ce dernier corps, comme on le voit à l'inspection des formules ci-dessus, par ce fait que l'amidogène AzH^2 y est substitué à l'oxhydryle acide, tandis que, dans le glycocolle, il est substitué à l'oxhydryle alcoolique. On l'obtient :

1° En dissolvant la glycolide dans l'ammoniaque ;

2° Par l'action de l'ammoniaque sur le glycolate d'éthyle ;

3° Par l'action de la chaleur sur le tartronate ammonique.

La *glycolamide* est facilement soluble dans l'eau, et un peu soluble dans l'alcool, dans lequel on peut la faire cristalliser. Ce caractère la distingue physiquement du glycocolle, qui est presque insoluble dans ce liquide. Sa saveur est un peu sucrée et sa réaction légèrement acide, suivant Dessaignes ; mais, suivant Heinz, dont l'opinion est la plus probable, elle est neutre, fond à 120° sans se décomposer, et ne fait pas la double décomposition avec les bases, comme le glycocolle. La potasse est sans action sur elle à froid ; à chaud, elle la décompose avec production d'ammoniaque et de glycolate potassique. Les acides aqueux lui font subir une décomposition analogue. A 100°, elle s'unit directement au gaz chlorhydrique sec, en donnant un liquide épais, qui cristallise par le refroidissement, pourvu qu'on ait soin de ne pas trop prolonger l'action du gaz acide. A une température supérieure à 100°, elle se décompose en présence du gaz chlorhydrique, avec production de sel ammoniac et de glycolide.

GLYCOLIDE s. f. (gli-ko-li-de — rad. *glycolique*). Chim. Anhydride de l'acide glycolique.

— **Encycl.** La *glycolide* $C^2H^2O^2$ diffère de l'acide glycolique par une molécule d'eau. Elle se produit : 1° lorsqu'on chauffe l'acide glycolique entre 200° et 240° ; 2° par l'action de la chaleur sur le chloracétate potassique

$$\underset{\text{Chloracétate de potasse.}}{C^2H^2KClO^2} = \underset{\text{Chlorure potassique.}}{KCl} + \underset{\textit{Glycolide.}}{C^2H^2O^2}.$$

3° en faisant bouillir l'acide chloracétique avec de l'eau et évaporant le liquide acide jusqu'à siccité. Le résidu renferme de la *glycolide* ; 4° en chauffant l'acide tartronique à 180°, tant qu'il se dégage du gaz carbonique, pulvérisant le résidu après qu'il est devenu solide, ce qui exige plusieurs jours, et le lavant à l'alcool

$$\underset{\text{Acide tartronique.}}{C^3H^4O^5} = \underset{\textit{Glycolide.}}{C^2H^2O^2} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

La *glycolide* est une substance blanche, insipide, insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau chaude. Elle fond à 180°, sans rien perdre de son poids. La potasse la dissout et la transforme en glycolate potassique Chauffée avec de l'ammoniaque, elle donne de la glycolamide.

GLYCOLIQUE adj. (gli-ko-li-ke — rad. *glycol*). Chim. Se dit d'un acide organique qui diffère de l'acide acétique par un atome d'oxygène de plus.

— **Encycl.** I. Modes de formation, préparation. 1° L'acide benzoglycolique

$$(C^2H^2O.OH)\ C^7H^5O.O$$

se résout, lorsqu'on le fait bouillir avec de l'acide sulfurique étendu, en acide *glycolique* et en acide benzoïque. La décomposition est presque achevée au bout de quelques heures ; mais, pour la rendre tout à fait complète, il faut que l'ébullition se prolonge pendant plusieurs jours. Le liquide est ensuite concentré jusqu'à ce que, par le refroidissement, il ne donne plus de cristaux d'acide benzoïque, puis on le neutralise par le carbonate de baryte, on filtre pour séparer le sulfate barytique, et l'on évapore jusqu'à consistance sirupeuse. Le sel de baryte, qui cristallise par le refroidissement, est redissous dans la plus petite quantité d'eau possible et décomposé par la quantité théorique d'acide sulfurique. On filtre, on évapore à consistance de sirop épais, et l'on reprend le résidu par l'éther. Ce liquide dissout l'acide *glycolique* et l'abandonne pur en s'évaporant. (L'acide benzogly

colique provient de l'action de l'acide azoteux sur l'acide hippurique.)

2° On décompose une solution de glycocolle par l'acide azoteux, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus aucun dégagement d'azote. On ajoute alors de l'éther à la liqueur et on l'évapore. Si l'on évaporait sans faire au préalable cette addition d'éther, l'acide *glycolique* se transformerait en acide oxalique. Dessaignes dit avoir, par ce moyen, obtenu l'acide *glycolique* cristallisé.

3° L'acide tartronique, maintenu à 180° pendant un certain temps, dégage des quantités considérables de gaz. Dès que tout dégagement gazeux a cessé, on peut considérer le résidu comme étant constitué par de la glycolide presque pure. On le lave avec de l'eau froide, on le dissout dans la potasse, et l'on précipite, au moyen de l'azotate d'argent, le sel potassique ainsi obtenu. Le glycolate d'argent, mis en suspension dans l'eau, donne, par l'acide sulfhydrique, du sulfure d'argent et de l'acide *glycolique*, que l'on obtient très-pur en évaporant la liqueur après l'avoir filtrée.

4° L'acide *glycolique* se produit encore par par l'action des alcalis sur le glyoxal $C^2H^2O^2$ et sur l'acide glyoxylique $C^2H^2O^3$. Dans les deux cas, il y a fixation de H^2O. Dans le premier cas, cette molécule d'eau se fixe sur une seule molécule de glyoxal et fournit de l'acide *glycolique;* dans le second, la molécule d'eau se fixe sur 2 molécules d'acide glyoxylique, et il se produit à la fois de l'acide *glycolique* et de l'acide oxalique.

5° En faisant bouillir du bromoacétate d'argent avec de l'eau

$$C^2H^2BrO.OAg + H^2O = AgBr + C^2H^2(OH)\,O.OH,$$

ou en faisant bouillir l'acide iodacétique avec de l'oxyde d'argent ou l'iodacétate de plomb avec de l'eau, ou encore en décomposant ce dernier sel par l'acide sulfhydrique. Cet acide se produit également lorsqu'on fait bouillir l'acide chloracétique avec des alcalis caustiques, ou, ce qui revient tout à fait au même, lorsqu'on chauffe du chloracétate de potassium ou de sodium cristallisé entre 100° et 120°. Le sel devient d'abord humide et acquiert une réaction acide, et si l'on continue à faire agir la chaleur jusqu'à ce que la masse soit tout à fait sèche, on n'a plus qu'à l'épuiser par un mélange d'éther et d'alcool, après l'avoir laissée refroidir; l'acide *glycolique* se dissout et reste sous la forme d'un sirop, quand on évapore la dissolution. Si on le prépare par l'ébullition prolongée du chloracétate de potassium ou par l'action d'une température de 120° à 140° sur le même sel enfermé dans des tubes scellés à la lampe, il est tout à fait incolore, mais ne cristallise pas. Si, au contraire, on le prépare en décomposant le chloracétate d'argent par l'acide sulfhydrique et en évaporant le liquide filtré jusqu'à consistance de sirop, l'acide *glycolique* se dépose en groupes rayonnés de gros cristaux très-déliquescents.

6° M. Wurtz a obtenu l'acide *glycolique* par l'oxydation du glycol, dont cet acide dérive, par substitution de O à H^2, exactement comme l'acide acétique dérive de l'alcool ordinaire (v. GLYCOL); il mêle le glycol avec quatre fois son volume d'acide azotique de 1,33 de densité, et abandonne le mélange à lui-même pendant quelques jours. Après ce temps, il étend d'eau la liqueur, la sature par de la craie, la filtre et y ajoute de l'alcool, qui donne un précipité de glycolate de calcium. Le sel de chaux est recueilli, pesé exactement, et décomposé par une solution d'acide oxalique renfermant la quantité strictement suffisante de cet acide. On filtre, et l'on évapore dans le vide le liquide filtré. L'acide *glycolique* se dépose alors en cristaux. L'acide *glycolique* se produit encore, comme produit secondaire, dans l'oxydation du propyl, du butyl et de l'amyl-glycol, lorsqu'on soumet les glycols à l'action de l'air en présence de la mousse de platine, en opérant de manière à éviter une action trop énergique.

7° L'acide *glycolique* prend naissance en même temps que le glyoxal, l'acide glyoxylique et d'autres produits encore, lorsqu'on oxyde l'alcool ordinaire par l'acide azotique. D'après Lautemann, la meilleure manière d'opérer est la suivante : on place plusieurs grammes d'alcool dans une cornue spacieuse, avec une petite quantité d'acide azotique, et l'on chauffe doucement jusqu'à ce que le vase soit plein de vapeurs rutilantes. Dès que ce premier résultat est obtenu, on ajoute dans la cornue 500 grammes d'alcool à 20 degrés cent. et 440 grammes d'acide azotique de 1,34 de densité; la réaction doit être modérée par immersion de la cornue dans de l'eau à 20°; elle est complète au bout d'une douzaine d'heures. On sépare alors l'acide *glycolique* des autres produits formés en même temps à l'état de sel de chaux, par la méthode de Debus. Drechsel fait bouillir pendant plusieurs heures le mélange de glyoxal, de glycolate et de glyoxylate de calcium avec un lait de chaux, de manière à transformer complétement le glyoxal et l'acide glyoxylique en acide *glycolique*. La liqueur, étant filtrée à chaud et débarrassée de l'excès de chaux au moyen d'un courant de gaz carbonique, donne du glycolate de calcium assez pur. On décompose le sel par l'acide oxalique; on transforme l'acide *glycolique* en sel de plomb, en faisant bouillir la liqueur avec du carbonate de plomb. Ce sel de plomb se dépose en beaux cristaux par l'évaporation de la solution. On le redissout dans l'eau bouillante et on le décompose soit par la quantité théorique d'acide sulfurique, soit par un courant d'hydrogène sulfuré. Lorsqu'on emploie l'acide sulfurique, il est bon d'en employer un peu moins que la quantité voulue; il reste alors un peu de sel de plomb indécomposé, mais la liqueur ne risque pas de contenir de l'acide sulfurique. On filtre, pour séparer le sulfure ou sulfate de plomb, et l'on évapore à une température de 60° à 70° d'abord, puis dans le vide, au-dessus d'un vase plein d'acide sulfurique. On achève de purifier l'acide *glycolique* en le faisant cristalliser dans l'éther. Les eaux mères de la préparation du fulminate de mercure renferment un acide isomère de l'acide *glycolique*, qui a pris le nom d'acide *homolactique*.

8° L'acide *glycolique* prend encore naissance par l'action de l'hydrogène naissant sur l'acide oxalique $C^2H^2O^4$. Il se forme de l'eau et 2 atomes d'hydrogène se substituent à 1 atome d'oxygène. Pour le préparer par cette méthode, on dissout l'acide oxalique dans l'eau acidulée au moyen de l'acide sulfurique, et l'on verse la solution dans un vase qui renferme du zinc en grenaille. Quand on juge que l'opération a suffisamment duré, on filtre, on sature par de la craie, on précipite le sel de chaux par le sous-acétate de plomb, qui donne un précipité de glycolate de plomb basique insoluble, et l'on décompose ce dernier sel par l'hydrogène sulfuré, comme précédemment. Suivant Church, il se formerait d'abord dans cette réaction de l'acide glyoxylique, en même temps que de l'acide *glycolique*, et il faudrait faire bouillir le mélange de ces acides avec de la chaux, pour convertir le premier dans le second. Church opère comme il suit : il ajoute de l'acide oxalique par petites portions successives à un mélange de zinc et d'acide sulfurique étendu, qu'il chauffe de manière à produire un dégagement très-considérable d'hydrogène. Au bout de quelques heures, il porte le liquide à l'ébullition avec un excès de zinc, jusqu'à ce que tout dégagement de gaz ait cessé, puis il ajoute de la chaux en excès, sature le tout par un courant d'acide carbonique, fait bouillir le liquide pour décomposer le bicarbonate de chaux, et filtre. La liqueur filtrée dépose d'abondants cristaux de glycolate de calcium en touffes concentriques ou en fines aiguilles. Les eaux mères contiennent, dit-on, un acide particulier isomérique avec l'acide acétique. Nous doutons, jusqu'à présent, de ce fait, qui, s'il était exact, serait du plus grand intérêt, parce qu'il montrerait qu'il y a une différence entre les divers centres d'attraction du carbone.

9° L'acide *glycolique* prend encore naissance lorsqu'on traite l'acroléine par l'acide azotique, et lorsqu'on fait bouillir avec de l'eau l'huile bromée qui résulte de l'action du brome par la glycérine.

— II. PROPRIÉTÉS. Il paraît, dit-on, exister deux ou même un plus grand nombre de modifications isomériques de l'acide *glycolique*. L'acide obtenu au moyen de l'acide hippurique et celui que Cloëz a trouvé dans les eaux mères du fulminate de mercure sont incristallisables. L'acide préparé par toutes les autres méthodes cristallise; mais celui que l'on obtient par la méthode de Dessaignes, au moyen du glycocolle et de l'acide tartracique, ainsi que celui que Kékulé a préparé au moyen de l'acide chloracétique, sont très-déliquescents, tandis que celui que Drechsel a préparé au moyen de l'alcool n'attirait l'humidité atmosphérique que dans un air très-rapproché de son point de saturation. Nous avons peine à croire à ces diverses modifications isomériques de l'acide *glycolique*. Cet acide répond manifestement à la formule

$$CH^2\left\{\begin{matrix}CO.OH\\OH\end{matrix}\right.,$$

et il n'y a pas d'isomérie possible dans le radical CH^2 et dans le résidu CO.OH, à moins que l'on admette des différences entre les divers centres d'attraction du carbone, ce qui est improbable jusqu'ici. Toutefois, comme il n'est point encore démontré d'une manière absolue que tous les centres d'attraction d'un même atome de carbone soient identiques, l'étude de ces soi-disant variétés d'acide *glycolique* présenterait un grand intérêt. Pour nous, il ne nous paraît pas que les différences de propriétés que l'on énonce puissent suffire à justifier l'opinion qui admet plusieurs acides isomères répondant à la formule $C^2H^4O^3$. Nous savons, en effet, qu'il suffit d'une très-petite quantité de substances étrangères pour empêcher un corps de cristalliser ou pour le rendre déliquescent.

L'acide cristallisé obtenu par Drechsel a les propriétés suivantes : il se dépose de sa solution dans l'éther anhydre, en beaux cristaux réguliers; sa saveur est acide; il se dissout facilement dans l'eau, l'alcool et l'éther; il ne tombe pas en déliquescence à l'air, à moins que celui-ci ne soit très-humide. Sa dissolution aqueuse l'abandonne en cristaux, lorsqu'on l'expose pendant un certain temps dans un lieu sec. Il fond entre 78° et 79°. Après avoir été fondu, il demeure liquide pendant longtemps, mais il se prend de nouveau en une masse cristalline lorsqu'on l'agite avec l'extrémité d'une baguette. Lorsqu'on le chauffe dans une cornue au-dessus de son point de fusion, il commence à bouillir vers 100°. Il passe alors de l'eau qui entraîne une certaine quantité d'acide; la température continue à s'élever, et vers 150°, il passe une huile d'une odeur piquante, qui, exposée à l'air, ne tarde pas à se prendre en un magma cristallin et déliquescent. L'acide qui résulte de l'action de l'hydrogène sur l'acide oxalique se comporte de la même manière, mais ne commence à se décomposer qu'à 180°.

L'acide préparé au moyen de l'alcool perd sa faculté de cristalliser, lorsqu'on l'abandonne pendant quelque temps à la température du bain-marie; mais, en même temps, il se décompose et finit par se transformer en une matière sirupeuse, qui renferme beaucoup plus de carbone que l'acide *glycolique* pur, et qui doit être un mélange d'acide *glycolique* et de glycolide. Cette substance ne peut être que partiellement ramenée à l'état cristallin par une ébullition avec l'eau, et elle forme avec les bases des sels qui diffèrent, sous plusieurs rapports, de ceux de l'acide cristallisé.

— III. GLYCOLATES. L'acide *glycolique* est diatomique et monobasique, comme l'acide lactique; un seul de ses atomes d'hydrogène est remplaçable par les métaux par voie de double décomposition au moyen des bases. Un second atome d'hydrogène typique est lié par l'intermédiaire de l'oxygène à un atome de carbone, qui n'est uni à aucun autre atome d'oxygène, mais bien à deux H. Il est alcoolique et ne réagit pas sur les bases. On pourrait, sans doute, le remplacer par un métal alcalin, en faisant agir le potassium ou le sodium sur le glycolate monoéthylique, mais le produit serait beaucoup plus analogue aux alcools sodés ou potassés qu'aux sels proprement dits; l'eau le décomposerait. Il résulte de cette propriété de l'acide *glycolique* qu'il forme, avec chaque base, un seul sel répondant à la formule

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OM'\\OH\end{matrix}\right.$$

avec les métaux monoatomiques, ou à une formule multiple avec les métaux polyatomiques. Par contre, le second atome d'hydrogène pouvant tout aussi bien que le premier être remplacé par des radicaux acides ou alcooliques, on conçoit qu'il puisse exister des éthers *glycoliques* à deux radicaux alcooliques ou à un radical alcoolique et à un radical acide.

— *Glycolate ammonique*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OAzH^4\\OH\end{matrix}\right..$$

On obtient ce sel en évaporant une dissolution d'acide *glycolique* dans l'ammoniaque, ou en évaporant l'eau mère de la préparation de la glycolamide au moyen du glycolate d'éthyle et de l'ammoniaque. Il cristallise en groupes concentriques d'aiguilles déliées, qui sont très-solubles dans l'eau et dans l'alcool bouillant. Il a une réaction très-acide et ne peut pas être séché à 100° ou 110° sans se décomposer.

— *Glycolate de baryum*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OBa''O.CO\\OH\qquad\qquad OH\end{matrix}\right\}(CH^2)''.$$

Il se sépare en gros cristaux transparents d'une solution modérément concentrée. Si sa solution est évaporée jusqu'à consistance sirupeuse, il cristallise en croûtes. Il fond lorsqu'on le chauffe, en formant un liquide clair, qui cristallise par le refroidissement. A une température plus élevée, il se décompose en laissant du carbonate de baryum. Il se dissout dans 7,91 parties d'eau à 17°.

— *Glycolate de calcium*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OCa''O.CO\\OH\qquad\qquad OH\end{matrix}\right\}(CH^2)''.$$

On le précipite en faisant bouillir l'acide *glycolique* avec de l'eau de chaux. On chasse l'excès de chaux par un courant d'acide carbonique; on concentre; on filtre et on laisse cristalliser. Il se dépose en groupes étoilés, qui ont une grande ressemblance avec les aiguilles d'amiante. L'eau froide le dissout peu, mais assez cependant pour que sa solution aqueuse, faite à froid, soit précitée par l'alcool. Les cristaux renferment 3 molécules d'eau de cristallisation, qu'ils perdent à 100°. Au-dessus de cette température, ils brunissent et se décomposent en laissant un résidu de carbonate de calcium. Debus, en neutralisant l'acide *glycolique* au moyen de la craie, précipitant par l'alcool et faisant recristalliser dans l'eau, a obtenu également un sel qui renferme 3 molécules d'eau. Les eaux mères obtenues dans la préparation de l'acide glyoxylique donnent, par une nouvelle évaporation, un glycolo-glyoxylate de calcium

$$(C^2H^3O^3)^2Ca''.2(C^2H^3O^4)^2Ca'' + 2H^2O.$$

— *Glycolates de plomb*. On connaît un sel neutre et un sel basique. Pour préparer le sel neutre, on dissout le sel basique dans l'acide *glycolique* libre, et on laisse cristalliser. On obtient ainsi de beaux cristaux brillants, qui ressemblent à ceux du gypse. Il se dissout dans 31 parties environ d'eau à 17°; mais il se décompose alors partiellement en sel basique qui se précipite et en acide *glycolique* libre. Il cristallise en prismes monocliniques. Le sel préparé au moyen de l'acide *glycolique* sirupeux donne des cristaux pointus, qui diffèrent tout à fait des précédents, et qui paraissent appartenir au système trimétrique, sans que, toutefois, on ait pu les mesurer exactement, à cause de la courbure de leurs faces. Ces cristaux se dissolvent dans 35,9 parties d'eau à 15°.

Le sel basique

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.O.Pb\text{-}O\text{-}Pb\text{-}O\text{-}Pb\text{-}O.CO\\OH\qquad\qquad\qquad\qquad OH\end{matrix}\right\}(CH^2)''$$

se prépare en précipitant une solution aqueuse de glycolate de chaux par une solution d'acétate neutre de plomb tribasique. Il se forme probablement d'abord le sel neutre, que l'eau décompose ensuite, comme nous l'avons dit ci-dessus. On l'obtient plus aisément en remplaçant l'acétate neutre par le sous-acétate de plomb. Il est cristallin, exige plus de 10,000 parties d'eau froide pour se dissoudre, et n'est presque pas plus soluble dans l'eau chaude. Il se dissout, au contraire, facilement dans l'acide acétique et dans les acétates de plomb, soit neutre, soit basique.

— *Glycolate de magnésium*. Il se sépare en groupes de petites aiguilles ou de lames, lorsqu'on évapore lentement sa solution aqueuse. Il ne se boursoufle pas du tout lorsqu'on le chauffe.

— *Glycolate d'argent*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OAg\\OH\end{matrix}\right..$$

On le prépare en mêlant des solutions bouillantes d'azotate d'argent et de glycolate de calcium, et en laissant la liqueur refroidir. Il se dépose en petites paillettes, si la solution est très-concentrée, et en lames plus volumineuses, si elle est étendue. L'eau froide le dissout peu, l'eau bouillante le décompose; il est insoluble dans l'alcool. Dessaignes, en dissolvant la glycolide dans la potasse et en traitant la liqueur par l'azotate d'argent, a obtenu un précipité qui présentait une grande tendance à devenir cristallin. Ce précipité se dissolvait rapidement dans l'eau bouillante, et se séparait de nouveau en gros cristaux, qui présentaient la composition

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OAg\\OH\end{matrix}\right. + H^2O.$$

Le glycolate d'argent, préparé au moyen de l'acide cristallisable, cristallise lui-même en très-beaux cristaux et très-facilement, tandis que celui qu'on prépare avec l'acide sirupeux se décompose très-rapidement.

— *Glycolate de zinc*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.O\text{-}Zn''\text{-}O.CO\\OH\qquad\qquad OH\end{matrix}\right\}(CH^2)'' + 2H^2O.$$

Ce sel cristallise en touffes d'aiguilles prismatiques, qui abandonnent leur eau à 100°. Lorsqu'on l'agite avec de l'eau à 170°, en employant un excès de sel, on obtient une solution saturée, qui renferme 1 partie de sel anhydre pour 31,6 parties d'eau; mais si l'on sature l'eau de glycolate de zinc à une température plus élevée, et qu'on la laisse ensuite refroidir, on obtient à 17° une liqueur sursaturée, qui contient 1 partie de sel de zinc pour 26,15 parties d'eau.

L'acide *glycolique* cristallisable donne un sel de zinc qui cristallise en belles aiguilles, tandis que l'acide sirupeux donne un sel qui cristallise en tablettes microscopiques à quatre ou six côtés. L'un et l'autre sel exigent 34 parties d'eau à 15° pour se dissoudre.

— IV. ETHERS GLYCOLIQUES. M. Hanz, en traitant l'acide chloracétique par le méthylate, l'éthylate, l'amylate de soude, a obtenu des éthers qui dérivent de l'acide *glycolique* par la substitution d'un radical alcoolique à l'hydrogène typique non basique. Ces éthers fonctionnent, par suite, comme des acides monobasiques. Ils prennent naissance par une réaction identique à celle qui fournit l'acide *glycolique*, lorsqu'on traite l'acide chloracétique par la potasse. M. Heinz, qui avait découvert ces corps, en avait méconnu la vraie nature; il avait cru que le radical alcoolique remplaçait de l'hydrogène non typique. C'est M. Wurtz qui a fixé les idées des chimistes à cet égard. Outre ces éthers à un seul radical alcoolique, qui sont doués de propriétés acides, on conçoit l'existence d'éthers neutres également monoalcooliques, provenant de la substitution d'un radical d'alcool à l'hydrogène typique non basique de l'acide *glycolique*, et d'éthers dialcooliques.

— *Acide méthyl-glycolique*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OH\\O.C^2H^5\end{matrix}\right..$$

Cet acide est isomérique avec l'acide lactique. Pour le préparer, on dissout 2 atomes de sodium dans l'alcool méthylique, et l'on mêle le produit avec une molécule d'acide monochloracétique. Le mélange s'échauffe et dépose des cristaux de chlorure de sodium. On décante la liqueur qui surnage et qui contient le méthyl-glycolate de sodium, on y ajoute du sulfate de zinc, et on l'évapore à siccité. Le résidu épuisé par l'alcool fournit une solution alcoolique de méthyl-glycolate de zinc. On décompose ce sel par l'hydrogène sulfuré, après l'avoir dissous dans l'eau, et l'on distille la liqueur préalablement filtrée. L'acide méthyl-*glycolique* pur passe à la distillation sous la forme d'un liquide incolore et visqueux, presque inodore à la température ordinaire, miscible en toutes proportions à l'eau, capable d'attirer l'humidité atmosphérique et d'une densité de 1,180.

Cet acide échange son atome d'hydrogène basique contre des métaux, lorsqu'on le fait agir sur des bases. On a étudié les sels qu'il

donne avec l'ammonium, le baryum, le calcium, le cuivre, le plomb, le potassium, l'argent, le sodium et le zinc.

— *Acide éthyl-glycolique*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OH\\ O.C^2H^5\end{matrix}\right.$$

On le prépare en faisant agir l'éthylate de sodium sur l'acide chloracétique ; on sépare le chlorure de sodium qui se dépose ; on ajoute un léger excès de sulfate de cuivre à la liqueur ; on l'évapore à siccité et l'on reprend le résidu par l'alcool, qui dissout un mélange de chlorure et d'éthyl-glycolate de cuivre. On l'évapore et l'on fait cristalliser à plusieurs reprises, dans l'eau, le résidu solide de cette évaporation. Enfin, on décompose le sel de cuivre par l'acide sulfhydrique en présence de l'eau, et l'on distille. L'acide éthyl-*glycolique* passe aux environs de 200° ; à une température plus élevée, il se décomposerait, en donnant un produit liquide au sein duquel se déposerait, après un certain temps, une poudre blanche, qui n'est autre que du dioxyméthylène $C^2H^4O^2$; mais si l'on conduit l'opération de manière que les portions qui distillent refluent continuellement dans l'appareil, l'acide éthyl-*glycolique* se dédouble en acide *glycolique* et glycolate diéthylique. Ce dernier éther distille en même temps que l'acide éthyl-*glycolique* aqueux, et les deux corps forment deux couches que l'on peut séparer l'une de l'autre au moyen d'un entonnoir. Lorsqu'on distille l'acide éthyl-*glycolique* avec de l'iodure de phosphore, on obtient de l'iodure d'éthyle, de l'acide acétique et de l'acide *glycolique*.

L'acide éthyl-*glycolique*, comme son homologue inférieur, peut échanger un atome d'hydrogène contre des métaux. On a étudié les sels qu'il forme avec le baryum, le cuivre, l'argent, le mercure au minimum et le zinc.

— *Glycolate diéthylique*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OC^2H^5\\ OC^2H^5\end{matrix}\right. .$$

Nous venons de voir comment on le prépare ; ses propriétés n'ont pas été étudiées.

— *Glycolate d'éthyle et d'amyle*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OC^5H^{11}\\ OC^2H^5\end{matrix}\right. .$$

On l'obtient en faisant agir l'iodure d'amyle sur l'éthyl-glycolate d'argent ou de sodium ; on décante le liquide, on l'agite avec du mercure pour enlever l'iode libre qu'il contient et on rectifie. C'est un liquide transparent, incolore, visqueux, d'une odeur de fruit agréable. Il bout entre 180° et 190°, se dissout en toutes proportions dans l'alcool et l'éther, et tombe lentement au fond de l'eau sans s'y dissoudre. La potasse alcoolique le décompose avec séparation d'alcool amylique et production d'éthyl-glycolate de potassium. On peut donner à cet éther le nom d'éthyl-glycolate d'amyle, pour le distinguer d'un isomère que la potasse réduit en alcool ordinaire et acide amyl-*glycolique*. Nous étudierons plus loin ce second éther sous le nom d'amyl-glycolate d'éthyle.

— *Glycolate monoéthylique neutre*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OC^2H^5\\ OH\end{matrix}\right. .$$

Ce composé, qui a la même composition que l'acide éthyl-*glycolique*, mais qui en diffère en ce qu'il est neutre, s'obtient en chauffant le chloracétate d'éthyle à 130°-150°, avec un peu moins d'un équivalent de glycolate de sodium

$$\underset{\text{Chloracétate d'éthyle.}}{(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OC^2H^5\\ Cl\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Glycolate sodique.}}{(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.ONa\\ OH\end{matrix}\right.}$$

$$= \underset{\text{Glycolate d'éthyle.}}{(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OC^2H^5\\ OH\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Chloracétate sodique.}}{(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.ONa\\ Cl\end{matrix}\right.}$$

Cet éther se dissout dans l'eau en donnant une liqueur neutre. Les alcalis le saponifient en donnant du glycolate de sodium et de l'alcool ordinaire, ce qui le distingue du composé précédent. L'ammoniaque le transforme en alcool et glycolamide. Au point de vue de la constitution, le glycolate d'éthyle se distingue de l'acide éthyl-*glycolique* par la place qu'occupe le radical éthyle. Dans le premier de ces corps, l'éthyle est uni au carbonyle, c'est-à-dire remplace l'hydrogène basique, et le produit, n'ayant plus d'hydrogène basique, est neutre ; dans le second, l'éthyle est substitué à l'hydrogène alcoolique, et, par conséquent, le produit qui renferme encore un hydrogène basique est doué de propriétés acides.

— *Acétoglycolate d'éthyle*

$$(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OC^2H^5\\ O.C^2H^3O\end{matrix}\right. .$$

On le prépare en chauffant le chloracétate d'éthyle avec l'acétate de sodium. C'est une huile mobile, liquide, d'une densité de 1,0093 à 17°, qui bout à 179°. L'ammoniaque le décompose avec production de glycolamide, d'acétamide, d'acétate et de glycolate d'ammonium. Lorsqu'on n'emploie qu'une faible quantité d'ammoniaque, il se produit seulement de la glycolamide et de l'acétate d'éthyle. La plupart des bases le décomposent, avec production d'un acétate et d'un glycolate. Mêlé avec de l'eau et une quantité de chaux vive un peu inférieure à son équivalent, il se convertit en alcool et acétoglycolate de calcium.

— ***Acide amyl-glycolique*** $(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OH\\ OC^2H^5\end{matrix}\right.$.

On le prépare par l'action de l'acide chloracétique sur l'amylate de soude ; on filtre le liquide pour le séparer du chlorure de sodium qui est déposé, et on le débarrasse d'alcool amylique, partie par la distillation, partie en l'agitant avec de l'eau. La solution aqueuse d'amyl-glycolate de sodium, que l'on obtient de cette manière, est décomposée par un excès d'acide chlorhydrique. L'acide amyl-glycolique monte à la surface, sous forme d'une couche huileuse, que l'on décante ; on agite ensuite la couche aqueuse avec de l'éther pour lui enlever les dernières traces de cet acide qu'elle renferme. Enfin on soumet le produit à une distillation fractionnée, en recueillant ce qui passe à 235°.

L'acide amyl-glycolique est un liquide peu mobile, de 1,003 de densité ; il bout à 235°. L'eau le dissout peu, l'alcool et l'éther le dissolvent en toute proportion. Il brûle avec une flamme brillante et fuligineuse, en répandant une odeur piquante. L'acide amyl-glycolique forme, comme ses homologues, des sels bien définis ; on a étudié ceux de baryum, de cuivre, de mercure au minimum, d'argent, de potassium et de sodium.

—*Amyl-glycolate d'éthyle* $(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OC^2H^5\\ OC^5H^{11}\end{matrix}\right.$.

On le prépare en faisant digérer pendant plusieurs jours au bain-marie, dans des tubes scellés à la lampe, un mélange d'amyl-glycolate de sodium et d'iodure d'éthyle étendu d'alcool absolu ; on sépare le liquide de l'iodure de sodium qui prend naissance ; on l'agite avec du mercure pour enlever l'iode devenu libre ; on soumet le liquide à la distillation fractionnée, et, après avoir recueilli ce qui passe entre 205° et 210°, on l'agite avec du carbonate de soude pour le débarrasser de l'acide amyl-glycolique libre qu'il peut contenir ; enfin on rectifie une dernière fois et l'on recueille ce qui passe à 212°.

L'amyl-glycolate d'éthyle est un liquide mobile, incolore, d'une odeur éthérée agréable. Lorsqu'on le saponifie par la potasse, il donne de l'alcool ordinaire et de l'amyl-glycolate de potasse, ce qui le distingue de l'éthyl-glycolate d'amyle, dont il diffère, du reste, aussi par son point d'ébullition plus élevé. Dans ce corps, l'amyle est substitué à l'hydrogène non basique et l'éthyle à l'hydrogène basique, tandis que c'est l'inverse dans l'éthyl-glycolate d'amyle.

— *Acide phényl-glycolique* $(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OH\\ O.C^6H^5\end{matrix}\right.$.

Lorsqu'on chauffe pendant longtemps un mélange d'acide chloracétique et de phénate de soude et qu'on laisse ensuite refroidir, le phényl-glycolate sodique se solidifie peu à peu. On le dissout dans l'eau et on le décompose par l'acide chlorhydrique ; l'acide phényl-glycolique monte alors à la surface sous la forme d'une huile brune ; cette huile, traitée à diverses reprises par l'eau tiède, donne des solutions qui abandonnent, en s'évaporant, de petites aiguilles très-fines, capables de fondre, dans l'eau chaude, en une huile pesante. On a étudié les sels que cet acide forme avec le baryum, le cuivre, le sodium, le plomb et le mercure au minimum.

— *Acide crésyl-glycolique* $(CH^2)''\left\{\begin{matrix}CO.OH\\ O.C^7H^7\end{matrix}\right.$.

Les eaux mères de la préparation du phényl-glycolate de sodium donnent un autre sel très-soluble dans l'alcool et difficile à obtenir cristallisé ; l'éther sépare ce sel de sa solution alcoolique, non en aiguilles, comme pour le phényl-glycolate sodique, mais en masse gélatineuse. On a séparé l'acide de ce sel au moyen de l'acide chlorhydrique, et l'on en a préparé les sels ammoniques et calciques. L'acide n'est autre que l'acide crésyl-glycolique.

— V. DÉRIVÉS DE L'ACIDE GLYCOLIQUE. *Acide bromoglycolique* $(CHBr)''\left\{\begin{matrix}CO.OH\\ OH\end{matrix}\right.$. On l'a préparé en faisant bouillir le dibromacétate d'argent avec l'eau. Son sel d'argent, bouilli avec l'eau, abandonne du bromure d'argent et se transforme en acide glyoxylique.

— *Acide benzoglycolique*. V. ACIDE HIPPURIQUE (appendice à l').

— *Acide acétoglycolique*. C'est de l'acide glycolique dont l'hydrogène alcoolique est remplacé par de l'acétyle. Vu le peu d'importance de cet acide, nous ne le décrirons pas en détail.

GLYCOMÈTRE s. m. (gli-ko-mè-tre). Syn. de GLUCOMÈTRE.

GLYCON, poëte lyrique grec, qui vivait à une époque incertaine. Il n'est connu que pour avoir donné son nom au vers glyconien ou glyconique. On ne possède de lui que trois vers, insérés dans l'*Enchiridion Hephaestion*. — Un autre poëte grec du même nom est l'auteur d'une épigramme qui a été publiée dans l'*Anthologie grecque*.

GLYCON, statuaire grec sur la vie duquel on n'a aucun renseignement. On conjecture qu'il était d'Athènes et qu'il vivait un peu avant notre ère. Aucun écrivain ancien n'a parlé de lui. Il est connu par la statue en marbre désignée sous le nom d'*Hercule Farnèse*, parce qu'elle orna pendant quelque temps le palais Farnèse. Elle est aujourd'hui au musée royal de Naples. On croit que c'est une imitation de l'*Hercule* de Lysippe.

GLYCONIEN adj. m. (gli-ko-ni-ain — du nom de *Glycon*, l'inventeur). Prosod. gr. et lat. Se dit d'un vers composé d'un spondée et de deux dactyles. ‖ On dit aussi GLYCONIQUE.

GLYCONINE s. f. (gli-ko-ni-ne — rad. *glycérine*). Pharm. Glycérolé préparé en dissolvant des jaunes d'œufs dans la glycérine, et qu'on emploie contre les gerçures des seins, les engelures, les hémorroïdes.

GLYCOSE s. f. (gli-ko-ze). Orthographe régulière du mot GLUCOSE, qui est plus usité.

GLYCOSMIS s. m. (gli-ko-smiss — du gr. *glukus*, doux ; *osmê*, odeur). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des aurantiacées, à fleurs odorantes, et dont l'espèce type habite la Chine.

GLYCOSURIE s. f. (gli-ko-zu-rî — du gr. *glukus*, doux ; *ourein*, uriner). Pathol. Emission de matières sucrées avec les urines. ‖ On dit aussi DIABÈTE.

GLYCYCARPE adj. (gli-si-kar-pe — du gr. *glukus*, doux ; *karpos*, fruit). Bot. qui a des fruits doux.

GLYCYMÈTRE s. m. (gli-si-mè-tre — du gr. *glukus*, doux ; *metron*, mesure). Physiq. Instrument employé pour déterminer la quantité de sucre contenu dans un liquide.

GLYCYPHAGE s. m. (gli-si-fa-je — du gr. *glukus*, doux ; *phagô*, je mange). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens : *Le* GLYCYPHAGE *des prunes*.

GLYCYPHANE s. f. (gli-si-fa-ne — du gr. *glukus*, doux ; *phainô*, je parais). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'Inde.

— Bot. Syn. de GAULTÉRIE, genre de plantes éricinées.

GLYCYPHILE s. m. (gli-si-fi-le — du gr. *glukus*, doux ; *phileô*, j'aime). Ornith. Syn. de PHILÉDON.

GLYCYRRHÉTINE s. f. (gli-si-ré-ti-ne — rad. *glycyrrhiza*). Chim. Substance qui résulte du dédoublement de la glycyrrhizine par les acides étendus.

— **Encycl.** La *glycyrrhétine* s'obtient en même temps que de la glucose, lorsqu'on fait bouillir la glycyrrhizine avec les acides étendus. C'est une résine cassante, d'un jaune brunâtre, qui est insoluble dans l'eau, dans laquelle elle ne fond pas même à la température de l'ébullition, et qui est soluble dans l'alcool et les solutions alcalines. L'acide sulfurique concentré la dissout en donnant une liqueur d'un rouge amarante, qui passe graduellement au violet pourpre et qui, par l'addition de l'eau, devient tout à fait violette, en même temps qu'il se précipite une substance bleue. La solution alcoolique de la *glycyrrhétine* peut être décolorée par le charbon animal. On n'a fait encore aucune analyse satisfaisante de ce corps.

GLYCYRRHIZA s. m. (gli-si-ri-za — gr. *glukurrhiza* ; de *glukus*, doux, et de *rhiza*, racine). Bot. Nom scientifique du genre RÉGLISSE.

GLYCYRRHIZINE s. f. (gli-si-ri-zi-ne — rad. *glycyrrhiza*). Chim. Substance sucrée contenue dans les racines de réglisse.

— **Encycl.** La *glycyrrhizine* $C^{24}H^{36}O^9$ est une substance sucrée que l'on rencontre dans les racines de réglisse (*glycyrrhiza glabra* et *glycyrrhiza echinata*). C'est surtout avec la réglisse de Russie qu'on la prépare facilement, cette plante donnant un produit moins coloré, et par cela même plus facile à purifier, que la réglisse d'Espagne. On fait une infusion de cette racine dans l'eau, et l'on précipite cette infusion par l'acide sulfurique étendu, après l'avoir concentrée et filtrée. On lave le précipité brun qui se forme avec de l'eau, jusqu'à ce qu'il soit tout à fait débarrassé d'acide sulfurique. On le traite ensuite, à plusieurs reprises, par l'alcool à 82°, et l'on ajoute de l'éther à la solution, qui ne doit pas être trop concentrée, de manière à précipiter une résine rouge. Dès que la totalité de cette résine est précipitée, on filtre et l'on évapore. La *glycyrrhizine* reste sous la forme d'une substance amorphe facile à pulvériser, qui donne toujours une petite quantité de cendres lorsqu'on la brûle. Cette méthode d'extraction de la *glycyrrhizine* est de Gorup-Beranez. Vogel et Zade avaient adopté une méthode analogue ; mais ils négligeaient de débarrasser la solution alcoolique de la résine rouge qu'elle renferme, en la précipitant par l'éther avant de l'évaporer. S. Martin précipitait l'infusion concentrée de réglisse par la crème de tartre, faisait digérer le précipité avec de l'alcool et évaporer à siccité la dissolution.

La *glycyrrhizine* est une substance amorphe qui a une saveur sucrée ; elle est soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau chaude, facilement soluble dans l'alcool, même à froid, et dans l'éther, surtout à chaud. Les alcalis la dissolvent en prenant une teinte rouge, et donnent une liqueur d'où les acides précipitent un corps partiellement soluble dans un excès de réactif. La solution aqueuse de la *glycyrrhizine* est précipitée par l'acétate basique de plomb, le sulfate de cuivre, le chlorure de cuivre, le sulfate de magnésie et le chlorure de baryum.

La formule de la *glycyrrhizine* est mal déterminée, comme celles de toutes les substances solides qui ne cristallisent pas et qui n'offrent par cela même aucune garantie de pureté. On l'avait d'abord représentée par la formule $C^8H^{12}O^3$; mais l'analyse des sels de plomb et de chaux a conduit à tripler cette formule, qui est alors devenue $C^{24}H^{36}O^9$.

La *glycyrrhizine* n'est pas fermentescible. L'acide azotique l'attaque à froid, en donnant d'abondantes fumées rouges et en produisant une substance d'un jaune pâle. Sous l'influence de la chaleur, l'action de l'acide azotique devient plus vive, et il se forme un acide nitré cristallisable d'un jaune pâle, qui est peut-être de l'acide oxypicrique. Un mélange de chromate de potasse ou de peroxyde de manganèse et d'acide sulfurique oxyde aussi violemment la *glycyrrhizine*.

Lorsqu'on la fait bouillir avec les acides minéraux étendus (acide sulfurique ou chlorhydrique), la *glycyrrhizine* se résout en glycyrrhétine et glucose, probablement d'après l'équation suivante :

$$\underset{\textit{Glycyrrhizine.}}{C^{24}H^{36}O^9} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Glycyrrhétine.}}{C^{18}H^{26}O^4} + \underset{\text{Glucose.}}{C^6H^{12}O^6}$$

GLYCYRRHIZITE s. f. (gli-si-ri-zi-te — rad. *glycyrrhiza*). Bot. Réglisse d'Amérique.

GLYCYSIDE s. f. (gli-si-zi-de). Bot. Ancien nom de la PIVOINE.

GLYN (Isabella), artiste dramatique anglaise, née à Edimbourg le 22 mai 1823, d'une famille attachée à l'Eglise presbytérienne. Résistant aux volontés de ses parents, elle vint à Paris, entra au Conservatoire, où elle reçut les leçons de Michelot (1846), et songea à jouer sur la scène française. Appuyée par le célèbre tragédien Charles Kemble, son compatriote, miss Glyn débuta au théâtre royal de Manchester, le 8 novembre 1847, dans le rôle de lady Constance du *Roi Jean*. Engagée bientôt pour Londres, elle n'a quitté cette ville qu'à de rares intervalles et pour aller en représentation dans les comtés. Elle excelle dans les pièces de Shakspeare. Ses principaux rôles sont Volumnie de *Coriolan*, Porcia, Cléopâtre, Isabelle, Marguerite d'Anjou. Son jeu est touchant et en même temps plein de hardiesse.

Depuis quelques années elle avait quitté le théâtre lorsque, ayant perdu dans un incendie une grande partie de sa fortune, elle eut l'idée, en 1868, de parcourir les principales villes de l'Angleterre, en y faisant des lectures publiques sur le théâtre de Shakspeare. Le succès qu'elle obtint dans ces conférences faites au public mondain fut très-vif et lui rapporta beaucoup d'argent. A la fin de l'année suivante, elle se rendit aux Etats-Unis avec un impresario qui lui avait offert une somme considérable pour la produire dans ce pays, et elle y fit, sur le même sujet, des conférences fort applaudies.

GLYNN, comté des Etats-Unis (Géorgie), sur le bord de l'océan Atlantique. Superficie 1,100 kilom. carrés ; 7,530 hab. Grande culture de riz et de coton. Le comté comprend plusieurs îles situées en face de la côte, et dont l'une a environ 19 kilom. de longueur. Ch.-l., Brunswick.

GLYOXAL s. m. (gli-o-ksal). Chim. Radical de l'acide glyoxylique.

GLYOXYLIQUE adj. (gli-o-ksi-li-ke). Chim. Se dit d'un acide particulier suffisamment défini dans la partie encyclopédique. ‖ On dit aussi GLYOXALIQUE.

— **Encycl.** I. DÉFINITION. Chim. L'acide *glyoxylique* ou *glyoxalique* $C^2H^2O^3$ ou $C^2H^4O^4$ se produit, soit lorsqu'on oxyde le glyoxal, l'alcool ou le glycol, soit lorsqu'on réduit l'acide oxalique par l'hydrogène naissant, soit enfin par l'action qu'exerce l'eau bouillante sur le bromoglycolate d'argent

$$\underset{\text{Glyoxal.}}{C^2H^2O^2} + \underset{\text{Oxygène.}}{O} = \underset{\text{Acide }\textit{glyoxylique.}}{C^2H^2O^3},$$

$$\underset{\text{Glycol.}}{C^2H^6O^2} + \underset{\text{Oxygène.}}{3O} = \underset{\text{Acide }\textit{glyoxylique.}}{C^2H^2O^3} + \underset{\text{Eau.}}{2(H^2O)}$$

$$\underset{\text{Acide oxalique.}}{C^2H^2O^4} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2} = \underset{\text{Acide }\textit{glyoxylique.}}{C^2H^2O^3} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$\underset{\text{Bromoglycolate d'argent.}}{C^2H^2Br.AgO^3} = \underset{\text{Acide }\textit{glyoxylique.}}{C^2H^2O^3} + \underset{\text{Bromure. d'argent.}}{AgBr}$$

C'est surtout au moyen de l'alcool ou de l'acide oxalique qu'on a coutume de le préparer.

— II. PRÉPARATION. 1° *Au moyen de l'alcool*. Dans un long flacon étroit d'une capacité de 750 cent. cubes environ, on introduit d'abord 220 grammes d'alcool à 80° centésimaux. Au moyen d'un entonnoir long et effilé on fait arriver 100 grammes d'eau au-dessous de l'alcool et ensuite 200 grammes d'acide azotique passant au-dessous de l'eau, de façon que les trois liquides se superposent et ne se mêlent que très-lentement au début. On ferme ensuite le flacon avec un bouchon de liége percé d'un trou, dans lequel se trouve engagé un tube recourbé qui vient plonger sous l'eau par l'autre extrémité, et l'on abandonne le mélange à lui-même pendant six à huit jours, à une température de 20° ou 22°, de façon que le mélange soit complet et que le nitrate d'éthyle formé ait eu le temps de se dégager en vapeurs. Le liquide qui reste renferme de l'acide acétique, de l'acide formique, du glyoxal, diverses autres aldéhydes, de l'acide glycolique, de l'acide *glyoxylique* et certains éthers composés. On divise ce liquide en portions de 20 à 30 grammes, et on les évapore à consistance sirupeuse sur un

bain-marie. Le résidu contient des acides glycolique, *glyoxylique* et oxalique (l'acide oxalique résulte de l'oxydation d'une partie du glyoxal), en même temps que les aldéhydes les moins volatiles. On le dissout dans l'eau en employant une quantité aussi faible que possible de ce liquide; on neutralise la liqueur par la craie, et l'on précipite le liquide neutre par l'alcool après l'avoir filtré. On recueille le précipité; on le comprime entre plusieurs feuilles doubles de papier buvard, et on le fait bouillir à diverses reprises avec de l'eau. Par le refroidissement, les liqueurs aqueuses donnent des cristaux de glyoxylate de calcium, dont une nouvelle quantité se dépose par la concentration de la solution. Le glycolate calcique reste, au contraire, dissous, et l'oxalate, complétement insoluble, se trouve séparé dans l'opération même où l'on neutralise les divers acides au moyen de la craie. Si toutefois on pousse la concentration trop loin, on finit par obtenir des cristaux d'un sel double, le glycoglyoxylate calcique, qui renferme à la fois des éléments de l'acide *glyoxylique* et de l'acide glycolique.

2° *Préparation au moyen de l'acide oxalique*. On place dans un vase de verre une grande quantité d'oxalate de zinc, auquel on a soin de mêler des lanières de zinc métallique; on recouvre le tout avec de l'eau et l'on ajoute goutte à goutte de l'acide sulfurique au mélange. Quand la réaction paraît complète, on sursature la liqueur par un lait de chaux, en ayant soin d'ajouter beaucoup d'eau. On chauffe le liquide, on le filtre, on le fait traverser par un courant d'anhydride carbonique employé en excès; on le porte de nouveau à l'ébullition, on le filtre une seconde fois et on l'abandonne au refroidissement. Il se dépose alors dans son sein des cristaux de glyoxylate calcique sous forme d'aiguilles.

Pour avoir l'acide libre, on décompose son sel de chaux par l'acide oxalique employé en quantité strictement équivalente, et l'on évapore dans le vide la liqueur filtrée. L'acide *glyoxylique* ainsi préparé risque toujours, selon nous, de retenir, soit un peu de sel de chaux en excès, soit de l'acide oxalique libre.

— III. PROPRIÉTÉS. L'acide *glyoxylique* aussi concentré que possible se présente sous la forme d'un sirop visqueux, transparent, un peu jaunâtre. Il est soluble dans l'eau. La solution chauffée à 100° dégage des vapeurs d'acide *glyoxylique* inaltéré qui sont entraînées par la vapeur d'eau. L'acide sirupeux donne aussi des vapeurs acides lorsqu'on le chauffe, et laisse un léger résidu noir.

Traité par l'acide sulfhydrique, l'acide *glyoxylique* donne des cristaux mal définis qui paraissent être un acide sulfuré. Si, au lieu de diriger le courant d'hydrogène sulfuré à travers une dissolution d'acide *glyoxylique* libre, on fait arriver ce gaz à travers une solution concentrée de glyoxylate de calcium, on obtient un sel dont la formule est

$$C^4H^2Ca''SO^5 + 2H^2O.$$

D'après cette formule, ce sel représenterait une molécule de glyoxylate de chaux dont un sixième de l'oxygène serait remplacé par du soufre.

L'acide *glyoxylique* dissout le zinc sans dégagement d'hydrogène. Ce corps s'unit, en effet, à l'acide *glyoxylique*, qui se transforme en acide glycolique.

$$\underset{\text{Acide glyoxylique.}}{C^2H^2O^3} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2} = \underset{\text{Acide glycolique.}}{C^2H^4O^3}.$$

— IV. GLYOXYLATES. L'acide *glyoxylique* paraît être monobasique. On connaît bien deux précipités, l'un obtenu au moyen du sous-acétate de plomb, l'autre au moyen du glyoxylate calcique et de l'eau de chaux, qui paraissent renfermer 2 atomes de métal (ou 1 atome de métal diatomique, ce qui revient au même). Mais le premier de ces corps est probablement un sel basique ayant pour formule, non pas $C^2Pb''O^3 + H^2O$, mais

$$(C^2HO^3)^2Pb''Pb''H^2O^2,$$

et le second ne présente aucune garantie de pureté. C'est peut-être simplement du glyoxylate de chaux rendu insoluble par l'eau de chaux et mélangé avec un excès de base. D'ailleurs, la théorie indique que l'acide *glyoxylique* doit être monobasique. Les glyoxylates bien connus répondent donc à la formule $C^2HM'O^3$. On les obtient en neutralisant l'acide libre au moyen des bases ou des carbonates métalliques. Un grand nombre de ces sels contiennent de l'eau de cristallisation, dont on ne peut pas les priver sans les décomposer et dont la proportion s'élève à une molécule.

Les glyoxylates s'unissent avec les sulfites. Ainsi, lorsqu'on agite l'acide sirupeux avec une solution concentrée de bisulfite de sodium, on obtient un composé

$$C^2HNaO^3,NaHSO^3.$$

De même, lorsqu'on fait passer de l'anhydride sulfureux à travers une dissolution de glyoxylate calcique et que l'on concentre la liqueur, on obtient des cristaux qui répondent à la formule $[(C^2HO^3)^2Ca'']^2Ca''(HSO^3)^2 + 10H^2O$.

On a étudié le glyoxylate d'ammonium

$$(C^2HO^3)AzH^4$$

qui ne renferme pas d'eau de cristallisation, le glyoxylate de potassium, le glyoxylate d'argent, le glyoxylate de baryum, le glyoxylate de calcium, un ammonioglyoxylate de calcium, le glyoxylate de plomb et un dérivé ammoniacal de ce sel, enfin le glyoxylate de zinc.

— IV. CONSTITUTION DE L'ACIDE GLYOXYLIQUE. Debus, se fondant sur ce que presque tous les glyoxylates renferment une molécule d'eau qu'on ne peut éliminer sans les décomposer, attribuait à l'acide *glyoxylique* la formule $C^2H^4O^4$, et aux glyoxylates la formule $C^2H^3M'O^4$. L'acide *glyoxylique* était pour lui un acide monobasique et triatomique, tenant, dans la série acétique, la place qu'occupe l'acide glycérique $C^3H^6O^4$ dans la série propionique. On a abandonné cette idée en se fondant sur ce que le sel ammonique ne renferme pas d'eau de cristallisation. Cette raison est insuffisante. Si, en effet, l'acide *glyoxylique* est $C^2H^4O^4$, il doit lui correspondre un premier anhydride $C^2H^2O^3$, et le premier anhydride peut être doué de propriétés acides et former des sels, si l'élimination d'eau n'a pas eu lieu aux dépens de l'hydrogène basique. C'est à cette opinion que s'est arrêté M. Kékulé; et, pour désigner par des noms spéciaux l'acide normal et son anhydride, il conserve à l'acide normal le nom d'acide *glyoxylique* et donne au premier le *nom d'acide glyoxalique. Nous pensons qu'il* vaudrait mieux, en appliquant ici la nomenclature employée pour les phosphates, appeler l'anhydride *glyoxylique* acide *méta-glyoxylique* et ses sels *méta-glyoxylates*.

La formule de constitution de l'acide *glyoxylique* est

$$\begin{matrix} \mathrm{C}\left\{\begin{matrix}\mathrm{OH}\\ \mathrm{OH}\end{matrix}\right. \\ |\left\{\mathrm{H}\right. \\ \mathrm{C}\left\{\begin{matrix}\mathrm{O''}\\ \mathrm{OH}\end{matrix}\right. \end{matrix}$$

et celle de l'anhydride *glyoxylique* est

$$\begin{matrix} \mathrm{C}\left\{\begin{matrix}\mathrm{O''}\\ \mathrm{G}\end{matrix}\right. \\ | \\ \mathrm{C}\left\{\begin{matrix}\mathrm{O''}\\ \mathrm{OH}\end{matrix}\right. \end{matrix}$$

Les glyoxylates auront donc pour formule

$$\begin{matrix} \mathrm{C}\left\{\begin{matrix}\mathrm{OH}\\ \mathrm{OH}\end{matrix}\right. \\ |\left\{\mathrm{H}\right. \\ \mathrm{C}\left\{\begin{matrix}\mathrm{O''}\\ \mathrm{OM'}\end{matrix}\right. \end{matrix}$$

et les méta-glyoxylates ou glyoxalates

$$\begin{matrix} \mathrm{C}\left\{\begin{matrix}\mathrm{O''}\\ \mathrm{H}\end{matrix}\right. \\ | \\ \mathrm{C}\left\{\begin{matrix}\mathrm{O''}\\ \mathrm{OM'}\end{matrix}\right. \end{matrix}$$

GLYOXYLATE s. m. (gli-o-ksi-la-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glyoxylique avec une base.

GLYPHE s. m. (gli-fe — du gr. *gluphê*, ciselure). Archit. Trait gravé en creux; canal creusé dans les ornements.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

GLYPHÉE s. f. (gli-fé — du gr. *gluphô*, je creuse). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, dont l'espèce type habite les mers du Japon.

GLYPHIDE s. m. (gli-fi-de). Bot. Genre de lichens.

GLYPHIDÈRE s. m. (gli-fi-dè-re — du gr. *gluphê*, rainure, *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, dont l'espèce type habite l'Australie. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

GLYPHIE s. f. (gli-fî). Mythol. Nom donné aux nymphes qui habitaient le mont Glyphius.

GLYPHIPTÈRE s. f. (gli-fi-ptè-re — du gr. *gluphê*, ciselure; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des pyrales ou tordeuses.

GLYPHIPTÉRIX s. m. (gli-fi-pté-riks — du gr. *gluphê*, sculpture; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des teignes.

GLYPHISIE s. f. (gli-fi-zî — du gr. *gluphis*, cran, rainure). Entom. Syn. de TÉRAS, genre d'insectes.

GLYPHISODON s. m. (gli-fi-zo-don — du gr. *gluphis*, rainure; *odous, odontos*, dent). Ichthyol. Genre de poissons, formé aux dépens des chétodons.

— **Encycl.** Les *glyphisodons* sont des poissons sciénoïdes, réunis par plusieurs auteurs aux chétodons; ils sont néanmoins plus voisins des dascilles, et ont la même forme et les mêmes pièces operculaires; mais ils s'en distinguent en ce que leurs dents, au lieu d'être en velours, sont tranchantes et le plus souvent échancrées. Parmi les nombreuses espèces que renferme ce genre, on remarque le *glyphisodon saxatile*, appelé aussi *jaquette, jaguacaquare, raitée, chauffe-soleil*, etc. Il a environ 2 décimètres de longueur; sa forme est ovale et comprimée. On le pêche sur les côtes de l'Amérique, depuis les Antilles jusqu'au Brésil. Sa chair est comestible, mais de médiocre qualité; aussi n'y a-t-il guère que les basses classes qui s'en nourrissent.

GLYPHITE s. f. (gli-fi-te — du gr. *gluphô*, je grave, je cisèle). Minér. Nom donné par plusieurs minéralogistes à l'agalmatolithe ou pagodite, à cause de l'usage qu'en font les Chinois pour exécuter ces petites figures plus ou moins grotesques qu'on appelle vulgairement des magots.

GLYPHOCARPE s. m. (gli-fo-kar-pe — du gr. *gluphô*, je sculpte; *karpos*, fruit). Bot. Genre de mousses, qui habite le Cap de Bonne-Espérance.

GLYPHOGRAPHIE s. f. (gli-fo-gra-fî — du gr. *gluphô*, je creuse; *graphô*, j'écris). Nom donné à deux procédés électrotypiques, employés pour obtenir économiquement des planches gravées en relief propres à l'impression.

GLYPHOMITRION s. m. (gli-fo-mi-tri-on — du gr. *gluphê*, ciselure; *mitrion*, bonnet). Bot. Genre de mousses.

GLYPHORHYNQUE s. m. (gli-fo-rain-ke — du gr. *gluphô*, je sculpte; *rugchos*, bec). Ornith. Syn. de DENDROCOLAPTE.

GLYPTE s. m. (gli-pte — du gr. *gluptos*, ciselé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type, qui habite l'Inde, a les élytres fortement striés.

GLYPTIQUE s. f. (gli-pti-ke — du gr. *gluptikê*, art de graver; de *gluptos*, gravé, qui est fait de *gluphein*, entailler, auquel correspond exactement le latin *glubere*, ôter l'écorce). Art de graver sur pierres fines. ‖ Art de graver sur acier les coins destinés à la frappe des médailles.

— **Encycl.** On ne sait à quel peuple il faut attribuer la priorité dans l'art de la *glyptique*. La partie mécanique de cet art a été portée très-loin chez les Egyptiens, mais ils n'ont pas fait les mêmes progrès dans la partie artistique. On possède très-peu de camées égyptiens; presque toutes leurs pierres sont des intailles qui ont la forme du scarabée. L'exécution de ces pierres est presque toujours fort soignée, mais le dessin en est mesquin. Leurs premiers essais de gravure sur pierre furent les hiéroglyphes; puis ils s'appliquèrent à graver des pierres dures, telles que le schiste calcaire, la cornaline, la chalcédoine, le jaspe, l'émeraude, le basalte, le porphyre, la stéatite, le lapis-lazuli, l'hématite et la turquoise. Ces pierres égyptiennes nous offrent les noms des divinités du pays et toutes les figures de l'écriture représentative, symbolique et hiéroglyphique, réunies ou séparées. Natter et Winckelmann ont décrit les plus belles de ces pierres qui nous sont connues.

Les pierres indiennes sont fort rares; ce sont des lapis-lazuli, des émeraudes, qui ne le cèdent en rien, quant à l'exécution, aux pierres égyptiennes. Elles portent des caractères sanscrits, ce qui prouve que la *glyptique* remonte à une époque fort éloignée dans l'Inde. La Bibliothèque nationale possède plusieurs pierres persépolitaines qui prouvent que la gravure sur pierre était aussi très-connue dans l'Asie centrale. Ce sont des cylindres percés au milieu, de manière à pouvoir être suspendus comme des amulettes. Les figures sont semblables à celles que l'on voit sur les bas-reliefs de Persépolis, et sont accompagnées d'inscriptions; on trouve aussi les portraits de plusieurs rois parthes et des princes de la famille des Sassanides. La matière ordinaire est l'agate, la turquoise, le jaspe, l'hématite ou le lapis.

La *glyptique* n'était pas inconnue en Chine. On trouve dans ce pays des sardonyx qui portent des gravures avec inscriptions.

Hérodote prétend que les anciens habitants de l'Afrique gravaient aussi sur pierre. Les pierres du rational du grand prêtre des Ethiopiens portaient gravé le nom de toutes les tribus. Les pierres musulmanes ne contiennent que des inscriptions, savoir, le nom du possesseur primitif ou un verset du *Coran;* car la loi de Mahomet interdit la représentation des images.

C'est en 740 avant Jésus-Christ que l'on voit apparaître le premier graveur grec, qui est Théodore de Samos. C'est lui qui grava la fameuse émeraude que Polycrate jeta dans la mer. On attribue aux Etrusques une quantité de pierres dont l'authenticité n'est pas très-bien établie. Les caractères distinctifs de ces pierres sont le dessin des figures dites dans le style étrusque, le grènetis qui entoure la pierre, ainsi que les inscriptions portant le nom des figures représentées; mais ces différents styles n'appartiennent pas seulement au style étrusque et se retrouvent dans les gravures grecques. Les sujets, du reste, sont presque tous empruntés soit à la religion grecque, soit aux grands faits de l'histoire grecque.

Parmi les pierres gravées, celles qui portent le nom de l'artiste ont une beaucoup plus grande valeur. Aussi cette circonstance a fait naître des fraudes nombreuses. Natter lui-même s'est laissé aller à employer cet artifice pour se conformer aux ordres de ceux pour lesquels il travaillait, et qui, par vanité, voulaient paraître posséder des collections d'ouvrages d'artistes distingués. Cette fraude d'ailleurs n'est pas de date récente : Phèdre nous apprend qu'elle se pratiquait déjà de son temps. Ainsi il ne faut pas s'attacher essentiellement à la signature, et il faut soumettre toute pierre gravée à la critique la plus sévère. Voici quelques signes qui peuvent guider l'amateur. D'abord la beauté de la pierre, car les grands artistes ont presque toujours travaillé sur de belles pierres. L'écriture est aussi d'un grand secours pour vérifier les pierres. Dans la signature de tous les graveurs anciens, et surtout de ceux du siècle d'Auguste, la forme des lettres est d'une régularité parfaite. La dissemblance des lettres et le mélange de caractères grecs et latins sont des signes d'une fraude certaine. Il en est de même d'une lettre présentée sous deux formes, comme pour le sigma, ayant les deux formes C et Σ dans le même mot; de l'omission d'une lettre ou de son addition. Ces erreurs sont très-fréquemment commises par les graveurs modernes, qui sont, en général, fort peu versés dans la connaissance de la langue grecque. Les anciens graveurs grecs avaient l'habitude de mettre leur nom au génitif, comme *Dioscouridou*, en sous-entendant *ergon*, œuvre; ainsi, si l'on rencontre une pierre portant une signature au nominatif, il faut la vérifier avec beaucoup d'attention. On rencontre assez souvent un nom au nominatif et l'autre au génitif, comme *Eutyches Dioscouridou;* dans ce cas, cela veut dire : Eutychès, élève de Dioscorides. D'autres fois, on rencontre deux noms, comme *Alpheos sun Arethoni*, ce qui indique que l'œuvre est due à la collaboration d'Alphée et d'Aréthon. Les noms des graveurs romains sont presque toujours écrits en caractères grecs, et il faut se défier des noms grecs écrits en latin.

On classe les graveurs sur pierres précieuses d'après l'époque à laquelle ils ont vécu. D'abord les graveurs antérieurs au siècle d'Alexandre. Ce sont : Théodore de Samos, qui grava l'anneau de Polycrate, et auquel on attribue l'invention du touret; Mnisarque, père de Pythagore, dont il ne nous reste aucun ouvrage; Ileius, qui grava une *Diane chasseresse;* Phrygillus, dont nous avons l'*Amour sortant de l'œuf;* enfin, Thamyrus, auteur du *Sphinx qui se gratte*. La seconde classe est formée par les graveurs depuis Alexandre jusqu'au siècle d'Auguste. C'est Admon, qui a gravé un *Hercule buvant*, fort remarquable; Apollonide, qui passait dans l'antiquité pour l'un des plus grands artistes, mais dont il ne nous reste qu'un fragment de sardonyx représentant un bœuf couché; Polyclète, le premier graveur qui ait traité un sujet, *Diomède enlevant le Palladium;* Pyrgotèles, dont on a plusieurs têtes d'*Alexandre;* Tryphon, auteur du splendide camée de l'*Amour et Psyché;* Chronius, qui grava la *Terpsichore debout* qu'Onéas et Allion ont reproduite d'après lui. Parmi les graveurs du siècle d'Auguste, on compte : Acmon, qui fit un camée représentant la tête d'*Auguste*, ouvrage remarquable, exécuté entièrement avec la pointe de diamant; Cœnus ou Cœmus, dont on a un *Adonis* et un *Faune ivre*. On attribue un grand nombre d'ouvrages au graveur Aulus; plusieurs antiquaires croient qu'il y a eu plusieurs artistes de ce nom; les œuvres les plus remarquables qui sont signées de ce nom sont : un *Cavalier grec courant*, une tête d'*Esculape*, une tête de *Diane* et un char à quatre chevaux. Cneius est l'auteur d'un *Baigneur tenant la strigile d'Hercule adolescent*, d'un *Diomède enlevant le Palladium*, d'une tête de *Cléopâtre* et de la gravure d'un *Athlète se préparant au combat*. Dioscoride est un des plus grands artistes de ce siècle; son nom est attaché à plusieurs œuvres admirables. La Bibliothèque nationale possède une tête de *Mécène* signée de lui et qui est de la plus grande beauté. Epitychanus, l'auteur de la tête de *Pompée* et de la cornaline de *Bellérophon monté sur Pégase*, était, ainsi qu'Agathopus, affranchi de Livie; Solon est l'auteur d'une très-belle tête de *Méduse* et du buste de *Mécène*, que l'on a pris, à cause de la ressemblance, pour celui de Cicéron. Les graveurs suivants ont vécu sous les successeurs d'Auguste jusqu'à Titus : Ælius a gravé une tête de *Tibère;* Alphée et Aréthon, les deux auteurs du camée de *Germanicus et Agrippine*, vivaient sous Caligula, dont ils ont gravé le portrait lorsqu'il était enfant et ont fait ensemble le *Triomphe de Caligula couronné par la Victoire*, un vrai chef-d'œuvre; Evodus, qui vivait sous Titus, a fait une aigue-marine qui représente le portrait de *Julie*, fille de Titus et de Marcia, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale. Sous le règne d'Adrien, Antiochus grava une *Minerve* fort estimée, et on lui attribue aussi une tête de femme portant un diadème, et que l'on suppose être celle de Sabine, femme d'Adrien; Antéros est l'auteur d'une pierre qui représente un esclave portant un veau pour le sacrifice; Hellen nous a laissé un *Antinoüs* sous les traits d'Harpocrate. Parmi les plus habiles artistes du règne de Marc-Aurèle, il faut citer Œpolien, qui est l'auteur d'un portrait de cet empereur, très-ressemblant, et d'une intaille fort remarquable, qui représente *Bacchus ivre*. On possède une gravure de la décadence, qui représente un combat entre un sanglier et un dogue, et portant ces mots : *Guaranus Anicetus*, que certains antiquaires prennent pour le nom d'un graveur; mais il est vraisemblable que cela veut dire Guaranus l'invincible, Guaranus étant un nom donné à beaucoup de chiens chez les anciens. Il existe une foule de graveurs dont il n'est pas possible de fixer l'époque; les plus remarquables sont : Aétion, qui grava une tête de *Priam;* Agathemeros, dont on a une tête de *Socrate;* Allion, auquel on attribue une *Femme jouant de la*

cithare et une tête d'*Apollon;* Apollodote, qui nous a laissé une *Minerve* et un *Orthryades mourant;* Aspasius, qui a gravé une tête de *Minerve*, pour le buste de la célèbre Aspasie, en prenant le nom de l'auteur pour celui du sujet; Athénion, auteur d'un beau camée représentant *Jupiter qui foudroie les Titans;* Hyllus, dont il existe au cabinet des Antiques un fort beau taureau dionysiaque, et à qui l'on attribue encore un *Hercule adolescent*, une tête de femme avec un diadème, ainsi qu'une tête de vieillard à longue barbe portant également un diadème; Onésas, dont on possède une *Léda*, une *Muse* et un *Hercule couronné d'olivier;* Midius, auteur d'une très-belle pierre qui est malheureusement cassée et qui représente le *Combat d'un serpent et d'un griffon*, et se trouve au cabinet des Antiques; Nicomaque, qui a gravé un *Faune assis sur une peau de tigre;* Scylax, dont on a une *Tête d'aigle* et un *Hercule Musagète;* Sostrate, dont on possède une *Victoire dans un char* et un *Cupidon domptant deux lionnes attachées à un char;* Euthus, qui a gravé un *Silène assis* au milieu d'amours qui jouent de la double flûte et de la lyre.

Dans l'anéantissement où le moyen âge avait plongé les arts, la *glyptique* se conserva plus longtemps que les autres. On trouve plusieurs ouvrages grecs de cette période représentant des sujets religieux, avec de longues inscriptions en grec. On doit cet avantage à la fabrication des monnaies, qui ne saurait se passer de graveurs pour la confection des coins. La religion chrétienne fit disparaître les collections de pierres gravées, comme offrant les objets d'un culte profane; on ne les employa plus que pour cacheter. Pépin le Bref avait pour sceau un Bacchus indien, Charlemagne un Sérapis; mais bientôt elles disparurent même complétement; beaucoup furent perdues; grâce à une superstition ignorante, quelques-unes furent conservées et servirent d'ornements aux châsses comme représentant des sujets religieux. C'est ainsi que l'on a conservé pendant plusieurs siècles, à la Sainte-Chapelle, le camée du *Triomphe de Germanicus.*

Le goût des pierres gravées reparut vers le xv^{e} siècle. Les principaux artistes italiens de cette époque sont : Jean des Cornalines, ainsi surnommé à cause de son grand talent à faire les intailles; Dominique des Camées, qui a gravé le portrait de Ludovic Sforce; Michelino, Marco de Benedetti, Attio, Moretti, Francesco Francia, Léonardo de Milan, Sévère de Ravenne, Tagliacame, Foppa, Caradoso. Au xvi^{e} siècle, ces artistes sont beaucoup plus nombreux; c'est l'époque la plus florissante de cet art chez les modernes. Les principaux graveurs sont : Pierre-Marie de Pescia, Jean Bernardi, Castel Bolognese, qui est l'auteur d'une splendide gravure représentant *Titie à qui un vautour ronge le foie*, et d'un camée figurant la tête de saint Léon sur un plat, et d'un grand nombre de vases en cristal gravés; Matteo del Nassaro, qui vint en France sous François I^{er} et y répandit le goût de la gravure; Valerio Vicentino, Alexandro Cesari, qui grava un portrait de Henri II, roi de France; Jacques de Trezzo, à qui on attribue la première gravure sur diamant; Annibal Fontana, Philippe Santa-Croce, Antoine Dordoni et Flaminius Natalis. Au xvii^{e} siècle, la *glyptique* disparut presque totalement et on ne cite que quelques graveurs : André, Adoni Taddeo, Juliano Pericioli et quelques autres. Au xviii^{e} siècle, la *glyptique* reprit une nouvelle vie et il y eut à Florence des artistes d'un talent remarquable, tels que Flaviano Lisleti, Costanzi, Dominique Landi, Jérôme Rossi, Étienne Passalia, les Torricelli. Un des plus éminents fut Jean Pichler.

De notre temps, il y a en Italie des graveurs de talent. A Rome, Santarelli, Capperoni et Massini; à Naples, Rega et M^{me} Talani.

Les Allemands tiennent le second rang. Le plus ancien graveur connu en Allemagne est Daniel Engelhaard, de Nuremberg; après lui viennent Lucas Kilian, Christophe et Evrard Dorsch, Marc Tuscher, Antoine Pichler, père de Jean, et le célèbre Laurent Natter, qui a été un des plus habiles artistes; après lui viennent Hubner Krafft et le juif Aaron Wolf.

En Angleterre, il y a eu fort peu de bons graveurs; on cite : l'auteur du portrait de Cromwell, Thomas Simon; Charles Christian Reisen, qui grava le buste de Charles II; Brown et Marchant.

Le goût de la gravure sur pierres fut introduit en France sous François I^{er}. Le premier graveur français fut Coldoré, qui vécut jusque sous Louis XIII, et dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs portraits. Maurice, François-Julien Barrier, Louis Siriès, Jacques Guay pratiquèrent avec succès la gravure sur pierres fines. De nos jours, on peut citer M. Jeuffroy.

Pour la partie technique de la *glyptique*, V. GRAVURE SUR PIERRES.

GLYPTODERME adj. (gli-pto-dèr-me — du gr. *gluptos*, ciselé; *derma*, peau). Zool. Qui a la peau marquée de rainures et comme ciselée.

— s. m. pl. Erpét. Groupe de reptiles, formant une tribu de la famille des chalcidiens, et comprenant le genre amphisbène.

GLYPTODON s. m. (gli-pto-don — du gr. *gluptos*, ciselé; *odous, odontos*, dent). Mamm. Genre de mammifères édentés, de la famille des tatous, connu seulement à l'état fossile.

— **Encycl.** Ce genre de mammifères fossiles est l'un des plus curieux que renferment l'ordre des édentés et la famille des tatous. Il est surtout caractérisé par ses dents, dont la structure, plus compliquée que chez les autres édentés, rappelle un peu le sytème dentaire des rongeurs. Ces dents, sans racines, recouvertes d'un émail qui diffère peu de la substance osseuse, sont marquées chacune de deux fortes cannelures, d'où le nom générique. Elles sont au nombre de huit molaires toutes semblables, de chaque côté des deux mâchoires; il n'y a ni incisives ni canines. La mâchoire inférieure présente une forme assez bizarre. Tout le corps est couvert d'une épaisse cuirasse osseuse, formée de nombreuses plaques irrégulières; mais celles de la queue seulement sont disposées par zones parallèles. Les pieds sont très-courts et présentent cinq doigts, dont quatre sont munis de grands ongles aplatis analogues à ceux des éléphants. Tous ces édentés sont de grande taille; on les trouve dans les plaines sablonneuses ou *pampas* de la Plata.

Si l'on peut en juger par l'organisation, les mœurs de *glyptodons* devaient être des plus intéressantes. Owen dit que leur queue est terminée à son extrémité par deux pièces elliptiques qui la défendent lorqu'elle traîne à terre, et même la rendent capable de percer le sol, comme le ferait un instrument garni de fer. Cette énorme queue était sans doute destinée, comme celle des kanguroos, à fournir un point d'appui plus solide à l'animal quand il se tenait debout sur ses pieds de derrière, et permettait ainsi aux membres antérieurs de remplir plus librement diverses fonctions, notamment de fouir le sol. De plus, par la structure de sa partie terminale, elle pouvait protéger le *glyptodon* contre les attaques de certains animaux féroces. Le mode de station que nous venons d'indiquer chez ces édentés paraît confirmé par la soudure qui existe entre le tibia et le péroné des jambes postérieures. Selon toute apparence, les *glyptodons*, comme les tatous, étaient onguligrades par les pieds de devant et plantigrades par ceux de derrière. On a lieu de croire que ces édentés avaient aussi les mœurs et les allures des tatous, et qu'ils pouvaient fouir le sol pour y établir leurs demeures.

La structure des dents, non moins que l'analogie avec les genres voisins, démontre que les *glyptodons* étaient des animaux herbivores; mais il est difficile de déterminer s'ils mangeaient indifféremment toutes les substances végétales, ou seulement les tiges ou les feuilles, les racines ou les bulbes, les fruits ou les graines, etc. Toutefois, la première hypothèse paraît la plus probable. «Leur haute stature, dit M. Nodot, leur permettait d'atteindre facilement l'extrémité des plantes, les fleurs et les graines, qu'ils saisissaient avec leurs lèvres et la langue, sans être obligés d'en couper les tiges à une hauteur régulière; mais ils devaient aussi, pour se sustenter complétement, détruire des végétaux de toute espèce sur une surface considérable. Le *glyptodon* et ses congénères aimaient à paître dans le voisinage des fleuves, des rivières, des lagunes d'eau douce et des étangs qui existent tout le long des ruisseaux nombreux peu encaissés qui sillonnent en divers sens les immenses plaines légèrement ondulées de l'Amérique du Sud. Ceci est démontré par les restes fossiles de ces animaux, qui ont été constamment rencontrés dans les pampas. Quelques espèces moins grandes se retiraient quelquefois dans les grottes, comme sous un abri instinctivement recherché par le plus grand nombre des animaux. Cette préférence du *glyptodon* pour le bord des eaux provient évidemment de l'abondance et de la nature des végétaux qui se trouvent plus spécialement dans ces lieux toujours humides et souvent couverts de forêts.» On peut penser aussi qu'en hiver les *glyptodons* se nourrissaient de plantes herbacées très-variées, ainsi que de racines et de bulbes enfoncés à une certaine profondeur dans le sol, et qu'ils pouvaient se procurer aisément à l'aide de leurs ongles antérieurs; la nourriture d'été consistait plus spécialement en pousses d'arbrisseaux et en fleurs de grandes plantes; ils pouvaient se les procurer facilement, soit en courbant la plante et en l'attirant avec leurs pieds de devant, soit en se dressant sur leurs pieds de derrière et se soutenant à l'aide de leur queue; mais, dans ces divers actes, il devait souvent arriver à l'animal de faire de lourdes chutes, et on explique ainsi les nombreuses cicatrices que l'on observe fréquemment sur les carapaces de ces édentés.

Les *glyptodons*, animaux éminemment paisibles, devaient avoir des ennemis redoutables parmi les grands carnassiers qui vivaient à la même époque. Leur taille élevée les signalait davantage, et leur cuirasse n'était pas si hermétiquement fermée qu'elle ne présentât des défauts. Le smylodon, énorme chat, dont les canines atteignaient la longueur de 0^{m},20, leur faisait sans doute une guerre acharnée et cherchait à atteindre les parties molles. «Il est à supposer, ajoute M. Nodot, que cet agile carnassier tâchait de se glisser, en rampant à terre, sous le ventre de nos édentés, non protégé par un plastron osseux; mais si l'attaque avait lieu vers les parties postérieures, ces animaux, en se couchant le ventre appuyé sur le sol, les membres rétractés sous leur vaste cuirasse, en agitant leur immense queue comme une lourde massue, pouvaient souvent sortir victorieux de la lutte; mais, s'ils étaient, au contraire, assaillis par devant, ces lents et massifs animaux, instinctivement, pour se défendre, employaient la force qui naturellement résidait dans leurs membres antérieurs; faisant un effort suprême, ils se redressaient plus fortement alors sur leurs pieds de derrière en présentant la partie antérieure, la plus vulnérable, à leur adversaire; alors le redoutable smylodon, profitant de ce moment favorable, rapide comme l'éclair, éventrait sa proie avec ses immenses canines, comme le ferait avec le poignard un intrépide athlète dans la poitrine de quelque bête féroce.»

GLYPTOGNOSIE s. f. (gli-pto-ghno-sî — du gr. *gluptos*, gravé; *gnôsis*, connaissance). Connaissance des pierres gravées.

GLYPTOGRAPHE s. m. (gli-pto-gra-fe — rad. *glyptographie*). Celui qui s'occupe de glyptographie.

GLYPTOGRAPHIE s. f. (gli-pto-gra-fî — du gr. *gluptos*, gravé; *graphô*, j'écris). Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

GLYPTOGRAPHIQUE adj. (gli-pto-gra-fi-ke — rad. *glyptographie*). Qui appartient à la glyptographie : *Procédés* GLYPTOGRAPHIQUES.

GLYPTOLOGIE s. f. (gli-pto-lo-jî — du gr. *gluptos*, gravé; *logos*, discours). Traité sur les pierres gravées antiques.

GLYPTOLOGIQUE adj. (gli-pto-lo-ji-ke — rad. *glyptologie*). Qui concerne la glyptologie : *Traité* GLYPTOLOGIQUE.

GLYPTOME s. m. (gli-pto-me — du gr. *gluptos*, gravé; *omos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant six espèces, dont une habite l'Europe et les autres l'Amérique.

GLYPTOPTÈRE s. m. (gli-pto-ptè-re — du gr. *gluptos*, ciselé; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féronies, dont l'espèce type habite la Perse.

GLYPTOSCÈLE s. m. (gli-pto-sè-le — du gr. *gluptos*, ciselé; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, voisin des chrysomèles, et comprenant quatre espèces, dont une habite l'île de Java, et les trois autres l'Amérique.

GLYPTOSTROBUS s. m. (glip-to-stro-buss) — du gr. *gluptos*, gravé, *strobos*, spirale). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, tribu des cupressinées, formé aux dépens des taxodiers, et qui habite surtout la Chine.

GLYPTOTHÈQUE s. f. (gli-pto-tè-ke — du gr. *gluptos*, gravé, *thekê*, boîte). Cabinet de pierres gravées. ‖ On dit aussi DACTYLIOTHÈQUE.

— **Encycl.** Les collections de pierres gravées, auxquelles on a donné le nom de *glyptothèques*, et quelquefois de *dactyliothèques*, parce que ces pierres étaient, pour la plupart, montées en bagues, ont sans doute pris leur origine en Grèce, où tous les citoyens portaient des anneaux; mais cette mode existait aussi en Orient, car Mithridate possédait une des plus belles collections de pierres gravées qu'on eût encore vues. En Grèce, les anneaux servaient de cachet, d'où leur usage général; en Orient, des pierres gravées étaient portées soit au doigt, soit en collier, comme amulettes.

Le beau-frère du dictateur Sylla, Marcus Scaurus, fut le premier Romain qui posséda une pareille collection. Pompée, après la défaite de Mithridate, s'empara de la *glyptothèque* du roi de Pont et la consacra à Jupiter Capitolin. César en établit une dans le temple de Vénus Genitrix. Marcellus en fonda une dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin. Parmi les modernes, ce sont les Médicis, ces grands protecteurs des arts, qui possédèrent la première collection de pierres gravées. Laurent de Médicis en fut le fondateur; c'est pourquoi, sur beaucoup de pièces de cette collection, on voit les initiales LM qui marquent le nom de leur premier possesseur; quelques-unes portent même sur la monture le chiffre et la devise de la maison des Médicis, *un laurier* et *Semper viret*. Plusieurs des descendants de Laurent de Médicis, entre autres Côme, augmentèrent cette belle collection qui appartient aujourd'hui à la galerie de Florence. Les collections de Barberini et celle de la reine Christine de Suède, qui appartint ensuite à Odescalchi, n'existent plus; on en trouve seulement les gravures dans le *Museum Odescalchi*. Le cardinal Borgia possède, à Velletri, une des plus belles collections de scarabées et de pierres égyptiennes. Govi, dans son *Museum Florentinum*, nous a donné la reproduction des plus belles pierres de la collection des Médicis; il a fait graver aussi les chefs-d'œuvre de la collection des Strozzi, à Rome. Parmi les plus importantes pièces, on remarque le *Germanicus* d'Epitynchanus, l'*Hercule* de Cneius, la *Méduse* de Solon. Cette collection, à laquelle les anciens Romains attachaient une telle importance qu'elle ne pouvait sortir de Rome sans amener la déchéance des Strozzi, a été vendue, il y a quelques années, à la Russie, et fait aujourd'hui partie du cabinet du czar. La collection des Ludovici, achetée par le duc de Piombino, est encore une des plus remarquables et contient, outre le *Démosthène* de Dioscoride, une foule de pierres anciennes et de pierres du xvi^{e} siècle, fort remarquables. Quoique formée sans soin, la collection du Vatican contient des pièces d'un très-grand volume et d'un prix très-élevé. La *glyptothèque* du roi de Prusse est la plus riche et la plus intéressante, au point de vue de l'érudition, de toutes les collections d'Allemagne. Elle fut commencée par l'électeur Frédéric-Guillaume, et Frédéric II lui adjoignit la collection du baron de Stosch. Moins intéressante que la précédente, au point de vue historique, la *glyptothèque* de Vienne l'est beaucoup plus pour l'histoire de l'art; on y trouve des camées, dont Eckhel nous a donné la gravure, qui sont d'une exécution parfaite et d'un prix considérable. La *glyptothèque* de Munich mérite une mention spéciale; les pièces qu'elle renferme sont fort riches, et furent principalement réunies par le roi Louis I^{er}; mais cette *glyptothèque* est surtout un musée de sculpture. Les collections de pierres gravées, tout en tenant une place importante, ont servi de prétexte à la réunion des spécimens les plus curieux de la statuaire antique. La ville de Leipzig possède aussi une assez jolie collection de pierres gravées. Le roi de Danemark conserve à Copenhague plusieurs vases enrichis de pierres gravées, fort remarquables, qui sont presque toutes dues au célèbre graveur Laurent Natter. La Haye possède la collection du prince d'Orange, qui était assez riche. Le cabinet de Saint-Pétersbourg a été fondé par l'acquisition de collections célèbres, telles que celle des Strozzi de Rome, celle de la famille d'Orléans, celle de Natter, qui mourut à Saint-Pétersbourg; le prince Poniatowski avait une des plus considérables *glyptothèques* particulières. En Angleterre, les fortunes immenses des lords ont permis de créer des collections célèbres, celles des ducs de Carlisle, de Bedford, de Bersborough, de Devonshire, de Marlborough, qui possède le célèbre camée de Tryphon, les *Noces de l'Amour et de Psyché*. En France, la première et la plus importante de toutes les collections est celle du cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale; elle renferme toutes les pierres qui étaient autrefois dans les trésors des églises, telles que l'*Apothéose d'Auguste*, tirée du trésor de la Sainte-Chapelle, le *Vase de sardonyx*, de Saint-Denis, l'*Apothéose de Germanicus*. Le *Jupiter Œgiochus*, trouvé à Ephèse, le *Bacchus indien*, sur topaze, le *Mécène* de Dioscoride sont les pièces les plus remarquables. Mariette a fait graver une grande partie de ces pierres; mais, outre que souvent son choix n'a pas été très-intelligent, les dessins de Bouchardon, qui n'avait aucune idée du style antique, son fort inexacts. Il y a aussi en France quelques collections particulières : celles de MM. d'Ennery, du comte de Caylus, de M. de Turbie, du comte de Hoorn, de MM. Collot, Angiolini, de Gallo, etc.

Comme il est impossible, vu leur rareté et leur cherté, de posséder un très-grand nombre de pierres gravées, on adjoint aux cabinets de ce genre une collection d'empreintes, qui permettent de voir les progrès de l'art dans tous les temps. Lippert a publié une collection de plus de 4,000 empreintes avec un catalogue très-bien fait et qui est connu sous le nom de *Glyptothèque* de Lippert. En Italie, on vend une quantité considérable d'empreintes. La collection de Londres, fondée par Tanie, est la plus considérable de toutes; elle possède plus de 15,000 empreintes. La Bibliothèque nationale a joint aussi à son cabinet des Antiques une collection d'empreintes qui augmente sans cesse.

On a publié beaucoup d'ouvrages contenant des spécimens de pierres gravées les plus célèbres; mais ces ouvrages sont tous d'un prix fort élevé. Ou bien ce sont les catalogues des principales collections, tels que le *Museum Florentinum* et les *Pierres gravées* de Govi, la *Description des pierres du cabinet de Vienne* de Eckel; ou bien les auteurs se sont attachés à l'explication d'un point de l'antiquité. Tels sont les ouvrages de Chiflet sur les *Abraxas*; de Govi sur les *Pierres astrifères;* de Ficoroni sur les *Pierres qui portent des inscriptions.*

GMELIN (Jean-George), savant voyageur allemand, né à Tubingue en 1709, mort dans la même ville en 1755. Sous la direction de son père, qui était un habile pharmacien, il étudia d'abord les sciences naturelles; puis il suivit des cours de médecine et d'anatomie. En 1727, il fut reçu docteur, et partit pour Saint-Pétersbourg. Là, il fréquenta assidûment l'Académie des sciences, se lia avec tous les membres, et quand, en 1729, il voulut retourner dans son pays natal, on le retint en lui offrant de siéger à l'Académie. Deux ans plus tard, en 1731, à peine âgé de vingt-deux ans, il fut nommé professeur de chimie et d'histoire naturelle, et fit preuve dans son cours d'un talent remarquable. En 1733, il fit partie de l'expédition scientifique organisée par l'impératrice Anne Iwanowna, pour explorer la Sibérie jusqu'au Kamtschatka. Il était accompagné par l'historien Frédéric Müller,

l'astronome de Lisle de La Croyère, des étudiants, des chasseurs, des mineurs, des géomètres et une garde de douze soldats pour veiller à la sécurité des explorateurs.

La troupe se mit en route le 8 août 1733, voyagea d'abord à pied, puis descendit le Volga en bateau jusqu'à Kasan. A la fin du mois de décembre, elle entrait en Sibérie, et arrivait à Tobolsk le 30 janvier 1734. Les voyageurs durent séjourner dans cette ville jusqu'au commencement du printemps. Ils s'embarquèrent ensuite sur le fleuve Irtisch, pénétrèrent dans le pays des Kalmouks, et découvrirent, entre l'Irtisch et l'Obi, des ruines de monuments, derniers vestiges d'une antique civilisation. Il fallut passer la saison des froids dans la ville de Ienisseisk, sur le fleuve Ienissei. «Le froid y était si excessif, raconte Gmelin, qu'à la mi-décembre l'air même paraissait gelé; la brume condensée ne laissait pas monter la fumée des cheminées. Plusieurs oiseaux tombaient du ciel comme morts.» En février 1735, Gmelin partit pour Irkoutsk, traversa le lac Baïkal entièrement gelé et atteignit la frontière de Chine, près de Kiatcha. De là, les voyageurs gagnèrent la ville de Nerschinsk et allèrent explorer, au pays des Toungouses, les mines d'argent d'Argun et d'Ostrog. L'état des relations entre la Chine et la Russie ne permettait pas de marcher plus avant dans la direction de l'est; ils durent donc tourner leurs explorations du côté des régions du sud.

Au mois de janvier 1736, les voyageurs parcoururent les régions arrosées par l'Angara et la Léna. Après de grandes fatigues, ils allèrent se reposer à Iakoutsk. Après un hiver exceptionnellement court et doux, Müller, malade, dut revenir à Irkoutsk, où Gmelin le rejoignit en février 1738.

Ils sollicitèrent ensuite leur rappel, et, en attendant le moment du retour, ils continuèrent leurs explorations, descendirent le fleuve Ienissei jusqu'à Mangasua. En octobre 1741, Gmelin arriva à Tomsk. L'année 1742 fut consacrée à visiter Tobolsk, Turinsk, le pays des Baschkirs, Katharinenbourg, les mines de cuivre de Byng et de Néiv, les mines de fer de Tur. Gmelin, prenant sa route par Vologda, rentra à Saint-Pétersbourg, le 16 janvier 1743, après une absence de dix années. Ce voyage de Gmelin est, sans contredit, une des expéditions scientifiques les plus fructueuses pour la science. On en jugera d'ailleurs par ce seul fait, que Gmelin dut mettre trois années à classer et coordonner les innombrables matériaux qu'il avait recueillis.

En 1747, l'Académie de Saint-Pétersbourg l'autorisa à faire un voyage dans son pays natal. Au moment de retourner en Russie, il fut nommé à la chaire de botanique et de chimie, devenue vacante. Il professa de 1749 à 1755 et, après six mois d'exercice, mourut des suites de ses fatigues. Les ouvrages qu'a laissés Gmelin sont nombreux et intéressants. Nous citerons : *Flora Sibirica, sive historia plantarum Sibiriæ* (Saint-Pétersbourg, 1747, 1770, 4 vol. in-4o); *Reisen durch Sibirien* ((1733-1743; Gœttingue, 1751-1752, 4 vol. in-8o); relation en allemand de l'expédition de Sibérie, ouvrage traduit en français par Keralio (Paris, 1767, 2 vol. in-8o). Prévost, dans son *Histoire générale des voyages*, a inséré une autre traduction du *Reisen durch Sibirien*. Nous devons encore citer, parmi les œuvres de Gmelin, sa thèse de concours pour le doctorat en médecine : *De glandularum mesenteriacarum in chylum actione retardativa* (1726, in-4o); *Sermo academicus de novorum vegetabilium post creationem divinam exortu* (Tubingue, 1750, in-8o), ouvrage traduit en français et inséré par Keralio dans sa *Collection de différents morceaux sur l'histoire du Nord*. De Gmelin on a encore : divers *Mémoires de botanique et de médecine* insérés dans les *Commentaires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, dans le *Commercium litterarium* de Nuremberg, et dans les *Archives des curieux de la nature*, et enfin la *Vie de Steller*, son collègue à l'Académie de Saint-Pétersbourg et son compagnon de voyage en Sibérie. Gmelin est sans contredit un des premiers botanistes du XVIIIe siècle; Linné lui a rendu hommage en lui dédiant, sous le nom de *gmelina*, un genre de plantes de la famille des pyrénacées.

GMELIN (Philippe-Frédéric), médecin, botaniste et chimiste allemand, frère du précédent, né à Tubingue en 1721, mort en 1768. Après avoir fait de très-fortes études scientifiques, Gmelin parcourut la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre. De retour à Tubingue en 1744, il fut nommé professeur de médecine et médecin municipal. En 1755, lorsque son frère aîné mourut, il hérita de sa chaire de botanique et de chimie. Frédéric Gmelin était un esprit distingué. De ses nombreux ouvrages nous citerons les suivants : *Oratio de imperio animæ in nervos involuntario* (Tubingue, 1750, in-4o), remarquable étude sur les phénomènes des nerfs indépendants de la volonté humaine; *Disputatio qua botanicam et chemiam ad medicatam applicatam praxin sistit* (Tubingue, 1755); *Oratio de necessitate docendæ in academiis botanices et chemiæ* (Tubingue, 1755); *Disputatio de vinculo historiæ naturalis cum botanica et medicina; De materia toxicorum hominis vegetabilium in medicamentum convertenda; Renseignements sur les eaux minérales de Reutling* et *Notice sur les eaux minérales du pays de Nassau*. Ces deux derniers ouvrages ont été écrits en allemand. Gmelin a collaboré à diverses œuvres scientifiques très importantes, notamment à l'*Histoire et explication des plantes*, publiée par Knörr à Nuremberg, en 1750, et à l'*Onomatologia medica completa* (Francfort et Leipzig, 1755). Enfin, Gmelin a publié de très-nombreux mémoires de médecine, de botanique, d'anatomie, de chimie, d'histoire naturelle, qui ont été insérés dans divers recueils scientifiques : les *Transactions philosophiques*, la *Bibliothèque raisonnée*, le *Journal d'histoire naturelle*.

GMELIN (Jean-Frédéric), médecin et botaniste allemand, fils du précédent, né à Tubingue en 1748, mort en 1804. Il visita successivement la Hollande, l'Angleterre, l'Autriche. En 1775, il fut nommé professeur de médecine à Tubingue, et occupa la chaire dans laquelle les Gmelin se succédaient de père en fils. Pour faire connaître Gmelin comme savant, il suffira de citer les principaux de ses innombrables ouvrages. Gmelin a écrit sous le titre allemand de *Geschichte der Chemie* (Gœttingue, 1797-1799, 3 vol. in-8o), la première histoire de la chimie de son temps et la seule qu'on ait possédée jusqu'en 1842. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Pourquoi l'homme respire-t-il?* (Tubingue, 1767); *Irritabilitas vegetabilium in singulis plantarum partibus explorata, ulterioribusque experimentis confirmata* (Tubingue, 1768); *Catalogue latin-allemand des neuf parties de l'onomatologie botanique* (Francfort et Leipzig, 1778); *Histoire générale des poisons* (Leipzig et Nuremberg, 1777, 3 vol.); *Système du règne minéral de Linné* (1779, 4 vol. in-8o); *Principes de la chimie technique* (Halle, 1786); *Principes chimiques de la docimasie* (Halle, 1786); *Eléments de chimie générale à l'usage des universités* (Gœttingue, 1789); *Eléments de minéralogie* (Gœttingue, 1790); *Eléments de pharmacie* (Gœttingue, 1792); *Principes chimiques de la technologie* (Hanovre, 1794); *Documents sur l'histoire des mines en Allemagne, particulièrement depuis le moyen âge et les siècles postérieurs* (Halle, 1783); *Principes chimiques sur l'art d'essayer et de fondre*; *Histoire des sciences naturelles* (Gœttingue, 1797-1799), etc. Gmelin a en outre traduit ou édité nombre d'excellents ouvrages scientifiques, et l'on trouve de lui de nombreux articles de médecine, de botanique et de chimie dans des publications périodiques célèbres, telles que : les *Mémoires de l'Académie de Gœttingue*, le *Journal de Crelle*, le *Magasin de Baldinger*.

GMELIN (Léopold), chimiste allemand, fils du précédent, né en 1788, mort en 1853. Il étudia la chimie sous la direction de son père à l'université de Gœttingue, et l'aida dans ses recherches. De là il passa à Tubingue, où il acheva ses études. Selon l'usage adopté dans la famille, il compléta son instruction par des voyages scientifiques, et, lorsqu'en 1817 il revint dans son pays natal, il fut nommé professeur titulaire de chimie à l'université de Heidelberg. Il a laissé des ouvrages qui sont devenus classiques en Allemagne, notamment : *Manuel de chimie théorique* (Heidelberg, 1841); *Traité de chimie* (Heidelberg, 1844).

GMELIN (Samuel-Théophile), médecin et botaniste allemand, neveu de Jean-Georges, né à Tubingue en 1743, mort en 1774. A dix-neuf ans, après un brillant examen, il obtenait le diplôme de docteur en médecine. Son penchant pour les sciences naturelles l'amena à se lier avec l'éminent botaniste Pallas, à Leyde, où il était allé compléter ses études. S'étant établi sur les bords de la mer, au petit village de Brille, il étudia avec soin les plantes marines et recueillit ainsi les premiers éléments de son important ouvrage sur les fucus et les varechs. Il visita ensuite la Belgique et vint à Paris, où il fut accueilli avec beaucoup d'égards par le savant Michel Adanson. En 1766, il fut appelé en Russie pour professer la botanique à l'Académie des sciences de Pétersbourg. Il obtint la chaire qu'avait occupée primitivement son oncle Jean-Georges. En juin 1768, il fut chargé d'une mission scientifique par Catherine II; il devait visiter toutes les provinces situées entre la Perse et la mer Caspienne. Il escalada les monts Valdaï, descendit le Don jusqu'à Tscherkask, puis, renonçant à traverser les steppes, il se rendit à Astrakan. En 1770, il s'embarqua pour aller visiter les fameuses sources de naphte de Bakou, et passa l'hiver dans la province de Ghilan. Jeté en prison par le gouverneur Mehemet-Khan, qui le prenait pour un espion, il obtint sa liberté en servant de médecin au frère du gouverneur de la province, et, profitant de la première occasion favorable, il s'enfuit à Astrakan, où il arriva en avril 1772. L'année suivante, il entreprit de visiter la côte orientale de la mer Caspienne, et fut fait prisonnier par le khan des Khaïtakes. L'impératrice Catherine, informée de ce malheureux événement, donna l'ordre de payer immédiatement l'énorme rançon exigée par les Tartares; mais, avant d'avoir été mis en liberté, Gmelin mourut des suites des mauvais traitements qu'il avait endurés.

Voici la liste des ouvrages qu'il a laissés : *Historia fucorum iconibus illustrata* (Saint-Pétersbourg, 1768, in-4o); *Voyage à travers la Russie pour l'étude des trois règnes de la nature* (Tubingue, 1770-1774, 3 vol.), traduit en français et inséré dans l'*Histoire des découvertes faites par divers savants voyageurs* (La Haye, 1779, 3 vol. in-4o). Samuel Gmelin a publié de nombreux mémoires dans les *Annales de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg* et dans le *Recueil de la Société de Haarlem*; enfin, il a complété la *Flora Sibirica* de son oncle Jean-Georges.

GMELIN (Ferdinand-Godefroi), médecin allemand, neveu du précédent, né à Tubingue en 1782, mort en 1848. Reçu docteur en 1802, il voyagea en Allemagne, en Italie, en Hongrie, en France, et, de retour dans sa ville natale, il fut nommé professeur d'histoire naturelle et de médecine (1805). Nous citerons parmi ses ouvrages : *Pathologie générale du corps humain* (Stuttgard, 1821); *Thérapeutique des maladies de l'homme* (Tubingue, 1830); *Critique sur les principes de l'homœopathie* (Tubingue, 1835).

GMELIN (Frédéric-Guillaume), graveur allemand, né à Badenweiler (Bavière) en 1745, mort à Rome en 1821. Il devint, à Bâle, un excellent graveur, sous la direction de Christian de Mechel, se rendit ensuite à Rome (1788), et se fixa dans cette ville après un séjour de deux ans. Ses *Vues d'Italie*, ses gravures d'après Poussin et Claude Lorrain sont fort estimées. On recherche également ses dessins à la sépia. — Son frère, GMELIN (Charles-Chrétien), naturaliste, né à Badenweiler, mort en 1837 à Carlsruhe, fut successivement nommé conseiller médicinal, directeur du Jardin botanique, professeur d'histoire naturelle et de botanique à Carlsruhe. Il a publié : *Flora Badensis* (Carlsruhe, 1805-1826, 4 vol.); *Histoire naturelle populaire* (Manheim, 1839, 2e édit.).

GMÉLINE s. f. (ghmé-li-ne — de *Gmelin*, naturaliste allem.). Bot. Genre d'arbres de la famille des verbénacées, tribu des lantanées, qui habite l'Inde. ‖ On dit aussi GMÉLINIE s. f. et GMÉLIN s. m.

— **Encycl.** Ce genre renferme des arbres à rameaux souvent épineux, portant des feuilles opposées, entières ou lobées; les fleurs, disposées en panicules ou en grappes terminales, ont un calice et une corolle campanulée, à quatre divisions; quatre étamines didynames. Le fruit est un drupe contenant un noyau à deux loges, dont l'une est stérile. Ces arbres croissent aux Indes orientales. Leurs fleurs sont très-odorantes. Leurs feuilles sont réputées vulnéraires, et on les applique, dans les douleurs, sur les articulations. Leurs racines servent aussi à faire des décoctions, qui sont préconisées contre les maladies nerveuses.

GMÉLINITE s. f. (ghmé-li-ni-te — du nom du naturaliste *Gmélin*). Minér. Nom donné par M. Brewster à un silicate d'alumine et de soude naturel, qu'on trouve aux environs de Vicence, en Italie, et à Glenarm, dans le comté d'Antrim, en Irlande.

— **Encycl.** La *gmélinite* offre tant de rapports avec la chabasie, que beaucoup de savants la regardent comme une simple variété de cette dernière. La différence la plus importante qui paraisse exister entre ces deux minéraux, c'est que la *gmélinite* renferme plus de soude que la chabasie proprement dite, et que celle-ci contient plus de chaux. Quoi qu'il en soit, la *gmélinite* est une substance vitreuse, de couleur blanc rosé, et de transparence laiteuse, qui se présente en petits cristaux implantés dans les soufflures de roches amygdalaires. Ces cristaux dérivent d'un prisme régulier à six faces; leur forme la plus ordinaire est ce même prisme surbaissé et surmonté d'une pyramide à six faces. La *gmélinite* raye la fluorine et se laisse rayer par l'apatite. Sa densité est de 2,05 à 2,07. Au chalumeau et dans les acides, elle se comporte de la même manière que la chabasie. D'après diverses analyses, elle se compose de 46,40 à 50 de silice; 20 à 21,08 d'alumine; 3,67 à 4,50 de chaux; 4,25 à 7,30 de soude, et 20 à 21 d'eau. Des échantillons provenant d'Irlande ont donné, en outre, de 1,60 à 1,87 de potasse.

GMUND ou **GEMUND**, ville du Wurtemberg, cercle de l'Iaxt, à 30 kilom. S. O. d'Elwangen, sur la Remse, ch.-l. du bailliage de son nom; 8,000 hab. Ecole normale primaire pour les maîtres d'école catholiques; école royale de sourds-muets; école industrielle et école de dessin. Maison de force. Fabrication active de bijouterie en or, argent et similor, d'articles en perles brochées et de cristaux taillés. Autrefois ville libre impériale, Gmund fut fortifiée en 1790 par Frédéric de Souabe; elle joua un rôle pendant les guerres intestines, fut prise et mise à contribution par les princes protestants, en 1546, et, en 1703 et 1796, par les Français, qui occupèrent cette place de 1800 à 1801. A la paix de Lunéville, Gmund fut cédée au Wurtemberg.

GMUND, ville des Etats Autrichiens, dans la haute Autriche, à 55 kilom. S. O. de Steier, sur la Traun, à la sortie de cette rivière du lac de même nom; 5,623 hab. Régie des sels et entrepôt. Gmund renferme plusieurs édifices remarquables, entre autres : l'église paroissiale, dont on admire le maître-autel; l'hôtel de ville, les deux couvents et le grand entrepôt de sel, où l'on conserve une belle collection de cristaux salins. Dans le voisinage se trouvent le château et le village d'Ebenzweier.

GMUND, ville des Etats Autrichiens (Carinthie), à 65 kil. N. O. de Klagenfurth; 3,500 hab. Aux environs, mines et fonderies de fer.

GNAC s. m. (gnak; *gn* mll. — On a cherché une explication à ce mot bizarre; voici celle que l'on a trouvée : Un jour, un courtisan, qui sortait des appartements du Louvre, cherchait vainement son manteau à l'endroit où il l'avait déposé en entrant; s'adressant au gardien, il lui demanda quelles étaient les personnes sorties avant lui. De cette manière, il avait l'espoir de retrouver son vêtement chez quelqu'une d'elles. Le gardien lui nomma deux ou trois gentilshommes gascons dont le nom se terminait en *gnac*. Ah! s'écria notre Normand, qui devait s'y connaître, puisqu'il y a du *gnac* ici, mon manteau est bien perdu). Pop. Difficulté, défaut de clarté, de netteté, d'honnêteté : *Il y a du* GNAC *dans cette affaire; ne vous en mêlez pas.*

GNACARE s. f. (gna-ka-re). Sorte de cymbale : *Combien nous les aimons, ces bohémiens et ces égyptiennes qui dansent en s'accompagnant des* GNACARES! (Th. Gaut.)

GNADAU, village de Prusse, régence et à 19 kil. de Magdebourg, près du chemin de fer de Magdebourg à Leipzig; 700 hab. C'est une colonie de frères moraves, qui fut fondée en 1767; ses maisons, excessivement propres à l'extérieur et à l'intérieur, sont construites en forme de carrés et entourées d'arbres. Les habitants font un commerce actif en étoffes, bonneterie, bougies, savon, etc., et dans toute l'Allemagne on recherche les pompes à feu, les gants et les pâtisseries sèches de Gnadau. C'est là aussi que s'impriment la plupart des ouvrages de la communauté morave.

GNADENTHAL, bourg de la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance, à 90 kilom. E. du Cap, district de Stellenbosch; 2,000 hab. Mission la plus importante des frères moraves en Afrique.

GNAEDITCH ou **GNIÉDITCH** (Nicolaï-Ivanovitch), poëte et traducteur russe, né à Pultava en 1784, mort en 1833. Il fut élevé au séminaire de sa ville natale, puis à Moscou, où il obtint ensuite dans l'instruction publique un modeste emploi, qu'il fut obligé de quitter pour raison de santé. En 1811, il fut nommé conservateur de la Bibliothèque impériale, et, vers la même époque, membre de l'Académie russe. L'ouvrage le plus connu de ce poëte est une traduction russe, en vers, de l'*Iliade*, traduction à laquelle il a consacré dix-huit années de sa vie, et dont le plus grand mérite est d'avoir puissamment contribué à fixer la langue russe. Il a aussi publié des traductions des plus beaux ouvrages d'Anacréon, de Voltaire, de Chénier, de Ducis, de Shakspeare et de Byron. On a encore de lui des poésies nationales très-estimées, telles que la *Naissance d'Homère*, les *Chansons populaires des Grecs modernes*, les *Pêcheurs*, dont la plupart se trouvent traduites en français dans l'*Anthologie russe* de Dupré de Saint-Maur (1823, 2 vol. in-8o).

GNAFLE s. f. (gna-fle; *gn* mll.). Jeux. Mauvais coup de dés : *Faire une* GNAFLE.

GNAMPTODON s. m. (ghnan-pto-don — du gr. *gnamptos*, courbé; *odous*, *odontos*, dent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des ichneumons, dont les femelles ont une tarière saillante, épaisse et infléchie.

GNANCU s. m. (gnan-ku; *gn* mll.). Ornith. Aigle du Chili.

GNANGNAN adj. (gnan-gnán; *gn* mll.). Flasque, lent dans ses mouvements, dans ses actions : *Je n'ai rien à reprocher à cette jeune fille, mais je la trouve* GNANGNAN; *on dirait une salade de laitue dans laquelle on aurait oublié le vinaigre.* (J. Janin.) ‖ On écrit aussi GNIANGNIAN.

GNAPHALE s. f. (ghna-fa-le — du gr. *gnaphalon*, laine, bourre). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs croissent en France : *La* GNAPHALE *des bois a la tige herbacée et les feuilles lancéolées.* (Bosc.) ‖ On dit aussi COTONNIÈRE et PERLIÈRE.

— **Encycl.** Les *gnaphales* sont des plantes en général sèches, couvertes d'un duvet cotonneux, à fleurs jaunes ou blanches, groupées en petits capitules axillaires ou terminaux. Malgré les démembrements que ce genre a subis, il comprend encore une centaine d'espèces, la plupart originaires de l'Europe ou du cap de Bonne-Espérance. Elles croissent généralement dans les lieux arides et sont d'un aspect peu agréable. Quelques-unes néanmoins font exception et méritent d'être cultivées dans les jardins. Leurs usages économiques sont presque nuls. Elles abondent quelquefois outre mesure dans les jachères; les moutons les broutent quand ils n'ont pas d'autre aliment, et les cochons recherchent leurs racines. Quand ces plantes sont très-multipliées, on les regarde comme un indice de la mauvaise qualité du terrain. On peut souvent les utiliser comme litière ou engrais, ou pour le chauffage des fours. L'espèce la plus intéressante est la *gnaphale* dioïque, vulgairement nommée *pied-de-chat*; elle

croît dans presque toute l'Europe, sur les pelouses montueuses et arides. On emploie en médecine ses sommités florales, comme béchiques, détersives, incisives et vulnéraires. La *gnaphale* perlée se fait remarquer par ses capitules de fleurs blanches. On cultive ces deux espèces et quelques autres dans les rocailles des jardins paysagers. On a séparé des *gnaphales* le genre héliehryse, auquel appartient la plante appelée *immortelle*.

GNAPHALIÉ, ÉE adj. (ghna-fa-li-é — rad. *gnaphale*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gnaphale. ‖ On dit aussi GNAPHALOÏDE.

— s. f. pl. Section de la tribu des sénécionées, dans la famille des composées, ayant pour type le genre gnaphale.

GNAPHALOCÈRE s. f. (ghna-fa-lo-sé-re — du gr. *gnaphalon*, bourre; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, dont l'espèce type habite la Guyane.

GNAPHALODE s. m. (ghna-fa-lo-de — du gr. *gnaphalodês*, laineux). Entom. Syn. d'ÉNAPHALODE.

— Bot. Syn. de MICROPUS, genre de plantes voisin des gnaphales.

GNAPTOR s. m. (ghna-ptor — du gr. *gnaptô*, je carde, je polis). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, voisin des blaps, et dont l'espèce type habite la Hongrie et la Russie méridionale.

GNATHAPHANE s. m. (ghna-ta-fa-ne—du gr. *gnathos*, mâchoire, et *aphanos*, non brillant). Entom. Genre ou sous-genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce type habite Java.

GNATHE s. f. (ghna-te — du gr. *gnathos*, mâchoire). Entom. Syn. de PLATYOPE, genre d'insectes.

GNATHIE s. m. (ghna-tî — du gr. *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la tribu des cantharidies ou vésicants, comprenant deux espèces, qui habitent le Mexique. ‖ On dit aussi GNATHION s. m.

— Crust. Syn. d'ANCÉE.

GNATHITE s. f. (ghna-ti-te — du gr. *gnathos*, mâchoire). Pathol. Inflammation de la joue.

GNATHOCÈRE s. m. (ghna-to-sè-re — du gr. *gnathos*, mâchoire; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une trentaine d'espèces, qui presque toutes habitent l'ancien continent et surtout l'Afrique. ‖ Quelques auteurs font ce mot féminin.

GNATHODON s. m. (ghna-to-don — du gr. *gnathos*, mâchoire; *odous*, *odontos*, dent). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, dont l'espèce type habite les eaux douces de l'Amérique du Nord.

GNATHODONTE adj. (ghna-to-don-te — du gr. *gnathos*, mâchoire; *odous*, *odontos*, dent). Ichthyol. Qui a les dents implantées dans des mâchoires.

— s. m. pl. Nom donné par de Blainville à l'ordre des poissons osseux de Cuvier, dont les dents sont implantées dans des mâchoires.

GNATHOPHYLLE s. m. (ghna-to-fi-le — du gr. *gnathos*, mâchoire; *phullon*, feuille). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures voisin des palémons, dont l'espèce type habite la Méditerranée.

GNATHOPHYSE s. f. (ghna-to-fi-ze — du gr. *gnathos*, mâchoire; *phusa*, pustule). Erpét. Genre de batraciens formé aux dépens des rainettes.

GNATHOPLÉGIE s. f. (ghna-to-plé-jî — du gr. *gnathos*, mâchoire; *plessô*, je frappe). Pathol. Paralysie de la joue.

GNATHOPLÉGIQUE adj. (ghna-to-plé-ji-ke — rad. *gnathoplégie*). Pathol. Qui a rapport à la gnathoplégie : *Affection* GNATHOPLÉGIQUE.

GNATHORRHAGIE s. f. (ghna-to-ra-jî — du gr. *gnathos*, mâchoire; *rheynumi*, je fais irruption). Pathol. Epanchement de sang par les parois internes de la joue.

GNATHORRHAGIQUE adj. (ghna-to-ra-ji-ke — rad. *gnathorrhagie*). Qui concerne la gnathorrhagie.

GNATHOSAURE s. m. (ghna-to-sô-re — du gr. *gnathos*, mâchoire; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens voisin des gavials et des téléosaures, et qui n'est connu qu'à l'état fossile.

GNATHOSIE s. f. (ghna-to-zî — du gr. *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Orient.

GNATHOSPASME s. m. (ghna-to-spa-sme — du gr. *gnathos*, mâchoire, et de *spasme*). Pathol. Contraction spasmodique de certains nerfs de la joue.

GNATHOSTOME s. m. (ghna-to-sto-me — du gr. *gnathos*, mâchoire; *stoma*, bouche). Helminth. Genre de vers intestinaux nématoïdes, dont l'espèce type a été trouvée dans les tubercules de l'estomac d'un jeune tigre à la ménagerie de Londres.

GNATHOTHÈQUE s. f. (ghna-to-tè-ke — du gr. *gnathos*, mâchoire; *thêkê*, boîte). Anat. Segment de la mâchoire inférieure des oiseaux.

GNATHOXYS s. m. (ghna-to-ksiss — du gr. *gnathos*, mâchoire; *oxus*, aigu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant deux espèces, qui habitent l'Australie.

GNATON, c'est-à-dire *glouton*, *parasite*, personnage des comédies de Térence, digne héritier de la gloutonnerie des parasites de Ménandre. S'il est aussi affamé que ses devanciers, il est d'une humeur plus récréative : sa complaisance et ses flatteries ont moins de bassesse; on y voit de temps à autre une petite pointe d'ironie qui les rend plus piquantes et plus acceptables. « Ce parasite-là, dit quelque part M. Jules Janin, servira plus tard de contenance et de consolation aux poëtes malheureux de la Rome impériale, aux gens d'esprit sans manteau et sans dîner, à notre ami Martial, par exemple, qui eût rougi de honte et d'épouvante s'il lui eût fallu ressembler au parasite de Plaute ou de Ménandre, et qui s'accommode assez bien des os à demi rongés par le Gnaton de Térence. »

C'est en effet la grande supériorité de Térence sur ses prédécesseurs d'avoir adouci toutes choses, et élevé, pour ainsi dire, le tréteau à la hauteur et à la dignité du théâtre. Il a fait pour le parasite comme il a fait pour la courtisane et pour le valet de comédie. Il a gardé les grandes lignes, mais il a rendu les contours plus moelleux, les saillies moins tranchées; il a usé des mêmes couleurs, mais il en a adouci les tons et en a plus habilement fondu les nuances.

Son Gnaton est encore cette espèce de philosophe cynique que la comédie moyenne avait introduit sur la scène grecque, esprit toujours en éveil, estomac toujours à vide, pauvre diable vivant de raccroc, songeant à peine à sauver le décorum de la gueuserie et dont toute l'invention se borne à se tirer chaque jour de la grosse nécessité.

Regardez-le, ce Gnaton : il sera la cheville ouvrière de la fable comique; il est chargé de nouer l'intrigue et de la dénouer, il tient le milieu entre l'esclave et le maître; or, il a cela de commun avec le maître, qu'il est citoyen de Rome, et cela de commun avec l'esclave, qu'il est mêlé à toutes les intrigues et exposé à toutes les humiliations et à toutes les injures.

C'est dans l'*Eunuque* de Térence que Gnaton joue un rôle si important. Son monologue est un des morceaux à effet de la pièce, une de ces déclamations bouffonnes qui plaisaient surtout aux oreilles romaines; c'est un langage pittoresque, vif, piquant et pourtant correct : le peuple y retrouvait avec joie ses vieux mots précieusement enchâssés dans les formes nouvelles de la belle langue des patriciens.

GNAVELLE s. f. (ghna-vè-le). Bot. Genre de plantes de la famille des paronychiées ou, d'après quelques auteurs, type de celle des scléranthées : *La* GNAVELLE *vivace croît dans les champs sablonneux.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *gnavelles* sont de petites plantes à feuilles opposées et linéaires, à petites fleurs verdâtres, disposées en cimes dichotomes. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent abondamment dans les terrains sablonneux et incultes et sur le bord des champs. On regarde les racines de la *gnavelle* annuelle comme un spécifique contre les maux de dents. Celles de la *gnavelle* vivace nourrissent l'insecte appelé cochenille ou kermès de Pologne, qu'on emploie pour teindre en rouge, à défaut de la cochenille du Mexique. Les chevaux aiment beaucoup ces plantes, mais les autres animaux y touchent à peine; elles auraient d'ailleurs peu d'importance comme fourrage.

GNEISENAU (Auguste NEIDHARDT, comte DE), feld-maréchal prussien, un des plus habiles généraux de l'Allemagne, né à Schilda (Saxe) en 1760, mort en 1831. Il entra au service à vingt ans, se livra avec ardeur à l'étude de l'art militaire et devint rapidement capitaine; mais la manière hardie dont il s'exprimait sur la tactique en usage et sur la mauvaise organisation de l'armée lui ayant fait de ses chefs autant d'ennemis, il resta longtemps dans ce grade inférieur. A la sanglante affaire de Saalfeld (1806), où le prince Louis et la plupart des officiers supérieurs furent tués, Gneisenau parvint à opérer sa retraite en bon ordre au milieu de la déroute de l'armée prussienne. Bientôt nommé major, et commandant de Colberg, il résista, dans cette place importante, aux efforts des Français jusqu'à la paix de Tilsitt. C'est à lui que Frédéric-Guillaume confia, en 1812, l'organisation de la landwehr. Il devint alors le chef militaire de la fameuse société secrète connue sous le nom de *Tugendbund*. Blücher le prit, en 1813, pour quartier-maître général de son armée, et les succès des batailles de Katesbach et de Mokeren furent dus à ses conseils. Nommé lieutenant général après notre désastre de Leipzig, il prit une part importante à la campagne de France en 1814, donna aux alliés le conseil de marcher droit sur Paris, et, en 1815, sauva le corps d'armée de Blücher à Ligny; il parvint à dérober à Grouchy la marche de ce corps, dont l'arrivée inattendue sur le champ de bataille de Waterloo décida du sort de la journée (18 juillet); aussi Blücher, portant un toast dans un banquet après son entrée à Paris, s'écriait-il : « Je bois à la santé de ma *tête!* » C'est ainsi qu'il désignait son lieutenant. Gneisenau eut ensuite le commandement en chef de l'armée du Rhin. Il s'en démit en 1816, irrité du manque de foi des princes allemands, qui avaient soulevé leurs peuples avec la promesse, bientôt oubliée, de constitutions libérales. En 1825, il reçut la dignité de maréchal, et, lors de l'insurrection polonaise de 1831, le commandement de l'armée de l'Est; mais il mourut à son arrivée à Posen, atteint du choléra. A de grandes connaissances militaires, ce général joignait un coup d'œil rapide, une décision prompte et un incontestable courage personnel.

GNEISS s. m. (ghnèss — mot saxon). Minér. Roche composée de mica en paillettes et de feldspath lamellaire ou grenu : *La chimie est parvenue à liquéfier, par la voie sèche, la matière des montagnes primitives, qui sont toutes composées de* GNEISS, *de granit, etc.* (Cuv.)

— **Encycl.** Le passage des *gneiss* aux granites n'est pas marqué par un brusque changement dans la nature de la roche; le *gneiss* y devient un véritable granite schistoïde. Ces deux roches semblent d'ailleurs résulter d'une même formation, dans des conditions différentes de refroidissement et de composition. A la partie supérieure, le *gneiss* passe généralement au micaschiste. Ce *gneiss* est composé d'orthose et de mica. Le passage s'opère par la diminution de l'orthose, comparativement à la quantité de quartz et de mica.

Le *gneiss* ne forme pas une couche continue sur tout le globe; il en est de même du micaschiste, du *gneiss* talqueux et du talcschiste. Les micaschistes sont très-répandus dans la nature et remarquables par leur structure feuilletée; ils appartiennent aux roches métamorphiques, tandis que le *gneiss* proprement dit fait partie des roches d'origine ignée. La ligne de séparation entre les *gneiss* et les micaschistes est très-difficile à bien déterminer.

GNEISSIQUE adj. (ghnè-si-ke — rad. *gneiss*). Minér. Qui a la structure ou les caractères du gneiss : *Roche* GNEISSIQUE.

GNEIST (Rodolphe), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Berlin en 1816. Il commença, en 1839, à donner des leçons de droit qui le firent remarquer, devint, en 1841, assesseur, puis juge à la cour d'appel et au tribunal supérieur, fit ensuite des voyages en Italie, en France, en Angleterre, et fut, à son retour, nommé professeur extraordinaire (1844). Gneist enseigna le droit romain et le droit criminel et publia, vers la même époque, son premier ouvrage. Lors des événements de 1848, il se jeta ouvertement dans le parti libéral. L'année suivante, la réaction ayant complétement triomphé, il se démit de ses fonctions judiciaires; mais il garda sa chaire et fit, sur le droit public anglais, sur l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, des cours qui eurent un grand succès. Lorsque, en 1857, le roi Frédéric-Guillaume IV fut forcé par sa santé de confier la régence du royaume à son frère, le prince Guillaume, et qu'une politique un peu moins réactionnaire fut inaugurée (1858), Gneist rentra dans la vie politique active et se fit élire par la ville de Stettin membre du parlement (1859), où il siége, depuis 1862, pour la ville de Mansfeld. Partisan enthousiaste des institutions anglaises, il s'est montré, comme par le passé, le défenseur des idées libérales et a déployé une rare activité, à la fois comme publiciste, comme orateur et comme l'un des chefs du centre gauche. Il prit surtout une part active aux débats sur la réorganisation de l'armée prussienne, ainsi que sur la question du budget, qui était la conséquence de cette réorganisation. Le 12 septembre 1862, dans un discours qui produisit une grande sensation, il se déclara pour le refus des fonds nécessaires aux dépenses qu'exigeait cette transformation, et, dans une brochure intitulée : *La situation de l'organisation de l'armée prussienne au* 29 *septembre* 1862, *etc.* (Berlin, 1862), il chercha un moyen de conciliation entre les chambres et le gouvernement. Durant la session de l'année suivante, Gneist fut encore à la Chambre des députés l'un des premiers orateurs de la majorité libérale; mais en même temps il se montra constamment disposé à soutenir jusqu'à la fin la possibilité d'une entente pacifique. En 1864, lors du grand procès des Polonais, le discours qu'il prononça pour la défense des accusés excita l'attention générale, et, pendant la session du Landtag en 1865, il se consacra encore tout entier à la question militaire, qui lui fournit l'occasion d'un nouveau triomphe oratoire (5 mai). Les principaux ouvrages de Gneist sont : *De l'établissement des serments judiciaires en Allemagne* (Berlin, 1849); la *Noblesse et la chevalerie en Angleterre* (1863); le *Droit constitutionnel et administratif anglais* (1857-1860, 2 vol.); *Système de la taxe foncière en Angleterre* 1854); *Institutionum et regularum juris romani syntagma* (1858); *Histoire du self government anglais* (1863).

GNESEN ou **GNESNE**, ville de Prusse, prov. de Posen, ch.-l. du cercle de son nom, régence et à 70 kilom. S.-O. de Bromberg; 8.040 hab. Archevêché catholique; séminaire. Fabriques de toiles et de draps; distilleries; commerce de chevaux et de bestiaux. Ancienne capitale de la Grande Pologne, elle fut pendant longtemps, au moyen âge, la résidence et, jusqu'en 1320, le lieu de couronnement du roi. Le titulaire de son archevêché, fondé en l'an 1000, était, pendant les vacances qui précédaient les élections au trône, l'administrateur du royaume, en sa qualité de primat et de premier dignitaire de la Pologne. Aujourd'hui encore, cet archevêque porte le titre d'archevêque de Gnesen et de Posen, quoiqu'il réside à Posen. Gnesen fut pris par les Prussiens en 1793. Le cercle dont cette ville est le chef-lieu a une superficie de 1,260 kilom. carrés et une population qui ne dépasse pas 60,000 âmes.

GNET s. m. (ghnè). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, type de la tribu des gnétacées. ‖ On dit aussi GNETUM.

— **Encycl.** Le genre *gnet* renferme des arbres élevés ou des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées et à fleurs monoïques, groupées en chatons imbriqués. Le fruit est une sorte de drupe renfermant un noyau oblong et strié. Ce genre comprend plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicale. Les feuilles et les chatons des espèces asiatiques se mangent en guise d'épinards. Le *gnet brûlant* (*gnetum urens*) habite la Guyane. Ses rameaux contiennent un suc mucilagineux et rafraîchissant. Son fruit ressemble assez à celui du cornouiller. La pulpe est remplie de poils urticants; mais l'amande qu'elle renferme a une saveur agréable et se mange cuite ou grillée.

GNÉTACÉ, ÉE adj. (ghné-ta-sé — rad. *gnet*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gnet.

— s. f. pl. Tribu de la famille des conifères, considérée par plusieurs auteurs comme une famille distincte, et ayant pour type le genre gnet.

— **Encycl.** Les *gnétacées*, considérées tantôt comme une simple tribu de la famille des conifères, tantôt comme une famille distincte, n'en forment pas moins un groupe très-naturel et très-intéressant. Ce sont généralement des arbrisseaux sarmenteux ou grimpants, à rameaux articulés et réunis en faisceau, portant des feuilles opposées. Les fleurs sont dioïques ou monoïques et en chatons. Les mâles ont un périanthe membraneux, tubuleux, et une seule étamine ou plusieurs soudées en colonne. Les femelles ont un ovaire sessile, à une seule loge. Le fruit est charnu et renferme une graine à embryon entouré d'un albumen charnu. Les *gnétacées* ne comprennent que les deux genres ephedra et gnetum.

GNIAFFE ou **GNIAF** s. m. (gnia-fe; *gn* mll. — de l'angl. *to gnaw*, ronger, ratisser, ou du grec *gnaptô*, je gratte. Etym. dout.). Pop. Savetier : *Le* GNIAFFE *est sévère sur l'honneur, il a des principes, il tient aux formes.* (P. Borel.) ‖ Homme maladroit, qui gâche tout ce qu'il fait; terme vague de mépris : *Taistoi,* GNIAFFE. *Tu n'es qu'un* GNIAFFE.

— **Encycl.** Ce mot populaire, tiré de l'argot, désigne dérisoirement le cordonnier qui travaille dans le vieux ou qui n'exécute que des besognes grossières. On distingue l'ouvrier *gniaffe*, qui travaille à façon pour une boutique de bottier, et le *gniaffe* à échoppe, c'est-à-dire le savetier; il y a encore ce cordonnier rustique et ambulant qu'on appelle carreleur de souliers. Inutile de dire que la plus écrasante injure qu'on puisse faire à l'un de ces humbles artisans est de l'appeler *gniaffe*. Si vous le désignez ainsi, « pour tout de bon le savetier se fâche, » comme dit la chanson. On connaît la fameuse scène de *Préville et Taconnet* : « D'ailleurs, il m'a appelé *gniaffe*. — Ah! dame, si tu l'as appelé *gniaffe*, définitivement, c'est toi qui as tort... »

Ce mot si expressif ne figure pas, avons-nous besoin de le dire, au dictionnaire de l'Académie. C'est là une lacune que nous allons essayer de combler avec l'aide des auteurs qui ont écrit sur le bijoutier en cuir et ses diverses catégories.

Et d'abord, laissons à part le *gniaffe* devenu maître, le débitant qui vous parle à la troisième personne, nature asservie dont la bouche s'est assouplie et faite au mensonge flatteur. Celui-là, c'est le *gniaffe* arrivé. Qu'il est loin de ce *gniaffe* au cœur noble, à l'âme élevée et ombrageuse, qui, en dépit des corruptions qui l'entourent, s'est maintenu dans l'indépendance la plus absolue! Celui-ci est resté original : c'est le *gniaffe* pur sang. Aussi voyez comme en parle Pétrus Borel, si bien fait pour le comprendre : « C'est l'homme qui se dit : je n'ai pas de reproches à me faire. Sa contenance est froide, sa parole laconique, sa voix rauque pratiquée dans les cordes les plus basses. Celui-ci s'en va grave et l'œil baissé; et ce maintien modeste, lorsqu'il se rend à la boutique du maître (car, il faut bien le dire, cette grande âme travaille à façon), lui permet de supposer que les jambes qui marchent autour de lui ont des têtes dont le regard est fixé sur *la belle ouvrage* qu'il rapporte. Aussi, dans chaque bourdonnement, croit-il reconnaître un amateur étonné qui le poursuit et s'agite pour contempler toute la splendeur et toute la perfection de sa dé-

forme. O déforme! (la déforme, c'est le lustre que le *gniaffe* ajoute à la besogne lorsqu'elle est terminée) que de mal tu donnes au pauvre ouvrier! Déforme si belle, si polie, si flatteuse à voir! semelles que l'art même a cambrées! talons si robustes et si sveltes! empeignes aux gracieux contours, je vous salue! » Ainsi parle Pétrus Borel de ce passereau solitaire, de cet onagre indompté, dont le costume ne devait pas être oublié : « Redingote brune ou vert perroquet, manches démesurées, parements envahissants, collet petit et bas, formant balcon par derrière; revers fripés et recroquevillés comme un morceau de parchemin jeté au feu; la dernière boutonnière gigantesque : c'est la seule dont il se serve, ce qui fait remonter sa redingote de telle façon, qu'elle simule par devant un formidable estomac; chapeau en tromblon évasé ou gueule d'espingole, vulgairement dit à ballon; col de chemise sciant les oreilles et enveloppant sa tête osseuse comme un cornet de papier enveloppe un bouquet. Au travail ou en demi-toilette, son pantalon n'est que de cotonnade. Les fonds en sont de peau et des mieux empreints; les genoux marquent, et le bas qui bat par derrière forme, comme le collet de sa capote, le pied d'éléphant. » Pour les dimanches et jours de fête, il a dans le coin le plus discret de l'*ormoire* des bas bleus, des escarpins et un pantalon de nankin des Indes... de Rouen. Au temps de ses amours, il s'est fait tatouer par sentiment. Le chiffre de sa belle brille à côté du sien, au-dessous d'un cœur enflammé, sur son bras gauche. Cette belle était bordeuse; il la connut en rendant de l'ouvrage, l'aima et la fit passer sous sa loi. C'est avec cette épouse de son choix qu'il coule des jours heureux, au septième étage de quelque sombre maison des quartiers pauvres, dans un reduit éclairé par une lucarne et où règne sans cesse un indéfinissable parfum d'oignon, de poix, de cuir, compliqué de plusieurs émanations qu'il est inutile d'indiquer. Cet honnê e artisan n'a pas les habitudes plus grossières de son confrère le savetier. Il ne bat pas sa femme, et dans ses mains l'étole de saint Crépin (le tire-pied) n'est pas devenue un instrument de supplice.

Le *gniaffe* en chambre a d'ordinaire un apprenti ou un semainier, qu'il domine de toute son expérience. Le semainier est un jeune ou vieux garçon, ou plutôt un crétin, qui n'a pas assez d'intelligence pour faire un soulier à lui tout seul, et se met à la semaine pour coudre et faire le moins malin de la besogne. Il prend aussi la qualification de *goret*. Le goret et l'apprenti ont une vénération sans bornes pour le maître. Quand le *gniaffe* a fait une *lisse*, il la passe à l'un ou à l'autre de ses compagnons : « Regarde-moi ça, » dit-il avec un geste de satisfaction et d'orgueil. Le goret écoute, acquiesce, admire.

« Entouré de tous ses ustensiles, devant sa veilloire, petite table basse et carrée, chargée d'ossements façonnés en outils, d'alênes, de clous, de sébiles; à sa gauche son compagnon et le *baquet de science* (baquet plein d'eau pour détremper le gros cuir); à droite son marteau, ses tenailles et la corbeille à mettre les soies et le fil, appelée *caillebotin*; le soir, éclairé mélancoliquement par un rayon pâle et lunaire que lui renvoie le globe de cristal interposé entre lui et sa chandelle, et qui s'épanouit sur sa couture comme un baiser de Phœbé sur le front d'Endymion, notre patriarche travaille et chante en battant le cuir en cadence, laissant tomber sa dernière parole avec le dernier coup de marteau, ou quelquefois encore il cause gravement du haut de sa philosophie... » (*Français peints par eux-mêmes.*) Quand il narre, le *gniaffe* n'emploie que des expressions tellement choisies qu'elles sont inintelligibles pour lui et pour ceux qui l'entendent. Les mots ronflants ont à ses yeux un attrait particulier. Toujours solennel, il se lève de son tabouret, dont le cuir creusé en timbale et plus luisant que la cuirasse d'un preux épouse étroitement ses formes, — il se lève de son tabouret comme Tarquin l'Ancien de sa chaise curule et parle à son épouse comme Britannicus à Junie. Aussi le peuple, ce grand peintre à qui rien n'échappe, l'a-t-il surnommé *pontife*. Impossible de frapper plus juste.

Cet artisan, dont la vie se passe à l'écart et pour ainsi dire dans les ténèbres, ce laborieux ouvrier à la face morose, a pour collègue ès gniafferie, comme pourrait dire Rabelais, un personnage non moins typique, mais plus connu, qui, au contraire de lui, passe sa vie au grand jour. Celui-ci n'a pu se contraindre à l'existence subordonnée du *gniaffe* en mansarde. Un bâton à la main comme le Juif errant, son célèbre devancier, il traverse villes et bourgs, villages et hameaux. Debout avant le soleil levé et ne se couchant qu'avec lui, il trotte tout le jour, par le chaud, le froid, l'averse, en jetant aux échos ce cri bien connu : *Carr'leur souliers!*

> Et quand il trouve un peu d'ouvrage,
> Notre homme en plein air s'établit...
> L'hiver il a sur son passage
> La grange qui lui sert de lit.
> Mais l'été, dans les nuits superbes,
> Prenant le ciel pour hôtelier,
> Il s'étend dans les hautes herbes;
> Sa hotte lui sert d'oreiller,
> *Carr'leur soulier!*

Et puis en regard de ce laborieux vagabond, qui, comme les bohémiens de Béranger, trouve la vie errante enivrante, il y a encore la curieuse silhouette du *gniaffe* à échoppe, du savetier, dont la gaieté constante inspira l'une de ses meilleures fables à notre bon La Fontaine. Le plus ordinairement, c'est un carreleur qui a pris des goûts sédentaires, un goret dont les cheveux ont blanchi, un *gniaffe* en chambre que l'âge et la décrépitude ont précipité de son septième étage sur le pavé de la rue, avec son merle jaseur et son pot de basilic, compagnons inséparables du bon papa Lempeigne, et que, dans son pittoresque langage, le gavroche parisien a surnommés le *perroquet* et *l'oranger* du savetier. V. SAVETIER.

En voilà bien long sur un sujet que nombre de gens pourront trouver de peu de conséquence. Que le lecteur, toutefois, veuille bien ne pas dire, en achevant notre article, ce qu'on disait autrefois à ceux qui étaient longs à conter des sornettes : *Caligæ Maximini!* faisant allusion à la bottine démesurée de cet empereur. Que l'on considère d'ailleurs que Paris renferme 60,000 ouvriers *gniaffes* (la plupart Lorrains, Barrois, Alsaciens ou Allemands) et 8,000 maîtres pour le moins. En présence d'une armée aussi formidable, si l'on nous accusait d'avoir manqué de mesure, du moins aurions-nous la certitude de n'avoir pas manqué de *formes*. Cette considération touchera certes tous les disciples de saint Crépin et *trauchera* la question.

GNIANGNIAN adj. (gnian-gnian; *gn* mll.). V. GNANGNAN.

GNIDE, ville de l'ancienne Asie Mineure. V. CNIDE.

Gnide (LE TEMPLE DE), par Montesquieu (1725). Publié quelques années après les *Lettres persanes*, cet ouvrage peut être rangé dans le même genre frivole, si fort à la mode au XVIII^e siècle. Singuliers préludes d'un livre tel que l'*Esprit des lois!*

Comme forme générale, le *Temple de Gnide* est un poëme en prose, modelé sur le *Télémaque*. Le sujet est la volupté, l'amour sensuel, et, pour le canevas, l'auteur ne s'est pas mis en grands frais d'imagination. Dans les sept livres qui composent le poëme, on voit, pour tout événement, l'amour passionné de deux jeunes gens pour deux jeunes filles, leur séparation momentanée, les transports de jalousie auxquels se livrent les amants, et enfin leur réconciliation. L'objet principal de Montesquieu était de faire la description d'objets ou de mœurs imaginaires, comme celle du temple de Vénus et de la vie des Sybarites; ce sont les morceaux les plus connus du livre. Le concours de beauté des femmes, dans le second livre, mérite aussi d'être remarqué.

Le *Temple de Gnide* obtint un grand succès. D'Alembert en a fait un éloge excessif, qui résume l'opinion de ses contemporains. Nous sommes aujourd'hui plus sévères pour les ouvrages de ce genre. Montesquieu donna son œuvre comme une traduction d'un manuscrit grec ignoré, petite supercherie à laquelle personne ne pouvait croire. La licence et parfois le cynisme de la pensée et des situations sont à peine masqués par les grâces d'un style toujours agréable, parfois trop étudié. Toute cette littérature frivole devait mourir sous l'étreinte formidable de la Révolution française et des idées nées à son ombre.

GNIDIE s. f. (ghni-dî — de *Gnide*, nom mythol.). Arachn. Genre d'arachnides, rapporté par plusieurs auteurs au genre cosinète.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thymélées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On dit aussi GNIDIENNE.

— **Encycl.** Bot. Les *gnidies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes ou rarement opposées, à fleurs groupées en cimes terminales. Elles croissent toutes au cap de Bonne-Espérance. On en connaît environ quinze espèces, dont la plupart sont cultivées dans nos serres tempérées ou nos orangeries, pour leur feuillage persistant et d'un vert gai, et pour leurs fleurs, dont l'odeur suave rappelle celle de l'héliotrope. Elles sont assez délicates et redoutent le froid et l'humidité. On les cultive dans la terre de bruyère pure, et on les propage de boutures et de marcottes. On remarque surtout la *gnidie* simple ou à feuilles de lin, petit sous-arbrisseau à rameaux grêles, portant des ombelles de quinze à trente fleurs, qui s'épanouissent au printemps et une seconde fois à l'automne.

GNIÉDITCH (Nicolas), poëte russe. V. GNAEDITSCH.

GNIOLE s. f. (gnio-le; *gn* mll.). Pop. Eraflure faite à une toupie par une autre toupie en mouvement.

— Par ext. Coup : *Il a reçu une* GNIOLE.

— Adj. Sot, niais : *Est-il* GNIOLE! *A-t-il l'air* GNIOLE! *Mais il est si* GNOLE *ce gouvernement!* (Montépin.) ‖ On écrit aussi GNOLE.

GNIPHON (Marcus-Antonius), rhéteur, né en Gaule en 114, mort en 63 avant notre ère. Doué d'une vive intelligence et d'une mémoire extraordinaire, il acquit une connaissance approfondie des lettres grecques et des lettres latines, se rendit à Rome, où il suivit quelque temps les leçons de son compatriote Lucius Plotius, et bientôt il put enseigner lui-même avec éclat la rhétorique, l'éloquence, la grammaire et les belles-lettres. Gniphon compta au nombre de ses élèves Cicéron et César. D'après quelques auteurs, il composa de nombreux ouvrages; toutefois, le philologue Ateius Capito ne lui en attribue qu'un seul, intitulé : *De latino sermone*, et prétend que les autres écrits qui ont été mis sous son nom avaient été composés par ses disciples.

GNOGNOTE s. f. (gno-gno-te; *gn* mll.). Pop. Chose ou personne de peu de valeur, de peu de considération : *Josépha, c'est de la* GNOGNOTE! *cria l'ancien commis-voyageur. Qu'ai-je dit-là!* GNOGNOTE... *Mon Dieu! je suis capable de lâcher cela quelque jour aux Tuileries.* (Balz.)

GNOÏTE s. m. (ghno-i-te). Hist. relig. Membre d'une secte dont les adeptes sont plus souvent nommés NESTORIENS.

GNOME s. m. (ghnô-me — du grec *gnomê*, sentence; de *gnomai*, connaître, qui se rapporte à la racine sanscrite *gna*, même sens). Superst. Nom de génies d'une petite taille, inventés par les cabalistes juifs, et qu'ils supposaient habiter dans la terre, pour y garder des trésors, des mines, des pierres précieuses : *Le bonnet d'un* GNOME *rend invisible et fait voir les choses invisibles.* (V. Hugo.)

— Philos. Aphorisme, sentence d'un des anciens sages de la Grèce.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Inde et les îles voisines.

— **Encycl.** Superst. Le *gnome*, personnage surnaturel éclos dans le cerveau des cabalistes, était destiné à jouer un rôle important dans la féerie. Le *gnome* savait les secrets de la terre, dont il était l'âme intérieure. Tous les êtres, l'animal et la plante, le mastodonte comme le ciron, le chêne comme le brin de mousse, étaient animés par un *gnome* qui résidait dans ses entrailles. Quand le *gnome* se retirait, animal et végétal mouraient.

Le *gnome*, d'origine judaïque, se répandit, avec le peuple juif, par toute la terre. Mais, dans ces voyages, il subit de profondes modifications et dut plier sa nature aux caractères des races chez lesquelles il passa. Une seule attribution le suivit partout : l'empire de la terre et la garde des mines. Primitivement, il était très-bon, bien qu'un peu malicieux; avec le temps, il devint méchant. Il n'avait jamais été beau; mais, parvenu au XVI^e siècle de l'ère chrétienne, il se trouva hideux. Sa femme, la gnomide, qui était encore plus petite que lui (on ne lui donnait que 1 pied de haut), était adorablement belle dans sa petitesse. Splendidement vêtue, elle allait, silencieuse, et ne se révélait que par le bruissement de ses babouches, dont l'une était en émeraude, l'autre en rubis.

Le *gnome* habitait, avec sa belle compagne, des grottes cristallines étincelantes de vertes stalactites. La gnomide avait pour fonction la garde des diamants. Les contrées dont le sol ne recèle pas la précieuse pierre n'ont guère connu sa belle gardienne. La Scandinavie ne l'a jamais possédée. Elle brillait de tout son éclat au Mexique, au Chili, à Visapour; elle était reine de Golconde. L'inépuisable imagination orientale la parait de toutes les richesses que les flancs de la terre peuvent recéler.

L'époux d'une si délicieuse créature ne pouvait être absolument laid. Il le devint dans les croyances germaniques et scandinaves. Le *gnome* scandinave ne s'attachait qu'à un seul individu, le plus souvent au mineur qui partageait sa sombre habitation. Il l'aimait, il le protégeait, et lui consacrait si bien toute l'affection dont il était capable, qu'il haïssait tout le reste de l'humanité.

Le *gnome* passa, au XVI^e siècle, du domaine de la croyance dans celui de la poésie. Shakspeare met le *gnome* en scène dans son personnage hideux de Caliban.

GNOMIDE s. f. (ghno-mi-de — rad. *gnome*). Femelle, femme du gnome : *Les* GNOMIDES *se pressent en foule sous le sol doré du Mexique, du Chili, sous les sables opulents de Golconde, de Visapour.* (Denne-Baron.)

— **Encycl.** V. GNOME.

GNOMIQUE adj. (ghno-mi-ke — du gr. *gnômê*, sentence). Littér. Sentencieux, en parlant des poëmes qui contiennent des maximes : *Les critiques de Caton sont un poëme* GNOMIQUE. (Acad.) ‖ *Poëtes gnomiques*, Ceux qui ont composé des ouvrages sentencieux ou moraux.

— **Encycl.** Littér. La poésie *gnomique*, c'est-à-dire sentencieuse, est un genre tout à fait primitif; délaissé aux époques de grande culture intellectuelle, il est, au contraire, en grand honneur à la naissance des sociétés, lorsqu'il s'agit de fixer dans la mémoire des hommes, à l'aide du rhythme, des préceptes de religion, de morale, ou même d'art et de science. Aucune littérature n'est plus riche en poésie *gnomique* que la littérature grecque, et quelques-uns des morceaux qui nous en restent doivent être antérieurs, comme les poëmes d'Homère, à l'invention de l'écriture.

Hésiode, à cause de certaines parties de son poëme : les *Travaux et les Jours*, peut être rangé parmi les poëtes *gnomiques*; cependant, comme, chez lui, les préceptes forment un tout et s'enchaînent les uns aux autres pour composer un enseignement, que, d'ailleurs, ils sont encadrés de parties purement descriptives, il est mieux placé parmi les poëtes didactiques. Les véritables *gnomiques* grecs sont Théognis, Phocylide, Solon, Pythagore, Simonide d'Amorgos, Callimaque, Mimnerme. Il ne nous reste presque rien de Xénophane et d'Evenus, que les critiques grecs plaçaient au même rang. L'œuvre de Théognis porte le titre de *Stances élégiaques*; le recueil que nous en possédons est incomplet et montre quelques interpolations; il suffirait pourtant, à défaut des autres, pour nous donner une idée complète du genre. Les préceptes, les sentences, les réflexions sont revêtus d'une forme élégante et poétique, la sécheresse de la parole dogmatique est dissimulée sous la grâce de l'expression; de petits morceaux d'un mouvement véritablement lyrique, des épigrammes, des conseils affectueux et spirituels rompent çà et là la monotonie qu'aurait eue l'ensemble. Le même charme ne se retrouve pas dans ce qui nous est parvenu sous le nom de Phocylide; ses vers sont secs et monotones. Les recueils qui portent le nom de *Vers dorés* de Solon et de Pythagore se publient généralement à la suite de Théognis et de Phocylide, mais ils ont été composés bien postérieurement. La critique moderne les range dans la catégorie des poésies orphiques. Les vers *gnomiques* de Simonide d'Amorgos, de Callimaque et de Mimnerme sont plus authentiques, mais nous n'en possédons qu'un petit nombre; la perte du recueil de Simonide eût surtout été regrettable, car ce vieux poëte, antérieur même à Théognis, est plein de verve et de saveur. Ce que nous en possédons se résume malheureusement en une violente diatribe contre les femmes. Du reste, ce genre de satire est assez fréquent chez les poëtes *gnomiques*; les défauts de la femme, beaucoup plus que ses vertus, semblent avoir frappé ces rudes moralistes.

Par son essence même, la poésie *gnomique* touche à tous les devoirs, à tous les intérêts, à toutes les passions de l'homme; elle effleure légèrement, en un ou deux distiques, les graves questions de morale qui, plus tard, ont fourni le sujet de tant de gros livres.

Tour à tour spiritualiste ou sensuelle, religieuse ou sceptique, tantôt indulgente, tantôt austère, elle reflète les mœurs de l'époque, et, en restant toujours naïve, elle rencontre quelquefois le sublime; elle précéda les grands systèmes et dut à sa forme sentencieuse si commode, originale et précise, de leur survivre.

Elle eut aussi, et pour la même cause, beaucoup d'imitateurs. Les sentences qui ornaient la poésie d'Homère prirent place dans celle de Pindare, de Sophocle, de Ménandre, dans les discours des orateurs, dans les récits des historiens; on en composa des recueils. Rappelons les *ïambes* de P. Syrus. Elles passèrent dans les *Anthologies morales* d'Orion, de Stobée, dans les encyclopédies, dans les manuels. On les trouve, remaniées, tantôt avec une empreinte chrétienne, dans les *Oracles sybillins*, dans les *Sentences* de Nilus, tantôt avec une empreinte stoïcienne, dans les *Distiques* latins de Dionysius Caton et ailleurs. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les productions du même genre que le moyen âge a vues naître : contentons-nous de citer les *Vers d'Abailard à son fils Astrolabe*.

Ce genre de littérature a été continué par les quatrains moraux que de graves magistrats, le président Pibrac, les conseillers Faure et Mathieu, aimaient à composer à l'usage de la jeunesse. Ceux de Pibrac surtout sont célèbres, d'une célébrité un peu ridicule; mais a-t-on le droit de rire des choses dont la mode a passé? On les réimprimait encore chez nous au milieu du XVIII^e siècle.

— Bibl. Fabricius, *Bibliothèque grecque* (t. I^er, p. 704, 750, édit. de Harles); Brunck, *Recueil des poëtes gnomiques* (Strasbourg, 1784, in-8°); Boissonade, *Recueil des poëtes gnomiques* (Paris, 1823, in-8°); Welcker, *Théognis* (Francfort-sur-le-Mein, 1826, in-8°); Wagner, *Dissertation sur les deux Evenus* (Breslau, 1838, in-8°); Gaisford, *Poetæ minores* (Oxford, 1814, et Leipzig, 1822, in-8°); Orelli, *Opuscula græcorum sententiosa et moralia* (Leipzig, 1818-21, in-8°).

GNOMOLOGIE s. f. (ghno-mo-lo-jî — du gr. *gnômê*, sentence; *logos*, discours). Philosophie sentencieuse, fondée sur des aphorismes.

GNOMOLOGIQUE adj. (ghno-mo-lo-ji-ke — rad. *gnomologie*). Qui appartient à la gnomologie : *Philosophie* GNOMOLOGIQUE.

GNOMON s. m. (ghno-mon — du gr. *gnômôn*, indicateur, de *gignoskein*, connaître). Astron. Style ou instrument quelconque qui marque les hauteurs du soleil par la direction de l'ombre qu'il porte sur un plan ou sur une surface courbe : *C'est M. Bianchini qui construisit le grand* GNOMON *qu'on voit dans l'église des Chartreux de Rome.* (Fonten.) *On dit qu'Anaximandre dressa à Lacédémone un* GNOMON *par le moyen duquel il observa les équinoxes et les solstices, et qu'il détermina l'obliquité de l'écliptique plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors.* (Rollin.)

— **Encycl.** Les *gnomons*, destinés à indiquer les hauteurs du soleil, se composent d'un style quelconque, tige, pyramide, muraille, etc., faisant ombre sur une surface plane et horizontale. Nous allons voir comment on déduit

la hauteur du soleil de la longueur de l'ombre du style. Comme il est difficile de fixer exactement l'extrémité de l'ombre d'un corps, le style se termine ordinairement par une petite ouverture qui laisse passer un rayon de soleil : de cette manière, l'ombre se mesure depuis le pied du style jusqu'au point lumineux formé par le rayon.

On commence par tracer, sur une surface horizontale bien plane, une ligne droite qui coïncide avec la méridienne du lieu. Sur cette ligne on pose le pied du *gnomon*, maintenu vertical. Au moment du midi vrai, c'est-à-dire lorsque le soleil est dans le méridien et que l'ombre du *gnomon* se projette sur la méridienne, on mesure cette ombre.

Soient PH un *gnomon* (fig. 1) dont nous représenterons la hauteur par h, et $AP = l$

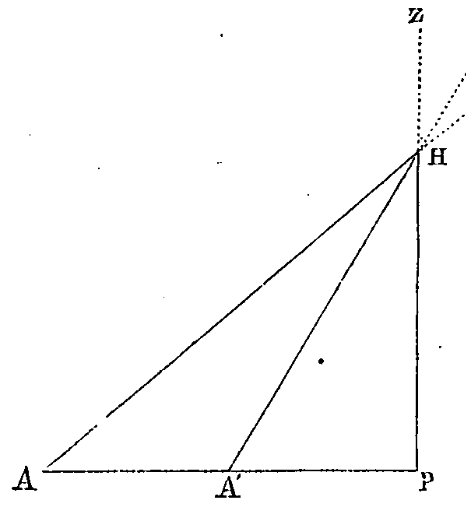

Fig. 1.

la longueur de son ombre, lorsque le soleil est en S. La hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon est indiquée par l'angle HAP, ou A, et l'on a pour mesure de cette hauteur

$$\text{tang } A = \frac{h}{l}.$$

A une autre époque, le soleil sera en S' et l'ombre sera $PA' = l'$. On aura une hauteur différente,

$$\text{tang } A' = \frac{h}{l'}.$$

Lorsqu'on connaît ainsi, pour une année, la plus grande et la plus petite hauteur du soleil, il est aisé d'en déduire la latitude λ du lieu et l'obliquité de l'écliptique ω. En effet, soient (fig. 2) ZSES'E' le méridien du lieu,

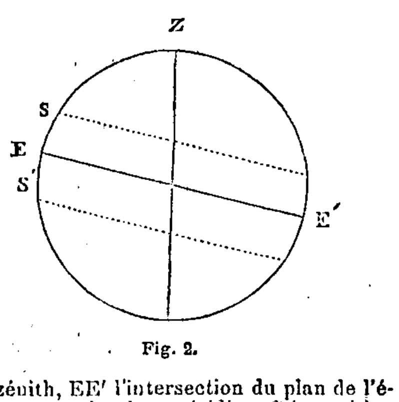

Fig. 2.

Z le zénith, EE' l'intersection du plan de l'équateur avec le plan méridien, S la position au solstice d'été, S' sa position au solstice d'hiver ; on a évidemment

$$ZS' = ZS + SE + ES',$$
$$ZS + ZS' = 2ZS + 2SE,$$
$$\frac{1}{2}(ZS + ZS') = ZS + SE = ZE = \lambda.$$

Ainsi, la latitude λ est égale à la demi-somme des distances zénithales du soleil. Or, comme on peut le voir dans la figure 1, la distance zénithale SHZ = AHP est le complément de la hauteur A du soleil ; elle est donc donnée par le *gnomon*. Pareillement on aurait

$$\omega = SE = \frac{1}{2}(ZS' - ZS),$$

c'est-à-dire que l'obliquité de l'écliptique est égale à la demi-différence des distances zénithales du soleil considéré dans les deux solstices.

C'est en évaluant ainsi, tous les jours, la hauteur méridienne du soleil, que Pythéas, 350 ans avant notre ère, détermina, à Marseille, le jour du solstice d'été auquel correspond la hauteur maximum du soleil. Ces mesures ont suffi pour faire reconnaître la diminution progressive de l'obliquité de l'écliptique.

La méthode du *gnomon* paraît avoir été en usage chez les Chinois, les Egyptiens et les Péruviens. Les *gnomons* ont dû être d'ailleurs, dit Lalande, les premiers instruments astronomiques qu'on ait imaginés, parce que la nature les indiquait, pour ainsi dire, aux hommes : les montagnes, les arbres, les édifices sont autant de *gnomons* naturels, qui ont fait naître l'idée des *gnomons* artificiels, qu'on a ensuite employés partout.

On ne cite guère, dans les temps modernes, que deux *gnomons* qui aient eu quelque célébrité, moins à cause des soins, pourtant minutieux et intelligents, apportés à leur construction, que par les observations précieuses qu'ils procurèrent aux astronomes ; ce sont : le *gnomon* de l'église Sainte-Pétronne, à Bologne, construit, en 1653, par J.-D. Cassini, et celui de l'église Saint-Sulpice, à Paris. Celui-ci, établi par Lemonnier en 1742, a 7 mètres de hauteur. La plaque percée est adaptée à la partie supérieure du portail latéral du sud, et la trace du méridien, passant par le trou de la plaque, est figurée sur le pavé de l'église par une ligne de cuivre qui traverse l'édifice dans sa plus grande largeur.

GNOMONIQUE adj. (ghno-mo-ni-ke — rad. *gnomon*). Qui a rapport à l'art de tracer des cadrans solaires : *Science* GNOMONIQUE. ‖ *Colonne gnomonique*, Cylindre sur lequel les heures sont marquées par l'ombre que projette un style ; obélisque dont l'ombre servait anciennement à marquer les heures. ‖ *Polyèdre gnomonique*, Polyèdre sur les différentes faces duquel on a tracé des cadrans solaires.

— s. f. Art de construire des gnomons et des cadrans solaires.

— **Encycl.** La *gnomonique* est la théorie de la construction des cadrans solaires. Notre but n'est pas de traiter ici de cette construction ; cette question, beaucoup trop simple pour arrêter aujourd'hui les moindres géomètres, a été suffisamment traitée aux articles CADRAN et GNOMON ; mais la *gnomonique* ayant été pour l'antiquité et le moyen âge une des sciences pratiques les plus importantes, son histoire n'est pas sans intérêt. C'est cette histoire que nous allons exposer le plus rapidement possible.

Suivant Diogène Laërce, ce serait Anaximandre, le successeur de Thalès, qui aurait le premier établi un gnomon en Grèce, et ce serait à Sparte que cette invention aurait été inaugurée. Le gnomon d'Anaximandre était simplement une pyramide dont l'ombre, par sa direction, indiquait le milieu du jour. Anaximène ajouta, quelque temps après, les lignes d'ombre correspondant aux autres heures de la journée.

D'après Hérodote, au contraire, la connaissance de la hauteur du pôle et l'art de construire des cadrans solaires auraient été importés en Grèce par un Chaldéen nommé Bérose, qui était venu fonder à Cos une école, environ 30 ans avant l'époque où Hérodote écrivait. Jusque-là les Grecs n'avaient guère eu d'autre moyen de connaître l'heure que par la grandeur de leur ombre. On disait : *L'ombre a dix pieds* ; *combien de pieds a l'ombre ?* et ces expressions ont subsisté encore longtemps après qu'on a eu construit des cadrans solaires.

Vitruve nous a conservé les noms des différents genres de cadrans solaires employés chez les anciens, ainsi que ceux de leurs inventeurs. Il attribue, d'après Hérodote, à Bérose le cadran appelé *hémicycle*, que l'on croit être un demi-cylindre creux, ayant ses génératrices parallèles à la ligne des pôles et portant un style perpendiculaire à cette ligne, fixé en un point de la génératrice inférieure. La pointe de ce style étant supposée sur l'axe idéal du cylindre, l'ombre qu'elle portait sur la cavité du cylindre dessinait chaque jour une section transversale du cylindre, et la division du cadran se réduisait au tracé, sur chacun des côtés de la cavité, de six génératrices équidistantes entre elles à partir de la génératrice inférieure.

Le *scaphé* fut imaginé par Aristarque de Samos. C'était une demi-sphère creuse, portant un style dont la pointe marquait le centre. L'ombre projetée par cette pointe décrivait encore chaque jour un cercle, mais ce cercle décroissait de l'équinoxe au solstice. La division du cadran s'obtenait par le tracé de grands cercles équidistants et dont les plans se coupaient suivant la ligne des pôles. On a retrouvé plusieurs de ces cadrans dans les ruines d'une maison sise à Tusculum, à Castel-Nuovo et à Pompéi. Le *disque* est aussi attribué à Aristarque de Samos. On croit que le tableau suivant les lignes d'ombre y était plan.

Eudoxe de Cnide imagina l'*arachné*, dont nous ne connaissons pas la construction ; Scopas de Syracuse, le *plinthe ;* Parménion, le *pros-ta-istoroumena ;* Théodore, le *pros-panclinia ;* Patrocle, le *pélécinon ;* Dionysidore, le *cône*, et Apollonius, le *carquois*, qui ne nous sont pas connus davantage. Vitruve cite encore le *gonarché*, l'*eugoniaton* et l'*antiboreum*. Les anciens avaient aussi des cadrans portatifs à suspension, dont a retrouvé quelques types. On peut consulter, pour connaître, autant que cela se peut, tous ces genres de cadrans, le *Traité des horloges solaires des anciens*, par Martini. Les modernes, à mesure que l'astronomie exigeait des observations plus exactes, ont cherché les moyens de rendre leurs cadrans plus justes ; mais la théorie en est si simple qu'ils avaient naturellement fort peu à y ajouter. La prodigieuse multiplicité des traités de *gnomonique* tient donc beaucoup plus à la généralité de l'usage qu'on en faisait qu'à la difficulté de la matière. Toutefois un grand nombre d'auteurs se plaisaient à multiplier les indications de toutes sortes que l'on peut joindre sur le cadran aux plus indispensables. Outre les arcs des signes, propres à indiquer les passages du soleil par les points de division du zodiaque, les lignes des heures comptées à partir du lever du soleil, etc., on traçait encore souvent sur le même cadran les lignes des heures relatives à certaines villes, comme Rome, Jérusalem, etc.

Les Arabes nous ont laissé un grand nombre de traités de *gnomonique*, dont la plupart sont restés manuscrits. Le premier qui ait été imprimé en Europe est celui de Jean Schoner, astronome du XVI[e] siècle ; il a pour titre : *Horarii cylindri canones ;* ensuite viennent ceux de Munster et d'Oronce Fuia. Le premier parut à Bâle en 1531, sous ce titre : *Compositio horologiorum in plano muro, truncis, annulo*, etc. ; le second fut imprimé à Paris en 1532, et est intitulé : *De horologiis solaribus et quadrantibus libri quatuor.* Nous citerons encore : *Degli horologj solarj*, du chartreux Vico Mercati ; *De horologiorum descriptione*, de Commandin ; *De lineis horariis*, de Maurolicus de Massin (1575), *De compositione et usu multiformium horologiorum*, de Jean de Padoue ; *De gnomonum umbrarumque solarium usu*, de Benedictis (1574) ; *Gnomici libri octo*, de Chavius (1581) ; *Ars magna lucis et umbræ*, du P. Kircher (1646) ; *Perspectiva horaria sive de horologiographia tum theorica, tum practica*, du P. Maignan (1648) ; *Description and use of a great universal quadrant*, de J. Collins (Londres, 1658) ; la *Méthode gnomonique* d'après Desargues, par Bosse ; la *Gnomonique* de de La Hire, enfin celle d'Ozanam.

GNOMONISTE s. m. (ghno-mo-ni-ste — rad. *gnomon*). Celui qui s'occupe de gnomonique, qui écrit sur cet art.

GNOPHOS s. m. (ghno-foss — mot gr. qui signifie *ténèbres*). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites.

— **Encycl.** Les lépidoptères nocturnes qui composent le genre *gnophos* étaient rangés autrefois parmi les phalènes. Ils sont caractérisés par leurs antennes, simples dans les deux sexes, et par leurs ailes, surtout les inférieures, plus ou moins dentelées et entièrement grises, avec des lignes dentelées ou ondulées. Les chenilles ont le corps cylindrique, assez court, une peau lisse, et deux petites pointes charnues situées sur le onzième anneau et inclinées vers l'anus. Elles ont une couleur sombre et une roideur dont on s'assure surtout en les touchant ; elles ressemblent à de petits rameaux de bois sec faisant partie de la branche où elles se trouvent. Elles s'enfoncent en terre et ne forment pas de coque pour se métamorphoser en chrysalides. On en connaît une douzaine d'espèces, dont plusieurs habitent la France.

GNOPHRIE s. f. (ghno-frî — du gr. *gnopheros*, obscur, noir). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des lithosies.

GNORIME s. m. (ghno-ri-me — du gr. *gnorimos*, connu, célèbre). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des lamellicornes, comprenant six espèces, dont trois habitent l'Europe.

GNORISTE s. f. (ghno-ri-ste — du gr. *gnoristês*, qui connaît). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipules, dont l'espèce type habite la Prusse.

GNOSE s. f. (ghno-ze — du gr. *gnôsis*, connaissance). Philos. Science supérieure aux croyances vulgaires ; connaissance, savoir par excellence ; se dit particulièrement en théologie : *On a voulu introduire une fausse* GNOSE *à la place de la véritable.* (Boss.)

— Hist. relig. Doctrine des gnostiques, gnosticisme.

GNOSIMAQUE s. m. (ghno-zi-ma-ke — du gr. *gnôsis*, science ; *makê*, combat). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires chrétiens, qui prétendaient que Dieu ne demande que des bonnes œuvres, et point du tout de science religieuse ou autre.

GNOSSE, ancienne ville de l'île de Crète. V. CNOSSE.

GNOSSIEN, IENNE s. et adj. (ghno-siain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de Gnosse ; qui appartient à Gnosse ou à ses habitants : *Les Crétois ou* GNOSSIENS. *La population* GNOSSIENNE.

— Astron. *Couronne* ou *Etoile gnossienne.* Ancien nom de la couronne d'Ariane.

GNOSTICISME s. m. (ghno-sti-si-sme — rad. *gnostique*). Philos. Système de philosophie dont les partisans prétendaient avoir une connaissance sublime de la nature et des attributs de Dieu. *Paul fut amené à la christologie par le* GNOSTICISME. (Rev. german.).

— **Encycl.** Le *gnosticisme* est un ensemble de doctrines mystiques et philosophiques, qui tient une place considérable dans l'histoire intellectuelle et morale des premiers siècles de notre ère. Le mot gnose (*gnôsis*) doit être compris comme l'opposé de *pistis*, foi. La foi avait pour objet des faits historiques ou la simple exposition du dogme ; elle constituait la science vulgaire de la masse des chrétiens. La gnose, au contraire, était faite pour un petit nombre d'élus ; son objet était de creuser les idées, de remonter aux principes, de créer en un mot, la philosophie du christianisme.

On se tromperait néanmoins en croyant que la gnose est essentiellement un fait chrétien. Par son origine, son but et ses efforts, elle est beaucoup plus large qu'une religion quelconque n'aurait pu l'être ; c'est la libre pensée cherchant à expliquer à la fois le monde, la société, les croyances et les mœurs, le tout à l'aide de la tradition ; ce qui montre qu'il ne faut pas confondre ici libre pensée avec rationalisme. L'esprit de la gnose aux I[er] et au II[e] siècle de notre ère existait dans les sanctuaires du polythéisme grec, dans les écoles philosophiques, chez les chrétiens, chez les Juifs, chez les Egyptiens.

La lutte entre les simples chrétiens et les gnostiques commença dès le début. Les gnostiques étaient forts de leur supériorité intellectuelle ; il y avait néanmoins chez eux une cause d'infériorité sous l'influence de laquelle ils devaient succomber : ils avaient fait de la libre pensée le premier principe de leur doctrine ; de fait, la libre pensée les tua. Chacun de leurs chefs eut un système personnel. La lutte des systèmes entre eux et les transformations successives dues à l'intervention continuelle de l'esprit personnel firent en peu de temps du *gnosticisme* un labyrinthe inextricable. Il existe entre le bouddhisme et le mouvement mystique des premiers siècles de notre ère des points de ressemblance, pour le fond et la forme, qui semblent indiquer que le *gnosticisme* est venu de l'Inde. Le fond du bouddhisme et des doctrines de l'ancienne Perse était de réagir contre le principe du mal ou la matière, car le dualisme est le thème commun des systèmes et des religions de l'Orient. Tel est aussi le caractère éminent du *gnosticisme*. Il ne s'occupe pas seulement de l'origine du mal, comme le pensent en France plusieurs historiens, parmi lesquels M. Matter (*Histoire critique du gnosticisme*, Paris, 1828, 3 vol. in-8°) ; il a en vue la lutte des deux principes, le bien et le mal, ou, si l'on veut, la matière et l'esprit, autre mode sous lequel les deux principes se manifestent. Il s'efforce de montrer partout le parallélisme du monde supérieur des esprits et du monde inférieur des corps.

Selon les *gnostiques*, Dieu est un être surnaturel et invisible ; il se manifeste par voie d'émanation. Les émanations de Dieu sont une longue série de génies (les éons — αιωνες). C'est un de ces génies qui a créé la terre et l'homme, d'où lui vient le nom de *démiurge* (architecte de la création). Malheureusement il a créé le monde avec le concours de génies hostiles au bon principe. Pourquoi ? Le *gnosticisme* ne l'explique pas. Il constate un fait : c'est que le bien et le mal se coudoient dans la nature ; et que, par conséquent, le mauvais principe a participé à cette œuvre. Il espère qu'un génie ou éon supérieur viendra délivrer l'humanité du joug de la matière. N'est-ce qu'une simple espérance ou est-ce un pressentiment du progrès ? Il est difficile de le savoir. Mais le progrès, ou l'action lente de l'éon sauveur, doit être aidé par les efforts de l'homme. Cette conception philosophique, d'ailleurs, la gnose ne la donne pas comme une opinion acquise par elle au spectacle de ce qui se passe dans la nature. C'est une tradition apostolique ; car, suivant les docteurs de la secte, les apôtres avaient transmis à un petit nombre d'initiés une doctrine secrète et le moyen d'interpréter l'Écriture sainte selon cette doctrine.

La gnose ne fut point une hérésie chrétienne, mais bien la philosophie du christianisme lui-même. Si elle n'a pas survécu, au moins a-t-elle servi à la destruction des cultes sur les ruines desquels le christianisme a établi sa domination. Elle finit par le compromettre ; mais auparavant elle lui avait frayé le chemin. Elle venait à une époque de dissolution universelle des croyances et des idées. Elle put dire au polythéisme : « Vous n'avez plus de religion ni de philosophie ; vous n'avez plus que de la mythologie et du scepticisme ; » aux Juifs : « Votre révélation n'est pas de l'Etre suprême ; elle est l'œuvre d'une divinité secondaire, d'un démiurge ; vous ne connaissez donc ni l'Être suprême ni sa loi ; une preuve de ce fait est que vous attendez

un messie qui doit vous délivrer du joug de votre civilisation hybride et ruinée ; » aux chrétiens eux-mêmes la gnose disait : « Votre chef est une intelligence de l'ordre le plus élevé ; mais ses apôtres n'ont pas compris leur maître, et à leur tour leurs disciples ont altéré les textes qu'on leur avait laissés. »

On a vu tout à l'heure quels étaient les sources diverses du *gnosticisme*, ses principes premiers et ses caractères principaux. Il reste à indiquer les principes particuliers professés dans les écoles qui en dérivent.

On divise ces écoles en cinq groupes : le groupe palestinien, le groupe syriaque, le groupe égyptien, le groupe sporadique et le groupe asiatique ; ce dernier florissait en Asie Mineure.

Le groupe palestinien est peu connu. Quatre ou cinq écoles gravitaient autour des idées qui lui sont propres. On croit que les doctrines qui le caractérisent ont été formulées pour la première fois par un certain Euphraste, que Mosheim estime un peu antérieur au christianisme, mais dont le nom seul a survécu. Les deux personnalités les plus remarquables de ce *gnosticisme* primitif sont Simon le Mage et Cérinthe. Simon le Mage était natif de Samarie, où depuis longtemps une sorte d'éclectisme religieux, né au déclin de la religion juive, s'était acclimaté. Ce ne fut d'abord qu'une philosophie mystique empruntée à tous les systèmes religieux de l'Orient. Au-dessous d'un dieu suprême, inaccessible et immobile dans son éternité, les Simoniens avaient imaginé trois paires d'éons ou syzygies, dont les noms feront connaître suffisamment la filiation intellectuelle. Ce sont : *nous* (l'esprit), et *epinoia*, qui en dérive ; *phoné* (la voix ou le langage) et *eunoia* (la pensée de Dieu), puis *logismos* (le verbe) et *enthymesis* (la méditation). Cette doctrine se modifia bientôt, et on eut quatre paires d'éons, qui sont des facultés de l'âme personnifiées : *sythos* et *sigé*, *pneuma* et *alètheia*, *logos* et *zoé*, *anthropos* et *ecclesia*. Comme Théodoret ne donne qu'une nomenclature sèche de ces puissances et que les commentaires écrits ont disparu, on ne peut que deviner quelle était l'économie extérieure du système. On sait cependant que les Simoniens désignaient le Dieu suprême ou la racine de l'univers comme étant le *feu*, qui se manifestait par deux séries d'effets, l'une comprenant les créations matérielles (c'était la série d'effets visibles), l'autre comprenant les créations intellectuelles ou idées (c'était la série invisible). Le Dieu suprême s'était fait représenter auprès des gentils par l'esprit ou le génie intellectuel, et aux Juifs par Jésus-Christ. Les sectateurs de l'Ancien Testament n'avaient eu que l'inspiration d'une puissance céleste inférieure ; cette même inspiration, sous le nom de Minerve, s'était corrompue chez les gentils. Dix ou quinze sectes différentes pullulèrent immédiatement dans l'école fondée par Simon le Mage. Son rival Cérinthe avait plus de respect pour les traditions bibliques, mais puisait aux mêmes sources éclectiques. Il avait à peu près établi la même hiérarchie intellectuelle ; cependant il s'attachait surtout à l'interprétation de la tradition écrite et orale.

Le groupe syriaque, issu des doctrines de Saturnin, qui dogmatisait à Antioche sous le règne de l'empereur Adrien, paraît avoir succédé aux écoles de Simon le Mage alors en décadence. Saturnin était moins éloigné que Simon le Mage du christianisme traditionnel. Il paraît néanmoins s'être également inspiré de la cabale judaïque et des principes de Zoroastre. Dieu était pour lui le père inconnu. Le judaïsme n'émanait donc pas de lui. Les ministres de Dieu n'étaient, d'ailleurs, que des puissances pures ou, si l'on veut, des facultés ; ces puissances s'affaiblissaient à mesure qu'elles s'éloignaient de leur principe. Il admettait l'existence du monde pur ou spirituel et celle du monde des ténèbres ou matériel. Au seuil du monde pur sept puissances (peut-être les élohim de la *Genèse*) avaient créé notre univers et s'en étaient partagé le gouvernement. L'homme était leur œuvre ; mais après avoir fait le corps, ils n'avaient pu en créer l'âme, et il fallut que le Dieu suprême envoyât, en qualité d'âme, dans le corps de l'homme, une étincelle émanée de lui. L'âme devait un jour retourner à son principe ; en attendant, elle s'était souillée au contact du corps au point d'être incapable désormais de se délivrer elle-même ; d'où la nécessité d'un sauveur. Le Père inconnu envoya sa puissance suprême ; ce fut Jésus-Christ. Celui-ci enseigna aux hommes comment ils devaient vivre pour que leur âme retournât un jour à son principe.

Bardesane d'Edesse, émule de Saturnin, lui succéda dans son enseignement. Il avait été d'abord un chrétien d'une orthodoxie sévère, et ennemi de Saturnin et de Marcion. Il connaissait à fond les mythes de la Grèce et de l'Orient comme la philosophie de Platon. Il possédait de plus un talent littéraire remarquable. Plusieurs églises d'Asie étaient fières de lui et admirent longtemps ses hymnes dans leur liturgie. Il fut amené peu à peu, et par une sorte de travail intérieur, à professer les doctrines de ses anciens adversaires. Son école date du commencement du règne de Marc-Aurèle (vers 162). Il avait conservé le respect de la lettre dans les écrits bibliques. Ce fut lui qui découvrit dans le *Zend-Avesta*, le Père inconnu à côté duquel il plaça la matière éternelle ingouvernable et mauvaise d'où était né Satan. Le Père inconnu enfanta de sa compagne, c'est-à-dire de sa pensée, un fils qui fut Jésus-Christ, qui eut à son tour une compagne, qui est le Saint-Esprit. Du Christ et du Saint-Esprit naquirent deux paires d'éons, la terre et l'eau, le feu et l'air. Les éons, de concert avec le Christ et sa compagne, créèrent de nouveau trois paires d'éons ou syzygies, ce qui fait sept paires d'éons. Une nouvelle série de sept paires d'éons (une eptade) pourvut au gouvernement du soleil, de la lune et des cinq planètes alors connues. Puis douze génies, préposés aux douze constellations dont se compose le zodiaque, et trente-six esprits sidéraux ou doyens chargés de gouverner les autres constellations, complétèrent la hiérarchie imaginée par le fécond auteur.

Ce n'est pas tout : la compagne du Christ (*pneuma*) avait conçu pour la matière un amour déshonnête et s'était abandonnée à une débauche sans frein (il ne faut pas oublier que tout cela est symbolique). Enfin elle reconnut ses fautes et rentra dans le *plèroma*, c'est-à-dire au sein de la perfection céleste. Par les erreurs de la compagne du Christ (*pneuma* ou *sophia-achamoth*) Bardesane entend parler des égarements sans nombre auxquels entraîne la libre pensée.

Bardesane était un homme distingué, d'un esprit droit, malgré l'appareil fantastique de sa philosophie. Il est sans contredit un des fondateurs du christianisme doctrinal. Il recherchait peu la popularité et n'eut pas un grand nombre d'adhérents ; mais ses idées se répandirent au loin et servirent de point de départ à des spéculations qui eurent une influence extrême sur la direction du mouvement religieux de son temps.

Les gnostiques d'Egypte formaient une secte de savants, dont le temps n'a pas respecté les œuvres écrites ; cependant elle eut peut-être plus d'importance au point de vue du développement mystique auquel elle participa qu'aucune autre secte gnostique. Les pierres gravées appelées *abraxas* sont des monuments de la gnose égyptienne. On remarque dans son sein trois écoles distinctes : les basilidiens, les valentiniens et les ophites.

Basilide, le chef et le fondateur de la première, était natif de Syrie, et avait, sans doute, été élevé dans les idées gnostiques de cette contrée. Il alla étudier à Alexandrie, où l'attrait des grandes études dont cette ville était la métropole le fixa définitivement (131). Son enseignement était secret et ne se communiquait aux adeptes qu'après de longues épreuves. Basilide l'avait résumé dans un ouvrage en vingt-quatre livres intitulé : *Exégétique*. Les traditions sur lesquelles il se fonde pour dogmatiser étaient réunies dans un livre qu'on ne possède plus, ayant pour titre : *Prophéties de Cham et de Barchir*, dont on le suppose l'auteur. Il s'autorisait aussi d'une épître apocryphe de saint Pierre et d'une tradition secrète que saint Pierre aurait transmise par voie orale. Basilide n'aimait pas saint Paul, dont il rejetait presque toutes les doctrines. Le père inconnu du *gnosticisme* syriaque s'était manifesté, suivant lui, dans cinquante-deux déploiements d'attributs ; chaque déploiement se composait de sept éons, ce qui a fait croire à plusieurs que sa hiérarchie était fondée sur la division de l'année en cinquante-deux semaines de sept jours comprenant une série de trois cent soixante-quatre éons, nombre des jours de l'année. C'est ce nombre que signifiaient les lettres grecques qui forment le mot *abraxas*. Sa première eptade, formée de *protogonos* (premier né), *nous* (l'intelligence), *logos* (le verbe), *phronesis* (la pensée), *sophia* (la sagesse), *dynamis* (la force) et *dicaiosuné* (la sagesse), indique suffisamment le caractère métaphysique de sa conception théologique. Au fond, ce système était un composé de la doctrine de Zoroastre, de la cabale juive et des croyances égyptiennes. Il admettait aussi deux principes et professait sur le Christ et l'Ancien Testament les idées communes aux autres gnostiques. Il joignait à ses principes une sorte de culte dont la magie faisait à peu près tous les frais. La secte des basilidiens s'éteignit au v^e siècle. Valentin, le fondateur de la seconde école égyptienne du *gnosticisme*, est qualifié de platonicien par Tertullien. On ignore s'il avait été élevé dans le sein du christianisme ou de l'ancien culte polythéiste. On le voit succéder à Basilide dès l'an 136, comme représentant des mêmes idées. Ses livres, notamment ses *Homélies*, ses *Epîtres*, un *Traité de la sagesse*, le firent accepter pour chef par les gnostiques d'Alexandrie. Il est le premier des philosophes de la secte qui ait admis comme inspirés par le même Dieu l'Ancien et le Nouveau Testament ; mais, au fond, il n'admettait les écrits traditionnels du judaïsme et du christianisme qu'extérieurement. En métaphysique, il reprit les théories de Bardesane, négligées par Basilide, son prédécesseur, en les modifiant néanmoins. D'après lui, l'Être suprême était demeuré durant une longue série de siècles dans un repos absolu. Le premier signe de son activité, ou son premier déploiement est la manifestation de sa pensée. Ce déploiement, est suivi de plusieurs autres. Au lieu de procéder par *eptades* comme Basilide, il le fait par *ogdoades* ou séries de huit éons ou génies, terme par lequel on peut entendre des puissances intellectuelles, comme dans la plupart des élucubrations de la gnose. Il n'est pas nécessaire d'exposer de nouveau le système fantastique déjà analysé précédemment et auquel Valentin n'apporta que des modifications secondaires. La principale consiste à considérer *sophia* (la sagesse ou l'intelligence) comme l'âme du monde, dans le sens attribué à ce mot par les écrits de Platon et des cosmologistes de la Grèce classique. Le démiurge ou créateur du monde n'était, dans la théorie de Valentin, par le ministre de cette puissance émanée du Dieu suprême. La morale consiste à se débarrasser des éléments terrestres de l'organisme, pour rentrer dans le *plèroma* ou sein de Dieu. Valentin avait recruté dans la ville d'Alexandrie de nombreux adhérents, succès qui le décida à venir s'établir à Rome, où la liberté de penser était beaucoup moins grande qu'en Egypte, où d'ailleurs l'orthodoxie chrétienne était en force, et s'opposa énergiquement aux efforts du philosophe gnostique. Pendant son absence, ses disciples d'Alexandrie se divisèrent en un grand nombre de sectes. L'une, celle des Marcosiens, s'adressait particulièrement aux femmes et prit, en Egypte, un ascendant qui dura plusieurs siècles.

L'école des ophites, la troisième de la gnose égyptienne, est une dérivation de celle de Valentin. Son nom vient du serpent biblique qui est censé avoir trompé Eve. Les ophites bâtirent sur cette base une théorie spéciale. Le serpent, dans leur enseignement, était un symbole, celui d'un génie malfaisant issu du mauvais principe.

Les ophites se divisèrent bientôt en deux sectes rivales, celle des caïnites et celle des sethiens, deux dénominations tirées de la Bible et qui n'étaient que des enseignes. Les caïnites prétendaient réhabiliter Caïn, si maltraité dans le *Pentateuque*, et donnaient la législation judaïque pour l'œuvre du Dieu du mal. Les sethiens, au contraire, judaïsaient. Les caïnites regardaient Judas comme le plus illustre des fils de Caïn. Ils n'avaient pas plus de respect pour les traditions officielles du christianisme que pour les monuments de l'ancien culte des Hébreux. Leur doctrine avait pour formule un Evangile qui n'existe plus et qu'ils attribuaient à Judas.

Le groupe sporadique des écoles gnostiques se forma des débris de plusieurs sectes égyptiennes. La plupart se rattachaient aux doctrines de Carpocrate, qui était natif d'Alexandrie et qui professa longtemps dans la province de Cyrénaïque. Les sporadiques étaient des éclectiques, dont les doctrines bigarrées étaient un fouillis d'idées contradictoires puisées à la fois dans Platon et Aristote d'une part, et de l'autre dans Zoroastre et Jésus-Christ. Quelques sectes particulières issues de cette école, comme les prodiciens et les épiphaniens, se confondaient presque avec les néoplatoniciens, qui avaient fait alliance avec le polythéisme grec, pour résister à l'invasion des idées orientales et mystiques. Les épiphaniens voulaient mettre en pratique l'enseignement de Platon dans sa *République* sur la communauté des biens et celle des femmes. Une subdivision de la secte des épiphaniens, les antitactes, prêchait la destruction totale de la société, qu'elle regardait comme un déshonneur pour le genre humain. D'autres subdivisions de la même école, comme les barboniens et les phibioniens, faisaient consister leur philosophie dans une débauche effrayante. Les adamites enchérissaient encore, prêchaient que les vêtements dont l'homme s'affuble détruisent en lui l'état de nature, et voulaient que tout le monde marchât nu. Les gnostiques proprement dits affichaient des principes analogues. La décadence des mœurs en Egypte et dans la Cyrénaïque donnait du crédit aux sectaires. En définitive, à mesure que la gnose avance au sein de la décadence sénile du monde ancien, elle quitte de plus en plus les régions de la pensée et de l'imagination pour se réduire à la pratique et concentrer la philosophie dans les mœurs de chaque jour. A travers toutes ces doctrines si étranges, une chose apparaît, le sentiment profond de la décrépitude de la civilisation, et d'un naufrage prochain et inévitable.

Le groupe asiatique des écoles fondées par le *gnosticisme* en Orient remonte à Cerdon, le créateur du mouvement gnostique en Syrie. Son émule, Marcion, colportait bientôt après les idées gnostiques en Asie Mineure, dans les îles grecques, en Thrace et jusqu'en Italie Les premiers adeptes évitèrent d'abord de se compromettre, en affectant un grand respect pour la lettre et la tradition orthodoxes. Quand ils se sentirent en force, ils ne crurent plus devoir dissimuler et prêchèrent ouvertement leurs principes. Leurs prétentions étaient d'épurer le christianisme, de le débarrasser de ses erreurs, d'établir un canon des écritures et de le constituer sur des bases positives et durables. D'après Cerdon, Marcion et les principaux directeurs de cette école, le monde matériel était l'œuvre d'un agent inférieur du Dieu suprême, de même que le judaïsme. Les passions que les écrivains bibliques prêtent à Jéhovah étaient pour eux un argument contre lui. Dieu, disaient-ils, n'est pas sujet à des sentiments aussi mesquins ; la haine, la vengeance ne lui conviennent nullement. Lui attribuer des passions serait le calomnier. Il est immobile et impassible comme la vérité qui rayonne de lui. Le christianisme ne procède donc point du mosaïsme. L'éon divin qu'on appelle le Christ ne peut avoir pris un corps matériel ; il se fût trahi lui-même et il aurait répudié son origine spirituelle. Le dogme de la résurrection, affirmant qu'un jour le corps des chrétiens sera de nouveau réuni à leur âme, leur était aussi très-antipathique.

Marcion est le continuateur de cette doctrine ; il la formula scientifiquement et entreprit un grand travail en vue d'épurer le texte corrompu, à son dire, des écrits apostoliques et, en particulier, des évangiles. Sa méthode, sans critique réelle, souleva contre lui la plupart des orthodoxes. En dehors de son entreprise sur les livres sacrés, Marcion voulut simplifier la métaphysique de ses devanciers et y réussit partiellement, sans toutefois parvenir à fermer tout à fait la porte à la fantaisie. Il ne remonte point au delà du *démiurge*, délégué du Dieu suprême, qu'il regarde comme inaccessible à la discussion rationnelle. Le démiurge aurait peut-être pu mieux faire le monde et les êtres qui l'habitent ; mais il a fait ce qu'il a pu. Il a rencontré dans la matière des obstacles avec lesquels il lui a fallu compter. Il est responsable de la destinée de l'homme. Marcion avoue qu'il n'a su ni l'armer ni le protéger. La chute lui est imputable ; les maux qui l'ont suivie sont indirectement son œuvre. Marcion n'a donc pas une admiration sans limite pour Jéhovah, car le démiurge est bien Jéhovah, le dieu des Juifs : il le trouve dur et exclusif. Il aurait voulu, dit-il, subjuguer les Egyptiens et les Chananéens en faveur de son peuple favori, et n'a pas su y parvenir. De fait, la destinée des Juifs parmi les nations n'a pas été brillante, et cela ne donne pas une haute idée de Jéhovah, leur protecteur. Enfin, le Père inconnu, jusqu'alors innomé, eut pitié des Juifs et du genre humain en général, auquel il envoya son fils. Malheureusement les apôtres n'avaient pas assez de lumière pour le comprendre, ni même pour être dans ses mains augustes des agents passifs. Marcion se propose de suppléer à leur insuffisance, et d'établir enfin la doctrine du Christ, telle que celui-ci était venu l'apporter aux hommes. L'austérité des mœurs et des principes moraux professés par Marcion donnait à son enseignement une autorité considérable. Une immense foule se mit sous sa direction. Ce fut un mouvement brusque et d'une durée éphémère. Cependant le sectaire était parvenu à réunir autour de lui un petit cercle d'hommes distingués et considérés, qui continuèrent son œuvre après lui et allèrent la propager au loin.

L'esquisse précédente est relative à tant de doctrines en apparence contradictoires, qu'il serait difficile de les caractériser d'ensemble. On ne remarque d'ordinaire chez les gnostiques que peu de dialectique et point du tout de critique. La dialectique et la critique sont deux filles de la raison, et le *gnosticisme* ne se piquait aucunement d'être une philosophie rationnelle. Au contraire, de quelque côté qu'on l'envisage, c'est une doctrine entièrement mystique. Il demande tout à l'intuition et à l'inspiration.

A consulter sur le *gnosticisme*, outre les documents antiques épars dans saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe, saint Ephrem, saint Epiphane, Théodoret, Tertullien, saint Augustin et la plupart des pères de l'église : Lenain de Tillemont, *Mém. ecclés.*, passim ; Beausobre, *Histoire du manichéisme ;* Matter, *Histoire critique du gnosticisme et de son influence sur les sectes religieuses et philosophiques des six premiers siècles de l'ère chrétienne* (Paris, 1828, 3 vol. in-8°). On trouve dans le livre de M. Matter, à défaut d'originalité, le résumé exact des travaux accomplis en Allemagne sur le *gnosticisme* par Mosheim, Lewald, Neander, Kopp, Hahn et plusieurs autres savants estimés. V. aussi Alzog, *Histoire universelle de l'Eglise* (t. I, p. 222 et suiv. de la trad. Goschlere, 2e édition).

GNOSTIQUE s. m. (ghno-sti-ke — gr. *gnôstikos ;* de *gnôsis*, connaissance). Hist. relig. Partisan du gnosticisme : *Il n'y a que le* GNOSTIQUE *qui ait une véritable religion.* (St Clément d'Alexandrie.) *Le prestige des noms hébreux ou supposés tels était un des moyens de séduction qu'employaient les* GNOSTIQUES *auprès des gens simples.* (Renan.)

— Adjectiv. Qui professe le gnosticisme : *Hérétiques* GNOSTIQUES. ‖ Qui appartient aux gnostiques : *Ce sont les livres* GNOSTIQUES *qui fournirent les éléments de la légende de sainte Véronique.* (A. Maury.)

— **Encycl.** V. GNOSTICISME.

GNOU s. m. (ghnou). Mamm. Grande espèce d'antilope, qui vit au cap de Bonne-Espérance : *Le* GNOU *a la taille d'un cheval.* (Lesson.)

— **Encycl.** Le *gnou* est particulier aux plaines du cap de Bonne-Espérance. Il fait partie de la nombreuse tribu des antilopes, dont la plupart appartiennent au continent africain. Sa croupe et sa crinière semblent le rapprocher du cheval. Ses cornes, qui naissent, comme celles du buffle, par une base élargie, descendent sur le front jusqu'au devant des yeux, et, arrivées là, se relèvent presque verticalement pour se terminer en une pointe aiguë ; d'une grosseur moyenne chez la femelle, elles sont, chez le mâle, des armes terribles. Les yeux, fort écartés l'un de l'autre, sont placés sur les côtés et entourés de longs poils blancs couchés sur la peau, où ils forment comme les rayons d'une étoile, disposition qui

contribue à donner au regard quelque chose d'étrange. Au-dessous des yeux, la tête se rétrécit, de sorte que, vue de face, elle est très-étroite. Le chanfrein porte une sorte de crinière formée de poils dirigés de bas en haut, et divergeant à droite et à gauche. Le museau est assez large; les ouvertures des narines y sont placées sur les côtés, et recouvertes d'une aile cartilagineuse de forme triangulaire, qui s'ouvre et se ferme à la volonté de l'animal. La bouche est grande, les lèvres sont très-mobiles; la mâchoire inférieure porte une épaisse barbe noire; des poils de même couleur, mais moins longs et moins épais, descendent au devant du cou jusqu'au poitrail et jusque entre les jambes. Une crinière naît à l'occiput, garnit toute l'encolure et se termine aux épaules : elle est blanche, bordée de noir. La queue, semblable à celle d'un âne, a peu de crins à sa base. La couleur générale de la robe est une sorte d'alezan brûlé.

La tête du *gnou* est très-forte et son encolure très-épaisse, relativement aux dimensions de l'animal; le corps est, au contraire, assez peu volumineux par rapport à la longueur des jambes; les membres ont toute la légèreté de ceux du cerf, mais ils annoncent plus de vigueur. Le *gnou* vit par grandes troupes dans les forêts montagneuses; il paraîtrait cependant que l'espèce est aujourd'hui devenue assez rare. Son naturel est timide et même farouche; il ne se laisse ni approcher, ni toucher, et, quand on parvient à le surprendre, il se défend très-bien avec ses cornes et ses pieds. Son agilité à la course égale celle du cerf.

Les *gnous* changent de canton suivant la saison, ainsi que cela s'observe pour plusieurs autres espèces d'antilopes. Comme la chair du *gnou* est très-estimée, les colons leur font une rude guerre; mais ce n'est pas sans peine qu'ils parviennent à les atteindre. Ces animaux, en effet, sont très-défiants, et à la première alarme toute la troupe décampe, non en une masse confuse, mais sur une seule file, à la tête de laquelle se trouve un vieux mâle.

Des trois espèces de *gnous* reconnues aujourd'hui par les naturalistes, nous n'en avons jamais vu en France qu'une seule, celle qui a été décrite par Allaman, dans l'édition qu'il donna, en Hollande, de l'histoire naturelle de Buffon. C'est le capitaine Baudin, depuis amiral, qui apporta en France le premier individu de ce genre. Les deux autres espèces de *gnous* sont moins connues. Celle qu'on a appelée *gnou à queue noire* paraît ne se distinguer de la première que par la particularité qui lui a valu son nom, et par une taille plus élevée. Quant à la troisième, elle paraît encore plus forte et plus farouche; elle offre d'ailleurs, à ce que l'on rapporte, des caractères qui l'éloignent assez des deux autres pour qu'on en doive faire au moins un sous-genre à part.

GO (TOUT DE) loc. adv. (tou-de-go — rad. *gober*. Dans d'anciens textes, on trouve *tout de gob*, pour signifier d'une bouchée, sans mâcher). Librement, sans difficulté : *Ça va* TOUT DE GO. *J'épouserai* TOUT DE GO *la fille du gros Colas.* (Destouches.)

> Monsieur Turgot était en charge,
> Et trouvant ce quai trop peu large,
> Y fit ajouter cette marge;
> Passant, qui passez *tout de go*,
> Rendez grâce à monsieur Turgot.
>
> PIRON.

‖ Sans façon, sans cérémonie : *Excusez, mosieu et mam' Poupard, et la compagnie, si j'entre comme ça* TOUT DE GO. (Priv. d'Angl.)

GOA (*Villanova da Goa* ou *Pandjim*), ville de l'Inde, dans l'ancien Bedjapour, sur la côte O. de Malabar, chef-lieu des possessions portugaises dans l'Inde, par 71° 22′ de long. E. et par 15° 30′ de lat. N., dans l'île qui porte son nom; 20,000 hab. Résidence du vice-roi portugais; archevêché, cour de justice. Distilleries d'arack; fabriques de coton et de soieries autrefois florissantes, dégénérées un peu aujourd'hui. Le port de Goa est le plus spacieux de toute l'Inde, mais il n'offre pas de sécurité à la saison des pluies; on se sert alors du port appelé Marmugon, qui est situé non loin de là. L'accès du port de Goa n'est permis qu'aux navires portugais. « On aborde à Goa, dit M. Victor Fontanier, par un beau quai nouvellement construit. De nombreuses embarcations, des navires de tout tonnage sont occupés à charger et à décharger leurs marchandises; de toutes parts, on voit s'élever des constructions nouvelles. Met-on pied à terre, on observe que toutes les rues sont larges et tirées au cordeau; une population considérable les parcourt, et il s'y fait un tumulte inattendu dans ces climats; tout enfin s'allie pour donner à cette ville un aspect plus européen qu'asiatique.

L'ancienne Goa, la cité des conquérants du XVIe siècle, est située à 9 kilom. environ de Villanova; elle est à peu près déserte aujourd'hui. Cette ville, habitée au XVIe siècle par une population arabe, fut prise par Albuquerque en 1510, et devint la capitale des possessions portugaises dans l'Inde. Après avoir joué un rôle très-brillant pendant tout le XVIe siècle, Goa décrut sensiblement lorsque les Anglais se furent emparés des Indes portugaises. La juridiction du tribunal de l'inquisition établi à Goa, et supprimé définitivement en 1815, après avoir déjà été l'objet de restrictions successives, s'étendait sur tous les Indiens convertis au christianisme et sur tous les Portugais établis aux Indes, le vice-roi, l'archevêque et son coadjuteur seuls exceptés. Le vieux Goa est aujourd'hui la résidence du clergé portugais et ne compte guère que 4,000 hab. Ses maisons semblables à des forteresses, ses églises, ses couvents, ses palais, tout est en ruine. La cathédrale, qui fut l'église métropolitaine, renferme le tombeau de saint François-Xavier, monument aussi remarquable par le fini des détails que par la richesse des matériaux.

Une belle promenade, de 5 kilom. de longueur, relie le vieux Goa à San-Pedro, résidence archiépiscopale.

GOA (île de), île située sur la côte occidentale de l'Indoustan, dans la mer d'Oman, à l'embouchure de la Mandeva. Elle a 40 kilom. de tour et forme, avec les districts de Diu et de Daman, le gouvernement de Goa, dont la population est de 420,000 hab.

GOAHIROS ou **GUAIRAS**, peuple indigène de l'Amérique méridionale, établi près du golfe Maracaïbo, formé par la mer des Antilles.

GOALPARA, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, district du même nom et à 124 kilom. N.-E. de Rangpour, à 48 kilom. E. de Rangamotty, sur la rive gauche du Brahmapoutre, près de la frontière de l'Assam. Commerce d'or, d'ivoire, de laque, de cire, de goudron; importation de sel, soie, mousselines, etc. Goalpara est une ville bien bâtie, mais sur un terrain si bas et si sujet aux inondations que, pendant une partie de l'année, les communications entre les diverses parties ne peuvent se faire qu'en bateau. ‖ Le district de Goalpara, appelé aussi district du N.-E. du Rangpour, a pour bornes, au N., l'Etat indigène de Boutan; à l'E., le district de Kamrup; au S., le Maimemsing et le territoire des tribus Garrows, et, à l'O., le Rangpour et le Cutch-Bahar. Superficie, 9,800 kilom. car.; 400,000 hab. Culture du coton, du tabac, de la canne à sucre et de la moutarde. Quoique appartenant proprement au Bengale, dont il faisait partie lors de l'acquisition de ce territoire par les Anglais en 1795, il est souvent regardé comme un district de l'Assam, avec lequel il a une grande ressemblance sous le rapport du climat, du sol, etc.

GOAR (SAINT-), ville de la Prusse rhénane, régence et à 26 kilom. S. de Coblentz, sur la rive gauche du Rhin, ch.-l. du cercle de son nom; 2,000 hab. Elle doit son origine à saint Goar qui, vers 670, vint y bâtir une chapelle et y prêcher l'Evangile. L'église protestante a été construite au XVe siècle sur la crypte d'une église détruite par l'incendie. Cette crypte, dans laquelle saint Goar avait été enseveli, renferme les tombeaux de plusieurs princes hessois. Les bâtiments de l'ancienne abbaye, dont les richesses étaient considérables, servent aujourd'hui de magasin.

GOAR (saint), anachorète, né en Aquitaine, mort en 649. Il entra dans les ordres, puis se retira dans une solitude entre Coblentz et Mayence, sur la rive gauche du Rhin. Le pape Sigebert III lui offrit le siége épiscopal de Trèves; mais Goar refusa, préférant terminer ses jours dans son ermitage. Autour du lieu où il fut enterré s'est élevée la ville qui porte son nom. Saint Goar est honoré le 6 juin.

GOAR (Jacques), helléniste français, né à Paris en 1610, mort à Amiens en 1653. Il entra, en 1619, dans l'ordre des dominicains, se livra à l'enseignement, puis fut nommé supérieur du couvent de Saint-Sébastien à Chio. Pendant un séjour de huit ans qu'il fit dans cette île, il réunit un grand nombre de manuscrits précieux et d'observations sur les rites des Grecs modernes. De retour sur le continent, le P. Goar séjourna à Paris, fit plusieurs voyages à Rome, et devint vicaire général de son ordre en 1652. Il était l'ami de Du Cange, de Léon Allatius et d'autres savants distingués. Ses principaux ouvrages sont : *Eucologion sive rituale Græcorum* (Paris, 1647, in-fol.), livre estimé et rare, qui contient des recherches immenses; *Attestatio de communione Orientalium sub specie unica*, publié avec le traité *De Ecclesiæ occidentalis atque orientalis perpetua consensione* d'Allatius, etc. On lui doit, en outre, des traductions latines de plusieurs ouvrages grecs. Enfin le P. Goar fut un des principaux collaborateurs du recueil intitulé : *Histoire byzantine*.

GOAREC, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. de Loudéac, sur le Blavet; pop. aggl., 483 hab. — pop. tot., 871 hab. Fabriques de noir animal; minerai de fer.

GOARIS, nom ancien du Tapti, rivière de l'Indoustan.

GOASCORAN, bourg de l'Amérique centrale, dans le Honduras, sur le fleuve de son nom. Ce bourg n'a par lui-même aucune importance; mais il n'en est pas de même du fleuve, qui contribue à former la ligne de communication entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. Il prend sa source à environ 32 kilom. S. de Comayagua, capitale du Honduras, et coule droit au S., jusqu'à la baie de Fonseca, en face du port de L'Union, qu'il atteint après un cours de 130 kilom. Dans sa partie supérieure, il communique avec le fleuve Humuya, qui coule droit au N., et se jette dans la baie de Honduras. Les vallées de ces deux fleuves forment, avec la plaine de La Campagna, une grande vallée transversale qui s'étend d'un océan à l'autre, et à travers laquelle les Espagnols avaient projeté de creuser un canal. Une compagnie anglo-américaine s'occupe en ce moment d'y faire construire un chemin de fer.

GOAT-ISLAND, petite île de l'Amérique septentrionale, sur la frontière des Etats-Unis (Etat de New-York) et de l'Amérique anglaise, dans le Niagara, dont elle sépare la grande cataracte en deux parties.

GOAVE (GRAND-), ville d'Haïti, dans la baie de Léogane, province de l'Ouest, à 46 kilom. S.-O. de Port-au-Prince. Petit port fortifié. Air sain. Production de café.

GOAVE (PETIT-), ville de l'île d'Haïti, sur la côte O. de la petite baie de Léogane, à 53 kilom. S.-O. de Port-au-Prince. Bon port fortifié. Air malsain. Culture du café. Exportation de sucre, de café et de coton.

GOAYEN, rivière de France (Finistère). Elle prend sa source à Plonais, baigne Pont-Croix et Audierne, et se jette dans la baie d'Audierne, après un cours de 35 kilom. Elle n'est navigable que sur une longueur de 7 kilom., c'est-à-dire d'Audierne à la mer.

GOAYRE (LA), ville de l'Amérique du Sud. V. GUAYRA (la).

GOBAIN (SAINT-), bourg et comm. de France (Aisne), cant. de La Fère, arrond. et à 26 kilom. de Laon; pop. aggl., 1,578 hab. — pop. tot., 2,199 hab. Aux environs, verrerie abandonnée de Charlefontaine.

Ce bourg doit surtout sa réputation à l'importante manufacture de glaces qui y est établie depuis le milieu du XVIIe siècle. Marie de Luxembourg, bisaïeule de Henri IV, y fonda, à cette époque, une verrerie qu'on peut considérer comme le berceau de la célèbre compagnie nationale dont l'établissement existe encore de nos jours, et qui a toujours suivi, souvent devancé les progrès de la fabrication spéciale à laquelle elle se livre. On lui doit l'introduction d'un système d'association qui n'a fait depuis que des progrès insensibles, mais auquel l'avenir devra, nous le croyons, la solution si désirable de la question sociale. Dès 1833, la compagnie de Saint-Gobain associa une partie de ses ouvriers à ses bénéfices. Cet acte intelligent n'a eu jusqu'ici que de rares imitateurs; mais nous ne doutons pas que la nécessité et le bon sens ne finissent un jour par triompher de l'égoïsme inintelligent de nos industriels.

Les progrès successifs de la compagnie de Saint-Gobain l'ont mise à même de lutter avantageusement avec n'importe quel établissement du même genre. Dès 1806, elle envoyait à l'Exposition une glace d'une dimension alors inouïe : $3^{m},08$ sur $1^{m},62$. En 1855, elle exposait une pièce, non étamée, de $7^{m},50$ de hauteur sur $2^{m},58$ de largeur. Cette merveille de l'industrie humaine, que l'univers entier a pu admirer à Paris, est allée se briser à Londres, par la négligence des ouvriers employés à son déballage. Elle avait valu la grande médaille d'honneur à la compagnie, en 1855. Des médailles d'or lui ont été décernées à presque toutes les expositions universelles ou particulières : 1806, 1819, 1823, 1827, 1839, 1844, 1849, 1851, etc.

La manufacture, établie d'abord sur les ruines du château de Saint-Gobain, s'est successivement accrue de nombreuses annexes. Aujourd'hui, elle possède, à Chauny, des ateliers spéciaux de polissage et des fabriques d'étain en feuille, de potée et d'émeri, le tout relié par un chemin de fer à l'établissement principal de Saint-Gobain, et à la grande ligne du chemin de fer du Nord. En un mot, l'établissement de Saint-Gobain mérite d'être rangé, parmi les manufactures de l'Etat, à côté de celles des tapisseries des Gobelins et des porcelaines de Sèvres. Elle fournit au commerce 200,000 mètres cubes de glaces par an.

Il existe dans les environs de Saint-Gobain une sorte de village souterrain. En sortant de la magnifique forêt de La Fère, on entre dans un chemin creux « qui semble conduire, dit un voyageur, aux portes éternelles du Dante. » En levant les yeux, on est tout surpris de voir, au loin, s'élever de légères colonnes de fumée du milieu des champs et des vergers sous lesquels s'enfonce la route. Quelques pas plus loin, on s'arrête stupéfait devant le spectacle qui s'offre au regard. Les rochers qui encaissent la route se creusent en larges et irrégulières arcades; sous leur ombre, on distingue, non sans peine, des espèces de caves, des souterrains fermés par des portes noircies de mousse et d'humidité. L'intérieur de ces habitations souterraines n'est pas moins pittoresque que l'extérieur. Le jour n'y arrive que par les ouvertures pratiquées à l'aide du pic et de la mine pour laisser entrer la lumière et sortir la fumée. L'intérieur, du reste, est d'un aspect pauvre et misérable. Une centaine de familles environ y habitent, et les enfants y pullulent. Cette petite cité souterraine a ses ruelles pierreuses, ses quartiers divers; elle forme un véritable village. Dans le jour, les hommes en sortent pour aller travailler aux champs, et les femmes et les enfants en forment presque l'unique population.

GOBAN, petite île à l'embouchure de l'Euphrate dans le golfe Persique, à 80 kilom. E.-S.-E. de Bassora.

GOBAN, ville de Perse, dans le Khousistan, à 152 kilom. S.-O. de Chouster, à 112 kilom. S.-E. de Bassora, près du golfe Persique. Résidence d'un cheik.

GOBAT (Samuel), évêque du rite anglican, à Jerusalem, né à Crémine (Suisse) en 1799. Il partit en 1825 pour prêcher l'Evangile en Abyssinie, et y répandre une édition des *Evangiles* en langue amharique, imprimée aux frais de la Société biblique de Londres. Après quelques études préparatoires de la langue arabe faites à Paris, en 1826, il se rendit la même année au Caire avec Christian Kugler, missionnaire wurtembergeois. Durant trois années, les deux compagnons ne purent, à cause de la guerre, pénétrer en Abyssinie. Enfin, M. Gobat parvint à se rendre à Gondar, où la langue amharique est parlée, et dont les habitants se montrèrent assez dociles à ses prédications; mais, en 1833, la mort de Christian Kugler et la guerre, qui éclata de nouveau, l'obligèrent à quitter le pays. M. Gobat a publié, à Paris, en 1834, son *Journal d'un séjour en Abyssinie durant les années* 1830, 1831 et 1832, avec une carte et un portrait. Après un séjour de quelques années à Malte, M. Gobat fut, en 1846, nommé évêque du rite anglican à Jérusalem. Il relève de l'archevêque de Cantorbéry et a sous sa dépendance la Syrie, l'Egypte et l'Abyssinie.

GOBBE s. f. (go-be — rad. *gober*). Pharm. Préparation en forme de bol, qu'on donne aux chiens et aux bêtes puantes pour les empoisonner : *Les* GOBBES *sont faites ordinairement avec de la viande hachée et de la noix vomique ou de la strychnine.*

— Art vétér. Syn. d'ÉGAGROPILE : *Si le pis de la brebis est recouvert de laine, l'agneau l'arrache et l'avale, et elle forme dans la caillette de ce petit animal des pelotes ou des* GOBBES. (Tessier.)

— Econ. rur. Bol dont on se sert pour engraisser la volaille : *En basse Normandie, on remplit trois fois par jour les canards avec une pâte dont on forme des* GOBBES, *et, après huit jours, ils sont bons à vendre.* (Tessier.)

GOBBÉ, ÉE adj. (go-bé — rad. *gobbe*). Art vétér. Se dit d'une bête à laine dans l'estomac de laquelle on trouve une gobbe : *Agneaux* GOBBÉS.

GOBBO, peintre italien. V. BONZI.

GOBÉ, ÉE (go-bé) part. passé du v. Gober : *Des coups* GOBÉS *dans une rixe.*

GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph), constituant, évêque constitutionnel de Paris, né à Thann (Haut-Rhin) en 1727, décapité le 14 avril 1794. Il étudia la théologie à Rome, au collége germanique, devint chanoine du chapitre de Porentruy, évêque de Lydda (*in partibus*), enfin suffragant de l'évêque de Bâle, pour la partie française de ce diocèse.

En 1789, le clergé de Huningue et Befort l'élut député aux états généraux. Il ne joua pas un rôle bien brillant dans l'Assemblée, mais il se fit remarquer parmi les prêtres les plus libéraux et les plus tolérants, et, dès que la constitution civile du clergé eut été promulguée, il déposa son serment de fidélité. Aussi fut-il élu évêque constitutionnel à la fois par les assemblées électorales de Colmar, de Langres et de Paris. Il opta pour ce dernier siége, reçut de l'évêque d'Autun, Talleyrand, l'institution canonique (15 mars 1791), et dans la première lettre pastorale, qu'il adressa aux habitants de son diocèse (16 avril), il s'écriait : « Quoi que vous soyez, ô mes frères, quelque opinion que vous ayez, restez au moins unis par le cœur, si vos esprits sont toujours divisés! L'amour de son semblable n'est-il pas, tout à la fois, le plus doux, comme le plus grand précepte de l'Evangile? »

Assurément, c'étaient là des conseils qui valaient bien les prédications furieuses de ces prêtres réfractaires qui fomentaient la guerre civile dans l'Ouest et ailleurs. Toute la conduite du prélat parisien est empreinte de cet esprit de conciliation. Non-seulement il confirmait dans leurs fonctions sacerdotales les prêtres mariés de son diocèse, mais encore il installa comme curé des Petits-Pères un prêtre marié. Nullement refroidi par l'âge, il suivait le mouvement avec ardeur, et il figura toujours parmi les révolutionnaires les plus avancés. Après le 10 août, il fut envoyé, comme commissaire civil, à Porentruy, pour y organiser la nouvelle république rauracienne. Il se montra dans cette mission entièrement dévoué aux idées de la Montagne, et les Girondins le firent rappeler par le ministre Lebrun, au commencement de 1793. Les besoins du service de son évêché le mettant en relations journalières avec la Commune de Paris, il s'établit entre lui et les principaux membres de cette administration des liaisons intimes, et bientôt une certaine conformité de vues. Au commencement du grand mouvement contre le culte catholique, à la suite d'un entretien avec Anacharsis Cloots et Chaumette, Gobel se décida ou consentit à se démettre de ses fonctions. Le 17 brumaire an II (7 novembre 1793), il se rendit au sein de la Convention, accompagné de son clergé et des autorités municipales, et, dans une harangue qu'on peut lire au *Moniteur*, il déclara que, la Révo-

lution touchant à son heureux accomplissement, il ne devait plus y avoir, suivant les vœux du peuple, d'autre culte national que celui de la liberté et de l'égalité, et que, en conséquence, pour se conformer à la volonté du souverain, il renonçait désormais, ainsi que son clergé, à l'exercice de ses fonctions de ministre du culte catholique. Il déposa ensuite ses lettres de prêtrise, son anneau et sa croix.

Ceci, comme on en peut juger, ne fut pas, à proprement parler, une abjuration, ainsi qu'on l'a tant de fois répété, mais une simple renonciation aux fonctions sacerdotales. Que Gobel cédât à la pression des idées dominantes, cela n'a rien d'invraisemblable; mais on remarquera que sa conduite en cette circonstance était conforme à celle qu'il avait tenue jusqu'alors; toujours il s'était attaché à suivre docilement le mouvement révolutionnaire. Il crut à la puissance irrésistible de cette réaction anticatholique, il crut que les montagnards auraient la logique de leurs croyances, et, sans discuter le fond de la question, sans renier formellement ses anciennes idées, il déposa ses insignes pour obéir au peuple, comme un fonctionnaire qui renonce à sa fonction, bien plutôt que comme un prêtre qui renonce à sa foi.

L'exemple de cette *déprêtrisation* solennelle précipita le mouvement, de telle sorte qu'on put croire un moment que c'en était fait à jamais du catholicisme en France.

Mais on sait que sur cette grande question les révolutionnaires se partagèrent en deux camps. Robespierre et ses amis réagirent violemment contre ce qu'ils appelèrent l'athéisme, et, sous le nom d'*hébertisme*, proscrivirent à la fois le parti de la Commune et le parti philosophique. On trouvera plus de détails à ce sujet dans les articles DÉPRÊTRISATION, HÉBERTISME, RAISON (*fêtes de la*), ROBESPIERRE, etc.

Arrêté comme complice de Chaumette, d'Hébert, de Cloots et de la faction des athées, le malheureux Gobel fut traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté avec Chaumette et autres. Il n'avait voulu recevoir aucun prêtre dans sa prison. Cependant on a prétendu plus tard qu'il s'était rétracté à ses derniers moments, et qu'il avait fait une fin chrétienne. Un de ses anciens vicaires, M. Lothringer, dans une lettre insérée aux *Annales catholiques*, a prétendu que Gobel lui avait fait parvenir secrètement sa confession écrite, en le priant de se trouver sur le passage de la charrette pour lui administrer clandestinement l'absolution. Cette historiette est d'une authenticité contestable.

GOBELET s. m. (go-be-lè — bas latin *gubellus;* dimin. de *cupa*, broc. Comparez le sanscrit *kùpa*, fontaine, puits, outre, bouteille. Chevallet voit dans *gobelet* le même radical que dans *gober*, et il le tire du breton *gob*, *kob*, proprement bouche, et aussi vase à boire, tasse, coupe, verre, *gobelet*. Nous avons dit autrefois *gobel*, *gobeau* pour *gobelet;* et, suivant Chevallet, tous ces mots sont des dérivés dont le primitif subsiste dans le breton *gob* et dans le provençal *gô*, anciennement *gob*, qui a donné *goubaou;* l'un et l'autre signifient gobelet). Vase à boire rond, sans anse, ordinairement sans pied, moins large et plus haut qu'une tasse : *Un* GOBELET *d'or, d'argent, d'étain. Une des punitions usitées chez les Morlaques contre les mères qui négligent de veiller à la conduite de leurs filles, c'est de les faire boire dans un* GOBELET *percé au fond.* (Journ. de Paris.) ‖ Contenu de ce vase : *Boire un* GOBELET *de vin. Mlle Duménil aimait le vin; elle avait coutume d'en boire un* GOBELET *dans les entr'actes, mais avec assez d'eau pour ne pas s'enivrer.* (Marmontel.)

— Ustensile en forme de gobelet à boire, ordinairement de fer-blanc, qui sert à escamoter, à faire des tours de gibecière. ‖ *Tour de gobelet*, Tour d'escamotage exécuté avec des gobelets.

— Hist. Office consistant dans l'administration du pain, du vin et du fruit de la bouche du roi :

> Servez, disais-je à Messieurs de la bouche;
> Versez, versez, Messieurs du *gobelet*.
>
> BÉRANGER.

‖ *Chef du gobelet*, Premier officier de bouche d'une maison souveraine.

— Pyrotechn. Enveloppe cartonnée, fortement serrée, dont se servent les artificiers pour contenir la fusée.

— Pharm. Vase fait de quelques substances médicamenteuses, dans lequel on laisse séjourner de l'eau qui acquiert ainsi des propriétés thérapeutiques : GOBELET *de gaïac. Le* GOBELET *de quassia, un des plus employés, a l'inconvénient de ne plus rien céder à l'eau après quelque temps d'emploi. Le* GOBELET *émétique est fait avec l'antimoine; on y fait séjourner du vin blanc, qui devient purgatif et émétique.*

— Hortic. Disposition de certains arbres fruitiers, dans laquelle le bas est aussi large que le haut.

— Bot. Tige qui porte plusieurs fruits attachés ensemble, comme le gland, la faîne, les noisettes.

— **Encycl.** Cout. Le *gobelet*, dont on se servait généralement au moyen âge, et qui, par sa destination, quelquefois par sa forme, rappelait la coupe antique, était tantôt en métal, tantôt en bois. Les princes et les grands seigneurs se servaient de *gobelets* d'or; les bourgeois, de *gobelets* d'argent; les hommes du peuple, de *gobelets* d'étain et de bois. Dans l'inventaire du duc d'Anjou, au XIVe siècle, il est fait mention d'un *gobelet* « d'argent doré, tout plain, excepté un émail vert au dedans du couvercle, auquel il y a un écu avec un lion rampant qui a une étoile sur la poitrine et le couvercle crenelé, et est le siége du *gobelet* losangé d'émaux verts..., et est ledit siége assis sur une femme emmantelée, et dès par le nombril elle est moitié de lion et moitié de griffon et tient en ses mains une serpentelle qui jette l'eau..., et est assise sur un pied bien long, doré....., et pèse, *gobelet* et pied, 5 marcs, 2 onces. »

Au nombre des *gobelets* les plus célèbres, on peut citer encore celui, dit de Shakspeare, qui fut fait, en 1756, par l'horloger Thomas Sharp, avec le bois d'un mûrier planté, selon la tradition, par le grand poëte lui-même près de sa maison de Stratford. Ce *gobelet* est orné de figures microscopiques représentant les principales scènes du théâtre de Shakspeare. Il appartenait à l'acteur Garrick, auquel le maire de Stratford en fit don à l'occasion du 200e anniversaire de la naissance de Shakspeare. Il a été vendu, en 1846, au prix de 3,260 francs environ. En 1852, à Vicarello, près de Viterbe, non loin du lac Bracciano (l'ancien lac *Sabatinus*), les jésuites, en faisant repaver un établissement de bains qu'ils possèdent là, se sont trouvés, après quelques fouilles, en présence d'un véritable trésor d'antiquités. C'étaient d'abord des monnaies impériales, puis des monnaies du temps de la république, puis plusieurs spécimens de l'*æs grave signatum*, larges et lourdes pieces carrées, les premières qui aient eu à Rome une valeur légale, celles qui remplacèrent pour le payement des amendes les têtes de bétail, seule monnaie officielle jusqu'alors (*pecu-nia*); enfin, beaucoup d'*æs rude*, le morceau de cuivre ou de bronze brut, qui facilitait les échanges aux premiers jours de la civilisation romaine. La présence de tant de pièces de tout âge s'explique par l'usage établi chez les anciens de jeter en offrande, à la divinité salutaire qui les avait guéris par la vertu des eaux thermales, une ou plusieurs pièces de monnaie. Pline le Jeune parle dans ses lettres d'une source si claire qu'on y pourrait compter toutes les pièces de monnaie jetées par la foule. Or, Vicarello était précisément sur l'emplacement des anciennes eaux apollinaires, fort renommées dans l'antiquité. Mais, parmi tous ces ex-voto des dévots païens, les plus curieux sont des *gobelets* d'argent ayant la forme d'une borne milliaire, et portant gravés sur leurs côtés des itinéraires complets. Plutarque et Pline parlent de cet emploi des *gobelets* itinéraires. On en a quatre spécimens; tous les quatre sont déposés au musée Kircher, appartenant aux jésuites, musée plein d'objets curieux et rares. L'un des quatre *gobelets* est élégamment ciselé. Chacun d'eux porte le nom de tous les relais de Cadix à Rome; ils paraissent dater du second siècle de notre ère. La forme des *gobelets* a varié souvent. Le plus fréquemment, le *gobelet* était large et très-évasé du haut; la base, plus étroite, reposait sur un pied très-peu élevé et tourné en forme de base de colonne. On retrouve de nos jours encore cette forme dans les vases dont se servent les marchands de coco. Les *gobelets* des enfants, appelés plus ordinairement timbales, étaient moins larges, moins élevés et sans support par le bas. Le *gobelet* n'est presque plus en usage depuis que l'on fait du verre un emploi général, et on ne le voit guère que sur les places publiques, entre les mains des escamoteurs, qui s'en servent pour exécuter des tours de gibecière.

Sous l'ancienne monarchie, la bouche du roi comprenait un service de *gobelet* divisé en deux parties : la paneterie-bouche et l'échansonnerie-bouche. Le chef de ce service se nommait chef du *gobelet*.

— Prestid. *Gobelets d'escamoteur*. Nous ne donnerons pas ici l'explication détaillée des tours de *gobelets;* nous nous contenterons de décrire en peu de mots les *gobelets* dont se servent les escamoteurs. Ces *gobelets*, ordinairement au nombre de trois, sont en fer-blanc poli, en forme de cône tronqué, ayant vers le bas un double rebord d'environ 0m,02; ce rebord sert à lever facilement le *gobelet*, et à y placer avantageusement la main pour faire passer la muscade. Le fond du *gobelet* est concave, de façon qu'une muscade, placée sur le *gobelet* retourné, n'excède pas le rebord supérieur. Quant au *gobelet* à ramasser, c'est un instrument indispensable au prestidigitateur. Il est un peu plus grand que le *gobelet* simple. Il est pourvu, à l'intérieur, d'une espèce de cuiller à punch sans manche, ou bien d'une coquille bien creuse. La coquille ou la cuiller, agrafée à la paroi intérieure du *gobelet*, joue à l'aide d'un bouton presque imperceptible qu'il suffit de toucher pour faire manœuvrer l'appareil. Le *gobelet* à ramasser sert à faire disparaître les objets d'une certaine grosseur. L'opérateur recouvre l'objet avec le *gobelet*, presse le bouton, et la cuiller, décrivant un demi-cercle, enlève jusqu'au fond du *gobelet* l'objet, qui disparaît ainsi d'une façon merveilleuse.

GOBELETERIE s. f. (go-be-le-te-rî — rad. *gobelet*). Comm. Fabrication et commerce de gobelets et d'ustensiles analogues.

GOBELETIER s. m. (go-be-le-tié — rad. *gobelet*). Ouvrier qui travaille en gobeleterie. ‖ Marchand de gobeleterie.

GOBELIN s. m. (go-be-lain — étymol. douteuse. Suivant Orderic Vital, moine de Saint-Evroul en Normandie, il faudrait rattacher ce mot au bas latin *gobelinus*, servant à désigner un démon qui rôdait aux environs d'Evreux). Démon, lutin, esprit familier :

> De petits amours une bande
> Dansait auprès la sarabande,
> Et, leur faisant maints tours malins,
> Riaient comme des *gobelins*.
>
> *La Henriade travestie.*

‖ Esprit familier qui, d'après les matelots, fréquenterait la cale et l'entre-pont.

— **Encycl.** V. GOGUELIN.

GOBELIN (famille), célèbre famille de teinturiers qu'on a dit originaire de Reims, de Hollande suivant d'autres, et qui vint s'établir à Paris dans le XVe siècle, sur les bords de la petite rivière de Bièvre, dans le faubourg Saint-Marcel. La fortune des Gobelins fut assez rapide pour leur permettre d'acheter des charges judiciaires, moins d'un siècle après leur installation. Le chef de cette famille fut Jehan Gobelin, mort en 1476, qui avait fondé l'établissement en 1450. Il se fit une telle réputation pour ses teintures de laine écarlate, que sa maison, sa teinture et la rivière sur le bord de laquelle il s'était installé en gardèrent son nom. C'est sur l'emplacement de cet établissement que Colbert fonda la fameuse manufacture de tapis, dite *des Gobelins*.

GOBELIN (Balthasar), magistrat français, arrière-petit-fils du célèbre Jehan Gobelin, mort au commencement du XVIIe siècle. Il jouit d'une grande faveur sous Henri II, à qui, à maintes reprises, il prêta de l'agent et qui lui vendit, en 1601, la terre de Brie-Comte-Robert. Balthasar remplit successivement les fonctions de trésorier général de l'artillerie (1571), de conseiller secrétaire du roi (1585), de trésorier de l'épargne (1589), de conseiller d'Etat (1600), et devint enfin président de la chambre des comptes (1602).

Gobelins (MANUFACTURE DES), célèbre établissement de tapisserie et de teinture, situé à Paris, vers le haut de la rue Mouffetard. La manufacture des Gobelins étend ses bâtiments entre la rue Mouffetard et la petite rivière de Bièvre.

On a beaucoup discuté sur la question de savoir si la supériorité des produits des frères Gobelin était due, comme on l'a cru longtemps et comme beaucoup de personnes le croient encore aujourd'hui, aux propriétés particulières de divers sels tenus en dissolution dans l'eau de la rivière de Bièvre. C'était, d'autre part, une croyance populaire que l'écarlate des Gobelins était obtenue au moyen de l'urine d'hommes nourris d'une façon particulière. Cette nourriture passait pour abréger la vie de ceux qui y étaient soumis. Plusieurs condamnés à mort demandèrent à avoir leur peine commuée en celle du régime des Gobelins.

Le joyeux curé de Meudon donne, dans le chapitre XXII de *Pantagruel*, une explication toute rabelaisienne de la vertu attribuée aux eaux de la Bièvre. On sait comment Panurge, pour se venger d'une dame de Paris qui avait dédaigné ses hommages, « feit un tour à la dame parisienne qui ne fut poinct à son advantage. » Cette dame infortunée, poursuivie par « plus de six cent mille et quatorze chiens, » ayant pris le parti de se réfugier dans son hôtel, « quand elle fut entrée en sa maison, et fermé la porte après elle, tous les chiens y accouraient de demi-lieue, et compissarent si bien la porte de sa maison, qu'ils y feirent un ruisseau de leurs urines, auquel les canes eussent bien nagé. *Et c'est cellui ruisseau qui de présent passe à Saint-Victor, auquel Gobelin teinct l'escarlate, pour la vertus spécifique de ces pisse-chiens, comme jadis prescha publiquement nostre maistre Doribus.* »

Les célèbres teinturiers, pour s'assurer exclusivement le bénéfice de la supériorité de leurs produits et dérouter les recherches et les efforts de leurs rivaux, avaient imaginé d'attribuer aux propriétés particulières de la Bièvre, sur les bords de laquelle ils étaient seuls établis alors, tandis que tous les autres teinturiers étaient placés sur les bords de la Seine, ce qu'il fallait seulement attribuer à la supériorité de leurs procédés. Plus tard, en 1673, des lettres patentes, fondées sur des motifs de salubrité publique, ayant ordonné la translation au faubourg Saint-Marcel et à Chaillot de toutes les tanneries, mégisseries et teintureries établies dans l'intérieur de Paris, la plupart des propriétaires de ces manufactures se portèrent sur la rivière de Bièvre, et les teinturiers depuis lors accréditèrent, dans leur intérêt personnel, l'erreur qui avait cours dans l'opinion publique.

Aujourd'hui la rivière de Bièvre, empoisonnée par des détritus de toute espèce, a perdu ses propriétés réelles ou supposées, et c'est un puits qui, avec les eaux de la ville, alimente l'atelier de teinture de la manufacture des Gobelins, qui a remplacé l'établissement primitif fondé par les fameux teinturiers du XVe siècle.

L'établissement actuel des Gobelins ne date que du règne de Louis XIV. Le ministre Colbert acquit d'un sieur Leleu, conseiller au Parlement, l'hôtel proprement dit des Gobelins, tandis que la famille du Hollandais Gluck continuait, dans des bâtiments adjacents, l'exploitation d'une teinturerie qui dura jusqu'au commencement de ce siècle. La manufacture royale fut fondée. « La manufacture des tapisseries et autres ouvrages, dit l'édit de fondation (novembre 1667), demeurera establie dans l'hostel appelé des Gobelins, maisons et lieux et dépendances à nous appartenant, sur la principale porte duquel hostel sera posé un marbre au-dessus de nos armes, dans lequel sera inscript : *Manufacture royalle des meubles de la couronne.* » Le même édit plaçait la nouvelle fondation sous la dépendance et la régie de Colbert, surintendant des bâtiments et manufactures, et nommait directeur Lebrun, premier peintre du roi. Nous ferons remarquer que ce n'était pas seulement une teinturerie, ni même une fabrique de tapisserie que Louis XIV créait aux Gobelins, mais bien un immense atelier, où l'on devait composer et exécuter tout ce qui constitue un ameublement. « Deux cent cinquante maîtres tapissiers, nous apprend un historien, tissaient les riches tentures dont le premier peintre du roi ou ses élèves avaient donné les dessins, et dont l'habile Jacques Kercoven avait teint les laines et la soie. Des sculpteurs sur métaux et des orfévres fondaient et ciselaient le bronze en torchères, en candélabres, en appliques, dont les dessins concordaient avec ceux des tentures. Des ébénistes sculptaient, tournaient et doraient le bois des meubles. Des Florentins, dirigés par Ferdinand de Magliorini, assemblaient le marbre, l'agate, le lapis, pour composer ces mosaïques précieuses, ornées d'oiseaux, de fleurs et de fruits, que l'on admire encore aujourd'hui sur les tables de tous les palais du temps de Louis XIV. Enfin il n'y avait pas jusqu'aux serrures des portes et aux ferrures des fenêtres qui ne fussent des chefs-d'œuvre d'exécution faits d'après les dessins de l'universel Lebrun, qui semblait se multiplier pour suffire à tout. » Et de fait, Lebrun donna aux Gobelins une splendeur qui ne se démentit plus. De 1663 à 1690, époque de sa mort, il fit exécuter dans les ateliers de tapisserie des tableaux composés par lui pour être copiés en laine : les *Batailles d'Alexandre*, l'*Histoire de Louis XIV*, les *Eléments*, les *Douze mois de l'année*, l'*Histoire de Moïse*, etc., etc. Les peintres Van der Meulen, Yvart, Boëls, Baptiste furent en outre appelés à donner aussi des modèles. Mignard succéda à Lebrun comme directeur des Gobelins : on lui adjoignit La Chapelle-Bessé, architecte et contrôleur de bâtiments. Sous leur direction, une école de dessin fut créée aux Gobelins, avec Toby, Coysevox et Sébastien Leclerc pour professeurs. Malheureusement, les revers des dernières années de Louis XIV forcèrent à congédier les habiles ouvriers des Gobelins, qu'on n'avait plus le moyen de payer. Le rétablissement de la paix rendit quelque activité aux Gobelins; mais, à dater de ce jour, ce ne fut plus, comme à l'origine, une manufacture de meubles, ce fut seulement une manufacture de tapisseries. Les tentures des Gobelins, faites, en général, sans destination particulière, étaient souvent données en présent, soit aux têtes couronnées, soit aux particuliers éminents auxquels le roi voulait témoigner son affection. C'est ainsi qu'on peut voir encore en Angleterre, au château de Windsor, les tapisseries d'Esther et de Jason et Médée, données au roi par Louis XIV. Le roi de Siam, l'empereur de Russie, le duc de Lorraine et le roi de Prusse reçurent des présents analogues. Les Gobelins exécutaient aussi sur commande pour de riches particuliers; aussi les tentures devinrent-elles le luxe des grandes maisons.

La Révolution fut peu favorable à la manufacture des Gobelins. Marat écrivait en 1790 : « On n'a nulle idée, chez les étrangers, d'établissements relatifs aux beaux-arts ou plutôt de manufactures à la charge de l'Etat : l'honneur de cette invention était réservé à la France. Telles sont, dans le nombre, les manufactures de Sèvres et des Gobelins... La dernière coûte cent mille écus annuellement, on ne sait trop pourquoi, si ce n'est pour enrichir les fripons et les intrigants. » Les Gobelins furent néanmoins épargnés, du moins en principe, car l'établissement fut complétement négligé pendant la tourmente. Le Consulat réalisa quelques réformes : il rétablit les apprentis et nomma un directeur des tentures. L'Empire replaça les Gobelins sous la main du souverain. Le gouvernement des Bourbons nomma M. des Rotours directeur de la manufacture. En 1833, M. Lavocat succéda à M. des Rotours. Le gouvernement de Louis-Philippe commanda une série considérable de tapisseries représentant les résidences royales, et qu'il destinait à l'ornement intérieur de ces résidences. En même temps, continuant les traditions anciennes, on faisait don aux souverains étrangers de morceaux remarquables : un *Pierre le Grand dans la tempête*, d'après le tableau de Steuben, admirablement rendu en tapisserie, était donné en present au czar; le *Massacre des Mameluks* de Vernet fut offert à la reine d'Angleterre.

Les diverses révolutions qui se sont succédé depuis 1848 n'ont pas sensiblement modifié la

situation des Gobelins. Les ateliers se composent aujourd'hui de trois parties distinctes : atelier de teinture, atelier de tapisserie, atelier des tapis.

L'atelier de teinture, le premier du monde pour la perfection de ses produits, comprend un séchoir, une grande pièce où sont les chaudières à mordants et à teinture, un couloir souterrain servant d'accès aux sept fourneaux qui font bouillir les liquides colorants. Les teinturiers des Gobelins sont de véritables artistes ; et il est facile de s'en rendre compte, si on songe qu'il leur faut produire, non-seulement la multitude de nuances, mais encore les vingt ou trente tons de chaque nuance exigés par la fabrication de la manufacture. De plus, grâce surtout aux belles expériences de M. Chevreul, les couleurs obtenues aujourd'hui, qu'elles soient claires ou sombres, dureront sans perdre leur teinte aussi longtemps que peut durer une matière organique, tandis qu'un grand nombre de fort belles pieces des premières années de ce siècle ont tourné au *pisseux* et au *fané*.

Depuis 1825, il n'y a plus qu'une sorte de métier en usage aux Gobelins : c'est le métier à haute lisse. Jusqu'à cette époque, on se servit concurremment du métier à basse lisse et du métier à haute lisse, d'où, par suite, sont venues les dénominations de tapisseries de haute et de basse lisse, suivant que le tissage avait été fait sur l'un ou sur l'autre métier. Le métier à haute lisse est ainsi nommé parce qu'il est placé verticalement. Le métier à basse lisse est placé horizontalement comme le métier des tisserands. Il force l'ouvrier à se coucher plus ou moins sur le rouleau de devant quand il travaille, ce qui, malgré la précaution d'un coussinet dont il fait usage, ne laisse point d'offrir des dangers pour sa santé.

Les métiers à basse lisse, suivant la tradition conservée aux Gobelins, étaient les seuls dont se servissent les fabricants flamands appelés en France par Colbert. C'est à Lebrun qu'il faut attribuer, assure-t-on, l'introduction aux Gobelins du métier à haute lisse.

Un des grands inconvénients du métier à basse lisse, c'est que l'ouvrier, tissant la chaîne à l'envers, ne pouvait juger de son travail que lorsqu'il était achevé. Il est vrai que Vaucanson, le célèbre mécanicien, imagina un mécanisme ingénieux, à l'aide duquel on relevait à volonté le métier à basse lisse, ce qui permettait de voir et de juger le travail ; mais, pour cela, il fallait démonter en partie le métier, ce qui entraînait de grandes difficultés et de grandes pertes de temps. Dans le métier à haute lisse, au contraire, l'ouvrier n'a qu'à se déplacer légèrement pour voir l'état de son travail.

Parmi les chefs-d'œuvre exécutés dans cet atelier, nous citerons : le portrait de Louis XIV par Rigaud (dont l'original est au Louvre), exécuté sur la tapisserie par M. Collin, et qui est un véritable tour de force. On peut l'admirer dans la galerie des Gobelins. *L'Assomption*, du Titien, vaste composition qui mesure 7 mètres de hauteur, s'y voit également, rendue avec un grand bonheur. Néanmoins la copie de *Louis XIV* est supérieure, parce qu'elle a été exécutée sur l'original, tandis que l'original de l'*Assomption* se trouve à Venise; l'artiste tapissier n'a eu pour modèle qu'une bonne copie, de M. Serrur. Nous citerons encore parmi les morceaux les plus remarquables : la reproduction de plusieurs toiles de Boucher, tableaux délicats, gracieux, difficiles à rendre, à cause de leurs tons clairs, rosés, insaisissables; une tête de *Nicolas Poussin*, par M. Marie Gilbert, etc. La tapisserie rend à merveille certaines peintures : elle a des tons veloutés qui feraient le désespoir du pinceau.

L'atelier des tapis occupe un directeur, deux sous-chefs, trente-sept ouvriers et quatre élèves. Ce travail diffère absolument de celui des tapissiers. L'artiste en tapis produit un velours dont la chaîne est en laine et la trame en fil de chanvre extrêmement solide. Les fils de laine composant le velours sont tondus au moyen de ciseaux à double brisure. Pour les grands tapis, cette tonte laisse 0m,01 de hauteur à la laine. Sous le second Empire, les tapis sortis des Gobelins servaient exclusivement à l'ornement des résidences impériales. Les palais de Saint-Cloud, de Compiègne et de Fontainebleau en étaient richement pourvus.

Un dernier atelier annexe, dit *de rentraiture* ou *rentrayure*, occupe un maître rentrayeur, deux ouvriers et deux ouvrières. C'est là qu'on réunit les pièces de tapis ou de tapisseries faites séparément, et qu'on raccommode ou raccorde les parties détériorées. Ces travaux de raccord sont si habilement exécutés que le public ne saurait en reconnaître la trace.

Les Gobelins possèdent, en outre, une école d'apprentis tapissiers fondée en 1848, et une école gratuite de dessin qui donne les meilleurs résultats et a fourni plus d'un lauréat à l'Ecole des beaux-arts.

Nous terminerons cette notice en rappelant la critique d'un homme expérimenté en ces matières. Rendant pleine justice à la supériorité des travaux des Gobelins, M. Turgan leur reproche cependant un peu de routine. La manufacture, dit-il, devrait, maintenant qu'elle a fait ses preuves, renoncer aux sujets sévères. Elle devrait tenir un peu plus compte de la structure même du tissu de la tapisserie, dont la surface cannelée ne peut rendre ni une ligne droite ni un cercle, et demander qu'on fît créer pour elle, par un peintre qui connaîtrait ses exigences, des modèles spéciaux. Ces modèles ne seraient pas seulement des peintures d'ornement pur, mais le talent de l'artiste saurait y offrir aux yeux de belles allégories à personnages, aux tons riches, et surtout de grand teint.... N'y a-t-il donc plus de Rubens? de Titien? de Véronèse? ajoute un peu naïvement le critique. Et il cite Baudry, Daubigny, Couture, Glaize, Nanteuil, Leleux, Gustave Doré. Quoi qu'il en soit de ce rapprochement, quand on songe au parti que les artistes tapissiers des Gobelins ont su tirer de leurs aiguilles, lorsqu'il s'agissait pour eux de rendre sur le métier les chefs-d'œuvre des maîtres anciens, on doit regretter qu'aujourd'hui une sorte de *classicisme* ait envahi cette célèbre manufacture. La tapisserie, nous l'avons dit, poussée au point de perfection où les artistes des Gobelins en sont arrivés, a des qualités qui manquent même au pinceau. A quoi bon renoncer à ces qualités? Les Gobelins, comme tant d'autres institutions françaises, attendent des réformes que la science moderne a rendues nécessaires, et que l'esprit de routine a retardées jusqu'ici.

GOBELINS (rivière des). V. Bièvre.

GOBELOTTER v. n. ou intr. (go-be-lo-té — rad. *gobelet*). Fam. Buvotter, boire à petits coups et fréquemment; boire en général : *Vous ne me disiez pas que vous* AVIEZ GOBELOTTÉ *au cabaret avec M. Damilaville!* (Volt.)

GOBE-MANAKINS s. m. (go-be-ma-na-kain). Ornith. Section du genre gobe-mouches.

GOBE-MOUCHERONS s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

GOBE-MOUCHES s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, type de la famille des muscicapidées : *Les* GOBE-MOUCHES *d'Europe ne font qu'une ponte par an.* (F. Gérard.)

— Erpét. Nom vulgaire d'un petit lézard des Antilles, fort adroit pour prendre des mouches.

— Fam. Homme sans caractère, faible, crédule, qui est de l'avis de tout le monde : *C'est pour ces welches de la cuisine, ces* GOBE-MOUCHES *confiants, que le restaurateur malin réserve les filets de mouton en chevreuil, la marée douteuse.* (F. Mornand.)

— Bot. Nom vulgaire de diverses plantes qui ont la propriété de saisir ou de faire périr les insectes qui se posent sur elles, telles que l'apocyn, la dionée, le gouet, la lychnis, le silène.

— **Encycl.** Le genre *gobe-mouches* renferme des oiseaux de moyenne ou de petite taille et de formes assez sveltes et élancées; leur bec est de longueur moyenne, élargi et déprimé à sa base, qui est hérissée de longs poils; les narines, latérales, sont plus ou moins recouvertes par les plumes du front; les ailes, qui atteignent aux deux tiers de la queue, ont la troisième et la quatrième rémiges plus longues que les autres ; les pieds ont trois doigts en avant et un en arrière, celui-ci armé d'un ongle très-arqué. Le plumage de ces oiseaux offre généralement des teintes peu vives. Ce genre est très-nombreux en espèces; on en connaît aujourd'hui environ cent cinquante, qui sont disséminées dans toutes les régions du globe, mais surtout dans la zone équatoriale.

Les *gobe-mouches* habitent généralement les forêts épaisses et les lieux retirés; ils perchent habituellement au sommet des arbres les plus élevés, viennent rarement à terre et n'y courent jamais. Quelques-uns recherchent le bord des eaux et se posent sur les roseaux et les joncs; d'autres perchent sur les toits. A certaines époques, ils se rapprochent des vergers et des terres cultivées, où les attire la multitude des insectes dont ils se nourrissent. Ce sont généralement des oiseaux migrateurs, qui, au printemps, arrivent dans les pays tempérés pour y nicher, et en repartent à l'automne. Leur vol est facile et léger. Leur cri est aigu et dépourvu d'agrément chez le plus grand nombre. Ces oiseaux vivent solitaires; ils sont d'un naturel triste et taciturne. Leur nourriture consiste en insectes, surtout en diptères, qu'ils chassent au vol, avec une prestesse étonnante, et qu'ils savent fort bien saisir malgré les détours que ceux-ci font pour leur échapper. Rarement on les voit prendre leur proie quand elle est posée. On assure que quelques espèces mangent aussi de petits fruits charnus, notamment des cerises.

A l'époque des amours, les *gobe-mouches* deviennent un peu plus vifs, mais non plus gais; ils travaillent en silence à construire leur nid, qu'ils placent sur les arbres ou dans les cavités de leurs tiges, aux enfourchures des branches, dans les buissons, quelquefois aussi sous les ponts, dans les puits, dans les trous des murs ou sous les toits des chaumières, etc. Ce nid est fait le plus souvent avec peu d'art; il se compose de racines, de mousses, de matériaux de toute sorte, et n'est nullement garanti contre les agents extérieurs. Quelques espèces néanmoins y apportent plus de soins; elles emploient des matières filamenteuses arrachées à l'écorce des végétaux, et entremêlées de débris de lichens ou de terre molle, qui servent à les consolider; quelquefois il est assez habilement tissé et présente l'aspect d'une chausse à filtrer; souvent même l'intérieur est rempli de matières duveteuses ou filamenteuses. La femelle y dépose de trois à six œufs, de couleur variable suivant les espèces. Les *gobe-mouches* d'Europe n'ont qu'une couvée par an; les espèces exotiques en ont plusieurs. On ignore le temps que dure l'incubation. Les deux sexes, parmi les espèces exotiques surtout, diffèrent assez par la couleur et par certains ornements, pour qu'on les ait assez souvent rapportés à des espèces distinctes; il en est de même des jeunes, quand ils portent la livrée d'été ou d'automne.

Plusieurs espèces de *gobe-mouches* sont l'objet d'une chasse très-active et sont un mets très-délicat, surtout quand l'oiseau est gras ; on devrait toutefois se garder d'en faire une trop grande destruction ou même de les éloigner; ces passereaux rendent des services à l'homme, en le délivrant de nombreux insectes nuisibles. C'est à tort qu'on les a accusés de détruire les abeilles, et bien plus à tort qu'au moyen âge on leur a attribué l'invasion de maladies épidémiques.

Le *gobe-mouches* gris est l'espèce la plus commune en Europe. Il habite les forêts de la Suède et de la Russie. Vers le mois d'avril, il arrive dans les régions méridionales, qu'il quitte à la fin d'août. Il niche sur les grands arbres; sa ponte est de cinq œufs, d'un blanc bleuâtre tacheté de roux. Il se nourrit de mouches, quelquefois de fourmis et de larves d'insectes. Dans certains pays, on lui donne le nom de *bouvier*, parce qu'il suit les bœufs, pour se nourrir des insectes qui les tourmentent. Il est peu effrayé de l'approche de l'homme.

Le *gobe-mouches* à collier est plus petit que le précédent; il habite l'Europe centrale, d'où il émigre quelquefois vers le Midi, aux approches du printemps. Il habite les bois les plus touffu, et se nourrit surtout d'insectes ailés; son cri est une sorte de sifflement très-aigu; il niche dans les crevasses des arbres; la femelle pond cinq ou six œufs d'un bleu verdâtre maculé de brun. Pour tout le reste, les mœurs de cette espèce ressemblent tout à fait à celles de ses congénères.

Le *gobe-mouches* becfigue, de même taille que le précédent, avec lequel il est souvent confondu, s'en distingue surtout par son collier noir. Moins commun dans le nord que dans le midi de la France, où il arrive au printemps pour en repartir en septembre, il est très-répandu sur les bords de la Méditerranée. Il se tient dans les bois, souvent aussi sur les arbres des chemins et même des promenades publiques. Il est peu farouche, et on le voit sautillant de branche en branche pour saisir les mouches et les moucherons. Cet oiseau, lorsqu'il est gras, est un excellent gibier.

Le *gobe-mouches* rougeâtre est beaucoup plus petit que les autres, dont il se distingue aussi par sa nuance. Il habite les vastes forêts de l'Allemagne, et se trouve accidentellement dans le midi de la France. Il est très-alerte, et pousse un petit cri continuel qu'on peut exprimer par *trrr, trrr*. Il relève fortement la queue comme les traquets, auxquels il ressemble aussi, quand il vole, par le blanc des pennes caudales. Il a, dans les allures et dans le gazouillement, quelque chose du rouge-gorge. Il niche dans les rameaux unis de deux arbres voisins ou dans les enfourchures des branches. Son régime est en tout semblable à celui des espèces précédentes.

GOBER v. a. ou tr. (go-bé — d'un radical *gob*, qui paraît appartenir au celtique : gaélique *gob*, *gab*, bouche ; islandais-erse *gab*, *gob*, bouche, bec ; kimry *gwp*, bec, que Kuhn rapporte au sanscrit *gambha*, gueule, dent, de la racine sanscrite *gabh*, *gambh*, bâiller, d'où dérivent plusieurs noms d'objets divers qui s'ouvrent, bâillent, s'écartent pour saisir ou engloutir. *Gober* a été fait de *gob*, bouche, comme l'anglais *to mouth* et l'italien *ingollare*, mots ayant à peu près la même signification que le verbe français, ont été formés l'un de *mouth*, bouche, l'autre de *gola*, gueule). Avaler avec avidité et sans mâcher, sans savourer; manger en général : GOBER une huître. GOBER *des œufs frais. Le brochet* GOBE *assez souvent les oiseaux qui plongent ou frisent en volant la surface de l'eau.* (Buff.)

Nous en savons plus d'un, dit-il en les *gobant*,
C'est tour de vieille guerre, et vos cavernes creuses
Ne vous sauveront pas je vous en avertis.

LA FONTAINE.

— Fam. Croire légèrement, sans examen : *Nous* GOBONS *le mensonge et rejetons la vérité.* (Boiste.)

— Pop. Saisir, prendre tout à coup et à l'improviste : *On l'*A GOBÉ *au sortir de chez lui, pour le mener en prison.* (Acad.)

— *La gober, gober le morceau, l'appât*, Se laisser duper, être pris, attrapé :

. . . Je ne suis pas homme à *gober le morceau*
Et laisser le champ libre aux yeux d'un damoiseau.

MOLIÈRE.

Amusez les rois par des songes,
Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges,
Ils *goberont l'appât*, vous serez leur ami.

LA FONTAINE.

— v. n. ou intr. Fauconn. Chasser les perdrix avec le vautour et l'épervier.

Se gober v. pr. Etre gobé : *L'huître* SE GOBE *et ne se mâche pas.*

GOBERGE s. f. (go-bèr-je). Techn. Perche servant à tenir pressé un ouvrage de menuiserie. ‖ Petite planche mince à l'usage des layetiers. ‖ Nom donné aux petits ais qui se mettent en travers sur un fond de lit, pour soutenir la paillasse.

— Comm. Morue de l'espèce la plus grande

GOBERGER (SE) v. pron. (go-bèr-jé — prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il se gobergea, nous nous gobergeons*). Fam. Prendre ses aises, se divertir, se bien nourrir.

GOBE-SYLVIES s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

GOBERT (J.-N.), général français, né à la Guadeloupe en 1770, mort en 1808. Sous-lieutenant en 1790, il se signala par sa bravoure, et arriva rapidement au grade de général. En 1801, il sut, par sa présence d'esprit, comprimer une violente insurrection qui éclata à Bologne contre les Français, et préserva la ville d'un pillage général. L'année suivante, il se rendit à Saint-Domingue avec le général Leclerc; puis, après son retour en Europe, il fut envoyé en Espagne, prit part aux premières affaires qui suivirent l'insurrection, et fut mortellement blessé au combat de Baylen. On voit au Père-Lachaise, à Paris, le magnifique monument en marbre blanc que son fils lui a fait élever. Il consiste en un haut piédestal, surmonté d'un groupe colossal représentant Gobert tombant de cheval au moment où il est frappé à mort.

GOBERT (le baron Napoléon), philanthrope français, né en 1807, mort au Caire en 1833. Il était fils du précédent. Il eut pour parrain l'empereur Napoléon, qui donna son nom le même jour à douze enfants de maréchaux et de généraux, baptisés avec le fils de Louis Bonaparte, roi de Hollande. Le jeune Gobert suivit les cours de l'Ecole de droit, fit le coup de feu, en 1830, dans les rangs des insurgés, prit du service, mais le quitta bientôt pour entreprendre un voyage en Egypte, où il succomba à un accès de fièvre. Possesseur d'une grande fortune, il en fit le plus noble usage. Par ses dernières volontés, le baron Gobert fit don à ses fermiers et métayers de Bretagne des biens-fonds qu'ils détenaient de lui à loyer, sous la seule obligation de faire apprendre à lire et à écrire à leurs enfants, et consacra 200,000 francs à l'érection d'un monument funèbre à son père, dans le cimetière du Père-Lachaise. Il réservait les revenus du reste de sa fortune à deux Académies de l'Institut, sous la condition que l'Académie des inscriptions accorderait la rente des neuf dixièmes de sa part à l'auteur du *travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France ou les études qui s'y rattachent*. Celui qui en approcherait le plus devait avoir l'autre dixième. L'Académie française devait également former du revenu de sa part deux prix : l'un des neuf dixièmes, l'autre d'un dixième, pour le *morceau le plus éloquent d'histoire de France* et pour le morceau qui en approcherait le plus; les auteurs couronnés devaient jouir de cette rente jusqu'au moment où des ouvrages supérieurs aux leurs auraient été publiés. Jamais une munificence pareille n'était venue doter les historiens. « J'aurais voulu, disait le baron Gobert dans le préambule de son testament, rendre ma vie utile à mon pays : j'ai fait des projets, et le courage ne m'aurait pas manqué; mais la santé n'allume pas le flambeau de mon intelligence, et toutes mes facultés, grandes peut-être, languissent éteintes. L'étude est une lutte qui m'épuise et où je succombe. Que ma mort, du moins, soit utile à ma patrie, et puisse-je faire avec mes biens ce que je n'ai pu faire avec mon esprit! » La famille du baron Gobert attaqua ce testament; mais elle perdit son procès. L'Institut composa avec elle, et les legs qui lui avaient été faits furent réduits ensemble à 20,000 francs de rente. L'Académie des inscriptions désirait modifier l'application de la somme à elle destinée; mais le conseil d'Etat décida qu'il fallait s'en tenir à la lettre du testament.

GOBET s. m. (go-bè — rad. *gober*). Fam. Morceau que l'on gobe, que l'on mange.

— Fauconn. *Chasser au gobet*, Chasser avec l'autour et l'épervier.

— Arboric. Variété de cerise : *Les cerises les plus estimées viennent de la vallée de Montmorency, où se distinguent entre toutes les* GOBETS *à courte queue et les cerises anglaises.* (Grimod.) ‖ Variété de poire.

GOBET (Nicolas), historien et minéralogiste français, né vers 1737, mort vers 1781. Il fut garde des archives du comte de Provence et secrétaire du conseil du comte d'Artois. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Réflexions sur l'histoire d'Auvergne* (1771, in-4°); les *Minéralogistes anciens du royaume de France* (1779, 2 vol. in-8°); *Observations de Pallas sur la formation des montagnes* (1782). Il a donné des éditions de divers ouvrages, entre autres des *Œuvres de Bernard de Palissy* (1777).

GOBET (Pierre-César-Joseph), littérateur et magistrat français, né vers 1765, mort à Paris en 1832. Après une jeunesse orageuse, il devint homme de loi pendant la Révolution, puis fut nommé juge au tribunal de première instance de la Seine, lors de la réorganisation des tribunaux. Gobet employa ses heures de

loisir à la culture des lettres et de la poésie. Il a publié un certain nombre d'ouvrages, pour la plupart dans le format in-18 et en très-petits caractères. Nous citerons de lui : *Fables nouvelles* (Paris, 1786, in-8°); *Contes et épigrammes* (Paris, an VIII, in-18); *Contes, fables et épigrammes* (Paris, an IX); l'*Enfant prodigue*, conte allégorique (Paris, an IX, in-18); la *Gageure, ou Lettre du rédacteur de l'article* Spectacles *dans le fameux feuilleton à M**** (Paris, 1803).

GOBETAGE s. m. (go-be-ta-je — rad. *gobeter*). Action de gobeter : *Le* GOBETAGE *d'un mur.*

GOBETÉ, ÉE (go-be-té) part. passé du v. Gobeter : *Un mur* GOBETÉ.

GOBETER v. n. ou tr. (go-be-té — rad. *gobet*. Double la consonne *t* devant un *e* muet : *Je gobette, nous gobetterons*). Constr. Jeter du plâtre avec la truelle, pour le faire entrer dans les joints des murs. ‖ Polir du plâtre avec la main.

— Agric. Battre le terreau.

GOBETIS s. m. (go-be-ti — rad. *gobeter*). Constr. Plâtre jeté avec une truelle ou un balai, et sur lequel on passe la main pour le faire entrer dans les joints d'un mur.

GOBEUR, EUSE s. (go-beur, eu-ze — rad. *gober*). Personne qui mange avidement, qui gobe :

> Celui qui le premier a pu l'apercevoir
> En sera le *gobeur;* l'autre le verra faire.
> LA FONTAINE.

— Fam. Personne crédule, simple, naïve.

— Ornith. *Gobeur de mouches*, Nom vulgaire des gobe-mouches.

GOBE-VERMISSEAUX s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

GOBI (désert de). V. KOBI.

GOBICHONNADE s. f. (go-bi-cho-na-de — rad. *gobichonner*). Pop. Repas copieux : *En avant la* GOBICHONNADE! (Labiche.)

GOBICHONNER v. n. ou intr. (go-bi-cho-né — rad. *gober*). Pop. Festiner, mener joyeuse vie : *Nous disions donc, mes petits ratons, que nous voudrions bien* GOBICHONNER *un peu!* (A. Bourgeois.)

GOBIDAS (Jean), jurisconsulte grec. V. CO-BIDAS.

GOBIE s. m. (go-bî — gr. *kobios*, lat. *gobio*, goujon). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, comprenant une centaine d'espèces : *Certains* GOBIES *ont des filaments assez nombreux aux pectorales.* (Valenciennes.)

— **Encycl.** Les *gobies* sont des poissons acanthoptérygiens, à corps allongé; leur tête est arrondie et de grosseur médiocre, leurs joues sont renflées, leurs yeux rapprochés. Le dos est muni de deux nageoires, dont la postérieure est assez longue; les nageoires ventrales sont réunies dans toute leur longueur par leur bord interne, de manière à former un disque concave, qui joue chez ces poissons le rôle d'une ventouse. Les *gobies* se tiennent dans les fonds argileux et y creusent des canaux dans lesquels ils passent l'hiver; au printemps, ils construisent, dans les endroits abondants en varech, un nid qu'ils recouvrent de racines de plantes marines; le mâle y demeure renfermé et y attend les femelles, qui viennent successivement y déposer leurs œufs; il les garde et les défend avec courage. Le *gobie* est généralement tacheté au printemps et blanc le reste de l'année. Il se nourrit de crabes et autres crustacés. On connaît aujourd'hui une centaine d'espèces de *gobies*, répandues dans toutes les mers et sous toutes les latitudes. Parmi les espèces indigènes, on peut citer : le *gobie* ou *boulereau noir*, qui vit dans l'Océan, atteint en moyenne 0m,12 de longueur, et dont la chair est fort bonne à manger; le *boulereau bleu*, qui a, au contraire, une chair fade et molle; le *boulereau blanc*, long de 0m,08 au plus, et qui habite l'Océan et la Méditerranée; le *boulereau ensanglanté*, qui vit au milieu des rochers, et dont la chair est très-délicate. On connaît aussi dans ce genre un petit nombre d'espèces d'eau douce, notamment le *gobie fluviatile*, qu'on trouve dans le nord de l'Italie.

GOBIÉSOCE s. m. (go-bi-é-zo-se — de *gobie* et d'*ésoce*). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des cycloptères, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent les mers des Antilles ou celles du Cap de Bonne-Espérance : *Les* GOBIÉSOCES *n'ont qu'une dorsale.* (Valenciennes.)

GOBILLARD s. m. (go-bi-llar; *ll* mll.). Techn. Planche préparée pour faire des douves de cuve.

GOBILLE s. f. (go-bi-lle; *ll* mll.). Nom donné par les enfants aux billes avec lesquelles ils jouent.

— Mécan. Pièce de forme sphérique : GOBILLE *en bronze, en cuivre.*

— Techn. Instrument dont se servent les bonnetiers.

GOBIN (Robert), écrivain français qui vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il fit ses études à l'Université de Paris, entra dans les ordres et fut attaché à l'église de Lagny-sur-Marne. Il a laissé un livre en vers et en prose, mêlé de gravures naïves qui sont peut-être de lui; il est intitulé : les *Loups ravissants, autrement dit le Doctrinal moral* (Paris, 1510, chez Anthoine Vérard, in-4°). L'auteur y malmène rudement les abus et les hommes de son temps, particulièrement le clergé. On y trouve quelques fables, traitées depuis par La Fontaine, notamment la *Cigale et la Fourmi* et le *Meunier, son Fils et l'Ane.* On doit au même auteur un poëme intitulé : *Advertissement de conscience* (Paris, in-4°, gothique).

GOBINEAU (Esprit), sieur DE MONT-LUISANT, poëte et alchimiste français, né près de Chartres. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, et publia divers poëmes, entre autres : le *Sacré mont Carmel* (Metz, 1632, in-8°); la *Royale Thémis, qui contient les effets de la justice divine, humaine et morale* (Metz, 1634, in-4°). Epris de la science hermétique et très-versé dans ses secrets, il prétendait que les figures sculptées au grand portail de Notre-Dame de Paris sont des signes hiéroglyphiques indiquant tous les éléments du grand œuvre ou de la pierre philosophale. On trouve même, dans la *Bibliothèque des philosophes chimiques* de Salmon, un curieux ouvrage de Gobineau sur ce sujet; il est intitulé : *Enigmes et hiéroglyphes qui sont au grand portail de l'église cathédrale et métropolitaine de Notre-Dame de Paris.*

GOBINEAU (Joseph-Arthur, comte DE), littérateur et savant français, né à Bordeaux en 1816. Il entra de bonne heure dans la carrière diplomatique, et parvint en peu de temps au grade de chef de cabinet du ministère des affaires étrangères. Nommé, en 1851, premier secrétaire de la légation de France à Berne, il était, quatre ans plus tard, secrétaire d'ambassade de première classe. Après avoir passé trois années en Perse, comme ministre de France à Téhéran, M. de Gobineau fut chargé d'aller représenter le gouvernement de son pays à la cour d'Athènes, puis, en 1868, à Rio-Janeiro en qualité de ministre plénipotentiaire.

M. de Gobineau s'est fait connaître par plusieurs ouvrages historiques et critiques, dont le plus important a pour titre : les *Religions et les philosophies dans l'Asie centrale* (1865, in-8°). L'auteur y a réuni avec beaucoup de talent ses observations personnelles, les témoignages directs, authentiques, recueillis dans ses voyages en Asie : ce sont des faits en quelque sorte vivants, pris sur place par un spectateur pénétrant et libre de préjugés, impartial sans être indifférent. Tout en s'attachant à nous faire connaître l'histoire des dogmes et des religions de la Perse, il a su animer ses personnages de l'esprit qui leur est propre et leur conserver tous les traits de leur physionomie originale. « On se sent, en le lisant, dit M. Ad. Franck, transporté sous un autre ciel, au milieu d'une autre race, dans un courant d'idées qui relèvent sans doute des lois générales de l'esprit humain, mais qui diffèrent par des caractères essentiels de celles qui sont le fond de notre pensée et de notre existence. » Parmi les autres travaux de M. de Gobineau, nous devons citer : les *Cousins d'Isis;* les *Adieux de Don Juan*, poëme dramatique (1844, in-8°); la *Chronique rimée de Jean Chouan et de ses compagnons* (1846, in-12); *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855, 4 vol. in-8°); *Lecture des textes cunéiformes* (1858, in-8°); *Trois ans en Asie, de* 1855 *à* 1858 (1859, in-8°), curieux tableaux de mœurs encadrés dans un récit de voyage; *Voyage à Terre-Neuve* (1861, in-12); *Traité des écritures cunéiformes* (1864, 2 vol. in-8°, avec 18 tabl.), ouvrage d'une profonde érudition et d'une rare exactitude, etc. M. de Gobineau a collaboré à l'*Union monarchique*, au *Journal des Débats*, à la *Revue nouvelle*, etc.

GOBINET (Charles), écrivain français, né à Saint-Quentin en 1613, mort à Paris en 1690. Docteur en Sorbonne, il fut nommé, en 1647, principal du collége du Plessis, à Paris, et administra avec sagesse cet établissement jusqu'à l'époque de sa mort. On lui doit, entre autres ouvrages : *Instruction de la jeunesse en la piété, tirée de l'Ecriture sainte et des saints Pères* (Paris, 1655), qui a eu un nombre considérable d'éditions, même de nos jours; *Instruction sur la manière de bien étudier* (1689); *Instruction chrétienne pour les jeunes filles* (1682). — Jean GOBINET, théologien, neveu du précédent, né à Saint-Quentin, mort en 1724, succéda à son oncle comme principal du collége du Plessis, puis devint grand chantre de l'église de Chartres.

GOBIO s. m. (go-bi-o — mot lat.). Ichthyol. Nom scientifique du genre goujon.

GOBIOÏDE adj. (go-bi-o-i-de — de *gobie*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble à un gobie.

— s. m. Genre de poissons, assez voisin des gobies.

— s. m. pl. Famille de poissons thoraciques, ayant pour type le genre gobie.

GOBIOMORE s. m. (go-bi-o-mo-re). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, formé aux dépens des gobies, et comprenant quatre espèces, toutes exotiques.

GOBIOMOROÏDE s. m. (go-bi-o-mo-ro-i-de — de *gobiomore*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, formé aux dépens des gobies, et dont l'espèce type habite les eaux de l'Amérique du Sud.

GOBISSON s. m. (go-bi-son). Pièce d'étoffe matelassée qu'on mettait entre le plastron et le haubert, pour amortir les coups de lance.

GOBLET (Albert-Joseph), comte D'ALVIELLA, général belge, né le 26 mai 1790. Il fut élevé en France. Nommé, en 1811, officier du génie, en sortant de l'Ecole polytechnique, il prit part à la campagne d'Espagne et reçut le grade de capitaine pour sa belle défense de Saint-Sébastien (1813). En 1815, il entra au service du roi de Hollande comme major d'artillerie, combattit contre la France à Waterloo, puis dirigea la construction de plusieurs citadelles importantes, notamment sur la frontière française. En 1830, le gouvernement provisoire belge le nomma colonel et commissaire général de l'armée; l'année suivante, il reçut, avec le grade de général de brigade, le portefeuille de la guerre, mais ne tarda pas à se retirer du ministère. En 1832, il alla à Londres, en qualité de commissaire de la conférence au sujet de la Belgique, et, à son retour, au mois de septembre de la même année, il fut nommé ministre des affaires étrangères, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de 1833. En 1835, les beaux travaux de fortification de M. Goblet lui valurent sa nomination au grade de lieutenant général, et, l'année suivante, la ville de Bruxelles l'élisait pour son député. En 1837, il fut envoyé comme ambassadeur à la cour de Lisbonne, où il reçut de doña María la grandesse et le titre de cômte d'Alviella, pour l'avoir aidée de ses conseils durant l'insurrection des miguélistes. Après un séjour de deux années en Portugal, M. Goblet retourna en Belgique, où, sous le ministère Nothomb, il reprit le portefeuille des affaires étrangères. Depuis l'année 1845, le général Goblet a vécu dans la retraite, ne conservant de tous ses emplois que celui d'inspecteur général des places fortes et du génie. On lui doit des *Mémoires* (1864, 2 vol. in-8°), qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de son pays, notamment pour l'époque de son passage aux affaires, de 1821 à 1833.

GOBLIN s. m. (go-blain). Syn. de GOBELIN.

GOBÆUM PROMONTORIUM, nom ancien de la pointe Saint-Matthieu, dans le département du Finistère.

GOBOU s. m. (go-bou). Ichthyol. Syn. de GOBIE.

GOBRIOLE s. f. (go-bri-o-le). Techn. Morceau de bois, ordinairement rond, sur lequel on monte les principales parties d'un treillage.

GOBRYAS, seigneur persan du VIe siècle avant notre ère. Il fut un des sept satrapes qui renversèrent du trône de Perse Smerdis le Mage (531 av. J.-C.) et mirent à sa place Darius, fils d'Hystape. Gobryas donna sa fille en mariage à ce prince dont il épousa la sœur. Il en eut un fils, appelé Mardonius.

Gobseck, titre et principal personnage d'un roman de Balzac (v. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE). Gobseck est devenu le type de l'avare et de l'usurier.

GOCH (*Herenachium*), ville de la Prusse rhénane, régence et à 66 kilom. N.-O. de Dusseldorf, cercle de Clèves, sur la Niers; 3,600 hab. Fabriques d'épingles et d'aiguilles; tissage de laine, de lin et de coton; manufacture de draps, bonneterie, savon.

GOCHAHY s. m. (go-cha-i). Nom donné à des sectaires adorateurs de Vichnou.

— **Encycl.** Les *gochahys* sont des sectaires du nord de l'Inde, qui appartiennent à la grande secte des Vichnou-baktas ou dévots de Vichnou. Ils se font remarquer surtout par le fanatisme avec lequel ils soutiennent la prééminence de la secte à laquelle ils appartiennent sur la secte rivale des Siva-baktas ou dévots de Siva. Ces prétentions entraînent souvent des altercations et des rixes violentes. Les nombreuses bandes vagabondes des *gochahys* sont promptes à provoquer les bandes de religieux mendiants de la secte rivale. On voit ces troupes fanatiques s'accabler des injures les plus atroces et les plus obscènes, vomir un torrent de blasphèmes et d'imprécations contre les dieux rivaux, et finalement en venir aux mains. Mais le champ de bataille est rarement arrosé de sang; le tout se borne à des coups de poing donnés et reçus, à des turbans jetés au vent et à des vêtements déchirés. Tous ces dévots ont plus de fanatisme que de courage.

GOCHET s. m. (go-chè). Moll. Belle coquille du genre natice, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

GOCKEL (Eberhard), savant médecin allemand, né à Ulm en 1646, mort vers la fin du XVIIe siècle. Il devint médecin du duc de Wurtemberg et membre de l'Académie des curieux de la nature. Gockel passait pour un des meilleurs praticiens de son temps. Il a beaucoup contribué par ses ouvrages à répandre en Allemagne la doctrine chimiatrique. Ses principaux écrits sont : *Considérations politico-historiques sur la colère et les maladies qui en dérivent* (Ulm, 1667, in-fol.); *Enchiridion medico-practicum de peste* (Vienne, 1669, in-fol.); *Consiliorum et observationum medicinalium decades IV* (1688, in-fol.); *Courte et curieuse description du coq et des œufs de basilic* (1697, in-fol.), etc.

GOCKINGA (Campezius-Herman), homme politique hollandais, né à Groningue en 1748. Il exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsque, ayant été élu député aux états de sa province, en 1797, il fit partie de la commission nommée pour rédiger un projet de code applicable à toutes les provinces de la République. Membre du directoire exécutif batave en 1801, conseiller d'Etat sous le roi Louis Bonaparte, Gockinga prit une part active aux événements qui se passèrent en Hollande en 1813 et 1814, devint membre des états généraux des Pays-Bas, après l'avénement de Guillaume Ier, y traita particulièrement les questions financières, s'y montra partisan des idées libérales et renonça à la vie politique en 1819. Il avait publié, l'année précédente, à Groningue : *Examen du système actuel des impositions dans le royaume des Pays-Bas.*

GOCLENIUS (Rodolphe), érudit et philosophe allemand, né à Corbach en 1547, mort à Marbourg en 1628. Il fut quelque temps professeur de philosophie dans cette dernière ville. Il est l'auteur du sorite renversé qui porte son nom et qu'on trouve dans son *Isagoge.* C'était une sorte de savant éclectique, qui rêva de concilier les doctrines d'Aristote avec celles de Pierre Chamus, adversaire, comme on sait, de la philosophie péripatéticienne. Goclenius a aussi publié un *Dictionnaire philosophique* ou *Lexicon philosophicum* (Marbourg, 1613, 1 vol. in-4°), d'assez peu de valeur, mais qui obtint, à cause de sa nouveauté, une sorte de célébrité au moment de son apparition. On l'accusa de plagiat; il avait, en effet, inséré dans cet ouvrage, sous le titre de : *Etymologiæ germanorum nominum*, un opuscule de Luther, connu sous le nom de : *De nominibus propriis Germanorum.* L'*Isagoge* fut publiée à Francfort (1598, 1 vol. in-8°). On a encore de Goclenius : *De hominis perfectione* (Marbourg, 1590-1597, in-8°); *Idea philosophiæ platonicæ* (Marbourg, 1612, in-8°); *Problemata logica et philosophica* (Marbourg, 1614, in-8°). On lui attribue, en outre, un ouvrage intitulé : *Philosophia practica mauritiana* (Cassel, 1604, in-8°), dont il n'est pas sûr qu'il soit l'auteur.

GODAGE s. m. (go-da-je — rad. *goder*). Faux pli d'une étoffe qui gode. ‖ Forme défectueuse du papier.

GO-DAÏGO ou **DAÏGO II**, empereur du Japon, connu pendant sa vie sous le nom de **Taka Farou**, né en 1288 de notre ère, mort en 1339. Il parvint au trône en 1319. Ce prince, qui avait beaucoup de goût pour les lettres et pour les lettrés, se concilia, en arrivant au pouvoir, l'affection de ses sujets en faisant gratuitement distribuer des céréales dans les temps de famine. Mais bientôt son règne fut profondément troublé par la guerre civile. Pour renverser du pouvoir le grand général (*syogoun*), qui faisait plus que de contre-balancer le sien, et détruire la puissance militaire toujours croissante des gouverneurs de province, il chercha à se concilier l'appui des moines, afin d'agir par eux sur le peuple. Le seul résultat qu'eut cette tentative, ce fut de précipiter la guerre. Attaqué et battu par les chefs du Kwantô, Go-Daïgo fut déposé en 1331 et remplacé par Kasou-Fito. Deux ans plus tard, Go-Daïgo retourna à Myako, reprit le pouvoir, destitua de nombreux fonctionnaires, en fit périr d'autres, raviva par sa conduite impolitique les fureurs de la guerre civile, se vit à plusieurs reprises forcé de fuir et finit par perdre la moitié de son royaume. Il garda le sud du Japon, pendant que le nord, constitué en Etat particulier, prenait pour empereur Kwômei.

GODAILLE s. f. (go-da-lle; *ll* mll. — V. GODAILLER). Pop. Action de godailler, ribote, débauche de table : *Rimer à faire* GODAILLE.

GODAILLER v. n. ou intr. (go-da-llé; *ll* mll. — Diez fait venir ce mot d'un ancien verbe *goder*, que quelques-uns indiquent comme une dérivation péjorative de *gaudir* et que l'on trouve employé dans le *Roman du renard.* Chevallet propose l'ancien français *godale*, qui désigne souvent dans les vieux auteurs une sorte de bière de bonne qualité. De *godale* on aurait fait *godailler*, qui nous est resté, comme de *cidre* on fit *cidrailler.* Dans Froissart, on trouve déjà comme intermédiaire le substantif *godailler* employé dans le sens de buveur de bière : « Et l'avoient les vilains londriens *godaillers* accueilli en si grand haine, que à peine pouvoient ou vouloient parler à lui. » La forme est ainsi trouvée, comme le remarque M. Littré, et, quant au sens, il n'y a pas loin de buveur de bière à *godailleur*) : *C'est un petit libertin qui ne pense qu'à* GODAILLER. (P. Féval.)

GODAILLER s. m. (go-da-llé; *ll* mll.). Bot. Agaric de couleur fauve clair, connu aussi sous les noms de MOUSSERON D'AUTOMNE et d'AGARIC FAUX MOUSSERON.

GODAILLEUR, EUSE s. (go-da-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *godailler*). Personne qui aime à godailler, qui est sans cesse dans des parties de débauche : *Il est allé souper au Gros-Caillou avec quelques* GODAILLEURS *comme lui.* (Désaugiers.)

GODALMING, ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 43 kilom. S.-O. de Londres, à 6 kilom. S.-O. de Guildfort, sur la Wey; 5,000 hab. Cette ville fabriquait jadis beaucoup de *kerseys* (sorte de drap grossier) et d'autres draps; mais les habitants ne sont plus guère occupés

qu'à préparer la soie et l'estame pour les bas et les gants; il s'y fait néanmoins un grand commerce de bois de charpente, de cerceaux, d'écorce d'arbres, de bonneterie, etc. Parmi ses édifices, il faut mentionner la jolie église de Saint-Pierre et Saint-Paul et l'hôtel de ville, construit en 1814.

GODANA s. m. (go-da-na). Don gratuit que les Indiens font à leurs prêtres avant de mourir.

— **Encycl.** Le *godana*, ou don d'une vache, est une des cérémonies les plus indispensables des funérailles indoues. Dès que les symptômes de l'agonie se manifestent chez un brahme, on le transporte dans un endroit purifié à la manière indoue, et on commence par lui faire la cérémonie du *sarva prayaschita* ou de l'expiation totale; après quoi l'on procède au *godana*. On amène une vache avec son veau; elle a les cornes garnies d'anneaux d'or ou de cuivre, sur le cou une guirlande de fleurs; une pièce de toile neuve lui couvre le corps. On la fait approcher du mourant, qui la saisit par la queue, et en même temps le *pourahita* qui préside à la cérémonie récite un *mantram*, afin que l'animal sacré conduise le moribond par un bon chemin dans l'autre monde. Le patient fait ensuite présent de la bête à un brahme, dans la main duquel on verse un peu d'eau en signe de donation.

Le *godana* est indispensable à qui veut arriver sans accident au *Yama-loca* ou séjour de Yama. Près de ce lieu, en effet, se trouve un fleuve de feu que tous les hommes doivent traverser après qu'ils ont cessé de vivre : ceux qui, arrivés à leur dernière heure, ont fait le *godana* trouvent en deçà de ce fleuve une vache qui les aide à passer sur la rive opposée sans être atteints par les flammes.

Après le *godana*, on offre aux brahmes des pièces de monnaie sur un plat de métal. La somme totale doit égaler le prix de la vache. Comme on le voit, les choses, dans l'Inde, se passent exactement comme en d'autres pays plus civilisés :

On n'entre pas au ciel sans graisser le marteau.

GODANO, ville d'Italie, prov. et à 27 kilom. N.-O. de Spezzia, près de la Vara; 3,490 hab. Elève de bestiaux; vignobles importants; production considérable en vins, châtaignes, patates, etc.

GODARD (saint), appelé par ses contemporains **Gildard, Gildarède**, évêque de Rouen, né à Salency, près de Noyon, vers 460, mort à Rouen vers 520. Il était, à ce qu'on croit, frère de saint Médard. Nommé vers la fin du Ve siècle évêque de Rouen, Godard amena à la foi un grand nombre de païens, prit part avec saint Rémi à la conversion de Clovis, et sacra évêque de Coutances saint Lô, qui n'avait alors que douze ans. Il est honoré le 8 juin.

GODARD (Jean), poëte français, né à Paris en 1564, mort en 1630. Il remplit longtemps les fonctions de lieutenant général au bailliage de Ribemont. Cet auteur, aujourd'hui à peu près oublié, mais qui, de son temps, jouissait d'une brillante réputation, commença à se faire connaître par la publication d'un petit recueil de poésies, intitulé les *Prémices de la flore ou des amours* (1587). Il s'occupa ensuite de théâtre, composa une tragédie en cinq actes, la *Franciade*, une comédie également en cinq actes, les *Déguisés*, imitée d'une pièce de l'Arioste, *I Suppositi;* enfin il écrivit sur la grammaire et publia un traité sous le titre de la *Langue françoise* (Lyon, 1620, Ire partie, in-8°). Les *Œuvres poëtiques* de Godard ont été publiées à Lyon (1594, 2 vol. in-8°) et rééditées dans la même ville, sous le titre de la *Nouvelle muse* ou les *Loisirs de Jean Godard* (1618, in-8°), avec additions. On y trouve des sonnets, des élégies, des odes, des stances, dans lesquels il célèbre, sous le nom de Lucrèce, une personne dont il était amoureux. Ces compositions sont écrites daus un style assez pur; mais on y cherche vainement de l'imagination et de l'originalité.

GODARD (Etienne), écrivain français, né à Paris en 1748, mort en 1803. Il entra dans les ordres, devint promoteur, puis vicaire général du diocèse de Bourges, et fut élu membre suppléant aux états généraux. Jeté en prison en 1792, il fut bientôt après rendu à la liberté, entra alors dans une maison de commerce, se vit contraint de se cacher sous le consulat pour s'être compromis dans un complot tramé contre Bonaparte, et mourut au moment où, rentré en grâce, il était nommé vicaire général d'Autun. On a de lui : *Lettre de M. à M. sur la conduite du clergé dans l'Assemblée nationale* ou *Histoire fidèle et raisonnée des décrets de l'Assemblée relativement aux biens ecclésiastiques et à la religion* (Paris, 1791), écrit curieux et bon à consulter.

GODARD (Pierre-François), graveur français, né à Alençon (Orne) en 1768, mort près de cette ville en 1838. Il était fils d'un ouvrier imprimeur et servit quelque temps sous la République, puis revint dans sa ville natale, où il s'adonna avec succès à la gravure sur bois. Cet artiste a laissé environ 8,000 pièces. Ses ouvrages les plus estimés sont : Figures pour les *Fables d'Esope* (Cambrai, an V, in-12); figures pour les *Fables de La Fontaine*, édition publiée avec notes de M. Du Bois (Alençon, an IX, 2 vol. in-12); figures pour une autre édition de *La Fontaine*, publiée à Cambrai; une série d'animaux pour les *Œuvres choisies de Buffon;* une collection de planches pour le *Cours d'accouchement* de Chaussier; vignettes pour les *Jeux de cartes illustrées* par de Jouy; pour un *Té émaque*, imprimé à Cambrai; une suite de la *Passion* et de l'*Histoire sainte;* plusieurs *cartes géographiques*, etc., etc. Le burin de Godard se distingue par la fermeté et la netteté.

GODARD (Pierre-François), graveur français, fils du précédent, né à Alençon en 1797. Comme travail de taille, ses planches sont bien supérieures à celles de son père, sous lequel il a étudié la gravure. On doit, entre autres estampes, à cet habile artiste : les jolis bois qui ornent l'édition des *Fables de La Fontaine* (Paris, 1830, 2 vol. in-32); ceux des *Scènes de la vie privée des animaux*, d'après Grandville; une infinité de planches pour le *Magasin pittoresque*, parmi lesquelles tout le monde a remarqué celle des *Musiciens ambulants*, d'après G. Wile.

GODARD D'AUCOUR (Claude), littérateur français, né à Langres en 1716, mort à Paris en 1795. Il fut successivement fermier général (1754) et receveur général des finances à Alençon (1785). Ce financier bel esprit consacra tous ses loisirs aux lettres et publia des ouvrages assez nombreux, dont le style est vif, élégant et facile. Nous citerons de lui : *Lettres du chevalier Danteuil et de Mlle de Thélis* (1742); *Mémoires turcs avec l'histoire galante de deux jeunes Turcs durant leur séjour en France* (Amsterdam, 1743, 2 vol. in-12), piquante satire des mœurs du temps, plusieurs fois rééditée. La 6e édition, datée 1776, contient une *Epître à Mlle Duthé*, célèbre courtisane de Paris; *Thémidore* (La Haye, 1748, in-8°), roman; *Louis XV*, poëme (1744); le *Bien-aimé*, allégorie (1744); *Histoire et aventures de **** (1744); la *Naissance de Clinquant et de sa fille Mérope* (1744), conte allégorique et critique; *Académie militaire* ou les *Héros subalternes* (1745); la *Pariséide* ou *Pâris dans les Gaules* (1773, 2 vol. in-8°), etc. Godard d'Aucour a composé en outre quelques comédies : le *Quartier d'hiver*, comédie en un acte et en vers libres (1744), avec Bret et Villaret; la *Déroute des Paméla*, comédie en un acte et en vers libres (1743); l'*Amour second*, comédie en un acte et en vers libres (1745), resté inédit.

GODARD D'AUCOUR DE SAINT-JUST (Claude, baron), littérateur français, né à Paris en 1769, mort en 1826. Il était fils du précédent, abandonna le droit pour s'adonner entièrement à la culture des lettres et écrivit surtout pour le théâtre. Ses principaux ouvrages consistent en libretti d'opéras-comiques, dont plusieurs furent mis en musique par Boieldieu et représentés avec succès. Nous citerons de cet écrivain, qui a publié toutes ses œuvres sous le nom de Saint-Just : *Jélico*, opéra en trois actes (1793); la *Famille suisse*, opéra-comique en un acte (1797); l'*Heureuse nouvelle*, opéra-comique en un acte (1797); les *Méprises espagnoles*, opéra-comique en un acte (1798), dont le succès fut très-grand; *Zoraïme et Zulnare*, opéra-comique en trois actes (1798); l'*Heureux malgré lui*, opéra-comique en deux actes (1802); *Gabrielle d'Estrées*, opéra-comique en trois actes (1806); le *Nègre par amour*, opéra-comique en un acte (1809); *Jean de Paris*, opéra-comique en deux actes (1812), qui eut un éclatant succès. Godard d'Aucour a composé en outre des comédies : l'*Avare fastueux* (1805), les *Protecteurs;* une tragédie, *Mirza;* un drame lyrique, *Ida;* un poëme en deux chants, la *Mort de Jeanne Grey;* des élégies et des romances. Ses œuvres choisies ont été publiées sous le titre de : *Essais littéraires de Saint-Just* (Paris, 1826, 2 vol. in-8°).

GODARD DE BEAUCHAMPS, littérateur et auteur dramatique français. V. BEAUCHAMPS.

GODARD-DESMAREST (Pierre-Antoine), financier et économiste français, né à Compiègne en 1767, mort en 1850. Il entra dans l'administration des vivres et la comptabilité militaire en 1793, y rendit de grands services pendant vingt-neuf ans, et dirigea, à partir de 1822, la cristallerie de Baccarat. Il est un des fondateurs de l'Institut agronomique de Grignon. On a de lui : *Traité de comptabilité commerciale* (1827, in-4°); *De l'économie politique en matière commerciale et de l'enquête de* 1834 (in-8°); *Rapport sur le paupérisme* (1846).

GODARD-DESMARETS (Hippolyte), député, né à Paris en 1796, mort en 1866. Il entra d'abord dans la carrière militaire et parvint jusqu'au grade de capitaine dans les chasseurs à cheval. Il donna alors sa démission et se voua à l'industrie. Devenu possesseur de l'importante verrerie de Trélon (Nord), il la conserva toute sa vie, et dut à sa position de grand industriel les suffrages qui lui firent aborder les affaires administratives et politiques. Il fut élu membre du conseil général du Nord pour le canton de Trélon et fut continuellement réélu jusqu'à sa mort. En septembre 1853, choisi comme candidat du gouvernement dans la 9e circonscription du Nord (Avesnes), il fut nommé député. Il reçut peu de temps après la croix de la Légion d'honneur, et vota régulièrement à la Chambre avec le gouvernement. Aux élections générales de 1863, il fut réélu par 17,780 voix sur 19,000 votants; mais il ne lui fut pas donné de terminer cette législature. Il mourut au commencement de 1866.

GODART (Roch), général français, né à Arras en 1761, mort à Rennes en 1834. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, fit les campagnes de la République, se distingua surtout, à la tête de son régiment, à la bataille de Caldiero (1805) et à Wagram (1809), où sa brillante conduite lui valut le grade de général; puis il fit les campagnes d'Espagne, de Portugal et de Russie. Blessé et fait prisonnier lors de la reddition de Dresde, Godart fut envoyé en Hongrie, où il resta jusqu'en 1814. Pendant les Cent-Jours, il reçut le commandement du Tarn, puis fut mis à la retraite au retour des Bourbons.

GODART (Jean-Baptiste), naturaliste français, né à Origny-Sainte-Benoîte (Aisne) en 1775, mort à Paris en 1823. Il fut d'abord sous-directeur du collége Louis-le-Grand, à Paris, puis fut envoyé, en qualité de proviseur, à Bonn, ville prussienne alors annexée à la France. Lors de l'invasion du Bas-Rhin par les alliés, il se mit à la tête des huit cents élèves français qui se trouvaient dans son lycée, leur fit franchir à pied près de cinquante lieues à travers un pays sillonné de toutes parts par des corps de troupes de toutes les nations, et parvint à les amener sains et saufs à Douay. Bientôt après, il fut nommé censeur des études à Nancy; mais l'exaltation napoléonienne qu'il montra pendant les Cent-Jours le fit destituer à la seconde rentrée des Bourbons. A partir de ce moment, Godart se livra entièrement à l'étude de l'histoire naturelle, pour laquelle il avait toujours montré beaucoup de goût. En 1823, il devint membre de la Société Linnéenne de Paris, publia, dans le recueil de cette société, un *Mémoire sur plusieurs espèces de lépidoptères*, donna à l'*Encyclopédie méthodique* le remarquable article sur les *Papillons*, et fut chargé de rédiger l'*Histoire naturelle des lépidoptères de France*, commencée par Genouville sous le titre d'*Histoire des lépidoptères des environs de Paris*. Godart avait conduit cet ouvrage de la troisième à la soixante-onzième livraison, lorsqu'il mourut. Duponchel, son ami, a terminé cet important travail, remarquable à la fois par la précision des descriptions, l'excellence de la méthode et les curieuses observations qu'on y trouve.

GODAVERY, un des fleuves les plus considérables de l'Indoustan. Il naît dans les Ghattes, près de Trimbock, présidence de Bombay, par 20° de latit. N. et 71° 20′ de longit. E., se dirige vers le S.-E., traverse les anciennes provinces de Bider, de Bérar et des Circars du nord, baigne Nassock, Païetoun, Moundgy, Châgor, Goundy, Nandaire, Mangapett, et, après un cours de 1,500 kilom., se jette dans le golfe de Bengale par plusieurs embouchures qui portent différents noms. La Mandjera, la Pourna et la Warda sont ses principaux affluents. Ce fleuve est, comme le Gange, vénéré par les Indous. Il forme plusieurs îles d'une grande fertilité. Il n'est navigable que pour des barques.

GODDAM interj. (god-damm ou dèmm — mot angl. formé de *God*, Dieu, et *damne*, damne). Sorte de jurement anglais : *Avec* GODDAM, *en Angleterre, on ne manque de rien nulle part; les Anglais, à la vérité, ajoutent par ci par là quelques autres mots en conversant, mais il est bien aisé de voir que* GODDAM *est le fond de la langue*. (Beaumarch.)

— s. m. Sobriquet donné en France aux Anglais : *C'est un* GODDAM.

GODDARD (Jonathan), médecin et chimiste anglais, né à Greenwich vers 1617, mort en 1674. Reçu membre du collége médical de Londres en 1646, il fut chargé, l'année suivante, d'y professer l'anatomie, puis il accompagna, en qualité de médecin en chef de l'armée parlementaire, Cromwell en Irlande et en Ecosse, retourna à Londres après la bataille de Worcester (1651), et fut nommé principal du collége de Morton. Lorsque, deux ans plus tard, le Long-Parlement eut été dissous, Goddard devint représentant de l'université à la nouvelle assemblée et reçut de Cromwell, auprès duquel il jouissait d'une grande faveur, le titre de conseiller d'Etat. Après le retour des Stuarts, il tomba en disgrâce, fut destitué comme directeur du collége Morton, mais n'en continua pas moins à jouir d'une grande considération dans le monde savant, et fit avec beaucoup de succès des cours de médecine au collége de Graham. Goddard passe pour être le premier qui ait construit un télescope en Angleterre. Il a laissé, entre autres ouvrages : *A discourse concerning physic and the many abuses there of by the apotecaries* (Londres, 1668, in-8°); *A discourse setting for the unhappy condition of the practice of physic in London* (Londres, 1669, in-4°).

GODDE (Etienne-Hippolyte), architecte français, né à Breteuil (Oise) en 1781, mort à Paris en 1869. Elève de Delagardette et de l'Ecole des beaux-arts, il obtint, en 1800, le second grand prix d'architecture, fut ensuite attaché aux travaux de la préfecture de la Seine, devint dessinateur en chef de la ville de Paris, et reçut, en 1813, le titre d'architecte en chef de la ville, titre qu'il conserva jusqu'en 1848. A partir de 1806, M. Godde s'attacha d'une façon toute particulière à la restauration des monuments religieux placés dans son ressort et en éleva de nouveaux, notamment les églises de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, de Saint-Denis du Saint-Sacrement, de Saint-Pierre de Chaillot, de Saint-Pierre du Gros-Caillou, etc. On lui doit, en outre, le séminaire de Saint-Sulpice, les plans du nouveau quartier Tivoli, sept grands hôtels de la rue de Londres, et enfin la transformation et l'agrandissement de l'Hôtel de ville de Paris (1840-1845), son œuvre capitale, pour laquelle il fut puissamment aidé par l'architecte Lesueur. En 1852, la commission municipale de Paris avait voté à Godde une pension.

GODÉ, ÉE (go-dé) part. passé du v. Goder : *Un ruban trop* GODÉ.

GODEAU (Antoine), littérateur français, évêque de Grasse-et-Vence, né à Dreux en 1605, mort à Vence en 1672. Du fond de sa province il envoyait de petits vers à son parent Conrart, qui réunissait pour les lire quelques gens de lettres dans sa maison. On sait que ce fut là l'origine de l'Académie, à la fondation de laquelle Godeau a donc indirectement contribué, et dont il fut un des premiers membres. Introduit par Conrart dans la haute société parisienne, il y eut de tels succès, que Voiture même en prit de l'ombrage. Il devint un des oracles de l'hôtel de Rambouillet, où son esprit, sa galanterie dans le goût du temps et l'exiguïté de sa taille lui avaient fait donner le surnom de *Nain de Julie* (Mlle de Rambouillet). On avait, en même temps, pour sa poésie une admiration qui nous paraît aujourd'hui inexplicable. Il paraît que ce n'est qu'à cette époque qu'il entra dans les ordres, sans cesser cependant d'être homme du monde et de fréquenter assidûment les spirituelles coteries littéraires qui étaient comme le marchepied de sa fortune. On raconte que Richelieu, à qui il avait dédié sa paraphrase du *Bénédicité*, le nomma à l'évêché de Grasse en lui disant : « Vous me donnez *bénédicité*, moi je vous donnerai *Grasse*. » Ce jeu de mot pitoyable a été révoqué en doute. Quoi qu'il en soit, c'est le cardinal qui donna à Godeau le siége de Grasse (1636), auquel le pape Innocent X ajouta celui de Vence, avec des lettres d'union. L'abbé petit-maître, habitué des ruelles et qui devait son avancement rapide à la faveur, se transforma en un prélat très-digne et très-honorable, d'une piété dont l'ardeur n'avait rien d'intolérant, de mœurs aussi pures que modestes et plein de dévouement pour les intérêts spirituels et temporels de son diocèse. Comme littérateur, il eut à son époque une telle réputation, qu'on disait en parlant d'un écrit supérieur : « C'est du Godeau! » On ne le dit plus depuis longtemps. Ses poésies surtout sont tombées dans le plus complet et le plus juste oubli. Quant à ses écrits en prose, on en cite encore quelques-uns, mais on ne les lit plus guère. Ses principaux ouvrages sont : *Discours sur les œuvres de Malherbe* (1629); *Paraphrase des Epîtres canoniques* (1640, in-12; *Paraphrase des Epîtres de saint Paul* (1641, in-12); *Prières, méditations* (Paris, 1643), tiré à six exemplaires seulement; *Avis à Monsieur de Paris pour le culte du saint sacrement dans les paroisses et de la façon de le porter aux malades* (1644); *Instructions et ordonnances synodales* (1644); *Vie de M. de Cordea, conseiller au Châtelet* (1645, in-12); *Vie de saint Paul* (1647, in-4°), *Vie de saint Augustin* (1652, in-4°); *Panégyrique de saint Augustin* (1653, in-12); *Histoire de l'Eglise depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du* VIIIe *siècle* (1653-1678, 5 vol. in-fol.); *Vie de saint Charles Borromée* (1657, in-8°); *Eloge de saint François de Sales* (1663, in-12); les *Eloges historiques des empereurs* (1667, in-4°); la *Version expliquée du Nouveau Testament* (1668, 2 vol. in-8°); la *Morale chrétienne* (1705, 3 vol. in-12). C'est, au dire du P. Niceron, son meilleur ouvrage. Outre le poëme de *Saint Paul*, il a composé ceux de l'*Assomption*, de la *Madeleine*, de *saint Eustache*, et celui des *Fastes de l'Eglise*, en tout plus de 15,000 vers.

GODEAU (Michel), traducteur français, né vers 1656, mort en 1736. Il se livra à l'enseignement, devint recteur de l'Université (1714), fut curé de Saint-Côme, et reçut, en 1736, un ordre d'exil à Corbeil, comme appelant de la bulle *Unigenitus*. Godeau a traduit : *Abrégé des maximes de la vie spirituelle*, de dom Barthélemi des Martyrs (Paris. 1699); *De l'amour de Dieu*, de saint Bonaventure (Paris, 1712); *Perillustris viri Nicolai Boileau Despréaux Opera* (Paris, 1737), traduction en latin d'un certain nombre de pièces de vers de Boileau.

GODEBERT s. m. (go-de-ber). Armur. Espèce de camail en tissu de mailles, qui était en usage au XIIIe siècle.

GODEBERT ou **GUNDEPERT**, roi des Lombards, mort en 662. Il était fils d'Aribert qui, en mourant (661), partagea son royaume entre ses deux fils, Godebert et Pertharite. Godebert se fixa à Pavie, et Pertharite à Milan. Mais bientôt des discussions s'élevèrent entre les deux frères, au sujet des limites de leurs Etats. Godebert appela à son secours Grimoald, duc de Bénévent, qui accourut à Pavie avec une armée et résolut de s'emparer de la Lombardie. Dans ce but, Grimoald fit massacrer Godebert, marcha contre Pertharite, qui chercha son salut dans la fuite, et devint alors roi des Lombards (662).

GODEBERTE (sainte), née à Boves, près d'Amiens, morte vers 700. Elle fonda une communauté à Amiens et se livra à de grandes austérités. Les hagiographes prêtent plusieurs

faits miraculeux à cette sainte, dont on célèbre la fête le 11 avril.

GODEBSKI (Cyprien), littérateur et militaire polonais, né en Wolhynie en 1765, mort en 1809. Il abandonna la carrière du barreau pour prendre une part active à l'insurrection polonaise de 1794. Godebski entretint ensuite une correspondance suivie avec Dubois-Crancé, ambassadeur de France à Constantinople. Cette correspondance tomba entre les mains des Russes, et Godebski allait être déporté en Sibérie, quand il parvint à s'enfuir. Il gagna l'Allemagne, puis l'Italie, y rejoignit les légions polonaises formées par Dombrowski, se battit contre les Autrichiens pendant la campagne de 1799, fut grièvement blessé au siége de Vérone, fit ensuite partie de la légion polonaise du Danube et se conduisit avec distinction aux affaires de Hochstædt, Philipsbourg, Hohenlinden, etc. Après le traité de Lunéville, il resta quelque temps en Toscane, puis retourna en Pologne, employa ses loisirs à la culture des lettres et devint membre de la Société des amis des sciences de Varsovie. Lorsque les Français entrèrent en Pologne en 1806, Godebski reprit du service, fut nommé colonel par Napoléon, commandant de la forteresse de Nadlin, et perdit la vie à la bataille de Raszin. On a de Godebski des *fables*, des *satires*, des *odes*, etc., qui ont été publiées par son fils (Varsovie, 1811, in-8°). Il a pris part à la rédaction de la *Décade légionnaire* et des *Récréations agréables et utiles.*

GODEBSKI (Xavier), littérateur polonais, fils du précédent, né à Frankenthal, sur les bords du Rhin, en 1801, mort à Lemberg en 1867. Il était attaché au ministère des finances lorsque la part active qu'il prit à l'insurrection polonaise de 1830 le força d'émigrer. Il arriva en France en 1832, et devint professeur à l'Ecole polonaise des Batignolles, à Paris. Indépendamment d'articles scientifiques et littéraires, publiés dans divers journaux, M. Godebski a composé plusieurs ouvrages : *Mémoires de Hans le Silésien; Biographie de Louis Plater;* le *Testament;* la *Sœur;* la *Fille cosaque;* l'*Amour et la Vanité*, etc.

GODECHARLES (Guillaume), sculpteur belge, professeur à l'Académie de Bruxelles, né dans cette ville en 1750, *mort en* 1835. Il fut sculpteur de Napoléon, puis du roi des Pays-Bas. Parmi les productions de son ciseau, plus remarquables par l'énergie que par le bon goût, on cite le fronton du palais des deux chambres à Bruxelles (1783), celui du château de Laeken, les statues de *Minerve* et de la *Victoire,* dans les jardins de Wespelaer.

GODEFROI ou **GODEFROID DE BOUILLON**, chef de la première croisade. V. GODEFROY DE BOUILLON.

GODEFROID (Jules-Joseph), harpiste et compositeur belge, né en 1811, mort en 1840. Admis en 1826 au Conservatoire de Paris, dans la classe de harpe dirigée par Nadermann, il reçut en même temps de Lesueur quelques leçons de composition. Ayant échoué au concours de 1829, après avoir remporté le second prix de harpe en 1828, il quitta le Conservatoire et alla s'établir à Boulogne comme professeur de harpe. Dans cette ville, il se livra avec ardeur à la composition, et écrivit des ouvertures, une fantaisie militaire, exécutée à l'occasion de l'inauguration de la statue de Napoléon à Boulogne, des mélodies qui ont eu de la vogue, et parmi lesquelles on cite la *Veille des noces*, le *Lac de Genève* et l'*Enlèvement.* En 1836, Godefroid fit jouer, à l'Opéra-Comique, le *Diadesté* ou la *Gageure arabe.* La partition brillait plus par la correction du style et la sobriété de l'instrumentation que par l'originalité des idées; néanmoins, le succès couronna ce début. En 1837, Godefroid se rendit en Belgique et fut chaleureusement applaudi dans toutes les villes où il se fit entendre. De retour en France, il s'occupa de la composition d'un opéra-comique en deux actes, la *Chasse royale*, qui fut représenté au théâtre de la Renaissance en 1839. La déplorable faiblesse du poëme entraîna la partition dans sa chute. Godefroid conçut un profond chagrin de cet échec; sa santé s'altéra, et il mourut au milieu de sa trentième année, dans le premier épanouissement d'un talent qui promettait à l'art un compositeur distingué.

GODEFROID (Dieudonné-Joseph-Guillaume-Félix), harpiste belge, frère du précédent, né à Namur en 1818. Il étudia d'abord le piano et commença la harpe à onze ans. Une année après, il fut admis au Conservatoire de Paris et y eut pour professeurs Nadermann et Labarre (1829-1834). En 1836, son père et sa mère étant morts, il essaya de se créer une position indépendante. A cet effet, il continua avec plus d'ardeur l'étude de la harpe, et écrivit pour cet instrument la gracieuse *Danse des sylphes.* Il avait alors dix-neuf ans. Six ans auparavant, il avait déjà composé un *Trio pour piano, violon et violoncelle*, qui est resté une de ses meilleures productions. Outre ces deux morceaux, on a de lui : le *Réveil des fées*, *Robert le Diable*, *Etudes de style et de force*, le *Rêve*, la *Mélancolie*, les *Gouttes de rosée*, les *Adieux*, la *Harpe d'or*, un grand nombre de compositions pour piano, des exercices de chant, etc. Surnommé depuis longtemps le *Paganini de la harpe*, M. Félix Godefroid se fait surtout remarquer par l'ampleur et la perfection de son jeu. Il a agrandi le domaine de son instrument, à la fois comme exécutant et comme compositeur. Jusqu'à lui les harpistes négligeaient la main gauche; il introduisit un nouveau doigter et parvint à exécuter les mêmes dificultés avec les deux mains. Le mécanisme de la harpe lui doit aussi des améliorations importantes; il a augmenté le volume des cordes et leur sonorité. Cet artiste, qui a formé beaucoup d'élèves, donne peu de concerts pour son propre compte; mais on l'a vu souvent prêter le concours de son magistral talent aux fêtes de bienfaisance, et beaucoup de sociétés philharmoniques le comptent parmi leurs solistes.

GODEFROY (saint), évêque d'Amiens. V. GEOFFROI.

GODEFROY, célèbre famille de jurisconsultes français, qui remonte à Simon, seigneur de Sapignies (1320). Les représentants les plus célèbres de cette noble race sont les suivants :

GODEFROY (Denis Ier), surnommé **Godefroy l'ancien**, *né à Paris en 1549, mort à* Strasbourg en 1621. A dix-huit ans, Denis entra à l'*université de Louvain*, très-célèbre alors, et dans laquelle professait un des plus remarquables érudits du XVIe siècle, Jean-Ramus. Quand le départ de Ramus pour Paris priva Godefroy de son meilleur maître, il se rendit à Cologne, où de brillants rhéteurs commençaient, sous forme d'enseignement juridique, la propagation de la doctrine calviniste. C'est dans cette ville que Godefroy sentit ébranler d'abord ses convictions religieuses. Bientôt il suivit un de ses professeurs à Heidelberg. Dans cette nouvelle résidence, il ne se trouva guère en relation qu'avec des protestants. Il abjura alors la foi catholique. A son retour à Paris (1573), il épousa l'héritière d'une famille noble et pauvre, Denise de Saint-Yon. Il se rendit ensuite à l'université d'Orléans, où, après de brillants examens, il conquit le grade de docteur en droit (1579). Mais la part que Godefroy, depuis son retour dans sa patrie, avait prise au mouvement religieux, était trop considérable pour qu'il ne fût pas inquiété. Il fut obligé, pour échapper aux dangers qui le menaçaient, de se réfugier à Genève (1580), où il ouvrit un cours de droit. En 1585, la chaire de Pacius étant devenue vacante à l'université de Genève, on l'offrit à Godefroy, qui l'accepta et y professa pendant quatre ans. A l'appel de Henri IV, il revint en France, en 1589, et fut nommé bailli de Gex, sur la frontière suisse. Godefroy remplissait depuis un an ces fonctions lorsque le duc de Savoie s'empara de la ville. La maison du bailli fut envahie, sa bibliothèque fut livrée aux flammes et il dut chercher son salut dans la fuite. Il se réfugia avec sa famille à Bâle, d'où, quelques temps après, il se rendit à Strasbourg. En 1600, sur les instances de l'électeur palatin, qui voulait reconstituer l'école d'Heidelberg, le savant jurisconsulte consentit à se rendre dans cette ville. L'électeur le prit pour conseiller, en fit un ministre, et l'envoya en 1618, comme ambassadeur, auprès de Louis XIII. Richelieu, qui avait souvent eu l'occasion d'apprécier la valeur de cet homme remarquable, lui fit la réception la plus flatteuse. Mais la guerre de Trente ans éclata, le Palatinat fut envahi, dévasté, et Godefroy, âgé de soixante-treize ans, dut fuir devant les troupes ennemies. Strasbourg lui ouvrit de nouveau ses portes. Il y revint, accablé de fatigues, et mourut peu de temps après.

Si Godefroy n'eut pas la haute portée de vues et la puissance de génie de Cujas, il fut du moins le plus habile des vulgarisateurs, et il occupe le premier rang parmi les jurisconsultes de second ordre. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Corpus juris civilis, cum notis* (Lyon, 1583, in-4°); *Epitome feudorum, novellarum, titulorumque Institutionum, titulorumque in Pandectis et codice* (Paris, 1586, in-8°); *Praxis civilis, antiquis et recentioribus auctoribus, Germanis, Italicis, Gallis, Hispanis, Belgiis et aliis, qui de re practica scripserunt* (Francfort, 1595, 2 vol. in-fol.); *De l'autorité temporelle des papes* (1600).

GODEFROY (Théodore), historien et jurisconsulte français, fils du précédent, né à Genève en 1580, mort à Munster en 1649. Théodore, sous la direction de son père, devint de bonne heure un jurisconsulte distingué. Lorsqu'il eut terminé à Strasbourg ses études de droit, il se rendit à Paris (1602), où il se trouva presque constamment en contact avec des catholiques, abandonna les idées religieuses dans lesquelles il avait été élevé et abjura le protestantisme. Vers la même époque, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris; mais il ne tarda pas à négliger le barreau, qui avait pour lui peu d'attrait, afin de s'adonner entièrement à des recherches historiques. Godefroy publia successivement divers écrits. Nommé, en 1617, historiographe de France, Godefroy s'occupa de réunir tous les matériaux d'une histoire nationale, œuvre colossale que la mort l'empêcha d'accomplir. Mais les matériaux étaient assemblés, et nos historiens, nos législateurs, nos jurisconsultes ont souvent puisé dans ce vaste trésor. Dans plusieurs de ses écrits, Godefroy a intercalé des fragments de cette œuvre. Les ordonnances, les actes administratifs qu'il cite, certaines notices sur les finances, la guerre, le commerce sont détachés de l'ouvrage. En 1634, il fut envoyé à Nancy pour siéger dans le conseil souverain de cette capitale. Il avait pour mission spéciale de recueillir et d'inventoriér les titres de Lorraine. Deux ans après, en 1636, il accompagna à Cologne, par ordre du gouvernement, les plénipotentiaires chargés de traiter de la paix. Sa profonde érudition, sa connaissance du droit international, des traités, des actes diplomatiques lui permirent de rendre d'importants services. Il reçut la même mission en 1643, et se rendit à Munster, où il parvint à faire rédiger un traité favorable aux intérêts de son pays. Le roi, reconnaissant de ces éminents services, le nomma membre du conseil d'Etat et de son conseil privé. Godefroy publia un assez grand nombre d'ouvrages, qui ont rendu de grands services aux publiscites modernes, et dont nous citerons seulement les principaux : *Généalogie des rois de Portugal, issus en ligne directe masculine de la maison de France* (Paris, 1610, in-4°); *Entrevue de Charles IV, empereur, de son fils Wenceslas, roi des Romains, et de Charles V, roi de France, à Paris, l'an* 1378; plus l'*Entrevue de Louis XII, roi de France, et de Ferdinand, roi d'Aragon, à Savonne, en* 1507, *avec des mémoires concernant la dignité des rois de France* (Paris, 1614, in-4°); *Histoire de Charles VI*, de Juvénal des Ursins, avec des notes et preuves (Paris, 1614, in-4°); *Histoire de Louis XII*, de Claude de Seyssel, avec des notes et preuves (Paris, 1615); *Histoire du chevalier Bayard* (Paris, 1616); *Histoire de Charles VI*, par Guillaume de Joligny, avec des notes et preuves (Paris, 1607); le *Cérémonial de France* (Paris, 1619, in-4°); *Histoire du roi Louis XII*, par Jean d'Auton (Paris, 1620, in-4°); *Histoire de Jean Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France* (Paris, 1620); *Histoire de Louis XII*, par Jean de Saint-Gelais (Paris, 1622); *Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, connétable de France* (Paris, 1622); *De la véritable origine de la maison d'Autriche* (Paris, 1624, in-4°); *Généalogie des ducs de Lorraine, fidèlement recueillie de plusieurs histoires et titres authentiques* (Paris, 1624, in-4°); *Généalogie des comtes et ducs de Bar, jusqu'à Henri, duc de Lorraine et de Bar en* 1608 (Paris, 1627, in-4°); les *Lits de justice, depuis* 1364 *jusqu'en* 1627 (4 vol. in-4°), etc.

GODEFROY (Jacques), jurisconsulte, frère du précédent, né à Genève en 1587, mort dans la même ville en 1652. Il reçut les leçons de son père. Après avoir passé de brillants examens, et avoir donné dans quelques cours particuliers, et surtout dans quelques publications remarquables, la mesure de son talent, il obtint une chaire de droit (1619). A trente-trois ans, il était appelé par le suffrage de ses concitoyens au conseil des Soixante. Quelques années après, il était élevé à la dignité de membre du petit conseil (1629). Nommé en 1632 secrétaire d'Etat, il remplit pendant cinq ans ces importantes fonctions, puis on lui conféra la charge de syndic (1637). Jacques Godefroy occupa de nouveau ce poste élevé en 1641, en 1645 et en 1649. Pendant l'intervalle de ces hautes magistratures, il était allé à plusieurs reprises représenter Genève près de la cour de France. Lorsque, en 1649, Théodore fut atteint de la maladie qui l'emporta, Jacques, qui était alors syndic de Genève, quitta tout pour aller à Munster recevoir les adieux de son frère. A partir de cette année, il n'accepta plus d'ambassade. Il avait repris ses leçons de droit et la publication de ses travaux de jurisprudence. C'est au milieu de ces occupations qu'il s'éteignit, à l'âge de soixante-cinq ans. Parmi les ouvrages laissés par Jacques Godefroy, et qui lui ont mérité l'honneur d'être comparé à Cujas, il faut citer les suivants : *Manuale juris, seu parva juris mysteria* (Genève, 1676), très-souvent réimprimé; *Quatuor fontes juris civilis, sive Leges XII Tabularum, cum earumdem historia, etc.; Legis Juliæ et Papiæ fragmenta; Edictum perpetuum; Librorum sabinianorum ordo ac series* (Genève, 1653, in-4°); *Codex Theodosianus, cum amplissimo commentario* (Lyon 1665, 6 vol. in-fol.); *De regulis juris* (Genève, 1653, in-4°); *Opuscula varia juridica, politica, historica, critica* (Genève, 1654, in-4°,) souvent réédité, etc.

GODEFROY (Denis II), dit **Denis le Jeune**, jurisconsulte et écrivain français, fils de Théodore Godefroy, né à Paris en 1615, mort à Lille en 1681. Il commença par suivre les cours de droit de la Faculté de Paris, où il se fit recevoir licencié, puis docteur. Son père, qui l'associa alors à ses travaux, lui fit obtenir, en 1640, la survivance de sa place d'historiographe. Denis prépara une grande partie des travaux que son père fit paraître à partir de cette époque. En 1668, il fut envoyé à Lille pour rechercher, classer et garder les titres de la chambre des comptes de cette ville. Dix ans après, en 1678, une mission semblable le conduisait au château de Gand. Il revint à Lille, où se trouvait sa famille, et s'éteignit quelques jours après son arrivée. Les belles collections de chartes, de coutumes, d'édits, d'ordonnances dont se sont enrichies nos bibliothèques, nos archives, nos écoles, etc., et qu'il avait reliées par des notes historiques et explicatives, peuvent témoigner de l'immense labeur accompli par ce savant. On a de lui : *Mémoires et instructions pour servir dans les négociations et affaires qui concernent les droits du roi* (Paris, 1665, in-fol.), et il a donné plusieurs éditions d'ouvrages, notamment l'*Histoire des connétables, chanceliers, maréchaux, etc.*, de Jean Leferon (1658, in-fol.).

GODEFROY (Denis III), jurisconsulte et historien, fils du précédent, né à Paris en 1653, mort dans la même ville en 1739. Docteur en droit à l'âge de vingt-cinq ans, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, mais se montra peu assidu au palais. Guidé par son père, il se livra aux études historiques. Après avoir publié d'intéressantes monographies, il fut nommé, en 1685, garde des livres et registres de la chambre des comptes de Paris. Il abandonna ces fonctions en 1712. Moncrif lui succéda. Lié avec les esprits les plus distingués de son temps, Denis Godefroy a publié divers écrits de critique et de littérature qui, suivant l'usage fort répandu au XVIIe siècle, parurent sous le voile de l'anonyme. Nous citerons de lui : *Abrégé des trois états, du clergé, de la noblesse et du tiers état* (Paris, 1682) et une fort belle édition de la *Satire Ménippée* (1711, 3 vol. in-8°), enrichie de notes historiques intéressantes.

GODEFROY (Jean), sieur D'AUMONT, jurisconsulte et magistrat français, frère du précédent, né à Paris en 1656, mort à Lille en 1732. Il se fit recevoir licencié et docteur en droit, et s'occupa des études historiques qui avaient illustré son père et son aïeul. Il servit longtemps de secrétaire à son père, l'accompagna à Lille, où il lui fut d'un grand secours dans la recherche et la coordination des titres et des archives de cette ville, et lui succéda, en 1681, dans ses fonctions de conservateur des archives de la cour des comptes de Lille. Godefroy accepta en même temps la charge de procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Lille, et trouva encore le temps d'écrire d'intéressantes monographies et de recueillir sur les mœurs, les coutumes, l'administration, l'histoire de la généralité de Lille, de nombreux documents qui ont été plus tard très-utiles aux historiens. Jean Godefroy a laissé en manuscrit : *Inventaire des titres du pays et comté de Hainaut* (2 vol. in-fol.); *Inventaire des titres de la chambre des comptes de Lille* (in-fol.), et il a donné des éditions estimées de plusieurs ouvrages.

GODEFROY (Jean-Baptiste-Achille), sieur DE MAILLART, magistrat et jurisconsulte français, fils du précédent, né à Lille en 1697, mort dans cette ville en 1759. Après de fortes humanités, il passa les examens de droit et obtint la survivance de son père comme garde des archives (1726). Il devint conservateur titulaire en 1732. Jean-Baptiste Godefroy publia quelques écrits sur l'histoire des Flandres, et plus spécialement sur la généralité de Lille. Il fut nommé, en 1748, commissaire royal pour le règlement des limites.

GODEFROY (Denis-Joseph), sieur DE MAILLART, DU HAUTPONT, etc., fils du précédent, né à Lille en 1740, mort dans la même ville en 1819. A l'âge de dix-neuf ans, il succéda à son père comme garde des archives de la cour des comptes de Lille, charge dont les fonctions exigeaient de vastes connaissances, et fut ensuite nommé commissaire royal pour le règlement des limites, titre qu'avait porté son père. Quelques années plus tard, quand le garde des sceaux forma une commission chargée de recueillir, de vérifier et de classer les chartes des provinces françaises, Denis-Joseph Godefroy fut appelé à faire partie de cette commission. A cette époque (1782), il vint s'établir à Paris et prit une part très-active aux travaux du comité, dont il avait été nommé secrétaire. Chargé plus spécialement de rédiger les inventaires des chartes de Flandre et de l'Artois, il a laissé sur ces deux provinces, sur leur histoire, leurs coutumes, leur législation, de remarquables travaux. Il était de retour à Lille, quand éclatèrent, en 1789, les premiers troubles précurseurs de la Révolution. Bientôt après, il émigra, se retira à Francfort, et ne revint à Lille qu'en 1800; il y vécut dans une retraite absolue jusqu'en 1819.

GODEFROY (Pierre), jurisconsulte et magistrat français, né vers 1500, mort à Carcassonne en 1573. Chargé des redoutables fonctions de procureur du roi pour la foi, près le tribunal de l'inquisition de Carcassonne, il n'usa de son pouvoir, presque illimité, que pour arracher à la torture et aux supplices le plus grand nombre possible de malheureux, s'exposant ainsi à la vengeance terrible de Charles IX et à la furie des fanatiques du Midi. Il échappa heureusement à ce double danger, et fut même, quelques années après, nommé premier consul de la ville basse de Carcassonne (1557).

Pierre Godefroy a laissé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Petri Gothofredi Carcassonensis Dialogus de amoribus, tribus libris distinctus* (Lyon, 1552, in-18), plusieurs fois réédité; *Annotamenta in procemio codicis Justinianæi de hæreticis, etc.* (Lyon, 1552, in-fol.); *Annotamenta in tractatus primi libri Justiniani codicis de hæreticis, etc.* (Paris, 1555, in-8°); *Proverbiorum Liber* (Paris, 1553, in-8°), recueil de 200 proverbes et maximes juridiques et philosophiques, qui ont été joints souvent aux *Adages* d'Erasme.

GODEFROY (François), graveur français, l'un des meilleurs élèves de Lebas, né au Boisguillaume, près de Rouen, en 1743, mort

à Paris en 1819. On lui doit un grand nombre de planches d'après Loutherbourg, Fragonard, Leprince, La Hire, Pillement, etc., et une quantité de caricatures et de vignettes pour la librairie. Parmi les planches de grande dimension gravées par Godefroy, nous rappellerons une *Vue perspective de Rouen*, d'après un tableau peint par J.-F. Hue. Il a publié : *Lettre à un artiste*, écrit de peu d'étendue, mais plein d'intérêt.

GODEFROY (Jean), graveur français, né en 1779, mort à Paris en 1838. Il a exécuté un grand nombre de gravures en taille-douce, parmi lesquelles nous citerons : *Psyché et l'Amour*, d'après Gérard (1802); la *Chute d'Hippolyte*, d'après C. Vernet (1803); *Ossian*, d'après Gérard (1804); le *Christ sur les genoux de la Vierge*, d'après A. Carrache (1806); *Jupiter et Antiope*, d'après le Corrége (1808); *Enée*, d'après Chaudet (1809); *Bataille d'Austerlitz*, d'après Gérard (1812); *Congrès de Vienne*, d'après Isabey (1819), etc.

GODEFROY (Frédéric), littérateur, né à Paris en 1826. Après avoir terminé ses études, il s'adonna à des recherches et à des travaux d'érudition littéraire. Depuis lors, il a attiré sur lui l'attention du public qui s'occupe des choses de l'esprit par la publication de deux ouvrages remarquables. Ils ont pour titre : *Histoire de la littérature française depuis le* XVI^e *siècle jusqu'à nos jours*, études et modèles de style (Paris, 1859-1867, 4 vol. in-8°), à laquelle l'Académie française a décerné, en 1861, le prix Lambert; et *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du* XVII^e *siècle en général* (Paris, 1862, 2 vol. in-8°). Ces ouvrages attestent le goût et le savoir de l'auteur.

GODEFROY DE BOUILLON, l'un des héros et chef de la première croisade, né, à ce qu'on croit, au château de Baisy, dans le Brabant wallon, vers 1058, mort en 1100. Il était fils d'Eustache II, comte de Boulogne et de Lens, et d'Ide, fille de Godefroy le Barbu, duc de la basse Lorraine et de Bouillon. Adopté par son oncle maternel, il semblait devoir lui succéder comme duc de Lorraine; mais l'empereur Henri IV ne lui laissa de cet héritage que le marquisat d'Anvers, qu'il eut même à défendre contre les prétentions du comte de Namur. Vassal de l'empereur, et obligé conséquemment au service féodal, il dut le soutenir par les armes dans sa lutte fameuse contre le pape Grégoire VII, fut choisi par lui et par les barons allemands pour porter pendant le combat, à la bataille de Malsen (1080), la bannière impériale, et blessa mortellement l'anticésar Rodolphe de Souabe, suscité par le pape. L'année suivante, il accompagna Henri en Italie et eut la plus grande part à la prise de Rome (1084). Lors de la croisade, il fut un des premiers à répondre à l'appel de Pierre l'Ermite et du pape Urbain II, engagea ou vendit la plupart de ses fiefs, sa principauté de Stenay, son duché de Bouillon, etc., pour couvrir les frais de son expédition, et partit, en 1096, pour la terre sainte. Elu chef de la croisade par les princes et les barons chrétiens, il triompha du mauvais vouloir et des perfidies de l'empereur grec Alexis Comnène, l'obligea, en quelque sorte, à lui fournir des moyens de transport et des vivres, passa en Asie et mit le siége devant Nicée, qui était comme un poste avancé des Turcs. La ville se rendit, mais aux Grecs, non aux croisés qui l'assiégeaient. Ceux-ci commencèrent alors, à travers l'Asie Mineure, cette marche irrésistible que ne purent arrêter ni leurs continuels combats contre les Turcs, ni les maladies, ni la famine, ni leurs propres divisions. Godefroy se présenta devant Antioche avec une armée réduite de moitié, prit la ville après quatre mois de siége, et arriva enfin, après une suite d'exploits nouveaux, sous les murs de Jérusalem (7 juin 1099), ayant à peine 20,000 hommes épuisés, restes d'une armée si nombreuse et si brillante au départ de Constantinople. La place était défendue par 40,000 soldats; mais l'enthousiasme religieux des croisés, le courage et les capacités de leur chef triomphèrent de tous les obstacles et de toutes les forces qu'on leur opposait, et la ville sainte fut emportée d'assaut le 15 juillet 1099, un vendredi, suivant les traditions, et précisément à l'heure où le Christ expira sur la croix. Sentant l'importance d'une telle conquête, les princes et les barons chrétiens résolurent d'en assurer la conservation en la remettant entre les mains d'un chef capable de la défendre et de l'organiser. La valeur, la sagesse et la piété de Godefroy le désignaient aux suffrages de ses frères d'armes, et il fut proclamé, d'une voix unanime, roi de Jérusalem; mais, en acceptant le pouvoir, il refusa, par modestie, les insignes de la royauté, ne voulant point, disait-il, « porter corosne d'or là où le Roy des roys porta corosne d'espines; » et il ne prit que le titre de baron et avoué du Saint-Sépulcre. Il organisa l'administration de son royaume, lui donna un code de lois connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem* (publié plusieurs fois, et notamment, en 1841, par M. Beugnot), repoussa les attaques du sultan d'Egypte, se rendit maître d'une partie de la terre sainte, mais mourut malheureusement un an après la prise de Jérusalem, empoisonné, dit-on, dans un fruit, présent de l'émir de Césarée (1100). Ce capitaine illustre laissa un long souvenir dans toute la chrétienté et devint la personnification de l'enthousiasme religieux et guerrier qui suscita la première croisade. Le Tasse en a fait le héros de cette *Iliade* chrétienne, qui a pour titre : *Jérusalem délivrée*. Il existe de Godefroy de Bouillon quelques lettres latines et plusieurs chartes recueillies par dom Calmet, de Reiffenberg, etc. La ville de Bruxelles lui a élevé une statue en 1848.

GODEFROY DE ROCHETAILLÉE, prélat français, né, croit-on, au village de Rochetaillée, près de Langres, mort à Clairvaux en 1164. Parent de saint Bernard, il embrassa avec lui la vie religieuse, devint prieur de Clairvaux et fut nommé évêque de Langres en 1138. Lorsque, en 1147, Louis VII partit pour la croisade, Godefroy de Rochetaillée l'accompagna en qualité de légat du pape. Après l'arrivée des croisés à Constantinople, l'évêque de Langres se prononça avec beaucoup de vivacité, dans le conseil de Louis VII, pour qu'on s'emparât de cette ville. « Il accusa, dit de Saint-Farjeux, les empereurs de Byzance de ne savoir ni défendre leurs provinces ni souffrir qu'on les défendît, montra l'empereur Manuel prêt à livrer les armées chrétiennes aux Sarrasins, et signala encore les dangers auxquels on s'exposait en laissant derrière soi une ville préparée à la trahison ; puis il ajouta, en terminant : si les Grecs accomplissent leurs perfides desseins, c'est à vous que l'Occident redemandera un jour ses armées. La nécessité, la patrie, la religion vous ordonnent de faire ce que je vous propose. » Cet avis ne fut point écouté, et bientôt les croisés se trouvèrent sans défense contre la famine et la perfidie des Grecs. De retour à Langres, après cette malheureuse expédition (1148), Godefroy s'occupa avec beaucoup de zèle d'administrer son diocèse, où il fonda plusieurs hospices, puis se retira à Clairvaux, où il termina ses jours.

GODEFROY DE VITERBE, en allemand **Gottfried**, chroniqueur allemand, ou peut-être italien, du XII^e siècle, mort en 1191. Il fut chapelain de l'empereur Conrad III, secrétaire et aumônier de Frédéric I^{er} et de Henri VI, évêque de Viterbe en 1184. C'était un homme d'une érudition remarquable pour le temps. Il a laissé une chronique universelle, à laquelle les copistes ont donné le nom de *Panthéon*, et qui, suivant l'usage des historiens du moyen âge, s'étend du commencement du monde jusqu'à l'époque où écrivait l'auteur (1184). Une édition en a été donnée à Ratisbonne en 1726. Pistorius l'a insérée dans ses *Rerum germanicarum scriptores*, et Muratori en a donné les parties relatives à l'histoire d'Italie.

GODEGISILE, prince bourguignon. V. GONDEGÉSILE.

GODEHARD (saint), prélat allemand, né en Bavière dans la seconde moitié du X^e siècle, mort en 1038. Il succéda, en 1023, comme évêque d'Hildesheim à saint Bernward, s'attacha, à son exemple, à propager l'instruction et le goût des beaux-arts et fit bâtir, près de son palais épiscopal, un couvent de bénédictins, où les jeunes gens les plus intelligents de son diocèse venaient apprendre les lettres, les sciences et la peinture. Godehard fut canonisé en 1131. On trouve quelques lettres de lui dans le *Codex historico-epistolaris* de dom Fez.

GODEHEU, gouverneur des Indes françaises, né en Bretagne; il vivait au XVIII^e siècle. Il avait acquis une grande fortune dans le commerce maritime et était devenu un des directeurs de la Compagnie des Indes françaises, lorsqu'il fut nommé, en 1754, gouverneur des Indes en remplacement de Dupleix, qui venait d'être rappelé. Arrivé à Pondichéry au mois d'août de la même année, Godeheu s'empressa de négocier la paix avec les Anglais. Bien qu'en ce moment les Français fussent partout vainqueurs, Godeheu n'hésita point à signer, le 11 janvier 1755, un traité aussi ignominieux que désastreux, par lequel la France abandonnait toutes ses conquêtes dans l'Inde, à l'exception de Karical et de Pondichéry. Le gouverneur repartit pour la France aussitôt après la conclusion de ce traité, et l'on ignore comment il termina ses jours.

GODEKE (Charles), écrivain allemand. V. GOEDEKE.

GODELIVE DE GHISTELLES (sainte), née à Lédefort, près de Térouanne, au XI^e siècle. Elle épousa Bertolf, seigneur de Ghistelles, près de Bruges, qui, après lui avoir fait subir d'odieux traitements, la fit étrangler et jeter au fond d'un puits. D'après les légendes, Bertolf se fit moine à la suite de guérisons miraculeuses opérées par les eaux de ce puits, autour duquel on bâtit une abbaye de bénédictines. Godelive, qui est également désignée sous les noms de **Godeliéve** et de **Godoleine**, est particulièrement honorée à Bruges le 6 juillet.

GODELUREAU s. m. (go-de-lu-ro — rad. *vaudelu*, mot baroque que le peuple de Paris avait formé de *voult de Lucques*, à cause du christ de Lucques, *sanctus vultus de Luca*, qui se trouvait dans l'église du Saint-Sépulcre. On ignore comment *vaudelu* a passé au sens qu'a le mot *godelureau*). Jeune homme plein d'afféterie, qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes : *Ce sont de beaux morveux, de beaux* GODELUREAUX, *pour donner envie de leur peau!* (Mol.)

> Les mathurins et les *godelureaux*,
> Et les baillis, ma foi, sont tous égaux.
>
> VOLTAIRE.

GODENDART s. m. (go-dan-dar). Armur. Ancienne arme d'hast analogue au fauchart, et consistant en une lame pointue, tranchante d'un côté, munie d'un croc sur le dos, fixée au bout d'une longue hampe : *Le* GODENDART *était surtout en usage au* XIII^e, *au* XIV^e *et au* XV^e *siècle*. ‖ On a dit aussi GODENDAC.

GODENOT s. m. (go-de-no). Petite figure de bois ou d'ivoire, qui représente un homme, et dont les escamoteurs se servent pour faire certains tours : *Faire jouer le* GODENOT.

GODER v. n. ou intr. (go-dé — rad. *godet*). Faire de faux plis, soit par suite d'une mauvaise coupe, soit par un mauvais assemblage : *Voilà une manche qui* GODE. *Ces rubans* GODENT *beaucoup. Ce papier* GODE, *il est mal collé.*

GODERICH (Frédéric-Jean ROBINSON, vicomte), puis comte DE RIPON, homme d'Etat anglais. V. RIPON.

GODERVILLE, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. du Havre; pop. aggl., 992 hab. — pop. tot., 1,316 hab. L'église possède quatre belles statues d'anges, en marbre, provenant de l'abbaye de Fécamp. Un manoir féodal du XV^e siècle sert aujourd'hui de caserne de gendarmerie.

GODESBERG, village de la Prusse rhénane, régence de Cologne, cercle et à 4 kilom. S. de Bonn, près de la rive gauche du Rhin; 1,100 hab. Source alcaline, saline et ferrugineuse, connue sous le nom de *Draischbrunnen* et près de laquelle ont été établis des bains. Dans les environs, sur une colline, belles ruines du château de Rodesberg, construit au XII^e siècle par l'archevêque de Cologne, et dont l'intérieur sert de cimetière au village de Godesberg. La tour est encore debout; un escalier de 150 marches conduit à la plate-forme d'où l'on découvre un magnifique panorama.

GODESCALC, hagiographe belge de la première moitié du VIII^e siècle. Il a composé la *Vie et relation des miracles de saint Lambert ou Landebert, évêque de Maëstricht*, ouvrage écrit, dit dom Rivet, dans un style « diffus, simple, et quelquefois rampant, grossier, obscur, un peu guindé. »

GODESCALC, duc de Bénévent, mort en 741. Il s'empara du duché à la mort de Grégoire, vers 738, malgré l'opposition de Luitprand, roi des Lombards. Assiégé dans Otrante par ce souverain, Godescalc fit une assez longue résistance, puis tenta de s'enfuir avec sa famille et ses richesses. Il était sur le point de s'embarquer lorsqu'il fut reconnu et mis à mort.

GODESCALCH, hérétique allemand. V. GOTTSCHALK.

GODESCALQUE s. m. (go-dè-skal-ke). Hist. relig. Nom que l'on donnait quelquefois à des sectaires plus connus sous celui de PRÉDESTINATIENS.

GODESCARD (Jean-François), savant hagiographe français, secrétaire de l'archevêché de Paris, né à Roquemont (Seine-Inférieure) en 1728, mort en 1800. Il a donné, avec l'abbé Marie, une traduction très-estimée des *Vies des Pères, des martyrs et des autres principaux saints* (1763 et années suiv., 12 vol. in-8°), ouvrage composé en anglais par Alban Butler. Cette traduction, par les retranchements et les additions considérables qu'elle présente, s'écarte beaucoup du texte : elle peut être considérée comme un ouvrage entièrement neuf. Il en a été fait un grand nombre d'éditions. On a encore de Godescard : *Essai sur la suppression des monastères en Angleterre*, trad. de W. Dood (1791, in-8°); *De la mort des persécuteurs*, trad. de Lactance (1797, in-8°); *Abrégé de la vie des saints* (1802, 4 vol., in-12). Au nombre des manuscrits qu'il a laissés, on mentionne une *Table des Mémoires de Trévoux jusqu'en* 1740.

GODET s. m. (go-dè — dimin. du lat. *guttus*, vase à boire). Sorte de petit vase à boire qui n'a ni pied ni anse : *Boire dans un* GODET.

— Auget attaché aux roues destinées à élever l'eau : *Roue à* GODETS.

— Petit plateau un peu creux, dans lequel les peintres détrempent les couleurs à l'eau.

— Faux pli, élévation d'une étoffe ou d'un papier qui gode : *Ce papier de tenture fait des* GODETS.

— Techn. Entonnoir par lequel le métal fondu passe dans les jets. ‖ Verre destiné à recevoir l'huile qui coule de dessous un quinquet.

— Constr. Gouttière ajoutée aux chéneaux pour rejeter l'eau lorsqu'il n'y a pas de tuyaux de descente. ‖ Petit bassin que les maçons font avec du plâtre sur les joints des montants, pour y mettre du coulis.

— Mécan. Petit récipient percé par le fond, dans lequel on verse l'huile destinée au graissage d'un coussinet ou de toute autre pièce.

— Typogr. Partie d'une presse qui reçoit la pointe de l'arbre.

— Hortic. Partie de la fleur qui renferme les pétales. ‖ Fleur monopétale.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse des prés. ‖ Cupule qui porte le gland du chêne.

— **Encycl.** Mécan. On utilise les *godets* pour la construction des machines motrices et élévatrices. Parmi les premières, on peut citer les *roues à godets* ou à augets et les *chaînes à godets*. Les roues à *godets* employées comme moteurs sont mues par l'eau; elles sont composées de deux couronnes parallèles ouvertes par le dessus, mais fermées hermétiquement en dedans par une planche pour empêcher l'eau de couler vers l'axe. L'intervalle compris entre les couronnes renferme des espèces de *godets* dans lesquels l'eau vient tomber et agit sur la roue par son poids. Ces moteurs sont de deux systèmes : 1° quand on veut que l'eau entre aisément dans les *godets* ou qu'elle ne soit pas rejetée au dehors, et qu'il n'y ait pas choc, on la fait arriver à peu près tangentiellement à la roue, condition à laquelle on satisfait bien en la faisant arriver vers le sommet par un petit bout de coursier; 2° quand on est forcé de faire arriver l'eau en avant ou de côté, elle doit être versée par la surface du réservoir, et la roue doit avoir peu de vitesse, ou bien l'eau doit être dirigée sur la roue par une buse adaptée à l'orifice, si la roue doit marcher vite. Ordinairement, on estime, d'après les expériences de Smeaton, que l'effet utile intégral transmis par les roues à *godets* brisés ordinaires est au maximum les 2 tiers du travail dû à la chute totale, soit 0,60 à 0,67. Mais quand les *godets* sont courbes et profonds, de manière à se vider tard ; que la roue va lentement ou avec une vitesse de 1 mètre environ par seconde, et qu'il y a une petite tête d'eau, on peut compter sur près de 0,80, pourvu que la roue ne soit pas trop lourde. Les roues à *godets* ne sont ordinairement employées que pour les fortes chutes de 3 mètres et au-dessus; mais les dimensions exorbitantes qu'elles auraient pour des chutes de 12 à 20 mètres, et la charge considérable d'eau qu'aurait à supporter leur arbre, ainsi que les grands frottements qui en résulteraient, leur font préférer les chaînes à *godets*. Les chaînes à *godets* sont soumises aux mêmes lois que les roues à *godets*. Ces chaînes passent sur deux roues hexagonales ayant leurs centres sur la même verticale, l'un à la hauteur du niveau supérieur, et l'autre dans le bief inférieur. Les maillons de la chaîne sont égaux en longueur aux côtés des hexagones des roues, et chaque maillon est armé d'un *godet*. On voit que si un filet d'eau plus étroit que la largeur des *godets* vient à tomber dans ceux de l'une des branches, le poids de cette eau produira sur les deux roues un mouvement de rotation, et quand les *godets* pleins seront parvenus au bas de leur course, ils se videront pour remonter à vide par l'autre branche de la chaîne, et se remplir de de nouveau dès qu'ils seront arrivés en face de l'orifice par lequel sort le filet d'eau. L'arbre qui transmet le mouvement peut être indistinctement placé à l'axe de l'une ou l'autre roue. Dans cette machine, l'eau tombant dans les *godets* avec une vitesse acquise, et ceux-ci fuyant devant le filet avec une vitesse différente, il y a choc et perte de force vive. Arrivée dans les *godets*, l'eau y agit par son poids et n'a plus que la vitesse des roues ou de la chaîne. De ces considérations, il résulte que, le choc à l'arrivée de l'eau devant être le moindre possible, ainsi que sa force vive à la sortie, la vitesse des chaînes doit être très-faible, ainsi que celle de l'arrivée de l'eau, et que ces deux vitesses doivent être égales; on les prend généralement égales à 1 mètre. Comme l'eau se vide presque au bas de l'appareil, il y a très-peu de perte. Les *godets* employés comme appareil élévatoire trouvent leur application dans la roue à *godets* décrite par Vitruve, et qui est employée très-généralement pour l'arrosage des terres. Dans cette machine, des *godets* fixes ou, ce qui vaut mieux, tournant sur un axe horizontal, sont distribués à la circonférence d'une roue. Ces *godets* se remplissent d'eau en plongeant dans un réservoir inférieur, et, parvenus au haut de la roue, ils versent l'eau dans une auge, qui la conduit où on le désire. Cette roue élévatoire doit être mue très-lentement. La charpente qui forme son ossature est entièrement chargée du poids de l'eau qui s'élève. De plus, cette eau est élevée plus haut que l'auge qui la reçoit, et le passage des *godets* dans le réservoir inférieur donne lieu à une résistance très-sensible. Diverses observations indiquent que le rendement est un peu moindre que 2 tiers. Les *godets* sont encore employés sous forme de seaux dans les norias, les dragues, etc., soit pour élever l'eau, soit pour faire des épuisements et des curages. Les *godets* des dragues sont de fortes boîtes en tôle ouvertes à la partie supérieure, percées de trous sur les faces et sur le fond, et armées d'un tailloir ou tranchant et de crochets. Ces derniers ont pour but d'ameublir le sol du fond de la rivière et d'aider les *godets* à ramasser les terres remuées. Dans les dragues, les *godets* sont installés le long d'une chaîne double que l'on incline suivant la profondeur du cours d'eau à curer ou à creuser. Les matières enlevées sont déversées dans une coulotte en bois ou en tôle qui les conduit dans les flettes de transport. Les chaînes à *godets* sont encore utilisées avec avantage dans certaines industries et exploitations pour élever les matières d'un étage à un autre et les déverser ainsi d'une machine dans une autre. Dans les moulins à farine, à ocre; dans les briqueteries, les fabriques de ciment, etc., et, en général, dans toutes les

industries où l'on pulvérise les matières, ou bien où on les emploie pulvérisées, les chaînes à *godets* élévatoires trouvent des applications avantageuses. Ce sont alors de simples courroies en cuir sur lesquelles sont rivés de petits *godets* en zinc d'une faible capacité. Ces appareils, enroulés sur deux tambours ou poulies, reçoivent leur mouvement du moteur qui fait fonctionner toutes les machines de l'usine. Les chaînes à *godets* ainsi employées servent au transport vertical, et remplacent dans ce sens les vis d'Archimède, à l'aide desquelles on effectue le transport horizontal.

GODET DES MARAIS (Paul DE), prélat français, né à Talcy, près de Blois, en 1649, mort en 1709. Il était supérieur du séminaire des Trente-Trois à Paris, lorsque Mme de Maintenon le prit pour confesseur et le fit nommer supérieur de la maison de Saint-Cyr. Il fut appelé au siége épiscopal de Chartres en 1690. A l'époque de la fameuse querelle au sujet du quiétisme, Godet condamna plusieurs propositions extraites des ouvrages de Mme Guyon (1695), puis signa, avec Bossuet et le cardinal de Noailles, une déclaration contre les *Maximes des saints* de Fénelon, déclaration qui fut envoyée à Rome (1697). Ce prélat, qui fonda plusieurs séminaires et écoles, a laissé un grand nombre de *Mandements*, d'*Instructions pastorales*, de *Lettres* au pape, à Louis XIV, à Mme de Maintenon, etc.

GODÉTIE s. f. (go-dé-sî — de *Godet*, bot. suisse). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, tribu des épilobiées, formé aux dépens des énothères, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Californie et au Chili.

GODETS (Antoine DES), architecte français. V. DESGODETS.

GODEWAERSVELDE, village et comm. de France (Nord), cant. de Steenwoorde, arrond. et à 15 kilom. d'Hazebrouck, sur le versant du mont de Cats; 1,675 hab. Fabriques de toiles d'emballage. Abbaye de trappistes de Notre-Dame-du-Mont, fondée en 1821.

GODFREY (Thomas), mathématicien anglo-américain, né à Philadelphie, mort dans la même ville en 1749. Il exerçait la profession de vitrier lorsqu'il fut pris d'une véritable passion pour les mathématiques. Il se mit alors à l'œuvre pour compléter son instruction, apprit le latin, et inventa le quart de cercle connu sous le nom de *quadrant de Hadley*. En récompense de son invention, la Société royale de Londres lui fit don de 200 livres sterling (5,000 fr.).

GODI (Antoine), historien italien, né à Vicence. Il vivait au XVe siècle et est l'auteur d'une *Chronique du Vicentin de* 1194 *à* 1260, qui a été publiée dans plusieurs recueils, entre autres dans le *Thesaurus antiquitatum Italiæ*, de Grævius.

GODICHE adj. (go-di-che — corrupt. de *Claude*, employé pour nigaud). Pop. Gauche, maladroit, niais : *Qu'il est* GODICHE! *Je lui trouve l'air* GODICHE.

— Substantiv. : *Quelle* GODICHE! *Vous êtes des* GODICHES, *vous autres.* (Balz.)

GODICHON, ONNE adj. (go-di-chon, o-ne — dimin. de *godiche*). Fam. Un peu gauche, maladroit, emprunté : *Je la trouve trop* GODICHONNE.

— Substantiv. : *C'est un petit* GODICHON.

GODIGISCLE ou **GODIGIDÈLE**, roi des Vandales au commencement du Ve siècle de notre ère. Il gouvernait des hordes établies en Pannonie, dans le voisinage de Sirmium. Lorsque les Huns envahirent l'Europe, Godigiscle abandonna le territoire qu'il occupait, et se dirigea avec ses Vandales vers le Rhin; mais là il rencontra les Francs, qui lui barrèrent le passage. Il s'ensuivit une lutte terrible, dans laquelle Godigiscle perdit la vie avec 20,000 de ses soldats, et c'en était fait des Vandales, si les Alains et les Suèves ne fussent venus à leur secours (406). Les barbares, réunissant leurs forces, purent alors franchir le Rhin.

GODILLE s. f. (go-di-lle; *ll* mll.). Mar. Aviron placé à l'arrière d'une embarcation : *Aller à la* GODILLE. ‖ *Godille évolueur*, Propulseur alternatif, destiné aux navires d'une petite vitesse et d'un petit tirant d'eau.

— Télégr. Nom donné à une partie du télégraphe à cadran.

GODILLER v. n. ou intr. (go-di-llé; *ll* mll. — rad. *godille*). Mettre en mouvement une godille, pour faire avancer un bateau.

GODILLEUR s. m. (go-di-lleur; *ll* mll. — rad. *godiller*). Batelier qui godille.

GODIN (Nicolas), médecin français du XVIe siècle. Il exerçait son art à Arras, et a composé deux ouvrages : la *Chirurgie pratique de maistre Jean de Vigo* (Paris, 1531, in-8°), et *De chirurgia militari*, traité que J. Blondel a traduit sous le titre de *Chirurgie militaire* (Gand, 1553, in-12).

GODIN (Louis), astronome, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1704, mort en 1760. Il étudia l'astronomie sous Delisle, fit partie, avec La Condamine et Bouguer, de la commission envoyée au Pérou pour y mesurer le degré du méridien, resta ensuite quelques années à Lima comme professeur de mathématiques, et obtint, sur la fin de sa carrière, la direction de l'Ecole des gardes-marine à Cadix. On a de lui : *Histoire de l'Académie des sciences, de* 1680 *à* 1699 (11 vol. in-4°), continuation de l'œuvre de Fontenelle; *Table des matières de l'histoire de l'Académie des sciences, depuis son établissement jusqu'en* 1730 (4 vol. in-4°); *Appendice aux tables astrononomiques de Lahire*, dans l'édition de 1727 (in-4°); les années 1730-1733 de la *Connaissance des temps*. La science lui doit, en dehors de la part qu'il prit à l'expédition au Pérou, quelques observations et quelques petits perfectionnements dans la construction et la disposition des lunettes.

GODIN DES ODONAIS (Jean), voyageur français, né à Saint-Amand (Berry) en 1712, mort en 1792. Il accompagna au Pérou, en 1735, son parent, l'astronome Louis Godin, se fixa dans ce pays et y épousa Mlle de Grandmaison, dont il dissipa la dot dans de fausses spéculations. Dans l'espoir de refaire sa fortune, Godin des Odonais quitta, en 1749, le Pérou, où il laissa sa femme et ses enfants, descendit le cours de l'Amazone, arriva, l'année suivante, à Cayenne, et s'y occupa de défrichements sur les rives de l'Oyapok. C'est là que sa courageuse femme vint le rejoindre. En 1773, Godin revint en France et passa les dernières années de sa vie à Saint-Amand. Il est l'auteur d'une grammaire et d'un vocabulaire de la langue quichua.

GODIN DES ODONAIS (Isabelle DE GRANDMAISON, dame), femme du précédent, née à Rio-Bamba (Pérou) vers 1728. Elle était fille de don Pedro-Emmanuel de Grandmaison, officier général espagnol, qui s'était fixé en Amérique. Isabelle reçut une instruction peu commune chez les créoles, et épousa, à l'âge de quinze ans, Jean Godin des Odonais. En 1765, son mari, qui l'avait quittée, en 1749, pour aller chercher fortune à Cayenne, voulut l'avoir près de lui. Dans ce but, il demanda au gouvernement portugais et obtint une galiote, qui devait lui faire remonter l'Amazone jusqu'au premier établissement espagnol, l'attendre dans cet endroit et le ramener à Cayenne avec sa famille. Godin partit, mais il tomba malade à Oyapok, ne put continuer sa route, et chargea alors un nommé Tristan d'Orcasaval, en qui il avait pleine confiance, d'aller chercher sa femme à Rio-Bamba. Tristan promit; mais, au lieu de se rendre au Pérou, il alla faire le commerce dans les missions portugaises. Sur ces entrefaites, Isabelle Godin apprit qu'une galiote était partie de Cayenne pour l'embarquer sur un point donné de l'Amazone. Aussitôt elle se met en route avec son fils, ses deux frères, des domestiques et une troupes d'Indiens, part pour Canelos, et se voit bientôt abandonnée par son escorte. Sans guide, Mme Godin, son fils et ses frères s'avancent dans un désert, marchent plusieurs semaines au hasard, souffrent de la faim, de la soif, de la fatigue, jusqu'à l'épuisement. Bientôt Isabelle reste seule, étendue auprès des cadavres de ses frères et de ses domestiques; elle erre ensuite plusieurs semaines dans les bois, rencontre des Indiens qui la conduisent à Laguna, où elle trouve des missionnaires, et obtient d'eux les moyens d'aller rejoindre son mari, qui l'attendait toujours à Oyapok. En 1773, Isabelle se rendit en France avec Godin des Odonais et y termina sa vie. La Condamine a donné, dans sa *Relation*, le récit du voyage de cette courageuse femme.

GODIN DE SAINTE-CROIX, empoisonneur célèbre, né à Montauban vers 1630, mort à Paris le 31 juillet 1672. Il était attaché, comme capitaine, au régiment de Tracy-Cavalerie, quand il abandonna, on ignore pourquoi, la carrière militaire. En 1665, M. de Dreux d'Aubray, alors lieutenant civil au Châtelet, dont il avait débauché la fille, la marquise de Brinvilliers, le fit enfermer à la Bastille, où il apprit, d'un Italien nommé Exili ou Égidio, l'art funeste de fabriquer les poisons. Mis en liberté au bout d'environ un an de détention, il revit sa maîtresse et commit avec elle cette série de crimes qui ont rendu si fameux le nom de la Brinvilliers. V. ce mot.

GODINEZ (Vasco), capitaine espagnol, mort au Pérou en 1553. Il prit une part brillante à la conquête du Pérou et du Chili, abandonna le parti des Pizarre, pour reconnaître la souveraineté directe de la cour de Madrid, poignarda Sébastien de Castille, gouverneur de la Plata, qui s'opposait à main armée à la mise à exécution du décret royal relatif à la liberté des Indiens, et se fit proclamer capitaine général et grand juge de la Plata. Devenu maître absolu de ce pays, il y commit des exactions de tout genre, et fit mettre à mort les plus riches habitants pour s'emparer de leurs biens. La cour royale de Lima donna alors plein pouvoir à Alonso d'Alvaredo pour mettre un terme à cet état de choses. Godinez refusa de se soumettre et prit les armes; mais il ne tarda à tomber entre les mains d'Alvaredo, qui le fit écarteler.

GODINHO (le P. Manuel), voyageur et jésuite portugais, né à Villa-de-Montaldan vers 1633, mort en 1712. Il se rendit à Goa, et il était depuis quelque temps dans les Indes portugaises, lorsque le vice-roi l'envoya en Portugal avec une mission. Godinho partit de Bacaïm en 1662, traversa Surate, la Perse, longea les rives de l'Euphrate, visita les ruines de Babylone, et s'embarqua en Syrie pour l'Europe. Arrivé en Portugal, il obtint divers bénéfices et fut nommé protonotaire apostolique. Godinho a composé, sous le titre de *Relaçao de novo caminho, etc.* (Lisbonne, 1665, in-4°), un très-curieux récit de son voyage à travers l'Asie. On lui doit, en outre, quelques ouvrages ascétiques, et on lui attribue un écrit, publié sous le voile de l'anonyme, et intitulé : *Nouvelles singulières de ce qui est arrivé à Constantinople après la défaite de l'armée ottomane sous les murs de Vienne* (Lisbonne, 1687).

GODINOT (Jean), philanthrope français, *né à Reims en 1661, mort dans cette ville en* 1749. Il se fit recevoir docteur en théologie et devint chanoine dans sa ville natale. Tout en remplissant les devoirs de son état, il fit le commerce des vins, amassa une grande fortune, laissa à sa famille le double du patrimoine qu'il avait reçu, et consacra plus de 500,000 livres à établir des fontaines publiques, à fonder des écoles gratuites, à ouvrir un asile pour les malades et à embellir le chœur de la cathédrale. Lorsqu'il mourut, les chanoines de Reims voulurent lui refuser la sépulture ecclésiastique, sous le prétexte qu'il avait été un des opposants à la bulle *Unigenitus;* mais la population réclama d'une voix unanime, et ils se virent contraints de l'enterrer avec honneur.

GODINOT (Deo-Gratias-Nicolas, baron), général français, né à Lyon (Rhône) en 1765, mort à Séville en 1811. Il se distingua pendant les guerres de la République, obtint, pour sa belle conduite à Ulm et à Austerlitz, le grade de général de brigade (1805), fit la campagne de Prusse en 1806, puis passa en Espagne en 1808, où il se signala aux affaires de Tolède, de Segurras, de Santa-Marta, du camp de Saint-Roch. Il était depuis quelques mois général de division, lorsque, à la suite d'une altercation qu'il eut avec le maréchal Soult, il se fit sauter la cervelle.

GODIVE, femme de Léoffric, duc de Mercie, qui vivait en Angleterre au XIe siècle, à l'époque d'Edouard le Confesseur. Elle est l'héroïne d'un singulier acte de dévouement, dont la valeur est, d'ailleurs, amoindrie par l'acte de cruauté qui le suivit. Son mari, gouverneur de Coventry, avait imposé une forte amende aux habitants; elle tenta d'en obtenir la remise par ses supplications; mais le duc y mit pour condition qu'elle irait à cheval et toute nue d'un bout de la ville à l'autre. Elle accepta, et, après avoir fait défendre aux habitants, sous peine de mort, de se montrer sur son passage, elle s'élança en selle, sans autre voile que son opulente chevelure. Un pauvre diable de boulanger fut seul assez audacieux pour enfreindre la redoutable défense; au moment où la duchesse passait devant sa boutique, il entr'ouvrit ses volets et plongea dans la rue un regard indiscret. La duchesse le sut et fit pendre le coupable. Pour perpétuer la mémoire de l'événement, on institua une fête solennelle. Chaque année, la statue de Godive, vêtue de riches habits, toute parée de fleurs, était portée en triomphe, et l'on avait soin de la faire passer devant la maison du boulanger, où la tête du téméraire était figurée à la fenêtre même où sa fatale curiosité l'avait attiré.

GODIVEAU s. m. (go-di-vô). Art culin. Sorte de hachis

. . . . Un *godiveau* tout brûlé par dehors,
Dont un beurre gluant inondait tous les bords.
BOILEAU.

— **Encycl.** Le *godiveau* est façonné en forme de boulettes ou de petits bâtons; on y emploie une égale quantité de rouelle de veau et de graisse de rognons de bœuf, que l'on hache séparément après les avoir épluchés avec soin, et que l'on mêle ensuite en les assaisonnant de poivre, de sel et de muscade râpée. On jette le tout dans un mortier ou dans une terrine à fond arrondi, et l'on pile en y ajoutant peu à peu deux œufs brouillés. Quand le tout est parfaitement lié, on enfarine une table, et on y jette ce hachis pour le façonner, à la main, en boulettes de la grosseur désirée. Ces boulettes se pochent ensuite à l'eau ou au bouillon, où on les met délicatement, de façon qu'elles ne se brisent pas. Au bout de deux ou trois bouillons, on retire de dessus le feu, et on laisse mijoter encore dix minutes.

Si le *godiveau* était destiné à garnir des fonds d'artichauts, on n'y emploierait pas de blancs d'œufs.

On prépare aussi des *godiveaux* dans lesquels on remplace le veau par des blancs de volaille, en y ajoutant des champignons hachés et passés dans le beurre, ou bien des truffes hachées. Le veau peut encore être remplacé par du gibier.

Pour le *godiveau* de poisson, on emploie la chair de la carpe, du turbot ou du brochet, et l'on y ajoute, après l'avoir pilée, de la mie de pain trempée dans du lait, pressée, passée au beurre et desséchée sur un feu doux, avec addition de deux jaunes d'œufs. On peut ajouter encore des échalotes, du persil, des ciboules, le tout finement haché, et on obtient ainsi du *godiveau* aux fines herbes.

Pour bien réussir cette farce, il est nécessaire de la piler à froid, dans un lieu très-frais, en y mêlant même, au besoin, un peu de glace.

GODMANCHESTER, autrefois *Duroli Pons*, ville d'Angleterre, comté et à 2 kilom. S.-E. de Huntingdon, sur l'Ouse; 2,150 hab.

GODNER (Augustine DE), cantatrice allemande, née en 1797. Ayant perdu sa mère dès son bas âge, elle fut adoptée par Mme Aschenbrenner, actrice renommée en Allemagne, qui se chargea de son éducation et dirigea son goût vers le théâtre. Danzi lui donna des leçons de chant, et quand elle eut acquis la conscience de sa valeur artistique, elle se produisit sur les théâtres de Stuttgard et de Hambourg. La qualité et le charme de sa voix la firent rechercher de toute l'Allemagne, et les journaux célébrèrent à l'envi son talent. A Hambourg, elle épousa l'acteur Krüger, et, sous le nom de Mme Krüger-Aschenbrenner, se fit entendre sur les principales scènes de l'Allemagne, dans *Otello*, *Freyschutz*, la *Famille suisse* et autres grandes œuvres des répertoires italien et allemand. Après la mort de Krüger, elle fut engagée, en 1819, au théâtre de Darmstadt, où elle resta jusqu'en 1831, époque à laquelle ce théâtre cessa d'exister. Mme Krüger quitta la scène avec une pension considérable de la cour, et épousa, vers cette époque, M. de Godner, écuyer du grand-duc.

GODOÏ (don Manuel), connu aussi sous le titre de **Prince de la Paix**, fameux premier ministre du roi d'Espagne Charles IV, né à Badajoz en 1764, mort à Paris en 1851. Il appartenait à une famille noble, mais pauvre, qui ne put lui faire donner qu'une médiocre éducation. Entré dans les gardes du corps à dix-sept ans, la beauté de ses traits, l'élégance de sa taille, l'amabilité de son caractère inspirèrent à la reine Louise-Marie une passion vive et durable, qui devait l'élever rapidement aux plus hautes dignités de l'Etat. Il reçut promptement le grade de major des gardes, eut voix délibérative au conseil, sut gagner l'estime du faible Charles IV, et, le 15 novembre 1792, remplaça, comme premier ministre, le comte d'Aranda, qui se retirait en repoussant toute solidarité d'une déclaration de guerre à la *France républicaine*. La *guerre, commencée* après l'exécution de Louis XVI, pour venger la mort de ce prince, parent du roi d'Espagne, fut marquée par de sanglants revers, et finit par le traité de Bâle (22 juillet 1795), qui fait honneur au bon sens de Godoï, et lui valut le titre honorifique de *prince de la Paix*, le seul qu'il ait vraiment mérité. L'année suivante, il resserrait les liens de l'Espagne avec la République française par un traité d'alliance offensive et défensive. Renversé en 1798, il reparut, en 1800, à la tête du pouvoir, plus en faveur que jamais auprès de son souverain, qui lui fit épouser une de ses nièces, Maria-Theresa de Bourbon. A cette époque, la cour de Madrid, de concert avec la France, déclara la guerre au Portugal. Godoï, déjà généralissime des armées de terre, eut le commandement en chef des troupes espagnoles destinées à l'expédition. Les deux puissances belligérantes devaient se partager le Portugal, sous le prétexte de soustraire ce pays à l'influence anglaise; on donnait au prince de la Paix les Algarves, érigées en royaume. La paix d'Amiens suspendit l'exécution de ce projet, et le favori de Charles IV reçut en dédommagement le duché d'Albufera. La rupture de la paix d'Amiens rendit la position de Godoï très-difficile. Il essaya de louvoyer entre la France et l'Angleterre; mais ses incertitudes le perdirent avec la monarchie. Pendant qu'il obtenait de Napoléon, au prix d'un subside énorme, le droit de rester neutre au milieu de la guerre, les Anglais, ne tenant aucun compte de cette neutralité, faisaient *main basse* sur les vaisseaux et les colonies de l'Espagne. En 1806, pendant que l'empereur était occupé à la campagne de Prusse, il eut l'imprudence d'appeler la nation aux armes contre un ennemi qu'il n'osait encore nommer, mais que l'on devinait facilement. Il lui *fallut* se *rétracter*, et, pour apaiser le courroux de Napoléon, lui envoyer un corps de troupes espagnoles, qui devait servir comme auxiliaire dans l'armée française. Au lieu de tomber dans la disgrâce du roi, il en recevait de nouvelles faveurs : il était nommé grand amiral, avec le droit d'avoir une garde d'honneur pour sa personne. Mais, d'un autre côté, il était en butte à la haine jalouse des grands; les prêtres, qu'il ménageait peu, le détestaient; le peuple, réduit à la misère par l'interruption des relations avec l'Amérique, l'accusait de tous ses maux; et le prince des Asturies, son ennemi personnel (V. FERDINAND VII), était à la tête des mécontents. Pendant que ce prince ambitieux disputait la couronne à son père, Napoléon songea à s'en emparer pour lui-même. Averti de ce projet par Izquierd, son confident, le prince de la Paix essaye d'entraîner le roi et la reine à Cadix, pour, de là, s'embarquer pour le Mexique. La nouvelle s'en répand; une insurrection éclate à Aranjuez; on crie : *Mort à Godoï!* Celui-ci se cache dans un grenier, y est découvert après trente-huit heures, est insulté, accablé de coups, foulé aux pieds, conduit en prison. Pour le sauver d'une mort certaine, Charles IV abdique en faveur de son fils. Il ne dut la liberté qu'à un ordre formel de l'empereur, appuyé par la présence de Murat à Madrid, à la tête de 30,000 hommes. Le prince de la Paix rejoignit le roi et la reine à Bayonne, où il rédigea leur acte d'abdication définitif, et les suivit à Compiègne et à Rome, pour ne plus s'en séparer. Ils vécurent sous le même toit,

dans le palais Borghèse. En 1835, Godoï vint à Paris, à peu près sans ressources, exilé à jamais de sa patrie. Il obtint, pour subsister, une pension de 5,000 francs du roi Louis-Philippe. Si l'histoire lui reproche l'origine de son élévation, son incapacité absolue, elle lui tient compte de sa modération dans le maniement du pouvoir, de ses infortunes poignantes, de son dévouement à ses bienfaiteurs, de sa pauvreté après avoir manié tant de richesses. On a de lui des *Mémoires*, écrits sous sa dictée par un moine espagnol, et publiés en français par Esménard (1836-1838, 4 vol. in-8°).

GODOLPHIN (Jean), jurisconsulte anglais, né en 1617, mort en 1678. Il s'adonna à l'étude du droit, puis de la théologie, se signala, à l'époque de la révolution, par son hostilité contre le gouvernement de Charles Ier, et devint juge de l'Amirauté sous le protectorat de Cromwell. Loin de tomber en disgrâce au retour de Charles II, Godolphin fut nommé avocat du roi. Il jouissait d'une grande réputation comme jurisconsulte, et il a laissé, entre autres ouvrages estimés : *Tableau de la juridiction d'un amiral* (1661, in-8°); le *Legs d'un orphelin* (1674, in-4°); *Repertorium canonicum* (1678, in-4°).

GODOLPHIN (le comte SIDNEY), homme d'Etat et financier anglais, né dans le comté de Cornouailles vers 1630, mort en 1712. Ancien page du prince de Galles (depuis Charles II), il fut nommé chambellan après la restauration, élu membre du Parlement en 1661, chargé, en 1678, d'entraîner la Hollande dans une alliance contre la France, mission qui échoua, mais dans laquelle il montra une habileté consommée, qui fut récompensée par sa nomination aux emplois de lord de la trésorerie, puis de membre du conseil privé. Il remplit encore les charges les plus importantes sous les règnes suivants, devint grand trésorier sous la reine Anne, et dirigea les affaires avec Marlborough. Il fut disgracié en 1710. Pendant le cours de sa longue carrière, il se maintint, avec la souplesse la plus déliée, au milieu de tous les partis, et, dans les circonstances les plus difficiles, il restait le plus souvent neutre, afin d'être *possible* avec toutes les factions. Charles II disait de lui : « Godolphin ne fait jamais obstacle et ne fait jamais défaut. » Il passe pour un des hommes d'Etat anglais qui ont le mieux connu et le mieux administré les finances.

GODOMAR, roi de Bourgogne. V. GONDEMAR.

GODONÈLE s. f. (go-do-nè-le). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, dont l'espèce type vit dans l'Europe méridionale.

GODONESCHE (Nicolas), graveur, né à Paris, mort dans cette ville en 1761. Il était garde des médailles du Cabinet du roi, lorsqu'il fut enfermé à la Bastille et destitué pour avoir gravé les estampes de l'*Explication abrégée des principales questions qui ont rapport aux affaires présentes*, par l'abbé Bourdier. On a de lui un recueil de cinquante-quatre planches, publié sous le titre de : *Médailles du règne de Louis XV* (1727, in-fol.) et continué par Fleurimont jusqu'en 1748.

GODOUN (du slave *gody*, banquet), le dixième des grands dieux, dans la mythologie slave. Il présidait aux joyeux banquets et était le compagnon habituel de Labitsch, le dieu de l'amour, qu'il suivait toujours à une certaine distance. Le romarin et l'épine-vinette lui étaient consacrés. C'est en souvenir du culte rendu à ce dieu que, dans certaines parties de la Pologne, les jeunes gens des deux sexes consultent le sort, à des époques fixes, afin de connaître celui ou celle qui doit partager leur vie.

GODOUNOF (Boris), czar de Russie, né en 1552, mort en 1605. Il appartenait à une famille mongole. Il fit épouser sa sœur Irène au czar Fédor Ier, acquit le plus grand ascendant sur ce faible prince, gouverna en son nom, se débarrassa, par l'exil ou par la mort, des principaux conseillers de Fédor, et, pour se frayer la voie au trône, fit tuer le frère et l'héritier du czar, le jeune Dmitri. Bientôt après, Fédor mourait (1598), empoisonné, dit-on, par son ambitieux beau-frère, qui s'empara sans peine de la couronne. Godounof signala son avénement par de grandes largesses aux églises et aux monastères; il chercha à se concilier l'affection du peuple, en prenant de sages mesures pour mettre un terme à la famine qui ravagea la Russie en 1601. Il attira dans ce pays des médecins et des pharmaciens, s'efforça d'y répandre la civilisation de l'Occident, entretint, pour favoriser le commerce, des relations étroites avec les villes hanséatiques. Enfin, pour se créer des alliés à l'extérieur, il négocia le mariage de sa fille Alexia avec le frère du roi de Danemark Christian IV. Godounof régnait depuis sept ans, lorsqu'un jeune homme, prétendant être Dmitri, frère de Fédor (le même que Boris avait fait mettre à mort), apparut en Russie, ra. a autour de lui de nombreux partisans, surtout dans la noblesse, et marcha sur Moscou. Le czar s'avança pour le combattre, mais il mourut subitement, d'une attaque d'apoplexie suivant les uns, empoisonné suivant d'autres.

GODOUNOF (Fédor), czar de Russie, fils du précédent. V. FÉDOR II.

GODOY (don Manuel), surnommé **Prince de la Paix**. V. GODOÏ.

GODOYA s. m. (go-do-i-a — de *Godoï*, ministre espagn.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des théacées, tribu des camelliées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

GODRILLÉ s. m. (go-dri-llé; *ll* mll.). Ornith. Ancien nom du rouge-gorge.

GODRON s. m. (go-dron). Anc. cost. Nom que l'on donnait à des plis ronds qu'on faisait autrefois aux fraises et qu'on fait encore aux jabots, aux manchettes de chemise, à plusieurs ajustements de femme.

— Techn. Façon faite par les orfèvres aux bords de la vaisselle d'argent, en forme d'œuf allongé : *Vaisselle à gros, à petits* GODRONS. ‖ Ornements de même forme qu'on fait à de certains ouvrages de menuiserie et de sculpture. ‖ Sorte de rayon droit ou tournant, en creux ou en bosse, qu'on fait à l'échoppe, sur le fond d'une bague ou d'un cachet.

GODRON (Dominique-Alexandre), naturaliste français, né vers 1810. Il a embrassé la carrière de l'enseignement, a rempli, de 1851 à 1854, les fonctions de recteur dans le département de l'Hérault; puis, après la suppression des académies départementales, il a été nommé professeur d'histoire naturelle et doyen de la Faculté des sciences de Nancy. Ses principaux ouvrages sont : *Flore de Lorraine* (Nancy, 1843-1844, 3 vol. in-12); *Monographie des rubus* (1843); *De l'origine des cordons placentaires dans la famille des légumineuses* (1847); *Catalogue des plantes cellulaires de la Meurthe* (1853); *Flore de France* (1848-1856, 6 vol. in-8°), en collaboration avec M. Grenier; *De l'espèce et des races, dans les êtres organisés, et spécialement de l'unité de l'espèce humaine* (1859, 2 vol. in-8°); *Etude ethnologique sur les origines des populations lorraines* (1862, in-8°); *Essai sur la géographie botanique de la Lorraine* (1862, in-18); *Zoologie de la Lorraine*, ou *Catalogue des animaux sauvages observés jusqu'ici dans cette ancienne province* (1863, in-8°); *Recherches expérimentales sur l'hybridité dans le règne végétal* (1863, in-8°); *De la végétation du Kaiserstuhl dans ses rapports avec celle des coteaux jurassiques de la Lorraine* (1864, in-8°); *Mémoire sur l'inflorescence et les fleurs des crucifères* (1865, in-8°), etc.

GODRONNAGE s. m. (go-dro-na-je — rad. *godronner*). Techn. Action de godronner, résultat de cette action : GODRONNAGE *de la vaisselle.*

GODRONNÉ, ÉE (go-dro-né) part. passé du v. Godronner. Cost. Plissé en godrons : *Linge* GODRONNÉ.

— Techn. Orné de godrons : *Vaisselle* GODRONNÉE. ‖ *Vis godronnée*, Vis dont la tête est entaillée sur son pourtour.

— Anat. *Canal godronné*, Espace autour du cristallin offrant, après la mort, des plis festonnés : *La circonférence du cristallin est entourée, et, en quelque sorte, fixée par le canal* GODRONNÉ. (Lecoq.)

— Bot. *Feuille godronnée*, Feuille dont les bords présentent des festons séparés par des sinuosités profondes.

GODRONNER v. a. ou intr. (go-dro-né — rad. *godron*). Anc. cost. Plisser en godrons : GODRONNER *une coiffe.*

— Techn. Orner de godrons, en parlant de la vaisselle : GODRONNER *de l'argenterie.* ‖ Faire autour de la tête plate d'une vis de petites entailles pour l'empêcher de glisser dans les doigts. ‖ Tourner la tête de l'épingle au rouet sur les moules.

GODRONNEUR, EUSE s. (go-dro-neur, euze — rad. *godronner*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des godrons.

GODRONNOIR s. m. (go-dro-noir — rad. *godronner*). Techn. Ciselet creusé à son extrémité pour former des reliefs.

GODRUN, nom d'une des walkyries, dans la mythologie scandinave. V. GUDRUN.

God save the king ou **the queen** (*Dieu sauve le roi* ou *la reine*), chant national anglais. L'origine de cet hymne célèbre est tout à fait incertaine. On a avancé que les paroles et la mélodie avaient pour auteur le poëte Harry Carrey, fils naturel du comte Halifax; on a dit que, ignorant les principes de la composition, il s'était adressé à Harrington, et suivant d'autres à Smith, secrétaire copiste de Hændel, pour faire corriger son ébauche et y ajouter la basse, ce qui aurait fait attribuer cet air à Hændel lui-même. D'autre part, voici la légende que reproduisait, en 1866, un journal : Mme de Brionne, directrice de la maison de Saint-Cyr, avait composé, pour fêter une convalescence du roi-soleil, une cantate intitulée *Dieu sauve le roi*, dont Lulli écrivit la musique. Dans le cours d'une excursion en France, Hændel entendit ce chant, le nota, et, à son retour en Angleterre, l'offrit au roi George Ier comme une nouvelle production de son génie. Naturellement, les Anglais repoussent avec indignation la version française.

Publié pour la première fois, à ce qu'il paraît, avec la musique, dans le *Gentleman's Magazine*, peu de temps après le débarquement du Prétendant, cet air devint populaire, quand Arne, l'auteur du chant patriotique *Rule Britannia*, l'eut introduit au théâtre.

Quoi qu'il en soit de son histoire, ce chant grave et religieux, si bien approprié à l'humeur anglaise, produit toujours sur le public de la Grande-Bretagne un merveilleux effet. Le souverain, d'après l'étiquette de la cour, doit faire acte de présence, au moins une fois l'année, à Covent-Garden, à Drury-Lane, à l'Opéra. Aussitôt qu'il paraît dans sa loge, le *God save the king* remplit la salle de sa mélodie majestueuse, exécuté par une voix solo, des instruments et des chœurs.

Quoique l'harmonie de ce chant ait été perfectionnée par Bach et ses successeurs, le rhythme est toujours resté le même, sauf la légère modification nécessitée par le changement du nom du souverain régnant. Nous le donnons ici avec des paroles françaises telles quelles.

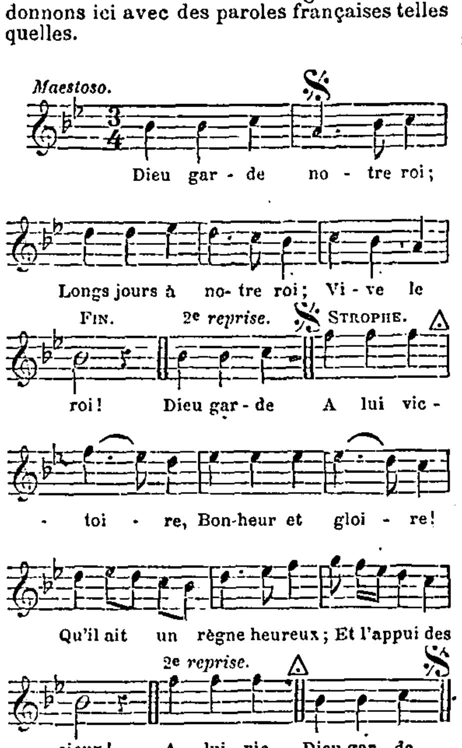

GODTHAAB, colonie danoise, sur la côte S.-O. du Groenland, inspectorat du Sud, sur le détroit de Davis. Cette colonie, la plus ancienne dans ces terres, fut fondée, en 1721, par Jean Egedé, dans l'île de Haabets ou de Kangek, mais transférée, en 1727, sur la terre ferme, sous 64° 30′ de latitude N.; elle est arrosée par la petite rivière Baals, à l'embouchure de laquelle s'étendent les îles de Northguth, Sudguth et Haabets.

GODURE s. f. (go-du-re — rad. *goder*). Faux pli, fronce mal placée, défaut d'une étoffe ou d'un papier qui gode.

GODWIN (le comte), homme d'Etat anglais, mort en 1054. Son père était un des chefs des Saxons méridionaux. Grâce à son intelligence et à son courage, Godwin gagna la faveur du roi Canut, l'accompagna, en 1029, dans une expédition en Danemark, et donna des preuves éclatantes de sa bravoure, en fondant une nuit, sans en avoir reçu l'ordre, sur l'armée ennemie, qu'il écrasa complétement avec les troupes dont il était le chef. En récompense de ce signalé service, Canut donna au jeune Godwin le titre de comte de Kent et de Sussex, avec la main d'une de ses parentes. Après la mort de Canut, Godwin se rangea du côté d'Harold, qu'il aida, dit-on, à s'emparer du prétendant à la couronne, Alfred, fils d'Ethelred, mis bientôt après à mort par son rival, et à dépouiller Harde-Canut du royaume de Wessex. Lorsque ce dernier succéda à Harold, en 1039, le comte de Kent, loin de tomber en disgrâce, comme on s'y attendait, devint grand trésorier, et dirigea l'administration du royaume. A cette époque, l'archevêque d'York l'ayant accusé d'avoir pris part au meurtre d'Alfred, il se fit acquitter, en prêtant solennellement, devant ses juges, le serment qu'il était innocent. Harde-Canut étant mort en 1042, Godwin fit monter sur le trône d'Angleterre le frère d'Alfred, Edouard, à qui il donna en mariage sa fille Edith. Ce dernier avait consenti, non sans peine, à cette union, car il regardait Godwin comme le meurtrier de son frère, et il le détestait autant qu'il le craignait. Malgré son désir, il n'osait cependant renverser le tout-puissant ministre, bien qu'il y fût poussé par les seigneurs normands, venus avec lui en Angleterre, et dont Godwin était l'ennemi déclaré, lorsqu'un incident fortuit vint précipiter la crise. A la suite d'un conflit sanglant entre les habitants de Douvres, ville faisant partie de l'apanage du ministre, et des Normands attachés au service d'Eustache de Boulogne, ce dernier demanda au roi de punir les Anglais, qui avaient été les agresseurs. Non-seulement Godwin refusa de satisfaire à cette demande, mais encore il leva une armée pour chasser les Normands du royaume. La guerre civile était imminente, lorsque Godwin vit l'assemblée des états du royaume se déclarer formellement contre lui. Voyant la lutte impossible, il alla avec ses deux fils, Sweyn et Harold, chercher un refuge auprès du comte de Flandre (1051). Deux ans plus tard, profitant d'une révolte qui venait d'éclater dans la flotte anglaise, il débarqua près de Londres, pendant qu'Harold levait une armée en Irlande, contraignit le roi à négocier avec lui, et fut, après une apparente réconcilation, rétabli dans toutes ses charges; mais, l'année suivante, il mourut subitement, après avoir dîné à la table royale, et tout porte à croire que le roi ne fut pas étranger à sa mort. Godwin a été représenté, par les chroniqueurs normands, comme un monstre de cruauté et de fourberie; mais d'autres chroniqueurs le regardent, au contraire, comme très-attaché aux intérêts du peuple et comme un grand homme d'Etat. On sait que son fils Harold, après avoir succédé à Edouard, fut renversé du trône par Guillaume le Conquérant.

GODWIN (François), historien ecclésiastique anglais, né à Hawington, comté de Northampton, en 1561, mort en 1633. Après avoir terminé ses études à Oxford, il s'occupa de recherches relatives aux antiquités de sa patrie, entreprit des voyages dans ce but, et borna ensuite ses travaux à la partie concernant l'histoire de l'Eglise. En récompense de ses travaux, il fut successivement évêque de Llandaff et de Hereford. On a de lui : *Catalogue des évêques d'Angleterre depuis le premier établissement de la religion chrétienne dans cette île, avec un précis historique de leur vie et actions mémorables* (1601, in-4°; nouv. édit., 1615, avec la traduction latine et une dédicace au roi Jacques Ier; réimp. en 1743, in-fol.); *Rerum Anglicarum Henrico VIII, Edwardo VI, et Maria regnantibus Annales* (Londres, 1616, in-fol.; 1628, in-4°); *Nuncius inanimatus in Utopia* (1629, in-8°); *Calcul de la valeur du sesterce romain et du talent attique* (1630); *l'Homme dans la lune*, ou *Relation d'un voyage à cet astre par Domingo Gonzales* (1638, in-8°), ouvrage traduit en français (Paris, 1666).

GODWIN (William), célèbre économiste et romancier anglais, né à Wisbeach, dans le comté de Cambridge, en 1756, mort à Londres en 1836. Il était fils d'un ministre protestant non conformiste, et fit ses études au collége des dissidents de Hoxton. Pendant quatre années, il remplit des fonctions ecclésiastiques, auxquelles il renonça, en 1782, la disposition de son esprit le rendant peu propre à l'exercice d'un ministère, et se rendit à Londres pour se livrer exclusivement à la littérature. Sa première publication : *Esquisses historiques en six sermons* (1782, in-12), passa inaperçue. Soumettant à un rigoureux examen les doctrines et les croyances de l'Eglise, et ne trouvant que le doute au bout de ses recherches, il s'abstint dès lors de toute publication de ce genre, bien décidé à n'admettre pour certain que ce qui ne répugnerait point à sa raison. Admis dans quelques cercles où brillaient Fox, Sheridan, Lauderdale et d'autres chefs de l'opposition, il s'occupa de politique, et fut conduit par la nature même de son esprit à faire de profondes études sur l'organisation des sociétés, sur les diverses formes de gouvernement et les réformes à opérer dans celui de son pays. Les événements de la Révolution française vinrent donner une nouvelle animation aux discussions politiques, et c'est sous cette impulsion que Godwin fit paraître, en 1793, les *Recherches sur la justice politique et son influence sur la vertu et le bonheur de la société.* Ce livre, écrit avec autant de hardiesse que de méthode et de clarté, eut un succès extraordinaire; mais, comme il attaquait sans ménagement les prétentions des classes privilégiées, il fut critiqué avec la dernière violence par tous les écrivains aux gages du gouvernement, défenseurs naturels des abus qu'il venait combattre. On employa contre Godwin l'arme du ridicule, et l'on parvint à mettre en vogue l'opinion que son traité n'était que le rêve d'un esprit malade. En 1799, Godwin eut un autre succès dans le monde politique, en obtenant l'acquittement de Horne Tooke et de ses associés Thelwal, Hardy et Holcroft, fondateurs de la Société constitutionnelle. Il écrivit, dans ce but, un mémoire qu'il fit insérer dans le *Morning Chronicle.* Il avait trente-huit ans, et son talent touchait à son apogée. C'est alors que, désirant répandre et populariser les théories émises dans la *Justice politique*, il publia les *Aventures de Caleb Williams*, expression dramatique du système inauguré dans son précédent ouvrage. *Caleb Williams* offre une protestation énergique, passionnée, souvent éloquente, contre les institutions civiles et surtout contre la législation criminelle de l'Angleterre. *Caleb Williams* eut tous les genres de succès; outre de nombreuses éditions en Angleterre, et d'innombrables contrefaçons à l'étranger, il a été traduit en plusieurs langues, et a fourni le sujet d'une pièce de Colman, intitulée le *Coffre de fer*, imitée chez nous par Laya, dans son drame de *Falkland*, et dont le rôle principal fut, sous le Directoire, un des triomphes de Talma. En 1797 se place un événement remarquable dans la vie de Godwin : c'est son mariage avec la fameuse Mary Wolstonecraft (V. l'art. suiv.), avec laquelle il vivait depuis six mois. Mary mourut le 10 septembre de la même année, en donnant le jour à une fille qui devint la femme du poëte Shelley. Deux ans après parut le second roman de Godwin, intitulé *Saint-Léon.* Cette fiction, où l'auteur appelle le merveilleux à son aide, tend à prouver que la réalisation de ses désirs n'est pas toujours un bonheur pour l'homme. Quatre autres romans : *Fletwood*, ou le *Nouvel homme*,

contre-partie de l'*Homme du sentiment*, de Mackensie, *Mondeville*, effroyable personnification de la haine, *Cloudesley* et *Deloraine* parurent ensuite, ainsi que deux tragédies : *Antonio* et *Faulkner*, qui eurent peu de succès. Dans le cours de l'année 1801, Godwin, qui, chose singulière, s'était toujours élevé contre l'institution du mariage, convola en secondes noces, et alla tenir, avec sa nouvelle épouse, une librairie spécialement consacrée aux ouvrages d'éducation. Il ne laissa pas, dans ce nouvel état, de se livrer à la culture des lettres, et, outre plusieurs livres à l'usage des enfants, édités sous le pseudonyme de *Baldwin*, il publia successivement : une *Histoire de la vie et du siècle de Geoffroy Chaucer*, livre fort distingué, dont le sujet lui a servi de cadre pour donner un tableau complet du siècle dans lequel avait vécu le père de la poésie anglaise, puis un *Essai sur les sépulcres*, et une *Biographie d'Edouard et John Philipps, neveux de Milton.* Nous arrivons, avec l'année 1820, à la publication d'une des productions les plus importantes de Godwin, bien que différente, par sa nature, des précédentes. En 1798, le docteur Malthus, si fameux depuis, alors inconnu, avait publié, en réponse aux *Recherches sur la justice politique*, une brochure dans laquelle il posait en principe que, l'accroissement de la race humaine n'étant pas en rapport avec celui des subsistances, il est nécessaire d'y apporter un frein, pour que les habitants de notre globe n'en soient par réduits un jour à s'entre-dévorer. Tout absurde que fût ce principe de Malthus, il n'en fut pas moins le point de départ d'une doctrine qui eut de fervents apôtres en Angleterre et même en France.

Ce fut alors que Godwin lança son manifeste sous le titre un peu long de *Recherches sur la population et sur la faculté d'accroissement de l'espèce humaine, contenant la réfutation des doctrines de Malthus sur cette matière.* Cet ouvrage, plein d'une mordante ironie et d'une logique irrésistible, flattait trop les intérêts des riches. Godwin, bien qu'avancé en âge, publia quelques autres ouvrages, entre autres une *Vie des nécromanciens célèbres* et une *Histoire de la république d'Angleterre*, non moins précieuse par les recherches qu'attachante par l'intérêt de la narration. Ce dernier livre, composé dans un véritable esprit de libéralisme, offre un tableau fidèle des hommes et des choses, et présente des vues neuves et originales sur l'époque de Cromwell. Le quatrième volume est consacré à ce grand révolutionnaire. Avant Godwin, personne n'avait peut-être approfondi comme lui le caractère et les motifs de cet homme extraordinaire, qui sut éblouir l'Angleterre et confisquer à son profit la révolution, de ce fils de la liberté qui détrôna sa mère et n'eut point de châtiment. Ce fut le dernier ouvrage de Godwin. Retiré dans sa boutique de libraire, l'auteur de *Caleb Williams* fut bien vite oublié de ses contemporains, sans avoir même les consolations de la fortune, car nous voyons qu'en 1833 il fut trop heureux d'accepter un modeste emploi que lui offrit le ministère whig. Sa mort fit plus de bruit en France que dans son propre pays. D'une taille au-dessous de la moyenne, d'une figure imposante, on a dit de Godwin qu'il ressemblait à Locke. On a voulu aussi établir un parallèle entre son génie et celui de Byron ; tous deux, en effet, ont créé avec la même vigueur d'imagination d'effrayantes personnifications de l'orgueil, de la misanthropie et du désespoir ; tous deux également ont flétri les abus et les vices de l'organisation sociale; mais Byron l'emporte sur Godwin par la forme immortelle dont il a revêtu les créations de son génie.

GODWIN (Mary), femme du précédent, née à Beverley (York) en 1767, morte en 1797. Mary Godwin est un exemple frappant des terribles dangers qu'offrent, pour une personne de son sexe, des idées plus élevées que ne le comporte le préjugé commun et un esprit de décision et de logique que l'opinion permet à l'homme, mais refuse à la femme. Mary devait le jour à une famille de fermiers peu aisés, qui abandonnèrent la culture de la terre, pour aller se livrer au commerce dans les environs de Londres. Aigri sans doute par l'insuccès de son entreprise, le père de Mary se montrait, à l'égard de cette enfant sensible et délicate, d'une dureté révoltante. Elle dut fuir la maison paternelle, avec une résolution bien forte, mais bien difficile à garder, celle de résister à tous dangers de la séduction. Elle y resta cependant fidèle plus qu'on n'eût osé l'espérer d'une si jeune enfant; d'abord demoiselle de compagnie, elle fonda ensuite, avec ses sœurs, une école qui prospéra, devint plus tard gouvernante des filles du vicomte de Kingsborough, et publia bientôt après : *Pensées sur l'éducation des filles* (1787), son premier ouvrage. Elle put, dès lors, par ses écrits, se créer une honnête aisance pour elle et pour sa famille.

En 1792, Mary fit, à Londres, la connaissance d'un peintre célèbre, Fuessli, qu'elle aima passionnément et dont elle fut aimée de même ; mais leurs relations demeurèrent absolument platoniques, grâce à l'austère vertu de l'un et de l'autre (Fuessli était marié).

Mary, cependant, sentit la nécessité de se soustraire par la fuite à un péril si pressant. Elle partit pour la France, où l'attiraient d'ailleurs les événements politiques qui avaient toutes ses sympathies. A Paris, elle connut Mme Roland et se lia avec la plupart des girondins, qu'elle eut la douleur de voir mourir sur l'échafaud. Un malheur personnel mit le comble au découragement de Mary. Un riche négociant américain la séduisit, la rendit mère et l'abandonna. Elle revint alors en Angleterre et tenta deux fois de se donner la mort.

C'est à cette époque (1796) qu'elle revit Godwin, que déjà elle avait connu longtemps auparavant. L'histoire de leurs relations a été racontée d'une manière pathétique par Godwin lui-même, dans la notice biographique qu'il a consacrée à sa femme : « La manière dont nous nous attachâmes l'un à l'autre, dit-il, est celle qui m'a toujours semblé caractériser l'amour le plus pur et le plus délicat. Ce sentiment avançait d'un pas égal dans le cœur de tous deux, et l'observateur le plus attentif n'aurait pas pu dire lequel avait prévenu l'autre. L'un des deux sexes ne prit pas cette priorité qu'une coutume établie depuis si longtemps semble lui avoir attribuée; et l'autre ne dépassa point les bornes de cette délicatesse qui lui est prescrite si sévèrement. D'un côté ni de l'autre, il n'y eut ni séduction ni faiblesse, ni piége, ni victime. » Un mutuel aveu s'ensuivit, et Godwin en raconte avec charme les incidents. Ils ne se marièrent pourtant pas immédiatement, par différentes raisons, au nombre desquelles il compte l'extrême répugnance qu'il avait toujours eue pour une union légale; six mois durant on se passa « des formules d'un vain cérémonial. » Cette union si parfaite ne fut pas de longue durée. Surprise par les douleurs de l'enfantement, Mary refusa, par un sentiment de pudeur exagérée, de faire appeler un chirurgien, et elle expira en donnant le jour à une fille.

Mary, au témoignage de Godwin, possédait à un degré supérieur une faculté d'intuition, une perception instinctive du beau intellectuel, qui lui manquaient à lui-même. Quant à ses mœurs, ceux qui jugent les actions des femmes sur les principes de la morale courante doivent être sévères pour celles de Mary; mais nul n'a le droit de nier l'admirable franchise de ses sentiments ni l'exquise sensibilité de son âme.

Mary Godwin a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Pensées sur l'éducation des filles* (1786, in-12); *Réflexions sur la Révolution française* (1790, in-8°); *Lettres écrites pendant un court séjour en Suède, en Norvége et en Danemark* (1796, in-8°); les *Maux de la femme*, roman posthume, traduit en français par B. Ducos, sous le titre de : *Maria* ou le *Malheur d'être femme* (Paris, 1798). Ses *Œuvres posthumes* ont été publiées (1798, 4 vol. in-12) par son mari, qui les a fait précéder d'une notice sur sa vie. Cette notice a été traduite en français sous le titre de *Vie et mémoires de mistress Godwin* (Paris, 1802).

GODWIN (George), architecte anglais, né à Brompton (Middlesex) en 1815. Il est fils d'un architecte, sous la direction duquel il s'initia à la pratique de son art. M. Godwin a exécuté de grands travaux d'architecture et dirigé d'importantes restaurations, entre autres celle de l'église de Redcliffe, à Bristol ; mais il s'est surtout fait connaître, depuis 1844, par la publication du *Builder* (le *Constructeur*), journal d'architecture qu'il dirige encore. Il a aussi publié des descriptions d'un grand nombre d'édifices, tant en Angleterre qu'en France et en Belgique, et principalement des églises de Londres. M. Godwin s'est fait aussi un nom comme auteur dramatique sur des scènes de deuxième ordre, et a publié de nombreux articles dans l'*Art Union Magazine*, le *Civil engineer* et l'*Archæologia*. Il est membre de l'Institut des architectes anglais, inspecteur divisionnaire des édifices métropolitains et secrétaire honoraire de l'Union des arts de Londres.

GODWIN (Parke), journaliste américain, né à Paterson, dans le New-Jersey, le 25 février 1816. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il embrassa la carrière du journalisme (1837) et, depuis lors, il a collaboré activement à l'*Evening Post* de New-York, à la *Démocratic Review*, au *Putnam's monthly Magazine*, et à d'autres recueils périodiques. M. Godwin est aussi l'auteur d'un résumé des vues sociales de Charles Fourier, d'un livre intitulé : *Constructive democracy*, d'*Essais politiques* et d'une fantaisie intitulée : *Vala*. Il a aussi traduit les *Mémoires* de Gœthe.

GOEBEL (Jean-Guillaume DE), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Hoxter (Westphalie) en 1683, mort en 1745. Au retour d'un voyage qu'il fit en Allemagne, en France et en Hollande, il fut appelé, sur la recommandation de Leibnitz, à occuper une chaire de droit à Helmstædt, acquit de la réputation par son enseignement et par ses écrits, et reçut de l'empereur Charles VI des lettres de noblesse (1730). Parmi ses ouvrages, très-estimés lors de leur apparition, nous citerons : *Commentaria de archi-officiorum imperii romani origine* (Hanovre, 1710, in-8°) ; *De juribus procerum imperii majestaticis* (1718); *De statu nobilitatis germanicæ* (Helmstædt, 1719, in-4°) ; *Dissertations sur le droit public et l'histoire* (Helmstædt, 1735-1737, 4 vol. in-8°); *Commentationum de jure venandi biga* (Helmstædt, 1743), histoire de la chasse dans l'antiquité et dans les temps modernes; *De origine, usu et abusu juramentorum* (1738), etc.

GOEBEL (Jean-Henri-Erdmann), écrivain allemand, né à Lauban (Prusse) en 1732, mort en 1795. Il fut corecteur, puis recteur du lycée de Leipzig. On a de lui un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons: *Des causes du suicide* (Lauban, 1770); *De l'immortalité de l'âme* (1772); *Du défaut des preuves matérielles de l'immortalité de l'âme* (1773).

GOEBLER (Justin), en latin **Goblerus**, jurisconsulte allemand, né à Saint-Goar (Hesse), mort à Francfort en 1567. Il remplit les fonctions de syndic de Francfort, puis devint conseiller du duc de Brunswick. Nous citerons parmi ses écrits : *Procédure des tribunaux* (Francfort, in-fol.) ; *Prosopographiæ libri IV* (Mayence, 1537, in-8°), un des premiers recueils de biographies; *Imperialis judicii cameralis constitutio, pax publica, transactio Passawensis, Aurea bulla* (Francfort, 1564, in-fol.), sur le droit public de l'empire ; *Origine des princes de Brunswick* (Francfort, 1566, in-fol.); *Histoire de la guerre de Maximilien Ier contre les Vénitiens* (1566, in-fol.), etc.

GOECHHAUSEN (Ernest-Auguste-Antoine), littérateur allemand, né à Weimar en 1740, mort en 1824. Il abandonna la carrière des armes pour devenir assesseur au conseil administratif d'Eisenach, dont il fut nommé directeur en 1802, puis il reçut le titre de conseiller privé (1809). Goechhausen a publié, sous le voile de l'anonyme, plusieurs ouvrages qui montrent un esprit original, observateur et pénétrant. Nous citerons notamment : *Mes voyages* (1773-1798) ; *Développement du système d'une république universelle* (1786); *Antoinette* ou *Conte de l'autre monde* (1776); la *Fièvre à la Werther* (1776), ouvrage dans lequel il combat la sensibilité exagérée et maladive, qui commençait à être à la mode dans ce temps; *Matériaux pour l'histoire du socratisme* (1788); *Dialogue sur le gallicisme et le germanisme* (1790); *Promenade sur les bords du Rhin et du Mein* (1795).

GOECKINGK (Léopold-Frédéric-Gunther DE), poëte et homme politique allemand, né à Gröningen, près d'Halberstadt, en 1748, mort en 1828. En sortant du lycée de Halle, où il avait eu Bürger pour condisciple et pour ami, il fit ses études de droit, puis devint successivement référendaire à la chambre des guerres et des domaines à Halberstadt, directeur de la chancellerie à Ulrich, conseiller de la guerre à Magdebourg (1786), commissaire royal à Wernigerode (1788), conseiller intime des finances à Berlin (1793), membre de la commission de législation, et, enfin, directeur de la police de cette ville (1799). En 1789 le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II avait accordé à Goeckingk des lettres de noblesse. Les *Poésies complètes* de cet auteur ont été publiées à Francfort (1780-1782, 3 vol.). On y trouve du sentiment, de la grâce, des idées libérales, un ton agréable et léger. Ses productions les plus estimées sont : ses *Epigrammes* (1772) ; ses *Fables satiriques;* ses *Chants de deux amants* (1777), recueil d'épîtres amoureuses pleines de grâce et de tendresse, écrites par lui et par sa fiancée Fernande Vopel; *Journal de et pour l'Allemagne* (1783-1784); *Ecrits en prose* (1784), etc.

GOEDART (Jean), naturaliste et peintre hollandais, né à Middelbourg en 1620, mort en 1668. Il s'attacha à observer les insectes, dont il étudia avec soin les métamorphoses. On a de lui : *Description de l'origine, de l'espèce et des métamorphoses des insectes* (Middelbourg, in-8°), avec 150 planches par l'auteur. Cet ouvrage a été publié en latin (1662), en anglais (1682) et en français sous le titre d'*Histoire des insectes* (1700, 3 vol. in-12).

GŒDE-HOOP, littéralement en hollandais *Bonne-Espérance*, île de la Polynésie, dans l'Océanie orientale, sous 16° de latit. S. et 161° 21′ de longit. O. Hassel, Cannabich, ainsi que la plupart des géographes, rattachent cette île à l'archipel des Navigateurs; Balbi la comprend dans celui de Ooua-Horn, dénomination nouvelle sous laquelle il a proposé de comprendre toutes les îles séparées les unes des autres par de trop grands intervalles pour être rattachées aux archipels de Fidji, de Tonga ou de Homoa (des Navigateurs). Gœde-Hoop fut découverte par le Hollandais Schouten, en 1616; ce navigateur, espérant y trouver de l'eau, lui donna le nom de Bonne-Espérance. L'île est peu élevée et ressemble à un immense rocher; cependant elle est couverte d'une riche végétation et habitée; mais les Hollandais n'eurent aucune relation avec les habitants, qui, à l'approche des étrangers, s'enfuirent dans la forêt.

GOEDEKE (Charles), écrivain allemand, né à Celle le 15 avril 1814. Après avoir étudié à l'université de Gœttingue, il revint dans sa ville natale, puis se fixa dans le royaume de Hanovre. Pendant les mouvements de l'année 1848, il prit, comme publiciste, une part active aux événements politiques de l'époque, mais dans le sens rigoureusement constitutionnel. Il avait déjà publié, sous le pseudonyme de **Karl Stahl**, un drame intitulé le *Roi Codrus* (Leipzig, 1839), ainsi que des *Nouvelles* (1841); un *Almanach de nouvelles* (1842). Il s'adonna ensuite à des études sur l'histoire de la littérature allemande, dont le fruit se trouve consigné dans les ouvrages suivants : la *Vie de Knigge et ses écrits* (Hanovre, 1844); *Poëtes de l'Allemagne depuis* 1813 *jusqu'en* 1843 (1844); *Onze livres de poésie allemande depuis Sébastien Brandt jusqu'à nos jours* (Leipzig, 1849); *Choix des meilleures poésies modernes* (Hanovre, 1851); la *Poésie allemande au moyen âge* (1854); *Pamphile Gengenbach* (1856); *Abrégé d'une histoire de la poésie allemande* (Dresde, 1859 et années suiv., tomes I à IV), son ouvrage le plus remarquable, résultat de longues années d'études et de travaux ; *Gœthe et Schiller* (1860); *Every-Man, Homulus et Hecastus* (1865), etc. M. Gœdeke a, en outre, fourni les biographies et les introductions des éditions de classiques allemands, publiées à Stuttgard (1865 et suiv.), et, depuis 1866, il publie à Leipzig, avec Tittmann, la *Bibliothèque des poëtes allemands du* XVIe siècle.

GOEDHALS, nom de plusieurs personnages flamands. V. GOETHALS.

GŒDING, ville des Etats autrichiens, gouvernement de Moravie et de Silésie, sur la rive droite de la March, cercle et à 35 kilom. S.-E. de Brunn ; 3,000 hab. Fabrique de tabac ; château impérial.

GŒHRDE, forêt de l'ex-royaume de Hanovre, principauté de Luxembourg, dans le bailliage de Dannenberg, à peu de distance au N. d'Hitzaker ; 220 kilom. de superficie. Cette forêt est surtout célèbre par la victoire qu'y remportèrent les alliés, sous les ordres de Walmoden, sur la division française du général Pêcheux, le 16 septembre 1813.

GOEIS s. m. (go-èss). Agric. Nom d'une variété de froment carré et barbu, qu'on cultive beaucoup dans le département des Deux-Sèvres.

GŒKUMITE s. f. (ghé-ku-mi-te — de *Gœkum*, nom d'une localité). Minér. Variété de péridot de couleur vert jaunâtre, ainsi appelée par le docteur Thomson, parce qu'on la trouve à Gœkum, dans la province de Dannemora, en Suède.

GOËLAND (go-è-lan — du celtique : bas-breton *gwélan;* kymrique *gwylan;* écossais *aoileaun, faoileaun;* irlandais *faoileaun;* gaélique *foileun*. On trouve *guilan*, avec la même signification, dans le *Dictionnaire cornouaillais du* XIIe *siècle*, publié par Pryce et Zeuss. Tous ces noms viennent du bas-breton *gwela*, pleurer, sans doute à cause du cri plaintif de cet oiseau). Ornith. Section du genre mouette: *Les* GOËLANDS *se tiennent en troupes sur les rivages de la mer.* (Buff.) *Le* GOËLAND *affamé aboie à la façon des chiens et des grands oiseaux de proie.* (Toussènel.)

> *Goëlands, goëlands,*
> Ramenez-nous nos maris, nos amants.
> (*Chanson bretonne.*)

> Le vent frise le flot; le *goëland* qui passe
> Jette son cri de joie et se perd dans l'espace.
> Mlle DE POLIGNY.

— **Encycl.** Les *goëlands* ont un bec comprimé, nu et fort, à mandibule supérieure arquée et crochue à l'extrémité, à mandibule inférieure un peu plus courte et anguleuse. Leurs doigts sont entièrement palmés; les doigts externes sont bordés par une membrane étroite; le pouce est libre, petit, placé assez haut. On en connaît quarante-trois espèces, dont dix-neuf habitent l'Europe. Ces oiseaux, ainsi que ceux de la même famille, sont en quelque façon préposés à la salubrité des mers. Sans eux, sans leur voracité, qui fait de leur corps un vivant alambic sans cesse en action et jamais lassé, que de plages inhabitées seraient des foyers d'infection! Tout leur est bon, et ils engloutissent avec un égal appétit toute proie vivante ou morte. Ils distinguent dans l'obscurité le poisson mort, à la lueur phosphorescente qui s'en dégage. Ils ne se reposent même pas durant la tempête; car leur aile puissante leur permet de braver en se jouant la fureur des éléments déchaînés. « En Bretagne, dit M. Aug. Antier, capitaine au long cours, les *goëlands* prennent le nom de *canias*, qui leur est donné par imitation de leur cri. Il y en a plusieurs espèces sur les côtes, différant par leur grosseur et leurs habitudes. Ceux du cap Fréhel, entre Saint-Malo et Saint-Brieuc, se tiennent sur l'eau comme les moyennes espèces appelées *mauves*. Ils ont une pose très-gracieuse. Ils se tiennent aussi sur les bancs de sable d'où la mer vient de se retirer et sur les plages et les rochers, tant pour trouver leur nourriture que pour la digérer. En dehors de la Manche, sur les accores des bancs de la grande et de la petite Solle, ils sont plus gros, d'une forme moins élégante; leur queue est beaucoup moins longue. Ils sont toujours au vol ou reposant sur les flots; quelque gros temps qu'il fasse, on les voit monter et descendre, suivant les ondulations de la mer, avec une quiétude et une aisance que souvent les pauvres marins regrettent de ne pouvoir partager. Cet oiseau, à ce qu'il paraît, ne quitte guère les mêmes lieux et est quelquefois d'un grand secours à certains marins peu expérimentés, qui n'ont d'autre moyen de déterminer leur longitude que l'estime déduite de l'observation de la latitude, et même à ceux qui ont été privés depuis trop longtemps des circonstances favorables aux observations de distance de la lune à quelque astre pour avoir une longitude certaine ou à peu près. Les marins donnent le nom de *margats d'Ouessant* aux *goëlands* que l'on rencontre à l'entrée de la Manche; ils guettent leur vue avec anxiété, parce qu'il sont certains alors de leur position à l'entrée de la Manche.

Il est souvent arrivé à des capitaines, par un temps forcé, d'*emmancher* en faisant concourir la vue des margats avec l'observation des marées qui se trouvent presque continuellement à l'entrée de la Manche. Les canias ou *goélands*, dans les fermes de la Bretagne des côtes de la mer, s'apprivoisent et prennent facilement les habitudes domestiques. Un cania se fait maître de la basse-cour, vit en bonne intelligence avec les chiens, qu'il remplacerait, sinon pour la garde, du moins pour avertir de l'entrée et de la sortie des étrangers. Dans la domesticité, il est généralement hargneux. »

GOËLETTE s. f. (go-è-lè-te — rad. *goëland*). Mar. Bâtiment léger, à deux mâts, du port de 50 à 100 tonneaux : *S'embarquer sur une* GOËLETTE.

— Ornith. Hirondelle de mer.

— **Encycl.** La *goëlette* est la *périssoire* de l'Océan. C'est un petit navire élégant, élancé, léger de formes, fin voilier, déployant au vent une envergure de toile démesurée, et partant sujet à chavirer et à sombrer lorsque, surpris par une saute de vent ou par un grain, il n'a pas le temps d'orienter ou de carguer ses voiles.

La *goëlette* a deux mâts inclinés vers l'arrière, ce qui lui donne l'air de plier gracieusement sous le vent. Les basses voiles sont trapézoïdales, les hautes carrées ou triangulaires. Ce navire dangereux a naturellement été inventé par les Américains, les plus téméraires des navigateurs; ils l'appellent *pilot-boat* (bateau pilote). Les Hollandais et les Anglais lui donnent le nom de *schooner* (le plus beau). Le tonnage de la *goëlette* varie de 30 à 150 tonneaux. On l'arme quelquefois en guerre, malgré son peu de stabilité, et elle porte alors de 6 à 8 caronades. On associe les formes et les voilures de la *goëlette* à celles du brick, et le navire mixte qui en résulte prend le nom de *brick-goëlette* ou de *goëlette-brick*.

GŒLHEIM, bourg de Bavière, cercle du Rhin, près de Kaiserslautern, à 45 kilom. S. de Mayence; 1,200 hab. Le 2 juillet 1298, l'empereur Adolphe de Nassau y fut tué par l'empereur Albert d'Autriche. Une croix de pierre, appelée la Croix du Roi, rappelle cet événement.

GOELICKE (André-Ottomar), médecin allemand, né à Nienburg (Anhalt) en 1671, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1744. Il exerça son art dans diverses villes de la Hollande et de l'Allemagne, puis professa successivement la médecine à Halle, à Durgsbourg et à Francfort-sur-l'Oder. Goelicke a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Historia anatomiæ* (Halle, 1713), traduit en français par Eydous (1713); *De optima lithotomiam administrandi ratione* (1713); *De sapientissima lege Atheniensium, qua solemniter sanciverunt neque fœmina, neve servus medicinam disceret* (1717); *Historia medicinæ universalis* (1717, 3 vol. in-fol.); *De institutione medica* (1735, in-4°), etc.

GOELIS (Léopold-Antoine), médecin allemand, né en 1765, mort en 1827. Il professa la médecine à l'université de Vienne, puis devint directeur de l'hôpital des Enfants malades dans cette ville. Goelis acquit beaucoup de réputation par son habileté à soigner les enfants. On a de lui : *Traité pratique sur les principales maladies des enfants* (Vienne, 1815-1818); *Tractatus de rite cognoscenda et sananda angina membranacea* (Vienne, 1817, in-8°).

GOELL, une des walkyries de la mythologie scandinave. Ce mot veut dire *cri*, et l'allemand *gellen* ou *bellen*, crier ou aboyer, en dérive.

GŒLLE (la), petit pays de l'ancienne France, dans l'Ile-de-France, compris aujourd'hui dans le département de Seine-et-Marne.

GŒLLHEIM, ville d'Allemagne. V. GELLHEIM.

GŒLNITZ, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Zips, à 26 kilom. N.-O. de Kaschau, à 27 kilom. S.-O. d'Eperies, sur la petite rivière de son nom; 5,000 hab. Mines de cuivre et de fer; nombreuses forges; coutelleries.

GŒLTSCH, vallée de la Saxe, entre Plauen et Reichenbach, remarquable par sa profondeur et ses sites pittoresques. Le chemin de fer de Bamberg à Leipzig la traverse sur un magnifique viaduc de 682 mètres de longueur et de 94 mètres de hauteur. Ce viaduc, le plus beau peut-être de toute l'Allemagne, se compose de quatre rangs d'arches (en tout quatre-vingts arches).

GOËMINE s. f. (go-ê-mine — rad. *goëmon*). Chim. Principe mucilagineux qui constitue la base de certains fucus, principalement du *fucus crispus*.

— **Encycl.** En faisant bouillir le goëmon dans de l'eau ordinaire, il semble s'y dissoudre et forme une dissolution mucilagineuse qui, en se refroidissant, se prend en une gelée tout à fait semblable à celle que fournit la gélatine. Cette gelée est de la *goëmine* très-impure. Pour obtenir cette dernière à l'état de pureté, après avoir fait bouillir le fucus dans de l'eau distillée, on dissout la matière mucilagineuse dans de l'eau pure, d'où on la précipite au moyen d'une addition d'alcool. On la reprend alors, on la dissout de nouveau dans de l'eau pure, puis on évapore la dissolution au bain-marie. L'évaporation donne pour résultat des plaques minces, élastiques et transparentes, qui présentent tous les caractères extérieurs de l'ichthyocolle, et qui ne sont autre chose que de la *goëmine* pure. Cette substance est sans odeur ni saveur, et tout à fait neutre aux papiers réactifs. D'après l'analyse de M. Ch. Blondeau, elle se compose, en poids, de 49,46 d'oxygène; 21,80 de carbone; 21,36 d'azote; 4,87 d'hydrogène, et de 2,51 de soufre, ce qui semble devoir la faire considérer « comme une des substances les plus nutritives que la nature ait mises à notre disposition. »

GŒMŒR, nom d'un des comitats de Hongrie. V. GOMOR.

GOËMON s. m. (go-é-mon). Bot. Nom donné aux varechs ou plantes marines que la mer rejette sur le rivage : *Le* GOËMON *pourri est un excellent engrais.* (Acad.)

— **Encycl.** Econ. rur. On donne vulgairement le nom de *goëmon* ou de varech à diverses plantes marines du genre *fucus*. Ces plantes constituent pour l'agriculture un excellent engrais. Le *goëmon* est abondamment utilisé de cette manière en Ecosse, en Irlande et sur les côtes de Normandie et de Bretagne. On distingue deux sortes de *goëmons*, le *goëmon* épave ou d'échouage et le *goëmon* de rocher. Le premier est celui que la mer arrache elle-même et qu'elle rejette sur la plage. Il est moins estimé que le *goëmon* de rocher. Dans plusieurs localités, on n'emploie que ses cendres, ou bien on le fait servir préalablement de litière au bétail. Le *goëmon* de rocher ne peut pas être récolté en tout temps, car les poissons y déposent leur frai, et il est nécessaire d'attendre l'éclosion des œufs avant d'autoriser les cultivateurs à le recueillir. Des règlements de police fixent ordinairement, pour chaque localité, l'époque et le mode de la récolte. Cette récolte se fait d'ordinaire en grattant avec de grands râteaux tranchants les rochers situés à fleur d'eau ou à une faible profondeur. Le *goëmon* existe par quantités immenses dans quelques parages. Il est souvent entremêlé de petits coquillages qui augmentent notablement sa valeur comme engrais. Ses qualités, sous ce rapport, ne sauraient d'ailleurs être mises en doute. L'analyse démontre, en effet, qu'il contient tous les éléments exigés par nos récoltes. Toutefois, sa richesse en principes azotés est assez variable; elle ne dépend pas seulement de l'état de décomposition plus ou moins avancé de cette substance, mais aussi des proportions relatives des diverses espèces de plantes qui la constituent. Voici les proportions d'azote données par chacune de ces plantes desséchées à 110°. Le *fucus saccharinus* en contient 2,29 pour 100; le *ceramium rubrum*, 2,03; le *fucus vesiculosus*, 1,57, et le *fucus digitatus*, 1,41. On emploie souvent le *goëmon* desséché comme combustible; on en vend ensuite les cendres. Celles-ci ne contiennent plus que 0,4 pour 100 d'azote, mais les frais de transport se trouvent ainsi notablement diminués. Ces cendres sont quelquefois expédiées à de grandes distances, surtout depuis l'établissement des chemins de fer. Les plus estimées sont celles de l'île de Batz, que l'on dit surtout excellentes pour la culture du sarrasin. Souvent on les mélange avec d'autres cendres qui leur font perdre une grande partie de leur valeur. On a aussi essayé de comprimer le *goëmon* en tourteaux, afin de le rendre plus facilement transportable. Cette préparation, qui exige l'emploi de puissantes machines, n'est pas à la portée de tous; il serait cependant utile de ne pas la négliger, car elle donne d'excellents résultats. D'après M. Malagutti, un tourteau de *goëmon* comprimé et du poids de 1 kilogramme contenait : 290 grammes d'eau; 40 de sel marin; 12,8 d'azote; 611,4 de matières organiques; 30 de matières minérales insolubles; 15,8 de divers sels solubles. Il y a quelques années, on a trouvé près de Kerlouan, dans le Finistère, un gisement de *goëmon* fossile, couvrant environ 1,500 mètres de superficie. Après dessiccation complète, 1 kilogramme de ce *goëmon* a donné 833 grammes de matières organiques, 70 de matières minérales, 80 de sels solubles dans l'eau, 17 de sels insolubles. On en a extrait 18 grammes d'azote pur. Pour donner une idée de la richesse fécondante du *goëmon*, il conviendra d'observer que le meilleur fumier de ferme ne contient guère plus de 6 grammes d'azote par kilogramme.

Le *goëmon* favorise surtout la venue des plantes à soude et à potasse, telles que la pomme de terre, le navet, etc. Dans le département des Côtes-du-Nord, on l'utilise avec succès dans la culture du lin et du chanvre. On le dit encore excellent pour l'orge, mais contraire à l'avoine et au trèfle. Il est employé de temps immémorial en Irlande et en Ecosse. Dans beaucoup de districts de l'Irlande, on n'emploie pas d'autre engrais. On s'en sert pour fumer les pommes de terre, ainsi que les récoltes les plus épuisantes. On croit généralement qu'il est nécessaire d'empêcher le contact du *goëmon* avec la plante qu'il est destiné à nourrir : le contact direct est regardé comme malfaisant. Dans l'île de Thanet, en face du comté de Kent, et dans les localités de ce comté voisines de la côte, l'usage du *goëmon* a, en quelques années, doublé la valeur des terres.

On emploie le *goëmon* de diverses manières, tantôt à l'état frais, tantôt après qu'il a subi un commencement de putréfaction, soit seul, soit mélangé à d'autres matières, tantôt enfin à l'état de cendres, comme nous l'avons vu plus haut.

— Dr. cout. Au point de vue du droit coutumier, le *goëmon* se divise en trois classes : 1° *goëmons* tenant à la rive; 2° *goëmons* venant épaves à la côte; 3° *goëmons* poussant en mer. Par *goëmons* tenant à la rive, on entend ceux qui atteignent à la partie du littoral que la mer découvre aux marées d'équinoxe; par *goëmons* épaves, ceux qui, détachés par la mer, sont journellement portés à la côte par le flot; par *goëmons* poussant en mer, ceux qui, tenant au fond et aux rochers, ne peuvent être atteints de pied sec aux marées d'équinoxe.

Abandon est fait aux habitants de chaque commune du *goëmon* attenant au rivage de cette commune.

Il est expressément défendu de vendre ce goëmon aux forains et de le transporter hors du territoire de la commune, à moins de *décision contraire du conseil municipal.*

La coupe du *goëmon* de rive ne peut avoir lieu qu'une fois par an, dans la période comprise entre le 1er octobre et le 31 mars. Toutefois, dans les communes où le *goëmon* de rive est employé habituellement pour le chauffage, la période sus-mentionnée s'étend du 15 août au 31 mars. La coupe du *goëmon* de rive s'effectue aux jours déterminés par l'autorité municipale, qui les fait connaître au commissaire du quartier de l'inscription maritime dans lequel est située la commune. Les municipalités sont chargées, sous la surveillance des préfets des départements, de la préparation des règlements relatifs à la police et à l'ordre à observer dans l'enlèvement de ce *goëmon*. Les herbes marines attenantes au sol, dans l'intérieur des pêcheries, sont également abandonnées aux habitants des communes, qui peuvent les couper aux jours déterminés, sans que les détenteurs de ces établissements aient le droit d'y mettre obstacle. Les personnes qui possèdent des terres dans les communes du littoral qu'elles n'habitent pas peuvent couper et récolter du *goëmon* sur les rivages de ces communes, sous la condition de l'employer dans la circonscription desdites communes. Il est expressément défendu aux marins pêcheurs de prendre part aux coupes qui se font sur le littoral d'une autre commune que celle où ils sont domiciliés. Toutefois, on ne peut, sous aucun prétexte, priver les marins pêcheurs de participer, à titre d'habitants et avec les moyens de transport dont ils disposent, aux coupes générales pratiquées sur le littoral des communes où ils sont domiciliés. Lorsque, pour transporter le *goëmon* réservé aux communes, il y a lieu de le disposer en dromes, ces dromes ne peuvent être conduites à terre qu'à la remorque d'un ou de plusieurs bateaux montés par des inscrits maritimes et pourvus de rôles d'équipage. Il est permis à toute personne de recueillir en tous temps et en tous lieux, les pêcheries exceptées, les *goëmons* jetés par le flot sur les grèves, et de les transporter où bon lui semble. Les *goëmons* épaves que la mer dépose dans les pêcheries appartiennent aux détenteurs de ces établissements. Pour récolter le *goëmon* de rive et le *goëmon* épave qui se trouvent sur des parties de la côte inaccessibles par terre, les habitants des communes peuvent employer, comme moyens de transport, pour eux et pour les *goëmons*, des embarcations montées par des inscrits maritimes et pourvues de rôles d'équipage. La pêche ou récolte du *goëmon* ou de toute autre espèce d'herbe marine est permise, pendant toute l'année, sur les rochers situés en mer et sur les rives des îles désertes. On entend par rochers situés en mer ceux où l'on ne peut se rendre à pied sec aux marées d'équinoxe. La récolte des *goëmons* poussant en mer ne peut être faite qu'au moyen de bateaux conduits par des hommes appartenant à l'inscription maritime et pourvus de rôles d'équipage. Néanmoins, pour la récolte de ceux de ces *goëmons* qui sont destinés aux besoins particuliers des cultivateurs, ces derniers et leurs valets de ferme peuvent accidentellement *s'adjoindre aux équipages réguliers* des bateaux, sans toutefois que leur nombre puisse excéder deux individus par tonneau, non compris les hommes de bord.

La coupe et la récolte des *goëmons* ne doivent avoir lieu que pendant le jour. Il est permis d'arracher ces herbes ou de les couper à la main, avec couteau ou faucille. La récolte des *goëmons* épaves est opérée avec des fourches ou des perches armées d'un seul croc. L'usage de la drague est interdit pour ce travail. Il est, en outre, défendu de récolter, à aucune époque, les herbes marines qui croissent le long des quais ou des ouvrages en maçonnerie construits en mer ou sur le rivage *de la mer. Il est également défendu* de récolter les herbes qui croissent sur les digues ou berges des fleuves, rivières et canaux.

GOENDOULA, nom d'une des walkyries de la mythologie du Nord.

GOENNER (Nicolas-Thaddée), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Bamberg en 1764, mort à Munich en 1827. D'abord conseiller de régence dans sa ville natale, il professa ensuite successivement le droit romain et le droit public à Bamberg, à Ingolstadt (1799), à Landshut (1800), puis il abandonna l'enseignement pour la pratique du droit. En 1811, Goenner fut appelé à Munich pour y prendre part à la rédaction d'un nouveau code. En récompense des services qu'il rendit dans cette circonstance, il reçut des lettres de noblesse (1813), puis devint référendaire privé de justice (1815), conseiller privé (1817) et conseiller d'Etat. Nommé, en 1819, membre de la diète, Goenner prit une part très-active aux débats de cette assemblée, où il se signala comme un des adversaires les plus déterminés du baron d'Arétin. Enfin il obtint, à l'université de Munich, une chaire de philosophie du droit. Les principaux ouvrages de ce remarquable jurisconsulte sont : *Choix de cas juridiques* (Landshut, 1801-1805, 4 vol. in-8°); *Manuel de la procédure ordinaire* (Erlangen, 1804-1805, 4 vol. in-4°); *Droit public allemand* (Landshut, 1804); *Archives pour la législation et la réforme de l'étude du droit* (Landshut, 1804-1814, 4 vol. in-8°); *Annuaires de la législation et de la jurisprudence dans le royaume de Bavière* (Erlangen, 1818-1820, 3 vol. in-8°), en collaboration avec Schmidtlein.

GOENS (Ryklof VAN), gouverneur général des Indes hollandaises, né à Rees, duché de Clèves, en 1619, mort à Amsterdam en 1682. Il se rendit fort jeune dans l'Inde, où il entra au service de la Compagnie hollandaise, se fit remarquer par son intelligence, fut successivement chargé de plusieurs emplois importants et de missions, particulièrement auprès de l'empereur de Java, avec qui il conclut un traité fort avantageux (1652), et en Prusse, pour y régler des affaires politiques et commerciales (1654), reçut, en 1657, le titre de conseiller extraordinaire, puis devint gouverneur de Ceylan (1660), directeur général à Batavia (1675), et gouverneur général (1678). Dans ces divers postes, Goens se montra aussi habile comme homme de guerre que comme administrateur. Il accrut les possessions hollandaises de Coulang, Cranganor, Cochin, Tuticorin, Manaâr, de la pêcherie de perles à la côte de Coromandel, du royaume de Jaffanapatnam, etc.; il conclut des traités très-avantageux avec divers souverains indigènes, battit à plusieurs reprises les Portugais, et eut la hardiesse de commencer, de sa propre autorité, en 1672, la guerre contre la France. Il n'hésita point à attaquer la flotte de l'amiral français de La Haye, et s'empara de tous les bâtiments qu'il trouva isolés. En 1682, Goens se démit de ses fonctions de gouverneur et revint en Europe.

GOENS (Ryklof-Michel VAN), philologue hollandais, né à Utrecht en 1752, mort vers le commencement du XIXe siècle. Il était arrière-petit-fils du précédent. Versé de très-bonne heure dans la connaissance des langues grecque et latine, et doué d'une intelligence précoce, il composa, n'ayant encore que onze ans, une dissertation sur les cénotaphes dans l'antiquité, passa son doctorat en 1764, et fut nommé, en 1766, professeur extraordinaire de littérature ancienne. Des tracasseries qu'il eut à subir au sujet de l'orthodoxie de ses écrits le déterminèrent à quitter l'enseignement (1776) et à entrer dans la magistrature. Il prit alors une part active aux affaires politiques, défendit avec chaleur le système stathoudérien, fut contraint d'abandonner sa ville natale et se réfugia en Suisse. Goens a laissé la réputation d'un des plus savants philologues de la Hollande. On cite, parmi ses meilleurs écrits : *Porphyrius, de Antro Nympharum*, en grec et en latin, suivi d'une *Dissertatio homerica* (Utrecht, 1765, in-4°); *De incrementis quæ humaniores litteræ historiarum imprimis et græcæ linguæ studium, sæculo* XVIII *cœperunt* (Utrecht, 1768, in-8°), etc. On a de lui des traductions et un *Mémoire politique sur le vrai système de la ville d'Amsterdam* (in-fol.)

GOEPP (Jean-Jacques), théologien protestant français, né à Heiligenstein (Alsace) en 1771, *mort à Paris en 1855. Il étudiait la théologie* à Strasbourg, lorsque la Révolution éclata. Bientôt après, il partit pour l'armée du Rhin, fut fait prisonnier lors de la capitulation de Fort-Louis, envoyé en Hongrie, et rendu à la liberté en 1795. Après avoir rempli quelque temps un emploi dans l'intendance militaire, Goepp reprit ses études préparatoires pour la carrière évangélique, et devint pasteur de l'Eglise française de Strasbourg. Depuis lors, il fut nommé successivement aumônier du lycée de Strasbourg, supérieur du séminaire de Saint-Thomas (1808), et pasteur de la confession d'Augsbourg à Paris (1809). Goepp était un des fondateurs et des vice-présidents de la Société des missions évangéliques chez les peuples non chrétiens, de la Société biblique, de la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels, et enfin de la Société de la morale chrétienne. Par ses travaux, par son caractère et par ses écrits, Goepp avait acquis une grande influence parmi ses coreligionnaires. On a de lui, en allemand et en français, un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Précis de la doctrine chrétienne exposée par le texte de l'Ecriture sainte* (Paris, 1815), avec Boissard; *Prières à l'usage du culte domestique* (Paris, 1821), avec

le même; *Principes de la religion chrétienne à l'usage des écoles* (Paris, 1826); le *Sauveur*, poëme épique élégiaque, en allemand (Paris, 1827, in-8o), etc.

GŒPPERT (Heinrich-Robert), naturaliste allemand, célèbre par ses travaux sur la physiologie végétale et principalement sur la botanique fossile, né à Sprottau (Silésie) en 1800. Il suivit les cours de médecine de la Faculté de Breslau, et se fit recevoir docteur à Berlin. En 1826, il revint à Breslau, où il fut reçu agrégé des sciences. Nommé successivement professeur adjoint, puis professeur titulaire d'une chaire à l'université de Breslau, il a reçu du roi de Prusse le titre de membre de son conseil intime de médecine. Parmi les œuvres principales de M. Gœppert, nous citerons: *De la production de la chaleur dans les plantes* (Breslau, 1830); les *Fougères fossiles* (Breslau, 1836); *De coniferarum structura anatomica* (1841); *Des contre-poisons chimiques* (1843); les *Genres de plantes fossiles comparés à ceux de l'époque actuelle* (Bonn, 1841-1842); *Sur la formation des terrains houillers* (Leyde, 1848); *Monographie des conifères fossiles* (Leyde, 1850); de remarquables travaux *Sur la flore fossile de la Silésie*, publiés dans différents recueils scientifiques de l'Allemagne; *Sur la flore fossile de formation silurienne et devonienne* (Iéna, 1860); la *Flore fossile de formation permienne* (1864), etc.

GŒPPERTIE s. f. (gheu-pèr-tî — de *Gœppert*, natur. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, tribu des oréodaphnées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux Antilles et au Brésil.

GŒPPINGEN, ville du Wurtemberg, cercle du Danube, ch.-l. du bailliage de son nom, sur la Fils, à 28 kilom. S.-E. de Stuttgard; 5,500 hab. Fabriques de poterie, de toiles et d'étoffes de laine et de coton. Commerce de laine et de moutons. Gœppingen, ceinte de murailles dès 1110, a eu beaucoup à souffrir pendant les guerres qui ont désolé l'Allemagne durant les trois derniers siècles. En 1782, elle fut réduite en cendres par un vaste incendie allumé par la foudre. Aux environs, sources minérales et carrières-d'ardoises.

GOËREE ou **GOEDEREEDE**, île de Hollande, sur la côte de la province de Hollande méridionale, à 80 kilom. S.-O. d'Amsterdam, avec une petite ville du même nom. Une digue réunit depuis 1751 cette île à celle d'Overflakee.

GOEREE (Wilhem), érudit hollandais, né à Middelbourg (Zélande) en 1635, mort à Amsterdam en 1711. Il embrassa la profession de libraire à Amsterdam et acquit, en peu d'années, une fortune qui lui permit de se livrer à ses goûts artistiques et littéraires. Goeree a composé, sur les matières les plus variées, un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: l'*Art de l'enluminure* (Amsterdam, 1697, in-12); *Introduction à la pratique de la peinture universelle* (Amsterdam, 1697); *Histoire de l'Eglise juive* (Amsterdam, 1700, 4 vol. in-fol.); *Essai sur la connaissance de l'homme par rapport à la nature et à la peinture* (Amsterdam, 1705); *Architecture universelle* (Amsterdam, 1705); l'*Art du dessin* (Amsterdam, 1705); *Histoire ecclésiastique et civile* (Amsterdam, 1705); *Introduction à la science de l'Ecriture* (Amsterdam, 1716, in-fol.).

GOEREE (Jean), poëte et dessinateur hollandais, fils du précédent, né à Middelbourg en 1670, mort à Amsterdam en 1731. Il exécuta les dessins de plusieurs tableaux qui ornent l'hôtel de ville d'Amsterdam et dont J. Hoogzael et G. Rademaker ont fait la peinture, s'essaya avec succès à la gravure à l'eau-forte et composa des poésies où l'on trouve plus de verve et d'esprit que de goût. Nous citerons de lui: *Aléandre, roi de Cypre et de Cilicie*, tragédie (1707, in-8o); *Poésies mêlées* (1734); *Description des tableaux de l'hôtel de ville d'Amsterdam*, etc.

GOERENZ (Jean-Auguste), philologue allemand, né en Saxe en 1765, mort en 1836. Il fut successivement recteur du collége de Blauen (1795), du lycée de Zwickau (1800) et enfin directeur du collége de Schwerin (1817), qu'il porta à un haut degré de prospérité. Goerenz avait une connaissance approfondie de la langue latine. Son principal ouvrage est: *Ciceronis opera philosophica* (Leipzig, 1809-1812, 3 vol. in-8o), où l'on trouve des remarques grammaticales pleines de sagacité.

GŒRGEI (Arthur), célèbre général hongrois, né à Toporez, propriété de sa famille, dans le comté de Zips, au nord de la Hongrie, le 5 février 1818. Sa famille appartenant à la foi protestante, il fut envoyé au collége évangélique d'Eperiès, où il fit d'excellentes études. En 1832, il entra comme cadet au collége militaire de Tuln et, en 1837, fut admis dans la garde noble hongroise, à Vienne. Cinq ans après, il devint lieutenant dans les hussards palatins. Il était sur le point de passer capitaine, lorsque la mort de son père et son mariage avec une institutrice française, dont il fit la connaissance à Prague, le décidèrent à quitter le service. Passionné pour les sciences, il se mit à travailler la chimie, pour laquelle il fit preuve d'une aptitude extraordinaire. En 1845, il suivit des cours de chimie supérieure à l'Ecole des arts et à l'université de Prague. Il sollicita et obtint, en 1848, un emploi de professeur et publia, au mois de mai de la même année, une *Dissertation sur les acides solides, volatils et gras de l'huile de noix de coco*, qui fut imprimée dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne. Mais la révolution éclata. Gœrgei, à la première nouvelle du soulèvement, se rendit à Pesth, pour se mettre à la disposition du ministère, qui lui confia d'abord la surveillance d'une manufacture de poudre. Bientôt après, il fut enrôlé dans le 5e bataillon des *honveds*, avec le grade de major. Au mois d'octobre, il fut envoyé avec un petit contingent à l'île de Czepel, derrière Pesth, pour empêcher la jonction du corps de Roth avec celui de Jellachich. Là, il fit juger et pendre le comte Eugène Zichy, atteint et convaincu de trahison. Bientôt les capacités militaires d'Arthur Gœrgei se déployèrent sur une plus vaste échelle. Le comité de défense de Pesth donna l'ordre à Gœrgei d'aller renforcer avec ses troupes le corps d'armée commandé par le général Moga, qu'il remplaça bientôt dans son commandement. Par d'habiles manœuvres, il opéra, au milieu des quatre armées autrichiennes, la retraite de son corps dans les défilés des Karpathes, et parvint à couvrir Debreczin, où s'était réfugié le gouvernement hongrois. Mais là, il publia la fameuse proclamation par laquelle il se déclarait partisan de la monarchie constitutionnelle et de la domination de l'Autriche. Cette déclaration, considérée comme une trahison, lui fit perdre son commandement, qui fut confié à Dembinski. Gœrgei n'obéit qu'avec mauvaise grâce aux ordres de son nouveau chef, lui laissa perdre la bataille de Kapolna, provoqua par son influence la suspension de ce général et parvint à se faire rendre son commandement. Il fit, du reste, un bon usage de l'autorité qu'il avait reconquise et s'illustra, au mois d'avril 1849, par une série de brillantes victoires sur les champs de bataille de Hatvan, d'Isaszeg, de Waitzen, de Nagi-Sarlo, et par la prise de Komorn.

Ces brillantes victoires eurent un déplorable effet, celui d'accroître outre mesure la popularité et l'insolence de Gœrgei. Kossuth lui-même, qui devinait un traître dans ce général, fut contraint de suivre le mouvement de l'opinion et offrit à Gœrgei le titre de ministre de la guerre.

En ce moment, la situation de l'armée hongroise était magnifique: la route de Vienne était ouverte, il ne dépendait que de Gœrgei d'aller y dicter ses conditions. Il ne le voulut pas, et perdit sciemment trois semaines en manœuvres inexplicables. Les Russes, longtemps attendus par les Autrichiens, arrivèrent enfin au nombre de 150,000. La position de l'armée hongroise devenait critique; Kossuth ordonna la retraite sur la Theiss; Gœrgei résista, et il devint nécessaire de le remplacer; mais un mouvement des troupes en faveur de Gœrgei contraignit Kossuth à lui rendre son commandement. La retraite commença; mais il était trop tard: les lieutenants de Gœrgei, devenu dictateur, avaient succombé l'un après l'autre; lui-même, investi dans Vilagos, consomma enfin la trahison qu'il méditait probablement depuis longtemps, et se rendit aux Russes avec 20,000 fantassins, 2,000 cavaliers et 130 canons. Livré aux Autrichiens, il subit une courte détention. Ses lieutenants, moins heureux que lui, furent pendus (1849).

Retiré depuis à Toporez, lieu de sa naissance, le traître Gœrgei y devint pour ses concitoyens un objet d'horreur. Les enfants mêmes le poursuivaient dans les rues du nom de *Madgyarkak* (le faux Madgyar).

Gœrgei a cru devoir écrire sa justification sous ce titre: *Ma vie et mes actes en Hongrie, dans les années* 1848 *et* 1849 (Leipzig, 1852, 2 vol.). Quand on a trahi sa patrie, on peut en faire l'aveu et s'en repentir; mais c'est une seconde trahison que de vouloir expliquer et justifier sa conduite.

GŒRIE s. f. (ghé-rî ou gheu-ri — de *Goer*, natur. allem.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, réuni par plusieurs auteurs au genre ocype.

GŒRLITZ ou **GÖRLITZ**, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 79 kilom. O. de Liegnitz, sur la Neisse; 31,500 hab. Tribunal criminel, tribunal urbain et tribunal rural; maison de détention; gymnase évangélique; deux bibliothèques publiques; collections scientifiques. Nombreuses filatures de laines; importantes manufactures de draps; teintureries. Commerce actif. Deux arsenaux

Cette ville, située sur la pente d'une colline dont le pied est baigné par les eaux de la Neisse, appartenait, en 1253, aux margraves de Brandebourg. Elle fut réunie à la Bohême au XIVe siècle. Wallenstein s'en rendit maître en 1636. En 1757, le général de Winterfeld y fut battu par les Autrichiens. Depuis 1842, un monument s'élève à l'endroit où ce général tomba mortellement blessé. En 1813, Gœrlitz fut souvent le quartier général de Napoléon.

Outre ses portes surmontées de tours, ses vieilles maisons aux sculptures de pierre, Gœrlitz possède quelques monuments dignes d'intérêt. L'église de Saint-Pierre et Saint-Paul date du XVe siècle; elle a 84m,50 de longueur sur 47 mètres de largeur, et se divise en cinq nefs éclairées par 38 belles fenêtres. Ses principales curiosités sont la chapelle souterraine de Saint-Georges, creusée dans le roc, et l'orgue, qui se compose de 3,270 tuyaux et comprend 57 registres. On y remarque aussi: l'hôtel de ville avec les armoiries du roi Mathias; le nouveau théâtre; le *Kaiserstrutz*, ancien bastion qui sert de corps de garde et d'arsenal; le Saint-Sépulcre, construit au XVe siècle par un bourgmestre de Gœrlitz, au N.-O. de la ville, et de belles promenades.

GŒRLITZ ou **GŒRLICE**, ville des Etats autrichiens (Cracovie), cercle et à 26 kilom. S.-O. de Jaslo; 2,550 hab. Aux environs, pèlerinage célèbre et très-fréquenté de Kobylanka.

GŒRRES (Jean-Joseph DE), publiciste révolutionnaire et philosophe mystique allemand, né à Coblentz en 1776, mort en 1848. Il défendit avec chaleur les principes de la Révolution française, se fit l'apôtre de la paix universelle, fonda, en 1797, la *Feuille rouge*, qui fut supprimée, vint à Paris, après le 18 brumaire, pour obtenir la réunion des provinces rhénanes à la France ou leur constitution en république indépendante, se vit refuser une audience par le premier consul, s'engoua ensuite de la philosophie de Schelling, fut un des promoteurs de la littérature romantique, en publiant les légendes allemandes du moyen âge, et contribua à l'impulsion donnée aux études orientales par son *Histoires des mythes asiatiques* (1810, 2 vol. in-8o). Rappelé dans l'arène politique par le réveil de l'Allemagne, il commença, en février 1814, le *Mercure rhénan*, feuille consacrée à l'affranchissement de sa patrie, et qui eut une influence telle, que Napoléon l'appelait une *cinquième puissance*. Dupe des promesses libérales des princes allemands, il flagella leur duplicité dans le *Mercure;* mais on lui répondit en supprimant son journal (1816). L'*Allemagne et la révolution*, pamphlet violent qu'il publia en 1819, le fit proscrire par le roi de Prusse. Il en a été donné une traduction française par Scheffer. Réfugié en Suisse, il lança encore deux écrits véhéments contre la coalition: l'*Europe et la Révolution* (1821), la *Sainte-Alliance et les peuples au congrès de Vérone* (1822); puis, découragé, il se tourna vers le catholicisme, qui put dès lors le compter au nombre de ses plus chaleureux défenseurs, devint professeur de littérature à Munich en 1827 et fut nommé, en 1845, membre de l'Académie royale de cette ville. C'est à cette dernière phase de sa vie qu'appartiennent les deux ouvrages suivants: *Athanase* (1837), protestation éloquente contre l'arrestation arbitraire de l'archevêque de Cologne; la *Mystique chrétienne* (1836-1842, 5 vol. in-8o), trad. en français par Sainte-Foi, livre curieux, riche d'érudition, mais où l'auteur se laisse souvent entraîner par son sujet.

GŒRRES (Guido DE), poëte et historien allemand, fils du précédent, né à Coblentz en 1805, mort en 1852. Il dirigea longtemps les *Feuilles historico-politiques*, revue catholique, composa pour l'enfance un grand nombre de petits ouvrages et écrivit des poésies où l'on trouve de l'humour, de la gaieté et fréquemment une naïveté touchante. Nous citerons de lui: le *Frère Nicolas de Flüe* (Munich, 1831); la *Pucelle d'Orléans, d'après les actes du procès* (1834), trad. en français par Léon Boré (1843); la *Crèche de Noël* (1842); *Chants de la Vierge* (1843); *Livre de la famille allemande* (1846-1848), ouvrage illustré par Pocci, etc.

GOERTAND s. m. (geur-tan). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pic.

GŒRTZ (Georges-Henri, baron DE), homme d'Etat suédois, ministre de Charles XII, né en Franconie dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort en 1719. Il entra au service du roi de Suède, fut employé par lui dans diverses missions importantes et enfin nommé ministre des finances (1715). Il trouva des ressources pour continuer la guerre, au moyen de diverses mesures telles que l'élévation de la valeur des signes représentatifs de la monnaie, les emprunts forcés sur les riches, l'obligation imposée aux citoyens d'échanger l'argent comptant contre le papier de l'Etat, etc. A la mort de Charles XII, les haines puissantes qu'il avait armées contre lui éclatèrent avec violence. Arrêté sur les ordres du sénat et jugé par une commission, sous le prétexte banal de haute trahison, il fut condamné à mort et décapité.

GŒRTZ (Jean-Eustache, comte DE), habile diplomate prussien, né en 1737, mort en 1821. Il fut précepteur du duc Charles-Auguste, l'ami de Gœthe et le protecteur des lettres, réussit, en 1778, comme envoyé à Munich, à faire échouer le projet de démembrement de la Bavière au profit de l'Autriche, s'acquit, par ce service, la haute estime de Frédéric II, et remplit ensuite avec le même succès les fonctions d'ambassadeur à Pétersbourg, à La Haye, à la diète de Ratisbonne, poste qu'il conserva de 1788 à 1806. Après la paix de Tilsitt, Gœrtz rentra dans la vie privée. Mirabeau a dit de ce diplomate: « Il n'est point sans habileté; il est froid, sec, disgracieux, mais fin, maître de lui, quoique violent, bon observateur et dévoué au parti anglais. » On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Mémoire sur la neutralité armée et son origine* (1801); *Mémoires et actes authentiques relatifs aux négociations qui ont précédé le partage de la Pologne* (1810); *Mémoire historique de la négociation pour la succession de la Bavière* (1812, 10 vol. in-8o); *Mémoires historiques et politiques du comte de Gœrtz* (Stuttgard, 1827, 2 vol. in-8o).

GOES, ville de Hollande. V. TERGOES.

GOES (Hugo VAN DER), peintre flamand, né à Gand vers 1430, mort dans le monastère de Boodendole vers 1505. Elève de van Eyck, il composa, pour un bourgeois de sa ville natale, nommé Jacob Weytens, une peinture qui le rendit célèbre. Comme il était éperdument amoureux de la fille de Jacob, il choisit de préférence pour sujet de sa peinture une scène d'amour: c'était la rencontre de David et d'Abigaïl.

Lors de l'entrée de Charles le Téméraire à Bruges, en 1467, Goes fut chargé de décorations importantes, qui mirent le sceau à sa réputation, et qui, en lui apportant une certaine aisance, lui permirent de faire un voyage en Italie. Arrivé à Rome en 1460, il exécuta dans cette ville un grand nombre de peintures, qui ne sont pas venues jusqu'à nous. A Florence, au contraire, on voit, dans l'église Santa-Maria-Nuova, un triptyque de Goes représentant: au milieu, la *Naissance du Christ;* sur l'un des volets, *Saint Antoine et saint Matthieu*, et sur l'autre, *Sainte Marguerite, sainte Marie-Madeleine*, qui ne sont autres que les portraits de la femme et de la fille de Portinari. « Toutes ces têtes se distinguent par un caractère d'austérité, dit Waagen, mais il y manque le sentiment du beau. Les draperies ont quelque chose de dur et d'anguleux; la gamme des couleurs est claire, mais la plus froide que je connaisse parmi les élèves de van Eyck. »

La chapelle du palais Piccini, à Pistoie, possède une page superbe de Goes, c'est la *Vierge et l'enfant Jésus entourés d'anges*, dont on trouve à Bologne une reproduction due au pinceau du maître lui-même.

Le portrait-buste de Falco Portinari tenant un livre, qui décore l'une des salles du palais Pitti, à Florence, est aussi l'œuvre de notre peintre.

De retour dans son pays, Goes fut chargé de grandes peintures décoratives pour les fêtes du Jubilé de 1473. Depuis cette époque, l'histoire se tait sur sa vie; on sait seulement que, dans ses derniers jours, il se fit ordonner prêtre et se retira au monastère des Pères augustins de Boodendole, où il mourut.

L'œuvre de Goes se trouve aujourd'hui dispersé dans les principales galeries de l'Europe. Le *Crucifiement*, exposé dans l'église Saint-Jacques, de Bruges, est considéré comme son meilleur tableau. La ville de Munich possède de lui un *Saint Jean-Baptiste*, et Berlin une *Annonciation* et une *Face du Christ couronné d'épines. Le Corps du Sauveur descendu de la croix* se trouve aux Beaux-Arts de Vienne; *Saint Jérôme, en habit de cardinal*, et *Saint Jean-Baptiste* font partie du musée de la même ville, qui possède en outre deux volets de triptyque peints par Goes. Dans toutes ces peintures, on remarque un ensemble de qualités qui permet de croire que, né cinquante ans plus tard, le maître flamand eût été un des grands peintres de la Renaissance.

GOES (Damian DE), historien portugais, né à Alenquer (Estramadure) en 1501, mort vers 1573. Il appartenait à une famille noble. Il fut élevé à la cour du roi de Portugal, où il devint page, puis entra dans la carrière diplomatique en 1529. Chargé successivement, par le roi Jean III, de missions en Flandre, en Danemark, en Suède, il s'en acquitta à la satisfaction de ce prince. Il voyagea, vers 1534, en Italie, où il séjourna environ six ans, puis dans les Flandres, où il se maria, et en France. De retour à Lisbonne, Goes reçut le titre d'historiographe et la charge de garde général des archives, un des premiers emplois de l'Etat, qu'il garda jusqu'en 1571. Jeté, à cette époque, dans les cachots de l'Inquisition, puis enfermé quelque temps dans le monastère de Batalha, il finit ses jours tout à fait obscurément. Goes est un des historiens les plus éminents qu'ait produits le Portugal; esprit curieux, investigateur, il se livra à des recherches incessantes; il s'attacha à faire connaître à l'Europe l'histoire des découvertes portugaises, surtout la conquête des Indes. « Il était, dit Bocous, très-versé dans le grec, le latin, l'arabe, l'éthiopien; il parlait et écrivait les langues modernes avec une étonnante facilité. » Ses principaux ouvrages sont les suivants: *Legatio magni imperatoris Indorum presbyteri Joannis* (Dordrecht, 1518, in-8o); *Deploratio lappianæ gentis* (Genève, 1520), sur l'état des peuples qui habitent les régions circumpolaires; *Legatio David, Æthiopiæ regis, ad Clementem papam VII* (Bologne, 1533, in-4o); *Damiani a Goes commentarius rerum gestarum in India* (Louvain, 1539), trad. en allemand et en italien; *Damiani a Goes fides, religio moresque Ethiopum sub imperio presbyteri Johannis* (Louvain, 1540); *Hispania* (Louvain, 1542, in-4o), ouvrage intéressant à consulter sur l'état de l'Espagne au XVIe siècle, au point de vue industriel et commercial; *De bello cambaico ultimo* (1547, in-4o); *Urbis Ulyssiponensis descriptio* (Evora, 1554), curieux écrit dans lequel il s'attache à défendre les Portugais contre les calomnies qui circulaient alors; *Chronica da felicissimo rey D. Manuel* (Lisbonne, 1566-67, in-fol.), son ouvrage capital; *Chronica da principe D. Joan* (Lisbonne, 1567, in-fol.). Divers opuscules de Goes ont été publiés sous le titre de: *D. a Goes et aliorum opera* (Cologne, 1602). On

a également de lui un récueil de lettres (*Epistolæ*) [Louvain, in-4°], adressées par lui à divers personnages, et quelques ouvrages restés manuscrits.

GOES (Louis DE), jésuite portugais, frère du précédent. Il vivait au XVIe siècle et passa plusieurs années au Brésil, puis revint en Portugal, apportant plusieurs plants de tabac qu'il remit à son frère, le célèbre historien. « Il y a quelque probabilité, dit M. F. Denis, que ce furent des plants de *petun* brésilien, cultivés à Lisbonne, et qu'on tenait de Louis de Goes, que l'on remit à Nicot, sieur de Villemain, ambassadeur français, lorsqu'il en fit la demande pour Catherine de Médicjs. » On sait que ce fut Jean Nicot qui, le premier, en 1560, apporta en France le tabac, connu d'abord chez nous sous les noms de nicotiane et d'herbe à la reine.

GOES (Pero DE), colonisateur portugais, frère des deux précédents; il vivait au XVIe siècle. S'étant rendu au Bresil, il obtint du roi Jean III, en 1536, la concession du beau territoire de Campos, où il propagea la culture de la canne à sucre, eut à soutenir des luttes incessantes contre les Indiens, qui, à maintes reprises, ruinèrent ses établissements, et fit plusieurs voyages en Portugal, pour y chercher des capitaux et demander au gouvernement des secours. A la suite d'un voyage à la métropole, en 1548, Goes reçut de Thomé de Souza, premier gouverneur du Brésil, le titre de capitaine général de la côte, qui lui conférait le commandement des forces de mer. Il veilla à la sûreté des côtes, prit part à la fondation de San-Salvador, contribua puissamment au développement du Brésil, et retourna à Lisbonne vers 1553. Depuis lors on ne sait plus rien de sa vie.

GOES (Benoît DE), voyageur et jésuite portugais, né dans une des îles Açores en 1562, mort en 1607. Il avait embrassé la profession des armes, et menait dans l'Inde une vie des plus dissipées, lorsque, honteux de ses excès, il renonça au monde à l'âge de vingt-six ans et entra chez les jésuites. Attaché à la mission du Mogol, Goes vécut à la cour de l'empereur Akbar, et acquit des connaissances étendues sur la géographie de l'Asie. A cette époque, le P. Matthieu Ricci soutenait, et avec raison, contrairement au témoignage des jésuites de Lahore, que la contrée mystérieuse désignée pendant tout le moyen âge sous le nom de Cathay n'était autre que la Chine. Pour résoudre cette question, Goes fut chargé, en 1602, par ses supérieurs, d'entreprendre un voyage qui présentait les plus grandes difficultés. Vêtu en marchand arménien, et accompagné de deux Grecs et d'un Arménien nommé Isaac, qui avait déjà visité la Chine, il se mêla à une caravane de marchands persans à Lahore, traversa des régions inconnues, eut à affronter des périls de tous genres, fut abandonné par deux de ses compagnons, atteignit la grande muraille de la Chine, puis arriva à Sao-Cheu en 1605. De là, il écrivit au P. Ricci, alors à Pékin, pour lui annoncer son arrivée. Ce jésuite dépêcha vers le courageux voyageur un des membres de l'ordre, appelé Ferdinand, qui parvint à Sao-Cheu au commencement de 1606, et trouva Goes expirant des suites de ses fatigues. Pendant son voyage, Goes avait écrit des lettres, des notes et des observations du plus haut intérêt, qui furent transmises au P. Ricci et publiées par ce dernier dans ses *Commentaires.* On en trouve un extrait dans l'*Histoire générale des voyages.*

GOES (Guillaume VAN DER), seigneur de Bouckhorst, en latin *Goesius*, jurisconsulte et philologue hollandais, né à Leyde en 1611, mort à La Haye en 1686. Il fut d'abord directeur de la compagnie des Indes (1648), puis devint conseiller de la haute cour de justice de La Haye. A l'exemple de son beau-père, le savant Heinsius, il se montra constamment hostile à Saumaise et ne laissa passer aucune occasion de l'attaquer. Les ouvrages de Goes prouvent l'étendue de ses connaissances et en même temps la sagacité de son jugement. Les principaux sont : *Vindiciæ pro recepta de mutui alienatione sententia* (Leyde, 1646); *Animadversiones in quædam capitis I et II speciminis Salmasiani*, etc. (La Haye, 1657, in-8°); *Rei agrariæ auctores cum antiquitatibus agrariis* (1674, in-4°); *Pilatus judex* (1677, in-4°), curieux traité sur l'histoire de la passion de Jésus-Christ, etc.

GŒSCHEL (Charles-Frédéric), philosophe allemand, né le 7 octobre 1784 à Langensalza (Thuringe), mort à Naumbourg en 1862. Il fit ses études de droit à Leipzig. En 1807, il fut appelé à occuper dans sa ville natale un emploi municipal, qu'il conserva jusqu'à l'annexion prussienne. Nommé, en 1818, conseiller du tribunal de Naumbourg, il fut attaché, en 1834, au ministère de la justice, puis devint successivement conseiller supérieur de justice, membre de la commission de censure et du conseil d'Etat (1845), et enfin président supérieur du consistoire de Saxe. A partir de 1848, il vécut dans la retraite, où il s'est occupé de questions philosophiques et religieuses. M. Gœschel, qui est une sorte de Bordas-Demoulin allemand, a rêvé l'alliance impossible de la foi et de la raison, de la religion et de la philosophie expérimentale. Il a essayé de démontrer, dans plusieurs ouvrages, l'accord parfait des doctrines de Gœthe et de Hegel avec celles de la religion protestante. Tel est principalement le but du *Faust* de Gœthe et de sa *Suite*, des *Aphorismes sur le non-savoir et le savoir absolu par rapport à la confession de la foi chrétienne* (Berlin, 1829), et des ouvrages suivants : le *Monisme de la pensée, apologie de la philosophie actuelle sur le tombeau de son fondateur* (Naumbourg, 1832); *Hegel et son temps et ses rapports avec Gœthe* (Berlin, 1832); *Conversation sur la poésie et sur la pensée de Gœthe* (1834-1838, 3 vol.). M. Gœschel a encore publié : *Chroniques de la ville de Langensalza* (1818, 1842-1844); *Cæcilius et Octavius*, ou *Conversations sur les principales objections contre les vérités chrétiennes* (Berlin, 1828); *Feuilles détachées des papiers d'un jurisconsulte* (1832-1834); *De la divine comédie du Dante et des choses divines dans les langues humaines* (Naumbourg, 1834); *Des preuves de l'immortalité de l'âme, tirées de la philosophie spéculative* (Berlin, 1835); le *Serment judiciaire* (Berlin, 1837); *Rapports du droit particulier avec le droit commun et le panthéisme judiciaire* (Berlin, 1837); *Traité de philosophie sur Dieu, l'homme et l'Homme-Dieu* (Berlin, 1838), écrit après l'apparition du livre de Strauss : la *Vie de Jésus; Leçons de Dante sur la création et l'ordre du monde* (Berlin, 1842); *Souvenirs séculaires de l'année* 1848 (Magdebourg, 1848); *De l'importance de l'Eglise luthérienne et de ses rapports avec l'Eglise universelle et avec l'Etat* (Berlin, 1849); la *Fin de toutes choses* (Berlin, 1850); *Dualisme de la confession évangélique* (Stuttgard, 1852); la *Formule de concorde d'après son histoire, sa doctrine et son importance ecclésiastique* (Leipzig, 1858), etc.

GŒSCHEN (Georges-Joachim), écrivain et libraire allemand, né à Brême en 1752, mort en 1828. Il exerça sa profession d'abord à Dessau, puis à Leipzig, où il fonda, en 1784, une importante maison. Gœschen édita les œuvres de Gœthe, de Schiller, de Wieland, d'Iffland, etc., ainsi que plusieurs publications scientifiques. Il a publié un recueil littéraire intitulé : les *Heures du dimanche;* composé une comédie : *Mourir deux fois n'est pas permis* (Leipzig, 1800), et rédigé une *Histoire de l'Amérique* (1818-1820, 3 vol. in-8°).

GŒSCHEN (Georges-Joachim), homme d'Etat anglais, né en 1831, petit-fils du précédent. Il fit ses études au collége d'Osiel, à Oxford, devint ensuite associé de la librairie Fruhling et Gœschen de Londres, mais renonça à la carrière commerciale en 1866, époque où il fut appelé par lord Russell à prendre part à l'administration. Il s'était déjà fait connaître par un ouvrage intitulé : *Théorie du change étranger*, qui avait obtenu plusieurs éditions et avait fait de son auteur une autorité dans les questions financières, car il dénotait à la fois de profondes connaissances théoriques et une grande expérience pratique. M. Gœschen était, en outre, devenu, en 1863, l'un des représentants de la Cité de Londres au Parlement. Lorsque lord Russell fut chargé, à la mort de lord Palmerston, de former un nouveau cabinet, il songea à s'attacher Gœschen, et le nomma successivement vice-président de la chambre de commerce, chancelier du duché de Lancastre, membre du cabinet et conseiller privé. Lord Gladstone, à son tour, l'appela, en 1869, aux fonctions de président du *Poor law Board*, qu'on a rarement vues occupées par un simple négociant de la Cité.

GŒSCHEN (Jean-Frédéric-Louis), savant jurisconsulte allemand, né à Kœnigsberg en 1778, mort à Gœttingue en 1837. Il abandonna l'étude du droit pour s'occuper de physique, de chimie, d'agronomie pratique, et entreprit d'exploiter une propriété. Malgré toute son activité, Gœschen fut loin d'obtenir les résultats qu'il espérait. Dégoûté de l'agriculture, il se rendit à Berlin pour chercher à s'y créer une position. Dans cette ville, il assista aux leçons de Hugo, de Savigny, de Niebuhr, et sentit aussitôt renaître en lui le goût des études juridiques, surtout du droit romain, sur lequel les savants jurisconsultes que nous venons de citer venaient d'attirer l'attention, en l'éclairant d'une nouvelle et vive lumière. Reçu docteur en droit en 1811, Gœschen fut nommé, deux ans plus tard, professeur à l'université de Berlin, et appele, en 1822, à occuper une chaire de droit romain à Gœttingue. En 1816, il avait été chargé, sur la proposition de Savigny, d'aller explorer à Vérone les trésors scientifiques récemment découverts par Niebuhr. Les ouvrages de Gœschen sont également remarquables par la méthode, par la clarté du style et de l'exposition, et par la profondeur des idées. Outre plusieurs dissertations intéressantes, publiées dans la *Revue de jurisprudence historique*, on a de lui : *Observationum juris romani specimen* (Berlin, 1812); *Gaïus, institutionum commentarii IV* (Berlin, 1821); *Abrégé pour le cours des Pandectes* (Gœttingue, 1827-1832, 2 vol. in-8°); *Cours sur le droit civil commun* (Gœttingue, 1838-1840, 3 vol.), son ouvrage capital.

GŒSSWEINSTEIM, ville de Bavière, dans la Suisse Franconienne, sur le versant S. du Wiesenthal. Eglise du XVIIIe siècle, but de nombreux pèlerinages. Château bâti sur un rocher escarpé, auquel donne accès un escalier de 120 marches, et offrant de beaux points de vue.

GOET s. m. (gho-è). Vitic. Espèce de gros raisin blanc. ‖ On dit aussi GOUET.

GŒTHA ou **GŒTHA-ELF**, appelé jadis *Gaut-Elf*, grand fleuve de la Suède, qui peut être considéré comme ayant deux sources, l'une en Norvége, l'autre dans le Jemtland, province limitrophe des deux royaumes. Jusqu'à son entrée dans le lac Wenern, il porte le nom de *Klara* ou *Klara-Elf*, et reçoit vingt affluents, partie de la Dalécarlie, partie du Wermland. Au sortir du Wenern, il forme en grande partie la limite entre la Westrogothie et la province de Bohus, et se divise, près de la ville de Kongelf, en deux bras, dont le plus petit, appelé *Nordre-Elf*, prend une direction plus orientale et se jette dans l'Elvefjord, tandis que le plus grand continue le même cours, et tombe dans le Rivœfjord. Le Gœtha coule sur une longueur totale de 555 kilomètres. Sa largeur qui, en général, est de 238 mètres, atteint, au-dessus des chutes de Trollhœtta, 592 mètres, près de Gamla Lœdœse 1,200 mètres, et près de Gothembourg 1,700 mètres. Plusieurs canaux ont été creusés pour le rendre navigable dans toute l'étendue de son parcours. Il a fallu des travaux inouïs pour ouvrir à la navigation les chutes de Trollhœta.

GŒTHA-CANAL. V. GOTHIE (canal de).

GŒTHALAND. V. GOTHIE.

GOETHALS (Henri), théologien flamand, plus connu sous le nom de **Henri de Gand**, né à Gand en 1217, mort à Tournay en 1293. Il se rendit à Paris, où il suivit les leçons d'Albert le Grand et prit ses degrés de théologie, acquit par ses ouvrages une grande réputation qui lui valut le surnom de *docteur solennel*, jouit d'une haute considération auprès du pape Honorius IV et de Philippe le Bel et devint archidiacre de Tournay. Il se signala, en outre, en faisant ériger quelques édifices religieux à Tournay et un hôpital à Gand. Ses principaux ouvrages sont : *Quodlibeta theologica in libros IV sententiarum* (Paris, 1518, in-fol.); *Summa, seu quæstiones ordinariæ* (Paris, 1520, in-fol.); *De scriptoribus ecclesiasticis*, publié dans le recueil *De ecclesiasticis scriptoribus* de Suffrid Petri (1580). Ce théologien a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

GOETHALS (Henri), diplomate flamand, plus connu sous le nom de **Grodals** ou **Gredals**, né à Gand en 1359, mort à Tournay en 1433. Il entra dans les ordres, fut nommé chanoine noble de Tournay, chanoine de la cathédrale de Liége, puis devint successivement secrétaire de Philippe le Hardi, conseiller de Jean sans Peur, vice-président du grand conseil de Philippe le Bon, et premier conseiller ecclésiastique au conseil provincial de Flandre. Goethals fut chargé par les ducs de Bourgogne d'un grand nombre de missions importantes qui montrent la haute confiance dont il jouissait. Il fut envoyé notamment à Constantinople, pour y traiter de la rançon des chrétiens faits prisonniers à Nicopolis; à Gand, pour prendre part à des délibérations ayant pour objet d'amener un rapprochement entre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et le roi de France; à Namur, pour négocier l'achat du comté de ce nom par Philippe le Bon; à Rome, pour obtenir le divorce du duc de Brabant et de Jacqueline de Hainaut, etc. Le caractère de Goethals était à la hauteur de ses talents. C'est ainsi que, lorsque Jean sans Peur eut assassiné le duc d'Orléans, il se démit de la charge qu'il occupait près du duc de Bourgogne et refusa de continuer à le servir.

GOETHALS (Félix-Victor), écrivain belge, né le 4 juin 1799 à Gand. Il suivit les cours de l'université de cette ville, où il se fit recevoir docteur en droit, puis fit partie du parquet du procureur général de 1825 à 1829, époque à laquelle il remplaça M. Van de Weyer, conservateur de la bibliothèque municipale de Bruxelles. Lorsqu'en 1842 la bibliothèque fut cédée à l'Etat, M. Goethals fut nommé conservateur adjoint de la bibliothèque royale sous la direction du baron de Reiffenberg. En 1853, il a pris sa retraite. Ce savant écrivain a beaucoup produit; nous citerons parmi ses ouvrages : *Lectures sur l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique, en Belgique et dans les pays limitrophes* (Bruxelles, 1837-1838, 4 vol. in-8°); *Histoire des lettres, des sciences et des arts, en Belgique et dans les pays limitrophes* (Bruxelles, 1840-1844, 4 vol. in-8°); *Notice historique sur Simon Stevin de Bruges* (Bruxelles, 1842); *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles de Belgique* (Bruxelles, 1849-1852, 4 vol.); *Histoire généalogique de la maison de Horn* (1848); *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du nord de la France* (1857-1859, 2 vol. in-4°). Citons encore de cet écrivain érudit : *Archéologie des familles de Belgique* (1864, in-4°); *Onomasticon du* Dictionnaire héraldique des familles nobles de Belgique (1865, in-4°).

GŒTHE (Jean-Wolfgang), illustre écrivain allemand, l'un des plus beaux génies de son époque, né à Francfort-sur-le-Mein en 1749, mort à Weimar le 22 mars 1832. Il appartenait à une famille de riches bourgeois, qui le destinait à la carrière du barreau. Il commença ses études à Leipzig (1768), les acheva à l'université de Strasbourg (1769-1771), et, reçu docteur en droit, revint dans sa ville natale pour y exercer la profession d'avocat. Mais tout autre était sa destinée. La jurisprudence était peut-être la chose dont il s'était occupé le moins. Sophocle et Aristophane, Corneille, Racine et Molière, Shakspeare et Klopstock, la Bible dans le texte hébreu, la philosophie, l'histoire, les romans de chevalerie, les anciennes ballades nationales, les sciences exactes, l'alchimie même, il avait voulu tout connaître, et ces éléments si divers fermentaient dans sa jeune tête, désordonnés, mais féconds. Le mouvement littéraire en Allemagne était de sa part l'objet d'une étude particulière. Gottsched, le défenseur intrépide du goût français, était descendu dans la tombe en laissant de nombreux disciples. En réaction de cette tendance, Klopstock et beaucoup d'autres arboraient la bannière de Shakspeare et de Milton. Répudiant *anglomanes* et *gallomanes*, Lessing essayait de frayer des routes nouvelles au génie allemand, mais il y avait en lui plus de volonté que de puissance. A Gœthe était réservée la gloire de créer une littérature nationale. « Le goût, disait-il, c'est la juste appréciation de ce qui doit plaire en tel pays ou à telle époque, d'après l'état moral des esprits. » Ainsi, la tradition était brisée; l'écrivain s'affranchissait de toute règle absolue pour n'obéir qu'à sa propre inspiration. Le coup d'essai du novateur est un drame, *Goetz de Berlichingen* (1773). C'est le héros de la guerre des paysans, le chef de la guerre sociale à la fin du moyen âge, idéalisé, glorifié comme le dernier défenseur de la liberté et de la justice. Le sujet seul était fait pour remuer les âmes; la manière émouvante dont il était traité, la naïve et sauvage énergie des peintures, la hardiesse du plan en dehors de toute idée admise, l'originalité du style, révélaient à l'Allemagne l'avenir de son théâtre. L'année suivante parut *Werther*. Gœthe s'y peint lui-même, amoureux fou, brisé dans ses affections par les convenances sociales, désespéré, roulant dans sa tête des pensées de suicide, et les justifiant par des subtilités. Ce tableau est exagéré, on le sent; mais il fascine, il entraîne, et, pour peu qu'on soit jeune et malade de cœur, on se sent dégoûté de la vie comme le héros du roman. L'accueil que reçut *Werther* fut une véritable frénésie. On le traduisit dans toutes les langues de l'Europe; il devint le type d'une foule de romans dans le même genre, dont les plus célèbres sont le *René* de Chateaubriand et l'*Obermann* de Senoncourt. En exprimant ses peines, Gœthe semble s'être soulagé : les œuvres qui succèdent à *Werther* annoncent le calme de l'âme. La tragédie du *Comte d'Egmont*, commencée en 1775, est une exaltation du dévouement; *Wilhelm Meister*, 1777, une peinture vraie de la vie d'artiste; *Iphigénie en Tauride*, 1786, une idéalisation de la beauté antique, mélange de l'art grec et de l'art chrétien; *Torquato Tasso*, 1790, une rêverie mélancolique. Il y a là plus de régularité dans l'ordonnance, une grande richesse de style, des beautés de premier ordre; mais toute cette magnificence nous laisse froids : l'écrivain a cessé de suivre ses impressions personnelles, le poëte s'est fait artiste. Pourtant il retrouve toute son originalité dans ses *Lieds :* le *Calme de la mer*, le *Roi de Thulé*, le chant nocturne du *Voyageur*, celui du *Comte prisonnier*, et tant d'autres pièces délicieuses ont renouvelé en Allemagne la poésie lyrique.

Faust, cette création incomparable, le triomphe du génie de Gœthe, et qui résume toute sa vie intellectuelle, comme celle de son époque, suivit de près ces premières productions. Nous lui avons consacré une longue étude, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Werther était le découragement du cœur, *Faust* est le désenchantement de l'intelligence. Ce dernier livre manque d'unité; commencé en 1790, continué en 1807, il ne fut achevé qu'en 1831. La première partie, qui appartient à la jeunesse de l'auteur, est incontestablement la plus vigoureuse et la plus belle.

Gœthe passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Weimar, où il fut appelé en 1776. Il ne s'en éloigna depuis que pour faire un voyage en Italie, 1786-1789, et pour une course rapide, en 1792, à la suite du duc de Brunswick, qu'il accompagnait lors de l'invasion de la Champagne. Il fut le véritable roi intellectuel de cette cour brillante, rendez-vous de tous les talents, et dont l'éclat valut à Weimar le surnom d'*Athènes germanique*. Pendant son séjour à Erfurt, en 1808, Napoléon voulut voir le grand écrivain, objet d'une idolâtrie universelle. A la suite d'un long entretien dont l'histoire a enregistré le souvenir, le guerrier détacha de sa boutonnière la croix de la Légion d'honneur, pour la placer sur la poitrine du poëte. De 1815 à 1828, Gœthe remplit les fonctions élevées de premier ministre de Saxe-Weimar. Il mourut, ou plutôt il s'éteignit doucement, enivré d'hommages, le front couronné d'une auréole de gloire. On était aux premiers jours du printemps; le soleil se jouait dans les plis de ses rideaux, qui en interceptaient les rayons; il demanda qu'on les ouvrît, en s'écriant : « de la lumière! de la lumière! » dernière étincelle d'une âme tout entière consacrée au culte du beau. Il fut inhumé dans la chapelle grand'ducale de Weimar, entre le prince Charles-Auguste, son protecteur, et Schiller, son ami et son compagnon d'armes dans les luttes littéraires du commencement de ce siècle. Gœthe avait la fibre sèche. On l'a vu traverser les orages de

la Révolution, assister au drame de l'Empire, presque sans s'émouvoir ; les efforts héroïques des peuples vers la liberté l'ont laissé indifférent. Aussi le publiciste Bœrne lui demandait-il avec amertume : « Quelles larmes as-tu séchées? Quelles douleurs as-tu consolées? » Il ne faut pas demander aux hommes plus qu'ils n'ont reçu de la nature. Gœthe était un écrivain puissant; il a révolutionné, rajeuni la littérature, et c'est là son titre à l'immortalité. A lui appartient la création de cette école romantique qui a brillé d'un si vif éclat sous la plume de lord Byron, et dont le dernier et le plus intrépide représentant est Victor Hugo.

« Gœthe, a dit Mme de Staël, pourrait représenter la littérature allemande tout entière; non qu'il n'y ait d'autres écrivains supérieurs à lui, sous quelques rapports, mais seul il réunit tout ce qui distingue l'esprit allemand, et nul n'est aussi remarquable par un genre d'imagination dont les Italiens, les Anglais, ni les Français ne peuvent réclamer aucune part... Gœthe se plaît, dans ses écrits, comme dans ses discours, à briser les fils qu'il a tissés lui-même, à déjouer les émotions qu'il excite, à renverser les statues qu'il a fait admirer. Lorsque dans ses fictions il inspire de l'intérêt pour un caractère, bientôt il montre les inconséquences qui doivent en détacher. Il dispose du monde poétique comme un conquérant du monde réel, et se croit assez fort pour introduire, comme la nature, le génie destructeur dans ses propres ouvrages... J'ai dit que Gœthe possédait à lui seul les traits principaux du génie allemand ; on les trouve tous en lui à un dégré éminent : une grande profondeur d'idées, la grâce qui naît de l'imagination, grâce plus originale que celle que donne l'esprit de société ; enfin une sensibilité quelquefois fantastique, mais par cela même plus faite pour intéresser des lecteurs qui cherchent dans les livres de quoi varier leur destinée monotone, et veulent que la poésie leur tienne lieu d'événements véritables. »

On a donné, en Allemagne et en France, un grand nombre d'éditions de ses *Œuvres complètes*. Nous citerons celle de Paris, 1835-1837, 4 vol. grand in-8°, et celle de Stuttgard, 1845-1847, 3 vol. grand in-8°. Les traductions françaises de ses principaux écrits sont les suivantes : *Werther*, par Pierre Leroux ; *Faust*, par Gérard de Nerval ; *Hermann et Dorothée*, et le *Théâtre*, par Xavier Marmier; *Wilhelm Meister*, par Toussenel; les *Affinités électives*, livre subtil et peu compréhensible, et les *Mémoires*, par la baronne de Carlowitz. M. Martins a donné, en 1837, une traduction des *Œuvres d'histoire naturelle de Gœthe*, où le poëte nous apparaît aussi comme un botaniste ingénieux et un physionomiste profond. Les compatriotes de Gœthe lui ont élevé plusieurs statues, et ils célèbrent religieusement le jour de sa naissance.

Gœthe (MÉMOIRES DE) [1813 ; continués sous le titre d'*Annales*, 1819 ; traduits en français, en 1823, 1856 et 1860]. Ces *Mémoires*, qui n'offrent pas un récit suivi, se composent de plusieurs parties distinctes. Celle qui a pour titre : *Poésie et réalité*, est le tableau de l'enfance, de la jeunesse et des débuts littéraires du grand poëte; elle se termine avec le départ de Gœthe, alors âgé de vingt-sept ans, pour la cour de Weimar. Viennent ensuite le voyage en Italie, le deuxième séjour à Rome, la campagne de France en 1792, le voyage sur le Rhin, un second voyage dans d'autres régions de l'Allemagne, etc. Les *Mémoires de Gœthe* se lisent comme un roman. L'auteur s'attache à montrer constamment comment et sous quelles influences s'est formé son génie, comme E. Quinet dans son *Histoire de mes idées*. Ce sont les écrivains français, et les écrivains les plus classiques, qui développèrent dans le jeune Gœthe l'amour de l'art, et qui lui inspirèrent ses premiers essais. Un moment, il hésita entre la littérature allemande et la littérature française, et il exprime des regrets quand il se détermine à suivre, non le penchant de son esprit, mais sa direction naturelle. C'est dans l'histoire intellectuelle de Gœthe, plus encore que dans les épisodes romanesques de sa jeunesse, que réside le véritable intérêt de ses *Mémoires*.

Gœthe et d'Eckermann (ENTRETIENS OU CONVERSATIONS DE). Ces conversations, recueillies par Eckermann, de 1822 à 1832, font pénétrer le lecteur dans la pensée intime de Gœthe. Elles l'introduisent dans la vie familière d'un homme dont on a fait un demi-dieu, étranger aux affaires terrestres, supérieur aux conditions de la nature humaine. Gœthe a dit lui-même, au commencement du commentaire de son *Divan* : « Qui veut comprendre le poëte doit aller dans le pays du poëte. » Eh bien ! ce journal nous livre tous les mystères de ce pays, tous les secrets de la maison. Grâce à ces confidences fugitives, sauvées de l'oubli, on voit un être réel, un homme véritable, un vieillard doux et simple, actif et enjoué, là où l'on s'attendait à rencontrer une créature énigmatique, un marbre glacé. « Cette chronique patiente, laissée par un fidèle apôtre, nous fait assister heure par heure, pendant près de dix ans, à la vie intime du dieu poétique de l'Allemagne. Nulle part il ne se laisse approcher de si près. Pour bien apprécier la valeur d'un pareil document, songeons de quel prix serait pour nous un journal des dernières années de Sophocle, de Shakspeare, de Dante ou de Molière ! Ce qui nous manque, ce que nous regrettons si souvent pour ces grands hommes, doit nous faire estimer à son prix ce que nous avons le bonheur de posséder pour Gœthe. L'homme excellent, au cœur si naïf, à l'esprit si candide, qui nous a laissé ces précieux souvenirs, n'est ni un Xénophon, ni même un Arrien; cependant il a su, dans son livre, tracer de Gœthe une image simple, nette et vive, bien supérieure à beaucoup de portraits plus ambitieux et plus vantés. Après avoir lu certaines descriptions transcendantales du génie de Gœthe, on éprouve un sentiment de bien-être à retrouver le modeste secrétaire; ses paroles ont toute la saveur de la réalité au sortir du rêve... »

Ainsi s'exprime M. Délerot, l'excellent traducteur des *Entretiens de Gœthe et d'Eckermann*, publiés en 1836, et traduits en français en 1863.

Gœthe avec une enfant (CORRESPONDANCE DE) [1807, 3 vol., parus en 1835], par la célèbre Bettina, l'amie de Gœthe, qui fut plus tard l'épouse du poëte Achim d'Arnim. Ce livre étrange a fait époque. Bettina s'y montre comme une jeune fille exaltée, voltigeant, semblable à un sylphe, autour du vieux poëte qui s'amusait de l'enthousiasme excité par lui. Les lettres de Gœthe, adressées à sa jeune admiratrice, sont gaies et pleines d'un sentiment d'indulgente protection ; celles de Bettina, vives et ardentes, chantent sur tous les tons la louange du génie créateur de *Faust*. Bettina ne manque ni d'esprit, ni même d'ironie et de malice, et sa grâce serait complète, si elle n'était souvent assombrie par des réflexions au-dessus de son âge, par des méditations embrouillées et prétentieuses, qui ont dû faire sourire plus d'une fois celui auquel elles s'adressaient.

GŒTHE (Wolfgang-Maximilien DE), littérateur allemand, petit-fils du grand Gœthe, né vers 1825. Il s'est fait recevoir docteur en droit à Heidelberg, puis a été attaché de l'ambassade de Prusse à Rome, en 1852. Il a publié : *De fragmento Vegoiæ, cujus sit momenti in tractandis antiquitatibus juris romani* (Heidelberg); l'*Homme et la nature élémentaire* (Stuttgard, 1848); *Erlinde*, poëme; *Poésies* (1851), etc.

GŒTHEBORG, ville de Suède. V. GOTHEMBOURG.

GŒTHÉE s. f. (gheu-té — de *Gœthe*, poëte allem.). Bot. Section du genre pavonie.

GŒTHIEN adj. m. (gheu-tiain — de *Gœthe*, n. pr.). Anat. Se dit quelquefois de l'os épactal, dont on attribue la découverte à Gœthe : *Os* GŒTHIEN.

GŒTHITE s. f. (gheu-ti-te — de *Gœthe*, n. pr.). Minér. Hydrate de sesquioxyde de fer.

— **Encycl.** La *gœthite* a pour formule Fe^2O^3,HO ; elle est au fer oligiste ce qu'est au corindon le diaspore, auquel elle est isomorphe, cristallisant comme lui en prisme droit rhomboïdal, avec un seul clivage facile. Chauffée dans un tube, elle dégage un peu d'eau et devient rouge ; au chalumeau, elle est infusible, et donne à la flamme de réduction un globule qui est attiré par l'aimant. La *gœthite* est facilement soluble dans l'acide chlorhydrique. Elle est ordinairement brune, avec un éclat demi-métallique ; sa poussière est d'un brun rougeâtre. On rencontre ses cristaux en longues aiguilles, soit sur l'hématite brune, soit avec du quartz, qu'ils pénètrent ; ils sont, en général, striés et formés d'un grand nombre de cristaux simples accolés. La *gœthite* se présente aussi en écailles très-minces, transparentes et orangées, avec du quartz ou de l'hématite brune. Dans ce dernier cas, elle a parfois une coloration rosée. Ses écailles possèdent, en général, un reflet nacré.

GOÉTIE s. f. (go-é-sî — gr. *goéteia*; de *goês*, sorcier, qui est fait de *goê* ou *goos*, gémissement, hurlement, à cause des cris qui étaient employés dans certaines incantations. Le grec *goê* ou *goos*, gémissement, hurlement, *goaô*, hurler, se rattache à la racine sanscrite *gu*, résonner, retentir, produire un son inarticulé, d'où aussi le sanscrit *gâus*, parole et déesse de la parole). Antiq. Sorte de magie par laquelle on évoquait les esprits malfaisants.

GOETOSIR, dieu scythe, qu'on suppose être le même que le soleil.

GOETTEN (Henri-Louis); théologien allemand, né à Brunswick en 1677, mort à Magdebourg en 1737. Après avoir étudié à Helmstadt et à Leipzig, il fut nommé pasteur à Wahlsdorf (1706), puis à Magdebourg. Ses ouvrages sont : *Introduction à des considérations sur la vie et la mort du Christ, d'après Luther*; l'*Honneur du sexe masculin sauvé, contre Agrippa* (1721) ; *Journal ecclésiastique ; Description historique de la ville de Sudenbourg* (in-4°).

GOETTEN (Gabriel-Guillaume), théologien protestant allemand, fils du précédent, né à Hanovre en 1708, mort dans la même ville en 1781. Il remplit les fonctions pastorales à Hildesheim en 1732, à Zelle en 1736, et fut nommé surintendant à Lunebourg, en 1741. En même temps, il était prédicateur de la cour et conseiller du consistoire de Hanovre. On a de lui : la *Vérité de la religion chrétienne prouvée par la résurrection de Jésus-Christ*, trad. de l'anglais (1732, in-8°), plusieurs fois réimp. ; l'*Europe savante contemporaine* (1735-1740, 3 vol. in-8°) ; *Sermons faits sur des circonstances extraordinaires* (1748, in-fol.); *Considérations sur la puissance de la parole de Dieu* (Francfort, 1757, in-fol.), etc.

GŒTTINGUE ou **GŒTTINGEN**, ville de Prusse, prov. de Hanovre, ch.-l. de la principauté de son nom; à 97 kilom. S.-E. de Hanovre, à 46 kilom. N.-E. de Cassel, au pied du Hainberg, sur le canal de la Leine; 12,000 hab. Cour d'appel. Gœttingue doit sa célébrité à son université, qui fut fondée en 1734 par George II, roi d'Angleterre, et reçut le nom de *Georgia Augusta*, en mémoire de son fondateur. Grâce aux immenses avantages que le gouvernement hanovrien leur accorda dès le principe, les professeurs les plus illustres de l'Allemagne et les élèves de toutes les universités de l'Europe accoururent en foule à Gœttingue. Nous citerons, au nombre des professeurs les plus célèbres : Lücke, Gieseler, Ribbentrop, Franke, Zachariæ, Hugo, Heeren, Siebold, Müller, Gauss, Gœschen, Haussmann, Blumenbach, etc. De cette université dépendent : un collége de théologie, un séminaire luthérien, une institution pastorale, un séminaire de philologie, une école agronomique, une classe de mathématiques et de physique, un observatoire astronomique ; un laboratoire de chimie, un jardin botanique, un théâtre d'anatomie, un cabinet de physiologie, un hôpital, une clinique chirurgicale, une clinique médicale, une maison d'accouchement, une école vétérinaire, une bibliothèque, l'une des plus riches du monde, possédant près de 500,000 volumes et de 5.000 manuscrits. On remarque aussi à Gœttingue : des collections de tableaux, de monnaies, de modèles de machines, la curieuse collection de crânes léguée par le professeur Blumenbach, le gymnase, l'école industrielle, etc. De belles promenades ont remplacé les anciens remparts. Gœttingue possède des imprimeries importantes, des fabriques de draps, de savons et d'instruments de précision. Le cimetière possède les tombes de Kastner, de Schulze, de Heeren, de Blumenthal.

Les rues de Gœttingue sont larges et droites. On y voit plusieurs belles places, entre autres un vaste marché et la place de Guillaume IV, roi d'Angleterre et de Hanovre. La fondation de cette ville remonte au XIe siècle. Devenue ville impériale et hanséatique, elle s'éleva, pendant le XVe et le XVIe siècle, à un haut degré de prospérité, grâce au développement de son commerce et de l'industrie des draps. Vainement assiégée par les Autrichiens en 1641, elle tomba, en 1757 et en 1762, au pouvoir des Français, qui l'occupèrent encore de 1803 à 1807. Elle fut incorporée au royaume de Westphalie et comprise dans le département de la Leine.

GŒTTLING (Jean-Frédéric-Auguste), chimiste allemand, né à Bernbourg, près de Halberstadt (Prusse) en 1755, mort en 1809. Après avoir exercé l'état de pharmacien à Weimar, il voyagea en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, puis alla se fixer à Iéna, où il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie (1789) et professeur ordinaire (1792). Goettling enseigna dans cette ville la chimie et la pharmacie avec beaucoup de succès. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Introduction à la chimie pharmaceutique* (1770, in-8°) ; *Cabinet complet d'expériences chimiques pour l'usage habituel* (Iéna, 1792) ; *Explication de la science pharmaceutique* (Weimar, 1793-1794, in-8°) ; *Documents pour servir à la défense de la chimie antiphlogistique* (Weimar, 1794-1798, in-4°) ; *Principes élémentaires de la docimasie* (1794, in-8°) ; *Manuel de chimie théorique et pratique* (1799-1800, 3 vol. in-8°) ; *Encyclopédie physico-chimique* (Iéna, 1805-1807, 3 vol. in-8°), etc. Enfin Goettling a rédigé, de 1780 à 1809, l'*Annuaire pour les chimistes et les pharmaciens*, publication estimée.

GŒTTLING (Charles-Guillaume), célèbre philologue et archéologue allemand, né le 19 janvier 1793 à Iéna, où il fit ses premières études universitaires, mort en 1869. En 1814, il s'engagea comme volontaire dans les chasseurs de Saxe-Weimar, et il revint, après la guerre, suivre les cours de Wolf, Bœckh et Buttmann, à Berlin. Il fut ensuite professeur au gymnase de Rudolstadt, devint, en 1819, directeur de celui de Neuwied, puis, après un voyage à Paris, il vint se fixer à Iéna, où il fut nommé professeur extraordinaire et bibliothécaire, en 1826. Un voyage en Italie, entrepris en 1828, lui donna un enthousiasme tout particulier pour les antiquités, qui firent, dès lors, presque exclusivement l'objet de ses cours. Appelé à la direction de l'école de Schulpforte, l'une des plus célèbres de l'Allemagne, il refusa, préférant les cours de Facultés aux leçons élémentaires. Gœthe lui écrivit à ce propos qu'il « avait fort bien fait de ne pas se laisser nommer abbé dans ce couvent. » Il est, depuis 1832, professeur ordinaire, et a reçu, en 1842, le titre de conseiller aulique. Il aime beaucoup les voyages; il en a accompli plusieurs depuis ceux que nous avons déjà cités; il a été en Grèce en 1840 et en 1852, en France et en Angleterre en 1846 et en 1847.

Dans ses divers travaux, Gœttling a fait preuve de connaissances aussi solides que variées; il n'est peut-être pas un point des études classiques auquel il n'ait touché. Son style est d'une grande netteté, et tout ce qu'il publie repose sur des recherches originales. Ses principaux ouvrages sont : l'*Élément historique dans les Niebelungen* (Rudolstadt, 1814) ; *Niebelungen et Gibelins* (Rudolstadt, 1817) ; de bonnes éditions d'Aristote : *Politica* (Iéna, 1824), *Œconomica* (Iéna, 1830), des poëmes d'Hésiode, dans la *Bibliotheca græca* de Jacobs et Rost (Gotha, 1843, 2e édit.); *Histoire de la constitution romaine jusqu'à la mort de César* (Halle, 1840) ; *Théorie générale de l'accentuation grecque* (Iéna, 1825) ; *Quinze documents romains* (Halle, 1845) ; enfin un travail archéologique fort curieux : *Thussulda, épouse d'Arminius, et son fils Thumelicus représentés sur des monuments contemporains* (Iéna, 1856, 2e édit.). Ses mémoires scientifiques et ses articles de revues ont été réunis en partie (Halle, 1851, 1er vol.; Munich, 1864, 2e vol.).

GŒTTWEIK, abbaye de bénédictins de la basse Autriche, sur le Danube, fondée, en 1072, par l'évêque Altmann de Passau. Célèbre, au moyen âge, par ses richesses, l'érudition et les travaux littéraires de ses moines, elle l'est encore aujourd'hui par sa bibliothèque et ses belles collections de minéraux, de monnaies et d'estampes. Cette abbaye, détruite en 1718, a été rebâtie dans ces derniers temps.

GOETZ (Raphaël), connu aussi sous le nom d'**Eglin** ou **Iconius**, théologien et poëte suisse, né à Goetz de Munchhoff (Thurgovie) en 1559, mort à Marpurg en 1622. Après avoir terminé ses études et pris ses grades à Zurich et à Genève, il devint instituteur à Sonders, dans la Valteline. Obligé de s'éloigner, il se rendit à Zurich et y fut nommé professeur de Nouveau Testament et diacre de la cathédrale, en 1592. Il propagea les doctrines de la réforme et introduisit de nouveaux chants religieux dans sa paroisse. Ayant contracté des dettes en s'occupant d'alchimie, il quitta Zurich et s'en alla à Marpurg, où il fut nommé professeur de théologie. On a de lui : *De peccato in Spiritum Sanctum ; De gratuita electorum salute ; Historia captivitatis babylonicæ ; Nouvelle prophétie remarquable sur les harengs pêchés dans la mer en Norvége en 1550, et marqués de certains caractères, d'après les calculs de Daniel et l'Apocalypse de saint Jean.*

GOETZ ou **GOEZ** (Zacharie), numismate allemand, né à Mühlhausen (Prusse) en 1662, mort à Brunswick vers 1705. Il remplit successivement les fonctions de recteur à Lippstadt, à Osnabrück, à Brunswick, et composa, entre autres ouvrages : *Elementa philosophica* (1699) ; *Remarques sur l'histoire de l'Eglise et des hérésies d'Arnould* (1701) ; *Dissertationum de nummis decas* (1704) ; *Celeberrimorum epistolæ de re numismatica* (1716).

GOETZ (André), philologue allemand, né à Nuremberg en 1698, mort en 1780. Il fut attaché, en 1732, comme professeur, au collége de Saint-Sebald, dans sa ville natale. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Introductio in geographiam antiquam* (Nuremberg, 1729, in-8°) ; *Orthographia romana* (1739, in-fol.). Goetz a publié en outre des éditions d'auteurs anciens et modernes.

GOETZ (Jean-Nicolas), poëte allemand, né à Worms en 1721, mort en 1781. A l'âge de sept ans, il perdit son père, qui était pasteur à Worms. Envoyé à l'université de Halle pour étudier la théologie, il s'adonna principalement à son goût pour la littérature et se livra à quelques essais poétiques. Le baron de Kalkreuter le prit pour son chapelain en 1742 : mais Gœtz quitta cette place un an après et s'occupa d'enseignement privé dans le château de la comtesse douairière de Strahlenheim. Il suivit ses deux élèves dans les villes où les appelaient leurs fonctions d'officiers, à Sarrelouis, à Metz et à Strasbourg. Vers 1750, le duc des Deux-Ponts le nomma pasteur à Hornbach. De cette ville, Gœtz passa comme pasteur à Winterbourg, en 1761, et y fut nommé surintendant en 1776. Une attaque d'apoplexie l'emporta en 1781. On a de lui : des poésies, qui parurent dans divers recueils et qui ont été réunies en 1750, sous le titre de *Poésies d'un citoyen de Worms* ; les *Poésies d'Anacréon* et les *Odes de Sapho*, traduites du grec (Francfort, 1746, in-8°) ; *Paperle* (Francfort, 1752, in-fol.), traduction du *Vert-Vert* de Gresset ; le *Temple de Gnide*, traduit du français (Francfort, 1748-1759, in-8°). Gœtz est un des poëtes les plus délicats et les plus gracieux de l'Allemagne. Quelques-uns de ses petits poëmes jouissent d'une légitime popularité, entre autres celui qui porte le titre de : l'*Ile des jeunes filles*.

GOETZ (François-Ignace), médecin français, né à Gueberswеir, près de Colmar, en 1728, mort à Paris en 1813. Il s'adonna d'une façon toute particulière à la pratique de l'inoculation, et acquit une telle réputation qu'il fut appelé, en 1780, à Versailles, pour inoculer Mme Elisabeth de France, puis en Piémont, pour soumettre à la même opération les princes et les princesses de la cour. Goetz a laissé quelques ouvrages : *Traité complet de la petite vérole et de l'inoculation* (Paris, 1790), où l'on trouve des observations nombreuses et intéressantes ; *De l'inutilité et des dangers de*

la vaccine prouvés par les faits (Paris, an II); *La vaccine combattue dans le pays où elle a pris naissance* (Paris, 1807, in-8°).

GOETZ (Georges-Henri), pasteur luthérien, né à Leipzig en 1667, mort en 1728 ou 1729. Il fit ses études dans sa ville natale, puis à Wittemberg et à Iéna, et remplit les fonctions du ministère évangélique à Chemnitz, à Dresde et à Anneberg. Nommé surintendant des églises de Lübeck en 1702, il conserva cette position jusqu'à la fin de sa vie. C'était un homme infatigable au travail et très-friand d'anecdotes littéraires. Ecrivant avec une précipitation excessive, et plus attentif au nombre de ses ouvrages qu'à leur perfection, il n'a rien laissé de durable. Il manque de goût et de critique, deux qualités qu'il eût pu acquérir s'il n'avait publié que quelques ouvrages, au lieu d'en publier environ cent cinquante. C'était un luthérien ardent. Ses écrits ne laissent pas d'être fort curieux, au moins quant à certains des sujets qu'ils traitent. Nous citerons : *De archidiaconis veteris Ecclesiæ* (Leipzig, 1687, in-4°); *De theologis pseudomedicis* (Leipzig, 1700, in-4°); *De reliquiis Lutheri* (Leipzig, 1703, in-4°); *De eruditis hortorum cultoribus* (Lübeck, 1706, in-4°); *Parallelismus Judæ proditoris et Romanæ ecclesiæ* (Lübeck, 1706, in-4°); *Elogia germanorum quorumdam theologorum* (Lübeck, 1709); *Disquisitio num flexis genibus studiis incumbere liceat* (Lübeck, 1717, in-4°). Pour terminer cette liste, nous citerons un traité qui porte ce titre curieux, que la jeunesse des écoles de théologie pourra méditer : Les *Etudiants les plus tapageurs deviennent les meilleurs prédicateurs.*

GOETZ DE BERLICHINGEN, célèbre chevalier allemand. V. BERLICHINGEN.

Goetz de Berlichingen, tragédie de Gœthe. V. BERLICHINGEN.

GOETZE (Jean-Chrétien), théologien et bibliographe allemand, né à Hoburg, près de Wurtzen, en 1692, mort en 1749. Fils d'un pasteur protestant, il se convertit au catholicisme et fit ses études à Vienne chez les jésuites, puis à Rome, où il fut reçu docteur en théologie, en 1717. La même année, il devint premier chapelain de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, et, en 1727, conservateur de la bibliothèque royale de Dresde. Il rapporta de ses voyages fréquents en Italie des manuscrits précieux, conservés à la bibliothèque de Dresde. Outre plusieurs traductions d'ouvrages italiens, on a de lui : *Curiosités de la bibliothèque royale de Dresde* (Dresde, 1743, 3 vol. in-4°), et les *Electrices de Bavière.*

GOETZE (Jean-Melchior), bibliographe allemand et fameux controversiste protestant, né à Halberstadt en 1717, mort à Hambourg en 1786. Il étudia la théologie sous la direction du célèbre Baumgarten, devint ministre du ministère évangélique en 1741, et obtint une place de prédicateur dans une des églises de Magdebourg. En 1755, il fut nommé par le sénat et par le consistoire de Hambourg premier prédicateur à l'église Sainte-Catherine. Goetze eut une carrière retentissante, d'âpres controverses et des querelles haineuses avec tous les hommes distingués de son temps. Orthodoxe avec furie, il s'irritait contre quiconque touchait à un iota de la confession d'Augsbourg, et, non content d'apporter dans ces luttes un immense savoir, il y employait d'odieuses invectives. C'était bien pis quand, portant ses attaques hors de l'enceinte de l'Église, il s'en prenait à la philosophie, à la littérature et au théâtre. Il publia des pamphlets contre Gœthe et Lessing, maltraita le savant Semler à propos d'une traduction de la Bible, troubla les vieux jours d'Alberti et de Winckler, ses collègues, et mérita enfin le titre d'*Inquisiteur de Hambourg*. Ses tristes violences n'excluent pas cependant de profondes connaissances et une vaste érudition. Nous citerons les principaux de ses très-nombreux écrits : *Exercitatio historico-theologica de patrum primitivæ Ecclesiæ feliciori successu*, etc. (Halle, 1738, in-4°); *Pensées sur la destinée de l'homme* (Halle, 1748, in-8°); *Défense des vraies idées sur la résurrection des morts, conforme à l'Ecriture*, contre Basedow (Hambourg, 1764, in-4°); *Défense detaillée du Nouveau Testament d'Alcala* (Hambourg, 1766, in-8°); *Examen théologique sur la moralité du théâtre allemand actuel* (Hambourg, 1770, in-8°); *Observations sur les souffrances du jeune Werther* (Hambourg, 1775, in-8°); *Nouvelles decouvertes importantes pour la critique et l'histoire des traductions de la Bible de Luther* (Halle, 1777, in-4°); les *Faiblesses de Lessing* (Halle, 1778), etc.

GOETZE (Jean-Auguste-Ephraïm), naturaliste allemand, frère du précédent, né à Aschersleben (Prusse) en 1731, mort en 1793. Il se livra d'abord aux études théologiques, devint ministre protestant à Quedlinbourg, puis devint premier diacre à la cour de Prusse. Des discussions oiseuses et puériles qui s'élevèrent, vers 1780, en Allemagne, au sujet de quelques versets du Nouveau Testament, relativement au dogme de la Trinité, refroidirent singulièrement le goût que Goetze avait eu jusque-là pour les matières théologiques, et, à partir de ce moment, il consacra la plus grande partie de son temps à l'histoire naturelle. Il a laissé un grand nombre d'écrits remarquables : *Mémoires entomologiques* (Leipzig, 1777-1780); *Essai d'une histoire naturelle des vers qui se trouvent dans les intestins des animaux* (Dessau, 1782, in-4°); *Passe-temps et enseignement des enfants* (1783-1785, 5 vol. in-8°); *Dissertation pour prouver que la ladrerie des porcs n'est pas une maladie des glandes* (1784, in-4°); *Mélanges instructifs* (1785-1786, 6 vol. in-8°); *Cornelius, lecture pour le peuple* (1789-1792, 3 vol. in-8°); *Faune européenne* (1791-1803, 9 vol. in-8°), etc.

GOETZE (Jean-Nicolas-Conrad), violoniste et compositeur allemand, né en 1791. Dès l'âge de sept ans, son père, qui avait découvert en lui d'heureuses dispositions musicales, lui fit donner des leçons de violon, de clavecin et d'harmonie, et les progrès rapides de l'enfant intéressèrent à lui la grande-duchesse de Saxe. Cette princesse étant morte vers 1806, Goetze trouva une protectrice zélée dans la duchesse héréditaire Marie Polowna, qui l'envoya perfectionner, sous la direction de Spohr, son talent comme violoniste, et lui fit étudier à Weimar la composition, près de Müller. Un concerto de sa composition, qu'il exécuta avec le plus grand succès aux concerts de la cour, lui valut une pension et l'autorisation de venir étudier à Paris (1815). Goetze se fit admettre au Conservatoire, où Cherubini et Verentzer lui donnèrent des leçons de violon et de contre-point. Après un séjour de huit mois à Paris, cet artiste retourna à Weimar. Ses œuvres dramatiques comptent parmi les plus brillantes de l'école allemande contemporaine. Le *Marché, Alexandre en Perse* ont été accueillis avec faveur; mais l'*Oracle* a produit une profonde impression, et son opéra romantique le *Galleyo* a soulevé dans les journaux une ardente polémique entre les admirateurs et les détracteurs également passionnés de cette œuvre. En dehors de ces partitions, on lui doit la publication de plusieurs morceaux de musique instrumentale, et quelques lieders pour chant.

GŒTZEN (Jean, comte DE), général allemand, né en 1599, mort en 1645. Après avoir servi en Bohême, sous les ordres du duc de Mansfeld, il passa, en 1625, dans l'armée impériale. Wallenstein lui donna le grade de colonel et le gouvernement de Rugen en Poméranie. En 1633, l'empereur l'éleva au rang de baron, et, deux ans plus tard, à celui de comte, pour avoir décidé, à la tête de l'aile droite de l'armée, le succès de la bataille de Nordlingue. En 1638, il remplaça, dans le commandement de l'armée, le comte de Gronsfeld, et chassa de la Westphalie Guillaume, landgrave de Hesse. L'année suivante, secondé par Hatzfeld, il bloqua, sous les murs de Torgau, le général suédois Baner, et, ce dernier étant parvenu à s'ouvrir un passage, le poursuivit jusqu'en Poméranie. Il fut moins heureux, en 1638, dans sa campagne contre le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui assiégeait Brisach; son armée fut aneantie; il passa lui-même devant un conseil de guerre et ne fut rendu à la liberté qu'en 1641. Appelé en 1643 au commandement des troupes impériales en Silésie, il défendit cette province contre les Suédois, combattit, l'année suivante, contre le prince Rakoczy en Hongrie et en Transylvanie, et, envoyé contre Torstenson, qui venait d'envahir la Bohême, fut tué à la bataille de Jankowitz.

GOETZENBERG (Francis-Jacob-Julius), peintre d'histoire allemand, né à Heidelberg en 1805. Ses grandes dispositions pour le dessin décidèrent son père à l'envoyer étudier à la célèbre académie de Munich, où il attira, en 1820, l'attention du célèbre Cornélius, qui se l'adjoignit pour la préparation de ses fameux cartons de la glyptothèque et de la galerie de sculpture. Cornélius le chargea, en 1824, avec Karl Herman, de décorer de fresques la grande salle de l'université de Bonn. La première de ces fresques, la *Théologie*, fut exécutée par les deux peintres; les trois autres, la *Jurisprudence*, la *Philosophie* et la *Médecine*, l'ont été par Goetzenberg seul. L'exécution de cet immense travail, durant lequel le jeune artiste fit un voyage à Rome, lui valut la décoration de l'Aigle-Noir de Prusse, et, en 1833, le titre de peintre de la cour du duc de Bade. Enfin il fut nommé directeur de l'Académie et de la galerie de Manheim. Il exécuta ensuite les fresques de la chapelle de Mirstein, de 1838 à 1842, et une série de dix-neuf compositions pour le nouveau *Trinkhall* de Baden-Baden. Ces derniers travaux occupèrent le peintre de 1843 à 1849. Depuis cette époque, la renommée artistique de Goetzenberg n'a pas cessé de s'accroître. Il prit part au mouvement révolutionnaire de 1848 à 1849, et, à la fin, il fut jeté en prison, où il resta dix-sept mois; il ne fut mis en liberté que pour se voir banni de son pays. Il se rendit alors en Angleterre, où, pendant près de six ans, il vécut dans un état voisin de la gêne. En 1858, le comte d'Ellesmere le chargea de décorer la magnifique galerie de Bridgewater, en prenant les sujets de ses fresques dans les plus beaux épisodes de la poésie anglaise. Ce travail, qui a coûté six années au peintre, fait le plus grand honneur à son talent.

GŒTZENBRUCK, village et commune de France (Moselle), canton de Bitche, arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Sarreguemines, près des Vosges et dans la forêt de Bitche. 624 hab. Importante verrerie et fabrique de verres de montres et de lunettes.

GOETZINGER (Maximilien-Guillaume), pédagogue allemand, né à Neustadt, près de Stolpen, en 1799. Fils d'un ministre protestant, il donna d'abord des leçons particulières, puis fut successivement professeur à Hafwyl et à Schaffouse, où il a enseigné l'allemand jusqu'en 1851. Ses principaux ouvrages sont : *Éléments de la grammaire allemande* (Leipzig, 1825-1827, 2 vol.); *Grammaire allemande* (1827); *Recueil de poésies* (Leipzig, 1831); *Commentaire des poëtes allemands* (Leipzig, 1831); *La langue allemande et la littérature* (1836-1839, 2 vol.); *La littérature allemande* (1844); *Recueil de poésies* (1853); *Exercices pour former le style* (1853-1855, 2 vol.).

GŒULZIN, village et commune de France (Nord), cant. d'Arleux, arrond. et à 6 kil. de Douai, sur un bras de la Sensée; 938 hab. Beau château du XVIIe siècle, renfermant une magnifique galerie ogivale et entouré d'un joli parc avec pièces d'eau.

GOEZ (François-Joseph, baron DE), peintre allemand, né à Hermannstadt (Transylvanie) en 1754, mort à Regensbourg en 1815. Tout en remplissant les fonctions de conseiller aulique de la guerre, puis de membre du conseil du département de la justice, il se livra avec ardeur à son goût pour le dessin et la peinture, et, pour s'y adonner entièrement, il se démit de ses charges après la mort de son père. Goez compléta son éducation artistique sous la direction de Füger, puis alla se fixer à Munich en 1779. C'est là qu'il fit paraître, en 1784, une suite de 160 dessins, gravés par lui, et dont il puisa les sujets dans la ballade de Bürger, *Leonardo et Blandine.* Cette œuvre obtint le plus grand succès et fonda la réputation de Goez. Compromis en 1791, comme appartenant à la secte des illuminés, il dut quitter Munich et se réfugia à Regensbourg, où il termina sa vie. Goez a exécuté un grand nombre de portraits, qui sont loin de justifier la renommée dont cet artiste jouit de son vivant. Nous citerons entre autres le portrait de *Charles-Théodore de Bavière*, qui lui valut une médaille d'or de l'Académie de Munich, les portraits du pape *Pie VI*, de *Gustave III*, roi de Suède, de *Kosciusko*, du baron *de Gleichen.* On lui doit la *Folie du roi Lear*, la *Mort de la mère d'Hamlet*, des scènes populaires à la gouache, etc.; enfin il a fait paraître, en 1783-1784, les *Mimes ou exercices d'imagination de différents caractères et formes humaines*, série de planches in-4°, dont Nicolaï fait un éloge peut-être un peu trop exagéré.

GOEZE (Jean-Melchior), théologien allemand. V. GOETZE.

GOEZIE s. f. (gheu-zî — de *Goeze*, natur. allem.). Helminth. Genre non adopté de vers intestinaux, voisin des prionodermes.

GOËZMAN ou **GOËZMANN** (Louis-Valentin), magistrat français, né à Landser (Alsace) en 1730, mort à Paris en 1794. D'abord substitut du procureur général, puis membre du conseil souverain d'Alsace (1757), il fut appelé par la suite à faire partie du parlement Maupeou. A la suite d'un procès en corruption que Beaumarchais lui intenta, en 1773, ainsi qu'à sa femme, Gabrielle-Louise Jamart, Goëzman dut se démettre de sa charge et vécut dans l'obscurité jusqu'à la Révolution. Il périt sur l'échafaud. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Traité du droit commun des fiefs* (1768, 2 vol. in-12); les *Quatre âges de la pairie en France* (Maëstricht, 1775, 2 vol. in-8°), ouvrage signé de l'anagramme L.-V. Zemganno; la *Jurisprudence du grand conseil examinée dans les maximes du royaume* (Avignon, 1775, 2 vol. in-8°); *Essai politique sur l'autorité et les richesses que le clergé séculier et régulier ont acquises depuis leur établissement* (1776, in-8°); *Histoire politique des grandes querelles entre Charles-Quint et François Ier* (1777, 2 vol. in-8°). On lui doit encore : *Observations contre Beaumarchais* (Paris, 1773), et *Mémoire pour Mme de Goëzman* (Paris, 1773).

GO-FANA-ZONO, empereur du Japon, né en 1418 de notre ère, mort en 1470. Il succéda, en 1428, à l'empereur Syô-Kwô. Pendant son règne qui dura trente-six ans, il s'attacha surtout à faire fleurir les lettres et les arts, récompensa généreusement les auteurs et les savants, et cultiva lui-même la poésie. Sous ses auspices, la littérature japonaise s'enrichit d'un grand nombre d'ouvrages remarquables. Go-Fana-Zono abdiqua en faveur de son fils Nari-Fito. Pendant sa vie il avait porté le nom de **Fiko-Fito.**

GOFFAUX (Pierre-Joseph), écrivain pédagogique français, né près d'Angers en 1755, mort à Paris en 1836. Il dirigeait une manufacture lorsque la Révolution éclata. En 1790, il fut nommé administrateur du département de Maine-et-Loire, puis fit partie de l'Assemblée législative, où il ne joua qu'un rôle des plus effacés. Bientôt après, Goffaux se rendit en Angleterre, où il fut chargé de l'éducation de plusieurs jeunes gens appartenant à l'aristocratie. De retour en France, il obtint une chaire d'humanités au Prytanée français et prit sa retraite en 1815. On lui doit, entre autres ouvrages : *Tableau chronométrique des époques principales de l'histoire* (Paris, 1803); *Époques principales de l'histoire* (Paris, 1805); *Tableaux séculaires chronologiques de l'histoire de France* (Paris, 1825). On a également de lui : *Conseils pour faire une version* (1811); *Conseils pour faire un thème* (1812), etc. Tous ces ouvrages ont été plusieurs fois réédités.

GOFFE adj. (go-fe — l'origine de ce mot est incertaine; plusieurs le font venir du gr. *kôphos*, stupide, proprement émoussé, muet, du radical *kop*, qui est aussi dans *koptô*, couper, frapper, battre, fatiguer). Fam. Mal fait, mal bâti; grossier, maladroit.

— Philol. *Lettres goffes*, Sortes de majuscules gothiques, appelées aussi lettres lourdes, en usage au commencement du XVIe siècle.

GOFFE (William), général anglais, né vers 1605, mort à Hadley (Massachusetts) en 1679. Puritain exalté et soldat intrépide, il se fit rapidement remarquer lors de la lutte du Parlement contre Charles Ier, devint un des juges du roi, dont il vota la mort, et fut nommé par Cromwell major général. Quand Charles II monta sur le trône, Goffe quitta l'Angleterre avec le général Whalley, gagna l'Amérique et arriva à Boston en 1660. Mais, bientôt après, le gouverneur Endecott l'avertit que, ne se trouvant pas sur la liste des amnistiés, il était sous le coup d'une condamnation capitale et qu'il allait être arrêté. Forcé de chercher son salut dans la fuite, Goffe erra pendant quatre ans, et trouva enfin, avec son compagnon, un asile sûr chez le ministre Russel, à Hadley. Il vivait dans ce lieu depuis onze ans, caché à tous les yeux, lorsque, en 1675, une troupe d'Indiens, ayant à leur tête le fameux Philipp, attaqua subitement la ville de Hadley. Les habitants terrifiés allaient être massacrés, quand apparut au milieu d'eux un viellard inconnu, à longue barbe blanche, à l'accoutrement étrange, qui leur fit prendre les armes, se mit à leur tête, força les Indiens à s'enfuir et disparut lui-même aussitôt après. Ce vieillard était le général Goffe. Son apparition mystérieuse dans cette circonstance fit croire au peuple de Hadley qu'un être surnaturel était venu combattre pour lui.

GOFFI s. m. (go-fi). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de goujon.

GOFFIN (Hubert), ouvrier mineur mort en 1821. Il est célèbre par un acte de dévouement. Le 28 février 1812, Goffin, père de sept enfants, travaillait avec son fils aîné, âgé de douze ans, et 172 ouvriers, dans la houillère de Beaujonc, à Liége, lorsque cette houillère fut inondée inopinément. Goffin, qui exerçait les fonctions de contre-maître, accourut et présida aux mesures de sauvetage, résolu à sortir le dernier de la mine. Un certain nombre de mineurs eurent le temps d'échapper au danger; mais quand l'eau atteignit la bure, 70 ouvriers restaient encore au fond de la mine. Hubert Goffin, aidé de son jeune fils et de quelques hommes qui partageaient son courage, parvint à ouvrir une communication avec une galerie voisine depuis longtemps abandonnee. Au bout de cinq jours seulement, on put arriver jusqu'à eux. Hubert Goffin sortit le dernier avec son fils Matthieu.

Liége appartenait alors à la France. Le brave mineur fut nommé, par décret impérial, membre de la Légion d'honneur, et pourvu, en outre, d'une pension de 600 francs. L'Institut proposa un prix extraordinaire pour le meilleur poëme sur le dévouement de Goffin et de son fils. Ce fut Millevoye, l'auteur de la *Chute des feuilles*, qui obtint ce prix.

GOFFRIDI (Louis), ecclésiastique français, né à Beauveset, près de Colmars, brûlé comme sorcier à Aix en 1611. Ce personnage, dont on écrit diversement le nom : **Gofridi, Gaufridi, Goffridy, Gofredi,** et même **Jauffred,** était neveu d'un ecclésiastique qui le fit entrer dans les ordres. Lorsque arriva l'aventure qui lui a valu sa triste célébrité, Goffridi était curé de l'église collégiale des Acoules, à Marseille. Grâce à sa bonne mine, à la tournure agréable de son esprit, au charme de ses manières, à sa position, il recevait un accueil empressé dans la plus haute société de la ville. Mais, sous ces dehors séduisants, Goffridi cachait des inclinations corrompues et des passions violentes. On a prétendu que la lecture de livres sur la magie acheva de porter le trouble dans son âme; et il en arriva à croire que le diable lui avait donné le pouvoir de séduire toutes les femmes sur qui il soufflait. La puissance de séduction du curé de Marseille venait de causes beaucoup plus naturelles; mais, quelle que fût son opinion à cet égard, toujours est-il qu'il ne se fit pas faute d'user et d'abuser de son pouvoir. Au nombre de ses pénitentes, se trouvait une jeune fille de seize ans, Madeleine Mandols de La Palud, issue d'une des premières familles de Marseille et douée d'une rare beauté. Goffridi parvint à la séduire, en lui persuadant de se laisser initier aux mystères de sa prétendue magie. Les parents de Madeleine, s'étant aperçus de cette intrigue scandaleuse, envoyèrent leur fille dans un couvent d'ursulines, à Aix. Mais Goffridi, dont la passion n'avait fait que s'accroître par cette séparation, n'était pas homme à renoncer à sa victime. Grâce à son caractère de prêtre, il pénétra dans le couvent d'Aix, eut recours aux subterfuges les plus étranges, et tourna si bien les têtes de toutes les nonnes, qu'il leur fit croire qu'une légion de diables allait s'emparer de leur monastère. Cette menace jeta

un trouble profond dans l'existence de ces femmes crédules, et bientôt elles se livrèrent à de telles extravagances que le bruit en devint public. La famille de Madeleine de La Palud dut intervenir pour la seconde fois, et, en présence de ses révélations, la justice se saisit de l'affaire et le parlement d'Aix informa. « Madeleine, dit Lécuy, se prétendit, dans son interrogatoire, possédée par le diable Asmodée. Tantôt elle louait Goffridi; d'autres fois, elle l'accusait des choses les plus abominables. Lui-même, soit que la crainte lui eût aliéné l'esprit, soit qu'en effet il se fût persuadé qu'il était sorcier, avoua un commerce avec les diables, parla du sabbat, et convint d'avoir fait usage, à l'égard de Madeleine, de caractères magiques, et d'avoir employé sur elle d'autres sortiléges. » Sur le procès-verbal du dominicain Michaëlis, membre du saint-office, qui, à plusieurs reprises, avait exorcisé Madeleine, le parlement d'Aix condamna Goffridi à être brûlé vif, comme coupable de magie, d'impiété, de lubricité abominable. Depuis lors jusqu'au moment où il marcha au supplice (30 avril 1611), le curé de Marseille ne cessa de déclarer qu'il n'avait employé, envers Madeleine de La Palud, que des moyens humains et naturels. Peu de personnes le crurent alors, tant était grande, à cette époque, la superstition populaire.

GOFFSTOWN, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du New-Hampshire, sur le Merimack, à 16 kilom. S. de Concord; 3,600 hab.

GOGAILLE s. f. (go-ga-lle; *ll* mll. — rad. *gogue*). Festin, repas joyeux : *Faire* GOGAILLE. *Etre en* GOGAILLE.

Avec vous je faisais *gogaille*,
Et j'étais comme un rat en paille.
SCARRON.

GOGANE s. f. (go-ga-ne). Bot. Nom vulgaire de la fritillaire pintade ou méléagre.

GOGO s. m. (go-go n. pr. V. le mot suivant). Fam. Nom donné à certains capitalistes simples, faciles à tromper : *Ces froids banquiers sans âme qu'on dit vertueux et qui ruinent des milliers de familles avec leurs rails, qui sont de l'or pour eux et du fer pour les* GOGOS! (Balz.)

GOGO (Monsieur), type populaire sorti de terre après que Robert Macaire eut semé de la graine d'actionnaires, c'est-à-dire de 1830 à 1835. Il paraît au théâtre pour la première fois dans un vaudeville des Variétés, en 1838. Paul de Kock le fait ensuite passer sous les yeux du lecteur, à travers les verres grossissants de la caricature écrite, dans un roman qui a pour titre : la *Famille Gogo* (1844; 2 vol. in-8º). Plus tard, en 1859, il reprend le type, le tourne, le retourne et s'en amuse dans un vaudeville en cinq actes, joué au petit théâtre du Luxembourg, à la grande jubilation des cocodès du nouveau Paris, des petits-crevés et de leurs conjointes, fort satisfaits les uns et les autres de venir voir de quel bois facile était fait M. Gogo, leur grand-papa. M. Gogo nous apparaît, plein de foi et de candeur, parmi les floués et les dévalisés de la première heure; sorte de Cassandre de la Bourse, né tout exprès pour être la proie et la dupe des Leslie, des Arlequin et même des Colombine de la finance, il est l'ancêtre de tous ces actionnaires inflammables qui ont des encouragements pour toutes les idées saugrenues et des fonds pour toutes les entreprises insensées. Leurrés, dupés, bernés, moqués aujourd'hui, ils reviendront demain, au premier signal, se faire ponctuellement et fidèlement leurrer, duper, berner, moquer encore. On le dit mort à l'heure qu'il est, cet excellent M. Gogo; nous n'en croyons rien; il a seulement transmis à de plus jeunes, par avancement d'hoirie, son vieux fonds de crédulité bonasse. Quoi qu'il en soit, M. Gogo, bourgeois du Marais, du Cadran-Bleu, du boulevard du Crime et des Prés-Saint-Gervais, peut se dire, en voyant passer, de l'hospice des Incurables où il est allé cacher son dernier *fiasco*, notre société fertile en puffistes et en banquistes, notre société qui lui doit tant de chemins de fer de Paris à la lune, il peut se dire avec orgueil — et c'est pour cela qu'il est immortel — que pas une compagnie ne s'est formée, en trente ans, dont il n'ait été le *premier* actionnaire. Il croyait à tous les prospectus, à toutes les réclames. Si vous aviez vu son portefeuille! Il y avait là des actions de tous les formats et de toutes les nuances, de grandes, de petites, de longues, de carrées; les unes étaient blanches, les autres vertes ou rouges, ou jaunes, ou bleues, ou gris-perle, ou chamois, ou jaune-paille, ou tricolores. M. Gogo était donc l'âme de toutes les combinaisons, la clef de voûte des emprunts les plus fantastiques, la colonne du temple aux capitaux. Dans les assemblées, c'était lui, dit-on, qui criait : « Très-bien! » à chaque phrase du rapport, et qui, une main sur le cœur, proposait de voter des remercîments au conseil de surveillance... Mais si Gogo est mort, qu'allez-vous devenir, ô banquiers et banquistes? Non, Gogo n'est pas mort; je l'ai vu passer hier — jour de sortie — au bras de M. Joseph Prudhomme. M. Gogo est immortel comme la bêtise humaine. Son nom même l'indique; ne vient-il pas de ce vieux mot *gogaille*, qui signifiait, entre autres choses — pardon, ô actionnaire Gogo — qui signifiait *sottise*..., et dont on a fait cette espèce d'adverbe, *à gogo*, si familier à tous rentiers, à tous bourgeois? Vivre *à gogo*, tel est l'idéal de Mme Angot; et c'est pour pouvoir vivre *à gogo*, c'est-à-dire à son aise, dans l'abondance, que M. Gogo souscrit à l'emprunt d'Araucanie, au canal de l'Himalaya, aux mines de boutons de cuivre et aux chemins de fer aériens, rapportant 99 pour 100 et donnant droit à cinquante-trois tirages consécutifs.

GOGO (À) loc. adv. (go-go — v. l'étym. à la partie encycl.). Fam. A son aise, à souhait, dans l'abondance : *Avoir de tout* À GOGO.

Ils repurent tous *à gogo*;
Et puis après firent dodo.
SCARRON.

. . . . Hâtez le conjungo;
Tous deux jeunes, bien faits, vous vivrez *à gogo*.
BOURSAULT.

Mélas, à Marengo,
Croyait bien tout de go
Nous frotter *à gogo*;
Mais le finot,
Tandis qu'il tourne autour du Pô,
Voit triompher notre drapeau.
(*Le Fagot d'épines.*)

— **Encycl**. Linguist. Les Latins, comme le fait remarquer Génin, ont usé de l'apocope, à l'imitation des Grecs, dans les premiers temps de leur langue, et Ausone, dans sa douzième idylle, nous apprend qu'Ennius avait employé *gau* pour *gaudium*, joie :

Ennius ut memorat, replet te lætificum gau.

Si Ennius l'a dit, c'est que ses contemporains le disaient. Qui sait même si les contemporains d'Ennius n'ont pas dit *gaugau*, par une réduplication très-commune, comme *tute*, *tete*, *sese*, etc.? Ces formes réduplicatives se rencontrent chez Plaute, Lucrèce, Properce, et même encore dans Cicéron. Evidemment, c'étaient des formes populaires dont le goût nous a été transmis avec le génie de la langue. Ce n'est pas qu'il soit nécessaire que le français *gogo* soit immédiatement le latin *gau*; Génin, avec la plupart des étymologistes, croit plutôt que c'est l'apocope redoublée de *gogue*, qui viendrait, selon lui, de *gaudium*, joie, par la substitution connue des consonnes *d* et *g* dur. Ainsi, de *gaudium* viendraient en droite ligne *gogue*, qui signifie plaisanterie, raillerie, les diminutifs *goguenette* et *goguette*; ce dernier nom est resté, ainsi que *goguenard*, rieur, plaisant, et les termes populaires *goguelu*, plaisant, farceur, *gogo* et aussi *gogailles*, d'où *gouailler*, plaisanter, railler :

A l'approchier que François firent
Du lieu où leurs ennemis virent,
N'ot gien, ne ris, feste ne *gogue*.
(*Branche des royaux lignages.*)

Ce colonel *goguelu*
Est de renom trop goulu.
(*Lucain travesti.*)

Ici Génin raille en passant Ménage, qui tire *goguelu* de *cucullatus*, encapuchonné, « terme de mépris, » dit-il. Cette étymologie peu catholique est endossée par Le Duchat, qui, dans un autre passage, affirme gravement que *gogue* signifie ventre, ne se souvenant plus ce jour-là de *cucullatus*. Cependant quelques étymologistes, et particulièrement Diez et Chevallet, inclinent à voir dans *gogue* un radical *gog*, qui se trouve dans le celtique avec un sens un peu différent : bas-breton *goguea*, tromper, se moquer; *gogue*, plaisanterie, raillerie, satire; kymrique *gogan*, satire, irlandais *sgeig*, écossais *sgeig*, *sgeige*.

GOGO ou **GOGEH**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, dans l'ancienne province de Goudjerate, sur la côte occidentale du golfe de Cambaye, à 79 kilom. S.-O. de Cambaye. Chantier de constructions navales; commerce actif avec Bombay.

GOGOLI *s. m.* (go-go-li). *Ornith.* Espèce de canard du Kamtschatka.

GOGOL-IANOVSKI (Nicolas-Vasilievitch), célèbre poëte et romancier russe, né au petit village de Vassiljewka, dans le gouvernement de Pultawa, en 1810, mort à Moscou en 1852. Il fut élevé au collége Besborodzko, à Niésin, et vint de bonne heure à Saint-Pétersbourg chercher quelque emploi; mais on le repoussa partout, sous prétexte qu'il ne savait pas bien le russe. Gogol était, en effet, ce que l'on appelle un petit Russien, et le dialecte de cette région, dont il a si bien décrit les mœurs, s'éloigne sensiblement du russe pur. Nicolas Gogol essaya de débuter comme acteur, et son goût le portait assez vers cette profession; mais là encore il ne fut pas heureux, et il dut abandonner les planches. Un petit emploi qu'il finit par obtenir dans un ministère (1830) le fixa pour quelque temps à Saint-Pétersbourg, et la protection d'un haut personnage lui valut bientôt après une chaire de professeur d'histoire. Sans doute alors il avait fait quelques progrès dans l'étude de la langue russe. Ses œuvres littéraires sont là d'ailleurs pour l'attester.

Son premier recueil de *Nouvelles* est du plus haut intérêt, non-seulement par l'habileté du romancier à nouer des intrigues et à dessiner des caractères, mais surtout par l'étude des mœurs et l'observation minutieuse. Ce sont les mœurs de la petite Russie qu'il décrit avec une pointe de raillerie et une jovialité tout à fait amusantes. Ce recueil, qui a pour titre les *Soirées de la ferme*, offre une série de scènes de mœurs empreintes d'une grande fidélité et écrites avec une rare élégance. M. Gogol publia bientôt après *Mirgorod*, autre recueil de nouvelles dont la principale est *Tarass Bulba*; c'est un tableau animé des mœurs des Zaporogues, peuple des îles du Dniéper qui a joué un grand rôle, au XVIe et au XVIIe siècle, dans les annales de la Russie et de la Pologne. Le *Roi des gnomes* est une histoire de sorcellerie qui amuse et effraye, et où le grotesque et le merveilleux se mélangent heureusement. L'*Histoire d'un fou* contient tout à la fois une satire contre la société, un conte sentimental et une étude médico-légale sur les phénomènes que présente une tête humaine qui se détraque.

M. Gogol aborda la scène, comme auteur cette fois, par une comédie satirique, le *Réviseur*, dans laquelle il flagellait les mœurs administratives de la petite Russie — et même probablement de la grande — où la concussion règne en souveraine maîtresse. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin nous a donné, en 1854, une imitation assez pâle de cette œuvre, sous le titre absurde des *Russes peints par eux-mêmes*. L'empereur Nicolas applaudit au courage de l'auteur et à la moralité de la pièce, en nommant M. Gogol professeur d'histoire à l'université de Pétersbourg. Encouragé par cette haute faveur, l'écrivain publia les *Aventures de Chicagov* ou les *Ames mortes*, roman dans lequel il combat vivement la plaie de l'esclavage. Une traduction anglaise de ce roman parut comme œuvre originale sous le titre de *Home life in Russia*, à Londres, en 1854; mais cette imitation d'un faussaire n'a ni le charme ni la vigueur du livre de Gogol. Les *Trépassés*, autre satire des misères de la vie de province en Russie, furent la dernière œuvre remarquable de l'éminent romancier. Sa santé, fort altérée, l'obligea de prendre un congé, dont il profita pour visiter l'Italie. C'est de Rome qu'il envoya à Pétersbourg ses *Lettres religieuses*, où l'ex-champion de l'émancipation des serfs professait l'opinion de la nécessité de maintenir le peuple dans l'ignorance. Rentré en Russie, il y vécut dans la solitude et l'indigence. Cependant, lorsqu'il mourut, on oublia l'auteur de ces *Lettres* pour ne se souvenir que des courageuses protestations émises par lui dans les *Ames mortes*; la foule suivit son cercueil, et Ivan Tourguenef, son ami, publia sur lui, dans la *Gazette de Moscou*, un remarquable article nécrologique.

Voici le jugement que P. Mérimée a porté sur ce romancier :

« Observateur fin jusqu'à la minutie, habile à surprendre le ridicule, hardi à l'exposer, mais enclin à l'outrer jusqu'à la bouffonnerie, N. Gogol est avant tout un satirique plein de verve. Il est impitoyable contre les sots et les méchants; mais il n'a qu'une arme à sa disposition : c'est l'ironie; trop acérée quelquefois contre le ridicule, elle semble, par contre, bien émoussée contre le crime, et c'est au crime qu'il s'attache trop souvent. Son comique est toujours un peu près de la farce, et sa gaieté n'est guère communicative. Si parfois il fait rire son lecteur, il lui laisse cependant au fond de l'âme un sentiment d'amertume et d'indignation : c'est que ses satires n'ont pas vengé la société, elles n'ont fait que la mettre en colère. Comme peintre de mœurs, N. Gogol excelle dans les scènes familières. Il tient de Teniers et de Callot. On croit avoir vu ses personnages et avoir vécu avec eux; car il nous fait connaître leurs manies, leurs tics, leurs moindres gestes... A vrai dire, il n'y a pas de plan dans ses ouvrages, et, chose étrange dans un écrivain qui se pique surtout de naturel, il ne se préoccupe nullement de la vraisemblance dans la composition générale. Les scènes les plus finement traitées s'enchaînent mal; elles se terminent, elles commencent brusquement; maintes fois l'extrême insouciance de l'auteur pour la composition détruit comme à plaisir l'illusion produite par la vérité des descriptions et le naturel du dialogue. »

GOGRAH DEVA ou **SARDJOU**, ancien *Elgoramis*, fleuve de l'Indoustan. Il descend de l'Himalaya (Népaul), traverse l'ancien royaume d'Aoude, baigne la ville de ce nom, et se jette dans le Gange, entre Allahabad et Patna, après un cours de 800 kilom. C'est un fleuve sacré aux yeux des Indous. Ses principaux affluents sont : le Tchouka, le Sourghiou, le Quanah, le Rapty, le Dar et le Djerry.

GOGUÉ (Jean-Baptiste), médecin français, né à Clisson (Loire-Inférieure) vers 1769, mort à Nantes en 1805. Il s'est fait connaître par la part qu'il prit à l'insurrection royaliste de la Vendée. Il pratiquait la médecine à Boussay, près de Clisson, lorsqu'il se joignit avec son frère aux insurgés. Il servit avec une grande distinction sous les ordres de Charette, reçut le commandement de la division de la Chapelle-Heulin et signa en cette qualité la paix de la Jaunais (1795). En 1799, Gogué commanda la division de la Chapelle-Basse-Mer, puis fit sa soumission à Bonaparte et se retira à Boussay; mais il n'en continua pas moins à se mêler activement aux menées des royalistes, entra dans une conspiration, fut arrêté, conduit à Nantes et condamné par une commission militaire à être fusillé.

GOGUELAT (François, baron DE), général français, né à Château-Chinon (Nièvre) en 1746, mort à Paris en 1831. Entré fort jeune au service, il était, au début de la Révolution, attaché à l'état-major de l'armée; il se fit remarquer par son dévouement exalté pour la famille royale, acquit toute la confiance de la reine et insulta de la façon la plus outrageante le duc d'Orléans, un jour que ce prince s'était rendu aux Tuileries pour se réconcilier avec Louis XVI. Lorsque, en 1791, le départ du roi fut décidé, Goguelat, alors aide de camp du marquis de Bouillé, fut chargé par lui de placer sur la route que devait parcourir Louis XVI des détachements destinés à protéger sa fuite. Il arriva à Varennes au moment où le roi venait d'être reconnu, voulut, à la tête de ses hussards, dissiper l'attroupement qui cernait la maison où s'était réfugiée la famille royale, se vit abandonné par ses soldats, fut arrêté et traduit devant la haute cour d'Orléans; mais l'amnistie qui suivit l'acceptation de la constitution par le roi lui fit recouvrer la liberté. De retour à Paris, il reprit sa place parmi les défenseurs de la famille royale, combattit au 20 juin et au 10 août, puis émigra, passa au service de l'Autriche et se battit contre la France. De retour à Paris en 1814, il reçut de Louis XVIII le grade de maréchal de camp, puis celui de lieutenant général, et fut mis à la retraite en 1819. Le général Goguelat, qui était, dit Michaud jeune, un militaire très-brave, mais de peu de capacité, a composé un *Mémoire sur les événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes* (Paris, 1823, in-8º).

GOGUELIN s. m. (go-ghe-lain). Esprit familier que les matelots disent fréquenter habituellement la cale et l'entre-pont. ‖ Ils disent aussi GOBELIN.

— **Encycl.** Les navigateurs furent superstitieux de tout temps et dans tous les pays. « Quelle raison donner de cette disposition générale des marins à croire des fables incroyables, demande Jal, à redouter des présages qui n'ont par eux-mêmes rien de redoutable, à se livrer à des pratiques mystérieuses, faites tout au plus pour rassurer l'esprit timoré des vieilles femmes? » Nous ne nous chargeons pas de répondre à cette question difficile; nous constatons seulement le fait. Entendons-nous bien, cependant : sur nos vaisseaux de guerre, on ne voit plus aujourd'hui ni superstitieux ni dévots; il n'en est pas tout à fait de même sur les navires du commerce, dont les équipages appartiennent en entier aux populations maritimes. Le vaisseau de guerre, c'est la grande ville avec sa civilisation, son scepticisme railleur et son mélange d'individus et, pour ainsi dire, de races; le navire marchand, le caboteur, le pêcheur, c'est la petite ville, le bourg, le village, avec leur respect pour les fables transmises de gabier à gabier.

Une des plus anciennes superstitions de nos marins est la croyance aux *goguelins*. « Sous ce nom, dit Jal, n'en devinez-vous pas un autre? Les matelots, qui altèrent tous les mots, ont travesti ainsi celui de *gobelin*. Le gobelin était un démon familier, un lutin qui faisait mille malices. Il n'était point l'hôte antique du navire. Des chaumières, où il renversait le sel dans le feu, où il découvrait tout seul les marmites pour saler trop la soupe, où il changeait le vin en vinaigre; des écuries, où il s'amusait à embrouiller les crinières des chevaux, si bien qu'on ne les pouvait démêler à moins qu'on ne récitât quelque oraison pour implorer le saint qui préside aux ouvrages difficiles, il passa, à la suite d'un marin conteur et crédule, à bord d'un de ces navires qui s'amarrent dans la Somme, la Vire ou la rivière de Morlaix, à quelques pas d'une maison rustique, et il se plut si fort à tourmenter les esprits naïfs des marins, qu'il quitta presque la terre pour la mer. » L'amiral Willaumez n'a pas cru devoir oublier le *goguelin* dans son *Dictionnaire de marine*. Il a seulement expliqué la présence de ce démon dans l'entre-pont des vaisseaux de guerre par la gaieté d'un plaisant qui, à pas de loup, court de hamac en hamac, sifflant à l'oreille d'un dormeur, parlant à un autre, secouant un troisième, coupant les cordelettes qui tiennent suspendu le lit d'un quatrième. Quelquefois on donnait la chasse au *goguelin*, qu'on fustigeait quand il était pris, et qu'on traitait plus sévèrement lorsqu'on s'apercevait que le farceur cachait, sous son jeu diabolique, le fâcheux dessein de s'approprier le tabac, le couteau ou même l'argent d'autrui.

GOGUENARD, ARDE adj. (go-ghe-nar, ar-de — V. GOGO). *Plaisant, railleur, moqueur* : *L'homme sensé ne prend jamais un ton* GOGUENARD. (Boiste.)

A m'exercer sur le ton *goguenard*,
J'ai du penchant autant qu'homme de France.
LA MONNOIE.

— Substantiv. Personne goguenarde : *N'écoutez pas ce* GOGUENARD.

. . . . . N'allez pas, *goguenard* dangereux,
Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux.
BOILEAU.

Riez donc, beau rieur. Oh! que cela doit plaire,
De voir un *goguenard* presque sexagénaire!
MOLIÈRE.

GOGUENARDER v. n. ou *intr.* (go-ghe-nar-dé — rad. *goguenard*). Fam. Faire le goguenard, plaisanter, railler : *Aimer à* GOGUENARDER. *Je vois bien que vous* GOGUENARDEZ.

GOGUENARDERIE s. f. (go-ghe-nar-de-rî

— rad. *goguenarder*). Mauvaise plaisanterie, raillerie de goguenard : *Je l'enverrais promener, avec ses* GOGUENARDERIES. (Mol.) ‖ On dit aussi GOGUENARDISE.

GOGUET (Antoine-Yves), érudit et jurisconsulte, né à Paris en 1716, mort en 1758. Il fut conseiller au parlement de Paris. Il s'adonna avec passion à l'étude de l'histoire du droit et entreprit, avec son ami Alexandre Fugère, qui partageait ses goûts, un remarquable ouvrage, intitulé : *De l'origine des lois, des arts et des sciences, et de leurs progrès chez les anciens peuples* (1758, 3 vol. in-4°), et plusieurs fois réédité. Ce traité, qui est accompagné de plusieurs dissertations, et qui a été traduit en anglais en 1775, est un des bons écrits du temps. C'est un livre plein d'érudition, de recherches, et d'une critique aussi judicieuse que profonde.

GOGUETTE s. f. (go-ghè-te — rad. *gogue*, vieux mot aujourd'hui inusité. V. GOGO). Belle humeur, disposition à rire; pointe de vin : *Etre en* GOGUETTE. *Se mettre en* GOGUETTE. ‖ Festin où règne la liberté : *Faire une* GOGUETTE.

> Franc ami de la *goguette*,
> Ma chambre est une guinguette,
> Où je tiens festin et bal.
>
> DÉSAUGIERS.

> Que de *goguettes!*
> Que d'amourettes!
> Jamais de dettes,
> Point de nœuds constants.
>
> BÉRANGER.

— Nom que le peuple de Paris donne à des sociétés chantantes qui tiennent leurs séances dans des cabarets.

— Art culin. Mets composé de porc frais haché, auquel on ajoute des épices.

— **Encycl.** L'origine des *goguettes* remonte aux premières années de la Restauration. Elles se multiplièrent d'une façon prodigieuse sous la monarchie de Juillet, et disparurent sous les mesures compressives du second Empire. Ces sociétés bachiques et chantantes n'étaient pas composées, comme le Caveau, d'hommes de lettres et de chansonniers, francs buveurs et gais convives, qui aimaient à se rassembler pour faire jaillir du choc de leurs verres les étincelles de leur esprit; les *goguettes* étaient formées uniquement par de joyeux ouvriers amateurs des choses de l'esprit, qui s'essayaient à la littérature sans interrompre pour cela leur travail quotidien, et qui se réunissaient toutes les semaines pour se communiquer les productions de leur muse, tantôt égrillarde et gaie, tantôt sérieuse et patriotique. « C'est dans le courant de 1817, dit M. Berthaud, que l'on vit apparaître les premiers *goguettiers*. Quelques mois auparavant, l'invasion étrangère avait dispersé les membres du Caveau; les échos du *Rocher de Cancale* étaient devenus sourds... Un despotisme prudent, parce qu'il avait peur, cherchait à comprimer, mais à bas bruit, la manifestation des regrets populaires; il annonçait la liberté, mais il défendait de chanter la liberté. Cependant la chanson n'avait point abdiqué à Fontainebleau... Béranger était resté dans Paris. A toutes les fautes du gouvernement restauré, le poëte répondait par une satire énergique et railleuse; et puis, de main en main et de bouche en bouche, on voyait alors et l'on entendait passer la satire triomphante. Comme au temps des mazarinades, le peuple se consolait et se vengeait en chantant. Durant les premiers jours, ce fut dans l'ombre et à l'écart, le plus loin possible de messieurs de la police, que l'on chanta; mais, peu à peu, le besoin de se réunir se fit sentir plus vivement; on essaya quelques petits festins à la barrière, puis à Paris, un peu çà, un peu là. Les souvenirs de la société du Caveau tourmentaient d'ailleurs les chansonniers du peuple, les épicuriens en veste et en blouse, et les *goguettes* furent organisées. Dès l'année 1818, le nombre de ces réunions chantantes était incalculable. » En 1840, il y en avait dans presque chaque rue de Paris. La société des Braillards, celle des Enfants de la lyre, celle des Gamins, celle du Gigot, celles des Lyriques, des vrais Français, des Grognards, des Bons Enfants, des Amis de la gloire, des Bergers de Syracuse, des Enfants de Momus, des Lapins, des Infernaux, et surtout celle des Frileux, qui se tenait à l'entrée de l'ancienne barrière des Poissonniers, appartiennent à l'histoire. Toutes ont fait la guerre à la Restauration, et toutes avaient des soldats sous le feu des suisses, le 28 et le 29 juillet 1830, mais surtout les Infernaux!

Les assemblées des *goguettes* avaient lieu chaque semaine, chez un marchand de vin, et les réunions commençaient à sept ou huit heures du soir pour se prolonger jusqu'à minuit. La salle choisie était naturellement la plus grande de l'établissement, et, dans cette salle, une espèce d'estrade, destinée au président et aux dignitaires de l'assemblée, était établie à l'endroit le plus apparent, et un peu au-dessus du niveau des tables communes. Cette estrade était surmontée de drapeaux tricolores disposés en trophées, au milieu desquels, dans certaines *goguettes* (les plus rares), se trouvait un buste en plâtre du roi. Parfois quelques noms de chansonniers célèbres, au milieu desquels trônait naturellement Béranger, étaient inscrits en lettres d'or sur de modestes cartouches en carton peint, fixés au mur pour les jours de cérémonie; parfois aussi, encadrées dans des écussons, on remarquait des devises telles que celles-ci : *Hommage aux visiteurs! Respect au beau sexe! Honneur aux arts!* etc.

Chaque *goguette* avait son règlement particulier, qu'un président nommé à la pluralité des suffrages maintenait dans toute sa rigueur. Il y avait des membres participants et un certain nombre de membres aspirants, qui devenaient eux-mêmes affiliés, dès qu'ils avaient satisfait à certaines conditions purement littéraires. Périodiquement, et en dehors des réunions hebdomadaires, les sociétaires se réunissaient dans des agapes fraternelles, auxquelles ils avaient le droit, à tour de rôle, d'amener un invité étranger. Enfin, certaines *goguettes* publiaient, chaque année, un recueil de chansons sorties de la plume de leurs membres les plus distingués. La *Lice chansonnière*, entre autres, n'y a pas manqué pendant plus de vingt ans.

Chaque *goguette* avait ses affiliés connus et ses visiteurs à peu près habituels. « L'entrée est libre, écrivait M. Berthaud en 1841; les agents de la rue de Jérusalem y sont eux-mêmes reçus, soit qu'ils se présentent en costume officiel, soit qu'ils viennent habillés en bourgeois et marqués ou non de la croix d'honneur. Les tapageurs seuls sont exclus. L'affilié de *goguette* ne possède pas d'autres droits que ceux du simple visiteur; seulement, lorsqu'on l'appelle pour chanter, on fait précéder son nom de celui de la *goguette* à laquelle il appartient, tandis que celui du visiteur est précédé du mot *ami*. Ainsi on appellera le *Grognard Pierre*, le *Braillard Jacques*, et l'on dira l'*ami Jean*, l'*ami Paul*. Il n'y a pas d'autre distinction entre les affiliés et les visiteurs. Deux *goguettes* seulement, celle des Bergers de Syracuse et celle des Infernaux, imposent à leurs affiliés des noms en rapport avec le patronage sous lequel elles sont placées; les Bergers empruntent ces noms aux églogues et aux bucoliques; les Infernaux à l'enfer. La physionomie des *goguettes* est partout la même ou à peu près, excepté cependant chez les Infernaux. Le président ouvre la séance par un toast, et les convives boivent avec lui « à l'espoir que la » gaieté la plus franche va régner dans l'en» fer! » On chante ensuite, chacun à son tour, et les refrains en chœur. Immédiatement après chaque chanson, le président de la *goguette* se lève, nomme à haute voix et l'auteur et le chanteur, et invite les goguettiers à applaudir, ce qu'ils font toujours avec beaucoup d'effusion. Un nouveau toast est porté, au moment de clore la séance « à l'espoir » de se revoir dans huit jours, » et tout est dit. Chacun se lève alors et rentre chez soi. »

Parmi les goguettiers qui sont devenus plus ou moins fameux, nous mentionnerons : Lachambeaudie, Edouard Plouvier, Ch. Vincent, Pierre Dupont, Ch. Colmance, Gustave Leroy, Charles Gilles, Gustave Mathieu.

Les démolitions effectuées pour le prolongement du boulevard Magenta, à travers le XVIIIe arrondissement, ont fait disparaître, à l'entrée de l'ancienne barrière des Poissonniers, un débit de vin où, pendant longtemps, les Frileux ont tenu leur *goguette*, la dernière et la plus célèbre de Paris.

GOHELLE (la), petit pays de l'ancienne France, dans l'Artois, enclavé actuellement dans le département du Pas-de-Calais.

GOHIER (Louis-Jérôme), homme d'Etat français, dernier président du Directoire exécutif, né à Semblançay (Ille-et-Vilaine) en 1746, mort en 1830. Il fut élève des jésuites de Tours. Il devint avocat au parlement de Rennes. Sa plaidoierie pour le comte Desgrées contre le duc de Duras lui valut une grande réputation d'éloquence. Aussi fut-il choisi par ses concitoyens pour défendre, contre le ministère Brienne, leurs libertés provinciales. Les mémoires et requêtes qu'il composa à ce sujet furent remarqués. Dans un mémoire, il réclamait la liberté absolue dans les élections des députés; dans un autre, il protestait contre une imposition arbitraire connue sous le nom de *fouage*, et établissait que la perception de cet impôt, déguisé sous le nom d'emprunt, constituait les ordres privilégiés débiteurs de 300 millions envers le tiers état. Lors de la suppression des parlements (1789), il fut nommé membre de la cour supérieure de Bretagne, chargée provisoirement de l'administration de la justice. Elu député à l'Assemblée législative en 1791, il combattit la formule du serment civique imposé aux prêtres. Il fit, le 15 août 1792, le rapport à la suite duquel on prononça la déchéance de Louis XVI, et, le 16 septembre suivant, un nouveau rapport sur les papiers trouvés aux Tuileries après le 10 août. « Le voile enfin est déchiré! s'écria-t-il; les manœuvres des agents du pouvoir exécutif sont mises au grand jour; on sait maintenant par qui les ennemis intérieurs de l'empire étaient protégés et qui secondait leurs efforts; on sait qui entretenait des intelligences avec les ennemis extérieurs, et qui encourageait leurs coupables espérances; on sait enfin à qui attribuer tous les maux qui ont désolé les premiers instants de notre Révolution, et pourquoi, au lieu de s'affermir et de se consolider, elle ne marchait plus que d'un pas chancelant et rétrograde. La générosité d'une nation, toujours grande envers celui même qui s'était fait un jeu cruel de trahir ses premiers serments, n'a pu toucher le cœur de Louis XVI... Tant de prérogatives, toutes plus alarmantes les unes que les autres pour la liberté, n'ont été considérées, par celui auquel elles ont été si indiscrètement accordées, que comme les débris d'une puissance échappée de ses mains et qu'il devait songer à reconquérir. » Après cet exorde, Gohier signala toutes les pièces qui prouvaient les intelligences de la cour avec les puissances étrangères. Il dénonça surtout les manœuvres employées pour diviser les patriotes, et s'efforça de faire sentir le danger des catégories et des distinctions entre les amis de la liberté. Son discours fut vivement applaudi par l'Assemblée législative, qui en ordonna l'impression et l'envoi aux armées, ainsi qu'aux quatre-vingt-trois départements. Gohier cependant ne fut pas réélu. Il ne fit donc point partie de la Convention et se rejeta sur les ministères. Les ministres n'étaient alors que de simples commis, le Comité de salut public ayant absorbé tous les pouvoirs; Gohier, soit comme secrétaire général du ministère de la justice, soit comme ministre de la justice, fonction dans laquelle il remplaça Garat (mars 1793), n'eut qu'un rôle effacé. A partir du 4 brumaire an IV, il fut successivement nommé président du tribunal révolutionnaire, puis du tribunal criminel de Paris, et, enfin, du tribunal de cassation. Dès la création du Directoire, il avait constamment figuré parmi les candidats; il fut enfin élu, après la journée du 30 prairial an VII (18 juin 1799), à la place de Treilhard; l'élimination successive de Merlin de Douai, président, qui l'installa, et de La Reveillière-Lepaux lui donna pour collègues définitifs Barras, Sieyès, Roger-Ducos et le général Moulins. Gohier sut, dans son court passage au pouvoir, montrer quelques qualités d'administrateur. Il contribua à la rentrée d'un assez grand nombre d'émigrés, et fit prévaloir, par humanité, une mesure que Bonaparte qualifia de sottise, et qui consistait en un arrangement en vertu duquel chaque nation belligérante devait nourrir, par un subside, ses prisonniers restés aux mains de l'ennemi. Bonaparte supprima cet arrangement, sous prétexte que c'était une lourde charge pour la France, qui avait en Angleterre beaucoup de prisonniers, tandis que l'Angleterre, n'en ayant chez nous qu'un petit nombre, trouvait un beau bénéfice dans cet échange. Il en résulta que l'Angleterre, ne recevant plus d'argent, institua ces abominables pontons, qui sont restés en exécration. Les efforts qu'il fit pour recouvrer Saint-Domingue, par la voie des négociations, méritent aussi d'être comptés; Bonaparte, en agissant par la force, perdit à tout jamais, pour la France, cette belle colonie. La liberté de la presse compta Gohier parmi ses fervents défenseurs; il essaya vainement de faire rapporter un arrêté du Directoire portant suppression de plusieurs journaux, et réimprima à cette occasion une de ses anciennes professions de foi : « Qu'on m'apporte le libelle dans lequel je suis le plus indignement traité, disait-il, et au bas de l'outrageant écrit je me féliciterai de ce que la presse n'est plus employée seulement à nous transmettre des idées servilement convenues et arrêtées entre un homme de la police et le malheureux soumis à sa férule; de ce que la voix de l'humanité et de la philosophie pourra librement se faire entendre; de ce que le génie enfin n'aura d'autre censeur que la raison. » Cette phrase est déclamatoire, comme tout ce qui s'écrivait ou se disait à cette époque; mais la constance dans les opinions, l'application, alors que l'on est au pouvoir, de doctrines antérieurement émises sont choses si rares chez les hommes d'Etat, qu'il faut en tenir bon compte à celui-ci.

La droiture, la probité, le patriotisme de Gohier n'empêchent pas de trouver mérité le jugement porté sur lui par un historien de la Révolution, M. Thiers : « Citoyen probe, dévoué à la République, mais peu capable, il était étranger à la connaissance des hommes et des affaires. » Cette sèche appréciation est fondée surtout sur l'inhabileté de Gohier à prévoir et à empêcher le 18 brumaire. Entouré de politiques ambitieux et louches, comme Sieyès et Roger-Ducos, comme Barras, dont le rôle était incertain, Gohier, se sachant, avec Moulins, seul représentant au pouvoir des doctrines républicaines, devait avoir l'œil ouvert sur les intrigues. Sa bonne foi, ou, pour mieux dire, sa bonhomie naïve fut jouée grossièrement, sans qu'il arrivât à rien soupçonner. On peut lire dans ses *Mémoires*, dont nous donnons plus loin un compte rendu détaillé, son rôle tout à fait passif dans la journée du 18 brumaire. Gohier ne croyait pas qu'un coup d'Etat fût possible ce jour-là, parce que Bonaparte devait dîner chez lui, et *qu'il avait fixé lui-même le jour!* Ajoutons, toutefois, que Napoléon garda toujours la plus haute idée du caractère de l'ancien président du Directoire. « Gohier, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, était un avocat de réputation, d'un patriotisme exalté; jurisconsulte distingué, homme intègre et franc. »

Le coup d'Etat accompli, Gohier se retira à Antony, puis à Eaubonne, dans la vallée de Montmorency, où il vécut quelque temps dans la retraite. Il avait un certain dépit de la tournure qu'avaient prise les événements et surtout de la cécité politique dont il avait fait preuve; il aurait voulu être mort, comme un Romain, sur sa chaise curule, et reprochait à Moreau, singulier complice du 18 brumaire, d'avoir escamoté sa protestation aux Cinq-Cents contre le dictateur. « Vous connaissez bien peu mes intentions, lui répondit celui-ci; en interceptant votre message, je vous ai sauvé de la déportation, qui était résolue, si votre opposition s'était manifestée par un seul acte. Que vous connaissez peu les hommes qui vous tenaient en charte privée! — Que vous nous connaissez peu vous-même, général! lui répliqua Gohier. Auriez-vous su gré à l'homme officieux qui, le jour d'une bataille décisive, vous aurait sauvé du péril en compromettant votre honneur? Croyez-vous que le courage civil soit au-dessous du courage militaire? » L'existence modeste de Gohier, dans son jardin d'Eaubonne, attesta son désintéressement; après avoir tenu en main la puissance, il y vécut dans un état voisin de la pauvreté.

Bonaparte cependant désirait le rattacher à sa fortune; il lui fit demander quelle position il souhaiterait occuper. Gohier accepta celle de commissaire général en Hollande, titre qui, sous l'empire, fut changé en celui de consul général. Lors de la réunion de la Hollande à la France, Napoléon le sollicita d'aller remplir les mêmes fonctions aux Etats-Unis; mais Gohier prétexta sa santé chancelante, et retourna dans sa retraite d'Eaubonne, où il vécut en sage, cultivant à la fois son jardin et les Muses; mais la culture de son jardin lui réussit infiniment mieux, car le peu qu'il fit de vers est très-mauvais. Son épitaphe, qu'il composa dans les derniers jours de sa vie, est passable :

> Tendre épouse, parents, amis, fille chérie,
> Vous tous à qui je dois le bonheur de ma vie,
> Autour de ces cyprès voyez croître les fleurs;
> Jetez sur mon tombeau quelques feuilles de rose.
> Gardez-vous d'arroser ma cendre de vos pleurs,
> Mon ombre en gémirait. Libre enfin, je repose.

En 1824, en pleine Restauration, pour répondre à des attaques passionnées contre la République et le Directoire, Gohier publia ses *Mémoires* (v. plus bas) et mit aussi au jour une brochure sur le *Procès intenté par la famille La Chalotais au journal l'*Etoile (1825). Ses autres titres littéraires sont peu de chose. A l'avénement de Louis XVI, et à l'occasion du renvoi du parlement Maupeou, il avait publié, jeune encore, une pièce de théâtre pleine d'allusions satiriques, le *Couronnement d'un roi, allégorie* (1775). L'ouvrage eut un certain succès à Rennes. « Tous les personnages fameux dans l'histoire des misères du temps s'y reproduisent plus ou moins déguisés sous le voile de l'allégorie, dit un critique célèbre. Sous l'image du Luxe, on reconnaît l'abbé Terray; la Flatterie désigne, à ne pas s'y méprendre, le ministre Saint-Florentin; dans le Despotisme, on ne peut méconnaître le duc d'Aiguillon, et le vieil esclave qui présente la Volupté au roi peint trait pour trait le maréchal de Richelieu; le Fantôme sans nom et sa suite sont évidemment le chancelier Maupeou et son parlement. » Gohier a fait réimprimer cette pièce en 1825, et, dans un avis, l'éditeur présenta les réflexions suivantes : « On demandera peut-être de quel intérêt sont, pour les lecteurs actuels, ces allégories sur des personnages oubliés depuis longtemps. Nous prions ceux qui seraient tentés de faire cette question de ne pas oublier que souvent le passé est le miroir du présent, et nous les invitons à regarder autour d'eux; peut-être l'abbé Terray n'est pas si loin qu'on pense. . Attrape, Villèle!

Un peu plus tard, Gohier se rendit coupable d'un méfait littéraire assez bizarre : il refit le dénoûment d'une tragédie de Voltaire, la *Mort de César* (12 février 1794). « A cette époque, dit un critique, les tragédies même qui respiraient le plus ardent amour de la liberté et la haine la plus forte contre le despotisme furent obligées de passer au *scrutin épuratoire*, et n'obtinrent leur certificat de civisme qu'après qu'on les eut dégagées de quelques centaines de vers qui n'étaient point à la hauteur. Comment souffrir, par exemple, que la *Mort de César* fût souillée par le discours contre-révolutionnaire de ce *modéré* d'Antoine? Gohier se chargea de mettre Voltaire au pas, et refit tout le dénoûment de la *Mort de César*. » Le patriotisme le plus sincère ne saurait tenir lieu de talent dramatique. L'exemple de Gohier le prouve d'une manière irréfutable.

Gohier (MÉMOIRES DE). Ils ont été publiés sous le titre de : *Mémoires de Louis-Jérôme Gohier, président du Directoire exécutif au 18 brumaire* (1824, 2 vol. in-8°), et font partie de la *Collection des Mémoires contemporains pour servir à l'histoire de France, et principalement à celle de la République et de l'Empire*. On peut les classer parmi les documents les plus importants qui aient été publiés sur cette époque critique de la République française où le général Bonaparte, désertant l'Egypte, vint renverser, autant par l'intrigue et la corruption que par la force, le gouvernement du Directoire. Deux hommes, parmi les gouvernants, résistèrent autant qu'il était en leur pouvoir à cet attentat, qu'un plébiscite frauduleux ne tarda pas à consacrer : ce furent Gohier et le général Moulins, son collègue.

Rien n'est plus propre que la lecture des honnêtes et véridiques *Mémoires* de Gohier à dissiper le prestige des origines de la légende

napoléonienne. En effet, si jamais histoire a été chargée de fausses interprétations, de flatteries, de mensonges, et écrite avec un parti pris évident de taire ou de falsifier tout ce qui ne tournerait pas à la gloire d'un homme, c'est l'histoire de Napoléon. La légende, et malheureusement une légende devenue populaire, a envahi presque tous les faits et obscurci presque partout la vérité. Que n'a-t-on pas dit et écrit sur la nécessité du 18 brumaire? Par combien de calomnies, dirigées contre le Directoire, n'a-t-on pas essayé de justifier sa destruction violente?

Les *Mémoires* de Gohier font envisager les choses sous un point de vue beaucoup plus vrai. Au moment où il les écrivait (1820-1824), la réaction contre les Bourbons tournait au profit du vaincu de 1815 : on était bonapartiste et libéral, deux mots qui hurlent de se voir accouplés. Du milieu de ce concert de louanges posthumes, une voix indépendante, celle de l'ancien président du Directoire, protesta contre le faux dieu qu'on encensait : « C'est un crime, dit-il fièrement, d'enrichir un seul homme du patrimoine de tous; c'en est un plus grand encore de ne cesser de louer sans mesure celui que la patrie accuse. Tout le monde convient qu'en remplissant l'Europe de son nom, Bonaparte en a été le fléau; qu'il a causé des maux incalculables à la France, et des Français, cependant, sont encore éblouis de l'éclat qu'a jeté sa vie politique et militaire, et d'excellents esprits sont encore tourmentés du désir de faire son apologie, tout en reconnaissant qu'il a trahi l'espoir qu'ils en avaient conçu eux-mêmes, et dont la plupart avaient cru pouvoir se rendre garants! »

Le premier volume des *Mémoires* est entièrement historique : c'est une suite de souvenirs et de récits présentés parfois avec un peu d'emphase, — c'était le style de l'époque, — mais que la fidélité et quelquefois la naïveté des détails empreint d'un relief particulier. Nulle part le 18 brumaire n'est expliqué et caractérisé comme dans ces *Mémoires*.

La France venait de triompher à Zurich: Masséna et Lecourbe y avaient battu les Russes; l'ordre renaissait, lorsque tout à coup Bonaparte s'échappe de l'Egypte et débarque à Fréjus. Il croyait trouver la République dans un état déplorable, et il arrive au moment où elle est partout triomphante : de là, dans ses premières démarches, une incertitude et un trouble singuliers. Gohier était personnellement très-lié avec Bonaparte, avant son départ pour l'Egypte, et Joséphine venait souvent chez lui. « Mme Bonaparte dînait chez moi, dit Gohier, le jour qu'une dépêche télégraphique du 17 vendémiaire m'annonça que le général son mari était débarqué à Fréjus. S'apercevant que cette nouvelle me causait plus d'étonnement que de joie : « Président, » me dit-elle, ne craignez pas que Bonaparte » vienne avec des intentions fatales à la li- » berté; mais il faudra vous réunir pour em- » pêcher que des misérables s'en emparent. Je » vais au-devant de lui; il est important pour » moi que je ne sois pas prévenue par ses » frères, qui m'ont toujours détestée. Au reste, » ajouta-t-elle en regardant ma femme, je n'ai » rien à craindre de la calomnie, quand Bona- » parte apprendra que ma société particulière » a été la vôtre, et il sera aussi flatté que re- » connaissant de l'accueil que j'ai reçu dans » votre maison pendant son absence. »

» Le 24 vendémiaire au matin, Bonaparte arrive à Paris, sans avoir été rencontré ni par sa femme ni par ses frères, descend dans sa petite maison de la rue Chantereine et se rend sur-le-champ chez le président du Directoire, avec Monge, mon ancien collègue et mon ami : « Que je suis aise, mon cher » président, me dit Monge en m'embrassant, » de trouver la République triomphante à » notre arrivée! — Je m'en réjouis également, » dit Bonaparte d'un air un peu embarrassé. » Les nouvelles qui nous sont parvenues en » Egypte étaient tellement alarmantes, que » je n'ai pas balancé à quitter mon armée » pour venir partager vos périls. — Général, » ai-je répondu, ils étaient grands, mais nous » en sommes glorieusement sortis. Vous arri- » vez à propos pour célébrer avec nous les » nombreux succès de vos compagnons d'ar- » mes et nous consoler de la perte du jeune » guerrier qui près de vous apprit à combat- » tre et à vaincre (Joubert, tué en Italie). »

» La visite fut courte. Le compte de l'état dans lequel Bonaparte avait laissé l'Egypte devant être rendu au Directoire, en séance particulière; nous fixâmes le jour et l'heure où il devait être reçu. »

C'est à la fin de cette séance que Bonaparte, mettant la main sur le pommeau de son épée, s'écria : « Citoyens directeurs, je jure qu'elle ne sera jamais tirée *que pour la défense de la République et de son gouvernement!* » Les pages qui suivent, présentant le coup d'Etat par ses côtés intimes et familiers, sont curieuses; mais Gohier s'y montre d'une naïveté peu conciliable avec l'intelligence des affaires d'Etat. L'homme qui, à la première nouvelle du complot de brumaire, ourdi de longue main et sur les mailles duquel il marchait depuis un mois sans rien voir, s'écria : « C'est impossible! Bonaparte dîne chez moi ce jour-là! » cet homme se peint tout entier dans ces pages d'une bonhomie qui est bien près d'être ridicule.

Bonaparte, dont les plans n'étaient pas encore fixés, avait d'abord résolu de faire avec le Directoire ce que la résistance de Gohier et de Moulins l'engagea à faire seul contre le gouvernement. Il aurait éloigné Sieyès, auquel il se rattacha au contraire quelques jours après, et se serait fait nommer directeur à sa place. Il tâta Gohier, qui fut inflexible et opposa l'article de la constitution qui exigeait quarante ans d'âge; Moulins fut du même avis; Barras avait peur et restait invisible, dans l'inaction la plus complète. Quel que fût l'avis des deux autres, Sieyès et Roger-Ducos, Bonaparte, n'ayant pas la majorité dans le conseil, puisqu'il fallait au moins trois voix, abandonna ce premier projet et, s'étant rallié à Sieyès et à Roger-Ducos, marcha rapidement vers ses fins. Il mit tout son art à endormir Gohier, à l'aveugler sur le complot; câlineries, invitations à dîner, causeries intimes, rien ne fut négligé par l'astucieux Italien, et il faut dire que la naïveté du sujet lui faisait la part belle. Enfin le 18 brumaire éclate. Il est aisé de voir dans les *Mémoires* de Gohier que toutes les manœuvres de Bonaparte ont tendu à ce seul point : empêcher trois directeurs de se réunir ; Sieyès et Roger-Ducos étant du complot, Barras étant gardé à vue et réduit à l'immobilité, Gohier et Moulins restèrent seuls, n'osant, par respect pour la constitution, prendre à deux un arrêté qui eût peut-être sauvé la liberté. « Gohier et Moulins, remarque plaisamment Bourrienne, laissèrent mourir leur constitution chérie par respect pour elle, attendu que, pour la sauver, il aurait fallu violer l'article 40! Ainsi un roi de Castille fut brûlé, parce qu'il n'y avait pas dans sa chambre une personne d'un rang assez élevé pour que l'étiquette lui permît de toucher la personne du roi. »

Par surcroît, Bonaparte avait invité Gohier à déjeuner, pour le 18 brumaire, à huit heures du matin; une fois entré dans la salle à manger, ce brave homme n'en fût sorti qu'après tous les événements accomplis. Mais il ouvrit enfin les yeux; l'heure matinale et divers autres indices lui donnaient à réfléchir; il ne se rendit pas chez Bonaparte, qu'il n'eût assurément pas trouvé chez lui. La défiance enfin lui était venue, un peu tardive; pendant qu'il restait au Luxembourg, paralysé avec son collègue et attendant vainement un troisième directeur pour agir, il découvrait que Fouché, ministre de la police, était du complot, ce qui expliquait comment on n'avait rien su par la police, et il apprenait, coup sur coup, la translation des conseils à Saint-Cloud et la démission du général Lefebvre, qui commandait la force armée du Directoire; la partie était à moitié perdue. Cependant il résolut d'aller aux Tuileries, où était Bonaparte, et de s'y présenter « la constitution à la main, » sans doute pour montrer aux conspirateurs qu'ils la violaient. « Il n'y a plus de Directoire, lui dit brutalement Bonaparte! — Il n'y a plus de Directoire! reprend Gohier... Vous vous trompez, général, et vous savez que c'est chez son président que vous avez pris l'engagement de dîner aujourd'hui. Serait-ce pour mieux cacher des projets hostiles que vous avez accepté cette invitation, que vous en avez vous-même fixé la date? » Ces reproches de la part de Gohier étaient tout naturels, mais ils partaient d'une naïveté qui, dans la situation, était comique.

Quelques instants après, Gohier, enfermé au Luxembourg, était privé de sa garde d'honneur, et le lendemain, malgré ses protestations, qui ne purent parvenir au conseil des Cinq-Cents (Bonaparte les fit confisquer en route) le coup d'Etat s'accomplissait. Sans doute ces détails familiers, ces déjeuners, ces dîners donnent au 18 brumaire, à un événement qui changea la face de la France et de l'Europe, un aspect inattendu; on voudrait le croire plus solennel et plus tragique, mais c'est bien là sa véritable physionomie. Ainsi, la fameuse apostrophe de Bonaparte : « Qu'avez-vous fait de cette France que je vous ai laissée si belle? etc., etc., » on se la figure d'ordinaire débitée par le vainqueur d'Italie, en séance solennelle et à la face du monde, devant les directeurs atterrés. Point: les directeurs n'étaient nulle part, grâce à ses manœuvres, et Bonaparte, qui ne voulait pas perdre cette harangue, composée et apprise d'avance, la récita à un obscur subalterne qui traînait dans les antichambres, et qui dut en être ahuri.

Le second volume des *Mémoires* de Gohier, quoique encore assez curieux, offre moins d'intérêt. L'ancien président du Directoire, ayant exposé tous ses souvenirs sur les faits, prend à partie les institutions. Pas une des créations impériales ne trouve grâce à ses yeux et, à travers ce dénigrement systématique, bon nombre de vérités réelles se font jour. Napoléon lui-même éprouva le besoin, à Sainte-Hélène, de se justifier, en déclarant qu'il n'avait connu malheureusement que *trop tard* l'amour des Français pour la liberté. Sans cette fatale erreur, il nous eût rendus le peuple le plus libre de la terre. Gohier s'attache à montrer Bonaparte tel qu'il fut, égoïste et vaniteux à la manière des anciens monarques dont il occupait le trône, disant : *Mon peuple, mes peuples*, rapportant tout à lui, jusqu'aux emblèmes de la puissance qu'il avait fait adopter à la France, les aigles impériales, par exemple. « Avec quel éclat, quelle pompe se fait l'inauguration de ses aigles! Comme il les entoure de toutes les illusions propres à exalter l'armée dont elles vont devenir les enseignes guerrières! C'est sous le dôme des Invalides, c'est dans le temple dédié aux guerriers que la victoire a mutilés. c'est sur son trône, que, le jour de la solennelle distribution des étoiles de la Légion d'honneur, Napoléon fait la répartition non moins solennelle de ses aigles. Des militaires, en courriers extraordinaires, vont les porter aux diverses armées; non-seulement chacune d'elles, mais chaque régiment, chaque bataillon reçoivent leurs aigles... A tous les exercices, à toutes les revues, les premiers mots de Napoléon étaient : *Où sont mes aigles?... Que sont devenues mes aigles?* Pas un mot du drapeau national. A son départ pour l'île d'Elbe, ce n'est point le drapeau national que Bonaparte salue, c'est une de ses aigles qu'on lui présente et qu'il embrasse. »

Toutes ces observations sont justes, et il est peu de livres où les événements soient présentés, à défaut de sagacité, avec plus de vérité et de bonhomie, où les jugements et les réflexions partent d'un esprit plus sincère, plus convaincu, plus ami du droit et de la justice.

GOHIER (Jean-Baptiste), vétérinaire français, né à Branges (Aisne) en 1776, mort à Lyon en 1819. Il était fils d'un maréchal ferrant. Il entra à l'Ecole d'Alfort, fut ensuite attaché à l'armée comme vétérinaire, puis obtint au concours, en 1802, une chaire de maréchalerie et de jurisprudence vétérinaire à l'Ecole vétérinaire de Lyon. Gohier s'est particulièrement occupé des maladies des animaux et a écrit sur ce sujet plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Tableaux synoptiques des différentes ferrures le plus souvent pratiquées aux pieds des chevaux* (Lyon, 1803, in-fol.); *Mémoires et observations sur la chirurgie et la médecine vétérinaires* (1813-1816, 2 vol. in-8o); *Tableau synoptique des coutumes suivies dans la plupart des ci-devant provinces de la France à l'égard des cas rédhibitoires des animaux* (Paris, 1814, in-fol.).

GOHORY, GOHORRY ou **GOHORRI** (Jean), souvent confondu avec Jean de Gorris (v. GORRIS), savant et poëte français, né à Paris au commencement du XVIe siècle, mort en 1576. Gohory s'occupa de science hermétique, de recherches chimiques, de sciences naturelles. En qualité de prieur de Marsilly, il possédait un jardin à l'endroit même où est situé aujourd'hui le labyrinthe du Jardin des plantes. Là il réunissait la plupart de ses amis : Botal, Honoré Châtelain, Jean Chapelier, Fernel, Ambroise Paré, le conseiller Perrot, le président Fauchet, etc., qui tenaient des conférences scientifiques et littéraires. Malheureusement, le calme ne régna pas toujours dans ces réunions; Gohory se vit peu à peu abandonné de ses amis et confrères, qui devinrent pour lui autant d'ennemis. Pris d'un accès de misanthropie, il se résolut à vivre loin du monde, se cacha sous les surnoms de *Solitarius*, de *Léo Suavius*, de *prieur de Marsilly*, etc. Il mourut complétement oublié de ses contemporains, et fut enseveli, suivant les uns dans l'église des Cordeliers, suivant les autres dans l'église Saint-Etienne-du-Mont. Les ouvrages qu'a laissés Gohory sont aussi variés que nombreux : le *Livre de la fontaine périlleuse, avec la Chartre d'amours, autrement intitulé le Songe du verger, œuvre très-excellent de poésie antique, contenant la stéganographie des mystères secrets de la science minérale, avec commentaire* (Paris, 1572, in-8o). L'auteur a eu la prétention, dans cet ouvrage, de cacher sous le voile de l'allégorie et de la fiction les secrets principaux de l'alchimie et surtout la préparation de la pierre philosophale; *Vita Paracelsi et catalogus librorum ejus* (Bâle, 1568, in-8o); *Paracelsi philosophiæ et medicinæ utriusque compendium* (Bâle, 1568); *Instruction sur l'herbe petum, dite en France* l'herbe à la royne, *ou* Médicee, *et sur la racine mechiocan principalement, avec autres simples rares et exquis, exemplaire à manier philosophiquement tous autres végétaux* (Paris, 1572-1580; Rouen, 1588). Ce livre est un des plus anciens écrits où il soit fait mention de l'*herbe à la royne* ou tabac, qui, comme on le sait, fut importée en 1560 et dédiée à la reine Catherine de Médicis; *Amadis des Gaules, livres X, XI, XIII et XIV* (Paris, 1560-1563), traduction de l'espagnol; *Livre de la Conqueste de la Toison d'Or, par le prince Jason de Thessalie, faict par figures* (Paris, 1563, in-fol.), de vingt-six gravures par Boyvin, recueil texte de Gohory; les *Occultes merveilles et secrets de la nature par Levin Lemme, médecin de Lirizée en Hollande* (Paris, 1567; Lyon, 1574), etc.

GOHOUD, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'ancienne province d'Agra, à 88 kilom. S.-E. de cette ville, et à 32 kilom. N.-E. de Gwalior, sur la Befly. Residence d'un rajah, sous la protection de l'Angleterre.

GOIABEIRA s. m. (go-ia-bèi-ra). Bot. Nom indigène du genre goyavier.

GOÏAVE, GOÏAVIER. Bot. GOYAVE, GOYAVIER.

GOIBAUD (Philippe DUBOIS-), écrivain français. V. DUBOIS.

GOIÈRE s. f. (go-iè-re). Art culin. V. GOUGÈRE.

GOIFFON s. m. (goi-fon). Ichthyol. Un des noms vulgaires du goujon.

GOIFFON (Jean-Baptiste), médecin français, né à Cerdon (Ain) en 1658, mort à Lyon en 1730. Il devint médecin en chef de l'armée d'Italie sous Catinat, puis passa en Espagne en 1705, avec le maréchal de Tessé, et, de retour en France, se fixa à Lyon, où il exerça son art avec beaucoup de succès. Ayant été élu échevin en 1717, il fit adopter des règlements sanitaires qui préservèrent les Lyonnais de plusieurs maladies contagieuses. Nous citerons de lui : *Réponse aux observations de Chicoyneau, Verny et Soulier sur la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille* (Lyon, 1721).

GOIGNADE s. f. (goi-gna-de; *gn* mll.). Chorégr. Sorte de danse qui n'est plus en usage : *La* GOIGNADE, *sur le fond de gaieté de la bourrée, ajoute une broderie d'impudence, et l'on peut dire que c'est la danse du monde la plus dissolue; elle se soutient par des pas qui paraissent fort déréglés, et qui ne laissent pas d'être mesurés et justes, et par des figures qui sont très-hardies, et qui font une agitation universelle de tout le corps; vous voyez partir la dame et le cavalier avec un mouvement de tête qui accompagne celui des pieds, et qui est suivi de celui des épaules et de toutes les autres parties du corps, qui se démontent d'une manière très-indécente; ils tournent sur un pied, sur les genoux, fort agilement; ils s'approchent, se rencontrent, se joignent l'un l'autre si immodestement, que je ne doute point que ce ne soit une imitation des bacchantes dont on parle tant dans les livres anciens.* (Fléch.)

GOIGNON s. m. (goi-gnon; *gn* mll.). Techn. Cheville de fer ou de bois.

GOIGOUX (Jean-Daniel), lexicographe français, né en 1775, mort en 1823. Il devint sous-chef de bureau dans l'administration des postes. Il consacra tous ses loisirs à des travaux littéraires, publia un *Vocabulaire de l'Académie française* (1821, in-8o), une édition refondue du *Dictionnaire géographique* de Vosgien (1821), et fit paraître, de 1821 à 1823, une nouvelle édition considérablement augmentée du *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine (30 vol. in-8o).

GOIMPY (François-Louis-Edme-Gabriel, comte du MAITZ DE), marin et astronome français, né en 1729, au château de Goimpy, commune de Saint-Léger en Beauce, mort en 1789 au château de Billancourt en Picardie. Il entra dans la marine à l'âge de dix-sept ans, et s'embarqua comme enseigne, en 1753, sur la frégate la *Comète*, avec Bory et plusieurs autres savants, pour aller observer en Portugal une éclipse de soleil. En 1778, il fut nommé au commandement du *Destin* et prit part, sous les ordres de De Guichen, aux trois combats de la Dominique, où il fut blessé et où son énergique résistance décida du succès. Le comte de Goimpy passa ensuite dans l'armée du comte de Grasse et assista aux engagements meurtriers de la Chesapeak et des Saintes. Après la paix, il fut nommé chef d'escadre et prit sa retraite presque aussitôt. De Goimpy publia divers ouvrages, entre autres : *Remarques sur quelques points d'astronomie* (Brest, 1768, in-4o); *Traité sur la construction des vaisseaux* (Paris, 1776, in-4o). En outre, il a laissé un grand nombre de *Mémoires* composés pour l'Académie de la marine, dont il était membre fondateur.

GOINCOURT, village et comm. de France (Oise), cant., arrond. et à 4 kilom. de Beauvais, sur l'Avelon; 609 hab. Eaux ferrugineuses. Cendres vitrioliques. Fabriques de couperose et de faïence. Découverte de nombreuses antiquités celtiques et romaines.

GOINFRE s. m. (goain-fre). Pop. Celui qui mange avidement, qui met tout son plaisir à manger :

> S'il faut rire ou chanter au milieu d'un festin,
> Un docteur est alors au bout de son latin,
> Un *goinfre* en a toute la gloire.
>
> BOILEAU.

— **Syn. Goinfre, glouton, goulu, gourmand.** V. GLOUTON.

— **Antonymes.** Frugal, sobre, tempérant.

GOINFRERIE s. f. (goain-fre-rî — rad. *goinfre*). Pop. Basse gourmandise : *S'abandonner à la* GOINFRERIE. *La* GOINFRERIE *du pourceau et la violence de ses autres appétits charnels disent la nature des jouissances qui conviennent au tempérament de l'avare.* (Toussenel.)

— **Antonymes.** Frugalité, sobriété, tempérance.

GOIRAN s. m. (goi-ran). Ornith. Nom vulgaire de la bondrée.

GOIS (Etienne-Pierre-Adrien), statuaire français, né à Paris en 1731, mort dans la même ville en 1823. Elève de Sloodst, il obtint le premier grand prix de sculpture en 1757, pour un bas-relief dont le sujet était *Tullie faisant enlever les morts*. Il était en Italie depuis deux ans à peine, quand il exécuta l'*Aristée pleurant la perte de ses abeilles*, terre-cuite charmante, pleine de sentiment et de poésie, d'une exécution sage et bien entendue. Cette œuvre fut très-remarquée et lui valut, plus tard, en 1770, son entrée à l'Académie des beaux-arts, dont il était déjà agrégé depuis 1765. A son retour de Rome, il fut choisi pour exécuter un buste de *Louis XV*, qui eut le plus grand succès et mit l'auteur en vogue. En 1781, Gois devint professeur en titre à l'Ecole des beaux-arts. Les principaux

ouvrages de cet artiste sont : la statue du *Chancelier de L'Hospital*, destinée au grand escalier des Tuileries, et exécutée en 1801; celle du *Président Molé*, qui décora longtemps l'une des salles de l'Institut; le bas-relief qui était aux Petits-Augustins en 1793, et qui représente *Saint Jacques et saint Philippe prêchant et guérissant les malades;* le *Serment des nobles devant la Chambre des comptes.*

GOIS (Edme-Etienne-François), statuaire français, fils du précédent, né à Paris en 1765, mort à Saint-Leu-Taverny en 1836. Il fit le voyage de Rome, en 1791, après avoir remporté le premier grand prix. Ses études en Italie furent excellentes, mais ne purent lui donner le tempérament d'artiste que lui avait refusé la nature. Etienne Gois a continué simplement les traditions de son père, dont il reproduit presque exactement les qualités et les défauts. Voici, par ordre chronologique, les morceaux les plus saillants de son œuvre : le *Fleuve Lorédan* (1799); la *Statue équestre de Bonaparte;* les *Trois Grâces;* la *Victoire; Jeanne Darc*, statue en bronze pour la ville d'Orléans (1800); *Buste de Gustave-Adolphe* (1801); *Statue de Desaix*, qui fit sensation au Salon de 1804. En 1817, il exposa une *Psyché* qui fut remarquée. La *Descente de croix* de l'église Saint-Gervais, groupe énorme, parut au Salon de 1819. Puis vinrent successivement : une *Léda* (1827); le *Buste du duc de Bourbon* (1823); la statue de *Charlemagne;* celle de *Turenne* (musée de Versailles) et d'autres morceaux moins connus.

GOISKE (Jean-Philippe KNEYLN-ROSENSTAND), homme d'Etat danois, né à Copenhague en 1754, mort en 1815. Il entra dans l'administration et devint successivement secrétaire de la Chambre des douanes et rentes des Indes occidentales (1791), membre de l'administration de la Chambre d'Etat (1809), premier député de la Chambre générale des douanes (1811), directeur de la Banque du royaume (1813). Goiske a laissé, entre autres écrits : *Raisonnement d'un laïque sur les* Pensées *d'un ecclésiastique expérimenté* (Copenhague, 1785); *Essai d'un traité de la religion chrétienne* (Copenhague, 1790), etc.

GOISNON s. m. (goi-snon). Ichthyol. Nom vulgaire du goujon.

GOITACAZES, contrée du Brésil, jadis habitée par des sauvages qui portaient ce nom, et qui, au temps de la conquête, faisaient la terreur des colons portugais. C'était une horde belliqueuse et anthropophage. Cette vaste contrée, qui s'étend sur la rive droite du fleuve Parahyba, non loin de son embouchure, est aujourd'hui une des parties les plus riches de la province de Rio-Janeiro. Elle est traversée par des canaux qui font communiquer les lacs intérieurs avec la mer, et habitée par une nombreuse et riche population agricole. C'est au milieu des prairies de ce territoire que s'élève l'importante ville de Campos de Goitacazes.

GOÏTO, village d'Italie, à peu de distance de Mantoue, célèbre par la victoire que les Piémontais y remportèrent.

Goïto (BATAILLE DE), gagnée le 30 mai 1848 sur les Autrichiens, par les Piémontais. Le premier engagement de cette campagne avait déjà eu lieu, le 8 avril 1848, au pont de Goïto, sur le Mincio : l'avant-garde du 1er corps d'armée piémontais, formée surtout des *bersaglieri* du colonel Alexandre de La Marmora, força le passage et prit aux Autrichiens une centaine de prisonniers et 4 pièces de canon. Malheureusement la cavalerie ne put franchir la riviere assez à temps pour poursuivre l'ennemi, ce qui empêcha cette brillante journée d'être complete.

Le 30 mai, Radetzky, après sa facile victoire de la veille sur les Toscans à Curtatone, s'avança le long de la rive gauche du Mincio avec plus de 30,000 hommes. Le général Bava l'attendait à Goïto, avec 24,000 hommes et 44 bouches à feu. A midi, les troupes sardes, après deux reconnaissances, engagent le feu sur leur gauche avec l'ennemi, qu'appuyaient deux batteries de campagne et une de fusées à la congrève. Les officiers d'artillerie de Prié et Cugia défendent vaillamment les positions qui leur sont confiées, et repoussent quatre attaques, en brûlant jusqu'à leur dernière gargousse. Les impériaux, voyant l'inutilité de leurs efforts, viennent tenter une nouvelle attaque sur la droite, défendue par la division d'Arvillars et la réserve. Le désordre s'étant mis momentanément dans la brigade de Coni, la brigade des gardes s'élance en avant et attaque avec ardeur. Le duc de Savoie (Victor-Emmanuel) est à leur tête et, malgré une blessure reçue à la cuisse, il ne cesse de combattre. Mais les gardes, pressés par des forces supérieures, se voient sur le point de céder le terrain, lorsqu'une batterie vient à propos les soutenir. Toutefois, le nombre des Autrichiens augmentant toujours, le général d'Arvillars comprend la nécessité d'un nouvel effort. Un bataillon de la brigade d'Aoste, sous les ordres du major Mollard, se jette le premier sur l'ennemi et le refoule vigoureusement. Les gardes reprennent l'offensive. L'aile gauche, formée par la division de Ferrère, prend aussi une part active au combat, et les régiments de cavalerie d'Aoste et de Nice, lancés à la poursuite des impériaux, achèvent leur défaite.

Radetzky perdit dans cette journée environ 3,000 hommes tués, blessés ou prisonniers. Les Piémontais n'eurent que 45 morts et 260 blessés.

GOÎTRE s. m. (goï-tre — du lat. *guttur*, gosier). Anat. Tumeur qui se forme au devant de la gorge, dans le corps thyréoïde : *La stagnation de l'air dans les gorges du Valais paraît être la cause principale qui rend les* GOÎTRES *si fréquents dans ce pays.* (Chomel.)

— Erpét. Expansion cutanée qui pend sous le cou de plusieurs sauriens.

— Bot. Nom donné à des saillies latérales, que présentent certaines parties des végétaux.

— **Encycl.** Pathol. On a longtemps désigné sous le nom de *goîtres*, non-seulement toutes les tumeurs du corps thyréoïde, mais encore la plupart des tumeurs développées à la partie antérieure du cou; mais aujourd'hui on doit réserver ce mot pour exprimer le développement anomal, l'hypertrophie du corps thyréoïde.

Au point de vue de l'anatomie pathologique, on peut distinguer trois variétés d'hypertrophie du corps thyréoïde, selon que la lésion porte : 1° sur les vaisseaux sanguins (*goitre vasculaire*); 2° sur les vésicules du corps thyréoïde (*goitre vésiculaire* ou *glandulaire*); 3° sur le tissu fibreux qui forme la charpente de la glande (*goitre fibro-aréolaire*). Le *goitre* vasculaire est assez fréquent, ce qui s'explique suffisamment par la grande vascularité de la glande; celle-ci n'est pas altérée; mais ses vaisseaux sont dilatés, flexueux, tortueux et offrent de petits anévrismes sur leurs branches terminales, ainsi que l'a constaté Ecker : c'est le *goitre* vasculaire parenchymateux. Plusieurs auteurs, parmi lesquels Bach, Cloquet, Béclard, etc., disent qu'il n'est pas rare de rencontrer des apoplexies thyréoïdiennes, c'est-à-dire des épanchements sanguins dans les interstices cellulo-fibreux de l'organe. Lorsque la dilatation porte surtout sur les artères thyréoïdiennes, on a affaire à une variété appelée *goitre vasculaire anévrismatique* par Walther, Earle, de Graese, etc. Le *goitre* vésiculaire ou glandulaire, appelé encore charnu, scrofuleux, etc., est formé par l'hypertrophie des vésicules de l'organe; il peut coexister avec la variété précédente et avec l'hypertrophie du tissu fibreux. On ne sait pas si cette tumeur résulte de la dilatation de vésicules préexistantes, ou bien s'il s'en forme de nouvelles. Le liquide qui se trouve normalement dans les vésicules est modifié, il devient gélatineux, colloïde; sa quantité peut notablement augmenter et former un véritable kyste. Le *goitre* fibro-aréolaire est rare; il est même nié par certains auteurs. Il est le resultat de l'hypertrophie des éléments cellulo-fibreux de l'organe, et coexiste assez souvent avec la variété vésiculaire.

— *Causes.* Le *goître* se montre beaucoup plus souvent chez la femme que chez l'homme. Il est quelquefois héréditaire. La misère, la constitution scrofuleuse ou lymphatique, l'usage d'aller le cou nu, sont, d'après Bramley, autant de causes prédisposantes. Un grand nombre d'auteurs ont émis, sur l'étiologie du *goître*, des hypothèses plus ou moins fondées. Ainsi, on a dit que le *goitre* provenait de l'usage des eaux provenant de la fonte des neiges. De Saussure, Fodéré, Bénédict ont attribué le développement de cette maladie à l'humidité et à la privation d'air. Humboldt a soutenu le contraire et prouvé que le crétinisme et le *goitre* étaient très-fréquents dans certaines localités de la Colombie situées sur des plateaux secs, dépouillés et balayés par les vents. Boussingault pense que le *goitre* endémique est dû à la désoxygénation de l'eau, par suite d'une élévation du sol, de la présence de l'acide carbonique dans l'eau, ou du contact de certaines substances minérales avides d'oxygène, comme le fer, le soufre, etc. Le docteur J. M'Clellan, chirurgien de l'armée du Bengale, ayant fait de longs voyages pour étudier les causes du *goitre*, trouva que cette affection était due à la présence dans l'eau d'une grande quantité de sels calcaires. Ingres, répétant la même expérience sur un autre point du globe, a vu le *goitre* se produire partout où il existait des sels magnésiens. Le docteur Grange, excluant toute espèce de cause rélative à la position géographique, attribue aussi le développement du crétinisme et du *goitre* à la présence dans les aliments et les boissons d'une quantité considérable de sels magnésiens. « Il est des jeunes gens, dit-il, qui, pour se soustraire à la conscription, se donnent volontairement le *goitre* en faisant usage de certaines eaux que l'analyse démontre etre très-magnésiennes, tandis que beaucoup de familles se préservent de cette affection en buvant d'autres eaux. » Le docteur Niepce a vigoureusement attaqué la théorie de Grange, en disant que plusieurs villages, situés dans la vallée de l'Isère et dans celle d'Aoste, sont affligés d'un grand nombre de crétins et de goîtreux, alors que les eaux, analysées par les chimistes les plus habiles, n'ont pas présenté la moindre trace de magnésie. Il ajoute que de grands centres de population, tels que la ville de Grenoble, font un usage journalier d'eaux magnésiennes, sans qu'on y remarque ni crétins ni goîtreux. Enfin, Chatin rattache le bronchocèle endémique à l'absence ou à la diminution d'iode, non-seulement dans l'eau et dans les aliments, mais jusque dans les roches qui constituent le sol sur lequel cette affection se développe. Ce qu'il y a de plus probable dans l'étiologie du *goitre*, c'est l'action combinée de plusieurs causes, telles que l'eau, l'air, l'habitation. Telle est l'opinion de MM. Cerise, Marchant et Bramley, qui se sont spécialement occupés de cette maladie. Coindet parle d'un régiment en garnison à Genève, dont tous les soldats, buvant la même eau et habitant les mêmes lieux, furent atteints d'un gonflement considérable du corps thyréoïde. On les fit changer de boisson et de caserne, et, peu de temps après, la glande thyréoïde reprit son état normal.

— *Symptômes.* Le *goître* se présente sous la forme d'une tumeur, située ordinairement sur la partie médiane et antérieure du cou. Elle peut se montrer sur un côté, s'il n'y a que la partie latérale du corps thyréoïde qui soit affectée. La tumeur est molle, indolente, pâteuse, plus ou moins mobile. Elle n'offre aucune trace d'inflammation et se trouve sillonnée par de grosses veines sous-cutanées. Sa forme varie; elle est généralement ovoïde ou sphéroïdale, quand l'hypertrophie occupe toute la glande thyréoïde; elle présente quelques différences de forme quand un seul lobe de l'organe est tuméfié. Elle est le plus souvent peu volumineuse, à cheval sur le larynx et suivant tous les mouvements imprimés par la déglutition et la respiration. Tantôt elle se détache du cou, tombe sur la poitrine et jusque sur le ventre; tantôt, mais plus rarement, elle remonte à droite et à gauche de la trachée jusqu'au niveau des oreilles. Il n'est pas rare, à cause du voisinage des artères carotides, de sentir, sous la tumeur, des pulsations isochrones à celles du pouls. Chez les femmes, on remarque souvent une augmentation de volume du *goître* pendant la période menstruelle et pendant la gestation. Lorsque la tumeur a acquis un développement considérable, ou que, sans présenter une grande augmentation de volume, elle s'est développée de dehors en dedans, c'est-à-dire du côté du rachis, il peut survenir de graves accidents, par suite de la compression exercée dans la région cervicale. Ainsi la voix peut être altérée par la compression du larynx, la respiration gênée par celle de la trachée artère, la déglutition rendue difficile par celle de l'œsophage. Les malades présentent quelquefois tous les symptômes de suffocation et de congestion cérébrale, lorsque les veines jugulaires sont comprimées par la tumeur. Celle-ci peut, dans certains cas, empêcher la sécrétion de la salive et même rendre l'ouïe dure, par la compression des glandes salivaires et du conduit auditif. On a quelquefois accusé le *goître* d'entraîner le crétinisme; mais, quoique cette dernière affection se rencontre sur le tiers environ des goîtreux, on n'est en droit de rien conclure à cet égard; on peut dire seulement que ces deux affections reconnaissent des causes communes. Le *goître* a une marche généralement lente; il se développe d'ordinaire vers l'âge de douze à quatorze ans et s'accroît insensiblement. Il reste souvent stationnaire pendant de longues années; quelquefois il disparaît pour reparaître encore, jusqu'à ce qu'enfin, dans la vieillesse, il dégénère la plupart du temps en diverses productions morbides plus ou moins dangereuses. Le *goître* compromet rarement la vie d'une manière directe; mais il constitue une affection très-incommode et, le plus souvent, incurable. Quand il passe à l'état cancéreux, l'art est à peu près impuissant.

— *Traitement.* Le meilleur traitement du *goître* consiste à expatrier les malades, surtout s'ils sont jeunes et que la maladie soit encore dans la première période de son développement. Ce moyen réussit presque toujours. Grange prescrit le sel marin additionné de 0gr,1 à 0gr,5 d'iodure de potassium par kilogramme. Coindet, à Genève, et Brera, en Italie, ont préconisé l'iode; ce médicament est sans contredit le plus actif que l'on puisse employer contre le *goître*. On l'administre à l'intérieur sous forme d'iodure de potassium, et, à l'extérieur, en pommade pour frictionner la tumeur. Russel vantait beaucoup les cendres du *fucus vesiculosus*, sous le nom d'*éthiops végétal*, ainsi que l'éponge brûlée, qu'on donne aux malades à la dose de 3 grammes par jour, 1 gramme le matin, 1 gramme à midi et 1 gramme le soir. On administre encore la poudre de Sancy. L'iodure de potassium doit être le remède préféré. En France, on le donne à la dose de plusieurs grammes; mais les médecins génevois ne le prescrivent qu'à 0gr,001 ou 0gr,002 par jour, et Billiet prétend que, par cette méthode, on peut faire disparaître un *goître* en un mois ou en six semaines. Voilà pour le traitement médical. Comme traitement chirurgical, on a conseillé et employé la compression, la cautérisation, le séton, l'incision, la ponction, la ligature de la tumeur, la ligature des artères thyréoïdiennes et des carotides, et enfin l'extirpation. La compression, modérée par une plaque de zinc d'un volume proportionné à celui de la tumeur, a été employée avec quelque avantage; cependant il ne nous paraît pas qu'on puisse en attendre beaucoup, si ce n'est dans les cas où le *goître* est récent et disposé à la résolution. Ce peut être un auxiliaire utile d'autres moyens thérapeutiques, mais bien peu puissant en lui-même, si l'on réfléchit à l'impossibilité d'exercer sur la partie antérieure du cou une compression un peu forte sans amener une gêne de la respiration. La cautérisation est impuissante lorsqu'elle est superficielle, et dangereuse lorsqu'elle est profonde. Elle doit donc être rejetée. Le séton, quoique dangereux aussi, peut être employé dans le *goître* charnu. Il détermine un travail de suppuration à la suite duquel la tumeur perd de son volume et guérit quelquefois complétement. L'incision est une méthode efficace dans certains *goîtres* humoraux; seulement, au lieu de pratiquer de grandes et longues incisions, qui peuvent exposer le malade aux dangers d'une inflammation trop vive, il faut, d'après Vidal, faire des incisions multiples et peu étendues. Ce chirurgien dit qu'on peut en pratiquer jusqu'à douze. Ce procédé permet de vider complétement, lentement et sans danger les *goîtres* les plus volumineux. La ponction suivie d'injections est aussi un excellent procédé, mais seulement pour les *goîtres* humoraux. Le meilleur moyen de pratiquer la ponction et l'injection est de les faire à l'aide de la nouvelle seringue présentée, au mois de janvier 1870, à l'Académie de médecine par le docteur Dieulafoy. L'injection iodée est celle que l'on emploiera de préférence. Velpeau a obtenu par elle plusieurs succès. M. Bouchacourt préfère à l'iode seul l'injection suivante, qui lui a réussi plusieurs fois : teinture d'iode, 8 grammes; iodure de potassium, 1 gramme; eau-de-vie camphrée, 15 grammes; eau de rose, 30 grammes. La ligature de la tumeur, pratiquée pour la première fois par Moreau, a été faite depuis par Buninghausen, Desault et surtout Mayor (de Lausanne). Ce dernier traverse les divers points de la base de la tumeur avec plusieurs ligatures doubles, en ayant soin de ne laisser entre chaque trajet qu'une épaisseur de glande peu considérable, puis étrangle chacun des pédicules en les serrant avec un serre-nœud, afin d'obtenir tout de suite une interruption complète de la circulation. Cette méthode expose le malade à des dangers sérieux et doit être rejetée. La ligature des artères thyréoïdiennes et des carotides, proposée par Langenbeck, Larrey, etc., est tout au plus applicable aux *goîtres* anévrismatiques. L'extirpation est très-dangereuse et ne doit jamais être pratiquée que sur les instantes prières du malade.

Le *goître* existe à l'état endémique dans trente-quatre de nos départements, parmi lesquels le Puy-de-Dôme figure le premier, dans la proportion de 1 sur 3 habitants. Les départements qui comptent ensuite la plus forte proportion de goîtreux sont ceux de la Savoie, de la Haute-Savoie, des Hautes-Alpes, de la Loire, du Rhône, de l'Ariége, du Jura, de la Meurthe, des Vosges. Le nombre des goîtreux en France est d'environ 450,000, parmi lesquels 30,000 environ sont affectés de crétinisme.

— Art vétér. Le *goître* est plus rare chez les animaux que chez l'homme; il affecte surtout le chien; ceux de certaines races, comme les carlins, les barbets, les chiens d'arrêt, y sont particulièrement exposés.

Généralement on attribue le *goître* aux refroidissements, aux inflammations locales qui en sont la suite, à celles surtout qui succèdent aux affections catarrhales et rhumatismales de la gorge. Dans quelques familles de chiens, M. Varz a constaté que cet état pathologique était héréditaire; il a constaté le même fait une fois dans l'espèce chevaline. Contrairement à l'opinion de Rychner, auteur d'une pathologie bovine, M. Varz pense qu'il n'est pas démontré que le *goître* soit plus fréquent chez les animaux qui habitent des contrées où il est endémique dans l'espèce humaine. La même remarque a été faite par M. Goubeau, dans le département de l'Aisne, où cette affection est commune sur l'espèce humaine et très-rare sur les animaux.

La tumeur qui forme le *goître* se développe à l'une ou aux deux thyroïdes; elle affecte le plus souvent une forme ronde ou ovale, et sa grosseur est variable. Elle est ordinairement molle, presque toujours indolente, même à la pression, sans accroissement de température ni changement de couleur à la peau. Cette tumeur fait des progrès irréguliers et en général fort lents; elle met plusieurs mois et souvent plusieurs années à acquérir tout son développement, s'arrêtant quelquefois à plusieurs reprises, pour un temps plus ou moins long; elle n'incommode l'animal qu'autant qu'elle parvient à un volume assez considérable pour comprimer la trachée et l'œsophage; elle détermine alors de la gêne dans la respiration et la déglutition.

La durée de la maladie est à peu près illimitée; si elle n'est pas susceptible de se guérir par les seuls efforts de la nature, il n'est pas rare, chez le chien au moins, de la voir se terminer par une résolution que les moyens de l'art provoquent. Cette terminaison heureuse peut être espérée quand la tumeur est de récente formation, et qu'elle est mobile et molle; mais, lorsqu'elle est ancienne, immobile et dure, la guérison se fait attendre longtemps. Du reste, le *goître* compromet très-rarement la vie et même la santé des animaux qui en sont atteints, mais il peut nuire à leur service.

Les différentes préparations iodurées sont employées contre le *goître*. On donne trois fois par jour, une heure avant le repas, à un chien, trois gouttes de teinture d'iode dans une cuillerée à café d'eau sucrée. On peut donner quarante-huit gouttes et plus dans les vingt-quatre heures. Pour les grands animaux, on commence par vingt gouttes, et on peut aller jusqu'à 8 grammes par jour sans incon-

vénient. On se sert également de la solution d'iodure de potassium; on frictionne chaque matin la tumeur avec cette solution, que l'on administre aussi à l'intérieur, à la dose de 2 à 4 grammes pour les grands animaux, et de 1 à 2 grammes pour les petits. Enfin on emploie aussi l'iodure de potassium en pommade, avec laquelle on fait chaque matin des onctions sur le *goitre*.

GOÎTREUX, EUSE adj. (goî-treu, eu-ze). Pathol. Qui est atteint, affecté de goître : *Au lieu des paysannes* GOÎTREUSES *du Valais, on rencontre à chaque pas, dans le Piémont, de belles vendangeuses au teint pâle, aux yeux veloutés, au parler rapide et doux.* (Alex. Dum.)

— Zool. Se dit de quelques animaux qui portent un jabot ou une expansion membraneuse à la partie antérieure du cou.

— Bot. Se dit de quelques mousses dont l'urne est bosselée.

— Substantiv. Personne qui a un goître : *On trouve des* GOÎTREUX *dans quelques cantons des Pyrénées.* (A. Hugo.)

— s. m. Mamm. Nom d'une espèce d'antilope, remarquable par le développement du larynx chez les mâles.

— Ornith. Nom vulgaire du pélican.

— Erpét. Nom vulgaire de divers reptiles, à gosier très-dilaté.

— **Encycl.** V. GOÎTRE.

GOÎTROGÈNE adj. (goi-tro-jè-ne — de *goître*, et du gr. *gênos*, origine). Méd. Qui engendre le goître : *Eaux* GOÎTROGÈNES.

GOKURAKF, paradis japonais. Amïda, chef suprême de cette demeure céleste, assigne à chaque créature, selon son mérite, une part plus ou moins considérable de plaisirs, et chacune d'elles, contente de son partage, n'envie point la félicité des autres.

GOLAN, ville de la Palestine. V. GAULON.

GOLANGO s. m. (go-lan-go). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope.

GOLAR s. m. (go-lar). Moll. Coquille bivalve, du genre solécurte.

GOLBÉRY (Sylvain-Meinrad-Xavier DE), officier et voyageur français, né à Colmar en 1742, mort à Paris en 1822. Il entra dans le génie militaire, fut chargé, en 1785, d'une mission au Sénégal et dans la Gambie, revint en France après avoir exploré pendant trois ans la côte occidentale du continent africain, et reçut alors le grade de chef de bataillon. A l'époque de la Révolution, Golbéry émigra. De retour dans son pays, il fut employé dans l'administration, puis nommé lieutenant-colonel (1818), et enfin bibliothécaire de l'hôtel des Invalides. Il a publié : *Lettres sur l'Afrique* (1791, in-8°); *Fragment d'un voyage en Afrique* (1802, 2 vol. in-8°, avec fig.), et *Considérations sur le département de la Roer* (1811, in-8°).

GOLBÉRY (Marie-Philippe-Aimé DE), magistrat, homme politique et érudit français, correspondant de l'Académie des inscriptions, neveu du précédent, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1786, mort en 1854. Il entra dans la magistrature en 1811, devint procureur impérial à Colmar en 1813, s'enrôla, en 1814, dans un corps franc levé par Merlin de Thionville, son beau-père, resta momentanément sans emploi au commencement de la deuxième Restauration, puis fut nommé conseiller à la cour de Colmar (1820). Golbéry siégea à la Chambre des députés à partir de 1834, d'abord au centre gauche, où il se fit remarquer par son talent oratoire, puis avec les ministériels (1840), fut nommé procureur général à Besançon en 1841, et, après le 2 décembre 1851, président honoraire à la même cour. Golbéry était un latiniste distingué; c'était aussi un des hommes qui connaissaient le mieux nos antiquités nationales de l'époque gallo-romaine. On a de lui, entre autres ouvrages : *Mémoire sur quelques anciennes fortifications des Vosges* (1823); *Mémoire sur l'état de la Gaule avant la conquête de ce pays par les Romains* (1825, in-8°); *Antiquités de l'Alsace* (1825, 20 liv. in-fol.); la traduction de l'*Histoire romaine* de Niebuhr (1829 et années suiv., 6 vol. in-8°), justement estimée, et celle de *Suétone*, dans la bibliothèque Panckoucke; *Suisse et Tyrol* (1839, in-8°), dans l'*Univers pittoresque*.

GOLCONDE, ville de l'Indoustan, dans le Decan (États du Nizam), près de Moussy, prov. et à 4 kilom. O. d'Haiderabad, dont elle est considérée comme la citadelle, par 17° 18' de lat. N. et 76° 15' de long. E. En cas de danger, les marchands et les principaux habitants d'Haiderabad vont chercher un refuge à Golconde, qui s'élève sur un rocher et est regardée comme imprenable. Cette ville, autrefois très-considérable, a été, jusqu'au XVII^e siècle, la capitale d'un royaume du même nom; mais sa position insalubre la fit abandonner par les souverains pour le séjour d'Haiderabad. Depuis longtemps Golconde est le lieu où sont travaillés les diamants que l'on rencontre avec tant d'abondance dans les régions moyennes de l'Inde. Les fameuses mines de diamant se trouvent dans une chaîne de montagnes, dont la hauteur varie de 609 à 1,066 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elles n'ont pas les formes hardies et menaçantes des hautes montagnes; les sommets sont arrondis, les pentes adoucies. La hauteur diminue par degré jusqu'au terrain de grès et de schiste de Godavery, près de Palunshah. Quoique l'on ne puisse pas distinguer facilement comment les roches de différente nature se réunissent et se confondent, on est cependant autorisé à les considérer comme appartenant géologiquement à la même formation. Un observateur anglais, M. Voysey, a suivi les indications du terrain jusqu'à Coromandel, et il pense qu'à une profondeur qui ne serait pas énorme, on retrouverait, sur la direction qu'il a suivie, la matrice du diamant; mais il n'ose assurer que cette recherche doive être productive. La liste des roches nommées par ce géologue est celle de toutes les chaînes non volcaniques où la silice domine. « Il paraît, dit-il, que le granit est la base commune de toutes ces montagnes, et que le grès forme, en général, les sommets moins élevés; mais le Kistna, fleuve dont la source est peu éloignée de la côte de Malabar, et qui, après un cours d'environ 800 kilom., porte ses eaux à la côte de Coromandel, s'est ouvert un passage à travers la chaîne des montagnes Bleues, presque au milieu de la péninsule. Avant de s'engager dans le canal étroit et sinueux qui est certainement l'ouvrage de ses eaux, il a reçu des affluents considérables, de manière que l'on est moins étonné de la grandeur des effets qu'a pu produire, avec le temps, un aussi fort volume d'eau, coulant avec la rapidité d'un torrent. Le canal est de 70 milles (environ 23 lieues) de longueur, bordé de rochers à pic, dont les couches se correspondent exactement sur les deux rives, et qui, en plusieurs endroits, s'élèvent jusqu'à 1,000 pieds au-dessus des eaux. Cette coupure extraordinaire n'est pas la seule qui subdivise la même chaîne; une autre rivière, le Pennar, la traverse aussi par une fissure aussi longue et encore plus étroite, et des ravins d'une profondeur étonnante arrêtent fréquemment l'explorateur qui parcourt ces montagnes. » Ces ravins sont probablement les traces d'une convulsion intérieure, l'effet d'une de ces causes puissantes qui ont bouleversé la surface de la terre à différentes époques, plutôt que le résultat de l'action lente et prolongée des eaux courantes. La route d'Haidérabad traverse deux précipices qu'aucun voyageur n'eût pu franchir si l'on n'y eût construit à grands frais des chaussées garnies de parapets, qui descendent et remontent en tournant.

La roche qui contient les diamants est intermédiaire entre le grès et le poudingue. La principale exploitation est à Banganpalli, village à l'O. de Nandialla, à 12 milles de cette petite ville. Au premier coup d'œil, on croirait que les coteaux médiocrement élevés qui renferment ces trésors ne tiennent point à la chaîne de montagnes; mais ils s'en rapprochent au N. et au S., et finissent par s'y réunir, de manière qu'on ne peut leur attribuer une formation indépendante de celle des montagnes.

La brèche siliceuse qui renferme les diamants supporte un banc de grès très-compacte, parfaitement analogue à celui qui constitue, en grande partie, la chaîne des montagnes. Du jaspe rouge et jaune, du quartz, des fragments de roches cornéennes de diverses couleurs, le tout uni par un ciment quartzeux, composent ces couches, qui passent à l'état de poudingue lorsque les fragments agglutinés sont arrondis; alors le ciment est argilo-calcaire; la roche est beaucoup moins dure et contient plus de diamants. Les diamants les plus célèbres de l'Inde ont été trouvés dans les bassins du Kistna et du Pennar, dans les mines proprement dites de Golconde. On en connaît une vingtaine, dont la plus renommée est celle de Gani-Pantalea; mais deux ou trois seulement sont encore en exploitation.

A Gani-Pantalea comme à Banganpalli, ce sont les anciens déblais que l'on exploite. La constitution géologique du canton de Gani-Pantalea est très-extraordinaire : le dépôt alluvial, d'une vingtaine de pieds de profondeur, repose sur le granit, et une enceinte de roches granitiques l'environne de toutes parts. La couche noirâtre qui se trouve à la superficie du terrain d'alluvion est de même apparence et de même nature que celle qui couvre aussi les bords du Kistna, ainsi que la plaine de Nandialla et le terrain ondulé de Baen-Gunga. Cette couche superficielle paraît provenir de la décomposition des roches trapézoïdes et basaltiques des montagnes où sont les sources de ces rivières et celles de leurs principaux affluents. Plus bas, les moindres détritus sont mêlés de cailloux roulés, de grès, de quartz, de jaspe, de silex, de granit et de calcaire d'ancienne formation. C'est au milieu de ce mélange que l'on trouve les diamants.

GOLDAP, ville de Prusse, prov. de Prusse, régence et à 32 kilom. S. de Gumbinnen, chef-lieu du cercle de son nom, sur la petite rivière de Goldap; 4,000 hab. Fabriques de lainages, toiles, tanneries. Fer et pierres à chaux, dans le mont Goldap. Commerce de bétail.

GOLDAST DE HEIMINSFELD (Melchior), laborieux historien suisse, né à Esperi (Saint-Gall) en 1576, mort en 1635. Il eut une existence fort agitée par les querelles que son humeur batailleuse lui suscita avec la plupart des savants de son époque, surtout avec Bellarmin. Il étudia le droit; mais son extrême pauvreté l'ayant empêché de prendre ses grades, il quitta Altorf en 1598, se rendit à Genève, où il fit une éducation particulière, puis devint secrétaire du duc de Bouillon (1603). Sa passion du changement, jointe à l'excessive liberté avec laquelle il exprimait ses opinions, lui firent bientôt perdre cette dernière place. Reçu docteur en droit en 1604, il erra de ville en ville sans pouvoir se fixer nulle part, habita successivement Saint-Gall, Genève, Lausanne, Francfort, etc., se maria dans cette dernière ville en 1606, se fit correcteur pour vivre, et composa alors de nombreux ouvrages dans lesquels il attaqua sans ménagement Scribanus, Scioppius, Bellarmin, Juste-Lipse, etc., de sorte qu'il eut bientôt un grand nombre d'ennemis. En 1611, Goldast obtint une charge de conseiller du prince de Weimar, puis il devint successivement historiographe de Hesse (1615), conseiller impérial (1627), et enfin chancelier du landgrave de Hesse-Darmstadt (1635). Goldast possédait une vaste érudition.

On lui doit des publications importantes sur les démêlés entre le saint-siége et les empereurs d'Allemagne. L'écrit suivant contient le résumé de tout ce qui avait paru jusqu'alors sur cette question : *Monarchia sancti Romani imperii, sive Tractatus de jurisdictione imperiali et pontificia* (Hanau, 1611-1615, 3 vol. in-fol.). Il faut mentionner encore un livre de lui aussi rare que curieux sur Jeanne Darc : *Sibylla Francia, seu De admirabili puella Johanna Lotharinga dissertationes aliquot coævorum scriptorum* (Urselles, 1606, in-4°). Enfin, citons les ouvrages suivants, qui contiennent des documents du plus haut intérêt pour l'histoire politique de l'Allemagne : *Alamanicarum rerum scriptores* (Francfort, 1606); *Statuts politiques de l'empire* (Hanau, 1609-1613, 2 vol. in-fol.); *Actes de l'empire* (Hanau, 1609); *Politica imperialia, seu Acta publica et tractatus de Imperatoris, Pontificis... juribus* (1614, in-fol.); *Collectio consuetudinum et legum imperialium* (1615, in-fol.); *Collectio constitutionum imperialium* (1673 et 1713, 4 vol. in-fol.).

GOLDAU, vallée de la Suisse, cant. de Schwytz, célèbre par une catastrophe que nous allons brièvement raconter. En 1806, une partie du Rossberg, chaînon des Alpes qui sépare le canton de Schwytz des lacs de Zug et d'Egeri, s'éboula sur 4 kilom. de longueur, 324 mètres de largeur et 32 mètres d'épaisseur. « En cinq minutes, dit M. Joanne, la vallée de Goldau, l'une des plus belles de la Suisse, fut transformée en un affreux désert. Quatre villages entiers, Goldau, Rœthen, Ober et Unterbusingen, six églises, cent vingt maisons, deux cents étables ou chalets, quatre cent cinquante-sept habitants furent ensevelis sous les ruines du Rossberg. Aujourd'hui encore, la vallée du Goldau présente un affreux tableau de destruction et de mort. »

GOLDBACHIE s. f. (gold-ba-chî). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

GOLDBERG, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 17 kilom. S.-O. de Liegnitz; 7,000 hab. Fabriques de lainage, draps, teintureries. Aux environs, mines d'or inexploitées. Cette petite ville, située au pied de la montagne de Wolfsberg, sur la rive droite de la Katzbach, est ceinte de murailles et de fossés. En 1813, ses environs furent le théâtre de deux combats, le premier entre les Français, sous les ordres de Macdonald, et l'arrière-garde russe commandée par Witgenstein; le second, entre Macdonald et Blücher. ‖ Ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwérin, sur le lac de son nom, à 24 kilom. S.-O. de Gustrwo; 2,697 hab. Bains ferrugineux. Distilleries, brasseries, manufacture de tabac, fabriques de chapeaux de paille.

GOLDFUSSIE s. f. (gold-fu-sî — de *Goldfuss*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

GOLDHAGEN (Jean-Eustache), philologue allemand, né à Nordhausen (Thuringe) en 1701, mort en 1772. Il fut recteur du gymnase de sa ville natale, puis dirigea l'école de la cathédrale de Magdebourg. Goldhagen a laissé divers écrits religieux et biographiques, et des traductions d'Hérodote, de Pausanias, de Xénophon. Nous citerons de lui : *Anthologie de traductions allemandes, du grec et du latin* (Brandebourg, 1767, 2 vol. in-8°). — Son fils, Jean-Frédéric-Théophile GOLDHAGEN, né à Nordhausen en 1742, mort en 1788, professa successivement à Halle la philosophie, l'histoire naturelle, la médecine, et devint conseiller supérieur des mines du roi de Prusse. On a de lui, entre autres écrits : *De sympathia partium corporis humani* (Halle, 1767, in-4°), etc.

GOLDHAGEN (Hermann), philologue et jésuite allemand, né à Mayence en 1728, mort en 1794. Il remplit les fonctions de conseiller ecclésiastique, après avoir longtemps professé la théologie, et composa un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sont à l'usage des classes. Les principaux sont : *Rhetorica explicata et applicata ad eloquentiam civilem et ecclesiasticam* (Mayence, 1753); *Lexicon græco-latinum* (1753); *Meletema biblico-philologicum de religione Hebræorum sub lege naturali* (Mayence, 1759, in-8°).

GOLDIE s. m. (gol-dî). Crust. Genre de crustacés fossiles, de l'ordre des trilobites, dont l'espèce type a été trouvée dans les schistes de la Belgique.

GOLDINGEN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Courlande, à 129 kilom. N.-O. de Mitau, ch.-l. du district de son nom, sur la Windau, qui y forme une belle cascade appelée le *Rummel*; 4,000 hab.

GOLDMANN (Guillaume-Chrétien-Juste), théologien protestant allemand. V. CHRYSANDER.

GOLDMAYER (André, comte), mathématicien et astrologue allemand, né dans le pays d'Anspach en 1603, mort à l'hôpital de Nuremberg en 1664. Il étudia la médecine et les mathématiques, puis s'occupa entièrement d'astrologie. On le vit alors jouer le rôle de prophète, et annoncer, entre autres choses, la mort prochaine de Gustave-Adolphe. Le hasard ayant ratifié cette prédiction, il acquit une grande célébrité en Allemagne, habita Strasbourg, où il refusa une chaire de mathématiques, se rendit ensuite à Nuremberg, fut nommé rédacteur du *Calendrier* de la ville, et reçut de l'empereur Ferdinand III le titre de comte palatin. Toutefois, comme les prophéties qu'il ne cessait de faire n'étaient plus corroborées par l'événement, son crédit ne tarda pas à baisser, et il finit par aller mourir à l'hôpital. Goldmayer a laissé une vingtaine d'ouvrages qui portent la marque d'une imagination extravagante. Nous citerons de lui : *Mystère du livre saint et de la lumière de la nature; Description historique, astronomique et astrologique de diverses villes;* la *Chronique de Strasbourg, écrite astrologiquement* (Strasbourg, 1636, in-4°); *Extrait en abrégé de la chronique de la Bible* (1653); *Computus creationis astronomicus*, où il prétend déterminer avec la plus grande précision la véritable époque de la création de toutes les planètes et étoiles, d'Adam et d'Eve, etc.

GOLDONI (Charles), poëte comique italien, né à Venise en 1707, mort à Paris en 1793. Il fut avocat, secrétaire du résident de Venise à Milan et consul de Gênes à Venise, avant de trouver sa véritable carrière, qui était celle d'auteur dramatique. Dès son enfance, il avait manifesté le goût le plus vif pour les auteurs comiques et les représentations théâtrales; Plaute, Térence, Aristophane, les vieux auteurs italiens et français étaient ses lectures habituelles. Au collége des jésuites de Pérouse, où il reçut sa première instruction, puis chez les dominicains de Rimini, quoique encore enfant, il était toujours à la tête de ces représentations comiques ou tragiques qui faisaient partie de l'éducation toute littéraire d'alors. Sa famille, après avoir essayé de le tourner vers la médecine, résolut de faire de lui un prêtre et l'interna dans un séminaire, à Paris. Il reçut la tonsure et le petit collet, mais ses goûts mondains l'emportèrent; il s'échappa, fut ramené auprès de son père, qui, peu de temps après, vint à mourir, et, devenu dès lors le soutien de sa mère, Goldoni se mit à l'étude du droit, pour se créer une position. L'université de Padoue lui conféra le titre de docteur (1732); mais les clients n'encombraient pas le cabinet du jeune avocat, et, dans ses moments de loisir, il songeait toujours au théâtre. Il acheva une tragédie, *Amalasunte*, qu'il essaya de faire jouer à Milan, où il transporta sa résidence, à la suite d'une intrigue amoureuse; mais la pièce fut refusée et l'auteur se trouva fort heureux d'accepter la place de secrétaire du résident de Venise. Un petit opéra-bouffe, le *Gondolier vénitien*, qui eut assez de succès, le consola de son premier échec et fixa décidément sa carrière. La guerre, qui fit momentanément perdre à l'Autriche la Lombardie (1733), le força de quitter Milan, et il suivit, en qualité d'auteur chargé du scénario des pièces, une troupe d'artistes nomades qui passa successivement à Crême, à Pizzighitone, à Parme, à Vérone. Il a raconté gaiement, dans ses *Mémoires*, les aventures de cette période errante de sa vie. Le bon accueil que reçut, à Venise, son second essai, *Bélisaire* (1734), l'engagea à tenter une réforme fondamentale du théâtre italien, et surtout de la comédie. Il a exposé lui-même, dans ses *Mémoires*, la nécessité de cette réforme. « Depuis plus d'un siècle, dit Goldoni, le théâtre comique avait dégénéré parmi nous, au point de se rendre l'objet du mépris des autres nations. Qu'offrait, en effet, la scène italienne? De pitoyables arlequinades, des lazzis, des intrigues scandaleuses, des équivoques grossières, des pièces aussi ridiculement imaginées que maladroitement conduites, aucune idée des mœurs, pas l'ombre d'un plan; bien loin de remplir le premier objet, le but le plus respectable de la comédie, la correction du vice, ces misérables farces le fomentaient, au contraire, en excitant le rire de la populace ignorante, et d'une jeunesse sans frein, comme sans mœurs. Les gens instruits s'indignaient; et les honnêtes gens, que le besoin d'un délassement quelconque entraînait, malgré eux, à des spectacles aussi dégradés, se gardaient bien d'y conduire leur innocente famille, qui ne pouvait y recevoir que des leçons et n'y trouver que des exemples de corruption. »

Dans ces méchantes farces dont parle l'auteur, *Pantalon* et *Arlequin* figuraient invariablement

riablement. Les acteurs portaient le masque traditionnel et des costumes de convention, et les pièces n'étaient que de simples canevas sur lesquels ils brodaient. Goldoni eut l'audace d'abolir le masque, de mettre le costume en harmonie avec l'état des personnages, de remplacer les canevas par des pièces entièrement écrites, enfin de substituer à des bouffonneries souvent indécentes la peinture des mœurs contemporaines. La pièce où il commença cette innovation est l'*Homme accompli*, représenté vers 1737. Elle réussit. A partir de ce moment, la réforme fut en bonne voie, et les ouvrages de Goldoni se succédèrent avec une telle rapidité, qu'il lui arrivait d'en donner quinze dans une seule saison. Appelé à Paris, en 1761, par les gentislhommes de la chambre du roi, il y travailla pour le Théâtre-Italien; mais là, il eut à lutter contre ce mauvais goût qu'il avait vaincu dans sa patrie. L'*Amor paterno*, qu'il composa d'abord, réussit mal : il lui fallut revenir aux masques et aux canevas. Il allait retourner en Italie, lorsqu'on le retint en lui faisant accepter la place de maître de langue italienne des filles de Louis XV. Ecrire une comédie en français, et la faire représenter sur la scène réservée aux chefs-d'œuvre de nos grands poëtes comiques, était depuis longtemps l'objet de son ambition. Il donna donc le *Bourru bienfaisant*, comédie charmante, qui fut jouée, pour la première fois, le 4 novembre 1771, et qui s'est maintenue jusqu'à ce jour au répertoire. L'*Avare fastueux*, qui suivit (1773), n'eut pas le même succès. Une pension de 3,600 francs, qu'il avait obtenue, fut supprimée en 1792. Sur le rapport de Chénier, on la lui rendit l'année suivante, mais il expira le lendemain.

Goldoni s'inspire de Molière, sans cesser d'être original. Il nous peint à merveille la société italienne, surtout les classes populaires. Il a de la gaieté, du piquant, beaucoup de finesse. Toujours il se propose un but moral. Sa fécondité est surprenante : on compte plus de 150 pièces de lui, comédies, tragédies, surtout des opéras-comiques. Après celles que nous avons citées, les plus estimées sont les suivantes : le *Menteur*, *Molière*, *Térence* et l'*Auberge de la poste*, traduites par Aignan, dans le *Théâtre étranger*. La meilleure édition de ses *Œuvres complètes* est celle de Florence (1827, et ann. suiv., 53 vol. in-8°). On a de lui de curieux *Mémoires*, en français (1787, 3 vol. in-8°). Voici le jugement que le prince des critiques allemands, Schlegel, a porté sur le réformateur du théâtre italien : « Goldoni, dit-il, réussit à épurer la comédie italienne, et il obtint même de si grands succès, qu'il se vit presque exclusivement en possession de la scène. On ne peut lui refuser une grande intelligence du théâtre; mais il n'a point cette profondeur dans l'art de caractériser, ni cette richesse d'invention, qui seules peuvent maintenir la grande réputation d'un auteur. Ses peintures de mœurs ont de la vérité, mais elles ne sortent point de la région des habitudes journalières, et il prend toujours la vie à la superficie. Comme il y a peu de mouvement progressif dans ses pièces, et qu'elles tournent sans cesse autour du même point, elles nous laissent dans un état de langueur et d'ennui qui paraît être celui de la société qu'elles représentent. Goldoni a presque supprimé les rôles à masques, et il ne remplace leur effet comique par aucun moyen de gaieté qui lui soit propre. Il n'a conservé qu'Arlequin, Brighella et Pantalon, et encore en les affadissant beaucoup, et en leur donnant peu de part à l'action. D'ailleurs il reproduit sans cesse les mêmes caractères, et prétend si peu les donner pour nouveaux, qu'il les fait reparaître sous les mêmes noms. Sa Béatrix et sa Rosaura, par exemple, sont toujours la jeune fille gaie et la jeune fille sensible; il n'y cherche point d'autre distinction. »

Les œuvres complètes de Goldini forment une collection considérable; elles ont été éditées plusieurs fois (Venise, 1761, 18 vol. gr. in-8°; Turin, 1778, 34 vol. in-12); la plus complète est celle de Venise (1788), sous ce titre : *Carlo Goldoni, Raccolta di tutte le sue opere teatrali, fra le quali molto furono inedite* (44 vol. in-8°). Notons le choix de ses meilleures comédies, *Commedie scelte* (Milan, 1821, 4 vol. in-8°). On doit à M. Amar Duvivier la traduction en français d'un certain nombre de ces pièces : *Chefs-d'œuvre dramatiques de Goldoni* (Lyon, 1801, 3 vol. in-8°, avec le texte italien). Les *Mémoires* de Goldoni ont d'abord paru en français (Paris, 1787, 3 vol. in-8°), et ont été ensuite traduits en italien (Venise, 1788).

GOLDSCHMIDT (Hermann), d'abord peintre, et, plus tard, astronome, né à Francfort-sur-le-Mein le 17 juin 1802, mort à Fontainebleau le 29 août 1866. Fils de commerçants, il fit, en 1832, un voyage en Hollande, pour y représenter les intérêts de la maison paternelle. Mais la vue des musées qu'il parcourut lui inspira le dégoût du commerce, en même temps que la résolution de cultiver la peinture. Pour se mettre en état de suivre sa nouvelle inclination, il alla suivre, à Munich, les leçons des peintres Schnorr et Cornelius, puis vint se fixer à Paris (1836). Il exposa aux Salons un assez grand nombre de tableaux, dont quelques-uns furent remarqués. Nous citerons : *Une femme en costume algérien*, le *Jeune Florentin*, la *Poésie*, la *Sibylle de Cumes*, l'*Offrande à Vénus*, *Cléopâtre*, *Vue de Rome*, *Mort de Roméo et Juliette*, des *Portraits*, etc.

De temps en temps, Goldschmidt faisait des excursions en Angleterre, en Italie, en Allemagne, autant pour soigner sa santé, qui fut toujours délicate, que pour découvrir de nouveaux sujets artistiques. En 1847, il sentit se révéler en lui la plus inattendue des vocations. Etant, un jour, entré par hasard au cours de M. Leverrier, à la Sorbonne, il fut tout étonné de comprendre la démonstration au moyen de laquelle le professeur expliquait une éclipse de lune qui devait avoir lieu le soir même. « Et moi aussi, je serai astronome! » s'écria-t-il, comme, quinze ans auparavant, il avait dit : « Et moi aussi, je serai peintre! » Il acheta aussitôt une pauvre lunette chez un marchand de bric-à-brac, installa son observatoire au sixième étage de la maison dans laquelle il logeait, rue de l'Ancienne-Comédie, et devint promptement un des plus habiles et des plus féconds observateurs de phénomènes célestes. De 1852 jusqu'en 1861, il découvrit et signala quatorze planètes télescopiques, savoir : *Lutetia*, *Pomone*, *Atalante*, *Harmonia*, *Daphné*, *Palès*, *Doris*, *Eugenia*, *Europa*, *Alexandra*, *Nysa*, *Melete*, *Danaé*, *Panope*. Passant, comme il le disait quelquefois (sans doute en rougissant), de ses toiles aux étoiles, il pointa plus de dix mille étoiles qui ne figuraient sur aucune carte. En 1863, quoique sa vue menaçât de l'abandonner, il découvrit six nouveaux satellites à *Sirius*, auquel on n'en connaissait qu'un, découvert par M. Clark. La même année, il eut la bonne fortune de contempler, à Fontainebleau, et de pouvoir décrire le phénomène si rare des parasélènes ou fausses lunes

Les travaux astronomiques de Goldschmidt ont été, de sa part, l'objet de nombreux mémoires et communications adressés à l'Académie. Ils lui ont mérité plusieurs fois les récompenses qu'elle décerne. Goldschmidt s'était fait naturaliser Français. Doux, modeste, spirituel, mais usant de son esprit avec sobriété, le peintre astronome ne se connaissait pas d'ennemis. Il succomba à une affection diabétique, compliquée d'anthrax.

GOLDSCHMIDT (Meyer-Aaron), écrivain danois, d'origine israélite, né à Vordingborg, dans le Jutland, le 26 octobre 1819. Il collabora d'abord à plusieurs journaux, et fut, en 1840, le fondateur du *Corsaire*, feuille satirique de Copenhague, qui paraissait toutes les semaines, et qui lui valut plusieurs condamnations. Depuis 1848, il dirige un journal politique dont le titre est *Nord et Sud*. En 1853, M. Goldschmidt a publié un roman satirique, l'*Homme sans domicile*, qui a paru, traduit en allemand, dans la *Bibliothèque* de Spindler, et qui a obtenu un très-grand succès. La même année, il a publié, sous le pseudonyme d'Adolphe Meyer, un livre, le *Juif*, qui est, dit-on, le tableau fidèle des mœurs de ses coreligionnaires, et qui a été traduit en anglais et en allemand. Dans ces dernières années, M. Goldschmidt a parcouru l'Europe, et principalement l'Autriche, pour étudier les divers systèmes d'éducation populaire qui s'y pratiquent.

GOLDSCHMIDT (dame), cantatrice suédoise. V. LIND (Jenny).

GOLDSMITH (Olivier), poëte, romancier et historien anglais, né à Pallas, paroisse de Forney, dans le comté de Longford (Irlande), ou, suivant quelques-uns, à Elphin, le 10 novembre 1728, mort à Londres le 4 avril 1774. Il était le cinquième enfant d'un pauvre ministre protestant, qui le destina d'abord à l'Eglise, et l'envoya au collége de la Trinité de Dublin, où il fut admis à peu près gratuitement, à titre de *sizer* (écolier servant), situation qui l'humiliait profondément. Aussi se montra-t-il peu studieux, et sa conduite fut remplie d'incartades de toutes sortes. Un jour, il battit son maître, et se sauva, à peine vêtu, à Cork, d'où il fut ramené de force par son frère, qui parvint à le faire rentrer au collége. « Rien de plus dangereux, écrivait-il plus tard, que la vie des universités pour les êtres doués de passions fortes, de sensibilité et d'ambition; elles offrent, il est vrai, de grandes et belles ressources aux jeunes gens pauvres, mais froids et rangés. » Or, Goldsmith ne fut jamais ni froid ni rangé; ce fut là son moindre défaut.

En sortant du collége, le jeune homme occupait la dernière place parmi les huit écoliers servants qui étaient entrés ensemble à l'université. Son père était mort, laissant une veuve qui avait à peine de quoi vivre. La pauvre femme avait toujours gâté son fils; elle le reçut à bras ouverts. Goldsmith mena alors, pendant quelque temps, une vie fort joyeuse, non pas aux dépens du peu qui restait à sa mère, mais en allant chercher, de château en château, une hospitalité facile. Cette vie développa le goût naturel de Goldsmith pour les plaisirs vulgaires. C'était une manière assez bizarre, on en conviendra, de se préparer à l'état ecclésiastique, et, lorsqu'il se présenta en culotte de peluche écarlate devant l'évêque d'Elphyn, qui devait l'interroger, celui-ci demanda quel était ce fou, et, après quelques questions, auxquelles Goldsmith répondit fort mal, il décida son exclusion.

Goldsmith avait, par bonheur, un oncle assez riche, le révérend Contarine, qui lui mit 50 guinées en poche et l'envoya étudier le droit à Dublin. Mais Goldsmith entra dans une maison de jeu, et commença ses études en perdant les 50 guinées qui composaient sa fortune. Cependant, une famille aisée se laissa séduire par l'air affable et cordial du joueur en déveine, et lui confia l'éducation de deux enfants. Goldsmith entra bravement dans cette famille pour y enseigner la morale, qu'il pratiquait comme nous l'avons vu, et le latin, qu'il avait appris comme on sait. A peine en fonctions, le voilà qui joue aux cartes avec le père, lequel lui gagne en une séance ses appointements d'une année, et Goldsmith s'enfuit en maudissant cette maison où on l'a, dit-il, horriblement triché.

La patience et la bonté de l'oncle n'étaient pas encore à bout. Lesté de nouveau par cette providence secourable, le jeune homme quitta l'Irlande pour la philosophique Edimbourg. Théologien manqué, avocat manqué, c'est à la médecine qu'il veut maintenant s'appliquer. Bientôt l'argent de l'oncle Contarine a disparu. Au lieu de se mettre en état de guérir les autres, Goldsmith apprend par expérience comment on gagne toutes les maladies, filles de l'intempérance et des excès. Mais, par compensation, sa réputation de faiseur de calembours et de contes amusants franchit les rangs secondaires, où sa fortune et sa naissance paraissent devoir le retenir, et parvient jusqu'au duc d'Hamilton. Ce dernier l'admet à sa table, à peu près comme les grands seigneurs du moyen âge y admettaient leurs bouffons. Olivier riait toujours, causait, chantait et perdait. Cette vie le fatigue bientôt; il veut aller à Leyde, le pays des grands anatomistes et des philosophes de la médecine. Ce fut encore l'oncle qui garnit ses poches et pourvut aux frais du voyage.

Par malheur, avant d'aller à Leyde, Goldsmith rencontre à Edimbourg cinq ou six braves Ecossais, qui vont prendre du service dans l'armée française. Il se prend d'une belle amitié pour eux, boit avec eux, s'embarque avec eux, et oublie tout ce que son oncle Contarine a fait pour lui et tout ce qu'il a promis. On arrête l'embarcation : Goldsmith est jeté en prison à Newcastle, et y reste deux mois.

Enfin, il part décidément pour Leyde, grâce à la bourse intarissable de l'oncle Contarine. A Leyde, il trouve de francs buveurs, de vaillants culotteurs de pipes et toute une nouvelle race de bons vivants, avec lesquels il passe tout son temps. Nouvelles folies; nouvelles dettes; nouveaux embarras. Un beau jour, il ne lui reste plus qu'une guinée, une flûte et une chemise; il prend la guinée, la chemise et la flûte, et quitte Leyde sans savoir où il ira. Il s'achemine d'abord vers les Pays-Bas, faisant le métier de virtuose ambulant; puis il pénètre en Suisse, gravit les Alpes, passe les lacs, entre en Italie, repasse en France, trouvant partout des villageois à faire danser et des buveurs à faire rire; enfin, en 1756, après cette odyssée merveilleuse, privé de tout, en haillons, il obtint le passage sur un bateau de pêcheur et toucha le rivage d'Angleterre. C'est pendant ces deux années vagabondes, que Goldsmith composa son poëme le *Voyageur* (*the Traveller*), deux cents vers qui dureront autant que la littérature anglaise.

Son oncle et sa mère étaient morts quand il arriva en Angleterre. Tombé au dernier degré de l'indigence, il essaya d'abord de donner des leçons de flûte à 2 pence le cachet. Puis, il fut garçon de course pour un pauvre apothicaire du faubourg, dont il portait les loochs et posait les clystères; puis, prévôt d'un modeste médecin, qui résidait dans une des plus étroites rues de la Cité; ensuite il devint correcteur d'imprimerie, position qu'il échangea bientôt contre celle de répétiteur dans un collége. Enfin, il entra au service de Griffiths, propriétaire d'une revue intitulée la *Revue du mois*, homme sans talent, dont la médiocrité laborieuse était secondée par les goûts littéraires de sa femme. Goldsmith avait trouvé sa voie. Sans abandonner tout à fait son métier de médecin, il écrit des analyses, découpe des livres, fait de la critique, et fonde sa réputation littéraire. Quelque temps après, il commence la publication de l'*Abeille*, revue hebdomadaire qui eut quelque succès, mais qui, faute d'argent, fut suspendue après le huitième numéro.

Il écrivit aussi dans le *British Magazine* et dans le *Britical Review*, puis dans le *Public Liedger*, où il donna une série de *Lettres chinoises*, imitation assez heureuse des *Lettres persanes*, qu'il réunit plus tard en volume sous le titre du *Citoyen du monde*. Quoiqu'il gagnât désormais suffisamment pour vivre, et même pour bien vivre, ses dépenses surpassaient toujours ses revenus. Un beau jour, il fut arrêté pour dettes : Hamilton, directeur du *Britical Review*, le fit aussitôt mettre en liberté. Voici comment fut publié le chef-d'œuvre de Goldsmith, le *Vicaire de Wakefield* : « Je reçus, un matin, dit Johnson, une lettre du pauvre Goldsmith, m'annonçant qu'il était dans le plus grand embarras, et comme il n'était pas en son pouvoir de venir me trouver, il me priait de venir le voir immédiatement. Je lui envoyai une guinée, et allai le voir aussitôt que je fus habillé. Je trouvai que son hôtesse l'avait fait arrêter pour sa pension, traitement qui le mettait dans une violente colère. Je m'aperçus qu'il avait déjà changé ma guinée, et qu'il s'était fait apporter une bouteille de madère et un verre. Je mis le bouchon sur la bouteille, et, priant Goldsmith de se calmer, je commençai à lui parler des moyens de se tirer de là. Il me dit alors qu'il avait, tout prêt pour l'impression, un nouveau roman qu'il me montra. Je le parcourus et j'en reconnus le mérite. Je dis à l'hôtesse que je serais bientôt de retour, et, me rendant chez un libraire, je vendis le roman 60 livres. Je rapportai l'argent à Goldsmith. Il paya sa pension, non sans tancer avec hauteur son hôtesse pour avoir si mal agi avec lui. » Le libraire Newburg ne soupçonnait pas le mérite de l'œuvre qu'il n'avait achetée que par déférence pour Johnson et par pitié pour Goldsmith. Il la garda manuscrite jusqu'à ce que la publication du *Voyageur*, en 1765, eût établi la réputation de Goldsmith.

Après le succès éclatant qu'obtint le *Vicaire de Wakefield*, Goldsmith, largement rétribué de ses travaux littéraires, eût pu atteindre au bonheur et à la fortune en même temps qu'à la gloire; mais sa passion pour le jeu et les plaisirs, sa prodigalité, sa générosité facile le faisaient sans cesse retomber de l'aisance dans la gêne, et quelquefois même dans la misère. Plein d'excellentes qualités, bon jusqu'à la faiblesse, naïf comme un enfant, il manqua presque toujours de tenue, de conduite, et parfois même de dignité. Il se laissait facilement duper; mais il s'exposa souvent à duper les autres, car, s'il donnait sans choisir, il empruntait encore davantage et sans compter. Au retour de son fameux voyage, il rendait compte ainsi lui-même de sa situation : « Il y a à peine un pays de l'Europe où je n'aie pas de dettes. »

Goldsmith voulut aussi tenter la voie bruyante du théâtre; mais sa pièce l'*Homme au bon naturel*, jouée à Covent-Garden en 1768, n'eut que neuf représentations. Le *Village déserté*, poëme du même genre que le *Voyageur*, exquis de grâce, de sensibilité et de naturel, compensa, par les applaudissements qui l'accueillirent, le succès médiocre de cette pièce. Goldsmith ne renonça pas au théâtre; plus tard, en 1773, il fit jouer encore à Covent-Garden une comédie intitulée : *Elle s'abaisse pour vaincre*, ou les *Méprises d'une nuit*, œuvre amusante et très-vive, qui rapporta 800 livres à l'auteur. Goldsmith compila ensuite, d'après Buffon, une *Histoire de la terre et de la nature animée*, ouvrage sans profondeur scientifique, mais charmant à lire pour son élégance et sa clarté. C'est à propos de ce travail que son ami Johnson écrivait : « Goldsmith, qui peut tout juste distinguer une vache d'un cheval, écrit maintenant une *Histoire naturelle*, qu'il rendra aussi amusante qu'un conte persan. » 750 livres qu'il reçut pour ce travail ne tirèrent pas d'embarras notre incorrigible prodigue : il acheva de vivre et mourut persécuté par ses créanciers; ses dettes se montaient à 2,000 livres. Il fut enterré dans le cimetière du Temple, et on lui éleva par souscription un monument à Westminster, avec cette épitaphe de son ami Johnson : « Olivier Goldsmith, poëte, médecin, historien, toucha à presque tous les genres d'écrire et embellit tous ceux qu'il toucha. ».

Le *Voyageur*, le *Village déserté*, le *Vicaire de Wakefield* sont trois chefs-d'œuvre qui assurent l'immortalité au nom de Goldsmith. Il fit, en outre, plusieurs compilations pour les libraires. Voici, parmi ses œuvres de commande, celles qui méritent le plus d'être citées : *History of England, in a series of letters from a nobleman to his son* (Londres, 1763, 2 vol. in-12); *The roman history* (Londres, 1769, 2 vol. in-8°); *History of England, from the earliest times to the death of George II* (Londres, 1771, 4 vol. in-8°); *The grecian history, to the death of Alexander the Great* (2 vol. in-8°). Citons aussi quelques pièces et poëmes, tels que : *The grumbler*, joué en 1773, non imprimé; *History of the haunch of venison*, *Retaliation*, poëmes satiriques, qui parurent peu après la mort de l'auteur.

Comme prosateur, Goldsmith doit être jugé sur son œuvre capitale, le *Vicaire de Wakefield*, l'un des quelques romans considérés comme les chefs-d'œuvre de la littérature européenne, ravissante peinture de la vie domestique, où l'auteur a su faire entrer, dans le cadre étroit d'une seule famille, les éléments et les caractères les plus divers, exciter l'intérêt avec les moyens les plus simples, et toucher en moralisant. Il en existe plusieurs traductions françaises. La plus récente et la meilleure est celle de Mme Louise Belloc (Paris, 1839-1844). On a aussi plusieurs traductions du *Village abandonné*, de l'*Histoire d'Angleterre*, etc. La meilleure édition anglaise des *Œuvres* de Goldsmith est celle d'Edimbourg (1801).

GOLDSMITH (Lewis), fameux libelliste anglais, né en 1780, mort en 1846. Il appartenait à une famille israélite. Un pamphlet violent, les *Crimes des cabinets* (1801), lui valut une condamnation juridique qui le força à s'expatrier. Retiré en France, il offrit sa plume à Fouché, qui lui fournit les fonds nécessaires pour publier, en anglais, deux journaux très-hostiles au cabinet de Saint-James : l'*Argus* et le *Mémorial antibritannique*. On lui confia aussi des missions de police internationale. Il s'en acquitta bien d'abord; mais des indiscrétions graves qu'il commit ensuite irritèrent tellement Napoléon, qu'il voulut livrer le misérable au gouvernement anglais, et il fallut toute l'habileté de Fouché pour sauver son

agent. Goldsmith, ne se croyant plus en sûreté à Paris, repasse à Londres, après avoir obtenu sa grâce du ministère britannique, et montre bientôt à quel prix il doit cette faveur, en publiant le journal l'*Antigallican* et l'*Histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud* (1810), pamphlet plein de personnalités injurieuses contre Napoléon et sa cour, et qui, traduit en français en 1814, eut une vogue considérable dans le parti royaliste. Revenu en France à cette dernière époque. Goldsmith mit sa plume au service des Bourbons, chercha des succès dans le scandale et obtint la place lucrative de notaire de l'ambassade anglaise. Lord Lindhurst n'a pas dédaigné d'épouser la fille de cet homme. Parmi les autres écrits de Goldsmith, nous citerons : *Etat de la France à la fin de l'an VIII* (Londres, 1801); *Exposé de la conduite de la France envers l'Amérique* (Londres, 1809); *Cours politique et diplomatique de Napoléon Bonaparte* (Londres, 1811 et suiv., 7 vol. in-8°); *Adresse à tous les souverains de l'Europe* (Paris, 1825); *Statistique de la France* (Paris, 1832), trad. en français par E. Henrion (1833).

GOLEGA, ville de Portugal, prov. de l'Estramadure, comarque et à 29 kilom. N.-E. de Santarem, sur la rive gauche de l'Almondo; 2,937 hab. Fabrication d'étoffes de laine.

GOLEMBIOWSKI (Luc), historien polonais, né en 1773, mort en 1849. En 1794, il fut attaché à la chancellerie de Kosciusko, et combattit comme simple soldat à la bataille de Szczekocyny. En 1823, il fut nommé conservateur de la bibliothèque publique de Varsovie, perdit cet emploi après la révolution et vécut alors dans la retraite. On a de lui : les *Historiens polonais, leurs mérites et leurs défauts* (1826); *Description historique et statistique de la ville de Varsovie* (1827); le *Peuple polonais, ses usages et ses occupations* (1830); les *Costumes en Pologne depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (1830); les *Maisons et les cours* (1830); les *Jeux et les plaisirs des différentes classes de la société polonaise* (1831), ouvrage qui, de même que les trois précédents, renferme de précieux documents sur les mœurs et les usages anciens du peuple polonais; le *Cabinet de médailles* (1843, 4 vol.); *Histoire de Pologne depuis le règne de Wladislas Jagellon* (1386) *jusqu'à la fin de celui d'Alexandre* [1506] (1846-1848, 3 vol.). Il a, en outre, traduit en polonais *Charite et Polydore*, de Barthélemy, et le *Voyage du jeune Anacharsis*, du même auteur (1819-1826, 7 vol.); l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, de Gibbon, etc. — Son fils, Séverin GOLEMBIOWSKI, né en 1820, mort en 1854, s'est aussi fait connaître par des travaux littéraires, insérés dans la *Bibliothèque de Varsovie*. Il a publié à part : le *Siècle de Sigismond-Auguste* (1851, 2 vol.); *Souvenirs de la vie de Luc Golembiowski* (1853).

GOLÈME s. m. (go-lè-me — de l'hébr. *golem*, massue). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des coréides, tribu des lygeens, dont l'espèce type habite la Guyane.

GOLESCO (Stéphan), homme politique valaque, fils du grand logothète Constantin, né à Campû-Longû en 1809. En 1826, Stéphan Golesco partit avec son frère Nicolas et son père pour la Suisse, où les deux jeunes Valaques complétèrent leurs études. Ils revinrent ensemble trois ans après en Valachie, où les rappelait la maladie de leur père, qui mourut peu de temps après. Stéphan Golesco s'engagea dans l'armée et devint rapidement officier. Au mois d'octobre 1834, Alexandre Ghika étant devenu hospodar de Valachie, Stéphan Golesco fut, comme son frère, nommé aide de camp de ce prince. Quelques années après, il quitta l'armée et fut attaché successivement à divers ministères. L'avénement du prince Bibesco, en 1841, ne l'éloigna pas des fonctions publiques; il passa plusieurs années dans la magistrature et devint juge à la cour d'appel. En 1847, cependant, le rôle actif qu'il jouait dans les manœuvres du parti avancé l'obligea à donner sa démission. Il devint alors un des chefs du comité national, dont le programme avait pour base l'union des provinces moldo-valaques; il fut donc un des promoteurs de la révolution de 1848. Il essaya de forcer l'hospodar à promulguer une constitution nouvelle. Le prince Bibesco résista. Le 21 juin 1848, M. Stéphan, M. Héliade et quelques autres provoquèrent une insurrection dans la petite Valachie et proclamèrent la constitution nouvelle. La révolte eut un succès rapide; elle gagna Bucharest, et le prince Bibesco dut adhérer à la constitution qu'on lui imposait. M. Stéphan Golesco fut appelé, avec son frère et les principaux auteurs de la révolte, à faire partie d'un nouveau ministère. Deux jours après survint la fuite du prince, et les Golesco firent partie du *gouvernement provisoire*; *mais, au mois de* septembre, une armée turque envahit la Valachie. Golesco partit pour la France et fit partie de cette nombreuse colonie d'exilés valaques qui habita Paris jusqu'en 1857. A cette époque, il revint à Bucharest et fut nommé secrétaire du divan *ad hoc* créé pour donner son avis sur les vœux et les besoins du pays. Il se prononça pour l'union des provinces et vota pour le prince Couza; mais, sous le gouvernement de cet hospodar, il continua à appartenir à l'extrême gauche. Il joua un rôle actif dans l'agitation politique qui força ce prince à abdiquer, le 23 février 1866.

M. Stéphan Golesco était président du conseil et ministre des affaires étrangères depuis 1867, lorsque la population fanatisée se livra dans plusieurs villes, notamment à Jassy, à des actes d'odieuse persécution contre les Israélites. La tiédeur que mit le gouvernement à réprimer ces excès provoqua l'intervention des puissances étrangères, et M. Galesco dut donner sa démission (mai 1868). Ce fut son frère Nicolas qui fut choisi pour le remplacer.

GOLESCO (Nicolas), homme politique valaque, né à Campû-Longû en 1810. Sa vie est si bien liée à celle de son frère, que nous avons, pour ainsi dire, raconté son histoire dans la biographie précédente. Il ne nous reste plus qu'à ajouter quelques détails relatifs aux rares circonstances où les deux frères se sont trouvés séparés. Quant Stephan entra dans l'armée, Nicolas s'engagea dans la milice avec le grade de sous-lieutenant, et devint bientôt colonel, puis aide de camp du prince Ghika. Dans le gouvernement provisoire, Nicolas Golesco eut le portefeuille de l'intérieur. Il fit ensuite partie de la lieutenance princière de la Valachie, qui n'eut, comme on sait, qu'une durée éphémère, fut arrêté par les Turcs, mais parvint à s'échapper et se réfugia en France avec son frère. A Paris, il prit une part active à tous les actes du comité de l'émigration roumaine. Rentré en 1857, il devint vice-président du divan *ad hoc* dont son frère était secrétaire, et fut chargé, en 1860, de former un cabinet. En février 1866, il fut désigné par la Chambre, après l'expulsion du prince Couza, pour présider la lieutenance princière des Provinces-Unies, c'est-à-dire le gouvernement provisoire, et il occupa ce poste jusqu'à la prise de possession du trône par le prince Charles de Hohenzollern (22 mai 1866). Deux ans plus tard, les juifs ayant été l'objet de violences et de persécutions cruelles de la part de la population, dans plusieurs villes et provinces, les puissances européennes intervinrent pour que le gouvernement y mît un terme. M. Nicolas Golesco devint alors ministre des affaires étrangères en remplacement de son frère Stéphan, eut en même temps la présidence du conseil (mai 1868), et envoya aussitôt aux agents diplomatiques des puissances intervenantes une circulaire dans laquelle il s'engageait à faire rentrer les Israélites dans le droit commun. Au milieu des agitations intérieures, des démissions et des reconstitutions de ministères qui eurent lieu depuis cette époque en Roumanie, M. Golesco a joué un rôle des plus actifs et s'est toujours signalé par ses vues libérales. Il s'est presque constamment maintenu au pouvoir, où il se trouvait encore en 1871.

GOLESCO (Alexandre-Georges), homme politique valaque, né à Bucharest en 1819. Sa carrière se trouve étroitement liée à celle de ses deux cousins, Nicolas et Stéphan Golesco. Comme eux, il servit le prince Ghika, prit part au mouvement de 1848, aux actes du gouvernement provisoire et siégea dans le divan *ad hoc* de 1857. Georges Golesco ne s'était pourtant pas destiné aux fonctions publiques, mais à la carrière d'ingénieur. Après de bonnes études à Bucharest, il était venu, en 1836, à Paris, pour suivre les cours de l'Ecole centrale. Il en sortit trois ans après, avec son diplôme d'ingénieur, et rentra en 1840 en Valachie. Il fut nommé aussitôt ingénieur du gouvernement par le prince Ghika. Il conserva ses fonctions sous l'hospodarat du prince Bibesco jusqu'en 1845. Il repartit alors pour la France et s'occupa presque exclusivement d'études politiques. Rappelé, au commencement de 1848, en Valachie, par le comité revolutionnaire, il alla prendre une part active au mouvement qui aboutit à l'insurrection de juin 1848 et à la chute du prince Bibesco. Il fut nommé membre du gouvernement provisoire et bientôt après envoyé comme chargé d'affaires de ce gouvernement à Paris. Proscrit comme les autres auteurs de l'insurrection de juin, il resta à Paris, où il s'occupa activement encore d'affaires politiques. Pendant la guerre de Crimée et les conférences de 1856, il publia des articles de journaux et des brochures sur la condition politique des Provinces danubiennes. Après la paix, il revint dans sa patrie et fut appelé à siéger dans le divan *ad hoc* de la Valachie. Il fut ensuite favorable au prince Couza, et, comme les autres membres de sa famille, continua à faire partie du groupe radical.

GOLFE s. m. (golfe — du bas grec *kolphos*, qui est le grec *kolpos*, sein, giron et golfe. Ce mot grec signifiait aussi fond de la mer, abîme; c'est dans ce sens qu'il est devenu le primitif du français *gouffre*. Curtius croit que *kolpos* se rattache à la racine qui est aussi dans le grec *kleptô*, voler, dérober secrètement, tromper). Partie de la mer qui avance dans les terres, et dont l'ouverture est ordinairement fort large : *Le* GOLFE *de Gascogne. Cronstadt est une île très-plate, au milieu du* GOLFE *de Finlande*. (De Custine.)

— Anat. *Golfe de la veine jugulaire*, Renflement considérable formé par la veine jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur.

GOLFE-JUAN ou **GOLFE-JOUAN**, hameau de France (Alpes-Maritimes), comm. de Vallauris, cant. d'Antibes, arrond. et à 18 kilom. de Grasse. On y remarque un excellent mouillage pour les vaisseaux de guerre et de commerce. Une colonne de granit marque l'endroit où Napoléon passa la nuit après être débarqué au golfe Juan, le 1er mars 1815, à son retour de l'île d'Elbe. Découverte d'antiquités romaines.

Abrité au N. par les collines de Vallauris et d'Antibes, au S.-O. par les îles de Lérins, le golfe Juan n'est exposé qu'aux vents du S.-E.; il est, en outre, d'un excellent fond; aussi, séduits par tous ces avantages naturels, plusieurs ingénieurs ont-ils proposé à diverses reprises de le transformer en une grande rade militaire.

GOLFICHE s. f. (gol-fi-che — de l'angl. *gold*, or; *fish*, poisson). Moll. Genre de coquilles qui ont l'éclat et le brillant de la nacre.

GOLFIER s. m. (gol-fié — rad. *golfe*). Pêche. Nom que l'on donne aux pêcheurs du golfe formé par la côte O. de Terre-Neuve, et qui partent de France dans les premiers jours d'avril, tandis que les banquiers, ou pêcheurs du grand banc, partent avant le 1er mars.

GOLGOTHA, montagne située dans le voisinage de Jérusalem, sur laquelle Jésus-Christ subit le supplice de la croix. V. CALVAIRE.

GOLIAD, ville des Etats-Unis, ch.-l. du comté de son nom, dans le Texas; 2,500 hab. Culture du coton et de la canne à sucre. Superficie, 1,900 kilom. car.; 5,000 hab. Le chemin de fer de San-Antonio au golfe du Mexique le traverse au N.-E.

GOLIAN (Sigismond), théologien polonais, né en 1827, à Cracovie. Il commença dans cette ville ses études théologiques, qu'il alla terminer en Belgique et à Rome, puis entra dans l'ordre de Saint-Dominique. Depuis son retour dans sa patrie, il est regardé comme le premier prédicateur polonais de notre époque. Outre une foule de sermons, qui ont été publiés soit séparément, soit en recueils, on a de lui : *Quelques mots sur le pouvoir temporel des papes* (1860); l'*Adresse des catholiques de Cracovie et la protestation qu'elle a provoquée* (1861); les *Ennemis de la cause du pape mis en présence de la vérité historique* (1861); le *Pape et la Pologne* (1861), etc.

GOLIATH s. m. (go-li-att — nom d'un géant dont parle la Bible). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont les espèces sont remarquables par leur grande taille : *Les* GOLIATHS *sont des insectes rares dans les collections*. (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *goliaths* sont des insectes généralement de très-grande taille, caractérisés surtout par une lèvre échancrée en gouttière et donnant passage aux lobes soyeux des mâchoires; un sternum large, des pattes antérieures non dentelées au côté externe. Les mâles ont le chaperon refendu et dilaté de manière à simuler deux cornes; les femelles ont ce même chaperon simplement carré. Ce genre, voisin des hannetons et des cétoines, comprend deux espèces, qui habitent l'Afrique tropicale, et qu'on a regardées à tort comme originaires de l'Amérique. Le *goliath géant* a près de 1 décimètre de longueur. Ces insectes ont le vol très-rapide, et se posent de préférence sur les arbres les plus élevés; on pense qu'ils vivent du suc des fleurs. Ils sont rares dans les collections.

GOLIATH, géant philistin, originaire de la ville de Geth. Il vivait dans le XIe siècle av. J.-C. Selon la tradition biblique, il avait 5 coudées et 1 palme de haut, ce qui, d'après Fréret, équivaut à 10 pieds 4 pouces, et, d'après Paneton, à 7 pieds 1 pouce seulement. Goliath provoqua tous les Israélites de l'armée de Saül en combat singulier; David, qui n'était encore qu'un jeune pasteur, marcha contre lui, armé seulement d'une fronde et d'un bâton, et le frappa d'une pierre au front. Le géant tomba le visage contre terre, et David, lui arrachant des mains son épée, lui en trancha la tête. Les Philistins épouvantés s'enfuirent du champ de bataille sans avoir combattu. Cet exploit commença la fortune de David; mais, précisément pour cette cause, le récit biblique paraît contenir un certain nombre d'embellissements dus à la tradition populaire. Ce récit ne fut, du reste, écrit que plusieurs siècles après l'événement.

GOLIATHIDE adj. (go-li-a-ti-de — de *goliath* et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre goliath.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, formant une section de la famille des lamellicornes, et ayant pour type le genre goliath.

GOLIKOFF (Ivan), historien russe, né à Koursk en 1735, mort en 1801. Il a publié un *Recueil de documents relatifs à Pierre le Grand* (1788-1797, 30 vol. in-8°), compilation curieuse qui a servi à Halem pour la composition de son excellente *Histoire de Pierre le Grand* (1807, 3 vol. in-8°).

GOLILLE s. f. (go-li-lle; *ll* mll. — de l'espagn. *gola*, gorge). Anc. cost. Fraise à l'espagnole, serrant très-fort le cou : *Aussitôt que le roi d'Espagne fut arrivé à Madrid, il prit l'habit espagnol et la* GOLILLE. (St-Sim.)

GOLIUS (Jacques), orientaliste hollandais, dont le véritable nom est **Gohl**, né à La Haye en 1596, mort à Leyde en 1667. Il étudia tout à la fois les langues classiques, la philosophie, la théologie, les mathématiques, la médecine et l'arabe, fut attaché (1622) à l'ambassade que les Provinces-Unies envoyèrent au Maroc, et succéda à son maître, Erpénius, dans la chaire d'arabe de l'université de Leyde (1624). Il fit depuis quelques voyages dans les contrées orientales, et acquit des manuscrits précieux, dont il enrichit la bibliothèque de Leyde. En 1626, on l'avait pourvu de la chaire de mathématiques, et un peu plus tard de celle d'interprète des langues orientales. Outre l'arabe, il connaissait le persan, le turc et même un peu le chinois. On a de lui un *Lexicon arabico-latinum* (Leyde, 1653, in-fol.), encore estimé aujourd'hui; un *Dictionnaire persan*, publié dans le *Lexicon heptaglotton*, d'Ed. Castell; des traductions de l'arabe, etc. — Son frère, Pierre GOLIUS, né à Leyde, embrassa le catholicisme, entra dans l'ordre des carmes déchaussés, se consacra à l'œuvre des missions dans l'Asie Mineure, et fonda un couvent au mont Liban. Il traduisit en latin plusieurs ouvrages arabes, et en arabe l'*Imitation de Jésus-Christ* (Rome, 1663).

GOLLMICK (Charles), littérateur et compositeur allemand, né à Dessau en 1796, mort en 1866. Après avoir étudié la théologie à Strasbourg, il se consacra ensuite exclusivement à l'étude de la musique, sous la direction du maître de chapelle Spindler. En 1817, il se fixa à Francfort comme professeur. Il avait acquis en Allemagne une certaine réputation par ses nombreux écrits sur la musique, et par ses traductions de librettos d'opéras étrangers, entre autres celle de la *Fille du régiment*. Il s'était, en outre, adonné à la composition, et a laissé un certain nombre de morceaux pour piano et pour chant. Parmi ses nombreux écrits, tous relatifs à la musique, nous citerons : *Nouvelles et silhouettes musicales* (1838); *Terminologie critique à l'usage des musiciens et des amateurs* (1839); *Guide des maîtres et des maîtresses élémentaires de piano* (1842); *Ce qui ne meurt pas; Roman de la vie d'artiste* (1847); *Roses et Epines; Recueil de romans et d'esquisses contemporaines de la vie d'artiste* (1852); *Manuel de musique*, son ouvrage le plus remarquable (Offenbach, 1857, 2 vol.); enfin son *Autobiographie, suivie de quelques époques de l'histoire du théâtre de Francfort* (Francfort, 1866, 3 vol.).

GOLSNOW, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 24 kilom. N.-E. de Stettin, sur l'Ihna; 4,200 hab. Fabrication de rubans; draps, papeterie, forges à cuivre. Ville commerçante, ayant appartenu à la ligue hanséatique.

GOLLUP, ville de Prusse, prov. de la Prusse proprement dite, régence et à 70 kilom. S. de Marienwerder, cercle de Strassburg, sur la Drewenz; 2,076 hab. Fabrication de draps, toiles; commerce de grains et de bois.

GOLLUT (Louis), littérateur français, né à Pesmes (Franche-Comté) vers 1535, mort à Dôle en 1595. Il exerça avec succès la profession d'avocat dans cette ville, où il professa, à partir de 1570, la littérature latine. Ses principaux ouvrages sont : *Paroles mémorables de quelques grands personnages, entre lesquelles sont plusieurs mots joyeux et rustiques* (Dôle, 1589); *Mémoires de la république séquanaise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne* (Dôle, 1592, in-fol.).

GOLO, petit fleuve de France (Corse). Il sort du lac Ino, qui baigne le pied du mont Cinto, arrose Calacuccia et se jette dans la Méditerranée après un cours de 82 kilom.

GOLO, nom de l'un des principaux personnages qui figurent dans la légende de sainte Geneviève de Brabant. V. ce nom.

GOLOBÉOU s. m. (go-lo-bé-ou). Ornith. Espèce de grive de la Nouvelle-Zélande.

GOLOK s. m. (go-lok). Espèce de sabre en usage dans la Malaisie, et surtout dans l'île de Java.

GOLOUTCHE s. et adj. (go-lou-tche — nom de peuple). Qui se rapporte, qui appartient aux Goloutches, peuples qui habitent divers archipels au S.-O. de l'Amérique russe : *Les* GOLOUTCHES *sont très-jaloux de la pureté de leur langue. Les idiomes* GOLOUTCHES.

— **Encycl.** *Idiomes goloutches*. La famille des langues *goloutches* s'étend depuis Jakytat jusqu'au delà du mont Saint-Elie, et embrasse, suivant toute apparence, l'idiome de l'île Kadiak. Les idiomes *goloutches* ont une grande affinité entre eux. Ils abondent en gutturales et en fortes aspirées. La consonne composée *tl* y est fréquente, comme dans le nahuatl. Il existe en *goloutche* un système de numération vigintésimale, analogue à celui du mexicain.

Les langues qui ont été classées dans cette famille sont : 1° le *goloutche* propre, parlé en plusieurs dialectes très-différents, dans les archipels du Roi-George, du Duc-d'York, du Prince-de-Galles et dans l'île de l'Amirauté. Les Goloutches sont tellement jaloux de la pureté de leur langue, qu'ils créent des noms nouveaux pour désigner des objets qui leur étaient inconnus, plutôt que d'adopter, comme la plupart des peuples, les dénominations en usage chez la nation qui les leur fait connaître; aussi le vocabulaire *goloutche* est-il d'une richesse extrême. Le son du *r* n'existe pas dans cet idiome. 2° Le tchinkitane, parlé par les Tchinkitanes ou Tchinkitanéens, qui demeurent sur la baie Tchinkitane, appelée par les Espagnols

Guadalupa, et par les Anglais Norfolk. Cette langue est rude et sauvage. Elle est hérissée de gutturales, et la plupart des syllabes sont prononcées avec une forte aspiration nasale. Le *r* redoublé exige un grasseyement très-dur, et l'on produit sur le *g* un roulement insensible qu'un gosier français ne saurait imiter. En revanche, les Tchinkitanes ont beaucoup de difficulté à articuler les sons français représentés par les lettres *n* et *d*, et ils ne peuvent point prononcer les labiales *f* et *v*. 3º L'idiome des habitants du Port-des-Français, visité par La Pérouse. Les sons correspondants aux consonnes *b*, *f*, *v*, *d*, *j* et *x* de l'alphabet français sont inconnus dans cet idiome, qui, comme le tchinkitane, est fortement guttural. On y trouve le *ch* des Allemands prononcé avec toute sa dureté, et un grand nombre de *k* et de consonnes doubles. Toutefois, la prononciation est moins gutturale chez les hommes que chez les femmes; ces dernières ne peuvent prononcer les labiales, à cause de la rouelle de bois nommée *kentaga* qu'elles enchâssent dans leur lèvre inférieure. Cet idiome n'a pas d'article, et ne distingue pas le pluriel du singulier; les noms collectifs y sont en petit nombre. Le peuple qui le parle n'a pas assez généralisé ses idées pour avoir des mots un peu abstraits; il ne les a pas assez particularisées pour le dispenser de donner le même nom à des choses très-distinctes : ainsi, pour lui, *kanga* signifie également *tête* et *visage*, et *alcaou*, *chef* et *ami*.

GOLOVIN ou **GOLOWIN**, nom d'une célèbre famille russe, laquelle a pour auteur Ivan **Khorva**, surnommé **Golova** (tête), qui vivait au XIVe siècle. Ses principaux membres sont les suivants :

GOLOVIN (Sémen-Vassiliévitch), général et homme d'Etat, né en 1560, mort à Moscou en 1634. Il fut chargé de négocier avec la Suède une alliance contre la Pologne (1609), puis reçut le commandement d'une armée, qui fut vaincue par le général polonais Zolkienski. Lorsque le czar Schouiski eut perdu le trône, Golovin se prononça en faveur de Michel Féodorovitch, qui, parvenu au souverain pouvoir, le combla d'honneurs et de dignités.

GOLOVIN (Théodore-Alexiévitch), homme d'Etat russe, mort en 1706. Chargé par la czarine Sophie de négocier un traité avec la Chine, il réussit, grâce aux jésuites Pereira et Gerbillon, à assurer à son pays le commerce avec les provinces septentrionales du Céleste-Empire, commerce dont il jouit depuis cette époque. En 1696, il contribua à la prise d'Azof, accompagna Pierre le Grand dans ses voyages en Europe, remplit avec succès plusieurs missions diplomatiques, succéda à Lefort dans la charge d'amiral, et dirigea depuis les affaires étrangères.

GOLOVIN (Ivan-Mikhaïlovitch), général et amiral russe, mort en 1738. Il accompagna le czar Pierre Ier à Saardam, pour y apprendre à construire des navires, devint général major, sénateur, inspecteur de la construction des navires, puis fut nommé vice-amiral par Catherine Ire, et amiral par l'impératrice Anne. Golovin fut le seul des conseillers de Pierre le Grand qui osât résister à la volonté du maître. On raconte à ce sujet le trait suivant. Pierre le Grand, ayant résolu d'assiéger Wiborgen en 1710, ordonna à Menschikof d'approvisionner la flotte. Dans ce but, le ministre proposa au sénat de faire fournir les approvisionnements par les paysans du royaume de Novogorod, et tous les sénateurs opinèrent dans le même sens. « Golovin, dit un biographe, n'était pas présent à cette séance. L'empereur le fit venir et lui présenta la décision du sénat, afin qu'il y apposât sa signature. Mais celui-ci, après en avoir pris connaissance, la mit en pièces, et écrivit son opinion ainsi formulée : « Il est injuste d'imposer de nouveaux fardeaux au peuple, déjà accablé. Les sénateurs, qui possèdent un grand nombre de villages aux environs de Petersbourg, peuvent aisément fournir de leurs greniers les provisions nécessaires. Je m'inscris pour 10,000 mesures de seigle. » D'abord menaçant et irrité, l'empereur finit par se jeter au cou de Golovin, et fit frapper en son honneur une médaille, sur l'exergue de laquelle étaient gravés ces mots : *Consilio et robore*. — Son frère, Avtanom GOLOVIN, mort en 1720, devint général, et se distingua par sa bravoure contre les Suédois.

GOLOVINE (Michel), mathématicien russe, mort en 1790. Il remplit, de 1775 à 1786, les fonctions d'adjoint de l'Académie, pour les sciences physiques et mathématiques, puis devint professeur à l'Institut pédagogique de Saint-Pétersbourg. Ce savant, qui était un intime ami d'Euler, a publié en russe de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Sur la construction et la conservation des vaisseaux*, d'après Euler (1778); *Trigonométrie planisphère et sphérique* (1786), et une traduction des *Observations sur les astres*, de Lalande (1789).

GOLOVINE (Eugène-Alexandrovitch), général russe, né en 1795. Il passa rapidement par les grades inférieurs, et fut nommé lieutenant général après les campagnes de 1828-1831. Il exerça ensuite différentes fonctions en Pologne, sous le commandement du feld-maréchal Paskiévitch, et fut nommé, en 1840, gouverneur général des régions caucasiennes et commandant supérieur des troupes qui les occupaient. Destitué de cet emploi en 1842, après la malheureuse expédition contre les Lesghiens, il fut nommé, en 1845, gouverneur général des provinces de la Baltique, composées de la Courlande, de la Livonie et de l'Esthonie, et mis à la retraite en 1848. Jusqu'en 1858, il a siégé au conseil de l'empire.

GOLOVINE (Ivan), prince HOVNA, écrivain russe, né vers 1808. Il fut employé d'abord au ministère des affaires étrangères en Russie. Obligé de donner sa démission sous prétexte de santé, mais en réalité pour des motifs politiques, il visita l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Angleterre, où il s'établit et se fit naturaliser Anglais en 1843. En 1848, lors des événements politiques qui agitèrent l'Allemagne, il revint dans ce pays, puis passa en Pologne, pour essayer d'y réveiller le sentiment national. Il se rendit à Paris l'année suivante; mais il en fut banni et retourna en Angleterre. Depuis lors, il vint de nouveau à Paris, d'où il se fit bannir une seconde fois, séjourna ensuite en Italie, où, de 1851 à 1852, il a rédigé le *Journal de Turin*, et s'est enfin définitivement fixé en Angleterre. Le prince Golovine a publié à Paris des ouvrages nombreux et importants : *Esprit de l'économie politique* (1844); *Science de la politique* (1844); *Pierre le Grand* (1844); la *Russie sous Nicolas Ier* (1845), tableau de la situation économique de la Russie, en même temps qu'histoire critique du gouvernement de ce prince; *Réfutation du livre de M. le marquis de Custine* (1845); *Economistes et socialistes* (1845); *Types et caractères russes* (1847); l'*Europe révolutionnaire*, en allemand (Leipzig, 1849), publié simultanément en français à Paris, ouvrage dans lequel il expose les événements dont la France et les autres pays de l'Europe devinrent le théâtre en 1848; l'*Oncle Tom russe* (Leipzig, 1853); le *Caucase au point de vue historique, politique et physique* (Leipzig, 1853); *Histoire d'Alexandre Ier* (Leipzig, 1858); le *Progrès en Russie* (Leipzig, 1859); *Histoire de Pierre Ier* (Leipzig, 1861); *Réformes russes et polonaises* (Leipzig, 1861); la *Constitution* (1862); *Etudes et essais*, et *Richesses de la Russie* (Paris, 1864), etc.

GOLOVKIN (Gabriel, comte), homme d'Etat russe, né en 1660, mort en 1734. Il suivit Pierre le Grand dans ses campagnes contre les Turcs et les Suédois, devint son conseiller favori, fut nommé chancelier en 1709, et conserva avec ses fonctions une influence prépondérante sur les affaires de l'empire sous les règnes de Catherine Ire, de Pierre II et de l'impératrice Anne. — Le comte MICHEL, un de ses trois fils, fut chancelier d'Ivan VI, et mourut en Sibérie en 1766.

GOLOWNIN (Vassili), navigateur russe, né en 1776, mort du choléra en 1832. Chargé, en 1806, par l'empereur Alexandre, de relever les côtes de son empire baignées par l'océan Glacial, il partit de Cronstadt sur la corvette la *Diane*, arriva en 1809 au Kamtschatka, explora l'année suivante la côte N.-O. de l'Amérique, et reçut de son gouvernement, au mois d'avril 1811, l'ordre d'aller reconnaître les côtes de la Tartarie, situées au N. d'Okotskh, et les îles Kouriles, dont les Japonais possèdent la plus méridionale. Fait prisonnier, il subit une longue captivité, qu'il a racontée lui-même dans un livre plein d'intérêt. V. ci-après.

Le capitaine Golownin, de retour en Russie, fut chargé d'explorer dans toute son étendue le grand Océan, ce qu'il fit avec succès, sur la corvette le *Kamtschatka*, en 1817 et 1818. Pendant sa captivité au Japon, il avait recueilli un grand nombre de renseignements curieux sur les mœurs, l'industrie, la civilisation de ce pays. Outre le récit de ses aventures, Golownin a donné la relation de sa dernière expédition, sous le titre de : *Voyage autour du monde, fait par ordre de Sa Majesté le tzar, dans le cours des années 1817 à 1819* (Saint-Pétersbourg, 1822, 2 vol. in-4º). Une édition complète de ses œuvres, parmi lesquelles se trouve une *Histoire des naufrages*, a été publiée par son fils (1864, 5 vol.).

Golownin (AVENTURES DU CAPITAINE) pendant sa captivité chez les Japonais (Leipzig, 1816). Ce livre est des plus remarquables, moins toutefois sous le rapport des aventures qui y sont racontées que par les études profondes qu'une captivité de plus de deux ans permit à son auteur de faire sur l'histoire, les lois, les mœurs et la géographie du Japon. Il a beaucoup contribué à faire connaître en Europe cette contrée, presque ignorée au commencement de notre siècle.

Plusieurs tentatives de la Russie pour établir des communications sérieuses avec le gouvernement du Japon avaient échoué, et, furieux de se voir constamment repoussé, un ambassadeur russe, le capitaine Resanow, alla jusqu'à envoyer des vaisseaux piller et saccager toute la côte japonaise. Les choses en étaient là quand le capitaine Golownin, commandant la corvette la *Diane*, alors au Kamtschatka, reçut, en avril 1811, l'ordre de reconnaître les îles Kouriles méridionales. Il avait exploré sans encombre les côtes des Kouriles russes, et se trouvait, le 17 juin, près de l'île d'Houroun, qu'il ignorait être occupée par les Japonais, lorsque, le 11 juillet, ceux-ci s'emparèrent de lui par ruse, et capturèrent en même temps sept hommes de l'équipage. La captivité de Golownin et de ses compagnons dura jusqu'au 7 octobre 1813, c'est-à-dire deux ans et trois mois. Ce fut durant ce temps qu'il fit toutes les remarques qu'il a publiées sur cet étrange pays. Les gardes, dit-il, étaient plus méfiants que cruels; ils emmenèrent les prisonniers à marches forcées dans l'intérieur du pays, et, sitôt qu'ils se crurent à l'abri des canons russes, ils leur témoignèrent les plus grands égards. Golownin donne de longs détails sur la curiosité des Japonais, qui ne cessaient d'interroger leurs prisonniers sur les moindres particularités. Le nom d'un Russe amenait les Japonais à s'informer de celui de ses parents, de ses instituteurs, etc. Après avoir parlé de l'armée russe, on voulait connaître le nombre, la forme, les dimensions des casernes. Enfin, cette curiosité était poussée à un tel point que le capitaine, traduisant un document russe où il était parlé du ruban de Saint-Vladimir, eut soin de ne l'appeler que le *ruban rayé*, pour n'être pas forcé d'entamer l'histoire du patron de la Russie, de la fondation de l'ordre et, par suite, l'histoire entière de la Russie, ce qui l'eût conduit trop loin. Pendant la route, les Russes, voulant communiquer avec le gouverneur de Kounaschir, employèrent un dessin allégorique pour suppléer à l'écriture; cela suffit pour qu'on leur demandât sans cesse des dessins, et ceux des prisonniers qui ne savaient pas dessiner étaient priés de tracer au moins quelques caractères russes sur du papier ou sur des éventails qu'on leur présentait. L'institut d'Yeddo envoya à Mastaï, où les prisonniers étaient enfermés, plusieurs de ses membres pour s'instruire de la langue et des sciences de la Russie. Le capitaine rédigea lui-même une grammaire russe pour plusieurs grands personnages. Cependant, les Russes restés à bord de la *Diane* s'efforçaient d'obtenir la liberté de leurs compatriotes et de convaincre les Japonais de leurs intentions pacifiques. Le lieutenant Ricord finit par aplanir toutes les difficultés, et les captifs furent rendus à la liberté. On leur restitua leurs effets avec le soin le plus minutieux, on les combla de présents, et, chose plus extraordinaire, on fit des prières publiques pendant cinq jours pour leur heureux voyage. Le capitaine Golownin a entremêlé son récit d'anecdotes et de détails fort humoristiques. Il conclut assez paradoxalement, de toutes ses aventures, que les Japonais sont le peuple le plus défiant de la terre, le plus cruel et le plus perfide quand il a peur; mais le plus humain quand rien ne trouble sa sécurité. Ce livre obtint un grand succès.

GOLOWNIN (Alexandre-Vassiliévitch), homme d'Etat russe contemporain, fils du navigateur de ce nom (v. plus haut). Il fut élevé avec le grand-duc Constantin, frère de l'empereur Alexandre II, et l'accompagna dans ses voyages en Europe et en Orient. Plus tard, il le seconda dans ses réformes, fut nommé, en 1859, conseiller intime et secrétaire d'Etat, et reçut, au mois de janvier 1862, le portefeuille de l'instruction publique. Il a signalé son ministère par un grand nombre d'utiles réformes, et a réoganisé sur de nouvelles bases l'enseignement public en Russie.

GOLTSCHUT s. m. (golt-choûtt — mot hollandais, qui veut dire *bateau d'or*). Métrol. Nom que les Hollandais ont donné aux petits lingots d'or dont les Chinois se servent comme monnaie dans leur trafic.

— **Encycl.** Ces lingots, qui sont de diverses dimensions, sont coulés dans des moules qui leur donnent la figure d'un petit bateau. Les Chinois n'ont point d'or ni d'argent monnayé; ils se servent donc de lingots, appelés *goltschuts* pour l'or, et *taëls* pour l'argent. Leur valeur est variable suivant leur poids et le titre du métal, suivant aussi les cours du marché des métaux. Chaque commerçant qui reçoit un de ces lingots le pèse à l'aide de petites balances qu'il porte toujours avec lui; il y appose une marque, absolument comme, chez nous, tout commerçant qui reçoit un effet de commerce y met sa signature. C'est un moyen pour remonter à la source des supercheries qui pourraient se découvrir dans le titre, le poids et la composition des *goltschuts*. Elles ne sont malheureusement pas rares dans le pays, et les trafiquants étrangers qui reçoivent ces lingots ont soin de les couper en deux, car il est arrivé très-souvent que des *goltschuts* se sont trouvés formés d'argent et de cuivre dans une forte proportion. Les Chinois traitent la monnaie d'or et d'argent importée chez eux exactement de la même façon que leurs *goltschuts* et taëls; ils ne la reçoivent que pour son poids et le titre, et y apposent leur marque. On peut voir au musée de la Monnaie de Paris des piastres portugaises qui, après avoir circulé quelque temps en Chine, ont été tellement criblées de timbres et de poinçons qu'elles ont perdu toute forme et sont percées à jour.

GOLTZ (Georges-Conrad, baron DE), homme politique prussien, né à Parsov (Poméranie) en 1704, mort en 1747. Destiné à la carrière diplomatique, il entra au service de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, fut envoyé à Paris, en 1727, en qualité de conseiller de légation, et reçut, deux ans plus tard, le titre de chambellan. A la suite d'intrigues de cour, le baron de Goltz donna sa démission et passa en Prusse, où il prit du service dans l'armée. Son mérite et ses talents multiples lui valurent un avancement rapide sous Frédéric-Guillaume, puis sous Frédéric II, qui le nomma son adjudant général (1740) et major général de la cavalerie (1745). Il présenta au roi des mémoires sur la manière de fertiliser les terres incultes, de dessécher les marais, d'établir une meilleure répartition des impôts; en même temps, il inventa de nouveaux fours pour l'armée, une nouvelle espèce de fourgons et des bateaux très-commodes pour transporter les vivres. Le roi de Prusse faisait un tel cas du baron de Goltz, qu'il composa et lut à l'Académie de Berlin l'éloge de ce général.

GOLTZ (Bernard-Guillaume, baron DE), diplomate prussien, né vers 1730, mort en 1795. Il suivit d'abord la carrière des armes et devint aide de camp de Frédéric II. Nommé, en 1772, ministre plénipotentiaire en France, il occupa ce poste jusqu'au commencement de 1792 et se fit remarquer par son habileté dans les négociations les plus difficiles. En 1794, il fut chargé d'aller négocier à Bâle la paix avec les envoyés de la République française, qui le trouvèrent difficile et méticuleux. Sur ces entrefaites, de Goltz mourut presque subitement, avant que le traité de paix eût été signé.

GOLTZ (Auguste-Frédéric-Guillaume, comte VON DER), diplomate et homme d'Etat prussien, né à Dresde en 1763, mort en 1832. Conseiller de légation à Varsovie en 1788, il remplit successivement des missions diplomatiques à Copenhague (1791), à Mayence (1793), à Stockholm (1797), devint, en 1802, ambassadeur à Saint-Pétersbourg et reçut, lors des négociations de Tilsitt, le portefeuille des affaires étrangères, que venait de quitter Hardenberg, avec qui Napoléon refusait de négocier. Goltz prit ensuite part au congrès d'Erfurt (1808), au traité signé en 1812 entre la France et la Prusse, devint président de la commission de gouvernement, au commencement de la guerre de l'indépendance allemande, maréchal de la cour en 1814, fut envoyé par son gouvernement à la diète germanique en 1816, reçut le titre de conseiller d'Etat en 1817, et reprit, en 1824, son poste de grand maréchal de la cour.

GOLTZ (Bogumil), philosophe polonais, né à Varsovie en 1801. Il fit ses études à Kœnigsberg et à Marienwerder. De 1817 à 1822, il étudia l'économie rurale à l'université de Thorn, et, en 1817, publia son premier livre intitulé : le *Livre de l'enfance* (Francfort, 1817). En 1823, il se maria, et, ayant hérité de grands domaines en Pologne, il les vendit pour en acheter d'autres en Prusse. Depuis cette époque, M. Goltz a fait des voyages en Pologne, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie, en Egypte, en Algérie et publié plusieurs ouvrages qui l'ont fait avantageusement connaître. Nous citerons notamment : la *Dégénérescence de la vie en Allemagne* (Francfort, 1847); l'*Existence humaine dans ses traits éternels et universels* (Francfort, 1850, 2 vol.); *Une adolescence* (Francfort, 1850); l'*Habitant d'une bourgade égyptienne* (Berlin, 1853); *Esquisses historiques de la Prusse occidentale; Souvenirs de France, d'Angleterre et de Suisse*; l'*Homme et les hommes* (Berlin, 1858, 5 vol.); les *Allemands* (1860); *Sur le caractère et l'histoire naturelle des femmes* (Berlin, 1859); les *Types de la société* (Grimbergen, 1860); l'*Education et les personnes instruites* (Berlin, 1864, 2 vol.), etc.

GOLTZ (Robert-Henri-Louis, comte DE), diplomate prussien, né à Paris en 1817, pendant que son père y occupait les fonctions de ministre plénipotentiaire de Prusse, mort à Charlottenbourg en 1869. Il occupa d'obscures fonctions dans divers ministères jusqu'en 1848. Lorsque fut créée, en 1849, la commission fédérale à Francfort, il en fut nommé membre adjoint. Ce fut là son début dans la carrière diplomatique. Deux ans après, sous le ministère Manteuffel, il devint conseiller de légation, puis, en 1854, ministre résident de Prusse à Athènes. En 1857, il reçut le titre de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près le gouvernement hellénique. Il resta à ce poste pendant deux années encore, et, en 1859, alla représenter la Prusse à Constantinople avec le même titre. Il passa, en 1862, à Saint-Pétersbourg, mais ne resta que huit mois dans cette capitale, et, au mois de janvier 1863, fut appelé à l'ambassade de Prusse à Paris. Ce changement, en raison des événements auxquels se préparait la politique prussienne, avait une grande importance. M. de Goltz eut une conduite parfaite de tact et de mesure dans son nouveau poste, et sut seconder habilement les vues de M. de Bismark. Lorsque le gouvernement prussien démasqua ses plans de conquête sur l'Allemagne, et que l'on vit paraître les signes précurseurs de la guerre de 1866, la position du nouvel ambassadeur devint des plus difficiles. L'impopularité de la Prusse en France, les hésitations du gouvernement de Napoléon III, qui tantôt semblait prêt à intervenir par les armes et tantôt se déclarait résolu à une fatale neutralité, rendaient délicate la mission du ministre prussien. Il fit exercer, en 1868, des poursuites contre le *Mémorial*

diplomatique, pour outrages envers son souverain. Il avait ajouté, au commencement de cette année, à ses fonctions de ministre de Prusse, celle de ministre de la Confédération du Nord. M. de Goltz était affecté depuis quelques années d'un cancer à la langue, que toutes les ressources de la science furent impuissantes à guérir.

GOLTZIUS (Hubert), numismate et peintre belge, né à Venloo, duché de Gueldre, en 1526, mort à Bruges en 1583. Son père, qui était peintre, l'initia aux principes de son art, tout en lui faisant donner une éducation classique. A vingt et un ans, il publia son ouvrage sur les *Icones imperatorum* (1557) et fut nommé, par Philippe II, historiographe et peintre de la maison d'Espagne. Des voyages en Allemagne, en France et en Italie, la visite des cabinets d'antiquités, dont il rapporta de nombreux dessins, le mirent en possession des plus riches matériaux. Il s'en servit pour la composition d'ouvrages dont souvent il gravait lui-même les planches. Il est considéré comme un des premiers numismates du XVIe siècle. Ses travaux ne sont cependant utiles qu'aux hommes très-versés dans la science, à cause des erreurs nombreuses, des médailles fausses et des légendes apocryphes qui s'y trouvent. Les plus importants sont : *Thesaurus rei antiquariæ* (Anvers, 1579, in-4o); *Fasti magistratuum et triumphorum Romanorum, ex antiquis tam numismatum quam marmorum monumentis restituti* (Bruges, 1566); *Græcia, sive historia urbium et populorum Græciæ ex numismatibus restituta* (Bruges, 1576, in-fol.), etc.

GOLTZIUS ou **GOLTZ** (Henri), peintre, graveur et dessinateur allemand, l'un des fondateurs de l'école hollandaise, né à Muelebrecht, dans le duché de Juliers, en 1558, mort à Harlem en 1617. Fils d'un graveur sur verre, il reçut de son père les premières notions du dessin, et d'un nommé Coorhnert celles de la gravure. Il entra ensuite dans l'atelier de Leonhard, à Harlem, et fit, sous son habile direction, de rapides progrès. Les biographes de Goltzius se sont plu à rappeler la vivacité turbulente de son enfance, et nous l'ont montré sous les traits d'un petit espiègle indocile et remuant, dont les folles aventures mettaient ses parents dans des transes continuelles. Tantôt il donnait de la tête dans une poêle remplie d'eau bouillante, tantôt il se laissait tomber dans un canal; un jour il se brûla la main droite à des charbons ardents et il resta estropié pour toute sa vie. Cet accident ne l'empêcha pas de montrer une habileté précoce dans l'art du dessin. Il travaillait avec ardeur, et, à vingt ans, il jouissait déjà d'une grande réputation. Ce fut à cet âge que Goltzius épousa, à Harlem, une riche veuve, mère du célèbre Jacques Matham, dont la fortune lui permit de fonder un établissement important. Mais il eut bientôt à se repentir d'avoir contracté mariage avec une femme plus âgée que lui. Les chagrins domestiques altérèrent sa s[illegible] tomba dans une mortelle tristesse, et les médecins, qui craignaient pour sa vie, lui conseillèrent de voyager. Il parcourut l'Allemagne sous un faux nom, se procurant ainsi le plaisir d'entendre lui-même les éloges qu'on donnait à ses œuvres. Il avait vingt-quatre ans et était dans toute la force de son talent. Il se rendit à Rome, où il étudia avec passion les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Michel-Ange surtout fit sur lui une impression profonde, et son influence se fit sentir depuis dans la plupart de ses ouvrages. Goltzius, qui, pour séjourner dans cette ville, avait pris le nom d'un peintre allemand, Henri von der Bracht, se lia alors avec un jeune orfèvre, Jean Matthisen, et lui découvrit son vrai nom. Les deux amis firent ensemble, en 1592, un voyage à Naples, misérablement vêtus, pour ne pas exciter la cupidité des brigands. Un M. de Wingen crut un jour leur apprendre une grande nouvelle en leur disant que le célèbre peintre Goltzius voyageait en Italie sous un faux nom. Alors Matthisen dévoila l'incognito de Goltzius; mais M. de Wingen n'en voulut rien croire, et, frappant sur l'épaule de son nouvel ami, il lui dit : « Non, mon cher Henri, vous pouvez être un grand peintre, mais vous n'êtes pas Goltzius. — Et pourquoi pas? demanda l'artiste. — Parce que, répondit M. de Wingen, Goltzius ne porterait jamais d'aussi misérables habits que les vôtres. » Son doute dura jusqu'à ce qu'il eût fait venir d'Allemagne un portrait du maître et qu'il l'eût confronté avec son ami.

L'œuvre de Goltzius est considérable et nous ne pouvons ici qu'en apprécier l'ensemble. La vue de l'Italie et de son beau ciel, l'étude des maîtres gracieux et délicats ne modifièrent pas beaucoup sa manière, et il conserva toujours un style dur et un peu sauvage. Il chercha presque toujours, dans sa sympathie presque exclusive pour Michel-Ange, à égaler ce grand artiste dans la fougue de ses motifs et dans le jeu violent des contractions musculaires. Scènes sacrées ou profanes, mythologie ou allégorie, portraits même et paysages, tous les sujets qu'il aborde sont traités dans le goût maniéré de son époque. On remarque pourtant dans ses tableaux d'histoire et dans quelques-uns de ses portraits beaucoup de vérité et une grande richesse de couleurs, ainsi qu'une certaine harmonie dans les effets. L'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg possède de lui quelques dessins à la plume d'une touche assez large et assez moelleuse; les figures y sont de grandeur naturelle.

Mais Goltzius est moins célèbre comme peintre et dessinateur que comme graveur, et ses ouvrages classiques sont encore quelquefois donnés comme modèles aux écoliers. Il les a faits d'un burin plein d'énergie et de pureté. On y découvre, il est vrai, une affectation de hardiesse qui sent la manière, une grande ignorance du clair-obscur; mais, à part ces défauts qui tiennent à son pays et à son siècle, Goltzius a montré le premier la marche à suivre dans la gravure, et son influence dans cet art a été excellente. Il a souvent atteint et même dépassé Albert Dürer et Lucas de Leyde, particulièrement dans ses deux célèbres planches de la *Circoncision* et de l'*Adoration des rois;* il est malheureusement resté inférieur à ces maîtres pour l'inspiration. Son estampe représentant un jeune homme avec un chien auprès de lui et un oiseau de proie sur le poing est restée célèbre sous le nom du *Chien de Goltzius;* les poils de l'animal sont, en effet, d'une souplesse et d'une vérité admirables. D'autres estampes méritent aussi d'être signalées; voici les principales : l'*Adoration*, d'après Raphaël; l'*Adoration des bergers*, d'après le Bassan; les *Mages faisant leur offrande*, d'après Albert Dürer; la *Visitation*, d'après le Parmesan; les *Vertus alliées*, l'*Andromède*, les *Compagnons de Cadmus*, la *Chute de Tantale*, d'après Corneille de Harlem; *Hercule tenant la corne du fleuve Achéloüs;* d'admirables portraits du médecin *Forestas*, du graveur *Philippe Galle*, de *Jean Zurenus*, de *Mme de La Faille*, de *Henri VI*, de son maître *Cornhert*, du comte de *Leycester*, les figures des muses *Calliope* et *Uranie*, l'*Hercule Commode*, qui le fit surnommer l'Hercule de son art, etc. Goltzius a gravé près de cinq cents sujets différents. Quelques-unes de ses planches ont été publiées en un volume sous le titre de *Meisterwerke des H. Goltziu* (*Chefs-d'œuvre de H. Goltzius*). Parmi ses nombreux élèves, quelques-uns se sont rendus célèbres, comme Muller, Matham, Saenredam, de Ghein et Swanenburg.

GOLUCHOWSKI (Joseph), philosophe et publiciste polonais, né en Galicie en 1797, mort en 1858. Il étudia la philosophie à Vienne et à Heidelberg, fut reçu docteur à l'université de cette dernière ville, et alla, en 1817, habiter Varsovie, où il se livra à l'étude du droit judiciaire et administratif, et où il fut en même temps professeur de mathématiques au lycée. Après avoir fait en Allemagne un voyage de deux ans, pendant lequel il se lia avec Schelling, Hegel, Hillebrand, Krug et autres philosophes allemands, il obtint, en 1823, une chaire de philosophie à l'université de Vilna, où ses cours eurent beaucoup de retentissement. A l'époque de l'insurrection, Goluchowski fut nommé par le gouvernement national professeur à l'université de Varsovie. Après la défaite des patriotes, il rentra dans la vie privée et ne s'occupa plus que de travaux philosophiques et agricoles. On a de lui : la *Philosophie dans ses rapports avec la vie de tous les peuples et de chaque homme en particulier* (Erlangen, 1822), ouvrage où l'influence de Schelling se fait fortement sentir; *Méthode pour guérir le choléra à l'aide de l'eau froide* (1849); la *Question des serfs en Pologne* (1849); *Études sur la question des serfs* (1850); *Réflexions sur les plus hautes énigmes de l'humanité, précédées d'un tableau historique des principaux systèmes de philosophie depuis Kant jusqu'à notre époque* (Vilna, 1861, 2 vol. in-8o), l'ouvrage le plus remarquable de l'auteur, qui n'eut pas le temps de le publier lui-même.

GOLUCHOWSKI (Agénor, comte), homme d'Etat austro-polonais, né en 1813. Il fit ses études de droit à l'université de Lemberg, entra ensuite dans la carrière administrative, où il obtint un avancement rapide, et fut nommé, en 1848, conseiller du gouvernement à Lemberg. Le comte Stadion, qui était à cette époque gouverneur de la Galicie, lui confia l'administration supérieure de la ville de Lemberg. Après avoir été vice-président du conseil d'administration, le comte Agénor fut appelé aux fonctions de gouverneur de la Galicie, immédiatement après l'avénement de François-Joseph, et signala son administration, qui dura dix ans, par les mesures les plus propres à assurer la prospérité de cette province. Lors du changement de ministère, en août 1859, il fut appelé à faire partie du cabinet et reçut le portefeuille de l'intérieur; mais sa qualité de Polonais lui ayant suscité de nombreux obstacles de la part de ses collègues autrichiens, il déposa son portefeuille en février 1860 et rentra dans la vie privée. Quelque temps après le conflit austro-prussien de 1867, le comte Goluchowski fut rappelé au gouvernement de la Galicie. Cette mesure exerça la plus salutaire influence sur l'esprit des populations dans cette province. Le parti centraliste l'obligea à donner sa démission l'année suivante.

GOLUNDE s. m. (go-leun-de). Mamm. Section du genre rat, ayant pour type le rat strié d'Algérie.

GOMAR (François), célèbre théologien protestant flamand, chef de la secte des gomaristes ou contre-remontrants, né à Bruges le 30 janvier 1565, mort à Groningue le 16 janvier 1641. Il fit ses études à Strasbourg, à Neustadt, à Heidelberg, et fréquenta les cours des universités d'Oxford et de Cambridge. Il exerça le ministère évangélique à Francfort de 1587 à 1593, et fut appelé à occuper à Leyde une chaire de théologie. C'est là qu'il eut à lutter contre la secte naissante de l'arminianisme, et qu'il fonda sa propre secte, celle des gomaristes (v. GOMARISME). Il s'ensuivit des querelles, où Gomar se distingua surtout par son intolérance. Fatigué enfin de ces dissensions, il se décida à quitter Leyde et alla desservir l'église de Middlebourg. Il devint ensuite professeur d'hébreu à Groningue. En 1618, au synode de Dordrecht, il remua ciel et terre pour faire condamner l'arminianisme. Cette condamnation n'empêcha pas, il est vrai, les idées d'Arminius de faire leur chemin et ses disciples de se multiplier. Les gomaristes devinrent de plus en plus rares, et l'on peut dire qu'il n'en existe plus aujourd'hui. Les œuvres de leur fondateur, imprimées à Amsterdam (1644, in-fol.), comprennent, entre autres ouvrages : *Explicatio doctrinæ orthodoxæ de providentia divina* (Leyde, 1597, in-8o); *Speculum veræ Ecclesiæ Christi* (Hanovre, 1603, in-8o); *Davidis lyra* (Leyde, 1637, in-4o), curieux ouvrage sur la poétique des Hébreux.

GOMARA (François LOPEZ DE), historien espagnol, né à Gomara (Canaries) en 1510, mort vers 1560. Il entra dans les ordres, professa la rhétorique à Alcala, puis fit en Amérique un voyage qui dura quatre ans. De retour en Espagne, Gomara fit paraître son *Historia general de las Indias con la conquista del Mexico y de la Nueva-España* (Medina, 1553, in-fol.), trad. en français par Martin Fumée (Paris, 1606, in-8o). Cet ouvrage est écrit dans un style pur, élégant, énergique, mais rempli d'inexactitudes au point de vue historique. Gomara a donné libre carrière à son imagination inventive chaque fois qu'il manquait de documents, de telle sorte qu'on ne saurait considérer ce livre que comme un agréable roman.

GOMARE s. f. (go-ma-re — de *Gomar*, sav. espagn.). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des personnées, et dont l'espèce type croît au Pérou. ‖ Syn. de CRASSULE.

GOMARIEN, IENNE adj. (go-ma-ri-ain, iè-ne — de *Gomar*, n. pr.). Syn. de GOMARISTE.

GOMARISME s. m. (go-ma-ri-sme — du nom de *Gomar*, le fondateur). Hist. relig. Doctrine protestante sur la prédestination.

— **Encycl.** Cette doctrine fut formulée en dernier ressort au concile de Dordrecht, et pendant tout un siècle elle a profondément divisé les théologiens de la Réforme.

Luther, en reprochant à l'Eglise romaine d'être tombée dans le pélagianisme, établit sur la grâce et la prédestination une doctrine rigide, qui conduisait à nier la liberté de l'homme. Mélanchthon, esprit plus modéré, ne partageait point cette opinion. Les théologiens de la confession d'Augsbourg marchèrent sur les traces de Mélanchthon et embrassèrent ses sentiments sur ce sujet. Ces adoucissements déplurent à Calvin; ce réformateur et Théodore de Bèze, son disciple, soutinrent le prédestinatianisme le plus rigoureux; ils y ajoutèrent les dogmes de la certitude du salut et de l'inamissibilité de la justice pour les prédestinés.

Cette doctrine, connue sous le nom de *particularisme*, était presque universellement reçue en Hollande, lorsque Arminius, professeur de l'université de Leyde, se déclara pour le sentiment opposé et se rapprocha de la croyance catholique. Il eut bientôt un parti nombreux; mais il trouva un adversaire dans la personne de Gomar, qui tenait pour le rigorisme de Calvin. Une première conférence tenue à La Haye, entre les arminiens et les gomaristes, en 1608, une seconde en 1610, une troisième à Delft en 1612, une quatrième à Rotterdam en 1615, ne purent les accorder. Les gomaristes soutenaient, en thèse générale, que Dieu réprouve les pécheurs par un décret absolu et immuable, indépendamment de leur impénitence prévue; que Jésus-Christ est mort pour les seuls prédestinés; que la justice ou l'état de grâce est inamissible pour eux, et que la grâce est irrésistible.

Trois ordonnances des états de Hollande et de West-Frise, qui prescrivaient le silence et la paix, n'eurent aucun succès. Comme la dernière était favorable aux arminiens, les gomaristes la firent casser par l'autorité du prince Maurice et des états généraux. Les troubles augmentèrent; on en vint aux mains dans plusieurs villes. Les états généraux, pour calmer le désordre, arrêtèrent, au commencement de 1618, que le prince Maurice marcherait avec des troupes pour déposer les magistrats arminiens, dissiper les soldats qu'ils avaient levés et chasser leurs ministres. Après avoir fait cette expédition dans les provinces de Gueldre, d'Over-Yssel et d'Utrecht, il fit arrêter le grand pensionnaire Barneveldt, Hoogerbets et Grotius, principaux soutiens du parti des arminiens, bannit les principaux ministres et les théologiens de cette secte, et leur ôta les églises pour les donner aux gomaristes.

Ceux-ci demandaient depuis longtemps un synode national où ils comptaient bien être les maîtres : les arminiens auraient voulu l'éviter; mais lorsqu'ils furent abattus, on se hâta de le convoquer. (V. DORDRECHT [synode de]). Les arminiens y furent condamnés (1618-1619) et leur défaite servit de prétexte religieux à la condamnation à mort, toute politique, de Barneveldt. Le synode de Charenton (1623) confirma les statuts du synode de Dordrecht; ce fut l'apogée de la puissance des gomaristes. De par ces synodes, il fut officiellement reconnu que l'élection et la réprobation étaient gratuites, sans prévision des mérites ou des démérites; que Jésus-Christ était mort pour les seuls élus; qu'il était impossible à l'homme, depuis sa chute, d'être vertueux par ses propres forces; qu'il avait, par conséquent, besoin de la grâce efficace et prévenante; que la grâce était inamissible et que les prédestinés ne pouvaient pécher.

Les principes du *gomarisme* ont perdu une grande partie de leur autorité depuis la fin du XVIIe siècle, et ils ont été combattus tantôt ouvertement, comme par les sociniens ou par les remontrants, d'où le nom de contre-remontrants sous lequel sont aussi désignés les gomaristes, tantôt d'une façon plus détournée, comme par les professeurs de l'Académie de Saumur, Caméron et Moyse Amyraut. De nos jours, le *gomarisme* a compté quelques partisans en 1815, au moment du Réveil; mais ils ont bien vite disparu, et l'orthodoxie la plus rigide n'accepte plus la prédestination à la damnation. Quelques-uns, les universalistes, s'appuyant sur la causalité absolue de Dieu, défendent encore la prédestination, mais la prédestination de tous au salut, et ils font de la rédemption du genre humain tout entier une question de temps. Les docteurs de Dordrecht ne reconnaîtraient pas dans cette doctrine celle qu'ils ont proclamée et moins encore celle de Gomar.

GOMARISTE s. (gho-ma-ri-ste). Hist. relig. Partisan de Gomar.

GOMART s. m. (go-mar). Bot. V. GOMMART.

GOMATRUDE, reine de France, femme de Dagobert Ier, qui l'épousa l'an 625, à Clichy, mais pour la répudier trois années après, sous prétexte de stérilité.

GOMBAUD ou **GOMBO** s. m. (gom-bo). Bot. Nom vulgaire de la ketmie comestible.

— **Encycl.** Le *gombaud* est une plante annuelle, dont la tige haute de 1 mètre ou plus, porte des feuilles alternes, à cinq lobes, très-grandes, d'un vert foncé; aux fleurs, qui sont solitaires à l'aisselle des feuilles, jaunes avec le centre pourpre, succèdent des capsules coniques ou pyramidales, longues d'environ 1 décimètre, renfermant des graines assez grosses, réniformes, verdâtres. Originaire de l'Amérique du Sud, cette plante est quelquefois cultivée dans nos jardins maraîchers. Sous le climat de Paris, il faut semer les graines sur couche en février, repiquer les jeunes plants également sur couche jusqu'en mai, époque où on les met à demeure sur une couche neuve, dans un châssis élevé, ou sur une côtière bien abritée, en terre légère et bien fumée; on arrose abondamment pendant les grandes chaleurs. Dans le midi de la France, la culture est beaucoup plus facile, et les graines mûrissent chaque année. Les fleurs commencent à se montrer dans les premiers jours de l'été et se succèdent sans interruption jusqu'à l'automne. On mange les capsules de cette plante lorsqu'elles n'ont pas encore atteint tout leur développement; coupées par tranches et mises à bouillir dans un potage, une sauce ou même dans de l'eau aromatisée, elles rendent ces liquides épais, visqueux, et leur donnent une saveur acidule que les créoles trouvent agréable. Elles sont rafraîchissantes et adoucissantes. On peut aussi faire sécher ces capsules et les conserver comme provisions de ménage. Enfin, les graines sont un des meilleurs succédanés qu'on ait proposés pour le café.

GOMBAULD (Jean OGIER DE), poëte français, né à Saint-Just-de-Lussac, près de Brouage, en Saintonge, vers 1570, mort à Paris en 1666. C'était un gentilhomme protestant qui vint à Paris vers la fin du règne de Henri IV. Des poésies, et notamment un sonnet composé à l'occasion de la mort tragique du roi, le firent bientôt remarquer, et, sous la minorité de Louis XIII, il reçut de Marie de Médicis une pension annuelle de 1,200 écus, qui, réduite d'abord à 800 écus, lui fut entièrement retirée à partir des troubles de Paris. Il dut alors accepter les bienfaits et la protection de quelques personnes « puissantes et généreuses, » et notamment du duc et de la duchesse de Montausier.

Ce poëte fut en faveur sous les règnes de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV. On le compte parmi les membres fondateurs de l'Académie française.

Tallemant des Réaux rapporte un assez grand nombre d'anecdotes dans lesquelles Gombauld joue un rôle, et juge sévèrement ce rimeur, déclarant qu'il n'y a dans ses productions « ni sel ni sauge. » Gombauld jouit cependant, en son temps, d'une grande réputation, qui non-seulement ne s'est pas maintenue, mais qu'il vit décliner bien avant la fin de sa longue carrière. On se souvient de ce vers satirique de Despréaux :

Et Gombauld tant loué garde encor la boutique.

Il y avait du courtisan dans Ogier de Gombauld, et, bien que huguenot, il sut se main-

tenir à la cour et, de plus, rester en faveur auprès du cardinal de Richelieu. Quand Chapelain présenta le plan d'un dictionnaire de l'Académie, Gombauld fut chargé de revoir ce projet, reçut un mandat semblable au sujet des statuts de la compagnie, et revit, en dernier ressort, le jugement formulé par elle sur le *Cid*.

Gombauld a laissé les ouvrages suivants : *Endymion*, sorte de roman (Paris, 1624-1626, in-8°); *Amarante*, pastorale (Paris, 1631, in-8°); *Poésies* (Paris, 1646, in-4°); *Lettres* (Paris, 1647, in-8°); *Sonnets* (Paris, 1649, in-4°); *Epigrammes* (Paris, 1657, in-12); Les *Danaïdes*, tragédie (Paris, 1658, in-12); *Traités et lettres touchant la religion* (Amsterdam, 1669-1678, in-12). Tous ces ouvrages sont tombés dans un oubli mérité, excepté le recueil des *Epigrammes*, réédité dans le format elzévirien (Lille, 1861, in-12).

GOMBEROUN, ville de l'imanat de Mascate. V. GOUMROUN.

GOMBERT (Nicolas), compositeur belge, né vers 1540. Il doit être compté parmi les plus grands artistes du XVI[e] siècle. En dehors de l'intérêt historique, les compositions de ce musicien se distinguent par sa facilité dans le style fugué et l'imitation. Son style n'est pas moins remarquable par son élévation et sa fermeté. « Palestrina, dit M. Fétis, n'a rien produit de plus beau que le *Pater noster* de Gombert, qui fut exécuté à l'un des concerts historiques donnés à Bruxelles, et fit une profonde impression sur l'auditoire. » Nous ne pouvons donner ici la liste détaillée des œuvres nombreuses de Gombert, et nous renvoyons les lecteurs au catalogue donné par M. Fétis dans la biographie de ce musicien.

GOMBERT (Thomas-François-Joseph), architecte français, né à Lille en 1727, mort au Roult (Pas-de-Calais) en 1801. Elève de Devigny, il commença sa réputation en construisant des hôtels particuliers, remarquables par leur belle ordonnance. Chargé, en 1772, de réédifier l'hôtel des monnaies de Lille, il le reconstruisit sur les plans primitifs de 1685, sauf les dispositions intérieures, qui furent entièrement modifiées. En 1781, Gombert transforma le collége des jésuites en hôpital militaire. Ce travail, qui ne dura pas moins de dix ans, fut dirigé avec tant d'intelligence, qu'il valut à l'habile architecte le titre d'inspecteur général des ponts et chaussées de l'Artois et de la Flandre. Cette fonction lui permit de rendre d'éminents services à ces provinces, notamment en exécutant des travaux considérables pour empêcher les débordements de la Lys. Le magnifique pont de Nieppe, entre Bailleul et Armentières, est l'ouvrage de Gombert.

GOMBERVILLE (Marin LE ROY DE), poëte et romancier, membre de l'Académie française à l'époque même de sa fondation, né à Paris en 1600, ou, suivant d'autres, à Etampes, mort à Paris en 1674. Fils d'un boursier de la chambre des comptes, il eut pour condisciple l'abbé de Marolles, qui fait son éloge dans ses *Mémoires*. Dès l'enfance, il montra un goût prononcé pour la poésie; car, à l'âge de quatorze ans, nous le voyons débuter par un volume qui ne contient pas moins de cent dix quatrains, fort médiocres du reste. Il composa ensuite des romans qui le rendirent célèbre parmi ses contemporains, mais qui aujourd'hui sont complétement oubliés. Il voulait bannir de la langue une foule d'expressions qui lui paraissaient surannées, et la conjonction *car*, entre autres, était l'objet de ses attaques continuelles. Un jour qu'il critiquait vivement ceux qui se permettaient d'employer un mot si malsonnant et si vulgaire, il se vanta de ne pas s'en être servi une seule fois dans son roman de *Polexandre;* ce qui était faux, du reste, comme il fut obligé plus tard de le reconnaître, quand on lui eut montré dans son livre deux ou trois *car*, dont il avait perdu le souvenir.

Gomberville jouissait de 15,000 livres de rentes, fortune assez considérable pour le temps; il passait tous les ans la belle saison dans une propriété située dans le voisinage de la célèbre maison de Port-Royal, et de bons rapports s'établirent entre lui et les austères habitants de l'abbaye. Ce fut peut-être sur leurs conseils qu'il cessa, pour quelque temps, de composer des romans et qu'il parut vouloir s'appliquer à des œuvres plus sérieuses. Comme la plupart des littérateurs de son temps, il faisait souvent paraître dans divers recueils des pièces de vers, dont quelques-unes excitèrent l'admiration générale; mais on sait combien le public d'alors était prodigue de son admiration. Son fameux sonnet sur le *Saint Sacrement*, qui fit tant de bruit, paraîtrait aujourd'hui digne à peine d'un écolier. On a de Gomberville les œuvres suivantes : *Discours des vertus et des vices de l'histoire, et de la manière de la bien écrire, avec un Traité de l'origine des Français* (Paris, 1620, in-4° très-rare); la *Caritie*, roman (Paris, 1622, in-8°); *Polexandre*, roman (Paris, 1632-1639, in-4°); c'est le meilleur de ses romans, mais la fable est trop intriguée, et l'esprit du lecteur s'égare dans un dédale inextricable; la *Jeune Alcidiane* (Paris, 1651, in-8°); c'est la suite de *Polexandre*, et elle devait être encore continuée; la *Cythérée* (Paris, 1640-1642, 4 vol); la *Doctrine des mœurs, tirée de la philosophie des stoïques*, etc. (Paris, 1646, in-fol.; 1648, in-12). Mentionnons, en outre, des poésies éparses dans divers recueils, notamment des sonnets; une édition des poésies de Maynard (avec préface); les *Mémoires du duc de Nevers;* des vers latins, etc.

GOMBETTE adj. f. (gon-bè-te — rad. *Gombaud*, n. pr.). Hist. Se dit des lois que promulgua le roi Gombaud ou Gondebaud : *Les lois* GOMBETTES.

— **Encycl.** C'est sous le nom de *loi gombette* que les jurisconsultes et les historiens désignent la première loi des Bourguignons ou Burgondes. On sait que les peuplades qui vinrent s'établir dans les Gaules adoptèrent assez généralement les lois romaines. Sous la conduite de Gombaud, les Burgondes, fraction des Wisigoths, avaient abandonné l'Italie épuisée, pour venir s'établir en Gaule. Gombaud conduisit sa tribu jusque dans cette admirable contrée qui offre à la fois les plus riches coteaux et les plus riantes vallées de France. Les Burgondes s'arrêtèrent dans ce pays qui, de leur nom, devait s'appeler la Bourgogne. Les immenses avantages que présentait un pays presque vierge, défendu de tous côtés par de sérieuses fortifications naturelles, enchaînèrent l'humeur vagabonde de ces barbares. Ils s'acclimatèrent facilement à l'ombre des coteaux de Nuits, de Saint-Jacques, de la Côte-d'Or. Leur séjour à Rome et dans le nord de l'Italie n'avait pas été sans influence sur les chefs de ces tribus. La législation romaine, qu'ils avaient pu étudier de près, les avait séduits par son côté philosophique et moral. Ils en avaient conservé le texte, qu'ils voulurent approprier aux mœurs, aux habitudes, aux coutumes de leurs compagnons. C'est surtout le code Théodosien qui servit de base à la législation mixte qui allait régir les Bourguignons. En 502, Gombaud, ou, suivant quelques historiens, Gondebaud, troisième roi des Bourguignons, promulgua, à Lyon, une sorte de code, tout à fait imbu des idées romaines, et qui nous est parvenu sous le nom de loi *gombette*. Il est facile, en comparant le texte de cette loi avec celui du code Théodosien, de voir quelle influence eut la loi romaine sur la loi bourguignonne. Une des plus remarquables prescriptions est celle qui accorde aux Romains établis en Bourgogne les mêmes droits qu'aux vainqueurs. Il faut remarquer aussi cette mesure tout empreinte de la politique romaine, qui consistait à laisser aux vaincus au moins le tiers des terres conquises. Quelques années après, en 519, Sigismond, fils et successeur de Gombaud, complétait cette loi par une seconde partie plus en harmonie avec les progrès de cette nation déjà florissante. Depuis cette époque, chaque souverain y ajouta de nouvelles prescriptions, répondant ainsi aux exigences d'une civilisation qui se développait. Mais, en 840, Louis le Débonnaire, en sa qualité de suzerain, abrogea cette loi chère aux Bourguignons, pour lui substituer les *Capitulaires* de Charlemagne. L'histoire nous apprend que cette violente mesure n'eut pas un effet immédiat. Pendant longtemps, les textes prohibés de la loi *gombette* restèrent en vigueur, et ce peuple énergique continua à obéir aux dispositions abolies par les *Capitulaires*. Quand les coutumes commencèrent à avoir force de loi, et furent à peu près légalement reconnues, les jurisconsultes furent assez étonnés de retrouver, dans ce qu'ils croyaient le résultat des relations, des habitudes, des mœurs, les prescriptions à peine modifiées de la loi *gombette*. Il existe d'assez nombreuses éditions de cette loi célèbre. Lindeborg l'a comprise dans son *Codex legum antiquarum* (Francfort, 1613), et, tout dernièrement, en 1855, M. Peyré en a donné une excellente traduction, qu'il a publiée à Lyon, la ville même où, treize cent cinquante ans auparavant, Gombaud la promulguait pour la première fois.

GOMBIN s. m. (gon-bain). Pêche. Nasse cylindrique, ayant deux entrées garnies de goulets.

GOMBIN, ville de Russie d'Europe (Pologne), gouvernement et à 30 kilom. O. de Varsovie; 3,350 hab.

GOMBO s. m. (gon-bo). Bot. V. GOMBAUD.

GOMBOUST (Jacques), ingénieur français et auteur d'un plan de la ville de Paris, qui parut en 1652, le premier de tous les documents graphiques concernant la capitale, qui soit réellement levé d'après les principes de la géométrie. Il indique le moment de transformation du vieux Paris en Paris moderne; à l'époque où il fut exécuté, la capitale conservait encore une partie de son ancienne physionomie. Il est composé de neuf feuilles et a été dressé à l'échelle de $\frac{1}{4000}$. Il s'arrête, à l'E., à l'entrée du faubourg Saint-Antoine; à l'O., au commencement du Cours-la-Reine; au N., à l'hôpital Saint-Louis et au clos Saint-Lazare, et il s'étend, au S., jusqu'au point où fut construit l'Observatoire. Les églises, palais, remparts et tous les édifices remarquables sont tracés à vol d'oiseau, c'est-à-dire en élévation. Ce plan de Paris est orienté de manière à présenter de face les portails des églises, c'est-à-dire que l'O. est au bas de la carte. Le haut de la feuille est occupé par une vue de Paris prise de Montmartre.

GOMBRIES (les), petit pays de l'ancienne France, dans le Valois, actuellement dans le département de Seine-et-Oise.

GOMBROUN, l'*Harmozia* des anciens, ville et port de l'Arabie, prov. de Kirman, sur le golfe Persique, à 19 kilom. N.-O. de l'île d'Ormuz, par 27° 18' de lat. N., et 54° 10' de long. E.; 6,000 hab. Exportation de tapis, fruits secs et tabac. C'était autrefois une ville florissante et qui faisait un tel commerce que les Anglais, les Français et les Hollandais trouvèrent avantageux d'y entretenir de grandes factoreries; mais, à la suite de querelles avec les indigènes, les factoreries furent détruites et la ville abandonnée par les Européens, qui choisirent Abouschr pour l'entrepôt de leur commerce. Avant cet événement, la ville comptait 30,000 habitants. Elle est environnée d'un mur de terre qui a environ 1,200 mètres de circonférence. Ses maisons ont des toits plats; elles offrent à l'intérieur assez de commodités. Les rues, comme celles de toutes les villes de l'Orient, sont étroites et sales. Le plus bel édifice de la ville est le palais du cheik, qui était primitivement la factorerie hollandaise et qui est devenu la résidence du chef arabe. En face de la ville existe un excellent ancrage, où les bâtiments peuvent parfaitement s'abriter. Le cheik de Gombroun est sous la dépendance du sultan de Mascate.

GOMER, peuple nommé par la Bible parmi les descendants de Japhet, et sur l'identité duquel on a émis différentes hypothèses. Bochart, s'appuyant sur une ressemblance étymologique extrêmement précaire, prétendait assimiler la nation de Gomer aux Phrygiens, parce que les racines qui entrent dans la composition de ces deux noms ont toutes deux le sens de ***brûler, être consumé*** (par le soleil). D'autres auteurs, et parmi eux Calmet, veulent y voir les Cimmériens ou *Kimmerioi*, dont parlent Homère (*Odyssée*, XI, XIV) et Strabon (I, XIV; V, 169). Aussi loin que remontent les traditions historiques, nous trouvons que les Cimmériens habitaient au N.-N.-E. de la mer Noire, et Hérodote (IV, XI) nous fait connaître que l'invasion des Scythes les refoula en masse dans l'Asie Mineure, vers une époque qu'on peut évaluer approximativement au VII[e] siècle avant J.-C. On pense généralement qu'ils ont donné leur nom à la presqu'île de Crimée ou *Krim*. On a cru encore reconnaître ce peuple dans les *Gomars*, de l'historien Josèphe, et les *Chomaroi*, que Ptolémée place dans la Bactriane, non loin de l'Oxus.

GOMER, fils de Japhet, dont les descendants prirent le nom de *Gomérites* et s'établirent près de la Syrie. C'est à Gomer que les habitants de la Galatie et les Cimbres faisaient remonter leur origine. « Selon quelques auteurs, dit Moreri, Gomer était père des Italiens et des Gaulois, sous les divers noms de Gallus et d'Ogygès. Il vint en Italie, à ce qu'on croit, l'an du monde 1860, et avant la naissance de J.-C., 2175. » Il peupla les îles de la Méditerranée, la Grèce, l'Italie, la Gaule.

GOMERA (île de), en latin *Capraria*, île de l'océan Atlantique, une des Canaries, à 36 kilom. de Palma. Elle **est** de forme presque ronde et a une superficie de 1,488 kilom. carrés. L'intérieur est montagneux et raviné. Le territoire est fertile et baigné par de nombreux cours d'eau; 17,000 hab. La localité la plus importante est Saint-Sébastien. Cette île produit des vins blancs et limpides comme de l'eau. On leur reproche d'être faibles et trop piquants. Cependant, après deux ou trois ans de garde, ils deviennent fort agréables; on en récolte environ 1,100 pipes par an, dont une partie est convertie en eau-de-vie.

GOMERA, rivière de l'Afrique occidentale, dans l'empire du Maroc. Elle descend du versant septentrional d'un contre-fort de l'Atlas, coule du S. au N. et se jette dans la Méditerranée près de Velez-Gomera, après un cours de 90 kilom.

GOMÉRITE s. m. (go-mé-ri-te — de *Gomer*, n. pr.). Ethnogr. Descendant de Gomer, fils de Japhet.

GOMES (Fernando), navigateur et commerçant portugais du XV[e] siècle. Il afferma au roi Alphonse V, en 1469, le commerce de la côte d'Afrique, celui de l'ivoire excepté, moyennant une redevance annuelle de 500 cruzades et l'obligation de découvrir cent lieues de côtes par an. C'est à la dernière clause de ce contrat que fut due la découverte de la côte de Mina, d'où l'on tira des quantités énormes de poudre d'or, et celle des îles Fernando-Po, Annobon, Saint-Thomas, etc.

GOMES (Stephan), navigateur portugais au service de l'Espagne. Il vivait dans la première moitié du XVI[e] siècle. Après plusieurs voyages maritimes, il fut attaché, en qualité de pilote, au *San-Antonio*, un des vaisseaux de la flottille qui quitta l'Espagne, sous les ordres de Magellan, en 1519, pour aller chercher un passage au sud de l'Amérique. Gomes croyait mériter beaucoup mieux qu'un emploi de pilote. Il éprouva donc une vive irritation et ressentit contre Magellan une jalousie qui se traduisit, pendant tout le cours de l'expédition, par une opposition des plus accusées. Au mois d'octobre 1520, Magellan pénétra dans le célèbre détroit qui porte depuis lors son nom, et envoya le *San-Antonio* explorer un canal plus au sud. Gomes profita de cette circonstance pour faire révolter l'équipage, mettre le capitaine aux fers, et prendre le commandement du navire, avec lequel il revint en Espagne, en mars 1521. Pour excuser cet acte de révolte, Gomes allégua le mauvais état du *San-Antonio*, le manque de vivres, la sévérité de Magellan, et fut mis en liberté après une courte détention. En 1524, il fit partie du conseil de navigateurs et de diplomates réunis pour déterminer une ligne de démarcation entre les possessions maritimes de l'Espagne et du Portugal. A cette occasion, il proposa de chercher par le nord-ouest un passage pour les Moluques, afin de pouvoir faire concurrence aux Portugais. Charles V lui ayant donné le commandement d'une caravelle pour mettre cette idée à exécution, il partit en 1524, longea les côtes orientales de l'Amérique du Nord, arriva vers le 42[e] degré de longitude sans avoir découvert aucun passage, et revint en Espagne, après avoir capturé un assez grand nombre de naturels, qu'il vendit comme esclaves. La carte des terres découvertes par Gomes dans cette expédition a été tracée, en 1529, par Diego Ribero.

GOMES (Francisco-Dias), poëte et critique portugais, né à Lisbonne en 1745, mort en 1795. Il était fils d'un mercier qui, après lui avoir fait donner une assez bonne éducation, l'associa à son commerce. Tout en s'occupant de son travail, le jeune homme se livrait à la culture des lettres, pour lesquelles il avait montré de bonne heure un goût prononcé. Il acquit bientôt une réputation brillante en publiant des poésies remarquables, sinon par la verve, du moins par la correction et l'élégance du style, et des travaux de critique qui décèlent autant de finesse que d'érudition. Gomes mourut pendant une épidémie. L'Académie de Lisbonne, dont il était membre, fit imprimer à ses frais ses *Œuvres poetiques* (1799, in-8°), qui furent vendues au profit de la veuve et des enfants de l'auteur. Ces poésies comprennent des tragédies, des élégies, des odes, et un poëme inachevé sur les saisons. Parmi les œuvres de critique littéraire, nous mentionnerons une fort remarquable dissertation intitulée : *Analyse e combinaçoes filosoficas sobre a elocuçao e estilo de Sâde Miranda, Ferreira, Bernardes, Caminha e Camoes* (1790).

GOMES (Bernardino-Antonio), médecin portugais, né à Arcos, province de Minho, en 1769, mort à Lisbonne en 1823. Reçu docteur en 1793, il exerça quelque temps son art à Lisbonne, puis entra dans la marine militaire, fit un voyage au Brésil, fut chargé, après son retour en Portugal, d'aller combattre à Gibraltar une épidémie typhoïde (1801), puis devint successivement médecin de l'hôpital de la Maison royale (1805), et directeur de l'hôpital Saint-Lazare (1817). Cette même année, Gomes fut chargé d'accompagner au Brésil la princesse Léopoldine d'Autriche, et devint, quelque temps après, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne. Ce savant médecin contribua beaucoup à propager l'emploi de la vaccine en Portugal; il se livra à de nombreuses recherches sur la chimie végétale, obtint le premier la quinine pure, fit connaître les propriétés de l'ipécacuana, signala la racine du grenadier comme un remède efficace contre les vers intestinaux, notamment le ténia, entreprit de nouvelles recherches sur les maladies cutanées et s'occupa beaucoup des moyens d'arrêter les progrès de l'éléphantiasis en Portugal. Ses principaux écrits sont : *Méthode pour traiter le typhus* (Lisbonne, 1806); *Essai dermosographique* ou *Description succincte et systématique des maladies cutanées* (Lisbonne, 1820); *Lettre aux médecins portugais sur l'éléphantiasis* (Lisbonne, 1821).

GOMES (Francisco-Agostinho), savant brésilien, né à Bahia en 1769, mort en 1842. Il contribua à fonder à Bahia une bibliothèque publique et envoya au Jardin botanique de Lisbonne un nombre considérable de plantes rares. Lors de la formation d'un congrès constituant au Brésil, Gomes fut élu député; mais ses infirmités l'empêchèrent de siéger. Gomes a laissé, outre un grand nombre d'articles et d'ouvrages manuscrits : *Memoria apologetica por occasion de ser regeitadona camara electiva o tratado da commercio entre o Brasil e Portugal* (1836).

GOMES DE OLIVEIRA (Antonio), poëte portugais, né à Torres-Novas. Il vivait au XVII[e] siècle et s'est fait connaître par des *Idilios maritimos* (Lisbonne, 1617, in-8°), qui ne manquent pas de mérite. On lui doit, en outre : *Sanctos heroicos a el rei D. Joao IV* (Lisbonne, 1641) et plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres l'*Herculéide*, poëme épique.

GOMETTY, rivière de l'Indoustan anglais. V. GOUMTY.

GOMEZ (Fernando), capitaine espagnol, né à Tolède en 1138, mort en 1182. Il se signala dans les guerres contre les Maures et les Portugais, et fit prisonnier, dans une bataille, Alonzo Enriquez, fils du roi Henri de Portugal; mais, après s'être fait remarquer par sa valeur, il se fit tellement remarquer aussi par sa conduite désordonnée, que le roi Ferdinand se vit contraint de l'éloigner de sa cour et de lui retirer le commandement qu'il avait dans son armée. Un jour, Gomez

se trouvait dans un champ avec quelques compagnons, comme lui sans armes, lorsqu'une bande de Maures vint les assaillir. Dans un aussi grand péril, Gomez se souvint de Dieu, dit la chronique, et fit vœu de changer désormais de conduite si lui et ses amis échappaient à la mort. Un poirier se trouvait à leur portée; ils en brisèrent les branches, et, à l'aide de ces armes improvisées, ils mirent en fuite les assaillants, après en avoir tué un grand nombre. Pour perpétuer le souvenir de ce combat, Gomez fonda l'ordre du Poirier (1170), dont il devint grand maître, et mena, à partir de ce moment, une conduite exemplaire. L'ordre du Poirier (*del Peral*) subsista sous ce nom jusqu'au XIVe siècle ; à cette époque, il devint l'ordre d'Alcantara, en souvenir de la façon brillante dont les chevaliers du Poirier avaient défendu la ville de ce nom.

GOMEZ (Louis), jurisconsulte et canoniste espagnol, né à Oriquela (royaume de Valence) en 1484, mort en 1543. Il entra dans les ordres, se rendit à Rome en qualité d'auditeur de Rote, puis devint directeur de la Pénitencerie et évêque de Sarno. Ses principaux ouvrages sont : *In regulas cancellariæ apostolicæ commentaria* (Paris, 1546); *Decisionum Rotæ libri duo* (Lyon, 1546, in-4o).

GOMEZ (Antoine), jurisconsulte espagnol, né à Tavalera au commencement du XVIe siècle. Il acquit beaucoup de réputation comme professeur de droit à Salamanque. On a de lui deux ouvrages, qui ont eu de nombreuses éditions : *Variorum resolutionum juris civilis communis et regii libri III* (Salamanque, 1552, in fol.); *In leges Tauri commentarius* (Salamanque, 1555, in-fol.).

GOMEZ (Juan), peintre espagnol, né vers 1550, mort en 1597. Il étudia son art à Madrid; se fit remarquer par des œuvres d'un style gracieux et d'un coloris plein d'éclat, et devint, en 1593, peintre du roi Philippe II. L'Escurial possède un assez grand nombre de toiles de cet artiste. Il y a peint notamment des traits de la vie de *saint Jérôme*, le *Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes*, d'après les dessins de Luca Cambiaso, etc.

GOMEZ (Sébastien), dit **le Mulâtre de Murillo**, peintre espagnol, mort à Séville vers 1680. Il était esclave de Murillo, et se forma à la peinture en voyant travailler son illustre maître, qui probablement l'aida de ses conseils et dont il imita la manière avec beaucoup de succès. Ses œuvres les plus remarquables sont une *Vierge et l'Enfant Jésus*, et un *Christ à la colonne*, à Séville. — Son frère, Martin GOMEZ, étudia également la peinture, et se fixa à Cuença. Philippe II fit à cet artiste une pension de 3,000 réaux. On cite parmi ses œuvres : *Saint Matthieu*, *Saint Michel*, *Saint Laurent*, etc., dans la cathédrale de Cuença.

GOMEZ (Magdeleine-Angélique POISSON, Mme DE), femme auteur, née à Paris en 1684, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1770. Fille du comédien Paul Poisson, elle épousa, bien jeune encore, un certain don Gabriel de Gomez, gentilhomme espagnol sans fortune, et qui s'était donné pour posséder de grands biens. Réduite à vivre du produit de sa plume, Mme de Gomez composa un grand nombre d'ouvrages généralement médiocres : les *Journées amusantes* (1723 et suiv., 8 vol. in-12); *Anecdotes* ou *Histoire secrète de la maison ottomane* (Amsterdam, 1722), que l'on joint assez ordinairement aux *Anecdotes persanes* (1727, 2 vol. in-12); *Histoire secrète de la conquête de Grenade* (1723, in-12); *Entretiens nocturnes* (1731); *Histoire du comte d'Oxford, avec celle d'Eustache de Saint-Pierre au siége de Calais* (Paris, 1765, in-12); la *Jeune Alcidiane* (1733, 3 vol. in-12); la *Nouvelle mer des histoires* (1733, 2 vol.); les *Cent nouvelles nouvelles* (1735-1758, 18 vol. in-12), son meilleur ouvrage; le *Triomphe de l'éloquence* (1730, 1 vol.). Elle a produit aussi plusieurs tragédies: *Habis*, *Sémiramis*, *Cléarque*, *Marcidie*, représentées vers 1714. Aucune de ces pièces, pas même la première, qui fut cependant reprise en 1732, n'est restée au répertoire. Quant aux romans de cet auteur, on ne les trouve plus même dans les bibliothèques.

GOMEZ (Jean-Baptiste), poëte dramatique portugais, né à Porto, mort en 1803, avant l'âge de trente ans. Il est l'auteur d'une tragédie intitulée : *A nova Castro*, qui a pour sujet les amours d'Inès de Castro et de dom Pedro. Cette pièce, où l'on trouve un vrai sentiment dramatique et qui obtint un succès populaire, a été publiée en 1806, plusieurs fois rééditée et traduite en français par M. F. Denis, qui la fit paraître dans la collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* (Paris, 1823). On doit encore à Gomez des traductions en vers de *Fayel*, tragédie d'Arnaud, et des *Macchabées*, tragédie de Lamotte.

GOMEZ (Jean-François DE), écrivain danois, né à Saint-Thomas (Antilles) en 1808. Il vint se fixer en 1826 à Copenhague, où, trois ans plus tard, il devint lieutenant des chasseurs de la garde. Il a publié : la *Grande semaine à Paris en* 1830 (Copenhague, 1831); *État militaire des îles danoises dans les Indes occidentales* (Copenhague, 1836).

GOMEZ DE BECERRA (D. Alvaro DE), jurisconsulte et homme d'État espagnol, né à Caceres, Estramadure, en 1771. Il était avocat quand éclata la guerre de l'indépendance contre la domination française. Nommé membre de la junte du gouvernement en 1809 et de la régence en 1812, il devint, l'année suivante, chef politique supérieur de l'Estramadure, et fut appelé plus tard au gouvernement de cette province, puis de la province de Tolède, par Ferdinand VII. Lors de l'insurrection libérale de 1821, Gomez fit partie des cortès, dont il devint d'abord fiscal, ensuite président (1823). L'intervention française, qui ramena en Espagne le régime de l'absolutisme, força Gomez à quitter son pays. Il gagna Gibraltar, d'où il se rendit à Malte, puis habita Marseille, de 1830 à 1834. A cette époque, il retourna à Madrid, où il exerça quelque temps la profession d'avocat. Le rétablissement du gouvernement constitutionnel lui permit bientôt de prendre part de nouveau aux affaires publiques, et, depuis lors, il fut nommé successivement procureur et président d'audience, ministre du tribunal suprême, ministre de la justice à trois reprises différentes, président des cortès et sénateur.

GOMEZ DE CASTRO (Alvarez), poëte et littérateur espagnol. V. CASTRO.

GOMEZ DE CIUDAD-REAL (Ferdinand), médecin espagnol, né à Ciudad-Real en 1388, mort en 1457. Devenu médecin de Jean II, il jouit de la plus grande faveur auprès de ce prince, gagna l'amitié des plus grands seigneurs de la cour, et se retira cependant presque pauvre dans sa ville natale, après la mort du roi. Outre plusieurs ouvrages de médecine, on a de lui : *Centon circulaire du bachelier Ferdinand Gomez, médecin du très-puissant et sublime roi Jean II*, dont la meilleure édition est celle de Madrid (1765). Ce livre est un curieux recueil de 105 lettres, où l'on trouve l'histoire secrète du règne du roi Jean II.

GOMEZ DE CIUDAD-REAL (Alvarez), poëte et théologien espagnol, né à Guadalaxara en 1488, mort en 1538. Il fut d'abord enfant d'honneur ou menin de l'infant don Carlos, depuis Charles-Quint, avec qui il fut élevé, puis suivit la carrière des armes, prit part aux campagnes de Naples (1506) et de Toscane, fut blessé à la bataille de Pavie (1512), puis se retira avec une pension dans sa ville natale, où il s'adonna entièrement à la culture des lettres. Gomez a composé plusieurs ouvrages en vers qui, par la pureté et l'élégance du style, lui ont valu le surnom de *Virgile espagnol*. Nous citerons notamment : *Thalia christiana* (Alcala, 1522), poëme héroïque sur les mystères de la religion; *De militia principis Burgundi, quam Velleris Aurei vocant* (Tolède, 1540, in-4), poëme sur la Toison d'or, regardé comme le chef-d'œuvre de Gomez; *Teologica descripcion de los mysterios sagrados*, en douze chants (1541, in-4o).

GOMEZ-FERREIRA (Louis), minéralogiste portugais, né à San-Pedro-de-Rates, province de Minho, en 1680, mort à Lisbonne en 1741. Il exerça la chirurgie à Lisbonne pendant plusieurs années, s'occupa avec passion de minéralogie, et se rendit, en 1720, dans l'Amérique méridionale, où, pendant environ vingt ans, il remplit les fonctions d'inspecteur et de directeur des mines de l'Amérique portugaise. On a de lui : *Erario mineral dividido in doce tratados* (Lisbonne, 1735, in-fol.), ouvrage estimé.

GOMEZ-PEREIRA, philosophe portugais ou espagnol du XVIe siècle. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Margarita Antoniana* (Medina-del-Campo, 1554), qui attira l'attention des savants par les idées qu'il émit sur l'âme des bêtes, et qui se rapprochent de celles de Descartes sur ce sujet.

GOMEZ DE VALENCE (Philippe), peintre espagnol, né à Grenade en 1634, mort dans cette ville en 1694. Il prit des leçons de J. Ciesa et exécuta un grand nombre de tableaux et de dessins à la plume fort estimés.

GOMEZ DE VASCONCELLE, femme de lettres française. V. GILLOT DE BEAUCOUR.

GOMÈZE s. f. (go-mè-ze — de *Gomez*, savant espagnol). Bot. Syn. de RODRIGUÉZIE.

GOMICOURT (Augustin-Pierre DAMIENS DE), écrivain français. V. DAMIENS.

GOMIDAS (Khéomurdjian), écrivain arménien, décapité à Constantinople en 1707. Il était premier pasteur de l'église de Saint-Georges dans cette ville, lorsqu'il fut traduit comme rebelle devant le grand mufti par Jean de Smyrne, patriarche de sa communion, qui était fatigué de trouver en lui un censeur sévère. Bien qu'innocent, Gomidas fut condamné à la peine capitale. Il eût pu se sauver en embrassant l'islamisme, mais il préféra rester fidèle à sa foi. On a de lui quelques écrits, notamment des *Mémoires historiques* sur les troubles et les dissensions des arméniens de Constantinople.

GOMIEN (Charles), peintre français, né à Villers-lès-Nancy (Meurthe) en 1808. Il se rendit en 1827 à Paris, où il étudia sous la direction d'Hersent, puis de Paul Delaroche. M. Gomien s'est adonné surtout au genre du portrait depuis 1831, époque où il exposa ses premières toiles, et il a peint particulièrement des personnages officiels ou aristocratiques. Outre le *Jeune Clovis retrouvé par des pêcheurs* (1839) et la *Meute de chiens* (1842), nous citerons de lui les portraits suivants : *Granville*, le *Comte de Chabrol* (1838); la *Marquise de Conflans* (1841); le *Comte de Rougé*, le *Prince Henri de Ligne*, le *Duc d'Argentré*, *Mme Pellier*, *Mme la marquise de Pastoret et sa fille* (1853); le *Prince de Croï*, la jeune princesse *Eugénie Murat*, etc.

GOMIS (Joseph-Melchior), compositeur espagnol, né à Anteniente, dans le royaume de Valence, en 1793, mort à Paris en 1836. Il devait le jour à une famille peu aisée de la bourgeoisie. Dès l'âge de sept ans, il était enfant de chœur dans une maison de chanoines réguliers. En 1808, à quinze ans, il devint professeur de chant dans cette maison. Le Père Pons, moine catalan, lui enseigna la composition. En 1814, Gomis fut nommé chef de musique de l'artillerie à Valence. Il songea alors à étudier les ressources et les effets des instruments à vent. Ce nouveau genre de travail lui inspira bientôt des idées opposées à celles qui avaient d'abord charmé son esprit. Il écrivit alors plusieurs petits opéras, et, en 1817, il donna sa démission pour se livrer entièrement à la composition dramatique. Il se rendit à Madrid, où il fit représenter l'*Adeana* (la *Paysanne*), dont le succès valut à Gomis la place de chef de musique de la garde royale. Mais le musicien avait des idées libérales; il devint suspect au gouvernement de Ferdinand VII; abandonna sa patrie en 1823, et vint se fixer à Paris. Rossini l'accueillit de la façon la plus amicale et le recommanda aux directeurs. Mais ceux-ci firent la sourde oreille, et, après trois ans de tentatives infructueuses pour obtenir un libretto, Gomis se rendit à Londres, où il se fit professeur de chant. Il publia des romances, des boléros, des airs espagnols dont le succès fut complet; on exécuta au Concert philharmonique un quatuor intitulé l'*Inverno*, et il donna une méthode de musique dont une édition fut publiée à Paris. Gomis revint dans cette ville vers 1827 et obtint enfin ce livret si désiré. « De retour à Londres, raconte M. Fétis, il se mit immédiatement à l'ouvrage, et bientôt il envoya sa partition au directeur de l'Opéra-Comique. Peu de temps après, il reçut l'invitation de venir diriger les répétitions; mais à peine furent-elles commencées, que le directeur du théâtre refusa de faire jouer la pièce; un procès fut la suite de ce refus, et le directeur fut condamné à payer à Gomis une somme de 3,000 francs, à titre de dommages-intérêts. » Il se décida alors à rester à Paris. En 1831, l'Opéra-Comique joua enfin le *Diable à Séville*. Trois autres opéras succédèrent à celui-là, mais eurent peu de succès. M. Cavé, alors chef de la division des beaux-arts au ministère de l'intérieur, fit obtenir à Gomis une pension dont il avait grand besoin, mais dont il ne jouit pas longtemps. Il mourut avec le regret de n'avoir pu donner la mesure de son talent.

Voici la liste des opéras de Gomis : la *Paysanne* (Madrid); le *Diable à Séville*, opéra-comique en deux actes, paroles de MM. Hurtado et Cavé (Opéra-Comique, 29 janvier 1831). La musique avait de la couleur et de l'originalité. On distingua surtout un *chœur* de moines écrit de main de maître; le *Revenant*, opéra fantastique en deux actes et cinq tableaux, paroles de M. de Calvimont (Opéra-Comique, 31 décembre 1833); le *Portefaix*, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe (Opéra-Comique, 16 juin 1835); *Rock le Barbu*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Duport et Deforges (Opéra-Comique, 13 mai 1836).

GOMMAGE s. m. (go-ma-je — rad. *gommer*). Techn. Action de gommer; résultat de cette action : *Le* GOMMAGE *des étoffes. Un* GOMMAGE *bien fait.* ‖ Défaut des étoffes de soie, consistant dans l'adhérence des fils entre eux.

GOMMART ou **GOMART** s. m. (go-mar — *gomme*). Bot. Genre d'arbres appelé aussi BURSÈRE, et qui est le type de la famille des burséracées.

— **Encycl.** Le genre *gommart* renferme des arbres à feuilles imparipennées; les fleurs, disposées en grappes axillaires ou terminales, ont un calice petit, caduc, à trois divisions; une corolle à trois pétales étalés; six étamines; un ovaire simple, surmonté d'un style très-court, terminé par un stigmate en tête; le fruit est une capsule trigone, à trois valves charnues, à une seule loge contenant une graine à tégument pulpeux. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique centrale et méridionale.

Le *gommart* gommier, *bursera gummifera* de Linné, est un arbre de grande dimension, qui croît sur le continent américain, depuis la Guyane jusqu'au Mexique et aux Antilles. Ses fleurs sont petites et polygames; ses fruits, de la grosseur d'une noisette, sont rouges, résineux, odorants, et n'ont qu'un seul noyau. Cet arbre laisse suinter, par des incisions faites à son écorce, une grande quantité d'une résine jaunâtre et aromatique, qui nous arrive dans des états différents, suivant les pays dans lesquels on l'a récoltée. Celle qui vient de la Guyane ou de la Colombie est nommée dans le commerce résine chibou ou cachibou; elle est en masses aplaties, de 150 grammes environ, enveloppées dans des feuilles de *maranta lutea*, plante nommée par les indigènes *chibou* ou *cachibou*, d'où le nom donné à la résine. Elle est sèche, dure, translucide, blanche ou jaune, et possède une odeur forte et désagréable, ainsi qu'une saveur amère. D'après M. Guibourt, elle a une composition analogue à celle de la résine élémi. Il en arrive parfois des échantillons qui ne sont pas enveloppés de la même manière, mais bien dans une feuille de monocotylédone, et que l'on vend à tort comme de l'élémi. On en a apporté également d'Afrique et de Madagascar; mais il n'est pas certain que ces résines soient produites par le même végétal; il semble même plus probable qu'elles viennent d'autres espèces du même genre. Les naturels emploient les feuilles de *gommart* à faire des ouvrages de vannerie, notamment des paniers ou sacs pour renfermer les aromates. Le bois est blanc, mais dur et difficile à travailler; on en fait des canots d'une seule pièce.

Le *gommart* baumier, *bursera balsamifera* de Persoon, *hedwigia balsamifera* de Swartz, est un grand arbre très-analogue au précédent, mais qui en diffère par la couleur rougeâtre de son bois, par ses fleurs à quatre pétales soudés par le bas, et par ses fruits à osselets multiples. On le nomme aux Antilles, où il croît abondamment, sucrier de la montagne, parce que son bois est employé à faire les tonneaux à sucre, ou bien encore parce que son fruit est très-sucré; on l'appelle aussi bois de cochon, à cause d'une opinion généralement répandue parmi les nègres, laquelle attribue aux cochons sauvages la connaissance des propriétés du suc balsamique de cet arbre pour guérir leurs blessures et l'intelligence nécessaire pour se le procurer en déchirant son écorce avec leurs défenses. Ce végétal laisse suinter, en effet, un suc résineux, liquide, rougeâtre, doué d'une odeur et d'une saveur analogues à celles du copahu. Ce suc renferme, d'après M. Bonastre, sur 100 parties : 12 d'huile volatile, 74 de résine soluble dans l'alcool froid, 5 de bursérine, résine insoluble dans l'alcool froid, 2,8 d'extrait amer, 0,8 de matière organique combinée à la chaux et 0,4 de sels à base de potasse et de magnésie, l'analyse laissant une perte de 5 pour 100. Ce suc se dessèche à l'air et fournit alors une résine connue dans le commerce sous le nom de résine de *gommart* balsamifère. Il est préconisé contre la dyssenterie et les coliques néphrétiques; on l'emploie à l'intérieur et à l'extérieur. Comme ces arbres se propagent très-facilement par le bouturage des rameaux, on s'en sert, aux Antilles, pour faire des haies de clôture.

On rapporte également à ce genre le *gommart* paniculé, dont le tronc sert à faire des pirogues et qui fournit une gomme-résine assez analogue à la colophane.

GOMME s. f. (go-me — lat. *gummi*, gr. *kommi*, copte *cama*, même sens). Bot. Substance mucilagineuse, translucide, d'une saveur fade particulière, qui exsude et se solidifie sur la tige de certains arbres ou arbrisseaux : *Les* GOMMES *sont très-variées par leurs caractères et leurs propriétés.* (F. Gérard.) ‖ *Gomme acajou*, Gomme produite par l'acajou ou anacarde d'Occident. ‖ *Gomme adragant* ou *adragante*, Gomme produite par diverses espèces d'astragales, qui croissent au pourtour du bassin méditerranéen : *La* GOMME ADRAGANTE *sert à préparer des mucilages.* (F. Gérard.) ‖ *Gomme animé.* Syn. de RÉSINE ANIMÉ. ‖ *Gomme ammoniac* ou *ammoniaque*, Sorte de gomme-résine produite par une espèce de férule qui croît en Orient. ‖ *Gomme arabique*, Gomme produite par diverses espèces d'acacias qui croissent dans les régions chaudes de l'Afrique et de l'Australie. ‖ *Gomme de Bagdad* ou *de Bassora*, Gomme produite, comme la gomme arabique, par un acacia, mais se rapprochant plutôt, par ses propriétés, de la gomme adragante. ‖ *Gomme cachibou* ou *gomme chibou*, Sorte de gomme-résine produite par la bursère gommifère ou gommart, qui croît aux Antilles. ‖ *Gomme caragne.* Syn. de RÉSINE CARAGNE. ‖ *Gomme cancame*, Variété de gomme-résine. ‖ *Gomme de cèdre*, Matière résineuse produite par le cèdre et qui est analogue à la térébenthine. On l'appelle aussi CÉDRIA. ‖ *Gomme copal.* Syn. de RÉSINE COPAL. ‖ *Gomme élastique.* Syn. de CAOUTCHOUC. ‖ *Gomme élémi.* Syn. d'ÉLÉMI ou RÉSINE ÉLÉMI. ‖ *Gomme de fenouil*, Liqueur blanche et épaisse qui, dit-on, exsuderait du fenouil dans certaines circonstances exceptionnelles. ‖ *Gomme de Galam*, Gomme regardée comme une variété de gomme arabique. ‖ *Gomme de gaïac*, Syn. de GAÏACINE. ‖ *Gomme de Gedda* ou *Giddah*, Variété de gomme arabique. ‖ *Gomme-gutte.* (V. ce mot à son ordre alphabétique.) ‖ *Gomme hucaré* ou *hycaye*, Produit du spondias pourpre. ‖ *Gomme kino.* V. KINO. ‖ *Gomme laque.* V. LAQUE. ‖ *Gomme en larmes*, Nom donné quelquefois au galbanum. ‖ *Gomme de lierre.* Syn. d'HÉDÉRÉE ou HÉDÉRINE. ‖ *Gomme lignirode*, Produit particulier qui se trouve mêlé aux gommes de l'Inde et du Sénégal, et qui présente dans son intérieur des cellules paraissant résulter du travail des insectes. ‖ *Gomme look.* Syn. de KINO. ‖ *Gomme en marrons*, Variété présumée de gomme arabique. ‖ *Gomme méni*, Gomme que l'on récolte près de Mozambique. ‖ *Gomme mombin*, Gomme rougeâtre ou jaunâtre, transparente et très-agglutinative. ‖ *Gomme d'olivier* ou *de Lecce.* Syn. d'OLIVINE. ‖ *Gomme opocalpasum*, Gomme d'Abyssinie, assez analogue à la gomme adragante. ‖ *Gomme d'opoponax*, Gomme-résine fournie par une espèce de panais. ‖ *Gomme d'Orenbourg*, Produit ré-

sultant de l'incendie des forêts de mélèzes, dont les sucs résineux passeraient, dit-on, à l'état gommeux. ‖ *Gomme du pays*, ou *de France*, ou *de cerisier*, ou *des rosacées*, Sorte de gomme qui découle de la tige des pruniers, des cerisiers et des autres arbres de la même famille. ‖ *Gomme poison*, Gomme qui découle du bohon-upas. ‖ *Gomme-résine*. V. ce mot à son ordre alphabétique. ‖ *Gomme sassa* ou *fausse adragant*, Gomme produite par une espèce d'acacia. ‖ *Gomme du Sénégal*, Gomme en tout semblable à la gomme arabique, mais qui provient du Sénégal. ‖ *Gomme séraphique*, Ancien nom du sagapénum. ‖ *Gomme de Siam*. Syn. de GOMME-GUTTE. ‖ *Gomme turique*, Variété de gomme arabique. ‖ *Gomme véritable*. Syn. de GOMME-GUTTE.

— Chim. *Gomme saccho-cichonine*, Produit gommeux qui se forme dans un mélange de sirop de sucre et d'infusion de chicorée.

— Minér. *Gomme des funérailles*, Asphalte ou bitume de Judée, dont les anciens se servaient pour embaumer les morts.

— Techn. Nom donné par les parcheminiers à une accumulation de matière grasse, que présentent parfois les peaux, ce qui est un défaut.

— Pathol. Tumeur syphilitique qui se développe dans le périoste.

— **Encycl.** Bot., Chim. et Techn. A la fin de l'été, à l'époque de la maturité des fruits, on remarque que plusieurs de nos arbres fruitiers, comme les abricotiers, les amandiers, les cerisiers, les pêchers, les pruniers, etc., laissent exsuder à travers leur écorce un liquide épais et visqueux, qui bientôt se durcit à l'air, en larmes ou en morceaux arrondis, transparents et rougeâtres, d'une cassure vitreuse et d'une saveur fade. Cette matière est ce que les naturalistes désignent depuis longtemps sous le nom de *gomme*.

Souvent on détermine l'excrétion de ce suc au moyen d'incisions longitudinales qu'on pratique sur l'écorce des arbres. C'est ainsi qu'en Afrique, et notamment au Sénégal, on provoque l'écoulement de la *gomme* dans les nombreuses espèces d'acacia que possèdent ces contrées, *gomme* que le commerce nous apporte sous les noms de *gomme* arabique, *gomme* du Sénégal.

Le suc gommeux ne se trouve pas seulement dans la tige des arbres : on le rencontre dans les autres organes des végétaux; mais alors il n'exsude pas naturellement, et l'on est obligé, pour l'extraire, de déchirer ou de piler ces organes, et de faire agir sur eux l'eau froide ou chaude, qui isole la *gomme* des autres principes en la dissolvant. Il en résulte une liqueur visqueuse et gluante, qu'on nomme habituellement *mucilage*. Les racines de consoude, de mauve, de guimauve et de beaucoup d'autres plantes; les racines bulbeuses ou oignons de jacinthe, de lis, de tulipe, de colchique, de scille, etc.; les feuilles charnues et grasses, celles de la mauve, de la guimauve, de la bourrache, etc.; la plupart des fucus et des lichens; les semences de lin, de fenugrec, etc.; les pepins de fruits, de coing, etc., cèdent à l'eau chaude une abondante proportion de *gomme* ou de mucilage; aussi le liquide prend-il souvent, par le refroidissement, l'apparence d'une gelée.

Les tubercules desséchés des orchis, qui nous arrivent de la Turquie, de l'Anatolie et de la Perse, sous le nom de salep, se transforment, par une ébullition prolongée, en un mucilage transparent, parce qu'ils sont presque entièrement composés de *gomme* unie à quelque peu d'amidon.

La *gomme* est donc très-abondamment répandue dans les végétaux; mais ce n'est pas un principe immédiat : c'est un mélange de plusieurs principes distincts solubles ou insolubles, qu'on a su isoler dans ces derniers temps.

L'un de ces principes gommeux, désigné sous le nom d'*arabine*, est entièrement soluble dans l'eau, à laquelle il donne une consistance de sirop épais. C'est lui qui forme la partie soluble et mucilagineuse des différentes *gommes* et mucilages des graines et des racines, qui constitue la majeure partie de la *gomme* arabique et de celle du Sénégal.

Un autre de ces principes gommeux, appelé *bassorine*, est insoluble dans l'eau froide ou chaude; mais il l'absorbe, se gonfle considérablement, et forme alors une matière gélatiniforme ou un mucilage très-épais. C'est ce principe qu'on trouve en grande quantité dans la *gomme* adragant, dans le salep, dans la *gomme* de Bassora, etc.

Enfin, un troisième principe gommeux, qu'on a distingué des deux autres par le nom de *cérasine*, est insoluble dans l'eau froide, où il se gonfle, mais soluble dans l'eau par une ébullition prolongée. C'est lui qui constitue la partie insoluble à froid des *gommes* de France ou de nos arbres fruitiers.

Voici la composition de ces trois principes élémentaires des *gommes* :

	Arabine et cérasine.	Bassorine.
Carbone.	43,81	37,28
Hydrogène.	6,20	6,85
Oxygène.	49,85	55,87
	99,86	100,00

Tous ces principes gommeux ont pour caractères communs d'être solides, incristallisables, sous forme de morceaux irréguliers, incolores, vitreux et cassants, insipides et fades, inodores. Ils sont tout à fait insolubles dans l'esprit-de-vin; aussi, lorsqu'on verse un peu de ce liquide dans une dissolution de *gomme*, la liqueur devient blanche et trouble comme du lait, parce que la *gomme* est précipitée en flocons blancs, mous et opaques.

Soumis à l'action de l'acide sulfurique faible, à la température de + 96°, ces principes gommeux se trouvent convertis en sucre de raisin.

Traités par l'acide azotique, ils donnent bien, comme le sucre, de l'acide oxalique, mais, en outre, un autre acide particulier que Scheele a découvert en 1780, et qu'on désigne sous le nom d'*acide mucique*. Cet acide, qui n'existe dans la nature ni libre ni combiné, ne s'offre qu'en poudre blanche, presque insipide, et à peine soluble dans l'eau. 100 parties d'arabine ou de belle *gomme* arabique, traitées par 400 parties d'acide azotique à une douce chaleur, produisent de 14 à 26 parties d'acide mucique.

Enfin, ces principes gommeux ne peuvent pas éprouver la fermentation vineuse comme le sucre.

La *gomme* arabique ou du Sénégal, dont on fait le plus d'usage, se dissout dans cinq fois son poids d'eau froide et dans quatre fois son poids d'eau bouillante. Cette dissolution est mucilagineuse, gluante; sa viscosité l'empêche de passer à travers le papier non collé, et lui permet de retenir en suspension des corps divisés qu'on y mêle; c'est pour cette raison qu'on ajoute de la *gomme* à l'encre pour empêcher le dépôt du tannate et du gallate de fer. Les corps solubles, tels que le sucre, les sels, ne peuvent plus cristalliser au milieu d'elle. Elle s'acidifie peu à peu au contact de l'air, et se recouvre de moisissures. Voici les résultats que produit l'action des principaux réactifs sur la *gomme*, lorsqu'elle est concentrée : les alcalis donnent un coagulum blanc qui se redissout ensuite; le sous-acétate de plomb, un précipité blanc, abondant, caséiforme; le sous-silicate de potasse la trouble, et peu après il se produit des flocons jaunes et épais; l'azotate mercureux, le chlorure et le chloride stanniques, même effet; l'alcool concentré produit des flocons blancs, mous, opaques, abondants; avec le chlore à l'état de courant, flocons blancs, acides, ne se produisant qu'au bout de quelque temps; avec la teinture de noix de galle et celle d'iode, rien; le sulfate de cuivre et la potasse en excès donnent un précipité bleu, insoluble dans les alcalis, mais soluble dans l'eau pure; avec le sulfate ferrique neutre, la liqueur se prend bientôt en une gelée fort consistante, rougeâtre et translucide, que les acides et les alcalis font disparaître; le chloride ferrique neutre a le même effet.

La précipitation de la *gomme* par les sels de peroxyde de fer peut expliquer les dépôts qui ont lieu dans l'encre au bout d'un certain temps, c'est-à-dire lorsque la couperose entière a été peroxydée par l'air.

Dans les arts, les *gommes* du Sénégal et d'Arabie sont consommées en quantités prodigieuses, pour la fabrication de l'encre, du cirage, le gommage des toiles, le lustrage des tissus, des rubans, des taffetas, l'épaississage des couleurs, des mordants des fabricants d'indienne. On s'en sert encore pour rendre plus brillantes les couleurs sur le papier, dans la peinture en miniature et à l'aquarelle. Les *gommes* de France sont utilisées dans la chapellerie pour l'apprêt du feutre.

Depuis quelques années, les parfumeurs préparent, pour le lissage des cheveux, des dissolutions visqueuses aromatisées, qui ont surtout pour base le mucilage des pepins de coings ou de graines de psyllium. C'est ce qu'ils appellent la bandoline.

Le commerce de la *gomme*, le long du Sénégal par les Français, et de la Gambie par les Anglais, s'élève à plus de 20 millions de francs par an.

Dans l'économie domestique, certaines *gommes* servent d'aliments : tel est surtout le salep, qu'on regarde comme très-nourrissant et restaurant, et qu'on fait manger aux phthisiques, soit en bouillie, soit en gelée, après l'avoir sucré et aromatisé. Incorporé dans le chocolat, il forme le chocolat analeptique au salep, qui a un assez grand débit.

Suivant M. Magendie, les *gommes* ne seraient point propres à l'alimentation, puisqu'elles ne renferment point d'azote. Cela est vrai quand il s'agit des *gommes* supposées pures. Mais comme, dans l'état où le commerce les fournit, elles contiennent presque toujours des matières étrangères plus ou moins azotées, on comprend alors comment il peut se faire qu'elles servent d'aliment dans les lieux où l'on n'a pas de nourriture plus savoureuse. Plusieurs voyageurs disent que, dans les pays où l'on récolte la *gomme*, elle forme la base de la nourriture des habitants. D'après Golbéry, 192 gr. de *gomme* suffisent pour nourrir un Arabe pendant vingt-quatre heures.

— Arboric. Lorsque l'écoulement de la *gomme* a lieu en trop grande quantité, il devient pour les arbres une véritable maladie. Les arbres âgés ou malades y sont plus particulièrement sujets; il en est de même de ceux qui portent beaucoup de fruits. « Ces faits, dit Bosc, semblent annoncer que la surabondance de la *gomme* est l'effet d'un véritable affaiblissement de la végétation; cependant quelques personnes, et principalement les cultivateurs, pensent qu'elle est la cause première de cet affaiblissement. Peut-être pourrait-on concilier ces deux opinions en disant que la formation de la *gomme* est tantôt cause et tantôt effet.

Quoique la *gomme* produite par nos arbres indigènes, et qui est connue sous le nom de *gomme* du pays, ne soit pas très-estimée, elle donne lieu quelquefois à un délit assez grave. Des hommes qui font métier de la récolter parcourent les campagnes et blessent les arbres fruitiers, notamment les cerisiers, afin de provoquer un plus grand écoulement de *gomme*, ce qui épuise les arbres et finit par les faire périr. Au siècle dernier, il ne fallut pas moins qu'un arrêt du parlement pour arrêter les dommages que ce délit faisait éprouver aux propriétaires dans les environs de Paris.

« C'est principalement, ajoute Bosc, dans la greffe et dans la taille que la production de la *gomme* a des inconvénients. Aussi les arbres à noyau doivent-ils être conduits différemment des autres dans ces deux circonstances. Lorsqu'on ne choisit pas le moment convenable pour la première de ces opérations, la greffe est *noyée*, comme disent les jardiniers, et ne réussit pas. La seconde opération, la taille, peut nuire infiniment à la production du fruit et même à la durée de la vie de l'arbre, lorsqu'elle est faite à contre-temps. »

On reconnaît aisément les points où la *gomme* tend à se faire jour, à la couleur plus foncée de l'écorce et aux protubérances arrondies ou oblongues et accompagnées de fentes, qui ne tardent pas à se produire. Ces points se trouvent bien plus fréquemment à l'exposition du midi qu'à celle du nord. Le tissu ligneux situé au-dessous présente une teinte qui varie du rouge fauve au brun et au noirâtre. L'écorce ne tarde pas à se décomposer et à laisser écouler la *gomme*, quand celle-ci est détrempée par la pluie. La plaie peut être facilement guérie; il suffit d'enlever, à mesure qu'elle se montre, la matière visqueuse, et, quand sa production s'est arrêtée, de laisser sécher le tissu sous-jacent. Mais quelquefois le mal est plus intense; il faut alors pratiquer des saignées ou même enlever la partie malade, à l'aide d'un instrument tranchant. Dans tous les cas, la plaie doit être recouverte d'un engluement, tel que la cire à greffer, ou bien la poix appliquée à chaud; mais il faut que la surface dénudée soit bien séchée ou essuyée avec un linge. A Argenteuil, on emploie un remède beaucoup plus simple, qui consiste à frotter fortement la plaie avec des feuilles d'oseille, que l'on a soin d'écraser, de telle sorte que le suc pénètre bien dans le tissu du bois. On emploie aussi avec avantage un mélange de 3 parties de terre glaise et de 1 partie de chaux vive. Au bout de temps plus ou moins long, les fibres du bois et de l'écorce se rapprochent, et la plaie est cicatrisée.

GOMMÉ, ÉE (go-mé) part. passé du v. Gommer : *Toile* GOMMÉE. *Taffetas* GOMMÉ.

GOMMEGNIES, bourg de France (Nord), cant. du Quesnoy, arrond. et à 22 kilom. d'Avesnes, sur la Rhonelle; pop. aggl., 878 hab. — pop. tot., 3,486 hab. Brasserie, moulins à farine, fabriques de toiles.

GOMME-GUTTE s. f. Bot. Sorte de gomme-résine produite par plusieurs végétaux de la famille des clusiacées ou guttifères : *La* GOMME-GUTTE *est un drastique violent*. (F. Gérard.) ‖ *Gomme-gutte d'Amérique*, Sorte de gomme-résine, analogue à la gomme-gutte, et produite par le millepertuis baccifère.

— **Encycl.** La *gomme-gutte* est un suc gommo-résineux solide, produit par divers arbres ou végétaux de la famille des guttifères, et formant avec l'eau une émulsion d'une magnifique couleur jaune. Cette substance nous arrive de Siam et du Cambodge, où on la prépare en rompant les jeunes pousses de l'arbre et recueillant le suc qui en découle goutte à goutte. Celle qui nous vient de Ceylan s'obtient en faisant des incisions à l'arbre et y introduisant des chaumes de bambou où elle se dessèche.

On trouve dans le commerce deux sortes de *gomme-gutte* : l'une est en cylindres de 5 à 6 centimètres de diamètre, creux à l'intérieur, d'une couleur jaune orangé, d'une saveur nulle d'abord et puis très-âcre; l'autre est en pains d'un poids de 1,500 à 1,000 grammes, présentant une teinte brunâtre. Elle est d'une qualité inférieure à la première.

La *gomme-gutte* est composée de 71 à 74 parties de résine, de 21 à 24 de gomme soluble et de 5 d'eau. La résine est d'un rouge hyacinthe en masse, et jaune en poudre.

On l'emploie en médecine comme purgatif, à la dose de 10 centigrammes à 1 gramme. Elle entre dans la composition des pilules de Bontius.

En raison de la belle couleur jaune qu'elle donne avec l'eau, elle est très-employée en peinture.

GOMMELINE s. f. (go-me-li-ne). Chim. Sorte de gomme artificielle employée dans l'industrie.

— **Encycl.** Voici comment on prépare la *gommeline*. On transforme d'abord de l'amidon en dextrine au moyen de la diastase; puis on évapore la dissolution jusqu'à ce que le liquide bouillant marque 20° Baumé, et l'on a la *gommeline* en solution. Lorsqu'on veut la solidifier, on verse ce sirop dans des moules en fer-blanc, que l'on met dans une étuve à 40° ou 50°. Au bout de vingt-quatre heures, elle a une consistance convenable.

On prépare d'autres *gommelines* en traitant par l'acide lactique ou le lait aigri la farine, le sagou, l'amidon, etc. La *gommeline* sert, dans les arts, à apprêter les indiennes.

GOMMER v. a. ou tr. (go-mé — rad. *gomme*). Enduire de gomme : GOMMER *de la toile, du taffetas*.

— Comm. *Gommer du tabac*, L'humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir des côtes de tabac, ce qui attire sur la superficie une espèce de gomme.

— **Antonyme.** Dégommer.

GOMME-RÉSINE s. f. Bot. Substance qui découle de plusieurs végétaux, et qui tient à la fois des gommes et des résines, par ses caractères et ses propriétés.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom des sucs végétaux mous ou solides, composés de gomme et de résine dans des proportions variables. Les *gomme-résines* résultent de l'évaporation spontanée, au contact de l'air, des sucs laiteux extraits par incision d'un assez grand nombre de plantes. Leur composition est compliquée; car, outre la gomme et les matières résineuses, elles contiennent toujours de l'huile volatile et quelques principes très-variés. Les résines qui les constituent sont souvent des mélanges de résines différentes.

D'après leur constitution même, les *gommes-résines* ne sont pas entièrement solubles dans l'alcool fort, qui ne dissout que les matières proprement résineuses, ni dans l'eau, qui ne dissout que la gomme et ne peut que diviser la résine; elles se dissolvent, au contraire, en presque totalité dans l'alcool plus faible.

Les *gommes-résines* jouissent de propriétés médicamenteuses propres à chacune d'elles. Elles sont généralement aromatiques. On les emploie en pharmacie pour préparer des émulsions, des teintures, des emplâtres, des pilules et des fumigations.

Les plus employées en médecine sont : l'encens, la myrrhe, la gomme ammoniaque, l'assa-fœtida, le galbanum, le sagapénum, le bdellium, l'opoponax, l'euphorbe, la gomme-gutte, la scammonée.

GOMMEUX, EUSE adj. (go-meu, eu-ze — rad. *gomme*). Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme : *Consistance* GOMMEUSE. *Matière* GOMMEUSE. *Le suc* GOMMEUX *qui circule dans un arbre vient quelquefois filtrer à travers l'écorce*. (Raspail.)

— Pathol. *Tumeur gommeuse*. Syn. de GOMME.

GOMMIDE s. f. (go-mi-de — rad. *gomme*). Chim. Nom donné à des corps constituant une famille de composés tertiaires organiques, qui ont la gomme pour type.

GOMMIER s. m. (go-mié — rad. *gomme*). Bot. Syn. d'EUCALYPTE. ‖ Nom donné à plusieurs arbres, qui produisent des substances plus ou moins analogues aux gommes ou aux gommes-résines, tels que les acacias, les mimosas, etc. ‖ *Gommier blanc* ou *des montagnes*, Nom vulgaire de la bursère gommifère ou gommart. ‖ *Gommier bleu*, Nom vulgaire des eucalyptes. ‖ *Gommier rouge*, Nom vulgaire de la bursère balsamifère. ‖ *Gommier des Malouines*, Genre d'ombellifères qui fournit une gomme-résine.

— **Encycl.** *Gommier des Malouines*. Le *gommier des Malouines* est une plante de la famille des ombellifères, qui porte aujourd'hui le nom scientifique de *bolax*. Il forme une masse gazonnante et touffue, qu'on a comparée à une motte de terre, d'où le nom générique (du gr. *bolos*, motte). Ses feuilles sont amplexicaules, très-petites, trilobées et un peu épaisses; les fleurs, cachées dans la touffe, sont peu apparentes; le fruit est globuleux, à trois côtes peu saillantes. Les diverses parties de cette plante, et surtout les fruits, contiennent un suc gommo-résineux, d'une odeur forte, assez aromatique et analogue à celle de la térébenthine. Ce végétal croît dans les régions les plus australes de l'Amérique, où il a été observé d'abord par Bougainville. Il paraît se plaire sur le penchant des collines et à toute exposition. La gomme-résine qu'il produit est toute employée dans le pays; les marins, qui passaient dans les lieux où croît le bolax, se sont quelquefois aussi servis avec succès de son suc pour guérir les blessures légères. Les anciens auteurs ont donné sur cette plante des détails quelque peu fabuleux. Elle forme, disent-ils, des touffes qui atteignent jusqu'à 6 mètres de tour et 0m,50 de hauteur, et sur lesquelles on peut monter ou s'asseoir comme sur une pierre. Coupée, retournée à l'air et exposée aux pluies, elle devient très-légère et brûle comme de la paille. Le genre *bolax* renferme encore cinq ou six espèces, dont les propriétés sont moins connues.

GOMMIFÈRE adj. (go-mi-fè-re — de *gomme*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui produit de la gomme : *Végétaux* GOMMIFÈRES. *Acacia* GOMMIFÈRE.

GOMMIQUE adj. (go-mi-ke — rad. *gomme*). Chim. Se dit d'un acide extrait des gommes : *Acide* GOMMIQUE.

GOMMITE s. f. (go-mi-te — rad. *gomme*). Chim. Gomme proprement dite.

— s. m. pl. Dénomination générique de tous les corps gommeux.

GOMMOIR s. m. (go-moir — rád. *gommer*). Techn. Baquet qui contient la gomme dont se sert le fabricant de ouate.

GOMMO-RÉSINEUX, EUSE adj. Chim. Qui tient de la gomme-résine : *Suc* GOMMO-RÉSINEUX.

GOMOL, rivière de l'Afghanistan. Elle prend sa source dans la province de Ghizni ou Gazna, au milieu des montagnes de ce nom, coule d'abord du N.-E. au S.-O., puis au S.-E., et se jette dans l'Indus, après un cours de 400 kilomètres.

GOMOLKA (Michel), le seul compositeur polonais du XVI^e siècle dont l'œuvre soit parvenue jusqu'à nos temps, né à Cracovie, mort en 1609. Il étudia la musique en Italie, où, selon toute probabilité, il eut pour maître Palestrina, et il se fit connaître comme un excellent chef d'orchestre. On a de lui un recueil de compositions, lequel a paru, pour la première fois, à Cracovie en 1580, sous le titre de : *Psaume polonais* (*De hoc opere melodiarum*).

GOMOPHIE s. f. (go-mo-fî). Echin. Division des astéries ou étoiles de mer.

GOMOR s. m. (go-mor). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée chez les Hébreux et les Egyptiens, pour les grains, et qui, étant le dixième de l'epha, valait 1lit,809, et, plus tard, après la réforme philétérienne, sous les Ptolémées, 3lit,5.

GOMOR ou **GŒMŒR** (COMITAT DE), division administrative de la Hongrie, entre les comitats de Liptau et de Zips au N. et au N.-E., de Torna à l'E., de Borsod au S.-E., de Hérés et de Néograd au S., de Néograd et de Sohl à l'O. Superficie, 491 kilom. carrés; 180,000 hab., dont 90,000 Madgyars, 80,000 Slaves, 4,000 Ruthènes, 6,000 Allemands. Au point de vue des confessions, on compte 59,000 catholiques, 70,000 luthériens, 38,000 réformés; le reste appartient à l'Eglise grecque. Ch.-l., Rima-Szombat (Gross-Steffelsdorf), et autrefois Pleissnitz. Le comitat renferme 7 villes, 8 bourgs, 261 villages et 67 hameaux. C'est une des provinces les plus montagneuses du royaume, traversée dans toutes les directions par les Karpathes, qui renferment de riches mines de fer, de cobalt et de cinabre, dont l'exploitation forme la principale occupation des habitants. Les principaux cours d'eau sont : le Hernad et la Golnitz, tributaires de la Zips, le Gran et le Sajo. La partie méridionale du comitat, moins montagneuse que la région du nord, est aussi la plus fertile, surtout en blé, maïs, fruits, tabac, chanvre, lin, noix de galle, vin. Outre l'industrie métallurgique, dont nous avons déjà parlé, l'industrie manufacturière y est également très-étendue; elle embrasse la fabrication de toiles, de papier, d'ouvrages en bois, de draps et de poterie. Nombreuses sources minérales, thermales et froides, avec 21 établissements de bains.

GOMORRHE, ancienne ville de la Palestine. V. SODOME ET GOMORRHE.

GOMORTÈGUE s. f. (go-mor-tè-ghe). Bot. Nom donné par quelques auteurs à la lucenne, genre de plantes de la famille des sapotacées.

GOMOTE s. f. (go-mo-te). Bot. Genre de palmiers.

GOMOZIE s. f. (go-mo-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Sud.

GOMPHANDRE s. m. (gon-fan-dre — du gr. *gomphos*, clou; *anêr, andros*, mâle). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des olacinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

GOMPHI, ville de la Grèce ancienne, dans la Thessalie, près des sources du Pénée. C'est aujourd'hui le bourg de Stagi.

GOMPHIASIS s. m. (gon-fi-a-ziss — du gr. *gomphios*, dent molaire). Pathol. Maladie des dents molaires.

GOMPHIE s. f. (gon-fî — du gr. *gomphos*, clou). Bot. Genre d'arbres, de la famille des ochnacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Asie et en Afrique, et surtout dans l'Amérique tropicale.

GOMPHOCARPE s. m. (gon-fo-kar-pe — du gr. *gomphos*, clou; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

GOMPHOCÉRAS s. m. (gon-fo-sé-rass — du gr. *gomphos*, clou; *keras*, corne). Moll. Genre de céphalopodes fossiles.

GOMPHOCÉRATITE adj. (gon-fo-sé-ra-ti-te — du gr. *gomphos*, clou; *keras*, corne). Moll. Qui ressemble à un gomphocéras.

— s. m. pl. Moll. Famille de céphalopodes fossiles, ayant pour type le genre gomphocéras.

GOMPHOCÈRE s. m. (gon-fo-sè-re — du gr. *gomphos*, clou; *keras*, corne). Entom. genre d'insectes orthoptères, de la tribu des acridiens, à antennes renflées, dont l'espèce type habite le nord de l'ancien continent.

GOMPHOLITE s. m. (gon-fo-li-te — du gr. *gomphos*, clou; *lithos*, pierre). Minér. Roche composée de noyaux ou fragments anguleux de roches diverses, agglomérés dans une pâte calcaire : *Le* GOMPHOLITE *est assez commun dans les montagnes de la Suisse.* (Th. Château.)

GOMPHOLOBE s. m. (gon-fo-lo-be — du gr. *gomphos*, clou; *lobion*, gousse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Australie.

GOMPHONÈME s. m. (gon-fo-nè-me — du gr. *gomphos*, clou; *néma*, fil). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariées, comprenant une dizaine d'espèces : *Les* GOMPHONÈMES *sont des animaux à carapace simple.* (E. Desmarest.)

GOMPHOSE s. f. (gon-fo-ze — du gr. *gomphos*, clou). Anat. Espèce d'articulation immobile, par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre comme un gond dans sa penture : *L'articulation des dents avec la mâchoire est une* GOMPHOSE.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des labroïdes, comprenant trois espèces qui habitent la mer des Indes : *Les* GOMPHOSES *n'ont pas la ligne latérale interrompue, mais infléchie vers la queue.* (Valenciennes.)

GOMPHOSPHÉRIE s. f. (gon-fo-sfé-rî — du gr. *gomphos*, clou; *sphaira*, boule). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariées.

GOMPHOSTEMME s. m. (gon-fo-stè-me — du gr. *gomphos*, clou; *stemma*, couronne). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des prasiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

GOMPHRÈNE s. f. (gon-frè-ne — altér. de *grompheua*, amarante, d'après Pline). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, type de la tribu des gomphrénées.

— **Encycl.** Les *gomphrènes* forment un genre voisin des amarantes, auxquelles on les réunissait autrefois, et qu'on appelle encore aujourd'hui *amarantira* ou *amarantoïde.* Il comprend plusieurs espèces originaires des régions chaudes des deux continents. Leurs fleurs, fugaces et peu apparentes, sont accompagnées de bractées sèches et colorées, dont la réunion présente l'aspect d'une fleur qui se conserve très-longtemps, ce qui lui a valu le nom populaire d'*immortelle.* On cultive ces plantes dans les jardins d'agrément; si l'on a soin, après avoir coupé leurs rameaux à fleurs, de les faire sécher à l'ombre et la tête en bas, on peut les employer à orner les appartements ou à faire des bouquets d'hiver.

GOMPHRÉNÉ, ÉE adj. (gon-fré-né — rad. *gomphrène*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gomphrène.

— s. f. pl. Tribu de la famille des amarantacées, ayant pour type le genre gomphrène.

GOMPHUS s. m. (gon-fuss — du gr. *gomphos*, clou). Entom. Genre d'insectes névroptères, formé aux dépens des libellules, et comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe.

GOMROUN, ville de l'imanat de Mascate. V. GOUMROUN.

GOMUTO s. m. (go-mu-to). Bot. Espèce de palmier de l'Inde, dont les fibres sont textiles. ‖ Pl. GOMUTI.

— **Encycl.** Les *gomuti* croissent en abondance dans l'Inde, dans l'archipel Indien et en Chine. Les fibres mouillées de ces palmiers possèdent une élasticité et une ténacité extraordinaires, ce qui les rend très-propres à la fabrication des cordages et câbles pour la marine. On ne se sert guère que de cordages de *gomuti* en Chine, dans la Malaisie et à Siam. On en fait maintenant des brosses et des tapis de pied. Ces ouvrages résistent longtemps à l'usure, mais la sécheresse leur enlève de leur ténacité.

GON s. m. (gon). Entom. Un des noms vulgaires du charançon et de la calandre.

GONAGRE s. f. (go-na-gre — du gr. *gonu*, genou; *agra*, proie). Pathol. Goutte du genou.

GONAÏVES (LES), ville d'Haïti, sur la côte occidentale, au N.-O. de Port-au-Prince, sur le golfe de Gonave ou de Léogane, par 19° 29′ de lat. N. et 75° 6′ de long. O., ch.-l. de la province de l'Artibonite; 6,000 hab. Port excellent, même pour les gros navires. Tribunaux; vice-consuls de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. Commerce important en acajou, campêche, café et coton. Les forêts d'acajou qu'on exploite se trouvent à l'E. de la ville. C'est aux Gonaïves que fut proclamée l'indépendance d'Haïti, en 1804. En 1868 et 1869, cette ville soutint un siége d'un an contre les insurgés qui voulaient renverser Salnave, et finit par succomber.

GONALGIE s. f. (go-nal-jî — du gr. *gonu*, genou; *algos*, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale fixée sur l'articulation du genou.

GONALGIQUE adj. (go-nal-ji-ke — rad. *gonalgie*). Pathol. Qui appartient à la gonalgie : *Douleur* GONALGIQUE.

GONANBOUCH s. f. (go-nan-bouck). Ornith. Espèce de bruant de la Guyane.

GONAQUOIS, nation indigène de l'Afrique australe. Les Gonaquois diffèrent des Hottentots par la teinte plus foncée de leur peau, par leur nez moins camus, leur taille plus haute, mieux formée, par un air et des formes plus nobles.

GONARQUE s. f. (go-nar-ke — du gr. *gônia*, angle). Astron. Espèce de cadran solaire tracé sur différentes faces d'un polyèdre.

GONARTHROCACE s. f. (go-nar-tro-ka-se — du gr. *gonu*, genou; *arthron*, articulation; *kakia*, maladie). Pathol. Inflammation de l'articulation du genou.

GONATOCÈRE adj. (go-na-to-sè-re — du gr. *gonu, gonatos*, angle; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes coudées.

— s. m. pl. Tribu d'insectes, de la famille des curculionides ou charançons, qui ont les antennes coudées.

GONATODE s. m. (go-na-to-de — gr. *gonatôdés*, noueux). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos.

GONATOPE s. m. (go-na-to-pe — du gr. *gonu, gonatos*, angle; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, à tarses munis de grands crochets.

GONATOPHORE adj. (go-na-to-fo-re — du gr. *gonu, gonatos*, genou; *pherô*, je porte). Zool. Qui est marqué de lignes formant des angles.

GONATOPITE adj. (go-na-to-pi-te — rad. *gonatope*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au gonatope.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre gonatope.

GONAVE (golfe de). V. LÉOGANE.

GONÇALVEZ (Joachim-Alfonso), sinologue portugais, né en 1780, mort à Macao en 1841. Il partit en 1812 pour se consacrer à l'œuvre des Missions, s'arrêta au Brésil, à la côte de Malabar, aux Philippines, arriva à Macao en 1814, s'y fixa et se voua entièrement à l'étude de la langue chinoise, surtout de la langue parlée par les mandarins. On a de ce savant sinologue plusieurs ouvrages estimés : *Grammatica latina ad usum Sinensium juvenum* (1828, in-16); *Arte China* (Macao, 1829, in-4°), grammaire portugaise-chinoise; *Diccionario portuguez-china, no estilo vulgar mandarim e classico geral* (Macao, 1831, in-8°), son ouvrage capital; *Diccionario china-portuguez* (Macao, 1833, in-8°).

GONCE s. m. (gon-se). Argot. Homme que les filous prennent pour victime; homme qui paraît facile à duper. ‖ On dit aussi GONCIER.

GONCELIN, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. de Grenoble, près de l'Isère; pop. aggl., 1,189 hab. — pop. tot., 1,587 hab. Le 14 juin 1827, ce bourg faillit être détruit par une trombe d'eau qui causa de grands ravages dans la vallée dont il occupe le débouché.

GONCHON, révolutionnaire et l'un des meneurs habituels du faubourg Saint-Antoine. Il joua un rôle fort actif dans tous les mouvements, et fut souvent l'orateur des députations qui se présentaient à la barre de l'Assemblée. Le 9 mars 1792, il vint, à la tête des vainqueurs de la Bastille, offrir aux représentants les bras et les piques des patriotes du faubourg. Le mois suivant, il alla avec une autre députation au-devant des suisses de Châteauvieux, délivrés des galères, et les accompagna à la barre de l'Assemblée. Gonchon était une puissance populaire; les girondins parvinrent à l'attacher à leur parti. Ce n'était point d'ailleurs un agitateur vulgaire et frénétique, comme l'ont dépeint quelques historiens. Homme ardent et sincère, il n'en avait pas moins des opinions assez modérées.

L'orateur du grand faubourg parut encore plusieurs fois à la barre de l'Assemblée dans cette même année 1792, soit pour protester contre les complots de la cour, soit pour exalter la révolution du 10 août, soit pour inviter la Convention à la concorde. A la fin de 1792, il remplit, avec un autre citoyen du nom de Fourcade, une mission patriotique dans le département d'Eure-et-Loir, où des troubles graves avaient éclaté; ils contribuèrent à les apaiser par leurs exhortations et leur courageux dévouement. Dans sa séance du 10 décembre, la Convention, après avoir entendu leur rapport, les félicita chaleureusement, et le président, avec la noble simplicité du temps, leur décerna le titre de *bons citoyens.*

Au commencement de 1793, le conseil exécutif envoya Gonchon comme commissaire en Belgique; il faillit être massacré à Tournay, dans un mouvement fomenté par les prêtres et les aristocrates. Il tint vaillamment tête à l'émeute, et, le pistolet au poing, parvint à se faire jour à travers une foule de fanatiques armés.

Il fut encore chargé d'une mission à Lyon, lorsque éclatèrent dans cette ville les troubles qui précédèrent sa défection. Arrêté ensuite comme partisan des girondins, il fut cependant traité avec ménagement, mis en liberté sur parole, et définitivement délivré quelque temps après le 9 thermidor. Il ne joua plus dès lors aucun rôle; cette curieuse physionomie parisienne et révolutionnaire disparaît de l'histoire épisodique du temps. — Son frère, Antoine GONCHON, présida l'une des commissions militaires de l'armée de l'Ouest, lutta contre Carrier, et mourut à Nantes le 5 février 1794.

GONCOURT (Edmond et Jules HUOT DE), romanciers français, nés, le premier, à Nancy le 26 mai 1822, le second, à Paris le 17 décembre 1830. M. Jules de Goncourt est mort en 1870. En 1863, M. Hachette leur ayant contesté leur nom, MM. de Goncourt lui intentèrent un procès qu'ils gagnèrent, en prouvant, pièces en main, leur qualité de petits-fils de Huot de Goncourt, député à l'Assemblée nationale en 1789. Leur père était officier supérieur dans la grande armée

Après avoir fait d'assez bonnes études, les deux frères, entraînés par la même sympathie vers la littérature, résolurent de travailler en commun et donnèrent l'exemple assez rare de deux intelligences absolument jumelles, tournées vers les mêmes goûts, les mêmes recherches, et fournissant chacune une part égale à la même œuvre. Ils débutèrent en 1851 par une étude sur le *Salon* et de petites monographies : les *Mystères des théâtres* (1853, in-8°), la *Lorette* (1854, in-32); puis ils publièrent des travaux historiques d'un genre spécial, sur le XVIII^e siècle : *Histoire de la société française pendant la Révolution et pendant le Directoire* (1854-1855, 2 vol. in-8°); la *Révolution dans les mœurs* (1855, in-8°). Malgré le succès qu'obtinrent ensuite leurs œuvres de pure imagination, ils sont souvent revenus à ce genre de recherches; mais ils y ont apporté plus de curiosité d'esprit que de profondeur, et spécialement, en ce qui concerne la Révolution, ils n'ont jugé cette grande époque que par ses tout petits côtés. Leur point de vue est constamment monarchique et réactionnaire.

Leur premier roman, bâti sur une donnée assez originale, et qui fut remarqué, est intitulé : *En* 18.. (1854, in-8°); il fut suivi de : *Une voiture de masques* (1856); *Sophie Arnould* (1857), étude humoristique du genre des précédentes; *Portraits intimes du* XIX^e *siècle* (1857-1858, in-8°, deux séries); *Histoire de Marie-Antoinette* (1858, in-8°); les *Saint-Aubin* (1859, in-4°); les *Maîtresses de Louis XV* (1860, 2 vol. in-8°); les *Hommes de lettres* (1860, in-18). Leurs dernières œuvres, d'un réalisme que personne n'avait encore poussé aussi loin, ont fait beaucoup de bruit et ont acquis à MM. de Goncourt, dans le monde des lettres, une notoriété à part. Ce sont : *Sœur Philomène* (1861, in-8°); *Renée Mauperin* (1864), *Germinie Lacerteux* (1865), deux romans psychologiques diversement appréciés; *Henriette Maréchal*, drame en trois actes et en prose, joué au Théâtre-Français (décembre 1865), dans lequel, faisant pour l'art dramatique ce qu'ils avaient fait pour le roman, les frères de Goncourt portèrent au théâtre l'observation et le sentiment de la vie moderne, mais dont les hardiesses excessives provoquèrent de bruyantes protestations; *Idées et sensations* (1866, in-8°); *Manette Salomon* (1868, 2 vol. in-8°); *Madame Gervaisais* (1869, in-8°). Le *Grand Dictionnaire* a consacré un article bibliographique à la plupart de ces œuvres, ce qui nous dispense de les analyser ici. C'est sans doute pendant que *Madame Gervaisais*, singulière étude de mysticisme, était sur le chantier, que le portrait suivant de Jules de Goncourt, tracé dans la *Presse* par M. G. Maillard, a dû être vrai : « Travailleur assidu de la bibliothèque du Louvre, il demandait constamment les ouvrages de saint François de Salles, qu'il lisait et relisait sans cesse, l'*Introduction à la vie dévote*, les *Sermons*, les *Lettres à M^me^ de Chantal*, etc., prenant des notes nombreuses et se plongeant dans cette lecture abstraite avec des ardeurs extrêmes, comme absorbé et noyé dans ce courant intense de mysticisme et d'idéalisme chrétien. »

Enfin MM. de Goncourt ont achevé, après l'avoir poursuivie pendant une dizaine d'années, la publication d'un ouvrage d'art fort remarquable, l'*Art au* XVIII^e *siècle, Watteau, Prudhon, Boucher, Fragonard, Greuze, Debricourt, Latour, etc.* (1860-1867, 17 vol. in-4°, avec eaux-fortes). Quelques-unes de ces eaux-fortes sont dues à Jules de Goncourt, qui maniait presque aussi bien la pointe que la plume.

M. Jules de Goncourt était depuis quelques années en proie à une maladie nerveuse, qui le rendait impressionnable au point que le moindre bruit le faisait horriblement souffrir. Il alla, pour ce motif, se fixer à Auteuil avec son frère, et c'est là qu'il est mort, en pleine maturité, en pleine possession d'une célébrité laborieusement acquise.

Th. de Banville a très-bien défini le caractère de cette fraternelle collaboration, qui a fait l'étonnement de Paris, à laquelle nous devons deux ou trois œuvres remarquables, et où pourtant on ne découvrait point les tiraillements qu'un œil exercé trouve dans la plupart de ces mariages littéraires : « Ames si étroitement mêlées et tressées ensemble que, pour ainsi dire, on entendait se mêler leurs souffles, ils ont certes l'imagination, la force créatrice, la valeur de deux écrivains et de deux grands écrivains. Mais ils sont, ils veulent être un seul, s'étant habitués depuis qu'ils existent, par le plus adorable sacrifice qu'un être puisse faire à un autre être, à voir, à observer, à deviner, à penser, à imaginer ensemble, à trouver ensemble, à la fois, en même temps (merveilleux prodige

d'affection !) le mot qui peint, la phrase rhythmée, les harmonies et les éclats de douleurs, et, enfin, ces soudaines étincelles de lumière et de vie qui sont ce que l'artiste, ce que le poëte, ce que l'homme a en lui de plus individuel ! »

Le même critique a apprécié de la manière suivante ces deux écrivains : « Il n'y eut pas, dans toute notre grande époque littéraire, dit-il, de révolutionnaires en art plus absolus et plus violents que ces hardis écrivains, qui, tout en sachant comme des maîtres toutes les traditions de l'art et de la poésie, résolurent, dès le premier jour, de rompre, sans retour possible, avec les vieux moules, avec les vieilles conventions, avec les vieux mensonges et avec les pompeuses fadeurs de ce style soutenu qui, ainsi que le dit Michelet, étouffe, écrase lourdement, depuis deux siècles, la France de Rabelais, d'Agrippa d'Aubigné, de Régnier, de La Fontaine. Ils ont été les premiers *réalistes*, en prenant ce mot, si souvent déshonoré ou mal compris, dans son sens vrai et élevé; car, répudiant audacieusement les formules romantiques aussi bien que les formules classiques, ils ont, les premiers en ce temps, peint, décrit, fait revivre, d'après la nature même, l'homme innombrable, divers, et le milieu où il s'agite, ne demandant l'idéalisation de leurs paysages et de leurs types qu'à la splendide propriété du style et à la magie du mot juste. » Cette appréciation a besoin d'un correctif; il est certain que, à l'aide de nouveaux procédés de style, MM. de Goncourt sont arrivés à exprimer d'une façon satisfaisante des impressions on ne peut plus fugitives, des analyses que personne n'avait fouillées si profondément, des remarques singulières qu'on n'avait pas encore faites; mais ils ont poussé jusqu'à l'excès leurs meilleures qualités et les ont transformées en défauts.

« Coloristes enragés, dit un autre critique, M. J. Brû, ils emploient toutes les nuances de la palette; ils en font rayonner avec profusion les teintes vives et un peu crues par des oppositions de lumière et de clair-obscur, des heurts de tons, des séparations tranchées, tout d'abord agréables, mais dont l'impression trop persistante émousse la sensibilité, et dont la répercussion à jeu continu, sans nuire à l'harmonie générale, crispe les nerfs par l'abus de l'éblouissement. Néologismes bizarres, antithèses de mots, termes techniques, locutions inusitées, expressions d'argot, phrases d'atelier, tout concourt à leur but, l'*effet;* mais l'ensemble si saisissant est noyé dans le détail; le mauvais goût dépare parfois ces alliances de mots, heureuses souvent; ce style sonore, alerte, martelé, craquant, sans défaillance, et toujours *soi*, mais toujours aussi de parti pris contre la simplicité, est souvent incompréhensible pour ceux qui ne sont pas « du bâtiment. » Observateurs, MM. de Goncourt sont encore eux-mêmes. Ils sont amoureux de la description et en abusent au point que le roman semble fait pour elle et par elle seule : comme ils excellent dans le genre, ils s'y éternisent. A eux les tableaux ravissants aux perspectives rigoureuses, aux détails soignés, aux reliefs énergiques, au cadre d'exactitude et de vérité. Mais que de longueurs et de phraséologie ! L'étude est consciencieuse et fouillée; elle l'est trop ! Tout cela est trop creusé, trop long, trop complet; c'est un fonds qui s'épuise à trop produire : trop de savoir et d'érudition étalés; le sujet est trop vidé. En vain le pittoresque, le beau, le comique viennent tour à tour séduire, émouvoir, égayer l'imagination; en vain le style se déroule, plein d'éclairs et de magnificences, large et grandiose avec ses reflets d'acier et ses rayons d'or. L'excès de lumière blesse les yeux; ce feu roulant assourdit l'oreille. »

Quoi qu'il en soit, la collaboration littéraire des frères de Goncourt a laissé dans la littérature contemporaine une trace originale, et il est regrettable que la mort soit venue la briser sitôt. Comme érudits, comme moralistes et comme romanciers, ils ont marqué leur place parmi les esprits d'élite et les écrivains qui ont su le mieux manier la langue française.

GOND s. m. (gon — Diez rattache ce mot à la forme lorraine *angon*, où il voit le latin *ancon*, coude, crochet, en grec *ankôn*. Comparez le sanscrit *anka*, *ankuça*, crochet, de la racine *anc*, recourber. Mais M. Littré croit que la forme française *gond* est absolument la même que la forme portugaise *gonzo*, *engonzo*, que Diez rattache au latin *contus*, pieu, et que la forme provençale *gofo*, *gofon*, où Diez voit le bas latin *gumphus*, attache, qui est le grec *gomphos*, clou. Avec Du Cange, il rattache ces trois formes au bas latin *gumphus*, d'où Diez ne fait dériver que le provençal. Quant au grec *gomphos*, il répond exactement au sanscrit *gambha*; dent, de la racine *gabh*, *gambh*, bâiller). Morceau de fer rond et coudé, sur lequel tournent les pentures d'une porte : *Une porte qui tourne sur ses* GONDS.

— Fig. Fondement, base morale :

> Secoués de leurs *gonds* antiques,
> Les empires, les républiques
> S'écroulent en débris épars.
>
> LAMARTINE.

— Fam. *Sortir, être mis, porté, jeté hors des gonds*, Entrer dans une grande colère, être hors de soi : *Il suffit quelquefois du bourdonnement d'une mouche pour faire* SORTIR DES GONDS *l'homme le plus doux de l'univers.* (Cherbuliez.)

— Anat. Première vertèbre du cou, sur laquelle tourne la tête.

— **Encycl.** Un *gond* se compose de trois parties, savoir : la tête, le corps et la pointe. La tête est toujours une partie cylindrique, souvent prise à la forge dans le morceau de fer qui forme le *gond* entier, quelquefois rapportée et soudée à angle droit dans le corps, dont l'extrémité opposée est scellée et fixée dans le montant qui doit la recevoir. Si ce montant est en pierre ou en plâtre, le scellement est fourchu et chaque bout est un peu contourné; si, au contraire, il est en bois, le corps se termine par une pointe, et le *gond* est enfoncé comme un clou, à coups de marteau. Dans le premier cas, on pratique avec le ciseau un trou carré dans lequel le scellement et une grande partie du corps entrent entièrement; puis, celui-ci introduit, on remplit la cavité avec du plâtre. Pour empêcher le *gond* de sortir et augmenter la solidité de l'attache, on enfonce de petits coins en bois dans le plâtre fraîchement posé.

Lorsque le plancher d'une chambre n'est pas parfaitement de niveau, il est difficile que la porte, dans son mouvement circulaire, puisse fermer exactement et remplir la baie. Dans ce cas, on incline l'épaulement de la tête du *gond*, ou bien le champ de la douille de la penture, qui repose sur cet épaulement; de cette façon, la porte se soulève au fur et à mesure qu'on l'ouvre, et, lorsqu'elle se ferme, elle redescend au niveau du plancher. Cette inclinaison présente encore l'avantage que la porte, livrée à elle-même, se ferme seule, sans qu'il soit besoin d'avoir recours aux ressorts ou aux poids pour la ramener; elle descend par le fait de l'inclinaison de la douille, en décrivant une hélice. Ce système fort simple a été remplacé, pour les salles dans lesquelles on pose des tapis, par le *gond* en hélice, qui n'est qu'un *gond* ordinaire dont la tête, au lieu d'être unie, porte un pas de vis allongé, quelquefois double; la douille de la penture est alors un écrou qui se visse et se dévisse à chaque mouvement de rotation que l'on donne à la porte. On fait aussi des *gonds* coudés, à galets, à pivots, etc., qui tous sont construits dans le but d'obtenir la fermeture de la porte sans qu'il soit nécessaire de la pousser. Ces systèmes, variables à l'infini, suivant la position qu'occupe la baie, sont employés dans les administrations et les bureaux fréquentés par un nombreux public.

GOND s. m. (gondd). Linguist. Idiome dravirien.

— **Encycl.** Cet idiome appartient au groupe des langues vindhyennes ou draviriennes de la région septentrionale et, par conséquent, à la classe des langues agglutinantes. Le *gond* offre une mutabilité euphonique poussée à un haut degré, qui rend facile l'union des racines. On y trouve aussi des traces de l'usage de répéter, après le verbe, le pronom qui était déjà placé avant, ainsi que cela a lieu dans l'idiome dhimal. Moins dur que le toda ou touda, quoiqu'il le soit plus que le tamoul, le plus important des idiomes draviriens méridionaux, le *gond* a conservé les plus anciennes formes draviriennes.

GONDA s. m. (gon-da). Métrol. Subdivision de la monnaie de compte en usage au Mogol, divisée en 4 cauris, et représentant une valeur de 0 fr. 00385.

GONDAHAIRE, premier roi de Bourgogne. V. GONDICAIRE.

GONDAR, ville de l'Abyssinie, dont elle était la capitale sous le négous Théodoros III, ch.-l. de la province d'Amhara, par 12° 36′ de latit. N. et 35° 10′ de longit. E.; 7,000 hab. Cette ville est située dans la partie N.-E. du pittoresque et fertile plateau de Dembea, à 2,200 mètres d'altit. et à 40 kilom. N. du lac Dembea ou Tana (Zana), sur une colline escarpée, dont le sommet s'élève à plus de 300 mètres au-dessus de la surface du lac. Les différentes parties de la ville sont séparées les unes des autres par de vastes espaces déserts et par des amas de ruines; l'ensemble forme un labyrinthe de petites maisons semées au milieu de haies vives, de buissons et de bouquets d'arbres, entre lesquels s'élève çà et là une église entourée d'un bosquet. La colline est couronnée par les ruines imposantes du *Negous Gimp* ou château des anciens empereurs d'Éthiopie, construit au XVIe siècle par des Portugais. C'est une agglomération de palais en ruine de différents styles, couronnés de tours, de coupoles et de créneaux. Les jardins du château, magnifiques jadis, ne sont plus aujourd'hui qu'une sorte de forêt impénétrable, qui sert de retraite aux bêtes sauvages. La partie principale de la ville s'étend au S. et au S.-O. du château, dans la vallée que forme la rivière Gaha. Sur le penchant de la colline se trouve l'*Abouna-Biet* (quartier de l'Abouna), qui appartient tout entier à l'abouna ou patriarche de l'Abyssinie; puis, dans la vallée elle-même, l'*Etschege-Biet* ou quartier de l'Etschege (supérieur des moines), l'homme le plus influent de l'Abyssinie après le négous et l'abouna; c'est aussi dans ce quartier qu'habitent les prêtres, les moines et les employés ecclésiastiques. On rencontre ensuite l'*Islam-Biet* ou quartier des mahométans, qui est très-peuplé, et enfin le *Falascha-Biet* ou quartier des juifs. Dans toutes les parties de la ville, les rues sont étroites, tortueuses, escarpées, pleines de boue et à chaque pas rendues impraticables par des amas de décombres. Les maisons, construites en pierre pour la plupart, sont basses et ont la forme de tours rondes, avec un toit incliné, en roseaux ou en paille; il en est bien peu qui soient recouvertes en ardoises. Cette ville renferme 44 églises desservies par 317 prêtres, sans parler d'une foule de moines et de religieuses. Les falaschas ou juifs et les mahométans ont aussi leurs édifices religieux et pratiquent leur culte à peu près librement. Une autre corporation presque aussi nombreuse que le clergé est celle des *Debtérah*, écrivains ou lettrés, pour l'éducation desquels existent plusieurs écoles spéciales, telles que des écoles de chant religieux, de poésie, de jurisprudence, d'Ancien Testament, etc. La plupart des habitants de Gondar sont négociants; ils commercent, d'un côté, avec Godjam et Damot, et, de l'autre, avec Massaua et Souakim. Les principaux produits de l'industrie manufacturière de Gondar sont : les vêtements de coton, les broderies d'or, le parchemin, les selles, les parasols de natte, les couteaux, les lames d'épée, les rasoirs, etc. Pour monnaie, on se sert d'or en lingot, de thalers allemands, qui ne sont cependant qu'en petit nombre dans la contrée, et de lamelles de sel, que l'on tire du lac d'Alelbald, dans la plaine de Tolta. La température moyenne de Gondar est d'environ 20 degrés. Il y tombe beaucoup de pluie, surtout de juin à octobre.

On ignore l'époque de la fondation de cette ville; elle fut, depuis les temps les plus reculés du moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la capitale du puissant empire d'Éthiopie et devint ensuite celle de l'État indépendant d'Amhara, qui fut conquis, vers 1853, par Théodoros. Ce dernier, après s'être fait proclamer negous, choisit Gondar pour la capitale du nouvel empire d'Éthiopie, auquel a mis fin, en 1868, la bataille de Magdala.

GONDEBAUD, roi de Bourgogne, second fils de Gondioc, mort à Genève en 516. Il gouverna d'abord la Bourgogne et la Franche-Comté comme feudataire de son frère Chilpéric, se révolta contre lui vers 477, et, après l'avoir vaincu, le fit mettre à mort, ainsi que son autre frère Godomar, qui avait soutenu le parti de Chilpéric. En 493, au retour d'une expédition en Italie, il accorda sa nièce Clotilde en mariage à Clovis, roi des Francs; mais, réfléchissant presque aussitôt que c'était en quelque sorte donner à ce chef puissant des droits sur la Bourgogne, il envoya des cavaliers pour ramener la princesse, qui parvint à leur échapper. De là, la haine de Clovis pour Gondebaud, haine qui éclata en 500 par l'invasion de la Bourgogne. Vaincu près de Dijon, grâce à la trahison de son frère Gondegisile, Gondebaud s'enfuit à Avignon, parvint à négocier un traité avec les Francs, surprit Gondegisile dans Vienne et l'égorgea. Couvert du sang de toute sa famille, il obtint néanmoins la bienveillance des évêques catholiques en abjurant l'arianisme, et par eux obtint le pardon de Clovis, qu'il aida plus tard dans sa guerre contre les Wisigoths. Il avait fait quelques efforts pour fondre en un seul peuple les Burgundes et les Gallo-Romains. C'est lui qui promulgua (vers 502) la première partie de la loi Gombette.

GONDEBAUD, surnommé **Ballomer**, roi d'Aquitaine. V. GONDOVALD.

GONDEGISILE ou **GODEGISILE**, prince bourguignon, quatrième fils de Gondioc, roi de Bourgogne, tué à Vienne en 501. Il reçut, à la mort de son père, le gouvernement du pays qui forme à peu près aujourd'hui le département du Doubs. Il laissa son frère Gondebaud, roi de Bourgogne, exterminer ses autres frères et obtint de celui-ci, pour prix de sa neutralité, Genève et ses environs. Mais, quelque temps après, effrayé de la puissance de Gondebaud, il s'allia secrètement à Clovis et contribua par sa défection à la victoire que le roi de France remporta sur le roi des Bourguignons (500). Profondément irrité contre son frère, Gondebaud marcha contre lui l'année suivante, l'assiégea dans Vienne, s'empara par ruse de la ville et tua de sa propre main Gondegisile, qui s'était réfugié dans une église.

GONDEMAR, prince bourguignon, troisième fils de Gondioc. Il reçut en apanage le Dauphiné à la mort de son père (473). S'étant joint à son frère Chilpéric pour résister aux projets ambitieux de son autre frère Gondebaud, il dut bientôt lutter seul contre ce dernier, qui venait de faire assassiner Chilpéric, s'enferma dans Vienne, et fut, après la prise de cette ville, brûlé dans une tour où il s'était réfugié (477).

GONDEMAR ou **GODOMAR**, roi de Bourgogne, de 524 à 534, second fils de Gondebaud. Il succéda à son frère Sigismond, tué par Clodomir, roi d'Orléans, vainquit et tua ce dernier dans une bataille livrée dans la plaine de Véséronce, entre Vienne et Belley (524), chassa les Francs de son royaume, céda quelques villes à Théodoric, roi d'Italie, pour vivre en paix avec lui, et régna paisiblement jusqu'en 534. A cette époque, les fils de Clovis vinrent assiéger dans Autun le roi des Bourguignons, qui perdit alors son royaume. Selon les uns il périt en combattant, selon d'autres il mourut prisonnier en 541.

GONDEMAR (Flavius), roi des Wisigoths, mort en 612. Il fut élu en 610, après la mort de Witéric, que sa tyrannie avait fait assassiner. Il se fit remarquer par sa valeur et par sa sagesse, battit les Gascons, qui faisaient de fréquentes incursions en Espagne, repoussa les attaques des armées de l'Empire, fit de sages règlements et mourut regretté de ses sujets.

GONDÉRIC, roi des Bourguignons. V. GONDIOC.

GONDEZEL s. m. (gon-de-zèl). Comm. Sorte de coton filé, de qualité moyenne.

GONDI, ancienne maison de Florence, qui, dès le XIIIe siècle, joua un rôle considérable dans les affaires de cette république. Un de ses rejetons, Antoine GONDI, passa en France à la suite de Catherine de Médicis, et devint maître d'hôtel du roi Henri II. Il laissa, entre autres enfants : Albert, dont on va parler; Pierre de GONDI, évêque de Paris, cardinal; Charles de GONDI, général des galères de France. Albert de GONDI, marquis de Belle-Isle, maréchal de France, ambassadeur en Angleterre et en Autriche, épousa, en 1565, Claude Catherine de Clermont, baronne de Retz, et fut fait duc de Retz et pair par le roi Henri III. Il mourut en 1603, laissant Charles, qui a continué la filiation, Henri de GONDI, dit le cardinal de Retz, Philippe-Emmanuel de GONDI, dont le fils aîné devint duc de Retz par l'extinction de la branche aînée, tandis que le cadet, Jean-François-Paul, archevêque de Paris et cardinal, est surtout connu par ses mémoires. Charles de GONDI, marquis de Belle-Isle, fils aîné du maréchal, fut tué en 1596, avant la mort de son père, et laissa Henri de GONDI, qui succéda à son aïeul comme duc de Retz. Pierre de GONDI, duc de Retz à la mort de son oncle, fut général des galères, prit part aux combats contre les Rochellois en 1622, et mourut en 1676.

Nous compléterons la notice qui précède en donnant la biographie des membres les plus remarquables de cette famille connus sous le nom de Gondi. V. RETZ pour les autres.

GONDI (Charles DE), magistrat italien, né à Florence en 1413, mort en 1492. Il devint haut prieur et gonfalonier de la république florentine. Lorsque les Médicis et les Pitti se disputèrent le pouvoir, Gondi se rangea dans le parti des premiers. Il a laissé des mémoires manuscrits, dont on trouve des extraits dans l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi* (Paris, 1705, 2 vol. in-4°.)

GONDI (Pierre DE), cardinal français, né en 1533, mort en 1616. Il était frère du maréchal duc de Retz. Fort bien vu à la cour, il devint successivement évêque de Langres (1569), grand aumônier de Catherine de Médicis, confesseur de Charles IX, évêque de Paris, administrateur des domaines d'Élisabeth d'Autriche, et fut chargé par Henri III de se rendre à Rome pour obtenir du pape l'aliénation de 50,000 écus d'or sur les revenus du clergé. Pierre de Gondi fit preuve d'une grande fermeté et d'un attachement constant à la cause royale, à l'époque de la ligue. Il refusa d'accepter le chapeau de cardinal, que lui offrait Sixte V, avant d'avoir l'agrément du roi, qui le lui donna en 1588, et se rallia complètement à Henri IV. Les docteurs de Sorbonne ayant proclamé, comme acte de foi, l'immaculée conception de la Vierge, contrairement à l'opinion de Gondi, celui-ci les frappa d'excommunication et exigea qu'ils vinssent lui demander l'absolution à genoux.

GONDI (Jean-François DE), prélat français, né en 1584, mort en 1654. Il obtint que l'évêché de Paris fût érigé en archevêché (1623) et devint le premier archevêque de cette ville. Il fit plusieurs règlements relatifs à la discipline du clergé et aux écoles.

GONDICAIRE ou **GONDAHAIRE**, *heudin* ou chef électif des Burgundes, premier roi de Bourgogne, né vers 385, mort en 436. Il rompit, en 413, les traités qui liaient sa nation aux Romains, franchit le Rhin, s'empara de la première Belgique et de la Séquanaise, et se fit donner le pouvoir suprême vers 414. Le siége de ses possessions fut d'abord Genève, puis Vienne et Lyon, suivant le hasard des conquêtes. Telle fut l'origine de la monarchie burgunde, qui servit de modèle à celle des Franks. L'établissement de cette race ne paraît pas avoir rencontré de résistance parmi les habitants. Grossiers, mais non cruels envers les vaincus comme les autres barbares, les Burgundes songèrent moins à dominer qu'à se fusionner avec le fond gallo-romain de la population. Ayant reçu, par le droit barbare de la conquête, les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ils se firent un scrupule de rien usurper au delà et traitèrent le Romain comme leur égal; cette égalité fut même consacrée par leurs lois (V. GOMBETTE [loi]). En 435, Gondicaire fut vaincu dans une grande bataille par le patrice Aétius et refoulé en Savoie. Il implora la paix, céda une partie de ses conquêtes, devint l'allié des Romains, et fut tué l'année suivante en combattant contre les Huns d'Attila, qui se préparaient à franchir le Rhin.

GONDINET (Edmond), auteur dramatique français, né à Laurière (Haute-Vienne), le 7 mars 1829. Fils d'un directeur de l'enregis-

trement et des domaines, il se prépara à suivre la même carrière et entra au ministère des finances. Il était parvenu en 1868 au grade de sous-chef de bureau, lorsque ses succès littéraires le décidèrent à donner sa démission. Il avait débuté en 1863, au Théâtre-Français, par une petite comédie en un acte, en vers, *Trop curieux*, qui n'avait obtenu qu'un succès d'estime. Deux ans après, en 1865, il fit représenter au Gymnase les *Victimes de l'argent*, comédie en trois actes, et les *Révoltées*, en un acte, en vers. Cette dernière pièce fut très-goûtée et charma beaucoup les connaisseurs; elle fit à M. Gondinet une réputation d'homme de talent et de goût. La *Cravate blanche*, un acte en vers libres (1867), et le *Comte Jacques*, trois actes en vers (1868), joués sur le même théâtre, attirèrent encore à leur auteur les éloges des critiques, qui comparaient ces pièces à des « bijoux fins, ciselés avec amour par un artiste consciencieux et délicat. » Les *Grandes Demoiselles* (Gymnase, 1868), un acte, beaucoup moins travaillé, obtint de la foule un plus bruyant accueil. Enfin *Christiane*, en quatre actes, représentée, en 1872, au Théâtre-Français, sans posséder les qualités qui font les grandes œuvres, plaça M. Edmond Gondinet dans un rang distingué parmi nos auteurs dramatiques. Cette comédie, enjouée et touchante, d'une honnêteté sympathique, d'une gaieté tempérée, agréable et gracieuse, fut applaudie du public avec chaleur. Nous devons encore mentionner de cet auteur : *Gavaut, Minard et Cie*, comédie en trois actes (1869); le *Plus heureux des trois*, en trois actes (Palais-Royal, 1870), en collaboration avec Eugène Labiche; *Paris chez lui*, en trois actes (Gymnase, 1872), etc.

GONDIOC ou **GONDÉRIC**, deuxième roi des Bourguignons, mort vers 473, commença à régner en 436. Les conquêtes de Gondicaire avaient été réduites par Aétius aux contrées qui correspondaient à la Savoie, à la Bresse et au Chablais. Gondioc, tantôt allié des Romains et décoré par eux de titres pompeux, tantôt leur ennemi et leur vainqueur, parvint, soit par ses armes, soit par des traités, à étendre ses possessions dans la Gaule de l'est et à posséder même la grande Séquanaise, la Viennaise, la basse Alpine, la première Lyonnaise, etc. Il mourut, laissant quatre fils (Chilpéric, Gondebaud, Godomar et Gondegisile), qui se disputèrent à main armée son héritage.

GONDIOCHE, reine franque, également désignée sous les noms de **Gondiode, Gondiuque, Gondheuque**, née vers 500. Elle épousa en premières noces Clodomir, roi d'Orléans, et, après la mort de ce prince, tué à la bataille de Véséronce en 524, elle se remaria avec Clotaire Ier, roi de Soissons, frère de son premier mari. De son union avec Clodomir, Gondioche avait eu trois fils; deux d'entre eux, Gonthaire et Thibald, furent mis à mort par Clotaire Ier; le troisième parvint à s'échapper : c'était Clodoald, plus connu sous le nom de saint Cloud.

GONDJEH, fille de Frévak, qui devint l'épouse de son frère Iradj, d'où descendent les habitants de l'Irân, d'après les Parsis.

GONDOK ou **GUNDUK**, rivière de l'Indoustan anglais. Elle prend sa source dans le Thibet, pays de Zang, traverse la chaîne de l'Himalaya, à l'O. du mont Everest, sépare l'ancien royaume d'Oude de la province de Bohar, et se jette dans le Gange à l'E. de Patna, après un cours de 800 kilom. Navigable sur une grande partie de son cours.

GONDOKORO, village de l'Afrique centrale, sur la rive droite du Bahr-el-Abiad (un des cours d'eau qui concourent à former le Nil), dans le pays des Baris, par 4° 54' de lat. N. et 29° 25' de long. E. Climat chaud, pluies fréquentes et abondantes pendant neuf mois de l'année (de février à décembre); végétation des plus vigoureuses. L'herbe y prend des proportions telles que les buffles eux-mêmes y disparaissent, et, dans les lagunes qui bordent le fleuve, les roseaux atteignent une hauteur de 8 à 9 mètres. Ainsi que Karthoum, Gondokoro est un entrepôt d'esclaves, habité par des négriers de toute race et de toute langue. Tout voyageur qui n'arrive pas à Gondokoro pour faire la traite des esclaves est considéré par les négriers comme un gêneur et exposé à une foule d'avanies. C'est, dit Samuel Baker, une colonie de coupe-jarrets, où l'on suborne les autorités pour se livrer sans crainte à toute sorte de crimes : « Il y avait à Gondokoro (1863) environ six cents marchands; leur temps se passait à boire, à se disputer et à maltraiter leurs esclaves; presque tous étaient continuellement ivres, et, lorsqu'ils se trouvaient ainsi, leur habitude invariable était de tirer des coups de fusil au hasard; de la sorte, depuis le matin jusqu'au soir, les armes à feu partaient de tous côtés, les balles sifflaient quelquefois tout près de nos oreilles et souvent elles frappèrent la poussière à mes pieds. Je m'attendais à ce qu'une balle me traversât un jour la tête *par accident*; les marchands d'esclaves auraient été de la sorte débarrassés d'un espion. »

Brave et fier autrefois, le peuple de cette région est aujourd'hui composé de mendiants éhontés et d'ivrognes des deux sexes. Les trafiquants d'esclaves ont non-seulement tué, pillé, volé, la population, mais ils l'ont encore dépravée. « Il est aisé de comprendre, dit le capitaine Speke dans son *Voyage aux sources du Nil*, que le gouvernement autrichien se soit lassé d'entretenir ici des prédicateurs de l'Evangile. Sur vingt missionnaires qui, depuis treize ans, sont venus porter la parole de Dieu au bord du Nil, treize sont morts de la fièvre, deux de la dyssenterie, deux autres ont dû fuir avec une santé à jamais détruite, et, en regard de tant de sacrifices, il serait impossible de placer une seule conversion qui méritât d'être signalée. »

GONDOLA ou **GUNDULITSCH** (Jean-François), poëte illyrien, né à Raguse en 1588, mort en 1638. Il réforma le théâtre de son pays, et, bien que ses drames soient empreints du faux goût italien qui régnait alors, ils ne manquent pas de mérite. Son œuvre capitale est l'*Osmanide*, épopée en vingt chants, où il retrace les malheurs du sultan Osman. Ce poëme, plein d'énergie et de couleur locale, ne fut imprimé qu'en 1826. Deux chants ont été perdus. Parmi ses autres écrits nous citerons : les *Psaumes du roi pénitent* (1620); *Ariane*, tragédie (1633); l'*Enlèvement de Proserpine*, tragédie (Raguse 1843); un poëme sur l'*Enfant prodigue*, une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée*, qui a péri dans un incendie avec d'autres productions du même poëte.

GONDOLAGE s. m. (gon-do-la-je — rad. *gondoler*). Action de gondoler, de se déjeter : *Le* GONDOLAGE *est un effet de l'humidité.*

GONDOLE s. f. (gon-do-le — ital. *gondola;* du bas gr. *kondu*, vase à boire). Petit bateau plat, fort long, qui ne va qu'à rames, et qui est particulièrement en usage à Venise : *Des* GONDOLES *toujours noires, car le principe de l'égalité se porte à Venise principalement sur les objets extérieurs, sont conduites par des bateliers vêtus de blanc, avec des ceintures roses.* (Mme de Staël.) *La* GONDOLE *est un héritage du Bas-Empire; son premier type est la caïque des Grecs.* (Page.)

— Nom donné à des voitures publiques qui faisaient le service des environs de Paris : *Les* GONDOLES *soutiennent aujourd'hui sur la route de Versailles la concurrence avec les deux chemins de fer.* (Balz.)

— Sorte de pliant, sans dossier et mobile : *Je vois près de la cheminée une* GONDOLE *vide, venez-y.* (Balz.)

— Petite soucoupe ovale, servant à baigner les yeux. ‖ Petit vaisseau à boire, long et étroit, n'ayant ni pied ni anse.

— P. et chauss. Rigole pavée.

— Agric. Nom donné, dans les environs de Toulouse, aux petits fossés qui séparent les champs.

— Moll. Ancien genre de mollusques gastéropodes, qui comprenait les bulles et les sormets, et qui n'a pas été conservé. ‖ Nom vulgaire des potelles, des tonnes, des volutes et autres coquilles. ‖ *Gondole blanche*, Nom vulgaire d'une coquille du genre bulle.

— **Encycl.** « Les gondoliers et les *gondoles*, dit Léon Renard dans ses *Merveilles de l'art naval*, c'est tout ce qui reste aujourd'hui de la Venise d'Alexandre III, de cette Venise jadis si puissante, si riche, si brillante, si joyeuse. » Dans cette ville étrange, où les rues sont remplacées par des canaux, les *gondoles*, on le sait, ont été, de tout temps, les seuls moyens de transport, et ce sont les gondoliers qui servent de cochers. Les *gondoles* sont des bateaux étroits, longs, et d'une grande légèreté. Le peu d'agitation des canaux, même au milieu des plus fortes tempêtes, permet de donner à la construction de ces bateaux moins de solidité que d'élégance. La poupe est pourvue d'un fer plat, dentelé et recourbé comme un *S*. Le gondolier, armé d'une seule rame, est placé debout à l'arrière; il ne godille pas comme nos rameurs, qui placent, dans une échancrure pratiquée au milieu de la poupe, un aviron auquel ils impriment le mouvement de la queue d'un poisson; mais il use avec une merveilleuse habileté d'un procédé que les nègres rameurs de nos colonies expriment par le mot *pagayer*. La petite chambre qui occupe le centre de chaque *gondole* (*caponera* ou *felza*) est tapissée de drap noir. Le siége du fond est très-large et recouvert de maroquin de même couleur que les draperies; sur les côtés sont deux places, qu'on hausse ou qu'on baisse à volonté. La place d'honneur, dans les *gondoles*, est à gauche. « Autrefois, dit Jal, cette *caponera* était décorée magnifiquement, quand elle appartenait à un noble seigneur ou à l'ambassadeur d'un souverain. Les sculptures, les ornements dorés, les brillantes étoffes faisaient de la *felza* un boudoir magnifique, riche détail dans un ensemble élégant et somptueux; car, alors, la *gondole* pouvait se parer de couleurs éclatantes, de figures en relief, de capricieuses découpures. La loi a réformé ce luxe, ruineux pour beaucoup de patriciens, qui dépensaient pour leurs *gondoles* des sommes exagérées. Aujourd'hui, toutes sont uniformes, toutes également grandes, toutes peintes en noir, à l'exception de celle du patriarche de Venise (s'il est cardinal), qui a seule des passements de soie ou de laine rouge, flottant sur la couverture de la *caponera*. »

Le nombre des *gondoles*, qui était, au commencement de ce siècle, de six mille cinq cents, a beaucoup diminué aujourd'hui. Le costume des gondoliers conserve encore une physionomie nationale, et il ne diffère pas beaucoup de ce qu'il était dans les beaux temps de Venise; leur coiffure est surtout élégante : c'est une sorte de bonnet phrygien, qui n'est pas parmi eux d'uniforme, mais qu'ils portent de préférence. Mme de Staël parle « de *gondoles* toujours noires, conduites par des bateliers vêtus de blanc avec des ceintures roses. » On en rencontre de nos jours qui ont conservé ce costume; quelques voyageurs se plaisent même à parer leurs gondoliers de costumes plus riches encore, et parfois les habitants de Venise font prendre à leurs gondoliers des livrées très-élégantes.

L'habileté du gondolier comme rameur est toujours merveilleuse : c'est plaisir de les voir parcourir en tous sens les canaux et les lagunes de la cité des doges, sans jamais se heurter les uns contre les autres. Tous les voyageurs s'accordent à vanter leur adresse et leur belle humeur : bien différents, en cela, de nos automédons parisiens, ils sont discrets, serviables; à quelque heure du jour ou de la nuit que ce soit, ils sont là, toujours prêts à vous conduire soit au Lido, soit aux environs de la Zucca. Quelques-uns sont des virtuoses, savent chanter d'une façon agréable des airs vénitiens, comme le *Tasso alla barcarola*, par exemple, ou encore quelques-unes de ces romances dont Rossini a reproduit deux couplets dans la leçon de chant du *Barbier*. Ils ont conservé avec soin les traditions des vieux gondoliers, qui excellaient à cadencer les vers. Au besoin, ils improvisent, et plusieurs de leurs *canzonette* sont des chefs-d'œuvre du genre.

Un beau chant alterné, comme une flûte antique,
S'en vient saisir votre âme et vous enlève aux cieux;
Vous pensez que ce chant, cet air mélodieux,
Est le reflet naïf de quelque âme plaintive,
Qui, ne pouvant, le jour, dans la ville craintive,
Épancher à loisir le flot de ses ennuis,
Par la douceur de l'air et la beauté des nuits
S'abandonne sans peine à la musique folle,
Et, la rame à la main, doucement se console.

A. BARBIER.

GONDOLE, plateau de France (Puy-de-Dôme), à peu de distance de Saint-Amand-Talende. Quelques antiquaires ont prétendu que César y avait établi son camp pendant quil faisait le siége de Gergovie. « On ne peut y méconnaître, dit M. Bouillet (*Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*), des travaux de castramétation. Des pentes naturelles et très-rapides protégeaient ce camp des deux côtés : au N., un ravin creusé par la petite rivière d'Auzon; au S., un escarpement laissé par la rivière d'Allier. Une tranchée et une levée de terre ont été faites au S.-O. pour défendre le troisième côté... On a trouvé à plusieurs reprises, sur cet emplacement, des médailles romaines, des débris d'armes, des amphores, de la poterie et des tuiles à rebord. La voie romaine qui se dirigeait d'Augustonemetum à Ruessium passait près de là; une petite portion en existe encore près de la Ribeyre. »

GONDOLÉ, ÉE (gon-do-lé) part. passé du v. Gondoler. Qui est déjeté, courbé : *Bois* GONDOLÉ.

GONDOLER v. n. ou intr. (gon-do-lé — rad. *gondole*). Mar. Se dit d'un bâtiment dont les extrémités se relèvent comme celles d'une gondole : *Ce brick* GONDOLE *trop.*

— Techn. Se gonfler, se déjeter, se bomber : *Ces bois* ONT GONDOLÉ. *Certains vernis* GONDOLENT, *puis s'écaillent.*

GONDOLETTE s. f. (gon-do-lè-te — dimin. de *gondole*). Mar. Petite gondole.

GONDOLIER s. m. (gon-do-lié — rad. *gondole*). Batelier qui conduit une gondole : *Les échos du Tasse ne sont plus dans Venise, et le* GONDOLIER, *qui chantait autrefois ses vers, rame silencieusement.* (Lord Byron.)

Tel qui fut *gondolier* deviendra sénateur.

C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** V. GONDOLE.

GONDOMAR, bourg d'Espagne, prov. et à 55 kilom. de Pontevedra, au centre d'une vallée; 7,500 hab. Industrie agricole, moulin à farine; fabrication de tissus, commerce de bestiaux.

GONDON (SAINT-), village et commune de France (Loiret), cant., arrond. et à 7 kilom. de Gien, sur la rive droite de la Théone; 1,074 hab. Ruines d'un château fort et d'une vieille tour. L'église dépendait autrefois d'un monastère qui fut fondé dans les premiers temps de la monarchie française.

GONDOUIN (Jacques), architecte français, né à Saint-Ouen-sur-Seine en 1737, mort à Paris en 1818. Elève de Blondel, il fit sous ce maître de brillantes études d'architecture, qui lui valurent le titre de pensionnaire du roi à l'Ecole de Rome. Pendant son séjour en Italie, il se passionna pour les monuments et les ruines antiques, et en tira de nombreux dessins. Il rapportait de cette terre classique des arts un goût d'une pureté sévère. Il fut chargé de la construction de l'Ecole de chirurgie. Ce monument, qui n'est autre que l'Ecole de médecine d'aujourd'hui, est une œuvre remarquable, d'un grand caractère, et, selon Quatremère de Quincy, il doit être regardé comme l'ouvrage le plus classique du XVIIIe siècle. Gondouin acquit tout d'un coup de la réputation.

De riches particuliers le chargèrent de la construction de leurs hôtels, et bientôt il fut en possession d'une fortune considérable. A son retour d'un voyage qu'il avait fait en Italie, il trouva Paris en pleine révolution, et les esprits trop absorbés par la politique pour songer aux choses d'art. En 1795, il fut admis à l'Institut; depuis lors, il ne produisit rien d'important. A l'âge de soixante-dix-sept ans, il se maria en secondes noces avec une jeune fille qui mourut en lui donnant un fils. Il mourut lui-même quelques années après.

GONDOULI s. m. (gon-dou-li). Comm. Sorte de riz des grandes Indes.

GONDOUR ou **COUDLOU-GONDOUR**, célèbre ermitage de l'Inde, prov. de Mysore, dans l'Inde méridionale, desservi par des gourous ou prêtres de Vishnou.

GONDOVALD, surnommé **Ballomer**, roi d'Aquitaine, également connu sous les noms de **Gondebaud, Gondevald, Gombaud**, né vers 550, mort en 585. Il était fils d'une des concubines du roi Clotaire Ier, qui, sur le soupçon qu'il n'en était pas le père, le chassa de ses Etats, après lui avoir fait couper la longue chevelure qui était l'insigne des races royales frankes. Accueilli par le roi de Paris, Childebert Ier, reconnu par son frère Charibert, le jeune prince fut de nouveau rasé et chassé par Sigebert, roi d'Austrasie (567); il se réfugia en Italie, auprès de Narsès, puis à Constantinople, où les empereurs Tibère II et Maurice le comblèrent successivement de bienfaits. En 580, les grands du midi de la Gaule, mécontents de Chilpéric et de Gontran, et voulant se soustraire à l'influence des Franks et des Bourguignons, songèrent à se créer un roi qui dépendît entièrement d'eux. Ils envoyèrent à Constantinople le duc Gontran Boson, qui réussit à entraîner Gondovald en Gaule, après s'être engagé envers lui, par serment, dans douze églises de la cité impériale. Le prétendant fut d'abord caché dans une des îles de la Méditerranée, en attendant une occasion favorable. On l'en tira à la mort de Chilpéric (584); un grand nombre de leudes du Midi l'accueillirent, et, grâce à leur concours, il se vit bientôt maître de Toulouse, de Bordeaux, de Périgueux et d'une partie de l'Aquitaine, dont il fut proclamé roi. Ces succès rapprochèrent les deux maisons de Bourgogne et d'Austrasie, qui fomentèrent la trahison parmi les partisans de Gondovald. Les grands qui l'avaient appelé furent les premiers à l'abandonner, et l'un d'eux s'enfuit avec ses trésors. Obligé de s'enfermer dans Comminges, le malheureux prince fut livré aux soldats du roi de Bourgogne et massacré (585).

GONDOZOLETTO s. m. (gon-do-dzo-lètt-to). Comm. Fil de coton très-fin, fabriqué à Alep. ‖ Pl. GONDOZOLETTI.

GONDRAN, montagne de France (Hautes-Alpes), au-dessus du village et du col du Mont-Genèvre. Elle atteint 2,634 mètres.

GONDRAN (SAINT-), village et comm. de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arrond. et à 23 kilom. de Rennes; 338 hab. L'église renferme d'admirables vitraux du XVIe siècle, figurant la *Passion du Christ*, et une borne milliaire sur laquelle repose la cuve du bénitier.

GONDRECOURT, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. de Commercy; pop. aggl., 1,604 hab. — pop. tot., 1,712 hab. Hospice. Scierie hydraulique. Environs pittoresques.

GONDRECOURT (Henri-Ange-Aristide DE), général et romancier français, né à la Guadeloupe en 1816. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit sous-lieutenant d'infanterie en 1834, passa en Afrique en 1837 et, tout en suivant brillamment la carrière des armes, se fit connaître, à partir de 1844, par la publication d'un assez grand nombre de romans agréables et écrits d'une plume facile. Lieutenant-colonel des chasseurs d'Afrique en 1855, colonel en 1859, il a été promu depuis lors général de brigade et nommé, en 1867, commandant de l'Ecole de Saint-Cyr.

Lorsque, au mois de juillet 1870, éclata la guerre entre la France et la Prusse, M. de Gondrecourt demanda à être déchargé du commandement de l'Ecole de Saint-Cyr pour entrer dans le service actif. Mis alors à la tête d'une brigade de dragons du 4e corps d'armée, sous les ordres de Ladmirault, il prit part aux divers combats qui eurent lieu sous les murs de Metz, subit le sort de l'armée de Bazaine, qui capitula le 27 octobre 1870, et fut alors envoyé prisonnier en Allemagne. De retour en France, après la signature de la paix, M. de Gondrecourt a été nommé commandant de la subdivision de Lot-et-Garonne, où, soutenu par le parti légitimiste, il s'est porté candidat à l'Assemblée nationale lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871. Nous citerons parmi les nombreuses productions de M. de Gondrecourt : les *Derniers Kerven* (1844, 2 vol.); *Médine* (1845, 2 vol. in-8°), un de ses romans les plus intéressants; la *Marquise de Candeuil* (1846, 2 vol. in-8°); les *Péchés mignons* (1847, 2 vol. in-8°); *Un ami diabolique* (1848, 3 vol. in-8°); le *Bout de l'oreille* (1853, 7 vol. in-8°); le *Chevalier de Pampelonne* (1853, 5 vol.); *Mademoiselle de Cardonne* (1853, 3 vol.); le *Baron la Gazette* (1853, 5 vol.); *Mémoires d'un vieux garçon* (1855-1856, 10 vol. in-8°); les *Prétendants de Catherine* (1857, 5 vol.); le *Légataire* (1857, 2 vol.); la *Vieille*

fille (1857, 4 vol.); l'*Amour au bivouac* (1860, 5 vol. in-8°); le *Ménage Lambert* (1861, 2 vol.); le *Pays de la soif* (1864, 4 vol., in-8°); le *Mendiant* (1864, 4 vol.); la *Guerre des amoureux* (1865, 5 vol. in-8°); le *Général Chardin* (1865, in-18); le *Pays de la peur* (1866, in-8°); le *Sergent la Violette* (1866); le *Rubicon* (1867), etc.

GONDRET (Louis-François), médecin français, né à Auteuil, près Paris, en 1776, mort à Paris en 1855. Reçu docteur en 1803, après avoir été attaché pendant plusieurs années aux ambulances de l'armée, il s'efforça d'introduire dans la thérapeutique la méthode des révulsifs cutanés. En 1819, il fit un voyage en Russie, puis fut chargé, de 1830 à 1833, d'un service spécial à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour le traitement des maladies des yeux. On a du docteur Gondret plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Considérations sur l'emploi du feu en médecine* (Paris, 1818, in-8°); *Observations sur les maladies des yeux* (Paris, 1825, in-8°); *Tableau des forces qui régissent le corps humain* (Paris, 1828, in-4°); *Traité théorique et pratique de la dérivation contre les affections les plus connues* (Paris, 1837, in-8°); *De la flamme à petites dimensions employée contre la douleur, la débilité, la torpeur* (1843, in-8°); *Problèmes de médecine, solution la plus urgente dans l'intérêt de la science et de l'humanité* (Paris, 1840, in-8°), etc.

GONDREVILLE, village et comm. de France (Meurthe), cant., arrond. et à 5 kilom. de Toul, sur la rive droite de la Moselle et sur le canal de la Marne au Rhin; 1,501 hab. Ancien hôpital. Ruines d'une forteresse bâtie sur l'emplacement d'un château très-vieux, qu'habitèrent plusieurs rois de la seconde race.

GONDRIN (Louis-Henri DE PARDAILLAN DE), prélat français, né au château de Gondrin, près d'Auch, en 1620, mort en 1674. Il avait à peine terminé ses études théologiques, lorsqu'il fut choisi, en 1645, pour coadjuteur, par son parent, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, qui mourut l'année suivante. Devenu archevêque à l'âge de vingt-six ans, il eut des démêlés assez vifs avec les capucins et les jésuites, lança sur ces derniers un interdit qu'il maintint jusqu'à sa mort dans son diocèse, et partagea quelque temps les opinions religieuses des écrivains de Port-Royal; mais lorsque le pape Innocent X eut condamné les cinq propositions de Jansénius, il souscrivit à cette condamnation et signa le formulaire de 1658, en demandant toutefois qu'on usât de ménagements envers ceux qui n'étaient pas persuadés de l'obligation d'y souscrire. La conduite de Mme de Montespan, sa nièce, devenue la maîtresse en titre de Louis XIV, causa un vif déplaisir à ce prélat, qui s'oublia même jusqu'à lui donner un soufflet. Tombé, pour ce fait, en disgrâce et exilé dans son diocèse, il se rendit à Fontainebleau en même temps que la cour, y exerça toutes les fonctions de son ministère, et déclara que si Louis XIV le forçait à retourner à Sens il le frapperait d'excommunication, ainsi que sa maîtresse. Ces paroles furent rapportées au roi, qui répondit : « Il le ferait comme il le dit, » et laissa le prélat tranquille. On a de Henri de Gondrin des *mandements*, des *lettres*, etc.

GONDRIN (Louis-Antoine DE PARDAILLAN DE), lieutenant général, fils de Mme de Montespan. V. ANTIN (duc D').

GONDS, peuple de l'Indoustan anglais, habitant la région montueuse et boisée du Gandouana, dans l'immense forêt de Dandaka. D'après les hymnes védiques, les Gonds sont originaires du pays qu'ils habitent. Ce peuple « au teint foncé, au nez camus, » aux habitudes rudes et grossières, n'est assurément pas anthropophage, mais les sacrifices humains sont un de ses rites habituels, et, d'après lui, les plus efficaces de son grossier fétichisme. Cette horrible coutume avait été signalée depuis longtemps, mais il n'y a guère que vingt-huit ou trente ans que l'administration britannique de Madras a songé à y mettre un terme. Des missionnaires et des agents civils y ont été employés sans beaucoup de succès. Le pays est vaste, les forêts profondes, et le peuple y a toujours conservé sa sauvage indépendance.

GONDULA, une des déesses qui, d'après la mythologie du Nord, présidaient aux combats. A cheval, armée d'un casque et d'un bouclier, elle assistait aux batailles et conduisait vers Odin les âmes des héros morts.

GONDULFE, prélat normand, né près de Rouen en 1033, mort à Rochester en 1108. De retour d'un pèlerinage en terre sainte, en 1059, il entra à l'abbaye du Bec, alors sous la direction de Lanfranc, qui l'amena avec lui en Angleterre en 1070, lorsqu'il fut nommé archevêque de Cantorbéry. Gondulfe fut nommé évêque de Rochester en 1077, et se signala par son ardente charité non moins que par son savoir; il jouit de la faveur du roi Henri Ier, qu'il avait aidé à s'affermir sur le trône. Il était intimement lié avec saint Anselme, avec qui il entretint une longue correspondance.

GONE s. m. (go-ne). Infus. Syn. de GONION.

GONELLI (Jean), surnommé l'**Aveugle de Gambassi**, sculpteur italien, né à Gambassi, près de Volterre, en 1610, mort vers 1775. Il étudia son art sous la direction de Pietro Tacca, fit de rapides progrès, se signala en exécutant des terres cuites remarquables, et acquit, tout jeune encore, une certaine réputation qui lui valut d'être appelé à Mantoue par le duc Charles de Gonzague. Gonelli était depuis quelque temps dans cette ville, et il avait à peine vingt ans lorsque, à la suite d'une maladie ou d'un accident, il perdit la vue. Ce malheur ne l'empêcha pas de continuer la pratique de son art. Suppléant à la vue par le toucher, il parvint à modeler habilement, malgré sa cécité, et à donner une parfaite ressemblance à ses portraits, parmi lesquels on cite les bustes des princes de la famille de Gonzague et celui du pape Urbain VIII. Il se bornait, toutefois, au simple modelage, et faisait exécuter par des praticiens ses modèles en marbre ou en pierre. L'église Saint-Etienne, à Florence, possède de cet artiste quatre statues qui donnent une haute idée de son talent. Quatremère de Quincy cite plusieurs terres cuites remarquables qu'on voit encore au couvent des Observantins de Sienne.

GONÉPLACE s. m. (go-né-pla-se). Crust. V. GONOPLACE.

GONESSE, petite ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Pontoise; pop. aggl., 2,519 hab. — pop. tot., 2,831 hab. Fabriques de passementerie, blanchisserie de tissus, bonneterie, boutons. Commerce de blé, avoine, fourrage, farine, chevaux, bestiaux. Gonesse est situé au milieu d'une plaine très-fertile en grains, sur la petite rivière du Crould, qui y fait mouvoir un grand nombre de moulins à farine.

L'ancien nom de Gonesse est *Gonissa*. Philippe-Auguste y naquit en 1165. François Ier, voulant un jour tourner en dérision les longs protocoles de titres que Charles-Quint joignait à ses manifestes diplomatiques, se qualifia simplement, dans une réplique moqueuse, de seigneur de Vanvres et de Gonesse. Au XIVe siècle, les pelleteries et draperies de Gonesse avaient à Paris une halle spéciale où s'approvisionnaient la cour et les riches bourgeois. Au XVIe et au XVIIe siècle, les boulangers de Gonesse envoyaient tous les jours à Paris une quantité de pains blancs très-renommés, dont on attribuait la saveur très-agréable à l'emploi des eaux du Crould. Henri IV, après avoir échoué dans sa seconde tentative contre Paris, se retira à Gonesse et y campa pendant un mois entier. Enfin, le 2 juillet 1815, l'armée anglaise établit son quartier général dans cette petite ville.

L'église, de style ogival, est une des plus remarquables des environs de Paris. La nef est très-ancienne et fort curieuse : elle présente de deux en deux piliers trois jolies colonnettes accouplées, qui coupent le chapiteau et montent jusqu'à la voûte.. On remarque particulièrement les sculptures du buffet d'orgue, dont les tuyaux, à renflements sculptés, sont couverts de peintures et d'arabesques.

GONFALON s. m. (gon-fa-lon — la forme régulière de ce mot est *gonfanon*, dont quelques-uns se servent, mais que l'Académie rejette au second plan. La forme préférée par le *Dictionnaire de l'Académie* nous vient de l'italien *gonfalone*, qui est une corruption de *gonfanone*. La racine de ces mots est dans le germanique : ancien haut allemand *guntfano;* de *gundies*, guerre, et *fano*, bannière, qui nous a également donné *fanion*). Bannière de l'Eglise, à trois ou quatre fanons ou pièces pendantes. ‖ Echarpe ou bandelette terminée en pointe, et suspendue à une lance, à un étendard. ‖ Bannière, oriflamme : *Les rois portaient quelquefois eux-mêmes le* GONFALON.

— Tente ronde que l'on porte à Rome devant les processions, en cas de pluie.

— Hist. Bannière que le pape envoya à Godefroy de Bouillon à son départ pour la croisade.

— Hist. relig. Nom d'une confrérie établie par Clément VI, pour le rachat des captifs chez les Sarrasins.

— **Encycl.** En France, le *gonfalon* fut d'abord un pennon royal ou une enseigne militaire de premier rang. L'oriflamme fut primitivement un véritable *gonfalon*. Plus tard, le *gonfalon* devint une bannière d'église, qu'on arborait pour lever des troupes chargées de défendre les biens ecclésiastiques. Lorsqu'une église remettait à un guerrier son *gonfalon*, elle le constituait son avoué. La couleur du *gonfalon* variait selon la qualité du saint sous le patronage de qui l'église était consacrée : la couleur verte était réservée aux *gonfalons* d'évêque, le rouge indiquait un martyr, et le bleu un confesseur. Beaucoup d'auteurs prétendent que les *gonfalons* différaient des bannières par des découpures en pointes ou à pendants, et qu'ils avaient des fanons, à queue arrondie, au nombre de trois ou de quatre.

Si le *gonfalon* devint un drapeau ecclésiastique en France, il n'en fut pas de même en Italie, où il resta un insigne militaire. Ainsi, le *gonfalon* de Saint-Marc était, à Venise, le signe de la puissance suprême.

GONFALONIER s. m. (gon-fa-lo-nié — rad. *gonfalon*). Celui qui portait le gonfalon : *Le* GONFALONIER *de l'armée des croisés.*

— Hist. Titre donné aux chefs de quelques-unes des républiques modernes d'Italie : *Avant Avérard de Médicis,* GONFALONIER *de Florence, les Médicis étaient de simples commerçants.* (Balz.) *Lucques avait pour chef culminant un* GONFALONIER *élu.* (V. Hugo.) ‖ *Gonfalonier de l'Eglise*, Protecteur que les papes établirent dans les villes d'Italie, pendant la lutte du saint-siége avec les empereurs : *Un paysan nommé Jocomuzio, qui se fit soldat, et qui changea son nom en celui de Sforza, devint favori de la reine, connétable de Naples,* GONFALONIER *de l'Eglise.* (Volt.) ‖ *Gonfalonier de justice*, Titre d'un magistrat de Florence.

— Hist. eccl. Titre porté autrefois par les avoués de plusieurs Eglises de France.

— **Encycl.** Le mot *gonfalonier* est plus italien que français, car il disparut dans notre pays avec l'usage du gonfanon militaire. Machiavel raconte ainsi l'origine des *gonfaloniers* de Florence. Les guerres au dehors et la paix au dedans avaient en quelque sorte éteint dans cette ville les factions guelfe et gibeline; il n'y restait plus que cette espèce d'hostilité qui semble exister naturellement dans toutes les villes entre les grands et le peuple. Celui-ci voulant être gouverné par les lois, et les autres voulant toujours se mettre au-dessus des lois, il est impossible que l'accord règne. Cette humeur inquiète n'éclata point tant qu'on craignit les gibelins; mais, lorsqu'ils furent abattus, elle se manifesta dans toute sa force. Chaque jour quelqu'un du peuple était insulté; les magistrats et les lois ne pouvaient venger ces injures, parce que chaque noble était soutenu par ses parents et par ses amis, qui étaient toujours nombreux. Animés du désir de mettre un terme à ces abus, les chefs des corps de métiers arrêtèrent qu'un *gonfalonier* ou officier de justice serait choisi parmi le peuple, et aurait à ses ordres un corps de mille hommes, enrôlés sous vingt bannières, avec lesquels il serait prêt à protéger l'exécution des lois toutes les fois qu'il en serait requis. Ubalda Ruffoli fut le premier *gonfalonier* élu; mais bientôt on dut modifier cette institution et ordonner que le *gonfalonier* aurait quatre mille hommes sous ses ordres. Ce titre et cette organisation durèrent autant que les formes républicaines à Florence; mais, plus tard, ce mot changea complétement de signification. Après différentes vicissitudes, il signifia *officier de police*, acception qu'il avait encore à Sienne au moment de l'invasion française, pendant la Révolution. Il y eut aussi des *gonfaloniers* à Lucques, à Venise, à Rome, etc. C'étaient des officiers municipaux élus pour une courte durée, et dont les fonctions étaient comparables à celles de porte-étendard en France. De plus, ils étaient revêtus du commandement de l'armée. Les ducs d'Urbin, de Parme et de Modène avaient d'abord été *gonfaloniers* de l'Eglise, et ils en gardaient les témoignages dans leurs armoiries. Les protecteurs que les papes établissaient dans les villes soustraites à la protection impériale étaient *gonfaloniers*.

GONFANON s. m. (gon-fa-non). Autre forme du mot GONFALON.

GONFANONIER s. m. (gon-fa-no-nié). Autre forme du mot GONFALONIER.

GONFARON, bourg et comm. de France (Var), cant. de Besse, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Brignoles, à la base d'une colline, près de la source de la rivière d'Aye; pop. aggl., 2,312 hab. — pop. tot., 2,457 hab. Carrières de grès et de plâtre; nombreuses fabriques de bouchons; scieries; récoltes et commerce de blé, vin renommé, huile, soie, marrons excellents. Dans les environs, ruines de l'ancien village de Cagnosc et belle grotte garnie de stalactites.

GONFLE s. f. (gon-fle — rad. *gonfler*). Techn. Cavité dans le fil de métal tiré à la filière. ‖ Matière muqueuse qui se montre sur les chiffons dans le pourrissoir, après quelques jours de fermentation.

GONFLÉ, ÉE (gon-flé) part. passé du v. Gonfler. Rendu, devenu enflé, plus ample par distension : *L'amour-propre est comme un ballon* GONFLÉ *de vent, dont il sort des tempêtes quand on lui fait une piqûre.* (Volt.) *Il n'y a pas de ballon mieux* GONFLÉ *qu'un cerveau ignorant.* (St-Marc-Girard.)

— Fig. Plein; vain, fier, superbe : *Une piqûre, un trait de la satire fait tomber à plat les gens* GONFLÉS *d'une vaniteuse nullité.* (Boiste.)

L'un est plein de respect, l'autre *gonflé* d'audace.
CORNEILLE.

Le cœur vide est *gonflé* comme un ballon rempli.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Gros, accablé : *Un cœur* GONFLÉ *de chagrin.*

— **Syn. Gonflé, boursouflé, bouffi, enflé.** V. BOUFFI.

— **Antonymes.** Aplati, déprimé, dégonflé, fascié, plat.

GONFLEMENT s. m. (gon-fle-man — rad. *gonfler*). Action de gonfler, enflure, tuméfaction; état de ce qui est gonflé : *Le* GONFLEMENT *d'un ballon. Quand la partie conserve l'impression du doigt qu'on y appuie, le* GONFLEMENT *prend le nom d'*œdème. (Charbonnier.) *Le* GONFLEMENT *du cou est donné comme un signe certain de conception.* (Caseaux.)

GONFLER v. a. ou tr. (gon-flé — lat. *conflare*, souffler ensemble, d'où est venu l'ital. *gonflare*, même sens). Distendre, faire enfler : GONFLER *un ballon.* GONFLER *ses joues. Le vent* GONFLE *la voile. La colère* GONFLAIT *ses narines.*

Pour vous mûrit le blé, pour vous la sève errante
Vient *gonfler* d'un doux suc la grappe transparente.
DELILLE.

Ici, des prés fleuris paissant l'herbe abondante,
La vache *gonfle* en paix sa mamelle pendante.
DELILLE.

— Enfler, remplir, augmenter le volume de : *Ces pluies* ONT GONFLÉ *les torrents.*

— Produire des flatuosités ou un sentiment de réplétion pénible dans : *La plupart des légumes* GONFLENT *l'estomac.* (Acad.)

— Fig. Remplir de quelque émotion : GONFLER *de colère.* GONFLER *d'orgueil.*

— v. n. Devenir enflé : *Les herbivores qui mangent de la nielle ne tardent pas à* GONFLER *d'une façon étrange.* (H. Berthoud.)

Se gonfler v. pr. Etre, devenir gonflé : *Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux* SE GONFLENT *tout à coup.* (Buff.)

— Se livrer à des sentiments de vanité, donner des témoignages d'une vaine complaisance en soi-même :

Nous sommes dans un siècle où chacun veut s'enfler;
D'une vanité sotte on cherche à *se gonfler.*
MOLLEVAUT.

— **Antonymes.** Dégonfler, aplatir, déprimer.

GONFREVILLE-L'ORCHER, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Montivilliers, arrond. et à 12 kilom. du Havre, dans un petit vallon, sur la rive droite de la Seine; 727 hab. Eglise en partie du XIe siècle; beau portail roman, dont la voussure est délicatement sculptée. Le château, bâti au XVIIIe siècle, sur l'emplacement d'une antique forteresse, est précédé d'une superbe terrasse et entouré d'un magnifique parc.

GONG s. m. (gongh — onomatop.). Mus. Instrument en usage chez les Chinois, qui est une sorte de cornet à bouquin.

GONGI s. m. (gon-ji). Hist. relig. Membre d'une des principales sectes de banians.

GONGOLE s. f. (gon-go-le). Moll. Nom vulgaire des petites coquilles du genre peigne.

GONGORA s. m. (gon-go-ra — nom d'un minéralogiste espag.). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Pérou.

GONGORA Y ARGOTE (don Louis), poëte espagnol, né à Cordoue en 1561, mort en 1627. Fils d'un jurisconsulte et destiné à la même profession, il la quitta pour la poésie et se fit connaître par des ballades et d'autres petites pièces satiriques que les Espagnols nomment *létrilles*. Il écrivait alors avec beaucoup de naturel, d'esprit et quelquefois de sensibilité. Las de vingt années de sollicitations stériles, il se fit prêtre, pour s'assurer au moins la subsistance pendant ses vieux jours, se rapprocha de la cour, et, malgré sa réputation, malgré la protection du duc de Lerme, ne parvint qu'à obtenir le titre d'aumônier de Philippe III. La vieillesse et les infirmités obligèrent cet infatigable solliciteur à quitter la cour et à retourner finir ses jours dans sa ville natale. C'est à ces déceptions qu'on doit la transformation déplorable qui s'opéra dans sa manière poétique. Voyant que ses productions régulières n'obtenaient qu'un succès d'estime, il se fit, systématiquement et de parti pris, le créateur d'un genre faux et absurde, dont il attendait la vogue et la fortune. Enchérissant sur les concetti italiens, il adopta le style *culto*, qui consiste en une complication ridicule de métaphores étranges, d'hyperboles, d'archaïsmes, où la pensée disparaît sous le cliquetis des mots et au milieu des obscurités d'un langage précieux et énigmatique. C'est ainsi qu'il dépeint la beauté d'une jeune fille, « qui pourrait brûler la Norvége avec ses deux soleils (ses deux yeux sans doute) et blanchir l'Ethiopie avec ses mains. » Ce genre fit école, non-seulement en Espagne, mais encore en France, où il ne contribua pas peu à dépraver le goût dans la première moitié du XVIIe siècle. Les *Œuvres* de Gongora ont été publiées à Madrid, en 1636-1646 (3 vol. in-4°), avec un volumineux commentaire dont elles avaient grand besoin. Don Ramon Fernandez en a publié un choix (Madrid, 1787). Elles consistent en sonnets, ballades, *octavos*, *tercetos*, en poëmes intitulés : *El Poliphemo*, *Las Soledades*, *Pyramo y Tisbe*, etc., et en trois comédies.

GONGORISME s. m. (gon-go-ri-sme — de *Gongora*, n. pr.). Littér. Sorte d'affectation et de recherche qui s'introduisit dans la littérature espagnole par l'imitation du style de Gongora.

— **Encycl.** V. CULTISME.

GONGORISTE adj. (gon-go-ri-ste — rad. *gongorisme*). Littér. Qui appartient au gongorisme : *Affectation* GONGORISTE.

— Substantiv. Imitateur, partisan de Gongora : *Les* GONGORISTES.

GONGRONE s. f. (gon-gro-ne — gr. *goggros*, tumeur des arbres). Bot. Tubercule rond et fongueux, qui se forme sur le tronc des arbres.

— Pathol. Tuméfaction de la glande thyréoïde, goître.

GONGYLAIRE adj. (gon-ji-lè-re — rad. *gongyle*). Bot. Se dit d'un mode de reproduction dit aussi GEMMIPARE ou SCISSIPARE : *Reproduction* GONGYLAIRE.

GONGYLANGE s. m. (gon-ji-lan-je — de *gongyle*, et du gr. *aggeion*, vase). Bot. Partie des plantes cryptogames qui renferme les corps reproducteurs.

GONGYLE s. m. (gon-ji-le — du gr. *goggulos*, rond, qui est probablement pour *golgulos*, forme redoublée d'un adjectif allié à *gaulos*, seau, godet, cruche, *gaûlos*, vaisseau marchand. Curtius compare aussi le sanscrit *gôlas*, boule, *gôla*, *gôlam*, vase sphérique). Erpét. Genre de reptiles sauriens formé aux dépens des scinques.

— Bot. Nom donné par quelques auteurs aux organes reproducteurs, spores ou germes, des végétaux cryptogames, et plus particulièrement des algues et des lichens.

GONGYLOCORME s. m. (gon-gi-lo-kor-me — du gr. *goggulos*, rond; *kormos*, tronc). Erpét. Genre de reptiles ophidiens formé aux dépens des vipères.

GONGYLOMORPHE s. m. (gon-ji-lo-mor-fe — du gr. *goggulos*, rond; *morphê*, forme). Erpét. Genre de reptiles formé aux dépens des scinques.

GONGYLOPHIS s. m. (gon-ji-lo-fiss — du gr. *goggulos*, rond; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens formé aux dépens des boas.

GONGYLOSOME s. m. (gon-ji-lo-so-me — du gr. *goggulos*, rond; *sôma*, corps). Erpét. Section du genre couleuvre.

GONI, ville de l'ancienne Grèce, dans la Thessalie, à l'entrée de la vallée de Tempé. Elle fut la patrie d'Antigone Gonatas, roi de Macédoine. C'est aujourd'hui le bourg de GONIGA.

GONIADE s. m. (go-ni-a-de — du gr. *goniodês*, anguleux). Annél. Genre d'annélides chétopodes, de la famille des néréides, assez voisin des glycères, et comprenant deux espèces qui vivent, l'une dans la Méditerranée, l'autre dans les mers de l'Australie : *Le* GONIADE *vétéran*.

GONIADÈRE s. m. (go-ni-a-dè-re — du gr. *gônia*, angle; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, rapporté, suivant les auteurs, à la famille des sténélytres ou à celle des ténébrionites, et comprenant sept espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

GONIASTER s. m. (go-ni-a-stèr — du gr. *gônia*, angle; *astêr*, étoile). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries.

GONIASTÉRIÉ, ÉE adj. (go-ni-a-sté-ri-é — rad. *goniaster*). Echin. Qui ressemble ou qui se rapporte au goniaster.

— s. f. pl. Famille d'échinodermes ayant pour type le genre goniaster.

GONIATITE s. f. (go-ni-a-ti-te — du gr. *gônia*, angle). Moll. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, formé aux dépens des ammonites.

GONIBREGMATE s. m. (go-ni-brè-gma-te — du gr. *gônia*, angle; *bregma*, sommet de la tête). Myriap. Genre de myriapodes, de la famille des géophilides, dont l'espèce type habite les îles Philippines.

GONICHON s. m. (go-ni-chon). Comm. Cornet de gros papier qui recouvre la tête d'un pain de sucre.

GONIDE adj. (go-ni-de — rad. *gonie*). Entom. Qui ressemble à une gonie.

— s. m. pl. Sous-tribu de mouches ayant pour type le genre gonie.

GONIDIE s. f. (go-ni-dî — dimin. du gr. *gonê*, rejeton). Bot. Nom donné par quelques auteurs aux corps reproducteurs des algues.

GONIDION s. m. (go-ni-di-on — mot gr. signif. *petit angle*). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariées.

GONIE s. f. (go-nî — du gr. *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant une vingtaine d'espèces dont la majeure partie habitent l'Europe.

GONILO, divinité champêtre chez les anciens Slaves. C'était le principal suivant de Wobos, dieu des bergers. On le représentait sous la forme d'un bâton, revêtu des attributs divins, et à l'extrémité supérieure duquel se trouvait une main qui tenait un cercle de fer. A l'époque de la célébration de sa fête, on envoyait les troupeaux, sans gardiens, dans les pâturages, en les confiant à la surveillance du dieu. Chez les Sorabes, il avait un temple et un prêtre particulier.

GONIMIQUE adj. (go-ni-mi-ke). Bot. Se dit de l'expansion des lichens qui résulte d'un assemblage de gonidies apposées les unes contre les autres : *Couche* GONIMIQUE.

GONIN s. m. (go-nain). Fam. *Maître Gonin*, Fripon adroit et rusé : *C'est un* MAÎTRE GONIN. *C'est un tour de* MAÎTRE GONIN.

— **Encycl.** Il est probable, sinon absolument certain, que le nom de maître *Gonin* est celui d'un personnage célèbre par ses tours d'adresse. L'histoire nous a conservé le souvenir de trois personnages de ce nom. Le premier, au témoignage de Brantôme, était un magicien (sans doute un prestidigitateur) attaché à la cour de François Ier; le second, petit-fils du précédent, vivait au temps de Charles XI; le troisième, enfin, était un joueur de gobelets qui opérait sur le pont Neuf sous le règne Louis XIII. On voit que cette famille *Gonin* est toute une dynastie d'escamoteurs. Dulaure fait remonter au dernier seulement l'expression proverbiale de *maître Gonin*; mais c'est probablement parce qu'il a ignoré l'existence des deux autres. La locution est antérieure à Louis XIII. Peut-être même *Gonin III* n'est-il qu'un opérateur vulgaire qui s'est affublé d'un nom célèbre pour se donner du crédit.

Leroux de Lincy cite un proverbe qui laisse intacte la réputation de maître *Gonin*, mais non pas celle de ses contemporains :

Maître *Gonin* est mort, le monde n'est plus grue.

En 1713, il a été publié, sous le titre de : les *Tours de maître Gonin*, une sorte de roman anecdotique en deux volumes, ou plutôt une compilation assez pauvre de style, où, sous prétexte de raconter la vie de maître *Gonin*, on relie, tant bien que mal, les unes aux autres des anecdotes burlesques, pour la plupart très-connues.

GONIOCARPE s. m. (go-ni-o-kar-pe — du gr. *gônia*, angle; *karpos*, fruit). Bot. Syn. d'HALORAGIS.

GONIOCAULE s. m. (go-ni-o-kô-le — du gr. *gônia*, angle; *kaulos*, tige). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

GONIOCÉPHALE s. m. (go-ni-o-sé-fa-le — du gr. *gônia*, angle; *kephalê*, tête). Erpét. Syn. de LOPHYRE, genre de reptiles iguaniens.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

GONIOCÉRAS s. m. (go-ni-o-sé-rass — du gr. *gônia*, angle; *keras*, corne). Moll. Genre fossile de la famille des nautilides.

GONIOCHITON s. m. (go-ni-o-ki-ton — du gr. *gônia*, angle; *chitôn*, tunique). Bot. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, dont l'espèce type croît dans l'île de Java.

GONIOCOTE s. m. (go-ni-o-ko-te — du gr. *gônia*, angle; *kôtis*, derrière de la tête). Entom. Genre d'insectes épizoïques, comprenant cinq ou six espèces, qui vivent en parasites sur le corps des gallinacés et des colombins.

GONIOCTÈNE s. m. (go-ni-o-ktè-ne — du gr. *gônia*, angle; *kteis*, *ktenos*, peigne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, formé aux dépens des chrysomèles, et comprenant cinq ou six espèces, presque toutes vivant en Europe : *Les* GONIOCTÈNES *rongent les feuilles des arbres.* (Chevrolat.)

GONIODACTYLE s. m. (go-ni-o-da-kti-le — du gr. *gônia*, angle; *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

GONIODE s. m. (go-ni-o-de — du gr. *gôniodês*, anguleux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, réuni aujourd'hui au genre loméchuse. ‖ Genre d'insectes épizoïques, comprenant une dizaine d'espèces, qui toutes vivent sur les gallinacés.

GONIOGÈNE adj. (go-nio-jè-ne — du gr. *gonia*, angle; *gennaô*, je produis). Minér. Se dit d'un cristal produit par des décroissements qui ont lieu sur les angles seulement et d'une manière inégale.

GONIOLIMON s. m. (go-ni-o-li-mon — du gr. *gônia*, angle; *leimon*, gazon). Bot. Genre de plantes de la famille des plombaginées, réuni, par plusieurs auteurs, comme simple section, au genre statice.

GONIOME s. m. (go-ni-o-me — du gr. *gônia*, pointe; *ômos*, semblable). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynées, tribu des plumériées, dont l'espèce type, peu connue, croît au Cap de Bonne-Espérance.

GONIOMÈTRE s. m. (go-ni-o-mè-tre — du gr. *gônia*, angle; *metron*, mesure). Instrument quelconque servant à mesurer les angles. ‖ Se dit particulièrement d'un instrument dont les minéralogistes se servent pour mesurer les angles des cristaux. ‖ Instrument servant à mesurer l'angle facial.

— **Encycl.** Minér. et optiq. Le fait fondamental de la cristallographie est la constance des angles dans les cristaux de même espèce. Tandis que les formes cristallines varient presque jusqu'à l'infini, il est une chose qui ne change point en elles, qui se montre invariable dans tous les individus d'une même espèce présentant la même forme, c'est l'inclinaison relative des faces et, par contre, la valeur des angles dièdres que forment ces faces, ainsi que celle des angles plans qui leur correspondent.

Ce fait fondamental donne à la mesure des angles des cristaux une importance considérable; et, en fait, ce sont ces angles que l'on mesure lorsqu'il s'agit de déterminer exactement la forme des cristaux. Mais les angles plans ou rectilignes sont liés aux angles dièdres par des relations au moyen desquelles il est toujours facile de les calculer lorsque l'on connaît les angles dièdres, en sorte que la mesure de ceux-ci est seule nécessaire.

On nomme *goniomètres* les instruments destinés à effectuer la mesure des angles. Ces instruments sont de deux sortes, les *goniomètres* d'application et les *goniomètres* à réflexion. Les premiers, à beaucoup près les plus simples, mais les moins exacts, sont les plus anciennement connus; ils consistent essentiellement en deux règles mobiles, comme les branches d'un compas, auxquelles on peut donner une ouverture égale à celle de l'angle à mesurer en appuyant chacune d'elles sur une des faces de cet angle. Les seconds sont fondés sur ce principe que, si on regarde par réflexion, sur l'une des faces de l'angle à mesurer, un objet éloigné, en faisant coïncider l'image de cet objet avec celle d'un autre objet aperçu directement, et que si, ensuite, en tournant le cristal, on répète la même opération en regardant par réflexion sur l'autre face de l'angle, de la rotation imprimée au cristal, on pourra conclure la valeur de l'angle mesuré.

Le *goniomètre* d'application, appelé aussi *goniomètre* ordinaire, a été imaginé, en 1783, par Carangeot; on le nomme encore pour cette raison *goniomètre* de Carangeot. Pendant longtemps, cet instrument fut le seul usité, et, malgré son imperfection, c'est avec les mesures qu'il permit d'effectuer que furent faites les découvertes importantes qui ont rendu immortels les noms de Romé de l'Isle et d'Haüy. Il se compose de deux lames d'acier (fig. 1) mobiles autour d'un axe *o* dont la position peut être changée au moyen de deux rainures *r* et *r'* de façon à allonger ou à raccourcir la longueur d'une extrémité des bran-

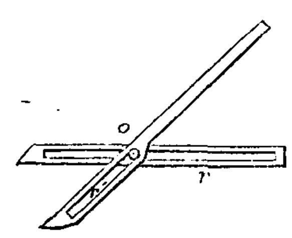

Fig. 1.

ches. Tenant le cristal à mesurer d'une main, et les lames mobiles de l'autre, on se place dans un endroit très-éclairé, puis, élevant le cristal à la hauteur des yeux, et plaçant son arête parallèlement à la direction des rayons lumineux, on applique les lames sur les deux faces de l'angle cherché, en les écartant ou les rapprochant l'une de l'autre jusqu'à ce qu'elles ne laissent plus passer de lumière entre elles et le cristal. Ceci fait, on pose les lames ainsi écartées sur un rapporteur en métal, dont le demi-cercle est divisé en 180 parties, et dont le centre est percé d'un trou dans lequel on peut faire pénétrer l'axe *o* du *goniomètre*, puis on appuie l'une des lames contre un repos *m*, qui correspond au zéro du rapporteur (fig. 2). Il ne reste plus alors,

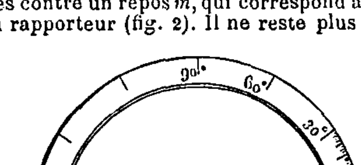

Fig. 2.

pour connaître l'angle cherché, qu'à lire sur le rapporteur le point auquel correspond, sur la graduation, l'autre lame du *goniomètre*.

Cet instrument permet d'opérer très-rapidement, mais il n'est pas susceptible d'une approximation suffisante. La première cause d'erreur tient à ce qu'on n'est jamais certain que l'instrument ait été appliqué sur les faces du cristal dans une position exactement perpendiculaire à l'arête, et en coïncidence parfaite avec ces faces. De plus, il ne peut servir que pour les cristaux d'assez grandes dimensions et à faces exactement planes; or les cristaux remplissant ces deux conditions sont rares.

L'instrument que nous venons de décrire n'est pas, à la vérité, celui qu'avait construit Carangeot : dans celui-ci, les lames mobiles et le rapporteur étaient liés ensemble, ce qui rendait le maniement de l'appareil moins facile. C'est M. Brongniart qui a conseillé de séparer ces deux pièces et de les disposer comme nous venons de le dire.

Malgré l'invention de *goniomètres* plus exacts, le *goniomètre* d'application, peut encore rendre de grands services pour des mesures approchées et rapides.

C'est à Charles, physicien français, qu'est due la première idée de faire servir la réflexion de la lumière à la mesure des angles des cristaux. Le *goniomètre* à réflexion (fig. 3), qu'il a imaginé et qui porte son nom, est formé d'un cercle gradué horizontal; autour de son centre se meut une alidade; le cristal dont on veut mesurer l'angle est fixé sur cette alidade au-dessus du centre, de manière que l'arête du dièdre à mesurer soit perpendiculaire au plan du limbe. Un déplacement de l'alidade détermine une rotation égale du cristal, rotation que fait connaître la graduation du cercle. Une lunette horizontale, fixe, pointant vers le centre, est disposée sur un support dans le voisinage du cercle. On fait tourner l'alidade jusqu'à ce que l'image d'une

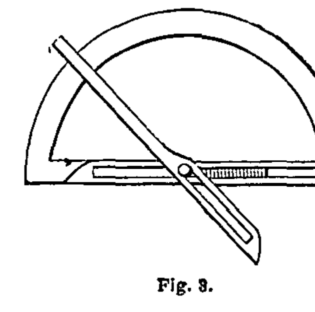

Fig. 3.

mire éloignée soit vue par réflexion sur une des faces du cristal, et l'on note la position de l'alidade. On répète ensuite la même opération, en produisant la réflexion sur l'autre face de l'angle à déterminer, et on note encore la position de l'alidade. On connaît alors l'angle dont a tourné le cristal; or cet angle est le supplément de l'angle cherché.

C'est du *goniomètre* de Charles que Malus s'est servi dans ses belles recherches sur la lumière polarisée. Depuis lors, la goniométrie a fait de grands progrès, sans lesquels les recherches bien plus délicates de Fresnel, de Foucault et de Fizeau auraient été impossibles. C'est le *goniomètre* de M. Babinet qu'on emploie aujourd'hui dans toutes les mesures qui exigent une grande précision; cependant le *goniomètre* de Wollaston, quoique moins exact, est encore fréquemment usité.

Le *goniomètre* de Wollaston (fig. 4) se compose essentiellement d'un limbe vertical gradué sur son contour extérieur, mobile autour de son centre, de manière que les divisions passent devant une alidade horizontale fixe, terminée par un vernier et pouvant entraîner dans son mouvement un support articulé, porteur du cristal. Le support articulé peut, d'ailleurs, tourner autour de l'axe du limbe indépendamment de ce limbe. Il n'est pas indis-

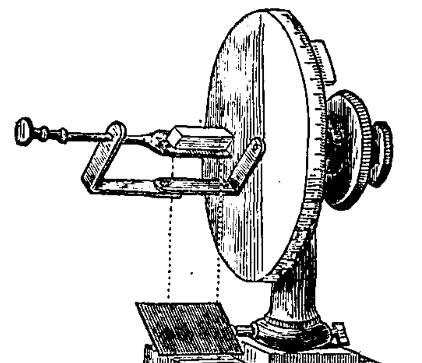

Fig. 4.

pensable, comme on va le voir (et c'est ce qu'a de particulier le *goniomètre* de Wollaston) que l'arête du dièdre que l'on veut mesurer passe exactement par le centre du limbe, il suffit qu'elle soit perpendiculaire au plan de ce limbe. On dispose d'abord l'appareil de façon que l'axe du limbe soit parallèle à une mire horizontale éloignée, telle qu'une ligne de niveau d'un édifice régulier; il s'agit ensuite de rendre l'arête du dièdre parallèle à cette mire. On se sert pour cela d'un miroir fixé sur le pied de l'appareil. La mire horizontale donne une image dans ce miroir, elle en donne une autre sur l'une des faces du cristal convenablement dirigée, et, si l'on peut amener ces deux images en coïncidence en faisant tourner le support du cristal autour de son axe, on sera assuré que la face réfléchissante est parallèle à la mire. On conçoit qu'on puisse arriver ainsi, par quelques tâtonnements, à rendre successivement parallèles à la mire les deux faces du dièdre, et alors l'arête de ce dièdre est elle-même parallèle à cette mire.

Ces dispositions étant prises, pour obtenir l'angle cherché, on fait tourner le limbe de manière à établir successivement la coïncidence entre les images de la mire données par les deux faces et l'image fournie par le miroir. L'angle dont le limbe a tourné entre les deux observations est le supplément de l'angle cherché, car les deux faces du dièdre ont été amenées dans des positions parallèles.

On voit que Wollaston négligeait le petit déplacement provenant du défaut de centrage de l'arête. L'erreur qui provient de ce petit défaut est, en effet, négligeable; mais la méthode de Wollaston présente un bien autre inconvénient, c'est qu'il est presque impossible de s'assurer, par les moyens qu'il emploie, que le limbe est bien perpendiculaire à la mire.

— *Goniomètre de M. Babinet.* Le *goniomètre* de M. Babinet (fig. 5) est celui qui a été employé par MM. Fizeau, Foucault, etc pour leurs délicates expériences sur la lumière. Construit avec soin, il donne des résultats d'une grande exactitude. Il se compose d'un cercle divisé horizontal, porteur d'une lunette

et d'un collimateur pointés vers son centre ; à ce centre se trouve une plate-forme à laquelle on peut donner de petits mouvements dans tous les sens, au moyen de vis de rappel. On fixe à la cire le cristal sur cette plate-forme, de manière que l'arête du dièdre à mesurer

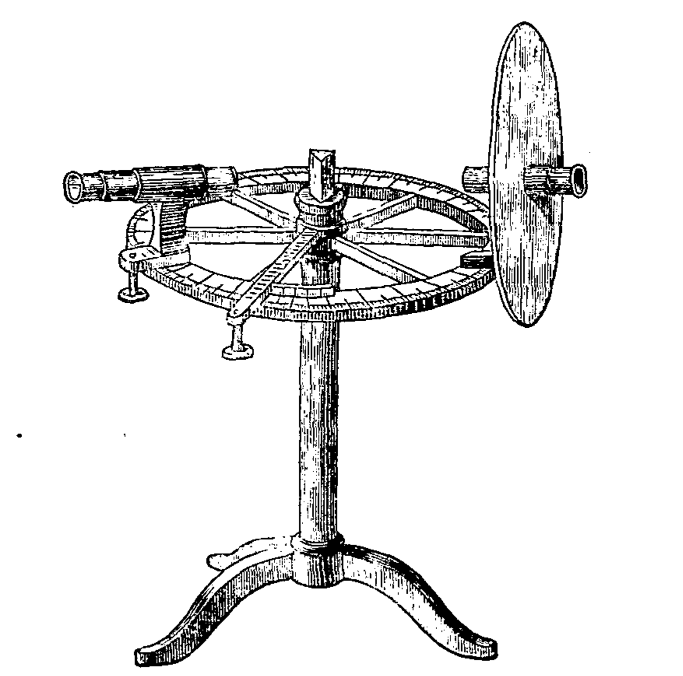

Fig. 5.

soit à peu près verticale et dirigée vers le centre ; on rectifie alors la position de la plate-forme de manière à remplir rigoureusement les deux conditions qui viennent d'être énoncées. Ces deux conditions sont satisfaites lorsque l'arête coïncide avec le fil vertical du réticule de la lunette, dans quelque position qu'on place cette lunette. Cela fait, on éclaire le collimateur, qui alors envoie, sur le cristal, par une fente très-mince, un faisceau lumineux contenu dans un plan vertical et, pour avoir l'angle dièdre cherché, il suffit de placer la lunette dans une position fixe, et de chercher ensuite les deux positions à donner au cristal, pour que le faisceau lumineux revienne dans l'axe optique de la lunette, en se refléchissant successivement sur les deux faces de l'angle cherché. L'angle dont a dû tourner le cristal d'une position à l'autre est le supplément de l'angle cherché. On lit cet angle sur le limbe au moyen du vernier que porte l'alidade liée à la plate-forme.

GONIOMÉTRIE s. f. (go-ni-o-mé-trî — rad. *goniomètre*). Art ou manière de mesurer les angles.

GONIOMÉTRIQUE adj. (go-ni-o-mé-tri-ke — rad. *goniométrie*). Qui appartient à la goniométrie : *Opérations* GONIOMÉTRIQUES.

GONIOMYCÈTES s. m. pl. (go-ni-o-mi-sè-te — du gr. *goné*, rejeton, germe ; *mukès*, champignon). Bot. Groupe de champignons correspondant à une partie de la division des urédinées.

GONION s. m. (go-ni-on — du gr. *gônia*, angle). Infus. Genre d'infusoires de la famille des volvociens, à corps membraneux et plus ou moins anguleux : *Les* GONIONS *sont des animaux verts, ovoïdes.* (E. Desmarest.)

GONIOPHOLIS s. m. (go-ni-o-fo-liss — du gr. *gônia*, angle ; *phôlis*, écaille). Erpét. Genre de reptiles fossiles voisin des crocodiles.

— **Encycl.** Les *goniopholis* ont des dents très-épaisses, à couronne arrondie et obtuse, munies de petites côtes longitudinales saillantes. Les vertèbres ont l'extrémité du corps presque plate ou sont un peu biconcaves ; les caudales portent de grands osselets en V, non ankylosés. L'ilium est plus long que chez les crocodiles vivants. Les extrémités sont inconnues. Les écussons de la peau sont nombreux, forts et osseux, formant des quadrilatères réguliers, avec un processus conique, qui est reçu dans une dépression de l'écusson voisin. Les *goniopholis* ont habité les eaux douces, comme les crocodiles de nos jours ; ils étaient moins carnassiers et poursuivaient peu les poissons ; peut-être étaient-ils herbivores. On a trouvé le *goniopholis crassidens* dans le weald d'Angleterre.

GONIOPHORE s. m. (go-ni-o-fo-re — du gr. *gônia*, angle ; *phoros*, qui porte). Echin. Genre d'échinodermes voisin des cidarites.

GONIOPORE s. m. (go-ni-o-po-re — du gr. *gônia*, angle ; *poros*, pore). Zooph. Genre de polypiers zoanthaires pierreux, formé aux dépens des astrées.

GONIOPSIDE s. m. (go-ni-o-psi-de — du gr. *gônia*, angle ; *opsis*, face). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, formé aux dépens des grapses, et dont l'espèce type habite le Japon.

GONIOPTÈRE s. m. (go-ni-o-ptè-re — du gr. *gônia*, angle ; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces qui habitent l'Australie.

GONIOPTÉRIS s. m. (go-ni-o-pté-riss — du gr. *gônia*, angle ; *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères rapporté par quelques auteurs, comme simple section, au genre polypode.

GONIOPTÉRYGE s. m. (go-ni-o-pté-ri-je — du gr. *gônia*, angle ; *pterugion*, petite aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

GONIOPYGE s. m. (go-ni-o-pi-je — du gr. *gônia*, angle ; *pugê*, anus). Echin. Genre d'échinodermes de la famille des cidarites.

GONIOSOME s. m. (go-ni-o-so-me — du gr. *gônia*, angle ; *sôma*, corps). Erpét. V. GONYOSOME.

— Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des phalangiens, comprenant seize espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

GONIOSPERME adj. (go-ni-o-spèr-me — du gr. *gônia*, angle ; *sperma*, graine). Bot. Qui a des semences anguleuses.

GONIOSTEMME s. m. (go-ni-o-stè-me — du gr. *gônia*, angle ; *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbustes grimpants de la famille des asclépiadées, tribu des sécamonées, dont l'espèce type croît dans l'Inde.

GONIOSTOME ad. (go-ni-o-sto-me — du gr. *gônia*, angle ; *stôma*, bouche). Zool. Qui a la bouche anguleuse.

— s. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, à coquille univalve et à opercule corné, tels que les troques et les cadrans.

GONIOTROPIS s. m. (go-ni-o-tro-piss — du gr. *gônia*, angle ; *tropis*, carène). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, dont l'espèce type vit au Brésil.

GONNE s. f. (go-ne). Mar. Baril qui contient du goudron. ‖ Futaille à mettre du vin, de la bière, du saumon salé et autres provisions.

GONNEAU DE LA BROUCE (Michel), habile copiste du XV^e siècle. Il remplit les fonctions sacerdotales et employa ses heures de loisir à copier avec beaucoup d'art des ouvrages qu'il ornait de miniatures. La Bibliothèque nationale possède de lui trois manuscrits, qui sont des chefs-d'œuvre : le *Roman de Tristan*, le *Roman des marques de Rome*, le *Roman de Lancelot*.

GONNELIEU (Jérôme DE), jésuite et écrivain acétique français, né à Soissons en 1640, mort en 1715. Il a publié une foule de petits livres de piété écrits avec onction, et qui ont eu un grand succès. Le plus connu est une *Imitation de Jésus-Christ, traduction en français, avec des pratiques et des prières* (1712, in-8°). Il est constaté depuis longtemps que la traduction est d'un nommé Cusson, et que les *pratiques* et *prières* qui l'accompagnent appartiennent seules au père Gonnelieu ; mais on continue à imprimer ce volume sous son nom, et l'on dit même souvent tout court : l'*Imitation* de Gonnelieu.

GONNELLE s. f. (go-nè-le). Ichthyol. Sous-genre de blennies qui habitent la mer.

GONNER (Nicolas-Thaddée DE), publiciste et jurisconsulte allemand, né à Bamberg en 1764, mort à Munich en 1827. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il fut nommé conseiller aulique dans sa ville natale, fit partie, à ce titre, d'une commission chargée d'élaborer un projet de loi pénale, devint professeur de droit romain en 1792, et fut nommé, en 1797, membre de la seconde Chambre. Appelé à occuper une chaire de droit à Ingolstadt, en 1799, Gonner passa, l'année suivante, à Landshut, où il devint prochancelier de l'université. Depuis cette époque, il remplit successivement les fonctions de président de cour d'assises dans le département de l'Isar (1812), de référendaire de justice (1815) et de conseiller d'Etat (1817). Gonner joua, en outre, un rôle actif comme membre de la première puis de la seconde Chambre bavaroise (1819). Nous citerons parmi ses ouvrages : le *Droit public allemand* (Landshut, 1804) ; *Archives pour la législation et la réforme des études juridiques* (1808-1814, 4 vol.) ; *Projet d'un code de procédure civile* (1815-1817, 3 vol.) ; *Annales de la législation et de l'administration de la justice du royaume de Bavière* (1810-1820, 3 vol.), en collaboration avec Schmidt.

GONNERY (SAINT-), village et commune de France (Morbihan), cant., arrond. et à 15 kilom. de Napoléonville, près du canal de Nantes à Brest ; 579 hab. Le château de Carcado, situé sur le territoire de Saint-Gonnery, a vu naître Jean le Sénéchal, baron de Careado, tué à la bataille de Pavie en 1525, en couvrant de son corps François I^er.

GONNEVILLE (BINOT PAULMIER DE), navigateur français, né à Honfleur dans le XV^e siècle. Il appareilla de ce port pour l'Inde en 1503. Assailli par la tempête, il aborda une terre méridionale, située au delà du cap de Bonne-Espérance, y radouba son vaisseau, y séjourna six mois, puis revint en France, amenant avec lui Essomeric, fils du roi de ce pays, à qui il promit de le ramener au bout de vingt lunes. N'ayant pu tenir cette promesse, Gonneville institua Essomeric son héritier universel sous la condition de porter son nom. Quant à la terre que Gonneville dit avoir découverte et qui a longtemps figuré, sous son nom, dans les géographies et sur les cartes, elle n'a pu être retrouvée par les explorateurs modernes. Tout porte à croire que ce que Gonneville considérait comme une terre australe n'était autre chose que l'île de Madagascar. — L'abbé BINOT PAULMIER DE GONNEVILLE, arrière-petit-fils de l'Indien Essomeric, mort vers 1669, fut chanoine de Lisieux et résident du roi de Danemark en France. Il était très-instruit et avait beaucoup voyagé. Il a publié : *Mémoires touchant l'établissement d'une mission chrestienne dans le troisième monde, autrement appelé la terre australe, méridionale, antarctique et inconnue, dédiés au pape Alexandre XII, par un ecclésiastique originaire de cette même terre australe* (Paris, 1663, in-8°).

GONOCALYX s. m. (go-no-ka-likss — du gr. *gonos*, sperme ; *kalux*, calice). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des vacciniées, dont l'espèce type croît sur les montagnes du Mexique.

GONOCÈLE s. f. (go-no-sè-le — du gr. *gonos*, semence ; *kêlê*, tumeur). Pathol. Accumulation morbide du sperme dans les vaisseaux séminifères.

GONOCÉPHALE s. m. (go-no-sé-fa-le — du gr. *gonu*, genou ; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, formé aux dépens des opatres, et comprenant une soixantaine d'espèces qui habitent l'ancien continent et l'Australie.

— Erpét. Syn. de GONIOCÉPHALE.

GONOCÈRE s. m. (go-no-sè-re — du gr. *gonu*, genou ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes, de la famille des coréides, tribu des lygéens, voisin des corées, et comprenant quelques espèces qui habitent l'Europe.

GONODACTYLE s. m. (go-no-da-kti-le — du gr. *gonu*, genou ; *daktulos*, doigt). Crust. Genre de crustacés stomapodes, de la tribu des squilles, comprenant quelques espèces qui vivent dans les mers des pays chauds : *Le* GONODACTYLE *goutteux se rencontre dans la Méditerranée.* (H. Lucas.)

GONOGÉNIE s. m. (go-no-jé-nî — du gr. *gonu*, genou ; *geneias*, duvet). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, formé aux dépens des scotobies, et dont l'espèce type habite le Pérou.

GONOGONE s. f. (go-no-go-ne — du gr. *gonu*, genou ; *gonos*, germe). Bot. Syn. de GOODYÈRE, genre d'orchidées.

GONOÏDE adj. (go-no-i-de — du gr. *gonos*, semence ; *eidos*, aspect). Pathol. Qui ressemble au sperme : *Humeur* GONOÏDE.

GONOLEK s. m. (go-no-lèk). Ornith. Espèce de pie-grièche, qui habite le Cap-Vert.

GONOLOBE s. m. (go-no-lo-be — du gr. *gonu*, genou ; *lobos*, gousse). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des asclépiadées, type de la tribu des gonolobées, comprenant une trentaine d'espèces qui croissent dans les régions boréales et tropicales de l'Amérique.

GONOLOBÉ, ÉE adj. (go-no-lo-bé — rad. *gonolobe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gonolobe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des asclépiadées, ayant pour type le genre gonolobe.

GONON (Benoît), écrivain français, né à Bourg en Bresse. Il vivait dans la première moitié du XVII^e siècle, entra dans l'ordre des célestins, vécut à Lyon et composa plusieurs ouvrages recherchés pour leur rareté non moins que pour leur singularité. Nous citerons notamment : la *Chasteté récompensée* ou l'*Histoire des sept pucelles* (Bourg, 1643, in-8°) ; *Histoires véritables et curieuses où sont représentées les étranges aventures des personnes illustres* (Lyon, 1644, in-8°).

GONON (Pierre-Marie), écrivain français, né à Lyon en 1804, mort en 1850. Il a publié entre autres ouvrages : *Documents historiques sur la vie et les mœurs de Louise Labé* (Lyon, 1844, in-8°) ; *Bibliographie historique de la ville de Lyon* (Lyon, 1846, in-8°), travail qui est le fruit de longues recherches ; *Lyon affligé par siéges et eschallades* (Lyon, 1848), réimpression d'un écrit publié à Lyon en 1564.

GONON (Eugène), sculpteur et fondeur, né à Paris en 1814. Son père, Honoré GONON, à qui l'on doit d'avoir retrouvé les procédés des anciens pour la fonte à cire perdue, exerçait avec talent la profession de fondeur. Il apprit à son fils tous les procédés de son art, lui fit donner une solide instruction scientifique, afin qu'il connût à fond la métallurgie et la chimie, puis, lui reconnaissant de vives aptitudes artistiques, il lui fit suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts. Eugène Gonon apprit alors la sculpture, la ciselure, prit des leçons de Pradier et de Blondel et devint en peu de temps un artiste fort remarquable. Après avoir fondu en bronze, avec son père, par des procédés nouveaux et avec une perfection jusqu'alors inconnue, des groupes d'après des modèles du grand animalier Barye, le jeune artiste s'attacha à perfectionner encore la façon de procéder de son père, qu'il rendit plus rapide, plus sûre, plus complète. Depuis lors, non-seulement M. Gonon a exécuté, d'après des maîtres anciens et modernes, un grand nombre de groupes, de bas-reliefs, de statues, de bustes, d'animaux, mais encore il s'est fait une juste réputation en modelant et fondant à cire perdue un grand nombre d'œuvres de sa composition. En récompense de ses travaux, il a successivement obtenu une médaille de 2^e classe à l'Exposition universelle de 1855, une médaille de 1^re classe à l'Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie en 1863, et une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1867. Parmi les œuvres originales qu'il a exposées, nous citerons : *Fauvette babillarde, inquiétée par un rat et une vipère* (1853) ; les *Rossignols et les raisins* (1853) ; *Combat de merles* (1859) ; *Oiseaux guettant un insecte* (1859) ; *Rossignols pris au piége* (1859) ; *Nid de fauvettes dans les lilas* (1867), œuvre que les exposants de bronzes offrirent à Napoléon III ; *Conséquences d'un orage* (1868), morceau exécuté par des procédés nouveaux, et qui est d'une perfection étonnante.

GONONDAULI s. m. (go-non-dô-li). Comm. Sorte de riz.

GONOMYIE s. f. (go-no-mî — du gr. *gonu*, genou ; *muia*, mouche). Entom. Syn. de LIMNOBIE, genre d'insectes diptères.

GONOPE s. m. (go-no-pe — du gr. *gonu*, genou ; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

GONOPÈRE s. f. (go-no-pè-re — du gr. *gonu*, genou ; *pera*, sac). Zooph. Genre de polypiers, du groupe des millépores, qui paraît devoir être réuni aux calamopores.

GONOPHORE s. m. (go-no-fo-re — du gr. *gonos*, semence ; *phoros*, qui porte). Bot. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil. ‖ On dit aussi GYNOPHORE.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassides, comprenant deux espèces, qui habitent l'Inde.

GONOPLACE s. m. (go-no-pla-se — du gr. *gonu*, genou ; *plax*, plaque). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, type de la tribu des gonoplaciens : *Le* GONOPLACE *rhomboïde habite la Méditerranée.* (H. Lucas.) ‖ On dit aussi GONÉPLACE et GONOPLAQUE.

— **Encycl.** Les *gonoplaces*, appelés aussi *gonéplaces* ou *rhombilles*, sont des crustacés voisins des ocypodes, dont ils se distinguent surtout par leur chaperon très-petit et par leurs yeux placés au sommet des pédoncules, et non sur le côté. Ce genre comprend deux espèces, qui vivent dans nos mers. Le *gonoplace rhomboïde* a la front tronqué, le corselet uni et une épine sur la partie antérieure des côtés. Il habite la Méditerranée et l'Océan, et paraît vivre solitaire dans des eaux assez profondes et parmi les rochers. Il nage avec facilité, vient souvent à la surface de l'eau, mais n'en sort jamais. Il se nourrit de petits poissons et de zoophytes. Le *gonoplace anguleux* se trouve sur les côtes d'Angleterre.

GONOPLACIEN, IENNE adj. (go-no-pla-siain, ie-ne — rad. *gonoplace*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gonoplace.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, ayant pour type le genre gonoplace.

GONOPLACITE adj. (go-no-pla-si-te). Crust. Syn. de GONOPLACIEN.

GONOPSIDE s. f. (go-no-psi-de — du gr. *gonu*, genou ; *opsis*, face). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des pentatomes, dont l'espèce type vit au Sénégal.

GONOPTÈRE s. f. (go-no-ptè-re — du gr. *gonu*, genou ; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des orthosies.

— **Encycl.** Les *gonoptères* sont des lépidoptères nocturnes, assez voisins des ortho-

sies. Ce genre ne comprend jusqu'à ce jour qu'une seule espèce, rangée autrefois parmi les bombyx; c'est la *gonoptère libatrice* ou *buveuse*, ainsi nommée parce que sa chenille a l'habitude de boire. Cette chenille vit sur les saules et les peupliers. Son papillon, qui paraît deux fois dans l'année, en juin et en septembre, a reçu le nom vulgaire de *découpure*, parce que ses premières ailes ont le bord postérieur profondément sinué et dentelé; ses couleurs sont, du reste, assez variées. Quelques individus de la seconde éclosion, n'ayant pu s'accoupler avant l'hiver, se réfugient dans les maisons, où on les trouve engourdis.

GONOPTÉRYX s. m. (go-no-ptè-rikss — du gr. *gonu*, genou; *pterux*, aile). Entom. Syn. de RHODOCÈRE, genre d'insectes. ‖ On dit aussi GONOPTÉRYGE.

GONORHYNQUE s. m. (go-no-rain-ke — du gr. *gonu*, genou; *rhugchos*, bec). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des cyprinoïdes, dont l'espèce type vit dans les eaux du cap de Bonne-Espérance : *Les* GONORHYNQUES *ressemblent beaucoup aux cyprins.* (A. Guichenot.)

GONORRHÉE s. f. (go-no-ré — du gr. *gonos*, semence; *rheô*, je coule). Pathol. Ecoulement du sperme, dû, le plus souvent, à une affection vénérienne.

— **Encycl.** V. BLENNORRHAGIE.

GONORRHÉIQUE adj. (go-no-ré-i-ke — rad. *gonorrhée*). Pathol. Qui a rapport à la gonorrhée : *Ecoulement* GONORRHÉIQUE.

GONOSPERME s. m. (go-no-spèr-me — du gr. *gonu*, genou; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des athanasiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux îles Canaries.

GONOSTÉMONE s. m. (go-no-sté-mo-ne — du gr. *gonu*, genou; *stemôn*, filament). Bot. Genre de plantes du Cap de Bonne-Espérance.

GONOTE s. m. (go-no-te — du gr. *gonu*, genou). Crust. Genre de crustacés, réuni par plusieurs auteurs au genre idotée.

GONOTHÈQUE s. f. (go-no-tè-ke — du gr. *gonu*, genou; *thêkê*, boîte). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, tribu des hédyotidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux îles Moluques.

GONOTRIQUE s. f. (go-no-tri-ke). Bot. Genre de champignons.

GONOVAN s. m. (go-no-van). Graine un peu amère, que les habitants de la Guinée emploient pour neutraliser le mauvais goût des eaux du pays.

GONSALVE (Fernand), comte héréditaire de Castille, surnommé **le Grand**, qui vivait au X[e] siècle. Non-seulement il repoussa les attaques des rois de Léon et de Navarre, qui voulaient se partager la Castille, mais encore il recula les frontières de son comté et se rendit indépendant. Prenant alors l'offensive, il marcha contre le roi de Navarre, Sanche Abarca, le rencontra à Gallanda en 924, et eut avec lui, en présence des deux armées, un combat singulier dans lequel Sanche Abarca perdit la vie. Gonsalve tourna ensuite ses armes contre les Maures, qu'il défit dans plusieurs rencontres. Ses ennemis, jaloux de ses succès et de sa puissance, eurent recours, pour l'abattre, à la ruse, après avoir vainement essayé de la force. Appelé à Pampelune par le roi de Navarre pour y conclure un mariage, il fut arrêté (960), mais délivré par doña Sancha, sœur du roi, qui s'enfuit avec lui et devint sa femme. Quelques années plus tard, il retomba dans le même piége. S'étant rendu, à l'appel du roi de Léon, aux états de ce royaume, il fut jeté en prison, et ce fut encore une fois au dévouement de doña Sancha qu'il dut sa liberté. Bientôt après, les Maures attaquèrent la Castille et s'emparèrent de Gomaz, Sepulveda, etc. Ces revers causèrent une telle douleur à Gonsalve qu'ils abrégèrent sa vie. Par ses exploits et ses brillantes qualités, le comte de Castille mérite d'être placé au premier rang des princes de son temps. La Castille lui dut son indépendance et le commencement de sa grandeur.

GONSALVE (Martin), hérésiarque espagnol, né à Cuença vers 1325, brûlé en 1374. Doué d'une imagination ardente qu'exaltèrent encore des jeûnes excessifs, il ne vécut bientôt plus que dans le monde des rêves, s'imagina qu'il voyait Dieu, et finit par annoncer qu'il était l'archange saint Michel, appelé à combattre l'Antechrist. Grâce à son éloquence, Gonsalve se fit un assez grand nombre d'adeptes, parmi lesquels se trouvait un prêtre appelé Nicolas le Calabrais. Arrêté par ordre du tribunal ecclésiastique de Valladolid, Martin Gonsalve fut condamné au supplice du feu. Cette mort n'effraya point son disciple Nicolas, qui voulut faire passer le malheureux fou pour le fils de Dieu, et fut à son tour arrêté et brûlé.

GONSALVE DE CORDOUE (Hernandez y Aguilar), le plus grand capitaine des Espagnols, né à Montilla, près de Cordoue, en 1443, mort à Grenade en 1515. Il appartenait à une famille illustre, fit ses premières armes contre les Maures et se distingua tellement au combat de Las Yeguas (1460), que le roi de Castille l'arma chevalier sur le champ de bataille. Il n'avait alors que seize ans. De nouveaux exploits dans la guerre de Catalogne, dans la lutte d'Isabelle et de Ferdinand d'Aragon, dont il avait embrassé le parti, contre Alphonse V de Portugal, la victoire de Toro (1476), qui assura la succession de Castille aux premiers, la prise de Grenade (1492) et l'expulsion des Maures de l'Espagne portèrent au plus haut point sa réputation et la gloire de son nom. En 1494, il fut envoyé en Italie au secours de Ferdinand II, roi de Naples, dépossédé par les Français qu'avait appelés Ludovic le Maure, remporta de nombreux succès sur Charles VIII, dont la mort suspendit les hostilités, délivra la république de Venise des pirates barbaresques et des Turcs qui ravageaient ses possessions, et fut de nouveau envoyé en Italie en 1501, lorsque la guerre se ralluma entre les Français et les Espagnols, qui s'étaient précédemment partagé l'Italie méridionale au détriment du roi Frédéric. Il ne fut pas heureux d'abord, perdit la Pouille, la Calabre, et se vit bloqué dans Barletta, avec une armée affaiblie, manquant de tout et toujours prête à la sédition. Le traité de paix conclu en 1503 entre les deux nations le sauva. Le duc de Nemours, qui commandait les Français, cessa aussitôt les hostilités et évacua les villes conquises. Gonsalve, qui ne se piquait point de bonne foi et qui était le digne représentant de la duplicité de son maître et de sa politique cauteleuse, profita de cette loyale imprudence pour occuper de nouvelles places, amasser des vivres et des munitions, solliciter des secours des Vénitiens, amuser l'ennemi par des pourparlers et déclarer à la fin qu'il ne reconnaissait pas la pacification, parce qu'il n'avait pas reçu d'ordre *autographe* du roi d'Espagne. Nemours indigné le provoqua en champ clos. Mais, sans répondre à ce défi d'un autre âge, le capitaine espagnol assiége Cérignoles, écrase à Seminara les Français commandés par d'Aubigny (1503), et gagne quelques jours après la sanglante bataille de Cérignoles, où périt Louis de Nemours avec une partie de son armée. Il courut ensuite au-devant du marquis de Mantoue, qui s'avançait avec 18,000 hommes, et, malgré quelques échecs, en triompha par d'habiles manœuvres, et le 1[er] janvier suivant (1504) se rendit maître de Gaëte, la dernière place que les Français possédassent encore dans le royaume de Naples. La victoire, comme on le voit, s'était constamment décidée en faveur de la mauvaise foi. Gonsalve fut nommé connétable et vice-roi de Naples. Mais il ne jouit pas longtemps de son triomphe. Accusé de viser à l'indépendance dans les contrées qu'il avait conquises, objet de la haine secrète d'un roi *jaloux de sa gloire, il fut disgracié en* 1507 et rappelé en Espagne. Mais il était monté trop haut pour accepter avec résignation l'injustice *d'une disgrâce et l'obscurité d'une condition privée.* Il fut profondément blessé de cette injure et se préparait peut-être à la révolte lorsqu'il mourut. Florian a fait de celui que *les Espagnols nomment le Grand capitaine* le héros d'une sorte de poëme en prose qui n'est pas absolument conforme à la réalité historique.

GONSIOROWSKI (Louis), médecin polonais, né en 1807. Il fit ses études médicales à l'université de Breslau, alla exercer son art à Posen, et y fonda, avec le docteur Marcinkowski, une société, qui fut la première à établir des salles d'asile dans le grand-duché de Posen. On doit au docteur Gonsiorowski de savants et intéressants travaux sur l'histoire de la médecine et sur la bibliographie médicale polonaise. Nous citerons entre autres : *Brevis rei medicæ in Polonia delineatio ab antiquissimis temporibus usque ad annum* 1506 (Breslau, 1835); *Guide pour les soins à donner aux malades* (Posen, 1838); *Recueil de documents pour l'histoire de l'art médical en Pologne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Posen, 1839-1855, 4 vol.).

GONTAS, chaîne de montagnes d'Algérie, province d'Alger, qui relie le Zaccar aux montagnes de Médéah (880 mètres).

GONTAUT, ancienne famille de l'Agenais qui, depuis le XII[e] siècle, possédait en Périgord la seigneurie de Biron. Elle avait pour chef, sous le règne de Charles VIII, Pons de GONTAUT, baron de Biron, qui combattit à la journée de Fornoue. Son fils aîné fut tué à la bataille de Marignan en 1515. Jean de GONTAUT, baron de Biron, son fils cadet, remplit différentes missions diplomatiques auprès de l'empereur Charles-Quint, en Portugal, etc., combattit à la Bicoque, à Pavie, servit au siége de Metz, et mourut des blessures qu'il avait reçues à la journée de Saint-Quentin. Il avait eu deux fils, dont l'un fut tué en 1569, à la bataille de Montcontour. L'aîné, Armand de GONTAUT, baron de Biron, maréchal de France en 1577, fut tué au siége d'Epernay en 1592, et laissa, entre autres enfants : Charles de GONTAUT, baron de Biron, maréchal de France, créé duc et pair en 1598, décapité en 1602, pour avoir conspiré contre la sûreté de l'Etat; Armand, auteur d'une branche collatérale, et Jean de GONTAUT, baron de Biron, qui a continué la filiation. François de GONTAUT, marquis de Biron, fils et successeur de Jean, qui précède, fut lieutenant général, et mourut en 1700, laissant Armand-Charles de GONTAUT, maréchal de France, en faveur de qui, sous la Régence, le marquisat de Biron fut de nouveau érigé en duché-pairie. Il eut un grand nombre d'enfants, parmi lesquels : François-Armand de GONTAUT, duc de Biron, qui n'eut qu'un fils, mort sans alliance en 1739; Charles-Antoine-Armand de GONTAUT, marquis de Montferrand, lieutenant général, et Louis-Antoine de GONTAUT, maréchal de France, dont le fils, Armand-Louis de GONTAUT de Biron, connu sous le nom de duc de Lauzun, servit dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, fut député aux états généraux en 1789, commanda dans l'armée républicaine, et fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire en 1793. V. BIRON.

GONTCHAROFF (Jean), littérateur russe, né en 1814 à Symbirsk. Après avoir fait ses études à l'université de Moscou, il obtint un emploi au ministère de l'instruction publique, et fut attaché, comme secrétaire, en 1852, à l'expédition envoyée, sous la direction du vice-amiral Poutiatyn, au Japon, pour établir des relations commerciales entre cette contrée et la Russie. Outre des traductions de Schiller, de Gœthe, de Winckelmann et de quelques auteurs anglais, on a de lui : *Une histoire ordinaire*, roman de mœurs (1847); *Jean Podzabryn*, scènes de la vie des hauts fonctionnaires russes (1848); la *Frégate Pallas*, récit de son voyage au Japon (1858) 2 vol.); *Oblomoff*, roman de mœurs, qui lui fut payé 10,000 roubles (40,000 fr.) par l'éditeur des *Mémoires nationaux russes*, dans lesquels il fut publié en 1859. Ce dernier détail suffit pour donner une idée de la popularité dont jouit cet écrivain.

GONTHIER, poëte latin et moine cistercien, né en Allemagne, mort au monastère de Pairis, près de Bâle, en 1223. Il est l'auteur d'un poëme en 10 livres et en vers hexamètres, intitulé : *Ligurinus sive de rebus a Frederico I gestis,* publié pour la première fois à Augsbourg (1507, in-fol.), et depuis lors plusieurs fois réimprimé. Cet ouvrage, qui a pour sujet les victoires remportées par Frédéric I[er] dans le Milanais, est remarquable pour l'exactitude des récits et pour la pureté du style. On possède également de Gonthier une *Histoire de Constantinople*, que Canisius a insérée dans ses *Lectiones antiquæ.*

GONTHIER (Jean), médecin allemand, né à Andernach en 1487, mort en 1574. Il dut à la générosité de quelques personnes de pouvoir faire des études complètes. A douze ans, il fut envoyé à Utrecht pour étudier les belles-lettres, puis à Marbourg pour s'instruire dans les sciences et la philosophie. Doué d'une aptitude particulière pour la langue grecque, il devint rapidement un helléniste distingué et put professer à l'université de Louvain. A Paris, où il vint s'établir en 1525, il se lia avec Lascaris, Budé et le cardinal de Bellay. C'est dans cette ville que sa vocation pour la médecine se décida. Il se plongea dans l'étude de Galien et d'Hippocrate, et suivit en même temps les cours de la Faculté, où depuis un siècle on n'avait pas vu d'étudiant allemand. Reçu docteur en 1530, il ouvrit un cours d'anatomie, concurremment avec son ami Sylvius, et détermina ainsi de rapides progrès dans la connaissance du corps humain.

De son temps régnait encore ce préjugé, que la dissection des cadavres était un sacrilége. Gonthier contribua puissamment à le faire tomber, et, donnant lui-même l'exemple, il se livra à des travaux d'anatomie incessants. C'est ainsi qu'il fit ses principales découvertes. Il étudia le phénomène du pouls, les vaisseaux spermatiques, le pancréas, les muscles, et mérita bientôt le titre de restaurateur des études anatomiques à l'université de Paris. Sa renommée devint telle, que le roi de Danemark, Christiern III, lui fit les offres les plus brillantes pour l'attirer à sa cour; mais Gonthier refusa, préférant vivre modestement à Paris, qui était déjà alors le centre intellectuel du monde. Malheureusement il fut obligé de quitter la France, à cause de ses opinions religieuses, favorables au protestantisme. Il trouva d'abord un asile à Strasbourg, puis à Metz, et, dans ces deux villes, il abandonna la médecine pour professer la langue grecque. Il se lassa bientôt de l'enseignement, quitta l'Alsace, et parcourut l'Allemagne et l'Italie, recueillant des documents pour son grand traité *Des bains* (*De balneis*).

Gonthier a publié de nombreux ouvrages. Le premier, qui parut en 1527, est une *Syntaxe de la langue grecque.* Parmi les autres, qui sont tous relatifs à l'art médical, nous citons : *Du régime et de la médication en tout temps, mais surtout en temps d'épidémie* (Strasbourg, 1542, in-8°), ouvrage qu'il traduisit lui-même en français (Strasbourg, 1564, in-4°); *Commentarius de balneis et aquis medicatis* (Strasbourg, 1565, in-8°); un ouvrage sur l'hygiène des femmes en couches (Strasbourg, 1606, in-8°), etc. On doit aussi à Gonthier la traduction des œuvres de Galien et de quelques ouvrages de Polybe, de Paul d'Egine, d'Oribase, d'Aurelianus Cœlus, d'Alexandre Trallien, etc.

La vie du médecin d'Andernach a été l'objet de nombreux écrits. Elle a été racontée en vers latins par un auteur allemand et publiée à Strasbourg en 1575, sous le titre de *Vita clarissimi Joannis Guinterii Andernacei medici.*

GONTIER (Rose-Françoise CARPENTIER, dame), actrice française, née à Metz en 1747, morte en 1829. Elle débuta à Bruxelles, à l'âge de vingt ans, dans l'emploi des duègnes d'opéra-comique et des soubrettes de comédie, puis, en 1778, aux Italiens, dans le *Sorcier* de Philidor; l'année suivante, elle fut reçue. Un peu plus tard, l'héritage de M[me] Desforges lui échut à la salle Favart. C'est la nature qui avait formé et instruit cette artiste, surnommée la *bonne Gontier*, titre qu'elle a si justement mérité par la bonhomie de son jeu, le caractère de sa figure et l'originalité de sa manière. La nourrice de *Fanfan et Colas*, la tante du *Déserteur*, Mathurine de *Blaise et Babet*, *Ma tante Aurore*, Babet de *Philippe et Georgette*, sont les rôles principaux où elle a brillé. Dans le *Roi et le Fermier*, elle était admirable. Sa diction pure et naturelle, son débit prompt et varié, ses gestes, les inflexions de sa voix étaient très-comiques. On disait d'elle, comme de Préville, qu'elle savait toujours faire rire et pleurer quand elle le voulait. Jamais l'Opéra-Comique ne vit commère plus joviale; elle était étourdissante de verve et de rondeur, dans ses personnages de fermières hautes en couleur et hardies en paroles. Lorsqu'en 1812 elle se retira, après une carrière remplie de succès, elle laissait d'ineffaçables souvenirs, et son nom restait attaché à l'emploi dans lequel on l'avait tant applaudie.

On rapporte que cette comédienne ne jouait jamais un rôle nouveau sans être prise d'une excessive frayeur; et comme elle était en même temps très-sévère sur les pratiques religieuses, on l'a vue souvent derrière une coulisse, sur le point d'entrer en scène, se signer, et dire tout bas avec émotion : « Mon Dieu, faites-moi la grâce de bien savoir mon rôle. » Etrange et naïve prière que l'on a attribuée aussi, depuis lors, à Mazurier, célèbre clown, également fort pieux, qui a popularisé Jocko.

Veuve d'un comédien de Versailles, qui avait beaucoup de talent, elle s'était remariée, vers 1798, avec Allaire, son camarade à l'Opéra-Comique, et de vingt ans plus jeune qu'elle. Elle passa avec lui une heureuse vieillesse, ne s'occupant que de pratiques religieuses. Elle le perdit en 1828, lui survécut dix-huit mois et mourut à 83 ans. Malgré son second mariage, elle avait conservé le nom qu'elle avait rendu célèbre; mais on ne l'appelait depuis longtemps que *la bonne mère Gontier*, et c'est le seul nom que lui donne l'inscription placée sur son tombeau.

GONTIER (Grégoire), acteur comique français, neveu de la précédente, né à Boulogne-sur-Mer en 1787, mort à Fontainebleau en 1841. Il débuta au Théâtre-Français en 1810, y réussit mal, mais obtint plus tard les plus brillants succès au Vaudeville et au Gymnase. La souplesse de son talent se prêtait à la fois à tous les rôles de la comédie et du vaudeville. Le *Comte Ory* et *Stanislas* étaient ses triomphes. Il a puissamment contribué, pour sa part, au succès des ouvrages de Scribe. Il excellait dans les rôles de grognards et d'officiers en retraite. Ce fut lui qui créa le soldat polonais de *Michel et Christine*, et qui plus tard joua Bertrand dans le *Mariage de raison.* Avec les vieux braves, dont il endossait si crânement l'allure et la physionomie, il cumulait, non moins heureusement, les aimables et fringants officiers qui triomphaient dans les salons et les boudoirs, et qui formaient une autre catégorie dans le répertoire des rôles militaires. Gontier quitta le théâtre en 1839, laissant son nom aux rôles de son répertoire.

GONTRAN, roi de Bourgogne, de la race franque, troisième fils de Clotaire I[er], né vers 525, mort en 593. A la mort de son père, en 561, il eut en partage le royaume de Bourgogne, s'attacha ses sujets par la confirmation de la loi Gombette et par des titres romains accordés à ses principaux officiers, refoula d'Italie les Lombards, qui franchissaient à chaque instant les Alpes et pillaient la Provence, essaya de réconcilier ses frères Sigebert et Chilpéric, rois de Neustrie et d'Austrasie, se déclara le protecteur de Frédégonde, qui se joua de sa crédulité, comprima une révolte des grands du Midi en faveur du prétendant Gondovald, conserva au jeune Clotaire II son royaume de Paris et adopta pour son successeur Childebert II. Grégoire de Tours le nomme *le bon roi*, sans doute par reconnaissance de ce qu'il avait richement doté les églises; car on connaît de lui plusieurs meurtres, et ses nombreuses concubines, la répudiation de ses trois femmes témoignent suffisamment de l'impureté de ses mœurs.

GONTRAN BOZON, seigneur franc, mort à Andelot en 587. Sigebert, roi d'Austrasie, le mit, en 575, à la tête d'une armée avec laquelle il battit le fils de Chilpéric I[er], Théodebert; il tua lui-même ce prince pendant le combat. Après la mort de Sigebert, Gontran Bozon devint un des tuteurs de Childebert II. Pour susciter un compétiteur à Gontran, roi de Bourgogne, il se rendit en 579 à Constantinople, en ramena Gondovald-Ballomer, et le fit proclamer roi d'Aquitaine, après la mort de Chilpéric. Toutefois, il ne tarda pas à se rapprocher du roi de Bourgogne et fut l'instigateur de l'assassinat du malheureux Gondovald. Bozon était aussi rapace que courageux. Ayant fait déterrer une de ses parentes pour s'emparer d'une

grande quantité d'or et de bijoux qu'on avait mis dans son cercueil, il fut traduit devant un plaid tenu à Belzonac par Childebert II, et s'enfuit en Bourgogne ; mais là, il fut arrêté par ordre de Gontran, qui saisit avec empressement l'occasion de se défaire de Bozon. Condamné à la peine de mort au plaid d'Andelot, Bozon se réfugia dans la maison de l'évêque de Trèves, comme dans un lieu d'asile : mais le roi de Bourgogne ordonna qu'on y mît le feu et Gontran Bozon fut percé de traits en essayant de s'enfuir.

GONYALGIE s. f. (go-ni-al-jî). Pathol. Syn. de GONALGIE.

GONYANTHE s. m. (go-ni-an-te — du gr. *gonu*, genou ; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes parasites, de la famille des burmanniacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java sur les racines des arbres.

GONYÉCHIDE s. f. (go-ni-é-ki-de — du gr. *gonu*, genou ; *echis*, vipère). Erpét. Division du genre vipère.

GONYLEPTE s. m. (go-ni-lè-pte — du gr. *gonu*, genou ; *leptos*, flexible). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des phalangiens, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

— s. m. pl. Tribu d'arachnides, de l'ordre des phalangiens, ayant pour type le genre gonylepte.

GONYOCÉPHALE, s. m. (go-ni-o-sé-fa-le — du gr. *gonu*, genou ; *kephalê*, tête). Erpét. Section du genre stellion.

GONYODACTYLE s. m. (go-ni-o-da-kti-le — du g. *gonu*, genou ; *daktulos*, doigt). Erpét. Section du genre gecko.

GONYODIPSAS s. m. (go-ni-o-di-psass — du gr. *gonu*, genou ; *dipsas*, espèce de serpent). Erpét. Section du genre couleuvre.

GONYOPTÉRIDE adj. (go-ni-o-pté-ri-de — du gr. *gonu*, genou ; *pteris*, fougère). Bot. Se dit des fougères à tige articulée.

— s. m. pl. Classe de plantes, comprenant les familles des characées et des équisétacées.

GONYOSOME ou **GONIOSOME** s. m. (go-ni-o-so-me — du gr. *gonu*, genou ; *sôma*, corps). Erpét. Section du genre couleuvre.

GONYPE s. m. (go-ni-pe — du gr. *gonu*, articulation ; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des asiles, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans les diverses régions du globe : *Le* GONYPE *cylindrique est commun partout.* (Duponchel.)

GONYTHÈQUE s. f. (go-ni-tè-ke — du gr. *gonu*, genou ; *thêkê*, étui). Entom. Creux de la cuisse des insectes, dans lequel est logée la base du tibia.

GONZAGA, bourg d'Italie, dans la Vénétie, prov. et à 20 kilom. S. de Mantoue ; 1,700 hab. Ce bourg est le berceau de la maison de Gonzague.

GONZAGA (Thomas-Antonio), poëte portugais, surnommé **Dirceo**, né à Porto en 1747, mort à Mozambique en 1793. Il est également célèbre par ses beaux vers et par ses malheurs. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Coimbre, en 1768, il se rendit au Brésil, où il suivit la carrière du barreau, puis entra dans la magistrature. Vers 1788, il conçut une vive passion pour une jeune personne de Minas, doña Maria-Joaquina-Dorothea Seixas Brandao, qu'il a immortalisée sous le nom de *Marilia*. Il était sur le point de l'épouser, et il venait d'être nommé conseiller à la cour suprême de Bahia, lorsqu'il fut impliqué sans motifs dans une conspiration, arrêté, conduit à Rio-de-Janeiro, et condamné par une cour prévôtale à un exil perpétuel en Afrique. Envoyé à Mozambique en 1793, il ne tarda pas à subir les atteintes d'un climat dévorant et malsain, fut atteint d'une fièvre dévorante et mourut frappé de démence. « Gonzaga, dit un auteur contemporain, était d'une petite taille, mais assez replet ; ses yeux étaient bleus et animés d'un feu pénétrant. Dans les rapports de la vie, il était gracieux, d'humeur joviale même, et laissait voir facilement dans la conversation l'instruction variée qu'il possédait. » Il a composé des poésies amoureuses qui ont rendu son nom justement populaire, surtout au Brésil. Ce qui distingue le talent du Pétrarque portugais, c'est la grâce, la naïveté, la douceur, le charme puissant qu'exerce la peinture fidèle du malheur. Quant à celle qu'il chanta en vers harmonieux et passionnés, elle se maria avec un officier brésilien, et mourut seulement en 1856. Les poésies de Gonzaga ont été réunies et publiées sous le titre de *Merilia de Dirceo*, et fréquemment réimprimées. Monglave et Chalas en ont donné une traduction française dans la *Collection des chefs-d'œuvre classiques* (1825, in-32). On attribue en outre à Gonzaga un poëme satirique, *Cartas Chilenas*, inséré dans la *Bibliotheca Brasilica*.

GONZAGUE, ancienne famille italienne, qui, depuis le commencement du XIVe siècle, exerçait le souverain pouvoir à Mantoue. En 1350, elle avait pour chef Louis de GONZAGUE, père de Feltrin de GONZAGUE, auteur de la branche des comtes de Novellare, éteinte en 1728, et de Gui de Gonzague, qui succéda à son père, comme capitaine de Mantoue, en 1360. Louis II de GONZAGUE, fils de Gui, fut père de François de GONZAGUE, capitaine de Mantoue, mort en 1407. Jean-François, fils de François, marquis de Mantoue, en 1433, eut pour successeur son fils Louis III. Celui-ci mourut en 1478, laissant, de Barbe de Brandebourg, entre autres enfants : Frédéric, qui a continué la filiation directe ; François de GONZAGUE, cardinal ; Jean-François de GONZAGUE, auteur de la branche des ducs de Sabionetta, qui s'est fondue dans la maison Caraffa, après avoir donné le rameau des princes de Saint-Martin et de Bozzolo, lequel a fourni plusieurs généraux aux armées de l'empereur, et s'est éteint en 1703 ; Rodolphe de GONZAGUE, auteur d'une branche bifurquée en deux rameaux, celui des seigneurs de Lazzara, princes de GONZAGUE, et celui des princes de Castiglione et de Solferino ; Louis de GONZAGUE, évêque de Mantoue. Frédéric de GONZAGUE, marquis de Mantoue, fils aîné de Louis III, mourut en 1484, laissant, de Marguerite de Bavière : François II, dont on va parler ; Sigismond de GONZAGUE, évêque de Mantoue, cardinal ; Jean de GONZAGUE, auteur de la branche des seigneurs de Vescovato, princes du saint-empire, divisée en deux rameaux. François II, marquis de Mantoue, fils aîné de Frédéric, mourut en 1519, laissant, d'Elisabeth d'Este : Frédéric, qui a continué la filiation directe ; Hercule de GONZAGUE, archevêque de Taragone, cardinal ; Ferdinand de GONZAGUE, duc de Molfetta, vice-roi de Sicile, gouverneur du Milanais, auteur de la branche des princes de Guastalla, éteinte au milieu du XVIIIe siècle. Frédéric II de GONZAGUE, duc de Mantoue et de Montferrat, mourut en 1540, ayant eu, de Marguerite Paléologue, François III, duc de Mantoue, mort sans enfants ; Guillaume, qui a continué la filiation des ducs de Mantoue ; Louis de GONZAGUE, auteur d'une nouvelle maison de Nevers, et dont le fils devint duc de Mantoue, à l'extinction de la branche aînée ; Frédéric de GONZAGUE, cardinal. Guillaume de GONZAGUE, duc de Mantoue, qu'on vient de citer, succéda à son frère aîné, François III, et mourut en 1587, laissant, d'Éléonore d'Autriche, un fils unique, Vincent de GONZAGUE, duc de Mantoue et de Montferrat, qui eut trois fils, François, Ferdinand et Vincent, morts tous trois sans postérité, les derniers de la ligne directe des ducs de Mantoue. Ils eurent pour successeur dans leurs domaines de Mantoue et de Montferrat, en 1627, leur cousin, Charles de GONZAGUE, duc de Nevers et de Rethel, fils de Louis de Gonzague, dont il a été question plus haut, et de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers. Ce Charles fut l'aïeul du duc Charles, mort en 1665. Ce dernier eut pour fils Ferdinand-Charles, qui reconnut Philippe V comme roi d'Espagne, et mourut en 1708, sans postérité légitime. Dès lors la famille de Gonzague fut représentée par deux branches : celle des princes de GONZAGUE, ducs DE GUASTALLA, éteinte en la personne de Joseph de GONZAGUE, mort sans postérité en 1746, et celle des princes de GONZAGUE-CASTIGLIONE, ducs de Solférino, marquis de Médole, de Luzzara, etc., qui fait remonter son origine à Rodolphe Ier de Gonzague, né en 1451, et qui compte parmi ses membres saint Louis de Gonzague. Cette branche était représentée par Ferdinand III de GONZAGUE, duc de Solferino, lorsque, pendant la guerre de la succession d'Espagne, l'Autriche s'empara de ses possessions. Après le traité de Rastadt, en 1714, le prince Ferdinand de Gonzague-Castiglione put revenir en Italie ; mais il tenta vainement de faire lever le séquestre apposé sur ses biens, et mourut à Venise en 1723.

La famille de Gonzague passait pour être éteinte. Dans ces dernières années, un prétendant, assez suspect il est vrai, a surgi, dont on trouvera plus loin la biographie. (V. Alexandre-André de GONZAGUE). De plus, dans une lettre adressée, en 1863, à la *Presse*, M. E. de Barthélemy affirmait qu'une des branches subsistait encore à Milan, et que son existence, établie par une filiation authentique, avait été reconnue au commencement de ce siècle par le gouvernement autrichien, à l'occasion de la question de ses droits politiques sur le Mantouan. Son chef actuel, le prince de GONZAGUE-VESCOVADO, a épousé une comtesse Grappi, née de Saulx-Tavannes.

Nous compléterons la notice généalogique qui précède en donnant la biographie des principaux membres de cette famille.

I. Seigneurs, marquis et ducs de Mantoue.

GONZAGUE (Louis Ier DE), fondateur de la puissance de sa famille, né en 1267, mort en 1360. Il fut nommé capitaine de Mantoue à la suite de la révolution qui renversa les Bonacorsi (1328), se fortifia au dehors par des alliances et des traités, acquit Reggio en 1335 et se fit confirmer dans sa souveraineté par l'empereur Charles IV (1354).

GONZAGUE (Guido DE), seigneur de Mantoue, né en 1291, mort en 1369. Il avait soixante-dix ans lorsqu'il succéda à son père. Se sentant trop vieux pour exercer le pouvoir, il chargea son fils aîné, Ugolin, de gouverner sous son nom. Mais ses deux autres fils, Louis et François, firent assassiner Ugolin en 1362 ; s'emparèrent de l'autorité et obtinrent d'Urbain V l'absolution de leur fratricide.

GONZAGUE (Louis II DE), seigneur de Mantoue, fils du précédent, mort en 1382. Il se débarrassa de son frère François, comme il s'était débarrassé de son frère Ugolin, fit mettre à mort plusieurs gentilshommes impliqués dans une conspiration contre lui, et parvint néanmoins à se faire aimer du peuple par la douceur de son gouvernement et par le soin qu'il mit à écarter toute guerre.

GONZAGUE (François Ier DE), seigneur de Mantoue, fils du précédent, né en 1363, mort en 1407. Après la mort de son père, à qui il succéda, il s'attacha à administrer avec sagesse, à protéger le commerce et à développer la prospérité du pays mantouan. En 1391, il fit mettre à mort, comme coupable d'adultère, sa femme, Agnès Visconti, victime innocente des intrigues de Galéas ; mais il ne tarda pas à reconnaître son erreur, et une guerre s'ensuivit entre lui et Galéas, qui ravagea le Mantouan en 1397. Par la suite, François de Gonzague s'allia avec son ancien ennemi contre les Bolonais, et avec les Vénitiens contre François de Carrare.

GONZAGUE (Jean-François Ier DE), premier marquis de Mantoue, né en 1394, mort en 1444. Il succéda à son père en 1407, sous la tutelle de son oncle, commanda les troupes de l'Eglise contre Ladislas de Naples, entra dans la ligue de 1425 contre le duc de Milan, obtint de l'empereur Sigismond l'érection de sa seigneurie en marquisat (1433), et battit plusieurs fois les Vénitiens, dont il avait abandonné le parti pour embrasser celui du duc de Milan. Jean-François avait eu de sa femme, Paula Malatesta, plusieurs enfants, notamment Louis, dit le *Turc*, et Cécile de GONZAGUE, qui fut une des femmes les plus savantes de son temps.

GONZAGUE (Louis III DE), marquis de Mantoue, surnommé **le Turc**, né en 1414, mort à Goito en 1478. Il succéda à son père en 1444, entretint un corps de troupes, dont il vendait chèrement les services aux princes qui voulaient faire la guerre, se signala par ses talents militaires, protégea les lettrés, les savants et les artistes, embellit Mantoue et fit de sa cour une des plus brillantes de l'Italie. On lui a reproché d'avoir poursuivi avec acharnement de sa haine son frère Charles de Gonzague, qu'il dépouilla de son apanage.

GONZAGUE (Frédéric Ier DE), marquis de Mantoue, fils du précédent, né en 1439, mort en 1484. Il se distingua par ses talents militaires, secourut, en 1478, Bonne de Savoie, tutrice du duc de Milan, chassa de l'Italie les Suisses qui assiégeaient Lugano, se battit avec les Milanais contre le pape, en 1479, et fit partie, en 1482, d'une ligue contre la république de Venise.

GONZAGUE (Jean-François II DE), marquis de Mantoue, né en 1466, mort en 1519. Il succéda à Frédéric Ier, son père, en 1484. Comme ses aïeux et la plupart des petits souverains d'Italie, il fut à la fois prince souverain et condottiere, commanda les troupes que les Vénitiens opposèrent à Charles VIII et aux Français, se distingua au malheureux combat de Fornoue, où il fit prisonnier le bâtard de Bourbon, fut tour à tour capitaine général des troupes de l'empereur en Italie, commandant des forces de Ludovic Sforza, duc de Milan, lieutenant général et vice-roi de Naples pour Louis XII, roi de France, lieutenant général de l'armée papale, accéda à la ligue de Cambrai et combattit les Vénitiens, qui le firent prisonnier après le combat de la Scala. Au milieu de l'embrasement général de l'Italie, il eut toujours l'habileté de préserver ses Etats de la guerre.

GONZAGUE (Frédéric II DE), premier duc de Mantoue, fils aîné du précédent, né en 1500, mort en 1540. Il succéda à son père en 1519, fit la guerre à la France comme capitaine des troupes du pape Léon X, entra dans la ligue des princes italiens contre l'empereur (1527), mais quitta ce parti deux ans plus tard pour s'attacher à celui de Charles-Quint, qui lui conféra le titre de duc et l'investit, en 1536, de la principauté de Montferrat, qu'il eut à défendre contre les prétentions du duc de Savoie et du marquis de Saluces.

GONZAGUE (François III DE), duc de Mantoue, né en 1533, mort en 1550. Il était fils du précédent, à qui il succéda. Il régna sous la tutelle de son oncle, le cardinal Hercule, et se noya en traversant le lac de Mantoue. Il ne laissait pas d'enfants.

GONZAGUE (Guillaume DE), duc de Mantoue, né en 1536, mort à Bozzolo en 1587. Il succéda à son frère François en 1550. Pendant un séjour qu'il fit à Casal, en 1567, pour apaiser une révolte des habitants, Olivier Capelle, Conrad Mola et Flaminio se mirent à la tête d'une conjuration ayant pour but d'assassiner le duc et de changer la forme du gouvernement. Prévenu des projets des conspirateurs peu d'instants avant que le soulèvement éclatât, Guillaume de Gonzague fit arrêter les principaux conjurés et avorter la révolution. Ce prince se signala par sa magnificence, par sa prodigalité, et accabla d'impôts ses sujets, dont il s'aliéna ainsi l'affection. En 1574, il fit ériger le Montferrat en duché.

GONZAGUE (Vincent Ier DE), duc de Mantoue, fils et successeur du précédent, né en 1562, mort en 1612. Il répudia, du vivant de son père, Marguerite Farnèse, fille d'Alexandre, prince de Parme, sous le prétexte qu'elle était stérile (1581), se remaria, l'année suivante, avec Éléonore de Médicis, et dissipa en fêtes et en plaisirs le produit des impôts. Ce fut lui qui institua l'ordre des chevaliers du Précieux Sang.

GONZAGUE (Ferdinand DE), duc de Mantoue, fils du précédent, né en 1587, mort en 1626. Il était cardinal lorsqu'il succéda, en 1612, à son frère François, dont le règne n'avait été que de dix mois. Il eut avec le duc de Savoie, au sujet de la tutelle de sa nièce, la princesse Marie, une guerre à laquelle mit fin le traité de paix de Pavie (1617), et se maria secrètement, après avoir déposé la pourpre, avec sa maîtresse, Camille Reticme ; mais il en fut bientôt las, fit casser cette union et épousa Catherine de Médicis, fille du duc de Toscane.

GONZAGUE (Vincent II DE), duc de Mantoue, né en 1594, mort en 1627. Il succéda, en 1626, à son frère, mort sans enfants. Comme lui, il était cardinal, et comme lui il renonça à la pourpre pour monter sur le trône ducal. Il fit casser, pour cause de stérilité, un mariage qu'il avait contracté secrètement, en 1617, avec Isabelle de Gonzague, et songea alors à épouser sa nièce, la princesse Marie ; mais atteint par une grave maladie, suite de ses débauches, il renonça à ce projet et donna sa nièce en mariage à Charles de Gonzague, duc de Rethel.

GONZAGUE (Charles Ier DE), duc de Mantoue, cousin du précédent, à qui il succéda en 1627, mort en 1637. Il prit possession des duchés de Mantoue et de Montferrat, et demanda alors l'investiture à l'empereur Ferdinand II, qui, favorable aux prétentions de César de Gonzague, duc de Guastalla, déclara vouloir mettre sous le séquestre les deux duchés, jusqu'à ce qu'il eût prononcé sur les droits respectifs des deux compétiteurs. En même temps il envoya une armée contre le duc de Mantoue, de concert avec le duc de Savoie, qui vint mettre le siége devant Casal. Grâce aux secours que lui envoya Louis XIII, roi de France, Charles de Gonzague put ravitailler et délivrer Casal (1629) ; mais bientôt après, les impériaux, commandés par le comte de Collalto, vinrent bloquer Mantoue, apportèrent avec eux la peste, traitèrent le pays conquis avec une véritable férocité, s'emparèrent de Mantoue, mirent la ville au pillage et détruisirent ou emportèrent les richesses artistiques de cette cité, dont la population fut réduite de plus de moitié. Le duc Charles, secondé par le maréchal d'Estrées, avait défendu la ville jusqu'à la dernière extrémité, puis avait capitulé. Toutefois, par le traité de Quierasque (1631), il fut remis en possession des deux duchés, à l'exception d'une partie du Montferrat qui passa au duc de Savoie. Il se vit forcé de confier la garde de la forteresse de Mantoue aux Vénitiens et celle de Casal aux Français, à cause de l'impuissance où il était de payer les soldats en garnison dans ces forteresses.

GONZAGUE (Charles II DE), duc de Mantoue, né en 1629, mort en 1665. Petit-fils du précédent, à qui il succéda en 1637, n'ayant encore que sept ans, ce prince, qui se signala surtout par son intempérance et son libertinage, quitta le parti de la France, en 1652, pour s'allier avec l'Espagne, fit une courte guerre et vendit au cardinal Mazarin tous les domaines qu'il possédait en France : Rethel, Nevers, Mayenne, etc.

GONZAGUE (Ferdinand-Charles DE), dixième et dernier duc de Mantoue, fils du précédent, né en 1652, mort à Padoue en 1708. Il prit possession des duchés de Mantoue et de Montferrat en 1665. Il se prononça pour Louis XIV dans la guerre de la succession, vendit Casal à la France, reçut une garnison française à Mantoue, fut mis par Joseph Ier au ban de l'empire et dépouillé par lui de ses Etats. Ferdinand-Charles n'avait su se faire remarquer que par la dissolution de ses mœurs, par son luxe effréné, et s'était rendu tellementt odieux au peuple que sa chute fut un grand sujet de joie pour les Mantouans, bien qu'ils perdissent leur autonomie. Le Mantouan fut en effet réuni à la Lombardie autrichienne en 1707.

II. Comtes et ducs de Guastalla.

GONZAGUE (Ferdinand DE), premier comte de Guastalla, troisième fils de Jean-François II, né en 1507, mort à Bruxelles en 1557. Il eut la renommée d'un des meilleurs capitaines de son temps, prit Florence en 1530, commanda les troupes de Charles-Quint en Italie, en Flandre, en Hongrie, etc., se distingua surtout au siége de Tunis (1535), fut investi de la vice-royauté de Sicile, suivit l'empereur dans son expédition de Provence, acheta, en 1539, Guastalla, qu'il parvint à faire ériger en fief immédiat de l'empire, et fut nommé, en 1546, gouverneur de Milan, charge dont il fut dépouillé par Philippe II, sous l'accusation de trahison. Il n'en combattit pas moins pour ce prince à la bataille de Saint-Quentin (1557), et garda sa seigneurie de Guastalla, qui fut érigée en duché en faveur de son petit-fils, par l'empereur Ferdinand II.

GONZAGUE (César DE), comte de Guastalla, fils du précédent, mort en 1575. Il fut commandant général des troupes autrichiennes en Lombardie, en 1538, puis grand justicier du royaume de Naples, et prit part, en 1573, à l'espèce de croisade contre les barbares-

ques, à la tête de laquelle se trouvait don Juan d'Autriche.

GONZAGUE (Ferdinand II DE), premier duc de Guastalla, mort en 1630. Il succéda à son père en 1575 et obtint de l'empereur Ferdinand que son comté fût érigé en duché; il devint, en 1624, commissaire général de l'empire, entra en lutte avec Charles Ier de Gonzague, duc de Mantoue, pour la possession de ce duché (1629), et s'empara, l'année suivante, des biens de la famille de Corregio.

GONZAGUE (César II DE), duc de Guastalla, fils du précédent, né en 1592, mort à Vienne en 1632. Il cultiva les arts, la littérature, et écrivit une pastorale, intitulée la *Piagha felice*. Il essaya vainement d'obtenir de Ferdinand II la possession du duché de Mantoue.

GONZAGUE (Ferdinand III DE), duc de Guastalla, né en 1618, mort en 1678. Il vendit les biens qu'il possédait dans le royaume de Naples pour payer les dettes de ses ancêtres et laissa deux filles, dont l'une fut mariée au duc de Mantoue et dont l'autre épousa Vincent de Gonzague.

GONZAGUE (Vincent DE), duc de Guastalla, né en 1634, mort en 1714. Il était gendre du précédent, et obtint de l'empereur d'être mis, en 1692, en possession du duché de Guastalla, dont s'était emparé le duc de Mantoue. Il embrassa la cause de la maison d'Autriche à l'époque de la succession d'Espagne, fut contraint d'abandonner son duché, en 1702, lors de la prise de possession de Guastalla par les Français, et fut rétabli par les impériaux en **1706**.

GONZAGUE (Antoine-Ferdinand DE), duc de Guastalla, fils et successeur du précédent, mort en 1729. Il obtint de l'empereur une partie du duché de Mantoue et périt brûlé par des liqueurs spiritueuses, dont il se faisait frotter en revenant de la chasse.

GONZAGUE (Joseph DE), duc de Guastalla, frère du précédent, mort en 1746. Il prit possession du duché, bien qu'il fût sujet à de fréquents accès d'aliénation mentale. Tant qu'il vécut, la principauté fut gouvernée d'abord par le comte de Spilimberg, puis par la femme du duc (Marie-Eléonore de Holstein, 1737). Après sa mort, comme il ne laissait point d'enfants, ses Etats passèrent à la maison d'Autriche, qui les céda, en 1748, à don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme.

III. Personnages divers appartenant à la famille des Gonzague.

GONZAGUE (Feltrino DE), seigneur de Reggio de 1358 à 1371. Il était fils de Louis Ier, capitaine de Mantoue, fondateur de la puissance des Gonzague, et se signala par sa perfidie et sa mauvaise foi, prit part à plusieurs conspirations et s'empara de la souveraineté de Reggio, après en avoir chassé les troupes de son père; mais sa tyrannie ayant fini par soulever ses sujets, il vendit la souveraineté de Reggio à Visconti, en 1371, et se réserva les châteaux de Novellara et de Bagnolo.

GONZAGUE (Barbe), duchesse de Wurtemberg, née vers 1455, morte en 1503. Fille de Charles de Gonzague, elle fut mariée, en 1474, à Everhard ou Eberard Ier, duc de Wurtemberg. Barbe Gonzague avait reçu une éducation très-soignée, une instruction peu commune chez les personnes de son sexe. Devenue duchesse régnante, elle s'appliqua à faire fleurir dans ses Etats les lettres, les sciences et les arts. C'est à sa sollicitation que le duc de Wurtemberg fonda la célèbre université de Tubingue. Devenue veuve et régente en 1496, la duchesse de Wurtemberg gouverna jusqu'à sa mort.

GONZAGUE (Elisabeth DE), dame italienne, fille de Frédéric Ier, marquis de Mantoue, morte vers 1512. Elle s'est rendue célèbre par sa chasteté et par l'attachement qu'elle ne cessa de témoigner à son mari, Gui-Ubaldo de Montefeltro, duc d'Urbin, privé par une cruelle maladie de l'usage de ses membres. Non-seulement elle résista à toutes les sollicitations qu'on lui fit de demander l'annulation de son mariage, mais encore, à la mort de Gui-Ubaldo, elle manifesta l'affliction la plus profonde. Bembo nous apprend qu'elle parlait et écrivait avec une perfection rare et qu'elle aimait à s'entourer de savants.

GONZAGUE (Sigismond DE), cardinal italien, fils de Frédéric Ier, marquis de Mantoue, mort en 1525. Il suivit avec beaucoup de distinction la carrière des armes, puis entra dans les ordres, reçut de Jules II le chapeau de cardinal (1505), et fut nommé évêque de Mantoue en 1511. L'homme d'Eglise ne put faire disparaître en lui l'homme de guerre. Il prit le commandement des troupes du marquis de Mantoue, son frère, et réunit aux Etats de l'Eglise la ville et le territoire de Bologne. — Son frère, Pierre de GONZAGUE, mort en 1529, contribua à délivrer le pape Clément VII, qui lui donna l'évêché de Mantoue et le chapeau de cardinal.

GONZAGUE (Frédéric DE), capitaine italien, seigneur de Bozzolo dans la première moitié du XVIe siècle. Il était petit-fils de Louis VII, marquis de Mantoue, et acquit, dans les guerres d'Italie, la réputation d'un des meilleurs capitaines de son temps, combattit pour la France avec Lautrec et Bonnivet, et fut fait prisonnier à Pavie auprès de François Ier (1525).

GONZAGUE (Hercule DE), cardinal italien, né en 1505, mort en 1563. Il était fils du duc François II de Mantoue, et fut successivement évêque de Mantoue (1520), archevêque de Tarragone, cardinal et premier légat du saint-siége au concile de Trente, qu'il présida quelque temps en cette qualité. Pendant seize ans que dura la minorité de ses neveux, il gouverna avec beaucoup de sagesse le duché de Mantoue (1540-1556), s'entoura de lettrés et de savants et composa quelques ouvrages.

GONZAGUE (Eléonore-Hippolyte DE), duchesse d'Urbin, née au commencement du XVIe siècle, morte en 1570. Fille de François II, marquis de Mantoue, et d'Isabelle d'Este, elle épousa en premières noces Antoine, duc de Montalte, et, en secondes noces, François-Marie de La Rovère, duc d'Urbin, préfet de Rome et seigneur de Pesaro. Elle s'est rendue célèbre par sa vertu et sa chasteté. Son palais, racontent les chroniqueurs, n'était ouvert qu'aux dames dont la vie était sans tache, comme celle des matrones romaines aux beaux temps de la république; il lui arriva même, dit-on, de faire chasser de chez elle par ses laquais de hautes et puissantes dames dont la réputation n'était pas très-pure.

La duchesse d'Urbin laissa de son second mariage cinq enfants, dont deux fils et trois filles. L'aîné des fils hérita du titre de duc.

GONZAGUE (Julie), duchesse de Trajetto, femme célèbre par son esprit et par sa beauté. Elle vivait au XVIe siècle et fut mariée, à peine âgée de quatorze ans, à Vespasien Colonna, duc de Trajetto, vieillard impotent. Devenue veuve en 1528, Julie de Gonzague fut recherchée par les plus grands seigneurs d'Italie. Au nombre de ses plus ardents adorateurs, il faut compter le cardinal Hippolyte de Médicis, qui soupira en vain, dit-on, aux pieds de la belle Julie.

Un autre amoureux, Soliman II, chargea Barberousse de l'enlever. Le célèbre pirate marcha sur Fondi, où la jeune veuve habitait, et s'empara de cette ville par escalade; mais la belle Julie avait eu le temps de s'enfuir au moment où l'ennemi pénétrait dans la ville. Dans sa fuite, elle tomba entre les mains d'un parti de condottieri, qui la respectèrent, suivant la tradition. Brantôme, qui a raconté le fait, ne croit pas un mot de cette tradition; mais on sait si Brantôme est une mauvaise langue.

GONZAGUE (Lucrèce DE), célèbre dame italienne, fille de Pyrrhus de Gonzague, seigneur de Gazzuola, morte à Mantoue en 1576. Elle reçut la plus brillante éducation, apprit les langues anciennes, les lettres, les sciences, et épousa, fort jeune encore, Jean Paul Manfroni, général au service de la république de Venise. En 1546, Manfroni, compromis dans une conspiration, fut arrêté par ordre du duc de Ferrare et condamné à la peine capitale. Lucrèce, après avoir obtenu une commutation de peine, mit tout en œuvre pour faire rendre la liberté à son mari; mais toutes ses tentatives ayant échoué, elle résolut de partager sa captivité et vécut dans sa prison, jusqu'à sa mort (1552). Les plus beaux esprits de l'Italie ont célébré à l'envi les mérites de Lucrèce de Gonzague. Doni a publié, sous le titre de *Rime di diversi autori* (Bologne, 1565, in-4o), un recueil de vers de divers auteurs, en l'honneur de cette femme distinguée, et on a fait paraître sous son nom: *Lettere della signora Lucretia Gonzaga* (Venise, 1552, in-8o), qui paraissent être l'œuvre de Landi.

GONZAGUE (Curtius DE), littérateur italien du XVIe siecle. Il suivit la carrière des armes et se fit remarquer par son courage. Curtius se livra, dès sa jeunesse, à la culture des lettres. Il a laissé des poésies lyriques, écrites avec élégance, et publiées sous le titre de *Rime* (Venise, 1591, in-12); une comédie intitulée : *Gli inganni* (les *Fourberies*), et un poëme héroïque en trente-six chants : *Fido amante* (Mantoue, 1582, in-4o). Cet écrivain faisait partie de l'Académie des *Nuits romaines*, que saint Charles Borromée réunissait dans son palais.

GONZAGUE (Scipion DE), cardinal et littérateur italien, né en 1542, mort en 1593. Il s'adonna avec ardeur à l'étude des langues, des lettres et de la philosophie, fonda à Padoue, en 1563, l'Académie des *Eterei*, puis entra dans les ordres, devint patriarche de Jérusalem et reçut le chapeau de cardinal en 1587. Scipion de Gonzague compta au nombre de ses amis intimes le Tasse, Guarini, Muret, etc. On a de lui des pièces de vers, insérées dans le *Recueil de l'Académie des Eterei*, et des *Mémoires*, écrits en latin, publiés sous le titre de *Commentarii de vita sua*, en 1791.

GONZAGUE (Marie-Louise DE), reine de Pologne, née vers 1612, morte à Varsovie le 10 mai 1667. Fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et puis de Mantoue, sœur aînée de la princesse Anne, elle suivit cette dernière à la cour de France. Le frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans, s'éprit pour elle d'une vive passion, et la reine mère, Marie de Médicis, mit fin à ce roman d'amour en faisant enfermer Marie au château de Vincennes.

En 1642, Marie-Louise inspira une violente passion à Cinq-Mars, et ne fut pas, dit-on, indifférente à cet amour.

Trois ans plus tard, en 1645, Marie-Louise de Gonzague épousa Ladislas Sigismond, roi de Pologne. « Est-ce là, dit-il tout haut à son ambassadeur Brigi, qui la lui présentait, est-ce là cette grande beauté dont vous m'aviez fait tant de merveilles ?... »

En 1648, Ladislas Jean-Casimir succéda à son frère Sigismond, comme roi de Pologne, et épousa sa belle-sœur. Louise-Marie mourut d'une attaque d'apoplexie.

GONZAGUE (Anne DE), sœur de la précédente, née en 1616, morte à Paris en 1684. Dès son enfance, elle fut destinée au cloître, ainsi que sa sœur Bénédicte, leur père ayant voulu réserver sa fortune à sa fille Marie-Louise. La liaison d'Anne de Gonzague avec Henri de Guise est célèbre; on sait que, après lui avoir signé avec son propre sang une promesse de mariage, le jeune prélat la délaissa. On connaît aussi ses amours avec le chevalier de La Vieuville, amours dont la reine se servit pour sa cause et contre les frondeurs. Anne épousa enfin, en 1645, le prince Edouard de Bavière, cinquième fils de l'électeur palatin Frédéric V et d'Elisabeth d'Angleterre, reine de Bohême, sœur de Charles Ier, d'où lui vint le nom de princesse **Palatine**, sous lequel on la désigna toujours depuis.

C'est surtout pendant les troubles de la Fronde qu'elle donna carrière à l'activité de son esprit italien, formé pour l'intrigue et vraiment supérieur à celui de la plupart des acteurs de cette comédie. Elle s'entremit pour la liberté des princes, à laquelle elle eut la plus grande part, réconcilia le cardinal de Retz avec la cour et eut l'habileté, au milieu des luttes des factions, de conserver son crédit auprès de la reine, qui l'avait nommée surintendante de sa maison. Elle finit cependant par tomber en disgrâce.

Dans sa vieillesse, la princesse Palatine se livra aux exercices de piété avec la même ardeur qu'elle apportait naguère à la politique et aux plaisirs. Bossuet a fait son oraison funèbre : « Toujours fidèle à l'Etat et à la reine Anne d'Autriche, dit cet orateur, elle eut le secret de cette princesse et celui de tous les partis, tant elle était pénétrante, tant elle savait gagner les cœurs. » Il n'a pas ajouté, naturellement, que, pour gagner les cœurs, elle usait parfois des procédés d'une morale peu chrétienne. Témoin l'histoire de La Vieuville. Sainte-Beuve, qui n'avait pas à faire le panégyrique de la Palatine, a peint en deux mots sa capacité comme femme politique et la facilité de ses mœurs : « Il est très-peu de femmes qui, comme la princesse Palatine ou comme l'illustre Catherine de Russie, sachent être à la fois galantes et sûres d'elles-mêmes, et qui établissent une cloison impénétrable entre l'alcôve et le cabinet d'affaires. »

On a publié (1786) des *Mémoires* sous le nom de la Palatine qui furent d'abord attribués à Rhulière, mais qui appartiennent vraisemblablement à Senac de Meilhan.

GONZAGUE (Octave DE), marquis de Mantoue, poëte italien, né en 1667, mort à Bologne en 1704. Il s'adonna avec un certain succès à la poésie, mit en vers les *Institutes* de Justinien et publia, sous le nom d'*Aulideno Melichio*, quelques pièces dans le recueil des ***Arcadi***.

GONZAGUE (Alexandre-André DE), aventurier se disant descendant et héritier des Gonzague, né à Dresde en 1799, mort en Angleterre en 1869. Nous sommes réduits à donner une partie de son histoire, non pas telle que nous la connaissons, mais telle qu'il l'a racontée lui-même. Fils d'un colonel russe d'origine italienne, il fut élevé au collége de Varsovie, prit du service sous le maréchal Ney, se distingua à Dantzig et à Bautzen, passa au service de la Russie, fut attaché à l'armée du Caucase, obtint le grade de capitaine, puis de colonel (1828). En 1831, il prit part à l'insurrection polonaise et se fit ensuite naturaliser Wurtembergeois. Mais ce n'était pas encore la fin de son odyssée. En 1837, il passa en Espagne à la suite de don Carlos; puis, après de longs voyages, qui ne firent pas sa fortune, il s'avisa, en 1841, de réclamer auprès des puissances les titres et les Etats de *sa famille*, que l'Autriche détenait injustement. Ne pouvant soulever une guerre européenne pour soutenir ses prétentions, il voulut du moins agir en prince souverain, et se mit à distribuer, à prix d'argent, de nombreuses décorations. Le tribunal de la Seine mit fin à ce petit commerce, et condamna le prince, pour escroquerie, à 5,000 fr. d'amende et deux ans de prison. Mais Napoléon III, qui avait un faible naturel pour tous les aventuriers, lui fit remise entière de la peine. Il se retira depuis à Londres et y vécut paisiblement jusqu'à sa mort.

Alexandre de Gonzague a laissé des *Odes patriotiques* (?). Italien ou Russe d'origine, né Saxon, Polonais d'adoption, naturalisé Wurtembergeois, etc., etc., on se demande quelle patrie il a bien pu chanter. On lui doit aussi : *De la tactique militaire* (1824); la *Contre-révolution de Varsovie* (1831); la *Comtesse Albertine* (1834); *Anna Ivanovna* (1845.)

GONZAGUE (saint Louis DE). V. LOUIS DE GONZAGUE.

GONZALE s. f. (gon-za-le). Bot. Nom donné aux pézizes à chapeau plat.

GONZALÉE s. f. (gon-za-lé). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des haméliacées, tribu des isertiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Pérou et dans les parties de l'Amérique du Sud voisines de l'équateur.

GONZALÈS, cours d'eau navigable de l'empire du Brésil, prov. de Rio-Grande del Sud. Il s'écoule de la lagoa Mirim, débouche dans le lac Patos, non loin des côtes, et établit de cette manière une communication naturelle entre ces deux lacs, communication qui est d'une grande importance pour les relations commerciales des côtes de cette province avec les districts de l'intérieur. Cours, 132 kilom.

GONZALÈS, ville des Etats-Unis (Texas), ch.-l. de comté; 3,450 hab. Culture du coton; mines de houille et de fer dans les environs.

GONZALÈS (Tirso), théologien et jésuite espagnol, mort à Rome en 1705. Il devint professeur à l'université de Salamanque, puis dut à son mérite et à son éloquence d'être élu, vers 1685, général de l'ordre des jésuites. Gonzalès est surtout connu comme l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Fondamentum theologiæ moralis, id est Tractatus theologicus de recto usu opinionum probabilium* (Dillingen, 1689, in-4o). Dans ce traité, il combat la doctrine du *probabilisme*, soutenue par l'immense majorité des membres de son ordre, et prétend que cette doctrine immorale n'a point été inventée par les jésuites, mais par un religieux augustin, appelé Michel Salonius, en 1592. On lui doit plusieurs autres écrits, notamment : *De infaillibilitate romani pontificis* (Rome, 1689, in-4o).

GONZALÈS (Jean-Emmanuel-Charles), médecin français, né à Monaco en 1766, mort à Paris en 1843. Sa famille, d'origine espagnole, fut une de celles que Charles-Quint anoblit dans la principauté de Monaco, et il comptait parmi ses ancêtres le général de l'ordre des jésuites, Tirso Gonzalès. Lorsque, en 1792, Monaco fut annexé à la France, le docteur Gonzalès entra dans le service médical de l'armée, fut nommé, à vingt-huit ans, médecin principal, fit, à ce titre, les campagnes d'Italie, d'Egypte, d'Allemagne, d'Espagne, de Dalmatie, et devint, après le retour des Bourbons, directeur des hôpitaux militaires de Saintes et de Nancy. Par la suite, le docteur Gonzalès fut nommé médecin en chef du corps d'armée de Marmont en Espagne (1823), et du corps d'armée de Gérard en Belgique (1832).

GONZALÈS (Louis-Jean-Emmanuel), romancier français, fils du précédent, né à Saintes le 25 octobre 1815. Il fit ses études à Nancy, et, au sortir du collége, manifesta une aptitude précoce pour la littérature en écrivant quelques articles de critique dans le *Patriote de la Meurthe*, sous divers pseudonymes, ainsi que quelques petites nouvelles. Son père l'envoya faire son droit à Paris; mais, négligeant bientôt cette aride étude, Emmanuel Gonzalès se mit à la recherche d'un journal disposé à accueillir ses productions; n'en trouvant point à son gré, il fonda une *Revue de France*, qui vécut peu, mais qui du moins lança son nom, et lui ouvrit les colonnes de quelques feuilles où il écrivit sous les pseudonymes de Caliban, de Gomez et de Ramon Gomerил. M. Emile de Girardin, qui avait besoin d'articles sur l'Espagne, le fit entrer à la *Presse*, où la couleur exotique de son nom prêta même une certaine autorité à sa parole. Le *Siècle* enleva le jeune publiciste à la *Presse*.

A partir de cette époque, M. Emmanuel Gonzalès s'adonna exclusivement au roman-feuilleton. Il publia dans le *Siècle* les *Mignons de la lune*, puis les *Frères de la côte*, roman intitulé d'abord les *Pêcheurs de perles*, et qui fonda sa réputation. Il eut un grand succès à l'étranger comme en France; depuis Fenimore Cooper, jamais les mœurs des aventuriers de l'Amérique n'avaient été dépeintes avec autant de fidélité et d'énergie. Les exploits légendaires des fameux boucaniers de l'île de la Tortue furent lus avec d'autant plus d'avidité que l'auteur, plutôt par conscience historique que par manque d'invention, s'est appuyé autant que possible sur des documents et des relations véridiques. Il essaya un peu plus tard de transporter son livre au théâtre, et fit jouer sous le même titre un drame en cinq actes, fait en collaboration avec Henri de Kock (Cirque, 1856); mais il n'obtint plus le même succès. Le talent de M. Emmanuel Gonzalès n'est d'ailleurs pas aussi propre à la scène qu'au feuilleton; il excelle dans le récit, mais le dialogue est sa partie faible, et il ne s'entend guère à charpenter un drame. Il publia ensuite les *Francs-Juges*, épisode emprunté à l'histoire de la sainte wehme; les *Mémoires d'un ange*, les *Sept baisers de Buckingham*, en collaboration avec Moléri; *Esaü le lépreux* (1re partie), la *Princesse russe*, la *Mignonne du roi* (3 vol.), le *Prince Noir*, les *Chercheurs d'or* (1857), la *Table d'or* (1859), les *Trois fiancés* (1860), les *Sabotiers de la forêt Noire* (1861, 3 vol. in-8o). Cette fécondité du romancier est d'autant plus remarquable, que la plupart de ces œuvres, préparées sur des documents et cherchées dans les annales de tous les pays du monde, présentent des aperçus historiques d'une assez grande fidélité, et exigeaient des études consciencieuses. Elles sont, en outre, purement écrites; sans être un styliste, M. Emmanuel Gonzalès ne s'est jamais condamné à la production hâtive des faiseurs et a su garder sa dignité d'écrivain. Ses derniers feuilletons

portent les titres suivants : la *Maîtresse du proscrit* (1862) ; l'*Histoire du connétable* (1863); les *Proscrits de Sicile* (1865, in-18) ; l'*Épée de Suzanne* (1865, in-18) ; les *Amours du vert-galant* (1866, in-18); l'*Heure du berger* (1866, in-18); *Esaü le lépreux* (1866-1867, 2e et 3e partie, in-4o); le *Chasseur d'hommes* (1867, in-18), etc.

Jouissant de la plus grande estime auprès de ses confrères, très-apprécié même pour son affabilité, M. Emmanuel Gonzalès a été à diverses reprises élu membre du comité de la Société des gens de lettres, vice-président de 1852 à 1855, président en 1863; il est depuis plusieurs années le délégué de la Société. — Ses deux filles, Mlles Éva et Jeanne Gonzalès, ont fait preuve de remarquables dispositions artistiques. Au dernier Salon (1872), elles avaient exposé, la première un joli tableau, l'*Indolence*, et la seconde un pastel, la *Fleur favorite.*

GONZALÈS-VELASQUEZ (don Louis), peintre espagnol, né à Madrid en 1715, mort dans la même ville en 1764. Il était fils d'un sculpteur, et apprit son art à l'Académie royale de peinture, exécuta, en 1752, les fresques de la coupole de l'église San-Marcos, qui lui valurent d'être nommé membre de l'Académie de San-Fernando, et reçut, en 1760, le titre de peintre du cabinet du roi. Louis Gonzalès a exécuté de nombreux ouvrages pour les églises et les palais de Madrid. Il lui arriva fréquemment de travailler avec son frère Alexandre, qui peignait les ornements des tableaux dont il exécutait les figures.

GONZALÈS-VELASQUEZ (don Alexandre), peintre et architecte espagnol, frère du précédent, né à Madrid en 1719, mort dans la même ville en 1772. Après de brillantes études à l'Académie de peinture de Madrid, il fut chargé, ayant à peine dix-neuf ans, d'aider son frère Louis à décorer le théâtre del Retiro. Quelques années plus tard, on lui confia l'exécution de nombreux travaux décoratifs au palais de Saint-Ildefonse (1744), puis à celui d'Aranjuez (1747-1750). Ces peintures obtinrent le plus grand succès, surtout à la cour, dont il était le peintre favori. Nommé membre de l'Académie de Madrid, il y professa pendant dix ans l'architecture, et Charles III créa tout exprès pour lui, en 1766, une chaire de perspective. Alexandre Gonzalès a exécuté un grand nombre de fresques et de peintures à l'huile dans les résidences royales. C'est à lui qu'on doit aussi les immenses fresques qui décorent l'église de Saint-Just et les murailles du monastère des bernardins. Enfin, il a décoré avec ses frères, Louis et Antoine, les voûtes et murs d'un grand nombre de couvents, notamment de ceux de l'Incarnation, del Pastor, de las Salesas, etc. Les travaux de cet artiste se font remarquer par une facilité extraordinaire de pinceau, par un grand charme d'aspect; mais on y cherche en vain l'originalité, l'élévation du style et de la pensée. Comme architecte, Alexandre Gonzalès a donné les plans de plusieurs églises et monuments publics.

GONZALÈS-VELASQUEZ (don Antoine), peintre espagnol, frère des deux précédents, né à Madrid en 1729, mort dans cette ville en 1793. C'est à Rome, dans l'atelier de Giacinto Corrado, qu'il apprit la peinture, et c'est dans cette ville qu'il peignit ses premiers tableaux, un *David recevant l'onction sainte* et les fresques de l'église des Trinitaires de Castille. De retour en Espagne (1753), Antoine fut chargé de décorer une des chapelles de la cathédrale de Tarragone, puis il retourna à Madrid, s'associa aux travaux de ses frères, et exécuta seul, entre autres travaux, de belles fresques à Saragosse et une remarquable *Assomption* à Cuença. Nommé peintre du roi en 1757, il devint, en 1765, directeur de l'Académie de peinture de Madrid. Antoine Gonzalès dessinait avec plus de science et de soin que son frère Alexandre, et ses compositions ont une grâce extrême. A sa mort, on trouva dans son atelier un grand nombre d'ébauches, de croquis, d'esquisses, qui sont d'un grand mérite et dont un petit nombre se voit au musée de Madrid. Le graveur Salvador Carmona a reproduit quelques-unes de ces compositions. — Antoine avait trois fils : Zacharias, Castor et Isidore; les deux premiers se sont distingués comme peintres, et le troisième comme architecte. — Un neveu d'Antoine, fils d'Alexandre, Antoine Gonzalès-Velasquez, s'adonna à l'étude de l'architecture et passa au Mexique, où il pratiqua son art. Il fut nommé, en 1800, directeur de l'Académie de San-Carlos, à Mexico.

GONZALEZ ou **GONZALO**, poëte espagnol, né à Berceo, Vieille-Castille, vers 1196, mort vers 1266. On sait qu'il fut ordonné prêtre en 1221, qu'il composa ses œuvres poétiques de 1220 à environ 1246, et qu'il passa la plus grande partie de sa vie au monastère de Saint-Millan. Antérieurement à Gonzalez, l'Espagne possédait plusieurs monuments littéraires remarquables, notamment le poëme du Cid; mais à aucun d'eux ne se rattache un nom d'auteur : Gonzalez de Berceo est le premier poëte castillan connu. Ses œuvres, qui ont été publiées dans la *Coleccion de poesias castillanas anteriores al siglo* XV, se composent de neuf poëmes, qui roulent tous sur des sujets religieux et dont les plus remarquables ont pour titre : la *Vie de saint Dominique de Silos*, la *Vie de saint Millan de la Cagolla*, le *Deuil de la Vierge*, le *Jour de la Passion*, poëme d'une simplicité touchante et d'une profonde tendresse religieuse; les *Miracles de Notre-Dame*, les *Signes qui apparaîtront avant le jugement*, sorte de prophétie apocalyptique, etc. Ces poëmes, qui, réunis, comprennent plus de 13,000 vers, se composent de stances, monorimes le plus souvent, et ayant chacune quatre vers de quatorze syllabes. La versification de Gonzalez est régulière, généralement harmonieuse; son style ne manque ni de pureté ni d'élégance, et, bien qu'il n'ait d'autre prétention, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, que de mettre en langue vulgaire, à la portée du peuple, les pieuses légendes qu'on rédigeait jusqu'alors en latin, on n'en trouve pas moins dans ses écrits des pensées heureuses, de beaux élans poétiques, des images vraies, des descriptions gracieuses ou pleines d'éclat, une verve féconde et soutenue. Enfin, aux yeux des Espagnols, Gonzalez passe pour le premier écrivain qui ait su polir leur langue, lui donner de la correction et assujettir les vers à une juste mesure.

GONZALEZ (Antonio), navigateur portugais du XVe siècle, le premier qui fit la traite des noirs. Parti en 1440 pour une expédition sur la côte d'Afrique, au delà du cap Bojador, il enleva à son retour plusieurs Maures, dont il fit présent à l'infant don Henriquez, qui lui ordonna de les ramener dans leur patrie. Il les reconduisit, en effet, mais exigea en échange de la poudre d'or et des esclaves nègres, dont il amena ainsi l'usage en Portugal. D'autres navigateurs et lui-même retournèrent sur la côte d'Afrique tenter la cupidité des princes noirs, qui leur vendirent d'abord des prisonniers de guerre et bientôt après leurs propres sujets. Ainsi fut établie la traite, qui toutefois ne prit une grande extension qu'après l'établissement des Européens en Amérique.

GONZALEZ (D.-Thomas), historien espagnol, mort en 1833. Il fut chanoine de Placencia, auditeur de la nonciature apostolique et archiviste de Simancas (1813). Il a composé : *Ayuntamientos para la historia del rey D. Felipe II de España por lo tocante a sus relaciones con la reyna Isabel de Inglaterra*, ouvrage publié dans les *Memorias de la Academia de la historia*; et *Retiro, estancia y muerte del emperador Carlos-Quinto en el monasterio de Yuste*, ouvrage manuscrit d'un haut intérêt, qui se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris.

GONZALEZ-CABRERA-BUENO (don Jozé), amiral portugais, né à Ténériffe vers 1670. Il fit de nombreux voyages dans les Indes et dans la mer du Sud, fut envoyé, en qualité d'amiral, aux Philippines, en 1701, par le roi dom Pedro II, et eut à soutenir de longues luttes avec les Malais et les Chinois. Il a laissé, sous le titre de *Navegacion especulativa y practica* (Manille, 1734, in-fol.), un traité de navigation fort estimé.

GONZALEZ-ELIPE (François), littérateur espagnol, né à Manzanarès en 1813. Il étudia la jurisprudence à l'université de Madrid, fut reçu docteur en droit civil et en droit canon, et devint successivement chef politique des provinces de Guadalajara et de Cuença, chambellan de la reine et député aux cortes. Il a été l'un des fondateurs du Lycée artistique et littéraire de Madrid, et est membre de plusieurs Académies espagnoles. Outre un volume de *Poésies*, on a de lui : la *Prudence plutôt que la vigueur préserve des glissades de l'amour*, comédie en deux actes et en vers; *Alonzo de Solis*, drame historique en trois actes; *A qui l'aura* (mot à mot: *On se la dispute au plus leste*), comédie en un acte; *Aimer comme on ne le fait pas d'ordinaire*, drame en quatre actes; les *Exploits prouvent la noblesse*, comédie, et plusieurs autres pièces en collaboration avec Larrañaga.

GONZALEZ-HUEBRA (Paul), jurisconsulte espagnol contemporain. Après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, il embrassa la carrière de l'enseignement et professa successivement le droit commercial aux universités de Madrid et de Salamanque. Il a été également recteur de ces deux universités. On cite, comme ses ouvrages les plus importants, un *Cours de droit commercial* (Madrid, 1854), et un *Traité des banqueroutes* (Madrid, 1856), qui servent de manuels classiques dans toutes les universités d'Espagne.

GONZALEZ-SAMANO (Mariano), médecin espagnol, né à Valladolid en 1806. Il obtint au concours, en 1849, une chaire d'obstétrique et de chirurgie légale, à l'université de Salamanque, d'où il passa à celle de Santiago, puis, comme professeur de pathologie médicale, à celle de Valladolid. Il a publié : *De la contagion du choléra; Monographie du choléra, Réfutation de la doctrine de Broussais sur la fièvre;* la *Vraie médecine vengée; Monographie de l'érésypèle;* le *Congrès médical; Traitement des hernies; Siége et nature de l'hystéricisme;* les *Eaux du Vernet, en France;* le *Choléra-morbus en Espagne; Abrégé historique de la médecine espagnole; Traité complet de médecine morale; Traité de pathologie médicale; Hydrologie médicale; Voyages médicaux en Espagne*, etc. Il a, en outre, traduit du français le *Traité de la génération*, de Virey, et fondé, en 1849, sous ce titre : *El divino Vallés*, une revue exclusivement consacrée à la médecine espagnole.

GONZALO DE DOBLAS (don), administrateur espagnol, né à Iznajar, Andalousie, en 1744, mort en 1809. Il s'embarqua pour Buenos-Ayres, en 1767, au moment où les jésuites venaient d'être expulsés du Paraguay, fut nommé, en 1781, par le vice-roi Vertiz, lieutenant gouverneur du département de Concepcion, dans les Missions guaraniques, s'efforça de rendre à cette province ruinée son ancienne prospérité, et revint en Espagne en 1807. On a de lui deux écrits intéressants sur le régime intérieur du Paraguay, sur le gouvernement théocratique et communiste implanté dans ce pays par les jésuites. L'un, intitulé : *Memoria historica, geografica, politica y economica sobre la provincia de Misiones de Indios Guaranis*, a été publié dans la *Coleccion de obras y documentos, etc.*, de Angelis (Buenos-Ayres, 1836, 6 vol. in-4o) ; l'autre, intitulé : *Disertacion que trata del estado decadente en que se hallan los pueblos de Misiones*, est resté manuscrit.

GONZALVE DE CORDOUE, illustre capitaine espagnol. V. Gonsalve.

GONZALVEZ DA COSTA (Manoel), astronome portugais, né à Peras-Alvas, près de Coïmbre, en 1605, mort en 1688. Il entra dans les ordres, composa, pendant vingt-deux ans, des almanachs qui eurent beaucoup de succès, et publia les ouvrages suivants : *Notices astrologiques sur l'influence des étoiles* (Lisbonne, 1659, in-4o); *Traité astrologique du soleil, de la lune, des planètes, etc.* (Coïmbre, 1670, in-4o), cours complet d'astronomie.

GON-ZÔ ou **KIN-SO**, moine bouddhiste japonais, né en 758, mort en 827. Il entra, à douze ans, dans un couvent, où il se fit bonze, acquit une connaissance approfondie des livres et des dogmes bouddhiques, composa un commentaire du livre sacré de la *Fleur de la loi* (*Fots-Ke-Gyô*), et fixa, d'après quelques auteurs, l'ordre actuel de l'alphabet japonais. Il reçut, pendant sa vie, le nom honorifique de Gon-Zô, et, après sa mort, celui de **So-Dzyô**.

GOOD (John-Masson), médecin et littérateur anglais, né à Epping, comté d'Essex, en 1764, mort en 1827. Il était fils du pasteur d'une congrégation d'indépendants, et apprit la chirurgie, qu'il commença à exercer à Sudbury en 1784, puis se rendit à Londres, composa un grand nombre d'ouvrages, passa son doctorat en médecine en 1820, et mena de front, à partir de ce moment, la pratique de son art et la culture des lettres et des sciences. Possédant une remarquable aptitude pour les langues, il apprit successivement, outre les langues classiques, le français, l'égyptien, l'hébreu, l'allemand, l'espagnol, le portugais, l'arabe, le persan, le russe, le sanscrit et le chinois. C'est ainsi qu'il put traduire un grand nombre d'ouvrages étrangers, et remplir ses propres écrits de citations puisées aux littératures étrangères. Good possédait une vaste érudition, mais manquait d'originalité; il écrivait avec méthode et clarté, mais sans esprit de critique, et ne savait rien trouver dans son propre fonds. Il publia de nombreux articles, notamment sur les mœurs et la littérature de l'Orient, dans plusieurs recueils périodiques, et donna la première édition complète des *Lettres de Junius* (1813), augmentées de précieuses additions et d'une préface fort intéressante, dans laquelle Good cite les noms de tous ceux à qui l'on a attribué ces lettres, et discute leurs titres à cette paternité. Parmi les ouvrages de ce fécond écrivain, nous nous bornerons à citer : *Dissertation sur les maladies des prisons et des asiles pour les pauvres* (1795); *Histoire de la médecine* (1795); *Essai de technologie médicale* (1810); *Système physiologique de nosologie* (1820); *Etude de la médecine* (1822, 4 vol.); le *Livre de la nature* (1826, 3 vol. in-8o), etc.

GOODALL (Edward), graveur anglais, né à Leeds (comté d'York) en 1795. Il commença fort jeune l'étude du dessin et la pratique de la gravure. On prétend qu'il n'a jamais eu de maître proprement dit; mais il a beaucoup fréquenté les ateliers des grands artistes, ce qui peut, en quelque sorte, en tenir lieu. Il excelle, dit-on, dans le paysage, et principalement dans ceux de Turner. Parmi ses principales productions, nous citerons : le *Pont de Caligula*, *Tivoli* et *Cologne*, d'après Turner; ses illustrations de l'*Italie*, poëme de Samuel Rogers ; du *Souvenir*, du même, et ses belles gravures dans l'*Album* de Turner : *Boscastle, Rye et Mount-Edgecumbe.*

GOODALL (Frédéric), peintre anglais, fils du précédent, né à Londres le 17 septembre 1822. Il étudia le dessin sous son père, et obtint, à l'âge de quatorze ans, la médaille d'Iris, décernée par l'Académie des arts, pour ses deux dessins du palais Lambeth et de l'église de Willesden. Un an après, il faisait une série de dessins de l'intérieur du tunnel de la Tamise, et peignait son premier tableau : *Cadavre d'un mineur trouvé à la lueur des torches*, pour lequel il reçut une seconde médaille. Sa liaison avec M. Isambart Brunel lui donna l'idée d'aller visiter, en 1838, la Bretagne et la Normandie. L'année suivante, il exposait un tableau représentant des *Soldats français attablés au cabaret*, qui dénote chez son auteur de grandes qualités d'observation. Pendant quatre étés consécutifs, il visita ces deux provinces françaises, et en rapporta des esquisses et des croquis remarquables. Il visita ensuite l'Irlande et le pays de Galles, et y recueillit des scènes de la vie intime de ces contrées. Depuis 1852, il est membre associé de l'Académie royale des beaux-arts de Londres. Parmi ses plus belles toiles, nous citerons : l'*Entrée et la sortie de l'église; Autour du mai; Hunt le Slipper;* l'*Arrestation du paysan; Crammer à la porte du traiteur; Félix Ballarin récitant le Tasse au peuple de Chioggia;* la *Grande-Bretagne;* le *Bureau de poste;* le *Rêve du soldat;* le *Soldat fatigué;* la *Foire de Fougères;* une *Halte de bohémiens;* l'*Escarpolette;* le *Bal au bénéfice de la veuve;* le *Matin dans les brouillards de Sour;* un *Episode des heureux jours de Charles Ier*. M. F. Goodall a obtenu du jury de l'Exposition universelle de 1855 une mention honorable pour cette dernière toile ; le *Retour du pèlerin de la Mecque* (1862) et la *Fête des palmes* (1863). Il avait recueilli le sujet de ces deux toiles pendant une excursion en Egypte, dans l'année 1859.

GOODALLIE s. f. (gou-da-ll — de *Goodall*, n. pr.). Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, rangé à la suite des mactres, mais qui paraît devoir être réuni au genre astarté.

GOODÉNIACÉ, ÉE adj. (gou-dé-ni-a-sé — rad. *goodénie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la goodénie. ‖ On dit aussi goodénoviacé.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre goodénie.

— **Encycl.** La famille des *goodéniacées* renferme des plantes herbacées et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, généralement entières, plus rarement lobées ou dentées, dépourvues de stipules. Les fleurs, axillaires ou terminales, présentent un calice tubuleux, à limbe divisé en cinq lobes presque égaux; une corolle monopétale, irrégulière, à limbe divisé en cinq lobes inégaux, disposés ordinairement en deux lèvres, et accompagnés chacun d'un appendice membraneux; cinq étamines, à filets libres et indépendants de la corolle, à anthères le plus souvent soudées entre elles; un ovaire infère, à une ou plusieurs loges uniovulées ou multiovulées, surmonté d'un style simple, rarement divisé, terminé par un stigmate charnu, simple ou bilobé, entouré d'une sorte de cupule membraneuse simple ou divisée en deux lobes. Le fruit est charnu ou capsulaire, et renferme une ou plusieurs graines à embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette famille a des affinités avec les lobéliacées, auxquelles on la réunissait autrefois, et dont elle se distingue surtout par ses sucs aqueux et non laiteux. Elle renferme les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Goodéniées*. Genres : goodénie, cyphie, sellière, calogyne, distylide, euthale, velléie, leschenaultie, anthotion, pentaphragme. — II. *Scévolées*. Genres : scévole, diaspaside, dampière.

Les *goodéniacées* sont répandues surtout en Australie et au Cap de Bonne-Espérance. Quelques rares espèces dépassent la zone tropicale. Leurs propriétés sont peu connues. Plusieurs d'entre elles ont des racines alimentaires.

GOODÉNIE s. f. (gou-dé-nî — de *Goodenough*, évêque angl.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des goodéniacées, comprenant une quarantaine d'espèces, qui croissent en Australie. ‖ On dit aussi goodénovie.

GOODÉNIÉ, ÉE adj. (gou-dé-ni-é — rad. *goodenie*). Bot. Qui ressemble à une goodénie. ‖ On dit aussi goodénovié.

— s. f. pl. Tribu de la famille des goodéniacées, ayant pour type le genre goodénie.

GOODIE s. f. (gou-dî — de *Good*, natur. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, qui habite l'Australie.

GOODRICH (Thomas), prélat anglais, né à East (comté de Lincoln) vers 1480, mort en 1554. Après avoir étudié à Cambridge, il s'attira les bonnes grâces de Henri VIII en se prononçant pour la non-validité du mariage de ce prince avec Catherine d'Aragon, et il dut à ce même fait d'être successivement nommé chanoine de Saint-Etienne à Westminster, chapelain du roi et évêque d'Ely, en 1534. Il travailla avec beaucoup de zèle à la constitution du protestantisme en Angleterre et collabora à la révision du Nouveau Testament. Les rois Henri VIII et Edouard VI le chargèrent de plusieurs missions importantes, et il fut élevé à la dignité de lord chancelier en 1551.

GOODRICH (Chauncey), célèbre linguiste américain, né à New-Haven, dans le Connecticut, le 23 octobre 1790. Il prit ses degrés au collége Yale, en 1810, et, en 1817, il fut nommé professeur de rhétorique et d'éloquence dans la même institution. Il a édité à plusieurs reprises le dictionnaire de son beau-père, le docteur Noah Webster, dont la dernière édition, publiée en 1856, contient un tableau synoptique des synonymes de la langue anglaise. En 1825, il avait publié une œuvre originale intitulée la *Flore de l'éloquence anglaise*, et qui contient d'excellents extraits des plus grands orateurs de l'Angleterre des deux derniers siècles, avec des biographies concises, mais très-substantielles. Ce livre est très-populaire dans la Grande-Bretagne. M. Chauncey Goodrich est égale-

ment l'auteur d'un grand nombre d'éditions élémentaires des classiques grecs et latins.

GOODRICH (Samuel GRISWOLD), connu aussi sous le pseudonyme de **Peter Parley**, écrivain américain, né à Ridgefield, Connecticut, en 1793, mort en 1860. Il s'établit éditeur à Hartford vers l'âge de vingt ans. En 1824, il voyagea sur le continent européen, et, à son retour, vint se fixer à Boston, où il prit à son compte une importante maison de librairie, et commença à publier, sous le pseudonyme de *Peter Parley*, les nombreux ouvrages d'éducation auxquels il doit sa réputation et sa fortune. En 1838, il fut nommé membre du sénat de l'Etat de Massachusetts. Envoyé à Paris, en 1851, comme consul des Etats-Unis, il y demeura jusqu'en 1855. C'est durant cet espace de temps qu'il publia les *Etats-Unis d'Amérique* et une *Petite histoire universelle* pour sa collection de Peter Parley. En 1855, il revint en Amérique. Depuis cette époque, il n'a pas cessé de publier une foule d'ouvrages d'éducation, traduits ou contrefaits dans toutes les langues, et dont le nombre d'exemplaires vendus s'élève à plus de *douze millions*. Parmi ces livres, qui touchent à toutes les questions que peut aborder l'éducation, nous citerons : *Histoire de toutes les nations; Géographie nationale;* la *Géographie pittoresque du monde;* le *Token* (le *Gage*), sorte d'annuaire littéraire; le *Proscrit et autres poésies;* la *Fenêtre d'un étudiant;* l'*Education du foyer; Guirlande d'hiver de fleurs d'été; Contes de l'ancienne Rome*, les *Souvenirs d'une vie*, sans compter un nombre infini d'*Essais* publiés dans des *Magazines*. — Son fils, Frank-B. GOODRICH, connu sous le pseudonyme de *Dick Tinto*, a publié en anglais : *Esquisses tricolores de Paris et des Parisiens* (New-York, 1856), et les *Femmes célèbres du premier Empire français* (1856, in-8°).

GOODWIN SANDS, deux bancs de sable de la mer du Nord, près de la côte anglaise de Kent, à 7 kilom. E. de Deal, à l'E. de la rade des Dunes. Ces écueils, qu'un étroit canal divise en deux parties, sont très-dangereux, surtout par les vents d'O. Un fanal ou le son d'une cloche les signalent aux matelots qui viennent chercher, par les temps de tempêtes, un refuge dans les Dunes. Malheur aux navires qui sont jetés sur ces bancs de sable; ils y périssent infailliblement.

GOODWIN (John), théologien anglais, né en 1593, mort en 1665. Il fut nommé, en 1633, curé de Saint-Etienne, à Londres, et suspendu de ses fonctions pour avoir refusé d'administrer *indistinctement* les sacrements à ses paroissiens. Il écrivit une apologie de la condamnation de Charles I^er^. Pour cet acte de républicanisme ardent, il fut excepté de l'amnistie générale, proclamée à la restauration de Charles II, et son livre fut brûlé par la main du bourreau en 1660. Cependant, on lui permit de revenir à Londres, où il dirigea jusqu'à sa mort une petite congrégation dans Coleman-Street. On a oublié ses écrits, composés pour la défense des doctrines arminiennes.

GOODWOOD, village d'Angleterre, près de la station de Drayton, célèbre par les courses qui y ont lieu tous les ans, à la fin de juillet. « Ces courses, dit M. Esquiros, attirent toutes les étoiles du turf et une grande partie de l'aristocratie anglaise. » Le manoir de Goodwood, résidence du duc de Richmond, renferme de magnifiques escaliers, de beaux appartements, des tableaux de prix. Le parc est vaste et planté de grands arbres, parmi lesquels on remarque des cèdres du Liban.

GOODYEAR (Charles), inventeur américain, né à New-Haven, dans le Connecticut, en 1791. Il est l'auteur d'un procédé destiné à rendre le caoutchouc insensible aux températures les plus diverses, par l'emploi du soufre. Le caoutchouc ainsi préparé prend le nom de *caoutchouc vulcanisé*. Ce produit, exposé en 1855 sous les formes les plus variées, a prouvé la possibilité de son application dans les arts et l'industrie; il a valu à son auteur, outre des distinctions honorifiques, une fortune évaluée à près de 20 millions. M. Goodyear, qui habitait alternativement Paris, Londres et New-York, est mort dans cette dernière ville en 1860.

GOODYÈRE s. f. (gou-diè-re — de *Goodyer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des néottiés, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

GOOKIN (Daniel), général et historien anglais, né dans le comté de Kent en 1612, mort en 1687. Il alla, fort jeune encore, s'établir dans la Nouvelle-Angleterre, où il devint capitaine d'une compagnie de milice, puis député à la première cour d'élection (1652), et combattit les mesures d'odieuse persécution prises contre les quakers. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre, en 1656, Gookin s'entendit avec Cromwell sur les mesures à prendre pour donner satisfaction aux besoins de la Nouvelle-Angleterre. De retour en Amérique, il devint successivement surintendant des Indiens soumis à la colonie anglaise, censeur de la presse et major général de la colonie (1681), où il termina ses jours. On a de lui : *Collection hist. of the Indians*, ouvrage rempli de particularités intéressantes, et publié dans la *Historical collection of the Society of Massachusetts* (1792), et une *History of New-England*.

GOOL (Jean VAN), peintre et écrivain hollandais, né à La Haye en 1685, mort dans la même ville en 1763. Elève de Ferwesten et de Van der Does, il s'adonna avec succès au paysage, voyagea à deux reprises en Angleterre et fut nommé membre de la Société des peintres de La Haye (1712). Les tableaux de Gool se font remarquer par la fermeté de la touche et par le charme de la composition. Cet artiste a composé, sous le titre de : le *Nouveau théâtre des peintres néerlandais* (La Haye, 1740-1751, 2 vol. in-8°), un ouvrage biographique dénué de goût et d'intérêt.

GOOLE, ville d'Angleterre, comté d'York, West-Riding, à 30 kilom. O. de Hull, sur la rive droite de l'Ouse, à 16 kilom. de l'embouchure de cette rivière dans l'Humber; 5,850 hab. Beau port très-important par son commerce florissant, par son beau bassin et par ses deux vastes docks, environnés de grands magasins. Simple village en 1826, Goole a été déclaré port en 1828 et commence à nuire à Hull.

GOOR, ville de Hollande, prov. d'Over-Yssel, à 17 kilom. S.-O. d'Almelo, sur la Regge; 3,200 hab. Fabrique de toiles et de calicots.

GOOR ou **GOR**, nom que l'on donne en Algérie à de hautes plaines à peu près nues et inhabitées, qui s'étendent dans le S. de la province d'Oran. On donne aussi et plus spécialement ce nom à un plateau situé au S.-E. de Sebdou.

GOOR-KNAT s. m. (gour-knatt). Nœud sacré, symbole d'initiation et signe de reconnaissance des thugs ou étrangleurs de l'Inde.

— **Encycl.** Chez les thugs, le *goor-knat* est un nœud d'une espèce particulière, que le *turka*, personnage le plus élevé dans la hiérarchie de ces misérables bandits, fait à l'un des coins du foulard qui doit servir à étrangler les victimes. Ordinairement, ce nœud enveloppe une pièce de monnaie. Quand un *cheyla* ou disciple aspire à passer étrangleur, il présente son foulard au turka, qui le lui rend après y avoir fait le *goor-knat*. En recevant le foulard des mains du turka, le cheyla porte respectueusement à son front le *goor-knat*, qu'il ne pourra dénouer qu'après s'être tiré à son honneur d'une première expédition, c'est-à-dire après avoir étranglé un ou plusieurs malheureux voyageurs.

GOORLE (Abraham DE), numismate et antiquaire belge. V. GORLÆUS.

GOPPINGEN, ville de Wurtemberg. V. GŒPPINGEN.

GOR s. m. (gor). Moll. Coquille du Sénégal, qui appartient au genre troque.

— Bot. Fruit d'une espèce de marronnier d'Inde.

GOR. V. GOOR.

GORAH s. m. (go-râ). Instrument à vent usité chez les Hottentots, et qui est formé d'un tuyau de plume d'autruche dans lequel on souffle, pour mettre en vibration une corde de boyau.

GORAL s. m. (go-ral). Mamm. Espèce d'antilope qui habite l'Himalaya. ‖ On dit aussi GOURAL.

— **Encycl.** Le *goral* est remarquable par ses cornes courtes, subulées, lisses et recourbées en arrière à leur extrémité. Son pelage est d'un gris cendré en dessus, plus pâle en dessous. La bouche est bordée de blanc; la queue est courte et terminée par un flocon de poils. Cette espèce est munie de larmiers; la femelle diffère peu du mâle, et elle a des tubercules à la place des cornes. Le *goral* a été pris par plusieurs auteurs pour une espèce de bouquetin. Il habite la chaîne de l'Himalaya et les montagnes du Népaul; ses mœurs ressemblent à celles des autres antilopes. Sa chair passe pour être très-délicate.

GORAMI s. m. (go-ra-mi). Ichthyol. Poisson du genre osphronème.

GORAN, roi d'Ecosse de 501 à 535. Il succéda à son frère Congall, s'allia avec les Pictes pour combattre les Saxons, abandonna le pouvoir à Toncet, son ministre, qui exaspéra le peuple par ses exactions, et il fut massacré dans une émeute.

GORANI (le comte Joseph), célèbre publiciste italien, né à Milan en 1744, mort à Genève en 1719. Il prit part à la rédaction du journal littéraire le *Café*, se lia intimement avec Beccaria, Verri, d'Holbach et Diderot, fit paraître, en 1770, un *Traité du despotisme*, qui lui acquit un rang distingué dans le parti libéral et philosophique, accueillit avec enthousiasme la Révolution française, reçut, en 1792, sur la demande de Bailly, le titre de citoyen français, et vint alors à Paris, où il publia, dans le *Moniteur*, une série de *Lettres aux souverains sur la Révolution française*, qui furent réunies en 1 vol. in-8° (1793) et très-remarquées. Il publiait en même temps des *Mémoires secrets sur les cours d'Italie* (3 vol. in-8°), pamphlet révolutionnaire très-violent. L'archiduc Ferdinand l'en punit par la confiscation de ses biens. Après le 9 thermidor, Gorani passa à Genève, où il donna encore : *Prédictions sur la Révolution française* (1797, in-8°).

GORAO s. m. (go-ra-o). Comm. Etoffe de soie fabriquée en Chine.

GORAY, petit port de l'île de Jersey, spécial pour la pêche aux huîtres; 1,500 hab. Ruines du château de Montorgueil.

GORBEA, chaîne de montagnes d'Espagne, dans les environs de Vittoria. Elle comprend trois sommets principaux : le *Sagamburu*, le *Picoazulo* et le *Peña de Gorbea*. Ce dernier atteint une altitude de 1,426 mètres, et forme un vaste plateau couvert de végétation, et surtout de plantes médicinales. Les versants offrent de beaux pâturages et donnent naissance à un grand nombre de ruisseaux. On trouve, dans les ravins de ces montagnes, des ours, des loups, des renards, des sangliers et quelques onces. Du plateau, la vue s'étend sur un immense horizon.

GORBIE, village et commune de France (Alpes-Maritimes), cant. de Menton, arrond. et à 30 kilom. de Nice; 515 hab. Les maisons de ce village sont reliées entre elles par des arcades cintrées. En 1746, les Français et les Espagnols furent battus en trois rencontres successives, sur le plateau de Gorbie, par les Austro-Sardes.

GORCUM, ville de Hollande. V. GORKUM.

GORCYZNSKI (Adam), littérateur polonais, né en 1805. Retiré dans ses propriétés, il s'y est occupé d'agriculture et de travaux littéraires, qui ont paru la plupart sous le pseudonyme de **Jadam de Zator**. Nous citerons : *Récits de Jadam* (1839, 2 vol.); *Sylva rerum* (1842); *Récits et légendes de Jadam, du pays de Zator* (1843); le *Franc-maçon* (1844); *Poésies lyriques* (1844); *Souvenirs de Zénon* (1844); les *Noces*, nouvelle (1845), etc. Il a, en outre, composé des pièces de théâtre : *Ludgarde* (1843); l'*Inconnu* (1845), et *Wladyslas Lokietek* (1846), drames en cinq actes et en vers; le *Français*, comédie; le *Parrain*, comédie; le *Prince et l'Artiste*, drame, etc. Enfin, il a collaboré à un grand nombre de journaux polonais, où ses romans ont paru en feuilletons.

GORD s. m. (gor). Min. Argile schisteuse et bitumineuse, qui sépare les veines de houille.

— Pêche. Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées au fond d'une rivière, disposées en entonnoir et terminées par un verveux.

GORDES, bourg de France (Vaucluse), ch.-l. de canton, arrond. et à 19 kilom. N.-O. d'Apt, bâti en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne; pop. aggl., 1,110 hab. — pop. tot., 2,805 hab. L'ancien château, transformé en hôtel de ville, renferme une magnifique cheminée. Guillaume de Gordes-Simiane, propriétaire du château de Gordes, refusa de tremper dans les massacres de la Saint-Barthélemy, et répondit aux ordres de la cour « qu'il était lieutenant du roi et non pas bourreau. » Au N. du bourg, dans un site pittoresque, entre des collines couvertes de chênes, se voient les restes de l'abbaye de Sénanque.

GORDET s. m. (gor-dè). Moll. Coquille bivalve, du genre vénus, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

GORDIE s. f. (gor-dî). Helminth. Syn. de GORDIEN.

GORDIEN, IENNE adj. (gor-di-ain, iè-ne — de *Gordius*, n. pr.). Qui appartient à Gordius, roi de Phrygie.

— *Nœud gordien*, Nœud célèbre qu'Alexandre trancha, ne pouvant le délier. ‖ Fig. Difficulté presque invincible : *La question de la presse est le* NŒUD GORDIEN *de la politique.* ‖ *Trancher le nœud gordien*, Brusquer une difficulté, la résoudre d'une manière qui a quelque chose de violent.

— Antiq. *Jeux Gordiens*, Jeux qui se célébraient à Rome, en l'honneur de l'empereur Gordien, vers la fin de décembre.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, très-voisins des filaires, et confondus avec ceux-ci sous le nom vulgaire de DRAGONNEAUX. ‖ On dit aussi GORDIUS et GORDIE.

— Entom. Espèce de papillon.

— **Encycl.** Les *gordiens* sont des helminthes caractérisés par un corps fort long, très-grêle, presque cylindrique, à peine atténué aux deux extrémités, qui sont obtuses, et terminé par deux orifices ponctiformes. Leur anatomie a été peu étudiée. La peau de ces helminthes, qui, à l'œil nu, paraît lisse et vernissée, se montre, quand on l'examine à la loupe, chagrinée et percée d'un grand nombre de pores. Comme elle est très-perméable, le ver se dessèche rapidement quand il est à l'air et revient à son état ordinaire par l'immersion dans l'eau. Elle offre une résistance assez grande; néanmoins elle possède une certaine délicatesse et paraît être le siége exclusif de la sensibilité, puisqu'il n'y a aucun organe spécial de sensations. Si l'on imprime au liquide le moindre mouvement, on voit le ver s'agiter aussitôt. D'un autre côté, quand on prend un de ces vers, on est étonné de la roideur avec laquelle un animal aussi mince se tortille entre les doigts, et de la résistance qu'on éprouve si l'on cherche à le détacher du corps autour duquel il était enroulé; cette résistance est telle qu'on le romprait si on le tirait brusquement. La progession de ces vers est rapide et énergique; elle s'opère par de larges ondulations de droite à gauche ou de haut en bas. Leur fécondité est considérable; le nombre de leurs œufs pourrait, sans exagération, se compter par centaines de mille; ils sont unis entre eux par une gangue glaireuse.

On ne connaît pas les premiers développements des *gordiens*, qui commencent à paraître vers les premiers jours d'avril; on ne sait rien non plus sur la durée de leur existence. Les auteurs anciens disent que, lorsque l'on coupe ces vers par morceaux, chaque tronçon jeté dans l'eau reproduit un animal entier; que le *gordien*, complétement desséché, revient à la vie si on le plonge dans le liquide. Des observations suivies ont permis de reconnaître que ces assertions étaient erronées. On trouve ces helminthes dans les eaux froides et courantes, au milieu des pierres et de la vase. Au printemps, lorsque la Seine commence à diminuer, on les rencontre fréquemment dans les petites flaques d'eau, où les sillons qu'ils tracent dans la vase les font aisément découvrir. Les *gordiens* ne vivent pas uniquement à l'extérieur; on les trouve souvent dans le corps des animaux, notamment des insectes, quelquefois aussi des poissons. Ils se tiennent ordinairement entre les téguments et le canal intestinal; ils peuvent atteindre des dimensions considérables; on a observé des individus qui mesuraient 25 centimètres de longueur. Leur couleur est souvent brunâtre, ce qui tient sans doute à leur séjour dans la vase et à leur exposition à la lumière. Leurs espèces sont très-difficiles à distinguer; les auteurs anciens n'en ont admis qu'une seule, qu'ils appellent *ver* ou *amphisbène aquatique*, *crin de cheval*, etc. On a souvent confondu les *gordiens* avec les *filaires*, sous le nom de *dragonneaux*.

— **Allus. hist. Nœud gordien.** V. NŒUD.

GORDIEN (Marcus Antonius), surnommé l'**Ancien** et l'**Africain**, empereur romain, né à Rome en 157, d'une famille très-illustre issue des Gracques et de l'empereur Trajan, mort à Carthage en 238. Possesseur de richesses immenses, passionné pour la poésie et la cultivant avec succès, d'une générosité que sa fortune lui permettait de pousser jusqu'à la plus folle prodigalité, il représente bien le grand seigneur romain de l'époque des empereurs. Cependant, la bonté de son caractère, sa probité, la modération de ses mœurs en font un type à part dans l'aristocratie romaine. Nommé édile curule, il déploya dans les jeux qu'il donna au peuple une magnificence inouïe, offrit douze spectacles, un par mois, dans lesquels parurent jusqu'à cinq cents paires de gladiateurs, mille ours et une quantité immense de sangliers, de taureaux et d'autres animaux. Après chaque spectacle, il abandonnait au peuple les animaux qui avaient combattu. C'était là, comme on le sait, le plus sûr moyen de se concilier la faveur et de s'ouvrir l'accès aux grandes magistratures. Gordien, dans la vie duquel on ne voit aucun exploit militaire, exerça tour à tour la préture, deux consulats, l'un avec Caracalla (213), l'autre avec Alexandre Sévère, et fut enfin nommé proconsul en Afrique. Les Africains, accoutumés comme les autres provinciaux aux déprédations des agents du fisc, l'accueillirent avec un enthousiasme qui n'était que l'expression de l'espoir d'une administration plus équitable. Il fut cependant impuissant à réprimer les exactions et les abus de pouvoir des publicains. Une révolte éclata dans la province, et les révoltés le revêtirent presque malgré lui de la pourpre. Il avait alors quatre-vingts ans. Reconnu par le sénat et le peuple, peut-être aussi par la légion III^e^ Augusta, la principale force militaire de l'Afrique, il fut attaqué dans Carthage par Capellianus, procurateur de la Numidie pour Maximin, avant d'avoir eu le temps de se mettre en état de défense. Son fils rallia quelques forces, essaya de faire face à l'ennemi, mais fut vaincu et tué sur le champ de bataille. Le vieux Gordien s'étrangla avec sa ceinture. Son règne avait duré six semaines.

GORDIEN (Marcus Antonius), le **Jeune**, fils du précédent et son lieutenant en Afrique, né en 192, mort en 238. Moins simple et moins sévère dans ses mœurs, épicurien livré à toutes les voluptés, déshonoré par la faveur d'Héliogabale, il n'en fut pas moins revêtu des plus hautes magistratures. Quand son père fut attaqué par Capellianus, il se mit à la tête des Carthaginois, marcha au-devant de l'ennemi, et périt sur le champ de bataille. Comme son père, il avait le goût des lettres et de la poésie. « Il aimait passionnément les femmes, nous apprend Capitolin; on dit qu'il avait vingt-deux concubines, et que, de chacune d'elles, il laissa trois ou quatre fils.

GORDIEN (Marcus Antonius), le **Pieux**, empereur romain, fils du précédent suivant Dexippe, fils d'une fille de Gordien l'Ancien, selon le plus grand nombre des auteurs, né vers 223, mort en 244. Après le meurtre de Balbin et de Puppien, il fut proclamé Auguste (238). Il n'avait alors que quinze ans, et eut la bonne inspiration de se laisser diriger par le sage et vertueux Thémisithée, préfet du prétoire, qui mit fin à la honteuse influence que les eunuques exerçaient depuis Héliogabale. En 242, il partit pour une grande expédition contre les Perses, qu'il chassa d'Antioche et de quelques autres villes. Malheureusement, son conseiller Thémisithée vint à mourir. Le nouveau préfet du prétoire, Philippe, s'attacha avec une perfide habileté à dépopulariser Gordien dans l'armée, en qui résidait de fait la souveraineté, et qui faisait et défaisait les augustes, à peu près de la

même manière que les milices de l'Orient en usaient avec leurs souverains. Forcé de partager le pouvoir avec son préfet, Gordien fut bientôt dominé par lui, et à la fin dépouillé et probablement assassiné (244), bien que Philippe écrivît au sénat qu'il était mort de sa mort naturelle. L'assertion de l'abbé Dubos (*Histoire des quatre Gordiens*), qui suppose un quatrième Gordien, est tout à fait dénuée de vraisemblance. « Gordien le Pieux, dit Joubert, était gracieux, beau, bienveillant pour tout le monde, d'un commerce charmant, d'un esprit cultivé; il ne lui manquait qu'un peu plus d'âge pour être tout à fait digne de l'empire. » Le sénat le mit au rang des dieux.

GORDIEN FULGENCE (Fabius Claudius), en latin **Gordianus Fulgentius**, moine du VI^e siècle, dont la vie est complétement inconnue. Il est l'auteur d'un ouvrage bizarre, intitulé, d'après Fabricius : *Opus mirificum*, et publié sous le titre de *Liber absque litteris de ætatibus mundi et hominis absque* A, *absque* B, *etc.* (Poitiers, 1696, in-8°). Cet ouvrage, qui se compose de treize livres, appartient au genre appelé *lipogrammatique*. « Ce qu'il y avait de spirituel dans cet ouvrage, aux yeux de son auteur, et ce qui, pour une classe d'amateurs, en fait tout le mérite, dit M. Fournier, c'est que dans chaque livre, volume ou chapitre, une lettre de l'alphabet est progressivement retranchée, selon son ordre numérique. Ainsi, le premier chapitre, consacré à Adam est annoncé comme ne devant point contenir de *a*; le second, consacré à Abel, point de *b*, etc. » Quelques auteurs ont attribué à tort à saint Fulgence cet ouvrage, « fort impertinent, soit pour le style, soit pour les pensées, » selon les expressions de Ménage.

GORDIENS (*Gordiani*), ancien peuple de l'empire des Perses, connu aujourd'hui sous le nom de *Kourdes*.

GORDIGIANI (Louis), compositeur italien, né à Florence en 1814, mort dans la même ville en 1860. Il débuta par une cantate, exécutée à Florence en 1835. En 1837, parut de lui, au théâtre de la Pergala, un *Fausto*, qui ne peut être considéré que comme un essai dramatique. *Gli Aragonesi in Napoli*, opéra national joué en 1841, à Naples et à Livourne, obtint, grâce à la fibre patriotique, un grand succès dans ces deux villes; *I Ciarlatani*, opéra-bouffe, représenté en 1843, échoua à Florence; mais cet échec fut compensé par la réussite de l'*Eredita in Corsica*, opéra seria, chanté par la famille du prince Poniatowski. Bien qu'on trouve dans ces compositions lyriques la preuve d'un véritable talent, ce n'est pas au théâtre que Gordigiani a trouvé sa vraie voie. C'est dans la musique de chambre, et surtout dans ses mélodies, qu'il a révélé cette exquise personnalité qui fera préférer par les délicats l'œuvre légère du musicien à quantité d'opéras aujourd'hui en possession de la faveur publique. En dépit du mérite de l'*Aventuriera*, opéra-comique, composé pour Livourne, en collaboration avec Mabellini, sur un poëme de M. de Lauzière, ouvrage petillant de verve, débordant de mélodie, et écrit dans un style irréprochable, il faut, pour trouver le compositeur sur son vrai terrain, revenir à ses *Stornelli*, le pendant, en Italie, des *lieders* de Schubert, en Allemagne. Il est impossible de choisir parmi tous ces petits tableaux achevés : la célèbre prière *O Santissima Vergine Maria*, la *Tradita*, la *Partenza*, la *Bianchina*, que l'illustre Sophie Cruvelli a tant de fois chantée; la *Pauvre mère*, la *Danza*, la *Seva*, la raillerie si exhilarante *Ognuno tira l'acqua al suo molino;* et puis, ces sanglots rhythmés, ces gémissements harmonieux : *le Requie e i carmi*, *Il nome di mia madre*, *O ciel pietà di me!* et le fameux *Che!* cette perle, qui brille au premier rang des plus originales pensées de Gordigiani.

« La musique de Gordigiani, dit M. Escudier dans ses *Souvenirs*, est généralement facile, sympathique, expressive; elle se loge dans l'oreille la plus distraite, et la mémoire ne doit pas faire de grands efforts pour la retenir. Ce qui fait le charme principal de son œuvre, prise dans l'ensemble, c'est l'immense variété du coloris. On ne dira certes pas de ses *Stornelli*, comme des paysans de la Suisse, qu'il suffit d'en connaître un pour les connaître tous. Ici, vous trouvez une chanson preste et espiègle, jetant son bonnet pardessus les moulins; la mélodie court vêtue, prime-sautière, trottant menu et raillant le passant. Tournez la page, et vous rencontrez l'élégie, non pas la pleureuse élegie académique, qui range les plis de sa tunique et demande au contre-point la mesure de sa douleur; mais l'élégie du cœur, le sanglot qui éclate, la larme qui brûle, la plainte qui déchire l'âme.

» La Muse de Gordigiani est multiple comme l'Italie : un ciel d'azur, des jardins ensoleillés, des prairies embaumées, la passion fiévreuse, l'amour pris au sérieux, extase ou torture, qui enivre ou qui tue. *Croce e delizia al cor!* »

Comme homme, Gordigiani a laissé un renom de plaisant qui le met à côté, sinon au-dessus, de James Rousseau et de M. Romieu. Les parodies de *Norma*, de *Parisina* et de la *Sonnambula*, par Gordigiani, vivront dans la memoire des artistes contemporains, comme des chefs-d'œuvre burlesques que l'imagination ne saurait rêver.

GORDIUM, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, sur le fleuve Sangarius. Ce fut dans cette ville que le roi Gordius consacra à Jupiter son char et un joug fixé par un nœud merveilleux, regardé comme impossible à dénouer. Un oracle promettait l'empire de l'Asie à celui qui en viendrait à bout. Alexandre le Grand accomplit la prophétie, ou plutôt tourna la difficulté en tranchant le nœud avec son glaive. Dans la suite, Gordium porta le nom de *Juliopolis*. Sur l'emplacement de l'antique ville phrygienne s'élève aujourd'hui la ville turque de Bey-Bazar, à 61 kilom. N.-O. d'Angora.

GORDIUS, roi de Phrygie qui, selon une tradition fabuleuse, vivait au XIV^e siècle av. J.-C. Simple laboureur, il vit un jour, en cultivant son champ, un aigle s'abattre sur sa charrue et y demeurer jusqu'à la fin du jour, ce qui signifiait, dirent les devins, qu'il devait être roi. Il le fut en effet, les Phrygiens lui ayant offert la couronne, d'après une décision de l'oracle. Gordius consacra alors son chariot dans le temple de Jupiter, à Gordium. Le joug en était attaché par un lien de bois de cormier, avec tant d'art qu'il était impossible de le dénouer. Les oracles promirent même l'empire de l'Asie à celui qui détacherait ce joug. On sait qu'après des efforts inutiles pour obtenir ce résultat, Alexandre trancha la difficulté avec son épée.

Gordius donna le jour à Midas, qui régna après lui. Plusieurs écrivains affirment que ce fut Midas qui consacra dans le temple le chariot de son père.

GORDON s. m. (gor-don). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, qui croissent dans l'Inde.

GORDON, village d'Ecosse, dans le comté de Berwick, à 12 kilom. N.-O. de Kelso; 900 hab. Ce village a donné son nom à une famille célèbre.

GORDON, comté des Etats-Unis, dans la partie N.-O. de l'Etat de Géorgie; ch.-l., Calhoum; 6,000 hab. Le sol, très-fertile, est arrosé par l'Oostenaula, le Pinelog et divers autres cours d'eau. Il produit en abondance du coton, des fourrages, des fruits, des céréales, des patates, etc. L'Etat est traversé par le chemin de fer de l'Atlantique.

GORDON, bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de Virginie et le comté de son nom, à 30 milles de la ville de Mâcon. Grand entrepôt de commerce.

GORDON, nom d'une famille d'Ecosse, qui occupe une grande place dans l'histoire de ce pays et a été élevée au rang ducal en 1684. Cette famille, originaire de Normandie, vint probablement en Ecosse au temps de Malcolm Canmore. Suivant une tradition, son fondateur obtint de ce monarque une grande concession de terres dans le comté de Berwick, pour avoir tué un sanglier qui infestait les côtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que la famille Gordon s'établit dans le principe à Gordon et à Huntley, dans le comté de Berwick, et prit une part active à la guerre des frontières. — Adam GORDON, qui périt à la bataille de Halidon-Hill, en 1333, avait embrassé le parti national dans la guerre de l'indépendance et obtenu de Robert Bruce la concession des terres confisquées à David de Strathbolgie, comte d'Athol; mais ce seigneur, ayant fait sa soumission, fut réintégré peu après dans ses possessions. — En 1376, Jean GORDON, arrière-petit-fils d'Adam, obtint de Robert II une concession définitive des terres de Strathbolgie, qui avaient été une seconde fois confisquées à David, comte d'Athol, tué à la bataille de Kilbane. Le clan des Gordons fut ainsi transferé des frontières dans les Highlands. Sir John, qui était un redoutable guerrier, fameux pour ses exploits dans la guerre des frontières, fut enfin tué à la bataille d'Otterburn, en 1388. — Son fils aîné, Adam GORDON, fut tué également à la bataille d'Homilton, en 1402. Il ne laissa qu'une fille, laquelle épousa Alexandre Seton, second fils de sir William Seton. de Seton, qui prit le nom de GORDON en le joignant à celui de sa famille et fut créé comte d'Huntley en 1449. — Alexandre, troisième comte GORDON, commandait l'aile gauche de l'armée écossaise à la bataille de Flodden, où son frère, sir William GORDON de Gight, ancêtre maternel du poëte Byron, fut tue. Sa sœur Catherine, la femme la plus accomplie de l'Ecosse, fut donnée en mariage, par Jacques IV, à l'aventurier Perkin Warbeck. — George, quatrième comte GORDON, lord chancelier d'Ecosse en 1546, fut un des nobles les plus puissants de ce royaume durant le règne de Jacques V et de sa malheureuse fille Marie. Il fut ensuite lord-lieutenant de toute la contrée au delà du Forth et l'un des membres les plus influents de la noblesse catholique; mais, en 1560, il se joignit au parti des réformateurs. Il prit les armes contre la reine Marie, en 1562, et fut défait et tué à la bataille de Corrichie, près d'Aberdeen. Son second fils eut la tête tranchée. Un décret de forfaiture fut porté contre sa famille, ses immenses domaines furent confisqués. — Son fils George, cinquième comte GORDON, condamné à mort pour crime de trahison, mais gracié par la reine, fut fait chancelier en 1556 et finalement rétabli dans ses honneurs et possessions, en récompense de son consentement au divorce de sa sœur avec le comte de Bothwell, divorce qui permit à ce dernier d'épouser la reine Marie. Il fut un des complices du meurtre de Darnley. — Son fils George, sixième comte GORDON et premier marquis d'Huntley, noua des intrigues avec le roi d'Espagne et le pape pour la destruction du protestantisme en Ecosse et la restauration de la foi catholique. En 1589, lui et ses alliés prirent les armes contre le gouvernement, mais ils furent défaits. Le marquis d'Huntley, livré au roi, fut condamné à un emprisonnement perpétuel, mais bientôt gracié par le roi Jacques, qui en fit son favori. Le marquis d'Huntley n'en renoua pas moins ses intrigues avec l'Espagne. En conséquence, il fut excommunié par l'Eglise et une seconde sentence pour crime de trahison fut prononcée contre lui. Il prit les armes cette fois pour sa propre défense, et fit essuyer une sanglante défaite au comte d'Argyle, lieutenant royal, à la bataille de Glenlivat. A la nouvelle de cet insuccès, le roi marcha lui-même contre le traître; mais Huntley, abandonné par ses partisans, s'enfuit à Caithness, puis sur le continent, et le roi Jacques fit raser son magnifique château de Strathbolgie. Revenu secrètement en Ecosse, en 1596, il se réconcilia avec l'Eglise d'Ecosse par une renonciation publique à la foi catholique; mais il recommença bientôt ses intrigues et fut encore excommunié en 1609. Jusqu'à la fin de sa vie, Huntley continua de troubler la paix publique. En 1630, il fut emprisonné au château d'Edimbourg. Relâché peu après, il mourut à Dundee en 1635. — Son fils, George GORDON, second marquis d'Huntley, fut un des partisans les plus zélés de Charles I^er. En 1639, il fut fait prisonnier par Montrose et enfermé pendant un an au château d'Edimbourg. En 1644, il reprit les armes en faveur du roi; mais, défait une seconde fois, il dut s'enfuir vers Caithness. Il finit par tomber entre les mains des partisans du Covenant, qui le firent exécuter, en 1649, après un emprisonnement de six mois. — Son plus jeune fils, LEWIS, fut réintégré dans ses titres et dans ses biens par Charles II. — Le fils de ce dernier, George, créé duc de GORDON en 1684, servit sous Turenne à la bataille de Strasbourg. Lors de la révolution de 1688, il était gouverneur du château d'Edimbourg, qu'il continua de commander pour le roi Jacques. La famille Gordon resta longtemps attachée à la cause jacobite, et une partie de son clan combattit pour elle à Sheriffmuir et à Culloden. — George GORDON, cinquième et dernier duc de ce nom, né à Edimbourg en 1770, mort en 1836, fut créé pair d'Angleterre en 1807, nommé général en 1819, puis garde des sceaux d'Ecosse. Lorsqu'il mourut, sans laisser de postérité, ses domaines passèrent à son neveu, le duc de Richmond. Cependant, le marquisat d'Huntley et les titres de comte d'Aberdeen et d'Aboyne sont restés dans la famille. Une branche cadette de la famille des Gordon possède, depuis longtemps le domaine de Lochinvar, dans l'intendance de Kirkcudbright, et obtint, en 1663, le vicomtat de Kenmure. Les membres de cette famille furent de chauds partisans des Stuarts, et WILLIAM, sixième vicomte, fut fait prisonnier à Preston et exécuté à Tower-Hill pour sa participation à la rébellion de 1815. Cette descendance s'est éteinte en la personne d'ADAM, septième vicomte de Kenmure, en 1847.

Une ligne collatérale, sortie des Gordon primitifs, a fourni, entre autres membres : Patrick d'Achleuris GORDON, feld-maréchal au service de Pierre le Grand, né en Ecosse en 1635, mort à Moscou en 1699. Il passa en Russie en 1661, devint major sous le czar Alexis, fut chargé de diverses missions, se rallia le premier à Pierre le Grand, avec son régiment, gagna la faveur de ce monarque et fut, avec Lefort, un des principaux moteurs et l'un des agents les plus actifs des plans gigantesques du czar. Quand ce dernier quitta la Russie pour son fameux voyage en Europe, c'est à Gordon qu'il confia le commandement de ses troupes et le soin de les former à l'européenne. En 1687-1689, il avait pris part à l'expédition de la Crimée et aux combats contre les Turcs et les Tartares. Ces expéditions furent à peu près infructueuses; mais Gordon n'en avait pas moins déployé de grands talents militaires, surtout dans les marches à travers les steppes. Dans la campagne de 1696, contre les Turcs, il se couvrit de gloire et s'empara d'Azof. Pierre le Grand lui témoigna toujours la plus vive amitié et la plus entière confiance. Il a laissé des *Mémoires* (en anglais) dont le manuscrit se conserve aux archives de Moscou et dont quelques fragments ont été donnés en allemand par Müller. On y trouve des détails extrêmement curieux. — Alexandre d'Archintoul GORDON, parent et gendre du précédent, mort en 1752, le rejoignit en Russie (1693), où il prit du service, fut fait prisonnier à la bataille de Narva, retourna, après une captivité de huit années, auprès de Pierre le Grand, qui le nomma général, prit une part brillante à différentes affaires, notamment à la bataille de Luisna, puis alla terminer ses jours en Ecosse. C'est là qu'il composa une *Histoire de Pierre le Grand* (Aberdeen, 1755, 2 vol. in-8°), ouvrage estimé.

Une autre branche de cette famille s'est illustrée par un de ses membres, plus connu sous le nom d'ABERDEEN.

GORDON (Bernard DE), en latin **Gordonus** ou **Bernardus de Gordonio**, médecin français, né à Gordon, dans le Rouergue, vers 1250, mort vers 1320. Il professa la médecine à Montpellier en 1285, devint recteur du collége de cette ville et acquit beaucoup de réputation par la publication de plusieurs ouvrages. Le plus remarquable a pour titre : *Lilium medicinæ, de morborum prope omnium curatione septem particulis distributum* (Naples, 1480, in-fol.), et a été traduit en français sous celui de : *Cy commence la Pratique de très-excellent docteur et maistre en medecine maistre Bernard de Gordon, qui s'appelle* Fleur de lys en médecine (Lyon, 1495, in-4°). Ce traité est supérieur à tout ce qui avait paru jusqu'alors en ce genre. Gordon y montre beaucoup d'esprit d'observation, des connaissances étendues en chimie, indique l'emploi des trochisques pour l'ulcération des reins et de la vessie, tire de l'inspection des urines les diagnostics de certaines maladies, etc. Malgré son savoir, ce médecin croit à l'influence des astres; il enseigne gravement les supercheries que doit employer le médecin pour résoudre sans hésiter les questions qui l'embarrassent. Plusieurs des traités de Gordon ont été réunis et publiés à Venise (1498, in-fol.) et à Lyon (1580, in-8°).

GORDON (Jacques LESMORE), théologien et jésuite écossais, né à Aberdeen en 1553, mort à Paris en 1641. Il appartenait à la célèbre famille des Gordon d'Ecosse. Il devint recteur des colléges de Toulouse et de Bordeaux, puis confesseur de Louis XIII. Gordon a laissé divers ouvrages dont les principaux sont : *Opus chronologicum... a mundi exordio ad nostra usque tempora* (Poitiers, 1613, 2 vol. in-fol.); *Biblia sacra cum commentariis* (Paris, 1632, in-fol.); *Theologia moralis universa* (Paris, 1634, in-fol.).

GORDON (Thomas), publiciste et traducteur anglais, né à Kirkcudbright (Galloway) vers 1684, mort en 1750. Il se rendit à Londres, où il publia, avec Trenchard, les *Lettres de Caton* (1720); le *Whig indépendant* (1728) et une série d'autres pamphlets d'une violence extrême contre la royauté et le sacerdoce. Il se vendit, vers 1723, à Robert Walpole, qui lui donna un emploi pour le décider à soutenir sa politique. On estime, en Angleterre, pour leur exactitude, ses traductions de *Tacite* (1728-1731, 2 vol. in-fol.), de *Salluste* et des *Catilinaires* de Cicéron, ces deux dernières accompagnées de commentaires politiques, qui ont été traduits en français par Daudé (3 vol. in-8°). Ses écrits ont été réimprimés après sa mort dans trois recueils intitulés : *Collection de traités par feu Trenchard et Th. Gordon* (Londres, 1751, in-12); *Cordial pour les esprits abattus* (Londres, 1751, 2 vol.); les *Colonnes du sacerdoce et l'orthodoxie ébranlées* (1768, 4 vol.).

GORDON (Alexandre), antiquaire et historien écossais, né vers la fin du XVII^e siècle, mort vers 1750. A la suite de longs voyages en Italie, en Allemagne et en France, il devint membre de plusieurs sociétés savantes, puis se rendit en Amérique, en 1741, et termina ses jours dans la Caroline, où il remplit divers emplois. Ses principaux ouvrages sont : *Itinerarium septentrionale* (1726, in-fol.), suivi d'un *Supplément* (1732, in-fol.); *Vies du pape Alexandre VI et de son fils César Borgia* (1729, in-fol.); *Histoire complète des anciens amphithéâtres* (1730, in-8°).

GORDON (André), savant bénédictin écossais, né à Cofforach, comté d'Angus, en 1712, mort en 1751. Il compléta son instruction par des voyages sur le continent, devint, en 1737, professeur de philosophie à Erfurt, s'attacha à l'étude de la physique et se fit connaître du monde savant par ses intéressants travaux sur l'électricité. Ce fut lui qui se servit le premier d'un cylindre au lieu d'un globe dans l'appareil électrique. Nous citerons parmi ses écrits : *Phænomena electricitatis exposita* (Erfurt, 1744, in-8°); *Philosophia utilis et jucunda* (1745, 3 vol. in-8°); *Physicæ experimentalis elementa* (1751-1752, 2 vol. in-8°).

GORDON (Guillaume), historien anglo-américain, né à Hitchin, comté d'Hertford, en 1729, mort en 1807. Il quitta l'Angleterre, où il était pasteur d'une congrégation indépendante, pour se rendre, en 1772, dans l'Amérique du Nord. Lorsque la guerre de l'indépendance éclata, Gordon se prononça pour sa patrie adoptive, réunit un grand nombre de matériaux relatifs à cette guerre, puis se rendit à Londres, où il publia, en 1788, son *History of the rise, progress and establishment of the independance of the United-States of America* (4 vol. in-8°), ouvrage qui est beaucoup moins une histoire qu'un recueil de documents. Gordon termina ses jours en Angleterre.

GORDON (lord George), homme politique, né à Londres en 1750, mort en 1793. Il était fils de Côme-George, duc de Gordon. Il servit d'abord dans la marine, et entra à la Chambre des communes, où il se fit remarquer par la violence de son caractère. Anglican fanatique, il s'éleva avec véhémence contre le bill présenté par le gouvernement, en 1780, pour la réforme de plusieurs lois oppressives sous lesquelles gémissaient les catholiques. A sa voix, plus de 100,000 hommes se réunirent, le 2 juin, autour de la salle du Parlement, pour empêcher l'adoption du bill.

La séance fut levée; mais, le jour fixé pour le vote, les rassemblements se renouvelèrent plus nombreux, aux cris répétés de : *Mort au papisme!* Les Chambres ne cédant pas à l'intimidation, il y eut d'incroyables scènes de désordre : les émeutiers forcent les prisons, les malfaiteurs se joignent à eux, un grand nombre de maisons sont livrées au pillage, le feu est mis à sept quartiers de Londres et la ville est menacée d'un embrasement complet. Le ministère, atterré, n'osait sévir. Ce ne fut qu'au bout de trois jours que George III prit sur lui de faire marcher les troupes. La répression fut terrible, impitoyable. Quant à Gordon, aussi lâche que turbulent, il avait disparu au premier moment du danger. Mis en jugement, le 5 février 1781, il fut renvoyé absous. Plus tard, il devait être moins heureux : un pamphlet diffamatoire qu'il publia en 1788, contre Marie-Antoinette et Catherine II, lui valut une condamnation à cinq années d'emprisonnement.

GORDON (*John-Waltson* SIR), peintre écossais, né à Edimbourg en 1790, mort à Londres en 1864. Il entra fort jeune à l'école de dessin de sa ville natale. Ses premières productions, sans originalité et sans valeur, ne purent faire présager ce qu'il deviendrait un jour. Il abandonna bientôt les grands sujets historiques pour faire une étude spéciale du portrait, et arriva en peu de temps à acquérir une grande habileté dans ce genre. Le fameux *Portrait de sir Walter Scott* (1831) fut son premier succès. On trouva dans cette œuvre des qualités de premier ordre; l'intelligente bonhomie de l'illustre romancier, sa finesse native, sa parfaite distinction y étaient représentées avec une grande adresse d'exécution et cette précision méticuleuse particulière aux Anglais. Le *Docteur Chalmers*, en 1837, plus habilement peint peut-être, n'avait pas les grandes qualités du portrait précédent, mais ne contribua pas moins à la réputation de l'artiste. Tous les grands personnages d'Angleterre, toutes les célébrités contemporaines, tinrent à avoir leur portrait de la main de sir Gordon. Le célèbre critique de Quincey (1843), les lords Buccleuch, Cockburn, Robertson (1847), le président de la Chambre des communes Schaw Lefèvre (1852), le comte d'Aberdeen, lord Dunfermline eurent l'honneur d'être peints par le célèbre artiste écossais.

La plupart de ces tableaux furent envoyés à l'Exposition française de 1855 et firent décerner à leur auteur une 1re médaille. Si l'on n'y trouva pas les grandes qualités des maîtres célèbres, on y admira la finesse du dessin, le rendu des détails. Dessinateur savant, mais sans grandeur, l'artiste anglais fait seulement une sorte de photographie intelligente de la physionomie qu'il traduit; toujours terre à terre, il ne comprend pas, à la manière des Titien et des Van Dyck, l'intérêt poétique qu'on peut donner à son modèle par une analyse profonde de l'expression. On admire toutefois la chaude couleur de ses portraits, sa touche ferme et hardie, sa science du clair-obscur, son style simple et fin tout à la fois. Fondateur de l'Académie écossaise, sir Gordon en a été longtemps le président. Il avait été nommé, en 1851, membre de l'Académie royale de Londres.

GORDON (Angélique), femme de lettres, née à Paris en 1791, morte en 1839. Elle était d'origine écossaise. Elevée d'une façon aussi solide que brillante, elle savait le latin, le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol et s'était familiarisée avec l'étude des sciences, lorsque des revers de fortune la forcèrent d'accepter, pour vivre, une place d'institutrice (1819). Elle parcourut avec ses élèves une partie de l'Europe, éprouva une passion malheureuse, et, dégoûtée du monde, elle alla s'enfermer à Saint-Pons, dans une maison d'ursulines. C'est là qu'Angélique Gordon a composé ses nombreux écrits. Nous citerons entre autres : *Essais poétiques d'une jeune solitaire* (Paris, 1826, in-8°); *Azine et Déliska* (Nantes, 1829); *Victorine et Eugénie* (1832); *Augustine* ou les *Avantages d'une éducation chrétienne* (1833); les *Sœurs jumelles* (1834); les *Dangers de la légèreté* (1835); les *Vacances* ou *Lettres de quelques jeunes personnes* (1838); *Drames et proverbes* (1839).

GORDON (Eléonore-Marie BRAULT, femme), cantatrice et femme politique française, née à Paris en 1808, morte en 1849. Fille d'un officier, elle fut élevée, jusqu'à dix-huit ans, dans le couvent des Dames de la Congrégation, rue de Sèvres, accompagna ensuite son père en Espagne et se signala, dès cette époque, par quelques traits qui révélaient un caractère des plus romanesques. Revenu à Paris, où il avait fondé un établissement industriel, M. Brault essaya en vain de lutter contre le désir de sa fille, qui se sentait entraînée vers la carrière artistique. Elle entra au Conservatoire de musique et remporta le grand prix de chant. Elle partit alors pour l'Italie, où elle eut des succès comme cantatrice et comme femme galante. Elle était d'une remarquable beauté. De retour à Paris, en 1831, elle essaya d'entrer aux Italiens, et, n'ayant pu y réussir, passa en Angleterre. Elle y connut le prince Louis-Napoléon, dont elle devint dès lors un des agents secrets les plus actifs. Elle épousa à Londres M. Gordon-Archer. Quelques jours après son mariage se produisit un fait dont on n'eut jamais l'explication : la jeune femme, se promenant, dans le parc de Saint-James, au bras de son époux, reçut dans la figure un coup de poignard de la main d'un homme qui resta inconnu. Le coup fut heureusement mal porté et ne fit qu'une blessure légère qui laissa à la cantatrice tout le charme de sa beauté.

Mme Gordon continua de briller dans les concerts; elle repassa le détroit, vint à Paris, puis partit pour Naples; elle donna aussi des soirées musicales à Rome et à Florence. En avril 1836, elle était de retour à Paris. Ce fut là qu'elle apprit qu'elle était devenue veuve. Son mari, nommé commissaire des guerres dans la légion anglaise de Biscaye, avait été emporté par le typhus. Le deuil de cette femme remuante dura peu. Trois mois après, on la retrouve à Strasbourg, dans les salons du général Voirol, qui la comble d'égards et de politesses; elle y fait la connaissance du colonel d'artillerie Vaudrey, et noue les premiers fils de la conspiration bonapartiste, qui se tramait secrètement et devait éclater quelques mois plus tard. De Strasbourg elle se rendit à Bade, dans le but apparent de donner des concerts. Louis-Napoléon s'y trouvait; ils eurent ensemble de fréquentes conférences. Elle repartit ensuite pour Paris, se mit en rapport avec de Bruc, déploya le plus grand zèle et la plus grande activité pour la réussite du complot, dont le principal agent devait être le colonel Vaudrey. L'intimité de ses relations avec ce dernier et l'empire qu'elle avait sur lui sont, suivant l'acte d'accusation dans le procès de Strasbourg, des faits absolument avérés. « Elle a essayé sur cet homme, y lit-on, tous les moyens qui étaient de nature à agir sur sa volonté : à l'homme essentiellement vain, elle a prodigué la flatterie; au vieux soldat et à l'homme qui l'aimait, elle a fait entendre tantôt que reculer, après une promesse donnée, serait lâcheté, tantôt qu'elle ne pouvait appartenir qu'à l'homme qui se dévouerait entièrement au succès de l'entreprise... Elle conduisit Vaudrey, dans les derniers jours d'octobre, à Fribourg, où Persigny avait donné rendez-vous. Elle partageait le logement de Vaudrey; s'attachant plus que jamais à sa personne, elle ne s'est séparée de lui qu'au moment où il était irrésistiblement entraîné vers l'abîme. » Enfin, le 30 octobre, éclate la tentative préparée : le prince Louis-Napoléon apparaît à Strasbourg, revêtu de la redingote grise, coiffé du petit chapeau; le régiment de Vaudrey crie : « Vive l'empereur! » mais les régiments de ligne refusent de suivre le mouvement, et la plupart des chefs des conjurés sont arrêtés. On retrouve à ce moment Mme Gordon dans l'appartement de M. de Persigny, « avec qui, dit l'acte d'accusation, elle avait des rapports fort intimes. » Elle l'aide à brûler des papiers compromettants et parvient à le faire sauver. Traduite devant la cour d'assises de Strasbourg, elle fut acquittée. Elle revint à Paris, mais ne put obtenir l'autorisation d'y donner des concerts.

Tantôt à Londres, tantôt à Paris, cette femme, que la police surveillait attentivement, fut, pendant plusieurs années, un des plus actifs instruments du parti bonapartiste. Quoiqu'elle ne soit pas nommée dans le procès qui suivit l'affaire de Boulogne, il n'est pas douteux qu'elle n'ait contribué à préparer cette nouvelle tentative. Elle ne cessa d'intriguer et de comploter jusqu'à la révolution de Février. A cette époque, elle avait perdu beaucoup de ses charmes, et, la jugeant dès lors inutile à leurs desseins, ceux qu'elle avait servis semblèrent préférer qu'elle se tînt à l'écart; il paraît même qu'on fut ingrat envers elle. Elle ne profita pas des libéralités que Napoléon III accorda à plusieurs de ceux qui depuis si longtemps préparaient son avénement au pouvoir; on la laissa mourir dans le délaissement et dans l'oubli.

GORDON (Lucy AUSTIN, lady DUFF), femme de lettres anglaise, née en 1821, morte en 1869. Fille de mistress Austin, elle suivit de bonne heure les traces de sa mère, et se fit connaître par des traductions d'ouvrages étrangers, tels que les *Légendes grecques*, de Niebuhr; la *Sorcière de l'ambre jaune*, de Meinhold; les *Causes criminelles*, de Feuerbach; l'*Histoire de Prusse* et *Ferdinand et Maximilien*, de Ranke; les *Campagnes des Russes sur le Danube en* 1828 *et* 1829, de Moltke; *Stella et Vanessa*, de Léon de Wailly; le *Médecin de village*, de la comtesse d'Arbouville, etc. Elle collabora aussi à la *Bibliothèque des familles* et y publia, notamment, les *Français en Algérie*. Elle fut mariée, en 1841, à sir Alexandre Duff-Gordon, commissaire du Trésor, qui a lui-même publié des *Scènes de la vie allemande*. Au bout de quelques années, elle éprouva les premières attaques d'une maladie de consomption, pour la guérison de laquelle les médecins lui ordonnèrent de grands voyages sur mer. Elle se rendit au cap de Bonne-Espérance, puis, de là, dans la haute Egypte, et s'établit définitivement à Louqsor, où elle se mit à étudier la langue arabe. C'est pendant cette espèce d'exil volontaire qu'elle publia ses *Lettres du cap de Bonne-Espérance* et ses *Lettres d'Egypte*, qui parurent en 1865 et obtinrent le plus grand succès.

GORDONIE s. f. (gor-do-nî — de *Gordon*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des camelliées ou theacées, type de la tribu des gordoniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique du Nord.

GORDONIÉ, ÉE adj. (gor-do-nié — rad. *gordonie*). Bot. qui ressemble ou qui se rapporte au genre gordonie.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des camelliées ou théacées, ayant pour type le genre gordonie.

GORE s. f. (go-re). Min. Nom donné par les mineurs du Centre et du Midi aux argiles schisteuses qui accompagnent souvent les couches de houille. ‖ On dit ESCAILLE dans le Nord.

GORE (Catherine-Grace FRANCIS, mistress), femme de lettres anglaise, née à Londres en 1799, morte en 1861. Elle débuta dans la littérature, après son mariage avec le capitaine Charles-Arthur Gore, par un roman, *Theresa Marchmont* ou la *Fille d'honneur* (1823), bientôt suivi de la *Chaîne*, poëme dramatique (1824). Elle fit ensuite un voyage en France, en Autriche et en Hongrie, d'où elle rapporta la *Lettre de cachet* (1827), et des *Contes hongrois* (1828). En 1830, elle publia, les *Femmes comme elles sont*, série de portraits croqués avec autant de vérité que d'humour. Vinrent ensuite divers ouvrages moraux et des romans de caractère : *Mères et filles* (1831), plusieurs fois réimprimé; la *Foire de Mayfair*, *Mistress Armytage* (1836), et le *Journal d'une désennuyée* (1836), par opposition au *Journal d'une ennuyée*, de mistress Jameson, qui avait paru en 1826. Sur ces entrefaites, les succès de Bulwer dans le roman de *high life* amenèrent mistress Gore à traiter ce genre de littérature fashionable. Elle publia successivement : *Mary Raymond* (1837); les *Mémoires d'une pairesse* (1837); la *Femme du monde* (1838; l'*Héritier de Selwood* (1838); le *Secrétaire d'Etat* (1838); *Cécil* ou les *Aventures de Coxcomb*, *Cécil anobli*, la *Douairière*, *Mon oncle le comte* (1840): *Greville* (1841); l'*Ambassadrice* (1842), esquisse du grand monde en Russie; la *Femme du banquier* (1843); la *Chevalerie moderne* (1844); *Pairs et parvenus*, *Soi-même* (1845); la *Reine de Danemark* (1846); les *Châteaux en Espagne* (1847); les *Hommes d'argent*, le *Diamant et la Perle*, le *Premier de l'an*, les *Hamilton*, les *Tuileries*, *Scènes de la vie domestique* (1850); *Contes de Pologne* (1852); le *Député populaire*, le *Pot-de-vin* (1854); la *Fille du doyen* (1855); *Mammon* ou les *Tribulations d'une héritière* (1855); la *Science de la vie* (1856); etc.

Mistress Gore a aussi abordé le théâtre; de 1830 à 1842, elle a fait représenter : le *Sceau du roi*, le *Roi O'Neil*, *Lords et bourgeois*, l'*Ecole des coquettes*, *Dacre du Sud*, le *Champion de la reine* et la *Paysanne de Croissy*. Musicienne accomplie, mistress Gore a composé pour des vers de Burns des mélodies qui sont devenues populaires. Elle préparait, dit-on, ses *Mémoires*, lorsque la mort la surprit.

GORECKI (*Antoine*), poëte polonais, né vers 1790, dans le gouvernement de Grodno, mort en 1861. Lors de la formation du grand-duché de Varsovie, il entra dans l'armée polonaise, prit part à la campagne de 1812 et s'y distingua par sa bravoure. En 1831, il se mêla activement à l'insurrection, assista à plusieurs combats et, après la ruine de ses espérances patriotiques, se retira en France. Il doit sa réputation littéraire surtout à ses fables, qui sont pour la plupart de courtes, mais vives satires des travers et des vices de notre temps. On a de Gorecki : la *Prise du défilé de Somo-Sierra; Fables et poésies nouvelles* (Paris, 1839, in-16); la *Voix libre*, ou *Nouveau recueil de poésies* (Paris, 1850, in-16); les *Semailles*, poésies (Paris, 1857, in-16); *Nouveau recueil* (Paris, 1858, in-16); *Encore un volume* (Paris, 1858, in-16).

GORÉE, île de l'océan Atlantique, dans l'Afrique française, sur la côte de la Sénégambie, à 2 kilom. S. du cap Vert, dont elle est séparée par le canal Dakar, à 167 kilom. S.-S.-O. de Saint-Louis; ch.-l. d'arrond. et de quatre cercles; par 14° 39′ 55″ de lat. N. et 19° 45′ de long. O. L'arrond. de Gorée comprend les cercles de Gorée, d'Ubidjem, de Kaolakh et de Sedhiou, qui ont ensemble une population de 45,712 hab. L'île de Gorée n'est qu'un immense rocher d'environ 800 mèt. dans sa plus grande longueur, du N.-O. au S.-E., et de 215 mèt. de largeur moyenne. On évalue sa circonférence à 2,250 mèt. et sa superficie à 17 hect. Elle est divisée en deux parties bien distinctes : la Ville et le Castel. Ce dernier est construit sur un rocher élevé, qui domine la mer et forme un poste militaire très-important; il occupe la pointe S. de l'île. Le Castel est occupé par une garnison d'infanterie de marine. La population de l'île était autrefois beaucoup plus nombreuse qu'aujourd'hui. On rencontre d'ailleurs des ruines de maisons qui indiquent une splendeur éteinte. Dans ces ruines, où abondent les serpents, les noirs ont construit des cases en bois et en paille. « La nature du sol de Gorée, dit le *Dictionnaire des communes*, ne se prête à aucune culture utile ou d'agrément. Deux sources, situées au pied du rocher du sud, ne peuvent suffire aux besoins des habitants, qui doivent s'approvisionner d'eau, de bois et de denrées à la côte voisine. Le port est d'une bonne tenue et d'un bon abri pour les bâtiments qui naviguent dans ces parages et pour les croiseurs de la station. Un embarcadère a été établi dans le N.-E. de l'île. Gorée passe, à juste titre, pour le plus salubre des points que nous possédons sur la côte d'Afrique. Le thermomètre atteint 32°, 81 et descend à 17°; moyenne 24°, 87. »

GORÉE, ville d'Afrique, sur la côte de la Sénégambie, dans l'île de son nom, dont elle occupe presque entièrement la superficie; 2,858 hab., dont 144 Européens et 2,768 chrétiens indigènes. Résidence d'un commandant supérieur, relevant du gouverneur du Sénégal; tribunal de première instance comprenant dans sa juridiction l'île de Gorée et les établissements au S. de cette île. Le service postal est fait par un aviso à vapeur, qui part de Saint-Louis pour Gorée le 28 de chaque mois. La ville de Gorée est construite sur un rocher où l'on ne voit, en fait de végétation, que quelques plantes grasses. Le gouvernement a créé des jardins artificiels entre le débarcadère et le quartier dit de la Pointe-du-Nord. On remarque aussi, en face de l'hôtel du gouverneur, quelques rares palmiers. La ville renferme le Gouvernement, bel édifice qui sert de résidence au commandant supérieur; des écoles, une église, des ateliers pour le génie, la maison du port, un fort dit de la Pointe-du-Nord. Les rues sont droites en général, mais très-étroites et assez malpropres. Les maisons en pierre, au nombre d'environ deux cents, sont construites à un étage, rarement à deux. La toiture se termine par une terrasse bordée de parapets, qui reçoit les eaux des pluies pendant l'hivernage. Ces eaux sont conduites dans des citernes et servent pendant toute l'année à l'alimentation. Gorée n'a plus aujourd'hui de commerce qui lui soit propre, elle sert d'entrepôt. C'est un de nos points militaires les plus importants, et sa rade est très-fréquentée. Il y stationne presque toujours deux navires de l'Etat. Sur la jetée, entre le warf de la ville et celui du génie, est un petit chantier de construction.

Gorée a fait autrefois partie, avec Dakar, de la république M'bambarra. Un de ses quartiers s'appelle encore aujourd'hui M'bambarra. La population est très-mélangée, mais les M'bambarras y dominent encore. La religion la plus répandue est le catholicisme. L'islamisme y compte aussi quelques sectateurs. Gorée a été successivement occupée par les Hollandais et les Portugais. Les Français s'en emparèrent en 1667, mais les Anglais la leur enlevèrent en 1763. Elle revint à la France en 1779. Reprise par les Anglais en 1800, reconquise par la France en 1804, enlevée encore une fois par les Anglais, elle fut rendue définitivement à la France en 1817.

GORENDE s. m. (go-ran-de). Erpét. V. GÉRENDE.

GORET s. m. (go-rè — De l'ancien français *gore*, truie, que Diez tire de l'allemand *gorren*, *gurren*, grogner, qui est probablement une onomatopée. On note aussi l'anglais *gore*, boue, limon, et M. Littré signale cette coïncidence singulière, indiquée dans la relation des voyages de Chardin en Perse : « La province de Certhuel a quatre villes seulement : Gory, Suram, Aly et Tiflis... On dérive le nom de Gory d'un terme qui signifie cochon, parce qu'il y est abondant et excellent. » Peut-être est-il permis de comparer le sanscrit *gharsthi*, *gharshoi*, cochon, sanglier). Petit cochon.

— Pop. Petit garçon malpropre.

— Techn. Premier ouvrier cordonnier ou chapelier. On voit dans ce mot, pris en ce sens, une corruption du mot *correct*, nom que porte, dans plusieurs industries, le chef des compagnons chargés des épures. On distingue le *goret à la pâte* et le *goret coupeur*. Le *goret à la pâte* appartient à une *berloque de boueux*, c'est-à-dire à une boutique de bottier. Il y en a ordinairement deux chez le maître, employés aux basses fonctions, aux raccommodages et à la peinture et décoration de la besogne achevée. V. GNIAFFE.

— Mar. Espèce de balai fort roide, employé à nettoyer la surface extérieure de la carène d'un vaisseau.

— Pêche. Nom que l'on donne aux parcs en Provence.

GORETER v. a. ou tr. (go-re-té — rad. *goret*. Double la consonne *t* devant un *e* muet : *Je gorette, nous goretterons*). Nettoyer avec un balai la surface extérieure de la carène d'un vaisseu : GORETER *la carène*.

GORETTE s. f. (go-rè-te — fém. de *goret*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, qui ont un profil en forme de groin de cochon.

GORFOU s. m. (gor-fou — de *goir-fugl*, nom du grand pingouin aux îles Féroé). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des manchots, et dont l'espèce type habite les mers antarctiques : *Le* GORFOU *sauteur est un oiseau de la taille d'un gros canard.* (P. Gervais.) *Le* GORFOU *paraît être un manchot décidé à quitter sa condition; il prend une aigrette coquette qui met en relief sa laideur.* (Michelet.)

— **Encycl.** Le grand *gorfou* est caractérisé par un bec très-robuste, court, droit, élevé, comprimé sur les côtés; la mandibule supérieure convexe, arrondie, recourbée et un peu crochue; la mandibule inférieure plus courte et pointue au sommet. Il habite les îles Malouines, le littoral de la Patagonie et les parages du détroit de Magellan.

Ce palmipède est remarquable par les brillantes couleurs qui relèvent les différentes parties du corps. Un noir velouté couvre la tête et est limité par une sorte de cravate jaune doré, qui, diminuant de largeur jusqu'au milieu du cou, va se terminer au blanc argentin de la poitrine et du ventre. Le dos et les ailerons, que l'on devrait plutôt nommer nageoires, sont d'un gris bleuâtre; un vernis brillant rehausse tout ce plumage. La queue est très-courte; elle ne consiste qu'en une touffe de plumes déliées, roides, très-élastiques et propres à servir de siége à l'oiseau. La forme des ailerons justifie le nom de manchot qui a été donné primitivement à ces oiseaux par les navigateurs français. On assure que le *gorfou* s'en sert quelquefois en guise de pattes, pour hâter sa marche sur la terre, ce qui le convertit momentanément en quadrupède. Lorsqu'on voit de loin le *gorfou* à terre ou en repos, on croirait qu'il est assis; quand il est en marche, son allure est d'une excessive gaucherie; à chaque pas, il fait un balancement du corps. Le grand *gorfou* n'a pas moinsde 3 pieds de haut, et souvent il pèse jusqu'à 30 livres et plus. Sa chair n'est guère mangeable; elle est fortement rance, et plus elle est grasse, plus ce mauvais goût devient sensible.

GORGE s. f. (gor-je — du latin *gurges*, gouffre, la gorge ayant été comparée à une ouverture béante. Le latin *gurges* correspond à l'allemand *gurgel*, anglais *gargle*, lithuanien *gerkle*, russe *gorlo*. Quelques-uns ramènent tous ces termes au sanscrit *gargara*, tourbillon, de la racine *gar*, avaler. Comparez le grec *gargarizein*. D'autres les rapportent à la racine *karc*, fendre, creuser; mais la première explication nous semble préférable). Partie antérieure du cou, chez l'homme et chez les animaux : *Avoir la* GORGE *enflée. Serrer quelqu'un à la* GORGE. ‖ Gosier, avec le sens vague de ce mot, larynx ou pharynx : *Un sanglot qui monte à la* GORGE. *Avoir une inflammation à la* GORGE. *Il lui est resté une arête dans la* GORGE. (Acad.)

— Seins d'une femme : *Une femme qui a beaucoup de* GORGE. *Le prophète Isaïe se plaignait, il y a déjà longtemps, que les filles d'Israël allaient tête levée et* GORGE *nue.* (Dider.)

> Son écharpe, qui vole au gré de leurs soupirs,
> Laisse voir les trésors de sa *gorge* d'albâtre.
>
> LA FONTAINE.

— *Gorge-de-pigeon.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Coupe-gorge.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Couper la gorge à quelqu'un*, L'égorger, le tuer : *Des voleurs lui* COUPÈRENT LA GORGE. (Acad.) ‖ Fig. Faire quelque chose qui le ruine, qui le perd : *Si vous ne payez ce pauvre homme, si vous le mettez en prison,* VOUS LUI COUPEZ LA GORGE. (Acad.)

— *Se couper la gorge*, S'entre-tuer : *Si vous n'allez pas apaiser la querelle, ils* SE COUPERONT LA GORGE. (Acad.) *Il n'est rien de plus juste que de* SE COUPER LA GORGE *avec quelqu'un qui vous marche sur le pied.* (X. de Maistre.)

— *Prendre, saisir quelqu'un par la gorge ou à la gorge, le serrer à la gorge*, Le retenir ou le serrer violemment par le cou : *Macaire fut* PRIS À LA GORGE *par le chien d'Aubry de Montdidier.* (Pellegrin.) ‖ Le contraindre à faire quelque chose : *S'il n'a pas d'argent pour vous payer, le* PRENDREZ-VOUS À LA GORGE? (Acad.) *Le grand Condé* PREND *la victoire et la raison* À LA GORGE *pour les mettre de son côté.* (La Font.) ‖ Le tenir dans un état de cruelle anxiété ou de pénible nécessité : *Le soin et la crainte* TIENNENT *un empereur* À LA GORGE *au milieu de ses armées.* (Montaigne.) *Malgré la vue de toutes nos misères, qui nous touchent et qui nous* TIENNENT À LA GORGE, *nous avons un instinct que nous ne pouvons réprimer, qui nous élève.* (Pasc.)

> Napoléon n'est plus ce voleur de couronne,
> Cet usurpateur effronté
> Qui *serra* sans pitié, sous les coussins du trône,
> *La gorge* de la Liberté.
>
> A. BARBIER.

‖ *Mettre le couteau, le poignard, le pistolet, le pied sur la gorge de quelqu'un*, Le contraindre à faire quelque chose, le mettre dans une cruelle alternative.

— *Prendre à la gorge*, Se dit d'une odeur forte, d'une chose d'un goût désagréable et persistant, qui affecte les voies respiratoires : *L'odeur du bitume vous* PREND À LA GORGE.

— *Tendre la gorge*, Livrer sa vie sans résistance :

> De festons odieux, ma fille couronnée
> *Tend sa gorge* aux couteaux par son père apprêtés.
>
> RACINE.

> Ici, la vertu pleure et l'audace l'opprime;
> L'innocence à genoux y *tend la gorge* au crime.
>
> VOLTAIRE.

— *Rire, crier à gorge déployée, à pleine gorge*, Rire, crier de toute sa force : RIRE À GORGE DÉPLOYÉE, *c'est la marque d'une mauvaise éducation.*

— *En avoir menti par la gorge*, Se dit pour donner un démenti énergique à quelqu'un : *Tu en* AS MENTI PAR LA GORGE, *truand!* (Gaillardet.)

— *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge*, L'obliger à désavouer les propos offensants qu'il a tenus : *Il s'est permis sur mon compte des propos que je saurai bien* LUI FAIRE RENTRER DANS LA GORGE. (Acad.)

— Géogr. Passage étroit et resserré entre deux montagnes : *Les peuples qui demeurent dans les cavernes, dans les îles, dans les marais, dans les* GORGES *de montagnes, dans les rochers, conservent leur liberté, comme les Suisses, les Grisons, les Vénitiens, les Génois.* (Volt.)

— Archit. Partie la plus étroite d'un chapiteau dorique ou toscan, appelée aussi GORGERIN et COLERIN. ‖ Espèce de moulure dont le profil est une courbe concave, arrondie vers sa partie inférieure. ‖ Partie d'une cheminée comprise entre la chambranle et le couronnement du manteau.

— Artill. Moulure arrondie qui sert d'ornement au canon.

— Fortif. Ligne qui joint les extrémités des côtés ou faces d'un angle saillant. ‖ *Gorge d'un bastion, d'un redan, d'une cunette*, Espace compris entre les extrémités de ce bastion, de ce redan, de cette cunette. ‖ *Demi-gorge*, Ligne menée de l'angle de la courtine au centre du bastion.

— Pyrotechn. *Gorge d'une fusée*, Orifice pratiqué à la base d'une fusée volante, pour donner passage aux gaz produits par l'inflammation de la charge.

— Mécan. *Gorge d'une poulie*, Creux demi-circulaire qui règne sur la circonférence d'une poulie, pour recevoir la corde ou la chaîne.

— Techn. Pièce adaptée aux serrures soignées pour faciliter l'action de la clef sur l'arrêt du pêne. ‖ Partie intérieure d'un éventail, formée par la réunion des brins qui sont, en cet endroit, retenus par un clou. ‖ Premier tronçon qu'un coutelier coupe dans une corne ou dans une dent d'ivoire. ‖ Large baguette de bois taillée en forme de gorge, que l'on fixe au bas d'une estampe ou d'une carte, et qui reçoit celle-ci lorsqu'elle est roulée. ‖ Échancrure d'un plat à barbe. ‖ Morceau de bois échancré auquel les porteurs d'eau suspendent leurs seaux. ‖ Partie antérieure d'une écritoire destinée à recevoir les plumes, les crayons, les canifs, etc. ‖ *Gorge de démaigrissement*, Entaille faite à angle aigu dans une pièce de charpente.

— Fauconn. Partie supérieure de l'estomac d'un oiseau de proie, appelée aussi POCHE. ‖ Viande qu'on donne à manger à l'oiseau. ‖ *Enduire la gorge*, Digérer trop vite les aliments. ‖ *Donner bonne gorge*, Repaître largement l'oiseau. ‖ *Donner grosse gorge*, Présenter à l'oiseau de la nourriture qui n'a pas été trempée dans l'eau. ‖ *Voler sur sa gorge*, Se dit de l'oiseau qu'on fait voler aussitôt qu'il est repu. ‖ *Rendre gorge*, Se dit de l'oiseau qui vomit après avoir mangé, et Fig. d'une Personne contrainte de restituer ce qu'elle a pris, ce qu'elle a acquis par des voies illicites. ‖ *Gorge froide*, Viande des animaux morts, que l'on donne aux oiseaux de proie. ‖ *Gorge chaude*, Chair des animaux vivants ou récemment tués, que l'on donne aux oiseaux de proie; proie vivante, en général : *Mettez les hommes chacun à part soi, que sera-ce qu'une* GORGE CHAUDE *au reste des animaux, et un peu de sang qu'ils auront plus tôt répandu que désiré?* (Malherbe.)

> . . . . . . Notre bonne commère
> S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau,
> Contre le droit des gens, contre la foi jurée,
> Prétend qu'elle en fera *gorge chaude* et curée.
>
> LA FONTAINE.

‖ *Faire des gorges chaudes*, S'égayer aux dépens de quelqu'un ou de quelque chose, s'en moquer, en rire : *Kossuth* FAIT DES GORGES CHAUDES *du plan de Garibaldi.* (Proudh.)

— Cost. *Gorge* ou *Tour de gorge*, Partie supérieure de la chemise d'une femme :

> D'une fille il prit la coiffure,
> Le *tour de gorge* et le panier.
>
> VOLTAIRE.

— Pathol. *Mal de gorge*, Nom donné vulgairement à diverses angines.

— Ornith. *Grosse gorge*, Nom vulgaire du combattant. ‖ *Gorge-blanche, gorge-bleue, rouge-gorge*, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Moll. Ce qu'on peut voir de l'intérieur d'une coquille univalve en regardant par l'ouverture, c'est-à-dire à peu pres le dernier demi-tour.

— Bot. Entrée du tube de la corolle du calice ou du périgone.

— Agric. Nom que l'on donne, dans les environs de Paris, au froment qui reste dans les gerbes après qu'on les a soumises à un léger battage, et qui n'est qu'un blé de seconde ou de troisième qualité. ‖ *Gorge de la charrue*, Partie antérieure du versoir.

— **Syn. Gorge, col, défilé**, etc. V. COL.

— **Epithètes**. Naissante, blanche, de lis, d'albâtre, délicate, séduisante, charmante, ravissante, voluptueuse, large, volumineuse, puissante, énorme, ferme, rebondie, ronde, grasse, polie, plate, pendante, flasque, émue, soulevée, couverte, voilée, découverte, nue.

— **Encycl.** Pathol. Sous le nom vulgaire de mal de *gorge*, on désigne les inflammations que nous avons déjà étudiées sous les noms d'amygdalite, d'esquinancie, d'angine, de croup, et que nous étudierons plus tard sous celui de laryngites. Il faut bien convenir toutefois que le mot mal de *gorge* exprime quelque chose de plus général que ces diverses lésions locales, et, à ce point de vue, pourrait mériter d'être adopté : ainsi le mot mal de *gorge* exprime souvent tout à la fois l'amygdalite, l'angine gutturale et la laryngite, trois lésions qui peuvent coïncider. D'autre part, les symptômes généraux sont les mêmes. Quant aux troubles fonctionnels et aux altérations locales, il suffit de réunir ce que l'on dit à chaque article pour se faire une idée de leur ensemble. Pour éviter des redites, nous renverrons donc à ces divers articles.

— Mœurs et Cout. Le marquis de La Fare, que Louis XV avait envoyé au-devant de sa belle-fille, la princesse de Saxe, étant venu lui rendre compte de sa mission, le roi lui demanda : « Et ma belle-fille, comment est-elle? — Sire, j'ai trouvé Son Altesse fort bien; elle a de grandes manières, un air fort distingué, de très-belles mains, des... — Ta ta ta, interrompit brusquement le roi, est-ce là ce que je vous demande? A-t-elle de la *gorge?* — Ah! sire, répondit La Fare en balbutiant, je n'aurais jamais osé porter mes regarde jusque-là. — Eh bien! monsieur le marquis, répliqua Louis XV, vous êtes un nigaud; la *gorge* est toujours la première chose qu'il faut regarder chez une femme. »

Ce mot est un peu cru, mais il exprime une vérité vieille comme le monde. Les femmes ont toujours regardé une belle *gorge* comme un de leurs attraits les plus enviables, témoin le soin qu'elles mettent à la montrer quand elles en ont, et à la simuler quand elles n'en ont pas. L'antiquité n'était ignorante ni de cette coquetterie ni de ces artifices. Les femmes portaient ce qu'on appelait le *mamillare*. C'était une bande en cuir mou, qui servait à entourer le sein et qui était destinée à relever la poitrine ou à la contenir quand elle prenait trop de développement. Ce *mamillare* était bien différent de nos corsets modernes; son but n'était pas de comprimer la taille et de lui donner une ténuité contre nature. D'ailleurs, toutes les femmes ne le portaient pas, mais seulement celles chez qui un grand embonpoint rendait cet appareil nécessaire. Il était porté sous la tunique et contre la peau; les peintures antiques de Pompéi nous en offrent plusieurs spécimens. Messaline, qui cherchait avant tout à faire saillir sa *gorge*, naturellement très-belle, avait soin, quand elle se rendait la nuit dans le quartier de Subure, de se faire envelopper le buste nu d'un linge de fin lin, que ses femmes retiraient par le haut quand elle était complétement habillée; en remontant cette sorte de chemisette, elles obligeaient la *gorge* à s'épanouir dans toute son ampleur.

On sait que les vraies musulmanes aiment mille fois mieux montrer leur poitrine que leur figure, et que, si elles sont suprises non voilées par un étranger, elles prennent n'importe quelle partie de leur vêtement pour se couvrir le visage. Là-dessus, d'ailleurs, chaque peuple a ses usages : ce que les Espagnoles ne veulent pas montrer, c'est leur pied : « Elles veulent marcher par-dessus leurs robes, dit M^me d'Aulnay, dans son *Mémoire sur la cour d'Espagne*, afin qu'on ne puisse voir le pied, qui est la partie de leur corps qu'elles cachent le plus soigneusement. J'ai entendu dire qu'une dame, après qu'elle a eu toutes les complaisances possibles pour un cavalier, c'est en lui montrant son pied qu'elle lui confirme sa tendresse, et c'est ce qu'on appelle ici la dernière faveur. »

Des voyageurs modernes racontent de singulières choses sur la Servie, où les mœurs sont encore primitives. Les femmes et les jeunes filles sont habillées plus que légèrement, habitude que justifie la chaleur du climat, et, dans cette demi-nudité, elles ne sont pas plus embarrassées qu'Eve dans le paradis terrestre. C'est la coutume lorsqu'un étranger arrive, que la fille de la maison vienne lui offrir sur un plateau un verre d'eau et un pot de confitures, dont il prend une cuillérée pour faire honneur à l'hospitalité. Or, il arriva un jour qu'un voyageur peu au fait de cet usage, et ébloui par la beauté des seins de la jeune fille qui offrait à ses regards ses attraits presque sans voile, resta un quart d'heure absorbé par cette contemplation, et mangea tout le pot de confiture. La jeune beauté restait là rougissante sous ses regards ardents, n'osant se retirer de peur d'impolitesse. Des Français qui ont séjourné longtemps dans ce pays nous ont raconté ce fait, et nous ont aussi attesté le suivant. Toutes sortes de fêtes sont prodiguées à l'étranger; quand on danse le *colo*, danse nationale, il est placé au milieu, toutes les femmes l'entourent comme d'une chaîne de fleurs, et il peut les contempler à son aise; il peut même, si l'envie lui en prend, s'approcher des plus belles, et porter la main sur les trésors qu'on étale si libéralement à ses yeux. Loin de s'en fâcher, les pères, les frères et les maris sont très-fiers de son approbation, et de cet éloge peu équivoque donné à la beauté de leurs femmes.

L'abbé Boileau a écrit un petit traité intitulé : *De l'abus des nudités de gorge*, et dans lequel on trouve, entre autres, ce passage : « Je souhaiterais que toutes filles et toutes femmes fussent bien persuadées de ce qu'a dit saint Jean Chrysostome, et qui a été justifié par plusieurs histoires authentiques, qu'une image et une statue nue est le signe du diable; elles concluraient de là que, par leurs nudités, elles deviennent, non-seulement le siége, mais le trône de Satan; que non-seulement il repose sur leur *gorge*, sur leurs épaules exposées aux yeux des hommes, mais qu'il y règne, qu'il y domine, qu'il y triomphe; elles connaîtraient que leur corps à demi nu n'attire pas moins sur elles les démons que les yeux des hommes. Et comme il y a d'ordinaire plusieurs hommes qui regardent leurs seins, leurs épaules et leurs bras nus, il y a aussi plusieurs démons sur chacune de ces parties, dont ils prennent possession, et dont, pour ainsi parler, ils font leur retraite et leur fort. »

Les femmes ne furent point arrêtées par les malédictions de l'abbé Boileau, et, redoutant moins de voir nombre de diablotins se nicher sur leurs épaules et sur leur poitrine que de se priver du plaisir de montrer leurs attraits, elles allaient largement décolletées. Les femmes n'avaient point alors des couturières, mais des tailleurs, qui faisaient leurs robes, leurs corsets et qui les essayaient. Cet usage a souvent donné lieu à des intrigues galantes où des amants se substituaient aux tailleurs. Une gravure d'après Lancret, intitulée l'*Essai du corset*, représente fidèlement cet usage. C'était le tailleur de la reine qui, chaque matin, laçait Sa Majesté; Marie-Thérèse demanda à son époux la permission de renoncer à cet usage, qu'elle n'osait abolir de sa propre autorité. Celui-ci ne voulut point y consentir; il lui représenta que le droit de lacer la reine appartenait à des gens qui avaient payé leur charge, et qu'il ne lui appartenait point d'en altérer les prérogatives. Marie-Thérèse représenta qu'on pouvait trouver au moins fort bizarre que, par respect pour les bénéfices d'un emploi de la chambre, une reine fût obligée de montrer sa *gorge* à des hommes, quelquefois à des libertins, qui, sous prétexte de maladresse, se plaisaient à prolonger le plaisir que leur causait cette vue. Le roi, observateur rigide de l'étiquette, tint bon, prétendant que, même dans le monde, la *gorge* des dames se produit à peu près nue, et que, pour ce qu'un valet pouvait en voir de plus en laçant la reine, ce n'était pas la peine d'en parler. D'ailleurs, c'était le temps où les grandes dames se faisaient mettre au bain par leurs laquais, disant qu'un valet n'était pas un homme. Au reste, lisez les écrivains de cette époque, toutes les fois qu'ils font la description d'une femme, ils n'oublient jamais de dire si sa *gorge* était bien ou mal faite.

Terminons cet article par quelques anecdotes qui n'ont pu trouver place au courant de la plume.

Rappelons d'abord le mot de Voltaire à une vieille marquise qui s'était présentée chez lui fort décolletée. Le voyant jeter les yeux sur sa poitrine, elle lui dit en minaudant : « Eh quoi! monsieur de Voltaire, à votre âge vous regardez encore ces petits coquins? — Ah! madame, répliqua le malin vieillard, ces petits coquins sont bien les plus grands pendards que je connaisse. »

⁂

Tout le monde connaît l'histoire de sainte Agathe, vierge et martyre, à laquelle le préteur fit couper les deux seins. L'un d'eux est conservé dans une église de Palerme et exposé à la vénération des fidèles; quand arrive un noble visiteur, on l'admet à l'honneur de le baiser. C'est ce qui fut fait pour le duc d'Ossuna, vice-roi de Naples, qui, avant d'accomplir ce pieux devoir, eut soin de se retourner vers sa femme et de lui dire : « Avec votre permission, madame! »

⁂

Des voleurs attaquèrent un soir M^me Cornuel, fort en réputation du temps de M^me de Sévigné, par ses saillies et ses bons mots. L'un d'eux, entrant dans son carrosse, commença par lui mettre la main sur la *gorge;* mais elle lui repoussa le bras sans s'effrayer, lui disant : « Vous n'avez que faire là, mon ami, je n'ai ni perles ni tetons. » (Tallemant des Réaux.)

⁂

Le pape Pie VI, se promenant dans les galeries du Vatican, vit passer une dame fort décolletée et qui portait au cou une belle croix en diamant. « Saint-Père, voyez donc la belle croix, lui dit le cardinal qui l'accompagnait. — Oui, repartit le pontife, la croix est fort belle, mais le Calvaire est encore plus beau que la croix. »

⁂

Dans une fête donnée à la maréchale de Luxembourg, le chevalier de Boufflers, rencontrant la charmante duchesse de Lauzun déguisée en boulangère, lui tourna aussitôt un madrigal où se trouvaient les vers suivants : « Charmante boulangère, lui disait-il,

> Que j'aime la tournure
> Des petits pains au lait,
> Que la simple nature
> A mis dans ton corset! »

⁂

Au temps où la beauté d'Anne d'Autriche était dans tout son éclat, raconte M^me de

Motteville, l'épouse d'un ambassadeur de Danemark lui fut présentée. Dans le nord de l'Europe, la liberté des femmes entre elles est quelquefois portée très-loin; l'ambassadrice, jeune et sans expérience, crut qu'il en était de même à la cour de France. Après avoir salué la reine, elle lui prit les mains, les baisa plusieurs fois et en fit l'éloge le plus exagéré. L'examen n'en resta pas à ce point: la jeune Danoise souleva le mouchoir de Sa Majesté, regarda avec attention sa *gorge*, y porta même les lèvres et déclara qu'elle n'avait rien vu de plus beau. Loin de s'en fâcher, Anne d'Autriche en rit beaucoup, et lui fit, lors de son départ, un riche présent.

***

Louis XVIII n'avait pas les mêmes scrupules que son aïeul Louis XIII, qui se servait de pincettes pour aller prendre un billet caché dans le corset de Mlle de La Fayette. Il lui arrivait souvent de déposer sa prise de tabac sur la *gorge* de Mme du Cayla et d'aller la renifler en cet endroit. C'était, du reste, la seule liberté qu'il prît avec elle, et il eût pu dire, comme le poëte Scarron à la belle Françoise d'Aubigné : « Je lui apprendrai bien des bêtises, mais je ne lui en ferai point. »

***

A l'époque du baptême du prince impérial, sous le second Empire, il y eut un grand banquet à l'Hôtel de ville. En se rendant à la salle du festin, un évêque marcha sur la robe d'une dame, dont la queue était d'une dimension exagérée, et comme il s'excusait : « Oh! monseigneur, fit-elle, en feignant de s'excuser elle-même, l'étoffe de nos robes est si longue... — Qu'il n'en reste plus pour le corsage, » continua le malin prélat.

***

Un soir, M. Alexandre Dumas fils errait dans les coulisses du Gymnase dramatique, et causait avec une actrice très-spirituelle, très-vive, très-forte à la riposte, mais surtout très-maigre. Tout à coup, il tire une carte de sa poche et la laisse tomber dans le corset de l'actrice. « Mais que faites-vous donc là, monsieur Dumas? dit l'actrice en minaudant; car elle prenait cette petite farce pour une galanterie. — Mademoiselle, répondit l'écrivain, quand je vais chez quelqu'un et que je ne trouve personne, je laisse mon adresse. »

GORGÉ, ÉE (gor-jé) part. passé du v. Gorger. Complétement repu : *Les boas* GORGÉS *d'un taureau sont si bien ivres qu'ils se laissent tuer*. (Balz.)

— Fig. Comblé à satiété : *Un courage plein et* GORGÉ *d'un commencement de bonheur perd le goût de l'accroître, déjà par trop empêché à digérer ce qu'il en a.* (Montaigne.) *Le peuple pleure et le favori est* GORGÉ. (V. Hugo.)

— Blas. Se dit d'un animal dont le cou est ceint d'une couronne ou d'un collier. On emploie plus ordinairement le mot COLLETÉ. ‖ Se dit aussi des oiseaux dont le cou est d'un autre émail que le corps. ‖ Très-rare.

— Art vétér. *Cheval qui a les jambes gorgées*, Cheval dont les jambes sont enflées et pleines d'humeur.

GORGE-BLANCHE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette grisette. ‖ Pl. GORGES-BLANCHES.

GORGE-BLEUE s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette. ‖ Pl. GORGES-BLEUES.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom une espèce de fauvette ou sylvie, assez répandue dans toute l'Europe. Cet oiseau a environ 0m,17 de longueur totale; son plumage est brun cendré en dessus et blanchâtre en dessous; la gorge et le devant du cou sont d'un bleu d'azur, présentant au centre une tache d'un blanc pur. Les *gorges-bleues* sont de passage deux fois dans l'année, en avril et en septembre, dans le midi de la France. C'est surtout au printemps qu'elles sont abondantes. « On les voit souvent par paires, dit J. Crespon, le long des fossés couverts d'eau, au bord des rivières, et quelquefois en grand nombre autour des marais, parmi les tamaris et les plantes aquatiques. Le mâle fait entendre un ramage qui ne manque pas d'élégance; il le redit tantôt posé, tantôt en s'élevant dans l'air. Mais cet oiseau préfère se tenir à terre et courir à travers les herbes humides pour y découvrir les petits vers et les insectes. » En automne, il mange aussi des baies et de petits fruits charnus. Son nid, qui est fait de mousse et d'herbes sèches, se trouve placé aux bifurcations des branches. On rencontre dans le nord de l'Europe une variété un peu plus petite et à miroir roux; elle vient rarement dans le midi. Il existe une autre espèce qui habite les monts Himalaya, que M. Lesson a décrite dans la *Revue zoologique* de 1840, et qu'il a nommée la *sylvia fastuosa*. Tous ces oiseaux ont les mœurs des fauvettes, notamment du rouge-gorge; ils sont d'un naturel très-confiant. Lorsqu'ils sont bien gras, à l'automne, ils sont un gibier fort recherché des amateurs.

GORGE-DE-PIGEON adj. Se dit d'une couleur qui paraît changer suivant les différents aspects sous lesquels elle se présente à la lumière, comme les plumes du cou de certains pigeons : *Robe* GORGE-DE-PIGEON.

— **s. f.** Manége. Espèce d'embouchure pour le cheval.

GORGÉE s. f. (gor-jé — rad. *gorge*). Quantité de liquide qu'on avale, qu'on peut avaler en une seule fois : *Prendre une* GORGÉE *d'eau-de-vie.*

— Fauconn. *Donner bonne gorgée à l'oiseau*, Lui donner une forte portion du gibier qu'il a pris.

GORGE-FOUILLE s. f. Techn. Espèce de bec-de-cane, dans lequel l'extrémité du fer est retournée et arrondie, ce qui permet de se servir de cet outil à la fois comme de rabot et de mouchette. ‖ Pl. GORGES-FOUILLE.

GORGE-JAUNE s. f. Ornith. Nom vulgaire du figuier trichas. ‖ Pl. GORGES-JAUNES.

GORGE-NOIRE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la rubiette à queue rouge. ‖ Pl. GORGES-NOIRES.

GORGE-NUE s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de perdrix exotique. ‖ Pl. GORGES-NUES.

GORGER v. a. ou tr. (gor-jé — rad. *gorge*. Prend un *e* après le *g* devant *a, o : Il gorgea, nous gorgeons*). Faire manger avec excès : GORGER *quelqu'un de viandes.* GORGER *de la volaille pour l'engraisser.*

— Fig. Combler, doter, munir à profusion : *On les* A GORGÉS *de biens.* (Acad.)

— Art vétér. Faire enfler : *Les mauvaises eaux ont pour effet de* GORGER *les jambes des chevaux.*

— Pyrotechn. *Gorger une fusée*, La remplir jusqu'au-dessus de la gorge.

— Jeux. Au reversi, *Gorger le quinola*, Contraindre à le jouer. ‖ v. n. ou intr. Etre contraint de jouer un as ou un quinola, sans faire reversi.

Se gorger v. pr. Etre gorgé : *Les oies* SE GORGENT *avec des noix.*

— Boire, manger avec excès : SE GORGER *de viandes. Les bestiaux* SE GORGERAIENT *de topinambours si on leur en donnait à satiété.* (Morogues.)

— Fig. Se combler : SE GORGER *d'honneurs, de richesses.*

Un pirate à nos yeux *se gorge* de butin.
LA FONTAINE.

GORGÈRE s. f. (gor-jè-re). Mar. Partie concave de la guibre et du taille-mer.

GORGERET s. m. (gor-jè-re — rad. *gorge*). Chir. Instrument creusé en forme de gorge, dont on sert dans l'opération de la fistule à l'anus, et dans celle de la taille.

— Ornith. Nom vulgaire de divers oiseaux des genres rolle, fourmilier et gobe-mouches.

GORGERETTE s. f. (gor-je-rè-te — rad. *gorge*). Cost. anc. Espèce de collerette dont les femmes se couvraient la gorge :

A Notre-Dame de Lorette
J'ai promis, dans mon noir chagrin,
D'attacher sur ma *gorgerette*
Les coquilles du pèlerin.
V. HUGO.

‖ Lien qui tenait le bonnet attaché sous le menton.

— Armur. Nom donné, dans le XIIIe siècle, à une pièce en tissu de mailles, qui, le plus souvent, était attachée au haubert et à la cotte, et faisait office de cravate par-dessous le camail. ‖ On l'appelait aussi GORGIÈRE.

— Ornith. Nom vulgaire de la sylvie ou fauvette à tête noire.

GORGERIN s. m. (gor-je-rain — rad. *gorge*). Pièce de l'armure qui servait autrefois à protéger la gorge d'un homme d'armes.

— Par ext. Collier de chien garni de pointes :

Témoin maître Mouflar armé d'un *gorgerin;*
Du reste, ayant d'oreille autant que sur ma main,
Un loup n'eût su par où le prendre.
LA FONTAINE.

— Archit. Partie du chapiteau dorique, située au-dessous de l'astragale de la colonne.

GORGE-ROUGE s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge. ‖ Pl. GORGES-ROUGES.

GORGET s. m. (gor-jè — rad. *gorge*). Techn. Sorte de rabot avec lequel les menuisiers font les moulures appelées gorges. ‖ Moulure concave, plus petite que la gorge.

GORGETTE s. f. (gor-jè-te — rad. *gorge*). Ligature qui sert à fixer sous le menton les deux coins du bonnet d'un enfant.

— Ornith. Nom vulgaire de la sylvie à tête noire, dite aussi GORGERETTE.

GORGIAS, philosophe et rhéteur grec, né à Leontium vers 487 avant l'ère chrétienne, mort en 380, s'il faut en croire Lucien et Philostrate; il aurait eu alors cent huit ans. Disciple d'Empédocle, il fut le contemporain de Socrate, auquel il survécut. On connaît beaucoup moins sa vie que ses doctrines; Platon les a exposées dans un beau diologue auquel il a donné son nom (v. plus bas). Gorgias mena la vie errante des sophistes de son temps, qui allaient de ville en ville fonder des écoles et former des disciples; il habita surtout Leontium, sa patrie, Athènes, et, sur la fin de sa vie, Larisse, en Thessalie. Il était à Athènes vers l'époque de la mort de Périclès, et il s'y fit un grand renom par son savoir, son éloquence et la facilité de ses doctrines; il eut pour disciples ou pour auditeurs assidus les plus grands esprits de son temps, Alcibiade, Eschine, Antisthène, le poëte tragique Agathon et Isocrate, qui surpassa encore ce maître en l'art de bien dire. Toute la jeunesse oisive et riche, les personnages les plus illustres d'Athènes, et spécialement les démagogues, ceux qui aspiraient à conduire le peuple, se passionnèrent pour ce grand artiste de la parole, improvisateur intrépide, toujours prêt à parler d'abondance sur toute espèce de sujet, inventeur de plusieurs figures de rhétorique et d'artifices oratoires, et qui bornait la philosophie à l'enseignement d'une rhétorique captieuse, raillant la prétention des autres philosophes à vouloir enseigner la sagesse et la vertu et non pas seulement la parole, qui est l'art de soumettre tout à la persuasion. Par une conséquence nécessaire, et qui découlait de ses opinions philosophiques, il apprenait à plaider le pour et le contre sur la même question, et composait pour chacun des cas qui pouvait se présenter une accusation et une apologie. Son éloquence pompeuse, riche d'antithèses, de périodes bien balancées, de chutes de phrases, de métaphores brillantes, sa dialectique souple, son argumentation subtile, pénétrèrent d'admiration, non-seulement les Athéniens, mais la Grèce entière. Promenant partout son enseignement *nomade*, *qu'il mettait à un prix exorbitant*, accueilli dans les cités comme un triomphateur, riche, heureux, environné de nombreux disciples, il se présente à nous comme le chef des sophistes. Il fut du moins, avec Protagoras, l'un des représentants les plus illustres et les plus brillants de l'école. L'un de ses discours lui valut, dit-on, une statue d'or dans le temple de Delphes (d'autres pensent qu'il se l'érigea lui-même de ses deniers). Son style et ses innovations dans l'art oratoire firent école, et tous les orateurs s'efforçaient de l'imiter, de *gorgiaser*, pour employer l'expression grecque. *Comme philosophe*, Gorgias, disciple d'Empédocle et des éléates, versé dans la connaissance de toutes les doctrines, n'appartenait en réalité à aucune école, et sa philosophie était purement critique et négative, nullement spéculative et dogmatique. Ennemi déclaré du dogmatisme, opposant les systèmes les uns aux autres pour en démontrer les contradictions, il en arrivait au nihilisme, à la négation de toute science, ou du moins de ce qu'on enseignait sous ce nom dans la Grèce. Son traité *De la nature ou du non-être*, dont il ne reste que des fragments, mais dont nous connaissons le fond par Aristote et Sextus Empiricus, était consacré à l'exposition de cette doctrine. L'argumentation qu'il y développait peut se réduire à trois propositions : 1o rien n'existe; 2o si quelque chose existe, il n'est pas donné à l'homme de le comprendre; 3o si quelque chose existe, et en admettant que l'homme puisse le comprendre, il lui est impossible de l'examiner, de lui donner un nom. Ainsi, son scepticisme portait non-seulement sur Dieu, l'âme et la nature des choses, mais sur l'existence même des choses.

On comprend que, doutant de tout, Gorgias ait borné son enseignement à l'art de la parole et à la critique du dogmatisme. Quant à sa morale (s'il faut s'en rapporter aux assertions passionnées de Platon), elle sapait à leur base les notions du juste et de l'injuste, et se résumait dans la recherche du profit et du plaisir. Si Gorgias ne tira pas ces conséquences extrêmes de son nihilisme, il est certain que les sophistes postérieurs les tirèrent pour lui. On a, sous le nom de Gorgias, deux harangues ou déclamations dont l'authenticité est fort douteuse. On croit qu'elles appartiennent à un certain Gorgias, Athénien et rhéteur médiocre du Ier siècle av. J.-C. On les trouve dans les *Oratores græci* de Reiske (*Leipzig*, 1773).

On peut consulter sur Gorgias de Leontium : Platon, *Dialogues* (spécialement le *Gorgias*); Aristote, *De Xenophonte*, *Zenone et Gorgia;* Cicéron, *De oratore* (I, XXII); Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique* (XII, LIII); Sextus Empiricus, *Adv. Mathem.* (VII, LXV, LXXXV, *passim*); Philostrate, *Vit. sophist. proœmium* (I, IX, XIII, XVI, XXI, LVII); *Epistolæ* (LXXIII); Lucien, *De ceux qui ont longtemps vécu;* Himerius, *Orator* (VII.)

Gorgias (LE), dialogue de Platon. Ce dialogue est à la fois littéraire et politique, plus politique même que littéraire, car la rhétorique dont il y est question est l'art de haranguer le peuple et de faire de la parole un moyen de gouvernement. Les interlocuteurs sont Calliclès, Chériphon, Gorgias, Polus et Socrate; ce dernier joue naturellement le beau rôle; Gorgias plaide en faveur de ce scepticisme qu'il enseignait, et devant lequel le pour et le contre ont exactement la même valeur. La question qu'ils débattent entre eux est celle-ci : sur quels principes doit s'appuyer l'homme qui veut arriver au pouvoir et diriger les affaires de sa patrie? Fort de la connaissance des hommes de son temps, ne cherchera-t-il qu'à flatter leurs passions et n'aura-t-il d'autre soin que de leur procurer ce qui peut les satisfaire? De cette façon, flattant les hommes au lieu de les éclairer, les égarant au lieu de les redresser, marchera-t-il au pouvoir, et, aveuglé par les richesses et les honneurs, qui en sont la conséquence, ne verra-t-il pas qu'un jour les hommes qu'il a corrompus, trompés, égarés, l'abandonneront, l'exileront ou le feront périr? Ou bien tâchera-t-il, au contraire, de les former à la tempérance et à la justice, sans lesquelles tous les autres avantages deviennent inutiles et dangereux? On le voit, le sujet de *Gorgias* est vaste et intéressant. Les cinq interlocuteurs l'examinent sous toutes ses faces, et il est inutile de dire quels principes ont l'appui de Socrate et servent de conclusion au livre.

GORGIAS, général grec, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle avant notre ère. Il fut un des lieutenants d'Alexandre le Grand, qui le chargea de soumettre la Bactriane et qu'il suivit dans l'Inde. En 326, il se battit contre Porus au passage de l'Hydaspe. — Un autre GORGIAS, général de l'armée d'Antiochus Epiphane, vers 165 av. J.-C., fut envoyé en Judée, avec Nicanor, par Lysias, et battu par Judas Macchabée.

GORGIAS, rhéteur grec du Ier siècle avant notre ère. Il donna des leçons à Athènes, où il eut au nombre de ses élèves le fils de Cicéron. On lui attribue des *Déclamations*, un ouvrage sur les *Courtisanes d'Athènes* et un traité de rhétorique, dont Rutilius Rufus a donné un abrégé sous le titre de *De figuris sententiarum*.

GORGO, Lacédémonienne, fille du roi Cléomène et femme de Léonidas, qui vivait vers 510 av. J.-C. Elle est célèbre par sa grandeur d'âme. Dès l'âge de huit ans, assistant à une entrevue de son père avec Aristagore de Milet, qui cherchait à gagner le roi de Sparte par des offres d'argent : « *Fuis*, *mon père*, s'écria la jeune enfant; cet étranger te corrompra. » Une autre fois, une femme étrangère disait à Gorgo : « De toutes les femmes du monde, il n'y a que vous qui commandiez aux hommes. — C'est, lui répondit Gorgo, parce que nous sommes les seules qui fassions des hommes. » Et, ajoute Plutarque, toutes les Lacédémoniennes avaient l'âme assez élevée pour penser d'elles-mêmes ce que l'épouse de Léonidas avait répondu à l'étrangère.

GORGON s. m. (gor-gon). Mamm. Animal ruminant, à cornes courbées comme celles du gnou, à large mufle, avec de longs poils sur le nez.

GORGONE s. f. (gor-go-ne — nom mythol.). Zooph. Genre de polypiers flexibles, voisin des alcyons : *On trouve les* GORGONES *dans toutes les mers.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *gorgones* ont été prises, par les auteurs anciens, pour des plantes marines; c'est à Peysonnel, à Tremblay, à B. de Jussieu, à Guettard, que l'on doit surtout la découverte de leur nature animale. Elles présentent un polypier dendroïde, simple ou divisé en rameaux épars ou latéraux, libres ou anastomosés; l'axe, strié dans sa longueur, est tantôt corné, élastique ou comme ligneux, tantôt moins dur, cassant et analogue à l'aubier; il est recouvert d'une écorce charnue et vivante, souvent crétacée, qui, en se desséchant, devient terreuse et friable, et qui est plus ou moins adhérente; au-dessus de cette écorce vivent des polypes rétractiles en tout ou en partie, qui forment souvent des aspérités tuberculeuses ou papillaires. Les *gorgones* présentent toutes les couleurs les plus variées; celles-ci doivent nécessairement être plus vives quand le polypier est au sein des eaux qu'après sa dessiccation. La couleur de l'axe est beaucoup moins variable; elle est ordinairement d'un brun foncé, presque noir dans les parties opaques, et d'un clair fauve ou même blond aux extrémités et dans les parties où cet axe est transparent. Plus l'axe est corné et dur, plus sa couleur paraît foncée; quand il est alburnoïde, il est généralement blanchâtre ou jaunâtre. La taille de ces polypiers présente aussi des variations considérables : il en est qui ne dépassent pas 5 centimètres, tandis que d'autres atteignent la longueur de plusieurs mètres. Enfin, on a trouvé des tronçons d'axe qui avaient 5 centimètres de diamètre.

On trouve des *gorgones* dans toutes les mers, presque toujours à une grande profondeur; *elles sont plus nombreuses en espèces* et de plus grande taille sous la zone équatoriale que dans les régions tempérées ou froides. Elles sont attachées aux rochers et aux autres corps sous-marins par un empâtement assez étendu et dont la surface est dépouillée de la substance charnue qui recouvre les autres parties du polypier; c'est de cet empâtement que part la tige, qui se ramifie plus ou moins, suivant les espèces. L'accroissement de l'axe se fait par couches superposées. Les polypes, que les auteurs anciens prenaient pour les fleurs de ces prétendus végétaux marins, ressemblent assez à ceux des alcyons et des tubipores; toutefois, l'étude de leur organisation interne et de leur manière de vivre présente encore bien des points obscurs. L'axe corné des *gorgones* étant à la fois dur et élastique, on a pensé qu'on pourrait en tirer parti dans les arts et l'employer, par exemple, à la fabrication de petits meubles; mais, jusqu'à présent, ces polypiers n'ont été l'objet d'aucune application industrielle ou médicale. La singularité de leurs formes, la variété de leurs couleurs, l'intérêt que présente leur étude les font seulement rechercher pour orner les cabinets d'histoire natu-

turelle ou de curiosités. L'une des espèces les plus élégantes et les plus communes dans les collections est la *gorgone éventail*, qui se trouve dans toutes les mers. On rapporte aussi à ce genre quelques polypiers fossiles trouvés dans les terrains jurassiques.

GORGONE (LA), en latin *Gorgona*, île d'Italie, entre la Corse et Livourne, à 32 kilom. S.-O. de Livourne ; 8 kilom. de longueur sur 4 kilom. de largeur. La pêche des anchois constitue la principale ressource des habitants de cette petite île.

GORGONES, filles de Phorcys et de Céto, qui, dans la *Théogonie* d'Hésiode, enfante d'abord les Grées, c'est-à-dire, suivant M. Maury, les vieilles, les ridées, dont le nom est peut-être une allusion aux rides des eaux. Les Gorgones, qui habitent par delà le vaste Océan, près de la demeure de la Nuit, sont leurs sœurs ; elles ont pour noms Sthéno, Euryale et Méduse, et sont, elles aussi, des personnifications des phénomènes marins. Méduse est une personnification du bruissement des eaux.

Le poëte a rattaché à l'histoire des Gorgones le mythe de Persée et de Chrysaor, qui voile également une personnification des eaux, et paraît appartenir à un ensemble de traditions apportées de l'Asie.

Apollodore décrit les Gorgones en ces termes : « Elles avoient le chef hérissé et entortillé d'escailles de serpents, et estoient leurs dents aussi longues que celles des sangliers. Elles avoient des mains d'ærain, et des ailes dorées pour voler où bon leur sembloit. De leur regard elles convertissoient les hommes en pierre. » (Trad. de Passerat.)

M. George Cox décrit ainsi le séjour que la Fable prête aux Gorgones :

« Dans les lointaines contrées de l'Occident, où les Hespérides gardent les pommes d'or que Gaïa donna à la reine Héra, la jeune Méduse habitait avec ses sœurs Sthéno et Euryale. Leur foyer était solitaire et triste. Entre elles et la terre des vivants coulait le large fleuve du paisible Océan. Aussi les fils des hommes ne connaissaient des trois sœurs Gorgones que leur nom... Le silence de leur mélancolique demeure ne leur semblait point lugubre ; assises au bord du fleuve Océan, gardant sur leur austere visage une immuable sévérité, elles contemplaient immobiles l'immensité silencieuse qui s'étendait au loin... » (Trad. de Baudry.)

Il n'est peut-être pas de personnage de la Fable qui ait autant exercé l'imagination des mythographes que les Gorgones. Suivant Diodore, c'étaient des femmes guerrières qui habitaient la Libye, près du lac Tritonide, et qui étaient souvent en guerre avec les Amazones, leurs voisines. Au temps de Persée, elles avaient pour reine Méduse ; Hercule les détruisit entièrement. Athénée voit dans les Gorgones des animaux terribles qui tuaient de leur seul regard. Pline en parle comme de femmes sauvages hérissées de crins, qui habitaient près du cap Occidental, ce qui a fait prendre par quelques auteurs les Gorgones pour des cavales de la Libye. Paléphate, d'après Noël, rapporte que les Gorgones régnaient sur trois îles de l'Océan, qu'elles n'avaient qu'un seul ministre, qui passait d'une île à l'autre (c'était là l'œil qu'elles se prêtaient tour à tour), et que Persée, qui courait alors cette mer, surprit ce ministre au passage, et voilà expliquée la circonstance de l'œil enlevé tandis qu'une des Gorgones le passe à sa sœur. Selon Héraclide, les Gorgones étaient des filles d'une merveilleuse beauté, mais hideuses par le trafic qu'elles faisaient de leurs charmes. D'après quelques auteurs, Persée, en parcourant la Méditerranée, prit trois navires du nom de *Méduse*, *Sthéno* et *Euryale*, qui appartenaient à Phorcys de Cyrène et avec lesquels ce chef commerçait sur les côtes d'Afrique. Ces navires étaient chargés par échange de poudre d'or, de cornes, de dents d'éléphant, d'yeux d'hyène et autres pierres précieuses, ce qui explique le mythe représentant les Gorgones se prêtant mutuellement leur œil et leur dent. D'après une autre explication, Phorcys de Cyrène « possédait, dit Denne-Baron, dans l'Atlantique trois fortes îles nommées Gorgades, qui toutes trois ont sans doute passé pour ses filles, à cause des soins et de l'affection qu'il leur portait. Persée s'empara de la plus considérable d'entre elles, de *Méduse*, dont le nom grec signifie *la Commandante ;* et parce que les autres îles ne furent point soumises, on les crut douées de l'immortalité. Leur nom a rapport à la mer : celui d'Euryale veut dire *au large dans les flots* et celui de Sthéno *la Fortifiée*.

Quoi qu'il en soit, les Gorgones reviennent souvent sous la plume des poëtes classiques, comme dans cette sombre invocation de J.-B. Rousseau :

> Pâles tyrans de ces lieux abhorrés
> Que l'œil du jour n'a jamais éclairés,
> Chaos, Erèbe, Euménides, Gorgones,
> Styx, Achéron, Parques et Tisiphones,
> Terrible Mort, effroi de l'univers ;
> Et si Pluton souffre encore aux enfers
> Quelque puissance aux mortels plus fatale,
> Que tardez-vous? venez troupe infernale, etc.

En littérature, les Gorgones et leurs serpents personnifient une puissance redoutable, une sorte de mélange de noirceur, de méchanceté, de cruauté et d'horreur

« Un courrier extraordinaire venait d'apporter en toute hâte la nouvelle de la mort de Marat assassiné par Charlotte Corday. B.... parut plus sensible que personne à ce tragique événement . . . .
Quand la foule fut éloignée, B..., qui la suivait furtivement de l'œil, se leva, ferma les deux battants de la porte, et, les mains dans les poches de son pantalon, arpenta le parquet en sifflant.

« — Adieu le puissant talisman de la Montagne, dit Championnet d'un ton ricaneur qui lui était particulier. La voilà désarmée des serpents qui nous faisaient peur. Elle a perdu sa *Gorgone*. — Elle n'a rien perdu, enfants que vous êtes, répondit B..., le Saint-Fargeau était usé jusqu'à la corde. Momie pour momie, il nous fallait un martyr ; celui-là fera des miracles. »

CH. NODIER.

« Sous la Restauration, Martainville ayant attaqué la mémoire de Brune dans son *Drapeau blanc*, la veuve du maréchal lui fit un procès, dont il sortit victorieux. Dans les faits qu'il articula à cette occasion, on lit ce qui suit :

« Ceux qui ont conservé quelque souvenir
» des premiers temps de la Révolution se rap-
» pellent l'infâme journal intitulé : la *Bouche*
» *de fer ;* ils voient encore dans la rue du
» Théâtre-Français cette porte devant la-
» quelle le passant reculait, effrayé par une
» tête de furie, de *Gorgone* révolutionnaire,
» dont la bouche hideuse, sans cesse béante,
» dévorait toutes les immondices qu'y jetaient
» les fournisseurs qui l'alimentaient volontai-
» rement... »

HATIN.

« La figure enluminée, vineuse, bourgeonnée de maître Jacques était la tête de Méduse pour les deux petits marmots, et le nerf de bœuf, l'inévitable martinet, que déjà sa main brandissait, étaient aussi pour eux les *serpents de la Gorgone*. »

VICT. DUCANGE.

GORGONELLE s. f. (gor-go-nè-le). Comm. Espèce de toile de Hollande et de Hambourg.

GORGONIÉ, ÉE adj. (gor-go-ni-é — rad. *gorgone*). Zooph. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gorgone. ‖ On dit aussi GORGONIADÉ, GORGONINE et GORGONIEN.

— s. f. pl. Ordre de polypiers flexibles, ayant pour type le genre gorgone : *Les* GORGONIÉES *sont attachées aux rochers*. (Duponchel.)

— **Encycl.** La famille des *gorgoniées* se compose de polypiers flexibles, corticifères, dendroïdes, inarticulés, formés d'un axe généralement corné, revêtu d'une écorce vivante, gélatineuse ou charnue, quelquefois terreuse, et fixé aux corps sous-marins par un empâtement dénudé et plus ou moins étendu. Les polypes présentent l'aspect d'un sac membraneux, plus ou moins contractile, et dont l'intérieur renferme les organes qui y sont libres. Cette famille comprend les genres *gorgone*, briarée, anadyomène, antipathe, plexaurée, eunicée, muricée, primnoa, corailée, etc. Ces polypiers sont répandus dans toutes les mers, mais plus particulièrement entre les tropiques. Ils sont sans usages. V. GORGONE.

GORGONOCÉPHALE s. m. (gor-go-no-séfa-le — de *gorgone*, et du gr. *kephalê*, tête). Echin. Genre d'échinodermes, voisin des ophiures.

GORGUE s. m. (gor-ghe — du gr. *gorgos*, vif, ardent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétrameres, de la famille des charançons.

GORGUE (LA), ville de France (Nord), cant. de Merville, arrond. et à 20 kilom. d'Hazebrouck, au confluent de la Lys et de la Lawe ; pop. aggl., 1,009 hab. — pop. tot., 3,369 hab. Hospice. Brasseries, raffineries de sel, blanchisseries de toiles. Beffroi élégant. Eglise de plusieurs époques, flanquée d'une tour à flèche octogonale.

GORGUS, fils d'Aristomène, qui souleva, en 683 avant J.-C., les Messéniens, ses compatriotes, contre la domination des Spartiates. Il combattit vaillamment auprès de son père et fut chargé avec Manticlus, fils du devin Théoclus, du commandement des Messéniens qui quittèrent leur patrie et allèrent chercher un refuge à Rhegium.

GORGUS, roi de Salamine au v^e siècle avant notre ère. Il fut renversé, en 499, par son frère Onesilus, qui périt en combattant les Perses. Rétabli sur son trône, Gorgus se rangea du côté de Xerxès, lorsqu'il envahit la Grèce.

GORGY (Jean-Claude), romancier français. V. GORJY.

GORI s. m. (go-ri). Métrol. Monnaie de compte du Mogol, valant 5 gondas, ou 0fr,01926.

GORI ou **GOURI**, ville de la Russie d'Asie, dans la Géorgie, à 60 kilom. N.-O. de Tiflis, ch.-l. du district de son nom, près du confluent du Kour et du Didi-Liakvi ; 3,000 hab. Fabriques d'étoffes de coton, couvertures de laine, commerce assez actif. Elle est fortifiée, défendue par une citadelle et renferme plusieurs églises grecques et arméniennes. C'est, après Tiflis, la principale ville de la Géorgie.

GORI (Antoine-François), célèbre archéologue italien, né à Florence en 1691, mort en 1757. Prêtre et membre du clergé attaché au baptistère de Saint-Jean de Florence, il s'occupa d'abord de théologie et de prédication, puis se livra exclusivement à l'étude des antiquités. En 1746, il fut nommé prieur au baptistère et, un peu plus tard, professeur d'histoire à l'université. Il a laissé la réputation d'un des plus savants archéologues de l'Europe, et, bien qu'on puisse lui reprocher d'avoir manqué de critique dans l'examen des monuments qu'il rassemblait, il n'en a pas moins contribué aux progrès de l'archéologie, et il jouit encore aujourd'hui d'une grande autorité sur beaucoup de points importants. Ses principaux ouvrages sont : *Inscriptiones antiquæ... quæ exstant in Etruriæ urbibus*, avec des notes de Salvini (1726-1744, 3 vol. in-fol.) ; *Museum florentinum* (1731-1743, 6 vol. in-fol.) ; *Museum etruscum* (1737, 3 vol. in-fol.) ; la *Toscane illustrée*, en italien (1755) ; *Thesaurus diptychorum* (1759, 3 vol. in-fol.), qui est resté l'ouvrage le plus important sur cette classe de monuments, etc.

GORIA (Alexandre-Edouard), pianiste et compositeur français, né à Paris le 21 janvier 1823, mort dans la même ville le 6 juillet 1860. Il reçut d'abord les leçons de sa mere, cantatrice du Théâtre-Italien. A dix-sept ans, il entra au Conservatoire de musique, dans la classe de Zimmermann, et obtint, en 1845, le premier prix de piano. Il aborda la composition musicale et se mit à enseigner le piano. En 1854, il avait été nommé professeur à la Maison de la Légion d'honneur. On lui doit un assez grand nombre d'études sous ces différents titres : le *Jour de printemps*, la *Fuite*, le *Tournoi*, la *Rêveuse*, etc., morceaux dont le style se fait remarquer par la grâce et le brillant. Il a laissé des fantaisies sur quelques grands opéras en vogue, tels que les *Souvenirs du Théâtre-Italien ;* la *Grande fantaisie des Monténégrins ;* le *Final de Lucrezzia Borgia ;* des *Morceaux de salon ;* des *Transcriptions de Schubert*, *Weber* et autres compositeurs ; enfin, le *Pianiste moderne*, recueil de trente grandes études de style, publié en six séries (1853 et ann. suiv.).

GORIGÉANS, nom d'une dynastie qui régna sur les Aghovans ou Albaniens de 982 à 1296 environ. Le fondateur de la dynastie des Gorigéans est GORIGÉ I^er ou GOURGEN, fils d'Achod III, roi d'Arménie. Il fut mis, en 982, par son frère Sempad II, en possession d'une partie de l'ancienne Albanie, choisit Lorhi pour capitale, eut fréquemment à lutter contre les incursions des musulmans et mourut en 989. — Son fils et son successeur, DAVID I^er, mort en 1046, conquit sur les Géorgiens et les musulmans plusieurs provinces, qu'il ne tarda pas à perdre, et reçut le surnom de *Anoghin* (sans terre). Ce prince eut pour successeurs GORIGÉ II, DAVID II, à qui les Géorgiens prirent la plus grande partie de ses possessions ; GORIGÉ III, APAS, AGSARTHAN I^er, GORIGÉ IV, et les trois fils de ce dernier : POÏPAHLOVAN, THAGHIATIN et AGSARTHAN II.

GORILLE s. m. (go-ri-lle ; *ll* mll. — nom donné, dans le *Périple* d'Hannon, à des femmes noires et velues des côtes de l'Afrique occidentale). Mamm. Très-grande espèce de singes qui habite l'Afrique.

— **Encycl.** Le *gorille* (*gorille gina* d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et *troglodytes gorilla* de R. Owen) est le plus grand des singes voisins de l'homme. L'existence du *gorille*, longtemps mise en doute et reléguée au nombre des fables, n'est réellement incontestable que depuis le milieu de notre siècle ; mais les indications remontaient à la plus haute antiquité.

Hannon, le célèbre amiral carthaginois, à qui l'on doit le *Périple* ou circuit autour de l'Afrique mentionné par Hérodote, raconta qu'au cours de son exploration il avait rencontré des *femmes velues* auxquelles il avait donné le nom de *gorilles*. Ces femmes, disait-il, déchiraient avec leurs ongles ceux qui voulaient les approcher. Aucun des mâles, en beaucoup plus petit nombre, qui vivaient avec elles, ne put être capturé ; mais on réussit à tuer trois des femelles, dont les peaux furent rapportées à Carthage et conservées plus de trois siècles dans un temple. La contrée où Hannon fit cette découverte paraît être le Gabon. Son récit, difficile à contrôler, donna lieu en Egypte et en Grèce à des légendes ; de ces *gorilles* Pline tira ses fabuleuses *Gorgones ;* les travaux de Linné, de Buffon, de Cuvier et des plus grands naturalistes du dernier siècle les reléguèrent parmi les contes.

Cependant le *gorille* était un être réel, appartenant à cette intéressante famille du règne animal qui, par ses formes et par ses aptitudes, se rapproche le plus de l'espèce humaine. En 1625, deux voyageurs anglais, Andre Battel et R. Jobson, en signalèrent la présence sur la côte occidentale d'Afrique, et le premier lui donna le nom de *pongo ;* leurs données étaient cependant trop incertaines pour que les naturalistes en fissent un animal distinct de l'orang de Bornéo et du chimpanzé, qui habite les mêmes parages. Il n'est même pas absolument certain que les *gorilles* d'Hannon fussent autres que des chimpanzés, et l'on n'a à ce sujet qu'un indice, la vigueur qu'elles mirent à se défendre et l'usage terrible qu'elles savaient faire de leurs ongles. Le voyageur à qui l'on doit les premières indications certaines est un missionnaire américain, le docteur Savage, qui eut occasion de rencontrer plusieurs troupes de *gorilles*, en 1847. Deux ans plus tard, notre Muséum possédait un squelette de *gorille* femelle, et, en 1852, le docteur Franquet, chirurgien de marine, lui faisait don d'un magnifique *gorille* mâle, adulte, très-bien monté, qui est une des curiosités de cette magnifique collection. Ce *gorille*, incomparablement plus massif que l'homme, avec un air repoussant, une physionomie bestiale et féroce, semble en être une parodie ; sa taille est à peu pres la taille humaine, $1^m,67$; mais sa poitrine a $1^m,35$ de tour, et ses deux bras étendus offraient une envergure de $2^m,18$. « Sa vue, dit le professeur Paul Gervais, inspire aux curieux qui s'arrêtent toujours en grand nombre autour de lui un sentiment involontaire de frayeur. Le naturaliste ne peut s'y soustraire, lorsqu'il voit pour la première fois cet animal si hideusement semblable à l'homme et dans lequel la force physique accompagne un naturel si violent. »

Ce singe monstrueux est d'une couleur généralement noire ; son poil rude n'est un peu abondant qu'au niveau des plis des membres ; la plante des pieds est nue ; il a un énorme museau proéminent, une large bouche garnie aux angles de quatre crocs énormes ; de petits yeux, sur lesquels le *gorille* ramène la peau du front comme un bourrelet dès qu'il est irrité ; des narines épatées ; un front fuyant et terminé en cône, tout à fait déprimé en avant ; la ligne médiane de la tête est garnie, en guise de cheveux, d'une raie de poils rudes, qui se hérissent comme une crête ; les épaules sont excessivement larges ; les bras descendent un peu plus bas que le genou et sont terminés par des mains énormes. Il n'a point de trace de queue ; les jambes sont grêles et arquées, mais très-solides. Le docteur Savage décrit ainsi les allures du *gorille :* « Il ne tient jamais son corps droit comme l'homme, mais il est courbé en avant et se meut quelquefois en se roulant, ou bien de droite à gauche. Ses bras étant plus longs que ceux du chimpanzé, il ne s'abaisse pas autant en marchant ; comme ce dernier, il marche en avançant les bras, en posant les mains à terre et en imprimant à son corps un mouvement moitié de saut et moitié de balancement. Quand il se meut dans cette posture, il balance son énorme corps en s'élevant sur ses bras. » Cependant on a vu des *gorilles* marcher sur deux pattes, sans aucun appui, comme de vrais bipèdes ; les vieux mâles sont ordinairement armés d'un gros bâton, sur lequel ils se redressent, et ils vivent entourés de leur famille, c'est-à-dire des femelles et des jeunes mâles, car on ne rencontre jamais, par groupe, plus d'un mâle adulte. Les femelles, moins féroces, subissent avec patience et résignation la domination de ce tyran. La partie du Gabon où vit le *gorille* est une contrée boisée, entrecoupée de plaines et de marais ; les arbres de plaine, entre autres le *carica papaya*, le chou palmier et le *pannarium excelsum*, fournissent abondamment à sa nourriture exclusivement végétale. Lorsque le temps est beau, les *gorilles* couchent dans les arbres ; ils s'y construisent des hamacs composés de branches entre-croisées, réunies par des lianes, et ont, de plus, le soin d'étendre des lits de feuilles sèches et d'herbes ; à l'époque des pluies, ils s'abritent sous des espèces de huttes coniques faites de branches et couvertes d'écorces d'arbres.

Le *gorille* est doué d'une force et d'une férocité prodigieuses ; armé d'un bâton, ou seulement de ses redoutables ongles, il ne craint ni le lion ni l'éléphant ; il ne fuit jamais devant l'homme, comme le chimpanzé ; mais, au contraire, marche à sa rencontre et engage un combat dont l'issue ne serait jamais douteuse, si l'homme était réduit à ses forces corporelles, et qui, même avec le secours des armes, reste souvent à l'avantage du *gorille*. Son cri d'alarme *Kek-ak!* est d'un son aigu, lugubre, effrayant ; les noirs indigènes en sont terrifiés. « Quand le mâle a poussé ce cri, dit le docteur Savage, les femelles et les jeunes se hâtent de fuir, ils disparaissent ; le mâle alors s'approche de l'ennemi dans un grand état de fureur et répétant avec rapidité ses cris terribles. Le chasseur doit attendre son approche, en tenant le fusil en joue ; s'il n'est pas sûr de son coup, il laisse l'animal empoigner le canon et au moment où il le porte à sa bouche, comme c'est son habitude, il fait feu ; s'il ne part pas, le canon est brisé entre les mains de l'animal et la rencontre devient fatale au malheureux chasseur. Tuer un *gorille* est regardé, dans le pays, comme un acte de grande habileté et de grand courage. » Le docteur Savage donne à ce sujet, comme une tradition constante au Gabon, la croyance où sont les indigènes que le *gorille* est un homme dégénéré.

L'ancienne question du rapport de l'homme, ou du moins des races humaines inférieures, avec le monde animal a pris un nouvel intérêt, depuis que le *gorille* est mieux connu. La distance du *gorille* à l'homme est encore grande ; la ressemblance de certaines parties

de sa conformation est cependant assez frappante pour inspirer aux naturalistes, et même aux chasseurs, des réflexions qui doivent être notées. De l'aveu d'un des plus habiles chasseurs de *gorilles*, Du Chaillu, la mort d'un *gorille*, tué à la chasse, rappelle d'une manière effrayante l'agonie de l'homme; elle a quelque chose d'attristant, même pour les yeux habitués à ce spectacle. « Je n'ai jamais entièrement éprouvé, dit-il, cette demi-indifférence ou ce moment de triomphe qui saisit le chasseur lorsqu'un bon coup lui a rapporté la tête d'un gibier de choix. Il en était de moi, dans ce cas, comme si j'avais tué une créature mal conformée qui avait en elle quelque chose de l'humanité. Bien que je connusse que c'était une erreur, je ne pouvais pas me défendre de cette impression. » Le même auteur raconte de la femelle du *gorille* ce qui suit : « C'est un spectacle vraiment joli d'observer une femelle de *gorille* devenue mère, entourée de ses petits qui jouent autour d'elle. J'en ai surpris dans les forêts, et, quelque désireux que je fusse d'en posséder des spécimens, je n'avais pas le courage de tirer. » Du Chaillu parle ailleurs de deux jeunes *gorilles* que ses nègres étaient parvenus à capturer vivants; on fut obligé de tuer l'un d'eux, à cause de sa férocité indomptable; l'autre avait été enlevé du sein de sa mère, qui était morte, et que l'on avait portée au village. Quand ce petit être revit le cadavre, il se traîna jusque-là et se jeta sur sa poitrine. « Il n'y trouva pas sa nourriture accoutumée, ajoute le narrateur, et je vis qu'il remarquait qu'il était arrivé quelque chose à sa vieille mère. Il se traîna sur le corps, le flaira et poussa de temps en temps un cri plaintif, *loo, loo, loo*, qui me remuait le cœur. »

Nous compléterons cet article par les parties essentielles du récit d'une chasse au *gorille* sur la côte d'Afrique, en 1860, par un officier anglais, Davie Fraser, auquel une bande de ces singes monstrueux fut signalée. L'expédition se composait du major Fraser, d'un capitaine de frégate, Angus Drummond, de 20 hommes de son équipage, accompagnés du chirurgien du bord et de nègres armés, les uns d'arcs, et d'autres de fusils à pierre; elle se dirigea vers les bois situés au N.-O. de Sierra-Leone, à 8 ou 9 lieues de la ville, et dès le soir, au campement, un des matelots crut voir de grandes formes humaines rôder à la lisière de la forêt : c'étaient les *gorilles* qui venaient reconnaître les lieux. Le lendemain même la rencontre eut lieu.

« Après avoir marché une demi-heure, nous arrivâmes, dit le narrateur, dans un terrain marécageux, où nos guides trouvèrent et nous montrèrent des traces de singes. Le matelot avait très-bien vu. Pauvre diable! c'était la dernière fois qu'il voyait le jour. Il s'appelait Stephen et était quartier-maître.

» Nous descendons de nos chevaux, et, les remettant aux mains d'un des matelots et d'un nègre de Sierra-Leone, nous suivons les traces, qui étaient effrayantes de grandeur. Nous marchons un quart d'heure à peu près dans un sol de plus en plus humide, et bientôt nous nous trouvons sous de grands arbres croissant dans un marais, chose qui se présente souvent à la lisière des grandes forêts africaines. Etant revenus sur un terrain ferme, nous avancions plus rapidement quoique avec précaution, lorsque tout à coup nos nègres se rejettent sur nous en criant et en nous montrant un endroit plus clair que l'on apercevait en se baissant pour regarder sous les buissons : nous ne voyons rien bouger; mais nous entendons un hurlement affreux et un grand bruit, comme celui d'un gros animal qui fuit sous bois. Nous continuons à faire quelques pas. Soudain, en débouchant dans la clairière, le capitaine, le docteur à ma droite et moi, nous entendons un cri épouvantable derrière nous. Un marin tombe, tué roide par une énorme branche d'arbre que le *gorille* lui avait lancée et qui l'avait frappé à la tête. Cet homme s'appelait Hawkins. Nous nous retournons, et nous voyons à 15 ou 20 pieds au-dessus de nos têtes, en arrière (car l'animal nous avait tournés sans bruit, très-habilement), une affreuse bête ayant presque l'air d'un homme, mais dans l'aspect de laquelle se montrait une bestialité horrible, et qui, avec un grincement de dents diabolique, nous jetait des morceaux de branches et d'écorce qu'elle enlevait çà et là pour les lancer avec une rapidité incroyable. Tout le monde fit feu : par malheur un des projectiles lancés par le singe frappa le canon de mon arme au moment où je visais et fit que ma balle fut perdue. Les autres ne le furent pas, car le hideux animal poussa un hurlement épouvantable et s'enfuit en sautant de branche en branche, cassant sous son poids les petits arbres et arrachant les feuilles par poignées. Nous le suivions à la trace de son sang, que nous voyions partout sur l'écorce, par terre, sur les feuilles des lataniers ; nous marchions dans le fourré et nous l'approchions. Le capitaine Drummond, croyant que je le voyais, et craignant que le calibre de sa carabine ne fût insuffisant pour une bête semblable, me cria : « A vous, Davie! » Je lui réponds : « Non, je ne le vois pas. » Et il fait feu. J'entends un grand fracas, je m'élance en criant avec tout notre monde : Hurrah! Et, vraiment, nous pouvions être joyeux, car le singe était étendu, sans mouvement, au pied d'un ébénier énorme. Angus, en chasseur prudent, crie à ses hommes de ne pas s'approcher du monstre. Cependant le patron de son canot, James Gray, ne l'écoute point et s'élance en avant. Il touche la vilaine créature de la crosse de son fusil en criant : *The job's done, by God!* (l'affaire est finie, par Dieu); mais alors le singe se relève d'un bond, et d'un coup de ses terribles ongles lui ouvre la poitrine et le ventre. L'homme tombe sous le *gorille* presque mort! L'animal se dresse péniblement, sur une jambe, l'autre, comme nous l'avons vu plus tard, étant brisée par le coup de feu superbe d'Angus, et nous fait face. Jamais je n'ai rien vu d'aussi laid; il était affreux; ses mâchoires claquaient l'une contre l'autre, et tout autour de ses énormes dents jaunes, sales, le sang et l'écume coulaient en abondance; ses poils rugueux étaient hérissés et pleins de sang; ses petits yeux menaçaient; un grondement sourd s'échappait par intervalles de sa gueule. A cette vue, n'écoutant plus la voix de leur chef, trois marins s'élancent pour délivrer leur camarade. Ils lâchent leurs coups de feu sur le corps du singe en le perçant en même temps de leurs baïonnettes; mais le terrible animal saisit une carabine par le canon, la fait tourner comme une massue et en assomme, avec un coup sur l'oreille, le pauvre Stephen, notre sentinelle de la nuit précédente; c'était le troisième homme atteint par cette bête infernale! Le second matelot est rejeté derrière le tronc de l'ébénier, et le troisième fait un saut en arrière, me démasquant ainsi l'animal sur lequel je n'avais pas osé tirer encore, car les gens étaient trop près. Je m'avance d'un pas, je vise le singe, je tire et j'ai le bonheur de le voir tomber pour ne plus se relever : ma balle l'avait frappé dans l'œil gauche, où je l'avais ajusté. Je jette une branche sur le cadavre, pendant que le capitaine et le docteur le tenaient en joue, prêts à tirer s'il bougeait encore. Mais il était mort! Succès chèrement acheté, car le pauvre Gray avait cessé de vivre. »

Ce *gorille* mesurait 7 pieds 1 pouce de hauteur, et 9 pieds 6 pouces d'une extrémité des doigts à l'autre, les bras mis en croix; ses crocs avaient plus de 3 pouces, à partir de la sortie des gencives. La tête de ce monstre, savamment préparée par le docteur Mac Nabb, est au Zoological Museum d'Edimbourg. L'expédition, après avoir inhumé ses deux morts, et ramenant un blessé, retourna à Sierra-Leone, n'osant s'avancer plus loin, de peur d'avoir affaire à toute la bande.

GORIN ou **HORYN**, rivière de la Russie d'Europe, qui naît dans la Volhynie et se jette dans le Pripel, après un cours de 450 kilom.

GORINCHEM, ville de Hollande. V. GORKUM.

GORINI (Joseph CORIO, marquis DE), poëte dramatique et philosophe italien, né à Milan vers 1700, mort vers 1762. Il vint à Paris pour y étudier notre littérature dramatique, et y vécut dans l'intimité de nos grands écrivains. De retour dans sa patrie, il fit représenter avec succès des tragédies et des comédies imitées de Corneille, de Racine et de Molière. Elles ont été réunies et publiées sous le titre de *Theatro comico e tragico* (Milan, 1745, 6 vol. in-12). On a encore de lui, outre des poésies diverses : *Politique, droit et religion* (1742, 2 vol. in-4°), mis à l'index; l'*Homme, traité physico-moral* (1856), trad. en français sous le titre d'*Anthropologie* (1761, in-4°), etc.

GORIONIDES ou **JOSIPPON BEN GORION** (*Joseph, fils de Gorion*), pseudonyme sous lequel est connu un compilateur hébreu, qui semble avoir vécu au IXe siècle de notre ère, et qu'on a fréquemment confondu à tort avec l'historien Josèphe. On a de lui une *Histoire des Juifs*, publiée à Constantinople en 1490, et souvent réimprimée. Cet ouvrage, qui est une compilation du *Livre des Macchabées*, de l'*Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains*, etc., est rempli d'anachronismes et d'interpolations tirées d'ouvrages postérieurs à l'époque où vivait Josèphe. Il a été traduit en anglais, en allemand, en latin, etc.

Goriot (LE PÈRE), roman de H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

GORIOUCHKIN (Zacharie), jurisconsulte russe, né en 1748, mort en 1821. Après avoir été membre de la Chambre criminelle et de la Chambre du trésor, il fut nommé, en 1790, professeur de droit à l'université de Moscou, et occupa cette chaire jusqu'à sa mort. On cite parmi ses ouvrages : *Précis des affaires criminelles* (Moscou, 1808, 3 vol.); *Guide pour l'étude du droit russe* (Moscou, 1811-1816, 4 vol.).

GORIOUN, surnommé **Skantcheli** (l'*Admirable*), historien arménien du Ve siècle de notre ère. Il acquit des connaissances très-étendues sous le docteur Mesrob, fut envoyé à Constantinople par le patriarche Isaac pour y compléter ses études, et fut nommé évêque d'une province de l'Arménie. Outre un grand nombre de discours et d'homélies, on lui doit la *Vie du patriarche Isaac Ier* et la *Vie de Mesrob*, où l'on trouve un grand nombre de faits intéressants relatifs à l'histoire de son temps. Cette dernière vie a été publiée dans les *Opere di antichi scrittori armeni* (Venise, 1833).

GORITZ ou **GORICE**, en allemand *Gœrz*, ville des Etats autrichiens, dans l'Illyrie, ch.-l. du cercle de son nom, dans le gouvernement et à 35 kilom. N.-O. de Trieste, sur la rive gauche de l'Isonzo; 9,600 hab. Archevêché, séminaire, gymnase, bibliothèque, sociétés savantes. Goritz possède des imprimeries, des manufactures de soie, des tanneries, des blanchisseries, des fabriques de liqueurs. Les environs produisent des vins estimés, parmi lesquels on vante surtout ceux de Monte-Santo. Charles X, qui s'était retiré à Goritz avec sa famille, y mourut en 1836.

Le cercle de Goritz, compris entre la Carniole au N. et à l'E., le cercle de Trieste au S., et la prov. de Vénétie à l'O., a 2,862 mèt. carr. de superficie et 185,943 hab. Les villes les plus importantes sont, après Goritz, Aquilée et Gradiska. Au XIe siècle, l'empereur Henri IV érigea ce pays en comté et le donna en fief, héréditairement, aux comtes de Tyrol. Ceux-ci le possédèrent tantôt réuni au Tyrol, tantôt administré séparément. Lorsque Ménard III, comte de Tyrol, partagea ses domaines, l'un de ses fils, Albert, continua le rameau de Goritz. La descendance mâle de cet Albert s'éteignit en 1500, et l'empereur Maximilien s'empara du comté, en vertu d'anciens traités. Il resta à la maison d'Autriche jusqu'au traité de Vienne de 1809, par suite duquel il fut cédé à la France, qui l'engloba dans les provinces illyriennes. Depuis 1815, il est retourné à l'Autriche.

GORJY (Jean-Claude), romancier français, né à Fontainebleau en 1753, mort à Pinceloup, près de Rambouillet, en 1795. Il débuta par un *Nouveau voyage sentimental* (1795, 2 vol. in-8°, 6e édit.), et fit jouer, en 1787, à la salle de Beaujolais, les *Amours d'Arlequin et de Séraphine* et les *Torts apparents* ou la *Famille amériquaine* (sic), comédie en trois actes. Dans la même année, il publia, sous le titre de *Blançay*, un roman en 2 volumes in-18, ouvrage fort simple d'invention, qui contient des pages attachantes, des peintures vraies, un dialogue heureusement étudié, et, par-dessus tout, un franc sentiment d'honnêteté. On est fondé à croire qu'il y a dans *Blançay* beaucoup de la propre histoire de Gorjy. Gorjy semble avoir été secrétaire ou intendant de M. de Villeurnoy, son protecteur. Quoi qu'il en soit, le succès de *Blançay* inspira à l'auteur quelque hardiesse; de 1789 à 1792, il fit paraître plusieurs autres romans du même goût et du même format : *Victorine* (2 vol. in-12), *Saint-Alme* (2 vol. in-18), *Lidorie* (2 vol. in-12); ce dernier ouvrage est écrit dans le vieux style des chroniques. Tous ces petits livres, dont les vignettes sont signées *Gorjy delineavit*, eurent une certaine vogue. Citons encore : les *Tablettes sentimentales du bon Pamphile* (2 vol. in-12). La même année, il publia par souscription le pamphlet le plus téméraire, le plus mordant qui eût encore été dirigé contre la Révolution : *Ann'quin Bredouille*, ou le *Petit cousin de Tristram Shandy*, œuvre posthume de Jacqueline Lycurgue, actuellement fifre major au greffe des menus-derviches (6 vol. in-18, avec fig.) Le premier volume parut sans signature, mais le deuxième et les suivants portèrent cette désignation : « Par l'auteur de *Blançay*. » Cet Ann'quin Bredouille est un type allusif comme le John Bull des Anglais, ou comme notre Jacques Bonhomme. Gorjy ne craint pas de s'attaquer à Marat, à qui il donnne le nom transparent de *Tamar*, et de faire des personnalités fort osées. La peinture des mœurs du temps l'occupe longuement et les événements de la rue trouvent place dans sa galerie; les fêtes, les assemblées, les fédérations du Champ-de-Mars sont décrites dans son livre avec un soin dans le détail, une verve de couleur extraordinaires. De téméraires pantalonnades sur la guillotine terminent cette publication d'*Ann'quin Bredouille* brusquement interrompue. Gorjy, qui ne paya point de sa tête, comme on l'a dit par erreur, ses audacieuses satires contre la Révolution, brisa dès lors sa plume et n'écrivit plus une seule ligne. La mort, il est vrai, ne lui laissa guère le temps de songer à de nouvelles œuvres. Les Allemands ont publié, en 1798, une édition de ses œuvres complètes. La France n'a pas cru devoir élever un tel monument à l'auteur de *Blançay*, qui s'est plu à vivre en dehors des autres littérateurs et dont les biographes n'ont que rarement parlé, et encore d'une façon assez vague. M. Monselet, dans les *Oubliés et les dédaignés*, a fait de Gorjy un médaillon réussi.

GORKHA, ville de l'Indoustan anglais, dans le Népaul, à 220 kilom. N.-O. de Patna, capitale de l'Etat avant Katmandou. Elle renfermait autrefois 10,000 hab.; mais elle est aujourd'hui bien déchue.

GORKHAS, peuple de l'Inde anglaise, qui forme la population dominante du Népaul. On sait peu de chose de son histoire jusqu'en 1768, où, après avoir asservi les petites tribus indépendantes entre lesquelles le Népaul était partagé, les Gorkhas se trouvèrent maîtres de toute cette contrée et même de toute la région montagneuse de l'Inde septentrionale. En 1790, ils envahirent le Thibet, mais furent défaits par les Chinois, que les Lamas avaient appelés à leur secours, et pendant une courte période ils restèrent nominalement tributaires de l'empire du Fils du ciel. Leur indépendance fut cependant reconnue, en 1792, par un traité fait avec la compagnie des Indes orientales; mais à la suite d'une guerre avec la Grande-Bretagne, qui éclata peu de temps après, ils durent se soumettre. Les Gorkhas sont d'origine mongole, mais plus petits et d'un teint plus foncé que les Chinois. Leur taille dépasse rarement $1^m,50$; ils sont robustes, actifs, patients, et font d'excellents soldats, qui ne reculent devant aucun danger. Ils forment la majeure partie des troupes indigènes au service de la Grande-Bretagne, et se sont toujours fait remarquer par leur fidélité au gouvernement anglais, surtout pendant la révolte des cipayes (1857-1858), et par leur courage sur le champ de bataille, notamment pendant la campagne de Delhi. Quoiqu'ils pratiquent la religion des Indous, ils diffèrent de ces derniers par leur extérieur, leurs mœurs, leurs coutumes, et surtout en ce qu'il n'existe chez eux aucun préjugé de caste.

GORKUM, **GORCUM** ou **GORINCHEM**, ville forte de la Hollande méridionale, sur la Meuse, à 33 kilom. S.-E. de Rotterdam; 9,200 hab. Tribunal, collége, société savante. Un canal allant de Gorkum à Vianen met en communication la Meuse et le Leck. Commerce important de blé, chanvre, beurre, fromage et autres produits agricoles; pêche du saumon; élève de chevaux frisons. L'ancienne église Saint-Vincent, aujourd'hui temple réformé, renferme encore les mausolées des seigneurs d'Arkel. L'hôtel de ville est orné de toiles remarquables. La fondation de Gorkum remonte au commencement du XIIIe siècle; elle est due à un seigneur d'Arkel, qui y fit construire un château fort. Vers l'an 1378, Jean d'Arkel, évêque d'Utrecht, y établit un chapitre de quatorze chanoines. Gorkum, après avoir acquis rapidement une certaine importance, s'associa aux troubles qui agitaient la Hollande au XVIe siècle et fut prise, en 1572, par le fameux Guillaume de La Marck, qui commandait les gueux de mer. Dix-neuf prêtres, qui avaient refusé de renier la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, furent massacrés par ses ordres. Ces prêtres ont été placés au rang des saints, et leur fête se célèbre aujourd'hui sous le nom des martyrs de Gorkum. A la fin du siècle dernier, Gorkum était défendue par des ouvrages considérables qui lui avaient valu le surnom de clef de la Hollande, ce qui ne l'empêcha pas de tomber au pouvoir des Français. Une inondation la détruisit presque complétement en 1809. Les Français la reconstruisirent et en relevèrent les fortifications. Gorkum a vu naître Guillaume Estius, célèbre docteur de l'université de Douai; Jean Narcassel, évêque de Castorie; Thomas Erpenius; les peintres Abraham Bloemaert, Jean Vender-Heyden et Komphnizen.

GORLÆUS (Abraham), antiquaire belge, dont le véritable nom est **de Goorle**, né à Anvers en 1549, mort à Delft en 1609. Il se livra de bonne heure à son goût pour les antiquités, se fixa à Delft, où il occupa diverses fonctions, et forma une belle collection, principalement composée d'anneaux et de pierres gravées. On doit à Gorlæus les ouvrages suivants : *Dactyliotheca, seu annulorum sigillorumque promptuarium* (Nuremberg, 1601); *Variarum gemmarum... sculpturæ*, suite à l'ouvrage précédent, et dont la meilleure édition est celle de Leyde (1695, 2 vol. in-4°); *Thesaurus numismatum familiarum romanarum* (Nuremberg, 1608, in-fol.)

GORLITZ, ville de Prusse. V. GŒRLITZ.

GORM ou **GORMON**, dit le **Vieux**, roi de Danemark, mort en 935. Il prit possession, en 840, du trône de Lethra, dans l'île de Seeland. Brave, ambitieux et habile, il réunit successivement sous sa domination toutes les provinces qui ont formé depuis le royaume de Danemark, et poussa ses conquêtes, si l'on en croit Adam de Brême, dans le nord de l'Allemagne de façon à inquiéter Henri l'Oiseleur, qui le repoussa. Pendant son règne, des missionnaires introduisirent le christianisme chez les Danois. Gorm mourut âgé de plus de cent ans.

GORNACUM, nom latin de GOURNAY.

GORNAUD s. m. (gor-nô). Ichthyol. Syn. de GOURNAU.

GORNICKI (Lucas), en latin **Gornicius**, écrivain polonais, né en 1511, dans le palatinat de Cracovie, mort en 1600. Il fut secrétaire et chambellan du roi de Pologne Sigismond-Auguste, et composa plusieurs ouvrages importants, qui ont été plusieurs fois réimprimés après sa mort. Les plus remarquables sont : *Histoire du royaume de Pologne* (Cracovie, 1657); *Dialogue entre un Polonais et un Italien sur l'élection du roi, sur la liberté, sur le droit et les mœurs des Polonais* (1616); *Chemin pour conduire à une liberté complète et entière* (1650). Ces ouvrages, écrits en polonais, sont aussi remarquables par l'élégance du style que par l'élévation des aperçus. On lui doit aussi : l'*Homme de cour en Pologne* (1639), imitation de *Il Cortegiano* de Balthasar Castiglione, et *Traité sur les bienfaits*, d'après Sénèque (1593).

GORODITCH, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 24 kilom. N.-E. de Nijni-Novgorod, ch.-l. du cercle de son nom; 4,320 hab. Impressions sur toile; fabrication de céruse.

GORODJO s. m. (go-ro-djo). Nom donné, dans le Japon, aux ministres du taïkoun.

GORODOK (GOURIEV-), ville de la Russie d'Europe. V. GOURIEV.

GOROGNEA, rivière du Brésil qui prend sa source dans la Sessa-Taugatinga, reçoit le Pyrahim, le Boqueirao, la Calinde et le Praim, et se jette dans le Paranahiba après un cours de 650 kilom.

GOROKHOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 150 kilom. E. de Vladimir, sur la Khiasma; 3,000 hab. Fonderie de cloches; filature de lin. Commerce de transit assez important entre Saint-Pétersbourg et Astrakhan.

GORONWY-OWEN, poëte gallois, né en 1722. Il suivit la carrière ecclésiastique et tint des écoles dans diverses villes d'Angleterre, puis se rendit, en 1757, dans l'Amérique du Nord, et devint curé de Saint-André dans la Virginie, où il mourut à une époque incertaine. Goronwy connaissait plusieurs langues et composait des vers avec beaucoup de facilité. On estime particulièrement ses poésies galloises, qui sont regardées comme des modèles. Elles consistent en *Odes*, en deux poëmes, l'un sur le *Jugement dernier*, l'autre sur la *Poursuite du bonheur*, etc.

GOROPHIUS BECCANUS, médecin belge. V. BÉCAN.

GOROSTIZA (Manuel-Edouard DE), écrivain et diplomate espagnol, né en 1790, à la Vera-Cruz, dont son père était gouverneur. A l'âge de vingt-cinq ans, il était déjà avantageusement connu à Madrid comme auteur dramatique; mais, s'étant montré partisan de la révolution de 1820, il dut, trois ans plus tard, chercher un refuge en Angleterre. Ce fut lui que les Mexicains envoyèrent aux cours de Londres et de Paris pour obtenir d'elles qu'elles reconnussent leur indépendance. A son retour à Mexico, il fut nommé conseiller d'Etat et directeur du Théâtre-National. Malgré ses occupations politiques, M. Gorostiza n'a pas cessé d'écrire pour le théâtre. Parmi ses œuvres les plus estimées, nous mentionnerons : l'*Amour et du pain sec*, que M. Scribe a imité dans *Une chaumière et son cœur;* les *Costumes du vieux temps; Indulgence pour tous; Tel quel; Don Dieguito*. On a publié à Bruxelles (1825, 2 vol.) un choix des pièces de M. Gorostiza, qui est aussi l'auteur d'un mémoire sur la mission qu'il remplit en Europe.

GOROUAL, ancienne province de l'Indoustan anglais. V. GHERWAL.

GOROUKPOUR ou **GARAKPOUR**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, dans l'ancienne province d'Oude, sur la rive gauche du Rapty, à 123 kilom. E. de Feyzabab; 20,000 hab. Le district de Goroukpour est borné au N. par le Népaul, à l'E. par le district de Salem, au S. par ceux de Ghagipour et Dzouanpour, et à l'O. par le domaine du nabab d'Oude. Etendue, 24,732 kilom. carrés, en partie couverte de forêts peuplées d'éléphants et d'animaux sauvages; 3,087,874 hab. Les principales villes sont Goroukpour, la capitale du district, et Azimghur. Le nabab d'Oude céda ce territoire aux Anglais en 1801.

GORPIÆUS s. m. (gor-pi-é-uss). Chronol. Nom du premier mois de l'année des Macédoniens. ‖ Mois des Cypriotes, correspondant à notre mois de septembre.

GORRA s. f. (gor-ra). Cost. Bonnet de soie noire tricotée, en usage à Venise : *La* GORRA *fut adoptée en France au commencement du siècle actuel*. (Complém. de l'Acad.) ‖ On dit aussi GOURA.

— Pêche. Lieu resserré dans le lit d'une rivière.

GORRA ou **GHORRAH**, autrefois *Hyphasis*, nom que prenaient à leur réunion le Setleje et la Beyah, rivières de l'Indoustan.

GORRESIO (Gaspard), orientaliste italien, né à Bagnasco (Piémont) en 1808. Il fut élevé au collége de Mondovi, où il prit ses degrés en 1830. Après avoir voyagé deux ans en Allemagne, il fut nommé professeur d'histoire à l'Ecole militaire de Turin. Par la suite, ayant résolu de se livrer à l'étude des langues indo-germaniques, il vint à Paris, en 1838, pour suivre les leçons de Burnouf. Ce fut alors qu'il conçut le dessein de publier une édition du texte sanscrit du *Ramâyâna*, accompagnée d'une traduction italienne. Cet ouvrage, qui l'occupa dix années, sortit des presses de l'Imprimerie impériale sous ce titre : *Ramâyâna*, poëme sanscrit de Valmici (10 vol.). En 1852, Gorresio fut nommé à la chaire de sanscrit de Turin, et depuis il s'occupa à traduire l'autre grand poëme épique indien, le *Mahabhârata*. En 1862, il fut nommé directeur de la bibliothèque de Turin. Depuis 1856, il est membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Outre les ouvrages cités, on doit à M. Gorresio un grand nombre de mémoires et d'articles de journaux et de revues.

GORRIS (Pierre), médecin français, né à Bourges, qui vivait au XVIe siècle. Il acquit une assez grande réputation par la publication de deux ouvrages : *Praxis medicinæ* (Venise, 1545), et *Formulæ remediorum quibus medici vulgo utantur* (Paris, 1560).

GORRIS (Jean DE), médecin français, fils du précédent, né à Paris en 1505, mort en 1577. Il fut reçu docteur le 18 avril 1541, et élu doyen en 1548. Des Gorris était très-attaché à la religion calviniste; il fut rayé de la Faculté avec plusieurs autres médecins de la même opinion. Il échappa aux massacres de la Saint-Barthélemy; mais il en avait sans cesse devant les yeux les déplorables scènes, à ce point qu'il en devint comme halluciné.

Des Gorris était partisan de cette école hippocratique philologique qui contribua fortement à la renaissance de la médecine grecque par l'épuration des textes des livres de l'antiquité. Son principal ouvrage a pour titre : *Definitionum medicarum libri XXIX* (Paris, 1564). C'est une sorte de dictionnaire grec-latin de tous les termes employés dans l'école et dans les œuvres des médecins de l'antiquité. On a également de lui des éditions, avec commentaires, de divers ouvrages de Galien, d'Hippocrate et de Nicander.

GORRON, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Mayenne; pop. aggl., 2,003 hab. — pop. tot., 2,689 hab. Nombreux moulins à blé, à huile et à tan; tannerie, fabriques de sabots, tissus de coton.

GORSAS (Antoine-Joseph), publiciste, conventionnel girondin, né à Limoges en 1751, décapité en 1793. Il fonda une maison d'éducation à Versailles et fut renfermé à Bicêtre, en 1788, comme corrupteur des mœurs de ses élèves, accusation renouvelée contre lui plus tard, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve. Lors de la réunion des états généraux, il créa le *Courrier de Versailles*, journal qui prit ensuite le titre de *Courrier des départements*, et qui eut sa part d'influence sur les événements de la Révolution. On le vit figurer activement dans les journées des 5 et 6 octobre 1789, du 20 juin et du 10 août 1792. Nommé député à la Convention par le département de l'Oise, il se prononça contre la mort de Louis XVI, et, comme gage de son retour à la modération, fit une guerre implacable, mais impuissante, aux chefs de la Montagne, particulièrement à Marat. Ses presses furent brisées par le peuple le 8 mars 1793. Proscrit avec les girondins, le 31 mai, il réunit ses efforts à ceux de ses amis pour soulever la Normandie et la Bretagne, fut mis hors la loi et arrêté à Paris, où il avait eu l'imprudence de venir pour voir sa maîtresse, libraire au Palais-Royal. Le même jour, on constatait son identité et il montait sur l'échafaud. Gorsas a laissé, entre autres écrits : l'*Ane promeneur*, ou *Critès promené par son âne* (Paris, 1786, in-8o), satire plaisante des ridicules du passé.

Gorsas (LES CHEMISES À), ou l'**Arrestation de Mesdames, tantes du roi, à Arnay-le-Duc.** Cette locution, *les chemises à Gorsas*, est passée en proverbe, et sert de titre à une facétie à laquelle les écrivains royalistes donnèrent une grande vogue en 1791. Cet épisode de la Révolution se rattache à la polémique qui eut lieu à l'occasion de l'émigration de Mesdames. Ce départ des tantes de Louis XVI, au moment où les princes émigrés et tous les ennemis de la Révolution préparaient ouvertement la guerre étrangère et la guerre civile, causa beaucoup d'inquiétude et d'irritation. Il n'était que trop clair que les membres de la famille royale n'acceptaient aucune des réformes, et que leur projet était de passer successivement à l'étranger pour armer l'Europe contre nous et restaurer la monarchie absolue, avec l'aide des baïonnettes de la coalition. Quelques mois plus tard, la fuite de Varennes vint prouver que c'était bien là, en effet, le plan qui avait été formé. Aux craintes du public, aux réclamations des autorités, Louis XVI, avec sa duplicité ordinaire, se contenta de répondre (détail piquant) que la *déclaration des droits* permettait à ses tantes de voyager. Le moment était singulièrement choisi. C'était sans doute aussi au nom de la *déclaration des droits* que d'Artois et tous les émigrés nouaient leurs complots et leurs trahisons contre cette nation même qui continuait bénévolement à leur payer d'énormes pensions. Bien entendu, Mesdames emportaient également leurs pensions; leur droit restait entier. Elles emportaient, en outre, hors de France des sommes considérables, et cela dans un moment de pénurie publique. Gorsas, journaliste très-modéré, soutenait avec beaucoup de raison que la nation n'entretenait pas des princes pour qu'ils allassent se fixer à l'étranger, dépenser au profit de nos ennemis les sommes que le peuple s'épuisait à leur fournir, et très-probablement les employer à solder des conspirations. Il ajoutait : « Tout ce que vous possédez, depuis votre château de Bellevue jusqu'à vos dentelles, jusqu'à vos jupes, jusqu'à vos *chemises* (pardonnez-moi le mot), ne vous appartient en aucune manière. Toutes ces choses appartiennent à la nation. » (*Courrier de Paris dans les* 83 *départements*, 9 février 1791.)

Les pamphlétaires royalistes, avec leur bonne foi accoutumée, crièrent par-dessus les toits que Gorsas réclamait ses propres chemises, emportées suivant lui par Mesdames. On sait que c'était la tactique invariable de ces spirituels écervelés de tourner les questions les plus graves en bouffonneries, s'imaginant qu'ils auraient raison de cette odieuse Révolution par des pasquinades. L'académicien Arnault, dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, publiés en 1833, s'égaye encore, après quarante ans, aux dépens du pauvre Gorsas, qui s'écria, dit-il : « Vous emportez mes chemises! » On voit, par la citation fidèle que nous donnons ci-dessus du journal de Gorsas, comme cela est exact. Mais Arnault, ancien laquais de Monsieur, avait lui-même fait partie de cette coterie de libellistes et de viveurs que soudoyait la cour, et qui escarmouchaient dans les *Actes des apôtres* et autres feuilles diffamatoires.

Un autre barbouilleur de cette école, le chansonnier Marchant (qui mit la Constitution en vaudevilles), s'empara de ce beau thème et fit une chanson sur l'air : *Rendez-moi mon écuelle de bois*. Il supposait que la municipalité d'Arnay-le-Duc, où Mesdames avaient été retenues quelques jours, s'était présentée devant les princesses en leur réclamant les fameuses chemises :

Donnez-nous les chemises
A Gorsas,
Donnez-nous les chemises.

Mme Adélaïde répondait :

Je n'ai point les chemises
A Gorsas,
Je n'ai point les chemises.

Mme Victoire ajoutait, en zézayant :

Avait-il des zemises,
Gorzas?
Avait-il des zemises?

Enfin les municipaux fouillaient dans les bagages, naturellement ne trouvaient rien, et tout se terminait à la gloire du trône.

Ces platitudes, soi-disant spirituelles, étaient fort en vogue dans les cercles royalistes, et, pendant quelque temps, le pont-neuf des *Chemises* fit les délices de tous les salons aristocratiques de Paris. Mais toutes ces facéties, d'un goût au moins douteux, n'empêchaient point la Révolution de marcher : c'était chanter sur un volcan.

GORSCHEN (GROSS-), village de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 20 kilom. S.-E. de Mersebourg, près de Lutzen; 480 hab. Célèbre par une victoire des Français sur les Russes, remportée le 2 mai 1813.

GORSKI (Stanislas BATYS), médecin polonais, né dans le gouvernement de Grodno en 1802. Il fit ses études médicales à Vilna, y fut reçu docteur en 1825, et devint, la même année, professeur de pharmacologie à l'université, devint directeur du jardin botanique, et, deux ans plus tard, reprit son ancienne chaire à l'Ecole de médecine. En 1841, il passa quelque temps à voyager et revint ensuite dans les environs de Wilna, où il s'occupa exclusivement de l'étude de l'entomologie et de la botanique. On a de lui : *Zoologie* ou *Histoire naturelle des animaux* (Wilna, 1836-1837, 3 vol.); *Icones potamogetonum, characearum, cyperacearum et graminearum, novas vel minus cognitas species Lithuaniæ illustrantes* (Berlin, 1849, in-fol.); *Analecta ad entomographiam provinciarum occidentali-meridionalium imperii rossici* (Berlin, 1851). Il a, en outre, inséré un grand nombre de mémoires et d'articles dans plusieurs recueils périodiques et ouvrages encyclopédiques allemands et polonais. C'est en son honneur que le professeur Ratzeburg a donné le nom de *tryphon Gorskii* à un nouveau genre de papillon, et Charles Bollé celui de *gorsia conjugata* à un genre de plantes de la famille des bauhiniées.

GORSSE (Jean-Louis-Charles-Antoine-Raimond), littérateur et financier français, né à Albi en 1770, mort en 1814. Il suivit quelque temps la carrière militaire, puis devint receveur des contributions à Montauban et inspecteur du cadastre. Pendant ses loisirs, Gorsse avait composé des poésies fugitives et un poëme en dix chants, *Sapho* (Paris, 1805, 2 vol. in-8o), ouvrage bizarre dans lequel il introduisit des vers de toutes les mesures, même des vers blancs, et qui n'eut aucun succès. Il est l'auteur de l'article sur les mines des départements de l'empire publié dans la statistique générale de la France.

GORSSE (Joseph-Augustin, baron), général et député français, né en 1784, mort à Albi en 1868. Sorti, en 1802, de l'Ecole polytechnique comme officier d'artillerie, il prit part aux campagnes de l'Empire, devint capitaine en 1810 et chef d'escadron en 1813. Sous la Restauration, il fut nommé lieutenant-colonel (1825), puis colonel (1831), et, en 1841, maréchal de camp. Il fut chargé ensuite de la direction de l'Ecole d'artillerie de Toulouse, et, en 1846, passa dans le cadre de réserve. Retiré à Albi, il devint maire de cette ville et conseiller général. Il se présenta comme candidat officiel dans la circonscription d'Albi, en 1852, et fut élu. Aux élections générales de 1863, il fut réélu. Le baron Gorsse joua un rôle tout à fait passif au Corps législatif et se contenta de soutenir invariablement le gouvernement impérial en toute occasion. Il fut remplacé à la Chambre, lors des élections de 1869, par son fils, né vers 1844. Le gouvernement avait opposé un candidat officiel au nouvel élu, qui ne lui en garda pas rancune et n'en soutint pas moins, dans les rangs du tiers parti libéral, la triste politique du régime impérial, si fatale à la France.

GORTCHAKOF, nom d'une célèbre famille russe. V. GORTSCHAKOFF.

GORTER (Jean DE), médecin hollandais, né à Enkuysen en 1689, mort en 1762. Il commença l'étude de la chirurgie chez un praticien de sa ville natale, ensuite à Harlem, sous Tialling van der Hout; puis il se rendit à Leyde (1709) et profita si bien des leçons qu'il y reçut, qu'il obtint le grade de docteur en 1712. Il revint ensuite dans sa ville natale, où il se livra activement à la pratique et à l'étude de son art. L'illustre Boerhaave lui fit donner la chaire de médecine dans la Faculté d'Harderwik, en 1725. Il occupait depuis près de trente ans ce poste honorable, lorsque l'impératrice de Russie Elisabeth le nomma son médecin. Il alla donc s'établir à Saint-Pétersbourg. Mais, ayant perdu sa femme en 1758, il obtint la permission de revenir dans sa patrie, où l'impératrice lui fit servir une pension.

Les écrits de Gorter sont très-nombreux; nous citerons : *De perspiratione insensibili* (Leyde, 1725, in-4o); *De secretione humorum e sanguine, ex solidorum fabrica præcipue et humorum indole demonstrata* (Leyde, 1729, in-4o); *Compendium medicinæ* (Leyde, 1730, in-4o); *Materies medica compendio medicinæ accommodata* (Harderwick, 1735, in-4o); *Morbi epidemici brevis descriptio et curatio per diaphoresin* (Harderwick, 1735, in-4o); *Medicina hippocratica* (Amsterdam, 1739, in-4o); *Medicina dogmatica* (Harderwick, 1741, in-4o); *Praxis medicæ systema* (Harderwick, 1750, in-8o); *Opuscula varia medico-theoretica* (Padoue, 1751, in-4o); *Opuscula medico-pratica* (Padoue, 1751, in-4o).

GORTÉRIE s. f. (gor-té-rî — de *Gorter*, bot. et médecin russe). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des corymbifères, comprenant plusieurs espèces, toutes exotiques.

GORTHÉEN s. m. (ghor-té-ain — rad. *Gorthée*, n. pr.). Hist. rel. Sectateur de Gorthée, un des disciples de Simon le Magicien. ‖ On a dit aussi GORTHÉNIEN.

GORTON (Samuel), sectaire anglais, né à Gorton vers 1600, mort à Rhode-Island en 1677. L'amour des aventures lui fit abandonner le métier de marchand drapier qu'il exerçait à Londres. Il partit pour Boston, espérant trouver dans cette ville la liberté qu'on lui avait refusée en Angleterre pour prêcher des doctrines extrêmement avancées. Il se trompait. On se scandalisa à Boston, comme on s'était scandalisé à Londres, et à Plymouth encore plus qu'à Boston, car là il fut condamné à une amende et à la prison. On le chassa aussi de Rhode-Island. Vers 1642, le sectaire persécuté acheta des terrains à Shawomet; mais, peu de temps après, il fut saisi avec quelques-uns de ses disciples et conduit à Boston, pour répondre aux accusations portées contre lui comme blasphémateur de l'Evangile et ennemi de toute espèce de gouvernement. Il fut condamné aux travaux forcés, et, par commutation, au bannissement. Gorton retourna à Rhode-Island, invita les sachems à se placer sous la protection de l'Angleterre et porta lui-même à Londres l'acte de cession. Le Parlement reconnut son zèle en lui assurant la paisible possession des terres qu'il avait acquises à Shawomet. A son retour, il donna le nom de Warwick à cette localité, en reconnaissance des services que le comte de Warwick lui avait rendus, et il finit ses jours dans l'obscurité, au milieu de quelques disciples. On a de lui : *Simplicity's defence againts seven-headed policy* (1646, in-4o), et d'autres écrits qui n'ont aucune valeur.

GORTONIEN s. m. (gor-to-niain — rad. *Gorton*, n. pr.). Hist. rel. Membre d'une secte fondée à Boston, en 1636, par Samuel Gorton.

GORTSCHAKOFF ou **GORTCHAKOFF**, famille princière de Russie, qui fait remonter son origine aux fondateurs de l'empire moscovite, Rurik et Wladimir le Grand. Les membres les plus distingués de cette famille sont : PIERRE, né en 1570, et qui se rendit célèbre par la défense de la ville de Smolensk contre les forces supérieures du roi de Pologne Sigismond III. Ce ne fut qu'après un siége de deux ans que l'ennemi parvint à s'emparer de la ville par surprise, en 1611. — DIMITRI, arrière-petit-fils de Pierre, né en 1756, mort en 1824, et qui passe pour un des plus grands poëtes de la Russie. Il a écrit des odes et des ballades restées populaires. — ALEXANDRE, frère du précédent, né en 1764, mort en 1825, se distingua comme général sous le czar Alexandre Ier. Jeune encore, il était entré dans l'armée comme aide de camp de son oncle, le célèbre Souwarow, et, après avoir fait les campagnes de Turquie et de Pologne, il fut nommé général en 1798. A la bataille de Zurich, l'année suivante, il était sous les ordres de Korsakow. Gouverneur de Viborg en 1800, il obtint en 1807 le commandement d'un corps d'armée sous le général Benningsen et défit le maréchal Lannes à la bataille de Heilsberg. Durant l'invasion de la Russie, il succéda à Barclay de Tolly comme ministre de la guerre et fut ensuite membre du conseil privé de l'empereur de Russie.

GORTSCHAKOFF (André, prince), général russe, mort à Moscou en 1855. Il servit avec le grade de major général en Italie (1799), commanda une division de grenadiers pendant la guerre de 1812, et fut blessé à Borodino. Durant les campagnes de 1813 et de 1814, il eut le commandement du 1er corps d'infanterie et se signala surtout aux batailles de Leipzig et de Paris. Promu, en 1819,

général d'infanterie, il se retira du service actif en 1828 et mourut à un âge fort avancé.

GORTSCHAKOFF (Pierre), général russe, fils du prince poëte Dmitri Gortschakoff, né en 1790, mort en 1868. Il prit part aux campagnes de 1812 et de 1813 contre la France, puis entra dans l'armée du Caucase avec le rang de colonel, sous les ordres du général Yermoloff. En 1826, il fut placé à la tête d'une division d'infanterie, et, après la défaite des Turcs à Aidos, il signa les préliminaires du traité d'Andrinople. Nommé gouverneur général de la Sibérie orientale en 1839, il contribua par son énergique attitude à reculer les frontières de l'empire russe. Durant son gouvernement, il fit le long des rives du fleuve Amour, jusqu'à son embouchure, un voyage d'exploration dont la conséquence fut la réunion à la Russie de cet immense territoire. La rigueur du climat et l'état de sa santé obligèrent le prince à se démettre de ses fonctions en 1851. Cependant, lors de la guerre de Crimée, il demanda et obtint d'être placé à la tête d'un corps d'armée (le 6e), qui fut battu à l'Alma et à Inkermann. Le prince donna alors de nouveau sa démission; mais l'empereur, reconnaissant le courage personnel et le dévouement dont il avait fait preuve, le nomma membre du conseil de l'empire et grand-croix de l'ordre d'Alexandre-Newski.

GORTSCHAKOFF (Michel), général russe, frère du précédent, né en 1795, mort en 1861. Il entra dans l'armée comme officier au corps de l'artillerie de la garde et devint, en 1826, chef d'état-major du général Rudsewertsch. L'année suivante, il dirigea le siége des forteresses de Schumla et de Silistrie. Lors de la campagne de Pologne, en 1831, il commandait l'artillerie russe au combat de Grochow, où il reçut une blessure grave, et fit preuve d'une grande intrépidité à l'affaire du pont d'Ostroleuka, qu'il emporta avec une vigueur et une habileté qui furent fort admirées. Nommé général d'artillerie en 1843, il fut appelé au commandement militaire de Varsovie et fit partie du conseil d'administration de la Pologne. En 1849, il prit une part importante à la guerre de Hongrie et remporta sur les patriotes hongrois plusieurs avantages importants, dont le dernier fut la prise de Vilagos, qui termina la guerre. Trois ans après, il était envoyé par la Russie pour assister aux obsèques du duc de Wellington. Lors de la guerre d'Orient, en 1853, il reçut le commandement de l'armée du Pruth, lui fit passer le Danube à Ibraïla, le 23 mars de l'année suivante, et se replia avec elle sur les frontières de la Bessarabie, lorsqu'il reçut, au mois de février 1855, le commandement en chef des forces russes en Crimée. L'énergie et l'habileté qu'il déploya dans la défense de Sébastopol, son humanité envers les blessés et les prisonniers, sa courtoisie dans les relations avec l'ennemi ont été unanimement admirées. A la conclusion de la paix, il fut nommé par le czar Alexandre Ier lieutenant général du royaume de Pologne, où il chercha surtout à amener une conciliation. Au commencement de 1861, il fut appelé au conseil de l'empire; mais les événements de Pologne le ramenèrent bientôt dans son gouvernement. Les esprits, profondément exaspérés par la cruelle répression du général Zabolotskoy (27 février), furent par lui ramenés à des sentiments plus calmes. Il consentit à quelques concessions momentanées, désavoua le gouverneur civil Muchanoff et permit l'envoi d'une adresse à l'empereur. Le 31 mars suivant, il publia, en réponse à l'adresse des paysans, un ukase impérial par lequel quelques réformes étaient accordées; mais cette mesure fut accompagnée du renvoi du comité polonais et du licenciement des constables volontaires qui maintenaient l'ordre public, et les troubles recommencèrent. Le prince, déjà malade fort sérieusement, ne put résister à la fatigue que lui causa la répression de ce nouveau soulèvement, et succomba le 30 mai 1861. Son corps, suivant sa volonté suprême, fut transporté à Sébastopol; il voulait reposer sur cette terre qu'il avait si courageusement défendue, à côté de ses compagnons d'armes. Le prince Michel Gortschakoff, dont on ne peut nier les qualités personnelles, appartenait au vieux parti russe et se montra toujours l'adversaire systématique de tout progrès politique ou social. Il composa, avant le passage du Danube, un chant guerrier devenu populaire en Russie.

GORTSCHAKOFF (Alexandre), diplomate russe, parent du précédent, né en 1798. Il fit ses études au lycée de Zarskoe-Selo, où il eut pour condisciple le poëte Pouschkine. A l'âge de vingt-deux ans, il débutait dans la diplomatie au congrès de Vérone, comme attaché d'ambassade. Deux ans plus tard, il était nommé secrétaire de légation près le cabinet de Saint-James, et, en 1830, chargé d'affaires à Florence. En 1832, il fut attaché à la légation de Vienne, où la mort de l'ambassadeur de Russie lui donna une importance momentanée. Envoyé neuf ans après, comme ambassadeur, auprès du roi de Wurtemberg, il y négocia le mariage de la grande-duchesse Olga de Russie avec le prince royal et reçut, pour la réussite de cette affaire, le titre de conseiller intime. La réserve dont il fit preuve lors des événements de 1848 et de 1849 en Allemagne lui donna une grande influence lorsqu'il fut envoyé, en 1850, à Francfort-sur-le-Mein, auprès de la diète allemande. Chargé, en 1854, des intérêts de son pays aux conférences de Vienne, il y donna des preuves nouvelles de son talent diplomatique et y resta jusqu'en 1855, époque des négociations pour la paix. L'année suivante, il fut appelé par l'empereur de Russie à succéder au comte Nesselrode comme ministre des affaires étrangères (avril). Lors des affaires napolitaines, il retourna contre la France et l'Angleterre le principe de non-intervention, invoqué précédemment par ces puissances et qui a causé un certain émoi dans le monde politique.

A partir de l'année 1860, le prince Alexandre Gortschakoff a pris une part plus active aux affaires de l'Europe, dont il ne semblait s'occuper depuis quelques années que pour les observer. En 1861, il appuya l'expédition française en Syrie et repoussa les propositions que lui faisait le ministre français, M. Drouyn de Lhuys, pour agir avec l'Angleterre dans la guerre civile des Etats-Unis. Il répondit avec une hauteur presque insultante aux notes de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche relativement à l'insurrection de la Pologne, et consomma, au commencement de 1866, la rupture du gouvernement pontifical et de la Russie, en interrompant toute relation diplomatique. Cette attitude altière était, du reste, l'expression de la pensée impériale et fut récompensée. En 1862, le czar l'avait nommé vice-chancelier de l'empire russe; il lui donna, quelque temps après, les insignes en diamant de l'ordre de Saint-André. Il a donné sa démission en 1867, mais il a repris bientôt la direction des affaires extérieures.

Profondément hostile à la France et à l'Angleterre, qui, à la suite de la guerre d'Orient, avaient imposé à la Russie le traité de Paris, le vieux chancelier épiait depuis longtemps l'occasion d'effacer les résultats d'une guerre malheureuse, lorsque les événements de 1870 vinrent lui en fournir le moyen. Les désastres de la France furent l'occasion dont il profita pour dénoncer le traité de 1856. Le 31 octobre 1870, il adressa aux cabinets de France et d'Angleterre une circulaire dans laquelle il déclarait que la Russie ne se regardait plus comme liée par les clauses du traité. La France battue par l'Allemagne, l'Angleterre surprise, n'avaient aucune force à opposer à la Russie : on dut subir ce qu'avaient amené les circonstances. Un congrès fut tenu à Londres, dans lequel la France ne se fit pas représenter, et le chancelier de l'empire russe obtint tout ce qu'il demandait : le droit de relever Sébastopol et de couvrir la mer Noire de ses vaisseaux. Après un intervalle de quinze ans, grâce aux malheurs de notre pays, on put anéantir les résultats obtenus par une grande guerre; le traité du 30 mars 1856 fut lacéré et remplacé par celui du 13 mai 1871. De son mariage avec la princesse Ouroussof, le prince Alexandre Gortschakoff a eu deux fils, qui entrèrent tous deux dans la carrière diplomatique : l'aîné, MICHEL, né en 1840, était en 1872 secrétaire de la légation russe à Londres; le plus jeune, CONSTANTIN, né en 1842, fut attaché au ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg.

GORTYNE s. f. (gor-ti-ne — nom d'une ville de Crète). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les *gortynes* sont des lépidoptères nocturnes, caractérisés par des antennes simples, des palpes courts, une trompe médiocre; un corselet robuste, surmonté d'une crête; un abdomen lisse, cylindro-conique; des ailes extérieures à frange un peu festonnée. Les chenilles sont vermiformes, munies de plaques écailleuses sur les premiers segments, avec des points verruqueux et de couleur livide. Elles vivent dans l'intérieur des tiges des végétaux, dont elles dévorent la moelle; c'est là qu'elles subissent leurs métamorphoses. La *gortyne* citronnée est un beau papillon jaune, qui habite l'Europe centrale et méridionale; sa chenille vit dans les tiges du bouillon-blanc, de la scrofulaire et du sureau.

GORTYNE (*Gortyna*), ancienne ville de l'île de Crète, la plus puissante après la décadence de Gnosse, située à l'O. de Candie, sur le bord de la mer, à l'embouchure du Lethéus, qui se divisait autour de la ville en plusieurs canaux. Les traditions mythologiques fixaient à Gortyne l'endroit où aborda le taureau qui avait enlevé Europe. Les ruines qui subsistent encore attestent la grandeur et l'opulence de cette ville; on y voit une quantité prodigieuse de fûts de marbre et de jaspe, de blocs de granit très-bien travaillés, de colonnes brisées.

Auprès de Gortyne, on trouve un labyrinthe souterrain qui, par mille tours et détours, parcourt tout l'intérieur d'une colline située au pied et au midi du mont Ida. La principale allée a douze cents pas de long, sept ou huit de haut; elle est assez large pour donner passage à trois hommes de front. Elle conduit à une belle salle, qui est au fond du labyrinthe. Mais, pour y arriver, il faut éviter une infinité de rues qui coupent cette allée de tous les côtés, et dans lesquelles on ne saurait s'engager sans courir les plus grands dangers. C'est pour les voyageurs curieux qui visitent les îles du Levant une sorte de point d'honneur d'imiter Tournefort, qui, au dernier siècle, a courageusement tenté cette excursion. Mais il faut être accompagné et prendre ses précautions.

On ne sait si c'est à Gortyne qu'était le fameux labyrinthe de Crète; il paraît, du reste, qu'il en a existé plusieurs en Crète. V. LABYRINTHE.

GORTYNIEN, IENNE s. et adj. (gor-ti-niain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de Gortyne; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les GORTYNIENS. *La population* GORTYNIENNE.

— Mythol. Surnom d'Esculape, honoré à Gortyne.

GORTYNIES s. f. pl. (gor-ti-nî — de *Gortynien*, surnom d'Esculape). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Esculape, qui se célébraient à Gortyne et dans les autres villes de l'île de Crète.

GORTYS, ville de l'ancien Péloponèse, dans l'Arcadie, près du fleuve Alphée. Cette ville, du temps de Pausanias, n'était déjà plus qu'un bourg. Son temple d'Esculape a disparu, mais elle a conservé les murs de son acropole.

GORUCK s. m. (go-ruk). Mamm. Espèce de cochon de l'Inde.

GORUM ou **RONK**, village et marigot considérable du Sénégal, qui va rejoindre celui du Four-à-chaux. Il traverse l'île Bettio et le village de Lammsar, où il y a eu un poste français. En passant à ce village, le marigot de Gorum prend le nom de marigot de Lammsar. Le village se nomme Ronk : de là vient que souvent le marigot de Gorum prend, même au début, le nom de marigot de Ronk. Ce village sert d'asile aux débris de la famille des Gueuses, autrefois prépondérante dans le Wallo, mais qui aujourd'hui n'a plus aucune autorité. Quant à la variation de noms que subit le marigot de Gorum, il faut l'attribuer à l'habitude du pays de donner plusieurs noms à ces cours d'eau, leur appliquant celui de chaque village où ils passent.

GORVELLE s. f. (gor-vè-le). Ichthyol. Espèce de clupée très-voisine de la sardine, que l'on pêche au Croisic.

GORYNJA, dieu guerrier des Slaves, qui lançait des montagnes entières sur ses ennemis.

GORYTE s. m. (go-ri-te — du gr. *gorutos*, carquois). Entom. Genre d'insectes hyménoptères assez voisin des guêpes, et comprenant plusieurs espèces répandues en Europe et dans le nord de l'Afrique.

GORZE, bourg de France (Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kil. de Metz, sur la rivière de son nom; pop. aggl., 1,545 hab. — pop. tot., 1,774 hab. Carrières de pierres de taille et de grès bigarré; tanneries, teintureries. L'aqueduc romain qui conduisait les eaux de Gorze à Metz est très-bien conservé. On remarque dans le bourg : l'église paroissiale; dont les parties les plus anciennes datent du XIe siècle, le château, qui renferme des appartements bien distribués, de vastes cours, un beau jardin et une chapelle ornée d'élégantes sculptures; le dépôt de mendicité; l'hôtel de ville, d'un aspect monumental, et plusieurs belles habitations particulières.

Le bourg de Gorze existait dès l'époque gallo-romaine; il se développa au moyen âge, autour d'une abbaye de bénédictins dont la fondation remonte au milieu du VIIIe siècle; cette abbaye fut sécularisée en 1752. Le bourg, entouré de bonne heure d'une enceinte défensive, et protégé par un château fort, fut souvent assiégé et dévasté pendant les luttes des évêques de Metz contre les ducs de Lorraine et de Charles-Quint contre la France. En 1661, le traité de Vincennes le céda définitivement à la France.

Les environs de Gorze offrent des promenades très-agréables. Le bourg est dominé par des hauteurs d'où l'on découvre de jolis points de vue et où l'on remarque plusieurs buts de pèlerinage.

GOSCHIS s. m. (goss-chiss). Mamm. Petit chien muet de Saint-Domingue.

GOSELINI (Julien), historien et poëte italien, né à Rome en 1525, mort en 1587. Il accompagna à Milan, en qualité de secrétaire, Ferdinand de Gonzague, nommé gouverneur de cette ville en 1546, et remplit les mêmes fonctions sous les successeurs de ce personnage, le duc d'Albe, le duc de Sessa, le duc d'Albuquerque, qui le fit jeter en prison sous l'inculpation d'avoir tué un de ses favoris, et enfin le marquis d'Aimonte, qui le rétablit dans son poste. Goselini fit preuve de beaucoup de prudence et d'habileté dans le maniement des affaires. Il publia plusieurs ouvrages, écrits avec élégance, mais dont le style est trop recherché. Les principaux sont : *Rime* (Milan, 1572), recueil de vers qui eut beaucoup de succès lors de son apparition; la *Vita di don Fernandino Gonzaga* (1574); la *Congiura di Gian-Lodovico Fieschi contro alla republica di Genova*, etc.

GOSIER s. m. (go-zié). Pharynx, partie intérieure de la gorge, par où les aliments passent de la bouche dans l'estomac :

Un os lui demeura bien avant au *gosier*.

LA FONTAINE.

— Larynx, canal par où sort la voix, et qui sert à la respiration : *Un paysan grison a le* GOSIER *fait comme la première chanteuse de l'Opéra de Naples.* (Volt.). ‖ Organe de la voix : *Un* GOSIER *de la plus grande flexibilité, et tout cela guidé par une oreille juste, soutenu par un tact sûr et vivifié par une sensibilité exquise, voilà les instruments avec lesquels on peut rendre le chant du rossignol.* (Buff.). *C'est du* GOSIER *harmonieux d'une belle, plutôt que de la bouche de l'éloquence, que la peinture doit faire sortir ces chaînes dorées qui captivent les cœurs.* (Gresset.)

— Loc. fam. *grand gosier*, Gros mangeur. ‖ *Avoir le gosier sec*, Sentir le besoin ou l'envie de boire. ‖ *Rire, chanter à plein gosier*, Rire, chanter très-fort.

— Mus. *Coup de gosier*, Emission de voix unique, non coupée : *Lier plusieurs notes d'un seul* COUP DE GOSIER. ‖ Tuyau de l'orgue par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent.

— Techn. Partie du soufflet par laquelle le vent passe de la caisse à la buse.

— Ornith. *Grand gosier* ou simplement *gosier*, Nom vulgaire du pélican.

— Entom. Espace du dessous de la tête des insectes, qui est compris entre le trou occipital et la naissance de la lèvre inférieure.

GOSIER, bourg de la Guadeloupe, arrond. et à 7 kilom. de la Pointe-à-Pitre; 3,690 hab. Ecoles primaires de garçons et de filles; phare et station de pilotage. Les feux du phare peuvent être aperçus distinctement à 7 milles en mer.

GOSILLER v. n. ou intr. (go-zi-llé; *ll* mll.). Techn. Se dit de l'eau-de-vie qui, dans la distillation, passe mêlée de vin.

GOSLAR, ville de Prusse, prov. de Hanovre, régence et à 40 kilom. S.-E. d'Hildesheim, sur la Gose, au pied du Rammelsberg; 8,000 hab. Siége de l'administration des importantes mines du Rammelsberg; fabrication de bière renommée; distillerie d'eau-de-vie; fabriques de couleurs, papiers peints, cartes à jouer. Commerce de céréales, laine, huile et fruits.

Goslar, une des villes les plus anciennes de l'Allemagne, servit souvent de résidence aux empereurs et plusieurs diètes y furent tenues. Elle fut assiégée vainement par Christian de Brunswick en 1625, mais les Suédois s'en emparèrent six ans plus tard. Elle appartint au royaume de Hanovre depuis 1816 jusqu'à l'annexion de cet Etat à la Prusse en 1866. Patrie du maréchal de Saxe.

Quoique bien déchue de son ancienne splendeur, Goslar conserve quelques monuments remarquables, parmi lesquels nous signalerons : l'hôtel de ville, bâti au XVe siècle; l'hôtel du Kaiserwerth; l'ancienne maison des corporations, dont la façade est ornée de statues d'empereurs romains, qui ont l'air, dit un écrivain allemand, d'huissiers d'université rôtis; la chapelle du Kaisersplatz, dans laquelle on remarque de beaux vitraux, de vieux tableaux, une *Crucifixion* en bois sculpté et l'autel de Krodo; les restes du palais des empereurs, transformés en magasin à blé; le *Zwinger*, vieille tour dont les murs ont 7 mètres d'épaisseur; la *Klosterkirche*, admirable spécimen du style roman, etc. Des beaux jardins de la *Clus* on découvre un magnifique panorama. « La place où se tient le célèbre jeu de l'arquebuse est, dit Henri Heine, une belle prairie ceinte de hautes montagnes. Le marché est petit; au milieu jaillit une fontaine dont l'eau s'épanche dans une grande cuve de métal. En cas d'incendie, on frappe plusieurs coups sur cette cuve, qui rend alors un son retentissant au loin. On ne sait rien de l'origine de cette cuve; quelques-uns disent que le diable l'a autrefois établie, une nuit, sur le marché. A cette époque, les gens étaient encore bêtes et le diable aussi, et ils se faisaient réciproquement des cadeaux. »

GOSLARITE s. f. (go-sla-ri-te — du nom de la ville de *Goslar*). Minér. Sulfate de zinc naturel, ainsi appelé par Haidinger, parce que la plus grande partie de celui du commerce vient des environs de Goslar.

— **Encycl.** La *goslarite*, gallitzinite de Beudant, couperose blanche ou vitriol blanc du langage vulgaire, se présente en efflorescences, en aiguilles ou en concrétions fibreuses dans les mines où l'on exploite la blende. On la trouve aussi dissoute dans les eaux de ces mêmes mines. Ses dissolutions concentrées cristallisent à la température ordinaire, et les cristaux ont pour forme primitive un prisme droit rhombique de 91° 7'. Ce minéral paraît provenir de la décomposition du sulfure de zinc, peut-être même de celle des sulfures de fer en contact avec de l'oxyde de zinc. Il est incolore quand il est pur, mais il se recouvre à l'air d'un enduit farineux. Sa pesanteur spécifique s'exprime par le nombre 2. Outre les mines de Goslar, celles de Schemnitz en Hongrie, d'Ydria en Carinthie, et du comté de Cornouailles en Angleterre en fournissent de grandes quantités au commerce.

GOSLAWSKI (Maurice), poëte polonais, né dans la Podolie en 1805, mort en 1834. Il s'engagea peu de temps avant la révolution de 1830; il prit à cette révolution une part active, à la fois avec sa plume et son épée, et servit comme lieutenant dans la division des uhlans de Podolie, qui fut chargée de défendre Zamosc contre les Russes. Après une longue résistance, la garnison de cette ville capitula, mais à condition que chacun de

défenseurs pourrait se retirer librement. La capitulation fut violée par les Russes, et Goslawski fut conduit en Russie. Il parvint à s'échapper pendant le trajet, et se réfugia en France. Il revint en 1833 en Gallicie, dans l'intention de provoquer de là un soulèvement dans la Pologne russe; mais ce projet échoua, et les autorités autrichiennes arrêtèrent la plupart des patriotes qui y avaient pris part. Goslawski fut emprisonné à Stanislawow, où il mourut du typhus peu de mois après. Il s'était fait connaître par des compositions inséréesdans le *Journal de Varsovie*, de 1826 à 1830, réunies en volume en 1828, et réimprimées pendant son séjour en France, sous ce titre : *Poésies d'un uhlan polonais* (Paris, 1833). En 1859, Léon Zienkowicz fit paraître, à Paris, les *Poésies inédites* de Goslawski; il donna plus tard la première édition complète de ses *Œuvres* (Leipzig, 1864). Parmi les pièces que renferme ce recueil, il faut citer : la *Podolie*, poëme en quatre chants; l'*Ennui*, fantaisie en trois actes; le *Déserteur* ou le *Renégat; Banko*, fantaisie; enfin un grand nombre de petites pièces sur des sujets divers.

GOSLIN ou **GOZLIN**, en latin *Gauzlenus*, prélat et homme d'Etat français, né au commencement du IX[e] siècle, mort en 886. D'après quelques auteurs, il était fils de Roric ou Roricon, comte d'Anjou; selon d'autres, il était fils naturel de Louis le Débonnaire. Goslin entra dans l'ordre des bénédictins, devint, vers 848, abbé de Saint-Germain-des-Prés, puis archinotaire et archichapelain de Charles le Chauve, combattit les Normands, qui le firent prisonnier vers 858, et n'obtint sa liberté que moyennant une forte rançon. Nommé chancelier en 867, il conserva cette dignité jusqu'en 882. Vers cette époque, Goslin fut appelé au siége épiscopal de Paris, qu'il fit fortifier dans la prévision d'une attaque de la part des Normands. Ses craintes ne tardèrent pas à être justifiées : les pirates du nord, commandés par Sigefroi, vinrent mettre le siége devant Paris. On vit alors Goslin, sans cesse sur la brèche, combattre les Normands avec la plus grande intrépidité; mais il n'eut pas la consolation de voir sa ville épiscopale délivrée : il mourut pendant la durée du siége; on croit même qu'il reçut la mort en combattant, et qu'il fut atteint d'une flèche normande dans une sortie qu'il avait voulu diriger lui-même, le 16 des calendes de mai 886. Il reste quelque doute sur l'endroit précis où il reçut le coup mortel. L'édilité parisienne a cru probablement que ce fut en défendant l'église de Saint-Germain-des-Prés, et elle a donné le nom de *rue Goslin* à l'ancienne rue Sainte-Marguerite, située au sud de cette église, honneur mérité par la mort patriotique et glorieuse de l'homme qui a porté ce nom.

GOSPORT, ville forte d'Angleterre, comté de Hantz, à 2 kilom. O. de Portsmouth, dont elle n'est séparée que par un petit bras de mer; 15,000 hab. Moulin à vapeur et machines pour faire le biscuit de mer. Bel hôpital pour les marins; établissement considérable pour l'approvisionnement des vaisseaux de guerre. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Virginie, avec un port sur l'Elisabeth-River, à 2 kilom. de Norfolk. 2,900 hab. Arsenal maritime et chantiers de construction.

GOSSAMPIN s. m. (go-san-pain — du lat. *gossypium*, cotonnier). Bot. Syn. de FROMAGER ou BOMBAX, arbre dont le fruit contient un duvet semblable au coton.

GOSSAU, bourg et paroisse de Suisse, cant. et à 9 kilom. O. de Saint-Gall, ch.-l. du district de son nom; 2,649 hab. catholiques. Commerce de transit assez important Le 23 novembre 1795, les paysans s'assemblèrent à Gossau pour forcer l'abbé de Saint-Gall à reconnaître les droits du peuple. ‖ Autre bourg de Suisse, canton de Zurich, district de Gruningen; 3,150 hab. Industrie agricole; filage et tissage de coton et de soie.

GOSSE s. m. (go-se). Pop. Jeune enfant; apprenti : *Faites taire ces* GOSSES.

GOSSE s. f. (go-se). Raillerie, mensonge badin : *Conter des* GOSSES. V. GAUSSE.

— Mar. Anneau de fer coudé, que l'on garnit de petits cordages pour empêcher que les câbles ne se coupent en passant au travers.

GOSSE (Henri-Albert), chimiste et naturaliste suisse, né à Genève en 1753, mort à Mornet en 1816. Il renonça à suivre, comme son père, la profession de libraire, pour s'adonner à son goût pour les sciences. Dans ce but, il se rendit à Paris, étudia particulièrement la physiologie et la pharmacie, et entra en relations avec les savants les plus distingués de la capitale. Après avoir remporté la médaille d'or au collége de pharmacie de Paris en 1781, et deux prix à l'Académie des sciences pour des mémoires, l'un sur la nature et les causes des maladies auxquelles sont exposés les doreurs au feu et sur métaux (1783), l'autre sur la nature et les causes des maladies des ouvriers employés dans la fabrication des chapeaux (1787), Gosse s'établit à Genève où il fonda une pharmacie. A l'époque de la Révolution, dont il avait adopté les principes, il fit tous ses efforts pour empêcher l'annexion de Genève à la France, et devint par la suite maire de cette ville, où il établit un musée et des cours de botanique. Gosse a enrichi la pharmacie de diverses préparations; il a contribué au perfectionnement de plusieurs industries, particulièrement de la poterie, de la fabrication des cuirs, de la chandelle, des tissus imperméables, etc. On lui doit l'invention des eaux minérales artificielles. C'est également lui qui le premier a substitué le gaz hydrogène au calorique dans les aérostats. Enfin il a pris part à la fondation de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, à la création du premier journal scientifique qu'ait possédé cette ville, et a conçu le plan des congrès scientifiques.

GOSSE (Etienne), littérateur et poëte dramatique français, né à Bordeaux en 1773, mort à Toulon en 1834. Il fut militaire au début de la Révolution, collabora à l'*Ami du Peuple*, de Marat, dont il était l'ami et qu'il estimait beaucoup, et occupa à Toulon un emploi administratif que la Restauration lui enleva. Il ouvrit alors un café qui ne réussit pas, et se décida à venir tenter à Paris la carrière littéraire. Déjà sous la République il avait écrit un assez grand nombre de pièces de circonstance, empreintes de l'esprit du moment, et parmi lesquelles nous distinguerons les *Femmes politiques* (1797). En 1816, il donna au Théâtre-Français la *Médisance*, comédie en trois actes et en vers, qui obtint beaucoup de succès. Cette pièce, son meilleur ouvrage, est de la bonne école; on y trouve de la gaieté, une verve de bon aloi, un style excellent. On doit encore à cet écrivain, en fait d'œuvres dramatiques : l'*Epreuve par ressemblance*, en un acte et en vers libres (théâtre Montansier, 1799); l'*Auteur dans son ménage*, en un acte et en prose (1799); l'*Esclave par amour* et le *Roman*, opéras-comiques (1800); le *Nouveau débarqué*, comédie en un acte, en prose (1801); *Auguste* ou l'*Enfant naturel*, drame en trois actes, en prose (1812); le *Nouveau Mentor*, comédie en trois actes, en vers (1813); le *Susceptible par honneur*, comédie en trois actes, en vers (Théâtre-Français, 1818); *Proverbes dramatiques* (1819, 2 vol. in-8°); le *Flatteur*, comédie en cinq actes, en vers (Théâtre-Français, 1820); *Manon Lescaut*, mélodrame en trois actes, en prose (1821); les *Jésuites* ou les *Autres Tartufes*, comédie en cinq actes, en vers (1827). Il a écrit plusieurs romans : les *Amants vendéens* (Paris, 1799, 4 vol. in-12); *Gasparin* ou le *Héros provençal* (Paris, 1800, 2 vol. in-18); des *Fables* (Paris, 1818, in-12); un poëme satirique imité de Casti, les *Bêtes parlantes* (Paris, 1827, in-8°); des brochures politiques : *Quatre millions à retrancher du budget* (Paris, 1831, in-8°), etc.

Gosse, petit homme gros, boiteux et très-bavard, passait sa vie au café des Variétés, où, pendant dix ans, on l'entendit juger, blâmer les hommes du gouvernement. Un beau jour il imagina d'éclairer son pays avec le flambeau d'un petit journal; il fonda la *Pandore* avec quelques amis, et décocha ses traits les plus acérés contre le roi et les ministres. Mais il renonça bientôt à la lutte et retourna dans son pays. Plus tard il n'eut qu'un tort, celui de croire que la *Pandore* avait amené la révolution de Juillet. Mais ce tort, combien de gens l'ont partagé! A part cette petite faiblesse de se poser en homme qui renverse les gouvernements, Gosse était franc, loyal et convaincu. Il avait des opinions, ce qui fait défaut à la plupart des vaudevillistes de son temps.

GOSSE (Louis-François-Nicolas), peintre, né à Paris en 1787. Les débuts de sa carrière d'artiste en fixèrent définitivement le cours. A peine sorti des ateliers d'André Vincent, son maître, et après un premier début au Salon, où il exposa un ex-voto, il reçut des commandes qui le vouèrent pour toujours à la peinture officielle, c'est-à-dire au genre solennel et sans caractère. Il a peint, tantôt sur toile, tantôt à fresque, tantôt à la détrempe, tantôt sur cire, de vastes compositions où il a fait preuve au moins, à défaut d'autre mérite, d'une grande prestesse d'exécution et d'une extrême fécondité. Les œuvres de M. Gosse sont semées à profusion dans les églises et les monuments de Paris et de la province. Citons ses principales peintures décoratives : *Entrée du duc d'Angoulême à Paris* (Hôtel de ville de Paris); *Plafonds* de l'Opéra-Comique, de la Comédie-Française, de la salle Ventadour; *Minerve récompensant les Arts*, peinture sur cire (Institut); les *Quatorze rois sacrés à Reims* (archevêché de Reims); le plafond du palais de justice de Rennes, des théâtres de Lyon et de Strasbourg; des décorations à Saint-Etienne-du-Mont, Sainte-Elizabeth, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, etc.

Parmi ses toiles de grande dimension, plusieurs appartiennent à la galerie de Versailles : *Napoléon recevant la reine de Prusse à Tilsitt; les Conférences d'Erfurt*; l'*Arrivée de Charles X à Notre-Dame; Louis-Philippe refusant la couronne de Belgique.*

M. Gosse a exposé à presque tous les Salons, depuis 1808. Nous nous dispenserons d'énumérer cette innombrable série d'œuvres quelquefois estimables, presque toujours médiocres, aussi bien que les portraits produits par cet artiste, qui n'a que trop travaillé; mais nous citerons, pour la singularité du fait, un tableau de genre dû à son pinceau généralement voué à la peinture historique : c'est une *Cour de ferme*, exposée au Salon de 1831.

M. Gosse est *naturellement* décoré de la croix de la Légion d'honneur depuis 1828; il a obtenu une deuxième médaille en 1824, pour un *Saint Vincent de Paul convertissant son maître*, mais il a échoué comme candidat à l'Académie, en 1853.

GOSSE (Philippe-Henri), naturaliste anglais, né à Worcester en 1810. Après avoir passé sa jeunesse à Poole, dans le comté de Dorset, il alla faire le commerce à Terre-Neuve en 1827. Il demeura huit années dans cette colonie, et resta ensuite trois ans au Canada et un an dans l'Alabama. Depuis sa plus tendre enfance, il avait contracté pour l'histoire naturelle un goût très-prononcé. Il employa le temps de ses différents séjours sous des zones si différentes à réunir ses merveilleuses collections d'insectes, et principalement de lépidoptères. En 1844, il passa une partie de l'année à la Jamaïque, et s'occupa à écrire, pour la Société des connaissances chrétiennes, plusieurs ouvrages élémentaires d'histoire naturelle. A partir de 1848, il s'est beaucoup aidé du microscope dans ses recherches. C'est ainsi qu'il a pu décrire les animaux des plus petites espèces et principalement le genre des rotifères. Parmi les ouvrages de M. Gosse, nous citerons : le *Naturaliste canadien;* les *Oiseaux de la Jamaïque* (1845, in-fol.); le *Séjour d'un naturaliste à la Jamaïque* (1846); les *Promenades d'un naturaliste sur les côtes du Devonshire* (1852, in-8°); l'*Aquarium et les merveilles du fond de la mer* (1854, in-8°); *Manuel de zoologie maritime pour les Iles Britanniques* (1856, in-12); *Tenby*, ou *Un dimanche au bord de la mer* (1856), et la *Vie dans toutes ses manifestations* (1859). M. Gosse a publié le résultat de ses belles observations sur les rotifères dans les *Transactions philosophiques* et les *Transactions de la société micrographique.*

GOSSEC (François-Joseph), compositeur belge, né à Vergnies (Hainaut) en 1733, mort en 1829. Il entra, à l'âge de sept ans, comme enfant de chœur, à la cathédrale d'Anvers, et en sortit pour se livrer à l'étude du violon et de la composition musicale. A dix-huit ans, il vint à Paris où, après quelques jours de tâtonnements et d'indécision, il eut la bonne fortune d'être engagé par le fermier général de la Popelinière, pour diriger son orchestre A l'abri du besoin, l'artiste, soutenu par Rameau, comprit qu'il y avait une réforme à opérer dans notre musique instrumentale; il remplaça par des symphonies de sa composition les ouvertures de Lulli et de Rameau, qui se jouaient dans tous les concerts de cette époque. Le public fut d'abord étonné de ces effets d'instrumentation si complexes et si nouveaux; mais, au bout de quelque temps, tous les auditeurs étaient conquis par la puissance de ces œuvres originales, pleines de séve et de vigueur. Il est à noter que, dans l'année où Gossec créait en France le genre symphonique, Haydn tentait en Allemagne la même innovation. Cependant Rameau, parvenu à une vieillesse avancée, avait cessé d'écrire, et M. de la Popelinière, dont les séances musicales n'avaient qu'un but, celui d'essayer les œuvres de ce maître, congédia son orchestre. Gossec, remercié en même temps que les instrumentistes, fut immédiatement agréé par M. le prince de Conti, comme chef et directeur de sa musique particulière, avec des appointements supérieurs à ceux qu'il venait de perdre. Les loisirs que lui laissa son nouvel emploi lui permirent de se livrer à la composition de ses quatuors, qui parurent en 1759 et obtinrent un immense succès.

Cette première réforme opérée dans la musique instrumentale, Gossec s'essaya dans le genre religieux. Jusqu'alors la musique d'église se bornait à quelques motets et fragments détachés qui, exécutés primitivement aux messes basses de Versailles, avaient ensuite été adoptés dans quelques paroisses. Mais on n'avait point encore de messe complète. Gossec se mit à l'œuvre, et, en 1760, parut sa fameuse *Messe des morts*, qui fut chantée à Saint-Roch. Ce fut une révolution. L'ouvrage fut gravé et resta, pendant trente ans, le type consacré de ce genre, jusqu'à ce qu'apparût en France le *Requiem* de Mozart.

En même temps que Gossec ouvrait une nouvelle voie à la musique instrumentale et religieuse, le drame lyrique subissait une complète transformation. L'apparition passagère des bouffons italiens à Paris, en 1660, n'avait provoqué qu'une guerre stérile d'épigrammes et de coups de plume passionnés. L'Académie royale de musique tenait à s'enterrer avec les psalmodies lugubres de Lulli, tandis qu'à la Comédie-Italienne la muse française, représentée par Duni, Philidor, Monsigny, créait l'opéra-comique avec le *Soldat magicien*, le *Maréchal ferrant*, *Tom Jones*, *Rose et Colas*, le *Roi et le fermier*. Gossec suivit la bannière des novateurs et donna, en 1764, son opéra du *Faux lord;* puis, en 1766, les *Pêcheurs*, dont le succès fut si considérable que cet ouvrage occupa presque seul la scène jusqu'à la fin de l'année. Le *Double déguisement*, *Toinon et Toinette* achevèrent de classer Gossec parmi les compositeurs les plus distingués de l'école française. Mais, en 1769, parut un rival redoutable, Grétry, qui éclipsa bientôt Gossec. Celui-ci, homme de tact et de flair, sentit l'impossibilité de la lutte et quitta momentanément le théâtre pour se vouer à l'art instrumental. Il fonda, l'année suivante, le *Concert des amateurs*, et y organisa le premier orchestre complet de France. Comprenant qu'à l'aide de parties doublées et de nouveaux instruments il obtiendrait des effets inconnus, Gossec écrivit sa vingt et unième symphonie en *ré*, dans laquelle il ajouta aux parties usitées jusque-là le violoncelle, la contre-basse, la flûte, la clarinette, le basson, la trompette et les timbales. Il donna ensuite sa symphonie imitative de la *Chasse*, qui passa pour le modèle du genre pittoresque, jusqu'à ce que l'ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul, vînt la faire oublier.

L'entreprise du concert spirituel devint vacante en 1773. Gossec se joignit à Gavinière et à Leduc aîné pour la continuer. Pendant les quatre années que dura sa direction, cet établissement jouit d'une vogue sans pareille, tant par le choix des ouvrages exécutés que par la variété du programme et le mérite des virtuoses français et étrangers qui briguèrent l'honneur de s'y faire entendre.

Cependant, si la puissante individualité de Grétry avait écarté Gossec de la Comédie-Italienne, les compositeurs de l'Académie royale de musique, au contraire, n'avaient pas produit une œuvre qui fît sensation dans le monde. Gossec pouvait donc espérer de prendre, sur ce grand théâtre, la place laissée vide par la mort de Rameau. *Sabinus*, joué à l'Opéra en 1773, avec un succès mérité, fut suivi, en 1775, d'*Alexis et Daphné*, qui réussit également. Il allait peut-être parvenir au premier rang, quand arriva en France le chevalier Glück. *Iphigénie en Aulide*, représentée à l'Opéra en 1776, passionna tellement l'opinion publique que l'on oublia Gossec; *Alexis et Daphné* fut relégué dans l'ombre.

Gossec fonda alors une école de chant, destinée à former des sujets pour l'Opéra. Le baron de Breteuil, auquel il communiqua son idée, non-seulement s'associa à son projet, mais encore lui fournit le moyen de le mettre à exécution. Ce premier conservatoire de musique produisit de très-bons résultats; mais les événements de 1789 obligèrent Gossec à suspendre son œuvre; cet artiste vit sa carrière interrompue et son entourage dispersé. Toutefois, il ne se laissa point abattre. Le pouvoir exécutif d'alors, connaissant ses opinions républicaines, le chargea de composer la musique des chants patriotiques, et l'enthousiasme qui l'animait lui fit trouver dans cette voie nouvelle de grandes et larges inspirations. Il composa pour la fête de la Fédération l'hymne : *Dieu du peuple et des rois*, et pour celle de l'Etre suprême l'hymne : *Père de l'univers*. D'autres morceaux destinés à être chantés dans les fêtes de la République, l'hymne : *Peuple réveille-toi*, le *Chant funèbre* sur la mort du député Ferraud, les chœurs pour l'apothéose de Voltaire et pour celle de J.-J. Rousseau, toute la partie musicale des funérailles de Mirabeau, révélèrent les aptitudes de Gossec pour le maniement des grandes masses chorales et instrumentales. Il composa à la même époque deux opéras patriotiques : le *Camp de Grandpré* et la *Prise de Toulon*, œuvres pleines d'énergie et de chaleur. Dans la première de ces partitions, il introduisit la *Marseillaise* arrangée en chœur et orchestrée avec une science et une vigueur au-dessus de tout éloge.

Lors de la fondation du Conservatoire, Gossec fut nommé l'un des cinq inspecteurs de cet établissement, auquel il consacra, dès lors, tout son temps et tous ses soins; et c'est lui qui, malgré son âge avancé, prit la plus grande part à la confection et à la rédaction de nombreux et volumineux traités didactiques destinés à l'enseignement musical. Une chaire de composition lui fut confiée, et il l'occupa jusqu'en 1814, date de la suppression momentanée du Conservatoire. Parmi ses élèves, nous citerons Catel, Dourlen, Gasse et Panseron.

A l'époque de la création de l'Institut, Gossec y fut appelé comme membre de la section de musique. Quand, en 1816, le Conservatoire fut rouvert sous un autre titre et réorganisé sur de nouvelles bases, Gossec ne voulut pas reprendre ses fonctions de professeur, moins à cause de son grand âge qu'à cause de son intention bien arrêtée de partager la disgrâce de Sarrette, son ami, ancien directeur du Conservatoire. Gossec avait alors quatre-vingt-un ans. L'heure du repos était sonnée pour lui, et cependant l'art musical était son occupation continuelle; il suivait avec assiduité les séances de l'Institut, où il lut encore quelques rapports remarquables. Peu à peu, ses facultés s'affaiblirent, et il se retira à Passy, où il mourut paisiblement.

Aujourd'hui, le nom de Gossec est à peine connu, même dans le monde des artistes. Ce nom, cependant, doit figurer avec éclat dans l'histoire de l'art.

Les ouvrages de Gossec, trop nombreux et trop variés pour être cités ici, se composent d'œuvres dramatiques, entre lesquelles brillent particulièrement les chœurs d'*Athalie*, composés pour la Comédie-Française et exécutés dans la tragédie de ce nom, jusqu'au jour où ils furent remplacés par les morceaux d'ensemble de M. Cohen. Dans sa musique d'église, on distingue en première ligne un *O salutaris hostia* à trois voix, et, sa fameuse *Messe des morts*. Quant à ses compositions patriotiques, les principales sont l'*Hymne à l'Etre suprême* et le *Réveil du peuple*. Ses symphonies instrumentales et ses ouvrages didactiques ont été scrupuleusement analysés par M. Pierre Hédouin, dans l'excellente notice qu'il a publiée sous ce titre : *Gossec, sa vie et ses œuvres*. On trouve dans cette intéres-

sante brochure le catalogue détaillé de l'œuvre de Gossec.

GOSSELIES, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 6 kilom. N. de Charleroi, ch.-l. de cant.; 5,000 hab. Exploitation de houille, clouterie, coutellerie, distillerie, brasseries, fabriques de savon et d'huile, raffinerie, tannerie. Victoire des Français sur les Autrichiens en 1794.

GOSSELIN (Jean), savant français, né à Vire au commencement du XVIe siècle, mort en 1604. Il fut attaché à la maison de Marguerite de France, reine de Navarre, et devint bibliothécaire des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Il périt, à l'âge de près de cent ans, d'une manière tragique. Il s'était, le soir, profondément endormi près du feu, et, le lendemain, l'infortuné savant fut trouvé, le corps à moitié brûlé, au milieu de sa bibliothèque incendiée. Il s'était occupé, par moments, d'astrologie judiciaire. Ses ouvrages sont : *Ephémérides* ou *Almanach du jour et de la nuit pour cent ans* (Paris, 1571, in-4o); la *Main harmonique* ou les *Principes de la musique antique et moderne, et les propriétés que la moderne reçoit des sept planètes* (1571); *Historiæ imaginum cœlestium nostro sæculo accommodatæ* (Paris, 1577, in-4o); la *Signification de l'ancien jeu des cartes pythagoriques* (1582, in-8o); *Calendrier grégorien perpétuel* (1583, in-8o).

GOSSELIN (Antoine), écrivain français, né dans la dernière moitié du XVIe siècle, à Caen, selon Servin et Falconet, en Picardie, selon Huet, mort à Caen en 1645. Il fit ses études à Paris, entra dans les ordres et obtint la chaire d'éloquence à l'université de Poitiers, dont il devint recteur. Appelé ensuite au collége du Bois, à Caen (1605), il professa la rhétorique, obtint une cure, et ne cessa pas de vaquer à l'étude de l'antiquité grecque et latine. Il mourut recteur de l'université de Caen pour la septième fois. Gosselin a laissé deux ouvrages latins, savoir : *Jacobi Savignæi laudatio funebris* (1632, in-4o); *Historia veterum Gallorum* (1636, in-8o).

GOSSELIN (Charles-Robert), littérateur français, né à Folie, près de Caen, en 1740, mort à Maurecourt en 1820. Il partagea son temps entre les occupations agricoles et la culture des lettres. Il a publié : *Plan d'éducation* (Amsterdam, 1785-1787, in-8o); *Réflexions d'un citoyen adressées aux notables* (1787); l'*Antiquité dévoilée au moyen de la Genèse* (1817, in-8o).

GOSSELIN (Jean-Edme-Auguste), écrivain ecclésiastique français, né à Rouen en 1787. Il entra dans les ordres, et fut attaché, comme professeur, au séminaire de Saint-Sulpice. Il est devenu, vers 1840, supérieur du séminaire d'Issy. Nous citerons, parmi ses écrits : *Méthode simple et facile pour se convaincre de la vérité de la religion catholique* (1822); *Pouvoir du pape sur les souverains au moyen âge* (1839); *Histoire littéraire de Fénelon* (1843); *Instructions historiques, dogmatiques et morales sur les principales fêtes de l'Eglise* (1848). L'abbé Gosselin a donné, avec l'abbé Caron, une belle édition des *Œuvres de Fénelon* (1822 et suiv., 22 vol. in-8o).

GOSSELIN (Léon-Athanase), chirurgien français, né en 1814. Après avoir fait à Paris de sérieuses études médicales, il fut reçu docteur en 1843, et nommé, l'année suivante, à la suite d'un concours, agrégé de la Faculté. En 1845, il remplaça M. Denonvilliers comme chef des travaux anatomiques, et fit, en cette qualité, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole pratique, des cours d'anatomie descriptive qui eurent du retentissement. Successivement chirurgien de l'hôpital de Lourcine en 1851, de l'hôpital Cochin en 1855, de Beaujon en 1859, il passa à la Pitié en 1861. Nommé professeur de pathologie externe en 1858, il fut choisi, en 1867, pour remplacer à la Charité M. Velpeau, comme professeur de clinique chirurgicale. M. Gosselin est aujourd'hui officier de la Légion d'honneur; il faisait partie, depuis 1858, de l'Académie de médecine.

Parmi les nombreux travaux de cet habile chirurgien, il faut citer surtout : les *Hernies étranglées* et les *Hémorroïdes*. Il y a exposé le résultat de ses observations, et a donné des méthodes nouvelles pour le traitement de ces maladies. Outre ces deux ouvrages originaux, nous devons mentionner de M. Gosselin divers mémoires intéressants sur plusieurs parties de la chirurgie : *Mémoire sur les oblitérations des voies spermatiques* (1847); *De l'orchite parenchymateuse qui arrive dans le cours d'une variole* (1852); *Mémoire sur le traitement de l'ophthalmie causée par la projection de la chaux dans l'œil* (1860); *Recherches sur les fractures des os longs* (1855-1859); *Traité théorique et pratique des maladies des yeux*, avec Denonvilliers (1855, 1 vol.); *Compendium de chirurgie pratique* (1870 et suiv., 3 vol. in-8o); *Maladie des testicules*, traduction de Curling (1857), etc.

Gosselin (CLOVIS), roman, par Alphonse Karr (1856). C'est une piquante étude de mœurs, pleine d'humour, de saillies et de traits mordants. Clovis Gosselin est un petit paysan normand, dont la mère, une veuve ambitieuse et énergique, veut faire, coûte que coûte, un médecin. Le caractère de cette vieille femme, la Gosseline, âpre au travail, dure à la privation, inflexible dans ses ambitions, est fermement tracé par le romancier. Son rêve, c'est de voir un jour Clovis monté sur le cheval pie du docteur Lemonier, le médecin du canton, qui se fait vieux. Afin de réaliser ce rêve, elle va solliciter à Rouen une bourse pour son fils, et quand l'enfant, qui ne demandait qu'à courir dans les champs, a fini ses études et revient au pays bourré de latin, chargé de livres dorés, Astérie Gosselin part avec lui à pied pour Paris. C'est là qu'il deviendra savant, qu'il sera reçu docteur. Le jour de leur arrivée, la mère, qui a quelques économies en réserve, mène son fils dîner au Palais-Royal, où l'éclat de l'or et des glaces éblouit fort le rustique enfant, puis à l'Opéra, où la musique et les lumières achèvent de le griser. Elle ose même lui montrer des femmes, grandes dames, danseuses et courtisanes, en lui disant que tout cela lui appartiendra, s'il sait vouloir. Et cependant, après quelques années de labeur acharné, de privations incessantes, Gosselin retourne tout simplement en Normandie se marier avec une petite paysanne qu'il aime, au moment où sa mère le croit sur le chemin de la gloire et de la fortune. La morale du livre, c'est qu'il vaut mieux se laisser aller à ses affections intimes que de satisfaire les vues ambitieuses... des autres.

GOSSELIN (Pascal-François-Joseph), savant géographe, membre de l'académie des inscriptions (1791), né à Lille (Nord) en 1751, mort en 1830. Il parcourut, de 1772 à 1780, les différentes contrées de l'Europe, pour vérifier l'exactitude des itinéraires romains, s'ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions en remportant le prix sur la question proposée par cette compagnie relativement à l'état comparé de la science géographique sous Strabon et Ptolémée (1789), fut nommé membre de l'administration du commerce de France en 1791, et, trois ans plus tard, mis en réquisition par le comité de Salut public pour les travaux de géographie des bureaux de la guerre. Appelé à l'Institut dès sa création, il remplaça l'abbé Barthélemy comme conservateur du cabinet des médailles (1799), et, à la deuxième Restauration, défendit le précieux dépôt confié à ses soins contre l'avidité des étrangers. Gosselin, par ses travaux, a fait de la géographie ancienne une science, surtout en lui donnant l'astronomie pour auxiliaire. Nous citerons de lui : *Géographie des Grecs analysée* ou les *Systèmes d'Erastosthène, de Strabon et de Ptolémée comparés entre eux et avec nos connaissances modernes* (1790, in-4o, 10 cartes); *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens* (1798-1813, 4 vol. in-4o), son livre capital; *De l'évaluation et de l'emploi des mesures itinéraires grecques et romaines* (1813); les notes de la traduction de *Strabon*, grand travail dont la direction lui avait été confiée par le gouvernement consulaire; *Atlas des cartes*, exécuté d'après ses dessins.

GOSSIN (Pierre-François), magistrat et homme politique français, né à Souilly, près de Verdun, en 1744, mort sur l'échafaud en 1794. Lieutenant général du bailliage de Bar-le-Duc au moment où éclata la Révolution, il fut élu membre de l'Assemblée constituante, aux travaux de laquelle il prit une part des plus actives. Il rédigea, notamment, le rapport sur la division du royaume en départements, se prononça pour l'introduction du jury, mais en matière criminelle seulement, fit adopter la division de Paris en quarante-huit sections, proposa de transporter au Panthéon les cendres de Voltaire, etc. Après l'expiration de son mandat, Gossin devint procureur général syndic du département de la Meuse. Il occupait ce poste lorsque les Prussiens envahirent la Lorraine et que Verdun capitula. Le duc de Brunswick donna à Gossin l'ordre de se rendre à Verdun pour administrer cette ville au nom du vainqueur, et Gossin eut la faiblesse d'obtempérer à cet ordre. Vainement il essaya de se justifier près de l'Assemblée législative, en prétendant qu'il avait craint que son refus n'exposât le département à toutes les rigueurs du régime militaire; il fut décrété d'accusation comme traître à la patrie. Pendant deux ans, il parvint à échapper aux poursuites; mais, fatigué de cette vie, il se constitua lui-même prisonnier, et fut condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire.

GOSSON s. m. (go-son). Moll. Nom vulgaire de la bulle striée, coquille des mers du Sénégal.

GOSSUIN, théologien scolastique, né à Douai en 1086, mort en 1166. Il se rendit à Paris, où il fut un des élèves de Joslain de Vierzy et se forma à la dialectique, puis il retourna dans sa ville natale et embrassa la vie monastique. Lorsque le célèbre Abailard fut condamné à la reclusion et au silence, le pape Innocent II chargea Gossuin de se rendre auprès de lui et de l'amener à renoncer aux idées qui avaient soulevé contre lui une si violente tempête. Dans la suite, Gossuin fut nommé abbé d'Anchin et assista à plusieurs conciles. Ce fut à celui de Reims (1147) qu'il connut saint Bernard, avec qui il fut depuis lors en relations d'amitié.

GOSSUIN (Constant-Joseph-César-Eugène), homme politique et administrateur français, né à Avesnes en 1758, mort à Paris en 1827. Il administrait les domaines et les forêts du duc d'Orléans au commencement de la Révolution. Nommé administrateur du département du Nord en 1790, il remplit ces fonctions avec beaucoup d'habileté, devint député à l'Assemblée législative (1791-1792), et fut réélu à la Convention. Envoyé comme commissaire à l'armée du Nord, il proposa, à son retour, la mise en accusation de Dumouriez, puis fit partie du comité de la guerre, où il rendit de grands services. Ses concitoyens l'élurent ensuite successivement membre du conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif, de la Chambre des représentants (1815) et de celle des députés (1818). De 1801 à 1814, il remplit les fonctions d'administrateur de l'enregistrement, puis des eaux et forêts. Rédacteur d'une feuille libérale, la *Bibliothèque historique*, il subit, en 1820, une condamnation à un an d'emprisonnement et 6,000 francs d'amende, dans le procès dit *de la souscription nationale*.

GOSSYPHE s. m. (go-si-fe). Ornith. Syn. de MERLE CRIARD.

GOSSYPINE s. f. (go-si-pi-ne — du lat. *gossypium*, cotonnier). Chim. Substance solide et fibreuse extraite du coton.

GOSSYPIPHORE adj. (go-si-pi-fo-re — du lat. *gossypium*, coton; *phoros*, qui porte). Bot. Qui produit ou porte du coton : *Végétaux* GOSSYPIPHORES.

GOSSYPIUM s. m. (go-si-pi-omm — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre cotonnier.

GOSZCZYNSKI (Séverin), poëte polonais, né dans l'Ukraine en 1806. Il termina ses études à Varsovie et commença à se faire connaître, comme poëte, par la publication du *Château de Kanioff* (Varsovie, 1828), ouvrage dans lequel on reconnaît la grande influence que Byron exerçait alors sur le jeune poëte. Lorsque éclata, deux ans plus tard, la lutte pour l'indépendance, Goszczynski fut un de ceux qui firent prisonnier le grand-duc Constantin (29 nov. 1830), puis il entra dans l'armée nationale, où il se conduisit vaillamment. C'est à cette époque qu'il composa plusieurs odes patriotiques, dont la plupart devinrent populaires. Forcé de s'expatrier, quand les Russes eurent comprimé le mouvement national, il se rendit en France, puis en Suisse. En France, il entra en relation avec Mickiewicz, et, d'après les conseils de ce poëte, il s'attacha à polir son style, à le débarrasser de cette rudesse presque sauvage qu'on trouve dans ses premiers écrits. En même temps, il se laissa entraîner par Mickiewicz dans un mysticisme religieux avec lequel il finit par rompre en 1848. Les ouvrages qu'il a publiés depuis cette époque sont aussi remarquables par l'élévation et l'originalité des idées que par le style, et assignent à Goszczynski un rang des plus distingués parmi les poëtes polonais. Nous citerons de lui : le *Chasseur terrible;* le *Maître du château;* les *Trois cordes; Dziela* (Breslau, 1852, 3 vol.), recueil de ses écrits poétiques composés jusqu'alors; *Sobotka* (Breslau, 1852), etc.

GOT (François-Jules-Edmond), artiste dramatique français, né à Lignerolles (Orne) le 1er octobre 1822. Il fit ses études à Paris, au collége Charlemagne, et sortit lauréat au concours général. Admis dans les bureaux de la préfecture de la Seine, il les quitta pour entrer au Conservatoire en 1841, et reçut les leçons de M. Provost; il avait obtenu le second prix de comédie en 1842, puis le premier en 1843, lorsque la conscription interrompit sa carrière; il servit pendant un an dans un régiment de cavalerie, qu'il quitta pour venir débuter au Théâtre-Français, dans l'emploi des valets, en 1844. Ce début fut heureux; il se fit remarquer par sa verve, sa gaieté et son audace. Devenu bientôt un des comiques les plus brillants, les plus vrais et les plus francs de la Comédie-Française, il reçut, le 30 juin 1850, le titre de sociétaire. Les principales créations de cet acteur sont : le maquignon dans *Notre fille est princesse* (1847), Galliclès dans *Thersite*, l'abbé dans *Il ne faut jurer de rien*, le capitaine Baudrille dans le *Cœur et la dot*, Tibia dans les *Caprices de Marianne*, Francisque dans les *Jeunes gens*, Spiegel dans la *Pierre de touche*, Jean de Rieux dans le *Duc Job*, qui lui dut un long succès, Giboyer dans les *Effrontés*, un de ses meilleurs rôles dont la vogue s'est continuée dans le *Fils de Giboyer*, le gentillâtre de la *Maison de Penarvan*, de La Porcheraie dans *Moi*, Troppa de *Souvent homme varie*, Raymond dans le *Dernier quartier*, Guérin dans *Maître Guérin*. Il a, en outre, repris avec un rare talent la plupart des premiers rôles comiques de l'ancien et du nouveau répertoire, particulièrement celui de Figaro et celui de Crispin. Dans la comédie moderne, il a repris le Rodolphe de l'*Honneur et l'argent*, créé par M. Tisserand à l'Odéon, et s'y est distingué, quoique ce rôle ne fût pas absolument dans ses moyens.

Citons encore, parmi les rôles dans lesquels il a obtenu le plus de succès, ceux de Pierre de Bréville dans *Henriette Maréchal* (1865), de Mauvergnat dans *Jean Baudry* (1866), de Michel dans *Paul Forestier* (1867), de Mercadet dans la pièce de ce nom (1868), etc. Lorsqu'il créa, en 1866, le rôle d'André Lagarde dans la *Contagion*, comédie d'Emile Augier, il obtint, par une dérogation expresse aux statuts de la Comédie-Française, de jouer cette pièce à l'Odéon, puis d'organiser une troupe ambulante avec laquelle il alla représenter la *Contagion* dans plusieurs villes de province. Esprit hardi et novateur, M. Got tenta, à plusieurs reprises depuis 1865, de faire apporter des modifications dans l'organisation du Théâtre-Français. Il en résulta entre lui et l'administration des conflits qui attirèrent l'attention du public, et il fut sur le point de donner sa démission de sociétaire. Pendant le siége de Paris, au mois de novembre 1870, M. Got, sollicité, par la Société des gens de lettres, de réciter des pièces des *Châtiments* au Théâtre-Français, déclina cette proposition. « Si j'étais un des rares opposants de la veille, écrivit-il le 9 novembre, qu'on me permette de me tenir encore à part des trop nombreux fanfarons du lendemain. » Cet artiste excelle dans la création des personnages excentriques; il possède l'art de donner une physionomie expressive aux silhouettes les plus vulgaires, et sait accentuer le trait original de chacun de ses types, sans aller cependant jusqu'à la caricature. On lui a reproché une verve trop éclatante, un talent trop en dehors; la vérité est qu'il donne assez souvent trop, sinon à l'improvisation, au moins à la fougue du tempérament, à l'emportement soudain de la fantaisie; aussi les circontances extérieures ont-elles sur son jeu un contre-coup sensible. Après avoir porté deux ans de suite le rôle de Giboyer, il a eu quelque peine à se débarrasser ensuite de certaines allures, de certains *tics*, de certains éclats de voix qui lui étaient devenus familiers dans cette longue fréquentation du même personnage. En dehors du théâtre, cet excellent comédien s'occupe de littérature. On lui doit le libretto d'un opéra en un acte, représenté sur la scène de l'Opéra au mois d'avril 1857, *François Villon*, dont la musique a été faite par M. Membrée.

GOTAMA, philosophe indou qui vivait à une époque incertaine. On lui attribue l'invention du système de logique ou de dialectique connu sous le nom de *Nyaya*. Quant à la vie de Gotama, elle est aussi inconnue que l'époque de sa naissance et celle de sa mort. D'après une antique légende, il naquit sur l'Himalaya, vécut longtemps en ermite, épousa Ahalya, fille de Brahma, qui se laissa séduire par Indra et fut répudiée par son mari.

GOTARZÈS, roi des Parthes, mort en 50 de notre ère. Il succéda à Artaban III, son père, s'aliéna ses sujets par ses cruautés, fut renversé du trône par son frère Bardane, aussi cruel que lui, et ressaisit le pouvoir en 47, après la mort de l'usurpateur. Loin d'avoir été corrigé par la mauvaise fortune, Gotarzès fit peser sur les Parthes un joug encore plus tyrannique. Ceux-ci demandèrent à l'empereur Claude de leur envoyer un roi, ce qu'il fit en leur dépêchant Meherdate. Gotarzès le battit, mais mourut peu après.

GOTESCALC ou **GOTESCHALK**, fameux hérésiarque. V. GOTSCHALK.

GOTH (Bertrand DE), pape. V. CLÉMENT V.

GOTH (Béraud DE), prélat français, mort en 1297. Il était frère de Bertrand, qui fut pape sous le nom de Clément V. Il succéda en 1288 à Pierre d'Aoste comme archevêque de Lyon, prit pour grand vicaire son frère Bertrand de Goth, devint cardinal évêque d'Albano en 1294, et fut nommé légat du pape en France. Pendant son épiscopat, de graves démêlés eurent lieu entre les notables de Lyon et le chapitre de la ville, qui voulait s'arroger la juridiction temporelle. Ils n'étaient pas encore terminés, lorsque Béraud de Goth mourut.

GOTHA, ville d'Allemagne, la seconde résidence du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, à 98 kilom. N.-O. de Cobourg et à 876 kilom. N.-E. de Paris, par 50° 56′ de lat. N. et 8° 23′ de long. E., sur la Leine, et sur le chemin de fer de Berlin à Cassel et à Francfort-sur-le-Mein; 16,684 hab. Gymnase, l'un des plus fréquentés de l'Allemagne; école polytechnique, école élémentaire; école de commerce, école normale primaire. Industrie florissante : grande fabrique de porcelaine; fabriques de toiles de coton et de fil, cuirs, lainage, couleurs, pompes à incendie, papeterie; commerce actif.

Gotha, agréablement située à la base du Thüringerwald, sur le canal de la Leine, n'était dans le principe qu'un pauvre village appartenant à l'abbaye de Hersfeld. Les landgraves de Thuringe y bâtirent un château fort vers le milieu du XIIe siècle. Lors du partage des domaines des deux lignes de Cobourg et d'Eisenach, issues de la branche Ernestine de la maison de Saxe, après leur extinction en 1640, Ernest le Pieux, cadet de la ligne de Weimar, obtint la principauté de Gotha. Son fils aîné, Frédéric, duc de Saxe-Cobourg, introduisit le droit de primogéniture dans la succession au trône, et eut pour successeur son fils, Frédéric II, mort en 1732. Celui-ci fut père de Frédéric III, qui mourut en 1772, et qui eut pour successeur son fils, Ernest II, lequel régna jusqu'en 1804. Ernest II fut père d'Emile-Léopold-Auguste, mort en 1822, laissant le duché à son frère puîné, qui mourut à Rome sans postérité, en 1825. Par l'acte de partage de 1826, le duché de Gotha fut dévolu à la ligne des Saxe-Cobourg. Il se publie chaque année à Gotha, depuis près d'un siècle, un *Almanach* devenu célèbre.

Gotha possède quelques monuments remarquables. Le château Friedenstein, qui domine la ville, et dont les terrasses offrent de beaux points de vue, est la principale curiosité de Gotha, moins à cause de son architecture qu'à cause des collections qu'il renferme. On y remarque, en effet, des tableaux de Cranach, de Van Dyck, de Van der Helst, de Ferdinand Bol, de Rembrandt, de Rubens, d'Holbein, de G. Dov, de Lucas de Leyde, etc.; un riche cabinet d'estampes; un cabinet de curiosités; une bibliothèque de 160,000 volumes et de plus de 2,000 manuscrits; un musée d'histoire naturelle; un cabinet de monnaies et médailles; un musée japonais et chinois, riche en objets extrêmement curieux; une collection ethnographique et historique, etc. Les jardins, qui s'étendent au sud du château, renferment quelques monuments et une belle pièce d'eau. Les autres édifices curieux de Gotha sont : le théâtre, fondé par le négociant Arnoldi, dont la statue s'élève sur la place du marché; l'hôtel de l'Assurance contre l'incendie; le palais du duc, qui contient des tableaux modernes; la Klosterkirche, où l'on remarque un beau *Crucifiement* du peintre Jacobs, etc.

La principauté de Gotha, partie du duché actuel de Saxe-Cobourg-Gotha, et autrefois duché souverain sous le nom de Saxe-Gotha, occupe le revers septentrional de la montagne du Thüringerwald et est comprise entre la province prussienne d'Erfurt, le grand-duché de Saxe-Eisenach, l'électorat de Hesse-Cassel et le duché de Saxe-Meiningen. Ce pays renferme les sommets les plus élevés du Thüringerwald et présente en outre une chaîne de collines parallèles au Thüringerwald. La Gera, l'Horsel et quelques autres cours d'eau y prennent leur source; il est arrosé en outre par le Wipper, la Nesse et la Ruhl. Sa superficie est de 1,545 kilomètres carrés, et sa population de 105,950 habitants, pour la plupart protestants, répartis dans 9 bailliages, qui comprennent 5 villes, 6 bourgs et 150 villages. Le pays est fertile dans la partie plate, moins fertile dans la partie montueuse, qui possède cependant de bons pâturages et de belles prairies nourrissant de nombreux troupeaux de gros et de menu bétail. Les principales cultures sont les céréales, les pommes de terre, le chanvre et le lin. Au point de vue industriel, nous mentionnerons des mines de houille, de sel, de fer et de manganèse; la fabrication des toiles de fil et de coton; des usines à fer et à cuivre; des fabriques de porcelaine, poterie, tabac, potasse, salpêtre, instruments de musique; des brosseries et des papeteries. La principauté de Gotha a sa représentation nationale et son administration particulière.

GOTHARD (SAINT-), ancienne *Adula*, massif des Alpes, en Suisse, entre les cantons du Tessin, des Grisons, du Valais et d'Uri. « Dans le sens le plus étendu, on désigne sous le nom de Saint-Gothard, dit M. Adolphe Joanne, le massif de montagnes placé aux sources du Rhône, du Tessin et du Rhin, et contenant celles de la Reuss. Ce massif, de forme rhomboïdale, renferme dix-sept vallées, huit glaciers considérables et une trentaine de lacs. Ses quatre angles sont le Galenstock au N.-O., le Disruterberg au S.-O., le Cornero au S.-E. et le Crispalt au N.-E. De ce centre du système alpique partent quatre grandes chaînes, dont les nombreuses ramifications s'étendent jusqu'aux bords de la Méditerranée, de l'Adriatique et du Danube. Les montagnes de ce massif ont de 2,663 à 3,671 mètres d'élévation. Elles jettent dans l'intérieur du rhomboïde des rameaux qui séparent les différentes sources de la Reuss. L'un d'eux, parti du Galenstock, borne le massif au N., ne laissant qu'un étroit passage à cette rivière. Les sommités principales, en partant du Galenstock, sont : la Furka, le Mutthorn, le Fieudo, le Stella, le Cornero, le Sixmadur, le Maduz et le Crispalt. Les principales vallées sont celles d'Urseren, de Weiten-Wasser, du Gothard ou du Rodunt, de l'Unteralp, de Grospis, de Stella, de Soreccia, de Tremola, de Bedretto et de Canaria. C'est la partie des Alpes la plus riche en minéraux.

» Dans un sens plus restreint, on désigne sous le nom de Gothard la portion du massif située entre Hospital et Airolo. La partie la plus élevée de ce massif, et sur laquelle se trouve l'hospice (2,232 mèt.), forme un bassin d'une lieue de long dans la direction du nord au sud, complétement entouré de hautes montagnes escarpées. Ces montagnes sont : à l'O., le Fieudo, le Fibia, le Lucendro et l'Orsino; à l'E., la Soreccia, le Schipsius, le Stella, le Grospis ou Gothardshorn et le Prosa. » Du haut du Prosa et du Fieudo, on a une vue merveilleuse sur des abîmes épouvantables et des montagnes sans nombre. Ce plateau du Saint-Gothard est un des plus nus et des plus arides que l'on puisse imaginer. L'hiver y dure neuf mois.

A quelle époque fut ouvert le passage du Saint-Gothard? On ne peut le dire d'une manière précise. On sait seulement qu'en 1300 il existait un hospice au bas de la montagne et qu'en 1321 il y passait des marchandises. Vers l'an 1374, un hospice et une chapelle dédiés à saint Gothard furent construits sur le haut de la montagne. En 1431, le chanoine Ferrario fut envoyé à l'hospice du Saint-Gothard avec mission de recevoir et de traiter les évêques italiens qui se rendaient au concile de Bâle.

Plus tard, les abbés de Disentis cédèrent de vastes pâturages aux habitants du village d'Airolo, à la charge par eux d'entretenir ce petit établissement de bienfaisance. Vers l'an 1602, Frédéric Borromée y envoya un prêtre. En 1683, l'hospice fut définitivement établi par le cardinal Visconti, qui chargea deux pères capucins de le desservir. L'hospice fut emporté par une avalanche en 1775. Rétabli deux ans après, il fut détruit par les Français. L'hospice du Saint-Gothard a été reconstruit depuis, et près de 4,000 voyageurs pauvres y reçoivent annuellement l'hospitalité.

Mais il est destiné à être prochainement abandonné, et le sommet du Saint-Gothard ne sera bientôt plus visité que par quelques touristes intrépides. Une convention signée entre les gouvernements de Suisse, d'Italie et d'Allemagne a décidé la création à frais communs d'un chemin de fer qui passera sous le Saint-Gothard, et mettra en communication, à travers la Suisse, les deux autres Etats contractants. Au moment où nous mettons sous presse, on annonce comme prochaine l'ouverture de ces gigantesques travaux.

GOTHARD (SAINT-), bourg de Hongrie, comitat d'Eisenburg, sur la Raab; 900 hab. Célèbre par la victoire de Montécuculli sur les Turcs, en 1664.

GOTHEMBOURG, en suédois *Gœtheborg*, ville de Suède, ch.-l. du *lan* ou département de son nom, en Vestrogothie, à 477 kilom. S.-O. de Stockholm, par 57° 42′ de lat. N. et par 9° 35′ de long. E.; port de commerce sur la Gotha, à 20 kilom. de son embouchure méridionale dans le Cattégat; 43,346 hab., non compris les faubourgs, dont la population dépasse 8,000 âmes. C'est la deuxième ville de la Suède. Place forte; évêché; préfecture; bourse de commerce. Presque tous les Etats de l'Europe y ont des consuls. Des lignes de paquebots à vapeur la mettent en communication avec Elseneur, Copenhague, Christiania, Hull et divers points de la côte de Norvége et d'Ecosse. En outre, le canal de Gothie la fait communiquer directement avec la mer Baltique et le golfe de Bothnie. Le port est commode et sûr. L'industrie et le commerce de Gothembourg sont assez actifs. On y remarque : des manufactures de draps, de tapis, de toiles à voiles, de toiles peintes, d'horlogerie et de tabac; des corderies, des filatures de coton, une papeterie, une savonnerie, des teintureries et des chantiers de construction. Le total annuel des exportations varie de 20 à 30 millions de francs. Les bois de construction, le fer, le cuivre, les toiles, les étoffes grossières de laine et les céréales sont les principaux aliments du commerce d'exportation. Parmi les articles d'importation, nous signalerons : la houille, les vins, le sucre brut, le café, le riz, le coton brut, le tabac, etc. Ajoutons qu'un chemin de fer relie aujourd'hui Gothembourg à Stockholm.

Les anciennes fortifications de Gothembourg ont disparu en grande partie; il n'en reste guère que deux bastions. Les rues sont larges, propres et régulièrement bâties. Ses principaux édifices sont la Bourse, l'église de Gustave, la grande église et l'hôpital.

Gothembourg, originairement bâtie (1607) par Charles IX dans l'île d'Hisingen, fut livrée aux flammes, en 1611, par les Danois, et reconstruite par Gustave-Adolphe sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. L'incendie ravagea cette ville à plusieurs reprises, notamment en 1802 et en 1804. Du 17 mai au 3 juillet 1808, elle fut occupée par l'expédition auxiliaire anglaise venue d'Yarmouth sous les ordres de lord Cathcart, du général Moore et de l'amiral Saumarez.

GOTHIE, en suédois *Gœthland*, nom donné autrefois à la partie méridionale du royaume de Suède. Cette contrée, qui tirait son nom des Goths, se divisait en trois parties : l'Ostrogothie, la Vestrogothie et la Gothie du Sud. Elle forme aujourd'hui 12 lans ou départements : Linkœping, Skaraborg et Elfsborg au N.; Bohus ou Gothembourg et Halmstadt à l'O.; Christianstadt, Malmoe et Blékinge au S.; Kronoberg et Jœnkœping au centre; Calmar à l'E., et l'île de Gothland dans la mer Baltique.

GOTHIE (CANAL DE), nom donné à la grande voie navigable qui traverse la Suède du S.-O. au N.-E., et qui, avec le concours des fleuves de Gothie et de Mosala, et de plusieurs lacs, unit le Cattégat à la Baltique. La longueur totale du canal est de 52 milles géographiques, sa largeur d'environ 34 mètres, sa profondeur d'environ 4 mètres. On n'y compte pas moins de 60 écluses et de 70 ponts. De la Baltique au lac Wiken, point culminant du canal, le trajet ascensionnel est de 115 mètres; la descente de ce point au lac Wenern, de 67 mètres. Le canal de Gothie, dont un projet partiel avait été présenté en 1516 par l'évêque Brask à Gustave Wasa, a été commencé par le roi Charles IX et continué, avec plus ou moins d'activité, sous les règnes suivants, jusqu'à celui de Charles XIV Jean, qui eut la gloire d'y mettre la dernière main. Ce canal est, dans son genre, un des plus grands ouvrages de main d'homme qui aient été accomplis en Europe.

Il a coûté 9,142,231 rixdales de banque, soit environ 20 millions de francs.

GOTHIE (MARCHE DE). V. SEPTIMANIE.

GOTHIQUE adj. (go-ti-ke — rad. *Goth*). Qui vient des Goths, qui est fait à l'imitation des Goths : *Les nations* GOTHIQUES. *La langue* GOTHIQUE. *Des coutumes* GOTHIQUES.

— Fam. Trop ancien, hors de mode; arriéré : *Un habit* GOTHIQUE. *Des préjugés* GOTHIQUES.

Affichez la sagesse, on vous trouve *gothique*.
DESMAHIS.

Une belle morale est tout à fait *gothique*.
ETIENNE.

On dirait que Ronsard, sur ses pipeaux rustiques,
Vient encor fredonner ses idylles *gothiques*.
BOILEAU.

Chacun vit pour son siècle, il faut s'y conformer,
Et je méprise fort les maximes *gothiques*.
DELILLE.

J'aime à fronder les procédés *gothiques*,
Et les cordons de toutes les couleurs.
BÉRANGER.

— Diplom. et calligr. *Ecriture gothique*, Ecriture du moyen âge usitée encore en Allemagne, et dont les caractères se distinguent par leurs formes anguleuses.

— s. f. Ecriture gothique : *Ecrire en* GOTHIQUE. *Une belle* GOTHIQUE.

— B.-arts. Se dit d'un genre de peinture et de sculpture caractérisé par des formes grêles et roides, par le fini des détails et la naïveté de l'expression : *Statue* GOTHIQUE. *Tableau* GOTHIQUE. ‖ Se dit d'un style d'architecture caractérisé surtout par la forme ogivale des voûtes et des arceaux, et qui succéda au style roman : *Architecture* GOTHIQUE. *Eglise* GOTHIQUE. *Fenêtres* GOTHIQUES. *C'est au* XIII^e *siècle que s'élevèrent les monuments les plus accomplis de l'architecture* GOTHIQUE. (Mignet.)

Oh! que j'aime, aux voûtes *gothiques*,
Les vieux saints de pierre athlétiques!
A. DE MUSSET.

— s. m. Style gothique, architecture gothique : *Le* GOTHIQUE *est beau, mais l'ordre et la lumière y manquent; ordre et lumière, deux principes de toute création éternelle.* (Lamart.).

— Hist. rom. Nom donné aux vainqueurs des Goths : *Marc-Aurèle le* GOTHIQUE.

— **Encycl.** Archit. V. OGIVAL.

— Linguist. L'idiome *gothique* est un des nombreux dialectes qui ont précédé la formation de la langue de l'Allemagne moderne. De même qu'il y a eu des familles, des peuplades et des confédérations de tribus avant qu'il y ait eu une nation, de même la langue nationale de l'Allemagne a été précédée par des dialectes, et, comme le fait ingénieusement observer M. Max Müller dans ses belles et savantes *Leçons sur la science du langage*, le grammairien qui pose comme un fait historique l'existence d'un seul type primitif pour toutes les langues teutoniques n'a pas de fondement plus solide pour sa croyance que l'historien qui croit à Francus, petit-fils d'Hector et prétendu ancêtre de tous les Francs, ou à Brutus, père mythique de tous les Bretons. Quand les races de la grande famille germanique se ruèrent sur l'Europe du sud et de l'occident, descendant les unes après les autres des bords de la Baltique ou du Danube pour s'emparer de l'Italie et des provinces romaines; quand les Goths, les Lombards, les Vandales, les Francs et les Bourguignons, sous la conduite de leurs rois respectifs, et différant entre eux par les lois et les mœurs, vinrent s'établir en Italie, en Gaule et en Espagne pour prendre part au dénoûment de la tragédie romaine, nous n'avons aucunement lieu de supposer qu'ils parlaient tous un seul et même dialecte; et si nous avions entre les mains des documents écrits de ces vieilles races germaniques, nous y verrions bien certainement qu'elles parlaient toutes des idiomes différents, dont les uns devaient se rapprocher du bas allemand et les autres du haut allemand. Cette assertion, d'ailleurs, n'est pas fondée sur une pure conjecture, car un hasard heureux nous a conservé la traduction *gothique* de la Bible par l'évêque Ulphilas, dans laquelle nous pouvons étudier le dialecte de l'un de ces peuples.

A l'exception des livres des *Rois*, Ulphilas traduisit en *gothique* toute la Bible, l'Ancien Testament sur la version des Septante, et le Nouveau sur le texte grec; mais ce texte différait un peu de celui que nous avons aujourd'hui. Malheureusement, la plus grande partie de sa traduction est perdue; il ne nous en reste que des fragments étendus des Evangiles, toutes les épîtres canoniques de saint Paul, moins quelques passages, et quelques parties d'un psaume, du livre d'*Esdras* et du livre de *Néhémie*.

Quoique Ulphilas appartînt aux Goths occidentaux, sa traduction fut adoptée par toutes les tribus de cette race et portée par elle en Espagne et en Italie. Le *gothique* s'éteignit au IX^e siècle, et, après la chute des grands empires fondés par les barbares, la traduction d'Ulphilas fut perdue et oubliée. Mais on en avait conservé un manuscrit du V^e siècle dans l'abbaye de Werden, et, vers la fin du XVI^e siècle, Arnold Mercator, attaché à la maison de Guillaume IV, landgrave de Hesse, tira de l'oubli ce vieux parchemin, qui contenait de grands fragments de la traduction d'Ulphilas. Ce manuscrit, connu sous le titre de *Codex argenteus*, fut plus tard déposé à Prague, et, lorsque le comte Konigsmark s'empara de cette ville en 1648, il emporta le précieux manuscrit à Upsal, en Suède, où il est encore conservé comme un trésor d'un prix inestimable. Le parchemin est pourpre, les lettres sont d'argent et la reliure est en argent massif.

En 1818, le cardinal Maï et le comte Castiglione découvrirent d'autres fragments de la Bible d'Ulphilas dans le monastère de Bobbio, où ils étaient sans doute restés depuis la destruction de l'empire goth de Théodoric le Grand en Italie.

Ulphilas a dû être un homme d'une rare vigueur d'esprit, dit Max Müller, pour avoir eu, le premier, l'idée de traduire la Bible dans la langue vulgaire de son peuple. De son temps, il n'existait en Europe que deux langues qu'un évêque chrétien dût se croire autorisé à employer, le grec et le latin : toutes les autres passaient encore pour barbares. Il fallait un pressentiment des glorieuses destinées de ces tribus demi-sauvages et de la chute prochaine des empires de Rome et de Byzance, pour qu'Ulphilas se décidât à traduire la Bible dans le dialecte des barbares ses compatriotes. Peu de temps après sa mort, le nombre des Goths chrétiens avait tellement augmenté dans la capitale de l'empire, que saint Chrysostome, qui occupa le siége de Constantinople de 397 à 405, leur fit construire une église où le service devait se faire en langue *gothique*.

La langue *gothique* appartient à la grande famille des langues indo-européennes, et offre du reste la plus grande affinité avec le sanscrit. Ainsi, dans la déclinaison, les terminaisons des différents cas sont presque identiques. Le duel a disparu, et les cas qu'on désigne en sanscrit sous les noms de *datif*, d'*instrumental* et de *locatif* se sont confondus dans un seul et même cas, le datif. Dans la conjugaison des verbes, les terminaisons des personnes sont presque les mêmes. Le duel est conservé, et le passif, ainsi que cela a lieu en sanscrit, en grec et en latin, est rendu par une forme particulière.

En comparant les mots des autres langues de la même souche, par exemple les mots grecs avec les mots *gothiques*, on trouve que les consonnes qu'on appelle muettes (*muta*) conservent leur qualité (labiales, dentales, etc.), mais que, presque toujours, elles sont différentes en quantité, et cela en vertu d'une loi solidement établie.

Une loi semblable, d'après la différence simplement quantitative, se manifeste du reste entre le *gothique* et l'ancien haut allemand; il va sans dire que les *tenuis*, *media*, *aspirata*, etc., se distinguent par la quantité. Sur le même niveau avec le *gothique* se trouvent toutes les autres langues germaniques, à l'exception des dialectes du haut allemand, qui, en général, sont restés fidèles au niveau de l'ancien haut allemand.

La loi dont il s'agit est celle-ci : la *media* de chacun des trois organes de la bouche humaine (du gosier, des dents et des lèvres) se transforme en *tenuis*; la *tenuis* se transforme en *aspirata*, et l'*aspirata* se transforme de nouveau en *media*. Cette loi phonétique exprime par conséquent une rotation circulatoire des quantités du son. Il s'agit donc ici des sons des trois qualités, et puisque chaque qualité dispose de trois degrés de quantité, nous voyons naître ici neuf séries sous la loi de la transplantation du son. Voici leur tableau théorique :

	LABIAL.			DENTAL.			GUTTURAL.		
	Ten.	Med.	Asp.	Ten.	Med.	Asp.	Ten.	Med.	Asp.
Grec (ou une autre langue indo-européenne)	*p*	*b*	*ph*	*t*	*d*	*th*	*k*	*g*	*ch*
Gothique (ou une autre langue non de haut allemand)	*ph*	*p*	*b*	*th*	*t*	*d*	*ch*	*k*	*g*
Ancien haut allemand	*b*	*ph*	*p*	*d*	*th*	*t*	*g*	*ch*	*k*

En réalité, les lois phonétiques de chaque langue modifient cependant quelquefois cette loi générale.

Dans plusieurs langues appartenant à la première ligne, quelquefois les consonnes en question n'existent pas, c'est-à-dire qu'elles sont remplacées par d'autres consonnes; le latin, par exemple, ne possède pas de vérita-

bles aspirées, qu'il remplace par les spirantes *f* et *h*, ou par des muettes non aspirées. En outre, dans la langue *gothique* il n'y a pas d'aspirées labiales et gutturales, au lieu desquelles on rencontré les spirantes correspondantes *f* et *h*. Or, puisque ces spirantes *f* et *h* sont dépourvues de l'élément muet qui seul est capable d'être développé, la transplantation des sons doit être maintenue. Aussi les dialectes du haut allemand conservent la gradation *gothique* des sons. Du reste, le haut allemand se sert de *z* pour l'aspirée dentale, de sorte que la série *gothique* et la série du haut allemand ancien prennent en effet la forme suivante :

Gothique.

p, *b*, F; *t*, *d*, *th*; *k*, *g*, H.

Haut allemand ancien.

ph, *p*, F; *z*, *t*, *d*; *ch*, *k*, H.

Maintenant, quelques exemples à l'appui de cette loi de transposition :

1° *P*, *f*. En sanscrit *pitr*, en grec *patêr*, en *gothique fador*, en haut allemand ancien *fator*, moderne *vater*, père.

2° *B*, *p*, *ph*. Cette série n'existe pas pour le commencement du mot; chaque mot *gothique* qui commence par *p*, et chaque mot du haut allemand ancien qui commence avec *ph* ou *pf*, est un mot étranger. Lithuanien *gelbmi*, *gothique hilpa*, haut allemand ancien *hilfu*, moderne *helfen*, aider.

3° *Ph*, *b*, *p*. Grec *phêgos*, *gothique bôka*, haut allemand ancien *puocha*, hêtre.

4° *T*, *th*, *d*. Sanscrit *twam*, latin *tu*, *gothique thu*, haut allemand ancien *dû*, moderne *du*, tu.

5° *D*, *t*, *z*. Sanscrit *dva*, grec *duo*, *gothique tva*, haut allemand ancien *zuei*, moderne *zwei*, deux.

6° *Th*, *t*, *d*. Grec *thugatêr*, *gothique dauthar*, haut allemand ancien *tothar*, moderne *tochter*, fille.

7° *K*, *h*. Grec *kardia*, *gothique kairtô*, haut allemand ancien et moderne *horn*, corne.

8° *G*, *k*, *ch*. Grec *gonu*, *gothique kniu*, haut allemand ancien *chniu*, genou.

9° *Ch*, *g*, *k*. Grec *cheô*, *gothique giuta*, haut allemand ancien *kiuzu*, verser.

Tandis que la transplantation des sons est tout à fait caractéristique pour les langues germaniques, nous rencontrons des exemples analogues pour le deuxième signe distinctif de ces langues, c'est-à-dire pour la variation des sons. Ce phénomène est presque identique avec ce qu'on appelle en allemand la conjugaison forte, qui consiste précisément dans la variation de la voyelle radicale : par exemple, la conjugaison forte et variable *nehmen*, *nahm*, *genommen*, et la conjugaison faible *lieben*, *liebte*, *geliebt*.

En germanique, il y a trois voyelles primitives : *a*, *i*, *u*, qui sont les sources de toutes les autres voyelles, et qui, en se combinant avec une régularité merveilleuse, produisent toutes les autres voyelles qui sont possibles en allemand. Leur nombre est, par conséquent, trois fois trois :

a	ia	ua
i	ui	ai
u	iu	au

Cette formule purement théorique subit nécessairement des exceptions dans chaque langue, et, par conséquent, aussi dans l'idiome *gothique*. Les voyelles *gothiques* se forment de la manière suivante :

a	ê	ô
i	ei	ai
u	iu	au

A ces voyelles *gothiques* répondent, d'après des lois fixes, les voyelles dans les autres langues germaniques.

Un phénomène secondaire est l'obscurcissement de la voyelle dans la syllabe précédente, par l'influence de la voyelle, en général *i*, dans la syllabe suivante. Un autre phénomène secondaire est la contraction de deux voyelles en une voyelle brève, qu'on peut se représenter comme composée de deux fractions $\left(\frac{1}{2}+\frac{1}{2}\right.$ ou $\left.\frac{1}{4}+\frac{3}{4}\right.$ ou *vice versa*$\left.\right)$. Cela arrive en allemand primitivement devant certaines consonnes *gothiques*, *h* et *r*, par exemple. Ces lois phonétiques sont étrangères à la variation des sons, qui s'est développée librement d'elle-même et sans subir l'influence d'un autre son. Cet obscurcissement de la voyelle germanique se trouve aussi dans le zend; quant à la fraction du son, elle se trouve dans beaucoup d'autres langues. La famille germanique diffère essentiellement des voisines en ce que, dans ses formes les plus anciennes, le *gothique*, par exemple, elle n'a exprimé que deux temps seulement du verbe, le présent et le passé. On peut dire que la variation des sons sert pour modifier la racine des verbes les plus anciens, dans le but de représenter la différence qui existe entre le présent et le passé. Par conséquent, la variation des sons est la plus haute expression de la flexion.

Cinq conjugaisons variables se forment, dans lesquelles la voyelle du temps présent est différente de celle du temps passé. Seulement, la troisième conjugaison conserve la même variation pour le singulier et le pluriel du passé, tandis que les quatre autres changent la voyelle au singulier et au pluriel. La voyelle du pluriel de l'indicatif revient toujours dans le singulier et dans le pluriel de tout le subjonctif; la voyelle du participe passé s'harmonise tantôt avec le présent, tantôt avec le pluriel, mais non avec le singulier du passé. Une fois aussi le participe passé possède une variation particulière.

Tout cela se rapporte seulement à l'idiome *gothique*, qui est le plus ancien de tous les idiomes germaniques. Dans les autres, il y a encore quelquefois une variation apparente, résultat de la réduplication primitive qui s'est conservée dans le *gothique*.

Les cinq conjugaisons variables du *gothique* sont les suivantes :

	Prés.	Passé sing.	Passé plur.	Part.
I —	*i*	*a*	*u*	*u*
II —	*i*	*a*	*ê (ia)*	*i,u*
III —	*a*	*ô (ua)*	*ô (ua)*	*a*
IV —	*ei (ui)*	*ai*	*i*	*i*
V —	*iu*	*au*	*u*	*u*

En comparant les voyelles de ce tableau avec le tableau susmentionné, on trouve des modifications notables. Voici maintenant des exemples de la variation des sons :

1° Changement des trois voyelles brèves : *finthan*, se trouve singulier du passé *fanth*, pluriel du passé *funthum*, participe du passé *funthans*, *finde*, *fond*, *fauden*, *gefunden*.

2° *Stilan*, *stal*, *stêlum*, *stulans*, *stehlen*, *stahl*, *stahlen*, *gestohlen*, voler.

3° *Farau*, *fôr*, *forum*, *farans*; *fahren*, *fuhr*, *fuhren*, *gefahren*, aller, marcher.

4° *Skeinan*, *skain*, *skinum*, *skinaus*, *scheinen*, *schien*, *schienen*, *geschienen*, luire.

5° *Kiusan*, *kaus*, *kusum*, *kusans*, *küren* (*kiesen*), *kor*, *koren*, *gekoren*, choisir.

Il y a une grande différence entre ces formes fortes et les formes correspondantes de la conjugaison faible. Tandis que le verbe fort repose sur la variation des voyelles et sur le redoublement dans les verbes faibles, il forme son passé à l'aide d'un verbe auxiliaire qui se combine avec lui par une voyelle. Ce verbe auxiliaire est nécessairement un verbe primitif, par conséquent un verbe fort; c'est le verbe moderne *thun*, faire, mais qui ne se représente pas comme verbe séparé ou *gothique* dans la forme qui sert de base à la conjugaison. Ainsi, en *gothique*, le passé de la première personne, *fiskoda* (*ich fischte*), j'ai pris des poissons; deuxième personne, *fiskôdês;* troisième personne, *fiskôda;* plus clairement encore se montre au pluriel et au duel le passé du verbe auxiliaire qui avait été abrégé dans le singulier; duel, première personne, *fiskôdêdu;* deuxième personne, *fiskôdêduts;* pluriel, première personne, *fiskôdêdum;* deuxième personne, *fiskôdêduth;* troisième personne, *fiskôdedun*. Au subjonctif, *fiskôdêdjau*, etc. Il y a dans les langues voisines quelque chose de semblable; mais, en germanique, cette formation particulière se fait d'après une loi sévère.

Nous venons de voir un verbe se combiner avec un autre verbe; de même, dans la déclinaison faible, un pronom se combine avec le nom; comparez-y en slave *on*, *ona;* en lithuanien *aus*, *ona*, etc. Cela se démontre surtout par la déclinaison des adjectifs, dans laquelle la combinaison avec le pronom, c'est-à-dire la forme faible, exprime tout à fait le même rapport, c'est-à-dire le rapport déterminé qui se trouve exprimé en slave et en lithuanien par les formes correspondantes composées avec le pronom. Par exemple :

Masc.	Singulier Fém.	Neutre.
blinda	*blindô*	*blindô*
blindius	*blindôns*	*blindius*
blindin	*blindôn*	*blindin*
blindan	*blindon*	*blindô*
	Pluriel.	
blindaus	*blindôus*	*blindôna*
blindanê	*blindônô*	*blindônô*
blindam	*blindôm*	*blindam*
blindaus	*blindôus*	*blindôna*

Ces formes sont abrégées, et les formes plus complètes existent par-ci par-là. Dans celles-ci, le *n* du pronom se trouvait aussi au nominatif du singulier et au datif du pluriel. Les substantifs faibles sont déclinés comme les adjectifs. Il existe aussi des analogies dans les autres langues, mais ce que nous venons de dire du *gothique* revient dans chaque dialecte germanique.

C'est ainsi que Grimm a appuyé sur le *gothique* tout l'édifice de la grammaire allemande. Cependant, disons-le encore une fois, le *gothique* n'est qu'un des nombreux dialectes parlés par la race germanique, dialectes dont quelques-uns ont fourni les matériaux des langues littéraires de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de la Frise et de la haute et basse Allemagne, tandis que d'autres ont complétement disparu, et que d'autres encore ont continué leur cours à travers les âges sans être connus, même de nom, et sans avoir jamais produit une œuvre littéraire. C'est parce que le *gothique* est le seul de ces dialectes que nous puissions faire remonter jusqu'au IVe siècle, tandis que nous perdons tous les autres de vue dès le VIIe, que certains linguistes l'ont regardé comme la source de tout le langage teutonique.

GOTHIQUE (mer), un des noms anciens de la mer Baltique. V. BALTIQUE (mer).

GOTHOFRÈDE s. f. (go-to-frè-de — de *Gothofredus*, Godefroy, nom d'homme). Bot. Syn. d'OXYPÉTALE.

GOTHONS, en latin *Gothones*, ancien peuple goth, établi près des bouches de la Vistule, dans la Prusse actuelle.

GOTHOPÈDE s. f. (go-to-pè-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées.

GOTHS. L'identité de race des peuplades barbares désignées confusément, par les historiens primitifs, sous le nom de *Daces*, de *Gètes* et de *Goths*, a été proclamée, au XVIIIe siècle, par Grimm, et de récentes études ont semblé confirmer l'opinion du philologue allemand. D'autres auteurs considèrent les Gètes comme appartenant à la race slave, et les Goths comme une fraction de la nation teutonique, fraction restée en arrière, tandis que leurs frères, après avoir envahi la Germanie, allaient se faire écraser par Marius dans le midi des Gaules. Ces questions ethnologiques restent encore à l'état de problèmes. Renvoyant donc le lecteur aux articles que nous avons déjà consacrés à la DACIE et aux GÈTES, nous prendrons les Goths au moment où, sous ce nom, les riverains du Danube font irruption dans l'empire romain.

Les Daces avaient été vaincus par Trajan (101 à 105 de notre ère). Après plus d'un siècle de tranquillité relative, dans les régions du Danube, les Goths apparaissent menaçants vers 237, dévastent toute la Thrace, sous Decius, qui meurt en Mœsie en voulant les refouler (251), et continuent leurs progrès sous Gallus, qui les arrête un moment en leur payant un honteux tribut. Leurs expéditions aventureuses ont ceci de particulier, qu'elles sont en même temps maritimes, dans cette période de leurs invasions; après avoir ravagé les bouches du Danube, qui leur a servi de chemin, les Goths se portent sur les côtes de l'Asie Mineure, apparaissent dans le Bosphore, dans l'Archipel, et, sous Gallien, se transportent sur leurs vaisseaux jusqu'en Grèce, à Athènes, à Corinthe et à Sparte. Ce n'étaient que les plus aventureux de la nation qui s'avançaient ainsi loin du Danube; le gros de l'armée d'invasion, arrêté dans la haute Mœsie par Claude II le Gothique, fut écrasé par lui à Naissos (aujourd'hui Nissa, en Servie). Les Goths mirent en ligne 320,000 combattants, et leur flotte comptait 2,000 voiles; ils laissèrent 50,000 morts sur le champ de bataille, toute leur flotte fut détruite, et ceux qui avaient échappé au désastre périrent de froid et de faim dans les gorges de l'Hœmus, où les bloqua l'empereur victorieux (269). On pouvait croire la nation gothique anéantie; elle reparut en armes sous Aurélien, qui la rejeta de l'autre côté du Danube. Les Goths franchirent encore le fleuve en 321, et furent repoussés par Constantin. Valens aussi porta la guerre sur leur territoire, et conclut avec eux un traité destiné à les maintenir, du côté de l'empire romain, dans des limites fixes. Vers cette époque (IVe siècle), le christianisme, ou plutôt l'arianisme, pénétra chez eux; on rapporte à cette date la traduction de la Bible en langue gothique par l'évêque Ulphilas.

Les Goths formaient dès lors un peuple compacte, parlant à peu près la même langue, et soumis à la souveraineté d'un seul homme, malgré l'étendue immense des territoires qu'ils occupaient. Leur domination s'étendait, en effet, de la mer d'Azow jusqu'à la Baltique, et englobait, avec les provinces danubiennes qui avaient été leur partage à l'origine, la Russie méridionale, la Hongrie et une partie de la Pologne. On désignait sous le nom de *Goths* de l'ouest (*Westgothen*, Wisigoths) ceux qui se trouvaient entre le Danube et le Dniester, et sous celui de Goths de l'est (*Ostgothen*, Ostrogoths) ceux qui occupaient la Russie méridionale, du Dniester à la Theiss; mais cette division était purement géographique, et les deux fractions du grand peuple, réunies sous le sceptre d'un seul roi, Hermanrich, atteignaient le plus haut point de prospérité, lorsque la formidable invasion des Huns (375) vint dissoudre ce vaste empire. Les Wisigoths émigrèrent en foule vers le Danube, et vinrent implorer, en même temps que la protection des patrices romains, le passage du fleuve et des concessions de terres sur la rive méridionale, dans le sein même de l'empire. Les Ostrogoths, au contraire, se rallièrent aux Huns et furent entraînés par eux dans le torrent dévastateur que ces hordes farouches promenèrent pendant un demi-siècle à travers l'Europe.

Valens accueillit assez bien d'abord les Wisigoths, qui passèrent le Danube au nombre de plus d'un million d'hommes; il voulait s'en faire un rempart contre les Huns, mais c'étaient de bien dangereux auxiliaires; encore n'eut-il pas l'adresse de se les attacher par des concessions larges et libérales. Mécontents de quelques infractions aux conventions, les Wisigoths se soulevèrent, chassèrent les lieutenants de l'empereur, dont ils battirent les faibles troupes, et s'installèrent en maîtres dans la Mœsie et la Thrace. Valens accourut en personne et se fit tuer, avec la moitié de son armée, à la bataille d'Andrinople (378). Théodose, associé à l'empire par Gratien, après ce désastre, lutta pendant quatre ans contre l'invasion et finit par conclure avec les Wisigoths un traité qui leur assura des terres et une solde, comme auxiliaires des légions (382). 40,000 Goths combattirent dans l'armée de Théodose et lui assurèrent la victoire qu'il remporta sous les murs d'Aquilée contre Eugène et Arbogaste (394).

Il était, toutefois, imprudent de montrer de si près l'Italie aux barbares et de leur révéler, en les appelant à l'aide, la faiblesse de l'empire. Théodose mort, les Wisigoths obligèrent Arcadius à donner à leur roi Alaric la dignité de maître des milices, ce qui lui conférait le commandement en chef de toutes les forces de l'Orient, avec lesquelles il essaya une première fois d'envahir l'Italie; il fut rejeté en Illyrie par le lieutenant d'Honorius, Stilicon (400-403); mais à cette époque les progrès des Huns, qui s'étaient avancés du Volga jusqu'à la Vistule, et qui faisaient peser une formidable pression sur tous les barbares riverains de l'empire, déterminèrent d'immenses migrations de peuples. Pendant qu'au nord un demi-million d'Ostrogoths, de Sarmates et de Germains, sous la conduite de Radaghaise, envahissait les Gaules, Alaric descendait en Italie, faisait le siége de Rome, et, le premier des barbares, entrait en conquérant dans la ville éternelle (408). Sous le successeur d'Alaric, Ataulf, les Wisigoths, d'abord cantonnés en Toscane, par suite d'un traité que leur avait consenti Honorius, furent poussés à s'établir dans le midi des Gaules et franchirent le Rhône (412). La Viennoise et la seconde Narbonnaise, envahies par environ 400,000 d'entre eux, devinrent leur proie; l'Aquitaine, jusqu'à la Loire, puis la plus grande partie de l'Espagne, lorsqu'ils eurent franchi les Pyrénées, furent adjointes à ce vaste empire, dont Toulouse devint la capitale. Ataulf, en épousant la sœur d'Honorine, Placidie, qui était sa maîtresse depuis le sac de Rome, et qu'il aimait éperdument, fit tous ses efforts pour transformer en pouvoir légal ses droits de conquérant, et le grand empire des Wisigoths atteignit une certaine stabilité, grâce à la douceur relative des mœurs de ces barbares, les plus assimilables de tous, et à demi civilisés déjà par un long contact avec la société romaine. Ataulf eut pour successeur Wallia, et Wallia, Théoderick, petit-fils d'Alaric. Dans la confédération des peuples que le génie d'Aétius réussit à grouper pour opposer une barrière à la formidable invasion des Huns (451), les Wisigoths jouèrent un rôle prépondérant. Leur courage, autant que leur nombre, décida de la victoire remportée dans les plaines catalauniques où leur roi mourut l'épée à la main. Sous Ewarich, ou Eurich, ils achevèrent la conquête de la péninsule ibérique; et lorsque la domination franque, en se consolidant, les repoussa peu à peu vers les Pyrénées, lorsqu'ils eurent été battus, en 507, à Vouillé, par Clovis, c'est en Espagne qu'ils transportèrent le siége principal de leur puissance; elle y fut paisiblement assise pendant plus de deux siècles, jusqu'en 734. V. ESPAGNE (histoire). La confection du code désigné sous le titre de *Breviarium Alaricianum*, sous Alaric II, vers la fin de leur domination dans les Gaules, celle du *Forum judicum*, devenu, sous le nom de *Fuero juzgo*, le code espagnol, montrent assez la tendance organisatrice de ces envahisseurs qui, en se substituant à la civilisation romaine toute vermoulue, voulaient cependant réparer en partie les maux qu'ils causaient et asseoir sur des bases équitables le nouvel ordre de choses. Ils se sont entièrement fondus dans la nation espagnole, et, à partir de la lutte contre les Arabes, il n'y eut plus trace de vaincus ni de vainqueurs.

Les Ostrogoths eurent des destinées non moins brillantes. Mêlés aux Sarmates, aux Germains, entraînés jusqu'en Gaule par Attila, ils combattirent aussi dans les plaines catalauniques, mais du côté des Huns, et, dans cette sanglante journée, ils étaient précisément placés en face des Wisigoths, leurs frères. Après la mort d'Attila, ils regagnèrent les contrées d'où ils étaient sortis, et s'établirent solidement en Pannonie (Hongrie, sud du Danube), d'où ils inquiétèrent sans cesse l'empire byzantin. Un de leurs rois, Widimir, de la race des Amales, tenta une invasion en Italie; il échoua. Une expédition qu'ils dirigèrent contre la Macédoine et la Thrace fut plus heureuse, et, sous Théodoric (roi à partir de 473, et qui mérita le nom de *Grand*), ils vinrent se fixer de nouveau dans la Mœsie, près de ceux des Wisigoths qui n'avaient pas fait partie des armées d'invasion et qui étaient restés dans leurs anciens foyers. L'empereur Zénon, peu soucieux de voir une grande monarchie barbare se constituer à ses portes, parvint à désunir les deux nations, et offrit à Théodoric l'Italie comme une proie digne de son ambition. L'Italie était alors tombée en la possession des Lombards, conduits par Odoacre. Théodoric quitta aussitôt la Pannonie, fondit sur Odoacre, qu'il battit à Aquilée, puis à Vérone, et qu'il fit assassiner à Ravenne (493); il prit alors le titre de roi d'Italie, tout en conservant la souveraineté des contrées riveraines du Danube, dont il confia l'administration à son frère. Son royaume, taillé dans l'empire romain, s'étendait ainsi de la Sicile à la Provence, d'un côté, et de l'autre à la Macédoine. Conformément au caractère du peuple goth, caractère qui s'est manifesté partout, Théodoric usa de modération envers les populations vaincues, régla le partage des terres entre ses compagnons d'armes et ses soldats, et parvint même à rendre à l'Italie une certaine prospérité. Le code qu'il rédigea en l'an 500 porte le titre d'*Edictum Theodorici;* il suffirait à montrer l'élévation de ses vues. Son règne dura trente ans; après lui tout

retomba dans l'anarchie. Sa fille Amalaswinthe, laissée par lui comme tutrice de son frère Atalaric, fut, après la mort de celui-ci, assassinée par Théodat, qui s'empara du pouvoir. Justinien crut alors l'occasion favorable de reprendre l'Italie aux Goths, à la faveur de ces dissensions, et il y envoya Bélisaire. Théodat fut tué par ses propres soldats, qui élurent à sa place Vitigès (536). Bélisaire s'empara de Rome, puis de Rimini, poussa devant lui l'armée des barbares jusque dans Ravenne, qu'il prit d'assaut, et fit captif Vitigès, qu'il envoya à Constantinople.

Les Goths se maintinrent pourtant dans la haute Italie, d'abord sous Ildovald, roi de Vérone, puis sous Totila, qui recouvra la Toscane et Naples; Rome même tomba entre ses mains, sous les yeux mêmes de Bélisaire, qui la reprit peu de temps après, puis l'abandonna de nouveau aux barbares, lorsqu'il fut rappelé par l'empereur. Narsès acheva l'œuvre de ce grand capitaine en battant Totila près de Gubbio, dans les Apennins, bataille où le roi goth trouva la mort. Teias, successeur de Totila, mourut également les armes à la main, à Nocera. L'Italie était délivrée des Goths, quoiqu'il restât encore à disperser les débris de leur grande armée d'invasion; ce fut l'affaire de deux victoires de Narsès, remportées la première à Capoue (554), la seconde à Conza (555). Les débris des Goths prirent alors du service dans les armées impériales et ne jouèrent plus dans l'histoire de l'Italie un rôle distinct. Une fraction de ce peuple se fixa en Toscane, où elle se fondit avec la population; une autre émigra en Rhétie. Ceux qui depuis longtemps habitaient les bords de la mer Noire y formaient encore au XVIe siècle une tribu très-reconnaissable; les Goths ont aussi laissé une trace de leur passage dans la province de Suède appelée, de leur nom, Gothland. Quant aux contrées où ils ont dominé le plus longtemps, du Pont-Euxin à la Vistule, sur les bords du Danube et du Don, ce sont les Slaves et les Hongrois qui maintenant les occupent.

Goths (HISTOIRE DES) [*De rebus gestis Gothorum*], par Cassiodore (Ve siècle de notre ère). De cet ouvrage, écrit en latin sous Théodoric et sous Vitigès, il ne nous reste que l'abrégé qu'en a fait au VIe siècle l'historien goth Jornandès. Il était divisé en douze livres et racontait les invasions gothiques, depuis le moment où le peuple goth apparaît dans l'histoire jusqu'à la prise de Ravenne par Bélisaire. Composé sur d'excellents documents pour tout ce qui regarde les origines et les premières entreprises des Goths, écrit, pour le reste, *de visu*, puisque Cassiodore était le contemporain des hommes dont il retrace les hauts faits, cet ouvrage serait aujourd'hui extrêmement précieux. Le style en était, paraît-il, élégant, quoique un peu déclamatoire; quelques fragments de l'abrégé de Jornandès, l'invasion des Huns, la bataille de Châlons et surtout la harangue d'Attila à ses troupes avant d'engager le combat, tranchent si visiblement avec le ton ordinaire du narrateur, que l'on suppose qu'ils ont été traduits textuellement. L'abrégé de Jornandès est intitulé : *De Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis.*

GOTON ou **GOTHON** s. f. (go-ton). Diminutif populaire de Margoton pour Marguerite.

— Prostituée; femme dissolue :

Demande au soleil d'or qui mûrit les cotons
Combien notre Opéra, refuge de *gotons*,
En dévore en un soir pour un ballet féerique.
TH. DE BANVILLE.

— s. m. Anneau de fer plat, muni de dents, et servant à accrocher le timon.

GOTSCHALK ou **GOTESCHALK**, fameux hérésiarque, né près de Mayence vers 808, élevé, à ce que l'on croit dans le monastère de Fulde. Il fut longtemps moine de l'abbaye d'Orbais, dans le diocèse de Soissons. Ses longues méditations sur les doctrines de saint Augustin, sur les problèmes de la grâce et de la prédestination, l'entraînèrent dans des opinions qui, plus tard, furent reproduites en partie par Calvin. Il enseignait que l'homme naît esclave du péché originel, qu'il est fatalement prédestiné au mal, et que le petit nombre de ceux qui sont sauvés ne le sont point par leur propre mérite, mais par l'effet de la grâce divine. De même que ceux qui sont prédestinés à la mort éternelle ne sauraient échapper à cette loi, de même ceux sur lesquels s'étend la grâce ne peuvent non plus changer leur destinée. Cette doctrine de la double prédestination était, comme on le voit, la négation du libre arbitre. Gotschalk eut pour principal adversaire Hincmar, archevêque de Reims, qui, au reste, se déchaîna contre le pauvre moine avec une violence inouïe. Des conciles succèdent aux conciles, les uns condamnant la nouvelle doctrine, les autres laissant la question indécise. L'Eglise des Gaules est alors en pleine anarchie. Enfin, Hincmar, appuyé par le clergé du Nord, triomphe de son adversaire, le fait dégrader du sacerdoce, plonger dans un cachot et battre de verges par les bourreaux. Plusieurs saints personnages du temps se prononcèrent contre cet indigne traitement : saint Remi, archevêque de Lyon, saint Loup, Prudence, le Lyonnais Florus, etc. Gotschalk, dégradé et captif, n'en persévéra pas moins dans sa doctrine; aussi, et lorsqu'il mourut (868), l'implacable Hincmar lui fit refuser les sacrements et la sépulture. Son *Traité sur la double prédestination* fut livré aux flammes. Il reste de lui deux confessions de foi qui ne manquent pas d'intérêt, et quelques poésies insignifiantes, composées dans sa prison.

GOTTELAND (Laurent), prêtre criminel, condamné pour un empoisonnement aux travaux forcés à perpétuité en novembre 1850. Cette triste affaire eut un grand retentissement. Le 21 décembre 1849, vers sept heures du soir, une femme d'une cinquantaine d'années, Fanny Ordonneau, veuve Degnisal, servante de Gotteland, curé de Saint-Germain, près d'Angoulême, mourait chez son maître après une maladie de six jours, caractérisée par de violents vomissements et des ardeurs intolérables ressenties dans l'estomac. Le lendemain matin, à la première heure, le curé Gotteland se présentait chez le maire de Saint-Germain pour demander l'autorisation de faire inhumer le cadavre avant l'expiration du délai légal, sous prétexte que la putréfaction était déjà très-avancée. L'autorisation fut accordée de confiance, et l'enterrement eut lieu le même jour par les soins du curé d'une paroisse voisine.

Le soir de ce jour, Edmond Degnisal, fils de la défunte et ancien garde mobile, alors tailleur à Angoulême, arrivait à Saint-Germain, accompagné de son beau-frère Guichard, pour rendre les derniers devoirs à sa mère, dont la mort lui avait été annoncée par une lettre du curé Gotteland, datée du matin même. Ils furent étrangement surpris de la précipitation avec laquelle avait été fait l'enterrement; la gêne du prêtre à leur vue, certaines contradictions dans son langage leur donnèrent des soupçons. Edmond Degnisal se rappela que sa mère, quelque temps auparavant, lui avait raconté qu'il se passait à la cure des choses scandaleuses : elle avait vu, par un trou du plafond, le curé consommant l'adultère avec une dame Dussablon, femme du médecin de Saint-Germain. Ce souvenir fit supposer à Degnisal que le curé aurait bien pu vouloir se débarrasser d'un témoin qui pouvait le perdre. Le 27 décembre, il adressa une dénonciation au procureur de la République du parquet d'Angoulême. Sur cette dénonciation, une information fut ordonnée; les magistrats se transportèrent à Saint-Germain et le cadavre de Fanny fut exhumé. L'autopsie fut confiée à deux praticiens d'Angoulême, M. Montalembert, médecin, et M. Sicand, pharmacien, auxquels vint s'adjoindre M. Octave Lesueur, chef des travaux chimiques à l'Ecole de médecine de Paris.

En même temps, on procédait à l'interrogatoire du curé Gotteland.

Cet homme était âgé de vingt-neuf ans; il était né à Chambéry, en Savoie. Son passé n'était pas excellent. Elève des jésuites de Chambéry, il avait terminé ses études au séminaire de Saint-Sulpice. A la sortie du séminaire, il avait été envoyé comme vicaire à Semur, et il en était parti après quinze mois d'exercice; son inconduite, disait-on, l'aurait fait interdire. Plus tard, replacé à Charolles, dans le département de Saône-et-Loire, il avait dû quitter ce pays par suite de sa vie scandaleuse et de ses relations avec une dame Allier. Il était revenu à Saint-Sulpice, et on l'avait alors envoyé à Angoulême, puis à Saint-Germain.

Gotteland, dans ses premiers interrogatoires, expliqua par une chute le commencement de la maladie de Fanny. S'il n'avait pas prévenu son fils immédiatement, c'est que la malade s'y était opposée, ne croyant pas à la gravité de son état. Il prétendit n'avoir jamais eu de querelle avec Fanny; jamais celle-ci ne l'avait menacé d'aucune révélation et n'avait fait aucune allusion à de prétendues relations avec Mme Dussablon. Il nia avoir soigné la malade; cette dénégation se trouvait en contradiction avec les attestations de quelques personnes qui affirmaient avoir vu le curé préparer pour sa servante une boisson de vin blanc dans laquelle il avait mis de la poudre blanche.

Le 31 janvier 1850, les experts déposèrent leur rapport; il en résultait que les liquides trouvés dans l'estomac, les intestins et le foie de la morte avaient fourni en grande quantité du sulfure d'arsenic. Les symptômes manifestés pendant la maladie, les lésions des tissus offraient les caractères d'un empoisonnement par un poison irritant. « Nous sommes amenés, disaient les experts en terminant, par ces considérations et par les résultats de l'analyse chimique, à conclure que la femme Fanny est morte empoisonnée par une préparation arsenicale, et qu'il est excessivement probable que, depuis le jour où les accidents se sont manifestés jusqu'au moment de l'agonie, l'introduction de la substance vénéneuse a été consécutive. »

Il fut constaté par les interrogatoires que la plupart des tisanes et des médicaments étaient préparés chez les Dussablon. Le 5 février, Dussablon fut interrogé chez lui par le magistrat; il déclara avoir acheté, quelque temps auparavant, à Angoulême, 60 grammes d'arsenic, dont il avait employé une quinzaine de grammes pour empoisonner les rats de son pigeonnier. Mis en demeure de représenter ce qui restait, M. Dussablon ouvrit le secrétaire dans lequel il renfermait les substances vénéneuses, en tira un flacon, pâlit et tomba comme foudroyé : le flacon ne contenait plus que 25 grammes d'arsenic.

Le magistrat hésita encore à faire arrêter le curé Gotteland et Mme Dussablon. Il préféra temporiser. Le lendemain, une tentative de suicide des époux Dussablon vint fournir un élément de plus à la justice. Gotteland fut enfin conduit à la prison d'Angoulême; quant à la dame Dussablon, qui était presque mourante, on l'autorisa à rester chez elle, jusqu'à ce que sa santé lui permît de se constituer prisonnière.

Des intrigues et des manœuvres secrètes du parti clérical, qui essayait, par tous les moyens possibles, d'influencer les témoignages, embarrassèrent tellement l'instruction que le ministère public crut devoir demander le renvoi devant une autre cour d'assises pour cause de suspicion légitime; mais ce moyen fut écarté. Ce fut le 29 novembre 1850 que s'ouvrit le procès public. La défense s'efforça de soutenir que Fanny s'était suicidée. Le jury déclara Mme Dussablon non coupable, et Gotteland coupable, mais avec circonstances atténuantes. Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. On croit qu'il est mort dans la traversée de France à Cayenne.

GOTTER (Frédéric-Guillaume), poëte allemand, né à Gotha en 1746, mort en 1797. Lorsque son éducation fut terminée, il se rendit à Gœttingue, où il étudia le droit (1763-1766), se familiarisa avec les littératures anglaise, italienne et française, entra en relation avec l'acteur Eckhof, qui contribua à lui donner le goût de la poésie dramatique, et fit représenter, sur un théâtre de société, deux petites comédies qui eurent du succès. En 1766, Gotter devint secrétaire de légation à Wetzlar. En 1768, il alla de nouveau à Gœttingue, où il publia, avec Bage, l'*Almanach des Muses*, séjourna ensuite à Wetzlar, où il se lia avec Gœthe, et finit par se fixer dans sa ville natale, en qualité de secrétaire intime de la chancellerie (1771). C'est là qu'il passa presque tout le reste de sa vie. Toutefois, en 1774, il fit un voyage à Lyon et s'attacha alors à bien connaître le théâtre français. De retour à Gotha, il composa la plupart de ses œuvres les plus estimées. Gotter était doué d'un remarquable talent comme improvisateur et montra, à plusieurs reprises, qu'il pouvait devenir un acteur de premier ordre. Il s'est essayé avec succès dans presque tous les genres de poésie. Il a laissé des poésies légères pleines de finesse, de grâce et de sentiment, et animées par une douce philosophie. On lui doit aussi des tragédies, des comédies et des opéras, généralement imités des théâtres étrangers, et surtout des auteurs français, mais auxquels il a su donner une forme originale. Voici l'ordre de publication de ses œuvres : *Opéras* (1778); *Poésies* (1787-1788, 2 vol.); *Comédies* (1795); *Œuvres posthumes* (1802, in-8o).

GOTTESBERG, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 61 kilom. S.-O. de Breslau; 2,465 hab. Fabrication et commerce de toiles et de bonneterie; exploitation de houille.

GOTTFRIED ou **GODEFROI DE STRASBOURG**, poëte allemand du commencement du XIIIe siècle. Il fut, avec Wolfram d'Eschenbach, auteur du *Parzival*, le plus remarquable minnesinger de son temps. On ne sait rien de précis sur la vie de Gottfried. D'après des conjectures très-probables, il appartenait à la classe bourgeoise et jouissait d'une fortune qui assurait son indépendance. Il passa la plus grande partie de son existence en Alsace, à Strasbourg, où les princes de la maison de Hohenstauffen aimaient à séjourner, et mourut, d'après Rodolphe d'Ems, avant l'apparition du *Freidanks Bescheidenheit*, poëme datant de 1229. L'ouvrage auquel le maître de Strasbourg (*der Meister von Strassburg*), comme l'appelaient ses contemporains, doit sa célébrité est son beau poëme de *Tristan et Isolde*, qu'il paraît avoir composé entre 1204 et 1215, et qu'il n'eut pas le temps d'achever. Gottfried nous apprend lui-même qu'il puisa le sujet de son épopée dans des écrits français, dont l'un était dû à Thomas de Bretagne, et dont l'autre avait été porté en Allemagne par le chevalier Eilhart von Oberge vers 1170. Le poëte de Strasbourg a traité d'une façon supérieure la légende si touchante et si populaire au moyen âge de *Tristan et Isolde* ou *Iseult*. La grâce abonde dans son style comme dans ses idées. « Avec quel charme, dit M. de Hagen, il peint les souffrances et surtout les jouissances de l'amour! Avec quelle touchante sympathie il se complaît dans la peinture des sentiments intimes, délaissant pour elle ces brillants tableaux de la vie guerrière, ces vigoureux coups de lance, ce cliquetis d'armes qui fait tant de bruit dans la plupart des romans du moyen âge!... Il est le chantre séduisant des faiblesses humaines. » Le poëme de Gottfried a été continué par Ulrich von Turheim vers 1240 et par Henri von Friberg vers la fin du XIIIe siècle; mais tous deux sont restés bien loin en arrière du poëte de Strasbourg. Il a été publié avec les deux continuations à Breslau (1823, 2 vol.), et réédité depuis par Massmann (Leipzig, 1843) et par Bechstein dans la *Collection des classiques allemands du moyen âge* (1867). Kurz en a donné une traduction en haut allemand à Stuttgard (1844).

GOTTFRIED (Gesina), comtesse D'ORLAMUNDE, célèbre empoisonneuse, née en 1785, exécutée à Brême en 1830. Elle était fille d'un tailleur nommé Timm, et ce fut la vanité, le désir immodéré de sortir de son humble sphère qui la poussa à la plupart des crimes dont sa vie fut remplie. Chose singulière, cette femme avait des sentiments religieux, elle était même charitable : tandis qu'elle administrait le poison d'une main, de l'autre elle faisait l'aumône, persuadée que le bien rachetait le mal. Ses larmes étaient toujours prêtes à couler; elle pleurait quand elle voyait ses victimes se tordre dans les convulsions de la mort; elle priait Dieu de prendre pitié d'elles et d'abréger leurs souffrances. Jolie, intelligente, douée de tous les talents d'agrément, citée pour exemple à toutes les jeunes filles de la ville, Gesma Timm fut recherchée en mariage par un jeune homme nommé Miltenbourg, d'un rang supérieur au sien et jouissant d'une belle fortune. Une fois mariée, elle ne tarda pas à prendre des amants et à chercher le moyen de se débarrasser d'un époux qui pourtant lui témoignait la plus grande affection. La lecture d'un drame de Kotzebue, dont le héros se défait, par le poison, de tous ceux qui lui font obstacle, fut pour elle une révélation. S'étant procuré de l'arsenic, elle empoisonna lentement son mari, sans éveiller aucun soupçon et sans avoir aucun remords. Elle songea ensuite à se marier avec un de ses amants, Gottfried, comte d'Orlamunde; mais ses parents refusaient leur consentement; elle se décida à empoisonner sa mère, puis son vieux père quinze jours après. Pour être tout à fait libre, elle empoisonna aussi, dans un très-court intervalle, ses trois enfants, qui moururent dans les bras de leur abominable mère, et dont elle fit placer les portraits dans sa chambre à coucher, « pour avoir toujours sous les yeux ces chères créatures. » Ces morts, qui se suivaient si rapidement, provoquèrent des rumeurs; on conseilla à Mme Miltenbourg de faire faire l'autopsie de son dernier enfant : le médecin déclara qu'il était mort d'une intus-susception d'intestin, et personne ne s'avisa de discuter ce jugement. La voix publique proclama Mme Miltenbourg la plus infortunée des femmes.

Peu de temps après, elle tomba malade, à son tour, et paraît avoir éprouvé quelques remords; du moins essaya-t-elle plus que jamais, à partir de cette époque, de racheter ses crimes par de bonnes œuvres : elle soulageait toutes les infortunes, cherchait à découvrir les pauvres honteux pour les secourir, ce qui ne l'empêcha nullement de faire bientôt une nouvelle victime. Son frère, revenu du service militaire, mourut deux jours après son arrivée. Cependant, quoique tous les obstacles fussent levés, Gottfried ne se décidait pas au mariage, soit qu'il n'aimât plus sa maîtresse, soit qu'il eût quelque pressentiment. Du côté de Gesina, la passion était depuis longtemps éteinte, si même elle avait existé; mais le titre de comtesse était l'objet de tous les désirs de cette femme criminelle. Enfin Gottfried s'exécuta; le jour même de la célébration du mariage, il mourait empoisonné.

A partir de ce moment, la riche veuve mena une existence de plaisirs et de fêtes, courtisée par les plus brillants cavaliers, fréquentant la meilleure compagnie. A la plus légère offense, à la moindre contrariété, elle répondait par une dose plus ou moins forte d'arsenic; elle ne tuait tout à fait que ceux contre lesquels elle avait un ressentiment très-profond; elle usait aussi de ce moyen pour se débarrasser de ses créanciers, lorsqu'ils criaient trop fort. Enfin, en 1828, elle fut soupçonnée et arrêtée, malgré ses protestations d'innocence. Alors se découvrit ce tissu d'horreurs sans exemple. Les crimes de cette femme, combinés avec son hypocrisie raffinée et son étonnante fascination sur les esprits, étaient quelque chose de si monstrueux, que, dans la dévote et pacifique ville de Brême, de superstitieuses rumeurs courent encore parmi le peuple au sujet de la *tante Gottfried*. On dit qu'elle faisait mourir ses propres enfants en les chatouillant et qu'elle composait avec leur chair un bouillon empoisonné; qu'il y avait dans sa maison un caveau, connu d'elle seule, où elle distillait ses poisons et travaillait avec le diable; qu'elle avait le mauvais œil, et qu'elle avait tué un nombre infini d'enfants rien qu'en les regardant, etc., etc. Après trois ans de procédure, elle fut condamnée, et monta sur l'échafaud avec tous les dehors de la piété et du repentir, hypocrite jusqu'au bout. Une de ses grandes souffrances avait été la divulgation de faits qui compromettaient sa réputation de beauté : en la déshabillant, on avait découvert que la belle et tant admirée Mme Gottfried n'était qu'un affreux squelette; son gracieux embonpoint était le produit de treize corsets, qu'elle portait les uns sur les autres; son visage était peint et plâtré avec un art prodigieux. Tout était mensonge et fourberie dans cette femme. Quand elle avait vu le portrait qu'on avait fait d'elle, revêtue de la robe de prisonnière, dépouillée de tous ses attraits empruntés, elle s'était mise à fondre en larmes et avait tenté de se laisser mourir de faim; mais le courage lui manqua. Au moment où tomba la tête de cette grande criminelle, des milliers d'acclamations saluèrent cet acte tardif de la justice humaine.

GOTTHELF (Jérémie), célèbre romancier suisse. V. BITZIUS.

GOTTI (Vincent-Louis), cardinal italien, né

à Bologne en 1664, mort en 1742. Il entra dans l'ordre des dominicains, professa la théologie et la philosophie dans plusieurs villes d'Italie, devint provincial de son ordre à Bologne (1708), et remplit les fonctions d'inquisiteur à Milan de 1714 à 1717. La réputation qu'il s'était acquise par son enseignement et par ses ouvrages lui fit donner par Benoît XIII le chapeau de cardinal, en 1728. Lors du conclave de 1740, Gotti obtint un grand nombre de voix pour le souverain pontificat. Ce religieux a laissé plusieurs ouvrages qui montrent sa vaste érudition; les principaux sont: *Vera Chiesa di Jesu-Cristo* (Bologne, 1719); *Theologia scholastico-dogmatica* (Bologne, 1727-1734, 16 vol. in-4°); *Veritas religionis christianæ et librorum quibus innitur* (Rome, 1735-1740, 12 vol. in-4°).

GOTTIGNIEZ (Gilles-François), *mathématicien* et jésuite belge, né à Bruxelles en 1630, mort à Rome en 1689. Il s'adonna à l'enseignement des mathématiques et composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons : *De difficultatibus circa eclipses in Jove a Mediceis planetis effectas* (Bologne, 1665, in-fol.); *Elementa geometriæ planæ* (1669); *Logistica universalis* (Naples, 1687, in-fol.).

GOTTLAND, île de Suède, dans la Baltique, à l'E. de la Gothie, par 56° 55′ et 57° 59′ de lat. N., 15° 47′ et 17° 5′ de long. E., à 90 kilom. du point le plus rapproché de la côte; 192 kilom. de longueur sur 54 kilom. de largeur; superficie, 1,535 kilom. carrés; 47,000 hab. Elle forme un *lan* ou département, dont le ch.-l. est Wisby. C'est un plateau calcaire, de 30 à 165 mètres au-dessus du niveau de la mer; les côtes, escarpées à l'O., forment à l'E. d'excellents ports. Le Gothems est le seul cours d'eau qui mérite d'être signalé.

Les Gottlandais cultivent le seigle, l'orge, le froment, le lin, le chanvre et le houblon. La température de l'île est si douce, que les noyers et les mûriers y croissent en pleine terre. Les Gottlandais s'adonnent aussi à l'élève des bestiaux; ils possèdent une race de petits chevaux ardents et infatigables, et, dans quelques parties de l'île, des chevaux dits *chevaux des bois*, qui restent dehors toute l'année, ne rentrant dans les écuries que par les froids rigoureux. Les bois sont d'un excellent produit; il en est de même de la chaux, très-abondante dans toute l'étendue de l'île. Il faut ajouter des fabriques de *vadmel*, sorte de gros drap gris, de toiles, de savon, de pierres à aiguiser, d'eau-de-vie, et un grand chantier de constructions navales.

L'histoire de l'île de Gottland remonte à la plus haute antiquité. Ses premiers habitants furent des Goths, qui lui donnèrent leur nom.

Dès le milieu du VIIIe siècle, l'île de Gottland, restée indépendante, avait acquis une importance considérable; mais les Norvégiens la prirent pour but de leurs expéditions dévastatrices. Bientôt les Allemands et d'autres pirates se joignirent à eux, en sorte que, s'estimant trop faibles pour résister à tant d'attaques, les Gottlandais résolurent de se mettre sous la protection de la Suède. L'île perdit son indépendance vers l'an 1000.

En 1284, Wisby, capitale de l'île, qui jusqu'alors était restée en dehors de la hanse, y entra, et devint en peu de temps l'une des villes hanséatiques les plus florissantes. Le roi Iviger ayant voulu soumettre l'île à de nouveaux impôts, les habitants s'y refusèrent, et quand, à la tête d'une flotte, il se présenta devant l'île pour châtier les rebelles, ils le reçurent les armes à la main, taillèrent son armée en pièces et le firent prisonnier. Ce ne fut qu'après avoir obtenu de lui la confirmation solennelle de leurs droits et priviléges qu'ils consentirent à le relâcher.

Waldemar III, roi de Danemark, fit la conquête de l'île, qui, après diverses vicissitudes, retourna au pouvoir de la Suède (1645).

GOTTLEBER (Jean-Christophe), philologue allemand, né à Chemnitz en 1733, mort à Meissen en 1785. Il fut successivement recteur des écoles d'Annaberg et de Meissen (1771). On a de lui un assez grand nombre de dissertations savantes et judicieuses, qui se trouvent, pour la plupart, dans les *Nova acta eruditorum*. Nous citerons notamment : *De emphasium judicandarum difficultate* (Altorf, 1761, in-4°); *Prolusio locis super aliquot Homeri poetarum decori non accommodatis* (1764, in-4°); *De crisi e lege consecutionis temporum in restituendis veterum scriptorum locis depravatis adhibenda* (1771, in-4°), etc.

GOTTLIEBEN, bourg de Suisse, canton de Thurgovie, sur la rive gauche du Rhin, à 2 kilom. O. de Constance; 300 hab. Ancien château des évêques de Constance, où furent détenus le pape Jean XXIII et Jean Huss; ce château, acheté en 1837 par le prince Louis-Napoléon Bonaparte, a été restauré en partie.

GOTTOLENGO, ville d'Italie, dans la Lombardie, prov. et à 24 kilom. S. de Brescia; 2,407 hab.

GOTTORP, ancien duché du royaume de Danemark, dans la partie méridionale du Slesvig. Il comprenait une superficie de 42 kilom. carr., avec une pop. de 35,000 hab., et avait pour ch.-l. Slesvig, dont la forteresse, qui s'appelle encore Gottorp, a donné son nom à la branche de Holstein-Gottorp. Le château de Gottorp, le plus ancien et le plus considérable du pays, après avoir été occupé par les évêques du Slesvig, devint, en 1268, la résidence des ducs du Slesvig méridional, qui le fortifièrent. En 1288, Valdemer, fils d'Éric, le fit démolir pour en employer les matériaux à la réparation des fortifications de la ville de Slesvig, détruites par la guerre; mais il fut reconstruit en 1295. Dévoré par l'incendie en 1492 et en 1654, il se releva de nouveau par les soins du duc Adolphe, qui y résida depuis, ainsi que ses descendants, les fameux ducs de Holstein-Gottorp. C'est de ce château que partirent toutes les machinations dirigées contre le Danemark jusqu'à 1713. A cette époque, le roi Frédéric IV ayant conquis le Holstein-Gottorp, les ducs se retirèrent à Kiel. Le 4 septembre 1721, ce même roi rassembla au château les états du Slesvig, qui lui prêtèrent serment de fidélité. Dans les temps qui précédèrent la guerre de 1848, il servait de résidence au gouverneur du Slesvig; depuis, il fut transformé en caserne.

GOTTORP, branche de la maison de Holstein. Elle a pour auteur ADOLPHE, duc de Slesvig et de Holstein, fils d'un second lit de Frédéric Ier, roi de Danemark. Cet Adolphe épousa, en 1564, Christine, fille de Philippe, landgrave de Hesse, dont vinrent, entre autres, JEAN-FRÉDÉRIC, archevêque de Brême, évêque de Lubeck, et JEAN-ADOLPHE, duc de Holstein, qui lui succéda. Du mariage de Jean-Adolphe, duc de Holstein, avec Augusta, fille de Frédéric II, roi de Danemark, est issu, entre autres enfants, FRÉDÉRIC qui a continué la ligne directe. Ce dernier épousa, en 1630, Marie-Elisabeth, fille de Jean-Georges, électeur de Saxe, et mourut en 1659, laissant, entre autres enfants, CHRISTIAN-ALBERT, duc de Holstein, marié à Frédérique-Amélie, fille de Frédéric III, roi de Danemark. Il eut de ce mariage CHRISTIAN-AUGUSTE, auteur de la branche de Holstein-Eutin, et FRÉDÉRIC II, qui a continué la filiation. Du mariage de Frédéric II avec Hedwige-Sophie, fille de Charles XI, roi de Suède, vint CHARLES-FRÉDÉRIC, duc de Holstein-Gottorp, mort en 1739, ayant eu de son mariage avec Anne-Petrowna, fille aînée de Pierre le Grand, czar de Russie, CHARLES-PIERRE-ULRIC, prince de Holstein-Gottorp. Il fut reconnu héritier présomptif du trône de Russie, en 1742, épousa, en 1745, Sophie-Auguste-Frédérique d'Anhalt-Zerbst, fut proclamé czar en janvier 1762, à la mort de sa tante, l'impératrice Elisabeth, et fut mis à mort au mois de juillet suivant, sur l'instigation de sa femme, qui lui succéda sous le nom de Catherine II. De leur union était issu un fils, empereur de Russie sous le nom de Paul Ier, en 1796. Celui-ci eut pour successeur son fils aîné, Alexandre, mort en 1825, sans postérité, laissant la couronne à l'un de ses frères, Nicolas, qui mourut en 1855, père de deux fils : le grand-duc Alexandre, qui lui a succédé sous le nom d'Alexandre II, et le grand-duc Constantin.

GOTTSCHALK (Louis-Moreau), pianiste et compositeur américain, né à la Nouvelle-Orléans en 1828, mort en 1870. Il est un des rares artistes de ce temps qui aient écrit pour leur instrument des œuvres complétement originales et exemptes des banalités imposées par la mode. Envoyé par son père à Paris, en 1841, pour y développer ses belles facultés artistiques, il fit de rapides progrès, et donna des concerts publics dans cette ville, en 1848. Depuis lors, il a visité successivement la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre, où sa modestie et son manque d'intrigue l'ont empêché de conquérir la belle réputation qu'il méritait, et il a fini par retourner aux États-Unis. On n'a vu dans Gottschalk qu'un pianiste habile et un compositeur distingué; il y a plus que cela en lui, il y a un grand artiste. *Ossian*, étude de deux pages, est un chef-d'œuvre complet, digne de figurer dans le répertoire d'un pianiste sérieux, à côté de la troisième étude de Chopin. La *Bamboula*, au rhythme franc et aux éclatantes sonorités, dont le début est d'un maître; le *Bananier*, la *Savane*, et surtout le *Mancenillier*, une des rarissimes pièces de piano qui supportent plusieurs auditions, sont toutes marquées d'un cachet qui les distingue entre toutes les autres productions pour piano.

En ce qui nous concerne, après les grands maîtres, Gottschalk est le seul compositeur de nos jours qui ait écrit pour le piano des œuvres réellement et sérieusement originales.

GOTTSCHALL (Rodolphe), poëte allemand, né à Breslau (Prusse) le 30 septembre 1823. Il étudia les lois à Kœnigsberg, à Breslau et à Berlin, et se fit recevoir docteur en droit dans cette dernière faculté. Ses opinions libérales, qui l'avaient déjà forcé de quitter l'université de Kœnigsberg, l'obligèrent à renoncer à la carrière de l'enseignement et à écrire pour le théâtre. Deux de ses premiers drames, la *Marseillaise* (1850) et *Ferdinand de Schille* (1851), furent défendus par la censure prussiennne, et M. Gottschall se retira à Hambourg. Comme poëte proprement dit, il a fait preuve de beaucoup d'imagination et d'un très-grand talent d'écrivain, toujours mis au service de la cause libérale. Ses deux principales thèses sont : la *Défense du rationalisme contre les principes du catholicisme*, et l'*Emancipation intellectuelle des femmes*. Parmi ses poésies, nous citerons : les *Chants du temps présent*, *Ceux qui fuient la censure; Poëmes* (1849); *Madone et Madeleine* (1843); la *Déesse* ou le *Cantique des cantiques de la femme* (1852), épisode de la Révolution française; *Carlo Zeno* (1853); *Nouveaux poëmes* (1858). Ses principaux drames, outre les deux que nous avons cités, sont : *Robespierre*, l'*Aveugle d'Alcala*, *Lord Byron*, *Jérôme Snitger*, la *Rose du Caucase*, *Lambertine de Méricourt*, son chef-d'œuvre dramatique, les *Diplomates*, le *Roi Charles XII*, *Catherine Howard*, *Pitt et Fox* (1864), qui eut un grand succès. On a de lui, en prose : la *Littérature allemande pendant la première moitié du* XIXe *siècle* (1855, in-8°), tableau littéraire, historique et critique; *Relation d'un voyage en Italie* (1864). Une collection de ses *Œuvres dramatiques* a été publiée à Leipzig (1865). Gottschall, qui est un membre actif du parti démocratique, en même temps qu'un écrivain des plus remarquables, a pris part à la rédaction de plusieurs feuilles publiques. En 1862, il quitta Breslau, où il s'était établi depuis plusieurs années, pour aller rédiger à Posen le *Journal allemand de l'Est;* mais, au bout d'une année, il retourna à Breslau, puis voyagea en Italie, et fut appelé, en 1864, à Leipzig, par M. Brockhaus, qui le chargea de diriger la *Feuille de récréation littéraire* et un journal périodique intitulé *Notre temps*. Cette même année, le duc de Weimar a conféré à Gottschall le titre de conseiller aulique.

GOTTSCHED (Jean), médecin allemand, né à Kœnigsberg (Prusse) en 1668, mort en 1704. Il professa avec distinction la médecine à Kœnigsberg, et devint membre de la Société académique de Berlin. On lui doit un assez grand nombre de dissertations sur des matières de médecine et de physique, des *Annuaires météorologiques* (1702-1703), et une édition, enrichie de notes, de la *Flore prussienne* de Loesel.

GOTTSCHED (Jean-Christophe), littérateur allemand, né près de Kœnigsberg (Prusse) en 1700, mort en 1776 à Leipzig, où il occupait une chaire à l'université. Il conçut la pensée d'une réforme de la littérature allemande; préoccupé surtout de la pureté du langage, de la correction, de la clarté et de l'élégance du style, il préconisa l'imitation des classiques, et surtout des écrivains français du siècle de Louis XIV. Une autre école se forma, opposée à la sienne, qui présenta pour modèles Shakspeare et Milton. On sait que cette dernière influence prévalut, quoique, à vrai dire, la rénovation, accomplie un peu plus tard par Lessing, Klopstock, Wieland, Gœthe, Schiller, etc., fût surtout nationale. Dans les polémiques qui eurent lieu à ce sujet et qui agitèrent toute l'Allemagne lettrée, Gottsched eut le tort d'apporter une morgue pédantesque et une intolérance qui lui aliénèrent les esprits, et qui firent méconnaître les services réels qu'il avait rendus aux lettres et son mérite comme écrivain. Ses prétentions hautaines d'aristarque et de dictateur littéraire furent impitoyablement raillées, et il s'effaça dans le ridicule, pendant que les honneurs universitaires s'accumulaient sur sa tête, faible compensation pour son amour-propre blessé. Emporté par le mouvement dont il avait été le promoteur, il subit l'ingratitude et le dédain de réformateurs plus hardis et mieux inspirés, il faut le dire, mais qui eussent dû se souvenir qu'il avait le premier tenté la rénovation intellectuelle de l'Allemagne. Il fonda et dirigea plusieurs revues littéraires, composa des poésies médiocres, des tragédies supérieures à ce qui avait été représenté jusqu'alors sur la scène allemande, mais qui n'en sont pas moins de pâles et froides imitations, et des ouvrages de philosophie sans profondeur et sans originalité. Ses vrais titres sont de remarquables travaux d'érudition et de philologie : sa *Grammaire allemande* (1748), qui fit longtemps autorité; ses *Observations sur l'emploi et l'abus d'un grand nombre de mots et d'expressions* (1758), qui eurent la plus heureuse influence sur l'épuration de la langue allemande; son *Catalogue des tragédies, comédies et opéras, imprimés 1450 à 1760*, matériaux précieux pour l'histoire du théâtre national; son *Dictionnaire abrégé des belles-lettres et des arts libéraux* (1760), etc.

GOTTSCHED (Louise-Aldegonde-Victoire KULMUS, dame), femme de lettres allemande, née à Dantzig en 1713, morte à Leipzig en 1762. Grâce à la brillante éducation qu'elle reçut dans sa famille, elle joignit à la connaissance de la philosophie, de l'histoire, de la poésie, de la musique, celle des langues anglaise, polonaise, française et italienne. En 1729, elle entra en correspondance avec Jean-Christophe Gottsched, qui, frappé de son esprit, de sa grâce et même de la profondeur de ses aperçus, l'épousa en 1735. A partir de ce moment, Victoire Kulmus s'associa complétement à la vie et aux travaux de son mari. L'élévation et la douceur de son caractère, ses vertus domestiques, son talent supérieur par le goût et par l'esprit à celui de son mari lui ont valu les éloges unanimes de ses concitoyens. On a d'elle quelques pièces de théâtre : *Panthée*; la *Française femme de maison*; un petit écrit satirique, le *Petit prophète de Boemischbroda* (1753); *Recueil de poésies* (1763); traduction de la *Zaïre* de Voltaire, des *Réflexions sur les femmes* de Mme Lambert, de la *Boucle de cheveux enlevée* de Pope (1744), etc.; enfin ses *Lettres*, remarquables par l'esprit et la pureté du style, ont été publiées à Dresde (1771-1772).

GOTTSCHEL, bourg d'Autriche, sur le Riesebach; 1,200 hab. Château des princes d'Auerspberg. Ce bourg est situé au centre du pays de Gottschee, seigneurie qui fut érigée en comté en 1644, puis en duché en 1791, au profit des princes d'Auerspberg. La population de ce petit pays, qui a une superficie de 680 kilom. carrés, se compose en majeure partie de Gottschéens, race germanique qui compte environ 20,000 âmes. Quoiqu'ils aient adopté les vêtements et les usages des Slaves, les Gottschéens se sont toujours tenus à l'écart de ces derniers et n'ont contracté avec eux aucune alliance. Ils fabriquent de la toile, des ustensiles de bois, de la poterie; ils exercent surtout le métier de colporteur et émigrent parfois pour plusieurs années.

GOTTSCHLING (Gaspard), historien et bibliographe allemand, né à Zobendau, principauté de Liegnitz, mort en 1739. Il fut successivement recteur de l'Ecole des jeunes nobles de la marche de Brandebourg (1705), professeur à Halle et recteur de l'école de Neu-Brandebourg. Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à la connaissance des bons livres* (Dresde, 1702); *Notice abrégée sur l'état actuel de la France; Tablettes chronologiques et historiques du* XVIe *et du* XVIIe *siècle; Essai d'une histoire des cartes géographiques* (1711), etc.

GOTTWALD (Christophe), naturaliste et médecin allemand, né à Dantzig en 1636, mort en 1700. Il devint membre de l'Académie des curieux de la nature, composa quelques écrits et s'attacha à former un beau cabinet d'histoire naturelle qui, par la suite, fut acheté par Pierre le Grand pour l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Gottwald avait fait graver des planches pour accompagner la description de son cabinet. Cette description ne fut point achevée; mais les planches ont été réunies et publiées. Il nous reste de Gottwald des *Observations physiques et anatomiques sur le castor et sur les tortues* (1781-1782).

GÖTZ (Jean-Nicolas), poëte allemand. V. GOETZ.

GOTZITEMO, dieu japonais, qui, dans la religion du Sinto, préserve des maladies, et, en général, des événements malheureux.

GOUACHE s. f. (goua-che — de l'ital. *guazzo*, gué; du lat. *vadum*, sanscrit *gadham*, gué, rad. *gadh*, être solide). Peint. Genre de peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau et de la gomme, rendues pâteuses par une addition de miel ou de quelque autre substance : *Nos peintres français ont produit de très-belles* GOUACHES. (Lenoir.) *L'emploi de la* GOUACHE *donne de la douceur à la peinture et au coloris.* (Lenoir.) ‖ Tableau peint par ce procédé : *Acheter une belle* GOUACHE.

— Ornith. Ancien nom de la perdrix

— **Encycl.** La *gouache* est un genre de peinture qu'il ne faut pas confondre avec l'aquarelle et la détrempe. Les procédés sont tout différents. Dans l'aquarelle, on pose d'abord les tons les plus clairs pour finir par les tons les plus foncés; dans la *gouache*, c'est le contraire qui a lieu. L'aquarelle n'est, en définitive, qu'un lavis; la *gouache* est déjà une peinture.

La *gouache* est proprement un mélange d'eau et de gomme arabique fondue à chaud, dans lequel on a broyé des couleurs en poudre. On ne trouve dans le commerce que quatre sortes de *gouache :* la blanche, faite avec des sels d'argent ou de plomb; la jaune, faite avec du chrome; la rouge, faite avec du chrome foncé ou des sels rouges de plomb, et la verte, faite d'oxyde de cuivre. Pour les autres couleurs, on se sert des pains à l'aquarelle, qu'on fait fondre dans de l'eau gommée, à moins qu'on ne prépare soi-même la *gouache* en versant des couleurs impalpables dans un mélange d'eau et de gomme et en délayant bien le tout. Le papier employé pour la *gouache* n'est pas, comme pour l'aquarelle, un papier à grain; c'est de préférence un papier lisse comme le bristol. Le travail de la *gouache* manquant toujours un peu de finesse et formant un empâtement suffisant, il n'est pas nécessaire que la texture du papier lui ajoute une apparence de largeur de touche qui pourrait devenir exagérée.

Il est deux manières de peindre à la *gouache :* l'une, qui consiste à ébaucher comme à l'aquarelle; l'autre qu'on pratique en attaquant du premier coup à la *gouache*. Ces deux manières présentent chacune certains avantages que la pratique apprend à connaître, et l'on peut employer l'une ou l'autre, suivant l'effet qu'on veut obtenir.

Quand on dessine son sujet sur le papier, on l'ébauche comme une aquarelle, en évitant de faire des taches, ce qui n'est que trop facile sur un papier lisse. Pour que le premier lavis ne soit pas détrempé et enlevé par les teintes qui suivront, il est bon d'ajouter à la couleur un peu de fiel de bœuf préparé, ce qui, en outre, a l'avantage de lui conserver un peu d'éclat. Dans cette ébauche, on doit procéder par des tons bien francs, destinés à fournir les plus grandes vigueurs partout où ils ne seront pas couverts. Il va sans dire qu'ici il ne s'agit pas, comme pour l'aquarelle, d'une ébauche claire, mais d'une ébauche foncée. Sur cette ébauche, dont les tons doivent être le plus justes possible, on revient en posant très-franchement les tons lo-

caux faits avec des *gouaches* qui ne contiennent pas de blanc, et en les raccordant bien avec l'ébauche, de manière que ce qu'on en voit paraisse vigoureux, mais non pas noir. On finit ensuite en plaçant les gris, les nuances fraîches, les points éclatants, puis les lumières, dans lesquelles on fait entrer du blanc.

Ce procédé est surtout propre à la peinture d'intérieurs, de clairs-obscurs et autres genres de sujets qui exigent beaucoup de vigueur et un grand effet. Les dessous à l'aquarelle, toujours un peu gris malgré leur vigueur, peuvent être réservés pour les fonds et pour accentuer les premiers plans. Le travail de la *gouache* s'enlève alors très-franchement, donne beaucoup de lumière aux endroits éclairés et de profondeur au reste.

La seconde manière est employée pour les modèles de tapisserie, de papiers peints, les maquettes de décoration et les dessins de fleurs ou autres motifs du même genre, qui exigent une grande fraîcheur de ton et beaucoup d'éclat. Comme dans la première manière, on dessine d'abord son sujet, puis on pose, comme ébauche, les tons les plus colorés parmi les tons locaux, mais cette fois à la *gouache*. Il est bon d'étendre ces tons de façon à ne laisser nulle place vide dans les endroits qui doivent être peints. On taille ensuite, comme à la détrempe, avec des tons plus clairs, puis on place les gris, et enfin les lumières par touches franches, nettes, sur lesquelles il n'y ait point à revenir, ni pour en modifier le dessin ni pour en altérer la nuance. Ce genre de *gouache* demande à être fait du premier coup. Ce qu'on appelle *tailler* dans la peinture décorative soit à l'huile, soit à la cire, dans la détrempe ou la *gouache*, consiste à apposer un ton sur un ton différent, en l'appliquant de telle façon qu'il y dessine nettement un plan, une demi-teinte, une lumière.

La *gouache* blanche est employée par un certain nombre de dessinateurs, qui s'en servent pour les lavis et lui font jouer le rôle de crayon blanc. D'autres en usent dans l'aquarelle, afin d'obtenir des blancs ; mais cet usage est défectueux, en ce que le blanc de la *gouache* n'est jamais semblable à celui du papier, et qu'il fait perdre de sa valeur à l'aquarelle qui doit être peinte à réserve. Aussi les amateurs d'aquarelles s'assurent-ils que ce genre de lavis ne contient pas de *gouache*, en le regardant par transparence. Quant au dessin, c'est tout autre chose : l'emploi de la *gouache* n'en est point proscrit ; dans le dessin sur bois, il est même nécessaire. Sur le bois ainsi préparé, on dessine à la mine de plomb, ou au lavis d'encre de Chine, qu'on retouche avec de la *gouache* blanche. G. Doré emploie ce dernier procédé : il trace quelques indications sommaires, puis détermine les plans du dessin par des tons d'encre de Chine lavés ; sur cette sorte d'ébauche, il place de nouveaux plans intermédiaires avec des tons faits de *gouache* et d'encre, et, en dernier lieu, il pose les brillants ou touches de *gouache* pure. Enfin il revient sur le tout en dessinant au crayon les détails nécessaires. C'est l'emploi de ce procédé qui donne tant de relief aux dessins de cet artiste. Quelquefois aussi, quand le sujet exige un ensemble de tons sombres, il couvre le bois d'une teinte d'encre plus ou moins foncée, puis il taille sur cette teinte les parties éclairées, ce qui produit toujours beaucoup d'effet.

La *gouache* est aussi employée dans l'enluminure, mais seulement pour celle qui imite la peinture. La maison Goupil a longtemps fait colorier ses gravures défectueuses, qui ne pouvaient être livrées au commerce, et elle les vendait, coloriées et rehaussées de *gouache*, à la bourgeoisie de province ; on les expédiait aussi dans l'Amérique du Sud.

La *gouache* est très-difficile à conserver dans sa fraîcheur. Elle jaunit toujours un peu quand elle est exposée à l'air ; elle noircit en un instant dans les lieux où l'air est altéré par de l'hydrogène sulfuré ou du gaz acide sulfureux, notamment dans les salles éclairées au gaz. Les sels de plomb qui entrent dans la *gouache* sont attaqués par cet acide avec une très-grande rapidité.

On peut juger, par les tapisseries et les papiers peints exposés dans les vitrines, de la beauté de certaines *gouaches;* car ce genre de peinture est tombé, de notre temps, dans l'art industriel. Pourtant, il est quelques peintres connus qui y ont montré une véritable habileté. M. Couture, dont le talent se prêtait à ce genre de travail, a fait un modèle de papier peint : le *Souper après le bal*, qui a été très-remarqué. Un autre grand modèle, avec figures presque aussi grandes que nature, représentant des personnages florentins de la Renaissance, en promenade dans un parc, a été exécuté par M. Baron d'une façon remarquable. Enfin le même M. Baron, et MM. Hamon, François et Célestin Nanteuil ont peint à la *gouache* de fort jolis éventails.

La *gouache*, au siècle dernier, n'était guère employée que pour la peinture des éventails ; les artistes faisaient peu d'aquarelles ; ils se bornaient, en général, à des lavis à l'encre de Chine, à la sépia ou au rouge. Mais aujourd'hui, outre les modèles de papiers peints et de tapisserie, on s'en sert pour la décoration de certains articles de bimbeloterie ou de tabletterie, tels que les éventails, les écrans, les boîtes, les porte-monnaie, les porte-cigares, etc. Dans ces dernières années, l'application de feuilles très-minces de bois de placage à la fabrication d'objets tels que les éventails, les écrans et même les ombrelles et les dessus de boîtes de confiserie, a donné de la vogue à ce genre de décoration, qui, exécuté parfois avec beaucoup de soin et de goût, n'a malheureusement, le plus souvent, pas plus de valeur artistique que la peinture sur porcelaine commune.

GOUAHAM, île du grand Océan équinoxial. V. GUAM.

GOUAILLER v. a. ou tr. (gou-â-llé ; *ll* mll.). Pop. Railler, plaisanter : *Faites-moi le plaisir de ne plus me* GOUAILLER, *je suis las de vous servir de plastron*. (E. Augier.)

— v. n. ou intr. Dire des railleries : *Il aime à* GOUAILLER.

GOUAILLERIE s. f. (gou-â-lle-rî ; *ll* mll. — rad. *gouailler*). Pop. Plaisanterie, persiflage.

GOUAILLEUR, EUSE s. (gou-â-lleur, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *gouailler*). Celui, celle qui gouaille, qui a l'habitude de gouailler : *Il est rare qu'un* GOUAILLEUR *ait du cœur*.

— Adjectiv. Qui gouaille, qui aime à gouailler ; qui convient aux gouailleurs, qui leur est propre : *Il est trop* GOUAILLEUR. *Il faut avoir beaucoup d'esprit et une grande supériorité pour prendre et soutenir le ton* GOUAILLEUR. (Boiste.)

GOUAIS ou **GOUET** s. m. (gou-è). Vitic. Variété de raisin peu estimée.

GOUALIOR, ville de l'Indoustan anglais, dans l'ancienne province et à 105 kilom. S. d'Agra, près du Sounrica, capitale du royaume de Sindhya. La population, que Balbi évalue à 80,000 hab., est industrieuse, et fait un commerce considérable de coton, d'indigo et d'autres denrées du pays. Goualior est une des places les plus fortes de l'Indoustan, et souvent on lui donne le nom de Gibraltar indien. Une colline de 100 mètres de hauteur s'élève au milieu d'une plaine cernée par les montagnes ; c'est sur cette colline qu'est assise la forteresse, où l'on n'arrive que par un chemin taillé dans le roc. L'enceinte renferme de vastes édifices, des puits et même des champs cultivés à l'usage de la garnison. Les rois de Sindhya y renferment leurs richesses ; les Grands Mogols y tenaient captifs les membres de leur famille qui leur donnaient de l'ombrage ; pour les amuser, on y entretenait une grande ménagerie. La ville est bâtie en amphithéâtre à l'E. de cette colline ; ses maisons sont généralement en pierre. Elle renferme un beau palais et un grand nombre de pagodes et de mosquées. Prise par les Anglais en 1780, en 1804 et en 1844.

GOUAN (Antoine), botaniste français, correspondant de l'Institut, professeur et directeur du Jardin des plantes de Montpellier, né dans cette ville en 1733, mort en 1821. Reçu docteur en médecine en 1752, il se tourna entièrement vers l'étude de la botanique et devint le correspondant le plus assidu et *le plus chéri* de Linné, dont il fut un des premiers, en France, à adopter la classification. Rousseau, Haller et de Jussieu faisaient le plus grand cas de son talent d'observation. Il compte parmi ses élèves Dombey et Commerson, tous deux morts martyrs de leur zèle pour la science. On a de lui : *Hortus Montpelliensis* (1762, in-8°); *Flora Montpelliaca* (1765, in-8°); *Historia piscium* (1770, in-4°); *Illustrationes et observationes botanicæ*, publiées par les soins de Haller (Zurich, 1773, in-fol.) ; *Explication du système botanique de Linné* (1787) ; *Herborisation des environs de Montpellier* (1796, in-8°); *Matière médicale des plantes du jardin de Montpellier* (1804, in-8°). Gouan occupa, jusqu'en 1803, la chaire de botanique et de matière médicale de Montpellier. Il prit alors sa retraite et devint aveugle vers la fin de sa vie.

GOUANIE s. f. (goua-nî — de *Gouan*, bot. franç.). Bot. Genre d'arbustes grimpants, de la famille des rhamnées, type de la tribu des gouaniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents. ‖ On dit aussi GOUANE.

GOUANIÉ, ÉE adj. (goua-ni-é — rad. *gouanie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gouanie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées, ayant pour type le genre gouanie.

GOUAPE s. m. (goua-pe). Agric. Nom local de plusieurs variétés de froment.

GOUAPEUR s. m. (gouâ-peur). Pop. Homme fainéant et gourmand. ‖ Filou, escroc, homme qui fait des dettes qu'il ne paye pas. ‖ On dit aussi GOUAPE s. f., même en parlant d'un homme.

GOUARAM ou **GOURAM**, roi de Géorgie de 590 à 600. Il appartenait à la famille des Bagratides ou Pagratides, et était curopalate du Clardjeth et du Djawaketh lorsqu'il fut désigné par l'empereur d'Orient pour succéder à Bacour III, qui était mort ne laissant que des enfants en bas âge et incapables de gouverner. Gouaram reconnut la suzeraineté de l'empereur, se fixa à Mtzhéta, fit élever de nombreuses églises, et eut pour successeur son fils, Étienne Ier.

GOUARANA s. m. (goua-ra-na — de *guara-ni*, nom de peuplade). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, voisin des courlis, qui habitent la Guyane.

GOUARÉE s. f. (goua-ré). Bot. Genre de plantes, de la famille des méliacées.

GOUARIBA ou **GUARIBA** s. m. (goua-ri-ba). Mamm. Espèce de singe du genre alouate.

GOUAZOUÈTE s. m. (goua-zou-è-te). Mamm. Espèce de cerf du Paraguay.

GOUAZOUPARA s. m. (goua-zou-pa-ra). Mamm. Cerf du Paraguay, plus petit que le gouazouète.

GOUAZOUY s. m (goua-zou-i). Mamm. Espèce de cerf du Paraguay.

GOUBEAU DE LA BILLENNERIE (Jacques-François), magistrat et écrivain français, né à Loches (Indre-et-Loire) en 1772. Enrôlé volontaire en 1792, il se distingua dans la défense de nos frontières, fut blessé et retourna dans sa ville natale. En 1805, il se fit recevoir avocat à Paris. Deux ans plus tard, il était envoyé, en qualité de procureur impérial, à Ceva, département de Montenotte. Il devint ensuite juge à la cour d'appel de Florence, puis président de la cour criminelle de l'Ombrone, conseiller à la cour impériale de Poitiers (1810), et enfin président du tribunal civil de Marennes (1819). Il a publié, entre autres ouvrages : *Traité sur les successions* (Florence, 1809) ; *Histoire abrégée des jésuites* (Paris, 1819, 2 vol. in-8°) ; *Traité des exceptions en matière de procédure civile* (Paris, 1823, in-8°) ; *Traité général de l'arbitrage en matière civile et commerciale* (Paris, 1827, 2 vol. in-8°).

GOUBAUX (Prosper-Parfait), auteur dramatique français, né à Paris le 10 juin 1795, mort dans la même ville en août 1859. Né pauvre et placé sous la direction d'un beau-père peu humain, il apprit à lire, à l'âge de douze ans, en épelant les enseignes qu'il rencontrait sur son passage. Entré au lycée Louis-le-Grand, il y termina ses études, et, déjà marié, en 1814, prit part à la défense de Paris. Après avoir été répétiteur de grec et de latin à l'institution Sainte-Barbe, il fonda, en 1820, avec M. de Delauneau père, une maison d'éducation dont les commencements furent des plus pénibles, par suite des tracasseries administratives. Il prit part aux luttes politiques des dernières années de la Restauration, et fit partie des diverses sociétés de l'époque. Après juillet 1830, il transféra son établissement dans la circonscription du collége Bourbon, et y réunit celui de M. de la Chauvinière. Ce fut M. Laffitte qui lui avança les premiers fonds nécessaires à l'installation de cette maison, où ont passé nombre d'hommes célèbres ou distingués en tous les genres, et qu'il vendit à la ville de Paris, en 1846, au moment de son plus grand succès. La ville en fit le collége Chaptal, d'abord nommé collége de François Ier, et y maintint Goubaux pour directeur. On cite, parmi les maîtres d'étude que cet établissement compta pendant sa première période : MM. Alphonse Karr, Belmontet, Michel (de Bourges), l'acteur Guyon, Sandras, etc. Goubaux avait débuté dans les lettres par des *Esquisses de mœurs françaises* (1822, in-8°), et donné ensuite une traduction estimée d'*Horace* (1827, 2 vol. in-8°). Le théâtre lui doit un certain nombre de pièces romantiques signées *Dinaux*, pseudonyme composé de la syllabe finale de son nom et de celui de son premier collaborateur, M. Beudin ; plus tard, M. Beudin s'étant tourné vers la politique et la finance, Goubaux conserva seul ce pseudonyme déjà connu à divers titres, mais principalement par deux drames, dont le premier a fourni un de ses plus beaux rôles à Frédérik-Lemaître : *Trente ans* ou la *Vie d'un joueur*, à la Porte-Saint-Martin (1857), et *Richard d'Arlington* (1832). Victor Ducange avait retouché et signé *Trente ans;* Alexandre Dumas père avait fait de même pour la seconde pièce. Parmi les ouvrages, d'ailleurs fort nombreux, dus à Goubaux ou auxquels il a seulement collaboré, nous distinguerons : *Clarisse Harlowe* (1832) ; l'*Abbaye de Castro* (1840) ; la *Dot de Suzette* (1842) ; les *Mystères de Paris* (1844). Il a donné au Théâtre-Français, avec M. Legouvé, *Louise de Lignerolles* (1838), un des derniers beaux rôles de Mlle Mars, et, avec Eugène Sue, *Latréaumont* (1840), et la *Prétendante* (1841). Goubaux a écrit, en outre, dans plusieurs journaux, entre autres dans le *Courrier français*, des feuilletons signés *Pierre Aubry*. Il était, depuis 1843, chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il a succombé à une terrible maladie, un cancer de l'estomac, et il est mort littéralement de faim.

GOUCHASP, un des sept feux divinisés par les Parsis. C'est le feu des étoiles.

GOUDA, appelée aussi quelquefois *Ter-Gow*, ville du royaume de Hollande, sur l'Yssel et la Gouwe, à 17 kilom. N.-E. de Rotterdam ; 15,000 hab. Entrepôt de marchandises pour Amsterdam, Rotterdam et la Belgique. De nombreux canaux traversent la ville, notamment celui de la Gouwe, qui met l'Yssel en communication avec le Rhin. Le canal intérieur, qui sert de port, est bordé de tilleuls et de belles maisons. Gouda est entourée de remparts et de larges fossés, et il est facile d'inonder, au moyen de ses écluses, le territoire qui l'entoure.

La ville de Gouda appartenait dans le principe à des seigneurs de la maison de Blois ; un de ces seigneurs la céda, en 1389, aux comtes de Hollande. En 1434, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, y assiégea Jacqueline, comtesse de Hollande, et l'obligea à le déclarer son héritier.

Le plus important édifice de Gouda est sa magnifique cathédrale, aujourd'hui temple protestant, et placée autrefois sous l'invocation de saint Jean. Cet édifice fut bâti au XIIIe siècle. Ses vitraux, exécutés pour la plupart de 1560 à 1603, par les frères Wouter et Dirk Crabeth, ont une célébrité européenne. Signalons aussi l'hôtel de ville et la salle de spectacle.

GOUDALLOUR ou **GOUDELOUR**, en anglais *Kudallore*, ville de l'Indoustan anglais, présidence et à 157 kilom. S.-O. de Madras, à 2 kilom. de la mer des Indes, sur laquelle elle a un port de commerce. En 1781, Suffren battit les Anglais près de cette ville, qui tomba au pouvoir des Français l'année suivante ; mais la paix de Versailles, en 1783, la rendit à l'Angleterre.

GOUDAR (Ange), écrivain français, né à Montpellier vers 1720, mort en 1791. Il était fils d'un inspecteur général du commerce. Il avait publié quelques ouvrages sur des matières d'économie politique, lorsqu'il se rendit en Angleterre (1761), où il écrivit des pamphlets et épousa une fort jolie veuve, mistress Sarah, avec laquelle il voyagea en Hollande, en France et en Italie. Arrivé à Naples en 1767, il donna des leçons de langues, fit paraître une *Grammaire française et italienne* (1770), mena tout à coup un grand train dû à des moyens peu honorables, et qui montrent que Goudar était plus ambitieux que jaloux. Il fut expulsé de Naples par ordre de la reine Caroline, qui redoutait l'influence que Sarah pouvait acquérir sur le roi Ferdinand. A partir de ce moment, Goudar habita plusieurs villes d'Italie, puis se rendit en Hollande, de là à Paris, et retourna en Angleterre où il mourut dans la misère. On lui doit de nombreux écrits, publiés pour la plupart sous le voile de l'anonyme, et dont les principaux sont : *Pensées diverses* (1748) ; *Nouveaux motifs pour porter la France à rendre libre le commerce du Levant* (1755) ; les *Intérêts de la France malentendus dans les branches de l'agriculture, des finances et du commerce* (1756, 3 vol. in-12), un de ses meilleurs ouvrages ; *Discours politiques sur le commerce des Anglais en Portugal* (1756) ; l'*Histoire des grecs et de ceux qui corrigent la fortune au jeu* (1758) ; l'*Espion chinois* ou l'*Envoyé secret de la cour de Pékin pour examiner l'état présent de l'Europe* (1768) ; l'*Espion français à Londres* (Londres, 1779, 2 vol. in-12), etc. — Sa femme, Sarah GOUDAR, née en Angleterre, morte à Paris vers 1800, fut exilée en même temps que lui de Naples, où elle avait su se faire remarquer de Ferdinand IV, qui l'avait prise pour maîtresse. Elle suivit Goudar en Italie, fut abandonnée par lui en Hollande, puis se rendit à Paris, où elle termina ses jours dans la misère. Sarah a laissé des *Remarques sur les anecdotes de Mme Dubarry* (Londres (1777), et plusieurs écrits qui ont été réunis et publiés sous le titre d'*Œuvres mêlées* (Amsterdam, 1777, 2 vol. in-12).

GOUDCHAUX (Michel), banquier et ancien ministre français, né à Paris en 1797, mort en 1862. Il était issu d'une famille israélite de l'Alsace. Son père avait acquis une fortune considérable à Paris, où il comptait parmi les principaux banquiers. A sa mort, son fils, encore très-jeune, se trouva à la tête de la maison de banque, et la dirigea avec une intelligence qui en accrut la prospérité. Les conspirations, les procès de presse, les manifestations de toutes sortes occupaient alors exclusivement l'opinion publique. Sans être personnellement engagé dans aucune de ces aventures, le jeune financier passait pour un des partisans les plus actifs de l'opposition. Après la révolution de Juillet, Goudchaux fut élu membre du conseil général de la Seine. En 1832, il devint payeur de la guerre à Strasbourg. Mais, s'apercevant bientôt que la nouvelle royauté ressemblait beaucoup trop à celle qu'elle avait remplacée, il rentra ouvertement dans l'opposition, et le ministre des finances, en 1834, révoqua son subordonné.

Goudchaux entra bientôt au *National*, lui fournit des fonds, et y traita les questions financières. Il combattit surtout avec ardeur la législation sur les chemins de fer, dont il voulait réserver à l'État la propriété et l'exploitation immédiate. Il publia, en outre, divers écrits : *Lettres à M. Humann sur la conversion de la rente; De la prorogation du privilége de la Banque*. Il fut au nombre de ceux qui préparèrent le plus activement la révolution de 1848 ; de ceux, qui, le 21 février, assignèrent un programme à l'insurrection, qui réglèrent les positions stratégiques de la garde nationale, et qui, des bureaux du *National*, avaient fait le foyer d'où le mot d'ordre de la révolution rayonnait sur tout Paris.

Le soir du 24 février, lorsque le Gouvernement provisoire se réunit pour la première fois à l'Hôtel de ville, et composa le premier ministère de la République, M. Goudchaux reçut le portefeuille des finances. La nomination de M. Goudchaux produisit une impression rassurante pour les capitaux alarmés. On avait la plus haute idée de son honorabilité. Il voulut justifier cette confiance. Au lieu de la banqueroute qu'on redoutait, il fit décréter que le Trésor anticiperait le payement du se-

mestre de la rente 5 pour 100. Goudchaux se retira du ministère le 5 mars 1848. Il n'avait été ministre que neuf jours. Il eut pour successeur M. Garnier-Pagès. Au mois d'avril suivant, il fut au nombre des candidats proposés aux électeurs de Paris pour les élections générales à la Constituante; il n'obtint pas un nombre suffisant de voix; mais, aux élections complémentaires du mois de juin, il fut élu par 188,000 suffrages environ. Devenu chef du pouvoir exécutif, après les journées de Juin 1848, le général Cavaignac s'empressa de rappeler Goudchaux au ministère des finances, que laissait vacant la démission de M. Duclerc. Goudchaux se montra l'ennemi des expédients financiers, et revint à l'idée de rétablir la confiance en affirmant la solvabilité de l'Etat. Il fit décréter que tous les bons du Trésor restés en souffrance seraient payés en rentes sur l'Etat; que les dépôts des caisses d'épargne seraient remboursés avec des titres de même nature. Mais un des actes les plus importants de son administration fut une mesure hardie, populaire et en définitive excellente, même au point de vue financier : la réforme postale. Dans la séance du 24 août 1848, il fit voter par la Constituante une loi qui supprimait les zones servant de bases aux différences de taxe, et établissait le tarif uniforme et réduit. La poste, qui, avant la réforme, produisait 46 millions (1848), rapportait, vingt après, en 1868, environ 86 millions. Au mois d'octobre suivant, Goudchaux se retira du ministère, où il eut pour successeur M. Trouvé-Chauvel. Tout en se séparant du général Cavaignac, Goudchaux continua à le soutenir à la Chambre, et il fit partie de la majorité qui lui resta fidèle jusqu'à l'élection présidentielle du 10 décembre 1848. Goudchaux vota toujours depuis dans le sens républicain; mais, étranger aux luttes violentes qui régnaient sans cesse dans l'orageuse assemblée pendant les derniers mois de son existence, il ne prenait la parole que dans les questions économiques et financières. C'est dans un de ces débats, le 21 avril 1849, que se produisit entre Goudchaux et Fould la discussion qui causa une si vive impression, non-seulement à la Chambre, mais dans tout le pays. Cette scène parlementaire mérite d'être rappelée. Fould y fut convaincu d'avoir conseillé la banqueroute, et Goudchaux donna des preuves de l'énergie qu'il avait mise à repousser ce conseil. La discussion dégénéra en une véritable tempête. Fould, on le sait, devint plus tard le ministre des finances de Bonaparte.

Cette bruyante journée marque la fin de la carrière politique de Goudchaux. Quelques jours après, la Constituante se dissolvait, pour faire place à la Législative. M. Goudchaux ne fut pas réélu. Il resta éloigné des affaires publiques jusqu'aux élections générales de 1857. Porté alors sur la liste des candidats de l'opposition à Paris, il fut élu; mais il refusa le serment et ne siégea pas au Corps législatif.

GOUDELIN, bourg et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plouagat, arrond. et à 11 kilom. de Guingamp; pop. aggl., 320 hab. — pop. tot., 2,323 hab. Minoterie.

GOUDELIN (Pierre), en latin **Gadelinus**, jurisconsulte belge, né à Ath (Hainaut) en 1550, mort en 1619. Il professa le droit d'abord à Malines, puis à Louvain, où il avait pris ses grades (1586). On a de lui : *De jure novissimo* (Anvers, 1620, in-4°; Arnheim, 1643 et 1661); *De jure feudorum* (Louvain, 1624, in-4°; Cologne, 1641, in-8°); *De jure pacis* (Louvain, 1620, et Lyon, 1641, in-4°); *Syntagma regularum juris* (Anvers, 1640, in-4°); *De testamentis*. Tous ces écrits ont été réunis en 1 vol. in-fol. (Anvers, 1640).

GOUDHURST, bourg d'Angleterre, comté de Kent, à 18 kilom. S. de Maidston; 3,200 hab. Commerce de draps et de bestiaux.

GOUDIMEL (Claude), célèbre musicien du XVIe siècle, né vers 1510, mort en 1572. Il reçut une éducation distinguée, qui lui permit d'écrire très-purement la langue latine, eut pour maître de musique le célèbre Josquin et devint le premier musicien de son temps. Il fonda à Rome, vers 1540, une école d'où sortirent Palestrina et Nanini. Converti au calvinisme, il fut égorgé à Lyon à l'époque de la Saint-Barthélemy (1572). Il avait mis en musique les psaumes qu'on chante encore dans l'Eglise réformée, et qui ont été traduits en français par Clément Marot et Théodore de Bèze (Paris, 1565). Plusieurs de ces mélodies chorales sont remarquables, entre autres celle qu'on chante sur ces paroles : *Seigneur, toi seul que nous louons, etc.* Goudimel a laissé des lettres d'une excellente latinité, une grande quantité de morceaux de musique, et les ouvrages suivants : *Quinti Horatii Flacci odæ ad rhythmos musicos reductæ* (Paris, 1555, in-4°); *Chansons spirituelles* de Marc-Antoine de Muret, mises en musique (Paris, 1555, in-4°); les *Psaumes* de David, mis en musique; les *Psaumes*, mis en rimes françaises par Clément Marot, mis en musique; des *Messes*, des *Motets;* la *Fleur des chansons* (Lyon, 1574), etc. L'harmonie de ces compositions est toujours correcte; mais ses rhythmes sont lourds, monotones et sans charme. Son meilleur ouvrage, peut-être, est le recueil des *Odes d'Horace*, à quatre parties.

GOUDIN (Matthieu-Bernard), mathématicien et astronome, né à Paris en 1734, mort en 1817. Il remplit successivement diverses fonctions à la cour des aides, au grand conseil et au parlement, et employa tous ses loisirs à l'étude des hautes mathématiques. Goudin s'était intimement lié au collége avec Dionis du Séjour. Ce fut avec cet éminent mathématicien qu'il composa le *Traité des courbes algébriques* (Paris, 1756), les *Recherches sur la gnomonique* (Paris, 1761), et le *Traité des propriétés communes à toutes les courbes* (Paris, 1778). Goudin a publié seul : *Mémoire sur les éclipses de soleil* (1761); *Mémoire sur les usages de l'ellipse dans la trigonométrie sphérique* (1797); *Théorie de la distance d'un point à un autre sur la surface d'un solide de révolution* (1812), etc. Ses *Œuvres mathématiques et astronomiques* ont été publiées à Paris (1799, in-4°).

GOUDJERATE, province de l'Indoustan anglais. V. GUZARATE.

GOUDJILA, ville d'Algérie, prov. d'Oran, à 60 kilom. de Tiaret, sur une montagne. Arsenal d'Abd-el-Kader après la prise de Takdempt.

GOUDOK s. m. (gou-dok). Mus. Espèce de violon grossier en usage chez les Russes.

GOUDOULI ou **GOUDELIN** (Pierre), poëte languedocien, né à Toulouse en 1579, mort dans la même ville en 1649. Il était fils d'un chirurgien. Après avoir étudié le droit dans sa ville natale, il y fut reçu avocat; mais, cédant bientôt à sa vocation, il abandonna, selon le langage du temps, Thémis pour les Muses. Plusieurs fois couronné par l'Académie des Jeux floraux, sa réputation ne demeura point circonscrite dans le Midi; on traduisit ses vers en italien, en espagnol, et *sas obros* (ses œuvres) eurent trois éditions successives. Goudouli est l'un des poëtes les plus populaires de nos contrées méridionales. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, appela à ses fêtes et à sa table le poëte aimable. Goudouli alla chez le prince avec aussi peu de façons que La Fontaine chez Mme de La Sablière. Il fit les délices de la petite cour toulousaine par sa franche bonhomie, sa verve et son esprit, et y occupa la place d'honneur entre la duchesse et le premier président du parlement. Goudouli ne songea même pas à profiter de cette faveur pour arrondir son maigre patrimoine. Il avait hérité de quelques champs et d'une vigne; il les vendit un à un, ne conservant d'une métairie de deux paires de charrues qu'une petite maison qu'il habita toute sa vie, et sur la porte de laquelle il mit cette inscription qui faisait allusion à sa fortune éclipsée : *Métairie de deux paires... de poulets.* D'ailleurs, ses concitoyens lui assurèrent dans sa vieillesse une pension de 300 livres sur le trésor de la ville de Toulouse. On raconte qu'en affaiblissant ses organes d'une manière sensible, l'âge respecta son insouciante gaieté et son esprit d'à-propos. Ses jambes ne pouvant plus le soutenir qu'avec peine, il prit un bâton en disant : « Quand un pèlerin s'apprête à partir, il se munit d'un bâton de voyage. » Dans les dernières années de sa vie, il avait contracté l'habitude d'aller, chaque après-midi, faire une promenade dans le cloître des Grands-Carmes, où il devait être enseveli. Un jour qu'un de ses amis l'y rencontra, marchant pesamment, et heurtant de son bâton les dalles funéraires, il lui dit : « Tu frappes bien fort, Goudouli. — Oui, répliqua le vieillard, je frappe fort pour qu'on vienne m'ouvrir. » Il mourut, en effet, à quelque temps de là, dans sa soixante-dixième année. Il avait eu la douleur de voir monter sur l'échafaud, en 1632, le duc de Montmorency.

Les *Œuvres* de Goudouli ont été réunies à Toulouse (1684, in-4°), et très-souvent réimprimées; on y admire surtout une ode sur la mort de Henri IV. On a essayé de traduire en français les poésies de Goudouli; mais elles renferment des beautés qui ne peuvent être bien saisies que par ceux qui entendent la langue dans laquelle elles ont été composées. Le buste de Goudouli fut placé dans la salle des Illustres au capitole de Toulouse, où on le voit encore, avec une inscription due à l'annaliste Lafaille.

GOUDOVITCH (Ivan-Vasiliévitch, comte), général russe, né en 1741, mort en 1820. Il se distingua par sa bouillante valeur contre les Polonais, puis contre les Turcs, fut nommé par Catherine II gouverneur des provinces caucasiennes de l'empire, reçut de Paul Ier, en 1796, le titre de comte, le gouvernement de Kamenetz-Podolsk et un don de 3,000 serfs, fut mis par l'empereur Alexandre Ier à la tête d'une armée qui remporta de grands succès sur le séraskier Yousouf-Pacha, et devint feld-maréchal en 1807. Goudovitch revint deux ans plus tard en Russie, et se démit de ses charges en 1812. Il a laissé des *Mémoires*, qui prouvent la finesse et la culture de son esprit.

GOUDRON s. m. (gou-dron — de l'arabe *kathran*, ou, avec l'article, *al-kathran*, de *kathara*, couler goutte à goutte. Les Provençaux donnent au goudron le nom de *kitran*). Substance de nature résineuse et empyreumatique, obtenue par la distillation du bois de pin et d'autres arbres verts : *On se sert du* GOUDRON *dans les arts et dans la marine.* (F. Gérard.) *Les arbres qui fournissent le* GOUDRON *sont les pins, les sapins et les mélèzes.* (Duménil.)

— Techn. Mastic servant à boucher hermétiquement les bouteilles dans lesquelles on veut conserver des substances faciles à se volatiliser.

— Pharm. *Eau de goudron*, Eau dans laquelle on a fait macérer du goudron, et que l'on emploie comme excitant des membranes muqueuses.

— Minér. *Goudron minéral*, Sorte de bitume ou d'asphalte. ‖ Résidu de la houille obtenu par distillation à vase clos.

— **Encycl.** Techn. On distingue deux espèces de *goudron :* le *goudron* végétal, ou *goudron* ordinaire, et le *goudron* minéral ou *goudron* de houille, le *coaltar* des Anglais.

Le *goudron* végétal est un mélange très-complexe de résines pyrogénées, d'huiles empyreumatiques, de charbon et d'acide pyroligneux; on l'obtient par la torréfaction lente des pins épuisés de térébenthine, ou comme produit secondaire de la distillation du bois dans les fabriques d'acide pyroligneux. C'est dans le *goudron* provenant de cette dernière source que Reichenback a découvert la créosote et la paraffine.

Le *goudron* doit être coulant, de consistance sirupeuse, transparent et d'une couleur rougeâtre; il a une odeur forte qui lui est particulière. On le rend plus fluide en le faisant chauffer ou en y mêlant un peu d'essence de térébenthine; il brûle avec une flamme très-vive et laisse un charbon sec et léger. Dans le commerce, il est souvent mélangé d'eau : on le purifie en le faisant cuire dans une chaudière en fer et en le décantant après l'avoir tenu pendant quelque temps en fusion tranquille; on vaporise ainsi l'eau et l'acide pyroligneux et l'on sépare les matières terreuses.

Le *goudron* végétal est employé à des usages aussi nombreux que variés; mais il est usité surtout pour recouvrir la surface de certains objets qu'on veut préserver du contact de l'air, de l'eau ou d'autres agents qui pourraient les détériorer. Le *goudron*, à ce point de vue, rend d'immenses services à la marine. Les bois, en effet, contiennent une substance azotée, qui, au contact de la chaleur, de l'air et de l'eau, fermente facilement, et, par suite, amène la décomposition des parties voisines; ils offrent, de plus, dans leur substance, un aliment aux insectes qui causent de si grands dégâts. On a donc songé à recouvrir leur surface d'une couche de *goudron*. Le *goudron*, en ce cas, agit comme antiseptique et comme hydrofuge. D'autres propriétés le font employer dans les constructions en fer. Les remarquables expériences de M. Deschamps (d'Avallon) ont prouvé que le *goudron*, sans absorber l'oxygène de l'air, en paralyse l'action par le seul effet de la dissémination de ses molécules odorantes entre les molécules de l'air. Cette propriété du *goudron*, si importante en médecine, met le fer à l'abri de la rouille. Le *goudron* sert, en outre, dans les ports de mer, à enduire les carènes des vaisseaux, les cordages, les câbles, etc.

Le *goudron*, auquel on ajoute très-souvent du suif ou de l'huile de poisson, pour les préparations de la marine, n'est pas employé tel qu'on l'extrait du bois. On le fait chauffer et l'on prolonge l'ébullition jusqu'à ce qu'un morceau refroidi prenne une consistance molle. Cette ébullition a pour but : 1° d'expulser l'acide acétique qui pourrait détruire les cordages et les voiles (on peut obtenir le même résultat au moyen d'un peu de carbonate de chaux qui neutralise l'acide); 2° la chaleur fait évaporer une partie de l'huile essentielle que renferme le *goudron*, et le réduit ainsi en une substance qui porte le nom de *brai gras*. Ce brai gras peut se préparer encore en distillant le *goudron* en vase clos.

Outre les usages de la marine, le *goudron* est employé à beaucoup d'autres qui ne sont pas moins importants. On s'en sert pour enduire l'extrémité inférieure de certains mâts qui sont destinés à rester longtemps dans la terre, des poteaux de télégraphe, par exemple. Pour mettre ces mâts à l'abri des insectes et de la pourriture, on les imbibe d'acide phénique; puis leur extrémité inférieure est brûlée superficiellement et enduite de *goudron* avant d'être mise en terre.

Le *goudron* sert aussi à enduire l'intérieur des tonneaux qui sont destinés à recevoir de la bière. Chauffé à 15°, il sert encore dans les constructions; on en imprègne des pavés en grès, des briques et beaucoup d'autres matériaux. Pour cela, il suffit de plonger ces objets dans le *goudron* chaud pendant deux ou trois heures : des briques de très-mauvaise qualité deviennent ainsi excellentes. Dans les pays du Nord, aux approches de l'hiver, les habitants des maisons de bois se mettent à l'abri des pluies et du vent en bouchant les trous et les fissures des planches avec de la mousse qu'ils recouvrent de *goudron*.

On fabrique, depuis quelques années, des toiles, du papier, du carton goudronnés qui servent à enduire les murs pour les préserver de l'humidité. On fixe à une très-petite distance de ces murs, au moyen de châssis peu épais, des toiles goudronnées; on place le *goudron* du côté du mur, et sur la toile elle-même, à l'intérieur de l'appartement, on colle le papier. Quelquefois, on met une couche de *goudron* sur le mur lui-même et on étale sur cette surface du papier goudronné ou de la toile, sur laquelle on étend le papier-tenture. Le *goudron* est étendu sur ces surfaces au moyen d'un rouleau qu'on fait glisser sur deux règles de l'épaisseur de la couche de *goudron* que l'on désire obtenir.

Enfin, le *goudron* privé d'huile essentielle, dans lequel on a ajouté de la brique pilée ou de la craie, constitue une espèce de mastic bitumineux portant le nom d'*asphalte artificiel*, et qui sert à enduire des bassins, des fontaines, des fosses d'aisances, etc.

Le *goudron* minéral diffère essentiellement du *goudron* végétal. C'est encore un corps fort complexe, dont la composition est excessivement variable; il constitue un des résidus les plus importants de la fabrication du gaz d'éclairage par la distillation de la houille. Cette substance reçoit une foule d'applications : dans beaucoup d'usines, on l'emploie en guise de coke pour chauffer les cornues, tandis que, dans d'autres, il est lui-même matière première pour la production du gaz. Il sert à la fabrication du noir de fumée, des charbons moulés, des houilles agglomérées; distillé avec ou sans eau, il fournit diverses espèces d'huiles ou carbures d'hydrogène, propres à la dissolution du caoutchouc et des résines, ainsi que la benzine utilisée pour le nettoyage des étoffes; enfin, on en retire un antiseptique des plus puissants, l'acide phénique et plusieurs matières colorantes, telles que l'aniline et l'acide picrique, journellement employées dans l'indiennerie et la teinturerie.

— Thérap. Le *goudron* végétal a été employé comme médicament sous plusieurs formes. Il y a d'abord l'eau de *goudron*, qui est très-efficace dans les cas de blennorrhagies rebelles; on l'a administrée jusqu'à la dose de 300 grammes; on a vanté aussi les lavements d'eau de *goudron* dans la fièvre typhoïde. En somme, administré à l'intérieur, le *goudron* a rendu des services dans certaines maladies de la peau.

Depuis l'époque où l'évêque George Berkeley commença à mettre le *goudron* à la mode, vers la fin du XVIIIe siècle, ce médicament a été tour à tour préconisé contre tous les maux : rhumatisme, goutte, catarrhe, vers intestinaux, etc. Après tous ces essais, le *goudron* a gardé une place dans le traitement des maladies de la peau, de la syphilis et de la phthisie pulmonaire. Depuis quelques années, il a été employé avec succès contre les maladies de la gorge, sous forme d'inhalations. On a même conseillé aux personnes qui, sans être malades, ont la gorge délicate, d'avoir toujours dans la pièce qu'elles habitent une certaine quantité de *goudron*, de même qu'on a conseillé de faire boire de l'eau légèrement goudronnée à celles qui ont la poitrine facilement prise. A doses modérées, le *goudron* excite les organes digestifs, accélère la circulation, augmente les sécrétions et stimule les fonctions de la peau. A doses plus élevées, on obtient des transpirations qui exhalent une odeur prononcée de *goudron* et une augmentation très-considérable des urines, auxquelles le *goudron* communique son odeur. Depuis quelques années, on a inventé divers appareils inhalateurs appelés *goudronnières*, dans lesquels le *goudron* est employé à l'état liquide. Le *goudron* est usité comme topique dans la médecine vétérinaire, principalement contre la gale des moutons, les plaies des chevaux et plusieurs affections herpétiques.

Pour les usages médicaux du *goudron* de houille, v. COALTAR.

GOUDRONNAGE s. m. (gou-dro-na-je — rad. *goudronner*). Action de goudronner : *Le* GOUDRONNAGE *des navires, des cordages.*

GOUDRONNÉ, ÉE (gou-dro-né) part. passé du v. Goudronner. Enduit de goudron : *Navire* GOUDRONNÉ. *Toile* GOUDRONNÉE.

— Anat. *Canal goudronné.* V. GODRONNÉ (canal).

GOUDRONNER v. a. ou tr. (gou-dro-né — rad. *goudron*). Enduire de goudron : GOUDRONNER *des cordages.* GOUDRONNER *la coque d'un navire.*

GOUDRONNERIE s. f. (gou-dro-ne-rî — rad. *goudronner*). Mar. Atelier où l'on prépare le goudron.

GOUDRONNEUR s. m. (gou-dro-neur — rad. *goudronner*). Mar. Ouvrier qui goudronne les navires.

GOUDRONNIÈRE s. f. (gou-dro-niè-re — rad. *goudron*). Méd. Nouvel appareil produisant des émanations de goudron, jugées efficaces contre les épidémies et les maladies des voies respiratoires.

GOUDT (Henri, comte DE), graveur hollandais, né à Utrecht en 1585, mort en 1630. Poussé par sa vocation artistique, il se rendit à Rome, où il suivit les leçons d'Elsheimer, devint son ami, le tira de la prison pour dettes où il avait été jeté et reproduisit, à l'aide burin, plusieurs de ses charmants tableaux. De retour dans sa ville natale, Goudt éprouva une violente passion pour une femme qui ne le paya pas de retour. Il en éprouva un tel chagrin que ses facultés mentales se dérangèrent, et, à partir de ce moment, il lui fut à peu près impossible de travailler. Les gravures de cet artiste se font remarquer par un arrangement particulier de hachures, qui produit des effets pleins de légèreté et d'énergie. On admire surtout ses clairs-obscurs et ses effets de nuit. Nous citerons de lui : Te *Lever de l'aurore*, les *Anges et Tobie*, la *Fuite en Egypte*, *Philémon et Baucis*, etc.

GOUÉ ou **GOUET** s. m. (ghou-é). Grosse serpe dont les bûcherons se servent pour couper le bois et les vignerons pour faire la pointe des échalas.

GOUÉMON s. m. (gou-é-mon). Syn. de GOËMON.

GOUENOUPILAN (*Ame du ciel*), nom sous lequel les Araucaniens désignent le Dieu suprême.

GOUERSCHASP, roi du Kaboulistan. Il est célèbre dans les traditions des Parsis par sa haute stature et par son courage. Il tua, avec l'aide du feu et du génie Rapitan, un serpent colossal qui vomissait des poisons, et fut précipité dans les enfers pour avoir souillé le feu en l'employant à cet usage.

GOUESNIÈRE (LA), village et comm. de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Servan, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Malo, à 3 kilom. et demi de la mer; 922 hab. Le château de Bonaban, précédé de belles terrasses d'où la vue plonge sur la baie de Cancale et sur les riches plaines de Châteauneuf, est flanqué de tourelles et précédé d'une charmante avenue.

GOUESNOU, village et comm. de France (Finistère), cant., arrond. et à 9 kilom. de Brest, sur une colline; 1,479 hab. Eglise du XVIe siècle, surmontée d'une charmante flèche en pierre ornée de gargouilles délicatement sculptées. On montre, dans le village, une pierre sur laquelle saint Gouesnou passa, dit-on, la nuit et qui est en grande vénération. Pardon très-fréquenté.

GOUESSAN, rivière de France (Côtes-du-Nord). Elle descend de la montagne du Mené, baigne Lamballe, se grossit de la Truite, de l'Evron, de la Trinité, etc., et tombe dans la baie de Saint-Brieuc, après un cours de 40 kilom.

GOUET s. m. (gou-è). Bot. Nom vulgaire du genre arum, type de la famille des aroïdées : *Les anciens mangeaient les feuilles et les racines du* GOUET *comestible.* (F. Gérard.) *Le* GOUET *croît dans les lieux ombragés et humides; il est commun aux environs de Paris, où il fleurit dès le mois de mars.* (Richard.)

— Vitic. V. GOUAIS.

GOUET, rivière de France (Côtes-du-Nord). Elle descend des monts du Mené, arrose Quentin, Saint-Brieuc et se jette dans la baie d'Iffiniac après un cours de 48 kilom. Le Gouet est navigable sur une longueur de 5 kilom., avec un tirant d'eau maximum de $4^{m},65$.

GOUET (Amédée), historien français, né en 1813, mort par suicide à Paris le 20 mars 1869. Il écrivit d'abord quelques petites nouvelles et des feuilletons : *Une vision d'outre-tombe*, les *Bonheurs d'un amant malheureux* (1860-1861, dans le *Bulletin de la Soc. des gens de lett.*); *Une femme à la mer; Un ami vaudevilliste*, *Monsieur Midas* (1861, dans le *Siècle*); des romans : les *Aventures d'une caravane parisienne dans le désert*, la *Dette de famille*, la *Conquête d'une femme;* le *Premier pas*, tous ouvrages dans lesquels on sentait la verve d'un esprit sérieux et profond, mais qui ne parvinrent pas à lui conquérir une notoriété suffisante. Se tournant alors vers de plus hautes conceptions, il se mit à fouiller dans nos chroniques nationales, afin de composer un livre auquel les documents originaux de l'histoire de France devaient donner une valeur incontestable. Il s'occupa de condenser, avec une rare méthode, les matériaux du passé politique de notre pays, pour en extraire des faits substantiels, pour discuter certains points obscurs et pour résoudre, à l'aide des sources, quelques questions historiques encore pendantes. Doué d'un esprit critique distingué, plein de discernement, éclairé par l'amour de la vérité et inspiré par un ardent patriotisme, Amédée Gouet travailla son œuvre avec une persévérance d'autant plus admirable qu'il ne comptait guère obtenir un succès éclatant. Il accomplit sa mission d'historien en homme désintéressé, préoccupé seulement de bien faire. Nous avons appuyé, dans le compte rendu que nous avons consacré à son œuvre (V. FRANCE [histoire nationale de]), sur le but spécial de l'auteur de faire, dans ce livre, l'histoire du rôle de la nation dans les annales françaises, par opposition à la tendance ordinaire des historiens, qui se contentent de montrer le rôle de la royauté. C'est là, en effet, le côté caractéristique de l'*Histoire nationale de France.* Amédée Gouet avait poursuivi son œuvre, volume par volume, jusqu'à l'époque de la Renaissance (vol. I à VI, 1864-1868, in-8°), lorsque, pris de désespoir à la suite de la mort de son frère, il se décida à mourir. Voici comment M. Jules Claretie, dans un rapport à la Société des gens de lettres, a raconté cette mort tragique. « Amédée Gouet éditait lui-même son livre; chaque volume coûtait 1,000 francs à son frère, caissier dans une maison de commerce, qui épargnait sur ses appointements modestes la somme voulue pour faire imprimer les travaux d'Amédée. Ils vivaient en commun et se privaient l'un et l'autre, pour ce livre national qui était aussi un livre fraternel. La maladie vint. Une nuit, la mort prit le frère aîné, celui qui gagnait le pain de cet enfant de cinquante-cinq ans, qui ne savait que travailler et se dévouer à son œuvre. Alors, devant ce cadavre, devant cet irréparable malheur, devant cette solitude terrible, Amédée Gouet, désespérément abandonné, se sentit las de lutter et de vivre. Il prit un couteau et se tua sur le corps de son frère. On les enterra le même jour, côte à côte et comme dans la même tombe. »

GOUFER ou **GOUFFERN**, petit pays de l'ancienne France, dans la province de Normandie, aujourd'hui enclavé dans les départements du Calvados et de l'Orne. Sur le territoire de cet ancien *pagus* se trouve encore la forêt de Gouffern (Orne), qui a 14 kilom. de longueur sur 6 kilom. de largeur.

GOUFFÉ (Armand), chansonnier et vaudevilliste français, né à Paris en 1775, mort à Beaune (Côte-d'Or) en 1845. Son père, qui était noble et signait Gouffé de Beauregard, lui fit faire ses études au collége d'Harcourt, et le dirigea ensuite vers les carrières administratives. Entré, sous le Directoire, au ministère des finances, Gouffé y devint sous-chef, et c'est dans cette modeste position qu'il composa toutes ses œuvres. En 1796, il s'affilia à la société gastronomique des *Dîners du Vaudeville*, d'où naquit le *Caveau moderne*, et commença à se faire connaître par des chansons pleines de rondeur et de bonhomie. Son premier recueil, publié sous le titre de *Ballon d'essai*, porte la date de 1802; encouragé par le succès, il le fit suivre du *Ballon perdu* (1804), de *Encore un ballon* (1807) et du *Dernier ballon* (1812). Il dépensait en même temps sa verve dans la collaboration d'une foule de vaudevilles, dont deux ou trois seulement méritent d'être cités : les *Deux jocrisses*, représentés en l'an IV; le *Chaudronnier de Saint-Flour* (an IX); le *Duel et le déjeuner* (1818).

Ses chansons restent le meilleur titre de Gouffé; quelques-unes sont encore populaires : *Plus on est de fous plus on rit; Saint Denis;* l'*Eloge de l'eau;* le *Corbillard*, etc.; le premier couplet de celle-ci est spirituel :

> Que j'aime à voir un corbillard!...
> Ce début vous étonne?
> Mais il faut partir tôt ou tard
> Le sort ainsi l'ordonne;
> Et, loin de craindre l'avenir,
> Moi, dans cette aventure,
> Je n'aperçois que le plaisir
> De partir en voiture...

La chanson de Gouffé offre ce mérite qu'elle reste exactement dans les limites du genre; elle ne descend pas jusqu'au pont-neuf, comme celles de Vadé et bon nombre de celles de Désaugiers; elle ne s'élève pas non plus trop haut, comme certains morceaux de Béranger ou de Pierre Dupont; c'est la chanson de table, telle que la comprenaient nos pères, alliant la franchise de la facture à la gaieté, à la bonne humeur, avec une pointe de philosophie épicurienne. Gouffé n'avait pourtant cette bonne humeur que la plume à la main; il était, de sa nature, morose et rêveur; ce chantre du vin était sobre et ne buvait que de l'eau. Il avait pris pour devise ce vers de Panard :

> Sans ivresse il chante le vin.

C'est un trait de ressemblance qu'il possédait avec Désaugiers, l'aimable convive, qui retrouvait à table toute sa verve, mais qui, une fois seul, redevenait sombre comme un croque-mort à jeun. Désaugiers et Gouffé étaient bons camarades, ce qui n'empêcha pas ce dernier de composer la chanson si connue de l'*Ecuelle d'argent*, sur l'air de l'*Ecuelle de bois*, à propos d'une soupière dont Louis XVIII avait gratifié l'auteur de *Monsieur et madame Denis.* Gouffé avait, en effet, la manie de l'épigramme et criblait de préférence ses meilleurs amis. Il tournait aussi très-gentiment le conte, dans la manière des poëtes du XVIIIe siècle, et il a laissé inédit un petit volume de *Contes-charades.* Ayant pris sa retraite en 1827, il se retira à Beaune, chez sa fille, mariée à un notaire du lieu et vécut là paisiblement jusqu'à sa mort.

GOUFFÉIE s. f. (gou-fé-î — de *Gouffé*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, voisin des sablines, et dont l'espèce type croît sur les rochers de la Provence.

GOUFFIER, ancienne famille du Poitou, déjà considérable au commencement du XIVe siècle, et dont la plupart des membres ont rempli des charges à la cour des rois de France. Elle avait pour représentant, sous le règne de Charles VII, Guillaume GOUFFIER, sénéchal de Saintonge, gouverneur de Touraine, qui épousa en premières noces Louise, sœur du cardinal d'Amboise, dont un fils fut tué à la bataille de Marignan, en 1515, et, en secondes noces, Philippine de Montmorency, dont vinrent, entre autres, ARTUS, qui a continué la filiation; Adrien GOUFFIER, évêque d'Albi et de Coutances, grand aumônier de France, légat du pape, connu sous le nom de cardinal de Boisy, mort en 1523, et Guillaume GOUFFIER, amiral, favori du roi François Ier, auteur de la branche des seigneurs de Crèvecœur, marquis de Bonnivet.

Artus de GOUFFIER, qu'on vient de nommer, gouverneur du Dauphiné, bailli du Vermandois et grand maître de France, obtint, en 1619, des lettres patentes, érigeant en duché-pairie, en sa faveur, la baronnie de Roanne et la terre de Boisy, sous le nom de Roannais ou Roannez. Il avait épousé, en 1499, Hélène de Hangest, dont il eut Claude GOUFFIER, grand écuyer de France, qui obtint de nouvelles lettres d'érection du Roannais en duché, en 1566, et mourut en 1570. Claude GOUFFIER, duc de Roannais, fut marié cinq fois, et laissa, entre autres enfants, Gilbert GOUFFIER, duc de Roannais, gouverneur du château d'Amboise, marié à Jeanne de Cossé. De ce mariage vint Louis GOUFFIER, duc de Roannais, gouverneur de Poitiers, conseiller d'Etat, qui obtint, en 1620, l'érection de son duché de Roannais en pairie, et qui, accusé d'avoir voulu introduire le prince de Condé dans Poitiers, fut condamné, en 1631, à être décapité en effigie. Il mourut en 1642, ayant eu, entre autres enfants, de Claude-Eléonore de Lorraine, fille du duc d'Elbeuf; Henri GOUFFIER, marquis de Boisy, comte de Maulevrier, tué à la guerre, en 1639, du vivant de son père. Cet Henri GOUFFIER laissa un fils, Artus GOUFFIER, duc de Roannais, gouverneur du Poitou, puis religieux, lequel céda le marquisat de Boisy et le duché de Roannais à sa sœur Charlotte, mariée à François d'Aubusson, comte de La Feuillade, maréchal de France, créé pair et duc de Roannais-La Feuillade, par lettres de 1667.

GOUFFIER (Louis, comte DE ROANNEZ), général français, né dans le Périgord en 1648, mort à Marseille en 1734. Entré fort jeune au service, il prit part à la défense de Candie (1668), sous les ordres de La Feuillade, puis passa dans la marine, assista, comme capitaine de galère, au siége de Nice, donna la chasse aux corsaires qui infestaient la Rivière de Gênes (1703), et se distingua, deux ans plus tard, par la part qu'il prit notamment à la réduction du château de Nice. Louis Gouffier fut nommé, en récompense de ses services, chef d'escadre des galères, en 1716, et lieutenant général des galères, en 1723. Il aimait les lettres et cultivait la poésie légère.

GOUFFIER (Guillaume), seigneur de Boisy. V. BOISY.

GOUFFIER (Artus), duc de Roannez. V. BOISY.

GOUFFIER (Guillaume), amiral de France. V. BONNIVET.

GOUFFIER (Marie-Gabriel-Florent-Auguste), savant français. V. CHOISEUL-GOUFFIER.

GOUFFRE s. m. (gou-fre — lat. *gurges*, même sens). Abîme, trou large et profond : *Tomber dans un* GOUFFRE. ‖ Grand tourbillon d'eau : *Le plus grand* GOUFFRE *que l'on connaisse est celui de la mer de Norvége.* (Buff.) *Les* GOUFFRES *de la mer sont produits par le mouvement de deux ou plusieurs courants contraires.* (Buff.)

— Poétiq. Mer; profondeur des eaux :

> Le bord fuit; devant nous s'étend la mer profonde,
> Partout les cieux, partout les noirs *gouffres* de l'onde.
> DELILLE.

— Fig. Centre vaste et absorbant : *Les hommes vont tous se confondre dans ce* GOUFFRE *infini du néant, où l'on ne trouve plus ni rois, ni princes, ni capitaines, ni tous ces augustes noms qui nous séparent les uns des autres, mais la corruption et les vers, la cendre et la pourriture qui nous égalent.* (Boss.) *Paris est un* GOUFFRE *où se perdent le repos et le recueillement de l'âme.* (Volt.) *Les villes sont le* GOUFFRE *de l'espèce humaine.* (J.-J. Rouss.)

> Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
> Je vais sortir du *gouffre* où triomphent les vices,
> Et chercher sur la terre un endroit écarté
> Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.
> MOLIÈRE.

— **Syn. Gouffre, abîme, précipice.** V. ABÎME.

— **Encycl.** Les tremblements de terre produisent souvent des *gouffres*, dont la Calabre offrit, en 1783, des exemples terribles. « Le sol, dit Beudant, s'entr'ouvrit de toutes parts souvent en longues crevasses, dont quelques-unes avaient jusqu'à 150 mètres de large; certaines crevasses, ouvertes au moment de la secousse, se refermaient subitement en broyant entre leurs parois les habitations qu'elles venaient d'engloutir; d'autres restaient béantes. Des étendues considérables de terrain s'enfoncèrent tout d'un coup, entraînant plantations et habitations, et laissant des *gouffres* à parois verticales de 8 à 10 mètres de profondeur. »

Il existe, notamment dans le bassin de la Meuse, divers exemples de ruisseaux et de rivières disparaissant dans des *gouffres.* Plusieurs reparaissent à une certaine distance, comme celui de Saint-Hadelin, à l'est de Chaudefontaine, qui ressort de terre après 2 ou 3 kilomètres de parcours souterrain. La Verdre se perd près de Goffontaine et reparaît de même au bout de quelque temps. Le Rhône disparaît de même sous des bancs de pierre calcaire et d'argile, pour reparaître au milieu des roches. Dans la saison des orages, les eaux sont troubles à leur point de disparition, et claires comme des eaux de source quand elles reparaissent; elles sont filtrées par les terrains qu'elles traversent.

GOUFI, chaîne de montagnes de l'Algérie, prov. de Constantine, entre la baie de Collo et celle de Djidjelli. Cette chaîne projette sur la mer le pittoresque massif des Sept-Caps.

GOUGE s. f. (gou-je — Huet et, après lui, Diez tirent ce mot de l'hébreu *goje*, servante chrétienne, de *goj*, peuple, *goïm*, les gentils. Le midi de la France ayant été beaucoup habité par les juifs, il serait possible qu'un mot usité chez eux pour désigner les servantes chrétiennes eût passé dans la langue vulgaire de ce pays, d'où le mot *gouge* semble nous être arrivé; mais cette étymologie est contestée. M. Léon Couture pense que le sens propre de *gouge* est jeune fille, et que le sens de servante est dérivé. Quant à *gouge*, outil, on le rapporte au bas latin *guvia*, *gubia*, *gulvia*, *gulbia*, mots que l'on donne dans les gloses d'Isidore avec le sens de bâton ferré. L'origine de ce mot est, du reste, incertaine). Femme de mauvaise vie :

> La belle dame devint rouge
> De honte qu'on l'estimât *gouge*
> Mais l'être par nécessité,
> Ce n'est qu'un peu l'avoir été.
> SCARRON.

— Techn. Espèce de ciseau creusé en canal, dont se servent les sculpteurs et les divers ouvriers qui travaillent le bois. ‖ Outil servant à couper l'excédant des tuiles molles avec lesquelles est construit le four des glaciers. ‖ Tranchet courbe qui sert au cordonnier pour creuser les talons des chaussures. ‖ Outil en fer avec lequel les maçons poussent des moulures à la main. ‖ Outil en fer avec lequel les arquebusiers creusent les bassinets. ‖ Ciseau à deux biseaux concaves, qui sert aux charpentiers pour faire des rivures et des cannelures. ‖ Petit poinçon en fer servant à festonner le fer-blanc. ‖ *Gouge carrée*, Sorte de gouge qui sert aux charrons pour évider les mortaises. ‖ *Gouge coude*, Celle avec laquelle les charrons agrandissent les trous.

— Chir. Ciseau à tranchant demi-circulaire, qui sert à l'ablation des exostoses.

— **Encycl.** Techn. La *gouge* dont se servent les menuisiers et les charpentiers est formée d'un morceau d'acier trempé, dont l'une des extrémités entre dans un manche en bois, sur la tête duquel on frappe avec un maillet. Les *gouges* sont de plusieurs sortes : les unes sont unies, les autres sont à dents; elles diffèrent encore par l'amplitude de leur arc; celui-ci est sous-tendu tantôt par le diamètre du cercle extérieur du cylindre, tantôt par une corde comprise entre ce diamètre et le point supérieur de la flèche placée sur la circonférence elle-même. Elles sont encore à courbes elliptiques, paraboliques ou autres; enfin, elles peuvent affecter toutes les formes nécessitées par le travail à produire. On donne encore le nom de *gouge* à un outil dont se servent les tourneurs en bois pour tourner les pièces sur le tour; on le nomme *gouge du tourneur.* Cet instrument, plus long et plus fort que les autres *gouges*, a son extrémité travaillante retournée d'équerre sur la tige, et présente la forme d'un triangle isocèle, dont la base est inclinée sur la verticale d'un angle d'environ 60°.

GOUGE (Jean), aventurier français, né à Sens, qui vivait au XIVe siècle. En 1361, sous le règne du roi Jean, il se mit à la tête d'un certain nombre d'aventuriers, prit pour lieutenant Jean de Vernay, gentilhomme anglais chassé de son pays, et se fit proclamer, par ses hommes, roi de France. Jean de Vernay se rendit maître du fort Codelet, près d'Avignon, mais fut bientôt après défait par les troupes royales. Quant à Gouge, il tomba entre les mains de Jésualdo, sénéchal de Provence. On ignore ce que devinrent ces deux aventuriers à partir de cette époque.

GOUGE (William), célèbre théologien anglais, né à Bow (Middlesex) en 1575, mort à Londres en 1653. Il devint professeur de logique et de philosophie au collége du Roi à Cambridge, où il avait fait ses études, puis ministre de l'église de Blackfriars, à Londres, poste qu'il occupa pendant quarante ans, entouré de l'estime universelle. En 1643, il prit part à l'assemblée de Westminster, qui s'occupa de la réforme de l'Eglise d'Angleterre, et s'opposa, en 1648, au meurtre de Charles Ier. Pieux, bienfaisant et modeste, il refusa plusieurs emplois brillants qui lui furent offerts, disant qu'il voulait aller « de Blackfriars au ciel. » Il avait l'habitude de lire quinze chapitres de la Bible par jour, ce qui lui donna une connaissance approfondie des Ecritures. On a de lui : l'*Armure complète de Dieu; Commentaire sur l'Epître aux Hébreux* (1665, in-fol.); *Exposition de l'Oraison dominicale.*

GOUGE (Thomas), fils du précédent, théologien anglais, né à Bow en 1605, mort en 1681. Après avoir fait ses études à Cambridge, il fut nommé à la cure de Colsden, puis à l'église du Saint-Sépulcre, à Londres, où il passa vingt-cinq ans moins admiré pour ses talents que vénéré pour sa bienfaisance et le zèle exemplaire qu'il déployait dans l'exercice de ses fonctions pastorales. Il établit plus de 300 écoles dans le pays de Galles, répandit à pleines mains les livres utiles et créa des établissements de refuge pour les indigents. Il mourut subitement et fut regretté comme un père. Le célèbre Tillotson prononça son oraison funèbre, qu'il termina par ces belles paroles, si justement appliquées : « Toutes choses considérées, il n'y a pas eu depuis les premiers temps du christianisme beaucoup de fils des hommes auxquels, mieux qu'à lui, on ait pu appliquer le glorieux caractère du Fils de Dieu : il a passé en faisant le bien. » On cite, parmi les ou-

vrages de Thomas Gouge : les *Principes de la religion expliqués;* le *Guide du jeune homme dans le désert de ce monde.* Les ouvrages de Gouge ont été réunis et publiés (Londres, 1706, in-8°).

GOUGE DE ÇESSIÈRES (François-Etienne), poëte français, né à Laon en 1724, mort vers 1782. Il commença par suivre la carrière des armes, devint ensuite gouverneur du duc de Cadaval, avec qui il passa plusieurs années à Lisbonne, et obtint, à son retour en France, la charge d'avocat du roi au présidial de Laon. Gouge a laissé plusieurs compositions poétiques, écrites avec facilité et dans un style assez élégant, mais sans couleur et sans imagination. Nous citerons de lui : l'*Art d'aimer* (Paris, 1745, in-8°), poëme héroïque en quatre chants, inférieur en tous points, sauf pour la décence, à celui d'Ovide ; l'*Education*, poëme (Paris, 1757) ; les *Jardins d'agrément* (Paris, 1758, in-8°), poëme didactique d'une extrême monotonie ; *Poésies philosophiques* (Paris, 1758), recueil dans lequel se trouve une *Epître sur les ressources du génie, où l'on attaque plusieurs préjugés littéraires.* Dans cette épître, il prétend que les écrits de Molière et de La Fontaine fourmillent de fautes contre la langue, qu'aucun de nos poëtes n'a composé de véritables élégies, etc.

GOUGE DE CHARPAIGNES (Martin), chancelier de France et prélat, né vers 1360, mort en 1444. Il commença par être lieutenant général des finances du duc de Berry, oncle du roi Charles VI, puis fut nommé, grâce à son puissant protecteur, évêque de Chartres (1406) et conseiller général pour les aides du royaume. Tombé en disgrâce en même temps que Jean de Montaigu, en 1409, il rentra, au bout de quelques années, aux affaires et devint successivement chancelier du duc Jean, chancelier du dauphin, ambassadeur en Bretagne, membre du grand conseil et évêque de Clermont-Ferrand (1415). En 1418, les Bourguignons s'étant emparés de Paris, Gouge, qui appartenait au parti des Armagnacs, eut ses biens confisqués, s'enfuit de Paris, fut arrêté par les hommes d'armes de Georges de la Trémouille, qui ne le rendit à la liberté qu'en présence d'une prise d'armes du dauphin, et fut nommé, en 1422, chancelier de France. Orateur et financier habile, Gouge de Charpaignes fut un des meilleurs conseillers de Charles VII, dans ces temps difficiles. Il quitta les sceaux au commencement de 1425, les reprit à la fin de la même année, et s'en démit définitivement en 1428 ; mais il n'en continua pas moins d'exercer une grande influence dans les conseils de la couronne jusqu'à la fin de sa carrière.

GOUGENOT (Louis), amateur distingué des beaux-arts, né à Paris en 1719, mort en 1767. Il était conseiller au Châtelet et employa tous ses loisirs à la culture des arts ; fit avec Greuze un voyage en Italie, où il vécut au milieu des artistes, et revint à Paris, où il fut nommé membre libre de l'Académie de peinture et de sculpture. L'abbé Gougenot était très-recherché des artistes les plus célèbres, qui lui demandaient des conseils et suivaient ses avis. Il laissa en mourant un intéressant cabinet d'objets d'art et les éloges manuscrits d'Oudry, de Claude Lorrain, de Coustou, etc.

GOUGER v. a. ou tr. (gou-jé — rad. *gouge*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o: Il gougea, nous gougeons*). Techn. Travailler à la gouge : GOUGER *un morceau de bois.*

GOUGÈRE s. f. (gou-jè-re). Art culin. Espèce de gâteau fait avec du fromage blanc, des œufs et de la mie de pain. ‖ On a dit aussi GOÏÈRE, GOYÈRE, GOUYÈRE.

GOUGES (Marie-Olympe, dame AUBRY, connue sous le nom d'OLYMPE DE), une des héroïnes de la Révolution française, née à Montauban en 1748, morte à Paris, sur l'échafaud, le 31 décembre 1793. « J'avais des droits à la fortune et au nom d'un père célèbre, dit-elle dans une de ses brochures ; je ne suis point, comme on le prétend, la fille d'un roi (Louis XV), mais d'une tête couronnée de lauriers ; je suis la fille d'un homme célèbre, tant par ses vertus que par ses talents littéraires. Il n'eut qu'une erreur dans sa vie, elle fut contre moi ; je n'en dirai pas davantage. » On a affirmé que ce grand coupable, dont Olympe a voulu cacher le nom, n'était autre que Lefranc de Pompignan. La mère serait une petite marchande ou une artisane que le grave poëte aurait connue dans les environs de Montauban. Le fait n'est pas impossible ; de plus dévots que le fameux marquis se sont permis de plus grandes faiblesses. « A quinze ans, dit Monselet, Olympe était citée comme un prodige de grâce, et surtout d'espièglerie. Un honorable bourgeois de la province lui fit offrir sa fortune et sa main. La main était sèche et ridée, mais la fortune était rondelette ; Olympe épousa un gargotier retiré ! » A seize ans, Olympe était veuve, et affligée de soixante mille livres de rente ; elle vint se consoler à Paris, et crut devoir changer son nom d'Olympe Aubry en celui d'Olympe de Gouges. Elle devint une femme à la mode. A trente ans, elle s'avisa de vouloir écrire. Elle ne savait rien, il est vrai ; mais l'esprit supplée à tout, même à l'instruction ; et puis Olympe avait un secrétaire, ce qui explique qu'elle ait su l'orthographe sans l'avoir jamais apprise sérieusement.

Donc, elle aborda le genre du drame. Elle composa immédiatement une trentaine de pièces, et, grâce à la protection de Molé, elle parvint à en faire recevoir une à la Comédie-Française, *Zamor et Myrza* ou l'*Heureux naufrage*. Elle a raconté, assez spirituellement du reste, comment elle fit don au grand acteur Molé, pour l'adoucir en sa faveur, d'abord de deux orangers magnifiques, puis d'une dinde truffée, puis d'un *Parnasse* en porcelaine de Sèvres, qui ne lui coûta pas moins de 600 livres. Peines perdues, la pièce n'arriva pas cette fois à la scène. Elle ne fut jouée que plus tard, sous un autre nom. *Lucinde et Cardenio* fut refusé à l'unanimité par le comité ; cette unanimité la blessa. « Un bon cheval peut broncher, dit-elle aux sociétaires ; mais toute une écurie ! » Le *Mariage de Chérubin*, l'*Homme généreux*, le *Philosophe corrigé* eurent le même sort que leurs aînés. Elle écrivit son *Molière chez Ninon*. Refusée encore une fois, Olympe provoqua un des acteurs, Fleury, et voulut se battre avec lui au pistolet, à quatre pas, chaque adversaire étant enfoncé jusqu'à mi-corps dans un trou. Fleury refusa. Un petit nombre de ses pièces furent représentées, et aucune n'est restée à la scène. Elle se décida alors à faire imprimer ce théâtre injouable, et les princes du sang en acceptèrent la dédicace (1788, in-12). Elle fit suivre cette publication d'un roman destiné à revendiquer les droits de la femme, le *Prince philosophe* (1789, 2 vol. in-12). La Révolution éclatait ; elle renonça au théâtre, et alors ce ne furent plus les sociétaires de la Comédie, ce fut le président de l'Assemblée, la cour, les ministres, les clubs, qu'Olympe de Gouges assassina de ses requêtes, de ses projets de gouvernement, de ses utopies, de ses plaintes. A l'en croire, elle avait tout prévu, tout fait, tout préparé, et il n'eût tenu à la France, pour être heureuse, que d'écouter ses conseils. Sa fécondité littéraire, déjà remarquable, devint effrayante ; chaque jour vit éclore une nouvelle brochure, un nouveau manifeste, sans compter les discours qu'elle prononçait partout et à toute heure. Ajoutons, pour être juste, qu'elle montra du courage, qu'elle défendit la vie de Louis XVI, et qu'elle mourut pour avoir attaqué Robespierre.

La première phase de sa vie politique fut toute de fureur contre la cour. A la tribune des Jacobins, sur la place publique, au milieu des groupes de sans-culottes, elle est partout. Elle fonde des sociétés populaires de femmes, elle essaye de créer un journal : l'*Impatient;* elle écrit à tout le monde, à Mirabeau, à La Fayette, au duc d'Orléans, dont les têtes ne sont pas assez fortes, à son avis, qui voient mal les choses et ont grand besoin de ses conseils. Elle écrit à Louis XVI. Elle prodigue à tous les avis et les conseils, elle est mécontente de tout ; elle prévoit de grands malheurs et donne le moyen de les conjurer. Jusque-là, elle avait suivi le mouvement, ou plutôt, pour nous conformer à sa propre manière de voir, la Révolution s'était avancée progressivement dans la voie qu'Olympe de Gouges avait bien voulu lui tracer. Quand la Révolution voulut aller plus loin, Olympe, qui l'avait dirigée jusque-là, s'efforça de la contenir. La mise en accusation de Louis XVI la révolta ; elle écrivit au président de l'Assemblée pour que la défense du monarque lui fût confiée. A partir de ce moment, rien n'arrête Olympe de Gouges ; elle ne reconnaît plus son œuvre dans la Terreur ; elle poursuit de ses récriminations et de ses injures ceux qui ont fait dévier la Révolution. Elle écrit à Robespierre dans les termes les plus insultants ; et, malheureusement pour elle, dans cette lettre audacieuse, elle s'avoue hautement l'auteur d'un libelle plus audacieux encore, intitulé : le *Pronostic de M. de Robespierre par un animal amphibie.* De plus, elle proposait à Robespierre de se jeter à la Seine avec elle, pour imiter le dévouement de Curtius. Robespierre fit arrêter Olympe et la déféra au tribunal révolutionnaire. Elle était accusée « d'avoir composé des ouvrages contraires au vœu manifesté par la nation entière et aux lois portées contre quiconque proposerait une autre forme de gouvernement que celle d'une république une et indivisible. » Quand le président eut prononcé l'arrêt de mort, Olympe, incident inattendu, s'écria : « Mes ennemis ne verront pas couler mon sang ; je suis enceinte, et je donnerai à la République un citoyen ou une citoyenne. » La conduite connue d'Olympe donnait une certaine probabilité à la déclaration ; mais l'examen médico-légal prouva qu'elle n'avait cherché qu'un prétexte pour échapper à la mort.

Toutefois, Olympe était naturellement courageuse ; après ce moment de faiblesse, elle marcha au supplice sans pâlir. Seulement, quand elle arriva sur l'affreux escalier, elle regarda les arbres des Champs-Elysées, et murmura : « Fatal désir de la renommée ! J'ai voulu être quelque chose ! » Olympe de Gouges a publié un grand nombre de brochures littéraires, politiques, philosophiques : l'*Esprit*, les *Trois Urnes* ou le *Salut de la patrie*, *Réponse à la justification de Robespierre*, un *Testament politique*, des *Mémoires*, des *Pétitions* et des *Lettres* (1789-1793). Voici la liste de ses pièces de théâtre représentées : l'*Esclavage des nègres* ou l'*Heureux naufrage*, drame en trois actes et en prose (Comédie-Française, 28 décembre 1789) ; cette pièce n'est autre que *Zamor et Myrza*, reçue depuis longtemps ; *Mirabeau aux champs Elysées*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Italienne, 15 avril 1791) ; le *Couvent* ou les *Vœux forcés*, comédie en deux actes et en prose, avec Labrut (Théâtre-Français comique et lyrique, 1792) ; le *Général Dumouriez à Bruxelles* ou les *Vivandiers*, pièce en quatre actes et en prose dont il a été rendu compte dans ce Dictionnaire. (Théâtre de la République, 23 janvier 1793).

GOUGETTE s. f. (gou-gè-te — dimin. de *gouge*). Techn. Petite gouge.

GOUGH (Richard), savant archéologue anglais, le **Camden** du XVIII^e siècle, né à Londres en 1735, mort en 1809. Il eut de bonne heure le goût de l'étude, traduisit à douze ans, du français en anglais, une *Histoire de la Bible* (1747, in-fol.), parcourut les différentes parties de l'Angleterre et de l'Ecosse, et devint, en 1767, membre de la Société des antiquaires, qui l'élut président en 1774, puis membre de la Société royale (1775). Gough a consacré toute sa vie, et une grande fortune, à des recherches sur les antiquités et la littérature anglo-saxonne. Ses ouvrages sont fort estimés. Nous mentionnerons les suivants : *History of Carausius* (1762 ; in-4°) ; *Anecdotes of British topography* (1768 et 1780, 2 vol. in-4°), livre curieux, plein d'une riche érudition ; *Sepulchral monuments of Great Britain* (1786-1792, 2 vol. in-4°) ; *The History of presby in Essex* (1803, in-4°).

GOUGH (Hugues, vicomte), général anglais, le plus jeune fils du lieutenant-colonel George Gough, né à Wodstown, comté de Limerick, le 3 novembre 1779, mort en mars 1869. Sa famille s'était établie en Irlande depuis 1627, époque à laquelle Francis Gough fut nommé évêque de Limerick. A l'âge de treize ans, Hugues obtint une commission dans la milice de Limerick, d'où il passa bientôt comme lieutenant au 119^e régiment de ligne. Lors du licenciement de ce régiment, il entra au 78^e highlander, qu'il alla rejoindre au Cap de Bonne-Espérance, et assista à la prise de la flotte hollandaise dans la baie de Saldanha. Il servit ensuite au 87^e régiment, dans les Indes occidentales, et prit part aux attaques de Porto-Rico et de Surinam. Arrivé au grade de major, il eut quelque temps le commandement de son régiment devant Oporto, et contribua aux brillantes opérations par lesquelles le maréchal Soult fut obligé de battre en retraite. Il fut grièvement blessé à Talavera, où son cheval tomba sur lui, et reçut, pour sa bravoure, un brevet de lieutenant-colonel. Son régiment se couvrit de gloire à Barossa : Gough, remarquant quelques symptômes d'hésitation chez ses soldats, chargea droit à l'ennemi, et, par son exemple, entraîna ses troupes. « La charge du 87^e, écrivait à ce propos le général Graham dans son rapport, est une des plus brillantes que j'aie vues. » Le résultat de cette charge fut la prise d'une aigle et d'une partie du 8^e régiment de ligne français. A la défense de Tarifa, le poste le plus dangereux fut assigné à Gough et à son brave régiment, qui tint tête aux assaillants. « La conduite du colonel Gough et de son régiment, dit le rapport, est au-dessus de tout éloge. » Gough se distingua bientôt après à la bataille de Vittoria, où son régiment prit le bâton de maréchal de Jourdan. Il fut blessé à la bataille de Nivelle, et reçut du roi d'Espagne l'ordre de Charles III. Après la guerre, sir Hugues retourna jouir dans son pays natal d'un congé temporaire ; mais il fut bientôt appelé à commander le 22^e régiment en garnison dans le sud de l'Irlande. En 1830, il fut promu au grade de major général, et, en 1837, appelé à commander la division de Mysore, dans l'armée des Indes. Il fut ensuite envoyé en Chine pour y prendre le commandement des troupes d'expédition. Dans ces contrées lointaines, il ne fit encore que marcher de succès en succès, et s'empara successivement d'Amoy, de Chusan, de Chapoo, de Woosmy, de Shangaï et finalement de Ching-Kian-Foo, avec l'assistance de l'amiral Parker. Le résultat de ce dernier fait d'armes fut d'isoler de tout secours la capitale de l'empire chinois, et de faciliter la conclusion de la paix par le traité de Nankin (1842). Sir Hugues fut récompensé de ses services durant cette campagne par la grand'croix de l'ordre du Bain, le titre de baronnet, le grade de lieutenant général, et les remercîments officiels du Parlement. Le 11 août 1843, il reçut le commandement en chef de l'armée des Indes, où il eut à réprimer la révolte des Mahrattes. Grâce à son énergie et à sa promptitude, il les surprit, le 29 décembre, à Maharadjpoor, et les obligea de rentrer dans l'obéissance. Deux ans après éclatait la guerre des Sikhs, dans laquelle il eut encore à déployer ses talents militaires. La campagne commença, vers la fin de 1845, par une éclatante victoire remportée, le 18 décembre, à Moudki. Sans laisser aux Sikhs le temps de respirer, il les attaqua vivement dans le camp fortifié de Ferozeshah, qu'il emporta d'assaut le 21 décembre ; puis, le 10 février suivant, il remporta sur l'armée des Sikhs la victoire décisive de Sobraon, sur le Sutlej, ce qui lui permit de dicter les conditions de la paix devant les murs de Lahore. Pour ces services signalés, sir Gough fut encore remercié par le Parlement et créé baron. Cependant les Sikhs ayant recommencé les hostilités en 1848, lord Gough marcha de nouveau contre eux, et leur livra, le 15 janvier 1849, la bataille de Chillianwallah, dont le plan obtint l'assentiment du duc de Wellington, mais dont l'issue fut cependant désastreuse, malgré l'intrépide bravoure de lord Gough. On prétendit alors qu'il était trop âgé pour conserver son commandement, et on le rappela en lui donnant pour successeur sir Charles Napier. Mais, lorsque ce dernier arriva dans l'Inde, Gough avait complétement rétabli sa réputation d'habile militaire par la magnifique victoire de Googerat, qui mit fin à la guerre, et justifia pleinement cette phrase de l'ordre du jour dans lequel il fit ses adieux à ses troupes : « Ce qu'Alexandre avait tenté l'armée anglaise l'a accompli. » A son retour en Angleterre, Gough reçut des félicitations d'autant plus vives que l'on voulait lui faire oublier les attaques dont il avait été l'objet. Il fut nommé vicomte ; le Parlement lui vota une pension de 50,000 francs, égale à celle que lui faisait déjà la Compagnie des Indes. En 1854, il reçut le commandement en chef des *riflemen*, et, l'année suivante, devint colonel des *horse-guards*. La ville de Londres lui décerna le titre de citoyen, et les universités d'Oxford et de Dublin voulurent avoir l'honneur de le compter au nombre de leurs membres. En 1856, il fut choisi par la reine pour porter en Crimée, au général en chef français, la grand'croix de l'ordre du Bain. En 1857, il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Patrick, et c'est le premier qui ait reçu cet honneur sans être pair d'Irlande. Deux ans après, il entrait au conseil privé, et, au mois de novembre 1862, il était nommé feld-maréchal à l'occasion de la majorité du prince de Galles. A la Chambre des lords, il vota avec le parti libéral. Il a eu, de son mariage avec la fille du lieutenant général Stephens (1807), un fils, né à Guernesey en 1816, et retiré du service militaire depuis 1850.

GOUGH (John-B.), orateur anglais des sociétés de tempérance, né à Sandgate, comté de Kent, en 1817. Il est le fils d'un ancien militaire. Sa mère était maîtresse d'école, et c'est elle qui fit son éducation. Emmené en Amérique par un émigrant, à l'âge de douze ans, il ne passa qu'une année avec lui, entra ensuite chez un relieur de New-York, d'où son ivrognerie le fit renvoyer, et tomba alors dans la misère et la dégradation. Il n'en fut tiré que par la promesse qu'il fit dans un meeting de tempérance de ne plus boire de liqueurs. A partir de ce moment, il devint un des orateurs les plus assidus de ces réunions. Il eut cependant une rechute ; mais il se corrigea bien vite, et en prit texte pour de nouveaux discours. Depuis 1843, M. Gough a parcouru les principales villes des Etats-Unis et de l'Angleterre, faisant des conférences très-suivies de la foule, et qui lui ont acquis une grande réputation d'orateur. Il a publié, en 1855, un volume qui contient son *autobiographie* et ses principaux discours.

GOUGIBUS (J.-T. GOUGY, dit), mime français, né en 1770, mort en 1842. Il débuta au théâtre de la Cité, et devint le héros des pantomimes en vogue ; il parut plus tard à la Gaîté, puis au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où il jouit d'une grande vogue. Il a composé quelques pantomimes, entre autres : l'*Homme d'airain* ou *Rosabella*, et *Alberto* (an XII). — Sa fille s'est fait applaudir au théâtre du Palais-Royal, sous le nom de M^me Leménil.

GOUGNOTTE s. f. (gou-gno-te). Argot. Femme qui abuse des personnes de son sexe.

GOUGNOTTER v. n. ou intr. (gou-gno-té — rad. *gougnotte*). Argot. Abuser des personnes de son sexe, en parlant des femmes.

GOUGOULANE s. f. (gou-gou-la-ne). Agric. Variété de banane.

GOUHENANS, village et commune de France (Haute-Saône), cant. et à 9 kilom. de Villersexel, arrond. et à 10 kilom. de Lure, près de l'Ognon ; 733 hab. Mines de sel gemme. Houillères produisant annuellement 100,000 quintaux métriques de houille. Source salée. Fabriques de produits chimiques. Ruines d'un château fort et vestiges d'anciens murs d'enceinte.

GOUILLARD s. m. (gou-llar ; *ll* mll.). Nom donné, dans le XIII^e siècle, à des poëtes errants, qui allaient, pour quelque argent, célébrer les louanges des seigneurs ou chanter aux noces et fêtes de village : *Quelques* GOUILLARDS *portant la tonsure, les conciles ordonnèrent qu'on leur rasât entièrement la tête pour effacer ce signe de cléricature.*

GOUIN s. m. (gouain — masc. de *gouine*). Mar. Matelot de mauvaise tenue.

GOUIN (Nicolas-Louis), écrivain et administrateur français, né à Germigny-l'Evêque, près de Meaux, en 1743, mort à Paris en 1825. Chef de division à l'administration des postes au commencement de la Révolution, il perdit son emploi, en 1792, pour avoir publié un mémoire en faveur des directeurs de cette administration, et fut, quelque temps après, traduit, pour ses opinions royalistes, devant le tribunal révolutionnaire qui l'acquitta. Ayant pris part, en 1797, à une conspiration royaliste, il échappa par la fuite au mandat d'arrêt lancé contre lui, revint en France avec les Bourbons, et devint, en 1821, un des administrateurs généraux des postes. Le principal ouvrage de Gouin a pour titre : *Etude historiques sur l'établissement des postes e France* (Paris, 1823, in-4°).

GOUIN (Alexandre), homme d'Etat français, né à Tours le 26 janvier 1792. Il appartient à une famille de commerçants, et s'occupait lui-même de banque dans sa ville natale, lorsque 1830 le jeta dans la vie publique. En 1831, il fut élu président du tribunal de commerce de Tours, puis député. Il alla pren-

dre place sur les bancs de la majorité ministérielle, et, pendant six ans, vota avec persévérance toutes les propositions du gouvernement : la mise en état de siége de Paris en 1832 ; en 1834, les lois de septembre, les dotations des princes de la famille royale, etc. Il fut nommé, en 1833, rapporteur de la commission du budget et fit preuve d'une compétence financière si remarquable, qu'il fut chargé encore du rapport en 1834 et en 1835. Il fut, en outre, rapporteur de diverses lois qui touchaient aux finances. Au mois de mars 1837, à l'époque de la formation du ministère Molé, il passa dans l'opposition.

Lorsque M. Thiers devint chef du cabinet, en mars 1840, il donna à M. Gouin le portefeuille du commerce. Le 29 octobre de la même année, celui-ci se retira avec ses collègues devant le ministère Guizot et repassa à l'opposition.

En 1844, lorsque la mort de Jacques Laffitte laissa vacante la direction de la caisse commerciale d'escompte qu'il avait fondée, M. Gouin se mit à la tête de cette difficile entreprise ; il la dirigea péniblement jusqu'en 1848. La révolution du 24 février porta à cette banque un coup décisif : elle suspendit ses payements, et M. Gouin ne put en empêcher la ruine complète. Il se présenta alors aux électeurs du département d'Indre-et-Loire pour la Constituante et fut élu par 43,000 voix. Il prit place dans les rangs de la droite modérée, qui représentait « la cause de l'ordre. » Il soutint avec persévérance les actes du général Cavaignac, et, plus tard, la politique du prince Louis-Napoléon. Réélu à l'Assemblée législative, il y fit toujours partie de la commission du budget. Il compta au nombre des députés les plus dévoués à l'Elysée. En 1852, puis en 1857, en 1863, en 1868, il fut de nouveau élu député par son département. Dans la dernière de ces législatures, il fut nommé vice-président de la Chambre, et, le 17 novembre 1867, il fut fait sénateur. Ce fut la fin de la carrière politique de M. Gouin.

Son fils était maire de Tours lorsque le siége de M. Gouin devint vacant au Corps législatif. M. Gouin fils se présenta pour le remplacer ; mais l'administration le combattit et le fit échouer. Après la révolution du 4 septembre 1870, malgré ses attaches avec le gouvernement déchu, M. Gouin fils redevint maire de Tours et seconda dans ses efforts la délégation de la Défense nationale, qui était venue siéger dans cette ville. Au mois de janvier 1871, lorsqu'un corps de 8,000 Prussiens vint occuper Tours, M. Gouin sut se montrer aussi ferme que digne. Lors des élections du 8 février suivant, les électeurs d'Indre-et-Loire envoyèrent M. Gouin siéger à l'Assemblée nationale. Le maire de Tours a constamment voté dans cette chambre pour la politique de M. Thiers, l'ancien collègue de son père.

GOUINE s. f. (goui-ne — Chevallet dérive ce mot du germanique : anglo-saxon *cwen*, femme, *cven*, femme de mauvaise vie, prostituée ; gothique *quino*, *qwino*, femme ; scandinave *qwinna ;* ancien allemand *quena*, femme, *quaenanessi*, libertinage. L'anglais a conservé *queen* pour signifier la femme du roi, la reine, et *quean*, une prostituée. Ce nom germanique de la femme correspond exactement au sanscrit *gaya*, *gani*, *ganika*, épouse et femme ; zend, *gena ;* persan, *gan*, *zan ;* arménien, *gin ;* grec, *guné ;* irlandais, *gean ;* ancien slave, *jena*, de la racine sanscrite *gan*, engendrer, enfanter, mettre au monde. Le nom de la femme serait ainsi devenu synonyme de prostituée, exactement comme chez nous les mots *fille* et *garce*. L'étymologie de Chevallet nous paraît préférable à celle de Diez, qui tire *gouine* du radical *gaud*, du latin *gaudere*, se rejouir). Pop. Femme de mauvaise vie : *Il ne fréquente que des* GOUINES.

GOUJAT s. m. (gou-ja — rad. *gouge*). Valet d'armée : *Pison arme les* GOUJATS *et les déserteurs.* (D'Ablanc.) *La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un soldat, un* GOUJAT, *un cuisinier, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs, et les philosophes mêmes en veulent.* (Pasc.) *Si le roi se fâche, le coup de pied qu'en reçoivent ses courtisans se rend et se propage jusqu'au dernier* GOUJAT. (Helvét.)

. . . Tout bien considéré,
Vaut mieux *goujat* debout qu'empereur enterré.
LA FONTAINE.

—Par dénigr. Homme grossier, sans mœurs : *Le duc d'Elbœuf, qui épousa, sous Louis XIV, la fille aînée du maréchal de Vivonne, était appelé dans sa maison même le* GOUJAT, *tant sa conduite était indécente avec les femmes et familière avec les valets.* (Mme de Caylus.)

— Techn. Ouvrier d'un feu d'affinerie qui est chargé des travaux les plus secondaires.

— **Encycl.** Les *goujats* ou *goujarts* furent d'abord des non-combattants, chargés d'entretenir les objets d'habillement des soldats, de leur préparer à manger, de nettoyer leurs habitations et de porter leurs armes. Sous le règne de Philippe-Auguste, les *goujats* étaient des paysans armés qui suivaient l'infanterie et que l'on a souvent confondus avec les piquichins, les wétaux et les bideaux. Au XIe et au XIIe siècle, une grande partie des *goujats* de l'armée formèrent des corps d'aventuriers et commirent de grands désordres. Depuis cette époque, les *goujats* n'ont plus cessé d'être des valets. Lorsque la noblesse, comme dit Brantôme, commença à *se jeter aux piques*, c'est-à-dire à entrer dans l'infanterie, les gentilshommes qui y étaient comme simples soldats eurent chacun son valet ; il y en eut même qui eurent plusieurs *goujats*. Mais l'ordonnance de 1570 n'en permit qu'un seul. Plus tard, sous le règne de Charles IX et sous celui de Henri III, on ne reconnut plus qu'un *goujat* pour trois soldats.

On appelait aussi quelquefois *goujats* les palefreniers des chevaux de bât, et même, au siècle dernier, on ne comprenait plus ce mot que dans ce sens. Les *goujats* n'étaient pas seulement des domestiques, c'étaient souvent des aspirants soldats.

GOUJET (l'abbé Claude-Pierre), écrivain français, né à Paris en 1697, mort en 1767. Il fit ses études chez les jésuites et au collége Mazarin. Les *bons* Pères, appréciant les heureuses aptitudes littéraires de leur élève, tentèrent, mais en vain, de l'accaparer. Goujet a dit, dans ses *Mémoires*, qu'il croyait « avoir reçu une grâce du ciel en échappant aux jésuites. » Mais, par une autre grâce du ciel, sans doute, il reçut les ordres mineurs, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et, bientôt après, devint chanoine de Saint-Jacques-l'Hôpital. Il avait soutenu des principes que condamnait la bulle *Unigenitus*, et il adhéra ensuite à l'acte d'appel du cardinal de Noailles contre cette bulle. Goujet fut un des fervents apôtres du diacre Pâris, et, étant atteint de la pierre, il s'adressa à lui pour obtenir sa guérison. Il composa même, en faveur des miracles opérés au cimetière Saint-Médard, une *Requête au roi*. Dès lors, le cardinal Fleury le tint pour suspect, et quand notre abbé voulut publier son *Supplément au Dictionnaire de Moreri*, le ministre exigea de lui qu'il changeât certains articles. Le cardinal Fleury l'empêcha même d'être nommé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et s'opposa à ce qu'il fît partie de la rédaction du *Journal des savants*. Ayant obtenu, en 1737, un prix de l'Académie des belles-lettres pour son *Mémoire sur l'état de la littérature depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert*, il se vit repoussé au concours suivant, et toujours par les intrigues du ministre. Il fut aussi entravé dans sa continuation de la *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin. Comme il s'y montrait peu favorable aux jésuites, on a tout lieu de croire que ceux-ci furent pour quelque chose dans les embarras suscités à l'auteur. Cependant l'abbé Gouget trouva un protecteur dans le comte d'Argenson, qui, sur le désir du ministre, lui proposa d'écrire un ouvrage étranger aux idées jansénistes. On s'arrêta au plan d'une *Histoire littéraire de la France*, conçu par M. Chauvelin, ministre d'Etat. Goujet se mit à l'œuvre et conduisit cet immense travail jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Ce livre, qui est depuis un siècle la base de tous les travaux entrepris sur notre histoire littéraire, n'enrichit pas l'abbé Goujet ; car nous le voyons, à la fin de sa vie, obligé de vendre sa bibliothèque pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. La nécessité de se séparer de ses chers livres lui causa une vive émotion, et bientôt après il mourut frappé d'apoplexie.

Parmi les écrits du laborieux oratorien, nous citerons : *Bibliothèque française* ou *Histoire littéraire de la France* (Paris, 1740 et ann. suiv., 18 vol. in-12 ; les tomes XIX XX et sont restés manuscrits) ; *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, pour servir de suite à celle de Dupin* (Paris, 1736, 3 vol. in-8o), ouvrage inachevé ; *Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France* (Paris, 1758, in-4o ou 3 vol. in-12) ; *Supplément au Dictionnaire de Moreri* (Paris, 1749, 2 vol. in-fol.) ; *Origine et histoire de la poésie française et histoire des poëtes français avant Clément Marot* (in-4o) ; *Dissertations sur l'état des sciences en France depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert* (1737, in-12) ; *Histoire des inquisitions* (Cologne [Paris], 1752, 2 vol. in-12) ; *Histoire du pontificat de Paul V* (Amsterdam [Paris], in-12) ; *Mémoires historiques et littéraires de l'abbé Goujet*, ouvrage posthume publié par l'abbé Barral (La Haye [Paris], 1767, in-12). Il faut ajouter à cette liste un très-grand nombre de biographies et d'éloges historiques.

GOUJON s. m. (gou-jon — du lat. *gobio*, gr. *kôbios*, même sens). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des cyprinoïdes, voisin des tanches :

La tanche rebutée, il trouva du *goujon :*
Du *goujon!* c'est bien là le dîner d'un héron!
LA FONTAINE.

‖ *Goujon de mer*, Nom vulgaire des poissons du genre gobie.

— Fam. *Faire avaler le goujon à quelqu'un*, Le faire tomber dans un piége ; lui en faire accroire.

— Archit. Grosse cheville de fer qui relie le fût d'une colonne à sa base, ou le chapiteau au fût, ou deux autres pièces superposées.

— Techn. Cheville de fer qui sert à lier, à assembler plusieurs pièces de certaines machines. ‖ Goupille de fer qui réunit les deux portions d'une charnière. ‖ Morceau de bois rond qu'on met dans les trous des jantes pour les maintenir. ‖ Axe sur lequel tourne une poulie.

— **Encycl.** Ichthyol. Le genre *goujon*, formé aux dépens des cyprins, est essentiellement caractérisé par une tête large, avec la bouche placée en dessous et munie d'une paire de longs appendices charnus ou barbillons, situés à la base de la mâchoire inférieure ; les yeux placés très-près de la ligne du front ; des écailles assez grandes, larges et courtes ; des nageoires dorsale et anale étroites à leur base ; enfin, des dents pharyngiennes terminées en crochets et disposées sur deux rangs. Il comprend un petit nombre d'espèces, qui habitent les eaux douces du nord des deux continents. La France n'en possède qu'une espèce bien caractérisée, le *goujon* de rivière, vulgairement nommé, suivant les localités, *goujon*, *goeffon*, *goiffon*, *goffi*, *kressen*, *trigan*, *trégon*, *trogon*, etc. Sa forme toute particulière le fait aisément reconnaître. Il a le corps allongé, le dos arrondi, les flancs couverts de taches rondes ; la bouche munie de deux barbillons ; les nageoires dorsale et caudale marquées aussi de petites taches. Sa longueur ne dépasse guère 20 centimètres. Il présente des nuances très-agréables ; son dos est ordinairement d'un jaune fauve, passant quelquefois au brun, d'autres fois au bleu noirâtre ; le ventre est blanchâtre, à reflets jaunâtres ou argentins. Cette espèce présente, du reste, plusieurs variétés, caractérisées par des différences de coloration, par le volume de la tête, l'allongement du museau et le nombre des rayons des nageoires. Une de ces variétés a paru assez différente des autres pour que Valenciennes l'ait érigée en espèce, sous le nom de *goujon* à museau obtus. Une autre espèce, assez voisine de celle-ci, le *goujon* uranoscope, vit en Allemagne.

En hiver, les *goujons* vivent dans les lacs et les étangs ; mais ils recherchent surtout les endroits où viennent se décharger des rivières ou des torrents, parce qu'ils y trouvent une eau courante et d'une température plus basse. Ils paraissent, en effet, redouter les fortes chaleurs. On trouve encore le *goujon* dans les fonds tranquilles et tournoyants, pourvu qu'il y ait du sable, des galets ou des cryptes ; mais on ne le rencontre dans un endroit vaseux qu'à la première baisse d'une inondation, quand l'eau est trouble. Il quitte alors, non pas le grand courant, où il ne va jamais, mais les bords du fleuve, pour se réfugier dans quelque petit affluent et dans le canal des moulins.

Bien qu'il se tienne atterré comme le barbeau, on le voit venir quelquefois entre deux eaux, frétillant le long des roches.

Au printemps, les *goujons* gagnent de préférence les eaux courantes, claires et peu profondes, coulant sur le sable ou sur le gravier ; en automne, ils quittent les rivières et les cours d'eau pour revenir dans leurs stations lacustres. Eminemment sociables, ils vivent toujours en troupes nombreuses, où il y a, assure-t-on, un mâle seulement pour cinq ou six femelles. Ils se nourrisent d'insectes, de vers, de petits mollusques, qu'ils cherchent au fond de l'eau, en fouillant les graviers. Ils sont aussi fort avides des charognes, et il suffit d'en jeter une au fond de l'eau pour voir les *goujons* y venir en foule. Ils frayent dans les eaux courantes, depuis la mi-avril jusque vers la mi-août, mais surtout pendant les mois de mai et de juin. Ils déposent leurs œufs contre les pierres et les végétaux. Chaque mâle féconde plusieurs femelles. Les œufs sont petits et d'une teinte bleuâtre. L'incubation dure environ un mois. La croissance est rapide et atteint son terme à l'âge de trois ans.

La fécondité de ces poissons est prodigieuse ; aussi y a-t-il avantage à les multiplier dans les étangs pour servir de nourriture aux grandes espèces, telles que les truites, les carpes, les brochets, etc. Ils sont la proie de nombreuses espèces carnassières, soit dans leur propre classe, soit parmi les oiseaux aquatiques. Thompson dit qu'en Irlande, à la chute d'un moulin, le chien du meunier en dévorait de grandes quantités. Les *goujons* sont exposés, en outre, aux atteintes de vers intestinaux, du genre *filaire*, qui se logent dans leur cavité abdominale. Malgré toutes ces causes de destruction, ils sont encore si nombreux dans nos eaux douces, qu'on en fait des pêches très-abondantes. M. Carbonier a calculé que dans la Seine, entre les ponts de Bercy et de Passy, trente pêcheurs à l'épervier en prendraient annuellement un million d'individus, et qu'on en prendrait encore une égale quantité avec les autres engins.

Le *goujon* était bien connu des anciens. Galien en a parlé en termes élogieux, et Ausone vante beaucoup ceux qu'on prenait dans la Moselle. On pêche le *goujon* à l'hameçon ; il mord avec beaucoup d'empressement à l'appât. Sa croquante et savoureuse friture, que ne dédaignent pas les plus fins gourmets, fait la fortune d'une foule de restaurants qui s'adonnent à cette spécialité, et qui, pour cette raison, s'établissent le plus près possible des rivières.

Le *goujon* sert d'appât pour amorcer les haims destinés à la pêche des anguilles, qui en sont très-friandes ; il a la vie très-dure ; aussi convient-il beaucoup pour cet usage. Une pêche très-amusante consiste à mettre dans l'eau d'un ruisseau une carafe percée d'un trou, dans laquelle on a introduit un peu d'appât ; les *goujons* s'y introduisent et souvent la remplissent en peu d'instants. Par suite d'un préjugé assez bizarre, les pêcheurs de beaucoup de localités croient que le *goujon* donne naissance à l'anguille, et qu'il peut s'accoupler avec la perche.

— Techn. Les *goujons* employés dans la construction des machines sont des pièces taraudées aux deux extrémités, dont on se sert pour fixer une partie mobile et peu épaisse contre une autre fixe et plus épaisse. La partie intermédiaire est carrée ou hexagonale, pour qu'on puisse la serrer avec un instrument. Le plus souvent, les *goujons* reçoivent un écrou dont la face postérieure presse la pièce mobile que l'on veut rendre fixe provisoirement. Les couvercles de cylindres à vapeur sont attachés au cylindre lui-même au moyen de *goujons ;* il en est de même des couvercles de tiroirs, ainsi que des foyers de locomotives que l'on relie à la chaudière. La partie taraudée que l'on a rendue fixe est très-difficile à enlever ; pour y arriver, on est le plus souvent obligé de faire sauter la tête extérieure, et de percer un trou dans le métal qui reste : cette ténacité provient de ce que, généralement, avant d'assujettir les *goujons,* on les entoure de minium, ou bien on les trempe dans de l'ammoniaque, pour augmenter leur adhérence contre le pas de vis intérieur.

GOUJON (Jean), sculpteur français, né à Paris vers 1515, tué le jour de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Il fit ses premières études en France et voyagea en Italie. A son retour, l'artiste dut se soumettre aux exigences d'une cour voluptueuse et assouplir son talent aux fantaisies de la mode régnante. Son premier ouvrage connu est un chef-d'œuvre que sans doute bien d'autres morceaux ignorés avaient précédé : c'est la statue désignée sous le nom de *Diane*, portrait allégorique de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Cette statue décorait le portail du château d'Anet. Diane est représentée nue, couchée, un arc à la main, appuyée sur l'encolure d'un cerf ; sa coiffure est formée de tresses ornées de bijoux ; elle est accompagnée de ses chiens. Ce groupe est posé sur une espèce de vaisseau. La flatterie du sculpteur, qui avait ainsi transformé la favorite en déesse, lui valut la faveur de Diane et de son royal amant. Henri II le chargea des travaux de sculpture du château d'Anet, en même temps qu'il en confiait la partie architecturale à Philibert Delorme et qu'il en commandait les peintures décoratives à Jean Cousin.

Jean Goujon embellit de même le château d'Ecouen, l'hôtel Carnavalet, célèbre plus tard pour avoir été la résidence de Mme de Sévigné ; l'Hôtel de ville, où il sculpta les *Douze mois de l'année* dans des panneaux de bois ; la porte Saint-Antoine, qu'il décora de quatre délicieux bas-reliefs : la *Seine*, la *Marne*, l'*Oise* et *Vénus sortant des ondes*, morceaux qui sont maintenant au Louvre, après avoir quelque temps figuré sur la façade de la maison de Beaumarchais ; pour l'église des cordeliers, il sculpta un bas-relief admirable, la *Déposition :* deux disciples déposent sur le sol le corps du Christ descendu de la croix ; l'un d'eux est vu de dos et agenouillé ; Madeleine et les deux Marie sont groupées dans une attitude de douleur accablée ; saint Jean soutient, au fond, la mère de Jésus évanouie. Enfin, on doit à Jean Goujon la fontaine des Nymphes, dite des Innocents, commencée sous François Ier et achevée seulement sous Henri II. Elle se trouvait d'abord à l'angle des rues Saint-Denis et aux Fers (1550) ; on la plaça plus tard (1788) au milieu du cimetière des Innocents. Elle est aujourd'hui dans le square du même nom. Selon le chevalier Bernin, « cette fontaine est le plus beau morceau de France, tant pour la juste proportion entre l'architecture et les figures (chose fort rare) que pour la délicatesse qui règne partout. » « Voyez, dit Diderot, ces naïades abandonnées, molles et fluantes, de Jean Goujon. Les eaux de la fontaine des Innocents ne coulent pas mieux, les symboles serpentent comme elles. » Tout est harmonieux et paraît grand dans un petit espace ; les reliefs et les raccourcis sont le chef-d'œuvre du genre. Il en est de même des décorations extérieures de l'hôtel Carnavalet. Sur la porte principale, dans un cartouche, deux enfants superbes soutiennent les armoiries de la maison ; des bas-reliefs, représentant la *Force* et la *Vigilance*, occupent les trumeaux. Mais c'est principalement au Louvre que le maître a déployé toutes les richesses de son génie. Dans la salle des cent-suisses, aujourd'hui galerie des Antiques, on admire cette belle tribune, toute constellée d'ornements et soutenue par quatre cariatides de 4 mètres de haut ; c'est une de ses œuvres capitales. Dans la cour de François Ier, la partie sculpturale due à son ciseau est encore plus digne d'attention. Cette immense frise, où s'enroulent, au milieu de gracieux festons, des enfants rieurs d'une élégance et d'une grâce exquises, est un des meilleurs morceaux de la sculpture française ; sa vue rappelle immédiatement les frises de l'arc de Titus, de la place Nerva. Les frontons circulaires qui couronnent les corps avancés sont remplis par des figures de demi-relief, Mercure, l'Abondance, et, au milieu, deux génies supportent les armes du roi. Les entre-pilastres de l'attique sont séparés par des trophées d'esclaves enchaînés et de figures allégoriques ; tout ce travail est admirable. Les lignes de l'architecture qui entoure et encadre ces divers morceaux les complètent avec tant de bonheur, qu'il est difficile de croire que Jean

Goujon ne soit pas l'auteur unique du plan d'ensemble. Il est donc permis de croire, comme on y est encore autorisé par la fontaine des Innocents, qu'il a construite à lui seul, qu'il fut aussi éminent architecte qu'excellent statuaire. Il était également graveur en médailles; car la Bibliothèque nationale possède de ce maître quelques pièces d'une grande pureté, frappées en l'honneur de Catherine de Médicis.

Tel est à peu près l'œuvre de Jean Goujon. Il y aurait sans doute ajouté de nouvelles pages, si une mort tragique n'eût brisé sa carrière; il fut enveloppé, le jour de la Saint-Barthélemy, dans le massacre des huguenots, ses coreligionnaires. Comment a-t-il péri? L'histoire est absolument muette et aucun document n'a jeté un jour certain sur la fin du grand artiste. Une tradition le fait mourir, atteint d'un coup d'arquebuse, sur les échafaudages de la cour du Louvre, où il travaillait; une autre assigne comme lieu de sa mort le cimetière des Innocents, où il aurait été retoucher quelques parties de son admirable fontaine. C'est assez invraisemblable; car cette œuvre était achevée depuis vingt ans, et l'artiste aurait bien mal choisi son heure. Le plus probable est qu'il mourut obscurément assassiné, puis fut jeté à l'eau, comme la plupart des victimes de cet odieux guet-apens. La légende seule a sans doute poétisé sa mort, en le montrant frappé le ciseau à la main.

On peut voir au Louvre les bas-reliefs de l'ancienne porte Saint-Antoine et celui de la *Mort et la Résurrection;* ce beau groupe a pour motif une nymphe endormie, devant laquelle un génie renverse le flambeau de la vie, tandis que, sur l'arrière-plan, des faunes, des satyres et des dryades forment un concert de leurs instruments; un *Christ*, aussi en bas-relief, remarquable par la pureté du dessin; les *Bronzes* qui ornaient la porte d'entrée du château d'Anet et les *Lambris* sculptés de la chambre à coucher de Diane de Poitiers; enfin, le groupe de *Diane chasseresse*, qui valut à l'artiste les faveurs du modèle et de son royal amant. Le château de la Malmaison possède une perle sculpturale; c'est une autre *Diane chasseresse* de Jean Goujon, mais représentée d'une autre façon : elle est debout, son arc à la main et prête à s'élancer sur un animal; la pose en est fort belle et les draperies d'une légèreté extraordinaire.

Miel dit que ce fut Goujon qui exécuta les planches de la traduction de Vitruve, par Martin. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce volume, c'est un petit opuscule, imprimé à la suite de la traduction et signé : *Jehan Goujon, studieux d'architecture.* Cet écrit est d'une grande concision; tout y est substantiel. « Langage superflu, dit l'auteur, est ennuyeux à toutes gens de bon entendement. » Il y démontre, par l'exemple de Raphaël et de Michel-Ange, que, pour devenir un grand artiste, il ne faut pas négliger la culture des lettres et des sciences, et que « c'est à cause que ces deux maîtres se sont tant curieusement délectés à poursuyvre ce noble subject, que leur immortelle renommée est espandue parmi toute la circumférence de la terre. » Il déclare enfin « que tous les hommes qui n'ont point estudié les sciences ne peuvent faire œuvres dont ils puissent acquérir guère grande louange, si ce n'est par quelque ignorant ou personnage trop facile à contenter. » On voit par cet écrit que Jean Goujon comprenait les véritables conditions de l'art et qu'il connaissait les qualités que doit posséder un artiste.

Ce que Jean Goujon a de remarquable, c'est un sentiment exquis de l'élégance et de la grâce féminine; de plus, personne n'a su rendre comme lui les formes luxuriantes de l'enfant et les allures élancées de la jeunesse. A ces qualités précieuses, il joint l'instinct de la décoration monumentale; mais il la conçoit à sa manière et d'une façon originale. Il y a du caractère, de la poésie, un sentiment profond de l'art dans ses sculptures d'ornementation; on n'y verra jamais la trace, le souvenir, même déguisé, d'aucun maître, d'aucune école, d'aucune tradition. Chez lui, tout est marqué au coin d'une personnalité grande et forte, et ce n'est pas sans raison que, dans les livres d'art, son œuvre est désigné par ces mots : *Sculpture Jean Goujon.*

Malgré ses éminentes qualités, ce maître ne doit pas être aveuglément suivi par l'artiste; l'imitation de son faire si achevé ne serait pas sans péril. Tel est du moins l'avis de Gustave Planche. « Si le chef glorieux de l'école française, dit ce critique, se recommande à tous les bons esprits par l'élégance, par la souplesse, par l'expression tantôt fine, tantôt grave de ses figures, par les lignes ingénieuses et variées des draperies; s'il paraît avoir touché les dernières limites de la grâce dans les nymphes de sa fontaine, ce n'est pas à dire, malgré l'étonnante réunion de ces rares mérites, qu'il soit à l'abri de tout reproche. La grâce de ses figures n'est pas toujours exempte d'afféterie, comme on peut s'en convaincre sans sortir de la cour du Louvre. Le jet de ses draperies manque de simplicité; dans son désir de donner de l'élégance et de la souplesse au torse et aux membres de ses femmes, il ne s'arrête pas toujours à temps; il lui arrive de poursuivre avec trop d'obstination l'application d'un principe excellent, l'exagération des distances qui séparent les différentes parties du corps humain... Il y a dans les meilleures œuvres de ce maître quelque chose que le goût a le droit de discuter, que la raison refuse parfois d'accepter. C'en est assez pour ne pas recommander l'étude exclusive de Jean Goujon... Ce n'est ni à Michel-Ange ni à Jean Goujon qu'il faut se fier pour l'expression pure et savante de la forme humaine : ces deux artistes puissants ont sans doute interprété la nature d'une manière éloquente; mais la langue qu'ils parlent si habilement n'est pas toujours assez simple, assez sévère... Toute imitation servile est frappée de stérilité. Quoique Phidias soit au-dessus de Jean Goujon, il ne faut pas plus copier Phidias que Jean Goujon, car ce serait le plus sûr moyen de n'égaler ni l'un ni l'autre. Il faut se fier à l'art grec, consulter discrètement l'art moderne et ne jamais oublier l'étude du modèle vivant, que Phidias et Jean Goujon n'ont jamais oubliée. »

GOUJON (Louis-Joseph-Marie-Achille), homme politique et écrivain français, né à Amiens en 1746, mort vers 1810. Avocat au moment où la Révolution éclata, il fut élu procureur syndic à Beauvais, puis membre de l'Assemblée législative, où il se montra peu favorable à la plupart des réformes demandées. A l'expiration de la session, il ne fut pas réélu et passa le reste de sa vie à s'occuper de travaux littéraires et scientifiques. Nous citerons de lui : *Coriolan chez les Volsques*, tragédie en trois actes (1800); *Mémorial forestier* (1801-1802, 2 vol. in-8°); *Des bois de construction navale* (1803, in-12); *Tableau historique de la jurisprudence romaine* (1803, in-12); *De l'étude du droit* (1805, in-8°). — Son fils, Abel GOUJON, littérateur, né vers 1795, fonda une maison de librairie à Saint-Germain-en-Laye, et composa, entre autres écrits : *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain* (1815); *Manuel de l'homme du bon ton* (1821, in-12); *Petit manuel de la politesse* (1822).

GOUJON (Jean-Marie-Claude-Alexandre), conventionnel montagnard, né à Bourg-en-Bresse le 13 avril 1766, mort par suicide le 29 prairial an III (17 juin 1795). Fils d'un directeur de la poste aux lettres, il entra dès l'enfance dans la marine et assista, à l'âge de douze ans, au combat d'Ouessant. Il navigua pendant huit années encore, et se pénétra de l'horreur de l'oppression et du sentiment de la justice, en voyant les nègres des colonies courbés sous le fouet de leurs maîtres. Quelques années plus tard, on le retrouve fixé aux environs de Paris, uni d'amitié avec Tissot, le futur académicien, dont plus tard il épousa la sœur, étudiant avec persévérance et cherchant la solution des grands problèmes qui agitent le monde. Il écrivit, sur un sujet mis au concours par l'Académie de Dijon : *De l'influence de la morale des gouvernements sur celle des peuples.* Ce morceau, qui fut mentionné favorablement, est empreint d'un mâle enthousiasme, d'un profond amour de la justice et de la liberté. Dès le début de la Révolution, le jeune Goujon se prononça avec passion pour la grande régénération nationale, fut élu, en 1791, l'un des administrateurs du département de Seine-et-Oise, puis procureur général syndic, après le 10 août, enfin député suppléant à la Convention nationale. On lui offrit, en 1793, le ministère de l'intérieur, qu'il refusa pour entrer dans la commission des subsistances, où il rendit les plus grands services. Plus tard, un arrêté du comité de Salut public lui confia par intérim le portefeuille de l'intérieur, qu'il déposa peu de temps après pour venir siéger à la Convention, en remplacement du malheureux Hérault de Séchelles, dont il était le suppléant. Envoyé presque aussitôt en mission à l'armée de Rhin-et-Moselle, il s'illustra par son intrépidité dans cette mémorable campagne qui nous donna le Palatinat, rentra dans l'Assemblée après le 9 thermidor, et combattit dès lors la réaction croissante avec son énergie et sa droiture accoutumées. Il s'éleva courageusement contre les attaques dont les membres des anciens comités de gouvernement étaient l'objet de la part de Lecointre, dénonça les persécutions dirigées contre les patriotes, vota seul contre le décret qui rappelait dans la Convention les députés signataires de la protestation contre le 31 mai, et, lui qui n'avait eu aucune part aux actes de la Terreur, demanda l'interdiction de cette dénomination de *terroristes*, à l'aide de laquelle les réacteurs proscrivaient les meilleurs citoyens.

Au milieu de ces luttes incessantes, il ne voyait que trop, d'ailleurs, qu'il devenait chaque jour plus impossible d'arrêter le torrent de la réaction. Tissot rapporte que le mâle jeune homme nourrissait dès lors la pensée secrète de ne pas survivre à la chute de la liberté. Dans une maladie, que la tristesse et l'amertume prolongèrent en l'aggravant, il dit un jour à son médecin : « Je vois le sort que l'on prépare aux défenseurs de la liberté. Ami, montre-moi bien la place du cœur, afin que ma main ne se trompe pas s'il faut que l'égalité périsse. »

Lors de l'envahissement de la Convention, au 1er prairial an III (v. PRAIRIAL), Goujon, comme ses collègues de la Montagne, était étranger à cette émeute de la faim, dont on les accusa avec tant de mauvaise foi d'être les chefs. On connaît l'issue de cette journée. Arrêté avec plusieurs de ses collègues, Goujon fut transféré avec eux au fort du Taureau, puis ramené à Paris et condamné à mort. Ces hommes d'airain entendirent cette sentence inique sans proférer une plainte. Sur le rocher du Finistère, ils s'étaient juré de ne pas livrer leur tête au bourreau, de mourir fiers et libres comme ils avaient vécu. Au sortir de l'audience, au moyen de deux couteaux qu'ils tenaient cachés et qu'ils se communiquèrent à tour de rôle, tous les six se frappèrent au cœur, simplement, froidement, à la romaine. Goujon, Romme et Duquesnoy étaient morts sur le coup; les trois autres survécurent assez pour être portés sanglants sur l'échafaud.

Goujon, qui n'avait que vingt-neuf ans, était une belle intelligence et un grand cœur; ses mœurs étaient austères, et son dévouement à la cause populaire et à la République avait le caractère enthousiaste de la foi. Il était de haute taille, avec la physionomie la plus noble et la plus douce. Il laissait une veuve et un jeune enfant.

Un *Hymne* de mort, énergique et touchant, composé par lui au fort du Taureau, sa *Défense* et quelques opuscules ont été publiés par Tissot dans son intéressante notice : *Souvenirs de la journée du 1er prairial an III* (1800, in-12).

GOUJON (Alexandre-Marie), littérateur et officier français, frère du précédent, né à Dijon vers 1776, mort en 1823. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit, en 1798, pour devenir lieutenant d'artillerie, fit les campagnes de Hollande, d'Autriche, de Prusse, d'Espagne, etc., et fut licencié avec le grade de capitaine en 1815. Goujon se fixa alors à Paris, où il s'adonna à des travaux littéraires. Alexandre Goujon avait épousé la fille de Tissot, l'ami de son frère aîné, le conventionnel. Il a publié, entre autres écrits : *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les œuvres complètes de Voltaire* (Paris, 1819), travail très-estimé et que Jay qualifie de *travail de bénédictin; Bulletins officiels de la Grande Armée* (1820-1821, 4 vol. in-12); *Pensées d'un soldat sur la sépulture de Napoléon* (1821); *Tablettes chronologiques de la Révolution française* (1823). On lui doit, en outre, des poésies légères et de nombreux articles dans les *Fastes civils de la France*, etc.

GOUJON (Jean-Jacques-Emile), astronome français, né à Paris en 1823, mort en 1856. Admis comme élève astronome à l'Observatoire de Paris en 1841, il devint astronome adjoint en 1854 et astronome en 1856. Pendant quinze ans, ce laborieux savant a pris part aux observetions méridiennes régulières, a calculé les éléments d'un grand nombre de planètes, a découvert une comète (1849), démontré la périodicité de la comète trouvée par M. Brorsen, a observé à Dantzig une éclipse totale de soleil (1851) et déterminé avec M. Liais l'état magnétique de l'Observatoire de Paris. Les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* contiennent un certain nombre de notes de Goujon.

GOUJONNÉ, ÉE (gou-jo-né) part. passé du v. Goujonner : *Pièce de bois* GOUJONNÉE.

GOUJONNER v. a. ou tr. (gou-jo-né — rad. *goujon*). Techn. Fixer au moyen de goujons, de chevilles : GOUJONNER *deux pièces de bois.* GOUJONNER *des jantes.*

GOUJONNIER, IÈRE adj. (gou-jo-nié, iè-re — rad. *goujon*). Ichthyol. Qui ressemble ou qui se rapporte au goujon : *Les pêcheurs de la Seine appellent la gremille perche* GOUJONNIÈRE. (Valenciennes.)

— s. m. Pêche. Petit épervier dont les mailles sont très-serrées, et qui est propre à prendre du fretin, du goujon.

GOUJURE s. f. (gou-ju-re — rad. *goujer*). Mar. Cannelure, entaille destinée à recevoir les liens, les estropes des caisses de poulies, les caps de mouton, etc. ‖ *Goujure de chouquet*, Entaille faite aux bords par où passe la grande étague.

GOUL, rivière de France. Elle naît dans la montagne de Font-du-Goul (Cantal), baigne la charmante vallée de Raulhac, sépare le département du Cantal de celui de l'Aveyron, roule ses eaux mugissantes au fond de précipices affreux et se jette dans la Truyère après un cours de 52 kilom. Ses affluents principaux sont le Cambon, la Vauze et le Langayroux.

GOULAINE (BASSE-), village et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Vertou, arrond. et à 8 kilom. de Nantes, près du canal de Goulaine; 1,287 hab. Peulven élevé à $3^m,60$ au-dessus du sol, ayant $3^m,20$ dans sa plus grande largeur, sur une épaisseur de $0^m,80$. Le canal de Goulaine commence dans la commune de La Chapelle-Heulin, au petit port de Montru, traverse les marais de Goulaine et débouche dans la Loire au Gourdeau.

GOULAINE (HAUTE-), village et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Vertou, arrond. et à 8 kilom. de Nantes; 1,801 hab.

Haute-Goulaine était au moyen âge le siége d'une seigneurie considérable. Son château, longtemps considéré comme une des plus magnifiques résidences des bords de la Loire, fut fondé vers la première moitié du Xe siècle. « On y admire encore, dit M. Girault de Saint-Fargeau dans son *Histoire nationale*, deux salles avec des plafonds chargés de sculptures dorées et peintes en azur et dont les lambris présentent des restes d'une ancienne tapisserie de cuir, où les couleurs ont conservé l'éclat et la vivacité qu'elles avaient il y a plusieurs siècles. On y voit aussi une chambre où ont couché Henri IV et Louis XIV. Ce qui reste de cette demeure rappelle la grandeur de la famille qui l'habitait jadis. L'extérieur n'a pas été achevé; une aile manque à sa régularité. Sur la porte en ogive d'une des tours on voit un buste de femme; la tête est coiffée d'un casque et un poignard est rapproché du sein. C'est une Yolande de Goulaine qui, pendant l'absence de son père, défendit ce château contre les Anglais. Elle avait résisté plusieurs semaines; les provisions manquaient aux assiégés; il fallait se rendre. Elle préférait la mort, et allait se la donner, lorsque, du haut d'une tour, elle aperçut des hommes d'armes. C'était le sire de Goulaine qui les amenait. Avec ce renfort, il battit les Anglais, sauva sa fille et délivra le toit de ses pères. »

GOULARD (Thomas), chirurgien-major de l'hôpital militaire de Montpellier, né à Saint-Nicolas-de-la-Grave, près de Montauban, en 1720, mort en 1790. Il s'est fait connaître par la découverte de l'extrait de Saturne ou eau blanche, à laquelle on a donné le nom d'*eau de Goulard*. On a de lui : *Œuvres de chirurgie, avec un traité sur les effets des préparations de plomb* (1770, 2 vol. in-13).

GOULARD (Jean-François-Thomas), vaudevilliste français, né à Nîmes, mort vers 1830. Il fut administrateur des domaines de la couronne sous l'Empire et la Restauration, et fit partie du Corps législatif de 1810 à 1815. Goulard était membre des *Dîners du Vaudeville*. On lui doit quelques chansons et quelques pièces de théâtre : *Agis* (1782), parodie en un acte; *Cassandre mécanicien* (1783), comédie-parade en un acte; *Florestan* ou la *Leçon* (1779), comédie en deux actes.

GOULARD (Eugène DE), homme d'Etat français, né à Versailles en 1808. Après avoir été avocat à Paris, il fut envoyé à la Chambre des députés en 1847, et à l'Assemblée législative en 1849 par le département des Hautes-Pyrénées. Ouvertement opposé à la politique du prince-président, il fut arrêté au 2 décembre et écroué à Mazas; il rentra dès lors dans la vie privée et se tint à l'écart pendant toute la durée du second Empire. Les Hautes-Pyrénées l'envoyèrent à l'Assemblée de Bordeaux en 1871, et sa connaissance des questions commerciales le désigna à l'attention de M. Thiers, qui le chargea de diverses négociations diplomatiques avec l'Allemagne, notamment de résoudre, comme plénipotentiaire, les difficultés commerciales qui entravaient la signature du traité de Francfort. Il sut se tirer avec honneur de cette tâche délicate, et, après l'échange des ratifications, se rendit à Rome comme ambassadeur de France auprès du roi d'Italie. Il a été rappelé de ce poste pour recevoir le portefeuille du ministère du commerce, en remplacement de M. Victor Lefranc, nommé ministre de l'intérieur (6 février 1872). Presque aussitôt, il a succédé comme ministre des finances, à M. Pouyer-Quertier. Il a, en cette qualité, procédé aux opérations de ce colossal emprunt national de trois milliards (juillet 1872) dont l'incroyable réussite devait causer l'étonnement du monde entier et asseoir définitivement le crédit de la République. Appelé à présider le conseil général des Hautes-Pyrénées, dont il fait partie, M. de Goulard, en prenant place pour la seconde fois au fauteuil à la session d'août 1872 a déclaré qu'il est du devoir de tout bon citoyen de travailler à la consolidation de la République conservatrice « à laquelle, a-t-il dit, nous devons tous appartenir. »

GOULART ou **GOULARD** (Simon), théologien protestant, poëte et traducteur français, né à Senlis le 20 octobre 1543, mort à Genève le 3 février 1628. Ayant abandonné le droit pour la théologie, il se rendit à Genève en 1566, reçut l'imposition des mains, fut nommé pasteur de l'église de Chanci, et, en 1571, pasteur de l'église de Genève. Malgré l'affection qu'il inspira à ses ouailles, son ministère ne fut pas exempt d'orages. Un jour, du haut de la chaire de Saint-Gervais, à Genève, il ne craignit pas de traiter Gabrielle d'Estrées de courtisane, et le Conseil le condamna à huit jours de prison, sans compter la censure prononcée contre lui en plein consistoire. Goulart donna sa démission. Mais, après avoir rempli pendant quelques mois les fonctions de chapelain auprès de Catherine de Navarre (1600), et desservi un moment l'église de Grenoble, Goulart, de retour à Genève, fut élu président de la compagnie des pasteurs, en remplacement de Théodore de Bèze, qui venait de mourir (2 janvier 1607); mais il ne tarda pas à ressentir lui-même les symptômes avant-coureurs de sa fin. Il mourut peu de temps après. « Goulart, disent les auteurs de la *France protestante*, fut un de ces écrivains infatigables, dont la patience laborieuse a rendu aux lettres de très-grands services. » Son style, en effet, est simple et naturel; ses observations judicieuses, son érudition très-vaste. La liste des ouvrages de Goulart comprend, entre autres écrits : la *Gaule française de F. Hotmann*, nouvelle traduction du latin en français (Cologne, 1574, in-8°); une traduction en vers français de *Discours de Grégoire Nasienzène contre les dissolutions des femmes fardées et trop pompeusement attifées, plus les regrets et désirs du même Grégoire Nasienzène* (1574); *Mémoires de l'Estat de*

France sous Charles IX (Heidelberg, 1576, 3 vol. in-8°); *Chronique et histoire universelle, contenant les choses mémorables avenues ès quatre souverains empires, royaumes, républiques, et au gouvernement de l'Eglise, depuis le commencement du monde jusques à l'empereur Charles cinquiesme* (Genève, 1579, 2 vol. in-8°). C'est la traduction de la *Chronique* de Carion, revue et augmentée par Mélanchthon et son gendre Peucer. L'ouvrage contient quatre parties, dont la dernière est de Goulart; *Histoire de Portugal en XX livres, de* 1496 *à* 1578 (Genève, 1581, in-fol.); *Recueil des choses mémorables advenues sous la Ligue, qui s'est faite et élevée contre la religion réformée pour l'abolir* (Genève, 1587-1590, 3 vol. in-8°); *Vingt-huit discours chrestiens touchant l'estat du monde et l'Eglise de Dieu* (1591, in-16); *Philosophia morum historica* (Genève, 1594, in-8°); *Œuvres de Sénèque*, traduites en français (Paris, 1595, 3 vol. in-4°); *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Evangile* (Genève, 1597, in-fol.), ouvrage de Crespin continué par Goulart jusqu'à la mort de Henri IV; *Histoires admirables de nostre temps* (Paris, 1607, in-8°), etc., etc. — Simon GOULART, fils du précédent, né à Genève en 1576, mort à Fredrichstadt en 1628, fut appelé en 1601 à desservir l'Eglise wallonne d'Amsterdam. Il assista au synode de Dordrecht en 1606, en qualité de secrétaire, et prit la défense des arminiens dans un livre intitulé : *Brief traité de la grâce de Dieu envers les hommes, et de l'éternelle élection des fidèles et réprobation des infidèles* (Amsterdam, 1616, in-8°). Le consistoire d'Amsterdam le somma de se rétracter, et, sur son refus, le suspendit de ses fonctions. Il fut ensuite exilé avec les chefs des remontrants, et se retira à Calais, où il resta jusqu'en 1624, puis à Fredrichstadt, dans le Slesvig, où il mourut. On a de lui, outre l'ouvrage cité plus haut, un *Traité de la providence de Dieu et autres points en dépendant, avec une réfutation du Sermon de Joseph Poujade contre les cinq articles des remontrants* (1627, in-12).

GOULBURN (Henri), homme d'Etat anglais, né en 1784, mort en 1856. Il représenta successivement à la Chambre des communes divers bourgs (Armagh et Cambridge), vota avec les tories, devint secrétaire d'Etat pour l'Irlande en 1825, chancelier de l'Echiquier de 1828 à 1830, fut secrétaire d'Etat de l'intérieur de 1834 à 1835, chancelier de l'Echiquier de 1841 à 1846 dans le ministère de Robert Peel, et enfin commissaire des biens de l'Eglise protestante. Goulburn se signala par son intolérance envers les catholiques et les protestants dissidents.

GOULD (Thomas), controversiste irlandais, né à Cork en 1657, mort à Thouars (Poitou) en 1734. Il étudia la théologie à Poitiers, devint aumônier des ursulines de cette contrée, avec le titre de *missionnaire pour le Poitou*. Malheureusement pour sa réputation, Gould se servit d'autres arguments que ceux de la persuasion. Quand son éloquence était impuissante, il en donnait avis à la cour, qui remplaçait les saintes Ecritures par des dragons. Son zèle fut récompensé par deux pensions s'élevant à 900 livres et par l'abbaye de Saint-Laon de Thouars. Il composa plusieurs ouvrages de controverse a l'adresse des protestants. Nous citerons : *Lettre à un gentilhomme du bas Poitou, touchant la véritable croyance de l'Eglise catholique, contre les dogmes qui lui sont faussement imputés dans les écrits des ministres* (1705, in-12); *Traité du sacrifice de la messe, avec l'explication des cérémonies qui s'y observent et la manière d'y assister dévotement* (Paris, 1724, in-12); *Entretiens où l'on explique la doctrine de l'Eglise catholique par l'Ecriture sainte* (Paris, 1727, in-12); *Recueil de différentes objections que font les protestants contre les catholiques, etc.* (Paris, 1735, in-12).

GOULD (Auguste-Addison), naturaliste américain, né à New-Ipswich, dans le New-Hainaut. Il entra à l'université d'Harvard, où il prit ses degrés en 1825 et fut reçu docteur en médecine cinq ans plus tard. Il s'adonna à l'histoire naturelle et publia, en 1833, la traduction d'un ouvrage de conchyliologie de Lamarck. La même année, il publia un *Système d'histoire naturelle*, contenant les descriptions populaires d'un grand nombre d'animaux. Cet ouvrage, qui eut un grand succès, a été souvent réimprimé. Il publia ensuite un *Mémoire sur les animaux invertébrés du Massachusetts* (Cambridge, 1841) et collabora aux *Principes de zoologie* du célèbre Agassiz, ouvrage admirable, dont le but est de dégager les grands principes de la zoologie des détails nombreux qui les accompagnent d'ordinaire, et de les rendre intelligibles à tous les lecteurs. Le docteur Gould est aussi l'auteur du douzième volume de l'expédition d'exploration des Etats-Unis d'Amérique, consacré aux mollusques.

GOULD (John), naturaliste anglais, né à Lyme-Regis, dans le Dorsetshire, en 1804. Il alla, vers l'âge de quatorze ans, demeurer avec son oncle, M. J.-T. Acton, employé au jardin de Windsor, se livra avec passion à l'étude de l'histoire naturelle, et commença presque enfant à poursuivre les oiseaux pour former une collection ornithologique. Frappé de ces dispositions, son oncle le fit entrer comme naturaliste préparateur à la Société zoologique de Londres. En 1830, il publia, sous le titre de *Une centaine d'oiseaux des monts Himalaya*, la description d'une collection d'oiseaux qu'il avait reçue de l'Inde. Cet ouvrage avait été fait en collaboration avec sa femme, qui exécutait les dessins. En dépit de son prix élevé (40 guinées), le livre obtint un grand succès. En 1832, M. Gould fit paraître les premiers fascicules de l'ouvrage intitulé : les *Oiseaux d'Europe*, qu'il ne vendit pas moins de 75 livres sterling l'exemplaire, et dont il fut cependant obligé de faire un nouveau tirage. Bientôt, désirant étudier la faune de l'Australie, M. Gould partit pour ce pays (1838) et y demeura plus d'une année, se livrant avec ardeur à l'accomplissement de son dessein. Durant cet intervalle, sa femme, qui s'occupait à rassembler un grand nombre de dessins d'animaux et de plantes, lui fut enlevée presque subitement. M. Gould revint seul en Europe l'année suivante, et publia le résultat de ses recherches dans deux ouvrages : les *Mammifères d'Australie* (1845) et les *Oiseaux d'Australie* (1842-1851, 7 vol. in-fol.). Ce dernier livre, exécuté avec le plus grand luxe, ne coûta pas moins de 115 livres sterling. M. Gould a, en outre, publié des travaux moins importants, mais tout aussi recommandables, parmi lesquels nous citerons : une *Monographie de la famille des kanguroos*, et une *Monographie des trochilidés ou oiseaux-mouches*, dont il a formé une remarquable collection, qui a été longtemps exposée au palais de Sydenham, et qui contient plus de 600 espèces.

GOULD (miss Anna FLAGG), femme de lettres américaine, née à Lancastre (Vermont) en 1805. Elle est bien connue en Amérique pour ses poésies, publiées dans la presse périodique américaine. On a d'elle trois recueils de vers, qui ont paru en 1832, 1835 et 1841. Parmi les morceaux les plus populaires de ces trois volumes, il faut citer : la *Gelée*, *Marie Dow* et le *Chant des moissonneurs*. Elle a aussi publié des ouvrages récréatifs pour la jeunesse.

GOULD (Edouard), écrivain américain, né à Litchfield (Connecticut) en 1808. Il a surtout beaucoup écrit dans les journaux américains, et a particulièrement collaboré au *Knickerbocker Magazine*, au *Literary World*, au *Miroir* et au *New-World*. On a de lui plusieurs romans, dont le plus estimé est le *Cavalier endormi* (1843); il a aussi publié un abrégé de l'*Histoire d'Europe*, d'Alisson (1843), et une comédie intitulée : le *Siècle tel qu'il est* (1850). Enfin il a traduit du français les *Impressions de voyage* d'Alexandre Dumas, *Eugénie Grandet* de Balzac, et le *Beau Pécopin* de Victor Hugo.

GOULDJA ou **ILI**, ville de l'empire chinois, capitale de la Dzoungarie; 70,000 hab. C'est le plus grand entrepôt de marchandises de l'Asie centrale et de ses extrémités orientales. Résidence du gouverneur militaire chinois de la province de Sin-Kiang.

GOULE s. f. (gou-le — arabe *ghul*; de *ghul*, fondre impétueusement). Espèce de larve qui, selon les croyances orientales, dévore les morts pendant la nuit : *La descente du roi d'Ithaque aux enfers rappelle, sous des proportions gigantesques et admirablement idéalisées, les* GOULES *et les vampires des fables levantines.* (Ch. Nod.)

> *Goules* dont la lèvre
> Jamais ne se sèvre
> Du sang noir des morts !
>
> V. HUGO.

— **Encycl.** La croyance aux vampires, aux *goules*, aux lamies est répandue de temps immémorial chez les Arabes, chez les Perses, dans la Grece moderne et dans tout l'Orient. Les contes des *Mille et une Nuits* roulent souvent sur cette matière. Voici, au reste, une histoire de *goule* qui fera connaître parfaitement cette sorte de *broucolaque*, comme disent les Grecs.

Dans un faubourg de Badgad vivait, au commencement du XVe siècle, un vieux marchand qui avait amassé une fortune considérable et qui n'avait pour héritier de ses grands biens qu'un fils, qu'il aimait tendrement. Il avait résolu de lui donner pour épouse la fille d'un autre marchand, avec qui il avait lié un commerce d'amitié. Cette jeune fille était très-riche, mais en même temps fort laide; et l'aimable Aboul-Hassan (c'est le nom du jeune homme), à qui l'on montra le portrait de celle qu'on lui destinait, demanda du temps pour réfléchir. Un soir qu'il se promenait seul, à la clarté de la lune, dans les campagnes voisines de Badgad, il entendit une voix mélodieuse qui chantait quelques versets du Coran, en s'accompagnant d'une guitare. Il traversa rapidement le bosquet qui lui cachait la jeune chanteuse, et se trouva devant une maison champêtre où il vit sur un balcon une femme plus séduisante que les houris. Il fit mille recherches sur la belle inconnue, et apprit qu'elle avait dix-sept ans, qu'elle n'était point mariée, qu'elle était fille d'un sage qui n'avait point d'or à lui donner, mais qui l'avait élevée dans les sciences les plus sublimes; ces nouvelles achevèrent de l'enflammer. Il supplia son père de lui donner la fille du sage; le vieillard fit quelque résistance, et finit par céder. Le mariage fut célébré.

Au bout de trois mois de bonheur sans mélange, Aboul-Hassan, s'étant éveillé au milieu de la nuit, s'aperçut que sa jeune épouse avait quitté la couche conjugale. Nadilla (c'est le nom de la jeune femme) ne revint qu'une heure avant le jour. Aboul-Hassan remarqua qu'elle rentrait avec un air effaré et d'un pas mystérieux, mais ne témoigna rien de ses inquiétudes. La nuit suivante, après les plus tendres caresses, elle s'échappa doucement des bras de son époux, qu'elle croyait endormi, et sortit de nouveau. Aboul-Hassan la suivit de loin et la vit entrer dans un cimetière; il y entra pareillement. Nadilla s'enfonça sous un grand tombeau éclairé de trois lampes funéraires. Quelle fut la surprise d'Aboul-Hassan lorsqu'il vit sa jeune et belle épouse, entourée de plusieurs *goules*. Bientôt l'une de ces *goules* apporta un cadavre encore frais, autour duquel toutes les autres se rangèrent. Le cadavre fut dépecé et les *goules* le mangèrent en chantant des chansons infernales. Ensuite elles enterrèrent les os, et se séparèrent après s'être embrassées.

Aboul-Hassan se hâta de regagner son lit, où il feignit de dormir jusqu'au matin. De toute la journée il ne témoigna rien de ce qu'il avait vu; mais, la nuit venue, il engagea sa jeune épouse à prendre sa part d'une légère collation. Nadilla s'excusa selon sa coutume; il insista longtemps, et s'écria enfin avec colère : « Vous aimez mieux aller souper avec les *goules !* » Nadilla ne répondit rien, pâlit, trembla de fureur, et alla en silence se mettre au lit avec son époux. Au milieu de la nuit, lorsqu'elle le crut plongé dans un profond sommeil, elle lui dit d'une voix sombre : « Tiens, expie ta curiosité sacrilége ! » En même temps elle se mit à genoux sur sa poitrine, le saisit à la gorge, lui ouvrit une veine, et se disposa à boire son sang. Mais le jeune homme s'échappa avec violence des mains de la furie, et la frappa d'un coup de poignard qui la laissa mourante à ses côtés. Aussitôt il appela du secours; on pensa la plaie qu'il avait à la gorge, et le lendemain on porta en terre la jeune *goule*.

Trois jours après, au milieu de la nuit, elle apparut à son époux, se jeta sur lui, et voulut l'étouffer de nouveau. Le poignard d'Aboul-Hassan fut inutile dans ses mains; il ne trouva de salut que dans une prompte fuite. Il fit ouvrir le tombeau de Nadilla, qu'on trouva encore vivante. On alla à la maison du sage qui passait pour le père de cette malheureuse. Il avoua que sa fille, mariée deux ans auparavant à un officier du calife, et s'étant livrée aux plus infâmes débauches, avait été tuée par son mari, mais qu'elle avait recouvré la vie dans son sépulcre, qu'elle était revenue à la maison paternelle, en un mot que c'était une femme vampire. On exhuma le corps, on le brûla sur un bûcher de bois de senteur, on jeta ses cendres dans le Tigre, et le pays fut délivré de ce monstre.

GOULÉE s. f. (gou-lé — du lat. *gula*, gueule). Pop. Grosse bouchée : *Il n'en a fait qu'une* GOULÉE. (Acad.)

> Ce maudit animal vient prendre sa *goulée*
> Soir et matin, dit-il, et des piéges se rit.
>
> LA FONTAINE.

— Prov. *Brebis qui bêle perd sa goulée*, Quand on parle à table, on n'a pas le temps de manger.

GOULÉHO, le dieu de la mort dans l'archipel des Amis. Il a pour demeure le Boulerta, situé à l'ouest de Fidji, et gouverne une sorte de champs Elysées qu'habitent les âmes des chefs.

GOULET s. m. (gou-lè — forme ancienne du mot GOULOT). Mar. Entrée étroite d'un port, d'une rade : *La rade ou baie de Bertheaume commence à l'est, par la pointe Saint-Matthieu, et se termine à l'ouest, par la pointe de Bertheaume, en dehors du* GOULET *qui sert de passe à la rade de Brest.* (E. Sue.)

— Pêche. Sorte d'entonnoir placé à l'entrée des nasses, pour que le poisson puisse entrer, mais non sortir.

— Artill. Orifice par lequel la fusée communique avec l'intérieur d'une bombe. ‖ On dit plus ordinairement ŒIL.

GOULET (Nicolas), architecte français, né à Paris en 1745, mort dans la même ville en 1820. Il a construit ou décoré avec goût plusieurs hôtels de Paris et a été architecte du cadastre. Outre des chansons et des poésies agréables, Goulet a composé les ouvrages suivants : *Sur les moyens d'éviter les incendies et d'économiser le bois dans la construction des bâtiments; Sur les inconvénients des fosses d'aisances, etc.*, écrits publiés sous le titre d'*Observations sur les embellissements de Paris* (1808, in-8°); *Recueil d'architecture civile* (Paris, 1806-1807, in-fol.); *Description des fêtes à l'occasion du mariage de Napoléon* (Paris, 1810, in-8°).

GOULETTE s. f. (gou-lè-te). Archit. Syn. de GOULOTTE.

— Techn. Nom donné aux pierres plates dont on garnit le fond des fours à chaux où l'on brûle du bois.

GOULETTE (LA), petit port de la côte septentrionale d'Afrique, dans la régence de Tunis, dans le canal qui fait communiquer le lac de Boghaz avec la Méditerranée, et qui mène à Tunis. L'entrée est défendue par deux forts. Consulat italien. Bonne rade pour les vaisseaux de guerre; chantiers de construction; arsenal et phare.

GOULHOT DE SAINT-GERMAIN (Achille-Félicité DE), homme politique, né à Paris en 1809. Il fut attaché quelque temps à l'intendance militaire, devint ensuite capitaine d'état-major et officier d'ordonnance du maréchal Oudinot, puis sous-préfet à Romorantin (1835), et à Bernay (1838-1846). Elu dans la Manche, en 1849, membre de l'Assemblée législative, il s'associa aux actes de la majorité antirépublicaine, adhéra à la politique de l'Elysée et fut nommé membre de la commission consultative après le coup d'Etat du 2 décembre. Il fut fait sénateur en 1852. On a de lui quelques brochures : la *Présidence*, le *Recrutement*, la *Propriété*, etc.

GOULIAFRE s. m. (gou-lia-fre — du lat. *gula*, gueule, gloutonnerie). Pop. Grand glouton : *L'orgie de jadis était l'excès des plaisirs, le raffinement de la bouche, la volupté du goinfre, le rassasiement du* GOULIAFRE. (E. Robert.)

GOULIN s. m. (gou-lain). Ornith. Genre de passereaux voisin des pies, dont l'espèce type habite les îles Philippines.

GOULIN (Jean), érudit français, né à Reims en 1728, mort à Paris en 1799. Grâce aux sacrifices que sa mère s'imposa, il put faire de brillantes études; mais, se trouvant sans fortune au sortir du collége, il se vit contraint de devenir répétiteur dans une pension, aux appointements de 100 francs par an. Tous ses loisirs, Goulin les employa alors à étudier la médecine. Chargé, en 1756, d'une éducation particulière, il se livra à des travaux littéraires qui lui donnèrent momentanément une sorte d'aisance, se maria, perdit sa femme, et tomba dans un état voisin de la misère. Réduit à vendre sa bibliothèque, et ne pouvant plus, par suite de la privation de ses livres, s'adonner à ses études habituelles, il étudia l'arabe. En 1783, il prit part à la rédaction des *Affiches de province*, obtint, en 1795, une place d'employé au dépôt littéraire de la rue Saint-Antoine, et fut nommé professeur d'histoire de la médecine à l'Ecole de Paris en 1795. Goulin possédait une érudition vaste, mais indigeste. Il était, dit la *Biographie médicale*, aigre dans la dispute, prompt à l'attaque, dur à la réplique, ardent à contredire, tranchant dans la discussion et obstiné dans l'assertion; mais il n'en était pas moins bon, humain et désintéressé. Outre un grand nombre de manuscrits, ce laborieux érudit a laissé plusieurs éditions d'anciens ouvrages et de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons: *Antiquités romaines* (1765); le *Médecin des dames* (1771); le *Médecin des hommes* (1771); *Dictionnaire raisonné universel de la matière médicale* (1773, 4 vol. in-8°), réédité sous le titre de *Dictionnaire des plantes usuelles* (1792, 8 vol. in-8°); *Mémoires littéraires, critiques, philologiques, biographiques, bibliographiques, pour servir à l'histoire ancienne et moderne de la médecine* (1775-1776, 2 vol. in-4°), le plus remarquable de ses ouvrages; *Etat de la médecine, chirurgie et pharmacie de l'Europe, et principalement en France* (Paris, 1777); *Conjectures sur le temps où ont vécu plusieurs anciens médecins* (1781), etc.

GOULLIER, grammairien français, mort en 1788. Il tint une maison d'éducation à Versailles, puis se fixa à Paris, où il devint professeur de langues. Il a publié : *Lettre à l'abbé *** sur la manière d'étudier les langues* (1769); l'*Art d'écrire et d'orthographier* (1782); *Grammaire française* (1787).

GOULOT s. m. (gou-lo — du lat. *gula*, gueule). Col d'une bouteille ou d'un vase quelconque dont l'entrée est très-étroite : *Le* GOULOT *d'une cruche.*

— Hortic. *Arroser au goulot*, Se servir d'un arrosoir dont on a ôté la pomme, pour obtenir un seul jet.

GOULOTTE s. f. (gou-lo-te — du lat. *gula*, bouche). Archit. Petite rigole taillée sur la cymaise d'une corniche, pour servir à l'écoulement des eaux. ‖ Petit canal de pierre ou de marbre, ayant une pente douce, et qui est interrompu de distance en distance par de petits bassins, pour le jet des eaux. On dit aussi GOULETTE dans ce dernier sens.

GOULSTON ou **GOULSON** (Théodore), médecin anglais, né dans le comté de Northampton vers 1576, mort à Londres en 1632. Reçu docteur en 1610, il alla s'établir à Londres, où il exerça son art avec distinction et devint censeur du collége des médecins de cette ville. Il laissa en mourant une rente, destinée à payer une leçon de pathologie faite chaque année dans le Collége des médecins par un des quatre plus jeunes docteurs de la faculté. Cette institution, qui subsiste encore, est connue sous le nom de *leçon goulstonnienne*. Goulston a laissé des traductions latines de la *Rhétorique* et de la *Poétique* d'Aristote et de *Divers opuscules* de Galien.

GOULU, UE adj. (gou-lu — lat. *gulosus*; de *gula*, gueule, gloutonnerie). Qui mange beaucoup et avec avidité : *Un enfant* GOULU. *L'aiglefin, quoique plus petit, est aussi* GOULU *et aussi destructeur que la morue.* (Lacépède.)

> Pourtant si l'on avait l'art
> De m'accommoder au lard

Un bon plat de ces lentilles
Si petites, si gentilles,
J'aurais le tort qu'Esaü
A eu,
Aussi *goulu* que velu.

A. GOUFFÉ.

— Hortic. *Pois goulu*, Espèce de pois dont on mange les cosses, quand elles sont vertes et tendres. ‖ On dit aussi *pois gourmands*.

— Substantiv. Personne goulue : *C'est un* GOULU, *une* GOULUE.

— S. m. Mamm. Nom vulgaire du glouton et de quelques autres animaux voraces.

— Ichthyol. *Goulu de mer*, Requin.

— s. f. pl. Techn. Sorte de tenaille de serrurier.

— **Syn. Goulu, glouton, goinfre, gourmand.** V. GLOUTON.

— **Antonymes.** Frugal, sobre, tempérant.

GOULU (Nicolas), humaniste français, né près de Chartres en 1530, mort en 1601. Il acquit une connaissance approfondie des langues classiques, et devint gendre du poète Dorat, à qui il succéda, en 1567, comme professeur au Collége de France. On a de lui : *Oratoriæ facultatis breve compendium ex Cicerone et Quintiliano collectum* (1559, in-8°); *In Ciceronis doctrinam topicam brevis commentatio* (1560, in-4°), etc.

GOULU (Dominique-Jean), général des feuillants, né à Paris en 1576, mort dans cette ville en 1629, était fils du précédent. Il acquit une telle connaissance du grec, sous la direction de son père, qu'à la mort de celui-ci (1601) on lui offrit de lui succéder comme professeur au Collége de France. Le jeune homme refusa, préférant suivre la carrière du barreau; mais ayant à deux reprises manqué de mémoire en plaidant, il renonça à la profession d'avocat. C'est alors qu'il entra dans l'ordre des feuillants, où la variété de ses connaissances et les services qu'il rendit lui valurent d'occuper les principales charges de son ordre et d'être nommé général, dignité qu'il remplit pendant six ans. Le P. Goulu était lié avec plusieurs éminents personnages, notamment avec le cardinal du Perron, qui recherchait son entretien, avec François de Sales, César de Vendôme, etc. Il a fait paraître : des traductions de *Saint Denys l'Aréopagite* (1608), du *Manuel d'Epictète* (1609), des *Homélies de saint Basile* (1616), etc., et a publié : une *Vie de saint François de Sales* (1624, in-4°); *Vindiciæ theologicæ ibero-politicæ* (1628). Mais l'ouvrage auquel il doit surtout sa notoriété a pour titre : *Lettres de Phyllarque à Ariste* (1627, 2 vol.). Dans cet écrit, qui eut un grand retentissement, le P. Goulu attaque avec une extrême violence le style les pensées, les préceptes d'éloquence, la morale et jusqu'à l'orthodoxie de Balzac. Ce livre suscita une foule de publications pour et contre, et la querelle s'envenima à tel point que les coups de bâton et les coups d'épée, dit V. Fournel, vinrent à l'appui des coups de plume.

GOULU (Jérôme), philologue français, frère du précédent, né en 1581, mort en 1630. Il succéda à son père comme professeur de grec au Collége de France. Bien qu'il n'eût encore que dix-huit ans, Jérôme Goulu se montra à la hauteur de ces fonctions. Il se fit recevoir par la suite docteur en médecine et exerça cet art avec succès. — Son fils, Nicolas GOULU, composa en latin les *Eloges* des principaux membres de sa famille, éloges dont plusieurs ont été publiés en 1653 (in-4°).

GOULÛMENT adv. (gou-lû-man — rad. *goulu*). D'une façon goulue, gloutonnement : *Si Votre Altesse a mangé* GOULÛMENT, *je puis déterger ses entrailles avec de la casse, de la manne et des follicules de séné.* (Volt.)

GOULVEN, village et comm. de France (Finistère), canton de Lesneven, arrond. et à 34 kilom. de Brest, au fond de l'anse du même nom; 850 hab. L'église, classée au nombre des monuments historiques, date du XV^e siècle. La tour est surmontée d'une flèche élancée, que l'on aperçoit de plusieurs lieues en mer. Sous le porche se voient les statues des douze apôtres. Dans les environs, dolmen dont la table, qui a 3 mètres de diamètre, est supportée par dix pierres verticales de plus de 2 mètres de hauteur.

GOULY (Marie-Benoît), conventionnel, né à Bourg (Ain) en 1750, mort à Versailles en 1823. Il était fils d'un pauvre chaudronnier. Il passa à l'île de France, où il fit fortune, fut nommé par les habitants député à la Convention, remplit, en 1793, une importante mission dans les départements de l'Ain et de Saône-et-Loire, y soutint le parti modéré contre ses collègues Jarogues et Albitte, devint furieux réacteur après le 9 thermidor, et passa au conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1797, pour ne plus reparaître sur la scène politique.

GOUM s. m. (goumm — mot ar.). Famille, tribu, chez les Arabes : *O le maudit! ô l'avare! Non, tu n'es pas de notre* GOUM; *tu serais du* GOUM *des Juifs, si les Juifs avaient des* GOUMS; *sois maudit par Dieu!* (Général Daumas.) ‖ En Algérie, Contingent fourni par chaque tribu, pour les expéditions militaires.

GOUMIER s. m. (gou-mié). Moll. Nom donné au cérithe commun.

GOUMMEL, ville fortifiée de l'Afrique centrale (Soudan), ch.-l. de la province du même nom, sur les frontières des royaumes de Bornou et de Sokoto, par 12°38′ de lat. N. et 7° 6′20″ de long. E.; 12,000 hab. Commerce actif.

GOUMRI s. f. (goumm-ri — mot ar.). Mus. Sorte de guitare à deux cordes, qui est en usage chez les indigènes de l'Algérie et chez les autres populations musulmanes du nord de l'Afrique.

GOUMROUN ou **GOMROUN** ou **GOMBEROUN** ou **BENDER-ABBASSY**, ville de l'imanat de Mascate, par 27° 18′ de lat. N., et 53° 46′ de long. E., au N.-O. de l'île d'Ormuz; 20,000 hab., composés de Persans, d'Arabes, d'Arméniens et de Bédouins. Cette ville s'élève sur une pente au bord de la mer d'Oman, dans un pays nu et désolé, avec un port de commerce très-actif. Goumroun paraît avoir été peu importante jusqu'en 1622, époque à laquelle le schah Abbas, assisté des Anglais, chassa les Portugais de l'île d'Ormuz et s'empara de son commerce. Au lieu d'aller par mer jusqu'à Buporat et dans les parties septentrionales du golfe, la plupart des importations de l'Inde et de l'Afrique venaient directement à Goumroun, et de là étaient transportées par des caravanes dans l'intérieur. Les Anglais, les Allemands et les Français y ont eu de grands comptoirs; mais, vers la fin du XVII^e siècle, la route de l'intérieur ayant été interrompue par suite de guerres, les comptoirs furent abandonnés et les marchands européens se transportèrent à Bushire, qui est maintenant le centre du commerce. Cependant Goumroun offre plus d'avantages au commerce que Bushire, la route conduisant par des passages naturels jusque dans le centre de la Perse. Depuis les derniers troubles survenus à Bushire, les affaires ont repris à Goumroun; elles y sont considérables et vont chaque jour en augmentant. Les exportations consistent en tapis de Perse, tabac, fruits secs; et les importations en étoffes, indiennes, porcelaine de Chine, etc. Cette ville appartint jusqu'en 1800 à la Perse, qui la céda alors à l'iman de Mascate, moyennant redevance.

GOUMTY ou **GOMETTY**, nom de deux rivières de l'Indoustan anglais. L'une vient de l'empire birman, entre dans la présidence de Calcutta, où elle arrose le district de Tipperary, et se jette dans le Brahmapoutra. L'autre prend sa source dans la présidence du Pendjab, traverse du N. au S. la province d'Oude, baigne Lucknow et Djouanpour, et se jette dans le Gange au N.-E., près de Bénarès, après un cours de 550 kilom.

GOUMY (Jean-Edouard), professeur et journaliste français, né à Paris en 1832. A la suite de brillants succès obtenus au concours général, il entra, en 1852, à l'Ecole normale, d'où il sortit au bout de trois ans, devint alors professeur de rhétorique à Coutances (1855) et se fit recevoir, l'année suivante, agrégé ès lettres. Peu après, il devint professeur suppléant au lycée Louis-le-Grand, puis occupa successivement la chaire de seconde au lycée Napoléon (1860) et au lycée Louis-le-Grand (1863), enfin celle de rhétorique au collége Rollin (1866). En 1859, M. Goumy avait obtenu le diplôme de docteur ès lettres. Tout en se livrant à l'enseignement, il a publié sur les questions politiques et littéraires de nombreux articles dans l'*Opinion nationale*, et il a pris, en 1867, la rédaction en chef de la *Revue de l'instruction publique*. Nous citerons de lui : *De Apuleio fabularum scriptore et rhetore* (1859, in-8°) et *Etude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre* (1859, in-8°).

GOUNA s. m. (gou-na — du sanscrit *guna*, qualité). Gramm. sansc. Espèce de crément qui consiste dans un *a* bref, préposé dans certains cas aux voyelles de la langue sanscrite.

GOUNDJA-TIKOA ou **GOUNJA-TICQUOA**, le dieu suprême des Hottentots. Il habite au-dessus de la lune, se manifeste parfois sous la forme du plus beau des hommes et ne fait ni bien ni mal. On ne lui rend aucun culte.

GOUNDJERIK, dieu à trois têtes des Kalmouks et des Mogols.

GOUNIEH, l'*Absarus* des anciens, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 167 kilom. N.-E. de Trébizonde, sur la mer Noire, où elle a un petit port, abrité au N. par la pointe ou cap Gounieh; 2,700 hab., Géorgiens, Mingréliens, etc.

GOUNIFIER v. a. ou tr. (gou-ni-fi-é — de *gouna*, et du lat. *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous gounifiions, que vous gounifiiez*). Gramm. sansc. Affecter d'un gouna : GOUNIFIER *une voyelle.* GOUNIFIER *un* i.

GOUNLEUDA, fille du géant Sonttoung. Chargée de garder la boisson merveilleuse d'où sort toute poésie et toute beauté, elle se laissa séduire par Odin qui avala la divine liqueur, et fut changée en aigle. Sous cette forme, elle poursuit sans cesse le dieu, qui, en fuyant, laisse tomber de ses lèvres sur le ciel et sur la terre des gouttes de l'ambroisie inspiratrice.

GOUNOD (François-Charles), compositeur français, né à Paris en 1818. Il suivit au Conservatoire le cours de contre-point d'Halévy, et apprit la composition sous la direction de Lesueur et de Paër. En 1839, il obtint le premier grand prix au concours de l'Institut. Tout jeune, il avait manifesté le goût de la musique; la *Revue française* a raconté à ce propos l'anecdote suivante : « Ses parents s'inquiétaient de cette vocation artistique et s'en plaignirent au proviseur du collége, M. Poirson, qui les rassura. « Lui, musicien? » jamais! dit-il. Il sera professeur : il a la » bosse du latin et du grec. » Et M. Poirson fit appeler le lendemain le petit Charles dans son cabinet. « On t'a encore surpris à griffonner sur du papier des notes de musique? » — Oui; je veux être musicien. — Toi? allons » donc! ce n'est pas un état. D'ailleurs, » voyons, que sais-tu faire?... Tiens, voilà » du papier, une plume. Compose-moi un air » nouveau sur les paroles de *Joseph : A peine* » *au sortir de l'enfance.* Nous allons bien » voir, » dit M. Poirson triomphant. C'était l'heure de la récréation. Avant que la cloche de l'étude eût sonné, Gounod revenait avec sa page toute noire. « Déjà? fit le proviseur; « eh bien, chante! » Gounod chanta. Il se mit au piano. Il fit pleurer le pauvre M. Poirson, qui se leva, l'embrassa et s'écria : « Ah! ma » foi! *ils* diront ce qu'*ils* voudront, fais de la » musique! » Quand Gounod, premier grand prix de Rome, fit exécuter sa première œuvre à Saint-Eustache, au retour il trouva ce billet écrit de la main du vieux proviseur : « Bravo, » cher homme que j'ai connu enfant! » M. Poirson était allé, sans rien dire, écouter, à l'ombre d'un pilier, la musique de celui qu'il avait appelé le *petit Charles.* »

Charles Gounod, arrivé à Rome, se livra spécialement à la culture de la musique religieuse. Une *messe solennelle*, qu'il fit exécuter, dans cette ville, à l'église Saint-Louis des Français, lui valut le titre de maître de chapelle honoraire à vie, faveur accordée pour la première fois à un pensionnaire du gouvernement français. En 1843, il se rendit à Vienne, où il composa un *Requiem* et une *messe* à voix seules, dans le style de Palestrina. A son retour à Paris, il fut nommé directeur de la musique à l'église des Missions étrangères, et parut un instant disposé à embrasser l'état ecclésiastique. Jusqu'en 1851, M. Gounod s'isola complétement, et il commençait à se faire oublier, quand un article publié dans un journal anglais révéla l'exécution, à *Saint-Martin-Hall*, de quatre de ses compositions. La nouvelle fit sensation.

Le 16 avril 1851, *Sapho*, dont le libretto avait été écrit par Emile Augier, fit son apparition; l'opéra n'obtint qu'un succès d'estime, bien qu'il renfermât des beautés de premier ordre. A *Sapho* succédèrent les chœurs d'*Ulysse* de Ponsard; ces beaux morceaux, d'une inspiration large, établirent solidement la réputation de M. Gounod : le chœur des *Servantes infidèles* et le *Chant d'Euryclée* furent surtout remarqués.

En 1854, la *Nonne sanglante*, en cinq actes, fut jouée à l'Opéra. Ce ne fut encore qu'une demi-victoire. Et pourtant, dans le premier acte, la délicieuse cantilène : *Grand Dieu, c'est mon Agnès qui passe!* la symphonie fantastique du second acte, page qui place le compositeur français au rang des vrais poëtes musicaux; la romance du troisième acte : *Un air plus pur...*; le duo de la nonne et de Rodolphe, le divertissement et le finale sont des passages vraiment inspirés que bien des grands compositeurs eussent été fiers de signer. Nous n'accusons personne de ce quasi-échec, l'honneur du musicien étant sain et sauf. Le *Médecin malgré lui* fut donné, en 1858, au Théâtre-Lyrique. Cette fois, le compositeur s'est rendu plus accessible à la multitude; les couplets : *Qu'ils sont doux, bouteille jolie!* sont devenus populaires. La romance de *Léandre* est un bijou; le sextuor de la consultation touche de bien près à la perfection; le chœur à voix d'hommes : *Salut à monsieur le docteur!* est ravissant; enfin le duo de *Sganarelle* et de *Jacqueline*, le morceau principal de la partition, peut affronter la comparaison avec les plus célèbres duos bouffes connus dans le répertoire italien. La popularité, cette couronne des élus, allait-elle échoir enfin à M. Gounod? Le 19 mars 1859, *Faust* était représenté au Théâtre-Lyrique, et la France, nous pourrions dire le monde entier, comptait un grand compositeur de plus. Nous avons consacré une analyse spéciale à ce chef-d'œuvre pour lequel la postérité a déjà commencé. (V. FAUST.)

Philémon et Baucis, que des critiques compétents placent encore au-dessus de *Faust*, fut donné au même théâtre en 1860 et ne se soutint pas à la scène; pour quelle cause? c'est ce qu'il nous est impossible de comprendre; car la mélodie la plus chaste et la plus fine y est répandue à pleines mains, et la grâce antique souffle de la première à la dernière note son charme et sa fraîcheur dans ces pages qui renferment cent fois plus de musique réelle que bien des opéras acclamés. Infatigable au travail, M. Gounod présenta, en 1862, à l'Opéra, la *Reine de Saba*, qu'on joue en lui retranchant le tableau de la *fonte de la mer d'airain.* Le public se montra encore indifférent. A la *Reine de Saba* succéda au Théâtre-Lyrique, avec la même malechance, *Mireille*, qui est empruntée au poëme de Frédéric Mistral, et qui contient des trésors de mélodie et d'instrumentation.

A part *Faust*, que l'autorité du génie a imposé à la multitude, l'œuvre générale de Gounod n'est savourée et appréciée que par les artistes et les gens de goût. Cependant son *Ave Maria* sur le prélude de Bach, et le petit chef-d'œuvre la *Sérénade de Marie Tudor*, ont fait pénétrer son nom même dans le public le plus indifférent.

La musique instrumentale de ce maître, composée principalement de symphonies entendues aux concerts du Conservatoire, jouit d'une grande estime auprès des connaisseurs. Sa collection de vingt mélodies est entre les mains de tous ceux qui professent la sainte et légitime horreur de la romance insignifiante et de la charge grotesque.

M. Gounod a épousé une des filles de M. Zimmermann, professeur de piano au Conservatoire. Chargé, en 1852, de la direction de l'Orphéon, il a donné sa démission, en 1860, pour se livrer en toute liberté à ses travaux. En 1866, il a été promu officier de la Légion d'honneur et nommé membre de l'Institut en remplacement de Clapisson. Vers cette époque, les journaux répandirent le bruit que, dans un accès de ferveur mystique, l'auteur de *Faust* renonçait au théâtre pour aller s'enfouir dans une retraite profonde à Rome; mais l'illustre compositeur ne tarda pas à leur donner un démenti en faisant représenter sur le Théâtre-Lyrique, au mois d'avril 1867, une de ses plus belles œuvres, *Roméo et Juliette*, opéra en cinq actes, qui eut un nombre considérable de représentations. Dans ces dernières années, des bruits de même nature se sont renouvelés avec assez de persistance pour qu'on puisse croire qu'ils ne sont pas tout à fait sans fondement. M. Gounod, depuis son premier voyage à Rome et ses études sur la musique sacrée, a toujours gardé dans l'esprit une certaine propension vers les idées religieuses, et ses amis, comme ses admirateurs, ont pu craindre que ses éminentes facultés n'en aient reçu quelque atteinte. En 1872, on ne sait pour quelle cause, M. Gounod a quitté non-seulement la France, mais la nationalité française, et s'est fait naturaliser Anglais. Nommé président de la société chorale d'Albert-Hall, à Londres, il n'a pas tardé à se brouiller avec ses nouveaux compatriotes et a donné sa démission. Des nouvelles alarmantes ont circulé sur son état mental; espérons qu'il les démentira encore une fois en mettant au jour quelque nouveau chef-d'œuvre.

GOUNONG-API, île de l'Océanie, dans la Malaisie, comprise dans l'archipel de Banda, dans la mer des Moluques, par 4° 30′ de lat. S. et 127° 30′ de long. E. Volcan en activité. Elève et exportation importante d'excellents chevaux.

GOUNONG-TELLO, ville de l'île Célèbes, dans la Malaisie, près de la baie de Tomini, sur une petite rivière du même nom. Les Hollandais y possèdent le fort d'Amsterdam, où ils entretiennent une petite garnison; mines d'or dans les environs. Commerce d'or et d'écailles de tortue.

GOUPIE s. f. (gou-pî). Bot. Genre d'arbres, de la famille des célastrinées, comprenant deux espèces qui croissent à la Guyane.

GOUPIL (Adolphe), éditeur d'estampes, né à Paris en 1806. Il est, par sa mère, petit-fils du peintre Drouais. Il fut, en 1827, le principal fondateur de la célèbre maison à laquelle il a donné son nom et qui a si puissamment contribué à empêcher de disparaître dans notre pays la gravure au burin, menacée de mort par la lithographie, la photographie et autres procédés de reproduction artistique d'une exécution rapide et d'un extrême bon marché. La maison Goupil a acquis en peu d'années une extension considérable. Indépendamment de deux établissements à Paris, auxquels se trouve jointe une imprimerie en taille-douce spéciale, M. Goupil a fondé deux succursales, une à Berlin, l'autre à New-York (1848). Dans cette dernière ville, il a été un des promoteurs de la société *International art Union*, destinée à favoriser aux Etats-Unis l'importation des œuvres d'art de la France et de l'Europe, mais dont l'existence fut de peu de durée. M. Goupil établit alors dans sa maison de New-York une exposition permanente de tableaux, de gravures, etc., d'artistes français et étrangers. Il a également créé à Paris une galerie de tableaux des peintres vivants, qui renferme des œuvres fort remarquables. Les gravures éditées par M. Goupil reproduisent un grand nombre de tableaux de maîtres anciens et modernes.

GOUPIL (Edmond-Alfred), médecin français, membre de la Commune de Paris, né à Mayenne le 6 avril 1838. Après avoir achevé ses études de médecine et s'être fait recevoir docteur, il se fit bientôt remarquer par quelques brochures médicales, dans lesquelles il s'efforça de montrer de quelle importance était l'examen des urines pour le diagnostic. Il créa même un journal, l'*Uroscopie*, pour y défendre ses opinions scientifiques. En même temps, M. Goupil s'occupait avec ardeur de politique et se signalait dans les rangs des plus ardents adversaires du régime impérial. Nommé, pendant le siége de Paris, chef du 115^e bataillon de la garde nationale, il prit une part active à la journée du 31 octobre. Arrêté à la suite de cette affaire, il fut destitué et condamné à deux ans de prison; mais il parvint à s'évader.

Lorsque la révolution du 18 mars 1871 éclata, il fut envoyé à la Commune par les électeurs du VIe arrondissement (26 mars). D'abord membre de la commission de l'enseignement, il fut délégué, le 2 avril, à l'administration des services de l'instruction publique; mais, quelques jours après, il donna sa démission de membre de la Commune. Après l'entrée de l'armée de Versailles à Paris, il n'en fut pas moins arrêté en province, où il s'était réfugié. Déféré au 4e conseil de guerre de Versailles, il fut condamné, le 21 février 1872, à cinq années de prison.

GOUPIL-DESPALLIÈRES (Claude-Antoine), médecin et publiciste français, mort à Nemours en 1825. Il est l'auteur de divers écrits, entre autres : *Dialogue sur la charte* (Paris, 1819); *Réflexions sur les doctrines et principes des* XVIIIe *et* XIXe *siècles* (Paris, 1819); les *Hommes du jour* ou *Coup d'œil sur les caractères et les mœurs de ce siècle* (Paris, 1820); *Lettres d'un père à son fils* (1823-1824, in-8o);

GOUPIL DE PRÉFELN, homme politique et magistrat français, mort à Paris en 1801. Nommé par le bailliage d'Alençon député aux états généraux, il parut souvent à la tribune, sembla pencher tantôt du côté de la cour, tantôt du côté du peuple, ce qui enleva tout crédit à ses discours, vota en faveur du *veto* absolu, se prononça pour le jury en matière civile et criminelle, pour la constitution civile du clergé, pour la suppression de la noblesse, pour le licenciement des gardes du corps, défendit l'inviolabilité royale après la fuite de Louis XVI, et attaqua vivement les jacobins. Pendant la Législative et la Convention, Goupil vécut dans une retraite profonde. En 1795, il fut nommé membre du conseil des Anciens, dont il devint président, et mourut juge au tribunal de cassation. C'est lui qui, désignant Mirabeau aux membres de l'Assemblée constituante, s'écria dans une éloquente apostrophe : « Eh quoi! Catilina est aux portes de Rome, il menace le sénat, et vous délibérez! » — Son fils, GOUPIL DE PRÉFELN, fut membre du tribunat, puis du Corps législatif sous l'empire, et enfin procureur général à Caen. Il se suicida en 1848.

GOUPILLE s. f. (gou-pi-lle; *ll* mll. — du lat. *cuspicula*, dimin. de *cuspis*, pointe). Techn. Petite fiche, petite cheville de métal qu'on passe à l'extrémité de certaines pièces pour les fixer sur d'autres pièces qu'elles traversent : *Les* GOUPILLES *d'une montre, d'une pendule.* ‖ Cordage à l'aide duquel on suspend des poutres ou autres fardeaux entre deux charrettes.

GOUPILLÉ, ÉE (gou-pi-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Goupiller : *Platine* GOUPILLÉE.

GOUPILLEAU DE FONTENAY (Jean-François), conventionnel montagnard, né à Fontenay (Vendée) vers 1755, mort à Bruxelles en 1823. Avocat lors de la Révolution, il fut nommé procureur syndic de son district en 1791, et député à l'Assemblée législative, où il provoqua des mesures énergiques contre les prêtres, les nobles et les émigrés, parla en faveur des Suisses du régiment de Châteauvieux, condamnés aux galères par suite de l'insurrection de Nancy, et demanda l'abolition de la monarchie dès le 6 juin 1792. Le 10 août, il fut nommé commissaire pour examiner les papiers saisis aux Tuileries, puis fut envoyé, avec Collot d'Herbois, à l'armée du Var, dès son entrée à la Convention, où il avait été envoyé par son département. C'est de Nice qu'il envoya son vote de mort contre Louis XVI. En 1793, il reçut une nouvelle mission en Vendée, où se trouvait déjà son cousin, assista à la défaite de Fontenay, dénonça Westermann et suspendit Rossignol, ce qui contribua à le faire rappeler. Il se prononça contre Robespierre au 9 thermidor, entra le mois suivant au comité de Sûreté générale, participa à la réaction, mais sans trop de violence, et même défendit ensuite les anciens membres des comités de gouvernement. Il fut chargé, avec Barras, de la répression du mouvement royaliste du 13 vendémiaire an IV, siégea au conseil des Anciens, obtint la place de directeur du mont-de-piété sous l'Empire, et fut banni comme régicide en 1816. Il mourut dans l'exil.

GOUPILLEAU DE MONTAIGU (Philippe-Auguste-Aimé), conventionnel montagnard, cousin du précédent, né à Montaigu (Vendée) en 1760, mort dans la même ville en 1823. Il était notaire à l'époque de la Révolution. Il en adopta les principes avec chaleur, fut nommé député aux états généraux, y siégea à l'extrême gauche, et se montra l'un des plus ardents contre la cour, la noblesse et le clergé. En décembre 1789, il fit un rapport sur les troubles de Marseille, dont il rejeta la responsabilité sur les magistrats. Il vota contre le cens électoral du marc d'argent, se prononça sur toutes les questions dans le sens révolutionnaire, et annonça l'un des premiers la fermentation de la Vendée, symptôme précurseur de la guerre civile. Réélu à la Convention nationale, il vota la mort du roi, sans appel ni sursis, devint membre du comité de Sûreté générale, et en sortit, en août 1793, pour remplir une mission dans la Vendée. Il s'y prononça contre le général Rossignol, et revint après avoir éprouvé de nombreux désagréments. Après le 9 thermidor, il fut envoyé dans le Midi, fit de louables efforts pour réprimer les assassinats commis par les royalistes contre les patriotes désarmés et abattus, et rapporta plus tard à la Convention qu'il avait vu le Rhône couvert des cadavres des républicains massacrés par les réacteurs. Il tenta de s'opposer à la mise en accusation de Billaud-Varennes, Collot, etc., lutta courageusement contre la réaction jusqu'à la fin de la session conventionnelle, et devint ensuite membre du conseil des Cinq-Cents. Dans la fameuse séance du 18 brumaire, voyant Aréna se diriger avec colère vers Bonaparte, il s'écria : « Frappe, frappe le tyran! » Il ne voulut accepter aucun emploi sous l'Empire, fut proscrit, comme régicide, par la loi de 1816, mais put revenir mourir dans son pays. Goupilleau, témoin des horribles guerres de la Vendée, poursuivit pendant toute sa carrière politique les nobles et les prêtres, les prêtres surtout. « J'ai contre eux, disait-il, une haine qui me suivra jusqu'au tombeau. » Il avait recueilli, lors de sa mission en Provence, de précieux documents originaux sur les brigandages et les massacres commis par les compagnies de Jéhu. Cette collection, qui ne forme pas moins de vingt volumes in-folio, appartient à un amateur, qui l'a communiquée à Louis Blanc pour son *Histoire de la Révolution française.*

GOUPILLER v. a. ou tr. (gou-pi-llé; *ll* mll. — rad. *goupille*). Fixer avec des goupilles : GOUPILLER *la platine d'une montre.*

GOUPILLON s. m. (gou-pi-llon; *ll* mll. — rad. *goupil*, qui a signifié *renard*. Le *goupillon* est ainsi nommé parce que c'est un petit bâton au bout duquel on mettait autrefois une queue de renard, qu'on a remplacée depuis par des soies de cochon, pour répandre l'eau bénite. Quant au vieux français *goupil*, il dérive sans doute, par l'intermédiaire d'un diminutif *vulpillus*, du latin *vulpes*, renard, que Pott croit composé de la racine sanscrite *lup*, déchirer, avec l'adjonction du préfixe intensitif *vi*). Aspersoir, petit bâton au bout duquel sont fixées des soies de cochon, et qui, à l'église, sert à prendre de l'eau bénite ou à en répandre sur les objets que bénit le prêtre; petit ustensile de métal, terminé en pomme d'arrosoir, et servant au même usage.

— Techn. Grosse brosse, qui sert aux cartiers pour prendre la colle, et qui ressemble à un goupillon en soies de cochon. ‖ Bâton garni dans son travers de plusieurs brins de soies de cochon, dont les chapeliers se servent pour arroser le bassin et la feutrière. ‖ Petit bâton garni de soies passées en divers sens, et qui sert à nettoyer les pots, les bouteilles, les verres de lampe, etc. ‖ Instrument qui sert à mouiller le charbon sur la forge, et qu'on appelle aussi ÉCOUVETTE.

GOUPILLONNÉ, ÉE (gou-pi-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Goupillonner : *Verre de lampe* GOUPILLONNÉ.

GOUPILLONNER v. a. ou tr. (gou-pi-llo-né; *ll* mll. — rad. *goupillon*). Nettoyer avec le goupillon : GOUPILLONNER *des bouteilles.*

GOUPILLONNURE s. f. (gou-pi-llo-nu-re; *ll* mll.). Vitic. État de faiblesse de la vigne, provenant de la mauvaise nature du sous-sol. ‖ On dit aussi GOUPILLURE.

GOUR s. m. (gour — du lat. *gurges*, gouffre, trou). Eaux et for. Creux produit par une chute d'eau.

— Mamm. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde. ‖ On dit aussi GAOUR.

— **Encycl.** Mamm. Le *gour* est un bœuf sauvage, voisin de l'arni, dont il se rapproche par ses formes générales; mais dont il se distingue surtout par son pelage noir bleuâtre et ras; l'absence de fanon chez les mâles; les cornes courtes, épaisses, un peu rugueuses, fortement recourbées à l'extrémité; un dos voûté très-régulièrement par une rangée d'os épineux accessoires. Le *gour* vit dans l'Inde; il a été découvert par les Anglais dans les montagnes du Myn-Pat. On le trouve dans l'intérieur des forêts, où il se réunit par troupes de quinze à vingt individus. Il se nourrit de feuilles et de bourgeons. Son naturel est très-courageux. On pense que le gayal, espèce peu connue, est probablement une simple variété du *gour*.

GOUR, GAUR ou **LAKNAOUTY**, probablement la *Ganga regia* de Ptolémée, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, près du Gange, à 31 kilom. N.-O. de Mourchidabab. Cette ville, autrefois très-importante et capitale du Bengale de 1204 à 1564, n'est plus aujourd'hui qu'un triste assemblage de pauvres villages, construits sur ses ruines, qui s'étendent le long du lit de l'ancien Gange; elle occupait un emplacement de 25 kilom. de longueur sur 5 kilom. de largeur.

« Ce fut une révolution bien étrange, dit M. F. de Lanoye (*l'Inde contemporaine*), que celle qui changea l'opulente Gour en un vaste désert. Le Gange baignait ses murs et en faisait le centre du commerce et des richesses de l'Indoustan. Tout à coup le fleuve, à la suite d'une inondation dont la mémoire s'est conservée, abandonna son lit pour se jeter à deux ou trois lieues plus à l'O., dans celui qu'il occupe aujourd'hui. Tout ce qui faisait la grandeur et l'opulence de Gour s'en éloigna dès lors par degrés; la superbe cité s'est ensevelie sous les djungles et le gazon, et ses ruines, auxquelles Rennel donne une étendue de 28 kilom. en longueur et de 10 en largeur, n'offrent plus qu'un informe amas de décombres, où les reptiles pullulent en paix, où le tigre et le rhinocéros ont leurs repaires. »

GOUR, GAUR ou **ZOUF**, autrefois *Guria*, ville de l'Afghanistan, à 20 kilom. N.-O. de Kandahar. Elle fut la capitale des Gourides et leur donna son nom. Dévastée par Gengis-khan et Tamerlan, elle n'offre plus qu'un amas de ruines.

GOURA s. m. (gou-ra). Cost. V. GORRA.

— Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des pigeons, et dont l'espèce type est appelée vulgairement *pigeon couronné*. Plusieurs auteurs le reportent au genre lophyre.

— **Encycl.** Ornith. Le *goura* est un très-bel oiseau, dont la longueur totale atteint environ 7 décimètres. Son plumage est d'un gris bleuâtre, avec les rémiges et les pennes caudales beaucoup plus foncées, et des taches brun marron sur les ailes; mais ce qui le distingue surtout, c'est une huppe très-aplatie, composée de plumes verticales, qui surmonte sa tête. Cet oiseau habite les Moluques, les Philippines, la Nouvelle-Guinée et quelques îles voisines. Par son port et ses habitudes, il paraît intermédiaire entre les pigeons et les gallinacés. Il est fort doux et s'apprivoise aisément; toutefois il ne se multiplie pas, assure-t-on, dans l'état de domesticité. Sonnerat, qui a vu le *goura* aux Moluques, dans les basses-cours, dit qu'il ne s'y reproduit pas, et qu'on l'y apporte de la Nouvelle-Guinée.

GOURAL s. m. (gou-ral). Mamm. Espèce d'antilope de l'Inde.

GOURAMI ou **GOURAMY** s. m. (gou-ra-mi). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre osphronème : *Le* GOURAMI *a été importé de Chine dans l'île de France.* ‖ On dit aussi GOURAMIER.

— **Encycl.** Le *gourami* peut atteindre près d'un mètre de longueur. Son corps est haut, épais, mais comprimé latéralement, et couvert de grandes écailles rondes. Son museau est pointu et relevé, et sa mâchoire inférieure très-proéminente, et, lorsque ce poisson veut avaler la nourriture qu'on lui jette, le vide qu'il forme en ouvrant la mâchoire force l'aliment à pénétrer dans la bouche. Cette particularité curieuse tient à la structure de l'appareil labyrinthiforme situé au-dessus des branchies. Cet appareil est beaucoup plus compliqué que dans la plupart des autres espèces de la même famille, et presque autant que dans l'anabas. Il se compose de quatre lames principales en arrière, qui, en avant, se réduisent à deux et se contournent un peu, et dont l'externe en porte six transversales, qui vont en diminuant d'avant en arrière; mais il est difficile de donner une idée du nombre de cellules et des complications que produisent les replis de ces lames.

Ainsi l'eau, par la soustraction de l'air, vient remplir le vide du labyrinthe et de la bouche, et produit le mouvement d'attraction dont nous venons de parler. « On peut, dit M. A. Vinson, s'assurer de ce fait en jetant au *gourami* une boule de pain, qu'il engloutit et qu'il dévore; cette opération est même annoncée par un claquement qui se fait entendre au moment où l'aliment est entraîné et où l'eau frappe les parois intérieures. Quelquefois le vide n'est pas aussi complet; alors le poisson renvoie l'aliment au dehors et ne le reprend définitivement que par une seconde aspiration plus étendue. Ce fait est si sensible, que les nègres s'imaginent que, par la première tentative, le *gourami* s'est assuré que le pain ne contenait aucun engin. »

De cette disposition remarquable et tout exceptionnelle de l'appareil labyrinthiforme, on a voulu tirer une autre conséquence. D'après A. Guichenot, cette conformation des organes respiratoires a une influence des plus notables sur les habitudes et les mœurs de ce poisson. Lorsque le *gourami* est dans l'eau, les cellules dont nous avons parlé se remplissent de liquide, qui y séjourne tant que l'animal n'en a pas besoin; mais, lorsque celui-ci se trouve hors de sa demeure habituelle, soit spontanément, soit par accident, l'eau sort de l'appareil où elle était retenue, et se porte sur les branchies, qui sans elle ne pourraient remplir leurs fonctions. Ce phénomène permet à ces poissons de se rendre à terre, et d'y ramper à une distance assez grande des ruisseaux et des étangs où ils font leur séjour ordinaire. Cette dernière assertion est au moins fort exagérée. Il est vrai, d'après M. Vinson, que le *gourami* peut vivre un certain temps hors de l'eau, à la condition d'être tenu dans un milieu humide, par exemple dans des linges mouillés ou dans du limon humecté. Mais il ne saurait quitter entièrement l'eau; sa conformation suffirait à elle seule pour l'en empêcher; et, d'un autre côté, le moindre choc, la moindre lésion extérieure, la perte de quelques écailles met sa vie en péril.

Pour compléter la description du *gourami*, nous ferons remarquer la variété et la vivacité de ses couleurs. Son corps est d'un brun clair, avec une teinte de bronze doré mêlée de reflets argentins. Le dessus de la tête et le dos sont d'un brun violacé; les flancs sont marqués, pendant le jeune âge, de bandes verticales, alternativement brunes et claires, qui s'effacent avec les années. La queue présente une tache latérale arrondie et noirâtre. Le mâle se distingue par une tache ronde rosée sur le museau, et par sa teinte bronzée plus éclatante. La femelle a une nuance plus violacée. Quant aux jeunes, ils sont très-plats, d'une belle couleur violette, et à bandes très-marquées.

Le *gourami* est originaire de la Chine, d'où il a été introduit et naturalisé à Java, puis à l'île de France, enfin à celle de la Réunion. Cette dernière acclimatation date de 1795. Il aime les eaux chaudes, dormantes, tranquilles, même un peu vaseuses; néanmoins, il ne contracte jamais le goût de vase, parce qu'il vit et prend sa nourriture à la surface de l'eau. Il est sensible au froid, et les moindres lésions, comme nous l'avons vu, lui sont funestes; s'il vient à perdre des écailles, la partie lésée est bientôt envahie par une végétation blanchâtre et limoneuse, qui ne tarde pas à le faire périr. Il a aussi les yeux très-sensibles. Du reste, il peut vivre longtemps dans des milieux étroits et dans une eau rarement renouvelée; mais alors il n'atteint pas de grandes dimensions. Il est vrai qu'à certains égards ce n'est pas là un inconvénient. La chair de ce poisson n'est jamais meilleure que lorsqu'il mesure environ 22 centimètres de longueur, dimension qu'il atteint vers l'âge de trois ans; en vieillissant, le *gourami* devient moins savoureux. Toutefois, pour qu'il atteigne un grand développement et devienne apte à se reproduire, il est nécessaire de le mettre dans des viviers spacieux. Introduit d'abord dans les bassins, ce poisson s'est ensuite propagé dans les cours d'eau de l'île Maurice.

La forme aplatie du *gourami* fait que dans l'eau il se renverse très-facilement sur le côté et subit même en nageant une sorte de roulis. Quand il est traqué dans un bassin, il fuit vivement, donne des coups de queue très-rapides et exécute des sauts de carpe multipliés; sa force et son énergie sont en effet très-grandes. Mais, quand il est à la recherche de sa nourriture, il se meut lentement et avec une sorte de majesté. La conformation de son appareil labyrinthiforme l'empêche de faire cette recherche à une certaine profondeur. C'est toujours à la surface de l'eau qu'il vient prendre ses aliments. Il se nourrit de plantes aquatiques, appartenant surtout aux familles des aroïdées et des nymphéacées. Généralement il s'empare des feuilles qui plongent dans l'eau ou flottent à sa surface. En captivité, le *gourami*, d'après M. Vinson, s'accommode à peu près de tout; on le nourrit facilement en lui donnant des feuilles de diverses aroïdées, de chou, de laitue, de laiteron, de patience, de carotte, des herbes crues de toute sorte, ainsi que du manioc, de la patate, de l'arrow-root et même du riz cuit et du pain bis. Il ne faut pas croire cependant que le *gourami* soit exclusivement herbivore; il mange volontiers des grenouilles, des vers de terre, de la viande crue ou cuite. On peut choisir dans cette liste variée d'aliments et l'habituer à un petit nombre ou même à un seul.

On sait peu de chose sur la reproduction de ces poissons et sur les conditions qui la favorisent; on assure que la femelle creuse une petite fosse sur le bord du réservoir où on la retient prisonnière, pour y déposer ses œufs au moment de la ponte. Les jeunes s'accroissent lentement, surtout s'ils sont dans un milieu étroit; mais la longévité de ce poisson est très-grande. Nous avons déjà parlé des dimensions qu'il peut atteindre; quant à son poids, on cite des individus de 16 kilogrammes. La facilité qu'on a de parquer le *gourami* dans les viviers, de manière à le prendre à volonté, et de le nourrir avec les débris de la cuisine, en fait un véritable poisson d'engrais, et ce n'est pas sans raison qu'on l'a surnommé le *porc des viviers*. D'après le voyageur Commerson, les Hollandais, à Batavia, le gardent dans de grands vases, dont ils changent l'eau chaque jour, et le nourrissent de plantes aquatiques, notamment de pistias. M. Vinson en a conservé vingt-trois en parfaite santé, dans un bassin cimenté d'environ 15 mètres carrés, et dont l'eau, non renouvelée pendant deux mois, avait fini par verdir, comme toutes les eaux stagnantes.

Toutefois, on ne pourrait conserver le *gourami* dans un tonneau qui aurait contenu du vin ou des liqueurs alcooliques. Dupetit-Thouars rapporte que le *gourami* est si peu délicat sur ses aliments, qu'à l'île de France, dans un vivier où se déversaient les latrines, on voyait ces poissons arriver en foule pour dévorer les excréments à mesure qu'ils tombaient. Néanmoins, la chair du *gourami* paraît dépasser, en qualité et en saveur, tout ce qu'on pourrait imaginer. « Jamais, dit Commerson, ni parmi les poissons de mer, ni parmi ceux de rivière, je n'ai rien goûté de plus exquis. »

Il ne faut donc pas s'étonner qu'à diverses reprises on ait tenté d'acclimater ce précieux poisson en France et dans d'autres contrées. Mais l'extrême délicatesse, la susceptibilité du *gourami* rendaient l'opération fort difficile. Après bien des essais infructueux, on a eu l'idée de l'installer dans des caisses dont les parois étaient revêtues de toiles inclinées. On a par là amorti les chocs et les mouvements de l'eau, et c'est ainsi qu'on a pu amener en France des *gouramis* vivants. Ces tentatives ont aussi fourni l'occasion de faire des observations nouvelles et fort intéressantes sur sa manière de vivre. On a remarqué que le *gourami* aime, comme le lézard,

à se chauffer au soleil ; il faut donc le mettre dans un bassin convenablement exposé, point trop récemment cimenté, le bien nourrir, et renouveler l'eau doucement, de manière à éviter les brusques changements de température. Mais si l'on veut obtenir la reproduction, il faut des viviers plus grands, creusés en pleine terre, bien garnis d'herbes, et dont l'eau soit un peu chaude ; il faut aussi que le fond en soit vaseux et d'un niveau inégal, et que le poisson y trouve un endroit convenable pour faire son nid.

Le *gourami* niche de préférence parmi les touffes d'herbes qui croissent à la surface de l'eau et projettent ainsi, sur un treillis de racines flottantes qui s'abaissent et montent avec son niveau, des galeries naturelles sous lesquelles il va se cacher. On facilite ce travail en plongeant dans l'eau une tige de bambou, garnie de bottes de chiendent. C'est au commencement du printemps et de l'automne que la nidification a lieu. Le nid, auquel le mâle et la femelle travaillent de concert, est terminé en une semaine au plus ; il est placé à l'un des angles du vivier, ou sur une sorte d'îlot, et se compose d'herbes et de limon. Sa forme est sphérique, et sa longueur d'environ 0m,14. Les œufs, au nombre d'un millier, éclosent rapidement, s'ils ne sont pas détruits par les autres poissons ou par les crevettes.

En résumé, l'acclimatation des *gouramis* est difficile en France, mais non impossible, et, avec du temps et de la patience, il est permis d'espérer qu'on obtiendra de bons résultats.

GOURARA, oasis du Sahara septentrional, au N. de Touât et au S. de la province algérienne d'Oran ; environ 2,800 kilom. carrés. Elle est divisée en neuf districts, qui ont chacun un chef particulier. Le territoire de Gourara, fertilisé par un très-grand nombre de puits, produit en abondance des legumes, du maïs, des dattes, des fruits de diverses espèces, de la garance, du henné et du coton.

GOURAS (Jean), général grec, mort en 1827. A la tête d'un corps de palikares, il prit une part glorieuse à la guerre de l'indépendance, força les Turcs à lever le siége de l'Acropole (1823), les battit à Marathon, puis fut chargé par le gouvernement révolutionnaire de combattre le parti des anciens primats de la Morée, qui voulaient y établir leur autorité oligarchique, et força les chefs de ce parti à mettre bas les armes en 1824, après les avoir vaincus près de Tripolitza. L'année suivante, Gouras repoussa les Turcs, au parti desquels s'était rangé Odyssée, son ancien compagnon d'armes, et, après avoir vainement essayé de conjurer la chute de Missolonghi, il fut chargé de défendre Athènes, attaquée par Reschid-Pacha. Gouras ne put empêcher l'investissement de cette ville et mourut pendant la durée du siége.

GOURAUD (Mathurin-Claude-Charles), écrivain français, né à Choisy en 1823. Il passa son doctorat ès lettres en 1848, entra à la même époque dans la rédaction du *Siècle* et quitta ce journal pour collaborer à l'*Ordre*, fondé par M. Chambolle. M. Gouraud est l'auteur des ouvrages suivants : *Histoire du calcul des probabilités depuis ses origines jusqu'à nos jours, et de la légitimité des principes et des applications de cette analyse* (1848) ; *Essai sur la liberté du commerce des nations* (1851, in-8o) ; *Histoire de la politique commerciale de la France* (1855, 2 vol. in-8o) ; *Histoire des causes de la décadence de l'Angleterre* (1856, in-8o) ; *Lysis, histoire contemporaine* (1859), roman philosophique. Citons encore de lui un roman intitulé *Cornélie* (1862, in-8o), et une comédie en cinq actes et en prose, *Ludovic* (1865, in-8o).

GOURAYA, montagne d'Algérie, dont la ville de Bougie couvre les pentes inférieures, et qui forme, à l'O., la limite du Djebel-Afroun ; branche secondaire de l'Atlas, dépendante elle-même du pâté du Jurjura. Du côté du sud se trouvent deux mamelons, sur lesquels la ville est construite en amphithéâtre, et qui descendent jusqu'à la mer, séparés l'un de l'autre par un ravin profond. En arrière de ce ravin est un plateau qui domine la ville, à une hauteur de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer. Enfin, de ce plateau surgit brusquement le pic du Gouraya, qui s'élève à 171 mètres, et à la base duquel est le cap Bouach, allongé en presqu'île et contribuant à former la baie de Bougie.

GOURBET s. m. (gour-bè). Bot. Nom du roseau des sables dans le Médoc, où l'on s'en sert pour recouvrir les chaumières.

GOURBI s. m. (gour-bi — m. ar.). En Algérie, Sorte de cabane en feuilles, en chaume ou en paille des marais.

— **Encycl.** Une habitation plus que modeste, construite en branches d'arbres entrelacées et enduite au dedans et au dehors d'un gâchis de boue et de paille hachée ; un misérable abri recouvert de chaume ou plus souvent de diss, et n'ayant d'autre ouverture que la porte toujours très-basse et jamais fermée ; un asile où vivent pêle-mêle gens et bêtes, où l'on fait la cuisine au milieu d'une fumée qui essaye en vain de s'échapper par une étroite ouverture pratiquée quelquefois dans la toiture, mais souvent oubliée ; où les meubles sont inconnus, la batterie de cuisine réduite aux ustensiles les plus élémentaires ; où, la nuit, tout le monde se couche sur des nattes en lambeaux ou sur de grossiers et sordides tapis étendus sur le sol, au milieu d'une malpropreté repoussante, où la vermine règne en souveraine... voilà le *gourbi*.

GOURBILLAGE s. m. (gour-bi-lla-je ; *ll* mll. — rad. *gourbiller*). Mar. Action de gourbiller : GOURBILLAGE *d'un trou*. ‖ On écrit aussi GOURBIAGE.

GOURBILLÉ, ÉE (gour-bi-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Gourbiller : *Trou* GOURBILLÉ.

GOURBILLER v. a. ou tr. (gour-bi-llé ; *ll* mll.). Mar. Evaser l'entrée d'un trou pour y loger la tête d'un clou ou d'une cheville.

GOURCY (l'abbé DE), écrivain français du XVIIIe siècle. Il était vicaire général de Bordeaux et membre de l'Académie de Nancy. Chargé par l'assemblée du clergé de combattre la *secte* philosophique, il écrivit une foule d'ouvrages qui sont restés parfaitement inconnus. Nous citerons parmi ses écrits : *Eloge de René Descartes* (Paris, 1763, in-8o), travail composé en vue du prix de l'Académie française, qui lui préféra celui de Thomas ; *Histoire philosophique et politique de la doctrine et des lois de Lycurgue* (Nancy, 1768), couronné par l'Académie des inscriptions ; *Quel fut l'état des personnes en France sous la première et la deuxième race de nos rois?* (Paris, 1769, in-12), couronné par la même Académie ; *J.-B. Rousseau vengé* ou *Observations sur la critique qu'en a faite M. de La Harpe, et, en général, sur les critiques qu'on fait des grands écrivains* (Paris, 1772, in-12) ; *Essai sur le bonheur* (Paris, 1777, in-12) ; *Suite des anciens apologistes de la religion chrétienne, traduits et analysés* (1785, 2 vol. in-8o), ouvrage demandé par l'assemblée du clergé ; *Des droits et des devoirs des citoyens dans les circonstances présentes, avec un jugement impartial sur l'ouvrage de Mably* (1789, in-8o) ; *Résumé des observations essentielles sur les biens du clergé* (Paris, 1790), etc.

GOURCY (Conrad, comte DE), agronome français, né à Nancy en 1790, mort en 1869. Il suivit ses parents en Allemagne, au moment de l'émigration, fit ses études à l'Ecole militaire du génie de Vienne, et en sortit avec le grade de sous-lieutenant. Après le retour des Bourbons, le comte de Gourcy, qui, depuis 1810, était rentré en France, fut nommé capitaine dans la garde royale. En 1821, il quitta le service, se retira dans les vastes propriétés qu'il possédait dans les environs de Blois, s'attacha à l'étude des questions agricoles et voyagea dans ce but dans le nord de la France, en Angleterre, en Ecosse, en Belgique, en Hollande, en Espagne. Il a publié les ouvrages suivants : *Relation d'une excursion agronome en Angleterre et en Ecosse* (1841, in-8o) ; *Notes sur l'agriculture des départements du Nord et du Pas-de-Calais* (1848) ; *Journal d'un second voyage agricole en Angleterre et en Ecosse* (1848, in-8o) ; *Second voyage agricole en Belgique* (1851, in-8o) ; *Notes d'un voyage dans le midi de la France et le nord de l'Espagne* (1851, in-8o) ; *Notes agricoles* ou *Extraits de journaux anglais* (in-8o) ; *Promenades agricoles dans le centre de la France* (1853) ; *Guide* ou *Itinéraire destiné aux cultivateurs qui désirent connaître l'agriculture anglaise* (1854, in-8o) ; *Voyage agricole en France* (1859, 2 vol. in-12) ; *Voyage dans le nord de l'Allemagne, la Hollande et la Belgique* (1860, in-8o) ; *Quatrième voyage agricole en Angleterre et en Ecosse* (1861, in-8o) ; *Voyages agricoles en France et en Angleterre* (1864, in-8o) ; *Voyages agricoles dans le nord et dans le centre de la France* (1867, in-8o).

GOURD, GOURDE adj. (gour, gour-de — du lat. *gurdus*, lent, paresseux). Qui est comme perclus par le froid ; usité principalement en parlant des mains : *Avoir les mains* GOURDES.

— *N'avoir pas les mains gourdes, les bras gourds*, Porter des coups nombreux et vigoureux :

> Il s'en allait, enfonçant son chapeau,
> Mettre l'alarme en tout le voisinage,
> Battre sa femme et dire au peintre rage,
> Et témoigner qu'il *n'avait les bras gourds*.
>
> LA FONTAINE.

‖ Etre prompt à prendre, à escroquer : *Les moines* N'ONT POINT LES MAINS GOURDES *à acquérir les biens des familles par donations et testaments*. (Gui-Patin.).

— Agric. *Blé gourd*, Blé gonflé par l'humidité.

GOURDAN (Charles-Claude-Christophe), homme politique français, né à Champlitte (Franche-Comté) en 1744, mort en 1804. Lieutenant criminel à Gray au commencement de la Révolution, il en embrassa chaleureusement les idées, fit partie de l'Assemblée constituante, puis fut envoyé par le département de la Haute-Loire à la Convention nationale. Gourdan, qui avait été un des fondateurs du club des jacobins, siégea sur les bancs de la Montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, parla, après le 9 thermidor, en faveur des victimes de la réaction, fut élu membre du comité de Salut public, puis entra au conseil des Cinq-Cents. A l'expiration de son mandat, Gourdan devint juge au tribunal de cassation, puis passa au conseil des Anciens, dont il devint président en 1799. Lors de la lutte qui s'engagea entre les conseils et le Directoire, Gourdan montra un sincère attachement aux institutions républicaines, se prononça en faveur des clubs, de la liberté de la presse, puis fit une vive opposition au coup d'Etat du 18 brumaire et rentra dans la vie privée. Il a publié : *Eloge funèbre des ministres français Roberjot et Bonnier, égorgés à Rastadt* (Paris, an VII).

GOURDE s. f. (gour-de — Ce mot est une contraction de *cougourde* ou *coucourde*, qui a été usité jusque dans le XVIIe siècle, et qui subsiste dans les patois du Midi. Ce vieux mot *cougourde* représente le latin *cucurbita*, courge, que l'on regarde généralement comme une forme redoublée de *curvus*, courbe, pour exprimer la plante qui serpente et s'enroule. Cela est possible, sans doute ; mais, ainsi que le remarque Pictet, on peut hésiter, en présence du persan *kurbuz*, *charbuz*, qui désigne un gros concombre, et qui semble répondre au thème simple *curbita*, sans conduire au même sens que *curvus*. Le doute augmente en présence de l'un des noms sanscrits du concombre, *carbhata*, *carbiti*, dont l'analogie est frappante). Calebasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, les voyageurs se servent pour porter quelque boisson ; même fruit non préparé :

> Oh ! oh ! dit-il, je saigne ! et que serait-ce donc
> S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde,
> Et que ce gland eût été *gourde* ?
>
> LA FONTAINE.

‖ Nom de la plante qui produit ce fruit.

— Par ext. Bouteille clissée ou garnie de cuir, dont on se sert pour les mêmes usages que de la gourde proprement dite.

— Métrol. Monnaie d'argent appelée plus communément *piastre*.

— Adjectiv. : *Piastre* GOURDE.

— **Encycl.** Bot. La *gourde* ou calebasse est une espèce de courge, remarquable surtout par la forme bizarre de ses fruits. La plante est annuelle, pubescente, et répand une odeur de musc assez prononcée. Sa tige, grimpante, munie de vrilles, porte des feuilles cordiformes, presque entières, un peu glauques, et des fleurs fasciculées, blanches, à pétales frangés ; le fruit, pubescent dans sa jeunesse, est glabre et lisse à la maturité. Il présente d'assez nombreuses variétés de forme ; dans la *gourde* proprement dite ou *gourde des pèlerins*, il est long de 0m,20 à 0m,25, étranglé au milieu, effilé près du pédoncule et élargi à l'autre bout. Originaire de l'Amérique du Sud, cette plante est cultivée dans nos jardins. Son fruit est comestible tant qu'il est jeune ; plus tard, il devient très-dur et sert à faire des bouteilles ou des vases légers, et divers ustensiles de ménage ; il suffit, pour cela, d'en enlever la pellicule extérieure, ainsi que les graines et la matière spongieuse qui en remplissent l'intérieur. Il peut ainsi se conserver plusieurs années sans s'altérer. Les Indiens font prendre à ces fruits les formes les plus bizarres, tandis que leur écorce est encore tendre ; ils les font, en outre, bouillir dans des décoctions de certains bois qui les durcissent et les teignent de diverses nuances, surtout en noir ; après quoi, ils polissent ces fruits et les ornent de dessins en creux très-variés.

Parmi les autres variétés, on remarque la *gourde poire à poudre*, ainsi nommée à cause de l'usage principal de ses fruits, dont la forme rappelle celle d'une poire très-allongée ; la *gourde siphon* ou *congourde*, dont le fruit très-gros présente inférieurement un seul renflement ventru, globuleux, quelquefois ovoïde, et se terminant par un col ou goulot très-allongé, droit ou recourbé, qui atteint parfois 1 mètre de longueur ; la *gourde boulet de canon*, dont les fruits n'ont qu'un seul renflement globuleux ou ovoïde et très-gros ; les *gourdes plate*, *massue*, *trompette*, *bouteille*, *gigantesque*, etc., plus connues sous le nom de *calebasses*.

« Les *gourdes*, disent MM. Vilmorin, sont de belles plantes grimpantes, vigoureuses, à feuillage ample et très-propre à garnir les treillages et les berceaux. Leur odeur, qui déplaît assez généralement, fait qu'on ne les cultive guère que pour leurs fruits, lesquels sont assez pesants, en sorte qu'on devra donner à ces plantes des rames ou supports assez solides. Les fruits n'acquièrent leurs formes normales qu'à la condition d'être pendants ; cependant on les contient quelquefois en dessous pour les faire aplatir. Lorsqu'ils ne sont pas placés d'aplomb, ou qu'ils sont gênés dans leur développement, ils se contournent et affectent des formes irrégulières ; on peut même leur faire prendre artificiellement des formes particulières au moyen de ligatures et de torsions, etc., habilement dirigées. »

On sème les *gourdes* en avril, sur couche, ou en mai, dans une fosse remplie de fumier recouvert de terreau ; on repique les plantes en pot, et on les met en place dès que les gelées ne sont pas à craindre. Ces plantes demandent beaucoup de chaleur, et, par conséquent, une exposition chaude. On reconnaît que les fruits sont mûrs à leur couleur vert blanchâtre et au son clair qu'ils rendent quand on les frappe. On les cueille alors, et on les suspend dans un endroit sec et aéré, où ils achèvent de mûrir et de devenir ligneux.

GOURDEL (Pierre), peintre et dessinateur, né à Paris au XVIe siècle, était, en 1585, peintre de Henri III. C'est lui qui a dessiné, d'après nature, les oiseaux qu'on voit dans l'*Histoire de la nature des oyseaux*, de Pierre Belon (Paris, 1555, in-fol.). Les dessins de cet artiste sont simples et précis.

GOURDIN s. m. (gour-dain — de *gourd*, qui signifie proprement gros, épais ; de l'espagnol *gordo*, gros. Scheler le tire de l'italien *cordino*, corde pour châtier les forçats ; mais M. Littré fait remarquer avec raison que l'existence de *gordin* dans l'ancienne langue décide plutôt en faveur de *gourd*). Bâton gros et court : *Recevoir quelqu'un à coups de* GOURDIN.

— Métrol. Quart de piastre.

GOURDIN (dom François-Philippe), bénédictin, humaniste et érudit français, né à Noyon en 1739, mort en 1825. Il enseigna la rhétorique avant la Révolution, et fut nommé, à l'époque du Directoire, conservateur de la bibliothèque de Rouen, qui lui doit son organisation actuelle. Il a laissé de bons ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Considérations philosophiques sur l'action de l'orateur, précédées de recherches sur la mémoire* (1775, in-12) ; *De la traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue* (1789, in-12) ; une *Histoire de Picardie* fort estimée.

GOURDINÉ, ÉE (gour-di-né) part. passé du v. Gourdiner : *Etre vigoureusement* GOURDINÉ.

GOURDINER v. a. ou tr. (gour-di-né — rad. *gourdin*). Bâtonner ; donner des coups de gourdin à : GOURDINER *un insolent*.

GOURDINIÈRE s. f. (gour-di-niè-re). Anc. mar. Nom d'une manœuvre des galères qui pendait du mât de trinquet. ‖ *Mère de gourdinière*, Cordage qui retenait la gourdinière sur le mât de trinquet.

GOURDON, ville de France (Lot), ch.-l. d'arrond. à 47 kilom. N. de Cahors, sur une colline, près du Bleu ; pop. aggl., 2,657 hab. ; — pop. tot., 5,204 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 74 comm. et 80,903 hab. Tribunal de première instance ; fabrication d'étoffes et de toiles ; teinturerie ; tuilerie ; commerce de truffes, vins et noix. Cette petite ville, située sur une colline qui domine la rive droite du ruisseau de Bleu, est divisée en deux parties par un boulevard circulaire flanqué de murs, restes des anciens remparts. Le seul édifice digne d'être signalé est l'église Saint-Pierre (XIVe et XVe siècle), dont la façade est flanquée de deux tours massives ; l'intérieur est décoré de beaux vitraux. Le château, dont il ne subsiste plus que des vestiges insignifiants, fut reconstruit, sous le règne d'Henri IV, par Pons-Lodève de Thémines, qui s'y enferma pendant la régence de Marie de Médicis. Celle-ci, lui attribuant à tort ou à raison des projets ambitieux, fit livrer sa forteresse aux flammes. Ce fut, dit-on, un seigneur de Gourdon, Bertrand, qui blessa mortellement le roi Richard Cœur de Lion au siége de Chalus. Patrie du conventionnel J.-B. Cavaignac.

GOURDON, village et commune de France (Alpes Maritimes), cant. de Bar, arrond. et à 15 kilom. de Grasse, sur une montagne taillée à pic du côté de l'E. ; 222 hab. A 1 kilom. du village, sur les bords du Loup, s'ouvre une grotte profonde d'où sort une belle fontaine. A peu près à égale distance de Gourdon, mais dans une autre direction, la Fontaine-Sainte jaillit au pied d'un rocher que couronne l'ermitage de Saint-Arnoux, but d'un pèlerinage très-fréquenté.

GOURDON (Antoine-Louis, comte DE), amiral français, né à Paris en 1765, mort en 1833. A quinze ans, il entra dans la marine en qualité de garde-marine, assista à la conquête de Demeray, et fit avec distinction plusieurs campagnes dans les mers d'Amérique. Lors de l'expédition de Saint-Domingue, il commanda une division navale qui prit le Port-de-Paix. Elevé au grade de contre-amiral en 1805, il montait le *Foudroyant*, lorsque l'amiral anglais Gambier tenta de brûler la flotte française mouillée dans la rade de l'île d'Aix (1809). Ce fut grâce au sang-froid de Gourdon que l'on dut en grande partie la conservation de ce vaisseau, le seul, avec le *Cassard*, qui parvint à échapper aux brûlots. En 1811, Gourdon reçut le commandement de l'escadre de l'Escaut, avec laquelle il défendit l'entrée de ce fleuve aux forces anglaises, à l'époque du siége d'Anvers. Après l'abdication de Napoléon, il se rallia au gouvernement des Bourbons, devint préfet maritime à Rochefort, puis à Brest, fut nommé vice-amiral en 1822 et devint enfin directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine.

GOURDON (Edouard), littérateur français, né à Bordeaux en 1820, mort à Neuilly, près de Paris, en 1869. Il entra à vingt ans dans le journalisme, collabora à diverses feuilles de la province et de la capitale, notamment à l'*Album littéraire*, à l'*Observateur*, au *Mémorial de la Haute-Marne*, au *Pays* et à la *Patrie*, et fut chargé, après le coup d'Etat de 1851, d'organiser dans plusieurs villes des journaux destinés à défendre et à propager les idées du nouveau gouvernement. En récompense de ses services, M. Gourdon obtint l'emploi de chef de section dans le service de la presse au ministère de l'intérieur. On a de cet écrivain, outre de nombreux articles et des nouvelles publiées dans divers journaux : les *Physiologies de l'omnibus, du bois de Boulogne* (1841), *Des diligences et des grandes routes* (1842) ; *Paris la nuit* (1842) ; *Laura* (1843) ; *Histoire du congrès de Paris* (1857) ;

Louise (1859), roman qui a été très-remarqué; les *Faucheurs de nuit, joueurs et joueuses* (1860); le *Bois de Boulogne* (1861, in-8° illustré); *Paris au bois* (1862, in-8° illustré); *Chacun la sienne* (1864), recueil de nouvelles; *Naufrage au port* (1864), roman, etc.

GOURDON DE GENOUILLAC (Nicolas-Jules-Henri), romancier et héraldiste français, né à Paris en 1826. Il fit ses études à l'Institut polymathique, puis fut employé dans les bureaux de compagnies d'assurances. Il débuta dans les lettres par quelques vaudevilles, et ensuite se livra à des travaux sur la noblesse de France. Enfin il aborda la nouvelle, le roman, et entra dans le journalisme. Nous citerons de lui : *Grammaire héraldique* (1853, 1 vol. in-8°), qui a eu plusieurs éditions; *Dictionnaire historique des ordres de chevalerie* (1855, 1 vol. in-18); *Recueil d'armoiries des maisons nobles de France* (1860, in-8°); *Dictionnaire des fiefs, seigneuries, châtellenies de l'ancienne France* (1862, gr. in-8°); *Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône* (1863, gr. in-8°); *Dictionnaire des anoblissements depuis* 1270 *jusqu'à* 1789 (2 vol.); les *Mystères de la noblesse et du blason* (1867, in-12). Il a publié, en outre, les romans suivants: les *Filets de Versailles* (1859, in-4°); la *Misère en habit noir* (1859, in-4°); les *Convulsionnaires de Paris* (1860, in-4°); *Un noyé* (1862, in-18); les *Amours à coups d'épée* (1863, in-18); *Comment on tue les femmes* (1865, in-18); la *Chevalière d'Armeuron*. Au théâtre, il a fait jouer : *Une situation délicate;* le *Père Sangsue*; la *Banlieue à Paris;* la *Fille à monsieur son papa;* le *Droit au travail; En Kabylie; Batignolles au pied du mur*, vaudevilles et revues.

M. Gourdon de Genouillac a fondé ou dirigé les journaux suivants: le *Courrier de la banlieue;* le *Trait d'union* (journal de la banlieue); le *Passe-Temps;* le *Journal des employés;* le *Journal des médaillés de l'Empire;* le *Monde artiste*. Enfin, il a fourni au *Grand Dictionnaire universel du* XIX[e] *siècle* un certain nombre d'articles sur les offices de cour, les usages nobiliaires, le blason, etc.

GOURE s. f. (gou-re). Pharm. Drogue falsifiée.

GOURÉ, ÉE (gou-ré) part. passé du v. Gourer : *Drogues* GOURÉES.

GOUREAU s. m. (gou-rô). Arboric. Grosse variété de figue.

GOURER v. a. ou tr. (gou-ré — rad. *goure*). Comm. Falsifier des drogues.

GOURGALLE s. m. (gour-ga-le). Crust. Nom vulgaire du bernard-l'hermite et du crabe tourteau.

GOURGANDINE s. f. (gour-gan-di-ne. — L'origine de ce mot n'est pas certaine. Le Héricher, s'appuyant sur ce passage de la *Muse normande :*

Pour s'en aller *gourgandir* sur ces riaux,

le tire de *gore*, prostituée, et de *gaudir*, réjouir. D'après Boursault, il semblerait que *gourgandine*, vêtement, a été dit pour *gourgandine*, femme; mais Boursault n'est peut-être pas une autorité suffisante. D'après Scheler, le mot *gourgandine* aurait signifié, jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle, un vêtement de femme peu chaste, un corset ouvert par devant qui laissait voir la chemise, et le nom se serait conservé dans la langue pour désigner les femmes qui ont quelque chose de trop libre dans l'air ou dans l'ajustement; il viendrait de *gorge*. Scheler cite à l'appui de son opinion l'ancien adjectif *gorgias*, qui se disait d'une personne galamment habillée, vêtue d'une manière trop décolletée). Coureuse, femme de mauvaises mœurs : *Fréquenter des* GOURGANDINES.

— Anc. cost. Habillement à l'usage des femmes :

Enfin la *gourgandine* est un riche corset,
Entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet,
Et comme il rend la taille et moins belle et moins fine,
On a cru lui devoir le nom de *gourgandine*.

BOURSAULT.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre bucarde.

GOURGANNE ou **GOURGANE** s. f. (gour-ga-ne). Bot. Nom vulgaire de la fève de marais : *Nos matelots chétifs, nourris de* GOURGANES, *de lard rance, de biscuit avarié, demeurent ébahis au spectacle des exploits fabuleux de ces hercules et de ces gargantuas toujours prêts au plaisir.* (A. Toussenel.)

GOURGAUD (le baron Gaspard), général français, né à Versailles en 1783, mort en 1852. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1799, dans le sixième régiment d'artillerie en 1803, fit toutes les campagnes de l'Empire, devint officier d'ordonnance de Napoléon en 1811, et lui sauva deux fois la vie : à Moscou, en éventant une mine de 400 milliers de poudre qui allait faire sauter le Kremlin; à Brienne (1814), en tuant de sa main un cosaque dont la lame était levée sur la tête de son maître. Gourgaud, qui avait été créé premier officier d'ordonnance de l'empereur, ne le quitta qu'après l'abdication de Fontainebleau, pour passer dans les gardes du corps de Louis XVIII. Au retour de l'île d'Elbe, il reprit ses fonctions, combattit à Fleurus et à Waterloo, accompagna Napoléon à Rochefort, fut chargé par lui de porter à Londres la lettre qu'il écrivait au régent d'Angleterre, et ensuite choisi pour l'une des trois personnes qui devaient lui servir de société à Sainte-Hélène. C'est là qu'il écrivit, sous la dictée de l'empereur, deux volumes, sur huit, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, publiés en 1822-1823. Par suite de mésintelligence avec Montholon, il revint en 1818 sur le continent, passa en Angleterre, et adressa, la même année, de touchantes, mais inutiles lettres à Marie-Louise, aux empereurs de Russie et d'Autriche, pour les supplier de s'intéresser au sort du captif de Sainte-Hélène, dans les conférences du congrès d'Aix-la-Chapelle. Une *Relation de la campagne de* 1815, qu'il donna en même temps à Londres (1818), déplut à Wellington, lui valut la saisie de ses papiers et les traitements les plus indignes. En 1821, il put enfin rentrer en France. Il y vécut dans la retraite jusqu'à la révolution de 1830, époque à laquelle il obtint le commandement de l'artillerie de Paris et de Vincennes. Nommé lieutenant général en 1835, il fit partie de la commission chargée de ramener de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon (1840), entra à la Chambre des pairs, où il vota avec les ministériels, fut mis à la retraite à la suite des événements de 1848, fut élu colonel de la première légion de la garde nationale après les journées de juin, représentant à l'Assemblée législative par le parti modéré (13 juin 1849), et termina assez tristement sa carrière politique, en défendant, à la tribune, les violences exercées par les gardes nationaux de sa légion, le 13 juin suivant, dans l'imprimerie Boulé. Outre les ouvrages plus haut cités, on a du général Gourgaud : *Napoléon et la grande armée en Russie* ou *Examen critique de l'ouvrage de Ségur* (1824, in-8°), livre qui fut l'occasion d'un duel entre ce dernier et l'auteur; *Réfutation de la vie de Napoléon par Walter Scott* (1827, in-8°).

GOURGEN KHATCHIG, prince arménien de la famille des Ardzrouni, mort en 1003 de notre ère. Il était fils d'Abousahl Hamazasp, roi de Vasbouragan. Dans le partage qui eut lieu après la mort de son père (953), entre lui et ses frères, il obtint le pays d'Antzevatsi, au S. du lac de Van, réunit à ses Etats, en 983, une partie des possessions de son frère Sahag Achod, mort sans postérité, et, après un règne long et heureux, il eut pour successeur son frère Senek'herim.

GOURGO s. m. (gour-go — du lat. *gurges*, gouffre). Nom donné dans les Cévennes à des réservoirs destinés à l'irrigation des terres.

GOURGOIS (le), petit pays de l'ancienne France, dans le Forez, compris actuellement dans le département de la Loire.

GOURGOURAN s. m. (gour-gou-ran). Comm. Etoffe de soie des Indes, unie et à bandes formées d'armures diverses.

— Moll. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

GOURGUES (Dominique DE), aventurier et navigateur du XVI[e] siècle, né à Bordeaux, mort à Tours en 1593. Il fut prisonnier pendant quelques années chez les Espagnols, qui l'avaient pris dans une croisière et qui lui firent subir les plus durs traitements. La galère à bord de laquelle il servait comme rameur étant tombée au pouvoir des Turcs, de Gourgues changea de maîtres et eut à subir les outrages les plus cruels, jusqu'à ce qu'il eût été enfin délivré par les chevaliers de Malte. De retour à Bordeaux, loin de renoncer aux aventures qui lui avaient si mal réussi, il ne songea qu'aux moyens de se venger des Espagnols. Il arma, à ses frais, avec l'aide de quelques amis, trois petits bâtiments marchant également à la rame et à la voile, pour aller ravager la Floride. Il emmenait 80 matelots et 100 arquebusiers. De Gourgues partit de Royan le 22 août 1567. Pour tromper le gouverneur de Bordeaux, de Montluc, il avait feint de préparer son expédition dans le but d'aller combattre un roi maure qui avait attaqué des vaisseaux marchands français. Après une traversée des plus longues et des plus pénibles, de Gourgues arriva enfin à l'embouchure de la rivière Tacatacourou. Il fut très-bien accueilli par les naturels, qui supportaient avec peine la farouche domination des Espagnols. Avec leur aide, de Gourgues s'empara de la ville de Carolina et de deux petits forts élevés aux environs. Malheureusement, un Indien, par inadvertance, mit le feu au magasin à poudre, et l'explosion détruisit tous les édifices et tous les magasins qui se trouvaient dans l'intérieur du fort. Cet accident contraignit de Gourgues à retourner en France; mais, avant son départ, il fit pendre ses 88 prisonniers espagnols aux mêmes arbres où, deux ans auparavant, les compagnons de Jean Ribaud avaient été pendus, et remplaça l'inscription qui y avait été mise primitivement par celle-ci : *Non comme Espagnols, mais comme traîtres et meurtriers.*

De Gourgues avait l'intention de revenir avec des forces plus considérables et d'établir définitivement la domination française dans la Floride : il en prit l'engagement formel devant les Indiens, avant de s'embarquer. Mais ces projets ne devaient pas recevoir d'exécution. De retour en France, de Gourgues fut plus que froidement accueilli et dut renoncer à l'espoir de donner suite à l'expédition projetée; il fut même obligé de se cacher, pour échapper aux persécutions du roi d'Espagne, qui réclamait sa tête comme celle d'un pirate. Enfin, après de longues années passées dans l'obscurité, il avait été appelé par la reine Elisabeth d'Angleterre à prendre le commandement de la flotte qu'elle voulait envoyer au secours du roi de Portugal, lorsqu'il mourut.

GOURI, ville de la Russie d'Asie. V. GORI.

GOURIDES (sultans), dynastie qui régna dans l'Indoustan au XII[e] siècle. On sait d'une façon assez obscure qu'elle descendait des rois de Gour, dont les origines sont inconnues. Izz-ed-Din, chef de la famille, qui avait épousé la fille d'Ibrahim le Gaznevide, fut élevé d'abord à la dignité de chambellan, et devint ensuite prince de Gour. Son fils Cothb-ed-Din Mohammed lui succéda dans cette dignité. Il fut mis à mort par le sultan gaznevide, qu'il avait voulu détrôner. Après sa mort, son frère Séif-ed-Din Souri parvint à s'emparer de Gazna (1148), mais fut ensuite vaincu et mis à mort à son tour. Un de ses descendants, Ala-ed-Din Hoséin Djihansouz, parvint de nouveau à s'emparer de la capitale des ennemis de sa famille. L'empire fut de nouveau disloqué sous ses successeurs. Tous les princes de cette famille luttèrent vainement pour le reconstituer; mais l'histoire de ces tentatives et celle des princes qui s'y livrèrent sont demeurées fort obscures. Les Ghéiats dont nous avons raconté la vie appartiennent à cette dynastie.

GOURIE ou **GOURIEL**, la *Colchide* des anciens, contrée de l'Asie, dans la région caucasienne, sur les bords de la mer Noire, entre les embouchures du Tchorok et du Rioni, bornée au N. par la Mingrélie, au N.-E. par l'Iméréthie, à l'E. par la Géorgie et au S. par la Turquie d'Asie; 18,000 hect. et 36,000 hab., Géorgiens, Arméniens, Turcomans et Juifs. Elle est divisée en Gourie russe et en Gourie turque.

Le sol fertile de cette contrée formait, dans l'antiquité, la Colchide, qui, dans la suite, fit partie de l'Ibérie; au moyen âge, elle se détacha de ce pays, et une famille noble s'empara du pouvoir; le prince s'appela le gouriel, nom qui a souvent été donné au pays lui-même. En 1810, le gouriel, qui, jusqu'alors, n'avait relevé que de la Porte, reconnut la suzeraineté de la Russie, et, en échange, en obtint le titre de lieutenant général et une forte pension. Cette nouvelle position des gouriels ne dura guère. Après la mort du gouriel Mamia, sa dignité avait passé à son fils mineur, auquel l'empereur avait donné un conseil de tutelle composé des principaux nobles du pays. La mère du jeune prince était régente et présidait le conseil. Elle voulut s'emparer du gouvernement, mais échoua, et s'enfuit en Turquie avec son fils. On lui ordonna de renvoyer son fils, sous la menace de faire perdre à celui-ci la souveraineté de son pays. La mère s'obstina, et, en 1829, un ukase incorpora la Gourie à la province russe de Koutaïs.

GOURIEF, nom russe de la ville de DORPAT.

GOURIEFF (Alexandre, comte), général russe, né en 1785. Fils du comte Dimitri GOURIEFF, qui fut ministre des finances sous Alexandre I[er], il fut d'abord attaché au bureau du ministère de la guerre et avait déjà le grade de lieutenant-colonel en 1812, lorsque la Russie engagea sa grande et définitive lutte contre Napoléon I[er]; le comte Gourieff entra dans le service actif et fit les campagnes de 1812 et 1813. Il assista à la bataille de la Moskowa, à la journée de Wiazma, aux combats de la Bérézina, et prit part, en 1813, à toute la campagne de la sixième coalition. A la fin de cette année, il était parvenu au grade de major général. Après le rétablissement de la paix, il remplit successivement les fonctions de gouverneur général à Kieff, en Podolie, en Volhynie. En 1839, il fut nommé membre du Conseil de l'empire et, bientôt après, membre du Conseil privé Placé, en 1851, à la tête du ministère du commerce, il occupa ce poste jusqu'en 1862, époque à laquelle il prit sa retraite.

GOURIET (Jean-Baptiste), littérateur et journaliste français, né à Paris au mois de mars 1774, mort dans la même ville en 1855. Il était encore professeur de belles-lettres dans une famille de l'Yonne, lorsqu'il écrivit quelques vaudevilles et des pièces de vers, bientôt suivis de romans dans le genre sombre. Son titre principal au souvenir des biographes est une histoire, en 2 volumes in-8°, des *Personnages célèbres dans les rues de Paris*, publiée en 1811 et reproduite en 1819, mais sous une appellation différente : les *Charlatans célèbres*. « Et, vraiment, ce livre ne sera pas oublié, dit Jules Janin; c'est le pandémonium de tout ce qui saute, escamote, guérit, racole, devine, danse et chante et coupe la bourse à Paris. Enfin, c'est un livre où l'on trouve en germe ce livre fameux : les *Mystères de Paris!*... Donc, le premier il a touché aux *Mystères de Paris*, le premier il a touché aux *Mémoires de Vidocq*, mais d'une main si timide, avec tant d'hésitation et en se bouchant le nez!... Il faut dire aussi que notre doyen, s'il ne manquait pas de quelque idée heureuse, a manqué souvent d'une drogue infiniment puissante; elle fait vivre les vivants, elle ressuscite les morts. Cette drogue, que les charlatans possèdent parfois, mais qu'ils ne vendraient à aucun prix, c'est tout simplement un peu de talent... » Le livre de Gouriet n'a pas été perdu : on l'a imité, pillé, vidé, pendant que son auteur vivait obscur et misérable, et qu'il s'éteignait tellement inconnu de notre génération, tellement inconnu de la plupart des recueils et dictionnaires biographiques, qu'un écrivain avait recours à la publicité d'un journal pour demander, en 1863, c'est-à-dire huit ans seulement après sa mort, des renseignements sur la famille de l'auteur des *Personnages célèbres dans les rues de Paris*, désirant, ajoutait-il, en obtenir, pour le publier en tête d'un ouvrage alors en voie de composition, le portrait de celui qui a inauguré le genre d'études auxquelles il se livrait lui-même à cette époque. Et pourtant Gouriet avait été le directeur de l'*Indépendant*, aujourd'hui le *Constitutionnel;* il avait fondé ou rédigé un grand nombre de journaux, notamment les *Tablettes universelles* (1820-1822, 2 vol. in-8°). Un chroniqueur, ordinairement mieux informé, ajoutait à cette demande de renseignement lancée publiquement une note dans laquelle il était dit que Gouriet était mort pauvre, vers 1830, dans la maison de retraite de Sainte-Périne, à Chaillot... Gouriet est mort pauvre, en effet, mais en 1855 seulement. Outre les ouvrages déjà cités, il a laissé : l'*Antigastronome*, poëme (1806, in-18); *Dissertation sur les girouettes et les marionnettes, par le bonhomme Thomas, concierge logé dans la lanterne du dôme des Invalides* (1817), un de ses livres les plus singuliers; les *Lunes parisiennes* (1824, 2 vol. in-8°), etc. On lui doit une édition du *Voyage de Cook* (6 vol. in-12) dont la rédaction lui appartenait entièrement, etc. Gouriet était moins dénué de talent que ne le feraient supposer les lignes plus haut citées de M. Jules Janin; avec son esprit inventif, il eût produit, moyennant quelque loisir, des œuvres plus parfaites; mais la nécessité s'assit trop souvent à son chevet.

GOURIEV-GORODOK, ville forte et port de pêche de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Orenbourg, territoire des Cosaques de l'Oural, sur la rive droite de l'Oural et à 12 kilom. de son embouchure dans la mer Caspienne; 2,307 hab. Climat humide et malsain; aux environs, le sol, étant salé, ne se prête pas à la culture. Commerce de poissons, de bois et de fourrures.

GOURIN, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 54 kilom. N.-O. de Napoléonville, sur le versant de la montagne Noire; pop. aggl., 1,071 hab. — pop. tot., 4,184 hab Minerais de fer exploités; carrières de pierres schisteuses à bâtir; minoteries. Exportation de bestiaux, beurre, cire et miel. De plusieurs points élevés qui dominent le bourg, on découvre de beaux points de vue. Le clocheton qui couronne la chapelle de Notre-Dame-des-Victoires est surmonté, chose singulière, d'un lièvre sculpté. Des fragments de vitraux et de curieuses sculptures se voient dans la chapelle Saint-Nicolas, qui date du XV[e] siècle. Le château de Kerbiguet, converti en ferme, offre des fresques et des inscriptions. Dans la cour se voit un puits de 3 mètres de large, dont la margelle est ornée de sculptures.

GOURINÉ, ÉE adj. (gou-ri-né — rad. *goura*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au goura.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux colombins, formée du seul genre goura.

GOURJU (Pierre), écrivain français, né à Morestel (Dauphiné) en 1762, mort à Lyon en 1814. Il entra fort jeune dans l'ordre de l'Oratoire, se livra à l'enseignement, professa la physique et la philosophie à Lyon jusqu'en 1792, revint dans cette ville après la Terreur, et y donna des leçons particulières jusqu'en 1810, époque où il devint professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres de Lyon. On a de lui : la *Philosophie du* XVIII[e] *siècle dévoilée par elle-même* (Paris, 1816, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel il s'est attaché, mais sans aucun succès, à tourner en ridicule les idées philosophiques du XVIII[e] siècle.

GOURLIER (Charles-Pierre), architecte français, né à Paris en 1786, mort dans la même ville en 1857. Il apprit son art sous la direction d'Alavoine, exposa, aux Salons de 1823 et de 1827, plusieurs planches d'architecture, puis fit, à l'Ecole des arts et manufactures, un cours pendant plusieurs années. Gourlier a été successivement membre du conseil des bâtiments civils, inspecteur des travaux de la Bourse et des greniers de réserve, inspecteur général, architecte diocésain, etc. On lui doit l'invention d'un système de cheminées en briques cintrées et des publications utiles à consulter : *Des voies publiques et des habitations particulières* (Paris, 1852, in-8°); *Choix d'édifices publics projetés ou construits en France depuis le commencement du siècle* (1825-1850, 3 vol. in-fol.).

GOURLIER (Paul-Dominique), peintre, fils du précédent, né à Paris en 1813, mort dans la même ville en 1869. Elève de Corot, il s'est adonné à la peinture de paysage Parmi les nombreux tableaux qu'il a exposés, nous citerons : les suivants : *Cimabue et le Giotto* (1841); l'*Enfance de Bacchus* (1844); le *Baptême du Christ* (1846); *Bords de la Seine à Meudon;* les *Grottes de Cervara* (1848); *Soleil couchant* (1850); *Rue de Rome* (1852); le *Village de Saint-Georges* (1853); *Journée d'automne* (1857); *Bords du Tibre*; *Soirée de no-*

vembre 1859); la *Promenade des Cascines à Florence;* la *Vallée Egérie* (1861); *Bords de la Seine* (1863); *Vue de Rome* (1863); *Ostie, Capri* (1864); les *Bords de la Seine à Sainte-Assise;* le *Tibre à Ponte-Molle* (1865); la *Fabrique du Poussin, près de Rome* (1866); le *Baptême du Christ* (1868); le *Rocher des Nasons, près de Rome* (1869). Gourlier était, par sa sœur, beau-frère d'Eugène Pelletan. — Son frère, Louis-Charles-Adolphe GOURLIER, né à Paris, mort dans la même ville en 1858, prit des leçons de Blondel et de Paul Delaroche. Il s'attacha à cultiver la peinture d'histoire et de genre. Nous citerons de lui : la *Symphonie pastorale* (1848).

GOURMADE s. f. (gour-ma-de — rad. *gourmer*). Coup de poing; coup sur la figure : *On se donna des* GOURMADES *dans le sanctuaire de la justice.* (Volt.) *Dans les romans, on ne voit que maris trompés, méprises d'auberge, accidents de lit,* GOURMADES, *mésaventures d'échine et de bourse.* (H. Taine.)

GOURMAND, ANDE adj. (gour-man, an-de — Chevallet et quelques autres rattachent ce mot au celtique : irlandais *gioraman*, gourmand, goulu, glouton; écossais *gioraman*, *gioramhach*, de *giorr*, se rassasier, se gorger. Comparez le gaélique *gormodi*, être rempli, être gorgé, être rassasié. Diez ramène *gourmand* au même radical que *gourmet*). Qui mange avec avidité et avec excès : *Les petites filles sont plus friandes que* GOURMANDES. (Mme Monmarson.) *N'est pas* GOURMAND *qui veut.* (Brill.-Sav.)

Les connaisseurs *gourmands* du lièvre font grand cas;
C'est un régal exquis pour quiconque giboie.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Notre siècle est *gourmand*, l'on peut blâmer son goût;
On fronde les dîners, mais on dîne partout.
C. DELAVIGNE.

Le chien se pique d'être
Soigneux et fidèle à son maître,
Mais il est sot, il est *gourmand*.
LA FONTAINE.

‖ Amateur de certains mets déterminés : *Être* GOURMAND *de friture, de lièvre, de venaison, de légumes frais.*

— Fig. Amateur, avide : *Vous connaissez comme je suis* GOURMAND *de vos ouvrages.* (Volt.)

— Pharm. *Pilules gourmandes*, Sorte de pilules qui servent à exciter l'appétit.

— Arboric. Se dit des rameaux qui, absorbant une grande partie de la séve, se développent aux dépens des autres et donnent peu ou point de fruits : *Les arbres non taillés projetaient en tous sens des branches* GOURMANDES. (Th. Gautier.)

— s. m. Rameau gourmand : *Les* GOURMANDS *sont funestes aux arbres fruitiers.* (Thouin.) *La production des* GOURMANDS *est un effort que fait la nature contrariée par l'homme pour reprendre ses droits.* (Thouin.) ‖ Rameau qui pousse au-dessous de la greffe, et qu'il faut supprimer. ‖ *Pois gourmands.* V. GOULU (pois).

— Substantiv. Personne gourmande; amateur de bonne chère : *Quand les* GOURMANDS *sont devenus sobres, ils vivent cent ans.* (Volt.) *L'âme d'un* GOURMAND *est toute dans son palais : il n'est fait que pour manger; dans sa stupide incapacité, il n'est à sa place qu'à table; il ne peut juger que des plats : laissons-lui cet emploi.* (J.-J. Rouss.) *Le* GOURMAND *finit par être satisfait, le friand jamais.* (Mme Monmarson.) *Le* GOURMAND *est sujet aux migraines, aux coliques, aux gastrites, et; bravant ces maux, il meurt le plus souvent d'indigestion ou d'apoplexie.* (Cesse de Brady.) *L'embonpoint d'un* GOURMAND *est une grossesse honteuse comme celle d'une vieille fille.* (A. d'Houdetot.)

Gourmands, cessez de nous donner
La carte de votre dîner :
Tant de gens qui sont au régime
Ont droit de vous en faire un crime.
BÉRANGER.

— **Syn. Gourmand, glouton, goinfre, goulu.** V. GLOUTON.

— **Antonymes.** Frugal, sobre, tempérant.

— **Encycl.** Mœurs. L'histoire, ou plutôt la nomenclature des *gourmands* célèbres, forme une partie curieuse de l'histoire des mœurs. Ce que Rabelais a appelé « l'art de la gueule » était, en effet, une grande affaire dans les civilisations antiques, perse, grecque, romaine, à une époque où des fortunes colossales permettaient à leurs possesseurs de se livrer aux fantaisies les plus coûteuses, aux prodigalités les plus insensées.

Les princes donnèrent les premiers exemples de gourmandise. Le luxe de la table de Salomon est resté proverbial; le somptueux monarque avait douze intendants ou officiers de bouche, autant que de mois dans l'année. Chacun d'eux remplissait pendant un mois à la cour les devoirs de sa charge, de sorte qu'il y en eût toujours onze occupés à parcourir les provinces et les pays voisins, à la recherche de mets nouveaux, de condiments inconnus. L'Ecriture a pris soin de nous transmettre ces détails; mais, à part quelques rares exemples, les personnages bibliques furent des hommes grossiers, qui fournissent peu de chose à l'histoire de la table. Nous allons emprunter une série de traits à l'histoire profane.

⁂

De même que, de nos jours, l'Académie des sciences met chaque année au concours une foule de prix à la disposition des savants qui auront résolu ou traité convenablement certaines questions, de même, au dire d'Hérodote, les Perses et les Grecs, chez qui l'art culinaire était élevé à la hauteur d'un sacerdoce, faisaient annoncer par le crieur public, à travers rues et carrefours, que des prix seraient décernés à quiconque inventerait un plat nouveau.

⁂

Darius (lequel des trois?) faisait chaque soir souper avec lui 15,000 hommes. Ce repas lui coûtait 400 talents (240,000 écus, une bagatelle!). Comme le souper se prolongeait naturellement fort avant dans la nuit, et qu'il était très-copieux, les convives se passaient généralement de déjeuner le lendemain.
ATHÉNÉE.

⁂

Quand Xerxès, en voyage, prenait deux repas dans une ville, on s'en ressentait pendant plus d'une année, comme s'il y avait eu famine et stérilité dans la province.
ATHÉNÉE.

⁂

Cependant, un simple individu, un nommé Pithius, traitait à lui seul 780,000 hommes de troupes de ce même Xerxès, et il offrait même à ce monarque de nourrir confortablement son armée tout entière pendant cinq mois.
HÉRODOTE.

⁂

Vitellius faisait par jour quatre grands repas et trouvait encore moyen de souper pendant la nuit; à l'un de ces festins, on servit 2,000 poissons et 7,000 oiseaux. Il avait inventé lui-même un plat fameux, le *bouclier de Minerve*, qui ne se composait que de langues de paons et de faisans, de laites de petits poissons, en quantité prodigieuse.

⁂

Apicius se tua parce qu'il trouvait qu'avec un demi-million, reste de son immense patrimoine, il n'avait plus de quoi souper.

⁂

Esope, un comédien du Ier siècle, devait être colossalement riche s'il se payait souvent certain plat auquel son nom est resté attaché, et qui consistait en un cent de petits oiseaux chanteurs, élevés en cage, lesquels ne coûtaient pas moins de 6,000 sesterces chacun (1,200 francs de notre monnaie).

⁂

L'empereur Géta avait inventé le dîner alphabétique. Sa table se composait invariablement d'autant de services qu'il pouvait se trouver de viandes, volailles, poissons, légumes, fruits, conserves, boissons, dont les noms commençaient par l'une des vingt-quatre lettres de l'alphabet.

⁂

L'athlète Buthus (IIIe siècle) mangeait un bœuf entier en un repas et buvait en même temps une pleine outre de vin de la capacité de la peau de ce même bœuf.
HÉSÉCHIUS DE MILET.

⁂

Le Crotoniate Milon en avait fait autant.

⁂

L'empereur Claudius Albinus mangeait dans un seul déjeuner : 500 figues fraîches, 100 pêches, 10 melons, 20 livres de raisin, 100 becfigues et 33 douzaines d'huîtres; le tout arrosé d'un nombre indéfini d'amphores des vins les plus vieux.
JULES CAPITOLIN.

⁂

Le roi des *gourmands* fut assurément Héliogabale, qui, si l'on en croit son historiographe Lampridius, ne fit pas dans le cours de son règne un repas qui lui coutât moins de 60 marcs d'or (25,000 francs). Ses mets de prédilection étaient des pâtés de crêtes de coq (il fut donc l'inventeur des vol-au-vent à la financière), de langues de paon et de rossignol, d'œufs de perdrix et de cervelles de faisan. Les restes de ces volailles étaient pour ses chiens, ses ours et ses lions.

Paulo minora canamus; quittons un peu les goinfres couronnés pour passer aux simples particuliers. Au moyen âge, les moines, plus tard les financiers, passèrent pour les plus *gourmands;* la table des abbés était toujours grassement servie; celle des traitants ne leur céda en rien. Le fils de l'un d'eux, le fameux Grimod de La Reynière, a même rédigé, sous le titre d'*Almanach des gourmands*, quelques petits volumes pleins d'esprit. On peut y voir quelle était la délicatesse de la table au XVIIIe siècle et y trouver des menus véritablement gastronomiques.

Nous ne donnerons pas ici l'histoire de Montmaur, l'illustre parasite; mais nous rappellerons un de ses mots qui montre bien l'attention religieuse qu'il donnait au travail des mâchoires. Etant un jour à table avec une nombreuse compagnie de ses amis, qui parlaient, chantaient et riaient tous ensemble : « Eh! messieurs, s'écria-t-il, un peu de silence; on ne sait ce qu'on mange. »

⁂

L'abbé Morellet disait : « Il faut être deux pour manger une dinde truffée; je ne fais jamais autrement. J'en ai une aujourd'hui; nous serons deux, la dinde et moi. »

⁂

Sans être des princes, tous ces *gourmands* sont plus ou moins célèbres; mais il en est bien d'autres dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. Un exemple entre mille de cette catégorie :

Un capitaine fit un jour le pari qu'un tambour de sa compagnie mangerait à lui seul un veau. Le tambour promit de faire honneur au pari du capitaine. Le veau, préparé de différentes façons, descendait avec une grande facilité dans l'estomac du tambour. Lorsqu'il en eut mangé les trois quarts, il dit au capitaine : « Vous feriez bien de faire apporter le veau, car toutes ces petites choses finissent par remplir. »

⁂

Le *gourmand* est presque toujours philosophe. Il y a pour cela d'excellentes raisons que nous ne pouvons développer ici. Mieux vaut finir en citant un trait recueilli et mis en vers par notre grand fabuliste :

A son souper un glouton
Commande que l'on apprête
Pour lui seul un esturgeon.
Sans en laisser que la tête,
Il soupe; il crève : on y court;
On lui donne maints clystères.
On lui dit, pour faire court,
Qu'il *mette ordre à ses affaires :*
« Mes amis, dit le goulu,
M'y voilà *tout résolu;*
Et puisqu'il faut que je meure,
Sans faire tant de façon,
Qu'on m'apporte tout à l'heure
Le reste de mon poisson.
LA FONTAINE.

— Arboric. On désigne, en arboriculture, sous le nom de *gourmands*, des branches de nouvelle formation, qui, se développant avec une vigueur extraordinaire, absorbent souvent la plus grande partie de la séve, au point d'affamer ou même de faire périr les branches anciennes. On peut dire que la production des *gourmands* est un effort que fait, pour reprendre ses droits, la nature, contrariée par le travail de l'homme. Ils se montrent fort rarement sur les arbres abandonnés à eux-mêmes, tels que les essences forestières ou les arbres fruitiers ou d'ornement peu ou point soumis à la taille. En revanche, ils se produisent en très-grande abondance sur les sujets en espalier, en pyramide, en quenouille, en buisson, etc., particulièrement chez ceux qui sont greffés sur des sujets d'un tempérament plus faible. Une taille inintelligente ou peu soignée ne peut qu'augmenter l'intensité du mal. Dans la plupart des cas, les *gourmands* doivent être sévèrement retranchés; mais cette suppression ne doit pas se faire pendant que l'arbre est en pleine végétation. Il se produit, en effet, un épanchement de séve qui affaiblit le sujet. D'un autre côté, la suppression d'un *gourmand* peut provoquer une production plus abondante de rameaux de même nature. En général, au lieu de couper les *gourmands*, il vaut mieux les courber ou les tordre fortement et sans les casser, ou bien encore les cerner à leur base par l'enlèvement d'un anneau d'écorce. Dans bien des circonstances, un habile jardinier sait tirer parti des *gourmands* pour restaurer et rétablir un arbre qui serait sur le retour.

GOURMANDÉ, ÉE (gour-man-dé) part. passé du v. Gourmander. Réprimandé : *Un enfant* GOURMANDÉ *par ses parents.*

— Fig. Réprimé avec sévérité : *L'imagination* GOURMANDÉE *ne fait rien qui vaille.* (Volt.)

GOURMANDER v. a. ou tr. (gour-man-dé — rad. *gourmer*). Réprimander avec dureté, avec des paroles impérieuses et sévères : GOURMANDER *un enfant, un domestique.*

Un âne avec esprit *gourmanda* Balaam.
VOLTAIRE.

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui *gourmande* les [flots.
BOILEAU.

— Fig. Traiter avec brusquerie; reprendre avec vigueur : *Il faut obéir à la nature et ne pas la* GOURMANDER. (Volt.)

Moi, la plume à la main, je *gourmande* les vices.
BOILEAU.

La vertu, qui n'admet que de sages plaisirs,
Semble d'un ton trop dur *gourmander* nos désirs.
L. RACINE.

‖ Dominer, régenter : GOURMANDER *ses passions.*

Tu ne peux *gourmander* un penchant trop fatal,
Homme pusillanime, imbécile, brutal!
REGNARD.

— Manége. Manier rudement de la main : *Un cavalier qui* GOURMANDE *la bouche de son cheval en fait bientôt une rosse.* (Fén.) *Les meilleurs écuyers, en dressant les jeunes chevaux qui leur plaisent le plus, se gardent bien de les* GOURMANDER, *de peur de leur faire perdre cette gentillesse qu'ils tâchent de leur augmenter par caresse.* (De Méré.)

— Arboric. *Gourmander, un arbre*, En retrancher les branches gourmandes.

— **Syn. Gourmander, gronder, quereller, réprimander, tancer.** *Gourmander*, c'est reprendre avec dureté, rudement, sans ménagement. *Gronder* suppose de l'humeur, du chagrin; il ne se dit guère que par rapport à ceux qui vivent dans notre intimité et dont on a droit d'attendre de la déférence. *Quereller* annonce de l'aigreur; celui que l'on *querelle* répond presque toujours, et il en résulte une sorte de dispute. *Réprimander*, c'est reprendre avec autorité, rappeler à son devoir celui qui s'en écarte. *Tancer* est familier ou ironique; on ne l'emploie que lorsqu'il s'agit d'une faute légère ou même imaginaire; si l'on dit quelquefois *tancer vertement*, c'est qu'on veut présenter comme ayant quelque chose de comique ou d'outré la colère de celui qui *tance*.

GOURMANDINE s. f. (gour-man-di-ne — rad. *gourmand*). Arboric. Variété de poire.

GOURMANDISE s. f. (gour-man-di-se — rad. *gourmand*). Vice de celui qui est gourmand : *Les accusateurs d'Esope furent punis doublement pour leur* GOURMANDISE *et leur méchanceté.* (La Font.) *La* GOURMANDISE *ne messied point aux femmes.* (Brill.-Sav.)

La *gourmandise*,
Quoi qu'on en dise,
Est le meilleur péché de tous.
PIIS.

— **Antonymes.** Frugalité, modération, sobriété, tempérance.

— **Encycl.** V. GOURMAND.

GOURMAS s. m. (gour-mass). Techn. Nom donné, dans les marais salants de plusieurs départements de l'Ouest, au canal souterrain qui sert à conduire l'eau de mer de la vasière ou jas dans les couches. ‖ *Faux gourmas*, Autre canal également souterrain, qui fait communiquer les couches avec les autres parties de la saline.

GOURME s. f. (gour-me — Diez tire ce mot de l'ancien scandinave *gormr*, boue. Chevallet le rapporte au celtique : breton *groumm*, *grom*, gourme des chevaux, de *gor*, apostume, abcès, furoncle; gaélique *gor*, humeur sécrétée, pus, sanie, *gori*, suppurer, *goirean*, pustule, apostume; écossais *gor*, pus, sanie, *guirean*, pustule; irlandais *guirin*, *garan*, même sens. Dans les anciens auteurs, on trouve quelquefois *grume* pour *gourme*, ce qui fait rapprocher par quelques étymologistes *gourme* de *grume*, écorce, de sorte que la gourme serait comparée à une croûte). Pathol. Eruption squammeuse particulière aux enfants.

— Art vétér. Maladie des voies respiratoires qui attaque surtout les jeunes chevaux. ‖ *Jeter sa gourme*, en parlant des jeunes chevaux, Etre affecté de la gourme pour la première fois : *C'est un poulain, il n'A pas encore* JETÉ SA GOURME. (Acad.) ‖ Se dit, dans le langage ordinaire, d'un jeune homme qui vient d'entrer dans le monde, et qui y fait beaucoup de folies, d'extravagances : *Il faut que jeunesse* JETTE SA GOURME. (Balz.)

— **Encycl.** Pathol. On désigne sous le nom de *gourme* une éruption squammeuse sécrétante, exsudative, qui appartient à la classe des scrofulides bénignes. La *gourme* apparaît sous forme de croûtes plus ou moins épaisses, en général à la tête et principalement sur le cuir chevelu; puis à la face, autour des oreilles, sur le cou, quelquefois sur les membres, sur le ventre, et enfin sur tout le corps. Quand elle est moins générale, elle apparaît sur des points d'élection, qui sont le pourtour des narines, les paupières et les lèvres. Au-dessous des croûtes, suinte un liquide séreux ou séro-purulent, qui se concrète, se dessèche et se transforme en exfoliations humides, molles, verdâtres ou jaunâtres. Le liquide et les croûtes répandent une odeur nauséeuse et fétide. Si, au moyen de cataplasmes émollients, on enlève ces croûtes, on trouve la peau ulcérée, et, au milieu des ulcérations, apparaissent les bulbes pilifères saillants et mis à nu. Les cheveux, imprégnés, forment eux-mêmes des croûtes; au-dessous de la peau, le tissu cellulaire est enflammé, et souvent même de nombreux furoncles se produisent. L'inflammation gagne les ganglions lymphatiques du voisinage; ils deviennent saillants et douloureux. Les *gourmes* s'accompagnent de peu de douleur et, à moins qu'elles se rattachent à un principe dartreux, de beaucoup moins de démangeaison qu'on ne le croit généralement.

La durée de la *gourme* peut être fort longue, et jamais, malgré le préjugé contraire, une éruption de *gourme* n'est utile au sujet qui en est atteint. Au point de vue constitutionnel, la *gourme* est la première manifestation de la scrofule; au point de vue local, la suppuration, très-tenace et très-abondante, fatigue le sujet; elle peut détruire les racines des cheveux et laisser des places nues sur la tête. Il y a donc toujours avantage à débarrasser les petits malades de la *gourme*, à la condition, toutefois, d'agir avec prudence, de ne pas employer de moyens répercussifs violents et de faire usage en même temps de moyens locaux et d'un traitement général. Le traitement sera celui de la scrofule : l'allaitement, le bon air, l'exposition au soleil;

puis l'usage de sirops, tels que sirop antiscorbutique, sirop de raifort iodé, sirop d'iodure de fer, administré, soit au malade même, soit à la nourrice, à la dose de 15 à 60 gr. par jour, suivant l'âge. En même temps, on donnera des tisanes amères; de plus, on fera usage de lotions locales émollientes et résolutives, de lavages avec de l'eau de son, d'amidon, de guimauve, de cataplasmes de fécule ou de farine de graine de lin, des poudres de guimauve, de riz, d'amidon. Une des complications les plus fâcheuses, c'est la présence de vermines. On fait, dans ce cas, des lavages avec une solution de sublimé, moyen énergique, mais dangereux, ou des onctions avec de l'onguent hydrargyrique, moyen dangereux aussi. La poudre de staphisaigre, les cataplasmes, la pommade de concombre, les lavages répétés, peuvent, le plus souvent, suffire pour détruire les poux. Quand les croûtes sont enlevées, on fait, plusieurs fois par jour, un très-rapide badigeonnage avec l'huile de cade, puis on éponge avec un linge doux, après avoir coupé les cheveux. Quand la sécrétion est à peu près tarie, on fait usage de pommades au calomel, à l'oxyde de zinc, et enfin de lotions et de bains sulfureux.

— Art vétér. *Gourme des chevaux.* La *gourme* des chevaux est une maladie des premières voies respiratoires sur la nature de laquelle les vétérinaires ne sont pas encore parfaitement d'accord. Les uns la regardent comme une affection semblable à l'angine et au coryza, tandis que d'autres la considèrent comme une maladie particulière, une crise dépuratoire.

Les causes prédisposantes de la *gourme* sont : le jeune âge, le travail de la dentition, etc. Elle est plus commune dans les pays froids et humides que dans les contrées chaudes et sèches, chez les sujets mous et lymphatiques que chez ceux qui sont sanguins et nerveux. Rarement les chevaux barbes et arabes en sont affectés, tandis que presque tous ceux des contrées septentrionales de l'Europe la contractent. Les vicissitudes atmosphériques, la mauvaise alimentation, le travail excessif, les migrations des jeunes poulains, les changements de nourriture, de logement, de travail, d'habitudes, sont encore autant de causes qui facilitent le développement de la *gourme.*

On distingue la *gourme* en *gourme* maligne et en *gourme* bénigne; mais ces distinctions sont sans valeur pour la science et pour la pratique, car elles ne changent rien à la maladie, laquelle au fond reste toujours la même, et parce qu'on pourrait avec autant de raison en établir de semblables dans beaucoup de cas de maladies.

Au début de la maladie, il y a pesanteur de la tête, tristesse, dégoût, inappétence, paresse et nonchalance, rougeur de la membrane du nez, qui est chaude, sèche. Le tissu cellulaire et les ganglions de l'auge s'engorgent et deviennent douloureux, la déglutition pénible, les yeux chassieux. Du huitième au dixième jour, il s'écoule par les naseaux un liquide épais, filant, d'un jaune grisâtre, qui s'attache aux ailes du nez. Le flux nasal une fois établi, l'appétit et la gaieté reparaissent, l'empâtement ou la tuméfaction de l'auge diminue dans la même proportion que l'écoulement des narines lui-même, et l'un et l'autre disparaissent au bout de vingt à trente jours. Si cet écoulement est léger, la tuméfaction de l'auge augmente de plus en plus, elle se ramollit vers le centre, un abcès se forme; cet abcès s'ouvre spontanément si on lui en laisse le temps et fournit une plus ou moins grande quantité de pus; la guérison est alors prochaine. Quelquefois la terminaison s'opère de l'une et de l'autre manière à la fois.

Mais la maladie n'a pas toujours une marche aussi régulière et aussi bénigne. Dans certains cas plus graves, il y a toux, dyspnée, battements des flancs, chaleur et bave visqueuse à la bouche, rougeur excessive de la conjonctive, accélération et force du pouls, etc. Alors la maladie s'étend de la muqueuse du nez à celle du pharynx, du larynx et des bronches, et même au tissu pulmonaire. Dans ce dernier cas, les symptômes de la pneumonie accompagnent les précédents. Des abcès multiples se forment sous la ganache et autour des parotides, du neuvième au douzième jour. Dès que ces abcès sont ouverts, l'écoulement nasal s'établit, ou devient plus considérable s'il existait déjà, tous les symptômes disparaissent peu à peu, et la résolution s'effectue; mais lorsque la phlegmasie est très-intense et s'est propagée aux poumons, la maladie est souvent mortelle. Cependant la *gourme* est, en général, peu grave; ce n'est que dans certaines conditions atmosphériques ou avec certaines prédispositions individuelles qu'elle sévit sur un grand nombre de chevaux et fait de nombreuses victimes.

La *gourme* est-elle contagieuse? Les auteurs anciens qui ont écrit sur la *gourme* sont fort loin d'être d'accord sur le caractère contagieux de cette affection; mais il résulte aujourd'hui d'expériences récentes, faites par plusieurs vétérinaires, et notamment par les professeurs Bouley et Reynal, que la *gourme* est incontestablement une maladie contagieuse, non-seulement par virus fixe, mais encore par virus volatil.

Lorsque la *gourme* est déclarée, il faut placer le cheval dans une écurie où règne une température douce; éviter de l'exposer au froid, au brouillard, à la pluie; donner une nourriture de facile digestion; faire boire tiède; faire des fumigations émollientes; appliquer de l'huile tiède sur la gorge et sur l'empâtement de l'auge, que l'on recouvre d'une peau de mouton, la laine étant en contact avec les poils. Si la *gourme* revêt, dès le début, un caractère malin, si les phénomènes inflammatoires sont très-intenses, il faut les calmer par les débilitants. On donne des lavements émollients, des bains de vapeurs émollientes sous la tête et le nez; on fait sous l'auge des onctions avec un onguent adoucissant quelconque. Si l'écoulement nasal ou l'abcès sous la ganache tarde à s'établir, et surtout si la toux est difficile, on fait quelques petites saignées. Elles conviennent particulièrement aux sujets vigoureux et pléthoriques. On en obtient ordinairement de bons effets. Si, malgré ces moyens, l'écoulement nasal et l'abcès ne se montrent pas, il faut établir à la pointe du sternum un exutoire assez actif pour déterminer un point d'irritation très-intense, et souvent l'écoulement dont il s'agit paraît aussitôt que l'exutoire donne; on peut supprimer celui-ci dès qu'il a produit son effet, si toutefois l'écoulement continue et se montre de bonne nature; mais si l'écoulement ne s'établit pas davantage, ou s'il languit et finit par se supprimer avant le temps nécessaire, il faut recourir à la méthode révulsive, placer des vésicatoires sous la ganache, des sétons à l'encolure ou au poitrail, et administrer des purgatifs à petites doses et longtemps continués, si les voies digestives ne sont point irritées.

Comme la *gourme* est une maladie contagieuse, il est bon d'isoler les chevaux qui en sont affectés de ceux qui sont en bonne santé. Cette précaution a de plus l'avantage de soustraire des animaux sains aux influences des émanations échappées dans un local qui recèle un certain nombre de malades. Il est utile également de désinfecter les écuries où des chevaux gourmeux ont séjourné, et de mettre en usage tous les moyens ordinaires de propreté.

— *Gourme des bêtes bovines.* Cette maladie attaque les jeunes bêtes bovines pendant les cinq premières années de leur vie, à l'époque surtout de l'évolution des molaires persistantes; rarement elle se montre après cet âge. Les animaux qui reçoivent en abondance des aliments nutritifs, du foin de prairies artificielles, du maïs, des fèves, des vesces, en sont particulièrement affectés. Ces aliments contiennent une grande proportion de matières protéiques et grasses, qui entrent dans la composition normale du sang.

L'altération la plus ordinaire, par laquelle se caractérise la *gourme* des bœufs, consiste en des abcès froids, qu'on pourrait encore appeler *kystes purulents.* En général, ces abcès ont leur siége autour de la tête, sur les joues, à la base des oreilles, en arrière de l'auge, à l'origine du fanon, près du bord refoulé du maxillaire et dans la région parotidienne. L'évolution de ces abcès est ordinairement très-lente; ce n'est souvent que dans l'espace de plusieurs mois ou d'une année qu'ils arrivent au terme de leur accroissement. Au début, ces abcès se présentent sous la forme de petites tumeurs hémisphériques, ovoïdes ou elliptiques, dures et indolores ou très-peu douloureuses; elles acquièrent le volume du poing ou celui de la tête d'un enfant. Dès que ces tumeurs approchent du terme de leur développement, elles se ramollissent, deviennent fluctuantes dans toute leur étendue, bien qu'à des degrés différents. Ces tumeurs peuvent rester très-longtemps en cet état sans se modifier d'une manière sensible. Jamais elles ne sont résorbées; souvent une saillie se montre sur un point de leur surface, parce que la paroi de la poche y est plus amincie; avec le temps la tumeur se perfore en ce point et il s'en échappe un pus blanc et crémeux; rarement la guérison succède à l'évacuation de la matière; le plus souvent la plaie se ferme, le pus est sécrété de nouveau, la tumeur reprend son premier volume, et tous ces phénomènes peuvent se montrer à diverses reprises.

Si maintenant nous comparons la *gourme* des solipèdes avec la maladie dont nous venons de tracer les caractères, nous voyons dans les deux cas une affection qui attaque spécialement les jeunes animaux des deux espèces, surtout au moment de l'évolution des dents persistantes, et dans les mêmes conditions de régime alimentaire. Chez le cheval, comme chez le bœuf, cette affection siége principalement à la tête, et a toujours pour résultat définitif la sécrétion d'un produit morbide de même aspect, composé, sans doute, des principes immédiats dérivés des matières grasses et protéiques du sang. Cette maladie est sujette à récidive chez la jeune bête bovine comme chez le poulain, ne s'affaiblit ou ne disparaît qu'à l'époque où les animaux ont atteint l'âge adulte. Donc, chez le bœuf, comme chez le cheval, les collections purulentes que nous venons de faire connaître sont le résultat d'une crise naturelle, qui prépare une transition de la constitution du jeune âge à celle de l'âge adulte, et cela au moyen d'une inflammation qui ne diffère de celle qu'on observe chez le cheval que par son type, qui est généralement chronique, tandis que ce type est aigu chez le cheval.

Deux considérations dominent le traitement de la *gourme* chez les ruminants : d'une part, c'est la nécessité de la formation du pus dans les tumeurs qui la caractérisent; de l'autre, c'est la tendance qu'ont ces tumeurs à se régénérer, pour fournir de nouveau de la matière purulente. C'est pourquoi, ne pouvant obtenir la résolution de ces tumeurs, il faut en hâter la suppuration, en les recouvrant de topiques irritants. Si ces derniers sont insuffisants pour amener une suppuration rapide, il faut employer les caustiques : la pâte de Canquoin, celle de Soubeiran, celle de Vienne, la pommade arsenicale, l'onguent stibié, etc. On peut aussi obtenir la résolution de la tumeur en pratiquant au fer chaud la cautérisation sous-cutanée, encore appelée *méthode Nanzio.* Par ces différents moyens, une violente inflammation se développe dans la tumeur, la suppuration s'y établit, et élimine en quelques jours la partie mortifiée. La plaie doit être pansée ensuite de manière à y entretenir la suppuration pendant un certain temps.

GOURME s. m. (gour-me). Anc. cout. Bas officier de la maison des ducs de Bretagne, appelé aussi GOURME DE CHAMBRE.

GOURMÉ, ÉE (gour-mé) part. passé du v. Gourmer. Art vétér. Qui a la gourme : *Un cheval* GOURMÉ.

— Fig. Roide, affecté, prétentieux : *Jeune prude* GOURMÉE. *Prendre des airs* GOURMÉS. *Les costumes du moyen âge prêtent plus à la peinture que les modes majestueusement* GOURMÉES *du temps de Louis XIV.* (Th. Gaut.)

. . . . . Un grand toujours *gourmé*
D'un limon précieux se présume formé.
DESTOUCHES.

GOURMELEN (Etienne), chirurgien français, né dans le Finistère, mort à Melun en 1593. Il succéda à Akakia comme professeur de chirurgie au collége de France, et se signala par son dévouement pendant la peste de 1581. Les opinions sont assez partagées sur le mérite de Gourmelen : pendant que Quesnay déclare « qu'il a donné des préceptes sur un art qu'il ignorait, » Laennec le place, au contraire, « au premier rang des médecins qui ont le plus contribué à créer la chirurgie française. » Ses principaux ouvrages sont : *Synopseos chirurgiæ libri sex* (Paris, 1566, in-8°), traduit en français par André Malezieu, sous le titre de *Sommaire de toute la chirurgie* (Paris, 1571), et par G. Courtin, sous celui de *Guide des chirurgiens* (1634, in-8°); *Avertissements et conseils à Messieurs de Paris pour se préserver de la peste* (1581, in-8°).

GOURMER v. a. ou tr. (gour-mé). Fam. Battre à coups de poing : *Il mérite qu'on le* GOURME. *Buckingham disait qu'il avait aimé trois reines, et qu'il avait été obligé de les* GOURMER *toutes trois.* (De Retz.)

— Fig. Réprimander, reprendre rudement : *Je cherche plus la fréquentation de ceux qui me* GOURMENT *que de ceux qui me craignent.* (Montaigne.)

— Manége. Mettre la gourmette à : *Il faut* GOURMER *ce cheval plus court.*

Se gourmer v. pr. Se donner des gourmades l'un à l'autre; se battre : *Au beau milieu du chœur, deux champions couverts d'or* SE GOURMENT, *s'apostrophent.* (P.-L. Courier.)

Qu'ils s'accordent entre eux, ou *se gourment*, qu'im- [porte ?
MOLIÈRE.

— Fig. Faire l'important, l'orgueilleux, se donner des air roides et composés :

Viens, et sans *te gourmer* avec moi de la sorte,
Laisse en entrant chez nous ta grandeur à la porte.
DESTOUCHES.

GOURMET s. m. (gour-mè — du holland. *grom*, jeune garçon; d'où *gromet*, garçon de marchand de vin). Celui qui sait apprécier les bons vins ou les mets recherchés : *Le* GOURMET *est celui qui discernera le mélange de deux vins, qui sentira ce qui domine dans un mets, tandis que les autres convives n'auront qu'un sentiment confus et égaré.* (Volt.)

— Féod. *Droit de gourmet*, Celui qu'avait le seigneur d'établir des maîtres gourmets à l'effet de goûter le vin de ses vassaux et d'en déterminer le prix.

GOURMETTE s. f. (gour-mè-te — Chevallet rapporte ce mot au bas breton *gromm*, gourmette, qui paraît tenir au cymrique *kromm, kroumm*, courbe, courbé, fléchi, arqué. La gourmette serait ainsi désignée parce que, accrochée aux deux côtés du mors, elle forme une courbe au-dessous de la ganache du cheval; et c'est, en effet, cette même considération qui lui a fait donner en anglais le nom de *curb*. Cependant M. Littré ne trouve pas cette dérivation tout à fait sûre, bien qu'il la croie vraisemblable; il fait remarquer que *gourmer*, venant de *gourme*, se trouvait aussi dans l'ancienne langue. Et comme la gourme a souvent son siége sous la mâchoire des jeunes chevaux, il ne serait pas impossible, selon lui, que cette circonstance en eût fait passer le nom à la gourmette). Manége. Petite chaînette de fer qui tient à un des côtés du mors d'un cheval, et qu'on accroche de l'autre côté, en la faisant passer sous la ganache : *Attacher une* GOURMETTE *jusqu'à la dernière maille.* (Acad.)

— Mar. Homme de peine que l'on prenait autrefois pour aider aux travaux les plus grossiers. ‖ Garde établi sur un bateau par les marchands, en attendant le déchargement. ‖ Mousse chargé du service particulier du capitaine ou des officiers : *Le tout était fort proprement servi, dans des plats de grès de Flandre, par la* GOURMETTE *ou mousse de la cabine.* (E. Sue.)

GOURMONT (Gilles DE), imprimeur français, né vers 1480, mort vers 1533. Il est le premier qui ait publié à Paris des éditions d'ouvrages grecs et hébreux. Il fut puissamment aidé dans cette entreprise par François Tissard d'Amboise, qui fit en partie les frais des nouveaux caractères. Le premier ouvrage grec sorti de ses presses est un volume in-4°, publié en 1507, et contenant, outre un *Alphabet grec*, des *Règles pour prononcer le grec*, les *Sentences des sept sages*, les *Vers dorés de Pythagore*, le *Poëme moral de Phocylide*, les *Vers de la sibylle d'Erythrée, etc.* Après cet ouvrage, qui fonda sa réputation, il donna successivement : les *Heures et les jours* d'Hésiode (1507); les *Amours de Héro et Léandre* (1507); la *Grammaire grecque* de Chrysoloras (1507); la *Grammaire grecque* de Théodore Gaza (1516). Son premier ouvrage hébreu est intitulé : *Principes de la grammaire hébraïque* (1508, in-4°). Les caractères dont se servait cet imprimeur laissent beaucoup à désirer, tant au point de vue de la fonte que de la gravure. Il fut secondé par ses deux frères, Robert et Jean, et, après lui, ses fils Jean et François continuèrent sa profession.

GOURNABLE s. f. (gour-na-ble). Mar. Longue cheville de bois de chêne, employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau.

GOURNABLER v. a. ou tr. (gour-na-blé — rad. *gournable*). Mar. Fixer avec des gournables : GOURNABLER *des bordages.*

GOURNABLIER s. m. (gour-na-blié — rad. *Gournabler*). Mar. Ouvrier qui fait les gournables.

GOURNAU s. m. (gour-nô — de l'angl. *gurnard*, trigle). Ichthyol. Nom vulgaire des poissons du genre trigle.

GOURNAY (Marie LE JARS DE), femme auteur, née à Paris vers 1566, morte en 1645. Son père était Guillaume Le Jars, seigneur de Gournay, de Neufry, de Moyenville, etc., trésorier de la maison du roi, et sa mère Jeanne de Haequeville, sœur d'un président au grand conseil. Attirée vers les études sérieuses par une vocation irrésistible, Marie n'avait pas vingt ans qu'elle était déjà une *femme savante.* Dans l'âge de l'imagination et des poétiques rêveries, elle aimait les compilations et les commentaires; elle avait appris le latin et le grec, et presque tous les idiomes de l'Europe lui étaient familiers. Mais, avec ce bagage d'érudition si lourd pour une femme, elle ne savait ni parler ni écrire le français à la mode; la vieille littérature lui plaisait mieux que la nouvelle, et, au langage de son temps, elle préférait celui des vieux *procureux* du temps de Henri IV. Douée d'un esprit viril et de talents réels, liée avec les hommes de son époque les plus illustres par l'esprit et par la naissance, elle fut plus d'une fois consultée sur des questions de langage par les principaux membres de l'Académie naissante, et elle se prononça pour la conservation des vieux mots et des vieilles locutions de la langue française. Les puristes lui étaient en horreur; aussi disait-elle en parlant d'eux : « Leur style est un bouillon d'eau claire sans impureté, mais sans substance. »

Ses opinions littéraires lui attirèrent les moqueries des beaux esprits du temps; mais il faut reconnaître qu'au milieu de ses bizarres archaïsmes elle a émis des idées justes et des remarques judicieuses qu'on ne s'est pas fait faute de lui dérober depuis. Imprudemment mêlée aux querelles religieuses (elle avait pris parti pour le père Coton), elle fut grossièrement insultée dans le fameux pamphlet l'*Anti-Gournay* ou le *Remerciment des beurrières* (1610), où ses mœurs et son caractère sont outrageusement calomniés. Il n'est pas possible de prendre au sérieux ce libelle, quand on voit, d'autre part, que Mlle de Gournay était honorée de l'amitié de Lamothe-le-Vayer, des cardinaux Du Perron, Richelieu et Bentivoglio, de saint François de Sales, du duc de Mantoue, du président Jeannin, de Balzac, de Juste-Lipse, du père Bouhours, du chancelier Séguier, de Colletet, de du Puy, et enfin de Montaigne, avec lequel elle contracta une amitié qui ne se démentit jamais. Lorsque ce dernier fit paraître ses *Essais*, Mlle de Gournay les lut avec avidité, et, transportée d'admiration, elle ne rêva plus que du spirituel Gascon. En 1588, le seigneur de la Brede ayant quitté son château fortifié, où il coulait ses jours dans l'insouciance, pour venir à Paris, Mlle de Gournay accourut lui rendre hommage, et elle fit si bien, qu'elle le garda près d'elle durant trois mois. Il l'appelait *sa fille d'alliance*, et Mme de Gamache, fille de l'illustre écrivain, la traitait comme une sœur affectionnée. « Il serait à souhaiter, dit Sauvigny, qu'un pareil exemple se renouvelât plus souvent. Que d'heureux effets ne produirait pas cette espèce d'alliance philosophique! De tels attachements, fondés sur l'estime et l'amitié, entretenus par une libre communication entre de belles âmes, ne seraient pas moins utiles, et deviendraient presque aussi

touchants que les liens mêmes formés par la nature. »

En 1591, Marie perdit sa mère, et, en 1592, son *père d'alliance*; alors son affection se porta tout entière sur la veuve et la fille de ce dernier. Elle se rendit auprès d'elles, fut accueillie comme si elle eût été de la famille, et resta quinze mois au château de Montaigne, s'occupant activement à collationner les manuscrits de son illustre ami, et préparant la troisième édition des *Essais*, qu'elle publia en 1595. Cette édition était précédée d'une préface et accompagnée de notes; enfin, les passages grecs et latins y étaient traduits en français. Une quatrième édition parut en 1602, et une cinquième en 1635, toujours par les soins de Mlle de Gournay, mais cette dernière avec l'aide de Richelieu.

On a dit que la préface des *Essais* était plus curieuse que sérieuse et bien écrite. Nous admettons volontiers que le style en est vieux, et qu'on y rencontre une foule d'idées bizarres; mais, d'un autre côté, quelle bonne moisson d'expressions et de locutions originales on peut y faire! C'est dans cette préface que le grand Pascal a puisé sa sublime définition de la divinité : « Un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part. »

Le monde est ainsi fait, qu'en pensant à Mlle de Gournay on oublie l'amie de Montaigne pour ne songer qu'à l'héroïne de la farce des trois Racan. Celle qui, la première, sut comprendre et applaudir l'immortel auteur des *Essais*, personne ne la connaît; mais, en revanche, tout le monde sait l'historiette suivante, racontée par Tallemant des Réaux, sur une petite vieille, nommée Mlle de Gournay, qui fut un jour mystifiée par des polissons :

« Deux amis de Racan surent qu'il avait rendez-vous pour aller chez cette demoiselle, qui avait témoigné un grand empressement de le voir. Comme elle ne le connaissait point de vue, un de ces messieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous, et fit dire que c'était M. de Racan qui demandait à voir Mlle de Gournay. Dieu sait comme il fut reçu! Il fit beaucoup d'éloges à cette demoiselle des ouvrages qu'elle avait fait imprimer et qu'il avait étudiés exprès. Enfin, après un quart d'heure de conversation, il sortit, et laissa cette savante fort satisfaite d'avoir vu M. de Racan. A peine était-il à trois pas de chez elle, que l'on vint annoncer un autre M. de Racan; elle crut d'abord que c'était le premier qui avait oublié quelque chose; elle se préparait à lui faire un compliment là-dessus, lorsque l'autre entra et fit le sien. Mlle de Gournay ne put s'empêcher de demander plusieurs fois s'il était le véritable M. de Racan, et lui raconta ce qui venait de se passer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la pièce qu'on venait de lui jouer, jurant qu'il s'en vengerait. Bref, Mlle de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avait été du premier, parce qu'il la loua davantage; il passa chez elle pour le véritable Racan, et l'autre pour un Racan de contrebande. A peine ce second personnage était-il sorti, que M. de Racan en original demanda à lui parler. Pour cette fois, Mlle de Gournay perd patience. « Quoi! encore des Racan! » dit-elle. Néanmoins, on le fit entrer. Mlle de Gournay le prit sur un ton très-haut, et lui demanda s'il venait pour l'insulter. Racan, qui n'était pas grand parleur et qui s'attendait à une autre réception, en fut si étonné, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. Mlle de Gournay, qui était violente et qui croyait que c'était un homme envoyé pour la jouer, défit sa pantoufle, lui en donna de grands coups et l'obligea à se sauver. »

Cette anecdote a donné lieu à une comédie en cinq actes et en vers, intitulée les *Trois Oronte*, par l'abbé de Boisrobert, et représentée pour la première fois en 1652, à l'hôtel de Bourgogne.

Depuis cette aventure, Racan témoigna toujours un peu d'humeur à la savante fille. Un jour, lui ayant montré des épigrammes de sa composition : « Comment les trouvez vous? lui dit-elle. — Sans aucun sel et sans pointe, répondit le poëte. — Eh! qu'importe, répliqua l'auteur, elles sont à la grecque. » Racan prit note du mot. Dans un dîner où ils se trouvèrent plus tard tous les deux, on servit un détestable potage : « Voilà, dit Mlle de Gournay, une soupe bien mauvaise. — Mademoiselle, c'est une soupe à la grecque, » repartit méchamment le marquis.

A en croire Boisrobert, Mlle de Gournay était ornée d'un râtelier de dents de loup marin : « Elle l'ostoit en mangeant, mais elle le remettoit pour parler plus facilement, et cela assez adroitement. A table, quand les autres parloient, elle ostoit son râtelier et se despeschoit de doubler ses morceaux, et, après, elle remettoit son râtelier pour dire sa râtellée. »

Un jour qu'elle fut présentée à Richelieu par Boisrobert, le cardinal lui adressa un compliment tout composé de mots surannés : « Vous riez de la pauvre vieille, dit-elle, vous riez, grand génie; riez : il faut que tout le monde contribue à votre divertissement. » D'après une autre version, elle aurait dit au cardinal : « Vous riez, monseigneur? Tant mieux, je fais un grand bien à la France. » Le cardinal, surpris de la présence d'esprit de cette vieille fille, lui demanda pardon et dit à Boisrobert : « Il faut faire quelque chose pour Mlle de Gournay. Je lui donne deux cents écus de pension. — Mais elle a des domestiques, dit Boisrobert. — Et quels? reprit le cardinal. — Mlle Jamin, répliqua Boisrobert, bâtarde d'Amadis Jamin, page de Ronsard. — Je lui donne cinquante livres par an, dit le cardinal. — Il y a encore ma mie Piaillon, ajouta Boisrobert; c'est sa chatte. — Je lui donne vingt livres de pension, répondit l'Eminentissime, à condition qu'elle aura des tripes. — Mais, monseigneur, elle a chatonné, » dit Boisrobert. Le cardinal ajouta encore une pistole pour les chatons.

L'auteur des *Historiettes* termine ainsi le peu de pages qu'il consacre à la vieille muse : « C'estoit une personne bien née; elle avoit veu le beau monde; elle avoit quelque générosité et quelque force d'âme. Pour peu qu'on l'eût obligée, elle ne l'oublioit jamais. En mourant, elle laissa par testament son Ronsard à l'Estoile, comme si elle l'eust jugé seul digne de le lire, et à Gombaud une carte de la vieille Grèce de Sophian, qui vaut bien cinq solz. Saint-Amant l'a furieusement maltraitée; car c'est d'elle et de Maillet qu'il veut parler dans le *Poëte crotté.* »

Ses œuvres en prose et ses poésies sont oubliées aujourd'hui; quelques morceaux, cependant, mériteraient encore la lecture; tels sont : *Du peu de prix de la qualité de noblesse*, traité curieux et plein d'énergie; *Egalité des hommes et des femmes*, où elle revendique hardiment les droits de son sexe, et qui contient déjà tout ce qu'on a dit depuis sur la même question; *Du langage françois* et *Défense de la poésie;* c'est dans ces écrits qu'elle exprime ses idées sur la langue française; le *Proumenoir de M. de Montaigne*, récit tout à fait romanesque, mêlé de prose et de vers; *Bouquet de Pinde*, poésies où se rencontrent quelques pièces remarquables et quelques passages pleins d'énergie et d'éclat. Mlle de Gournay a donné elle-même le recueil presque complet de ses œuvres sous le titre de . *Avis ou présents de la demoiselle de Gournay* (1635). (Voyez sur ce personnage l'excellente notice de M. L. Feugère : *Mlle de Gournay*, 1853.)

GOURNAY (J.-Cl.-M.-Vincent), économiste français, né à Saint-Malo en 1712, mort en 1759. Il parcourut l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre comme négociant, et rapporta, à son retour en France, de précieux matériaux sur l'état commercial et économique de ces pays. Nommé intendant du commerce, en 1751, il voulut étudier lui-même, sur les lieux, la situation industrielle de nos provinces, et il résulta pour lui de cette enquête que la cause du peu de développement de nos manufactures était dans le monopole des compagnies, dans les priviléges des corporations, surtout dans les règlements prohibitifs. Les efforts qu'il a faits, dans sa courte carrière, pour briser les entraves de l'industrie et du commerce sont racontés dans son *Eloge*, publié par Turgot. Gournay n'était pas un physiocrate pur : il donnait le pas à l'industrie sur l'agriculture comme force productrice de la richesse nationale. S'il faut en croire plusieurs de ses biographes, la fameuse maxime « Laissez faire, laissez passer » serait de lui. Il a traduit le *Traité sur le commerce et l'intérêt de l'argent*, de Josias Child et Thomas Colpeper (1754).

GOURNAY-EN-BRAY, en latin *Gornacum*, petite ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom S.-E. de Neufchâtel, sur l'Epte; pop. aggl., 2,732 hab. — pop. tot., 3,353 hab. Tribunal de commerce, justice de paix. Fabriques de toiles, tanneries, corroierie; aux environs, verrerie. Commerce de bestiaux, beurre et fromages renommés.

Gournay, ville bien bâtie et entourée de beaux boulevards, était autrefois défendue par des fortifications imposantes. Au XIIe siècle, on y entrait par quatre portes garnies de herses. Ces fortifications n'existent plus; il ne reste aucune trace du château fort, qui était séparé de la ville par le pont Castel. Sur les anciens boulevards ont été établies d'agréables promenades, qui portent les noms de Grand et de Petit Boulevard. Vers le milieu du Petit Boulevard se voit un pont, au-dessous duquel l'Epte forme une jolie cascade.

Gournay a soutenu plusieurs siéges, notamment en 1152, 1174 et 1202, époque à laquelle la ville fut prise par Philippe-Auguste. Elle fut assiégée et pillée par les ligueurs en 1589. Du XIe siècle à la Révolution, Gournay a été gouverné par des seigneurs, dont le dernier a été Charles III, François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, maréchal de France.

L'église Saint-Hildevert, le principal édifice de Gournay, date du XIIIe siècle et a été classée parmi les monuments historiques; le portail est flanqué de deux tours carrées; les chapiteaux des colonnes de la nef offrent de bizarres sculptures représentant des figures grotesques, des animaux fantastiques, des oiseaux, des cônes, etc. On remarque aussi, à l'intérieur de l'édifice, les stalles du chœur, plusieurs bonnes peintures, un curieux retable en forme de triptyque, la chaire et les fonts baptismaux. Nous signalerons, en outre, la fontaine monumentale de la place du Marché, la bibliothèque, qui contient environ 1,500 volumes, et quelques maisons en bois de la Renaissance, ornées de frises sculptées. Une belle avenue, plantée d'arbres séculaires, conduit à la fontaine minérale de Jouvence, dont les eaux sont ferrugineuses carbonatées.

GOUROFF (A.-Jeudy DUGOUR, plus connu sous le nom de), littérateur français, né à Clermont-Ferrand (Auvergne) en 1766, mort vers 1840. Au commencement de la Révolution, il quitta le collége de La Flèche, où il professait, pour aller fonder à Paris une maison de librairie. Ayant complétement échoué dans son entreprise, Dugour partit pour la Russie, devint professeur et bibliothécaire à Karkoff, se fit naturaliser Russe en 1812, prit alors le nom de Gouroff, et fut successivement nommé conseiller d'État, directeur de l'université de Saint-Pétersbourg, professeur d'histoire et de littérature. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont: *Histoire publique et secrète de Henri IV* (Paris, 1790); *Ecole de politique* (1792); *Histoire d'Olivier Cromwell* (Paris, 1795, 2 vol.); *Collection des meilleurs ouvrages qui ont été publiés pour la défense de Louis XVI* (Paris, 1796, 2 vol. in-8o); *Des révolutions opérées dans l'état social au* XVe *siècle* (1809); *De la civilisation des Tartares Nogaïs* (1816); *Essai sur l'histoire des enfants trouvés, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (Paris, 1829); *Recherches sur les enfants trouvés et illégitimes* (Paris, 1839, in-8o).

GOUROT s. m. (gou-ro). Sorte de gâteau fait avec du fromage.

GOUROU s. m. (gou-rou — sanscr. *guru*, lourd, grave au pr. et au fig.). Hist. relig. Celui qui, dans la religion brahmanique, sert de père spirituel à l'enfant régénéré. ‖ Nom donné par les Indiens aux missionnaires chrétiens.

— Bot. *Noix de gourou*, Fruit de la sterculie acuminée.

— **Encycl.** Pour les Indous, un *gourou* est un être qui possède toutes les vertus : il a été en pèlerinage à tous les lieux saints, il a fait ses ablutions dans toutes les rivières sacrées; il connaît en détail le cérémonial des pénitences prescrites par les plus grands dévots; il est parfaitement instruit dans l'astronomie, la médecine, la poésie, et, autant on doit rechercher les bénédictions d'un *gourou*, autant il faut redouter ses malédictions. Lorsqu'il traverse un village, les Indous se prosternent, lèchent la poussière de la plante de ses pieds ou la frottent sur leur front; quelques-uns lui demandent un peu de poudre de bouse de vache, qu'il porte ordinairement sur lui, et l'heureux possesseur garde cela comme une précieuse relique

Chaque caste et chaque secte a ses *gourous* particuliers; mais le *gourou* d'une secte n'a rien à entreprendre sur une autre : on n'y ferait aucun cas de sa bénédiction ou de sa malédiction. Les grands personnages, tels que les rois ou les princes, ont un *gourou* exclusivement attaché à leur maison et qui les accompagne partout; ils le traitent splendidement.

Les Indous considèrent le *gourou* de leur caste ou de leur secte comme un père spirituel; c'est de lui que le jeune homme reçoit l'initiation aux cérémonies religieuses; c'est lui qui, dans les différentes circonstances de la vie, prononce les *mantras* ou prières; c'est lui qui fait l'investiture du cordon, signe caractéristique des castes. L'élève du *gourou* a des devoirs sévères à remplir envers son directeur : il doit le respecter plus que ses parents, même dans le cas où il serait ignorant ou vil; il doit se prosterner devant lui, en lui demandant sa bénédiction. Quand le *gourou* arrive dans la maison de son élève, toute la famille se prosterne, et il met son pied droit sur la tête de chacun; on lui lave les pieds, et on boit, pour se purifier, l'eau qui a servi à cette opération; on lui présente des fleurs et des parfums; on lui sert à manger, et l'on se dispute ses restes.

Les *gourous* font de temps en temps la visite des districts où leurs dévots sont en plus grand nombre, pour ramasser de l'argent, d'abord, et pour punir tout délit et toute faute contraire aux règlements de la caste ou de la secte. Quelques *gourous* sont mariés, mais la plupart sont célibataires; ceux-ci n'observent pas bien scrupuleusement leur vœu de chasteté : ils peuvent garder une femme ou deux en qualité de cuisinières; or, pour les Indiens, servante ou concubine c'est tout un.

Il y a aussi des espèces de prêtresses attachées aux temples et consacrées spécialement, sous le nom d'*épouses des dieux*, au service de Siva ou de Vichnou : ce sont communément des victimes du libertinage des *gourous*, qui se donnent le privilége de représenter en tout les divinités dont ils sont les ministres. Ces femmes, quoique bien connues pour être les concubines des *gourous*, n'en jouissent pas moins, dans leur secte, d'une véritable considération.

Avoir commerce avec la femme d'un *gourou* constitue un crime particulier et capital, que la religion place au-dessus de toute expiation pendant la vie : c'est le *gourou-tarpagamana*. Dans l'Inde, la généralité des crimes, quelque abominables qu'ils puissent être, et y compris le meurtre (pourvu toutefois que ce ne soit pas le meurtre d'un brahmane), peuvent être expiés par certaines pratiques, telles que le pèlerinage à un temple fameux, à une montagne sacrée, etc., ou encore par des ablutions dans les eaux du Gange ou de quelque autre cours d'eau doué des mêmes propriétés sanctifiantes. Mais il y a cinq crimes, à part le meurtre d'un brahmane : l'avortement volontaire, l'usage des liqueurs enivrantes, le vol de l'or, et enfin le *gourou-tarpa-gamana*, qu'aucune purification n'efface; ceux qui les ont commis les expient, après leur mort, par la transmigration de leur âme dans des créatures viles ou par les tourments du *naraca* (enfer). On voit que les *gourous*, ces bons apôtres qui ne se font pas scrupule d'user à leur aise des femmes de leurs dévots, n'admettent pas sur ce point le système de la réciprocité.

GOURVILLE (Jean-Hérault DE), agent politique et financier sous Louis XIV, né à La Rochefoucauld en 1625, mort à Paris en 1703. « Gourville, dit M. Sainte-Beuve, est quelque chose comme le Gil Blas et le Figaro du XVIIe siècle... » Rien de plus vrai, et ces quelques mots renferment tout un portrait, révèlent toute une physionomie, et des plus singulières. Sa mère, pauvre veuve chargée du lourd fardeau de huit enfants, ne put l'envoyer à l'école, et on ne sait comment il apprit à lire et à écrire. A dix-sept ans, il fut placé comme petit clerc chez un procureur d'Angoulême. Il n'y resta que six mois, et passa de l'étude dans une antichambre. Son frère, maître d'hôtel de l'abbé de La Rochefoucauld, le frère du célèbre auteur des *Maximes*, le fit admettre dans la maison en qualité de valet de chambre. Pendant trois ans, il servit son maître, à Paris, avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Au bout de ce temps, le prince de Marsillac, qui devint duc de La Rochefoucauld, le prit pour son maître d'hôtel et l'emmena avec lui à l'armée. C'était au moment de l'ouverture de la campagne de 1646.

Gourville ne se comporta point en héros, — il n'avait aucune prétention à l'être, — mais il se montra si bon et si fidèle serviteur, il fit preuve d'un esprit si pénétrant, que le prince l'éleva aux fonctions de secrétaire — ce qui était un notable avancement — « et l'employa dès lors dans les affaires les plus délicates. Les troubles de la Fronde, qui ne tardèrent pas à éclater, ouvrirent un vaste champ aux intrigues, le prince de Marsillac y prit une part très-active, et Gourville, qui était homme de tête et d'exécution, devint son principal agent. Après la délivrance des princes et leur retour à Paris, Gourville fut présenté au prince de Condé, qui l'accueillit avec distinction, le fit asseoir à sa table, et le mit dans la confidence de ses affaires les plus secrètes. Le prince alla même le voir au troisième étage de l'hôtel de La Rochefoucauld, où une maladie le forçait de garder la chambre; il lui laissa ses instructions avant de partir pour la Guyenne, où tout était préparé pour recommencer la guerre civile. »

Cependant le coadjuteur, qui tenait sous sa dépendance le duc d'Orléans, était un obstacle aux desseins de Condé. Que fait alors Gourville? Il propose d'enlever le coadjuteur, et le prince, après une conférence tenue secrètement à Bordeaux, y consent. Mais l'entreprise échoua, parce que le coadjuteur, au lieu de sortir dans sa voiture le jour où le projet devait être mis à exécution, était monté dans la voiture de Mme de Rhodes. Quelque temps après, Gourville fut envoyé par le duc de La Rochefoucauld à Paris, pour dire que tout était fini entre lui, d'une part, le prince et les Espagnols de l'autre. « Ce voyage n'était pas sans danger : le cardinal Mazarin se montrait fort mal disposé à l'égard de Gourville, prétendant qu'il n'avait pas été étranger à un complot dirigé contre sa personne. Gourville offrit de se constituer prisonnier à la Bastille, si on consentait à ne le rechercher que sur ce fait. Son offre toucha le cardinal; il lui donna audience, et, après avoir terminé l'affaire du duc de La Rochefoucauld, l'engagea à s'attacher au service du roi, et à lui particulièrement, lui promettant de se charger du soin de sa fortune. Gourville accepta, et obtint la permission de faire connaître au prince de Condé les nouveaux engagements qu'il venait de prendre. » Mazarin tint religieusement sa promesse; il gratifia Gourville d'une pension de 2,000 écus et le dépêcha pour obtenir un accommodement avec le prince de Condé. Il eût été difficile de faire un meilleur choix pour semblable négociation, puisque l'envoyé était depuis longtemps dans les bonnes grâces du prince. Tout fut adroitement combiné. Il fut convenu que Gourville irait sans escorte à l'armée, qui était auprès d'Arras, et qu'il tâcherait de se faire prendre par les Espagnols, afin de pouvoir parler au prince sans leur donner d'ombrage. Il resta quelque temps à l'armée, fut admis à la table de Turenne, vécut dans une sorte de familiarité avec les généraux, mais ne put parvenir à se faire prendre. On le fit partir ensuite pour la Catalogne auprès du prince de Conti. Celui-ci, prévenu contre lui, « le reçut d'abord assez froidement; mais bientôt il lui donna toute sa confiance, et le fit manger à sa table, au grand étonnement des officiers généraux. Gourville, ayant été envoyé à Paris par ce prince, revint avec une commission d'intendant des vivres de l'armée. Il avoue franchement *qu'il en tira parti, et qu'un fournisseur, entre autres, lui donna* 15,000 *francs pour quelques signatures de complaisance....* »

La campagne terminée, Conti alla présider ou *tenir* les états du Languedoc. Le ministre demandait 500,000 écus, et la province ne voulait lâcher qu'un million. Mais Gourville était un homme à ressources. Il expose un plan de sa façon au cardinal; il part, et, grâce à

lui, les états donnent 1 million 600,000 francs. Devenu homme d'importance et déjà riche, il revient à Paris, loue un bel appartement, achète des meubles de luxe, des chevaux, un équipage, comme un fermier général, fréquente les grands salons, et, pour y faire figure de gentilhomme, prend des leçons d'un maître de danse. Il fit alors la connaissance de Fouquet et lui rendit quelques services. Cependant il conservait toujours des relations avec le prince de Conti; et, comme ce prince fatiguait sans cesse la cour par de nouvelles demandes, le cardinal soupçonna quelque intrigue de la part de Gourville et se décida à le faire arrêter. Le gouverneur de la Bastille fut chargé d'exécuter l'ordre : il trouva Gourville répétant une courante avec son maître à danser, le fit monter dans son carrosse, lui donna une chambre fort commode, et, pendant les six mois que dura la prison, le traita en prisonnier d'importance. » Rendu à la liberté, il s'empressa d'aller voir le cardinal; « *il le remercia de lui avoir donné le temps et les moyens de se guérir de la maladie de l'intrigue, qui pouvait être regardée comme incurable chez lui.* Mazarin sourit, promit de l'employer, et l'engagea à entrer dans les affaires de finances, où il était facile de faire fortune. »

Protégé par Fouquet, il fut nommé receveur général des tailles de la Guyenne, où il apprit les différentes manières de dilapider les fonds de l'Etat et de s'enrichir rapidement; mais, lorsque Fouquet fut disgracié, il fut poursuivi lui-même et condamné à mort par contumace. Alors il forma le dessein de s'établir à Bruxelles; il loua une jolie maison de cette ville et la garnit de meubles élégants venus de Paris. Ce fut le rendez-vous ordinaire de la noblesse belge, du gouverneur, etc. Il fit plusieurs fois le voyage de La Haye. Là, le prince d'Orange le prit en amitié, l'admit à son jeu, et dîna chez lui avec les ambassadeurs d'Espagne, de Portugal et... de France. Il lui demanda même conseil dans certaines négociations et l'emmena à Breda. Jamais homme condamné pour *vols* ne jouit d'une pareille considération à l'étranger. Tout le monde subissait le charme de ce personnage exceptionnel, qui fut l'amant de Ninon. On sait que les sots avaient peu de chance auprès de la belle et spirituelle Mlle de Lenclos. Gourville, toujours condamné par contumace, ne laissa pas de traiter, au nom de la cour de France, avec le duc de Zell et l'évêque d'Osnabruck, son frère, qu'il avait connus. Et c'est le prince de Condé qui donna au roi ce singulier agent. « Ainsi, dit Gourville dans ses *Mémoires*, mon procès était fait et parfait, et je me trouvais plénipotentiaire du roi en Allemagne. » Il alla rendre visite à Christine de Suède, alors à Hambourg, et tous les soirs il était admis dans son cercle intime. Il crut alors pouvoir demander ses lettres d'abolition (sa grâce), puis, se fiant à son étoile, il se rend à Chantilly et descend chez le prince de Condé, qui le reçoit à bras ouverts et lui ménage une entrevue avec Colbert. Le ministre exige une restitution de 800,000 livres, puis réduit sa prétention à 600,000, et accorde trois jours de réflexions; notre concussionnaire refuse net, et reçoit l'ordre de sortir du royaume. Il se dirige vers la frontière, et, chemin faisant, il rencontre le duc de Hanovre, qui venait à la cour pour épouser une des filles de la princesse palatine. Comme il avait été chargé, dans le temps, par ce prince, de faire les premières ouvertures du mariage, il saisit la balle au bond, et demande la permission de revenir, l'obtient, et le voilà de nouveau chez son ami le prince de Condé, fort obéré, et dont il rétablit les affaires comme il avait fait pour la maison de La Rochefoucauld. Le prince, qui avait besoin de l'envoyer en Espagne, songe à obtenir pour lui une mission du roi, mais pour cela la réhabilitation était nécessaire. Colbert réduit ses prétentions de remboursement à 300,000 livres, Gourville en offre 200,000. On tient bon des deux côtés, et notre personnage part pour l'Espagne sans caractère officiel, mais, toutefois, muni des instructions secrètes de de Lionne. Ce condamné non gracié et toujours flétri, par conséquent, est presque un ambassadeur. Il arrive à Madrid, suivi d'excellents cuisiniers, et, grâce à sa table et à ses façons engageantes, le succès dépasse son espérance. On le fête, on le choie, on l'admire; il négocie à la fois pour le prince de Condé et pour la cour de France, et travaille à faire appeler au trône d'Espagne un des fils de Louis XIV. A son retour, il donna aux ministres des renseignements précieux que, sans lui, on n'aurait probablement jamais eus. On ne lui réclame plus aucune somme; il obtient ses lettres d'abolition, que le parlement enregistre sans difficulté. A Chantilly, le prince de Condé le présente au roi, qui l'accueille le mieux du monde (avril 1671). Gourville, dès lors, ne rencontra plus d'obstacles sur sa route, et continua de rendre des services au prince de Condé, au duc de Bourbon et au roi.

Saint-Simon raconte qu'il avait épousé secrètement l'une des sœurs du duc de La Rochefoucauld, son premier protecteur; que c'était là un fait parfaitement connu de chacun à l'hôtel de La Rochefoucauld, où les trois sœurs du duc, restées filles, logeaient ensemble dans un corps de logis séparé, tandis que Gourville demeurait à l'hôtel de Condé « Mais, à les voir, dit encore Saint-Simon personne ne s'en seroit jamais douté. Toujours Gourville, à l'égard de tous les La Rochefoucauld, voire de celle qu'il avoit épousée, gardoit en public une attitude de déférence et de respect qui prouvoit qu'il ne se méconnoissoit pas, et qu'il se rappeloit parfaitement qu'il avoit été *à eux* dans sa jeunesse. »

On avait souvent engagé Gourville à écrire ses *Mémoires*, et il s'y était toujours refusé; enfin, vers le milieu du mois de juin 1702, à l'âge de soixante-dix-huit ans, il se décida à les dicter, et il les termina en quatre mois et demi, sans avoir recours à personne, et sans autre aide que ses souvenirs. Ces *Mémoires* offrent un réel intérêt. L'auteur y parle avec une égale indifférence de ce qu'il a fait de mal et de ce qui est à sa louange. Il montre une grande impartialité d'appréciation à l'endroit de ses amis et de ses ennemis; son style est simple, naturel et coulant. Gourville ne s'occupe que des événements auxquels il a été mêlé. Il fait naïvement, de bonne foi, son éloge, narre ses aventures, livre le secret de maintes intrigues politiques, débite des anecdotes piquantes, trace des portraits, etc. Les *Mémoires de Gourville* furent livrés à la publicité en 1724 (Paris, 2 vol. in-12), par l'abbé Foucher, parent de l'auteur. Il y a, dans cette édition, des transpositions et des retouches, des *rectifications* qui, en réalité, sont des erreurs. Cependant elle fut très-recherchée en dépit de toutes ses défectuosités. Elle était à peu près épuisée, quand il en parut une nouvelle (Paris, 1782, 2 vol. in-12, chez Le Clerc et Barrois). Celle-ci est de beaucoup préférable, car le texte en a été rectifié soigneusement d'après le manuscrit de l'auteur.

GOURZE (la), montagne de la Suisse, dans le canton de Vaud, à 8 kilom. de Lausanne. Du sommet, qui atteint 928 mèt., on découvre une vue admirable sur le pays de Vaud, le lac de Genève, le Jura et les Alpes. Cette montagne porte les ruines d'une tour, bâtie, d'après quelques écrivains, par la reine Berthe, d'après d'autres au Xe siècle.

GOUSLI s. m. (gou-sli). Sorte de harpe horizontale en usage chez les Russes.

GOUSOL s. m. (gou-zol). Moll. Petite coquille du genre mitre.

GOUSSAULT, écrivain français du XVIIe siècle. Il entra dans les ordres, fut pendant quelque temps conseiller au parlement, puis composa divers ouvrages de morale, où l'érudition sacrée se mêle assez agréablement, dit Barbier, à l'érudition profane. Ses principaux ouvrages sont : *Raisonnements chrétiens sur ce qui s'est passé dans le commencement du monde* (Paris, 1679); *Réflexions sur les défauts ordinaires des hommes et sur leurs bonnes qualités* (Paris, 1692, in-12); le *Portrait d'un honnête homme* (Paris, 1693); *Portrait d'une honnête femme* (1694); *Conseils d'un père à ses enfants* (1695.)

GOUSSAUT s. m. (gou-sô). Manége. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation annoncent la vigueur. ‖ On dit aussi GOUSSANT.

— Véner. Chien lourd et trapu.

— Fauconn. Oiseau de vol, dont le corps est trop lourd et trop ramassé.

GOUSSE s. f. (gou-se — Origine inconnue. Peut-être du celtique : gaëlique *guiseid*, petite poche; irlandais *guisead*; cymrique *cwysed*). Bot. Cosse, enveloppe des graines, des semences d'une plante légumineuse : GOUSSES *de fèves, de pois, de haricots.* GOUSSES *d'acacia.*

— *Gousse d'ail, d'échalote,* Tête d'ail, d'échalotte.

— Archit. Nom donné à des ornements particuliers au chapiteau ionique, qui ressemblent à des gousses de fèves.

— Mar. Petite embarcation pointue à l'avant et à l'arrière, dont on se sert dans le golfe de Gênes.

— Pêche. *Gousses de plomb*, Morceaux de plomb qui servent à maintenir les filets au fond de l'eau.

— **Encycl.** Bot. La *gousse* consiste en une feuille carpellaire à deux valves, ordinairement membraneuses, appliquées l'une contre l'autre et soudées par leurs bords dans toute leur étendue; à l'intérieur, on trouve des graines insérées d'un seul côté, mais alternativement sur chaque valve, ce qui distingue ce fruit de la silique. La *gousse*, appelée aussi *légume*, caractérise essentiellement la famille des légumineuses ou papilionacées. Elle est généralement à une seule loge; néanmoins, dans les astragales, la saillie rentrante de l'une des sutures y simule deux loges. Quelquefois aussi elle est traversée par de petites cloisons ou diaphragmes qui séparent chaque graine. Sa forme varie beaucoup; elle peut être cylindrique, ovale, arrondie, linéaire, gonflée, contournée, etc.

GOUSSET s. m. (gou-sè — Ce mot est sans doute un diminutif de *gousse*, le creux de l'aisselle, où le gousset-poche était primitivement placé, ayant été comparé à une gousse. Cependant quelques-uns rapportent directement *gousset*, en ce dernier sens, au gaëlique *guiseid*, petite poche, gousset; cymrique *cwysed*. On ne sait donc pas exactement si le sens de creux de l'aisselle a précédé celui de poche). Creux de l'aisselle; mauvaise odeur qui s'en exhale : *Sentir le* GOUSSET. *Madame la princesse était un peu bossue, et avec cela un* GOUSSET *fin qui se faisoit suivre à la piste.* (Saint-Sim.)

— Petite pièce de toile placée à la manche d'une chemise, à l'endroit de l'aisselle.

— Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'une culotte, d'un pantalon; poche du gilet, où beaucoup de personnes mettent leur argent : *Je me vis en peu de temps le* GOUSSET *bien garni.* (Lesage.) *Les araignées filent tranquillement leurs toiles dans mes* GOUSSETS. (Ad. Paul.)

— Petit siége intérieur adhérent à la portière d'une voiture.

— Sorte de petite console de bois servant de support à une tablette.

— Blas. Pièce en forme de pupitre tirée de l'angle dextre ou senestre du chef, descendant diagonalement sur le point du milieu de l'écu, et tombant perpendiculairement sur la base. Cette pièce, rare dans le blason, était autrefois, dit-on, une flétrissure.

— Armurer. Pièce de mailles que, dans certaines armures des premiers temps, on fixait aux endroits correspondant aux articulations, pour en compléter la défense. Plus tard, quand on remplaça les goussets de mailles par des plaques de fer ou d'acier, on donna, par analogie, le même nom à ces plaques.

— Mar. Ouverture pratiquée dans la voûte d'un vaisseau pour laisser passer la tête du gouvernail. ‖ Morceau de bois muni de deux tourillons, qui entrent dans les barrotins, au deuxième pont d'un vaisseau.

GOUSSET (Jacques), en latin **Gussetius**, hébraïsant et pasteur protestant français, né à Blois en 1635, mort à Groningue en 1704. Il fit ses études à Saumur, sous la direction de deux maîtres illustres, Le Fèvre et Cappel, qui lui donnèrent une connaissance approfondie des langues anciennes, surtout de l'hébreu. Chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia d'abord en Angleterre, et ensuite en Hollande, où il fut nommé ministre de l'église wallonne de Dordrecht, en 1692. Quelques années après, il fut appelé à occuper une chaire de grec et de théologie à Groningue. On a de lui : *De viva deque mortua fide doctrina Jacobi apostoli evoluta. Adjuncta est dissertatio ostendens Cartesianum mundi systema non esse, ut quidam existimant, periculosum*, etc. (Amsterdam, 1696, in-8o); *Vesperæ Groningonæ, seu amica de rebus sacris colloquia, ubi varia. SS. scripturæ loca selecta difficilia, ac magni momenti, accurate tractantur atque egregie explicantur* (Amsterdam, 1698, in-12); *Commentarii linguæ hebraicæ* (Amsterdam, 1702, in-fol.), ouvrage très-savant, mais malheureusement systématique. Son système est apprécié comme il suit par les auteurs de la *France protestante* : « Pour lui, la langue hébraïque était un soleil brillant de sa propre lumière, et il appuyait cette opinion en disant qu'il serait étrange que Dieu eût exigé qu'on apprît dix langues étrangères pour comprendre sa parole. Il ne voulut donc recourir ni aux langues sœurs de l'hébreu, ni aux anciennes versions, ni aux commentaires des rabbins, ni, en un mot, à aucun des moyens auxiliaires dont son maître Cappel avait su faire si bon usage. » Citons encore : *Disputationes in Epistolam Pauli ad Hebræos* (Amsterdam, 1712, in-fol.); *Jesu Christi Evangeliique veritas salutifera* (Amsterdam, 1712, in-fol.), etc., etc.

GOUSSET (Thomas-Marie-Joseph), cardinal français, né à Montigny-les-Cherlieu (Haute-Saône) en 1702, mort à Reims en 1866. Issu d'une famille de la plus humble condition, il fut employé aux travaux de la campagne jusqu'à l'âge de dix-sept ans. En 1809 il commença ses études et fit des progrès si rapides que, trois ans plus tard, il était reçu bachelier. Poussé par ses goûts vers la carrière ecclésiastique, Gousset entra alors au grand séminaire de Besançon, fut ordonné prêtre en 1817 et, après un court vicariat, devint professeur de théologie morale au même séminaire. Il avait acquis la réputation d'un habile casuiste et était, depuis 1830, vicaire général du cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, lorsqu'il fut nommé évêque de Périgueux en 1835. Cinq ans plus tard, Gousset était nommé archevêque de Reims, et en 1850 il recevait le chapeau de cardinal. Devenu membre du Sénat en vertu de la constitution de 1852, il n'a joué dans ce corps politique qu'un rôle des plus effacés. Lorsque l'abbé Gaume se fit le promoteur d'une réforme pédagogique qui consiste à exclure les auteurs classiques de l'enseignement jusqu'à la quatrième et à introduire très-largement dans les classes supérieures les pères de l'Eglise et les écrivains ecclésiastiques, le cardinal Gousset adopta ces idées, qui furent combattues alors avec une grande vivacité par M. Dupanloup. M. Gousset était membre de l'Académie de Besançon, membre du Comité historique des arts et monuments, et fit quelque temps partie du Conseil supérieur de l'instruction publique. Ce prélat a composé un certain nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ont été plusieurs fois réimprimés. Nous citerons de lui : *Conférences d'Angers* (Besançon, 1823); *Exposition de la doctrine de l'Eglise sur le prêt à intérêt* (1825); *Code civil commenté dans ses rapports avec la théologie morale* (1827); *Justification de la théologie morale du B. Liguori* (1829); *Théologie morale* (1844, 2 vol. in-8o); *Théologie dogmatique* (1848, 2 vol. in-8o); la *Croyance générale et constante de l'Eglise touchant l'immaculée conception de la bienheureuse vierge Marie* (1855); *Exposition des principes du droit canonique* (1859, in-8o); *Du droit de l'Eglise touchant la possession des biens destinés au culte; De la souveraineté temporelle du pape* (1862), etc. On doit également au cardinal Gousset une édition du *Dictionnaire théologique* de Bergier, avec notes et dissertations (Besançon, 1834, in-8o).

GOUSSIER (Louis-Jacques), savant né à Paris en 1722, mort en 1799. Il professa les mathématiques et fut, pendant la Révolution, attaché par Roland, ministre de l'intérieur, à la division des arts et métiers. Goussier prit part à la rédaction de l'*Encyclopédie*, mit en ordre et publia les mémoires de La Condamine et inventa divers appareils, notamment un niveau d'eau et un moulin à bras portatif pour scier les planches. Ses principaux ouvrages sont : *la Physique des gens du monde* (Paris, 1780-87, 5 vol, in-4o); *Système général, physique et économique des navigations naturelles et artificielles de l'intérieur de la France* (ibid., 1788-89, 2 vol. in-8o).

GOUSTRANVILLE, village et comm. de France (Calvados), cant. de Dozulé, arrond. et à 23 kilom. de Pont-l'Evêque; 243 hab. La belle tour de l'église, du style de transition à sa base, du XVe siècle dans la partie supérieure, et terminée par une plate-forme, rappelle dans son ensemble le charmant campanile de Florence. L'archivolte du portail est ornée de remarquables sculptures.

GOÛT s. m. (goû — lat. *gustus*, mot qui, d'après Eug. Burnouf, représente le zend *gâçtra*, goût, de *gâç*, qui répondrait exactement à la racine sanscrite *svad*, goûter; mais *gustus* appartient plutôt, comme le pensent Bopp et Curtius, à un radical *gus*, qui est aussi dans *gustare*, goûter, et qui répond à la racine sanscrite *gush*, aimer, trouver bon, d'où le sanscrit *gushtis*, faveur, contentement, satisfaction, *goshas*, satisfaction, satiété. Bopp et Curtius rapportent à la même racine *gush* le grec *geuo*, faire goûter, *geuomai*, goûter, *geusis*, goût, saveur, *geuma*, dégustation, aliment, etc., et le gothique *kiusan*, éprouver, *kustus*, épreuve, *kausjan*, goûter, ancien scandinave *kostr*, aliment, allemand *kosten*, goûter, déguster, etc.). Sens par lequel on perçoit la saveur, et qui a son siége principal sur la langue : *L'homme, supérieur à tous les êtres organisés, a le sens du toucher, et peut-être celui du* GOÛT *plus parfait qu'aucun des animaux.* (Buff.) *Je ne connais qu'un sens aux affections duquel rien de moral ne se mêle, c'est le* GOÛT. (J.-J. Rouss.) *Le* GOÛT *pourrait être appelé l'œil de l'estomac.* (Mme Monmarson.)

— Par ext. Saveur, aptitude à produire la sensation du goût; impression produite par le sens du goût : *Une sauce sans* GOÛT. *Pris à point, le faisan est une chair tendre, sublime et de bon* GOÛT. (Brill.-Sav.)

— Appétence des aliments, plaisir que l'on éprouve à boire et à manger : *Ce malade ne trouve* GOÛT *à rien, il a perdu le* GOÛT. (Acad.)

— Pop. Odeur : *Il y a dans cette chambre un* GOÛT *de renfermé. Ce tabac a un* GOÛT *de pourri.* (Acad.)

— Fig. Faculté d'apprécier les choses au point de vue de la beauté : *Avoir du* GOÛT. *Avoir bon* GOÛT, *mauvais* GOÛT. *Etre dépourvu de* GOÛT. *Le* GOÛT *est le sentiment prompt d'un esprit bien fait.* (Duc de Noailles.) *La société des femmes gâte les mœurs et forme le* GOÛT. (Montesq.)

> Savoir choisir, voilà le *goût*.
> BÉRANGER.

> Tout peuple peut avoir du *goût* et du bon sens :
> Ils sont de tous pays. . . .
> LA FONTAINE.

‖ Façon de sentir, d'apprécier; penchant spécial, inclination particulière : *Les* GOÛTS *sont divers. Chacun a son* GOÛT. *Le* GOÛT *des arts ne peut être un* GOÛT *populaire. C'est ignorer le* GOÛT *du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes fadaises.* (La Bruy.) *La regularité est le* GOÛT *de la médiocrité, l'ordre est le* GOÛT *du génie.* (V Hugo.)

> Chaque âge a ses humeurs, son *goût* et ses plaisirs.
> RÉGNIER.

> Il faut toujours que la femme commande;
> C'est là son *goût*; si j'ai tort, qu'on me pende.
> VOLTAIRE.

‖ Attachement de galanterie qui a un caractère léger, et qui n'est pas de l'amour : GOÛT, *en galanterie, simple inclination, amusement passager, mot des gens de cour.* (De Caillières.) ‖ Manière d'un auteur, d'un artiste, d'une époque, d'une école; caractère, genre d'un talent : *Peindre dans le* GOÛT *de Rubens. Il faut regarder la* Cyropédie *de Xénophon comme un roman moral dans le* GOÛT *du* Télémaque, *et non pas comme une histoire.* (La Harpe.) ‖ Appréciation des circonstances qui détermine à agir ou à parler à propos : *Battre un adversaire à terre est de très-mauvais* GOÛT. *Il est de bon* GOÛT *de se taire lorsqu'on ne saurait parler utilement. Toute controverse religieuse paraît en France de mauvais* GOÛT. (Renan.)

— *De haut goût.* Se dit d'un mets fortement épicé, salé, qui produit une impression violente sur le palais : *Les méridionaux affec-*

tionnent les mets DE HAUT GOÛT. ‖ **Fig.** Se dit de ce qui est capable de faire une forte impression sur les esprits peu délicats : *Des plaisanteries* DE HAUT GOÛT.

— *Hommes, gens de goût, de bon goût*, Appréciateurs délicats du bien et du beau : *Ce sont les* GENS DE GOÛT *seuls qui gouvernent à la longue l'empire des arts.* (Volt.) *Les* GENS DE GOÛT *sont les hauts justiciers de la littérature.* (Rivarol.)

— *Etre au goût* ou *du goût de quelqu'un*, Lui plaire : *On ne peut* ÊTRE AU GOÛT DE *tout le monde.*

. . . Les femmes docteurs ne *sont* pas *de mon goût.*
MOLIÈRE.

— *Faire une chose par goût*, La faire pour le plaisir qu'on y trouve.

— *Prendre goût à quelque chose*, Commencer à s'y plaire : PRENDRE GOÛT À *l'étude.*

Ah! tu *prends* donc, pendard, *goût à* la bastonnade!
MOLIÈRE.

J'ai *pris goût à* la République,
Depuis que j'ai vu tant de rois.
BÉRANGER.

— *Mettre quelqu'un en goût*, Lui faire désirer une chose, en lui en montrant les avantages ou les agréments, en lui donnant l'espoir de la posséder : *Il ne faut pas* METTRE LES GENS EN GOÛT, *puis les planter là.* (Mme de Simiane.)

— Pop. *Avoir perdu le goût du pain*, Etre mort. ‖ *Faire passer le goût du pain à quelqu'un*, Le faire mourir.

— Prov. *Morceau avalé n'a plus de goût*, Lorsqu'une mauvaise affaire est passée, l'impression en est passée aussi. Signifie également On ne se souvient plus d'un bienfait dès qu'on en a recueilli les bénéfices. ‖ *Il ne faut disputer ni des goûts ni des couleurs*, Il n'y a pas en soi de goût ou de couleur qui soient préférables à d'autres, leur mérite dépend uniquement de l'estime que chacun en fait. ‖ *Tous les goûts sont dans la nature*, Il ne faut reprocher à personne l'excentricité de son goût, le goût est une chose tout à fait individuelle. Se dit souvent ironiquement, à propos d'une personne qui a des goûts singuliers.

— Fauconn. *Oiseau de bon goût*, Oiseau qui sait surveiller sa proie, et prendre son temps à propos pour fondre sur elle.

— Comm. *Goût de queue de renard*, Mauvais goût que contracte parfois le vin de Bourgogne, vers la troisième ou la quatrième année.

— **Syn. Goût, aptitude, capacité**, etc. V. APTITUDE.

— **Goût, disposition, inclination, penchant, vocation.** V. DISPOSITION.

— **Encycl.** Physiol. Le *goût* est celui des cinq sens par lequel nous percevons les saveurs ou les qualités sapides des corps. La gustation est l'exercice proprement dit du *goût*, et la dégustation l'exercice attentif, mesuré et réfléchi du même sens. La langue est l'organe spécial du *goût* : sa pointe, ses bords et sa base prennent surtout part à l'acte de la gustation. Sa partie moyenne n'y joue aucun rôle, non plus que les lèvres, la partie interne des joues et la voûte palatine; quant au palais, il n'est qu'en un seul point sensible aux saveurs, et s'il joue un rôle important dans l'acte de la gustation, c'est pour les raisons suivantes : les principes sapides, dissous par le fluide salivaire, lorsqu'ils sont répandus sur toute la circonférence de la langue, sont portés par la déglutition sur le point sensible du palais, et alors on éprouve comme une double sensation. De plus, la compression des papilles gustatives, déterminée par le frottement de la langue contre le voile du palais, accroît leur sensibilité.

Trois nerfs entrent dans la langue : le rameau lingual de la troisième branche du trijumeau, l'hypoglosse et le glosso-pharyngien. Ce dernier préside au *goût* à la base de la langue; le premier sert à la dégustation vers la pointe et aux sensations tactiles de l'organe; l'autre gouverne ses mouvements. M. Cl. Bernard ayant établi que la corde du tympan a une influence sur la sensibilité gustative de la langue, M. Cusco a montré que cette corde vient de la racine ganglionnaire du nerf facial de Wrisberg, et M. Duchenne, enfin, a prouvé que ces propriétés gustatives du nerf de Wrisberg sont analogues à celles des autres nerfs de gustation et s'étendent aux deux tiers antérieurs de la langue. En analysant la gustation, on y distingue, d'après M. Robin, un état particulier d'attention qui constitue l'opération préliminaire, puis l'opération en elle-même, pouvant se décomposer comme il suit : 1° exercice plus ou moins réfléchi du sens du toucher, par les lèvres ou par la langue; 2° sensation involontaire ou générale de température; 3° sensation générale d'exercice musculaire; 4° enfin sensation spéciale de saveur, faisant apprécier une qualité moléculaire ou intime des corps.

Le *goût* est un sens bien moins fin que l'odorat. Une dissolution de sucre ne contenant que 1 pour 100 de sucre est tout à fait insipide; de l'eau distillée ne contenant que 1/2 pour 100 de sel marin est également sans saveur. Les dissolutions amères conservent leur *goût* avec plus de force; mais celui-ci finit néanmoins par disparaître, si l'on étend beaucoup la dissolution. L'amertume d'une dissolution de coloquinte n'est plus perçue par le *goût* quand elle ne renferme que 1 partie d'extrait pour 1,000 parties d'eau. D'ailleurs, la sensibilité gustative varie avec les personnes et les conditions organiques. Certains individus en sont presque complétement dépourvus, tandis que d'autres sont, à cet égard, d'une excitabilité et d'une délicatesse singulières. Le gourmet, qui promène la substance sapide dans toutes les parties de sa bouche, et ne l'avale qu'après un long et amoureux contact, a évidemment le *goût* plus développé que l'homme qui mâche et avale rapidement sa nourriture, sans se soucier de son *goût*.

L'odorat entre, du reste, pour une part dans le phénomène de la gustation. Lorsqu'on mange, dans les conditions ordinaires, des substances plus ou moins sapides, telles que de la viande, du beurre, de l'huile, etc., on distingue assez facilement, par le *goût* seul, l'espèce de la viande, la qualité du beurre, de l'huile. Or, cela devient totalement impossible si l'on a le nez fermé et les yeux bandés. Dans ces mêmes conditions, on est également incapable de distinguer le bon et le mauvais vin, le café et le thé, etc. Tout arome disparaît; toutes ces délicates, fines et suaves nuances du *goût* s'évanouissent; les imperceptibles distinctions de saveurs, et tous les frissons subtils qu'elles déterminent sur l'organe spécial fait pour les apprécier, tout cela est anéanti. Il ne reste plus que quatre sensations : l'amer, le sucré, l'acide, le salé. Le même phénomène a lieu quand un coryza (rhume de cerveau) a rendu la membrane olfactive insensible aux odeurs; la sensation de l'amer, du sucré, de l'acide et du salé persistent seules. Ces faits démontrent que le sens du *goût* est assez restreint, et que, dans les cas où il semble si complexe et si mélangé, l'odorat intervient comme facteur considérable.

Lorsqu'on applique sur la langue les deux pôles d'une pile électrique, on perçoit une sorte de saveur styptique, qui tient le milieu entre la sensation acide et la sensation salée. Cet effet est dû à l'ébranlement des nerfs de la gustation, exactement comme la lumière produite sur la rétine par le contact des deux électrodes est due à un ébranlement des éléments nerveux de cette rétine. Des sensations purement subjectives du *goût* peuvent être éveillées par des modifications spontanées de la substance nerveuse, dans certaines maladies; le *goût* se dénature alors complétement.

Donnons maintenant la parole à l'auteur de la *Physiologie du goût*. Un article sur le *goût*, sans quelques pages empruntées à Brillat-Savarin, ce serait, comme l'a dit lui-même le spirituel écrivain dans ses *Aphorismes gastronomiques*, ce serait un dessert sans fromage, une belle à laquelle manquerait un œil. « Il n'est pas facile de déterminer précisément en quoi consiste l'organe du *goût*. Il est plus compliqué qu'il ne paraît. Certes, la langue joue un grand rôle dans le mécanisme de la dégustation; car, considérée comme douée d'une force musculaire assez franche, elle sert à gâcher, retourner, pressurer et avaler les aliments. De plus, au moyen des papilles plus ou moins nombreuses dont elle est parsemée, elle s'imprègne des particules sapides et solubles des corps avec lesquels elle se trouve en contact; mais tout cela ne suffit pas, et plusieurs autres parties adjacentes concourent à compléter la sensation, savoir : les joues, le palais et surtout la fosse nasale, sur laquelle les physiologistes n'ont peut-être pas assez insisté. Les joues fournissent la salive, également nécessaire à la mastication et à la formation du bol alimentaire; elles sont, ainsi que le palais, douées d'une portion de facultés appréciatives; je ne sais pas même si, dans certains cas, les gencives n'y participent pas un peu, et, sans l'odoration qui s'opère dans l'arrière-bouche, la sensation du *goût* serait obtuse et tout à fait imparfaite. Les personnes qui n'ont pas de langue, ou à qui elle a été coupée, ont encore assez bien la sensation du *goût*. Le premier cas se trouve dans tous les livres; le second m'a été assez bien expliqué par un pauvre diable auquel les Algériens avaient coupé la langue, pour le punir de ce qu'avec quelques-uns de ses camarades de captivité, il avait formé le projet de se sauver et de s'enfuir. Cet homme, que je rencontrai à Amsterdam, où il gagnait sa vie à faire des commissions, avait eu quelque éducation, et on pouvait facilement s'entretenir avec lui par écrit. Après avoir observé qu'on lui avait enlevé toute la partie antérieure de la langue jusqu'au filet, je lui demandai s'il trouvait encore quelque saveur à ce qu'il mangeait, et si la sensation du *goût* avait survécu à l'opération cruelle qu'il avait subie. Il me répondit que ce qui le fatiguait le plus était d'avaler (ce qu'il ne faisait qu'avec difficulté); qu'il avait assez bien conservé le *goût*; qu'il appréciait comme les autres ce qui était sapide ou agréable, mais que les choses fortement acides ou amères lui causaient d'intolérables douleurs. Il m'apprit encore que l'abscission de la langue était commune dans les royaumes d'Afrique; qu'on l'appliquait spécialement à ceux qu'on croyait avoir été chefs de quelque complot, et qu'on avait des instruments qui y étaient appropriés.

» On a vu plus haut que la sensation du *goût* résidait principalement dans les papilles de la langue. Or, l'anatomie nous apprend que toutes les langues n'en sont pas également munies; de sorte qu'il en est telle où l'on en trouve trois fois plus que dans toute autre. Cette circonstance explique pourquoi, de deux convives assis au même banquet, l'un est délicieusement affecté, tandis que l'autre a l'air de ne manger que comme contraint : c'est que ce dernier a une langue faiblement outillée, et que l'empire de la saveur a aussi ses aveugles et ses sourds.

» Je regarde comme certain que le *goût* donne lieu à des sensations de trois ordres différents, savoir : la sensation directe, la sensation complète et la sensation réfléchie. La sensation directe est ce premier aperçu qui naît du travail immédiat des organes de la bouche, pendant que le corps appréciable se trouve encore sur la langue antérieure. La sensation complète est celle qui se compose de ce premier aperçu et de l'impression qui naît quand l'aliment abandonne cette première position, passe dans l'arrière-bouche, et frappe tout l'organe par son *goût* et par son parfum. Enfin, la sensation réfléchie est le jugement que porte l'âme sur les impressions qui lui sont transmises par l'organe. Mettons ce système en action, en voyant ce qui se passe dans l'homme qui mange ou qui boit. Celui qui mange une pêche, par exemple, est d'abord frappé agréablement par l'odeur qui en émane; il la met dans sa bouche et éprouve une sensation de fraîcheur et d'acidité qui l'engage à continuer; mais ce n'est qu'au moment où il avale et que la bouchée passe sous la fosse nasale que le parfum lui est révélé, ce qui complète la sensation que doit causer une pêche. Enfin, ce n'est que lorsqu'il a avalé que, jugeant ce qu'il vient d'éprouver, il se dit à lui-même : « Voilà qui est délicieux! » Pareillement, quand on boit : tant que le vin est dans la bouche, on est agréablement, mais non parfaitement impressionné; ce n'est qu'au moment où l'on cesse d'avaler qu'on peut véritablement goûter, apprécier et découvrir le parfum particulier à chaque espèce; et il faut un petit intervalle de temps pour que le gourmet puisse dire : « Il est bon, passable ou mau-
» vais. Peste! c'est du chambertin! O mon
» Dieu! c'est du suresnes! » On voit par là que c'est conséquemment aux principes, et par suite d'une pratique bien entendue, que les vrais amateurs sirotent leur vin (*they sip it*); car, à chaque gorgée, quand ils s'arrêtent, ils ont la somme entière du plaisir qu'ils auraient éprouvé s'ils avaient bu le verre d'un seul trait.

» Le *goût* n'est pas si richement doté que l'ouïe; celle-ci peut entendre et comparer plusieurs sons à la fois; le *goût*, au contraire, est simple en actualité, c'est-à-dire qu'il ne peut être impressionné par deux saveurs en même temps. Mais il peut être double, et même multiple par succession, c'est-à-dire que, dans le même acte de gutturation, on peut éprouver successivement une seconde et même une troisième sensation, qui vont en s'affaiblissant graduellement, et qu'on désigne par les mots arrière-*goût*, parfum ou fragance; de la même manière que lorsqu'un son principal est frappé, une oreille exercée y distingue une ou plusieurs séries de consonnances, dont le nombre n'est pas encore parfaitement connu. Ceux qui mangent vite et sans attention ne discernent pas les impressions du second degré; elles sont l'apanage exclusif d'un petit nombre d'élus; et c'est par leur moyen qu'ils peuvent classer, par ordre d'excellence, les diverses substances soumises à leur examen. Ces nuances fugitives vibrent encore longtemps dans l'organe du *goût*; les professeurs prennent, sans s'en douter, une position appropriée, et c'est toujours le cou allongé et le nez à bâbord qu'ils rendent leurs arrêts. »

— Zool. Si l'on examine la langue de l'homme, en tenant compte de son tissu flexible, de ses mouvements faciles et variés, de l'étendue de sa surface, de la finesse et de l'humidité de son enveloppe, enfin de ses nerfs nombreux et volumineux; si, ensuite, on la compare avec la langue des animaux, on est porté à admettre que le *goût* ne doit être chez aucun animal plus parfait que chez l'homme. Si les animaux choisissent avec plus de sûreté la nourriture la mieux appropriée à leurs besoins, tout porte à penser que leur guide fidèle, dans ce cas, est bien plutôt l'odorat que le *goût*. On voit, en effet, que les herbivores ne s'empoisonnent pas dans les pâturages où abondent les plantes vénénenses. Ils sont certainement guidés par l'odorat, dans ce choix, car ils n'ont pas besoin de prendre une plante pour s'assurer qu'elle est nuisible. Les espèces domestiques ont ce sens moins développé que les espèces sauvages, peut-être parce qu'elles ont moins d'occasions de l'exercer, et qu'il leur est moins utile. Toutefois, il les guide sûrement, avant que l'occasion et l'habitude aient pu le modifier. Celles-ci l'altèrent souvent à un haut degré, et si profondément que certains animaux finissent par manger avec plaisir des choses pour lesquelles ils avaient eu de l'aversion. Cuvier a vu des phoques, naturellement si voraces, refuser de manger tout autre espèce de poisson que celle avec laquelle on avait commencé à les nourrir : l'un ne voulut jamais que des harengs; l'autre, que des limandes; le dernier se laissa mourir de faim lorsqu'il fut impossible de lui fournir la proie qu'il affectionnait. M. Colin a vu un cheval se laisser périr d'inanition plutôt que de toucher à de la chair cuite, dont le *goût* était cependant agréable. Il n'est pas rare de voir des chiens refuser de la chair crue, même après une longue abstinence.

De Blainville suppose que le milieu dans lequel vit l'animal doit modifier les *goûts*, et que les espèces aquatiques sont moins parfaites, sous ce rapport, que celles qui vivent dans l'air. Les papilles linguales, en effet, commencent à diminuer chez les phoques, pour disparaître chez les cétacés, dont la langue, petite, graisseuse et fixe, est assez défavorablement disposée pour discerner les saveurs. Le *goût* semble très-obtus chez les oiseaux : leur langue est sèche, cartilagineuse; la plupart semblent avaler leurs aliments sans les déguster : tels sont surtout les insectivores et les granivores. Ceux qui goûtent leur nourriture, qui la mâchent, comme le perroquet, ont la langue plus charnue, plus épaisse, et la peau qui la recouvre plus molle et même pourvue de papilles. Les reptiles ont la langue moins mince et moins sèche que celle des oiseaux; elle est très-probablement protractile et souvent bifide. Plus l'animal avale avec gloutonnerie, moins il doit goûter, et, par conséquent, moins l'organe du *goût* est favorablement disposé. Les crocodiles présentent à peine une saillie linguale, dont la muqueuse est très-mal disposée pour faire un organe du *goût*; tandis que les chéloniens, qui mâchent leur nourriture, et très-probablement la goûtent, ont une langue charnue, molle et couverte de nombreuses papilles; il en est de même des lézards, qui mâchent et écrasent les insectes dont ils se nourrissent. Les batraciens ont la langue très-extensible; ils s'en servent surtout pour saisir leurs aliments.

L'organe et le sens du *goût* sont considérés comme étant à leur minimum chez les poissons, chez qui la place de la langue est pourvue de petites dents pointues, crochues, propres à retenir la proie, et où la membrane gustative fait défaut. Le sens du *goût* existant chez la plupart des animaux articulés, il est permis d'admettre son organe : les sangsues aiment le lait, le sang et l'eau sucrée, et piquent plus vite la peau de l'homme lorsqu'elle est humectée par ces liquides. La mouche recherche les aliments sucrés; la chenille, la feuille de certains arbres; chaque espèce dénote la spécialité de son *goût*. D'après de Blainville, l'organe du *goût* serait à la partie inférieure de la cavité buccale. Enfin, on ne sait rien de positif touchant l'existence et le siége du *goût* chez les mollusques et chez les animaux tout à fait inférieurs.

— Esthét. Le *goût* est cette faculté complexe qui juge et qui sent le beau, soit dans la nature, soit dans les œuvres de l'art; il est le sens du beau.

Presque toutes les langues donnent au sens du beau le même nom qu'au sens des saveurs. Elles se fondent sur certaines analogies très-apparentes, très-frappantes, mais très-superficielles et fécondes en erreurs. Pour le *goût*, sens du beau, comme pour le *goût*, sens des saveurs, il est des choses qui plaisent, d'autres qui répugnent, d'autres indifférentes et qui sont comme si elles n'existaient pas; il en est qui le laissent incertain : l'habitude, la mode, influent sur la manière de juger, sur la manière même de sentir. Mais ces ressemblances couvrent une différence fondamentale : le *goût*, sens des saveurs, est purement sensible; le *goût*, sens du beau, est plus intellectuel que sensible. La saveur n'est pas hors du sens qui jouit ou qui souffre; elle n'est qu'une modification agréable ou désagréable du sens à propos de certaines choses; elle est, comme on dit, subjective : de là le proverbe que « des couleurs ni des *goûts* il ne faut disputer. » Le proverbe a raison : la saveur n'a rien d'absolu. Le beau est absolu, objectif : c'est-à-dire qu'il est un caractère de la chose belle, indépendamment du sens qui s'émeut. A proprement parler, il n'y a pas perception, mais seulement sensation de saveur; il y a, en même temps qu'un sentiment, une perception du beau. Plusieurs philosophes ont même prétendu que la perception précède le sentiment. Ils s'appuient sur cette raison, qu'il faut bien que l'on connaisse la présence d'un objet pour être en état d'en jouir ou d'en souffrir; mais on peut concevoir tout le contraire, et penser que c'est en sentant la présence d'un objet, et par suite de ce qu'on la sent, qu'on l'aperçoit. Selon une explication, la perception précède le sentiment et l'explique; selon l'autre, c'est le sentiment qui suscite la perception et par conséquent la précède. Cette dernière semble être la plus vraisemblable : combien de fois n'arrive-t-il pas qu'on est frappé d'une beauté, que le cœur en est ému, avant que le jugement se prononce, avant que l'esprit, s'il la reconnaît, ait conscience de la reconnaître! Mais que la perception succède au sentiment ou le sentiment à la perception, il ne s'agit que d'une succession logique : de fait, les deux sont simultanés et comme indivisibles; le *goût*, mis en présence du beau, en même temps le sent et le perçoit.

Du reste, le jugement et le sentiment, quoique inséparables dans le sens du beau, se distinguent en ce qu'ils sont loin d'être toujours dans la proportion l'un de l'autre : tel juge excellemment, qui sent peu; tel, au contraire, juge mal, qui sent vivement. Parfois on juge laide une œuvre dont on est ému comme si elle était belle, ou belle une œuvre qui ennuie : le sentiment et le jugement sont en désaccord. Comment cela se fait-il, si l'un ne va pas sans l'autre?

Le beau est un caractère de certaines choses, qui existe en elles indépendamment du

sentiment ou de la perception que nous en pouvons avoir. Quel caractère? Les philosophes ont varié sur ce point. Il n'est pas aisé de le déterminer, en effet; et ce n'est pas ici le lieu d'essayer cette œuvre difficile. Nous n'avons à en dire ici que ce qu'il en faut connaître pour comprendre la nature du sens qui le *goûte*. On a vu qu'il est hors de nous, indépendamment de nous; qu'il est l'objet d'une perception. Il n'est pas une chose, mais un caractère de certaines choses; car il n'existe pas un être qui soit le beau, mais des choses belles. Ce n'est pas un caractère physique, mais tout spirituel, même de choses corporelles; car il y a des choses belles qui ne sont point des corps, des choses morales, des choses intellectuelles qui sont belles, et il n'y a qu'un beau, ou qu'une essence du beau : le beau, qui peut être un caractère de choses incorporelles, n'est donc pas, même dans les choses corporelles, un caractère physique. Donc les émotions du *goût* esthétique ne sont pas, comme celle du *goût* physiologique, des sensations, mais des sentiments; et les perceptions que nous avons de la beauté ne résultent pas d'impressions produites sur notre organisme, mais, à l'occasion d'autres perceptions, d'une faculté hyperorganique : le *goût* n'est pas un sens physiologique, mais psychique. Et, comme il a un objet extérieur à notre âme, il n'est pas la conscience psychologique; il est un des modes ou une des formes de la raison. Comme il y a une raison logique à laquelle se rapporte, dans la sensibilité, l'amour du vrai, le désir de la science; comme il y a une raison morale à laquelle se rapporte, dans la sensibilité, l'amour du bien, le désir de la vertu, et qu'on nomme la conscience morale, il y a aussi une raison esthétique, à laquelle se rapporte, dans la sensibilité, l'amour du beau, le désir de l'art, et qu'on nomme le *goût*.

On admet généralement que le *goût*, pour ce qui concerne les œuvres d'art, doit avoir deux qualités principales : la délicatesse et la pureté. La délicatesse consiste, non-seulement dans une grande sensibilité, mais aussi dans la perception fine de toutes les nuances de la beauté. Quant à la pureté, il est nécessaire de distinguer, car le mot prête un peu à l'équivoque. Une œuvre peut être dite pure lorsqu'elle n'a rien de contraire à la moralité. Cette qualité ainsi entendue est facile à constater et ses conditions ne prêtent guère à la discussion. Mais parfois on entend par pureté la conformité aux règles ou à la théorie de l'art. Pour avoir cette sorte de pureté, il faut être tout à fait classique. Or il y a là un danger; car, quand on recherche trop la pureté ainsi entendue, on risque très-fort de se traîner dans l'ornière et de ne faire jamais qu'un routinier ou un imitateur servile.

Tout ce qui agit sur la partie sensible de l'âme excite par cela même la partie active et stimule quelque penchant. Mais, dans chaque personne, il y a plusieurs sortes de penchants. Les uns lui sont communs avec l'espèce humaine tout entière : ils sont universels et impérissables. S'il y a une beauté absolue, c'est celle qui est jugée telle, parce qu'elle correspond à cette classe de penchants. Mais il y a des tendances plus particulières. Les unes sont propres à une nation entière, les autres à des collections moins nombreuses, quelques-unes même sont purement individuelles. Celles-là sont d'une nature plus accidentelle que les premières et elles ne durent qu'un temps. Par conséquent, les choses qui sont jugées belles, parce qu'elles flattent quelques-unes de ces dernières tendances, ont, pour ainsi dire, une beauté peu solide et peu durable, en ce sens qu'il arrive un moment où l'opinion change à leur égard. Pour avoir un *goût* parfait, il faut savoir tenir compte de ces différences. En effet, il y a là une base d'appréciation qui est réelle et qui ne prête pas à l'arbitraire; c'est celle qui consiste à considérer la généralité et la permanence plus ou moins grande des penchants que les œuvres d'art sont susceptibles d'exciter par les satisfactions qu'elles procurent.

La pratique habituelle des beaux-arts suppose un certain degré de culture intellectuelle et morale dans le pays où elle a lieu, et cette pratique s'étend avec les progrès de la richesse et de la civilisation. Comme il faut que les artistes soient rétribués pour leur travail, de même que les autres praticiens; comme il est nécessaire qu'ils obtiennent une part équitable de profit et de gloire, ils s'attachent généralement à satisfaire les personnes de qui ils attendent ces avantages, c'est-à-dire leurs contemporains, et, plus spécialement, le milieu social qui les touche. Ils sont dans leur droit, et il n'y a aucune raison de leur interdire plutôt qu'à d'autres praticiens l'application de cette règle : il faut satisfaire le *goût* de celui qui paye. Cependant il y a des œuvres d'art qui ont une portée plus vaste, quant aux temps et quant aux lieux; on en a vu qui ont fait les délices des étrangers, comme des compatriotes des auteurs, et qui ont été encore admirées bien longtemps après la mort de ces derniers. Les œuvres d'Homère en sont un exemple souvent cité, et l'on a dit avec raison de ce divin poëte :

Trois mille ans ont passé sur la tombe d'Homère,
Et depuis trois mille ans Homère respecté
Est jeune encor de gloire et d'immortalité.

Toutefois on ne doit rien exagérer. Comme chaque siècle a une tâche spéciale à remplir, il faut à chaque siècle un idéal particulier qui soit en rapport avec cette tâche. Aussi, quelque parfait que soit un chef-d'œuvre, il arrive toujours un moment où il ne répond plus aux besoins de la société. Il peut encore être admiré dans certaines parties; mais il en est d'autres qui ne sont plus goûtées et même qui déplaisent. Prenons pour exemple l'*Antigone* de Sophocle. L'héroïne est assurément un beau type de vertu et de dévouement. Mais pourquoi se dévoue-t-elle à une mort certaine? Pour empêcher son frère de rester sans sépulture et d'en subir les conséquences dans l'autre monde. Allez donc aujourd'hui représenter cette pièce sur un théâtre français. Même à Paris, ce séjour de lumières et de civilisation, il se trouvera des personnes qui, en parlant du dévouement d'Antigone, ne se gêneront pas pour dire que l'herbe n'en valait pas les faucheurs. C'est qu'en réalité il faut être presque un érudit et connaître certaines croyances particulières au polythéisme grec et romain, pour s'expliquer la conduite de la fille d'Œdipe.

Mais, sans aller chercher des exemples aussi anciens et qui n'appartiennent pas à notre littérature, il y aurait une remarque analogue à faire sur les tragédies de Racine. Elles contiennent des beautés véritables qui sont encore goûtées et admirées aujourd'hui. Mais il y a des parties que nous trouvons fastidieuses, et ce sont précisément celles que les contemporains de l'auteur aimaient et admiraient au point d'en raffoler. Ce sont les amours et les galanteries de tant de héros et d'héroïnes, et les douceurs et les madrigaux qu'ils échangent sur la scène. Le vieux Corneille lui-même n'est pas exempt de ce travers, et cela est cause qu'il y a dans ses pièces des passages produisant aujourd'hui un effet comique qui n'était nullement dans les intentions ni dans les prévisions de l'auteur. Un trait de ce genre qui est caractéristique, c'est l'imagination qu'il a eue de changer le sexe du chef lusitanien qui résista si longtemps à la puissance romaine, et de faire de Viriathe une reine, afin de pouvoir donner une amoureuse à Sertorius.

On voit par là que les œuvres d'art, quelque belles qu'elles aient paru d'abord, ne peuvent pas servir éternellement. Ce sont de véritables instruments, et, à ce titre, leur usage est toujours limité quant au temps et quant aux personnes. Quelles qu'en aient été l'étendue et la durée, il arrive toujours un moment où ils cessent de convenir à la génération présente et où ils sont mis au rebut. Par conséquent, il faut que l'exercice des beaux-arts soit une fonction normale et constante dans chaque société; il est nécessaire que ces arts créent sans cesse des œuvres nouvelles qui soient conformes aux *goûts* et aux besoins des populations vivantes, et que, par conséquent, ils changent leurs procédés selon les temps, les lieux et les circonstances. Mais, au milieu de tout cela, les artistes doivent avoir toujours présente à l'esprit la nécessité de viser au but dernier des destinées humaines, et d'harmoniser leurs efforts avec les autres fonctions sociales pour atteindre ce but. Le bien et le mal produits en définitive seront toujours la meilleure boussole pour diriger le *goût* et l'exécution.

— *Goûts bizarres.* Après ce long aperçu physiologique, zoologique, esthétique, etc., nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt le petit morceau suivant, emprunté au charmant esprit qui avait nom Charles Nodier, et qui montre combien les hommes célèbres ont quelquefois des *goûts* bizarres.

« C'est un sot besoin de l'homme vulgaire que celui de trouver des faiblesses, des bizarreries et des ridicules dans le grand homme; mais nous sommes tous plus ou moins hommes en ce point. Nous ne pardonnerions pas au génie de porter sa tête si haut dans le ciel s'il ne tenait à la terre par les pieds, et Dieu sait alors avec quelle sollicitude nous nous attachons aux moindres défauts dans ce qui tombe sous nos yeux de ce géant inaccessible. Seulement il nous est défendu, comme au cordonnier dont il est question dans l'histoire d'Apelle ou de Parrhasius, d'aller plus haut que la chaussure.

» Qui croirait qu'Epaminondas prit plaisir à chanter dans les fêtes de village? Il y a loin de ces rondes de Béotiens aux champs de bataille de Leuctres et de Mantinée.

» Dans ces deux hommes qui s'amusent à faire des ricochets sur la mer avec de petits cailloux, qui reconnaîtrait Scipion et Lélius, nonchalamment et puérilement baguenaudant, dit Montaigne, pendant que le potage cuit, dit Horace? Il y a loin aussi de ces divertissements d'écoliers aux victoires d'Afrique et aux comédies de Térence.

» Je comprends très-bien Agésilas et Henri IV chevauchant sur un bâton pour amuser leurs enfants, et je ne comprendrais même pas le contraire. Pour être un roi et même un grand roi, on n'en est pas moins capable de se souvenir quelquefois qu'on est père.

» Mais je voudrais bien savoir où avait l'esprit ce pauvre Jean, roi de Chypre, qui ne fit presque autre chose durant son règne que de dévider de la laine!

» On pardonnerait volontiers à Charles IX le plaisir qu'il prenait à composer des vers et à ferrer des chevaux, s'il n'avait fait que cela. Son affection pour ses fameux chiens *greffiers*, au dernier desquels il eut peine à survivre, ne marque qu'un bon naturel; mais la Saint-Barthélemy gâte tout.

» Chez deux de nos rois contemporains, dont l'un aimait à forger des serrures et l'autre à vendre le poisson de sa pêche, il n'y avait peut-être que philosophie. Les rois n'ont pas grand'chose à faire de mieux quand les peuples sont les maîtres.

» Auguste montra tant de regret de la perte d'une caille qu'il avait élevée qu'on ne l'aurait pas vu plus triste s'il eût perdu la bataille d'Actium; et Honorius fut si sensible à la mort d'une poule, nommée *Roma*, qu'il aurait volontiers donné Rome elle-même pour la racheter; mais Alaric l'avait déjà prise.

» Tout le monde connaît l'antipathie hostile de Domitien pour les mouches; elle est au moins plus facile à concevoir que celle du chancelier Bacon pour les roses. Passe encore si Bacon avait pu lire les vers coquets et parfumés du XVIII^e siècle. Il y a de quoi rendre les roses odieuses à tout jamais.

» Alexandre Sévère, qui fit dans son Panthéon privé une si belle collection de dieux exotiques et qui les choisit parmi les sages, connaissait une jouissance plus vive encore et plus difficile à expliquer. C'était de faire combattre des chiens barbets contre de petits pourceaux.

» Après cela, trouvez mauvais avec les beaux esprits de la Fronde que Mazarin se soit pris d'affection pour un singe, comme si on n'avait jamais vu de ministres qui plaçassent plus mal leurs bienfaits.

» Encore vaut-il mieux caresser un singe, comme faisait Mazarin, que de cribler ses domestiques des balles d'une sarbacane, comme avait fait Richelieu.

» Gustave-Adolphe, le grand Gustave-Adolphe, était plus traitable pour ses pages. Il jouait à colin-maillard avec eux, pendant que Tilly et Pappenheim lui taillaient une glorieuse besogne dans la plaine de Breitenfeld.

» Je crois tenir ce fait de l'illustre Bayle, qui savait se mettre, comme Gustave, au-dessus des stupides mépris du vulgaire, et qu'on vit souvent arrêté pendant deux heures devant la loge nomade des marionnettes.

» Je n'ai point d'objection contre les divertissements de Bayle, moi qui abandonnerais bien vite la page commencée si j'entendais grincer, dans la rue de Sully, la *pratique* aigre, criarde et réjouissante de M^{me} Gigogne, quoique j'en sois un peu rebuté depuis qu'elle a pris des chats pour comparses; mais il ne faut pas disputer des *goûts*, surtout quand on n'a pas reçu d'un autre genre de renommée le privilége des *goûts* bizarres. Les chats, et quels chats, grand Dieu! faisaient les délices de Crébillon, qui fut, de par M^{me} de Pompadour, l'émule heureux de Voltaire.

» Voltaire, c'est autre chose. On n'a pas dit qu'il aimât les chats, quoiqu'il eût avec eux plus d'un trait de sympathie. Son cœur de fer ne s'est jamais amolli qu'en faveur de deux sottes créatures du genre animal, un grand vilain aigle des Alpes encore plus maigre que son maître, et la petite Pampette Dunoyer, qui ne manquait point d'embonpoint; mais c'était tout.

» Il y a des hommes dans lesquels la fausse vocation d'un talent étranger à leur talent peut passer pour une manie, comme celle de Voltaire lui-même pour la comédie, de Boileau pour l'ode, de Chapelain pour l'épopée, de Girodet pour la musique, et de Grétry pour la philosophie. On ne parlerait pas de Cicéron s'il s'était obstiné à faire des vers.

» Ceci soit dit sans affront pour les jolis dessins du *maestro* Cherubini. »

Goût (ESSAI SUR LE) **dans les choses de la nature et de l'art**, par Montesquieu. Cet opuscule, qui ne dépasse pas une cinquantaine de pages, fut écrit pour l'*Encyclopédie* de d'Alembert. Il se divise en vingt petits chapitres. Selon Montesquieu, l'âme goûte trois sortes de plaisirs, dérivés, les uns de son existence même, les autres, de son union avec le corps; d'autres enfin, des préjugés qui résultent des institutions, des usages, des habitudes, etc. Le goût n'est autre chose que l'avantage de découvrir avec finesse et avec promptitude la mesure du plaisir que chaque chose doit donner aux hommes. Il y a des plaisirs naturels et des plaisirs acquis, et, par la même raison, il y a un goût naturel et un goût acquis. Notre manière d'être est entièrement arbitraire. Un sens de plus ou de moins, un organe de plus ou de moins feraient une autre éloquence, une autre poésie. Une faculté morale plus puissante, une aptitude moins restreinte feraient tomber les règles qui gouvernent tel ou tel art, le rapport des choses ayant changé. Le goût naturel n'est pas une connaissance de théorie; c'est une application prompte et exquise des règles mêmes que l'on ne connaît pas. La curiosité est l'une des sources les plus vives de nos plaisirs; on est toujours sûr de plaire à l'âme en lui faisant voir beaucoup, ou plus qu'on ne lui avait promis. L'art nous séduit plus que la nature, quand il agrandit la perspective ou l'horizon de la pensée; autrement, nous aimons mieux la nature. L'ordre, la variété et la symétrie sont d'autres sources de plaisir moral. L'ordre donne la clarté; la variété corrige l'uniformité; la symétrie épargne la fatigue : mais, partout où elle est inutile, elle est nuisible. L'âme aime les contrastes, surtout dans les attitudes. La sculpture est l'art qui en demande le plus. Dans les ouvrages d'esprit, un tour, une forme, constamment employés, finissent par déplaire extrêmement. Par contre, l'affectation d'un contraste continuel fatigue et lasse, parce qu'il n'y a plus de variété. Tous les plaisirs qui viennent de la surprise séduisent l'âme et l'entraînent par le spectacle et par la promptitude de l'action. Une chose surprend, comme merveilleuse, comme nouvelle, ou comme inattendue. Les meilleurs écrivains sont ceux qui excitent dans l'âme le plus de sensations en même temps. Les gens grossiers n'ont qu'une sensation; mais les gens délicats se créent des plaisirs, par les idées ou les goûts accessoires qu'ils joignent à la sensation primitive. Il y a dans les personnes ou dans les choses un charme invisible, une grâce naturelle, un don qui ne s'acquiert point : c'est *ce je ne sais quoi*. Les grandes beautés sont celles qui portent progressivement la surprise jusqu'à l'admiration. Les contrastes produisent des beautés d'opposition; les antithèses d'idées l'emportent de beaucoup sur les antithèses d'expressions. Une des choses qui nous plaisent le plus, c'est le naïf. Tous les ouvrages de l'art ont des règles générales, mais le goût fait les exceptions. Comme on le voit, Montesquieu ne formule pas une théorie générale du goût ou du beau; il se contente de poser quelques principes essentiels, d'émettre des observations fournies par l'étude et par l'expérience. Ses idées portent l'empreinte de la philosophie sensualiste de Condillac; mais elles sortent de la routine, et quelques-unes ne manquent pas de profondeur.

Goût (PHYSIOLOGIE DU), par Brillat-Savarin. V. PHYSIOLOGIE DU GOÛT.

GOUT (le), petit pays de l'ancienne France, dans le Berry, compris actuellement dans le département du Cher.

GOUT, GOTH ou **GOT**, ancienne et illustre famille de Guyenne, dont on trouve les premières traces authentiques vers le milieu du XII^e siècle. Elle avait pour chef, sous le règne de Philippe le Hardi, Senebrun DE GOUT, dont un des fils fut évêque d'Agen, un autre successivement évêque d'Agen et évêque et duc de Langres. Béraud DE GOUT, fils aîné de Senebrun, dont il vient d'être question, épousa, en 1249, Ide de Blanquefort, dont vinrent, entre autres enfants : 1° ARMAND-GARCIE, qui a continué la filiation directe; 2° Gaillard DE GOUT, auteur de la branche des seigneurs, puis marquis de Rouillac, dont l'avant-dernier représentant mâle, Louis DE GOUT, marquis de Rouillac, fils de Jacques DE GOUT et d'Hélène de Nogaret de La Valette, revendiqua inutilement le titre de duc d'Épernon, et mourut, en 1662, laissant Jean-Baptiste Gaston DE GOUT, qui prit également le titre de duc d'Épernon, et n'eut pas de postérité mâle; 3° Béraud DE GOUT, archevêque de Lyon et cardinal, légat en France et en Angleterre; 4° Bertrand DE GOUT, élu pape sous le nom de Clément V, en 1305. Arnaud-Garcie DE GOUT, fils de Béraud, comme on vient de le voir, obtint du roi Philippe le Bel les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, en récompense de sa fidélité à la France, et fut fait, en 1307, gouverneur du duché de Spolète pour le pape. Il mourut vers 1312, laissant, entre autres enfants, Raimond DE GOUT, archidiacre de Sens, nommé cardinal en 1305, et Bertrand DE GOUT, vicomte de Lomagne et d'Auvillars. Celui-ci, mort vers 1324, n'avait eu qu'une fille, Régine DE GOUT, mariée à Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rodez, à qui elle porta les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars. Ces vicomtés, sur lesquelles Jean de Durfort avait élevé des prétentions, furent cédées au roi, vers 1330, contre une rente.

GOÛTÉ, ÉE (goû-té) part. passé du v. Goûter). Apprécié par le sens du goût : *Vin* GOÛTÉ *par des gourmets.*

— Fig. Apprécié, senti, éprouvé : *Les plaisirs* GOÛTÉS *avec modération sont seuls durables.* ‖ Dont on fait cas, que l'on trouve bon ou beau : *Il n'y a pas eu de livres plus généralement estimés et* GOÛTÉS *que ceux de Josèphe.* (Rollin.)

GOÛTÉ s. m. V. GOÛTER.

GOÛTER v. a. ou tr. (goû-té — rad. *goût*). Sentir, discerner au moyen du goût; déguster, examiner, vérifier la saveur de : *Boire du vin lentement, afin de le mieux* GOÛTER. *La cuisinière n'a pas* GOÛTÉ *cette sauce. Il faut briser la coque pour* GOÛTER *l'amande.* (St-Marc Girard.)

— Fig. Sentir, éprouver : GOÛTER *tous les plaisirs.* GOÛTER *une grande joie. Nous ne* GOÛTONS *point ici-bas de joie sans mélange.* (Boss.) *On trouve un jour pour* GOÛTER *un plaisir; on cherche une heure pour s'acquitter d'un devoir.* (Petit-Senn.)

Jamais nous ne *goûtons* de parfaite allégresse;
Nos plus heureux succès sont mêlés de tristesse.
CORNEILLE.

‖ Approuver, apprécier, estimer, trouver bon ou agréable : GOÛTER *les raisons de quelqu'un.* GOÛTER *un conseil. Les bons caractères sont comme les bons ouvrages : on en est moins frappé d'abord, qu'on ne les* GOÛTE *à la longue.* (Volt.)

— Manége. *Cheval qui goûte la bride*, Cheval qui commence à obéir au mors.

— v. n. ou intr. Faire un léger repas avant le repas du soir : GOÛTER *avec un ami.*

— *Goûter de, goûter à,* Manger ou boire une petite quantité de : *Ne voulez-vous pas* GOÛTER À *nos fruits? Vous n'*AVEZ *jamais* GOÛTÉ DE *mon vin.* ‖ Juger par l'odorat de la qualité de : GOÛTEZ DE *ce tabac.* ‖ Fig. Essayer, faire l'épreuve de :

J'*ai goûté de* Paris, et j'en suis satisfait.
C. D'HARLEVILLE.

Du nectar idéal sitôt qu'elle *a goûté,*
La nature répugne à la réalité.
LAMARTINE.

‖ Etre sujet à, soumis à, faire l'épreuve de : *Elie et Enoch sont deux personnages bien importants dans l'antiquité; ils sont tous deux les seuls qui n'*AIENT *point* GOÛTÉ DE *la mort, et qui aient été transportés hors du monde.* (Volt.)

Se goûter v. pr. Etre goûté : *Un plat doit toujours* SE GOÛTER *avant de paraître sur la table.*

— Fig. Etre apprécié : *Ce La Fontaine, qu'on donne à lire aux enfants, ne* SE GOÛTE *jamais si bien qu'après la quarantaine.* (Ste-Beuve.)

— Réciproq. S'apprécier, s'estimer mutuellement : *Les hommes ne* SE GOÛTENT *qu'à peine les uns les autres.* (La Bruy.)

— Gramm. V. la note du mot AVEC.

— **Syn. Goûter, applaudir, approuver.** V. APPLAUDIR.

GOUTER s. m. (goû-té — rad. *goûter*). Petit repas qu'on prend quelque temps avant le repas du soir : *Préparez le* GOÛTER *des enfants.*

GOUTHIÈRES (Jacques), en latin **Gutherius**, antiquaire et avocat au parlement de Paris, né à Chaumont en Bassigny en 1568, mort en 1638. Il a laissé plusieurs ouvrages qui prouvent son érudition. Nous citerons, entre autres, *De veteri jure pontificio urbis Romæ* (Paris, 1612, in-4°); *De jure Manium, seu De ritu, more et legibus prisci funeris* (Paris, 1615); *De officiis domus Augustæ publicæ et privatæ* (Paris, 1628); *Tiresias seu De cæcitatis et sapientiæ cognatione* (Paris, 1618, in-8°).

GOUTTANT, ANTE adj. (gou-tan, an-te — rad. *goutte*). Qui dégoutte, qui s'égoutte : *Du linge* GOUTTANT.

GOUTTE s. f. (gou-te — lat. *gutta*, mot qui se rattache au même radical que le gothique *giutan*, verser, allemand *giessen*, grec *chuô, cheuô*. Bopp rapporte tous ces mots à la racine sanscrite *cud*, couler goutte à goutte. Selon Pictet, le grec *chuô, cheuô* correspond exactement à la racine sanscrite *hu*, proprement verser, répandre, verser des libations, d'où l'acception de sacrifier). Très-petite quantité de liquide, affectant une forme sensiblement sphérique : *Une* GOUTTE *d'eau, d'huile, de vin. Une* GOUTTE *de plomb fondu. Une* GOUTTE *de pluie. La* GOUTTE *d'eau représente un déluge pour la fourmi.* (C. Dollfus.)

— Par anal. Tache colorée, de forme circulaire : *Le martin-pêcheur huppé est parsemé de* GOUTTES *blanches, jetées par lignes transversales sur un fond gris noirâtre, du dos à la queue.* (Buff.)

— Par ext. Petite quantité de liquide : *Prenez cette* GOUTTE *de bouillon. Il n'est pas tombé une* GOUTTE *de pluie de tout l'été.* ‖ Petite quantité en général : *Une* GOUTTE *de lumière vaut mieux à donner ou à recevoir qu'un océan d'obscurités.* (J. Joubert.) *En formant notre cœur, Dieu y a versé une* GOUTTE *du sien.* (Lacordaire.)

Le matin rougissant, dans sa fraîcheur première,
Change les pleurs de l'aube en *gouttes* de lumière.
LAPRADE.

‖ Quelque peu; ne s'emploie qu'avec la négative, pour signifier rien, pas du tout : *On ne voit* GOUTTE. *Je n'y vois* GOUTTE. *Je n'y comprends* GOUTTE. *J'aime les temps bas; mais quand ils sont si bas qu'ils tombent sur notre nez, et qu'il pleut et qu'on n'y voit* GOUTTE, *j'ai envie de pleurer.* (Mme de Sév.)

Ne décidons jamais où nous ne voyons *goutte.*
PIRON.

Tel fait métier de conseiller autrui,
Qui ne voit *goutte* en ses propres affaires.
LA FONTAINE.

— Gramm. Lorsque *goutte* est employé comme complétif de la négation *ne* après les verbes *voir, entendre*, on met souvent le pronom *y* avant ces verbes ; mais il est bon de ne faire usage de ce pronom que lorsqu'il est possible de comprendre à quel mot il se rapporte. Ainsi, on dit très-bien : *Cette affaire est fort embrouillée, je n'y entends* GOUTTE, parce que *y* veut dire : *à cette affaire; Il ne fait pas clair ici, on n'y voit* GOUTTE, parce que *y* veut dire : *ici.* Mais, dans un sens plus général, et en parlant d'un aveugle, par exemple, il faut dire ; *Il ne voit* GOUTTE, plutôt que : *Il n'y voit* GOUTTE. Cependant il faut reconnaître qu'on trouve dans l'Académie : *Il n'y voit pas*; et que cet exemple semble pris dans le sens général d'aveuglement.

— Roupie, mucosité limpide qui reste suspendue au bout du nez : *Avoir la* GOUTTE *au nez.*

— Pop. Petit verre de liqueur spiritueuse : *Une* GOUTTE *de cassis. Boire la* GOUTTE. *Payer la* GOUTTE *à quelqu'un.*

— *Goutte à goutte,* Une goutte après l'autre : *Eau qui coule* GOUTTE À GOUTTE.

L'eau qui tombe *goutte à goutte*
Perce les plus durs rochers.
QUINAULT.

‖ Fig. Peu à peu et d'une façon continue : *Il faut verser* GOUTTE À GOUTTE *l'instruction dans l'esprit des enfants. Les enfants reçoivent la vie* GOUTTE À GOUTTE. (Mme de Staël.)

— *Suer à grosses gouttes*, Etre tout couvert de sueur.

— *Dernière goutte,* Dernière partie d'un liquide : *Boire une bouteille jusqu'à la* DERNIÈRE GOUTTE.

— *Jusqu'à la dernière goutte de mon sang,* Au prix de tout mon sang, au péril de ma vie : *Je le défendrai* JUSQU'À LA DERNIÈRE GOUTTE DE MON SANG.

— *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines,* Se dit d'un homme saisi d'effroi, d'épouvante, ou naturellement dépourvu d'énergie.

— *Se ressembler comme deux gouttes d'eau ou de lait,* Se ressembler parfaitement : *Ces deux frères* SE RESSEMBLENT COMME DEUX GOUTTES D'EAU. ‖ On peut dire que deux personnes se ressemblent *comme deux gouttes d'eau;* mais il serait ridicule d'employer cette locution après avoir dit qu'une chose ressemble à une autre; on ne peut en faire usage qu'après le verbe réciproque *se ressembler* au pluriel.

— *C'est une goutte d'eau dans la mer,* Se dit d'une chose tout à fait insuffisante : *Un million d'économie, pour le budget,* C'EST UNE GOUTTE D'EAU DANS LA MER.

— Archit. Petit ornement de forme conique, placé dans un plafond d'ordre dorique ou sous les triglyphes.

— Techn. Nom des marques rondes que présente quelquefois le papier quand on le regarde à travers le jour, et dans les parties où la feuille est plus claire que partout ailleurs : *Les* GOUTTES *sont dues à des gouttes d'eau qui, étant tombées accidentellement sur la forme pendant la fabrication, ont dérangé l'épaisseur de la pâte.* ‖ Petite partie tirée d'une fonte d'or ou d'argent, qu'on remet à l'essayeur pour connaître le titre. ‖ Chez les horlogers, Petite plaque ronde, concave d'un côté et convexe de l'autre. ‖ Chez les potiers d'étain, Nom donné à de petits trous qui se forment aux pièces d'étain dans les moules. ‖ *Goutte d'eau,* Outil de menuisier, servant à creuser une sorte de larmier.

— Econ. rur. *Mère goutte* ou *Première goutte, Vin* ou *cidre de mère goutte, de première goutte,* Vin ou cidre qui coule de la cuve ou du pressoir, avant qu'on ait pressuré le raisin ou les pommes.

— Pharm. Petite quantité de liquide qui se détache, avec une forme sphérique, du bord d'un flacon légèrement incliné. ‖ Mesure de certaines liqueurs qui s'emploient à très-petites doses, et qu'on évalue à peu près au poids de 5 centigrammes : *Compter des* GOUTTES *de laudanum. La nicotine est si vénéneuse, que trois ou quatre* GOUTTES *suffisent pour tuer un chien.* (De Gasparin.) ‖ *Faire goutte,* Se dit des sirops qui coulent en formant des gouttes séparées.

— Pl. Nom donné à certains remèdes liquides, qui ne s'administrent qu'à de très-faibles doses : *Des* GOUTTES *d'Hoffmann. Suzanne, des* GOUTTES *à la maîtresse; tu sais comment je les prépare.*

N'auriez-vous point chez vous quelque forte liqueur,
De bon esprit-de-vin, des *gouttes* d'Angleterre?
REGNARD.

— Pathol. *Goutte militaire*, Blennorrhagie chronique, caractérisée par l'émission d'une goutte qui se montre par intervalle, maladie fréquemment observée chez les soldats.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre bulle. ‖ *Goutte bleue,* Nom vulgaire d'une coquille du genre volute. ‖ *Goutte d'eau,* Nom vulgaire de la bulle ou oublie de mer.

— Bot. *Goutte de lin*, Nom vulgaire de la cuscute. ‖ *Goutte de sang,* Nom vulgaire de l'adonide annuelle.

— Minér. *Goutte d'eau,* Topaze incolore et d'une transparence parfaite, qui se trouve dans les alluvions aurifères de Serro-do-Frio et de Minas-Novas, au Brésil.

— **Encycl.** Pharm. Il est d'usage, en médecine, d'indiquer par un certain nombre de *gouttes* la quantité d'un médicament liquide qui doit être introduite dans une préparation. La *goutte* est alors la petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon lorsqu'on l'incline lentement jusqu'à en faire deverser peu à peu le liquide qu'il renferme. C'est un moyen très-commode de doser des substances qui ne doivent entrer que par très-petites quantités dans des préparations et dont la pesée serait difficile à faire. Il est cependant assez imparfait, le poids des *gouttes* variant extrêmement suivant les liquides d'abord, suivant aussi les conditions dans lesquelles on les force à se détacher des solides, la forme de ces solides, etc. En un mot, tout ce qui peut influer sur les actions capillaires influe sur le poids des *gouttes* (v. CAPILLARITÉ). Cependant on admet, en général, que les *gouttes* de liquides aqueux pèsent chacune 5 centigrammes, et, pour redresser en partie les erreurs que l'on commet en se servant de ce mode de dosage, les rédacteurs du *Codex* ont pris soin de déterminer les poids des *gouttes* des liquides les plus usités. Ils ont trouvé que, en moyenne :

			Grammes.
20	*gouttes*	d'éther sulfurique à 66° pèsent.	0,35
20	—	de liqueur d'Hoffmann.	0,45
20	—	d'alcool à 86 centièmes.	0,45
20	—	d'acide acétique à 10°. .	0,60
20	—	d'eau de Rabel.	0,70
20	—	de laudanum de Sydenham.	0,75
20	—	de laudanum de Rousseau.	1,10
20	—	d'acide sulfurique à 66°.	1,20
20	—	de sirop de sucre à 35°.	1,50

Pour atteindre une plus grande régularité dans le poids des *gouttes* d'un même liquide, on a imaginé divers instruments, nommés *compte-gouttes.* L'un des plus simples est un tube de verre effilé à sa partie inférieure et muni à l'autre extrémité d'un petit réservoir en caoutchouc : en pressant entre le pouce et l'index ce réservoir, on fait sortir une certaine quantité d'air de l'instrument; plongeant alors la pointe dans un liquide et faisant cesser la pression des doigts, un vide partiel se produit aussitôt dans le tube, et la pression atmosphérique y fait pénétrer le liquide. On conçoit qu'il suffira dès lors de presser légèrement le caoutchouc pour déterminer une sortie régulière et suffisamment lente du liquide, et faire tomber celui-ci *goutte* à *goutte* par la pointe effilée.

Ce moyen de peser, tout imparfait qu'il est, a été utilisé depuis longtemps pour indiquer aux malades les quantités d'une préparation qu'ils doivent prendre à des espaces de temps fixés; de telle manière que, peu à peu, le nom de *gouttes* s'est appliqué aux médicaments qui s'administrent habituellement ainsi. Nous allons passer en revue les plus connus.

— *Gouttes acides toniques,* Acide sulfurique alcoolisé.

— *Gouttes d'aconitine,* Solution alcoolique d'atropine au neuvième. A introduire par *gouttes* dans les oreilles contre certaines affections.

— *Gouttes alcalines d'Hamilton,* Solution de 4 grammes de carbonate de potasse dans 90 grammes d'eau. Contre les convulsions des enfants.

— *Gouttes amères,* Teinture faite avec 1,000 grammes d'alcoolat d'absinthe, 500 grammes de fèves de Saint-Ignace, 15 grammes de carbonate de potasse sirupeux et 5 grammes de suie. Contre les coliques.

— *Gouttes anodines anglaises,* Teinture faite avec 30 grammes de racine d'asaret, 30 grammes de sassafras, 15 grammes de bois d'aloès, 12 grammes d'opium, 4 grammes de carbonate d'ammoniaque et 500 grammes d'alcool. De 1 à 5 *gouttes* par jour contre l'hystérie ou l'épilepsie.

— *Gouttes anthelminthiques,* Solution de 8 grammes d'extrait de brou de noix dans 100 grammes d'eau de cannelle. 100 *gouttes* par jour.

— *Gouttes antiarthritiques,* Teinture faite avec sabine, 30 grammes, et teinture alcaline, 182 grammes. De 12 à 15 *gouttes,* trois fois par jour, contre la goutte.

— *Gouttes anticholériques de Strogonoff,* Mélange de 8 grammes de teinture éthérée de valériane, 4 grammes de teinture de noix vomique, 8 grammes de liqueur d'Hoffmann, 4 grammes de teinture d'arnica, 2 grammes d'essence de menthe et 6 grammes de teinture d'opium. Pour exciter la réaction dans le choléra.

— *Gouttes blanches.* V. GOUTTES D'OR.

— *Gouttes calmantes allemandes,* Mélange de 15 grammes de teinture d'assa-fœtida, 12 grammes de teinture de castoréum et 4 grammes de teinture d'opium. De 10 à 15 *gouttes,* contre l'hystérie.

— *Gouttes céphaliques anglaises,* Remède ancien très-célèbre. On le préparait en distillant à sec un mélange de soie crue et d'essence de lavande. Aujourd'hui, on remplace la soie distillée par du carbonate d'ammoniaque : on se contente de distiller un mélange de carbonate d'ammoniaque, 20 grammes; essence de lavande, 4 grammes, et alcool, 16 grammes. Excitant.

— *Gouttes excitantes,* Solution composée de 0gr,10 de phosphore, 4 grammes d'éther sulfurique et 6 grammes d'huile animale de Dippel.

— *Gouttes de Haarlem,* Médicament secret fort ancien et jouissant d'une certaine réputation contre les affections goutteuses et rhumatismales. C'est, dit-on, de l'huile pyrogénée de gaïac.

— *Gouttes de jésuites de Walker,* Teinture antivénérienne renfermant du gaïac, du sassafras et du baume du Pérou.

— *Gouttes d'Iéna,* Elixir de longue vie un peu modifié.

— *Gouttes de Lancastre.* V. GOUTTES NOIRES.

— *Gouttes lithontriptiques de Palmieri,* Remède secret jouissant d'une grande réputation en Italie, comme spécifique des affections pierreuses des reins. Il se prépare en faisant bouillir 30 grammes de soufre dans 250 grammes de goudron, jusqu'à ce que la liqueur soit colorée en rouge rubis. De 15 à 20 *gouttes* par jour.

— *Gouttes noires* ou *Gouttes de Lancastre, Gouttes des quakers, Black drops,* Obtenues en faisant macérer pendant un mois 12 grammes d'opium, 3 grammes de muscade et 1 gramme de safran dans un mélange de 45 grammes de suc de citron et 45 grammes de suc de verjus, puis ajoutant 10 grammes d'alcool. Les *gouttes* noires renferment 0gr,05 d'opium pour 8 *gouttes.*

— *Gouttes noires ordinaires,* Vinaigre opiacé.

— *Gouttes odontalgiques,* Mélange à parties égales de laudanum de Sydenham, de liqueur d'Hoffmann et d'essence de menthe. On en imbibe du coton qu'on place ensuite sur la dent.

— *Gouttes d'or du général Lamothe,* Teinture éthérée de perchlorure de fer, dans laquelle on introduisait une petite quantité d'or. Plus tard, l'or fut remplacé par du mercure, et on donna à cette préparation le nom de *gouttes blanches.*

— *Gouttes pectorales.* Mélange de teinture de castoréum, de camphre et d'opium, aromatisé avec de l'anis et coloré par de la cochenille.

— *Gouttes purgatives de Pope,* Solution de 1 *goutte* d'huile de croton dans 2 grammes d'alcool. En donner 20 *gouttes,* jusqu'à effet.

— *Gouttes des quakers.* V. GOUTTES NOIRES.

— *Gouttes roses de Magendie,* Solution aqueuse de citrate de morphine colorée par de la cochenille. Elles étaient usitées comme calmant.

— *Gouttes de Regnold,* Remède secret assez employé contre la goutte; le colchique en constitue la partie active.

— *Gouttes de Rousseau.* V. LAUDANUM DE ROUSSEAU.

— *Gouttes de Sydenham.* V. LAUDANUM DE SYDENHAM.

— *Gouttes utérines,* Solution alcoolique d'extrait de noix vomique. Excitant.

— *Gouttes de Warner* ou *Teinture d'opium ammoniacale,* Teinture obtenue avec 24 grammes d'opium, 24 grammes de savon, 4 grammes de muscade, 2 grammes de camphre, 2 grammes de safran et 270 grammes d'alcool d'ammoniaque.

— Techn. Les fondeurs en métaux précieux appellent *goutte* une petite quantité de matière en fusion qui est prélevée pour être essayée, afin qu'on puisse s'assurer que le mélange est au titre voulu. Dans la fabrication des monnaies, cette opération est très-importante, et le directeur de la fabrication a le plus grand intérêt à la faire pratiquer avec le plus grand soin et une parfaite exactitude. Lorsque les matières sont fondues et bien brassées dans le creuset, on prend une petite portion de métal en fusion qu'on fait essayer sur-le-champ. Le fourneau étant préparé d'avance, cette opération se fait en très-peu de temps; on a soin, d'ailleurs, de maintenir, pendant l'essai, la chaleur à un degré convenable pour que la matière ne se refroidisse pas. Si, par le résultat de l'essai, on juge qu'elle n'est pas au titre voulu, on y ajoute la quantité de fin ou d'alliage nécessaire, et on essaye de nouveau. Les directeurs de la fabrication des monnaies, les orfèvres, bijoutiers, joailliers, horlogers et toutes les personnes dont les ouvrages doivent être soumis à un titre déterminé, qui est l'objet d'un contrôle plus ou moins sévère, sont intéressés à ce que l'essai de la *goutte* soit fait avec soin; car une inexactitude ou une omission pourrait entraîner la destruction de leurs ouvrages et la perte de leur temps et de leur main-d'œuvre.

GOUTTE s. f. (gou-te — du mot précédent, parce qu'on croyait que cette maladie était causée par des gouttes d'une humeur viciée qui s'amassaient aux articulations). Pathol. Maladie qui affecte particulièrement les articulations, et qui est caractérisée par la rougeur et le gonflement de ces parties : *La* GOUTTE *doit son origine à la vie sédentaire.* (J.-J. Rouss.) *Il y a des jeunes gens de vingt ans qui ont la* GOUTTE; *il y en a d'autres, plus malheureux, qui ont de l'expérience.* (Mme E. de Gir.)

Quand l'enfer eut produit la *goutte* et l'araignée :
Mes filles, leur dit-il, vous pouvez vous vanter
D'être pour l'humaine lignée
Egalement à redouter.
LA FONTAINE.

‖ *Goutte nouée,* Espèce de goutte dans laquelle il se forme des nodosités sur les articulations malades. ‖ *Goutte sciatique,* Nom que l'on donne quelquefois à la sciatique. ‖ *Goutte sereine* ou *amaurose,* Affection caractérisée par la perte complète ou incomplète de la vue, sans altération appréciable des parties constituantes du globe de l'œil.

— **Encycl.** Méd. La *goutte* est une maladie qui attaque d'abord et de préférence les articulations; elle est caractérisée par des douleurs spontanées et périodiques, et la production de matières tophacées. Hippocrate donna à la *goutte* le nom de *podagra,* parce qu'elle attaque le pied et empêche de marcher. Aretée de Cappadoce l'a décrite sous le nom de *arthritis* ou maladie des articulations. Vers le XIIe siècle, lorsque les théories de l'humorisme étaient le plus répandues, l'arthritis fut attribuée, comme un grand nombre d'autres affections, au dépôt de quelque humeur âcre dans le tissu de nos organes; et Radulphe, médecin du XIIIe siècle,

lui donna le nom de *goutte* parce que, disait-on, elle distille goutte à goutte un liquide sur la partie malade. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, la *goutte* et le rhumatisme furent regardés comme une seule et même maladie. A cette époque, Guillaume de Baillou les distingua, et les différences furent parfaitement établies par Selle. Sydenham, que la *goutte* tourmenta cruellement et qui ne put jamais s'en débarrasser, donna une excellente description de cette maladie.

Les nosologistes ont indiqué un grand nombre de variétés pour la *goutte :* Sauvages en a admis quinze; Guilbert en énumère aussi un grand nombre. Mais la plupart des médecins, en comparant les cas les plus tranchés, ont restreint le nombre de ces variétés et les ont ramenées à deux divisions : la *goutte* aiguë, qu'on a encore appelée *goutte* inflammatoire, régulière ou fixe; et la *goutte* chronique, qu'on a subdivisée en *goutte* chronique fixe, et en *goutte* chronique mobile. On doit rappeler ici, pour mémoire, les noms imposés à la *goutte*, selon l'articulation où elle siége : ainsi, elle s'appelait *podagre* aux pieds, *chiragre* aux mains, *omagre* à l'épaule, *péchyagre* au coude, *gonagre* au genou, *rachisagre* à la colonne vertébrale, *ischiagre* à la hanche, et enfin *sciatique* à la cuisse.

1° *Goutte* aiguë, *goutte* inflammatoire, régulière ou fixe. L'invasion de la *goutte* aiguë régulière a lieu ordinairement à l'approche du printemps, vers le mois de mars. Au moment où les fonctions reprennent leur type, et souvent même deviennent plus actives, on voit une fluxion articulaire se fixer pour la première fois. L'individu qui va être affecté éprouve ordinairement un malaise général, des troubles variés dans les digestions, tels que nausées, rapports, vomissements acides, selles bilieuses, douleurs vagues dans diverses parties du corps, et des engourdissements partiels; on observe aussi la sécheresse plus grande de la peau. Ces modifications de santé qui précèdent l'invasion chez un grand nombre de goutteux manquent chez d'autres. L'attaque est alors soudaine. C'est ordinairement au milieu de la nuit, souvent après quelques heures d'un sommeil tranquille, que l'on se trouve pris d'une douleur plus ou moins vive, qui d'abord simule celle d'une crampe, et revêt ensuite, en s'exaspérant, des formes différentes presque dans chaque individu. Suivant quelques-uns, c'est une sorte de tenaillement; suivant d'autres, c'est une sensation analogue à celle que produirait l'action d'une vrille, d'un clou enfoncé dans nos tissus; ceux-là se plaignent d'une torsion, d'un déchirement, d'une morsure dans la partie la plus profonde de l'articulation. Enfin, cette douleur est si vive, que le seul poids des vêtements, de la couverture, exerce sur la partie qui en est le siége une pression insupportable. Le début de l'accès est quelquefois accompagné d'un frisson général; d'autres fois, le frisson est borné au membre affecté; dans une période plus avancée, il y a une chaleur vive qui se fait sentir partout, mais surtout à la face; le pouls et la respiration sont accélérés. Après une durée de six à huit heures, la douleur commence à décroître, mais peu à peu, et fort lentement, de sorte qu'elle persiste jusqu'au troisième ou quatrième jour, en offrant chaque soir une légère exacerbation. Une attaque de *goutte* régulière aiguë peut aussi se composer de plusieurs accès ou paroxysmes, dont le premier est le plus intense, et le dernier le plus faible. Le siége le plus fréquent de la première attaque de la *goutte* aiguë est l'articulation du gros orteil avec l'os du métatarse correspondant, sur l'un ou l'autre pied indifféremment. Après le premier accès d'une affection goutteuse, la partie qui en est le siége présente peu de changements; si la température est plus élevée, la coloration de la peau n'est pas plus intense. Mais si les douleurs se sont déjà renouvelées plusieurs fois, si les attaques ont été de longue durée, les tissus qui composent le membre éprouvent une sorte de développement morbide. Les veines sous-cutanées se dessinent en cordons plus ou moins saillants, et le sang séjourne dans le système veineux superficiel. La peau est aussi plus colorée; mais ces changements s'effacent à mesure que l'on s'éloigne de l'accès, et finissent même par disparaître complétement, à moins que la maladie ne date de plusieurs années. Alors d'autres désordres locaux se joignent à ceux-ci; mais alors aussi la *goutte* est dite chronique.

2° La *goutte* chronique succède à la *goutte* aiguë après un temps dont l'étendue varie suivant les constitutions individuelles, mais qui est toujours au moins de deux ou trois années. On la divise en *goutte* chronique fixe et *goutte* chronique mobile.

La *goutte* chronique fixe présente des symptômes inflammatoires peu développés; quelquefois même la rougeur et la chaleur de l'articulation malade ne sont pas sensiblement augmentées. Les douleurs sont aussi plus légères que dans la *goutte* aiguë. Le gonflement, s'il en existe, est une sorte d'œdème ou d'infiltration qui ne se dissipe que longtemps après les attaques. Le retour de celles-ci est fréquent, ou plutôt les attaques se confondent entre elles : la *goutte* est alors continue, mais avec des exacerbations irrégulières qui reviennent après un ou plusieurs mois. Les symptômes généraux de ces accès sont peu marqués; il n'y a point de fièvre. Les plus communs sont des crampes quelquefois assez prolongées. Certains malades éprouvent dans les organes splanchniques une sensation fort pénible. Le trouble des fonctions digestives, constant dans la *goutte* chronique vague, est aussi fréquent dans la *goutte* chronique fixe. Un appétit vorace et des nausées, dit Scudamore, se manifestent fréquemment d'une manière alternative. Enfin, dans quelques cas, les fonctions générales sont tout à fait intactes, et cependant l'affection locale laisse des traces remarquables. Ainsi, on observe, chez les individus morts avec la *goutte* chronique fixe, les membranes séreuses synoviales épaissies et injectées de sang; elles sont alors rougeâtres et se confondent avec les cartilages articulaires qu'elles revêtent. Les cartilages et les fibro-cartilages des articulations goutteuses sont souvent aussi injectés, épaissis et ramollis; d'autres fois, ils sont confondus avec les os auxquels ils adhèrent; l'ankylose peut en être le résultat. L'ulcération des os, dans la *goutte*, a été mise hors de doute; plusieurs fois, on les a trouvés ramollis, détruits en grande partie. Les tendons présentent dans leur épaisseur ou à leur surface les nodosités propres aux goutteux. Ces engorgements ont une consistance plus ou moins grande, qui augmente avec leur ancienneté. Ils sont indolents hors des attaques, mais deviennent d'une sensibilité excessive pendant leur durée. Les muscles voisins des articulations goutteuses sont, en général, restés sains; mais, dans quelques cas cependant, si le membre a perdu le mouvement, ils sont atrophiés. D'autres fois, ils présentent une rigidité, une contracture rebelle à tous les moyens curatifs. Mais le phénomène le plus important à signaler, c'est la production de concrétions pierreuses qui portent le nom de *tophus* ou de *concrétions tophacées*. Ces produits sont articulaires ou non articulaires : les premiers se forment dans la cavité même de la membrane synoviale, ou entre cette membrane et les cartilages qu'elle recouvre, ou entre les parties fibreuses environnantes. Les seconds ont leur siége dans le tissu cellulaire, les muscles, les aponévroses, le périoste, les capsules tendineuses et sous-cutanées, et le tissu osseux lui-même. Leur volume varie depuis celui d'un grain de millet jusqu'à celui d'une grosse noix. Leur surface est rugueuse. Ces tumeurs sont ordinairement apparentes sous la peau et même superficielles, au point qu'elles usent la peau, donnent lieu à des ouvertures fistuleuses, et sont entraînées à la longue par une suppuration éliminatoire. L'analyse chimique des concrétions tophacées a démontré qu'elles sont principalement composées d'acide urique, d'urate de soude et de chaux et de phosphate de chaux. D'après cela, M. Cruveilhier, se fondant sur ce que l'acide urique et le phosphate de chaux se trouvent aussi dans l'urine, en conclut qu'il existe entre la *goutte* et les fonctions urinaires des points de connexion. Se fondant ensuite sur ce que l'on voit souvent une urine rouge chargée d'une quantité considérable d'acide urique, ou bien de graviers, terminer un accès de *goutte*, il établit une grande affinité entre la gravelle, la pierre vésicale et la *goutte*. La formation des concrétions, que l'on doit regarder comme la lésion matérielle de la *goutte*, mérite de tenir la première place dans la série des phénomènes qui constituent la maladie. La *goutte* chronique mobile, appelée encore vague, irrégulière, nerveuse, succède à la *goutte* aiguë qui n'a pas été très-inflammatoire, à celle qui s'est montrée chez des sujets irritables et d'une constitution faible. Ses attaques sont ordinairement très-rapprochées, et leur invasion a lieu indifféremment le jour ou la nuit. Les prodromes qui l'annoncent, plus marqués que dans la *goutte* chronique fixe, consistent en un malaise général, et en une foule de phénomènes nerveux insolites, tels que des vertiges, des étourdissements, des nuages devant les yeux, des tintements d'oreilles. Le plus souvent, l'appétit devient nul, le ventre est ballonné et douloureux. Les urines sont claires et abondantes. L'exhalation cutanée paraît supprimée. Il y a des douleurs et des crampes très-vives dans les membres, et quelquefois des soubresauts de tendons. Les facultés intellectuelles et morales éprouvent aussi une grande perturbation avant les attaques de *goutte* irrégulière. Ainsi, on observe tour à tour de l'abattement, de la melancolie, de la colère. Les paroxysmes sont moins tranchés que dans la *goutte* aiguë ou régulière; si les souffrances sont quelquefois un peu moins vives, en revanche, elles sont continues; elles peuvent ainsi persister quinze et vingt jours, et disparaître tout d'un coup. Mais cette disparition brusque n'est souvent que le signe d'un changement de siége. Dans ces cas, la *goutte* affecte une extrême mobilité; elle passe d'une articulation à une autre, de manière à en frapper cinq, six, et plus dans la même attaque; quelquefois même elle semble abandonner les articulations, qu'on peut considérer comme le siége qui lui est propre, pour se porter sur d'autres appareils organiques : c'est ce qu'on a appelé *goutte* remontée, répercutée. La dénomination de *goutte* chronique donnée à celle qui succède à la *goutte* aiguë et décrite à sa suite s'applique souvent à la *goutte* qui, sous l'influence de conditions individuelles, se montre d'abord avec des symptômes peu intenses, et dont cependant la durée se prolonge beaucoup. C'est la *goutte* des vieillards et des individus affaiblis par un mauvais régime ou des maladies antérieures. Elle se montre, au début, avec tous les caractères de la *goutte* chronique proprement dite, et, de même que celle-ci, elle est tantôt fixe, tantôt mobile; enfin, à l'exception de l'origine, c'est la même affection.

Les causes qui produisent la *goutte* sont nombreuses : la première est l'hérédité; sur cent goutteux, il y en a cinquante qui le sont parce que leurs parents l'ont été. L'âge et le sexe constituent une cause prédisposante à l'affection goutteuse; en effet, les enfants et les jeunes gens en sont rarement atteints; les femmes y sont bien moins exposées que les hommes, soit à cause de leurs occupations et de leur vie plus régulière, soit à cause de leur flux menstruel. L'usage d'une alimentation succulente, l'abus des boissons alcooliques, la vie sédentaire, le célibat, l'abus des plaisirs sont autant de causes prédisposantes de la *goutte*. L'influence du climat et des saisons est très-marquée dans le développement des attaques de *goutte*. Ainsi, elles sont plus fréquentes au printemps et en automne; l'Angleterre et la Hollande sont les contrées où la *goutte* se montre le plus souvent. Les tempéraments sanguins, chargés d'embonpoint, y sont plus exposés que les autres. D'après Garrod, cité par Valleix, la *goutte* est due à une altération du sang, qui consiste dans la présence de l'acide urique sous forme d'urate de soude en quantités anomales. Les causes prédisposantes sont celles qui déterminent une production exagérée d'acide urique dans l'économie, et celles qui amènent sa rétention dans le sang; les causes déterminantes sont celles qui diminuent l'alcalinité du sang, ou qui augmentent beaucoup pour un temps la formation de l'acide urique, ou qui arrêtent temporairement le pouvoir éliminateur des reins. Les prodromes et les phénomènes de l'attaque dépendent de cette altération du sang, et, par suite, le rhumatisme n'a d'autres rapports avec la *goutte* que le siége qu'il occupe.

— *Marche, durée, terminaison*. La *goutte*, dit Valleix, se manifeste par attaques; ces attaques sont composées d'accès quotidiens durant de dix à douze ou vingt-quatre heures; il y a néanmoins des nuances nombreuses. Les attaques, d'abord violentes, d'une durée de deux à trois septénaires, sont séparées par de longs intervalles, pendant lesquels tout se dissipe, symptômes locaux aussi bien que symptômes généraux; plus tard, ces attaques sont de moins en moins violentes, mais aussi de plus en plus rapprochées; enfin, à une certaine époque, il n'y a plus d'intervalles pendant lesquels tout rentre complétement dans l'ordre : les malades sont toujours plus ou moins souffrants; les altérations anatomiques deviennent permanentes; la *goutte* est passée à l'état chronique. La durée de la *goutte* est aussi longue que celle de la vie; rarement on voit des cas de guérison. La mort arrive presque toujours par suite d'une maladie intercurrente; cependant, on l'a vue quelquefois causée directement par cette affection. D'après Gardner, la marche de la *goutte* est marquée par trois périodes : dans la première, les malades, après avoir éprouvé un certain nombre d'attaques, ne sont nullement détériorés quant à leur constitution; dans la seconde, la santé commence à être altérée; enfin, dans la troisième période, les individus sont frappés de tous les accidents qui accompagnent la *goutte* chronique. Graves et Trousseau ont rencontré des concrétions tophacées, non-seulement dans les articulations, mais encore dans plusieurs autres organes et presque toujours dans l'oreille.

— *Diagnostic*. La *goutte* ne peut être confondue qu'avec le rhumatisme articulaire; mais si l'on compare les circonstances dans lesquelles se développent ces deux maladies et les symptômes qui leur sont propres, la confusion est impossible. En effet, la *goutte* n'attaque que les gens riches, le rhumatisme s'observe principalement chez les gens pauvres. La première se manifeste le plus souvent dans l'âge mûr et aux petites articulations; le second apparaît à tout âge et envahit presque toujours les grandes articulations. La *goutte* revient par attaques distinctes et de moins en moins intenses; le rhumatisme n'offre pas d'intermittence, et, s'il reparaît, les dernières attaques sont ordinairement beaucoup plus fortes que les premières. Dans la première de ces affections, les symptômes locaux ne passent pas d'une articulation à l'autre; ils restent fixés aux points primitivement envahis, alors même que de nouvelles articulations sont affectées; les veines sont gonflées et dilatées. Dans le rhumatisme, les symptômes locaux changent très-souvent de place; ils quittent leur siége primitif pour se porter ailleurs; on n'observe ni dilatation des veines, ni sueur locale particulière.

— *Traitement*. Quoique la *goutte* n'entraîne presque jamais la mort par elle-même, il faut s'efforcer de la combattre pour prévenir les accidents qu'elle peut déterminer. Quelques médecins proscrivent la saignée; mais elle est d'une utilité réelle lorsque les malades ont un tempérament robuste et sanguin. On doit généralement rejeter les applications de sangsues et les saignées locales. Les sudorifiques sont utiles, mais ils ne doivent être administrés que pendant l'intervalle des attaques; telles sont les infusions chaudes de sureau, de bourrache, de salsepareille. On a souvent préconisé les mercuriaux, soit en pommades pour frictions, soit à l'intérieur, seuls ou unis au colchique. Burdach ordonnait de la manière suivante le deutochlorure : deutochlorure de mercure, 0gr,10; eau distillée, 50 gr.; vin de colchique, 15 gr. A prendre de 30 à 40 gouttes toutes les deux heures. L'antimoine est un des médicaments les plus employés dans le traitement de la *goutte*. La formule suivante, de Quarin, a joui de la plus grande réputation : salsepareille coupée, 120 gr.; antimoine dans un nouet de linge, 180 gr. Faire bouillir le tout dans 3 litres d'eau, jusqu'à ce que celle-ci soit réduite à 2 litres, puis faire infuser dans ce liquide : réglisse ratissée et coupée, 30 gr.; anis, 8 gr. Passer le mélange à travers un blanchet et le prendre ensuite par grands verres, dans la journée. Presque tous les médecins s'accordent pour donner au colchique une grande efficacité; mais Trousseau ne l'administrait que quand l'attaque goutteuse avait duré quelques jours, afin d'éviter des rétrocessions sur les viscères, que ce médicament aurait pu provoquer en enrayant brusquement la marche de la maladie. L'aconit, la belladone et l'opium ont été préconisés, surtout pendant l'attaque. Celle-ci peut quelquefois avorter sous l'influence d'une forte émission sanguine, des applications d'eau froide à l'extérieur, de l'administration de la glace à l'intérieur. Les articulations malades doivent être entourées de coton ou de cataplasmes émollients. On a quelquefois calmé les douleurs et diminué la durée des attaques par l'application du chloroforme. L'hydrothérapie est également employée dans le traitement de la *goutte* aiguë et de la *goutte* chronique. Rilliet (de Genève) résume ainsi l'action des eaux de Vichy : « Les eaux thermales de Vichy sont, dit-il, sinon un remède spécifique, au moins un moyen précieux à mettre en usage dans le traitement de la *goutte;* elles rendent les accès moins fréquents, moins longs, moins douloureux, et elles tendent à diminuer et à faire disparaître les accidents locaux qui en sont la conséquence. » Durand-Fardel, qui a étudié spécialement cette question, ajoute : « Tout traitement (par les eaux de Vichy) dirigé dans le sens curatif de la *goutte* doit être adressé aux époques où la *goutte* silencieuse elle-même ne peut être troublée dans ses phénomènes extérieurs, où l'on ne trouve à combattre que la disposition vicieuse de l'organisme sous l'influence de laquelle elle existe. » Il ne faut donc jamais envoyer les malades à Vichy pendant les attaques, ni quand celles-ci viennent à peine de cesser, ni quand on prévoit qu'elles doivent bientôt reparaître; c'est durant l'intervalle des accès qu'on doit appliquer cette médication. Buckler, se fondant sur ce que la *goutte* provient de la prédominance de l'acide urique dans l'économie, et sur ce que les concrétions qui se forment sont des urates de soude et de chaux, a établi un traitement avec du phosphate d'ammoniaque, qui, avec les urates, produit de l'urate d'ammoniaque et du phosphate de soude facilement solubles. Ce médecin donne le phosphate d'ammoniaque à la dose de 0gr,50 à 0gr,60, trois fois par jour. Edwards, qui a employé ce moyen, dit avoir très-bien réussi. En Italie, et surtout à Naples, on emploie un spécifique antigoutteux qui jouit de la plus grande réputation. Agostinacchio expose ainsi qu'il suit sa composition et son mode d'administration : « On prend, dit-il, 180 gr. de *teucrium polium*, autant d'*ajuga iva*, autant d'*artemisia vulgaris*, et on les fait infuser pendant vingt-quatre heures dans 10 kilogr. et demi d'eau. On fait ensuite bouillir le tout à feu lent, dans un pot de terre verni, jusqu'à réduction du tiers ou de la moitié. On passe avec expression et l'on ajoute à la décoction 3 kilogr. de térébenthine de Venise. On fait ensuite bouillir de nouveau jusqu'à réduction d'un tiers ou de la moitié. On enlève le vase du feu; on laisse refroidir et l'on retire toute l'eau. Ce qui reste alors est conservé pour l'usage, dans un pot de terre verni en dehors et en dedans. Le goutteux doit prendre tous les matins, avant de manger, un bol de cette masse du poids de 4 gr., boire par-dessus un verre d'eau fraîche et continuer ainsi toute sa vie. Il sera bon, pour renforcer l'effet de cette médication, qu'à l'époque des équinoxes et des solstices il se mette, pendant une vingtaine de jours, à l'usage quotidien de 2 gr. de salsepareille en poudre, sans discontinuer pour cela celui des bols. Il est à peine besoin de dire que le malade observera la plus stricte tempérance; il s'abstiendra de faire excès d'huile, de vin, de spiritueux, d'aromates et de condiments, de chocolat, de café, de viandes et de poissons salés. Il suivra un régime aussi peu azoté que possible. » Les docteurs Pouget et Peyraud considèrent l'infusion de feuilles de frêne comme un puissant antigoutteux. Si, sous l'influence d'un traitement quelconque, la *goutte* disparaissait et qu'il survînt dans les organes internes des affections consécutives, il faudrait se hâter de rappeler la *goutte*, en appliquant sur les articulations des sinapismes, des pommades excitantes, des vésicatoires et même des cautères.

— *Traitement prophylactique*. Lorsqu'un individu a déjà été atteint une ou plusieurs fois par des accès de *goutte*, la meilleure médication est le traitement prophylactique que Valleix résume ainsi : Être sobre; s'abstenir

presque complétement de boissons alcooliques; éviter l'oisiveté; ne pas trop se livrer aux travaux de cabinet, mais prendre un exercice actif tous les jours, et, s'il est possible, se livrer à quelques travaux corporels. L'exercice doit être pris en plein air. On trouve, dans tous les auteurs, des exemples de *goutte* qui s'est dissipée ou qui est revenue avec la mauvaise et la bonne fortune; par conséquent, les goutteux doivent s'interdire, autant que possible, tout ce qui touche au luxe, se tenir constamment à l'abri du froid humide, se tenir surtout les pieds chauds, ne pas se livrer trop fréquemment à l'acte vénérien, aller tous les ans, s'il se peut, aux eaux thermales.

— Art vétér. La *goutte* a été jusqu'à présent peu observée et, par conséquent, peu étudiée dans les animaux. L'animal goutteux ne peut se tenir longtemps couché ni marcher; l'articulation affectée est douloureuse et chaude; les muscles qui l'entourent et ceux qui servent au mouvement des os qui la composent sont tendus, contractés, et permettent à peine au membre de se mouvoir. Dans tous les cas, l'arthrite goutteuse ne dépasse guère les limites d'une simple fluxion, avec douleur intense accompagnée de rémission et d'exacerbation successives. Pendant la durée de l'attaque, l'animal malade a peu d'appétit. L'urine, rare dans les paroxysmes fébriles et laissant déposer un sédiment amorphe, contient à peu près constamment une grande quantité d'acide urique cristallisé. Parfois aussi, une légère hématurie a lieu sans qu'il existe de douleur générale; il existe aussi, dans les mêmes conditions, une quantité notable d'albumine dans l'urine. Le gonflement de l'articulation diminue rapidement et se termine souvent par une transsudation locale et la desquamation de l'épiderme. La santé se rétablit promptement après l'attaque. Les premières attaques de *goutte* sont, en général, assez courtes et ne dépassent pas une quinzaine de jours, à moins que la maladie ne se généralise en occupant un grand nombre d'articulations. Mais les récidives, séparées dans les premiers temps par de longs intervalles, des mois, des années même, se rapprochent bientôt de plus en plus et reviennent plusieurs fois dans l'année, au printemps et à l'automne. La durée de la maladie est alors plus longue, et la crise peut ainsi devenir chronique et dégénérer en un état morbide habituel.

L'âne serait, de tous les animaux, le plus sujet à la *goutte*. Valpi pense que le cheval, le bœuf et le chien y sont particulièrement exposés, et que, quand l'affection est mal connue ou mal traitée, il survient des exostoses et des ankyloses qui occasionnent la la ruine des chevaux, dont les mouvements articulaires cessent d'être libres, et que souvent ces animaux restent boiteux. Selon le professeur italien, la *goutte* affecte ordinairement les articulations des extrémités; mais l'épine dorsale n'en est pas à l'abri. Elle se manifeste par la roideur des membres, qui semblent privés de jointures, par la presque impossibilité où se trouve l'animal de fléchir les articulations, dont les mouvements sont accompagnés de douleurs vives; par une forte boiterie, par l'impossibilité de se relever, par la fièvre, par la tuméfaction et par la chaleur autour de l'articulation malade.

Dans les animaux, comme dans l'homme, toutes les causes capables de produire la *goutte* sont dominées par une prédisposition héréditaire toute spéciale, qui imprime souvent à la constitution un caractère particulier, que l'on a cru reconnaître à certains signes extérieurs, tels qu'un corps plein et robuste, une grosse tête, un système osseux très-développé, une peau épaisse. Il est cependant vrai de dire que le tempérament lymphatique n'exclut pas cette prédisposition. Une nourriture très-abondante et riche en principes nutritifs et le manque d'exercice semblent favoriser le développement de cette maladie. Les vicissitudes atmosphériques font du printemps et de l'automne les saisons où les attaques sont le plus fréquentes. Il est incontestable aussi que certaines circonstances pathologiques, telles que la suppression de la sueur ou d'un flux habituel, peuvent être l'occasion de l'explosion de la *goutte*.

En art vétérinaire comme en médecine humaine, malgré les efforts de l'expérience et les promesses de l'empirisme, il n'existe pas de traitement spécifique de la *goutte*. La meilleure chose à faire est de soustraire les malades à toutes les influences auxquelles il est naturel d'attribuer la production des attaques. La *goutte*, du reste, réclame rarement un traitement actif; la liberté du ventre, la diète, les applications chaudes, narcotiques et légèrement excitantes sur l'articulation malade sont les moyens les plus utilement employés. L'usage des résolutifs est plus dangereux qu'utile. Si la fluxion articulaire vient à disparaître subitement, il faut craindre et prévenir une *goutte* remontée, en cherchant à la rappeler à l'extérieur au moyen des révulsifs.

— *Goutte sereine*. V. AMAUROSE.

— Bibliogr. Aubry, *Abrégé où l'on voit que les gouttes sont des maladies curables* (Paris, 1620, in-8°); Borrichnis, *De podagra* (1697); Colbatch, *Treatese on the gout* (Londres, 1697); Desault, *Dissertation sur la goutte* (Paris, 1738, in-12); Turck, *Traité de la goutte et des maladies goutteuses* (Paris, 1837, in-8°); Liger, *Traité de la goutte* (Paris, 1753); Cadogan, *On the gout and all chronic diseases* (Londres, 1772, in-8°); Piettsch, *Geschichte practischer, selle von Gith und Podagra* (Halle, 1774, in-4°); Fiévée, *Mémoires de médecine pratique sur la goutte, etc.* (Paris, 1845, in-8°); Reveillé-Parise, *Guide pratique des goutteux, des rhumatisants* (Paris, 1847, 3e édit.); Robert, *Traité théorique et pratique du rhumatisme et de la goutte* (Paris, 1840, in-8°); Monestrol, la *Goutte, Mémoire sur la cause des maladies goutteuses et sur leur traitement par la méthode homœopàthique* (Paris, 1851, in-8°); Gairdner, *On gout, its history, its causes, and its cure* (Londres, 1854, in-8°, 3e édit.); Laville, *Exposé théorique et pratique d'un traitement curatif et préventif de la goutte et des rhumatismes* (Paris, 1859, in-12, 9e édit.); Garrod, la *Goutte et son traitement, et le rhumatisme goutteux*, traduit de l'anglais par Ollivier, et annoté par Charcot (Paris, 1867, in-8°).

GOUTTELETTE s. f. (gou-te-lè-te — dimin. de *goutte*). Petite goutte, très-petite quantité de liquide : *Des* GOUTTELETTES *de pluie*.

GOUTTER v. n. ou intr. (gou-té — rad. *goutte*). Laisser tomber des gouttes : *Les feuilles des arbres* GOUTTENT *après la pluie. Votre nez* GOUTTE, *mouchez-vous*.

GOUTTES (Jean-Louis), constituant, évêque constitutionnel et économiste français, né à Tulle en 1740, décapité le 26 mars 1794. Nommé député aux états généraux par le clergé de Béziers, il se montra dans cette assemblée un des membres les plus libéraux de son ordre, et y acquit une grande autorité par ses connaissances étendues dans les questions financières. Il prit une grande part aux décrets sur la vente des biens de l'Eglise, la constitution civile du clergé, la création des assignats et la suppression des pensions non justifiées par des services réels. Elu évêque d'Autun, à la place de Talleyrand (1791), il se compromit par ses discours pendant la Terreur, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort. On a de lui : *Théorie de l'intérêt de l'argent* (1780, in-12), livre dans lequel il justifie le prêt à intérêt, en se basant sur l'autorité des théologiens et des économistes.

GOUTTES (Jean DES), écrivain français. V. DESGOUTTES.

GOUTTEUX, EUSE adj. (gou-teu, eu-ze — rad. *goutte*). Pathol. Qui est sujet à la goutte, qui en est affecté :

Un lion décrépit, *goutteux*, n'en pouvant plus,
Voulait que l'on trouvât remède à la vieillesse.
LA FONTAINE.

. . . . . . Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, *goutteux*, manchot, pourvu qu'en [somme
Je vive, c'est assez, je suis plus que content.
LA FONTAINE.

— Substantiv. Personne atteinte de la goutte : *Un* GOUTTEUX.

Allons, Babet, il est bientôt dix heures,
Pour un *goutteux*, c'est l'instant du repos.
BÉRANGER.

GOUTTIÈRE s. f. (gou-tiè-re — rad. *goutte*). Petit canal placé au bord d'une toiture, pour l'écoulement des eaux pluviales :

Et les nombreux torrents qui tombent des *gouttières*,
Grossissant les ruisseaux, en on fait des rivières.
BOILEAU.

— Fam. *Lapin de gouttière*, Chat servi en guise de lapin, les chats fréquentant beaucoup les gouttières.

— Hist. ecclés. Morceau de cire blanche creusé en forme de bière, que les quatre barons de l'évêché d'Orléans étaient obligés de présenter à l'église, la veille de l'invention de la Croix, en expiation du meurtre de Ferri de Lorraine, que les barons avaient assassiné.

— Grav. Petit canal que l'on ménage pour verser plus commodément l'eau-forte, après qu'elle a mordu.

— Mar. Passage ménagé par les constructeurs de bateaux, entre le coude extérieur des couples et l'angle intérieur du bateau, afin de permettre aux eaux pluviales ou d'infiltration de se réunir en un même point, d'où on les enlève, soit avec la pompe, soit avec l'écope. On l'appelle aussi RIGOLE. ‖ *Gouttières renversées*, Hiloires qui consolident le faux-pont.

— Techn. Ravalement circulaire creusé dans la feuillure d'une pièce d'appui de croisée, pour conduire l'eau qui y est amenée par le jet du châssis. ‖ Partie antérieure d'un livre relié, laquelle présente une concavité régulière, qui doit être égale à la convexité du dos. ‖ Croix ménagée sur les faces des lames de sabre ou d'épée. ‖ Bande de cuir qui avance autour de l'impériale d'une voiture, et qui sert à empêcher la pluie d'y entrer par les portières.

— Typogr. Petit canal de fer-blanc, sous le grand tympan d'une presse.

— Véner. Nom donné à des sillons qui se trouvent le long de la perche du merrain de la tête du cerf ou du chevreuil.

— Art vétér. *Gouttières des jugulaires*, Excavations longitudinales sur les faces de l'encolure du cheval.

— Anat. Rainure que présente la surface d'un os.

— Chir. Appareil en fil de fer, matelassé en dedans, que l'on emploie dans toutes les lésions articulaires et les fractures.

— Entom. Insecte nommé aussi *bouclier lisse*, dont les élytres ont pour rebord une gouttière bien marquée.

— Moll. Nom donné quelquefois aux coquilles du genre ranelle.

— Arboric. Plaie de la tige d'un arbre, qui laisse écouler un liquide sanieux : *Les arbres à bois tendre sont plus sujets aux* GOUTTIÈRES. (Bosc.) *Les bois trop tourmentés et ébranchés par les vents deviennent tortillards et sujets aux* GOUTTIÈRES. (Laîné.)

— Encycl. Législ. Aux termes du paragraphe 1er de l'article 641 du code civil, les fonds inférieurs sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement, sans que la main de l'homme y ait contribué. A ce sujet, un jurisconsulte, M. Mallet, s'exprime en ces termes : « Les rues d'une ville peuvent être considérées par les propriétaires des maisons qui les bordent comme le fonds inférieur qui, d'après le code, doit recevoir les eaux. Mais l'administration a le droit d'exiger que cet épanchement des eaux soit fait de manière à ne compromettre ni la salubrité ni la sécurité de la circulation. Elle peut donc exiger, soit la désinfection préalable des eaux ménagères, leur emmagasinement dans l'intérieur des maisons en temps de gelée, soit leur écoulement souterrain dans les égouts. On s'est arrêté à ce moyen, le plus économique et le moins vexatoire pour la propriété. D'ailleurs, n'est-ce pas un avantage que de se trouver sur une voie publique constamment bien entretenue et donnant un accès facile à chaque propriété? » (*Moniteur* du 10 mars 1863.)

L'ordonnance des 24 décembre 1823-23 janvier 1824 portant règlement sur les saillies, auvents et constructions à Paris, a supprimé dans cette ville les *gouttières* saillantes. D'autre part, l'article 6 du décret du 26 mars 1852 ordonne que toute construction nouvelle, dans une rue pourvue d'égout, soit disposée de manière à y conduire les eaux pluviales et ménagères, et que la même disposition soit prise pour toute maison ancienne, en cas de grosses réparations, et, en tout cas, avant dix ans.

Il existe un grand nombre de rues qui ne sont pas pourvues d'égouts, et le décret du 26 mars 1852, relatif à la voirie de Paris, n'a été déclaré applicable qu'à un certain nombre de villes déterminées. Chacun peut alors faire de la voie publique l'usage compatible avec sa destination, et, dit Dalloz dans son *Répertoire de législation*, « l'écoulement des eaux d'une maison est l'un de ces usages qui est, d'ailleurs, formellement autorisé par l'article 681 du code Napoléon, lorsqu'il s'agit d'eaux pluviales. »

Plus loin, le même auteur ajoute : « L'écoulement des eaux pluviales elles-mêmes, bien que permis sans réserve par l'article 68 du code Napoléon aux riverains de la voie publique, peut être réglementé par l'autorité municipale. Ainsi, une mesure des plus utiles est d'en empêcher la chute, soit directement, soit au moyen des *gouttières* saillantes. Les maires peuvent donc prescrire de faire établir des chéneaux et des *gouttières* sous l'égout de leurs toits, et d'en conduire les eaux jusqu'au niveau du sol par des tuyaux de descente. Il a été décidé, à cet égard, que les tuiles qui rejettent les eaux pluviales des toits des maisons sur la voie publique sont assimilées aux *gouttières* saillantes, et doivent être supprimées comme celles-ci. »

— Anat. et Chir. Par le mot *gouttière*, les anatomistes désignent spécialement une disposition combinée entre le squelette et les parties molles, pour produire une excavation étroite, plus ou moins allongée, et destinée, soit à livrer passage à un tendon mobile, soit à protéger des vaisseaux et des nerfs contre les compressions que pourraient causer certains mouvements. La *gouttière* qui existe sur le bord interne, à la partie supérieure de l'humérus, est un exemple du premier genre. L'excavation de cette *gouttière* est garnie d'une couche cartilagineuse, et les bords en sont élevés par l'accolement de tissus fibreux qui en augmentent la profondeur; une membrane synoviale facilite les glissements du tendon de la longue portion du muscle biceps brachial. La disposition de la partie supérieure de la jambe donne un spécimen parfait du rôle de protection assigné au second genre de *gouttière*. On voit, en effet, entre la malléole interne et le tendon d'Achille, les vaisseaux et les nerfs pénétrer dans les parties profondes du pied, pour se distribuer à la région de la plante et de la voûte du pied. Dans les nombreux mouvements étendus que décrit cette partie du membre, toute compression est évitée par l'existence d'un pont fibreux, jeté entre le calcaneum d'une part, et l'astragale et le scaphoïde d'autre part. Ce pont fibreux complète, avec les os et les ligaments de la voûte du pied, une *gouttière* incompressible et inextensible, qui assure, aux vaisseaux et aux nerfs, un canal constant dans ses diamètres et incapable de les léser.

Les chirurgiens appellent *gouttière* un appareil destiné aux membres et dont le but est d'en produire l'immobilisation, tout en permettant d'en visiter la surface avec facilité. Les *gouttières* sont soit en bois, en carton ou en gutta-percha, soit en fer, en treillis ou en cuivre. On emploie les *gouttières* dans les fractures, pendant les premiers jours; on leur substitue ensuite un appareil fixe. Quand la fracture est compliquée de plaie, on prolonge l'usage de la *gouttière*. Les *gouttières* ne servent pas seulement dans le traitement des fractures et des luxations, elles trouvent leur application chaque fois que l'immobilisation est indiquée; à ce titre, elles rendent de grands services pour les phlegmons diffus de l'avant-bras, en épargnant au malade les douleurs du déplacement, en permettant au chirurgien d'examiner à loisir le membre enflammé et en se prêtant à l'application de tous les topiques et de l'irrigation continue. Les *gouttières* ont, il n'est pas inutile de le rappeler, des formes appropriées aux régions où elles peuvent servir; c'est ainsi qu'il y a des *gouttières* de coude droit et de coude gauche, des *gouttières* de jambe et de cuisse pour le côté droit et pour le côté gauche. Enfin, il existe une *gouttière*, de dimensions plus grandes que les précédentes, car elle est appelée à renfermer le bassin et les deux membres abdominaux; l'usage s'en généralise de plus en plus, et, dans le traitement de la coxalgie, elle assure une immobilisation tellement parfaite, que, le plus souvent, les douleurs cessent immédiatement après son application; elle a été inventée par le chirurgien Bonnet, de Lyon; on la connaît sous le nom de *gouttière* de Bonnet. En raison de la durée de son application et du poids du corps qui repose sur lui, cet appareil est garni et matelassé convenablement. A côté de ces *gouttières*, qui ont une forme bien déterminée, il faut signaler celles que l'on peut plier à volonté. A ce titre, la gutta-percha ramollie, s'adaptant exactement à la forme des parties qu'elle recouvre, donne une *gouttière* de premier ordre : dans les fractures du nez et de la mâchoire, elle est employée avec succès. Il existe, enfin, des *gouttières* de treillage, auxquelles le chirurgien peut sans peine donner la forme qui lui convient, et que de récentes prescriptions ont introduites dans l'arsenal de la chirurgie militaire et maritime.

GOUVEA, bourg de Portugal, prov. de Bas-Beïra, à 80 kilom. N.-E. de Coïmbre, au pied de la Serra-Estrella; 1,976 hab. Commerce de bestiaux. Gouvea, pris, en 1038, par Ferdinand le Grand sur les Maures, fut érigé, par Philippe III, en marquisat, en faveur de Henri de Silva.

GOUVEA (André DE), érudit portugais, né à Beja en 1497, mort en 1548. Le roi Emmanuel de Portugal l'envoya avec une pension en France, pour qu'il y fît ses études. Elève de Sainte-Barbe, Gouvea devint, par la suite, professeur, puis principal de ce collége, quitta Paris en 1534, pour aller prendre à Bordeaux la direction du collége de Guyenne, et retourna en Portugal, à l'appel du roi Jean III (1547), pour fonder à Coïmbre une institution sur le plan des écoles françaises. Gouvea était prêtre et prédicateur distingué. Il avait reçu, on ne sait pour quel motif, le sobriquet de **Sinapivorus**, c'est-à-dire d'*Avale-moutarde* ou, comme l'appelle Rabelais, d'*Engoulve-moutarde*.

GOUVEA ou **GOVEA** (Antoine DE), en latin **Antonius Goveanus**, jurisconsulte et écrivain portugais, né à Beja vers 1505, mort à Turin en 1566. Il était frère du précédent. Comme lui, il se rendit en France, y passa son doctorat en 1532, professa à Paris, puis à Bordeaux, dans le collége dirigé par André de Gouvea, et alla ensuite étudier le droit à Toulouse, à Avignon et à Lyon, sans cesser, toutefois, de poursuivre ses études littéraires. De retour à Paris en 1541, Gouvea y enseigna la philosophie jusqu'en 1544. C'est à cette époque qu'il eut avec Ramus une querelle restée fameuse. Ramus venait d'attaquer Aristote et sa dialectique dans ses *Animadversiones in dialecticam Aristotelis*. Gouvea y répondit par un écrit intitulé : *Pro Aristotele responsio*. Cette polémique produisit une telle sensation que le parlement et le roi s'en émurent. François Ier, le *père des lettres*, dans son indignation contre Ramus, fut sur le point d'envoyer l'adversaire d'Aristote aux galères. Il ne tarda pas toutefois à revenir à des sentiments plus modérés, et se borna à ordonner que Ramus et Gouvea fussent mis en présence dans une discussion publique. A la suite de cette discussion, dans laquelle Gouvea fit preuve d'un grand talent de parole, les livres de Ramus furent interdits dans tout le royaume, et il lui fut fait défense d'enseigner la philosophie (1544). Cette même année, Gouvea alla professer le droit à Toulouse, puis alla occuper successivement une chaire à Cahors (1549), à Valence et à Grenoble (1554), où il reçut des appointements considérables pour cette époque. Le réputation dont il jouissait alors était telle, que Cujas fut sur le point, de son propre aveu, de renoncer à l'étude des lois, desespérant d'obtenir quelque gloire après un tel maître. Les troubles de religion, la prise de Grenoble par le baron des Adrets en 1562 décidèrent Gouvea à quitter Grenoble. Il se retira en Savoie, où le duc Emmanuel-Philibert le nomma maître des requêtes, membre de son conseil privé, et où il termina ses jours. Gouvea fut un des grands jurisconsultes de son temps :

son esprit pénétrant lui permettait de résoudre avec une clarté et une précision admirables les questions les plus obscures, et, en expliquant les lois à l'aide de l'histoire et de la philosophie, il a jeté parfois une grande lumière sur des points fort mal interprétés avant lui. Il lisait peu les ouvrages d'autrui, il écrivait rarement; mais il méditait profondément, soit couché, soit en se promenant, dit Loisel, les leçons qu'il faisait devant ses nombreux élèves. A ses talents de jurisconsulte, il joignait des qualités remarquables de littérateur et de philosophe. On lui doit : *Epigrammatum libri duo et Epistolæ quatuor* (Lyon, 1539, in-4o); *Virgilius et Terentius pristino splendori restituti* (Lyon, 1541); une traduction latine de l'*Isagogue* de Porphyre; *In Topica Ciceronis et criticam logices partem* (1543), etc., et plusieurs traités de droit. Ses œuvres complètes : *Opera juridica, philologica, philosophica*, ont été publiées à Rotterdam (1766, in-fol.) — Son fils, Mainfroi Gouvea, né à Cahors, mort en 1613, se rendit avec lui en Savoie, où il devint conseiller d'Etat et sénateur. Il a laissé quelques poésies latines, des *Consultations*, des commentaires sur Julius Clarus, etc.

GOUVEA (D. François-Antoine DE), historien portugais, né à Beja vers 1575, mort en 1628. Il était de la famille du célèbre jurisconsulte Antoine de Gouvea. Il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, puis fut envoyé à Goa pour y professer la théologie (1597). Il se trouvait dans cette ville lorsque le vice-roi des Indes portugaises, Ayres de Saldanha, le chargea de se rendre auprès du roi de Perse Schah-Abbas, pour obtenir de ce prince la permission de fonder dans ses Etats des établissements commerciaux. Schah-Abbas accéda à cette proposition, mais en mettant toutefois pour condition que le roi Philippe III lui enverrait des troupes pour combattre les Turcs. Gouvea partit alors pour l'Europe avec un ambassadeur persan; mais il ne put rien obtenir et reçut l'ordre de retourner en Perse pour y reprendre les négociations sur de nouvelles bases. En partant (1612), il fut nommé par le pape Paul V évêque de Cyrène et légat *a latere*. De retour en Perse, il rendit compte de l'insuccès de sa mission à Schah-Abbas. Dans son irritation, ce souverain le fit jeter dans une prison, d'où il parvint à s'échapper. Il revenait dans sa patrie lorsqu'il tomba au pouvoir de pirates algériens et subit une dure captivité jusqu'en 1620. Le P. Gouvea remplit encore, avant de mourir, une importante mission à Oran. Il a laissé quelques ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Relação em que se tratão as guerras e grandes victorias que alcançou e grande rey de Persia Xa-Abbas* (Lisbonne, 1611, in-4o), traduit en français sous le titre de *Relation des grandes guerres et victoires obtenues par le roi de Perse Schah-Abbas, etc.* (Roven, 1646, in-4o), et *Jornada do arcepispo de Goa, etc.* (Coïmbre, 1606, in-fol.), traduit en français par J.-B. de Glen, sous le titre de *Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise catholique, apostolique et romaine* (Anvers, 1609).

GOUVEA (Antoine DE), jésuite et missionnaire portugais, né à Casale, près de Viseu, en 1592, mort en 1677. Envoyé en Chine, en 1636, il s'occupa avec un zèle infatigable de la propagation de la foi, fut témoin des sanglantes luttes que la dynastie chinoise des Ming eut à soutenir contre les Tartares, puis, lors de la publication de l'édit par lequel l'empereur tartare Khang-Hi interdisait le séjour de la Chine aux missionnaires, il fut arrêté, conduit à Canton et jeté en prison. Rendu à la liberté en 1669, après une captivité qui avait duré six ans, il retourna dans sa patrie, où il mourut. Gouvea était très-versé dans la langue chinoise et la langue mandchoue. Il a traduit dans ces idiomes plusieurs livres chrétiens, a publié : *Innocentia victrix sive sententia comitionum imperii sinici pro innocentia christianæ religionis* (Canton, 1671, in-fol.), en chinois et en latin, et laissé manuscrits : *Asia extrema*, où il donne l'histoire des travaux des missionnaires dans l'Asie orientale; *Historia da China*, ouvrage dans lequel il a consigné les importantes observations qu'il avait faites sur le Céleste-Empire.

GOUVERNABLE adj. (gou-vèr-na-ble — rad. *gouverner*). Qui peut être gouverné : *La France est l'Etat le moins* GOUVERNABLE *qu'il y ait en Europe.* (H. Castille.)

— **Antonyme.** Ingouvernable.

GOUVERNAIL s. m. (gou-vèr-nall; *ll* mll. — lat. *gubernaculum;* de *gubernare*, gouverner). Mar. Pièce mobile attachée à l'arrière d'un navire ou d'un bateau, et qui sert à le gouverner, à le diriger : *Des* GOUVERNAILS *en bois de chêne. Pousser la barre du* GOUVERNAIL. *Dire que les nations sont faites pour les rois, c'est dire que les vaisseaux sont faits pour le* GOUVERNAIL. (Toulotte.) ‖ *Gouvernail de drisse*, Barre de fer appelée aussi GUIDE DE DRISSE.

— Fig. Direction, gouvernement; action directrice, principe de direction : *Tenir le* GOUVERNAIL *de l'Etat. L'amour-propre tient en main le* GOUVERNAIL *des actions humaines.* (Fonten.) *Le vaisseau de l'Etat n'obéit pas au* GOUVERNAIL *comme un simple bateau à vapeur.* (Toussenel.)

— Mus. Fil de fer qui sert à accorder les tuyaux d'anche, et qui avance ou recule pour régler la longueur de la partie libre de la languette.

— Techn. Barre de fer à forger, qui occupe le milieu d'un paquet, et dont la longueur excède celle des autres. ‖ Queue d'un moulin à vent servant à tourner les ailes de façon à les amener sous l'action du vent.

— Anat. *Gouvernail du testicule*, Cordon triangulaire qui, chez le fœtus, se porte de la branche de l'ischion et de la peau du scrotum à la partie postérieure du testicule, avant la sortie de cet organe hors de l'abdomen.

— **Encycl.** Mar. Le *gouvernail* est une pièce plate qui se place, ordinairement, sur le prolongement arrière du plan longitudinal du navire, et qui est établie de manière que les deux faces latérales de cette pièce puissent être obliquées d'un côté ou de l'autre de ce plan longitudinal. Si, lorsqu'on donne cette obliquité, le navire est en marche, la machine frappe le fluide par une de ses faces, et force le navire à tourner autour de son axe vertical. Il en est de même dans un courant, lorsque le navire est à l'ancre. On voit donc que, soit que le *gouvernail* frappe le fluide, soit qu'il en soit frappé, il fait tourner ou évoluer le navire; il peut donc servir à le diriger; aussi en est-il la pièce la plus essentielle. La forme, l'emplacement, les moyens de suspension, la disposition et l'installation du *gouvernail* varient à l'infini. Nous nous bornerons à décrire cette machine telle qu'elle existe sur nos vaisseaux.

Le *gouvernail* d'un vaisseau se compose de trois pièces principales, qui sont la mèche, le coin et le safran. La mèche a toute la longueur de la machine; lors de la mise en place, elle en est la partie la plus rapprochée de l'étambot, et elle pénètre à bord par son extrémité supérieure, en traversant la jaumière, à l'effet de recevoir le levier nommé *barre*, qui doit lui imprimer les mouvements de rotation voulus. La partie de la mèche qui avoisine l'étambot présente un angle ou est taillée en chanfrein, de chaque côté, pour faciliter les mouvements de rotation de la machine; il en est de même de l'étambot. Le coin et le safran forment la partie extérieure du *gouvernail;* toutefois, le coin n'y figure guère que pour remplir les vides entre le safran et la mèche, et pour donner à l'ensemble entier la figure qu'il doit avoir, c'est-à-dire une forme telle que sa plus grande largeur (qui est en bas), étant égale au douzième de la longueur du maître bau, aille en diminuant graduellement d'environ un quart, jusqu'à la flottaison. Quelquefois, il n'y a pas de coin; alors le safran se compose de deux pièces à peu près égales, taillées de façon à arriver à la figure proposée. Au surplus, le mot safran s'entend aussi, assez généralement, de la largeur et de la surface totale d'une des faces du *gouvernail*. Enfin toutes ces pièces sont fortement réunies, chevillées ensemble, et liées, en outre, par celles des ferrures du *gouvernail* qui en embrassent les faces latérales, ainsi que la mèche. Toutes ces pièces métalliques, quoique appelées *ferrures du gouvernail*, sont cependant en cuivre, métal moins sujet que le fer à l'oxydation. Il n'est pas inutile d'ajouter que le *gouvernail* est souvent doublé de feuilles de cuivre, et qu'il est garni de chaînes et de sauvegardes pour le retenir au bord du navire, afin qu'il ne soit pas perdu s'il vient à être arraché par accident de ses ferrures. On comprend que le plus ou moins d'obliquité que l'on peut faire prendre au *gouvernail*, par rapport au plan longitudinal, dépend de la longueur de sa barre, et que, plus cette barre est courte, plus l'obliquité peut être augmentée; d'un autre côté, plus cette barre serait longue, moins il faudrait de force pour faire mouvoir le *gouvernail*. Pour concilier ces conditions en quelque sorte opposées, on fait la longueur de la barre telle que l'angle maximum du *gouvernail* avec le plan longitudinal soit de 35o à 45o.

On appelle *gouvernail* de rechange celui que l'on embarque pour remplacer le premier en cas d'accident; l'un et l'autre sont à peu près semblables; mais, pour faciliter le montage du *gouvernail* de rechange, on se trouve parfois dans l'obligation de se servir d'une ferrure à branches, à l'aide de laquelle l'introduction l'une dans l'autre des deux ferrures ordinaires suffit pour que la rotation de la machine entière ait lieu comme il convient. On peut aider à la tenue de ce *gouvernail* par un grelin de suspension.

Lorsqu'on n'a pas de *gouvernail* de rechange, on peut être dans l'obligation de construire un *gouvernail* de fortune. Il existe plusieurs sortes de *gouvernails* de fortune, qui sont décrits dans la plupart des traités de navigation. Dans le nombre de ces *gouvernails*, on remarque : celui du pilote Olivier, à cause de sa simplicité; celui du capitaine Packenham, qui est assez complet, mais dont l'exécution, surtout la mise en place présentent d'assez grandes difficultés, et enfin celui du capitaine de frégate Bassière, qui passe pour être le plus parfait des appareils de cette espèce.

L'idée qui sert de base au *gouvernail* Fouque, ainsi appelé du nom de son inventeur, s'écarte entièrement des combinaisons des *gouvernails*, soit de fortune, soit de rechange. Le *gouvernail* Foulque est un plateau métallique en tôle ou en bronze, d'une rigidité suffisante, ayant une surface à peu près égale à celle du *gouvernail* de garniture, et qui se monte, avant le départ, sur un des angles de l'étambot, c'est-à-dire à côté du *gouvernail* de garniture. Les ferrures qui servent de femelots à celui-ci peuvent également servir au même usage pour le *gouvernail* supplémentaire; mais alors, elles portent sur leur angle, une autre ouverture destinée à recevoir les aiguillots de la nouvelle machine. Il y a une tête qui entre à bord par la jaumière; cette tête est susceptible de recevoir une barre. Pour mettre ce *gouvernail* au repos, on le fait tourner sur ses aiguillots, jusqu'à ce que sa surface s'applique contre le côté de l'étambot ou contre la carène. Là il trouve plusieurs pitons dont les œillets traversent des trous pratiqués dans le safran, et il y est maintenu par une longue tige appelée verrou, qui part de l'arcasse et qui, poussée à bras, se dirige dans les œillets, par l'effet de colliers en fer nommés conducteurs. Pour se servir de ce *gouvernail*, il faut retirer le verrou, mettre la barre en place, et l'on gouverne aussitôt avec autant de précision qu'on le faisait avec le *gouvernail* ordinaire. En faisant une installation semblable de l'autre côté de l'étambot, on obtient deux *gouvernails* supplémentaires. Nous croyons qu'on pourrait alors supprimer le *gouvernail* de garniture.

GOUVERNANCE s. f. (gou-vèr-nan-se — rad. *gouverner*). Jurispr. Nom que l'on donnait à quelques bailliages de l'Artois et de la Flandre française, parce que les gouverneurs de ces pays en étaient les premiers juges, sous le titre de grands baillis.

GOUVERNANT, ANTE adj. (gou-vèr-nan, an-te — rad. *gouverner*). Qui gouverne : *Le parti* GOUVERNANT. *La faction* GOUVERNANTE.

— s. m. Celui qui gouverne un Etat : *Dans le palais des* GOUVERNANTS, *sois de l'avis des gouvernés.* (Pythagore.)

> Nos *gouvernants*, pris de vertige,
> Des biens du ciel triplant le taux,
> Font mourir le fruit sur la tige,
> Du travail brisent les marteaux.
>
> BÉRANGER.

— s. f. Femme du gouverneur d'une province, d'une place : *Madame la* GOUVERNANTE. ‖ Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville : *La* GOUVERNANTE *des Pays-Bas.*

— Femme à laquelle est confiée l'éducation d'un ou de plusieurs enfants : *Souvent une mère qui passe sa vie au jeu, à la comédie et dans les conversations indécentes, se plaint d'un ton grave qu'elle ne peut pas trouver une* GOUVERNANTE *capable d'élever ses filles.* (Fén.) ‖ Femme qui a soin du ménage, de la maison d'un homme veuf ou d'un célibataire : *La* GOUVERNANTE *du prêtre, c'est sa vie quotidienne et vulgaire, c'est sa prose.* (Michelet.)

GOUVERNE s. f. (gou-vèr-ne — rad. *gouverner*). Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire : *Je vous dis cela pour votre* GOUVERNE. *Cette lettre vous servira de* GOUVERNE. (Acad.)

— Mar. *Aviron de gouverne*, Aviron disposé de façon à pouvoir servir de gouvernail.

GOUVERNÉ, ÉE (gou-vèr-né) part. passé du v. Gouverner. Dirigé, conduit : *Barque mal* GOUVERNÉE. *Navire* GOUVERNÉ *par un habile pilote. Cheval* GOUVERNÉ *par un bon écuyer.*

— Soumis à l'autorité d'un gouvernement : *Un Etat mal* GOUVERNÉ. *Une république* GOUVERNÉE *par un président. La Russie est* GOUVERNÉE *par une classe d'employés subalternes.* (De Custine.)

— Par ext. Soumis à l'action dirigeante de quelqu'un : *Un mari* GOUVERNÉ *par sa femme. Quelque faible que soit un prince, il n'est jamais si* GOUVERNÉ *que l'on pense.* (Christine.)

— Fig. Soumis à une influence dirigeante; commandé, nécessité : *Un homme* GOUVERNÉ *par ses passions. Un homme vicieux est* GOUVERNÉ *par ses appétits, un homme faible par ses affections; mais le sage est* GOUVERNÉ *par ses principes.* (Ctesse de Blessington.)

— Gramm. Régi : *Cas* GOUVERNÉ *par un verbe, par une préposition.*

— Substantiv. Personne gouvernée : *Plus l'autorité se concentre, moins elle pèse sur les* GOUVERNÉS. (Cormen.)

GOUVERNEAU s. m. (gou-vèr-nô). Techn. Syn. de GOUVERNEUR.

GOUVERNEMENT s. m. (gou-vèr-ne-man — rad. *gouverner*). Action, charge, manière de gouverner, de régir, d'administrer, de diriger : *Une des parties les plus importantes de l'administration intérieure, c'est le* GOUVERNEMENT *des domestiques.* (P. Janet.) *Le* GOUVERNEMENT *de l'homme par l'homme, sous quelque nom qu'il se déguise, est oppression.* (Proudh.)

— Direction politique d'un Etat; ensemble des lois générales qui le régissent, en déterminant les droits respectifs des gouvernants et des gouvernés : GOUVERNEMENT *républicain, monarchique, tyrannique, constitutionnel. Changer la forme du* GOUVERNEMENT. *Il viendra un temps où il n'y aura qu'une vie et une sorte de* GOUVERNEMENT *parmi les hommes, qui n'auront plus qu'une langue entre eux et vivront heureusement.* (Plutarque.) *Le* GOUVERNEMENT *est bien organisé lorsqu'il n'y a point d'hommes ni de champs inutiles.* (Henri IV.) *Tout* GOUVERNEMENT *est un mal, tout* GOUVERNEMENT *est un joug.* (Chateaub.) ‖ Gouvernants, ensemble des personnes qui régissent un Etat : *Renverser le* GOUVERNEMENT. *Demander l'appui du* GOUVERNEMENT. *Les voies irrégulières prises par un* GOUVERNEMENT *sont des violences qui ne prouvent que la force et non le droit.* (Henri IV.) *L'histoire des* GOUVERNEMENTS *n'est guère que celle de leurs variations.* (Peyrat.)

— Charge de gouverneur : *Le* GOUVERNEMENT *d'une province, d'une ville, d'une place forte.* ‖ Chacune des divisions militaires de France, avant la Révolution. ‖ Hôtel du gouverneur : *Aller porter une pétition au* GOUVERNEMENT.

— Relig. *Gouvernement des âmes*, Direction de la conscience; autorité de ceux qui sont chargés de veiller sur les mœurs : *Eh quoi! l'art des arts, le* GOUVERNEMENT DES ÂMES *demande-t-il moins de talents que les occupations frivoles et les inutilités de la terre?* (Mass.)

— **Syn. Gouvernement, administration, régime.** V. ADMINISTRATION.

— **Encycl.** Polit. Au point de vue le plus général, les *gouvernements* sont les représentants et les organes actifs des intérêts généraux et collectifs. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, même parmi les sauvages, et il ne saurait y avoir de société sans *gouvernement*.

Les rapports sociaux s'étant multipliés et compliqués à l'infini, on conçoit que les *gouvernements*, qui, d'ailleurs, procédaient souvent de principes contraires, aient revêtu des formes très-différentes. L'antiquité a connu et épuisé à elle seule tous les systèmes politiques, depuis la monarchie la plus absolue sous les monarques asiatiques jusqu'à la liberté la plus extrême dans les murs d'Athènes. Mais, avant de discuter les divers *gouvernements*, nous devons examiner une question générale très-importante, celle de savoir quel doit être l'objet d'un *gouvernement* quelconque et jusqu'où doit s'étendre la sphère de son action; quelles sont, en d'autres termes, les choses qui doivent être laissées à la spontanéité individuelle et où commence l'action collective. Sur ce point, les publicistes sont très-divisés. Selon l'idée qu'ils se forment des droits et des devoirs respectifs de la société et de ses membres, ils aboutissent à des conséquences diamétralement opposées. Pour mieux faire ressortir ces divergences, nous prendrons les extrêmes et mettrons en regard les doctrines très-arrêtées des deux écrivains de nos jours qui représentent le mieux les deux écoles modernes, Proudhon et Louis Blanc.

D'après le premier, tout individu porte en lui-même la plénitude de la souveraineté et doit être à lui seul son *gouvernement*. C'est le système de l'anarchie qui, mal compris ou exagéré à dessein par ses contradicteurs, a provoqué, depuis une vingtaine d'années, d'ardentes polémiques. Le champion de la liberté à outrance ne voit dans les groupes humains qu'une juxtaposition d'individus virtuellement égaux, s'ils ne le sont de fait, ne subissant que la loi qu'ils s'imposent à eux-mêmes, débattant librement leurs intérêts et ne recourant à un arbitrage accidentel que dans les cas de conflit. Dans ce système, toute autorité permanente devient superflue. Pas n'est besoin de magistrature ni de force publique. Le penseur éminent, qui avait scruté à fond les facultés et les passions humaines, ne va pas jusqu'à prétendre que l'harmonie parfaite et sans discordance s'établira entre les hommes par le seul jeu de la liberté. Il ne fait pas un si grand honneur à notre pauvre raison et prévoit les discords; mais pour rétablir l'ordre, s'il vient à être troublé, il n'invoque que l'intervention de juges temporaires choisis *ad hoc* par les parties. Nous ne prétendons pas que, grâce aux progrès croissants de l'intelligence et de la moralité générale, grâce surtout à une répartition plus équitable des avantages et des charges sociales, il ne puisse arriver un temps où les conflits deviennent extrêmement rares; mais, en nous transportant par la pensée à cet âge d'or, ce serait encore se faire une idée très-incomplète des hautes fonctions sociales que de les borner à maintenir ou à rétablir l'ordre entre les membres d'une même société. Un chef de *gouvernement* n'est pas seulement un grand justicier, c'est aussi le protecteur naturel des faibles, le tuteur nécessaire des mineurs, des interdits et de tous les incapables; c'est, de plus, le conservateur obligé des richesses sociales que chaque génération présente est tenue de léguer intactes, et même accrues, aux générations à venir. Or, s'il n'y a pas de *gouvernement* permanent et indéfectible, qui donc se chargera d'entretenir les monuments publics, de creuser les ports, d'endiguer les fleuves, de maintenir les grandes voies de communication, de prendre des mesures sanitaires et de remédier, le cas échéant, aux calamités publiques? Des syndicats spéciaux? Y compter serait folie, et le *gouvernement* des choses de ce monde ne peut être ainsi abandonné à l'incurie des uns ou à la malveillance des autres; jamais société organisée ne consentira à courir de pareilles aventures.

La théorie antigouvernementale de Proudhon n'a pas fait école. Le paradoxe perçait sous ses raisonnements spécieux et frappait les moins clairvoyants ou plutôt les moins prévoyants. Ce n'était cependant que l'exagération des doctrines de l'école dite libérale, de l'école du *laissez-faire*, dont il a adopté tous les principes. Nous ne voyons pas pour-

quoi des politiques comme M. de Girardin, des économistes tels que Frédéric Bastiat ont tant querellé l'auteur de la *Création de l'ordre dans l'humanité* sur son anarchie. Eux aussi ne veulent que le moins de *gouvernement* possible; un agent pour faire observer les lois, un magistrat pour réprimer les délits, un gendarme pour appréhender les délinquants et un collecteur d'impôts pour rétribuer les autres fonctionnaires, voilà à peu près à quoi se réduit tout le mécanisme et tout le personnel de leur *gouvernement*. Ce système, né d'une réaction légitime contre un ordre de choses où nous sommes par trop gouvernés, dénote assurément un vif et louable sentiment de la liberté individuelle; mais il accuse en même temps une certaine sécheresse de cœur. Il suppose gratuitement entre les hommes une certaine égalité de moyens, de puissance, de force d'intelligence, de connaissances et de richesses acquises, qui n'existe pas. Dire à tous les membres d'une société : la carrière vous est ouverte, lancez-vous y tumultueusement, et que les prix soient dévolus au plus fort et au plus habile; dans cette course haletante, les faibles seront écrasés et foulés aux pieds à coup sûr, mais je n'en prends nul souci; je ne suis que juge du camp et je n'ai pas à intervenir; c'est tout bonnement proclamer la maxime impie : Malheur aux vaincus!

Telle était, telle est encore l'opinion dominante du grand parti libéral qui constituait l'opposition sous le *gouvernement* de Juillet. Son programme pouvait se résumer d'un mot : faire échec à l'autorité. Et il se manifestait naïvement dans cette exclamation de l'un des plus dignes représentants de la féodalité bourgeoise et censitaire : « Nous n'avons pas à nous occuper des gens qui n'ont rien sous leurs pieds. » Tombées du haut de la tribune de la Chambre des députés sans y provoquer le moindre murmure, les paroles tristement célèbres de M. Muret de Bord causèrent au dehors une profonde sensation et soulevèrent les colères populaires qui, peu de temps après, submergeaient le *gouvernement* conservateur des privilèges de la bourgeoisie.

Mais de ce qu'un *gouvernement* a plus de devoirs à remplir que ne le suppose l'école libérale, il ne s'ensuit pas qu'il doive se charger de pourvoir à tous les besoins. Non, ce serait tomber d'un excès dans un autre; et c'est ici que pèchent par la base toutes les théories communistes dont, après Thomas Morus, Campanella, Mably, Babeuf et autres, M. Louis Blanc a été le plus éloquent organe. Les libéraux sacrifiaient l'Etat à l'individu; les communistes immolent l'individu à l'Etat, et leur plus grand tort est d'étouffer l'activité humaine, ou tout au moins d'en détendre les ressorts. A les entendre, le *gouvernement* doit être le grand industriel, le commerçant unique, le juge des aptitudes, le distributeur du travail et le répartiteur des produits. C'est étendre outre mesure les fonctions sociales. En vue d'un avantage plus que douteux, MM. les communistes nous doteraient de la plus insupportable tyrannie, celle de tous par tous. Une société d'êtres libres ne saurait être assimilée à une machine à roues et à engrenages, mise en branle par une force unique, fatale, irrésistible. Ce serait faire trop bon marché de la dignité de l'homme et de sa responsabilité. Nous entendons tout autrement le rôle des *gouvernements* dans les sociétés; et bien qu'il soit impossible d'établir une délimitation précise et immuable entre le domaine de l'action collective et la sphère de l'activité individuelle, nous pensons qu'on peut faire aux gouvernants, comme aux gouvernés, une part équitable et réglée sur le degré de civilisation où un peuple est parvenu. Le problème est ardu, nous le savons. Il ne recevra jamais de solution définitive. De tous les peuples anciens et modernes, ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui s'en sont le plus approchés. La constitution éminemment sage qu'ils se sont donnée est susceptible de perfectionnement, comme toutes les œuvres humaines, mais jamais on n'avait si justement apprécié le rôle, l'objet, le but et les moyens d'action d'un *gouvernement* libre, dans une société d'hommes libres.

Toutefois, malgré le respect que nous inspirent les institutions américaines, nous nous garderions bien de les proposer brusquement à une nation qui, comme la nôtre, n'y est nullement préparée. La France n'est pas un pays d'institutions, c'est un pays de traditions. Les mœurs y sont plus fortes que les lois, et ce n'est pas en un jour, pas même en un siècle, que les hommes changent leurs habitudes. Or, depuis que Philippe-Auguste, Louis IX et Philippe le Bel ont posé les premières assises du lourd édifice de la centralisation sur les ruines de la féodalité, jamais nation n'a été tant gouvernée, administrée, légiférée et réglementée. L'ingérence intéressée de ses tuteurs officieux a envahi successivement tout le terrain de la vie politique et sociale, sans laisser le moindre refuge à l'initiative individuelle. S'agit-il de la constitution du pouvoir en lui-même et du principe de la souveraineté, en Amérique il réside dans le peuple lui-même, et ses organes les plus importants, comme les plus insignifiants, n'en sont qu'une émanation temporaire. En France, au contraire, c'est une toute-puissance quasi divine qui réside dans une seule tête. Au delà de l'Atlantique, les fonctions sont extrêmement divisées, ce qui offre un double avantage. D'abord elles sont mieux remplies; puis la mauvaise administration d'un magistrat n'y peut être qu'un fait isolé, qui n'a d'influence pernicieuse que pendant la courte durée de son mandat. Chez nous, pendant cinq à six siècles, on voit la puissance sociale se centraliser et se quintessencier de plus en plus, depuis Louis VI et Louis VII, qui délivrent et révoquent des patentes commerciales, jusqu'à Louis XIV, qui fixe, par ordonnance, la largeur des étoffes et le degré de finesse des tissus. La monarchie absolue ne prend son point d'appui qu'en elle-même. Ces fameux états généraux, dont les historiens monarchiques font tant de bruit, qu'était-ce autre chose que des réunions rares, intermittentes d'hommes sans qualité, sans titres et sans pouvoirs réels? Et quant à la résistance des parlements, comme on pouvait toujours la briser par des lits de justice ou les exiler à Pontoise ou à Troyes, elle ne gênait que fort peu l'omnipotence royale. Aux Etats-Unis, les communes sont indépendantes du pouvoir central; elles s'administrent elles-mêmes, sans autre contrôle que celui des citoyens eux-mêmes, et la vie commerciale, animée par le souffle de l'esprit public, y possède une grande énergie. En France, la commune est plutôt une simple circonscription administrative qu'un être réel doué d'une vie propre. Nos conseils municipaux, dépourvus d'initiative et n'ayant pas le dernier mot sur la plus mince dépense communale, ne sont que des ombres, et leurs chefs, nommés, suspendus et révoqués par un préfet, sont plutôt les agents du *gouvernement* que les hommes de la localité. Pour suppléer avantageusement à l'intervention gouvernementale dans les choses qui n'en relèvent pas de toute nécessité, les citoyens des Etats-Unis ont le génie de l'association. Grandes routes, canaux, chemins de fer, écoles, hospices, ils font tout par eux-mêmes, et n'attendent pas, pour étayer le mur d'un cimetière, une autorisation qui reste trois mois en route et n'arrive que quand le mur s'est écroulé. En France, rien n'est bon, rien n'est bien qui ne vienne du *gouvernement*. Les canaux y sont affaire d'Etat. Les chemins de fer ne se construiraient pas sans la garantie de l'Etat; les grandes routes sont entretenues par l'Etat, et les petites relèvent de son inspection. Les hospices sont administrés par les agents de l'Etat, et les écoles, dites libres, subissent le contrôle universitaire. Quatre hommes ne pourraient pas se réunir à propos d'un ruisseau commun pour former un syndicat, sans solliciter auparavant l'autorisation d'un préfet, qui peut la refuser. Il n'est pas jusqu'aux sociétés de secours mutuels dont les présidents durent longtemps être nommés par le *gouvernement*. L'Etat, en France, c'est un touche-à-tout; et c'est ainsi que les peuples se façonnent à la servitude. Vainement les prodigieux efforts de nos assemblées révolutionnaires ont brisé les mille entraves qui gênaient le libre essor du génie individuel. Moins de dix ans après, les tronçons épars de la machine brisée se sont réunis sous une main puissante, qui l'a restaurée pour la rendre plus écrasante que jamais. De nos jours, le *gouvernement* qui, tout en paraissant combattre les idées socialistes en est tout imprégné, laisse peu de chose à faire aux individus, même dans la sphère économique où la liberté offrirait moins de dangers que dans l'ordre politique. Etrangers à la vie publique, ignorants des lois qui la régissent, sans confiance dans leur propre force, les citoyens français acceptent la tutelle de l'Etat, et l'invoqueraient si elle venait à leur faire défaut. En s'y soumettant, ce n'est pas devant le droit qu'ils s'inclinent, mais devant la force. Si l'autorité les protége, ils en sont tout heureux; si elle les menace, ils tremblent; les abandonne-t-elle, ils se croient perdus. Mais, par une conséquence nécessaire, ils rendent le *gouvernement* responsable de leur malheur, comme ils le remercient de leur prospérité. Et ce n'est pas sans raison que nos voisins d'outre-Manche disent de nous en riant : « Quand un Français a la colique, il s'en prend à son *gouvernement*. »

Un peuple aussi habitué à la férule ne se transforme pas par une parole magique et par un coup de baguette. Il ne faut qu'un jour pour démolir les bastilles de pierre, mais les bastilles morales usent les béliers des siècles. Pareil au forçat qui traîne encore la jambe, après qu'il est rendu à la liberté, le peuple français traîne les derniers anneaux de la chaîne de misère et d'ignorance qu'on a mis douze siècles à lui forger, et il ne saurait marcher seul, d'un pas ferme, sur le terrain de la liberté. Voilà pourquoi les bons esprits, qui nous proposaient, il y a quelque vingt ans, les institutions américaines, se trompaient de peuple et de date. Qu'on y tende, rien de mieux; mais la transition sera longue, et nous aurons encore longtemps besoin de la main du *gouvernement*.

Revenons à la théorie pure, à ce desidératum dont nous nous éloignons de plus en plus, tandis que les Américains, nos maîtres en politique, s'en rapprochent. Au début de cet article, nous avons indiqué sommairement les choses qui doivent être de toute nécessité de l'essence d'un bon *gouvernement*. Ce sont les intérêts généraux et surtout les intérêts permanents qui survivent aux générations qui passent. Il y a d'abord des points hors de toute contestation. Personne ne niera que les chefs d'Etat, monarchique ou républicain, de droit divin ou de droit populaire, quelle que soit la source de leur pouvoir, ne représentent la nation vis-à-vis de toutes les autres. A ce titre, ils ont le droit de faire, sauf ratification les traités d'alliance, de commerce, de paix et de guerre, mais aussi ils sont tenus de protéger leurs nationaux dans tous les pays du monde : obligation qui, bien remplie, a fait la grandeur de Rome et celle de l'Angleterre et des Etats-Unis. Quant aux fonctions d'un autre ordre, est-il quelqu'un qui donne aux *gouvernements* le droit de faire des lois et de les faire exécuter par leurs agents administratifs appuyés de la force publique? On peut disputer sur l'idonéité des législateurs, on ne discute pas la nécessité de la loi et de la puissance exécutive. Troisièmement, à qui appartient-il de rendre la justice, si ce n'est à la puissance sociale incarnée dans ses magistrats? Jeter au feu le recueil des lois, laisser à chacun le soin de se protéger ou de constituer à son gré, dans les démêlés particuliers, le tribunal arbitral, ce serait tout simplement promulguer le code en vigueur chez les loups, et jamais société organisée ne se soumettra à si périlleuse expérimentation. Quatrièmement, l'Etat doit-il se charger de dispenser l'instruction? En Amérique, où l'association pourvoit à tant de besoins, nous dirions non; mais en France, dans ce beau pays où un bon tiers des habitants ne sait ni lire ni écrire, nous disons oui, sans hésiter. L'instruction publique est du ressort et du devoir du *gouvernement*. Dans l'ordre matériel, la défense du territoire, l'entretien des forteresses et de la marine militaire incombent à l'Etat. En poursuivant ainsi, il ne serait pas difficile de reconnaître jusqu'où s'étendent les fonctions du domaine public, et ce n'est que par une analyse de cette nature, que le problème peut être résolu.

Ces règles posées, on peut se demander encore non pas quel est, mais quel devrait être le devoir d'un bon *gouvernement*. Les régénérateurs de la société française l'avaient tracé en quelques mots : l'amélioration morale et matérielle des classes les plus nombreuses et les plus pauvres. C'est pour les pauvres, en effet, plutôt que pour les riches, que devraient être institués les *gouvernements*. Ceux-ci peuvent s'en passer, ils se protégent eux-mêmes, et l'on comprend que les classes éclairées et riches soient celles qui s'élèvent le plus contre la tyrannie gouvernementale. Mais puisque les inégalités sociales sont d'ordre naturel et fatal, nous ne voyons pas qu'il soit interdit aux *gouvernements*, représentants de la justice sur terre, de rétablir jusqu'à un certain point l'équilibre entre les privilégiés de la fortune et les déshérités. Toutes les lois devraient être conçues dans ce sens, et nous plaçons au premier rang celles qui répartissent les charges publiques et règlent la transmission de la propriété. L'égalité sociale autant que politique, vers laquelle tendent les sociétés démocratiques, ne sera qu'un leurre, tant que l'impôt frappera indistinctement le pauvre et le riche, tant que les avenues de la propriété territoriale et industrielle seront encombrées par les lois fiscales qui en interdisent l'accès. Un bon *gouvernement* enfin doit se considérer comme le représentant de l'avenir. On l'a dit avec raison : gouverner, c'est prévoir. Les générations actuelles ne sont que de simples usufruitières. Le sauvage, imprévoyant et insoucieux du lendemain, abat l'arbre pour avoir le fruit. Le patrimoine commun de l'humanité serait de même gaspillé par les civilisés, si les *gouvernements* ne veillaient à sa conservation. Voilà, selon nous, les principaux devoirs des chefs d'Etat. Mais que tous sont loin de les comprendre! Ici dominent des intérêts dynastiques; là l'égoïsme des classes aristocratiques, qui ne gouvernent que pour elles-mêmes, et la justice n'a pas encore pris possession du droit public plus que du droit privé.

Abordons maintenant d'une manière plus directe la question de la diversité des formes sous lesquelles les *gouvernements* peuvent s'établir.

Il y a trois sortes de *gouvernements* dit Montesquieu (*Esprit des lois*, l. II, ch. 1er) : le républicain, le monarchique et le despotique.

Quel est le meilleur de ces gouvernements? C'est une question sur laquelle les avis peuvent varier. Voici d'abord ce que pensait Hobbes : « Il est manifeste, dit ce philosophe, qu'en toute société civile, il se trouve un certain homme ou bien une certaine cour et assemblée qui a sur les particuliers une aussi grande et aussi juste puissance, que chacun en a hors de la société sur sa propre personne, ce qui revient à une autorité souveraine et absolue aussi vaste et étendue que les forces de la république le permettent. » L'idéal de Hobbes est le despotisme : « Si la puissance de la république, continue-t-il, était limitée, il faudrait de nécessité que ce fût par une puissance supérieure, d'autant que celui qui prescrit des bornes est plus puissant que celui auquel elles sont prescrites. » Sans aucun doute; mais Hobbes estime que l'origine du pouvoir n'est pas dans la volonté des citoyens, ce qui est un manque de jugement difficile à concevoir de la part d'un esprit aussi éminent. En effet, le peuple n'est pas fait pour le pouvoir, mais le pouvoir pour le peuple. La théorie de Hobbes en faveur du despotisme est pourtant spécieuse; il suppose que l'homme à l'état naturel est le maître absolu de lui-même, ce qui est vrai, et il résume la situation dans une maxime concise : *Jus in omnia omnibus*, tout le monde a droit à tout. Or, dit-il, l'homme est soumis exclusivement à ses passions, ou, si l'on veut, aux seuls instincts de sa nature animale; c'est le droit de guerre d'individu à individu. L'existence de l'état social exige un frein à ce droit primordial; plus le frein sera fort, plus le but de l'état social sera près d'être atteint. Ce but est le bien-être. Le bien-être, c'est l'état de paix. Qu'on appelle la chose comme on voudra, l'état de paix ne peut être obtenu que par la force. D'ailleurs, l'état de paix, si violent qu'il soit, est toujours préférable aux misères et aux grandes angoisses de l'état de guerre d'homme à homme. Hobbes a la franchise brutale de son opinion; il définit l'état de paix ou de société : Celui où une multitude d'individus sont subordonnés à une force assez grande pour paralyser toutes leurs forces particulières et supprimer parmi eux l'état de guerre. Cet état de paix s'obtient de deux manières : 1° par contrat, lorsqu'un certain nombre d'hommes, pénétrés des malheurs de l'état de guerre, se réunissent pour élever au-dessus d'eux un pouvoir capable de les empêcher de s'entre-détruire; 2° par la violence, lorsqu'un homme parvient par la force à établir son autorité sur un certain nombre de ses semblables, et à les contraindre à lui obéir. Dans l'un et l'autre cas, le pouvoir est légitime et digne de respect, et, suivant Hobbes, la meilleure société est celle où le pouvoir est le plus fort. Ici sa pensée prend des accents lyriques : « Presque tous ceux, dit-il, qui comparent l'Etat et ses sujets à un homme et à ses membres établissent que le souverain est dans la république ce qu'est la tête au corps d'une personne. Mais j'aimerais mieux dire, ensuite de mes raisonnements, que cette puissance souveraine, soit qu'elle réside en un seul homme ou qu'elle soit distribuée dans une assemblée, est, dans l'Etat, comme son âme plutôt que comme la tête de son corps. Car l'âme est ce qui donne à l'homme la faculté de vouloir et de refuser, de même que le souverain est celui duquel dépend la volonté de toute la république. Mais je comparerais à la tête le conseil ou le premier ministre, duquel le souverain se sert au gouvernement de l'Etat et dont il prend l'avis aux affaires importantes; car c'est à la tête à donner conseil et à l'âme de commander. » C'est la vieille fable de Ménénius : le sénat était la tête de la République, les chevaliers en étaient le ventre, et le peuple en était les pieds, raison pour laquelle les deux autres ordres de l'Etat marchaient sur lui.

Hobbes ne s'arrête pas en si beau chemin : il suppose, pour avoir plus beau jeu, que la souveraineté résulte d'un pacte entre les sujets et le souverain ou despote. « Cette souveraineté est irrévocable. En effet, la souveraineté a été établie par la force des pactes que les sujets ont faits entre eux; or, comme toutes les conventions empruntent leur force de la volonté de ceux qui contractent, elles la perdent aussi du consentement de ces mêmes personnes. Mais encore que ce raisonnement fût véritable, je ne vois pas bien quel juste sujet il y aurait de craindre pour les souverains. Car, puisqu'on suppose que tous les particuliers se sont obligés mutuellement, s'il arrive qu'un seul d'entre eux soit d'avis contraire, tous les autres ensemble ne devront point passer outre; ce serait faire tort à une personne que de conclure contre son avis ce qu'on s'est obligé par un pacte exprès de ne conclure point sans elle. » La conséquence est facile à tirer : il est impossible moralement que l'unanimité soit complète parmi des sujets animés du désir de se défaire de leur souverain, et alors la souveraineté est inamovible. Si l'expérience était conforme à cette théorie, il n'y aurait jamais de révolution à craindre, et tous les despotes de l'univers pourraient dormir sur leurs deux oreilles.

La forme de *gouvernement* directement opposée au despotisme est la démocratie absolue. Sous l'empire de cette idée, la souveraineté ne réside point dans le pouvoir, qui n'est que le mandataire de tous, elle réside dans chaque membre du corps social : c'est le régime de la souveraineté du peuple. Le peuple délègue son autorité souveraine à une ou plusieurs personnes, et conserve toujours la plénitude de son droit, comme un maître qui délègue une fonction à un commis demeure le juge suprême des actes de ce dernier et peut lui retirer ses fonctions quand il l'entend. « La souveraineté, dit Rousseau à qui on doit la première formule moderne de la souveraineté du peuple, n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais s'aliéner, et le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même; le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté. »

En fait, la souveraineté a toujours résidé parmi les membres dont se compose la société; car lorsqu'on essaye de gouverner une nation d'une manière contraire à ses intérêts, à ses mœurs et à sa volonté habituelle, cela ne dure point. Cependant, d'ordinaire, les pouvoirs qui se mettent le plus en harmonie avec la volonté populaire préjugent cette volonté plutôt qu'ils ne la consultent. La préjuger telle qu'elle est, c'est précisément ce qui fait un homme d'Etat. Mais il

est bien difficile d'appeler tout un peuple à manifester directement sa volonté sur toutes les questions sociales ou politiques. « A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, dit Rousseau (*Contrat social*, livre III, chap. IV), il n'a jamais existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné.... S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. » L'état social ne se conçoit pas sans un pouvoir public, et qu'on s'arrange comme on voudra pour le constituer, il sera toujours un obstacle à la liberté individuelle. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'atténuer les inconvénients qui résultent nécessairement de l'existence d'un pouvoir quelconque. Moins il est fort, moins il y a de despotisme dans l'Etat. Mais il vient un point où il n'est plus assez fort pour se tenir debout; alors on tombe dans l'anarchie, c'est-à-dire dans l'état contre lequel on a voulu réagir en instituant la vie commune. De fait, on n'a trouvé jusqu'ici d'armes réelles contre l'excès du despotisme et les maux opposés de l'anarchie, que dans la séparation des divers pouvoirs dont se compose l'autorité souveraine. Les nations modernes ont fait de cette autorité trois parts, qui devraient être indépendantes l'une de l'autre, pour réaliser le programme, quoiqu'il soit très-difficile d'établir leur indépendance absolue. Ce sont : 1° le pouvoir exécutif; 2° le pouvoir législatif; 3° le pouvoir judiciaire. Chacun de ces pouvoirs aurait plus d'énergie s'il fonctionnait sous la direction d'un seul. Mais, comme en matière judiciaire et législative, l'énergie est moins nécessaire que les lumières, partout où la liberté politique existe, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire sont exercés par des assemblées élues. Il n'en est pas de même du pouvoir politique, confié le plus souvent à une seule personne, même dans les Etats républicains, qui sacrifient volontiers une partie de la souveraineté à l'avantage de leur sécurité militaire et civile... « On suppose, dit le publiciste anglais Cumberland, qu'il existe une raison droite, et que le chef de l'Etat la possède. » Dans tous les cas, il y a unité d'action dans le mouvement des affaires, et jusqu'à un certain point cela compense les inconvénients de l'arbitraire. Dans tous les Etats despotiques même où tous les pouvoirs sont réunis dans les mains d'un seul, il y a toujours une opinion et des mœurs publiques, à défaut d'institutions libres, avec lesquelles le maître est obligé de compter, sous peine de manquer de la plus vulgaire prudence; de sorte que le despotisme, surtout chez les peuples modernes, où les lumières de la raison sont répandues dans toutes les classes, est plus apparent que réel. On ne consulte point le peuple sous forme légale. On lui refuse même volontiers le droit d'être consulté, et on affecte souvent d'agir à sa guise, comme sous le règne du bon plaisir. Mais néanmoins on n'oserait heurter de front ce qu'on sait être le sentiment intime et profond de la majorité. Si le respect de la justice n'arrête point le despote, un autre sentiment, celui de la peur, l'empêche cependant de tout oser. Un philosophe a dit que la peur était le premier et le meilleur ministre d'un souverain absolu. Cependant, il y a dans le despotisme quelque chose de si contraire à tous les sentiments naturels de l'homme qu'on peut toujours trouver étonnant que cette forme de *gouvernement* puisse s'établir ou se conserver parmi des nations au sein desquelles ont plus ou moins pénétré les lumières de la civilisation. « Comment se fait-il, disait La Boëtie, que tant d'hommes endurent un tyran qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne et qui n'a pouvoir de leur nuire qu'autant qu'ils ont volonté de l'endurer? » C'est qu'autour des intérêts du despotisme, une foule d'intérêts secondaires se groupent avec le temps, et que, pour détruire le despotisme il faut détruire en même temps tous les intérêts annexés. Or, ils font le plus de résistance qu'ils peuvent, et comme ils sentent que leur sort est attaché à la destinée du despotisme, ils en gardent les abords avec soin. Du reste, ceux qui tolèrent le despotisme méritent d'être déshonorés par lui. Aujourd'hui surtout, lorsque l'ignorance n'est plus que le lot d'un très-petit nombre, le despotisme ne peut plus subsister chez un peuple qui a du caractère et le sentiment de sa dignité.

Aux trois formes principales de *gouvernement* distinguées par Montesquieu, on peut ajouter le *gouvernement* représentatif, qui peut tenir à la fois de la monarchie et de la république. Nous allons en dire quelques mots.

Tout Etat où les affaires publiques sont en tout ou en partie gérées par les délégués de la *population* ou d'une fraction de la population est dit *représentatif*.

Les peuples primitifs n'avaient point de représentation; les délibérations y étaient prises par l'ensemble de la tribu, car les individus impropres au métier des armes, les infirmes, les enfants, les femmes, ne comptaient pas. Les vieillards seuls, anciens guerriers, étaient admis à délibérer avec les guerriers actifs.

Plus tard, les sociétés se poliçant, l'influence des vieillards augmenta encore, et eux seuls finirent par discuter des affaires intérieures et extérieures de l'Etat, rendre la justice etc. C'était une sorte de *gouvernement représentatif*, où les représentants étaient désignés, non par le suffrage public, mais par le hasard de l'âge. Toutes les sociétés ont passé dans l'antiquité et dans les temps modernes par cet état de *gérontocratie;* le mot de sénat, adopté par un grand nombre de peuples pour désigner leur assemblée souveraine, n'est-il pas dérivé du mot latin *senex* qui signifie *vieillard?*

Si le pouvoir législatif et judiciaire était exercé par des vieillards, il n'en était généralement pas de même du pouvoir exécutif. Les peuples déléguaient volontiers leur droit de faire des lois et de rendre des arrêts à des hommes dont l'âge garantissait l'expérience; mais ils ne déléguaient leur initiative en tant qu'action, qu'à des hommes jeunes et forts. L'idéal des Romains, l'homme *fortis manu, prudens consilio*, ne se rencontre pas souvent, la vaillance et la sagesse se trouvant rarement chez le même sujet; la première qualité est l'apanage de la jeunesse; la seconde est celui de la vieillesse.

On donne trop exclusivement le nom de *représentatif* à un *gouvernement* où le Corps législatif est élu par les citoyens; ce *gouvernement* est certainement *représentatif;* mais les républiques où un président est élu, et même les monarchies où le prince est nommé à l'élection, sont aussi des *gouvernements* représentatifs, dans le sens rigoureux du mot.

Le premier *gouvernement* qui ait été véritablement le représentant de toutes les classes de la société fut la Convention nationale, où le suffrage universel, dégagé de toute condition censitaire, fit pénétrer jusqu'à des hommes du peuple, Legendre, qui était boucher, par exemple.

Les conditions d'éligibilité et d'élection devinrent de plus en plus sévères après le Directoire; au fantôme de représentation, conservé par Napoléon Ier sous le nom de Corps législatif, succédèrent les assemblées élues par le suffrage restreint de la Restauration et de la monarchie de Juillet.

Jusque-là, le *gouvernement* n'était *représentatif* que pour le Corps législatif; le pouvoir exécutif était héréditaire et inamovible.... sauf en cas de révolution.

La constitution de 1848 rendit le pouvoir exécutif *représentatif*, en le soumettant à l'élection. Le président élu tint à ne pas courir les chances d'une réélection, et rétablit l'hérédité, à la suite de son coup d'Etat de 1851 et par les constitutions de 1851-1852.

Si, d'après la définition large que nous avons donnée du *gouvernement représentatif*, il est peu d'Etats qui puissent se refuser cette dénomination, au point de vue de la raison et de la morale, il est bien peu de *gouvernements* qui aient le droit de se la donner.

Un *gouvernement* vraiment *représentatif* doit être l'expression des suffrages de toutes les classes de la nation.

Toutes les branches de ce *gouvernement*, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, doivent donc être soumises à l'élection.

Il résulte aussi du sens même du mot *représentatif* que le souverain, c'est-à-dire le peuple électeur, doit avoir le droit de révoquer celui ou ceux qui lui paraissent ne plus mériter sa confiance.

Afin d'éviter les crises, les séditions, les désordres, il convient que cette faculté de révocation soit inscrite dans les lois, sous forme de réélections périodiques et à de courts intervalles.

Il faut que ceux qui ont la lourde mission de procéder à ces élections, c'est-à-dire le peuple entier, soient mis à même de discerner les bons des mauvais, et cela, par une instruction générale, commune à tous et obligatoire pour tous.

Il faut qu'ils puissent se décider, non seulement en pleine connaissance de cause, mais aussi, avec le plus grand désintéressement; il faut donc, pour cela, que de bonnes lois sociales, et de grandes réformes économiques donnent à tous le bien-être, moyennant le travail. L'ignorant et le besoigneux sont également incapables de droits politiques.

Il faut que tous puissent voter en pleine liberté; et, en conséquence, que nulle autorité ne puisse intervenir dans les votes ni exercer aucune pression sur les suffrages.

Le seul *gouvernement représentatif* digne de ce nom ne peut donc consister que dans une république égalitaire, où toutes les fonctions seront soumises à l'élection de l'ensemble des citoyens, libres, éclairés et soustraits à toute pression.

Tant que ces conditions essentielles ne seront point remplies, on pourra se targuer d'avoir un *gouvernement représentatif*, mais ce ne sera qu'un leurre; on obtiendra un état de juste-milieu, un parlementarisme quelconque, une pondération parfois habile, mais toujours démoralisatrice, d'autorité et de liberté, d'ordre et d'anarchie, de bien et de mal; les élus seront âpres au pouvoir, qui ne sera plus pour eux un mandat, mais une curée; les électeurs seront un troupeau d'esclaves, qui, trompés par un semblant de droit, ne trouveront plus dans leur esclavage cette âpreté saine et robuste qui pourrait quelque jour, dans nos temps modernes, comme autrefois à Rome, faire surgir des Spartacus.

— Admin. *Gouvernement militaire.* Ce que nous appelons aujourd'hui *division militaire*, fut longtemps désigné sous le nom de *gouvernement* militaire.

L'édit de Blois, rendu sous le roi Henri III (art. 271), instituait douze grands *gouvernements;* l'avidité des courtisans obligea bientôt la cour à en accroître le nombre : il en fut érigé quarante; quelques-uns ne comprenaient qu'une province; d'autres deux, d'autres seulement une grande ville. Les titulaires de ces *gouvernements* recevaient le nom de *gouverneurs généraux*. Ce système n'était appuyé que sur de fragiles ordonnances qui n'eurent jamais le caractère de lois. Quand la direction supérieure passa au ministre de la guerre, les gouverneurs perdirent leur autorité. Alors ils cessèrent de s'astreindre à la résidence; quelquefois même, le droit de résider leur fut refusé. Saint-Germain, en 1776, essaya de mettre un terme à ces abus; il voulut diminuer le nombre de ces *gouvernements* qui étaient inutiles pour la plupart. Mais ses tentatives, ayant soulevé la colère de la noblesse, n'aboutirent qu'à des résultats insignifiants. Il supprima un *gouvernement*, diminua un peu les émoluments des titulaires, leur enjoignit de résider au chef-lieu de leur commandement. Il osa leur interdire le cumul des traitements et exigea que, pour obtenir ce genre d'emploi, on eût acquis dans l'armée un grade élevé. Ces décisions parurent intolérables aux courtisans, qui devenaient, la plupart du temps, gouverneurs militaires sans avoir jamais été militaires et sans quitter la cour. Le faible monarque qui occupait le trône fut ébranlé par les réclamations de son entourage. Il accepta les propositions de Saint-Germain, mais il paralysa sa propre ordonnance en y insérant que les titulaires actuels resteraient pourvus jusqu'à leur mort. Saint-Germain étant mort avant eux, l'ordonnance fut regardée comme non avenue. L'institution des *gouvernements* militaires fut abolie en 1790.

—**Allus. litt. Gouvernement de Salente**, Allusion à une utopie du *Télémaque*. V. SALENTE.

Gouvernement révolutionnaire. On donna officiellement ce nom au gouvernement de la République, le 10 octobre 1793, par un décret que la Convention nationale rendit sur un rapport de Saint-Just. La constitution de 1793 avait été précédemment rédigée, votée, soumise à la sanction du peuple et acceptée par les assemblées primaires. Mais, dans l'état de guerre où se trouvait la France, à l'intérieur comme à l'extérieur, il parut dangereux d'appliquer brusquement et sans transition le régime constitutionnel. Suivant Robespierre, la constitution était faite pour conserver, pour maintenir la République; elle était impuissante à la fonder. La mettre à exécution dans de telles conjonctures, c'était permettre à ses ennemis de la détruire en l'invoquant. Il convenait donc qu'elle fût suspendue provisoirement, jusqu'à ce que le salut de la patrie eût été assuré; en d'autres termes, il fallait que tous les pouvoirs restassent entre les mains de la Convention pendant tout le temps des périls publics. En réalité, la grande assemblée a exercé cette dictature pendant tout le temps de son existence, et son mandat, d'ailleurs, aussi bien que les circonstances, lui en donnait le droit. Mais il était implicitement convenu que cette dictature devait cesser après l'adoption de la constitution. Seulement, comme nous venons de le dire, la situation ne permit pas de désarmer, de lever cette espèce d'état de siége qui portait alors le nom de Terreur; de là le décret du 10 octobre, en vertu duquel le gouvernement fut déclaré « révolutionnaire jusqu'à la paix, » ce qui équivalait à la suspension de la constitution. Le mécanisme du gouvernement révolutionnaire se trouva complété, quelques semaines plus tard, par l'adoption d'un décret rendu sur le rapport de Billaud-Varennes, et par un rapport de Robespierre *sur les principes du gouvernement révolutionnaire*.

Le comité de Salut public, sous l'autorité de la Convention, centre de tout pouvoir, demeura chargé, pour les mesures de gouvernement et de salut public, de l'inspection immédiate de tous les corps constitués et de tous les fonctionnaires. En ce qui concernait les personnes, la police générale et intérieure, cette inspection appartenait particulièrement au comité de Sûreté générale, qui avait sous sa surveillance immédiate tous les comités révolutionnaires de la République. Les deux grands comités étaient tenus de rendre compte des résultats de leurs travaux à la Convention.

Ce régime, soutenu d'ailleurs par l'assentiment de la France républicaine, demeura en vigueur jusqu'à la mise en pratique de la constitution de l'an III et l'établissement du Directoire et des deux conseils.

Gouvernement provisoire de 1815. Après le désastre de Waterloo et la seconde abdication de Napoléon, la Chambre des représentants, sans s'arrêter aux termes de l'abdication, qui proclamait Napoléon II empereur et désignait les ministres comme conseil de gouvernement, décréta, sur la proposition de Regnault de Saint-Jean d'Angély, la nomination d'une commission de cinq membres, pour remplir les fonctions de gouvernement provisoire. Trois devaient être nommés par la Chambre des représentants, deux par la Chambre des pairs. La première de ces assemblées désigna au scrutin Carnot (324 voix), Fouché (293 voix) et le général Grenier (204 voix). La Chambre des pairs nomma Caulaincourt et Quinette.

Il fut décidé, après de vifs débats, que cette commission exécutive serait un gouvernement provisoire, non un « conseil de régence, » comme le voulaient les partisans quand même de la dynastie napoléonienne. La question de la proclamation de Napoléon II était ajournée, ou plutôt éludée. En effet, continuer l'empire sans l'empereur, constituer, au lendemain de Waterloo, quand l'ennemi marchait sur Paris, une régence au nom d'un enfant qui était aux mains de l'ennemi et qui résidait en Autriche, était un non-sens, un rêve.

La commission s'installa aux Tuileries le 23 juin 1815. Fouché parvint à s'emparer de la présidence (il se donna sa propre voix). Après avoir pourvu à la nomination des ministres et des commandants de la garde nationale de Paris (Masséna) et des troupes de la division (Davout), la commission présenta à la Chambre plusieurs résolutions : la levée de la classe de 1815, l'autorisation de faire des réquisitions, et diverses autres mesures d'urgence, pendant que des négociateurs étaient nommés pour aller au camp des alliés essayer de traiter de la paix. Elle intitulait les actes publics *au nom du peuple français*, réservant ainsi la question de gouvernement et voulant éviter de choquer sans nécessité les alliés, qui avaient nettement déclaré combattre, non la France, mais la dynastie napoléonienne et son chef. Cette déclaration était d'une sincérité plus que douteuse; mais ce qu'il y avait de certain, c'est que la première condition de toute négociation était l'exclusion de Napoléon. Au reste, on sait que les négociateurs nommés par la Chambre (La Fayette, Benjamin Constant, Pontécoulant, etc.) ne purent, malgré leur zèle, rien obtenir d'honorable des alliés.

Cependant, la commission exécutive se débattait dans une situation d'autant plus difficile que son président la trahissait. Fouché, en effet, entravait autant qu'il était en lui les mesures de défense, dominant sans beaucoup de peine l'inertie de Quinette, la probité de Carnot, l'inexpérience du général Grenier, le découragement de Caulaincourt. Absolument indifférent à toute conviction, à tout principe, ne songeant qu'à exploiter les événements, ce génie de l'intrigue avait bien prévu que la restauration des Bourbons était à peu près inévitable, et il s'était mis secrètement en rapport avec M. de Vitrolles, le principal agent de Louis XVIII, en même temps qu'avec Wellington. Ses collègues n'étaient pas, il faut le dire, complétement dupes de ses manœuvres, mais ils étaient impuissants à les traverser; il y eut même plus d'une altercation dans le sein de la commission; mais, en résumé, tout en se défiant de ses intrigues, on croyait Fouché trop compromis (comme régicide) pour supposer qu'il travaillât au retour des Bourbons. Et puis (et ceci explique bien des choses), dans cette lassitude universelle, sous l'impression des désastres publics, la plupart des hommes politiques s'abandonnaient sans grandes luttes au torrent des événements.

D'ailleurs, le commandant de Paris, Davout, circonvenu par Fouché et, en outre, fort découragé, loin d'être disposé à une lutte désespérée, ne demandait qu'à traiter aux plus humbles conditions, et il en fit la proposition formelle à la commission de gouvernement. Le rétablissement des Bourbons était compris dans cette proposition, à laquelle on ne donna pas de suite, mais qui n'étonna ni n'indigna personne outre mesure. Toutefois, au milieu des intrigues entre-croisées, et malgré l'état d'incertitude où se trouvaient plongés la plupart des hommes officiels, on fit quelques préparatifs de défense. Mais quand Paris fut enveloppé de troupes ennemies et menacé bien évidemment d'une prise de vive force, Fouché, avec son adresse habituelle, mit tous ses soins à provoquer de la part des militaires une déclaration impliquant l'impossibilité de se défendre. Et c'est, en effet, ce que les maréchaux vinrent déclarer au sein de la commission, le 1er juillet. Dans cet état de choses, on ne pouvait guère différer de prendre un parti décisif. Le 2 juillet au soir, on résolut d'envoyer aux généraux anglais et prussiens une commission spéciale, chargée de leur proposer une convention purement militaire pour la reddition de Paris. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de cette deuxième capitulation de Paris. Il nous reste à dire seulement quelques mots touchant cette commission de gouvernement qui, dans ses quelques jours d'existence, ne fut que le témoin impuissant des événements. Elle siégeait encore aux Tuileries quand les bataillons de Blücher vinrent se déployer sur la *place* du Carrousel. Un officier, entrant dans la salle du conseil, présenta, de la part de son chef, l'injonction de faire payer 100 millions de francs. La commission ne répondit qu'en se dissolvant sur-le-champ et en déposant sur son bureau la sommation de Blü-

cher, *comme un legs à Louis XVIII* (7 juillet).

Fouché recueillit, comme on le sait, le prix de ses trahisons, et ne quitta la table du conseil que pour entrer au ministère de la police, — en attendant l'exil.

Gouvernement provisoire de 1848. A l'article FÉVRIER (Révolution de), nous avons vu qu'après la prise des Tuileries (24 février) des flots de peuple, ouvriers, gardes nationaux, élèves des écoles, etc., se portèrent à la chambre des députés, où quelques efforts étaient tentés dans le moment même par MM. Dupin, Odilon Barrot et autres pour faire proclamer la régence de la duchesse d'Orléans, qui s'était rendue du château à l'Assemblée avec ses fils et le duc de Nemours. Cette combinaison avorta misérablement, et, au milieu d'orageux débats, en présence du peuple armé, Crémieux, Lamartine, Ledru-Rollin proposèrent la constitution d'un gouvernement provisoire. La foule applaudit aux cris répétés de : *Vive la république!* Diverses listes avaient été élaborées au *National*, à la *Réforme* et dans plusieurs réunions politiques. Lamartine, puis Ledru-Rollin donnèrent lecture de ces listes aux citoyens, et enfin les noms suivants furent acceptés par acclamation : Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Crémieux et Marie. Il était alors quatre heures de l'après-midi.

A la suite de cette élection toute révolutionnaire, les membres du nouveau gouvernement se rendirent à l'Hôtel de ville, escortés par le peuple en armes. Ils y trouvèrent leur collègue Garnier-Pagès, qui venait d'être acclamé maire de Paris. La place, le palais regorgeaient d'une foule exaltée par son triomphe, et qui se prononçait, avec la plus bruyante unanimité, pour la république. Après de grands efforts, au milieu du flux et du reflux de la multitude, les dictateurs improvisés parvinrent à se grouper dans un cabinet où bientôt ils virent arriver Louis Blanc, Flocon, Marrast et l'ouvrier Albert, tous quatre acclamés par d'autres masses de citoyens pour faire partie du gouvernement. Ce renfort ne parut plaire que médiocrement à quelques-uns des premiers membres, qui tous étaient députés. Après de pénibles contestations, Garnier-Pagès glisse habilement le mot de *secrétaires;* les nouveaux venus furent admis, et, quelques jours plus tard, toute distinction fut effacée entre eux et les autres membres.

Des divergences d'opinion se manifestèrent dès la première heure. Louis Blanc, Flocon, Albert, Ledru-Rollin désiraient qu'on proclamât immédiatement la république, qui existait déjà de fait, et que le peuple réclamait au dehors avec une formidable insistance. Les autres membres résistaient à ce désir, dans la crainte de paraître usurper les droits de la souveraineté nationale. Cependant la plupart étaient républicains. Enfin, après de longs débats, on arrêta les termes d'une proclamation dans laquelle le gouvernement provisoire se prononçait pour la république, sauf ratification. par le peuple français.

On pourvut à la réorganisation des ministères, qui furent répartis entre les membres mêmes du gouvernement et quelques anciens députés; on envoya de tous côtés des commissaires pour prévenir de nouvelles luttes, rétablir la tranquillité, assurer le respect des propriétés, et proclamer successivement les actes du nouveau pouvoir. Ces premieres heures furent pleines de tumulte et de péril. A chaque minute les delibérations étaient interrompues par l'invasion de délégués du peuple, qui tenait ses séances dans la vaste salle Saint-Jean. La méfiance régnait autour du pouvoir naissant; on craignait qu'il ne voulût tromper le peuple, trahir la révolution. C'était une lutte continuelle de harangues, de promesses et d'exhortations. Lamartine surtout se multiplia dans ces batailles d'éloquence. Vers minuit, les dictateurs, qui de tout le jour n'avaient pris ni repos, ni nourriture, soupèrent d'un pain de munition, d'un morceau de fromage et d'un peu d'eau; un sucrier cassé servit de verre à tous.

Pendant ces délibérations orageuses, le peuple, maître de la ville, établissait une police vigilante, et protégeait la Banque, le Trésor, la Monnaie, tous les grands établissements contre les tentatives toujours possibles des malfaiteurs que la cité recèle dans son sein.

Le 25, l'Hôtel de ville subit de terribles assauts. Le gouvernement était de fait en permanence, car ses membres ne prenaient que successivement un repos indispensable. Il avait, par des décrets successifs, ouvert les prisons aux détenus politiques, soulagé les blessés et les veuves, organisé la garde mobile, ouvert les rangs de la grade nationale à tous les citoyens, rallié l'armée, nommé des fonctionnaires, travaillé à assurer les subsistances, pourvu enfin aux premières exigences de la situation. Dès le matin du 25, sur l'insistance d'une députation, il publia la fameuse promesse de « garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, » sans avoir, d'ailleurs, bien mesuré la portée de cet engagement, et mû surtout par un sentiment d'humanité et de justice.

Sur le soir, à la suite de longues agitations, une multitude considérable enveloppa l'Hôtel de ville en réclamant à grands cris la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore, comme symbole de la victoire populaire. Haranguée, calmée parfois, mais éclatant bientôt en nouvelles explosions, cette foule se rendit à la fin aux *hymnes de paroles* de Lamartine, et se résigna à renoncer au signe de ralliement qu'elle avait choisi. Ce ne fut pas, d'ailleurs, sans luttes et sans efforts. Plus de cent mille hommes avaient pris part à cette manifestation.

Pressé par des circonstances impérieuses, tout travail, tout commerce étant suspendu, le gouvernement décréta l'établissement d'ateliers nationaux, expérience contre laquelle on s'est beaucoup élevé dans la suite, mais qui obtint alors l'assentiment général. Il rendit ensuite le décret qui abolissait la peine de mort en matière politique, répondant ainsi à ceux qui pouvaient craindre le retour des luttes de la première République, décret que Lamartine, dans une harangue enthousiaste, a nommé « le plus beau qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire. »

Au milieu des orages inséparables de ces grandes commotions sociales, ces premiers jours de la jeune république eurent un éclat extraordinaire; un souffle d'enthousiasme, un élan de fraternité, de patriotisme, d'amour de la liberté et du progrès avaient soulevé la France entière; tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance; partout la proclamation de la république avait été accueillie avec ivresse; les contemporains s'en souviennent, et les documents, les journaux du temps en sont d'irrécusables témoignages. Il y a d'autres témoignages encore : ce sont les adhésions, les protestations de dévouement, les professions de foi d'une foule d'anciens dynastiques, de royalistes de toute les nuances, qui, tous, proclamaient hautement la légitimité du nouveau régime, et déclaraient antinationale et criminelle toute tentative de restauration. Jamais on n'avait vu un pareil entraînement, car il faut bien admettre que la plupart de ces hommes étaient sincères, à moins de les considérer comme de méprisables imposteurs.

Cependant le gouvernement provisoire, né des hasards de la situation, était composé d'éléments hétérogènes. La majorité était acquise au parti modéré, représenté avec éclat par Lamartine. Deux membres, Ledru-Rollin et Flocon, représentaient la nuance montagnarde et jacobine de la *Réforme*. Enfin, Louis Blanc et son disciple Albert formaient l'élément socialiste.

Il devait résulter, et il résulta en effet, de ce manque d'homogénéité des divisions regrettables, mais qui n'allèrent pas jusqu'à la scission. A peine assuré de la victoire, ce gouvernement, tant décrié plus tard, était si naturellement porté à la mansuétude, qu'il vota, à l'unanimite, un crédit, et prit des mesures pour favoriser la fuite des membres de la famille royale. La commotion de la révolution de Février, comme on le sait, se fit sentir dans toute l'Europe, et cette agitation même des peuples était un gage de sécurité pour nous. Comme ministre des affaires étrangères, Lamartine, dans un manifeste resté célèbre, exprima la pensée de la jeune république : paix et fraternité, ardente sympathie pour les opprimés, mais répudiation des idées de guerre et de conquête. Jamais la philosophie n'avait fait parler à la politique un plus magnifique langage. Néanmoins, il faut reconnaître que ce manifeste, empreint des plus nobles idées, était, comme pièce politique, un peu vague et noyé dans les généralités philosophiques.

Cependant, au milieu des enivrements du triomphe, une question redoutable apparut aux magistrats de la révolution. Les idées d'organisation du travail, d'émancipation du prolétariat, etc., germaient dans toutes les têtes et commençaient è absorber les préoccupations publiques. La question sociale enfin, agitée seulement jusque-là entre quelques économistes et quelques philosophes, propagée par leurs disciples, fut posée, par la force même des choses, comme un problème de salut public, et les travailleurs, qui voyaient se tarir chaque jour toutes les sources du travail, qui déjà se sentaient menacés de ne pouvoir plus nourrir leurs femmes et leurs enfants, crurent faire acte de générosité en mettant *trois mois de misère au service de la république*.

On s'est demandé si cette parole, touchante par l'intention, mais qu'on a trop applaudie peut-être, parce qu'il ne fallait pas encourager des espérances qu'il eût été presque impossible de réaliser, a été réellement prononcée. Nous l'avons retrouvée, sinon textuellement, au moins en substance, dans beaucoup d'adresses des travailleurs au gouvernement provisoire, auquel ils apportaient leurs offrandes patriotiques pour subvenir aux besoins extrêmes de l'Etat. La voici, en outre, d'après un journal du temps, sous la forme qui est devenue historique :

« On parlait avec animation, dans un groupe d'ouvriers, avant-hier (7 mars 1848), des discussions sur l'organisation du travail, dont M. Louis Blanc porte le poids au Luxembourg. Quelques-uns disaient, etc... Un homme déguenillé répliqua, en arrêtant un élève de l'Ecole polytechnique qui passait : « Tu peux dire au gouvernement provisoire » que nous avons encore trois mois de misère » au service de la république, pourvu qu'on » s'occupe de nous. » (*Peuple constituant*, journal de Lamennais, du 10 mars 1848, aux *Faits divers*.)

Quoi qu'il en soit, on cherche aujourd'hui la solution du problème social par la liberté, par l'initiative individuelle; mais alors on l'attendait de l'intervention gouvernementale, de la réglementation par l'Etat. Louis Blanc, qui représentait cette école avec éclat, se fit l'organe de cette pensée en demandant la création d'un ministère du progrès, chargé d'accomplir la réforme industrielle et l'émancipation des ouvriers. La question peut-être était mal posée, ce que nous n'avons pas à examiner ici; mais les intentions du jeune tribun étaient évidemment pures de toute ambition mesquine. Le gouvernement, peu favorable au fond des idées, et craignant d'inaugurer une dictature, se refusa à la création d'un ministère aussi vaguement défini, et, par une sorte de transaction, donna à Louis Blanc la présidence d'une commission pour les travailleurs (v. COMMISSION DU LUXEMBOURG), qui devait se borner à étudier la question, de concert avec les économistes et les délégués des ouvriers.

De ce moment, l'unité de Février est brisée : la bourgeoisie se replie peu à peu vers le camp de la réaction, tandis que le peuple cherche la révolution dans les voies nouvelles. On remarquera qu'ici nous ne nous attachons qu'à résumer les faits principaux, sans prétendre les juger absolument, ce qui demanderait des développements exagérés, peu en rapport avec notre cadre. Nous présenterons seulement cette observation, que les idées socialistes, qui poursuivent aujourd'hui leurs conquêtes dans toute l'Europe sous des noms nouveaux et sans effrayer aucun esprit sérieux, devaient inévitablement et nécessairement se poser au début de la révolution; et les intérêts n'en furent alarmés qu'à cause du caractère gouvernemental et réglementaire dont elles furent alors revêtues. Ce n'est pas un reproche que nous adressons à M. Louis Blanc. Sa conviction était sincère et profonde, et, d'ailleurs, la plupart des écoles socialistes partageaient en partie ses illusions sur l'efficacité de la réforme par l'Etat. Quoi qu'il en soit, ces tiraillements, ces divergences, ces malentendus, furent habilement exploités par les vieux partis, dédaignés, méprisés, mais qui trouvèrent le moyen de rentrer sur la scène à la faveur de ce schisme. Ils y rentrèrent naturellement pour *sauver* la société. Il y eut dès lors, dans l'argot réactionnaire, deux républiques, l'une qui conduisait, disait-on, aux échafauds, au partage des biens, à l'anéantissement de la propriété, de la famille et de la religion : c'était la république sociale ou rouge; l'autre, qui était la république honnête et modérée, et sous la bannière de laquelle se rangèrent tous ceux qui ne voulaient ni république ni réforme, entraînant à leur suite le flot des peureux, des innocents et des niais trompés.

La majorité du gouvernement, quoique modérée, voulait sincèrement la république, le progrès politique et social; mais, par timidité, par crainte de l'inconnu, aussi bien que par tempérament, elle était réfractaire à l'idée socialiste, même en ce qu'elle pouvait avoir de légitime et de pratique, et sa crainte exagérée de l'anarchie la conduisit à plusieurs mesures de réaction qui eurent une influence fâcheuse sur les événements, et dont la réaction ne lui a pas tenu compte.

Il suffira de citer la création des gardes mobiles et le rappel de l'armée à Paris, mesures de défiance qui contenaient bien évidemment une arrière-pensée de répression.

Le gouvernement de Juillet avait laissé les finances dans un état déplorable. On plaça à la tête de cette administration un homme du caractère le plus probe et le plus honorable, mais d'une déplorable médiocrité, le banquier Goudchaux, qui perdit la tête, imagina quelques mesures peu intelligentes, et finit par tomber dans un tel découragement, que, dans les premiers jours de mars, il menaça, dit-on, de se suicider si on ne lui donnait un successeur. Garnier Pagès céda alors la mairie à Marrast et se chargea des finances. Il fit de courageux efforts pour conjurer la crise, créa les comptoirs d'escompte, les coupons de 100 et de 200 francs, et enfin lança le trop fameux impôt des 45 centimes, qui porta un coup funeste à la république, et dont cependant cet homme honnête et patriote, mais opiniâtre comme un comptable qui ne veut voir que la question financière, n'a jamais, depuis, et contre toute évidence, consenti à reconnaître l'inopportunité.

A l'intérieur, Ledru-Rolin, qui avait choisi Jules Favre pour secrétaire général, commit aussi quelques fautes, que la réaction exploita cruellement. Dans la nomination des commissaires chargés de remplacer, dans les départements, les préfets et les sous-préfets, il fit quelques choix malheureux, chose d'ailleurs fort excusable en un pareil moment, où il fallait tout improviser, mais qu'on lui reprocha avec autant de violence que d'amertume. En outre, les circulaires ainsi que les bulletins envoyés dans les départements par son administration, et dont le ton était parfois un peu vif, soulevèrent des protestations violentes.

Au reste, ces attaques étaient systématiques, car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la campagne était ouverte, sous le drapeau menteur de la « république honnête, » contre la république même et contre ses défenseurs. Suivant une vieille tactique bien connue, on commençait par les plus ardents.

D'ailleurs, cette répartition des ministères entre la plupart des membres du gouvernement provisoire était une mesure malheureuse, et rendait ceux-ci plus attaquables, en faisant peser sur eux la responsabilité des mille détails de leur administration. En outre, cette dispersion avait cet autre inconvénient assez grave que, dès lors, le conseil suprême de la république fut rarement au complet pour délibérer.

Au département de la guerre, on avait placé d'abord le général Subervie, auquel son âge ne permit pas de conserver un poste aussi important. Le général Cavaignac, désigné pour ce portefeuille, refusa de s'en charger. Arago fut alors nommé ministre de la guerre et remplit en même temps l'intérim de la marine. On sait que le ministère de l'instruction publique avait été confié à Carnot.

Au milieu des agitations publiques, des manifestations populaires, des plantations d'arbres de la liberté, du mouvement de la presse et des clubs, le *gouvernement* provisoire poursuivait son œuvre, quelquefois avec une intelligence médiocre de la situation, mais toujours avec dévouement et activité. Il établit le suffrage universel direct, abolit l'esclavage dans les colonies, les châtiments corporels, honteux héritage du passé conservé jusqu'alors dans la marine, améliora le sort des matelots, protégea la liberté et la sécurité de tous, même de ses ennemis (il couvrit notamment de sa protection des journaux qui l'attaquaient avec violence, la *Presse*, le *Constitutionnel*, et que le peuple menaça un moment), supprima le timbre des journaux, proclama le droit de réunion et d'association, fonda des institutions de crédit, ébaucha la réforme administrative, abolit le serment politique, comme attentatoire à la liberté morale, etc.

Impatient de remettre sa dictature aux mains des représentants de la nation, il avait convoqué une assemblée constituante et fixé la date des élections au 9 avril. Il y eut à ce sujet, dans le sein du gouvernement comme dans le public, de vives controverses. Beaucoup de républicains ardents étaient partisans d'un ajournement des élections, ne croyant pas que l'éducation politique du peuple des campagnes fût assez avancée, tandis que leurs adversaires pensaient qu'il fallait, au contraire, profiter de l'enthousiasme universel des premiers jours, ne pas laisser à la nation le temps de se refroidir, aux ennemis le loisir de se concerter, espérant qu'une élection immédiate donnerait une assemblée sincèrement républicaine.

Ces divergences, qui agitaient le public et les clubs, donnèrent lieu à la manifestation populaire du 17 mars, provoquée, d'ailleurs, par une démonstration faite la veille par des gardes nationaux réactionnaires qui avaient pris le prétexte de la suppression des compagnies de grenadiers. Le 16, les *bonnets à poil*, comme on les surnomma par dérision, s'étaient levés avec l'arrière-pensée de renverser les hommes les plus avancés du gouvernement provisoire; le 17, les corporations ouvrières et les clubs vinrent, au nombre de plus 150,000 hommes, à l'Hôtel de ville, pour donner un appui moral au gouvernement, surtout à la partie la plus avancée, et pour demander l'éloignement des troupes et l'ajournement des élections. Quelques chefs de clubs songeaient aussi à remanier le gouvernement dans le sens révolutionnaire; mais le peuple se prononça pour le maintien du gouvernement tel qu'il était constitué, et, en définitive, cette grande journée n'eut d'autre résultat que d'intimider pour un moment la réaction.

Toutefois, par une sorte de transaction, les élections de la garde nationale et de l'assemblée furent reculées de quelques jours.

La journée du 16 avril fut une crise plus sérieuse et comme une revanche du 17 mars. Nous en avons retracé tous les détails et nous n'y reviendrons pas ici (v. AVRIL 1848 [journée du 16]). Rappelons seulement que, cette fois encore, diverses fractions de la démocratie avancée, effrayées des progrès de la réaction, songeaient, dit-on, à modifier le gouvernement provisoire, qu'ils accusaient de mollesse. Mais les divisions firent encore tout échouer, et la garde nationale, habilement surexcitée, se leva aux cris de : *A bas les communistes!* mot d'ordre admirablement imaginé pour couvrir les attaques au principe républicain, rallier les royalistes et entraîner une partie des républicains trompés. Cette nouvelle journée des dupes fut gagnée en apparence par les modérés, mais ne profita, en réalité, qu'à la réaction.

En résumé, le gouvernement provisoire a commis des fautes, sans doute, et, pour notre compte, nous croyons qu'il eût dû se préoccuper un peu moins du fantôme de l'anarchie et marcher plus franchement dans la voie révolutionnaire. Mais il est à remarquer que les attaques les plus violentes lui vinrent plus tard précisément de ces vieux partis que ses concessions avaient fortifiés, et qu'il fut alors défendu par les démocrates, qui se croyaient en droit de lui attribuer la décadence de la république.

Les élections, comme cela était prévu, donnèrent une assemblée constituante, en majo-

rité républicaine, il est vrai, mais d'une nuance extrêmement pâle. Les membres du gouvernement provisoire furent tous élus. Lamartine, regardé comme le chef du parti modéré, eut, à Paris, 259,800 voix et fut nommé, en outre, par 9 autres départements. Suivant l'éternelle illusion, les républicains modérés se crurent les maîtres de la situation, ils crurent avoir rallié sous leur bannière tous les hommes des anciens partis, tandis qu'en réalité ceux-ci se servaient d'eux et les jetaient à l'avant-garde de l'armée dite *de l'ordre*, qui ouvrait la campagne contre le parti populaire et la république.

Les derniers jours du gouvernement provisoire furent attristés par des troubles à Limoges et à Rouen, troubles au milieu desquels le sang coula. Les formidables mouvements de Paris n'avaient pas coûté une goutte de sang.

Le 4 mai le gouvernement remit ses pouvoirs aux mains de l'Assemblée constituante, qui, dans cette première séance, acclama vingt-huit ou trente fois la république avec un débordement d'enthousiasme qui put faire illusion.

Le 7 et le 8, chacun des ex-dictateurs voulut rendre compte à la tribune des actes de son administration; puis l'Assemblée rendit un décret déclarant que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie et instituant une commission exécutive, qui fut composée d'Arago, de Marie, de Garnier-Pagès, de Lamartine et de Ledru-Rollin. Ce dernier ne passa que parce que Lamartine le prit sous son patronage. L'Assemblée ne se sentait pas encore assez puissante pour se séparer à la fois de tous les hommes de la révolution.

Le total des actes officiels du gouvernement provisoire, décrets, arrêtés, proclamations, décisions, etc., fut de 375. Dans ce nombre, il en est certainement d'inutiles, de puérils et de contradictoires; mais il en est aussi, comme l'abolition de la peine de mort en matière politique, l'établissement du suffrage universel, l'abolition de l'esclavage, etc., qui resteront dans l'histoire comme l'éternel honneur de la révolution de 1848.

Parmi les calomnies dont les dictateurs de Février ont été l'objet, non de la part des révolutionnaires qui les avaient combattus, mais de la part des hommes des vieux partis, qui devaient en partie à leurs concessions le retour de leur funeste influence, il faut rappeler les questions d'argent, quelque répugnance qu'on éprouve à les agiter. On n'a pas craint d'insinuer qu'ils s'étaient alloué un double traitement, comme ministres et comme membres du conseil. Or, les comptes du ministère des finances le prouvent, bien que la plupart fussent pauvres, ils touchèrent, pour deux mois et demi qu'ils furent au pouvoir, comme indemnité et frais de toute nature, chacun 12,500 francs, sur lesquels 1,000 francs furent versés à la caisse des dons patriotiques. Un faible supplément jugé nécessaire fut concédé aux ministres des affaires étrangères et de l'intérieur.

On les a accusés aussi, dans des publications méprisables, répandues à profusion, de dilapidation des deniers publics. Or, sur la demande réitérée de Garnier-Pagès et de Duclerc, une commission fut nommée par l'Assemblée constituante pour vérifier les comptes du gouvernement provisoire. Cette commission, qui comptait dans son sein de passionnés adversaires de la république, et qui présenta son rapport dans la séance du 14 avril 1849, après un long et minutieux examen, dans un mouvement de 2 milliards 298 millions ne trouva à critiquer que les 300.000 francs employés par le ministre de l'intérieur pour les missions des propagandistes envoyés dans les départements; et encore ne contestait-elle point la réalité de la dépense, mais sa nécessité. Au reste, Ledru-Rollin, le plus attaqué par la réaction, avait eu la précaution de conserver en place, comme témoignage de sa loyale gestion, le caissier de l'administration Duchâtel.

La commission terminait ainsi son rapport (n'oublions pas que ce sont des adversaires, des royalistes qui parlent) :

« ... Quant à nous, nous déclarons à l'unanimité que, dans les longues et minutieuses recherches auxquelles nous nous sommes livrés avec la plus rigoureuse impartialité, nous n'avons découvert ou rencontré aucun témoignage, aucune preuve qui accusât d'infidélité les membres du gouvernement provisoire, et qui nous mît sur la trace de quelque détournement frauduleux des deniers confiés à leur gestion. »

Plus tard, une commission nommée par l'Assemblée législative pour exercer un second contrôle, et qui se composait exclusivement de royalistes, terminait son rapport ainsi :

« Comme nos prédécesseurs, chargés de l'examen des comptes du gouvernement provisoire, nous n'avons découvert ou rencontré aucune preuve qui accusât d'infidélité ou de concussion les hauts dépositaires du pouvoir. »

Outre ces vérifications, la cour des comptes fit, en 1850, un nouveau travail d'examen; puis, après le 2 décembre, ce fut le tour du conseil d'Etat; enfin, en 1852, après un rapport où cependant la haine déborde à chaque page, le Corps législatif dut émettre un vote approbatif sans restriction. Jamais comptes d'un gouvernement n'ont donné lieu à d'aussi nombreux contrôles, faits par des adversaires plus prévenus et plus passionnés.

Et cependant, il se rencontre encore de temps à autre des folliculaires pour imprimer que le gouvernement provisoire n'a pas rendu ses comptes!

On peut encore ajouter aux preuves décisives qui précèdent les observations suivantes, qui, d'ailleurs, sont superflues pour les personnes de bon sens et de bonne foi.

Suivant une vieille coutume des monarchies, justement flétrie par la morale démocratique, peu d'hommes quittaient le pouvoir sans emporter des épaves de leur grandeur. Eh bien! ces dictateurs qui ont eu pendant plus de deux mois la France entre leurs mains, qui n'ont pas commis l'ombre d'une concussion, d'après le témoignage réitéré de leurs ennemis, suivez-les dans leur vie privée depuis quinze ans qu'ils sont descendus du pouvoir, et voyez si le moindre indice est venu justifier d'odieux et injustes soupçons.

Dupont (de l'Eure), qu'on rougit même de défendre contre de telles imputations, s'est éteint dans son modeste asile de Rouge-Perriers, laissant à sa famille un modeste patrimoine diminué par de généreux sacrifices.

Arago, qui avait consacré ses dernières forces à la fondation de la république, n'a laissé aux siens que la gloire de son nom et les œuvres de son génie.

Marrast est mort dans l'indigence, après avoir vécu dans la médiocrité; ses amis ont dû s'associer pour subvenir aux frais de son convoi.

Pagnerre (qui avait été secrétaire général du gouvernement provisoire) refusa la présidence de la cour des comptes pour retourner à sa modeste boutique de libraire, qui avait souffert de son absence, et qu'en mourant il laissa à sa famille pour unique fortune.

Flocon, maladif, exilé, a vécu à l'étranger dans un dénûment allégé par quelques amis et par des écrits à peine rétribués. Il est mort en Suisse, après de longues souffrances et une vie de luttes et de privations.

Lamartine a accru ses dettes au pouvoir, et, pour se libérer, s'est soumis à un continuel labeur de plume et aux plus pénibles épreuves.

Albert, après de longues années de prison, s'est courageusement remis à l'œuvre, malgré le délabrement de sa santé, et a trouvé son pain quotidien dans un petit emploi à l'administration du gaz.

Louis Blanc s'est créé une modeste aisance par ses belles publications historiques et politiques et par les cours publics qu'il faisait en Angleterre, où il a vécu exilé pendant dix-huit ans.

Ledru-Rollin, dont la fortune avait été fort compromise par la politique, a recouvré son aisance par le hasard des démolitions de Paris et d'une expropriation.

Marie et Crémieux, rentrés au palais, ont mis plusieurs années à reformer la clientèle qu'ils avaient quittée pour se consacrer aux affaires publiques.

Garnier-Pagès a mené depuis 1848 une existence plus que modeste.

Tous ces faits sont notoires. Voilà les dictateurs de Février et leur fortune. Que les générations nouvelles les jugent.

Gouvernement de la défense nationale. V. SEPTEMBRE (Révolution du 4). Nous sommes encore trop près des événements pour pouvoir juger sans passion les hommes qui furent appelés à porter le lourd héritage de l'empire tombé dans la honte de Sedan. En reportant plus loin l'histoire douloureuse du gouvernement qui n'a pu tenir la promesse de son titre, nous espérons que les événements se dessineront, que la vérité, sur certains points encore douteux, se fera jour, et qu'il nous sera plus facile de donner aux faits la couleur qu'ils conserveront dans l'histoire.

Gouvernement de Dieu (DU), **ou de la Providence** (*De gubernatione Dei*), par Salvien, évêque de Marseille. Cet ouvrage fut composé vers 455, au moment où l'empire romain croulait sous les coups des barbares. Bien des chrétiens, alors témoins et victimes des maux de l'invasion et de la douloureuse agonie du monde ancien, accusaient la Providence, qui jetait les disciples du Christ en proie aux idolâtres. Salvien entreprit de défendre la Providence contre ces attaques, et composa sur ce sujet un traité en huit livres, qu'il dédia à l'évêque Salonius, son élève. Dans le premier livre, il fonde la Providence sur la raison humaine, invoque en sa faveur le témoignage des philosophes anciens, et emprunte à l'histoire des preuves nombreuses de son existence; dans le second, il en appelle aux saintes Écritures; dans le troisième, il aborde les objections pressantes que faisaient contre la Providence les peuples chrétiens, écrasés sous les pieds des barbares. Dans les six derniers livres, il cherche quelle cause a allumé la colère du Seigneur. Cette cause il la trouve dans les vices de l'empire, et, parcourant toute les provinces, toutes les conditions, il trace de ces derniers jours du monde romain un sombre tableau. Les couleurs en sont forcées sans doute, et le style n'est pas exempt de déclamation. Cependant on peut deviner, sous l'exagération, une réalité saisissante et hideuse. En deux mots, il résume la morale de chaque profession, telle qu'on la comprenait alors. « Qu'est-ce que la vie de négoce? fraude et parjure. Qu'est-ce que la vie des courtisans? iniquité. Qu'est-ce que la vie des officiers? mensonge et calomnie. Qu'est-ce que la vie des hommes de guerre? violence et rapine. » Que parle-t-on des crimes des idolâtres! ils sont moins nombreux que ceux des chrétiens. « Il semble que les vices du monde entier se soient en quelque sorte glissés dans nos mœurs... La race des Saxons est cruelle, les Francs sont perfides, les Gépides inhumains, les Huns impudiques. Dans la conduite de toutes ces nations barbares domine un vice particulier, mais leurs défauts n'ont pas le même degré de malice que les nôtres. »

L'ouvrage de Salvien est remarquable surtout comme tableau de l'état social et des mœurs de l'époque. Il fut publié pour la première fois, avec les autres ouvrages de l'auteur, en 1530, à Bâle, par Brassicanus.

Gouvernement civil (DU), **où l'on traite de l'origine, des fondements, de la nature du pouvoir et des fins des sociétés politiques**, par Locke. L'ouvrage parut à Londres en 1690 (1 vol. in-8°), à la suite d'une réfutation faite par l'auteur des doctrines du chevalier Filmer sur le même sujet. La meilleure traduction française qu'on en possède est celle de Bruxelles (anonyme, 1754, 1 vol. in-18). Suivant Locke, l'état de nature est un état de parfaite liberté, dans lequel, sans demander la permission à personne, et sans dépendre de la volonté d'aucun autre homme, chacun peut faire ce qui lui plaît, disposer de sa personne et de ce qu'il possède, pourvu néanmoins qu'il se tienne dans les bornes de la loi naturelle, qui se compose, au dire de Rousseau, de nos instincts primitifs. Il est probable que c'était l'avis du philosophe anglais, mais il s'est abstenu de l'imprimer, sans doute afin de ne pas trop effaroucher le lecteur britannique.

« La liberté naturelle de l'homme, dit-il, c'est de ne reconnaître aucun pouvoir souverain sur la terre et de n'être point assujetti à la volonté ou à l'autorité législative de qui que ce soit, mais de suivre seulement les lois de la nature. La liberté dans la société civile consiste à n'être soumis à aucun pouvoir législatif qu'à celui qui a été établi du consentement de la communauté, ni à d'autres lois qu'à celles que ce pouvoir législatif peut faire, conformément au droit qui lui a été communiqué. »

Le pouvoir législatif dispose de la liberté des individus, suivant les règles ordinaires du droit, et, de prime abord, on ne voit pas que le droit d'ôter à une classe d'individus la faculté de disposer de leur personne ne puisse lui appartenir. Mais Locke fait observer qu'en général on n'a sur autrui que le pouvoir qu'on peut exercer sur soi-même; or, il regarde comme certain qu'on n'a pas de pouvoir sur sa propre vie, et il en conclut qu'on n'a pas le pouvoir de se soumettre à la volonté absolue et arbitraire d'un autre qui peut vous ôter la vie quand il lui plaira.

Pourtant Locke admet que si un homme s'est mis, par un crime, dans le cas de perdre la vie, on peut le réduire en esclavage. Au fait, l'esclavage des Grecs et des Romains n'avait pas d'autre origine. Les esclaves étaient d'ordinaire des prisonniers de guerre, à qui le droit des gens alors en vigueur permettait d'ôter la vie. Le philosophe anglais admet donc virtuellement que l'esclavage antique était légitime, c'est-à-dire conforme au droit. C'est de ce droit qu'est encore armée la société moderne, quand elle procède contre les voleurs et les assassins, auxquels elle inflige la peine de mort, les travaux forcés ou la prison, suivant la gravité de l'acte commis. Or, que sont les travaux forcés et la prison, sinon l'esclavage, ou, comme dit le code, *la servitude pénale?* Ce que Locke conteste, c'est le droit pour un homme libre de se vendre, et le droit, pour un autre homme libre, de l'acheter. Il ne donne aucun motif de son opinion, pas même celui du respect qui est dû à la dignité humaine.

Mais si l'on n'a pas le droit de posséder son semblable, rien n'empêche de posséder des être vivants d'une autre espèce que la nôtre, ni surtout de posséder des objets inanimés. Sans doute Dieu n'a pas créé la propriété, il a laissé la terre indivise; mais il a donné aux hommes la raison, qui leur permet de faire de la terre le meilleur usage possible. Or, il est avéré que la propriété individuelle est le seul procédé efficace trouvé jusqu'ici, qui permette à la civilisation et au bien-être matériel de s'établir solidement. L'utile est du reste le fondement de toute l'économie politique. Il légitime seul l'établissement de la société, la forme du gouvernement, les lois, les mœurs, les institutions, tout ce que l'homme juge convenable à son progrès physique et moral. C'est parce qu'elles nuisent à l'utilité générale que les conquêtes, l'usurpation et la tyrannie ont été de tout temps un objet de réprobation.

L'*Essai sur le gouvernement civil*, peu lu de nos jours, a exercé une immense action sur les publicistes du XVIIIe siècle, et mérite d'être compté parmi les causes qui déterminèrent le succès de la Révolution française.

Gouvernement représentatif (DU) **et de l'état actuel de la France**, par M. Guizot (1816). Ce petit livre doit être considéré, non comme un pamphlet, mais comme un exposé de principes, une défense plus ou moins habile de cette espèce d'importation anglaise que l'on nomme le gouvernement représentatif, ou mieux encore le gouvernement parlementaire. L'auteur entreprend de dire ce qu'il pense de la nature de ce gouvernement, de la charte, de la session de 1815 et de l'état actuel de la France. On sait à quelles réactions l'ancien parti eût voulu ramener le gouvernement parlementaire de Louis XVIII. Il ne s'agissait de rien moins que d'éluder la charte. C'est pour répondre aux attaques du parti réactionnaire contre la charte que M. Guizot a écrit ce livre, qui n'est, en somme, qu'une exhortation à la sagesse politique, au patriotisme surtout. On désirerait y voir les idées libérales plus franchement accentuées; mais n'oublions pas que l'auteur a voulu faire de la conciliation, et que le mot de liberté, trop souvent prononcé, n'aurait fait qu'effaroucher des hommes portés à la supprimer. M. Guizot place donc au premier rang la France et la monarchie; les partis ne doivent être que des satellites gravitant tout autour, s'éclairant réciproquement, ne se choquant jamais, agissant, enfin, pour le plus grand bonheur de leur maître et de leur patrie. Le régulateur de cet admirable mouvement sera le parlementarisme, la charte, deux choses qu'il faut bien comprendre, auxquelles on doit sincèrement se rallier, et qui sauveront l'Etat et la monarchie. L'auteur n'a pas voulu écrire sur l'essence même du gouvernement parlementaire, mais convaincre ses lecteurs que ce gouvernement est l'ancre de salut; aussi prie-t-il ardemment ses contemporains de s'y attacher. Si les événements n'étaient pas plus forts que la sagesse humaine, M. Guizot eût sans doute atteint son but, car il a soutenu sa cause avec beaucoup de bon sens et d'énergie, tout en conservant ces formes de style adaptées aux principes qu'il défendait, formes éminemment aristocratiques, style qui rappelle celui du grand siècle, quoique un peu sec. Style, bon sens, rien n'y fit, et la Chambre n'écouta point cet appel fait par une jeune intelligence éclairée par les idées libérales : « Nous voulons la religion, la liberté et la justice, s'écriait-il, mais nous les voulons pour le service de la monarchie et non pour celui d'un parti; nous les voulons pour affermir l'ordre et non pour l'ébranler, pour établir l'union et la paix, non pour semer la division et le trouble. Nous n'appelons pas ces noms sacrés au secours des réactions, des haines, des ambitieux, des délateurs; nous ne les invoquons que pour ramener la confiance, répandre partout la sécurité et consolider l'ouvrage de la sagesse royale. Voilà ce que nous demandons à la nouvelle Chambre et ce que nous espérons de ses travaux. »

Gouvernement parlementaire (HISTOIRE DU), publiée en 1856 par M. Duvergier de Hauranne. Cet ouvrage est l'histoire d'un système de gouvernement, histoire sans valeur, si ce système n'a aucun prix, et, quoique l'auteur ne le discute jamais qu'en vue des faits qu'il raconte et qu'il juge, son histoire suppose nécessairement une certaine philosophie politique. Il ne donne pas la sienne *à priori*, il n'en recherche pas les principes abstraits : ce n'est pas son sujet; mais il est constamment guidé par des idées générales, qui pourraient être assez facilement réunies en corps de doctrine; et, quel que soit l'intérêt de ses récits, de quelque sagacité qu'il fasse preuve dans l'appréciation des hommes et des événements, on ne peut, en le lisant, oublier le but qu'il se propose et la thèse qu'il soutient. Il y a donc, dans ce livre, deux choses à examiner : les idées sur le gouvernement et l'exposition et la critique des faits, ou, en d'autres termes, la politique et l'histoire.

M. Duvergier de Hauranne croit que l'idéal, en politique, est réalisé par le gouvernement représentatif, qui, selon lui, s'appuie sur les principes suivants : « Les bons gouvernements ne sont pas des gouvernements simples. Aucun pouvoir ne doit être absolu. Des formes principales de gouvernement, aucune, si elle est réalisée dans sa pureté abstraite, sans restriction, sans limitation, sans mélange, n'est bonne et durable. La meilleure forme de gouvernement est celle qui emprunte quelque chose à toutes les autres, et qui est en quelque sorte un composé de toutes les autres. »

Les soixante ans qui ont séparé 1789 de 1848 peuvent se diviser en deux périodes : pendant la première, à travers de laborieux efforts et des tentatives contradictoires, on a essayé de constituer la France, sans pleinement comprendre ou sans admettre aucunement les conditions indispensables du gouvernement parlementaire. Tantôt par un amour jaloux, tantôt par une crainte pusillanime de la liberté, on a, de 1789 à 1814, négligé, repoussé ou mal interprété les leçons de l'expérience et de l'histoire dans l'organisation des pouvoirs publics. C'est là le sujet d'une introduction en un volume, qui peut être considérée comme une revue de la Révolution française au point de vue constitutionnel. Puis, de la fin de l'Empire à 1848, plus de trente-quatre ans se sont écoulés, pendant lesquels, au contraire, les conditions générales du gouvernement parlementaire ont été écrites dans les constitutions, et, sans être toujours franchement acceptées ou observées avec une intelligence parfaite, elles ont été la loi apparente ou réelle des pouvoirs et des partis, et la nation n'a pas laissé entrevoir qu'elle fût mécontente de son partage

ni disposée à changer. Cette seconde période, pendant laquelle la liberté politique, au lieu d'être l'objet d'un problème ou le but d'un effort, a paru une chose effective qui n'avait plus qu'à s'affermir et à se perfectionner par la pratique, mérite plus qu'une appréciation générale et critique; elle devait être le sujet d'une histoire, et cette histoire, M. Duvergier de Hauranne l'a écrite. En racontant les faits, il ramène tout à un point fondamental, l'établissement du gouvernement parlementaire tel qu'il le conçoit, en un mot, de la monarchie constitutionnelle. Peu lui importe de qui et comment sera venu l'établissement de ce gouvernement modèle; sans doute, les revers de la France sont cruels; mais il ne trouvera pas mauvais pour cela que l'empereur Alexandre use de sa victoire pour procurer à la France le bienfait de la charte. Il n'aime point les doctrines des émigrés et le retour de l'ancien régime lui serait odieux; il accepte la légitimité, si elle est libérale, et il n'en veut pas aux Bourbons de leur retour, si la liberté marche devant eux. Il doute fort que l'homme extraordinaire qui a pu un moment se dire le maître du monde puisse être touché sur ses vieux jours de la gloire de Washington; mais, si la paix et la liberté sont compatibles avec la victoire du 20 mars, il les verrait sans regret fleurir à l'ombre du drapeau victorieux. La Révolution elle-même ne lui convient que par son but: il ne pousse pas le goût du changement jusqu'à aimer à voir la France courir les aventures et passer violemment d'un régime à un autre, si le régime définitif n'est pas celui dont il fait l'objet de sa vie et l'idéal de sa raison. Il n'est, en un mot, ni royaliste, ni bonapartiste, ni révolutionnaire; il est tout bonnement ce qu'on appelait autrefois constitutionnel, et rien de plus. Sa liberté à l'égard des personnes est donc entière; l'impartialité lui est facile, et la Restauration, particulièrement, n'a jamais été racontée et jugée par personne comme il l'a fait, car elle n'a été jugée que par des amis ou des ennemis. M. Duvergier de Hauranne n'est ni l'un ni l'autre; il pourra paraître sévère, mais jamais malveillant. Avec lui on peut compter sur le vrai, car il a la sagacité pour le découvrir et la franchise pour le proclamer.

Avoir la liberté pour but, et, là où elle n'est pas proscrite, faire pour elle tout ce que la loi permet et rien que ce que la loi permet; organiser la liberté en système de gouvernement, et, le système établi, pratiquer la liberté et le gouvernement par la loi, telle est la règle de conduite que l'auteur regarde comme seule capable d'assurer le bonheur et la gloire des nations modernes. Il était bien tard, en 1856, pour afficher ce platonique amour de la liberté, qui se désintéresse des formes constitutionnelles propres à la faire vivre. M. Duvergier de Hauranne est de cette école politique qui vise à la fin sans se préoccuper des moyens.

Gouvernement représentatif (LE), par John Stuart Mill, traduit et précédé d'une introduction par M. Dupont-White (Paris 1862). M. Stuart Mill, connu en France par ses travaux sur la philosophie positive, et qui a été depuis membre de la Chambre des communes, commence, dans cet ouvrage, par rechercher quel est le but de tout gouvernement. Ce but est double : il doit d'abord gérer les intérêts publics, et il doit ensuite élever le niveau moral et intellectuel des populations. Un gouvernement qui négligerait un des côtés de sa mission montrerait par là son incapacité. On a prétendu que le pouvoir absolu est celui qui remplit le mieux la partie matérielle de son œuvre; mais cet avantage n'est-il pas payé trop cher, s'il ne peut être obtenu qu'au prix de l'abaissement moral? Aussi M. Stuart Mill est-il convaincu que le meilleur gouvernement est celui du peuple par le peuple. Non-seulement il a l'avantage de former les citoyens et de tremper les caractères, mais encore il procure bien plus sûrement le bien-être des populations, car il n'est pas de meilleure surveillance que celle des intéressés.

Mais le gouvernement du peuple par le peuple ne peut être directement exercé que dans les très-petits Etats, dans les républiques de la Grèce ou dans quelques cantons de la Suisse. Partout ailleurs, il faut que le peuple délègue ses pouvoirs à des députés, à des représentants, et le gouvernement devient représentatif.

Pour qu'un tel gouvernement soit possible et qu'il soit durable, il faut que la nation remplisse certaines conditions. Il faut qu'elle ait à la fois l'indépendance, qui est impatiente de toute tyrannie, et le respect de la loi, qui fait qu'on obéit même contre son sentiment intime; il faut, en un mot, qu'elle soit capable de supporter la liberté. Mais ce n'est pas tout : puisque le peuple ne gouverne pas directement, qu'il délègue ses pouvoirs, il s'agit de savoir comment se fera cette délégation, et nous arrivons ainsi à deux questions pratiques de la plus haute gravité, la répartition du suffrage entre les électeurs, et la répartition des voix entre les députés à élire.

M. Stuart Mill est partisan du suffrage universel, car, dit-il, dans une nation adulte et civilisée, il ne doit pas y avoir de parias. Mais il demande pourtant certaines exclusions, et il ne comprend pas qu'on soit électeur sans avoir les éléments de l'instruction. Aussi est-il d'avis que l'enseignement universel doit précéder le suffrage universel. Il voudrait aussi que le droit électoral ne fût conféré qu'à ceux qui payeraient une certaine quotité d'impôts, puisqu'il s'agit d'élire une assemblée qui votera les impôts. Par contre, il n'hésiterait pas à accorder aux femmes le droit de vote, estimant que la différence de sexe n'a pas d'importance en ces matières. Mais s'il est disposé à accorder à tous le droit de suffrage, il ne voudrait pas accorder à tous le même nombre de suffrages. Il en donne cette raison que si les citoyens ont des droits égaux, ils n'ont pas une égale capacité. Or, la justice et l'intérêt du pays n'exigent-ils pas que chacun exerce une part d'influence proportionnelle à ses aptitudes? Le suffrage à deux degrés ne corrigerait pas les vices du suffrage universel; il faut recourir à un autre système. Ce système, c'est le vote *plural* (composé), organisé d'après la nature des occupations et d'après la supériorité d'intelligence et d'instruction. Si l'on ne recourt pas à ce moyen, le suffrage universel peut valoir mieux que d'autres formes de gouvernement; mais, d'après M. Stuart Mill, il repose sur un principe faux, et ses inconvénients l'emporteront toujours sur ses avantages.

Quand nous avons réglé la question du droit électoral, nous nous trouvons en face d'une autre plus importante encore, celle du mode des élections. Il ne faut pas se le dissimuler, c'est la plus grande difficulté et le plus grand danger pour nos sociétés. « On confond, dit M. Mill, deux idées très-différentes sous le mot de démocratie. L'idée pure de la démocratie, suivant sa définition, c'est le gouvernement de tout le peuple par tout le peuple également représenté. La démocratie, telle qu'on la conçoit et qu'on la pratique aujourd'hui, c'est le gouvernement de tout le peuple par une simple majorité du peuple exclusivement représentée. Dans le premier sens, le mot démocratie est synonyme d'égalité pour tous les citoyens; dans le second sens (et on les confond étrangement), il signifie un gouvernement de privilége en faveur de la majorité numérique, qui, par le fait, est seule à posséder une voix dans l'Etat. C'est la conséquence inévitable de la manière dont on recueille aujourd'hui les votes, à la complète exclusion des minorités. »

Comment remédier à ces inconvénients? Comment donner aux minorités une représentation proportionnelle à leur nombre dans le pays? M. Stuart Mill propose un système mis en avant par M. Hare en 1829, et qui peut se résumer de la manière suivante : le peuple vote par scrutin de liste et porte autant de noms qu'il doit y avoir de représentants. Le bulletin de chaque électeur constitue une liste graduée, dans laquelle il range les candidats d'après l'ordre de ses préférences. Chaque électeur ne vote que pour un candidat; mais, si le premier nom qu'il a porté sur sa liste échoue, le second, le troisième, le quatrième nom, et toujours à la suite, peut compter pour un autre. Pour être élu député, il faut obtenir un nombre de voix égal à celui des votants divisé par celui des siéges à remplir. Si un candidat obtient plus de voix qu'il ne lui en faudrait pour être élu, toutes celles qui sont de reste ne lui sont plus attribuées : elles sont comptées au candidat qui vient ensuite sur chaque bulletin. De la sorte, il n'y a pas de voix perdues, et le dépouillement général du scrutin donne une liste sur laquelle on prend le nombre de membres exigé pour constituer la Chambre des représentants. De la sorte, on évite de violer le droit des minorités, et on donne à l'opinion prédominante un contrôle et un frein.

Nous ne discuterons pas les moyens proposés par M. Stuart Mill pour la réglementation du suffrage universel; mais il est clair que les questions qu'il a posées sont de celles qui doivent préoccuper la démocratie, et qu'elles devront être résolues tôt ou tard. De pareils livres, en éclairant la situation, ont le mérite incontestable d'attirer l'attention publique et de préparer ainsi l'avenir.

GOUVERNEMENTAL, ALE adj. (gou-vèr-ne-man-tal, a-le — rad. *gouvernement*). Qui appartient au gouvernement : *L'idée* GOUVERNEMENTALE *naquit des mœurs de famille et de l'expérience domestique.* (Proudh.) ‖ Qui soutient le gouvernement : *Le parti* GOUVERNEMENTAL. ‖ Mot créé par Mercier.

GOUVERNEMENTALISME s. m. (gou-vèr-ne-men-ta-li-sme — rad. *gouvernement*). Néol. Système qui rapporte tout au gouvernement : *Le* GOUVERNEMENTALISME *se sert des hommes comme des chiffres du budget.* (Drouineau.) *La liberté, toujours la liberté, rien que la liberté, et pas de* GOUVERNEMENTALISME : *c'est tout le catéchisme révolutionnaire.* (Proudh.)

GOUVERNER v. a. ou tr. (gou-vèr-né — lat. *gubernare ;* du grec *kubernan*, même sens. Plusieurs étymologistes croient que *kubernan* est formé de deux primitifs signifiant barque et ramer; ils rapprochent la première partie de ce mot du substantif *kumbê*, *kumbos*, barque, canot, et aussi vase, coupe, d'où *kumbalon*, cymbale; *kumbos*, *kumbê*, répondent au sanscrit *kumbha*, *kumbhi*, pot, cruche, probablement d'une racine *kumbh*, *kumb*, couvrir. Quant à la seconde partie du grec *kubernan*, elle serait développée du radical *er*, qui est aussi dans le grec *erêtês*, rameur, *eressô*, je rame, *eresia*, action de ramer, *eretmos*, rame, etc., et qui correspond à la racine *ar*, proprement fendre, couper, labourer, qui est aussi dans le sanscrit *aritras*, rame, *aritram*, gouvernail, *aritâ*, rameur, etc.). Diriger, conduire, régler la marche de : GOUVERNER *un bâtiment.* GOUVERNER *une voiture.* GOUVERNER *des chevaux.* GOUVERNER *une barque, un vaisseau. N'eût-on qu'un cheval à* GOUVERNER *et des troupeaux à conduire, on ne le peut faire sans raison.* (Boss.) *On ne choisit pas pour* GOUVERNER *un vaisseau celui des voyageurs qui est de meilleure maison.* (Pasc.)

— Avoir l'administration, la conduite de : GOUVERNER *sa maison. C'est elle qui* GOUVERNE *tout le ménage.* (Acad.)

Beaucoup de grands esprits, dans leur troisième [étage
Qui n'ont pu *gouverner* leur femme, leur ménage,
Pensent qu'ils peuvent bien *gouverner* l'univers.
RULHIÈRES.

— Régir, conduire avec autorité; avoir la conduite politique de : GOUVERNER *un Etat. Tous ceux qui ont médité sur l'art de* GOUVERNER *les hommes ont reconnu que c'est de l'instruction de la jeunesse que dépend le sort des empires.* (Barthél.) *La probité est la vertu des démocrates; car le peuple regarde avant tout aux mains de ceux qui le* GOUVERNENT. (Lamart.)

— Fig. Régler, diriger la conduite de, avoir l'autorité sur : *Ce sont les rusés et les impudents qui* GOUVERNENT *le monde; les gens de bien sont menés par le nez.* (Gui Patin.) *J'ai souvent remarqué que c'est par ses défauts qu'on* GOUVERNE *ceux dont on est aimé.* (Mme de Sév.) *Un homme sage ne se laisse* GOUVERNER *ni ne cherche à* GOUVERNER *les autres; il veut que la raison* GOUVERNE *seule et toujours.* (La Bruy.) ‖ Avoir l'autorité, le pouvoir de régler à son gré; être le moteur, l'action directrice de : GOUVERNER *ses passions. L'amour est un sentiment peu commode à* GOUVERNER.

L'astre brillant du jour *gouverne* les saisons.
ROSSET.

Oui, c'est l'opinion qui *gouverne* le monde.
ETIENNE.

— Par ext. Se dit des pièces d'une machine qui font agir et mouvoir toutes les autres : *Le ressort* GOUVERNE *tout dans une montre.*

— Absol. : *Celui qui* GOUVERNE *doit être le plus obéissant à la loi.* (Fén.) GOUVERNER, *c'est se dévouer.* (L. Blanc.)

La liberté *gouverne* et la licence opprime.
C. DELAVIGNE.

— *Gouverner sa barque*, Conduire ses affaires : *Il* GOUVERNE *bien* SA BARQUE.

— Gramm. Régir : *En grec, le verbe actif* GOUVERNE *le génitif ou l'accusatif.*

— v. n. ou intr. Mar. Faire évoluer un navire au moyen du gouvernail : *Ce pilote* GOUVERNE *habilement.* ‖ Se diriger en naviguant : GOUVERNER *vers la rade.* GOUVERNER *sur un îlot.* ‖ Obéir à l'action du gouvernail : *Le bâtiment* GOUVERNE *lorsqu'il obéit à l'action de son gouvernail; il* GOUVERNE *bien, il* GOUVERNE *mal, il* GOUVERNE *comme un poisson.* (Willaumez.) ‖ *Gouverner à la lame*, Faire vent arrière, pour éviter, pendant un gros temps, de recevoir les lames par le travers du bâtiment. ‖ *Gouverner dans les eaux d'un vaisseau*, Le suivre de près, ne pas s'écarter de son sillage. ‖ *Gouverner où on a le cap*, Maintenir le bâtiment sur la direction qu'il suit. ‖ *Gouverner sur son ancre, sur sa bouée*, Se dit d'un bâtiment qui, bien qu'à l'ancre, subit l'action irrégulière des courants.

Se gouverner v. pr. Etre gouverné : *Les peuples* SE GOUVERNENT *par des exemples plutôt que par des lois.* (De Bonald.) *Les peuples généreux et intelligents* SE GOUVERNENT *avec des idées.* (Mme E. de Gir.)

— N'être soumis qu'à sa propre autorité, n'obéir à aucun pouvoir étranger : *Les hommes sont très-rarement dignes de* SE GOUVERNER *eux-mêmes.* (Volt.) *Une société qui* SE GOUVERNE *toute seule est la meilleure préparation pour qui veut apprendre à se passer à la fois de société et de gouvernement.* (A. de Broglie.)

— Fig. Se conduire, régler ses actions, diriger ses affaires : *On* SE GOUVERNE *par des intérêts et des raisons politiques.* (Rancé.)

— Réciproq. Exercer de l'autorité l'un sur l'autre : *Des pouvoirs opposés qui cherchent à* SE GOUVERNER *l'un l'autre.*

— **Syn. Gouverner, administrer, conduire, diriger, gérer, régir.** V. ADMINISTRER.

GOUVERNEUR s. m. (gou-ve-rneur — rad. *gouverner*). Celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une colonie, dans une maison royale : *Le* GOUVERNEUR *de l'Algérie. Dans nos colonies, les* GOUVERNEURS *et les intendants ne s'accordent que pour exercer les monopoles les plus scandaleux.* (Duclos.)

— Celui qui est chargé de diriger l'éducation d'un jeune prince ou d'un jeune homme de grande famille : *Le* GOUVERNEUR *des enfants de France. Un* GOUVERNEUR! *ô quelle âme sublime! En vérité, pour faire un* GOUVERNEUR, *il faut être ou père ou plus qu'homme soi-même.* (J.-J. Rouss.)

— Officier de la cour chargé de la direction de certains jeunes gens : *Le* GOUVERNEUR *des pages.*

— Administr. Directeur de certains grands établissements publics : *Le* GOUVERNEUR *de la Banque de France, du Crédit foncier. Le* GOUVERNEUR *des Invalides.*

— Min. Ouvrier chargé de la surveillance et de la conduite de tout le travail de la halde du puits. ‖ On l'appelle aussi *marqueur*, parce que c'est lui qui marque, c'est-à-dire qui reçoit et constate les produits de l'exploitation à mesure qu'ils arrivent au jour.

— Techn. Ouvrier chargé de faire pourrir les chiffons, de les couper, de les mettre dans des piles, etc. ‖ On dit aussi GOUVERNEAU.

— Ichthyol. Nom d'un petit poisson de la grosseur d'un goujon, qui, dit-on, sert de conducteur à la baleine.

— **Encycl.** Hist. *Gouverneur de province.* Le rang, l'emploi et les attributions des *gouverneurs* de provinces ont varié suivant les époques et les pays. Ils jouirent longtemps d'une autorité presque souveraine; ils ressemblaient assez à ce que sont les pachas d'aujourd'hui; ils pouvaient établir des impôts, lever des troupes, disposer des finances et des emplois à leur gré; ils administraient eux-mêmes la justice criminelle et civile, exerçaient le droit de faire grâce, anoblissaient, légitimaient les bâtards, accordaient le droit de foire, entravaient la justice civile. Louis XII travailla à arrêter ces empiétements, mais avec peu de succès. Il y eut même à cette époque et plus tard des *gouverneurs* qui se firent garder par un régiment auquel ils faisaient porter leur nom, et ces gardes reconnaissaient leur autorité plus que celle du roi. Mais quand le pouvoir royal parvint enfin à faire reconnaître sa suprématie, les *gouverneurs* n'eurent plus guère d'autre fonction que de faire une entrée d'honneur dans leur ville principale. Il y avait des provinces dont le premier magistrat faisait semblant d'offrir spontanément une bourse au dignitaire reçu en cérémonie, et le *gouverneur* avait la délicatesse de ne point accepter ce présent. Le duc de Richelieu seul osa déroger à cet usage. Nommé au gouvernement de la Guyenne et de Bordeaux, au retour de sa fameuse ambassade de Vienne, le magistrat lui présente un plat couvert de monnaies d'or; il lui insinue, dans une harangue de circonstance, combien la ville avait été touchée de la délicatesse de son prédécesseur, qui avait eu la générosité de refuser cette même offrande. « Je sais, répondit le maréchal, que mon devancier a été inimitable en tout; je n'oserai jamais prétendre à tout le mérite qu'il avait. » Et il s'empara de l'or. Les charges de *gouverneurs* de provinces ont été abolies le 25 février 1791.

— Mar. *Gouverneur de colonie.* Les colonies françaises sont encore aujourd'hui soumises à des *gouverneurs* qui sont nommés par le gouvernement de la mère patrie, et subordonnés au ministre de la marine et des colonies. Le gouvernement de l'Algérie est le seul qui dépende du ministre de la guerre. Les *gouverneurs* des colonies exercent seuls l'autorité militaire. Ils sont chargés de la défense intérieure et extérieure de la colonie, et disposent des troupes et des vaisseaux affectés au service du pays; ils peuvent, sous leur responsabilité personnelle, déclarer l'état de siége et assumer toute l'autorité civile et militaire. Dans les temps ordinaires, le gouverneur a la direction de toutes les branches d'administration, finances, marine, justice, etc. Il arrête chaque année le budget de la colonie, qui doit être soumis au conseil colonial, et dirige la perception des impôts; il convoque les conseils municipaux et indique l'objet de leurs délibérations; il peut prendre toutes les mesures utiles pour la police de la colonie. Sans s'immiscer dans les procédures civiles ou criminelles, il peut assister aux séances solennelles des cours d'appel. Il surseoit à l'exécution des jugements criminels, dans le cas de recours en grâce. Il promulgue les lois et les décrets dans la colonie et est investi de pouvoirs extraordinaires pour suspendre les fonctionnaires publics et exclure de la colonie les personnes qui lui paraissent dangereuses. Il est personnellement responsable des mesures prises en vertu de ses pouvoirs extraordinaires. Le conseil privé de la colonie juge comme tribunal administratif; le *gouverneur* rend les jugements exécutoires. Tous les fonctionnaires de la colonie lui sont subordonnés; aucun ne peut contracter mariage sans sa permission. Lui seul peut autoriser en conseil privé les poursuites contre les fonctionnaires publics. Il nomme à tous les emplois dont la disposition n'a pas été réservée au gouvernement central. Il informe le ministre de la marine des besoins de la colonie et de la conduite des divers fonctionnaires. Le *gouverneur* ne peut, sans l'autorisation du chef de l'Etat, ni contracter mariage, ni acquérir des propriétés foncières dans la colonie pendant la durée de ses fonctions. S'il est poursuivi pour trahison, concussion, abus d'autorité, désobéissance aux lois, dépenses indûment ordonnées, etc., il ne peut être jugé que par les tribunaux de la métropole et conformément aux lois qui la régissent.

GOUVIEUX, bourg et comm. de France (Oise), cant. de Creil, arrond. et à 12 kilom. O. de Senlis; 1,940 hab. Fabriques de mèches à chandelles, calicots, tuiles; filature mécanique de laine, impression sur étoffe. Emplacement d'un camp romain, où l'on a découvert de nombreuses antiquités, armes, vases, médailles, cercueils de pierre, etc.

GOUVILLE, vilage et comm. de France (Eure), canton de Damville, arrond. et à 27 kilom. d'Evreux; 306 hab. Château de Chambray, bâti sous Henri IV. Restes d'un château du XIIIe siècle, comprenant une élégante chapelle et une porte flanquée de tourelles. Vestiges d'un camp retranché.

GOUVION s. m. (gou-vion). Techn. Cheville de fer servant à assembler les pièces de grosse charpente.

GOUVION (Jean-Baptiste), général français, né à Toul, tué d'un coup de canon près de Maubeuge en 1792. Il faisait partie du corps du génie lorsqu'il se rendit en Amérique pour y prendre part à la guerre de l'indépendance. La Fayette, sous qui il servit alors, le nomma, en 1789, major général de la garde nationale de Paris, dont il venait de recevoir le commandement. Elu en 1791 député de Paris à l'Assemblée législative, Gouvion se démit de son mandat au mois d'avril 1792, après s'être vainement opposé à ce que l'assemblée admît aux honneurs de la séance des soldats de Châteauvieux qui avaient été condamnés aux fers à la suite de la révolte de Nancy. Violemment apostrophé à ce sujet par le député Chodieu, il le blessa grièvement dans un duel, puis alla rejoindre à l'armée La Fayette, sous les ordres duquel il combattait, en qualité de général de division, lorsqu'il fut frappé à mort en cherchant à rallier ses troupes qui s'étaient laissé surprendre.

GOUVION (Louis-Jean-Baptiste, comte), général français, parent du précédent, né à Toul en 1752, mort à Paris en 1823. Entré fort jeune au service, il devint général de brigade dès les premières guerres de la Révolution, fit les principales campagnes de cette époque, reçut le grade de général de division sur le champ de bataille de Berghem, et se signala particulièrement par sa belle conduite à la bataille de Kastricum. A partir de ce moment, il devint inspecteur général de gendarmerie (1802), sénateur (1805) et fut membre de la chambre des pairs sous la Restauration.

GOUVION-SAINT-CYR (Laurent), maréchal de France et homme d'Etat, parent des précédents, né à Toul en 1764, mort à Hyères le 10 mars 1830. Il étudia la peinture à Rome, puis à Paris à partir de 1784, et donna même des leçons de dessin; mais la Révolution vint le mettre dans sa véritable voie. Nommé officier dans la garde nationale parisienne, il partit, le 1er septembre 1792, au moment des plus grands dangers de la patrie, comme capitaine dans le 1er bataillon de volontaires, dit bataillon des *chasseurs républicains*. Il devint rapidement général de brigade (1793) et général de division (1794), dirigea la principale attaque au siége de Mayence, eut une part glorieuse à la belle retraite de Moreau en 1796, reçut, en 1798, le commandement de l'armée de Rome, alors en pleine révolte et qui venait de chasser Masséna, parvint à y ramener la discipline, commanda, l'année suivante, l'aile droite de l'armée à la funeste bataille de Novi, obligea les Autrichiens à évacuer la place de ce nom, les battit complétement devant Coni et garantit Gênes d'un investissement. Général en chef de l'armée du Rhin en l'absence de Moreau (1800), il prit Fribourg, concourut ensuite à l'éclatante victoire de Hohenlinden, fut mis à la tête de l'armée de Portugal en 1801, envoyé à Madrid comme ambassadeur, créé, en 1804, colonel général des cuirassiers, et nommé, l'année suivante, général en chef de l'armée de Naples. Il fit en 1807 les campagnes de Prusse et de Pologne, passa en Espagne après la paix de Tilsitt, prit Roses et Barcelone, battit le général Castro, et, appelé en Russie en 1812, fut mis successivement à la tête du 6e et du 10e corps, défit Wittgenstein à Polotsk, reçut, en récompense, le bâton de maréchal, fit avec distinction la campagne de 1813 et détruisii le corps d'armée du général Tolstoï. Chargé de défendre Dresde pendant la retraite de l'armée française, et laissé sans vivres et sans munitions, il se vit obligé de capituler le 11 novembre, en stipulant, toutefois, qu'il serait transporté en France, lui et ses troupes. Au mépris de la capitulation, ils furent retenus prisonniers. Saint-Cyr ne rentra en France qu'après les événements de 1814. Louis XVIII l'accueillit avec empressement, l'éleva à la pairie, et, lors du retour de Napoléon, le mit à la tête des troupes réunies à Orléans. Le général Dupont, qui commandait ces troupes, était détesté. Tous les régiments avaient pris sous ses yeux la cocarde tricolore. Le maréchal, à son arrivée, eut assez d'ascendant pour faire reprendre la cocarde blanche et pour la maintenir plusieurs jours après la rentrée de Napoléon aux Tuileries. Pendant les Cent-jours, il vécut à Paris, éloigné des affaires, fut nommé ministre de la guerre à la rentrée de Louis XVIII, adoucit, autant que possible, les mesures de rigueur qu'entraînait le licenciement de l'armée, devint, par cela même, odieux aux ultra-royalistes, et dut se retirer au mois de novembre 1815. Créé marquis, nommé ministre de la marine en 1817, il reprit le portefeuille de la guerre le 12 novembre. C'est alors qu'il accomplit dans l'organisation de l'armée ces réformes radicales qui sont, sans contredit, un des faits les plus importants de l'histoire de la Restauration. Les Bourbons, à leur retour en France, pour se rendre populaires, avaient proclamé l'abolition de la conscription militaire. Le nouveau ministre la rétablit par la loi du 10 mars 1818; mais, au lieu d'appeler tous les jeunes gens sous les drapeaux, il exonérait les soutiens de famille, fixait, pour le temps de paix, le contingent à 40,000 hommes, et libérait d'une manière définitive tous ceux que le sort n'avait pas appelés à faire partie de ce contingent. Pour détruire le favoritisme, cause de découragement pour l'armée, l'avancement jusqu'au grade de colonel était basé sur l'ancienneté. Après six années de service, les sous-officiers et soldats rentrés dans leurs foyers étaient assujettis aux appels pendant six années encore, et formaient ainsi, sous le nom de *vétérans*, la réserve, en cas de guerre. En 1824, les vétérans furent remplacés par une réserve de jeunes soldats laissés dans leurs familles. Ce n'est pas sans une vive opposition que Gouvion-Saint-Cyr put faire passer sa réforme aux deux Chambres. En butte à la haine des royalistes, il se retira à la fin de 1819. Gouvion-Saint-Cyr était un militaire instruit, un bon stratégiste, mais froid, étranger aux enthousiasmes des champs de bataille. On a de lui : *Journal des opérations de l'armée de Catalogne en* 1808-1809 (Paris, 1821, in-8o, avec atlas); *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle* (1829, 4 vol. in-8o); *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire* (1831, 4 vol. in-8o). Ces ouvrages sont adoptés comme livres classiques dans les écoles militaires.

GOUVIX, village et comm. de France (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arrond. et à 18 kilom. de Falaise, sur le penchant d'un coteau qui domine la rive droite de la Laize, et dans un site délicieux; 546 hab. L'église, très-intéressante pour les archéologues, appartient à ce premier style gothique, encore mêlé de détails romans, dont il reste dans le Calvados des exemples nombreux. Au milieu d'un magnifique parc arrosé par les eaux de la Laize, s'élève le château d'Outrelaize, qui date du XVIe siècle et a longtemps appartenu au comte Hercule de Polignac. « Rien, dans le Calvados, dit M. de Caumont, en fait de parc dans le genre anglais, ne peut être comparé au parc d'Outrelaize. La rivière le traverse dans toute son étendue; de belles prairies, des canaux, des mouvements de terrain naturels et des coteaux plantés de beaux arbres; puis, derrière le parc, un bois de 200 hectares. » Au-dessus de la porte du pavillon d'entrée, que précède une admirable avenue de platanes, se voient la statue de la Justice et l'inscription suivante : *Remota justicia, nihil aliud sunt regna quam magna latrocinia*. La grande porte est surmontée des satués de Pomone et de Vertumne. A l'intérieur du pavillon, la petite porte est surmontée de cette originale inscription : « Qui veut se tenir à l'aise ne doit point passer outre Laize. »

GOUVY (Théodore), compositeur français, né, en 1819, à Goffontaine, près de Sarrebruck. Arrivé à Paris pour étudier le droit, il assista à une séance de concert du Conservatoire, un jour qu'on y exécutait une symphonie en *la* de Beethoven. Ce fut comme une révélation : M. Gouvy se sentit artiste. Il renonça dès lors à la chicane et déclara nettement à sa famille son intention de suivre la carrière musicale. Il étudia d'abord le piano sous la direction de Billard, élève d'Henri Herz, et prit ensuite des leçons de composition de M. Elwart, professeur au Conservatoire. Pendant trois ans, l'élève travailla avec acharnement; puis il partit pour Berlin, où la connaissance d'artistes distingués et les fréquentes occasions d'entendre les œuvres des grands compositeurs perfectionnèrent son éducation. Après un séjour d'un an en Prusse, M. Gouvy partit pour l'Italie, où il passa quinze mois. De retour à Paris en 1846, il fit entendre, à la salle Herz, sa deuxième symphonie, qui fut favorablement accueillie. La société dite l'*Union musicale* exécuta, en 1848, un second ouvrage symphonique de M. Gouvy. En Allemagne, où il a fait entendre fréquemment ses productions, il a reçu un accueil flatteur des artistes et du public. Au reste, la France s'est également empressée d'adopter ce compositeur, et les sociétés musicales de Paris, la *Sainte-Cécile*, dirigée par M. Seghers, et la vaillante phalange de M. Pasdeloup, ont fait entendre, presque chaque année, quelque grande composition de M. Gouvy.

« Enfant de l'école moderne allemande, dit M. Fétis, M. Gouvy ne peut ni ne veut renier sa famille. Il a du sentiment, de la mélodie et des rhythmes originaux et bien caractérisés; mais la facture de ses ouvrages, leur harmonie, leur instrumentation et leur plan procèdent évidemment de Weber et de Beethoven. Çà et là, le connaisseur remarque un certain embarras et d'assez fréquentes incorrections dans sa manière d'écrire, des dissonances qui n'ont point de résolutions ou qui n'en ont que de mauvaises; enfin, des mouvements de basse qui ne tombent point toujours sur les bonnes notes. Ces défauts résultent d'une éducation musicale qui n'a pas été commencée et développée dans la première jeunesse; mais ils sont rachetés par la vitalité de la pensée et du sentiment. En somme, les ouvrages de M. Gouvy sont dignes de beaucoup d'estime et lui assurent une place honorable parmi les meilleurs compositeurs de l'époque actuelle. »

M. Gouvy a écrit, sur des paroles de Maurice Hartmann, douze lieds qui sont tous, à bien peu de chose près, des chefs-d'œuvre de facture musicale et d'émotion. Nous ne faisons point de restriction pour le lied *Beaux yeux aimés*, la *Chanson du printemps* et la *Barcarolle*, qui sont des merveilles de couleur et d'expression. Mais, malgré notre admiration pour ces compositions, nous ne devons point hésiter à constater que, malheureusement, M. Gouvy écrit mal pour les voix, dont il semble ne connaître ni le timbre ni l'étendue, ce qui rend très-difficile, sinon impossible, même pour les artistes de premier ordre, l'exécution de ces adorables mélodies.

Les œuvres de M. Gouvy se composent principalement de symphonies, trios, duos, quatuors, quintettes, ouvertures de concert, chœurs, scènes lyriques, mélodies et lieders.

GOUY s. m. (gou-i). Agric. Sorte de serpe en usage aux environs de Montargis.

GOUY D'ARSY (Louis-Henri-Marthe, marquis DE), constituant, né à Paris en 1753, décapité le 5 juillet 1794. Il était colonel de cavalerie quand éclata la Révolution. Nommé député aux états généraux par les électeurs de Saint-Domingue, où il avait des propriétés, il se prononça pour les idées nouvelles. Il acquit, comme orateur, une certaine influence dans l'Assemblée, prit une part active aux discussions sur les finances et les colonies, proposa une émission de deux milliards d'assignats (1790), demanda l'abolition de l'esclavage et l'émancipation des nègres; puis, effrayé des dangers que l'affranchissement des hommes de couleur pouvait faire courir aux colons, il changea d'opinion, et eut, à cet égard, une vive polémique avec Brissot. Maréchal de camp en 1792, il fut envoyé à Noyon pour y rétablir l'ordre, mais s'y conduisit avec une extrême faiblesse. Il quitta le service, à la suite du 10 août, pour se retirer dans son château de Moret, y fut arrêté comme suspect et traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort.

GOUY-EN-TERNOIS, village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Pol, à la source de la Canche; 352 hab. D'intéressants souvenirs historiques se rattachent à cette localité aujourd'hui sans importance. Elle fit partie, en 1376, de la dot de Jeanne de Châtillon, et obtint, en 1540, de nombreuses franchises de la libéralité du duc de Bourgogne. On y voyait un prieuré du XIIIe siècle, dont il est fréquemment fait mention par les chroniqueurs. Ce prieuré, vendu en 1793 à un sieur Lefrançois, maître de poste à Arras, et racheté plus tard par le dernier prieur, M. Legentil, qui en fit don au curé de Longpré, a été récemment démoli. L'église seule est aujourd'hui debout. C'est un édifice fort ancien, mais auquel des restaurations modernes ont fait perdre son caractère primitif. Les bâtiments conventuels, dont il ne reste plus trace, occupaient un emplacement considérable.

GOUYAVE s. f. (gou-ia-ve). Bot. V. GOYAVE.

GOUYAVIER s. m. (gou-ia-vié). Bot. GOYAVIER.

GOUYE DE LONGUEMARE, historien français, né à Dieppe en 1715, mort à Versailles en 1763. Il se fit recevoir avocat, puis devint greffier du bailliage de Versailles. Pendant ses loisirs, Gouye composa un certain nombre d'écrits historiques, parmi lesquels nous citerons : *Dissertation pour servir à l'histoire des enfants de Clovis* (1744); *Dissertation historique sur l'état du Soissonnais sous les enfants de Clotaire Ier* (1745); *Dissertation sur la chronologie des rois mérovingiens depuis la mort de Dagobert Ier* (1748); *Lettre importante sur une histoire de France de la première race* (1755), etc.

GOUYÈRE s. f. (gou-iè-re). Art culin. V. GOUGÈRE.

GOUZ DE GERLAND (Bénigne LE), historien français, né à Dijon en 1695, mort dans la même ville en 1774. Maître d'une fortune qui lui permettait de se livrer à son goût pour les sciences et les lettres, il voyagea en Italie et en Angleterre, afin d'étudier les mœurs et les lois de ces pays, puis se fixa dans sa ville natale, où il créa une école de peinture et de sculpture qui prit ensuite le titre d'Académie. Devenu membre de l'Académie de Dijon, il fit don à cette société de son riche cabinet d'histoire naturelle et d'un terrain pour la création d'un jardin botanique. Gouz de Gerland a laissé, entre autres écrits : *Histoire de Laïs* (Paris, 1756); *Essai sur l'histoire des premiers rois de Bourgogne et sur l'origine des Bourguignons* (Dijon, 1770); *Dissertation sur l'origine de la ville de Dijon* (1771, in-4o).

GOUZEAUCOURT, bourg et commune de France (Nord), cant. de Marcoing, arrond., et à 19 kilom. de Cambrai; pop. aggl., 2,485 hab. — pop. tot., 2,631 hab. Souterrains.

GOVEA (Antoine), jurisconsulte et écrivain portugais. V. GOUVEA.

GOVÉNIE s. f. (go-vé-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, dont l'espèce type croît au Mexique.

GOVERNOLO, bourg d'Italie, prov. et à 19 kilom. S.-E. de Mantoue, sur la rive droite du Mincio, près de son embouchure sur le Pô. 2,173 hab. En 1796, les Français y remportèrent une victoire sur les Autrichiens. Le 18 juillet 1848, les Piémontais, commandés par le général Bava, y mirent les Autrichiens en déroute, leur firent 400 prisonniers et leur enlevèrent deux canons et un drapeau.

GOVINDA-SINGH, réformateur de la secte des Sikhs, né à Patnah, dans l'Inde, en 1661, mort en 1708. Il vit périr son père, Tegh-Bahadour, sacrifié à la haine du Grand Mogol Aureng-Zeyb, et lui succéda comme *gourou* ou chef spirituel de ses coreligionnaires (1675). Les Sikhs n'étaient que des sectaires dont la doctrine participait de l'islamisme et du brahmanisme. Il les réunit en corps de nation, et les soumit à de nouvelles lois qui les séparaient radicalement des musulmans et des Indous. Abolition des castes, égalité pour tous, adoration d'un seul Dieu, proscription du culte des images et des saints, liberté à chacun de tuer les animaux et d'en manger la chair, tels sont les principaux points de la législation de Govinda. Tous les siens devaient être soldats, pour exterminer le Mogol oppresseur. On était initié dans l'association par une sorte de baptême. Un grand nombre d'adhérents se réunirent à Govinda. Vainqueur dans plusieurs guerres, il finit par être vaincu lui-même, et accepta du successeur d'Aurengzeb une paisible retraite dans la vallée du Godavery. On a de lui les écrits suivants, qui sont les livres sacrés des Sikhs : *Livre sacré du dixième roi; Livre des règles; Livre des restrictions.*

GOVONA (Rosa), fondatrice de l'établissement des *Rosines*, en Piémont, née à Mondovi en 1716, morte en 1776. Elle se vit, jeune encore, orpheline et sans ressources, échappa à la misère par son énergie et son travail, et conçut le projet d'un établissement où les jeunes filles pauvres trouveraient, plus facilement qu'elle, le moyen d'échapper aux tristes conséquences du besoin. Elle s'associa d'abord une orpheline, lui apprit à travailler, et parvint à en réunir ensuite un certain nombre. En peu de temps elle en compta soixante-dix, parfaitement établies dans une maison de la plaine du Brao. Une autre maison, plus considérable, fut créée à Turin, par ordre du roi Charles-Emmanuel III, en 1755. Rosa, dont le zèle était infatigable, fonda successivement des établissements du même genre à Novare, à Fossano, à Saluces, etc., et sur la porte de chacun d'eux on voyait, inscrit en gros caractères, ce verset, que la fondatrice ne cessait de répéter à ses compagnes : *Tu vivras du travail de tes mains*. Les établissements des rosines sont des ateliers de confection : on y fabrique des objets de toutes sortes, depuis des broderies jusqu'aux draps nécessaires pour l'habillement des troupes.

GOVONE, bourg d'Italie, prov. et à 11 kilom. N.-E. d'Alba; 3,010 hab. Récolte et commerce de céréales et de vins estimés.

GOWER ou, en gaélique, **GWR**, presqu'île de l'Angleterre, principauté de Galles. Elle s'avance dans le canal de Bristol, et forme la partie la plus occidentale du comté de Clamorgan. 24 kilom. de long. sur 8 kilom. de largeur moyenne. Grande exportation de chaux.

GOY (Pierre), théologien protestant français, né à Port-de-Sainte-Foy (Dordogne) en 1822. Il étudia la théologie à Montauban, remplit, pendant quelques années, les fonctions de suffragant dans la petite communauté protestante de Pau, et se rendit ensuite en Allemagne pour y compléter ses études, puis rentra en France pour occuper la place de pasteur dans l'église de Fleix (Dordogne). M. Goy devint collaborateur de la *Revue de théologie*, publiée à Strasbourg. De nombreux travaux, qu'il fournit à cette *Revue* et à d'autres recueils protestants, révélèrent en lui un écrivain distingué.

Appelé comme pasteur suffragant dans l'église de Sainte-Foy (Gironde), il donna bientôt sa démission, et se voua exclusivement à l'enseignement et aux travaux de cabinet.

Nous citerons de lui une traduction de la *Vie de Jésus*, de Neander, qui a paru en 1851; *Du penchant vers l'Eglise libre et de ses causes* (1853); *Qu'est-ce que l'Eglise réformée de France* (1862); la *Religion et la Théologie* (1863); l'*Essence du catholicisme* (1866).

GOYA Y LUCIENTES (Francisco DE), un des plus grands peintres espagnols, né à Fuente de Todos (Aragon) en 1746, mort à Bordeaux en 1828. Malgré l'étude pittoresque que Th. Gautier lui a consacrée dans son *Voyage en Espagne*, et la notice de M. Viardot, dans sa *Galerie des peintres espagnols*, ce maître, d'un talent si puissant et si original, restait à peu près inconnu. A peine se formait-on une idée juste de l'aqua-fortiste, grâce aux planches gravées des *Caprichos* et de la *Tauromaquia*, répandues dans toutes les grandes collections de l'Europe; ce peintre, dont les admirables fresques et les portraits, dignes de comparaison avec ceux de Velasquez, exigeaient une étude faite sur les lieux, en Espagne, était encore ignoré même de nos meilleurs critiques. M. Ch. Yriarte a rendu un véritable service à l'art en réunissant dans un excellent

ouvrage, *Goya, sa biographie, les fresques, les toiles, les tapisseries, les eaux-fortes et le catalogue de l'œuvre* (1867, 1 vol. gr. in-8°, avec 50 planches inédites), tous les matériaux qu'il était possible de rassembler sur l'homme et sur son œuvre. Nous lui emprunterons les éléments de cette biographie.

Son père était un simple cultivateur. Sentant sa vocation, Goya étudia d'abord dans l'atelier de Bayeu et dans celui de Luzan, à Saragosse; il eut une jeunesse dissipée et bruyante. Doué d'une force peu commune, de haute taille, adroit à l'escrime, à la boxe et à tous les genres d'exercice, avec ses libres allures et son humeur tapageuse, il fut le héros de maintes aventures, d'enlèvements, de duels, de querelles à coups de poing et à coups de couteau. Forcé de quitter la ville après une affaire dans laquelle trois hommes étaient restés sur le carreau, il se réfugia à Madrid où, un beau soir, on le trouva à son tour très-proprement dagué, dans le bas quartier de Lavapiès. A sa guérison, pour se dérober sans doute aux alguazils, il s'engagea dans une *quadrilla* de toréros avec laquelle il alla de ville en ville faire admirer son adresse et sa prodigieuse agilité. Peu après, il était à Rome, redevenu passionnément artiste, étudiant les chefs-d'œuvre, et se liant d'amitié avec David. Il s'éprit d'une belle Transtévérine que sa famille avait enfermée dans un couvent, l'enleva, et, poursuivi par la police romaine, trouva un asile dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne, qui lui conseilla de fuir et lui donna les moyens de se rapatrier. De retour à Madrid, Mengs, auquel il était recommandé, le chargea de dessiner des cartons pour la manufacture royale de tapisseries, et il s'acquitta de cette tâche avec une facilité, une verve qui le firent promptement remarquer. Il peignit en même temps, pour diverses églises de Madrid, des tableaux religieux d'une vigueur originale, des fresques qu'il brossait rapidement, et dans lesquelles, à l'aide de moyens à lui, il obtenait les plus puissants effets; par-dessus tout, et comme délassement, il se plaisait à dessiner une foule de scènes populaires et de types pris sur le vif, croquis innombrables qui répandirent vite son nom dans le public. En 1780. il fut reçu membre de l'Académie de peinture, et Charles III lui octroya le brevet de peintre du roi (1799). Charles IV lui continua la faveur royale; il devint le confident intime de la comtesse de Benavente et de la reine Maria-Luisa, l'ami du favori, Godoï, le prince de la Paix, et se lia avec tous les grands seigneurs, sans pour cela quitter ses bons compagnons, les toréros, avec qui il se plaisait bien davantage. Il passait avec aisance du palais à la taverne, et sortait d'une conversation avec les raffinés de la cour pour aller faire le coup de poing ou la partie de cartes avec des muletiers et des porteurs d'eau. Aussi son œuvre, né des inspirations multiples dues à cette existence endiablée, reflète-t-il, du haut en bas, toute l'époque et toute l'Espagne.

Cet œuvre est immense : tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre, caricatures, paysages, Goya aborda tout avec un égal talent, un égal bonheur. Le dessin et le modelé laissent, il est vrai, à désirer dans ses fiévreuses productions; mais la magie de la couleur, la hardiesse de la composition, la nouveauté et l'originalité bizarre des types et l'incomparable audace de la touche donnent à tout ce qu'il a fait un charme contre lequel on ne peut se défendre. Sa manière de peindre était aussi excentrique que son talent; on raconte qu'il délayait ses couleurs dans des baquets et qu'il les appliquait avec des balais, des torchons, des éponges, tout ce qui lui tombait sous la main. C'est avec une cuiller en guise de brosse qu'il a exécuté un chef-d'œuvre, l'émouvante scène du *Dos de Majo*, révolte des Madrilènes contre les Français. Lors de l'entrée des Français à Madrid, comme la foule silencieuse les regardait défiler, Goya, mêlé aux spectateurs, avise un mur blanchi à la chaux, et, trempant son mouchoir dans la boue du ruisseau, improvise une fresque d'une réalité brutale, une exécution de patriotes espagnols fusillés par nos soldats.

Le peintre sérieux, atténuant un peu son excentricité sans rien perdre pourtant de son caractère, doit être étudié dans les fresques à sujets historiques et religieux dont il a orné quelques églises et certains édifices de Madrid, les cathédrales de Saragosse, de Séville, de Tolède et de Valence. A Madrid, il a peint la *Communion de saint Joseph de Calazans* et un *Christ en croix*, deux de ses chefs-d'œuvre, dans l'église des Frères des écoles chrétiennes, aujourd'hui ministère du Fomento; de nombreuses fresques dans le palais du prince de la Paix, aujourd'hui ministère de la marine; mais il a montré plus d'originalité encore, comme peintre religieux, dans la décoration de San-Antonio-de-la-Florida, et dans celle de San-Isidro, lieux de pèlerinage situés à peu de distance de Madrid, deux humbles églises qu'il a transformées en véritables musées. Ce sont des pages à part dans son œuvre. Pour la principale fresque de San-Antonio, Goya a choisi l'épisode le plus dramatique de la légende. Le père du saint ayant été faussement accusé d'un meurtre, Antoine fait exhumer le cadavre de la victime pour lui demander les noms des assassins. Le saint est en costume de moine; l'assistance est composée de majos, d'arrieros et de manolas. Pour les anges qui décorent les culs-de-voûte de la chapelle, au lieu de suivre les errements vulgaires, l'artiste a peint de belles filles au type espagnol, auxquelles il a donné de grandes ailes de papillon. Sa fantaisie inépuisable a encore illustré d'un grand nombre de *Scènes populaires* l'Alameda des ducs d'Ossuna, près de Madrid, et sa propre demeure, qui était située sur les bords du Manzanarès. A Saragosse, il a peint les coupoles de la cathédrale; à Tolède, un *Judas*, d'une touche admirable, qui est placé dans la sacristie; à Séville, les *Saintes Juste et Ruffine;* à Valence, *Saint François de Borja*. Le musée de Madrid possède en outre quelques toiles, entre autres une *Loge au cirque de taureaux*, que la gravure a popularisée, et l'Académie de peinture une *Maison de fous*, une *Course de Taureaux*, la *Procession du Vendredi saint* et un *Auto-da-fé*.

Ses portraits les plus étudiés, comme ses simples ébauches, sont remarquables par le relief et l'intensité de vie dont l'artiste a doué ses personnages. Dans la catégorie des portraits d'apparat, touchés à la manière de Velazquez, les plus marquants sont ceux de Charles IV et de la reine Marie-Louise, au musée royal de Madrid; la reine est en costume de colonel des gardes; celui de la duchesse d'Albe, en costume de *maja*, à l'Académie de peinture; les portraits du roi Joseph, de Ferdinand VII, du ministre Florida Blanca, de la comtesse de Benavente, de l'infant don Luis, de Wellington (à Londres), des ducs d'Ossuna, etc. Le Louvre possède, en ce genre, un seul morceau de Goya : c'est un général assis, en habit bleu, et portant l'écharpe tricolore, figure de la plus grande expression. Quant aux portraits intimes, ils sont si nombreux que le catalogue ne pourrait en être dressé. Toutes les grandes familles espagnoles en possèdent quelques-uns. Les plus beaux, d'après M. Ch. Yriarte, sont ceux de son maître, Bayeu, de Villanueva, du *Jeune homme en blanc* (Xavier Goya), de la galerie Salamanca, ceux de Villafranca, de Muñariz et de Moratin.

Les eaux-fortes de Goya sont la partie la plus connue de son œuvre; elles lui ont dès longtemps acquis une réputation européenne. Le cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale, en possède la collection à peu près complète; ce sont les *Caprices*, les *Proverbes*, les *Courses de taureaux*, les *Désastres de la guerre*, connus aussi sous le titre de *Scènes d'invasion*, et les *Prisonniers*. C'est dans cette partie de son œuvre que Goya a dépensé le plus de fougue et d'originalité. Les *Caprices* se composent de 80 planches, qui sont des satires politiques ou sociales, des scènes de mœurs; on y retrouve tous les types pittoresques de la vieille Espagne. (V. notre article CARICATURE.) Les *Proverbes* vous font faire une horrible excursion dans le monde fantastique; on assiste à des conciliabules de sorciers, à des danses de manolas échevelées, de spectres hurlants; tout ce qu'une imagination en délire peut enfanter de rêves, tout ce qu'un crayon qui ne recule devant rien peut reproduire de poses excentriques, de gestes macabres; se rencontre dans cet étrange défilé. Les *Courses de taureaux* (33 pl.) ont dans leur ensemble un objet plus défini; le divertissement cher aux Espagnols est étudié là sous toutes ses faces. Que de beaux coups de cornes et que de beaux coups d'épée! Que de chevaux lancés en l'air et de *chulos* serrés de près par l'animal furieux! Goya, en sa qualité d'ancien toréro et d'amateur passionné, a rendu toutes ces scènes avec une vérité frappante, tout en y mêlant un peu de ce surnaturel horrible qui faisait le fond de son talent, et qu'il a répandu plus encore à profusion dans les *Désastres de la guerre*. Ce recueil, de plus de 80 planches, lui a été inspiré par l'invasion française et la guerre de l'indépendance; c'est une série d'horreurs que le peintre retrace comme à plaisir, avec un esprit satanique. Scènes de carnage, incendies, femmes éventrées, fusillades, assassinats se succèdent sans relâche; pas une planche sans cadavre; mais l'invention de Goya est inépuisable, et l'artiste imprime à cette monotone succession d'horreurs la variété la plus imprévue. La série des *Prisonniers* ne se compose que de 4 planches; la fameuse planche intitulée le *Garrot* en fait partie. C'est un supplicié en prière, à la lueur d'un cierge, à côté du fatal instrument. La tradition veut que Goya l'ait gravée d'après nature, d'une fenêtre où il assistait à l'exécution. Une série à part est composée de gravures d'après Velasquez; ce sont les *Chevaux*, qui reproduisent les portraits équestres du maître, les *Nains*, les *Buveurs*, le *Ménippe*, *Barberousse*, le *Socrate*, etc.

Dans toutes ces eaux-fortes, l'individualité de l'artiste est si tranchée, qu'il est difficile d'en donner une idée, même approximative. Th. Gautier compare ces compositions à des nuits profondes où quelque brusque rayon de lumière ébauche de pâles silhouettes et d'étranges fantômes. Elles ont, en outre, un intérêt historique, ou, si l'on aime mieux, national. Goya est venu juste à temps pour nous conserver à jamais, au moment où ils allaient disparaître, les types particuliers à l'Espagne, avec leurs physionomies à part et leurs costumes originaux. Tout ce monde de toréros, de majos, de manolas, de moines, de contrebandiers, d'alguazils et de bandits, qui a constitué jusqu'à présent la couleur locale espagnole, ne vivra bientôt plus que dans l'œuvre de ce singulier humoriste.

« Goya, dit Ch. Yriarte, fut un artiste populaire par son œuvre, qui parlait aux instincts nationaux, et plus encore par sa manière d'être, par ses tendances et ses goûts. Le dernier aguador de Madrid connaissait le peintre des *Caprices*, qui vingt fois retoucha les enseignes des pauvres diables qu'il voyait s'escrimer aux devantures des boutiques. Il faisait assaut à la place Santa-Catalina, et boutonnait à outrance les professeurs en plein vent qui ouvraient une salle d'armes le dimanche, et offraient à tout venant l'épée à coquille, le fleuret et la dague. Le peuple le suivait dans les rues en l'appelant par son nom; il était le juge né des différends et des combats. Cette force prodigieuse, cette adresse extraordinaire et ce talent spontané étaient bien faits pour impressionner la foule... Les courses de taureaux ont joué un grand rôle dans sa vie; là était son vrai théâtre. Il s'y rendait en costume de majo, se tenait à l'entrée du toril avec les toréros et les amateurs, jugeait les coups en expert, tranchait les différends, encourageait celui-ci, blâmait celui-là, et les plus illustres toréros s'en rapportaient à lui sur un coup douteux. »

Au milieu de toutes ses aventures, et assez jeune encore, Goya s'était marié avec la fille de son vieux maître, Josepha Bayeu. Elle eut à lui pardonner bien des incartades, car il était peu fait pour la vie de famille; mais il faisait excuser ses désordres, ses absences, par sa bonté pour elle et par le soin qu'il prenait de fournir généreusement à tous ses besoins. Elle l'aima toujours avec tendresse et lui donna, paraît-il, une vingtaine d'enfants. Goya était en toutes choses ce que l'on peut appeler un tempérament.

En 1814, déjà âgé, il s'était retiré à Bordeaux, à la suite d'une algarade singulière. Il peignait le portrait de Wellington; à la fin de la première séance, l'Anglais regarde l'œuvre, et, stupéfait de ce faire étrange auquel les keepsakes ne l'avaient guère habitué, hasarde une critique. Le vieux maître furieux saisit une arme et faillit tuer l'imprudent, qui n'eut que le temps de fuir. Goya dut quitter Madrid. Wellington se ravisa pourtant, fit la paix, et le portrait put être achevé plus tard. Dès l'âge de cinquante ans, Goya était devenu sourd; à la fin de sa vie, il devint aveugle. Jusqu'au dernier moment, il travailla avec la même fougue. On voit encore à Bordeaux les pierres d'un assez grand nombre de lithographies qu'il y dessina; elles représentent, pour la plupart, des combats de taureaux, derniers souvenirs de sa jeunesse. Il mourut à 82 ans.

GOYANNA, ville du Brésil, sur la rivière de ce nom, à 15 kilom. de son embouchure dans l'Atlantique, et à environ 80 kilom. N. de la ville de Récife. Elle se trouve au centre de la contrée la plus fertile de Pernambuco, et d'un pays où l'état de l'agriculture est des plus prospères. On vante la richesse et le luxe de ses églises, bâties pour la plupart vers la fin du siècle dernier. ‖ Le cours de la rivière de Goyanna n'est que de 20 kilom.

GOYARD s. m. (go-iar). Hortic. Sorte de croissant de jardinier.

GOYAU s. m. (go-io). Min. Partie d'un puits de mine divisé en deux sections, qui sert spécialement à la descente des ouvriers.

GOYAVE s. f. (go-ïa-ve). Bot. Fruit du goyavier : *Confiture de* GOYAVES. ‖ On dit aussi GOUYAVE.

GOYAVE, rivière de la Guadeloupe. Elle descend du versant oriental de la chaîne de montagnes qui traverse du N. au S. la Guadeloupe proprement dite, et se jette dans le Grand-Cul-de-Sac, au N. de la baie de Lamentin, après un cours d'environ 20 kilom.

GOYAVIER s. m. (go-ïa-vié — rad. *goyave*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, tribu des myrtées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde et l'Amérique du Sud : *Le* GOYAVIER *peut être cultivé dans les jardins de l'Europe centrale.* (F. Gérard.)

— **Encycl.** Les *goyaviers* sont des arbres ou des arbrisseaux à rameaux tétragones ou cylindriques, portant des feuilles opposées, souvent parsemées de points transparents. Les fleurs, axillaires et pédonculées, sont solitaires ou réunies en petites grappes. Le fruit est charnu, globuleux ou ovoïde, et couronné par le limbe persistant du calice; il est divisé en quatre ou cinq loges, à l'intérieur pulpeux, renfermant un grand nombre de graines. Ce genre comprend une soixantaine d'espèces, la plupart originaires de l'Amérique tropicale ou tempérée. La plus connue est le *goyavier* poire ou *goyavier* blanc. C'est un arbre de 6 à 7 mètres de hauteur, à tige ordinairement tordue et couverte d'une écorce rougeâtre, à rameaux tétragones, portant des feuilles longues de 0m,10. Les fleurs sont blanches et d'une odeur agréable; elles sont réunies en petites grappes et rappellent un peu celles du cognassier. Le fruit, de la forme et de la grosseur d'un œuf de poule, jaunâtre à la maturité, est rempli d'une pulpe charnue, très-odorante et d'une saveur musquée très-agréable. Cet arbre habite les Indes orientales et l'Amérique centrale: on le cultive en grand aux Antilles. Sa présence passe pour être l'indice de la bonne qualité du sol. Comme ses bourgeons sont protégés par des écailles, il peut vivre en plein air à des latitudes plus élevées; en effet, on le cultive en Algérie et jusqu'en Provence. Dans l'Europe centrale, on peut le conserver dans les jardins, pourvu qu'on le place, en été, contre un mur exposé au soleil, et qu'on le rentre en orangerie ou en serre tempérée pendant l'hiver. Dans le Nord, il exige la serre chaude, où, à l'aide de quelques soins, il peut fleurir et fructifier, résultats qui ont été obtenus en Angleterre et dans d'autres pays.

Le *goyavier* se propage si facilement par graines, que, dans les régions chaudes, on laisse à la nature le soin de sa reproduction; en effet, ces graines étant très dures ne sont point attaquées par la digestion; l'homme et les animaux les rendent intactes et conservant encore leur faculté germinative. Là, le *goyavier* se multiplie à un tel point, qu'on est forcé de l'arracher pour qu'il n'infeste pas les terres cultivées. Les diverses parties de ce végétal ont d'importantes applications. Ses racines, gorgées d'un suc d'une saveur douce, sont astringentes et employées contre les faiblesses d'estomac et la dyssenterie. Son bois est dur, fibreux, difficile à fendre, compacte, d'un jaune grisâtre; on l'emploie pour la charpente et l'ébénisterie; excellent pour le chauffage, il fournit aussi un charbon estimé pour les forges. L'écorce, amère, odorante, riche en tannin et en acide gallique, est utilisée avec succès en médecine et pour le tannage. Les fruits, appelés *goyaves*, constituent le principal produit de cet arbre. L'astringence qu'ils possèdent d'abord disparaît complétement à la maturité, et même ils deviennent alors laxatifs. Ils ont une odeur forte, mais agréable; une saveur douce, parfumée, un peu musquée, rappelant celle de la fraise et de la framboise. On les mange crus ou cuits; on en fait aussi des confitures, des gelées, des conserves très-estimées, etc.

Le *goyavier* pomme, appelé aussi *goyavier* rouge ou des savanes, est regardé par la plupart des botanistes comme une simple variété du précédent; il s'en distingue surtout par ses fruits arrondis, plus acides, plus astringents et moins agréables au goût. Aussi ces fruits se mangent-ils rarement crus; mais on en fait d'excellentes compotes. Ce *goyavier*, aussi fréquemment cultivé que l'autre dans les régions tropicales, a produit plusieurs variétés, dont une à fruit blanc, qui est la plus estimée. Le *goyavier* à fruit pourpre est originaire de Chine. Son fruit, de la grosseur d'une pêche, renferme une pulpe sucrée, acidule et délicate. Le *goyavier* citronnelle est un arbrisseau haut de 2 mètres au plus, qui croît à la Guyane. Toutes ses parties, surtout les feuilles, exhalent une odeur forte, analogue à celle de la mélisse ou citronnelle, et qui lui a valu son nom vulgaire. Aussi s'en sert-on à Cayenne pour parfumer les bains. L'écorce, qui se détache tous les ans par lames, de même que la cannelle, est utilisée comme aromate. Le fruit, jaunâtre et du volume d'une petite prune, a une saveur agréable, et les créoles le mangent avec plaisir. Le *goyavier* savoureux, de même taille que le précédent, et dont la patrie n'est pas bien connue, doit son nom à la qualité supérieure de ses fruits. Les *goyaviers* de la Trinité et de Guinée lui sont peu inférieurs sous ce rapport.

Le *goyavier* des montagnes est un des arbres les plus élevés qui croissent dans les forêts de la Jamaïque; il atteint souvent 20 à 25 mètres de hauteur sur une grosseur proportionnée. Son bois, de couleur foncée, facile à travailler et susceptible de prendre un beau poli, est excellent pour les constructions. Ses feuilles et ses fleurs exhalent une odeur d'amandes amères. Ses fruits sont petits et acides. Le *goyavier* des chiens, qui croît en Cochinchine, n'atteint pas 1 mètre de hauteur; *son nom lui vient, d'après Loureiro*, de ce que les chiens sont très-avides de ses fruits, qui les jettent dans une sorte d'ivresse. Le *goyavier* à feuilles étroites, originaire de l'Inde, n'est cultivé que comme végétal d'ornement; son fruit n'est pas comestible.

GOYAZ, province centrale du Brésil, par 7° 20′ de lat. méridionale et 34° 28′ de long. occidentale (méridien de l'île de Fer). Elle est bornée au N. par les provinces de Para et de Maranhao, à l'O. par le Matto-Grosso, au S. par la province de Saint-Paul, et à l'E. par celles de Pinuhy, de Pernambuco et de Minas-Geraes. Sa superficie est d'environ 300 millions d'hectares. Elle est arrosée par les fleuves Araguaya et Tocantins, et par les rivières Almas, Anicuns, Bois, Canabrara, Corumba, Coxim, Manoel-Alvès (grand et petit), Paranatinga, Paranahyba, Urubu, Nelhas et Vermelho, tous affluents des deux grands fleuves cités, et par le Paraguay et le Parana. Cet immense territoire est peu peuplé; on y compte à peine 250,000 hab., comprenant des blancs, des indigènes, des métis et des esclaves; mais il y a, en outre, de nombreuses hordes de sauvages. On trouve de l'or en abondance dans le sol de cette province. Jadis ce métal précieux formait presque l'unique objet d'exportation de la contrée. Maintenant que la facilité primitive d'extraction a disparu, l'industrie des mines d'or y est à peu près abandonnée, et n'est exploitée que par les gens les plus pauvres; aussi cette exploitation ne produit-elle guère au delà de 17 à 18 kilogr. de métal, rendement annuel. On y trouve aussi des dia-

mants; mais ce précieux produit y est, relativement, encore moins abondant que l'or; de sorte que l'exploitation en est tout à fait négligée. Le minerai de fer, le cristal de roche et d'autres pierres précieuses se montrent partout en grande abondance; mais toutes ces richesses ne sont guère appréciées par les habitants. L'élève des bêtes à cornes est la principale industrie du pays, qui renferme d'immenses prairies où le bétail peut paître et prospérer en toute liberté. Les bœufs sont conduits aux marchés du littoral de l'extrême nord et de Rio-Janeiro, où ils arrivent après deux ans de marche, non sans avoir fait, bien entendu, de longues stations pendant le parcours, pour faciliter l'engraissement.

Le territoire de cette province fut exploré en premier lieu. au commencement du siècle dernier, par des aventuriers de Saint-Paul, sous la conduite de Manoel Correa, qui y découvrit de l'or. En 1607, Bartolomeo Bueno visita les sites où fut fondée depuis la ville de Goyaz, capitale de la province. Cette ville est bâtie sur une mine d'or qui n'a jamais été exploitée. Quelques habitants font parfois des fouilles derrière leurs maisons, où ils trouvent le précieux métal, qui est d'une grande pureté.

GOYAZ, autrefois *Villa-Boa*, ville du Brésil, ch.-l. de la province de son nom, à 976 kilom. N.-O. de Rio-Janeiro, sur le Vermelho; 8,000 hab. Evêché, siége du gouverneur, de la cour criminelle de la province, du collége des finances. Elle est défendue par une forteresse. Les principaux édifices sont : le palais du président, celui de la municipalité, la douane, la cathédrale et cinq chapelles. L'instruction est donnée gratuitement dans un lycée et soixante-six écoles primaires répandues dans toute la province et fréquentées par environ 1,500 enfants des deux sexes. La ville est coupée en deux par le rio Vermelho, affluent de l'Araguaya, et sur lequel il y a deux ponts. Elle est d'une médiocre importance, et le développement du progrès ne s'y fait guère plus remarquer que dans le reste de la province.

GOYEN (Jean-Joseph VAN), peintre hollandais. V. VAN GOYEN.

GO-YENYOU, empereur du Japon, né en 1357 de notre ère, mort en 1393. Il fut proclamé à quatorze ans, et du vivant de son père, Kwôgou II, dans le nord du Japon, qui était alors divisé en deux Etats. Pendant son règne, il fut en lutte presque constante avec l'empereur du midi du Japon, et abdiqua en 1382 en faveur de son fils Moto-Fito. Cet empereur fut appelé pendant sa vie *Wo-Fito.*

GOYÈRE s. f. (go-iè-re). Art. culin. V. GOUGÈRE.

GOYERS DE BULENS (Jacques), théologien et historien belge, né à Malines en 1719, mort à Bruxelles en 1809. Il entra dans les ordres, devint curé dans le diocèse de Malinés, chanoine d'Anderlecht, censeur des livres, quitta la Belgique pendant l'invasion française, et revint, en 1798, dans son pays natal. Goyers de Bulens étaient lié avec les hommes les plus savants de la Belgique et de la Hollande. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : *Continuatio historiæ ducatus Geldriæ* (Bruxelles, 1806).

GOYET (Eugène), peintre, élève de Gros, né à Chalon (Saône-et-Loire) en 1798, mort en 1857. Il s'est acquis une solide réputation dans la peinture religieuse par le goût sévère de ses compositions, la pureté de son dessin, la vérité de son coloris. Nous citerons de cet artiste : *Saint Etienne*, à Notre-Dame-de-Lorette; les *Quatre évangélistes*, à Saint-Médard; le *Christ au Jardin des Oliviers*, à Saint-Louis-d'Antin; un *Christ en croix*, à Chalon-sur-Saône; *Saint Germain l'Auxerrois*, à la cathédrale de Montpellier; *Saint Leu guérissant les malades*, à l'église de Saint-Leu.

GOYON (Charles-Marie-Auguste, comte DE), général français, né le 19 novembre 1802, mort à Paris en 1870. Il sortit de l'Ecole de Saint-Cyr en 1821, pour entrer dans un régiment de chasseurs à cheval. En 1825, il était lieutenant aux cuirassiers. Six ans après, il devint capitaine de hussards, et fut fait successivement lieutenant-colonel (1843) et colonel de dragons (1848). C'est à la tête du 2e régiment de cette arme, surnommé à cette époque les *demoiselles de M. de Goyon*, qu'il joua, en mai 1848 et en juin 1849, un rôle dont la réaction et l'empire lui gardèrent une si vive reconnaissance. Appelé devant la haute cour de Bourges, il y raconta l'arrestation de Sobrier, avec un sans-façon que les journaux de son bord trouverent de très-bon goût. « Comme je savais, disait-il, que le gaillard était capable d'endoctriner mes soldats, j'avais choisi deux Alsaciens qui n'entendaient pas le français, et je leur avais dit en allemand : « S'il fait mine de s'enfuir, » brûlez-lui-moi la cervelle. » — « Et que ré» pondirent-ils? » fit à demi-voix M. le pré» sident Bérenger. — « Ce qu'ils me répondi» rent? dit M. de Goyon. Mais ce que m'au» rait répondu tout mon régiment : *Ia, ma* » *golonel!* » M. le président ne trouva rien à dire. De Goyon était dès lors entièrement gagné à la cause impérialiste. Il fut nommé général en 1850, puis commandant de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Au coup d'Etat du 2 décembre, il se montra l'un des complices les plus résolus de l'usurpateur. La récompense ne se fit pas longtemps attendre. Au commencement de 1853, il fut nommé aide de camp de l'empereur et, avant la fin de la même année, général de division. Au commencement de 1859, il fut chargé du commandement de la division d'occupation envoyée à Rome pour contenir le mouvement révolutionnaire. Il fut rappelé l'année suivante; mais l'agitation italienne et l'entrée des troupes piémontaises dans les Etats de l'Eglise décidèrent, à la fin de 1860, le gouvernement français à envoyer à Rome de nouvelles troupes, et le général de Goyon fut choisi pour prendre le commandement en chef du corps d'occupation. Il se montra plein de zèle pour la défense du gouvernement romain, et sa position à Rome ne tarda pas à être presque aussi politique que militaire. Mais s'il n'y a en France qu'une manière d'être clérical, il y en a beaucoup à Rome. Malgré ses sentiments catholiques bien connus, de Goyon se trouva bientôt en désaccord avec M. de Mérode, alors proministre des armes. Entre *hommes de guerre*, les querelles sont promptes à s'envenimer, et quand le guerrier est compliqué d'un dévot... Bref, le général français fut un jour si grièvement offensé, qu'il faillit s'oublier tout à fait et fut à peine retenu par son respect pour la soutane. « Je ne puis vous donner un soufflet, s'écria-t-il, mais regardez-le comme donné. » C'est le fameux *soufflet moral* dont il fut alors tant parlé. Et, le jour même, le général de Goyon déclara qu'il n'aurait plus de rapports désormais qu'avec le cardinal Antonelli. Sa présence à Rome se prolongea jusqu'au mois de mai 1862. A son départ, il reçut du pape Pie IX le grand cordon de Grégoire-le-Grand, et, à son arrivée à Paris, il fut élevé à la dignité de sénateur.

Au commencement de 1868, le général de Goyon fut chargé du grand commandement militaire dont Toulouse était le chef-lieu; mais il occupa peu de temps cette haute position, car le 19 novembre il atteignait l'âge de soixante-cinq ans, et il passa dans le cadre de non-activité. Un seul fait signala depuis l'existence du général. Son gendre, M. Séguier, procureur impérial à Toulouse, n'ayant pas voulu subir le rôle policier que lui imposait le ministre de la justice, donna sa démission avec un certain éclat. Certains journaux bonapartistes osèrent accuser le général de Goyon d'avoir inspiré une résolution si hardie. L'honorable général crut devoir protester par une lettre à l'empereur; celui-ci reconnut, par une réponse rendue publique, la parfaite innocence du général, et tout fut dit.

En mai 1870, le général de Goyon mourut subitement dans sa voiture, d'une attaque d'apoplexie, en sortant d'une séance du Sénat.

GOYON D'ARSAC (Guillaume-Henri-Charles, vicomte DE), magistrat et écrivain français, né à Mézin (Guyenne) vers 1740, mort à Berlin vers 1805. Conseiller au parlement de Bordeaux, il consacra ses loisirs à la culture des lettres, devint membre de plusieurs académies, émigra à l'époque de la Révolution et alla terminer ses jours en Prusse. Goyon d'Arsac a laissé un grand nombre d'écrits qui consistent, pour la plupart, en discours sur des sujets proposés par diverses académies. Nous citerons, entre autres : la *Corruption du cœur est la première cause des égarements de l'esprit* (1778); *Quel serait le meilleur code des lois criminelles?* (1780); l'*Age d'or réalisé* ou les *Moyens de soulager le peuple, surtout les habitants de la campagne* (1780); *Mémoire sur le meilleur plan d'éducation pour le peuple* (1781); *Quels seraient les moyens d'administrer la justice avec le moins de frais et le plus de célérité?* (1784); *Quel serait le meilleur plan d'éducation pour les personnes du sexe?* (1786), etc.

GOZEH s. m. (go-zè). Sorte de pipe ou de chibouk eu usage en Egypte.

GOZLAN (Léon), romancier français, né à Marseille le 1er septembre 1803, mort à Paris le 1er septembre 1866. Son père, riche armateur, ayant été ruiné par des corsaires anglais, le jeune Gozlan, dont les études n'étaient pas terminées, se vit obligé d'entrer comme sous-maître dans une institution de Marseille. Puis, désireux de rétablir sa fortune, il chargea un petit navire de vin de Champagne et s'embarqua pour l'Afrique; mais les bouteilles éclatèrent dans la traversée, et Gozlan, réduit à la dernière pauvreté, s'engagea comme matelot à bord d'un bâtiment qui allait faire le cabotage sur les côtes du Sénégal. En face de cette chaude et luxuriante nature, sa vocation de littérateur s'éveilla, et il éprouva le besoin d'écrire ses impressions. Le *Musée des familles* a inséré une relation très-intéressante de son voyage au Sénégal, et une petite nouvelle, publiée également dans ce recueil, *Pour avoir voulu imiter Robinson Crusoë*, raconte probablement une de ses aventures dans ces parages exotiques. Revenu en France, il n'était riche que d'un volume de poésies, encore étaient-ce des vers de prosateur; mais il les croyait excellents et fondait là-dessus de grandes espérances. Pour vivre, il dut entrer en qualite de simple commis chez un libraire. Bientôt, heureusement, grâce à la recommandation de son compatriote Méry, il parvint à faire passer quelques articles dans l'*Incorruptible*, puis il devint un des rédacteurs ordinaires du *Vert-Vert*, du *Figaro*, du *Corsaire*, et son esprit naturellement satirique, sa verve incisive et mordante trouvèrent là un aliment quotidien. Il fut un des rois de l'*article de genre*, alors dans toute sa nouveauté, et, malgré lui, même dans ses œuvres de longue haleine, il est toujours resté journaliste. Entré à la *Revue de Paris* du docteur Véron, avec une série de nouvelles et un roman qui est resté l'un de ses meilleurs, le *Notaire de Chantilly* (1836), il se fit remarquer, au milieu du grand mouvement littéraire de cette époque, par son talent d'observation, la finesse et l'originalité de son style, et, plus encore, par la tournure paradoxale de son esprit et de ses inventions. Il publia successivement *Washington, Levert et Socrate Leblanc* (1838), le *Médecin du Pecq* (1839), seconde partie d'une grande série dont le *Notaire de Chantilly* formait la première, et dans laquelle il s'était proposé d'étudier l'une après l'autre toutes les positions sociales; la *Dernière sœur grise* (1842), le *Dragon rouge* (1843), *Aristide Froissard* (1844), les *Nuits du Père-Lachaise* (1845), *Histoire de cent trente femmes* (1853), dramatique tableau d'une révolte à bord d'un navire anglais, qui transportait des filles perdues et des voleuses, et dont le fond est historique; le *Lilas de Perse* (1854), satire des mœurs littéraires et théâtrales sous Louis-Philippe; les *Jardies, Balzac en pantoufles* (1856), mémoires d'un grand intérêt sur Balzac, dont Léon Gozlan avait été le secrétaire; on y trouve les détails les plus curieux sur la vie intime de l'illustre romancier; les *Emotions de Polydore Marasquin* (1857); la *Folle du nº 16* (1861); le *Vampire du Val-de-Grâce* (1862), deux études pseudo-médicales de l'invraisemblance la plus choquante. Dans toutes ces œuvres, Léon Gozlan a fait preuve des qualités les plus brillantes du conteur; l'invention est généralement remarquable, de même que la nouveauté des aperçus dans des sujets usés et le relief qui naît de l'excentricité ou du contraste des caractères; mais on y chercherait en vain une page émue; la raillerie, la verve ironique et gouailleuse étouffent le sentiment. A chaque instant on croit voir que l'auteur se moque de lui-même, et des lecteurs assez bénévoles pour s'intéresser à ses conceptions. Ses nouvelles, plus paradoxales encore que ses romans, ont été recueillies sous divers titres : les *Méandres* (1842); la *Nuit blanche* (1844); les *Vendanges* (1853); le *Tapis vert* (1855); la *Folle du logis* (1855). Les plus jolies sont la *Frédérique*, histoire d'une vieille tasse de porcelaine et des émotions dont sa possession est cause; *Comment on se débarrasse d'une maîtresse*, amusante boutade dont la conclusion est celle-ci : épousez-la; un *Homme arrivé*, satire de mœurs pleine de verve; *Vidocq chez Balzac*, galante et véridique aventure d'une dame de haut parage dont l'amant meurt d'une indigestion de fraises. Lés *Petits Machiavels* sont une série de contes spirituellement troussés et que relie une idée commune. Enfin il faut mettre à part, dans l'œuvre de Gozlan, un livre moitié fantaisie, moitié histoire, les *Châteaux de France*, publié d'abord sous le titre de *Tourelles* (1837-1855, 2 vol. in-8º), et dans lequel il a essayé de fixer, à propos de vieilles demeures féodales, des souvenirs bien près de s'effacer avec ces monuments eux-mêmes. Les études consacrées à Chantilly, à Luciennes et à Rambouillet sont remarquables, non-seulement comme récit, mais encore au point de vue archéologique.

Ambitieux de toutes les renommées littéraires, Léon Gozlan a fait aussi du théâtre, avec une obstination que l'insuccès ne découragea jamais. La *Main droite et la main gauche*, drame en cinq actes (Odéon, 1842), fut assez bien accueilli; *Eve* (1843), et *Notre-Dame des Abîmes* (1845) tombèrent complétement; *Trois rois, trois dames* (1847), *Un cheveu blond* (1847), le *Lion empaillé* (1848), petites comédies-vaudevilles en un acte, réussirent, grâce à l'esprit du dialogue; la *Goutte de lait* (1848), satire piquante de la gentilhommerie parisienne, tomba sous les sifflets de ceux qu'elle mettait en scène; Gozlan ne la fit même pas imprimer. Le *Livre noir*, drame en cinq actes (1848); la *Queue du chien d'Alcibiade* (1 acte, Théâtre-Français, 1849); *Pied de fer*, drame en sept tableaux (Porte Saint-Martin, 1850); la *Fin du roman* (1 acte, Théâtre-Français, 1851); le *Coucher d'une étoile* (1 acte, Vaudeville, 1851); *Dieu merci, le couvert est mis* (1 acte, Palais-Royal, 1851); les *Paniers de la comtesse* (1 acte, Vaudeville, 1852); *Louise de Nanteuil*, drame en cinq actes (Vaudeville, 1854); le *Gâteau des reines*, comédie en cinq actes (Théâtre-Français, 1855); la *Famille Lambert*, comédie en trois actes (Vaudeville, 1857), attestèrent plutôt la persévérance de Gozlan qu'un véritable talent dramatique. Sauf le *Gâteau des reines*, aucune de ses grandes pièces ne s'est maintenue quelque temps sur l'affiche. Parmi ses bluettes, la *Pluie et le beau temps*, *Une tempête dans un verre d'eau* sont reprises parfois à la Comédie-Française et font partie du répertoire des troupes de province.

Léon Gozlan a, en outre, disséminé à tous les vents du journalisme une foule d'articles de genre et de causeries, où il gardait mieux que partout ailleurs sa vivacité d'allures et son brio d'écrivain fantaisiste. Il a fourni des pages excellentes à l'*Artiste*, au *Keepsake américain*, aux *Français peints par eux-mêmes*, et a contribué au succès des *Cent et un* par les morceaux intitulés la *Morgue* et le *Napoléon noir*. Il s'est jugé lui-même, avec sa causticité ordinaire, dans cette boutade : « J'ai trop écrit, et pas assez causé. Que restera-t-il de moi? Peut-être quelques pages d'*Aristide Froissard*, peut-être quelques chapitres des *Emotions de Polydore Marasquin*. Et, quant à mon théâtre, deux ou trois bagatelles, la *Pluie et le beau temps*, *Une tempête dans un verre d'eau*, des causeries de dix minutes! Drinn, drinn, drinn, c'est sur cet air-là que je m'en irai au cimetière de la postérité. » Nous ne voudrions pas être aussi sévère.

A la mort de Léon Gozlan, il se produisit un incident singulier; il appartenait à une famille juive et tout le monde le croyait juif; la veillée des morts fut faite par un rabbin; mais on découvrit dans ses papiers que sa mère, catholique elle-même, l'avait fait baptiser en secret : l'église le réclama à la synagogue. En réalité, il n'était ni juif ni chrétien, mais libre penseur.

Léon Gozlan était officier de la Légion d'honneur, président de la Société des gens de lettres, et président de la Société des auteurs dramatiques. En cette dernière qualité, sa manie était d'offrir sans cesse, puis de retirer sa démission. Comme on le conduisait au cimetière. « Il n'est pas mort, dit un de ses confrères; il a donné sa démission de la vie. — Hélas, répondit-on, c'est la seule qu'il ne pourra pas retirer. »

GOZLIN, évêque de Paris. V. GOSLIN.

GOZON (Déodat DE), grand maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, né au château de Gozon (Rouergue), mort en 1353. Il était simple chevalier de son ordre, lorsque, si l'on en croit une tradition, il délivra l'île de Rhodes d'un serpent monstrueux qui s'attaquait aux bestiaux et aux hommes. Le grand maître de l'ordre Hélion de Villeneuve, le nomma peu après son lieutenant général, et, à sa mort, Gozon fut élu pour lui succéder (1345). Ce grand maître signala son administration en augmentant les fortifications de l'île de Rhodes et en rétablissant sur son trône le roi de la Petite Arménie, chassé par les musulmans.

GOZZADINI (Brandaligi DEI), chef du parti populaire à Bologne au XIVe siècle. Il était un des habitants les plus riches et les plus considérables de sa ville natale. Pour délivrer Bologne du joug que faisait peser sur elle le cardinal Bertrand du Poiet, il se concerta, en 1334, avec Colazzo dei Beccadelli, Bolonais comme lui, et avec le marquis d'Este, seigneur de Ferrare, souleva le peuple, qui massacra les soldats languedociens au service du légat, et assiégea celui-ci dans la citadelle où il s'était enfermé. Après un premier assaut, du Poiet capitula et quitta la ville, qui recouvra sa liberté. Gozzadini devint alors un des chefs de la république de Bologne; mais, à la suite d'intrigues de Taddeo de Pepoli, il fut assailli dans sa maison, se vit contraint de fuir (1337) et mourut dans l'exil.

GOZZE ou **GOZZO**, la *Gaulos* des anciens, île de la Méditerranée, à 6 kilom. N.-O. de l'île de Malte; 15 kilom. de long sur 7 de large, et 10 kilom. carrés de superficie. Capitale : Rabatto; 16,900 hab. Le sol, montagneux, mais fertile, produit principalement des céréales, des légumes et du coton. Dépendance de l'île de Malte, dont elle a toujours suivi le sort, elle possède plusieurs fortifications qu'on y a élevées dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ainsi que les restes d'une construction cyclopéenne, située au sommet d'une montagne, et dite *Tour des Géants*. Grottes curieuses.

GOZZI (Gaspard), traducteur et critique italien, né à Venise en 1713, mort en 1786. Il appartenait à une famille noble et riche, qu'un amour immodéré du luxe précipita dans la misère. Obligé de travailler pour vivre, Gaspard se mit aux gages des libraires et des directeurs de théâtre, et traduisit, surtout du français, des livres et des comédies. La place d'inspecteur de la librairie, qu'il obtint de la république de Venise, lui permit de se livrer à des travaux plus importants. Nous citerons de lui : *Jugement des anciens poëtes sur la critique moderne du Dante* (1748), livre qui a commencé en Italie la restauration de la littérature nationale; *Lettres familières* (1755, 2 vol. in-8º); l'*Observateur vénitien* (1768, 12 vol. in-8º), journal de critique dans le genre du *Spectateur* d'Addison; le *Triomphe de l'humilité* (1759), poëme en quatre chants; le *Monde moral* (1760, 3 vol. in-8º), ouvrage philosophique et religieux; *Quelques écrits en prose et en vers* (1779). Ses œuvres complètes, *Opere in versi e in prosa*, ont été publiées à Venise (1759, 6 vol. in-8º). Gozzi doit surtout sa réputation à ses ouvrages de morale et de critique, remarquables par la solidité des pensées, l'élégance du style, une érudition variée et un goût des plus délicats et des plus sûrs. Sa probité, son désintéressement, la régularité de ses mœurs lui avaient attiré l'estime générale. Il avait épousé Louise Bergalli, femme poëte, très-spirituelle et très-aimable, mais âgée de dix ans de plus que lui, et dont l'humeur dominatrice et le besoin d'activité remuante lui causèrent plus d'un tourment.

GOZZI (le comte Charles), poëte dramatique italien, frère du précédent, né à Venise en 1718, mort vers 1801. Il s'éprit d'abord de la littérature française, traduisit plusieurs comédies de Th. Corneille et de Piron, et même les *Satires* de Boileau; mais, abandonnant bientôt cette voie, il demanda ses inspirations aux vieux *Contes des fées* de l'Italie, et se mit à composer une foule de pièces-féeries, toujours gaies, vives et brillantes, notamment : le *Roi cerf*, la *Dame serpent*, l'*Amour des trois oranges*, le *Petit oiseau d'un beau vert*, le *Monstre bleu turquin*, etc., qui firent pendant longtemps les délices du peuple de Venise. Il avait eu le soin de conserver les types populaires de *Pantalon*, de *Tartaglia*, de *Brighella*, qui revenaient invariablement dans chaque pièce, mais dans des situations toujours nouvelles, toujours comiques. Sous ces bouffonneries, écrites d'un style élégant, facile et piquant, il y avait une fine critique de mœurs, de l'originalité, un cachet tout national. C'était une réaction contre la *Gallomanie* de Goldoni; mais celui-ci finit par l'emporter. Gozzi était tombé dans un oubli profond, lorsque, bien plus tard, il fut revendiqué par l'école romantique comme un des créateurs du drame. Ses *Œuvres* ont été publiées à Venise (1772, 8 vol. in-8°), avec un *Supplément* (1791, 2 vol. in-8°). Outre ses comédies-féeries, elles contiennent des tragi-comédies : le *Triomphe de l'amitié*, *Doris* ou la *Femme résignée*, la *Femme vindicative*, la *Chute de doña Elvire, reine de Navarre*, *Deux nuits pénibles*, pièce tirée de Caldéron; la *Tartane chargée des influences pour l'année* 1757, satire en deux chants qui eut à son apparition un succès d'enthousiasme; la *Marfisa bizzarra*, épopée romanesque sur Charlemagne et sa cour, pleine des folies les plus étranges et souvent les plus gaies; le *Rapt des vierges castillanes*, poëme en deux chants, etc. Enfin, Charles Gozzi a publié les *Mémoires de sa vie* (Venise, 1798).

GOZZOLI (Benozzo), peintre italien, né à Florence en 1406, mort à Pise en 1478. Elève de Fra Angelico, Gozzoli s'inspira également de Masaccio, et son œuvre rappelle tour à tour la sérénité radieuse, la poésie mystique des vierges du premier et le faire magistral du second. Après un long séjour à Florence, il se rendit à Rome pour se perfectionner dans l'étude de l'antique, et c'est là sans doute qu'il trouva ces merveilles d'architecture qui formèrent plus tard les fonds de ses tableaux; la campagne romaine lui fournit aussi un grand nombre de paysages qu'il peignait avec une sûreté d'observation, un sentiment de la nature et de la couleur tout à fait inconnus de son temps. Nourri de ces fortes études, il débuta par des chefs-d'œuvre. Les fresques dont il décora l'église d'Ara-Cœli et celle de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, furent, dès le XVe siècle, une révélation de la grande peinture dont on vit au siècle suivant l'épanouissement complet; malheureusement, il ne nous reste rien de ces travaux qui excitèrent l'enthousiasme des contemporains. Nous possédons seulement les splendides fresques de l'église d'Orvieto, datées de 1447. Le choix tout mythologique des sujets : l'*Enlèvement de Proserpine*, *Orphée et Eurydice*, *Diane*, *Vénus*, *Hercule et les Centaures*, la *Descente d'Enée aux enfers*, fait supposer naturellement que ce monument n'était pas, à cette époque, consacré au culte. Celles qu'il peignit dans l'église des Mineurs de Montefalco portent sa signature et la date de 1452; elles sont à fond d'or, comme les peintures de Giotto et de Cimabue, et représentent les principaux traits de la vie de François d'Assise. Dix médaillons, offrant chacun le profil d'un des personnages marquants de l'ordre des Franciscains, les accompagnent; trois autres médaillons isolés nous ont conservé les traits de Dante, de Giotto et de Pétrarque. Chacun d'eux est un chef-d'œuvre. Seize panneaux décoratifs, que l'on peut voir encore dans l'église Saint-Augustin de San-Gemignano, et représentant autant d'épisodes de la *vie de l'évêque d'Hippone*, marquent l'apogée du talent de ce maître (1485); il peignit encore dans la même église un *Martyre de saint Sébastien*.

De 1468 à 1473, il exécuta la part immense qui lui revient dans la décoration du Campo-Santo de Pise, et qui ne comporte pas moins de vingt-sept tableaux (v. CAMPO-SANTO). Il est probable qu'il se fit aider dans cette œuvre gigantesque, la plus étonnante production du XVe siècle, et qu'on ne peut comparer qu'aux *Loges* de Raphaël ou à la chapelle Sixtine de Michel-Ange. L'illustre Florentin termina sa glorieuse carrière par la *Vie de saint Dominique*, dont on voit encore quelques panneaux dans l'ancien couvent des dominicains de Pise.

Le Louvre possède une des plus belles pages de Gozzoli, le *Triomphe de saint Thomas d'Aquin*. La *Vierge aux saints* (musée de Florence), les *Prodiges de saint Hyacinthe* (Vatican) sont d'un aspect plus sévère, mais n'en donnent pas moins une haute idée de la personnalité de ce maître. Ce que l'on montre comme de lui dans les autres galeries de l'Europe n'a aucune authenticité.

GRAA ou **GRAM** (Louis DE), missionnaire et jésuite portugais du XVIIe siècle. Il se rendit en 1549 au Brésil, prit part à la fondation du grand collége de Saint-Paul, succéda à Nobrega comme provincial de son ordre, contribua à l'expulsion des Français qui voulaient s'établir dans la baie de Rio-Janeiro, et organisa des missions dans toute l'Amérique portugaise. Il s'est signalé par des actes d'une odieuse cruauté. Ayant appris un jour l'arrivée au Brésil d'un nommé Jean Bolès, homme d'une grande instruction et de tous points recommandable, il le fit arrêter parce qu'il appartenait à la religion protestante et le fit brûler à San-Salvador, en présence des missionnaires.

GRAABERG ou **GRABERG D'HEMSOE** (Jacques), écrivain suédois, né dans l'île de Gothland en 1776, mort en 1847. A l'âge de seize ans, il s'embarqua pour l'Angleterre, servit ensuite plusieurs années dans la marine anglaise, fit plusieurs voyages en Italie, en Allemagne et en Hongrie et devint successivement vice-consul à Gênes (1811) et à Tanger, puis consul à Tripoli (1823); de là, il se rendit, en 1828, à Florence, où il résida jusqu'à sa mort. Tous ses loisirs furent consacrés à l'étude de la géographie, de la statistique, de l'histoire, de la numismatique et des langues vivantes. Il a écrit, en différentes langues, un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Sur les Scaldes* (1811), *Théorie de statistique* (1821), tous les deux en italien; la *Scandinavie vengée* (1822), en français, écrit dans lequel il prouve l'existence d'une civilisation réelle dans les pays du Nord à l'époque de la migration des peuples; *Géographie et statistique de l'Algérie* (1834) et *Géographie et statistique du Maroc* (1835), en allemand, etc. Graaberg était membre de plus de soixante sociétés savantes, et son cabinet de numismatique, de camées et d'autres antiquités comptait parmi les plus riches collections particulières de l'Europe.

GRAAF (Nicolas DE), voyageur hollandais, né au commencement du XVIIe siècle, mort dans un âge avancé. Il parcourut, en qualité de chirurgien de marine, les mers de l'Europe, de la Chine et de l'Inde. Il a composé, en hollandais, un récit de ses longues explorations, qui a été traduit en français sous le titre de *Voyages de Nicolas de Graaf aux Indes orientales et en d'autres lieux de l'Asie, etc.* (Amsterdam, 1719, in-12).

GRAAF (Régnier DE), médecin et physiologiste hollandais, né à Schoonhoven, près d'Utrecht, en 1641, mort à Delft en 1673. Il vint terminer ses études médicales en France, se fit recevoir docteur à Angers (1665) et, de retour dans sa patrie, pratiqua avec succès son art à Delft. Graaf a laissé des ouvrages où l'on trouve un grand nombre de faits bien observés et quelques découvertes intéressantes. Il a fait mieux connaître le sac pancréatique, a découvert les *ovules* qui portent son nom, et a établi que les vivipares, aussi bien que les ovipares, naissent d'un œuf. Il soutint, sur ces diverses questions, une vive polémique contre Swammerdam. Ses deux ouvrages capitaux ont pour titre : *Disputatio medica de natura et usu sacci pancreatici* (Leyde, 1663, in-12); *De mulierum organis generationi inservientibus tractatus novus, demonstrans homines et animalia, cætera omnia quæ vivipara dicuntur, haud minus quam ovipara, ab ovo originem ducere* (Leyde, 1672, in-8°). Ses ouvrages ont été réunis et publiés à Leyde sous le titre de : *Opera omnia* (1677, in-8°).

GRAAF (Abraham DE), géomètre hollandais contemporain de Descartes. On a de lui un *Cours de mathématiques* en hollandais (Amsterdam, 1679), remarquable pour le temps.

GRAAF-REYNET, village de l'Afrique australe, dans la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance, sur le Zondag, à 686 kilom. N.-E. de la ville du Cap, ch.-l. d'un district de même nom; 1,000 hab. Le district de Graaf-Reynet touche à l'Hottentotie et à la Cafrerie; sa superficie est d'environ 22,000 kilom. carrés, avec une population de 15,000 hab. Elève de bestiaux.

GRAAH (Pierre-Hersleb), jurisconsulte danois, né à Copenhague en 1750, mort en 1830. Il fut successivement secrétaire de chancellerie (1774), juge provincial (1777), bailli et conseiller de justice à Bornholm (1778), assesseur du tribunal supérieur (1784), et enfin conseiller d'Etat (1802). Graah a publié, entre autres ouvrages : *Pensées d'un paysan au sujet des droits et devoirs des propriétaires et des fermiers* (1785); *Essai d'un abrégé de statistique pour les écoles* (1798); *Législation rurale du roi Christian VII* (1797-1809); *Contes historiques concernant la bravoure et la fidélité des anciens dans les guerres de terre et de mer* (1803); le *Navigateur bien instruit* (1800).

GRAAH (Guillaume-Auguste), voyageur danois, né en 1793. A vingt ans, il entra dans l'état-major de la marine et fut nommé, en 1832, membre de la direction du commerce du Groenland et des îles Féroë. M. Graah a fait, de 1828 à 1831, un voyage d'exploration sur la côte du Groenland, au sujet duquel il a publié un ouvrage à Copenhague (1832, in-4°, avec planches). Il a publié, en outre, une *Description de la carte des côtes occidentales du Groenland* (1825, in-4°).

GRAAL s. m. (gra-al — du bas latin *gradalis*, *gradalus*, sorte de vase, dont l'origine est inconnue. Diez, cependant, se demande si l'étymologie ne serait pas le latin *crater*, coupe, pour lequel on a dit *cratus*, et d'où serait provenue une forme dérivée *cratale*, *cratiale*). Vase à boire. ‖ Vieux mot.

— Hist. litt. *Saint-Graal*, Vase mystique dont il est parlé dans les romans de chevalerie.

— **Encycl.** Le *Graal* ou *Saint-Graal* est un vase qui fut célèbre au moyen âge, mais dont il est assez difficile de fixer l'usage et d'établir même l'existence. Selon les uns, ce fameux vase avait contenu l'agneau pascal que Jésus mangea avec ses douze disciples, dans la dernière cène; selon d'autres, le vin lui-même sur lequel le Sauveur prononça les paroles qui sont devenues depuis celles de la consécration du calice. Une légende, que nous racontons plus loin, ajoutait que c'était dans ce vase mystérieux que Joseph d'Arimathie avait recueilli le sang qui avait coulé des plaies du Sauveur. Ce vase aurait ensuite été transporté dans la Grande-Bretagne. Toutefois, un *Saint-Graal* se trouvait aussi en Normandie, dans l'abbaye de Fécamp : c'était une fiole de cristal, renfermant quelques gouttes coagulées du précieux sang; mais celui-ci aurait été recueilli par Nicodème, qui embauma le corps de Jésus-Christ. Naturellement, le *Saint-Graal* opérait des miracles. Cette sainte relique, après avoir été vénérée en terre sainte, à Rome et dans la Grande-Bretagne, semblait à jamais perdue, lorsqu'elle fut retrouvée tout à coup, en 1102, dans le sac de la ville de Césarée. Alors, le *Graal* devint la propriété des Génois, et, pendant plusieurs siècles, il fut montré aux fidèles dans l'église cathédrale de Gênes, sous le nom de *Sacro Catino*. A l'époque des guerres et conquêtes de la Révolution, on examina le *Saint-Graal*, et l'on démontra sans difficulté qu'il n'était pas, comme on l'avait affirmé jusque-là, taillé dans une gigantesque émeraude, mais qu'il était tout simplement fait de verre, et la forme que lui donne la planche publiée à cette époque démontre d'une manière irréfutable que le *Saint-Graal* appartenait à l'antiquité païenne.

Une autre légende raconte que le vase dans lequel Jésus-Christ célébra la cène avec ses disciples la veille de sa passion avait été emporté et gardé par les anges dans le ciel, jusqu'à ce qu'il se trouvât sur la terre une lignée de héros dignes d'être préposés à sa garde et à son culte. Le chef de cette lignée fut un prince de race asiatique, nommé Pérille, qui vint s'établir dans la Gaule, où ses descendants s'allièrent par la suite avec les descendants d'un ancien chef breton. Titurel fut celui de l'héroïque lignée à qui les autres apportèrent le *Graal* pour en fonder le culte. Le prince élu pour ce grand et mystérieux office fit bâtir, sur le modèle du temple de Salomon à Jérusalem, un magnifique temple dans lequel fut déposé le *Graal*. Il y avait dans la forme extérieure du *Graal* quelque chose de mystérieux et d'ineffable, que le regard humain ne pouvait bien saisir, ni une langue humaine décrire complétement. Du reste, pour jouir de la vue même imparfaite du saint vase, il fallait avoir été baptisé; il était absolument invisible aux païens et aux infidèles. Les biens spirituels attachés à la vue et au culte du *Graal* se résumaient tous en une certaine joie mystique, avant-coureur de celle du ciel. Les biens matériels, effets de la présence du saint vase, étaient toute nourriture terrestre et tout ce que pouvaient souhaiter ses adorateurs de rare et d'exquis. Il les maintenait dans une jeunesse éternelle et leur assurait encore bien d'autres priviléges non moins merveilleux. Il existait une milice guerrière instituée pour la garde et la défense du *Graal*.

Les membres de cette milice se nommaient les *templistes*, c'est-à-dire les chevaliers ou les gardiens du temple. Ils étaient sans relâche occupés, soit à des exercices chevaleresques, soit à combattre les infidèles. Pour être admis dans l'ordre des chevaliers du *Graal*, la première condition était de rester chaste de corps et d'esprit. Tout amour sensuel et le mariage lui-même étaient interdits. Par contre, le ciel était assuré à tout chevalier du *Graal*, et, sur la terre même, dans les combats qu'il était constamment obligé de livrer, il jouissait de priviléges surnaturels. S'il combattait le jour même où il avait vu le *Graal*, il ne pouvait être blessé; s'il combattait dans un intervalle de huit jours, à partir de celui où il s'était trouvé en présence du vase saint, il pouvait être blessé, mais non tué.

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur cette chevalerie idéale, sur laquelle les chroniqueurs s'en sont donné à cœur joie. Rien n'égale les miracles de valeur qu'accomplirent les mystérieux chevaliers du saint vase. Les romans relatifs à leur histoire forment presque tout un cycle littéraire, qu'il nous reste à examiner rapidement. Ils se distinguent en deux parties : ceux qui se passent dans la Gaule, et ceux qui ont lieu dans la Grande-Bretagne. Les principaux de ces romans sont au nombre de quatre : le roman du *Graal* proprement dit, celui de *Merlin l'enchanteur*, celui de *Lancelot du Lac* et celui de *Tristan et Isolde* ou *Yseult*. Nous n'avons à nous occuper ici que du roman du *Graal* proprement dit.

Ce roman existe sous une double forme, en vers et en prose. Quoi qu'on en ait dit, le roman en vers paraît incontestablement plus ancien; mais à quelle époque remonte-t-il et quel en est l'auteur? voilà ce qu'on n'a pu découvrir. Le fragment qui existe, et qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, manuscrit unique, ne nous donne aucun renseignement là-dessus. Les manuscrits du roman en prose sont plus nombreux. C'est au XIIe siècle que Gautier Map, chapelain du roi d'Angleterre Henri II, rédigea en latin le roman du *Saint-Graal*. Son travail fut mis en français par Robert de Borron. En voici l'analyse :

Le jour où le Sauveur fut crucifié, il se trouva à Jérusalem un des guerriers et vassaux d'Hérode, du nom de Joseph d'Arimathie; il était converti à la foi chrétienne, mais sans oser le témoigner publiquement, dans la crainte d'être persécuté. Quand Joseph eut vu le divin Maître sur la croix, il se transporta chez Simon le Lépreux, auquel il acheta l'écuelle dont le Sauveur et ses douze apôtres s'étaient servis pour la Cène. Il ne s'en tint pas là; il voulut rendre à Jésus-Christ les honneurs de la sépulture. A cet effet, il alla trouver Hérode, lui demanda, pour récompense de ses services, et obtint sans difficulté le corps du crucifié. Ayant ce corps en son pouvoir, il le mit dans le sépulcre, après avoir recueilli le sang des plaies dans l'écuelle achetée par lui. Les Juifs, courroucés contre Joseph, l'enlevèrent de nuit et le conduisirent à cinq lieues de Jérusalem, dans une obscure prison. Le Sauveur, après sa résurrection, vint le visiter et lui apporta le vase dans lequel avait été recueilli le sang divin. Joseph d'Arimathie resta dans cette prison pendant quarante-deux ans, sans prendre aucune nourriture. La quarante-deuxième année de son emprisonnement, il arriva que Titus, fils de l'empereur Vespasien, devint lépreux, et fut guéri par la vertu miraculeuse d'une pièce de toile où la face de Jésus-Christ était miraculeusement empreinte. Titus fit vœu alors d'aller à Jérusalem venger la mort de Jésus-Christ sur tous ceux qui y avaient eu part. Il tint parole et fit brûler tous les meurtriers et persécuteurs du Messie. Dans cette occasion, il apprit la captivité de Joseph d'Arimathie et le fit mettre en liberté.

Le Sauveur apparut ensuite à Joseph d'Arimathie, lui commanda de se faire baptiser, et d'aller vers l'Euphrate pour prêcher la foi nouvelle. Avant de partir pour cette expédition, Joseph persuada à Titus lui-même de recevoir le baptême avec tous les siens. Joseph rassembla ensuite tous ses parents, leur donna également le baptême, puis, se mettant à leur tête, il s'achemina vers l'Euphrate. Le reste de ce livre n'est plus qu'une série de miracles opérés par le saint vase. Les anachronismes et les invraisemblances n'embarrassent nullement l'auteur. Il fait vivre Joseph d'Arimathie jusqu'à l'invasion des Saxons dans la Grande-Bretagne, et il conduit son récit jusqu'à la mort de Lancelot Ier, grand-père de Lancelot du Lac.

Dans le second livre, l'auteur raconte que l'évêque Joseph, fils de Joseph d'Arimathie, avait établi la table du *Saint-Graal* en réservant une place vide, pour figurer celle que Jésus occupa le jour de la sainte Cène. Il avait prévenu tous ceux qui venaient s'asseoir à cette table que nul ne pourrait, sans péril, occuper cette place vide, jusqu'à ce que Dieu eût suscité un chevalier de la race de Joseph d'Arimathie, qui s'appellerait *Galaad*. Ce Galaad ne se présenta qu'au temps d'Artus, roi de la Grande-Bretagne, qui institua les chevaliers de la Table-Ronde, précisément à l'instar de celle qu'avait instituée Joseph, l'évêque, avec réserve aussi d'une place vide pour le *Saint-Graal*. Mais il manquait à cette table le *Saint-Graal* même, qui était gardé à la cour du roi pêcheur, et pour la conquête duquel Lancelot du Lac, Galaad son fils, Perceval et Boort, tous chevaliers de la Table-Ronde, s'armèrent et firent de grandes prouesses. Ce sont ces exploits qui remplissent le second livre en entier. On y trouve encore les hauts faits d'Artus, de Gauvain et de son neveu, de Meliot de Logres, de Melians de Danemarck, de Perlevaulx, etc.

Nous avons supposé plus haut que l'auteur du roman en vers était inconnu, sans ignorer pourtant qu'il a été attribué à Christian de Troyes. Le provençal Guiot, qu'on suppose avoir vécu vers 1160 ou 1180, en fit le sujet d'un poëme qu'il composa dans la langue française du nord. Comme sources auxquelles il aurait puisé, il indique un manuscrit d'un Arabe qu'il nomme Flegelantis, manuscrit qu'il trouva à Tolède, et une chronique latine du pays d'Anjou. Wolfram d'Eschenbaels, le plus célèbre des minnesingers d'Allemagne, eut connaissance de l'histoire de Parcival dans l'œuvre de Guiot et en fit le sujet de son magnifique poëme, qu'il compléta, plus tard, par celui de Titurel. Il y rattacha la légende de Klingsor et celle de Lohengrin, et fit arriver le *Graal* chez le prêtre Jean, alors que d'autres poëtes prétendaient que le vase sacré était retourné au ciel. Il existe aussi une version anglaise, écrite par Henri Lomelich, sous le règne de Henri IV, qui contient l'histoire de Joseph d'Arimathie et celle de Merlin. Le roman du *Graal*, rajeuni, fut imprimé à Paris en 1516, par Jehan Petit, Galiot du Pré et Michel le Noir, en 1 vol. petit in-fol. Philippe le Noir en donna à Paris, en 1523, une réimpression qui est aussi rare que l'édition originale. Francisque Michel en a donné une excellente édition d'après le manuscrit de Paris. Au moyen âge enfin, cette histoire a fourni le sujet d'une tapisserie appartenant au roi Charles V, et qui, dans l'inventaire des richesses royales, fut désignée par ces mots : *Tappis à ymages du Saint-Graal*.

GRABAT s. m. (gra-ba — lat. *grabatus*, gr. *krabatos*, même sens). Lit misérable : *Coucher sur un* GRABAT. *Tandis que les heureux du monde passent leurs nuits dans les fêtes et les bals, le pauvre souffre, pleure et grelotte sur son* GRABAT. (Lévy.)

— Antiq. Lit de camp des soldats romains.

GRABATAIRE s. (gra-ba-tè-re — rad. *grabat*). Hist. eccles. Nom que l'on donnait à ceux qui différaient de recevoir le baptême jusqu'à ce qu'ils fussent en danger de mort.

GRABBE (Dietrich-Christian), poëte dramatique allemand, né à Dettmold en 1801, mort en 1836. Il fut tour à tour avocat, soldat et comédien, et flétrit de bonne heure, par des excès de boisson et une vie crapuleuse, les brillantes facultés qu'il avait reçues de la nature. Les pièces de théâtre qu'il a laissées ont fait sensation dans l'école romantique, qui l'accueillit comme le Shakspeare allemand, comme le plus grand poëte de l'Allemagne après Schiller. On y trouve, en effet, une grande originalité de conception, une étonnante hardiesse dans la peinture des caractères, des éclairs qui annoncent le génie, mais un désordre et une obscurité qui rebutent. Ses principaux drames ont pour titres : la *Bataille d'Hermann;* le *Duc de Gothland; Don Juan et Faust* (1829); *Frédéric Barberousse* (1829); *Henri IV* (1830); *Napoléon et les Cent-Jours* (1831); *Hannibal* (1838). Un certain nombre de ses pièces a paru sous le titre de *Poëmes dramatiques* (Francfort, 1827, 2 vol.). On a également de lui un écrit intitulé : le *Théâtre de Dusseldorf, avec des réflexions sur le reste de la scène allemande* (Dusseldorf, 1835).

GRABE (Martin-Sylvestre), historien et théologien allemand, né à Weissensee (Thuringe) en 1627, mort à Colberg en 1686. En 1660, il fut nommé professeur extraordinaire de théologie à Kœnigsberg, et, en 1673, surintendant du culte protestant en Poméranie. Ses ouvrages sont : *Positiones pro extraordinaria historiam docendi facultate* (1677); *Formulæ caute loquendi; Disputatio contra socinianos; Tabulæ synopticæ quatuor monarchiarum regnorumque parallelorum* (1672), etc.

GRABE (Jean-Ernest), théologien allemand, fils du précédent, né à Kœnigsberg en 1666, mort en 1711. En lisant les Pères de l'Eglise, il conçut des doutes sur la vérité des doctrines protestantes, et prit le parti de se convertir au catholicisme. Il publia un mémoire où ses inquiétudes étaient exprimées. Trois théologiens furent chargés par l'électeur de Brandebourg de l'examiner. Grabe, frappé de leurs observations, se rendit à Berlin pour y conférer avec Spener, et tomba d'accord avec lui sur plusieurs points; mais il ne fut point convaincu en ce qui concerne la succession apostolique dans le ministère. Spener lui dit qu'il la trouverait établie en Angleterre. Grabe partit pour Londres et entra dans l'Eglise anglicane. Le roi d'Angleterre lui accorda une pension de 100 livres sterling. Grabe mourut attaché au système ecclésiastique anglais. Un monument d'albâtre lui fut élevé dans l'église de Westminster par la générosité de lord Oxford. On a de lui des ouvrages qui dénotent un grand savoir. Nous citerons : *Spicilegium S. Patrum et hæreticorum sæculi post Christi natum primi, secundi, tertii* (Oxford, 1698-1699, 2 vol. in-8°); *Irenæi adversus hæreses libri V* (Oxford, 1702, avec des notes); *Vetus Testamentum juxta septuaginta interpretes* (Oxford, 1707-1709, 4 vol. in-fol.); *Liturgia græca* (La Haye, 1715, in-8°); *Dissertationes de variis vitiis LXX interpretum versione ante Origenis ævum illatis, etc.* (Oxford, 1710).

GRABENER (Théophile), philologue et écrivain allemand, né à Zschoppach en 1685, mort à Meissen en 1750. Il fut professeur à Freyberg, puis au collége de Meissen, dont il devint recteur (1735). Il a laissé, entre autres écrits : *De Lacedæmoniorum furto non furto* (1738, in-8°); *Dissertationes I-V sist. animadversa ad Cebetis tabulam* (1744), etc. — Son fils, Chrétien-Godefroy GRABENER, philologue, né à Freyberg en 1714, mort en 1778. Il se livra également à l'enseignement, et devint, en 1761, recteur de la célèbre école de Schulpforta. Nous citerons de lui : *Dissertatio continens scripturas antiquarias de commentariis actorum veterum in foro litigantium* (Leipzig, 1738, in-4°); *De bello Wartenburgensi* (Dresde, 1745, in-4°).

GRABFELD, district de l'Autriche (Franconie), entre la forêt de Thuringe, les monts Vogels et Spessart et le Mein supérieur. Il se divise en Grabfeld occidental ou *Buchonia*, où l'on trouve les villes de Fulda et d'Hersfeld, et en Grabfeld oriental qui, outre le Grabfeld proprement dit, renferme les subdivisions de Banzgau, Hassgau, Baringgau, Tullifeld, Saalgau, Weringau et Gozfeld.

GRABINSKI (Joseph), général polonais, né en Lithuanie en 1767, mort à Bologne en 1835. Il se distingua pendant l'insurrection nationale de 1792-1794, passa en 1796 dans la légion polonaise, formée en Italie par Dombrowski, prit part à la campagne d'Egypte (1798), et se fit remarquer plus tard à l'armée d'Italie (1805). Grabinski, s'étant marié, se fixa à Bologne, qu'il défendit en 1809 contre une troupe de brigands. Depuis ce moment jusqu'en 1831, il mena une vie des plus paisibles. A cette époque, une insurrection éclata dans l'Italie centrale. Nommé commandant en chef des forces nationales, Grabinski fit un voyage à Paris pour s'entendre avec le comité italien et le général La Fayette, puis retourna en Italie, où il mourut quelques années plus tard.

GRABOW, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, à 25 kilom. S.-E. de Schwerin, sur l'Elde; 3,500 hab. Important commerce de beurre; aux environs, fabrique d'alun, manufacture de draps.

GRABOW (Guillaume), homme politique prussien, né à Prenzlaw en 1802. Il fut envoyé à Berlin pour y faire son droit, et entra ensuite dans la magistrature. Sa carrière y fut rapide; quelques années lui suffirent pour arriver aux fonctions de conseiller de cour d'appel. En 1844, il donna sa démission et revint se fixer dans sa ville natale. Il ne tarda pas à en être nommé bourgmestre et y acquit une position importante par son influence. Aux élections pour la diète générale des Etats prussiens, en 1847, il fut élu à Prenzlaw. Ce fut le point de départ de sa carrière parlementaire.

Dès son début dans les assemblées, M. de Grabow inaugura ce rôle de chef d'opposition qu'il conserva toute sa vie et qu'il devait plus tard porter jusque sur le siége présidentiel. Ce fut lui qui décida ses collègues à protester contre la patente du roi qui refusait une constitution écrite et ne réalisait pas les engagements pris auparavant dans le sens de modifications libérales et parlementaires. Il fut ensuite l'auteur du projet de loi électorale que vota l'assemblée, et qui avait pour principe le suffrage universel.

En 1848, lorsque le contre-coup de la révolution française se fit sentir en Prusse et amena une réaction violente des libéraux contre le parti absolutiste, une Assemblée nationale fut élue. M. Grabow alla y représenter la ville de Prenzlaw. Effrayé par le mouvement dont il avait été, l'année précédente, l'un des promoteurs, il se rangea parmi les modérés du centre droit. Le président de l'Assemblée, M. Milde, ayant été appelé à un ministère, M. Grabow fut élu pour le remplacer; mais le roi fit tête à la révolution, et le ministère Manteufel prit le pouvoir avec la mission d'opposer l'armée à l'Assemblée nationale. M. Grabow donna alors sa démission. La Chambre et le peuple se mirent en guerre ouverte contre le pouvoir et l'armée. Après deux mois de désordres, le roi donna enfin la constitution tant demandée et prononça la dissolution de l'Assemblée. De nouvelles élections eurent lieu pendant l'état de siége. M. Grabow, réélu, fut nommé président de la nouvelle Chambre, dont la majorité était constitutionnelle. Voyant que cette assemblée prenait décidément au sérieux les promesses constitutionnelles, et entendait user des libertés énumérées dans l'acte du 5 décembre, le roi se décida à un coup d'Etat : les troupes chassèrent les députés de la salle des séances et la session fut close.

M. Grabow protesta officiellement contre cet emploi de la force, et donna sa démission de député. Malgré les sollicitations du parti libéral, il persista à rester pendant huit ans dans la retraite.

En 1857, le roi, gravement malade, renonça au gouvernement, et la régence du royaume fut confiée au prince Guillaume, son frère puîné. Ce changement eut pour résultat la convocation d'une nouvelle Chambre de députés. M. Grabow, croyant à un changement politique, se décida à solliciter de nouveau le mandat électoral. Il fut élu par la ville de Prenzlaw et choisi par l'Assemblée pour vice-président. Il devint le chef de l'opposition constitutionnelle.

En 1861, la mort du roi et l'avénement de Guillaume I[er] donnèrent lieu à des élections générales pour une nouvelle Chambre des députés. Appelé à y siéger, M. Grabow en fut élu président. L'attitude de l'Assemblée ne tarda pas à inquiéter le roi, et, au mois de mars 1862, elle fut dissoute, à cause de son hostilité contre le gouvernement dans la discussion du budget. Cette question du budget devint dès lors le champ de bataille adopté chaque année par M. Grabow et la majorité contre le ministère.

De nouvelles élections eurent lieu. M. Grabow et ses amis furent réélus, malgré les efforts du gouvernement.

En 1863, nouvelle dissolution de la Chambre, nouvelle élection de M. Grabow au fauteuil présidentiel. Cette situation devait durer jusqu'aux événements militaires de 1866.

Depuis 1862, on avait chaque année un spectacle curieux : en prenant la présidence pour la session, M. Grabow prononçait invariablement un discours dans lequel il protestait contre les illégalités financières du gouvernement, contre son administration et contre le ministère. Des acclamations lui répondaient, et la Chambre refusait obstinément le vote du budget. Le roi et ses ministres passaient outre; et l'année suivante le même antagonisme recommençait avec la même énergie des deux côtés. Ce rôle étrange avait donné à M. Grabow une telle popularité qu'en 1865 les libéraux de Cologne lui votèrent une couronne civique.

Il serait fort difficile de dire combien de temps aurait encore duré cette lutte, et quelles en auraient été les conséquences définitives pour le gouvernement; mais M. de Bismark préparait une diversion foudroyante. La grande guerre, par laquelle la Prusse commença, en 1866, la conquête de l'Allemagne, vint donner à la couronne un tel prestige national et militaire, que désormais une lutte parlementaire n'était plus possible contre lui. Le rôle de M. Grabow était fini; il le comprit et se retira de la vie publique.

GRABOWSKI (Etienne), général polonais, né vers 1765, mort vers 1844. Fait prisonnier pendant l'insurrection nationale de 1792-1794, il fut déporté en Sibérie, où il resta jusqu'à la fin du règne de Catherine II. En 1812, il prit de nouveau les armes, se battit avec les Français contre la Russie, fut fait prisonnier à Leipzig, puis retourna en Pologne, où il rentra en grâce auprès du gouvernement d'Alexandre. Il devint alors directeur de la guerre à Varsovie (1815), ministre secrétaire d'Etat (1825) et résident à Saint-Pétersbourg. Ce fut lui, dit-on, qui, le 1[er] décembre de cette même année, donna à Nicolas le conseil de payer de sa personne pour comprimer l'insurrection militaire qui venait d'éclater à son avénement.

GRABOWSKI (Ambroise), archéologue polonais, né à Kenty, près de Cracovie, en 1782. Il a exercé la profession de libraire dans sa ville natale et a composé un certain nombre d'écrits parmi lesquels nous citerons : Les *Proverbes des anciens Polonais* (Cracovie, 1819, in-8°); *Histoire et description de Cracovie* (1822, in-8°); les *Antiquités historiques polonaises de différentes époques* (1840); *Souvenirs littéraires et artistiques du pays* (1845, 2 vol.); la *Mosaïque* ou *Fragments biographiques* (1850); le *Trésor de l'archéologie nationale* (1854).

GRABOWSKI (Michel), littérateur polonais, né en 1810 dans le gouvernement de Kiew, mort en 1863. Il fit ses études à Varsovie et y combattit dans le camp des romantiques contre les classiques, qui dominaient alors en Pologne. Ce fut à cette époque qu'il publia ses premiers essais littéraires : *Considérations sur la littérature polonaise* et *Mélodies de l'Ukraine*. La révolution du 29 novembre 1830 vint interrompre ses travaux, et ce ne fut qu'après un silence de plusieurs années qu'il publia, sous le titre de *Littérature et critique* (Wilna, 1837-1840, 3 vol.), un cours de littérature par lettres, écrit dans un style facile et agréable. Peu après parut sa *Correspondance littéraire* (1841-1842, 2 vol.), à laquelle il donna une suite en 1849. On reconnaît une valeur littéraire plus sérieuse aux romans historiques qu'il publia sous le pseudonyme d'Edouard Tarsza : *Koliszczyznaistepy* (Wilna, 1838), épisode tragique de l'histoire de l'Ukraine; *Taikury* (Wilna, 1845, 4 vol.); le *Staroste Kaniowski* (Wilna, 1856); l'*Amas de neige dans les steppes* (Varsovie, 1862), etc. On lui doit aussi des mémoires intéressants sur la vie du peuple en Pologne, sous le titre de *Souvenirs du foyer*, et un ouvrage d'une haute valeur *Sur l'Ukraine antique et moderne* (1847). Enfin il a coordonné et publié les matériaux réunis par le comte Przezdziecki pour une histoire de Pologne (Wilna, 1843-1844, 2 vol.).

GRABUGE s. m. (gra-bu-je — selon Scheler, ce mot représente soit l'allemand *græben*, creuser, ancien allemand *graban*, le même que le grec *graphein*, soit le hollandais *krabbelen*, gratter). Fam. Querelle, différend, dispute animée : *Parmi nous, Parisiens, dont grande partie ou tous sont merveilleusement raisonnants ou raisonnables, oncques ou fort peu voit-on arriver* GRABUGE *ni maléfice entre mari et femme.* (Rabelais.)

> Si quelque léger *grabuge*
> Survient par un contre-temps,
> Nous prenons l'amour pour juge,
> En lui payant ses dépens.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

GRAÇAY, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 51 kilom. de Bourges, sur le ruisseau de Fouzon; pop. aggl., 1,847 hab.; — pop. tot., 3,291 hab. Vestiges d'un château fort. Débris d'un dolmen dit la *Pierre-Levée*.

GRACCHUS (Tiberius Sempronius), général romain, mort en 212 av. J.-C. Il se signala par son courage et par son habileté pendant la seconde guerre punique. Il devint, après la défaite de Cannes, général de la cavalerie du dictateur M. Junius Pera, fut élu consul en 215, exerça et disciplina les *volones* ou esclaves qui s'étaient enrôlés volontairement, battit avec eux les Campaniens, fut assiégé dans Cannes par Annibal, qui ne put s'emparer de cette ville, marcha, l'année suivante, contre le carthaginois Hannon, le mit en fuite, délivra la ville de Bénévent et donna la liberté à tous ses volones. Réélu consul en 213, Gracchus fut chargé de faire la guerre en Lucanie. Il y remporta plusieurs avantages et périt dans une embuscade au moment où il quittait la Lucanie pour se rendre à Bénévent.

GRACCHUS (Tiberius Sempronius), général romain, père des Gracques, né vers 210 av. J.C., mort vers 164. Tribun du peuple (vers 187), il défendit Scipion l'Africain, qui lui donna en mariage sa fille, la fameuse Cornélie. En 181, il fut envoyé en Espagne, contrée devenue le *Tombeau des légions*, gagna quatre grandes batailles sur les Celtibériens, prit 150 villes et acheva par sa modération la soumission du pays, en donnant des terres et des habitations aux pauvres et en réglant avec soin les conditions d'une alliance sincère. Il laissa dans ces contrées un nom tellement honoré, que les Espagnols témoignèrent à son fils Tiberius, près de cinquante ans plus tard, la profonde reconnaissance qu'ils avaient vouée au père. Censeur en 169, avec Claudius Pulcher, il montra une grande sévérité, dégrada un certain nombre de sénateurs et de chevaliers et renferma dans les tribus urbaines (celles de la dernière classe) les nombreux affranchis dispersés dans les autres tribus.

GRACCHUS (Tiberius Sempronius), l'un des plus illustres tribuns romains, fils du précédent, né vers 160 av. J.C. Sa mère, la célèbre Cornélie, restée veuve de bonne heure, se consacra entièrement à l'éducation de ses enfants. Elevé avec le plus grand soin avec son jeune frère Caïus, sous les yeux de cette mère admirable, Tibérius donna jeune encore les plus grandes espérances. Sa force d'âme, sa tempérance, son humanité, sa douceur, sa passion pour la justice, son éloquence naturelle faisaient assez présager qu'il paraîtrait avec éclat dans les affaires publiques. Il avait neuf ans de plus que Caïus, ce qui contribua peut-être au dénoûment tragique de leurs entreprises, car ils ne purent réunir leurs efforts. Aux grandes qualités qui leur étaient communes venaient se joindre des différences essentielles dont l'alliance eût peut-être été une condition de succès. En effet, autant Caïus était véhément, passionné, impétueux même, autant Tiberius était calme, grave, doux et modéré. Cornélie semblait stimuler l'ambition de la gloire chez ces deux jeunes gens si admirablement doués, en leur demandant *si on l'appellerait toujours la belle-mère de Scipion* (sa fille avait épousé Scipion Emilien) *et jamais la mère des Gracques.* On sait que ce souhait maternel fut réalisé, mais au prix du sang de ses deux illustres fils. Dès ses premières campagnes, Tiberius avait surpassé tous les jeunes Romains de son âge par son courage, sa tempérance et sa probité. Il assista, sous le commandement de son beau-frère Scipion Emilien, à la ruine de Carthage et monta, dit-on, le premier à l'assaut de cette ville (146). Envoyé comme questeur en Espagne (137), il sauva l'armée romaine dans les circonstances suivantes. Le consul Mancinus, après avoir été battu plusieurs fois par les Numantins, fut enfin enfermé par eux dans des défilés d'où il lui était impossible de se dégager. Il demanda alors à traiter; mais les Espagnols, tant de fois victimes de la perfidie romaine, ne voulurent conclure de traité qu'avec le seul Tiberius, dont la sévère probité leur était connue et qui leur rappelait le nom honoré de son père. Tiberius les décida à se contenter de certaines conditions, et sauva ainsi l'armée romaine. Bien plus, comme ses tablettes de questeur se trouvaient parmi le butin, et qu'il y attachait un grand prix, afin de pouvoir rendre ses comptes, il les fit redemander aux Numantins, qui le prièrent de venir les chercher lui-même et le reçurent dans leur ville avec de grands honneurs, payant ainsi au fils la dette de reconnaissance qu'ils avaient contractée envers le vieux Sempronius. Le sénat romain, suivant ses traditions de mauvaise foi, refusa de ratifier le traité conclu par Tiberius; mais il se garda bien de replacer les choses dans l'état où elles étaient avant sa conclusion, c'est-à-dire de livrer l'armée romaine aux Numantins; et il se contenta de leur envoyer Mancinus. Tiberius faillit être enveloppé dans la procédure; mais la popularité de son nom le sauva. Il fut nommé tribun du peuple l'an 133. Son amour de la justice, son éducation stoïcienne, son humanité, sa pitié pour les faibles et les opprimés, ses traditions de famille marquaient sa place dans les rangs du parti populaire. Il y était, de plus, poussé par la situation de la république. En traversant l'Etrurie, il avait été frappé de voir ce beau pays vide d'habitants et occupé par des laboureurs et des pâtres esclaves. Ce double fléau de la multiplication des esclaves et de l'épuisement de cette vieille race italique, race d'agriculteurs et de soldats où s'étaient recrutées pendant si longtemps les légions, le frappa vivement, et il en trouva la cause dans l'extension démesurée des grandes propriétés (*latifundia*). Pour bien comprendre la loi agraire qui fut proposée par Tiberius, il est nécessaire de se rappeler que les Romains s'appropriaient en général une partie du territoire conquis (un tiers, suivant les conjectures de Niebuhr). Dans l'origine, une portion de ce butin était affermée moyennant une redevance et formait le domaine public, l'*ager publicus*. Peu à peu, les patriciens, les riches et les chevaliers absorbèrent toutes les terres du domaine, puis cessèrent d'en payer la redevance à l'Etat, et enfin envahirent successivement, par l'hypothèque et l'usure, la petite propriété libre, l'*ager privatus*. Et comme ils trouvaient plus lucratif de suivre le système du vieux Caton et de changer en pâturages les terres de labour, ils distribuaient sur leurs immenses propriétés des pâtres esclaves, qu'ils substituaient partout aux travailleurs libres, réduits ainsi à la plus abjecte misère ou forcés de s'expatrier. C'est ainsi que la population indigène, cette vaillante race de laboureurs italiens, disparaissait peu à peu, consumée par la double action d'une législation dévorante et d'une guerre sans fin, que l'agriculture était ruinée, l'Italie changée

en vastes jardins et en pâturages, et que la république romaine en arrivait à se composer d'une poignée de satrapes régnant sur des troupeaux d'esclaves. Bien des tribuns déjà avaient tenté de remédier à cet état de choses, d'arrêter les usurpations des grands propriétaires, et d'assurer aux plébéiens une part dans l'exploitation du domaine public. L'histoire de leurs luttes forme même une des parties les plus dramatiques de l'histoire civile des Romains. Mais toutes les tentatives avaient été frappées d'impuissance par la ligue des spoliateurs, et l'une des rogations les plus célèbres qui eussent été dressées à ce sujet, et qui devint la loi Licinia, n'avait jamais été appliquée. Tiberius se prépara courageusement, dès son entrée au tribunat, à réformer une situation qui entraînait la république à sa perte. Limiter les envahissements de la grande propriété, arrêter la dépopulation de l'Italie et reconstituer la classe des cultivateurs libres (ce qui amenait nécessairement la diminution progressive des esclaves), tels étaient les vastes projets qui l'occupaient et qu'il voulait réaliser par les voies légales. Il est inutile d'ajouter qu'il ne songeait nullement à toucher à la propriété privée, et que sa réforme ne portait que sur les terres du domaine public. Rien de plus juste et de plus modéré que sa proposition. Il faisait revivre en l'adoucissant la loi Licinia, et, loin de dépouiller les propriétaires, comme on en aurait eu légalement le droit, des terres domaniales qu'ils avaient usurpées, leur laissait, outre leur patrimoine, 500 arpents (*jugera*) pour eux-mêmes et 250 pour chacun de leurs enfants mâles; bien plus, il statuait qu'on leur payerait une indemnité pour la portion qu'ils restituaient à l'Etat, et qui devait être distribuée aux citoyens pauvres par lots inaliénables et libres de toute redevance au trésor. Avant de présenter sa loi, Tiberius la soumit au jugement d'Appius Claudius, son beau-père, de Mutius Scævola, le célèbre jurisconsulte, et de Crassus, souverain pontife, qui tous trois la reconnurent équitable et opportune. Mais le sénat, mais les anciens patriciens et les nobles nouveaux, mais les chevaliers, qui, sous le nom de publicains, formaient de vastes associations d'usuriers, tous les grands propriétaires enfin se soulevèrent contre le courageux tribun. Ni les menaces ni les clameurs ne l'arrêtèrent cependant. Au jour fixé pour la rogation, du haut de la tribune que le peuple environnait en foule, il parla avec une éloquence irrésistible, dans une harangue dont un fragment nous a été conservé, de cette race italienne affaiblie et misérable, de l'Italie dépeuplée; de la rapacité des riches et de la misère du peuple. Les riches n'osèrent lutter par la parole; ils gagnèrent un jeune tribun, Octavius, qui mit son *veto* sur la proposition de son collègue (on sait que l'opposition d'un seul tribun suffisait). Il en résulta des combats continuels à la tribune; comme Octavius était un riche possesseur de terres, Tiberius offrait de lui en rendre le prix sur son propre bien, qui n'était pas considérable. Tout fut inutile. Alors, en vertu de sa puissance tribunitienne, il suspendit toutes les magistratures jusqu'à ce que sa loi eût été soumise aux suffrages du peuple, scella les portes du temple de Saturne (où était le trésor), et défendit qu'on s'occupât d'aucune affaire. Au milieu de ces luttes, on vit un spectacle singulier : les propriétaires en habits de deuil se présentaient sur le Forum dans l'état le plus triste et le plus abattu, dans le but d'apitoyer ce peuple qu'ils spoliaient si impitoyablement. Il paraît, au reste, qu'ils comptaient peu sur l'effet de cette démonstration, car ils apostèrent des meurtriers pour tuer Tiberius, qui dut porter un poignard sous sa toge.

Lassé d'une lutte qui paraissait sans issue légale, celui-ci convoqua enfin les comices et prit une résolution. Après avoir conjuré inutilement Octavius de lever son opposition et de se ranger du côté de la justice, il proposa sa déposition au peuple. C'était une chose dont on n'avait pas d'exemple. Les tribus votèrent; Octavius fut déposé, et la loi *Sempronia* passa ensuite par acclamation. On nomma pour son exécution trois commissaires, Tiberius, son jeune frère Caïus et son beau-père Appius. D'autres propositions suivirent bientôt ce premier succès : une loi qui donnait au peuple la libre circulation des chemins de traverse comme des grandes routes, une autre qui statuait que le trésor d'Attale, roi de Pergame, qui avait institué le peuple romain son héritier, serait distribué aux citoyens qui recevraient des terres, pour subvenir aux premiers frais de culture; une diminution de temps du service militaire; la modification du pouvoir judiciaire (dont le sénat avait le monopole) par l'adjonction d'un certain nombre de chevaliers; la remise en vigueur de la loi qui permettait l'appel au peuple sur toutes les sentences, etc. Cependant le sénat et les propriétaires de terres domaniales s'attachaient à faire surgir d'inextricables difficultés pour l'exécution de la loi agraire, en même temps qu'ils enveloppaient le tribun d'embûches de toutes sortes. Tiberius jugea que l'inviolabilité d'un second tribunat lui était nécessaire pour achever son œuvre, et il se présenta aux suffrages pour l'année suivante. Le jour de l'élection, comme il arrivait toujours quand l'aristocratie voulait effrayer le peuple, les auspices furent défavorables, les poulets sacrés refusèrent de manger, et une foule de présages sinistres ne manquèrent pas d'inaugurer la journée. Tiberius, néanmoins, se rendit au Capitole, où le peuple était assemblé, pendant que le sénat se réunissait dans le temple de la Bonne Foi. Quelques désordres avaient déjà éclaté, fomentés sans doute par l'aristocratie. Cependant, malgré l'absence des tribus rurales (on était au mois de juin, temps des moissons), qui lui étaient entièrement dévouées, Tiberius fut accueilli par les acclamations les plus affectueuses. Pendant le vote, qui se faisait avec quelque confusion, un sénateur de ses amis, Fulvius Flaccus, pénétra à grand'peine auprès de lui et le prévint des desseins sinistres de ses ennemis, qui essayaient en ce moment d'entraîner le sénat contre lui. Les amis de Tiberius se préparent à la résistance. La multitude, qui était au loin, demande avec de grands cris la cause des mouvements qu'elle remarque autour de la tribune. Dans l'impossibilité de se faire entendre, le tribun porte ses mains à sa tête pour faire comprendre le danger qui le menace. Des affidés courent aussitôt annoncer au sénat qu'il demandait le diadème; on feint de les croire, et Scipion Nasica, un des plus riches propriétaires de terres domaniales, après avoir vainement sommé le consul de marcher contre le *tyran*, entraîne à sa suite toute la faction des riches, suivis d'une armée d'esclaves et de clients. Cette troupe monte au Capitole, renversant tout sur son passage, et parvient jusqu'à Tiberius; un grand nombre de ses amis sont tués en le défendant, et lui-même est renversé; au moment où il essaye de se relever, un de ses collègues, un tribun, lui porte le premier coup sur la tête avec le pied d'un banc; d'autres assassins l'achèvent aussitôt (133). Son cadavre, après avoir subi mille outrages, est jeté dans le Tibre. Trois cents de ses partisans périrent avec lui. Tous ses amis furent bannis ou mis à mort. L'un d'eux, Blosius ou Blossius de Cumes, s'honora par l'admirable fermeté de ses réponses. Cette sédition de propriétaires fut le premier trouble public à Rome, depuis l'expulsion des rois, qui se terminât par le meurtre et le sang des citoyens. Les historiens romains, qui ne sont en général que les échos serviles des préventions de l'aristocratie, s'accordent pourtant tous à louer le noble caractère de Tiberius Gracchus, la pureté de ses intentions et la magnanimité de son cœur. « Rome, dit avec justesse M. Léo Joubert, Rome, qui trouva des sénateurs pour l'assassiner, n'a pas eu un historien pour le flétrir. »

GRACCHUS (Caïus Sempronius), tribun du peuple, frère du précédent, plus jeune que lui de neuf années. Il reçut la même éducation que Tiberius, romaine pour la sévérité des mœurs, grecque pour la culture intellectuelle, stoïcienne quant aux principes philosophiques. Lors du meurtre de son frère, il était au siége de Numance, où il faisait ses premières armes sous Scipion Emilien, son beau-frère. L'année suivante (132), il revint à Rome, l'âme profondément ulcérée contre la faction aristocratique. Il parut cependant peu désireux de prendre part aux affaires publiques, et se tint pendant quelque temps dans l'obscurité du foyer domestique, loin des luttes et des agitations du Forum. Si cette attitude trompa un instant le peuple, l'aristocratie ne s'y trompa point; elle observait d'un œil défiant celui qu'elle craignait comme un vengeur, et qui semblait préparer silencieusement des armes. En 131, un tribun, P. Carbon, présenta une loi sans rapport direct avec les débats récents, mais qui éveilla les soupçons du sénat; cette loi donnait au peuple le droit de continuer à son gré le même citoyen dans le tribunat. Elle ne passa point, et Caïus continua de se tenir à l'écart. Cependant, en 129, il défendit un de ses amis devant les tribunaux, et le peuple lui témoigna un enthousiasme qui tenait du délire et qui indiquait assez quel espoir il fondait sur lui. La loi agraire n'avait pas été formellement abrogée, mais elle restait sans exécution; Caïus était, d'ailleurs, le seul des commissaires resté vivant; on lui adjoignit, pour la forme, deux collègues; mais quand ils voulurent procéder à la recherche des terres usurpées, on commença une guerre de formalités, de limites, on souleva d'inextricables difficultés, on fit prononcer des ajournements, on suscita des contestations, des procès, etc. Tous les magistrats étaient, d'ailleurs, complices de l'inexécution de la loi; il y fallut renoncer, la période de réaction aristocratique qui avait suivi le meurtre de Tiberius ne permettant pas de pousser plus avant. Nommé questeur en 126, Caïus fut envoyé en Sardaigne; mais, contre l'espoir du sénat, il ne s'y fit point oublier. Son courage, sa justice dans le commandement, sa simplicité, sa jeunesse tempérante et laborieuse achevèrent sa réputation et le rendirent cher aux troupes et aux villes de Sardaigne. Le sénat, dans son dépit, prorogea le pouvoir du proconsul dans la province, afin de tenir éloigné de Rome le redouté questeur (un questeur, ordinairement, ne quittait point son général); mais Caïus brisa cette combinaison en reparaissant tout à coup à Rome. Accusé devant les censeurs, il prouva qu'obligé seulement à dix campagnes il en avait fait douze, et qu'il était resté plus de deux ans questeur auprès de son général, quand la loi n'exigeait qu'une année. De plus, il opposa à ses ennemis ses mœurs pures, sa probité austère, et son acquittement fut un triomphe. On lui suscita encore plusieurs autres accusations dont il sortit à son honneur et à la confusion de ses ennemis. Cette persistance de la haine des nobles le précipitait dans la lutte, quand même il n'aurait pas eu l'intention de reprendre les projets de son frère. Jusque-là il avait résisté aux instances du peuple et de ses amis, qui l'appelaient aux affaires publiques; il crut alors que le moment était venu; et il se présenta hardiment pour le tribunat. La noblesse fit de vains efforts pour l'écarter; il y eut un mouvement immense : il vint de toutes les parties de l'Italie une telle multitude de citoyens pour son élection, que le plus grand nombre ne put trouver à se loger dans Rome, et que, le Champ de Mars ne pouvant contenir cette foule immense, beaucoup votèrent du haut des maisons. La noblesse s'aperçut bientôt que le danger pour elle était encore plus grand que ses inquiétudes. Caïus se plaça, dès ses débuts, à une hauteur où il était difficile de l'atteindre. Nul n'avait alors cette parole passionnée, ardente, et qui remplissait la multitude d'enthousiasme. « On ne sait, dit Cicéron, avec une plus longue vie, s'il eût jamais eu son égal. » Il commença par ce qui, dans les idées du temps, était un devoir sacré : venger son frère et flétrir ses assassins. Sans cesse, dans ses harangues, il rappelait Tiberius, et arrachait des larmes même à ses ennemis. « Infortuné! où me réfugier? où aller? Au Capitole? le sang d'un frère y coule. Dans ma maison? j'y verrai une mère infortunée aussi, pleurant et abattue. » — « Vos pères, disait-il encore, ont déclaré la guerre aux Falisques pour avoir insulté Germanicus, un tribun du peuple; ils condamnèrent à mort C. Veturius, parce que, seul, il avait refusé de se ranger devant un tribun du peuple traversant le Forum. Et ici, *ceux-là* ont, à vos yeux mêmes, assommé Tiberius sous leurs bâtons; son corps a été traîné du Capitole dans les rues et jeté dans le Tibre; ses amis ont été saisis, mis à mort sans aucune forme de justice. Cependant, c'est une des plus anciennes lois de Rome, qu'un citoyen accusé d'un crime capital ne comparaissant pas, un crieur aille, dès le matin, à la porte de sa maison l'avertir, à son de trompe, de comparaître; et les juges ne vont jamais aux voix que cette formalité ne soit remplie, tant nos ancêtres avaient établi de précautions et de formes pour la sûreté et la vie des citoyens. »

Il proposa enfin deux lois portant : l'une, que tout magistrat déposé par le peuple ne pourrait plus exercer aucune charge, l'autre, qu'un magistrat qui aurait sévi contre un citoyen romain sans jugement préalable serait lui-même traduit devant le peuple. La première dégradait ouvertement Octavius, que Tiberius avait fait déposer du tribunat; mais Caïus la fit révoquer à la prière de Cornélie, sa mère. La seconde frappait directement sur Popilius Lænas, qui, pendant sa préture, avait exilé ou fait mettre à mort les amis de Tiberius. Popilius se bannit lui-même. Ensuite vinrent ces lois *semproniennes*, si populaires et si odieuses au sénat : confirmation de la loi agraire; établissement de colonies et distribution de terres domaniales aux citoyens pauvres qu'on y enverrait; l'habillement des soldats mis à la charge du trésor, sans diminution de solde; défense d'enrôler les jeunes gens avant l'âge de dix-sept ans accomplis; distribution périodique de blé à bas prix aux citoyens nécessiteux; enfin, dans les comices centuriates, le sort devrait désigner désormais la centurie *prérogative* (celle qui votait la première; jusque-là, c'était la première centurie, composée des nobles et des riches, qui avait de droit cet honneur) : ce n'était pas là une simple question de préséance, car il était d'usage qu'on suivît ordinairement ce premier suffrage exprimé. Ensuite, par une inspiration de génie bien supérieure à son époque, Caïus étendit sa sollicitude sur les alliés et même sur les provinces, s'éleva avec force contre les indignes traitements qu'ils avaient à subir des magistrats romains, et, pour les soustraire à cette tyrannie, fit donner d'abord aux Latins le droit de cité, qu'*il se proposait d'étendre ensuite à toute l'Italie.* Il hésita, néanmoins, sur cette grande mesure de l'émancipation politique de l'Italie, non que son opinion ne fût bien arrêtée et bien connue, mais il craignait de n'être pas suivi et soutenu par la plèbe de Rome, qui voyait dans les peuples italiotes des vaincus, et qui ne se résignerait sans doute pas facilement à en faire des égaux. Il laissa prudemment cette grande question indécise, tout en en préparant la solution par une série de mesures qui dénotaient une profonde intelligence politique. Nommé tribun une seconde fois (122), sans l'avoir sollicité, suivant Plutarque, il crut le moment venu de détacher l'ordre équestre de la cause des nobles, et proposa de transférer aux chevaliers l'autorité judiciaire, l'une des prérogatives du sénat. En investissant cette classe de traitants du droit de juger, Caïus n'avait en vue que d'affaiblir et d'isoler le sénat, de diviser l'aristocratie. Cette mesure, blâmée par Montesquieu, entraîna, en effet, bien des abus; mais le tribun n'y prit pas garde; c'était pour lui un expédient de combat. La loi votée, il laissa échapper cette parole : « C'est un coup de mort pour le sénat. » Il affaiblit encore l'autorité de ce corps en lui retirant le droit d'assigner les provinces aux proconsuls et aux préteurs, droit qui était pour l'aristocratie sénatoriale un puissant moyen d'influence et de corruption. Il fit ensuite décréter l'établissement de nouvelles colonies, la construction de greniers publics pour prévenir les disettes, la construction de grandes routes pour donner du travail aux pauvres. Lui-même se chargea de diriger toutes ces entreprises. Il faisait tirer ces routes en ligne droite à travers les difficultés du terrain, comblant les marais et les ravins, jetant des ponts sur les torrents, établissant de larges voies, unies, pavées, avec des bornes milliaires et d'autres bornes plus petites pour remonter à cheval et se reposer. Il y avait certainement là (et c'est une chose qu'on n'a pas assez remarquée) une grande pensée politique. Il semble qu'en même temps que le jeune réformateur rêvait de faire participer toute l'Italie aux droits de la cité romaine, il travaillait à faciliter cette fusion en sillonnant la péninsule de grandes voies de communication destinées à mêler les populations, à créer des relations entre elles, à porter partout la vie et le mouvement. Il menait de front ces vastes travaux publics, ses réformes politiques, la rédaction de ses lois, les affaires courantes, l'administration; il dirigeait tout, organisait tout, communiquait à tout sa prodigieuse activité, son infatigable énergie. La noblesse était stupéfaite et n'essayait même pas de lutter; elle voyait sous ses yeux se transformer la société romaine dans le sens démocratique, sans pouvoir rien opposer au torrent d'enthousiasme qui entraînait toute l'Italie sur les pas du jeune tribun, que les circonstances, son génie et la reconnaissance populaire imposaient comme le dictateur de la situation. Bien plus, le sénat le consultait souvent. Ses conseils, au reste, étaient toujours inspirés par la plus rigide équité. Tel fut le décret qu'il fit rendre au sujet du blé extorqué aux Espagnols et envoyé à Rome par le préteur Fabius. Il décida le sénat à envoyer aux villes de cette province le prix du blé, en réprimandant Fabius de ses exactions. Tels furent les efforts qu'il fit pour soustraire les provinces d'Asie aux rapines des publicains romains. Étranger à l'étroit patriotisme de cité qui dominait alors, il fit aussi décider le rétablissement des grandes cités détruites par la jalousie romaine, Carthage, Tarente et Capoue. Parvenu au plus haut point de puissance et de crédit, il songea dès lors à réaliser son grand projet d'affranchissement de l'Italie par le don du droit de cité (conception grandiose et hardie, dont l'application eût prévenu la sanglante guerre sociale). Rien n'épouvanta autant les vieux Romains, et surtout les diverses classes de l'aristocratie, à qui ces provinces et ces peuples étaient livrés comme une proie. Une ligue formidable se dressa contre lui. Le sénat imagina, pour le perdre, une combinaison déloyale et perfide, mais qui eut un plein succès. Il gagna un tribun, Livius Drusus, qui se mit à proposer, *au nom du sénat*, une foule de lois populaires, qu'on comptait bien ne pas mettre à exécution, et qui n'avaient pour but que de détourner la faveur de la multitude, qui ne manqua pas d'être dupe de cette intrigue. Si Gracchus proposait la fondation de deux colonies et des distributions de terres moyennant une faible redevance, Drusus en proposait douze et le don gratuit des terres; il promettait en même temps satisfaction aux griefs des Italiens, caressait la plèbe urbaine. Le sénat patronnait ouvertement cette politique ultra-démocratique, qui fit tomber Caïus dans l'incertitude et l'indécision. Sur ces entrefaites, on le fit désigner, par le sort, comme l'un des commissaires chargés du rétablissement de Carthage par une colonie romaine. Il sentit qu'on voulait l'éloigner de Rome, mais fut sans doute contraint, par l'usage ou par les lois, de partir. Pendant son absence, on répandit mille calomnies contre lui, et on prépara l'élection au consulat d'Opimius, l'un des plus puissants personnages du parti aristocratique.

Caïus exécuta sa fondation avec une activité extraordinaire; en soixante-dix jours, il eut terminé son œuvre, et il accourut à Rome, où il savait Fulvius Flaccus, son intime ami et son second (celui-là même qui avait aidé Tiberius), vivement pressé par la faction ennemie. Son premier acte fut une manifestation significative et presque une déclaration de guerre à outrance au parti des riches : il quitta sa maison du mont Palatin, quartier patricien, pour aller prendre près du Forum, dans un quartier obscur et misérable, une habitation parmi les pauvres et les prolétaires et se prépara à des réformes nouvelles. L'aristocratie, de son côté, avait regagné assez de terrain pour annoncer hautement l'abrogation des lois semproniennes et la perte de ceux qui les avaient faites. La nomination d'Opimius au consulat indiquait assez quels combats se préparaient. Les amis de Gracchus le décidèrent à se présenter pour un troisième tribunat; une élection aurait pu, en effet, sauver le parti et les réformes accomplies. Il se présenta; mais les autres tribuns, vendus à la noblesse, rendirent un compte infidèle des suffrages, et il échoua. Désormais, il n'avait plus de défense légale, et il devenait à chaque instant manifeste que la question serait tranchée par la force. Il montra d'abord beaucoup de prudence et résista à toutes les provocations; mais, poussé par Fulvius et les plus ardents de son parti, il se décida à rassembler assez de monde pour tenir

tête au consul. On dit même que Cornélie fit entrer secrètement à Rome un certain nombre d'Italiens déguisés en moissonneurs. Le jour qu'Opimius devait casser les lois semproniennes, les deux partis occupèrent le Capitole dès le matin. Un licteur du consul, qui avait insulté les amis de Caïus, fut tué dans le tumulte, et sa mort devint un signal de combat. Le sénat exploita ce meurtre avec habileté et arma Opimius de la puissance suprême, par la fameuse formule *Caveant consules*... La journée se passa en préparatifs, formidables du côté des nobles, tumultueux et irréguliers du côté de la démocratie. Fulvius s'empara dès le lendemain matin de l'Aventin avec sa troupe. Caïus n'avait aucune illusion; il savait que le parti aristocratique avait la force et le terrain légal. Mais il s'arracha néanmoins aux embrassements et aux supplications de sa jeune femme, et il se dirigea vers l'Aventin pour aller mourir avec les siens. Il ne s'arma même pas, et il sortit en toge, sans autre défense qu'un petit poignard. Cependant, après quelques vaines négociations, Opimius marcha vers l'Aventin avec une troupe nombreuse, soutenue d'archers crétois. Comme il trouva une résistance plus opiniâtre qu'il ne s'y était attendu, il proclama une amnistie pour tous ceux qui abandonneraient Caïus et Fulvius. Alors, presque tous ceux du parti populaire prirent la fuite. Fulvius fut massacré avec son jeune fils. Caïus se jeta dans le temple de Diane pour se donner la mort. Deux de ses plus fidèles amis, Pomponius et Licinius, lui arrachèrent son poignard et le décidèrent à fuir. On dit qu'alors ce grand cœur blessé se mit à genoux, et, les mains étendues vers la déesse, la pria de punir d'une perpétuelle servitude ces Romains ingrats et traîtres qui, dans l'espace de dix ans, avaient deux fois abandonné leurs défenseurs les plus dévoués. Vivement poursuivi, il se jeta, non loin du pont Sublicius, dans un bois consacré aux Furies, et se donna la mort. Un certain Septimuléius lui coupa la tête, et comme le consul avait promis de la payer au poids de l'or, il en ôta, dit-on, la cervelle et coula du plomb fondu dans les cavités du crâne. Les cadavres de Fulvius et de Caïus furent jetés dans le Tibre avec ceux de 3,000 de leurs partisans. Les vainqueurs signalèrent leur réaction par des vengeances atroces, et les lois semproniennes ne tardèrent pas à être abrogées. Toutefois, le souvenir des Gracques resta cher au peuple romain, qui leur dressa des statues et rendit un culte à leur mémoire.

La réforme entreprise par les Gracques, équitable et salutaire, était cependant d'une exécution bien difficile en l'état désespéré de la république. D'abord, elle manquait de base, en ce qu'elle supposait l'existence d'un peuple désireux et capable d'aller cultiver des terres et de vivre de son travail, tandis que cette foule dégénérée aimait mieux Rome, les distributions de vivres, la vente de ses suffrages, que l'indépendance au prix d'un labeur honnête. En outre, les terres usurpées par les grands, échangées, transmises ou vendues, étaient devenues de véritables propriétés dont la recherche était difficile, l'expropriation laborieuse. La corruption universelle, la soif des richesses et du luxe, étaient des obstacles non moins puissants chez un peuple naturellement avide et accoutumé à vivre des dépouilles du monde. Enfin, comment concilier l'esprit de réforme et l'esprit de conquête, l'extension des droits de citoyen et la souveraineté de la cité, comment corriger à la fois tant de vices inhérents à la constitution romaine? Tout cela peut-être eût été possible, à force de génie, de persévérance, de dévouement; mais il eût fallu prendre son point d'appui sur un peuple, et la plèbe romaine, mêlée d'ailleurs d'éléments étrangers et serviles, n'était plus qu'une multitude sans caractère et sans dignité, déjà mûre pour la servitude césarienne.

Gracchus (Caïus), tragédie en cinq actes du poëte italien Léopold Monti (1785). C'est la meilleure des trois compositions de l'auteur, et, grâce à elle, son nom peut être placé à côté de celui d'Alfieri. Il ne faut pas chercher dans cette tragédie la réalité historique; à cette époque, personne, sans en excepter les érudits de profession, n'avait encore pénétré le véritable sens des luttes des Gracques. Mais, du moins, Monti fait de Caïus un jeune tribun dévoué à l'entreprise dans laquelle son frère avait perdu la vie, plein d'amour pour le peuple et de compassion pour les vaincus, affectueux pour sa vénérable mère et pour sa tendre épouse, jaloux de son honneur, compromis par les excès de ses partisans, et sans cesse poussé, par la fatalité même de sa cause, à des extrémités qu'il désapprouve. La tragédie de Monti est romaine par la grandeur des sentiments et des vertus civiques. A l'exemple de Shakspeare, Monti a osé introduire le peuple sur la scène et représenter un peu du tumulte du Forum; il faut dire cependant qu'il l'a fait d'une façon timide. Littérairement, la pièce est belle, mais d'une beauté un peu froide; le vers est toujours noble, tragique, admirablement frappé, mais il n'émeut pas.

Gracchus (Caïus), tragédie en trois actes de M.-J. Chénier, représentée au théâtre de la République le 9 février 1792. Cette tragédie, qui, comme ses aînées, *Henri VIII* et *Charles IX*, était appropriée aux circonstances, transforma un moment en Forum le Théâtre-Français. Aujourd'hui que les passions sont refroidies, la critique, mise en face de l'œuvre dramatique seule, est forcée de reconnaître la faiblesse générale de cette conception. L'action est nulle, ou à peu près, et se réduit à ceci : le tribun Caïus Gracchus veut soutenir les droits du peuple, disons mieux, ses intérêts contre les patriciens. A l'exemple de Tiberius, son frère, que le sénat a fait assassiner quelques années auparavant, il réclame l'application de la loi agraire. Sa femme Licinia, prévoyant la haine des grands et inquiète pour les jours de son époux, le supplie de renoncer à la cause du peuple; sa mère, Cornélie, l'engage au contraire à marcher sur les traces de Tiberius. Caïus est mandé au sénat. Il est accusé, par le consul Opimius, d'avoir souffert le meurtre d'un licteur; il répond avec fermeté aux interpellations qui lui sont adressées, et son ami Fulvius monte à la tribune pour le défendre. Le sénat, qu'il ose braver, ordonne sa mort; toutefois, on se contente de lui enlever son fils et de le garder comme otage. Au troisième acte, le consul Opimius entreprend, mais en vain, de gagner Caïus; son ami Fulvius lui apprend en outre que sa tête est mise à prix, et l'engage à fuir de Rome. Fulvius reparaît bientôt pour apprendre au sénat que Caïus, poursuivi par ses ennemis, et sur le point de tomber entre leurs mains, s'est tué lui-même. Au même moment, on apporte Caïus mourant : il expire sous les yeux de sa femme, de son fils et de sa mère, cette mère des Gracques dont l'Histoire a immortalisé le nom.

Le sujet de *Caïus Gracchus* fournissait tout naturellement des allusions à la situation de l'époque; un hémistiche souleva de violentes protestations qu'on ne s'explique guère. A la fin du deuxième acte, le tribun prononce ces vers :

. . . . Arrêtez; malheur à l'homicide!
Le sang retombera sur sa tête perfide.
Des lois et non du sang ! Ne souillez point vos mains!
Romains, vous oseriez égorger les Romains!
Ah! du sénat plutôt périssons les victimes;
Gardons l'humanité, laissons-lui tous les crimes.

Ce cri : *Des lois et non du sang!* fut considéré comme réactionnaire par une partie de la salle, et l'on raconte que le représentant Albitte, se levant aussitôt, s'écria : « Du sang et non des lois! » La vérité est que ce représentant, jurisconsulte distingué et habile organisateur, interrompit les applaudissements qui avaient accueilli ce passage par ces mots : « Le sang des criminels! » Le public grondait, agité en sens divers, et Chénier, qui était présent et voulait expliquer sa pensée, ne put parvenir à se faire entendre. Le plus curieux, c'est que cet hémistiche, resté fameux, a été revendiqué par l'un des fils de Laya comme se trouvant dans la tragédie de son père, l'*Ami des lois*.

A côté de parties faibles, éclatent, dans la tragédie de Chénier, des beautés réelles. Le premier acte est écrit avec élégance et offre des vers bien frappés. Le deuxième est plein de mouvement, d'éloquence et de chaleur. Le troisième est plus languissant, car le sujet, enfermé dans des limites trop étroites, ne se prête plus à aucun développement; on y remarque néanmoins la scène entre Caïus et le consul, qui veut le corrompre. En somme, c'était, de la part de Chénier, un acte de courage que d'emprunter les grandes pensées et les sentiments énergiques des Romains, les traits et les mouvements de leur éloquence républicaine pour réclamer l'apaisement des partis et faire retentir la voix de l'humanité.

Les représentations de *Caïus Gracchus*, commencées en 1792, continuaient en 1794. Cette tragédie était l'une des trois pièces désignées dans l'arrêté de la Convention sur les théâtres, qui devaient être jouées trois fois la semaine, parce qu'elles « retracent les glorieux événements de la révolution et les vertus des défenseurs de la liberté. »

GRÂCE s. f. (grâ-se — lat. *gratia;* de *gratus*, agréable). Agrément, attrait, qualité qui a quelque chose de doux et d'aimable, ou de simple et d'harmonieux à la fois : *S'exprimer, gesticuler, marcher, danser avec* GRÂCE. *Avoir de la* GRÂCE *dans son style. Les premières* GRÂCES *de l'enfance ont un lustre qui couvre tout.* (Fén.) *Une femme aimable doit avoir non-seulement les* GRÂCES *extérieures, mais les* GRÂCES *du cœur et des sentiments.* (Mme de Lambert.) *Sans la femme, l'homme serait rude et grossier, et il ignorerait la* GRÂCE, *qui n'est que le sourire de l'amour.* (Chateaub.)

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec *grâce*.
LA FONTAINE.

La probité est à l'esprit
Ce que la *grâce* est au visage;
De la bonté du cœur elle est la douce image,
Et c'est la bonté qu'on chérit.
VOLTAIRE.

— Faveur gratuite, ce qu'on accorde à quelqu'un sans y être obligé : *Accorder une* GRÂCE. *Demander une* GRÂCE.

— Pardon, remise gratuite de la peine encourue : *Demander* GRÂCE. *Obtenir* GRÂCE. ‖ Indulgence : *Vous êtes un critique impitoyable; vous n'accordez aucune* GRÂCE *à tout ce qui vous paraît un peu faible.*

Un auteur à genoux, dans une humble préface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander *grâce*.
BOILEAU.

— *De grâce, Par grâce,* Par bonté, par bienveillance : DE GRÂCE, *expliquez-vous.*

Ah! *de grâce* un moment souffrez que je respire.
BOILEAU.

— *En grâce*, Comme une faveur, avec prière : *Je vous demande* EN GRÂCE *de me garder le secret.*

— *A la grâce de Dieu*, Sans compter sur aucun secours que celui de Dieu : *Ils sont partis* À LA GRÂCE DE DIEU.

— *Coup de grâce*, Dernier coup que l'exécuteur donnait autrefois sur la poitrine d'un homme roué vif, afin de l'achever et de mettre fin à ses souffrances. ‖ Ce qui achève de perdre, de ruiner; ce qui est tout à fait décisif : *Cette baisse a été le* COUP DE GRÂCE *du banquier.*

— *Heure, demi-heure, quart d'heure de grâce*, Temps accordé en plus d'un certain temps fixé pour quelque objet : *Dans les rendez-vous les plus sérieux, on a toujours le* QUART D'HEURE DE GRÂCE.

— *Action de grâce*, Remercîments : *Recevez mes* ACTIONS DE GRÂCE, *je vous prie.*

— *Bonne grâce*, Elégance et naturel des manières, des gestes, des paroles : *La* BONNE GRÂCE *est au corps ce que le bon sens est à l'esprit.* (La Rochef.) *La* BONNE GRÂCE *est naturelle; le bon air est acquis.* (Bussy-Rab.) ‖ *Bonnes grâces*, Faveur, bienveillance : *Capter, obtenir les* BONNES GRÂCES *de quelqu'un. Pour entrer dans les* BONNES GRÂCES *des femmes, c'est à la porte de leur vanité qu'il faut frapper.* (Denis-Caron.) ‖ *Mauvaise grâce*, Mauvaise tournure, manières déplaisantes : *Que cette fille a* MAUVAISE GRÂCE! ‖ *N'avoir pas bonne grâce, avoir mauvaise grâce à faire* ou *de faire une chose*, La faire contre la raison, contre la bienséance, contre la convenance : *Nul* N'A BONNE GRÂCE *à reprendre en autrui ce qu'il se permet à lui-même.* ‖ *De bonne grâce, de mauvaise grâce*, De bonne, de mauvaise volonté, sans ou avec résistance ou répugnance marquée : *S'exécuter* DE BONNE GRÂCE, DE MAUVAISE GRÂCE.

— *Etre en grâce auprès de quelqu'un*, Etre auprès de lui en faveur, en considération. ‖ *Rentrer en grâce*, *Etre remis en grâce*, Recouvrer la bienveillance, la faveur que l'on avait perdue : RENTRER EN GRÂCE *auprès du roi.*

— *Trouver grâce devant quelqu'un, aux yeux de quelqu'un, devant les yeux de quelqu'un*, Lui plaire, lui agréer : *Esther* TROUVA GRÂCE DEVANT *Assuérus. Nous, Français, il faut nous amuser; pourvu qu'une malice, même un peu friponne, soit fine et spirituelle, elle* TROUVE GRÂCE DEVANT *notre moralité populaire.* (Ph. Chasles.)

— *Faire grâce à quelqu'un*, Lui pardonner :

Dieu ne *fait* jamais *grâce à* qui ne l'aime point.
BOILEAU.

‖ Exempter, libérer : *Je* LUI FAIS GRÂCE *de tout ce qu'il me doit.* ‖ Ne pas exiger de lui, lui épargner; le dispenser : *Je ne* FERAIS *pas* GRÂCE AU *lecteur de la moindre des histoires que les tableaux représentent.* (Le Sage.)

— *Faire la grâce de*, Avoir la complaisance, l'obligeance de : FAITES-*nous* LA GRÂCE DE *déjeuner avec nous.*

— *Faire trop de grâce*, Montrer une extrême bienveillance : *Monsieur, c'est* TROP DE GRÂCE *que vous me* FAITES.

— Elliptiq. *Grâce!* Faites-moi grâce, pardonnez-moi, épargnez-moi : GRÂCE! *dites-vous? Pauvre enfant, ignorez-vous que les princes ne pardonnent jamais à qui les blesse?* (Lévy.)

Grâce! grâce! seigneur, que Pauline l'obtienne.
CORNEILLE.

‖ *Grâce à*, Par le fait, par l'action, par le secours de : GRÂCE À *l'impôt, toute l'année est carême pour le travailleur.* (Proudh.)

Non, non, Napoléon n'est plus souillé de fanges.
Grâce aux flatteurs mélodieux,
Aux poëtes menteurs, aux sonneurs de louanges.
A. BARBIER.

— *Rendre grâce*, Remercier, témoigner sa gratitude : *Je vous* RENDS GRÂCE.

Qu'un poëte qui dîne en *rende grâce* aux dieux.
COLNET.

— *Faire une chose comme pour la grâce de Dieu*, La faire sans empressement, comme si l'on accordait une faveur pénible.

— Hist. Titre porté autrefois par les rois d'Angleterre, jusqu'à Henri VIII. ‖ Titre donné à certains princes, et particulièrement aux ducs en Angleterre. ‖ *Par la grâce de Dieu*, Formule que des souverains mettent devant leurs titres : *Louis*, PAR LA GRÂCE DE DIEU, *roi de France et de Navarre.* ‖ *Commanderies de grâce,* Celles dont le grand maître d'un ordre avait la libre disposition, par opposition à *commanderies de rigueur*, que les chevaliers obtenaient par leur rang.

— Jurispr. Pardon que le souverain accorde à un criminel, en lui remettant la peine à laquelle il a été condamné : *Droit de* GRÂCE. *Recours en* GRÂCE. ‖ *Lettres de grâce* ou simplement *Grâce*, Décret par lequel le souverain accorde la grâce d'un criminel : *C'est un grand ressort des gouvernements modérés que les* LETTRES DE GRÂCE; *ce pouvoir que le prince a de pardonner, exécuté avec sagesse, peut avoir d'admirables effets.* (Montesq.)

— Théol. Dons ou secours surnaturels que Dieu accorde aux hommes pour faire leur salut : *Je vous salue, Marie, pleine de* GRÂCE. (Evangile.) *La* GRÂCE *supplée à la nature.* (Mass.) *C'est la* GRÂCE *qui fait le chrétien.* (Lacordaire.) ‖ *Grâce actuelle*, Grâce passagère que Dieu nous donne, pour nous aider dans le bien ou nous fortifier contre la tentation. ‖ *Grâce actuelle prévenante*, Celle qui précède et prépare nos actions. ‖ *Grâce actuelle subséquente* ou *coopérante*, Celle qui accompagne nos actions et nous aide dans leur accomplissement. ‖ *Grâce efficace*, Celle qui produit son effet. ‖ *Grâce extérieure*, Celle qui consiste dans les secours extérieurs qui peuvent engager l'homme à faire le bien : *Le bon exemple est une* GRÂCE EXTÉRIEURE. ‖ *Grâces gratuites*, Celles qui sont données dans l'intérêt du prochain plutôt que dans celui de la personne qui les reçoit : *Le don de prophétie, le talent de la prédication sont des* GRÂCES GRATUITES. ‖ *Grâce habituelle, sanctifiante* ou *justifiante*, Grâce qui demeure toujours dans l'âme tant que celle-ci n'est pas en état de péché mortel. ‖ *Grâce intérieure*, Celle qui consiste dans les saints désirs, les bonnes pensées, les résolutions louables que Dieu nous inspire. ‖ *Grâce naturelle*, Celle qui consiste en des dons naturels propres à faciliter le salut. ‖ *Grâce suffisante*, Grâce à l'aide de laquelle on peut faire ou ne pas faire le bien, selon la manière dont on y coopère :

Tout croyant porte en lui la *grâce suffisante*.
V. HUGO.

‖ *Grâce surnaturelle*, Celle qui a rapport au salut éternel. ‖ *Grâce d'état*, Faveur toute spéciale que Dieu accorde aux hommes et qui se trouve en rapport direct avec l'état qu'ils ont embrassé : *La patience est une* GRÂCE D'ÉTAT *pour l'instituteur.* Se dit aussi, dans le langage ordinaire, pour exprimer certaines circonstances qui permettent d'accomplir avec facilité ce qu'on est chargé de faire : *Savoir mentir, c'est, pour l'avocat, une* GRÂCE D'ÉTAT.

A force d'entendre les bourdes
De maître Simon l'avocat,
Sa femme et sa fille sont sourdes
C'est pour elles *grâce d'état*.
AUG. HUMBERT.

‖ *Etat de grâce*, Situation d'un chrétien qui n'a pas commis de faute mortelle ou dont les péchés ont été remis : *Mourir en* ÉTAT DE GRÂCE. *Il faut être en* ÉTAT DE GRÂCE *pour communier.* ‖ *Ordre de la grâce*, Point de vue des biens spirituels, des grâces de Dieu : *Tant que nous sommes détenus dans cette demeure mortelle, nous vivons assujettis aux changements, parce que c'est la loi du pays que nous habitons, et nous ne possédons aucun bien, même dans l'*ORDRE DE LA GRÂCE, *que nous ne puissions perdre un moment après par la mobilité naturelle de nos désirs.* (Boss.)

— Dr. canon. *Grâce expectative*, Provisions que la cour de Rome donne par avance du bénéfice d'un homme encore vivant.

— Métrol. Ancienne monnaie de billon de l'ex-duché de Toscane, qui valait 5 quattrini, ou 0 fr. 075 environ de notre monnaie.

— Chronol. *An de grâce*, Chacune des années de l'ère chrétienne : L'AN DE GRÂCE 1865.

— Méd. *Grâce de saint Paul*, Terre blanche qui passe, dans l'île de Malte, pour être un remède contre la morsure des vipères, et qui est ainsi dite parce que saint Paul fut mordu par un serpent.

— Liturg. *Grâces*, Prière que l'on fait après le repas, pour remercier Dieu.

— Jeux. Exercice auquel se livrent deux joueurs, et qui consiste à se lancer l'un à l'autre un léger cerceau, à l'aide de deux baguettes.

— **Syn. Grâce, amitié, bienfait, faveur, bon office, plaisir, service.** V. AMITIÉ.

— **Grâce, abolition, absolution, pardon, rémission.** V. ABOLITION.

— **Grâce, amnistie.** V. AMNISTIE.

— **Encycl.** Jurispr. Anciennement plusieurs seigneurs et grands officiers, tels que le connétable, les maréchaux de France, les gouverneurs de province, etc., s'étaient arrogé le droit de donner des lettres de *grâce* aux criminels. Une ordonnance de Charles V (13 mai 1359) et une autre de Louis XII (1499) leur défendirent de délivrer à l'avenir de pareilles lettres. A partir de cette époque, le roi seul put faire *grâce* à un criminel. Il est pourtant arrivé quelquefois aux papes d'accorder aux légats qu'ils envoyaient le pouvoir d'abolir le crime d'hérésie; mais les parlements ont toujours rejeté ces sortes de clauses. Les évêques d'Orléans, lors de leur entrée solennelle dans cette ville, délivraient aussi des lettres de *grâce* à tous les criminels qui venaient se rendre dans les prisons d'Orléans. Il ne s'en trouva d'abord que deux ou trois; mais, par la suite, le nombre s'en accrut beaucoup, tellement qu'en 1707 il y en eut jusqu'à 900, et, en 1733, il y en eut plus de 1,200. Il fallut un édit pour restreindre ce privilége (avril 1758). Dans les derniers temps de la monarchie, le pouvoir de faire *grâce* était dévolu au souverain. La condition principale exigée pour l'exercice de ce droit, c'était que le condamné eût déjà subi la moitié de la peine prononcée. Depuis 1830, on doit surseoir à l'exécution d'une peine capitale, quand même il n'existe aucun recours en *grâce* de la part du condamné, et transmettre au ministre de la justice les pièces du procès, avec des observations détaillées. (Ordonn. du 27 décembre 1830.)

Dans l'état actuel de la législation (1872), le droit de *grâce* appartient au Président de la République ; mais, par une disposition draconienne que rien ne peut justifier à nos yeux, une commission des *grâces*, composée de quinze membres, est chargée d'examiner les pourvois formés par les condamnés de l'insurrection de 1871, et l'accord est nécessaire entre la commission et le président, c'est-à-dire que la *grâce* accordée par l'un des deux ne bénéficie pas au condamné, si elle est refusée par l'autre. De plus, la faculté de pardonner que possède la commisson étant forcément anonyme et impersonnelle, les députés qui en font partie se trouvent affranchis de toute responsabilité devant l'opinion, et peuvent se livrer sans retenue aux inspirations de leur inclémence individuelle ou même de leurs rancunes politiques. Jamais, croyons-nous, le droit terrible attribué à la commission des *grâces* n'a été exercé d'une façon plus impitoyable. On a rarement vu en France couler tant de sang pour l'expiation de crimes politiques ou de crimes de droit commun, ayant une cause politique. Aussi, un des plus jeunes et des plus ardents députés de la gauche républicaine, indigné du spectacle sanglant qu'il avait sous les yeux, s'oublia-t-il un jour, en pleine assemblée, jusqu'à traiter la commission des *grâces* de commission des assassins. L'Assemblée le censura.

Voici les noms des membres de la commission : De Bastard, député de Lot-et-Garonne; Batbie, du Gers ; Bigot, de la Mayenne ; Cosne, du Nord ; La Caze, des Basses-Pyrénées ; de Maillé, de Maine-et-Loire ; Martel (président), du Pas-de-Calais ; Merveilleux-Duvignau, de la Vienne ; Paris, du Pas-de-Calais; Peltereau-Villeneuve, de la Haute Marne ; Piou, de la Haute-Garonne ; Quinsonnas, de l'Isère ; Tailhand, de l'Ardèche ; Tanneguy Duchâtel, de la Charente-Inférieure ; Voisin, de Seine-et-Marne.

Dans notre ancienne jurisprudence, il y avait lieu à l'entérinement des lettres de *grâce*, c'est-à-dire à la vérification de ces lettres devant le parlement ou la juridiction compétente. Ce n'était pas, comme on pourrait le croire, une formalité de pur apparat ; c'était une procédure qui avait un but sérieux et qui était susceptible de prendre un caractère contentieux. Aujourd'hui l'entérinement n'est plus qu'un mode solennel de publicité, qui a été réservé pour les cas de *grâce* de la peine capitale, et pour les autres cas où, par exception, il serait jugé utile de l'employer. L'entérinement a lieu, aux termes de l'art. 20 du décret du 6 juillet 1810, par enregistrement en audience solennelle de la cour d'appel. D'après la circulaire du 24 août 1831, la forme des lettres patentes adressées à la cour d'appel n'est employée qu'au cas de peine capitale ou en d'autres cas exceptionnels, dans lesquels une telle solennité paraîtrait convenable. Dans tous les autres cas, il est seulement donné avis, par le ministre de la justice, aux procureurs généraux, des décisions gracieuses, afin que ces magistrats en fassent faire mention en marge des arrêts ou jugements, et tiennent la main à ce qu'elles soient exécutées. Il est un cas où le droit de *grâce*, réservé d'ordinaire au pouvoir souverain, est exercé par de simples citoyens. Le mari a le pouvoir d'arrêter l'effet de la condamnation prononcée contre sa femme, pour adultère, en consentant à la reprendre. (C. pén., art. 337.) Remarquons, toutefois, que la faculté accordée au mari de faire *grâce* à sa femme ne produit aucun effet à l'égard du complice de la femme.

Dans certains cas, la loi elle-même prononce la *grâce* de certains crimes ou délits, lorsque les coupables remplissent certaines conditions déterminées. Ainsi il est fait remise aux gardiens ou conducteurs, coupables de négligence dans l'évasion des détenus, des peines qui ont été prononcées contre eux, lorsque les évadés seront repris ou représentés.

Enfin, les vagabonds nés en France pourront, même après un jugement passé en force de chose jugée, être réclamés par une délibération du conseil municipal de la commune où ils sont nés, ou cautionnés par un citoyen solvable. Si le gouvernement accueille la réclamation ou agrée la caution, les individus réclamés ou cautionnés seront renvoyés ou conduits dans la commune qui les aura réclamés ou dans celle qui leur sera assignée pour résidence, sur la demande de la caution. (Art. 273 du C. pén.)

Nous avons jusqu'ici indiqué les principes généraux qui régissent le droit de *grâce*, et les singularités que présentent certains cas exceptionnels. Il nous reste à donner quelques détails sur les effets de la *grâce*. Depuis longtemps déjà, dans les législations anciennes, on a reconnu ce principe essentiel du droit de faire *grâce*. Les empereurs Valentinien, Valens et Gratien disaient, dans une constitution qui est insérée au Code de Justinien : *Indulgentia, patres concripti, quos liberat, notat, nec infamiam criminis tollit.* On ne peut exprimer d'une façon plus nette la règle qui domine tous les effets de la *grâce*. La *grâce* laisse persister l'infamie, elle efface seulement la peine. Au reste, en droit romain comme en droit français, l'espérance était laissée au condamné; il avait la possibilité de reprendre un jour son état intact dans la société, au moyen d'une restitution en entier, pour me servir des termes employés par les jurisconsultes romains, restitution qui n'était autre chose que notre réhabilitation. Les incapacités qui frappent le condamné peuvent n'être pas effacées par l'obtention de la *grâce*. C'est d'abord la dégradation civique, qui s'attache, comme accessoire, à la peine des travaux forcés à temps; puis la détention, le bannissement. (C. pén., art. 28.) La loi de 1854 a étendu la dégradation aux condamnés à une peine perpétuelle : la dégradation civique comprend la privation des droits politiques, des droits civiques et de certains droits de famille (C. pén.. art. 34) ; elle commence avec la peine, mais elle ne finit pas avec elle. Si le condamné s'est évadé, si le temps a prescrit sa peine, ou enfin s'il a été gracié, la dégradation subsiste. A côté de la dégradation civique se place l'interdiction légale, encourue à la suite des peines afflictives et infamantes ; elle enlève aux condamnés l'exercice de leurs droits civils, elle les place à peu près dans la situation des personnes privées de raison. Elle finit avec la peine (Instr. crim., art. 635). On s'est demandé si, au point de vue rationnel, on peut justifier la qualité laissée au souverain de gracier tels ou tels condamnés. La philosophie du XVIIIe siècle, en présence des abus qui avaient été faits des lettres de *grâce* sous l'ancien régime, avait attaqué cette institution dans son principe ; elle voulait qu'elle fût repoussée de la législation pénale. La Constituante, dans son Code pénal de 1791, donna raison aux philosophes du XVIIIe siècle et abolit le droit de faire *grâce*. L'idée principale qu'on fait valoir et que nous trouvons exprimée par Bentham dans ses *Principes du Code pénal*, c'est que, si la peine est nécessaire, on ne doit pas la remettre, et si elle n'est pas nécessaire, on ne doit pas la prononcer. Nous ne pouvons accepter cette opinion ; la *grâce* nous semble le complément nécessaire de la pénalité sociale. Les lois pénales présentent des imperfections inévitables ; les jugements humains ne laissent pas que de subir ces mêmes imperfections. Il est indispensable qu'une autorité suprême puisse, dans des cas exceptionnels, corriger ce que les jugements des hommes ont de nécessairement imparfait. D'ailleurs, la *grâce* doit avoir un autre but encore : c'est elle qui réserve l'avenir au condamné repentant ; elle est l'espérance, qu'il ne faut jamais éteindre dans les cœurs. Souvent une condamnation, juste au moment où elle est prononcée, cesse de l'être au moment de son application. La justice humaine ne doit pas rendre d'arrêt irrévocable.

— Théol. La question de la *grâce* a suscité d'interminables controverses parmi les théologiens de toutes les époques. Il y a, selon eux, deux sortes de *grâce :* l'une, qu'ils appellent *grâce suffisante*, est celle qui donne à l'homme une possibilité réelle de faire le bien, mais sans impliquer de sa part la nécessité d'y obéir ; par l'autre, qui est la *grâce efficace*, l'homme a non-seulement le pouvoir d'agir selon les vues de la divinité, mais il s'y conforme, et cette *grâce* prend le nom d'efficace, parce qu'elle produit toujours et infailliblement son effet.

De toutes les matières sur lesquelles s'est épuisée la subtilité scolastique, il n'en est pas qui ait provoqué autant de discussions d'opinions, de gloses et de commentaires que la *grâce*. C'est à l'apôtre saint Paul que remonte l'honneur d'avoir, dans ses *Epîtres* énigmatiques, livré ce thème à l'inépuisable fécondité des théologiens du monde entier. Une analyse, même sommaire, des traités sur la *grâce* nous mènerait beaucoup trop loin ; nous nous bornerons à renvoyer le lecteur aux œuvres de saint Augustin, de saint Thomas, de Calvin, de Molina, de Baïus, de Jansénius, d'Arnaud, de Quesnel et de Malebranche. Divers conciles, et entre autres le concile de Trente, dont nous donnerons les décisions, se sont occupés longuement de la question. Il n'est pas d'homme tant soit peu versé dans l'histoire ecclésiastique qui ne connaisse la grosse querelle des thomistes et des molinistes, que l'autorité du saint-siége ne parvint pas à apaiser. On sait enfin les luttes plus graves engendrées entre les jansénistes et les jésuites, pour les cinq fameuses propositions, que personne n'a jamais bien comprises, puis les querelles de la bulle *Unigenitus*, qui se prolongèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, à la grande risée des philosophes et au grand scandale de la chrétienté. De nos jours, la polémique religieuse roule sur des sujets plus actuels et d'une tout autre importance ; aussi, en disant quelques mots de la *grâce*, par la seule nécessité d'être complets, nous n'avons d'autre vue que de montrer à quelles puérilités peut descendre l'esprit humain, et dans quels nuages il peut se perdre lorsqu'il se lance dans le surnaturel et le divin : *Velut ægri somnia vanæ finguntur species.*

Ce n'est pas que cette terrible question de la *grâce* ne porte en elle un redoutable problème ; car ce qui s'agite sous ce déluge d'argumentations et de divagations, ce n'est rien moins que la liberté humaine. Dépouillée, en effet, et débarrassée du fatras théologique qui l'obscurcit, la question se ramène à ces termes : L'homme est-il libre, et dans quelle mesure? Peut-il accomplir le bien comme le mal, par la seule force de sa volonté? Que si, contrairement aux principes du libre arbitre, la *grâce* est nécessaire pour justifier les actes de l'homme ; que si elle est même irrésistible, selon l'opinion de quelques docteurs, nous voilà retombés en plein dans le fatalisme oriental, qui enlève à l'homme, d'un seul coup, toute liberté, toute dignité et toute responsabilité. Au surplus, à voir l'origine des discussions sur la *grâce*, on reconnaît bien vite que le dogme d'une providence active et sans cesse intervenante, émané de l'Orient, faisait tout le fonds de la doctrine chrétienne dans les premiers temps de l'Eglise. Dès lors, on ne sera pas surpris de la vivacité des discussions.

Le premier docteur de la *grâce* est saint Paul. Il avait enseigné que l'homme n'est justifié que par la foi, sans les œuvres de la loi, doctrine dangereuse pour la morale, puisque le vrai croyant peut, sur la foi de saint Paul, se croire dispensé de bonnes œuvres. « C'est par la *grâce* que vous êtes sauvés, dit-il aux Ephésiens, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu. » Au surplus, il y a tant d'obscurités et de contradictions dans la doctrine de saint Paul, que dans les controverses théologiques chacun a pu y puiser des arguments pour sa thèse. Quoi qu'il en soit, la doctrine de la *grâce* pure et simple, comme source nécessaire de la sanctification, prévalait chez les chrétiens primitifs ; mais la philosophie purement humaine, sortie des écoles grecques, n'était pas exclue de l'enseignement nouveau, et les premiers pères juraient par Platon plus encore que par saint Paul. Vers la fin du IVe siècle, Pélage, moine originaire de la Grande-Bretagne, qui avait reçu à Rome les leçons du philosophe Rufinus, entreprit de réhabiliter la liberté humaine, que la *grâce* divine menaçait d'anéantir. Il prêcha donc que le pêché d'Adam et d'Eve n'avait pu être nuisible qu'à eux-mêmes, et que les enfants ne naissent pas souillés du péché originel. Le libre arbitre, ajoutait-il, est aussi parfait en nous que dans Adam avant sa chute, et par ses seules forces l'homme peut arriver à un degré de perfection si éminent qu'il lui est possible de vivre sans péché et sans éprouver les mouvements déréglés d'aucune passion. Contester ainsi la déchéance de l'homme et la nécessité de la *grâce*, c'était saper par la base tout l'édifice péniblement construit sur les subtilités de saint Paul. Il y eut grand émoi dans l'Eglise. Dépouillé du surnaturel, le christianisme allait devenir une philosophie comme une autre. De toutes parts on se mit à réfuter Pélage, et saint Augustin, entre autres, se jeta dans la mêlée avec toute l'autorité de sa puissante dialectique et de son nom révéré. Menacé d'être retranché de l'Eglise, Pélage comprit son imprudence, et, se réfugiant à son tour dans les nuages de l'équivoque, il finit par admettre la nécessité de la *grâce*, mais sans en dire la nature. Tantôt il entendait par ce mot la simple connaissance de la loi évangélique, tantôt il n'y voyait qu'une manifestation de la nature humaine elle-même ou du libre arbitre. Les hardiesses de Pélage étaient d'autant plus dangereuses qu'elles plaisaient aux gens raisonnables et lui attiraient une foule d'adeptes, entre autres Julien, évêque d'Edane, docteur érudit, d'un esprit lucide et d'un caractère si ferme qu'il aima mieux renoncer à l'épiscopat et se faire simple maître d'école dans un hameau que de renoncer à sa conviction. On sait comment le concile général d'Ephèse condamna la doctrine pélagienne ; mais elle avait tant d'attrait pour les esprits logiques qu'il fallut encore vingt-trois conciles particuliers pour l'étouffer à mesure qu'elle renaissait. C'est qu'il n'est pas facile ni commode de fermer la porte à la raison.

Mais, de son côté, saint Augustin alla si loin dans la défense de la *grâce* que l'on put craindre un instant qu'il ne sacrifiât la liberté humaine et ne tombât dans le manichéisme, qu'il avait lui-même combattu. Nécessité fut donc de faire à la raison une certaine part, et de fixer, par des formules en apparence très-précises, mais au fond très-élastiques, la doctrine orthodoxe. Et voici les conclusions auxquelles on arriva : 1° l'homme ne peut absolument rien connaître, vouloir ou faire, dans l'ordre du salut, sans une *grâce* intérieure et surnaturelle ; 2° l'efficacité de la *grâce* ne contraint pas l'homme au bien, et l'homme peut résister à la *grâce* efficace ; 3° l'homme est libre sous l'action de la *grâce*, et peut refuser son assentiment s'il le veut ; 4° la *grâce* sanctifiante purifie du péché ; 5° elle élève l'homme au-dessus de toute nature créée ou possible ; 6° elle est indispensable aux actes surnaturels de foi, d'espérance et d'amour, qui donnent de suite droit à l'héritage céleste, etc. Entre ces phrases si peu explicites, il y avait place encore pour bon nombre d'hérésies, ou tout au moins de propositions divergentes, et l'on ne doit pas être surpris que l'ardeur des disputes sur un sujet si vague se soit perpétuée jusqu'à nos jours.

Après saint Augustin, qui avait laissé la question indécise, vint saint Thomas, qui la traita longuement sans rien élucider. Diviser, subdiviser, admettre trois espèces de *grâce* pour expliquer l'action de Dieu sur l'homme, c'est prendre des mots pour des raisonnements et donner des hypothèses pour des preuves. Voici, en quelques mots, tout le fond de sa doctrine. Dieu exerce de deux manières son action sur la volonté humaine : tantôt il l'excite à vouloir, à connaître et à faire quelque chose, et ce n'est là qu'un mouvement qui ne laisse dans l'âme aucune trace durable ; tantôt il verse dans l'âme un don habituel, qui y demeure d'une façon persévérante et donne à l'âme une nouvelle forme ou une nouvelle qualité. En somme, la *grâce* n'est pas une substance surajoutée à l'âme, mais une forme accidentelle qui la fait participer à la substance divine. Comprenne qui pourra. Le métaphysicien obscur qu'on appelle l'ange de l'école ne paraissait pas beaucoup se soucier d'être compris. Il tranche les questions les plus ardues comme des problèmes d'arithmétique. Saint Augustin avait été plus modeste. Il motivait ainsi, dès le début de son livre de la *Grâce et du libre arbitre*, son intervention dans le débat : « Parce qu'il est des hommes qui défendent tellement la *grâce* qu'ils nient le libre arbitre, ou qui pensent que lorsqu'on défend la *grâce* on nie le libre arbitre, pressé par la charité pour tous, j'ai pris la peine d'écrire quelque chose, etc. » Nul mieux que saint Augustin n'avait pressenti les périls d'une telle discussion, car ailleurs il ajoute : « Cette question de la volonté de l'homme et de la *grâce* de Dieu est tellement difficile à exposer que l'on semble toujours nier l'une ou l'autre. Parce que l'apôtre a dit que c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire, selon sa bonne volonté, il ne faut pas croire qu'il anéantisse le libre arbitre. Assurément Dieu opère dans l'homme le désir de croire, et sa miséricorde nous prévient en toutes choses ; mais répondre à l'appel de Dieu ou s'y refuser, c'est le propre de la volonté. Détruisons-nous donc le libre arbitre par la *grâce?* A Dieu ne plaise, mais nous établissons plutôt le libre arbitre. »

Hélas non, une pareille doctrine n'établit rien, parce qu'elle ne parvient point à concilier deux principes inconciliables ; car, après bien des subtilités, il faudra toujours en venir à ce dilemme des plus simples : ou l'homme est libre de résister à la *grâce*, et, en ce cas, à quoi sert la *grâce?* ou bien il y obéit nécessairement ; mais que devient le mérite de ses œuvres?

Continuée dans le sein des écoles théologiques, la discussion ne faisait pas grand bruit dans le monde, lorsque, à l'époque de la Réforme, elle fut réveillée par les protestants et devint le grand champ de bataille des docteurs modernes. Par une inconséquence vraiment inexplicable, le protestantisme, qui prétend affranchir, jusqu'à un certain point, la pensée humaine du joug de l'autorité, va plus loin que saint Augustin et que saint Thomas lui-même dans sa croyance à l'efficacité de la *grâce* divine. Parmi les pères de l'Eglise, les plus sages avaient enseigné que la volonté suffit pour mériter, que ce qui est volontaire est imputable à l'homme, et cela seulement, et que celui qui agit volontairement sera récompensé. A la vérité, ils ajoutent que Dieu donne parfois des *grâces* tellement fortes que l'homme n'y résiste jamais, ce qui diminue singulièrement son mérite et son droit à une récompense ; mais Luther avance que la *grâce* ne dépend nullement de l'homme, et que Dieu opère tout en lui, le mal comme le bien. Vient ensuite Calvin, qui ne laisse plus rien au libre arbitre : « La *grâce*, dit il, meut la volonté, sans lui laisser le choix d'obéir ou de résister à ce mouvement, mais en l'affectant avec efficacité. » Avec de pareilles doctrines, on peut brûler Servet en toute sécurité de conscience, puisque c'est la *grâce* de Dieu qui met le feu au bûcher.

Il était temps que les rationalistes vinssent restituer à l'homme sa dignité, en éliminant de la question la *grâce* prévenante, efficiente, concomitante, suffisante, efficace ou inefficace. Mais, avant que la raison humaine eût été rétablie dans ses droits, les docteurs catholiques devaient nous donner l'édifiant spectacle de leurs divisions à propos de la *grâce*, suivies de véritables persécutions qui ont troublé pendant plusieurs siècles, non-seulement la société religieuse, mais la société politique.

Les catholiques étaient, ou du moins paraissaient être d'accord entre eux sur deux points : 1° l'homme ne peut absolument rien sans le secours de la *grâce*, dans l'ordre surnaturel ; 2° l'homme reste libre sous l'action de la *grâce*, et il peut toujours lui résister. Mais lorsqu'il y accède et coopère, d'où vient dans ce cas l'efficacité de la *grâce* ou du libre arbitre? C'est la question de mérite ou de démérite, de liberté ou de fatalité, qui se représente sous une autre forme. Si la *grâce*, en effet, a été irrésistible, la part de l'homme dans l'accomplissement de l'acte se réduit à zéro. Sur ce nouveau thème se produisirent, vers la fin du XVIe siècle, de nombreuses opinions, et le monde théologique finit par se partager en deux grandes écoles : les partisans de saint Thomas et les disciples du jésuite Molina. Sans entrer dans la discussion des doctrines que nous avons déjà exposées, nous ne pouvons passer sous silence cette grave querelle d'où naquit, au siècle suivant, la guerre des jansénistes et des jésuites, où figurèrent, comme auxiliaires de la théologie, les dragons de Louis XIV.

D'après les thomistes, l'efficacité de la *grâce* venait de la *grâce* elle-même, qu'ils nomment *prémotion physique* ou *prédétermination physique*, parce qu'elle met en mouvement la volonté et la détermine d'une manière nécessaire, indépendamment de tout consentement. Les molinistes reprochaient avec raison à leurs adversaires de détruire le

libre arbitre et d'enseigner la doctrine de Genève ou de la Mecque.

Selon Molina, savant jésuite et théologien distingué, la *grâce* n'est pas efficace de sa nature et ne vaut qu'autant que la volonté y acquiesce; non que la volonté, par son consentement, ajoute à la *grâce* une force qu'elle n'avait pas, à peu près, dit-il, comme les sacrements, qui produisent tels ou tels effets selon les dispositions de ceux qui les reçoivent. A faire si bon marché de la *grâce*, mieux valait tout simplement proclamer le libre arbitre. On est étonné de voir l'école autoritaire par excellence réclamer ainsi les droits de la liberté, répudiés par les protestants eux-mêmes; mais, en théologie, on ne recule guère devant les inconséquences. Les molinistes renvoyaient les thomistes à l'école de Calvin; ceux-ci traitaient leurs adversaires de pélagiens ou de semi-pélagiens, et tous avaient raison, car l'Eglise a tour à tour condamné le libre arbitre de Pélage et le fatalisme de Calvin.

La guerre s'envenima. Il se publia de gros traités et il se débita de grosses injures. Ecoutons ici l'un des savants historiens de cette querelle : « Le pape Clément VIII imposa silence à tous et ordonna aux plus célèbres théologiens des deux partis de mettre par écrit leur propre sentiment, avec les preuves sur lesquelles ils l'établissaient, et de les lui adresser à lui-même. Pour terminer le différend, ce même pape institua une congrégation de cardinaux et de consulteurs, sous le nom de *De auxiliis*, parce qu'il s'agissait de discuter sur les secours qui nous sont donnés par la *grâce*. Cette congrégation dura neuf années. La première assemblée eut lieu le 2 janvier 1598, et la dernière le 28 août 1607. Après soixante-dix-sept réunions, les consulteurs furent d'avis qu'il fallait proscrire le livre de Molina, et ils censurèrent vingt de ses propositions. Deux consulteurs seulement refusèrent de souscrire à ce jugement. Le souverain pontife ne voulut pas non plus prononcer la sentence définitive avant d'avoir entendu les théologiens de chaque opinion. De solennelles discussions s'ouvrirent donc au Vatican en présence du pape, le 20 mars 1602. Elles furent si vives et si animées que, semblables à des champions qui se battent en champ clos, plusieurs de ceux qui y prirent part, épuisés de fatigue, furent forcés de céder la place à d'autres pour continuer la lutte. Clément VIII étant mort, et Léon XI, son successeur, n'ayant occupé le saint-siége que vingt-cinq jours, Paul V, qui fut élu ensuite, ordonna de continuer l'examen de cette question, et, après quatre-vingt-cinq discussions, prononça la dissolution de la congrégation, ne formula aucun jugement, et accorda aux deux partis la liberté de défendre chacun son sentiment, sous la condition expresse qu'ils ne se noteraient jamais de qualifications odieuses. » Ainsi se termina, ou plutôt ne se termina pas (car elle fut reprise cinquante ans après avec plus de fureur par des adversaires plus acharnés) cette grande querelle de la *grâce*, d'où sortit toutefois un précieux enseignement : c'est que, à force de subtiliser, les théologiens finissent par ne plus s'entendre. Les rationalistes en conclurent tout simplement que l'Eglise était mal venue à imposer ses dogmes, puisqu'après d'interminables discussions sur un sujet capital elle ne parvenait point à s'entendre avec elle-même.

Enfin, les molinistes avaient gagné leurs procès, puisqu'ils avaient obtenu la liberté de discussion. Ils n'en profitèrent pas, et tout semblait oublié, lorsque certain livre du Flamand Michel Baïus, qui avait repris, en l'exagérant, la doctrine des thomistes, et s'était fait condamner par les papes Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII, fut remis en faveur par Jacques Janson, professeur de théologie à l'université de Louvain. A Janson succéda son élève Corneille Janson, plus connu sous le nom de Jansénius, grand admirateur de saint Augustin, qu'il ne comprenait pas. Après vingt ans de travaux solitaires, Jansénius publia son fameux livre, *Augustinus*, qu'il considérait comme un commentaire exact du maître, bien qu'il en différât notablement. Ainsi, d'après lui, l'homme fait invinciblement, quoique volontairement, sous l'impulsion de la *grâce* ou de la concupiscence, le bien et le mal, selon qu'il est dominé par l'un ou par l'autre. Etrange volonté qui se soumet fatalement à une force irrésistible! Telle est, en résumé, toute la doctrine des jansénistes, et celle des quiétistes, qui leur succédèrent. Saint Augustin n'avait pas rabaissé l'homme à ce point. L'*Augustinus* fut censuré, un nouvel incendie s'alluma au sein de l'Eglise. Nous en donnons l'histoire aux articles JANSÉNISME et QUIÉTISME.

— **Esthét.** Après avoir contemplé l'un des *Esclaves* de Michel-Ange que l'on voit au Louvre, un de ces morceaux du maître où l'exagération des muscles est si évidente, si l'on jette ses regards sur une *Nymphe* de Jean Goujon, en analysant l'impression reçue, on trouvera que ces deux œuvres, également belles, diffèrent pourtant profondément : l'une représentera immédiatement à l'esprit l'idée de la force, l'autre l'idée de la *grâce*. Ainsi, au premier abord, l'idée de force et l'idée de *grâce* semblent s'exclure, et ce n'est, en effet, que par un prodige d'art et de savoir que les statuaires grecs, si amoureux de la beauté sous toutes ses formes, ont su allier l'une à l'autre dans certains morceaux qui sont restés pour nous des types incomparables; les modernes n'ont pu que choisir entre ces deux faces du beau. Parmi les chefs-d'œuvre de l'art grec où la *grâce* est ainsi alliée à la force dans d'admirables proportions, il nous suffira de citer l'*Apollon du Belvédère*, l'*Antinoüs* trouvé dans les bains d'Adrien, l'*Athlète à la couronne*, de Polyclète, et quelques-uns de ces *Ephèbes* au sexe indécis, que caressait si amoureusement le ciseau des statuaires athéniens.

La *grâce* est indéfinissable, d'autant plus que, dès qu'elle est recherchée, elle disparaît; on la comprend et on la saisit parfaitement, mais il serait impossible d'en donner les règles et de la réduire à une sorte de théorie mathématique. On peut cependant dire que, dans les arts plastiques, elle se traduit d'ordinaire par des lignes courbes et des formes rondes. Ainsi, dans l'architecture, l'art sévère par excellence et d'où la *grâce* pourrait, à la rigueur être bannie, les Grecs l'ont obtenue en arrondissant le fût carré des lourds piliers égyptiens, et les artistes du moyen âge en dessinant leurs sveltes ogives gothiques. Dans la nature humaine, les lignes courbes et les formes rondes étant le privilége de la femme, c'est la reproduction de la femme qui, sous le ciseau des statuaires, a offert les plus parfaits modèles de la *grâce*. La *grâce* est donc essentiellement féminine, et c'est là son caractère le plus général. Si Phidias a su la répandre non-seulement dans les canéphores de ses *Panathénées*, mais dans ses cavaliers et même dans leurs montures, si souples et si vivantes, et jusque dans les enroulements de feuillage qui ornent l'admirable frise du Parthénon, il est encore plus sûr de la chercher dans la *Vénus* de Praxitèle ou dans les femmes de Pradier; elle est empreinte surtout dans ces admirables créations de Jean Goujon, dans ces corps de femmes si bien rhythmés, aux draperies si légères qu'elles semblent transparentes et qu'on croit voir les chairs se dessiner sous leurs plis. Les peintres l'ont rencontrée tout aussi bien que les statuaires : si Raphaël s'est de préférence adonné au culte de la beauté pure, on ne peut pas dire que la *grâce* soit absente de ses madones et surtout de sa *Belle Jardinière*. Elle est plus manifeste cependant chez les maîtres qui lui sont inférieurs dans tout le reste, comme le Guide et l'Albane, et, chez nous, nul plus que Prudhon n'a empreint tout ce qu'il a touché d'une *grâce* intime et pénétrante.

En dehors des arts plastiques, dans les lettres, la poésie, la musique, la *grâce* exerce également son charme, mais c'est quelque chose d'encore plus insaisissable. A quoi la reconnaître dans une belle page d'un grand écrivain, dans un poëme, dans une symphonie? A son charme même, au don de plaire et de toucher, qu'elle possède à un point suprême; la sublimité d'une conception, la magnificence du style vous étonnent et vous éblouissent, la *grâce* de la pensée et de l'expression vous pénètre et vous touche. Elle est plus près de la naïveté que du sublime, aussi n'en rencontrerait-on peut-être pas un seul exemple dans Corneille et dans Bossuet; elle s'étale, au contraire, à chaque page dans le vieux style de Montaigne et d'Amyot, dans les poëtes de la pléiade, quoique la langue soit déjà trop savante, et La Fontaine la rencontre sans jamais courir après. Aux époques de culture intellectuelle raffinée, comme le XVIII[e] siècle, on la recherche comme un agrément et l'on n'obtient qu'une *grâce* affectée, aussi éloignée que possible de la *grâce* véritable : témoin l'école maniérée de Dorat, de Boufflers et de Parny en poésie, et, en peinture, celle de Watteau et de Lancret. La même remarque peut être faite pour la littérature grecque; quoi de plus gracieux que les naïves peintures de l'épisode de Nausicaa, dans l'*Odyssée?* A une époque plus avancée et plus savante, la *grâce* est absente des sévères conceptions d'Eschyle et de Sophocle, à peine se montre-t-elle dans Euripide, mais on la retrouve, avec la même tache d'affectation et de maniérisme que chez nous au XVIII[e] siècle, dans les écrivains et les poëtes de l'école alexandrine.

En musique, elle est restée le partage presque exclusif des vieux maîtres, nous dirions même des vieux maîtres de l'école française, si Mozart et Weber n'existaient pas. C'est, en effet, dans Rameau, Méhul, Grétry, Hérold, Boïeldieu que l'on trouverait le plus de morceaux empreints d'une *grâce* qui a encore gardé pour nous toute sa fraîcheur. Quant aux puissants créateurs de la musique moderne, aux Sébastien Bach, aux Beethoven, aux Meyerbeer, c'est à des cordes plus vibrantes qu'ils se sont attaqués, et si parfois la *grâce* se rencontre, une *grâce* souveraine, il est vrai, dans leurs grandioses conceptions, ce n'est que rarement, comme un effet voulu et calculé au milieu d'un ensemble émouvant ou pittoresque.

Grâce et du libre arbitre (DE LA), traité de saint Augustin. Ce traité n'a qu'un livre; il est donc un des plus courts que saint Augustin ait écrits, mais n'est pas un des moins importants à étudier pour l'histoire du dogme catholique. C'est là que le grand théologien de l'Eglise romaine cherche à établir, contre le pélagianisme et contre le semi-pélagianisme, l'impuissance ou l'insuffisance du libre arbitre et la nécessité de la grâce pour le salut. « Il faut bien prendre garde, dit-il, de nier le libre arbitre en faveur de la grâce ou la grâce en faveur du libre arbitre; car, que la volonté de l'homme soit libre, c'est ce qui résulte du témoignage des Ecritures; et les mêmes Ecritures montrent, par une foule d'exemples, que, sans la grâce de Dieu, il nous est impossible de rien faire qui soit bon. » Ces deux vérités simultanées ainsi fondées sur la même base, ces deux points établis par voie d'autorité, saint Augustin soutient, à l'encontre des pélagiens, que la grâce est purement et absolument gratuite; qu'elle ne nous est pas accordée selon nos mérites, mais selon qu'en décide la pure et absolue volonté de Dieu. Il montre que la vie éternelle, attribuée en récompense à nos bonnes œuvres, est cependant une pure grâce. Il montre ensuite que cette grâce que Dieu nous accorde n'est point la science de la loi, ni la nature, ni la rémission des péchés : rien de tout cela n'est la grâce; c'est la grâce, au contraire, qui fait qu'on peut accomplir la loi, qui rachète et délivre la nature, qui ôte au péché sa domination. Selon saint Augustin, nous ne méritons que par la grâce et nous ne méritons pas la grâce : elle est gratuite absolument. Elle est telle que Dieu nous la donne et parce qu'il lui plaît de nous la donner telle, et il fait ainsi notre mérite dans la mesure où il lui plaît de le faire. Mais alors pourquoi Dieu exige-t-il de nous ce qu'il nous donnera lui-même? Exige-t-il donc de nous ce qui est hors de notre pouvoir? Saint Augustin voit cette objection et s'efforce vainement de la résoudre. Dieu, d'après lui, opère dans les cœurs des hommes pour incliner leurs volontés vers le côté où il lui plaît qu'elles aillent, soit vers le bien, si sa miséricorde l'a jugé bon, soit vers le mal, conformément à leurs mérites, en vertu d'un jugement quelquefois visible, quelquefois occulte, toujours juste. Ceux à qui la miséricorde aura manqué sont incapables de bien, et cependant ils méritent la peine.

Saint Augustin raisonne sur l'idée abstraite de la grâce sans recourir à l'observation de l'âme humaine ni à aucune méthode vraiment scientifique. Il voit dans l'Ecriture que la grâce est nécessaire à l'homme, et, s'emparant de cette notion, il la pousse à bout. Il voit aussi dans l'Ecriture que l'homme est libre; il accepte donc le mot de liberté; mais on peut dire qu'il n'a pas l'idée de la liberté, non plus que de la volonté ni du mérite; il en fait des choses extérieures à l'âme : c'est Dieu qui la fait vouloir, qui la fait vouloir librement, et qui mérite pour elle, quand elle mérite. Purs enfantillages! Saint Augustin, ne pouvant reconnaître les contradictions qui fourmillent dans les Ecritures, aboutit à une doctrine odieuse, qui révolte le sens moral. L'Eglise romaine a pourtant adopté cette doctrine comme sa propre foi et condamné à titre d'hérésie le semi-pélagianisme, qui diffère du pélagianisme en ce qu'il ne se refuse pas à reconnaître le dogme de la grâce, mais qu'il s'efforce d'accorder quelque chose à l'homme dans l'accomplissement du bien. Ce fut son tort, aux yeux de l'Eglise d'autrefois; l'Eglise d'aujourd'hui condamne, au contraire, comme hérétique la doctrine augustinienne, que, pour n'avoir pas l'air de se déjuger elle-même, elle désigne sous le nom de jansénisme. Elle maintient la condamnation du semi-pélagianisme, et elle est devenue semi-pélagienne, mais sous un autre nom. Et c'est ainsi que, par un habile usage des mots, on peut changer, au besoin, sans cesser de se déclarer ni peut-être de se croire immuable.

Quoi qu'il en soit, on voit quelle est, dans l'histoire du dogme catholique, l'importance du traité de saint Augustin sur la grâce et le libre arbitre. Il convient d'y admirer les mêmes qualités et d'y reconnaître les mêmes défauts qu'on remarque dans tous ses ouvrages : un style plein de finesse en même temps que de mouvement, d'élévation et d'éclat, mais des idées qui manquent de simplicité, nous devons même ajouter : et de franchise, car nous comprenons malaisément qu'un esprit aussi élevé soit tombé si souvent et de bonne foi dans des subtilités d'ergoteur.

Grâce (TRAITÉ DE LA) **et du libre arbitre**, par saint Bernard. Le pieux docteur a fait, dans ce livre, des efforts assez malheureux pour répondre aux objections que soulève la doctrine de saint Augustin. Le libre arbitre, selon lui, n'est pas ainsi appelé parce qu'il tiendrait la volonté en équilibre entre le bien et le mal, en sorte qu'elle pût faire aussi facilement l'un que l'autre, mais parce que la volonté reste libre, soit qu'elle se porte au bien, soit qu'elle se porte au mal, personne ne pouvant être bon ou mauvais que par sa volonté. La grâce n'ôte point cette liberté, modifiée, influencée ou entraînée par ses inspirations; à l'exception du péché originel, tous les péchés sont un effet de la volonté. La grâce est la cause ou la condition du mérite, mais avec le concours de la volonté. Le mérite consiste dans le consentement que le libre arbitre donne à la grâce; mais ce consentement ne vient pas du libre arbitre, incapable d'avoir une bonne pensée de lui-même, Dieu faisant en nous tout ce qu'il y a de bien, soit de pensée, soit de volonté, soit d'action. Dieu nous prévient, en nous inspirant de bonnes pensées; il change notre mauvaise volonté en nous faisant consentir au bien, et il nous le fait exécuter. Dans le premier cas, il agit sans nous; dans le second, avec nous, et dans le troisième par nous. Le commencement de notre salut vient de Dieu : il est indépendant de notre accession et de notre concours, qui sont nécessaires à notre consentement et à notre action. Ainsi nous devons nous garder d'attribuer les bons mouvements à notre volonté, qui est faible, mais les reporter à la seule grâce de Dieu.

C'est embrouiller à plaisir une question bien claire, que les partisans d'Augustin feignent de ne pas comprendre : la volonté qui se porte au bien est-elle, oui ou non, une grâce? Si vous dites oui, vous êtes janséniste; si vous dites non, vous êtes semi-pélagien. Or, l'Eglise vous permet d'être semi-pélagien, mais vous défend de l'avouer, attendu qu'avant d'embrasser le semi-pélagianisme elle l'avait condamné.

Grâce (TRAITÉ DE LA NATURE ET DE LA), par Malebranche, opuscule in-12 (1697). Ce *traité* ne dut pas seulement le retentissement qu'il obtint à la grande personnalité de l'auteur et à la querelle qu'il lui suscita avec Arnauld. Bossuet n'était, pas plus qu'Arnauld, satisfait du livre, et il écrivit sur la couverture de l'exemplaire que lui avait envoyé l'auteur : *Pulchra, nova, falsa*. C'est sur la demande de Bossuet que Fénelon publia sa *Réfutation du système de Malebranche sur la nature et la grâce*, et Arnauld son *Traité des vraies et des fausses idées*. Malebranche riposta, non sans aigreur, et pendant cinq années ce fut un tournoi à coup de plumes acérées entre les deux adversaires.

Le *Traité de la nature et de la grâce* est divisé en trois discours : dans le premier, l'auteur représente Dieu comme faisant à ses créatures tout le bien que sa sagesse peut lui permettre; dans le second, il expose comment le fils de Dieu, comme sagesse incarnée et comme chef de l'Eglise, répand dans ses membres les grâces qu'il ne pouvait leur accorder comme sagesse éternelle; dans le troisième, enfin, il explique ce que c'est que la liberté et comment la grâce peut agir en nous sans lui porter atteinte.

Voici le résumé de son système : Dieu, étant un être infiniment parfait, ne doit rien faire qui ne porte le caractère de son infinie perfection; ainsi, parmi tous les ouvrages qu'il peut faire, sa sagesse le détermine toujours à produire le plus parfait.

Dieu était libre de ne pas produire le monde; il a donc dû délibérer pour le produire; or, en délibérant et en consultant l'ordre, il a trouvé qu'il était plus digne de sa sagesse de ne le produire que dans le temps, pour donner à son ouvrage un caractère de dépendance. Mais il est vrai aussi qu'après avoir produit le monde il doit le faire durer éternellement, puisque Dieu est immuable dans ses desseins et qu'il doit donner à son ouvrage un caractère d'immutabilité. Voilà donc l'auteur engagé à trouver dans le monde un caractère de perfection infinie. Il voit bien les objections, et croit les prévenir en disant qu'un ouvrage qui paraît en lui-même d'une perfection bornée ne laisse pas d'être l'ouvrage le plus parfait de tous les possibles, à cause de l'ordre et de la simplicité des voies par lesquelles il est produit. Qu'est-ce que cette simplicité de voies? Dieu, connaissant toutes les manières de faire son ouvrage, choisit celle qui lui coûtera le moins de volontés particulières, celle où il voit que les volontés générales seront plus fécondes en effets propres à le glorifier; il est déterminé invinciblement à ce choix par l'ordre immuable. Par exemple, il aurait pu, en ajoutant des volontés particulières aux lois générales du mouvement, empêcher que la pluie ne tombât inutilement dans la mer, et faire que cette pluie arrosât des terres qu'elle aurait rendues fertiles; mais il est plus parfait à Dieu de s'épargner des volontés particulières que d'ajouter cette perfection à son ouvrage!!!

Malebranche ne voit dans les mystères chrétiens que des mystères rationnels, et son système tend ouvertement à effacer la doctrine des miracles, si chère à l'Eglise catholique. Dieu, certes, dit Malebranche, peut faire des miracles; le tout est de savoir s'il en fait. On lui parle des miracles de l'Ancien Testament : il est loin de les nier, seulement il objecte timidement qu'ils pourraient bien être l'œuvre de lois générales dont nous ignorons l'existence. Dieu gouverne le monde par les lois qu'il a faites; il n'a pas d'honneur à y contrevenir lui-même. De fait il n'y contrevient guère. Il résume en ces termes sa théorie sur les miracles : « Ainsi Dieu forme et conserve le monde purement matériel par les lois générales des communications des mouvements, et il tire des corps mêmes les causes occasionnelles qui déterminent ces lois...

» ... En un mot, Dieu a établi toutes les puissances, les causes fécondes, les hiérarchies visibles ou invisibles immédiatement par lui-même ou par l'entremise d'autres puissances, afin d'exécuter ses desseins par des lois générales dont l'efficace soit déterminé par l'action de ces mêmes puissances. La conduite de Dieu doit porter le caractère de ses attributs, si l'ordre immuable et nécessaire ne l'oblige à la changer; car l'ordre, à l'égard de Dieu, est une loi inviolable; il l'aime invinciblement et il le préfère toujours aux lois

arbitraires par lesquelles il exécute ses desseins. »

L'auteur joint au principe de la simplicité des voies de Dieu un second principe, celui-ci purement théologique, qui complète son système : c'est que le monde serait un ouvrage indigne de l'infinie perfection de Dieu, si Jésus-Christ n'entrait dans le dessein de la création. Dieu n'a pu créer le monde qu'en vue de l'incarnation du Verbe. Quand même l'homme n'aurait jamais péché, la naissance de Jésus-Christ eût été d'une nécessité absolue. Jésus-Christ ne fait pas seulement la perfection de l'ouvrage par sa propre excellence qu'il communique au tout, il fait encore cette perfection en conservant la simplicité des lois générales, étant établi par son Père comme l'unique cause occasionnelle de toutes les grâces. Il les fait répandre sur tous ceux pour lesquels il prie en particulier, et il sauve ainsi tous ceux qui sont sauvés, sans qu'il en coûte à son Père de volontés particulières. Jésus-Christ étant donc établi médiateur ou cause occasionnelle de toutes les grâces que Dieu distribue, sa prière est ce qui détermine toujours Dieu à donner la grâce aux hommes. Mais, comme Jésus-Christ, en tant qu'homme, est une créature d'une puissance bornée, il ne peut prier pour tous les hommes. Ceux pour lesquels il prie en particulier, pour les faire entrer dans le dessein de son édifice spirituel, ont la grâce; ceux pour lesquels il ne prie pas en sont privés et périssent. A la vérité, Dieu, par une volonté générale, veut que tous soient sauvés et reçoivent la grâce ; mais, comme il ne pourrait la donner à tous, indépendamment de la cause occasionnelle qui est Jésus-Christ, que par des volontés particulières, il est plus parfait à Dieu de laisser périr tous ceux qui périssent que de former en leur faveur des volontés particulières. Mais comment Jésus-Christ se détermine-t-il à prier pour les uns plutôt que pour les autres? Il prie selon que l'ordre le demande, selon que l'édifice spirituel que Dieu veut élever a besoin de pierres vivantes. Quand Jésus-Christ voit que Dieu a besoin de dix avares pour cet édifice, il les demande et ils sont convertis; quand il a besoin de dix ambitieux, il prie de même en leur faveur et sa prière provoque leur conversion.

Dans la théorie du bonheur que Malebranche a l'occasion de développer, il ne s'éloigne guère de Cicéron, de Sénèque et de Plutarque. Il mêle seulement à leur doctrine ses idées ascétiques. « C'est le plaisir, dit-il, qui rend les esprits actuellement heureux. Ainsi on devrait jouir du plaisir lorsqu'on aime le vrai bien. Un esprit pense à Dieu ; il s'approche de lui par son amour et il ne goûte aucune douceur; au contraire, Dieu le remplit quelquefois d'amertume et de sécheresse ; il l'abandonne, il le repousse, pour ainsi dire, non pas afin qu'il cesse de l'aimer, mais pour que son amour soit plus humble, plus pur et plus méritoire. »

— Jeux. *Jeu des grâces.* C'est un exercice fort en honneur chez les jeunes filles. Voici en quoi il consiste. Quatre bâtonnets un peu moins longs que le bras, peints de brillantes couleurs ou revêtus d'ornements en spirale; deux légers cerceaux, également peints et décorés, tels sont les instruments du jeu. Ordinairement, chaque cerceau et les deux bâtonnets qui servent à le manœuvrer sont d'une couleur différente. Les joueuses, au nombre de deux, se placent en regard l'une de l'autre, dans une cour ou un jardin. Celle qui doit commencer croise ses bâtonnets de manière à leur faire former par le haut une espèce de fourche dont les dents soutiennent le cerceau, puis elle lance ce dernier à sa partenaire. Celle-ci, tenant aussi ses bâtonnets en fourche, reçoit le cerceau et le renvoie à sa compagne, qui le lui renvoie à son tour, et l'on continue de la même manière jusqu'à ce que, par maladresse ou autrement, l'une des joueuses manque son coup. Les joueuses très-fortes croisent ensemble les deux cerceaux. Rien n'est alors plus joli que de voir voltiger dans l'air ces charmants petits cercles dont les ornements semblent se multiplier par le mouvement. Dans tous les cas, on doit jouer en ligne droite, et éviter toute affectation dans les attitudes, les mouvements naturels du jeu offrant par eux-mêmes assez de poses coquettes.

Grâce de Dieu (LA), drame en cinq actes, mêlé de chant, par MM. d'Ennery et Gustave Lemoine, représenté, sur le théâtre de la Gaîté, le 16 janvier 1841. L'heureux temps que celui où l'on trouvait un public pour pleurer à de pareilles niaiseries! Voici ce drame, — ou plutôt la romance de Loïsa Puget; c'est tout un, puisque la pièce n'est que la paraphrase en cinq actes de la romance :

> Ici commence ton voyage,
> Si tu n'allais pas revenir!
> Ta pauvre mère est sans courage,
> Pour te quitter... pour te bénir!
> Travaille bien... fais ta prière!
> La prière donne du cœur.
> Et quelquefois pense à ta mère,
> Cela te portera bonheur!
> Va, mon enfant... adieu!
> A la grâce de Dieu!
> Adieu!
> A la grâce de Dieu!

Il faut savoir que Marie, une jeune et jolie Savoyarde, est l'objet des désirs d'un grand seigneur du pays, et sa brave mère, Mme Loustalot, ne trouve rien de mieux, pour mettre à l'abri la vertu de sa fille, que d'envoyer la pauvre enfant à Paris, après lui avoir chanté la susdite romance. Marie fait donc son paquet en pleurant, le père et la mère sanglotent, Chonchon braille, Pierrot beugle, et, finalement, sur la reprise du chœur : *A la grâce de Dieu!* on s'embrasse et la petite se met en marche. Nous la retrouvons à Paris, dans une mansarde où, chaque soir, elle reçoit, sous le nom d'André, un jeune homme qui se trouve être précisément le neveu du grand seigneur trop entreprenant. Voilà Mlle Marie en train de se déshabiller pour se mettre au lit. Mais à peine est-elle disparue derrière les rideaux, qu'André s'introduit dans la chambre, cherche à tâtons la jolie main de Marie et se met à débiter une foule de jolies choses. Marie n'a que bien juste assez de fermeté pour ne pas succomber; elle est même sur le point de ne plus résister du tout, lorsqu'une vielle se met à jouer dans la rue la bienheureuse *Grâce de Dieu.* Le lendemain, Marie, qui joue fort bien de la vielle, est appelée chez une comtesse qui donne une soirée. Marie s'y rend avec Pierrot, qui, lui aussi, est venu à Paris, ainsi que Chonchon, l'amie d'enfance de Marie. Mais celle-là a remplacé Marie dans le cœur du seigneur du pays, et aujourd'hui elle a des robes de soie et des souliers de satin. Marie et Pierrot se mettent à chanter devant l'honorable compagnie une autre romance de Loïsa Puget; cela s'appelle la *Dot d'Auvergne.*

Sur ce, arrive un superbe vicomte, que l'on annonce sous le nom de M. Arthur de Sivry. Marie reconnaît André, pousse un cri et se trouve mal. Désormais, la pauvre petite Savoyarde sera méconnaissable. André la fait transporter dans son hôtel, en lui faisant croire qu'il l'épousera plus tard et que c'est la volonté de la mère qu'elle se fasse un peu d'abord aux belles manières avant de prendre le titre de vicomtesse. L'ingénue Savoyarde se laisse parer comme une châsse et devient bientôt si différente d'elle-même, que son père lui-même ne la reconnaît pas. Vous saurez, en effet, que le bonhomme, inquiet de ne pas recevoir de nouvelles de sa fille, est venu à Paris pour en apprendre. Mais lorsque, enfin, il reconnaît son enfant dans les atours d'une demoiselle, il prend son air le plus digne, la maudit et s'en retourne comme il était venu. Alors Marie commence à soupçonner l'irrégularité de sa position, et Pierrot se trouve là fort à propos pour la confirmer dans ses soupçons en lui faisant voir à travers la croisée une voiture de noces se dirigeant vers l'église, et, dans cette voiture, Arthur de Sivry, c'est-à-dire André. Marie en devient folle sur le coup, et Pierrot songe alors à ramener la pauvre enfant dans son village; en attendant, il se met à jouer sur sa vielle la *Grâce de Dieu.* Aussitôt Marie se lève et suit Pierrot, pendant 200 lieues environ, si bien que nous voici de retour en Savoie. Mais Marie ne reconnaît plus personne. Patience! la *grâce de Dieu* est là. La vieille mère s'approche de sa fille et lui chante à l'oreille la merveilleuse romance. Aussitôt Marie revient à la raison et se jette dans les bras de ses parents et de ses amis. Mais la petite fête ne serait pas complète si André ne s'y trouvait pas. Aussi ne se fait-il pas attendre; il vient annoncer à Marie que cet odieux hymen, auquel on voulait l'obliger, ne s'est pas accompli et qu'il vient lui offrir son amour et son nom. Tout le monde s'embrasse et Chonchon vient nous apprendre, en manière de morale, que « la vertu est toujours récompensée. »

En somme, les auteurs ont eu un beau succès de larmes et des centaines de représentations tant à Paris qu'en province. Qu'est-ce que la critique peut dire à cela? Le public est notre juge et notre maître à tous.

GRÂCES (les), *Gratiæ, Charites,* divinités du paganisme, compagnes ordinaires de la Vénus-Charis, la Grâce elle-même, la Grâce par excellence. On ne saurait s'y méprendre, puisque Homère donne Charis pour épouse à Vulcain. Sur les noms des Grâces et sur leur filiation, la fertile imagination des Grecs s'est donné carrière. Il n'y en eut d'abord que deux, Auxo et Hégémoné : Auxo, celle qui fait naître et croître l'amour, du verbe grec *auxô,* j'augmente; Hégémoné, celle qui conduit, qui introduit, du verbe *égeomai.* C'est à Athènes qu'elles appartiennent. On n'en compta également que deux à Lacédémone : Cléta ou Clita et Phaenna; Clita, la Belle; Phaenna, l'Eclatante, la Beauté, la Splendeur. Quant aux autres Grâces, telles que Carpo et Thallo, ce sont plutôt des Heures ou des Saisons, comme a soin de le faire remarquer Pausanias : Carpo, de *karpos, fructus,* fruit; Thallo, du verbe grec *thallô,* je verdis, je fleuris. Homère est le seul à parler de Pasithea, la plus jeune des Grâces, aimée du Sommeil.

« Pamphus est, dit Pausanias, à ma connaissance, le premier qui ait chanté les Grâces, mais sans parler ni de leur nombre ni de leur nom. Homère, qui en a fait aussi mention, donne l'une d'elles pour épouse à Vulcain : il la nomme Charis. Il dit aussi que le Sommeil était amoureux de Pasithea, et il met dans sa bouche les expressions suivantes : « Promets-moi de me donner en mariage » une des plus jeunes Grâces, » vers d'après lequel quelques-uns ont pris occasion de penser qu'Homère connaissait des Grâces plus anciennes que celles dont il parle. Hésiode, dans sa *Théogonie* (admette qui voudra cette *Théogonie* parmi ses ouvrages), dit que les Grâces sont filles de Jupiter et d'Eurynome, et qu'elles se nomment Euphrosyne, Aglaé et Thalie; elles ont les mêmes noms dans les vers d'Onomacrite. Antimaque ne parle ni de leur nombre ni de leurs noms; il dit qu'elles sont filles d'Eglé et du Soleil. Hermésianax, le poëte élégiaque, ne s'est écarté de l'opinion reçue avant lui qu'en disant de Pitho qu'elle était elle-même une des Grâces. »

Les trois noms indiqués par Hésiode dans la *Théogonie* sont ceux qu'a adoptés la mythologie vulgaire. On ne donna point de parents aux premières, nées purement d'une conception de l'esprit. Auxo et Hégémoné ne furent donc que filles de l'esprit. On donna à Clita et à Phaenna Bacchus pour père et Vénus pour mère, ce qui prouve qu'elles sont postérieures au culte dionysiaque. C'était une légère altération du concept primitif. Quant aux trois Grâces dont le culte devint général, on leur assigna diverses origines. Aussi, elles sont, suivant les lieux, filles de Jupiter et de Junon; de Jupiter et d'Aglaïa, ou Evanthé, ou Eunomie, ou Eurynome; du Soleil et d'Eglé; enfin, d'Etéocle et d'une nymphe quelconque. Mais toujours, quels qu'aient été leurs noms, leur nombre et les diverses transformations qu'elles ont subies, les Grâces restèrent pour les Grecs ce qu'elles avaient été dans l'origine, les compagnes ordinaires de Vénus.

Dans la conception primitive, les Grâces sont vierges et pudiques. Aussi ne furent-elles pas d'abord représentées nues, mais voilées. Celles-là même que fit à Athènes le fils de Sophronisque, le grand philosophe Socrate, lorsqu'il vivait encore du métier de sculpteur, c'est-à-dire environ 448 ans avant notre ère, et qu'on voyait à l'entrée de la citadelle, étaient vêtues. Voici, d'ailleurs, ce que dit Pausanias à ce sujet : « Je n'ai pu découvrir quel a été le premier, soit peintre, soit sculpteur, qui a représenté les Grâces nues; mais elles sont vêtues dans les anciens tableaux et dans les anciens ouvrages de sculpture. C'est ainsi, en effet, que sont les Grâces en or sculptées par Bupalus et placées au-dessus des Némèses, dans le temple de ces déesses à Smyrne. Celles qu'Apelle a peintes dans l'Odéon de la même ville; celles qu'on voit à Pergame, dans la chambre à coucher d'Attale, également de la main de Bupalus, sont aussi vêtues. Elles le sont également dans le tableau de Pythagore de Paros, qui se trouve dans l'édifice nommé le Pythium; enfin, Socrate, fils de Sophronisque, qui a fait les statues des Grâces qu'on voit à Athènes devant l'entrée de la citadelle, les a encore représentées vêtues. Les artistes les plus récents ont changé leur costume, je ne sais pourquoi; mais, de mon temps, les peintres et les sculpteurs les représentent nues. » On voyait de même les Grâces vêtues dans un temple qu'elles avaient à Elis, où elles étaient figurées par des statues en bois avec des habits dorés, le visage, les pieds et les mains en marbre blanc. Au rapport de Pausanias, qui les avait vues, elles tenaient, l'une une rose, l'autre un osselet et la troisième un rameau de myrte. A la droite des Grâces et sur le même piédestal, s'élevait une statue d'Eros enfant, avec lequel les aimables déesses se plaisaient à jouer quelquefois, et qu'elles aimaient à enchaîner dans leurs jeux avec des guirlandes de myrte et de fleurs.

Les Grâces présidaient à la gaieté, à l'harmonie, aux plaisirs honnêtes, aux charmes de l'éloquence, de la poésie, des œuvres d'art, etc. Toute la Grèce était remplie de leurs temples, de leurs autels, de leurs statues. On les représentait sous les traits de jeunes filles, jeunes et charmantes, se tenant par la main, les cheveux retenus par une simple bandelette. Le printemps leur était particulièrement consacré, et l'on n'entrait dans leurs sanctuaires que couronné de fleurs.

— Iconogr. Les *Grâces,* dans les images que l'antiquité nous en a laissées, nous apparaissent comme des divinités charmantes, présidant aux bienfaits, ainsi qu'à la reconnaissance. Elles ont un visage riant, dit de Prézel (*Dict. iconol.*), pour marquer qu'il est également doux de rendre de bons offices et de reconnaître ceux qu'on a reçus. Elles sont nues, parce qu'il faut obliger avec sincérité et sans affectation ; jeunes, parce que la mémoire d'un bienfait ne doit jamais vieillir; vives et légères, parce qu'un bienfait ne doit pas se faire attendre. Elles se tiennent par la main, pour apprendre aux hommes qu'ils doivent s'attacher les uns aux autres par des services réciproques. Elles sont vierges, parce qu'aucune vertu ne demande plus de prudence et de retenue que la bienfaisance. Socrate rencontra un homme qui prodiguait ses libéralités à tout venant : « Que les dieux te confondent! s'écria-t-il; les Grâces sont vierges et tu en fais des courtisanes. » Certains poëtes prétendaient que les Grâces étaient filles et chastes, parce que l'esprit de bienfaisance est incompatible avec les troubles de la passion et les embarras du mariage.

Pausanias nous apprend que les anciens artistes représentaient les Grâces avec des vêtements : à Elis, dit-il, elles avaient des statues dont le visage, les pieds et les mains étaient de marbre, et les vêtements d'or. Le même écrivain rapporte qu'Endœos, disciple de Dédale, décora les avenues du tempsle de Minerve à Erythrée des statues des *Grâces* et des *Saisons.* Nous retrouvons les mêmes divinités, les *Grâces* et les *Saisons,* sculptées par Bathyclès de Magnésie, pour soutenir le trône d'Apollon que cet artiste exécuta pour le temple d'Amyclès.

Parmi les images antiques des *Grâces* que le temps a épargnées, la plus célèbre, la plus belle est celle que possède l'Académie des beaux-arts de Sienne. (V. la description ci-après.) Au musée des Etudes, à Naples, se trouvent une mosaïque et une peinture provenant toutes deux des fouilles de Pompéi; la peinture est très-remarquable : les figures, entièrement nues et étroitement enlacées, sont debout sur le gazon, et les belles lignes de leurs corps ressortent vivement sur le ciel bleu; elles tiennent des épis et des fleurs. Montfaucon cite un monument antique où les *Grâces* portent, l'une un casque, l'autre une pomme, la troisième une branche de laurier. Sur d'autres monuments, l'une tient une rose, la seconde un dé, la troisième une branche de myrte.

Nous décrivons ci-après les œuvres les plus remarquables que l'art moderne a consacrées aux *Grâces.* Le musée de Turin possède un tableau de Bonifazio de Vérone, où les trois déesses sont disposées à peu près comme dans le groupe de Sienne. Rubens a représenté les *Grâces* assises dans un parc, près d'une fontaine : ce tableau, d'une belle couleur, a été lithographié dans le recueil publié par Madrazo. Une jolie peinture en grisaille, du même maître, appartenant au musée des Offices, et qui a été gravée par Massard, nous montre les déesses couronnées par l'Amour. Inutile d'ajouter que les *Grâces* de Rubens sont fortes et plantureuses comme des Flamandes. Les peintres français du XVIIIe siècle ont usé et abusé des *Grâces.* Natoire, dans un tableau qui est au Louvre, les a représentées couchées sur des nuages et tenant une guirlande de fleurs dont un Amour, qui voltige, prend l'extrémité. Une charmante esquisse de Boucher, provenant de la collection Lacaze, nous fait voir les trois déesses debout sur le globe du monde, entourées de nuages et soutenant au-dessus d'elles l'Amour, qui agite une torche de chaque main. Cette peinture a été gravée par Simonnet. Dans une autre toile, qui a figuré dans la galerie de Morny, Boucher a représenté les *Grâces* assises sur des nuages et s'apprêtant à enchaîner avec des fleurs l'Amour désarmé. Une composition analogue, exposée par Boizot au Salon de 1765, a été tournée en ridicule par Diderot, qui n'a pas ménagé non plus les sarcasmes à deux tableaux de Carle Vanloo exposés, l'un à ce même Salon de 1765, et représentant les *Grâces debout au milieu d'un paysage conventionnel,* l'autre au Salon de 1763, et ayant pour sujet les *Grâces enchaînant l'Amour.* Le célèbre critique, après avoir reproché aux figures de Vanloo de n'avoir « ni vie, ni action, ni caractère, » a tracé lui-même, en s'inspirant d'Horace, un tableau très-poétique où il a mis les *Grâces* en scène. On nous saura gré de reproduire ici ce morceau littéraire :

« C'était au printemps. Il faisait un beau clair de lune. La verdure nouvelle couvrait les montagnes. Les ruisseaux murmuraient. On entendait, on voyait jaillir leurs eaux argentées. L'éclat de l'astre de la nuit ondulait à leur surface. Le lieu était solitaire et tranquille. C'était sur l'herbe molle de la prairie, au voisinage d'une forêt, qu'elles chantaient et qu'elles dansaient. Je les vois, je les entends aussi. Que leurs chants sont doux! Qu'elles sont belles! Que leurs chairs sont fermes! La lumière tendre de la lune adoucit encore la blancheur de leur peau. Que leurs mouvements sont faciles et légers! C'est le vieux Pan qui joue de la flûte. Les deux jeunes faunes qui sont à ses côtés ont dressé leurs oreilles pointues. Leurs yeux ardents parcourent les charmes les plus secrets des jeunes danseuses. Ce qu'ils voient ne les empêche pas de regretter ce que la variété des mouvements de la danse leur dérobe. Les nymphes des bois se sont approchées. Les nymphes des eaux ont sorti leurs têtes d'entre les roseaux. Bientôt elles se joindront aux jeux des aimables sœurs :

> *Junctæque nymphis Gratiæ decentes*
> *Alterno terram quatiunt pede.....* »

Et moi aussi je suis peintre! aurait pu s'écrier l'auteur de cette délicieuse description.

Les *Grâces* de Vanloo ont été gravées par Pasquier en 1769. A cette dernière date, Lagrenée a exposé un tableau sur le même sujet. Citons enfin les *Grâces sacrifiant à l'Hyménée,* tableau de Reynolds, qui appartient à la National Gallery, et qui nous offre les portraits des filles de sir W. Montgomery, « trois grandes dames fort sérieuses, fort prudes, habillées jusqu'au cou, » dit Viardot.

Grâces (LES), poëme allégorique de Wieland (1770; trad. franç., 1823). Cet ouvrage est un mélange de vers et de prose. « Il y a, dit Daunou, des subtilités, des longueurs, des pensées dont la finesse s'évapore, pour ainsi dire; nous trouvons même un petit nombre de traits qui rappellent le *faunisme* du *Jugement de Pâris.* Toutefois, la bonne

manière de Wieland y est assez marquée pour que cette composition prenne place parmi les chefs-d'œuvre de ce poëte. Elle se distingue, d'ailleurs, par un genre d'agrément qu'aucun Allemand, Wieland lui-même, n'avait encore offert, du moins avec autant de succès; nous voulons parler de l'emploi de mètres différents, qui donnent à quelques passages une légèreté, une grâce toutes particulières. » En composant les *Grâces*, *Musarion*, *Agathon* et autres ouvrages où il met en action sa doctrine, Wieland avait un but moral qu'il est impossible de méconnaître, observe le même écrivain. C'est ce but seul qui put lui faire pardonner ce que ses tableaux avaient de condamnable. En effet, la nation allemande était alors beaucoup moins avancée dans la dépravation que quelques autres nations de l'Europe; et elle trouvait dans cette gravité même, incompatible avec la sociabilité telle qu'on la conçoit dans d'autres pays, un préservatif contre ce qui choquait ses habitudes morales. »

Grâces (LES TROIS), tableau de Raphaël; galerie de lord Ward, à Londres. En 1503, Raphaël, âgé de vingt ans, vint à Sienne pour assister Pinturicchio dans la composition des peintures destinées à célébrer la vie d'Æneas Sylvius Piccolomini, devenu pape sous le nom de Pie II; il vit dans la bibliothèque de la cathédrale le groupe antique des Grâces, et il en fut si vivement frappé qu'il chercha à en reproduire et à s'en assimiler les beautés les plus saillantes. On conserve, à l'Académie des beaux-arts de Venise, un dessin à la plume où il a reproduit, avec une exquisse délicatesse, deux des figures du groupe, celle du milieu et celle de gauche. « On peut dire de ce dessin, fait observer M. Gruyer, qu'il fut spontané et presque le résultat d'un irrésistible entraînement. En effet, en retournant la feuille, on voit au revers une autre étude, également à la plume, et représentant une femme drapée qui devait être une sainte. On comprend alors que Raphaël a cédé à la séduction, et qu'il a un moment délaissé la sainte pour les Grâces. Mais on sent en même temps que l'inspiration religieuse ne l'a pas abandonné. On voit clairement qu'il a été dominé par son propre génie; qu'il a obéi, à son insu sans doute, à ses propres instincts, et que, tout en respectant les traits saillants de son modèle, c'est son propre idéal, l'idéal chrétien par excellence, qu'il a réalisé. » Pressé par le temps et par des travaux qui ne souffraient aucun retard, Raphaël ne put terminer son dessin; mais il ne tarda pas à revenir au sujet qui l'avait si fortement impressionné, et il l'interpréta cette fois d'une manière très-personnelle dans le tableau qui appartient aujourd'hui à lord Ward.

Ce tableau est une ravissante miniature, peinte à l'huile sur un panneau de 7 pouces. Les trois Grâces sont nues et groupées de la même manière que dans l'antique. Celle du milieu, vue de dos, tourne la tête vers la droite, et montre un profil idéal; elle a la main gauche posée sur l'épaule de sa compagne et tient une pomme d'or de la main droite. Les autres Graces, vues de face et inclinant la tête chacune en sens opposé, tiennent aussi à la main une pomme d'or vers laquelle elles portent leurs regards, tandis que, de l'autre main, elles s'appuient sur l'épaule de leur voisine; des chaînes de corail ornent les cheveux des trois charmantes déesses; celle du milieu a de plus un collier de même matière. Un fond de paysage accidenté complète cette délicieuse composition, sur laquelle M. Gruyer a porté le jugement suivant: « Tout se cadence et s'équilibre avec une suprême harmonie dans la pose, le mouvement et l'expression de ces figures. L'antiquité a mis là sa forte et poétique empreinte. Mais une poésie plus haute encore, la poésie chrétienne dont Raphaël fut le représentant suprême, pare ici les Grâces d'une expression divine. Si, par l'ampleur et la simplicité du dessin et du modelé dans les parties nues, Raphaël s'est montre docile à l'enseignement que lui avait donné le groupe de Vienne, rien dans les têtes ne rappelle l'antiquité, et l'on peut affirmer que ce tableau n'est ni une copie, ni même une restitution, mais une œuvre complétement et absolument originale. Ces têtes sont, en effet, d'un sentiment tout à fait moderne, et dans aucune des parties qui les composent on ne saurait les rapprocher de l'œuvre antique. Ce ne sont plus là les filles et les compagnes de Vénus, ce sont plutôt les sœurs de l'archange Michel et du vaillant saint Georges, et c'est l'ange de la Grâce lui-même qui semble en avoir tracé l'image... Ces figures ne représentent pas des *joies*, selon l'antique signification du mot Χάριτες, mais des Grâces chrétiennes, exprimant avec une admirable candeur le sentiment sur lequel repose tout l'édifice des sociétés modernes, la *charité*... Ce que Raphaël a cherché à réaliser dans ses Grâces, c'est quelque chose de plus haut que la grandeur et de plus noble que la fierté: c'est la tendresse naïve, unie à l'innocence et à la charité; c'est le mouvement qui porte invinciblement les vierges vers tout ce qui souffre, et courbe ici leur tête sous le poids de l'amour et de la compassion... Chose remarquable, cette peinture est exécutée avec le fini de la miniature; rien n'est plus précieux et pourtant rien n'est plus spontané, moins pénible. »

M. Gruyer pense que ce tableau dut être peint vers 1504, lors du premier séjour du Sanzio à Florence; M. Passavant suppose que Raphaël le peignit en 1506, à Urbin. Après avoir fait partie de la galerie Borghèse, l'ouvrage fut vendu à un certain M. Reboul, qui le céda au célèbre peintre anglais Thomas Lawrence. De la collection de ce dernier il passa dans la galerie de lord Derby, et enfin dans celle de lord Ward. Il a été gravé par J.-K. Sherwin et par F. Forster (1841).

Grâces (LES TROIS), groupe de marbre, chef-d'œuvre de l'art antique, à l'Académie des beaux-arts de Sienne. Ce groupe est l'image idéale de trois jeunes filles à peu près du même âge et de la même taille. Elles sont entièrement nues, debout, placées sur le même plan, et les bras enlacés. Celle du milieu est opposée aux deux autres; il lui manque la tête, les bras et la jambe gauche. Celle de droite a subi les mêmes mutilations. Tel qu'il est, ce marbre enchante les regards par les ondulations harmonieuses de ses lignes, par la pureté vraiment idéale de ses formes délicatement arrondies. « De quelque côté qu'on se place pour considérer ce groupe, dit M. Gruyer, les contours en sont toujours harmonieux. Tout est indiqué et rien n'est accentué. Toutes les beautés de la femme apparaissent avec une délicatesse charmante. Rien ne choque, tout ravit et attire dans cette œuvre, où l'art couvre la science d'un voile magique. Les deux têtes qui restent offrent des traits dont le calme annonce des êtres supérieurs et dont l'expression est en parfait accord avec l'attitude du reste des figures. Ce marbre, tout palpitant du souffle poétique de l'antiquité, fait naître l'idée des Grâces telles que le paganisme les avait rêvées. »

Une tradition ancienne veut que ce groupe ait été découvert à Sienne, lors des fouilles faites, au XIIIe siècle, pour la reconstruction de la cathédrale. Mais, de ce qu'un document du commencement du XVIe siècle nous apprend qu'on le voyait autrefois à Rome dans le palais du cardinal Francesco Piccolomini, les annotateurs de l'édition de Vasari de 1849 ont conjecturé qu'il devait avoir été trouvé dans cette dernière ville. Le fait peut être vrai, mais il ne serait pas impossible non plus que le cardinal, qui était de Sienne, en eût fait venir le chef-d'œuvre antique pour l'ornement de sa demeure. Pendant plusieurs siècles, l'admirable groupe a décoré la *libreria* ou bibliothèque de la cathédrale de Sienne; c'est là que Raphaël le vit en 1503 et qu'il en fit le dessin dont nous parlons dans l'article précédent. Il y a quelques années, le pape, trouvant qu'une œuvre aussi profane était mal placée dans une église, la fit transporter à l'Académie des beaux-arts; scrupule d'autant plus inopportun et puéril, que les fresques qui décorent la *libreria* retracent des scènes mythologiques beaucoup moins décentes.

Grâces (LES), groupe en marbre, par Germain Pilon; musée du Louvre. Ce groupe, exécuté par ordre de Catherine de Médicis, décorait autrefois le mausolée élevé par cette princesse à la mémoire de Henri II, son époux, dans l'église des Célestins, à Paris. Catherine avait voulu, dit-on, représenter par l'allégorie des trois Grâces l'union qui avait régné entre elle et le roi. L'idée était certes des plus singulières. Germain Pilon l'a réalisée avec un grand talent; cependant il n'a pu empêcher que le public, à l'époque où le groupe était dans l'église, ne le prît pour les trois *Vertus théologales*, et cette opinion aurait peut-être fini par prévaloir, si une inscription gravée sur le piédestal ne disait pas positivement que ce sont les *Grâces*.

Les trois divinités sont debout, dos à dos, et se tiennent par la main. Elles sont vêtues de tuniques qui laissent à découvert les bras, le bas des jambes, et, chez l'une d'elles, une partie de la gorge. Elles sont d'ailleurs aussi décentes que possible. Autrefois elles supportaient un vase de bronze doré où était renfermé le cœur de Henri II.

Ce groupe, qui a environ 1m,50 de hauteur, est taillé dans un seul bloc de marbre. C'est une des productions les plus remarquables de la statuaire française au XVIe siècle. « Germain Pilon, dit M. de Clarac, a déployé dans la manière dont les trois jeunes beautés se groupent, et dans leurs poses, toute l'élégance et le charme de son talent. Les lignes bien combinées sont variées sans nuire à l'unité de l'ensemble, et les formes, fines et sveltes, sont en harmonie avec la grâce du sujet. Les draperies, très-légères, ne sont qu'un voile transparent, à travers lequel brillent des charmes qu'elles découvrent avec art. On peut reprocher à ces draperies d'être un peu sèches et cassées; mais c'est un défaut de cette époque, qui tient sans doute beaucoup au costume du temps et au genre d'étoffes qu'avaient sans cesse sous les yeux les sculpteurs, et dont ils se servaient pour draper leurs mannequins. Quelques parties du nu, telles que les mains et les pieds, sont un peu maigres de forme, et accusent des détails d'anatomie que ne présente pas la jeunesse dans toute sa fraîcheur... Les formes contournées et les ornements du piédestal montrent qu'à cette époque on ne suivait pas dans ces détails les modèles de l'antiquité et qu'on était loin de sa noble simplicité. »

Les *Trois Grâces* de Germain Pilon passent pour offrir les portraits de Catherine de Médicis, de la marquise d'Etampes et de Mme de Villeroi.

Grâces (LES TROIS), groupe en marbre par Canova. Les trois déités sont disposées ici presque en sens inverse des figures du groupe de Germain Pilon; elles sont à demi tournées l'une vers l'autre. Celle qui est à gauche a le bras passé autour du col de celle qui est au milieu; elle attire à elle sa tête charmante comme pour lui donner un baiser. La troisième a la main droite posée sur l'épaule de la seconde et, de l'autre main, elle tient une longue écharpe qui se déroule de manière à cacher, dans les trois figures, ce que ni l'antiquité ni Raphaël n'ont pas craint de laisser voir.

Quatremère de Quincy a cru devoir expliquer que Canova n'avait point eu l'intention de représenter les divinités de l'antique Olympe, et qu'il avait simplement voulu exprimer cette qualité vague et indéfinie que les modernes appellent la *grâce*. « Ce sont, a-t-il dit, les variétés légères de cette qualité ou de ce sentiment que l'artiste, qui en était éminemment doué lui-même, a prétendu rendre ici sensibles. Ce sont, non les emblèmes mystiques de la *grâce*, mais les modifications visibles d'une qualité abstraite, qu'il a voulu nous faire saisir par un enlacement ingénieux et nouveau de trois figures féminines qui, de quelque côté qu'on les considère, en tournant à l'entour, nous montrent, sous des aspects toujours divers, des variétés de positions, de formes, de contours, d'idées et d'affections ingénieusement nuancées... Il y avait un autre point à observer, et toutefois d'une observance difficile en un pareil sujet; je veux parler de la bienséance, nonobstant la nudité que le sujet devait exiger. On doit dire que l'artiste y a pourvu autant qu'il était possible. Une sorte de draperie, en manière d'une longue écharpe, que l'on peut supposer avoir dû servir, dans les usages de la danse, aux évolutions et aux enlacements variés des personnages entre eux, joue et semble encore badiner ici entre leurs positions: elle y introduit encore quelques détails propres à faire valoir le travail de la chair. Mais ces détails de draperies ont eu aussi pour objet de voiler ce que la bienséance devait recommander de soustraire aux yeux. » Par cette dernière phrase, Quatremère a fait bien involontairement ressortir le défaut le plus grave de l'œuvre de Canova: si les trois figures eussent été chastes dans leur attitude, dans leur expression, dans leur caractère général, l'artiste n'aurait pas eu besoin de voiler leur nudité. Le nu, dans le marbre de Sienne et dans le tableau de Raphaël, n'a rien d'indécent.

Ce fut pour l'impératrice Joséphine que Canova entreprit l'exécution de ce groupe; mais il ne l'avait pas terminé lorsque survint la chute de l'Empire. Il y travaillait encore en 1816, d'après ce que nous apprend sa correspondance avec Quatremère. Les *Trois Grâces* sont devenues, depuis, la propriété de lord Bedford. Une esquisse ou première pensée de ce groupe fut donnée par l'artiste à Mme Récamier.

L'œuvre de Canova a été gravée par P. Fontana, par P. Bonato, etc.

Grâces (LES TROIS), groupe en marbre par Thorwaldsen. A l'exemple de Canova, Thorwaldsen a disposé les trois belles déesses comme si elles conversaient entre elles. Celle du milieu enlace à demi, de ses deux bras, la taille de ses compagnes; elle tourne la tête vers celle qui est à sa gauche et qui lui adresse la parole; la troisième écoute, la main posée au-dessus de la hanche de celle qui est au centre. Toutes trois sourient; toutes trois ont des formes jeunes, sveltes, souples, charmantes, dont aucun voile ne dissimule la beauté. Leur seule parure consiste dans l'arrangement élégant de leur chevelure. Près d'elles est assis un petit génie, tenant un luth. C'est le génie de l'Harmonie, qui, suivant Pindare, était l'inséparable compagnon des Grâces.

Ce groupe nous paraît préférable à celui de Canova. Les lignes en sont beaucoup plus calmes, plus sévères; les expressions plus nobles, plus voisines de la beauté antique.

Grâces (LES TROIS), groupe en marbre, par Pradier; musée de Versailles (salon de Vénus). Les trois jeunes divinités sont disposées de face, celle du milieu légèrement reculée, ce qui donne une ligne tant soit peu concave. L'artiste a supposé qu'elles étaient d'âges différents, ce qui est un contre-sens au point de vue mythologique, puisque la Fable leur attribue une jeunesse éternelle; mais cette licence poétique a permis à Pradier de représenter, dans son groupe, la beauté féminine sous trois aspects différents. La Grâce qui est au milieu est le type de la femme de vingt ans, arrivée à la perfection, au développement complet de sa beauté. Le pied posé sur une boîte à bijoux, elle s'appuie mollement sur une jeune fille de dix-huit ans, et tient embrassée une vierge de seize ans.

Ce groupe, qui a été exposé pour la première fois au Salon de 1831, a été fort admiré. La critique, toutefois, a mêlé à ses éloges de nombreuses restrictions. « Le groupe de Pradier, a dit M. Ch. Lenormant, nous offre une nature riche et vigoureuse, comprise dans ce qu'elle a de plus suave et de plus gracieux: un respect scrupuleux de la vérité des formes, relevé par la sévérité et la hauteur du sentiment, une chaleur d'exécution que la statuaire moderne avait complétement oubliée, enfin une sculpture profondément *amoureuse*, ce qui est pour nous, dans un pareil sujet, le comble de l'art... La jeune fille de seize ans offre un aspect ravissant: c'est le moment où certaines parties du corps ont acquis tout leur développement, tandis que d'autres ont encore l'aspect de l'adolescence. La femme du milieu est surtout très-remarquable par le dos; l'attache des jarrets et le bas des jambes nous ont surtout frappé. La ligne que décrit la troisième figure en se penchant sur sa compagne, a toute l'ondulation des plus beaux modèles antiques... Il y a beaucoup d'art dans l'agencement de ces six bras; la disposition des jambes est moins variée, sinon moins heureuse. Les accessoires, peu nombreux, ne sont pas très-bien choisis: la boîte à bijoux peut passer pour une cheville; la guirlande, assez inutile, qui court derrière le groupe, n'est pas d'un goût irréprochable. Les cheveux sont en général traités dans un sentiment froid, et qui contraste avec la vie que l'artiste sait répandre dans le reste de ses figures. » Après avoir loué dans ce groupe l'adresse merveilleuse avec laquelle Pradier a su donner au marbre tant de souplesse et de docilité, Gustave Planche a examiné si la composition de ce groupe est bien entendue, si les types sont d'une nature suffisamment triée, idéalisée, et il a conclu en disant: « L'ensemble du groupe éveille plutôt le désir que l'admiration. Épreuve infaillible, irrévocable; condamnation sans appel, témoignage éclatant et triste. A de pareils signes, vous pouvez prononcer hardiment que l'artiste n'a pas rencontré la vraie beauté; car en présence de la beauté, l'admiration précède le désir, et souvent même l'exclut. »

Comme Canova, Pradier a été trop moderne, trop réaliste dans l'interprétation de la conception antique; il a déloré les Grâces, ces vierges que la mythologie présente comme l'image des perfections morales et physiques.

GRACE (Thomas-François DE), écrivain français, né en 1713, mort en 1798. Il abandonna la carrière des armes pour s'adonner entièrement à son goût pour les lettres et les sciences, devint sous-secrétaire de l'Académie des inscriptions, puis censeur royal, perdit ses deux emplois pendant la Révolution, et obtint alors, grâce à François de Neufchâteau, son ancien élève, une pension qui l'empêcha de tomber dans une profonde misère. Ses principaux ouvrages sont: *Tableaux historiques et chronologiques de l'histoire ancienne et du moyen âge* (1789, in-8o); les *Principes généraux de la langue française* (1789, 2 vol. in-12). Grace a publié, pendant plusieurs années, un *Almanach du bon jardinier*.

GRÂCE-DIEU (LA), hameau de France (Doubs), commune de Chaux-les-Passavant, cant. de Vercel, arrond. et à 20 kilom. de Baume. L'abbaye de la Grâce-Dieu fut construite en 1135, au fond d'une vallée solitaire, entourée de montagnes escarpées couvertes de forêts et couronnées de rochers aux formes bizarres. Cette vallée est arrosée par un torrent, l'Audeux (corruption du latin *audax*, le terrible, l'audacieux), lequel, après avoir pris sa source à 4 kilomètres au val de Creuse, fait irruption sur le territoire de la Grâce-Dieu, par une gorge très-resserrée formant cascade à 1,200 mètres du monastère. On voit encore aujourd'hui au-dessous de cette cascade les anciens moulins du couvent. Le torrent disparaît vers le S.-O. Tel est le paysage qui séduisit les douze cisterciens qui, sous la conduite d'un abbé, vinrent fonder la *Grâce-Dieu*. Ce nom, qui a survécu jusqu'à nos jours, n'est pas antérieur à l'établissement du monastère: jusqu'alors, la vallée devait à sa situation isolée le titre de Vallée des Hiboux (*Vallis bubonum*), qu'on retrouve dans plus d'un ancien historien de la Franche-Comté; à l'arrivée des cisterciens elle l'échangea contre le nom si différent de Roche-Fleurie (*Rupes florida*); puis celui de Rocher de la Miséricorde, de la Grâce de Dieu, enfin de la *Grâce-Dieu* par abréviation, prévalut.

« C'était, dit un ancien historien, le secret de l'ordre de Cîteaux de transformer en noms élégants les dénominations les plus sombres, en vallons charmants les solitudes les plus sauvages: si les cisterciens arrivaient dans une forêt opaque, elle s'éclairait, se changeait en une forêt radieuse, et ils l'appelaient la Blanche Forêt. Les solitudes les plus obscures s'illuminaient à leur aspect et devenaient des lieux de délices: tels étaient Bellevaux, Valbonne, Vauxclair, Clairlieu, Celle-de-Lumière, etc. Un fourré de ronces et d'épines devenait Vaux-la-Douce; des ravins abandonnés, des coupe-gorge bordés de rochers, repaires de voleurs et d'assassins, étaient appelés la Charité, la Valsainte, la Bénissons-Dieu, la Grâce-Dieu. » L'inauguration du monastère de Grâce-Dieu eut lieu le 25 mars 1139. L'abbaye, grâce aux munificences de Renaud III, comte de Bourgogne, de la famille de Montfaucon, une des plus puissantes de la province, ne tarda pas à acquérir une grande importance. Les moines de la Grâce-Dieu, suivant en cela la trace des cisterciens, se livrèrent avec ardeur à la culture de leurs domaines, qui leur donnèrent de

superbes revenus. Ils agrandirent alors les bâtiments de leur monastère. En 1335, la Grâce-Dieu subit la réforme de Cîteaux prescrite par la bulle de Benoît XII. Quelques années plus tard, la terrible guerre de Cent ans porta un rude coup à la prospérité du monastère : la province était alors infestée de ces bandes pillardes que l'histoire désigne sous le nom de *grandes compagnies*, et qui ravagèrent le pays, rançonnant les paysans et incendiant les chaumières. Un détachement considérable de ces bandes s'abattit, en 1368, sur la Grâce-Dieu, envahit l'abbaye, en enleva tout ce qu'elle pouvait contenir d'argent et d'objets précieux et la livra aux flammes. La Grâce-Dieu mit quinze ans à se relever; mais elle reconquit peu à peu son importance primitive. Au XVIe siècle, le contre-coup du protestantisme naissant se fit sentir dans le monastère : il fallut toute la fermeté d'un nouvel abbé (de Maisières) pour rétablir l'ordre (1545). Mais la religion réformée, arrêtée aux portes de la Grâce-Dieu, n'en fit pas moins de rapides progrès dans la campagne environnante, et il en résulta bientôt une hostilité marquée et sans cesse croissante de la population contre l'abbaye. En 1636, pendant la guerre de la Franche-Comté, le territoire fut envahi par les Suédois, alliés de l'armée de Louis XIII, la plupart protestants : après s'être emparés du fort du Chatelard, voisin de la Grâce-Dieu, ils fondirent un jour sur l'abbaye et la dévastèrent. Les moines purent cependant y rentrer en 1643. Ils n'y furent plus troublés jusqu'au jour où la Révolution les en chassa pour toujours, en prononçant la suppression des ordres monastiques. Les bâtiments de l'ancien couvent devinrent, en 1792, la propriété de MM. Derosne et Vertel, maîtres de forges, qui y perfectionnèrent l'industrie des hauts fourneaux. En 1844, leurs successeurs ayant subi quelques revers liquidèrent leur maison et mirent en vente les bâtiments. Ce fut alors que les trappistes du Val-Sainte-Marie en firent l'acquisition : ils y joignirent celle des bois et terrains environnants ayant jadis fait partie du domaine de l'abbaye primitive et se mirent immédiatement à l'œuvre pour rendre les lieux à leur ancienne destination. Les travaux, menés rapidement, furent terminés en 1849.

Le plan de l'ancienne église de la Grâce-Dieu est encore aujourd'hui facile à rétablir, à l'aide des décombres que les trappistes ont conservés. Ce monument, en forme de croix latine, avait 34 mètres de long à l'intérieur; la longueur totale du transsept était de 26 mètres. La grande branche de la croix avait 16 mètres, et chacune des petites branches 8 mètres. Dans le transsept et le sanctuaire se voient des débris de pilastres, de colonnettes avec chapiteaux sculptés, de consoles finement ornées, etc. L'architecture de la partie de l'église primitive qui subsiste encore est lourde et écrasée. L'ogive commence à se montrer dans les arcades des fenêtres et les arceaux qui séparent les nefs des collatéraux. Le collatéral de droite est percé de quatre fenêtres, dont deux sont romanes et les deux autres légèrement ogivales. Le collatéral de gauche n'avait qu'une baie ouverte dans la façade de l'église : on en ignore la forme, car elle a été changée en une fenêtre carrée pour les besoins de l'usine dont nous avons parlé. Les voûtes de ce collatéral s'appuient sur un mur de 1m,85 d'épaisseur qui longe le cloître voisin. Le mur du collatéral droit est soutenu en dehors contre la poussée des voûtes par deux contre-forts massifs, d'une maçonnerie sans élégance, rappelant l'époque romane : l'amortissement en consiste dans un rang de pierres carrées. Deux autres contre-forts, de forme un peu différente et semblant remonter à une époque moins ancienne, soutiennent l'angle du portail. Les voûtes de la grande nef et des collatéraux forment trois travées à nervures croisées et séparées par des arcs-doubleaux légèrement en ogive, et reposant sur des pilastres grossiers dans la grande nef, et dans les bas côtés sur des consoles ou culs-de-lampe très-imparfaitement travaillés. La hauteur des voûtes de la grande nef est de 11 mètres sous clef; celle des collatéraux, de 7 mètres. L'église était jadis pavée de pierres tombales : ces pierres ont été brisées à la Révolution, et il est impossible de recomposer une seule épitaphe complète avec les débris qui en restent. Un trappiste de la Grâce-Dieu, le Père Arsène, qui a fourni les plans et dessins de la nouvelle chapelle, semble avoir voulu concentrer tous les styles dans son œuvre, éclectique au premier chef. Ce mélange ne produit d'ailleurs rien de choquant.

GRÂCES, village et comm. de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 4 kilom. de Guingamp; 1,431 hab. La chapelle de Notre-Dame-des-Grâces date du commencement du XVIe siècle. « Les sablières ou corniches, dit M. Pol de Courcy, admirablement travaillées, représentent des chasses au cerf et au lièvre, des vignes, des vendangeurs, des dragons, un lion combattant une licorne, des dessins un peu lestes, un diable entraînant après lui une charretée de moines, et autres caprices de l'imagination du sculpteur, où l'on a cru reconnaître un poëme stigmatisant les principaux vices sous la forme de moines paresseux, avares et gourmands. » L'extérieur offre de curieux détails de sculpture. La tour est surmontée d'une flèche élégante. A l'intérieur se voit un reliquaire renfermant les restes de Charles de Blois.

GRACIABLE adj. (gra-si-a-ble — rad. *gracier*). Qui est digne de pardon, qui peut être gracié : *Condamné* GRACIABLE. *Crime* GRACIABLE.

GRACIA DEI, chroniqueur espagnol, qui était, au XIVe siècle, héraut d'armes de Pierre le Cruel. Il a laissé une *Cronica de D. Pedro*, dans laquelle il prend à tâche de pallier et de justifier la conduite de ce roi sanguinaire. Cette chronique, dont il existe un manuscrit à la Bibliothèque nationale, a été publiée dans un recueil intitulé *Semanario erudito que comprehende varias obras ineditas* (Madrid, 1787-1791, 34 vol. in-4o).

GRACIAN (Balthazar), jésuite et bel esprit espagnol, né à Calatayud (Aragon) en 1584, mort à Tarragone, recteur du collége de cette ville, en 1658. Son principal titre littéraire est d'avoir fixé, dans une sorte de code, *Agudezza y arte de ingenio* (Madrid, 1648, 2 vol. in-8o), les lois du style et de l'art de bien dire, au point de vue de l'école des cultistes, c'est-à-dire des écrivains espagnols qui se sont fait remarquer par la recherche subtile de la pensée et de l'expression. Il obtint ses premiers succès dans la prédication; mais, comme il réussissait bien mieux à faire valoir, la plume à la main, les grâces affectées de son style, c'est par des livres qu'il essaya de conquérir la renommée. Il fut en prose ce que Gongora avait été en vers. Son début fut *El Heroe* (le *Héros*) (Huesca, 1637), amplification dont le fond ennuyeux est agrémenté de métaphores inouïes et de pensées ingénieusement alambiquées. Cet ouvrage a été traduit en français par Gervaise (1645) et par le P. Courbeville (1725); traductions illisibles. Le *Criticon*, longue allégorie dont quelques passages sont étincelants de verve et d'esprit, est la meilleure œuvre d'imagination de Gracian. Elle parut en trois parties, de 1650 à 1653 (3 vol. in-8o). Il mit le comble à sa réputation par son traité de rhétorique, *Agudezza y arte de ingenio* (v. FINESSE ET ART DU BEL ESPRIT), dans lequel, après avoir prêché d'exemple, il donne les préceptes de l'art et montre les autorités. Comme recueil de citations, c'est un livre précieux. On doit encore à Gracian *el Politico Fernando*, éloge déclamatoire de Ferdinand le Catholique, plein de redondances et d'hyperboles; *el Discreto*, mélange d'essais en prose sur divers sujets et recueil de lettres travaillées avec le plus grand soin. Les lettres de Voiture et la langue des précieuses peuvent seules nous donner une idée approximative de ce genre de style, plein d'étude et de recherche, où les moindres idées portent des vêtements de gala. Les œuvres complètes de ce bel esprit singulier ont été réimprimées à diverses reprises (Madrid, 1664, 1667, 1725, 1773). Une particularité à noter, c'est qu'elles sont toutes, comme les éditions de chaque œuvre séparée, sous le nom de Lorenzo Gracian, frère obscur de Balthazar; Lorenzo n'a jamais écrit une ligne.

GRACIAN (Jérôme), théologien espagnol, surnommé **A Matre Dei**, né à Valladolid en 1545, mort à Bruxelles en 1614. Il embras a l'état ecclésiastique, se fit remarquer par son talent de prédicateur, puis entra dans l'ordre des carmes réformés de sainte Thérèse et devint directeur d'une des provinces de l'ordre; mais les innovations qu'il voulut introduire et les écrits qu'il publia à ce sujet le firent révoquer. Gracian se rendit à Rome, fit vainement, pendant plusieurs années, des démarches pour sa réintégration; tomba entre les mains de corsaires algériens, pendant un voyage de Sicile à Rome, fut racheté, en 1595, après une captivité de trois ans, put alors rentrer dans une maison de carmes et passa dans les Pays-Bas, où l'archiduchesse Isabelle le prit pour confesseur. Gracian a composé plus de soixante ouvrages ascétiques et théologiques, sur lesquels trente-trois ont été imprimés. Nous citerons : *Tractatus de jubilæo et anno sancto* (1600, in-8o); *Camiño del cielo* (1601); *Vida del alma* (1609); *Arte de bien morir* (1616, in-fol.).

GRACIAS-A-DIOS, ville de l'Amérique centrale, dans la république du Honduras, à 98 kilom. N.-E. de San-Salvador, sur un plateau fertile et au pied d'une haute montagne; 2,500 hab. Cette ville, fondée en 1536 par Juan de Chaves, était, jusqu'en 1544, une des cités les plus importantes de la ci-devant capitainerie générale de Guatemala et la résidence du gouverneur des intendances de Guatemala et de Nicaragua. Elle est aujourd'hui bien déchue. En face de la ville, un torrent tombe du haut de la montagne, en formant deux chutes d'eau qui surpassent en étendue et en beauté tout ce que la Suisse peut nous offrir de plus remarquable en ce genre.

GRACIAS-A-DIOS (cap), pointe extrême N.-E. de l'Amérique centrale, situé à l'embouchure du fleuve Wanks ou Segovia, par 15o lat. N. et 85o 32′ long. O. Il fut ainsi appelé par Christophe Colomb, lorsque, dans son quatrième voyage, le navigateur, après avoir lutté longtemps contre les vents et les courants contraires, parvint enfin à tourner l'angle du continent, et put continuer sa route au sud. Il s'y trouve un port du même nom, mais les grands vaisseaux ne peuvent pas y pénétrer. Il y existe aussi un village de Zambos Mosquitos, dont le chef ne reconnaît d'autre autorité que celle d'un prétendu roi des Mosquitos dont personne n'a jamais constaté l'existence. Ce cap était jadis l'une des meilleures stations des pirates qui infestaient la mer des Antilles.

GRACIE (Pierre), dit **Ferdinando**, navigateur du XVe siècle. Il fit de nombreux voyages maritimes, acquit une grande réputation parmi les pilotes de son temps, et se retira à Saint-Gilles-sur-Vic, en Poitou, où il composa, vers 1488, un ouvrage aujourd'hui fort rare, publié sous ce titre : le *Grand routier et pilotage et enseignement pour ancrer tant es ports, havres, que autres lieux de la mer* (in-4o, gothique, sans date).

GRACIÉ, ÉE (gra-sié) part. passé du v. Gracier. Qui a reçu sa grâce, son pardon : *Criminel* GRACIÉ *par le roi*.

GRACIENNE s. f. (gra-siè-ne). Comm. Toile de Bretagne.

GRACIER v. a. ou tr. (gra-sié — rad. *grâce*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous graciions, que vous graciiez*). Faire grâce, remettre sa peine à : GRACIER *un condamné*.

GRACIEUSEMENT adj. (gra-si-eu-ze-man — rad *gracieux*). D'une manière gracieuse, avec grâce : *Saluer* GRACIEUSEMENT. *Si donner promptement double le prix du bienfait, donner* GRACIEUSEMENT *lui ajoute un nouveau charme*. (Descuret.)

GRACIEUSETÉ s. f. (gra-si-eu-ze-té — rad. *gracieux*). Honnêteté, politesse, civilité, action bienveillante et gracieuse : *Des offres pleines de* GRACIEUSETÉ.

— Gratification faite en sus de ce qu'on devait : *Faire une* GRACIEUSETÉ *à un domestique*.

GRACIEUX, EUSE adj. (gra-si-eu, eu-ze — rad. *grâce*). Agréable, qui a de la grâce; qui est dit ou fait avec grâce : *Femme* GRACIEUSE. *Paroles* GRACIEUSES. *Sourire* GRACIEUX. *L'éloquence est peut-être le plus rare comme le plus* GRACIEUX *de tous les dons*. (Vauven.)

— Bon, doux, aimable, affectueux : *Il a été très-*GRACIEUX *pour nous*.

— Qui a le caractère d'une grâce, qui est gratuit. *Don* GRACIEUX. *Donner quelque chose à titre* GRACIEUX.

— Hist. Titre donné à quelques souverains : *Notre* GRACIEUX *prince. Votre* GRACIEUSE *Majesté. La plupart des peuples du Nord disent : Notre* GRACIEUX *souverain; apparemment qu'ils entendent bienfaisant*. (Volt.)

— Dr. canon. *Juridiction gracieuse*, Celle que les évêques exerçaient par eux-mêmes, par opposition à la juridiction contentieuse, qu'ils exerçaient par leurs officiaux.

— Chancell. rom. *Provisions d'un bénéfice expédiées en forme gracieuse*, Celles qui dispensent l'impétrant de l'examen et du visa ordinaire.

— s. m. Caractère d'une chose gracieuse, ce qui constitue la grâce : *Le* GRACIEUX *se compose de l'élégant, du riant et du noble*. (Volt.)

— Théâtre. Bouffon de la comédie espagnole : *Je suis le* GRACIEUX *de la troupe*. (V. Hugo.) ‖ On dit plus ordinairement GRACIOSO.

— **Syn. Gracieux, agréable.** V. AGRÉABLE.

— **Gracieux, affable, civil, courtois, honnête, poli.** V. AFFABLE.

— **Antonyme.** Disgracieux.

GRACILICOSTE adj. (gra-si-li-ko-ste — du lat. *gracilis*, grêle; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est garni de côtes grêles ou fines.

GRACILIE s. (gra-si-lî — du lat. *gracilis*, grêle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

GRACILIFLORE adj. (gra-si-li-flo-re — du lat. *gracilis*, grêle; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs grêles.

GRACILIFOLIÉ, ÉE adj. (gra-si-li-fo-li-é — du lat. *gracilis*, grêle; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles grêles.

GRACILIPÈDE adj. (gra-si-li-pè-de — du lat. *gracilis*, grêle; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes grêles.

— Bot. Dont le type est grêle, ténu.

GRACILIROSTRE adj. (gra-si-li-ro-stre — du lat. *gracilis*, grêle; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle.

GRACILITÉ s. f. (gra-si-li-té — lat. *gracilitas*; de *gracilis*, grêle). Caractère de ce qui est grêle : *L'obésité, chez l'homme, la* GRACILITÉ, *chez la femme, telle est l'élégance suprême de la Chine*. (Th. Gaut.)

GRACILLARIE s. f. (gra-si-la-rî — du lat. *gracilis*, grêle). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des teignes, comprenant une vingtaine d'espèces.

— **Encycl.** Les *gracillaries* sont de très-petits lépidoptères, caractérisés surtout par des ailes antérieures très-longues, excessivement étroites, garnies d'une longue frange à l'extrémité du bord interne; des ailes postérieures plus étroites encore et presque linéaires, entourées d'une longue frange qui les fait ressembler à des plumes. Les chenilles, qui ont quatorze pattes, se nourrissent uniquement du parenchyme des feuilles, où elles se creusent des galeries entre les deux épidermes. Parvenues à un certain développement, elles quittent ces galeries pour venir habiter l'extrémité de ces mêmes feuilles, qu'elles roulent sur elles-mêmes. C'est là qu'elles se changent en chrysalides. Ce genre, formé aux dépens des teignes, renferme un assez grand nombre d'espèces, aussi remarquables par l'exiguïté de leur taille que par la variété de leurs couleurs. L'Europe en possède une vingtaine, répandues à peu près partout, mais communes surtout en Allemagne. La plus connue est la *gracillarie* du lilas, vulgairement nommée teigne du lilas. Ce petit papillon n'atteint pas 0m,01 d'envergure, mais il est richement vêtu. Ses ailes supérieures, à fond brun, sont marquées de quelques traits blanchâtres et de petites raies irrégulières d'or bruni; les ailes inférieures sont allongées, pointues, munies d'une longue frange soyeuse; elles ressemblent en miniature à des plumes de héron; ses antennes sont longues et sétacées. Il paraît deux fois dans l'année, au commencement du printemps et de l'été. Sa première apparition a lieu au moment où les lilas commencent à se développer. La femelle pond ses œufs sur les feuilles encore tendres de cet arbuste. Aussitôt après leur naissance, les petites chenilles percent, dans l'épiderme, un trou imperceptible, pénètrent dans le parenchyme et y creusent une galerie dans laquelle elles vivent et croissent pendant quelque temps. Les feuilles ainsi attaquées se boursouflent, se fanent, se dessèchent et paraissent comme brûlées. « Si, dans le courant de mai, on soulève une des faces de l'épiderme, dit M. Boisduval, on y trouve une petite famille de jeunes larves, ou leur excréments sous la forme de petits grains noirâtres. Lorsque ces petites chenilles se sentent logées trop à l'étroit, et que la nourriture va leur manquer, elles font une petite ouverture dans une portion de l'épiderme, sortent de cette retraite devenue insuffisante, et lient ensemble quelques feuilles de lilas à l'aide de fils de soie. Une fois installées dans ce paquet, elles continuent de croître en rongeant la face supérieure de ces organes. Au mois de juin, arrivées à toute leur taille, elles sont d'un vert blanchâtre étiolé. » La chenille, qui a un aspect vitreux, est tout à fait transparente dans son jeune âge; plus tard, elle devient un peu plus opaque. Quand ces chenilles ont atteint le terme de leur accroissement, elles abandonnent leur demeure, se dispersent et se font chacune une petite coque de soie, soit entre les feuilles, soit dans les gerçures de l'écorce. On en voit quelquefois des centaines suspendues aux feuilles du lilas, et cherchant un endroit propice pour se métamorphoser. L'éclosion de l'insecte parfait a lieu au bout d'une quinzaine de jours. Une seconde génération se montre en septembre. Les insectes qui paraissent alors s'accouplent et donnent une troisième génération de chenilles, dont les chrysalides passent l'hiver pour propager l'espèce au printemps suivant. La chrysalide est renfermée dans une coque allongée, parcheminée, attachée aux corps environnants ou bien enfoncée dans la terre. Cette *gracillarie*, inconnue au siècle dernier, est aujourd'hui des plus communes aux environs de Paris. On pense qu'elle est venue de l'Orient avec le végétal qui la nourrit. Les ravages qu'elle opère sur les lilas sont des plus graves. Partout on voit de ces arbrisseaux dont les feuilles paraissent brûlées sur une partie de leur surface. Dans les petits jardins, on peut détruire cet insecte en enlevant et brûlant, au mois de mai, les feuilles dont les bords commencent à se boursoufler et à se dessécher.

La *gracillarie plume marquée* a 0m,02 d'envergure; sa chenille a un aspect vitreux, et la transparence de sa peau permet d'apercevoir la couleur gris noirâtre des intestins. Elle vit dans les feuilles de l'aune, où elle se creuse des galeries; plus tard, elle se loge dans ces mêmes feuilles, qu'elle roule en deux dans le sens de la longueur. On peut citer encore la *gracillarie* de Franck, beau papillon violet-pourpre, dont la chenille mine les feuilles du chêne.

GRACIOLE s. f. (gra-si-o-le). Arboric. Variété de poire appelée aussi bon-chrétien : GRACIOLE *d'été*. GRACIOLE *d'hiver*. ‖ On dit aussi GRATIOLI et GRATIORI.

GRACIOSA, île de l'océan Atlantique, dans le groupe des Açores, au N.-O. de Terceira, par 39o 2′ de lat. N. et 30o 26′ de long. O. Elle a 15 kilom. de longueur sur 10 kilom. de largeur; superficie, 82 kilom. carrés; 12,000 h. Ch.-l., Santa-Cruz. Elle est escarpée, mais le climat est sain et le sol fertile. Cette île, dépendance du Portugal, ne possède de mouillage que la rade ouverte de Santa-Cruz. ‖ Ilot aride de l'océan Atlantique, dans l'archipel des Canaries, au N. de l'île de Lancerota, dont il est séparé par le canal El-Rio.

GRACIOSO s. m. (gra-si-o-zo — mot espagn.; du lat. *gratiosus*, gracieux). Théâtre. Bouffon de la comédie espagnole : *Des* GRACIOSOS *amusants. Jouer les* GRACIOSOS.

— **Encycl.** Les historiens littéraires s'ac-

cordent à attribuer l'invention de ce rôle de comédie aux plus anciens auteurs dramatiques de l'Espagne; les Italiens en prirent l'idée de leur Scaramouche, et notre vieux théâtre, conservant le nom en même temps qu'il empruntait la chose, faisait de l'emploi du *gracieux* un des éléments constitutifs d'une bonne troupe (v. le *Roman comique* de Scarron). Victor Hugo n'a eu garde d'oublier ce détail en mettant en scène des comédiens nomades dans *Marion Delorme*, ni Théophile Gautier, dans son *Capitaine Fracasse*, où il a ressuscité d'une façon si magistrale tous ces types maintenant perdus d'acteurs ambulants au XVIIe siècle.

Torres Naharro, auteur comique espagnol du commencement du XVIe siècle, est le premier chez qui on rencontre le *gracioso*, dans deux de ses pièces intitulées : *Hymenea* et *Serafina ;* mais on doit reconnaître qu'il existait déjà en germe dans le simple de Juan de la Encina et dans le niais (*bobo*) de Lope de Rueda, deux dramaturges antérieurs. Torres Naharro est seulement le premier qui ait imaginé cette combinaison si naturelle de doubler l'intrigue principale d'une seconde entre le *gracioso* et la soubrette. Cependant Lope de Vega a voulu revendiquer pour lui tout seul l'invention de ce type. « Notez en passant, dit-il dans la dédicace de la *Francesilla*, que c'est la première comédie où l'on ait vu le *gracioso*, rôle si souvent mis en scène depuis. Rios, homme unique dans son genre, le représentait et mérite qu'on en conserve le souvenir. » Cette prétention ne peut se justifier, et le seul résultat de la phrase de Lope est de nous faire connaître le nom d'un des vieux mimes, créateur de l'emploi. Ce que Lope peut réclamer à plus juste titre, c'est d'avoir transformé le niais et le rustre du vieux théâtre en un rôle enjoué, plaisant, souvent comique; le lourdaud est devenu une fine mouche, un Scapin, déridant les spectateurs par ses lazzis, egayant la scene par ses sauts de carpe et coupant une situation pathetique par une grimace. Plus tard, le *gracioso*, qui semble toujours avoir été à l'école de Gongora, de grotesque devenu prétentieux, a le privilége des pointes, jeux de mots, sentences et aphorismes alambiqués suivant le goût du jour. A part quelques exceptions où le *gracioso* est amusant, il faut dire que ce rôle, surchargé de bourdes et de sottises, même chez les meilleurs auteurs, est insipide; il est rarement lié d'une façon logique à la pièce, et embarrasse la situation plus qu'il ne l'égaye. Comme le confident de tragédie, il n'est là que pour occuper les vides de la scène, écouter des récits et donner la réplique : la seule différence, c'est qu'il la donne de travers. Les pièces de Lope de Vega, où le *gracioso* remplit un joli rôle, sont, entre autres : les *Captifs d'Alger*, la *Nuit de Saint-Jean* et la *Jolie laide;* les valets y sont fins, adroits, ingénieux à faire tomber le ridicule sur les extravagances et les fanfaronnades des héros de la pièce. Cervantes, dans son théâtre si dédaigné à tort, a créé aussi quelques *graciosos* vraiment comiques; chose assez singulière en Espagne, le bouffon de l'une d'elles, les *Bains d'Alger*, est un prêtre. Calderon, Tirso de Molina, Moreto ont fait aussi du *gracioso* un emploi fréquent. Calderon le mêle à ses drames les plus sombres, comme pour allier, suivant le précepte de la *Préface de Cromwell*, le grotesque au terrible; semblable au masque de la tragédie antique, une face de son drame pleure, l'autre grimace, et il arrive ainsi à quelques effets imprévus; mais, nulle part plus que chez lui, le *gracioso* ne débite de tirades amphigouriques, d'antithèses, d'obscurités impénétrables. Il affecte de lui donner le nom de Clarin (Trompette); et, en effet, le plus souvent ce n'est qu'une trompette, une trompette étourdissante.

GRACULE s. m. (gra-ku-le — du lat. *graculus*, geai). Ornith. Syn. de MAINATE. ‖ Nom vulgaire du freux, du fou de Bassan et du pigaud.

GRACULINÉ, ÉE adj. (gra-ku-li-né — rad. *gracule*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gracule ou mainate.

— s. f. pl. Tribu de la famille des corvidés, ayant pour type le genre gracule ou mainate.

GRADASSE, l'un des héros de l'armée d'Agramant, dans le *Roland furieux*. Il se fait redouter des plus braves chevaliers chrétiens; mais il lutte en vain contre Renaud et périt de la main de Roland. Il est monté sur la fameuse jument appelée Alphane.

GRADATCHATZ, ville de la Turquie d'Europe, en Bosnie, ch.-l. de district, à 110 kilom. N. de Bosna-Seraï; 4,900 hab. Cette ville est ceinte d'un mur, et fait un grand commerce de bestiaux et de bois.

GRADATION s. f. (gra-da-si-on — lat. *gradatio;* de *gradus*, degré). Augmentation ou diminution successive, passage d'un état à un autre par degrés insensibles : *La nature marche par des* GRADATIONS *inconnues*. (Buff.)

— Rhétor. Figure par laquelle on assemble plusieurs idées, plusieurs expressions qui enchérissent les unes sur les autres.

— Archit. Disposition de plusieurs parties qui sont rangées par degrés ou les unes audessus des autres, et qui symétrisent par leurs formes et leurs ornements.

— Musiq. Progression, par degrés insensibles, de figures ou de sons qui passent du *piano* au *forte* ou au *fortissimo*.

GRADE s. m. (gra-de — lat. *gradus*, proprement pas, degré). Dignité, degré d'honneur, d'avancement; chacun des degrés de la hiérarchie : *Etre élevé au plus haut* GRADE. *Se démettre de son* GRADE. *Ce n'est pas une honte d'avoir un* GRADE *inférieur; c'en est un d'être inférieur à son* GRADE. (Pétiet.)

Rome n'attache point le *grade* à la noblesse.
CORNEILLE.

‖ Chacun des différents degrés que l'on acquiert dans les universités : GRADE *de bachelier, de licencié, de docteur. Prendre tous ses* GRADES.

— Métrol. Chacun des degrés du cercle, que l'on avait divisé en quatre cents degrés, lors de l'établissement du système métrique : *Les marchandes des halles ont très-bien adopté le kilogramme et le litre; mais on n'a pu décider les savants à adopter la division du cercle en quatre cents* GRADES. ‖ Degré, centième partie d'une échelle divisée en cent parties égales : *Les* GRADES *du thermomètre centigrade.*

— **Encycl.** Art milit. et mar. Les *grades* actuellement usités dans l'armée française sont : caporal (brigadier pour la cavalerie), sergent (maréchal des logis pour la cavalerie), sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, chef de bataillon (d'escadron pour la cavalerie), lieutenant-colonel, colonel, général de brigade, général de division (ancien lieutenant général), maréchal de France. Le fourrier prend rang au-dessus du sergent, le sergent-major au-dessus du fourrier, le maréchal des logis chef au-dessus du maréchal des logis; mais ce sont là autant d'offices et non pas de *grades*, c'est-à-dire que les sous-officiers que l'on désigne par ces noms ne sont que des sergents à qui sont dévolues des fonctions spéciales. Il faut en dire autant de l'adjudant, de l'adjudant-major, de l'officier payeur, du quartier-maître, du trésorier, du major, autant d'officiers à qui sont dévolus des offices particuliers.

Dans la marine française, les *grades* en usage sont : quartier-maître, second maître, premier maître, aspirant, enseigne de vaisseau, lieutenant de vaisseau, capitaine de frégate, capitaine de vaisseau, contre-amiral, vice-amiral, amiral.

Dans la marine, comme dans l'armée de terre, l'emploi est indépendant du *grade*, de façon que la perte de l'emploi n'entraîne pas celle du *grade*. On ne peut être privé de celui-ci qu'en vertu d'un jugement et avec le cérémonial particulier qui constitue la dégradation.

Apres la funeste guerre de 1870-1871, le gouvernement de M. Thiers, embarrassé des nombreuses promotions qui avaient eu lieu pendant la campagne, crut devoir provoquer, auprès de l'Assemblée nationale, la nomination d'une commission spéciale chargee d'opérer la révision des *grades* (loi du 8 août 1870). Cette commission, que présidait le général Changarnier, aurait eu pour mission naturelle de casser les *grades* qui n'étaient pas suffisamment motivés par les services rendus; elle reçut des attributions qui s'étendirent bien au delà de cette juste limite, et la manière dont elle supprima ou réduisit l'avancement d'un grand nombre d'officiers, qui avaient fait noblement leur devoir sur le champ de bataille, souleva une explosion de réclamations dans les rangs de l'armée. On l'accusa, non sans raison, d'avoir fait entrer des considérations politiques dans une question de justice et d'économie. On fut particulièrement ému de la décision qui ramena le général Cremer au *grade* de chef d'escadron. Le jeune officier, qui était capitaine avant la guerre, accueillit cette sentence avec une vivacité bien legitime, et crut devoir donner sa démission.

Les règles de la collation des *grades* militaires en France sont expliquées au mot AVANCEMENT.

Dans les armées étrangères, les *grades* correspondent, à peu de chose près, à ceux de l'armée française. Nous nous bornerons à signaler une différence importante. Presque partout, il existe un *grade* intermédiaire entre ceux de maréchal ou *feldmarschall* et de général de division ou *feldmarschall-lieutenant;* c'est celui de *general* en Angleterre et en Allemagne, de *feldzeugmeister* en Autriche, etc.

— Fr. maçonn. On appelle, en maçonnerie, *grades* ou *degrés*, les differentes divisions d'un rite. Exemples : le rite symbolique, ou à trois *grades*, le plus simple de tous, qui se divise en apprenti, compagnon et maître; le rite écossais ancien et accepté, qui se divise en trente-trois *grades;* le rite de Misraïm, qui en contient quatre-vingt-dix; le rite de Memphis, qui en possède quatre-vingt-quinze, etc.

Il ne faut pas confondre les *grades* avec les fonctions. Un simple maître peut être grand maître, vénérable de loge, et exercer les plus hautes fonctions administratives, tandis qu'un grand inspecteur, 33e degré, peut n'être qu'un simple soldat de l'armée maçonnique.

Nous donnons, à leur ordre alphabétique, quelques détails sur les *grades* maçonniques les plus importants : apprenti, compagnon, maître, élu, rose-croix, kadosch, grand inspecteur général, etc.

Chaque *grade* a ses mots sacrés et ses mots de passe, son bijou, son tablier, sa décoration et autres insignes particuliers, conférés par des ateliers maçonniques différents. (V. LOGE, CHAPITRE, CONSEIL, etc.) On ne peut les obtenir qu'en suivant un certain ordre hiérarchique, en observant un intervalle déterminé, et lorsque le candidat a atteint l'âge fixé. Il faut avoir vingt et un ans pour être reçu apprenti; on ne peut passer compagnon que cinq mois après, et devenir maître qu'après un nouvel intervalle de deux mois. On ne peut être rose-croix qu'à vingt-cinq ans, prince du royal secret qu'à trente ans, et grand inspecteur, 33e degré, qu'à trente-trois ans. (Règlements du Grand Orient de France.)

Il n'y a d'essentiels en maçonnerie, et d'universellement reconnus, que les trois premiers *grades*. La majorité des maçons sérieux regardent le reste comme un fardeau inutile, dont le siècle dernier a surchargé la maçonnerie, qui ne les connaissait pas auparavant, et ils aspirent à un retour vers la simplicité primitive.

Il est certain que la grande loge de Londres, qui a accompli, en 1717, la transformation philosophique de la corporation de constructeurs, connue sous le nom de *francs-maçons*, ne pratiquait que les trois premiers *grades*, et les anciens règlements de cette grande loge nous font même connaître que le *grade* de maître n'était accordé autrefois qu'au maçon qui avait présidé une loge, c'est-à-dire dirigé des travaux de construction à la tête d'une compagnie d'apprentis et d'ouvriers compagnons. Plus tard, et sans que l'époque en soit déterminée, les fonctions de la maîtrise devinrent un *grade*, qui termina complétement, pour tout ouvrier honorable, le cycle de l'initiation. Il y a plus encore : les recherches savantes des auteurs allemands Krause, Kloss et Findel ont établi que chez les tailleurs et sculpteurs de pierre allemands et anglais, c'est-à-dire chez les ancêtres matériels des francs-maçons modernes, le *grade* d'apprenti n'existait pas. Les compagnons ne se recrutaient que parmi les apprentis qui avaient fait leur temps régulier de noviciat (tantôt cinq, tantôt sept ans); mais les apprentis ne faisaient pas partie de l'association. Le nom que portaient les membres de l'ancienne association des francs-maçons anglais, *fellow-craft*, mot à mot *compagnon du métier*, en est une preuve manifeste.

Ce fut en France que l'on imagina d'ajouter successivement des degrés à cette initiation, et chaque innovateur le fit en suivant un système particulier qui prenait naissance dans ses opinions personnelles en matière d'histoire, de religion, de politique, de sciences supernaturelles, etc. Cet exemple fut imité chez plus d'un peuple, et il a amené une confusion digne de la tour de Babel.

Ainsi, il a existé (et il existe encore, au moins nominalement) des *grades* chevaleresques, par lesquels on rattachait la maçonnerie aux croisades; des *grades* catholiques et bibliques, d'un caractère essentiellement religieux; des *grades* alchimiques et hermétiques, où l'on considérait le grand œuvre des alchimistes comme étant le but de la maçonnerie; des *grades* cabalistiques et théosophiques, où l'on s'occupait d'évocations d'esprits et de rapports mystiques entre l'âme humaine et la divinité; des *grades* politiques, employés surtout par le parti stuartiste réfugié en France, etc., etc.

Puis sont venus, après les cerveaux faibles ou les hardis rêveurs d'utopies, des charlatans, des intrigants, de véritables chevaliers d'industrie maçonnique, qui ont glané çà et là quelques *grades* dans tel et tel système, et qui ont fait de toutes ces pièces, rapportées tant bien que mal, un rite nouveau, toujours présenté comme le plus ancien, le plus brillant, le seul vrai, etc.

Cette déplorable manie a débuté par la réforme dite de Ramsay (v. ce nom), en 1798, et son dernier chef-d'œuvre a été la création du rite de Memphis, en 95 degrés, vers 1840. V. MEMPHIS.

Ce qu'il y a de plus triste dans ces malheureuses superfétations, qui font le désespoir des vrais maçons, c'est que, tandis que ceux-ci les repoussent comme essentiellement *antimaçonniques*, les ennemis de la franc-maçonnerie s'en emparent pour accumuler contre cette institution toutes les accusations les plus odieuses, quoiqu'il ne reste plus aujourd'hui, dans les rites les plus riches en hauts grades, que des souvenirs inoffensifs et ridicules des anciennes réalités. Clavel, dans son *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie* (Paris, Pagnerre, 1843), donne d'amusants détails sur les rituels de réception de ces prétendus degrés supérieurs. Nous en extrayons le passage suivant, qui suffira pour l'édification de nos lecteurs :

« La réception au *grade* de *prince de merci* est accompagnée de circonstances que nous nous refuserions à croire, si nous n'avions le rituel sous les yeux. Après avoir fait faire au candidat neuf pas en serpentant, on lui attache aux epaules deux ailes qu'il fait mouvoir à l'aide d'un mécanisme. Il a les yeux bandés. On lui fait monter neuf marches, qui conduisent à une plate-forme, et on lui ordonne de s'élancer dans les airs et de s'élever, en volant, jusqu'au premier ciel. Le candidat s'élance en agitant ses ailes, et tombe sur une couverture fortement tendue, que tiennent aux deux extrémités quelques frères vigoureux. On lui annonce alors qu'il est « dans » l'espace du ciel où roulent les étoiles er» rantes. » On le fait passer de la même façon au deuxième ciel. Là, on lui fait approcher la main d'une bougie allumée, et on lui dit que la chaleur qu'il sent est celle que répandent les étoiles fixes. On lui fait humer une petite quantité de mousse de savon : cela figure l'éther du deuxième ciel. Son corps a, dès ce moment, acquis la propriété de résister à l'action du feu. Enfin, on le balance dans l'air, et on lui apprend qu'il est dans le troisième ciel. Le reste est à l'avenant. Quant à l'instruction qu'on lui donne, elle consiste à opérer le grand œuvre. »

Ajoutons, cependant, que nous pensons qu'il y a bien longtemps que l'on ne confère plus ce *grade*, bien qu'il figure, sur l'échelle des trente-trois degrés du rite écossais ancien et accepté, sous le no 26 de cette grotesque nomenclature, que nous donnons entière au mot RITE MAÇONNIQUE. Car il faut bien se garder de croire que le malheureux candidat qui désire atteindre l'apogée de la science maçonnique en se faisant recevoir grand inspecteur 33e ait besoin de recevoir successivement les trente-deux *grades* précédents. Sa memoire ne suffirait pas à retenir les mots sacrés et les mots de passe, la marche, les signes de reconnaissance, les batteries de chaque *grade*. Il ne trouverait même probablement aucun atelier maçonnique en état de les lui communiquer. La tâche est beaucoup plus simple, et c'est ce qui prouve que l'inutilité de la plupart au moins de ces prétendus hauts *grades* est chose avérée pour ceux mêmes qui les pratiquent. Apres que l'on a reçu, dans la loge, les trois premiers *grades*, on est admis par un *chapitre* à recevoir le *grade* d'*élu;* puis on supprime les réceptions aux *grades* intermediaires jusqu'à celui de *rose-croix*. Il y a même des ateliers où l'on passe directement de la maîtrise au rose-croix. Puis de rose-croix, qui est le 18e *grade* ecossais, on saute au *kadosch*, qui est le 30e, et que l'on reçoit dans un *conseil*. De là on s'élance au 33e, et l'on devient *grand inspecteur général* dans un *conseil suprême*. Ce que nous venons de dire, en prenant pour exemple le rite écossais, est également exact pour les autres rites à hauts *grades*.

Nous renvoyons au mot RITE MAÇONNIQUE la nomenclature raisonnée des *grades* usités dans les principaux systèmes qui ont eu tour à tour les honneurs de la mode et de la popularité chez le bon peuple maçon. V. ÉCOSSISME.

GRADÉ, ÉE (gra-dé) part. passé du verbe Grader. Qui a obtenu des grades : *Etre* GRADÉ *à la suite d'un brillant examen.* ‖ Qui a un grade : *Militaire* GRADÉ.

GRADENIGO (Pierre), doge de Venise, né en 1249, mort en 1311. Il fut revêtu de la dignité de doge par l'influence du parti patricien (1289), soutint contre les Genois, dans l'Archipel et dans la mer Noire (1293-1299), une guerre presque toujours malheureuse, tenta de s'emparer de Ferrare (1308), et attira, par cette tentative, les plus grands malheurs sur la république, l'excommunication du pape Clément V, qui convoitait la même conquête, la prédication d'une croisade contre Venise, le pillage de ses comptoirs, la defaite de ses armées, etc. Mais il est surtout célèbre par les changements importants qu'il fit dans la constitution de l'État, dont il anéantit les formes démocratiques. En 1296, il abolit le mode électif pour les membres de la *quarantie*, qui se recrutèrent dès lors par eux-mêmes et dans les grandes familles; il créa, en 1309, le fameux *Livre d'or*, qui seul conférait la noblesse et la puissance. On n'y inscrivit d'abord que les membres du grand conseil, où le droit de siéger devint héréditaire, et il ne comprenait que 297 familles. Gradenigo fut donc le fondateur de l'oligarchie de la haute noblesse à Venise. Il fut aussi le créateur du conseil des Dix, qui acquit successivement une si terrible puissance. Une revolution aussi considérable ne se fit pas sans luttes et sans effusion de sang. Gradenigo eut à réprimer une révolte des nobles de rang inférieur, exclus du gouvernement, une conspiration des plébéiens, fomentée par Marino Bocconio, dans le but de rétablir la constitution démocratique, et une tentative armée de Boemond Tiepolo et de quelques grandes familles pour s'emparer du pouvoir. Constamment victorieux dans ces guerres civiles, il se signala par l'excessive cruauté qu'on retrouve dans toutes les luttes des factions italiennes.

GRADENIGO (Barthélemi), doge de Venise, mort en 1342. Il succéda à François Dandolo en 1339. Pendant son passage au pouvoir, Venise eut à souffrir d'une cruelle famine; une inondation menaça de submerger cette ville, et Candie fut le théâtre d'une révolte qui dut être comprimée dans le sang par les Vénitiens. Il eut pour successeur André Dandolo.

GRADENIGO (Jean), surnommé **Nazone**, doge de Venise, né en 1279, mort en 1356. Il succéda à Marino Faliero à l'âge de soixante-seize ans, en 1355. Il punit les complices du dernier doge, signa la paix avec Gênes et eut à soutenir la guerre contre Louis, roi de Hongrie, qui envahit la Dalmatie et l'état de Trévise. Gradenigo mourut sur ces entrefaites et Jean Dolfino lui succéda.

GRADENIGO (Jean-Augustin), archéologue et prélat italien, né à Venise en 1726, mort en 1774. Il était fils d'un sénateur et entra dans l'ordre des bénédictins, devint professeur et administrateur de la bibliothèque à Mantoue, puis revint dans sa ville natale, où il fut chargé de la direction de la bibliothèque et des archives. Gradenigo acquit une vaste érudition, surtout dans les sciences sacrées; il fonda, en 1762, une Académie d'histoire ecclésiastique, dont les membres étaient choisis parmi les plus savants religieux, fut nommé évêque de Chioggia, puis évêque de Ceneda (1670) et fit partie de la plupart des Académies de la péninsule. On a de lui des lettres, des dissertations, insérées dans divers recueils, etc. Nous nous bornerons à citer de lui : *Serie di podesta di Chioggia* (1767, in-4°); *Epistolæ pastorales et sermones familiares ad clerum et populum clugiensem* (1770).

GRADER v. a. ou tr. (gra-dé — rad. *grade*). Conférer un grade à : GRADER *un militaire.*

GRADI (Jean), en latin **De Gradibus**, jurisconsulte français de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. Il professa le droit civil et canonique et vécut à Lyon, selon des conjectures probables. Il a laissé plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Illustrationes in Joannis Rumini dicti Fabri Gallici, super libris Institutionum commentaria* (Lyon, 1501, in-fol.); la *Somme rurale de Jehan Boutillier*, augmentée (1503, in-fol.); *Biblia sacra cum concordantiis* (1515, in-fol.).

GRADI (Etienne), écrivain dalmate, né à Raguse en 1613, mort à Rome en 1683. Il fut successivement abbé du monastère de Saint-Cosme et Saint-Damien, près de Zara, consulteur de l'Index, conservateur de la bibliothèque du Vatican, tomba en disgrâce sous Alexandre, retourna dans sa ville natale et fut appelé par Innocent XI, en 1682, à reprendre sa place au Vatican. Gradi a composé des discours, un poëme latin intitulé : *De laudibus serenissimæ reipublicæ Venetæ et cladibus patriæ suæ carmen* (Venise, 1675, in-4°), et des poésies qui ont été insérées dans un recueil intitulé : *Varia poemata inter septem illustres poetas* (Amsterdam, 1672).

GRADICUM, nom latin de GRAY.

GRADIGNAN, bourg et commune de France (Gironde), cant. de Pessac, arrond. et à 9 kilom. S.-O. de Bordeaux, sur l'Eaubourde; pop. aggl., 1,400 hab. — pop. tot., 2079 hab. Verrerie; commerce de lait. Restes d'un château fort et d'un ancien hôpital. Ruines du prieuré de Cayac.

GRADILLE s. f. (gra-di-lle, *ll* mll. — dimin. de *grade*). Archit. Denticule.

GRADIN s. m. (gra-dain — du lat. *gradus*, degré). Petit degré, petite marche qu'on met sur des autels, sur des buffets ou sur d'autres meubles, pour y placer des chandeliers, des vases de fleurs, des porcelaines ou d'autres objets d'ornement. ‖ Chacun des bancs élevés graduellement les uns au-dessus des autres, pour y placer des personnes, afin que toutes puissent voir et entendre : *Dans les amphithéâtres romains, on arrivait aux divers étages de* GRADINS *par des portes appelés vomitoires.* (Batissier.)

— Par anal. Objet placé en retrait au-dessus d'un autre : *Des collines disposées en* GRADINS.

— Archit. hydraul. Nom donné à des élévations ou degrés de plomb ou de pierre, pratiqués dans les buffets d'eau et les cascades, où l'eau, en tombant, forme des nappes.

— Art milit. *Gradin de franchissement,* Escalier construit de distance en distance, dans les parallèles, afin que les défenseurs de ces ouvrages puissent en franchir le parapet pour se porter à la rencontre de l'ennemi. ‖ *Gradin de fusillade*, Escalier établi à l'intérieur et le long du parapet des parallèles, et sur lequel montent les défenseurs pour décharger leurs armes.

— Min. *Gradins renversés*, Disposition d'une mine qu'on excave en forme de dessous d'escalier.

— Hortic. Nom donné aux tablettes qu'on place dans les serres ou en plein air, pour y ranger des plantes cultivées en pots : *Un amateur soigneux de ses plantes doit visiter souvent les* GRADINS *qu'elles ornent.* (Dutour.)

— **Encycl.** Mines. On distingue la méthode par *gradins droits* ou *descendants*, la méthode par *gradins renversés* ou *montants* et la méthode par *gradins couchés*. Ces méthodes sont souvent employées quand la puissance de la couche est inférieure à 3 mètres, mais avec cette différence que les deux premières sont réservées pour le cas où l'inclinaison de la couche est entre 45° et la verticale, tandis qu'on n'a recours à la troisième que lorsque cette même inclinaison est entre 45° et l'horizontale. Voici en quoi consiste chacune d'elles :

Dans la méthode par *gradins* droits, on commence par exécuter le traçage de la couche, c'est-à-dire par la diviser, au moyen de puits et de galeries, en massifs bien déterminés. On partage ensuite un de ces massifs en parallélipipèdes de 2 mètres de hauteur sur 4 mètres de longueur, que l'on abat successivement, en plaçant autant de fronts d'abatage qu'il y a de parallélipipèdes, et en donnant à l'ensemble de l'atelier la disposition en *gradins*. A mesure qu'on avance dans l'abatage, on boise le vide qui en résulte à l'aide d'étais allant du toit au mur. Ces étais supportent des planchers sur lesquels on dépose les déblais sans valeur provenant du premier triage qui s'effectue dans la mine. Les roches utiles sont jetées de *gradins* en *gradins* jusqu'au puits d'extraction ou jusqu'à la galerie qui sert à les enlever. Ce transport irrégulier constitue le grand inconvénient de la méthode par *gradins* droits. On comprend, en effet, que, si les produits de l'abatage sont de ceux qui réclament un triage soigné, le piétinement continuel des ouvriers sur la roche qu'ils vont attaquer est un obstacle à cette opération. Aussi, ne peut-on procéder par *gradins* droits que lorsqu'il s'agit de matières qui ne peuvent être détériorées ni par le passage des hommes ni par le contact de l'eau et de la boue, toujours si abondantes dans les mines.

La méthode par *gradins* renversés est l'inverse de la précédente, c'est-à-dire qu'au lieu d'attaquer les massifs par la partie supérieure, on les attaque par la partie inférieure. Après avoir percé dans la couche une galerie d'allongement, un premier ouvrier se place sur un petit plancher mobile, établi au niveau du plafond de la galerie de roulage, et abat un parallélipipède de 1 à 2 mètres de hauteur sur 10 de longueur. Un second ouvrier monte sur un autre plancher mobile et abat un deuxième parallélipipède, pendant que son camarade continue à s'avancer. Un troisième ouvrier s'installe et opère de la même manière que le second, et ainsi de suite. De cette façon, le massif découpé offre l'image d'un escalier dont les marches seraient vues par-dessous. On voit, d'après cette disposition, que les matières abattues tombent sur le plan incliné formé par les remblais, qui se substituent, à mesure qu'on avance, à l'épaisseur de la couche. Elles sont d'abord triées, puis transportées dans la galerie de service située au-dessous du chantier. « Les méthodes par *gradins* droits ou renversés, dit l'ingénieur Burat, ont pour avantage commun le dépouillement complet des filons. Dans les deux procédés, le filon évidé se trouve, après l'exploitation, rempli de déblais stériles, maintenus par des lignes de boisages. Enfin, dans les deux cas, les roches se présentent toujours à l'abatage dégagées sur deux faces; les ouvriers sont constamment rassemblés, faciles à surveiller et parfaitement en sûreté. En comparant les deux méthodes, on trouve que, dans les *gradins* renversés, l'abatage est facilité par le poids des masses; les boisages abandonnés dans les déblais sont, en outre, moins coûteux; mais, d'autre part, le triage est souvent difficile, parce que les minerais tombent sur les déblais, où ils peuvent se perdre, ces minerais étant généralement plus fragiles que les gangues. Cette considération importante suffit, dans certains cas, pour assurer la préférence aux *gradins* droits, sur lesquels tout peut être, sinon trié, du moins recueilli après l'abatage, même les poussières. Le choix entre les *gradins* droits ou renversés ne peut donc être déterminé que par les considérations spéciales qui résultent de la composition des gîtes. On peut d'ailleurs combiner les deux méthodes, en réservant les *gradins* droits pour les parties les plus riches, tandis que les parties pauvres sont abattues par *gradins* renversés. » La méthode par *gradins* renversés est très-fréquemment employée pour la houille. Quand on l'applique à des minerais précieux, on est dans l'usage d'établir sur les déblais des planches et des toiles, afin de recevoir les produits de l'abatage et d'empêcher les menus débris de se perdre.

La méthode par *gradins* couchés ne diffère de celle des *gradins* renversés qu'en ce que, en raison même de la faible inclinaison du gîte, les *gradins* se trouvent couchés suivant le plan de la masse minérale, et que les ouvriers, au lieu de marcher sur des planchers ou sur des remblais, marchent sur les murs de la couche. Dans ce système, après avoir, comme d'habitude, partagé la matière minérale en massifs, on découpe chaque massif en *gradins*, boisant sur autant de lignes qu'il est nécessaire, et entassant les déblais entre les boisages. Les *gradins* couchés exigent souvent que les mineurs travaillent à *col tordu*.

— Hortic. Les *gradins* présentent en horticulture des avantages nombreux. D'abord, ils permettent de réunir dans un espace donné une plus grande variété de plantes, environ un cinquième de plus que si on les disposait les unes derrière les autres sur le plan horizontal de ces *gradins*. Dans une serre, les plantes placées sur des *gradins* jouissent beaucoup mieux des influences de l'air et de la lumière. En plein air, elles sont mieux garanties du vent, de la pluie et d'un soleil trop ardent; pour ce dernier but, les *gradins* sont ordinairement recouverts d'un toit et entourés, sur deux ou trois côtés, de planches, de toiles ou d'autres abris; leur ensemble porte le nom de *théâtre* ou d'*amphithéâtre;* on peut y réunir de nombreuses variétés d'auricules, d'œillets, de reines-marguerites ou d'autres plantes dites de collection, en les groupant par tailles et par couleurs, de manière à offrir un aspect des plus agréables. De cette manière encore, l'amateur ou l'horticulteur peut enlever à volonté les plantes défleuries ou fanées, et les remplacer par d'autres, de telle sorte qu'il a un parterre incliné toujours frais et fleuri. Cette disposition n'est, du reste, qu'une imitation de ce qui se passe dans la nature : les flancs des collines et des montagnes présentent, en effet, de beaux amphithéâtres naturels. On imite également la nature dans les jardins paysagers, sur les terrains en pente, sur les buttes ou élévations artificielles. L'amateur soigneux peut et doit même visiter souvent ses *gradins*, soit pour détruire les insectes et, en général, les animaux nuisibles, soit pour déplacer momentanément les plantes qui ont besoin d'être mises pendant quelque temps au grand air. Le choix de l'exposition dépend beaucoup de l'état des lieux, de la nature et du tempérament des plantes; mais, en général, on doit éviter autant que possible celle de l'ouest. Dans les serres, les *gradins* sont souvent remplacés par de simples tablettes qu'on place le long du verre, pour que les plantes soient bien exposées à la lumière. Les *gradins* sont beaucoup moins usités depuis que la mode est aux jardins pittoresques.

GRADINE s. f. (gra-di-ne). Techn. Ciseau de sculpteur dentelé et fortement trempé. ‖ Outil coupant et dentelé, qui, dans les fabriques de faïence et de porcelaine, sert à enlever les sutures des pièces.

GRADINÉ, ÉE (gra-di-né) part. passé du v. Gradiner : *Marbre* GRADINÉ.

GRADINER v. a. ou tr. (gra-di-né — rad. *gradine*). Techn. Travailler avec la gradine : GRADINER *le marbre.*

GRADIPÈDE adj. (gra-di-pè-de — du lat. *gradus*, pas; *pes*, *pedis*, pied). Entom. Qui a les pieds conformés pour la marche, pour changer de place.

— s. m. pl. Entom. Syn. d'APHIDIENS.

GRADISKA ou **BERBIR**, ville de la Turquie d'Europe, sur la rive droite de la Save, en face de Vieux-Gradiska (Autriche), à 46 kilom. N. de Bani-Louka; 3,700 hab. Elle est fortifiée et défendue par une citadelle; ce serait un poste militaire très-important si les ouvrages de défense en étaient plus considérables. Commerce actif de transit et de productions agricoles des environs. Gradiska fut fortifiée par des ingénieurs français en 1774, et prise, en 1789, par les impériaux. ‖ Place forte de l'empire d'Autriche, dans le Littoral, gouvernement de Trieste, sur la rive droite de l'Isonzo; 2,660 hab. Evêché; école supérieure; filature de soie. L'ancienne citadelle est devenue une prison. Gradiska était la ville principale du comté du même nom, donné, en 1641, par l'empereur Ferdinand III aux princes d'Eggenberg, à l'extinction desquels (1717) il passa dans la maison des comtes d'Altham.

GRADISKA (NOUVEAU-), bourg des Etats autrichiens, dans les Confins militaires de l'Esclavonie, à 180 kilom. O. de Peterwardin, sur la Ternara, ch.-l. du cercle régimentaire de Gradiska; 2,000 hab. Ecole allemande.

GRADISKA (VIEUX-), place forte des Etats autrichiens, dans les Confins militaires de l'Esclavonie, sur la rive gauche de la Save, qui la sépare de la ville turque de Gradiska, à 47 kilom. O. de Poséga; 2,250 hab. Evêché; douane et quarantaine.

GRADLON-MUR, en latin **Gradlonus magnus** et communément le roi **Grallon**, premier comte ou roi de la Cornouailles armoricaine, qui vivait dans la seconde moitié du Ve siècle de notre ère. Il réunit sous son autorité, entre 485 et 490, les possessions de plusieurs princes, fonda l'évêché de Quimper et contribua à repousser les pirates saxons. Gradlon-Mur fut mis au nombre des trois patrons de la Cornouailles bretonne, et, d'après une légende reproduite par Marie de France dans son lai intitulé *Graelent-Meur*, les Bretons croyaient au moyen âge qu'il avait été transporté dans une terre inconnue, où il vivait encore. Pendant la Révolution, la statue équestre de Gradlon-Mur, qui se dressait entre les deux tours de la cathédrale de Quimper, fut renversée et brisée.

GRADO, bourg des Etats autrichiens, dans le Littoral, cercle et à 31 kilom. S.-O. de Goritz, avec un petit port sur le golfe de Trieste, entre les lagunes; 2,300 hab. Siége du patriarcat d'Aquilée de 568 à 1451, époque où le siége épiscopal fut transféré à Venise. Son ancienne cathédrale, ses mosaïques et quelques monuments attestent sa splendeur passée. Plusieurs conciles se sont assemblés à Grado. Le premier y fut tenu, en 579, par le patriarche Elie, pour y décider que le siége patriarcal d'Aquilée serait transféré à Grado, parce que les Lombards s'étaient emparés d'Aquilée. Les évêques réunis à Grado protestèrent hautement contre tout ce qui avait été résolu au concile général de Constantinople tenu en 553, et le schisme d'Aquilée y fut, une fois de plus, affirmé avec énergie. Il ne fut plus question de concile dans l'île de Grado avant l'année 1296. L'historien Mansi place à cette époque un concile provincial, qui fit plusieurs décrets concernant la discipline, l'office divin et la réforme du clergé. En 1321, le patriarche de Grado, Dominique, excommunia, dans ce concile, Ptolémée de Lucques, évêque de Torzello, comme coupable de désobéissance à ses instructions, et, en 1330, on accorda des indulgences aux fidèles qui contribueraient à faire bâtir l'église de Saint-Jean, dans le diocèse de Concordia.

GRADOMÈTRE s. m. (gra-do-mè-tre — du lat. *gradus*, degré, et du gr. *metron*, mesure). Chir. Instrument qui sert à mesurer la grosseur des sondes et des bougies urétrales, à en déterminer le degré.

GRADON s. m. (gra-don). Pêche. Cinquième chambre de la madrague.

GRADOS ou **GRAS-DOS** s. m. (gra-do — de *gras* et de *dos*). Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons du genre cyprin.

GRADUATION s. f. (gra-du-a-si-on — rad. *graduer*). Division en degrés : *La* GRADUATION *d'un thermomètre, d'un baromètre, d'une échelle.* (Acad.)

— Techn. Opération consistant à faire subir un commencement de concentration à l'eau des sources salées, en la faisant passer dans certains appareils appelés *bâtiments de graduation.*

GRADUÉ, ÉE (gra-du-é) part. passé du v. Graduer. Divisé en dégrés : *Des instruments* GRADUÉS. *Un cercle* GRADUÉ.

— Successif, qui va par degrés : *Toute l'éducation n'est qu'une succession d'exercices bien conçus et sagement* GRADUÉS. (De Gérando.)

— Techn. *Chambre graduée,* Bâtiment de graduation.

— Substantiv. Personne qui a pris des degrés dans une Faculté, qui a un grade : *Les* GRADUÉS *de l'Université.*

GRADUEL, ELLE adj. (gra-du-èl, è-le — lat. *gradualis;* de *gradus*, degré. Quant au livre liturgique qui porte le titre de *graduel*, il est ainsi dit, selon Scheler, du bas latin *gradus*, qui signifiait la partie de l'église plus élevée où se chantaient l'évangile et les leçons de l'Ecriture sainte; d'après M. Littré, il serait ainsi nommé des psaumes graduels des Hébreux). Qui va par degrés, par gradation : *Développement* GRADUEL. *Les sociétés sont soumises à une marche* GRADUELLE. (Chateaub.)

— Ecrit. sainte. *Psaumes graduels*, Psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple.

— s. m. Liturg. Verset que l'on chante ou que l'on récite entre l'épître et l'évangile. ‖ Livre qui contient tout ce qui se chante au lutrin pendant la messe.

GRADUELLEMENT adv. (gra-du-è-le-man — rad. *graduel*). Par degrés, par gradation : *Les lois, les mœurs, les usages ont* GRADUELLEMENT *changé.* (Chateaub.)

— **Antonymes.** Brusquement, soudainement, subitement, tout à coup, tout d'un coup.

GRADUER v. a. ou tr. (gra-du-é — du lat. *gradus*, degré. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous graduïons, que vous graduïez*). Diviser en degrés, marquer des degrés sur : GRADUER *un cercle.* GRADUER *un baromètre.*

— Faire augmenter ou décroître par degrés : GRADUER *l'action d'une machine.*

— Conférer des degrés universitaires à : *Se faire* GRADUER *à Montpellier.*

GRADUS s. m. (gra-duss — mot lat. qui signif. *degré*). Antiq. rom. Mesure de longueur qui valait deux pieds et demi.

— Bibliogr. *Gradus ad Parnassum* ou simplement *Gradus*, Dictionnaire à l'usage de ceux qui font des vers latins : *Consulter, feuilleter son* GRADUS. ‖ *Gradus français,* Dictionnaire poétique de la langue française.

GRÆCINUS (Julius), sénateur romain, un des hommes les plus savants et les plus vertueux de son temps, né à Fréjus au commencement de notre ère, mort en 40. Il épousa Julia Procilla, dont il eut un fils, Julius Agricola, qui devait être le beau-père de Tacite. « Caligula le fit tuer, dit Sénèque, par la seule raison qu'il avait plus de probité qu'il n'est avantageux aux tyrans d'en trouver dans les citoyens. » Il avait composé deux livres sur la manière de cultiver la vigne; mais il ne nous en reste que de courts fragments conservés par Pline l'Ancien.

GRÆCOSTASE s. f. V. GRÉCOSTASE.

GRAEF (Jean-Georges), célèbre philologue allemand. V. GRÆVIUS.

GRAEFE (Charles-Ferdinand DE), chirurgien allemand, né à Varsovie en 1787, mort en 1840. Reçu docteur en 1807, il devint successivement conseiller de cour, médecin du duc d'Anhalt-Bernbourg, professeur et directeur de la clinique ophthalmique à Berlin (1811), chirurgien général de division en 1815, inspecteur de tous les hôpitaux militaires situés entre le Weser et la Vistule, médecin en chef de toute l'armée avec le grade de colonel, et enfin directeur de l'institut Frédéric-Guillaume et de l'Académie de médecine et de chirurgie. Ce chirurgien a puissamment contribué par ses travaux aux progrès de son art en Allemagne. On lui doit l'invention de plusieurs instruments de chirurgie, la découverte de diverses méthodes opératoires et le perfectionnement de la rhinoplastie. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de notione et cura angiætaseos labiorum* (1807); *Méthode pour la dilatation des vaisseaux* (1808); *Règles pour l'amputation des membres* (1812); *Répertoire des formules pathologiques de l'ophthalmie* (1817); *Rhinoplastie* (1818, in-4°, avec 6 planches). — Son fils, Albert de GRAEFE, né à Berlin en 1828, fit ses études de médecine puis se rendit à Paris,

où il s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des maladies des yeux, sous la direction de MM. Sichel et Desmarres. De retour à Berlin, il a fondé une clinique privée et est devenu, en 1856, professeur extraordinaire à l'université de cette ville. M. Albert de Graefe est un des principaux rédacteurs des *Archives d'ophthalmologie*.

GRAEFE (Henri), pédagogue et homme politique allemand, né à Buttstadt en 1802, mort à Brême en 1868. Il étudia à l'université d'Iéna les sciences mathématiques et la théologie, devint, dans cette ville, en 1825, directeur d'une école, dans laquelle il introduisit diverses réformes, et publia alors, sous le titre de l'*Ecole allemande*, un journal périodique, qui fut vivement attaqué par le clergé, puis interdit en Prusse et en Autriche. En 1840, Graefe devint professeur extraordinaire à l'université. Deux ans plus tard, il était appelé à Cassel pour y diriger l'école nationale. Il y réorganisa les études, puis fonda une école professionnelle, et contribua, en qualité d'inspecteur des écoles municipales (1846), à propager l'instruction dans ce pays. En 1848, le ministère de l'électeur de Hesse chargea Henri Graefe de lui exposer les réformes qui pouvaient être introduites dans l'instruction, et le nomma membre de la commission supérieure des études. Elu député à l'assemblée nationale allemande au mois de juillet 1849, Graefe y prit place dans les rangs de la gauche démocratique, fut réélu l'année suivante, se prononça contre toutes les mesures de réaction et publia, en 1851, à Leipzig, un écrit intitulé : les *Débats sur la constitution dans les Etats de Hesse*, qui lui valut d'être traduit en justice et condamné, le 19 février 1852, à un emprisonnement de trois ans dans une forteresse. Rendu à la liberté après une assez courte détention, Graefe se vit une seconde fois accusé de haute trahison. Il se rendit alors à Genève, où il fonda une maison d'éducation (1853), et fut appelé, en 1855, à Brême, pour y prendre la direction de l'école civile supérieure. Nous citerons parmi ses écrits : le *Droit scolaire*; la *Réforme des études au point de vue particulier de la Saxe* (Leipzig, 1834); *Histoire naturelle des trois règnes* (1841, 2 vol.); *Pédagogie générale* (Leipzig, 1845, 2 vol.); l'*Education populaire en Allemagne* (Leipzig, 1847, 3 vol.); *Notions de géométrie* (Leipzig, 1850, 3e édit.); *Problèmes d'arithmétique* (1852), etc.

GRÆFENBERG, village des Etats autrichiens, dans la Silésie, district de Freiwalden, près de la ville du même nom, à 39 kilom. S. de Neisse, ville de la Silésie prussienne. Græfenberg est devenu célèbre par son établissement hydrothérapique, fondé, en 1838, par Priesnitz, et dirigé depuis sa mort (1851) par son gendre Ulkazy. Ce village, qui est une colonie de la petite ville de Freiwalden, est situé à 336 mèt. d'élévation au-dessus de la mer Baltique et exposé à un climat rigoureux. Il s'étend depuis le pied du Græfenberg jusqu'à la moitié de la hauteur de cette montagne, point où il se termine par les établissements de bains. Derrière ces établissements, le Græfenberg s'élève à une hauteur de 912 mèt.; et c'est de là que jaillissent les eaux employées pour les bains. Vers les trois quarts de la hauteur sont situées les cabanes où l'on administre les douches. Deux monuments y ont été érigés à Priesnitz, l'un par les Hongrois, l'autre par les Français.

GRÆFENHAHN (Wolfgang-Louis), mathématicien et physicien allemand, né en Franconie en 1718, mort à Baireuth en 1767. Il se livra à l'enseignement à Baireuth, où il devint bibliothécaire (1759), conseiller aulique et conseiller du consistoire (1760). On a de lui un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *De inventis ac meritis Germanorum in mathesi applicata* (1747, in-fol.); *De immortalitate animæ philosophorum græcorum et latinorum afferta* (1754, in-fol.); *Recherches physiques sur les causes des tremblements de terre* (1756, in-4º); *De Venere sub sole videnda* (1760, in-fol.), etc.

GRAEFFE (Jean-Frédéric-Christophe), théologien et philosophe allemand, né à Gœttingue en 1754, mort en 1816. Il exerça, à partir de 1792, les fonctions de pasteur dans sa ville natale. Il publia plusieurs ouvrages, dans la plupart desquels il s'est attaché à expliquer et à vulgariser les idées de Kant. Les plus connus sont : *Manuel complet de catéchétique générale, d'après les principes de Kant* (Gœttingue, 1797-1799, 3 vol. in-8º); *Principes de catéchétique générale d'après les principes de Kant* (1799); *Essai d'une application morale de la loi de stabilité* (1801); la *Théologie pastorale dans toute son étendue* (1803, 2 vol.).

GRAESSE (Jean-Chrétien-Théodore), littérateur et archéologue allemand, né à Grimma (Saxe) en 1814. Il s'établit à Dresde, où il se livra d'abord à l'enseignement, puis devint bibliothécaire du roi et inspecteur du cabinet des médailles. M. Graesse a fait, notamment sur la littérature du moyen âge, des études approfondies, ainsi que l'attestent ses remarquables et savants ouvrages. Les principaux sont : *Histoire générale de la littérature* (1837-1855, 12 vol. in-8º); *Bibliotheca magica* (Leipzig, 1843); *Manuel de l'histoire générale de la littérature* (Dresde, 1844-1850, 4 vol. in-8º), abrégé du grand ouvrage précité; la *Légende du Juif errant* (1844), trad. en français (1845); *Bibliotheca psychologica* (1845); la *Légende du chevalier Tannhaüser* (1846); *Histoire de la poésie de l'Europe et des principaux pays non européens depuis le commencement du* XVIe *siècle* (1848); *Documents pour servir à la connaissance de la littérature et des légendes du moyen âge* (1850); *Manuel de la numismatique ancienne* (Leipzig, 1852 et ann. suiv.); le *Trésor des livres rares et précieux* (1858 et ann. suiv.), etc.

GRÆTER (Frédéric-David), archéologue allemand, né à Schwabisch-Hall en 1768, mort en 1830. Il fut successivement professeur au collége de sa ville natale (1789), directeur du gymnase d'Ulm (1818), et enfin inspecteur des écoles. Græter fonda, en 1791, un journal archéologique, qui parut d'abord sous le titre de *Bragur*, et qui fut continué sous celui de *Braga et Hermode*, à partir de 1796, en collaboration avec Hasslein. En 1812, il créa *Odina et Teuta*, recueil du même genre, auquel succéda la publication intitulée : *Iduna et Hermode*. Græter fut le fondateur de la Société des amis des Danois aux bords du Danube. Ses divers écrits ont été réunis sous le titre de : *Feuilles éparses* (Ulm, 1822-1824, 2 vol.).

GRÆTZ, ville des Etats autrichiens. V. GRATZ.

GRÆVELL (Maximilien-Charles-Frédéric-Guillaume), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Belgard (Poméranie) en 1781, mort en 1860. Il était fils d'un aumônier de régiment. Lorsqu'il eut achevé son droit à Halle, il remplit diverses fonctions dans l'administration prussienne, fut administrateur de Polck en Pologne, puis exerça quelque temps la profession d'avocat à Kottbus et fut chargé ensuite par le gouvernement saxon de remplir des fonctions judiciaires dans cette ville. Rappelé en Prusse en 1801, Grævell devint successivement juge au tribunal supérieur de Soldin, conseiller de justice à Stargardt et conseiller de justice près l'administration militaire de la même ville. Quand, en 1814, la Prusse se jeta dans la coalition contre la France, Grævell abandonna ses paisibles fonctions, s'enrôla parmi les volontaires et servit, comme aide de camp, jusqu'à la fin de la guerre. Après la conclusion de la paix, il fut nommé justicier du gouvernement de Mersebourg. Quelques écrits libéraux et l'attitude qu'il prit en défendant l'indépendance des votes dans les délibérations du conseil, en faisant exécuter les lois contre tous sans se préoccuper de leurs rangs, lui valurent d'être révoqué de ses fonctions. Rendu à la vie privée, il alla se fixer dans la basse Lusace, administra quelque temps la seigneurie de Muskaw et ne reparut sur la scène publique qu'après les événements de 1848. A cette époque, Grævell devint membre de l'assemblée nationale de Francfort. Il y siégea dans les rangs du parti conservateur, dont il devint un des chefs les plus distingués et fut chargé, en 1849, par le vicaire de l'empire, lorsque de Gagern quitta les affaires, de former un ministère nouveau; mais, en présence d'une majorité où dominait l'élément libéral avancé, Grævell vit le pouvoir paralysé entre ses mains et fut, au bout de peu de mois, contraint de s'en démettre. Il rentra pour la seconde fois dans la vie privée et alla se fixer à Francfort-sur-l'Oder. On lui doit de nombreux ouvrages où l'on trouve de la clarté, de la pénétration, des idées élevées et un vif amour de la justice et de la vérité. Les principaux sont : l'*Etat antiplatonique* (Berlin, 1808); *Commentaires des lois prussiennes relatives au crédit* (Berlin, 1813-1820, 4 vol.); *Sources du droit public allemand* (1813-1820); *Lettres sur la liberté de la presse et sur l'esprit du peuple* (1815); l'*Homme* (1815); *De la propriété et de la prescription d'après les lois prussiennes* (Halle, 1820); *De la police supérieure, de la police secrète et de la police de sûreté* (1820); le *Fonctionnaire comme écrivain ou l'écrivain comme fonctionnaire en Prusse* (1820); le *Citoyen* (1822); la *Valeur de la mystique* (1822); *Commentaires pratiques de la procédure générale en Prusse* (1825-1831, 6 vol.); le *Seigneur et le paysan* ou la *Propriété foncière* (1840); *Histoire de ma retraite du service public* (1837); le *Protestantisme et la foi* (1843); la *Souveraineté du peuple et le vicaire de l'empire* (1848); *Ma profession de foi touchant l'état politique de l'Allemagne* (1849); l'*Eglise, origine et signification du mot allemand* (1856).

GRÆVIUS (Jean-Georges GRAEF, dit), philologue et archéologue allemand, né à Naumbourg (Saxe) en 1632, mort à Utrecht en 1703. Il s'était voué à l'étude du droit et avait déjà obtenu le grade de docteur à Leipzig, lorsqu'il se mit à visiter quelques universités hollandaises. A Deventer, il rencontra J. Fréd. Gronov et se mit à étudier sous sa direction. Il embrassa alors la religion réformée et fut appelé, en 1656, comme professeur de philologie et d'éloquence, à l'université de Duisbourg. Au bout de deux ans, il prit la place de Gronov à l'Athénée de Deventer, et, trois ans plus tard, il passa à l'université d'Utrecht.

Les œuvres de Grævius sont innombrables. En 1656, il avait publié les lettres de Casaubon, avec une préface adressée à Thomas Reimsius (Brunswick, 1656, in-4º). Il donna ensuite une foule d'éditions, entre autres le *Soléciste de Lucien* (Amsterdam, 1668, in-8º); *Hésiode*, avec d'excellentes observations qui sont la meilleure introduction à la lecture des poëtes grecs; *Justin* (1669), et le même *cum notis variorum* (1683); les *Scriptores rei agrariæ; Suétone* (1672); *César, Ausone, Lactance, Catulle, Tibulle et Properce* (1680), édition peu estimable et où il n'a peut-être mis que son nom; *Florus* (1660). Ces éditions, dont la plupart appartiennent à la collection *cum notis variorum*, sont encore assez recherchées. Il a publié aussi le *Lexique philologique* de Martinus, le traité de Junius *De pictura veterum*, les poésies grecques et latines de Huet. Enfin, c'est lui qui, le premier, conçut le plan des grands *Trésors* et choisit pour sa part la rédaction de celui qui concerne les antiquités romaines (*Thesaurus antiquitatum romanarum*, 12 vol. in-fol.). L'archéologie lui est encore redevable du *Trésor des antiquités de l'Italie et de la Sicile*, qui fut terminé par Burmann, et de la seconde édition du *Trésor des inscriptions latines* de Gruter, bien meilleure que la première.

Tous ces travaux montrent suffisamment combien leur auteur devait être actif et zélé pour la science. Comme critique, il n'est pas à la hauteur de Gronov. Il n'a pas non plus le génie de N. Heinse, avec qui il a cependant plus d'un trait de ressemblance. Ce qui le distingue, c'est un grand bon sens. Esprit tout pratique, il comprenait à merveille ce qui était utile aux jeunes gens, à ceux qui commençaient l'étude de la philologie.

GRAF ou **GRAAFF** (Urs ou Ursus), graveur suisse, né à Bâle vers 1470, mort après 1524. Il est fréquemment désigné sous les noms de **Vis Graf** et de **Maître au Rochoir.** Il travailla beaucoup pour les libraires, dont il orna les éditions de vignettes, de lettres historiées, de fleurons, etc., et exécuta un grand nombre de planches. « Moins habile que Dürer dans le dessin, dit M. Weiss, il lui est également inférieur dans la composition et dans l'entente des ombres; mais il l'égale pour la taille du bois. » On a de lui plus de 200 gravures et environ 90 dessins, qu'on voit au musée de Bâle. Les gravures de cet artiste, qui passe pour avoir été en même temps orfévre, médailleur et sculpteur, sont signées d'un V et d'un Y gothiques. Quelques-unes des compositions qu'on lui attribue seraient, d'après certains auteurs, dues au burin de Van Goar ou à celui de Gamperlin ou Gemberlein, artistes sur lesquels on ne possède aucun renseignement.

GRAF ou **GRAFF** (Jean-Jérôme), compositeur allemand, né Salzbach en 1648, mort à Berlin en 1729. Il abandonna l'étude du droit pour se livrer à son goût pour la musique, acquit dans cet art des connaissances très-étendues, et apprit à jouer de la plupart des instruments. On a de lui : *Description de la trompette marine* (1681); *Chansons spirituelles* (1683); *Leçons de chant en dialogue* (1702), etc.

GRAF ou **GRAFF** (Antoine), peintre, né à Winthertur (Suisse) en 1730, mort à Dresde en 1813. Elève de Schellenberg et de Schneider, il alla compléter à Munich son éducation artistique, et ne tarda pas à se faire une grande réputation comme peintre de portraits. Sur le bruit de sa renommée, Graf fut appelé en Saxe, où il devint peintre de la cour et membre de l'Académie de Dresde. Cet artiste, qu'on a appelé le *Van Dyck de l'Allemagne*, a exécuté un nombre considérable de portraits. On en porte le nombre à 1,655. Ses œuvres, de petites dimensions en général, sont pleines de caractère, de finesse et de largeur. On y trouve à la fois la science de l'arrangement, le sentiment de la physionomie, une grande fraîcheur de coloris et une grande puissance d'effet.

Parmi les personnages illustres dont il nous a conservé les traits, il faut citer : *Mendelssohn*, *Spalding*, *Ramler*, *Gellert* et *Sulzer*. Il a laissé aussi des paysages remarquables, qui représentent les sites les plus pittoresques des *Bords du Rhin* et de la *Suisse*. La gravure a reproduit presque tous ses portraits, dont les originaux sont disséminés dans les galeries particulières d'Europe, car les musées n'en possèdent aucun.

GRAF ou **GRAFF** (Charles-Antoine), peintre allemand, fils du précédent, né à Dresde en 1774, mort en 1832. Il fut initié par son grand-oncle Sulzer à la connaissance de la philosophie, reçut une excellente éducation, puis étudia le paysage, à Dresde, sous la direction du peintre Zingg, et compléta ses études par des voyages en Suisse, en Italie et en Allemagne. Graf a exécuté un grand nombre de paysages remarquables par la correction du dessin, par la sagesse du plan et par un coloris vigoureux et chaud.

GRAFENHAINCHEN, petite ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 48 kilom. N.-E. de Mersebourg; 2,545 hab. Culture du houblon; commerce de laine.

GRAFENTHAL, ville d'Allemagne, dans le duché de Saxe-Meiningen, ch.-l. de bailliage, sur la Zopte, à 14 kilom. S.-O. de Saalfeld; 1,500 hab. Usines à fer et à acier.

GRAFERATH, ville de la Prusse rhénane, prov. et à 19 kilom. N.-E. de Dusseldorf, cercle de Solingen; 3,795 hab. Fabrication de soieries, siamoises, coton, et ouvrages en fer et en acier.

GRAFF (Laurent DE), célèbre chef de flibustiers, né en Hollande. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle et fut longtemps au service de l'Espagne, en qualité d'artilleur, croisa contre les flibustiers, et, après leur avoir fait plusieurs fois des prisonniers, il finit par tomber lui-même entre leurs mains. Les flibustiers, appréciant son courage, lui proposèrent de s'associer avec eux. Laurent de Graff accepta, et, quelque temps après, il devint, sous les ordres du chef Van Horn, un objet de terreur pour les Espagnols. Un jour, rencontré inopinément, avec son seul vaisseau, par deux vaisseaux de ligne espagnols, il fait inutilement tous ses efforts pour leur échapper; se voyant perdu, il enflamme le courage de son équipage, et se fait jour à travers les ennemis, non sans éprouver de graves pertes; puis, pointant lui-même ses canons sur l'ennemi, il abat le grand mât du vaisseau amiral, jette le désordre dans les rangs des Espagnols et s'échappe. Trois autres vaisseaux espagnols ayant été, bientôt après, expédiés de Carthagène contre ces redoutables pirates, Laurent de Graff, qui venait d'être rejoint par quelques bâtiments montés par des flibustiers, attaque les Espagnols sans leur laisser le temps de se reconnaître, et prend les trois bâtiments après un combat de huit heures. Après cette sanglante défaite, les Espagnols renoncèrent pour longtemps à l'espoir d'exterminer des ennemis si dangereux. En 1683, Laurent de Graff se joignit à de Grammont et à Van Horn pour faire contre Vera-Cruz cette expédition audacieuse qui réussit merveilleusement, et valut un butin considérable aux trois capitaines et à leurs intrépides soldats. Malheureusement, le partage du butin amena entre les chefs des discussions qui s'envenimèrent à tel point que Laurent de Graff et Van Horn en vinrent à un duel. Van Horn reçut une grave blessure, qui fut négligée, et dont il mourut peu après, laissant son vaisseau en héritage à de Grammont. Celui-ci étant fort mal disposé pour Laurent de Graff, les deux chefs se séparèrent. Laurent de Graff disparut dès lors avec son bâtiment, et l'on n'en entendit plus parler, soit qu'il ait été englouti dans une tempête, ou qu'il soit tombé entre les mains des Espagnols, ou enfin qu'il ait péri, victime de la cupidité et de la férocité de ses compagnons.

GRAFF (Eberhard-Théophile), philologue allemand, né à Elbing en 1780, mort en 1841. D'abord professeur aux colléges de Jenkau et d'Elbing, il devint ensuite conseiller de régence pour l'instruction publique à Marienwerder (1810), à Arensberg et à Coblentz, puis fut appelé à Kœnigsberg, pour y occuper une chaire de philosophie (1824). A partir de cette époque, il se livra à de savantes recherches sur l'ancien dialecte haut allemand, et fut chargé, dans ce but, en 1825, par le gouvernement prussien, d'un voyage en Allemagne, en France, en Suisse et en Italie. En 1630, Graff alla habiter Berlin, où il continua à s'adonner entièrement à des travaux de linguistique, et devint membre de l'Académie de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : la *Réforme des écoles nécessaire en vue d'une instruction propre à former les jeunes gens* (Arnsberg, 1807); *Sur les prépositions de l'ancien haut allemand* (Kœnigsberg, 1824); le *Trésor de l'ancien dialecte haut allemand* (Berlin, 1834-1846, 7 vol. in-4º, avec une table par Massmann), œuvre capitale de l'auteur, dans laquelle il a donné les résultats de ses vastes travaux; *Anthologie du dialecte haut allemand* (Berlin, 1847). On lui doit aussi des traductions en haut allemand du traité de la *Consolation philosophique* de Boëce (1837), de *Marcianus Capella* (1837); une édition de *Krist*, poëme d'Ottfried (1831).

GRAFFE (Jean-Frédéric-Christophe), philosophe allemand. V. GRAEFFE.

GRAFFENRIÈDE s. f. (gra-fain-riè-de — de *Graffenried*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des lavoisiérées, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Andalousie. ‖ Syn. de JUCUNDE, autre genre de plantes.

GRAFFIGNY (Françoise D'ISSEMBOURG D'HAPPONCOURT, dame DE), femme célèbre du XVIIIe siècle, née à Nancy en 1695, morte à Paris en 1758. Son père était major de la gendarmerie du duc de Lorraine, et sa mère, petite-nièce du fameux Callot. On la maria, toute jeune encore, à François-Hugues de Graffigny, chambellan du duc de Lorraine, dont elle fut séparée judiciairement, pour cause de sévices graves. Son mari, d'un caractère violent et brutal, finit ses jours en prison. Ce n'est qu'en 1738, c'est-à-dire à l'âge de quarante-trois ans, qu'elle apparaît dans l'histoire littéraire du XVIIIe siècle, en qualité de commensale de Voltaire, qui l'accueillit avec bonne grâce dans son château de Cirey. Mme de Graffigny adressa de là à ses amis de Lorraine une série de lettres, qui coururent d'abord manuscrites, et furent depuis imprimées. Ce ne sont, à proprement parler, que des commérages de femme sur l'intérieur de Voltaire; mais, au milieu de ce caquetage assez fatigant, on peut trouver quelques pages intéressantes. Elles sont recueillies dans un ouvrage intitulé : *Vie privée de Voltaire et de Mme du Châtelet*, par A. Dubois (1820, in-8º). Un incident la brouilla avec Voltaire, et lui fit quitter Cirey. Mme du Châtelet, qui décachetait les lettres de tous

les hôtes du château, crut comprendre, d'après une phrase assez louche, que Mme de Graffigny avait envoyé à ses correspondants de Nancy un chant manuscrit de la *Pucelle.* Là-dessus, grande explosion de colère et scènes bruyantes que la pauvre femme, peut-être innocente, a racontées dans ses lettres, sur un ton épique. Il lui fallut partir, et, comme elle était à peu près dépourvue de moyens d'existence, chercher d'autres protecteurs. Une occasion se présenta. Mlle de Guise, devenue femme du maréchal de Richelieu, montait sa maison. Mme de Graffigny en fit partie, sur la recommandation même de Voltaire. Elle sut se faire aimer dans cette société brillante; on lui trouvait de l'esprit, de la grâce dans les manières, et ceux qui connaissaient ses lettres l'engagèrent à écrire dans le *Recueil de ces messieurs* (1745, in-12). Elle y signa une petite nouvelle, le *Mauvais exemple*, qui essuya quelques critiques; aussi se mit-elle à étudier son style. Deux ans après, elle publia les *Lettres d'une Péruvienne* (1747, in-12), dont le grand succès s'est presque soutenu jusqu'à nous. Ce n'est, au fond, qu'un pastiche des *Lettres persanes*, additionnées de *Paméla;* mais le style, quoique aujourd'hui passé de mode, a gardé un certain air de préciosité qui fait encore plaisir, et nombre de pages restent toujours spirituelles et bien tournées. (V. LETTRES D'UNE PÉRUVIENNE.) Ces *Lettres* eurent, de plus, l'honneur d'inspirer à Turgot, sur nos institutions et nos mœurs, des réflexions pleines de justesse et de force. Le nom de Mme de Graffigny se répandit jusqu'à l'étranger, et l'empereur d'Autriche pria l'auteur de composer, pour être jouées par les jeunes princesses de la cour, une série de petites comédies enfantines. Il lui expédia en retour le brevet d'une pension de 1,500 livres. Elle en reçut diverses autres, et, parvenue à l'aisance, eut à son tour un salon, où parurent la plupart des célébrités de l'époque; c'était la grande ambition des femmes du XVIIIe siècle. Helvétius y connut la nièce de Mme de Graffigny, Minette, dans le langage des habitués du lieu, et l'épousa.

Encouragée par le succès des *Lettres d'une Péruvienne*, et aussi sans doute par celui de La Chaussée, dans un genre nouveau, elle s'essaya au théâtre, et donna d'abord *Cénie*, comédie en cinq actes, qui eut un grand succès, puis la *Fille d'Aristide*, drame également en cinq actes, qui tomba sous les sifflets. Elle fut extrêmement sensible à cette chute, et s'en montra tellement affectée que ses amis ont attribué sa mort au dépit qu'elle en conçut. C'est ce qui a inspiré ce mot assez spirituel à l'abbé de Voisenon : « Elle me lut sa pièce; je la trouvai mauvaise, et elle me trouva méchant. La pièce fut jouée; le public mourut d'ennui, et l'auteur de chagrin. »

GRAFIE s. f. (gra-fî — de *Graf*, n. pr.). Bot. Syn. de MALABAILE.

GRAFION s. m. (gra-fi-on). Féod. Nom donné, dans le moyen âge, aux comtes qui gouvernaient les provinces. ‖ Juge qui connaissait des affaires relatives au fisc.

— Arboric. Espèce de cerise.

GRAFITTO s. m. (gra-fitt-to — mot ital. formé du gr. *graphô*, j'écris, je trace). Archéol. Ce qui est écrit ou dessiné à la main, par les anciens, sur les monuments. ‖ Pl. GRAFITTI.

— **Encycl.** Les archéologues ont donné le nom générique de *grafitti* aux dessins et inscriptions antiques, plus ou moins naïfs, qu'on a retrouvés gravés au stylet sur les murailles, dans les fouilles de Pompéi, de Rome, etc. Les dessins plus ou moins pudiques et les inscriptions risquées dont nos modernes gamins aiment à orner les murs sont les *grafitti* de l'avenir. Toutefois, l'un des *grafitti* découverts à Rome a une véritable importance; c'est la caricature du Christ en croix, représenté avec une tête d'âne. Les païens avaient imaginé que les chrétiens adoraient une tête d'âne, trompés sans doute par le rôle honorable dévolu à l'âne dans la nouvelle religion. On sait, en effet, que l'âne avait porté la sainte famille en Egypte, Jésus-Christ à Jérusalem, et qu'il avait figuré parmi les animaux de l'étable où les rois mages vinrent adorer l'Enfant-Dieu.

Un autre *grafitto*, signalé par plusieurs érudits, représente une querelle entre les Pompéiens et les Nucériens, à l'occasion de jeux et de combats dans l'amphithéâtre de Pompéi. Selon les uns, c'est une caricature, et, pour les autres, le croquis de la composition d'un peintre.

GRAFSTROEM (André-Abraham), poëte suédois, né à Sundswall en 1790. Il est fils d'un marchand, qui lui fit donner une solide éducation. Reçu docteur en philosophie à Upsal en 1815, il suivit d'abord la carrière de l'enseignement, professa l'histoire à l'Académie militaire de Carlberg (1821), et au gymnase d'Hernoesand, puis entra dans les ordres (1830), et remplit diverses fonctions. Grafstroem devint membre de l'Académie suédoise en 1839. Il a pris pour modèle, dans ses compositions poétiques, son beau-père, le poëte Franzen. Ses écrits manquent d'originalité, et trop souvent de simplicité; mais on y trouve de l'harmonie dans les vers, de la délicatesse et de la grâce dans les sentiments. On a de lui : *Essais poétiques* (Stockholm, 1826-1832, in-8o); *Chants du Norrland* (1841, in-8o); *Nouveaux chants du Norrland* (1848, in-8o), et un grand nombre de pièces, publiées dans divers recueils : le *Calendrier poétique*, la *Poste de Stockholm*, le *Heimdall*, les *Mémoires de l'Académie suédoise*, etc. Grafstroem a publié en prose : *Sentences chrétiennes* (1855, in-8o), et *Une année en Suède*, tableau de ce pays, avec des dessins de Sandberg (1828-1837, in-4o).

GRAFTON, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 12 kilom. S.-E. de Worcester; 2,945 hab. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de Vermont; 2,400 hab. ‖ On trouve encore dans la grande république américaine plusieurs autres localités portant le nom de Grafton, ainsi que plusieurs comtés, ou subdivisions administratives.

GRAFTON (Richard), chroniqueur et imprimeur anglais du XVIe siècle. Il fut emprisonné quelque temps sous Henri VIII pour avoir imprimé la Bible de Matthews, devint ensuite imprimeur du prince Edouard et reçut au commencement du règne d'Edouard VI, en 1547, le privilége d'imprimer tous les actes du Parlement. On lui doit la continuation de la chronique de Hall, qu'il publia sous le titre de *The union of the two noble and illustre families of Lancastre and Yorke* (1548); *Abridgement of the chronicles of England* (Londres, 1563), et *A chronicles at large and meere history of the affayres of Englande and Kinges of the same* (Londres, 1569, 2 vol. in-fol.), son ouvrage capital.

GRAFTON (Henri FITZ-ROY, cinquième duc DE), homme politique anglais, né à Londres en 1790, mort en 1863. Il fut d'abord connu sous le nom de comte d'Euston. La chronique fait de lui un descendant des Stuarts. Il aurait eu pour aïeul un fils naturel de Charles II et de la duchesse de Cleveland. Il fit ses études à Cambridge. A peine âgé de vingt-deux ans, il se maria à une fille de l'amiral G. Berkeley. Ce fut seulement en 1826 qu'il entra dans la vie politique. Il fut envoyé à la Chambre des communes par les électeurs de Bury-Saint-Edmond, et prit place dans les rangs des libéraux et parmi les promoteurs de la réforme parlementaire. Aux élections de 1834, il fut réélu à la Chambre des communes, cette fois par les libéraux de Thetford, qu'il représenta jusqu'à la fin de 1841. Il vota, pendant cette période, pour la réforme de l'Eglise en Irlande, pour la conversion des dîmes en rentes fixes en 1835, pour l'abolition de la peine de mort dans un grand nombre de cas.

En 1842, il entra à la Chambre des lords pour y remplacer son père, et prit alors le titre de duc de Grafton. Il conserva à la Chambre haute une attitude conforme aux tendances libérales qu'il avait manifestées et suivit assez fidèlement la politique de lord Russell. Il mourut l'année suivante.

Gragas (LE), ancien code des Islandais, dont la rédaction première est d'une date incertaine, mais d'une haute antiquité; il a été réédité en 1829 (2 vol. in-4o).

La commission de six savants nommée par le roi de Danemark, en 1770, pour publier les manuscrits recueillis par Arnas Magnusson, et appelée pour cette raison *commission arnamagnæenne*, résolut de tirer de l'oubli le *Gragas* et autres manuscrits islandais. Le texte islandais du *Gragas*, publié par elle, est accompagné d'une traduction latine; mais l'un et l'autre sont précédés d'une préface de quelques pages, pleine de renseignements bibliographiques du plus haut intérêt, et d'une longue et savante dissertation historique et critique sur le nom, l'origine, les sources et le caractère du *Gragas.* La préface et le discours préliminaire sont de Schlegel, et la dissertation est à elle seule un des ouvrages historiques et critiques les plus intéressants qui aient paru dans notre siècle.

Le plus ancien ouvrage où l'on trouve imprimé le mot *Gragas* est le *Specimen lexici runnici*, d'Olaus Normius (1650); on le trouve aussi dans les notes inédites de Biörn de Skardsa, mort en 1665. Schlegel croit que Biörn ne l'a pas arbitrairement inventé, et qu'avant lui ce mot était usité en Islande pour distinguer le vieux droit des codes d'Hacon et de Magnus. Gragas signifie proprement *oie grise* (du vieux thème islandais *gra* (gris) et de *gas* (oie). Schlegel conjecture que ce nom fut donné au recueil, parce qu'il avait été écrit avec une plume d'oie grise, la meilleure plume d'oie, remarque-t-il. C'est bien douteux.

Le *Gragas*, ainsi que l'a établi Schlegel, expose avec une certaine méthode les principes du droit et développe les dispositions de la loi, sans en offrir toujours les termes exprès, mais les faisant suivre, autant que la matière l'exige, soit des lois nouvelles, soit des décisions générales des magistrats et de la jurisprudence que ces décisions introduisaient dans la pratique. Il est certain que la rédaction du code islandais de 1117 a dû éprouver des modifications notables; mais il est impossible de déterminer, même approximativement, l'époque à laquelle le *Gragas* a été composé, et à plus forte raison les noms de ses rédacteurs.

Ce recueil est divisé en dix sections, subdivisées en titres. La première section contient un titre unique sur les fonctions et les devoirs du chef de la justice; la deuxième, un titre unique, également, sur les comices et assemblées générales dans lesquelles les lois étaient faites, corrigées, lues et expliquées par le grand juge. La troisième a soixante-deux titres sur la marche et le développement de la procédure devant les différents tribunaux; et la quatrième, vingt-cinq titres sur les divers ordres de succession; la cinquième, qui en a trente-cinq, traite de ceux qui ont le droit d'obtenir des aliments et de ceux qui sont obligés de leur en fournir; la sixième en a soixante-neuf, et traite du mariage et des divers rapports entre les époux, soit à l'occasion des personnes, soit à l'occasion des biens; la septième contient quatre-vingt-cinq titres, traitant de toutes les espèces de contrats et de négociations qui peuvent intervenir entre les particuliers; la huitième en a cent vingt et un sur les attentats aux personnes et les attentats à la propriété; la neuvième, qui en a soixante-douze, est un véritable code de la propriété foncière et de tous les droits qui en dérivent; la dixième, qui n'a que quatre titres, s'occupe du droit maritime, peu étendu alors, et qui a reçu de bien plus grands développements dans le *Farmannalög* de Jonsbog, publié en 1280.

Une section supplémentaire établit les priviléges des Norvégiens en Islande et des Islandais en Norvége.

Schlegel a recherché quelles sont dans ce code les parties les plus anciennes, et conjecturé que ce sont les titres qui ont rapport aux attentats contre les personnes, ainsi que les titres sur les successions, les mariages, l'obligation imposée aux familles de nourrir les impubères et les pauvres. Les articles relatifs au droit maritime et à la procédure ne faisaient pas, suivant lui, partie de l'ancien code. Des comparaisons philologiques lui ont permis de constater une identité parfaite de style et de mœurs entre les plus anciens titres du *Gragas* et le *Niali-Saga*, composé vers 1015, et dont l'auteur était assez versé en procédure. Les coutumes judiciaires sont exactement les mêmes.

GRAGE s. m. (gra-jè). Espèce de râpe de cuivre dont on se sert dans les îles pour réduire le manioc en farine.

GRAGÉ, ÉE (gra-jé) part. passé du v. Grager : *Manioc* GRAGÉ.

GRAGER v. a. ou tr. (gra-jé — rad. *grage*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a*, *o* : *Il gragea, nous grageons*). Râper avec la grage : GRAGER *du manioc.*

GRAGLIA, bourg d'Italie, prov. et à 8 kilom. N.-O. de Biella, ch.-l. de mandement; 3,000 hab. Commerce de beurre, de châtaignes, de fromages, de vins, etc.

GRAGNANO, ville d'Italie, prov. et à 26 kilom. S.-E. de Naples; 11,376 hab. Manufactures de draps; églises et couvents.

GRAGUE s. f. (gra-ghe). Pêche. Filet qui porte une racloire en fer pour détacher les huîtres.

GRAHAM (Jean, vicomte DUNDEE), général et homme politique écossais, né vers 1650, mort en 1689. Il est également connu sous le nom de **Claverhouse**, une des propriétés de son père. Après avoir pris du service en France et en Hollande, il retourna en Ecosse (1677), où il devint capitaine de cavalerie et se signala par ses actes de barbarie contre les Ecossais non conformistes, connus sous le nom de *covenantaires*. Battu par ces derniers en 1679, il reprit sur eux, quelques mois après, une éclatante revanche à Bothwell-Bridge, commit envers les vaincus des actes d'une révoltante cruauté, et n'en reçut pas moins, en 1688, les titres de pair du royaume, de vicomte Dundee et de lord Graham de Claverhouse. Lorsque, en 1688, Jacques II fut détrôné par son gendre Guillaume, prince d'Orange, Graham se prononça pour le premier, gagna les montagnes, réunit une petite armée de highlanders, leva l'étendard de la guerre civile et fut mis hors la loi. Dès le début de la guerre, il fut tué en défendant le passage de Killicrankie, où il combattit avec la plus brillante valeur. Walter Scott a fait de Graham un des héros de son roman, intitulé : *Tale of old mortality*, ou les *Puritains d'Ecosse.*

GRAHAM (George), célèbre horloger et mécanicien anglais, né à Horsgills (Cumberland) en 1675, mort à Londres en 1751. Il fut le meilleur élève de Tompion, imagina un pendule compensateur d'une grande simplicité, où des assemblages de métaux inégalement dilatables corrigeaient les variations de longueur, moyen encore généralement en usage aujourd'hui; inventa deux échappements, l'un *à repos*, pour les horloges à pendule, l'autre *à cylindre*, pour les montres, dont il trouva l'idée première dans l'échappement *à ancre* de Hooke. Les deux échappements de Graham passent pour les meilleurs que l'on connaisse. Sans avoir une connaissance aussi approfondie de l'astronomie que l'ont prétendu certains biographes, cet artiste en connaissait assez la pratique pour être un des meilleurs constructeurs d'instruments de son temps. On cite surtout de lui un *quart de cercle mural* pour l'observatoire de Greenwich; un grand *secteur*, au moyen duquel Bradley découvrit dans les étoiles fixes le mouvement apparent dû à l'aberration de la lumière; le premier planétaire qui ait paru en Angleterre, etc.

GRAHAM (Thomas), lord LYNEDOCH, général anglais, né en 1750, mort en 1843. Il débuta dans la carrière des armes à l'expédition de Toulon (1793), servit, pendant la première campagne d'Italie, sous les ordres de Wurmser, eut la direction du blocus de Malte (1798-1800), passa en Espagne en 1808, battit le général Victor à Barossa (1811), mais se fit battre en Hollande, en 1814, devant Berg-op-Zoom. Après la paix de 1815, il entra à la Chambre des lords.

GRAHAM (sir James-Robert-George), homme d'Etat anglais, né en 1792, mort en 1861. Il descendait d'une ancienne famille écossaise, jusqu'alors attachée au parti tory. Son éducation terminée, il fut quelque temps secrétaire particulier de l'ambassadeur d'Angleterre à Naples, et débuta dans la vie politique, en 1818, comme représentant du bourg de Hull, à la Chambre des communes. Pour obtenir ce mandat, il n'avait pas dépensé moins de 350,000 francs, distribués à ses électeurs. Rompant avec les traditions de sa famille, sir Graham alla siéger au Parlement dans les rangs des whigs, se prononça pour la réforme parlementaire, pour la liberté de conscience, contre les incapacités civiles et religieuses et attaqua vivement les dépenses exagérées et improductives faites par le gouvernement. Deux ans plus tard, le Parlement ayant été dissous, à l'occasion de l'avénement de George IV, sir Graham ne se présenta pas devant ses électeurs et se tint à l'écart jusqu'en 1826, époque où la ville de Carlisle l'envoya siéger à la Chambre des communes. Il continua dans cette assemblée à demander des réformes, réclama des mesures pour éteindre la dette nationale, proposa de réduire les gros traitements, prit part à l'agitation naissante de la ligue des céréales et écrivit à ce sujet un pamphlet, intitulé : le *Blé et la circulation monétaire* (1827, in-8o). Nommé conseiller privé en 1830, il fut, cette même année, après la chute du ministère Wellington, appelé à faire partie, en qualité de premier lord de l'Amirauté, du cabinet libéral formé par lord Grey. Il s'attacha à opérer des réductions dans le budget de la marine, tout en consacrant des sommes considérables à l'augmentation de la flotte, contribua à faire passer le bill de réforme électorale de 1832 et quitta le ministère en 1834. Sir Graham se rapprocha alors du parti tory et adhéra complétement aux idées politiques et économiques de Robert Peel, alors partisan du système protecteur. Lorsque, en 1841, cet homme d'État fut chargé de former un cabinet, il confia le portefeuille de l'intérieur à sir Graham, qui, en 1844, encourut de graves reproches pour avoir violé le secret des lettres écrites à Mazzini par les frères Bandiera, et causé la mort de ces jeunes gens en communiquant les lettres au gouvernement napolitain. Bientôt après, il aida Robert Peel à abolir le monopole sur les céréales, à réformer les tarifs, se prononça pour la suppression de l'acte de navigation et le libre échange. Il quitta le pouvoir en 1846. Repoussé alors par les tories, il se rejeta du côté des whigs, modifia de nouveau ses opinions, parla contre le bill des dîmes ecclésiastiques (1851), pour la réforme électorale (1852), contre laquelle il s'était prononcé en 1838, fut ministre de la marine dans le cabinet Aberdeen, de 1852 à 1855, et prit à ce titre une grande part à la réorganisation de la flotte. Renversé du pouvoir par lord Palmerston, il rentra dans l'opposition, attaqua à plusieurs reprises le ministère whig, contribua à sa chute en 1858, et ne joua plus, à partir de ce moment, qu'un rôle effacé.

GRAHAM (Gilbert-John), peintre écossais, né à Glascow en 1794. Il se rendit, en 1818, à Londres, où il devint élève de l'Académie royale de peinture, obtint la médaille d'or à la suite d'un concours en 1821, puis se rendit en Italie pour y perfectionner son talent. De retour en Ecosse, après un séjour de deux ans dans la Péninsule, il contribua puissamment à propager le goût des beaux-arts dans sa terre natale et devint membre de l'Académie royale d'Ecosse. M. Graham a exécuté des tableaux de genre où l'on trouve du goût et de l'imagination; mais il doit surtout sa réputation à ses excellents portraits, remarquables par la pureté du dessin, la noblesse et la vérité de l'expression, la largeur et le fini de l'exécution, enfin par le charme du coloris.

GRAHAM (Thomas), chimiste anglais, né à Glascow en 1805, mort en septembre 1869. Il fit ses études à l'université de sa ville natale, où il prit ses grades en 1826, et alla ensuite les compléter à Edimbourg. A son retour à Glascow, il y ouvrit un laboratoire de chimie et fut nommé, peu de temps après, professeur de cette science à l'Institut d'Anderson. Il quitta ce poste en 1837 pour aller occuper, à l'université de Londres, une chaire de chimie, qu'il résigna en 1855, lors de sa nomination à la direction de l'hôtel des monnaies. Parmi les nombreuses découvertes dont la science lui est redevable, nous mentionnerons surtout celle sur la dilatation des gaz, qui lui valut, en 1834, le grand prix proposé par la Société royale d'Edimbourg. Citons encore ses expériences sur la formation des phosphates et autres sels (1836), et sur la propagation des fluides (1851-1861). Outre un grand

nombre de dissertations remarquables, insérées dans les *Philosophical transactions* et dans les *Mémoires* de la Société chimique de Londres, on a de lui des *Eléments de chimie* (Londres, 1805, 2 vol., nouv. édit.), qui sont aujourd'hui l'ouvrage classique sur cette science le plus répandu en Angleterre. La traduction allemande, par Otto, a atteint, en 1857, sa troisième édition.

GRAHAM, duc de MONTROSE, un des plus intrépides défenseurs de Charles Ier. V. MONTROSE.

GRAHAM (mistress Catherine), femme de lettres anglaise. V. MACAULAY.

GRAHAM (Marie), femme de lettres anglaise. V. CALCOTT.

GRAHAME (Jacques), poëte écossais, né à Glascow en 1765, mort dans cette ville en 1811. Il suivit pendant quelques années la carrière du barreau, puis entra dans les ordres et obtint la direction d'une paroisse près de Durham. Il a laissé des poésies, pour la plupart descriptives, d'un caractère moral et religieux, d'un style naturel, concis et souvent gracieux. On a de lui : le *Dimanche* (1804); les *Oiseaux d'Ecosse* (1806); *Marie Stuart*, poëme dramatique, les *Géorgiques anglaises* (1810, in-4°), où l'on trouve des peintures exactes.

GRAHAMIE s. f. (gra-a-mî — de *Graham*, bot. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des portulacées, tribu des calandriniées, dont l'espèce type croît au Chili.

GRAHAM'S-TOWN, ville de l'Afrique australe, dans la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance, district d'Albany, à 35 kilom. N.-O. de Bathurst; 6,000 hab. Résidence du lieutenant gouverneur des districts de l'E. de la colonie.

GRAHN (Lucile), danseuse, née à Copenhague le 30 juin 1821, fille d'un ancien officier. Elle entra à l'Ecole royale de danse en 1828. En 1835, grande et douée d'une beauté idéale et fantastique, comme la poésie du Nord, elle débuta dans un pas de la *Muette de Portici*, et obtint un succès d'enthousiasme qui se continua dans le ballet : les *Cinq sens*, composé à son intention. Elle créa ensuite le rôle d'*Astride de Waldemar*, dans un ouvrage emprunté aux chroniques de sa patrie, et parut dans le suave et mélancolique personnage de la Marguerite de Gœthe, après avoir pris les leçons du danseur Barrez. Lucile Grahn débuta à notre grand Opéra, le 12 juillet 1839, dans le *Don Juan*, de Mozart, où un pas avait été intercalé à son intention. La beauté et le talent de la nouvelle venue excitèrent des bravos enthousiastes. Elle dansa ensuite, dans le *Carnaval de Venise* et la *Somnambule*, des pas qui sont restés dans la mémoire des habitués; mais Marie Taglioni régnait alors, et, malgré l'engagement qui suivit les débuts, Lucile Grahn finit par abandonner le voisinage d'une si redoutable rivale; elle voyagea alors à l'étranger. En 1845, elle figurait dans le fameux pas de quatre dansé au théâtre de la Reine, en compagnie de Taglioni, de Cerrito et de Carlotta Grisi; elle donna aussi des représentations en Italie. Après avoir amassé une très-belle fortune, Lucile Grahn se retira de la scène, en pleine jeunesse et en plein succès.

GRAIE s. f. (grè). Ornith. Nom vulgaire du freux.

GRAIER ou **GRAYER** s. m. (grè-ié). Sylvic. Ancien officier des eaux et forêts.

GRAIGUENAMANAGH, ville d'Irlande, comté et à 21 kilom. S.-E. de Killkenny, sur les bords du Barrow que traverse un beau pont; 2,300 hab. Commerce de bétail important. Ruines d'une abbaye du XIIIe siècle.

GRAILLANT s. m. (gra-llan; *ll* mll.). Ornith. Nom vulgaire de la corbine. ‖ On dit aussi GRAILLAT, GRAILLOT et GRAILLE s. f.

GRAILLEMENT s. m. (gra-lle-man; *ll* mll. — rad. *grailler*). Son de voix enroué, qui rappelle le cri de la corneille.

GRAILLER v. n. ou intr. (gra-llé; *ll* mll. — rad. *graillant*). Crier comme la corneille. ‖ Parler d'une voix enrouée, qui rappelle le cri de la corneille.

— Chasse. Sonner du cor d'une certaine façon, pour rappeler les chiens.

GRAILLON s. m. (gra-llon; *ll* mll. — Ce mot vient probablement de l'ancien français *graille* pour *gril*, *grille*. Selon Scheler, c'est une contraction de *gratillon*, ce que l'on gratte au fond de la marmite. *Graillon*, crachat, paraît venir de l'ancien verbe *grailler*, crier comme la corneille, le son enroué qu'on produit en amenant cette excrétion ayant déterminé l'assimilation). Reste, débris d'un repas : *Beaucoup de pauvres gens vivent de* GRAILLONS. (Acad.) ‖ Morceau de graisse dégoûtant. ‖ Goût, odeur de viande brûlée ou de graisse : *Sentir le* GRAILLON.

— Pop. Excrétion épaisse de la poitrine : *Comment ose-t-il chanter avec ces* GRAILLONS *dans le gosier?*

— Techn. Nom donné aux rognures qui tombent d'un bloc de marbre ou de pierre que l'on taille.

— Ornith. Nom vulgaire de la petite chevêche.

GRAILLONNER v. n. ou intr. (gra-llo-né; *ll* mll. — rad. *graillon*). Prendre un goût, une odeur de graillon : *Cette viande* GRAILLONNE.

— Pop. Tousser pour expulser des crachats, des graillons : *Rien de plus dégoûtant que de* GRAILLONNER *sans cesse.*

GRAILLONNEUR, EUSE s. (gra-llo-neur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *graillonner*). Celui, celle qui graillonne : *Un* GRAILLONNEUR *insupportable.*

— s. f. Femme qui vend des restes de table ou graillons. ‖ Mauvaise cuisinière.

GRAILLY (Jean DE), dit **le captal de Buch**, capitaine du XIVe siècle, né à Bordeaux d'une très-ancienne famille de Guyenne, mort à Paris en 1377. Ce titre de *captal*, qui signifiait seigneur et que Du Cange dérive de *capitalis*, n'était en usage que pour Buch et Traine. Comme la plupart des seigneurs bordelais, Jean de Grailly était fort attaché au parti anglais. Vaincu à Cocherel par Du Guesclin (1364), il obtint sa liberté l'année suivante en cédant quelques forteresses au roi Charles V, qui, en retour et pour se l'attacher, lui concéda la seigneurie de Nemours. Néanmoins, il ne tarda pas à retourner aux Anglais, qui le nommèrent, en 1371, connétable d'Aquitaine, fut de nouveau fait prisonnier près du château de Soubise (1372), et mourut à la prison du Temple, à Paris, ayant obstinément repoussé cette fois les offres brillantes que Charles lui fit de nouveau pour l'attirer dans son parti.

GRAILLY (Eugène), artiste dramatique français, mort à Paris en 1848. Il débuta sur les théâtres de la banlieue et dut beaucoup aux conseils de Mlle Georges, qui, dans ses tournées départementales, ne pouvait jouer sans l'avoir à ses côtés. Fixé au théâtre de la Porte-Saint-Martin, il s'y distingua dans un grand nombre de créations, celles, entre autres, du roi dans *Don César de Bazan* (1844), et du docteur Appiani dans *Marie-Jeanne* (1845). Dans *Don César de Bazan*, Grailly revêtait le caractère de son personnage avec une dignité sombre et une mélancolie sévère, mais cependant touchante, qui contrastait étrangement avec l'insouciance et la philosophique gaieté de Frédérick-Lemaître, chargé du principal rôle. Quant à l'interprétation du docteur Appiani, il y apportait une science et une correction qui lui firent partager l'immense succès de Mme Dorval, l'inimitable Marie-Jeanne. Cet acteur a également été fort applaudi dans la *Juive de Constantine* (1846). Il se disait le dernier descendant du captal de Buch.

GRAIN s. m. (grain — lat. *granum*, le même que l'irlandais erse *gran*. On ramène généralement ce nom à la racine *gar*, disperser, de sorte que le *grain* serait la chose qui s'éparpille. D'autres prétendent qu'il se rattache à la racine *gar*, prise dans l'acception de manger, de sorte que le *grain* serait ce qui sert à la nourriture. Enfin, il y a une autre racine *gar*, ayant pour initiale un *g* palatal au lieu d'un *g* guttural, et qui se prend dans le sens de broyer et d'être broyé, usé, détruit graduellement. M. Littré dit qu'il n'est pas absolument sûr que *grain*, au sens d'orage, soit le même mot que *grain* de blé; cependant, on peut concevoir que cet orage ait été appelé un *grain* à cause des *grains* de grêle et des gouttes de pluie qu'il amène. Les autres étymologies qu'on en a données s'appuient sur l'anglais *rain*, pluie, ou, d'après Jarn, le hollandais *ram*, furieux, colère). Fruit sec, dur et petit des céréales et de certaines autres plantes : GRAIN *de blé, d'avoine, d'orge, de maïs.* GRAIN *de moutarde.* GRAIN *de millet. Retirer les* GRAINS *d'une cosse de pois. La colombe amollit dans son estomac le* GRAIN *dont elle veut nourrir ses petits.* (J.-J. Rouss.) *C'est peine inutile de labourer un champ, si l'on ne jette pas ensuite du* GRAIN *dans le sillon.* (De Jussieu.)

> Un jour un coq détourna
> Une perle qu'il donna
> Au beau premier lapidaire :
> « Je la crois fine, dit-il,
> Mais le moindre *grain* de mil
> Ferait bien mieux mon affaire. »
>
> LA FONTAINE.

‖ Petit fruit à pepins : GRAIN *de raisin.* GRAIN *de grenade, de genièvre.*

— Par anal. Morceau, fragment; petit objet de forme plus ou moins arrondie : *Les* GRAINS *d'un chapelet, d'un collier d'ambre. Un* GRAIN *de sable. Des* GRAINS *d'or. Un* GRAIN *de poudre à canon. Un* GRAIN *de sel. Un* GRAIN *de sucre. Un* GRAIN *de poussière est pesé aussi rigoureusement, dans le devis de la création, que l'astre qui roule dans les cieux.* (Boufflers.) *Comment pourrions-nous connaître la nature du soleil, quand nous ignorons celle d'un* GRAIN *de sable?* (B. de St-P.) ‖ Chacune des parties ténues et serrées entre elles qui forment la masse des corps solides et qui apparaissent lorsque ces corps ne sont pas polis ou usés : *Le* GRAIN *d'un marbre, d'une pierre, d'un bois. L'acier a le* GRAIN *plus fin, plus serré que le fer.* (Acad.) *La finesse du* GRAIN *de l'ardoise augmente en raison de sa situation à de plus grandes profondeurs.* (Buff.) ‖ Chacune des petites éminences très-rapprochées les unes des autres, qui rendent une surface légèrement rugueuse : *Le* GRAIN *du papier. Le* GRAIN *d'une toile, d'une étoffe de soie.*

— Fig. Très-petite quantité : *N'avoir pas un* GRAIN *de bon sens. Un* GRAIN *de sel est nécessaire partout, même dans le style le plus sérieux. Avec un* GRAIN *de foi on transporte les montagnes. Dès que j'ai un* GRAIN *d'amour, je ne manque pas d'y mêler tout ce qu'il y a d'encens dans mon magasin.* (La Fontaine.)

— *Grain de beauté*, Petite tache noire ou brune, ainsi dite parce qu'elle fait paraître la peau plus blanche.

— *Grain de folie*, Quelque peu de folie : *Tous les hommes ont toujours quelque petit* GRAIN DE FOLIE *mêlé à leur science.* (Volt.) *Quel sage n'a pas un petit* GRAIN DE FOLIE? (E. About.)

> Oh! qui, dans l'Italie,
> N'a son *grain de folie?*
>
> A. DE MUSSET.

— *A gros grain*, Se dit d'un dévot, d'un chrétien qui ne s'attache pas au détail, qui a, dans sa manière de penser et d'agir, une rondeur, un sans-façon très-éloigné du scrupule : *C'est un catholique* À GROS GRAIN.

— *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain*, Distinguer, séparer les méchants des bons ou le mal du bien, dans un langage figuré emprunté à l'Evangile.

— Archit. *Grain d'orge*, Petite cavité pratiquée entre des moulures de menuiserie pour les dégager.

— Techn. Nom donné, dans les ateliers de tissage, à un effet peu prononcé et interrompu, résultant de la composition de l'armure ou du croisement. ‖ *Grain d'orge*, Outil de serrurier et de menuisier.

— Constr. *Grain d'orge*, Petit morceau de bois en forme de prisme, servant à remplir un vide ou une fente d'une pièce de bois. ‖ *Assemblage à grain d'orge*, Assemblage de deux pièces de bois dont l'une est taillée à angle aigu, l'autre à angle rentrant.

— Grav. Effet produit par des tailles diversement croisées entre elles.

— Mar. Coup de vent subit et de peu de durée : *La durée des* GRAINS *n'a rien de fixe; elle excède rarement un petit nombre de minutes.* (J. Lecomte.) ‖ Nuage qui annonce ce coup de vent : GRAIN *noir.* GRAIN *blanc.* ‖ *Temps à grains*, Temps entrecoupé de rafales et de calmes : *Il fit un* TEMPS À GRAINS, *et les vents ne varièrent que du nord-ouest au nord-nord-ouest.* (La Pérouse.) ‖ *Veiller au grain*, Dans l'argot maritime, Se tenir sur ses gardes : VEILLONS AU GRAIN, *répétaient-ils; le vent a l'air de venir du côté des calottes; s'il continue, il pleuvra des averses de coups de poing et de coups de pied.* (E. Sue.)

— Artill. Pièce de métal vissée dans la culasse d'une arme à feu, et dans laquelle est percée la lumière. ‖ Nom donné autrefois à une boulette de poudre fulminante dont on se servait, avant l'invention des capsules, pour amorcer les armes à percussion. On disait aussi BOULE FULMINANTE.

— Typogr. *Grain de la grenouille*, Dé d'acier creux sur lequel tourne l'extrémité du pivot de la presse en bois. ‖ *Grain du pivot*, Petit morceau d'acier dont est muni le même pivot.

— Comm. Verroterie de couleur : *Collier de* GRAINS. ‖ *Gros grain*, Sorte de soie très-forte, que l'on fabrique à Lyon : *Une robe de* GROS GRAIN. ‖ *Cire en grain*, Cire qui, ayant été longtemps remuée sur les toiles, s'est réduite en fragments gros comme des fèves. ‖ *Grain d'orge*, ou *Graindorge*, Ancienne étoffe croisée, en laine de qualité ordinaire, qui fut ainsi appelée, suivant quelques-uns, parce que, dans l'origine, on y exécutait des dessins imitant des grains d'orge, et, suivant le plus grand nombre, du nom du fabricant qui la produisit le premier : *Le* GRAIN D'ORGE *était si solide et avait une durée si grande, qu'on l'appelait, dans le langage vulgaire*, amen, éternel, fort-en-diable, *etc.* (W. Maigne.) ‖ *Drap grain de poudre*, Drap léger, qui a été ainsi appelé parce qu'il présente, tantôt à l'endroit seulement, tantôt à l'endroit et à l'envers à la fois, un moutonnement très-léger, à peine visible à l'œil nu. ‖ *Tout grain*, Sorte de vin de Bourgogne.

— Métrol. Monnaie de Malte, qui valait à peu près 0 fr. 01. ‖ Le plus petit des anciens poids, représentant un vingt-quatrième de scrupule, ou 0gr,053. ‖ *Grain de fin*, Unité d'évaluation du titre de l'or et de l'argent, qui valait $\frac{1}{24}$ du denier, valant lui-même $\frac{1}{12}$ du poids total.

— Méd. Pustule qui se produit sur la peau pendant la variole. ‖ Marque que laisse cette pustule après la guérison. ‖ *Maître grain*, ou *Gros grain*, Nom vulgaire de la plus grosse des pustules varioliques. ‖ *Grain de tabac*, Petit calcul que l'on trouve dans la prostate.

— Art vétér. *Grain d'orge*, Maladie qui attaque souvent la membrane cellulaire des porcs engraissés. ‖ *Grain de lèpre*, Excroissance que l'on remarque à la gorge des pourceaux ladres.

— Pharm. Préparation de forme globuleuse :

> De *grain* je veux tenir boutique,
> En donner à tous mes voisins :
> Aux parvenus, *grains* d'émétique,
> Aux ivrognes *grains* de raisins;
> Quelques *grains* d'or à l'alchimiste;
> Aux malades, *grains* de santé;
> *Grains* d'ellébore au journaliste,
> Et *grains* d'encens à la beauté.
>
> ***

— Econ. rur. *Grains blancs*, Grains des céréales. ‖ *Gros grains*, Froment, méteil et seigle. ‖ *Menus grains*, Grains qu'on sème en mars, comme l'orge, l'avoine, le mil, la vesce, etc. ‖ *Grains ronds*, Nom qu'on donne, dans certains pays, aux semences fourragères. ‖ *Petit grain*, Petite orange tombée avant la maturité; huile extraite des petites oranges tombées dans ces conditions. ‖ *Poulets de grain*, Petits poulets qu'on nourrit de grains.

— Crust. *Grain de millet*, Petite espèce du genre cypris.

— Moll. *Grain d'avoine*, Nom vulgaire d'une petite coquille terrestre du genre maillot. ‖ *Grain de sel*, Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine. ‖ *Grain d'orge*, Nom vulgaire d'un bulime, le bulime obscur.

— Bot. *Grains des Moluques*, ou *de Tilly*, Nom vulgaire des graines du croton tiglium. ‖ *Grain de mûre*, Nom vulgaire de la clavaire ponctuée. ‖ *Grains de Zélim*, Syn. de POIVRE D'ETHIOPIE.

— **Syn. Grain, graine.** *Grain* se dit de tout ce qui est en même temps semence et récolte; un *grain* de blé mis en terre produit une plante, et les *grains* de blé sont précisément ce qui est utile pour servir d'aliment à l'homme. *Graine* se dit, au contraire, de toute espèce de semence : le chou a sa *graine*, qui n'est pas du *grain*, parce que c'est la plante même qui sert de nourriture. *Grain* diffère encore de *graine* en ce qu'il se prend dans un sens plus précis; on dit un *grain*, deux *grains* de moutarde; mais, dans un sens plus général, on dirait de la *graine* de moutarde.

— **Encycl.** Agric. On peut classer les *grains*, au point de vue de la culture, en hivernaux et en marsais; les premiers sont semés en automne, et, par conséquent, occupent le sol durant l'hiver; les autres sont semés au printemps, généralement en mars. Ces derniers doivent produire et produisent en effet des plantes moins vigoureuses et des récoltes moins abondantes. Mais ces deux catégories ne constituent pas des espèces distinctes. Souvent une variété hivernale peut devenir printanière, et réciproquement, après quelques années de cultures suivies. Toutefois, il y en a qui rentrent forcément dans la dernière catégorie, du moins sous certaines latitudes, parce qu'elles ne sauraient supporter les froids rigoureux; mais, ici encore, on peut avoir des variétés hâtives, ne fût-ce que d'une semaine, ce qui serait souvent fort avantageux.

« L'intérêt de l'Etat et de l'agriculture, dit Parmentier, demande qu'on multiplie toutes les variétés de *grains* d'automne et de printemps, parce qu'il peut arriver souvent que dans le nombre il s'en trouve auxquels les localités ne conviennent pas, tandis que d'autres y réussissent parfaitement; de manière que chaque année ils s'accoutument, s'identifient avec le sol et le climat. Quand on dit de ces *grains* que les uns prospèrent dans les terres maigres et les autres dans les terres grasses, il serait plus vrai de dire qu'il est nécessaire de donner aux uns des terres plus fortes qu'aux autres; tous réussissent et sont plus abondants dans les fonds de bonne qualité, et en cela ils suivent la marche ordinaire de la nature. L'introduction en France des blés de mars ne remonte pas à une époque bien ancienne. »

Les *grains* étant une denrée de la plus haute importance, on ne saurait apporter trop de soins à leur transport et à leur conservation. On doit les cribler avant de les sortir du magasin ou du grenier. « Si les *grains*, ajoute Parmentier, doivent être transportés par eau, il faut que l'endroit où on les déposera, en attendant qu'ils puissent être chargés sur le bateau, soit propre et à l'abri des injures de l'air; on doit encore former un soutrait de claies élevé du fond du bateau et posé sur des pièces de charpente; les claies sont couvertes avec de la paille sèche, afin que l'air circule et entretienne la fraîcheur, et on isolera le *grain* sur les côtés du bateau, pour le mettre également à l'abri de l'humidité; on le recouvrira de bannes disposées de manière à faciliter l'écoulement de l'eau pendant la pluie et les orages. »

Il y aurait de grands avantages à renfermer dans des sacs les *grains* destinés à être transportés, soit par eau, soit par terre; les *grains* se trouveraient dans de meilleures conditions, et on éviterait bien des frais de manipulation. Il serait bon aussi que les voitures et les bateaux destinés au transport fussent exactement couverts, et construits de manière qu'on pût leur appliquer la méthode de l'isolement des sacs, et même d'adopter cette méthode dans les ports, les halles et tous les endroits où les *grains* sont mis en réserve, soit comme dépôt, soit comme approvisionnement. Dès que le *grain* est arrivé à sa destination, il faut aussitôt le porter au grenier, le remuer et le cribler à plusieurs reprises, pour le remettre en bon état.

— Administr. et législ. En exposant les motifs de la loi du 15 avril 1832, qui forme le dernier état de la législation sur les *grains* et farines, le ministre du commerce disait :

« La culture des céréales est la plus grande industrie de la France : elle intéresse 4 millions de propriétaires; elle occupe 15 millions

de bras; elle met le sol en valeur, elle en tire la subsistance qui nourrit la population. Elle a droit à toute la sollicitude du gouvernement, à toute la protection des lois. Mais la population a intérêt à ce que cette subsistance, qui lui est indispensable, ne s'élève point à des prix qui dépassent ses facultés. La cherté des *grains*, une disette prolongée peuvent compromettre son existence même. Cet autre intérêt n'est pas moins digne de sollicitude et de protection... Les lois doivent chercher à concilier, à combiner et à lier l'un à l'autre ces deux grands intérêts. Assurer au producteur un prix de vente suffisant, *encourager l'agriculture*, activer ses développements, garantir au consommateur des prix modérés, favoriser les arrivages dans les temps de cherté, assurer à l'intérieur une sécurité complète dans tout ce qui concerne le mouvement des subsistances, préserver le commerce et la population de ces brusques secousses dans les cours qui portent la perturbation dans les spéculations commerciales, et qui, en effrayant les esprits, transforment immédiatement en réalités menaçantes des appréhensions souvent chimériques, telle est la tâche que la législation doit s'efforcer de *remplir*. »

Relativement au commerce extérieur, l'exportation et l'importation des *grains* et farines furent longtemps entièrement libres; néanmoins, un édit de 1764 avait fixé un prix au delà duquel toute exportation du royaume était prohibée; de plus, afin de favoriser la marine française, le transport des *grains* exportés ne pouvait être effectué que par les navires français.

Tel était l'état de la législation lorsque, par décret du 29 août 1789, l'Assemblée constituante décida la liberté de la vente et de la *circulation* des *grains* et *farines* dans toute l'étendue du royaume et prohiba provisoirement *l'exportation. Le décret du 18 septem*bre suivant déclara que toute exportation des *grains* à l'étranger, et toute opposition à la vente ou à la circulation des denrées dans l'intérieur du royaume seraient considérées comme des attentats contre la sûreté publique. Les décrets des 3 octobre 1789, 2 juin et 15 septembre 1790 et 26 septembre 1791 se prononcèrent pour la libre circulation des *grains*.

Dans le préambule de la loi du 28 janvier 1792, l'Assemblée *législative rappela* les mêmes principes; mais elle s'en écarta le 16 septembre suivant, *par une loi qui ordonnait* :

1° Que les départements feraient faire, dans chaque commune et chez les marchands ou dépositaires, un recensement général des *grains*.

2° Que, le recensement fait, les départements indiqueraient, par un arrêté, la quantité de *grains* que chaque commune devait porter aux marchés publics, dans la proportion de celle qu'elle possédait.

3° Que, si quelque cultivateur, ou propriétaire, ou marchand de blé refusait d'obéir aux arrêtés des départements et aux réquisitions des *municipalités à cet égard*, ses *grains* seraient confisqués sur-le-champ, et qu'il serait puni d'un an de gêne (art. 4, 5 et 6).

On reconnut bientôt les inconvénients de ces dispositions. Le 8 décembre suivant, la Convention nationale rendit une loi dont les articles 4, 5, 6, 7 et 8 sont ainsi conçus :

« Art. 4. La liberté la plus entière continuera d'avoir lieu dans le commerce des *grains*, farines et légumes secs, par tout le territoire de la République; et les lois relatives à la libre circulation dans l'intérieur de la République continueront d'être exécutées.

» Art. 5. *Il est enjoint* aux corps administratifs et municipaux, aux juges de paix et aux chefs de la force *armée, et généralement* à tous les citoyens, de donner main-forte à l'exécution de l'article 4 ci-dessus, et d'arrêter ou faire arrêter sur-le-champ quiconque s'opposerait à la libre circulation des subsistances.

» Art. 6. La Convention nationale déclare responsables de toutes pertes, dommages et délits éprouvés par le défaut de réquisition ou de secours, les membres composant les corps administratifs, municipaux, juges de paix, *chefs de la force armée*, ainsi que les communes dans le territoire desquelles les dommages ou délits auront été *commis*.

» Art. 7. Seront punis de mort ceux qui se seront opposés directement à la circulation des subsistances, ou qui auront provoqué ou dirigé des attroupements; seront punis d'une année de fers ceux qui seront saisis dans les attroupements dirigés contre la libre circulation.

» Art. 8. Les dispositions de la loi du 16 septembre sont abrogées. »

Malheureusement ces dispositions sévères, *mais sages, ne furent pas longtemps* maintenues. Le 4 mai 1793, la Convention nationale édictait une loi qui, *renouvelant celle du* 16 septembre 1792, y ajoutait, entre autres choses, que les *grains* ou farines ne pourraient être vendus que dans les marchés publics, et que tout citoyen qui voudrait faire le commerce des denrées serait tenu d'en faire la déclaration à la municipalité de son domicile; il devait lui être délivré un extrait qu'il était tenu d'exhiber dans tous les endroits où il faisait ses achats.

Les lois postérieures des 9 et 17 août, 10 septembre 1793 *sont conçues* dans le même esprit.

Les lois des 4 nivôse et 4 thermidor an III, celle du 7 vendémiaire an IV firent disparaître plusieurs des *entraves* que la législation précédente avait mises à la libre circulation des *grains;* mais elles furent loin de les détruire entièrement.

En somme, la République ne fit qu'adopter la situation créée par l'édit de 1774 : liberté de circulation, liberté d'importation, prohibition d'exportation. L'Empire conserva le même système, et malheureusement le blocus de tous nos ports empêcha toute importation, ce qui occasionna de grandes souffrances. En 1812, nous voyons le prix des *grains* devenir exorbitant et nécessiter l'apparition des *décrets des 4 et 8 mai* 1812.

Le premier de ces décrets ordonne à toutes les autorités civiles et militaires de protéger la libre circulation des *grains* et farines dans tous les départements de l'Empire, et ordonne à tout individu qui voudrait faire des achats aux marchés, pour en approvisionner les départements qui auraient des besoins, de faire une déclaration préalable au préfet ou au sous-préfet. Il enjoint, en outre, à tous ceux qui auraient en magasin des *grains* et farines : 1° de déclarer aux préfets ou sous-préfets les quantités par eux possédées et les lieux où *elles étaient déposées*; 2° *de conduire dans* les halles et marchés qui leur seraient indiqués les quantités nécessaires pour les tenir suffisamment approvisionnés. Tous les *grains* et farines devaient être portés dans les marchés; il était expressément défendu d'en vendre ou d'en acheter ailleurs.

Le second décret va plus loin encore. Il est ainsi conçu :

« Art. 1er. Les blés, dans les marchés des départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne, Oise, Eure-et-Loir, ne pourront être vendus à un prix excédant 33 francs l'hectolitre.

» Art. 2. Dans les départements où les blés *récoltés et existants suffisent* aux besoins, les préfets tiendront la main à ce qu'ils ne puissent être vendus au-dessus de 33 francs.

» Art. 3. Dans les départements qui s'approvisionnent hors de leur territoire, les préfets feront la fixation du prix des blés, conformément aux instructions du ministre du commerce, et en prenant en considération les prix de transport et les légitimes bénéfices du commerce.

» Art. 4. Cette fixation sera faite et publiée par les préfets, conformément aux articles 2 et 3, dans les trois jours de la réception du *présent décret*; *elle sera obligatoire* jusqu'à la récolte seulement.

» Art. 5. Les *dispositions* des *articles* précédents ne seront pas applicables aux départements où le prix du blé ne sera pas au-dessus de 33 francs l'hectolitre. »

Le système qui nous régit aujourd'hui commença à s'établir à l'époque de la Restauration. En principe, il admet la libre exportation des *grains*, ainsi que l'importation et la circulation intérieure; cette liberté ne souffre quelques restrictions que dans des cas très-exceptionnels. Le régime actuel dérive des lois des 2 décembre 1814, 16 juillet 1819, 4 juillet 1821, 20 octobre 1830 et 15 avril 1832.

La *loi* du 15 avril 1832, *qui n'était en partie* que provisoire, domine encore aujourd'hui la matière. Elle a été maintenue et confirmée par la loi du 26 avril 1833.

L'article 1er est ainsi conçu : « La prohibition éventuelle à l'entrée des *grains* et farines prononcée par les lois des 16 juillet 1819 et 4 juillet 1821 est abolie. »

En effet, la prohibition résultant des lois des 16 juillet 1819 et 4 juillet 1821 n'était qu'éventuelle, puisque cette prohibition n'était établie que lorsque le prix des *grains* était descendu à une limite déterminée.

Dans *l'exposé des motifs*, le *ministre* du commerce avait indiqué les inconvénients de cette prohibition éventuelle, difficile à prévoir, essentiellement temporaire, exposant le commerce des *grains* à des chances trop hasardeuses. Le projet du gouvernement consiste, avait-il dit, à supprimer les prohibitions, soit à l'exportation, soit à l'importation, à les remplacer par un tarif convenablement gradué sur le véritable cours des céréales; tarif qui rendrait le droit insensible quand la cherté dépasserait une certaine limite, et s'aggraverait, au contraire, *jusqu'à devenir prohibitif* dans *l'hypothèse* d'une baisse nuisible au producteur; combinaison qui, en affranchissant le *commerce* des *grains* des chances trop hasardeuses auxquelles il était exposé, lui donnerait à la fois plus de sécurité et plus de moralité, lui permettrait de prévoir les variations des cours et d'y faire face sans danger, en même temps qu'elle garantirait l'agriculture nationale des brusques secousses que lui impriment ces importations hâtives et irrégulières qui jettent en même temps sur le marché de grandes masses de *grains* étrangers, et causent fré*quemment des perturbations funestes*. Par là, les cours conservent plus de fixité et les marchés *ne sont plus si fortement affectés* par des alternatives de surabondance et de disette.

La loi du 15 juin 1861 est venue modifier dans un sens tout à fait libéral les droits à l'importation des *grains* et farines. Voici ses dispositions essentielles :

« Art. 2. Les *grains* et farines sont exempts de droits d'exportation.

» Art. 3. Les *grains* et farines venant de l'étranger peuvent être reçus en entrepôt fictif.

» Art. 4. Les lois des 15 avril 1832 et 26 avril 1833, les dispositions encore en vigueur des lois des 16 juillet 1819, 4 juillet 1821 et 20 octobre 1830, ainsi que toutes autres dispositions contraires à la présente loi, sont et demeurent abrogées. »

Parmi les objections qu'on a élevées contre l'absolue liberté du commerce des *grains* et farines, on a souvent insisté sur le mal que peuvent faire les accapareurs. Mais tous les économistes ne partagent pas cette indignation générale contre ceux qui achètent les *grains* ou les farines en quantités considérables. Ainsi Schmalz, célèbre économiste allemand, se plaît à faire ressortir l'utilité des *accapareurs* : « *Considérez, dit-il, la position* d'un paysan qui, pour pouvoir vendre les productions de *sa ferme ou de son champ*, se voit dans la nécessité de les charrier lui-même à la ville, ou de les y faire transporter dans des hottes par les différents membres de sa famille. Il ne peut pas même choisir le jour qui lui conviendrait le mieux : il faut qu'il attende celui du marché. Dès la veille, il se prépare pour sa course; car il doit arriver de fort bonne heure au marché; il met en ordre ses denrées et part de son village en chariot ou à pied. Il voyage toute la nuit, arrive de grand *matin à la ville*, y reste jusqu'au *milieu* du jour et même plus tard pour effectuer sa vente, *repart et rentre chez lui le soir*, excédé de fatigue. Voilà deux jours entiers de perdus pour l'économie rurale, qui ne permet pas un seul moment de relâche et qui réclame à tout instant l'exécution d'un travail utile. Le lendemain encore, à quoi pourront s'occuper hommes et bêtes, fatigués de la course? Supposons que vingt femmes d'un village, chacune chargée d'une couple de poulets, d'une douzaine d'œufs, de quelques livres de beurre et de quelques fromages, se rendent au marché. Pendant tout le temps qu'elles passeront ainsi hors de leur ménage, que de *travaux n'auraient-elles pas pu faire* aux champs, au jardin, dans les étables et dans l'intérieur de leur *maison? Elles y auraient* filé ou tricoté des bas pour leurs enfants, qui, maintenant, courent nu-pieds au préjudice de leur santé, et qui, par là même, prouvent clairement la misère qui règne dans le village. Une brouette, un cheval, un prétendu accapareur auraient suffi pour transporter à la ville le chargement de vingt hottes et auraient épargné deux jours de peines et de fatigues à vingt ménages. Souvent même, le chariot des paysans qui se rendent en ville *ne contient pas*, à beaucoup près, une charge complète, et, chacun d'eux n'ayant ainsi que *quelques boisseaux de grains sur sa voiture*, il faut dix hommes et vingt chevaux pour le transport de quelques muids de blé. Un accapareur eût facilement pu les charrier sur un seul chariot; et il aurait encore épargné deux jours d'absence à dix hommes et à vingt chevaux enlevés aux soins et aux travaux nécessaires de l'agriculture. L'assertion que le regrattier ou l'accapareur enlève à ces gens de la campagne leurs denrées dans le moment même où ils manquent d'argent est sans fondement et dénué de sens. Si le paysan vendait à cause de la pénurie d'argent dans laquelle *il se trouverait, ce ne serait* incontestablement qu'afin de se tirer d'embarras. Or, *imagine-t-on qu'il lui serait plus* avantageux de rester dans cet embarras? D'ailleurs, si le marchand offre trop peu, le paysan ne manquera pas de se rendre lui-même au marché. Il est vrai que, en général, le marchand achètera moins cher au paysan que le paysan n'aurait vendu au marché; mais cela est fort naturel, puisqu'il prend sur lui le transport, le temps et l'embarras de la vente, et qu'il fait ainsi retrouver au paysan deux jours de travail, qui valent bien mieux pour lui que ce qu'il aurait *obtenu* de plus au marché. L'existence des marchands regrattiers ne fait pas plus *renchérir les denrées pour* les habitants des villes; car, si leur bénéfice est considérable, au lieu de dix, il s'en rencontrera bientôt vingt, qui chercheront à vendre au rabais les uns des autres. Dans les campagnes, ils s'efforceront à s'enlever réciproquement les vendeurs, en offrant les plus hauts prix possibles. Dans les villes, ils chercheront à attirer les acheteurs en donnant à aussi bas prix qu'ils pourront le faire. D'ailleurs, l'habitant des villes est bien aussi obligé de payer au paysan, qui vient lui vendre lui-même ses denrées au marché, les frais de *voyage et de transport*. Or, quand devra-t-il payer meilleur marché? sera-ce lorsque les marchandises qu'un seul marchand aurait transportées avec quatre chevaux auront été transportées par dix hommes et vingt chevaux? Sous tous les rapports donc, rien n'est plus avantageux que le prétendu accapareur, si généralement détesté. »

Pour plus amples détails, v. le mot CÉRÉALES.

— *Mar.* Dans la langue nautique, on appelle *grains* des nuages apportant avec eux du vent ou de la *pluie. La survente* passagère, causée par ces nuages, porte aussi le nom de *grain*. Suivant les circonstances, les *grains* prennent les noms suivants : *grains* secs ou *grains* de vent, lorsque la survente n'est pas accompagnée de pluie; *grains* de pluie, lorsque le nuage n'apporte que de la pluie sans faire forcer la brise; *grains* de pluie et de vent, lorsque la survente est accompagnée de pluie; *grains* blancs, espèce particulière de *grains* de vent. Les *grains* sont fréquents dans la région des vents variables, surtout en hiver, et sur la limite des calmes et des vents réguliers. Les plus pesants, c'est-à-dire ceux qui donnent le plus de vent, se rencontrent par les hautes latitudes, dans le voisinage des caps principaux. La survente causée par un *grain* dure habituellement quelques minutes. Toutefois, dans certains parages, tels que ceux des caps Horn et de Bonne-Espérance, l'action des *grains* se prolonge quelquefois pendant plus d'une *demi-heure. Comme les grains* font généralement sauter la brise, ils ne sont *pas seulement à redouter en raison* de la force du vent qu'ils apportent, mais encore par le danger de masquer auquel ils exposent les bâtiments. Il est donc de la plus grande importance de pouvoir juger, d'après l'inspection des *grains*, du sens dans lequel ils marchent, c'est-à-dire de la direction du vent qu'ils donneront. Lorsqu'un *grain* paraît à l'horizon et qu'il doit donner du vent, on voit la mer moutonner au-dessous de lui et l'on sent une petite brise fraîche, forçant légèrement. Le *grain* est surtout à craindre lorsqu'il occupe une grande étendue de l'horizon, lorsqu'il est *très-noir et que ses contours* sont tourmentés et nettement tranchés, *enfin lorsqu'il s'élève rapidement*. Ordinairement, un *grain* souffle avec toute sa force lorsqu'il est élevé de 4 à 5 quarts au-dessus de l'horizon. Conséquemment, si un *grain* n'a rien donné jusqu'à cette hauteur, il est probable qu'il passera sans faire sentir son influence, à moins qu'il ne vienne à se résoudre en pluie, ce qui fait mollir ou changer la brise. L'habitude et l'esprit d'observation apprennent à juger ce qu'un *grain* donnera d'après son apparence. Cependant il arrive que les personnes les plus *expérimentées se trompent* dans cette appréciation. En pareille *circonstance, le plus convenable est donc*, surtout lorsqu'on a peu de monde pour manœuvrer, de prendre à l'avance toutes les précautions que la prudence exige. Ordinairement, les *grains* de pluie font mollir la brise régnante, ou bien ils en changent la direction. Ces effets viennent, en partie, de ce que les nuages occupent de 1,500 à 2,000 fois plus d'espace que la pluie qu'ils produisent. Il se forme donc à l'instant où un *grain* se résout en pluie un vide immense dans lequel l'air se précipite, ce qui occasionne un changement de force et de direction pour la brise régnante. *Les grains* blancs *sont des petits* nuages, des cirrus, qui s'élèvent rapidement *au-dessus de l'horizon, apportant* avec eux beaucoup de vent. Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils n'obscurcissent pas le ciel; par conséquent, ils peuvent échapper à la surveillance de la personne de quart, plutôt que les *grains* ordinaires. Quelquefois même ils ne sont annoncés par aucun nuage. Dans ce cas, leur approche peut être prévue par l'écume blanche que leur pression produit à la surface de la mer. Les *grains* blancs se rencontrent surtout par les latitudes élevées et dans les vents alizés, particulièrement dans *l'océan* Pacifique. Pour donner une explication des *grains blancs, nous ferons remarquer que les* nuages ne chassent pas toujours dans la di*rection du vent régnant* à la surface du globe. Cet effet est dû à l'existence des courants d'air supérieurs, destinés à rétablir l'équilibre de température entre des régions diversement échauffées. Lorsqu'un tel courant descend, en raison de son poids, dans les couches inférieures de l'atmosphère, il change brusquement la direction et l'intensité de la brise régnante et constitue ce que l'on appelle un *grain* blanc. J. Lecomte a *fait* un petit tableau très-pittoresque et très-exact de la surprise d'un navire *par ce genre de grain*. « Un navire cingle indolemment sur une mer paisible, *dit-il*; la *molle fraîcheur* de la brise s'engourdit sous les rayons brûlants du soleil, la stagnation de l'air est presque complète. Le navire élève dans sa mâture les voiles les plus frêles, tant il est avide de recueillir le moindre soupir de la brise; l'équipage, balancé par le roulis et abattu par la chaleur de ces torréfiantes latitudes, se livre mollement à des travaux qui n'appellent en rien son attention vers la mer... Mais un petit nuage sans corps, et si transparent qu'il semble un débris de gaze envolé dans l'atmosphère, s'élève de l'horizon et grimpe dans le ciel bleu *où ses contours indécis blanchissent à peine*... Tout à coup un sifflement aigu se fait entendre dans la mâture; les voiles se sont d'abord gonflées sous les bouffées d'un vent instantané, les cordages oscillent, les mâts grincent, puis, comme rien n'est prévu, comme, dans le premier moment, chacun est livré à l'étonnement et à la réflexion, le poids du vent défonce les voiles imprudentes, brise les mâtereaux mal appuyés, rompt les cordages qui tentent vainement d'opposer leur faible résistance à cette bourrasque inattendue. Heureux, lorsque de graves avaries ne punissent pas les marins de leur pardonnable imprévoyance! Heureux sont-ils, si la violence du *grain* blanc n'entraîne pas quelque grave catastrophe : la perte d'un mât, l'inclinaison forcée du navire. »

— *Artill.* Les pièces primitives d'artillerie étaient simplement percées d'un trou à l'endroit où l'on devait mettre le feu à la poudre; trou cylindrique, qui porte le nom de lumière, et qui ne tardait pas à s'élargir par suite des efforts de la poudre. Pour parer à cette dégradation, on imagina de creuser les lumières,

non plus dans le bronze, mais dans une petite pièce de métal moins fusible que lui. C'est cette pièce de métal que l'on visse dans la lumière proprement dite de la pièce et que l'on creuse ensuite, qui a reçu le nom de *grain* de lumière.

On distingue deux sortes de *grains* de lumière : les *grains* d'artillerie, qui s'adaptent à la lumière du canon, et les *grains* de fusil.

Les premiers remplacent les anciennes masses de lumière que l'on plaçait dans les moules des canons, et qui y fondaient quelquefois, ce qui forçait à recommencer l'opération de la fonte. Le *grain* de lumière ne présente pas cet inconvénient, parce qu'on le pose à froid, après que la pièce est retirée du moule. Généralement le grain se tire d'un morceau de cuivre rosette ; mais on en fabrique aussi avec tout autre métal peu fusible. On le visse plein, on ne le fore qu'après l'opération. Le *grain* et le trou taraudé de la pièce doivent s'ajuster de façon qu'il ne reste aucun vide entre eux. La lumière est forée exactement au milieu du *grain*. Le *grain* que l'on emploie aujourd'hui fut inventé par Gribeauval. Le *grain* de lumière en platine, malgré son éternelle durée, est un luxe superflu. Cependant on l'a employé très-fréquemment pour les mortiers-éprouvettes, jusqu'au 22 fructidor an X. Depuis cette époque, on en a abandonné l'usage, parce que l'on a considéré qu'un *grain* en cuivre coûte bien moins cher et supporte un tir de mille coups, ce qui est fort raisonnable. Il est d'ailleurs facile de le remplacer.

Le *grain* de lumière des fusils est un cylindre en fer ou en platine et quelquefois en or pour les armes de luxe. On le place dans l'arme en agrandissant la lumière avec un foret. On taraude le trou qui en résulte, on fait entrer le *grain* dans son écrou à l'aide d'un étau à main, et on l'y enfonce jusqu'à la paroi intérieure du canon. Ayant coupé la partie supérieure qu'on laisse un peu déborder, on la mate, on repasse ensuite le taraud dans le canon, et l'on perce la lumière. Si le canon auquel il est nécessaire de mettre un *grain* en a déjà eu un, on fait partir celui-ci au moyen d'un foret, si la lumière est encore au milieu du *grain ;* dans le cas contraire, on se sert d'un ciselet ou d'une broche carrée, et l'on emploie ensuite des tarauds ou des filières d'un diamètre plus fort que ceux dont on avait fait usage pour placer le premier *grain*.

L'invention du fusil à aiguille et du fusil Chassepot, armes dans lesquelles l'inflammation de la charge a lieu par un procédé tout différent, a enlevé au *grain* son importance en même temps qu'une grande partie de son utilité.

— Métrol. Le *grain* était la plus petite subdivision du poids de marc établi par Charlemagne, et conservé jusqu'au temps de l'adoption du système décimal, pour peser l'or, l'argent et les matières précieuses. L'unité principale des poids et mesures était la livre ; mais, comme le commerce des métaux ne nécessitait pas l'emploi d'une aussi forte unité, on avait trouvé commode de prendre pour base la moitié seulement de la livre, qu'on appelait marc. Ainsi, la livre ordinaire étant de 16 onces, le marc en pesait 8, contenant chacune 8 gros de 72 grains : il y avait donc 4,608 grains au marc. L'équivalent de ce poids, dans notre système actuel, est de $0^{gr},053115$.

Le *grain* est un poids usité dans plusieurs contrées d'Europe pour les monnaies et les matières précieuses. En Angleterre, il est une des divisions de la livre troy ; il vaut 20 mites, et son poids correspond à $0^{gr},064743$ (1 grain 1/4 de France ancien). En Espagne, il est la plus petite partie du marc de Cologne ; il en faut 12 pour un tomin, qui est le sixième de l'octave : il pèse $0^{gr},049888$ (15/16 de l'ancien grain de France). Dans l'ancien duché de Toscane, avant son annexion au royaume d'Italie, qui a adopté le système métrique décimal, le *grain* était la dernière subdivision de la livre, qui se composait de 12 onces de 24 deniers, lesquels contenaient 24 grains chacun : le grain de Florence valait 15/16 de celui de France ; il est représenté, dans le système décimal, par $0^{gr},049119$. Celui de Gênes ne pesait que 7/8 du *grain* de France ($0^{gr},045876$) ; celui de Genève était plus fort : il pesait 1 *grain* 1/64 de France ($0^{gr},053219$) ; à Malte, comme à Gênes, il n'en pesait que les 7/8 ; à Milan, il était des 15/16, comme à Lucques et à Florence. Dans l'ancien duché de Modène, le *grain* était le 1/36 du ferlin, dont il fallait 16 pour faire une once ; il y avait 12 onces à la livre ; le *grain* pesait 67/72 de celui de France ($0^{gr},049420$). En Perse, il vaut $0^{gr},050994$: il en faut 4 pour un vachié, 4 vachiés pour un dung, 6 dungs pour un miscal, 12 miscals pour un dechme ou drachme, unité de poids. Le *grain* du Portugal pèse $0^{gr},049772$. Dans l'ancienne république de Raguse, le *grain* valait les 31/32 de celui de France ($8^{gr},051765$) ; il en fallait 4 pour un carat, 22 carats à l'essai, 6 essais à l'once, et 12 onces à la livre. En Russie, la livre se compose de 32 loths, le loth de 3 solotnicks, le solotnick de 3 *grains*, et le *grain* de 10 scrupules ; le *grain* russe pèse $1^{gr},422849$ (25 *grains* 13/16 de France ancien). Dans l'ancien royaume de Piémont, le *grain* était une division du marc ; il valait 1 *grain* 1/200 de France ($0^{gr},053371$) et se subdivisait lui-même en 24 granotins. En Turquie, l'unité de poids est le cheké, divisé en 100 drachmes, la drachme en 16 carats, le carat en 4 *grains* de $0^{gr},049828$ chacun. L'ancienne république de Venise employait le marc comme unité de poids pour les monnaies et les matières précieuses : il était composé de 8 onces, l'once de 144 carats, le carat de 4 *grains*, dont chacun pesait 3 *grains* 4/5 de France ($0^{gr},207992$).

En France, avant l'adoption du système métrique décimal, il y avait une échelle de titre pour l'or et une pour l'argent ; cette dernière se composait de 12 parties appelées deniers et chaque denier se subdivisait en 24 parties appelées *grains ;* l'échelle entière du titre contenait alors 288 parties ou *grains*. L'échelle de titre est aujourd'hui uniforme pour l'or, l'argent et tous les métaux ; elle se compose de 1,000 parties appelées millièmes. Le *grain* de l'ancienne échelle du titre, en France, équivalait à $3^{mill},472$ actuels.

En Allemagne, le *grain* sert à déterminer le titre de l'or et celui de l'argent. L'échelle de l'or se divise en 24 carats de 12 *grains* : le *grain* représente $3^{mill},472$. En Angleterre, on ne se sert du *grain* que pour déterminer le titre de l'or ; l'échelle est de 24 carats de 4 *grains* chacun ; l'équivalent de ce *grain* est de $10^{mill},417$. La Belgique, avant d'avoir adopté le système actuellement pratiqué en France, se servait du *grain* pour énoncer le titre de l'or et celui de l'argent ; un *grain* d'or était le douzième du carat, un *grain* d'argent était le vingt-quatrième du denier ; l'un et l'autre valaient $3^{mill},472$. En Suède et en Danemark, le *grain*, titre de l'or et de l'argent, a la même valeur en millièmes, $3^{mill},472$. En Espagne, l'échelle du titre pour l'or se divise en 24 carats de 4 *grains* ($10^{mill},417$) ; le *grain* se divise en huit parties appelées octaves ; l'échelle du titre pour l'argent est de 12 deniers, divisés en 24 *grains* valant, comme en France, $3^{mill},472$. Dans l'ancienne république de Genève, on ne se servait du *grain* que pour titrer l'argent ; l'échelle était la même que l'échelle usitée en France. La Hollande, avant l'adoption du système décimal, se servait du *grain* pour le titre de l'or et de l'argent ; pour les deux métaux, la valeur en millièmes était la même ($3^{mill},472$). Dans l'ancienne principauté de Lucques, aujourd'hui réunie au royaume d'Italie, le *grain*, vingt-quatrième du carat d'or, équivalait à $1^{mill},736$; pour l'argent le *grain* représentait $0^{mill},147$; il était le vingt-quatrième du denier, dont il fallait 24 pour une once ; 12 onces complétaient l'échelle de 1,000 millièmes. A Milan, le *grain* d'or avait la même valeur qu'à Lucques, $1^{mill},736$; pour l'argent, il correspondait, comme en France, à $3^{mill},472$. En Portugal, les échelles du titre étaient les mêmes qu'en Espagne pour l'or et pour l'argent ; le *grain* y avait exactement la même valeur pour chacun des deux métaux. Dans l'ancien royaume de Piémont, le *grain* d'or, 1/24 du carat, valait $1^{mill},736$; le *grain* d'argent, 1/24 du denier ($3^{mill},472$.)

Le *grain* est encore une monnaie de compte usitée dans l'île de Malte ; il se divise en 6 deniers ; sa valeur est de 0 fr. 00916 ; il en faut 10 pour faire un carlin ; il y a 2 carlins au tarin et 12 tarins à l'écu, unité de compte (2 fr. 19778). Dans l'ancien royaume de Naples et en Sicile, longtemps avant leur réunion à la couronne d'Italie, le *grain* était aussi une monnaie de compte. A Naples, il valait 12 deniers ; il en fallait 10 pour un carlin, et 10 carlins pour un ducat, unité de compte (4 fr. 25778) : le *grain* valait donc 0 fr. 04258. En Sicile, l'unité de compte était l'once (12 fr. 88889), divisés en 30 tarins de 20 *grains* chacun ; le *grain* représentait donc 0 fr. 02148. Le royaume des Deux-Siciles suit aujourd'hui la loi du royaume d'Italie pour les poids, mesures et monnaies ; il n'y a plus de monnaie de compte, mais une monnaie réelle, décimale comme celle de France.

Il est facile de se rendre compte, par l'examen des différentes valeurs représentées par le même terme chez les différents peuples qui l'emploient, de l'avantage immense que présenterait l'adoption d'un système de poids, mesures et monnaies, uniforme partout.

— **Allus. litt. Grain de sable de Pascal** (LE), Allusion à un passage des *Pensées*. V. SABLE.

GRAIN, petite île d'Angleterre, sur la côte septentrionale du comté de Kent, à l'embouchure de la Tamise, en face de Sheerness ; 6 kilom. sur 4 ; 6,200 hab. Pâturages et marais.

GRAIN, ville d'Arabie. V. KOUEYT (EL-).

GRAINAGE s. m. (grè-na-je — rad. *grain*). Techn. Etat du sucre formé en cristaux plus ou moins divisés. ‖ Opération par laquelle on réduit en grains la poudre à canon.

— Econ. rur. Action de recueillir les œufs (vulgairement *graines*) des vers à soie.

GRAINAILLE s. f. (grè-na-lle ; *ll* mll. — rad. *graine*). Agric. Petites ou mauvaises graines.

— Techn. Métal réduit en petits grains.

GRAINAILLÉ, ÉE (grè-na-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Grainailler : *Du plomb* GRAINAILLÉ.

GRAINAILLER v. a. ou tr. (grè-na-llé ; *ll* mll. — rad. *grainaille*). Mettre, réduire en grainaille, en petits grains : *Il y a quelques années, la tour Saint-Jacques servait encore à* GRAINAILLER *du plomb.*

GRAINAILLEUR s. m. (grè-na-lleur ; *ll* mll. — rad. *grainailler*). Techn. Ouvrier qui grainaille des métaux. ‖ Ouvrier qui sépare la farine du son.

— Adjectiv. : *Ouvrier* GRAINAILLEUR.

GRAINAISON s. f. (grè-nè-zon — rad. *grain*). Formation des grains : *La* GRAINAISON *du blé.*

GRAINASSE s. f. (grè-na-se — rad. *grain*). Mar. Petit grain peu violent. ‖ On dit aussi GRENASSE.

GRAINDORGE s. m. (grain-dor-je). Comm. V. GRAIN.

GRAINDORGE (Jacques), né à Caen en 1602, mort en 1680. Entré en 1621 dans la congrégation des bénédictins de Fontenay, il devint prieur de l'abbaye de Culey. Graindorge se voua à l'étude de l'astronomie, et se persuada qu'il avait trouvé le moyen de déterminer les longitudes en mer. En 1669, il publia un programme dans lequel il annonçait au monde savant cette importante découverte.

Notre bénédictin, mandé à Paris pour faire part de son travail à l'Académie des sciences, ne put parvenir à avoir l'approbation de cette compagnie, qui avait reconnu que le système de l'auteur n'était basé que sur l'astrologie, et, en conséquence, avait pour base une pure chimère. Les inventeurs sont doués d'une conviction robuste qui résiste à l'évidence même. Aussi Graindorge, de retour dans son abbaye, s'empressa de publier un ouvrage en latin, dans lequel il soutient l'exactitude de ses observations. Cet ouvrage est intitulé : *Mercurius invisus, sed tamen prope solem observatus* (Caen, 1674, in-4°).

GRAINDORGE (Jacques, seigneur de PRÉMONT), parent du précédent, né à Caen en 1614, mort en 1659. Il s'occupa de littérature, mais surtout de numismatique et d'antiquités romaines. Le savant Huet, son compatriote, a porté de lui ce jugement en quelques lignes qui en disent long : « Graindorge était aussi estimable par la délicatesse de son goût que par la solidité de son jugement... L'on pouvait se fier plus sûrement à la finesse de sa critique qu'à celle de toute une Académie ; mais sa paresse, déguisée en philosophie et en mépris de la réputation, rendit presque tous ses talents inutiles. »

GRAINDORGE (André), frère du précédent, né à Caen en 1616, mort en 1676. Après s'être fait recevoir docteur en médecine à Montpellier, il fut appelé à Narbonne par l'archevêque de cette ville, Mgr de Rebé, et resta chez lui pendant vingt années, s'occupant de médecine, de philosophie et d'histoire naturelle. Revenu à Caen, il exerça des fonctions municipales. Huet, qui lui a dédié son livre intitulé : *De interpretatione*, dit qu'il tombait, endormi, dans un état qui le faisait paraître éveillé, et durant lequel il parlait les yeux ouverts. C'est dire qu'il était somnambule. Ses ouvrages sont : *Animadversiones in Figuli exercitationem de principiis fœtus* (Narbonne, 1656, in-8°) ; *Dissertatio de natura ignis, lucis et colorum* (Caen, 1624, in-4°) ; *Traité de l'origine des macreuses* (Caen, 1680, in-8°), ouvrage rare et curieux, qui a été réimprimé avec le *Traité de l'Adianton*, de P. Formi, sous le titre de *Traité très-rare concernant l'histoire naturelle* (Paris, 1680, in-12). Il a laissé à l'état de manuscrit deux ouvrages latins, savoir : *Statera aeris* et *De origine formarum*.

GRAINE s. f. (grè-ne — du lat. *granum*, v. GRAIN). Bot. Organe renfermé dans le fruit des végétaux, et qui est apte à reproduire un nouvel individu : *La* GRAINE *est à la plante ce que l'œuf est à l'animal.* (V. de Bomare.) *Un seul pied de pavot a donné* 32,000 GRAINES. (Morogues.) *Un pied de tabac produit près de* 300,000 GRAINES. (A. Karr.) ‖ *Graine d'ambrette* ou *musquée*, Nom vulgaire de l'abelmosch, employé en parfumerie. ‖ *Graine d'amour* ou *graine perlée*, Noms vulgaires du grémil officinal. ‖ *Graine d'Andrinople*, *de Morée* ou *de Perse*, Fruit du rhamnus amygdalius. ‖ *Graine de l'Anse*, à Cayenne et aux Antilles, Fruit de l'omphalier, qui est un violent purgatif. ‖ *Graine d'aspic*, Nom vulgaire l'alpiste. ‖ *Graine d'Avignon*, *graine jaune* ou *graine tinctoriale*, Fruit d'un nerprun tinctorial. On donne aussi le nom de *graine tinctoriale* au kermès, qui est un insecte. ‖ *Graine de baume*, Nom vulgaire du baumier de la Mecque. ‖ *Graine des Canaries* ou *des canaris*, Semence de l'alpiste et Millet des oiseaux. ‖ *Graine des capucins*, Semence de staphysaigre. ‖ *Graine de Caston* ou *du Mexique*, Semence de ricin. ‖ *Graine à chapelet* ou *de réglisse*, Nom vulgaire des graines de l'abrus precatorius. ‖ *Graine en cœur*, Nom vulgaire du cordisperme à feuille d'hysope. ‖ *Graine à dartres*, Graine de la valérie de la Guyane et de la casse tora. ‖ *Graine de girofle*, Fruit du cardamome, du myrte piment et du campêche épineux. ‖ *Graine joyeuse*, Semence de fenugrec. ‖ *Graine kermésienne*, Fruit du myrte de Tarente. ‖ *Graine macaque*, Fruit du mélastome et de la montabée. ‖ *Graine des Moluques*, Semence de croton tiglium. ‖ *Graine orientale*, Un des noms de la coque du Levant. ‖ *Graine de paradis*, Amome à grappes de la Guinée. ‖ *Graine de perroquet*, Carthame officinal et Micocoulier à petites fleurs. Ce dernier s'appelle aussi GRAINE DE PERRUCHE. ‖ *Graine de psyllion*, Graine du plantain des sables. ‖ *Graine à tatou*, Hamélie à grandes fleurs. ‖ *Graine de Turquie*, Nom vulgaire du maïs. ‖ *Graine à vers*, à Cayenne, Ansérine anthelminthique, et, en France, Armoise de Judée. ‖ *Graine verte*, Nom vulgaire de l'amande du pistachier.

— *Frange, épaulette, gland à graine d'épinards*, Frange, épaulette, gland dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards : *Dans l'armée française, les* ÉPAULETTES À GRAINE D'ÉPINARDS *indiquent un grade supérieur.* (Acad.)

— *Monter en graine.* Se dit d'une plante qui prend un développement subit au moment de produire des graines, et au fig. d'une Fille qui commence à dépasser l'âge où d'ordinaire les filles se marient : *La duchesse de La Ferté avoit une fille qui avoit un peu rôti le balai, et qui commençoit à* MONTER EN GRAINE. (St-Simon.)

— Loc. fam. *Mauvaise graine*, Mauvaise race, mauvaise engeance : *Quelle* MAUVAISE GRAINE *que ces enfants !* ‖ *Graine de niais*, Chose qui ne peut tromper que les gens simples, et aussi Personne niaise.

— Archit. Petit bouton qu'on fait au bout d'un rameau.

— Techn. Broderie au métier représentant une semence de fruit.

— Econ. rur. Nom donné dans les magnaneries aux œufs des vers à soie, qui ressemblent en effet aux graines de certaines plantes. ‖ *Graines forestières*, Faines et glands.

— Entom. *Graine tinctoriale* ou *d'écarlate*, Galle de chêne kermès.

— **Syn. Graine, grain.** V. GRAIN.

— **Encycl.** Bot. La *graine* est le but définitif de la végétation ; c'est l'ovule fécondé, mûri et devenu apte à reproduire un individu semblable. Elle est toujours renfermée dans l'intérieur du fruit, plus rarement (dans les conifères et les cycadées) recouverte en tout ou en partie par une bractée ligneuse ou charnue. Sauf ce dernier cas, il n'y a pas de végétaux à *graines* nues. Dans le langage ordinaire, on désigne fréquemment sous le nom de *graines* les fruits des graminées (blé, avoine, maïs, etc.) ; la *graine*, en effet, forme ici la presque totalité du fruit ou caryopse ; mais elle est toujours renfermée dans un péricarpe, à la vérité excessivement mince.

On retrouve, en général, dans la *graine*, les mêmes parties que dans l'ovule, mais souvent plus ou moins modifiées. On y rencontre aussi quelquefois des organes accessoires, dont nous devons d'abord dire quelques mots. Au sommet de la *graine* de quelques plantes, du ricin, par exemple, on observe un petit renflement charnu ; c'est ce qu'on appelle une caroncule. Dans d'autres plantes, le funicule se présente immédiatement au-dessous de la *graine ;* il se produit ainsi une protubérance, une expansion qui peut prendre un développement considérable, et envelopper la *graine* d'une manière plus ou moins complète ; c'est alors un arille. D'autres fois enfin, cette protubérance naît des bords du micropyle, et constitue un arillode ou faux arille ; la *graine* du fusain en présente un exemple ; le macis, ou enveloppe de la *graine* de muscade, est encore une production de cette nature.

Arrivons maintenant aux organes essentiels de la *graine ;* nous y distinguons nettement deux parties principales : l'amande, ou *graine* proprement dite, et son enveloppe, appelée tégument, épisperme ou spermoderme. Ce tégument se compose lui-même de deux couches : le testa et le tegmen. Le testa est la couche extérieure ; il est plus dur, plus coriace, plus épais, souvent rugueux, comme dans la *graine* de l'amandier, ou luisant, comme dans celle du marronnier d'Inde. Le tegmen affecte presque toujours la forme d'une membrane mince, placée à l'intérieur du testa ; il présente quelquefois des prolongements qui s'enfoncent dans des sillons ou dépressions de l'amande ; on en voit des exemples dans les *graines* du lierre et du muscadier.

L'amande se compose aussi de deux parties, l'albumen ou endosperme, et l'embryon. L'albumen, qu'on a nommé ainsi par comparaison avec le blanc de l'œuf des oiseaux, existe primitivement dans tous les ovules ; mais souvent il est résorbé, en tout ou en partie, de telle sorte que, dans un grand nombre de *graines*, il est très-mince ou même nul. Sa dimension est souvent en raison inverse de celle de l'embryon. Dans presque toutes les *graines* munies d'un albumen, cet organe remplit exactement les enveloppes qui le recouvrent ; mais quelquefois il forme des circonvolutions, comme nous venons de le voir dans le lierre et le muscadier ; il est dit alors ruminé.

Cet albumen varie beaucoup dans ses caractères, et notamment dans sa consistance et dans les sécrétions dont il est le siége. A cet égard, il présente trois modifications principales : 1° ses cellules sont remplies de grains de fécule ; on dit alors qu'il est farineux, et c'est à cette particularité que beaucoup de *graines*, celles des céréales, par exemple, doivent leurs propriétés nutritives ; 2° ses cellules peuvent acquérir une assez grande épaisseur, tout en conservant un certain degré de mollesse ; on le dit alors charnu ; dans ce cas, il renferme souvent une huile fixe, comme dans le ricin, le pavot, le coco, ou des huiles essentielles, comme dans la muscade ; 3° enfin, les cellules peuvent acquérir, avec beaucoup d'épaisseur, une très-grande dureté, qui égale presque celle de la corne ; on le dit alors corné, comme dans la datte, la garance, l'iris, etc.

Dans ce dernier cas, il s'y mêle souvent un principe aromatique particulier, comme dans le poivre et le café. Dans le phytéléphas, il acquiert la blancheur et la dureté de l'ivoire, d'où le nom d'*ivoire végétal* donné à cette *graine*. L'albumen, qu'on appelle encore périsperme, est quelquefois double, comme dans le *nénufar*.

L'embryon est la partie essentielle de la *graine*; il se trouve placé, tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur de l'albumen, qu'il entoure quelqufois complétement. Quand il n'y a pas d'albumen, l'embryon remplit entièrement la cavité des enveloppes de la *graine*, et alors ses cotylédons sont ordinairement très-volumineux et souvent charnus et oléagineux.

Les *graines* des plantes présentent une infinie variété dans leurs caractères extérieurs. Leur nombre varie dans les limites les plus étendues; le fruit ne renferme qu'une *graine* dans les graminées; deux dans les ombellifères; trois dans le sureau; quatre dans la sauge; cinq dans le néflier; huit dans la tormentille; enfin, un nombre plus ou moins considérable dans l'œillet, le pavot, le tabac, etc. Leur volume présente aussi les différences les plus notables; les *graines* du cocotier des Maldives égalent deux fois la grosseur de la tête, celles des raiponces ressemblent à une fine poussière. Quand la *graine* est unique dans le fruit, sa grosseur est généralement en rapport avec celle du péricarpe; mais il n'en est plus de même quand il y en a plusieurs. La forme n'est pas moins variable : la *graine* est globuleuse dans le pois, réniforme dans le haricot, lenticulaire dans l'orme, hémisphérique dans le café, ovoïde dans le chêne, allongée dans la scorsonère, turbinée dans la vigne, trigone dans le souchet, tétragone dans la santoline, anguleuse dans la dauphinelle, comprimée dans la courge, sinuée dans le noyer, contournée dans la soude, etc. Il en est encore de même de leur surface extérieure et de leur couleur : la *graine* est d'un beau rouge dans le condori, blanche dans le haricot commun, bleue dans certains crotons, rosée dans le grenadier, verdâtre dans la balsamine des bois, jaune dans le pois, brun luisant dans le lin, noire dans la coquelourde, diversement panachée dans le ricin, les lychnides, etc. La surface est lisse, rugueuse ou velue; elle présente, en général, une tache plus ou moins étendue et de couleur plus claire, qu'on nomme hile; c'est une véritable cicatrice résultant de la chute du funicule par lequel la *graine* tenait au placenta ou cordon ombilical. On y remarque aussi une petite ouverture, appelée micropyle, qui correspond à l'extrémité de la radicule. Le tégument interne présente aussi une autre tache, appelée chalaze ou hile interne, et qui est unie au hile externe par une sorte de petit cordon nommé raphé.

Le *graines* sont souvent munies d'appendices divers, qui aident à leur dissémination; ce sont des ailes dans les pins, des membranes dans l'orme, des aigrettes dans le pissenlit, un duvet dans le cotonnier, etc. Elles sont placées très-diversement dans le fruit. Quant à leur consistance, elles sont charnues dans le pistachier, fongueuses dans l'armarinthe, succulentes dans le grenadier, cartilagineuses dans le poirier, coriaces dans le coignassier, ligneuses dans le néflier, dures dans le caroubier, pierreuses dans le gremil, etc. Les caractères tirés de la *graine* sont d'une haute importance pour la classification, mais tous sont loin d'avoir la même valeur. La position de l'embryon, la présence et la nature de l'albumen ont plus d'importance, à cet égard, que la couleur des téguments.

Les usages des *graines*, comme ceux de toutes les parties du végétal, sont aussi nombreux que variés. Celles des graminées (blé, orge, seigle, maïs, riz), du sarrasin, des légumineuses (haricot, pois, fève, lentille), etc., renferment une grande quantité de fécule, qui, jointe au gluten ou à d'autres substances, leur communique des propriétés nutritives très-prononcées. Les *graines* de l'amandier, du noyer, du colza, du pavot, etc., sont riches en huile grasse, employée soit dans l'alimentation, soit pour l'éclairage, soit encore en médecine ou dans les arts industriels. Des huiles essentielles sont aussi produites par un grand nombre de *graines*, notamment par celles de l'anis, du fenouil, de la coriande, du carvi, etc. Ces *graines* renferment aussi un principe stimulant et très-aromatique, qui les fait employer dans l'art culinaire comme condiment, pour relever la saveur des mets trop fades; le poivre, le cumin se rapportent aussi à cette catégorie. En médecine, elles sont excitantes, et on les appelle semences chaudes ou carminatives. On nomme, au contraire, semences froides celles de la courge, du concombre, du melon, etc., qui exercent une action émolliente et sédative. Les *graines* du lin, des plantains, du coignassier renferment un mucilage très-abondant. L'orge, l'avoine, le riz donnent de la bière, de l'eau-de-vie ou d'autres boissons fermentées. Le cacao entre dans la composition du chocolat. Les usages du café sont suffisamment connus. La *graine* du rocou sert à teindre en rouge, et celle du phytéléphas à faire des objets d'art.

Toutefois, la *graine* est appelée à jouer un rôle plus important. Elle fournit, en effet, le moyen le plus naturel, le meilleur et souvent l'unique de propagation des végétaux. En général, on s'accorde à reconnaître que les sujets venus de *graines* sont plus vigoureux et durent plus longtemps que ceux qui proviennent de boutures, de drageons, de greffes ou de marcottes. Ce n'est d'ailleurs que par ce moyen qu'il se produit de nouvelles variétés.

Lorsque la *graine* est mûre, elle se détache du végétal, soit isolément, soit avec le fruit; souvent elle est transportée à de grandes distances. Souvent aussi, et c'est le cas pour les espèces cultivées et même pour d'autres dont on utilise les semences, l'homme intervient dans ce phénomène; sans attendre la chute naturelle, il récolte les *graines* au moment qui lui paraît le plus favorable. Dans les cultures de plantes dont on recueille les produits avant que la semence soit formée ou mûrie, on a soin de réserver, pour la propagation de l'espèce, un certain nombre de pieds, qu'on appelle des *porte-graines* et auxquels on laisse parcourir toutes les phases de la végétation. La récolte des *graines* doit se faire, autant que possible, lorsqu'elles ont atteint leur complète maturité; quelquefois, cependant, il y a avantage à devancer un peu ce moment et à laisser les *graines* achever leur maturation dans le local où on les renferme. On doit aussi choisir pour la récolte un temps calme et sec.

Pour conserver les *graines* jusqu'au moment du semis, il faut les soustraire à l'influence de l'air, de la chaleur et de l'humidité, qui pourraient provoquer leur germination. Les procédés qu'on emploie pour atteindre ce but sont très-variés. On se sert souvent pour cela de silos, grandes excavations pratiquées dans le sol et qui sont hermétiquement closes, après que l'on y a renfermé les *graines*. On peut encore mettre celles-ci en tas, qu'on entremêle et qu'on recouvre avec du sable, de la paille, des feuilles sèches ou toute autre substance susceptible de se charger de l'excès d'humidité qu'elles laissent échapper. Les *graines* féculentes, comme celles des graminées et des légumineuses, sont extraites de leurs enveloppes et mises dans des greniers, où on les retourne fréquemment, afin d'éviter l'humidité et surtout l'échauffement qui résulterait de leur entassement. Mais, en général, il vaut mieux laisser les *graines* dans leurs enveloppes, si celles-ci sont sèches, et ne les en extraire que si elles sont charnues. Un moyen, fréquemment employé par les cultivateurs et les grainetiers, consiste à renfermer les *graines* bien mûres dans des sacs en toile plus ou moins serrée. On peut encore mélanger les *graines* avec de la terre ou du sable frais et les renfermer dans une boîte; au moment du semis, on répand le tout ensemble. Enfin, les *graines* de plusieurs arbres forestiers peuvent se conserver quelque temps dans des caisses percées de trous et immergées dans l'eau.

On observe tous les degrés de longévité dans la conservation des *graines*. En général, celles qui sont munies d'un albumen ou d'un embryon huileux perdent très-promptement leur faculté germinative. Ainsi les chênes et les lauriers ont des semences qui ne gardent que peu de temps leur vitalité, tandis qu'on voit des *graines farineuses* se conserver en bon état pendant plus d'un demi-siècle. La nature nous offre quelquefois des exemples remarquables de cette conservation. Des *graines*, enfouies profondément restent sans germer, jusqu'à ce qu'une façon donnée au sol les rapproche de la surface et favorise ainsi leur développement. C'est ce qu'on a souvent occasion de constater dans les jardins botaniques ou dans les forêts défrichées. On sait aussi que des semences de haricot, tirées de l'herbier de Tournefort, ont parfaitement germé après être restées inertes pendant plus d'un siècle. M. C. Desmoulins cite un fait encore plus étonnant : des *graines* de luzerne lupuline, de bluet et d'héliotrope, trouvées dans des tombeaux romains qui remontaient aux premiers siècles de l'ère chrétienne, ont non-seulement germé, mais donné naissance à des individus qui ont fleuri et fructifié. M. Lindley a fait une observation analogue sur des *graines* de framboisier. On a prétendu aussi que des grains de blé, trouvés dans les cercueils des momies, en Egypte, avaient pu entrer en germination; le fait n'est peut-être pas impossible, mais il n'est pas prouvé. On a reconnu que bien souvent ces grains de blé avaient été frauduleusement introduits, avant les fouilles, par les Arabes, qui en faisaient un petit commerce. Enfin, on a été jusqu'à prétendre qu'on avait pu faire développer les *graines* de certains végétaux fossiles; on fera bien d'attendre d'avoir vu ce fait pour le croire.

Avant de procéder à un semis, il importe de s'assurer de l'état de conservation et de la bonne qualité des *graines* que l'on emploie. Voici les meilleurs moyens : 1° si les *graines* sont assez volumineuses, on en soumet quelques-unes à un examen rigoureux; celles qui ont changé de couleur ou dont l'odeur et la saveur ont quelque chose de rance sont généralement mauvaises; 2° les *graines* deviennent ordinairement plus légères, quand elles sont gâtées; on peut donc déterminer exactement le poids d'une certaine mesure, un litre, par exemple, de bonne *graine*, et s'en servir comme de terme de comparaison. On sait, d'ailleurs, que, si l'on jette des *graines* dans l'eau, en général les bonnes vont au fond et les mauvaises surnagent; ce moyen, bien que ne donnant pas des résultats toujours exacts, est employé avec avantage, à cause de sa simplicité; 3° on prend au hasard un nombre déterminé de *graines*; on les sème, et le nombre de celles qui lèvent donne la proportion probable des bonnes et des mauvaises. Quant au développement de la *graine*, v. les mots ENSEMENCEMENT et GERMINATION.

Beaucoup de plantes, celles surtout qui sont bisannuelles, produisent d'abord une rosette ou une touffe de feuilles radicales. Au bout de quelque temps, la tige sort du milieu de ces feuilles, s'élève et produit des fleurs, des fruits et des *graines*; c'est ce que les jardiniers appellent *monter en graine*. Ce phénomène n'a rien que de très-normal, et c'est ainsi que les choses se passent dans la nature. Il est indispensable aussi qu'il se produise chez les végétaux cultivés pour leurs *graines*, que celles-ci soient destinées au semis (et alors le sujet prend le nom de *porte-graines*) ou qu'elles soient employées aux usages alimentaires, médicinaux ou industriels.

Mais il n'en est plus de même quand les plantes sont cultivées pour leurs feuilles, comme beaucoup de plantes annuelles, les choux, les laitues, les épinards, etc. Dans ce cas, le végétal, lorsqu'il commence à monter en graine, perd une grande partie de sa valeur. Les jardiniers emploient donc tous les moyens qui sont à leur disposition pour empêcher ce phénomène de se produire. Les principaux de ces moyens sont le choix de la variété, l'époque du semis, l'exposition, les arrosements, etc.

Certaines races de choux, de laitues ou d'autres plantes, semées en même temps et dans les mêmes conditions, montent plus tôt *en graine* les unes que les autres. Les plantes qui sont mises en terre par un temps froid et humide montent moins vite que dans le cas contraire, alors même que le temps deviendrait plus chaud. Les sujets exposés au nord parcourent moins rapidement les diverses phases de leur végétation. Si l'on arrose les plantes, pendant la chaleur du jour, avec de l'eau fraîche, on empêche l'effet de la température et on retarde le développement de la tige. Quelques personnes croient qu'en supprimant totalement ou en grande partie les feuilles d'un végétal, on retarde sa fructification; c'est, en effet, ce qui a lieu pour les arbres et quelques grandes plantes vivaces, mais non pour les plantes annuelles.

Ces procédés ne sont pas toujours applicables dans la grande culture. Là, quand les végétaux sont cultivés pour leurs feuilles, comme le tabac, le chou à vaches, le pastel, etc., on se contente de couper les feuilles lorsqu'elles ont atteint le développement convenable au but qu'on se propose.

GRAINÉ, ÉE (grè-né) part. passé du v. Grainer. Réduit en grains : *Poudre* GRAINÉE.

GRAINELÉ, ÉE (grè-ne-lé) part. passé du v. Graineler : *Cuir* GRAINELÉ.

GRAINELER v. a. ou tr. (grè-ne-lè — rad. *grain*. Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Je grainelle, nous grainellerons*). Former des grains, de petites éminences multiples et rapprochées sur : GRAINELER *du cuir, du papier*.

GRAINER v. a. ou tr. (grè-né — rad. *grain*). Réduire en grains : *On* GRAINE *la poudre au moyen d'un tamis de crin, en la comprimant légèrement avec la main*. ‖ On dit aussi GRÉNER.

— Dessin. Former des ombres dans le dessin et la gravure, par un grand nombre de points.

— Techn. Couvrir de petites éminences nombreuses et rapprochées : GRAINER *une étoffe*. GRAINER *du cuir, du papier*. ‖ *Grainer une fleur*, En terme de fleuriste artificiel, Former l'anthère qui surmonte l'étamine.

— Sylvic. *Grainer les porcs*, Les mettre dans les forêts et les bois pour le temps de la pâture ou glandée.

— v. n. ou intr. Produire des grains ou de la graine : *Cette herbe* GRAINE *bien. Les blés n'ont pas* GRAINÉ.

GRAINERIE s. f. (grè-ne-rî — rad. *graine*). Lieu où l'on serre les grains : *La* GRAINERIE *d'une ferme*.

GRAINES (CÔTE DES). V. CÔTE.

GRAINETÉ, ÉE (grè-ne-té) part. passé du v. Graineter. Orné de grains : *Ces cuirs sont bien* GRAINETÉS.

GRAINETER v. a. ou tr. (grè-ne-té — rad. *grain*). Orner, embellir par des rugosités en forme de grains : GRAINETER *du cuir, du papier*.

GRAINETERIE s. f. (grè-ne-te-rî — rad. *graine*). Commerce de marchand grainetier. ‖ Boutique où l'on vend des graines. ‖ On dit aussi GRÈNETERIE.

GRAINETIER s. m. (grè-ne-tié — rad. *graine*). Marchand de graines diverses. ‖ On écrit aussi GRÈNETIER.

GRAINETIS s. m. V. GRÈNETIS.

GRAINETOIR s. m. (grè-ne-toir — rad. *graineter*). Techn. Outil qui sert à graineter.

GRAINETTE s. f. (grè-nè-te — dimin. de *graine*). Bot. Syn. de GRAINE D'AVIGNON.

— Techn. Grain de poudre qui reste sur le tamis, après qu'on a passé la poudre sèche : *Le traitement des* GRAINETTES *offre des dangers graves; il ne faut jamais tenter de les écraser*.

GRAINEUR s. m. (grè-neur — rad. *graine*, nom vulgaire des œufs de vers à soie). Econ. rur. Celui qui recueille les œufs ou graines de vers à soie.

GRAINGER ou **GRANGER** (Jacques), médecin et poëte écossais, né à Dunse vers 1723, mort dans l'île Saint-Christophe en 1767. Après avoir été quelque temps chirurgien militaire, il pratiqua son art à Londres, puis alla s'établir dans l'île Saint-Christophe. Il a composé quelques ouvrages de médecine, entre autres un *Essai sur les maladies les plus communes aux Indes occidentales* (Londres, 1764), et des poésies, où l'on trouve parfois quelques heureuses inspirations. Nous citerons notamment : *Bryan and Pereene*, ballade publiée dans les *Reliques* de Percy; *Sugar cane* (Londres, 1764, in-4°), poëme didactique sur la canne à sucre.

GRAINIER s. m. (grè-nié — rad. *graine*). Bot. Collection de graines : *Un* GRAINIER *demande à être visité souvent*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Le *grainier* forme le complément indispensable de toute collection botanique destinée à l'étude; la plupart des graines sont d'un volume trop considérable pour être renfermées dans l'herbier; d'ailleurs, il y a avantage, pour la pratique, à les étudier et à les reconnaître, sans avoir besoin de voir en même temps le végétal qui les a produites. Les graines peuvent être renfermées dans des sébiles, dans des flacons ou dans des tubes exactement fermés, afin de pouvoir échapper aux ravages des insectes; quelques-unes d'entre elles, notamment celles des légumineuses, y étant plus sujettes, on pourra, pour plus de sûreté, mettre dans le récipient qui les contient une substance qui fasse fuir les insectes. Le *grainier* doit d'ailleurs être établi dans un endroit sec, pour prévenir les dégâts causés par l'humidité.

GRAINOIR s. m. (grè-noir — rad. *grainer*). Techn. Crible dans lequel on passe la poudre à canon. ‖ Atelier où l'on convertit en poudre à canon la matière retirée des moulins. ‖ On dit aussi GRENOIR.

GRAINU, UE adj. (grè-nu — rad. *grain*). Techn. Se dit des cuirs dont le grain est beau et serré.

— Comm. *Huile grenue*, Celle qui est figée en petits grains, signe qu'elle est de bonne qualité.

GRAINURE s. f. (grè-nu-re — rad. *grainer*). B.-arts. Action de grainer les ombres d'un dessin, d'une gravure; résultat de cette action.

— Techn. Effet du grainage du cuir, des étoffes, des métaux.

GRAINVILLE (Pierre-Joseph DE), numismate et philologue français, né à Rouen vers 1670, mort dans la même ville en 1730. Il appartenait à la société de Jésus et était bibliothécaire de la maison de son ordre, à Rouen. Il a écrit un grand nombre de dissertations sur les médailles anciennes, et quelques œuvres de plus longue haleine, telles que : *Electa rei nummariæ* (Hambourg, 1709, in-4°); *C. Suetonius expurgatus ab obscenitate et varie illustratus* (Rouen, 1707, in-12); *Paterculus cum notis* (Limoges, 1714, in-12).

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-François-Xavier COUSIN DE), écrivain français, né au Havre en 1746, mort à Amiens en 1805. Il était prêtre et eut quelques succès comme prédicateur. Il se fit connaître aussi comme poëte par une *Epître sur le progrès et la décadence de la poésie* (1762); comme philosophe, par un discours sur cette question : *De l'influence de la philosophie sur le* XVIII^e *siècle*, discours qui fut couronné par l'Académie de Besançon en 1772. Il adhéra à la constitution civile du clergé au commencement de la Révolution, et se maria en 1793. Il se livra ensuite à la composition dramatique, et fit recevoir au Théâtre-Français une pièce intitulée : le *Jugement de Pâris*. La gravité des événements politiques empêcha la représentation de cet ouvrage. Sous le Consulat, notre abbé, gagné par les sollicitations de l'évêque d'Amiens, reprit la soutane. Mais, haï par ses confrères à cause de son passé, il fut réduit à se faire maître d'école. En 1805, il publia le *Dernier homme*, poëme en prose en dix chants (2 vol. in-12). Il s'en vendit quarante exemplaires. Grainville, déçu dans ses espérances, découragé, réduit au désespoir, mit fin à ses jours en se précipitant dans la Somme. Un Anglais, le critique Croft, passait à Amiens quelques jours après ce suicide, qui avait produit une certaine émotion dans la ville. Il voulut connaître l'ouvrage de Grainville, et il en fut enthousiasmé. Dans ses *Remarques sur Horace*, publiées en 1810, il n'hésite pas à mettre ce poëme au-dessus du *Paradis perdu*, de l'*Iliade* même. L'attention publique étant ainsi éveillée, Ch. Nodier donna, l'année suivante, une nouvelle édition du *Dernier homme*. Creuzé de Lessert en fit une imitation en vers (1831), et le pauvre Grainville fut prôné par l'école romantique comme un des plus grands maîtres de l'épopée. Voici la donnée de ce chef-d'œuvre méconnu : Par suite des progrès de l'agriculture, des sciences et de l'industrie, les hommes en arrivent à détériorer le sol cultivable, à détourner les fleuves, à déplacer les mers, et il s'ensuit la famine et un cataclysme, qui anéantit le genre humain, en bouleversant la surface du globe. Pourtant, un homme

et une femme restent, Omégare et Sydérie. Vont-ils s'unir pour repeupler la terre? Le Génie terrestre les y convie; mais Adam, qui apparaît, s'y oppose, afin que de nouvelles victimes ne soient pas ajoutées aux victimes innombrables déjà précipitées aux enfers pour expier sa faute. On trouve dans ce livre de l'imagination, des idées heureuses; mais des détails puérils, des paradoxes scientifiques, le tout rendu dans un style enflé et médiocre. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de Grainville, qu'un Anglais est venu révéler à la France, est certainement remarquable par la grandeur du plan et l'originalité des idées. Bernardin de Saint-Pierre, dont un frère avait épousé la sœur de Grainville, avait encouragé la publication de ce poëme et procuré un éditeur.

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-Christophe), poëte français, né à Lisieux en 1760, mort en 1805. Il exerça quelque temps la profession d'avocat à Rouen, puis se livra entièrement à la culture des lettres et devint membre de plusieurs Académies de France et de l'étranger. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui : le *Carnaval de Paphos* (Paris, 1784, in-12), poëme; *Ismène et Tarsis* (1785), roman poétique; les *Etrennes du Parnasse* (1788-1789, 2 vol.); le *Panthéon* ou les *Dieux de la Fable représentés par des figures* (Paris, 1790); la *Fatalité* (1791), roman poétique, etc. Grainville a donné, en outre, des traductions de l'italien : les *Aventures d'une jeune sauvage*, du P. Chiari (1789); le *Vendangeur*, poëme de Tansillo (1792); les *Hymnes de Sapho nouvellement découvertes*, par Imperiali (1796); le *Remède d'amour*, traduit du latin, d'Ovide. Enfin il a publié de nombreux articles dans le *Magasin encyclopédique*, le *Journal encyclopédique*, le *Mercure*, le *Journal littéraire*, etc.

GRAINVILLE-LA-TEINTURIÈRE, village et comm. de France (Seine-inférieure), cant. de Cany-Barville, arrond. et à 20 kilom. d'Yvetot, sur une antique voie romaine, à la source de la Durdent; 1,533 hab. Hôpital pouvant recevoir cent lits, fondé en 1692, par Pierre de Bec-de-Lièvre. Dans l'église, tombeau de Jean de Béthencourt, qui naquit à Grainville et acheva la découverte des îles Canaries, dont il devint roi.

GRAINZARD (grain-zarr). Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle.

GRAIRIE s. f. (gré-rî). Eaux et for. Partie d'un bois possédée en commun. ‖ On dit aussi GRUERIE.

GRAISIVAUDAN, pays de l'anc. France. V. GRÉSIVAUDAN.

GRAISSAGE s. m. (grè-sa-je — rad. *graisser*). Action de graisser : *Le* GRAISSAGE *des roues d'une voiture.*

— Techn. Etat du sucre, quand le sirop, refroidi trop vite, donne de menus cristaux d'une substance butyreuse.

— Agric. Opération que l'on fait quelquefois subir au blé, avant de le conduire au marché, pour le rendre plus coulant et lui donner plus de main, et qui consiste à le remuer avec une pelle frottée d'huile ou de crème : *Le* GRAISSAGE *du blé est généralement considéré comme une fraude ayant pour but de tromper l'acheteur sur la qualité de la marchandise.*

— **Encycl.** Techn. On employait depuis bien longtemps sous le nom de *cambouis*, de *vieux oing*, de *graisse noire*, des compositions suffisantes pour le *graissage* des essieux de voiture et des pièces de machine; mais, depuis que la mécanique a fait de grands progrès, et surtout depuis les chemins de fer, la fabrication des graisses pour lubrifier ayant pris une grande importance, on a cherché à en obtenir d'un prix peu coûteux et d'une consistance telle que la chaleur produite par le frottement n'en fonde que la quantité suffisante pour bien imprégner les parties frottantes.

— *Graisse pour machines.* Parmi les nombreuses compositions employées pour le *graissage* des machines, on emploie, en Angleterre, un mélange de parties égales de suif et d'huile d'olive. Ce mélange entre en fusion à 30°, température assez peu élevée pour que le frottement des pièces suffise à sa fusion partielle. On emploie encore un mélange de parties égales de suif de mouton et de bœuf pour empêcher l'oxydation des pièces en contact avec la vapeur d'eau, telles que tiges de piston, glissières de tiroirs, etc., pour imbiber l'étoupe ou le cuir des boîtes à étoupes. Dans le premier cas, on place la graisse dans un petit godet, ayant la forme d'un entonnoir, disposé sur la partie supérieure de la tige; à mesure que cette tige s'échauffe au contact de la vapeur, la graisse se liquéfie.

Une autre composition, d'un emploi non moins fréquent, est un mélange bien homogène de 16 parties de plombagine réduite en poudre très-fine avec 84 parties de graisse de porc ou axonge.

Voici encore d'autres compositions. On prend 125 grammes de soude qu'on fait fondre dans 8 litres d'eau; on prend ensuite 1 litre de cette solution qu'on mélange avec 1 kilogr. 500 gr. de suif bien pur, et 3 kilogr. d'huile de palme; on fait chauffer le tout dans une marmite jusqu'à 93°, en ayant soin de remuer sans cesse; on laisse refroidir, et lorsque la liqueur arrive à 15°, on voit qu'elle prend la consistance du beurre. On peut encore mélanger, dans 1 litre de solution faite comme précédemment, 8 litres d'huile de lin et 75 grammes de suif; on chauffe aussi jusqu'à 93° en agitant toujours; on introduit alors la liqueur dans des bouteilles. Elle reçoit dans le commerce le nom de *graisse liquide.*

Voici la formule imaginée par Commeadon, Osborn et Valtoy, très-peu employée à cause de sa cherté et ne pouvant servir pour graisser les pièces en cuivre et en bronze, parce qu'il entre dans cette composition du mercure, qui attaque ces métaux. On amalgame 5 parties de mercure avec 50 parties de saindoux; on y ajoute, en bien mêlant, 50 parties de plombagine bien pulvérisée, et 50 parties de savon vert.

— *Graisse pour roues de wagon importée d'Angleterre.*

	Kilogr.
Suif blanc.	120
Huile de poisson.	50
Résine.	20
Sel de soude.	18
Eau.	192
Total.	400

Voici comment on procède pour opérer ce mélange : on fait fondre d'abord la résine réduite en poudre très-fine; lorsque cette résine est fondue, on ajoute le suif, et l'on chauffe en remuant le tout; lorsque la fusion est complète, on verse l'huile de poisson, et on introduit le liquide dans un tonneau muni d'un agitateur; on ajoute l'eau un peu tiède, qui tient la soude en dissolution; on agite encore, et on coule dans des vases, où, au bout de quelque temps, la liqueur se prend en masse.

— *Graisse pour voiture.* Pour les voitures et les chariots, on emploie ce qu'on appelle de la graisse d'asphalte, qui est un mélange d'huile de pétrole, de naphte et de savon gris; cette fabrication remonte à plus d'un siècle. Dans quelques départements de l'est de la France, on emploie depuis quelque temps le goudron pour graisser les machines, et surtout les essieux de charrettes.

En Suisse, d'après de Saussure, on emploie, depuis un temps immémorial, une graisse qu'on nomme *graisse noire*, qui n'est autre chose que le produit de la distillation de l'huile de pétrole concrétée par la chaux.

En 1828, M. Dives, de Mont-de-Marsan, a pris un brevet pour s'assurer la fabrication exclusive d'un produit qu'il obtenait en concrétant les huiles pyrogéneuses, telles que huiles de résines, de goudron, de bitume, etc., afin de préserver de l'humidité les objets qui en avaient reçu une ou plusieurs couches. A cet effet, il traitait ces huiles par le sous-acétate de plomb, qu'il fabriquait en faisant bouillir une dissolution de 3 kilogr. de sel de Saturne dans 9 kilogr. d'eau distillée, et projetant dans la dissolution 2 kilogr. d'oxyde de plomb, demi-vitreux et bien pulvérisé.

En 1837, MM. Payen et Buron prirent aussi un brevet pour la concrétion des huiles de résine, de goudron, de bitume par la chaux. Le principe de leur invention repose dans la distillation de la résine sur de la chaux introduite en même temps dans l'appareil distillatoire, afin d'enlever l'acide acétique qui se forme en même temps que l'huile pendant l'opération. Ils distillent la résine sur de la chaux en proportion de 5 à 10 pour 100 du poids de la résine, et il suffit ensuite, en opérant à froid, de mélanger à l'huile produite 2 à 5 pour 100 de chaux, en remuant le tout, et n'ajoutant la chaux que peu à peu, pour que toute l'huile se concrète. On comprendra facilement qu'une si grande quantité de matière solide, infusible à une température très-peu élevée comme celle obtenue par le frottement, donne lieu à un dépôt de cambouis considérable.

MM. Payn et Cie, à Belleville, ont obvié à cet inconvénient en fabriquant la *graisse muciligne.* Pour fabriquer cette graisse, ils distillent la résine sans ajouter de chaux, et, séparant les premiers produits, qui sont toujours acides et un peu aqueux, ils concrètent le reste avec 10 pour 100 de suif, autant de talc, et 5 pour 100 de chaux; ils versent l'huile dans un tonneau muni d'un agitateur, y ajoutent le suif fondu, puis le talc; ils agitent le tout pendant cinq minutes environ, et ajoutent alors la chaux. Le suif, disent ces fabricants, empêche que la graisse ne durcisse sur les essieux, et le talc qu'elle ne coule trop facilement.

GRAISSANE s. f. (grè-sa-ne): Hortic. Variété de figue.

GRAISSE s. f. (grè-se — rad. *gras*). Substance onctueuse, aisée à fondre, qui se trouve en diverses parties du corps de l'homme et des animaux : GRAISSE *de porc, de mouton, de volaille.* GRAISSE *fondue, figée. Une tache de* GRAISSE. *Cuire des légumes dans la* GRAISSE. *Les* GRAISSES *peuvent être considérées, chez les animaux, comme autant de coussins qui servent à garantir les organes, à entretenir leur température et à diminuer la susceptibilité nerveuse.* (Guérin.) *Le travailleur ne devient jamais obèse : l'officine de la* GRAISSE, *c'est l'oisiveté.* (Raspail.)

— *C'est un peloton de graisse*, Se dit d'une personne de petite taille et extrêmement grasse. ‖ Se dit aussi d'un petit oiseau, comme un ortolan, un becfigue, extrêmement gras.

— *Graisse de la terre*, Substance qui contribue le plus à sa fertilité : *Les grandes ravines emportent la* GRAISSE DE LA TERRE. (Acad.) ‖ Dans le style biblique, Fertilité du sol.

— *Faire de la graisse*, S'engraisser par le sommeil ou l'oisiveté.

— *Se plaindre de trop de graisse*, Se plaindre d'une chose, d'une affaire avantageuse.

— *La graisse ne l'étouffe pas, ne l'empêche point de courir*, Se dit d'une personne extrêmement maigre.

— Argot. *Vol à la graisse*, Escroquerie qui consiste à emprunter une somme plus ou moins forte, en donnant en nantissement une parure ou autre objet de grand prix, auquel on substitue adroitement un objet sans valeur au moment où le prêteur doit le recevoir.

— Techn. Etat de la pâte à papier, quand elle retient l'eau abondamment et longtemps. ‖ Nom donné à des taches blanchâtres qui altèrent la transparence du verre, et qui proviennent de ce qu'on a mis trop de soude dans la composition : *La* GRAISSE *se nomme aussi teillage.* ‖ Nom donné par les chamoiseurs à l'huile surabondante que contiennent les peaux après le dégraissage, lorsque cette opération a été mal faite. ‖ *Pousser de la graisse*, Se dit des peaux mal préparées, sur lesquelles l'huile se montre en gouttelettes.

— Comm. Bitume purifié.

— Econ. rur. *Graisse du vin*, Altération qu'éprouvent certains vins, et qui leur donne un aspect huileux et une consistance filante : *Dans les vins de Champagne, les dépôts blancs et jaunâtres sont les plus mauvais; la seule présence de ce dépôt annonce que le vin a tourné à la* GRAISSE. (Morogues.)

— **Encycl.** Chim. et Techn. Les corps gras sont des substances neutres d'une consistance variable, sans odeur ni saveur bien prononcées, douces au toucher, qui fondent à une température peu élevée, qui brûlent avec une flamme peu colorée, en répandant des fumées plus ou moins épaisses. On désigne plus spécialement sous le nom de *graisses* les corps qui proviennent des animaux; mais c'est là une division empirique, et, quant à leur constitution, on doit confondre les *graisses* avec les huiles, les beurres, les suifs et les cires. Les *graisses* sont insolubles dans l'eau et plus légères que ce liquide; mais elles se dissolvent avec facilité dans l'éther, les essences et le sulfure de carbone; les alcalis les rendent solubles dans l'eau en les transformant en savons. Quand elles sont pures, elles ne contiennent que du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène. M. Chevreul a démontré que les *graisses* ne devaient pas être considérées comme des principes immédiats; qu'elles résultaient, au contraire, du mélange de matières grasses très-distinctes, appelées *corps gras neutres.* Le suif contient la stéarine, la margarine, l'oléine. A la température ordinaire, les deux premiers corps sont blancs; le dernier est liquide. Ces principes se comportent, dans les réactions chimiques, comme les combinaisons d'une même substance, la glycérine, avec des acides gras : l'acide stéarique pour la stéarine, l'acide margarique pour la margarine, et l'acide oléique pour l'oléine.

Composition élémentaire de quelques graisses.

	Carbone.	Hydrogène.	Oxygène.
Graisse d'homme. .	79	11,4	9,6
Graisse de mouton.	79	11,7	9,3
Graisse de porc. . .	79	11,1	9,8

Composition immédiate.

	Stéarine et margarine.	Oléine.	Point de fusion.
Suif de mouton. .	80	20	+ 46°
Moelle de bœuf. .	76	24	+ 46°
Suif de bœuf . . .	70	30	+ 38°
Graisse de porc. .	38	62	+ 26° à 31°
Graisse d'oie. . . .	32	68	+ 28°
Graisse de canard	28	72	+ 25°
Graisse de dindon	26	74	+ 45°
Moelle de mouton	26	74	+ 45°

Chez les animaux, la *graisse* est logée dans les petits sacs formés par le tissu cellulaire, mais elle affecte de préférence certaines parties du corps. Ainsi, chez les mammifères, elle est abondante sous la peau, à la surface des muscles, autour des reins, à la base du cœur et auprès des intestins. Elle offre des modifications dans les différentes classes d'animaux. Chez les herbivores, elle est plus ferme, plus solide, moins odorante que chez les carnivores. La *graisse* des oiseaux est fine, douce, onctueuse, très-fusible. Chez les poissons et les baleines, elle est presque fluide et très-odorante. Blanche et abondante chez les jeunes animaux, elle se colore en jaune et diminue en quantité avec l'âge. Chez les ours et animaux dormeurs, les corps gras servent à l'entretien des organes pendant la cessation de leurs fonctions durant l'hiver. Nous indiquerons les procédés suivis pour l'extraction des matières grasses des végétaux (V. HUILES). Dans les laboratoires, on emploie, soit le sulfure de carbone, soit l'éther; dans l'industrie, on a recours à des procédés assez simples, et qui sont susceptibles de grands perfectionnements. Chez les animaux, les matières grasses enveloppées de tissu cellulaire et de membranes entremêlées de vaisseaux lymphatiques, souillées de sang, ne peuvent être extraites que par une altération de ces tissus et membranes. Les mêmes procédés d'extraction s'appliquent aux tissus adipeux des divers animaux, bœufs, vaches et moutons, dépecés aux abattoirs publics; on désigne ces tissus sous le nom de suif en branches; ils doivent être soumis, le plus promptement possible, à la fonte, afin d'éviter l'altération spontanée qui résulterait de la putréfaction des matières azotées molles interposées dans ces tissus. En été, on suspend le suif en branches sur des cordes, à l'air libre. On le divise à l'aide de hachoirs à la main, afin de faciliter la sortie de la graisse, ou à l'aide de meules verticales cannelées.

Lorsque la matière est plus ou moins divisée, on la fait fondre suivant le procédé des cretons ou celui dit à l'acide.

— *Fonte aux cretons.* On chauffe à petit feu, dans des chaudières de cuivre ou de laiton, en agitant sans cesse. L'élévation de la température dilate et fluidifie la matière grasse et contracte les membranes qui la renferment; ces deux effets opposés déterminent la rupture des cellules et l'exsudation du suif liquide. Au moyen d'un seau percé de trous que l'on enfonce dans la chaudière, on écarte les membranes et l'on obtient bientôt un bain de graisse fondue. Cette graisse, reçue dans un vaste récipient, est additionnée de 4 à 5 millièmes d'alun. Après avoir laissé déposer pendant six ou huit heures, on puise le liquide gras avec de grandes cuillers de cuivre pour le verser dans des jalots ou petits baquets en bois préalablement imbibés d'eau. Quand le suif y est complétement figé, qu'il a pris son retrait, on retourne les jalots pour en retirer les pains de suif solide, qui ont alors la forme de cônes tronqués.

Les membranes et matières étrangères restées dans la chaudière sont mises dans des vases cylindriques de tôle épaisse, ouverts et percés de trous; on les porte sous la presse, qui en fait encore sortir une grande quantité de *graisse.* Le résidu, connu sous le nom de pain de cretons, est employé pour la nourriture des chiens ou l'engrais des terres. Il contient encore 10 à 15 pour 100 de graisse qu'on peut extraire sous l'influence d'une forte chaleur; mais le suif ainsi obtenu est coloré en brun.

— *Fonte à l'acide.* Ce procédé a été indiqué par d'Arcet en 1818. Il consiste à chauffer le suif brut, dans les chaudières, sur un bain d'eau acidulée par l'acide sulfurique. Ces chaudières sont fermées, à double enveloppe; on chauffe, au moyen d'un courant de vapeur, vers 103°. Les membranes sont détruites et en partie dissoutes; la *graisse* se rassemble à la surface du liquide et s'écoule au dehors par une rigole pratiquée sur le bord des chaudières.

— *Nouveau procédé.* M. Evrard, de Douai, a proposé, en 1851, un procédé qui repose sur la propriété que possèdent les alcalis caustiques très-étendus de dissoudre les membranes, sans attaquer sensiblement les corps gras eux-mêmes. Il emploie une solution faible, marquant 1° à 1°,5 de soude caustique pour 100 kilogr. de suif. La solution bouillante pénètre dans les membranes, en sorte que la matière grasse fondue peut en sortir facilement. En outre, les acides gras à odeur caractéristique sont dissous, et, après un simple lavage, le suif est devenu plus blanc, plus pur et moins odorant. On obtient ainsi 85 à 87 pour 100 de suif, au lieu de 80 à 82 que donne le procédé aux cretons.

Les *graisses* sont employées dans la fabrication des savons, des vernis et des chandelles; elles servent à faciliter le jeu des machines. On les emploie dans la pharmacie, la parfumerie, etc.

La *graisse* est susceptible d'altérations qu'il est important de prévenir quand elle est destinée à l'alimentation. Lorsqu'elle est colorée en brun, qu'elle a une odeur repoussante, elle est vénéneuse; lorsqu'on traite une semblable *graisse* par l'alcool bouillant, on en retire une matière brune acide, d'une saveur piquante, qui a causé la mort d'animaux auxquels on l'avait fait avaler. Il faut aussi éviter de placer la graisse dans des vases en cuivre. Pour falsifier les *graisses*, on y incorpore des pommes de terre cuites et broyées, ou de la fécule; on y mélange des matières blanches pulvérulentes, telles que le kaolin, le marbre pulvérisé, etc.

— *Graisse d'homme.* Elle se compose de margarine, avec une petite quantité d'oléine ainsi que d'une matière amère, jaune, ayant l'odeur et la saveur de la bile.

— *Graisse de mouton.* Elle se compose de stéarine et d'une proportion relativement faible de margarine et d'oléine, ainsi que d'une petite quantité d'un glycéride donnant, par la saponification, un acide gras, odorant, l'acide hircique.

— *Graisse de porc, axonge, saindoux.* On connaît, sous ces diverses dénominations, la *graisse* que l'on retire de la panne du porc. Pour la préparer, on coupe la panne en tranches minces; on passe à l'eau froide pour en séparer les traces de sang et de matière colorante, puis on la chauffe jusqu'à fusion avec une certaine quantité d'eau. On passe le mélange liquide à travers un tamis serré et on le laisse refroidir; après quoi on enlève la *graisse* qui s'est solidifiée au-dessus de l'eau. Il faut la faire fondre une seconde fois

au bain-marie pour en chasser les dernières traces d'eau, et on la coule dans des vases que l'on bouche avec soin. C'est une substance blanche, molle, presque inodore, d'une saveur fade, plus soluble dans l'éther que dans l'alcool.

— *Suif de bœuf.* Mélange de stéarine avec de la margarine et de l'oléine. Il présente une légère odeur, et se dissout dans 40 pour 100 d'alcool bouillant.

— *Graisse d'oie.* Mélange de composés glycériques, dont le plus abondant est l'oléine.

— Econ. rur. *Graisse de vin.* La *graisse* est une altération ou une maladie particulière aux vins blancs ; rarement elle s'attaque aux vins rouges. Quoi qu'il en soit, les vins qui en sont atteints deviennent mucilagineux ou glaireux ; quand on les soutire, ils filent comme de l'huile et coulent sans bruit. Cette maladie se manifeste lorsque les raisins n'ont pas été récoltés à parfaite maturité. On peut la guérir au moyen du tannin. Un procédé plus simple consiste à agiter le vin à l'air libre ; il redevient alors coulant et limpide ; c'est le moyen qu'on emploie dans presque tous les vignobles. On se trouvera bien aussi de soutirer les vins et de ne pas les laisser sur leur dépôt. On observe dans les vins graisseux des végétations cryptogamiques.

GRAISSÉ, ÉE (grè-sé) part. passé du v. Graisser. Oint de graisse ; sali de graisse ou d'une matière graisseuse : *Les rouages d'une machine n'ont besoin que d'être plus ou moins* GRAISSÉS. (Balz.)

GRAISSER v. a. ou tr. (grè-sé — rad. *graisse*). Frotter, oindre de graisse ou d'un autre corps onctueux : GRAISSER *les roues d'une voiture.* ‖ Souiller, tacher de graisse : *Les bonnes ont assez l'habitude de* GRAISSER *la robe de leur maîtresse, quand celle-ci vient trop fréquemment donner un coup d'œil à la cuisine.* (Aug. Humbert.)

— Salir, rendre crasseux : GRAISSER *son linge, ses habits.*

— Fam. *Graisser ses bottes,* Se préparer à partir pour un long voyage. ‖ *Graisser les bottes à quelqu'un,* Lui donner l'extrême-onction, pour le préparer à une mort prochaine : *Le vicaire du Temple était venu administrer à un malade hydropique l'extrême-onction : « Ah! monsieur l'abbé, lui dit-il, vous venez* ME GRAISSER LES BOTTES ; *cela est inutile, car je m'en vais par eau.* » (Marmontel.)

— *Graisser la patte à quelqu'un,* Lui donner de l'argent pour le gagner, le corrompre :

> Au diable même il faut *graisser la patte* ;
> Peut-on savoir où Dieu nous conduira?
>
> BÉRANGER.

— *Graisser le marteau,* Donner de l'argent au portier d'une maison dont on veut se faciliter l'entrée :

> On n'entrait point chez nous sans *graisser le marteau.*
> Point d'argent, point de suisse, et ma porte était [close.
>
> RACINE.

— Agricult. *Graisser le blé,* Le soumettre à l'opération du graissage.

— v. n. ou intr. Techn. Se dit du verre semé de taches blanchâtres qui en altèrent la transparence. ‖ On dit aussi TEILLER.

— Econ. rur. Tourner en graisse, en parlant du vin : *Il n'y a que les vins délicats et peu riches en esprit qui* GRAISSENT. (Morogues.)

— **Antonyme.** Dégraisser.

GRAISSERIE s. f. (grè-se-rie — rad. *graisse*). Boutique de graissier. ‖ Commerce du graissier.

GRAISSESSAC, village de France (Hérault), commune de Camplong, cant. de Bédarieux, arrond. et à 30 kil. N. de Béziers, sur les deux rives du Clédon ; 2,311 hab. Riches mines de houille, produisant 200,000 tonnes de combustible par an. Chemin de fer de Graissessac à Béziers.

GRAISSET s. m. (grè-sè). Erpét. Nom vulgaire de la rainette verte.

GRAISSEUR, EUSE adj. (grè-seur, seu-ze — rad. *graisser*). Personne qui graisse, qui est chargée de graisser : *Un* GRAISSEUR *de machines.*

GRAISSEUX, EUSE s. (grè-seu, eu-ze — rad. *graisse*). Qui est de la nature de la graisse : *Corps* GRAISSEUX.

— Qui est taché de graisse, sale, malpropre, crasseux : *Habit* GRAISSEUX.

— Anat. *Membrane graisseuse,* Nom donné quelquefois à la couche de graisse qui est sous la peau.

GRAISSIER, IÈRE s. (grè-sié, ière — rad. *graisse*). Personne qui vend de la graisse : *Un* GRAISSIER.

— Adjectiv. : *Marchand* GRAISSIER.

GRAISSIN s. m. (grè-sain — rad. *graisse*). Pêche. Sorte d'écume qui surnage au-dessus de l'eau, dans les endroits où frayent les poissons.

GRAISSOIR s. m. (grè-soir — rad. *graisse*). Morceau de linge plein de graisse, dont on se sert pour graisser.

GRAISSON s. m. (grè-son). Ichthyol. Nom vulgaire du hareng, sur les côtes de France.

GRAITNEY, bourg d'Ecosse. V. GRETNA-GREEN.

GRALLAIRE adj. (gral-lè-re — du lat. *gralla,* échasse). Ornith. Qui a de longues jambes.

GRALLARIE s. f. (gra-la-rî — rad. *grallaire*). Ornith. Syn. de FOURMILIER.

GRALLARINÉ, ÉE adj. (gral-la-ri-né — rad. *grallarie*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la grallarie.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux de la famille des myothéridées, ayant pour type le genre grallarie.

GRALLATEUR s. m. (gral-la-teur — lat. *grallator ;* de *gralla,* échasse). Antiq. rom. Pantomime qui dansait sur des échasses.

GRALLE s. m. (gra-le — du lat. *gralla,* échasse, qui est sans doute pour *gradla,* et qui est probablement allié à *gradus,* degré, *gradi,* marcher, etc.). Ornith. Syn. d'ÉCHASSIER.

GRALLINE s. f. (gral-li-ne — dimin. de *gralle*). Ornith. Section du genre merle, qui habite l'Australie : *La gralline noire et blanche est de la taille du stourme.* (V. Meunier.)

GRALLIPÈDE adj. (gral-li-pè-de — du lat. *gralla,* échasse ; *pes, pedis,* pied). Ornith. Qui a des pieds longs et grêles, et semble monté sur des échasses. Syn. peu usité d'ÉCHASSIER.

GRAM (Hans), érudit danois, né à Bjerby (diocèse d'Aalborg), en 1685, mort en 1748. Il était fils d'un pasteur, et suivit la carrière de l'enseignement, fut co-recteur à l'école latine de Copenhague, de 1711 à 1720, professeur de grec à l'université de cette ville (1714), puis devint successivement historiographe et bibliothécaire du roi (1730), archiviste privé (1731) et conseiller d'Etat. Gram possédait une vaste érudition ; il savait les principales langues vivantes, et était en relation avec plusieurs savants étrangers, parmi lesquels nous citerons Wolf, Fabricius et Duker. « Rempli de zèle pour le service de son pays, dit Monod, joignant à une grande facilité pour le travail une activité infatigable, il associa son nom à la plupart des établissements utiles ou des améliorations qui se firent de son temps : par exemple à l'organisation de la Société royale des sciences, fondée en 1745, sous les auspices du comte de Holstein ; à la réforme des études dans l'université et dans les écoles. La belle bibliothèque du roi dut à ses soins de nouvelles richesses ; il mit de l'ordre dans le dépôt des archives, et commença l'exécution d'un grand recueil diplomatique, auquel on a continué de travailler après lui ; enfin il s'est immortalisé surtout par les services éminents qu'il a rendus à l'histoire de son pays, dans laquelle il porta le premier le flambeau d'une critique rigoureuse. » Gram n'a écrit aucun grand ouvrage. Il s'est borné à publier des articles dans les *Mémoires de la Société royale des sciences de Copenhague,* ainsi que dans divers autres recueils, et des opuscules parmi lesquels nous citerons : *De origine geographiæ apud Ægyptios* (Copenhague, 1706) ; *Observationes ex scriptoribus antiquis* (1709) ; *Chesium decas* (1709) ; *Historia Deorum ex Xenophonte* (1721) ; *Nucleus latinitatis* (1722), etc. Enfin il a édité plusieurs ouvrages, notamment l'*Histoire du Danemark* de Meursius, qu'il a enrichie de très-savantes notes.

GRAMAT, ville de France (Lot), chef-lieu de cant., arrond. et à 31 kilom. N.-E. de Gourdon, sur une éminence, dominant un plateau aride et rocailleux, près de l'Alzon ; pop. aggl., 205 hab. — pop. tot., 4,067 hab. Eaux minérales. Commerce important de graines et de laines estimées. Dolmen divisé en deux compartiments. Aux environs, gorges, cascades et sites pittoresques. Patrie du baron Dubois, chirurgien de Napoléon Ier.

GRAMAYE (Jean-Baptiste), historien belge, né à Anvers vers 1580, mort à Lubeck en 1635. Il professa d'abord la rhétorique et le droit à Louvain, puis devint prévôt de l'église collégiale de Sainte-Walburge, à Arnheim. Ayant reçu le titre d'historiographe, il parcourut les Pays-Bas pour faire des recherches dans les archives publiques, puis, entraîné par son goût pour les voyages, il visita l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, tomba au pouvoir des barbaresques, qui le retinrent pendant quelque temps captif en Afrique, et parcourut ensuite la Moravie et la Silésie. Ses principaux ouvrages sont : *Asia sive Historia universalis asiaticarum gentium* (Anvers, 1604) ; *Africæ illustratæ libri X* (1622) ; *Historia brabantica* (1606) ; *Antiquitates ducatus Brabantiæ* (1606) ; *Historia namurcensis* (1607) ; *Hasbaniæ illustratæ libri X* (1622) ; *Antiquitates belgicæ* (1608, in-fol.)

GRAMBERG (Antoine), poëte allemand, né à Oldenbourg en 1772, mort dans la même ville en 1816. Il fut successivement procureur, juge dans sa ville natale et conseiller à la cour impériale du département des Bouches-de-l'Elbe. Il a composé des poésies, parmi lesquelles on remarque surtout son *Chant du ramoneur,* son *Dialogue avec l'amour,* ses *Idylles* et quelques chansons. « On éprouve à lire les vers de Gramberg, dit Parisot, le même charme qu'à la prose de Gessner ; seulement un arome plus profond, plus délicat, parfume le monde imaginaire qu'il nous dévoile, et sa touche a quelque chose de plus intime que celle de Gessner. »

GRAMBERG (Charles-Pierre-Guillaume), écrivain allemand, né près d'Oldenbourg en 1797, mort en 1830. Il joignit à l'étude des langues classiques celle des langues orientales et modernes, et devint professeur au collége royal de Züllichau (1822). Outre de nombreux articles insérés dans divers journaux, on lui doit quelques ouvrages, dont le plus remarquable est une *Histoire critique des idées religieuses de l'Ancien Testament* (Berlin, 1829).

GRAMBERT (Joseph), littérateur français, né à Villeneuve, près Lons-le-Saulnier, en 1761, mort en 1829. Il s'était fait connaître par d'agréables poésies légères, lorsque éclata la Révolution. Plein d'enthousiasme pour les idées nouvelles, il se fit affilier au club des Jacobins ; mais, effrayé bientôt par la tournure que prenaient les événements, il perdit en partie la raison, retourna à Lons-le-Saulnier, où le calme rentra peu à peu dans son esprit, obtint un emploi dans l'administration, professa ensuite la rhétorique et finit par se mettre à la tête d'une maison d'éducation. Il a publié un petit ouvrage en prose et en vers, produit d'une imagination malade, qui a pour titre la *Voltairiade* ou *Aventure de Voltaire dans l'autre monde* (1825, in-8°).

GRAMEN s. m. (gra-mènn — mot lat.). Bot. Nom vulgaire des herbes de la famille des graminées, donné aussi, par extension, aux cypéracées et aux joncées : *En général, toutes les parties des* GRAMENS *sont saines.* (V. de Bomare.) *L'herbe est plutôt faite pour les animaux qui la broutent que pour l'homme, à qui le* GRAMEN *et le trèfle sont assez inutiles.* (Volt.)

GRAMIER s. m. (gra-mié). Vitic. Variété de raisin du midi de la France.

GRAMINÉ, ÉE adj. (gra-mi-né — rad. *gramen*). Bot. Qui tient de la nature des gramens : *Plantes* GRAMINÉES.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, qui renferme le blé, le seigle, l'orge et les autres céréales : *Les plantes de la famille des* GRAMINÉES *forment généralement la base des mélanges qui composent les prairies.* (M. de Dombasle.) *Les* GRAMINÉES *sont le pain des herbivores.* (H. Berthoud.)

— Hist. rom. *Couronne graminée,* Couronne de gazon que l'on offrait au général qui avait délivré une ville assiégée.

— **Encycl.** La famille des *graminées* est, par ses caractères comme par ses propriétés, l'une des plus intéressantes du règne végétal. Elle renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, plus rarement ligneuses, à racines fibreuses, fasciculées et traçantes. La tige, qui porte le nom de *chaume,* est presque toujours cylindrique, fistuleuse et renforcée, de distance en distance, par des nœuds, qui correspondent à des cloisons transversales. Les feuilles sont alternes, insérées une à une à chaque nœud ; la partie pétiolaire est élargie et forme autour de la tige une gaîne à bords libres ; le limbe est ordinairement très-allongé, très-étroit ou presque linéaire, à nervures parallèles ; la gaîne se prolonge, à son point de jonction avec le limbe, en un appendice membraneux en forme de collerette, qu'on nomme *colure* ou *ligule.* Les fleurs sont généralement hermaphrodites et dépourvues de périanthe proprement dit ; elles sont groupées en petits épis ou épillets, dont l'ensemble forme une panicule terminale, tantôt lâche, comme dans l'avoine, *tantôt compacte et simulant un épi* allongé, comme dans le froment. Chaque épillet, formé de fleurs dont le nombre varie d'une à quinze ou même davantage, est accompagné à sa base de deux bractées dont l'ensemble constitue la glume. Chaque fleur présente, en outre, deux autres bractées, qu'on nomme la *glumelle* et, vulgairement, la *balle ;* les bractées sont souvent terminées par une longue arête. Enfin, à l'intérieur de la glumelle, se trouvent de très-petites écailles, ordinairement au nombre de deux, auxquelles on a donné les noms de *glumellules, lodicules, paléoles* ou *squamules.* Chaque fleur présente ordinairement trois étamines hypogynes, à filets grêles et pendants ; un ovaire libre, à une seule loge uniovulée, surmonté de deux styles courts, dont chacun est terminé par un stigmate plumeux. Le fruit est un caryopse et renferme, sous un péricarpe très-mince qui, dans le blé et les autres céréales, constitue le son, une graine à embryon très-petit, placé à la base d'un albumen farineux très-abondant. Ces caractères présentent plusieurs exceptions, parmi lesquelles nous citerons seulement le maïs, qui a des fleur unisexuées, et le riz, dont les fleurs renferment six étamines.

Cette famille, qui a des affinités avec les cypéracées, se divise en treize tribus, renfermant en tout environ deux cent cinquante genres, parmi lesquels nous citerons les suivants :

I. *Oryzées.* Genres : riz (*oryza*), léersie, potamophile, hydropyre ou blé d'eau, zizanie, luziole, ehrarte, tétrarrhène, microlène, pharus.

II. *Phalaridées.* Genres : lygée, maïs, coïx, cornucopie, crypsis, chamagrostis, vulpin, beckmannie, phléole, hilarie, hexarrhène, phalaride ou alpiste, houlque, hiérochloa, flouve.

III. *Panicées.* Genres : paspale, millet, amphicarpe, olyra, ériochloa, panic, isachne, sétaire, pennisetum, pénicillaire, cenchrus, anthesphore, lappagine, holboellie, échinolène, thouarée, spinifex.

IV. *Stipées.* Genres : stipe, orizopside, lasiagrostis, macrochloa, aristide, stipagrostis.

V. *Agrostidées.* Genres : lycure, coléanthe, phippsie, colpode, épicampe, cinna, sporobole, agrostide, gastridie, polypogon, chéture, ægopogon.

VI. *Arundinées.* Genres : roseau (*arundo*), calamagrostis, pentapogon, deyeuxie, ammophile, ampélodesme, graphéphore, phragmite, gynérion.

VII. *Pappophorées.* Genres : amphipogon, diplopogon, pappophore, triraphide, cottée, échinaire.

VIII. *Chloridées.* Genres : microchloa, schœnefeldie, cynodon ou chiendent, dactylotènie, eustachyde, chloris, leptochloa, éleusine, chondrosie, spartine, eutriane, polyodon, gymnopogon, triplaside.

IX. *Avénées.* Genres : avoine, corynéphore, deschampsie, dupontie, canche, airopside, trisétaire, lagure, arrhénathère, ériachne, danthonie, triodie, pomereulle,

X. *Festucées.* Genres : seslérie, paturin, glycérie, pleuropogon, brize, catabrose, mélique, molinie, kœlérie, schisme, dactyle, crételle, lamarckie, fétuque, brome, uniole, diarrhène, arundinaire, platonie, nastus, bambou.

XI. *Triticées.* Genres : froment (*triticum*), seigle, élyme, asprelle, orge, ægilops, pariane, ivraie.

XII. *Rotbœlliées.* Genres : nard, psilure, lepture, ophiure, rotbœllie, tripsacum.

XIII. *Andropogonées.* Genres : pérotide, canne à sucre, impérate, érianthe, eulalie, andropogon, apluda, xerochloa, etc.

La famille des *graminées* comprend environ 3,000 espèces, disséminées dans toutes les régions du globe ; par la multiplicité des individus, elle surpasse toutes les autres. Elles sont fréquemment sociales, et il n'est pas rare de voir une seule espèce couvrir une immense étendue. On en trouve presque à toutes les latitudes et à toutes les hauteurs, à toute exposition et dans tous les sols, même dans les eaux douces, mais jamais dans les eaux salées. En général, les *graminées* des régions tropicales sont plus grandes, à feuilles plus larges, plus lancéolées, plus molles, plus velues. C'est des régions chaudes ou tempérées que nous viennent les espèces de grande taille, *telles que la canne à sucre, les* bambous, le maïs, les sorghos, les roseaux, *le gynérion, etc. Les graminées sont aussi* moins sociales sous l'équateur ; aussi les prairies naturelles y sont-elles nulles, tandis qu'elles abondent dans le Nord. Ces plantes, d'ailleurs, ont moins d'importance et sont beaucoup moins cultivées dans la zone torride, où elles sont remplacées avantageusement par d'autres végétaux féculifères, tels que l'arbre à pain, l'igname, le manioc.

Quant à ses applications, la famille des *graminées est, sans contredit, la plus utile* du règne végétal. Les graines de plusieurs d'entre elles (froment, seigle, orge, maïs, *riz, etc.) forment, sur la plus grande partie* du globe, la base de la nourriture de l'homme ; on les désigne plus particulièrement sous le nom de *céréales.* Celles de l'avoine et de quelques autres genres servent aussi à la nourriture des animaux domestiques ; mais on emploie surtout, pour cet usage, l'herbe produite par la plupart des *graminées,* qui constitue le foin vert ou sec. Ces plantes forment, en effet, la base des prairies naturelles et quelques-unes entrent même dans les assolements réguliers ou les prairies artificielles. Linné, dans son langage allégorique, disait que les *graminées* sont les plébéiens du règne végétal, et que, *comme ceux-ci, robustes et d'un* extérieur simple, elles sont la force et le soutien des empires. Les *graminées* étaient tellement en honneur à Rome, que l'on en couronnait ceux qui avaient rendu d'importants *services à la patrie, et même les généraux* et les empereurs. Les soldats possédaient seuls le droit de cette ovation, et ils en for*maient les insignes avec l'herbe coupée* sur le lieu témoin de l'action glorieuse ; ces cou*ronnes, qu'on nommait obsidiennes,* constituaient la plus haute des distinctions.

Les tiges de toutes les graminées renferment du sucre ; chez quelques-unes, la proportion est assez considérable pour qu'elles puissent être exploitées avec avantage ; telles sont la canne à sucre, le maïs, le sorgho sucré, etc. La tige et les graines de plusieurs *graminées servent à faire des boissons* fermentées. Ces plantes renferment une quantité plus ou moins grande de silice, qui contribue à leur donner plus de solidité, à les rendre presque incorruptibles, ce qui les fait employer avec succès pour garnir les lits et pour couvrir les maisons. Elles offrent moins d'intérêt au point de vue des propriétés médicales. Les tiges et les racines sont plus ou moins adoucissantes et rafraîchissantes ; les fruits mondés, ou dépouillés de leurs enveloppes, servent à faire des décoctions. Cette famille ne renferme pas de plantes vénéneuses, sauf peut-être une espèce d'ivraie. Les tiges servent encore à certains usages indus

triels. Enfin, les *graminées* jouent un rôle en horticulture, notamment dans la création des gazons.

GRAMINICOLE adj. (gra-mi-ni-ko-le — du lat. *gramen*, gazon; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur les chaumes ou dans les champs de céréales : *La lycose* GRAMINICOLE.

GRAMINIFOLIÉ, ÉE adj. (gra-mi-ni-fo-li-é — du lat. *gramen*, gazon; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles analogues à celles des graminées.

GRAMINIFORME adj. (gra-mi-ni-for-me — du lat. *gramen*, gazon, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à une graminée.

GRAMINOLOGIE s. f. (gra-mi-no-lo-jî — du lat. *gramen*, gazon, et du gr. *logos*, discours). Bot. Histoire des plantes graminées.

GRAMMAIRE s. f. (gramm-mè-re — du gr. *gramma*, lettre, caractère). Art qui enseigne à parler et à écrire correctement : *La syntaxe est la partie principale de la* GRAMMAIRE. (Acad.) *Herbiers et* GRAMMAIRES *sont également incapables de présenter une phrase et une fleur dans leurs formes gracieuses, avec leurs suaves couleurs, leurs mouvements et leur vie; fleurs et phrases y sont mortes; on n'en trouve que la poussière et le nom.* (Buff.)

La *grammaire*, du verbe et du nominatif,
Comme de l'adjectif avec le substantif.
Nous enseigne les lois. . . . . . .

MOLIÈRE.

‖ Ensemble des lois qui régissent une langue : *Toute langue a sa* GRAMMAIRE. *La* GRAMMAIRE, *le dictionnaire sont à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice.* (Dupanloup.) ‖ Livre où sont exposées les règles d'une langue ou du langage en général : *La* GRAMMAIRE *de Port-Royal, de Dumarsais. Les* GRAMMAIRES *de Beauzée, de Condillac, de Wailly, de Lhomond.*

— Par ext. Recueil de règles relatives à un art ou à une science : GRAMMAIRE *musicale. Grammaire des arts du dessin.*

— Enseignem. *Classes de grammaire*, Classes qui, dans les colléges, précèdent les humanités, et qui ont plus spécialement pour objet l'étude des langues qu'on y enseigne.

— **Encycl.** La *grammaire* peut être considérée sous divers points de vue.

Quand elle s'occupe des principes fondamentaux communs à toutes les langues, on la désigne sous le nom de *grammaire générale.* On l'appelle aussi *grammaire raisonnée* ou *philosophique :* raisonnée, parce que ce n'est, en effet, qu'à l'aide de la comparaison et du raisonnement que l'on parvient à poser les principes communs à toutes les langues; philosophique, parce qu'elle suppose une connaissance approfondie de la pensée, qu'on ne peut devoir qu'à la philosophie. Pour atteindre ce but, elle fait abstraction de tout ce qui est particulier à chaque langue, et ne s'occupe que des moyens généraux dont tous les peuples ont fait usage pour exprimer la pensée par la parole ou pour la peindre par l'écriture.

Si la *grammaire* ne s'occupe que de donner les règles et de faire connaître les usages d'une seule des nombreuses langues parlées sur la terre, c'est la *grammaire* particulière.

Les matières qui appartiennent aux diverses branches de la *grammaire* sont très-nombreuses, ainsi qu'on peut en juger par la nomenclature suivante, que nous empruntons à Beauzée.

Tout ce qui se rapporte au langage a pour objet, soit le langage parlé, soit le langage écrit.

Ce qui tient au langage parlé est réuni sous le nom d'*orthologie* ou *manière de bien parler*, et ce qui tient au langage écrit a reçu le nom d'*orthographe* ou *manière d'écrire correctement.*

L'orthographe se subdivise en deux parties, la lexicologie ou explication des mots isolés, et la syntaxe ou l'examen des mots réunis.

La lexicologie a pour but d'examiner les mots au point de vue matériel et à celui de leur valeur; elle recherche donc les éléments des mots, c'est-à-dire les voix, les articulations, les syllabes, la prosodie ou l'accent et la quantité.

Elle explique la forme et les changements que l'usage fait subir aux mots; elle fait connaître la totalité des idées que l'usage a attachées à chaque mot.

Pour expliquer le sens des mots, elle fait connaître ce que c'est que le sens propre et le sens figuré, ce qu'on désigne sous le nom de *tropes* ou de figures.

Quand des mots ont des rapports de signification sous certains points de vue et des différences sous d'autres aspects, elle les désigne sous le nom de *synonymes.*

L'examen du rôle que les mots jouent dans la phrase forme ce qu'on appelle ordinairement les *parties du discours.*

D'autres relations des mots entre eux sont ordinairement désignées par des formes différentes, et ces accidents reçoivent les dénominations de *genres*, *cas*, *nombres*, *personnes*, *temps*, *modes*, *conjugaisons*, *declinaisons.*

L'office de la syntaxe est d'expliquer tout ce qui concerne le concours des mots réunis et de faire connaître la proposition et ses diverses parties.

Les diverses règles de la syntaxe ont pour but la concordance, le régime et la construction.

La *grammaire* est née longtemps après la poésie et l'éloquence. Les premières traces qu'on en trouve en Occident sont éparses dans Platon et dans Aristote; elle ne commença à former une science à part que lorsque les philosophes de l'école d'Alexandrie s'en occupèrent.

Les savants d'Alexandrie et leurs rivaux de Pergame analysèrent la langue grecque, la distribuèrent en catégories grammaticales, distinguèrent les différentes parties du discours, inventèrent des termes techniques pour les différentes fonctions des mots, observèrent la correction plus ou moins grande du style de certains poëtes, séparèrent les formes vieillies des formes classiques et publièrent sur tous ces sujets de longs et doctes ouvrages; mais il y avait encore un pas à faire de là à une véritable *grammaire* grecque pratique et élémentaire. La plus ancienne de toutes est celle de Denys le Thrace; elle est parvenue jusqu'à nous. Il est vrai que plusieurs auteurs en ont contesté l'authenticité; mais on a répondu victorieusement à leurs objections. Qu'était-ce que ce Denys le Thrace? Son père, comme son nom l'indique, était Thrace, mais Denys lui-même habitait Alexandrie, et il avait suivi les leçons du célèbre critique et éditeur d'Homère, Aristarque. Plus tard, il vint à Rome, où il enseignait vers l'époque de Pompée. « C'est là, ainsi que l'observe Max Müller, un trait nouveau dans l'histoire : un Grec, disciple d'Aristarque, s'établit à Rome et compose une *grammaire* pratique de la langue grecque, à l'usage, bien entendu, des jeunes Romains, ses élèves. Il ne fonda pas la science grammaticale : presque tout le cadre de la *grammaire* lui était fourni par les travaux de ses prédécesseurs, depuis Platon jusqu'à Aristarque; mais il fut le premier à appliquer à un objet pratique les découvertes des anciens philosophes et des critiques d'Alexandrie, à se servir de leurs observations et des catégories qu'ils avaient établies pour enseigner le grec, et, ce qu'il faut surtout remarquer, pour enseigner le grec, non pas à des Grecs, qui savaient déjà leur langue, et à qui il ne manquait plus que d'en connaître la théorie, mais à des Romains à qui il fallait apprendre les déclinaisons et les conjugaisons régulières et irrégulières. Son traité devint un des canaux principaux par lesquels la terminologie grecque, après avoir passé d'Athènes à Alexandrie, fut portée à Rome, pour se répandre de là dans tout le monde civilisé. »

Voilà incontestablement la première *grammaire* élémentaire.

C'est vers la fin du XVII^e siècle seulement que parut la première *grammaire* philosophique, due à Arnauld, et désignée souvent sous le nom de *Méthode de Port-Royal.* Ce savant traité fut suivi, dans le XVII^e siècle et dans le XVIII^e, de ceux de Bouhours, de Régnier-Desmarais, de Buffier, de Dangeau, de Girard, de d'Olivet, de Dumarsais, de Beauzée, de Condillac, de Debrosses, de Court de Gébelin. On peut citer, dans notre siècle, la *Grammaire générale* de S. de Sacy, celle de Destutt-Tracy, les ouvrages de Lemare, de Laveaux, de Boniface, etc.

L'Angleterre et l'Allemagne nous ont fourni un nombre considérable d'ouvrages du plus grand mérite, dont plusieurs ont été traduits dans notre langue.

Si le nombre des ouvrages d'un mérite supérieur est assez petit, le public est inondé d'un déluge de traités de *grammaire* plus ou moins indigestes, faits sans méthode et sans soin, et qui n'ont heureusement qu'une existence tout à fait éphémère. Quelques-uns des meilleurs traités de *grammaire* ont été publiés sous le nom de méthode. V. ce mot.

L'enseignement de la *grammaire* laissait autrefois beaucoup à désirer : pour l'enseigner, on se bornait à faire apprendre aux élèves une *grammaire* quelconque, sans explications, sans exercices; aussi rien n'était-il plus rebutant que cette étude. De nos jours, cet enseignement s'est perfectionné par un mélange judicieux de la théorie et de la pratique. Il en est résulté que la connaissance des règles du langage est beaucoup plus répandue qu'elle ne l'était avant ces heureuses innovations.

— *Grammaire comparée.* C'est Franz Bopp qui le premier fit une étude spéciale de la *grammaire* comparée, science à laquelle d'autres ont donné plus tard les noms de philologie comparée, étymologie scientifique, phonologie, glossologie, glossographie, linguistique, idiomographie, philologie ethnographique, science du langage. Les nombreux matériaux dont la réunion forme la base de cette branche importante des connaissances humaines ont été rassemblés à différentes époques et pendant les derniers siècles par les missionnaires catholiques et protestants, les sociétés bibliques et littéraires, et les voyageurs qui ont visité les différentes parties du monde.

Alors que les études étaient limitées au grec, au latin et à l'hébreu, les langues étaient divisées en langue sacrée et langues profanes, ou en langues classiques et langue orientale. Mais les théologiens ayant abordé l'étude de l'arabe, du chaldéen et du syriaque, une autre classification devint nécessaire. Dès 1606, dans s n *Harmonie étymologique des langues*, Etienne Guichard range à part l'hébreu, le chaldéen et le syriaque comme formant une famille séparée, et distingue en outre les idiomes romans des idiomes teutoniques. Peu de temps après, Claude Duret fit paraître le *Trésor de l'histoire des langues de cet univers* (in-4°), dans lequel il répète les erreurs de Bibliauder et de Postel, qui consistent à dériver du grec la langue du pays de Galles et de Cornouailles, à faire venir les Turcs des Arméniens, parce que le turc était parlé en Arménie, à regarder les Perses comme des descendants de Sem et à rattacher leur langue au syriaque et à l'hébreu. Ce qui empêcha pendant longtemps les progrès de la science du langage, ce fut la conviction que l'hébreu avait été la langue primitive de l'humanité. On essaya de faire remonter à l'hébreu tous les idiomes connus, comme le grec, le latin, le persan, le turc, etc., et l'on composa volumes sur volumes, sans obtenir un résultat satisfaisant. Ce fut Leibnitz qui le premier se défit réellement du préjugé qui faisait de l'hébreu l'origine de tout langage; et non content d'avoir renversé cet obstacle, le premier aussi il appliqua les principes d'une induction rigoureuse à un sujet que jusqu'alors on avait étudié sans méthode. « L'étude des langues, dit-il dans sa *Dissertation sur l'origine des nations* (1710), ne doit être dirigée que par les principes des sciences exactes. Pourquoi, en effet, commencer par l'inconnu plutôt que par le connu? Il est manifeste que nous devons étudier d'abord les langues modernes qui sont à notre portée, afin de les comparer les unes avec les autres pour en découvrir les différences et les affinités, passer ensuite aux langues qui les ont précédées, afin d'établir leur filiation et leur origine, et remonter ainsi de proche en proche jusqu'aux dialectes les plus anciens, dont l'analyse nous donnera le seul résultat certain. » Leibnitz ne se contenta pas de donner des conseils aux philologues, il s'adressa aux missionnaires, aux voyageurs, aux princes, pour obtenir leur concours à l'œuvre qu'il poursuivait. Le 26 octobre 1713, il écrivait au czar Pierre le Grand :

« Je me suis permis de suggérer que les nombreuses langues, jusqu'ici presque entièrement inconnues et non étudiées, qui se parlent dans l'empire de Votre Majesté et sur ses frontières, soient mises par écrit; je voudrais aussi que l'on réunît des dictionnaires ou tout au moins de petits vocabulaires, et que l'on se procurât dans ces idiomes des traductions des dix commandements, de l'Oraison dominicale, du Symbole des apôtres, et d'autres parties du catéchisme, *ut omnis lingua laudet Dominum.* Tout cela augmenterait la gloire de Votre Majesté, qui règne sur tant de nations, et qui désire si vivement les voir marcher dans la voie du progrès; en même temps, en comparant ces différents langages, nous serions mis à même de découvrir l'origine de ces nations qui, de la Scythie qui vous est soumise, s'avancèrent dans d'autres pays. »

Leibnitz dressa une liste des termes les plus simples et les plus usités qui devaient être pris comme points de comparaison entre les différentes langues, et il recueillit lui-même tout ce qui pouvait jeter quelque lumière sur l'origine de la langue allemande. Dans la classification qu'il fit des dialectes qu'il avait pu étudier, il distingua une classe japhétique et une classe araméenne, la première occupant le nord et la seconde le midi des deux continents; il croyait à l'origine commune des langues et à la migration de la race humaine d'orient en occident; mais il ne sut pas déterminer les degrés exacts de parenté entre les langues, et il confondit avec les langues japhétiques plusieurs dialectes hongro-finnois. Les résultats des recherches provoquées par Leibnitz se trouvent consignés dans deux grands ouvrages du commencement de notre siècle : le *Catalogue des langues*, par Hervas, et *Mithridate*, d'Adelung.

Dans le *Monde primitif*, publié en 1773, Court de Gébelin regarde le persan, l'arménien, le malais et le cophte comme des dialectes de l'hébreu; il parle du basque comme si c'était une branche du celtique, et il tâche de découvrir des mots hébreux, grecs, anglais et français dans les idiomes de l'Amérique.

Hervas a réuni des spécimens et des notices de plus de trois cents langues; il composa lui-même les *grammaires* de plus de quarante idiomes, et il fut le premier à montrer que la véritable affinité des langues doit être déterminée surtout par les faits grammaticaux, et non par une simple ressemblance de mots. Il rangea dans la famille sémitique l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, l'éthiopien et l'amharique. Il reconnut dans le basque une langue indépendante que parlaient les premiers habitants de l'Espagne. Il découvrit la famille des langues malaises et polynésiennes, longtemps avant que Humboldt s'en occupât. Enfin il n'ignorait pas les rapports qui existent entre le sanscrit et le grec.

L'étude comparative des langues trouva une adepte et une protectrice dans la grande czarine du Nord. Catherine n'était encore que grande-duchesse quand elle donna toutes ses pensées à la compilation d'un dictionnaire universel, d'après le plan proposé par Leibnitz. Elle encouragea Daniel Dumaresq, chapelain de la factorerie anglaise à Pétersbourg, à entreprendre ce travail, et on dit qu'il publia, sur son invitation, un *Vocabulaire comparatif des langues orientales* (in-4°). Lorsque Catherine monta sur le trône, les études philologiques ne cessèrent po nt de l'occuper. Une fois, elle s'enferma pendant de longs mois pour se consacrer to it entière à son dictionnaire comparatif. Voici ce qu'elle écrivit à Zimmermann, le 9 mai 1785 :

« Votre lettre m'a tirée de la solitude dans laquelle près de neuf mois je m'étais presque confinée, et dont j'ai eu de la peine à sortir. Vous ne vous douteriez guère de ce que j'y faisais : pour la rareté du fait, je vous le dirai. J'ai fait un registre de deux à trois cents mots radicaux de la langue russe; ceux-ci, je les ai fait traduire dans autant de langues et de jargons que j'ai pu trouver; le nombre déjà en dépasse la centaine. Tous les jours je prenais un de ces mots, et je l'écrivais dans toutes les langues que je pouvais ramasser. Ceci m'a appris que le celte ressemble à l'ostiaque; que ce qui veut dire ciel dans une langue signifie nuage, brouillard, voûte dans d'autres; que le mot Dieu, dans de certains dialectes, signifie le Très-Haut ou le Bon, dans d'autres le soleil ou le feu. *Dieses Steckenpferdchens wurde ich überdrüssig, nachdem das Buch von der Einsamkeit durchgelesen war* (Je me suis fatiguée de mon dada, après avoir lu votre livre sur la solitude). Mais comme cependant j'aurais eu du regret de jeter au feu une si grande masse de papier, la salle de dix toises de long, que j'habitais en guise de cabinet dans mon ermitage, étant d'ailleurs assez chaude, je fis prier le professeur Pallas de venir chez moi, et, après la confession exacte de ma part de ce péché, nous sommes convenus de rendre par l'impression ces traductions utiles à ceux qui auraient envie de s'occuper de l'ennui d'autrui : on n'attend plus pour cet effet que quelques dialectes de la Sibérie orientale. Y verra ou n'y verra pas qui voudra des choses lumineuses de plus d'un genre : cela dépendra de la disposition d'esprit respective de ceux qui s'en occuperont, et ne me regarde pas du tout. »

Tous les ambassadeurs russes furent invités à rassembler des matériaux pour l'œuvre de Catherine; des professeurs d'Allemagne lui fournirent des *grammaires* et des dictionnaires, et le fondateur de la grande République américaine, Washington, pour faire plaisir à l'impératrice, envoya sa liste à tous les gouverneurs et à tous les généraux des Etats-Unis, avec ordre d'en donner les équivalents dans les dialectes américains. En 1786 parut le premier volume du *Dictionnaire impérial*, contenant une liste de deux cent quatre-vingt-cinq mots en cinquante et une langues de l'Europe et en cent quarante-neuf langues de l'Asie. Cet ouvrage, avec le *Catalogue* d'Hervas et le *Mithridate* d'Adelung et Vater, conservera toujours une grande valeur comme collection de mots; mais la science de la classification des langues a fait de tels progrès depuis cinquante ans, que peu de personnes le consultent de nos jours. Ces progrès si rapides sont dus surtout à la découverte du sanscrit et à l'étude de cet idiome, qui est devenu la base des travaux philologiques modernes.

Mais l'histoire de la philologie sanscrite chez les Européens ne date vraiment que de la fondation de la Société asiatique à Calcutta en 1784. Ce furent les travaux de William Jones, de Carey, de Wilkins, de Forster, de Colebrooke et d'autres membres de cette illustre compagnie, qui ouvrirent aux savants de l'Europe l'accès de la langue et de la littérature brahmanes.

Le premier qui osa regarder en face les faits nouveaux avec leurs conséquences fut le poëte allemand Frédéric Schlegel. Il le fit dans un livre intitulé : *Sur la langue et la sagesse des Hindous* (Heidelberg, 1808). « Quoique publié deux ans seulement après le premier volume du *Mithridate* d'Adelung, l'ouvrage de Schlegel, dit M. Max Müller, en est séparé de toute la distance qu'il y a entre le système de Copernic et celui de Ptolémée. Schlegel, ajoute l'auteur de la *Science du langage*, n'était pas un grand savant; mais c'était un homme de génie, et quand il s'agit de créer une science nouvelle, l'imagination dn poëte y est encore plus nécessaire que l'exactitude du savant. Il fallait assurément le regard du génie pour embrasser d'un seul coup d'œil les langues de l'Inde, de la Perse, de la Grèce, de l'Italie et de l'Allemagne, et pour les comprendre toutes sous la simple dénomination d'*indo-germaniques.* Telle fut l'œuvre de Schlegel, et, dans l'histoire de l'intelligence, on l'a appelée en toute vérité « la découverte d'un nouveau monde. »

Il était réservé à un autre homme de génie de faire la synthèse de la science du langage, de fonder la grammaire comparée, en suivant rigoureusement la méthode d'observation. Franz Bopp, né à Mayence le 14 septembre 1791, vint en 1812 à Paris, qui était alors le centre des études orientales. Il y resta quatre années, pendant lesquelles il étudia le sanscrit avec Alexandre Hamilton, membre de la Société de Calcutta, qui fut le maître d'un groupe de savants où l'on rencontre Langlès, Fr. Schlegel, Chézy, qui monta plus tard dans la première chaire de sanscrit fondée en Europe, et Fauriel. De retour en Allemagne, Bopp publia un ouvrage intitulé : *Du système de conjugaison de la langue sanscrite comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et allemande* (Francfort-sur-le-Mein, 1816). C'était un avant-goût de sa *Grammaire comparée*, œuvre colossale dont le premier volume devait paraître dix-sept ans plus tard,

et dont la publication a duré près de vingt années (1833-52). Cet ouvrage fut traduit en anglais par M. Eastwick (Londres, 1845-53), et le premier volume d'une traduction française par M. Michel Bréal a paru en 1866, sous ce titre : *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin, le lithuanien, l'ancien slave, le gothique et l'allemand. Dans une remarquable introduction, M. Bréal fait à chacun des précurseurs de Bopp la part qui lui est due; mais il réclame pour celui-ci l'honneur d'avoir établi sur des bases solides la science du langage. Avant Bopp, si l'on avait déjà fait des rapprochements entre les divers idiomes indo-européens, personne ne s'était avisé que ces comparaisons pouvaient fournir les matériaux d'une histoire des langues ainsi mises en parallèle. On donnait bien les preuves de la parenté du sanscrit et des idiomes de l'Europe; mais, ce point une fois démontré, on semblait croire que le grammairien était au bout de sa tâche et qu'il devait céder la parole à l'historien et à l'ethnologiste. La pensée du livre de M. Bopp est tout autre : il ne se propose pas de prouver la communauté d'origine du sanscrit et des langues européennes; c'est là le fait qui sert de point de départ, non de conclusion, à son travail. Mais il observe les modifications éprouvées par ces langues identiques à leur origine, et il montre l'action des lois qui ont fait prendre à des idiomes sortis du même berceau des formes aussi diverses que le sanscrit, le grec, le latin, le gothique et le persan. A la différence de ses devanciers, Bopp ne quitte pas le terrain de la grammaire; mais il nous apprend qu'à côté de l'histoire proprement dite il y a une histoire des langues qui peut être étudiée pour elle-même et qui porte avec elle ses enseignements et sa philosophie. C'est parce qu'il a eu cette idée féconde, qu'on chercherait vainement dans les livres de ses prédécesseurs, que la philologie comparative a reconnu dans Bopp, et non dans William Jones ou dans Frédéric Schlegel, son premier maître et son fondateur.

Bopp s'est proposé un triple objet, qui a été en grande partie atteint soit par lui, soit par son école : il a successivement analysé le système phonétique, les éléments radicaux et les formes grammaticales des langues de la famille aryenne. La grande expérience tentée par le génie de ce philologue a prouvé qu'en réunissant en un faisceau tous les idiomes de même famille on peut les compléter l'un par l'autre et expliquer la plupart des faits que les grammaires spéciales enregistrent sans les éclaircir. Chaque mot, chaque flexion nous conduit, par une filiation directe, jusqu'aux temps les plus reculés de la langue. Mais la grammaire comparée ne s'arrête pas encore là : elle pénètre plus avant et montre quelle est la nature des éléments qui ont servi à composer le langage. Elle constate que les idiomes indo-européens se réduisent en dernière analyse à deux sortes de racines : les racines verbales et les racines pronominales, les premières exprimant une action, une manière d'être, les autres désignant les personnes, non d'une façon abstraite, mais avec l'idée accessoire de situation dans l'espace. Elle découvre enfin que les désinences grammaticales furent originairement des mots indépendants, lesquels se sont agglutinés à la fin d'autres mots qu'ils étaient destinés à modifier, et se sont réduits peu à peu à n'être plus que de simples syllabes ou de simples lettres formatives, sans signification par elles-mêmes, mais révélant encore leur ancienne valeur par les modifications qu'elles apportent au sens des mots auxquels on les ajoute.

Depuis la publication du premier ouvrage de Bopp sur la *Grammaire comparée*, il parut en Allemagne un grand nombre de travaux qui continuèrent ses recherches et complétèrent ses découvertes. On peut citer entre autres : les *Recherches étymologiques* de Pott (1833-1836); la *Grammaire teutonique* de Jacob Grimm (1819-1837); la *Grammaire comparée* de Rapp (1852-1859); le *Compendium de la grammaire comparée des langues indo-germaniques* de Schleicher (1861-1862); la *Grammaire comparée des langues slaves* (1852-1856); la *Grammaire des langues celtiques* de Zeus. De 1845 à 1853, Hœfer fit paraître le *Journal pour la science du langage;* Aufrecht et Kuhn ont fondé en 1852, à Berlin, la *Revue de philologie comparée*, que Kuhn continue; depuis 1860, Lazarus et Steinthal publient la *Revue pour la psychologie des nations et la science du langage*, et depuis 1862 Benfey fait paraître à Gœttingue une revue philologique ayant pour titre : *Orient et Occident.*

Le 16 mai 1866, l'Allemagne savante célébra le cinquantième anniversaire de l'ouverture du cours de sanscrit, à l'université de Berlin, par le vénérable Franz Bopp. La principale circonstance de cette fête, à laquelle Bopp lui-même était présent, a été la fondation qui porte le nom de cet homme illustre, *Bopp-Stiftung*, et qui a consisté en une souscription à laquelle tous les Etats de l'Europe ont pris part. Il a été décidé que la rente de cette fondation serait destinée à entretenir un élève en philologie à l'université de Berlin. Bopp est mort l'année suivante.

La science du langage a été cultivée en France par Eugène Burnouf, Raynouard, Sylvestre de Sacy, Quatremère, Saint-Martin, Hase. Elle a aujourd'hui pour représentants à l'Institut MM. Régnier, Littré, Renan, dans l'instruction supérieure, MM. Eichhoff, Egger, Oppert, Michel Bréal, Louis Benloew etc., etc. En Angleterre, elle possède M. Max Müller.

La *grammaire* comparée est enseignée aujourd'hui dans tous les pays de l'Europe. En 1852, une chaire fut créée pour elle au Collége de France, et, dès 1856, M. Louis Benloew, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, faisait de cette science l'objet d'un cours spécial, qui eut un grand succès. Les premières leçons de ce cours ont été publiées sous ce titre : *Aperçu général de la science comparative des langues* (Paris, 1858).

Terminons cet article un peu aride par quelques anecdotes.

Rivarol, forcé par son libraire d'écrire sa *Grammaire*, disait plaisamment : « Je ressemble à un amant obligé de disséquer sa maîtresse. »

⁂

Le grammairien Beauzée étant malade, un ignorant lui demanda : « *Comme* vous portez-vous? — *Comment* vous voyez, » répondit-il avec un ton de superbe ironie.

⁂

« Monsieur, dit un jeune homme en entrant dans la boutique d'un artiste capillaire, je voudrais que vous me coupassiez les cheveux. » L'artiste répond avec un air de dignité : « Monsieur, je ne *coupasse* pas les cheveux, je les coupe. »

⁂

Le même Beauzée, s'étant aperçu que sa femme avait des complaisances pour son secrétaire, sermonna vertement celui-ci, qui voulut résigner son emploi. Beauzée refusa d'y consentir. A quelque temps de là, Beauzée ayant pris le coupable *in flagrante delicto:* « Vous voyez bien, s'écria le secrétaire, qu'il fallait que je m'en *aille*. — Que je m'en *allasse*, » reprit le grammairien, sensible avant tout à l'outrage fait à la syntaxe.

⁂

Urbain Domergue, le fameux grammairien, était un jour retenu au lit par une esquinancie qui *menaçait de le suffoquer. Son* médecin s'approche et lui dit : « Si vous n'exécutez *pas mon ordonnance*, je vous observe que.... — Ah! malheureux, s'écrie le moribond transporté d'une sainte colère, n'est-ce pas assez de m'empoisonner par tes remèdes? Faut-il encore qu'à mon dernier moment tu *viennes m'assassiner avec tes solécismes?* Va-t'en! » A ces mots, prononcés avec impétuosité, l'abcès crève, la *gorge se* débarrasse, et, grâce au solécisme, l'irascible philologue est rendu à la vie.

Grammaire générale de Port-Royal, ouvrage didactique composé par les solitaires de Port-Royal, et notamment par Arnauld et Claude Lancelot. Il fut imprimé en 1660. C'est dans ce livre que l'on a mis pour la première fois les grandes définitions de la grammaire, les notions les plus exactes et les plus accessibles à tous. Un ouvrage de grammaire ne saurait être analysé chapitre par chapitre; c'est dans son esprit philosophique, dans sa méthode, qu'il faut l'examiner. Le livre de Port-Royal fut composé, en quelque sorte, sans dessein prémédité. Pendant qu'il travaillait aux grammaires particulières des diverses langues, Lancelot s'adressait souvent à M. Arnauld pour lui proposer les difficultés qui l'arrêtaient. Le docteur consulté cherchait ses raisons dans les véritables fondements de l'art de parler, et ses réflexions judicieuses, recueillies par Lancelot, parurent être à celui-ci les lois secrètes de l'usage et de la coutume. Ainsi fut écrite la *Grammaire générale*, excellent petit livre, que des travaux plus complets n'ont pas fait oublier. Ce qui le caractérise, c'est l'esprit philosophique qui y domine; l'auteur se sépare, par sa méthode, et de l'Université, astreinte à la routine, et de l'Académie, inféodée à l'*usage*, au *bel usage*. Il donne une expression plus générale aux règles trop étroites fournies par Vaugelas. Ainsi, ce grammairien avait écrit que, dans la langue française, on ne doit pas mettre le relatif après un nom sans article; par exemple, on dira tout court : Il a été traité avec violence; et l'on dira : Il a été traité avec une violence qui a été tout à fait inhumaine. Mais on dit très-bien, contrairement à cette règle : Il agit en politique qui sait gouverner... Arnauld cherche l'explication de ces irrégularités, et les réduit à une règle commune. En développant l'analyse de la langue en général, Port-Royal devançait les travaux du XVIIIe et du XIXe siècle, et ouvrait la voie aux Dumarsais, aux Condillac, aux Tracy. Toutefois, il ne faudrait pas inférer de ce rapprochement que l'ouvrage de Port-Royal expose une doctrine métaphysique, une certaine théorie absolue, enchaînant l'ensemble des observations particulières. Il n'a d'autre prétention que d'appliquer au langage une analyse sévère, et de soumettre l'usage au contrôle d'une raison éclairée. Cet ouvrage a été réimprimé en 1756, avec des notes de Duclos.

Grammaire française, par Régnier-Desmarais, 1705. « Cet ouvrage, dit J. Chénier, est une production bien imparfaite, mais qui répandit des lumières, grâce à quelques notions fort saines, clairement développées. » La grammaire de l'abbé Régnier-Desmarais est demeurée inachevée, et ne comprend que les *détails des parties de l'oraison*. Les motifs pour lesquels l'auteur ne publia pas la syntaxe, qu'il s'était proposé de traiter, sont restés ignorés. Selon d'Alembert, la critique très-vive qui en fut faite l'aurait détourné d'achever la tâche qu'il s'était imposée. Cette grammaire, trop prolixe pour les élèves, fut une source féconde que les successeurs de Régnier ont exploitée largement. Une des parties intéressantes du livre est le traité de l'orthographe. Avant Régnier beaucoup d'autres, se fondant sur cette raison que les caractères des lettres sont institués pour représenter les divers sons qu'on forme en parlant, voulaient réduire l'orthographe à la prononciation propre et primitive de chaque lettre; c'était, d'après eux, simplifier et faciliter l'étude de notre langue. Régnier s'étend, avec de longs détails, sur les changements qui avaient été proposés, mais c'est pour les combattre. Il prétend, entre autres choses, que si, dans la société civile, il n'est pas permis aux particuliers de rien changer à l'écriture de leur nom sans lettres du prince, il doit leur être encore moins permis d'altérer de leur propre autorité la plupart des mots d'une langue, ainsi que la plupart des noms des peuples, des provinces et des familles. Il ajoute que, outre qu'ils s'attribuent une juridiction qui ne leur appartient pas, ils abusent du principe sur lequel ils se fondent. « Cette règle a ses exceptions, dit Desmarais, et vouloir réformer ce qui en est excepté, ce serait comme si un grammairien voulait réduire tous les verbes irréguliers d'une langue sous les principes généraux de la grammaire. »

La *Grammaire* de Régnier-Desmarais fut l'objet d'une critique assez maligne de la part du père Buffier. Selon les *Mémoires de Trévoux*, Régnier-Desmarais s'emporta et fit à cette critique une réponse plus vive que solide.

Cette grammaire fut publiée à Paris en 1705 (in-4°), et en 1706 (in-12). Elle fut aussi éditée à Amsterdam l'année suivante.

Grammaire française (ÉLÉMENTS DE), par Lhomond (1780). Ce petit livre fut la première grammaire où les élèves de nos colléges universitaires purent apprendre les règles les plus générales et les plus indispensables de la langue française. Jusque-là, les jeunes gens passaient *huit ou dix ans à étudier le* latin et le grec; ils sortaient du collége sachant plus ou moins la langue de Cicéron et de Virgile, mais ignorant leur propre langue, et souvent n'ayant jamais entendu parler d'une syntaxe française. Lhomond, qui comprenait mieux qu'aucun autre professeur les besoins de l'enfance, parce qu'il avait passé sa vie toute entière avec elle, sentit le premier combien il était ridicule de laisser ainsi dans l'oubli la langue maternelle, et il composa sa petite *Grammaire française*, qui avait le défaut d'être trop calquée sur la grammaire latine, mais qui suffisait néanmoins pour donner aux enfants des colléges les notions les plus nécessaires sur la langue qu'ils parlaient tous les jours et qu'ils devaient parler toute leur vie. La *Grammaire française* de Lhomond, comme tous ses autres ouvrages, se distinguait d'ailleurs par une grande simplicité, qui la rendait accessible aux plus faibles intelligences. Il serait impossible de compter le nombre des éditions qu'on a faites de ce petit ouvrage. Parmi ces éditions, plusieurs s'écartaient considérablement du travail primitif, et des hommes voués à l'enseignement avaient essayé de mettre ce travail au niveau des connaissances actuelles. Quelques instituteurs continuent encore aujourd'hui de mettre entre les mains de leurs élèves des grammaires de Lhomond corrigées.

Grammaire des Grammaires (LA), par Girault-Duvivier. C'est une analyse raisonnée des meilleurs traités de grammaire, la réunion en un seul corps d'ouvrage de tout ce qui a été dit par les meilleurs grammairiens et par l'Académie sur les questions les plus délicates de la langue française. Rarement l'auteur émet son avis; il se contente de rapporter, ou textuellement, ou par extrait, celui des grands maîtres; il prend, dans les meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours, les exemples qui constatent leurs opinions. L'ouvrage se termine par des remarques détachées sur un grand nombre de mots, et sur l'emploi de certaines locutions vicieuses. La *Grammaire des Grammaires* a obtenu, dès son apparition, un immense succès; elle a fait autorité, et, quels qu'aient été les progrès ultérieurs de la science grammaticale, on peut encore avoir recours au livre de Girault-Duvivier. La première édition date de 1811 (2 vol. in-8°).

Grammaire française, de Noël et Chapsal. Les deux auteurs se proposèrent pour but, dans leurs éléments de *Grammaire française*, de coordonner, sans excéder les bornes d'un livre destiné à l'instruction de la jeunesse, les préceptes de la langue. Avant eux, d'autres étaient entrés dans cette voie; Frémion avait déjà publié ses leçons théoriques et pratiques de la langue grecque; mais personne, avant Noël et Chapsal, n'avait eu l'idée d'appliquer spécialement cette méthode à l'enseignement de la langue française. Leur grammaire se compose de deux parties distinctes : la première comprend la *Grammaire* proprement dite; la seconde renferme les *Exercices*. Dans la première partie, les auteurs ont fait tous leurs efforts pour atteindre à l'accord constant d'une théorie claire, simple et méthodique, et d'une pratique bien graduée et proportionnée à l'intelligence des enfants. Ils ont tâché de mettre dans les définitions plus de clarté et plus de précision qu'on ne l'avait fait avant eux. Ils ont présenté, quand ils l'ont cru nécessaire, les règles sous un nouveau jour, et, ramenant les principes de la grammaire française à ceux de la grammaire générale, ont préparé et rendu plus facile aux jeunes esprits l'étude des autres langues. Enfin, ils ont distribué les matières avec une méthode qui leur permit de renfermer dans un cadre assez étroit plus de notions qu'il ne s'en trouve habituellement dans une grammaire élémentaire.

La seconde partie comprend, comme nous l'avons dit, les exercices, et c'est là surtout ce qu'il y avait de neuf dans l'ouvrage. Calqués successivement sur les principes, dont ils rappellent le souvenir, ils marchent parallèlement avec les préceptes, pour les mieux graver dans la mémoire des élèves.

Cet ouvrage fut accueilli avec la plus grande faveur lors de son apparition; il obtint les suffrages du conseil de l'instruction publique, et fut mis au nombre des livres classiques. Cette faveur a diminué depuis l'apparition de travaux plus exacts et plus complets, mais il y a encore un certain nombre d'instituteurs et de professeurs qui font suivre à leurs élèves la grammaire de Chapsal, *car on sait, aujourd'hui que le nom de* Noël n'a été accolé au sien que pour assurer *le succès du livre.*

Grammaire générale et historique de la langue française, présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. P. Poitevin (Paris, 1856, 2 vol.). « Les études de linguistique et de philologie, dit l'auteur, ont pris depuis quelques années un développement remarquable. La philosophie a rattaché la faculté des signes à celle des idées, la parole et la pensée; un parallèle entre les langues en a établi clairement la filiation; enfin, la publication des monuments les plus anciens de notre littérature, restaurés par une laborieuse et intelligente érudition, a jeté un jour tout nouveau sur l'histoire de notre langue nationale. Au milieu de ces progrès de la science générale, comment se fait-il que la théorie particulière de notre idiome soit demeurée stationnaire? Quand toutes les connaissances humaines ont trouvé leurs procédés, la linguistique n'a rien su faire pour la langue usuelle. Entre la grammaire philosophique et historique et ce qu'on appelle la grammaire française, il est resté une lacune que nul n'a cherché à combler. » Au lieu de se noyer dans de vagues généralités, M. Poitevin énonce hardiment les faits, les établit, les explique, les prouve. Il rappelle la grammaire à ses origines, et il la rattache, d'une part à la grammaire générale et philosophique, et, d'autre part, à sa propre histoire, c'est-à-dire à toutes les grammaires particulières qu'on aurait pu établir aux différents âges de notre idiome. Enfin, l'auteur a rapproché les formes et les constructions anciennes des formes et des constructions modernes qui en sont dérivées, de manière à bien établir la filiation et le lien de la langue moderne avec les dialectes dominants au XIVe et au XVe siècle. « C'est du roman, dit M. Poitevin, ou de la langue vulgaire parlée dans la Gaule du VIIe au XIe siècle, que s'est formée la langue française. De toutes les langues romanes ou néo-latines, la nôtre est celle qui a le plus emprunté aux idiomes germaniques; la langue grecque elle-même lui a fourni un grand nombre de termes et de constructions; quant aux analogies qu'elle peut avoir avec l'hébreu, elles ne résultent pas d'une transmission directe, mais d'emprunts faits aux dialectes celtiques, qui probablement avaient avec l'hébreu un certain nombre de racines communes. Le peu de traces que le gaulois a laissées dans notre langue constitue un fait étrange, qu'il est cependant facile d'expliquer. Les druides n'écrivaient pas, et leur enseignement était purement oral; ils ne nous ont donc transmis aucun monument qui ait perpétué leur langue; des noms propres de lieux, de fleuves, de montagnes, et un petit nombre de vocables, que les idiomes celtiques se sont appropriés, voilà tout ce qui nous est parvenu de l'ancien gaulois. A la fin du IXe siècle, on parlait dans la Gaule deux langues tout à fait distinctes, la langue d'oïl et la langue d'oc. Les trois dialectes principaux dont s'est formée notre langue sont le normand, le picard et le bourguignon. »

Après ces observations préliminaires, M. Poitevin aborde la partie technique de son ouvrage, et il la traite avec tous les développements qu'exigent la connaissance parfaite de la langue et la solution de toutes les difficultés.

Grammaire historique de la langue française, par M. Auguste Brachet (1867). Cet

ouvrage n'a rien de commun avec les traités consacrés jusqu'à ce jour à l'étude grammaticale de la langue française. L'auteur a voulu coordonner et présenter, sous une forme à la fois très-élémentaire et très-scientifique, le résultat des recherches philologiques accomplies dans notre siècle sur l'origine et la formation du français.

Il s'attache à faire ressortir le lien intime de l'histoire de notre langue avec notre histoire nationale. Nous ne savons presque rien de l'ancien gaulois, mais nous voyons parfaitement le vieux français se former de l'ancien latin populaire des Gallo-Romains du ve et du vie siècle. On voit chaque peuple s'approprier ce langage, par une suite d'altérations déterminées par son génie et son tempérament, par le climat et l'influence prépondérante des événements historiques. La conversion au christianisme, les conquêtes des Francs, la constitution de la féodalité, les incursions en Orient, plus tard la prépondérance du souverain et du peuple de l'Ile-de-France sur les contrées voisines, c'est-à-dire la formation de l'unité française, voilà les principales révolutions intérieures ou extérieures qui ont eu le plus d'action sur les destinées de notre langue et qui troublèrent, sans les suspendre, les lois naturelles de son développement.

Au milieu de toutes ces péripéties, l'histoire de la langue vérifie sans cesse ce grand principe de l'histoire naturelle, que rien ne se fait par sauts brusques. La loi de continuité se montre, comme partout, et, quelque distance qu'il paraisse y avoir du latin des paysans romains au français de Voltaire, celui-ci s'est fait avec celui-là, par une série de changements infiniment petits, continués pendant près de vingt siècles. Les lois de ces changements peuvent se suivre dans le langage populaire; celui des littérateurs et des savants y échappe en partie, car il admet les sauts brusques, les créations arbitraires, les emprunts faits en masse aux nations étrangères, tandis que le langage vulgaire ne s'enrichit et ne se transforme qu'avec une extrême lenteur. Rien de plus curieux que de voir, avec M. Brachet, comment les mots français, partis de la langue vulgaire et non de la langue littéraire des Romains, se sont formés et développés selon des règles fixes, tandis que les mots littéraires ou savants, tirés de la langue classique, étaient calqués servilement sur leur modèle, sans porter l'empreinte de notre génie national. Nous voyons sortir du latin classique des mots distingués, comme *hebdomadaire*, *équitation*, *inexpugnable* (*hebdomas*, *equus*, *pugna*); mais le peuple avait tiré d'abord les mots correspondants, *semaine*, *cheval*, *bataille*, du latin populaire (*septimana*, *cabalus, battalia*).

Remarquons surtout que le peuple a fait sa langue suivant les exigences de l'oreille, en tenant compte de l'accent latin, en supprimant les voyelles brèves indifférentes à la physionomie des mots, en laissant tomber les consonnes médianes, en combinant régulièrement les voyelles rapprochées par cette chute, en tendant toujours à la brièveté par la même voie, tandis que les lettrés, sans tenir compte de ces règles, ont surtout fait des mots pour les yeux, par une imitation réfléchie et artificielle. Du latin *simulare*, *mobilis*, *rationem*, ils font : simuler, mobile, ration; le peuple a fait : sembler, meuble, raison.

L'ouvrage de M. Brachet comprend en trois livres : 1o la phonétique, étude des lettres et de leurs changements; 2o l'étude des flexions ou des formes diverses que revêtent le nom, l'adjectif, le verbe, etc.; 3o enfin l'étude des mots, quant à leur composition et à leur dérivation. En appendice se trouve une excellente dissertation sur les règles à suivre dans la recherche des étymologies de la langue française. L'auteur avait promis une autre note sur l'origine des formes de la versification française; on regrette qu'il ait oublié sa promesse. Il est fâcheux aussi qu'il n'ait rien dit de la syntaxe, dont l'histoire serait certainement aussi curieuse que celle des mots.

Grammaire supérieure, par P. Larousse (Paris, 1868, in-12). M. Larousse, dont les premiers travaux avaient tous pour but de faciliter l'instruction de la jeunesse en créant une méthode qui, dès les premiers pas, exerçât l'intelligence et le jugement plus encore que la mémoire, a voulu couronner la nombreuse série de ses ouvrages classiques par une grammaire supérieure, qui, dans sa pensée, devait former le résumé et le complément de toutes les études grammaticales. Tout ce qui concerne la nature des mots et les changements de forme dont ils peuvent être susceptibles se trouve expliqué clairement dans la première partie, qui porte le titre de *Lexicologie*. Les règles de la syntaxe sont exposées, avec toute la rigueur qu'il a été possible d'atteindre sans devenir obscur, dans la troisième partie, qui à elle seule comprend la matière d'un volume ordinaire, et chaque règle, comme chaque exception, est appuyée par un grand nombre d'exemples empruntés à nos meilleurs écrivains. L'auteur a pu d'autant plus facilement choisir les meilleurs exemples, qu'il possédait l'immense collection de ceux qui avaient été puisés dans notre littérature ancienne et moderne pour enrichir chacun des articles du *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, dont plusieurs volumes avaient été déjà publiés.

Mais ce qui distingue surtout la *Grammaire supérieure* des autres ouvrages du même genre, ce sont les remarques particulières placées entre la lexicologie et la syntaxe, et formant la deuxième partie du livre. Parmi ces remarques, nous citerons principalement celles qui se rapportent aux préfixes et aux suffixes, à l'étymologie, aux paronymes et aux synonymes, à la versification et à la rhétorique. Faire connaître la valeur des éléments que la langue emploie fréquemment, soit au commencement, soit à la fin des mots, est une chose éminemment utile, parce que cette connaissance conduit à se faire une idée exacte de la signification des mots eux-mêmes. On en peut dire autant à propos des remarques concernant l'étymologie : s'il était possible d'enseigner aux jeunes gens l'origine exacte de tous les mots de la langue, sans sortir des limites d'un enseignement élémentaire, cela devrait être considéré comme une partie essentielle des études sur la langue; mais il est évident qu'au moins toutes les grammaires devraient donner quelques notions, les plus indispensables, sur l'étymologie. Mettre en regard les principaux paronymes est un excellent moyen pour empêcher les élèves de commettre de nombreux quiproquos, qui font sourire de pitié les gens instruits, et contre lesquels la plupart des grammairiens ne songent pas même à prémunir les jeunes gens privés du secours que donnent des études complètes; on rit quand on entend dire *irruption* pour *éruption*, *chyle* pour *chyme*, *inventaire* pour *éventaire*; et pourtant la plupart des livres faits pour l'enseignement de la langue ne contiennent rien qui puisse empêcher de confondre ces mots. L'étude des synonymes est excellente pour initier les jeunes gens aux finesses de la langue; mais jusqu'à présent on ne pouvait s'y livrer qu'en lisant des livres spéciaux, souvent fort chers, qui n'étaient point à la portée des élèves. C'est donc une heureuse idée qu'a eue M. Larousse, de consacrer tout un chapitre de sa grammaire aux synonymes les plus importants, qu'il a rangés par ordre alphabétique, afin qu'il fût plus facile de les retrouver au besoin. On pourrait trouver moins utiles les chapitres consacrés à la versification et à la rhétorique; cependant M. Larousse a pensé avec raison qu'il serait en quelque sorte honteux de laisser les jeunes gens dans une ignorance complète des principales lois de ce langage poétique dans lequel sont écrits beaucoup de chefs-d'œuvre, tels que les tragédies de Corneille et de Racine, les comédies de Molière, les principales productions de Lamartine et de Victor Hugo.

Nous en avons dit assez pour montrer que la *Grammaire supérieure* de M. Larousse est une des plus complètes qui puissent être mises entre les mains des jeunes gens; mais comme elle formait un fort volume, d'un prix un peu élevé pour les écoles, il en a fait une édition un peu abrégée, sous le titre de *Grammaire complète, syntaxique et littéraire*. Cette qualification de *littéraire* est justifiée par l'addition d'une partie neuve, où l'auteur passe en revue un grand nombre de locutions consacrées en littérature ou de citations qu'on a souvent l'occasion de rappeler quand on écrit en français. Ces locutions et ces citations sont extraites d'un livre du même auteur, publié sous le titre de *Grammaire littéraire*, et qui a pour objet d'appliquer à la littérature française l'idée qu'il avait déjà réalisée pour l'histoire et pour la langue latine, dans ses *Fleurs historiques* et dans sa *Flore latine*.

Grammaire, par Condillac (1755). Cet ouvrage fait partie du *Cours d'étude* composé pour l'éducation des fils du duc de Parme. « Peu de règles et beaucoup d'usage, voilà la clef des langues et des arts. » Cette réflexion de Duclos pourrait servir d'épigraphe à la grammaire de Condillac, qui a préféré l'adopter pour sa conclusion. « En composant cet ouvrage, dit-il, mon dessein était moins d'apprendre à mon élève sa langue que de le faire réfléchir sur ce qu'il savait déjà. Je voulais développer d'une manière plus distincte et plus étendue les observations qu'il avait faites dans ses lectures, et par là le confirmer dans l'habitude de juger les beautés du style.» Aussi sa grammaire n'est-elle pas un ouvrage élémentaire dans le genre des autres écrits sur la matière; son point de vue principal est « de considérer le langage comme un instrument qui n'est pas moins nécessaire pour penser que pour communiquer ses pensées. » Il recherche comment les langues ont pu se former. Il évite l'emploi des mots techniques, visant à la simplicité, parce qu'il regarde la grammaire comme un système de mots qui représente le système des idées dans l'esprit. Considérant la grammaire comme la principale partie de l'art de penser, afin de découvrir les principes du langage, il a observé comment nous pensions; c'est pourquoi il a débuté par quelques recherches métaphysiques, qu'il croit le préliminaire indispensable de l'étude de la grammaire.

L'analyse de la pensée est toute faite dans le discours, avec plus ou moins de précision, suivant que les langues sont plus ou moins parfaites et suivant que ceux qui les parlent ont l'esprit plus ou moins juste. Considérant donc les langues comme autant de méthodes analytiques, l'auteur recherche quels sont les signes et quelles sont les règles de ces méthodes.

La *Grammaire* de Condillac est divisée en deux parties. Dans la première, intitulée : *Analyse du discours*, il cherche les signes que les langues nous fournissent pour analyser la pensée. C'est donc une grammaire générale, qui expose les éléments du langage et les règles communes à toutes les langues.

La seconde partie est intitulée : *Des éléments du discours*. Après l'observation et la revue des éléments fournis par la première partie, il s'attache à la découverte des règles prescrites par la langue française, pour porter dans l'analyse de nos pensées la plus grande clarté et la plus grande précision.

Le tout est précédé d'un *Discours préliminaire*, contenant, sous une forme sommaire, une théorie des facultés de l'âme, et divisé en plusieurs chapitres : 1o les différentes espèces d'idées; 2o les opérations de l'âme; 3o les habitudes; 4o la différence de l'âme et du corps; 5o la manière dont nous nous élevons à la connaissance de Dieu. L'ouvrage de Condillac est une étude des plus savantes sur le langage considéré moins comme un moyen de communiquer sa pensée que comme un moyen de penser, comme la condition indispensable de toute idée précise et méthodique. C'est une philosophie du langage d'après Locke et Gassendi.

« Condillac, dit Joseph Chénier, dans la première partie de sa *Grammaire* développe toute la génération des idées en partant de la sensation; la seconde est une conséquence rigoureuse des principes démontrés dans la première. Tout est lumière dans ce livre, aussi précis qu'il est clair, aussi bien écrit qu'il est bien conçu. C'est le plus grand pas qu'ait fait la science, et, chez aucun peuple, aucun ouvrage du même genre n'est comparable à ce chef-d'œuvre d'analyse. »

Grammaire générale ou **Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage**, etc., par Beauzée (2 vol. in-8o, 1767). La plupart des grammaires sont faites avec des grammaires; les auteurs des plus anciens traités se sont appliqués à ramener les usages particuliers de presque toutes les langues au système particulier de la langue latine, et, dans le cas où le latin s'éloignait trop des langues modernes, ils imaginaient des principes arbitraires, des règles absurdes. Beauzée a voulu précisément revenir à la logique naturelle, aux fondements mêmes de la science grammaticale, aux lois de la parole et du discours : il présente donc les principes généraux du langage prononcé ou écrit dans quelque langue que ce soit. Il discute en trois livres les éléments nécessaires du langage : le premier traite des éléments de la parole; le second, des éléments de l'oraison ou discours; le troisième, des éléments de la syntaxe. L'auteur distingue dans la parole deux sortes d'éléments, la voix simple et l'articulation. Il donne le nom général de sons aux éléments de la parole, et appelle spécialement voix et articulations les deux sortes de sons représentés par les voyelles et les consonnes. Il compte en français huit voix fondamentales. Il distingue dans l'articulation le mouvement instantané de quelque partie mobile de l'organe, et l'interception momentanée de la voix. « Laquelle de ces deux choses, dit-il, est représentée par les consonnes? Ce n'est assurément ni l'une ni l'autre; le mouvement en soi n'est point du ressort de l'audition, et l'interception de la voix, qui est un véritable silence, n'en peut pas être davantage. »

Dans l'impossibilité de suivre l'auteur, sous peine d'aborder des détails très-minutieux, nous nous en tiendrons à quelques remarques essentielles. Beauzée donne, sur la manière de faire un bon syllabaire, sur la quantité, sur la prosodie, sur les lettres, sur l'alphabet, sur l'orthographe, etc., des vues excellentes, parce qu'elles sont prises dans la nature. Il rend toujours justice aux grammairiens qui l'ont précédé, et il adopte leurs idées quand elles lui paraissent justes. C'est dans la seconde partie de son ouvrage, la plus importante, qu'il diffère le plus de ses devanciers. Examinant ce que l'on appelle les parties du discours, il s'occupe d'assigner les caractères spécifiques de ces différentes classes de mots, et de trouver le fondement de ces divisions dans la nature et dans la diversité des fonctions communes des mots. Dans la troisième partie, il discute et établit les éléments de la syntaxe. Le plan est d'une étendue immense. Quelques erreurs assez graves n'empêchent pas que ce livre ne soit très-précieux. Ce fut le plus complet en ce genre, jusqu'au XVIIIe siècle. Il est fâcheux que le style de l'écrivain soit sec et diffus.

Grammaire générale simplifiée, par Domergue (1796). M. Domergue a rendu de grands services à la philologie. Sa *Grammaire simplifiée*, son *Journal de la langue française*, son *Mémoire sur la proposition*, ses *Solutions grammaticales*, contiennent beaucoup de règles nouvelles, toutes rattachées à des principes que ses prédécesseurs avaient incomplétement observés, ou même n'avaient pas aperçus. Personne avant lui n'avait analysé si bien la proposition. Voulant assujettir la classification des mots à cette rigoureuse analyse, il a cru devoir changer la nomenclature. C'était le moyen de refondre une théorie importante où la routine de l'école se laissait encore apercevoir. Telle fut la marche de Lavoisier lorsqu'il appliqua, comme il le dit lui-même, la méthode de Condillac à la chimie. En refaisant la nomenclature, il refit la science. Mais si l'accord de quelques savants suffit pour changer les nomenclatures chimiques, il n'en est pas de même dans la grammaire, où tout le monde se croit juge. En vain M. Domergue a-t-il fait marcher ensemble l'ancienne et la nouvelle nomenclature; la nouvelle était trop raisonnable pour être adoptée.

M. Domergue a traité à fond la question si difficile et si souvent agitée des participes. Il est un des grammairiens qui ont jeté le plus de lumière dans l'ancien chaos des modes et des temps. Beauzée s'aperçut le premier que l'on confondait la conjugaison française avec la conjugaison latine. Il inventa, pour notre langue, un système ingénieux, mais compliqué : il admit cinq verbes auxiliaires au lieu de deux, que l'on admet ordinairement; de là des temps, des époques sans nombre, dont la classification sous trois modes généraux présente d'extrêmes difficultés, pour ne pas dire d'étranges bizarreries. M. Domergue convient avec Beauzée que tous les temps des verbes doivent être classés sous les trois modes du temps réel : le présent, le passé, le futur. Toutefois, en partant du même principe, il arrive à d'autres résultats; et rejetant les trois verbes auxiliaires imaginés par Beauzée, il offre un système beaucoup plus simple et que nous croyons préférable. On peut dire que, parmi les anciens grammairiens, il n'en est pas d'aussi innovateur que Domergue, et qu'il en est peu d'aussi éclairés.

Grammaire, par Destutt-Tracy (1803, 1 vol.). Cet ouvrage est la deuxième partie des *Eléments d'idéologie* du même auteur, publiés en 1201, et précède deux autres traités, l'un *Sur la logique*, l'autre *Sur la volonté*. Après avoir fait connaître, dans son premier travail, l'homme intellectuel, et montré, par une suite d'observations, quelle est la véritable génération des idées, l'auteur s'occupe de l'examen des signes à l'aide desquels ces idées se combinent dans notre entendement, et donne sa théorie de l'expression des idées. Avant d'aborder l'analyse du livre, le besoin d'être clair nous oblige à expliquer le plan général conçu par Tracy. Porter le flambeau de l'analyse dans les profondeurs les plus intimes de l'esprit humain, décomposer et recomposer le mécanisme de l'intelligence, afin de découvrir par quel jeu de nos facultés les plus simples perceptions, nées de la sensation pure, deviennent des groupes d'idées qui se compliquent sans se confondre, et, au moyen de signes de reconnaissance, peuvent conduire progressivement aux plus étonnantes combinaisons de l'entendement; analyser avec le même soin l'expression de la pensée; approfondir la théorie des signes de nos idées, dans le dessein hardi d'assurer la justesse des unes et l'exactitude des autres, tel est ce plan. L'auteur pense que ceux qui ont été le plus loin dans ces recherches ont laissé encore beaucoup à désirer. La *Logique* d'Aristote, malgré la force de ce grand génie, repose sur de fausses bases, parce que ce philosophe n'avait pas su ou n'avait pas voulu remonter jusqu'aux vrais principes de l'idéologie. MM. de Port-Royal ont su les reconnaître, et les ont proclamés au commencement de leur *Grammaire générale*, mais sans leur donner les développements qu'exigeait leur importance. Dumarsais, qui était doué d'une sagacité exquise, et le premier des grammairiens, au jugement de l'auteur, n'a point achevé le tableau de notre intelligence. Condillac lui-même, ce fondateur de l'idéologie en France, a trop disséminé ses idées les plus heureuses. Son disciple a-t-il mieux fait? Son ouvrage avance-t-il la science? Il est incontestable qu'il découvre de nouveaux et de meilleurs rapports.

En passant de l'étude de la génération des idées à celle de l'expression des idées, Tracy a suivi une marche logique. Il soutient avec raison que la grammaire doit être précédée de connaissances idéologiques très-approfondies; car, comment analyser les signes destinés à représenter les idées, si l'on ne connaît déjà la génération et la composition de ces idées? Sa grammaire aura, dit-il, un avantage précieux, celui de commencer par le commencement, et d'empêcher la science de tourner perpétuellement dans le même cercle. L'auteur ne dédaigne pas d'entrer dans des détails minutieux, mille fois rebattus par les grammairiens de tous les degrés; mais il sait y porter ce coup d'œil éminemment philosophique et cette judicieuse perspicacité qui le caractérisent. Mais il faut lire dans le livre ce que dit l'auteur sur l'artifice du discours en général, sur l'essence et les fonctions du verbe, sur la conjonction *que*, etc. On y appréciera ses réflexions sur la création d'une langue parfaite, sur les hiéroglyphes, sur la langue chinoise, et autres objets qui intéressent le psychologue et le professeur. Pour Tracy, juger, c'est sentir; et à notre faculté de juger se rapporte tout l'artifice du discours. Aucun grammairien, dit-il, n'a connu en quoi consiste précisément l'opération de juger, et c'est là la principale cause pour laquelle les meilleurs esprits n'ont encore donné que de mauvaises théories du langage. L'auteur attache une grande importance à la note suivante, dont nous reproduisons une partie seulement :

« Le langage des animaux, tout composé

de propositions, d'énoncés de jugements, ne renferme jamais de simples noms d'idées. Assurément ils sentent, ils se souviennent, ils jugent et ils veulent. Cela est impossible à méconnaître. Les moins intelligents d'entre eux manifestent ces impressions d'une manière si positive et quelquefois si énergique, je dirais presque si éloquente, que je ne crois pas que nous ayons aucune preuve plus certaine qu'elles existent dans nos semblables. Leurs gestes ou leurs cris disent donc très-bien : *Je sens, je juge* ou *je veux cela.* Ce sont de vraies propositions, tout aussi intelligibles que celles de notre langage d'action, et même que celles de nos langues les plus perfectionnées. Mais aucun de ces gestes ou de ces cris, même dans les espèces les plus modifiées et les plus développées par la société et l'exemple de l'homme, n'est jamais le nom propre d'une idée isolée, détachée de son attribut. Or, cela ne tient point au mutisme, car beaucoup d'animaux émettent des sons, quelques-uns même articulent très-bien. D'ailleurs, cette opération pourrait également s'effectuer avec des gestes. Dans nos langages par gestes, il y en a qui représentent un nom ou une idée détachée, et d'autres un verbe ou son attribut séparé d'elle. Je pense donc que c'est cette capacité d'isoler une idée partielle, de détacher une circonstance d'une impression totale et composée, de séparer un sujet de son attribut, d'abstraire, en un mot, et d'analyser, qui manque aux animaux, qui fait que leur langage n'est jamais qu'une série d'interjections, qu'une suite de propositions implicites, et qui constitue toute la différence entre eux et nous. S'ils l'avaient, ils décomposeraient leurs perceptions, ils se créeraient des signes des idées résultant de cette décomposition. Ces signes allieraient les souvenirs de ces idées à des sensations, les transformeraient en sensations, comme ils font pour nous; ils raisonneraient avec ces signes, comme nous faisons nous-mêmes. C'est donc à la décomposition de la proposition dans ses éléments que se marque la séparation entre la brute et l'espèce intelligente par excellence. Jusque-là, je vois tout semblable entre elles : il n'y a de différence que du plus au moins. »

Grammaire générale, par l'abbé Sicard (1807). L'auteur était un homme rempli de lumières, et qui possédait à fond toutes les parties de la philologie ; mais il semble redouter les innovations, et il se borne, dans ses *Eléments de grammaire générale*, à exposer clairement les théories qu'ont inventées ses prédécesseurs; il suit tour à tour Lancelot, Beauzée, Condillac, quelquefois, mais plus rarement, Domergue. Il est tellement circonspect que, pour l'orthographe, il n'approuve pas même les légers changements faits par Voltaire, et qui n'avaient d'autre défaut que d'être insuffisants. Néanmoins, dans une partie plus importante, les conjugaisons françaises, il adopte en entier l'opinion de Beauzée et ses trois auxiliaires, sans être effrayé par les divisions multipliées d'un tel système. Au reste, l'ouvrage de l'abbé Sicard est une grammaire complète. L'auteur va jusqu'à donner les règles de la versification française, et celles des petits genres de poésie; ce qui paraît dépasser la grammaire, et surtout la grammaire générale. Quelques lecteurs lui reprochent de pousser trop loin la clarté, d'ailleurs si nécessaire, d'avoir peur de n'en jamais assez dire et de prodiguer les développements au point que, dans son ouvrage, la partie relative aux conjugaisons est plus longue, à elle seule, que toute la *Grammaire de Port-Royal.* Cependant on doit reconnaître qu'il connaissait la meilleure manière d'enseigner, comme il l'a prouvé à la tête de son école des sourds-muets. En composant sa *Grammaire*, il cherchait à se mettre toujours à la portée de l'enfance; c'est pour cela qu'il fait succéder à ses chapitres autant de leçons dialoguées par demandes et par réponses. Si quelquefois on le trouve un peu diffus dans ses développements, cela tient à ce qu'il a cru devoir fondre dans son ouvrage les leçons qu'il improvisait aux écoles normales, quand il y professait l'art de la parole.

Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours, par Raynouard (Paris, 1821, in-8°). En 1816, Raynouard avait commencé la publication d'un grand ouvrage intitulé : *Choix de poésies originales des troubadours.* Le premier volume de ce travail renfermait déjà la grammaire de la langue romane avant l'an 1000 et la grammaire des troubadours; mais le sixième et dernier volume, qui eut aussi un tirage à part, offre une grammaire comparée des langues novolatines avec la langue d'oc. Jusqu'alors, jamais les langues diverses d'une partie considérable de l'Europe n'avaient été comparées sous un aussi grand nombre d'aspects. Dans un discours préliminaire, Raynouard expose le résultat général de ses recherches, d'où il tire cette conclusion, qu'entre la langue latine et les langues française, italienne, espagnole et portugaise il a existé une langue intermédiaire, et que ce type commun est la langue des troubadours.

Duclos avait dit, dans un mémoire sur l'origine et les révolutions de la langue française : « Enfin, la langue romane, qui semblait d'abord devoir céder à la tudesque, l'emporta insensiblement, et, sous la troisième race, elle fut bientôt la seule, et donna naissance à la langue française. » En preuve de cette assertion, Raynouard cite les documents qui attestent l'ancien usage de la langue romane au nord de la Loire, et qui sont les *Litanies carolines*, le serment de 842, quelques noms appellatifs, le mot *lui* employé dans les formules de Marculphe, les mots *montjoie* et *preciosa* introduits dans des poëmes français et allemands, enfin l'inscription romane d'une monnaie frappée entre les années 980 et 1050 par un comte de Tonnerre. Pour montrer comment la langue romane s'est transformée en langue française, il trace l'histoire du changement des désinences romanes *a, é, i* en *e* muet; d'*al* en *el*, d'*el* en *eau*, d'*at* en *et*, puis en *é* fermé, etc.; de la suppression de la consonne intérieure dans les mots *edificar*, *ligar*, *vezer*, *auzir*, devenus *édifier*, *lier*, *véer* (puis *voir*), *ouïr*, etc. Ainsi, Raynouard donne deux sortes de preuves de l'origine romane du français : d'une part, les noms et les faits historiques; de l'autre, la comparaison des éléments matériels de l'un et de l'autre idiome. Raynouard applique la même méthode d'observation à l'espagnol et à ses dialectes, spécialement au catalan, au portugais, à l'italien et au valaque ou moldave. Il pense que l'ancienne langue des Osques avait un des caractères qui ont distingué la langue romane savante : le retranchement des désinences. Mais c'est surtout dans les patois de la haute Italie qu'il reconnaît les témoins et les débris de l'ancienne langue commune de l'Europe latine. Ainsi qu'en Italie, en Espagne et en France, le latin s'est corrompu dans les pays de l'Europe orientale où des colonies romaines s'étaient établies. Aussi retrouve-t-on dans le valaque, en même temps que le retranchement des désinences, la suppression de la voyelle euphonique aux inflexions des verbes, l'usage des auxiliaires *être* et *avoir*, et les trois conjugaisons en *are*, *ere* et *ire*.

Raynouard passe ensuite à l'examen comparatif des diverses formes grammaticales, et de l'affinité qu'elles présentent dans la langue romane, le portugais, l'espagnol, l'italien et le français. Ce travail est divisé en neuf chapitres : *Articles, Substantifs, Adjectifs, Pronoms, Noms de nombre, Verbes, Adverbes, Prépositions et conjonctions*, et *Locutions particulières*, dans lesquels l'auteur fait une histoire complète de chacune des parties du discours de nos idiomes modernes, *histoire toujours puisée à ses sources*, c'est-à-dire dans les monuments littéraires de chaque pays et de chaque âge. Si les formes grammaticales attestent une origine latine, si elles sont presque les mêmes pour tous les dialectes du midi de l'Europe, les mots qui revêtent ces formes sont en grande partie des mots latins altérés, et ils se retrouvent à peu près tous dans chacun de ces dialectes. Sans suivre Raynouard dans son analyse, nous devons signaler une découverte qui lui est due. Il a reconnu que le futur des langues novo-latines est composé de deux parties distinctes : 1° l'infinitif du verbe même qu'on veut mettre au futur; 2° l'indicatif présent du verbe auxiliaire *avoir*. Il en est de même du conditionnel, qui n'est, à vrai dire, autre chose que l'imparfait du futur. Ainsi, de *amar* et de *ai*, on forme *amarai*, j'aimerai; et ce qui démontre la justesse de cette analyse, c'est qu'on rencontre fréquemment les deux parties composantes de ce futur séparées par un complément; par exemple, dans *amar vos ai*, je vous aimerai. Or, cette manière de former le futur est essentiellement analytique; on y reconnaît sans peine les deux éléments de l'expression *j'ai à aimer*.

Raynouard établit à la fin de cet ouvrage un tableau des vingt-trois caractères principaux de la langue romane, savoir : les articles, les désinences en consonnes, certaines voyelles finales non empruntées du latin, la présence ou l'absence du *s* final pour désigner les sujets et les régimes, soit au singulier, soit, en sens inverse, au pluriel; cette même désignation produite par les inflexions *eres* ou *or;* la formation des adjectifs, les deux manières d'exprimer les comparatifs et les superlatifs, et de faire suivre les comparatifs de la conjonction *que* ou de la préposition *de;* les pronoms affixes *altre*, joints à des pronoms personnels; les relatifs *qui, que, loqual;* le pronom indéterminé *om;* l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir*, les inflexions verbales, les futurs divisés, les participes passés en *ut*, les doubles participes, l'un régulier ou analogue, et l'autre irrégulier et emprunté d'un langage antérieur (comme en italien : *preso* et *prenduto*, pris; *visto* et *veduto*, vu; *ucciso* et *occiduto*, tué, etc.); la composition des verbes passifs par l'auxiliaire *être*, et quelquefois par un pronom mis en avant : *se voir, se parler;* le *que* conjonctif exprimé ou sous-entendu; les adverbes en *ment*, les négations explétives, et enfin le nom même de *romane* ou *romance* appliqué aux langues de l'Europe latine. Tous ces caractères se sont reproduits dans la langue portugaise, à l'exception de cinq; tous encore, excepté quatre, dans la langue italienne; tous dans la langue espagnole, hormis le quatrième, le cinquième et le dix-neuvième; tous enfin dans la langue française, hors un seul, savoir, les futurs divisés. A la suite de ce résumé, et pour confirmer la conclusion générale qui doit en sortir, Raynouard s'autorise encore des passages romans qui se retrouvent chez des auteurs italiens, portugais, espagnols et français des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Le volume est terminé par un appendice instructif sur les rapports particuliers des patois de la haute Italie avec la langue des troubadours, et l'auteur y retrouve les formes romanes mieux conservées que dans l'Italie classique. De ce fait Raynouard tire une nouvelle preuve de l'existence d'une langue intermédiaire et commune, entre le latin et les idiomes actuels de l'Europe latine, langue qui a eu sa grammaire, et qui l'a communiquée à chacun de ces idiomes, immédiatement dérivés d'elle. Ce système a eu de nombreux contradicteurs, qui n'ont voulu voir dans la langue romane autre chose que le latin vulgaire altéré de plus en plus, par suite des invasions des barbares, et modifié dans chaque endroit suivant les dialectes qui y étaient parlés.

Grammaire comparée des langues de la France, par Louis de Baecker (Paris, 1860, in-8°). L'auteur de cet ouvrage a eu pour but de comparer au sanscrit le flamand, l'allemand, le celto-breton, le basque, le provençal, l'espagnol, l'italien et le français, dont l'usage est plus ou moins répandu dans différents départements. Dans l'introduction, il traite de l'origine des langues et expose les différents systèmes qui ont été établis à ce sujet depuis Platon jusqu'à M. Ernest Renan, et, après avoir présenté la classification des langues sémitiques et celle des langues indo-européennes, il indique le domaine de chacune des langues de la France, et il fait l'historique de leurs transformations depuis les Celtes et les Germains jusqu'à nos jours. Au lieu de suivre la méthode du libre examen dans la recherche de l'origine des langues, M. de Baecker s'appuie sur l'autorité de la Genèse, dont il cite ce passage : « Avant toutes choses était le Verbe et le Verbe était Dieu; le monde a été créé par la puissance du Verbe, et le Verbe a été la lumière du monde, et le monde n'a eu qu'un Verbe. » Après ce début, on comprend que l'auteur puisse avancer que « par une méthode plus sévère, par une observation plus soutenue, il serait possible à la science d'arriver au même résultat que la Genèse, et de conclure, comme Moïse, à l'unité du langage humain. » Il ne renonce pas à cet espoir, que les philologues modernes sont loin de partager.

M. de Baecker a divisé sa grammaire comparée proprement dite en trois parties. Dans la première, il s'occupe du système phonique, c'est-à-dire des voyelles et des consonnes, des liaisons et des permutations des voyelles entre elles dans les différentes langues soumises à l'analyse; des différentes catégories de consonnes : gutturales, linguales, nasales, dentales, labiales; de leur division en sourdes et sonores, en fortes et faibles, et de leurs permutations. La seconde partie est relative au système de la formation des mots. L'auteur examine la racine et observe les accidents qu'elle est susceptible de subir dans la dérivation et la composition. Enfin, la troisième partie est consacrée à l'examen des formes grammaticales. L'observation porte sur le mécanisme de la déclinaison et de la conjugaison, et sur l'influence de l'accent tonique. En résumé, M. de Baecker paraît s'être moins attaché à exposer des vues nouvelles qu'à réunir en un petit nombre de pages les résultats des dernières recherches de la philologie sur les langues indo-européennes.

Grammaire comparée des langues classiques, par M. Fr. Baudry (1868). Cet ouvrage a coûté à l'auteur d'immenses recherches; mais aussi il lui a valu une réputation de savoir plus qu'européenne, et les doctes de tous les pays ont rendu justice à l'esprit d'ordre et de clarté de M. Baudry, à la parfaite mesure qu'il a apportée dans son travail. Cette dernière qualité surtout est fort rare; car il faut, en philologie, autant de prudence que de savoir, et le bon sens doit y retenir l'imagination. « Dégager les généralités et les tendances normales des faits, dit M. Baudry, sans méconnaître les tendances secondaires et même, au besoin, les exceptions uniques, telle est la tâche modeste, mais sûre, à laquelle une science sensée doit se borner, en évitant les deux excès contraires, de l'esprit de système qui ne tient pas compte des différences, et de l'esprit étroit qui méconnaît les analogies, lorsqu'elles ne vont pas jusqu'à l'identité. » Ce programme est parfait, et M. Baudry s'y conforme strictement. Le plan de sa *Grammaire comparée des langues classiques* est fort simple, et en même temps fort étendu : « Ce livre comprend, dit l'auteur en le résumant en cinq lignes, la théorie élémentaire de la formation des mots, en sanscrit, en grec, en latin, avec référence aux langues germaniques. »

L'ouvrage est dédié par l'auteur à l'ancien président de l'Assemblée constituante, M. J. Sénard, son beau-père, homme fort érudit lui-même. Nous avons surtout remarqué la première partie, qui traite de la phonétique ou de la phonologie, c'est-à-dire de la théorie comparative des lettres, de leur persistance et de leur permutation dans le sanscrit et dans les langues congénères. C'est la partie la plus aride de l'étude des langues comparées; mais c'est la clef même de toute la science, et il faut nécessairement commencer par elle. La phonétique a ses lois, qui consistent, comme celles de l'histoire naturelle, dans des faits généralisés; seulement, ces lois sont sujettes à des exceptions nombreuses, qui jettent sur les conclusions tirées une certaine incertitude. M. Baudry, comme M. A. Brachet dans sa *Grammaire historique de la langue française*, cherche à prouver que des lois régulières ont présidé aux destinées, aux origines et aux transformations des langues; il fait plus : il dégage ces lois, tout en tenant compte des exceptions qu'il explique. Sa *Grammaire comparée* est une œuvre consciencieuse, et d'autant plus méritoire, que le travail est plus aride et que les résultats trouvent moins de personnes capables de les apprécier convenablement. Pour entreprendre une semblable tâche, il faut autant de dévouement que de savoir, et nous n'ignorons pas ce qu'il en coûte pour la mener à bonne fin.

Grammaire bretonne, par Le Gonidec (Paris, 1807 et 1838, in-8°). Le plan de cette grammaire est d'une heureuse simplicité : l'introduction expose les principes de prononciation, les règles de permutation des consonnes, le moyen de distinguer les genres, que personne avant lui n'avait indiqués. Le premier livre traite des parties du discours et les analyse; l'autre est consacré à leur construction et à des exercices grammaticaux. « Les règles de permutation que donne l'auteur, dit M. de la Villemarqué, sont réduites à des formules simples, nettes et justes. Celles de la syntaxe sont bien déduites et clairement exprimées; elles s'enchaînent les unes aux autres et sont rangées dans un ordre parfait. Si une critique peu familiarisée avec la langue bretonne, quoiqu'éclairée d'ailleurs et bienveillante, a trouvé que l'auteur aurait pu simplifier son livre en généralisant davantage et ramenant à la règle ce qui n'en est que l'application ou l'exemple, les hommes les plus versés dans cet idiome, et qui savent quels milliers de modifications subit, selon les localités, la pensée dans la bouche des Bretons, trouvent au contraire qu'il a saisi avec une grande sagacité les lois générales et partout adoptées de la langue bretonne, et admirent avec quelle largeur de coup d'œil il a embrassé, avec quelle méthode il a ramené à une pratique uniforme les coutumes locales et particulières, de telle sorte que, laissant bien loin derrière lui les grammairiens qui l'ont précédé, il devance même pour longtemps ceux qui le suivront. »

Grammaire chinoise, de J. Marshman (*Clavis sinica, or elements of chinese language, etc.*) [Serampour, 1814, 1 vol. in-4°]. Cette grammaire, qui a été publiée en langue anglaise, est presque uniquement rédigée d'après les plus anciens monuments de la langue chinoise, et elle n'offre que les règles d'un idiome savant, d'une véritable langue morte, qui ne s'écrit et ne se parle plus, et que l'on trouve seulement dans les livres classiques. La grammaire de Marshman contient plusieurs erreurs et beaucoup de choses que la philologie moderne peut critiquer en certaines parties, mais elle est fort savante et pleine d'idées et d'aperçus ingénieux. C'est ainsi que M. Marshman a ramené le premier, par l'analyse, les caractères composés à un certain nombre de groupes générateurs différents des clefs, mais qui, combinés avec elles, portent en composition la prononciation qui leur a été affectée ou une prononciation approchante. La classification qu'il a établie pour ces groupes est à la vérité fort compliquée. Il est vrai aussi qu'une métaphysique un peu abstruse, et plutôt nuisible qu'utile dans des matières déjà obscures par elles-mêmes, met quelquefois les considérations de M. Marshman hors de la portée d'un lecteur peu attentif ou peu familiarisé avec le sujet. La nature singulière de la langue chinoise, qui rend la nécessité même d'une grammaire problématique, permet du moins de l'envisager sous tant de points de vue différents, que l'expérience seule peut faire décider de la préférence à accorder à une méthode sur une autre. Varo et Fourmont ont suivi celle qui est en usage pour les langues d'Europe; Prémare a mis toute sa grammaire en exemples. M. Marshman s'est rapproché de ce dernier, en extrayant des meilleurs livres un assez grand nombre de phrases, qu'il analyse ensuite, en joignant à chaque caractère sa prononciation transcrite suivant l'orthographe anglaise, et le mot anglais qui lui correspond, pour faire voir comment le sens particulier de tous ces mots concourt au sens général. En parlant des noms de nombre, M. Marshman fait connaître avec quelque détail les différents systèmes de numération employés par les Chinois, et, entre autres, les chiffres dont l'usage, borné aux seuls marchands, semble leur être venu par leur commerce avec les Indiens ou les Européens. M. Marshman a joint également à sa grammaire un petit traité de prosodie, et le texte entier du *Tai-hio*, le premier des quatre livres moraux, celui de tous les ouvrages classiques dont le style est le plus simple.

Grammaire chinoise, par Morrison (*A Grammar of the chinese language, etc.*) [Serampour, 1815, in-4°]. Dans cette excellente grammaire élémentaire, M. Morrison insiste peu sur les premières notions qui se trouvent dans beaucoup d'autres ouvrages. Quelques mots lui suffisent pour exposer les règles de la prononciation, parce qu'il renvoie l'étu-

diant aux maîtres du pays, dont rien ne peut remplacer les leçons pour cet objet. Il ne parle qu'en passant des différentes écritures usitées en Chine, parce qu'il suffit d'en connaître bien une seule pour lire et entendre tous les livres. Il donne un petit nombre de détails sur les clefs et il traite ensuite des parties du discours suivant une méthode tellement analogue à celle des grammaires européennes, que la table des divisions semblerait copiée de Cobbett ou de Peyton. M. Morrison consacre ensuite quelques pages à la syntaxe et à la prosodie. Cet ouvrage est fait pour des personnes peu familiarisées avec les théories abstraites de la grammaire générale, et dont l'objet est d'apprendre le plus vite possible à parler la langue vulgaire; mais, si savant qu'il soit, il est insuffisant pour introduire les étudiants dans le véritable système de la langue chinoise.

Grammaires de Dumarsais, publiées en 1722 et 1729. Ces deux ouvrages sont : 1° l'*Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine;* 2° les *Véritables principes de la grammaire* ou *Nouvelle grammaire raisonnée pour apprendre la langue latine*, dont le *Traité des tropes* n'est qu'un morceau détaché. La méthode de Dumarsais a deux fondements : l'*usage* et la *raison*. Savoir une langue, c'est en entendre les mots; et cette connaissance appartient proprement à la mémoire, à la faculté qui se développe la première dans l'esprit de l'enfance. C'est donc cette faculté qu'il faut exercer d'abord. Ainsi on fera au début apprendre aux enfants, et par manière d'amusement, les mots latins le plus en usage. On donnera ensuite à expliquer un auteur latin dont le texte aura été rangé suivant la construction française, et sans inversion. On introduira de plus, dans le texte, les mots sous-entendus par l'auteur, et on mettra sous chaque mot latin le terme français correspondant; vis-à-vis de ce texte, ainsi disposé pour en faciliter l'intelligence, on placera le texte de l'auteur tel qu'il est, et, à côté du français littéral, une traduction française conforme au génie de notre langue. Cette manière d'enseigner le latin aux enfants est une imitation exacte de la façon dont on se rend familières les langues vivantes, que l'usage seul enseigne beaucoup plus vite que toutes les méthodes. C'est d'ailleurs se conformer à la marche de la nature. Le langage s'est d'abord établi, et la grammaire n'est venue qu'à la suite. A mesure que la mémoire des enfants s'enrichit, que leur raison se perfectionne, et que l'habitude de traduire leur fait apercevoir les variétés dans les terminaisons des mots latins et dans la construction et l'objet de ces variétés, on leur fait apprendre peu à peu les déclinaisons, les conjugaisons et les premières règles de la syntaxe, et on leur en montre l'application dans les auteurs mêmes qu'ils ont traduits. On les prépare ainsi peu à peu à recevoir les principes de la grammaire raisonnée. C'est alors qu'on leur enseigne le mécanisme de la construction, en leur faisant faire l'anatomie de toutes les phrases, et en leur donnant une idée juste de toutes les parties du discours. Dumarsais montre les avantages de cette méthode sur la méthode ordinaire appliquée de son temps et même de nos jours. Les inconvénients de la routine sont de parler aux enfants de cas, de modes, d'accord et de régime, sans préparation, et sans qu'ils puissent sentir l'usage de ce qu'on leur fait apprendre; de leur donner ensuite des règles de syntaxe très-complexes, dont on les oblige à faire l'application en mettant du français en latin; de les fatiguer en cherchant à les instruire, et de leur inspirer le dégoût de l'étude, dans un âge où il importe tant de la leur rendre agreable. Dans la méthode ordinaire, on enseigne le latin, le grec, etc., à peu près comme un homme qui, pour apprendre à un enfant à parler, commencerait par lui montrer le mécanisme des organes de la parole. Dumarsais imite au contraire celui qui enseignerait d'abord à parler, et qui expliquerait ensuite le jeu des organes. C'est la méthode maternelle, complétée par une démonstration logique. Cette méthode est appliquée avec le plus grand succès par quelques grammairiens anglais et allemands (Robertson, Ahn, Ollendorff), qui ont eu le tort de l'altérer et de l'affaiblir par une surcharge de procédés et d'exercices trop minutieux. Dumarsais termine son ouvrage par une application du plan qu'il propose au *Poëme séculaire* d'Horace; cet exemple doit suffire aux maîtres intelligents pour les guider dans la route qui leur est ouverte. Rien ne paraît plus philosophique que cette méthode, plus conforme au développement naturel de l'esprit, et plus propre à abréger les difficultés. C'est ainsi que le nourrisson apprend sans effort la langue maternelle, et certes l'expérience est concluante. On peut l'appliquer à l'enseignement de toutes les langues, mais le professeur est tenu de posséder à fond l'idiome qu'il veut apprendre, et, pour les langues mortes, le cas se présente rarement, il faut bien l'avouer. Combien citerait-on de maîtres, même des académiciens, même des fonctionnaires supérieurs de l'Université, en état de tenir une conversation courante dans la langue de Démosthène et de Cicéron?... Où sont les Erasme, les Estienne, les Scaliger, les Ramus, les Budée du XIX[e] siècle?

Dumarsais a développé les principes de sa méthode dans les articles de grammaire qu'il donna (trente ans après) à l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert, gens fort capables d'en apprécier la justesse et la valeur. Encouragé par le succès de ce premier essai, ce grammairien de génie (c'est le mot) reprit l'exposition de ses idées dans un second ouvrage : les *Véritables principes de la grammaire raisonnée* ou *Nouvelle grammaire raisonnée pour apprendre la langue latine*. Malheureusement, il ne donna de cet ouvrage que la préface, et une partie détachée, le *Traité des tropes*. On voit par la préface qu'il divisait la grammaire générale en six parties, savoir : la connaissance de la proposition et de la période, en tant qu'elles sont composées de mots, l'orthographe, la prosodie, l'étymologie, les préliminaires de la syntaxe et la syntaxe elle-même.

Grammaire latine (ÉLÉMENTS DE LA), par Lhomond (Paris, 1779, in-18). C'est une œuvre de conscience, qui a eu un sort bien singulier dans l'histoire de l'enseignement. Après avoir subi le sort commun à tout livre de ce genre, qui est de céder la place à des méthodes plus parfaites ou au moins différentes, après avoir été tenu à l'écart pendant vingt ou trente ans, il a été repris en 1863, pour servir à l'enseignement du latin dans les établissements de l'Etat. Ce phénomène, peut-être unique, est expliqué par la maladresse des imitateurs de Lhomond, qui s'étaient bornés à démarquer plus ou moins habilement le linge du maître; ou si quelques-uns de ses concurrents avaient essayé de faire autrement que lui, il est impossible de dire qu'ils eussent fait mieux. Tout au plus, ils s'étaient donné le facile honneur d'être plus complets. Nous disons facile, car, dans un de ces livres élémentaires, où il est absolument impossible de dire tout, rien n'est plus aisé, pour le grammairien, que de dépasser la mesure que s'étaient imposée tous ses devanciers, et qui souvent était celle de la raison. Ce fut le cas de Lhomond et de ceux qui écrivirent après lui.

Lhomond, en effet, étranger à la préoccupation puérile de faire un gros volume, n'avait eu que deux buts, qu'il a nettement définis lui-même : l'ordre et la clarté; la clarté surtout, à laquelle il demande ingénument la permission de sacrifier l'ordre, lorsqu'il ne trouve pas le moyen de concilier les deux.

Quant à son plan, il est merveilleux de simplicité et s'est imposé à tous ceux qui ont voulu écrire après lui sur le même sujet. Nous ajouterions qu'il est éminemment philosophique, si ce n'était là un bien grand mot, appliqué à un livre aussi complètement dépourvu de toute prétention. Après la lexicologie, qui est l'étude des mots considérés dans leurs formes absolues, il aborde la syntaxe, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui fixent les rapports des mots entre eux, mais indépendamment de toute comparaison avec le mécanisme des autres langues; ce sont, comme dit si bien l'auteur, les règles de la langue latine, telles que Cicéron les eût données à son fils. Dans la troisième partie, qui porte le nom de méthode, il donne un recueil des *principales différences* qui existent entre la langue latine et la langue française; en d'autres termes, il expose la méthode à suivre pour traduire en chacune des deux langues les idiotismes de l'autre. C'est là surtout que ses successeurs ont eu beau jeu à le compléter, en s'écartant de la sage résolution qui l'avait fait se borner aux *principales de ces différences*. Etre complet! voici l'excellente raison que le bon Lhomond donne pour prouver la nécessité de s'en dispenser : « Au surplus, le meilleur livre élémentaire, c'est la voix du maître, qui varie ses leçons et la manière de les présenter, selon les besoins de ceux à qui il parle : rien ne peut tenir lieu de ce secours. Prétendre qu'un livre muet puisse le remplacer, c'est pure charlatanerie. » Donc, tous ceux qui, voulant faire précisément ce que Lhomond déclare impossible, c'est-à-dire enseigner les langues sans maîtres, ont essayé de nos jours de substituer des méthodes à la grammaire, ne seraient que des charlatans? Certes, le mot est dur, mais nous n'oserions ajouter qu'il est injuste.

Un des chapitres les plus remarquables de la *Grammaire* de Lhomond est celui qui commence la troisième partie, et qui est relatif au *que* retranché. C'est une merveille de clarté. L'auteur a su y débrouiller, avec une lucidité admirable, une matière dont les complications sont presque comparables à celles de notre participe passé.

La *Grammaire* de Lhomond a eu une quantité innombrable d'éditions, en France, en Suisse et en Belgique. D'autres peut-être, comme celles de Port-Royal et de Burnouf, lui sont préférables au point de vue de la science philologique; aucune ne peut lui être comparée pour la qualité la plus essentielle à un pareil livre : la simplicité.

Grammaire de la langue persane, par sir William Jones (*A Grammar of the persian language*). La première édition de cet ouvrage, qui fut publié d'abord en anglais, parut à Londres en 1771, in-4°; l'année suivante, sir William Jones en publia lui-même une traduction française qui est devenue fort rare. Cette grammaire est peut-être trop superficielle; mais l'auteur a su y répandre un intérêt dont la matière ne semblait nullement susceptible, en multipliant les exemples choisis avec beaucoup de goût dans les poésies de Saady, Hafiz, etc.; aussi est-elle encore la plus usuelle et la plus facile pour apprendre cette belle langue persane, que l'on a surnommée l'italien de l'Orient. Il en a été fait de nombreuses éditions anglaises. Les dernières ont été revues et considérablement augmentées par le savant Samuel Lee. M. Garcin de Tassy a publié aussi, en 1845, une seconde édition française de cette grammaire, revue, corrigée et augmentée.

Grammaire persane, ou *Principes de l'iranien moderne*, par M. Al. Chodzko (Paris, 1852, gr. in-8°). Ce travail est le fruit d'une longue étude et d'une longue résidence dans les contrées où cette belle langue est universellement parlée. Il offre, avec un résumé bien fait de ce que l'on a dit sur cet idiome, des observations nouvelles fort importantes qui appartiennent en propre à M. Chodzko. L'auteur, en commençant sa préface, nous expose le plan qu'il a cru devoir suivre dans la composition de son livre. « Un élève, dit-il, après avoir achevé ses études persanes à Londres, à Vienne ou à Paris, n'est pas à même de rédiger correctement et élégamment un article littéraire, une note diplomatique ou une lettre familière. Il est encore plus embarrassé lorsqu'il se trouve dans la nécessité de s'exprimer de vive voix. Son langage, grammaticalement correct et philologiquement classique, offre un mélange de phrases et de mots d'époques si différentes, une confusion telle de tous les genres de style et d'expressions, qu'il est presque toujours inintelligible à un persan, fût-il même philologue de profession. L'Européen, étonné à son tour de parler un langage si différent de la langue usuelle, finit par croire que cette langue n'est peut-être pas le véritable persan, qu'elle pourrait bien être une espèce de langue vulgaire, pour ne pas dire un patois. Or, rien n'est plus faux. » Peut-être y a-t-il quelque exagération dans ces observations de M. Chodzko. Quoi qu'il en soit, sa grammaire offre un genre de mérite qu'apprécieront facilement les personnes qui aspirent à parler correctement la langue persane. Il a soin de donner partout la prononciation des mots, telle qu'elle s'est conservée en Perse jusqu'à nos jours, tandis que les grammairiens qui l'ont précédé avaient, en général, à l'exemple de la plupart des philologues anglais, adopté la prononciation qui est en usage dans l'Inde et qui, par exemple, substitue partout le son de l'*a* à celui de l'*e*. Un chapitre, consacré à l'accent des mots persans, offre des renseignement utiles, surtout pour ceux qui se destinent à suivre la carrière diplomatique. M. Chodzko se montre partout fidèle au plan qu'il s'est tracé, s'attachant par-dessus toute chose à faire connaître la langue persane telle qu'elle existe dans son état actuel; à indiquer, d'après un soin minutieux, non pas les expressions poétiques dont le temps a fait disparaître la trace, mais les formes variées qui sont admises dans le langage de la société, qui s'emploient dans les correspondances et même dans les livres, et sans la connaissance desquelles celui qui voyage ou réside en Perse ne saurait ni comprendre ni être entendu. L'auteur a cru devoir placer à la fin de sa *Grammaire* quelques lettres, dont il donne à la fois le *fac-simile* et la traduction.

Grammaire chinoise (ÉLÉMENTS DE LA), par M. Abel Rémusat (Paris, 1822, 1 vol. in-8°). Cette grammaire, fort estimée, est précédée d'une savante préface où M. Abel Rémusat passe en revue les ouvrages du même genre qui ont été composés avant le sien. La *Grammaire* proprement dite est divisée en deux parties, à la suite desquelles se trouve un appendice qui traite de la ponctuation, de la forme des livres, de la versification et des principaux ouvrages chinois possédés alors par la Bibliothèque royale. Des deux parties de la *Grammaire*, l'une est consacrée au *kou-wen* ou style antique, la seconde au *kouan-hoa* ou style moderne.

Grammaire raisonnée de la langue grecque (*Ausführliche griechische Grammatik*), par Aug. Matthiæ (Leipzig, 1825-1827, 2 vol. in-8°), traduite de l'allemand par Gail et Longueville (Paris, 1844, 3 vol. in-8°). La grammaire grecque de M. Matthiæ jouit dans toute l'Europe d'une immense réputation, méritée tant par la clarté de la disposition et les vues philosophiques qui président aux règles que par l'abondance des exemples qui expliquent toutes les particularités de cet idiome si riche et si varié; ce n'est pas seulement une des plus complètes et des meilleures que l'on possède de la langue grecque, c'est, en outre, l'une des plus parfaites qui aient été composées pour aucune langue.

Ce grand ouvrage se compose de deux parties : la première, consacrée aux formes grammaticales des mots pris isolément, est celle qui offrait le moins de difficultés à vaincre; un grand nombre d'ouvrages des deux derniers siècles fournissaient toutes les recherches partielles et tous les matériaux, qu'un excellent esprit pouvait facilement réunir et coordonner en un système qui lui fût propre, et c'est ce qu'a fait M. Matthiæ, avec une méthode, une profondeur qui laissent bien peu de chose à désirer; mais la seconde partie, la syntaxe, était presque entièrement à faire. « Il n'y avait, dit M. Letronne, qu'un esprit très-distingué qui pût réussir à ce point à composer une syntaxe étendue, raisonnée dans toutes ses parties, et proportionnée aux besoins ainsi qu'aux vues de l'érudition moderne. Nulle part la syntaxe grecque ne se trouve présentée d'une manière plus satisfaisante, dans son ensemble et dans ses détails; nulle part il n'existe un corps de doctrine mieux conçu, mieux coordonné, mieux complet... Cette syntaxe a mis le sceau à la réputation de l'auteur; elle a placé au premier rang des grammairiens philosophes l'homme capable d'analyser et de combiner les éléments si divers du langage, de manière à en déduire avec succès les lois générales. Son ouvrage, en effet, contient beaucoup de vues et de principes propres à l'auteur; je citerai, en particulier, sa théorie des cas, dans laquelle l'analyse et l'analogie l'ont conduit à des résultats importants, inconnus à la méthode vulgaire. D'autres questions pleines d'incertitudes et qui ont donné lieu à une foule de controverses, telles que la propriété et l'emploi des temps et des modes, sont traitées par M. Matthiæ avec autant de discernement que de savoir... L'expérience et les faits sont les deux bases sur lesquelles l'auteur établit constamment ses doctrines. Sous ce rapport, il est plus judicieux et plus prudent que certains de ses compatriotes, qui, trop souvent, s'égarent pour vouloir soumettre tous les procédés et même les caprices de la langue grecque aux lois rigoureuses du raisonnement ou à des idées préconçues et trop systématiques. Nous ne voudrions cependant pas affirmer qu'il se soit toujours complétement soustrait à l'influence et aux habitudes de son temps et de son pays, où l'on est assez disposé à croire qu'une analyse est profonde du moment qu'elle est obscure. Nous avouerons qu'il s'enfonce quelquefois dans une métaphysique plus ou moins abstruse; mais il nous semble que son esprit, juste et positif, se retire toujours promptement de cette voie ténébreuse pour rentrer dans celle de l'analyse et de l'analogie, d'où il tire des résultats qui, pour être clairs, ne cessent point d'être profonds. »

M. Matthiæ a senti l'utilité des citations d'exemples pour éclaircir les diverses parties de la syntaxe grecque; mais il sait qu'ils ne seraient qu'une lettre morte, s'ils n'étaient pas animés par une critique judicieuse; aussi ne marche-t-il jamais qu'accompagné d'exemples bien choisis, mais qui suffisent pour appuyer la légitimité de chaque locution par le nombre d'autorités nécessaires. « Lorsqu'on étudie convenablement ces autorités, dit encore M. Letronne, et qu'on en vérifie quelques-unes sur les originaux, on est frappé du bon goût qui a présidé au choix de ces autorités, de la brièveté que l'auteur a mise dans les citations, ne rapportant que précisément les mots nécessaires pour établir ou confirmer la règle. On n'admire pas moins l'exactitude des renvois, ainsi que la justesse des leçons; on sent un homme parfaitement instruit de l'histoire des textes, au courant de tous les travaux de la critique moderne, attentif à ne citer que des textes épurés par les travaux des meilleurs hellénistes et tels qu'ils existent maintenant dans les éditions les plus parfaites. On peut dire que tout ce qu'il y a d'intéressant à connaître dans le génie de cet admirable idiome est entré dans cette syntaxe. Nulle part on ne pourra mieux étudier la manière dont le plus spirituel et le plus ingénieux des peuples a entendu le mécanisme du langage. La plupart des exemples cités sont empruntés aux auteurs antérieurs à Alexandre; c'est à cette époque que la langue grecque avait atteint le plus haut degré de perfection et de pureté. Ces exemples sont au nombre de plus de dix-huit mille, et cette immense collection d'idiotismes est éminemment utile à l'étudiant, soit pour comprendre les auteurs grecs, soit pour écrire et composer en grec. »

La traduction que MM. Gaile et Longueville nous ont donnée de la *Grammaire* de M. Matthiæ est fort savante, et elle est assurément digne de l'original.

Grammaire de la langue maltaise (*Grammatica della lingua maltese*), par Vassalli (Malte, 1827, 1 vol. in-8°). Dès l'année 1791, M. Vassalli avait publié à Rome, en langue latine, une grammaire maltaise sous le titre de *Mylsen phœnico-punicum sive Grammatica melitensis*. Ce titre seul montre à quelle nation M. Vassalli faisait alors remonter la langue maltaise. Dans l'introduction placée à la tête de son ouvrage, il s'attachait à démontrer que le maltais n'est autre chose que l'ancienne langue des Phéniciens et de leurs colonies, altérée toutefois par un mélange très-nombreux de mots arabes; mais aucune trace de ce système ne paraît dans la seconde édition de sa *Grammaire*, qui est écrite en italien, et il renonce ici à assigner une origine si ancienne à un idiome qui n'est visiblement qu'un dialecte vulgaire de la langue des Arabes d'Afrique.

Pour écrire le maltais, M. Vassalli a cru devoir inventer un alphabet, composé de signes, pour les voyelles comme pour les consonnes, dont tout le fond est emprunté à l'alphabet latin ou italien, et qui, à l'aide de quelques nouveaux caractères, peut rendre par une figure unique les articulations propres à la langue arabe qui sont demeurées dans la langue maltaise.

La *Grammaire maltaise* de M. Vassalli est divisée en cinq chapitres, subdivisés chacun en un plus ou moins grand nombre de sections. Le premier chapitre traite de tout ce qui a rapport à l'écriture, à la lecture et à l'orthographe; le second est consacré aux mots que l'auteur nomme *corrélatifs*, terme sous lequel il comprend l'article, les pronoms, les adverbes et toutes les particules; le troisième chapitre traite des verbes; le quatrième, des noms; le cinquième, de la syntaxe. M. Sylvestre de Sacy a analysé ces diverses parties avec beaucoup d'érudition dans le *Journal des savants* (1829): « M. Vassalli, dit-il à la fin de cette analyse, en composant cette grammaire, a certainement rendu un service essentiel, non-seulement à ses compatriotes et aux étrangers qui désirent apprendre la langue maltaise, mais aussi aux amateurs de la langue arabe qui aiment à la suivre à toutes les époques de son histoire, et en général aux philologues qui mettent de l'intérêt à reconnaître comment les langues se forment et s'enrichissent avec les progrès de la civilisation, et comment elles se dénaturent et s'abâtardissent quand les sociétés rétrogradent et retombent dans la barbarie. Un pareil travail présentait les plus graves difficultés; et si l'on remarque que certaines parties de l'ouvrage laissent encore quelque chose à désirer, loin qu'il y ait lieu de s'en étonner, on doit plutôt être surpris de l'ordre que l'auteur a su mettre dans une matière qui n'offrait, avant lui, qu'une sorte de chaos. Ce ne peut être qu'à l'aide de la grammaire arabe qu'il est parvenu à débrouiller ce chaos et à en coordonner toutes les parties. »

Grammaire du langage des Lenni-Lenape, Indiens du Delaware, par le docteur Zeisberger, qui mourut en 1808 après soixante-deux ans d'apostolat chez les Indiens de l'Amérique du Nord. Cet ouvrage, écrit en allemand et traduit en anglais par P.-S. Duponceau (Philadelphie, 1827, 1 vol. in-4°), était resté longtemps manuscrit dans la bibliothèque des frères moraves, à Bethléem. Quoiqu'il ne soit peut-être pas, sous le rapport de l'analyse grammaticale, aussi parfait qu'on pourrait le désirer maintenant, M. Duponceau assure *que c'est, à tout prendre*, la meilleure grammaire qu'il ait vue en Amérique, et comme le lenni-lenape est une des plus curieuses langues de l'univers, la philologie doit certainement une grande reconnaissance au savant éditeur qui a tiré ce livre de l'oubli et qui l'a non-seulement traduit, mais enrichi de notes et d'éclaircissements.

On *ne possédait sur la langue* delaware qu'une grammaire d'Eliot publiée en 1666, grammaire dont l'édition originale est devenue extrêmement rare et qui contenait encore les règles d'un dialecte particulier, celui des Naticks ou Massachusetts. Celle de Zeisberger *est beaucoup plus complète; cependant* il ne faut pas s'attendre à y trouver une exposition toute philosophique, car celui qui l'a composée n'a eu en vue qu'un but purement pratique et l'avantage des jeunes missionnaires. Il a donc suivi les divisions communément employées dans l'enseignement de la grammaire, sans néanmoins s'égarer au même degré que les anciens grammairiens espagnols, auxquels on a souvent reproché d'avoir voulu enseigner les langues de l'Asie et de l'Amérique d'après les méthodes employées de leur temps dans les colléges pour l'étude du grec et du latin. La grammaire de Zeisberger est abondante et riche en exemples, et les paradigmes des verbes y sont suffisamment multipliés. M. Duponceau a généralement suivi le texte de l'auteur, ne se permettant qu'un très-petit nombre de changements et renvoyant à des notes la discussion de quelques points qui lui laissaient des doutes.

M. Duponceau a mis en tête de sa traduction une savante préface où il aborde plusieurs questions intéressantes pour la philosophie des langues. Il essaye particulièrement d'y réfuter l'opinion d'après laquelle les langues agglutinantes ne seraient point aussi parfaites que les langues à flexions; mais ses raisons ne sont pas très-concluantes, et l'opinion combattue par lui est acceptée aujourd'hui par la plus grande partie des philologues.

Grammaire syriaque (*Grammatica syriaca*), par Hoffmann (Halle, 1827, 1 vol. in-4°). Il a été publié beaucoup de grammaires syriaques depuis le XVIe siècle, et parmi ces livres élémentaires on a donné longtemps la préférence à la grammaire du religieux syrien maronite Amira, publiée en latin à Rome en 1556, et à celle du savant Michaelis, publiée à Rome en 1784. Celle de M. Hoffmann est digne de soutenir la comparaison avec celles qui servent aujourd'hui de guides dans l'étude des autres langues.

Cette grammaire, écrite en latin, est divisée en trois livres, dont le premier traite des éléments de la parole et de l'écriture; le deuxième, des diverses parties du discours, au point de vue de l'étymologie et des formes grammaticales; le troisième, enfin, de la syntaxe et de certaines figures qui ont une liaison intime avec la grammaire. L'auteur a mis en tête une savante introduction où il traite de l'histoire de la langue syriaque, qu'il regarde comme une langue entièrement morte, bien qu'elle paraisse être encore parlée dans quelques portions de la Syrie ou du Djarbek.

La première partie de cette grammaire est fort complète; elle renferme de curieux détails relatifs à l'histoire de l'introduction des diverses sortes de signes employés à représenter les voyelles.

Dans la disposition des parties du discours, dont la formation et les inflexions font le sujet du second livre, M. Hoffmann, partant des principes qui ont dirigé les auteurs des grammaires hébraïques du commencement de ce siècle, tels que Gesenius, Lee et Ewald, a cru devoir placer d'abord le pronom, puis le verbe, le nom et, enfin, les particules. L'article n'a pas trouvé place dans cette disposition, parce que la langue syriaque n'a point l'article purement déterminatif, et que, quant aux mots démonstratifs qui, selon plusieurs, appartiennent à la catégorie des articles, l'auteur, suivant en cela le sentier battu, les a rangés, ainsi que l'adjectif relatif et les noms interrogatifs, parmi les pronoms.

La conjugaison des verbes est présentée par M. Hoffmann avec tous ses détails, dans un ordre systématique très-propre à en faciliter l'étude, et est accompagnée de tableaux synoptiques qui soulagent la mémoire. Cette partie de la grammaire syriaque offre un assez grand nombre de points sur lesquels les grammairiens ne sont pas d'accord. M. Hoffmann a eu soin de rapprocher et de comparer les différentes opinions, et il donne généralement la préférence à celles qui sont fondées sur l'analogie et sur l'autorité des Syriens eux-mêmes.

Le troisième livre est consacré à la syntaxe, et c'est ici surtout que M. Hoffmann a suppléé à l'imperfection des grammaires précédentes. Ses observations sur les particules ne sauraient être trop méditées par ceux à qui sa grammaire est destinée. Plusieurs tables très-utiles, quelques corrections et additions terminent le volume et sont autant de preuves de la méthode, du soin consciencieux et du zèle soutenu que l'auteur a constamment apportés dans la composition et la rédaction de cette grammaire.

Grammaire hébraïque et chaldaïque (PRINCIPES DE), par J.-B. Glaire (Paris, 1832, 1 vol. in-8°). Cette grammaire, destinée aux commençants, est rédigée d'après les meilleurs ouvrages du même genre. L'auteur a divisé la grammaire hébraïque en trois parties : la première contient tout ce qui est relatif aux éléments de l'écriture; la seconde est consacrée à la connaissance des différentes parties du discours et de toutes les formes, variations et inflexions dont chacune d'elles est susceptible pour indiquer les genres, les nombres, les temps, les modes, etc.; la troisième a pour unique objet la syntaxe. Quant à la grammaire chaldaïque, il s'est borné aux deux premières parties, la syntaxe de la langue chaldaïque étant, à peu de chose près, calquée sur celle de l'hébreu. Comme cet ouvrage est purement élémentaire, M. Glaire a eu raison d'en écarter toutes les questions scientifiques et controversées, qui appartiennent à la critique littéraire, et qui ne feraient qu'embarrasser la marche des commençants, en leur présentant des problèmes dont la solution, d'ailleurs, est toujours plus ou moins problématique. Cet ouvrage, tel qu'il est et qu'il a dû être d'après le but que l'auteur s'est proposé, nous a paru écrit avec méthode; les principes y sont exposés d'une manière claire, quoique concise, et l'ordre qui y est observé est propre à soulager la mémoire. A la fin de l'ouvrage, sous le titre de *Supplément aux principes*, etc., M. Glaire a donné l'explication des principaux signes critiques employés dans les manuscrits et les éditions de la Bible hébraïque.

Grammaire hébraïque, de J. M. Rabbinowicz, traduite de l'allemand par J.-J. Clément-Mullet (Paris, 1862-1864, 2 vol. in-8°). Cette grammaire, qui a paru à Breslau en 1853, a reçu l'approbation des juges les plus compétents en Allemagne et en France, et l'on peut trouver dans les premières pages de la traduction de M. Clément-Mullet les témoignages de plus de vingt professeurs d'hébreu de Berlin, de Breslau, de Leipzig, de Vienne, de Prague, de Paris, etc. L'auteur, voyant ses principes d'exposition généralement goûtés malgré leur nouveauté, a fait lui-même un abrégé de sa grammaire raisonnée, et c'est cet abrégé que nous a donné M. Clément-Mullet, en y introduisant quelques légères modifications. Les grammaires hébraïques sont fort nombreuses; mais celle-ci se recommande par une méthode et une clarté supérieures, qui ne sont pas inutiles même après les travaux de Gesenius et d'Ewald.

Grammaire critique du sanscrit (*Grammatica linguæ sanscritæ*), par Franz Bopp (Berlin, 1839-1832). Ce livre du célèbre philologue allemand suivit la publication de sa *Grammaire comparée* des langues indo-germaniques, et forme le noyau d'autres publications analogues, telles que : le *Système de la conjugaison du sanscrit, comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germaniques* (1816); *Précis de la grammaire critique du sanscrit* (1834); *Glossarium sanscritum*, etc. M. Bopp, afin de compléter et de donner, pour ainsi dire, des exemples vivants à ses recherches, a publié, en outre, des éditions et des traductions de plusieurs poésies orientales, entre autres, le *Srimahabarate nalapakhyonam* ou *Nalus, carmen sanscriticum Mahabharati episodium*. Les travaux de M. Bopp ont été le point de départ de l'école philologique, orientaliste et germaniste de Berlin.

Grammaire copte (*Koptisch Grammatik*), par M. Schwartz (Berlin, 1852, 1 vol. in-8°). *L'auteur de cette grammaire a cherché* à donner un tableau, moins imparfait que les précédents, des lois de la langue copte. Il s'est surtout attaché à la syntaxe, qui avait été négligée par Peyron et ses prédécesseurs. Les règles si nombreuses, et souvent si difficiles, de permutation et de changement de lettres *ont été étudiées par lui dans un ordre* méthodique et rattachées à l'étude des dialectes. Cette grammaire est certainement supérieure à celles qui l'ont précédée; toutefois, il reste beaucoup à faire encore pour la connaissance de la syntaxe copte, et ses obscurités *ne pourront, sans doute, être dissipées* que par les progrès de la philologie égyptienne.

Grammaire celtique (*Grammatica celtica*), par Zeuss (Leipzig, 1853, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage est le meilleur et le plus savant qui existe sur les langues de la famille celtique.

Pictet et Bopp avaient bien démontré que ces langues sont des rameaux de la souche sanscrite, et, par conséquent, des langues très-voisines du grec, du latin, du slave, du germanique, etc.; mais la méthode nouvelle inaugurée par la philologie allemande ne leur avait pas encore été appliquée; leur étude, cultivée jadis avec une sorte de fureur, était presque entièrement abandonnée, surtout en France, et l'on pourrait dire avec vérité que, de toute la famille indo-européenne, les langues celtiques seules attendaient encore leur philologue. Un Allemand, M. Zeuss, a eu la gloire de leur appliquer entièrement la nouvelle méthode. « Les analogies du celtique avec le sanscrit, dit M. Delâtre, ne se bornent pas à de simples ressemblances de mots, mais elles pénètrent dans les entrailles mêmes de ces idiomes, elles embrassent toute la grammaire celtique, déclinaisons, conjugaisons, adjectifs numéraux, pronoms, particules préfixes et particules suffixes. L'identité, sous ce rapport, est complète. Mais cette identité est soumise, comme on le pense bien, à de certaines conditions. Les lettres subissent souvent des changements qui empêchent de reconnaître les mots au premier coup d'œil; mais ces altérations de lettres ne dépassent jamais une certaine limite; elles sont, en celtique comme en français, soumises à des lois constantes, basées sur l'euphonie particulière à chaque langue et sur la conformation des organes de la parole. M. Zeuss examine tous ces changements dans les différents dialectes celtiques, et signale les langues où des changements pareils ont lieu. » Une portion considérable de l'ouvrage de M. Zeuss est consacrée au développement des lois de la dérivation celtique. L'auteur passe en revue toutes les terminaisons à l'aide desquelles les racines primitives produisent des participes, des adjectifs, des substantifs.

M. Zeuss a fait ce grand travail d'après les plus anciens documents celtiques, et souvent d'après des manuscrits inédits conservés dans diverses bibliothèques. Mais, pour le dialecte gaulois qui nous intéresse plus particulièrement, il a dû se borner aux noms propres *d'hommes et de villes, car ce sont là*, avec les légendes des médailles, légendes que M. Zeuss a malheureusement négligées, les seuls débris qui nous restent de ce dialecte.

La *Grammatica celtica* se termine par un traité de la prosodie celtique, des spécimens des principaux textes consultés par l'auteur et un glossaire cornique.

Grammaire de la langue thibétaine, par Ph.-Ed. Poucaux (Paris, 1858, 1 vol. in-8°). Cette grammaire thibétaine est la première qui ait été publiée en notre langue. M. Poucaux l'a composée d'après ses études personnelles et d'après les ouvrages de Csoma de Koros et de J.-J. Schmidt, de Saint-Pétersbourg. Csoma de Koros, qu'on peut regarder comme le fondateur de la grammaire thibétaine en Europe, avait publié son livre en 1834, et J.-J. Schmidt en avait donné cinq ans après une savante traduction allemande. Depuis lors, il n'avait rien paru d'important. La grammaire de M. Poucaux, présentée avec concision et netteté, n'a guère plus de 100 pages, et cependant tous les faits principaux de la langue y sont analysés, dans l'ordre qui nous est habituel, depuis l'alphabet jusqu'à la syntaxe. L'auteur y joint de nombreux appendices, des exercices de lecture et de prononciation, etc. M. Ph.-E. Poucaux a rendu un grand service aux études thibétaines et bouddhiques, en en facilitant l'accès par un ouvrage simple et bien conçu.

Grammaire de la langue thibétaine (*A short practical grammar of the tibetan language, etc.*), par Jaeschke (Lahoul, 1865). Depuis Csoma de Koros, dont la grammaire, publiée à Calcutta, fut faite avec des matériaux rassemblés dans le Thibet, cet ouvrage est le premier sur la langue thibétaine qui nous vienne du pays même. Il est daté d'une des provinces himalayennes du Thibet occidental. L'auteur n'est point, comme Csoma, uniquement un homme de science, vivant renfermé dans un monastère lamaïque pour apprendre la langue et étudier la littérature, en contact seulement avec les savants et les livres; c'est un missionnaire ayant des rapports journaliers avec les indigènes, et par conséquent très-bien placé pour acquérir la connaissance de l'idiome populaire. Aussi les détails qu'il nous donne sur cette partie du langage constituent-ils la partie la plus importante et la plus neuve de sa grammaire. Ce n'est pas qu'il néglige la langue des livres, car son travail repose sur elle; mais chaque fois qu'il explique une forme grammaticale, il ajoute les formes particulières qui appartiennent soit au langage vulgaire, soit aux dialectes des diverses provinces, et spécialement des deux grandes divisions du pays, le Thibet occidental et le Thibet oriental; ayant soin, en outre, d'indiquer les cas où la langue parlée ne diffère pas de la langue écrite. Dans le recueil des phrases usuelles qu'il donne à la fin de son livre, il met constamment en regard la locution employée dans l'ouest et la locution correspondante usitée dans l'est.

M. Jaeschke donne de curieux détails sur le langage élégant qui est hors d'usage dans la conversation ordinaire. Il a su échapper à un travers dans lequel Csoma est tombé et où l'ont suivi ses imitateurs et ses successeurs, celui qui consiste à s'efforcer de reproduire en thibétain la conjugaison des langues classiques ou de nos langues européennes modernes, et de nous donner aussi des imparfaits, plus-que-parfaits, etc., que le thibétain ne connaît pas. M. Jaeschke expose la vraie et pure théorie du verbe thibétain avec ses principales formes, celles du présent, du futur, du passé et de l'impératif, que l'on exprime soit au moyen d'un changement intérieur de la racine par la permutation ou l'adjonction de certaines lettres, soit à l'aide d'auxiliaires, soit par l'emploi simultané de l'un et de l'autre procédé. « En résumé, dit M. Léon Peer, à qui nous empruntons ces observations, la grammaire de M. Jaeschke est, sous une forme modeste, un bon ouvrage qui ajoute à nos connaissances, soit en confirmant des points restés douteux, soit en nous fournissant des détails jusqu'ici ignorés; elle mérite de prendre un rang honorable parmi les travaux dont la langue thibétaine a été l'objet depuis une quarantaine d'années. »

Grammaire de la langue woloffe, par M. l'abbé Boilat (Paris, 1858, 1 vol. in-8°). M. l'abbé Boilat, qui a été dix ans en mission dans le Sénégal et y a fondé un collége, était parfaitement préparé à la tâche difficile qu'il a accomplie en donnant au public un traité méthodique de la langue woloffe, qui est la plus répandue dans ce pays. L'Académie des inscriptions a couronné, en 1856, la grammaire et le vocabulaire wolofs de M. Boilat, et a reconnu que cet ouvrage « offre, pour la première fois, un tableau développé et exact d'une langue qui n'intéresse pas seulement la philologie, mais qui a aussi de l'importance pour les colonies françaises de l'Afrique occidentale. »

Grammaire arabe (PRINCIPES DE), par J.-B. Glaire (Paris, 1861, in-8°). Cette grammaire, moins étendue que celle de M. Sylvestre de Sacy, mais très-méthodique, a été composée par M. Glaire sur le même plan que ses *Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque*. L'auteur y a joint un traité de la langue arabe considérée selon le système des grammairiens arabes, traité qui est destiné à faciliter l'intelligence des grammairiens, des lexicographes et des scoliastes arabes. On y trouve expliqués les termes et les locutions techniques constamment employés par ces trois classes d'écrivains.

Grammaire de la langue quichée, par M. Brasseur de Bourbourg (Paris, 1862, 1 vol. gr. in-fol.). Ce livre a le mérite de faire connaître à la fois la langue et la littérature des populations indigènes du Guatemala, au milieu desquelles l'auteur a longtemps résidé. La première partie comprend une grammaire de la langue quichée comparée avec ses deux principaux dialectes, le cakchique et le tzutuhil. M Brasseur a tiré parti, pour ce travail, des écrits composés sur le même sujet par des missionnaires espagnols au Guatemala et restés inédits pour la plupart. Il a cru devoir donner sa grammaire en espagnol, pour la rendre plus utile aux Européens qui habitent l'Amérique centrale, mais il y a joint la traduction française des exemples et des verbes; ses notes philologiques sont aussi écrites en français. Le vocabulaire qui suit la grammaire renferme, rangées dans l'ordre alphabétique, les racines du quiché et de ses deux dialectes, avec l'indication de leurs principaux dérivés. La langue quichée offre une telle richesse de formes, qu'il ne faut pas moins de vingt-quatre tableaux pour indiquer les verbes, noms, participes et adjectifs verbaux dérivant d'une seule racine monosyllabique. M. Brasseur signale les rapports frappants de beaucoup de racines quichées avec celles des langues indo-européennes et surtout des idiomes germaniques. La seconde partie de l'ouvrage de M. Brasseur comprend le texte et la traduction française du drame-ballet de *Rabinal-Achi*, une de ces représentations scéniques qui étaient autrefois en honneur et qui sont encore aujourd'hui en usage parmi les indigènes de l'Amérique centrale. Le sujet est d'une extrême simplicité et le mérite littéraire assez faible; mais c'est une curieuse peinture des mœurs et des usages des habitants du Guatemala à l'époque où remonte la scène du drame, c'est-à-dire, selon le savant traducteur, au XIIIe siècle de notre ère,

M. Brasseur a joint au *Rabinal-Achi* un recueil d'airs indigènes mêlés, et l'a fait précéder d'un essai sur la poésie, la musique, la danse et l'art dramatique chez les Mexicains et les Guatemaltèques avant la conquête espagnole.

Grammaire de la langue galloise (*A grammar of the welsh language*), par le Rév. Rowland (Bâle, 1865, 3e édit.). La grammaire de M. Rowland, écrite avec une connaissance approfondie du sujet et un esprit de critique qui avait manqué généralement à ses devanciers, est regardée par les savants du pays de Galles et par les étrangers comme la meilleure de beaucoup qui ait été consacrée au gallois moderne. L'auteur, très-versé dans les langues classiques, s'est proposé pour modèle les savantes grammaires latines et grecques publiées en Allemagne. Le plan de son travail est clair et méthodique, et les divisions rigoureuses auxquelles il s'est astreint facilitent singulièrement les recherches du lecteur. La dérivation des mots, les conjugaisons et surtout la syntaxe et les principes qui président à la construction des phrases sont exposés avec une netteté remarquable et une puissance d'analyse qui pénètre jusqu'aux moindres détails. On peut regretter que M. Rowland, dans la crainte sans doute de donner à son livre, déjà très-compacte, des dimensions exagérées, n'ait pas éclairé quelquefois ses recherches par la comparaison du gallois moderne avec le gallois ancien et les idiomes congénères, irlandais, gaélique d'Écosse, breton-armoricain, comme il l'a fait souvent par la comparaison avec les langues classiques; mais la publication de cette grammaire, perfectionnée notablement dans sa troisième édition, n'en rendra pas moins un important service aux personnes qui s'occupent spécialement des langues celtiques et aux philologues qui voudront avoir une source d'information digne de toute confiance sur une des langues les plus remarquables et les plus originales de l'Europe.

Grammaire générale indo-européenne, par Eichhoff (Paris, 1867, 1 vol. in-8o). Cet ouvrage de M. Eichhoff est conçu d'après la même idée générale et procède de la même façon synthétique que son *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde.* Il est aisé d'y reconnaître quatre parties distinctes: la première traite des sons et des lettres, et constitue un exposé des éléments phoniques; elle contient un résumé de la question paléographique; l'auteur a mis en regard des caractères grecs et latins les types phéniciens correspondants. La seconde partie traite de la déclinaison et de la conjugaison, des pronoms, des préfixes, des adverbes; la troisième est consacrée à l'étude des racines et offre un vocabulaire étymologique auquel nous avons eu plusieurs fois recours pour étudier l'origine des mots de notre langue.

Dans la dernière partie, l'auteur donne une sorte de tableau de la littérature indienne, et reproduit un certain nombre de fragments poétiques tirés du recueil des lois du Manou, de Râmâyana, du Mahâbhârata, fragments traduits par lui en hexamètres latins. On ne saurait trop louer, à coup sûr, l'ardeur qu'apporte M. Eichhoff à faire ainsi comprendre la grandeur, la beauté du génie indien, même à côté du génie hellénique. Dans les parties purement grammaticales, M. Eichhoff a le plus souvent reproduit textuellement son *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, auquel nous consacrons aussi un article dans le *Grand Dictionnaire.* Nous y renvoyons le lecteur, pour l'appréciation de ses doctrines philologiques.

Grammaire des arts du dessin, par M. Charles Blanc (Paris, 1867, 1 fort vol. in-8o). Dans ce livre remarquable, dont le titre est trop modeste, M. Charles Blanc ne s'est pas borné à recueillir les principes généraux, à poser les règles qui forment comme la syntaxe des arts du dessin; il a voulu nous montrer aussi comment l'artiste qui suit ces règles parvient à réaliser sa pensée et à donner à sa composition les qualités essentielles du beau, la variété, l'harmonie, la grandeur, la simplicité; il a eu soin, d'un autre côté, de rappeler, en regard des principes et des théories, les faits historiques d'où les principes et les théories se tirent et qui les vérifient et les démontrent. En un mot, grammaire, rhétorique, histoire et philosophie de l'art, il y a de tout cela dans cet ouvrage. Nous ne pouvons examiner ici les théories esthétiques exposées par l'auteur; il nous suffira de dire qu'il n'a formulé aucun système qui lui soit entièrement personnel; il s'est contenté de coordonner et de préciser, avec une lucidité remarquable, les doctrines qui ont cours dans les académies et dont l'ensemble constitue la tradition classique.

GRAMMAIRIEN, IENNE s. (gra-mé-ri-ain, iè-ne — rad. *grammaire*). Personne qui possède ou qui enseigne la grammaire, ou qui écrit sur la grammaire: *Un savant* GRAMMAIRIEN *court risque de composer une grammaire trop curieuse et trop remplie de préceptes.* (Fén.) *Dans tout grand écrivain il doit y avoir un grand* GRAMMAIRIEN, *comme un grand algébriste dans tout grand astronome; Pascal contient Vaugelas; Lagrange contient Bezout.* (V. Hugo.)

Petits *grammairiens*, grands précepteurs des sots,
Qui pesez la parole et mesurez les mots....
VOLTAIRE.

— Antiq. Celui qui s'adonnait à l'étude ou à l'enseignement des lettres en général: *Diogène s'étonnait de ce que les* GRAMMAIRIENS *se tourmentaient si fort pour savoir tous les maux qu'Ulysse avait soufferts.* (Fén.)

Grammairiens arabes (ÉCOLE DES) [*Die grammatischen Schulen der Araber*], par Flügel (Leipzig, 1862, in-8o). Ce livre est une histoire littéraire des écoles grammaticales des Arabes; le savant auteur y traite, dans la première partie, des écoles de Basra, de Koufa, et des grammairiens éclectiques, jusqu'à l'an 400 de l'hégire; il s'occupe dans la seconde partie des grammairiens de Bagdad. Il expose méthodiquement et avec le plus grand soin l'origine et le progrès des différentes écoles, classe les auteurs, donne un abrégé de leur vie, indique leurs ouvrages, leurs disciples et leur influence. L'auteur a mis le premier, par cette monographie, un certain ordre dans cette partie obscure de l'histoire littéraire des Arabes; on peut y suivre la succession des travaux innombrables des Arabes sur leur grammaire, et mettre à sa place chacun de ces noms, qui flottaient dans la bibliographie arabe de la façon la plus indistincte; il a même su donner un certain intérêt humain à un sujet qui ne promettait qu'une nomenclature de noms d'hommes et de titres de livres, pour la plupart inconnus. C'est un véritable modèle pour les travaux spéciaux de ce genre, dont on a encore grand besoin avant d'arriver à une histoire satisfaisante de la littérature arabe.

GRAMMANTHE s. m. (gramm-man-te — du gr. *gramma*, ligne; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des crassulacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

GRAMMARTHRON s. m. (gramm-mar-tron — du gr. *gramma*, ligne; *arthron*, articulation). Bot. Syn. d'ARONIE.

GRAMMATE s. m. (gramm-ma-te — du gr. *grammatês*; de *gramma*, signe d'écriture). Antiq. gr. Greffier: *Le blé ainsi vanné était mis dans des sacs dont un* GRAMMATE *prenait note et porté aux greniers, où conduisaient des échelles.* (Th. Gaut.) ‖ Chacun des dix magistrats athéniens qu'on appelait aussi EUTHYNES.

GRAMMATICAL, ALE adj. (gra-ma-ti-kal, a-le — du lat. *grammaticalis*; de *grammatica*, grammaire). Qui appartient à la grammaire, qui est conforme aux règles de la grammaire: *Discussion* GRAMMATICALE. *Analyse* GRAMMATICALE. *Façon de parler* GRAMMATICALE. *Exercices* GRAMMATICAUX. *Le meilleur code* GRAMMATICAL *se trouve dans les grands écrivains d'une nation.* (Delille.)

GRAMMATICALEMENT adv. (gra-ma-ti-ka-le-man — rad. *grammatical*). Selon les règles de la grammaire, au point de vue des règles de la grammaire: *C'est si peu de chose qu'un pur grammairien, que, pour bien parler, il ne faut pas discourir trop* GRAMMATICALEMENT. (Lamothe-le-Vayer.)

GRAMMATICO (Nicaise), en latin **Grammaticus**, jésuite et astronome italien, né à Trente, mort à Ratisbonne en 1736. Il fit successivement des observations astronomiques à Fribourg en Brisgau, à Ingolstadt, à Madrid, à Trente, et publia des ouvrages dont les principaux sont: *Methodus nova solis et lunæ eclipsium in plano organice delineandarum* (1720, in-4o); *Problema geographicum de longitudine locorum terræ* (1723); *Planetolabium novum* (1725, in-fol.); *Dissertatio astronomica de ratione corrigendi typos et calculos eclipsium solis et lunæ* (1734, in-4o).

GRAMMATISTE s. m. (gramm-ma-ti-ste — gr. *grammatistês*; de *gramma*, caractère d'écriture). Antiq. Celui qui enseignait la grammaire chez les Grecs, grammairien.

— Par dénigr. Pédant, éplucheur de phrases.

GRAMMATITE s. f. (gramm-ma-ti-te — du gr. *gramma*, lettre). Minér. Nom donné autrefois à la trémolite, parce qu'elle présente des lignes noires ayant l'apparence de lettres de l'alphabet.

— Adjectiv.: *Amphibole* GRAMMATITE.

GRAMMATOLOGIE s. f. (gramm-ma-to-lo-ji — du gr. *gramma*, lettre; *logos*, discours). Traité grammatical.

GRAMMATOLOGIQUE adj. (gramm-ma-to-lo-ji-ke — rad. *grammatologie*). Qui concerne la grammatologie: *Essais* GRAMMATOLOGIQUES.

GRAMMATOPHORE s. f. (gramm-ma-to-fo-re — du gr. *gramma*, ligne; *phoros*, qui porte). Erpet. Genre de reptiles sauriens, du groupe des iguanes, comprenant quatre espèces, qui habitent l'Australie.

— Entom. Syn. de HALIE.

— Infus. Genre d'infusoires polygastriques, de la famille des bacillariées.

GRAMMATOPHYLLE s. m. (gramm-ma-to-fi-le — du gr. *gramma*, ligne; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

GRAMMATOTHÈQUE s. f. gramm-ma-to-tè-ke — du gr. *gramma*, ligne; *thêkê*, étui, gaîne). Bot. Genre de plantes, de la famille des lobéliacées, tribu des clintoniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

GRAMME s. m. (gra-me — du gr. *gramma*, poids d'un scrupule). Métrol. Unité de poids, dans le système métrique, équivalant au poids d'un centimètre cube d'eau distillée, prise à son maximum de densité.

— **Encycl.** Jusqu'à l'établissement du système métrique, l'unité de poids reconnue en France était la *livre*, qui datait de Charlemagne, mais qui, comme toutes les autres unités de mesure, avait varié avec le temps et variait encore d'une province à l'autre, souvent même d'un village à un village voisin. Outre cet inconvénient, les divisions de la livre, qui portaient les noms de *once*, *gros*, *grain*, et leur multiple le *marc*, avaient entre elles et avec l'unité principale des rapports assez compliqués qui rendaient longs et difficiles les calculs des nombres représentant les différentes unités de poids.

En 1799, lorsque la commission des poids et mesures eut adopté une longueur fixe comme base d'un nouveau système complet de mesure, et eut donné à cette longueur le nom de *mètre*, il fut décidé que l'unité de poids serait le poids absolu, dans le vide, d'un centimètre cube d'eau distillée, prise au maximum de densité. Lefèvre-Gineau, physicien français, fut chargé par la commission du soin de déterminer l'unité de poids. Cette opération, qui paraît assez simple, puisqu'il ne s'agit que de peser un volume d'eau donné, devait présenter, dans la pratique, une foule de difficultés, par suite de l'inégale dilatation des substances dont étaient faits les vases contenant l'eau soumise à l'expérience, et par suite aussi des variations de la densité de l'eau selon la température. Lefèvre-Gineau se fit aider par le physicien toscan Fabbroni. Trallès, député de la république helvétique auprès de la commission, signale, dans son rapport, l'attention, la patience et la dextérité dont les citoyens Lefèvre-Gineau et Fabbroni firent preuve dans les nombreuses et délicates expériences qu'ils eurent à exécuter. Et il en fallait de nombreuses, en effet, pour pouvoir introduire dans chaque résultat les corrections et les réductions qui devaient le rendre définitif. Les deux physiciens pesaient une même masse de laiton dans de l'eau prise à différentes températures, en ayant soin, chaque fois, de corriger la variation de volume, ce qui exigeait une détermination préalable du coefficient de dilatation du corps immergé. Ils comparaient ensuite les pertes que ce corps avait éprouvées. C'est ainsi qu'ils parvinrent à savoir que l'eau pure atteint son maximum de densité vers 4 degrés centigrades environ, et qu'à cette température et dans le vide le poids d'un décimètre cube d'eau distillée est de 18grains,82715.

Ce poids fut d'abord appelé *grave.* Mais le poids mille fois plus petit ayant été plus tard appelé *gramme*, le poids déterminé par Lefèvre-Gineau et Fabbroni s'appela *kilogramme.* L'habile constructeur Fortin fabriqua l'étalon prototype en platine, qui fut déposé aux archives le 4 messidor an VII.

Ce n'est donc pas, comme on le croit généralement, et même comme on l'enseigne, le *gramme* qui est l'unité pondérale du système métrique: c'est le kilogramme qui a eu cet honneur.

Les rapports du *gramme* avec ses multiples et ses sous-multiples sont:

MULTIPLES.

Poids du mètre cube d'eau.

Millier	1,000	kilogrammes.
Quintal.	100	—
Kilogramme. . . .	1,000	*grammes.*
Hectogramme . . .	100	—
Décagramme. . . .	10	—

SOUS-MULTIPLES DU GRAMME.

Décigramme	10e	du *gramme.*
Centigramme. . . .	100e	—
Milligramme	1,000e	—

Le *gramme* vaut 18grains,83 de l'ancien système.

GRAMMÉSIE s. f. (gramm-mé-zi — du gr. *gramma*, ligne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles.

GRAMMICHELE, ville d'Italie, dans l'île de Sicile, prov. et à 50 kilom. de Catane, dans une plaine délicieuse; 7,900 hab. C'est l'ancienne ACHIOLA.

GRAMMISTE s. m. (gramm-mi-ste — du gr. *gramma*, ligne). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des percoïdes, comprenant deux espèces: *Le* GRAMMISTE *oriental vient de la mer des Indes.* (Valenciennes.)

— **Encycl.** Les *grammistes* sont caractérisés par leurs mâchoires, toutes deux munies de dents en velours; l'opercule garni d'épines, ainsi que le préopercule, qui n'est point dentelé; sept rayons aux branchies; deux nageoires dorsales rapprochées et une anale sans rayons épineux apparents; des écailles très-petites et comme noyées dans l'épiderme. Le *grammiste oriental*, espèce type, est d'un brun noir, marqué de lignes longitudinales blanches, le plus souvent au nombre de sept de chaque côté, avec une ligne impaire le long du dos, et une autre le long de la gorge; les joues marquées d'un réseau blanc, et les nageoires jaunâtres. Ce poisson habite la mer des Indes, et a été désigné sous des noms fort divers. Ses mœurs ne sont pas connues, mais il y a lieu de supposer qu'elles doivent ressembler à celles des perches.

GRAMMITIS s. m. (gramm-mi-tiss — du gr. *gramma*, ligne). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères, tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées des deux hémisphères. ‖ On dit aussi GRAMMITE.

— **Encycl.** Les *grammitis* sont caractérisées par leurs capsules entourées d'un anneau élastique étroit et souvent incomplet, disposées en lignes simples le long des nervures secondaires, et dépourvues de téguments. La forme et la nervation des frondes varient beaucoup; ces frondes sont tantôt simples, tantôt pinnées à un ou plusieurs degrés. Les nervures sont généralement pinnées; les dernières sont bifurquées; une de leurs divisions se termine par un groupe de capsules, tandis que l'autre s'étend jusqu'au bord de la fronde. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent surtout dans les régions tropicales; elles sont plus rares dans les zones tempérées. Une seule s'avance jusque dans le midi de l'Europe; c'est le *grammitis à feuilles minces*, qui croît assez abondamment sur les rochers.

GRAMMOMÈTRE s. m. (gramm-mo-mè-tre — du gr. *gramma*, lettre; *metron*, mesure). Diviseur dont se servent les dessinateurs.

GRAMMONÈME s. m. (gramm-mo-nè-me — du gr. *gramma*, ligne; *nêma*, fil). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, de la famille des bacillariées.

GRAMMONT, ville de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 31 kilom. S.-E. d'Oudenarde, sur la Dendre; 7,750 hab. Collége; teintureries, blanchisseries, tanneries, savonneries, brasseries; fabriques de tabac; commerce de dentelles. Grammont fut fondé en 1068 par Baudouin, comte de Mons.

Grammont (ABBAYE DE), célèbre monastère de France (Hérault), à 1 kilom. de Lodève, dans les montagnes. L'abbaye de Grammont, ou de Saint-Michel de Grammont, fut fondée à la fin du XIIe siècle; elle a été supprimée à la Révolution. Les bâtiments claustraux, très-bien conservés, servent aujourd'hui de ferme et de maison de campagne. Une belle allée, qui servait jadis de promenade aux religieux, aboutit à une porte assez grandiose.

L'église est un curieux échantillon du style de transition. A droite de cette église, qui sert aujourd'hui de grenier, se trouve un cloître carré, de style roman. « Son heureuse ordonnance, dit M. Bourquelot, mérite, dans les petites dimensions qu'il comporte, d'attirer l'attention des artistes et des antiquaires. » M. Renouvier croit reconnaître dans l'ornementation du cloître de Grammont le cachet du XIIIe siècle; M. Bourquelot pense que l'on doit lui assigner une date antérieure. Quelques fenêtres des cellules donnant sur le préau, carrées et divisées en plusieurs compartiments, accusent le XVe siècle. Il en est de même de celles qui s'ouvrent dans les murs de la façade occidentale. La salle capitulaire est basse, longue, voûtée en berceau; la voûte est soutenue, de distance en distance, par des arcs à boudins. La façade du monastère donnant sur la cour présente des contre-forts de dimensions variées, des portes cintrées, et, au premier étage, d'élégantes fenêtres romanes. A l'intérieur, les bâtiments ont subi des modifications; cependant on y voit encore, au premier étage, la belle salle voûtée en ogive, dite chambre de l'évêque. Le clocher est surmonté d'un dôme à huit pans. A peu de distance de cet antique monastère se voit un dolmen, composé de cinq pierres plates et assez régulières, deux grandes pierres de support pour les côtés, deux autres plus petites pour les faces, et une table sensiblement arrondie. Ce monument druidique s'élevait jadis au milieu de forêts épaisses, aujourd'hui disparues. La contrée est d'ailleurs remplie de débris appartenant tant à l'époque druidique qu'à celle de la conquête romaine.

GRAMMONT, village et comm. de France (Haute-Saône), cant. de Villersexel, arrond. et à 23 kilom. de Lure; 275 hab. Restes d'un ancien château. Magnifique panorama du haut d'une montagne voisine. Cette localité a donné son nom à une famille célèbre.

GRAMMONT (famille DE), ancienne famille française, qui tire son nom d'une seigneurie de la Haute-Saône, et qui a donné, entre autres personnages distingués, trois archevêques de Besançon. Il ne faut point confondre cette famille avec celle de GRAMONT. Les principaux membres de cette maison sont les suivants.

GRAMMONT (Antoine-Pierre DE), prélat français né en 1615, mort en 1698. Élu archevêque de Besançon par le chapitre de cette ville, il vit son élection contestée par le pape Alexandre VII, qui prétendait avoir seul droit de disposer de ce siége; mais il obtint bientôt de ce pontife ses bulles d'investiture. Lorsque Louis XIV fit envahir la Franche-Comté (1668), Grammont prit une part active à la défense de Besançon, assiégé par les troupes royales. Après l'annexion définitive de cette province à la France (1674), le prélat fit sa soumission, et dit à Louis XIV, en le recevant à la porte de la cathédrale: « Nous

allons rendre grâce à Dieu de ce que, si sa providence nous a destinés à vivre sous la domination de Votre Majesté, elle nous a donnés au plus grand des rois. » Pierre de Grammont fonda dans son diocèse une maison de missionnaires, un séminaire, etc.

GRAMMONT (François-Joseph DE), prélat, neveu du précédent, mort en 1715. Il fut le coadjuteur de son oncle, à qui il succéda comme archevêque de Besançon; en 1698. Il reconstruisit le palais archiépiscopal de cette ville et publia un recueil de *Statuts synodaux*, etc.

GRAMMONT (Antoine-Pierre DE), prélat, neveu du précédent, né en 1685, mort en 1754. Il suivit d'abord la carrière des armes, fit avec distinction la campagne de 1702, prit part, comme colonel de dragons, à la bataille de Malplaquet, puis entra dans les ordres et fut nommé archevêque de Besançon par Louis XV, en 1735.

GRAMMONT (Alexandre-Marie-François-de Sales-Théodule, marquis DE), homme politique français, né au château de Dracy-les-Couches (Saône-et-Loire) en 1765, mort en 1841. Beau-frère du général La Fayette, il adopta comme lui avec enthousiasme les idées de 1789, fit partie de la garde nationale, fut blessé en défendant le roi aux Tuileries lors de la journée du 10 août, puis se retira à la campagne, se montra hostile au gouvernement impérial, et se prononça des premiers pour la restauration des Bourbons. En 1815, les électeurs de l'arrondissement de Lure l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il siégea constamment jusqu'en 1839. Pendant toute sa carrière parlementaire, le marquis de Grammont vota avec l'opposition et ne cessa de défendre les droits et la liberté des citoyens.

GRAMMONT (Ferdinand, marquis DE), député français, fils du précédent, né à Villersexel (Haute-Saône) en 1805. Député de l'arrondissement de Lure en 1839, à la place de son père, il siégea au centre gauche, et conserva son mandat pendant toute la monarchie de Juillet. Il participa au mouvement de 1848, professa subitement une admiration très-vive pour la République, et fut élu en tête de la liste des représentants du peuple envoyés par le département de la Haute-Saône à l'Assemblée constituante. Dans cette nouvelle chambre, M. de Grammont passa brusquement du centre gauche à la droite. Cette conversion inexpliquée déplut à ses électeurs, qui ne lui renouvelèrent pas son mandat pour l'Assemblée législative. Après le coup d'Etat de décembre 1851, M. le marquis de Grammont, qui avait adopté la politique du président, fut élu comme candidat du gouvernement par les électeurs de la circonscription de Lure.

Aux élections de 1857 et de 1863, les électeurs du même arrondissement lui renouvelèrent son mandat. Mais alors éclata, dans sa carrière parlementaire, une lutte assez bizarre. M. le marquis de Grammont fut réélu au conseil général, malgré le préfet de son département, et traité, depuis, par ce fonctionnaire comme un adversaire de l'administration. M. de Grammont y gagna, car il fut réélu en 1869 comme candidat indépendant, ce qui du moins peut être considéré comme un honneur. Envoyé en 1870 à l'Assemblée nationale de Bordeaux, il a pris rang sur les bancs de la droite.

GRAMMONT (Jacques-Philippe DELMAS DE), général et homme politique français, né en 1792, mort en 1862. Comme militaire, M. de Grammont avait débuté en 1812; deux ans après, il était officier de cavalerie. Sous la monarchie de Juillet, il fit des campagnes en Afrique et parvint, en 1840, au grade de colonel du 8e hussards. En décembre 1848, le président nouvellement élu le nomma général. Il fut chargé de commander le département de la Loire mis en état de siége, et les électeurs de ce département le choisirent pour les représenter à l'Assemblée nationale. A la Chambre, le général de Grammont appela souvent l'attention sur lui par la hardiesse ou la bizarrerie de ses propositions. Il demanda la création d'une banque foncière; il proposa de transférer à Versailles le siége du gouvernement et de l'Assemblée, et réussit enfin à faire voter la loi protectrice des animaux, qui porte encore son nom. Il appuya en toute circonstance la politique de l'Élysée. Au lendemain du coup d'Etat de décembre, il figurait sur la liste de la commission consultative. Il fut nommé général de division en 1853, et grand officier de la Légion d'honneur en 1857. Il était entré dans le cadre de réserve lorsqu'il mourut.

GRAMMONT (Guillaume-Antoine NOURRY, dit), comédien et révolutionnaire français. V. NOURRY.

Grammont (MÉMOIRES DU COMTE DE). V. GRAMONT, véritable orthographe du nom du personnage qui est censé avoir écrit ces *Mémoires*.

GRAMMONTIN, ou **GRANDMONTIN**, ou **GRANDMONTAIN** s. m. (gran-mon-tain). Hist. relig. Membre de l'ordre religieux de Grammont, fondé dans le XIe siècle. ‖ On les appelait aussi BONSHOMMES.

GRAMMOPÉTALE adj. (gramm-mo-péta-le — du gr. *gramma*, ligne; *petalon*, pétale). Bot. Qui a des pétales linéaires.

GRAMMOPTÈRE s. m. (gramm-mo-ptè-re — du gr. *gramma*, ligne; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant une douzaine d'espèces, presque toutes européennes.

GRAMMOSTOME s. m. (gramm-mo-sto-me — du gr. *gramma*, ligne; *stoma*, bouche). Zooph. Genre de polypiers, réuni aujourd'hui aux vulvulines.

GRAMMOZOAIRE adj. (gramm-mo-zo-è-re — du gr. *gramma*, ligne; *zôon*, animal). Zool. Se dit de certains animaux de forme linéaire: *Vers* GRAMMOZOAIRES.

GRAMMURE adj. (gramm-mu-re — du gr. *gramma*, ligne; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue courte et grêle.

GRAMOND ou **GRAMMONT** (Gabriel DE BARTHÉLEMI, seigneur DE), en latin **Gramundus**, historien français, né à Toulouse vers 1590, mort dans cette ville en 1654. Entré de bonne heure dans la magistrature, il était conseiller au parlement de Toulouse, au moment où se dénoua le procès du malheureux Vanini, accusé d'athéisme et d'hérésie. Gramond a laissé de cette odieuse affaire, ainsi que de l'exécution de l'infortuné, un récit froidement cruel, qui révolte le lecteur, et qui indigna même ses contemporains. Du reste, cette farouche autant qu'injuste cruauté n'aura plus rien qui surprenne quand on saura que, dans un autre ouvrage, *Historia prostratæ a Ludovico XIII sectariorum in Gallia rebellionis* (Toulouse, 1623, in-4o), Gramond se déclare l'apologiste du massacre de la Saint-Barthélemy. Gui Patin, qui l'a connu à Paris, nous apprend qu'il était « d'une âme faible et bigote. » Quant à son livre intitulé: *Historiarum Galliæ ab excessu Henri IV libri XVIII* (Toulouse, 1643), dans lequel se trouve le récit odieux que nous avons mentionné plus haut, « il est peu de chose, dit Gui Patin, et infiniment au-dessous de l'*Histoire* du président de Thou. Il est rempli de faussetés et de flatteries indignes d'un homme d'honneur. Quand il fut achevé d'imprimer et près d'être mis en venté, M. de Gramond fit refaire quinze demi-feuilles pour enchérir sur les flatteries adressées au cardinal de Richelieu qui était alors au plus haut point de la faveur. Ce bonhomme crut qu'il n'y avait point de termes assez forts pour le louer; mais il n'y gagna rien, car le cardinal vint à mourir. » Du reste, cette *Histoire*, toujours d'après Gui Patin, n'est guère autre chose que le *Mercure français* assez mal tourné. Ce pitoyable historien devint, comme on l'a vu, président au parlement de Toulouse, et de plus conseiller d'Etat.

GRAMONT, bourg de la basse Navarre. Il a donné son nom à une famille ancienne et considérable, qui s'est signalée par son dévouement à la maison d'Albret. Les principaux membres de cette famille sont les suivants.

GRAMONT (Gabriel DE), prélat et diplomate français, mort en 1534. Il était fils de Roger de GRAMONT, ambassadeur de Louis XII auprès du pape, et devint évêque de Couserans, puis de Tarbes (1522). Il fut employé par François Ier dans plusieurs affaires délicates, où il fit preuve de beaucoup d'habileté, se rendit en Espagne, en 1526, pour travailler à la délivrance du prisonnier de Pavie, puis passa en Angleterre pour engager Henri VIII, qui voulait alors divorcer avec Catherine d'Aragon, à épouser la duchesse d'Alençon. Le diplomate échoua dans cette dernière entreprise. Il eut le chagrin, après avoir conseillé un acte contraire à la discipline de l'Eglise, de voir le roi d'Angleterre prendre pour femme Anne de Boulen. De retour en France, Gramont fut nommé archevêque de Bordeaux (1529); mais il se démit, au bout de quelques mois, de son siége, se rendit en qualité d'ambassadeur à Rome, où Clément VII l'appela au cardinalat (1530), négocia le mariage du dauphin (Henri II) avec Catherine de Médicis, nièce du pape, puis devint évêque de Poitiers (1532) et archevêque de Toulouse.

GRAMONT (Antoine, duc DE), maréchal de France, né en 1604, mort à Bayonne en 1678. Il fut d'abord connu sous le nom de **comte de Guiche**, et suivit avec distinction la carrière des armes; épousa une des parentes du cardinal de Richelieu, dont il se concilia ainsi la faveur, devint lieutenant général du duc de Mantoue dans le Montferrat, en 1627, et se signala surtout par la défense de Mantoue (1630), où il fut blessé et fait prisonnier. De retour en France, il reçut le grade de maréchal de camp (1635), puis alla combattre en Allemagne, en Alsace, en Flandre et en Italie, fut nommé lieutenant général au gouvernement de Normandie (1638), mestre de camp du regiment des gardes-françaises (1639) et lieutenant général (1641). La façon brillante dont il se conduisit pendant la campagne de Flandre, surtout pendant les siéges d'Aire, de La Bassée et de Bapaume, lui valut, cette même année, le bâton de maréchal de France. L'année suivante, il prit le commandement de l'armée de Champagne, mais fut battu près d'Honnecourt par les Espagnols sous les ordres de Mello. Envoyé en Allemagne avec le grand Condé en 1644, il assista aux affaires de Fribourg et de Philipsbourg, fut fait prisonnier à Nordlingen (1645), prit part au siége de Courtray et de Lerida (1647), à la bataille de Lens (1648) et commanda, l'année suivante, l'armée devant Paris sous les ordres de Condé. Depuis la mort de son pere, le maréchal était devenu comte de Gramont, gouverneur de la Navarre et du Béarn. En 1659, il fut chargé de se rendre à Madrid pour demander au nom du roi l'infante Marie-Thérèse en mariage. Deux ans plus tard, il était nommé colonel des gardes-françaises, et enfin il fut élevé à la dignité de duc et pair en 1663. Le duc de Gramont passait pour un des hommes les plus aimables de son temps, et pour un courtisan délié. Il a laissé des *Mémoires*, publiés par son fils (1716, 2 vol. in-12), où l'on trouve des détails intéressants au point de vue diplomatique et militaire.

GRAMONT (Philibert, chevalier, puis comte DE), frère du précédent, né en 1621, mort en 1707. Il s'est rendu célèbre par son esprit et par ses galanteries. Sa famille le destinait à entrer dans les ordres; mais ses goûts mondains, la légèreté insouciante de son caractère, sa passion pour les plaisirs la firent renoncer à ce projet. Il vint à la cour, puis servit comme volontaire sous les ordres de Condé et de Turenne, fit preuve d'une brillante valeur dans différentes batailles, pendant la conquête de la Franche-Comté (1668) et la guerre de Hollande (1672), et reçut le cordon bleu, la lieutenance générale du Béarn et le gouvernement du pays d'Aunis. De retour à la cour, il osa disputer à Louis XIV le cœur de Mlle de La Motte, une des filles d'honneur de la reine mère, et pour ce fait reçut un ordre d'exil. Le chevalier de Gramont se retira en Angleterre (1662), où il avait déjà fait un voyage pendant le protectorat de Cromwell. Beau, aimable, gai, spirituel, fastueux, ayant à un égal degré la passion des femmes et celle du jeu, il plut singulièrement à la cour licencieuse et frivole de Charles II, qui donnait l'exemple des mœurs faciles. Le roi offrit au chevalier une pension qu'il refusa. Gramont, paraît-il, gagnait des sommes considérables par son adresse à tricher au jeu, ce qui lui permettait de satisfaire son goût pour le faste et la magnificence. Pendant son séjour en Angleterre, il épousa Mlle Hamilton, qu'il amena avec lui en France, lorsque son ordre d'exil fut révoqué. Mme de Gramont devint alors dame du palais de la reine Marie-Thérèse d'Autriche; mais, quoi qu'en dise son frère, qui en fait un magnifique portrait dans les *Mémoires de Gramont*, elle déplut généralement à la cour, et Mme de Caylus va même jusqu'à la traiter d'*Anglaise insupportable.* Quant au chevalier de Gramont, il conserva presque jusqu'à la fin de sa vie les grâces de son esprit, sa dépravation de mœurs et sa science de parfait courtisan. Son caractère enjoué ne paraît l'avoir abandonné qu'à la suite d'une maladie grave, dont il fut atteint à soixante-quinze ans. Il en avait quatre-vingts quand son beau-frère Hamilton écrivit, pour le distraire, sous le titre de *Mémoires du chevalier de Gramont*, les aventures de sa jeunesse. Non-seulement le vieillard ne s'opposa pas à la publication de cet ouvrage, où se trouve le récit de ses bons tours amoureux et de ses escroqueries au jeu, mais encore il alla se plaindre au chancelier de ce que la censure, de beaucoup plus chatouilleuse que lui au sujet de son honneur, interdisait l'impression de ces mémoires. Ce seul trait donne une idée de son cynisme et de l'absence complète de tout sens moral chez cet homme qui eut, au XVIIe siècle, une existence à peu près semblable à celle que mena, au siècle suivant, le duc de Richelieu, ce type par excellence du vice raffiné, sans vergogne, aux formes aimables et séduisantes. Le chevalier de Gramont était par son père petit-fils de la belle Corisandre, Diane d'Andouins, qui fut la maîtresse de Henri IV. C'est en parlant de son aïeule qu'il disait à son ami Matta ces paroles reproduites par Hamilton dans les *Mémoires:* «Tu ne sais peut-être pas qu'il n'a tenu qu'à mon père d'être fils de Henri IV. Le roi voulait à toute force le reconnaître, et jamais ce traître d'homme n'y voulut consentir. Vois un peu ce que ce serait que les Gramont sans ce beau travers! Ils auraient le pas devant les César de Vendôme! »

Gramont (MÉMOIRES DU COMTE DE), par Antoine Hamilton (1713). Le comte de Gramont, dont on ne parlerait guère sans ces *Mémoires*, est redevable à l'auteur anglais d'un renom qui durera plus longtemps que celui de beaucoup d'hommes d'un vrai mérite: au plus frivole des héros, il fallait le plus léger des panégyristes pour attirer l'attention sur sa frivolité même. Le comte de Gramont fut exilé en Angleterre sous le règne de Charles II, qui fut celui des fêtes, de la folie, de la licence, de la futilité. Gramont se rendait à Londres et l'on eût dit qu'il s'y présentait en qualité de ministre plénipotentiaire de l'extravagance, de la debauche et de l'insolence réunies. Grâce au fameux comte de Rochester et autres libertins de la même trempe, il put bientôt donner le ton à la cour et entraîner autour de lui une foule de jeunes seigneurs qui brûlaient d'imiter ses belles manières. Hamilton nous peint comme la seule occupation du palais de Saint-James la recherche du plaisir. Et quel plaisir!... une ridicule parodie de l'amour, une galanterie froide et moqueuse, mêlée de fatuité, vide de sentiments, envenimée de malice. Ce n'est plus une cour, c'est une lice, une arène, une parade, où toutes les femmes sous les armes défient ou du moins paraissent défier tous les hommes de les vaincre, et où tous les hommes à leur tour défient toutes les femmes de leur résister; tournoi bizarre qui a ses conventions, ses usages, ses formules, ses règles. Ces nouveaux chevaliers ne combattent que contre l'innocence et la vertu. Ils font la guerre aux femmes, et cette guerre était celle qui convenait le mieux à l'humeur du comte de Gramont. L'amour était bien rarement de la partie dans ces entreprises; c'était souvent un simple projet conçu de sang-froid, ou un défi porté le verre à la main, ou seulement un pari fait et stipulé devant témoin. C'est du cynisme et pas autre chose. Mais il faut ajouter, à l'honneur du héros d'Hamilton, que son chevalier porte dans les intrigues de jeu et d'amour cette élégance et cette distinction, ce tact et cet esprit de sa nation, que le tempérament anglais remplaçait par une grossièreté et une brutalité étrangères à son éducation et à ses mœurs.

Au milieu du récit de tant de prouesses amusantes, mais peu édifiantes, l'auteur a semé une foule de traits précieux pour l'histoire du temps. En suivant Gramont dans son odyssée aventureuse, il n'a pas abdiqué les droits de l'observateur. Il a donné des tableaux fidèles de plusieurs cours de l'Europe: celles de Versailles et de Saint-James sont peintes avec une vérité frappante; la petite cour de Savoie, fidèle aux coutumes de l'ancienne chevalerie, n'est pas non plus oubliée. Sous une forme frivole et légère, Hamilton parle souvent des choses les plus importantes, des intérêts les plus graves. Il apprécie avec une rare sagacité plusieurs hommes d'Etat du premier ordre, de fameux généraux, des princes célèbres; il supplée au silence de l'histoire, et donne plus d'une fois la clef des plus obscures intrigues. Parmi les portraits historiques, on peut citer ceux de Cromwell, de Louis XIV, de Condé, de Richelieu, de Mazarin, de Charles II, de Jacques II son frère, de lord Rochester et de lord Clarendon. Les portraits de femmes ne sont pas moins réussis; ils sont rendus avec une délicatesse et une malice des plus exquises. Une foule d'historiettes font à chaque instant rire aux larmes le lecteur; ainsi les mascarades bouffonnes, les tours réjouissants se mêlent aux intrigues de cour, aux affaires d'État, aux manœuvres de guerre.

Hamilton est un des écrivains les plus attiques de la littérature française; il possède l'esprit français à un tel degré qu'on ne peut distinguer en lui la veine étrangère. Il raconte les prouesses de son chevalier, comme s'il parlait de choses d'un autre siècle. Il lui fait honneur, en riant, de certains traits, plus ou moins pendables, qui intéressent fort la probité, et l'on sent, en le lisant, combien les idées morales ont changé en ces matières. Hamilton peint à merveille; tout personnage qu'il rencontre sur son chemin vit aussitôt. Il a déjà la phrase courte de Voltaire, et sa plaisanterie épicurienne annonce la raillerie plus mordante de Montesquieu, dans les *Lettres persanes*.

GRAMONT (Armand DE), comte de GUICHE, général français, fils du maréchal Antoine de Gramont, né en 1638, mort en 1674. Exilé à deux reprises, la première pour ses assiduités auprès de Madame Henriette, qui déplurent à Louis XIV, son rival, la seconde pour avoir pris part à une intrigue dont le but était de faire renvoyer Mlle de La Vallière, alors maîtresse du roi, il se battit avec les Polonais contre les Turcs, puis avec les Hollandais contre l'Angleterre, et obtint la permission de rentrer en France en 1669. En 1672, il accompagna Louis XIV et le prince de Condé dans la fameuse campagne de Hollande. Chargé de découvrir un gué pour faire passer le Rhin à l'armée et n'en ayant point trouvé, il se jette à la nage à la tête des cuirassiers, commandés par Revel, traverse le fleuve, tombe sur les escadrons ennemis, les force à se rendre et se couvre de gloire. L'année suivante, Armand de Gramont accompagna un convoi en Allemagne, fut rencontré par Montecuculli, qui le battit, et il éprouva un tel chagrin de cette défaite qu'il en mourut quelques mois après. Le comte de Guiche était un homme aimable et charmant. « Il est à la cour, disait de lui Mme de Sévigné, tout seul de son air et de sa manière, un héros de roman qui ne ressemble point au reste des hommes. » On a de lui: *Mémoires concernant les Provinces-Unies* (Londres, 1744, in-12).

GRAMONT (Antoine, duc DE), maréchal de France, né en 1672, mort en 1725. Il était petit-fils du maréchal du même nom et, comme lui, il fut d'abord connu sous le nom de **comte de Guiche**. D'abord mousquetaire, puis aide de camp du Dauphin (1688), il prit part aux principaux faits d'armes de la campagne de Flandre et devint successivement brigadier (1694), mestre de camp général des dragons (1696), maréchal de camp (1702), lieutenant général (1704), colonel général des gardes-françaises (1704). Nommé, l'année suivante, ambassadeur en Espagne, il crut qu'il pourrait aisément gouverner le roi Philippe V, parla avec peu de ménagement de la reine, qui exerçait sur son mari la plus grande influence, et par sa confiance présomptueuse, par sa légèreté, finit par rendre sa position intolérable. De retour en France, il reprit du

service, se battit à Ramillies, à Malplaquet, où il reçut une dangereuse blessure (1709), aux siéges de Landau et de Fribourg, devint, en 1712, gouverneur et lieutenant général de la Navarre et du Béarn, en 1715, membre des conseils de régence et de la guerre, en 1720, duc de Gramont, par suite de la mort de son père, et reçut enfin le bâton de maréchal en 1724.

GRAMONT (Béatrix DE CHOISEUL-STAINVILLE, duchesse DE), sœur du duc de Choiseul, ministre sous Louis XV, née à Lunéville en 1730, morte sur l'échafaud en 1794. Elle était chanoinesse de Remiremont lorsqu'elle épousa le duc de Gramont, en 1759. D'une humeur hautaine, mais désintéressée, dévouée à ses amis, la duchesse exerça une grande influence sur son frère et l'engagea à refuser l'alliance politique que lui offrait la Dubarry, ce qui amena la chute du ministre. Arrêtée pendant la Terreur, en même temps que son amie, la duchesse du Châtelet, elle fit preuve du plus grand calme et ne s'attacha qu'à défendre son amie, qui partagea son sort.

GRAMONT (Antoine-Louis-Marie, duc DE), général français, né en 1755, mort à Paris en 1836. Capitaine des gardes du corps avant la Révolution, il émigra, revint en France avec les Bourbons (1814), devint commandant de la 11e division militaire, pair de France, prit part comme témoin au procès du maréchal Ney, et siégea jusqu'à sa mort à la Chambre des pairs.

GRAMONT (Antoine-Geneviève-Héraclius-Agenor, duc DE), général français, né à Versailles en 1789, mort à Paris en 1855. Il était fils du précédent, qui l'emmena avec lui lorsqu'il émigra. Il parcourut une partie de l'Europe, servit contre son pays dans les rangs anglais, en Portugal et en Espagne, revint en France en 1814, et fut alors nommé colonel par le duc d'Angoulême, qui en fit son aide de camp et lui donna bientôt après le grade de maréchal de camp. Pris avec ce prince à l'affaire de Pont-à-Mousson, Agénor de Gramont, alors connu sous le nom de **duc de Guiche**, le suivit dans l'exil, revint en France à la suite des alliés après la bataille de Waterloo, prit le commandement provisoire de Bordeaux, puis celui d'une brigade de cavalerie. En 1823, il fit avec le duc d'Angoulême l'expédition d'Espagne, à la suite de laquelle il fut nommé lieutenant général. Lorsque la révolution de Juillet renversa le trône des Bourbons, le duc de Guiche accompagna la famille royale à Cherbourg et la rejoignit bientôt après en Ecosse. De retour en France, en 1833, il vécut dans la retraite jusqu'à l'époque de sa mort.

GRAMONT (Scipion DE), sieur DE SAINT-GERMAIN, écrivain français, né en Provence, mort vers 1638. Le roi Louis XIII le nomma secrétaire de son cabinet, et le cardinal de Richelieu l'honora de sa confiance. A plusieurs reprises, il voyagea en Italie, habita Venise (1612), Rome (1637) et mourut, croit-on, dans la première de ces villes. Scipion de Gramont, en latin **de Grandimonte**, a écrit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : l'*Abrégé des artifices, traictant de plusieurs inventions nouvelles* (Aix, 1606); la *Rationnelle* ou l'*Art des conséquences* (Paris, 1614); *De la nature, qualités et prérogatives du poinct où se voient plusieurs belles et admirables curiosités* (Paris, 1619); le *Denier royal, traité curieux de l'or et de l'argent* (Paris, 1620), etc.

GRAMONT (Ferdinand, comte DE), poëte et littérateur, né à Paris vers 1818. Il a débuté dans lettres par un volume de *Sonnets* (1840, in-18), dont la versification harmonieuse et la forme élégante furent remarquées. Depuis lors, le comte de Gramont a publié successivement : la traduction en prose des *Poésies* de Pétrarque (1841); la traduction en vers du *Livre de Job* (1843); les *Chants du passé* (1854); *Comment on se marie* (1858); les *Gentilshommes riches et les gentilshommes pauvres* (1860, 2 vol. in-18); les *Bébés* (1861, in-8o); les *Bons petits enfants* (1862, in-8o); l'*Arithmétique de Mlle Lili à l'usage de M. Toto* (1866, in-8o), etc.

GRAMONT (Antoine-Agénor-Alfred, duc DE), prince de BIDACHE, diplomate, né à Paris en 1819. Dans sa jeunesse, il porta le titre de duc de Guiche et fut élevé avec le comte de Chambord. Admis, en 1837, à l'Ecole polytechnique, il entra, deux ans après, à l'Ecole d'application de Metz, où il resta à peine une année, car il donna sa démission de sous-lieutenant élève en 1840, et renonça à la carrière des armes. En 1848, il épousa une riche Anglaise, fille de lord Mac-Kinnon. S'étant trouvé, vers cette époque, en relations avec le président de la République, il résolut d'entrer dans la diplomatie, et Louis-Napoléon le nomma successivement ministre plénipotentiaire à Cassel (1851), à Stuttgard (1852) et à Turin (1853). Lors de la guerre de Crimée, M. de Gramont travailla très-activement à faire entrer le Piémont dans l'alliance anglo-française. Après la conclusion de la paix, quand déjà se préparaient les événements qui devaient amener la guerre d'Italie et aboutir à l'unité italienne, il fut envoyé de Turin à Rome, avec le titre d'ambassadeur (1857). Cette nomination fut mal vue de la cour pontificale, car notre ambassadeur avait donné des preuves notoires de sa sympathie pour la cour de Turin. Il arrivait donc à Rome très-favorable aux tendances piémontaises et en prévision du grand coup que M. de Cavour méditait sur toute l'Italie. Après l'annexion des duchés et la formation du royaume d'Italie, les rapports du duc de Gramont avec le cardinal Antonelli devinrent si difficiles, si irritants, qu'il fut nécessaire de rappeler de Rome notre ambassadeur (1861). M. de Gramont passa alors à l'ambassade de Vienne. Se conformant au changement survenu dans l'attitude réciproque des gouvernements de Vienne et de Paris, il entretint constamment avec la cour de François-Joseph les relations les plus amicales.

Le 15 mai 1870, il fut appelé à prendre le portefeuille des affaires étrangères, en remplacement de M. Daru, dans le cabinet Ollivier. Le duc de Gramont arrivait aux affaires dans la situation la plus difficile. On pouvait croire qu'après avoir longtemps habité l'Allemagne, il connaissait à fond l'état des esprits dans ce pays. Malheureusement, il s'était beaucoup moins occupé de faire une étude approfondie des hommes et des choses, que de tenir à la cour d'Autriche une grande situation et de se signaler par l'éclat des fêtes qu'il donnait. Le gouvernement inaugurait sa politique de casse-cou; M. de Gramont fut son porte-parole. Le 4 juillet, il monta à la tribune du Corps législatif, et, avec un éclat peu diplomatique, il fit de l'avénement du prince de Hohenzollern un cas de guerre avec la Prusse. Il ordonnait en même temps à M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, de se rendre à Ems, où se trouvait le roi Guillaume, de réclamer, outre le désistement du prince de Hohenzollern, l'acquiescement explicite du roi de Prusse à cette résolution. Au bout de quatre jours de négociations, M. Benedetti obtenait ce double résultat. Par cela même, toute cause de conflit sanglant avait disparu; mais Napoléon III, ses ministres et quelques députés, également désireux de provoquer la guerre, déclarèrent insuffisantes les concessions accordées. Sur l'ordre de M. de Gramont, notre ambassadeur dut exiger du roi de Prusse l'engagement qu'aucun prince de la famille de Hohenzollern ne consentirait désormais à monter sur le trône d'Espagne. Le roi Guillaume répondit par un refus, et les négociations furent rompues. Contrairement aux assertions de M. Benedetti, qui, dans une lettre (novembre 1870), reconnut qu'il n'y eut à Ems « ni insulteur ni insulté, » M. de Gramont déclara en pleine tribune qu'il ne resterait pas une heure dans une Chambre française qui ne relèverait pas le défi et l'outrage adressés à la France par la Prusse. La guerre fut alors déclarée, sans préparatifs suffisants, sans alliés, sans tenir compte des représentations des grands cabinets de l'Europe, sans qu'on voulût comprendre que toute l'Allemagne allait se tourner contre nous. Après nos premiers revers, la lumière commença à se faire. Un cri général s'éleva contre les fautes accumulées du gouvernement, et le duc de Gramont fut renversé du ministère avec M. Ollivier « au cœur léger » et ses collègues (10 août 1870). Ce diplomate crut alors devoir quitter la France et alla habiter l'Angleterre, d'où il a écrit plusieurs lettres rendues publiques, dans le but de justifier sa conduite dans les événements de 1870.

En 1872, une polémique assez violente s'établit entre M. Benedetti et M. de Gramont. Dans des lettres communiquées aux journaux, M. Benedetti essaya de justifier les actes de son ambassade, et, s'il n'y réussit pas, il parvint du moins à prouver nettement l'ineptie et la mauvaise foi du gouvernement impérial, et en particulier du ministre des affaires étrangères. Il nous a fait connaître, entre autres, une dépêche de M. de Gramont, à la fois impudente et naïve, et qui comptera dans les annales de la diplomatie : « Ecrivez-moi une dépêche que je puisse lire aux Chambres. » M. de Gramont a essayé, dans un livre intitulé : la *France et la Prusse avant la guerre* (Paris, mars 1872, in-8o), de relever sa réputation et d'écraser son ambassadeur; il a réussi dans la dernière partie de sa tâche. Un passage de ce livre émut vivement l'opinion et préoccupa même le ministre de la justice. M. de Gramont y déclare que sa correspondance avec les puissances étrangères, relativement à la guerre de 1870, n'a pu être connue du gouvernement du 4 septembre, attendu qu'elle avait été mise en sûreté avant cette époque, et il ajoute, en manière de défi, qu'elle ne tombera jamais entre les mains des républicains. On s'est demandé et l'on se demande encore de quel droit un ministre peut détourner à son profit des pièces relatives à son administration.

Du reste, soyons juste : si M. de Gramont a joué un si singulier rôle dans ses relations avec le gouvernement, avec son ambassadeur, avec la Chambre; si, trompé par le gouvernement, trompant l'ambassadeur et la Chambre, il essayait encore de tromper Bismark, qui s'est si largement moqué de lui, il faut reconnaître que tout ce jeu de colin-maillard lui a été inspiré moins par son propre caractère que par le milieu déplorable où il a fait son éducation diplomatique. Le nébuleux héros de Sedan, cette énigme qui n'avait pas de mot, a toujours affectionné ce rôle de double menteur, héréditaire d'ailleurs dans la famille à laquelle il se flatte d'appartenir. Un exemple suffira. Nous pouvons le citer ici, car il est encore relatif à M. de Gramont. Ce malheureux prince de Bidache était alors ambassadeur à Rome. Les troupes piémontaises venaient d'envahir le territoire pontifical. M. de Mérode accourt à l'ambassade de France. « Excellence, s'écrie-t-il tout effaré... — Je sais, dit placidement l'ambassadeur; mais rassurez-vous : une dépêche de mon gouvernement m'assure que « la France » empêchera, par tous les moyens en son pou- » voir, l'invasion du territoire pontifical. » Six jours s'écoulent. Les troupes pontificales sont écrasées à Castelfidardo. Le ministre des armes revient furieux à l'ambassade et demande des explications sur l'inaction de la France. « Ah ! voilà, dit le naïf ambassadeur : une dépêche qui m'arrive à l'instant rectifie celle que je vous avais communiquée; un mot avait été oublié; il faut lire : « La France empê- » chera par tous les moyens *diplomatiques* » l'invasion du territoire. » — « Quelques mois après, ajoute le journal auquel nous empruntons le fait, le duc de Gramont passait à l'ambassade de Vienne. Il l'avait bien mérité. Ses preuves, comme diplomate, étaient faites ! »

GRAMONT D'ASTER (Antoine-Louis-Raymond-Geneviève, comte DE), colonel et homme politique français, né à Paris en 1787, mort à la Martinique en 1825. Entré au service comme volontaire à vingt-deux ans, il fit la campagne de Russie, en qualité d'aide de camp du général Grouchy, et se signala par sa bravoure à la bataille de la Moskowa. En 1814, le comte de Gramont fut chargé d'aller annoncer à Louis XVIII le rétablissement des Bourbons sur le trône. L'année suivante, il fit partie de la Chambre des députés, devint, en 1818, colonel de la légion départementale des Basses-Pyrénées, obtint, en 1819, un siége à la Chambre des pairs et fut, bientôt après, envoyé à la Martinique avec le 49e de ligne, dont il était colonel. C'est dans cette île qu'il mourut de la peste.

GRAMONT-CADEROUSSE (Emmanuel-Marie-Pierre-Félix-Isidore, duc DE), général français, né en 1783, mort vers 1840. Il fit les guerres de l'Empire, commanda le bataillon sacré pendant la retraite de Russie, fut nommé maréchal de camp en 1827 et se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, qui lui donna, en 1831, un siége à la chambre des pairs. — Son fils, mort vers 1865, s'est fait connaître par ses excentricités. Après avoir tué en duel M. Dillon, il alla, malade et épuisé, finir sa vie inutile et tapageuse en Orient. Son testament, aux termes duquel il léguait sa fortune au docteur Déclat et à une actrice en vogue, a donné lieu à un long et curieux procès.

GRAMPE s. m. (gran-pe). Mamm. Nom d'une espèce de dauphin, employé quelquefois comme terme générique.

GRAMPIANS (monts), en latin *Grampius mons*, la plus célèbre et la plus haute chaîne de montagnes de l'Ecosse. Elle s'étend du S.-O. au N.-E., depuis la rive méridionale du lac Etive, dans le comté d'Argyle, jusqu'à la côte orientale de l'Ecosse où elle se termine entre Stonehaven et l'embouchure de la Dee, comprenant ainsi une étendue de 400 kilom. Cette chaîne sépare les Lowlands (basses terres) et les Highlands (hautes terres). Le Ben-Mac-Dhui, son plus haut sommet, s'élève à 1,320 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Le Cairngorn, le Cairntoul, et le Bena-An ont 1,215, 1,270 et 1,176 mèt. Parmi les autres montagnes des Grampians, nous signalerons le Schehallion (1,085 mèt.), le Ben-Lomond (965 mèt.) et le Ben-Cruachan.

GRAN, la *Granna* des Romains, rivière des Etats autrichiens (Hongrie). Elle prend sa source au mont Arona, dans les Carpathes, sur la limite septentrionale du comitat de Gomor, traverse ceux de Sohl, de Bar et de Comorn, et se jette dans le Danube, par la rive gauche, vis-à-vis de la ville de Gran, après un cours de 260 kilom. Elle déborde souvent et dévaste ses rives.

GRAN, comitat des Etats autrichiens (Hongrie), limité au N. par ceux de Honth et de Bars, celui de Komorn à l'O., celui de Stuhlweissenbourg au S., enfin celui de Pesth à l'E. Superficie, 1,026 kilom. carr.; 95,555 hab. Carrières de marne et de houille. Ce comitat, divisé en deux parties par le Danube et arrosé, en outre, par la Gran et la Dorog, jouit d'un climat doux, tempéré et sain. Il produit des vins de bonne qualité, des fruits et des céréales en abondance.

GRAN, en latin *Strigonium*, ville des Etats autrichiens (Hongrie), ch.-l. du comitat de son nom, au confluent du Gran et du Danube, à 46 kilom. N.-O. de Bude; 17,000 hab. Archevêché primatial de Hongrie; séminaire, collége de bénédictins; eaux thermales. Manufacture de draps, commerce de vins. La ville possède de belles rues et de beaux monuments, tels que la cathédrale, construite sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, le palais du comitat et le palais de l'archevêché. Signalons aussi la place du chapitre, formée par les vingt-deux maisons des chanoines. Gran communique par un pont de bateaux avec le bourg commerçant de Parkang, situé sur la rive gauche du Danube, et l'on regarde comme faisant partie de la ville le bourg de Sanct-Georgenfeld (champ de Saint-Georges), situé sur la rive droite du fleuve et renfermant 1,800 hab. Gran est une importante station du chemin de fer de Pesth à Vienne et des bateaux à vapeur du Danube.

Cette ville, la plus ancienne peut-être de la Hongrie, était, au xe siècle, la résidence du roi Gusa, père de saint Etienne, qui fonda l'évêché de Gran. Les Turcs s'en emparèrent en 1540; mais Jean Sobieski, roi de Pologne, et Charles de Lorraine la leur enlevèrent en 1683. Elle a été en partie brûlée en 1819.

GRANACCI (Francesco), peintre italien, né à Florence en 1477, mort en 1544. Elève de Ghirlandajo, il rencontra dans l'atelier de ce maître Michel-Ange, dont il devint l'ami et bientôt le disciple; car, dès ses débuts, on sentit l'influence du grand Florentin sur son talent. Ses deux tableaux de la galerie de Florence : la *Vierge avec saint Michel donnant sa ceinture à saint Thomas* et une *Vierge aux saints*, en sont la preuve évidente. Ces deux compositions très-remarquables, qui doivent être de 1507 à 1510, rappellent les hardiesses, l'ampleur et la puissance de Michel-Ange jusque dans les moindres détails d'exécution. Lanzi nous apprend que Granacci ne sut pas profiter de ses brillants débuts. Il était si paresseux, dit-il, qu'il évitait les commandes les plus importantes, avec autant de soin que d'autres en mettent à les rechercher. Il était assez riche, d'ailleurs, pour pouvoir s'en passer. Aussi n'a-t-il laissé qu'un petit nombre de toiles, mais, à la vigueur qu'il tenait de Michel-Ange, elles joignent le fini qui était une des qualités de son maître et un éclat de coloris qui rappelle l'école de Venise. Florence possède encore de lui une *Vierge aux anges*, prodige d'exécution; puis l'*Histoire de sainte Apolline*, en six petits tableaux, qui semblent être restés des années sur le chevalet, tant ils sont caressés avec tendresse jusque dans les moindres détails. Après Florence, la pinacothèque de Munich est la galerie la plus riche d'Europe en œuvres de Granacci; elle ne renferme pas moins de quatre toiles capitales : une *Madeleine*, un *Saint Jean-Baptiste*, un *Saint Jérôme*, une *Vierge aux champs*.

GRANADA ou **GRANADILLA**, bourg d'Espagne, prov. et à 108 kilom. N. de Caceres, sur l'Alagon; 1,800 hab. Palais du duc d'Albe.

GRANADA, nom espagnol de GRENADE.

GRANADA, ville de l'Amérique centrale, dans l'Etat de Nicaragua, près d'un volcan, sur la rive occidentale du lac de Nicaragua, à 158 kilom. S.-E. de Léon; 10,000 hab. Commerce d'indigo, cochenille, cuirs, sucre; transit important. Fondée, en 1523, par Fernandez Francisco de Cordova, cette ville, capitale du Nicaragua au temps de la domination espagnole, fut pillée, en 1680, par les flibustiers et brûlée, en 1856, par Walker.

GRANADILLE s. f. (gra-na-di-lle; *ll* mll.). Bot. Syn. de GRENADILLE.

GRANATÉ, ÉE adj. (gra-na-té — du lat. *granatum*, grenadier). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au grenadier.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre grenadier.

— **Encycl.** La famille des *granatées* ou punicées renferme des arbres et des arbrisseaux à rameaux quelquefois épineux, portant des feuilles alternes, opposées ou verticillées, entières, dépourvues de stipules. Les fleurs, hermaphrodites et régulières, ont un calice monosépale, coloré, charnu, de cinq à sept divisions, soudé inférieurement à l'ovaire; une corolle de cinq à sept pétales, insérés à la gorge du calice; des étamines nombreuses, à filets libres, insérées sur plusieurs rangs; un ovaire infère, à loges irrégulières, formant deux étages superposés, surmonté d'un style simple, filiforme, terminé par un stigmate en tête. Le fruit est une capsule charnue, globuleuse, couronnée par le limbe du calice, renfermant de nombreuses graines, à testa pulpeux et dépourvues d'albumen. Cette famille ne comprend que le genre grenadier.

GRANATINE s. f. (gra-na-ti-ne — du lat. *granatum*, grenadier). Chim. Substance particulière que Landerer a trouvée dans les fruits du grenadier, et qui paraît être une glucoside.

GRANATIQUE adj. (gra-na-ti-ke — rad. *grenat*). Minér. Qui contient des grenats : *Roche* GRANATIQUE.

GRANATITE s. f. (gra-na-ti-te). Minér. Nom d'une variété de staurotide appelée aussi GRENATITE.

GRANATULA, ville d'Espagne, prov. et à 18 kilom. S.-E. de Ciudad-Real, près du Jabalon; 2,625 hab. Patrie d'Espartero, duc de la Victoire.

GRANBERG (Pierre-Adolphe), littérateur et économiste suédois, né à Gothembourg en 1770, mort en 1841. Il exerça la profession d'imprimeur à Stockholm, puis devint secrétaire de l'Académie d'agriculture de cette ville. Granberg a composé un grand nombre d'ouvrages : des tragédies et des opéras, qui ont été réunis sous le titre d'*Œuvres dramatiques* (1811) et de *Nouvelles œuvres dramatiques* (1838); un recueil de vers, *Morceaux poétiques* (1813); plusieurs travaux historiques, dont les principaux sont : *Tableau historique de la dernière année du règne de Gustave-Adolphe* (1810-1811, 3 vol.), paru sous le voile de l'anonyme; *Histoire de l'union de Calmar* (1807-1811, 3 vol.); *Histoire et description de la ville de Gothembourg* (1814-1815, 2 vol.); *Histoire de la Scandinavie sous les rois de la dynastie des Folkung* (1819, 2 vol. in-8o); *Histoire des guerres de Scandi-*

navie (1821, in-8°). Enfin, il a composé, entre autres ouvrages d'économie politique : les *Finances de la Suède au moyen âge; Coup d'œil sur la situation financière de la Suède; Essai de statistique suédoise* (2 vol.).

GRANBY (John MANNERS, marquis DE), général anglais, né en 1721, mort en 1770. Il était membre de la Chambre des communes lorsque Charles-Edouard Stuart fit, en 1745, son expédition en Grande-Bretagne. Zélé partisan de la maison de Hanovre, Granby leva à ses frais un régiment avec lequel il marcha contre les insurgés. A partir de ce moment, il suivit la carrière des armes, fut nommé major général en 1755, lieutenant général en 1759, prit alors part à la guerre de Sept ans, reçut le commandement en chef des troupes britanniques aux ordres du prince Ferdinand de Brunswick, se signala par sa bouillante valeur à Minden, où il décida la victoire, à Warbourg (1760), à Kirch-Denkern (1761), à Hombourg (1762). De retour en Angleterre, Granby fut nommé membre du conseil privé, lord lieutenant du comté de Derby (1764), maître général de la guerre et général en chef (1766).

GRANCEY (Jacques ROUXEL DE MÉDAVY, comte DE), maréchal de France, né en 1603, mort en 1680. Il débuta dans la carrière des armes au siége du château de Caen (1616), puis assista successivement au combat du Pont-de-Cé (1620), à l'attaque du Pas de Suse en Piémont, aux siéges de Privas et d'Alais contre les huguenots, à la bataille d'Avein, où il commandait un régiment (1635). Promu maréchal de camp l'année suivante, il fut envoyé en Champagne pour y combattre l'armée impériale sous les ordres de Galas, et donna à cette époque une remarquable preuve de son courage et de sa force extraordinaire, en arrêtant seul, pendant quelque temps, un escadron d'impériaux sur le pont de Spoy. Peu après, le comte de Grancey reçut le gouvernement de Montbéliard, des comtés de Belfort et de Ferrette, puis il contraignit de Mercy à lever le siége d'Héricourt (1637), assista ensuite aux siéges de Saint-Hippolyte, d'Arras (1640), de Jonvelle (1641), de La Mothe (1642), et montra dans ces diverses affaires une rare intrépidité. Cette même année, les Comtois étant venu assiéger son château de Grancey, il accourut à cette nouvelle, battit les assaillants et reçut une blessure dont il resta boiteux toute sa vie. Il continua néanmoins à servir, combattit à Rocroy (1643), à Gravelines (1644), devint lieutenant général en 1646, maréchal de France en 1651, puis fut successivement commandant en chef de l'armée envoyée en Italie contre les Espagnols (1653), ambassadeur extraordinaire en Savoie et enfin gouverneur de Thionville.

GRANCEY (Elisabeth ROUXEL DE MÉDAVY DE), femme galante, fille du précédent, née en 1653, morte en 1711. A l'exemple de tant de femmes de la haute société de son temps, Elisabeth de Grancey se fit connaître par la dépravation de ses mœurs. Pour esquisser le portrait de la fille du maréchal, nous ne saurions mieux faire que de citer les deux courts extraits suivants, qui la peignent en quelques traits de plume : « Elle gouverna longtemps le Palais-Royal, dit Saint-Simon, sous le stérile personnage de maîtresse de Monsieur, qui avoit d'autres goûts qu'il crut longtemps masquer par là. » — « Elle tiroit profit de toute ma maison, écrivait la princesse Palatine, et personne n'achetoit une charge chez nous sans être obligé de payer un pot-de-vin à la Grancey. Elle n'avoit jamais rien fait que jouer avec ses amants jusqu'à cinq ou six heures du matin, se régaler, fumer du tabac et puis suivre ses goûts habituels. »

GRANCEY (Jacques-Léonor ROUXEL DE MÉDAVY, comte DE), maréchal de France, neveu de la précédente, né près de Langres en 1655, mort à Paris en 1725. Admis comme cadet dans les gardes du corps, il fit les campagnes de Hollande (1673) et de Franche-Comté (1674), assista à la bataille de Senef, devint colonel en 1675, fut blessé à Saarbruck (1675), combattit ensuite en Flandre, prit part au siége de Courtrai (1683), et reçut le grade de brigadier en 1688. Grancey fit ensuite la campagne d'Allemagne sous les ordres du grand Dauphin (1689), celle de Savoie sous les ordres de Catinat, fut grièvement blessé à La Marsaille, où il combattait en qualité de maréchal de camp (1692), et continua à se distinguer aux siéges de Valenza (1698), d'Ath (1699), puis sur le Rhin. Nommé lieutenant général en 1702, il passa cette même année en Italie, prit part, sous les ordres de Philippe V, à la bataille de Luzzara, obtint en 1703 le commandement en chef de l'armée du Tyrol, assista en 1706 à la bataille de Calcinato et battit peu à près, devant Castiglione, le prince de Hesse-Cassel, à qui il fit 3,000 prisonniers et prit 33 drapeaux, et qu'il poursuivit jusqu'à l'Adige. De retour en France en 1707, il fut nommé au gouvernement de Dunkerque. Louis XIV le mit ensuite à la tête de l'armée de Savoie, avec laquelle il délivra Toulon assiégé par le prince de Savoie. Il continua à combattre jusqu'à la paix d'Utrecht. En 1718, il prit le commandement de la Provence, et obtint enfin le bâton de maréchal de France en 1724.

GRANCEY-LE-CHÂTEAU, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. de Dijon, sur une hauteur; pop. aggl., 552 hab. — pop. tot., 601 hab. Beau château du XVIIe siècle, avec un vaste parc. Aux environs, caverne à deux ouvertures d'où sortent, lors des pluies, deux courants d'eau.

GRANCHAIN DE SÉMERVILLE (comte), marin français, né au château de Granchain, près de Bernay (Eure), en 1741 ou 1742, mort dans ce même château vers 1815. Il entra dans la marine en 1757, fit successivement onze campagnes, et assista à deux combats importants. En 1775, il fut nommé enseigne de vaisseau. Nommé lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis pour sa belle conduite à la bataille d'Ouessant en 1777, il fut promu capitaine de vaisseau en 1782, et prit successivement part aux combats de 1779, 1780, 1781 et 1782. Granchain a retracé les principaux événements de la guerre d'Amérique, dans des *Mémoires* qui ont été publiés dans la *Revue bretonne*. En 1784, il fut appelé au commandement de la station de Terre-Neuve et chargé d'une mission astronomique et hydrographique. Le 17 novembre 1790, le comte de Granchain fut nommé directeur des ports et arsenaux; mais il quitta le service l'année suivante et se retira dans ses terres. Néanmoins, il fut appelé à diverses reprises, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, à faire partie de commissions maritimes. Il devint aveugle sur la fin de sa vie.

GRANCOLAS (Jean), théologien français, né près de Châteaudun en 1660, mort en 1732. Il fut chapelain de Monsieur, frère de Louis XIV, et consacra toute sa vie à la défense du jansénisme, dont il était un des plus fermes et des plus ardents champions. Les seuls de ses nombreux écrits qui conservent quelque intérêt sont les suivants : *Traité de l'antiquité des cérémonies des sacrements* (1692, in-12); *De l'intinction ou de la coutume de tremper le pain dans le vin* (1693, in-12); *Traité des liturgies* (1698, in-12); *Dissertation sur les messes quotidiennes et sur la confession* (1715, in-12); *Critique abrégée des ouvrages des auteurs ecclésiastiques* (1716, 2 vol. in-12); *Histoire abrégée de l'Eglise, de la ville et de l'Université de Paris* (1728, 2 vol. in-12).

GRAND, GRANDE adj. (gran, gran-de — lat. *grandis*, même sens. Le *d* du masculin prend le son du *t* devant une voyelle ou un *h* muet). Qui a une taille, une hauteur ou des dimensions considérables : *Homme* GRAND. GRANDE *femme*. GRAND *cheval*. GRAND *arbre*. *Un* GRAND *trou*. *Un* GRAND *précipice*. *Un* GRAND *vase*. *Une* GRANDE *salle*. *Un* GRAND *coffre*. *En France, c'est la Picardie et la Normandie qui produisent les hommes les plus* GRANDS. (Maquel.) *Le baobab est le plus* GRAND *arbre du monde*. (A. Karr.)

Je hais comme la mort l'état de plagiaire; [verre.
Mon verre n'est pas *grand*, mais je bois dans mon
A. DE MUSSET.

Petit poisson deviendra *grand*,
Pourvu que Dieu lui prête vie;
Mais le lâcher, en attendant,
Je tiens, pour moi, que c'est folie.
LA FONTAINE.

— Qui atteint ou dépasse la mesure ordinaire ou le maximum : *Nous fîmes dix* GRANDES *lieues. Il plut pendant un* GRAND *mois. Ce fossé a deux* GRANDS *mètres de large.*

— Intense, considérable en son genre : *Un* GRAND *bruit. De* GRANDS *cris. Un* GRAND *silence. De* GRANDS *coups. Un* GRAND *effroi. Une* GRANDE *douleur. Une* GRANDE *bêtise. Un* GRAND *plaisir. De* GRANDS *saluts. L'homme est toujours à lui-même une* GRANDE *énigme.* (Boss.) *Un* GRAND *obstacle au bonheur, c'est de s'attendre à un trop* GRAND *bonheur.* (Fonten.) *Les infiniment petits ont un orgueil infiniment* GRAND. (Volt.) *Tout* GRAND *succès qui n'a pas coûté un* GRAND *effort se paye par un* GRAND *sacrifice.* (E. de Gir.)

Plus le malheur est *grand*, plus il est *grand* de vivre.
CRÉBILLON.

‖ Capital, qui a la principale importance : *C'est là le* GRAND *point. Pour les riches, l'ennui, c'est le* GRAND *fléau.* (J.-J. Rouss.)

Etendre son esprit, resserrer ses désirs,
C'est là le *grand* secret ignoré du vulgaire.
LAMARTINE.

— Nombreux, qui est en quantité considérable : *Je n'ai pas* GRAND *argent. Il n'y avait pas* GRAND *monde à cette fête.*

— Qui est à un haut point ce qu'il est : *Un* GRAND *coupable. Un* GRAND *pécheur. Un* GRAND *menteur. Un* GRAND *buveur. Un* GRAND *marcheur. Une* GRANDE *rieuse. Un* GRAND *benêt. Un* GRAND *innocent. Nous sommes* GRANDS *amis. Les enfants,* GRANDS *imitateurs, essayent de tout dessiner.* (J.-J. Rouss.)

Les menteurs les plus *grands* disent vrai quelquefois.
CORNEILLE.

— Fig. Noble, élevé, illustre, glorieux : *De* GRANDES *pensées. Une* GRANDE *entreprise. De* GRANDES *actions. La plupart des hommes sont plus capables des* GRANDES *actions que de bonnes.* (Montesq.) *Pour exécuter de* GRANDES *choses, il faut vivre comme si l'on ne devait jamais mourir.* (Vauven.)

Qu'il est *grand*, qu'il est beau de se dire à soi-même :
Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime!
VOLTAIRE.

‖ Qui a fait des actions, produit des œuvres conçu des pensées nobles, élevées, glorieuses, propres à illustrer leur auteur; en ce sens, le mot *grand* précède toujours le mot *homme*, lorsqu'il est employé avec lui, à moins qu'il n'y ait un autre qualificatif du même mot : *Un* GRAND *homme. Un homme* GRAND *et généreux. Un* GRAND *capitaine. Un* GRAND *artiste. Dieu seul est* GRAND, *mes frères.* (Mass.) *Les* GRANDS *hommes entreprennent de* GRANDES *choses parce qu'elles sont* GRANDES, *et les fous, parce qu'ils les croient faciles.* (Vauven.) *Pour être* GRAND, *il ne faut que se rendre maître de de soi.* (J.-J. Rouss.) *Il y a une nation qui sera bien* GRANDE *un jour : ce sont les Américains.* (Mme de Staël.)

Pour *grands* que soient les rois, ils sont ce que nous
[sommes.
CORNEILLE.

Plus le coupable est *grand*, plus *grand* est le sup-
[plice.
VOLTAIRE.

Heureux qui peut bénir! *grand* qui sait pardonner!
V. HUGO.

C'est d'un roi que l'on tient cette maxime auguste,
Que jamais on n'est *grand* qu'autant que l'on est
[juste.
BOILEAU.

Celui qui dompte la fortune
Mérite seul le nom de *grand*.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Grand chemin, grande route*, Longue et large voie de communication par terre : *Un voleur de* GRAND CHEMIN. *Un détrousseur de* GRANDE ROUTE. *Créteil est un village traversé par la* GRANDE ROUTE *de Paris à Troyes.* (Dulaure.) ‖ Grande voie ou voie générale de communication : *Le canal de Suez va devenir la* GRANDE ROUTE *des Indes.*

— *Grandes eaux*, Crue très-considérable des eaux d'un fleuve, d'une rivière : *A l'époque des* GRANDES EAUX, *la Loire est sujette à déborder.* ‖ A Paris, Sorte de fête qui consiste à faire jaillir un grand nombre de fontaines et de jets d'eau, en certains endroits voisins de la capitale : *Les* GRANDES EAUX *de Versailles, de Saint-Cloud.*

— *Grand air*, Air intérieur, par opposition à l'extérieur des appartements ou des villes : *Se promener au* GRAND AIR. *Le* GRAND AIR *de la campagne est favorable à la santé.* ‖ Air noble, distingué : *Cette jeune fille a tout à fait* GRAND AIR. *Rien n'a* GRAND AIR *comme les paysages héroïques de Poussin.*

— *Grands airs*, Affectation de noblesse, de distinction : *Prendre, se donner de* GRANDS AIRS. *Avec de petites idées, on a toujours de* GRANDS AIRS. (Mme E. de Gir.)

— *Grand jour*, Lumière du jour, quand il n'y a plus ou qu'il n'y a pas encore d'obscurité; jour des endroits où rien ne l'obscurcit : *Nous partirons au* GRAND JOUR. *Il faudra examiner ces étoffes au* GRAND JOUR. ‖ *Au grand jour*, Publiquement, sans se cacher : *Il n'ose se produire* AU GRAND JOUR. *Il montre ses vices* AU GRAND JOUR.

— *Grande personne*, Se dit d'une personne faite, par opposition aux enfants : *Les enfants veulent imiter les* GRANDES PERSONNES. (Acad.) ‖ *Grand garçon, grande fille*, Jeune personne qui commence à se diriger elle-même dans ses actions. ‖ *Grande fille*, Jeune fille nubile, qui a ses règles : *Ces indispositions cesseront quand elle sera* GRANDE FILLE.

— *Grand âge, grande vieillesse*, Age très-avancé : *Le* GRAND ÂGE *est une maladie sûrement mortelle.*

— *Grand nom*, Nom célèbre; origine illustre : *Un* GRAND NOM *est toujours difficile à porter. On se fait souvent un* GRAND NOM *en occasionnant de grands malheurs.* (Raynal.) *Souvent un* GRAND NOM *rapetisse celui qui le porte.* (Grimm.)

— *Grand seigneur*, Seigneur puissant entre tous les autres :

Le peuple est maintenant fier comme un gentil-
[homme;
Dans le plus *grand seigneur* il ne veut voir qu'un
[homme.
VIENNET.

‖ *Grande dame*, Dame de haut parage : *La* GRANDE DAME, *en marchant, ne heurte personne.* (Balz.)

— *Grand monde*, Société des gens riches, nobles ou puissants : *L'ombre de la retraite éclaire la conscience, l'éclat du* GRAND MONDE *l'obscurcit.* (Petit-Senn.)

Le *grand monde* est léger, inappliqué, volage.
VOLTAIRE.

— *Grand Dieu!* ou *Grands dieux!* Exclamation d'étonnement, d'indignation, de supplication. ‖ *Promettre, jurer ses grands dieux*, Promettre avec de grands serments, avec force protestations :

La femme, neuve sur ce cas,
Ainsi que sur mainte autre affaire,
Crut la chose, et *promit ses grands dieux* de se taire.
LA FONTAINE.

— *Grand nombre*, Majorité, vulgaire, peuple : *Chercher à plaire au* GRAND NOMBRE. *Dans la société, c'est toujours le* GRAND NOMBRE *qui souffre.* (Chateaub.)

— *Grands parents*, Aïeux, grand-père et grand'mère : *Avoir encore ses* GRANDS PARENTS.

— *A grandes journées*, En faisant chaque jour plus de chemin qu'on n'en fait ordinairement dans le même espace de temps : *Le czar s'avançait à* GRANDES JOURNÉES, *avec une armée de quarante mille Russes.* (Volt.)

— *Grands mots*, Expressions emphatiques : *Un* GRAND MOT *qui n'est pas le nom d'une grande chose est un mot vide de sens.* (E. de Gir.)

— *Grand merci*, Remercîment empressé; reconnaissance : *De tout cela je n'ai retiré qu'un* GRAND MERCI. ‖ Interjectiv. Je vous remercie grandement : GRAND MERCI *de vos offres.*

— *Plus grand que nature*, Se dit des représentations ou images plus grandes que l'objet représenté : *Portrait* PLUS GRAND QUE NATURE. ‖ Fig. Qui est au-dessus des forces, des limites, des réalités de la nature humaine : *La morale chrétienne est* PLUS GRANDE QUE NATURE, *et c'est là son défaut. Il faut, dit-on, sur la scène, être* PLUS GRAND QUE NATURE. (Volt.)

— *Tout grand ouvert, Tout grand*, Ouvert autant que possible : *La porte était restée* TOUTE GRANDE OUVERTE. OUVREZ *la fenêtre* TOUTE GRANDE.

— *De grand cœur*, Très-volontiers : *J'irai, et* DE GRAND CŒUR. ‖ Cette expression est très-usitée, sans qu'on se doute du rapport qu'il peut y avoir entre l'adjectif *grand* et le substantif *cœur*. Mais quand on consulte les anciens auteurs et qu'on lit *de gréant cœur*, pour *de cœur gréant*, qui *agrée*, on voit que *grand* n'est, dans ce cas, qu'une corruption de *gréant*.

— *Ouvrir de grands yeux*, Voir, regarder avec surprise ou curiosité. ‖ *Avoir les yeux plus grands que la panse, avoir plus grands yeux que grand ventre*, Croire qu'on va manger plus qu'on ne mange en effet, être rassasié avant d'avoir mangé tout ce dont on avait chargé son assiette.

— Prov. *Petite pluie abat grand vent*, Peu de chose suffit quelquefois pour apaiser une grande querelle, pour calmer une grande douleur. ‖ *Aux grands maux les grands remèdes*, Il faut user de moyens puissants et héroïques dans les circonstances importantes et difficiles.

— Hist. Surnom de quelques princes et de quelques personnages illustres : *Alexandre le* GRAND. *Louis le* GRAND. *Napoléon le* GRAND. *Henri le* GRAND. ‖ S'ajoute au titre des chefs de certains ordres, de certains officiers ou dignitaires : GRAND *maître de Malte.* GRAND *maître de l'ordre Teutonique.* GRAND *maître des templiers.* GRAND *maître des francs-maçons.* GRAND *officier*, GRAND-*croix*, GRAND *cordon de la Légion d'honneur.* GRAND *prêtre.* GRANDE *prêtresse.* GRAND *pontife.* ‖ Titre de divers souverains et de divers Etats : *Le* GRAND *Mogol. Le* GRAND-*duc de Toscane. Le* GRAND-*duché de Bade. La* GRANDE *Tartarie.* ‖ *Grand Turc* ou *Grand Seigneur*, Souverain des Turcs : *Notre ambassadeur auprès du* GRAND TURC. ‖ *Grand Turc*, Terme employé familièrement pour désigner une personne inabordable, impossible, l'objet d'une hypothèse absurde : *Ma chère, il pense à toi comme au* GRAND TURC (Balz.) *A qui voulez-vous qu'il le dise donc? au* GRAND TURC? (Murger.) ‖ *Monsieur le Grand*, Titre qu'on donnait par abréviation au grand écuyer du roi de France. ‖ *Grand commun*, Partie de la maison du roi de France chargée de la nourriture de la plupart des officiers de la maison royale; logement des officiers de leur cuisine. ‖ *Petit commun*, Service composé d'officiers du grand commun, pour la nourriture d'un petit nombre de privilégiés. ‖ *Grande armée*, Armée française organisée en 1812, sous le règne de Nopoléon Ier : *Les bulletins de la* GRANDE ARMÉE.

— Anc. législ. *Grandes audiences*, Celles que le parlement consacrait aux causes des rôles, par opposition aux petites audiences. ‖ *Grand juge*, Nom donné à d'anciens chefs de l'ordre judiciaire. Se dit encore dans les colonies.

— Diplom. *Grand mois*, Se dit, dans les chartes, du mois de juillet, qui a les plus longs jours de l'année.

— Art dram. *Grand opéra*, Opéra où tout est chanté, par opposition à l'opéra-comique, où certains passages sont parlés. ‖ Salle de spectacle où l'on joue à Paris les grands opéras, par opposition à la salle de l'Opéra-Comique : *Aller au* GRAND-OPÉRA.

— Géogr. *Grand Océan*, Mer Atlantique. ‖ *Grandes Indes*, Amérique, par opposition à l'Inde.

— Comm. *Grand aigle, grand raisin*, Sortes de papiers. V. AIGLE, RAISIN. ‖ *Grands brins*, Toiles de Bretagne appelées aussi *hauts brins*, et que l'on fabriquait surtout à Dinan.

— Fin. *Grand livre*, Livre de commerce sur lequel on inscrit, au nom des personnes réelles ou fictives qui sont en compte avec la maison, leur crédit et leur débit. ‖ V. GRAND-LIVRE de la dette publique au mot LIVRE.

— Science hermét. *Grand art, grand œuvre*, Recherche de la pierre philosophale.

— Pathol. *Grand remède, grands remèdes*, Préparations mercurielles employées contre les maladies vénériennes.

— Fr.-maçonn. *Grand architecte de l'univers*, Nom par lequel les francs-maçons désignent Dieu dans leur langage figuré. ‖ *Grand hiérophante*, Nom que se donne le grand maître du rite de Memphis, créateur d'un système maçonnique en quatre-vingt-quinze grades ou degrés. ‖ *Grande loge*,

Grand Orient, dans certains pays étrangers : *La* GRANDE LOGE *de Londres.*

— Mus. *Grand jeu*, Combinaison des jeux principaux de l'orgue.

— Mamm. *Grande bête*, Nom vulgaire du tapir. ‖ *Grand cachalot*, Nom vulgaire du cachalot à grosse tête.

— Ornith. *Grand aigle de mer*, Nom vulgaire d'une espèce de faucon. ‖ *Grande barge*, Nom vulgaire de la barge à queue noire. ‖ *Grand beffroi*, Nom vulgaire d'une espèce de fourmilier. ‖ *Grande chevêche*, Nom vulgaire de la chouette à courtes oreilles. ‖ *Grand duc*, Nom vulgaire d'une espèce de chouette. ‖ *Grand gosier* ou *gouzier*, Nom vulgaire de l'argala et du pélican blanc. ‖ *Grand grimpereau*, Nom vulgaire de la sittelle et du pic varié. ‖ *Grande grive*, Nom vulgaire de la draine. ‖ *Grande langue*, Nom vulgaire du torcol commun. ‖ *Grande linotte des vignes*, Nom vulgaire de la linotte ordinaire. ‖ *Grand merle de montagne*, Merle à plastron. ‖ *Grand montain*, Nom vulgaire de la fringille de Laponie. ‖ *Grand montardier*, Martinet des murailles. ‖ *Grand pingouin*, Nom vulgaire du pingouin à courtes ailes. ‖ *Grand pouillot*, Nom vulgaire de la sylvie à poitrine jaune. ‖ *Grand rouge-queue*, Merle de roche. ‖ *Grands voiliers*, Nom donné aux oiseaux de mer à très-longues ailes.

— Ichthyol. *Grande écaille*, Nom vulgaire du chétodon à grandes écailles. ‖ *Grand merlus*, Nom vulgaire d'un poisson du genre gade. ‖ *Grand œil*, Nom vulgaire d'une espèce de spare. ‖ *Grande oreille*, Nom vulgaire du germon, espèce du genre scombre.

— Entom. *Grand diable*, Nom vulgaire d'une espèce de cigale.

— Bot. *Grande aristoloche*, Nom vulgaire de l'aristoloche siphon. ‖ *Grand balai*, Nom vulgaire d'une espèce de sida. ‖ *Grand baume*, Nom vulgaire de la tanaisie et du poivrier nandhi. ‖ *Grand baumier*, Nom vulgaire du peuplier noir et du peuplier baumier. ‖ *Grand beccabunga*, Nom vulgaire de la véronique beccabunga. ‖ *Grande berce*, Nom vulgaire de la berce branc-ursine. ‖ *Grand bluet*, Centaurée des montagnes. ‖ *Grande centaurée*, Nom vulgaire de la centaurée officinale. ‖ *Grande chélidoine*, Nom de la chélidoine commune. ‖ *Grande ciguë*, Nom vulgaire de la ciguë maculée. ‖ *Grande consoude*, Nom vulgaire de la consoude officinale. ‖ *Grande douve*, Nom vulgaire d'une renoncule. ‖ *Grande éclaire*, Nom vulgaire de la chélidoine commune. ‖ *Grand frêne*, Nom vulgaire du frêne élevé ou frêne commun. ‖ *Grande flambe*, Nom vulgaire de l'iris germanique. ‖ *Grande gentiane*, Nom vulgaire de la gentiane à fleurs jaunes. ‖ *Grand jonc*, Nom vulgaire du roseau à quenouilles et des massettes. ‖ *Grand liseron*, Nom vulgaire du liseron des haies. ‖ *Grande marjolaine*, Nom vulgaire de l'origan commun. ‖ *Grande marguerite*, Nom vulgaire du chrysanthème des prés. ‖ *Grande mauve*, Nom vulgaire de la potalie amère, à Cayenne. ‖ *Grand monarque*, Belle variété de narcisse. ‖ *Grand mouron*, Nom vulgaire du séneçon commun. ‖ *Grand œil-de-bœuf*, Adonide printanière. ‖ *Grande oreille-de-rat*, Nom vulgaire de l'épervière auricule. ‖ *Grand panaco*, Nom vulgaire du sophora écarlate, à Cayenne. ‖ *Grand pardon*, Nom vulgaire du houx et du fragon. ‖ *Grande perce*, altération de *grande berce*. Nom de la berce branc-ursine. ‖ *Grande pervenche*, Pervenche commune. ‖ *Grande pimprenelle*, Nom vulgaire de la sanguisorbe officinale. ‖ *Grande pimprenelle d'Afrique*, Nom vulgaire du mélianthe majeur. ‖ *Grand pin*, Nom vulgaire du pin de Tartarie. ‖ *Grand plantain*, Espèce de plantain. ‖ *Grand raifort*, Nom vulgaire du cochléaria ou cranson de Bretagne. ‖ *Grand séneçon d'Afrique*, Nom vulgaire de l'arctotide laciniée. ‖ *Grand soleil*, Nom vulgaire de l'hélianthe annuel. ‖ *Grand soleil d'or*, Nom vulgaire du narcisse tazetta. ‖ *Grande valériane*, Nom vulgaire de la valériane officinale.

— Substantiv. Dans les maisons d'éducation, Elève relativement âgé : *La cour des* GRANDS. *On ne doit pas mêler les petits et les* GRANDS. ‖ En général, Personne avancée en âge; le féminin est peu usité : *Racontez des fables, flattez, amusez,* GRANDS *et petits courent après vous.* (Fén.)

— s. m. Haut personnage, homme qui occupe une grande position sociale : *O* GRANDS, *celui qui bâtit des espérances sur la foi de votre sourire ressemble au matelot ivre au haut d'un mât, prêt au moindre souffle à tomber dans les fatals abîmes de l'Océan.* (Shakspeare.) *Dormez votre sommeil,* GRANDS *de la terre.* (Boss.) *Les* GRANDS *ne sont grands que parce que nous sommes à genoux; levons-nous!* (Vergniaud.) *La haine entre les* GRANDS *se calme rarement.* (Corneille.)

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des *grands!*
LA FONTAINE.

Les *grands* pour la plupart sont masques de théâtre,
Leur apparence impose au vulgaire idolâtre.
LA FONTAINE.

Je connais trop les *grands*, dans le malheur amis,
Ingrats dans la fortune, et bientôt ennemis!
VOLTAIRE.

La cour a sifflé tes talents,
Paris applaudit tes merveilles.
Grétry, les oreilles des *grands*
Sont souvent de grandes oreilles.
VOLTAIRE.

Tous les discours sont des sottises
Partant d'un homme sans éclat;
Ce seraient paroles exquises
Si c'était un *grand* qui parlât.
MOLIÈRE.

— Titre que l'on donne, en Espagne, à certains nobles privilégiés : *Les* GRANDS *d'Espagne restent couverts devant le roi.* ‖ S'emploie quelquefois au féminin, pour désigner les femmes nobles qui ont les mêmes priviléges : *La comtesse de Noailles était* GRANDE *d'Espagne.* (Complém. de l'Acad.)

— Ce qui est noble, élevé ou très-important : *Il y a cinq sources du* GRAND : *l'élévation d'esprit, le pathétique, les figures, la noblesse de l'expression, la composition et l'arrangement des paroles.* (Boil.)

On ne va point au *grand* si l'on n'est intrépide.
GRESSET.

— Fam. Grand luxe, grande dépense : *Aimer le* GRAND. *Donner dans le* GRAND.

— Mar. *Grand de l'eau*, Plus haut point de la marée, dans le courant du même mois.

— Loc. adv. *En grand*, En grandeur naturelle ou plus que naturelle : *Se faire peindre* EN GRAND. *Des animaux microscopiques représentés* EN GRAND. ‖ Sur une vaste échelle, dans de vastes proportions : *Culture* EN GRAND. *On veut que l'univers ne soit* EN GRAND *que ce qu'une montre est en petit.* (Fonten.) ‖ Sans entrer dans le détail, sans examiner de trop près : *Il faut voir les choses* EN GRAND. *Les grands hommes ne doivent être vus qu'*EN GRAND. (Clém. XIV.)

— s. f. Techn. Nom donné, dans les sucreries coloniales, à la première des cinq chaudières qui composent un équipage.

— Rem. L'*e* muet du féminin *grande* s'élide devant un certain nombre de substantifs féminins commençant par une consonne : *A grand' peine, faire grand' chère, c'est grand' pitié, grand' mère, grand' messe*, etc. Dans les locutions consacrées où se fait cette élision, *grand'* reste invariable pour le nombre : les *grand'mères*, les *grand'messes*. Voici la remarque judicieuse que cette anomalie a inspirée à Génin : « Signalons, en passant, l'absurdité d'écrire avec une apostrophe *grand'-route, grand'messe*, etc., comme s'il y avait une élision de l'*e* sur une consonne. Cet *e* n'a jamais existé. Tout adjectif était invariable pour le genre, venant d'un adjectif latin en *is*, et n'ayant, par conséquent, qu'une seule terminaison pour le masculin et pour le féminin. De là vient que *mortel, royal, grand*, etc. n'avaient qu'une forme pour les deux genres : c'est qu'ils dérivent de *mortalis, regalis, grandis.* »

Cette observation est justifiée par l'exemple d'écrivains anciens, suivi par quelques modernes : *La* GRAND *faveur.* (St-Gelais.) *Les* GRANDS *mers.* (Cl. Marot.) *C'est pour vous dire que nous sommes en* GRAND *misère, l'orphelin et moi.* (Ch. Nod.)

S'enrichir de bonne heure est une *grand* sagesse;
Tout chemin d'acquérir se ferme à la vieillesse,
REGNARD.

Ces locutions sont aujourd'hui condamnées par l'usage. On remarquera toutefois que l'adjectif *grand* a conservé son ancienne forme féminine dans mère *grand*.

— **Syn. Grand, ample, spacieux, vaste.** V. AMPLE.

— **Grand, considérable, important,** etc. V. CONSIDÉRABLE.

— **Grand homme, héros.** Le *grand homme* se distingue par toutes sortes de qualités extraordinaires; il a une haute capacité, une vaste prévoyance, il conçoit de grands desseins, il fait de grandes choses. Le *héros* se distingue surtout par le courage, et, le plus souvent, par le courage militaire; il remporte de grandes victoires, ou il se couvre de gloire par des faits d'armes dignes d'admiration. Il y avait aussi de l'héroïsme chez les martyrs, et leur courage ne consistait pas à combattre, mais à souffrir noblement pour une grande cause.

— **Antonymes.** Exigu, mesquin, minime, petit, infinitésimal ou infinitésime, médiocre, moyen.

Grand Albert (LE), recueil de préceptes médicaux et de recettes empiriques extraits ou traduits des livres attribués à Albert le Grand, et principalement du traité *De secretis mulierum, de virtutibus herbarum, lapidum, quorumdam animalium aliorumque.* Ce livre est plutôt d'un des disciples d'Albert le Grand, Henri de Saxe, et c'est sous ce nom qu'on le trouve dans certains catalogues; mais la vogue du maître était telle, qu'on lui rapportait même les œuvres de ses élèves. On ne peut considérer cette compilation du *Grand Albert* comme une traduction exacte du traité latin; il s'en est fait pourtant des éditions et des réimpressions nombreuses. Au XIVe et au XVe siècle, le renom de magicien, d'alchimiste, de sorcier, inséparable du renom de savant en ces temps d'ignorance, et que, d'ailleurs, Albert le Grand s'était presque légitimement acquis par ses travaux hermétiques, ajoutait encore à la valeur de ces prescriptions et de ces recettes. L'état peu avancé des connaissances en chimie, en histoire naturelle et en thérapeutique faisait attribuer aux herbes, aux pierres, aux animaux des vertus curatives on ne peut plus singulières. A côté de recettes banales, on en trouve, dans le *Grand Albert*, de surprenantes. On ne peut plus aujourd'hui prêter grande attention à la partie technique, médicale et chirurgicale, qui forme le premier traité : *De secretis mulierum;* ce n'est qu'une lecture de curiosité, et c'est à ce livre qu'Albert a dû de passer pour avoir rempli l'office d'accoucheur. On y trouve, en effet, des théories sur la génération et les accouchements, des préceptes de pratique qui dénotent des études spéciales; mais on pourrait y relever aussi bien d'inconcevables étrangetés et des superstitions incroyables. Le mélange de l'astrologie et de la médecine y est opéré à de très-hautes doses. La curiosité trouve plus encore à se satisfaire dans les *Secrets des vertus des herbes et des pierres.* C'est là que l'on apprend qu'avec un fer aimanté on peut découvrir la chasteté des femmes; que l'onyx suscite des fantaisies terribles, des humeurs noires; que la pierre appelée *feripendanus* (?) brûle les mains au simple toucher, et que la topaze, jetée dans un vase d'eau bouillante, fait écouler l'eau par les pores. Comment de pareilles rêveries peuvent-elles avoir été mises sur le compte de ce savant professeur, Albert le Grand? Et les propriétés des animaux? les vertus des pattes de lièvre, du sang de chameau, de la langue du phoque, de la peau du lion, du cœur de la belette? Les compilateurs de ces niaiseries ont certainement montré quelque imagination; mais, comme il était facile au lecteur de s'apercevoir que ces propriétés sont entièrement imaginaires, ils ont montré aussi quel fonds on peut faire sur la crédulité publique.

La réimpression du *Grand Albert*, en latin, au XVIIIe siècle (Amsterdam, 1760), témoigne de la curiosité qu'inspirent encore ces sortes de livres. On y a ajouté un traité de Michel Scott qui le complète, *De secretis naturæ*, et qui traite principalement de la génération et de la physionomie. La vogue du *Grand Albert* fut telle pendant trois siècles, qu'elle engagea des éditeurs à compiler un *Petit Albert*, qui n'est qu'un livre de magie populaire; on le vend surtout dans les foires.

Grand vaurien (LE) [*El gran Tacaño*], roman espagnol de Quevedo-Villegas (XVIIe siècle), un des chefs-d'œuvre du genre picaresque. Un monde étrange circule dans cette singulière composition : étudiants en guenilles, valets fripons, spadassins, chevaliers d'industrie, mendiants, filous, pages, nonnes, comédiens et comédiennes, poëtes affamés, savants licenciés à figures de parchemin, tous ces personnages, fort réels, que Quevedo a pu coudoyer dans les universités d'Alcala et de Salamanque, dans les bouges de Madrid ou de Séville, semblent être un produit de l'imagination; la fantaisie se meut à l'aise dans un tel milieu.

Le héros du roman, don Pablo, est de la race incorrigible des vagabonds, nés pour la paresse et les tours pendables, mais jouissant d'une imagination endiablée. Quevedo a appelé son œuvre, dans le sous-titre : *Exemple de vagabonds et miroir des tacaños.* Le mot *tacaño* a un sens particulier de fourberie et de scélératesse. Merlin Coccaie a latinisé le mot, à propos des méfaits de Cingar :

Cingar id advertens non restat more tacagni.

Et il explique en note : *Tacagnus fuit homo sceleratissimus omnium.* C'est aux exploits d'un pareil garnement que veut nous intéresser Quevedo. Le père de don Pablo est barbier dans un village, « tondeur de joues et tailleur de barbes. » Pendant qu'il lave la figure du client dans le plat de faïence ébréché, un de ses fils, gamin de sept ans, retourne les poches du malheureux. La mère « raccommode les jeunes filles et ressuscite les cheveux. » Son père lui dit carrément : « Fais-toi voleur. On ne peut vivre sans voler, en ce bas monde. Voler, ce n'est pas une profession manuelle, c'est un art libéral. Pourquoi crois-tu que les alguazils et les alcades nous détestent si fort? C'est parce qu'ils veulent voler tout seuls : jalousie de métier. » Cependant, on met le petit Pablo à l'école; puis, il accompagne, en qualité de page, un jeune gentilhomme, don Diego, que sa famille s'est déterminée à placer en *pupillage* chez un licencié fort renommé. Là se trouve une des peintures les plus achevées de Quevedo, le portrait du licencié Cabra, et le récit de la vie que l'on mène dans cette maison de la faim. Ces peintures, poussées à l'extrême, sont jolies. Leur mauvais côté, c'est qu'elles livraient au ridicule un excellent homme encore vivant, le licencié Cabreriza, de Ségovie. « Il eût pu être plus courtois et moins ingrat, » disait-il de Quevedo, dont il ne pouvait entendre prononcer le nom depuis la publication de cette histoire. Mais Quevedo agit toujours avec la même cruauté vis-à-vis de ceux qui lui déplaisaient.

En poursuivant la lecture de cet amusant ouvrage, vrai miroir où viennent se refléter les types les plus variés, on retrouve don Diego et son page en route pour l'université d'Alcala. La *venta de Viveros*, qu'ils rencontrent sur leur chemin, est hantée par des étudiants de trentième année, des spadassins et des filles. Les étudiants feignent de reconnaître le gentilhomme, les spadassins font la courbette, les filles lancent des œillades à lui brûler l'âme. Tout se conclut par un excellent dîner, que don Diego reste seul à payer, les autres ayant décampé durant la nuit. Pendant que le vaurien et le gentilhomme sont à l'université, l'un comme maître, l'autre comme valet, ce qui fournit à Quevedo l'occasion de peintures fort vives, bien des malheurs arrivent à la famille de don Pablo. Son père est pendu. Sa mère, surprise à déterrer les morts, a été condamnée au feu; on a trouvé sa chambre plus pleine qu'une chapelle à miracles de squelettes, de bras, de jambes et de têtes. Un sien oncle, bourreau du lieu, lui garde 400 ducats, provenant de l'héritage paternel, et même le sonde afin de savoir s'il veut lui succéder. Le vaurien aime mieux aller à la cour; avec sa petite mise de fonds, il entre dans une association de filous, coupeurs de bourses, souteneurs de filles, capitans de comédie; il fait fait même partie d'une troupe de saltimbanques ambulants, et l'on doit à cette aventure un curieux chapitre sur les commencements du théâtre espagnol. Jeté en prison, puis relâché, il finit par s'embarquer pour les Indes.

Quevedo a répandu à pleines mains, dans ce livre, tout le sel, toute l'amertume dont ses écrits débordent. Esprit fin, recherché, observateur profond, il fait haïr l'homme; il prend plaisir à ne peindre que les mauvais instincts. Où il pourrait être plaisant, il est cruel, âcre; la société, ses distinctions, ses classes sont toujours bafouées chez lui. Mais il a tant d'esprit, ses mots à emporte-pièce sont si vivement décochés, ses peintures sont si vives, qu'on le lira toujours avec plaisir. La *Historia y vida del gran Tacaño* parut pour la première fois en 1626; elle a été traduite plusieurs fois en français : par de La Genest (1641); par un anonyme, sous le titre de *Le fin matois, histoire du grand Tacaño, autrement dit Buscon* (La Haye, 1776). M. Germond de Lavigne s'est contenté d'imiter Quevedo, sans le traduire : *Histoire de don Pablo de Ségovie* (1843, 1 vol. illustré). Il a eu l'idée assez bizarre de mêler au *Gran Tacaño* des fragments d'un autre ouvrage, *La fortuna con seso*, dont il a fait un prologue et un épilogue. Son roman ne manque pas de mérite.

Grand œuvre (LE) ou **Entretiens sous un châtaignier**, dialogues philosophiques publiés, en 1866, par M. Victor Cherbuliez. L'auteur a voulu passer en revue les différentes solutions qui ont été données de la fin des sociétés humaines, discuter le fort et le faible de chacune d'elles et les embrasser toutes ensemble dans une conclusion optimiste issue du syncrétisme hégélien. Pour ce faire, il a choisi trois interlocuteurs, dont chacun représente un des trois principes qu'on peut assigner comme moteurs au train des choses d'ici-bas : la Providence, le hasard, la nécessité. Or, chacun des interlocuteurs plaide si bien sa cause, possède un arsenal de preuves si bien fourni, démontre la légitimité de sa doctrine par de si bons arguments, que l'auteur semble embarrassé de choisir et que sa conclusion paraît beaucoup moins celle d'un hégélien optimiste que celle d'un sceptique d'un naturel bienveillant. « L'auteur, d'après M. Emile Montégut, ne s'est embarrassé dans ses conclusions que parce qu'il n'a qu'une foi pleine de doutes aux doctrines qu'il déclare siennes, et son titre le dit assez clairement pour qui sait bien le lire : le *Grand œuvre!* Le *Grand œuvre!* mais n'est-ce pas le nom que les alchimistes du moyen âge donnaient à la transmutation chimérique qu'ils poursuivaient, et n'y a-t-il pas une ironie cachée dans ce titre, qui assimile la doctrine du progrès à la pierre philosophale? » L'auteur, en effet, voudrait croire au progrès, mais il ne peut parvenir à constater, dans ce remuement perpétuel de l'humanité, qui nous fait croire à une marche en avant, qu'un perpétuel déplacement de forces. L'inexorable nature nous fait payer chacun de nos gains par une perte, et tient la balance des biens et des maux avec le même équilibre dans la vie des sociétés que dans la vie des individus. Telle est au fond la doctrine de M. Cherbuliez, avec cette modification importante : il est vrai que ce que nous nommons progrès n'est qu'une série de déplacements; mais, comme ces déplacements s'opèrent sur une surface de plus en plus étendue, on peut affirmer que le progrès existe, puisque chacune des évolutions de l'humanité exige, pour se développer, une circonférence toujours plus vaste.

Grandes questions (LES), par Emile Hannotin (Paris, 1867, un fort vol. in-8o). Cet important ouvrage se divise en quatre parties : 1o *Notions générales;* 2o *Dieu et l'homme;* 3o la *Création et la fin de l'homme;* 4o la *Morale.* Les grandes questions qui y sont examinées sont au nombre de cinquante-deux; il y en a dix dans la première partie, seize dans la seconde, treize dans la troisième et treize dans la quatrième. En voici quelques-unes : Est-il raisonnable de chercher à connaître la nature divine? L'univers est-il éternel, de telle sorte qu'il coexiste avec Dieu? Quelle est la substance des êtres? L'intelligence, l'âme, la nature spirituelle constitue-t-elle un moteur se mouvant lui-même avec activité, ou bien existe-t-elle à l'état immobile? Quelle est la nature de Dieu? Le désir, la volonté et l'amour existent-ils dans la na-

ture divine, ou sont-ils des facultés qui émanent de son être? Distingue-t-on en Dieu plusieurs personnes dans un même être? Quelle est l'origine de la matière? Quelle est l'essence de la matière? Qu'est-ce que l'homme? Qu'est-ce que l'animal? Quelle est la loi, quel est l'ordre providentiel, ou bien n'y aurait-il aucune loi, aucun ordre, c'est-à-dire point de gouvernement du monde par Dieu? Le plan universel de la création, dans lequel la douleur entre pour une si large part, peut-il se justifier devant la raison et la conscience? Quelle est l'origine et la fin du mal? Distingue-t-on en morale un devoir supérieur à tous les autres, qui les embrasse tous et nous oblige? L'homme s'égare-t-il en prenant pour fin le bonheur? etc., etc. M. Hannotin procède, dans l'examen de ces questions, à la manière des scolastiques : il commence par donner sa solution, puis il expose les objections qu'elle a soulevées ou qu'elle peut soulever, objections qu'il puise généralement dans les ouvrages et les systèmes contemporains; puis il développe les réponses qu'on peut, selon lui, faire à ces objections.

Les idées maîtresses de M. Hannotin sont : que l'intelligence seule constitue la substance divine et la substance humaine, et, en général, toute véritable substance; que l'intelligence engendre le désir, la volonté, la force; que la force est l'essence de la matière; que l'intelligence divine est le moteur immobile du monde; que l'intelligence humaine, l'âme humaine est, elle aussi, caractérisée par l'immobilité et la faculté de mouvoir, en un mot, qu'elle est le moteur immobile du corps; que l'intelligence humaine, comme l'intelligence divine, est en réalité partout, bien que les forces et les volontés qu'elle engendre soient localisées; que l'univers n'est pas coéternel à Dieu; que la fin de l'homme, le souverain bien, n'est ni le bonheur ni l'amour, mais la possession de la vérité; que tous les hommes sont appelés, dans la vie future, à l'égalité et à l'unité intellectuelles, égalité et unité finales, qui ne détruisent nullement les diversités et inégalités de mérite et de récompenses; qu'il faut revenir, en métaphysique et en morale, aux doctrines de Platon et d'Aristote, en repoussant cette erreur capitale de la philosophie ancienne, que la matière est éternelle et existe par elle-même; qu'il faut revenir, en religion, à l'enseignement de Jésus, dénaturé déjà par saint Paul et par saint Jean, davantage, plus tard, par les théologiens.

Nous remarquons que M. Hannotin se prononce avec force et à plusieurs reprises contre la prescience divine. « Quant à la prescience, d'abord je la nie pour les causes libres, parce que par là on établit le fatalisme; d'autre part, je nie encore que Dieu ait toujours voulu ce qui est, parce que la volonté est engendrée, qu'elle se développe en Dieu successivement. Cependant, dira-t-on, la puissance divine est infinie. Nullement; je n'accorde pas cela, car elle est engendrée, car elle est limitée par la raison qui, seule, est infinie. Il y a là un de ces préjugés qu'il sera difficile de déraciner. Sans doute la puissance divine est illimitée, en ce sens qu'elle peut toujours s'accroître; mais elle est nécessairement réglée, bornée par l'intelligence et ne la contredit jamais. Gardez-vous d'élever la puissance à la hauteur de la Vérité, qui seule est infiniment parfaite, et c'est précisément la faute sans cesse commise par nos adversaires. En exaltant ainsi la puissance éternelle, ils portent atteinte à la majesté divine, qui réside essentiellement dans la Vérité, maîtresse du pouvoir engendré et serviteur de qui l'engendre. Exaltez donc l'intelligence au-dessus de tout, voilà le devoir; seule, elle est Dieu; le reste lui est subordonné. »

Grandes dames (NOS), roman en quatre parties, par M. Arsène Houssaye (1868, 4 vol. in-8°). Les titres des quatre parties sont : *Monsieur don Juan*, *Madame Vénus*, la *Dame de cœur* et les *Pécheresses blondes*. La conclusion de l'ouvrage, qui forme un tout et dont les épisodes sont reliés par une action commune, se trouve dans une cinquième partie, la *Maîtresse anonyme* ou *Une tragédie à Ems*. L'auteur prétend avoir peint les mœurs du grand monde sous le second Empire; tant pis pour ce grand monde-là! « Beaucoup de celles, dit-il, qui, en ces derniers temps, ont eu leur quart d'heure d'amour coupable se retrouveront en cet ouvrage. Combien qui liront avec un battement de cœur une page de leur passé tout vivant encore! » Voilà de la haute indiscrétion. Pour le fond, ce sont des histoires d'alcôve à la Crébillon, moins les mouches et les paniers; mais, si ses personnages ne portent plus ces vieux atours, M. A. Houssaye en a gardé la mode dans son style. Et quelles mœurs! on se prend, on se quitte: bonjour, bonsoir; les illusions tombent comme des châteaux de cartes, tout est fini, on ne se connaît même plus. Le héros, Octave de Parisis, est un don Juan irrésistible; à proprement parler, il ne fait pas de victimes, tant les femmes mettent de complaisance à se laisser séduire par lui et à se consoler de son abandon avec d'autres. Ce nouveau Faublas traverse les quatre volumes sans broncher, toujours sûr de lui et avec le même sourire aux lèvres. S'il trébuche à la fin, c'est qu'il commet la faute d'aimer à son tour. Trop d'eau de verveine et d'eau de Lubin; trop de pommade et de faux cheveux dans ces récits.

Grands capitaines étrangers (VIES DES), par Brantôme. V. CAPITAINE.

Grand'mère ou les **Trois amours** (LA), comédie en trois actes, en prose, de Scribe (Gymnase, 14 mars 1840). La donnée de cette pièce est invraisemblable. Mme de Chavannes, la grand'mère, assez jolie encore pour avoir l'air, suivant l'expression de Th. Gautier, d'une rose conservée dans la neige, veut mettre à l'épreuve un jeune marin, fiancé d'Adeline, sa petite-fille. A force de coquetterie, elle réussit presque à se faire aimer du jeune homme et tout à fait à exaspérer un vieil amoureux, le général de Bresson, qui, depuis vingt ans, veut devenir son époux. Un soupir qui s'exhale du cœur d'Adeline prouve à la grand'mère que, malgré son âge, elle a joué un jeu dangereux... pour les autres. Alors, nouvelle Pénélope, elle s'empresse de détruire son ouvrage, se calomniant à plaisir, en se métamorphosant en vieille dévote, joueuse et bavarde. Amédée ouvre les yeux, s'enflamme pour les seize ans d'Adeline, et Mme de Chavannes, en les mariant, se félicite d'avoir si bien réussi. Une anecdote se rattache à cette comédie, qui n'est qu'agréable. A cette époque, Mlle Mars, sur son déclin, s'obstinait à vouloir jouer les rôles d'ingénue; Scribe paria qu'il arriverait à la décider à jour les duègnes, et c'est dans ce but qu'il imagina cette grand'mère assez jolie pour que le futur d'une jeune fille en tombe amoureux; la pilule était admirablement dorée. Sa comédie faite, il se hâta de la lire à la célèbre actrice, qui la trouva charmante. « Vous comprenez, lui dit-il, quel rôle je vous destine? — Certainement, répondit Mlle Mars; mais qui allez-vous prendre pour jouer la grand'mère? » Scribe avait perdu la gageure, et il porta sa pièce au Gymnase.

Grand prix (LE) ou le **Voyage à frais communs**, opéra-comique en trois actes, paroles de Gabriel et Masson, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 9 juillet 1831. La pièce est une comédie assez spirituelle. Un jeune musicien brûle du désir d'aller à Rome, car il aime la fille du directeur de l'Ecole française des beaux-arts. Il concourt pour le prix de l'Institut et échoue. Un peintre de ses amis, plus heureux que lui, part pour la ville éternelle, mais suggère au musicien l'idée de voyager à frais communs avec un individu qui est attendu à Rome pour s'y marier. Après plusieurs aventures assez amusantes dans une auberge des Alpes, nos amis découvrent que le compagnon de voyage va épouser justement la jeune personne dont le musicien est amoureux. On le devance, et, au moyen d'un quiproquo, le directeur de l'Ecole est amené à consentir à l'union des deux jeunes gens. La musique de cet ouvrage est écrite avec facilité. L'instrumentation est habile et pleine d'effets agréables; mais c'est de la musique sans caractère, sans idées saillantes. Le trio pour voix d'hommes : *Comment un tableau de bataille*, est bien traité; nous citerons aussi les jolis couplets : *Je n'étais encore que fillette*, et la prière à deux voix : *Douce madone*, qui est un nocturne gracieux.

Grande-duchesse (LA), opéra en quatre actes, paroles de Mélesville et Merville, musique de Carafa, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 16 novembre 1835. Le sujet du poëme a été emprunté à une nouvelle de Frédéric Soulié. Il s'agit d'un mariage odieux, d'un évanouissement léthargique, de funérailles et d'une heureuse résurrection. On voit que Carafa n'a pas eu de chance dans le choix de ses livrets. Au contact de la légende allemande, la muse du compositeur s'est évanouie, mais ne s'est jamais réveillée depuis. Et, cependant, malgré les dédains d'une critique aveugle, injuste et partiale, la musique de ce dernier opéra de Carafa n'était pas dénuée de beauté, de grâce et de caractère dramatique. Si Carafa avait imité Rossini, et fait servir les plus beaux fragments de ses opéras tombés à de nouveaux poëmes plus heureusement composés, nous aurions pu entendre avec plaisir deux beaux duos de la *Grande-duchesse*, la prière : *Vierge Marie*, et une belle marche funèbre, dans laquelle on a signalé des effets alors nouveaux, qui auraient été imités ou reproduits, sans intention de plagiat d'ailleurs, par M. Verdi, dans son *Miséréré* du *Trovatore*.

Grande-duchesse de Gérolstein (LA), opéra-bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de M. Jacques Offenbach, représenté aux Variétés le 12 avril 1867. Cette pièce a obtenu un succès européen. Il semble que c'est ce genre grotesque, absurde, cette dérision de toutes les sommités sociales, cette parodie à outrance, qui va même jusqu'à caricaturer l'art, le chant et l'instrumentation, qui soit l'objet exclusif de la faveur publique. Ces farces attirent non-seulement les spectateurs vulgaires, mais toutes les classes de la société. Les rois, les empereurs, les princes et les vraies princesses, les héritières des plus beaux noms, les femmes réputées pleines de distinction et de délicatesse, se sont passé la fantaisie d'assister aux représentations de la *Grande-duchesse de Gérolstein*, et n'ont pas dissimulé leur enthousiasme. C'était à l'époque de l'Exposition universelle. Le succès de cette pièce tint du délire. Nous ne pouvons en donner qu'une courte analyse, car le jeu de la scène, les excentricités des acteurs et les hardiesses des actrices ont formé la pièce elle-même bien plus que l'invention du scénario. Cependant, le voici en peu de mots : la grande-duchesse a donné le commandement de ses troupes au général Boum. En passant une revue, elle remarque un soldat de haute et de belle prestance. C'est le soldat Fritz, dont elle fait son favori. Il devient presque en un clin d'œil sergent, comte, général en chef, et il remplace Boum. Une conspiration s'ourdit contre lui; mais il détruit lui-même sa fortune en préférant épouser la petite paysanne Wanda, qu'il aime, plutôt que d'accepter les faveurs que lui offre la grande-duchesse. Fritz est l'objet de mille mystifications pendant la première nuit de ses noces. On lui donne successivement des aubades, des charivaris; enfin, on le force de se mettre à la tête d'une troupe de soldats et d'aller attaquer un château voisin. Là, on le prend pour un galant, et il est roué de coups. Il perd toutes ses dignités. Le baron Grog lui succède un moment; mais, en apprenant que cet homme est marié et père de quatre enfants, la grande-duchesse lui enlève le panache, symbole du commandement, et le rend au général Boum.

On voit donc que, à proprement parler, il n'y a là ni une pièce intéressante, ni même une comédie bouffonne, pas même une de ces arlequinades que Riccoboni et Romagnesi savaient si bien faire à la fin du siècle dernier. C'est uniquement la représentation, la mimique surtout, qui excite l'hilarité des spectateurs. Ce qu'on appelle les *cascades* des acteurs joue le rôle principal dans les pièces de ce genre. Quand on est si peu délicat dans le choix de ses plaisirs, on a perdu le droit de se montrer difficile pour la partie musicale. Toutes les trompettes de la renommée ont sonné une fanfare en l'honneur du compositeur. Nous ne voyons rien dans la partition qui ait, musicalement parlant, assez de valeur pour être détaché du cadre théâtral. Nous nous contenterons de citer les morceaux les plus applaudis à la scène : ce sont, dans le premier acte, les couplets du *Piff paff*, la *Chronique de la Gazette de Hollande*, les couplets du *Sabre de mon père*, la chanson : *Allez, jeunes fillettes*, le rondo : *Ah! que j'aime les militaires;* dans le second acte, l'air des billets doux, le récit de la bataille, le duo entre la duchesse et Fritz, le *Carillon de ma grand'mère*, qui est une sorte de bacchanale échevelée. Dans le troisième acte, les couplets : *Tout ça pour que cent ans après;* le quintette : *Sortez de ce couloir;* le chœur des conjurés, parodié sur la *Bénédiction des poignards*, des *Huguenots;* la *Légende du verre*, etc. Les acteurs font personnellement trop de frais dans cette pièce pour n'avoir pas partagé les lauriers de M. Offenbach et de ses collaborateurs. C'est, en première ligne, Mlle Schneider, qui, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, aura joui de la gloire qu'a obtenue Mlle Mars dans la première. Les goûts changent et se ressemblent peu. Ce sont ensuite : Dupuis, Couderc, Grenier, Kopp, Baron, Gardel, Mlles Garait, Legrand, Morosini, Véron et Maucourt.

GRAND, village et commune de France (Vosges), cant., arrond, et à 22 kilom. de Neufchâteau; 1,256 hab. Les ruines imposantes découvertes sur le territoire de Grand prouvent que ce village remonte à une haute antiquité, bien qu'il n'en soit fait mention ni dans l'*Itinéraire d'Antonin*, ni dans la *Notice des Gaules*, publiée sous Honorius. Les Romains en firent un important établissement militaire. Saint Elaphe, saint Eucaire et saint Libaire y souffrirent le martyre par ordre de l'empereur Julien. Ruiné par les barbares au Ve siècle, il fut brûlé et saccagé de nouveau à la fin du XVIe siècle. On y a découvert de nombreuses antiquités de toute sorte, notamment des médailles, des inscriptions, des autels votifs, des statues, des fragments de colonnes, des bas-reliefs, des parties bien conservées de bains, de portiques, d'aqueducs, et surtout les restes d'un vaste amphithéâtre égalant presque en proportions ceux de Nîmes et de Capoue. Ce monument gigantesque servait à la fois de théâtre et d'amphithéâtre. La tour carrée de l'église paroissiale de Grand est antérieure au corps de l'édifice, et paraît avoir servi de forteresse.

GRAND (Pierre), magistrat, né à Paris en 1802. Il était étudiant en droit et affilié aux carbonari, lorsqu'il publia une brochure intitulée le *Cri de la France*, qui le fit exclure pour deux ans de toutes les facultés du royaume. Reçu licencié en 1824, il alla exercer la profession d'avocat à Paris, fut suspendu pour un discours qu'il prononça lors des funérailles du conventionel Laignelot, collabora à l'*Année française*, signa, en 1830, la protestation des journalistes, et devint, après la révolution de Juillet, un des aides de camp de La Fayette. M. Grand entra ensuite dans la magistrature, remplit les fonctions de procureur du roi à Charleville, à Rocroi, à Sedan, et obtint un siége de conseiller à la cour de Metz. On a de lui un ouvrage intitulé : l'*Organisation politique de la France* (1825).

GRANDAMI (Jacques), savant jésuite français, né à Nantes en 1588, mort en 1672. Il s'adonna à l'enseignement, s'attacha à l'étude de la physique et de l'astronomie, et s'efforça, par des raisons excellentes au point de vue de l'orthodoxie catholique, mais sans aucune valeur au point de vue scientifique, de défendre la thèse de l'immobilité de la terre. Nous citerons parmi ses écrits : *Nova demonstratio immobilitatis terræ petita ex virtute magnetica* (La Flèche, 1645, in-4°); *Tabulæ astronomicæ* (Paris, 1665); *Ratio supputandarum eclipsium solis* (Paris, 1668); *Chronologia christiana* (Paris, 1668, 3 vol. in-4°).

GRAND D'AUSSY (LE), romancier et historien. V. LEGRAND.

GRAND-BARRAGE s. m. Comm. Sorte de linge ouvré fabriqué en Normandie.

GRAND-BASSAM. V. BASSAM (GRAND-).

GRAND-BEAU s. m. Comm. Perle factice soufflée avec du cristal teint.

GRAND-BOURG (LE), bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Guéret, près de la Gartempe; pop. aggl., 613 hab. — pop. tot., 3.060 hab. Fabrication de toile. Commerce de bestiaux et de grains. L'église, construction du XIIIe siècle, renferme le tombeau et la statue de son fondateur, Guillaume de Salagnac, mort en 1277. Aux environs, dans un site très-pittoresque, ruines de l'ancien château du maréchal de Xaintrailles.

GRAND-BOURG ou **MARIGOT**, ch.-l. d'arrond. et de l'île française de Marie-Galante; 6,992 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix, chambre d'agriculture, écoles primaires de garçons et de filles, hospice, maison de correction. L'accès de la rade est difficile, à cause de la ceinture de rochers qui l'entoure. Un phare, élevé à 14 mètres au-dessus du niveau de la mer, projette une lumière blanche. L'arrond. de Grand-Bourg comprend 1 cant., 3 comm. et 14,294 hab.

GRAND-CAEN s. m. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

GRAND-CAMP, village et comm. de France (Calvados), cant. d'Isigny, arrond. et à 31 kilom. de Bayeux; 1,529 hab. Au N. de Grand-Camp, roches du même nom. Petit phare. Etablissement de bains de mer. Château.

GRAND-CHAMP, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Vannes; pop. aggl., 690 hab. — pop. tot., 3,923 hab. « La partie N. du vaste territoire de Grand-Champ, dit M. Cayol-Delandre, a dû être autrefois hérissée de monuments druidiques, à en juger par ce qu'il en reste encore aujourd'hui.

» A 1 kilom. au N. de Lopérhet (6 kilom. au N. de Grand-Champ), sur le sommet d'une colline rocheuse, se trouve un beau dolmen, dont la table, 5 mètres de longueur, 2m,20 de largeur, 1m,50 d'épaisseur, repose sur deux longues pierres couchées. Près de ce dolmen, plusieurs pierres gisantes portent aussi des cuvettes ou excavations.

» Si l'on se dirige delà vers le cabaret de la Croix-de-Bois (1 kilom. plus loin), on traverse une vallée coupée par un ruisseau, puis on gravit une montagne couronnée d'un bois taillis. Quelques petits menhirs encore debout et un très-grand nombre d'autres renversés annnoncent que ce lieu fut jadis consacré. La hauteur de ces menhirs varie de 6 à 7 mètres. De ce point élevé, on domine une vaste lande, toute parsemée de menhirs abattus; et, en parcourant cette plaine de bruyères et d'ajoncs, on découvre des blocs énormes, étrangement empilés, quelquefois en désordre. Entre ce point et le village de Larouste, situé à peu de distance de la limite orientale de la commune, à l'E. de la route de Vannes à Napoléonville, on trouve une foule de peulvens de grande dimension, renversés sur la bruyère, et, ce qu'il faut remarquer, c'est que le terrain fournit beaucoup de quartz, et que tous ces monuments sont en granit. »

Grand-Champ fut, pendant la Révolution, l'un des centres d'opération des chouans.

GRAND-CHAMP, village de Suisse, cant. et à 7 kilom. de Neufchâtel, sur la Reuse; 200 hab. Ce petit village est devenu le centre d'une singulière activité intellectuelle. Les restes d'une ancienne grande fabrique d'indienne ont été appropriés successivement à plusieurs établissements de bienfaisance. Le plus ancien en date est un hôpital de douze lits, transformé maintenant en asile pour des incurables. Il remonte à l'année 1842. En 1848, M. Philippe Bovet ouvrit un second établissement, un orphelinat pour des enfants des deux sexes, comptant actuellement quarante enfants. En 1866, une dame de Boudry ouvrit un établissement destiné aux institutrices sans place. Il s'y est joint successivement une caisse de retraite pour les institutrices âgées et pauvres, des cours spéciaux pour la préparation de jeunes institutrices pour l'étranger, etc. Enfin, sous la protection de M. Félix Bovet et de quelques autres amis de l'instruction libre, un instituteur distingué de la Suisse française, ancien rédacteur de notre journal l'*Ecole normale*, M. Paroz, est allé fonder dans ce même coin de terre privilégié une école normale libre, qui fait concurrence à la section de pédagogie établie par l'Etat dans l'Académie de Neufchâtel. Cette courageuse entreprise a obtenu un succès qui prouve le prix qu'on attache dans ce petit pays à la diffusion de l'instruction populaire.

GRAND-CHANTRE s. m. Premier chantre d'une cathédrale

GRAND'CHOSE s. f. Chose considérable; beaucoup : *Tout le bien ou le mal qu'on dit d'un homme qu'on ne connaît pas ne signifie pas* GRAND'CHOSE. (J.-J. Rouss.)

. . . Je voudrais, m'en coûtât-il *grand'chose*,
Pour la beauté du fait avoir perdu ma cause.
MOLIÈRE.

— s. m. ou f. *Un, une pas grand'chose*, Homme, femme de peu, qui mérite peu de considération : *C'était* UNE PAS GRAND'CHOSE, *une lorette de la chaumière.* (Balz.)

GRAND-COLOMBIER, îlot formé par une montagne très-escarpée, au N.-E. de l'île Saint-Pierre, ainsi nommé à cause du grand nombre d'oiseaux de mer qui y nichent, à l'exclusion des autres rochers de ces parages.

GRAND'COMBE (LA), ville de France. V. au *Supplément*.

GRAND-COMPTE s. m. Comm. Sorte de papier fabrique à Angoulême.

GRAND-COURONNE, bourg de France (Seine-Inférieure). V. COURONNE (GRAND-).

GRAND'CROIX s. f. Principal grade dans les ordres de chevalerie : *La* GRAND'CROIX *de l'ordre de Malte. La* GRAND'CROIX *de la légion d'honneur. Le roi donna à Contades une* GRAND'CROIX *de l'ordre de Saint-Louis.* (St-Sim.)

— s. m. Dignitaire décoré de la grand'croix : *Un* GRAND-CROIX *de Malte, de la Légion d'honneur.*

— Rem. Au féminin, ce mot s'écrit avec l'apostrophe : GRAND'CROIX; au masculin, il s'écrit avec un trait d'union : GRAND-CROIX. Dans ce dernier cas, l'adjectif prend la marque du pluriel : *Des* GRANDS-CROIX.

GRAND-DUC s. m. Prince souverain d'un grand-duché : *Les* GRANDS-DUCS *de Bade et de Toscane.*

GRAND-DUCAL, ALE adj. Qui appartient à un grand-duc ou à un grand-duché : *Dignité* GRAND-DUCALE. *Etats* GRAND-DUCAUX. *Finances* GRAND-DUCALES.

GRAND-DUCHÉ s. m. Titre de quelques Etats européens : *Le* GRAND-DUCHÉ *de Bade.*

GRANDELET, ETTE adj. (gran-de-lè — dimin. de *grand*). Un peu grand, déjà grand : *J'étais* GRANDELET *que je croyais encore aux nymphes et aux fées.* (Proudh.)

Le temps coule, on n'est pas sitôt à la bavette,
Qu'on trotte, qu'on raisonne, on devient *grandelette*,
Puis grande tout à fait...
LA FONTAINE.

GRANDELINO, type de valet de la comédie italienne, créé en 1687, à Paris, par Constantin Constantini. Ce type n'est qu'une variante de celui de Scapin.

GRANDEMENT adv. (gran-de-man — rad. *grand*). Avec beaucoup d'espace, dans un grand local : *Etre logé* GRANDEMENT.

— Beaucoup, extrêmement : *Les partis, comme les individus, répugnent* GRANDEMENT *à la mort.* (Guizot.) ‖ Abondamment, plus que suffisamment : *Avoir* GRANDEMENT *de quoi vivre.*

— Fig. Avec grandeur, avec noblesse : *La multitude applaudit les grandes choses* GRANDEMENT *exprimées.* (V. Cousin.) ‖ Avec générosité, largement : *Traiter* GRANDEMENT *ses invités.*

GRANDE-RIVIÈRE, en anglais *Great-River*, rivière du Canada, affluent du Saint-Laurent; cours, 140 kilom. ‖ Rivière des Etats-Unis, dans l'Etat du Michigan, affluent du lac Michigan. ‖ Autre rivière des Etats-Unis, affluent du Missouri; cours, 400 kilom. ‖ Rivière d'Haïti, affluent de la Jamaïque; cours, 90 kilom. ‖ Rivière du Zanguebar, affluent de la mer des Indes.

GRANDE-ROSE s. f. Techn. Sorte de linge damassé, qui se fabrique en Flandre et dans la basse Normandie. ‖ On l'appelle aussi GRANDE-VENISE.

GRANDESSE s. f. (gran-dè-se — rad. *grand*). Dignité de grand d'Espagne : *La* GRANDESSE *était, en Espagne, le plus haut titre d'honneur que la noblesse pût posséder.* (Reiffen.)

GRANDET (Joseph), biographe français, né a Angers en 1646, mort en 1724. Il fut curé de Sainte-Croix d'Angers et directeur du séminaire de cette ville, auquel il légua sa bibliothèque. L'abbé Grandet se prononça avec vivacité pour les jésuites, dans la querelle fameuse que ces derniers eurent à soutenir contre les jansénistes. Il a publié la vie de plusieurs pieux personnages, entre autres : *Vie d'Anne de Melun* (1685) : *Vie d'un solitaire inconnu qu'on a cru être le comte de Moret* (1699); *Vie de Gabriel du Bois de La Ferté* (1712); *Vie de M. Crétey* (1722), etc., et quelques ouvrages de piété.

GRANDET, principal personnage d'un roman de Balzac, qui est resté le type de l'avare. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

GRANDEUR s. f. (gran-deur — rad. *grand*). Etendue, dimension considérable; dimension relative : *Edifice qui manque de* GRANDEUR. *Vases de même* GRANDEUR. *La* GRANDEUR *de l'enfant né à terme est ordinairement de vingt et un pouces.* (Buff.)

— Par ext. Importance, gravité, intensité : *La* GRANDEUR *du courage. Louis XIV n'avait que la* GRANDEUR *de l'orgueil et la basse idolâtrie de lui-même.* (Ledru-Rollin.)

Grâce à la politique, à sa fausse *grandeur*,
La gloire des héros n'est pas toujours l'honneur.
DE BELLOY.

— Haut rang, puissance, honneurs, dignités : *La* GRANDEUR *souveraine. Travailler à sa* GRANDEUR. *O* GRANDEUR *humaine, de quelque endroit que je te tourne, je trouve toujours la mort en face!* (Boss.) *Le grand homme est comme l'aigle : plus il s'élève, moins il est visible, et il est puni de sa* GRANDEUR *par la solitude.* (H. Beyle.)

Possédez les *grandeurs* sans qu'elles vous possèdent.
CORNEILLE.

Ni l'or ni la *grandeur* ne nous rendent heureux.
LA FONTAINE.

‖ Grands, personnes haut placées : *La* GRANDEUR *est d'ordinaire ou dure ou inattentive.* (Mass.) *L'homme de bien ne s'approche de la* GRANDEUR *que lorsque la* GRANDEUR *l'appelle.* (Dumarsais.)

— Fig. Elévation, noblesse des sentiments ou de l'esprit : *Le caractère de la véritable* GRANDEUR *est noble et facile.* (La Bruy.) *Le despotisme tue dans son germe la* GRANDEUR *de l'homme, et efface les principes des vertus.* (Lamenn.) *Le crime d'un être libre a plus de* GRANDEUR *que l'innocence d'un esclave.* (V. Cousin.)

... La *grandeur* d'âme est un don précieux;
Mais c'est, sans la prudence, un don pernicieux.
DUCERCEAU.

— Titre honorifique qu'on donna d'abord au roi de France, puis à divers hauts personnages, et qu'on donne encore aux évêques : *Monseigneur, nous allons tous boire à la santé de votre* GRANDEUR. (Mol.)

Sire Jupin, dit-il, prends mon vœu, le voilà;
C'est un parfum de bœuf que ta *grandeur* respire.
LA FONTAINE.

— *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur*, Le regarder, le traiter avec une dédaigneuse fierté.

— Mathém. Ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution : *La géométrie, et surtout l'algèbre sont la clef de toutes les recherches que l'on peut faire sur la* GRANDEUR. (Fonten.) *La science des* GRANDEURS *est le terme le plus éloigné où la contemplation des propriétés de la matière puisse nous conduire.* (D'Alemb.)

— Astron. Eclat relatif des étoiles fixes : *Etoiles de quatrième* GRANDEUR. *On compte dix-sept étoiles de première* GRANDEUR; *au télescope, on aperçoit jusqu'à celles de seizième* GRANDEUR. (Arago.) *Les six premières* GRANDEURS *comprennent toutes les étoiles visibles à l'œil nu.* (A. Guillemin.)

— **Syn. Grandeur d'âme, générosité, magnanimité.** V. GÉNÉROSITÉ.

— **Antonymes.** Exiguïté, mesquinerie, petitesse.

— **Encycl.** *Grandeur d'âme.* « La *grandeur* d'âme, dit Vauvenargues, est un instinct qui porte les hommes au grand, de quelque nature qu'il soit, mais qui les tourne au bien ou au mal, selon leurs passions, leurs lumières, leur éducation, leur fortune, etc. Egale à tout ce qu'il y a sur la terre de plus élevé, tantôt elle cherche à soumettre, par toutes sortes d'efforts ou d'artifices, les choses humaines à elle, et, tantôt, dédaignant ces choses, elle s'y soumet elle-même, sans que sa soumission l'abaisse; pleine de sa propre *grandeur*, elle s'y repose en secret, contente de se posséder. » (*Introduction à la connaissance de l'esprit humain.*)

On ne saurait nier que la *grandeur* d'âme ne soit quelque chose de réel : on la sent, on la voit dans un homme qui maîtrise la fortune, et qui, par de nobles moyens, arrive à une fin élevée, qui l'emporte sur les autres hommes par son activité, par la noblesse de ses desseins, par l'énergie de sa résolution et de ses actes, ou par des conseils profonds.

Si nous voulions citer ici tous les exemples de *grandeur* d'âme que l'histoire nous offre, cela fournirait la matière de plusieurs volumes. On connaît les dévouements des Decius, des Regulus; on sait l'histoire de Lucrèce, qui se tue pour se dérober à un déshonneur involontaire, de Virginius, qui tue sa fille pour la soustraire à l'opprobre, et de mille autres qu'il serait trop long de citer.

Si maintenant nous passons à notre histoire nationale, souvenons-nous de d'Assas, poussant le cri d'alarme sous la menace des baïonnettes ennemies; souvenons-nous de Barra, le jeune tambour républicain, qui aime mieux mourir qu de crier : Vive le roi!

Alors l'enfant cria : Vive la République!
Il avait quatorze ans! et d'un bras triomphant,
Les défenseurs du droit égorgèrent l'enfant.
JACQUES RICHARD.

Souvenons-nous du député Baudin mourant sur la barricade du faubourg Saint-Antoine pour la défense du droit violé.

— **Allus. littér. Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage**, Allusion à un vers de Boileau dans son épître au roi intitulée le *Passage du Rhin*. V. ATTACHER.

Grandeur et décadence des Romains, par Montesquieu. V. CONSIDÉRATIONS SUR LA GRANDEUR, etc.

Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme, comédie en cinq actes et en prose, par MM. Henri Monnier et G. Vaez. Le type favori de Henri Monnier a reçu dans cette pièce sa consécration, et quelques-uns des mots placés dans la bouche du fameux maître d'écriture sont restés légendaires; c'est, du reste, moins une comédie qu'une suite d'amusants tableaux. M. Prudhomme s'est enrichi, et, avec la fortune, l'ambition lui est venue. Déjà, il s'est fait nommer capitaine rapporteur de la garde nationale; mais cela ne lui suffit plus : il veut la croix, des honneurs, ses entrées aux Tuileries, la députation. La révolution de Février 1848 anéantit toutes ses espérances. Heureusement, Prudhomme a un ami, M. de La Martellière, le neveu d'un duc suisse, et, pour donner sa fille à ce riche et puissant seigneur, Prudhomme la refuse à son neveu, M. Edouard, jeune homme qui n'a que du talent et des espérances. La Martellière a promis à son futur beau-père de faire de lui quelque chose, un grand financier, un grand homme d'Etat. Tout d'abord, il faut qu'il se fasse nommer représentant du peuple. Prudhomme voit ses électeurs; il cajole Jacquin, qui a du crédit dans Gonesse, où il s'est présenté comme candidat; il lui fait part de ses sentiments sincèrement démocratiques, et il saisit l'occasion de lui jeter à la tête quelques-uns de ces axiomes qu'il sait si bien formuler : « Séparez un homme de la société, vous l'isolez. » Ou bien : « Tous les hommes sont égaux, sauf les différences qui peuvent exister entre eux. » Au beau milieu de la scène, La Martellière arrive, et, dans ce neveu d'un duc suisse, Jacquin reconnaît son propre neveu, qui passe sa vie à mystifier Prudhomme. Une députation, organisée par lui, envahit la maison et apporte à Prudhomme un sabre d'honneur voté par la compagnie de garde nationale dont il est resté le capitaine. « Messieurs, dit Prudhomme ému jusqu'aux larmes, ce sabre est le plus beau jour de ma vie. Je l'accepte, et si jamais je me trouve à la tête de vos phalanges, je saurai m'en servir pour défendre nos institutions, et, au besoin, pour les combattre. » Cette phrase-là partagera l'immortalité avec le *qu'il mourût* de Corneille. Prudhomme échoue aux élections; mais, voulant à toute force devenir un homme politique, il subventionne un journal, souscrit à toutes les grandes entreprises industrielles, et, en tout cela, il se laisse une fois encore mystifier par un certain Ducreux, ancien lieutenant de dragons, auquel il sert bénévolement de plastron. A l'aide d'un stratagème, on lui persuade qu'il est sur le point d'être nommé le premier secrétaire d'un ministre. Enfin, tombé du haut de toutes ces grandeurs imaginaires, il renonce à ses rêves d'ambition et d'orgueil; il n'est plus capitaine de la garde nationale; il n'a plus de journal; il n'est plus rien, qu'un heureux époux, un heureux père, un brave et digne bourgeois, aimé et respecté de tous, même et surtout de Marteau, de Ducreux et de tous ses mystificateurs d'autrefois. La pièce est amusante et gaie; H. Monnier y jouait le rôle de J. Prudhomme avec sa verve ordinaire, et mettait admirablement en relief ce qu'il a su répandre d'esprit, d'humour et d'observation dans cette création toute personnelle. Ce serait une excellente comédie si, par le relief même du type principal, elle ne tournait le plus souvent à la caricature et à la charge.

GRAND-FRAIS s. m. Mar. Vent fort, mais soufflant uniformément.

GRANDGAGNAGE (François-Charles-Joseph), jurisconsulte et littérateur belge, né à Namur en 1797. Il a embrassé la carrière de la magistrature et est devenu président de chambre à la cour d'appel de Liége. Il est, depuis 1835, membre de l'Académie royale de Belgique. Ses principaux écrits sont : *De juribus liberorum illegitimorum jure romano et jure hodierno* (Liége, 1820, in-4°); *De l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas* (1831); *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique par Justin N.* (Bruxelles, 1835), où l'on trouve une critique spirituelle des côtés faibles du romantisme; *Du duel et de sa répression* (1836, in-8°); *Wallonader* (1845, in-4°); le *Désert de Marlagne* (1848, in-8°); *Pierre l'Hermite liégeois ou picard* (1843), etc. — Charles-Marie-Joseph GRANDGAGNAGE, neveu du précédent, né à Liége en 1812, a complété son éducation par de nombreux voyages, s'est beaucoup occupé de la langue wallonne, et a été nommé député en 1859. Nous citerons de lui : *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (Liége, 1845-1850, 2 vol. in-8°); *De l'origine des Wallons* (1852); *Vocabulaire des noms wallons d'animaux et de plantes* (1857).

GRAND'GARDE s. f. Art milit. Grand poste qui fournit les hommes des avant-postes et les sentinelles avancées : *Relever la* GRAND'GARDE. *Etre de* GRAND'GARDE.

GRANDGOUSIER, personnage du livre de Rabelais. C'est le père de Gargantua. Grandgousier, comme son nom l'indique suffisamment, est grand partisan de la bonne chère, et ce mot sert quelquefois à caractériser un homme qui jouit d'un robuste appétit. Si l'on en croit le commentateur, Grandgousier représenterait le roi Louis XII, qui aimait les plaisirs et surtout ceux de la table.

GRAND-HAUT s. m. Techn. Troisième lit de bois empilé dans les fours pour y être transformé en charbon.

GRAND-HAVEN, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le lac de ce nom et à l'embouchure de la Grand-River, à 148 kilom. de Détroit; 3,500 hab. C'est le point extrême du chemin de fer de Détroit et de Milwankee; aussi il y existe un immense dépôt de matériaux et une jetée qui s'avance à plus de 900 mètres dans le lac. Exportation de bois de construction, de douves, de poissons, de cuirs, de gypse, de stuc et de farine.

GRAND-HOSPITALIER s. m. Titre de l'un des piliers des huit langues de l'ordre de Malte.

GRANDI, IE (gran-di) part. passé du v. Grandir. Devenu plus grand : *Cet enfant est bien* GRANDI *depuis six mois.*

— Qui a pris de la force, de l'intensité : *Espoir* GRANDI *par des promesses.* ‖ Qui a pris de l'énergie ou de la grandeur d'âme : *Une femme* GRANDIE *par l'adversité.*

— Qui paraît plus grand : *Des biens* GRANDIS *par l'imagination.*

GRANDI (Ercole), dit **Ercole da Ferrara**, peintre italien, né à Ferrare en 1489 ou 1491, mort à Florence en 1531. Elève de Costa, il débuta à Bologne par la décoration de la chapelle Ganganelli, dans la cathédrale, dont son maître avait fait les cartons principaux. Ces fresques immenses, qui lui avaient coûté près de huit ans de travail, étaient déjà fort détériorées vers 1617, quand elles furent enlevées de la chapelle; on les détruisit complètement en 1844, en voulant les transporter sur toile. D'après Vasari, ces peintures, également remarquables par la correction du dessin, la science des raccourcis, l'harmonieuse distribution des figures, l'éclat du coloris, égalaient les meilleures œuvres de Mantegna et du Pérugin; mais lorsqu'on considère les toiles qui nous restent de cet artiste, cette appréciation semble tout au moins fort exagérée. La *Femme adultère* de Grandi — que le catalogue de la galerie de Florence attribue à tort à Mantegna — est à une distance énorme des productions de ce dernier maître. Nous en dirons autant du tableau qui représente *Saint Sébastien, saint Pierre, saint Jean Evangéliste et trois donateurs*, et qu'on voit dans l'église de San-Paolo, à Ferrare. Est-ce à dire qu'il n'y ait aucun mérite dans les productions de Grandi? Evidemment non; on y trouve un grand sentiment de la forme, de la naïveté et de superbes draperies; mais on y cherche vainement cette originalité puissante, cette magistrale poésie du Pérugin et de Mantegna. Le musée de Londres possède de cet artiste la *Conversion de saint Paul*, et celui de Dresde, la *Prière au jardin des Oliviers* et le *Christ marchant au Calvaire*. A part deux ou trois autres productions d'une authenticité contestable, qui appartiennent à des galeries particulières, l'œuvre de Grandi est là tout entier. Il n'y a pas lieu de s'en étonner lorsqu'on songe que ce peintre mourut à quarante et un ans, victime des excès d'une existence désordonnée.

GRANDI (Alexandre DE), compositeur italien, mort en 1630. Elève du célèbre organiste Jean Gabrielli, il obtint, en 1597, la place de maître de chapelle de l'Académie *della morte* à Ferrare, puis fut nommé, en 1618, maître de chant du séminaire ducal à Venise. En 1620, il fut appelé aux fonctions de vice-maître de la chapelle de Saint-Marc. Sept ans plus tard, des avantages considérables lui ayant été offerts avec le titre de maître de chapelle de Sainte-Marie-Majeure à Bergame, il se rendit dans cette ville, où il mourut trois ans après de la peste, à l'âge de cinquante-quatre ans environ. Ses nombreuses compositions religieuses, qui le classent parmi les imitateurs de Monteverde et de Gabrielli, brillent par leurs tendances vers la mélodie accusée. L'ancien contre-point rigide et pédantesque se trouve rarement dans ses œuvres; et ses motets à deux voix, avec orgue, peuvent être considérés comme le type primitif de la musique religieuse moderne.

GRANDI (Jacques), médecin italien, né à Gajato, près de Modène, en 1646, mort à Venise en 1691. Il passa son doctorat à Padoue, puis se fixa à Venise, où il professa avec une grande distinction l'anatomie, se fit beaucoup d'amis et devint conseiller du collége des médecins-chirurgiens. Tout en s'occupant de sciences, Grandi cultiva les lettres, même la poésie, et devint membre de plusieurs Académies. Nous citerons parmi ses écrits un traité sur la *Vérité du déluge universel et sur l'origine des testacés qu'on trouve loin de la mer* (Venise, 1676, in-4°); *Dissertatio epistolaris de stibio* (Venise, 1687); un poëme latin sur la *Délivrance de Vienne et la victoire de Jean Sobieski sur les Turcs* (1683), et divers opuscules philologiques.

GRANDI (François-Louis-Guido), mathématicien et religieux camaldule italien, né à Crémone en 1671, mort en 1742. Il professa la philosophie à Florence et à Pise et devint intendant des eaux en Toscane. Outre un grand nombre de biographies, de dissertations et d'opuscules divers publiés dans différents recueils, principalement dans celui de Calogera; on a de lui : *Geometrica demonstratio vivianeorum problematum* (Florence, 1699); *Geometrica demonstratio hugenianorum problematum* (Florence, 1701);

Quadratura circuli et hyperbolæ (Pise, 1703); *De infinitis infinitorum infinitisque parvorum ordinibus* (Pise, 1720); *Systema del mondo terraqueo geograficamente descritto* (Venise, 1716); *Flores geometrici ex rhodonearum et clœliarum curvarum descriptione resultantes* (Venise, 1728). Les problèmes qui forment la matière du second des ouvrages cités plus haut avaient été simplement énoncés par Huyghens à la suite de son *Discours sur la cause de la pesanteur;* les démonstrations de Guido Grandi lui appartenaient donc. Il s'agissait de là rectification de la cissoïde, de recherches curieuses sur la logarithmique et les solides qu'elle engendre, etc. Dans sa *Quadratura circuli et hyperbolæ*, Grandi remarque déjà les analogies que présentent les deux courbes: le fait est curieux à noter. Ses clélies sont des courbes à double courbure tracées sur la surface de la sphère; l'une d'elles est l'intersection de cette surface par un hélicoïde rampant, ayant pour axe un diamètre. Guido Grandi donna la quadrature des portions de la surface sphérique limitées par ses clélies.

GRANDIDIER (Philippe-André), historien français, né à Strasbourg en 1752, mort en 1787. Il fut nommé chanoine et archiviste de l'évêché de Strasbourg par le cardinal de Rohan, devint historiographe de France à vingt-cinq ans et abrégea ses jours par l'excès du travail. On a de lui : *Histoire de l'évêché et des évêques de Strasbourg* (1777, 2 vol. in-4o); *Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace* (1787, in-4o); *Histoire de la vallée de Lièvre* (1810, in-8o); *Notice historique sur la ville de Sultz* (1817, in-8o), etc.

GRANDIER (Urbain), curé de Loudun, célèbre par la ténébreuse affaire des possédées du couvent des Ursulines, né à Rovère, près de Sablé (bas Maine), en 1590, mort en 1634. Fils d'un notaire royal, il reçut une éducation brillante chez les jésuites de Bordeaux, entra dans les ordres et devint curé de Saint-Pierre à Loudun, et chanoine de Sainte-Croix dans la même ville. La réunion de ces deux bénéfices (chose fort commune cependant) excita l'envie; les succès de Grandier comme prédicateur, ses sarcasmes contre les moines et les confréries, son arrogante fatuité, l'influence qu'il exerçait sur les pénitentes de la haute société par les charmes de sa personne et de son esprit, sa tolérance pour les protestants, tout contribua à augmenter le nombre de ses ennemis. Le scandale de ses mœurs, les témérités de sa conduite fournissaient de nombreux prétextes à leurs attaques. Condamné une première fois à l'interdiction pour empiétement sur l'autorité épiscopale (1630), il obtint son absolution et commit la faute de rentrer triomphalement à Loudun, ce qui porta au comble l'irritation et la haine. On n'attendit plus dès lors qu'une occasion pour le perdre. En 1626, il avait demandé la place de directeur d'un couvent d'ursulines et s'était vu préférer un de ses adversaires. On ne manqua pas de l'accuser d'intentions coupables à propos de la recherche de cette direction spirituelle, ce que l'irrégularité de sa conduite rendait vraisemblable. Quelques années plus tard, le bruit se répandit que les ursulines étaient possédées du démon et qu'elles accusaient Grandier de les avoir ensorcelées. Celui-ci porta une plainte en calomnie, et l'affaire fut momentanément étouffée, grâce à l'intervention du métropolitain Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Quelque temps après, le conseiller d'Etat Laubardemont, créature de Richelieu, étant venu à Loudun pour y exécuter les ordonnances royales concernant la démolition des forteresses de l'intérieur du royaume, prit un intérêt d'autant plus grand à cette affaire étrange que la supérieure du couvent (possédée elle-même) était sa parente. Il en rendit compte au roi et au cardinal, et en obtint une commission qui lui donnait les pouvoirs les plus étendus (1633). On a dit que l'un des motifs qui entraînèrent Richelieu fut le ressentiment d'un plat libelle écrit contre lui, la *Cordonnière de Loudun*, et attribué à Grandier (faussement, suivant toutes les apparences; ce pamphlet émanait de l'entourage de la reine); mais on a démontré l'invraisemblance de cette opinion. Le puissant ministre aurait eu bien d'autres moyens plus expéditifs et moins compliqués de perdre un ennemi obscur. D'ailleurs, il partageait sur les inepties de la sorcellerie les préjugés et la complète bonne foi de ses contemporains; rien n'est donc plus facile à expliquer que la passion qu'il mit dans toute cette affaire. On pourrait tout au plus admettre qu'il l'ait exploitée dans un intérêt quelconque, mais non qu'il l'ait fait naître; car les comédies de possession commencèrent avant qu'il en eût eu connaissance, et l'étrange complication de cette intrigue ne permet pas de supposer qu'il en tînt tous les fils. Quoi qu'il en soit, Urbain Grandier fut arrêté le 16 décembre 1633 et transféré à Angers; on n'avait trouvé chez lui que le manuscrit d'un ouvrage contre le célibat des prêtres. Laubardemont poussa l'instruction avec l'activité de la haine et une partialité pleine de mauvaise foi. Les ursulines, livrées à toutes les folies démoniaques, interrogées, exorcisées, conjurées, continuèrent à accuser le curé de Saint-Pierre de les avoir ensorcelées au moyen d'une branche de laurier jetée dans le couvent. De nombreux témoins l'accusèrent, à leur tour, de sacrilége, d'orgueil, et surtout d'impudicité, chose qui n'était que trop vraie, et enfin, après sept mois de procédure, une commission de douze juges, présidée par Laubardemont, le reconnut coupable de magie, maléfice et possession, et le condamna à être brûlé vif, sentence qui fut exécutée le jour même (1634). Dans les tortures, il s'était reconnu coupable d'adultère et d'impudicité; mais il avait énergiquement repoussé les autres accusations, et ses réponses, pleines d'adresse et de fermeté, avaient plus d'une fois embarrassé ses juges. Toutes les pièces de cette procédure bizarre sont à la Bibliothèque nationale. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que les religieuses de Loudun restèrent possédées pendant longtemps encore, et qu'il fallut une multitude d'exorcismes pour les délivrer du démon. Il n'a pas été possible jusqu'ici de porter la lumière dans cette curieuse affaire, où la fourberie joua évidemment un rôle, mais qui se compliqua d'une foule de circonstances, nées spontanément, sans doute, des aberrations de la crédulité publique. Quelques-uns ont pensé qu'elle avait été tramée par les moines, ennemis de Grandier, et qui trouvèrent dans Laubardemont un auxiliaire d'autant plus complaisant qu'il était intéressé. On a d'Urbain Grandier une *Oraison funèbre de Scévola de Sainte-Marthe* et un *Factum* pour sa défense.

GRANDIFLORE adj. (gran-di-flo-re — du lat. *grandis*, grand; *flos*, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs : *Magnolier* GRANDIFLORE.

GRANDIFOLIÉ, ÉE adj. (gran-di-fo-li-é — du lat. *grandis*, grand; *folium*, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles.

GRANDIN (Victor), homme politique et industriel français, né à Elbeuf en 1797, mort à Paris en 1849. Il établit à Elbeuf, avec ses deux frères, une manufacture pour la filature et la teinture de la laine, pour la confection des draps, et, grâce aux perfectionnements qu'il ne cessa d'y apporter, cet établissement industriel devint bientôt un des plus importants de la France. Sous le règne de Louis-Philippe, Victor Grandin devint membre du conseil général de la Seine-Inférieure, membre du conseil supérieur des manufactures, puis fut envoyé, en 1839, par les électeurs de Rouen, à la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1848 dans les rangs de l'opposition. Il vota notamment contre l'indemnité Pritchard, se prononça pour l'exécution et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, pour la réduction du nombre des députés fonctionnaires, contre l'agiotage, et fut un des plus chauds partisans du système protecteur en matière commerciale. Après la proclamation de la République, le département de la Seine-Inférieure choisit Grandin pour un de ses représentants à la Constituante. Dans cette Assemblée, il se prononça en faveur de toutes les mesures conservatrices, prit fréquemment la parole, attaqua le droit au travail et le socialisme, vota pour la suppression des clubs, pour les deux Chambres, etc. Réélu à la Législative, il y grossit les rangs de la majorité réactionnaire, soutint la politique de l'Elysée, et mourut emporté par une attaque de choléra.

GRANDIOSE adj. (gran-dio-ze — augment. du lat. *grandis*, grand). Imposant par sa grande étendue ou par sa masse : *Le spectacle* GRANDIOSE *de l'Océan.*

— Qui frappe l'esprit par une noble élévation, par une extrême grandeur : *Un dessein* GRANDIOSE. *Les hommes accordent plus volontiers la renommée au crime, quand il est* GRANDIOSE, *qu'à l'utilité mesquine.* (Renan.)

— s. m. Ce qui a un caractère de grandeur, d'élévation : *L'abus du style orné gâte souvent l'effet du* GRANDIOSE. (P. de St-Victor.)

— **Antonymes.** Médiocre, mesquin.

GRANDIPALPE adj. (gran-di-pal-pe — du lat. *grandis*, grand, et de *palpe*). Entom. Qui a de grandes palpes.

GRANDIR v. a. ou tr. (gran-dir — rad. *grand*). Rendre grand ou plus grand : *Le temps* GRANDIT *les enfants et mûrit les événements.* ‖ Amplifier, faire paraître plus grand : *Le microscope* GRANDIT *les petits objets.*

— Fig. Donner de la grandeur, de la puissance, de l'autorité à : *Persécuter un homme en politique, ce n'est pas seulement le* GRANDIR, *c'est encore en innocenter le passé.* (Balz.)

C'est un bonheur si vif que d'entendre applaudir
Celui qu'en sa pensée on se plaît à *grandir!*

PONSARD.

‖ Exagérer, faire paraître plus grand : *La peur* GRANDIT *le péril.*

— v. n. ou intr. Devenir grand ou plus grand, croître en hauteur : *Il y a des enfants qui ne* GRANDISSENT *plus après la quatorzième année.* (Buff.) *L'homme vaut ce que vaut le milieu où il naît, où il* GRANDIT, *où il vit, où il meurt.* (E. de Gir.)

— Fig. S'accroître, se développer, prendre de l'extension, du développement, de l'importance, de la dignité : *Un homme, en devenant riche, ne* GRANDIT *pas seulement dans l'estime des autres; il* GRANDIT *dans la sienne propre.* (E. Scherer.)

La famille! oh! c'est là que les vertus *grandissent*,
C'est le soleil d'amour auquel les cœurs mûrissent.

E. SOUVESTRE.

Se grandir v. pr. Se hausser, élever sa taille : SE GRANDIR *en portant des patins.* SE GRANDIR *en s'élevant sur la pointe des pieds.* (Acad.)

— Fig. S'élever en honneur, en dignité : *L'amour est la seule chance qu'aient les sots pour* SE GRANDIR. (Balz.) *La femme libre ne* SE GRANDIT *réellement que de ce qu'elle retranche à la taille de l'homme.* (Proudh.)

— Manége. Se dit du cavalier qui lève la tête et soutient le haut de son corps. ‖ Se dit du cheval qui coule ses hanches et s'enlève du devant.

— Gramm. Comme verbe neutre, *grandir* prend dans ses temps composés l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, selon qu'on a en vue l'action seule ou l'action envisagée comme suivie d'un état plus ou moins durable : *Il* A *grandi de trois centimètres en un an. Elle* EST *bien grandie depuis l'année dernière.*

— **Antonymes.** Amoindrir, atténuer, décroître, diminuer, réduire et abréger, restreindre.

GRANDIROSTRE adj. (gran-di-ro-stre — du lat. *grandis*, grand; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a un grand bec.

— s. m. pl. Famille de grimpeurs, comprenant ceux qui ont le bec très-grand.

GRANDISSANT, ANTE adj. (gran-di-san, an-te — rad. *grandir*). Qui va croissant, qui grandit : *Bruit* GRANDISSANT. *Tempête* GRANDISSANTE.

GRANDISSEMENT s. m. (gran-di-se-man — rad. *grandir*). Opération par laquelle on obtient une épreuve amplifiée.

GRANDISSIME adj. (gran-di-si-me — augment. de forme lat. du mot *grand*). Fam. Très-grand : *Un* GRANDISSIME *couvre-chef. Un spectacle* GRANDISSIME.

Grandisson (HISTOIRE DE CHARLES), roman publié à Londres, en 1753, par Samuel Richardson et traduit en français par l'abbé Prévost (8 vol. in-12). Le héros de ce roman, Charles Grandisson, est un type de toutes les vertus, comme Lovelace, dans *Clarisse Harlowe*, avait été le type du vice élégant, dont le caractère odieux se cache sous des dehors brillants. Malgré tout le talent de l'auteur, le succès de ce roman, d'une moralité si parfaite, ne put égaler celui de *Clarisse Harlowe*, et, ce qu'il y a de plus étrange, la plupart des femmes qui le lurent n'éprouvèrent pas pour le héros la moitié de l'intérêt que leur avait inspiré le vil séducteur de Clarisse, tant il est vrai que la femme a toujours eu certaines préférences secrètes pour ce qu'on appelle les mauvais sujets. Sir Charles Grandisson possède une grande fortune, dont il fait le plus noble emploi; il est brave, éloquent, de tournure distinguée; il réussit dans toutes ses entreprises, est aimé, admiré de tout le monde et se plaît à faire autour de lui des heureux. La seule chose qui vienne un peu troubler son bonheur, c'est qu'il aime deux femmes dont la beauté, l'amabilité, les avantages de naissance et de fortune sont égaux : il faut qu'il fasse un choix entre elles, et il craint, en se décidant pour l'une, de faire le malheur de l'autre. Il était bien difficile de tirer d'une situation pareille des effets qui excitassent vivement l'intérêt du lecteur. Heureusement, il y a encore dans le roman de Richardson une autre femme, la malheureuse Clémentine, dont il a su peindre la folie d'une manière saisissante, et c'est là qu'on retrouve le talent du grand peintre qui avait déjà retracé les malheurs de Clarisse. Soutenir l'intérêt pendant le cours de huit volumes, et dans un roman par lettres, est une chose dont peu de romanciers sont capables; Richardson a su le faire, même quand le héros principal qu'il voulait mettre en relief ne parvient pas à passionner vivement les lecteurs.

Quoi qu'il en soit, le nom de Grandisson a passé dans la littérature, où il est souvent employé comme la personnification de l'homme vertueux, sans défaut.

« A tant de talents et de qualités qui le rendent digne d'admiration et de sympathie, M. Gladstone joint une candeur généreuse qui lui donne l'aimable physionomie d'un *Grandisson* politique. Certes, nous ne lui reprocherons point un excès d'effusion, nous qui voudrions de si bon cœur voir ses honnêtes romans transformer la réalité. Nous continuons, au contraire, à espérer que notre éducation politique gagnera aux réformes économiques auxquelles l'Angleterre nous encourage. »

E. FORCADE.

« Le monde est plein de *Grandissons* qui se conduisent en Lovelaces et font des atrocités avec une fraîcheur d'idylle; l'entraînement de l'entourage, la vanité naturelle à la jeunesse, la séduction d'un type célébré par les grands poëtes, faussent bien des natures. »

TH. GAUTIER.

GRANDJACQUET (Pierre-Augustin), littérateur et jésuite français, né à Pontarlier (Doubs) en 1730, mort en 1795. Après la suppression de son ordre, il se fixa à Besançon, où il se livra à la prédication et devint membre de l'Académie ecclésiastique de cette ville. A l'époque de la Révolution, Grandjacquet refusa de prêter le serment civique, fut condamné à être déporté, tomba malade en route et mourut à Angoulême. On a de lui, sous le titre de la *Muse d'un théologien du mont Jura* (Lausanne, 1777, 2 vol. in-8o), un recueil de différents morceaux et dissertations, composés pour l'Académie de Besançon. Rivarol a ridiculisé Grandjacquet dans son *Petit almanach des grands hommes.*

GRANDJEAN (Henri), oculiste, né à Blégné, dans le pays de Liége, en 1725, mort à Paris en 1802. Il était fils d'un chirurgien, qui l'envoya faire ses études médicales à Paris. Il s'adonna particulièrement à l'étude des maladies des yeux, sous la direction de l'oculiste Daviel, et devint, sous Louis XV et sous Louis XVI, chirurgien oculiste du roi. Grandjean a simplifié l'opération de la cataracte et extrait le premier la membrane cristalline sans extraire le cristallin. — Son frère, Guillaume GRANDJEAN, né en 1730, mort en 1796, exerça aussi avec succès l'art de chirurgien oculiste.

GRANDJEAN (Charles-Louis-Dieudonné, baron), général français, né à Nancy en 1768. Il entra de bonne heure au service, fut attaché, en qualité d'adjudant général, aux armées de la Moselle, du Rhin, d'Italie, devint général de brigade en 1799, à la suite de sa belle conduite dans l'affaire de Postringo, se signala ensuite par son intrépidité, notamment aux batailles d'Engen-Stockach et de Hohenlinden, et reçut le grade de général de division en 1805. Grandjean passa, cette même année, dans la Poméranie suédoise, dont le maréchal Brune était chargé de faire la conquête, puis se rendit en Espagne, commanda une division au siége de Saragosse (1809), fit ensuite partie de l'armée d'Allemagne, assista à la bataille de Wagram et prit part à la campagne de Russie. Il se rallia au gouvernement de la Restauration, en 1814, combattit pour Napoléon pendant les Cent-Jours, et fut mis en disponibilité après la seconde rentrée des Bourbons.

GRANDJEAN DE FOUCHY (Jean-Paul), astronome français. V. FOUCHY.

GRAND'JONCTION, en anglais *Great-Junction*, canal d'Angleterre. Il commence à Brentford, sur la Tamise, à 12 kilom. de Londres, et se termine à Brauston, où il se joint au canal d'Oxford. Longueur, 136 kilom.; tirant d'eau, 1m,30; pente, 186 mètres du côté de Londres et 76 mètres du côté opposé. Cette différence de niveau est rachetée par cent vingt et une écluses.

GRAND-JOUAN, hameau de France (Loire-Inférieure), comm. de Nozay, arrond. et à 27 kilom. de Châteaubriant; 100 hab. Ecole d'agriculture fondée en 1830. Le personnel de l'école se compose d'un directeur, d'un sous-directeur, d'un aumônier et de sept professeurs, enseignant l'économie rurale, l'agriculture, la zootechnie, le génie rural, la chimie, la botanique, la sylviculture et la comptabilité. Ferme-école destinée à former de bons laboureurs, des jardiniers, etc.

GRAND-LIEU, lac de France (Loire-Inférieure), à 12 kilom. S.-O. de Nantes. Il a 9 kilom. de longueur sur 6 à 7 kilom. de largeur et environ 7,000 hectares de superficie. Il est alimenté par la Boulogne et l'Ognon, et se décharge par l'Achenau. Un canal navigable de 22 kilom. de longueur le met en communication avec la rive gauche de la Loire. On prétend que ce lac fut formé au VIe siècle par une inondation qui submergea la petite ville d'Herbauge et la vallée où elle s'élevait.

GRAND-LIVRE s. m. (gran-li-vre — de *grand* et de *livre*). Se dit de la Liste qui contient tous les créanciers de l'Etat; c'est pour cela qu'on l'appelle aussi GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE : *Etre inscrit sur le* GRAND-LIVRE.

— **Encycl.** V. LIVRE.

GRAND-LUCÉ (LE), bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Saint-Calais, sur un coteau qui domine la Veuve; pop. aggl., 1,188 hab. — pop. tot., 2,186 hab. Fabrication de toiles et de canevas. Le château, construit vers le milieu du siècle dernier, sur les ruines d'une ancienne forteresse, est précédé d'une avant-cour fermée par un portique à colonnes et entouré d'un beau parc.

GRAND-MADIEU (LE), village et comm. de France (Charente), arrond. et à 22 kilom. de Confolens, à 2 kilom. de la Sonnette; 426 hab. Ruines d'un château de templiers.

GRAND-MAISON (Pierre-Charles-Armand, LOYSEAU DE), paléographe français, né à Poitiers en 1824. Elève de l'Ecole des chartes, il a été attaché, en 1850, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et nommé, deux ans plus tard, archiviste de Tours. Outre des articles insérés dans les *Archives de l'art français*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, dans la *Correspondance littéraire*, et divers opuscules relatifs à la Touraine, on lui doit la partie relative au commerce, dans le *Moyen âge et la Renaissance*, de P. Lacroix et F. Séré; un *Dictionnaire héraldique* (Paris, 1852), etc.

GRAND'MÈRE s. f. (gran-mè-re — de *grande* et de *mère*). Aïeule, mère du père ou de la mère : GRAND'MÈRE *paternelle.* GRAND'MÈRE *maternelle.*

..... Vous êtes un sot, en trois lettres, mon fils,
C'est moi qui vous le dis, qui suis votre *grand'mère.*
MOLIÈRE.

— Fam. Vieille femme :

Il nous convient d'extirper ces chimères,
Epouvantail d'enfants et de *grand'mères.*
J.-B. ROUSSEAU.

— *Conte de grand'mère*, Conte ridicule comme les vieilles femmes en font aux enfants :

Pour parvenir au bonheur de leur plaire,
On a bercé la vanité des grands
Avec des *contes de grand'mère.*
DUMOUSTIER.

GRANDMESNIL (Jean-Baptiste FAUCHARD DE), célèbre comédien français, né à Paris en 1737, mort en 1816. Il fut d'abord avocat, puis conseiller de l'amirauté en 1765. S'étant prononcé contre le parlement Maupeou, il dut quitter la France, et s'engagea au théâtre de Bruxelles. Successivement applaudi dans la *grande livrée*, à Bordeaux, à Marseille, il vint à Paris, en 1790, débuter à la Comédie-Française dans l'emploi des valets, qu'il quitta ensuite pour prendre celui des rôles *à manteau*. Pensionnaire en 1791, Grandmesnil fut reçu sociétaire en 1792. Peu de temps après son admission en qualité de pensionnaire, des divergences d'opinions politiques le déterminaient à quitter le Théâtre-Français du faubourg Saint-Germain pour celui de la rue de Richelieu, en même temps que Talma, Dugazon et Mmes Vestris, Desgarcins et Lange. Lors de l'arrêté qui établit une classe de déclamation au Conservatoire, Grandmesnil, homme instruit et plein de distinction, fut nommé professeur (1795), en même temps que ses camarades, Molé et Monvel, déjà membres comme lui, la même année, de la troisième classe de l'Institut, dans la section de musique et de déclamation. Grandmesnil fut un des meilleurs acteurs qui aient paru au Théâtre-Français, et il a surtout excellé dans les pièces de Molière. Nul n'a joué mieux que lui le rôle d'Harpagon, dans l'*Avare;* ceux d'Arnolphe, dans l'*École des femmes;* de Chrysale, dans les *Femmes savantes;* d'Orgon, dans *Tartufe;* de Géronte, dans le *Dissipateur*, de Destouches. La verve, la chaleur, l'expression de sa physionomie, la vivacité de ses gestes, un ton comique et plaisant sont autant de qualités qui, réunies à une profonde intelligence de la scène, firent de lui un artiste hors ligne. On a pourtant dit que ses moyens physiques ne répondaient pas toujours à ses intentions, et que souvent, dans les rôles de longue haleine principalement, il concevait et faisait sentir des beautés qu'il ne pouvait rendre entièrement. Toutefois, il n'en a pas moins été le seul acteur de son temps qui, avec Dazincourt, ait conservé la force comique sans tomber dans la charge ou la caricature. Admis à la retraite en 1811, l'excellent comédien qui, toute sa vie, avait fait rire les autres, mourut très-affligé des dévastations commises par les troupes étrangères dans sa belle propriété patrimoniale de Grandmesnil, près de Bures (Seine-et-Oise). On doit à Grandmesnil, le seul sociétaire de la Comédie-Française qui se soit vu placé, par les titres de ses aïeux, sous le coup du décret supprimant la noblesse et tous les priviléges qui s'y rattachaient (1790), on lui doit, disons-nous, un opéra-comique qui n'a pas été représenté, intitulé le *Savetier joyeux.*

GRAND'MESSE s. f. Messe solennelle chantée :

Le jour de ce pardon, la *grand'messe* était belle.
BRIZEUX.

GRANDMONT, célèbre flibustier du XVIIe siècle; né à Paris. Le goût des aventures le poussa à quitter la France, pour aller s'associer à la fortune de ces hardis pirates si célèbres sous le nom de Frères de la Côte. Grandmont ne tarda pas à prendre un grand empire sur ses nouveaux compagnons, et il devint bientôt, avec Van Horn et Laurent de Graff, un de leurs chefs les plus redoutés. En 1678, il se rendit maître de Maracaïbo; puis il s'avança dans l'intérieur du pays, et s'empara de la ville de Torilha. Mais les maladies se mirent dans les rangs de ses soldats, si bien qu'il ne revint à l'île de la Tortue, quartier général des flibustiers, qu'avec une vingtaine d'hommes. L'année suivante, il entreprit une autre expédition sur la côte de Cumana et prit d'assaut la ville de Puerto-Cavello. Attaqué peu après par des forces espagnoles très-supérieures, Grandmont opéra sa retraite et parvint, quoique dangereusement blessé au cou, à se rembarquer avec sa troupe et 150 prisonniers, parmi lesquels se trouvait le gouverneur de la ville. En 1683, il se joignit à Van Horn et à Laurent de Graff, pour piller la Vera-Cruz. Deux ans après, Grandmont s'empara en moins de trois heures de la ville de Campêche. Il y fit un séjour de sept semaines, puis revint à Saint-Domingue, où il apprit qu'il était nommé lieutenant du roi dans la partie sud de Saint-Domingue. Avant l'arrivée de son brevet, il voulut faire une dernière course comme flibustier, et s'embarqua avec cent quatre-vingts hommes. Jamais personne, depuis, n'entendit plus parler de Grandmont ni des hommes qui l'accompagnaient.

GRANDO s. m. (gran-do — mot lat. qui signif. *grêle*). Pathol. Nom donné à de petites tumeurs rondes qui se forment au bord libre des paupières. ‖ On dit aussi GRÊLE.

GRAND OCÉAN. V. PACIFIQUE (océan).

GRAND-ONCLE s. m. Frère du grand-père ou de la grand'mère : *Avoir encore ses deux* GRANDS-ONCLES.

GRAND ORIENT s. m. Loge centrale qui administre l'ensemble des loges du même rite dans un Etat : *Le* GRAND ORIENT *de France.*

— **Encycl.** Nous donnons à cet article des proportions assez étendues, parce que c'est là que se place naturellement l'histoire de la maçonnerie française et qu'en se reportant au mot FRANC-MAÇONNERIE, qui peut servir d'introduction à cette histoire, nos lecteurs auront de cette institution une connaissance beaucoup plus complète que n'en possèdent la plupart des francs-maçons français.

— I. ORGANISATION ACTUELLE. Au mot FRANC-MAÇONNERIE, nous avons dit que les loges se goupent autour d'un centre chargé de l'administration des intérêts communs à ces sociétés particulières, sans engager leur initiative et leur indépendance. Ce résultat ne peut être obtenu que par un mandat conféré à un certain nombre de maçons, élus par les loges elles-mêmes, soit au moyen du suffrage direct, soit par le vote à deux degrés. C'est sur ce principe qu'est constitué le pouvoir maçonnique qui administre la grande majorité des loges de France, et qui s'appelle *Grand Orient.*

Les loges et les ateliers des grades supérieurs (chapitres et conseils) envoient chaque année à Paris leur président, qui est leur représentant-né, ou, à défaut de celui-ci, un député élu dans leur sein. Ces représentants se réunissent le lundi de la Pentecôte, et forment l'assemblée législative du *Grand Orient.* C'est de cette assemblée que doivent émaner par l'élection : 1° un grand maître, et 2° les membres composant le conseil de l'ordre. Ceux-ci, une fois nommés, formeront avec l'assemblée trois pouvoirs, ainsi divisés : pouvoir législatif et constituant, l'assemblée ; pouvoir exécutif, le grand maître; pouvoir administratif, le conseil de l'ordre. « Le grand maître est élu pour cinq ans. Il est nommé au scrutin secret par l'assemblée générale du *Grand Orient*, spécialement réunie à cet effet. Il est toujours rééligible. » (Art. 23 de la constitution maçonnique.)

Il est l'organe officiel du *Grand Orient* près du pouvoir civil; il exerce le pouvoir exécutif, et même il administre, dans une certaine mesure, avec le conseil de l ordre (ce qui est une légère anomalie, mais sans danger dans la pratique des affaires). Il promulgue les décrets et les décisions du *Grand Orient*, et convoque les assemblées. Il est secondé dans ses fonctions par deux grands maîtres adjoints, qui sont à sa nomination.

Le conseil de l'ordre est composé de trente-trois membres. Ce conseil se renouvelle par tiers chaque année. C'est, en réalité, une commission permanente de l'assemblée, choisie par celle-ci, pour administrer pendant l'intervalle des sessions, et pour lui rendre compte de son administration. C'est lui qui dresse le budget, et qui présente le compte rendu annuel de la situation morale et financière de l'ordre maçonnique. Il est, en outre, tribunal administratif et cour d'appel de toute la maçonnerie du *Grand Orient.* Il prononce sur les demandes de constitution d'ateliers, de mise en sommeil, de reprises de travaux, sur les questions de validité d'élection, sur les règlements particuliers des loges, et enfin « sur toutes les questions qui lui sont soumises par les maçons ou les ateliers de la correspondance. » (Art. 32 de la constitution.)

Quant à l'assemblée, c'est elle qui vote les budgets, revise la constitution maçonnique, fait les règlements généraux, et décide souverainement toutes les questions. Lorsque l'assemblée revise la constitution, elle est convoquée spécialement à cet effet et prend le nom d'assemblée constituante.

Tel est le mécanisme bien simple du *Grand Orient*, d'après la constitution revisée en 1865. Comme bureaucratie, il est administré par un secrétaire général et un trésorier, aidés de quelques employés secondaires.

Tous les ans, les ateliers rédigent un tableau comprenant les noms, qualités, âges, titres maçonniques, etc., de leurs membres, avec le certificat de l'élection de leur président, et le montant d'une cotisation déterminée. Le *Grand Orient*, par l'organe du conseil de l'ordre, examine les pièces ; et, s'il les trouve régulières, il inscrit l'atelier sur le tableau général de sa correspondance. Les avantages de cette correspondance sont pour les ateliers : d'avoir, comme répondant près du pouvoir civil, le chef du *Grand Orient;* d'éviter toutes difficultés avec les autorités locales; de faire reconnaître, en tous pays, leurs membres comme attachés à un pouvoir maçonnique reconnu partout pour régulier; de concourir au gouvernement du *Grand Orient* lui-même, à la confection des lois, au vote des budgets, aux élections du grand maître et du conseil de l'ordre. Les charges sont : une cotisation annuelle fort modique ; l'envoi du président ou d'un député (avec indemnité de séjour et frais de route pour les ateliers des départements) aux assemblées qui se tiennent annuellement à Paris; les souscriptions aux œuvres de bienfaisance à exercer envers les maçons malheureux, que le *Grand Orient* autorise à s'adresser à la correspondance de ses loges.

Les actes administratifs, les décisions judiciaires, les décrets, et enfin toute la partie officielle des agissements du *Grand Orient* sont portés à la connaissance des ateliers par la publication d'un *Bulletin du Grand Orient*, recueil mensuel dirigé par une commission du conseil de l'ordre, et qui a été créé en 1843. Avant l'existence de ce journal, le *Grand Orient* communiquait avec ses loges par l'envoi de circulaires.

— II. HISTOIRE. § 1er. *Fondation du Grand Orient.* Le *Grand Orient* a remplacé en 1773, non sans luttes, la grande loge de France, qui dirigeait avant lui les loges françaises, et il a porté à l'origine le titre de Grande Loge nationale. Son histoire se lie donc nécessairement à celle du pouvoir auquel il a succédé, et nous oblige à traiter dans le même article tout ce qui est relatif à la disparition de la grande loge de France.

La grande loge de France avait pour grand maître, en 1765, le comte de Clermont (de la maison de Bourbon-Condé), qui abandonna le gouvernement de la maçonnerie à des substituts sans autorité suffisante. En l'absence de la protection efficace d'un chef haut placé, et à la suite de troubles intérieurs, elle fut fermée, par autorité de la police, dans le mois de février 1767. Elle se composait, en droit, de tous les vénérables des loges de la correspondance; mais, en fait, elle ne réunissait, à cette époque où les communications étaient si difficiles, que des vénérables de Paris. Ils y siégeaient avec leurs deux surveillants, qui y avaient seulement voix consultative. Cette réunion centrale interdite, les loges n'en persistèrent pas moins à se réunir, soit à Paris, soit dans la province ; et, avec les loges, toutes les associations rivales, qui pratiquaient la maçonnerie écossaise. Le comte de Clermont mourut le 15 juin 1771, à un moment où il était urgent que la grande loge reprît la direction des affaires maçonniques, livrées au plus grand désordre. Le duc de Luxembourg (Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg), qui était un zélé franc-maçon, résolut de mettre fin à ce désarroi, en intervenant activement dans le gouvernement de l'ordre, et en faisant choisir comme grand maître un prince du sang, le jeune duc de Chartres (Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, Philippe-Egalité, père du roi Louis-Philippe Ier). Il fit, en effet, provoquer une réunion générale des membres de la grande loge par l'une des factions à laquelle on attribuait les troubles qui avaient amené la suspension des travaux. Là, les anciennes querelles furent oubliées; le baiser de paix fut échangé, et l'on proclama, à l'unanimité, le duc de Chartres comme grand maître, et le duc de Luxembourg comme administrateur général (21 juin 1771).

La grande loge relevée, le duc de Luxembourg s'occupa de centraliser dans le sein de ce pouvoir le gouvernement de toutes les maçonneries répandues en France. Il essaya d'y parvenir au moyen d'une fusion qu'il fit proposer à la grande loge par le corps maçonnique écossais, qu'il regardait comme le plus influent, le Souverain Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident, dont la plupart des vénérables de loge de Paris faisaient partie, et qui portait, comme second titre, le nom de *Sublime Mère Loge écossaise du grand globe français.* Cette fusion fut votée et accomplie le 9 août 1772; une circulaire de la grande loge, du 17 septembre suivant, ne laissa aucun doute sur la pensée qui guidait le duc de Luxembourg : « *Du consentement de nos illustres chefs*, dit-elle, la grande loge a reçu dans son sein le Souverain Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident, Sublime Mère Loge écossaise, avec laquelle elle est unie « pour ne former qu'un corps » qui a seul la puissance législative et la plé- » nitude des connaissances de l'ordre. »

Une réorganisation générale de la maçonnerie était la conséquence de ce plan, et la même circulaire l'indique tout aussi clairement : « Les soins de la très-respectable Grande Loge ne se bornent pas à déterminer l'unique point central de la maçonnerie ; elle a porté ses vues plus loin. Elle se propose, « *après qu'elle aura réglé la forme de son ad-* » *ministration, d'examiner tous les grades, de* » *rétablir ceux qui auront souffert quelques* » *changements, et de placer chacun dans le* » *rang qu'il doit avoir.* »

Quatre commissaires avaient été nommés par le Souverain Conseil, et quatre par la grande loge, pour préparer ce travail de réorganisation. L'installation du duc de Chartres, comme grand maître, devait avoir lieu dans le mois de mars 1773, et on avait invité à cet effet les loges des provinces à envoyer leurs vénérables à Paris, ou à s'y faire représenter par des mandataires. Le duc de Luxembourg profita de la présence d'un si grand nombre de maçons des provinces pour leur faire adopter son plan de réforme, qui était alors tout préparé. Il convoqua des réunions de ces maçons dans son hôtel de Chaulnes (sur les boulevards), et il y fit représenter les vénérables des loges de Paris par une députation de quinze d'entre eux. Ces quinze députés avaient été élus par les 81 maîtres de loges de Paris; ils siégèrent à l'hôtel de Chaulnes avec 69 députés ou mandataires de loges des provinces, représentant plus de 150 loges civiles ou militaires, et avec les officiers d'honneur de la grande loge. Cette réunion accepta la réforme proposée par les huit commissaires, et dont l'une des bases était la suppression de l'inamovibilité des maîtres de loge. Pour comprendre l'importance de cette mesure, il faut savoir que les vénérables de Paris n'étaient pas nommés à l'élection par les membres de leur loge. Ils étaient *propriétaires de constitutions personnelles*, leur donnant le droit de tenir loge, de nommer leurs officiers, etc. Ils avaient acheté ces lettres personnelles, et trop souvent ils en tiraient bénéfice, au grand scandale du public maçon.

Le 14 juin 1773, l'inamovibilité fut supprimée ; on obligea les loges à rembourser à leurs vénérables le prix de leurs constitutions personnelles, et à leur donner des lettres d'honorariat. Une autre mesure radicale fut d'assurer aux loges des provinces une part réelle et effective dans le gouvernement des affaires de l'ordre, en fondant au sein de la nouvelle autorité maçonnique une représentation permanente de chaque loge, par l'organe d'un député résidant à Paris. Les maîtres de loge de Paris étaient donc attaqués à la fois dans leurs prérogatives les plus précieuses : maîtres inamovibles, ils avaient leur siége à vie dans la grande loge; habitants de Paris, ils concentraient en eux seuls le gouvernement de la grande loge. Ils allaient perdre tout si l'assemblée de l'hôtel de Chaulnes n'était pas arrêtée dans l'exécution de ses projets. Il faut dire, à l honneur du plus grand nombre, que le double sacrifice fut accepté par la majorité ; mais l était trop douloureux pour que tous les privilégiés qu'il atteignait n'essayassent pas d'y résister.

Les opposants se réunirent, en effet, trois jours après le vote du 14, et se proclamèrent seule et unique grande loge de France. Ils révoquèrent les pouvoirs des huit commissaires, déclarèrent irrégulières les assemblées présidées par le duc de Luxembourg, qui s'intitulaient grande loge nationale et *Grand Orient.* Cette levée de boucliers fut faite par moins de cinquante maçons, dont quelques-uns avaient pris part aux réunions de l'hôtel de Chaulnes. Elle fut soutenue par une partie des maîtres inamovibles des provinces, et faillit paralyser les efforts du duc de Luxembourg. Quoique ce parti ait conservé l'ancien nom de grande loge de France (tandis que le parti adverse s'appela bientôt exclusivement *Grand Orient*), il ne fut reconnu ni par le duc de Chartres, ni par le duc de Luxembourg, ni par les officiers d'honneur de la grande loge, que le duc de Luxembourg avait entraînés dans ses projets de réforme. Les circulaires de cette prétendue grande loge furent même poursuivies et dénoncées par le duc de Luxembourg comme étant l'œuvre d'imposteurs qui abusaient des anciens sceaux et des blancs seings de l'ancienne administration. (Circulaires du duc de Luxembourg, du 20 septembre 1773, 18 mars 1775 et 3 juillet 1780.)

Voici comment M. Jouaust, dans son *Histoire du Grand Orient*, qualifie les deux pouvoirs rivaux : « Il résulte de tout ceci que, jusqu'à présent, l'on s'est toujours mépris sur les rôles respectifs de la grande loge et du *Grand Orient.* On a toujours représenté le *Grand Orient* comme une assemblée révolutionnaire, formée en hostilité de la grande loge, par quelques maçons factieux et mal famés, qui ont entraîné avec eux une partie de la maçonnerie française, en causant un schisme que peut à peine excuser l'urgence des réformes accomplies. C'est en plaidant cette circonstance atténuante, que les partisans du *Grand Orient* ont essayé de justifier l'origine d'une transformation qu'ils jugeaient peu légitime. C'est en accusant le *Grand Orient* d'irrégularité et de révolte, que ses ennemis, depuis près d'un siècle, ont cherché à le rabaisser, pour lui opposer les institutions rivales, basées sur les hauts grades. Il est temps enfin de lui restituer son véritable caractère : il a été, dès le premier jour de son existence, le corps orthodoxe de la maçonnerie française, dans ce qu'elle avait de plus respectable.... Ce n'est qu'après que la grande loge eut été supprimée en fait et en droit par sa transformation en grande loge nationale ou *Grand Orient*, que des mécontents se séparèrent de celui-ci et entreprirent de continuer les anciens abus, sous l'apparence et sous le prétexte de continuer la tradition maçonnique interrompue par le *Grand Orient*, et en se couvrant du nom de l'ancienne grande loge.

» En réalité, ces prétendus maçons réguliers ne furent que des schismatiques et des rebelles. C'est contre eux que l'on pourrait à plus juste titre tourner les reproches si violents dont les fondateurs du *Grand Orient* ont été si injustement accablés; car, s'ils luttèrent contre le *Grand Orient*, ce ne fut pas pour sauvegarder les intérêts généraux de l'ordre, puisque tout le monde reconnaît que les réformes accomplies étaient urgentes; ce ne fut pas par fidélité pour leurs chefs, puisque le grand maître de l'ordre en France, l'administrateur général et tous les grands dignitaires prirent part à la création du *Grand Orient* ou la sanctionnèrent, et qu'ils repoussèrent constamment les maçons de l'ancienne grande loge comme irréguliers; ce fut uniquement pour la satisfaction de leurs

intérêts individuels, de leur ambition et de leur vanité, qu'ils entreprirent cette lutte. »

Quoique Ragon, le plus savant des écrivains maçonniques de France, n'ait pas eu à sa disposition les pièces originales sur lesquelles a travaillé l'auteur que nous venons de citer, il n'en a pas moins émis la même opinion :

« C'est donc à tort, et animé d'un esprit d'injustice, que Thory a baptisé cette puissance du nom de schismatique... C'est au contraire la grande loge qui devint schismatique, en résistant à l'opinion générale des maçons éclairés. Bien plus, elle perdit son orthodoxie en séjournant dans l'ancienne routine, tandis que le nouveau corps, qui suivait le progrès des idées, devint seul orthodoxe. » (*Orthodoxie maçonnique*, p. 68.)

Voici les noms les plus remarquables que l'on relève sur la liste des fondateurs du *Grand Orient :*

Le duc de Luxembourg, le comte de Buzançais, le prince de Rohan-Guéméné, le duc de Lauzun, le marquis de Seignelay, le duc de la Trémouille, le prince de Pignatelli, le vicomte de Rouault, le comte de Stroganoff, conseiller privé et chambellan de l'impératrice de Russie, le comte d'Ossun, le marquis de Fitz-James, le marquis de Clermont-Tonnerre, le marquis de Bricqueville, le comte de Périgny, le chevalier de Launay, etc. A côté de ces noms aristocratiques, figurent tout aussi honorablement : de Méry-Darcy, directeur de la Compagnie française des Indes; Savalette de Langes, garde du trésor royal, l'un des fondateurs du martinisme; l'abbé Rozier, connu par de savants écrits sur l'agriculture; le chanoine Pingré, bibliothécaire de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université de Paris; le savant jurisconsulte Henrion de Pansey; de Puysieux, architecte du roi; Varenne de Béost, receveur général de Bretagne, correspondant de l'Académie des sciences; Gardanne, régent des Facultés de médecine de Paris et de Montpellier; de Lalande, le célèbre mathématicien et astronome; Guillotin, que son amour de l'humanité avait fait surnommer le *bon docteur*, et dont le nom, par une ironie du sort, a baptisé l'horrible machine qu'il n'a pas même inventée, etc.

— § 2. *Première période, de* 1773 à 1791. Le *Grand Orient* se trouva en lutte, dès sa naissance, avec l'ancienne grande loge de France, ou plutôt, comme nous l'avons dit plus haut, avec le parti des maîtres inamovibles. Ceux-ci entraînèrent avec eux le souverain conseil des empereurs d'Orient et d'Occident, dont ils faisaient presque tous partie; et dès lors la fusion qui avait été rêvée par le duc de Luxembourg, à l'effet de mettre la maçonnerie de France sous une seule direction, ne put s'opérer. Les fondateurs du *Grand Orient* de France, trouvant les chefs du conseil des empereurs d'Orient et d'Occident parmi les adversaires de leur réforme, abandonnèrent à leur tour ce corps des hauts grades, qu'ils privèrent ainsi de toute l'autorité attachée à leur triple aristocratie de naissance, de fortune et d'intelligence; et ils cherchèrent à nouer des relations avec les directoires écossais, autre système de maçonnerie écossaise qui avait pénétré en France, et dont le duc d'Aumont était le grand maître. Les négociations commencées en 1774 aboutirent, en 1776, à un traité qui agrégea au *Grand Orient* toutes les loges des directoires écossais, et donna à ces loges la faculté d'avoir au *Grand Orient* un représentant, au même titre que les autres loges de sa correspondance. Ce n'était, toutefois, qu'une alliance et non une fusion, et le *Grand Orient* était contraint de reconnaître un fait contraire à ses principes. « Ce traité semblait intéresser la gloire du *Grand Orient* en sens contraires, dit la circulaire du 18 octobre 1776. D'une part, le régime de ces directoires était en opposition avec les lois nationales de la maçonnerie, qui prononcent l'irrégularité contre toutes les loges constituées en France par d'autres que par le *Grand Orient;* d'autre part, les directoires se présentaient avec un nombre de maçons d'un choix épuré, dont les principes réformateurs portaient extérieurement sur la somptuosité des décorations, des fêtes et des festins maçonniques, pour donner plus d'aliment et d'extension aux actes de bienfaisance et de vertu. »

Le *Grand Orient* avait promis une réforme générale des grades, et surtout de ces hauts grades dont la multiplicité et la confusion étaient une proie offerte aux charlatans de maçonnerie. En attendant cette réforme, qui avait été confiée par lui à quatre commissaires, il laissait ses maçons chercher ailleurs les connaissances prétendues supérieures aux trois grades de la maçonnerie symbolique : apprenti, compagnon et maître. Des désordres fréquents en furent la conséquence; car les ateliers des hauts grades écossais prétendaient avoir le droit de fonder des loges, et le *Grand Orient* revendiquait l'exercice exclusif de la puissance constituante sur tous les ateliers symboliques. En 1782, il résolut d'activer la réforme des hauts grades; il substitua à la commission qu'il avait nommée en 1778 une commission plus nombreuse, qu'il intitula chambre des grades. Celle-ci rédigea sans difficulté les rituels des trois grades symboliques, celui des banquets maçonniques, et s'occupa d'un choix à faire dans l'immense quantité des grades écossais, templiers, chevaleresques, hermétiques, théosophiques, etc., qui avaient envahi la maçonnerie. Mais, pendant que la commission élaborait son rapport, le *Grand Orient* opéra sa réunion (et cette fois ce fut une fusion) avec un corps directeur des hauts grades, qui s'intitulait le grand chapitre général de France, et dont la plupart des membres du *Grand Orient* faisaient partie, en vertu de cette facilité qu'ils avaient d'aller recevoir les hauts grades hors du *Grand Orient*. Cette réunion eut lieu en 1786, et elle apporta un plan tout tracé pour une réforme des degrés supérieurs réduits à quatre grades, ou plutôt à quatre ordres, qui concentrent chacun les tendances d'un certain nombre de grades.

« Tous les grades à poignard furent résumés dans le premier ordre, celui d'élu secret; le kadosch templier disparut, pour faire place à la vengeance légitime du meurtre d'Hiram; ce qui était action dans les anciens cahiers devint récit. L'ordre de chevalier écossais fut placé à la suite, pour résumer ce qu'il y a de plus caractéristique dans les grades qui portent spécialement ce nom : l'innominable perdu et retrouvé (V. ROYALE ARCHE). Les grades chevaleresques, qui prétendaient dériver des croisades, furent condensés dans le troisième ordre, le chevalier d'Orient et d'Occident. *Enfin*, suivant les idées d'une partie des maçons de cette époque, pour lesquels la maçonnerie se liait encore, dans la forme au moins, à la religion chrétienne, le grade de rose-croix, ou de chevalier de l'aigle et du pélican, devint le *nec plus ultra* de l'art royal, et forma le quatrième et dernier ordre des chapitres. » (Jouaust, *Histoire du Grand Orient.*)

Suivant nous, il faut aussi tenir compte du caractère philosophique du grade de rose-croix et des tendances hermétiques d'une certaine classe de la société du XVIIIe siècle. Ce n'est pas seulement à cause de son apparence sacerdotale que le rose-croix figure dans le rite moderne; il faut y voir plutôt le rose-croix chimique et philosophique des philalèthes, secte martiniste alors fort puissante au *Grand Orient*. V. COËN.

Depuis sa naissance jusqu'à la révolution de 1789, le *Grand Orient* augmenta constamment sa correspondance, et arriva à éclipser les autres puissances maçonniques contre lesquelles il avait eu à lutter. « A partir de la réunion du grand chapitre général, en 1786, la grande loge, dit Thory, historien peu bienveillant pour le *Grand Orient*, perdit la plus grande partie de son influence; et tous ceux de ses membres qui appartenaient à ce chapitre passèrent avec lui sous l'obédience du *Grand Orient;* perte irréparable pour la grande loge, parce que ces maîtres inamovibles n'étaient pas de simples maçons, et qu'ils entraînaient nécessairement leurs loges avec eux. »

Le franc-maçon le plus actif, dans toute cette période de l'histoire du *Grand Orient*, fut le duc de Luxembourg, que l'on retrouve encore en 1788, époque à laquelle il fut nommé administrateur général. Le duc de Chartres eut beaucoup de peine à se laisser persuader d'accepter le poste de grand maître, ayant été à ce sujet l'objet de railleries de la part de quelques jeunes seigneurs de la cour. Son installation comme grand maître n'eut lieu que le 22 octobre 1773, et il ne présida les travaux du *Grand Orient*, pour la première fois, que le 3 juillet 1776. C'est à tort que des historiens, égarés par les écrivains du parti légitimiste et clérical, ont attribué à ce prince une prévision et un pressentiment de l'appui que la maçonnerie pouvait donner à un chef du parti démocratique au début de la Révolution. Louis-Philippe-Egalité n'eut aucune conscience de ce rôle. Il se laissa fêter comme grand maître dans diverses circonstances; mais il délégua ses fonctions à un secrétaire de ses commandements pour les affaires maçonniques, et resta indifférent à toutes les réunions du convent des philalèthes, qui eut lieu à Paris en 1785, et auquel le *Grand Orient* demeura personnellement étranger lui-même, comme pouvoir maçonnique. Ce convent a été, bien à tort aussi, considéré par les mêmes écrivains comme un grand conciliabule de la démagogie européenne, préparé en vue de la Révolution de 1789.

A l'approche de la Révolution, une sorte de langueur pèse sur les travaux maçonniques. Le *Grand Orient* cherche en vain à ranimer l'ardeur des loges, et l'on sent bien, en lisant ses circulaires, que la maçonnerie est innocente de la conspiration dont on l'a tant de fois accusée. Cependant nous désirons que personne ne se méprenne sur l'innocence que nous proclamons : la maçonnerie est coupable au premier chef du mouvement philosophique et social qui a amené 1789, et c'est à nos yeux son plus beau titre de gloire. Mais cette culpabilité ne s'est manifestée ni par une conspiration politique ni par la réunion des conspirateurs à l'heure décisive. La maçonnerie de France, travaillant paisiblement dans ses loges depuis plus de cinquante ans, faisait asseoir l'un près de l'autre et se saluer du nom de frères le duc et pair, le philosophe, l'artiste, le savant, le financier, le petit bourgeois, l'artisan même. Elle les habituait à se reconnaître égaux devant l'urne des scrutins, et à s'affranchir des préjugés sociaux dès qu'ils avaient dépassé le seuil de la loge. Tout le monde sait que la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité* a été empruntée par la Révolution à la maçonnerie. Ainsi, cette institution a servi à la propagande des idées modernes; mais, quand les adeptes ont voulu mettre en pratique les principes qu'ils avaient puisés dans les loges, ils ont renoncé au travail maçonnique et manœuvré sur le terrain plus accidenté des réalités politiques.

Le *Grand Orient*, par ses circulaires, indique bien ce mouvement extérieur, succédant au travail interne. Il commence par se féliciter des événements qui préparent à la patrie une ère de bonheur, et il fait remarquer que les réformes politiques que l'on projette sont d'accord avec la constitution démocratique de la maçonnerie et avec ses principes représentatifs. Il s'étonne qu'en raison de cette conformité on ne puisse être à la fois un bon citoyen et un maçon zélé, et que la réalisation des vœux des maçons leur fasse déserter les temples; il ne voit pas que son œuvre est accomplie pour le moment, et que la réalisation à laquelle il applaudit réclame justement les soins incessants des maçons. Aussi, plus les événements marchent, plus les travaux maçonniques sont en souffrance. Beaucoup de francs-maçons étaient des hommes de théorie plutôt que de pratique; peu d'entre eux avaient, non pas prévu, mais même pressenti les entraînements logiques ou fatals de la Révolution; un grand nombre s'arrêtèrent en chemin et payèrent de leur tête ce temps d'arrêt. Parmi eux, un seul nom cité suffira : Le Chapelier, président de l'Assemblée nationale, guillotiné en 1794. Beaucoup de nobles et de prêtres, qui fréquentaient les loges avant 1789, les abandonnèrent quand ils virent qu'on allait faire une trop réelle application des principes maçonniques. L'émigration comptait dans ses rangs un nombre considérable de frères, qui s'estimèrent fort heureux, dans leur malheur, des nœuds étroits que la fraternité maçonnique crée entre tous les maçons, de quelque nation, de quelque religion qu'ils soient. C'est à ceux-là que, sous la Restauration, la maçonnerie dut sa conservation.

— § 3. *Deuxième période, de* 1791 *à* 1815. Au moment où les circonstances politiques allaient interrompre les travaux maçonniques sur tout le territoire français (de 1791 à 1796), le souverain conseil des empereurs d'Orient et d'Occident était tombé dans l'oubli, après avoir donné de malheureux exemples de vénalité maçonnique. Ses débris les plus honorables avaient formé le grand chapitre général de France, dont nous avons vu la réunion au *Grand Orient* s'opérer en 1786. Les directoires écossais avaient perdu leur importance; la grande loge était épuisée par l'extinction successive des vénérables inamovibles; la maçonnerie martiniste n'existait plus; la maçonnerie écossaise de la mère loge de Marseille, dite rite écossais philosophique, ne comptait plus que quelques membres dispersés. Le *Grand Orient* lui-même faillit sombrer dans la tempête révolutionnaire. Ses archives furent dispersées; son grand maître l'avait renié par une lettre, aussi vile que lâche, adressée au *Journal de Paris;* le parjure avait été dégradé dans une dernière séance (3 mai 1793), où l'épée de la grande maîtrise fut brisée. Philippe-Egalité fut guillotiné le 6 novembre de la même année; le duc de Luxembourg avait émigré; la plupart des anciens dignitaires du *Grand Orient* avaient péri, étaient en prison ou en fuite.

Cependant, au plus fort de la Terreur, trois loges de Paris n'avaient pas cessé de se réunir. En 1795, elles cherchèrent à rassembler les débris du *Grand Orient*, et, après une première tentative inutile, elles songeaient à reconstituer une nouvelle autorité centrale, lorsqu'elles apprirent que les frères Roëttiers de Montaleau, ancien président d'une des chambres du *Grand Orient*, Mercadier et Dubois de Saint-Léonard, aidés de quelques autres maçons zélés, renouaient la correspondance de l'ancien sénat maçonnique. Le réveil fut lent, car, en 1796, le *Grand Orient* ne possédait encore dans toute la France que 18 loges en activité : 3 à Paris, 7 à Rouen, 4 au Havre, 2 à Perpignan, 1 à Melun, 1 à La Rochelle. Ce ne fut qu'en 1798 que le *Grand Orient* se trouva suffisamment reconstitué pour publier une circulaire (24 février), où il décida qu'un acte de bienfaisance solenniserait le réveil de la maçonnerie française, et qu'un prix serait accordé au mémoire contenant le meilleur projet sur l'acte à accomplir.

Presque au même moment, la grande loge reprit ses travaux; mais elle se trouva encore plus oubliée que le *Grand Orient*, et elle consentit enfin à un traité qui l'absorbait dans le sein de son ancien rival. Après quelques pourparlers, où la question capitale de l'inamovibilité des maîtres de loge fut la seule objection sérieuse, la réunion fut opérée, le 22 juin 1799, dans le local où siégeait le *Grand Orient;* les maîtres inamovibles disparurent à jamais; le titre de grande loge s'éteignit pour toujours.

Mais les débris des anciennes puissances écossaises tentaient de leur côté une reprise de travaux que le *Grand Orient* ne voyait pas sans inquiétude. Elles étaient parvenues à s'entendre sur l'adoption d'un rite uniforme, qu'elles appelaient *rite écossais ancien et accepté en 33 degrés*, et qui venait d'arriver d'Amérique; elles avaient constitué une grande loge écossaise, opposant leur unité à l'unité qui avait toujours fait la force du *Grand Orient*.

Roëttiers de Montaleau, qui exerçait, sous le nom de grand vénérable, les fonctions de la grande maîtrise, dont sa modestie lui avait fait refuser le titre, manœuvra assez habilement pour obtenir la fusion de cette grande loge écossaise avec le *Grand Orient*, le 5 décembre 1804, quarante-trois jours après la première réunion de cette puissance rivale (22 octobre 1804).

Mais, pour parvenir à ce résultat, le *Grand Orient* avait fait une concession malheureuse au système antimaçonnique des hauts grades : il avait reconnu et accepté sans aucun examen la légitimité d'un rite frauduleusement composé, en Amérique et en France, avec les rituels de l'ancienne maçonnerie des empereurs d'Orient et d'Occident; et lui, qui avait simplifié, en 1786, la maçonnerie supérieure, en la réduisant à 4 ordres chapitraux, il admettait, en 1804, un rite composé de 33 degrés, reposant sur une fausse légende qui en attribue la création au roi de Prusse Frédéric le Grand. Du reste, il ne faut pas s'attendre à trouver dans le *Grand Orient*, sous l'Empire, aucune science dogmatique, aucune critique historique, aucune intelligence du rôle de la maçonnerie. Cette institution, qui vient d'être un instrument puissant de liberté, a perdu toute sa signification philosophique et sociale, et n'est plus désormais qu'une association de bienfaisance et de plaisir. On y célèbre par les louanges les plus hyperboliques le héros, le grand vainqueur, le demi-dieu qui fait le bonheur et la gloire de la France. Ce ne sont que festins, cantates, couplets à boire et à aimer, dans ce style fade et faux qui caractérise la littérature impériale. Les officiers, les magistrats, les fonctionnaires de toutes les administrations envahissent les loges, qui jamais ne furent si nombreuses, ni si brillamment composées, ni si stériles en travaux dignes de la maçonnerie. On a soif d'aristocratie dans les loges, et le rite écossais ancien et accepté est accueilli avec faveur, parce qu'il prodigue les titres pompeux, les cordons de toutes les couleurs, les bijoux qui ressemblent à des décorations. Sous la *volonté puissante du maître, les rites les plus* disparates vivent en paix à côté les uns des autres. Cambacérès les préside tous avec le même sérieux, le même amour de l'ostentation, et au fond avec la même ignorance de ce qu'ils sont.

En 1805, le rite écossais ancien et accepté rompit le concordat qu'il avait fait avec le *Grand Orient* : un compromis singulier assura la paix entre les deux rivaux, grâce à la pression exercée par Cambacérès, qui les présidait l'un et l'autre. Il fut convenu que le *Grand Orient*, qui, dans sa réforme de 1786, s'était arrêté au grade de rose-croix, coté le 18e sur l'échelle des 33 degrés du rite écossais, exercerait seul la puissance dogmatique et administrative sur les loges et sur les chapitres de rose-croix, et que le rite écossais lui appartiendrait jusqu'à ce 18e degré. Au delà, les grades écossais seraient conférés par le Suprême Conseil du 33e degré. Ce Suprême Conseil avait aussi dans ses attributions la constitution des ateliers de degrés supérieurs à celui de rose-croix. De cette façon, un franc-maçon faisait partie à la fois du *Grand Orient* et du Suprême Conseil, lorsqu'il avait été initié aux plus hauts grades de l'écossisme, et il ne pouvait recevoir ces derniers qu'après serment de fidélité prêté au *Grand Orient* de France. Un décret du 27 novembre 1806, rendu par le Suprême Conseil sous la présidence de Cambacérès, dispose que l'organisation des ateliers supérieurs au 18e degré est supendue (art. 2); que le Supême Conseil se bornera à conférer des grades aux maçons individuellement (art. 3); que le Suprême Conseil, n'ayant que la puissance dogmatique du 19e au 33e degré, ne peut conférer ces degrés qu'autant que celui qui en sera pourvu prêtera serment d'obéissance au *Grand Orient* de France et au Suprême Conseil du 33e degré, chacun en ce qui le concerne (art. 7). Grâce à cette transaction, l'élan maçonnique de l'Empire ne fut pas ralenti. En 1806, le *Grand Orient* compte 520 loges, dont 57 à Paris. De ces loges dépendent 154 chapitres de rose-croix. En 1810, les loges sont au nombre de 878, dont 86 à Paris; il y a 283 chapitres. En 1814, on compte 905 loges, dont 94 à Paris, et 314 chapitres : total, 1,229 ateliers.

On sent, en lisant l'histoire maçonnique de cette époque trop vantée, que le *Grand Orient* gouverne les loges sous la pression d'un pouvoir politique ennemi de toute liberté. Le gouvernement de la maçonnerie est toujours, en apparence, entre les mains des députés des loges et des chapitres; il est en réalité entre les mains des 169 officiers du *Grand Orient*, qui, par leur nombre même, assurent leur réélection, et qui concentrent sur leur tête la représentation effective de la majorité des ateliers, puisqu'ils peuvent représenter jusqu'à cinq ateliers à la fois, et qu'il y a profit pour ceux-ci à être représentés par des dignitaires du *Grand Orient*, plutôt que par de simples députés sans fonctions. Ces derniers sont appelés à concourir à l'administration; mais on les répartit dans les chambres administratives, en assez petit nombre pour qu'ils ne puissent balancer les voix des officiers près desquels ils siégent. La généralité

des députés s'assemble, il est vrai, deux fois par an; mais c'est pour la célébration des fêtes de l'ordre, séances d'apparat où il n'est rien fait de sérieux, et où l'ordre du jour a été réglé par la grande loge de conseil et d'administration, de telle façon que nul incident fâcheux ne trouble le repos de la diète maçonnique, ainsi que s'intitule niaisement le *Grand Orient*. Enfin, il est formellement écrit, dans le code qui régit la maçonnerie sous l'Empire, que le *Grand Orient* n'est pas obligé de consulter les loges sur les affaires d'intérêt général.

Aussi, quand les revers accablent l'idole tant de fois encensée, le *Grand Orient* donne le spectacle de la plus triste palinodie. Le 1er juillet 1814, il s'empresse de déclarer déchu de la grande maîtrise le prince Joseph Napoléon, qu'il s'était laissé imposer en 1806, et qui n'était même pas maçon. Il s'écrie qu'il ne peut rester muet, au milieu de l'allégresse générale, des acclamations d'amour et de piété filiale qui ont signalé le retour du monarque que le grand architecte de l'univers a conservé et rendu à la France. (Circulaire du 11 mai 1814.)

Le 24 juin, ses orateurs célébraient, à la fête solsticiale, la joie qu'éprouvait le peuple maçonnique en voyant enfin son roi légitime entouré de son auguste famille. Il est vrai qu'en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, le *Grand Orient* réinstalla son ex-grand maître, et manifesta un grand zèle impérialiste, pour destituer de nouveau le prince Joseph aussitôt après les Cent-Jours, et donner de nouvelles preuves de son attachement au roi légitime !

— § 4. *Troisième période, de* 1815 *à* 1830. La maçonnerie fut obligée de se montrer humble et petite pour faire oublier qu'elle s'était traînée à deux genoux devant Napoléon. Cependant elle ne fut ni persécutée, ni supprimée, ni même aussi inquiétée qu'on pouvait le craindre. Louis XVIII, comme ses deux frères Louis XVI et Charles X, était maçon; tous les trois avaient fait partie de la loge des Trois-Frères, qui siégeait au château même, et dont étaient membres un certain nombre des officiers de la maison du roi. Louis XVIII aimait fort peu les prêtres, principaux ennemis de la maçonnerie; et, parmi son nouvel entourage, composé mi-partie des anciens serviteurs de la légitimité et des gloires du règne impérial, les maçons étaient en majorité. Les émigrés n'étaient pas hostiles à la franc-maçonnerie; car, le 25 septembre 1814, une loge était créée, du consentement même du roi, dans la 10e compagnie des gardes du corps, sous l'obédience du *Grand Orient*. Louis XVIII ne se préoccupa du *Grand Orient* qu'au point de vue de la police et de la surveillance de l'esprit public. Il ne voulut même pas prendre la précaution de nommer un prince du sang au poste de grand maître, comme on le lui conseillait. Il craignait sans doute l'influence que cette position aurait donnée à un tel personnage, et il se rappelait ce qu'on avait raconté sur l'appui que Philippe-Egalité comptait trouver dans la maçonnerie. Voici une anecdote racontée par un contemporain bien instruit : « Le maréchal de Beurnonville avait demandé à Louis XVIII de permettre à l'un des princes du sang d'accepter la grande maîtrise de l'ordre. Le roi répondit sans hésiter qu'il ne souffrirait jamais qu'un prince de sa famille se plaçât à la tête d'une association secrète quelconque. « Sire, répliqua le maréchal, s'il plaisait à votre » majesté de m'autoriser à diriger l'active bien» faisance des maçons, je lui répondrais du dé» vouement de la société à votre auguste dy» nastie. — Soit, j'y consens, dit le roi. » (Bézuchet, *Précis historique sur la franc-maçonnerie*, t. II, p. 30.) Le *Grand Orient*, administré par Beurnonville, Macdonald et le général Timbrune (comte de Valence), sous le nom de Grands Conservateurs, se trouva immédiatement assez fort pour faire rouvrir plusieurs loges du Midi qui avaient été fermées par le zèle exagéré des autorités locales. Il y eut aussi quelques démonstrations royalistes faites par certaines loges où l'élément légitimiste dominait : ainsi une procession maçonnique promena solennellement dans les rues de Marseille le buste du roi, et une réunion des loges de Caen, de Falaise et de Pont-l'Evêque fit, en juillet 1814, le serment de mourir pour défendre la dynastie des Bourbons.

Le *Grand Orient* put donc vivre à peu près toléré, en ayant soin de proclamer son attachement pour le nouveau gouvernement et de prêcher la bienfaisance comme l'unique but de la maçonnerie. Sa splendeur était bien déchue; la plupart des fonctionnaires de la Restauration étaient hostiles ou au moins indifférents à ses travaux; les anciens fonctionnaires, presque tous destitués, ou sous le coup de craintes continuelles de destitution, avaient abandonné les loges. Chez les uns, les conditions de fortune étaient complétement changées; chez les autres, la prudence avait conseillé cette retraite. Malgré les difficultés de sa position, le *Grand Orient* ne perdit pas de vue le but de centralisation et d'unité qu'il poursuivait constamment depuis sa fondation. Le Suprême Conseil ayant été dispersé par les événements politiques, ceux des membres du *Grand Orient* qui en faisaient partie apportèrent à ce dernier leurs titres, leurs dignités, leurs hauts grades, et permirent ainsi au *Grand Orient* d'installer, en 1814 et en 1815, une chambre du Suprême Conseil des rites.

Dès lors, le *Grand Orient* se regarda comme légitime possesseur et dispensateur du rite écossais ancien et accepté, et c'est en vertu de cette réunion, qui date de 1815, qu'il a continué à conférer à ses maçons les hauts grades de l'écossisme, malgré tous les efforts des autres membres de l'ancien Suprême Conseil. Ceux-ci se réunirent en effet, après des luttes entre leurs deux principales fractions, et disputèrent au *Grand Orient*, en 1821, l'administration du rite écossais ancien et accepté, qu'ils revendiquaient comme leur appartenant exclusivement.

Cette lutte n'offre aucun intérêt. Chacun des deux pouvoirs rivaux connaissait également mal sa propre histoire et celle de son adversaire; et ce qu'il y avait de plus clair, c'est que le *Grand Orient* poursuivait sa politique de centralisation et d'unification, tandis que, pour résister à un compétiteur si puissant, le Suprême Conseil avait recours aux fables sur l'antiquité de l'écossisme, sur les grandes constitutions de Frédéric de Prusse, sur l'illégitimité des droits du *Grand Orient*, etc. A plusieurs reprises, les esprits les plus sérieux des deux obédiences tentèrent un rapprochement, qui échoua toujours devant les prétentions exagérées des chefs du rite écossais; et la rancune qui suivit ces tentatives malheureuses ne permit même pas de rédiger un traité d'alliance et de bon voisinage.

Il faut se garder cependant de croire que les maçons des différentes obédiences, dont nous racontons les compétitions et les luttes si fréquentes, se traitent en frères ennemis lorsqu'ils se rencontrent hors des régions administratives où s'agitent ces interminables querelles. Ces rivalités peuvent engendrer de l'aigreur dans les rapports officiels des aristocraties qui concourent au gouvernement de chaque centre maçonnique; mais, hors de ces régions, inaccessibles à la grande majorité des frères, il y a parmi ceux-ci une concorde et un accord qui ne se démentent jamais. Le bon sens reprend le dessus, dès que l'ambition et l'amour-propre cessent d'être en jeu; la tolérance est une des principales qualités de la maçonnerie; ce n'est pas là le moindre des reproches que lui adressent les princes de l'Eglise catholique.

Un autre reproche encouru par la maçonnerie française sous la Restauration, c'est d'avoir conspiré contre les Bourbons, et d'avoir servi de lien entre les ennemis de ce gouvernement. Cette accusation est injuste; elle repose sur des faits mal appréciés, et sur cette tendance des partis vaincus à chercher partout ailleurs que dans leurs fautes les causes de leur chute. La maçonnerie ne conspira pas; mais elle fut hostile (et elle ne pouvait manquer de l'être) aux principes rétrogrades qui prévalurent, surtout dans les dernières années de la Restauration. A l'exception de quelques loges dépendant principalement du Suprême Conseil, dirigé alors par le duc Decazes et le duc de Choiseul, le personnel de la maçonnerie se recruta dans l'opposition libérale, et il est certain qu'une partie de ce personnel était également dans le carbonarisme et dans les autres sociétés secrètes de cette époque. De plus, des conspirateurs surent se servir de la maçonnerie comme d'un voile; il y avait des loges où l'on s'exerçait au maniement des armes sous prétexte de travaux maçonniques, et nous connaissons encore de fort honnêtes fonctionnaires qui nous ont avoué avoir fait nominalement partie de certaines loges parisiennes, sans avoir jamais su, en fait de maçonnerie, que la charge en douze temps. En pareil cas, c'est la police qu'il faut accuser de négligence ou de complicité; mais la maçonnerie ne peut être rendue responsable, comme le prétendait récemment un pamphlet de Mgr de Ségur : *Les francs-maçons, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent* (Paris, 1869).

Il est hors de doute aussi que les journaux de l'opposition, les caricatures politiques, les pamphlets de Courier, les vers satiriques de Barthélemy et de Méry étaient reçus, lus, commentes, distribués dans les loges; mais ils l'étaient également dans la plupart des cercles et des salons; et c'était là un des courants de l'opinion publique, que la maçonnerie suivait, mais qu'elle ne créait pas. Il est donc difficile de la rendre responsable de cet esprit d'hostilité qui animait la majorité de la nation contre un régime antinational. Peut-on raisonnablement soutenir que, sans la maçonnerie, le carbonarisme n'eût pas trouvé autant de recrues, et qu'une seule des conspirations tentées contre la Restauration ne se fût pas formée s'il n'y avait pas eu des loges en France ? Voilà la question, et nous ne croyons pas qu'un esprit éclairé hésite un seul instant à y répondre négativement.

Le *Grand Orient*, comme pouvoir directeur des loges, essaya de refréner tous les entraînements de ses maçons sur le terrain de la politique. Il déclara déchu de sa qualité de maçon un frère, Signol, qui, le 27 juillet 1826, avait lu, dans la loge parisienne Saint-Auguste-du-Parfait-Contentement, un discours intitulé : « De la maçonnerie considérée dans quelques-uns de ses rapports avec la politique. » Il enjoignit à la loge de veiller désormais avec plus de circonspection sur le langage de ses ouvriers, dénonçant le frère Signol comme un dangereux novateur, dont le discours était subversif de la maçonnerie et contraire aux statuts de l'ordre.

Le 8 novembre, il publia une nouvelle circulaire dirigée contre le même personnage, qui, au lieu de se soumettre, avait fait un « appel à la jeune maçonnerie, en engageant celle-ci à secouer les vieux préjugés, à s'occuper de discussions politiques et religieuses. » Dans cette circulaire, les protestations de fidélité, d'attachement au roi, à la religion, aux lois, la déclaration authentique que la maçonnerie n'est qu'une association de bienfaisance et de philanthropie donnent la mesure exacte de la position précaire du *Grand Orient*, et de la crainte continuelle où il vivait, sous le régime de la Restauration. Cette attitude était nécessaire, en présence du gouvernement occulte de la congrégation, du déploiement des forces cléricales dans les missions qui parcouraient la France, animées d'un zèle fiévreux contre tous les souvenirs de la Révolution et de l'Empire, prêchant contre l'hydre maçonnique sans cesse renaissante, faisant brûler solennellement en place publique les titres maçonniques, cordons, livres, etc., des maçons que la grâce divine avait touchés de repentir.

« ... Malgré tous ces obstacles, la maçonnerie ne fut pas stérile de 1815 à 1830. C'est pendant ces années que l'on commença à s'inquiéter sérieusement de l'origine, de la valeur et de l'influence des hauts grades; c'est alors qu'avec la verve et la moquerie des satiriques politiques Chemin-Dupontès attaqua le rite écossais ancien et accepté, dans son *Mémoire sur l'Ecossisme*, que la confédération des hauts grades voulut en vain faire supprimer par l'auteur. Alors Vassal osa aborder le problème de la fondation du Suprême Conseil, dans son *Essai historique sur l'institution du rite écossais et sur la puissance légale qui doit le régir en France;* alors Reghellini de Schio écrivit son curieux ouvrage : la *Maçonnerie considérée comme le résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne;* alors Bézuchet édita son *Précis historique de l'ordre de la franc-maçonnerie depuis son introduction en France jusqu'en* 1829, un des livres les plus exacts et les plus clairs, précieux surtout par ses détails sur les faits accomplis dans les dernières années de la Restauration et par ses notices biographiques sur un certain nombre de maçons célèbres. Alors parurent l'*Hermès*, l'*Encyclopédie maçonnique*, l'*Abeille maçonnique*, recueils périodiques qui renferment d'excellents articles. Enfin, par-dessus tous, brillait Des Etangs, l'auteur du *Lien des peuples*, le véritable chef de la nouvelle école maçonnique de la Restauration, résumant dans ses nombreuses publications l'esprit philosophique et libéral de la plus grande partie des loges de France.

» Le *Grand Orient* pouvait citer avec orgueil parmi les maçons qui appartenaient à ses ateliers : les frères Berville, Dupin aîné, Dupin jeune, Ragon, Bézuchet, Bouilly, Bazot, Febvé, Dupaty, Jay, Lefebvre d'Aumale, Désaugiers, Borie, Bouillet, Pagès, Lacépède, Lafayette, Tissot, etc.

» Parmi ses loges, il comptait : celle des Trinosophes, fondée en 1815 par Ragon, illustrée par les brillantes joutes oratoires des deux Dupin et de Berville, et par les réceptions magistrales que dirigeait Des Etangs; la loge des Sept-Ecossais, qui favorisait la propagation de l'enseignement mutuel par des distributions de prix; la loge des Fidèles-Ecossais, qui instituait et distribuait des prix de vertu; la loge des Neuf-Sœurs, dont Garnier-Pagès fut le vénérable, et qui resta toujours digne de son ancienne renommée (elle avait initié Voltaire en 1778); la loge des Frères-Artistes, qui réunissait une aimable et gaie société de gens de lettres, Bouilly, Guerrier, de Dumast, Cuvelier, Chaussier, etc.; la loge des Commandeurs-du-Mont-Thabor, fondée et dirigée par l'infatigable Mangourit, dont la carrière maçonnique avait commencé à Rennes en 1774; la Clémente-Amitié, l'une des plus avancées en politique comme en maçonnerie, parmi les loges de l'obédience, mais aussi la plus indocile à porter le joug du *Grand Orient*, etc. » (Jouaust, *Histoire du Grand Orient de France*.)

« ... Deux choses affligent seulement les maçons, dit un auteur maçonnique écrivant en 1829, c'est que, d'une part, n'étant pas ouvertement protégés, l'espèce de tolérance dont ils sont l'objet les laisse en butte aux persécutions sourdes, aux anathèmes publics même, que lance continuellement contre eux une secte ennemie de toute lumière et de toute vérité... Le second sujet de tribulation des maçons, c'est l'état de guerre dans lequel se trouvent, depuis trop longtemps, deux rites rivaux, enfants de la même mère, et qui ne cessent de se déchirer; cet état durera tant que les maçons n'auront pas le courage de déclarer qu'il n'y a qu'une seule maçonnerie. » (Bézuchet, t. I, p. 197-199.)

— § 5. *Quatrième période, de* 1830 *à* 1848. La partie la plus jeune et la plus active des loges prit part au combat des trois journées, qui eut pour résultat l'avénement de la branche cadette. Mais ce résultat ne fut pas prospère pour la maçonnerie; une désertion presque instantanée des travaux maçonniques enleva aux ateliers presque tous les coryphées du nouveau régime. Prenant les places et les honneurs des adversaires qu'ils avaient combattus en s'enrôlant dans les rangs de la maçonnerie, ils jugèrent que, désormais, tout étant pour le mieux dans le gouvernement que Lafayette appelait la meilleure des républiques, la maçonnerie était devenue une institution au moins inutile. D'autres maçons, qui n'étaient pas précisément de cet avis, persistèrent dans les travaux, mais animés d'un grand esprit d'hostilité contre le nouvel ordre de choses. Les loges devinrent donc suspectes à la monarchie de Juillet, qui ne se crut obligée envers elles à aucune reconnaissance. Louis-Philippe fut vainement sollicité par le *Grand Orient* de permettre à son fils aîné d'accepter la grande maîtrise de l'ordre; le roi laissa le *Grand Orient* espérer cette précieuse faveur qui devait lui donner bientôt un grand maître digne de tout son amour (!); mais, quand il s'agit d'une solution définitive, il refusa.

Cependant l'élan de la maçonnerie, dans les premiers jours qui suivirent la révolution de 1830, fut remarquable par son enthousiasme. Le *Grand Orient* et le Suprême Conseil, fraternellement réunis par la joie du triomphe, donnèrent une fête patriotique, dans les salons de l'Hôtel de ville de Paris, au général La Fayette. Cette fête était présidée par le duc de Choiseul et le comte de Laborde; les orateurs en titre étaient Berville et Dupin aîné. On y maria les drapeaux tricolores aux bannières tricolores, on y acclama le défilé des maçons blessés en combattant le despotisme; ce fut, comme le dit le compte rendu officiel, une fête maçonnique et patriotique. Cette manifestation ne fut pas isolée; dans presque toutes les loges eurent lieu des fêtes présentant ce double caractère; le *Grand Orient* en témoigna sa satisfaction par une circulaire où il déclare que les événements politiques qui viennent de s'accomplir, et « qui assurent nos libertés, sont dans l'esprit de nos institutions. » Cette déclaration jette une ombre assez défavorable sur les protestations de dévouement à la Restauration qu'il répétait sous le règne précédent!

Bientôt la maçonnerie fut désertée par les adversaires les plus ardents du nouveau gouvernement, qui cherchèrent dans d'autres associations un centre plus énergique de résistance et d'attaque, de façon que cette institution, privée de tout le prestige dont la lutte nationale contre la Restauration l'avait entourée, vécut d'une vie plus ignorée qu'avant son prétendu triomphe. Elle se replia sur elle-même, se concentra dans le travail intérieur de ses ateliers, ce qui rend fort peu intéressante cette période de son histoire.

En 1831, le *Grand Orient* perdit plus de quatre-vingt loges et n'en constitua que deux en France, signe bien évident de sa décadence. En 1833, il fut obligé de publier une circulaire dirigée contre les tendances politiques de certaines loges, dont les chefs avaient été poursuivis et emprisonnés. En 1834, lorsque fut promulguée la loi sur les sociétés secrètes, le *Grand Orient* trembla de voir cesser la tolérance précaire qui était la seule garantie de l'existence de ses loges, et il songea à assurer son existence en demandant au gouvernement la reconnaissance de l'association maçonnique; mais Bouilly, qui remplissait les fonctions de grand orateur, fit repousser cette proposition, qui tendait à mettre la maçonnerie dans la main du pouvoir. Le *Grand Orient*, malgré les assurances de sécurité qu'il donnait à ses loges par ses circulaires, fut obligé de courber la tête devant la pression d'une police ombrageuse. En 1835, le préfet de police lui dénonce un frère Peigné comme républicain, et, le 29 mai de la même année, une circulaire attaque la *Revue maçonnique*, dirigée par Peigné, en la déclarant animée d'intentions « déguisées sous les apparences d'un faux zèle. » Le *Grand Orient* déclare qu'il ne « tolère pas la publication d'un écrit maçonnique, » renchérissant ainsi sur la censure, qui avait été si impopulaire et si vivement attaquée sous le régime précédent. Aussi perdit-il peu à peu la confiance de ses loges, et, en 1836, une question de discipline faillit le renverser et élever sur ses ruines une grande loge centrale et nationale. Le *Grand Orient* voulut, par un coup de vigueur, démontrer son pouvoir aux mécontents, et il suspendit, en 1837 (14 janvier), six loges de Paris et des départements, qui avaient donné l'exemple de la résistance aux tendances rétrogrades de la majorité du pouvoir central. D'un autre côté, le gouvernement augmenta encore les embarras du *Grand Orient* pendant cette même année, en faisant à plusieurs loges de Toulouse et de Paris l'application de la loi de 1834 sur les sociétés secrètes.

Mais la franc-maçonnerie est de ces institutions qui ont tant de ressort et de force vitale que les crises les plus violentes provoquent chez elle une réaction salutaire, au lieu d'amener la mort. Le parti rétrograde, qui l'avait emporté jusqu'alors dans les conseils du *Grand Orient*, fut effrayé du péril qu'il avait fait courir à la maçonnerie, et céda la place à une autre direction plus intelligente. Une amnistie fut proclamée en 1839, en même temps que l'on publiait de nouveaux statuts comme un gage de prospérité future (4 janvier); on institua des médailles maçonniques, décernées chaque année aux maçons et aux loges qui se distinguaient par des actions d'éclat, des services éminents, des œuvres remarquables, dans la vie maçonnique ou dans la vie civile (30 octobre 1838); on cherchait à rendre aux initiations leur ancien éclat, à prévenir l'abus des réceptions trop nombreuses et scandaleu-

sement faciles. En même temps, on reformait la bibliothèque, on recueillait les épaves des anciennes archives, on favorisait le réveil et la réorganisation des loges.

Celles-ci, du reste, se relevèrent bientôt de leur atonie, stimulées par des maçons qui prirent la direction de ce mouvement en créant le *Globe*, journal maçonnique (1839-1842) rédigé dans les meilleures conditions de succès par les frères Juge, de Sanlis, Morand, Durocher et Lépaulard. En 1840, la loge de Paris, la Clémente-Amitié, forma le premier projet d'une maison de secours destinée à remplacer par des secours en nature (nourriture, logement, etc.) les secours d'argent, qui sont si souvent détournés de leur destination, et enlevés à la véritable infortune par les mendiants dont fourmille la maçonnerie. Le *Grand Orient* adopta ce projet et résolut de l'approprier à toutes les loges de son obédience; il y a travaillé avec plus de bonne volonté que de succès depuis cette époque. La maçonnerie se tient volontiers, en France, dans le domaine de l'idée, et elle n'a jamais guère tenté de descendre sur le terrain de l'exécution. Sous ce dernier rapport, elle est fort inférieure à la maçonnerie anglaise, dont les fondations sont aussi nombreuses que riches. Est-ce un mal? Cela dépend de l'idée que l'on se forme du but de la franc-maçonnerie. Comme les rédacteurs du journal le *Monde maçonnique*, nous pensons que l'association doit encourager toutes les manifestations matérielles de la bienfaisance, mais qu'elle ne doit pas se lancer, en son nom et avec ses seules ressources, dans les difficultés pécuniaires, légales, administratives de ces entreprises. Elle n'a pas, en France, le tempérament nécessaire à ce genre d'activité.

En 1840, la querelle périodiquement renouvelée entre le *Grand Orient* et le Suprême Conseil éclata de nouveau, par suite de l'intolérance du *Grand Orient* à souffrir que les maçons de l'obédience du Suprême Conseil fussent reçus dans les ateliers de la correspondance; mais les loges avaient appris à distinguer les vrais intérêts de la maçonnerie, fort peu engagés dans cette rivalité de pouvoirs, et elles virent du plus mauvais œil la circulaire du 19 octobre 1840, qui semblait inspirée par l'esprit le plus étroit d'exclusivisme. Les journaux maçonniques le *Globe* et la *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*, bravant une censure qui s'était encore montrée puissante quelques années auparavant, établirent sur son véritable terrain cette stérile question de l'orthodoxie des obédiences : « Nous avons prêté deux serments le jour de notre initiation, disaient-ils; le premier nous oblige à aimer nos frères, non pas quelques-uns, mais tous, de quelque religion et condition, de quelques pays qu'ils soient, de les secourir dans leur détresse, de leur prêter aide, assistance et protection en toutes circonstances, enfin de ne voir jamais en eux que des frères: c'est là l'obligation fondamentale, c'est la seule qui nous constitue maçons. L'autre obligation ne vient qu'en sous-ordre; c'est celle d'être fidèles au centre administratif auquel appartient la loge qui nous a reçus, à accepter ses règlements et ceux de notre loge. Une volonté réfléchie nous a fait contracter la première, le hasard seul nous a fait enrôler sous la bannière du *Grand Orient* ou sous celles du Suprême Conseil.

« La franc-maçonnerie est la même dans ces deux pouvoirs, comme elle est la même sur toute la surface de la terre; des différences d'administration, quelques mots, quelques grades de plus ou de moins ne peuvent altérer la qualité maçonnique de nos frères, et nous empêcher de les recevoir et de les traiter comme tels. »

Le Suprême Conseil eut l'adresse de tenir, en cette circonstance, une conduite tout opposée à celle du *Grand Orient*, et d'afficher une tolérance qui, d'ailleurs, ne pouvait lui nuire, puisque, étant le plus faible, il ne courait que les chances favorables des désertions que la conduite du *Grand Orient* pouvait produire parmi les loges. Celles-ci, en effet, firent entendre de telles protestations contre le *Grand Orient*, qu'elles le forcèrent à entamer de nouveaux pourparlers avec le Suprême Conseil et à annuler sa circulaire antimaçonnique du 19 octobre. Les pourparlers échouèrent comme projet de réunion des deux pouvoirs rivaux, mais ils aboutirent à un traité de paix, en vertu duquel les maçons des deux obédiences purent librement se visiter dans leurs loges (6 novembre 1841).

Le *Grand Orient*, après avoir rendu quelque vigueur au corps maçonnique, était de nouveau retombé dans son apathie et dans sa pusillanimité. Il poursuivait comme coupables d'indiscrétion maçonnique les deux meilleurs écrivains maçonniques de notre pays : Ragon, l'auteur du cours interprétatif des initiations, et Clavel, qui venait de publier son excellente *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes*. Il entravait dans les départements les réunions que les loges organisaient entre elles sous le nom de congrès régionaux, et où les questions les plus importantes de la vie civile et maçonnique étaient sérieusement et paisiblement discutées. Néanmoins, divers congrès eurent lieu :

1° A La Rochelle, le 30 juillet 1845. Pendant trois jours, on y traita des réformes à opérer dans la maçonnerie, pour la mettre à la hauteur de son nouveau rôle, et parvenir à l'extinction du paupérisme.

2° A Rochefort, le 7 juin 1846. Dans trois séances, on s'occupa d'étendre la portée philosophique et sociale de la maçonnerie.

3° A Strasbourg, le 18 août 1846. Ce congrès dura trois jours, et l'on y agita des questions de même nature.

4° A Saintes, le 5 juin 1847. Le compte rendu des séances, qui eurent lieu les 5, 6 et 7 juin, n'a pas été publié. Mais l'autorité locale dénonça cette réunion au *Grand Orient* comme ayant traité de matières politiques, et le *Grand Orient* suspendit la loge de Saintes pour trois mois.

5° A Toulouse, le 22 juin 1847. On s'y occupa des rapports de la maçonnerie avec la philosophie du XVIII^{e} siècle et avec les principes de 1789; du présent et de l'avenir de cette institution; des réformes à y opérer, en commençant par la suppression des hauts grades, comme contraires à l'égalité maçonnique; du rétablissement de la liberté de réunion des loges, etc.

— § 6. *Cinquième période, de* 1848 à 1868. Les loges de Paris étaient animées à cette époque du même esprit de progrès que celles des départements, et se livraient aux mêmes études philosophiques et sociales, tandis que le *Grand Orient* s'absorbait dans les détails d'une administration tracassière et inintelligente. La révolution de 1848 le surprit discutant sur la meilleure manière de rendre à la maçonnerie « le caractère religieux qui lui est propre, » et proposant d'arriver à ce résultat par « l'augmentation du chiffre des cotisations. » L'avénement de la République n'en fut pas moins salué avec enthousiasme par les chefs du *Grand Orient*, qui virent encore cette fois, comme en 1830, le triomphe des idées maçonniques dans les événements qui venaient de s'accomplir. « Les franc-maçons, disait le grand maître adjoint, le frère Bertrand, dans son allocution aux membres du Gouvernement provisoire, ont porté de tout temps sur leur bannière ces mots : *Liberte, Egalité, Fraternité*. En les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes, et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie toute entière a reçu par vous la consécration maçonnique!... Quarante mille francs-maçons, répartis dans près de cinq cents ateliers, ne formant entre eux qu'un même cœur et un même esprit, vous promettent ici leur concours pour achever heureusement l'œuvre de régénération que vous avez si glorieusement commencée. » M. Crémieux, membre du Gouvernement provisoire et franc-maçon, comme plusieurs autres de ses collègues (Ledru-Rollin, Jules Favre, Garnier-Pagès, Pagnerre, Flocon, Marrast, etc.), répondit par quelques paroles inspirées du véritable esprit maçonnique, et en se servant du style pittoresque et imagé de la langue que l'on parle dans les loges. On se serait cru au sein d'un temple maçonnique, plutôt qu'à l'Hôtel de ville. Mais, pour le lecteur qui a pu voir plus haut la répétition de la même cérémonie à chaque changement de gouvernement, il est facile de comprendre que l'enthousiasme du *Grand Orient* était moins profond que bruyant. Aussi, une révision de la constitution maçonnique, décidée dans un moment de ferveur démocratique, en mars 1848, aboutit à une rédaction très-peu libérale de la nouvelle, discutée au milieu des événements de juin et votée le 10 août 1849. Nous faisons ici allusion à cette malencontreuse idée de faire figurer dans le pacte fondamental de la maçonnerie du *Grand Orient* les questions religieuses de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, questions insolubles, éternel sujet de dispute, non-seulement entre les théologiens et les libres penseurs, mais entre des écoles philosophiques également respectables, questions ridiculement juxtaposées, comme deux axiomes procédant l'un de l'autre, source de débats fâcheux pour les progrès de la maçonnerie.

Après 1848 et l'élection présidentielle, la position de la maçonnerie vis-à-vis du pouvoir civil devint de plus en plus précaire. Les loges sont suspectées d'avoir recueilli la succession des clubs politiques. Une lettre de M. Baroche, ministre l'intérieur, les signale à l'attention du préfet de police (30 octobre 1850) et déclare qu'il faut assimiler aux sociétés secrètes toutes celles qui ne se rattachent pas au *Grand Orient* ou au Suprême Conseil. Le *Grand Orient* est continuellement hésitant entre le désir de protéger ses loges et la crainte de se compromettre lui-même par cette protection. En même temps, il constate que son administration intérieure est dans le plus complet désarroi : « Désordre dans les archives, désordre dans le matériel, désordre dans les finances, voilà ce que nous avons trouvé dans nos recherches, » dit un rapport du 12 juin 1851. Avant qu'il pût remédier à cette situation, les événements politiques se précipitèrent. Le 10 décembre, il lui est enjoint par le préfet de police de suspendre les travaux de tous ses ateliers jusqu'au 1er janvier 1852; et, après le coup d'Etat, il est grandement question de supprimer la maçonnerie en France. Que cette crainte soit réelle ou chimérique, elle est exploitée au *Grand Orient* par les partisans d'un pouvoir fort et d'une protection efficace. Le conseil s'assure du consentement du prince Lucien Murat, qui avait été reçu maçon en Amérique, et il le fait nommer grand maître, à l'unanimité de 132 votants.

Le nouveau grand maître s'empara aussitôt du pouvoir de la manière la plus absolue, ne comprenant rien à la maçonnerie, et voulant la réduire aux proportions d'une institution de bienfaisance. Il acheta un hôtel rue Cadet, y fit faire des dépenses sans proportion avec les ressources du *Grand Orient*, s'endetta, frappa les loges de contributions extraordinaires, mécontenta tous les maçons par les préoccupations exclusivement financières qui étaient devenues la conséquence nécessaire de son administration. La constitution de 1849 fut revisée en 1854, alors qu'on n'était encore qu'au début de ces fâcheux agissements, et qu'on n'en prévoyait pas les tristes résultats. Tous les pouvoirs furent imprudemment concentrés dans les mains du grand maître, et, quand l'assemblée voulut plus tard lutter contre les tendances fatales de son administration, il fallut un coup d'Etat et une révolution intérieure pour renverser ce despotisme antimaçonnique.

En 1 60, le grand maître, nommé pour sept années en 1854, était soumis à la réélection. A ce moment, il venait de se prononcer au Sénat en faveur du pouvoir temporel du pape, et, tout en respectant cette opinion, la majorité des maçons du *Grand Orient* pensait avec raison que de pareilles idées étaient peu compatibles avec la direction d'une société aussi progressive que la maçonnerie. On opposa donc à la réélection du prince Murat la candidature du prince Jérôme Napoléon; et, malgré les efforts désespérés de l'ex-grand maître, le prince Napoléon fut nommé à une grande majorité. Mais une haute influence, mettant un terme à une rivalité qui menaçait de prendre les plus graves proportions entre les deux compétiteurs, empêcha le nouvel élu d'accepter les fonctions qui lui étaient confiées par le libre suffrage des maçons, et le conflit prit fin par un décret impérial nommant le maréchal Magnan grand maître de l'ordre maçonnique en France, pour trois ans (11 janvier 1862).

Le maréchal n'était pas maçon quand on lui conféra cette dignité, à laquelle il était loin de s'attendre; mais il avait la main ferme, et l'agitation produite au sein de la maçonnerie par la rivalité des deux princes avait fait supposer en haut lieu qu'il fallait mener les maçons militairement. Heureusement, aucune rigueur n'était nécessaire. En réformant la déplorable constitution de 1854, on enleva au grand maître cette omnipotence dont le prince Murat avait si étrangement abusé; le maréchal, tout en regrettant la diminution de ses pouvoirs, s'y résigna. L'ordre fut rétabli dans les finances; l'administration fut restituée au contrôle du conseil de l'ordre, et quand des autorités locales cherchèrent à entraver les travaux des loges ou la constitution de nouveaux ateliers, le maréchal s'interposa vigoureusement auprès du ministère de l'intérieur pour revendiquer le droit de surveillance et de direction qui lui avait été déféré par l'empereur. Lorsque le grand maître proposa à l'assemblée du *Grand Orient* de faire reconnaître la maçonnerie par l'Etat comme établissement d'utilité publique, et qu'un échec éclatant dérouta ses prévisions, Magnan dut accepter humblement le résultat de cette tentative et ne chercha pas à la renouveler.

En voyant le calme succéder si facilement à la tempête, l'empereur ne crut pas devoir procéder de nouveau à la nomination du grand maître par voie de décret, et rendit au *Grand Orient* le droit d'élection dont il avait toujours joui (au moins nominalement). Magnan fut élu en mai 1866, et mourut une année après.

Il fut remplacé, en juin 1866, par le général Mellinet.

La maçonnerie du *Grand Orient*, qui était en décadence sous le prince Lucien Murat, s'est constamment relevée depuis 1862; ses loges se sont multipliées; des règlements généraux plus favorables à l'expansion de la vie maçonnique ont été récemment votés par l'assemblée du *Grand Orient*. Il n'est pas jusqu'aux prédications ridiculement violentes du clergé catholique français qui n'aient contribué à amener dans les temples de nouveaux adeptes. En 1867, le *Grand Orient* comptait 345 ateliers, tant en France qu'aux colonies et en pays étrangers, savoir : 263 loges, 64 chapitres, 18 ateliers dits *philosophiques*.

GRANDOULE s. f. (gran-dou-le). Ornith. Nom vulgaire d'un ganga. ‖ Quelques-uns font ce mot masculin, mais par erreur; le mot est féminin dans le midi la France, où cet oiseau existe.

GRAND-OURS (lac du), lac de l'Amérique du nord, dans la Nouvelle-Bretagne, au N.-O. du lac de l'Esclave, 140 kilom. de longueur sur 50 kilom. de largeur. Ses eaux s'écoulent dans le Mackensie.

GRAND PARDON s. m. Fêtre patronale en Bretagne. V. PARDON.

GRAND-PÈRE s. m. Aïeul, père du père ou de la mère : GRAND-PÈRE *paternel*. GRAND-PÈRE *maternel. Avoir perdu ses deux* GRANDS-PÈRES. *Les* GRANDS-PÈRES *sont faits pour tancer les pères.* (V. Hugo.)

— Fam. Titre que l'on donne à un homme avancé en âge : *C'est un bon* GRAND-PÈRE. *Ecoutez*, GRAND-PÈRE.

GRANDPERRET (Claude-Louis), humaniste français, né à Gex (Ain) en 1791, mort à à Lyon en 1854. Professeur de rhétorique au collége de Belley, à dix-neuf ans, il se fit recevoir, quelque temps après, licencié ès lettres, puis alla se fixer à Lyon, où il fonda un établissement particulier qui prit une grande extension, et qui, par une décision ministérielle, fut érigé en institution autorisée à enseigner les belles-lettres. Lorsqu'il fut question d'organiser l'instruction primaire dans le département du Rhône, en 1835, Grandperret fut nommé inspecteur. En 1839, la ville de Lyon lui confia les archives municipales. Membre et secrétaire de l'Académie de Lyon, il prit une large part aux travaux de ce corps savant, et, comme rapporteur, à l'organisation de l'école de la Martinière, telle qu'elle existe aujourd'hui; enfin il fit partie de la Société littéraire de Lyon, et fut le fondateur de la Société d'instruction élémentaire. Il a publié : un *Traité classique de littérature* (Lyon, 1816, 2 vol.), qu'il composa à l'âge de vingt ans, et qui est parvenu à sa 23^{e} édition; les *Grecs, épîtres à M. Alphonse de Lamartine* (Lyon, 1826, in-8°); *Traité de Géographie* (Lyon, 1833); *Histoire de l'Académie de Lyon* (Lyon, 1845); *Lyon, histoire abrégée de cette ville* (Lyon, 1852), etc.

GRANDPERRET (Michel-Etienne-Anthelme-Théodore), magistrat français, né à Caluire (Rhône) en 1818, fils du précédent. Il fit ses études de droit à Paris, s'y fit recevoir licencié, puis retourna à Lyon, où il exerça la profession d'avocat (1844). En 1847, il devint membre de l'Académie de Lyon, qui avait, à deux reprises, couronné des essais du jeune avocat, écrivit vers la même époque le feuilleton des théâtres dans le *Courrier de Lyon*, et collabora au *Journal le Rhône*, que dirigeait son père. Nommé, en 1849, substitut au tribunal de première instance de Lyon, il fut attaché en 1852 au parquet de la cour dans la même ville, puis devint successivement avocat général à Bourges (1855), à Toulouse (1859), procureur général à Orléans (1861), où il se lia avec l'évêque Dupanloup, dont il partage les idées religieuses. Depuis six ans il occupait ce poste, lorsqu'il fut appelé, en 1867, à remplacer M. de Marnas comme procureur général à Paris, et nommé, peu après, conseiller d'Etat en service ordinaire hors section. L'année suivante, il reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. M. Grandperret s'est fait remarquer par le réquisitoire qu'il prononça, au mois de décembre 1869, contre Troppmann. Ce fut également lui qui fut désigné pour remplir les fonctions de procureur général près la haute cour de justice convoquée à Tours, le 21 mai 1870, pour juger le prince Pierre Bonaparte accusé d'homicide sur la personne de Victor Noir, et près la haute cour convoquée à Blois, le 18 juillet de la même année, afin de statuer sur l'affaire des prétendus complots de février et de mai. Pendant les débats de la première affaire et dans son réquisitoire, il donna, en faveur du prince meurtrier, les marques de la plus révoltante partialité, et ce fut avec une stupéfaction indignée qu'on l'entendit appeler les avocats de la famille Noir : « les avocats de la défense. » Ainsi, aux yeux du procureur général, le coupable n'était pas le meurtrier, mais la victime; c'est Pierre Bonaparte qui avait droit à des dommages-intérêts.

Vous lui fîtes, seigneur,
En le croquant beaucoup d'honneur.

On ne s'est jamais joué plus insolemment de la justice.

Lors de la chute du ministère Ollivier (10 août 1870), M. Grandperret reçut le portefeuille de la justice dans le cabinet formé par le comte de Palikao. Mais, dès le 4 septembre suivant, la révolution qui emportait l'Empire le fit rentrer dans la vie privée. Le peu de temps qu'il resta au pouvoir l'empêcha de signaler son passage aux affaires par quelque mesure notable. C'est regrettable, en vérité. Un ministre de la justice de la trempe de M. Grandperret nous ménageait évidemment des surprises, même sous Bonaparte, même après M. Baroche. Peut-être eût-il ressuscité l'Inquisition et eût-il rempli lui-même les fonctions d'un Torquemada civil. Il a, d'ailleurs, la figure de l'emploi. Cette physionomie d'aspect dévasté et fatal, ce visage quasi ascétique et glacial, ce crâne dénudé et poli comme l'ivoire, tout en lui dénote l'homme tout porté à l'emploi des Laubardemont. Dans sa parole mesurée, claire, nette, jamais on ne sent le moindre frémissement du cœur; l'émotion en est constamment absente. L'esprit seul est frappé aux éclats de sa voix quelquefois éloquente, toujours vibrante et sonore, jamais passionnée. A l'entendre, on sent une sorte de frisson crisper les nerfs; on comprend que l'on se trouve en face d'un être inflexible, fatalement appelé à requérir le châtiment, jamais à invoquer la miséricorde.

Par un de ces caprices au moyen desquels la nature semble quelquefois se plaire à dérouter l'analyse psychologique le défenseur du prince Pierre Bonaparte passe pour un grand amateur de musique et pour un virtuose distingué. On a de lui : *De l'État politique de la ville de Lyon, depuis le* X^{e} *siècle jusqu'à l'année* 1789 (Lyon, 1843, in-8°); *Eloge de M^{me} la marquise d'Aligre* (Lyon, in-8°), écrits couronnés par l'Académie de Lyon.

GRANDPRÉ, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Vou-

ziers, sur l'Aire; pop. aggl., 1,324 hab. — pop. tot., 1,482 hab. Minerai de fer; phosphate de chaux; usines métallurgiques; moulin à phosphate. Ce bourg évoque de nombreux souvenirs historiques. Il paraît certain que Jules César y établit un camp, dans lequel vint se retrancher, plus tard, Attila, après sa défaite de Soissons. Dès le règne de Clovis, Grandpré posséda un château et des seigneurs; le château devint au moyen âge le siége d'un puissant comté. Sa démolition, qui fut ordonnée par Charles VII, coïncida avec l'extinction de la première maison des seigneurs de Grandpré. En 1485, le comté de Grandpré passa par mariage à Louis de Joyeuse, chef de la célèbre famille de ce nom, dont les héritiers le possédèrent jusqu'à la Révolution, époque où leur nom s'éteignit. Grandpré possédait encore, il y a trente ans, le magnifique château reconstruit par Louis de Joyeuse. Il fut détruit par un incendie. L'église de Grandpré est contemporaine du château. On y voyait autrefois les tombeaux de la famille de Joyeuse; un seul, en marbre noir, a survécu à la Révolution. En 1792, Dumouriez, lors de l'occupation des défilés de l'Argonne, établit son camp à Grandpré. Il n'en partit que pour aller écraser à Valmy, de concert avec Kellermann, l'armée prussienne. L'ennemi battu fit sa retraite par Grandpré.

GRANDPRÉ (César DE), généalogiste français, né à Grandpré en Champagne vers le commencement du XVIIe siècle. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : le *César armorial* ou *Recueil des armes et des blasons de toutes les illustres, principales et nobles maisons de France* (Paris, 1645, in-8°), plusieurs fois réédité.

GRANDPRÉ (Louis-Marie-Joseph OHIER, comte DE), marin et voyageur français, né à Saint-Malo en 1761, mort à Paris en 1846. Il prit sa retraite après quinze années de service, fut admis à l'Hôtel des invalides en 1827, et mourut, comme il avait vécu, en libre penseur. Outre divers mémoires insérés dans les *Bulletins de la Société de géographie* et dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Voyage à la côte occidentale d'Afrique* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°), plein de détails intéressants sur le commerce, la navigation et les mœurs des indigènes qu'il a visités; *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique*, trad. de l'anglais de John Barrow (Paris, 1801, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire universel de géographie maritime*, trad. de l'anglais (Paris, 1803, 2 vol. in-4°); *Voyage dans l'Inde, au travers du grand désert*, trad. de l'anglais de Taylor (Paris, 1825, in-8°); *Abrégé élémentaire de géographie physique* (Paris, 1825, in-8°); *Répertoire polyglotte de la marine* (Paris, 1829, 2 vol. in-8°), etc.

Grandpré (LE CAMP DE), opéra en un acte, de Joseph Chénier et Gossec. V. TRIOMPHE DE LA RÉPUBLIQUE.

GRAND-PRÉ (François-Joseph DARUT DE), général français. V. DARUT DE GRAND-PRÉ.

GRAND'REPASSE s. f. Comm. Couverture marquée de dix barres.

GRANDRIEU, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Mende, sur le ruisseau du même nom; pop. aggl., 267 hab. — pop. tot., 1,586 hab. Tour gothique; église du XIIIe siècle.

GRAND-SERRE (LE), bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. N.-E. de Valence; pop. aggl., 730 hab. — pop. tot., 1,748 hab. Hauts fourneaux et forges d'affinerie pour fer et acier. Ruines d'un château fort appelé jadis *Castrum Serris*.

GRAND'TANTE s. f. Sœur du grand-père ou de la grand'mère.

GRAND-TEINT s. m. Comm. Teinture de première qualité.

— Adj. Qui est teint avec des drogues de première qualité : *Indiennes* GRAND-TEINT.

GRANDVAL (Nicolas RACOT DE), compositeur et littérateur français, né à Paris en 1676, mort en la même ville en 1753. Il débuta comme directeur d'une troupe de comédiens ambulants, pour laquelle il composait des divertissements, paroles et musique. Après quelques années d'une vie vagabonde, Grandval revint à Paris, et s'y établit en qualité de maître joueur de clavecin. Peu de temps après, il obtint la place d'organiste de Saint-Germain-des-Prés. On possède de cet artiste : un livre de *Cantates*, publié en 1729; un *Essai sur le bon goût en musique* (1732), et une foule de farces et de parodies où il tournait en ridicule les travers de la société et le mauvais goût qui régnait sur la scène. Ses pièces ont été publiées sous le titre de : *Théâtre de campagne* (1755, in-12). On y remarque surtout : *Agathe* ou la *Chaste princesse; Persiflés;* le *Pot de chambre cassé;* le *Quartier d'hiver*, etc. Nous citerons encore de lui : le *Vice puni* ou *Cartouche* (1727, in-8°), poëme en argot, souvent réimprimé.

GRANDVAL (François-Charles RACOT DE), comédien célèbre, fils du précédent, né à Paris en 1710, mort en 1784. Il joua deux années en province, et fit ses débuts à la Comédie-Française en 1729. Doué d'une physionomie expressive, d'une taille élégante, plein de noblesse dans ses paroles, fin, spirituel, d'une souplesse étonnante, il jouait les rôles les plus divers avec un égal talent, excellait dans les jeunes premiers comme dans les petits-maîtres. A l'arrivée de Lekain (1750), il dut lui céder les premiers emplois de la tragédie, se réservant ceux de haut comique, dans lesquels il était sans rival. Le maréchal de Richelieu, alors maître tout-puissant des théâtres royaux, le poursuivit d'une haine dont le motif est sans doute quelque intrigue de coulisses. La position devint si intolérable, que Grandval quitta la scène en 1762, encore dans la force de son talent. Il y reparut deux ans après, pour prendre définitivement sa retraite en 1768. On a de lui des pièces de théâtre en vers, dans le genre parodie, comme celles de son père. On y trouve de l'esprit et beaucoup de gaieté, mais une liberté de langage qui va jusqu'aux dernières limites de la licence. Nous citerons, entre autres : *Agathe* ou les *Deux biscuits*, tragédie en un acte (Paris, 1752, in-8°); l'*Eunuque* ou la *Fidèle infidélité*, parade (1750); *Léandre-Nanette* ou le *Double quiproquo*, parade en un acte (in-12); la *Nouvelle Messaline*, tragédie burlesque (1752); *Syrop-au-cul* ou l'*Heureuse délivrance*, tragédie héroï-merdifique en trois actes (in-8°), etc.

La femme de cet artiste, Marie-Geneviève Dupré, née à Paris en 1714, morte en 1784, montra dans la comédie un talent souple et fin. Mariée fort jeune à Grandval, elle avait reçu ses leçons et débuté sous sa direction en 1734.

GRANDVILLE (Jean-Ignace-Isidore GÉRARD, dit), caricaturiste français, né à Nancy en 1803, mort à Paris en 1847. Son père, peintre en miniature, mort en 1854, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, lui donna les premières leçons de dessin; son grand-père était un comédien de province, qui changea son nom patronymique de Gérard en celui de Grandville. Après Gavarni et Daumier, Grandville occupe la première place dans l'histoire de la caricature moderne en France. Nature fine et délicate, où dominait l'esprit d'observation, il a fidèlement reproduit, du bout de son crayon railleur, les travers et les ridicules de son temps, mais il l'a fait d'une manière qui lui est toute personnelle, avec un parti pris qui finit, chez lui, par dégénérer en manie, celui de donner la physionomie, les vices et les passions de l'homme, d'abord aux animaux et aux plantes, puis à toutes sortes d'objets quelconques, au risque de tomber dans l'incompréhensible et le baroque.

Venu à Paris vers l'âge de vingt ans, sans autre ressource que son crayon, il dut se mettre à la solde de quelques éditeurs, et lutta contre la misère avec la plus louable ténacité. Ses premiers dessins furent des lithographies : le *Dimanche d'un bon bourgeois* ou les *Tribulations de la petite propriété*, satire pleine de malice, et remarquable, en outre, par l'élégance de la touche; les *Amusements de l'enfance*, les *Plaisirs de la jeunesse*, les *Jouissances de l'âge mûr*, et les *Passe-temps de la vieillesse*, croquis ingénieux et naïfs. Il se révéla d'une manière plus originale dans les *Métamorphoses du jour* (1828), qui commencèrent sa popularité; c'étaient des types d'hommes connus, représentés avec des figures d'animaux, et l'artiste avait su saisir, avec beaucoup d'esprit d'observation, des concordances singulières. On s'amusa beaucoup de cet album, où figuraient tous les types politiques de la Restauration. Malgré la vogue qu'il obtint, la gêne hantait toujours le foyer de Grandville, car il s'était marié et avait de nombreuses charges.

Après avoir ainsi donné les étrivières aux Bourbons durant quelques années, il se tourna contre les d'Orléans, quand ceux-ci remplacèrent ceux-là sur le trône. La révolution de 1830 accorda néanmoins plus de liberté à son crayon, qui, chaque jour, dans la *Caricature* ou le *Charivari*, livrait le gouvernement nouveau et ses créatures à la malignité publique. C'est alors que parurent : le *Mât de cocagne*, le *Convoi de la liberté*, la *Basse-cour*, et tant d'autres compositions dont la verve satirique divertit si fort les adversaires du roi Gargantua.

Les lois de septembre vinrent couper les ailes à cet esprit indépendant; il continua toutefois de guerroyer sur le même terrain, et publia un remarquable album, où les chapeaux, les parapluies, les cannes et les cols ont une importance qu'on ne leur eût jamais soupçonnée. La politique se mêlait, d'une façon très-spirituelle, à la caricature de mœurs. Une simple perruque en disait autant qu'un portrait, une paire de favoris autant qu'un buste; tel familier de la cour se reconnaissait dans le dessin spirituel d'un faux-col, tel autre dans celui d'une canne ou d'un parapluie; le chapeau n'était plus seulement un couvre-chef, c'était, à lui seul, un personnage, et le public de battre des mains à cette joyeuse exhibition d'objets inanimés, mais vivants, parfois graves comme des ministres avec ou sans portefeuille.

A ces légers croquis il convient d'ajouter les créations excellentes publiées par le *Magasin pittoresque*, et qui doivent être rangées parmi ses meilleures inspirations. Rappelons seulement : la *Physionomie du chat*, puis les *Têtes d'hommes et d'animaux comparées*. Nous indiquerons aussi, dans le même recueil : le *Carnaval du riche* et le *Carnaval du pauvre*, antithèses où le caricaturiste cédait la place au moraliste; les *Petites misères de la vie humaine*, etc.

Le beau talent de Grandville lui conquit une prompte célébrité, mais ne l'enrichit pas; cette pauvreté, toutefois, fut sa moindre infortune. Ses dernières années furent tristes; mais on en a peut-être exagéré la mélancolie. Ne connaissant d'autres joies que celles de la famille, il perdit coup sur coup deux enfants et sa femme. Il se remaria. Le seul enfant qui lui restât de son premier mariage périt en avalant un corps étranger qu'on ne put extraire de son gosier. Le père n'eut pas le courage de consentir à l'opération de la trachéotomie, et l'enfant, étouffé, expira dans ses bras. A quelque temps de là, Grandville, accablé de ces malheurs successifs, perdait la raison et mourait après de cruelles souffrances.

Il s'était composé l'épitaphe suivante :

« Ci-gît J.-J. Grandville. Il anima tout, fit tout vivre, parler et marcher. Seul, il ne sut pas faire son chemin. »

« Il a sondé les replis du cœurs humain, dit un critique; il a étudié la vie, et il en reproduit avec esprit les diverses situations. Rarement il fait rire; il fait songer; ses dessins sont de la haute comédie... » Grandville, en effet, est un penseur et un philosophe. Attristé par de cruelles épreuves, il ne lui vient pas à l'idée de faire rire les autres, quand le chagrin et le désenchantement deviennent ses compagnons assidus, mornes et austères; la joie, d'ailleurs, n'est pas du tout dans ses instincts. S'il met aux hommes le masque de la brute, c'est qu'il les sait capables de tous les vices qui peuvent se rencontrer chez l'espèce animale, voire la plus immonde. Les types seuls sont grotesques; car si l'on pénètre la pensée qui se cache sous cette forme, le côté risible disparaît aussitôt. Tel nous apparaît l'artiste. « Les scènes d'animaux, dit M. Champfleury, ont consacré sa réputation. En face des représentations symboliques de l'Egypte ancienne, les graves érudits eux-mêmes murmurent son nom, attaché plus profondément que ceux de Téniers, Watteau, Kaulbach à la suture de l'homme et de l'animal. »

Grandville a illustré un grand nombre d'ouvrages, entre autres les fables de La Fontaine (édition Mame), où le dessinateur s'est presque mis au niveau du fabuliste. Nous citerons ensuite : un *Robinson*, *La Bruyère*, *Don Quichotte*, les *Voyages de Gulliver*, les *Fables de Florian*, les *Chansons de Béranger*, *Jérôme Paturot*, les *Cent proverbes*, *Voyage où il vous plaira*, les *Fleurs animées*, et enfin les *Etoiles*, dont la publication n'eut lieu qu'après sa mort.

« On peut voir, en consultant tous ces beaux dessins, à quel point Grandville a su rendre les misères et les infirmités de la vie humaine, en même temps qu'il créait les plus gracieuses fantaisies, les plus ravissantes images. Fils d'un miniaturiste, il a apporté dans son œuvre la patience d'un art qu'il avait étudié à la maison paternelle; on lui a même reproché sa forme correcte et positive. » (*Grandville*, par Charles Blanc, 1855, 1 vol. in-32.) C'est, en effet, le reproche que lui fait M. Paul de Saint-Victor. « Parcourez d'un bout à l'autre, dit ce critique trop sévère, le carnaval zoologique qui remplit son œuvre, vous serez frappé de son défaut absolu de verve et d'inspiration. Que Grandville traduise au crayon les *Fables de La Fontaine*, qu'il prête aux bêtes, dans les *Animaux peints par eux-mêmes* et dans les *Métamorphoses du jour*, les costumes et les caractères de l'humanité, ou que, dans *Un autre monde*, il essaye de la féerie et de la légende, il garde toujours sa facture aride, son dessin commun et sa façon déplaisante d'enfermer des êtres fantastiques dans des contours positifs... Jamais son crayon ne badine en peuplant ce monde de sa création; jamais il ne jette sur lui la magie de l'ombre ou le mystère de l'ébauche. » Rien ne trouve grâce devant le critique, ni les dandys à têtes de paon, ni les vautours affublés de redingotes à la propriétaire, ni les renards en toges d'avocat; il se moque agréablement des roses habillées en grisettes, des tiges de tabac fumant leur pipe, des cannes à sucre se battant en duel avec les betteraves. C'est aller trop loin, car la plupart de ces croquis ont de la grâce, et le reproche qu'il fait à l'artiste d'avoir changé les fleurs en caricatures et en monstres n'est pas fondé; l'abus seul de ce genre trop personnel a pu finir par amener la lassitude de l'artiste lui-même, dont l'imagination, travaillant toujours dans le même sens, se trouva bientôt à bout de ressources. « Plus il allait, continue M. Paul de Saint-Victor, plus il compliquait et alambiquait ses idées. Quand il eut épuisé toutes les ressources de la métempsychose, quand il n'y eut plus de bête ou de végétal auquel il n'eût fait singer la figure humaine, alors il s'attaqua aux choses de la nature morte. Il anima des ustensiles, des instruments, des machines; il se fit le Pygmalion de la cruche et de la pincette; il gonfla le soufflet en ventre, et l'assit au coin du feu, les manches étendues, en guise de jambes, le long des chenets. Il découpa en profil la lame du canif, il ébouriffa comme des cheveux la barbe de la plume, il donna à la fente de la tire-lire les expressions et les appétits de la bouche, il fit observer les éclipses de soleil par des compas vivants, à califourchon sur des télescopes. » C'était la dernière limite d'un genre poussé à l'extrême, et le crayon de Grandville était trop positif, la forme de son dessin trop arrêtée pour faire avec succès une excursion dans le fantastique et le surnaturel. Sur la fin de sa vie, il se sentait puissamment attiré de ce côté-là, et il mit au jour des créations qui ne sont que des rêves pénibles, par exemple le *Voyage de l'éternité*, sorte de généalogie de spectres, dans laquelle il essayait de donner une physionomie moderne, parisienne, aux fameuses *Danses des morts*. Indiquons aussi deux compositions qui furent publiées dans le *Magasin pittoresque*, sous le titre de : *Crime* et *Expiation*, sujet funèbre comme un cauchemar, et qui indique un esprit déjà malade.

GRANDVILLIERS, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-O de Beauvais; pop. aggl., 1,719 hab. — pop. tot., 1,817 hab. Draperie, bonneterie, enclumes et essieux, aiguilles à métier, tuiles

GRANELLESCHO s. m. (gra-nèl-lé-sko — mot ital. dérivé de *granello*, sot, littéralement petit grain, dimin. de *grano*, grain). Hist. litt. Membre d'une société littéraire fondée à Venise en 1740. ‖ Pl. GRANELLESCHI.

— **Encycl.** Le but de la singulière Académie des *granelleschi* était de s'opposer aux progrès du mauvais goût. Pour combattre les prétentions et troubler les succès des corrupteurs du goût, ils employaient à la fois les discussions sérieuses et les critiques légères, quelquefois même les satires les plus cruelles et jusqu'à des facéties d'un burlesque un peu trivial. Des hommes distingués par le rang, par la gravité du caractère, par la profondeur et l'étendue des connaissances, s'enrôlèrent dans cette sorte de croisade littéraire. « Chaque séance, dit Ginguené, s'ouvrait par ce qu'on pourrait nommer des bordées de productions les plus ridicules qu'ils pouvaient imaginer et les plus analogues à leur titre. Leur véritable séance s'ouvrait ensuite, et les lectures qu'ils y faisaient, les principes littéraires qu'ils y développaient excitaient l'admiration et entretenaient à Venise le feu sacré du goût. Malgré le soin que prenait leur président de ne rien dire d'abord qui n'eût le caractère d'imbécillité exigé par les statuts, il pouvait s'oublier quelquefois; mais une découverte que fit l'Académie le mit à l'abri de ce danger. On lui fit connaître un homme complétement stupide, et, ce qui achevait de le rendre parfait, ayant de grandes prétentions à la science et aux talents littéraires, remplissant chaque jour des pages des bêtises les plus grossières, les lisant à tout le monde, et prenant pour des signes d'approbation les rires et les moqueries de ceux qui se faisaient un jeu de son excessive simplicité. Il se nommait Joseph Secchellari; la société lui envoya une députation, le reçut dans son sein, le nomma à l'unanimité prince et président de l'Académie des *granelleschi*, avec le titre d'*arcigranellone*, titre créé pour lui. On fit avec solennité l'installation du nouveau président. On lui mit une couronne de prunes; on lui adressa des discours et des pièces de vers du sérieux le plus comique, remplies d'éloges ironiques dont il était aussi fier que de sa couronne. » L'*arcigranellone* avait pour trône un fauteuil antique très-élevé. Il ouvrait la séance par une composition d'un ridicule inimaginable. On l'interrompait bien vite par des applaudissements redoublés, et l'on décidait que son chef-d'œuvre prendrait place dans les actes de la société.

GRANELLI (Jean), jésuite, prédicateur et théologien italien, né à Gênes en 1703, mort en 1770. Il se fit une grande réputation en Italie comme orateur sacré, fut appelé à Vienne par Marie-Thérèse pour y prêcher en italien (1761), devint ensuite recteur du collége de Modène et bibliothécaire de Côme III. On a de lui, outre des *Sermons* et un volumineux commentaire sur la Bible, des *Discours et poésies* (1772, in-4°), renfermant quatre tragédies à l'usage des colléges, *Sédécias*, *Manassé*, *Dione* et *Seila*, d'où l'auteur a exclu tout rôle de femme.

GRANET, troubadour provençal, né à Aix ou à Marseille, mort vers 1266. Il ne reste de lui que quatre pièces de vers. Dans l'une, adressée au comte Charles d'Anjou, il exhorte ce prince à diminuer les impôts qui écrasent son peuple. C'est la plus remarquable des quatre.

GRANET (François), littérateur français, né à Brignoles (Provence) en 1692, mort à Paris en 1741. Il entra dans les ordres, puis se rendit à Paris, où il collabora successivement aux *Nouvelles littéraires*, à la *Bibliothèque française*, au *Nouvelliste du Parnasse*, aux *Observations sur les écrits modernes*, de l'abbé Desfontaines, et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : le *Spectateur inconnu* (Paris, 1724); *Réflexions sur les ouvrages de littérature* (Paris 1736-1740, 12 vol. in-12; le premier volume n'est pas de Granet); *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (Paris, 1740, 2 vol. in-12). On lui doit aussi une traduction de la *Chronologie des anciens royaumes*, de Newton (1728, in-4°), et des éditions des *Œuvres diverses de P. Corneille*, du *Traité*

des pratiques superstitieuses du P. Lebrun, des *Œuvres de Launoy*, etc.

GRANET (François-Omer), conventionnel, né à Marseille en 1769, mort dans la même ville le 10 septembre 1821. Il était à la tête d'une maison de commerce florissante, à l'époque de la Révolution, dont il embrassa la cause avec une ardeur toute méridionale. En 1789, il fut un des plus actifs promoteurs de l'élection de Mirabeau. Le prévôt de Marseille, Bournissac, qui avait combattu cette élection par tous les moyens possibles, crut pouvoir, au mois de juillet de cette même année, traduire Granet à son tribunal, comme fauteur des troubles qui agitaient le pays; il le fit même enfermer, avec Rebecqui, au fort Saint-Jean, puis au château d'If; mais Mirabeau, qui siégeait alors à l'Assemblée constituante, réussit à arracher Granet à la juridiction prévôtale et obtint son renvoi devant la sénéchaussée, qui abandonna les poursuites commencées. Bientôt après, Granet fut nommé administrateur du département des Bouches-du-Rhône, puis député du même département à l'Assemblée législative. Il y vota constamment avec la gauche. Lorsque les fédérés de Marseille arrivèrent à Paris, en juillet 1792, dans l'intention hautement avouée de travailler au renversement du trône, ils trouvèrent dans Granet un zélé coopérateur. Il prit avec eux une part très-active à la journée du 10 août. Nommé quelque temps après, par son département, député à la Convention nationale, il y vota la mort du roi dans les vingt-quatre heures. Les biographes monarchistes nous représentent Granet siégeant au sommet de la montagne, vêtu de la carmagnole, coiffé du bonnet rouge et armé d'un gros bâton dont il menaçait les orateurs qui défendaient les idées contraires aux siennes. En réalité, Granet était un homme fort doux, ardent patriote il est vrai, mais ennemi du sang et de la violence. Cela est démontré par une multitude de faits, et avoué d'ailleurs par les plus raisonnables des adversaires de Granet.

Le 18 germinal an II (7 avril 1794), il demanda les honneurs du Panthéon pour P. Bayle et Gasparin, morts au service de la République. Le 29 du même mois, il provoqua des mesures sévères contre Jourdan, alors commandant de la gendarmerie d'Avignon, et dont les actes arbitraires menaçaient un représentant du peuple en congé. Granet fut du nombre des montagnards qui sentirent les premiers le besoin d'adoucir progressivement les rigueurs révolutionnaires. C'est à ses efforts que Marseille dut la conservation de son port, qu'on voulait combler, pour punir cette ville de ses actes de révolte contre la Convention. Il ne prit aucune part directe au 9 thermidor, et lorsque, huit jours après, Fréron s'avisa de proposer que l'Hôtel de ville, « ce Louvre du tyran Robespierre », fût rasé, Granet, faisant allusion à la mission de Fréron à Marseille, s'écria : « Les pierres de Paris ne sont pas plus coupables que les pierres de Marseille; punissez les individus criminels et ne démolissez rien. » Le 2 vendémiaire an II, Granet, resté attaché aux débris de la Montagne qui luttaient contre les conséquences du 9 thermidor, fut dénoncé par Barras et Fréron, comme fauteur des troubles qui agitaient Marseille, et en même temps comme un des accusateurs de Marat; mais l'accusation n'eut pas de suite. Dénoncé de nouveau, le 16 germinal an III, comme un des promoteurs de l'insurrection démagogique du 12 du même mois, Granet fut décrété d'accusation, après la nouvelle insurrection du 1er prairial (20 mai suivant), et un second décret ordonna sa mise en jugement; mais l'amnistie du 4 brumaire, qui fut le dernier acte de la Convention, le rendit à la liberté.

Granet ne fit point partie des nouveaux conseils institués par la constitution de l'an III, et n'occupa aucun emploi sous le Directoire. Il rentra dans sa patrie, où sa fortune, bien qu'un peu atteinte par la tempête révolutionnaire, était encore assez considérable, et reprit son ancien commerce.

Le reste de la vie publique du conventionnel est une suite de faiblesses. Sous le Consulat, il se laissa nommer par Bonaparte maire de Marseille. Tout le monde a rendu justice à la sagesse de son administration. Mais, en 1804, les maires des trente-six principales villes de la France furent appelés à assister au couronnement de Napoléon. Granet donna le spectacle affligeant d'un membre de la Convention s'offrant volontairement pour orner le triomphe du meurtrier de la République. En mai 1815, il fut nommé représentant des Bouches-du-Rhône. Son passage à la Chambre resta inaperçu. Mais les légitimistes ne lui pardonnaient ni son ancien rôle de conventionnel, ni ses récentes liaisons avec Bonaparte : après Waterloo, ils dévastèrent sa maison et livrèrent au pillage sa riche bibliothèque. En 1816, il fut banni comme régicide; mais il rentra l'un des premiers en France, en vertu d'une ordonnance de grâce signée en 1818. Il vécut depuis lors paisible et ignoré dans sa ville natale, et mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

On lui a faussement attribué un *Rapport et projet de décret sur les consulats*, qui est d'un autre Granet.

GRANET (François-Marius), peintre français, né à Aix (Provence) en 1775, mort dans la même ville en 1849. « Son père, simple maître maçon, dit M. Charles Blanc, l'avait envoyé de bonne heure à l'école; mais l'élève s'était préoccupé beaucoup moins de la grammaire que des vieilles tapisseries qui dissimulaient les murs dégradés; il en dessinait les figures sur ses cahiers et les enluminait de son mieux avec des couleurs, qu'il avouait, dans sa vieillesse, avoir dérobées au droguiste voisin. » Ce fait valut au jeune Granet la bienveillance de M. Constantin, directeur de l'école municipale de dessin, qui, devinant l'avenir du jeune François, fut son premier maître et son premier protecteur. C'est dans son atelier que l'élève rencontra M. de Forbin, qui devint plus tard son ami le plus intime et le plus dévoué.

Grâce aux relations de famille de ce camarade, Granet fut attaché comme dessinateur à l'expédition de Toulon, où il lui fut donné d'observer des effets de lumière qui impressionnèrent vivement son imagination d'artiste. C'est ainsi qu'une nuit, se trouvant dans les batteries, il fut témoin d'un spectacle magique, celui de quinze ou vingt vaisseaux brûlant dans le port. Bientôt la misère força Granet à barbouiller des poupes et des canots, ainsi que l'avait fait jadis son illustre compatriote Pierre Puget. Ce travail lui était payé en pains de munition, qu'il envoyait à ses parents. « Jamais, disait-il plus tard, je ne trouvai mes tableaux mieux payés. » Les officiers lui donnaient aussi quelque argent pour des figures, tirées de l'histoire romaine, qu'il dessinait pour eux. Un d'entre eux lui ayant acheté plusieurs *Vues de Toulon*, Granet fut au comble de la joie, et n'eut rien de plus pressé que d'envoyer sa petite fortune à sa famille. Revenu à Aix, il y retrouva le jeune de Forbin. Tous deux n'eurent plus dès lors qu'une pensée, celle d'aller à Paris étudier la peinture dans l'atelier de David. De Forbin partit d'abord; puis la marquise, sa mère, devant envoyer la plus jeune de ses filles terminer son éducation chez des religieuses de la capitale, Granet obtint la permission de suivre la voiture à pied; mais il fallait trouver de quoi pourvoir aux frais du voyage : Mme de Forbin lui donna un double louis, et un commissaire des guerres lui fournit une feuille de route, avec le titre humiliant de « conducteur de la chaîne qui avait accompagné les forçats à Toulon et qui retournait à Paris. »

Son ami, le comte de Forbin, le conduisit immédiatement au Louvre. Les toiles de Téniers attirèrent tout d'abord l'attention de Granet et le transportèrent d'admiration. Entré dans l'atelier de David quelque temps après, il n'y fut pas accueilli par le maître avec la sympathie qu'il méritait. Cependant le peintre des *Horaces* ne se méprit pas entièrement sur la valeur de Granet; car, un jour, s'arrêtant devant son chevalet : « De qui est ce dessin? demanda-t-il d'un ton brusque; il sent la couleur. » Malgré la froideur de David, Granet n'aurait peut-être pas quitté son atelier, s'il eût pu parvenir à économiser douze francs par mois, montant de la rétribution exigée de chaque élève. Sorti de l'atelier, il alla travailler au Louvre et ne s'en trouva pas mal. Une copie de l'*Enfant prodigue* de Téniers, qu'il vendit au marquis de Senneval, lui rapporta trente-six francs. Ce grand seigneur le chargea, de plus, de la décoration du boudoir de sa femme et le paya avec la même générosité. Le jeune peintre habitait alors un grenier situé dans le voisinage du cloître des Feuillants. Il allait souvent se promener dans la nef dévastée de ce cloître et y admirer les jeux de la lumière sur les piliers et à travers les arceaux gothiques. Un jour l'idée lui vint de faire, d'après nature, un tableau de cette nef, et, un mois après, il l'exposait au Louvre. Cette toile, digne des maîtres de l'école flamande, excita un enthousiasme indescriptible. Tout le monde admira la magie de la couleur et la puissance des effets du clair-obscur. Granet vendit ce chef-d'œuvre six cents francs, et partit aussitôt pour l'Italie, avec son ami le comte de Forbin. Ils arrivèrent à Rome en 1802.

Bien différent des autres artistes, qui, une fois à Rome, cherchent à s'approprier la manière des maîtres italiens, le peintre du *Cloître des Feuillants* suivit la voie que son premier succès lui avait révélée. Fier de son originalité, il n'emprunta aux écoles de Florence et de Venise que la pureté du style et une certaine ordonnance de composition. Il envoya à Paris deux toiles, l'une représentant l'*Intérieur de l'église San-Martino-in-Monte*, et l'autre *Une des grottes de l'Ara-Cœli*. Crevées à la frontière par la sonde des douaniers, ces deux toiles parvinrent trop tard à destination pour être exposées : le Salon était déjà ouvert. « Granet, éperdu, dit Ch. Blanc, accourt à Paris, les découvre, à grand'peine, dans la poussière des bureaux, implore à mains jointes M. Denon, le directeur des musées; mais celui-ci se renferme dans la stricte observance des règlements, et le malheureux jeune homme sort de son cabinet en s'écriant : « Vous voulez donc me » faire mourir de faim? »

Cependant, sur la recommandation du sénateur Cacault, Granet retourna à Rome à la suite du cardinal Fesch, et, quelques années plus tard, il exposait un superbe tableau représentant *Stella dans la prison du Capitole*. La ville des papes s'émut tout entière à l'apparition de cette œuvre, qui s'éloignait avec tant de hardiesse des traditions de l'école française contemporaine. Le tableau de *Stella* fut envoyé à Paris, où il obtint aussi un très-grand succès. L'impératrice Joséphine l'acheta pour en décorer le château de la Malmaison.

Désormais célèbre, Granet ne se laissa point endormir dans la joie du triomphe. *Stella* fut bientôt suivi du *Chœur des capucins de la place Barberini*, son chef-d'œuvre. Cette toile merveilleuse fit sensation dans toute l'Europe. On raconte qu'un diplomate, émerveillé des effets de lumière de ce tableau, soutint que l'illusion était due à la présence de plusieurs plans successifs, analogues à ceux qu'on emploie dans la décoration des théâtres, et il eut besoin de toucher la toile pour être convaincu du contraire. On dit aussi qu'à la suite de l'exposition du *Chœur des capucins* le roi Louis XVIII fit appeler l'artiste, lui remit la croix de la Légion d'honneur, et lui dit, après lui avoir témoigné le désir d'avoir une reproduction de cette toile : « Monsieur Granet, quelqu'un m'affirme qu'il vient d'entendre éternuer l'un de vos capucins. »

Granet fit vingt reproductions du *Chœur des capucins*, qui suffirent pour lui assurer une indépendance honorable. Nommé conservateur adjoint des musées royaux en 1824, il devint membre de l'Institut, puis conservateur du musée de Versailles sous Louis-Philippe. Destitué en 1848, il se retira dans sa ville natale. En mourant, il légua toute sa fortune à des fondations pieuses et ses œuvres d'art à la ville d'Aix, qui en a formé un musée portant le nom de Musée Granet.

Au nombre des toiles les plus remarquables de cet artiste, nous devons citer : la *Ceci emmenée, de nuit, à travers les voûtes ténébreuses du château Saint-Ange et conduite au supplice; Saint Louis délivrant des prisonniers français à Damiette; Bernardo Strozzi, peintre et religieux génois, faisant le portrait du général de son ordre*; le *Peintre Sodoma porté à l'hôpital*, etc., et enfin cette page magnifique : *Poussin, avant d'expirer, recevant les soins du cardinal Massimo et les secours de la religion.*

« La qualité dominante de l'œuvre de Granet, dit M. Charles Blanc, celle qui eut le rare privilége de lui assurer la faveur du public en même temps que celle de la critique, c'est la parfaite harmonie qu'il établit toujours entre ses personnages et les lieux dans lesquels il les fait mouvoir. De quelque nom qu'il les étiquète, ses tableaux ne sont point, à proprement parler, des tableaux d'histoire. Avant de chercher un sujet dans la légende, il semble qu'il cherche d'abord, dans ses promenades, un endroit pittoresque; dès qu'il l'a découvert, il distribue la lumière avec une intelligente parcimonie sur les parties secondaires et la répand avec profusion sur la masse centrale, dans laquelle il va placer son action, car c'est alors seulement qu'il appelle ses acteurs : moines rachetant des captifs, barons du moyen âge ou croisés de l'armée du Saint-Sépulcre. Il semble toujours qu'il veuille rester peintre d'intérieur; mais nul n'a su subordonner avec plus de tact la figure humaine à l'architecture, le drame à l'impression matérielle. A l'admirable sans-façon du praticien, à sa manière de traiter des figures qui, du reste, n'ont jamais rien de commun dans les motifs, rien de vulgaire dans les draperies, on voit que le peintre est toujours moins préoccupé de l'homme que du soleil. »

GRANETTE s. f. (gra-nè-te — dimin. du lat. *granum*, graine). Bot. Nom vulgaire de diverses renouées, et notamment de la renouée de Tartarie.

GRANGE s. f. (gran-je — du bas latin *granica*, que l'on trouve dans la loi des Bavarois; de *granum*, grain. On trouve aussi *granea* dans les lois barbares). Bâtiment où l'on serre les blés en gerbes : *Les* GRANGES *doivent être préservées de toute espèce d'humidité et aérées le plus qu'il est possible.* (Morogues.)

— *Batteur en grange*, Ouvrier agricole qui bat le blé dans les granges.

— **Encycl.** Constr. et écon. rur. La *grange* est nécessaire dans toutes les exploitations rurales où le grain n'est ni conservé en meules, ni battu immédiatement après la récolte. Ces constructions ont 8, 10 et 12 mètres de largeur; on va même jusqu'à 15 mètres depuis qu'on emploie le métal à la construction de la charpente du comble. On leur donne ordinairement 7 à 8 mètres de hauteur sous l'entrait; leur longueur varie selon l'importance de la ferme à laquelle elles appartiennent, et selon la quantité de gerbes qu'on doit y emmagasiner. Pour que les voitures chargées des récoltes puissent entrer facilement dans les *granges*, on donne aux portes, qui sont à deux vantaux, $3^{m},30$ à 4 mètres de largeur, sur 4 mètres à $4^{m},50$ de hauteur. Ordinairement on y ménage deux portes, l'une pour l'entrée et l'autre pour la sortie des voitures. Pour calculer la capacité des *granges*, on admet, en général, que, dans les bonnes terres à blé, convenablement fumées, le rendement ordinaire, dans les années favorables, est, par hectare, d'environ 10,000 kilogrammes de gerbes; soit 100 mètres cubes, en admettant le chiffre approximatif de 100 kilogrammes par mètre cube de gerbes. Ceci étant admis, si l'on se donne la hauteur de la *grange* ainsi que sa largeur, on peut en obtenir facilement la longueur. A cette dernière, il faut ajouter l'emplacement nécessaire au battage, qui est d'environ 6 mètres de longueur, $4^{m},25$ de largeur, et demande 4 mètres de hauteur, soit 100 mètres cubes de capacité. Pour une récolte annuelle de 30,000 gerbes de 6 kilogrammes chacune ou de 180,000 kilogrammes de divers grains, il faudrait deux aires à battre chacune de 12 mètres de longueur, sur $4^{m},50$ de largeur et $4^{m},50$ de hauteur. La *grange* doit être isolée dans la cour d'une ferme, à l'endroit le plus commode pour la rentrée des gerbes venant du champ, pour le dépôt de celles que l'on retire des meules, enfin pour la surveillance à exercer pendant le battage. Elle doit être aérée le plus possible et préservée de toute humidité. Pour atteindre ce but, on élève le sol intérieur de $0^{m},30$ à $0^{m},50$ environ au-dessus de l'extérieur; on pratique aussi dans les murs un nombre suffisant d'ouvertures, que l'on ferme avec des grilles à mailles serrées, pour arrêter les animaux nuisibles, et que l'on préserve de la pluie à l'aide d'auvents. On peut y suppléer, pour les combles, en ouvrant dans le toit de petites lucarnes ou nids de pie, grillés de même et recouverts par des tuiles faîtières. L'intérieur de la *grange* sera crépi et même soigneusement lissé; on empêche ainsi les rats et les souris de grimper le long des murs et de gagner les charpentes du comble, lorsque les *granges* sont vides; il est alors plus facile de tuer ces animaux sur le sol même, avec le fléau. Au moyen âge, les *granges* étaient bâties par les moines, soit dans l'enceinte des abbayes, soit dans la campagne; c'est autour d'elles que vinrent se grouper les habitations des paysans, pour former des hameaux, dont plusieurs ont conservé le nom de la *grange*. Quelquefois ces bâtiments, dont les proportions étaient généralement considérables, étaient entourés de murs de clôture et défendues par des échauguettes et de bonnes portes flanquées; en temps de guerre, les paysans s'enfermaient dans leur enceinte et s'y défendaient de leur mieux. Dans certaines localités, les *granges* contenaient des étables à rez-de-chaussée destinées à recevoir les troupeaux; la partie supérieure servait de grenier pour l'emmagasinement des fourrages. Au XVe siècle, les bâtiments devinrent de véritables forteresses, qu'on entourait de fossés et qu'on flanquait de tours pour pouvoir résister aux bandes de routiers qui, à cette époque, parcouraient continuellement la France et dévastaient toutes les fermes et les habitations. Il existe encore en France quelques-unes de ces *granges* du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle; M. de Caumont, dans son *Bulletin monumental*, signale celles de Perrières, des Ardennes et de l'Eure, et M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture*, cite celle de l'abbaye de Longchamps près Paris, qui date du XIIIe siècle. De nos jours, les *granges* ne sont plus, dans certaines localités, que des hangars mal bâtis, plus souvent exécutés en bois qu'en maçonnerie; cependant, dans le Nord, où la brique et la pierre bleue sont les matériaux courants de la construction, on rencontre des fermes dont les *granges* sont parfaitement construites et disposées pour recevoir l'engerbage, l'installation des nouvelles machines à battre et la surveillance. Autrefois les *granges* n'atteignaient de grandes dimensions en largeur qu'à l'aide de piliers intermédiaires établis pour supporter la charpente, qui était toujours en bois. Depuis les progrès de la métallurgie, on a remplacé ces charpentes à piliers par des combles métalliques traversant d'un seul jet les plus grandes parties, et donnant, par suite, pour une même ouverture, plus d'espace libre. Parmi les *granges* établies en ce genre dans ces dernières années, nous citerons celles que M. le comte de Brives a fait établir dans ses propriétés à Neuville près Saint-Pol (Pas-de-Calais) et à Otreppe, commune de Bierrwart, province de Namur (Belgique. Ces *granges*, qui n'ont pas moins de 40 mètres de longueur, sur 12 mètres de large et 7 mètres de hauteur, sont couvertes par une charpente en fer établie d'après le système Polonceau, et qui traverse d'un seul jet les 12 mètres de largeur. Le tout a une inclinaison de 45 degrés sur l'horizontale des retombées, et la couverture est exécutée en ardoises posées sur voliges clouées sur des chevrons. Les murs sont construits en briques, avec $0^{m},70$ d'épaisseur, et leur sommet est surmonté d'une corniche faite en briques posées en encorbellement et suivant une certaine inclinaison. Ces *granges* peuvent contenir chacune, jusque sous le tirant, environ 52,000 gerbes. Entre ces *granges*, qui ne demandent pas moins de 3,200 mètres cubes de volume, il existe deux passages de 5 mètres chacun, pour les voitures chargées. Ces constructions, étudiées par M. le comte de Brias et par M. E. Mathieu, ingénieur, sont appelées à être imitées à cause de l'incombustibilité de la matière employée, ce qui offre une grande garantie pour ces bâtiments qui, malheureusement, sont trop souvent la proie des flammes. On a encore imaginé divers moyens pour construire les *granges* d'une manière économique. Ainsi, on n'établit de maçonnerie pleine que dans les pignons où l'on place les entrées; les murs d'ados ne sont élevés qu'à 1 mètre au-dessus du niveau du sol de la cour, et, à l'exception des pilastres en maçonnerie, destinés à supporter les tirants de la charpente du comble, tout le surplus est rempli par des poteaux en peuplier, largement espacés entre eux; les baies sont fermées par des planches du même bois, placées en re-

couvrement pour laisser égoutter l'eau des pluies; la charpente du comble est également en peuplier. Quant à la *grange* mobile des Hollandais, c'est, en réalité, un véritable gerbier.

GRANGE (Jean-Baptiste A.), littérateur français, né à Marseille en 1795, mort en 1826. Il fit ses études de droit, succéda à son père comme notaire, et consacra tous ses loisirs à la culture des lettres. Son principal ouvrage, intitulé : *Essais littéraires* (Paris, 1824, 2 vol. in-8°), contient des élégies, des épîtres, des odes, des éloges, un essai sur les romans, etc. Les poésies de Grange ont de la grâce et de l'élégance.

GRANGE (LA). Pour tous les personnages de ce nom, v. LA GRANGE.

GRANGÉ (Pierre-Eugène BASTÉ, connu au théâtre sous le nom d'**Eugène**), auteur dramatique français, né à Paris le 16 décembre 1810. Il fit ses premiers débuts sur le théâtre des Funambules en 1830, par une pantomime intitulée : les *Chevaliers d'industrie*. Depuis lors, il a donné, le plus souvent en collaboration, un grand nombre de pièces représentées sur nos différents théâtres, et dont plusieurs ont joui d'un véritable succès. Nous citerons : le *Fils du portier*, en un acte; *Eric le Fou*, en deux actes (1836); *Un tour de faction*, en un acte (1837); *Gras et maigre*, en un acte; les *Enfants d'Adam et d'Eve*, en deux actes (1840); *Pauvre Jeanne*, en trois actes, avec d'Ennery (1843); les *Bohémiens de Paris*, drame en cinq actes et huit tableaux, avec le même (Ambigu, 1843); la *Grisette de qualité*, en quatre actes, avec le même; les *Premières armes du diable*, vaudeville fantastique en cinq actes, avec Cormon (1844); la *Deite à la bamboche*, en deux actes; *Un mari qui se dérange*, en deux actes, avec Cormon; les *Amours d'une rose*, en trois actes (1846); *Mademoiselle Agathe*, en un acte; les *Paysans*, drame en cinq actes, avec d'Ennery (1847); le *Journal d'une grisette*, en trois actes; *Fualdès*, en cinq actes, avec Dupeuty (1848); les *Faubourgs de Paris*, en cinq actes (1849); les *Frères corses*, drame en cinq actes; la *Gothon de Béranger*, vaudeville en cinq actes, avec Cormon et Dutertre (1851); le *Carnaval des maris*, vaudeville en trois actes (1853); *A Clichy* (épisode de la vie d'artiste), opéra-comique en un acte (1854); les *Lavandières de Santarem*, opéra-comique en trois actes (1855); le *Donjon de Vincennes*, drame en cinq actes, avec d'Ennery (1857); *Pâquerette*, opéra-comique en un acte (1856); *Don Pèdre*, opéra-comique en deux actes, avec Cormon (1857); les *Crochets du père Martin*, drame en trois actes, avec Cormon (Gaîté, 1858); les *Mémoires de Mimi Bamboche*, vaudeville; *Salvator Rosa*, drame en cinq actes; le *Crétin de la montagne*, drame en cinq actes, avec Lambert Thiboust; les *Domestiques*, vaudeville en trois actes (1861); *Sortir seule!* comédie en trois actes, avec Henri Rochefort (Gymnase, 1863); les *Coiffeurs*, vaudeville (1864); *Un clou dans la serrure*, vaudeville. D'une grande fécondité, M. Grangé a successivement ajouté aux œuvres précédentes : la *Voleuse d'enfants* (1865), drame joué à l'Ambigu; le *Supplice d'un homme* (1865), vaudeville représenté au Palais-Royal; les *Thugs à Paris* (1866), revue en trois actes; la *Bergère d'Ivry* (1866), drame joué à l'Ambigu; le *Pays des chansonnettes* (1867), vaudeville; les *Croqueuses de pommes*, opéra-comique en cinq actes (1868); et plus récemment : la *Mariée du mardi gras*, en trois actes, un des succès du Palais-Royal.

Grange-Batelière. On a donné ce nom à une rue toute moderne, qui relie la rue Chauchat à la rue du Faubourg-Montmartre. Comme le nouveau quartier sur lequel elle est ouverte était jadis un terrain marecageux, on serait tenté d'expliquer son nom par *grange aux bateaux*. En voici la véritable origine : vers le XIIIe siècle, il existait de ce côté une maison qui est désignée dans plusieurs actes de l'époque sous les divers noms de *grangia batailliæ*, *granchia batiliaca* (grange de la bataille, grange batailleuse), et nous trouvons dans un acte de 1620 *grangia batelleria*. Ces divers noms provenaient du voisinage du *Champ des joutes*, jeux militaires en usage à cette époque. La Grange-Batailleuse formait, avec ses dépendances, un fief important, qui était, au XIVe siècle, la propriété de Guy, comte de Laval. Il appartenait à l'ordre des blancs-manteaux en 1424. En 1743, il était devenu un des apanages du comte de Vendôme, Jean de Bourbon, et à la fin du XVIIIe siècle il avait passé, sous le nom d'hôtel Pinon, aux mains de cette dernière famille. En 1820, la ville de Paris l'acquit d'un des héritiers et commença à y ouvrir la rue Drouot et la rue dite Grange-Batelière. Cette dernière rue, continuée en 1846 et 1847, n'a été terminée qu'en 1851.

Grange-Bléneau (LA), château de France (Seine-et-Marne), comm. de Courpalay, cant. de Rozoy, arrond. et à 24 kilom. de Coulommiers. Ce château, qui a appartenu à La Fayette, éveille de nombreux souvenirs féodaux et surtout républicains. Il attire de loin l'attention par son aspect féodal. Trois corps de bâtiments forment une vaste cour, dont le quatrieme côté laisse voir le parc avec ses belles pelouses de gazon, bordées irrégulièrement d'arbres de haute futaie et entrecoupées çà et là de superbes massifs de sapins, de saules et de peupliers, qui rapprochent ou reculent l'horizon. Cinq grosses tours rondes, bâties il y a près de six siècles, donnent à l'édifice une certaine majesté. Les deux tours dont la porte d'entrée est flanquée sont presque entièrement tapissées d'un lierre vigoureux qui y fut planté de la propre main de Fox, pendant le séjour qu'il fit à la Grange-Bléneau chez le général La Fayette, lors de son voyage en France après la paix d'Amiens (1802).

GRANGÉE s. f. (gran-jé — rad. *grange*). Ce que contient une grange pleine : *Une* GRANGÉE *de blé*.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des corymbifères.

GRANGÉINÉ, ÉE adj. (gran-jé-i-né — rad. *grangée*). Bot. Qui ressemble à une grangée.

— s. f. pl. Sous-tribu des corymbifères, ayant pour type le genre grangée.

GRANGEMOUTH, ville d'Ecosse, comté et à 17 kilom. S.-E. de Stirling, sur le Carron, près de son embouchure sur le Forth; 2,000 hab. Port de commerce, fréquenté principalement par les navires de Suède et de Norvége.

GRANGENEUVE (Jacques-Antoine), conventionnel girondin, né à Bordeaux en 1750, décapité dans cette ville le 21 décembre 1793. Avocat à l'époque de la Révolution, il en embrassa les principes avec beaucoup d'ardeur, fut élu procureur de la Commune, puis député à l'Assemblée législative (1791), y fit preuve de talents oratoires et d'une grande exaltation républicaine, et s'y montra le premier coiffé du bonnet rouge. Il prit souvent la parole contre les émigrés, contre les ministres, contre le roi lui-même. Ayant injurié un membre de la droite, le député Journeau, celui-ci s'en vengea en le frappant, et fut, pour ce fait, envoyé à l'Abbaye. Grangeneuve est un de ceux qui insistèrent le plus, avant le 10 août, pour faire décréter par l'Assemblée la déchéance de Louis XVI. Pour précipiter ce résultat, Chabot et lui prirent la résolution de se tuer l'un par l'autre dans le jardin des Tuileries. Leur mort, attribuée à la cour, devait exaspérer le peuple. Mme Roland, qui rapporte cette anecdote, ajoute que Chabot ne parut pas au rendez-vous. Elu député à la Convention, Grangeneuve changea tout à coup de conduite, vota contre la mort du roi, fit cause commune, contre la Montagne, avec ses amis de la Gironde, fut proscrit, comme eux, le 31 mai 1793, puis mis hors la loi, arrêté à Bordeaux et traduit devant une commission militaire, qui n'eut qu'à constater son identité pour l'envoyer à la mort.— Son frère, Joseph GRANGENEUVE, né en 1758, fut administrateur du département de la Gironde, dénonça à la Convention une adresse qui demandait le massacre d'une partie des représentants du peuple, fut arrêté, et subit avec une grande fermeté le dernier supplice en même temps que son frère, en 1793.

GRANGER, ÈRE s. (gran-jé, è-re — rad. *grange*). Agric. Nom donné aux fermiers ou aux métayers dans quelques localités. ‖ Ouvrier qui serre le blé dans la grange. On dit aussi GRANGIER.

GRANGER (TOURTECHOT), voyageur français, né à Dijon, mort en Perse en 1734. Il exerça la chirurgie dans plusieurs villes, notamment à Marseille et à Toulon, pendant la peste de 1721, se rendit ensuite à Tunis, où il devint chirurgien-major de l'hôpital des religieux trinitaires espagnols, et revint en France en 1728 pour solliciter une place de chirurgien-major dans un régiment. N'ayant pu obtenir cet emploi, il partit pour l'Egypte avec le consul de France au Caire, puis visita successivement Candie, Chypre, la Caramanie, la Palestine, la Syrie et enfin la Perse, où il mourut non loin de Bassora. On a de lui, sous le titre de *Relation du voyage fait en Egypte par le sieur Granger en* 1730 (Paris, 1745, in-12), un ouvrage dans lequel il décrit le pays et ses monuments en observateur judicieux qui ne parle que de ce qu'il a vu.

GRANGER (Jacques), biographe anglais, né dans le Berkshire vers 1710, mort en 1776. Il exerça les fonctions pastorales à Shiplake, dans le comté d'Oxford. Ayant fait une collection de portraits d'hommes célèbres et étudié en même temps l'histoire des personnages que ces portraits représentaient, il lui vint à l'esprit d'écrire une *Histoire biographique d'Angleterre depuis Egbert le Grand jusqu'à la Revolution* (1769, 2 vol. in-4°), qu'il fit suivre d'un supplément en 1774. Cet ouvrage, qui eut un grand succès et dont une 6e edition, augmentée de plus de 2,000 vies, par Mark Noble, a paru en 1824 (6 vol. in-8°), donna en Angleterre une vive impulsion aux travaux biographiques. Les notices de cette biographie sont écrites d'une façon concise, exacte et impartiale; mais, comme l'ouvrage était destiné plutôt à servir de texte à une collection de portraits qu'à comprendre systématiquement les célébrités de l'Angleterre, il est résulté de ce plan étroit que Granger y a introduit fréquemment des individus qui ne méritaient pas cet honneur, et que, sous le rapport de l'art, il y a admis des ouvrages au-dessous même de la médiocrité. Outre ce livre, Granger a publié des sermons et quelques petits traités.

GRANGER (Philippe-Pierre), acteur distingué de la Comédie-Italienne, né à Paris en 1744, mort en 1825. Il débuta dans les rôles tragiques, au Théâtre-Français (1763), y obtint assez de succès pour inspirer de la jalousie à Grandval et à Molé, joua pendant vingt ans en province, et parut, en 1782, au Théâtre-Italien, dont il devint un des meilleurs sujets. Apres 1790, ce dernier théâtre ayant abandonné la comédie pour les pièces à ariettes, Granger prit la direction de la scène de Rouen, qu'il conserva jusqu'en 1818, et fut nommé, en 1819, professeur de déclamation au Conservatoire de Paris. C'était un des meilleurs comédiens de son temps; il excellait dans les rôles de marquis et en général dans le haut comique.

GRANGER (Jean PERRIN), peintre français, né à Paris en 1779, mort dans cette ville en 1840. Elève de David et de Regnault, il remporta le grand prix de peinture en 1801 et se rendit en Italie. Cet artiste dessinait correctement et savait bien composer; mais complétement dénué d'originalité, il resta toute sa vie un imitateur impuissant et servile du grand David. Nous citerons, parmi ses principaux tableaux : *Ganymède* (1812), au musée de Bordeaux; *Saint Charles Borromée* (1819), à l'église Saint-Sulpice; *Titus recevant les hommages des Campaniens* (1822), au musée de Versailles; *Jésus guérissant les malades* (1839); le *Maréchal Boucicault faisant lever le siége de Constantinople à Bajazet* (1840), au musée de Versailles; une *Adoration des mages*, à Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, etc.

GRANGER (Jacques), médecin et poëte écossais. V. GRAINGER.

GRANGERET DE LAGRANGE (Jean-Baptiste-André), orientaliste, né à Paris en 1790. Il s'adonna à l'étude des langues orientales, particulièrement de l'arabe et du persan, sous la direction de Sylvestre de Sacy, et fut attaché, en 1824, en qualité de sous-bibliothécaire, à la bibliothèque de l'Arsenal. Outre un certain nombre d'articles publiés dans le *Journal asiatique*, le *Journal étranger*, etc., on a de lui : les *Arabes en Espagne*, *extrait des historiens orientaux* (1824, in-8°); *Défense de la poésie orientale* (1826, in-8°); *Anthologie arabe* ou *Choix de poésies inédites*, traduites pour la première fois (1828, in-8°).

GRANGÉRIE s. f. (gran-jé-rî — de *Granger*, bot. fr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des chrysobalanées, dont l'espèce type croît à l'île de la Réunion. ‖ On l'appelle vulgairement ARBRE DE BUIS.

GRANGES (Tiburce DU PÉROUX DES), prêtre français. V. DESGRANGES.

GRANGES (Jean-Baptiste DES), médecin français. V. DESGRANGES.

GRANGES, bourg et commune de France (Vosges), cant. de Corcieux, arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Saint-Dié, sur la Vologne, dans une vallée pittoresque; pop. aggl., 1,285 hab. — pop. tot., 2,761 hab. Moulins, huileries, filature de coton, fabrique de calicot, feculerie, teinturerie et grosses toiles.

Granges-Cathus (CHÂTEAU DES), château de France (Vendée), sur un plateau boisé d'où le regard embrasse un immense horizon. Ce château fut commencé en 1525 par Jean Cathus, seigneur des Granges. Quoique ruiné, c'est encore aujourd'hui un des plus précieux monuments de l'art de la Renaissance. L'édifice avait jadis un second étage percé de fenêtres semblables à celles de la grande tour. Les constructions se prolongeaient à gauche de l'escalier, formant un second corps de façade, défendu du côté du jardin par une tour pareille à celle qui existe à droite. Des combles élevés dans le style de l'époque et couverts en ardoises surmontaient les bâtiments; ceux de la tour, terminés par une lanterne ou campanile, existaient encore en 1840, époque où on les remplaça par une disgracieuse toiture en tuiles. Un dôme en plomb, surmonté d'un clocheton, couvrait le pavillon de l'escalier. Enfin il y avait encore deux autres tours, dont l'une n'a pas complétement disparu. Quant aux constructions entièrement disparates, qui, en forme d'aile, s'appuient sur l'escalier, elles ne remontent pas au delà du XVIIIe siecle. A l'intérieur, la richesse de l'ornementation éblouit : animaux fantastiques ou réels, instruments de guerre et de science, de musique et de chasse, armures, fleurs, armoiries, devises et allusions d'amour, toutes les capricieuses créations, en un mot, de la Renaissance y éclatent et s'y entremêlent, formant au plafond comme une page unique qui va s'enroulant jusqu'au second étage, présentant dans deux médaillons l'histoire du seigneur des Granges, sa naissance et sa jeunesse, ses deux mariages et ses chagrins domestiques. Pas une pierre qui n'ait éte fouillée, tourmentée par le ciseau. Les sculptures des cheminées, finement exécutées, représentent *Pyrame et Thisbé* et l'*Amour poursuivi par des chimères*. Citons encore la fenêtre de la grande tour, et le portail remarquable par la légèreté et l'élégance de son style. M. Andé a publié, en 1854 (La Roche-sur-Yon), une intéressante notice historique sur le château des Granges-Cathus.

GRANGIER (Balthasar), traducteur français du XVIe siècle. Il était aumônier du roi et conseiller d'Etat. C'est lui qui, le premier, a traduit en français la *Divine Comédie* de Dante, *l'Enfer*, le *Purgatoire et* le *Paradis* (Paris, 1596, 3 vol. in-12). Cette traduction en vers est d'une très-grande fidélité, mais souvent obscure. Grangier a en outre laissé une traduction des *Césars* de Julien (1580, in-8°).

GRANGIER (Jean), érudit français, né à Châlons-sur-Marne vers 1576, mort à Paris en 1643. Successivement professeur de rhétorique et principal des colléges d'Harcourt et de Beauvais, puis recteur de l'Université (1611), il succéda, en 1617, à Théodore Marcile en qualité de professeur d'éloquence latine au Collége royal de France. Comme il était diacre, il fut obligé de demander au pape des dispenses pour se marier avec une femme dont il avait eu des enfants. Grangier était un remarquable orateur, mais un insupportable pédant. C'est lui que Cyrano de Bergerac, son élève, a représenté sous le nom de *Granger* dans sa comédie intitulée le *Pédant joué*. On a de Grangier quelques opuscules, entre autres : *De Francia ab Henrici IV interitu vindicata* (1611); *De loco ubi victus Attila fuit* (1641, in-8°).

GRANGUES, village et commune de France (Calvados), cant. de Dozulé, arrond. et à 20 kilom. de Pont-l'Evêque, sur le penchant d'un coteau d'où l'on découvre une belle vue sur l'admirable vallée d'Auge; 279 hab. Belle église du XVe siècle, offrant une jolie porte méridionale, de gracieuses fenêtres, deux élégantes piscines, et un beau retable du règne de Louis XIII.

GRANIÉ (Pierre), historien et jurisconsulte français, né à Béziers en 1755, mort à Bordeaux en 1819. D'abord avocat près la cour de cassation (1800), puis avocat aux conseils du roi (1814), il devint, en 1819, vice-président du tribunal de première instance de Bordeaux. Ses principaux ouvrages sont : *Observations sur les lois maritimes dans leurs rapports avec le code civil* (Paris, 1799, in-8°); *Histoire de l'Assemblée constituante écrite par un citoyen des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1799), sans nom d'auteur; *Histoire de Charlemagne* (Paris, 1819).

GRANIER (Louis), compositeur français, né à Toulouse en 1740, mort dans la même ville en 1800. Il étudia la composition dans son pays natal. Après avoir été quelques années maître de musique de l'Opéra de Bordeaux, il passa au service du prince Charles de Lorraine, en qualité de premier violon de son théâtre à Bruxelles. Il mit en musique les chœurs d'*Athalie*, de Racine. Appelé à Paris et admis à l'Opéra, il occupa, de 1766 à 1787, une place de second violon. Il est auteur de fragments ajoutés à l'opéra de *Tancrède*, de plusieurs divertissements, ballets et airs de danse, de *Théonis*, fait en collaboration avec Berton père et Trial, et de la nouvelle musique de la tragédie lyrique de *Bellérophon*, également avec Berton. On doit encore à Granier des sonates et des airs pour le violon, qui furent très-remarqués des connaisseurs.

GRANIER DE CASSAGNAC (Bernard-Adolphe), publiciste et homme politique français, né à Averon-Bergelle (Gers) le 12 août 1806. On a contesté à M. Adolphe Granier le droit de porter le nom de **Cassagnac**, et il s'est fait assez de bruit autour de cette question pour que nous résumions les débats. Il résulte des pièces produites que la famille Granier, ou de Granier, est originaire de l'Ariége, et qu'elle alla se fixer, dans le courant du siècle dernier, à la verrerie de Montpellier, canton de Vic, qu'elle afferma; un petit bois, dépendance de cette terre, s'appelle le Cassagnac, mais il n'est pas prouvé qu'aucun des ascendants du fougueux journaliste ait songé à se parer de ce nom comme d'un titre. Loin de là, l'acte de naissance de son père porte simplement : « Noble Pierre-Paul de Granier, né du légitime mariage de noble Joseph de Granier et de dame Elisabeth de Delort. » Dans son acte de naissance à lui, la particule est même supprimée. Il y est qualifié : « Bernard-Adolphe Granier, fils de Pierre-Paul Granier et de dame Ursule Lissagaray. » M. Granier de Cassagnac déclara avec un grand fracas, en 1867, que des pièces nombreuses, authentiques, l'autorisant à porter le nom qu'il revendiquait, étaient déposées chez Me Cabaret, notaire. Ceux qui le lui contestaient s'y transportèrent et reçurent pour réponse que jamais on n'avait ouï parler de ces pièces. Le procès nous semble donc vidé. M. Granier de Cassagnac possède des droits incontestables à signer de Granier; mais comme il n'a produit aucun jugement ou ordonnance insérée au *Bulletin des lois*, l'autorisant à modifier son acte de naissance, ses prétentions au nom de *Cassagnac* sont dénuées de fondement. Nous le lui laisserons néanmoins dans le cours de cette biographie, comme acquis par l'usage.

M. Granier de Cassagnac fit ses études au collége de Toulouse, puis suivit les cours de la Faculté de droit; nous ignorons s'il obtint le grade de licencié. Il cultivait, avec assez de succès, la poésie, et montrait déjà, dans des pièces d'une tournure originale, ce souci de la forme et cette science du style qui ont été la préoccupation constante de l'écrivain. Il obtint à l'Académie des Jeux floraux un souci réservé, pour une *Epître à moi-même* (1829), qui est une rareté bibliographique, et dont nous citerons quelques fragments. Granier de Cassagnac poëte! Qui s'en doutait? Cette épître est lestement troussée. En voici le début :

A ses amis bien fou qui veut écrire!
Mal vous en prend, si vous tardez d'un jour;
Et le courrier, qui roule ou qui chavire,
Règle ou détruit la froideur ou l'amour.
En vain des pleurs de l'amitié plaintive
En écrivant mes yeux seront mouillés :
La lettre part; croyez-vous qu'elle arrive?
Le coche verse... et vous voilà brouillés.
Oui, mes amis, puissiez-vous tous m'entendre,
Je l'ai bien dit et ce n'est pas en vain,
Notre amitié ne doit jamais dépendre
D'un postillon cuvant trop mal son vin.
De vos regrets ma douleur est extrême,
Je n'écris plus, vous aurez beau crier;
Ecrit qui veut, mes bons amis, s'il l'aime;
Mais, pour sauver les hasards du courrier,
Dès ce moment, je n'écris qu'à moi-même!

Cette pièce est signée B. Adolphe Granier (du Gers), étudiant en droit. L'auteur y donne en style alambiqué la date de sa naissance :

. . . . . . Quand l'astre aux feux perçants,
Du fier lion franchissant la retraite,
Aura brûlé ses ongles impuissants,
Mon almanach placera sur ma tête
Cinq lustres pleins, moins un double printemps.

Ce qui veut dire, en prose, qu'il devait avoir vingt-trois ans à la fin de juillet de cette année (1829), et que, par conséquent, il était né en 1806. La connaissance de cette poésie aurait évité à Vapereau, à Bourquelot et Louandre, ainsi qu'aux auteurs de la *Biographie* de Didot, de le faire naître, les uns en 1803, les autres en 1808 et 1810; mais on ne peut pas tout lire. M. B. Adolphe Granier (du Gers) ne s'en tint pas là; il obtint encore, aux Jeux floraux, une églantine d'or en 1830, et une autre en 1831. Moins heureux l'année suivante, il n'obtint rien pour son *Epître à la comète;* ce furent ses adieux à la poésie.

Le publiciste s'était révélé, dès 1831, par une brochure politique *Aux électeurs de France*, signée B. Adolphe Granier de Cassagnac (Toulouse, J.-N. Corne, in-8o), et fort curieuse en ce que son auteur, alors fougueux démocrate; adorant tout ce qu'il devait brûler plus tard, y sonnait à tour de bras le tocsin de la royauté. « Electeurs de France, s'écriait-il, les rois s'en vont! Partout en Europe, depuis Lisbonne et l'Escurial jusqu'au Danube et à la Néva, les rois qui ont des cousins, des successions de peuples, des trônes réversibles par mâle ou femelle, tous ces rois-là s'en vont. L'ampoule de Reims est desséchée; les oiseaux qu'on lâchait aux sacres ont éteint les cierges en brûlant leurs ailes, et des paroles prophétiques se sont échappées du sanctuaire comme autrefois à Jérusalem : les rois s'en vont. Electeurs de France!... avec les rois déchus doivent disparaître aussi les formes qu'ils avaient données aux idées politiques... Haro! désormais, haro sans pitié sur tout ce qui exploite, en directions générales, préfectures et parquets, les pénibles sueurs de la France. Envoyez pour la représenter ceux qui la connaissent réellement, ceux qui ont leur part à ses fléaux de grêle, de stagnation commerciale et de découragement universel. Que si vous trouviez de fortes intelligences disposées à ennoblir votre cause du patronage des talents, mais enlacées déjà dans le réseau des dépendances ministérielles, ne leur confiez votre mandat qu'ayant une explication formelle, écrite, signée, revêtue enfin de tous les caractères d'un contrat synallagmatique. Quand on vous dira que vous rabaissez, en agissant ainsi, le caractère de leur mission politique, tenez pour sûr qu'un pareil langage est le fruit de l'orgueil ou cache quelque arrière-pensée, etc. » N'est-il pas curieux de voir M. Granier de Cassagnac démolir ainsi ces principes de l'autorité dynastique, auxquels les hasards de la vie l'ont précisément amené à vouer sa plume, et, au début de sa carrière, recommander le mandat impératif?

N'insistons pas davantage sur ces obscurs commencements. M. Granier de Cassagnac, comme tous les hommes qui sentent leur force, voulut venir exercer ses talents à Paris, et il ne tarda pas à s'y produire avec éclat. Muni de quelques lettres de recommandation et personnellement plein d'admiration pour Victor Hugo, il fut reçu à bras ouverts au cénacle de la place Royale, débuta sous ce haut patronage au *Journal des Débats* et à la *Revue de Paris*, et fut immédiatement classé parmi les plus rudes champions de l'école romantique. Sa tournure d'esprit le poussait naturellement au dogmatisme, et ce que d'autres affirmaient par des œuvres de pure imagination, il le démontrait pour ainsi dire didactiquement. De remarquables travaux de critique littéraire, comme *Victor Hugo écrit-il français?* et la *Langue de l'amour chez les poëtes*, publiés par la *Revue de Paris*, montrèrent quelle était la force de ce nouveau venu, en même temps qu'ils établissaient d'une manière solide la légitimité des réformes opérées dans la langue par la nouvelle école. Une série de feuilletons sur Racine fit surtout tapage; avec une verve singulière, M. Granier de Cassagnac y démolissait pièce à pièce cette vieille gloire classique, relevant les incorrections, les vers faibles, les rimes prosaïques, avec autant de soin qu'on en avait mis jusqu'alors à en faire valoir les beautés. Ce fut dans le camp des *perruques* un *tolle* général, et l'auteur se vit obligé de quitter les *Débats*. M. de Girardin, à qui ces allures cassantes plaisaient au contraire infiniment, l'accueillit à la *Presse*. Toutefois, ce ne fut pas lui qui prononça le mot fameux : « Racine est un polisson. » Il doit être laissé à son véritable père, un excentrique du nom de Genty. Les articles de M. Granier de Cassagnac, réimprimés dans un volume intitulé *Œuvres littéraires* (Garnier, 1852, in-18), ne sont violents que d'intention; leur forme est excellente et d'un style raffiné.

Même dans les questions littéraires, les seules qu'il eût alors abordées, M. Granier avait montré un véritable tempérament de polémiste et de boxeur, tapant ferme d'après le mot d'ordre et renversant à droite et à gauche tout ce qui gênait sa démonstration. Il démolit ainsi l'œuvre dramatique d'Alexandre Dumas, au profit de *Marion de Lorme* et d'*Hernani;* il eût fait volontiers table rase de toutes les renommées littéraires, anciennes et modernes, pour donner de l'air à la statue de son patron, Victor Hugo. C'était une plume de combat, bonne dans la lutte, mais gênante pour le parti même qu'elle soutenait. Ce fut bien autre chose encore lorsqu'il entra dans la politique et les questions sociales. Il le fit d'abord par des livres fort lourds et bien peu lus aujourd'hui : *Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises* (1837, in-8o); *Histoire des classes nobles et des classes anoblies* (1840, in-8o), deux ouvrages qu'il annonçait comme formant une *Introduction à l'Histoire universelle*. Singulière histoire, si elle eût été en entier écrite de la sorte! Une dialectique serrée, un style nerveux, un grand étalage de science, un luxe éblouissant de citations et de textes où se reporter, l'artifice poussé (jusqu'à la manie) de paraître ne pas pouvoir faire un pas sans s'étayer d'une autorité, donnent à ces indigestes traités une apparence de solidité cyclopéenne. Cela paraît taillé dans le granit; en s'approchant et en examinant, on s'aperçoit que, sauf quelques lieux communs pompeusement présentés, tout est faux ou spécieux, les principes comme les déductions, que l'érudition est toute superficielle, les textes cités à tort et à travers, et l'on reconnaît avec un certain plaisir que l'humanité tout entière n'avait pas pu se tromper sur des questions fondamentales, comme celles de la noblesse, de l'esclavage et du prolétariat, jusqu'à la venue au jour de M. Granier de Cassagnac. Notons encore, pour rester fidèles à la chronologie, une monographie de l'*Eglise de la Madeleine*, publiée à cette époque (1838, in-8o), et destinée à être vendue à la porte de l'église, et un roman : *Danaé* (1840, in-8o).

Un de ces paradoxes dans lesquels M. Granier de Cassagnac s'aventura, moins peut-être par conviction que par originalité, pour faire de l'art pour l'art et pour marcher à rebrousse-poil de tout le monde, à savoir la légitimité et l'excellence de l'esclavage, fait le fond des deux grands ouvrages mentionnés ci-dessus. Il était présenté d'une manière plus spéciale, en vue des esclaves actuels, des noirs, dans une brochure antérieure : *De l'affranchissement des esclaves* (1837, in-8o de 28 pages); l'auteur y démontrait, à l'aide de toutes les ressources de la dialectique, combien serait funeste pour ces pauvres noirs ce déplorable affranchissement que demandaient pour eux des gens évidemment malintentionnés. Cette brochure le mit en relation avec de riches planteurs des Antilles dont la cause, battue en brèche de toutes parts, trouvait là un soutien bien inespéré. Son voyage à la Guadeloupe, à la Martinique et dans toutes les îles à esclaves fut décidé (1840); il s'y rendit pour étudier sur le vif cette question brûlante qu'il n'avait fait qu'effleurer, et il y épousa une jeune créole, Mlle Rosemond de Beauvallon, dont il ramena en France le frère, devenu fameux à la suite de son duel avec Dujarrier. Ce voyage et les relations qu'il noua dans les colonies identifièrent ses intérêts à ceux des planteurs, dont il se fit le défenseur officieux, et qui le choisirent pour leur délégué. A son retour, il publia une relation de son *Voyage aux Antilles* (1840, 1 vol. in-8o), divers articles dans la *Revue de Paris* sur la question des esclaves, et il fut dès lors impossible de s'aventurer dans ces parages sans trouver devant soi l'ardent polémiste, prêt à soutenir qu'il n'y a rien de plus légitime que la propriété du noir par le blanc, et vous défendant, le poing sur la hanche, de dire le contraire. Quelques duels, entre autres celui où il blessa grièvement le député baron Lacrosse, plus tard sénateur (1842), des accusations réitérées de vénalité, comme celle que révéla un curieux procès intenté à propos de cuillers d'argent, firent retentir son nom d'une façon désagréable devant les tribunaux et achevèrent de constituer sa physionomie.

Le ministère Guizot, à la recherche de quelques plumes vaillantes disposées à se mettre à sa solde, s'était attaché celle-ci, et, de 1841 à 1848, les fonds secrets alimentèrent les continuels besoins d'argent de M. Granier de Cassagnac, à moins qu'il n'y ait une erreur dans le curieux recueil de M. Taschereau (*Revue rétrospective*, vol. 1er, 1848), où l'on trouve spécifiés quelques chiffres des dernières années du règne de Louis-Philippe, avec les noms des parties prenantes. L'intempérance de son langage, la violence de son attitude et les lourds paradoxes qu'il se mit en tête d'imposer comme des dogmes parvinrent à rendre douteuses les opinions qu'il soutenait, même pour ceux qui les partageaient avant de lire ses articles. Aussi tua-t-il généralement sous lui tous les journaux où il écrivit ou qu'il dirigea. Ce fut d'abord le *Globe*, feuille obscure, qui végétait sous le nom de l'*Outre-Mer, journal des deux mondes*, et que M. Granier de Cassagnac transforma en en prenant la direction. Cette feuille soutenait déjà les intérêts des planteurs; son nouveau rédacteur en chef la voua à la défense de l'institution patriarcale de l'esclavage, tout en lui imprimant, dans la partie politique, un cachet ultra-ministériel de haut goût. La tâche du publiciste était du reste facile; il n'avait qu'à relire sa fameuse brochure de 1831 : *Aux électeurs de France*, et à en prendre continuellement le contre-pied. Le feuilleton des théâtres était rédigé par son beau-frère, Rosemond de Beauvallon, et une querelle de boutique, comme cette affaire fut justement appelée, amena un duel au pistolet — des pistolets pipés — entre celui-ci et Dujarrier (v. ce nom), duel dans lequel l'infortuné gérant de la *Presse* fut tué roide. Au cours des débats judiciaires qui en furent la suite, l'attitude de M. Granier de Cassagnac fut remarquable; il injuria et intimida les témoins disposés à dire ce qu'ils savaient, et, devant les juges, affirma deux choses *sur son honneur :* la première, que les pistolets en question, qui étaient à lui, n'avaient pas été essayés par Beauvallon; or il fut prouvé qu'ils l'avaient été toute la matinée du duel; la seconde, qu'un des témoins de son beau-frère, le sieur d'Ecquevillez, était un parfait gentilhomme : c'était un escroc du nom de Vincent.

Le *Globe* mort (1845), M. Granier de Cassagnac fonda l'*Epoque*, journal monstre, dont les dimensions formidables étonnèrent un moment Paris et firent pâlir M. de Girardin lui-même. *Lisez l'Epoque! Lisez l'Epoque!* disaient à chaque coin de rue d'énormes affiches; un char, traînant une femme majestueuse, personnification carnavalesque du journal, sillonnait les boulevards afin de faire pénétrer la réclame par tous les pores. L'*Epoque* n'en sombra pas moins, malgré tout ce fracas et malgré les subventions ministérielles; son seul résultat appréciable fut le vide pneumatique qu'elle avait fait dans les poches de ses actionnaires. Son agonie est relatée dans la *Gazette des Tribunaux*, à propos d'une misérable question d'argent soulevée par M. Granier de Cassagnac. Inaccessible au découragement malgré tous ces échecs, l'intrépide journaliste sut persuader à M. Guizot qu'il lui fallait avoir une feuille à lui à Rome, pour y soutenir sa grande politique. M. Guizot accéda à sa demande, et déjà M. Granier de Cassagnac préparait ses batteries lorsque éclata la révolution de 1848.

La République ne pouvait accepter ni rétribuer les services de sa plume; aussi se tourna-t-il contre elle, avec sa virulence ordinaire, et, dès qu'apparut l'homme providentiel, en la personne de Louis Bonaparte, il s'en fit le séide passionné. Il l'avait conspué, traité de fou et de bandit après les tentatives de Strasbourg et de Boulogne; il avait insulté le prisonnier de Ham, il cajolait le futur empereur. Jamais homme ne sut mieux que lui profiter de l'axiome du sieur de Morny : « En cas de coup de balai, se mettre du côté du manche. » Le prince-président ayant réussi, cet apôtre du succès ne se contenta pas d'applaudir; il fallut qu'il insultât les vaincus; il outragea, dans une lettre rendue publique, Lamoricière et Changarnier, pour faire litière de leurs noms sous les pieds des généraux nocturnes du 2 décembre. Il savait bien que les proscrits ne pourraient lui répondre, et que, s'ils le provoquaient, ce ne serait que par un intermédiaire. M. de Saint-Pair, neveu du général Exelmans, lui ayant demandé de leur part des explications, M. Granier de Cassagnac répondit superbement qu'il ne connaissait ni Saint-Pois, ni Saint-Pour ni Saint-Pair, et qu'il ne pouvait se mettre aux ordres du premier inconnu ou du premier *faquin*. C'était assez bien joué. Au milieu du silence de mort qui régnait par toute la France, au lendemain de l'attentat, il put parler sans que personne osât répondre, et frapper à coups redoublés tout ce qui était par terre. Comme Louis Veuillot, il déclarait que la presse était libre, et que, quant à lui, il se sentait dans la plénitude de sa liberté. Nous le croyons bien. Il fit même l'apologie historique du coup d'Etat : *Récit populaire des événements de décembre* 1851 (1852, in-8o), réimprimé en 1869, avec une longue préface, compilation monstrueuse où les faits sont dénaturés de parti pris.

Dès lors la carrière des *honneurs* lui fut ouverte. Candidat officiel du gouvernement dans le département du Gers, il fut élu député en 1852, puis en 1857 et en 1863, et traversa ainsi toutes les législatures muettes de l'Empire. Quand la parole fut rendue aux représentants, et un peu plus de liberté aux électeurs, le préfet eut plus de peine à le faire passer; mais enfin il fut encore réélu en 1869, à un second tour de scrutin. Le député toutefois resta journaliste; il collabora au *Constitutionnel* et au *Pays*, fonda le *Réveil*, avec Barbey d'Aurevilly (1857), prit la rédaction en chef de la *Nation* (1863), puis du *Pays* (1866), et dans toutes ces feuilles continua, comme par le passé, sa dévotion au pouvoir, ses dénonciations contre toute velléité d'indépendance et d'opposition. Comme historien, il mit au jour : *Histoire des causes de la Révolution française* (1850, 4 vol. in-8o); *Histoire du Directoire* (1851-1856, 3 vol. in-8o); *Histoire de la chute de Louis-Philippe, de la Révolution de Février et du rétablissement de l'Empire* (1857, 4 vol. in-8o); *Histoire des Girondins et des massacres de septembre* (1860, in-8o); l'*Empire et la Démocratie moderne* (1861, in-8o). Ces ouvrages ne sont que des pamphlets; les faits les plus connus sont présentés sous un faux jour ridicule, les travaux de tous les historiens rejetés avec mépris et remplacés, tout simplement, par les affirmations de M. Granier de Cassagnac. A chaque page il semble dire : « Voilà ce que je sais, moi; c'est moi qui vous le dis : moi seul je sais la vérité de ces choses que tous ces gens-là, M. Mignet, M. Thiers, M. Louis Blanc, M. Michelet ne savent point, n'étaient ni capables d'étudier, ni en état de raconter comme moi. J'ai dit le dernier mot sur l'histoire de la Révolution française, et je m'appelle Granier de Cassagnac, entendez-vous? » Ces rodomontades n'en imposent à personne. Dans un genre un peu moins brillant, le littérateur a encore produit un roman : la *Reine des prairies* (1859), et un livre de linguistique : *Antiquité des patois, antériorité de la langue française sur le latin* (1850, in-8o). Ce dernier ouvrage n'est qu'un long et fatigant paradoxe. Rencontrant dans le français et dans les patois dont il est sorti quelques mots celtiques, antérieurs certainement au latin, et des racines communes aux deux langues, ce que tout le monde savait, l'auteur s'est ébahi de cette prodigieuse découverte, un véritable pont aux ânes, et il a bâti là-dessus la théorie la plus extravagante. Nous la réfutons au mot PATOIS.

Comme député, M. Granier de Cassagnac, toujours ultra-autoritaire, fut le coryphée du côté droit de la Chambre; il prononça quelques rares discours, creux et sonores, dans lesquels il étalait comme d'habitude sa personnalité, ses affirmations tranchantes et ses doctrines absolues. Beaucoup plus remarquable comme interrupteur, il est peu de discussions qu'il n'ait coupées çà et là, d'un ton rogue et outrecuidant; son nom s'étale à chaque page des comptes rendus du *Moniteur*. Mal lui en prit une fois de s'attaquer à Berryer; comme l'illustre orateur faisait le relevé des avancements conquis par la magistrature parisienne à coups de journaux condamnés, et comme il citait les noms, une voix cria : « Ceci est une lâcheté. — Qui a prononcé le mot de *lâcheté?* » dit Berryer, en parcourant des yeux la salle; ses mains tremblaient sur le marbre de la tribune. M. Granier de Cassagnac se leva et dit : « C'est moi! — Oh! alors, ce n'est rien; » reprit Berryer, et il continua sa discussion. Le ton et le geste par lequel il témoigna que, craignant de rencontrer tout autre derrière ce mot de *lâcheté*, il ne trouvait que M. Granier de Cassagnac, furent indescriptibles, et il y eut dans la salle comme un frissonnement, le frissonnement qui suit la chute du couteau dans les exécutions capitales. Sa considération eut encore à souffrir des attaques auxquelles il fut en butte de la part d'une certaine partie de la presse lorsqu'un peu de latitude eut été laissé aux journaux. Le *Courrier français* lui contesta jusqu'à son nom de Cassagnac, et ressuscita contre lui de vieux procès scandaleux. Sur ce dernier chef, M. Granier de Cassagnac fit condamner ses adversaires, à l'aide des lois sur la diffamation, qui refusent la preuve des faits, lois d'une société pourrie qui se voit menacée s'il est permis de dévoiler ses turpitudes. Sur la question du nom qu'on l'accusait de porter indûment, il répondit avec une emphase solennelle que ce nom de Cassagnac lui avait été légué par une longue suite d'aïeux, et était porté par sa famille depuis un grand nombre de siècles. « Affecter d'écrire mon nom autrement que je ne l'écris moi-même, écrivait-il à l'un des rédacteurs du *Courrier francais*, c'est à la fois contester des traditions de famille, qui sont une propriété, et m'attribuer des habitudes d'usurpation que je méprise et qui, par conséquent, sont une atteinte à mon caractère et une offense à ma personne. Ce sont là, monsieur, les sentiments d'honneur traditionnels parmi les miens; nous leur faisons des sacrifices proportionnés au prix qu'ils ont à nos yeux, et sans donner à ces sentiments et à cet honneur une classification par rapport à vous, je vous prie de trouver bon que nous conservions chacun les nôtres. Ce n'est pas sérieusement, monsieur, que vous proposez à mes enfants de vous apporter leurs pièces. Sur des choses privées qui touchent à leur nom, mes enfants ne vous doivent que ce qu'un homme doit à un autre homme, leur parole d'honneur. Ils vous l'ont donnée et je la confirme. » La publication des actes de naissance de M. Granier, de son père et de son grand-père, où il n'est nullement fait mention du nom de Cassagnac, mit fin à cette polémique, marquée des deux côtés par une âpreté extrême, et qui donna naissance à des provocations et à des voies de fait. (V. l'article suivant.)

Durant les dernières années de l'Empire, M. Granier de Cassagnac accentua encore, s'il est possible, son rôle dans le sens de la réaction et fit une opposition acharnée à toute mesure libérale. Nous ne l'en blâmons pas; il accomplissait en cela l'œuvre d'un esprit avisé et d'un homme expert, comprenant parfaitement que toute concession, si mince fût-elle, était compromettante pour des hommes

qui tenaient le pouvoir d'un guet-apens, et que, dès qu'un tel gouvernement pourrait être discuté, la place ne serait plus tenable. En 1868, avec six de ses collègues, il vota contre la loi de la presse. « Vous n'êtes que sept, lui cria-t-on en riant, sur les bancs mêmes de la droite. — Ce sont les sept sages de la Grèce, » répondit-il. Il avait bien raison; cette loi fut pour l'Empire le commencement de la fin. Il fit partie de la réunion de l'Arcade, des Arcadiens, comme on appelait un groupe de députés résolûment opposés comme lui à toute concession. De plus en plus provocateur à l'égard de la gauche, il alla jusqu'à proposer un cartel à MM. Emile Ollivier et Ernest Picard, qui le dédaignèrent (séance du 22 février 1868), et il prit le premier rôle dans la scandaleuse affaire de M. de Kervéguen qui accusait les députés journalistes, entre autres MM. Guéroult et Havin, d'être à la solde du comte de Bismark. L'affaire ayant été étouffée à la Chambre, il la continua dans son journal le *Pays*, annonçant à grand bruit, suivant son habitude, qu'il avait les preuves dans la main, et qu'il allait les publier. Sommé de le faire, il s'exécuta; mais les pièces étaient fausses ou d'une insignifiance absolue.

En ce moment, un écrivain fantaisiste, M. L. de Lacombe, traçait de lui ce portrait assez ressemblant : « Doué, par la nature, pour paraître violent et mauvais, peut-être M. Granier de Cassagnac a-t-il pensé qu'il ne triompherait jamais de cette apparence, et que, dès lors, le plus sage était d'en prendre son parti, de s'arranger un tempérament factice à l'image de son extérieur. Martyr de sa figure, c'est peut-être tout l'homme en deux mots... Il s'enfonce avec une espèce de jouissance amère dans son personnage repulsif; il appelle sur lui, non sans courage, toutes les rancunes et toutes les haines; il les brave et les défie toutes; il se croirait déchu le jour où il deviendrait populaire; il met au service du gouvernement sa plume, sa parole, son épée; il réclame l'honneur de toutes les corvées épineuses, de toutes lés besognes embarrassantes. Indépendant malgré tout, et souvent plus gênant qu'utile, il serait fier d'être l'exécuteur des hautes œuvres, le jour où la liberté monterait sur l'échafaud. »

Depuis cette époque jusqu'à la fin de l'Empire, M. Granier de Cassagnac ne cessa, soit dans son journal, soit à la Chambre, de faire de virulentes sorties contre tout ce qui ressemblait à des concessions libérales et contre les hommes qui s'en faisaient les prôneurs. Malgré ses attaches officielles, il n'hésita point à publier un article virulent contre le prince Napoléon, au sujet d'un discours prononcé par celui-ci au Sénat, le 1er septembre 1869, et il reçut un blâme sévère dans le *Journal officiel*. Quelques mois auparavant avaient eu lieu les élections générales de 1869. La candidature de M. de Cassagnac, vivement combattue, ne passa cette fois, dans le Gers, qu'à un second tour de scrutin, où il obtint 14,600 voix contre 10,600 données à son concurrent, M. Lacave-Laplagne. Contrairement à la plupart de ses collègues de la majorité, qui avaient pour la première fois, depuis l'Empire, parlé de libertés et de réformes, il s'était posé carrément comme le défenseur de l'absolutisme gouvernemental. L'avénement de M. Ollivier au pouvoir l'irrita profondément. Il lui était impossible d'accepter comme chef de file celui qui avait excité si souvent ses ricanements et ses fureurs dans les rangs de l'opposition. Il ne tarda point à l'attaquer avec sa violence habituelle, et déclara hautement qu'en acceptant un tel pilote, renforcé d'orléanistes, l'Empire marchait vers sa perte. Néanmoins, il soutint le ministère au sujet du plébiscite du mois de mai, puis dans son attitude belliqueuse contre la Prusse. M. Cassagnac fut, de tous les journalistes, avec M. de Girardin, celui qui poussa le plus à la guerre. A la nouvelle de nos premiers revers, la Chambre fut convoquée, et l'opposition, par l'organe de M. Jules Favre, proposa la nomination d'un comité de défense nationale, ainsi que l'armement immédiat de la garde nationale (9 août). M. Granier de Cassagnac protesta avec énergie contre cette proposition; puis s'adressant aux membres de la gauche : « Si j'avais l'honneur de siéger sur les bancs du gouvernement, s'écria-t-il, vous seriez tous ce soir livrés aux conseils de guerre! »

Ce fut sa dernière interruption, le bouquet final; à dater de ce jour il aurait pu dire, comme plus tard M. Saint-Marc Girardin, qu'il entrait dans son repos. « On va nous f... à la porte comme des laquais, » disait au camp de Châlons S. A. le prince Jérôme; c'est ce qui eut lieu. Après la révolution du 4 septembre, le député du Gers jugea prudent de quitter la France, et publia à l'étranger un journal bonapartiste, le *Drapeau*, qu'on envoyait gratuitement aux prisonniers internés en Allemagne. La plupart le lui retournèrent, et on a pu lire dans l'*Indépendance belge* plusieurs séries de lettres, fort peu gracieuses à son endroit, par lesquelles des groupes d'officiers déclinèrent toute solidarité avec l'homme de Sedan et ses soutiens éhontés. Revenu à Plaisance (Gers) à la fin de mars 1871, il fut un moment arrêté, puis relâché sur les ordres de M. Thiers. Rassuré depuis par la longanimité de cette excellente République, qui se laisse si bénévolement attaquer par tout le monde, il a parfois repris dans le *Pays* sa plume des anciens jours; il redemande le plébiscite du 8 mai.

GRANIER DE CASSAGNAC (Paul), publiciste, fils du précédent, né à la Guadeloupe le 2 décembre 1842. Il vint très-jeune en France, commença ses études à Paris et les acheva en province, fit une première année de droit à Toulouse, et fut reçu licencié à Paris. Malgré le désir de son père, il ne voulut ni se faire inscrire au tableau des avocats ni entrer dans l'administration; sa vocation le poussait vers le journalisme, et il ne tarda pas à s'y faire une bruyante notoriété par les emportements de sa plume et par de nombreux duels. En 1862, il fonda l'*Indépendance parisienne;* l'année suivante, il entra à la *Nation*, dont son père était le rédacteur en chef, mais il était relégué aux comptes rendus bibliographiques et tenu loin de la polémique journalière; ainsi l'exigeait la volonté paternelle. Il ne pouvait se résigner à ce rôle obscur, et il entra au *Diogène*, feuille satirique, avec les rédacteurs de laquelle il avait failli avoir une affaire. Il y montra un talent incisif et gouailleur qui était tout à fait à sa place, et ses attitudes provocantes montraient qu'il devait étudier l'escrime aussi bien ou mieux encore que les lois du style. Dans un duel qu'il eut avec Aurélien Scholl, rédacteur du *Nain jaune*, à propos de l'affaire du marquis de Harlay-Coëtquen, il le blessa grièvement. C'était le premier de ces grands coups d'épée qui lui ont fait une renommée toute spéciale. A la suite de cette campagne, M. Granier de Cassagnac essaya encore une fois de retirer son fils du journalisme, et le fit attacher au ministère de l'intérieur; mais appelé, en 1866, à la direction du *Pays*, et désespérant d'arrêter une vocation si bien caractérisée, il se l'adjoignit comme chroniqueur quotidien. L'année suivante, éclata à la Chambre la dénonciation Kervéguen, et M. Paul de Cassagnac s'en donna à cœur joie dans son journal. Même après que le jury d'honneur, convoqué de l'assentiment de toutes les parties, eut statué et déclaré que l'accusation de vénalité, portée contre MM. Havin, Guéroult, Bertin, Buloz et autres, était dénuée de preuves sérieuses, il n'en continua pas moins la polémique. Cité en police correctionnelle, comme diffamateur, par M. Guéroult, il se vit condamner, par M. Delesvaux lui-même, à quatre mois de prison, et se plaignit hautement alors de ces lois qui ne permettent pas de faire la preuve des faits; mais quoi! M. de Cassagnac père n'a-t-il pas toujours invoqué le bénéfice de ces mêmes lois? S'en est-il une seule fois rapporté à la décision d'un jury d'honneur devant lequel ses adversaires eussent pu fournir, eux aussi, la preuve de leurs accusations? Il n'appartenait donc pas à M. Paul de Cassagnac de tomber à bras raccourci sur des gens qui, du moins, en s'en référant à un jury et en permettant la publication des pièces, s'il y en avait, ont fait pour leur justification ce que M. Granier de Cassagnac n'a jamais fait pour la sienne. L'empereur, du reste, lui fit remise de ses quatre mois de prison, au nom de l'égalité de tous devant la loi.

Son père ayant été chargé, comme délégué de la Chambre, d'une enquête agricole dans le Midi, M. Paul de Cassagnac l'accompagna en qualité de secrétaire, et publia une relation édifiante de cette tournée. Nous y lisons le passage suivant : « Dans la bonne ville d'Auch se trouve un certain personnage que je ne nommerai pas, *quoiqu*'il ait une certaine parenté, de nom du moins, avec un des sept sages de la Grèce. (C'était un M. Solon, magistrat respecté.) Ce personnage ayant commis une insolence vis-à-vis de votre serviteur, je lui ai interdit, sous des peines sévères, le séjour de sa ville natale, pendant tout le temps que je daignerais y rester. Inutile de vous dire qu'il a obtempéré à mon désir avec une prudence parfaite et digne de son homonyme, le sage de la Grèce. » Ainsi voyageaient ces proconsuls impériaux, certains de l'impunité, quoi qu'ils pussent faire. C'était alors le bon temps, le temps si amèrement regretté depuis.

Devenu rédacteur en chef du *Pays*, M. Paul de Cassagnac se fit de nouveau condamner comme diffamateur, cette fois vis-à-vis de M. Malespine, de l'*Opinion nationale* (janvier 1867), à deux mois d'emprisonnement, peine qu'il ne subit pas plus que la précédente. Cette même année, il entreprit la tâche si difficile de défendre son père, vigoureusement attaqué par le *Courrier français*. Ce journal, que dirigeait alors Vermorel, publiait chaque jour une pièce authentique à l'appui des accusations qu'il portait contre le député du Gers. C'était le cas de convoquer un jury d'honneur, qui eût décidé de la validité de ces documents; M. de Cassagnac père n'en fit rien; il se retrancha derrière les lois sur la diffamation, qui défendent la preuve des faits allégués, et fit condamner ses adversaires par la police correctionnelle, tandis que M. Paul de Cassagnac essayait vainement de leur imposer silence en les appelant sur le terrain. N'y pouvant parvenir, il recourut contre Vermorel à des voies de fait indignes, qui n'eurent d'autre résultat que de l'amener encore devant la police correctionnelle. Nous ne dirons rien du duel du rédacteur du *Pays* avec Rochefort, si ce n'est qu'il eut lieu à propos de Jeanne Darc et que Rochefort fut blessé. Dans toutes ces affaires, M. Paul de Cassagnac avait été le provocateur; provoqué à son tour par le lieutenant de vaisseau Lullier, ce fut lui cette fois qui subit les voies de fait, et il refusa de se battre. Trois mois après, il se battait avec M. Lissagaray, son cousin germain, qui reçut un coup d'épée en pleine poitrine, et, en juillet 1869, il eut avec Gustave Flourens un duel dans lequel celui-ci reçut trois blessures, dont l'une mit ses jours en danger. Peu de temps après, comme il assistait à une représentation de Lucrèce Borgia, à la Porte-Saint-Martin, sa présence occasionna, pendant les entr'actes, un tumulte indescriptible; il raconta gravement dans le *Pays* du lendemain que la salle avait été spécialement composée, *triée* pour lui. Vers cette époque, il refusa encore un duel exceptionnel avec M. Gaillard père, qui lui proposait de se battre au pistolet, à bout portant, avec une seule arme chargée. M. Paul de Cassagnac a, du reste, toujours refusé les duels dans lesquels son adresse à l'escrime aurait pu être annulée.

Au 15 août 1868, M. Paul de Cassagnac avait été décoré de la Légion d'honneur; il se déclara le chevalier de l'impératrice : *Moriamur pro rege nostro Maria-Eugenia*, écrivit-il sur son drapeau, en parodiant une devise célèbre. Comme publiciste politique, il montra quelle était la profondeur de ses vues en prêchant l'annexion de la Belgique à la France, en réclamant la frontière du Rhin, en poussant à la guerre contre la Prusse avec une extrême violence, d'abord à propos de la question du Luxembourg, puis à propos de la question espagnole. A la suite des premiers revers, en août 1870, il déposa la plume et s'engagea dans un régiment de zouaves. Fait prisonnier à Sedan, il fut interné dans la forteresse de Cosel, sur la frontière de Pologne. Ce fut de là qu'il écrivit, le 2 février 1871, au *Messager du midi*, une lettre dont nous extrayons ce passage : « Le rôle de l'empereur est irrévocablement fini; le rôle du prince impérial ne saurait commencer. La France n'a besoin ni d'un vieillard ni d'un enfant. Au milieu des ruines de mon pays, je n'ai plus de passion dynastique, je n'ai que la passion patriotique et française... J'ignore si la France rappellera les Bonaparte; mais ce rappel, je ne le souhaite pas, le jugeant fatal peut-être, et tout au moins prématuré, pour cette dynastie que j'aimerai toujours. »

En reprenant la rédaction en chef du *Pays*, il a totalement changé d'idée à ce sujet, et la restauration de l'Empire, par un appel au peuple, n'a cessé d'être l'objet de ses vœux les plus ardents. Demandant au gouvernement actuel, dans un de ses premiers articles, le droit de défendre ses opinions, « ne nous forcez pas, s'écria-t-il, à nous jeter dans les mâquis, la plume au poing. » Ces hommes de l'Empire sont toujours stupéfaits de voir qu'un gouvernement ne bâillonne pas ses adversaires. En toute occasion, il n'a cessé de débiter sur les hommes du 4 septembre les extravagances les plus bouffonnes, tout en ayant recours à l'occasion, lui ou les siens, aux bons offices de ces hommes. Ainsi, tout dernièrement, il parlait du *brigand* Gambetta, « roulant sur la France son œil de cyclope, » et du *bourreau* Testelin, qui attend le moment de nous étrangler tous. C'est cependant de ce même brigand et de ce même bourreau que son frère, simple brigadier évadé de Sedan, allait fort poliment solliciter les passe-ports sans lesquels il n'eût pu circuler. « Monsieur de Cassagnac, lui répondit M. Testelin, nous ne faisons pas de politique ici, mais simplement du patriotisme. Je ne vois en vous qu'un Français qui demande à se battre pour la France. Voilà votre permis, vous pouvez partir, et que Dieu vous garde! » A Tours, Gambetta lui tint à peu près le même langage et le nomma sur-le-champ sous-lieutenant de cavalerie. Pour une fois qu'un Cassagnac s'est adressé aux républicains, on voit s'il a eu trop à s'en plaindre. Le journaliste du *Pays* leur a témoigné depuis sa reconnaissance. A une séance du conseil général du Gers, dont il fait partie depuis 1869, il dit aux membres républicains ces propres paroles : « Vous êtes un tas de c...ll... de ne pas nous avoir envoyés tous à Cayenne; si jamais nous redevenons les maîtres, nous ne vous manquerons pas. » Il a lui-même raconté la chose et cité la phrase dans le *Pays*.

GRANIFORME adj. (gra-ni-for-me — du lat. *granum*, graine, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme et le volume d'un grain de blé.

GRANIQUE, en latin *Granicus*, petite rivière de l'Asie Mineure, dans la Mysie. Elle prend sa source au mont Ida, coule en serpentant tantôt vers le S.-E., tantôt vers le N.-O., et tombe dans la Propontide. Le Granique était navigable autrefois; il est aujourd'hui presque à sec dans l'été. Son fond n'est que sablon et gravier, et son embouchure a été comblée. Le Granique est célèbre dans l'antiquité par la victoire d'Alexandre le Grand sur Darius (v. ci-après) et par celle de Lucullus sur Mithridate, en 73 av. J.-C.

Granique (PASSAGE ET BATAILLE DU) — 334 av. J.-C., — première étape d'Alexandre dans son immortelle campagne contre les Perses. Monté sur le trône à l'âge de vingt ans, il partit pour cette expédition gigantesque dès qu'il eut mis ordre aux affaires de la Macédoine et de la Grèce.

L'armée du futur conquérant ne se composait guère que de 30,000 hommes de pied, et de 4,000 ou 5,000 cavaliers. C'est avec d'aussi faibles forces qu'il allait se heurter contre le million d'hommes que Darius pouvait lui opposer. Cette armée s'avança par la Chersonèse sur Amphipolis, passa le Strymon, puis l'Hèbre, et arriva le vingtième jour à Sestos. Parménion fut chargé de gagner Abydos avec la cavalerie et une partie de l'infanterie; pour Alexandre, il passa d'Eléonte au port des Achéens, offrit des sacrifices à Neptune, aux Néréides, et, avant de descendre de vaisseau, il lança un trait du côté de l'Asie, et mit le premier pied à terre. Il arriva bientôt près de Lampsaque, puis à Ilion, où il rendit de grands honneurs à la mémoire d'Achille, son héros de prédilection; de là il s'enfonça dans la Phrygie. Pendant ce temps, les généraux de Darius, informés de l'approche du roi de Macédoine, tenaient conseil sur les moyens de lui résister. Le plus habile d'entre eux, le Rhodien Memnon, conseillait de ne point risquer de bataille, mais de ruiner tout le plat pays pour affamer l'armée d'Alexandre et la contraindre à retourner sur ses pas. Ce sage conseil fut repoussé, et les Perses, au nombre de 100,000 hommes de pied et de 20,000 chevaux, attendirent Alexandre sur les bords du Granique, fleuve de Phrygie, pour lui en disputer le passage. Alexandre y parvint quelques jours après. L'armée des Perses était rangée en bataille sur la rive opposée. Alexandre ne balança point à hasarder le passage de vive force. Il s'avança donc jusqu'à une certaine distance du fleuve, où il fit déployer sa colonne à droite et à gauche, pour former la phalange sur une ligne de huit sections, avec la profondeur ordinaire de 16 hommes. Ce fut à sa droite, où le gué était le plus spacieux, qu'il se proposa de porter ses plus grands efforts. Il y plaça, sur un même front avec la phalange, le corps des hypaspistes, qui, moins pesamment armés que les soldats de la phalange et combattant sur une ordonnance différente, lui servaient pour les coups de main et partout où le terrain s'opposait à la tactique de ce corps d'élite. Il leur joignit l'escadron qui ce jour-là avait le poste d'honneur, avec un corps de cavalerie légère armée de piques et un autre corps de péoniens. Il prit enfin toutes les dispositions d'ordre militaire les plus favorables au succès de l'affaire.

Memnon avait rangé toute la cavalerie persane, forte de 20,000 chevaux, sur une seule ligne, qui embrassait autant d'étendue sur une rive du Granique que l'armée d'Alexandre en occupait de l'autre côté. Un corps d'infanterie de 20,000 Grecs mercenaires fut placé de même sur une seule ligne, à certaine distance derrière la première; et, comme le terrain s'élevait en talus, il se trouva au-dessus de la cavalerie comme sur une espèce d'amphithéâtre. Le fleuve coulait en bas, et la pente naturelle empêchant les débordements, l'eau avait creusé la terre et rendu les rives plus ou moins escarpées, suivant les courants; de sorte que les Perses avaient tous les avantages sur leur ennemi. Memnon, voyant par la disposition d'Alexandre que les plus grands efforts porteraient sur sa gauche, s'y plaça lui-même avec ses meilleures troupes, qui étaient sous le commandement de ses fils.

Les deux armées furent quelque temps à se regarder avant qu'Alexandre donnât le signal. Toutes les trompettes de l'armée ayant sonné en même temps, et marqué le commencement de l'action, Ptolémée sortit le premier de la ligne et entra dans le fleuve, suivi de deux corps de cavalerie et des hypaspistes, qui marchèrent à la queue en tirant vers la gauche autant que possible.

En même temps, Alexandre se jetait dans le fleuve, au-dessus des troupes de Ptolémée, avec ses escadrons de droite, et le traversait en biaisant suivant le cours de l'eau.

Les Perses, qui avaient l'avantage du nombre et de la position, résistèrent vigoureusement à l'attaque des Macédoniens; Alexandre surtout courut les plus grands dangers. On l'avait reconnu à l'éclat de ses armes, au panache éblouissant de blancheur qui ombrageait son casque, à son commandement et surtout à la force de ses coups. Aussi le choc fut-il des plus terribles autour de sa personne. Parmi les généraux de Darius, Rosacès, satrape de l'Ionie, se faisait remarquer entre tous par sa brillante valeur. Entouré de quarante officiers perses, tous ses parents, qui ne le quittaient point, il faisait tout plier devant lui. Alexandre l'aperçoit et vole à sa rencontre; tous deux se blessent légèrement de leurs javelots. Le Perse, furieux, se jette l'épée à la main sur Alexandre, qui lui traverse le visage de sa lance et le renverse mort de son cheval. Mais au même instant, Spithridate, frère du satrape, accourait à son secours, attaquait Alexandre de côté et lui déchargeait sur la tête un coup de hache si terrible qu'il fendit le casque jusqu'aux cheveux; il allait redoubler et briser la tête qu'on voyait à nu, lorsque Clitus, un des capitaines d'Alexandre, survenant à son tour, abattit d'un coup de sabre la main déjà levée du barbare, et sauva ainsi la vie à son maître, qui devait la lui arracher plus tard dans un moment de colère et d'ivresse. Les Perses continuèrent néanmoins à lutter jusqu'à ce que, voyant leurs principaux chefs hors de combat et la phalange macédonienne prête à les aborder, après avoir franchi le

fleuve, ils tournèrent bride en désordre et cherchèrent leur salut dans la fuite. Mais il restait encore l'infanterie, qui combattit avec la plus grande valeur, parce qu'elle se composait en grande partie des mercenaires grecs à la solde de Darius. Retirée au sommet d'une colline, sous le commandement d'Omar, cette infanterie avait juré de ne se rendre à aucune condition. Aussi y eut-il plus de Macédoniens tués à ce choc qu'au combat de cavalerie. La mêlée fut si ardente, qu'Alexandre eut son cheval tué sous lui, percé de part en part d'un coup d'épée. Furieux alors, il fit environner la colline par sa cavalerie et par sa phalange, et le carnage ne cessa que lorsque environ 2,000 hommes qui restaient se furent rendus.

Les Perses avaient perdu 20,000 hommes de pied, 2,000 chevaux et un nombre presque égal de prisonniers ; s'il faut en croire les historiens, la perte des Macédoniens ne s'éleva qu'à 30 fantassins et à 85 cavaliers. Mais un tel résultat est bien difficile à croire après la peinture animée qu'ils nous retracent de cet événement.

Granique (LE PASSAGE DU), tableau de Ch. Lebrun, musée du Louvre. Alexandre et quelques-uns de ses intrépides compagnons viennent de franchir le Granique, dont les eaux bordent tout le premier plan et couvrent la gauche du tableau. L'épée haute, le vaillant roi de Macédoine a lancé son cheval au milieu des bataillons ennemis. Deux capitaines perses l'attaquent à la fois, l'un de face, l'autre de flanc. Le premier est Rosacès. Alexandre se précipite à sa rencontre avec une impétuosité terrible et lève sur lui son épée, tandis que Bucéphale, secondant son royal cavalier, se dresse, mord à belles dents le capitaine ennemi et terrasse sa monture. L'autre capitaine, Spithridate, profitant de ce qu'Alexandre est découvert par derrière, brandit des deux mains un cimeterre au-dessus de sa tête. Mais Clitus pare le coup avec la hache dont il va frapper mortellement Spithridate. Entre le cheval de Clitus et celui du roi, un fantassin macédonien perce de sa lance un cavalier qui roule à terre avec sa monture. Les Perses accourent en masse pour défendre le passage du fleuve. Mais il n'est plus temps : déjà plusieurs guerriers macédoniens gravissent le rivage et l'on voit au loin l'armée tout entière qui passe à gué.

Cette vaste composition est bien ordonnée. Le héros de la bataille, Alexandre, se distingue du premier coup, au centre du tableau, et c'est sur lui que se fixent tout d'abord et l'attention et l'intérêt du spectateur. La mêlée est d'ailleurs pleine d'animation ; les mouvements sont énergiques et n'ont rien de conventionnel. Les hommes et les chevaux combattent. Le cavalier qui suit Clitus et dont le cheval s'élance hors de l'eau a une tournure fière et expressive. Le paysage qui sert de fond est bien compris. Ce tableau, qui fait partie de la célèbre suite des *Batailles d'Alexandre*, a été gravé par Girard Audran, par François Chauveau et dans les recueils de Filhol, Landon, Réveil.

GRANIT s. m. (gra-ni ou gra-nitt — bas lat. *granitum;* du lat. *granum*, grain, à cause de la structure grenue de ces roches). Minér. Pierre fort dure, composée d'un agrégat de grains de feldspath, de quartz et de mica : GRANIT *rose.* GRANIT *gris. Montagne de* GRANIT. *Statue de* GRANIT. *Les hautes colonnes de la façade du Panthéon sont d'un seul morceau de* GRANIT *oriental blanc et noir.* (H. Beyle.) ‖ On écrit aussi GRANITE : *Porto-Vecchio est connu par ses vins et ses* GRANITES. (Malte-Br.) ‖ *Petit granit*, Nom donné, en Belgique, à un calcaire gris contenant de nombreux débris fossiles, transformés en cristaux de carbonate de chaux spathique et pouvant s'exploiter comme les marbres.

— Techn. Façon de la tranche des livres, qui lui donne quelque ressemblance avec du granit :

De même un beau *granit*, sur un livre mal fait,
Ne peut jamais produire un excellent effet.

LESNÉ.

— Art culin. Espèce de glace.

— Adjectiv. Comm. *Drap granit*, Drap dont l'envers est uni, tandis que l'endroit est semé de petits points plus ou moins espacés, dont la couleur n'est pas la même que celle du fond. ‖ On l'appelle aussi DRAP SABLÉ.

— **Encycl.** Géol. Le *granit* représente la première espèce des roches granitiques. C'est une roche composée essentiellement de quartz, d'orthose et de mica. Les variétés sont : le *granit commun*, dans lequel l'orthose, le quartz et le mica sont également disséminés, avec une couleur généralement grisâtre ou rougeâtre ; le *granit porphyroïde*, qui renferme de grands cristaux d'orthose, au milieu d'une masse à petits grains ; le *granit amphibolifère*, contenant des cristaux d'amphibole mêlés aux trois éléments ordinaires du *granit;* cette variété passe à la syénite ; le *granit talcifère*, renfermant des paillettes de mica ; cette variété passe à la protogyne ; le *granit tourmalinifère*, contenant des cristaux de tourmaline ; le *granit grenatifère*, contenant des grenats mélangés dans la pâte granitique ; le *granit oligoclosifère*, à deux feldspaths, dont l'un, le plus abondant, est l'orthose, et le second, d'aspect plus mat, est l'oligoclose ; le *granit albitifère*, à deux feldspaths, dont l'un est l'orthose et l'autre l'albite ; le *granit grenu*, variété du *granit* commun, dans lequel le feldspath prend une texture grenue et finement miroitante ; le *granit schistoïde*, à structure feuilletée, dans lequel la disposition du mica en bandes irrégulières donne à la masse l'apparence schisteuse ; le *granit feldspathique lamellaire*, variété de *granit*, à feldspath prédominant, dans laquelle le rôle du mica est généralement effacé ; le *granit feldspathique granulaire*, variété de *granit* feldspathique, à feldspath grenu ou finement lamellaire ; le *granit feldspathique hébraïque*, contenant des cristaux effilés de quartz, implantés dans le feldspath, au milieu duquel ils dessinent des lignes brisées, imitant des caractères hébraïques ; le *granit quartzeux*, variété dans laquelle le feldspath est excessivement rare ou a disparu entièrement ; le *granit kaolinique*, ou *décomposé*, ou *épignéique*, décomposé plus ou moins profondément sur place et passant à une argile blanche dite *kaolin*. A l'origine de la géologie, on considérait tous les *granits* comme la roche fondamentale sur laquelle toutes les autres étaient placées ; l'observation a prouvé plus tard que cette opinion était erronée ; on doit cependant reconnaître comme primitifs les *granits* que des faits positifs ne conduisent pas à regarder comme postérieurs aux premiers terrains stratifiés. Les *granits* sont très-répandus, et constituent le sous-sol de contrées considérables dans les deux hémisphères ; ils forment, en général, l'axe minéralogique des montagnes élevées. Partout ils sont intercalés au milieu de schistes cristallins. On a pensé, pendant longtemps, qu'il y avait alternance entre les masses granitiques et les couches à fossiles ; des observations récentes ont prouvé que, dans les masses intercalées, il existe des filons, ce qui prouve la postériorité de la roche granitique. M. Elie de Beaumont a constaté que le *granit*, dans certains endroits, recouvre les couches de terrains jurassiques ; les deux roches s'emboîtent l'une dans l'autre, de sorte que l'on peut obtenir des échantillons moitié calcaire, moitié *granit*. Le *granit* se lie par des nuances tellement ménagées et par une telle communauté d'origine et de gisement avec les roches feldspathiques de même nature, qu'il ne reste aucun moyen de distinction entre ces diverses roches : on peut donc prendre la texture granitoïde comme représentant l'état normal de ces divers groupes. En résumé, l'histoire du terrain granitique comprend toute la série des émissions de *granit* qui se sont manifestées, avec des intervalles de repos, à partir de la consolidation de la première couche de l'écorce terrestre, jusqu'à la fin de la formation du terrain tertiaire inférieur. Les variétés à gros grains paraissent plus récentes que celles à petits grains ; quand ces dernières deviennent schistoïdes, elles constituent les *gneiss*. La *pegmatite*, dérivation du *granit*, se présente quelquefois en amas subordonnés au *granit ;* mais le plus souvent elle forme des filons qui coupent des *granits* plus anciens, traversent le terrain des schistes cristallins, s'insinuent dans la formation jurassique et quelquefois pénètrent jusqu'au terrain tertiaire. Le gneiss, à la partie inférieure, passe au *granit* schistoïde ; à la partie supérieure, au micachiste ; mais on reconnaît qu'il y a une liaison non interrompue depuis la roche la plus inférieure jusqu'à la roche la plus supérieure du terrain gneissique primitif, qui est parfaitement distinct des terrains de transition et composé entièrement de roches d'origine ignée. Les *granits*, en s'altérant, passent à une argile terreuse, faisant facilement pâte avec l'eau. Si le feldspath, qui forme la base du *granit*, vient à se décomposer, on obtient le kaolin, qui, dépourvu, en outre, d'oxyde de fer, est exploité pour la fabrication de la porcelaine. Les roches kaoliniques sont d'un blanc parfait ou légèrement rosâtre, quelquefois un peu jaunâtre ; leur texture est terreuse et souvent grenue ; suivant la quantité des grains feldspathiques qu'elles contiennent, elles sont fusibles ou non au chalumeau ; les acides les dissolvent en partie. Le *granit* est très-difficile à tailler, et on ne l'emploie guère dans les constructions qu'à défaut d'autres roches, sauf pour les massifs d'une grande durée et les trottoirs des rues. Les peuples anciens en ont fait des monuments gigantesques ; on ne le débite aujourd'hui qu'en plaques exigeant peu de travail. Les *granits* schistoïdes sont préférés aux variétés massives pour la bâtisse, parce qu'ils donnent des moellons à surfaces parallèles. On exploite les kaolins pour la fabrication de la porcelaine, du moins ceux qui ne renferment ni potasse ni oxyde de fer. L'industrie distingue trois variétés de kaolin : le caillouteux, à grains quartzeux et durs ou argileux et friables ; le sablonneux, friable, très-maigre, et contenant des grains très-fins de quartz ; l'argileux enfin, doux au toucher et formant avec l'eau une pâte assez liante.

Les *granits* ont dû être formés par des déjections à l'état pâteux, venues de bas en haut ; ils ont un caractère propre de cristallisation ; ils ne présentent pas de couches stratifiées, mais de grandes masses qui se sont produites en pénétrant par des jets éruptifs les roches en contact, et les modifiant de manière à prouver leur origine ignée. Les *granits* du Cornouailles et du Devonshire sont enveloppés dans des schistes ; les surfaces se désagrégeant à l'air par parties plus ou moins résistantes, certains groupes restent en saillie. Ainsi, on a trouvé un bloc de *granit* sur une roche de grauwacke tellement rongée, qu'il est resté en équilibre et peut être remué au moindre choc. Tous ces blocs et amas granitiques ont altéré les schistes qui les enveloppent et projeté de petits et de grands filons, les uns en forme de jets arrondis de quelques mètres au plus, les autres en longs épanchements qui atteignent quelquefois plusieurs centaines de mètres. Le mont Saint-Michel est une masse isolée, composée de roches schisteuses et granitiques, où les surfaces de contact sont pénétrées par des débris schisteux du côté de la masse granitique et par de petits filons de *granit* du côté des schistes. Le même phénomène se retrouve dans les Alpes, où les *granits* ont traversé des gneiss. Les *granits* se distinguent des autres roches éruptives en ce qu'ils sont constamment en masses et jamais en forme prismatique, comme les basaltes et les trapps, ni par couches, coulées ou épanchements, comme les porphyres, les laves, etc. Leur effet sur les roches traversées s'observe aux débris qu'ils ont détachés, brisés et entraînés dans leur masse. C'est ce qu'on remarque fort bien sur les trottoirs de certaines villes, après une journée de pluie : les *granits* sont mélangés de morceaux de toute forme, tranchant par la couleur sur la teinte générale. Les *granits* venant des côtes de Normandie ou de Bretagne sont pénétrés par des fragments de schiste plus ou moins gros, tantôt arrondis, tantôt anguleux, d'un brun noir contrastant avec le gris bleu qui forme la teinte générale ; quelquefois ces fragments sont eux-mêmes traversés par des filons de quartzites ou de porphyres. Outre les *granits* en grandes masses, dont l'origine éruptive est incontestable, il y a des conglomérats composés de *granits* démolis et divisés en parties plus ou moins grosses, depuis les fragments amygdaloïdes, qui constituent les brèches, les pouddingues, jusqu'aux conglomérats, où les éléments constituants se retrouvent en cristaux presque microscopiques. C'est en Ecosse, en 1776, que l'origine plutonienne des *granits* a été établie de la manière la plus probante, et que l'on a étudié d'abord avec beaucoup de soin les altérations qu'ils ont fait subir aux roches qu'ils ont traversées. En 1800, Wollaston et Humphrey Davy confirmèrent la théorie plutonienne par des observations sur les *granits* du Cornouailles ; elle est aujourd'hui universellement admise. Il y a, dans les mêmes localités, des *granits* de différentes natures et d'époques relativement très-éloignées les unes des autres. En général, leur âge chronologique remonte aux temps les plus anciens, au premier âge paléozoïque silurien, et traverse toutes les époques suivantes jusqu'à l'époque actuelle. Ces formations sont loin de pouvoir être assimilées à celles des laves et autres produits volcaniques, à cause de leur forme cristalline, de leur état en masse, et jamais en couches ou par assises stratifiées.

Le quartz, le mica, le feldspath, qui constituent les *granits*, se comportent dans nos laboratoires, sous le rapport de la cristallisation, d'une manière très-différente de celle qu'on est amené à supposer dans les masses granitiques, en sorte que la nature de celles-ci présente une série de faits que la science est impuissante à expliquer. Les trois éléments constituants cristallisent dans des conditions très-différentes, et cependant toute la masse a été cristallisée au même instant. Il résulte de ces faits inexpliqués que la chaleur seule n'a pas pu contribuer à les produire. Les *granits* ont partout une composition analogue ; ainsi, le *granit* de Chine, le kaolin à porcelaine, est dû aux mêmes transformations que ceux de Saxe ou de Saint-Yriex. Aucun phénomène n'est plus général et plus constant que la formation des *granits :* partout le même caractère général, bien que l'on compte des variétés presque infinies pour le grain, la couleur et la proportion des trois éléments. Les *granits* modernes sont ceux de l'île d'Elbe, des Alpes au mont Blanc et au col de la Croix ; leur origine ne remonte pas plus loin que la période jurassique, qu'ils traversent, et à laquelle, par conséquent, ils sont postérieurs. Sur certaines variétés de *granits* de Suède, on peut constater que leur formation est due à d'autres phénomènes que ceux du refroidissement, et qu'il s'est passé probablement des actions électro-chimiques qu'on ne saurait expliquer en les comparant, soit aux phénomènes d'éruption et de cristallisation naturels qui se passent aujourd'hui, soit aux différents produits que nous pouvons former dans nos laboratoires.

Les *granits* sont très-résistants quand le quartz y domine et se trouve associé à du feldspath de potasse renfermant du ciment ; ils sont, au contraire, facilement désagrégeables quand le feldspath de soude entre dans leur composition. Les *granits* désagrégés sous l'action des éléments atmosphériques, donnent naissance à un sol pulvérulent, profond, très-frais, connu sous le nom d'*arène* ou *érène*. Livrés à eux-mêmes, ces terrains produisent des bruyères, des fougères, et, sur les collines, les arbres résineux, le châtaignier ; la renoncule blanche à feuille d'aconit, le saule à cinq étamines, la digitale pourprée, l'arnique de montagne, le framboisier, le sureau y croissent aussi spontanément. On peut y établir de bonnes prairies ; le seigle et le sarrasin y prospèrent. Lorsqu'il est possible de leur procurer des amendements calcaires, les terres granitiques acquièrent une haute fertilité. On y cultive alors avec succès le froment, la vigne, les plantes textiles, les légumes, les arbres fruitiers. Tous les amendements calcaires conviennent aux sols granitiques ; mais les plus favorables sont la chaux et les marnes fortement calcaires.

GRANITÉ, ÉE (gra-ni-té) part. passé du v. Graniter : *Stuc* GRANITÉ.

GRANITELLE adj. (gra-ni-tè-le — ital. *granitello*, même sens). Se dit d'un marbre qui ressemble au granit : *Marbre* GRANITELLE.

— s. m. Variété de granit gris, à grains fins, employé chez les Romains.

GRANITER v. a. ou tr. (gra-ni-té — rad. *granit*). Techn. Peindre de façon à imiter le granit : GRANITER *des stucs.*

GRANITEUX, EUSE adj. (gra-ni-teu, eu-ze — rad. *granit*). Qui ressemble au granit ; qui contient du granit, qui est composé de granit : *Roche* GRANITEUSE. *Sable* GRANITEUX.

GRANITIN s. m. (gra-ni-tain — rad. *granit*). Minér. Roche à base de feldspath laminaire et de quartz. ‖ On l'appelle aussi GRANITINE et PEGMATITE.

GRANITIQUE adj. (gra-ni-ti-ke — rad. *granit*). Qui est formé de granit : *Roche* GRANITIQUE. *Tout atteste que le granit et les roches* GRANITIQUES *ont une origine ignée.* (J. Huot.)

GRANITOÏDE adj. (gra-ni-to-i-de — de *granit*, et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Qui a l'apparence du granit : *Structure* GRANITOÏDE. *La protogine est la roche* GRANITOÏDE *qui forme, dans la chaîne des Alpes, le célèbre colosse éruptif du mont Blanc.* (L. Figuier.)

GRANITONE s. m. (gra-ni-to-ne — rad. *granit*). Min. Roche que les anciens tiraient d'Egypte, et qui est à base de feldspath, contenant de grands cristaux d'amphibole d'un noir verdâtre.

GRANIUS (Quintus), Romain célèbre par son esprit caustique. Il était, vers 120 avant J.-C., employé aux ventes publiques. Cicéron cite plusieurs bons mots de Granius, qui cribla de traits acérés, spirituels et mordants les principaux chefs de parti de son époque. Granius, malgré son humble condition, était bien accueilli dans la haute société de Rome, et sa réputation était telle, que son nom avait fini par devenir une expression proverbiale par laquelle on désignait un homme d'esprit.

GRANIVORE adj. (gra-ni-vo-re — du lat. *granum*, grain ; *voro*, je mange). Zool. Qui mange des graines, qui vit de graines : *Oiseaux* GRANIVORES.

— s. m. pl. Famille de passereaux conirostres.

— **Antonymes.** Carnassier ou carnivore, herbivore, frugivore.

— **Encycl.** Ornith. La famille des passereaux *granivores* est caractérisée surtout par un bec conique, sans échancrure, fort et plus ou moins allongé. Ces oiseaux se nourrissent, en grande partie, de fruits, notamment de fruits secs, et de graines, qu'ils concassent grossièrement et dont ils rejettent en général l'enveloppe externe. Ils y joignent des insectes, qui deviennent même leur nourriture exclusive pendant tout le temps qu'ils ont des petits. Aussi compensent-ils le plus souvent les dégâts qu'ils causent. Ils deviennent néanmoins très-nuisibles, quand ils se jettent par bandes sur les semis. Cette famille comprend les genres bruant, alouette, mésange, fringille, pinson, linotte, bec-croisé, etc.

Il est bien difficile de s'opposer d'une manière efficace aux déprédations des oiseaux *granivores*. Des plumes mobiles, ou mieux fixes, des cordes noires tendues au-dessus des semis, des morceaux de verre ou de glace avec leur tain, suspendus à des ficelles, servent à préserver les arbres fruitiers et les planches de légumes. Un perfectionnement de ce dernier moyen consiste dans l'emploi de petits miroirs à deux faces attachés au bout d'une ficelle et tournant au moindre vent, de telle sorte que les brusques reflets de lumière effrayent et éloignent les petits oiseaux. Dans les cultures plus étendues, on se sert de pièges ou d'épouvantails ; mais c'est une faible défense, car les oiseaux finissent par s'habituer à ceux-ci et à se méfier de ceux-là. A un autre point de vue, les *granivores* nuisent en disséminant les graines des plantes nuisibles.

GRANJA (LA), résidence d'été des rois d'Espagne, située à quelques lieues de Ségovie, au milieu des hautes chaînes de montagnes qui séparent la Nouvelle et la Vieille-Castille. Bâtie par Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, la Granja présente quelques ressemblances avec Versailles, par l'ordonnance du palais, la disposition des jardins dessinés à la française, surtout par l'abondance des bassins et des fontaines monumentales ; les Bains de Diane et la Fontaine de Neptune sont les plus remarquables de ces fastueuses constructions. La désolation pittoresque des environs, qui ne présentent que des pics dénudés, des landes stériles, fait ressortir de la façon la plus avantageuse les ombrages et les nappes d'eau de cette agréable résidence, sorte de frat-

che oasis dans un désert calciné. Philippe V s'y confina dans une solitude absolue lors de son abdication en 1724; ce fut le monastère de Yuste de cet héritier de Charles-Quint.

GRANJA, ville du Brésil, prov. de Ceara, par 3° 25′ de lat. S. et 43° 9′ de long. (méridien de Paris), sur la rive occidentale de la rivière Camocim, à 30 kilom. de son embouchure dans l'Atlantique. Port formé par la nature, très-commode et très-fréquenté par des navires de tout tonnage. Cette ville, fondée en 1779, est très-florissante. Cour d'assises, justice de paix, délégation de police; deux écoles primaires pour les deux sexes. On trouve aux environs des mines d'or et d'argent qui ne sont pas exploitées.

GRANJON (Robert), fondeur en caractères et graveur français qui vivait au XVIe siècle. Il commença par être imprimeur à Paris, où son père exerçait la profession de libraire, puis alla s'établir à Lyon, où il grava des poinçons pour l'impression de la musique. Par la suite, Granjon se rendit en Italie, s'adonna à la gravure des caractères orientaux, reçut pour chaque alphabet 300 écus du pape Grégoire XIII, qui défendit l'exportation de ses types, et fut mis par les Médicis à la tête de leur imprimerie orientale, pour laquelle ils dépensèrent environ 40,000 écus. De retour à Paris, il perfectionna les caractères grecs. Son alphabet passe pour être ce qu'on a gravé de plus beau en ce genre. Il avait pris pour marque un marais où poussent de grands joncs. On cite, parmi ses meilleures impressions, la traduction des *Satires* d'Horace par François Habert (Paris, 1551); l'*Alexandréide* (Lyon, 1558, in-4°); les *Quatre Evangiles* (1591, in-fol.) en arabe et avec une version latine interlinéaire.

GRANNONUM, nom latin de GRANVILLE.

GRANO s. m. (gra-no). Métrol. Monnaie de l'île de Malte, valant 6 piccioli ou 9 centimes. ‖ Monnaie de Naples qui vaut un centième de ducat ou 4 cent.,2.

GRANO-LAMELLAIRE adj. Minér. Qui est composé de grains, avec des indices sensibles de joints naturels.

GRAN-SASSO, massif de montagnes de la chaîne centrale des Apennins, dans l'Italie méridionale. Son plus haut sommet, le Monte-Corno, à 17 kilom. N.-E. d'Aquila, s'élève à 2,980 mètres.

GRANSEE, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence de Potsdam, à 61 kilom. N. de Berlin, sur un lac que traverse le Rhin; 4,500 hab. Fabrication de draps; toiles, lainages. La place du Marché est ornée d'un monument en fonte érigé en mémoire de la reine Louise.

GRANSON, en latin *Grandisonium*, ville de Suisse, dans le canton de Vaud, à 32 kilom. N. de Lausanne, sur la rive O. du lac de Neuchâtel; 2,500 hab. Ch.-l. du district et autrefois de la seigneurie de son nom. C'est entre Granson et Concise que les Suisses remportèrent une célèbre victoire sur le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en 1476. Dans le port se voit une pierre qui, à en croire la tradition, servait d'autel aux premiers habitants lorsqu'ils sacrifiaient à Neptune. « L'église est aussi curieuse que remarquable, dit M. Blavignac; ancien temple païen, suivant la tradition locale, on la prendrait, au premier coup d'œil, pour une basilique primitive; mais un examen plus approfondi y fait apercevoir l'art chrétien. Elle est bâtie en forme de croix latine régulièrement orientée, et dix arcades séparent la nef des bas-côtés; ces arches, à plein cintre, reposent sur des colonnes dont les fûts, en marbre et en granit, sont antiques pour la plupart et ont été apportés des ruines d'Avenches. Des bases et des chapiteaux d'une grande valeur archéologique accompagnent ces fûts, de hauteurs et de diamètres inégaux; une série d'arcades appliquées correspond aux précédentes et décore les murs des bas-côtés. La voûte centrale est en berceau, et celles des bas-côtés en cercle ou en demi-cintre. Quatre piliers carrés, réunis par de grands arcs, se trouvent aux angles de la croisée; c'est sur cet ensemble que se dresse le clocher, de forme rectangulaire. La voûte circulaire de la croisée s'élève à une hauteur considérablement plus grande que celle de la nef, et le sommet de la voûte est percé d'une grande ouverture ronde. » Le château fut le manoir des sires de Granson, l'une des plus illustres familles de la Suisse.

Granson (BATAILLE DE). Les passions indomptables de Charles le Téméraire le conduisaient rapidement à sa perte; il était devenu de ceux dont on a si bien dit : *Quos vult perdere, Jupiter dementat.* Il venait de conquérir la Lorraine, dans l'espoir de reconstituer l'ancien royaume de Bourgogne, qui devait comprendre la Lorraine, les Etats de Savoie, une partie de la Suisse et le Dauphiné; il espérait même amener le vieux roi René à lui céder la Provence. « Il tâchoit à tant de grandes choses, dit Commines, qu'il n'avoit pas de temps à vivre pour les mettre à fin, et étoient presque impossibles, car la moitié de l'Europe ne l'eût su contenter. » Dans de telles circonstances, et en vue des projets qu'il avait formés, il semblait que Charles eût dû chercher à se concilier les villes libres de la haute Allemagne et surtout les Suisses, adversaires déclarés de la maison d'Autriche : il fit précisément le contraire. L'esprit de ce prince resta toujours fermé aux inspirations d'une sage politique. Sigismond d'Autriche lui avait engagé les cantons d'Alsace et de Souabe; Charles en confia le gouvernement à une sorte de Gessler, Pierre de Hagenbach, qui sembla prendre à tâche de rendre la domination bourguignonne un objet d'horreur pour toutes les populations du Rhin. Non content de fouler aux pieds tous les droits et toutes les traditions, d'accabler d'impôts arbitraires les habitants de son gouvernement et d'envoyer à l'échafaud quiconque lui résistait, Pierre de Hagenbach menaça les villes voisines, Colmar, Mulhouse, Strasbourg, Bâle, pour les obliger à accepter la protection de Charles. Les Suisses ayant réclamé pour la ville de Mulhouse, leur alliée, le tyranneau leur répondit « qu'il écorcheroit l'ours de Berne pour s'en faire une fourrure. » Les Bourguignons, dit M. Henri Martin, apprirent à leurs dépens que l'ours savait défendre sa peau.

Les Alsaciens et les Suisses envoyèrent des députés à Charles pour lui demander justice; le duc les traîna à sa suite de ville en ville sans daigner leur répondre, et, lorsqu'il le fit, à Dijon, ce fut pour approuver tout ce qu'avait fait Pierre de Hagenbach. Les Suisses, oubliant alors leur haine séculaire contre la noblesse de la haute Allemagne, signèrent, le 25 mars 1474, un pacte de défense mutuelle avec le duc Sigismond d'Autriche, les évêques de Bâle et de Strasbourg, le margrave de Bade, et les villes libres d'Alsace. Les Alsaciens s'insurgèrent alors contre Pierre de Hagenbach, qu'ils surprirent et condamnèrent à mort. Il fut décapité près de la porte de Brisach, le 9 mai 1474.

Rien ne saurait exprimer à quels éclats de colère s'abandonna le duc de Bourgogne en apprenant cette exécution; incapable, néanmoins, d'un plan suivi, il ajourna sa vengeance pour se lancer dans de nouvelles entreprises. Dans cet intervalle, les ligues suisses déclarèrent la guerre au comte de Romont, prince de la maison de Savoie, mais serviteur dévoué du duc de Bourgogne, qui possédait le pays de Vaud, et battirent, à Héricourt, ses troupes réunies à celles du maréchal de Bourgogne. A cette nouvelle, Charles jura d'exterminer les Suisses, et, dès que le soin de ses autres affaires le lui permit, il entra en campagne contre eux (janvier 1476), n'attendant pas même le printemps pour aller guerroyer dans ce rude pays. Il avait rassemblé 30,000 hommes sur les frontières de la Franche-Comté, où il avait été rejoint par le comte de Romont, qui lui amenait 4,000 Savoyards et 6,000 aventuriers italiens commandés par Campo-Basso, ce qui portait le chiffre de son armée à 40,000 hommes. Lorsque les Suisses apprirent que le « grand-duc d'Occident » avançait contre eux à la tête d'une armée si formidable, amenant avec lui la plus belle artillerie de l'Europe, ils sentirent leur courage fléchir un instant, et ils envoyèrent à Charles des ambassadeurs pour essayer de détourner l'orage. En voyant le luxe qu'étalaient le camp et l'armée du duc, ils crurent le dégoûter de son entreprise en lui traçant un énergique tableau de leur pauvreté. Commines rapporte qu'un de ces envoyés lui dit : « Monseigneur, vous n'avez rien à gagner contre nous; notre pays est pauvre et stérile; les éperons et les mors des chevaux de votre *host* valent plus d'argent que tous les hommes de nos territoires n'en sauraient payer pour leur rançon, s'ils étaient tous pris. » Charles demeura inébranlable. A son approche, les garnisons suisses évacuèrent les places appartenant au comte de Romont pour se retirer à Granson, petite ville située sur la rive occidentale du lac de Neuchâtel. L'armée bourguignonne assiégea aussitôt Granson, qui se défendit vaillamment; mais un traître s'introduisit dans la ville et annonça que Fribourg était en flammes, que Berne et Soleure avaient capitulé. Les 800 Suisses de la garnison, troublés de ce rapport, consentirent à se rendre au camp de Charles pour demander merci. « Par saint Georges! s'écria le duc en les voyant, quels gens sont ceci? — Monseigneur, répondit le traître, c'est la garnison de Granson qui s'est mise à votre miséricorde. — Eh bien! qu'on les donne à Maillotin le Barré. » C'était le nom de son prévôt des maréchaux, « lequel, sans pitié et miséricorde, en fit pendre, par trois bourreaux, aux arbres prochains, le nombre de 400 ou environ, et les autres furent noyés au lac. »

Les Suisses ne tardèrent pas à arriver, pour venger leurs frères, descendant des hautes vallées et se précipitant « à grands sauts, avec chants d'allégresse,... tous hommes de martial courage, faisant peur et pourtant plaisir à voir. » Ils étaient au nombre d'environ 20,000, conduits par l'avoyer de Berne, Nicolas de Scharnacthal. Le 3 mars au matin (1476), ils s'avancèrent de Neuchâtel contre l'armée de Bourgogne, à travers des chemins couverts de neige ou changés en fondrières par la pluie, traversèrent les hauteurs au dessus de Vaux-Marcus et descendirent dans la plaine en formant un carré long, au centre duquel flottaient les bannières de Berne et de Lucerne. Charles avait assis son camp dans une excellente position, et il n'avait qu'à attendre les Suisses dans ses retranchements; mais il ne voulut pas leur laisser l'honneur de l'attaque. « Marchons à ces vilains, s'écria-t-il, quoique ce ne soient pas gens pour nous. » Il conduisait lui-même son avant-garde, composée de l'élite de ses hommes d'armes, sur un chemin resserré entre le lac et les montagnes, où la cavalerie ne pouvait se déployer. Le champ de bataille ne pouvait donc être plus mal choisi; « mais le duc n'écoutait aucune observation et oubliait les règles les plus élémentaires de cet art de la guerre qu'il avait tant étudié; l'orgueil, l'entêtement, la colère exaltaient son cerveau jusqu'à la folie. » (H. Martin.)

Lorsque les Suisses ne furent plus qu'à une centaine de pas des Bourguignons, ils s'agenouillèrent dévotement, selon l'ancien usage de leurs pères, se découvrirent la tête et firent leur prière en se recommandant à Dieu. « Ils demandent merci, criaient les Bourguignons; voyez ces vilains qui nous veulent faire la guerre; ils n'osent pas même la commencer. » Les gens du duc furent bientôt détrompés : les Suisses se relevèrent et continuèrent leur marche avec un bruit effroyable, au cri répété de : *Granson! Granson!* comme pour s'exciter au souvenir de leurs frères mis traîtreusement à mort. Ils formaient un carré long, tout hérissé de piques de 18 pieds, contre lequel vinrent se briser les premiers escadrons de Charles et de la noblesse bourguignonne. Là tombèrent successivement les plus vaillants chevaliers de l'armée de Bourgogne, le sire de Château-Guyon, Louis d'Aymeries, Jean de Lalaing, Saint-Sorlin, Poitiers, Pierre de Lignano, et le redoutable bataillon carré avançait toujours. Le duc ordonna alors un mouvement de retraite vers le camp, pour trouver un meilleur terrain. Il était alors trois heures de l'après-midi; tout à coup le soleil dissipa les nuages et fit étinceler les armures d'une seconde division suisse qui descendait pour prendre les Bourguignons en flanc. En même temps, un long mugissement retentit dans la montagne : c'étaient les sons terribles du *taureau d'Uri* et de la *vache d'Unterwalden.* On nommait ainsi deux énormes trompes de cornes d'auroch, qui, selon la tradition, avaient été laissées aux ancêtres des Suisses par Pepin et Charlemagne. Les gens d'Uri, d'Unterwalden et de Lucerne avaient tourné par un sentier abrupt à travers les sapinières, et débouchaient impétueusement sur la gauche des Bourguignons.

« A ces sons effrayants, à la vue de ces nouveaux adversaires, dont on voyait reluire les armes aux rayons d'un pâle soleil d'hiver, et qui descendaient des hauteurs, tête baissée, à grands pas, comme si rien ne dût les arrêter, une terreur panique s'empara de l'armée bourguignonne; tout s'enfuit, tout se dispersa, l'armée s'éparpilla dans toutes les directions, comme « fumée épandue par vent » de bise. » En vain Charles, furieux et indomptable, chercha à rallier ses soldats et à les ramener au combat, se précipitant partout où le danger était le plus imminent; les divers corps de son armée se dispersaient dès qu'il les avait quittés. Déjà les vainqueurs avaient traversé son camp et ses soldats avaient dépassé Granson dans leur retraite, lorsqu'il se résigna lui-même à chercher son salut dans la fuite, furieux, désespéré, n'ayant plus autour de lui que cinq cavaliers seulement. Et, comme il faut que souvent les circonstances les plus tragiques aient leur côté ridicule, il était accompagné de son fou qui, ayant entendu répéter chaque jour que le duc voulait franchir les Alpes et vaincre l'Italie comme Annibal, ne cessait de lui répéter : « Ah! monseigneur, nous voilà bien *anniba-* » *lés!* » Le duc ne s'arrêta qu'à Nozeroy, dans le Jura, à 16 lieues de Granson, laissant au pouvoir des vainqueurs les immenses richesses que renfermait son camp. « Son artillerie, » son pavillon de velours, son trésor, sa cha- » pelle remplie de châsses et de statues d'or, » d'argent et de cristal, ses joyaux, jusqu'à » son chapeau de velours cerclé de pierreries, » jusqu'à son sceau ducal, à sa splendide » épée de parade et à son collier de la Toison » d'or, tout devint la proie des montagnards; » rien ne se sauva que les personnes; » la déroute fut si prompte que la perte en hommes fut presque nulle; mais aucune victoire, depuis des siècles, n'avait donné un si prodigieux butin aux vainqueurs. Ces « povres » gens de Suisse » ne se doutaient pas « des » biens qu'ils avoient en leurs mains; » ils prenaient les plats d'argent pour de l'étain, les vases d'or pour du cuivre, et se partageaient à l'aune les draps d'or et de soie, les damas, les velours, les tapis d'Arras. Des diamants et des rubis, qui avaient à peine leurs pareils aux Indes, étaient jetés dédaigneusement dans la neige, comme des morceaux de verre, ou passaient de main en main pour quelques florins; plus tard, les papes et les rois se les disputèrent au prix de monceaux d'or. » (H. Martin.)

Le gros diamant du duc, qui avait, dit-on, orné autrefois le turban du Grand Mogol, fut ramassé sous un chariot et vendu 1 florin par un montagnard au curé de Montaigne, qui le revendit lui-même pour 3 écus à un homme de Berne. Après bien des vicissitudes, ce diamant finit par rester aux mains de Jules II, qui l'acheta au prix de 20,000 ducats d'or; il orne aujourd'hui la tiare du pape. Sa grosseur est égale à la moitié d'une noix. Un autre fut acquis par Henri VIII, roi d'Angleterre, et sa fille Marie le porta en Espagne; il appartient aujourd'hui à la maison d'Autriche. Enfin, un troisième, beaucoup moins beau que le second et surtout que le premier, fut acheté, plus tard, par Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, dont il a conservé le nom. Il fait aujourd'hui partie des diamants de la couronne de France. Beaucoup d'autres pierreries fameuses tombèrent au pouvoir des vainqueurs, ainsi que le trésor entier du duc. Il était si riche, suivant quelques historiens, que le partage eut lieu sans compter ni peser, mais en mesurant à pleins chapeaux.

GRANT (Guillaume), magistrat anglais, né à Elchies (Ecosse) en 1754, mort en 1832. Il se fit recevoir avocat, devint ensuite attorney général au Canada (1779), où, pendant la guerre de l'indépendance, il fut quelque temps le chef d'un corps de volontaires, puis retourna à Londres (1787) et reprit sa place au barreau. Nommé membre de la Chambre des communes en 1790, il défendit avec autant de talent que d'éloquence les actes du ministère de Pitt, qui, en récompense de ses services, le fit nommer successivement juge de la principauté de Galles (1793), *solicitor* (avoué) pour la reine (1794), *chief-justice* de Chester (1798), *solicitor* général (1799) et enfin maître des rôles (1807). D'après Charles Butler, Grant fut le plus parfait modèle de l'éloquence judiciaire en Angleterre.

GRANT (Charles), homme d'Etat et philanthrope anglais, né en Ecosse en 1746, mort en 1823. Il fut successivement président du bureau du commerce à Calcutta (1787), l'un des directeurs de la compagnie des Indes (1793), membre de la Chambre des communes (1802-1819). Il a lutté constamment contre la politique envahissante de ses compatriotes dans l'Inde et a contribué beaucoup aux progrès du christianisme parmi les indigènes, au moyen des sociétés bibliques. L'Ecosse lui doit la création de plus de 1?0 écoles des dimanches et une foule d'établissements de bienfaisance. Enfin, il fut directeur de la compagnie de la mer du Sud, seconda Wilberforce dans ses efforts pour amener l'émancipation des nègres, prit une part active au prompt achèvement du grand canal Calédonien et contribua à faire exécuter 400 ponts et 1,000 routes dans les highlands. On a de lui un ouvrage intitulé : *Observations sur l'état social des sujets asiatiques de la Grande-Bretagne* (Londres, 1797).

GRANT (Charles), baron DE GLENELG, homme politique anglais, fils du précédent. V. GLENELG.

GRANT (Anne), femme de lettres écossaise, née à Glascow en 1755, morte à Edimbourg en 1838. Elle était fille d'un officier écossais, qui servit plusieurs années en Amérique, puis obtint, en 1773, le commandement du fort Auguste, dans le comté d'Inverness. A l'âge de vingt-quatre ans, elle épousa un ministre presbytérien, Grant, qui la laissa veuve avec une nombreuse famille, en 1801. Anne Grant se rendit alors à Edimbourg, où elle chercha des ressources dans les travaux littéraires. Parmi ses ouvrages, qui sont pleins d'imagination et écrits d'une plume facile, nous citerons : les *Montagnards et autres poëmes* (1801, in-8°); *Poëmes originaux* (1803); *Lettres écrites des montagnes* (1806, 3 vol.); *Mémoires d'une dame américaine* (1808); *Essai sur les superstitions des montagnards écossais* (1811, 2 vol. in-12).

GRANT (Robert-Edmond), savant anatomiste anglais, né à Edimbourg en 1793. Il est fils de M. Alexandre Grant, solicitor. Après avoir terminé ses études à l'école supérieure, il entra à l'université dans le but d'embrasser la profession médicale. En 1814, il obtint le diplôme de chirurgien et presque aussitôt celui de docteur en médecine. Ayant hérité d'une petite fortune à la mort de son père, il résolut d'employer son temps à visiter les plus célèbres écoles de médecine de l'Europe. En conséquence, il vint à Paris durant l'hiver de 1815-1816 et commença par suivre les cours du Jardin des plantes. Il passa l'hiver suivant à Rome et voyagea en Allemagne pendant les années 1818 et 1819. En 1820, il revint à Edimbourg, tourna ses études vers l'anatomie comparée, dont Cuvier lui avait donné les premières leçons, ouvrit, avec le célèbre docteur Barclay, des cours d'anatomie comparée, et commença des voyages d'exploration sur les côtes d'Ecosse, pour étudier la zoologie marine. Il publia dans des recueils scientifiques d'intéressants mémoires, qui sont le fruit de ses recherches à cette époque. En 1827, le docteur Grant fut reçu licencié au collége royal des chirurgiens. La fondation du collége de l'Université à Londres, où il occupa la chaire d'anatomie comparée, lui donna une nouvelle célébrité, et les conférences qu'il fit en 1828 attirèrent un grand nombre d'auditeurs. En 1835, il publia un traité d'anatomie comparée, qui n'était que le résumé de ses conférences et qui fut traduit dans toutes les langues de l'Europe. En 1836, il fut nommé membre de la Société royale et, l'année suivante, professeur de physiologie à l'Institut royal. Comme membre des sociétés géologique et zoologique, il a pris une grande part aux travaux de ces deux compagnies, et l'importance de ses recherches scientifiques a été plus d'une fois signalée par le savant Etienne Geoffroy Saint-Hilaire.

GRANT (Francis), peintre anglais, né dans le comté de Perth en 1803. Il est le fils de Francis Grant, lord de Kilgraston. Walter

Scott, dans son journal (26 mars 1831), nous donne quelques renseignements sur les commencements de la carrière de son jeune ami, qui, après avoir dépensé son patrimoine, chercha des ressources dans ses dispositions pour la peinture. « S'il persévère dans cette profession, dit l'auteur d'*Ivanhoë*, il deviendra l'un de nos peintres les plus éminents. » Ce fut, en effet, Walter Scott qui lui fournit sa première commande, en lui faisant peindre la décoration de son cabinet d'armures. Dans sa jeunesse, M. Grant avait été passionné pour la chasse au renard et les exercices les plus violents du sport; aussi ses premiers tableaux se ressentent-ils de ce goût; mais il renonça bientôt à peindre des sujets de chasse, pour se consacrer exclusivement au portrait. Les relations de sa famille et son mariage avec une fille du duc de Rutland lui assurèrent une riche et aristocratique clientèle. En effet, M. Grant est le peintre ordinaire des cercles les plus fashionables, et son pinceau fécond a reproduit les traits de tout ce qui tient un rang à Londres par la naissance, la beauté et la célébrité politique. Nous citerons, parmi ses premiers tableaux : le *Rendez-vous de chasse d'Ascott* et la *Chasse de Melton*, exposée en 1855 à Paris; puis, parmi ses nombreux portraits, ceux des ladies *Howard*, *Rodney*, *Waterford*, *Beauclerck*, et des lords *Campbell*, *Derby*, *Gough*, *Hardinge*, *John Russell*, puis de MM. *Macaulay*, *Disraeli*, *Lockart*, gendre de Walter Scott, et *Landseer*, le peintre. M. Grant, membre de l'Académie royale depuis 1851, en est devenu président en 1866. Ses beaux portraits, si remarquables par une manière large et brillante, par la liberté de la touche, l'élégance aristocratique de l'arrangement, lui ont valu une grande médaille à l'Exposition universelle de 1855.

GRANT (sir James Hope), général anglais, frère du précédent, né en 1808. Il embrassa la carrière des armes en 1826, servit avec distinction en Chine et dans l'Inde, devint colonel en 1854, et reçut, en 1858, en récompense de la part brillante qu'il venait de prendre à la répression de la formidable insurrection des cipayes, le grade de lieutenant général et les remercîments du Parlement. En 1860, Grant fut appelé, conjointement avec le général Cousin-Montauban, à prendre le commandement de l'expédition envoyée en Chine par la France et l'Angleterre. Après une campagne aussi courte que brillante, les deux généraux arrivaient à la capitale même de l'empire chinois, s'emparaient de Pékin (12 octobre 1860) et forçaient le gouvernement du Céleste-Empire à signer un traité qui assurait le respect des intérêts européens dans l'extrême Orient. De retour en Europe, après avoir visité le Japon, le général Grant fut félicité par le Parlement, pour sa conduite pendant cette expédition, et reçut de l'empereur Napoléon III le cordon de grand officier de la Légion d'honneur. A la fin de 1861, il se rendit à Madras pour y prendre le commandement en chef de cette province. Il a quitté ce poste en 1865, pour devenir quartier-maître général de l'armée anglaise.

GRANT (James), écrivain anglais, né à Elgin, dans le nord de l'Ecosse, en 1806. Il vint à Londres en 1833, où il entra dans la presse métropolitaine comme sténographe, en même temps qu'il envoyait aux journaux de province des correspondances de Londres. Son expérience des débats du Parlement l'engagea à publier ses *Souvenirs de la Chambre des communes*, croquis de personnages parlementaires, qui obtinrent le succès le plus vif et qui enhardirent leur auteur à publier successivement : les *Souvenirs de la Chambre des lords*, la *Grande métropole*, le *Banc et le barreau*, *Croquis de Londres*, le *Sénat anglais en* 1838, le *Pupitre métropolitain*, *Voyages dans Londres*, *Portraits de caractères publics*, *Paris et son peuple*. Depuis plusieurs années, M. Grant est l'éditeur du *Morning Advertiser*, journal politique quotidien qui a toujours représenté les doctrines d'un libéralisme avancé et ceux du libre échange.

GRANT (Robert), astronome anglais contemporain, né à Grantown (comté d'Inverness) en 1814. Il atteignait sa quatorzième année, lorsque ses études furent interrompues par une maladie qui dura six années. Une fois rétabli, il se remit avec ardeur au travail, apprit seul les mathématiques, l'astronomie physique, le grec, le français et l'italien, et, après avoir terminé ses études par un court séjour à Aberdeen, entra, en 1841, dans la maison de banque dirigée par ses frères à Londres. Il y demeura quatre ans, consacrant tous ses loisirs aux mathématiques et à l'astronomie. En 1845, il conçut le projet d'écrire l'histoire de cette dernière science et vint dans ce but à Paris, où il passa deux années à faire des recherches dans les bibliothèques publiques et à suivre les cours scientifiques de la Sorbonne. En 1848, il commença, dans la collection de la *Bibliothèque des connaissances usuelles*, la publication de son livre, qui parut par livraisons et dont le plan s'agrandit beaucoup dès le début même; il ne fut terminé qu'en 1852. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Histoire de l'astronomie physique depuis les temps les plus reculés jusqu'au milieu du* XIXe *siècle* (Londres, 1852, in-8o), a fait époque, à son apparition, dans l'histoire générale des sciences naturelles, car nous n'avions sur la matière que les *Histoires* de Bailly et de Delambre, ouvrages excellents sans doute mais qui sont trop anciens et n'ont pas été mis au courant des rapides progrès qu'a faits la science depuis le commencement de ce siècle. Le livre de Grant venait donc combler une lacune réelle; ce fut ainsi du moins qu'en jugea la Société royale d'astronomie de Londres, qui décerna, en 1856, à l'auteur sa grande médaille d'or; la Société était à sa trente-sixième année d'existence, et c'était la première fois qu'elle accordait une pareille récompense. Elle comptait, en outre, Grant parmi ses membres depuis 1850 et l'avait chargé, en 1852, de diriger la rédaction de ses *Comptes rendus mensuels*, dans lesquels il a inséré depuis divers *Mémoires* sur sa science favorite.

GRANT (Ulysse), célèbre général et président des Etats-Unis d'Amérique, fils d'un simple tanneur, né à Point-Pleasant (Ohio) le 27 avril 1822. En 1839, il entrait à l'école militaire de West-Point, d'où il sortait second lieutenant du 4e régiment d'infanterie. Dans la campagne du Mexique, il gagna sur le champ de bataille ses épaulettes de lieutenant et de capitaine. Mais, la guerre finie, il se trouva que l'existence de garnison ne lui plaisait guère, et, comme beaucoup d'autres, aux Etats-Unis, il rentra dans la vie civile, alla s'établir fermier dans le Missouri, puis se rendit dans l'Illinois où il entreprit avec son père le commerce des cuirs dans un village appelé Galena. Lorsque la guerre de la sécession éclata, il offrit son épée à la république et fut nommé colonel du 24e régiment des volontaires de l'Illinois. Après la prise du fort Donelson, le président lui conféra le grade de major général. Peu après, il se distingua à la sanglante bataille de Pittsbourg et au siége de Corinth, où il était sous les ordres de Halleck. A la fin de 1863, les échecs de Sherman décidèrent le président à lui donner Grant pour successeur, et dès lors ce dernier sentit qu'il fallait agir promptement et puissamment. On était devant Vicksburg; le premier soin du général fut de couper les lignes de chemin de fer dans le nord de l'Etat, afin d'isoler la place. L'attaque commença le 27 décembre. Les fédéraux franchirent sans grandes pertes le *bayou* marécageux qui longe le pied de la colline, puis ils escaladèrent les pentes sous le feu convergent des batteries ennemies. Après un combat acharné, ils s'emparèrent des deux premières lignes de retranchements. Le 28, ils avaient refoulé les séparatistes à une distance de plus de 6 kilomètres et combattaient pour la possession de la crête des falaises; mais, le 29 décembre, la garnison, ayant été renforcée par des troupes fraîches, réussit à rejeter les assaillants dans la vallée de Yazoo. Au printemps de 1863, les fédéraux reprirent partout l'offensive. Du reste, l'hiver et l'insuccès du général Sherman devant Viksburg n'avaient interrompu que pour quelques semaines les opérations militaires entreprises contre la forteresse qui fermait le Mississipi aux flottes de l'Union; dès la fin de janvier, le général Grant, appelé à diriger le siége, débarquait avec son armée sur la longue péninsule basse du village de Soto, qu'enlace un vaste méandre du Mississipi, et, par delà cette nappe circulaire d'eau courante, les falaises et les collines de Walnut-Hills, de Vicksburg, de Warrenton, semblables aux gradins d'un immense amphithéâtre. Le premier but du général Grant devait être évidemment d'isoler Vicksburg, ou du moins de couper cette place de ses communications avec Port-Hudson, en s'emparant de la partie du fleuve comprise entre les deux villes. Au premier abord, cela parut assez facile; mais le général Grant fut forcé d'y renoncer, après avoir accompli des prodiges de patience et de labeur. Au mois de mai, il commença le mouvement qui devait lui permettre d'investir Vicksburg, cette place en vue de laquelle il était depuis si longtemps campé. Abandonnant ses cantonnements de Milliken's-Bend, il fit prendre à son armée les routes boueuses qui longent la rive droite du Mississipi, et bientôt il arriva en face de Grand-Gulf, petite ville située à 90 kilomètres de Vicksburg et dominée par de hautes falaises où les confédérés érigeaient en toute hâte de puissantes batteris. Tandis que les canonnières fédérales démolissaient ces fortifications improvisées, qui, dans l'espace de quelques semaines, eussent pu devenir un autre Vicksburg, l'armée débarquait à une petite distance en aval, et commençait immédiatement sa marche dans la direction du nord-est, à travers un pays très-accidenté et coupé de ravins profonds. Dès le lendemain, elle se heurtait contre l'ennemi, près de la ville de Port-Gibson, et le mettait en déroute en lui faisant un millier de prisonniers. Le 12, elle atteignait Raymonde, à l'est de Vicksburg, et battait les troupes peu nombreuses que lui opposait le général Greegg. Deux jours après, elle entrait à Jackson, capitale du Mississipi et point de croisement des deux grands chemins de fer de l'Etat. Le 16 et le 17, nouvelles batailles sur la route de Vicksburg; le général Pemberton, défait, se réfugia dans les murs de la place, abandonnant 18 pièces d'artillerie et laissant 3,000 prisonniers entre les mains des fédéraux.

Le 21, la place était complétement investie, et les assiégés offraient au général Grant de l'abandonner avec l'artillerie et les munitions de guerre, à la condition de pouvoir rejoindre librement les forces de Johnston. Grant refusa; et, croyant sans doute l'ennemi plus affaibli qu'il ne l'était, ordonna pour le lendemain un assaut général. Cet assaut ayant été repoussé après un combat sanglant, les fédéraux durent se résigner à entreprendre un siége régulier. Le général Johnston, commandant les forces confédérées des Etats du sud-ouest, ne disposait pas d'une armée suffisante pour livrer bataille aux troupes fédérales et secourir la garnison de Vicksburg. Les diverses tentatives qu'il fit pour tromper la surveillance des assiégeants furent inutiles; privé d'approvisionnements et de moyens de transport, il dut renoncer à tout espoir de ravitailler Vicksburg. Il ordonna à son subordonné, le général Pemberton, d'évacuer la place avec toute sa garnison et de se frayer un chemin à travers les lignes fédérales; mais Pemberton refusa d'obéir aux ordres reçus et resta dans la place pour la défendre jusqu'à la dernière extrémité, espérant que, pendant l'intervalle, le gouvernement confédéré pourrait lui envoyer du secours. Son espoir fut déçu; on ne put même le secourir indirectement en coupant les communications de l'armée de Grant avec le Nord. Depuis plusieurs jours déjà, les travaux de sape avaient fait de tels progrès, que la prise de la ville était devenue certaine. Le 3 juillet, le général Pemberton demanda une entrevue au général Grant, son ancien compagnon d'armes dans la guerre du Mexique, et débattit avec lui les termes de la capitulation. Le 4, à dix heures du matin, les troupes fédérales entraient à Vicksburg en jouant *Dixie*, l'air national des Etats du Sud, comme pour rendre hommage à la garnison, qui s'était si vaillamment défendue. Les résultats de la prise de Vicksburg étaient considérables. Près de 30,000 prisonniers, 200 canons, 100,000 fusils et autres armes, des munitions de toute espèce tombaient entre les mains du vainqueur.

Grant se mit ensuite à la poursuite du général Bragg, auquel il livra, sous les murs de Chattanoga, plusieurs combats dans lesquels il eut l'avantage. Au milieu de ces succès, il fut appelé à remplacer Rosencranz comme commandant en chef de la division du Mississipi, dont les opérations s'étendaient dans l'Ohio, le Cumberland et le Tennessee. L'année suivante fut le signal d'un redoublement d'efforts de la part des armées ennemies. Voyant cela, Lincoln nomma le général Grant commandant en chef de toutes les forces de l'Union, et ordonna une levée de 200,000 hommes (2 mars). Sans tarder, Grant se met à la tête de l'armée du Potomac, et, dégagé de toute préoccupation d'intérêt personnel et d'ambition mesquine, il signale à l'attention du président un homme qu'il considérait comme son supérieur en intelligence stratégique, le *terrible marcheur* Sherman. Ce dernier reçoit le commandement des armées du Tennessee et de l'Ohio. Pendant plus de deux mois, Grant n'a qu'un souci, celui de réorganiser ses troupes et de préparer ses plans en vue de la grande campagne qui devait, concurremment avec celle de Sherman, porter le coup de grâce à la rébellion. De même que Lincoln et tous ceux qui avaient pris part à la haute direction des armées américaines, le général Grant avait le dessein d'enserrer la confédération esclavagiste dans un cercle de plus en plus étroit. C'est là ce qu'on appelait le plan de *l'anaconda* ou du *serpent boa*, par allusion aux anneaux que ce reptile enroule autour de sa victime pour lui rompre les vertèbres. Grant s'était réservé la difficile entreprise de vaincre Lee, le plus habile et le plus persévérant des généraux confédérés, et de réduire la ville de Richmond, tandis qu'à l'autre extrémité des Alleghanis le général Sherman était chargé de l'œuvre non moins importante de pénétrer en Géorgie, de disperser les troupes de Johnston, de prendre les forteresses, de brûler les arsenaux, de couper les voies de communication, de gagner la mer, puis de reprendre sa marche vers le nord, en passant à travers les Carolines. Comme si la contrée occupée par les rebelles n'avait été qu'un seul champ de bataille, les forces de Grant et celles de Sherman, comparables aux deux ailes d'une armée gigantesque, devaient concourir à la même victoire. L'un prendrait d'assaut le camp retranché de l'ennemi, l'autre se déploierait autour du théâtre de la lutte et balayerait tous les obtacles. Suivant la comparaison très-juste d'un écrivain du Sud, « Grant avait saisi par les cornes le taureau sacré, tandis que Sherman plongeait son glaive dans les flancs de la victime. » En dépit de l'embarras que devait nécessairement lui causer un convoi d'approvisionnements composé de plusieurs milliers de wagons, le général Grant n'hésita pas à tenter une marche directe à travers la région coupée de bois et de cours d'eau qui sépare les bords du Rapidan de ceux de la rivière James. Pour atteindre Richmond par ce difficile chemin, il fallait marcher dans le sang, compter ses étapes par de terribles batailles; mais c'était là le seul moyen d'empêcher l'habile capitaine Lee et sa vaillante armée de reprendre l'offensive et de transporter le théâtre de la guerre aux portes de Washington. Les forces amassées dans la vallée du Rapidan s'élevaient à plus de 130,000 hommes et dépassaient probablement de 40 à 50,000 soldats le chiffre des troupes que leur opposait la confédération. L'ancienne armée du Potomac, qui restait sous les ordres immédiats du général Meade, avait été réorganisée et divisée en trois corps, dont Grant avait confié le commandement à des chefs éprouvés, Sedgwick, Hancocke et Warren. Burnside, qui se trouvait à la tête du corps de réserve, venait d'arriver avec ses troupes du Tennessee oriental, et sa présence était destinée à tromper l'ennemi; en outre, le jeune et bouillant général Sheridan commandait un corps de 10,000 cavaliers, destinés à opérer sur les flancs de l'armée principale. Tous les chefs qui devaient seconder Grant dans sa marche directe sur Richmond avaient été spécialement désignés par lui; mais, par malheur, il n'avait pas joui de la même liberté pour choisir les commandants des deux armées qui avaient pour mission de tourner la capitale des confédérés et de couper les voies de communication. Le 4 mai, tous les préparatifs étaient terminés. Le général Grant donna l'ordre à l'armée du Potomac de se porter en avant, en même temps que Siegel, Butler et Sherman quittaient aussi leurs quartiers d'hiver pour marcher à la rencontre de l'ennemi. La grande période héroïque de la guerre américaine allait commencer. Dans la matinée du 5 mai, toutes les forces de Grant, à l'exception du corps de Burnside, se trouvaient au sud du Rapidan et traversaient les solitudes de Wilderness, fourré presque inextricable de pins et de chênes rabougris, où la cavalerie et l'artillerie elle-même manquaient de place pour manœuvrer. Il est probable que le général Grant devait éviter toute rencontre sérieuse avec l'ennemi, avant d'avoir gagné la position de Spottsylvania-Court-House, carrefour de plusieurs chemins situés au sud des bois de Wilderness; grâce à cette avance, il lui serait ensuite devenu très-facile de saisir sur une grande partie de son parcours le chemin de fer du Potomac à Richmond par Fredericksburg. Grant espérait sans doute tromper son adversaire sur ses véritables intentions, en feignant de vouloir tourner le camp, solidement fortifié, que les confédérés occupaient à quelques milles plus à l'ouest, au delà d'un ruisseau appelé le Mine-Run; mais Lee, bien renseigné par ses éclaireurs, ne tomba point dans le piége qui lui était tendu et se porta en toute hâte au travers de la ligne de marche suivie par le général Grant. Sans même attendre le corps de Longstreet, trop éloigné sur sa gauche, il lança contre les fédéraux les forces d'Ewell et de Hill. L'armée du Nord se forma aussitôt en ligne de bataille pour recevoir le choc. La lutte commença. Les confédérés vinrent se heurter avec fureur contre les régiments de Hancock; ceux-ci soutinrent vaillamment l'assaut et repoussèrent avec succès les colonnes ennemies; mais ce n'était que le prélude du sanglant combat de Wilderness, qui eut lieu le lendemain. Il dépassa en horreur le carnage des champs de bataille voisins, Fredericksburg et Chancellorsville. Près de 20,000 morts et blessés tombèrent au milieu des broussailles de Wilderness. Dans la journée du 7, une forte division de cavalerie fédérale, envoyée en reconnaissance vers Spottsylvania, vint se heurter à moitié chemin contre celles des généraux du Sud, Fitzhugh, Lee et Stuart. Le violent combat qui s'ensuivit, et qui dura pendant presque toute la journée, prouva que Lee voulait s'assurer à tout prix la possession du point convoité et s'avançait lui-même dans la direction de Spottsylvania-Court-House. Il n'y avait pas de temps à perdre. Grant donna l'ordre à toute l'armée de marcher en avant; mais, par malheur, l'immense convoi de bagages et d'approvisionnements retarda la marche, et c'est à l'aurore du jour suivant que l'avant-garde, formée par le corps de Warren, arriva en vue de Spottsylvania, distant de 13 kilom. seulement du champ de bataille de Wilderness. Warren essaye aussitôt de déloger le corps de Longstreet, mais tous les assauts sont successivement repoussés, et la première ligne des retranchements n'est emportée qu'à la tombée de la nuit. Ce combat, qui, dans toute autre occasion, eût mérité le nom de bataille, était le premier choc d'une immense lutte qui devait durer six jours et coucher sur le sol près de 40,000 hommes, la cinquième partie des deux armées. Après ces grandes journées, Grant et Lee font assaut de tactique militaire pour se surprendre l'un l'autre; mais tout se borne à des reconnaissances, et aucune action sérieuse n'est engagée. Le 23 mai, Grant annonce que Lee a abandonné la ligne de North-Anna, et, le 12 juin, après avoir livré plusieurs combats, il évacue la position de Coal-Harbour, pour transférer presque toute son armée sur la rive méridionale du fleuve James. L'alternative qu'il avait prévue en ordonnant au général Butler d'occuper City-Point s'était réalisée; n'ayant pu briser les forces de Lee ni les renfermer dans Richmond, il était maintenant obligé de tourner au midi la capitale des Etats rebelles en attaquant Petersburg et en l'isolant peu à peu du reste de la confédération par un long investissement. Grant accomplit sa nouvelle marche de flanc avec le même succès que toutes les précédentes. Le 30 juillet au matin, il attaqua les fortifications de Petersburg avec 94 gros canons et 15 mortiers. A quatre heures du matin, une mine fit sauter un pont, qui ensevelit sous ses décombres tout un régiment de la cavalerie du Sud. L'attaque commença une heure

après; elle égala la défense, qui fut des plus acharnées. Elle coûta à l'armée fédérale 5,640 hommes, morts, blessés ou prisonniers. Heureusement le moral de l'armée ne souffrit que momentanément de cet échec, et, deux semaines après, la journée fatale était glorieusement réparée. Dans plusieurs combats livrés sur la route de Weldon, Grant mit 10,000 confédérés hors de combat.

Après les grandes batailles de la fin du mois d'août, qui avaient assuré aux fédéraux la possession incontestée du chemin de fer de Petersburg à Weldon, le général Grant continua ses opérations d'investissement avec la même énergie patiente que par le passé. Cependant, le général Lee ne voulait point succomber sans tenter de percer le cercle de fer qui l'étreignait. Le 25 mars 1865, il fit attaquer soudainement, par deux divisions, les détachements des fédéraux qui gardaient le fort Steadman, non loin des bords de l'Appomatox, entre Petersburg et City-Point. Cette malheureuse attaque ne coûta pas moins de 5,000 hommes à l'armée esclavagiste. C'était au tour de Grant de prendre l'offensive. Tandis que Lee massait ses troupes à l'est de Petersburg, Grant massait les siennes du côté de l'ouest, et mettait Sheridan à la tête de son avant-garde, pour couper enfin cette ligne si bien défendue de *Southside-railroad*, et forcer ainsi son adversaire à évacuer Petersburg et Richmond. Le 1er avril, le général Sheridan délogea les sudistes de leurs retranchements des Five-Forks, et atteignit la route de Southside. Le 2, dès l'aube, les fédéraux attaquèrent l'ennemi sur toute la ligne, le rejetèrent dans Petersburg, et commencèrent à détruire le chemin de fer. 12,000 prisonniers et 50 canons restèrent entre leurs mains. Cette journée décida du sort de la confédération esclavagiste. Le général Lee, se voyant menacé du sort que Pemberton avait subi à Vicksburg, évacua Petersburg et Richmond pendant la nuit du 2 au 3, et s'échappa, avec le reste de son armée, par la route de Dauville, la seule qui lui fût ouverte, et qui le conduisait à Lynchburg, dans la direction du sud-ouest. Grant, sans prendre aucun repos à Petersburg, partit à la poursuite de Lee, dans l'espoir de le faire prisonnier avec toute son armée, et, le 4 avril, il envoyait une dépêche pour annoncer qu'il avait fait déjà plus de 1,500 prisonniers et trouvé la route jonchée d'armes, de munitions, d'ambulances, de fourgons et de caissons en partie brûlés. Après trois jours de retraite désespérée, l'armée sudiste, constamment harcelée par la cavalerie de Sheridan, et atteinte près de Burkesville par plusieurs divisions de l'armée fédérale, livra sa dernière bataille et subit sa dernière défaite, qui fut terrible. 14 pièces d'artillerie, plusieurs centaines de fourgons et 13,000 hommes, au nombre desquels se trouvaient sept généraux, restèrent aux mains des unionistes. Le lendemain, le modeste vainqueur, sans morgue, sans vaines réminiscences classiques, et par des paroles empreintes d'un mâle bon sens, conseillait à son adversaire de se rendre. Lee répondit qu'il désirait la paix, et demanda quelles étaient les conditions de Grant. Après un échange de lettres, il fut convenu que Lee et tous ses hommes se reconnaîtraient prisonniers de guerre; que les armes, bagages et munitions de l'armée confédérée seraient remis aux troupes des Etats-Unis, à l'exception de l'épée, qu'on permettrait à chaque officier de conserver; enfin, que tous les prisonniers seraient mis en liberté, après avoir donné leur parole de ne plus porter les armes contre le gouvernement des Etats-Unis, et qu'ils pourraient retourner dans leurs foyers, où ils ne seraient jamais inquiétés par les autorités fédérales, tant qu'ils tiendraient leur parole et respecteraient les lois. C'est le dimanche 9 avril 1865, que fut signée cette capitulation si honorable pour les vaincus, si magnanime de la part des vainqueurs. Après la défaite du général confédéré Johnston, l'amnistie que Sherman, son vainqueur, lui avait accordée ayant été désapprouvée par le président Johnson, Grant fut envoyé dans la Caroline du Nord pour diriger les opérations contre les rebelles. Mais, par amitié pour Sherman et par modestie naturelle, Grant ne voulut pas user de son pouvoir, et, le 26 avril 1865, lorsque Johnston offrit de se rendre, avec ses 37,000 hommes, aux mêmes conditions que l'armée de Lee, c'est à Sherman que fut réservé l'honneur de recevoir la capitulation, qui était le dernier acte de cette grande guerre.

Après le rétablissement de l'Union, Grant vécut comme un simple citoyen. Entouré de l'estime et de l'admiration publiques, il n'eut pas un seul instant la pensée d'abuser de sa popularité au profit de son ambition personnelle, et, au milieu des ovations de la foule, il resta le plus modeste des hommes.

Nommé ministre de la guerre en remplacement de M. Staunton, en 1867, il reçut du Congrès et du Sénat la mission d'empêcher le président Johnson de sortir de la légalité. Lors des élections du 3 novembre 1868, le parti républicain choisit pour candidat à la présidence de la république le général Grant, sans que celui-ci eût fait aucune démarche pour être élu. Grâce à son immense popularité, le général obtint 206 votes sur 295, et fut proclamé président, en même temps que M. Colfax était appelé à la vice-présidence. Installé à Washington le 4 mars 1869, Grant prononça, à cette occasion, un discours d'une simplicité et d'une brièveté toutes républicaines. Nous en citerons le passage suivant, qui donne une idée du programme politique de celui qui est devenu le premier citoyen d'un pays libre : « J'ai prêté le serment prescrit par la constitution sans arrière-pensée et avec le dessein de remplir le mieux que je pourrai ce qu'on demande. J'opposerai mon *veto* pour repousser les mesures auxquelles je serai opposé; mais toutes les lois seront fidèlement exécutées, qu'elles aient mon approbation ou non. J'aurai une politique à recommander, mais je n'en aurai jamais à opposer à la volonté du pays. Les lois doivent dominer ceux qui les approuvent comme ceux qui y sont contraires. Je ne connais pas de mode plus efficace pour assurer le rappel des lois nuisibles que leur stricte exécution. Le plus grand bonheur du plus grand nombre, tel est le but à atteindre. En ce qui concerne la politique étrangère, j'agirai à l'égard des nations comme la loi demande que les individus agissent les uns envers les autres : je respecterai les droits de tous les pays, et je demanderai que les nôtres soient respectés. » Grant appela au ministère des hommes moins connus par leur carrière politique que par leur aptitude aux affaires. Il s'empressa de promulguer le bill décrétant le payement en espèces de la dette fédérale, envoya une flotte dans les eaux de l'île de Cuba, pour y surveiller les conséquences de l'insurrection qui y avait éclaté contre la domination espagnole, et les faire tourner, au besoin, au profit de l'influence américaine; poursuivit les négociations depuis longtemps pendantes avec l'Angleterre au sujet de l'*Alabama*, et assista à l'inauguration du chemin de fer du Pacifique (mai 1869). Tout en cherchant ouvertement à concilier le Sud et en appelant au vote de la constitution les électeurs de la Virginie et des autres Etats non encore réintégrés dans l'Union, Grant, loin de déserter, comme Johnson, la cause de la race noire, s'est fait remarquer par sa persistance à soutenir et à pratiquer la doctrine de l'égalité politique des races. Il est le premier président des Etats-Unis qui ait osé faire entrer des noirs dans l'administration publique. Il choisit un nègre pour représenter à Haïti le gouvernement de Washington, et appela à des emplois civils un assez grand nombre d'hommes de couleur. Le 12 juin, il abolit les surtaxes de pavillon afférentes aux marchandises importées des pays de production par navires français dans la république des Etats-Unis, et rétablit, le 24 novembre, par la suppression du droit différentiel de 10 pour 100 établi sur les importations indirectes de la marine française, la navigation des deux pays dans des conditions complètes de réciprocité. Depuis lors, à l'intérieur, Grant s'est particulièrement attaché à amener la réduction rapide de la dette contractée par les Etats-Unis pendant la guerre de la sécession, et à se faire constamment l'interprète de l'opinion publique. Lorsque éclata, en 1870, la guerre entre la France et la Prusse, le général Grant, se conformant aux principes de la politique américaine, qui consistent à ne pas intervenir dans les affaires de l'Europe pour qu'on n'intervienne pas dans ses propres affaires, se prononça pour une stricte neutralité. La France put s'approvisionner d'armes et de munitions aux Etats-Unis; mais ce fut tout. Bien que, après le 4 septembre, la République eût été proclamée dans notre pays, le président de la grande république transatlantique, à la fondation de laquelle la France avait si puissamment contribué, non-seulement ne nous prêta aucun appui matériel ou moral, mais encore il n'hésita point, en présence de nos cruels revers, à adresser ses compliments au gouvernement prussien. Et ce n'est pas sans un sentiment de douloureuse surprise qu'on le vit, après notre écrasement définitif, adresser au congrès un message dans lequel il exprimait ses vives sympathies pour le nouvel empire allemand (février 1871). Bien qu'on puisse expliquer jusqu'à un certain point cette manifestation par l'existence aux Etats-Unis d'un nombre considérable d'émigrés allemands, on était en droit de compter sur d'autres sentiments de la part du représentant de la confédération américaine. Vers la fin de 1870, Grant acheta pour les Etats-Unis la baie de Samana au président Baez. Au mois de mai 1871, il a réglé, par un traité signé avec lord Granville, le différend qui existait depuis plusieurs années entre les Etats de l'Union et la Grande-Bretagne, au sujet de l'*Alabama*. Toutefois, ce différend s'est renouvelé plus tard, lorsqu'il s'est agi d'exécuter les clauses de ce traité relatives aux indemnités, et la question a été déférée à un arbitrage qui, il y a tout lieu de l'espérer, amènera un accord définitif.

« Le successeur d'Andrew Johnson, dit M. Léon Chotteau, est de taille un peu au-dessous de la moyenne. Son front, sans être très-large, est assez développé. Des sourcils fortement arqués encadrent ses yeux bleus. On y lit la bonté, mais aussi la résolution. Cette figure est froide et vous glace. C'est celle de l'homme qui réfléchit avant de décider et marche à son but avec le sang-froid que donne seule la puissance intellectuelle. » Ulysse Grant n'aime pas plus les phrases quand il écrit que quand il parle. Vers la fin de la guerre de la sécession, le général Sheridan écrivit un jour à Grant : « Je crois que Lee se rendra si l'on pousse les choses. » — « Poussez les choses, » se contenta de répondre l'ancien tanneur de Galena. Son attitude est constamment calme, flegmatique, et il ne s'en est jamais départi, même au milieu des ovations enthousiastes qui lui furent faites à la fin de la guerre civile, en 1865. Grant est l'auteur d'un ouvrage, intitulé : *Histoire militaire d'Ulysse Grant*, qu'il a envoyé aux notabilités politiques de l'Europe, et qui lui a valu des lettres de félicitations de M. de Bismark.

Au moment où les succès militaires de Grant lui avaient conquis l'admiration universelle, des calomniateurs envieux essayèrent de ternir sa gloire en lui attribuant le vice dégradant de l'ivrognerie. Voici en quels termes l'amiral Porter répondit à un homme qui se faisait un jour devant lui l'écho de cette calomnie : « Je déclare hautement que cette histoire de l'intempérance du général Grant est une fausseté. Je connais l'homme depuis le commencement de la guerre. Nos relations étaient intimes lorsque nous opérions de concert sur le Mississipi; elles l'étaient également sur la rade de Hampton, sur la rivière James et sur le Potomac. Elles n'ont pas cessé de l'être depuis la fin de la guerre, tant à Washington qu'à Annapolis. J'ai reçu l'hospitalité chez lui, et il l'a reçue chez moi. Nous nous sommes trouvés ensemble dans les travaux de la guerre et au milieu des fêtes, sous un ciel serein et pendant l'orage, aux heures de la mauvaise fortune et du danger; j'ai eu toutes les occasions possibles de connaître ses habitudes et d'étudier sa conduite. Eh bien! j'affirme que, depuis le moment où j'ai fait sa connaissance, je ne l'ai jamais vu toucher et je n'ai jamais entendu dire qu'il eût touché à aucune liqueur enivrante, même à du vin. Comme tous les officiers de l'armée et de la marine qui ont servi avec le général Grant et vécu dans son intimité, j'ai été saisi d'indignation en lisant et en entendant l'accusation dirigée contre lui. Si ma position avait été différente, si je n'avais pas craint que l'on se méprît sur les motifs de ma conduite, j'aurais depuis longtemps flétri cette calomnie comme elle le mérite. »

GRANT (James), romancier anglais, né à Edimbourg en 1822. A l'âge de dix ans, il accompagna, à Terre-Neuve, son père, qui était capitaine dans la milice coloniale, reçut une éducation toute militaire, entra comme enseigne au 62e régiment et retourna, en 1839, en Angleterre, où il donna sa démission et s'adonna exclusivement à la littérature. Son premier ouvrage, le *Roman de la guerre* ou les *Highlanders en Espagne*, parut en 1846 et obtint un franc et légitime succès. Encouragé par cet heureux début, M. Grant continua de cultiver le roman de mœurs militaires et publia successivement : les *Aventures d'un aide de camp en Calabre* (1848); *Walter Fenton* ou le *Cavalier écossais* (1850); *Bothwell* (1851); *Jane Seton* ou l'*Avocat du roi* (1853), et les *Mousquetaires écossais*, le plus connu de ses romans. Dans un autre genre, M. James Grant a publié les *Mémoires de Kirkaldy* (1849), le *Château d'Edimbourg* (1850), et des biographies militaires, entre autres celles du général Lally et d'André Wood.

GRANTHAM, ville d'Angleterre, comté et à 35 kilom. S. de Lincoln, sur le canal de son nom, qui aboutit au Trent; 11,116 hab. Courses annuelles de chevaux. Belle église de Saint-Wulfran, longue de 40 mètres, et paraissant remonter au XIIIe siècle, ainsi que la crypte. La flèche s'élève à 92 mètres de hauteur. L'école gratuite de Grantham, fondée par l'évêque Fox, compta parmi ses élèves Isaac Newton. C'est à Grantham que l'on entendit parler, pour la première fois, d'Olivier Cromwell, qui, avec un seul régiment, y battit les troupes royales en 1643. Sur une des places de la ville s'élève la statue de Newton, érigée en 1858. Dans les environs se voit le château de Belvoir, qui renferme d'excellents tableaux et une tapisserie curieuse, représentant les *Principaux exploits de Don Quichotte*.

GRANTIE s. f. (gran-sì — de *Grant*, natur. angl.). Zooph. Genre de spongiaires, dont l'espèce type vit dans les mers de l'Angleterre.

GRANUCCI (Nicolas), littérateur italien, né à Lucques vers 1530. Il n'est connu que par ses écrits, qui consistent en deux recueils de nouvelles, intitulés : l'*Eremita, il carcere e il diporto* (Lucques, 1569, in-8°); *La piacevol notte e lieto giorno, opera morale* (Venise, 1574, in-8°). Outre ces nouvelles, qui sont intéressantes et agréables, Granucci a donné une traduction de la *Théséide* de Boccace (1579).

GRANULAGE s. m. (gra-nu-la-je — rad. *granuler*). Action de granuler; résultat de cette action : *Le* GRANULAGE *du plomb de chasse.*

GRANULAIRE adj. (gra-nu-lè-re — rad. *granule*). Minér. Qui est composé de petits grains ou granules : *Roche* GRANULAIRE. *Structure* GRANULAIRE.

GRANULATION s. f. gra-nu-la-si-on — rad. *granuler*). Techn. Opération par laquelle on réduit les métaux en petits grains nommés grenaille : *La* GRANULATION *du plomb de chasse.*

— Anat. *Granulations cérébrales* ou *méningiennes*, Petits corps blanchâtres, jaunâtres ou rougeâtres, qu'on remarque dans les membranes intérieures du cerveau. ‖ *Granulations graisseuses*, Corps moléculaires formés exclusivement de principes gras.

— Pl. Pathol. Lésions organiques consistant en de petites tumeurs arrondies, fermes, demi-transparentes et luisantes, qui se rencontrent surtout dans les poumons.

— **Encycl.** Anat. Outre les éléments anatomiques qui sont les parties actives dont l'association plus ou moins complexe engendre les organes et permet l'accomplissement des fonctions, il existe, chez les plantes et chez les animaux, des masses excessivement petites, d'apparence sphéroïdale, mais qui, grossies suffisamment, présentent quelquefois des figures irrégulières. Ces *granulations*, que les auteurs ont successivement décrites sous le nom de granules organiques, de granules moléculaires, de poussière organique, etc., diffèrent sous le rapport de la couleur et des réactions chimiques. Si nous n'en connaissons point exactement la composition, nous savons, du moins, comment elles se comportent vis-à-vis des réactifs, et cela suffit pour les différencier.

Les *granulations* graisseuses constituent une première variété de *granulation* très-répandue dans les tissus normaux et dans les tissus morbides. Ces *granulations* ont pour caractère particulier d'être douées d'un pouvoir réfringent considérable. Leur contour est, en effet, très-foncé, tandis que leur centre est brillant. Elles ont une teinte jaune d'ambre. Quand ces *granulations* sont accumulées en certaine quantité entre divers éléments, comme des fibres et des cellules, elles peuvent modifier l'aspect des contours de ces éléments et donner une certaine opacité à la masse organique. Mais on peut s'en débarrasser, car elles sont solubles dans l'éther, dans l'alcool chaud et dans le chloroforme.

Il y a une seconde variété de *granulations*, qui ressemble aux *granulations* graisseuses et qui n'a pas reçu de nom particulier. On la trouve dans les capsules surrénales, dans quelques autres tissus sains et dans un grand nombre de tissus morbides. Ces *granulations* se distinguent des précédentes, en ce qu'elles sont solubles dans l'acide acétique et dans l'acide gallique, qui n'ont aucune action sur la graisse. C'est parmi ces *granulations* qu'il faut ranger la curieuse substance connue sous le nom de matière amyloïde, qui tient, en quelque sorte, le milieu entre l'amidon et l'albumine.

La troisième variété de *granulations* comprend celles qui n'ont qu'un faible pouvoir réfringent, et qui présentent au microscope une faible coloration grisâtre, au lieu d'être colorées en jaune comme les précédentes. Elles sont solubles dans la potasse, l'acide acétique et la soude.

Une dernière catégorie renferme les pigments, c'est-à-dire les matières colorantes qui donnent leur couleur à la bile, au sang, à la peau, etc.

GRANULATOIRE s. m. (gra-nu-la-toi-re — rad. *granuler*). Techn. Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

GRANULE s. m. (gra-nu-le — lat. *granulum*, dimin. de *granum*, grain). Hist. nat. Petit grain.

— Bot. Nom donné aux corps reproducteurs des plantes cryptogames. ‖ Petits grains renfermés dans la fovilla. ‖ Petites verrues arrondies qui garnissent le calice des rumex.

— Pharm. Dragée très-petite, composée de sucre et de gomme, et contenant une quantité minime de substance médicinale.

— **Encycl.** Pharm. Le *granule* ne contient le plus ordinairement qu'une portion très-petite du remède, 1 milligramme, par exemple, sur 10 centigrammes de sucre. On compte les *granules* pour arriver à une dose plus forte. Les matières médicamenteuses sont des alcaloïdes, tels que la strychnine, l'atropine, la vératrine, la morphine, ou des substances très-actives, comme la digitaline. Les granuloïdes sont aussi des *granules*.

GRANULÉ, ÉE (gra-nu-lé) part. passé du v. Granuler. Réduit en petits grains : *Le plomb, l'étain, et en général les métaux très-fusibles peuvent être* GRANULÉS *par un autre procédé.* (Orfila.)

— Pathol. Qui contient des granulations : *Poumon* GRANULÉ.

GRANULER v. a. ou tr. (gra-nu-lé — rad. *granule*). Réduire en petits grains : GRANULER *du plomb, de l'étain.*

GRANULEUX, EUSE adj. (gra-nu-leu, eu-ze — rad. *granule*). Qui est composé de petits grains : *Roche* GRANULEUSE. *Terre* GRANULEUSE. ‖ Dont la surface est rugueuse et semble couverte de petits grains.

— Pathol. *Maladie granuleuse des reins*, Affection caractérisée par l'altération des reins, et par la présence de l'albumine dans les urines. ‖ On l'appelle aussi MALADIE DE BRIGHT.

GRANULIE s. f. (gra-nu-lî — rad. *granule*). Pathol. Syn. de PHTHISIE PULMONAIRE.

GRANULIFÈRE adj. (gra-nu-li-fè-re — du lat. *granum*, grain; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui est chargé de granulations.

GRANULIFORME adj. (gra-nu-li-for-me — de *granule* et de *forme*). Hist. nat. Qui est en forme de granulations.

GRANVELLE (Nicolas PERRENOT DE), premier ministre de Charles-Quint, né à Ornans (Doubs) en 1486, mort à Augsbourg en 1550. Il appartenait à une famille bourgeoise, dont quelques membres avaient rempli des fonctions judiciaires. Perrenot, après avoir fait son droit, acheta la terre de Granvelle, dont il prit le titre, puis, grâce à la protection de Mercurio Arborio, il devint successivement maréchal impérial à Besançon, conseiller au parlement de Dôle, maître des requêtes de l'hôtel de l'empereur ; gagna, pendant un voyage dans les Pays-Bas, la confiance de Marguerite d'Autriche, et fut chargé par elle d'assister aux conférence de Calais. Charles-Quint l'envoya ensuite, en qualité d'ambassadeur, auprès de François Ier, au moment où le roi de France songeait à violer le traité de Madrid. Retenu prisonnier à Paris, il se conduisit avec une retenue et une prudence dont Charles-Quint lui sut gré. Il lui en marqua sa satisfaction en l'élevant à la première dignité de l'Etat, à celle de chancelier, sans toutefois lui en donner le titre (1530). A partir de ce moment, il devint le confident et le principal conseiller de l'empereur, qu'il suivit à Tunis en 1535. Perrenot de Granvelle, assista aux colloques de Worms et de Ratisbonne (1539), eut diverses entrevues avec le pape à Rome (1540), et fut enfin chargé de présider la diète de Worms, qu'il dirigea avec une grande modération. Ce ministre s'était amassé des richesses considérables. Il avait eu de sa femme, Nicole Bonvalot, quatorze enfants, qui parcoururent avec éclat les carrières brillantes qu'il leur avait préparées. Les plus remarquables furent : Frédéric de Champagney, Thomas de Chantoney et le cardinal Antoine de Granvelle, dont nous allons parler.

GRANVELLE (Antoine PERRENOT DE), cardinal et homme d'Etat espagnol, fils du précédent, né à Besançon en 1517, mort à Madrid en 1586. Il étudia la théologie à Louvain, apprit sept langues, qu'il parlait avec une égale facilité, fut initié de bonne heure aux affaires du gouvernement, et nommé à vingt-trois ans évêque d'Arras. Le talent dont il fit preuve au concile de Trente lui valut le titre de conseiller d'Etat. Après la bataille de Muhlberg, il fut chargé de rédiger un traité de paix entre les protestants et l'empereur (1547), puis il s'empara de Constance par surprise. Sa rare pénétration, sa patience infatigable, ses avantages extérieurs, les services qu'il avait rendus, lui avaient acquis, lorsque mourut son père, la faveur de Charles-Quint, qui le choisit pour lui succéder comme garde des sceaux (1550). Granvelle signa le traité de Passau, négocia en 1553 le mariage de l'infant don Philippe avec Marie, reine d'Angleterre, et, lors de l'abdication de Charles-Quint, reçut de Philippe II la mission de répondre à la harangue prononcée à cette occasion par l'empereur aux états de Flandre. En cette solennelle circonstance, Granvelle fit preuve d'une rare éloquence et affirma de nouveau son incontestable talent. Philippe, ayant voulu rester quelque temps dans les Pays-Bas pour y affermir son autorité, garda auprès de lui Granvelle, à qui il avait donné toute sa confiance. Après la signature du traité de Cateau-Cambrésis (1559), le roi retourna en Espagne, laissant le gouvernement des Pays-Bas à sa sœur Marguerite d'Autriche, à laquelle il adjoignit Granvelle. Ce dernier, forcé de maintenir dans l'obéissance, avec 4,000 hommes, un peuple frémissant sous le joug, se rendit odieux en introduisant un grand nombre de troupes espagnales, en ruinant le commerce par de mauvais édits, en favorisant l'inquisition, qui couvrit les Pays-Bas de ses bûchers, en acceptant la responsabilité de toutes les mesures tyranniques qu'ordonnait Philippe II. En récompense de son obéissance aux volontés du prince, il reçut en 1560 le titre d'archevêque de Malines, et, l'année suivante, le chapeau de cardinal. Forcé, à la suite d'un soulèvement des gueux (1563), de quitter la Flandre, il se retira à Besançon, et eut pour successeur le duc d'Albe, qui devait le faire regretter. En 1565, il alla à Rome assister au conclave dans lequel Pie V fut élevé à la papauté, puis il devint vice-roi de Naples, pour protéger ce pays contre les attaques des Turcs. Rappelé à Madrid en 1575, il fut chargé par Philippe II de la direction des affaires, sous le titre de président du conseil suprême d'Italie et de Castille, négocia l'union du Portugal et de l'Espagne, le mariage de l'infante Catherine et du duc de Savoie, devint, en 1584, archevêque de Besançon, et fut emporté deux ans plus tard par une phthisie pulmonaire.

Dans son *Histoire des Révolutions des Pays-Bas*, Schiller a tracé du cardinal de Granvelle un portrait d'une grande exactitude. « Un esprit vaste et pénétrant, dit l'illustre poëte-historien, une rare aptitude pour les affaires importantes et compliquées, les connaissances les plus étendues, jointes à une assiduité infatigable pour le travail et à une patience sans bornes, le génie le plus entreprenant joint à la réserve, à la prudence la plus consommée, toutes ces qualités étaient réunies dans cet homme extraordinaire. La nuit, le jour, occupé des intérêts de l'Etat, il supportait, pour s'y livrer, la faim et la privation de sommeil. Il traitait avec un soin également scrupuleux les affaires importantes et celles qui l'étaient moins. Il occupait souvent cinq secrétaires à la fois, et leur dictait en différentes langues. On dit qu'il en parlait jusqu'à sept. Ses projets, mûris par une raison éclairée, gagnaient dans sa bouche de la force, sans perdre de leur agrément, et la vérité, accompagnée d'une éloquence persuasive, subjuguait tous ses auditeurs. Sa fidélité était incorruptible, car toutes les passions qui rendent les hommes dépendants de leurs semblables n'avaient aucun pouvoir sur son âme. Il pénétrait, avec une sagacité admirable, le caractère de son maître ; il saisissait souvent sur sa figure toute la suite de ses pensées, de même qu'on reconnaît l'approche d'une personne par l'ombre qui la précède. Venant avec adresse au secours de la lente conception de Philippe, il faisait éclore dans son esprit des pensées dont le germe était à peine formé, et lui abandonnait généreusement toute la gloire de l'invention. Granvelle possédait à merveille l'art difficile et si utile de descendre au niveau d'un esprit ordinaire, de rendre son génie esclave d'un autre homme ; il dominait parce qu'il savait cacher sa domination, et c'est ainsi seulement que Philippe II pouvait être gouverné. Satisfait d'un pouvoir peu brillant, mais solide, une avidité insatiable ne lui faisait point souhaiter de nouvelles marques de faveur, qui sont toujours le but le plus désiré des esprits médiocres ; chaque nouvelle dignité lui convenait comme s'il en avait toujours été revêtu. »

Granvelle protégea et pensionna un grand nombre de savants, attira au collége fondé à Besançon, par son père, Alciat, Dumoulin et d'autres savants professeurs, et forma une magnifique collection de tableaux, de dessins, de livres, etc. Granvelle conservait avec soin toutes les lettres et dépêches qui lui étaient adressées. Après sa mort, on trouva chez lui une énorme quantité de documents de ce genre, que l'abbé Baisot, savant érudit du XVIIIe siècle, arracha à la destruction, et dont il forma 82 volumes in-fol. Ces précieux volumes, d'un haut intérêt pour l'histoire du XVIe siècle, ont été dépouillés par une commission instituée à Besançon, par M. Guizot, ministre de l'instruction publique, en 1834. Cette commission a procédé au choix des pièces et extraits destinés à être imprimés, et a fait paraître 9 volumes, de 1841 à 1852.

GRANVICUS SINUS, nom latin de la MER BLANCHE.

GRANVILLE, en latin *Grannorum*, ville maritime de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. d'Avranches, à l'embouchure du Bosq dans la Manche, où elle a un port sûr et commode ; pop. aggl., 11,978 hab. — pop. tot., 15,622 hab. Tribunal de commerce ; quartier maritime du sous-arrond. de Saint-Servan ; syndicat ; chambre de commerce ; école d'hydrographie ; consuls de Danemark, d'Espagne, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, du Portugal, de Prusse, de Suède et Norvége. Le port de Granville, qui est le septième de France pour son importance commerciale, exporte des huîtres, des pierres ouvrées, des bois communs, des grains et farines de froment, du sel marin et du sel gemme, des graisses de poisson, etc. ; il importe des engrais, du noir animal, des résines, des eaux-de-vie, des vins, des grains et farines, des fers et aciers, des poteries, des verres et cristaux, etc. Il y entre par an, sans parler du cabotage, 300 à 350 navires, et il en sort près de 400. L'industrie est représentée à Granville par la construction des navires, la salaison des poissons, la fabrication d'huile de morue et de produits chimiques.

Bâtie en partie sur un rocher escarpé et d'un aspect pittoresque, Granville se divise en ville haute, habitée par la bourgeoisie et entourée de murailles, et en ville basse, habitée par les négociants et les armateurs. De la promenade Vaufleury, on aperçoit la ville tout entière, les faubourgs, le port, les jetées, les quais et un vaste horizon.

Granville doit son origine à un château fort et à une petite chapelle qu'un chef normand fit élever, au Xe siècle, sur le rocher qui porte aujourd'hui les maisons de la ville, et dont la base est sans cesse rongée par les flots de la mer. Afin d'accroître la population de cette ville naissante, Charles VII la fit entourer de fortifications et promit de grandes immunités à tous les étrangers qui viendraient l'habiter. Les fortifications de Granville, démolies par ordre de Louis XIV, furent relevées et augmentées en 1720. En 1793, cette ville opposa une vigoureuse résistance à l'armée de La Rochejaquelein, qui fut forcée de se retirer après avoir éprouvé des pertes considérables. Les Anglais bombardèrent Granville en 1803 ; mais les habitants se défendirent avec un courage héroïque, et un arrêté des consuls décerna une écharpe d'honneur à leur maire, « pour la belle conduite qu'il tint pendant le bombardement. » Granville est la patrie de l'amiral Pléville Le Pelley, ministre de la marine sous le Directoire ; elle a peu de monuments. L'église Notre-Dame, pittoresquement située sur le point culminant du promontoire de Lihon, appartient au style ogival flamboyant. La façade manque d'élégance et de légèreté. A l'intérieur, les vitraux modernes des fenêtres de l'abside, les colonnes monolithes qui soutiennent le buffet d'orgues et les nombreuses pierres tombales dont la nef est pavée attirent particulièrement l'attention. Les autres édifices de Granville sont : le tribunal de commerce, dont la façade offre des colonnes de marbre bleu ; l'hôtel de ville, où se voit un tableau qui rappelle le siége de la ville par l'armée vendéenne ; les casernes, sous lesquelles s'étendent des grottes creusées par la mer ; le nouveau môle, belle construction en granit commencée en 1828, et les deux jetées neuves. Sur le roc de Granville, que surmonte un phare, ont été établies, depuis quelques années, de belles promenades, d'où l'on découvre un panorama magnifique. L'établissement de bains, fondé sur une belle plage unie, sans galets, recouverte d'un sable fin, comprend un petit casino, une salle de lecture, un salon de bal, une salle de jeu, etc. Les environs de la ville offrent d'admirables buts de promenade, surtout du côté du bourg de Saint-Pair.

GRANVILLE (George), homme d'Etat et poëte anglais, né en 1667, mort en 1735. Quoique dévoué à Jacques II, il dut, comme sa famille, se rallier à Guillaume d'Orange, entra à la Chambre des communes en 1706, se rangea dans le parti tory et partagea son triomphe en 1710, époque où il remplaça Robert Walpole au ministère de la guerre. L'année suivante, il fut appelé à la pairie avec le titre de lord Lansdowne et au conseil privé ; mais la mort de la reine Anne ruina sa fortune politique, et sa participation aux tentatives du prétendant le fit emprisonner à la Tour de Londres (1715). Il en sortit en 1717 pour conspirer de nouveau, s'enfuit en France (1722) pour éviter un nouvel emprisonnement, séjourna dix ans à Paris, et passa ses derniers jours dans la retraite, paraissant avoir abandonné la cause perdue des Stuarts. Ami de Pope, il cultivait lui-même la poésie et obtint quelques succès de société. Ses vers ne sont, au reste, qu'une pâle imitation de Waller. On a aussi de lui quelques comédies, dont une, les *Enchanteurs bretons*, ne manque pas de mérite et se soutint pendant un certain nombre de représentations. Il a lui-même publié ses œuvres poétiques, sous le titre de *Poems* (1732, 2 vol. in-4o).

GRANVILLE (Thomas LEVESON GOWER, comte), homme d'Etat et diplomate anglais, né en 1773, mort à Londres en 1846. Il était fils de lord Granville, premier marquis de Strafford, et fut d'abord connu sous le nom de lord Gower. A vingt-deux ans, il entra au Parlement comme représentant du bourg de Lichfield, puis se fit élire, l'année suivante, par le comté de Strafford, qu'il représenta jusqu'à son entrée à la chambre haute. Sa remarquable intelligence et l'influence qu'exerçait sa famille attirèrent l'attention de Pitt, qui, dès 1800, le nomma lord de la trésorerie. Deux ans plus tard, il devint chancelier de l'Echiquier dans le cabinet d'Addington. En quittant ce poste, il fut envoyé, en qualité d'ambassadeur, à Saint-Pétersbourg, pour amener l'empereur Alexandre Ier à contracter avec l'Angleterre une alliance contre Napoléon (1804). De retour en Angleterre, Granville resta à l'écart des affaires pendant plusieurs années. En 1815, il fut créé pair d'Angleterre et vicomte. En 1824, le gouvernement l'envoya, en qualité d'ambassadeur, à La Haye, d'où il passa, cette même année, avec le même titre à Paris. Il occupa ce poste jusqu'en 1828, puis de nouveau de 1831 à 1834 et de 1835 à 1841. Par l'élévation de ses idées, par sa modération, par l'agrément de ses manières et par sa noble libéralité, Granville contribua beaucoup à maintenir les bonnes relations entre l'Angleterre et la France. Il avait été créé comte en 1833.

GRANVILLE (George LEVESON GOWER, comte DE), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1815, fils du précédent. A l'âge de vingt ans, il accompagna son père à Paris comme secrétaire d'ambassade, fut élu, en 1837, membre de la Chambre des communes, devint bientôt après sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le cabinet whig, et quitta ce poste en 1841. Il reprit alors sa place au Parlement comme député de Lichfield, vota avec le parti libéral, se signala comme un des plus éloquents défenseurs du libre échange, devint, après la mort de son père (1846), pair d'Angleterre et comte, fut nommé bientôt après grand veneur de la reine, puis vice-président du bureau de commerce, payeur général et vice-président de la commission royale de l'Exposition universelle de Londres (1851). Nommé, à la fin de cette même année, ministre des affaires étrangères à la place de lord Palmerston, le comte de Granville ne conserva ce poste que jusqu'au mois de février 1852. Mais, pendant son court passage au pouvoir, il se fit remarquer par la fermeté avec laquelle il défendit les réfugiés politiques et refusa les extraditions demandées par diverses puissances du continent. A partir de ce moment, il a été successivement président du conseil privé (1852), chancelier du duché de Lancastre (1854), président, pour la seconde fois, du conseil privé (1855), chancelier de l'université de Londres (1856), ambassadeur extraordinaire en Russie, pour assister au couronnement du czar Alexandre (1856), etc. Renversé en même temps que lord Palmerston, en février 1858, il reprit son ancien poste lorsque ce dernier revint au pouvoir, et fut en outre nommé plus tard président de la commission de l'Exposition internationale de 1862. En 1865, il succéda à lord Palmerston comme lord des Cinq-Ports et continua à faire partie du ministère jusqu'au mois de juin de l'année suivante. Lord Granville continua à soutenir, à la Chambre des lords, la politique libérale dont il s'était fait un des promoteurs au pouvoir. En 1869, notamment, il combattit vivement les tories, qui étaient hostiles au bill sur l'Eglise d'Irlande, présenté par M. Gladstone, et contribua à le faire voter par la chambre haute. Lors de la mort de lord Clarendon (juin 1870), M. Gladstone confia à lord Granville le portefeuille des affaires étrangères. Peu après, la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne ayant amené un conflit diplomatique entre la France et la Prusse, lord Granville fit tous ses efforts pour empêcher une rupture, et se rendit dans ce but à Paris. Ses tentatives de conciliation échouèrent devant l'obstination de Napoléon III. De retour en Angleterre, lord Granville, se faisant l'organe du gouvernement, se prononça pour une stricte neutralité entre les belligérants. Pendant que la France était écrasée, l'Angleterre, privée de son plus solide allié, se trouva tout à coup aux prises avec la situation la plus difficile, lorsque parut la fameuse circulaire du prince Gortschakoff (31 octobre 1870), réclamant la suppression du traité de 1856 et le droit pour la Russie de couvrir la mer Noire de ses vaisseaux. Lord Granville échangea alors avec le ministre des affaires étrangères russe une série de notes diplomatiques, dans lesquelles il prit d'abord une attitude très-énergique ; mais, comprenant la nécessité d'éviter la guerre à tout prix, il consentit à vider le différend devant un congrès, qui fut réuni à Londres sous sa présidence (le 18 janvier 1871), et qui substitua au traité de 1856 le traité du 13 mars 1871, anéantissant tous les avantages obtenus à la suite de la guerre de Crimée. Pendant la guerre entre la France et la Prusse, lord Granville fit, de concert avec M. de Beust, une démarche officieuse auprès des belligérants pour amener la négociation d'un armistice (fin octobre 1870) ; mais cette tentative échoua devant les prétentions de M. de Bismark. Lors de la nomination de M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif, lord Granville s'empressa de le reconnaître, et, sur la demande de notre ambassadeur, il donna, le 24 février 1871, à son agent près le roi de Prusse l'ordre de demander à M. de Bismark une réduction sur l'énorme indemnité de guerre exigée par lui. Depuis plusieurs années, des négociations étaient pendantes, au sujet de l'*Alabama*, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et cette affaire, d'abord peu grave, avait failli aboutir à une rupture entre les deux puissances. Lord Granville, pour en finir, consentit à céder aux exigences du gouvernement de Washington (juin 1871) ; mais la convention conclue à ce sujet fut vivement critiquée par la presse anglaise. — Son frère, Edouard-Frédéric LEVESON GOWER, né à Londres en 1819, fait partie du Parlement depuis 1847, et a été secrétaire au ministère des affaires étrangères en 1851 et 1852. Il est l'héritier présomptif du comte Granville, qui n'a pas d'enfants.

GRANVILLE (Auguste BOZZI), médecin anglais, né à Milan, d'une famille anglaise, en 1783. Il entra dans la marine, comme officier de santé, en 1807. Dans ses nombreux voyages, il s'est particulièrement occupé des lois de police sanitaire. M. Granville est devenu membre du collége des médecins à Londres. Il a publié entre autres ouvrages : *Historical and practical treatise on the internal use of prussic acid* (Londres, 1820) ; *Essay on Egyptian mummies* (1825) ; *The spas of England* (1838, 3 vol. in-8o).

GRANVILLE-SHARP, philanthrope anglais, né à Bradford-Dale en 1735, mort en 1813. Il remplit d'importants emplois au département de la guerre et consacra sa vie à la cause des noirs. L'un des fondateurs de la Société pour l'abolition de la traite, il a présidé à l'établissement de la colonie de Sierra-Leone, en Afrique, et fait introduire dans la loi anglaise ce principe, que tout esclave devient libre en touchant le sol de la Grande-Bretagne, principe adopté depuis par la plupart des autres nations.

GRANVILLOIS, OISE s. et adj. (gran-vi-loi, oi-ze). Géogr. Habitant de Granville ; qui appartient à Granville ou à ses habitants : *Les* GRANDVILLOIS. *La marine* GRANVILLOISE.

GRAO, ville d'Espagne, prov. et à 5 kilom. E. de Valence, dont elle est le port sur la Méditerranée, près et au N. de l'embouchure du Guadalaviar ; 5,000 hab. Commerce actif ; exportation de laines, de soies, de vins, de fruits secs et de soude.

GRÂO s. m. (grâ-o). Métrol. Unité de poids usitée au Brésil, et valant 0gr, 04979.

GRAOSOME adj. (gra-o-so-me — du gr. *graô*, je brise ; *sôma*, corps). Zool. Dont le corps se brise et se détériore facilement.

— s. m. pl. Famille de myodaires, dont le corps est fragile.

GRAOULE s. f. (gra-ou-le). Entom. Nom vulgaire de certaines guêpes.

GRAOUSELLE s. f. (gra-ou-zè-le). Bot. Nom vulgaire du coquelicot.

GRAPHÆUS (Corneille), en flamand **Schryver**, poëte et philologue flamand, né à Alost en 1482, mort en 1558. Il alla se fixer à Anvers, où il obtint le droit de bourgeoisie, et remplit les fonctions de greffier de la ville. Graphæus écrivait avec élégance en prose et en vers. Nous citerons parmi ses écrits : *Sacrorum Bucolicorum Eclogæ* (Anvers, 1536, in-8°); *Conjugandi et declinandi regulæ* (Anvers, 1529); *Monstrum anabaptisticum rei christianæ pernicies, carmen heroicum* (Anvers, 1535); *Enchiridion principis ac magistratus christiani* (1541), etc. On lui doit aussi une traduction latine abrégée de l'*Histoire des peuples septentrionaux* d'Olaüs Magnus (Anvers, 1562). — Son fils, Alexandre GRAPHÆUS, lui succéda comme greffier d'Anvers. On a de lui des poésies latines, publiées dans divers recueils, notamment un poëme de 600 vers, intitulé : *In orbis terrarum civitates colloquium*, et inséré en tête des *Civitates orbis terrarum* de Georges Bruin (1572, in-fol.).

GRAPHÉPHORE s. m. (gra-fé-fo-re — du gr. *graphê*, dessin; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

GRAPHIDÉ, ÉE adj. (gra-fi-dé — rad. *graphis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre graphis.

— s. f. pl. Tribu de lichens, ayant pour type le genre graphis : *La plus grande partie des* GRAPHIDÉES *se fixent sur l'épiderme des écorces.* (F. Foy.)

GRAPHINOSTE s. m. (gra-fi-no-ste — du gr. *graphê*, dessin; *nostos*, agrément). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des phalangiens : *Le* GRAPHINOSTE *orné.*

GRAPHION s. m. (gra-fi-on — du gr. *graphê*, dessin, écriture). Entom. Syn. de MÉLITÉE.

GRAPHIPHORE s. f. (gra-fi-fo-re — du gr. *graphê*, dessin, écriture; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des noctuelles.

GRAPHIPTÈRE s. m. (gra-fi-ptè-re — du gr. *graphê*, dessin, écriture; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamère, de la famille des carabiques, comprenant une vingtaine d'espèces, toutes d'Afrique : *Les* GRAPHIPTÈRES *se distinguent des anthies par leurs palpes.* (Duponchel.) *Les* GRAPHIPTÈRES *sont tous de taille moyenne.* (A. Percheron.)

— **Encycl.** Les *graphiptères* sont des insectes coléoptères voisins des anthies, dont ils se distinguent surtout par un corps large et aplati, des palpes à dernier article cylindrique, le corselet en forme de cœur, les élytres plans, larges, formant un ovale court et plus ou moins arrondi, enfin les tarses antérieurs d'égale largeur dans les deux sexes. Ils sont dépourvus d'ailes membraneuses. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, généralement propres à l'Afrique, mais dont quelques-unes se trouvent dans les contrées de l'Asie voisines de l'Afrique. Leurs élytres, noirs, bruns ou roussâtres, sont marqués de taches ou de raies blanches ou grises; leur corps est soyeux. On a cru pendant longtemps que ces insectes vivaient sous les pierres, au bord de la mer. M. A. Lefebvre, qui a observé les espèces égyptiennes, les a rencontrés au mois de mars, pendant la plus forte chaleur du jour, courant dans le sable des terrains peu cultivés ou plutôt sur la limite qui sépare ces terrains du désert. Ils se tiennent au pied des buissons, et c'est de là qu'ils se répandent aux alentours pour aller à la recherche de leur proie. On présume que plusieurs espèces vivent, comme les dromies, sous les écorces des arbres. Jamais on ne les rencontre pendant la nuit. Le frottement de leurs cuisses postérieures contre le bord des élytres produit un bruit tout particulier, qu'on peut rendre par le mot *xixi* répété rapidement. Ce bruit les trahit et permet de découvrir leur retraite, où on les trouve quelquefois en nombre considérable.

GRAPHIPTÉRIEN, IENNE adj. (gra-fi-ptéri-ain, iè-ne — rad. *graphiptère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux graphiptères. ‖ On dit aussi GRAPHIPTÉRIDE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, ayant pour type le genre graphiptère.

GRAPHIQUE adj. (gra-fi-ke — gr. *graphikos*; de *graphein*, écrire, dessiner, proprement creuser, graver; d'un radical sanscrit *grabh*, qui a fourni le germanique *graban*, creuser, l'ancien slave *grepsti*, ensevelir, creuser, et probablement aussi le latin *scribere*, écrire). Qui tient à la manière de représenter le langage par des signes : *Arts* GRAPHIQUES. *Caractères* GRAPHIQUES. *Le système* GRAPHIQUE *des Arabes est défectueux en ce qu'il ne donne pas le son de toutes les voyelles.* (Dulaurier.)

— Qui a rapport à la représentation des objets par des lignes, par les procédés du dessin linéaire : *L'homme appelé à commander sur les champs de bataille doit posséder les sciences exactes, les arts* GRAPHIQUES, *la théorie des fortifications.* (Thiers.)

— Mathém. *Opération graphique*, Opération dont la démonstration s'appuie sur des figures.

— Minér. Dont les cristaux se réunissent deux à deux par une de leurs extrémités, sous un angle droit : *Roche* GRAPHIQUE. ‖ *Ampélite graphique*, Ampélite qu'on taille en forme de crayon, pour dessiner.

GRAPHIQUEMENT adv. (gra-fi-ke-man — rad. *graphique*). D'une manière graphique, par des procédés graphiques : *Variations diurnes du thermomètre représentées* GRAPHIQUEMENT. *Marche des trains d'un chemin de fer figurée* GRAPHIQUEMENT.

GRAPHIS s. m. (gra-fiss — mot gr. qui signif. *stylet*). Bot. Genre de lichens, comprenant un grand nombre d'espèces, qui croissent sur le tronc des arbres, dans les régions tropicales : *On trouve le* GRAPHIS *jaune et noir sur les rameaux de plusieurs arbrisseaux de la Guadeloupe.* (F. Foy.)

GRAPHISURE s. m. (gra-fi-zu-re — du gr. *graphis*, stylet; *oura*, queue). Genre ou sous-genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite les Etats-Unis.

GRAPHITE s. m. (gra-fi-te — du gr. *graphô*, j'écris). Minér. Substance nommée aussi PLOMBAGINE, dont on se sert pour fabriquer les crayons dits en *mine de plomb* : *Le carbone se présente presque pur dans le* GRAPHITE. (A. Maury.)

— **Encycl.** Minér. Le *graphite*, qui porte aussi les noms de *mine de plomb*, *plombagine*, *fer carburé*, *carbure de fer*, est une variété de charbon, mélangée d'une certaine quantité d'oxyde de fer. C'est du carbone presque pur. On le trouve assez souvent sous forme de masses cristallines peu définies. Cependant tout porte à croire que sa forme cristalline fondamentale est le prisme hexagonal régulier. On a pu observer certains cristaux prismatiques hexoédriques, modifiés par une facette sur chacun des bords de la base et quelquefois sur les arêtes. Le plus souvent, ces cristaux sont aplatis et se présentent sous forme de tables ou de lamelles hexagonales, à arêtes assez peu marquées, et qui peuvent facilement se séparer suivant un plan parallèle à la base, ce qui a porté quelques auteurs à admettre un clivage dans le *graphite*.

— *Propriétés physiques.* Le poids spécifique du *graphite* varie entre 1,8 et 2,4. Sa dureté est intermédiaire entre celles du talc et du gypse. Le *graphite* est tendre, gras, doux et onctueux au toucher; il tache les doigts. Sa cassure est généralement écailleuse, quelquefois compacte et grenue, comme cela arrive pour le *graphite* de Borrowdale (Cumberland). L'aspect du *graphite* est luisant et opaque. Ce minéral présente l'éclat métallique; sa couleur varie du noir de fer au gris d'acier. La poussière du *graphite* présente une couleur noire.

— *Propriétés chimiques.* Mélangé avec de l'azotate de potasse, le *graphite* fuse sur le charbon. Fortement chauffé à la flamme oxydante du chalumeau, il brûle, mais difficilement. Si l'on soumet le *graphite* à la distillation, il ne laisse dégager aucune matière volatile, comme le feraient en pareil cas la houille et l'anthracite. Jusqu'ici, on n'a pas trouvé la moindre trace d'hydrogène dans sa composition. Si l'on vient à le calciner fortement, il laisse des cendres peu abondantes. L'analyse chimique a montré que ces résidus contiennent de l'oxyde de fer, de l'oxyde de titane, de la silice, de l'alumine et quelquefois de la chaux.

On a, pendant assez longtemps, considéré le *graphite* comme une combinaison de fer et de carbone; c'est ce qui explique les noms de carbure de fer et de fer carburé qui lui ont été donnés. Mais le savant minéralogiste Karsten a démontré que le fer contenu dans le *graphite* n'y était pas à l'état de combinaison. On le reconnaît à ce que, traité par l'acide chlorhydrique, le *graphite* ne dégage pas d'hydrogène. Le même minéralogiste a trouvé que le fer y est à l'état d'oxyde salin

$$(Fe^3O^4 \text{ ou } FeO.Fe^2O^3).$$

Certains *graphites* en contiennent, du reste, fort peu. Celui de Barreros, au Brésil, par exemple, brûle en laissant à peine quelques traces de cendres. Du reste, le *graphite* artificiel cristallin, en lamelles, qui se dépose sur les parois des hauts fourneaux, par suite de la décomposition du gaz hydrogène carboné, et qui est tout à fait analogue au *graphite* naturel, ne contient pas de traces de fer.

M. Prinsep a publié les analyses des *graphites* des localités suivantes :

Graphite de Borrowdale.

Carbone	53,4
Fer	7,9
Chaux et alumine	36,7
Eau	2
	100

Graphite de l'Hymalaya.

Carbone	71,6
Fer	5
Chaux et alumine	8,4
Silice	15
	100

On a établi cinq variétés de *graphite* :

1° *Graphite cristallin.* Il se présente avec la forme décrite plus haut; on le trouve principalement à Ticonderoga, New-York, Rhode-Island, dans les Etats-Unis, à Pargas (Finlande) et à Ceylan.

2° *Graphite écailleux.* Cette variété se présente en petites lames ou écailles d'un blanc d'étain, entassées confusément.

3° *Graphite schistoïde.* Il se présente avec l'aspect de feuillets courbes se détachant assez difficilement. Cette variété abonde à Passau.

4° *Graphite terreux ou compacte.* Cette variété a l'aspect d'une masse molle, d'un gris noir mat, à grains fins. Par le frottement, il peut acquérir l'éclat métallique. C'est cette variété que l'on emploie dans les arts et dans l'industrie. Le meilleur *graphite* terreux est celui de Borrowdale (Cumberland).

5° Enfin la dernière variété est celle à laquelle on a donné le nom de *graphite incrustant.* On la trouve formant des enduits et des pellicules très-minces à la surface des roches quartzeuses. Son principal gisement est dans la vallée de Chamounix, en Savoie.

— *Gisements du graphite.* On trouve principalement le *graphite* dans les couches granitoïdes et schistoïdes. Il abonde dans les terrains stratifiés, gneiss, micaschistes, schistes argileux, etc. Dans ces couches, il affecte la forme de lamelles, de rognons, de vésicules ou de petits filons, souvent même la disposition du gisement est telle qu'il semble avoir pris la place du talc ou du mica. D'autres fois, le *graphite* recouvre ou même pénètre certains schistes. Enfin on l'a encore trouvé dans des terrains de sédiment. Il est associé à diverses roches, à Giebichenstein, près de Halle en Saxe; il est encloué dans des psammites. Le *graphite* de Cumnock (Ayrshire, en Ecosse) est dans le même cas; souvent il est associé à des dépôts de houille ou d'anthracite.

On a vu du *graphite* dans du granit; c'est à cet état qu'il a été observé au mont Labour et au mont Barbarisia, dans les Pyrénées, ainsi qu'au mont Fouilly, en Savoie. Les syénites de Pinheiro (Portugal) contiennent aussi du *graphite*. Celles de Friederichsworn, en Norvége, et du comté de New-York, aux Etats-Unis, présentent le même fait. Au Harz et en Angleterre, on a pu le voir dans des porphyres; enfin il se trouve encore dans des diorites et des serpentines, notamment à Baréges, dans les Pyrénées. Les autres gisements principaux sont les phyllodes, les gneiss, les schistes cristallins, les calcaires saccharoïdes, etc.

En fait de minéraux présentant une grande analogie extérieure avec le *graphite*, on ne trouve que la molybdénite ou sulfure de molybdène; mais il est excessivement facile de les distinguer l'un de l'autre; car si on chauffe le sulfure de molybdène dans la flamme d'un chalumeau, on observe une coloration verte caractéristique, en même temps qu'il se produit une assez forte odeur d'acide sulfureux, provenant de l'oxydation du sulfure. Du reste, si l'on frotte un morceau de *graphite* sur une feuille de papier ou sur un morceau de porcelaine non vernie, il laisse un trait noir, tandis que le sulfure de molybdène produit des traits d'une couleur verdâtre.

— *Usages du graphite.* Le principal usage du *graphite* est la fabrication des crayons dits de mine de plomb. Le *graphite* de Borrowdale est celui qui se prête le mieux à ce genre d'industrie; il s'agit, en effet, de le scier en petites baguettes parallélipipédiques, que l'on introduit dans des rainures pratiquées sur des fragments de bois de cèdre, de genévrier ou de cyprès. Ces crayons sont rares et chers; leur principal mérite est d'être à la fois moelleux et fermes; ils se laissent facilement tailler sans se briser. La poussière provenant du sciage n'est point perdue; en la mêlant avec de la gomme ou de la colle de poisson, on en fait une masse qui peut être utilisée à la confection de nouveaux crayons. Après les crayons anglais, les meilleurs sont ceux de Passau; puis viennent les crayons français de l'Ariége. Dans ces deux localités, on emploie toujours le minéral en poudre et mélangé avec de la colle de poisson; quelquefois on y ajoute une certaine quantité de sulfure d'antimoine, pour donner plus de brillant au trait. Mêlé à de l'argile, le *graphite* de Bavière sert à fabriquer des creusets dits de mine de plomb, ou creusets noirs de Passau. Ces creusets sont réfractaires. On en emploie d'analogues à l'Hôtel des monnaies de Paris, pour opérer l'alliage d'or et de cuivre des monnaies d'or. Mêlé à de la graisse, le *graphite* sert encore à former une sorte de pommade pour graisser les engrenages. Délayé dans de l'huile, on l'applique sur le fer et la fonte pour les préserver de la rouille; enfin la galvanoplastie en fait usage pour rendre conducteurs les corps qui ne le sont pas naturellement.

GRAPHITIQUE adj. (gra-fi-ti-ke — rad. *graphite*). Chim. Se dit d'un acide extrait du graphite.

— **Encycl.** M. Brodie, en chauffant à 60° du graphite avec un mélange oxydant formé d'acide azotique et de chlorate de potasse, a obtenu un acide dont la formule paraît être $C^{11}H^4O^5$. En comparant cet acide avec un corps que M. Weelher a préparé au moyen du silicium graphitoïde et dont la formule est $Si^4H^4O^5$, et en s'arrêtant à ce fait singulier que cet acide ne peut être obtenu avec aucune autre variété de carbone que le graphite, M. Brodie a été porté à admettre que cet acide doit répondre à la formule ($C^4H^4O^5$). Mais, pour lui attribuer cette formule, il est obligé d'attribuer au carbone qui constitue le graphite un poids atomique égal à 33, poids atomique qui ne présente aucun rapport simple avec le poids atomique ordinaire du carbone, qui est 12. M. Brodie fait remarquer à l'appui de son hypothèse que, tandis que les chaleurs spécifiques des diverses variétés de carbone ne correspondent ni les unes ni les autres au poids atomique 12, la chaleur spécifique du graphite conduit au nombre 33.

Ces considérations sont sans doute fort intéressantes; mais le composé obtenu par M. Brodie est loin d'être assez bien connu pour qu'on puisse fonder sur lui des suppositions aussi hasardées.

GRAPHIUM s. m. (gra-fi-omm — mot lat. formé du gr. *graphô*, j'écris). Antiq. Style, sorte de poinçon dont les anciens se servaient pour écrire sur des tablettes enduites de cire.

GRAPHIURE s. m. (gra-fi-u-re — du gr. *graphion*, style; *oura*, queue). Mamm. Genre de mammifères rongeurs formé aux dépens des loirs, et dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

GRAPHODÈRE s. m. (gra-fo-dè-re — du gr. *graphô*, j'écris; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiques, réuni au genre hydatique.

GRAPHOLITHE s. m. (gra-fo-li-te — du gr. *graphô*, j'écris; *lithos*, pierre). Minér. Schiste communément appelé ARDOISE, sur lequel on écrit dans les écoles.

— Zooph. Syn. de GRAPTOLITHE.

— s. f. pl. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des pyrales ou tordeuses, et comprenant une quarantaine d'espèces.

GRAPHOMÈTRE s. m. (gra-fo-mè-tre — du gr. *graphô*, j'écris; *metron*, mesure). Géom. Instrument dont on se sert pour mesurer les angles sur le terrain.

— **Encycl.** Le *graphomètre* est l'instrument dont on se sert, dans l'arpentage et le levé des plans, pour mesurer les angles. Cet instrument se compose, comme l'indique la figure 1, d'un limbe ou d'un demi-cercle divisé

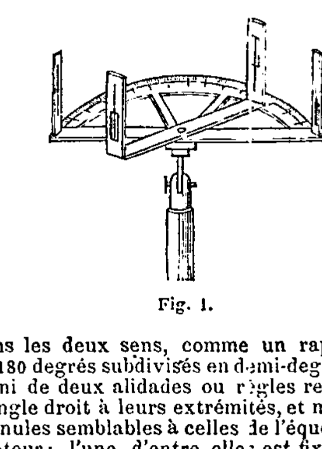

Fig. 1.

dans les deux sens, comme un rapporteur, en 180 degrés subdivisés en demi-degrés. Il est muni de deux alidades ou règles recourbées à angle droit à leurs extrémités, et munies de pinnules semblables à celles de l'équerre d'arpenteur; l'une d'entre elles est fixe et son plan de visée correspond à la ligne de foi du demi-cercle de 0° à 180°; l'autre alidade est mobile autour du centre du demi-cercle, qu'elle peut parcourir de manière que son plan de visée fasse un angle quelconque avec celui de l'alidade fixe. La grandeur de cet angle ou son amplitude est indiquée et lue sur le cercle de l'alidade fixe. L'axe du limbe se prolonge en dessous, et se termine par une sphère qui s'engage entre deux coquilles dont l'une est mobile. Celle qui est fixe se termine par une douille que l'on emmanche sur une tige placée au sommet d'un pied à trois branches; l'autre se desserre au moyen d'une vis, ce qui permet de donner au *graphomètre* la position que l'on veut. On remplace quelquefois l'alidade à pinnules par une alidade plongeante, mobile autour d'un axe horizontal. Cette dernière permet de viser plus loin, plus juste et à des niveaux très-différents.

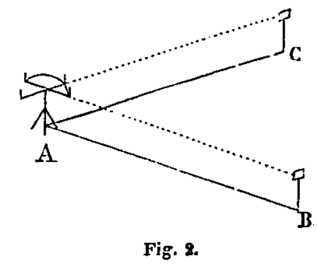

Fig. 2.

Pour mesurer l'angle A de deux alignements AB, AC au moyen du *graphomètre*, on enlève le jalon A et l'on place l'instrument à la place qu'il occupait, de manière que son centre se trouve, autant que possible, sur la verticale passant par l'axe du trou laissé par le jalon. On desserre la coquille, on amène le cercle dans une position horizontale, de façon que le plan de visée de l'alidade fixe

passe par le jalon B; on serre la coquille, et l'on fait tourner l'alidade mobile jusqu'à ce que son plan de visée contienne le jalon C. On lit alors sur le limbe la valeur de l'angle réduit à l'horizon.

On vérifie le *graphomètre* en mesurant les trois angles d'un triangle ; la somme des valeurs trouvées doit être égale à 180° si le limbe est bien divisé.

La base de chaque pinnule occupant sur le limbe un arc d'environ 12°, on ne peut mesurer directement que des angles supérieurs à 6° et inférieurs à 174°. Quand, par une exception bien rare, on a à mesurer des angles hors de ces limites, on mesure deux angles dont la différence ou la somme soit égale à l'angle cherché.

Le *graphomètre* est souvent muni d'un vernier, qui permet de lire la valeur des angles à une minute près.

Le *graphomètre* peut être défectueux par suite d'une mauvaise disposition des pinnules; pour s'en assurer, on place l'alidade CD dans la direction de la ligne de foi ; puis on examine si les fils se confondent dans un même plan ; ensuite on retourne l'alidade mobile et l'on examine si les quatre fils coïncident encore dans cette nouvelle position ; cette coïncidence, quand elle a lieu, annonce que le *graphomètre* est exact.

GRAPHOMÉTRIQUE adj. (gra-fo-mé-tri-ke — rad. *graphomètre*). Géom. Qui appartient au graphomètre : *Mesures* GRAPHOMÉTRIQUES.

GRAPHOMYIE s. f. (gra-fo-mî — du gr. *graphô*, je dessine ; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des calyptérées, tribu des mouches, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent nos climats.

GRAPHOMYZINE s. f. (gra-fo-mi-zi-ne—du gr. *graphô*, je dessine ; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des mouches, dont l'espèce type habite la Belgique.

GRAPHORHIN s. m. (gra-fo-rain — du gr. *graphô*, je dessine ; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

GRAPHOSOME s. m. (gra-fo-so-me — du gr. *graphô*, je dessine ; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, formé aux dépens des punaises, et dont l'espèce type habite le midi de l'Europe.

GRAPIGNAN s. m. (gra-pi-gnan ; *gn* mll. — rad. *grappin*). Sobriquet injurieux que l'on donnait autrefois aux procureurs : *L'on me mit chez M. Manneron, greffier de la ville, pour apprendre sous lui, comme disait M. Bernard, l'utile métier de* GRAPIGNAN. (J.-J. Rouss.)

GRAPPE s. f. (gra-pe — bas latin *grapa*, *grappa;* du germanique : ancien haut allemand *chrapfo*, crochet, allemand moderne *krappen*. Comparez le kymrique *crap*. La grappe a été ainsi dite, selon M. Littré, parce qu'elle a quelque chose de crochu, d'accroché. Toutefois cette explication est loin de nous paraître satisfaisante). Assemblage de fruits ou de fleurs disposés par étages, et portés par des pédoncules attachés à un axe commun : GRAPPE *de raisin, de groseille. Fleurs à* GRAPPE.

Pour vous mûrit le blé, pour vous la séve errante
Vient gonfler d'un doux suc la *grappe* transparente.
DELILLE.

‖ *Grappe marine*, Nom vulgaire du sargasse baccifère ou raisin de mer.

— Par anal. Groupe de choses offrant quelque ressemblance, souvent éloignée, avec une grappe de fruits : *Les chauves-souris se suspendent en* GRAPPES *aux voûtes des cavernes.*

— Fam. *Mordre à la grappe*, Saisir avidement une proposition ; se prendre aveuglément à un leurre : *J'ai parlé au prince, il* A MORDU À LA GRAPPE. (Le Sage.)

— Peint. *Grappe de raisin*, Terme employé par le Titien et adopté par les peintres, pour exprimer la dégradation des lumières, des ombres, des reflets et tous les effets du clair-obscur, tels qu'ils se produisent dans une grappe de raisin exposée à la lumière : *Connaître, étudier la* GRAPPE DE RAISIN.

— Mar. *Grappe de raisin*, Goëmon grumeleux, nommé aussi RAISIN DU TROPIQUE.

— Artill. *Grappe de raisin*, Nom donné, à cause de sa forme, à un projectile qui consiste en un sac de forte toile, rempli de balles sphériques, disposées par couches et séparées ordinairement par de la poudre : *Les* GRAPPES DE RAISIN *sont remplacées aujourd'hui par les paquets de mitraille, qui en sont un simple perfectionnement.*

— Pêche. Nom que les pêcheurs donnent aux œufs de seiche.

— Comm. *Grappe de Hollande*, Poudre de garance de Zélande. ‖ Adjectiv. *Garance grappe*, Garance en poudre destinée à la teinture.

— Art vétér. Nom donné à des excroissances molles, qui viennent aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets, et dont l'assemblage forme une espèce de grappe.

— Econ. rur. *Vin de grappe*, Vin qui coule naturellement de la cuve ou du pressoir, sans qu'on foule le raisin. ‖ Boisson composée de sucre de canne liquide ou de citron, en usage parmi les nègres des Antilles.

— Zooph. *Grappe marine*, Nom vulgaire de quelques zoophytes.

— Pl. Sous-carbonate calcaire dont la calcination se fait d'une manière incomplète : *Les* GRAPPES *qui se forment dans la chaux hydraulique blutée ont été utilisées par M. de Villeneuve, pour donner à la chaux hydraulique une prise plus ou moins rapide.* (Th. Château.)

— **Epithètes.** Dorée, colorée, pourprée, empourprée, purpurine, fraîche, vermeille, verte, mûre, pendante, suspendue.

— **Encycl.** Bot. La *grappe* est une inflorescence indéfinie, composée de fleurs hermaphrodites, portées sur des pédoncules de longueur à peu près égale et insérés sur un axe primaire qui porte le nom de pédoncule commun ou rachis. Elle se distingue de l'épi en ce que celui-ci a les fleurs sessiles sur l'axe commun. On en a des exemples dans le groseillier rouge, l'épine-vinette, le robinier, etc. La *grappe* peut être dressée ou pendante, simple ou ramifiée. Dans ce dernier cas, si elle est plus large à la base, elle prend le nom de panicule, comme dans la vigne. Si elle est renflée dans le milieu, comme dans le marron d'Inde, c'est un thyrse. Ces différences tiennent à la longueur relative de pédoncules.

— Art vétér. Les *grappes* sont des productions morbides qui surviennent dans le paturon ou autour du boulet du cheval, et surtout de l'âne et du mulet, à la dernière période des eaux aux jambes. Ces productions, qui ont d'abord le volume d'un grain de chènevis ou de maïs, se groupent, et forment ainsi, au bout de trois mois, quelquefois plus tard, ces excroissances que les auteurs ont désignées sous le nom de *grappes*. Leur forme varie avec leur volume et avec l'ancienneté de la maladie. Tantôt elles se montrent à la face antérieure du boulet ou du paturon, où elles s'étendent de haut en bas dans une étendue de 0m,12 à 0m,15, pour s'étaler aussi sur les parties latérales ; tantôt on les voit plus particulièrement à la face postérieure de ces mêmes régions. Les parties voisines sont plus ou moins tuméfiées, mais indolentes. Ces excroissances sont fixées à la peau par un pédoncule ; leur extrémité libre est généralement arrondie. Elles sont réunies en petites masses plus ou moins considérables, séparées les unes des autres par des sillons étroits, plus ou moins sinueux, au fond desquels se montrent quelquefois des poils qui s'arrachent à la moindre traction, et d'où s'écoule une matière d'un blanc jaunâtre, purulente et d'une odeur extrêmement fétide. Dans la forme aiguë des eaux aux jambes, les *grappes* sont gonflées et d'une couleur rouge très-vive ; elles ressemblent à de grosses pustules composées par un tissu mou s'écrasant facilement sous les doigts. Les *grappes* qui appartiennent au type chronique sont différentes de ces dernières : elles sont plus fermes, moins saignantes ; la teinte rouge vif y est remplacée par une teinte gris plombé ; leur base et leur circonférence sont souvent ramollies par le liquide infect qui se trouve dans les interstices ; leur surface proéminente est, au contraire, desséchée, parfois même recouverte d'une couche épidermique rugueuse, qui tantôt tombe en écailles ou furfures, et tantôt prend l'aspect de la corne.

La malpropreté, les meurtrissures, toutes les causes d'irritation sur les parties, sont les causes les plus fréquentes des *grappes*. Pour les détruire, on a eu recours à des caustiques très-énergiques, tels que le deuto-chlorure d'antimoine étendu sur les surfaces malades ; aux lotions concentrées d'acide azotique sulfurique, chlorhydrique, de bichlorure de mercure, etc. ; mais, comme il est difficile de limiter l'action de ces divers caustiques, on a employé de préférence la cautérisation avec le fer rouge. M. Pradel a fait connaître les bons effets qu'il a obtenus de l'amputation et de la cautérisation des *grappes*. Il abat l'animal, auquel on a, au préalable, appliqué des sétons ; il ampute ensuite les excroissances soit avec le cautère chauffé à blanc, soit avec le bistouri, mais de préférence avec le bistouri, qui agit plus rapidement et cause moins de douleur. Si l'opération se fait avec le cautère, il faut garantir les parties environnantes contre les brûlures ; si l'on se sert du bistouri, on doit, immédiatement après l'amputation, arrêter l'hémorragie par la cautérisation et saupoudrer les parties avec de la poussière de charbon. On panse ensuite les plaies comme des plaies simples, avec les teintures excitantes et les teintures dessiccatives, quand la cicatrisation s'opère lentement. Mais l'observation démontre que lorsque les *grappes* sont anciennes, il y a du danger à supprimer la sécrétion abondante qu'elles produisent. Cette suppression entraîne souvent des répercussions mortelles.

GRAPPE (Pierre-Joseph), jurisconsulte et homme politique français, né à Trébief (Jura) en 1755, mort à Paris en 1825. Il obtint, en 1790, une chaire de droit romain à Besançon, défendit devant le tribunal du Doubs le maire de Strasbourg, Dietrich, accusé de manœuvres contre-révolutionnaires, le fit acquitter, fut bientôt poursuivi et arrêté lui-même comme suspect et recouvra la liberté après le 9 thermidor. De retour à Besançon, Grappe y fonda un journal, devint président du district de cette ville et fut élu, en 1797, membre du conseil des Cinq-Cents. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il entra au Corps législatif, dont il cessa de faire partie en 1804. Grappe se fixa alors à Paris, où il exerça la profession d'avocat jusqu'en 1819, époque où il obtint une chaire de code civil à la Faculté de Paris. On a de ce jurisconsulte des *Consultations* estimées.

GRAPPÉ, ÉE (gra-pé) part. passé du v. Grapper : *Garance* GRAPPÉE.

GRAPPELLE s. f. (gra-pè-le — rad. *grappin*). Bot. Nom vulgaire du grateron.

GRAPPER v. a. ou tr. (gra-pé — rad. *grappe*). Techn. Réduire la garance en poudre : GRAPPER *la garance.*

GRAPPIER, IÈRE adj. (gra-pié, iè-re — rad. *grappe*). Vitic. Qui produit des grappes : *Les yeux* GRAPPIERS *de la vigne.*

— s. m. Calcaire qui résiste à la cuisson, dans la calcination de la chaux.

GRAPPILLAGE s. m. (gra-pi-lla-je ; *ll* mll. rad. *grappiller*). Agric. Action de grappiller : *Le* GRAPPILLAGE *est au raisin ce que le glanage est au blé.* (Bosc.)

— Fam. Action de faire quelque petit gain, après d'autres qui en ont fait de plus grands ; petits profits illicites : *Les domestiques infidèles, c'est un fléau contre lequel il serait temps d'aviser à se défendre, et il est inconcevable qu'on s'abandonne ainsi à ces* GRAPPILLAGES, *escroqueries et licences.* (J. Lecomte.)

— Min. Manière d'exploiter les mines en n'enlevant que le minerai qui se trouve à la surface.

GRAPPILLARD s. m. (gra-pi-llar ; *ll* mll. — rad. *grappiller*). Celui qui a la manie de grappiller, qui recherche avec avidité certains petits profits.

GRAPPILLÉ, ÉE (gra-pi-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Grappiller. Cueilli en grappillant : *Raisins* GRAPPILLÉS.

— Fam. Amassé par-ci par-là : *Il a entassé quelques écus* GRAPPILLÉS *dans les affaires.*

GRAPPILLER v. a. ou tr. (gra-pi-llé ; *ll* mll. — rad. *grappe*). Cueillir après la vendange : *La loi de Moïse défendait au propriétaire de* GRAPPILLER *sa vigne et de glaner dans son champ.* (Acad.)

— Fam. Faire de petits gains secrets, illicites ; amasser furtivement par-ci par-là : *Il n'y a rien à* GRAPPILLER *pour le bourgeois, le commis, le spéculateur, dans un petit Etat.* (Proudh.)

Tout rempli d'allégresse,
Comme on voit le glaneur
Grappiller ce que laisse
Le fer du vendangeur,
Armé d'une faucille,
Dans Cythère, à son tour,
Le pauvre Hymen *grappille*
Les restes de l'Amour.
DORAT.

L'on gruge, l'on pille
La veuve et la fille,
Majeure ou pupille ;
Sur tout on *grapille*,
Et Thémis va
Cahin-caha.
PANARD.

GRAPPILLEUR, EUSE s. (gra-pi-lleur, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *grappiller*). Celui, celle qui grappille : *De pauvres* GRAPPILLEUSES.

— Fam. Personne qui fait de petits profits illicites : *Les domestiques sont, pour la plupart, des* GRAPPILLEURS.

GRAPPILLON s. m. (gra-pi-llon ; *ll* mll. — dimin. de *grappe*). Petite grappe de raisin détachée d'une plus grande. ‖ Petite grappe entière.

GRAPPIN s. m. (gra-pain — v. l'étym. de *grappe*). Mar. Petite ancre armée de quatre ou cinq branches recourbées, dont on se sert pour les petites embarcations. ‖ Griffe de fer attachée à l'extrémité d'un filin, dont on se sert pour fixer une embarcation le long du bord. ‖ Instrument de fer à branches recourbées, dont on se sert pour aborder un bâtiment ennemi ou pour y attacher un brûlot : GRAPPIN *d'abordage. On laisse tomber les* GRAPPINS *dans les agrès d'un bâtiment ennemi lorsqu'on veut l'accrocher.* (Willaumez.) ‖ *Boulet grappin*, Boulet porte-amarre, qu'on a essayé d'employer au sauvetage des naufragés.

— Fam. *Jeter, mettre le grappin sur quelqu'un*, Se rendre maître de son esprit, jeter sur lui son dévolu :

L'amour s'amuse-t-il à compter les années ?
Quand des coquettes surannées
Ont au cœur d'un jeune homme *attaché le grappin*,
Cela tient comme un diable. . . . .
LA CHAUSSÉE.

— Art milit. Instrument faisant partie de l'équipage de pont, et employé pour repêcher les ancres et les cordages.

— Techn. Outil de fer avec lequel on racle et on fait tomber le verre qui reste dans les pots et les cuvettes, après le travail.

— Vitic. Instrument dont on se sert pour séparer de la rafle les grains de raisin.

GRAPPIN (dom Pierre-Philippe), le dernier bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, historien et érudit français, né à Ainvelle-lès-Conflans (Doubs) en 1738, mort en 1833. Il fut professeur à Besançon, conservateur des archives de la Franche-Comté, se montra favorable à la Révolution, prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé, devint vicaire métropolitain de Besançon, mais se démit bientôt après de ces fonctions. Grappin fut élu secrétaire aux conciles nationaux de 1797 et de 1801. En 1802, il devint vicaire général de l'archevêque Lecoz, et, après le rétablissement de l'ancienne Académie de Besançon, il en fut nommé le secrétaire perpétuel. Outre des manuscrits et de nombreux articles, publiés dans divers journaux et recueils, on a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *Histoire abrégée du comté de Bourgogne* (1773, in-12) ; *Recherches sur les anciennes monnaies de Bourgogne* (1782, in-8°), livre plein d'érudition, mais souvent fautif, et dont il disait lui-même avec modestie : « Les calculs assommants que l'ouvrage exigeait n'allaient pas du tout à une tête vaporeuse et faible comme la mienne ; » *Mémoires historiques sur les guerres du* XVIe *siècle dans le comté de Bourgogne* (1788, in-8°) ; *Abrégé du traité du pouvoir des évêques* de Pereira (1803, in-8°), etc.

GRAPPINÉ, ÉE (gra-pi-né) part. passé du v. Grappiner : *Un navire* GRAPPINÉ.

GRAPPINER v. a. ou tr. (gra-pi-né — rad. *grappin*). Mar. Accrocher avec un grappin : GRAPPINER *un navire.*

— Techn. Nettoyer le verre en fusion.

GRAPPINEUR s. m. (gra-pi-neur — rad. *grappiner*). Techn. Ouvrier qui nettoie le verre en fusion.

GRAPPIUS (Zacharias), théologien et philologue allemand, né à Rostock en 1671, mort en 1713. Il fit ses études théologiques et philologiques à Lübeck, à Berlin, à Wittemberg, à Leipzig et à Iéna. Revenu dans sa ville natale, il fut nommé pasteur de l'église Saint-Jacques, et enseigna successivement les langues sémitiques, la philosophie, l'éloquence, la théologie et la physique. Il mourut âgé de quarante-deux ans ; mais il avait déjà fourni une brillante et féconde carrière. Parmi ses nombreuses publications, nous nous contenterons de citer : *Historia litteraria Talmudis babylonici et hierosolymitani* (Rostock, 1691, in-4°) ; *Historia litteraria Alcorani* (Rostock, 1701, in-4°) ; *Specimen metaphysices biblicæ* (Rostock, 1702, in-4°) ; *Systema novissimarum controversiarum seu Theologia recens controversa* (Rostock, 1719, in-4°) ; *Rostockium evangelicum* ou *Histoire de Rostock depuis l'origine de la Réforme ; Orator ecclesiasticus*, etc.

GRAPSE s. m. (gra-pse — du gr *graphô*, je dessine). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant une dizaine d'espèces, répandues dans presque toutes les mers : *Le* GRAPSE *madré est très-commun sur les côtes de la Bretagne et de l'Italie.* (H. Lucas.)

— s. m. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre olios.

— **Encycl.** Crust. Les *grapses*, réunis autrefois aux crabes, en diffèrent notablement par leur forme plus aplatie, plus exactement carrée, les yeux à pédicules courts placés aux angles du chaperon, les pinces ordinairement plus courtes que les pattes, qui sont très-comprimées et fortement carénées au bord interne. Ils ont, en outre, quatre antennes courtes, articulées, cachées sous le chaperon, qui est transversal, rabattu en avant et non divisé. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, répandues dans presque toutes les mers. Ils atteignent souvent la taille de près de 1 décimètre carré. Leur corps, marbré ou orné de couleurs très-vives, notamment d'un rouge de sang fort éclatant, leur a valu le nom de *crabes peints*. On les appelle aussi *crabes des palétuviers*. On trouve généralement les *grapses* sur les côtes rocailleuses, où ils courent avec une grande rapidité. D'après Bosc, qui en a observé un grand nombre, ils se tiennent presque toujours cachés sous les pierres ou sous les morceaux de bois, et, là où les abris de ce genre sont rares, on est toujours sûr, quand la mer se retire, de trouver des *grapses* dans les retraites où on en avait pris la veille. Bien qu'ils ne nagent point, ils ont la faculté de se soutenir sur l'eau pendant quelque temps, à cause de la largeur de leur corps et de leurs pattes. Ils se meuvent par des espèces de sauts répétés, et toujours de côté, tantôt à droite, tantôt à gauche.

Ces détails généraux sur les mœurs des *grapses* s'appliquent surtout au *grapse peint*, que l'on peut considérer comme le type du genre. Cette espèce est d'un rouge de sang, ponctuée et rayée de jaune. Elle se trouve dans les mers de l'Amérique centrale, et se cache au fond de l'eau pendant la saison froide. Au printemps, elle reparaît, et c'est alors que la femelle porte ses œufs.

Le *grapse cendré* ressemble assez au précédent, tant par ses caractères que par ses mœurs ; il a le corps plus petit, ne dépassant guère 1 centimètre carré, mais plus épais à proportion ; sa couleur est d'un gris varié de brun. Il habite les Etats-Unis, notamment la Caroline, et se trouve rarement dans la mer ; il préfère le séjour des rivières ou des eaux saumâtres, ou plutôt de leurs bords, car on le voit plus souvent hors de l'eau que dedans. Cette espèce est très-abondante. Quand il se rencontre dans les marais salés un arbre ren-

versé, on est sûr de trouver un grand nombre d'individus en dessous, et même en dessus, lorsque l'écorce est assez peu adhérente pour leur permettre de s'introduire entre elle et le bois. Bosc a vu un arbre mort sur pied, couvert de ces crustacés jusqu'à la hauteur de 2 ou 3 mètres. Lorsqu'ils sont surpris par quelque danger, et qu'ils n'ont pas d'abri, ils se sauvent dans l'eau en marchant sur le côté et faisant un grand bruit avec leurs pattes. On présume que, pendant l'hiver, ils s'enfoncent dans la vase. La chair des deux espèces dont nous venons de parler n'est pas mauvaise; mais on ne la mange pas, sans doute parce qu'on trouve dans le pays d'autres crustacés plus abondants et plus gros.

Le *grapse madré* présente un mélange des nuances verte, grise, brune et blanche. Il est répandu dans les parties rocailleuses des côtes de la Bretagne et de l'ouest de la Méditerranée. Les ruses qu'il emploie pour échapper à ses ennemis sont assez curieuses : « Il semble, dit Risso, calculer ses démarches; il court dans un sens, revient ou s'arrête, et, s'il rencontre quelques fissures pour s'appuyer, il menace de ses pinces, et ne fuit que quand il est assuré d'échapper au danger. Le *grapse* madré abandonne plusieurs fois le jour sa demeure aquatique pour se promener au soleil. Il rôde pendant la nuit pour rechercher les corps morts rejetés par les flots. » La femelle a des couleurs plus ternes que celles du mâle; elle pond plusieurs fois dans le cours de l'année, et chaque ponte est de 400 à 500 œufs.

GRAPSOÏDIEN, IENNE adj. (gra-pso-i-diain, iè-ne — de *grapse*, et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au grapse. ‖ On dit aussi GRAPSOÏTE.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, ayant pour type le genre grapse : *La plupart des* GRAPSOÏDIENS *vivent sur le rivage.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Cette tribu renferme des crustacés à carapace très-comprimée et formant un quadrilatère peu régulier, à bords latéraux presque toujours légèrement courbés. Les pattes varient dans leur disposition; les deux premières sont généralement très-courtes, et les suivantes très-compirmées, quelquefois conformées pour la natation. On compte, en général, de chaque côté, sept branchies thoraciques. Cette tribu renferme les genres *grapse*, *cyclograpse*, *nautilograpse*, *pseudograpse*, *sésarme*, *plagusie* et *varune*. Les *grapsoïdiens* vivent sur le rivage ou sur les rochers qui bordent les côtes; ils sont très-craintifs et fuient avec beaucoup de vitesse. On en trouve dans presque toutes les mers.

GRAPTODÈRE s. f. (gra-pto-dè-re — du gr. *graptos*, dessiné, écrit; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des altises, comprenant plus de cinquante espèces, répandues sur tout le globe.

GRAPTOLITHE s. m. (gra-pto-li-te — du gr. *graptos*, écrit; *lithos*, pierre). Zooph. Genre de polypiers fossiles.

GRAPTOLITHIDE adj. (gra-pto-li-ti-de — rad. *graptolithe*). Zooph. Qui ressemble à un graptolithe.

— s. f. pl. Famille de polypiers fossiles ayant pour type le genre graptolithe.

GRAPTOMYZE s. f. (gra-pto-mi-ze — du gr. *graptos*, écrit; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des syrphes, comprenant quatre espèces qui habitent l'île de Java.

GRAPTOPHYLLE s. m. (gra-pto-fi-le — du gr. *graptos*, écrit; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, dont l'espèce type croît dans l'Inde.

GRAPTUS (Théodore), écrivain ecclésiastique, né à Jérusalem au IXe siècle. Il fut élevé dans le monastere de Saint-Saba, entra dans les ordres, fut chargé, avec son frère Théophane, par le patriarche de Jérusalem, de se rendre auprès de l'empereur Léon V, pour lui demander de cesser de protéger l'hérésie des iconoclastes, s'attira la colère de ce souverain par la hardiesse de son langage, fut battu de verges et chassé de Constantinople, où il retourna sous l'empereur Michel, subit bientôt après un nouvel exil, fut banni une troisième fois sous le règne de Théophile et alla mourir à Apamée. On a de lui : une *Lettre à Jean, évêque de Cyzique;* une *Vie de Nicéphore, patriarche de Constantinople;* un traité *Sur la foi irréprochable des chrétiens*, etc. Des extraits de ces deux derniers écrits se trouvent dans l'*Originum rerumque constantinopolitarum manipulus* de Combéfis. — Son frère, THÉOPHANE, prêtre comme lui, partagea ses exils et ses persécutions, et devint, après la mort de Théodore, archevêque de Nicée, en Bithynie, sous la régence de Théodora. Il composa plusieurs hymnes dont il nous reste trois, qui ont été publiées par Combéfis, Baronius et Fabricius.

GRAR (Edouard), jurisconsulte et écrivain français, né à Valenciennes en 1804. Lorsqu'il eut achevé son droit, il se fixa dans sa ville natale, où il fit, pendant quelques années, un cours de droit commercial et devint secrétaire, puis président de la Société d'agriculture. Ses principaux ouvrages sont : *Examen critique de l'organisation et de la compétence des tribunaux de commerce* (1831, in-8°); *Tableaux de la législation des patentes* (1833); *Histoire de la découverte de la houille dans le Hainaut, la Flandre et l'Artois* (1851, 3 vol. in-4°). M. Grar a pris une part importante à la rédaction d'un recueil périodique, intitulé la *Flandre agricole et manufacturière.*

GRAS, GRASSE adj. (gra, gra-se — du lat. *crassus*, épais). Qui est formé de graisse ou de matière onctueuse : *Des matières* GRASSES. *L'huile, le beurre sont des substances* GRASSES. (Acad.)

— Qui a beaucoup de graisse : *La bécassine est ordinairement fort* GRASSE. (Buff.) *Chez les Gaulois, nos ancêtres, on condamnait un homme trop* GRAS *à une amende qui augmentait ou diminuait chaque année, proportionnellement à sa taille.* (Ste-Foix.)

> Comme ils sont dodus et *gras*,
> Ces bons citoyens du Maine!
> BÉRANGER.

— Se dit des aliments qui contiennent de la graisse : *Une sauce trop* GRASSE. *Ce bouilli est trop* GRAS. ‖ Se dit des aliments qui consistent en viande, ou qui sont préparés avec de la viande : *Un bouillon* GRAS.

— Se dit des herbages où l'herbe est abondante et vigoureuse, des terrains fertiles : *De* GRAS *pâturages. La* GRASSE *Flandre était la tentation naturelle de ces gouvernements voraces.* (Michelet.)

— Sali, enduit de graisse ou de toute autre substance grasse : *Avoir les doigts* GRAS. *Porter une robe* GRASSE.

— Fam. Sale, licencieux, obscène : *Il se plaît à tenir des discours un peu* GRAS. (Acad.)

— *Bœufs gras*, Bœufs qui, ayant remporté le prix au concours, sont promenés, avec une certaine pompe, pendant les trois derniers jours du carnaval. ‖ Fam. Personne d'une grande corpulence.

— *Jours gras*, Chez les catholiques, Jours où l'on peut manger de la viande, par opposition aux jours maigres, où cela est défendu. ‖ Se dit particulièrement des trois derniers jours de carnaval : *La promenade du* MARDI GRAS. ‖ *Jeudi gras*, Dernier jeudi avant le carême.

— *Cause grasse*, Cause dont les détails promettent d'être réjouissants, et que l'on réservait autrefois pour l'époque du carnaval.

— *Terre grasse*, Terre compacte et composée de parties un peu glutineuses et adhérentes comme la boue : *Le tabac demande une* TERRE *médiocrement forte, mais* GRASSE. (Raynal.) ‖ Nom de l'argile onctueuse dont on se sert pour dégraisser les étoffes.

— *Foie gras*, Foie d'oies engraissées, dont on fait des pâtés : *Le pâté de* FOIE GRAS *est une nourriture indigeste.* (J. Macé.)

— *Poitrine grasse*, Poitrine chargée de mucosités qui provoquent une toux suivie de fréquentes expectorations : *Une* POITRINE GRASSE *et flegmatique se trouvera bien de l'air de Sainte-Geneviève et mal de celui des quais.* (Ste-Foix.) ‖ *Toux grasse*, Toux accompagné d'expectorations abondantes. ‖ Se dit par opposition à TOUX SÈCHE.

— *Etre gras à lard, gras à fondre, gras comme un moine, gras comme un porc, gras comme un becfigue*, Etre extrêmement gras : *L'homme obèse fait du lard, il devient* GRAS À LARD, *d'où le langage arrive peu à peu à la locution injurieuse, mais d'une exactitude physiologique et pittoresque*, GRAS COMME UN PORC. (Raspail.)

> Oisif et *gras à lard*, le jeune solitaire
> S'ennuya, se lassa de ne manquer de rien.
> FLORIAN.

— *Gras comme un cent de clous*, Excessivement maigre.

— *Tuer le veau gras*, Faire quelque régal, quelque fête extraordinaire, pour marquer la joie que l'on a. ‖ Se dit par allusion à la parabole de l'Enfant prodigue.

— *Avoir la langue grasse, le parler gras*, Avoir la langue épaisse, peu mobile, éprouver quelque embarras dans la prononciation.

— *Dormir la grasse matinée*, Dormir bien avant dans la journée, se lever fort tard.

— *Faire ses choux gras de quelque chose*, En faire ses délices, son profit.

— *En être plus gras*, Tirer profit de quelque chose, en être plus avancé; ne s'emploie qu'avec la négation ou avec une intention négative :

> Quand j'aurai fait le brave et qu'un fer, pour ma [peine,
> M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine,
> Dites-moi, mon honneur, *en serez-vous plus gras?*
> MOLIÈRE.

— B.-arts. Moelleux : *Des contours* GRAS. ‖ Mou, sans vigueur : *Un dessin* GRAS. ‖ *Eclat gras*, Eclat des couleurs qui a quelque chose d'onctueux.

— Mar. *Temps gras*, Temps brumeux et humide. ‖ *Courir à grasses boulines*, Prendre l'allure du largue.

— Constr. *Mortier gras*, Celui qui contient beaucoup de chaux. ‖ *Pierre grasse*, Pierre humide.

— Techn. Dont les dimensions sont trop fortes : *Cette pièce de bois est un peu* GRASSE. *Ce tenon est* GRAS.

— Art vétér. *Cheval qui a la vue grasse*, Cheval dont la vue est trouble.

— Comm. *Fromage gras*, Fromage mou qui n'a pas plus de consistance que le beurre. ‖ *Figues grasses*, Figues sèches qui, en vieillissant, sont devenues comme graisseuses. Se dit aussi de grosses figues sèches dont on se sert pour faire de la tisane.

— Econ. domest. *Lessive grasse*, Lessive fortement chargée d'alcali.

— Econ. rur. *Vin gras, bière, eau-de-vie grasses*, Vin, bière, eau-de-vie qui tournent à la graisse : *Les vins* GRAS *ne fournissent à la distillation qu'un peu d'eau-de-vie* GRASSE, *colorée et de mauvaise qualité.* (Chaptal.) *Les vins de Sauternes ont toutes les vertus, à part leur vieillesse un peu* GRASSE. (A. Luchet.)

— Bot. *Plantes grasses*, Celles qui ont beaucoup de tissu cellulaire et peu de tissu ligneux, ce qui les rend épaisses et succulentes : *Les lourdes feuilles des* PLANTES GRASSES *retombent sur les murs comme des décorations de pierre.* (Lamart.)

— Chim. *Corps gras*, Composés organiques insolubles dans l'eau.

— Minér. Se dit de l'éclat onctueux que présentent certains corps : *Quartz* GRAS. ‖ *Argile grasse*, Celle qui contient peu de silice.

— s. m. Partie grasse de la viande : *Aimez-vous le* GRAS? *Choisir le* GRAS *du jambon.* ‖ Aliment réputé gras, par opposition aux aliments maigres : *Ne servir que du* GRAS.

— *Mets au gras*, Mets accommodés avec de la graisse ou de la viande : *Epinards au* GRAS. *Riz au* GRAS.

— *Manger, faire gras*, Manger de la viande ou des mets préparés au gras : *Les Dalécarliens demandèrent qu'on fît brûler tous les citoyens qui* FERAIENT GRAS *le vendredi.* (Volt.)

— *Il y a gras*, Se dit d'une affaire ou d'une position avantageuse, où il y a beaucoup à gagner.

— *Gras de la jambe*, Mollet, partie la plus charnue de la jambe.

— Peint. *Peindre à gras*, Recommencer à peindre avant que la couleur soit sèche.

— Econ. rur. Maladie du vin, plus souvent appelée GRAISSE. ‖ Maladie des vers à soie.

— Chim. *Gras des cadavres*, Corps gras dû à la saponification des tissus, lorsque les cadavres sont restés longtemps plongés dans l'eau ou enfouis dans la terre humide.

— Bot. Nom vulgaire de l'orobanche rameuse, qui vit en parasite sur les racines de la cardère, à laquelle elle nuit beaucoup. ‖ *Gras de galle*, Nom vulgaire de plusieurs arbrisseaux appartenant aux genres acacia, genêt, cytise et alaterne.

— Adv. D'une manière grasse, épaisse : *Peindre* GRAS.

— *Parler gras*, Mal articuler certaines consonnes, et particulièrement les *r;* grasseyer : *Il s'est acquis une voix claire et délicate, et heureusement* PARLE GRAS. (La Bruy.) ‖ Tenir des discours très-libres, prononcer des mots peu honnêtes.

— Fauconn. *Voler haut et gras*, Avoir le vol très-élevé et très-puissant : *Ce faucon* VOLE HAUT ET GRAS.

— **Antonymes.** Décharné, efflanqué, émacié, étique, maigre, tabide.

— **Encycl.** Chim. *Corps gras.* Les *corps gras* se rencontrent dans toute la nature organique, chez les végétaux aussi bien que chez les animaux. Visqueux à la température ordinaire, ils se présentent tantôt à l'état solide, tantôt à l'état liquide, et leur caractère physique général est d'être facilement fusibles, et de laisser sur le papier des taches persistantes, qui en rendent la texture transparente. Quant à leur nature chimique, elle est assez compliquée. A de rares exceptions près, en effet, les *corps gras* sont formés par la réunion ou par la combinaison de corps qu'on isole plus ou moins difficilement, et qui résultent eux-mêmes de la combinaison de principes immédiats pris avec des proportions très-complexes. Les *corps gras*, nous l'avons dit, sont tantôt solides et tantôt liquides. Les liquides se rencontrent plus généralement dans les végétaux, et ont reçu la dénomination particulière d'*huiles;* les autres se trouvent répandus en différents endroits des tissus animaux, et ont été appelés *graisses.*

Les graisses, généralement blanches ou jaunâtres, sont solides chez les animaux à sang chaud, d'une fermeté variable, suivant la partie du corps où elles sont placées; elles sont fluides chez les animaux à sang froid. Insolubles dans l'eau, qui ne les mouille pas, elles se dissolvent très-bien dans l'éther et les essences, un peu moins dans l'alcool absolu et dans l'esprit de bois. Leurs meilleurs dissolvants sont les graisses elles-mêmes, amenées à l'état liquide. Leur point de fusion est très-variable : il est compris entre — 5° et + 60°. Au-dessus de 250°, elles commencent à distiller, en subissant plusieurs altérations et en donnant naissance à des gaz qui jouissent d'un très-grand pouvoir éclairant.

Les graisses, à quelques exceptions près, sont toutes formées par la réunion, dans des proportions difficiles à déterminer, de trois principes immédiats, qui sont : la stéarine, la margarine et l'oléine, et qui offrent toutes trois, dans les combinaisons qui se forment, des caractères absolument pareils. Le beurre et quelques autres substances *grasses* renferment, en outre, de la butyrine, de la caprine et de la caproïne. La graisse de bouc contient de la hircine, et le cerveau des cachalots un corps *gras* tout à fait différent des autres par sa constitution et par la manière dont il se comporte dans les combinaisons; c'est le blanc de baleine ou sperma céti. Par une opération que nous aurons à décrire dans un instant, et qui a reçu le nom de *saponification*, la stéarine, la margarine et l'oléine se transforment en glycérine et en acide stéarique, margarique ou oléique. Par la même opération, la butyrine, la caprine et la caproïne se transforment en glycérine et en acide butyrique, caprique ou caproïque; la hircine, en glycérine et en acide hircique. On voit donc que le produit de la saponification des corps *gras* est toujours formé de glycérine et d'acides particuliers, qui reçoivent leurs noms de ceux des principes immédiats. Le blanc de baleine ou sperma céti fait seul exception; au lieu de glycérine, en effet, il donne de l'éthal et un acide appelé acide éthalique.

Le principe fluide des graisses animales est l'oléine; c'est aussi l'oléine, dissolvant de la stéarine et de la margarine, qui forme la base des huiles végétales. Ces substances se trouvent répandues en différentes proportions dans les graisses : celle de l'homme contient surtout de la margarine; celles du bœuf, du mouton et du porc renferment principalement de la stéarine; l'oléine, enfin, prédomine dans les huiles. Mais ces principes immédiats sont toujours difficiles à séparer, et cette difficulté rend plus que probable cette supposition qu'il y a plutôt entre eux combinaison que mélange. Quant aux huiles, elles s'altèrent plus ou moins rapidement au contact de l'air, et prennent alors une odeur et un goût particuliers, que l'on a désignés par la dénomination de rancis : cette transformation est due à l'absorption de l'oxygène et à la production spontanée des acides dont nous venons de parler. Quelques huiles font exception; elles ont reçu le nom d'huiles siccatives; mais les graisses subissent toutes cette influence, et se rancissent rapidement au contact de l'atmosphère. Nous n'insisterons pas davantage sur les huiles, dont les propriétés et la nature seront étudiées ailleurs; nous dirons seulement que l'oléine qu'elles renferment n'est pas identique dans toutes. Les huiles non siccatives, agitées avec de l'acide hypoazotique ou de l'azotate de mercure, se transforment en une substance particulière appelée élaïdine; il n'en est pas de même pour les huiles non siccatives, et cette différence peut servir à constater les fraudes trop fréquentes dans les huiles du commerce.

Nous avons dit que l'opération qui avait pour but de transformer les corps *gras* en glycérine et en acides avait été appelée saponification. Cette opération, qui s'exécute en grand dans l'industrie des savons, sera décrite avec soin à l'article relatif à ce mot; nous ne nous occuperons ici que du principe sur lequel elle repose, et des différentes manières dont elle peut être entreprise. L'action de la chaleur, celle des alcalis et celle des acides donnent le même résultat. La saponification par la chaleur se fait en chauffant jusqu'à 300° les graisses placées dans un appareil que traverse un courant de vapeur d'eau : la glycérine se décompose et les acides distillent. La saponification par les bases s'opère au moyen de la potasse, de la soude, de l'ammoniaque, de la baryte, de la strontiane, de la chaux et des oxydes de plomb et de zinc. L'action à chaud de ces corps sur les graisses détermine leur décomposition en glycérine et en acides qui se combinent avec la base pour former des savons à base de potasse, de soude, de plomb, etc. La saponification par les acides énergiques se fait à froid; l'acide se combine à la glycérine et laisse les acides gras en liberté; un excès peut amener la combinaison de ces derniers et la formation d'acides gras particuliers. Quelques mots sur ces acides termineront cette rapide analyse. Les acides *gras* peuvent être obtenus sous la forme de cristaux, et leurs compositions sont à peu près entièrement connues; les principaux sont : l'acide margarique ($C^{34}H^{33}O^{3}.HO$); l'acide stéarique ($C^{36}H^{36}O^{4}$), et l'acide oléique ($C^{36}H^{33}O^{3}.HO$). Il en existe une foule d'autres, dérivés de ceux-ci par combinaisons avec des acides non organiques, et dont les plus remarquables sont : l'acide formique ($C^{2}H^{2}O^{4}$); l'acide acétique ($C^{4}H^{4}O^{4}$); l'acide acétonique ($C^{6}H^{6}O^{4}$); l'acide butyrique ($C^{8}H^{8}O^{4}$); l'acide valérianique ($C^{10}H^{10}O^{4}$); l'acide caproïque ($C^{12}H^{12}O^{4}$); l'acide œnanthylique ($C^{14}H^{14}O^{4}$); l'acide caprylique ($C^{16}H^{16}O^{4}$); l'acide pélargonique ($C^{18}H^{18}O^{4}$); l'acide caprique ($C^{20}H^{20}O^{4}$); l'acide succinique ($C^{8}H^{6}O^{8}$); l'acide adipique ($C^{12}H^{10}O^{8}$); l'acide pimélique ($C^{14}H^{12}O^{5}$); l'acide subérique ($C^{16}H^{14}O^{8}$); l'acide sébacique ($C^{20}H^{18}O^{8}$). Tous sont dérivés de l'action de l'acide azotique sur les acides stéarique, margarique et oléique.

La connaissance des corps *gras* est toute récente. Avant M. Chevreul, ils étaient très-imparfaitement connus; c'est à ce chimiste distingué qu'on doit tous les progrès qui ont été faits dans leur étude.

— **Allus. litt. Il devint gros et gras...**, Hé-

mistiche de la fable de La Fontaine : le *Rat qui s'est retiré du monde.* V. BIEN.

GRAS (Claude-Lupicin), chirurgien français, né à Moyrans (Franche-Comté) en 1738, mort à Besançon en 1805. Il devint chirurgien en chef de l'hospice des Enfants trouvés dans cette dernière ville, puis professeur de chirurgie au collége royal et médecin des prisons. Il a laissé en manuscrits un *Cours de chirurgie* et des *Observations pratiques.*

GRAS-CUIT adj. m. Techn. Se dit du pain qui n'a pas levé, qui est pâteux faute de cuisson.

GRAS-DOS s. m. Ichthyol. V. GRADOS.

GRAS-DOUBLE s. m. Art culin. Membrane de l'estomac du bœuf : *Un plat de* GRAS-DOUBLE.

GRASER (Jean-Baptiste), écrivain italien, nè à Roveredo (Tyrol) en 1718, mort dans la même ville en 1786. Il entra dans les ordres, professa la philosophie, la théologie, l'histoire dans sa ville natale, puis à Inspruck, où il devint conservateur de la bibliothèque impériale et recteur de l'université. Outre des poëmes, des chansons, des sonnets, où l'on trouve des traits satiriques et mordants, on a de lui : *De philosophiæ moralis ad jurisprudentiam necessitate* (Vienne, 1767); *De historici studii amœnitate atque utilitate* (1775, in-4°).

GRASER (Jean-Baptiste), pédagogue allemand, né à Eltmann (Franconie) en 1766, mort à Baireuth en 1841. Il fut d'abord second directeur de l'école archiépiscopale et du collége de Salzbourg, professeur de théologie à Landshut (1804), puis devint membre du conseil supérieur de l'instruction publique des principautés de Bamberg et de Würtzbourg. Graser a introduit d'utiles réformes dans l'enseignement primaire en Allemagne. Sa méthode est essentiellement pratique; mais il a le tort, suivant nous, de vouloir que l'éducation soit placée sous la direction absolue de l'Etat. Nous citerons de lui : *Examen de la méthode d'enseignement de la religion catholique* (1800); *Manuel de morale à l'usage des étudiants* (1801, 2 vol.); *Examen critique des principes de l'enseignement de la religion catholique* (1803); l'*Education populaire par l'Eglise et par l'Etat* (1804); la *Première éducation de l'enfant* (1819, in-8°); *Ecole élémentaire pratique* (1821-1841); le *Point le plus important à considérer à l'occasion d'une réforme de l'instruction primaire* (Baireuth, 1822 et 1853); *Méthode pédagogique* (1832); l'*Education élémentaire considérée dans ses rapports avec la politique de nos jours* (Baireuth, 1835); *Education des sourds-muets* (1843).

GRAS-FONDURE s. f. (gra-fon-du-re — de *gras* et de *fondu*). Art vétér. Maladie des chevaux, qui consiste en une inflammation du bas-ventre, et qui est produite ordinairement par l'excès du travail ou de la chaleur. ‖ Maladie causée par un extrême embonpoint : *Les ortolans qu'on engraisse finiraient par mourir de* GRAS-FONDURE, *si l'on ne prévenait cet accident en les tuant à propos.* (Buff.) ‖ On dit aussi GRAS-FONDU s. m. : *Le maréchal de Noailles était un homme d'une grosseur prodigieuse et entassé, qui, précisément comme un cheval, mourut du* GRAS-FONDU. (St.-Sim.)

GRASLIN (Jean-Joseph-Louis), économiste français, né à Tours en 1727, mort à Nantes en 1790. Après avoir été avocat au parlement de Paris, il alla se fixer à Nantes (1757), où, pendant trente-trois ans, il fut receveur général des fermes. Graslin fit défricher des forêts, dessécher des marais, et dota la ville de Nantes d'un nouveau quartier, le plus beau de cette cité, construit sur un vaste terrain qui lui appartenait. Outre une série de mémoires, écrits au sujet de cette dernière entreprise, Graslin a publié : *Essai analytique sur la richesse et sur l'emprunt, où l'on réfute la nouvelle doctrine économique qui a fourni à la Société royale d'agriculture de Limoges les principes d'un programme qu'elle a publié sur l'effet des impôts indirects* (Londres, 1767, in-8°), et *Correspondance contradictoire avec l'abbé Baudau sur un des principes fondamentaux de la doctrine des économistes* (Londres, 1779, in-8°). Dans ces écrits, Graslin combat l'école des physiocrates, qui regarde le produit net du sol comme source unique de la richesse, et affirme que celle-ci est produite par le travail, qu'il soit s'appliqué à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce. « La richesse, dit-il, consiste dans tous les objets de besoin qui ont entre eux des valeurs relatives, en raison comparée du degré de besoin et du degré de rareté. »

GRASLITZ, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 22 kilom. N.-O. d'Ellenbogen, sur la Zwoda; 4,000 hab. Fabrication d'instruments de musique, mousselines, toiles, mercerie, tréfileries; exploitation de mines de plomb.

GRASON s. m. (gra-zon). Minér. Variété de craie.

GRASS (Charles), peintre et littérateur allemand, né vers 1781, mort vers 1822. Il s'adonna avec succès à la peinture de paysage, fit un voyage en Italie et mourut à Rome. Grass, esprit curieux et chercheur, fit beaucoup de recherches et d'essais sur les divers procédés employés par les anciens et les modernes. Il publia des pièces de vers et des articles sur les arts dans divers recueils, et fit paraître la relation de son *Voyage en Sicile* (1815, 2 vol. in-12), avec des gravures au trait représentant des paysages de cette île.

GRASS (Philippe), sculpteur français, né à Walxheim (Bas-Rhin) en 1801. Il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts de 1823 à 1829, et débuta au Salon de 1831 par une figure en plâtre, *Icare essayant ses ailes*, qui fut remarquée des connaisseurs. A partir de 1831, cet artiste a exposé successivement : le *Centaure Nessus léguant sa tunique à Déjanire* et une *Etude de cheval* (1833); *Suzanne au bain* (1834); la *Petite paysanne* et un *Esclave suppliant* (1839); les *Fils de Niobé* (1846); le *Penseur* (1848); les bustes ou les portraits-médaillons de divers personnages, etc. M. Grass a envoyé à l'exposition universelle de 1855 une charmante statue en marbre, la *Rose des Alpes*, et un groupe en plâtre à celle de 1867, l'*Amour désarmé par l'Innocence.* La plupart des œuvres de M. Grass sont au musée de Strasbourg ou dans les divers monuments de cette ville. Cet artiste a été récompensé d'une deuxième médaille en 1834.

GRASSANE s. f. (gra-sa-ne). Arboric. Variété de figue, ronde, aplatie vers l'œil, blanche, à pulpe molle, fade et peu délicate, mais qui est précoce.

GRASSANO, bourg d'Italie, prov. de la Basilicate, district et à 28 kilom. O. de Matera; 3,500 hab. Récolte et commerce de vins, de soies et de céréales.

GRASSE, ville de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. d'arrond., dans une charmante situation et sous un climat d'une admirable douceur, par 43° 39′ 28″ de lat. et 4° 35′ 19″ de long. E., à 40 kilom. de Nice; pop. aggl., 8,198 hab. — pop. tot., 12,241 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal. La préparation des liqueurs, des essences et des parfums constitue presque toute l'industrie de Grasse. On y trouve cependant, en outre, des fabriques d'huile, des filatures de soie, des savonneries, des tanneries, des poteries, des confiseries, etc. La ville exporte, année moyenne, pour 11 millions de francs d'huiles et d'essences; elle importe des céréales, des bestiaux, des tissus et des fers.

Grasse, délicieusement située sur le penchant méridional du Rocavignon, qui présente un très-bel amphithéâtre, est assez régulièrement bâtie dans sa partie occidentale, tandis que le reste de la ville offre un labyrinthe de rues mal pavées, de longues rampes obliques et d'escaliers difficiles à gravir. Le climat de Grasse est un des plus doux de France; cependant, en hiver, la température y est moins élevée qu'à Nice et à Cannes, à cause du voisinage des montagnes. Au S. de la ville s'étend une plaine couverte d'oliviers; les orangers et les citronniers croissent en pleine terre et leurs fruits mûrissent parfaitement.

Grasse, selon quelques savants, fut fondée par Crassus; d'autres disent qu'elle fut bâtie, dans le VIe siècle, par une colonie de juifs. Elle soutint plusieurs siéges au moyen âge. Les Sarrasins emmenèrent une partie de ses habitants en esclavage. Raymond Bérenger, comte de Provence, s'en empara en 1226. Au XVIe siècle, par ordre de François Ier, la ville fut détruite et ses campagnes ravagées pour que les armées de Charles-Quint ne trouvassent devant elles qu'un désert. Rebâtie peu après, elle fut assiégée par le baron de Vins, qui fut tué sous ses murs. En 1815, Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, établit son premier bivouac à Grasse, sur un petit tertre de gazon qui couronne le rochèr de Ribes. Patrie du conventionnel Isnard, du peintre Fragonard et du botaniste Jaume Saint-Hilaire.

Grasse possède quelques monuments remarquables. Le plus ancien est la tour romaine attenante à l'hôtel de ville, ancien palais des évêques. A l'intérieur de la cathédrale, lourd édifice gothique, on remarque une *Assomption* de Subleyras, un tableau de Fragonard père, et un *Jugement dernier* de Gué. Le double perron qui précède la porte principale a été construit sur les dessins de Vauban, qui fournit aussi les dessins des deux cryptes creusées dans le roc au-dessous de la cathédrale. L'ancienne chapelle Saint-Sauveur, transformée en poudrière, qui a la forme d'un polygone de seize côtés, a longtemps été considérée à tort comme un temple élevé à Jupiter. L'hôpital possède trois tableaux de Rubens : l'*Exaltation de la Croix devant sainte Hélène*, le *Couronnement d'épines* et le *Crucifiement.* La bibliothèque de la ville se compose de 10,000 volumes et de précieux manuscrits, parmi lesquels figurent les archives de l'abbaye de Lérins. Nous signalerons en outre : le collége, le théâtre, le palais de justice, la source ou *foux*, dont les eaux sont tellement abondantes qu'elles alimentent plus de cent fontaines publiques et font mouvoir plusieurs usines; la promenade du Cours, au milieu de laquelle s'élève une fontaine monumentale et d'où l'on admire le mieux le magnifique panorama des environs de Grasse.

GRASSE (LA), bourg de France (Aude), ch.-l. de canton, arrond. et à 75 kilom. S.-E. de Carcassonne sur l'Orbieu au confluent de l'Alson, sur les Corbières; pop. aggl., 1,104 hab. — pop. tot., 1,280 hab. Moulins, tanneries, fabriques de draps, distilleries d'eaux-de-vie, fabriques de chandelles et de vert-de-gris. Beaux restes de constructions monastiques. Dans l'église, bon tableau de L'Espagnolet : les *Sacrements.*

GRASSE (François-Joseph-Paul, comte DE), marquis de Grasse-Tilly, comte de Bar, lieutenant général des armées navales, né à La Valette, près de Toulon, en 1723, mort à Paris le 11 janvier 1788. D'une noble famille originaire de la Provence, le jeune de Grasse fut destiné de bonne heure à entrer dans l'ordre de Malte : dès l'âge de onze ans (1733), il s'embarqua sur les galères de la religion en qualité de garde, et fit plusieurs campagnes dans le Levant. En 1740, le jeune marin passa au service de la France, servit successivement, comme garde de la marine, à bord de plusieurs vaisseaux, et embarqua en 1747 sur la frégate l'*Emeraude*, dans l'escadre de La Jonquière, chargée de conduire à Pondichéry un convoi de 25 bâtiments de la Compagnie des Indes. Cette escadre, composée de 6 vaisseaux et 6 frégates, fut rencontrée, le 11 mai 1747, à la hauteur du cap Finistère, par une flotte de 17 vaisseaux anglais, commandée par l'amiral Anson. Après une vigoureuse résistance, les 6 vaisseaux français tombèrent successivement au pouvoir des Anglais ainsi que l'*Emeraude*, et de Grasse fut emmené prisonnier en Angleterre, où il resta deux ans. A son retour en France (1757), de Grasse, nommé lieutenant de vaisseau, fit diverses campagnes dans la Méditerranée, à Saint-Domingue et aux Antilles jusqu'en 1758. Ensuite il prit le commandement du cutter le *Zéphyr*, qu'il conserva pendant près de trois années et avec lequel il remplit diverses missions importantes, dont une à la côte de Guinée, qu'il était chargé d'explorer. Au mois de janvier 1762, il fut nommé capitaine de vaisseau et promu au commandement du *Protée*, à bord duquel il fit une nouvelle campagne à Saint-Domingue et aux Antilles. En 1764, il reçut le brevet de chevalier de Saint-Louis et le commandement de la frégate l'*Héroïne* dans l'escadre du comte Du Chaffault, sous les ordres duquel il assista au bombardement de Salé en 1765; puis, en 1772, il fit une campagne d'évolutions dans l'escadre du comte d'Orvillers. Au début de la guerre d'Amérique, le comte de Grasse assista au combat d'Ouessant, livré le 27 juillet 1778 par le comte d'Orvillers. Le *Robuste*, de 74 canons, qu'il montait, faisait partie de l'arrière-garde de l'armée française; il fut engagé plusieurs fois, dans cette action, avec des forces supérieures et soutint vaillamment l'honneur du pavillon. Nommé chef d'escadre en 1779, il alla prendre à Brest le commandement de 4 vaisseaux et de plusieurs frégates pour rejoindre l'armée navale du comte d'Estaing devant la Martinique; il assista au combat de la Grenade, livré par d'Estaing, le 6 juillet 1779, à l'amiral Byron. L'année suivante, il prit part, dans les mêmes parages, aux trois combats livrés par le comte de Guichen à l'amiral Rodney, le 17 avril, le 15 et le 19 mai 1780, puis il revint en France. Au commencement de 1781, il fut chargé d'escorter avec une escadre considérable un convoi important jusqu'à la Martinique. Il appareilla de Brest, le 24 mars, avec 23 vaisseaux portant des troupes de débarquement et ayant à bord 8 millions de livres tournois, ainsi que des armes et des munitions de toute espèce, le tout destiné à secourir la nouvelle république des Etats-Unis. Le 28 avril, le comte de Grasse arrivait en vue du Fort-Royal de la Martinique, lorsqu'il eut connaissance de 18 vaisseaux anglais, détachés par l'amiral Rodney sous le commandement de sir Samuel Hood pour s'opposer à l'entrée du convoi à la Martinique. De Grasse laissa arriver sur l'amiral Hood, qui, reconnaissant la supériorité des forces françaises, ne songea plus qu'à s'éloigner en canonnant de loin son ennemi. De Grasse poursuivit les Anglais pendant l'espace de trente lieues à l'ouest de Sainte-Lucie, puis, levant la chasse, il revint mouiller avec le convoi en rade de la Martinique. Il en sortit peu après pour aller attaquer, de concert avec le marquis de Bouillé, l'île anglaise de Tabago. Le 1er juin 1781, le pavillon français avait remplacé le pavillon britannique. Après cette victoire, le comte de Grasse fit voile pour Saint-Domingue, y prit 3,000 soldats de débarquement, contracta un emprunt d'argent à la Havane, puis, coupant au travers des écueils du canal de Bahama, jusqu'alors inconnu aux grandes flottes de France, il prolongea les deux Carolines et se porta à l'entrée de la Chesapeake, pour concourir au plan que Washington et Lafayette avaient conçu de cerner l'armée du général anglais Cornwallis dans la presqu'île de Yorktown en Virginie. Le 5 septembre 1781, le comte de Grasse, ayant connaissance de l'armée navale ennemie, sortit du mouillage qu'il était venu occuper dans le port de Lynn-Haven; Bougainville commandait l'avant-garde sur l'*Auguste*, de 80 canons; le comte de Grasse, le corps de bataille sur la *Ville de Paris*, de 104 canons, et le chevalier de Monteil l'arrière-garde sur le *Languedoc*, de 80 canons. L'armée anglaise, forte de 20 vaisseaux, était commandée par les amiraux Graves, Hood et Drake. L'engagement commença par les deux avant-gardes; il dura de quatre heures du soir à six heures et demie. Pendant quatre jours le comte de Grasse essaya, sans y réussir, de renouveler le combat; il dut revenir à la fin reprendre son mouillage. En y revenant, il s'empara des deux frégates anglaises l'*Iris* et le *Richmond.* Toutefois, le comte de Grasse put revendiquer la gloire d'avoir contribué pour une large part à la capitulation signée par lord Cornwallis le 19 octobre, et, par suite, à la proclamation de l'indépendance américaine. Pour récompenser le comte de Grasse, le congrès américain lui offrit quatre des pièces de canon prises à Yorktown, et le roi, par brevet du 21 juillet 1786, l'autorisa à les accepter et à les placer dans son château de Tilly. Ces canons portaient chacun l'inscription suivante : *Pris à l'armée anglaise par les forces combinées de la France et de l'Amérique, à Yorktown, en Virginie, le* 19 *octobre* 1781 *; présenté par le Congrès à S. E. le comte de Grasse, comme un témoignage des services inappréciables qu'il a reçus de lui dans cette mémorable journée.* De retour à la Martinique, le comte de Grasse échoua dans une attaque contre la Barbade, et fut d'abord repoussé de Saint-Christophe par l'amiral Hood, qui, bien inférieur en forces, l'attira au large, pour venir lui-même s'embosser au mouillage qu'il lui avait fait quitter; il finit cependant par s'emparer de l'île, mais en laissant échapper l'armée anglaise. Trois mois plus tard, le 8 avril 1782, comme il se disposait à joindre, sur les côtes de Saint-Domingue, une escadre espagnole, il rencontre de nouveau les Anglais entre la Dominique et les Saintes. Ceux-ci, par la jonction des amiraux Rodney et Hood, comptaient alors 37 vaisseaux, tandis que Grasse n'en avait plus que 30 et de plus escortait un convoi de 150 voiles. Néanmoins, dans une première affaire, engagée le 9 avril, son avant-garde fit plier l'avant-garde ennemie; mais le corps de bataille anglais étant survenu, il n'osa risquer un engagement général. Trois jours après, les deux armées navales s'étant rejointes, Grasse ne put tenir contre les manœuvres habiles de son adversaire, qui imagina de couper sa ligne de bataille pour en mettre une partie entre deux feux. Rodney ne réussit que trop complétement : cinq vaisseaux furent pris ou périrent, la *Ville de Paris*, le *Glorieux*, le *César*, l'*Hector* et l'*Ardent*. La *Ville de Paris*, attaquée à la fois par quatre vaisseaux anglais qui l'écrasaient de leurs feux combinés, combattit avec la plus admirable opiniâtreté, dix heures durant. Enfin, à six heures du soir, un cinquième adversaire vint achever la défaite du vaillant marin : c'était l'amiral Hood. La *Ville de Paris* amena son pavillon; elle avait 120 hommes tués; quant au reste de l'équipage, trois marins seuls étaient sans blessures et avec eux le comte de Grasse, qui, par un hasard digne de remarque, n'avait pas reçu la moindre égratignure, quoiqu'il n'eût pas quitté son pont un seul instant pendant toute la durée du combat. Le vaisseau lui-même avait été si maltraité pendant l'affaire, que les Anglais durent le remorquer depuis le champ de bataille jusqu'à la Jamaïque, et qu'il coula avant d'arriver à Plymouth.

Quant aux vingt-cinq vaisseaux qui avaient échappé au désastre, neuf s'étaient réunis à l'*Auguste*, que montait Bougainville, et avaient relâché à Saint-Eustache, et de là à Saint-Domingue, où ils avaient été rejoints par quinze autres vaisseaux ralliés par le marquis de Vaudreuil. De Grasse fut conduit prisonnier en Angleterre, où il fut fort bien accueilli par le roi et par la cour. Chacun, dit un historien, voulut avoir le portrait de celui qu'on appelait l'*intrépide Français.* Toutefois, on l'accusa de s'être prêté trop complaisamment aux éloges intéressés de ses ennemis et « de n'avoir pas su conserver la dignité qui convient au malheur. » (Droz, *Histoire de Louis XVI.*) Cependant la captivité du comte de Grasse en Angleterre ne fut point inutile à la France, car ce fut lui qui, se faisant l'intermédiaire de la correspondance entre lord Shelburne, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, et le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères de France, prépara la paix de Versailles, qui fut signée en 1783 entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Espagne et la Hollande. A son retour en France, au mois d'août 1782, le comte de Grasse publia un *Mémoire justificatif*, dans lequel il se plaignait, peut-être avec plus d'amertume que de justice, de quelques-uns de ses capitaines au combat du 12 avril. Un conseil de guerre tenu à Lorient au mois de mars 1784 justifia pleinement la conduite qu'il avait tenue dans cette fatale journée et l'acquitta honorablement. Toutefois, depuis cette époque, il cessa d'être employé. Quatre ans après, il mourait à Paris, à l'âge de soixante-cinq ans. On ne peut lui contester le mérite d'avoir montré souvent une bravoure éclatante; mais il est permis de douter que sa capacité fût à la hauteur de sa présomption, qui était excessive.

GRASSE (Alexandre-François-Auguste, comte DE), militaire français, fils du précédent, né en 1765. Il entra au service en 1784 comme sous-lieutenant au régiment du Roi. En 1789, il passa à Saint-Domingue, puis aux Etats-Unis, comme capitaine, fut nommé ingénieur des deux Carolines par le général

Washington, et membre de l'ordre de Cincinnatus. En 1802, le comte de Grasse reçut le brevet de chef d'escadron. En 1815, il suivit en Belgique, comme officier supérieur des gardes de la porte, le roi Louis XVIII, qui lui donna en récompense la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Licencié en 1816 avec sa compagnie, il se retira à Versailles, où il vécut depuis dans la retraite. Nous ignorons la date et le lieu de sa mort. Le comte de Grasse a laissé une *Notice biographique* sur son illustre père (Paris, 1840, in-8°).

GRASSEMENT adv. (gra-se-man — rad. *gras*). Fam. Fort à son aise : *De tout temps les prêtres ont vécu* GRASSEMENT *de l'autel.* (M. L. Colet.)

— Généreusement, largement : *Payer* GRASSEMENT. ‖ Beaucoup, abondamment, facilement : *Nous aurons* GRASSEMENT *de quoi dîner. Qui dort* GRASSEMENT *dîne maigrement.* (Mme A. Tastu.)

GRASSER (Jean-Jacques), historien et théologien protestant suisse, né à Bâle en 1579, mort en 1627. Il fit un long séjour en France pour ses études, et professa pendant trois ans à Nîmes. De retour dans sa patrie, après un voyage en Angleterre, il fut nommé pasteur à Bernwyl, puis à Bâle. En 1607, il avait reçu à Padoue le titre de comte palatin, de chevalier et de citoyen romain. Il a laissé des ouvrages dont nous citerons les principaux : *Horatius Flaccus a Chaboto explicatus, nunc a Grassero auctus, emendatus et illustratus* (Bâle, 1595, in-fol., 1615, in-fol.) ; Ἐιδύλλιον, *Helvetiæ laudem complectens, etc.* (Bâle, 1598, in-4°) ; *De antiquitatibus Nemausensibus* (Cologne, 1572 ; Paris, 1607 ; Bâle, 1614, in-8°) ; *Ecclesia orientalis et meridionalis* (Strasbourg, 1613, in-8°) ; *Description des événements remarquables arrivés en Italie, en France et en Angleterre, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour*, en allemand (1605, in-8°) ; *Chronique des Vaudois* (Bâle, 1623, in-8°), etc. — Son fils, Jean-Jacques GRASSER, né à Bernwyl en 1610, exerça les fonctions pastorales à Dietz, puis à Bielstein, en Westphalie. On a de lui des sermons et des oraisons funèbres.

GRASSET, ETTE adj. (gra-sè, è-te — dim. de *gras*). Fam. Un peu gras, assez gras : *Un enfant* GRASSET.

— s. m. Art vétér. Région du membre postérieur des solipèdes, qui a pour base la rotule et les parties molles environnantes.

— Boucher. Syn. de HAMPE.

— s. f. Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle d'été.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des utriculariées : *La* GRASSETTE *commune se trouve dans les marécages de plusieurs parties de l'Europe.* (De Jussieu.) *La* GRASSETTE *est vulnéraire.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire des orpins, genre de crassulacées.

— **Encycl.** Art vétér. Le *grasset* est situé à l'extrémité inférieure de la cuisse ; il a pour base la rotule, recouverte par le repli de la peau qui semble unir le membre postérieur à l'abdomen, et que l'on désigne sous le nom de *pli du grasset*. Le *grasset* correspond au genou de l'homme ; mais il a, chez le cheval, son équivalent dans le coude. Il remplit un rôle nécessaire dans le mouvement d'extension de la jambe sur la cuisse, car il devient l'agent de transmission des effets des muscles extenseurs qui viennent du fémur. En conséquence, le *grasset* a besoin de jouir de toute son intégrité et d'occuper la position que lui assignent ses fonctions. Sa beauté dépend donc et de sa netteté et de sa direction.

Le *grasset* a une belle conformation lorsque la rotule et les muscles qui s'y insèrent forment un relief bien accusé et saillant sous la peau. En outre, il est situé près du ventre et légèrement en dehors, double condition qui implique, d'une part la longueur et l'obliquité de la cuisse, et, d'autre part, la possibilité pour le membre postérieur de se porter librement en avant, sans que la saillie du ventre puisse mettre obstacle à la progression. Le *grasset* bas indique que le fémur est trop perpendiculaire ; celui qui est trop engagé sous le corps ne laisse pas au membre sa pleine et entière liberté d'action.

Les mouvements d'extension de la jambe ne pouvant s'exécuter que par l'intermédiaire de la rotule, l'examen du *grasset* mérite la plus sérieuse attention. Un coup sur cette région peut déterminer un engorgement qui se guérit toujours lentement, fait boiter fortement l'animal, et est assez souvent suivi de l'émaciation du membre, surtout s'il y a plaie et s'il se développe des fistules. Lorsque l'engorgement persiste, il est rare que le membre ne reste pas plus faible que l'autre ; il faut donc examiner avec le plus grand soin les allures d'un cheval portant au *grasset* des traces d'incisions ou de cautérisations.

Dans l'espèce bovine, le pli du *grasset* est un des meilleurs points de maniement.

— Bot. Les *grassettes* sont des plantes vivaces, à feuilles radicales, entières, glabres, presque charnues ; à hampe nue, terminée par une seule fleur, à corolle éperonnée à la base, à laquelle succède pour fruit une capsule uniloculaire. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues dans les régions humides et marécageuses de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Nous citerons particulièrement la *grassette commune*, très-abondante dans nos contrées. Cette plante est très-élégante, et ses fleurs rappellent assez par leur forme celles de la violette. Elle passe pour un excellent vulnéraire ; on assure que ses feuilles, froissées entre les doigts et appliquées sur les coupures et les autres plaies récentes, les consolident et les guérissent promptement. Le suc onctueux et adoucissant qu'on en retire sert de liniment pour les gerçures des mamelles, soit chez les femmes, soit chez les femelles des animaux domestiques. On en fait aussi un vin médicamenteux ou un sirop qui débarrasse des sérosités ; le bouillon de veau dans lequel on a fait macérer une poignée de ses feuilles devient laxatif et bon contre les constipations. A l'extérieur, sa racine, pilée et réduite en cataplasme, soulage et même, dit-on, guérit les douleurs sciatiques et les hernies. La décoction de ses feuilles fait périr les insectes parasites.

La *grassette* est, dans le nord de l'Europe, un cosmétiqne assez estimé ; le suc de ses feuilles écrasées passe pour rendre les cheveux blonds. Les paysannes danoises s'en servent, en guise de pommade, pour donner plus de consistance aux boucles et aux tresses de leurs cheveux.

Les Lapons s'en servent aussi pour faire cailler le lait des rennes. Pour cela, ils versent sur ces feuilles le lait récemment trait et encore chaud ; puis ils laissent reposer le tout pendant un jour ou deux. Le lait devient ainsi plus consistant et plus agréable au goût, bien qu'il y ait moins de crème et que la sérosité ne s'en sépare pas. Une demi-cuillerée de ce caillé mise dans d'autre lait le fait cailler de même, et ainsi de suite, sans que le dernier soit inférieur au premier ; mais si on le garde trop longtemps, il devient trop séreux. Les bestiaux ne touchent à ces plantes que lorsqu'ils sont pressés par la faim, et l'on assure que, s'ils en prennent en trop grande quantité, elles les font périr ; de là le nom vulgaire de *tue-brebis*. On retire encore de la *grassette* une teinture jaune.

GRASSET (Jean-Jacques), violoniste et ancien chef d'orchestre de l'opéra italien, né à Paris en 1769, mort en 1839. Il se fit d'abord entendre dans les concerts. En 1800, il obtint la place de professeur de violon au Conservatoire. De 1804 à 1829, il dirigea l'orchestre du Théâtre-Italien. Comme instrumentiste, Grasset avait reçu de Berthaume, son maître, un son doux et moelleux, beaucoup de justesse, une grande habileté de mécanisme, mais une sonorité un peu maigre. Comme compositeur, ses productions portent un cachet de grâce et de bon goût assez remarquable. Il a publié trois concertos, une sonate pour piano et violon, et des duos pour deux violons.

GRASSET DE SAINT-SAUVEUR (Jacques), diplomate et littérateur français, né à Montréal (Canada) en 1757, mort en 1810. Il fit ses études au collége Sainte-Barbe, fut vice-consul en Hongrie et dans les Echelles du Levant, et s'occupa ensuite de nombreuses compilations, dont les moins mauvaises ont pour titres : *Costumes civils actuels de tous les peuples connus*, avec Sylv. Maréchal (1785, in-4°) : *Tableaux de la Fable représentés par figures*, avec le même (1785, in-4°) ; *Costumes des représentants du peuple, membres des deux conseils, du Directoire, des ministres, des tribunaux* (1796, in-8°), ouvrage curieux devenu fort rare ; l'*Antique Rome, ou description historique et pittoresque* (1796, 2 vol.) ; *Fastes du peuple français* ou *Tableau raisonné de toutes les actions héroïques et civiles du soldat et du citoyen français* (1796, in-4°) ; *Description des principaux peuples de l'Asie* (1798, in-8°) ; *Description des peuples de l'Europe* (1798, in-4°) ; *Esprit des ana* (1802, 2 vol. in-12) ; les *Archives de l'honneur* ou *Notices historiques sur les généraux, officiers et soldats qui ont fait la guerre de la Révolution* (1806, 4 vol. in-8°). — André GRASSET DE SAINT-SAUVEUR, parent du précédent. Il fut commissaire des relations commerciales de France, puis consul aux îles Baléares sous l'empire. Il a publié : *Voyage historique, littéraire, pittoresque, dans les îles et possessions ci-devant vénitiennes du Levant* (1800, 3 vol. in-8°) ; *Voyage dans les îles Baléares et Pithécuses* (Paris, 1807, in-8°).

GRASSETTE s. f. Ornith. et Bot. V. GRASSET.

GRASSEYEMENT s. m. (gra-sè-ie-man — rad. *grasseyer*). Manière de prononcer d'une personne qui grasseye ; vice de prononciation dans la manière d'articuler les *r* : *Le* GRASSEYEMENT *affecté est le plus désagréable.* (Acad.)

— **Encycl.** Le *grasseyement* est un vice de prononciation fréquent en France, dans les contrées septentrionales et particulièrement à Paris ; lorsqu'il est léger, ce défaut n'est pas sans donner une certaine grâce mignarde au langage d'une femme, surtout si cette femme est jeune et jolie : les femmes savent si bien se parer même de leurs défauts ! Mais quand le *grasseyement* atteint certaines proportions, il devient insupportable, surtout chez un chanteur ou un comédien. Ce vice naturel consiste, soit à articuler dans l'arrière-bouche ou de toute autre façon défectueuse la lettre *r*, soit à lui substituer le son d'une autre lettre, d'un *l*, par exemple, soit enfin à la supprimer plus ou moins radicalement, comme le font souvent les Anglais, et comme le faisaient volontairement nos *incroyables* de la Révolution, qui prononçaient *ja-din, pagugue, bacelet*, pour *jardin, parure, bracelet*, etc.

Le docteur Colombat (de l'Isère), qui s'est beaucoup occupé de cette défectuosité de l'articulation, reconnaissait six espèces de *grasseyements*, caractérisées ainsi qu'il suit :

Le *grasseyement* proprement dit consiste dans une prononciation du *r* tirée entièrement de la gorge, de telle façon que l'articulation de cette lettre semble précédée d'un *c* ou d'un *g*, qui roule dans le pharynx. Ce *grasseyement* est causé par une mauvaise position de la langue, dont la pointe, au lieu d'être portée contre le palais, se trouve au contraire retirée en bas, et placée entre les dents incisives de la mâchoire inférieure, ce qui fait que la face dorsale de cet organe devient convexe, au lieu de concave qu'elle devrait être ; il en résulte que la langue est obligée, pour articuler le *r*, de vibrer vers sa base, quand elle devrait vibrer à son sommet. Pour obvier à ce défaut, il faut avoir recours à un mécanisme dont l'effet soit diamétralement opposé : on doit d'abord, comme le dit M. Colombat, « porter la langue vers la voûte palatine, à peu près à trois ou quatre lignes plus en arrière que les dents incisives de la mâchoire supérieure, de manière que la face dorsale de l'organe phonateur soit concave et que sa pointe élevée soit libre et puisse vibrer. Quand la langue a pris cette position, l'arrière-bouche doit rester dans l'inaction, et, au lieu d'essayer d'articuler le *r*, il faut se contenter de chercher à faire osciller la pointe de la langue en chassant une grande masse d'air, comme pour imiter l'espèce de ronflement des chats, ou, encore mieux, le bruit sourd produit par la meule d'un émouleur. Lorsque, par cette espèce de gymnastique linguale, on est parvenu à faire vibrer *seulement* le sommet de la langue, il en résulte un son naturel qui imite à peu près le son sourd de la syllabe *re*.

La deuxième espèce de *grasseyement* consiste à donner au *r* le son du *v* ; les personnes qui se font remarquer par cette espèce de *grasseyement* prononcent *vainuve* pour *rainure*, *vave* pour *rare*, etc.

Quant à la troisième espèce, elle consiste à donner au *r* deux sons à la fois, ainsi que dans la première, mais c'est le son du *z* que l'oreille entend avant celui du *r* : *refus* sonne *zrefus*, *rire* est prononcé *zrizre*.

La quatrième espèce consiste à substituer au son naturel *r* le son *gue*. On rencontre surtout ce genre de *grasseyement* dans la Suisse française ; les personnes qui en sont frappées prononcent *cagué, guaideugue, fguanchise, guagueté*, pour *carré, roideur, franchise, rareté*.

Le caractère particulier de la cinquième variété de *grasseyement* est la substitution de la lettre *l* à la lettre *r* ; les mots *rareté, sourire, progrès* sont prononcés *laleté, soulile, ploglès*.

Quant à la sixième espèce de *grasseyement*, que l'on pourrait appeler *grasseyement négatif*, parce qu'il consiste dans une suppression plus ou moins radicale du *r*, elle est peut-être la moins désagréable à l'oreille et la plus facile à corriger. Ceux qui en sont affectés prononcent *oué* pour *roué*, *taïf* pour *tarif*, *chaëtte* pour *charrette*, *bandi* pour *brandir*, etc.

Le docteur Fournier, dans son *Dictionnaire des sciences médicales*, a fait connaître une méthode imaginée par le grand comédien Talma pour guérir le *grasseyement*, et que le docteur avait lui-même perfectionnée.

Pour les premiers exercices, on prend un mot dans la composition duquel il n'entre qu'un seul *r*, précédé d'un *t*, comme, par exemple, *traité*. On écrit *tdaité*, en substituant un *d* au *r*, et l'élève, auquel on aura recommandé d'effacer de sa pensée l'idée de la lettre *r*, s'exercera à articuler plusieurs fois de suite et séparément le *t* et le *d*, en les faisant toujours suivre de la fin du mot, de cette façon : *t, d, aité*. Petit à petit, il ajoutera un *e* muet après le *t*, et formera un mot nouveau de trois syllabes, ainsi composé : *te-dai-té*. Lorsqu'il se sera exercé quelque temps de cette façon, il prononcera le mot dans une seule impulsion de voix, mais avec une certaine lenteur : *tedaité*. Successivement, l'élève prononcera avec une rapidité plus grande, de telle sorte que, dans la vitesse de l'articulation, l'*e* qui avait été introduit disparaisse naturellement et produise ainsi le mot *tdaité*. On poursuivra alors la prononciation du mot avec la plus grande promptitude d'articulation, en unissant intimement le son du *t* avec celui du *d*, et en donnant plus de force à l'expulsion de la première lettre. Par ce moyen, l'élève donne déjà à l'auditeur, sans s'en apercevoir lui-même, l'idée de la lettre *r*, qui résulte ainsi de l'union rapide du *t* au *d*. Après ce mot, on passe à d'autres, dans lesquels la consonne *r* se trouve placée dans toutes les positions possibles, et toujours on commence par mettre *td* à la place de *r*, qui finit bientôt par se faire entendre seul.

Dans les classes de déclamation du Conservatoire de musique, la méthode inventée par Talma continue d'être employée, et le premier exercice mécanique auquel on soumet les élèves affectés de *grasseyement* est celui-ci, qui, comme on le voit, s'applique à toutes les voyelles : *be-de-da, be-de-dè, be-de-di, be-de-do, be-de-du*. Insensiblement, et à force de travailler cet exercice, l'élève finit par prononcer correctement la lettre *r* suivie de chacune des cinq voyelles : *ra, re, ri, ro, ru*. Le docteur Fournier cite, parmi les nombreuses cures opérées par Talma à l'aide de ce système, celle d'une jeune actrice de la Comédie-Française, Mlle Saint-Phal, dont l'intelligence dramatique était remarquable, mais qui était affectée d'un *grasseyement* si considérable, que, par suite de ce défaut, elle s'était vue obligée d'interrompre le cours de ses débuts. Au bout de quelques mois d'un travail assidu, elle était parvenue à s'en défaire complétement ; sa diction était devenue absolument méconnaissable, et le public put l'applaudir sans arrière-pensée et sans regrets.

GRASSEYER v. n. ou intr. (gra-sé-ié — rac. *gras*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous grasseyions, que vous grasseyiez*). Prononcer mal les *r* : *Telle femme* GRASSEYE, *qui ne gracieuse pas.* (Volt.)

GRASSEYEUR, EUSE s. (gra-sé-ieur, ieu-ze — rad. *grasseyer*). Personne qui grasseye : *Une* GRASSEYEUSE *insupportable.*

GRASSI (Giovanni-Battista), peintre et architecte italien, né à Udine. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Elève de Pordenone, d'après Orlandi, il se rattache par sa manière à l'école du Titien. On voit de lui, sur les volets de l'orgue de la cathédrale de Gémona, une *Annonciation*, une *Vision d'Ezéchiel*, l'*Enlèvement d'Elie au ciel*, peintures fort remarquables. Grassi s'occupa en outre, avec succès, d'architecture, et écrivit plusieurs notices sur les artistes du Frioul, pour l'ouvrage de Vasari.

GRASSI (Horace), astronome et jésuite italien, né à Savone en 1582, mort en 1654. Il enseigna les mathématiques à Gênes et à Rome, où il termina sa vie. Ce jésuite est beaucoup moins connu comme savant que par la polémique qu'il eut avec Galilée sur la nature des comètes. Dans sa haine contre ce grand homme, il excita, dit-on, les inquisiteurs à le poursuivre au sujet de ses opinions sur le mouvement de la terre. Le P. Grassi s'attribua le plan de l'église Saint-Ignace, à Rome, plan dont le véritable auteur est le Dominiquin, et, pour que cet artiste ne réclamât pas son œuvre, il le fit éloigner de Rome. Nous citerons, parmi ses écrits : *Disputatio astronomica de tribus cometis* (Rome, 1619, in-4°) ; *Lotharii Sarsi libra astronomica ac philosophica, qua Galilæi opiniones de cometis examinantur* (1619, in-4°), etc.

GRASSI (Candide-Frédéric-Antoine DE), médecin français, né à Dresde en 1753, mort en 1815. Il était fils d'un médecin d'origine italienne. Il étudia et exerça avec talent la médecine à Bordeaux, émigra en Amérique pendant la Révolution, puis retourna dans la ville témoin de ses premiers succès, et y devint administrateur de l'Institut des sourds-muets et des hospices civils, médecin pour les épidémies, président de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences de Bordeaux. On a de lui : *Manuel des vaccinateurs* ou *Notice sur la vaccine* (1804, in-8°).

GRASSI (Séraphin), historien italien, né à Asti en 1769, mort à Turin en 1835. Il obtint au concours une bourse qui lui permit de faire ses études de droit à l'université de Turin, où il passa son doctorat en 1792. En même temps, le jeune homme se livra à son goût pour la poésie, et publia, en 1794, sous le titre de *Bacci* (les *Baisers*), un recueil de poésies érotiques, au style élégant et facile, à l'inspiration passionnée et même licencieuse. Devenu riche à la suite d'un héritage, Grassi quitta le barreau pour ne plus s'occuper que de la culture des lettres. Il fut nommé, par la suite, conseiller de préfecture à Asti. C'est alors qu'il composa l'histoire de cette ville, *Storia d'Asti* (Turin, 1817), où l'on trouve beaucoup de faits intéressants.

GRASSI (Alfio), publiciste italien, né à Aci-Reale (Sicile) en 1774, mort en 1827. Il était colonel (1800) et commandant de Syracuse, lorsque, ayant empêché la populace de massacrer l'équipage d'un vaisseau français que la tempête avait poussé dans cette ville, il fut accusé d'être d'intelligence avec les Français, jeté en prison, puis acquitté. Craignant de nouvelles persécutions, Grassi se rendit en France, où il servit jusqu'en 1815. A partir de cette époque, il s'occupa de travaux historiques. Il a publié : *Extrait historique sur la milice romaine et sur la phalange grecque et macédonienne* (Paris, 1815, in-8°) ; *Charte turque* ou *Organisation religieuse, civile et militaire de l'empire ottoman* (Paris, 1825, 2 vol. in-8°) ; la *Sainte-Alliance, les Anglais et les jésuites* (Paris, 1826).

GRASSI (Joseph), littérateur italien, né à Turin en 1779, mort en 1831. Il abandonna, en 1798, les études théologiques et obtint une place à la préfecture de l'Eridan. En 1814, il perdit son emploi, prit alors part à la rédaction de la *Gazetta Piemontese*, devint ensuite membre de l'Académie des sciences de Turin et fut frappé de cécité vers la fin de sa vie. Nous citerons parmi ses écrits : *Aperçu statistique de l'ancien Piémont* (Turin, 1813) ; *Dizionario militare italiano* (Turin, 1817, 2 vol. in-8°) ; *Proposta di alcune correzioni ed aggiunte al vocabulario della Crusca* (Milan, 1817, 6 vol., in-8°), avec Monti et Perticari ;

Saggio intorno ai sinonimi della lingua italiana (Turin, 1821); *Aforismi militari del Montecuculli* (Turin, 1821, 2 vol., in-8°).

GRASSINI (Joséphine), célèbre cantatrice italienne, née à Varèse (Lombardie) en 1773, morte à Milan en 1850. La splendide voix et la radieuse beauté de Mlle Grassini frappèrent le général Belgiojoso, qui se chargea de son éducation artistique. Elle eut les meilleurs professeurs de Milan, qui l'initièrent au grand style de l'ancienne école italienne. Sa voix de contralto, vigoureuse et accentuée, abordait facilement les notes aiguës du soprano, et joignait à une pénétrante sonorité une fluidité de vocalisation bien rare dans les voix robustement timbrées. De plus, la bonne fortune qui échut à Mlle Grassini de chanter, dès ses débuts, avec des artistes de l'ordre de Marchesi et de Crescentini, donna à son talent un cachet de grandeur héroïque et de perfection inconnu de la génération actuelle. Elle débuta, en 1794, à la Scala de Milan, dans l'*Artaserse* de Zingarelli, et le *Démophon* de Portogallo. Dès son apparition, toutes les autres divas italiennes s'effacèrent devant elle. Les directeurs se la disputèrent à prix d'or, et chacune des grandes villes dans lesquelles elle consentit à se faire entendre lui fit des ovations inouïes. Rappelée à Milan, en 1796, pour y chanter avec Crescentini le *Romeo e Giuletta* de Zingarelli, elle se rendit, l'année suivante, à Venise pour créer, à la Fenice, le rôle d'Orazio dans le *Gli Orazzi e Curiazzi* de Cimarosa. Engagée en 1797 à Naples, où l'attendaient des triomphes de tout genre, elle revint, après un séjour de trois ans, à Milan, et, après la bataille de Marengo, chanta dans un concert devant le consul Bonaparte qui l'emmena à Paris et la fit chanter, le 22 juillet de la même année, à la grande fête nationale donnée au Champ de Mars. Mlle Grassini ne donna que deux concerts à Paris, car il n'y avait point à cette époque d'Opéra où elle pût être engagée, et elle quitta cette ville, richement rémunérée par Napoléon. En 1802, elle fut engagée à Londres pour succéder à la célèbre Banti. Rappelée à Paris en 1804, elle fut spécialement attachée au théâtre et aux concerts de la cour impériale, et y chanta pendant plusieurs années en compagnie de Crescentini, de Crivelli, de Barilli et sa femme, etc. Un des rôles qu'elle interprétait avec le plus de succès, sur les scènes des Tuileries et de Saint-Cloud, est celui de *Didon*, que Paër avait écrit pour elle, et qu'elle rendait avec un sentiment épique et une expression dramatique entraînants. Les événements qui amenèrent la chute de l'Empire déterminèrent le retour de Mlle Grassini en Italie. Elle se fixa à Milan, s'y fit entendre dans deux concerts, et renonça entièrement, quelque temps après, à la carrière musicale.

GRASSIS (Achille DE), cardinal et canoniste italien, né à Bologne en 1463, mort à Rome en 1523. Auditeur de rote, puis évêque de Civita-di-Castello, il fut chargé de plusieurs missions en France, en Suisse, en Allemagne par Jules II, qui, en récompense de ses services, lui donna le chapeau de cardinal (1511) et bientôt après l'évêché de Bologne. Léon X, près duquel il fut également en faveur, le choisit pour être trésorier du conclave. On a de lui un recueil des *Décisions de la cour de rote*, terminé par son neveu César de Grassis et publié en 1601.

GRASSIS (Pâris DE), prélat et théologien italien, frère du précédent, né à Bologne, mort à Rome en 1528. Il fut successivement gouverneur d'Orvieto, maître des cérémonies de la cour pontificale, prélat du palais et évêque de Pisaro (1513). Grassis est l'auteur des ouvrages suivants : *De cæremoniis cardinalium et episcoporum in eorum diocesibus* (Rome, 1564, in-fol.); *Diarium curiæ romanæ*, intéressant journal, resté manuscrit, de ce qui s'est passé à la cour de Rome de 1504 à 1521; un abrégé en a été donné par Brecquigny dans ses *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi; Traité des cérémonies que le pape et les cardinaux doivent pratiquer dans les offices solennels*, resté manuscrit.

GRASSOT (Paul-Louis-Auguste), fameux acteur comique français, né à Paris le 24 décembre 1804, mort au même lieu le 18 janvier 1860. D'abord ouvrier fabricant de papiers peints chez son père, et successivement horloger, rapin et commis-voyageur, employé dans une maison de banque et commis dans un magasin de nouveautés, il s'essaya enfin dans la tragédie sur les théâtres de société, puis, sous le nom de M. Auguste, alla jouer les rôles d'amoureux à Reims. Appelé au Gymnase, où se trouvait sa femme, il n'y put pas rester et alla pour trois ans à Rouen, où il aborda les grotesques. De retour à Paris, en 1838, il entra au Palais-Royal; sa première apparition sur cette scène, dans *M. de Coylin* ou l'*Homme infiniment poli*, fut un succès; depuis lors, chacune de ses créations devint pour le public une amorce, et l'on riait rien qu'en épelant sur l'affiche le nom de ce héros de l'imprévu et du grotesque. *Pascal et Chambord*, *Cocorico*, le *Caporal et la payse*, *Une invasion de grisettes*, *Deux papas très-bien*, le *Pot aux roses*, *Mademoiselle ma femme*, *Une fièvre brûlante*, *Une chaîne anglaise*, les *Parades de nos pères*, *Deux paillasses*, *Mon Isménie*, le *Célèbre Vergeot*, les *Folies dramatiques*, *Une panthère de Java*, *Un bal d'Auvergnats*, rappellent des soirées désopilantes. Citons encore la *Garde-malade*, la *Vénus à la fraise*, le *Chapeau de paille d'Italie*, le *Gendre de M. Pommier*. Grassot a eu plusieurs fois les honneurs de la pièce nominative : *Une tragédie chez M. Grassot*, *Grassot embêté par Ravel*, *Grassot tueur de lions* et le *Punch Grassot*. Jamais acteur ne fut plus populaire, et il porta longtemps le poids de tous les calembours qui se débitaient dans Paris; au reste, Grassot ne manquait pas d'esprit, et l'on connaît le moyen ingénieux qu'il employait volontiers pour économiser sa bourse et ses jambes. Il habitait Batignolles, c'est-à-dire à une bonne lieue de son théâtre, mais tout près du cimetière Montmartre ; attendant l'arrivée d'un convoi d'apparence aisée, il se faufilait dans le groupe de la famille éplorée, et, après avoir écouté gravement quelques *paroles bien senties*, prononcées sur la tombe du mort, il prenait place en silence dans une voiture avec les parents ou les amis. L'ignorance où il se trouvait de la condition, des qualités et parfois du sexe du défunt lui commandant une grande réserve, il tournait la difficulté en se mouchant un peu fort comme un homme enrhumé et en arrachant du fond de ses entrailles quelques soupirs, ou plutôt quelques grognements plaintifs; mais parfois, assis à côté d'un voisin incommode, il lui fallait faire l'éloge du mort. « Pauvre femme! dit-il un jour, à l'enterrement d'un sapeur de la 2e légion de la garde nationale.—Comment! *pauvre femme?* » s'écrièrent en chœur ses compagnons stupéfaits. Le comédien se rappela aussitôt avoir vu briller des baïonnettes citoyennes dans le funèbre cortége. « Oui, pauvre femme, » reprit-il pour réparer sa maladresse, et s'attendrissant : « Messieurs, ce ne sont pas ceux qui s'en vont qu'il faut plaindre..., ce sont ceux qui restent. » Heureusement pour Grassot, le sapeur laissait une femme et six enfants. Lorsque la voiture de deuil avait roulé dans Paris, déposant chacun à son domicile, Grassot criait au croque-mort assis sur le siége : *Au café du coin, rue Montpensier!* Et les piliers de l'estaminet de se mettre sur la porte de l'établissement pour savoir quel personnage éploré le lugubre véhicule allait rejeter de son sein. On raconte ainsi une foule de traits sur Grassot, dont le physique et la voix sont passés en proverbe; il serait trop long de les citer tous, mais la postérité n'y perdra rien, car ils sont consignés pour la plupart dans le *Grassotiana*, recueil qui se vendait dans les concerts que donnait annuellement cet artiste abracadabrant et où se chantait l'*Album Grassot*. Ce qu'il conviendrait de faire à cette place, ce serait de parler de son talent; mais Grassot échappe à l'analyse. Rien, en effet, ne peut rendre son regard, son geste, sa pantomime saccadée et bouffonne; on ne trouverait dans aucune langue la note exacte de ce magnifique rire nasal qui vous faisait éclater. Comment redire de quel timbre il vous rossignolait le couplet de facture, de quelle voix enrouée, fêlée et ânonnante il modulait l'étrange et burlesque *gnouf! gnouf!* resté fameux aux alentours du temple où ce dieu de la *cascade* rendait ses oracles et débitait ses calembredaines? Tout ce que l'on peut ajouter c'est que Grassot, au milieu du pathos insensé en honneur au Palais-Royal, conserva toujours une originalité marquée et sut imprimer le cachet artistique à des rôles qui semblaient le plus souvent écrits pour des pensionnaires de Charenton. Hélas! un jour Grassot perdit sa voix, cette voix fameuse qui faisait sa fortune et sa gloire. « Je suis, disait-il, comme le premier rôle du théâtre Guignol, une fois qu'il avait égaré sa *pratique*. Mais, ajoutait-il, toujours ami du calembour, celle-là perdue, j'en trouverai bien d'autres, *Polichinelle* se fera *Punch*. » Et Grassot tint parole. Il prit ses invalides au comptoir du café *Minerve*. Grassot et Minerve, quelle rencontre! C'est là que, rajeunissant l'antique vestale, il entretenait le feu sacré qui ne devait jamais s'éteindre dans son laboratoire; c'est là que, de sa propre main, il débitait le punch auquel il a donné son nom, et qui lui valut la dernière aubade de la popularité. Paris avait eu la belle limonadière, Grassot lui donnait comme pendant le beau limonadier. Il avait reparu pour la première fois sur les planches au retour d'un voyage de santé qu'il fit à Nice, dans une pièce écrite à son intention : le *Punch Grassot* (1859); sa voix n'était plus alors qu'une espèce de râle enroué. Il ne parlait plus, il toussait à grand'peine quelques mots inintelligibles. Et le public d'éclater à l'exhibition de cette ruine! Grassot avait épousé une actrice, Mlle Talliard, plus connue sous le nom de son mari. C'était une fort jolie femme; elle avait du talent et ressemblait de la manière la plus frappante à Marie-Antoinette. Rougemont et Scribe firent pour elle, à cause de cette ressemblance, une pièce qui eut un grand succès, et qui s'appelait *Salvoisy* ou l'*Amoureux de la reine*. Mme Grassot, très-applaudie, était une des actrices auxquelles le Gymnase tenait le plus. C'est à sa demande que Grassot fut engagé au Gymnase. Plus tard, lorsque Grassot entra au Palais-Royal, il fit pour sa femme ce que sa femme avait fait pour lui. Charmante au Gymnase, Mme Grassot n'était pas à sa place au Palais-Royal, où l'on n'avait que faire de sa grâce discrète et de son élégance de bon goût. Mais Grassot était tout-puissant, et, *regnante Grassoto*, Mme Grassot fut engagée à la salle Montansier.

Grassou (PIERRE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

GRASSOUILLET, ETTE adj. (gra-sou-llé, è-te; *ll* mll. — dimin. de *grasset*). Fam. Rond et gras : *Une petite femme* GRASSOUILLETTE.

GRASWINKEL (Théodore), jurisconsulte et publiciste hollandais, né à Delft en 1600, mort à Malines en 1666. Il suivit la carrière du barreau, fit, en 1624, un voyage à Paris en même temps que son parent, le célèbre Grotius, et, de retour dans sa patrie, devint avocat du fisc des Etats de Hollande, puis greffier et secrétaire de la chambre mi-partie. Graswinkel était très-versé dans la connaissance de la jurisprudence et des antiquités. Il a laissé un certain nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Libertas Venetorum* (Leyde, 1634, in-4°); *Dissertatio de jure majestatis* (1642); *Vindiciæ maris libri* (1652); *Stricturæ ad censuram Johannis a Felden in libros Grotii de jure belli et pacis* (1654, in-4°); *Sur la souveraineté des Etats de Hollande* (1667-1674, 2 vol. in-4°), etc.

GRAT s. m. (grâ — rad. *gratter*). Endroit d'une basse-cour où la volaille a gratté.

GRATAMA (Seerp), jurisconsulte hollandais, né à Garlingue (Frise) en 1757. Il se fit recevoir docteur en droit (1783), se fixa à Halingue, où il exerça la profession d'avocat, publia plusieurs écrits qui le firent avantageusement connaître, puis devint successivement professeur de droit à Harderwyk (1796), professeur de droit naturel et public à Groningue (1801) et deux fois recteur de l'université de cette ville. Nous ignorons la date de sa mort, mais nous savons qu'elle fut postérieure à 1817. Gratama se fait remarquer par l'élégance et l'énergie du style, par une savante érudition et une critique sage et spirituelle. Ses ouvrages sont : *Considérations sur l'heureux état de la Frise* (1795); *Mémoire sur la superstition* (1796); *Recherches sur les biens ecclésiastiques en Frise* (1796); *Considérations sur la servitude chez les Romains et sur ses effets publics* (1796); *Magasin de jurisprudence* (1809, in-8°), le plus considérable de ses écrits, etc.

GRATAROLI (Guillaume), médecin célèbre du XVIe siècle, né à Bergame en 1510. Il étudia la médecine à Padoue, y prit le bonnet de docteur et y enseigna avec distinction. Mais sa liaison avec Pierre Vermiglio, dit le *Martyr*, l'ayant compromis en le rendant suspect de calvinisme, il quitta l'Italie pour éviter les poursuites de l'inquisition. Il embrassa la religion réformée, alla enseigner à Marbourg, d'où la misère le chassa bientôt. Enfin il trouva un asile à Bâle (1552), où il avait déjà vécu quelque temps. Il y fut reçu dans le collége des médecins, dont il fut nommé doyen en 1567. Il enseigna la médecine avec succès et dut sa principale célébrité à une cure assez belle en effet, celle de Conrad Lycosthènes, qui l'a racontée lui-même dans son curieux livre *De monstris et prodigiis*. Un jour, en sortant de l'université, il était tombé tout à coup frappé d'une attaque instantanée de paralysie, qui, avec une roideur et une insensibilité absolues, lui causèrent la perte complète de la mémoire pendant un assez long temps. Grataroli, appelé auprès de l'illustre malade, eut le bonheur de hâter sa guérison, et ce succès lui valut naturellement une prompte célébrité. Grataroli, dit Eloy dans son *Dictionnaire de médecine*, est auteur de plusieurs ouvrages, dont quelques-uns font honneur à son savoir et d'autres le rabaissent par l'attachement qu'il y montre pour l'alchimie, la superstition et des pratiques qui ne montrent point un homme judicieux. Il le parut moins encore quand il voulut se mêler de controverse et qu'il écrivit un mauvais livre sur les marques de l'Antechrist. Bon médecin, pitoyable controversiste, il remplit cet ouvrage du plus absurde fanatisme. Les bibliographes citent plusieurs traités de sa façon, la plupart sur la médecine : *Prognostica naturalia de temporum mutatione perpetua* (1552); *De prædictione morum naturarumque hominum facili* (1554), titre qui semble justifier le reproche d'Eloy; *Liber de memoria reparanda, de litteratorum valetudine* (1555); *Pestis descriptio;* enfin un ouvrage qui prouve jusqu'où pouvait aller la superstition d'un homme instruit pourtant : *Artis alchymiæ secretissimæ et certissimæ defensio* (1561), etc. En même temps qu'il vaquait activement à ses fonctions médicales, Grataroli était à Bâle le représentant et, si on ose le dire, l'espion du parti calviniste. Ses lettres, la plupart inédites, et qui se trouvent aux bibliothèques de Zurich et de Bâle, le montrent constamment attaché à transmettre à Bèze, à Calvin ou à Bullinger tout ce qu'il a vu, entendu ou appris, principalement parmi ses collègues de l'université, peu favorables en général au calvinisme rigide et persécuteur. C'est lui qui dénonce Curione, Castalion, Lélio, Socin, Martin Cellerier et plusieurs autres; c'est lui qui apprend à Bèze que le fameux traité contre la mort, de Michel Servet, publié sous le pseudonyme de *Martinus Bellius*, était l'œuvre de professeurs bâlois qu'il accuse d'être *servetistes*. Cette correspondance, en général peu honorable pour son auteur, est très-curieuse et très-instructive. On y trouve la preuve évidente de l'erreur d'Eloy, qui fait mourir Grataroli en 1562 : sa correspondance va jusqu'en 1568, et l'*Athenæ Zauricæ* établit la date de sa mort au 16 avril 1568.

GRATELEY, village d'Angleterre, comté de Hants, à 9 kilom. O.-S.-O. d'Andover; 350 hab. Le roi saxon Athelstane y assembla, en 928, un concile dans lequel furent édictées plusieurs lois tant ecclésiatiques que civiles sur les dîmes, le soin des pauvres et l'aumône. Le roi ordonne, par exemple, que toutes les terres, même celles de son domaine, payent la dîme; que ceux qui tiennent des fermes donnent de quoi nourrir et vêtir un certain nombre de pauvres, et que l'on mette en liberté un esclave chaque mois. Il veut aussi qu'on punisse de mort les sorcières ou magiciennes convaincues d'avoir attenté à la vie de quelqu'un. Il leur permet cependant de se justifier, si elles le demandent, par les épreuves usitées alors, qui étaient celles du feu et de l'eau. Celui qui se soumettait à l'une ou à l'autre de ces épreuves venait, trois jours avant de l'entreprendre, trouver le prêtre, de qui il recevait la bénédiction ordinaire. Pendant les trois jours suivants, il ne mangeait que du pain, du sel ou des légumes, et ne buvait que de l'eau. Chaque jour il assistait à la messe et faisait son offrande. Au moment de l'épreuve, il recevait l'eucharistie et faisait serment qu'il était innocent du crime dont on l'accusait. S'il était soumis à l'épreuve de l'eau glacée, on l'enfonçait avec une corde d'une aune et demie au-dessous de la superficie de l'eau; si c'était à celle du fer chaud, on enveloppait ce fer dans sa main, et on l'y laissait trois jours; pour l'épreuve de l'eau chaude, on attendait que l'eau fût bouillante, et alors on lui enfonçait la main, ou même le bras, dans cette eau, en attachant à sa main une pierre. Les autres lois publiées par ce concile sont trop obscures pour qu'on puisse les rapporter.

GRATELLA (Filippi-Sebastiano), dit le **Bastianino**, peintre italien, né à Ferrare en 1540, ou, selon d'autres, en 1532, ou en 1534, mort dans la même ville en 1602. Elève de Michel-Ange, il fit toutes ses études artistiques à Rome, puis débuta par quelques frises et des arabesques, dont la composition serrée, l'exécution magistrale rappelaient la solennité grandiose de son maître. Dessinateur savant et profond, mais dominé par le génie de Michel-Ange, comme le furent d'ailleurs tous les peintres de cette école, il arriva promptement, à son insu peut-être, à ne rien voir dans la nature qu'avec les yeux du maître. Aussi, dans ses tableaux, on trouve, à un degré affaibli, la puissance, les exagérations anatomiques et quelquefois la sublimité du grand Florentin. Mais, parfois aussi, l'élève s'épargnait les efforts de la conception pour se livrer, sans scrupule, à l'imitation pure et simple, qui constitue le plagiat véritable. Son *Jugement dernier*, par exemple, qui occupe le fond du chœur de la cathédrale de Ferrare, n'est guère qu'une belle copie de la fresque de la chapelle Sixtine. Gratella n'a changé que les types des figures et l'agencement des draperies, dont il fait toujours les plis moins grands, plus nombreux, plus variés. Quant à la disposition des groupes, à la silhouette même des figures dont ils sont formés, elles appartiennent à Michel-Ange. Près de ce pastiche, trop vanté par Baruffaldi, on trouve, dans la même église, deux tableaux excellents, qui donnent de ce maître une idée bien meilleure, et où il a déployé avec indépendance toutes les qualités de son beau talent : nous voulons parler d'une *Circoncision*, composition austère et profonde, où l'influence de Michel-Ange, encore sensible, ne nuit pas à la personnalité de l'auteur, et d'un tableau de *Sainte-Catherine et Sainte-Barbe aux pieds de la Vierge*, peinture hors ligne, où le sentiment religieux est nul, mais dont la savante mise en scène est du plus grand effet, et dont l'exécution est irréprochable. Le musée de la même ville ne possède pas moins de six œuvres capitales de Gratella : une *Nativité;* une *Madone;* une *Assomption;* l'*Adoration des bergers;* la *Vierge*, *Sainte Lucie et saint Matthieu*, et une *Sainte Cécile*. Les *Sibylles et les prophètes*, fresques bien conservées de l'église Saint-Paul de Ferrare, sont une réminiscence, pour ne pas dire plus, des mêmes sujets traités par Michel-Ange. En somme, et malgré ces justes reproches, Gratella mérite une place parmi les maîtres de la Renaissance; il est, avec Dosso Dossi et le Garofalo, l'un des trois chefs de l'école de Ferrare; et s'il est tombé souvent dans le pastiche, c'est moins par impuissance, car il était assez bien doué pour être original, que par l'attrait fascinateur, irrésistible, que devait exercer sur ses élèves le génie sublime de Michel-Ange.

GRATELOUP (Jean-Baptiste), graveur français, né à Dax (Gascogne) en 1735, mort en 1817. Il se distingua par un burin vigoureux et délicat, par l'extrême fini et la pureté de dessin de ses estampes. Son genre imite le lavis. Les portraits de *Bossuet*, de *Fénelon*, de *Mlle Lecouvreur*, de *Descartes* et de *Montesquieu* sont cités au nombre des plus beaux de cet artiste. Grateloup devint conservateur du cabinet de minéralogie de Dax. Il est l'auteur d'inventions ingénieuses, notamment du collage des objectifs achromatiques avec le mastic en larmes.

GRATELOUPIE s. f. (gra-te-lou-pî — de

Grateloup, natur. fr.). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des floridées, comprenant trois espèces. ‖ On dit aussi GRATELOUPELLE.

GRATELUPIE s. f. (gra-te-lu-pî — de *Grateloup*, natur. fr.). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, voisin des cythérées et des donaces, dont l'espèce type, qui est fossile, a été trouvée aux environs de Bordeaux.

GRATERON s. m. (gra-te-ron — rad. *gratter*). Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de caille-lait ou galiet : *La racine de* GRATERON *engraisse la volaille.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *grateron* est une espèce de caille-lait, à tiges grêles, longues d'un mètre et plus, et à fleurs blanches. Il croît dans toute l'Europe et habite les haies, les buissons et les lieux incultes. Toutes les parties de cette plante sont couvertes de poils rudes, qui s'accrochent aux vêtements des passants et au pelage des animaux. C'est pour ce motif que les Grecs l'appelaient *philanthrope.* D'après Dioscoride, les bergers se servaient de ses tiges réunies en faisceau pour filtrer et clarifier le lait. Le *grateron* a passé en médecine pour apéritif, emménagogue, antiscorbutique, incisif, diurétique, etc., toutes propriétés fort problématiques. Ses racines, qui servent à nourrir la volaille, renferment le principe colorant rouge de la plupart des rubiacées.

GRATGAL s. m. (gratt-gal). Bot. Syn. de RANDIE, genre de rubiacées.

GRATIA DEI s. f. (gra-si-a-dé-i — mots lat. qui signif. *grâce de Dieu*). Bot. Nom donné à quelques plantes réputées fébrifuges.

GRATIANOPOLIS, nom latin de GRENOBLE sous la domination romaine.

GRATIANOPOLITANUS PAGUS, nom latin du Grésivaudan.

GRATIANUS (Christophe-Philippe), théologien allemand, né à Oberroth (comté de Limbourg) en 1742, mort à Winsberg en 1799. Il exerça les fonctions pastorales du ministère évangélique à Heilbronn, à Neustadt, à Offterdingen et devint, en 1795, intendant ecclésiastique et pasteur à Weinsberg. Il conquit toute l'affection de ses paroissiens par ses qualités, et mérita leur estime par ses ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *De harmonia representationum Dei realium* (Tubingue, 1763, in-4°); *De memorabilibus Justini martyris historicis atque dogmaticis* (Tubingue, 1766, in-4°); *Essai historique sur l'origine et la propagation du christianisme en Europe* (Tubingue, 1766-1773, 2 vol.); *Histoire de l'origine du christianisme dans les Etats de l'Europe qui se sont formés des débris de l'Empire romain* (Stuttgard, 1778-1779, 2 vol.); *Principes fondamentaux de la religion* (Lemgo, 1787, 2 vol.).

GRATIEN (SAINT-), bourg et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arrond. et à 27 kilom. N.-E. de Pontoise; 1,046 hab. Fabrique de vernis; cressonnières artificielles. Le maréchal Catinat y mourut. La situation de Saint-Gratien est délicieuse, et ses environs sont peuplés de charmantes villas.

GRATIEN (Flavius Gratianus), empereur romain, fils de Valentinien I^er^, né à Sirmium (Pannonie) en 359, mort en 383. Elevé au rang d'Auguste à l'âge de 7 ans, il partagea en 375 l'empire d'Occident avec son jeune frère Valentinien II, qui lui fut imposé par l'élection des troupes, et auquel il abandonna les préfectures d'Italie, d'Illyrie et d'Afrique. Il paraît, au reste, avoir conservé la réalité du pouvoir. La première partie de son règne fut signalée par des expéditions sans résultat considérable contre les barbares des rives du Danube. Ses généraux Mellobaudes et Nannienus remportèrent ensuite (378) une grande victoire, près de Colmar, sur des hordes d'Allemands qui avaient franchi le Rhin. La mort de son oncle Valens le rendit, la même année, héritier de l'empire d'Orient; mais, sentant son impuissance à en supporter le fardeau, il appela d'Espagne le comte Théodose, le nomma Auguste et lui confia le gouvernement de ces provinces ravagées par les barbares. Gratien possédait de belles qualités; mais la situation de l'empire exigeait dans le prince de fortes vertus et de vastes capacités politiques. Il était instruit, pieux, chaste et tempérant; mais il manquait d'énergie et de décision. Exempt de cruauté, il se laissa cependant entraîner à ordonner le meurtre des principaux officiers de son père; chrétien fervent, il s'honora en refusant de porter la robe pontificale des idoles; mais sa faiblesse le rendit persécuteur; il révoqua les édits de tolérance, fit enlever du Sénat l'autel de la Victoire, confisqua les propriétés des temples, ordonna le bannissement de tous les hérétiques (mesure d'une exécution impossible et qui eût dépeuplé l'empire), etc. A ces causes de mécontentement, il faut joindre sa passion pour la chasse, qui lui faisait négliger les affaires publiques, et la préférence exclusive qu'il accordait aux Alains de sa garde, puissant motif de jalousie pour les autres barbares de son armée. Aussi ne trouva-t-il aucun appui lorsqu'il fut attaqué par Maxime, qui avait reçu la pourpre des légions de la Grande-Bretagne. Vaincu dans une bataille près de Paris, il s'enfuit vers l'Italie, fut trahi par le gouverneur du Lyonnais, et livré à Andragathius, général de la cavalerie de Maxime, qui le fit égorger (383).

GRATIEN (Gratianus Funarius), général romain, né à Cibalis (Pannonie), qui vécut dans la première moitié du IV^e^ siècle de notre ère. Il acquit, par sa force et par son adresse extraordinaires, par son courage, un grand ascendant sur les soldats, devint comte d'Afrique, commanda ensuite l'armée de Bretagne, puis retourna dans sa ville natale, où il finit ses jours. Il fut père des empereurs Valentinien I^er^ et Valens.

GRATIEN, usurpateur du pouvoir impérial, au commencement du V^e^ siècle de notre ère. Tiré des derniers rangs de l'armée, il fut revêtu de la pourpre impériale, en 407, par les légions de la Grande-Bretagne, et égorgé, quatre mois après, par ceux mêmes qui l'avaient élu. Il eut pour successeur Constantin.

GRATIEN, canoniste italien, né vers la fin du XI^e^ siècle, mort vers 1150. On ne sait presque rien de sa vie. Moine camaldule du couvent de Saint-Félix, à Bologne, on croit qu'il devint évêque de Chiusi. Il est l'auteur d'un *Decretum*, recueil de canons enrichi de notes et de commentaires sur la législation canonique, résumé complet et méthodique qui fut généralement adopté comme base de l'enseignement du droit canon. La première édition de cet ouvrage parut à Strasbourg (1471, in-fol). Depuis lors, le *Decretum* a été réédité un nombre considérable de fois. Une édition, revisée par ordre du pape, fut publiée à Rome en 1582. Le meilleur texte de l'ouvrage est celui qu'on trouve dans l'édition du *Corpus juris canonici* de Richter (Leipzig, 1833-1839, in-4°). Le *Decretum*, qui a fait époque dans l'étude du droit canonique, a donné né lieu à de nombreux commentaires, dont les plus remarquables sont ceux de Berardus : *Gratiani canones genuini ab apocryphis discreti, correcti, ad emendatiorem codicum fidem exacti* (Turin, 1752, 4 vol. in-4°).

GRATIEN (Jean-Baptiste), prélat et théologien français, né à Nice ou à Crescentino (Piémont) en 1747, mort à Rouen en 1799. Il était supérieur du grand séminaire de Chartres, tenu par des lazaristes, lorsque éclata la Révolution. Après le vote de la constitution civile du clergé, Gratien se prononça en sa faveur, prêta le serment civique, devint vicaire de la cathédrale de Chartres, et fut élu, en 1792, évêque de la Seine-Inférieure. En 1797, il fit partie du synode réuni à Paris pour nommer des évêques constitutionnels. On a de lui, entre autres écrits : *Traité ecclésiastique sur les contrats usuraires* (Chartres, 1790); *Exposition de mes sentiments sur les vérités auxquelles on prétend que la constitution civile du clergé donne atteinte, et recueil d'autorités et de réflexions qui la favorisent* (1791, in-8°); *Défense de l'exposition de mes sentiments* (1791); *Contraste de la réformation anglicane par Henri VIII et de la réformation gallicane par l'Assemblée constituante* (1791, in-8°); *Instruction pastorale sur la continence des ministres de la religion* (1792, in-8°).

GRATIENNE s. f. (gra-siè-ne). Comm. Toile de lin de Bretagne.

GRATIFICATION s. f. (gra-ti-fi-ka-si-on — lat. *gratificatio;* de *gratificare*, gratifier). Don, libéralité, récompense gratuite, non obligatoire : *Obtenir une* GRATIFICATION. *Offrir une* GRATIFICATION. *Il ne se trouve point de routes plus assurées aux rois que celles que leur libéralité se constitue sur les affections de leurs sujets; les* GRATIFICATIONS *portent leurs intérêts en temps et lieu.* (C^al^ de Richelieu.)

— Administr. Somme que l'on donne, en sus de leur traitement, aux employés qui se sont distingués par leur assiduité et leur application : *Toucher cent francs de* GRATIFICATION.

— **Syn. Gratification, cadeau, don,** etc. V. CADEAU.

— **Encycl.** On donne généralement ce nom à une somme d'argent accordée pour reconnaître un service, ou au supplément de traitement attribué aux employés pour les indemniser de travaux extraordinaires ou pour récompenser leur zèle et leur assiduité.

Bien qu'aucune disposition réglementaire n'existe sur la distribution des *gratifications*, on en accorde assez régulièrement dans les ministères et dans certaines grandes administrations. On en donne au commencement de l'année, et l'on en donnait aussi souvent le jour de la fête du souverain, au 15 août, sous l'Empire. Ces *gratifications*, qui varient ordinairement entre 100 et 200 francs, sont accordées plutôt pour venir en aide à l'insuffisance de traitement des employés que pour récompenser leur zèle. Toutefois, contrairement à ce qui devrait être, les *gratifications* les plus considérables sont le plus souvent données à ceux que leurs traitements élevés mettent à l'abri du besoin.

On emploie encore le mot *gratification* pour désigner les sommes accordées à tous les agents sur les procès-verbaux desquels des amendes sont prononcées. La *gratification* accordée aux gendarmes et gardes qui constatent les délits de chasse est fixée à 8 fr. pour les délits prévus par l'art. 11 de la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse; à 15 fr. pour les délits prévus par les art. 12 et 13, § 1, et à 25 fr. pour les délits prévus par l'art. 13, § 2. La *gratification* est due pour toute amende prononcée; elle est acquittée par les receveurs de l'enregistrement, suivant le mode ordinaire et les règles générales de la comptabilité. Mais il ne peut être alloué qu'une seule *gratification*, quand bien même plusieurs agents auraient concouru à la rédaction du procès-verbal constatant le délit. Nous remarquerons que cette *gratification* n'est point accordée à tous les agents chargés de constater les délits de chasse; les simples gardes et les gendarmes y ont seuls droit, à l'exclusion de toutes autres personnes, notamment des sous-officiers de gendarmerie, brigadiers, gardes généraux, et des employés des contributions indirectes ou de l'octroi. La *gratification* est prélevée sur le produit des amendes.

Les agents de brigade et les employés des bureaux de douane ont également droit à des *gratifications;* les agents : 1° quand ils assistent aux naufrages; 2° quand ils convoient des bâtiments de commerce destinés à remonter des rivières; 3° quand ils arrêtent des déserteurs; 4° quand ils s'emparent d'individus portant des tissus; 5° quand ils surprennent des contraventions aux lois sur la poudre; 6° quand ils arrêtent des colporteurs de tabac; 7° quand ils saisissent des bâtiments pour contravention aux lois sur les douanes; 8° quand ils arrêtent des individus qui emportent des sels pris dans les marais salants, et que ces individus ne peuvent payer l'amende; de leur côté, les employés des bureaux de douane ont droit, à titre de *gratification*, à la remise allouée sur les crédits, à la répartition du produit des saisies, au partage du produit des plombs et estampilles, etc.

Enfin, des *gratifications* ont été allouées, pour la reprise des condamnés aux fers ou à la détention, par deux arrêtés en date des 6 brumaire et 18 ventôse an XII. Aux termes de l'art. 1^er^ de ce dernier arrêté, en cas de reprise d'un condamné évadé d'une prison, il est alloué en *gratification*, à tout individu qui a arrêté et amené ce condamné, 100 fr. s'il est repris hors des murs de la ville où il était détenu, et 50 fr. s'il est repris dans la ville. L'art. 2 du même arrêté ajoute : Tout gendarme ou tout citoyen qui, ayant repris un condamné aux fers ou à la détention évadé d'une prison, n'aura pu l'y reconduire, mais qui l'aura remis aux autorités compétentes, pour être provisoirement détenu, devra faire parvenir au ministre de l'intérieur un procès-verbal certifié par qui de droit, constatant l'arrestation, l'interrogation et la détention du condamné. Sur ce procès-verbal, qui sera ensuite adressé à la préfecture du département d'où le condamné se sera évadé, la *gratification* accordée par l'art. 1^er^ sera payée immédiatement, en vertu d'un mandat du préfet, sur les fonds affectés aux dépenses imprévues.

— *Gratification militaire.* Cette expression rappelle des usages très-anciens. Dans la milice romaine, les *gratifications* étaient des récompenses soit en nature, soit en deniers; les légions en touchaient fréquemment de cette dernière espèce. Elles s'appelaient *donativum*, et étaient collectives. Elles différaient des récompenses nommées *pretium*, prix, en ce que celles-ci étaient personnelles. Végèce nous apprend que, lorsque les légionnaires recevaient des *gratifications* pécuniaires, la moitié du montant en était prélevée pour former une masse. Chaque cohorte avait sa bourse ou caisse de *gratification.* Il y avait aussi dix bourses par légion; mais chaque légion avait, en outre, sa bourse commune pour subvenir aux frais des funérailles. Bonaparte, dans un arrêté du 14 ventôse an II, a, en quelque sorte, renouvelé la méthode romaine. Dans nos usages modernes, les *gratifications* sont des prestations pécuniaires de plusieurs espèces; il y en a eu aussi en nature. On entend, par *gratification de première mise d'officier*, une sorte de *gratification* qui était accordée, depuis l'arrêté du 9 frimaire an II, aux sous-officiers qui passaient officiers après avoir servi cinq ans comme sous-officiers, sans interruption, dans le même corps; elle était de 300 fr. L'ordonnance de 1823 (19 mars) fixe la *gratification* par tarif, suivant l'arme, après quatre ans de service. La *gratification d'entrée en campagne* est accordée, depuis 1792, aux officiers, au moment de l'entrée en campagne; le tarif en varie suivant les grades et l'arme.

GRATIFIÉ, ÉE (gra-ti-fié) part. passé du v. Gratifier. Qui a reçu une gratification : *Domestiques largement* GRATIFIÉS.

— Ironiq. Qui souffre quelque mal ou quelque outrage : *Etre* GRATIFIÉ *de huit jours de prison. Etre* GRATIFIÉ *de tout un vocabulaire d'injures.*

GRATIFIER v. a. ou tr. (gra-ti-fi-é — lat. *gratificare*, de *gratus*, agréable, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite au deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous gratifiions, que vous gratifiiez*). Accorder une libéralité, faire un don, une faveur à :

> Peu de gens que le ciel chérit et *gratifie*
> Ont le don d'agréer infus avec la vie.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Faire honneur, traiter poliment : *Albion n'a pas été toujours la terre du spleen, et l'épithète dont les anciens bardes la* GRATIFIAIENT *le plus volontiers est celle de la joyeuse Angleterre.* (Th. Gaut.)

— Ironiq. Accabler, doter malicieusement ou hors de propos : GRATIFIER *quelqu'un d'une volée de coups.* GRATIFIER *ses amis de conseils ennuyeux. Lorsqu'on ne peut plus blaguer des hommes, on blague des quartiers, des rues, des maisons, on se plaît à les* GRATIFIER *d'exécrables réputations.* (Privat d'Anglemont.)

GRATIN s. m. (gra-tain — rad. *gratter.* « *Gratin*, dit Nicot, le demourant de la boillie des petits enfants qui demeure en la poëlle; il vient de *grater*, car on baille aux autres petits du pain pour *grater* et amasser ce *gratin.* » Pour être naïve, cette explication n'en est pas moins juste). Art culin. Partie de certains mets farineux qui reste attachée, après la cuisson, aux parois, au fond du vase, et qu'on ne peut enlever qu'en grattant : *Le* GRATIN *d'une bouillie.* ‖ Manière d'apprêter certains mets en les couvrant avec de la chapelure de pain, et les faisant cuire entre deux feux : *Une sole au* GRATIN. *Un* GRATIN *de macaroni.*

— Techn. Matière adhérente aux parois et au fond d'une fosse d'aisances.

GRATINÉ, ÉE (gra-ti-né) part. passé du v. Gratiner : *Merlan* GRATINÉ. *Plat* GRATINÉ.

GRATINER v. a. ou tr. (gra-ti-né — rad. *gratin*). Art culin. Faire cuire de manière à former un gratin, à attacher la matière au fond du vase où elle cuit : GRATINER *un ragoût.* ‖ Accommoder au gratin : GRATINER *une sole, du macaroni.*

GRATIOLE s. f. (gra-si-o-le — dimin. du lat. *gratia*, grâce). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, type de la tribu des gratiolées : *La* GRATIOLE *commune croît dans les marais.* (Jussieu.) *La* GRATIOLE *fraîche est un émétique dangereux et un purgatif puissant.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *gratioles* sont des plantes vivaces, à feuilles opposées, dentées ou crénelées, à fleurs jaunâtres ou blanchâtres, à corolle bilabiée et à étamines tétradynames, auxquelles succèdent des capsules biloculaires. Ce genre comprend une trentaine d'espèces, répandues dans l'Europe centrale, le nord de l'Amérique et les régions tempérées de l'Australie. La plus connue est la *gratiole* commune, vulgairement nommée *herbe à pauvre homme.* Cette plante, qui croît, comme la plupart de ses congénères, dans les marais, est répandue dans toute l'Europe, mais surtout dans le midi. Toutes ses parties ont, surtout à l'état frais, une odeur nauséabonde et une saveur amère. Ses feuilles sont réputées hydragogues et émétiques, et, dans beaucoup de pays, les pauvres gens les emploient comme purgatif; de là le nom vulgaire de la plante. Mais c'est un remède énergique et même violent, dont l'emploi exige beaucoup de circonspection. Les praticiens éclairés l'emploient fort peu. Administrée à haute dose, elle provoque des accidents graves, une violente irritation, de longs et pénibles vomissements, des superpurgations, etc. Entre les mains des empiriques ou des ignorants, elle peut devenir un véritable poison. Toutefois, en l'administrant avec prudence, on en a obtenu de bons effets contre les maladies de la peau, les affections vermineuses, l'ascite et les fièvres intermittentes. Les bestiaux qui en mangent avec excès maigrissent d'une manière sensible; aussi a-t-on soin d'éloigner les troupeaux des prairies où elle abonde. On l'emploie quelquefois en médecine vétérinaire.

GRATIOLÉ, ÉE adj. (gra-si-o-lé — rad. *gratiole*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la gratiole.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des personnées, ayant pour type le genre gratiole.

GRATIOLET (Louis-Pierre), physiologiste français, né à Sainte-Foy (Gironde) en 1815, mort en 1865. Fils d'un médecin, il se fit recevoir lui-même docteur en médecine (1845), et entra comme préparateur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, où il suppléa presque constamment, jusqu'en 1850, M. de Blainville, dans sa chaire d'anatomie comparée. Malgré sa science, ses talents comme professeur, sa remarquable facilité de parole, Gratiolet était encore simple préparateur en 1854. A cette époque, il obtint une modeste place d'aide-naturaliste, dont le traitement insuffisant lui permettait à peine de subvenir aux besoins de sa famille. Cependant son mérite finit par percer, et, après avoir été chargé du cours d'anatomie, de physiologie comparée et de géologie à la Sorbonne, en 1862, il fut appelé, l'année suivante, à prendre possession de cette chaire, devenue vacante par la mort d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Gratiolet, dont l'existence matérielle était assurée, semblait désormais pouvoir s'adonner tout entier à ses travaux favoris, lorsqu'il fut emporté, le 16 février 1365, par une mort subite. Ce savant s'était principalement occupé de la structure et de l'anatomie du cerveau, tant chez l'homme que chez les mammifères, et des rapports qui existent entre le développement de cet organe et les facultés. Nous citerons de lui : *Mémoire sur les plis cérébraux de l'homme et des primates* (1854); *Note sur la disposition des plans fibreux de différents ordres qui entrent dans la composition de l'hémisphère cérébral; Note sur la découverte d'un plan fibreux résultant des expansions cérébrales du nerf optique; Recherches sur l'organe de Jacobson*, etc. Enfin, on lui doit le deuxième volume de l'*Anatomie*

comparée du système nerveux, ouvrage remarquable commencé par Leuret (1858, in-8°).

GRATIOLÉTINE s. f. (gra-si-o-lé-ti-ne). Chim. Corps résultant de l'hydratation de la gratioline.

GRATIOLINE s. f. (gra-si-o-li-ne — rad. *gratiole*). Chim. Glucoside extrait par Marchand et Walz de la gratiole officinale. ‖ On dit aussi GRATIOLIN s. m.

GRATIOSOLÉTINE s. f. (gra-si-o-zo-lé-ti-ne). Chim. Corps résultant de l'hydratation de la gratiosoline.

GRATIOSOLINE s. f. (gra-si-o-zo-li-ne). Chim. Glucoside qui se trouve dans la gratiole officinale, et qui se dédouble, au contact des acides, en glucose et en gratiosolétine.

GRATIOT (Louis-Marie-Amédée), publiciste, né à Paris en 1812. Il est fils d'un imprimeur. Il a commencé par suivre la carrière de son père (1835-1840), puis est devenu directeur gérant de la société des papetiers d'Essonne. Outre des articles insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue de Paris*, les *Cent et un*, etc., on a de lui diverses brochures, lettres, etc., entre autres : *Messieurs les socialistes, une solution, s'il vous plaît* (1848); *Organisez le travail, ne le désorganisez pas* (1848).

GRATIS adv. (gra-tiss — mot lat. formé de *gratus*, agréable, d'où *gratia*, grâce, faveur gratuite). Gratuitement, sans qu'il en coûte rien, par faveur : *Entrer* GRATIS *au spectacle. Héberger* GRATIS *des étrangers. Je canoniserais* GRATIS *une femme dont le mari ne se serait jamais emporté.* (Sixte-Quint.) *On ne se fait pas rendre justice* GRATIS *dans ce monde; il en coûte fort cher pour avoir raison, et encore plus pour avoir tort.* (De Jussieu.)

A soupirer *gratis* on perd plus qu'on ne gagne.
BOURSAULT.

— Locut. lat. *Gratis pro Deo*, littéralement *gratis pour Dieu*, Pour rien, pour l'amour de Dieu : *Héberger un inconnu* GRATIS PRO DEO.

— Adjectiv. Gratuit, donné, accordé pour rien, sans payer : *Dans l'ancien régime, les spectacles* GRATIS *offraient un vif attrait au peuple, qui avait peu de théâtres à bon marché, et moins d'aisance pour lui en permettre l'accès.* (Ourry.)

— s. m. Prov. *Gratis est mort, les mauvais payeurs l'ont tué*, ou simplement *Gratis est mort*, On ne fait plus de crédit aujourd'hui, la mauvaise foi des débiteurs en est cause :

Gratis est mort, plus d'amour sans payer;
En beaux louis se content les fleurettes.
LA FONTAINE.

— Chancell. rom. Remise gratuite de certains actes : *Demander, obtenir le* GRATIS. *Bissy, évêque de Meaux, nommé par le roi au cardinalat, eut l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et le* GRATIS *entier, comme si déjà il avait été cardinal.* (St-Sim.)

— Théâtre. Spectacle gratuit : *Le public des jours de* GRATIS, *par cela même qu'il va rarement au spectacle, y porte une attention que rien ne peut distraire.* (De Jouy.)

« Le fauteuil à Ducis?
— Eh oui! l'Académie
Veut donner son *gratis*
Comme la Comédie. »
DUCIS.

‖ Nom donné dans les théâtres aux personnes qui jouissent d'entrées de faveur : *Les* GRATIS *ruinent les théâtres.*

GRATITUDE s. f. (gra-ti-tu-de — lat. *gratitudo*, même sens; de *gratus*, reconnaissant). Reconnaissance d'un bienfait reçu : *La* GRATITUDE *n'est qu'un plaisir de plus.* (Piron.) *La popularité la plus durable est celle qui se base sur la* GRATITUDE *de l'estomac.* (A. Toussenel.)

— **Syn. Gratitude, reconnaissance.** La *gratitude* est un sentiment affectueux qui naît dans le cœur à la suite des bienfaits; la *reconnaissance* n'est proprement que le souvenir des bienfaits, accompagné de la conscience qu'on doit quelque chose en retour. C'est la justice qui inspire la *reconnaissance;* c'est la sensibilité qui inspire la *gratitude*. D'un autre côté, *reconnaissance*, étant d'un usage beaucoup plus commun que *gratitude*, se prend quelquefois dans le sens de sentiment affectueux, tandis que *gratitude* ne peut jamais servir quand il s'agit des actions par lesquelles on s'acquitte d'obligations contractées.

GRATIUS (Ortwinus), fameux théologien allemand du XV^e^ siècle, né à Moltwick (diocèse de Munster), mort à Cologne en 1541. Son nom de famille était GRAËS. Après avoir terminé ses études à Deventer, il se rendit à Cologne. D'abord correcteur d'imprimerie, il devint ensuite professeur au collége de Kuick. Il embrassa la défense du catholicisme, avec plus de zèle que de talent, contre Ulrich de Hutten, qui l'accable de sarcasmes dans ses spirituelles lettres connues sous le titre de *Litteræ obscurorum virorum*. Gratius y était accusé d'ignorer les premiers éléments de la langue latine, et la défense de l'Eglise romaine y était présentée sous une forme ironique si dangereuse, que la cour de Rome s'en alarma. L'ouvrage, condamné par une bulle de Léon X, n'en obtint que plus de succès. Cependant Gratius continua de se défendre et de défendre l'Eglise dans ses ouvrages, sans se laisser rebuter par leur insuccès. On a de lui : *Orationes quodlibeticæ perjucundæ* (Cologne, 1508, in-4°); *Lamentationes obscurorum virorum* (Cologne 1518, in-8°), plusieurs fois réimprimé : c'est une réponse aux lettres de Ulrich de Hutten; *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum, in quo continetur concilium Basilense* (Cologne, 1535, in-fol.); *Triumphus B. Job, versu elegiaco* (Cologne, 1537, in-fol.); *Gemmæ prænosticationum* (Cologne, 1577, in-4°).

GRATIUS FALISCUS, poëte didactique latin, né, croit-on, à Falérie, capitale des Falisques. Il vivait au commencement de notre ère et était l'ami d'Ovide, qui le cite en termes élogieux dans sa dernière épître du IV^e^ livre *De Ponto*. Il nous reste de lui un poëme intitulé : *Cynegeticon liber*, en 540 vers hexamètres, et relatif à la chasse. Longtemps perdu, il fut retrouvé par Sannazar en France, vers 1503, et publié pour la première fois à Venise, par Alde Manuce (1534, in-8°). Depuis lors, il a été réédité dans plusieurs recueils, notamment dans les *Poetæ latini minores* de Burmann (1731), et traduit en français par Jacquot, dans la collection Nisard.

GRATON s. m. (gra-ton — rad. *gratter*). Techn. Sorte de râble en fer à long manche, avec lequel on racle le verre qui, dans la fabrication des glaces, tombe sur les siéges ou reste au fond des pots.

GRATRY (l'abbé Auguste-Joseph-Alphonse), écrivain, théologien, philosophe, professeur de morale à la Sorbonne et membre de l'Académie française, né à Lille le 30 mars 1805, mort à Montreux (Suisse) le 6 février 1872. Après avoir achevé ses études littéraires (1825), il entra à l'Ecole polytechnique, mais n'ayant pu obtenir à l'examen de sortie un numéro d'ordre qui lui permît de suivre une carrière de son choix, il embrassa l'état ecclésiastique, où un homme intelligent peut plus aisément se mettre en relief que dans les professions libérales ou spéciales.

C'était dès lors un homme instruit, d'une intelligence lucide et d'une grande facilité de travail, qualités qui lui valurent, en 1841, d'être nommé directeur du collége Sainte-Barbe. Il y resta cinq ans, et fut appelé, en 1846, à l'Ecole normale supérieure, où il devint aumônier. A l'Ecole normale, il avait pour collègue M. Vacherot, directeur des études littéraires, esprit distingué, mais peu sympathique à l'abbé Gratry. La mise au jour du troisième volume de l'*Histoire de l'école d'Alexandrie*, par M. Vacherot, occasionna entre eux une polémique, puis une rupture, qui se termina, en 1851, par la retraite de M. Vacherot. L'année suivante, l'abbé Gratry se retira lui-même de l'Ecole et en même temps de l'Université.

L'abbé Petitot avait entrepris depuis peu de rétablir en France, sinon la congrégation de l'Oratoire, au moins un institut qui en porterait le nom. L'abbé Gratry, à qui ses travaux intellectuels laissaient des loisirs, s'associa bientôt à cette œuvre, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter, en 1863 (28 octobre), la chaire de morale évangélique vacante à la Faculté de théologie de Paris. Plus récemment (1867), l'Académie française l'admit dans son sein, en remplacement de M. de Barante. On a remarqué que le fauteuil obtenu par le père Gratry était le fauteuil de Voltaire. La fortune a de ces caprices, et l'Académie aime peut-être à s'égayer par des contrastes de ce genre.

Le père Gratry était un prêtre libéral. « Il est, dit M. de Mazade dans la *Revue des Deux-Mondes* (1^er^ décembre 1862), de cette famille d'esprits pour qui la religion n'est point cette ennemie intolérante et haineuse de tout ce qui s'élève et grandit au sein du monde où ils vivent, qui ne s'exercent pas à faire la maison du Père céleste si petite que seuls ils y puissent entrer, eux et leurs sectateurs. Ils ont ces deux traits de l'âme véritablement religieuse : ils savent comprendre et aimer. Au lieu de violenter et de conspuer la raison humaine dans ses tentatives pour s'ennoblir par la recherche de la vérité, ils l'honorent au contraire et reconnaissent son domaine légitime; ils ne cherchent pas à étouffer ses lumières naturelles sous un traditionalisme immobile et oppressif. C'est avec la raison éclairée et fortifiée par la foi qu'ils combattent la raison égarée et livrée à l'excès de ses entraînements. » Ainsi soit-il.

Il y aurait bien à dire sur cet amour de la raison, si peu entaché de traditionalisme. On sait, en effet, que le père Gratry a travaillé pendant de longues années sur la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, afin de la mettre au niveau de la science moderne. Si ce n'est pas là du traditionalisme scientifique, ce mot n'a pas de sens. Au fait, cette tentative trahissait chez celui qu'elle préoccupa certaines illusions sur les tendances du monde actuel, qui ne se remettra point à étudier saint Thomas, quelle que soit la sauce à laquelle on puisse l'accommoder. On peut en être sûr.

Deux ans après son entrée à l'Académie, l'abbé Gratry s'étant associé, avec le P. Hyacinthe, aux idées émises par la Ligue de la paix, il se vit l'objet d'un blâme public formulé par le supérieur de l'Oratoire, et crut devoir alors cesser de faire partie de cette congrégation. Sa tolérance, sa haute compréhension de la situation dans laquelle se trouvait placée l'Eglise en présence des idées modernes lui avaient déjà attiré, à plusieurs reprises, les invectives de l'*Univers*, lorsqu'il fit paraître, au sujet du concile tenu à Rome, sous le titre de : *Monseigneur l'évêque d'Orléans et Monseigneur l'archevêque de Malines* (1870), deux lettres qui eurent un grand retentissement dans le monde catholique. M. Gratry combattait, avec une rare érudition, l'infaillibilité papale; prouvait, par l'exemple d'Honorius I^er^, qu'un pape peut pactiser avec l'hérésie; montrait, par une sérieuse discussion des fausses décrétales, que toutes les prérogatives du saint-siége, autres que la primauté, reposent sur des documents faux; attribuait à la politique de l'Eglise, qu'il appelait un « vase d'argile, » les mensonges qui divisent encore la chrétienté, et attaquait avec une grande vigueur les prétentions d'une nouvelle école catholique, qu'il considérait comme l'ennemie de l'Eglise et le fléau de la religion. Ce remarquable écrit, en même temps qu'il valait à son auteur les félicitations de Strossmayer, évêque de Bosnie, de M. Dupanloup, de M. David, évêque de Saint-Brieuc, et de plusieurs autres prélats éminents, soulevait dans le camp des partisans de l'infaillibilité du pape les plus violentes colères. Attaqué, injurié, conspué par la presse cléricale, le savant M. Gratry vit ses lettres prises à partie par l'évêque de Strasbourg, qui, dans un mandement daté de Rome (19 février 1870), les condamna comme fausses et scandaleuses, et en interdit la lecture à ses diocésains. Lorsque le concile eut proclamé l'infaillibilité du pape (juillet 1870), le P. Gratry courba la tête et ne s'attacha plus qu'à se faire oublier. Un dernier acte, néanmoins, devait le signaler encore à l'attention publique. Lorsque M. Guibert vint prendre possession du siége archiépiscopal de Paris, le P. Gratry crut devoir rétracter publiquement ce qu'il avait écrit contre l'infaillibilité du pape, et, dans ce but, il écrivit au nouvel archevêque une lettre dans laquelle il fit librement amende honorable (décembre 1871). Atteint, à cette époque, d'un abcès au cou, dont il souffrait cruellement, il alla chercher du repos à Montreux, sur les bords du lac de Genève; mais il succomba peu après à ses souffrances.

A certains égards, le P. Gratry, quoique prêtre libéral, était loin de partager le goût de notre siècle pour les affaires et l'activité extérieure qui le distingue. Il préférait de beaucoup la vie contemplative des anciens jours et le silence qui naît du recueillement et du repos. « Le repos, dit-il, est le père du silence. Nous sommes stériles faute de repos, plus encore que faute de travail... Je ne connais qu'un seul moyen de vrai repos dont nous ayons quelque peu conservé l'usage, ou plutôt l'abus : c'est la musique. Rien ne porte si puissamment au vrai repos que la musique véritable. Le rhythme musical régularise en nous le mouvement et opère pour l'esprit et le cœur ce qu'opère pour le corps le sommeil... La vraie musique est sœur de la prière comme de la poésie. Son influence recueille, et, en ramenant vers la source, rend aussitôt à l'âme la séve des sentiments, des lumières, des élans... Mais nous, nous avons trouvé le moyen d'ôter presque toujours à la musique son caractère sacré, son sens cordial et intellectuel, pour en faire un exercice d'adresse, un prodige de vélocité et un brillant tapage, qui ne repose pas même les nerfs, loin de reposer l'âme. »

Les ouvrages du P. Gratry brillent plus par le style et le talent de la discussion que par l'originalité de la pensée. On lit avec intérêt ses *Lettres et répliques à M. Vacherot* (1851, 1 vol. in-8°). Un *Cours de philosophie*, publié par lui de 1855 à 1857, en trois séries : 1° *De la connaissance de Dieu* (2 vol. in-8°); 2° la *Logique* (2 vol. in-8°); 3° *De la connaissance de l'âme* (2 vol. in-8°), a obtenu un grand succès auprès du clergé et de quelques personnes à qui le mérite du style a recommandé le penseur, qui ne fait guère que rééditer en définitive les idées d'autrui sur la matière.

Dans sa *Philosophie du Credo* (Paris, 1861, 1 vol. in-8°), le P. Gratry, en maintenant la place qu'il occupait dans les lettres, donne cours à ses rancunes contre les hommes et les choses du temps. Cet ouvrage est le prélude d'autres écrits : *Jésus-Christ, lettres à M. Renan* (1864, in-8°), et les *Sophistes et la critique* (1864, in-8°), où il s'érige en accusateur public, comme il avait déjà fait dans sa querelle avec M. Vacherot. On considère comme son meilleur titre à la renommée trois publications d'un genre différent, et qui ont mérité à l'auteur son fauteuil à l'Académie française; ce sont : 1° la *Paix, méditations historiques et religieuses* (1862, in-8°); 2° les *Sources, conseils pour la conduite de l'esprit* (1861-1862, 2 vol. in-8°); 3° *Commentaires sur l'Evangile de saint Matthieu* (1863, 1 vol. in-8°, 1^re^ partie).

« Un souffle ardent, dit M. de Mazade, circule dans ces pages de la *Paix*, des *Sources*, des *Commentaires sur l'Evangile de saint Matthieu*, soit que l'auteur contemple la confusion, les contradictions, les impossibilités de l'Europe actuelle et du monde, soit que, circonscrivant son observation, il s'étudie à diriger une âme dans les voies de l'éducation morale et de la science, soit qu'il se propose d'extraire l'esprit vivant, la substance féconde de l'Evangile, en montrant dans l'idée chrétienne le principe et la garantie de tous les progrès. Les sujets sont différents; la *Paix* est presqu'une étude politique, sous une forme à demi lyrique; les *Sources* sont un essai d'analyse morale et intellectuelle; au fond, l'inspiration est la même. L'idée familière de l'auteur, c'est que la réforme du monde, condition supérieure de la paix, ne peut se réaliser que par la régénération individuelle de l'homme, et que cette régénération même de l'individu ne peut s'accomplir que sous l'influence de l'idée chrétienne, d'où découlent toutes les notions de vérité et de justice. »

Citons encore parmi ses ouvrages : *Henri Perreyve* (1866, in-8°); *Petit manuel de critique* (1866, in-18); la *Morale et la loi de l'histoire* (1868, 2 vol. in-8°), un de ses ouvrages les plus remarquables.

GRATTAGE s. m. (gra-ta-ge — rad. *gratter*). Action de gratter, résultat de cette action : *Le* GRATTAGE *de l'écriture est une opération suspecte dans la comptabilité.*

GRATTAN (Henri), célèbre orateur patriote irlandais, né à Dublin en 1750, mort à Londres en 1820. Il obtint d'abord des succès au barreau de sa ville natale, entra au parlement d'Irlande en 1775, y conquit le premier rang par son éloquence entraînante, et fit passer, en 1780, la déclaration portant qu'à l'avenir les seules lois rendues par le parlement irlandais et sanctionnées par le roi seraient exécutoires dans le pays. C'était proclamer, en quelque sorte, l'indépendance de l'Irlande. Grattan reçut de la reconnaissance nationale un don de 50,000 liv. sterl.; mais bientôt il perdit sa popularité, en combattant les prétentions des ultra-patriotes, qui demandaient la séparation radicale du royaume. Plus tard, en demandant l'émancipation des catholiques, il s'attira la haine des protestants, ses coreligionnaires, possesseurs exclusifs de tous les droits, notamment du droit électoral. Il ne prit aucune part à l'insurrection de 1798, si promptement comprimée, et qui eut pour conséquence la suppression des Chambres irlandaises. Nommé, en 1805, au parlement anglais, il y parut avec un grand éclat. Il consacra le reste de sa vie à la défense de l'émancipation. C'est ainsi que, en 1810, il parvint à faire passer un bill qui accordait quelques avantages aux catholiques et améliorait leur sort. En votant, en 1815, avec le parti ministériel pour faire la guerre à la France, Grattan donna le dernier coup à sa popularité, qu'il ne put reconquérir, bien que, dans les discussions sur l'*income-tax* et sur la suspension de l'*habeas corpus*, il se fût placé de nouveau dans les rangs de l'opposition. Grattan fut inhumé à l'abbaye de Westminster. Pendant toute sa carrière politique, il s'était montré un partisan déclaré des moyens légaux. Ses attaques contre les dîmes, ses réclamations incessantes pour la liberté des catholiques, sa modération à la veille de la guerre civile, ses efforts pour réconcilier les deux partis qui s'égorgeaient prouvent à la fois l'indépendance de sa conduite et la pureté de ses vues. Son éloquence était mâle et vigoureuse, sa logique irrésistible, son style élégant, plein de noblesse et de dignité. « Grattan fut, parmi les orateurs modernes, dit sir J. Mackintosh, le seul dont on puisse dire qu'il atteignit le premier rang par l'éloquence, dans deux parlements aussi distincts de goûts, d'habitudes et de préjugés que l'aient jamais été les assemblées de deux nations différentes. La pureté de sa vie ajoutait à l'éclat de sa gloire. Il fut aussi remarquable par l'observation de ses devoirs privés, qu'héroïque par l'accomplissement de ses devoirs puplics. Parmi les hommes de génie que j'ai connus, je n'en ai jamais vu qui réunît aussi heureusement les plus douces qualités de l'âme et les dons les plus puissants de l'intelligence. » Ses *Discours* ont été réunis et publiés par son fils (1822, 4 vol. in-8°). — Ce fils, Henri GRATTAN, né vers 1790, mort en 1859, fut aussi envoyé au parlement par la ville de Dublin, en 1826, mais échoua aux élections de 1830 contre Frédéric Shaw, candidat des torys. En 1832, il devint représentant du comté de Meath, et excita, en 1851, une grande sensation dans la Chambre des communes par son opposition au bill des titres ecclésiastiques.

GRATTAN (Thomas CALLEY), écrivain anglais, né à Clayton-Lodge en 1796, mort dans le comté de Kildare, en Irlande, en 1864. Il appartenait à la même famille que le précédent. Elevé à Athy, et destiné à la profession d'attorney, qui était celle de son père, il alla étudier le droit à Dublin. Cependant il quitta bientôt la toge pour l'épée, et prit un brevet d'officier dans un régiment d'infanterie qu'il alla rejoinde en Belgique. La bataille de Waterloo et la conclusion de la paix refroidirent presque aussitôt son enthousiasme militaire, et il renonça au service pour s'adonner tout entier aux lettres. Il se rendit ensuite à Bordeaux afin de s'embarquer pour le Venezuela, mais il y fit connaissance de miss O'Donnel et l'épousa. Ce mariage arrêta tout net ses projets de voyage transatlantique. Le premier ouvrage de M. Grattan fut composé en France; c'est un roman poétique, *Philibert*, qui parut en 1819; le fond de cette histoire est emprunté à la cause célèbre de Martin Guerre. A Paris, M. Grattan noua des relations assez intimes avec Washington Irving, Thomas Moore, Casimir Delavigne et Béranger. Devenu bientôt collaborateur du *New Monthly Magazine*, alors édité par le poëte Campbell, puis des *Revues d'Edimbourg* et *de Westminster*, il y publia un grand nombre de

nouvelles qu'il réunit plus tard en volume sous le titre de *Sentiers et grands chemins* (1827); le succès du volume fut très-vif, et plusieurs éditions se succédèrent rapidement. M. Grattan, se tournant ensuite vers le théâtre, écrivit pour Kean une tragédie intitulée *Ben Nazid le Sarrasin*, qui n'eut aucun retentissement. Vers 1828, M. Grattan quitta Paris pour aller habiter Bruxelles, d'où la révolution de 1830 l'obligea de s'éloigner momentanément. Pendant son séjour en Belgique, M. Grattan a composé : l'*Héritière de Bruges* (1828), *Jacqueline de Hollande* (1830); les *Légendes du Rhin* (1835); *Agnès de Mansfeld* (1836); des *Aventures de voyage* et une *Histoire des Pays-Bas*. En 1839, M. Grattan fut nommé consul de Belgique, dans l'Etat de Massachusetts; mais, en 1853, il s'est démis de ses fonctions en faveur de son fils. De retour à Londres, il publia une brochure sur les limites des Etats-Unis, qui produisit une certaine sensation dans le monde politique.

GRATTE s. f. (gra-te — rad. *gratter*). Pop. Petits bénéfices plus ou moins irréguliers : *Il y a cinq mille francs, sans compter la* GRATTE. ‖ Ce qu'un tailleur ou un autre ouvrier garde de l'étoffe ou de la matière qui lui a été confiée : *Il habille son petit garçon avec les* GRATTES.

— Mar. Petite plaque de fer triangulaire, emmanchée en son milieu, dont on se sert pour gratter les diverses parties d'un bâtiment. ‖ Morceau de fer recourbé dont les calfats se servent pour détacher le vieil enduit de la carène.

— Agric. Outil dont on se sert pour sarcler.

— Géol. Nom donné, par les mineurs du bassin de la Loire, à diverses variétés de grès grossiers.

GRATTÉ, ÉE (gra-té) part. passé du v. Gratter. Raclé, ratissé : *Un mur soigneusement* GRATTÉ.

— Effacé, enlevé en grattant : *Un chiffre* GRATTÉ *dans un compte.*

— Fig. Chatouillé, flatté : GRATTÉ *dans son amour-propre, chacun prend plus de confiance en soi.* (Virey.)

GRATTEAU s. m. (gra-tô — rad. *gratter*). Techn. Outil d'acier qui sert à gratter et à polir.

GRATTE-BOESSAGE s. m. (gra-te-bo-è-sa-je — rad. *gratte-boesser*). Action ou manière de gratte-boesser : *Le* GRATTE-BOESSAGE *des boutons d'essai.* ‖ On dit aussi GRATTE-BOSSAGE.

— **Encycl.** Cette manipulation a une importance capitale dans le cours de l'opération des dépôts de métaux par la pile; c'est, en effet, le seul moyen que possède l'industrie pour s'assurer que le dépôt est ou non adhérent au métal, et qu'il ne se forme pas sous la couche métallique des soufflures ou des cristallisations de sels doubles; aussi ne néglige-t-on jamais de gratte-boesser plusieurs fois les objets à recouvrir. On interrompt fréquemment le travail galvanique pour s'assurer de l'homogénéité du dépôt. Sans ces précautions, on s'exposerait à voir tomber soit d'une seule pièce, soit par feuillets, tout le métal déposé, et, en croyant faire de l'hydroplastie, on aurait réellement fait de la galvanoplastie proprement dite.

Le *gratte-boessage* des grosses pièces s'effectue ordinairement avec des gratte-boesses en fil de laiton très-rude; mais la menue bijouterie et les pièces délicates se gratte-boessent de préférence avec des gratte-boesses en verre filé, d'une très-grande ténuité, et, par suite, très-doux au toucher.

Le *gratte-boessage* ne se pratique jamais à sec; les pièces, ainsi que l'outil, doivent être constamment mouillées par une solution qui n'a le plus souvent d'autre fonction que de rendre les frottements moins rudes et de conserver la fraîcheur de teinte du dépôt.

Quelquefois on gratte-boesse avec une solution à réaction chimique, dans le but de modifier superficiellement l'aspect du métal.

Les bains de *gratte-boessage* sont mucilagineux et composés pour donner au moindre frottement une grande quantité de mousse, lorsqu'ils ne doivent que nettoyer et adoucir; ils sont formés de vins aigres ou tournés, d'égouttures de comptoir de marchand de vin, de vinaigre étendu d'eau, ou enfin d'acide tartrique, lorsqu'ils doivent modifier les teintes primitives.

En Angleterre et en Autriche, on se sert plus particulièrement de bières communes, et c'est sans doute à l'emploi de ce liquide que ces pays doivent la supériorité de leurs mats sur les nôtres.

Le *gratte-boessage* se fait à la main pour les pièces très-légères, pour les articles très-fouillés, et aussi pour les objets artistiques; mais il se fait aussi depuis longtemps avec un tour spécial appelé tour à gratte-boesser, et qui sert dans la plus grande partie du travail.

GRATTE-BOESSE s. f. (gra-te-bo-è-se — de *gratter* et de *boesse*). Techn. Brosse de fil de laiton ou de verre filé, dont les doreurs se servent pour étaler l'amalgame d'or et de mercure, pour brosser les pièces de métal, et les monnayeurs pour nettoyer les boutons d'essai. ‖ On dit aussi GRATTE-BOSSE.

GRATTE-BOESSÉ, ÉE (gra-te-bo-è-sé) part. passé du v. Gratte-boesser : *Bouton d'essai* GRATTE-BOESSÉ.

GRATTE-BOESSER v. a. ou tr. (gra-te-bo-è-sé — rad. *gratte-boesse*). Techn. Frotter avec la gratte-boesse : GRATTE-BOESSER *des pièces de métal, des boutons d'essai.* ‖ On dit aussi GRATTE-BOESSER.

GRATTE-CUL s. m. (de *gratter* et de *cul*, parce que la bourre que contiennent ces baies, mise dans un lit, cause des démangeaisons aux fesses). Bot. Fleur ou fruit du rosier, et particulièrement du rosier sauvage ou églantier :

> Ainsi qu'une abeille au matin
> Va sucer les pleurs de l'aurore,
> Ou sur l'absinthe ou sur le thym,
> Toujours travaille et toujours cause,
> Et nous pétrit son miel divin
> Des *gratte-culs* et de la rose....
>
> VOLTAIRE.

GRATTÉE s. f. (gra-té — rad. *gratter*). Agric. Sorte de petite charrue en usage dans la Haute-Saône.

GRATTELÉ, ÉE (gra-te-lé) part. passé du v. Gratteler : *Planche* GRATTELÉE.

GRATTELER v. a. ou tr. (gra-te-lé — dimin. de *gratter*. Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Je grattelle, nous grattellerons*). Techn. Gratter légèrement pour polir : GRATTELER *une plaque de marbre.*

GRATTELEUX, EUSE adj. (gra-te-leu, euze — rad. *grattelle*). Qui a de la grattelle : *Un mendiant* GRATTELEUX.

GRATTELLE s. f. (gra-tè-le — rad. *gratter*). Pathol. Menue gale, gale sèche ou canine : *Avoir la* GRATTELLE.

GRATTE-PAILLE s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver. ‖ Invariable au pluriel.

GRATTE-PAPIER. Par dénigr. Copiste de bureau, clerc d'étude, homme occupé au travail matériel des écritures : *On peut voir cet ancien* GRATTE-PAPIER *parader dans sa voiture et se pavaner dans le luxe de ses appartements.* (A. Marmier. ‖ Pl. *Des* GRATTE-PAPIER.

GRATTER v. a. ou tr. (gra-té — du germanique : ancien haut allemand *chrazon*, *chrazjân*, gratter; scandinave *kratta;* allemand *kratzen;* anglais *to scratch*, *to grate*, même sens). Racler, ratisser, entamer superficiellement : GRATTER *une muraille.* GRATTER *des souliers avec un couteau, pour en enlever la crotte.* (Acad.)

— Racler avec les ongles : GRATTER *son front. Il faut éviter de* GRATTER *les bords d'une plaie.* ‖ Remuer, éparpiller avec les ongles : *Les poules* GRATTENT *le fumier pour y trouver leur nourriture.*

— Effacer en enlevant la superficie du papier : GRATTER *une tache d'encre, un mot.*

— Par ext. Faire éprouver la sensation que procure l'action de gratter : *Ce vin* GRATTE *le gosier. Les plus violents irritants* GRATTENT *à peine les sens d'un Sibérien.* (Virey.)

— Pop. Faire un petit bénéfice : *Le voyageur patron obtiendra une commission là où il n'y a rien à gratter pour son pauvre représentant.* (Raoul-Perrin.)

— *Gratter la terre avec ses ongles*, ou simplement *Gratter la terre*, Se résigner à ce qu'il y a de plus ingrat et de plus pénible : *J'aimerais mieux* GRATTER LA TERRE AVEC LES ONGLES, *que d'accepter cette charge à son préjudice.* (Mézeray.)

— *Gratter le papier, le parchemin*, Gagner sa vie à faire des écritures.

— Prov. *Trop gratter cuit, trop parler nuit*, On a toujours à se repentir de céder à la démangeaison de parler, comme à celle de se gratter.

— Grav. *Gratter les tailles*, Rendre plus nourries des tailles trop délicates.

— Manége. *Gratter le mur*, S'approcher trop du mur dans les exercices.

— Techn. *Gratter le sucre*, Enlever avec un couteau ordinaire le sucre qui a jailli sur les bords de la forme. ‖ Chez les formiers, *Gratter une forme*, La ratisser avec une vieille lame d'épée pour la perfectionner. ‖ *Gratter un livre*, En ouvrir le dos avec un outil de fer dentelé, afin d'y faire pénétrer la colle avant de l'endosser. ‖ *Gratter le cuivre*, Le nettoyer pour que l'étamage y adhère mieux. ‖ *Gratter le poil*, Le tirer avec l'aiguille, pour cacher une couture.

— v. n. ou intr. *Gratter de la guitare*, Jouer fort mal de cet instrument.

— Argot de théâtre. *Gratter au foyer*, en parlant d'un acteur ou d'une actrice, Attendre des rôles, ne pas jouer dans plusieurs pièces montées de suite.

Se gratter v. pr. Etre gratté : *Ces légumes doivent* SE GRATTER *avec soin.*

— Gratter quelque partie de son corps : *Un enfant bien élevé ne doit pas* SE GRATTER *ainsi. La constance, en amour, c'est comme qui dirait une vive démangeaison, avec défense de* SE GRATTER : *dix fois sur douze, il arrive qu'on* SE GRATTE. (A. Karr.)

> Quiconque a soixante ans vécu
> Et jeune fille épousera,
> S'il est galeux, *se grattera*
> Avec les ongles d'un cocu.
>
> [illegible]

— Prov. *Qui se sent galeux se gratte*, Celui qui se sent coupable de la faute qu'on blâme peut ou doit s'appliquer ce qu'on en dit.

GRATTEUR, EUSE adj. (gra-teur, eu-ze — rad. *gratter*). Qui se gratte, qui a l'habitude de se gratter : *Cette enfant est bien* GRATTEUSE.

— Substantiv. Personne qui se gratte, qui a l'habitude de se gratter : *Un* GRATTEUR *insupportable.*

— *Gratteur de papier*, Scribe, homme qui tient des écritures. ‖ Mauvais écrivain : *Méprisez les insultes d'un* GRATTEUR DE PAPIER.

GRATTOIR s. m. (gra-toir — rad. *gratter*). Instrument en acier dont on se sert pour gratter le papier ou le parchemin, afin d'en enlever l'écriture ou les taches.

— Grav. *Grattoir à creuser*, Instrument au moyen duquel le graveur polit le bois avant d'y graver les lointains et les points éclairés. ‖ *Grattoir à ombre*, Instrument qui ne diffère guère du précédent qu'en ce qu'il n'est point courbe, et que ses coins ne sont pas ronds d'une manière sensible.

— Techn. Espèce de couteau tranchant des deux côtés, en usage chez les monnayeurs et les chaudronniers. ‖ Instrument en forme de S, dont se servent les mouleurs pour piquer les pièces de cire et de plâtre qu'ils veulent fixer l'une à l'autre. ‖ Lame à deux manches, servant à commencer le polissage de la raquette. ‖ Outil employé par les serruriers pour dresser et arrondir les anneaux des clefs et autres pièces de relief. ‖ Verge de fer terminée à un de ses bouts par plusieurs branches recourbées en dehors, dont on se sert pour gratter l'intérieur des canons de fusil, afin d'en détacher les saletés. ‖ Petit outil en fer servant aux artilleurs pour nettoyer la chambre et l'âme du mortier. ‖ Outil en usage dans la fabrication des tapis et des tapisseries, pour resserrer la trame. ‖ Petit instrument de fer, en forme de ciseau à large lame, qui sert aux boulangers pour ratisser les angles du pétrin. ‖ *Grattoir à anche*, Instrument sur lequel le luthier ratisse les lames de roseau servant à faire les anches des hautbois et des musettes.

GRATTOIRE s. f. (gra-toi-re — rad. *gratter*). Techn. Instrument de serrurier appelé aussi GRATTOIR.

GRATTURES s. f. pl. (gra-tu-re — rad. *gratter*). Débris provenant du grattage : *Des* GRATTURES *de cuivre.*

GRATUIT, UITE (gra-tui, ui-te — lat. *gratuitus;* de *gratus*, agréable). Fait ou donné pour rien; qui ne coûte rien : *Consultations* GRATUITES. *Spectacle* GRATUIT. *Leçons* GRATUITES. *Le zèle* GRATUIT *d'un bon citoyen doit aller jusqu'à négliger pour sa patrie le soin de sa réputation.* (D'Ablanc.) *Le droit de l'enfant exige l'enseignement* GRATUIT *et obligatoire.* (V. Hugo.)

— Fig. Désintéressé : *Il est rare que les éloges soient* GRATUITS. *La bonté, c'est l'amour* GRATUIT. (Lacordaire.) *L'amour* GRATUIT *de Dieu, l'anéantissement en Dieu est le principe par excellence de l'ascétisme.* (Proudh.) ‖ Qui est sans motif ou sans fondement : *Insulte* GRATUITE. *Offense* GRATUITE. *Méchanceté* GRATUITE. *Supposition* GRATUITE.

— Hist. *Don gratuit*, Contribution que le clergé français et quelques provinces du royaume offraient autrefois volontairement, de temps en temps, pour les besoins de l'Etat : *Ce mot et ce privilége de* DON GRATUIT *se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des* DONS GRATUITS *au roi pour les besoins de l'Etat.* (Volt.)

— **Antonymes.** Dispendieux, payant, coûteux, cher.

GRATUITÉ s. f. (gra-tui-té — rad. *gratuit*). Caractère de ce qui est gratuit : *Prouver que l'intérêt est légitime, juste, utile, n'est-ce pas prouver que la* GRATUITÉ *du crédit est une chimère?* (F. Bastiat.)

GRATUITEMENT adv. (gra-tui-te-man — rad. *gratuit*). D'une manière gratuite : *Le premier capital est fourni* GRATUITEMENT *à l'homme par la nature.* (Proudh.) *Point de société démocratique organisée, si l'instruction publique n'y est* GRATUITEMENT *donnée.* (E. de Gir.)

— Fig. D'une façon désintéressée, sans intention égoïste : *Personne n'est bon et officieux* GRATUITEMENT. (D'Ablanc.) *Les hommes ne louent jamais* GRATUITEMENT; *il faut toujours qu'il leur en revienne quelque chose.* (St-Evrem.) ‖ Sans fondement, sans motif : *Supposer quelque chose* GRATUITEMENT. *Avancer* GRATUITEMENT *un fait. Insulter* GRATUITEMENT *un ami. Nul n'est mauvais* GRATUITEMENT; *il faut toujours qu'il y ait une raison qui détermine, et cette raison est toujours une raison d'intérêt.* (Montesq.)

GRATZ ou **GRÆTZ**, ville des Etats autrichiens (Styrie), ch.-l. du gouvernement de Styrie et Carinthie, à 140 kilom. S.-O. de Vienne, sur la Muhr; 70,000 hab. Siége de l'évêché de Sekkau, tribunaux de 1re instance, civil et de district; résidence du commandant militaire de la Styrie et des autres autorités de la province; séminaire théologique; noviciat de jésuites; établissement du *Johanneum*, pour les hautes sciences; chapitre impérial de nobles. L'université, transformée en lycée en [illegible], mais rétablie en 1827, possède une riche bibliothèque, des collections et un observatoire. La ville est bâtie autour d'une hauteur (le Schlossberg) qui forme une jolie promenade et d'où l'on découvre un magnifique panorama. Ses faubourgs sont très-vastes. Quatre ponts la mettent en communication avec les faubourgs situés sur la rive gauche de la Muhr. Gratz renferme quelques beaux édifices. La cathédrale, monument de style gothique bâti par Frédéric III, est ornée de plusieurs tableaux signés de maîtres célèbres, et revêtue de nombreuses décorations en marbre. Dans l'église Sainte-Catherine se trouvent les tombeaux de Ferdinand II et de son épouse, et celui de la princesse Marie-Thérèse de Savoie, femme de Charles X. Mentionnons aussi l'église paroissiale, dont le maître-autel est orné d'un tableau du Tintoret; le château impérial, l'hôtel de ville, le théâtre.

GRATZEN, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 20 kilom. S.-E. de Budweis; 2,000 hab. Beau château. Fabriques de fer et de papier; importante verrerie et cristallerie du comte de Bucquoy.

GRAU s. m. (grô). Géogr. Nom que l'on donne, dans le Midi, à un chenal par lequel un étang ou un rivière débouche dans la mer : *Le littoral, à partir de son extrémité orientale jusqu'à la montagne d'Agde, offre une suite d'étangs salés, séparés par une plage étroite de la mer, avec laquelle ils communiquent par des* GRAUS. (A. Hugo.)

GRAUBUNDEN, nom allemand du canton des GRISONS.

GRAUCALE s. m. (grô-ka-le). Ornith. Syn. de CHOUCARI et de CORMORAN.

GRAUDENZ, en polonais *Grudziaz*, ville forte de Prusse, prov. de la Prusse proprement dite, régence et à 48 kilom. S.-O. de Marienwerder, sur la rive droite de la Vistule; 6,000 hab. Séminaire catholique; gymnase. Fabriques de draps, carrosseries, brasseries, distilleries. Commerce actif de céréales et de bestiaux. La ville est ceinte de hautes murailles et de fossés, protégée par une île fortifiée et par une citadelle construite de 1770 à 1776, sur une colline voisine. Graudenz doit son origine à un fort bâti au XIe siècle par les Prussiens; la ville proprement dite fut fondée par l'ordre teutonique. La forteresse, assiégée en 1807 par les Français, fut défendue avec succès, du 21 janvier jusqu'à la conclusion du traité de Tilsitt, par le général Courbière, à qui le roi fit élever un monument sur le glacis de la citadelle. ‖ Le cercle de Graudenz compte une superficie de 854 kilom. carrés et une population de 56,267 hab.

GRAUL s. m. (grôl). Ornith. Nom que l'on donne au corbeau dans le Limousin.

GRAULE s. f. (grô-le). Ornith. Nom vulgaire de la corneille mantelée.

GRAULHET, ville de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Lavaur, près de la rive gauche du Dadou; pop. aggl., 3,734 hab. — pop. tot., 6,118 hab. Tanneries, mégisseries, chapellerie, filature de laine.

GRAULLY (le), monstre fantastique et terrible, sorte de dragon fabuleux, qui, selon la légende, sema la terreur à Metz, dans les premiers temps du christianisme, et dont cette ville n'aurait été sauvée, suivant la même légende, que grâce à la courageuse et miraculeuse intervention de saint Clément, son évêque. Voici cette légende : Metz était alors un des principaux quartiers généraux de la domination romaine, qui en avait fait une sorte de forteresse capable d'arrêter les efforts des hordes germaniques. En outre, peu de villes étalaient un luxe qui pût être mis en comparaison avec celui de Metz : de toutes parts s'élevaient des bains publics, des naumachies; rien n'égalait son vaste amphithéâtre, et des ruines éloquentes disent encore la grandeur de ses aqueducs. Déjà, en ce temps-là, de saints hommes se répandaient dans les Gaules, pour y porter la parole du Christ. Saint Clément était venu fixer à Metz le siége de son épiscopat; mais les habitants, peu dociles à ses exhortations, continuaient à adorer Jupiter et à s'abandonner au plaisir. Alors, dit la légende, voici ce que Dieu suscita pour châtier la ville impie. C'était en un jour de fête : un peuple immense encombrait les gradins de l'amphithéâtre, célébrant le nom d'Auguste, son fondateur. Le spectacle s'achevait au milieu des acclamations, quand tout à coup le ciel se couvrit d'un voile, les nuées s'amoncelèrent, la tempête éclata et un sourd mugissement résonna seul dans l'enceinte : l'horreur est au comble; le ciel s'entr'ouvre et son flanc déchiré vomit un monstre effrayant : c'est un dragon aux proportions gigantesques, à la gueule écumante, aux ailes écailleuses, qui tombe dans l'arène en jetant un cri strident. La foule veut fuir, mais le monstre a déjà compté ses victimes et quiconque appelle son regard est englouti par lui. Bientôt l'arène n'est plus qu'un vaste champ de carnage et le dragon reste seul maître du terrain. Ses ailes verdoyantes se reploient sous son corps; sa large queue abrite son flanc; sa bave sanglante se mêle à des débris de crânes; rassasié de meurtres, il s'endort. Le lendemain il s'éveille : il voit l'amphithéâtre vide. Alors, s'élevant de toute la rapidité de son vol, il s'arrête un instant au-dessus de la ville épouvantée; son regard plonge sur le point de la cité le plus populeux : il s'y pre-

cipite en accompagnant sa chute de son redoutable sifflement de mort. Les enfants et les vieillards sont les premières victimes et le carnage recommence. Après quoi, le monstre, gorgé de sang, agite ses ailes bruyantes, s'élève dans les airs et regagne l'amphithéâtre, son repaire. Le lendemain, nouveau carnage. Cinquante jours, dit la légende, se passèrent ainsi. Les rues de Metz, naguère si bruyantes, étaient devenues muettes et mornes, car la peur enchaînait chacun à son foyer. Le commerce avait fui et la famine était venue. En vain le sang des victimes inondait les autels des divinités profanes : ces vains holocaustes ne pouvaient calmer le courroux de Dieu, et le Graully (c'est ainsi que les Messins avaient nommé le monstre) continuait ses ravages. Or, ces événements se passaient en l'an du Christ 47 environ ; tandis que les bûchers consumaient les offrandes destinées à calmer Jupiter, le saint évêque Clément passait la nuit en prières, se préparait par les jeûnes à devenir l'instrument de Dieu. Déjà quelques personnes, sur qui les prédications de l'évêque avaient produit une certaine impression, avaient mis en avant l'idée qu'il pourrait, par ses prières, faire cesser l'horrible fléau, et saint Clément, qu'on venait solliciter de toutes parts, crut devoir céder au vœu général. Suivi chaque jour de nouveaux prosélytes, il marche processionnellement à la recherche du monstre. Il y avait huit jours que la bannière épiscopale se promenait par les rues de Metz, quand le Graully, caché et guettant de nouvelles victimes, apparut tout à coup. Ceux qui suivaient l'évêque, effrayés, se disposaient déjà à fuir, quand il les arrêta par ces simples mots : « Taisons-nous. » Le monstre s'élance ; mais, ô miracle ! à la vue de l'évêque et de son saint cortége, il est saisi d'effroi, agite ses ailes et veut fuir. L'évêque alors va droit à lui, lui présentant la croix et l'aspergeant abondamment d'eau bénite. Le Graully se tord dans les convulsions de la fureur. Chaque goutte de l'eau sainte est un dard qui pénètre au fond de ses entrailles. Enfin, rassemblant ses forces, le Graully se dresse de toute la longueur de son corps, déploie convulsivement ses griffes contractées, et les lance, par un effort surnaturel, contre le saint tranquille et calme. Mais il n'a frappé que le vide, et il tombe avec un dernier cri aux pieds du saint. L'évêque alors, détachant l'étole de son cou, la jeta sur la tête du Graully, et le monstre, sous ce lien redoutable, se laissa entraîner sans résistance jusqu'à la rivière de Seille, où saint Clément le précipita. Telle est la légende du Graully, qui fixe la date des premiers succès du christianisme en Lorraine. En commémoration de cet événement, la rue où saint Clément rencontra le dragon fut appelée la rue *Taison*, à cause des paroles prononcées par l'évêque, et, pendant plusieurs siècles, l'anniversaire de ce jour miraculeux fut consacré par une procession à laquelle assistaient tous les bourgeois de la cité. On y portait l'effigie du Graully (de même qu'à Tarascon on porte encore aujourd'hui celle de la Târasque), et chaque boulanger était tenu de jeter un pain tout entier dans sa gueule béante : c'était la dîme des pauvres.

GRAUMANN (Jean-Philippe), économiste allemand, mort en 1762. Il fut successivement commissaire du commerce à Brunswick, conseiller privé des domaines et des finances (1720), puis directeur général de la monnaie à Berlin, sous Frédéric II. Très-versé dans la connaissance des monnaies des divers Etats de l'Europe, il réforma le système monétaire de la Prusse, où le titre connu sous le nom de *pied de Graumann* est encore en usage, sauf de légères modifications. Il a publié en allemand quelques ouvrages fort estimés, dont les principaux sont : *Tableaux détaillés des monnaies à l'usage des commerçants* (2 vol. in-8°) ; *Examen approfondi d'une lettre concernant le système monétaire en usage en Allemagne et chez d'autres peuples* (1750, in-4°) ; *Tableaux pour calculer l'argent et l'or d'après leur titre* (1761) ; *Recueil de lettres sur le change et son cours, sur la proportion entre l'or et l'argent, sur le pair des monnaies*, etc. (Berlin, 1762, 2 vol. in-4°), savant ouvrage dont une partie a été traduite en français par L. Beyerlé, sous le titre de *Lettres de Graumann* (Paris, 1788, in-8°).

GRAUN (Charles-Henri), compositeur et chanteur allemand, né à Wahrenbrück (Saxe) en 1701, mort en 1759. A l'âge de douze ans, il fut envoyé à Dresde avec ses frères, et admis à l'école de la Croix, où les jeunes gens recevaient alors une éducation toute musicale. Charles-Henri y suivit les leçons de chant de Grundig, excellent professeur qui possédait à fond toutes les ressources de l'art vocal, et l'organiste Chrétien Pezold, claveciniste de la musique du roi, lui enseigna le clavecin.

La voix de soprano de Graun s'était, à l'âge de la puberté, transformée en une voix de ténor assez maigre, qui ne pouvait acquérir de consistance qu'avec le temps. Il profita de son repos forcé pour prendre des leçons de composition de Schmidt, maître de chapelle du roi de Pologne. Quand il quitta l'école, il séjourna encore à Dresde quelques années, qu'il employa à se créer des relations. Engagé comme premier ténor au théâtre de Brunswick en 1725, il débuta dans *Henricus anceps*, opéra du maître de chapelle Schumann. Les airs qui faisaient partie de son rôle ne lui convenant pas, le chanteur les remplaça par d'autres morceaux de sa composition, qui plurent tellement au duc de Brunswick, qu'il chargea son ténor de composer un opéra. *Polydore* est la première œuvre dramatique de Graun ; le succès qu'il obtint fut si grand, que l'auteur reçut le titre de vice-maître de chapelle. Encouragé par ce triomphe, il écrivit cinq autres partitions qui eurent également une brillante réussite. Bientôt son nom fut connu dans toute l'Allemagne. Sur l'invitation de Frédéric, prince royal de Prusse, il se rendit à Rheinsberg, où il chanta dans les concerts. Il composa la musique des cantates faites par le prince. Après son avénement au trône, en 1740, Frédéric II nomma Graun maître de chapelle et l'envoya en Italie recruter une troupe chantante. Ce voyage étendit la réputation du compositeur allemand. De retour à Berlin avec une troupe italienne composée d'artistes hors ligne, Graun, dès son arrivée, organisa l'Opéra de cette ville. C'est à la prospérité de ce théâtre qu'il consacra le reste de sa vie, en écrivant, dans l'espace de quinze ans, vingt-neuf opéras italiens. Parmi ces ouvrages, citons pour mémoire : le *Demofoonte*, dont l'air *Misero pargoletto* arracha des larmes à l'auditoire, et *Britannico*, dont le chœur final, *Vanne Neron spietato*, peut être considéré comme un chef-d'œuvre. Après vingt-quatre ans de service à la cour de Prusse, Graun mourut à Berlin, regretté de tous les artistes. Comme chanteur, il avait acquis une dextérité vocale inconnue de son temps en Allemagne. Sa voix était celle d'un ténor aigu, d'un mince volume, mais expressive et flexible. Sa vocalisation était facile, mais son trille défectueux. Comme compositeur, cet artiste a joui longtemps en Allemagne d'une très-grande réputation. Ses œuvres théâtrales, imitées pour la plupart des maîtres italiens d'alors, sont tombées dans l'oubli ; mais sa musique sacrée, et surtout son oratorio de la *Mort de Jésus*, considéré comme un chef-d'œuvre en son genre, ont fait vivre son nom.

GRAUNSTEIN s. m. (grôn-stain). Minér. Roche composée d'amphibole et de feldspath, qu'on appelle aussi DIORITE et DIABASE.

GRAUNT (Jean), statisticien anglais, né à Londres en 1620, mort en 1674. Il exerça la profession de marchand mercier, s'attira la considération de ses concitoyens, remplit diverses fonctions municipales et devint directeur des eaux de Londres. Il fut successivement puritain, socinien et catholique. Graunt s'est fait connaître par des *Observations on the bills of mortality* (Londres, 1661, in-4°), un des premiers ouvrages de statistique qu'on ait publiés en Europe.

GRAUS, bourg d'Espagne, prov. et à 66 kilom. E. de Huesca, au confluent de l'Essera et de l'Isavena, et au pied d'une haute montagne à pic ; 2,500 hab. Moulins à huile et à farine ; fabriques de savon, de papier, de tissus de soie ; teintureries. Patrie du fameux inquisiteur Torquemada. On y remarque des rues bien pavées, des maisons bien bâties ; la place de la Constitution, entourée de belles colonnes en pierre de taille, et l'église, qui est très-ancienne et dans laquelle on conserve un crucifix donné à la ville par saint Vincent Ferrier. Dans les environs, au pied d'un rocher qui menace à chaque instant d'ensevelir la ville, s'élève une belle chapelle, but de nombreux pèlerinages.

GRAUTOFF (Ferdinand-Henri), savant allemand, né près de Hambourg en 1789, mort en 1832. Il suivit la carrière de l'enseignement, professa à Leipzig et à Lubeck, puis devint bibliothécaire de cette dernière ville. Nous citerons de lui : *Exposé de la réforme des Eglises chrétiennes* (1817) ; *Traité de l'état des établissements d'instruction publique à Lubeck avant la réforme de Luther* (1830) ; *Recueil des médailles relatives à l'histoire de la ville de Lubeck* (1830).

GRAUVES, village et comm. de France (Marne), cant. d'Avize, arrond. et à 8 kilom. d'Epernay ; 511 hab. Le territoire de cette commune fournit des vins mousseux, provenant de raisins blancs, que l'on classe dans les troisièmes qualités des vins de Champagne. Le vignoble de Grauves, d'une contenance de 76 hectares, fournit les meilleures *tisanes* de Champagne, vins peu mousseux et de seconde qualité. Les *Roualles* sont regardés comme le meilleur quartier de Grauves. Le vin qu'on y récolte se distingue par un goût de pierre à fusil ; il est plus vineux que le *cramant* et offre quelque analogie avec le vin de la montagne de Reims ; il vaut, année moyenne, de 150 à 200 fr. la pièce.

GRAUW (Henri), peintre hollandais, né à Horn vers 1627, mort à Alkmaër en 1681. Il reçut les leçons de Pierre Grebber et de Jacques van Kampen, puis alla passer trois années à Rome, où il connut Poussin et se livra à une étude assidue des chefs-d'œuvre de l'art. De retour en Hollande, il habita successivement plusieurs villes et finit par se fixer à Alkmaër. Cet artiste composait avec beaucoup de soin : aussi a-t-il fort peu produit. Ses tableaux sont remarquables par la noblesse de la composition, la sagesse de l'ordonnance, l'ampleur des draperies, l'heureux choix des formes. On a aussi de lui des dessins à plusieurs crayons, qui sont extrêmement estimés.

GRAUWACKE s. f. (grô-va-ke — de l'allem. *grau*, gris ; *wacke*, nom d'une roche). Minér. Nom donné à diverses roches qui appartiennent aux terrains de sédiment.

— **Encycl.** On donne le nom de *grauwackes* aux brèches, aux poudingues, aux grès, quelquefois même aux argiles des terrains de sédiment les plus anciens, ou les plus rapprochés des terrains éruptifs qui ont agi sur eux de différentes manières. On les distingue en *grauwackes grossières* et *grauwackes schisteuses*. Celles-ci renferment un grand nombre de paillettes de mica disposées à plat et paraissent avoir été primitivement des argiles. Elles passent, par toutes les nuances, aux schistes micacés et aux schistes talqueux. Le plus souvent, les *grauwackes* offrent des teintes sombres, et les variétés schisteuses deviennent tout à fait noires ; cependant il y en a de diverses couleurs, et spécialement des rouges, comme celles qu'on a nommées vieux grès rouge. Dans les *grauwackes* composées de gros fragments, on peut distinguer, non-seulement la nature, mais encore la provenance des éléments qui s'y trouvent ; dans les autres, les éléments quartzeux dominent généralement, en vertu de leur résistance plus longue à la décomposition.

GRAVANCHE s. f. (gra-van-che). Ichthyol. Variété de gravaret qui habite le lac de Genève.

GRAVANDER (Laurent-Frédéric), médecin et poëte suédois, né à Sund (Westmanland) en 1778, mort en 1815. Il pratiqua son art dans le district de Falun, où il s'attacha à propager la pratique de la vaccine. Ses principaux ouvrages sont : *Avis sur les avantages de l'inoculation de la vaccine* (1804) ; *Préservatif contre les maladies contagieuses* (1807). On lui doit, en outre, des poésies et des poëmes d'une valeur médiocre : *Hercule*, la *Source de la sagesse*, etc., qui ont paru à Stockholm, dans le *Journal de la littérature et du théâtre*.

GRAVATIER s. m. (gra-va-tié — rad. *gravats*). Techn. Celui qui enlève et transporte les gravats ou décombres de démolition.

GRAVATIF, IVE adj. (gra-va-tif, i-ve — du lat. *gravare*, alourdir). Pathol. Qui est accompagné d'un sentiment de pesanteur : *Douleur* GRAVATIVE.

GRAVATS s. m. pl. (gra-va — rad. *grave*, qui s'est dit pour *grève*). Syn. de GRAVOIS : *Un tombereau de* GRAVATS.

GRAVE adj. (gra-ve — lat. *gravis*, le même que le sanscrit *guru*, pesant, probablement de la racine *gur*, s'appuyer, résister). Physiq. Pesant : *Les corps* GRAVES.

— Fig. Important, considérable, de grande conséquence : *Matière* GRAVE. *Sujet* GRAVE. *Circonstances* GRAVES. *Faute* GRAVE. *Une* GRAVE *erreur. Le rôle d'une jolie femme est beaucoup plus* GRAVE *que l'on ne pense ; il n'est rien de plus sérieux que ce qui se passe le matin à sa toilette, au milieu de ses domestiques.* (Montesq.) *Le despotisme est le plus* GRAVE *attentat contre la liberté.* (Bautain.)

Tu dis vrai, le bonheur est une chose *grave*,
Il veut des cœurs de bronze, et lentement s'y grave.
V. HUGO.

‖ Qui peut avoir des conséquences très-fâcheuses : *Maladie, blessure* GRAVE. ‖ Qui est d'un grand poids, d'une grande considération dans certaines matières controversées : *De* GRAVES *autorités. Cette déclaration est des plus* GRAVES. *Vous ne donnez pas de bien* GRAVES *raisons.* ‖ Qui parle ou agit d'une manière sérieuse et digne ; qui est fait ou dit d'une manière sérieuse et digne : *Un homme* GRAVE. *Un maintien* GRAVE. *Celui qui songe à être* GRAVE *ne le sera jamais.* (La Bruy.) *L'air* GRAVE *est l'air d'un homme qui s'estime beaucoup et qui désire fort d'être estimé.* (Malebr.)

— Qui est dans un genre sérieux et élevé, qui n'admet ni l'enjouement ni la plaisanterie : *Mœurs* GRAVES. *Pensées* GRAVES. *Donner un tour* GRAVE *à la conversation. La familiarité est voisine de la négligence et choque dans un livre* GRAVE. (S. de Sacy.)

— Gramm. Se dit d'un accent dirigé de gauche à droite, qui se place sur certaines voyelles, soit pour modifier leur son, soit pour distinguer certains mots dont l'orthographe est d'ailleurs la même. ‖ Qui est surmonté d'un accent grave : *À* GRAVE. *È* GRAVE. *Ù* GRAVE. ‖ Qui a un son relativement sourd : *A est* GRAVE *dans* âge *et ouvert dans* sage.

— Mus. Bas, par opposition à aigu : *Son* GRAVE. *Ton* GRAVE. *Note* GRAVE. *Voix* GRAVE. *Le freux est d'une grosseur moyenne entre le corbeau et la corbine, et il a la voix plus* GRAVE *que les autres corneilles.* (Buff.)

— s. m. Physiq. Corps pesant : *La machine d'Atwood sert à calculer la chute des* GRAVES. *Newton trouve que la force qui fait tomber les* GRAVES *sur la surface de la terre s'étend jusqu'à la lune et la retient dans son orbite.* (Buff.)

— Métrol. Nom donné primitivement au poids appelé depuis KILOGRAMME.

— Littér. Pensées, style grave : *Le* GRAVE *est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué : il y a un degré de plus, et ce degré est considérable.* (Volt.)

Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
Passer du *grave* au doux, du plaisant au sévère.
BOILEAU.

— Mus. Ton grave : *Passer du* GRAVE *à l'aigu. Une voix belle dans le* GRAVE.

— Comm. Vin blanc du village de Grave, dans la Gironde : *Un verre de* GRAVE. *Boire du* GRAVE.

— **Syn. Grave, sérieux.** L'homme *grave* est celui qui s'observe, qui ne fait jamais rien de contraire à sa dignité, qui ne plaisante pas mal à propos, qui s'occupe habituellement de choses utiles et qui les traite avec l'attention qu'elles méritent. L'homme *sérieux* est celui qui ne rit presque jamais, qui a toujours l'air *grave*, et qui aurait cet air lors même qu'il prendrait des bagatelles pour des choses importantes. En d'autres termes, *grave* se rapporte surtout au caractère et *sérieux* aux manières. Mais, lorsqu'on applique ces deux adjectifs aux choses, ils diffèrent alors en ce que *sérieux* se rapporte à la vérité des choses en même temps qu'à leur importance, tandis que *grave* ne se rapporte qu'à cette dernière.

— **Grave, grief.** Ce qui est *grave* mérite une attention sérieuse, à cause des conséquences qui peuvent en résulter ou des circonstances qui l'accompagnent. Ce qui est *grief* est en soi-même d'une fâcheuse nature, est plus que médiocrement mauvais. On dit qu'une affaire a de la *gravité* quand elle peut amener un gain ou une perte considérable ; la *grièveté* du péché est ce qui le distingue d'une faute légère, d'une peccadille.

— **Antonymes.** Bouffon, facétieux, léger, plaisant, comique, risible. — Frivole, futile, insignifiant, puéril, vain.

GRAVE s. f. (gra-ve — autre forme du mot *grève*). Se dit quelquefois pour grève chez les pêcheurs de Terre-Neuve, et s'employait autrefois partout en ce sens : *La* GRAVE, *défrichée et nettoyée, sert à étendre et à faire sécher le poisson.* (Hautefeuille.)

— Dans la Gironde, Terrain qui est composé de gravier, de sable, d'argile, et qui couvre les plateaux et les collines.

GRAVE, ville forte de Hollande, prov. du Brabant septentrional, arrond. et à 31 kilom. N.-E. de Bois-le-Duc, sur la rive gauche de la Meuse ; 2,800 hab. Célèbre par un siége qu'elle soutint en 1602 contre Maurice de Nassau. Elle fut prise en 1672 par les Français et en 1674 par Guillaume d'Orange.

GRAVE-EN-OISANS (LA), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. N.-O. de Briançon, sur la Romanche, à 1,500 mètres d'altitude ; pop. aggl., 1,446 hab. — pop. tot., 1,459 hab. Patrie du géographe Nicolas du Nicolay. Au S. se montrent les magnifiques glaciers de Tabuchet de Pacave et du Vallon, dominés par la gigantesque aiguille du Midi, dont le sommet atteint 3,987 mètres.

GRAVE (Henri DE), dominicain et philologue néerlandais, dont le véritable nom était **Vermolanus**, né à Grave (Gueldre), mort à Nimègue en 1552. Il fut professeur, puis prieur de son ordre à Nimègue, et donna quelques éditions estimées, notamment celles des *Œuvres de saint Cyprien* (1544), *de saint Jean Damascène* (1546), *de Paul*, évêque de Nole (1560), etc.

GRAVE (Pierre-Marie, marquis DE), général, écrivain et homme politique français, né en 1755, mort à Paris en 1823. Il entra dans les mousquetaires, prit part au siége de Gibraltar, devint colonel (1782), premier écuyer du duc de Chartres, maréchal de camp, et s'attacha, dès le début de la Révolution, au parti du duc d'Orléans. Chargé du portefeuille de la guerre en remplacement de M. de Narbonne (9 mars 1792), il sortit du ministère au bout de deux mois (8 mai), fut décrété bientôt après d'accusation et passa alors en Angleterre, où il resta jusqu'en 1804. A cette époque, le marquis de Grave rentra en France. Il reçut le commandement de l'île d'Oléron (1809), qu'il garda jusqu'en 1814. Louis XVIII le nomma alors général de division, puis pair de France. De Grave a laissé quelques compositions légères : la *Folle de Saint-Joseph*, insérée dans les *Folies sentimentales* (1787), et un *Essai sur l'art de lire* (1816).

GRAVE (Charles-Joseph DE), jurisconsulte et écrivain belge. V. DEGRAVE.

GRAVÉ, ÉE (gra-vé) part. passé du v. Graver. Tracé en creusant avec un instrument de métal : *Planches* GRAVÉES. *Pierres* GRAVÉES. ‖ Tracé en creusant d'une manière quelconque : *Des mots* GRAVÉS *sur le sable.*

— Exécuté en gravure : *Le tableau a été* GRAVÉ *plusieurs fois.*

— *Gravé de petite vérole*, ou simplement *Gravé*, Fortement marqué de petite vérole : *Etre* GRAVÉ, *avoir le visage* GRAVÉ DE PETITE VÉROLE. *Cette femme serait belle si elle n'était* GRAVÉE.

— Fig. Marqué, empreint d'une façon durable : *La loi de la nature,* GRAVÉE *au cœur de tous les hommes, nous parle intérieurement.* (Patru.) *On efface souvent ce qui est tracé dans l'esprit, jamais ce qui est* GRAVÉ *dans le cœur.* (De Ségur.)

GRAVELADE s. f. (gra-ve-la-de). Art vétér. Un des noms de la clavelée.

GRAVELAGE s. m. (gra-ve-la-je — rad. *grave*, sable). P. et chauss. Ouvrage en gravier.

GRAVELAINE s. f. (gra-ve-lè-ne). Navi-

Planche formant un seuil à la traverse. ‖ Cabine d'un bateau. N'est guère employé dans ce sens que sur la basse Seine.

GRAVELÉ, ÉE (gra-ve-lé) part. passé du v. Graveler : *Allée* GRAVELÉE.

GRAVELÉE s. f. (gra-ve-lé). Econ. rur. Cendre de lie de vin. ‖ Adjectiv. : *Cendre* GRAVELÉE.

GRAVELER v. a. ou tr. (gra-ve-lé — rad. *gravier*). Couvrir de gravier : GRAVELER *une allée.*

GRAVELET s. m. (gra-ve-lè). Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

— Ichthyol. Espèce de cyprin qui habite les rivières de France.

GRAVELEUX, EUSE adj. (gra-ve-leu — rad. *gravier*. Il est assez difficile d'expliquer l'acception figurée de libre, peu décent, qui appartient à *graveleux*. On dit que l'on a appelé un conte *graveleux* parce que le récit cause autant d'embarras que si l'on avait du gravier dans la bouche. Il est plus probable que l'idée de gravier a été introduite ici dans le sens d'impureté, de mélange impur. Le conte graveleux est comme un mets malsain, un légume mal épluché, qui contient des pierres). Mêlé de gravier : *Terre* GRAVELEUSE. *Crayon* GRAVELEUX. *Les sols légers, sablonneux ou* GRAVELEUX *sont, en général, plus propres au seigle qu'au froment.* (Math. de Dombasle.)

— Se dit de certains fruits dont la chair contient de petits corps durs faisant, sous la dent, l'effet du gravier : *Poire* GRAVELEUSE.

— Fam. Très-libre, fort leste : *Conte* GRAVELEUX. *Conversation* GRAVELEUSE. *Propos* GRAVELEUX. *Un mot* GRAVELEUX *échappait-il autrefois à la censure, il était applaudi à tout rompre.* (E. de Gir.)

— Méd. Qui a rapport à la gravelle; qui a la gravelle : *Affection* GRAVELEUSE. *Urine* GRAVELEUSE. *Malade* GRAVELEUX.

— s. m. Ce qui est graveleux, extrêmement libre : *Aimer le* GRAVELEUX.

— Homme attaqué de la gravelle : *Un* GRAVELEUX *est bien à plaindre.*

GRAVELIN s. m. (gra-ve-lain). Bot. Nom vulgaire du chêne à grappes.

GRAVELINES, ville maritime de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Dunkerque, sur l'Aa, à 2 kilom. de la mer; pop. aggl., 3,486 hab. — pop. tot., 6,510 hab. Place de guerre de 2e classe; consulats de Danemark, de Suède et de Norvége. Petit port, fréquenté surtout par des bateaux pêcheurs et des navires caboteurs. Exportation d'œufs, de liqueurs et de pommes pour l'Angleterre. Salaisons, construction de navires, brasseries, meuneries. Entrepôt de sel; commerce spécial de bois du Nord. Cette ville, généralement bien bâtie, possède un hôpital militaire, de belles casernes, des magasins d'approvisionnement et de poudre à l'épreuve de la bombe, une bourse de commerce. L'église paroissiale (XVIe siècle) renferme plusieurs pierres tombales anciennes et le mausolée de M. Barbier de Metz, sculpté par Girardon. Simple village avant le XIIe siècle, Gravelines fut fortifié par le comte Thierry, qui y attira de nombreux étrangers. Son fils Philippe, comte de Flandre, fit achever les fortifications et creuser un canal entre la mer et la ville. Depuis cette époque, Gravelines a été plusieurs fois pillé et saccagé. La célèbre bataille de Gravelines eut lieu dans ses environs, en 1558. En 1654, l'explosion de la poudrière fit sauter le château et une partie des fortifications. Depuis le traité des Pyrénées, cette ville a toujours appartenu aux Français. Le chevalier de Ville et Vauban y ont fait ajouter de nouveaux ouvrages, qui ont perfectionné le système de défense de cette place, inaccessible du côté de la mer, et dont le terrain environnant peut être inondé à volonté.

GRAVELLE s. f. (gra-vè-le — dimin. de *grave*, s. f.). Pathol. Maladie causée par de petites concrétions semblables à du sable, qui se forment dans les reins et sont expulsées par les urines : *Comme on conduisait un bas Normand au supplice, étant au pied de la potence il demanda à boire; on lui apporta un verre de bière, duquel il souffla la mousse. Interrogé pourquoi il faisait cela, il répondit : « Parce que l'écume de la bière, à la longue, engendre la* GRAVELLE. » ‖ Concrétions qui causent cette maladie : *Rendre de la* GRAVELLE *dans ses urines.* ‖ Tumeur des paupières, appelée aussi GRÊLE ou CHALAZION.

— Econ. rur. Lie de vin desséchée.

— **Encycl.** Pathol. Cette maladie des voies urinaires est caractérisée par la présence dans ces organes de concrétions solides, de volume variable. Civiale veut qu'on divise les concrétions urinaires en : 1o sable, lorsqu'elles consistent en une poudre fine, en paillettes ou en petits grains; 2o gravelle proprement dite, lorsque ce sont des petits corps granuleux, du volume d'une tête d'épingle; 3o graviers, lorsque, plus volumineux, ils peuvent encore passer par le canal de l'urètre; 4o calculs, lorsque leur volume trop considérable ne leur permet pas ce passage; 5o pierres, lorsque les concrétions atteignent le plus grand volume. Une division plus importante au point de vue thérapeutique consiste à reconnaître la *gravelle acide*, comprenant les concrétions d'acide urique et oxalique, d'urates et d'oxalates, et la *gravelle alcaline* ou *phosphatique*.

La *gravelle* est une affection très-fréquente, mais elle passe souvent inaperçue, parce que les malades, lorsque les concrétions sont petites, n'en sont pas incommodés et les rejettent sans s'en apercevoir.

Les causes de cette affection sont multiples. Les adultes et les vieillards y sont plus exposés que les enfants, les hommes plus que les femmes. La *gravelle* coïncide presque toujours avec la goutte, et reconnaît pour cause le même principe : un excès d'acide urique dans l'économie. Le régime, la vie sédentaire, la fortune, l'hérédité ont une influence reconnue sur la production des calculs urinaires. A ces causes il faut joindre certains rétrécissements ou obstructions des voies urinaires, qui permettent le séjour du liquide dans ces parties, et facilitent ainsi la concrétion des éléments solidifiables.

Les symptômes de cette maladie varient suivant la grosseur plus ou moins considérable des concrétions urinaires. D'après Civiale, lorsque l'urine sort sans être accompagnée de grains de sable déjà formés, que ceux-ci ne se forment que par le refroidissement, il n'y a pas *gravelle;* mais il faut avouer que si la maladie n'existe pas encore elle est bien imminente. Pour Magendie, le plus souvent celui qui doit être attaqué de la *gravelle* ressent, quelques mois avant son apparition, un sentiment particulier de fourmillement, d'engourdissement dans la région des reins; son urine est foncée en couleur et laisse déposer, au bout d'une heure ou deux, un sédiment rougeâtre plus ou moins abondant. Ces premiers symptômes s'accroissent, le sentiment d'engourdissement des reins se change en une véritable faiblesse douloureuse, qui varie d'intensité; le lendemain du jour où elle a été le plus forte, une certaine quantité de sable est évacuée avec l'urine. Ces prodromes se rapportent particulièrement à la *gravelle urique*, qui est, d'ailleurs, la plus fréquente de toutes. Lorsque le gravier présente des grains trop volumineux pour passer à travers l'urètre, il présente alors le caractère des calculs.

GRAVELOT (Hubert-François BOURGUIGNON), graveur et dessinateur français, frère du géographe Danville, né à Paris en 1699, mort en 1773. Elève de Restout, il renonça à la peinture pour s'occuper exclusivement d'illustrations et de vignettes, genre qu'il traita avec une véritable supériorité. Il a gravé à l'eau-forte les vignettes d'une édition de Shakspeare donnée à Londres. On lui doit les figures du *Voltaire* de Panckoucke, du *Racine* de Boisjermain, des éditions de *Boccace*, de l'*Arioste*, de *Marmontel*; les cartouches des cartes de son frère, etc.

GRAVELOTTE s. f. (gra-ve-lo-te). Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

GRAVELOTTE, village et comm. de France, cant. de Gorze, arrond. de Metz (Moselle); 697 hab. Ce village est situé à l'embranchement des deux routes qui mènent de Metz à Verdun, l'une par Conflans et Stain, l'autre par Vionville, Mars-la-Tour et Manheulles : il est bâti sur une hauteur (307 mètres d'altitude) environnée de bois et dominant à l'est la charmante vallée de la Mance, qui part de Gravelotte pour s'ouvrir, à 8 kilomètres de là, dans la vallée de la Moselle, qu'elle rejoint près de la petite ville d'Ars-sur-Moselle. L'église de Gravelotte, qui est moderne, a conservé la tour carrée d'une église plus ancienne. Il existe à Gravelotte des traces de la voie romaine qui menait jadis de Reims à Metz, et il y a été trouvé, dans ces derniers temps, des antiquités gallo-romaines : monnaies à l'effigie de Vitellius et de Constantin, débris d'armes et de ferrures, etc., ainsi que de monnaies aux effigies des ducs de Lorraine et des rois de France Louis XIII et Louis XV. On y a découvert aussi des cercueils en pierre de taille, où reposaient, avec leurs armes rongées par la rouille, des individus d'une taille gigantesque.

Au nord de Gravelotte, près de la ferme du Bois-Bagneux, on voit les vestiges d'un château fort et de nombreux débris de fondations qui semblent indiquer l'emplacement d'un village aujourd'hui disparu.

On exploite, sur le territoire de cette commune, de très-belles carrières de moellons pour la bâtisse.

Gravelotte est à 14 kilomètres seulement de Metz; la route qui mène à cette dernière ville descend, au sortir de Gravelotte, au fond de la vallée de la Mance, qu'elle atteint par une pente très-rapide, et dont elle gravit aussitôt le versant opposé; puis elle traverse un plateau qui s'étend vers la rive gauche de la Moselle et vers l'extrémité duquel, à la côte dite *des Genivaux*, se développe brusquement un panorama splendide, embrassant, dans un merveilleux paysage, de ravissants villages accrochés aux flancs des collines ou baignés par la Moselle; au fond, apparaît la vaste cité de Metz, flanquée de bastions et dominée par la masse imposante de sa cathédrale.

Gravelotte et les positions qui l'environnent ont été, le 18 août 1870, le théâtre d'une sanglante bataille, livrée par les deux armées prussiennes de Steinmetz et de Frédéric-Charles à l'armée du maréchal Bazaine, auquel elles voulaient couper la route de Verdun. V. l'article suivant.

Gravelotte (BATAILLE DE), une des plus acharnées et des plus sanglantes batailles de ce siècle, gagnée par les Français sur les Prussiens, le 16 août 1870. Après leur double victoire de Forbach et de Frœschwiller, les Prussiens s'avançaient en masses compactes et à marches forcées sur Metz, où s'étaient ralliés les débris de l'armée française. L'Alsace était perdue pour nous, et la route de Paris s'ouvrait libre à l'ennemi. Un nouveau choc, formidable et décisif, allait avoir lieu dans les plaines de Châlons, où se trouvait une nouvelle armée en formation, si l'ennemi laissait aux troupes de Metz le temps de venir la rejoindre. Aussi se dirigeait-il rapidement sur cette dernière ville, afin de couper la route de Verdun à l'armée qui aurait pu être le salut de la France, et la réduire à l'impuissance dans son isolement.

Le 13 août, dans un conseil de guerre tenu à Metz, il fut décidé que l'armée se rabattrait sur Châlons, pour y rallier les débris de celle de Mac-Mahon. En conséquence, le 14, le mouvement commença à s'effectuer, dit le *Journal d'un officier de l'armée du Rhin.* A midi, celui qui devait être quelques jours plus tard l'homme de Sedan quittait l'armée escorté par les cent-gardes et un escadron de guides, devant la foule triste et silencieuse. Vers quatre heures du soir, une partie de l'armée avait déjà franchi la Moselle, lorsque le 3e corps, brusquement attaqué au moment où il allait effectuer son passage, dut faire face à l'ennemi : ce fut la bataille de Borny. Toutes les attaques des Prussiens furent repoussées, et ce fut le premier succès réel de la campagne. Le maréchal Bazaine, qui commandait en chef depuis le 10 août, n'avait plus qu'à se lancer sur la route de Verdun, ouverte devant lui; le soir même du 14, on pouvait être à Gravelotte, village situé à environ 15 kilomètres de Metz. Au lieu de déployer cette activité, que fait Bazaine? « Le 15 août, dit un officier, nous passons la journée au camp de la porte de Thionville; nous partons précipitamment à trois heures du soir, nous prenons la route de Plappeville. Au bout d'une heure de marche, on s'arrête, on attend : deux heures, trois heures, quatre heures se passent, pas d'ordres; enfin, à dix heures du soir, on fait faire le café aux troupes et nous passons la nuit sur la route. » Le 16 août au matin, l'armée française n'avait franchi qu'un espace de 15 kilomètres, tandis que, dans la seule journée du 15, les Prussiens en avaient parcouru quarante. Lorsqu'il nous eût fallu doubler les étapes, nous étions restés presque immobiles.

Voici dans quelles dispositions se trouvaient établis les différents corps de l'armée française.

Le 2e corps campait en avant de Rezonville, à gauche de la route, sur le plateau qui domine Vionville; le 3e corps, commandé par le maréchal Lebœuf, était à Vernéville, sa gauche appuyée à Saint-Marcel; le 4e corps était en marche sur Doncourt, d'où il devait rejoindre le 3e; la garde occupait l'angle formé à Gravelotte par la bifurcation des deux routes de Conflans et de Mars-la-Tour; le 6e corps était à droite de la route de Rezonville, en face du 2e; enfin les deux divisions de cavalerie de Forton et de Valabrègue devaient éclairer les flancs de l'armée, sur les routes d'Etain et de Saint-Mihiel.

Le 16, à 9 heures du matin, le général von Alvensleben, averti de l'arrivée de nos troupes d'avant-garde près de Vionville et de Tronville, envoya rapidement une division d'infanterie qui, débouchant par les défilés de Gorze, *surprit* la brigade de cavalerie de Forton au moment où elle faisait abreuver ses chevaux. Il était écrit sans doute que, dans cette maudite campagne, nos généraux nous feraient marcher de surprise en surprise. Cette brusque attaque jeta le désordre parmi nos cavaliers, qui durent reculer jusqu'à Vionville, non sans perdre beaucoup des leurs, et qui jetèrent la panique dans le corps de Frossard. Toutefois ce général reforme aussitôt ses lignes, tandis que le général Bataille établit sa division en avant de Rezonville, appuyé sur sa gauche par la division Vergé, et sur sa droite par le 6e corps (Canrobert). La lutte devient alors terrible : vingt fois les Prussiens se ruent sur nos lignes, protégés par une artillerie formidable; ils sont décimés à la fois par les obus, les chassepots et les mitrailleuses. Il vint un moment où nos artilleurs, épuisés, allaient succomber, et nos pièces tomber au pouvoir de l'ennemi : la cavalerie prussienne chargeait le sabre à la main; c'en était fait de la bataille, lorsque Bazaine envoya l'ordre au général du Preuil de charger à la tête d'un régiment des cuirassiers de la garde. L'intrépide général obéit aussitôt; il s'abattit comme une trombe de fer sur les lignes prussiennes, qui se brisèrent sous ce choc effroyable. Nos cuirassiers refoulèrent les cavaliers ennemis jusque sur leurs pièces, sabrant avec furie tout autour d'eux. Leur héroïsme leur coûta cher : partis au nombre de 700, ils revinrent à peine 250; mais le 3e corps prussien avait subi les pertes les plus sanglantes : la cavalerie allemande avait été littéralement décimée, *presque anéantie*, dit M. Delaunay dans son *Histoire de la campagne de France.* Toutefois, elle avait donné le temps à deux nouveaux corps prussiens, le 9e et le 10e, d'arriver et d'entrer en ligne; ces troupes fraîches, débouchant par les bois sur Vionville, enlèvent ce village et foudroient nos soldats, qui sont contraints de reculer. D'un autre côté, le général Bataille avait été blessé devant Rezonville, et le 2e corps avait dû se replier, protégé dans son mouvement par le 3e lanciers et les cuirassiers de la garde. En ce moment se produisit un singulier épisode : les hussards de Brunswick ont un costume presque identique à celui de nos guides; comme ils chargeaient sur des pièces que Bazaine faisait établir en batterie, nos troupes, les prenant pour le régiment des guides, les laissèrent s'approcher sans tirer. En un instant, Bazaine et son état-major furent entourés par les hussards; il se produisit alors une scène de désordre pendant laquelle le maréchal dut lui-même mettre l'épée à la main. « Le maréchal, dit le *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, chemine quelques instants côte à côte avec un officier ennemi, qui ne se doute guère de la bonne prise qu'il pourrait faire. Tout cela dure à peine un instant; l'escorte du commandant en chef, laissée en avant de Rezonville, se précipite à la vue de ce désordre, sabre les cavaliers ennemis et reprend les pièces qu'ils cherchent à enlever. » Pendant une heure on crut le maréchal mort ou enlevé, et on engageait le général Bourbaki à prendre le commandement de l'armée. « Si Bazaine, dit M. Jules Claretie, eût trouvé dans ce combat corps à corps une mort de soldat, son nom représenterait aujourd'hui une journée de gloire, au lieu de signifier un épisode de deuil et de honte. »

Ce n'est cependant pas sur notre gauche que devait avoir lieu l'attaque décisive des Prussiens; c'est au centre et à notre droite. Au centre, cette attaque vint se briser contre la division des grenadiers de la garde; mais, à notre droite, où se trouvait le corps Ladmirault, que l'ennemi voulait déborder, elle fut terrible. Cependant nos pièces faisaient d'effroyables ravages dans les rangs prussiens; deux régiments de cavalerie, cuirassiers et uhlans, reçoivent alors l'ordre de charger sur nous et d'enlever nos batteries. « Ils s'élancent bravement, raconte le *Journal* que nous avons déjà cité, ils s'élancent à l'attaque de la position, traversent nos lignes, et, dès qu'ils sont parvenus sur la hauteur qui leur cachait la division de Forton, nous les voyons redescendre, de toute la vitesse de leurs chevaux, le long du bois de Vionville. L'occasion était des plus favorables pour notre cavalerie; elle s'élance aussitôt en brandissant ses sabres; notre brigade de dragons, puis le 7e cuirassiers, pénètrent dans cette masse stupéfaite de cette rencontre inopinée; deux escadrons du 10e cuirassiers les prennent en queue et les mettent dans une déroute complète. »

Ainsi la cavalerie de Forton se vengeait de son échec du matin en dégageant brillamment notre droite. Le feu de l'ennemi commençait à baisser sensiblement; ces attaques successives et victorieusement repoussées semblaient l'avoir épuisé. Si le maréchal Bazaine eût tenté alors un effort suprême, il eût culbuté les Allemands qui se trouvaient devant lui, et la route de Verdun eût été libre; mais, écrit un témoin, le colonel d'Andlau, « ou le maréchal Bazaine ne comprit pas cette situation, puisqu'il n'essaya pas d'en profiter, ou il ne voulut pas la comprendre, parce qu'il avait d'autres projets. On le voit, en effet, ne plus quitter l'extrême gauche de l'armée, observer les différents chemins qui conduisent de la vallée sur le plateau de Gravelotte, y appeler sans cesse de nouvelles troupes et les masser successivement à la tête des ravins qui vont à Ars et à Gorze. Toutes ses craintes sont pour un mouvement tournant de l'ennemi de ce côté, et *il semble que sa seule pensée soit de rester en communication avec cette ville de Metz dont il ne devrait plus se préoccuper.* »

Telle était bien, en effet, la préoccupation dominante du maréchal Bazaine. Au moment où ses soldats se faisaient tuer par milliers pour disputer à l'ennemi la route de Verdun, il ne songeait aucunement à cette ville; son unique souci était de conserver libres ses communications avec Metz.

Jusque vers quatre heures du soir, nous n'avions eu affaire qu'à l'armée du général de Steinmetz; mais, en ce moment, le prince Frédéric-Charles, guidé par le bruit de la canonnade, accourait rapidement pour prendre part à la lutte, et entrait en ligne. Il semblait que, comme Blücher à Waterloo, il allait arracher la victoire en se ruant sur nos soldats épuisés. Heureusement, des renforts arrivaient aussi à l'armée française. Pendant que les charges furieuses de la cavalerie de Forton dégageaient notre droite, le corps du maréchal Lebœuf prenait les Prussiens en flanc et achevait d'y jeter le désordre. Ils essayèrent encore une fois d'enlever nos positions, en dirigeant par Mars-la-Tour une attaque formidable sur notre droite; là, ils se heurtèrent contre la division toute fraîche du général de Cissey, qui venait de relever la division Grenier, au feu depuis le matin. Lorsque les Prussiens, arrivés à portée, déploient leurs tirailleurs, nos soldats, par un élan irrésistible, se précipitent sur l'infanterie prussienne et détruisent presque complétement le 16e régiment : sur 3,000 hommes dont il se composait, 160 seulement restèrent debout. Les dragons de la garde royale prussienne, ébranlant le sol sous les pas de leurs lourds chevaux, s'élancent alors sur nos fantassins. La division de Cissey se masse autour de ses drapeaux, laissant imperturbablement les dragons pénétrer dans ses rangs, puis les

prend en flanc, les fusille à bout portant et les détruit presque tous.

Ainsi repoussé sur notre droite, l'ennemi s'acharna avec une sorte de rage sur notre centre. Le 93e de ligne fut mis en désordre par les cuirassiers prussiens, et perdit un moment son drapeau. Mais alors la cavalerie de Valabrègue, descendant au galop des hauteurs de Rezonville, sabre les cuirassiers et leur reprend le drapeau, ainsi qu'une pièce de canon qu'ils nous avaient enlevée. Enfin l'ennemi tente un dernier, un suprême effort sur notre gauche. Là encore il est arrêté par nos mitrailleuses, dont le craquement incessant fait rage, et qui fauchent les bataillons prussiens. Pendant ce temps, la division de Cissey repoussait encore une charge désespérée de la cavalerie prussienne, et mettait ainsi fin à cette journée sanglante. Nous avions conservé toutes nos positions, et l'ennemi battait en retraite de tous côtés. Malheureusement, on ne pouvait songer à le poursuivre. La nuit était venue, et, dit M. Jules Claretie, « on n'entendait plus que cette canonnade suprême de la dernière heure de combat, qui est comme le râle de la bataille. »

L'armée prussienne avait perdu 17,000 hommes, et nous un peu moins, tant tués que blessés ou disparus. Sur 155,000 hommes qui composaient notre armée, 120,000 seulement furent engagés, tandis que les Allemands avaient fait entrer en ligne 180,000 hommes au moins. C'était donc, pour nous, une brillante victoire; malheureusement, elle fut sans résultat. Tandis que le soldat, joyeux et content, s'attendait à s'élancer sur la route de Verdun, et faisait retentir le cri : *En avant!* il recevait avec stupéfaction, le soir, l'ordre de rétrograder sur Gravelotte. C'était pour revenir sous Metz que Bazaine avait fait joncher le champ de bataille de 17,000 morts ou blessés. Et cependant, on le sait aujourd'hui avec certitude, le maréchal avait reçu de Mac-Mahon la dépêche qui lui annonçait sa marche en avant. Pourquoi Bazaine ne s'est-il pas lancé au-devant de lui? Ce n'est plus un mystère pour personne. Mais nous ne voulons pas devancer l'arrêt de l'histoire, que prépare en ce moment le conseil de guerre qui doit juger Bazaine. Toutefois, il nous sera bien permis de formuler notre conviction actuelle, qui est celle de tout le pays, quitte à la modifier si les débats nous montrent la vérité sous un jour imprévu. Jusqu'à ce moment, Bazaine restera l'homme qui a assumé sur sa tête la responsabilité la plus écrasante, la plus infamante, la plus monstrueuse qui ait jamais pesé sur un traître.

GRAVELURE s. f. (gra-ve-lu-re — rad. *graveleux*). Discours, propos libre, graveleux, se rapprochant de l'obscénité : *Les peintures sensuelles, les* GRAVELURES *même sont la dernière ressource d'une littérature qui manque d'air et d'espace* (L. Ulbach.)

GRAVEMENT s. m. (gra-ve-man — rad. *grave*). D'une manière grave, sérieuse, composée : *Marcher* GRAVEMENT. *Parler* GRAVEMENT. *Quand la gravité n'est que dans le maintien, comme il arrive très-souvent, on dit* GRAVEMENT *des inepties.* (Volt.)

Perrin Dandin arrive, ils le prennent pour juge ;
Perrin fort *gravement* ouvre l'huître et la gruge,
Nos deux messieurs le regardant.

LA FONTAINE.

— D'une manière considérable, importante : *Etre* GRAVEMENT *compromis. Sans doute, Aristote s'est* GRAVEMENT *trompé en soutenant l'éternité du temps et l'éternité du mouvement.* (Renan.) ‖ Dangereusement, d'une façon qui peut avoir des suites graves : *Etre* GRAVEMENT *malade.*

— Mus. D'un mouvement lent : *Ce morceau doit être exécuté* GRAVEMENT.

GRAVENBERG (Wirnt VON), poëte allemand, né à Gravenberg, près de Krems (Autriche), ou à Gräfenberg, près de Baireuth. Il vivait au commencement du XIIIe siècle. C'était, d'après le poëte Conrad de Wurzbourg, un seigneur beau, bien fait, habile à tous les exercices du corps, riche et aimant la magnificence. Il paraît avoir passé une partie de sa vie à la cour des ducs de Méranie, où il se trouvait en 1204, à l'époque de la mort du duc Berthold IV. Wirnt von Gravenberg est l'auteur d'un poëme de 11,700 vers, intitulé le *Wigalois*, qu'il composa, selon toute probabilité, vers 1208. Ce poëme a été publié pour la première fois à Berlin, en 1819, et réédité à Leipzig (1847, in-8o). Nous en donnerons une courte analyse, que nous empruntons à M. Alexandre Pey. « Un chevalier inconnu se présente à la cour d'Artus, et défie tous les chevaliers du roi de lui enlever une ceinture enchantée. Ceux-ci acceptent le défi et sont vaincus. L'inconnu part, emmenant prisonnier le neveu du roi Gawein, qu'il veut marier à sa nièce Flôrie. Le jeune époux, après avoir donné le jour à un fils, revient à la cour d'Artus; mais comme il a oublié d'emporter la merveilleuse ceinture, il lui est impossible de retrouver le pays de la belle Flôrie. Cependant le fruit de ses amours, Wigalois, grandit, et bientôt il se met en campagne, muni du précieux talisman. Il arrive à la cour d'Artus, où il est fait chevalier, et choisit pour son frère d'armes, sans le connaître, son propre père. Il ne tarde pas à trouver une occasion de signaler sa valeur. Une jeune princesse, Larie de Korntin, était venue réclamer le secours du roi, contre Roasz de Gloys. Artus fit choix de lui pour défendre la belle opprimée. Wigalois part aussitôt, triomphe de Roasz, combat des dragons et des géants, délivre un esprit qui lui révèle son origine, et épouse Larie. » Ce poëme, où l'on trouve des pensées justes, parfois profondes, et de sages maximes, est défectueux au point de vue de la composition et manque d'art, surtout pour ce qui regarde l'enchaînement des épisodes.

GRAVENCHE s. f. (gra-van-che). Ichthyol. Espèce du genre corégone.

— **Encycl.** La *gravenche* est une espèce voisine de la féra, dont elle se distingue surtout par sa tête plus grosse, son museau plus épais, son dos plus voûté, son ventre moins arrondi, ses nageoires plus grandes et ses couleurs plus pâles. Elle est assez commune dans le lac Léman; mais il est rare de la pêcher ou même de la voir, parce qu'elle vit pendant onze mois de l'année à de grandes profondeurs. Vers le mois de décembre, elle se dirige en troupes vers les rivages, pour y frayer; dès que cette opération est terminée, elle redescend dans sa retraite. On réussit à la faire vivre assez longtemps dans des réservoirs. Sa chair, qui a une saveur particulière, est plus ferme que celle de la féra.

GRAVER v. a. ou tr. (gra-vé — du germanique : ancien allemand *graban*, allemand moderne *graben*, creuser, probablement du radical sanscrit *grabh*, même sens, qui a produit aussi le grec *graphien*, creuser, dessiner, écrire, l'ancien slave *grepsti*, ensevelir, creuser, d'où *grobu*, fosse, et peut-être le latin *scribere*, écrire. ‖ Tracer avec un instrument sur une surface plane, sans la creuser profondément : GRAVER *une inscription, une épitaphe.* GRAVER *son nom sur le sable.*

J'ai *gravé* son beau nom sur l'écorce des hêtres.

SEGRAIS.

‖ Tracer avec un instrument des lettres ou des figures sur : GRAVER *le marbre.* GRAVER *l'airain.* GRAVER *des pierres fines. Quand on veut* GRAVER *le verre, on a recours à une pointe de diamant.* (J. Simon.) ‖ Tracer, au moyen d'un instrument, sur une planche en métal ou en bois, un objet qui doit être reproduit par l'impression : GRAVER *un tableau, un dessin, de la musique. Louis XIII, ayant pris Nancy, souhaita que le célèbre Jacques Callot en* GRAVÂT *le siége; Callot s'excusa sur ce qu'il était né sujet du duc de Lorraine.* (St-Foix.)

— Fig. Imprimer fortement : GRAVER *quelque chose dans la mémoire, dans l'esprit.* GRAVER *profondément un bienfait, une injure dans son cœur. Le style doit* GRAVER *des pensées, et non pas ne tracer que des paroles.* (Buff.) *Le malheur* GRAVE *les époques dans l'âme.* (Mme de Salm.) *C'est l'attention seule qui* GRAVE *les objets dans la mémoire* (Ste-Beuve.)

Tout mortel, en naissant, apporte dans son cœur
Une loi qui du crime y *grave* la terreur.

L. RACINE.

‖ Laisser la trace, être le signe de : *Le temps* GRAVE *sur les pierres les plus dures les preuves de sa puissance.*

Se graver v. pr. Etre gravé : *L'agate se taille, se scie, se polit et* SE GRAVE *plus ou moins facilement, selon le degré de dureté qu'elle possède.* (Lenormant.)

— Fig. Se fixer, s'imprimer : *Les récits de famille ont cela de bon, qu'ils* SE GRAVENT *plus fortement dans la mémoire.* (A. de Vigny.)

Ce qu'on nous dit *se grave* sur le sable,
Ce que nous nous disons *se grave* sur l'airain.

LA MOTTE.

— Pyrotechn. Se percer, se fendre : *Une cartouche qui* SE GRAVE.

— **Allus. littér. Ses rides sur son front ont gravé ses exploits**, Allusion à un vers de Corneille. V. EXPLOIT.

GRAVEROL (François), jurisconsulte et écrivain français, né à Nîmes en 1635 ou 1636, mort dans la même ville en 1694. Lorsqu'il eut achevé son droit à Orange, il se rendit à Paris, où il entra en relations avec Jean Hesnault, Mme Deshoulières et plusieurs personnages distingués. De retour à Nîmes, il se fit recevoir avocat au présidial (1661), remplit ensuite les mêmes fonctions près de la chambre mi-partie de Castres, puis revint dans sa ville natale, où il reprit sa profession d'avocat. Graverol acquit dès cette époque une grande réputation comme jurisconsulte et comme écrivain, et fut, en 1682, un des fondateurs de l'Académie de Nîmes. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, Graverol, qui était protestant, voulut quitter la France avec sa famille. En passant à Valence, il fut reconnu par Lefebvre, lieutenant criminel de Nîmes, dénoncé par lui, arrêté, conduit à Montpellier, dépouillé de ses biens, accablé de menaces. Pour lui arracher une abjuration contre laquelle protestait sa conscience, on l'épouvanta par des nouvelles fausses sur sa famille, et il finit par signer tout ce qu'on voulut; mais, à peine rendu à la liberté, il reprit, du moins secrètement, l'exercice de son culte et revint dans sa ville natale (1686). Graverol possédait une connaissance approfondie du droit, des langues mortes et de plusieurs langues vivantes, de la littérature ancienne et moderne, de la numismatique, etc. Ses principaux écrits sont : *Miles missicius* (1664, in-12); *Arrests notables du parlement de Toulouse* (1682, in-4o); *Notice* ou *Abrégé historique des vingt-deux villes chefs des diocèses de la province de Languedoc* (Toulouse, 1696, in-fol.); les *Gouvernements anciens et modernes de la Gaule narbonnaise ou de la province de Languedoc* (Toulouse, 1696, in-fol.), etc.

GRAVEROL (Jean), théologien protestant français, frère du précédent, né à Nîmes en 1636, ou, selon d'autres, en 1647, mort à Londres en 1730, ou, d'après Picot et Watt, en 1718. Il fit ses études à Genève et desservit d'abord l'Eglise de Pradel, en Vivarais. En 1672, il devint pasteur de Lyon, malgré l'opposition des protestants allemands de cette ville. La révocation de l'édit de Nantes le chassa, comme tant d'autres, sur la terre étrangère. Après un court séjour à Amsterdam, Graverol passa à Londres et desservit les Eglises françaises de Swallow-street et du Quarré. C'était un homme très-religieux, mais un écrivain d'un faible mérite. Nous citerons, parmi ses ouvrages : l'*Eglise protestante justifiée par l'Eglise romaine sur quelques points de controverse* (Genève, 1682, in-12); *De juvenilibus Th. Bezæ poematis epistola ad N. C., qua Maimburgius aliique Bezæ nominis obtrectatores accurate confutantur* (Amsterdam, 1683, in-12); *Sermon sur le psaume* LXXIX, *v.* 2 (1686). « Le traitement indigne, dit-il, qu'on faisait en France aux fidèles qui, avant que de mourir, avaient donné gloire à Dieu, me toucha si fort quand j'étois à Amsterdam, que je ne pus m'empêcher de prêcher avec émotion et avec feu sur le 2e verset du psaume LXXIX. Les papistes en firent un grand bruit. Leurs plaintes, aussi violentes qu'injustes, m'obligèrent à faire part de ce sermon au public, sans y changer une syllabe. J'y ajoutai une préface qui les fit repentir d'avoir tant clabaudé. » *Deux lettres sur la nature du papisme; Instructions pour les nicodémites* (Amsterdam, 1687, in-12). Il engage les protestants restés dans le royaume à rejoindre leurs coreligionnaires à l'étranger. *Projet de réunion entre les protestants de la Grande-Bretagne* (Londres, 1689, in-8o); *Des points fondamentaux de la religion chrétienne* (Amsterdam, 1697, in-8o); *Histoire abrégée de la ville de Nîmes* (Londres, 1703, in-12); *Réflexions désintéressées sur certains prétendus inspirés qui, depuis quelque temps, se mêlent de prophétiser dans Londres* (1707).

GRAVES (pointe de), terroir de l'arrondissement de Lesparre (Gironde). Ce cru produit des vins très-estimés. V. BORDEAUX.

GRAVES (Richard), littérateur anglais, né à Mickleton (comté de Gloucester) en 1715, mort en 1804. Il embrassa la carrière ecclésiastique et devint recteur de la paroisse de Claverton (Somerset), où il passa paisiblement le reste de sa vie. Graves a laissé un certain nombre d'ouvrages, écrits avec facilité et naturel, mais sans profondeur. Les plus remarquables sont : *Invitation à la race emplumée* (1763), poëme; *Don Quichotte spirituel* (1772, 3 vol.), roman satirique, mordant et amusant, dirigé contre les méthodistes; *Souvenirs de quelques particularités de la vie de William Shenstone* (1778); *Euphrosine*, recueil de poésies plusieurs fois édité; *Echo et Narcisse*, drame pastoral (1780, in-4o); l'*Invalide avec les moyens probables de jouir de la santé et d'une longue vie* (1805).

GRAVESANDE (Guillaume-Jacob S'), mathématicien et philosophe hollandais, né à Bois-le-Duc en 1688, mort à Leyde en 1742. Il débuta, à dix-neuf ans, par un *Essai sur la perspective*, qui mérita les suffrages des géomètres, et se fit remarquer par les comptes rendus des découvertes scientifiques de son temps et par des dissertations philosophiques, insérées dans le *Journal de la république des lettres.* Nommé professeur à l'université de Leyde, il propagea activement les idées de Galilée et de Newton. Sa philosophie est un éclectisme extrait des doctrines de Descartes, de Leibnitz et de Locke. Ses principaux ouvrages sont : *Physices elementa mathematica experimentis confirmata, sive introductio ad philosophiam newtonianam* (La Haye, 1720, 2 vol. in-4o), trad. en français par Joncourt (1737); *Philosophiæ newtonianæ institutiones* (Leyde, 1723), abrégé du précédent; *Introductio ad philosophiam, metaphysicam et logicam* (Leyde, 1736), trad. en français par Joncourt (Leyde, 1737); ses *Œuvres philosophiques et mathématiques* ont été réunies et publiées à Amsterdam (1774, 2 vol. in-4o). Ce savant a la gloire d'avoir puissamment contribué au progrès des sciences physiques, en développant les nouvelles méthodes et en les propageant par un enseignement plein de méthode et de clarté. La physique et l'optique doivent à S'Gravesande un grand nombre d'appareils ingénieux pour mettre en évidence les phénomènes les plus généraux. Nous citerons l'anneau qui porte son nom, et qui est si bien approprié à la démonstration expérimentale de la dilatation des solides par la chaleur. C'est un petit anneau métallique dans lequel passe librement, à la température ordinaire, une sphère de même métal, tandis qu'elle est arrêtée par lui lorsqu'on l'a chauffée séparément. C'est à S'Gravesande qu'est due l'idée du premier héliostat qui ait été construit; enfin c'est lui qui a considéré le premier d'une manière générale le problème de la gnomonique et l'a réduit à une question de perspective. La perspective, en effet, du cadran équinoxial, par exemple, observé du sommet du style, fournit les lignes des heures sur une surface quelconque; c'est donc le problème de la perspective sur un plan quelconque du cadran équinoxial que S'Gravesande se propose et qu'il résout d'une manière générale.

GRAVESEND, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 35 kilom. S.-E. de Londres, sur la rive droite de la Tamise; 18,782 hab. Bains fréquentés; chantiers de construction; approvisionnements pour la marine; récolte et commerce d'asperges. Grâce à sa délicieuse situation et à ses charmantes résidences, Gravesend est le rendez vous favori de la fashion anglaise. Outre d'élégantes villas, cette ville possède un établissement de bains chauds, tièdes et froids, un théâtre, une bibliothèque, des salles de réunion et trois magnifiques jetées qui s'avancent à 60 mètres dans la Tamise. « Les deux grands points d'attraction pour les habitants de Londres, dit M. Esquiros, sont néanmoins la colline du Moulin-à-Vent (*Windmill-Hill*), d'où l'on jouit d'une vue très-étendue, et surtout les jardins publics de Rosherville. Ces jardins, plantés dans une ancienne carrière de craie, s'élèvent, d'étage en étage, sur des falaises, d'où l'on embrasse d'un coup d'œil, outre la rivière, qui forme en cet endroit une courbe gracieuse, tout un horizon charmant de plaines et de collines. »

La ville de Gravesend est très-ancienne. Sous le règne de Richard III, elle fut prise et brûlée par les Français, qui firent prisonniers presque tous ses habitants. Henri VIII la fit entourer de fortifications, et fit construire en même temps le fort de Tilbury, qui sert à protéger l'autre rive de la Tamise, en face de Gravesend.

GRAVET s. m. (gra-vè — dimin. de *grave*). Métrol. Nom donné d'abord à l'unité de poids que nous appelons GRAMME.

GRAVETTE s. f. (gra-vè-te). Pêche. Ver servant d'appât pour la pêche au merlan.

GRAVEUR s. m. (gra-veur — rad. *graver*). Artiste qui grave soit des planches qui doivent servir à imprimer des gravures, soit des matières dont le travail n'est pas destiné à être ainsi reproduit : GRAVEUR *au burin, à l'eau-forte, en taille-douce, à la manière noire.* GRAVEUR *de musique.* GRAVEUR *sur métaux, en pierres fines, en médailles, en caractères. Le* GRAVEUR *en taille-douce est proprement un prosateur qui se propose de rendre un poëte d'une langue dans une autre.* (Dider.)

— **Encycl.** V. GRAVURE.

GRAVI, IE (gra-vi) part. passé du v. Gravir. Escaladé avec effort : *Rocher* GRAVI. *Montagne* GRAVIE *non sans peine.*

GRAVIDITÉ s. f. (gra-vi-di-té — du lat. *gravidus*, plein). Syn. de GROSSESSE.

GRAVIER s. m. (gra-vié — du bas lat. *gravaria*, qui se trouve dans le *Glossaire* de Du Cange. On trouve en sanscrit *grâvan*, pierre, rocher, montagne, et, comme adjectif, dur solide. L'analogie du latin *gravis* fait présumer une liaison avec le sanscrit *guru*, pesant. On serait conduit alors à la racine *gur*, *gûr*, résister, blesser, trancher, ce qui s'accorde parfaitement avec la nature de la pierre. Quoi qu'il en soit, ce nom de la pierre se retrouve presque inaltéré dans l'irlandais *grean* et le kymrique *graean*, sans suffixe *gro*, en armoricain *grouan*, gravier, gros sable, caillou. Notre mot français *gravier* s'y lie très-probablement par le bas latin *gravaria*). Gros sable où se trouvent de nombreux petits cailloux : *Ruisseau plein de* GRAVIER. *Le sable de rivière ou, à son défaut, le* GRAVIER *et les plâtres concassés servent à amender les terres argileuses.* (Raspail.)

— Fig. Inconvénient; objet vil ou funeste : *En plongeant au fond des voluptés, on en rapporte plus de* GRAVIER *que de perles.* (Balz.)

— Pêche. Ouvrier qui fait sécher la morue sur la grave : *Le* GRAVIER *est un type échappé à la plume de nos romanciers de mer.* (Illustration.)

GRAVIÈRE s. f. (gra-viè-re). Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

— Agric. Mélange de vesces et de lentilles semé pour récolter en vert.

GRAVIGRADE adj. (gra-vi-gra-de — du lat. *gravis*, pesant; *gradus*, démarche). Mamm. Qui a la démarche pesante.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères à démarche pesante.

GRAVILLE-SAINTE-HONORINE, village et ancienne comm. de France, aujourd'hui réunie au Havre; 1,961 hab. Fabriques de cordages et de produits chimiques. Restes considérables d'une abbaye du XIe siècle. « L'église et les débris du cloître, assis sur des rochers et flanqués de contre-forts, ressemblent de loin, dit M. Ad. Joanne, à une citadelle entourée de remparts. La nef de l'église présente un beau spécimen de l'architecture du XIe siècle. Elle est composée de chaque côté de six arcades cintrées, dont les chapiteaux sont couverts de sculptures représentant des figures fantastiques, un double étage de volutes, des soleils, des groupes de quadrupèdes, des hommes qui semblent se battre, des chevaliers armés et montés sur des coursiers, etc. Huit grands panneaux

figurant des *Scènes de la Passion* tapissent les murailles. La croix du cimetière a servi de modèle pour le décor du troisième acte de *Robert le Diable*. Ce cimetière renferme la tombe de Léon Buquet, l'auteur de la *Normandie poétique;* on y a gravé les vers suivants :

> Vous m'avez fait, Seigneur, une rude carrière;
> Mais, si vous exaucez ma plus chaude prière,
> Et si je ne suis pas de vous abandonné,
> Je reviendrai mourir aux lieux où je suis né.

Gravilliers (RUE DES). La construction de cette rue remonte à 1250. Elle portait alors le nom de rue *Gravelier*, de celui d'un boucher qui y possédait une maison importante. Elle porta, au commencement du XVIIIe siècle, dans sa partie comprise entre les rues Beaubourg et Saint-Martin, le nom de rue *Jean-Robert*, du nom d'un riche propriétaire. Elle n'a repris son nom actuel dans toute sa longueur qu'en 1851.

Gabrielle d'Estrées avait son hôtel au n° 69 de cette rue; le corps de logis, qui existe encore dans la cour à droite, a été construit sous Henri IV, et peut-être même en partie sous Henri III. Un souvenir historique plus récent se rattache encore à la rue des Gravilliers. C'est dans une des maisons de la rue, qui porte aujourd'hui le n° 88, que furent arrêtés, le 4 germinal an XII, Joyaut, Burban et Dutry, complices de la conspiration de Georges Cadoudal.

GRAVIMÈTRE s. m. (gra-vi-mè-tre — du lat. *gravis*, pesant, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument amployé pour déterminer la pesanteur spécifique de certains corps, particulièrement de la poudre de guerre.

GRAVINA, ville d'Italie, prov. de Bari, à 55 kilom. S.-O. de Bari, sur la rive gauche de la petite rivière de son nom; 10,860 hab. Evêché. Autrefois fief de la maison Orsini, avec le titre de duché. Ses habitants sont très-pauvres et habitent pour la plupart des cavernes creusées dans le rocher.

GRAVINA (Dominique), historien italien, né à Gravina (ancien royaume de Naples) vers la fin du XIIIe siècle, mort vers 1350. Il exerçait la profession de notaire et fut exilé au milieu des troubles politiques qui suivirent la mort du roi André. On a de lui une *Histoire du royaume de Naples* (de 1333 à 1350), qui est un document d'autant plus précieux que l'auteur avait été témoin oculaire des événements dont il donne le récit. Muratori l'a insérée dans le tome XII de son recueil des *Scriptores rerum italicarum*.

GRAVINA (Pierre), poëte latin moderne, né à Palerme en 1453, mort en 1527. Il était de l'illustre famille des comtes de Gravina de Capoue. Il entra dans les ordres et se fit une grande réputation par l'élégance de ses poésies latines et italiennes. Gravina fut protégé tour à tour par le roi de Naples, par Gonzalve de Cordoue, par Jean-François, comte de Capoue, et il compta au nombre de ses amis plusieurs personnages éminents, parmi lesquels on trouve Sannazar et Jovius Pontanus. Ses poésies éparses ont été recueillies par Scipion Capèce, qui les a publiées sous les titres de : *Epigrammatum liber*, *Sylvarum liber*, *Carmen epicum*, *Poematum libri* (Naples, 1532, in-4°). On a également de lui : *Epistolæ et orationes* (Naples, 1589, in-4°).

GRAVINA (Jean-Vincent), célèbre jurisconsulte et écrivain italien, né à Rogliano, près de Cosenzano, en 1664, mort à Rome en 1718. Gravina se fit remarquer de bonne heure par des publications dont le succès réunit autour de lui des jeunes gens intelligents. Après avoir consacré quelques années à l'étude du droit et de la littérature ancienne, il fondait à Rome, en 1695, une Académie qui devait devenir célèbre, l'Académie des Arcades. Quelques années après, en 1699, on lui confiait une chaire de droit civil au collége della Sapienza, à Rome. A la chaire de droit civil, on en joignit bientôt après une de droit canonique, qui permit au savant jurisconsulte de développer tous les trésors d'une immense érudition. Peu soucieux des banales controverses de mode au XVIIe siècle, Gravina remonta aux sources mêmes du droit canonique. Refaisant presque jour par jour l'histoire si intéressante des relations de Rome avec la chrétienté, des papes avec les divers souverains de l'Europe, il établit les bases de ce droit si fécond en chicane, il traça d'une main ferme, parfois audacieuse, les limites dans lesquelles devait se renfermer l'autorité du chef de l'Eglise. Qu'on se souvienne que c'est à Rome, à deux pas du Vatican, que se professait ce cours. Les théories simples, hardies, franches de Gravina firent une profonde sensation. Ce dévouement à la science du droit ne ralentissait nullement son zèle pour les lettres. Toujours attaché à son Académie, dont il resta jusqu'à sa mort le directeur, il fut le premier à reconnaître le génie de Métastase, un de ses disciples les plus fidèles. Il encouragea vivement les essais de ce poëte, et, mettant à son service son autorité et son influence, il lui aplanit les obstacles de la carrière des lettres. Gravina, qui ne trouvait de repos à ses fatigues que dans un nouveau travail, et qu'un labeur incessant courba toute sa vie, mourut à peine âgé de cinquante-quatre ans, c'est-à-dire dans toute la maturité de son talent. Ses œuvres éparses, quelques-unes même seulement manuscrites, ont été religieusement recueillies par ses élèves. Une édition complète les a réunies en 3 volumes in-4°, publiés à Naples en 1756. Une édition des *Œuvres choisies* a paru à Milan (1819, in-8°). On remarque parmi ses ouvrages : un traité *De ortu et progressu juris civilis* (Naples, 1701-1713), traduit en français (1775), auquel Montesquieu, dont on peut le considérer comme le précurseur, a fait quelques emprunts; *De instauratione studiorum; Delle favole antiche*, qui a été traduit en français par M. Jules Regnault; *Della tragedia* (1715), étude très-curieuse de l'art tragique, que Gravina connaissait bien; *Della ragione poetica* (1708), trad. en français par Requier (1754, 2 vol. in-12). Il faut y joindre quelques leçons recueillies par ses élèves, et plusieurs tragédies qui montrent la souplesse et l'étendue de cet esprit éminent.

GRAVINA (Charles, duc DE), célèbre amiral espagnol, né à Palerme en 1756, mort à Cadix en 1806. Il passait pour être le fils naturel de Charles III. Il accompagna ce souverain lorsque, en 1758, celui-ci passa du trône de Naples à celui d'Espagne. Elevé à Carthagène dans l'académie des gardes-marine, il débuta dans la carrière maritime pendant la guerre contre les Algériens, sous les ordres du célèbre Burcelo. Bien jeune encore, il eut le commandement de deux frégates, avec lesquelles il affranchit les côtes d'Espagne des ravages des Barbaresques, puis il prit une part active aux expéditions des amiraux Cordova et Massaredo, pendant lesquelles il donna des preuves de la plus grande bravoure et de la plus remarquable habileté. En 1793, Gravina commanda une division de la flotte de l'amiral Tangara, qui entra dans Toulon, lors de la remise de cette place aux Anglais. A la tête des troupes espagnoles, Gravina combattit plusieurs fois et fut blessé, le 1er octobre de la même année, à la reprise du fort Pharon. En 1794, il fut chargé d'aller secourir Collioure avec une escadre; mais il ne put sauver ce poste important. Lorsque l'armée républicaine attaqua le château de Roses, Gravina défendit cette place avec une grande habileté, et fit échouer l'entreprise. Il fut nommé contre-amiral à la suite de cette belle défense. En 1802, Gravina commanda une escadre espagnole destinée à protéger la malheureuse expédition française contre les noirs de Saint-Domingue. En mai 1804, il fut envoyé comme ambassadeur auprès du gouvernement français, et assista au sacre de Napoléon, en qualité de représentant de la reine d'Etrurie. On lui rendit en France les plus grands honneurs; il fut traité comme un amiral français. Nommé capitaine général des armées navales espagnoles en 1805, il fut mis à la tête de la flotte de dix-neuf vaisseaux qui se réunit à l'escadre française de l'amiral Villeneuve dans le port de Cadix, pour agir, concurremment avec elle, contre les Anglais. Le 21 octobre de la même année, Gravina déploya une bravoure chevaleresque à la funeste bataille de Trafalgar, où il commandait l'escadre d'observation, de concert avec l'amiral français Magon. Il soutint, trois heures durant, contre trois vaisseaux anglais, un combat acharné. En voyant le vaisseau qu'il montait, le *Prince-des-Asturies*, de 130 canons, démâté de ses trois mâts, il dit : « J'étais tout à l'heure sur un vaisseau, me voilà maintenant dans un fort; je ne l'abandonnerai que quand il s'enfoncera sous mes pieds. » Quelques instants après, il tombait mortellement blessé. Il mourut à Cadix, au bout de trois mois de souffrances. Quant au *Prince-des-Asturies*, il rentra le lendemain de la bataille à Cadix, complétement hors d'état de tenir la mer.

GRAVINCHON s. m. (gra-vain-chon). Bot. Prune des environs d'Amiens, très-bonne à faire sécher.

GRAVIR v. n. ou intr. (gra-vir — du lat. *gradior*, je marche). Monter avec effort à un endroit escarpé : GRAVIR *contre un rocher*, *sur les rochers*.

> La chèvre aime à *gravir* au sommet des coteaux.
> ROSSET.

— v. a. ou tr. Monter avec effort le long de : GRAVIR *une montagne*, *un retranchement. Tel qui franchirait un abîme n'oserait* GRAVIR *un toit.* (E. de Gir.)

— Fig. Franchir, parcourir péniblement : *La vie est une montagne qu'il faut* GRAVIR *debout et descendre assis.* (Mlle de Lespinasse.)

GRAVISCÆ, ville de l'Italie ancienne, dans l'Etrurie, au N. de *Centum-Cellæ*. Elle fut colonisée par les Romains en l'an 183 avant J.-C., et reçut une nouvelle colonie sous Auguste. Située dans les Maremmes, elle était renommée pour l'insalubrité de son climat; Virgile (*Enéide*, l. X, v. 184) a dit d'elle : *Intempestæ Graviscæ*. Aussi les anciens prétendaient-ils que son nom dérivait de *Gravis aer*. Ses ruines s'élèvent sur les bords de la rivière Marta, à environ 3 kilom. de la mer. On y remarque surtout les restes d'une arche magnifique.

GRAVISSET s. m. (gra-vi-sè — rad. *gravir*). Ornith. Nom vulgaire du grimpereau. ‖ On dit aussi GRAVISSON et GRAVISSEUR.

GRAVITATION s. f. (gra-vi-ta-si-on — rad. *graviter*). Physiq. Force en vertu de laquelle toutes les parties de la matière s'attirent mutuellement en raison directe de leur masse et en raison inverse de leur distance : *Newton a calculé la* GRAVITATION, *mais il n'en a pas découvert la cause.* (Volt.)

— Fig. Attraction morale, penchant, inclination : *La* GRAVITATION *universelle des êtres pensants vers Dieu est une des plus grandes merveilles de la création.* (Kératry.)

— **Encycl.** V. ATTRACTION.

GRAVITÉ s. f. (gra-vi-té — lat. *gravitas;* de *gravis*, grave). Physiq. Pesanteur des corps, gravitation : *La* GRAVITÉ *fait descendre les corps vers la terre.* (Acad.) *La* GRAVITÉ *est donc générale et mutuelle dans toutes les plantes.* (Buff.) ‖ *Centre de gravité*, Point sur lequel un corps qui n'est sollicité que par les lois de la pesanteur, peut être maintenu en équilibre dans toutes les positions possibles :

> De ta chute, ignorant, ne vois-tu pas les causes,
> Et qu'elle vient d'avoir du point fixe écarté
> Ce que nous appelons *centre de gravité?*
> MOLIÈRE.

— Fig. Importance, caractère grave, sérieux : GRAVITÉ *d'une injure.* GRAVITÉ *d'un mal, d'une maladie. Faute d'une extrême* GRAVITÉ. *Raisons, motifs qui ont beaucoup de* GRAVITÉ. *Il n'y a point de faute commise qui ne perde une grande partie de sa* GRAVITÉ *dès qu'elle est avouée avec candeur.* (Théry.) ‖ Qualité d'une personne ou d'une chose grave, sérieuse, posée : GRAVITÉ *d'un magistrat.* GRAVITÉ *du maintien, du discours.* GRAVITÉ *de mœurs.* GRAVITÉ *de style. La* GRAVITÉ *est quelquefois un mystère du corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit.* (La Rochef.)

— Mus. Caractère d'un son musical relativement bas : *La* GRAVITÉ *des sons dépend de la grosseur, longueur, tension des cordes, de la longueur et du diamètre des tuyaux, et, en général, du volume et de la masse des corps sonores; plus ils ont de tout cela, plus leur* GRAVITÉ *est grande; mais il n'y a point de* GRAVITÉ *absolue, et nul son n'est grave ou aigu que par comparaison.* (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Gravité, pesanteur, poids.** *Gravité* est un terme scientifique; les physiciens s'en servent pour exprimer, au point de vue le plus général, la propriété qu'ont les corps d'être pesants. *Pesanteur* appartient à la langue ordinaire, et il a presque autant de généralité que le mot *gravité;* il ne mesure pas la force avec laquelle les corps pèsent, il ne fait que l'exprimer d'une manière abstraite et vague. *Poids* a plus de précision, c'est la *pesanteur* mesurée, évaluée, comparée, ou bien c'est l'objet même qui sert à la mesurer dans les autres corps. Pour mesurer la *pesanteur* spécifique de tous les corps, on prend pour unité le *poids* d'une quantité déterminée d'eau pure.

— **Gravité, dignité, majesté.** V. DIGNITÉ.

GRAVITER v. n. ou intr. (gra-vi-té — du lat. *gravis*, pesant). Physiq. Tendre vers un point central, en vertu des lois de la pesanteur : *Les planètes* GRAVITENT *vers le soleil.* (Acad.)

> Vers un centre commun tout *gravite* à la fois.
> VOLTAIRE.

> Astres, *gravitez* en cadence
> Dans vos sentiers harmonieux.
> LAMARTINE.

— Fig. Tendre, se porter incessamment : *L'homme* GRAVITE *vers les régions de la lumière.* (J. de Maistre.) *La femme est le centre vers lequel* GRAVITENT *toutes les affections de la famille.* (Mme Romieu.)

GRAVOIR s. m. (gra-voir — rad. *graver*). Techn. Outil au moyen duquel le lunettier pratique les rainures des châssis de lunettes, pour y placer les verres.

GRAVOIS s. m. pl. (gra-voi — rad. *grave* s. f.). Partie la plus grossière du plâtre sassé : *Battre les* GRAVOIS. ‖ Menus débris provenant des démolitions ou des constructions : *Tombereau de* GRAVOIS.

GRAVURE s. f. (gra-vu-re — rad. *graver*). Art ou manière de graver : *Apprendre, pratiquer la* GRAVURE. GRAVURE *sur bois.* GRAVURE *en pierres fines.* GRAVURE *en taille-douce, à la manière noire.* GRAVURE *au burin, à l'eau-forte. La* GRAVURE *tue le peintre qui n'est que coloriste; la traduction tue l'auteur qui n'a que du style.* (Dider.) ‖ Estampe obtenue au moyen d'une planche gravée : *Livre orné de* GRAVURES. *Marchand de* GRAVURES. GRAVURE *avant la lettre.*

— Archit. Ornements formés d'entailles creuses : *L'usage des* GRAVURES *dans la décoration des édifices remonte aux Egyptiens.*

— Techn. Rainure que le cordonnier pratique dans une semelle pour y coucher des points. ‖ Rainures du sommier de l'orgue, au moyen desquelles le vent circule jusqu'à l'orifice inférieur des tuyaux. ‖ Chez les bouchers, Syn. d'ÉCUSSON.

— **Encycl.** B.-arts et Techn. I. HISTOIRE ET GÉNÉRALITÉS. Prendre l'empreinte d'un dessin exécuté en creux, en le couvrant d'un liquide coloré et en le soumettant ensuite à une pression, tel est le procédé de toute *gravure*, procédé si simple et si naturel qu'on a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas été imaginé par les anciens. Et il y a d'autant plus lieu d'en être surpris, que les anciens pratiquaient la *gravure* en creux des pierres fines. On pourrait tirer des empreintes avec certains cachets romains et certains scarabées Egyptiens.

Cependant, cette chose si simple n'a été devinée que dans les temps modernes, par Maso Finiguerra, orfèvre florentin, contemporain de Cosme de Medicis, s'il faut en croire la tradition.

On employait beaucoup au XVe siècle les nielles pour les ornements des calices, des paix, des reliquaires, des poignées d'épée et des petites plaques d'or ou d'argent qu'on incrustait sur les coffrets d'ébène. Maso Finiguerra, comme, du reste, tous les autres orfèvres, avait l'habitude de prendre l'empreinte de ses dessins, avant qu'ils fussent niellés, au moyen du soufre fondu. Or, il prit un jour l'empreinte d'une paix dont les tailles étaient en partie remplies de noir, et, lorsqu'il voulut juger de l'effet de son dessin, il remarqua que le noir ayant adhéré au soufre, celui-ci ressemblait, dans certaines parties, à un dessin à la plume. Cette remarque faite, l'idée se présenta aussitôt à son esprit qu'en remplissant les tailles de ses dessins avec une couleur quelconque, et en appliquant ensuite dessus un vélin, sur le verso duquel il exercerait une pression, à la place de l'empreinte en relief du soufre, il pourrait obtenir un dessin au trait sur le papier. Maso Finiguerra se mit aussitôt à l'œuvre. Tout d'abord, les épreuves furent peu satisfaisantes; enfin, après de longs tâtonnements, il découvrit que le noir broyé avec de l'huile prenait on ne peut mieux sur du papier légèrement humecté, et il parvint, par ce procédé, à produire des estampes ayant toute la pureté du burin. Le procédé de Finiguerra fut employé par d'autres orfèvres, au nombre desquels nous citerons Baldini, Botticelli et Pollajuolo, dont quelques estampes sont parvenues jusqu'à nous. Le Cabinet des estampes du musée du Louvre possède de Maso Finiguerra l'épreuve sur papier d'une paix représentant le couronnement de la Vierge, et datée de 1452, épreuve bien antérieure à toutes les autres. Qui compléta l'invention? ni Bosse, ni Félibien, ni Cochin, ni Ponce, ni Watelet-Lévesque n'en disent rien. Seulement, comme quelques auteurs plus anciens, entre autres Vasari, qui écrivait en 1550 ses *Vies des peintres célèbres*, attribuent à Mantegna l'invention de la *gravure* au burin, ne tenant que peu ou point compte de l'importante découverte de Maso Finiguerra, on peut admettre que Mantegna fit un art de ce qui n'avait été jusque-là qu'un procédé de métier, et qu'au lieu de limiter la *gravure* à l'impression des nielles, il l'étendit à l'imitation des œuvres d'art; qu'aux *gravures* au trait de ses prédécesseurs, il ajouta des tailles destinées à rendre le modelé et le clair-obscur.

Le petit nombre d'estampes que Mantegna nous a laissées atteste qu'il s'essaya longtemps avant de produire sa *gravure* au grand jour; mais le fini de chacune d'elles nous permet d'affirmer qu'elles ne sont pas de simples essais. Une remarque à faire, c'est que Mantegna avait vingt-deux ans quand fut tirée l'épreuve de la paix conservée au Cabinet des estampes du Louvre; or, comme il mourut en 1505, la découverte de Maso Finiguerra ne mit que peu d'années à devenir un art.

Parmi les difficultés qui durent arrêter les premiers qui essayèrent d'appliquer à la reproduction des estampes la découverte de Finiguerra, il faut, sans doute, compter le *sens* du dessin. Tracé sur une lame de métal, un calice, un reliquaire, un dessin destiné à être niellé devait se présenter dans son sens naturel, et, par conséquent, à l'impression, il venait à l'envers. Les lettres, par exemple, qui, sur l'original de la paix du Louvre, se lisaient de gauche à droite, se lisent de droite à gauche sur l'épreuve. On comprend que, sous peine de fausser complétement et l'effet d'une composition et les mouvements des personnages, il était indispensable que l'épreuve gravée se présentât dans le sens du dessin, et, par conséquent, que le métal fût disposé dans un sens contraire. On dut songer de bonne heure à faire réfléchir dans un miroir le dessin, pour le recopier tel qu'il s'y présente, c'est-à-dire renversé.

Nous avons suivi jusqu'ici la tradition italienne; elle n'est pas malheureusement la seule. Il y a aussi la tradition allemande, qui fait naître la *gravure* au delà du Rhin. Une version allemande veut que ce soit un berger du nom de von Bocholt qui ait eu le premier l'idée de reproduire sur le papier les parties creuses d'un dessin; mais une découverte est venue démontrer jusqu'à l'évidence que ce prétendu berger était un tout petit village de Westphalie, patrie d'Israël Mecheln. Cet artiste avait l'habitude de signer ses œuvres, tantôt de son nom, tantôt du nom du lieu de sa naissance; mais souvent il n'employait que les initiales J. V. B., dont la première est celle de son nom et les deux autres signifient *de Bocholt*. De là la méprise : avec toutes les œuvres signées J. von Bocholt, on créa un personnage imaginaire qui dut naturellement disparaître le jour où l'on découvrit une œuvre de Mecheln signée tout au long et sans initiales, c'est-à-dire : *Israël Mecheln von Bocholt*. Les Allemands ont encore une autre version : ils infèrent d'une ancienne estampe, portant la date de 1440 et représentant, outre une sibylle qui montre à Auguste l'image de la Vierge dans les airs, le château de Blassenberg et la ville de Culmbach dans le lointain, que c'est dans ce lieu qu'il faut chercher le berceau de la *gravure*. Si l'on réfléchit que Culmbach, petite ville de la Bavière, est la patrie de Martin Schœn,

le plus ancien peintre graveur qui ait tiré des épreuves de ses ouvrages, conservées jusqu'à ce jour, la version allemande détruit en apparence la tradition italienne; mais, avec un peu d'attention, on s'aperçoit vite qu'elle ne prouve rien contre Finiguerra; et, en effet, l'épreuve de la paix conservée au musée du Louvre affirme d'une manière irréfutable que celui-ci avait fait sa découverte en 1452; et, comme rien ne prouve que la première épreuve qu'il tira n'était pas antérieure à cette date de dix, de vingt et même de trente ans, il s'ensuit que le mérite de la découverte peut être disputé à Schœn, qui, d'ailleurs, n'était âgé que de trente-deux ans en 1452. La chose est évidente, puisque Mantegna lui-même, qui avait alors vingt-deux ans, pourrait lui disputer cet honneur. De plus, l'estampe datée de 1440, représentant la sibylle, prouve qu'on s'occupait déjà à cette date de l'application de la *gravure* à la reproduction des estampes, ce qui est hors de doute, lorsqu'on songe que toutes les œuvres de Schœn sont supérieurement traitées. Conclurons-nous de tout cela, avec quelques auteurs, que l'invention de la *gravure* en taille-douce est antérieure à la fois à Finiguerra et à Martin Schœn? On voit que la question reste absolument indécise. Ce qui reste acquis dans cette discussion, c'est que Martin Schœn et Mantegna ont fait de la *gravure* un art de la plus haute importance. Indiquons maintenant la pratique de cet art sous les différentes formes qu'il a revêtues. Pour cela, nous allons passer successivement en revue la *gravure* sur métaux, la *gravure* sur bois, la *gravure* sur pierres ou glyptique et la *gravure* sur verre.

— II. Gravure sur métaux. *Gravure au burin et à la pointe.* Le métal le plus communément employé pour la *gravure* en général, et pour la taille-douce en particulier, est le cuivre rouge, parce que, sans être aigre, ce métal est le plus liant le plus serré de tous les métaux ordinaires. Le cuivre rouge qui réunit le mieux ces qualités provient, en France, des fonderies de Romilly et d'Essonnes. On en tire beaucoup de Russie et de Norvége. Un graveur qui sait juger de la qualité du cuivre qu'il emploie s'épargne parfois de graves mécomptes, celui, par exemple, d'être forcé de recommencer son travail à moitié achevé. Pour que le cuivre puisse supporter le travail de la *gravure*, il doit subir une préparation assez longue et très-minutieuse, qui est du ressort du planeur.

La planche de cuivre une fois planée, l'artiste commence par la vernir, ce qui se fait en chauffant la planche par-dessous, soit au moyen d'un réchaud, soit au moyen d'un flambeau projetant une forte flamme, jusqu'à ce que le vernis soit fondu; après quoi, on l'étend bien uniformément avec un tampon de la grosseur du poing, composé de coton cardé bien fin et enveloppé dans un double morceau de taffetas d'un tissu très-serré. Il est nécessaire que le vernis, réduit à la moindre épaisseur possible, présente une surface parfaitement unie. Ce résultat obtenu, on retourne la planche et on noircit le vernis à l'aide d'un flambeau de suif, qu'on tient à 0m,10 de distance et qu'on passe rapidement d'un endroit à l'autre, de telle sorte que la même quantité de fumée couvre toutes les parties de la planche. On commence d'ordinaire par les bords, qui se refroidissent plus vite que le centre. Les vernis les plus employés sont le vernis dur, le vernis mou, le vernis de Florence, le vernis de Rembrandt, le vernis de Callot, le vernis de Bosse, etc. On en emploie d'autres pour des usages différents, tels que le vernis à couvrir ou petit vernis, le vernis anglais, le vernis de Venise, le vernis au pinceau, etc.

Dans la *gravure* au burin, ces vernis servent à cacher les parties d'une planche qui présentent un travail défectueux ou à réparer un accident, une écorchure du premier vernis. Dans la *gravure* à l'eau-forte, on les emploie pour couvrir les parties que l'on veut préserver des morsures de l'acide ou qu'on suppose assez mordues.

Le vernis mou est employé aujourd'hui de préférence par tous les artistes. Les vernis dits de Bosse, de Rembrandt et de Callot sont autant de vernis mous.

La planche de cuivre ayant subi les préparations que nous venons d'indiquer est propre, aussitôt refroidie, à recevoir le tracé du dessin; mais il faut qu'au préalable toutes les lignes de ce dessin soient transportées sur la surface du vernis enfumé. Ici commencent deux opérations nouvelles, dites *calque* et *décalque*.

Le calque consiste à prendre, sur du papier transparent, tous les traits du dessin qu'on veut graver, et le décalque à transporter sur le vernis le calque lui-même. Soit qu'on ait calqué au crayon ou à l'encre de Chine, c'est le côté du papier qui a reçu ce travail qui doit être directement appliqué sur le cuivre, ce qui produit le renversement du dessin. Avant d'appliquer le calque comme nous venons de le dire, il faut avoir soin de mettre entre lui et le cuivre un second papier de même grandeur, enduit de sanguine, de mine de plomb ou des deux à la fois, le côté enduit adhérant au vernis, ou d'enduire le calque lui-même des mêmes substances. Cela fait, on fixe le calque sur la planche au moyen de petites boules de cire molle, en quantité suffisante pour qu'il ne puisse pas se déranger; ensuite, au moyen d'une pointe d'acier légèrement émoussée, on passe sur tous les traits qui, à mesure, se reproduisent sur le vernis. Les papiers à calque sont : le papier huilé, le papier à la gélatine, le papier végétal, dit aussi papier paille, le papier verni et enfin le papier glacé, qui, à la précieuse qualité d'être d'une transparence absolue, joint l'immense avantage d'épargner le travail du décalque. En effet, en traçant sur ce papier avec une pointe coupante, on le creuse et l'on peut ensuite, l'ayant frotté de sanguine ou de mine de plomb, qui s'introduisent dans ce trait gravé, le retourner sur le cuivre verni et obtenir une contre-épreuve parfaite, en le faisant passer sous la presse ou en le frottant légèrement avec un brunissoir.

C'est maintenant que commence le tracé. Mais, avant de dire en quoi consiste cette opération, une petite digression est nécessaire. Quoique nous n'ayons paru nous occuper jusqu'ici que de la *gravure* au burin, tout ce que nous venons d'exposer s'applique à toute la *gravure* en taille-douce sans exception.

Ceci posé, disons tout de suite que, pour graver, c'est-à-dire creuser les traits d'un dessin sur le métal, on se sert ou du burin seul ou de l'eau-forte seule, ou à la fois du burin et de l'eau-forte.

Pour la *gravure* au burin, on trace sur le vernis, au moyen d'une pointe d'acier très-fine; et quoique chaque trait doive mettre le cuivre à nu et laisser sur celui-ci une trace légère, non-seulement le cuivre ne doit pas être entamé, mais encore le trait qui a servi à fixer le dessin dessus doit absolument disparaître dans la suite du travail. Si la *gravure* doit s'ébaucher par l'acide et se terminer au burin, procédé très-usité et vulgairement appelé *eau-forte des graveurs*, pour le distinguer des eaux-fortes ordinaires ou eaux-fortes des peintres, le tracé prend l'allure libre qui convient à ces dernières, dans toutes les parties que l'acide termine à peu près seul, telles que les arbres, les terrasses, les chaumières, les draperies grossières. Mais, soit que l'eau-forte doive faire ou non le trait des figures, surtout des nus, la pointe doit reprendre son calme et sa légèreté, afin de ne pas plus engager le travail du burin que ne doit le faire le simple tracé. On comprend, en effet, l'importance d'un faux trait mordu par l'acide dans un genre de *gravure* dont l'impression ne rend que les creux. Une fois que le tracé est terminé et qu'on s'est bien assuré qu'aucun détail du décalque n'a été omis, que les contours sont bien nets, que les places des principales formes, celles des ombres et des lumières sont bien indiquées, il faut enlever le vernis en couvrant d'une légère couche d'huile d'olive la planche, que l'on fait chauffer ensuite, ce qui dissout le vernis et permet de le faire disparaître facilement avec des chiffons. Un moyen plus simple, et qui dispense de faire chauffer la planche, consiste à laver celle-ci avec de l'essence de térébenthine. Enfin, si l'on a employé le vernis dur, il faut prendre un charbon de bois de saule, le tremper dans l'eau et frotter le vernis toujours dans le même sens, en prenant bien garde qu'il ne tombe sur la planche du gravier ou de la poussière, qui feraient des raies impossibles à enlever.

Le burin est une lame d'acier assez épaisse, carrée ou en forme de losange, mais toujours terminée en pointe et coupante d'un seul côté. Il est monté sur un manche de bois dont l'extrémité, qui doit être tenue dans la paume de la main, ressemble assez à une moitié de champignon, ce qui permet de coucher à plat l'outil sur le cuivre, selon les tailles qu'on veut faire.

Bosse cite Goltz, Lucas, Mellan, Kilian et Muller comme des burinistes de premier ordre. Goltz excellait à donner le plus grand mouvement aux tailles sans les contourner bizarrement, à animer ses têtes par des touches spirituelles et savantes, surtout à placer également bien les travaux fins et les travaux mâles, qui seuls concourent à donner le vrai caractère aux objets qu'ils représentent. La beauté d'une *gravure* est tout entière dans les tailles. Les artistes ne sauraient trop consulter, pour l'arrangement de celles-ci, les travaux des maîtres, dont le faire est toujours l'unique règle. Perrot a donné cependant quelques principes généraux : « Pour bien conduire les tailles, dit-il, on doit premièrement observer l'action des figures et de leurs parties avec leurs rondeurs; comprendre bien comment elles avancent ou reculent à nos yeux, et conduire le burin suivant les hauteurs et cavités des muscles ou des plis, élargissant les tailles sur les jours, les resserrant dans les ombres et aussi à l'extrémité des contours, et en allégissant la main, de sorte que ces contours soient bien déterminés, sans cependant être tranchés durement et d'une manière désagréable à l'œil. » Ce faire est celui d'Edelinck. Sa *Madeleine pénitente*, sa *Sainte Famille*, d'après Raphaël, et ses portraits de Lebrun, de Champagne, de Rigaud, etc., sont autant de modèles à consulter. M. Lévesque a aussi donné d'excellents conseils à propos des tailles. Une étude approfondie des anciennes estampes l'a conduit à formuler la théorie suivante : « La taille principale doit être tracée dans le sens du muscle, si ce sont des chairs que l'on grave; suivre la marche des plis, si ce sont des draperies; être horizontale, inclinée, perpendiculaire, suivant les différentes inégalités du terrain, si l'on a des terrains à graver. Il conseille la taille perpendiculaire de préférence à la taille concave dans les colonnes; il croit que lorsqu'un pli est long et étroit, la taille principale doit suivre la longueur du pli, en se resserrant à son origine; qu'elle doit tendre à la perpendiculaire dans les plis tombants, et suivre la largeur dans ceux qui sont amples. » Les estampes d'Augustin Carrache, entre autres son *Saint Jérôme*, sont, dit M. Lévesque, d'excellents modèles pour l'art d'établir les premiers travaux des chairs.

Avant de passer à un autre genre de *gravure*, disons que ce n'est pas au caprice de décider du genre à choisir. La manière libre d'un grand tableau d'histoire impose au graveur l'emploi de la pointe et lui prescrit l'ébauche à l'eau-forte. La manière finie, détaillée des tableaux de chevalet fait donner la préférence au burin, surtout si l'on y trouve des étoffes de soie, des métaux, des eaux, etc. Le burin est aussi préférable pour le portrait, malgré l'exemple de beaux portraits gravés à l'eau-forte. Bref, cet outil, dont la marche est plus lente, permet mieux de rendre les détails.

M. Lévesque conseille, pour le portrait, l'emploi exclusif du burin, et cite pour exemple les travaux de Bolswert, de Worstermann, de Pontius, de Jode, de Hondius, autant d'artistes qui ont gravé, par ce procédé unique, les plus beaux portraits de Van Dyck. Enfin, comme la *gravure* ne doit pas se contenter de reproduire fidèlement les contours tracés dans un tableau, comme elle doit surtout reproduire la couleur du maître, le vrai graveur ne doit pas se permettre d'être exclusif dans sa manière. Tel maître, telle *gravure*. Raphaël ne doit pas être rendu comme Michel-Ange, Rubens comme le Carrache, Lanfranc comme Pietro de Cortone, Rembrandt comme Titien; car une estampe doit rendre avant tout le dessin, l'esprit et le faire du peintre. « Rubens, par exemple, dit M. Lévesque, qui faisait graver ses tableaux par ses élèves, sous ses yeux, ne leur enseignait pas seulement à rendre les dégradations de l'ombre au clair; mais il leur faisait faire la plus grande attention à cette partie du clair-obscur qui lui était si familière, par laquelle les couleurs propres aident à étendre la masse des lumières et des ombres, parce que certaines couleurs, par leur éclat, tiennent de la nature de la lumière, et d'autres tiennent de la nature de l'ombre par leur obscurité. Ainsi, dans les estampes de ces graveurs, tout ce qui est obscur, tout ce qui est clair n'est pas toujours de l'ombre ou de la lumière, mais fort souvent la valeur de la couleur propre des objets représentés. C'est pourquoi leurs estampes sont des tableaux, tant ils ont conservé la valeur des couleurs employées. » Aux Bolswert, aux Worstermann, aux Pontius, aux Jode, qui ont rendu au burin seul les chefs-d'œuvre de Rubens et d'Augustin Carrache, il faut joindre Edelinck et Rouller, qui ont multiplié avec tant de succès les chefs-d'œuvre des plus grands maîtres de France et d'Italie.

Rappelons la belle estampe de Rouller, les *Maries au tombeau*, d'après Annibal Carrache. Citons pareillement : de Worstermann, élève de Rubens, l'*Adoration des Rois*, d'après ce maître; de Jode, le *Saint Augustin*, d'après Van Dyck; de Pontius, *Thomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase plein de sang*, d'après Rubens; de Bolswert, le *Crucifix*, d'après Van Dyck, et la *Mort d'Argus*, d'après Jordaens; enfin, de Hondius, le portrait de *François Franck*, l'un des plus beaux portraits d'après Van Dyck qui aient jamais été gravés.

La *gravure* à l'eau-forte fut découverte à la fin du XVe siècle par Wenceslas d'Olmutz, croit-on. Nous avons dit qu'il y en avait de deux sortes, celle des peintres et celle des graveurs. La première, qui se fait uniquement de sentiment, et qui a surtout pour but de rendre des sujets à effet, est produite par le seul emploi de la pointe maniée sur le vernis d'une planche, comme on fait d'un crayon sur le papier. Cette *gravure* n'a ni règles ni méthode; entièrement soumise au goût, au caprice de celui qui l'exécute, elle est aussi variée dans ses moyens que dans ses résultats. Le tracé du dessin est fait sur une planche de cuivre vernie, avec la pointe, morceau d'acier bien trempé, rond ou carré, emmanché dans un brin de jonc, et dont le bout traçant est plus ou moins fin, suivant le genre du travail qu'on veut obtenir. On borde ensuite la planche avec de la cire à modeler, de telle sorte qu'elle puisse conserver un liquide répandu dessus à la hauteur de 2 ou 3 centimètres, puis on y verse l'eau-forte (acide nitrique), ou tout autre mordant; la morsure faite, la planche est lavée à l'eau ordinaire et dévernie.

L'eau-forte des graveurs n'est, le plus communément, qu'un travail préparatoire, qui doit être terminé au burin sur le cuivre nu, ainsi que nous l'avons déjà indiqué. Rarement les graveurs finissent un sujet par l'eau-forte, quoique, cependant, la chose soit possible, en soumettant à plusieurs reprises la planche à l'action du mordant. Lorsque la planche est vernie et le dessin décalqué, on fait le tracé, on recouvre avec un vernis à couvrir les parties qu'on ne veut pas soumettre à l'action de l'acide, on borde la planche avec de la cire à modeler et on fait mordre. Lorsque le travail de la morsure est arrivé au point qu'on désire, on dévernit la planche et on reprend le burin pour terminer.

Tels sont les procédés de la *gravure* à l'eau-forte et au burin. S'il est vrai que ce genre de travail lutte difficilement avec la peinture dans différentes parties, il en est aussi d'autres où il triomphe. Que l'on consulte, par exemple, les travaux de Masson et de Drevet, et l'on reconnaîtra que le pinceau ne saurait rendre aussi bien que le burin les cheveux, la barbe, les pelages et les plumes des divers animaux. Nous citerons, à ce propos, de Masson, son portrait de *Brisacier* et son estampe si connue sous la dénomination de la *Belle nappe;* de Drevet, les deux célèbres portraits de *Bossuet* et de *Samuel Bernard*. Impossible au pinceau de pousser aussi loin l'imitation de la nature que l'a fait Drevet en rendant, avec le burin, la dentelle et l'hermine de ces deux portraits. Chacun sait que la pointe de notre Gérard Audran, le premier graveur dans le genre de l'histoire, dessinait mieux que le crayon des artistes qu'il traduisait; il peignait avec la pointe et le burin; ces deux instruments acquéraient sous sa main toute la facilité de la brosse. La belle *gravure* de Prévost, que tout le monde connaît, donne aux *Moissonneurs* de Léopold Robert la transparence et la douceur de ton qui font défaut à la composition originale. Ajoutons quelques noms illustres à ceux que nous avons déjà cités.

Berghem se distingua dans le paysage; ses ouvrages peuvent servir de modèles pour la *gravure* des animaux. D'Abraham Bosse, on estime ses *Cérémonies du mariage de Louis XIV*. Callot, dans ses compositions si pleines d'esprit, se distingue par la fermeté des touches. Il faudrait tout citer de ce maître : la *Tentation de saint Antoine*, la *Grande rue de Nancy*, ses *Foires*, ses *Supplices*, ses *Misères de la guerre*, la *Grande* et la *petite Passion*, les *Bohémiens*, le *Parterre*, l'*Éventail*, etc., etc. Les trois Carrache, surtout Annibal, ont laissé des estampes précieuses pour les artistes. Desplaces a fait un *Saint Bruno en prière*, qui est un superbe morceau d'étude. Albert Dürer, voisin du berceau de l'art de la *gravure*, en a pourtant tellement avancé les progrès que, dans certaines parties, il ne saurait être surpassé. Ne rappelons que son *Saint Jérôme*. Le Bas est le premier, après Rembrandt, qui ait fait usage de la pointe sèche. Claude Gelée, dit *le Lorrain*, a gravé avec la même puissance d'effet qu'il avait mise dans ses tableaux. Mellan est célèbre par sa manière de rendre les formes et le clair-obscur par un seul rang de tailles renflées ou diminuées, selon que le ton l'exigeait. Sa *Sainte Face*, gravée d'une seule taille tournante, qui commence au bout du nez, est un tour de force qu'on ne cesse d'admirer. Mitelli, qui, le premier, a publié en recueil les œuvres d'un maître dans sa *Galerie d'Enée*, d'après Annibal Carrache, est célèbre par l'estampe de la *Nuit* du Corrége. Nanteuil est cité surtout pour deux chefs-d'œuvre, les portraits de M. de *Pomponne* et du petit *Millard*. De Rembrandt, il suffit de citer la *Descente de croix* et le *Banquier de Wtenbogard*. Salvator Rosa a gravé des têtes pleines de vie. Schœn a produit un chef-d'œuvre, la *Mort de la Vierge*. Enfin, parmi les contemporains, citons Henriquel-Dupont, Prud'homme, Prévost, Reynolds, Calamatta, Martinet, François, Mercurey, Girardet, Jacques, Declos, Flameng, Daubigny, etc.

Pour n'être pas de l'art proprement dit, la *gravure* qui s'applique à la géographie et à la topographie ne saurait être passée sous silence, eu égard aux services qu'elle rend. Cette *gravure* se pratique ordinairement sur laiton. On prépare la planche et on fait le décalque et le tracé absolument comme pour la *gravure* au burin. On fait à l'eau-forte les sinuosités des côtes et des rivières, l'indication des marais, l'ébauche des masses de rochers. Le burin est préféré pour les routes, les canaux, les eaux des lacs et des rivières, les fortifications, les massifs de maisons. Enfin, on coupe à la pointe sèche tout ce qui peut être tracé à l'aide d'une règle et aussi les eaux des étangs, des marais, des côtes que l'on nomme *hachées*. Les villes, les bourgs et les villages, indiqués par de petits cercles plus ou moins compliqués, sont gravés avec un poinçon nommé *pétitionnaire*. Le trait d'une carte ou d'un plan terminé, on met les planches sous la main du graveur de lettres, qui a des procédés particuliers.

Les premières cartes parurent vers l'année 1560. Elles étaient gravées sur étain et sur cuivre. Les graveurs en ce genre d'ouvrages étaient Munster, Ortellius, Speckel, Meyer, etc. Leurs cartes étaient d'un mauvais style, qu'améliorèrent peu les Hollandais Hondius et Merala. Tavernier fit infiniment mieux en 1630; mais l'année 1740 fut une époque remarquable par les améliorations qu'apportèrent Roussel, Cocquart, Villaret, Poilly, et, vingt ans plus tard, de nouveaux progrès furent dus à Dupuis, à Chalmandrier, à de Lahaye, à Périer, à Germain, etc. L'art de la *gravure* topographique atteignit un haut degré de perfection à la fin du XVIIIe siècle, avec Monien, Bouclet, Doudan et Tardieu. Les trois derniers ont fait une carte des *Chasses* restée célèbre. Depuis, des progrès rapides, des études mieux dirigées ont porté jusqu'à la perfection ce genre de *gravure*.

Le *procédé Gilot* est une sorte de *gravure* sur zinc à l'aide d'un acide. Il donne des produits applicables à la typographie.

— *Gravure au pointillé.* Ce genre de *gravure* s'exécute entièrement avec des points, sans le secours de traits ni de tailles. Les points se font avec le burin seul ou le burin et la pointe. Morin et Boulanger sont considérés comme les inventeurs de ce genre, qui date de la fin du XVIIe siècle. Lutma, orfèvre d'Amsterdam, a laissé quatre portraits au ciselet dont les têtes sont pointillées d'une manière douce et agréable. Mais cette manière, qui différait peu de la précédente, et qui consistait à employer un ciselet ou pointe aiguë et courte sur laquelle on frappait avec un marteau, d'où son nom *opus mallei*, n'a guère été pratiquée que par Lutma. La *gravure* au pointillé, au contraire, a eu une grande vogue en Angleterre au XVIIIe siècle. On cite encore les travaux de W. Ryland, obtenus par ce procédé.

— *Gravure dans le genre du crayon.* Elle fut inventée, en 1740, par François. Elle a une grande analogie avec la précédente. Elle se fait particulièrement avec un instrument appelé *roulette*, et qui est un cylindre d'acier à surface dentée, monté sur un axe, autour duquel il tourne et dont la largeur est proportionnée à la force des tailles. Ce genre était surtout employé pour produire des modèles de dessins. L'invention de la lithographie l'a fait délaisser.

— *Gravure à la manière noire* ou *mezzo-tinto.* Elle a été inventée, dit-on, par Sieghen, lieutenant-colonel au service du prince de Hesse-Cassel. Le premier ouvrage qu'il publia (1643) fut le buste de la landgravine Amélie-Élisabeth. Cet officier aurait révélé son secret à Robert de Bavière, prince palatin du bas Rhin, amiral anglais sous Charles Ier, qui l'aurait communiqué à Woleran Vaillant, peintre flamand, lequel l'aurait divulgué peu après. Une autre version attribue cette invention à Fr. Aspruth (1671), un graveur d'ailleurs inconnu. Les Anglais, notamment Smith et G. Withe, ont beaucoup employé cette *gravure* pour le portrait. Le procédé consistait autrefois à grener à l'infini une planche de cuivre au moyen d'un outil dit *berceau*. De nos jours, un mécanicien, M. Saulnier, a inventé une machine qui prépare le cuivre pour la manière noire. Cette *gravure* diffère de la *gravure* au burin et à l'eau-forte, en ce que le graveur exécute les lumières au lieu d'exécuter les ombres, qui sont fournies par le fond de la planche. Le travail se fait au brunissoir, au racloir et à l'ébarboir. On s'explique très-bien l'effet produit par ces outils, si l'on réfléchit que, dans les parties qu'ils attaquent, les grains de la planche, qui viennent blancs à l'impression, ont une surface d'autant plus large qu'ils ont été plus profondément atteints.

— *Gravure au lavis* ou *aqua-tinta.* Ce genre, pour lequel les procédés abondent, consiste à laver sur le cuivre, au moyen de l'eau-forte, comme on lave un dessin sur le papier avec du bistre ou de l'encre de Chine. Les estampes ainsi exécutées ont toute la valeur des dessins originaux. J.-B. Leprince a tiré un excellent parti de cette découverte. De cette *gravure* imitant le lavis, il n'y avait qu'un pas à faire pour arriver à l'imitation des dessins coloriés à l'aquarelle. Il s'agissait seulement de multiplier les planches pour une même estampe, et de distribuer sur chacune d'elles les couleurs destinées à en couvrir les différentes places. Descourtis, Janinet et Dubucourt y sont arrivés et ont produit des œuvres remarquables ; mais, à l'exception de quelques estampes produites par les artistes ci-dessus, toutes celles qu'on a obtenues par le même procédé sont au-dessous du médiocre. Si l'on grave sur l'acier ou tout autre métal, la préparation de la planche par l'artiste est la même que pour le cuivre. Seuls, les mordants diffèrent. Ainsi, par exemple, pour faire mordre sur l'acier, on emploie beaucoup la composition Turell : acide acétique pur très-concentré, 4 parties ; alcool anhydre et acide nitrique, chacun 1 partie ; mais, pour les mordants, depuis l'eau-forte proprement dite jusqu'au glyphogène Deleschamps, il existe plus de cent formules.

— *Gravure en médailles.* La *gravure* en médailles n'est pas ce que l'on entend habituellement par le mot *gravure*, puisque ce ne sont pas les médailles elles-mêmes que l'on grave, mais les instruments (poinçons, coins, matrices) qui servent à les frapper. Toutefois, nous avons cru devoir ranger cet art parmi les *gravure* sur métaux.

Les Egyptiens, les premiers, nous ont transmis des médailles qui ont sollicité l'attention des artistes et des érudits. Les Grecs frappèrent des monnaies et des médailles, 700 ans environ avant l'ère chrétienne, et leurs ouvrages offrent, pour la plupart, une perfection qui n'a pas été dépassée. La monnaie dite de Syracuse est restée un type immortel que les graveurs de tous les temps ont cherché à imiter, dont ils se sont toujours inspirés, mais qu'ils ont rarement pu égaler. La Bibliothèque nationale possède deux pièces d'un concours entre les monétaires de Syracuse, exécutées par les graveurs Evenète et Simon. M. Turgan, dans son ouvrage les *Grandes usines de France*, signale ces morceaux comme les plus merveilleuses productions de l'art humain ; ils sont, dit-il, sinon supérieurs, certainement égaux aux plus belles statues de la Grèce, aux plus beaux morceaux de Michel-Ange et de Benvenuto.

A Rome, l'art de la *gravure* éprouva de grandes variations dans ses progrès ; l'on voit cet art s'éteindre peu à peu lors de la décadence de l'empire romain, après avoir brillé d'un vif éclat sous les Césars.

De rares médailles celtiques gauloises sont parvenues jusqu'à nous ; elles sont défectueuses en tout point. Sous les barbares et pendant une longue suite de siècles, l'art monétaire fut réduit, en Europe, aux procédés les plus primitifs. L'étude des monnaies mérovingiennes n'offre aucun intérêt à quiconque n'envisage les choses qu'au point de vue de l'art et des procédés industriels ; on n'y trouve que des imitations monotones et imparfaites, sans relief ni contours, des types consacrés par l'art romain. Mais ce qui excite au plus haut degré l'intérêt, c'est le mouvement, tant de fois interrompu et repris, de l'art monétaire dans le moyen âge. Ce n'est véritablement qu'aux temps de la Renaissance que l'art de la *gravure* atteignit son apogée ; et le XVIe siècle a, dans cette branche de l'art, conquis une supériorité qui, après s'être maintenue plus ou moins longtemps dans quelques contrées, finit par faire place à une décadence universelle, d'où le XIXe siècle est encore loin de s'être relevé.

L'étude des sceaux du moyen âge est du plus haut intérêt. Il arriva souvent qu'on suspendit aux chartes des épreuves de sceaux en or. On possède aussi des médailles d'argent et de bronze, qui ne sont que des épreuves un peu plus soignées des sceaux ordinaires. Mais les artistes qui entreprirent les premiers de faire des médailles à l'imitation des anciens, aussi bien que les graveurs de sceaux, ne purent produire que des épreuves coulées dans des moules, puis retouchées au burin, afin de faire disparaître les défauts inévitables de la fonte. Cet art imparfait des médaillons coulés et ciselés fut seul en usage en France et en Italie pendant le XVe siècle. Au commencement du XVIe siècle, Victor Camelo, ayant inventé l'art d'enfoncer les coins dans l'acier, le nombre des médailles frappées à bras dépassa bientôt celui des médaillons fondus et ciselés. Ces derniers, toutefois, continuèrent à être en usage pendant tout le XVIe siècle ; l'Allemagne en produisit de très-beaux à la même époque. Au XVIIe siècle, pendant que ce procédé semblait tomber en désuétude par toute l'Italie, Dupré et Warin lui donnaient en France un lustre nouveau. Les derniers médaillons remarquables qu'on puisse citer dans ce genre appartiennent à l'époque de la vieillesse de Louis XIV.

C'est surtout en Italie, dans la seconde moitié du XVe siècle, que l'art de fondre et de ciseler des médaillons fit de merveilleux progrès, grâce à l'impulsion donnée par un grand artiste, le fondateur de l'école de Vérone, Victor Pisanello, vulgairement appelé le Pisan. Après lui, toute une colonie de graveurs en médailles se forma à Vérone : Matthieu Dei Pasti, Jules della Torre, Jean-Marie Pomodello, Jean Carotto, etc. De Vérone, l'art de la *gravure* se répand dans les autres villes d'Italie, et l'on voit surgir les Sperandio de Mantoue, Boldic de Venise, Marescotti de Ferrare, Jean-François de Pavie, Pierre de Milan, André de Crémone, Clément d'Urbino. La plupart des médailles du XVe siècle sont fondues en bronze : il en existe un petit nombre en argent et même en or.

Un mouvement artistique s'était produit aussi en Allemagne. Les villes libres de Nuremberg et d'Augsbourg paraissent s'être partagé le monopole de la *gravure* en médailles ; à Nuremberg se fait sentir tout d'abord l'influence du génie d'Albert Dürer. On ne peut rattacher sûrement aucune médaille connue de l'école de Nuremberg à l'école semi-gothique d'Adam Kraft, laquelle florissait à la fin du XVe siècle. Les premières médailles connues, dont les dates indiquent les premières années du XVIe siècle, émanent évidemment de l'école de Peter Fischer, artiste dont le goût s'était développé par un long séjour en Italie et dont les ouvrages, traités dans le sentiment de la Renaissance, portent déjà l'empreinte de l'affectation qu'on peut reprocher à la fin de cette période.

Quand l'Allemagne entra dans cette nouvelle voie, il y avait déjà plus de soixante ans que les artistes italiens la parcouraient avec éclat ; les procédés des artistes de Nuremberg furent ceux des Pisanello et des Sperandio. Toutes les médailles de la belle école allemande sont, comme celles du XVe siècle en Italie, fondues d'abord, puis ciselées sur la fonte. On connaît les curieux médaillons en bois d'Albert Dürer ou de ses élèves, ouvrages où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la vérité de l'imitation ou de la délicatesse du travail. La plupart de ces médaillons ont été moulés à l'époque de leur exécution, et les collections de Nuremberg en possèdent des épreuves en bronze. Parmi les artistes qui ont illustré l'art de la médaille en Allemagne, on cite, indépendamment d'Albert Dürer, un Hans Masslitzer, un Wenzel et un Albert Jammitzer.

En France, il n'y a pas eu de médailles fabriquées sous les rois de la première et de la seconde race, c'est-à-dire de 420 à 987.

Les monuments les plus précieux pour l'histoire de la *gravure* en France sont les sceaux des rois, de Charlemagne à saint Louis, dont il a été conservé quelques moules ou matrices gravées sur cuivre et des empreintes en cire.

Les médailles frappées sous Charles VIII sont en petit nombre ; on distingue celle qui fut fondue en or à Lyon, en 1493, lors du passage de ce prince se rendant en Italie ; le relief en est très-bas, comme celui d'un jeton ou d'une monnaie ; mais les types commencent déjà à s'améliorer et révèlent un progrès. Bientôt après, la France, par ses médailles et ses monuments, vient prendre place au premier rang dans cet art qu'il lui sera réservé plus tard, aux temps des G. Dupré, des J. Warin et de leurs successeurs, de porter au plus haut degré de splendeur.

Le musée de l'Hôtel des monnaies de Paris renferme, parmi ses richesses en ce genre, les coins d'une médaille frappée en mémoire de la conquête de Naples sous Charles VIII ; elle est la première où se rencontre une imitation des anciennes médailles romaines. C'est à l'époque de la Renaissance, que l'art de la *gravure* prit enfin son essor chez nous. Plusieurs des médailles du règne de François Ier, dont les coins ont été conservés à la Monnaie, ont été gravées en Italie ou par des Italiens établis en France. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les médailles françaises du règne de François Ier, tout en laissant entrevoir une grande amélioration dans la *gravure*, ne présentent guère encore de différence, pour le relief, avec les monnaies. Le progrès manifesté à cette époque fut dès lors continu.

Sous le règne de Henri IV surgit un artiste d'un très-grand mérite, Georges Dupré. Les personnages les plus illustres du temps lui confièrent à l'envi le soin de reproduire leurs traits en médaillons. Jean Warin, élève de Georges Dupré, continua les traditions de son maître. Tous les types si remarquables des monnaies du règne de Louis XIII, et ceux du règne de Louis XIV jusqu'en 1672, ont été gravés par Warin. Après ces deux grands artistes l'art déclina. La pompeuse protection de Louis XIV, la production excessive à laquelle cet orgueilleux monarque condamna les graveurs pour célébrer jusqu'aux moindres incidents de son règne, la sujétion à laquelle il les soumit en leur imposant, non-seulement les sujets à traiter, mais encore la façon dont ils devaient l'être et jusqu'aux esquisses et dessins de leurs œuvres, l'exagération du sentiment laudatif, qui avilissait les artistes en les abaissant au rôle de courtisans, ces diverses causes réunies amenèrent fatalement un état de décadence notoire. On remarque encore cependant les œuvres de graveurs tels que Chéron, Molard, Mauger, Breton, Bernard, Roussel, qui, par le caractère élevé de leurs travaux, se rapprochent de l'école de Dupré et de Warin.

La collection des médailles frappées sous le règne de Louis XV est assez nombreuse ; on y trouve la continuation de l'école qui domine vers la fin du règne précédent, et l'on remarque, parmi les artistes de cette époque, les Duvivier, les Roëtiers, les Le Blanc. Dans les œuvres de ces artistes, l'ensemble manque de grandeur et d'élévation ; mais la forme est fine, délicate et l'arrangement général est très-harmonieux.

Le règne de Louis XVI n'est pas très-riche en médailles ; le mérite de quelques-unes les recommande particulièrement à l'attention ; elles sont signées Benjamin Duvivier, Gatteaux père, Droz et Dupré. Les premiers temps de la Révolution et ceux de la République virent éclore un grand nombre de médailles et de médaillons, la liberté de frapper n'étant plus astreinte à aucune limite. On trouve à cette époque des noms de graveurs estimés. A leur tête vient se placer Augustin Dupré, à qui l'on doit les belles monnaies de la République aux types de la Force et de la Liberté, de la tête de la Liberté et de l'emblème de la Loi, représenté par un génie écrivant sur des tables. A ses côtés se distinguent Droz, Jalley, Andrieu, Galle, Brenet, Depaulis, Gatteaux fils, Gayrard, Jeuffroy, etc., qui contribuèrent avec lui à l'édification de la galerie numismatique du Directoire, du Consulat, de l'Empire et même de la Restauration.

La Restauration a eu aussi ses graveurs distingués : Gayrard, Depaulis, Tiolier fils, J.-J. Barre, Caunois, etc. Vers la fin de cette période, parut un graveur de premier ordre, Domard, dont l'œuvre, malheureusement peu considérable, fut interrompu par une mort prématurée. La *gravure* officielle baissa notablement sous le règne de Louis-Philippe, et tomba tout à fait sous celui de Napoléon III. Peut-être le type plus qu'ingrat qu'ils étaient contraints de reproduire sur les monnaies a-t-il mal inspiré les artistes ; car, malgré la sécheresse de leurs compositions, MM. Bovy et Oudiné sont assurément des graveurs du plus grand mérite.

— III. GRAVURE SUR BOIS. Ce genre de *gravure*, quoique intimement lié à l'invention de l'imprimerie, a cependant une origine antérieure aux premiers essais de Gutenberg ; car, d'après M. Auguste Bernard, l'impression xylographique ou sur planches fixes remonte au XIVe siècle, tandis que l'impression par caractères mobiles ne date guère que du commencement du XVe siècle.

Comme *gravure* d'art, la *gravure* sur bois n'a ni date ni lieu d'origine bien précis ; on peut toutefois regarder comme probable que les Chinois la pratiquaient dès le XIe siècle. En Europe, la *gravure* sur bois passe pour moins ancienne que la *gravure* en taille-douce. On connaît cependant un *Saint Christophe*, gravé sur bois en 1423 ; tandis que la plus ancienne *gravure* sur métal, dont on possède une épreuve, ne date que de 1452. La *gravure* sur bois fut illustrée par les travaux d'Albert Dürer, de Lucas de Leyde, de Lucas de Cranach et de Hans Lutzelburger, le spirituel interprète de Hans Holbein ; elle fut ensuite à peu près délaissée pendant deux siècles environ. Enfin, un perfectionnement dans le système d'exécution, consistant à remplacer l'emploi du bois de poirier ou du buis en bois de fil par le bois de buis de bout, vint, au commencement de ce siècle, ouvrir à ce genre de nouveaux horizons.

Jusqu'alors la *gravure* sur bois s'exécutait ordinairement sur poirier de fil, à l'aide du canif et du bute-avant, sorte de ciseau plat et recourbé, servant à enlever les intervalles blancs restés entre les lignes noires que formaient les traits du dessin, lorsque ces traits, trop écartés entre eux, ne pouvaient être complétement isolés par deux incisions inclinées produites par le tranchant du canif, de chaque côté du trait à épargner. Cette opération se nommait *champlevage*.

C'est à l'aide de ces moyens ingrats qu'ont été exécutées ces *gravures* auxquelles sont attachés les noms de Dürer et de Lutzelburger, petits chefs-d'œuvre. De nos jours, ce genre d'exécution est presque abandonné ; il n'est plus employé que pour les planches de grandes dimensions, de touche large, et pour les très-gros caractères d'imprimerie, que le poids de la matière ordinairement employée rendrait peu maniables. Un graveur, mort récemment, Porey, est le seul qui, à notre époque, ait eu quelque succès dans ce genre de *gravure* près de disparaître.

La *gravure* sur bois s'exécute actuellement sur des rondelles de buis, en bois de bout, ayant environ, comme épaisseur, la hauteur des caractères d'imprimerie, de manière à pouvoir s'intercaler dans le texte.

Lorsque, après avoir parfaitement dressé et poncé une des surfaces du bois, on y a étendu une légère couche de blanc gommé, la planche est prête à recevoir le dessin. Ce dessin, du reste, ne réclamant aucune condition spéciale d'exécution, l'artiste y conserve toute liberté. Mais ici commence l'œuvre du graveur sur bois ; elle consiste à rendre, aussi fidèlement que possible, l'effet du dessin. On y parvient en enlevant, au moyen de burins et d'échoppes, les blancs du dessin et en épargnant les lignes ; les tons au lavis ou à l'estompe sont rendus par des hachures ou tailles plus ou moins serrées et plus ou moins larges. C'est, du reste, dans cette partie de l'interprétation que se révèle le talent du graveur.

La planche terminée est remise à l'imprimeur typographe, qui la tire à part ou l'intercale dans le texte.

C'est le procédé que nous venons d'indiquer qui produit cette immense quantité d'ouvrages à *gravures*, depuis le *Journal illustré* à un sou, le *Monde illustré* et l'*Illustration*, jusqu'au *Magasin pittoresque*, de M. Ed. Charton, et à l'*Histoire des peintres*, de M. Ch. Blanc.

La plupart des *gravures* des ouvrages illustrés sont exécutées sur bois. Nous devons aux immenses progrès que cet art a faits de nos jours l'intelligente interprétation et la reproduction à l'infini des charmantes vignettes de nos principaux dessinateurs modernes : Granville, Tony Johannot, Gavarni, G. Doré, et même E. Delacroix, Meissonier, et bien d'autres encore qui ont souvent confié à la *gravure* sur bois l'interprétation de leurs compositions. Ce genre de *gravure* a pris sa place naturelle entre la *gravure* en taille-douce et la lithographie ; il peut lutter avec avantage, comme prix de revient, contre tous les autres genres d'illustration connus jusqu'à ce jour.

Si elle ne peut atteindre le fini, la douceur et la délicatesse de la *gravure* sur métal, la *gravure* sur bois reproduit admirablement l'esprit et la finesse de touche du croquis ; souvent même elle rivalise presque avec la délicatesse de la taille-douce et le velouté de la lithographie ; mais ce qu'on ne saurait en aucune manière lui contester, c'est une franchise de ton, une vigueur et un brillant qui n'ont d'égal dans aucune autre manière.

L'Allemagne, que l'on peut en quelque sorte considérer comme le berceau de la *gravure* sur bois en Europe, est restée, depuis Albert Dürer, presque stationnaire et s'arrête encore à la *gravure* au trait, qu'elle exécute, nous devons en convenir, avec une rare perfection. L'Angleterre nous devança dans l'art de la *gravure* sur bois. Il y a dix ans, elle a porté à son plus haut point de perfection cet art dédaigné pendant plusieurs siècles. Les *gravures* de Thomson, de Vizetelly et de W. Linton sont restées longtemps pour nous des modèles que nous ne pouvions égaler.

Importée en France vers 1832, la *gravure* sur bois de bout prit un vigoureux essor et ne tarda pas non-seulement à égaler, mais même à dépasser la perfection de nos voisins. Ils se virent obligés de recourir à nos meilleurs artistes pour la *gravure* des livres de luxe. Les noms les plus recommandables par leur talent en ce genre sont MM. Pisan,

Pannemacher, P. Jounard, Lavoignat, etc., dont nous voyons tous les jours les noms associés à ceux de Français, de G. Doré, de Daubigny, etc. A la suite de ces noms justement célèbres, il nous paraît inutile de citer ceux de graveurs sans talent, qui inondent les publications illustrées de leurs produits de pacotille.

— *Gravure héliographique.* V. PHOTOGRAPHIE.

— *Gravure de la musique.* V. MUSIQUE.

— IV. GRAVURE SUR PIERRES FINES ET AUTRES MATIÈRES. Les pierres gravées ne furent employées d'abord que comme cachets; mais étant devenues, sous la forme de camées, un objet d'ornement, elles se multiplièrent beaucoup. On a écrit un grand nombre d'ouvrages sur l'archéologie de la *gravure* en *pierres fines ou glyptographie.* Les principaux sont ceux de Vettori, de Mariette, de Busching, d'Aldini, de Millin et de Gourlitt. Ernesti, Martini, Siebenkess Christ et Eschenburg ont aussi consacré quelques pages à l'histoire de la *glyptique*, dans leurs traités d'archéologie. V. GLYPTIQUE.

Les substances employées pour la *gravure* qui nous occupe ici ne sont pas seulement des pierres fines : le corail, l'ivoire, les coquilles sont des matières animales. Les coquilles dont l'usage est le plus fréquent sont l'huître perlière, qui donne la plus belle nacre, le nautile chambré, les vénus, etc. Le citronnier, le buis, l'ébène, le sycomore sont les bois le plus souvent employés. Les substances minérales sont les plus nombreuses, et se divisent en trois classes : les bitumes, les métaux et les pierres. Le jayet, le charbon de terre, le succin ou ambre jaune, le lyncurium, le chryselectrum sont les seuls bitumes sur lesquels nous trouvions des *gravures.* L'hématite et l'aimant, deux oxydes de fer, ont été souvent travaillés par les anciens graveurs égyptiens et perses; les modernes y ont joint l'oxyde de cuivre appelé *malachite.* La classe des pierres est la plus nombreuse. On les divise en calcaires, argileuses, magnésiennes et siliceuses. Les pierres siliceuses ou quartzeuses, qui sont les plus dures et étincellent sous le briquet, ont été le plus souvent employées par les artistes. On les divise en pierres transparentes, demi-transparentes et opaques. A la première classe appartiennent le cristal de roche ou quartz hyalin et toutes les gemmes ou pierres précieuses, telles que le diamant, le saphir, la topaze, etc. La prase, l'opale, le girasol, l'hydrophane, l'agate, la calcédoine, le cacholong, la sardonyx, la sardoine, la cornaline, le jade forment la seconde classe. La principale pierre opaque est le jaspe et ses différentes variétés. La turquoise est la seule pétrification employée en glyptique. On trouve aussi des *gravures* sur des imitations de pierres précieuses faites en verre coloré. Il y a même des vases où des figures entières ont été rapportées en relief, en amenant petit à petit le verre à un degré de chaleur tel, que les surfaces légèrement fondues ensemble se collaient fortement; c'est ainsi qu'a été fait le fameux vase de Portland.

Les anciens ne nous ont laissé que des renseignements assez vagues sur leur manière de graver. Natter a réuni tous ces documents et en a fait un traité spécial. Les instruments employés pour la *gravure* sur pierre sont d'abord la poudre et la pointe de diamant, dont les anciens connaissaient parfaitement l'usage; le touret, espèce de tour qui servait à mettre en mouvement la bouterolle, petit rond de cuivre ou de fer émoussé servant à user et à entamer la pierre. Les Romains lui donnaient le nom de *ferrum retusum.* Pour aider l'action de la bouterolle et user plus facilement la pierre, on fait aujourd'hui usage de différentes poudres et de différents liquides; les anciens se servaient du grès rouge du Levant, qu'ils *nommaient naxium;* ils y substituèrent ensuite le schiste d'Arménie, et enfin l'émeri, que l'on désignait sous le nom de *smyris*, et qui est encore en usage aujourd'hui. Pour donner le dernier poli, on employait l'ostracite ou os de seiche. Ces poudres étaient humectées, soit avec de l'huile, soit avec de l'eau. Les modernes y ont ajouté l'essence de térébenthine.

Avant de graver une pierre, on lui donne soit la forme ronde, soit la forme ovale. Cette dernière est la plus fréquente. La surface affecte la forme concave ou convexe. Cette façon est donnée à la pierre par des ouvriers que les anciens appelaient *politores gemmarum.* Très-souvent l'artiste choisissait une pierre dont la teinte rappelait, en quelque sorte, l'idée du sujet. Ainsi, on représentait Pluton sur une pierre noire; Amphitrite, sur l'aigue-marine; Bacchus, sur l'améthyste. Pour graver, l'artiste place devant lui son modèle en cire, ou bien, pour se guider pour le relief du camée, il plonge dans un liquide le modèle qu'il veut reproduire et copie la partie qui dépasse la surface de l'eau. C'est au moyen de la pointe du diamant qu'il fait le tracé de son dessin; puis, après avoir enchâssé la pierre sur un morceau de bois, au moyen d'une pâte de poix ou de métal de Darcey, il présente successivement à la bouterolle les différentes faces qu'il veut user à l'extrémité. Le dessin une fois terminé, on polit la pierre. Cette opération, que les anciens graveurs ne dédaignaient pas de faire eux-mêmes, est abandonnée de nos jours à des mains très-souvent inexpérimentées, ce qui explique la différence de poli qui existe entre les camées anciens et les camées modernes; elle se fait, soit au moyen d'une brosse mise en mouvement par le touret, soit avec de petits instruments de buis et du tripoli.

— V. GRAVURE SUR VERRE. On grave sur verre de deux manières, mécaniquement ou chimiquement. La *gravure* mécanique consiste à produire des dessins sur le verre, soit en l'attaquant avec le diamant, soit en l'usant au moyen d'une petite roue enduite d'une pâte de sable fin ou d'émeri. Dans la *gravure* chimique, on recouvre le verre d'un vernis approprié; on décalque sur ce vernis le dessin à reproduire; on trace avec des pointes les traits de ce dessin, et, enfin, on soumet la pièce à l'action de l'acide fluorhydrique, qui ne creuse que les parties mises à nu. Les anciens connaissaient la *gravure* mécanique. Quant à la *gravure* chimique, quoiqu'on en trouve des essais en 1670 et en 1725, elle ne date guère que de 1771, époque de la découverte de l'acide fluorhydrique par Scheele; encore même n'est-elle devenue véritablement pratique qu'en 1810.

— *Gravure à plusieurs tailles* ou *en camaïeu.* V. CAMAÏEU.

— Jurispr. Aucun dessin, aucune *gravure*, lithographie, médaille, estampe ou emblème, de quelque espèce qu'ils soient, ne peuvent être publiés, exposés ou mis en vente sans autorisation préalable du ministre de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements. En cas de contravention, les dessins, etc., pourront être confisqués, et ceux qui les auront publiés seront condamnés à un emprisonnement d'un mois à un an, et à une amende de 100 francs à 1,000 francs (art. 22 du décret du 17 février 1852). L'ordonnance du 9 janvier 1828 a fixé à trois le nombre des exemplaires des épreuves des planches et estampes lithographiées et gravées dont le dépôt est exigé. Outre les deux exemplaires des écrits imprimés avec *gravures* ou dessins, et les trois épreuves des planches gravées ou lithographiées, un exemplaire certifié par l'imprimeur conforme à tout le tirage doit être déposé, pour servir de pièce de comparaison.

Aux termes de l'article 287 du code pénal, toute exposition ou distribution de chansons, pamphlets, figures ou images contraires aux bonnes mœurs est punie d'une amende de 16 francs à 500 francs, d'un emprisonnement d'un mois à un an, et de la confiscation des planches et des exemplaires imprimés ou gravés.

Les lois des 17 mai 1819 et 25 mars 1822 ont étendu cette disposition pénale aux marchands de chansons, pamphlets, *gravures* contraires à la *morale publique et religieuse.*

Les mots *morale publique et religieuse* ont un sens qu'il est malheureusement difficile de fixer et qui laisse trop de latitude à l'interprétation passionnée.

L'emprisonnement et l'amende sont réduits à des peines de simple police : 1° à l'égard des crieurs, vendeurs ou distributeurs qui font connaître la personne de qui ils tiennent l'objet du délit; 2° à l'égard de celui qui a fait connaître le graveur ou l'imprimeur; 3° à l'égard même du graveur ou de l'imprimeur qui font connaître l'auteur ou la personne qui les a chargés de la *gravure* ou de l'impression. (Art. 288 du code pénal.)

GRAWAKE s. f. (gra-va-ke). Minér. Syn. de PSAMMITE.

GRAWITZ (Charles-Frédéric), pasteur de l'Eglise réformée, né à Paris le 15 décembre 1804, mort à Montpellier le 22 février 1852. Il était fils d'un homme érudit et distingué, professeur d'allemand et de grec à l'école de Sorèze, qui jouissait alors d'une grande réputation. Charles Grawitz fit ses études classiques à Sorèze. Il alla ensuite à Montauban, où il étudia la théologie et se fit remarquer de ses professeurs par la précoce maturité de son intelligence et par l'étendue de ses connaissances classiques. L'Eglise de Montpellier le choisit comme pasteur en 1827. Successivement nommé aumônier du collége de Montpellier, secrétaire d'une section de l'Académie des sciences et des lettres de cette ville, il rédigea, de plus, l'*Echo de la Réforme*, de 1842 à 1852. On a de lui deux volumes de *Sermons*, l'un publié en 1842, l'autre en 1852, après sa mort, et réimprimé la même année. Charles Grawitz publia aussi quelques brochures sur divers sujets littéraires ou religieux, entre autres : *Un mot au Père Ventura*, et des articles de sciences sociales ou religieuses, dans le journal le *Messager du Midi.* En 1848, plusieurs Eglises du Midi le députèrent au synode général des Eglises réformées de France.

GRAY, en latin *Gradicum*, ville de France (Haute-Saône), ch.-l. d'arrond., à 59 kilom. S.-O. de Vesoul, sur la rive gauche de la Saône, au confluent des Ecoulottes; pop. aggl., 6,072 hab. — pop. tot., 6,764 hab. L'arrondissement comprend 8 cant., 165 comm. et 79,776 hab. Tribunaux de première instance et de commerce; collége communal; bibliothèque publique. Construction de bateaux; fabriques de tissus de crin, de pointes de Paris, de fécule, d'amidon; blanchisseries de cire; tanneries. Usines métallurgiques aux environs. Commerce de fer, grains, farines, merrains, vins, fourrages, planches; magnifiques moulins à blé, dits *moulins Tramoy*, fournissant une farine de supériorité reconnue, et convertissant environ 50,000 hectolitres de blé par an.

Gray se trouve au centre d'un arrondissement très-riche en minerais de fer de qualité supérieure, qui alimentent vingt-cinq usines, dont les produits se centralisent dans son port pour être expédiés au loin, et font vivre plus de 10,000 familles d'ouvriers. Gray est bâtie en amphithéâtre sur une colline, dans une position très-agréable. La Saône y est traversée par deux ponts, l'un suspendu, l'autre en pierre, de quatorze arches. L'église paroissiale, achevée dans la première moitié du XVIe siècle et récemment restaurée, se compose extérieurement d'un porche à triple ouverture et d'une façade formant pignon dans sa partie supérieure. On remarque à l'intérieur : le buffet d'orgues; une chaire en pierrere couverte de sculptures; une *Descente de croix*, d'un peintre flamand; une *Assomption* et un *Christ*, du sculpteur Forgeot. De l'ancien château fort il ne subsiste plus qu'une grosse tour carrée, percée d'une entrée voûtée. Un lierre magnifique la recouvre en grande partie. L'hôtel de ville est un charmant édifice du XVIe siècle; il offre une belle ordonnance de colonnes corinthiennes en grès rouge, régnant sur toute la façade. Les statues qui se dressent à droite et à gauche de la façade représentent, l'une, François Devosges, sculpteur; l'autre, Romé de Lisle, physicien et minéralogiste, tous deux nés à Gray. Dans l'hôtel de ville se trouvent la bibliothèque communale et le musée d'histoire naturelle. Signalons, en outre : le palais de justice, dont le péristyle est formé de quatre colonnes supportant un fronton; un hospice, dont la chapelle est ornée de peintures à fresque; le théâtre et une chapelle de construction ancienne.

L'origine de Gray est très-ancienne, mais ce n'était encore au Xe siècle qu'un village protégé par un château fortifié. C'est au XIIIe siècle qu'elle fut entourée de fortifications. Après avoir joué un rôle important dans les luttes de la France contre Charles le Téméraire, elle fut prise par Louis XIV et définitivement réunie à la France en 1674.

GRAY (Etienne), physicien anglais, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il découvrit, avant 1733, le moyen de donner de l'électricité à des corps, en les mettant en contact avec des corps électriques, ce qui a amené l'invention des batteries électriques, des bouteilles de Leyde, etc. Les *Philosophical transactions* contiennent plusieurs mémoires de ce savant.

GRAY (Thomas), poëte anglais, né à Londres en 1716, mort à Cambridge en 1771. Sa vie est presque entièrement vide d'événements et même d'incidents littéraires. Il fit ses études de droit, visita avec Walpole la France et l'Italie, et obtint, en 1768, la chaire d'histoire moderne à Cambridge. Une rupture avec Horace Walpole, son plus intime ami, la mort de sa mère, qu'il aimait tendrement, des infirmités précoces donnèrent à son caractère naturellement grave et sérieux cette nuance de mélancolie qui se refléta dans ses poésies. Sa vie tout entière fut consacrée à l'étude; aussi posséda-t-il un savoir étendu dans l'érudition classique, l'archéologie, la géographie, l'architecture, la botanique, la zoologie, les langues, etc. Une étonnante variété de connaissances, qui eût fatigué et appesanti un tout autre esprit, n'enleva à son talent ni l'exquise sensibilité, ni la grâce, ni la fermeté élégante, ni la pureté. « Gray, dit Chateaubriand, a trouvé sur sa lyre une série d'accords et de variations inconnus de l'antiquité. A lui commence cette école de poëtes mélancoliques, qui s'est transformée de nos jours en école de poëtes désespérés... » Gray doit surtout la réputation dont il jouit à son *Elégie sur un cimetière de campagne.* Ce morceau, qui date de 1749, a été traduit dans toutes les langues, notamment en français par Joseph Chénier; il a fait ranger son auteur parmi les meilleurs lyriques, et lui a valu le surnom de *Pindare anglais*, titre peut-être un peu hyperbolique. Le poëte a composé, en outre, diverses odes sur le *Collége d'Eton* (1742); sur le *Printemps* (1742); sur le *Progrès de la poésie;* des hymnes richement imagés, comme celui qui est intitulé : *Au malheur;* un poëme latin, *De principiis cogitandi* (1742); des lettres sur son voyage en Italie, etc. On loue la vérsification de ces divers ouvrages, qu'il faut lire dans l'original pour en apprécier les beautés, et auxquels une traduction, si fidèle qu'elle soit, fait perdre toute leur saveur native. On *a donné une édition complète de ses Œuvres, Poëmes, Correspondance, Notes, Recherches critiques* (1814, in-4°). M. Milford a publié, en 1816, les *Lettres* et les *Poëmes*, et, en 1853, la *Correspondance* revisée de Gray avec Mason. Il existe une traduction française des *Poésies*, par Lemierre (Paris, 1798).

GRAY (Robert), prélat et théologien anglais, né à Londres en 1762, mort en 1834. Il fut successivement recteur de Craik (1802), chanoine de la cathédrale de Durham (1804), et évêque de Bristol (1827). Gray se signala parmi les défenseurs des priviléges de l'Eglise anglicane. Il a laissé des ouvrages dont les principaux sont : la *Clef de l'ancien Testament et des livres apocryphes* (1790, in-8°); *Voyage en diverses parties de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie* (1794, in-8°); *Théorie du rêve* (1808, in-8°), etc.

GRAY (Jean), chirurgien et voyageur anglais, né à Duns, comté de Berwick, en 1768, mort à Londres en 1825. Il fit, en qualité de chirurgien de marine, de nombreux voyages, parcourut l'Océan, la Méditerranée, visita les côtes septentrionales de l'Afrique, fut attaché aux hôpitaux militaires de Lisbonne, de Gibraltar et de Malte (1797-1802), voyagea en Italie, en Prusse, en Autriche, en Danemark, en Suisse, aux îles d'Hyères, et fut médecin de l'hôpital royal d'Haslar à Londres. Gray a composé d'intéressants mémoires, restés inédits, et dont quelques extraits ont été publiés dans divers recueils.

GRAY (John-Edward), célèbre naturaliste anglais, né à Walsall (Staffordshire) en 1800. Il est conservateur en chef du département de l'histoire naturelle au British Museum. Elevé au milieu des travaux scientifiques de son père, Samuel-Frédéric Gray, chimiste et naturaliste de mérite, il en prit le goût de très-bonne heure, et, depuis plus de trente ans, il donne, en compagnie de son frère, les soins les plus intelligents aux collections de l'établissement scientifique auquel il est attaché. Sa vie est tout entière dans ses nombreux travaux. Citer les plus importants, c'est dire les services que cet homme éminent a rendus à la science. Ses *Catalogues*, au lieu d'être une simple nomenclature, sont remplis d'observations curieuses sur les mœurs, le caractère et la synonymie des nombreuses espèces qu'ils renferment. Nous devons mentionner de lui un recueil, publié de 1835 à 1845 : *Zoological Miscellany*, qui contient la description d'un grand nombre de mammifères; les *Caractères qui distinguent les quatre grandes divisions du règne animal*, mémoire publié dans le tome XIX des *Annales et du magasin d'histoire naturelle; Sur la distribution géographique des animaux de la Nouvelle-Hollande*, mémoire lu, en 1841, à l'Association britannique; *Zoologie illustrée de l'Inde* (Londres, 1830); *Spicilegia zoologica*, ou *Figures originales et courte description systématique d'animaux nouveaux ou non encore décrits* (1828-1830); *Coup d'œil sur la ménagerie et la volière de Knowsley-Hall* (1846-1850); *Description de nouveaux genres et de cinquante espèces inédites de mammifères*, dans le tome X des *Annales et du magasin d'histoire naturelle; Description des mammifères apportés des côtes d'Australie par l'Erebus et le* Terror; *Synopsis des classes de reptiles*, dans la traduction de Cuvier par Griffith; *Nouveau classement des reptiles*, dans le tome Ier des *Annales et du magasin d'histoire naturelle; Classement général des reptiles*, dans les *Procès-verbaux de la Société zoologique; Observations sur l'économie des mollusques et sur la structure de leurs coquilles*, dans les *Transactions philosophiques.* « Ses travaux sur les mollusques, dit M. Hœfer, ont surtout rendu de grands services à l'anatomie, encore si peu connue, de ces animaux; les mémoires qu'il a publiés à ce sujet s'élevaient, en 1852, à cent dix-neuf, parmi lesquels nous devons signaler son *Systematic arrangment of molluscous animals, with characters of families.* M. Edward Gray est membre de la Société royale de Londres, du conseil de la Société zoologique et président de la Société de botanique.

GRAY (George-Robert), naturaliste anglais, frère du précédent, né à Chelsea en 1808. Il est le plus ancien conservateur du département zoologique au British Museum. Familier dès son enfance avec les sciences naturelles, il ne tarda pas à y faire de grands progrès, et, en 1829, collabora à la traduction que fit Griffith du *Règne animal* de Cuvier, pour la partie consacrée aux oiseaux. Ce travail l'amena tout naturellement à faire une étude spéciale de l'ornithologie. En 1837, il commença la publication de ses *Genera avium*, illustrés par D. W. Mitchell. Ce bel ouvrage, terminé en 1849, a obtenu les suffrages des naturalistes les plus éminents du monde entier, et est considéré comme indispensable dans tous les établissements scientifiques qui possèdent une belle collection d'oiseaux. Il contient 186 cartes et 185 planches coloriées. M. Gray, qui occupe un rang très-honorable parmi les naturalistes contemporains, a, en outre, collaboré à un grand nombre de recueils scientifiques. On lui doit un nombre infini de mémoires, principalement consacrés aux oiseaux et aux insectes, et dont les titres seuls n'occupent pas moins d'une page et demie de la *Bibliographie zoologique* d'Agassiz.

GRAY (Asa), célèbre botaniste américain, né à Utique (Etat de New-York) le 18 novembre 1810. Il se fit d'abord recevoir médecin au collége de Fairfield, mais quitta bientôt cette profession pour étudier la botanique sous la direction du professeur Torrey. En 1834, il fut nommé botaniste de l'expédition que projetaient alors les Etats-Unis; mais le retard apporté dans cette entreprise l'obligea à donner, trois ans plus tard, sa démission avant le départ de l'expédition. En 1842, il accepta l'emploi de professeur d'histoire naturelle à l'université de Cambridge (Etats-Unis), poste qu'il occupe encore. Il a depuis fait des conférences très-suivies à New-York et à Boston, et à parcouru l'Europe, une première fois de 1838 à 1839, la seconde de 1850

à 1851. Nous citerons parmi ses principaux ouvrages : les *Eléments de botanique* (1836), reproduits avec des additions dans son *Manuel de botanique*, souvent réimprimé; la *Flore de l'Amérique du Nord* (1838), magnifique ouvrage exécuté en collaboration avec le docteur Torrey, et qui tient plus que ne promet son titre, puisque l'on y trouve aussi les flores du Texas, de l'Orégon et de la Californie; *Genera borealia americana illustrata* (1848-1856), dont les belles planches ont été exécutées par Isaac Sprague; un *Manuel de botanique pour les Etats-Unis du Nord* (1848), et la *Botanique des Etats-Unis par l'expédition d'exploration* (1854-1857). En outre, M. Gray a publié des mémoires et des articles fort remarqués, dans différents recueils, tels que les *Annales du Lycée d'histoire naturelle de New-York*, les *Transactions de la Société philosophique américaine*, les *Transactions de la Société Linnéenne de Londres*, les *Contributions smithsoniennes*, etc. M. Gray est l'éditeur du *Journal de botanique américaine* de Silliman, et a donné son nom (*asagræa*) à une plante de la famille des mélanthacées.

GRAY (Jane), reine d'Angleterre. V. GREY.

GRAYE s. f. (grè). Ornith. Syn. de FREUX.

GRAYER s. m. (gra-ié). Eaux et for. V. GRAÏER.

GRAY'S THURROCK, bourg d'Angleterre, comté d'Essex, à 38 kilom. S.-S.-O. de Chelmsford, sur la rive gauche de la Tamise; 2,350 hab. Briqueterie; grand commerce de céréales. Belle église paroissiale, en forme de croix et surmontée d'une tour élevée. Aux environs, beau château de Belmont-Castle, d'où l'on jouit d'une vue étendue sur les rives du fleuve.

GRAZALEMA, le *Lacidulemium* des anciens, ville d'Espagne, prov. et à 83 kilom. N.-O. de Cadix. ch.-l. de juridiction civile; 9,437 hab. Importante fabrication de gros draps; poterie; commerce de porcs. Antiquités romaines.

GRAZAY, village et commune de France (Mayenne), cant., arrond. et à 10 kilom. de Mayenne, sur la rive gauche de l'Aran; 1,313 hab. Minerai de fer. Source minérale dont les eaux déposent du fer hydraté à l'état pulvérulent. Ces eaux sont efficaces dans le traitement des fièvres intermittentes, les leucorrhées et les anémies. Leur température ordinaire est de 14° Réaumur.

GRAZIA (Leonardo), également connu sous les surnoms de : **Leonardo da Pistoia**, de **El Pistoia** et de **Malatesta**, peintre italien, né à Pistoie vers 1482, mort à Naples en 1557. D'abord élève de Penni, dit *el Fattore*, il travailla ensuite avec Raphaël, puis quitta cet illustre artiste pour suivre son premier maître à Mantoue et à Naples, où, après la mort du Fattore, il se mit à la tête de son atelier. Grazia jouissait, dès cette époque, d'une véritable notoriété, grâce aux fresques qu'il avait exécutées à Rome sous la direction de Raphaël. Ce fut peu de temps après son arrivée à Naples qu'il peignit son fameux *Saint Michel*, qu'on admire encore dans l'église de Santa-Maria-del-Parto. Ce tableau, d'une exécution fort remarquable, est surtout curieux par la façon dont l'artiste a interprété son sujet : il a représenté le démon sous les traits d'une charmante jeune femme, qui se tord sous les pieds de l'archange. Voici, d'après Vasari, comment Grazia fut amené à reproduire sur la toile cette bizarre conception. Un évêque, poursuivi par l'amour d'une jeune fille et ne sachant comment s'en débarrasser, alla trouver l'artiste et se fit peindre sous la forme de saint Michel foulant aux pieds celle qui l'adorait. La jeune fille, en voyant ce tableau, comprit qu'elle devait perdre toute espérance et se retira dans un couvent. Outre le *Saint Michel*, on a de Grazia deux *Madones* dans la ville de Pistoie et une autre à Berlin. Les œuvres de cet artiste sont remarquables par la correction du dessin, la science du modelé et la riche harmonie de la couleur.

GRAZIANI (Antoine-Marie), historien italien, né à Borgo-San-Sepolcro (Toscane) en 1537, mort à Amelia en 1611. Il avait vingt et un ans lorsqu'il commença ses études classiques; mais, grâce à son travail et à son intelligence, il regagna vite le temps perdu, apprit la jurisprudence, se rendit à Rome, où il devint secrétaire de l'évêque Commendon (1560), accompagna en Allemagne et en Pologne ce prélat, devenu nonce et cardinal, puis revint à Rome (1584), où Sixte-Quint le prit pour secrétaire. Après la mort de ce pontife, Graziani s'attacha au cardinal Montalto, contribua à faire élire pape Clément VIII, qui le nomma évêque d'Amelia (1592), fut envoyé, quatre ans plus tard, en qualité de nonce, à Venise, fit preuve, comme diplomate, d'autant de prudence que d'habileté, puis se retira dans son diocèse (1598). Outre des manuscrits, on a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De bello cyprio* (Rome, 1624, in-12); *De casibus virorum illustrium* (Paris, 1680, in-4°), livre publié par Fléchier et traduit en français par Le Pelletier; *De scriptis invita Minerva libri XX* (Florence, 1725, 2 vol. in-4°), où l'on trouve une histoire de Borgo-San-Sepolcro, des mémoires sur sa famille, etc.

GRAZIANI (Jérôme), comte de SARYANA, poëte italien, né à Pergola, duché d'Urbin, en 1604, mort en 1675. Il devint secrétaire du duc de Modène, François Ier, qui, charmé de ses talents, lui donna le titre de comte de Saryana. Graziani a publié : *Cleopatra*, poëme en six chants (Bologne, 1626); la *Conquista di Granata* (Modène, 1650); *Il Colosso*, panégyrique du cardinal Mazarin (Paris, 1656, in-fol.); *Varie poesie* (Modène, 1662), etc. Ces ouvrages, qui eurent beaucoup de vogue lors de leur apparition, se ressentent du mauvais goût du temps. Sa tragédie de *Cromwell* (Bologne, 1671) eut surtout un succès prodigieux et fut considérée alors comme un ouvrage classique, tant pour la vérité des caractères que pour la correction du style et l'harmonie des vers.

GRAZIANI (Gratien), général français, né à Olmo (Corse) en 1762, mort à Bastia en 1823. Il s'engagea d'abord dans le Royal-Corse, qu'il quitta en 1782. Lorsque la Révolution éclata, Graziani, qui se trouvait à Arras, fut nommé capitaine de la garde nationale de cette ville. De retour en Corse en 1791, il fit partie du 16e bataillon levé dans l'île par décret de la Convention, prit part, de 1793 à l'an III, à la campagne de Corse contre les Anglais, devint commandant de la ville de Saint-Florent, où il soutint pendant trois mois un siége meurtrier, puis se jeta avec le général Gentili dans Bastia, où il fit des prodiges de valeur. En l'an IV, il passa à l'armée d'Italie, se distingua au blocus de Gênes, et attira l'attention de Masséna, qui se l'attacha comme aide de camp. Chargé par son général d'une mission pour Bonaparte, il franchit les lignes ennemies et arriva à temps pour assister à la bataille de Marengo. En 1806, il passa au service du roi Murat, qui le nomma chef d'état-major de la 4e division militaire, seconda puissamment les efforts de Salicetti pour maintenir la conquête, mais ne fut pas compris dans sa disgrâce, et, en récompense de ses succès dans la répression de la révolte des Calabres, il reçut du roi Murat le gouvernement de la province d'Otrante (1814). Fait prisonnier par les Autrichiens le 1er juin 1815, il ne fut échangé qu'au bout d'une année; il rentra alors en France, et accepta, en 1817, le grade de colonel d'état-major.

GRAZIANI (Jean-Baptiste BALLANTI, dit), sculpteur italien, né à Faenza en 1762, mort en 1835. Il apprit d'abord la gravure en taille-douce sous Boschi, dit *le Carloncini*, puis s'adonna entièrement à l'étude de la sculpture, et visita, pour se perfectionner, Rome et les principales villes de l'Italie. Cet artiste, très-habile modeleur, a exécuté un nombre considérable de statues, de madones, de saints en stuc colorié, etc. Nous citerons de lui : une statue de *Saint Michel*, en plâtre, à Faenza; *Saint François soutenu par un ange*, à l'église Notre-Dame-des-Anges, à Bologne; *Sainte Marguerite* et l'*Immaculée Conception*, à l'*Annunziata* de Bologne, etc.

GRAZIANI (Ludovico), chanteur italien, né à Fermo (Etats-Romains) en août 1823, mort en 1869. Il débuta au théâtre Valle de Rome et se fit entendre au Théâtre-Italien de Paris, dans *Don Pasquale*, en 1852. Attaché depuis aux scènes de Vienne, de Milan, de Turin, de Venise, de Trieste, de Palerme et de Naples, il reparut à Paris en 1858, et y obtint de beaux succès dans le *Giuramento*. Engagé ensuite à Londres, puis à Barcelone, il retourna en Italie, fut favorablement accueilli à Bologne et se fixa enfin au théâtre Apollo de Rome. Sa belle voix de ténor s'est fait admirer surtout dans le rôle de Germon de *la Traviata*, spécialement écrit pour lui, dans *Il Trovatore*, *Un ballo in maschera* et *Rigoletto*.

GRAZIANI (Francesco), célèbre chanteur italien, frère du précédent, né à Fermo (Etats-Romains) le 26 avril 1829. Il débuta, comme baryton, à Ascoli. Engagé aux Italiens à Paris, il y fit ses débuts en 1851 dans *Lucrezia Borgia*. Il parut ensuite sur les scènes de Pise et de Florence et revint à Paris (1853-1854) se produire dans le rôle d'Aston de *Lucia di Lammermoor*. Les journaux parisiens constatèrent qu'il possédait une des voix de baryton les plus fraîches, les plus agréables, qu'il savait la manier avec beaucoup d'art; mais on trouva son jeu un peu froid; le rôle de don Carlo, d'*Ernani*, fut pour lui l'occasion d'un succès. Après avoir passé l'été de 1854 à New-York, Graziani revint à Paris, où il fut engagé aux Italiens jusqu'en 1861, pour les saisons d'hiver; en même temps, il était engagé à Londres pour les saisons d'été. En 1861, il signa un engagement de trois ans pour Saint-Pétersbourg. Parmi les principaux rôles de Graziani, nous citerons ceux qu'il a remplis dans les opéras qui suivent : *I Masnadieri*, *Don Pasquale*, *Luisa Miller*, *Maria di Rohan*, *Lucia di Lammermoor*, *Ernani*, l'*Elisire d'amore*, la *Favorita*, *Il Trovatore*, *la Donna del lago*, *Otello*, *I Puritani*, *Beatrice di Tenda*, *le Tre nozze*, *Assedio di Firenze*, *Il Barbiere di Siviglia*, *Don Giovanni*, *Marta*, *Il Giuramento*, *la Traviata*, *Rigoletto*, *Un Ballo in maschera*, etc.

Graziella, épisode, par Lamartine (Paris, 1849). C'est le principal et le plus charmant épisode des *Confidences*. C'est tout un petit roman, historique paraît-il, et dont le poëte de *Jocelyn* et des *Méditations* est le héros. Malheureusement, comme *Jocelyn*, comme aussi *Raphaël*, il pèche par le manque d'action réelle, défaut que l'on remarque dans tout ce qu'a écrit Lamartine. Il raconte, avec un grand mélange de beautés et de longueurs descriptives, une aventure de sa première jeunesse dans une famille de pêcheurs napolitains. Il partageait leurs travaux, il vivait avec eux, il était le dieu de la maison. Bientôt leur fille, jeune et charmante enfant du nom de Graziella, éprouva pour lui un de ces sentiments profonds, irrévocables, qui absorbent la vie et en disposent pour toujours. Tout ce début du récit est empreint d'une grâce charmante, plein d'émotion et de poésie. « Un des plus heureux passages de l'épisode de *Graziella*, dit Sainte-Beuve, c'est quand le poëte, après une tempête qui l'a jeté dans l'île de Procida, réfugié au sein d'une famille de pêcheurs, se met à lire et à traduire à ces pauvres gens, durant la veillée, quelques-uns des livres qu'il a sauvés du naufrage. Il y a trois volumes en tout : l'un est le roman de *Jacopo Ortis*, l'autre est un volume de Tacite, le troisième est *Paul et Virginie*. Le poëte essaye vainement de faire comprendre à ces bonnes gens, tout voisins de la nature, ce que c'est que la douleur de Jacopo Ortis, et ce que c'est que l'indignation de Tacite; il ne réussit qu'à les ennuyer et à les étonner. Mais *Paul et Virginie!* A peine a-t-il commencé à le leur traduire, qu'à l'instant la scène change, les physionomies s'animent, tout a pris une expression d'attention et de recueillement, indice certain de l'émotion du cœur. La note naturelle est trouvée, les larmes coulent; chacun a sa part dans l'attendrissement. La pauvre Graziella surtout va puiser dans cette lecture charmante du livre innocent le poison mortel qui la tuera. Il y a là une admirable analyse de *Paul et Virginie*, telle qu'un poëte seul a pu la faire. » Le poëte répond à l'amour de la jeune corailleuse, ou du moins il croit y répondre, il croit l'aimer; mais ce qu'il ressent, l'émotion qui l'agite en présence des beaux yeux noirs de Graziella, ce n'est pas l'amour, ce n'en est que le frisson. Cette passion, d'ailleurs restée pure, le poëte la raconte aussi naïvement que si c'était un autre qui en fût l'objet; il se dit, il se montre adoré, il veut que le lecteur comprenne bien tout le prestige qui s'attachait à sa personne. Et pourtant, quoi qu'ait fait le poëte pour rester au premier plan dans le tableau qu'il a tracé, il n'a pu y réussir. C'est la douce et pure physionomie de la jeune Napolitaine qui illumine chaque page du récit, et l'intérêt tout entier se concentre d'autant mieux sur elle qu'on pressent la triste réponse qui sera faite à son cœur le jour où il ne pourra plus s'empêcher de parler. En effet, la mère du voyageur qui s'oublie à Naples exige absolument son retour; il part, mais il promet de revenir à une époque fixée. A cette époque, malheureusement, il se trouve à Paris, et il y mène une vie de plaisir et de dissipation. Ses compagnons se seraient trop moqués de sa liaison avec la fille d'un pêcheur; il aurait rougi de la leur avouer, et, son orgueil l'emportant sur son amour, il reste. Il reste sans songer que là-bas on compte sur sa parole, et qu'à force d'attendre, on finit par se désespérer. La pauvre Graziella meurt de son amour.

Le poëte a consacré à ce funèbre souvenir l'un des plus beaux morceaux de ses *Harmonies*, l'élégie intitulée *le Premier regret*, que nous ne pouvons donner en entier :

Sur la plage sonore où la mer de Sorrente
Déroule ses flots bleus aux pieds de l'oranger
Il est, près du sentier, sous la haie odorante,
Une pierre petite, étroite, indifférente
    Aux pas distraits de l'étranger!
La giroflée y cache un seul nom sous ses gerbes,
Un nom que nul écho n'a jamais répété!
Quelquefois seulement, le passant arrêté,
Lisant l'âge et la date en écartant les herbes
Et sentant dans ses yeux quelques larmes courir,
Dit : Elle avait seize ans! C'est bien tôt pour mourir!

« L'épisode de *Graziella*, dit M. Gustave Planche, commence d'une façon délicieuse. Au moins dans cette passion, il y a quelque chose de vrai. Si le poëte n'est pas sincèrement épris, et la fin du récit ne le prouve que trop; si, malgré sa jeunesse, qui devait allumer dans son cœur un foyer de tendresse, il se laisse adorer comme Gœthe par Bettina, sans éprouver un seul des sentiments qu'il inspire; s'il accepte l'admiration et l'extase comme un tribut légitime, l'amour de Graziella pour le jeune étranger est tour à tour plein de grâce, d'abandon, de confiance, calme dans sa douleur, résigné jusque dans son désespoir. Cette pauvre fille qui s'enfuit pour ne pas épouser son cousin qu'elle ne peut aimer, qui s'enfuit sans dire un mot de plainte ou de reproche à l'homme qu'elle aime de toutes les forces de son âme, offre un mélange touchant d'exaltation et de naïveté. Le poëte a eu raison de pleurer sur la mort de Graziella comme sur une faute que nul repentir ne pourrait effacer. Quand on a eu le bonheur de rencontrer sur sa route un cœur aussi pur, aussi candide, aussi passionné, fût-on incapable de partager l'amour qu'on lui inspire, il faut le traiter avec respect, avec piété, et ne pas l'abandonner comme un hochet inutile, après s'être donné le spectacle de cet amour condamné au désespoir. »

MM. Jules Barbier et Michel Carré ont essayé de mettre sur le théâtre le sujet de *Graziella*, dans un drame-vaudeville représenté au Gymnase en 1849, et le talent de Mme Rose Chéri, qui jouait le rôle principal, assura le succès de leur pièce.

GRAZIOLI (Pierre), écrivain italien, né à Bologne en 1700, mort en 1753. Il s'adonna à l'enseignement, devint recteur du collége des barnabites à Bologne, puis supérieur du séminaire de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : *De præclaris Mediolani ædificiis quæ Ahenobarbi cladem antecesserunt, dissertatio* (1725, in-4°); *Præstantia virorum qui in congregatione sancti Pauli vulgo Barnabitarum memoria nostra floruerunt*.

GRAZIOSO adv. (gra-dzi-o-zo — mot ital. qui signifie *gracieusement*). Mus. D'une manière douce, gracieuse et un peu lente : *Ce morceau doit être chanté* GRAZIOSO.

GRAZZINI (Antoine-François), poëte et littérateur italien, né à Florence en 1503, mort en 1583. Issu d'une famille noble, il n'en fut pas moins dans sa jeunesse placé chez un apothicaire. Il était déjà connu dans les lettres lorsqu'il contribua, en 1540, à la fondation de l'Académie florentine, désignée d'abord sous le nom des *Humides*. Suivant l'usage du temps, il prit un emblème et un nom académique, et s'appela *il Lasca*, mot qui signifie *dard* et qui désigne aussi une sorte de carpe. Exclu de cette compagnie à propos d'une querelle grammaticale, il devint l'un des principaux fondateurs de l'Académie de la *Crusca*, dont le nom, qui signifie *son*, indiquait l'intention d'exclure de la langue les expressions vicieuses, comme on sépare le son de la farine. La vie de Grazzini, absorbée par les travaux et les débats académiques, n'offre pas d'incidents plus remarquables que des querelles littéraires absolument dépourvus d'intérêt. Une partie de ses ouvrages est perdue. Parmi ceux qui nous restent, on distingue sept *comédies* (Venise, 1582, in-8°) purement écrites, mais où manquent l'imagination et la gaieté, et dont Ginguené ne paraît pas faire un grand cas; des sonnets et des *capitoli* (Florence, 1584, 2 vol. in-8°), pièces satiriques; la *Guerre des monstres* (Florence, 1584, in-4°), poëme burlesque et satirique. C'est surtout à ses *Nouvelles* (imprimées longtemps après sa mort) que cet écrivain doit sa réputation. Ces nouvelles, écrites dans la manière de Boccace, sont une curieuse peinture des mœurs florentines à cette époque. Au témoignage de Ginguené, c'est un des écrits qui ont le plus contribué aux progrès de la langue italienne au XVIe siècle. D'un style pur et élégant, elles sont loin cependant du modèle sous le rapport de l'imagination, de la verve et de l'invention. On en a une traduction française par Lefèvre de Villebrune (1776, 2 vol. in-8°).

GRÉ s. m. (gré — du lat. *gratum*, chose agréable. Curtius rapporte ce mot latin à la racine sanscrite *har*, *ghar*, désirer vivement, qui se trouve aussi dans le grec *chairô*, se réjouir, *charis*, grâce. Böthlingck et Roth comparent *gratus* au sanscrit *gurta*, qui signifie proprement bienvenu, agréable). Volonté, fantaisie, intention, libre détermination; bon plaisir : *Se marier contre le* GRÉ *de ses parents*.

Oui, vraiment, il n'est rien de plus doux dans la vie,
Que d'aller, de venir au *gré* de son envie.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Goût, sentiment, opinion, manière de voir : *On ne peut pas être au* GRÉ *de tout le monde. Les affections sont aussi différentes que le sont les caractères, et le* GRÉ *de l'un est souvent tout opposé à celui de l'autre.* (Bourdal.)

— Fig. Volonté, fantaisie attribuée par métaphore à des êtres physiques ou métaphysiques dont la puissance est irrésistible ou victorieuse : *Se laisser aller au* GRÉ *du courant. Chevelure qui voltige au* GRÉ *des vents. Changer d'opinion au* GRÉ *des événements. Les hommes flottent au* GRÉ *de l'inconstance humaine.* (Mass.)

Nous avons assez vu, sur la mer de ce monde,
Errer au *gré* du vent notre nef vagabonde.
RACINE.

— *Bon gré, mal gré, de gré ou de force*, Nonobstant toute résistance, qu'on le veuille ou non : *La Réforme a imprimé,* BON GRÉ, MAL GRÉ, *à la société européenne un mouvement décisif vers la liberté.* (Guizot.)

— *De gré à gré*, A l'amiable, d'un commun accord : *Vente de* GRÉ À GRÉ.

— *Savoir gré, savoir bon gré, beaucoup de gré, savoir mauvais gré, peu de gré à quelqu'un*, Se montrer satisfait ou mécontent des paroles, de la conduite, des procédés de quelqu'un : *On ne peut* SAVOIR MAUVAIS GRÉ À *un homme d'avoir dit son opinion et de l'avoir appuyée de son mieux.* (Grimm.)

Peu de grands sont nés bons dans le siècle où nous [sommes,
L'univers *leur sait gré* du mal qu'ils ne font pas.
LA FONTAINE.

— **Syn. De bon gré, de bon cœur, de bonne grâce**, etc. V. DE BON CŒUR au mot CŒUR.

GRÉAGE s. m. (gré-a-je — rad. *gréer*). Mar. Action de gréer un navire : *Le* GRÉAGE *d'une frégate*.

GREAT-BARRINGTON, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 105 kilom. N. de Bridgeport; 3,265 hab.

Great-Eastern (grète-isteurn) [*Grand-Orien-*

tal], vaisseau en fer, de dimensions colossales, construit à Blackwall, près de Londres, par Brunel. Il a coûté quarante millions et ruiné trois compagnies. Dans le courant de l'hiver de 1838, la rade de Cork vit partir pour l'Amérique le premier bâtiment à vapeur qui devait traverser l'Atlantique, le *Sirius*, bientôt suivi du *Great-Western*. Il y a bien loin du *Great-Western*, de 300 chevaux et de 1,200 tonneaux, au *Great-Eastern*, de 2.600 chevaux et de 25,500 tonneaux ; plus loin peut-être que ne le comportent le temps écoulé et l'expérience acquise depuis cette époque, restée mémorable dans les annales de la navigation. Les constructions navales à vapeur n'avaient cessé de suivre une progression croissante, en dimension comme en puissance, surtout à partir de l'application de l'hélice aux machines de mer, lorsque tout à coup cette progression, fondée sur l'expérience de chaque jour et marchant assez vite, ce semble, se vit débordée, distancée par la construction du *Great-Eastern*. C'était plus ou moins qu'un progrès : c'était presque une invention nouvelle.

Le *Great-Eastern* eût dû s'appeler le *Brunel*, du nom de son architecte; mais le hardi novateur voulut que le nom de son bâtiment indiquât, comme autrefois celui du *Great-Western*, la route nouvelle qu'il prétendait lui faire parcourir à toute vapeur, la route de l'Australie et de l'Inde. Toujours est-il que l'idée fut accueillie, et que l'on vit bâtir un énorme navire entièrement en fer, dont les proportions, doubles et au delà de celles des plus grands types connus, allaient permettre, pour la première fois, de réunir les deux propulseurs combinés, les roues et l'hélice.

Voici quelques détails techniques sur ce bâtiment : longueur extrême. 210m,92; largeur au maître-bau, 25m,29; extrême largeur en dehors des tambours, 36m,72; creux sur quille, 17m,67; tirant d'eau moyen (avec 6,000 tonneaux de charbon), 7m,63; tonnage, 25,500 tonneaux; machine à hélice, 1,600 chevaux; machines à roues, 1,000 chevaux. Le personnel nécessaire aux machines est de 200 hommes. La machine à hélice a six chaudières, soixante-douze feux et trois cheminées; la machine à roues a quatre chaudières, quarante feux et deux cheminées. La consommation moyenne de charbon, par jour, est de 300 tonneaux. Est-il nécessaire de faire ressortir du premier de ces chiffres, celui de la longueur du bâtiment, 210m,92, combien sont rares les ports de guerre ou de commerce ouverts au *Great-Eastern*? Il ne faut pas seulement qu'il puisse s'y mouvoir plus ou moins à l'aise, encore doit-il laisser quelque place aux autres. Le bassin de radoub dans lequel il pourrait entrer pour qu'on pût visiter ou changer son hélice, ou simplement pour nettoyer sa carène, nécessité fréquente des coques de fer, est encore à construire. Le *Great-Eastern* se voit donc interdits presque tous les ports où il pourrait lui être utile de pénétrer. Si ce ne sont pas là des obstacles absolus, ce sont de grands inconvénients dont il faut tenir compte. Mais ce n'est pas tout, et en dehors des ports, le *Great-Eastern* pourrait-il tenir la mer? Était-ce un bâtiment possible? Tiendrait-il ce qu'il avait promis? Les doutes à cet égard ne sont plus permis aujourd'hui. Après plusieurs traversées de 1,000 lieues, accomplies en toute sécurité, en moins de dix-neuf jours, traversées auxquelles n'a pas manqué l'épreuve nécessaire du vent et de la grosse mer, on peut affirmer sans hésitation que le *Great-Eastern*, non-seulement navigue bien, mais que c'est un remarquable navire à vapeur. A vapeur seulement; il faut insister sur ce point. Il n'y a pas à compter sur des voiles possibles pour ce bâtiment; sa voilure actuelle ne le ferait pas même gouverner. On le sait si bien à bord maintenant, que les mâts sont sur le pont et les voiles en soute. C'est un en-cas de nulle valeur, auquel on doit souhaiter que le *Great-Eastern* n'ait jamais à recourir. Privé de ses machines par des avaries irréparables à la mer, ou manquant de charbon, ce ne serait plus qu'une masse flottante et inerte, une épave, dans une position critique, pour peu qu'on se trouvât éloigné de toute terre ou hors de passages fréquentés. Ces réserves faites, le *Great-Eastern*, considéré comme un navire exclusivement à vapeur, est remarquablement réussi. Le bâtiment gouverne bien et facilement, à l'aide de quatre hommes, quand l'hélice est en mouvement; avec les roues seules, il faut plus de barre, et il est lent à obéir, ce qui s'explique aisément. Aux épreuves, la machine à hélice (1,600 chevaux) a donné onze nœuds, la machine à roues (1,000 chevaux) sept, ensemble quinze nœuds. Pendant les traversées, on a pu constater une vitesse moyenne, soutenue pendant plusieurs fois vingt-quatre heures de suite, de quatorze nœuds et quatre dixièmes dans des circonstances ordinaires. Cette vitesse est assez belle pour qu'on la prenne comme maximum. Elle ne diminue que lentement avec les circonstances contraires. La moyenne, relevée sur le journal de bord, de treize nœuds et demi, pour dix-neuf jours de mer, est un résultat qui doit être tenu pour rigoureusement exact. Avec la grosse mer du travers, le navire a de grands roulis. Cela doit être; sa grande masse et son faible tirant d'eau relatif pouvaient le faire prévoir. Une lourde mâture et des vergues inutiles s'ajoutent à ces conditions défavorables. Cependant, rien n'a souffert dans les machines. Au plus fort du vent, prenant la mer debout sans roulis ni tangage, et sans effort apparent, sans mouiller, le *Great-Eastern* file dix nœuds. Les grands navires à vapeur ont cet avantage incontestable de pouvoir conserver plus longtemps la marche à toute vapeur. C'est le plus grand qui peut le plus. Le *Great-Eastern* est, sous ce rapport, sans rival. On n'entreprendra pas de décrire ici les machines du *Great-Eastern*, bien connues aujourd'hui de tous ceux qui s'occupent des progrès de la marine à vapeur, ni de déterminer jusqu'à quel point la grande inégalité de puissance entre les deux (roues et hélice) continuera sans inconvénients à concourir au même but; qu'il suffise de dire que, pendant la marche, la conduite et la manœuvre de ces puissants instruments est admirablement réglée; même dans le mauvais temps, il n'y a ni échauffement ni choc. Claires, aérées, partout abordables, ces deux machines fonctionnent avec une régularité et une douceur de mouvement où l'on doit voir une garantie de leur durée. La machine à hélice, à quatre cylindres horizontaux, à mouvement direct, est de MM. James Watt et Cie, un nom qui a tenu tout ce qu'il promettait. La machine à roues, à quatre cylindres oscillants, est sortie des ateliers de M. Scott Russell, l'entreprenant constructeur du *Great-Eastern*. Le projet de Brunel était de rendre possible au *Great-Eastern* le voyage d'Australie, aller et retour, avec le charbon pris en Angleterre à bas prix; l'impossibilité de trouver un port où il puisse se mouvoir à l'aise a mis obstacle à la réalisation de ce projet. Le *Great-Eastern* n'a pu être utilisé que pour quelques voyages à New-York, pour des transports de troupes à Québec, et enfin pour la pose des câbles transatlantiques, opération qui, sans son aide, n'aurait vraisemblablement pas réussi. Disons, en terminant, que ce bâtiment est l'une des œuvres les plus grandioses du génie humain, et que c'est à tort que l'opinion publique l'a condamné, à la suite des avaries qu'il a éprouvées lors de son troisième voyage. Il a eu cette fois le sort de tous les navires dans sa position. La tige de son gouvernail s'étant rompue, il est naturellement devenu le jouet des vagues. Livré à des roulis qu'il est facile de se représenter, les aubes et les rayons de ses roues ont été arrachés. Cinq embarcations sur vingt, hissées en ceinture à la hauteur du plat-bord, furent enlevées. Intérieurement, les dégâts ont été moindres. En regard de ces avaries, et pour être juste, dit Léon Renard dans ses *Merveilles de l'art naval*, il convient de constater que le *Great-Eastern*, livré pendant quinze heures à la mer comme une masse inerte, n'a pas fait un pouce d'eau; que pas une cloison n'a joué; pas un rivet, pas un boulon n'a manqué; les tambours n'ont pas souffert; les disques des roues sont demeurés intacts; les cheminées n'ont pu être ébranlées, et enfin ses deux machines sont sorties sans la moindre perturbation de cette épreuve redoutable.

GREATHEAD (Robert), savant prélat anglais. V. GROSSE-TÊTE.

GREATHEED (Bertie), littérateur anglais, né à Guy's Cliff, comté de Warwick, en 1759, mort en 1826. Grâce à sa grande fortune, il put tenir un rang brillant dans le monde et se livrer en amateur à ses goûts littéraires. En 1785, il fit un voyage en Italie, devint un des rédacteurs du recueil intitulé *The Florence miscellany;* puis, de retour en Angleterre, il fit représenter à Drury-Lane une tragédie, le *Régent* (1788, in-8°), qui, malgré tout le talent de mistress Siddons et de John Kemble, fut écoutée avec froideur et disparut presque aussitôt du théâtre. Découragé par cet insuccès, Greatheed cessa d'écrire. Il se retira alors dans sa belle terre de Guy's Cliff, où il continua à mener la vie de grand seigneur. La fin de son existence fut attristée par la mort de son fils unique, peintre habile, qui fut assassiné en Italie (1804).

GREATRAKES (Valentin), empirique anglais, né dans le comté de Waterford en 1628, mort en Irlande vers 1700. Au moment où il allait terminer ses études au collége de Dublin, les troubles qui agitaient l'Irlande le forcèrent à passer en Angleterre avec sa mère. Au retour de la paix (1656), il revint dans sa patrie, exerça les fonctions de juge et se livra surtout à son penchant marqué pour la contemplation mystique. Sa tête s'exalta; il crut entendre des voix célestes, et l'une d'elles lui annonça qu'il allait posséder le don de guérir les écrouelles. Il hésita pendant plusieurs mois et finit par se décider à tenter l'aventure; plusieurs scrofuleux qu'il avait touchés furent ou se crurent guéris. Déjà les malades accouraient à lui de toute part. En 1665, une fièvre épidémique ayant éclaté dans la contrée où il se trouvait, il se rendit auprès des malades, et la confiance de ceux-ci était telle, que, leur imagination aidant, plusieurs encore furent guéris; mais l'évêque de Lismore fit citer le guérisseur devant sa cour ecclésiastique comme coupable de s'être donné pour l'agent du Saint-Esprit. Greatrakes fut condamné à ne plus faire de cures. Il quitta alors l'Irlande et passa en Angleterre, où une immense réputation le précéda. Étant à Londres, il allait dans les hospices et opérait de nombreuses et surprenantes guérisons, en mettant sa main sur la partie malade et en faisant des frictions. Plusieurs médecins dirigèrent contre lui des attaques, auxquelles il répondit en montrant des certificats de personnes recommandables et de médecins. Toutefois, importuné par l'attention dont il était l'objet, il retourna en Irlande et passa dans l'obscurité le reste de ses jours. Un médecin, parmi plusieurs autres, rapporte ce qui suit sur son compte : « J'ai vu Greatrakes soulager à l'instant plusieurs douleurs par l'application de la main; je l'ai vu faire descendre une douleur depuis l'épaule jusqu'aux pieds, d'où elle sortait enfin par les orteils. Une chose remarquable, c'est que lorsqu'il chassait ainsi le mal, s'il était obligé de discontinuer, la douleur restait fixée dans l'endroit où sa main s'arrêtait, et ne cessait que lorsque, par de nouveaux attouchements, il l'avait conduite aux extrémités. Il guérissait les plaies en les touchant et en les mouillant quelquefois de sa salive. Quelquefois aussi ses cures n'étaient pas complètes, et dans certaines circonstances il ne réussissait pas. » Ce médecin aurait bien fait de nous dire quelles étaient ces circonstances et de s'arrêter plus longtemps sur ce point si important. Greatrakes et ses guérisons fournirent à Saint-Evremont la matière d'une nouvelle, sous ce titre : le *Prophète irlandais*. L'écrivain raillait le peuple de sa crédulité. Un célèbre médecin, le docteur Stubbe, prit la défense de Greatrakes. Dans son *Histoire du magnétisme animal*, Deleuze a parlé de lui en termes très-favorables, assimilant ses opérations à celles des magnétiseurs actuels. Enfin loué par ceux-ci, blâmé par ceux-là, Greatrakes a beaucoup occupé l'attention publique. Il faut dire à sa louange qu'il détestait ce bruit, en apparence du moins, et que si l'on peut lui contester le titre de médecin miraculeux, on doit reconnaître qu'il n'y avait pas en lui l'effronterie ordinaire des charlatans. On a de lui, en réponse au docteur Lloyd, un *Exposé succinct de la vie de V. Greatrakes et de plusieurs cures singulières qu'il a opérées* (Londres, 1666, in-4°).

GREAT-RIVER. V. GRANDE-RIVIÈRE.

GREAT-SALT-LAKE-CITY, ville des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, capitale du territoire d'Utah et principale résidence des mormons, près de l'embouchure du Jourdain dans le lac Salé, à 1,250 kilom. N.-E. de San-Francisco; 18,000 hab.

GREAVES (Jean), en latin **Gravius**, orientaliste et mathématicien anglais, né à Colmore (Hampshire) en 1602, mort à Londres en 1652. Il fut nommé, en 1630, professeur de géométrie au collége de Gresham, à Londres, visita Leyde, Paris, Rome, fit ensuite un voyage scientifique en Turquie et en Egypte, pendant lequel il rassembla des manuscrits grecs, des médailles, mesura les pyramides, acquit des manuscrits arabes et persans, des objets d'antiquité. etc. De retour à Londres, il obtint la chaire d'astronomie d'Oxford (1643), mais la perdit pendant la révolution, à cause de son attachement au parti royaliste. Ses principaux ouvrages sont : *Elementa linguæ persicæ* (1649); *Pyramidographia*, en anglais (1648); *Description du pied et du denier romains* (1647); des traductions de traités arabes et persans sur l'astronomie et la géographie, enrichies de notes, de commentaires, de tables. etc. Il avait aussi composé un dictionnaire persan qui est resté manuscrit.

GREBAN (Arnoul et Simon), poëtes dramatiques français. V. GRESBAN.

GRÈBE s. m. (grè-be — allem. *grebe*, même sens). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des colymbidées ou plongeurs : *Les* GRÈBES *sont des oiseaux essentiellement aquatiques.* (Z. Gerbe.) *Les* GRÈBES *semblent redouter la terre.* (V. de Bomare.) *Le* GRÈBE *huppé habite surtout les mers du Nord, les lacs et les étangs.* (P. Gervais.) ‖ *Grèbe foulque.* Syn. d'HÉLIORNE.

— Comm. Plumes de grèbe : *Manchon de* GRÈBE.

— **Encycl.** Ornith. Les *grèbes* présentent, comme caractères essentiels, un corps oblong; une tête arrondie, emplumée; un bec robuste, droit, ordinairement plus long que la tête, portant vers son milieu les narines, qui sont en partie closes par une membrane; une langue légèrement échancrée à l'extrémité; des yeux à fleur de tête; un cou allongé; des ailes médiocres; une queue dépourvue de rectrices; le bas des jambes dénué de plumes; des tarses comprimés; les doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane et lobés dans le reste de leur étendue; le pouce isolé, court, ne portant à terre que par son extrémité. Ces oiseaux paraissent beaucoup plus volumineux qu'ils ne sont en réalité à cause de leur plumage très-épais, surtout aux parties inférieures. Les *grèbes* se tiennent rarement à terre; on ne les y trouve qu'accidentellement, et quand ils y ont été jetés par une forte vague ou poussés par la tempête. Leur marche est alors gauche, difficile, gênée; leurs mouvements sont embarrassés, peu actifs, et souvent même paraissent à peu près nuls. Ils rampent plutôt qu'ils ne marchent, et se tiennent accroupis, quand ils sont au repos. Quelquefois cependant ils se relèvent dans une position oblique, et alors ce n'est plus la plante du pied seule, mais presque tout le tarse qui pose sur le sol. Les anciens auteurs disent que les *grèbes*, à terre et en marche, se tiennent dans une position verticale, à cause de leurs jambes, qui sont placées à l'extrémité du corps, et que ce mode de station leur est nécessaire pour conserver leur aplomb. Le fait ne serait pas impossible; mais il n'a pas été constaté, et il y a évidemment ici une erreur d'observation.

On ajoute que les *grèbes* volent assez difficilement, avec beaucoup d'efforts et seulement lorsqu'ils sont soutenus par un vent favorable, et qu'ils paraissent moins suivre une direction volontaire que se laisser emporter par les courants aériens; on a attribué cette prétendue incapacité à la brièveté de leurs ailes. D'après M. Z. Gerbe, qui les a observés avec soin, ces oiseaux ne volent pas souvent; mais, quand ils le font, c'est toujours d'une manière rapide, directe et soutenue; d'ailleurs, ils entreprennent de fort longs voyages.

D'autre part, ils sont parfaitement conformés pour la natation; ils se meuvent avec une égale facilité entre deux eaux et à la surface. Dans le premier cas, ils emploient leurs ailes en guise de rames et semblent voler dans l'élément liquide. Ce sont à la fois de gracieux plongeurs et d'habiles nageurs, élégants d'aspect et agiles dans leurs mouvements, grâce à la forme de leur corps et à la disposition de leurs pieds. Ils se tiennent également dans la mer et sur les eaux douces, et semblent se jouer à la surface du liquide; on les trouve souvent dans les archipels peu éloignés des grands continents. Ils font leur principale nourriture de poissons; mais ils y ajoutent aussi des insectes, des mollusques, des plantes aquatiques; on a même trouvé dans leur estomac des plumes de divers oiseaux; c'est toujours dans l'eau qu'ils cherchent leurs aliments. Comme tous les oiseaux qui vivent constamment dans l'eau, ils sont très-gras et ont une graisse très-fluide.

Les *grèbes* émigrent aux deux époques ordinaires : à l'automne, pour se disperser sur les lacs intérieurs ou sur d'autres points du rivage; au printemps pour chercher un endroit qui présente des conditions favorables à la reproduction. Ils nichent dans l'eau, quelquefois à découvert, d'autres fois au milieu des roseaux ou d'autres plantes aquatiques. Leur nid, qui est flottant, consiste en un amas considérable de débris végétaux simplement superposés, et non entrelacés; au centre, on remarque une sorte de godet à fleur d'eau, dans lequel la femelle dépose ses œufs.

Les jeunes ne prennent leur plumage d'adulte qu'à l'âge de deux ou trois ans. Les *grèbes* muent en automne; du reste, leur taille et leur livrée changent beaucoup selon l'âge, ce qui rend difficile la détermination des espèces. Le plumage de ces oiseaux est lustré, brillant et satiné, surtout aux parties inférieures du corps; il a, suivant l'expression de Buffon, la moelleu e épaisseur du duvet, le ressort de la plume et le lustre de la soie; sa belle couleur blanche le fait rechercher comme fourrure; on en fait des manchons, des garnitures de robe et d'autres parures d'hiver pour les dames. Le genre *grèbe* comprend une douzaine d'espèces, de l'ancien et du nouveau continent. L'Europe en possède cinq ou six, qui toutes se trouvent en France.

Le *grèbe* commun a 60 centimètres environ de longueur totale; le devant du corps est d'un blanc argentin, le dessus d'un brun lustré; la tête est petite; un espace rouge se montre entre l'œil et le bec; le bec et les pieds sont brun rougeâtre. On trouve cette espèce en Suisse, en Bretagne et dans quelques autres contrées de la France; c'est Genève qui fournit les peaux les plus nombreuses et les plus belles de ce *grèbe*, qui devient rare; celles de France sont appelées dans le commerce *grèbes* de pays.

Le *grèbe* huppé n'est guère qu'une variété de l'espèce précédente, dont il se distingue surtout par ses joues pourvues d'une large fraise d'un noir lustré; les plumes de la tête, longues, rousses à la base et noires à l'extrémité, se divisent sur l'occiput en formant une huppe à deux cornes, que l'oiseau relève ou abaisse à volonté, et qui lui a fait donner aussi le nom de *grèbe* cornu; on l'appelle encore *cargoos* dans le langage vulgaire. Cet oiseau habite une grande partie de l'Europe; il est répandu surtout dans les mers, sur les lacs, les étangs, les fleuves et les rivières du Nord. Pendant l'hiver, il émigre vers des contrées plus tempérées; on le trouve alors fréquemment en France. Il vole avec beaucoup de vitesse, en cinglant la surface des eaux, et va ordinairement par paires, rarement en troupes. La femelle pond trois ou quatre œufs d'un vert blanchâtre ondé de brun. Les jeunes sujets n'ont point de huppe; mais ils présentent des bandes noirâtres sur la face et sur le cou. On dit que cette espèce se trouve aussi dans l'Amérique du Nord.

Le *grèbe* à joues grises, appelé par altération *jougris* ou *sous-gris*, atteint 45 centimètres environ de longueur; il a les joues et la gorge d'un gris de souris, le bec noir à base jaune, et est dépourvu de fraise. Son plumage a un éclat un peu métallique, comme du reste celui de la plupart de ses congénères, et il est aussi employé comme fourrure. Cette espèce habite surtout les étangs et les lacs de l'Europe orientale; elle est fort rare en France, et un petit nombre de jeunes sujets y viennent seuls en hiver.

Le *grèbe* esclavon ou cornu a aussi deux touffes de plumes rousses en forme de cornes; son plumage est noirâtre en dessus, roussâtre sur les flancs, blanc argentin en dessous, avec le cou et la poitrine d'un beau roux; sa lon-

gueur est de 33 centimètres. Il habite le nord de l'Europe et de l'Amérique; mais il est rare en France, surtout dans le Midi, car il ne nous visite que dans les hivers les plus rigoureux.

Le *grèbe* oreillard est de la taille du précédent, et lui ressemble assez par la coloration; ses oreilles sont couvertes d'un bouquet de plumes longues et rousses. Il est assez commun sur les lacs et les rivières de presque toute l'Europe, et vit plus que les autres espèces dans l'intérieur des terres. Pendant l'hiver, il se trouve sur nos étangs; au printemps, il se retire dans les roseaux pour y nicher. Quand il est sur l'eau, il évite facilement le coup de feu en plongeant.

Le *grèbe* de rivière ou castagneux est la plus petite espèce du genre; son plumage présente diverses teintes de brun noirâtre ou olivâtre; plus commun dans le Midi que dans le Nord, il se trouve toute l'année sur nos rivières et nos étangs; ses habitudes sont du reste à peu près les mêmes que celles des espèces précédentes.

Quelques auteurs citent encore le *grèbe* à long bec; mais il est douteux que cet oiseau appartienne à ce genre. Son bec, très-comprimé, ressemble un peu à celui du bec-en-ciseaux; la mâchoire supérieure est noire, et l'inférieure jaune. Le plumage est brun fauve, à reflets verdâtres en dessus, d'un gris luisant en dessous; les pieds sont noirs et la côte des doigts est jaune. « Ce *grèbe*, dit V. de Bomare, est d'un naturel inquiet et méchant; il pousse fréquemment un cri grondeur; il frappe rudement de son bec; il ne vole presque pas, et il marche très-mal; il fait trois ou quatre pas précipités, de mauvaise grâce, et il retombe aussitôt sur son ventre, attitude qui lui est ordinaire. Parmi les espèces exotiques, on cite le grand *grèbe*, espèce douteuse; le *grèbe* de l'île Saint-Thomas; le *grèbe* des Philippines et le *grèbe* de Saint-Domingue. D'autres espèces, appelées *grèbe* occipital ou petit plongeon à lunettes, *grèbe* Rolland, *grèbe* du Chili ou de la Conception, *grèbe* américain, etc., appartiennent sans doute à d'autres genres. Le *grèbe* montagnard des Pyrénées paraît n'être qu'une variété du castagneux.

Les *grèbes*, comme nous l'avons dit, sont souvent très-gras; mais leur chair est toujours huileuse, et conserve une odeur désagréable de marécage; néanmoins certaines populations pauvres du littoral s'en nourrissent. On pourrait utiliser la graisse abondante de ces oiseaux, qui jusqu'à présent ne nous donnent d'autres produits utiles que leur fourrure.

Le *grèbe* foulque forme aujourd'hui le type du genre héliorne.

GREBENSTEIN, ville de Prusse, prov. annexée de Hesse-Cassel, cercle et à 6 kilom. de Holgesmar, sur l'Esse; 2,500 hab. Vieilles tours et ruines sur le Burgberg.

GRÉBICHE s. f. (gré-bi-che). Reliure volante, munie de fils tendus le long du dos pour pouvoir y passer des cahiers.

GRÉBIFOULQUE s. m. (grè-bi-foul-ke). Ornith. Syn. d'HÉLIORNE.

GREBNER (Paul), visionnaire, astrologue et théologien allemand, né à Schneeberg, en Misnie, vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1621. Après avoir étudié la théologie, il remplit les fonctions d'instituteur à Brême, puis celles de professeur à Lunebourg. Vers cette époque, il se donna comme prophète. Accueilli par la risée publique, il quitta cette ville et se rendit à Magdebourg. Là, assumant de plus en plus le rôle de prophète, il annonça dans un livre la chute du pape et du Grand Turc, car il enveloppait la croix et le croissant dans une même catastrophe. En revanche, quelques souverains devaient trouver de magnifiques avantages aux bouleversements prédits par Grebner. Pour lui, il ne trouvait que railleries et pauvreté. Le malheureux n'avait même pas un habit pour se vêtir. Après de longues et vaines pérégrinations, il revint à Magdebourg, un peu calmé et paraissant toucher à sa guérison. L'apparition d'une comète vint de nouveau troubler son esprit et donner naissance à de nouvelles prédictions, dont aucune ne se réalisa, cela va sans dire. La seule chose que le pauvre homme n'eût pas prévue, c'est qu'il mourrait de misère et d'épuisement. On a de lui des ouvrages singuliers : *Paraphrasis elegiaca cantici Salomonei et Threnorum Jeremiæ* (Anvers, 1562, in-4o); *Oda de conjunctione fidelium cum Christo* (1563); *Vaticinia de Antechristi occidentalis et mahometi orientalis interitu; Conjectures sur la nouvelle étoile vue dans la constellation de Cassiopée*, etc.

GREC, GRECQUE adj. (grèk, grè-ke — lat. *græcus*, du gr. *Graikoi*, nom d'une peuplade hellénique qui donna, chez les Romains, son nom au peuple entier. Le nom de *Graikos* signifie proprement *vieux*, *ancien*, et il appartient à la même famille que *graia*, *graus*, vieille femme, *gerôn*, vieillard, *geraios*, vieux, *gêras*, vieillesse, tous termes qui se lient à la racine sanscrite *gar*, *gri*, *gur*, vieillir). Qui appartient, qui a rapport à la Grèce ou à ses habitants : *Langue* GRECQUE. *Histoire* GRECQUE. *Généraux* GRECS. *Femmes* GRECQUES. *Civilisation* GRECQUE. *La race* GRECQUE *est sèche, nerveuse et fine comme le pays qui la nourrit.* (E. About.)

... La terre *grecque* en femmes est féconde,
Et qui perd une épouse en trouve une seconde.
PONSARD.

‖ Qui a écrit ou qui est écrit en langue grecque : *Historien* GREC. *Poëte* GREC. *Poésie* GRECQUE. ‖ Qui a pour objet l'enseignement de la langue grecque : *Grammaire* GRECQUE. *Dictionnaire* GREC.

— Fam. Fin, rusé, habile, roué jusqu'à l'escroquerie :

Nous sommes un peu *grecs* sur ces matières-là :
Qui pourra m'attraper bien habile sera.
REGNARD.

— Hist. *Empire grec*, Empire romain d'Orient.

— Hist. ecclés. *Eglise grecque*, Eglise qui s'est séparée de l'Eglise romaine depuis le schisme de Photius.

— Iconogr. *Croix grecque*, Croix à quatre branches égales : *Eglise bâtie en forme de* CROIX GRECQUE.

— Chronol. *Calendrier grec*, Calendrier dont se servent les Grecs et les Russes, et qui est aujourd'hui en retard de douze jours sur le nôtre, les Grecs n'ayant pas adopté la réforme du calendrier opérée par le pape Grégoire XIII. ‖ *Calendes grecques*, Epoque illusoire à laquelle on renvoie une chose qui ne doit pas avoir lieu, les Grecs ne comptant pas par calendes : *Il vous payera aux* CALENDES GRECQUES.

— Philol. *I grec*, Nom que l'on donne à l'avant-dernière lettre de l'alphabet (Y), qui n'est que l'upsilon des Grecs.

— Météor. *Vent grec*, Vent du nord-est sur la Méditerranée.

— Substantiv. Personne née en Grèce; habitant de la Grèce : *Les* GRECQUES, *comme les Italiennes et toutes les femmes des pays chauds, sont armées d'une incroyable indifférence.* (E. About.)

— Fam. Homme très-rusé, roué, escroc : *Les Grecs se sont fait à l'étranger une réputation détestable : en tout pays on dit un* GREC *comme on dirait un filou de bonne compagnie.* (E. About.)

— Relig. Dans l'Ecriture, Gentil, païen, par opposition à Juif.

— Hist. ecclés. Membre de l'Eglise grecque : *Les rites des* GRECS. *La messe des* GRECS *se dit en langue grecque.*

— s. m. Langue grecque : *Etudier le* GREC. *Savoir le* GREC. *La Fontaine ne savait pas le* GREC. (Arago.)

Du *grec!* ah ciel! du *grec!* il sait du *grec*, ma sœur!
MOLIÈRE.

Il n'est rien si commun qu'un nom à la latine;
Ceux qu'on habille en *grec* ont bien meilleure mine.
MOLIÈRE.

‖ *Grec ancien* ou *littéral*, Langue des habitants de la Grèce ancienne. ‖ *Grec vulgaire*, *moderne* ou *romaïque*, Langue parlée aujourd'hui dans le royaume de Grèce et dans une partie de la Turquie, et qui dérive du grec ancien.

— Fam. Langage impossible à comprendre : *Ce que vous dites là est du* GREC *pour moi.*

— *Passez cela, c'est du grec*, Se dit à une personne qui s'enquiert de choses qu'elle ne peut pas ou qu'elle ne doit pas comprendre. Cette locution vient de ce que, durant le moyen âge, avant qu'on se fût livré sérieusement à l'étude du grec, quand il se présentait un passage grec dans un auteur latin, on disait : *Græca sunt, non leguntur*, c'est du grec, cela ne se lit pas. L'Académie a donc tort d'écrire ce proverbe : *Passé cela, c'est du grec pour lui.*

— Adv. En langue grecque : *Parler* GREC.

— Fam. *Parler grec*, Dire des choses inintelligibles.

— s. f. V. GRECQUE à son rang alphabétique.

— *A la grecque*, A la manière des Grecs : *Coiffure* À LA GRECQUE. *Voulez-vous porter ce soir une robe* À LA GRECQUE *et venir à l'Opéra?* (Balz.) ‖ *Reliure à la grecque*, Reliure dont les nervures ne sont pas apparentes sur le dos.

— **Encycl.** Hist. ecclés. *Eglise grecque*. V. ÉGLISE.

— Jeux. On désigne sous le nom de *grecs* ceux qui font métier de tricher au jeu. Comment le nom des compatriotes d'Homère et de Platon est-il devenu le synonyme d'escroc ou de fripon? Voici ce que nous lisons dans le livre de M. de Caston intitulé *les Tricheurs*.

« Vers 1686, tout Versailles s'entretenait de Théodore Apoulos, Grec d'origine, homme parfaitement élevé, parlant presque toutes les langues connues, grand viveur, seigneur magnifique, et joueur d'une audace et d'un bonheur incroyables. Grâce à la tournure de la littérature de l'époque, dit l'écrivain à qui nous empruntons cette anecdote, jamais homme ne fut plus à la mode que le chevalier Théodore Apoulos; faisant la partie des princes, reçu à la cour, invité à toutes les fêtes, sa fortune paraissait à l'abri de toute atteinte. Mais, heureusement pour la morale publique, un certain comte de B..., gentilhomme poitevin, remplit le rôle de la Providence et le premier donna l'éveil, à la suite d'une partie de lansquenet faite chez le maréchal de Villeroi. L'étincelle tourna bientôt à l'incendie, les preuves s'accumulèrent, et notre homme, qui n'était rien moins qu'un habile fripon, fut convaincu d'avoir arrangé et falsifié les cartes, et de s'être entendu avec un nommé Louis Dubosc, ancien domestique employé à l'hôtel de Soissons. Apoulos fut condamné aux galères, et l'on n'entendit plus parler de lui; quant à son complice, après avoir passé quelque temps dans les prisons, nous le retrouvons, en 1719, transformé en spéculateur, et jouant un certain rôle à l'hôtel Gonzague et rue Quincampoix. Ainsi donc, l'expression de *grec*, désignant un tricheur, ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Cette appellation fut d'autant plus facilement adoptée que les *Grecs* avaient, à tort ou à raison, une réputation de fourberie très-répandue.

» Les *grecs* ont pullulé à Paris au XVIIIe siècle. Avant l'ouverture des jeux publics connus sous le nom d'hôtels de Gèvres et de Soissons, il y avait sans doute des *grecs;* mais ils exerçaient séparément leur industrie; la plupart n'avaient aucune méthode et employaient des moyens assez grossiers; l'art de la grecquerie était dans l'enfance. L'établissement des jeux publics causa parmi eux une véritable révolution : les plus adroits s'entendirent, mirent en commun leurs procédés et inventèrent de savantes combinaisons, jusque-là ignorées, pour s'approprier, sans courir de risques, le bien du prochain. Le lansquenet, le pharaon, le piquet, le quadrille, furent pour eux des mines d'or. Cependant, leur nombre s'accrut tellement à Paris, leurs manœuvres devinrent si scandaleuses, que l'autorité dut faire fermer les hôtels de Gèvres et de Soissons, et remettre en vigueur les anciennes ordonnances contre les jeux de hasard. Les *grecs* ouvrirent alors des tripots et y jouèrent en cachette. »

Plus tard, lorsque l'Etat institua Frascati et les maisons de jeu du Palais-Royal, la roulette devint un centre de ralliement pour cette bande de filous, non qu'ils y exerçassent leur industrie, mais ils y recrutaient des dupes. On les retrouve aujourd'hui à Bade, dans les villes d'eaux, dans les cercles autorisés, dans les tripots les plus abjects, ainsi que dans les salons du plus grand monde. Ces oiseaux de proie se rencontrent presqu'à coup sûr partout où il y a de l'argent engagé sur un tapis.

On peut diviser le monde des *grecs*, dit M. Robert Houdin, à qui nous empruntons ces détails, en trois catégories : 1o le *grec* du grand monde; 2o le *grec* de la classe moyenne; 3o le *grec* du tripot.

Le premier, le plus fin et le plus adroit de son intelligente espèce, est généralement un homme de la meilleure compagnie, dont la tenue et les manières ne laissent rien à désirer; s'il ne brille pas par son esprit dans la conversation, c'est que, d'une part, il ne veut éclipser personne, et que, de l'autre, il le réserve pour la mise en scène de sa fourberie. Comme physionomiste, il rendrait des points au plus habile disciple de Lavater : au moindre mouvement des fibres de la face, à la plus imperceptible contraction des traits, il découvre les impressions les plus comprimées de votre âme. Il joue tous les jeux avec une égale perfection. Les théories et probabilités des jeux de hasard, décrites par Van Tenac, ne sont pour lui que des principes élémentaires qu'il manie avec une rare intelligence. Il a une connaissance approfondie de la prestidigitation la plus raffinée; nul mieux que lui ne sait *faire filer la carte* ou *sauter la coupe*, *enlever* ou *poser des pontes;* ces trois importants principes de la tricherie, il les a élevés à la hauteur du merveilleux. Cependant, il n'use de ces moyens que le plus rarement possible. Il s'attache ordinairement à reconnaître les cartes. Doué d'une vue excellente et très-exercée, il peut, après que des cartes ont passé plusieurs fois sous ses yeux, les distinguer à des marques imperceptibles pour tout autre que lui : l'une sera d'une nuance insensiblement plus teintée; une autre aura, à telle ou telle place, un point, une tache, une imperfection quelconque, que la fabrication la plus soigneuse ne peut éviter, et il en profite pour se rendre la chance favorable. Il sait aussi, grâce à la délicatesse extrême de son toucher, en distribuant les cartes et prenant sur le jeu, distinguer les basses cartes des figures, qui glissent toujours moins facilement. Ces trucs sont sans danger, et le *grec* du grand monde ne se hasarde que dans des circonstances exceptionnelles à employer les autres.

Le *grec* de la classe moyenne, autrement dit le *grec* nomade, parce qu'il est ubiquiste, travaille rarement seul : il s'adjoint des compères appelés *comtois* et des auxiliaires féminins appelés *amazones*, dont il fait le plus dangereux usage. Dans les trébuchets dressés aux fils de famille sous le nom de cercles, les amazones jouent le rôle de *chanterelles*. Il n'a pas la finesse de tact, la délicatesse d'exécution qui rendent la tricherie presque insaisissable, mais il n'en est pas moins d'une très-grande habileté dans la conception de ses perfidies, ainsi que dans la manipulation des différents engins de la grecquerie.

Le *grec* du tripot exploite les ouvriers débauchés, les campagnards visitant la capitale, les remplaçants qui rejoignent leurs corps, et quelquefois aussi les petits rentiers en goguette. Ses ruses sont généralement aussi grossières que les dupes auxquelles il s'adresse, et la dénomination de voleur ou d'escroc lui convient mieux que celle de *grec*.

— **Allus. littér. Pour l'amour du grec.** Allusion à un passage célèbre des *Femmes savantes* de Molière. Trissotin présente Vadius à sa pédante société :

Il a des vieux auteurs la pleine intelligence,
Et sait du grec, madame, autant qu'homme de [France.

PHILAMINTE, *à Bélise.*
Du grec, ah ciel! du grec! il sait du grec, ma sœur!

BÉLISE, *à Armande.*
Ah! ma nièce, du grec!

ARMANDE.
Du grec! quelle douceur!

PHILAMINTE.
Quoi! monsieur sait du grec? Ah! permettez, de [grâce,
Que, *pour l'amour du grec*, monsieur, on vous em- [brasse.

(*Vadius embrasse aussi Bélise et Armande.*)

HENRIETTE, *à Vadius qui veut aussi l'embrasser.*
Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le grec.

Dans l'application, ces mots : *Pour l'amour du grec*, sont toujours cités d'une manière plaisante :

« Je connaissais à fond le jardin botanique d'Athènes, qui n'est ni très-beau ni très-riche. Le jardin royal offrait plus de ressources. J'ai passé là de bonnes journées au milieu des plantations. Le jardin n'est public qu'à certaines heures; mais je parlais grec aux sentinelles, et, *pour l'amour du grec*, on me laissait entrer. »

E. ABOUT.

Grecs (JEUNES) faisant battre des coqs, tableau de Gérome. V. COQS (le combat de).

GRÉCAGE s. m. (gré-ka-je — rad. *grec*, à cause de la reliure à la grecque). Techn. Opération consistant à faire sur le dos d'un volume, avec une scie à main, des entailles également espacées, afin d'y cacher les cordelettes ou nerfs qui servent à soutenir la couture.

GRÉCALISER v. n. ou intr. (gré-ka-li-zé — rad. *grec*). Mar. Etre porté vers le nord-est, direction d'où souffle le vent grec : *Navire qui* GRÉCALISE.

GRÈCE ANCIENNE, contrée de la région S.-E. de l'Europe. Elle a porté des noms différents et a eu des limites variables, selon les diverses époques de son histoire. Nommée d'abord *Hellade*, du nom des Hellènes, l'une des principales races dont se forma sa population, elle fut appelée par les Romains *Græcia*, des *Græci* (*Graïkoï*), la première des tribus helléniques établies en Italie; plus tard, quand elle devint province romaine, elle fut appelée *Achaïa*, du nom de la confédération achéenne, qui était alors l'Etat dominant. La Grèce forme aujourd'hui un royaume indépendant, dont nous parlerons dans un article séparé.

Au temps de son plus grand développement politique, la Grèce ancienne était divisée en trois parties principales : 1o la Grèce du Nord, comprenant la Thessalie, l'Epire et la Macédoine; 2o la Grèce continentale proprement dite ou Grèce du milieu, qui se composait de l'Acarnanie, de l'Etolie, de la Doride, de la Locride, de la Phocide, de la Béotie, de l'Attique et de la Mégaride; 3o le Péloponèse, appelé aujourd'hui Morée, qui comprenait Corinthe, Sicyone, l'Achaïe, l'Elide, la Messénie, la Laconie, l'Argolide et l'Arcadie. A l'ancienne Hellade se rattachaient un grand nombre d'îles, parmi lesquelles nous citerons, dans la mer Ionienne : Corcyre (Corfou), Céphalonie, Ithaque, Zacynthe, Cythère, Crète; sur les côtes de l'Argolide : Sphæriæ, Calauria, avec les nombreuses petites îles groupées dans le golfe d'Argos; enfin, Egine et Salamine, sur les côtes de l'Epire; dans la mer Egée : Carpathos, Rhodes et Chypre; ensuite, les îles de l'Archipel, parmi lesquelles on compte les Cyclades occidentales, Mycone, Délos, Ténos, Andros, Ios, Naxos, Paros, etc.; à l'E., les Sporades : Chios, Lesbos, Ténédos, Lemnos, Imbros, Samothrace, Thasos, Scyros et l'Eubée (Négrepont). Du temps du Bas-Empire, la Grèce comprenait à peu près tout le territoire dont se compose aujourd'hui la Turquie d'Europe.

— *Situation, aspect général.* Le territoire primitif de la Grèce proprement dite s'étend entre le 37e et le 40e degré de lat. N.; sa superficie peut être évaluée à 1,460 myriamètres carrés. Ce territoire forme une presqu'île bornée à l'O. par la mer Ionienne, au S. par la mer de Crète, à l'E. par la mer Egée, au N. par les monts Cambuniens et Acrocérauniens, qui séparaient la Grèce proprement dite de la Macédoine et de l'Illyrie. Bien qu'ils eussent des rois grecs, les Macédoniens n'étaient pas de race hellénique, et parlaient une langue différente de la langue grecque. « La Grèce, dit M. Périgot, considérée dans sa forme extérieure, était, de tout l'ancien monde, le pays qui offrait le plus de facilités au développement du commerce et de la marine, par les nombreuses découpures de ses côtes. Vaste presqu'île plongeant dans la Méditerranée, elle projetait elle-même des péninsules plus petites, telles que : à l'E., la presqu'île de Magnésie,

baignée par le golfe Pagasétique, et l'Attique, terminée par le cap Sunium; au S., la presqu'île du Péloponèse, rattachée au reste du pays par l'isthme de Corinthe et formant la presqu'île d'Argolide, baignée par le golfe Saronique; celle de Laconie, séparée en deux pointes par le lac de Laconie, et terminée par les caps Malée et Ténare, et la presqu'île de Messénie, sur les rivages de laquelle s'enfonce le golfe Messénique. A l'O., dans la mer Ionienne, les découpures de la côte forment le golfe de Cyparisse, sur les côtes de l'Elide, et celui d'Ambracie, entre l'Acarnanie et l'Epire. »

On ne s'étonne plus du morcellement de l'ancienne Grèce en une foule de petites républiques isolées et rivales, quand on examine la conformation intérieure du pays. Ce ne sont que montagnes élevées, vallées étroites, gorges profondes, défilés infranchissables, établissant autant de barrières entre des peuples de la même famille, qui s'affaiblissent en se divisant. Le sol est presque partout hérissé de pics sauvages et d'énormes quartiers de rochers renversés; tout est brisé, haché, déchiré, découpé; partout des traces de désolation attestent une horrible secousse volcanique. « C'est elle, dit un écrivain, qui a fractionné cette terre antique en une multitude d'îles qui semblent unir l'Europe à l'Asie, donnant aux unes une admirable fertilité, aux autres une stérilité qui attriste; c'est elle qui escarpa les côtes, courba les rivages, creusa les golfes et les baies, allongeant les caps et les presqu'îles, rétrécissant les isthmes, décharnant toutes les hauteurs, faisant de la Morée un massif de rochers dont toutes les pentes descendent rapidement vers la mer, et ne laissent que dans les baies quelques plaines d'alluvion à l'agriculture et à la civilisation. Cette terre, formée de fractures, de hachures et de découpures, baignée par une mer dont le courant est toujours rapide et la vague toujours mouvante, cette terre, qui fut, dans l'antiquité, le brillant théâtre du mouvement, de la vie intelligente et de la liberté, est divisée par la configuration du sol en trois parties bien distinctes : la Grèce continentale, le Péloponèse et les îles. »

— *Orographie, hydrographie, climatologie.* « Le Pinde, qui se rattache aux Alpes illyriennes et au mont Hémus, projette, à son entrée en Grèce, deux grandes ramifications : les monts Acrocérauniens, au N. de l'Epire, et les monts Cambuniens, au N. de la Thessalie. La cime de l'Olympe termine ces deux ramifications. Le Pinde traverse la Grèce du N. au S. Après avoir séparé le bassin de l'Achéloüs de celui du Pénée, il se partage, à la hauteur d'Ambracie, en deux branches, dont l'une court vers l'E. sous le nom de mont Othrys, et se rattache, au fond du golfe Pélasgique, à une chaîne où l'on rencontre le plateau du Pélion et le cône de l'Ossa; l'autre branche court au S. sous le nom de mont Œta, et forme une des défenses de la Grèce. Entre le mont Callidromos, sa ramification orientale, et la mer, il n'existe qu'un étroit passage, le fameux défilé des Thermopyles. Les monts Cnémis et Opuntiens, prolongation du mont Callidromos, courent sur la côte de l'Euripe, jusque dans la Béotie. La ramification orientale de l'Œta, sous le nom de Parnasse, traverse la Phocide, s'étend le long du golfe de Corinthe, sous les noms de Cirphis, Nysée, Hélicon, et, sous ceux de Cythéron et de Parnès, forme la limite septentrionale de l'Attique. La Béotie s'étend entre ces montagnes et les monts Opuntiens au N. Le Parnasse projette à l'E. les chaînons du Pentélique et de l'Hymette, et au S. la montagne du Laurium, que termine le cap de ce nom. A l'O. de l'Attique, dont elle est séparée par des collines peu élevées, s'étend la Mégaride, divisée en deux plaines par les monts Onéens, dont l'extrémité orientale plonge presque à pic dans la mer, et forme le défilé étroit des roches Scironiennes, passage de la Grèce centrale dans le Péloponèse. L'Acarnanie, l'Etolie, la Doride, les trois Locrides, la Phocide, la Béotie, l'Attique composaient la Grèce centrale. A l'isthme de Corinthe commence le Péloponèse. Les monts Onéens se continuent à travers cet isthme, par des collines basses, puis se relèvent pour former de hautes montagnes dans la péninsule. Au N. du Péloponèse s'étend, le long du golfe de Corinthe, l'Achaïe, bornée au S. par les chaînes du Cyllène, de l'Aroania, de l'Eurymanthe, du Scollis, et par le fleuve Larissos, qui la sépare de l'Eubée. Au N.-E. est l'Argolide, dénomination générale sous laquelle on comprenait plusieurs petits Etats indépendants. Ce pays, borné à l'O. par les monts Lyrcéion, Artémision et Parthénion, baigné au N. par l'Asopus, au S. par l'Inachus, renfermait le marais de Lerne et la forêt de Némée. Le mont Parthénion se continue au S. par le Parnon, à l'O. par l'Orion, qui se rattache au massif du Taygète, et ces trois chaînes enferment la Laconie, plateau montagneux, d'un difficile accès, et coupé au milieu par la vallée longue et étroite de l'Eurotas. Du Taygète se détachent le mont Lycée et le Nomia, qui, avec le fleuve Néda, bornent au N. la Messénie. Ce pays est divisé par une chaîne centrale en deux parties : la plaine de Sténiclaros, au N. des montagnes de l'Ithome ou d'Ira, et, au S., les Plaines Heureuses, arrosées par le Parmisos. Au N. de la Néda, le long de la mer Ionienne, et bornée à l'E. par les monts Pholoé et Lyampia, qui se rattachent au S. au mont Lycée et au N. à l'Erymanthe, s'étend l'Elide, divisée en trois parties : la Triphylie au S., la Pisatide au centre et l'Elide Creuse au N., arrosée par le Pénée. Cette côte est presque tout entière bordée de lagunes inondées quand la mer est grosse. Enfin, au centre du Péloponèse, est l'Arcadie, bassin en forme de cirque et tout entouré de montagnes, divisé, par d'innombrables contreforts, en vallées fermées, en bassins disposés par étages, et arrosé par l'Alphée et ses affluents, le Ladon et l'Erymanthe. A l'E. de l'Arcadie, un grand nombre de petites rivières n'offrent aucun écoulement apparent, et se perdent dans les lacs de Mantinée, de Caphyes, de Phénée et de Stymphale. Bien que l'on n'ait découvert en Grèce aucun volcan en activité, des forces volcaniques latentes s'y trahissent à tous les pas. Aux Thermopyles, à Trézène et dans d'autres lieux, des sources chaudes jaillissent du sol. Des tremblements de terre ont souvent bouleversé la face de la Grèce, principalement le Péloponèse. En considérant toutes les îles de la mer Egée, on a pensé que, dans les temps préhistoriques, la Grèce et l'Asie Mineure étaient unies par un continent, dont une invasion de la mer aura fait un archipel. Les montagnes de ces îles sont dans la même direction que celles de la côte continentale la plus voisine. Les collines de l'Eubée et des Cyclades sont le prolongement de la chaîne du Pélion, et, comme elle, courent du N. au S; le Temnos, le Tmolos, le Mycale, le Lida, le Taurus méridional de l'Asie Mineure se dirigent toujours de l'E. à l'O. vers les îles de Lesbos, Chios, Samos, Cos et Rhodes. Quoique l'hiver fût rude dans quelques parties montagneuses de la Grèce, et que la neige blanchît fréquemment les cimes de l'Olympe, du Parnasse, de l'Hélicon et du Taygète, cependant la pureté de l'air, surtout en Attique, la splendeur du soleil, les douces brises des vents étésiens, ont fait vanter avec raison par les anciens le climat de ce pays. Les plaines fertiles de la Thessalie, de la Béotie, de l'Eubée, grenier d'Athènes, de l'Argolide, de l'Elide et de la Messénie, produisaient des céréales. Sur les coteaux de l'Attique croissait l'olivier; les hautes montagnes nourrissaient, au milieu des rochers, des sapins et des chênes dont on admire encore aujourd'hui la grosseur, et les vallées étaient ornées de myrtes, d'arbousiers, de lentisques et de lauriers-roses. Dans les pâturages errait une race de chevaux renommés. Les métaux précieux étaient rares; cependant l'île de Thasos recélait des mines d'or; le Laurium était argentifère; l'Argolide, la Laconie, l'Eubée renfermaient de riches filons de fer et de cuivre, et les carrières de Carystos, en Eubée, du Pentélique en Attique et de Paros fournissaient de beaux marbres aux artistes. » (Périgot.)

La Grèce n'est arrosée par aucun fleuve bien important; mais les nombreuses chaînes de montagnes qui la découpent en tout sens donnent naissance à une foule de cours d'eau plus ou moins célèbres. La mer Ionienne reçoit : le faux Simoïs, qui sert d'écoulement au lac Pelodes, le faux Scamandre, la Thyamis, l'Achéron, qui traverse le marais Achérusien, le Cocyte, l'Aracthus ou Aréthon, l'Avas, l'Achéloüs, l'Evenus, le Pénée, l'Alphée, le Panisus, l'Eurotas, etc. De tous ces cours d'eau, dont la plupart sont célèbres dans la mythologie et dans l'histoire, le plus important est l'Achéloüs. Les fleuves qui portent leurs eaux dans la mer Egée sont : l'Inachus, l'Asopus, le Sperchius, le Pénée, qui traverse la célèbre vallée de Tempé, l'Apidamus et le Titaresus. La plupart de ces cours d'eau, presque à sec pendant l'été, deviennent en hiver des torrents redoutables, semant le ravage et la destruction dans les campagnes qu'ils traversent. Quelques-uns se perdent dans les sables ou dans des gouffres souterrains, et vont reparaître plus ou moins loin. Lorsque les eaux emprisonnées dans les gouffres parviennent à briser les barrières qui les retenaient captives, elles se précipitent en bouillonnant dans les étroites vallées du territoire grec, et dévastent les récoltes et les habitations qui se trouvent sur leur passage. Lorsque, dans la saison sèche, on a pu pénétrer dans ces espèces de réservoirs, on a trouvé, dans le limon qui les recouvre, de nombreux ossements d'hommes et d'animaux que les eaux avaient entraînés. La Grèce renferme un grand nombre de cavernes, dont les plus célèbres sont : le labyrinthe de Crète, la grotte d'Antiparos, celles de Polyandro, de Vari, de Marathon, l'antre prophétique de Livadie, la caverne corycienne de Delphes, etc.

« Le climat de la Grèce, dit M. Joanne, paraît avoir été plus sain dans l'antiquité qu'il ne l'est aujourd'hui. Les calamités de toute sorte qui ont désolé ce malheureux pays, la destruction complète des arbres, le défaut de culture peuvent expliquer ce changement, et le développement des fièvres et de la malaria. Une extrême sécheresse et des variations brusques de température, causées soit par le siroco, soit par le vent du Nord, caractérisent surtout le climat grec. Le vent du Nord est un véritable fléau; on se ferait difficilement une idée de sa violence et du refroidissement subit qu'il produit. Il règne presque constamment en été, où il atteint son maximum. Le vent du Sud-Est se fait sentir vers la fin de l'automne et au commencement du printemps; il amène souvent la pluie. Les pluies commencent en septembre ou en octobre; durant l'automne, ce ne sont que des pluies d'orage violentes, mais de courte durée. Les pluies continues et les neiges ne tombent que plus tard, vers la fin de décembre et durant les mois de janvier et de février. Le climat varie beaucoup, du reste, selon les localités. Dans les montagnes de l'intérieur, l'hiver est long et rigoureux, et la neige reste sur le sol pendant une partie du printemps. Dans les plaines, près de la mer, l'hiver est doux et la gelée presque inconnue. On vante avec raison la pureté du ciel de la Grèce et la transparence de l'air; mais, sous ce rapport encore, on remarque de grandes différences selon les diverses localités. »

— *Histoire.* I. Temps fabuleux. Le terme adopté pour désigner l'époque des origines de la Grèce suffit pour indiquer l'incertitude même de ces origines. L'historien de ces temps reculés est réduit à peu près à rapporter, en les niant, les traditions mythiques dont les historiens grecs ont rempli leurs livres. Nous ne saurions mieux faire, quant à nous, que de reproduire l'excellent résumé par lequel M. L. Combes a commencé son histoire de la Grèce. « Les anciens Grecs, dit-il, se prétendaient autochthones, nés sur le sol même, ce que les Athéniennes exprimaient symboliquement en portant une cigale d'or dans leur chevelure (la cigale était l'emblème de l'autochthonie). Il est vraisemblable, en effet, que des peuplades sauvages ont erré, avant les grandes immigrations, sur cette terre qui plus tard s'est appelée l'Hellade, le pays des Hellènes; mais il paraît certain que les premiers germes de la civilisation y ont été déposés par une race fameuse dans l'antiquité, les Pélasges, qui, après avoir rempli le monde ancien de leurs tribus et de leur nom, ont si complétement disparu comme corps de peuple qu'il n'en restait plus de vestiges au siècle d'Auguste. Originaires de l'Asie, suivant quelques conjectures, les Pélasges se seraient répandus en Grèce antérieurement à l'invasion hellénique, à une époque dont il serait impossible d'indiquer la date précise, mais qui n'est pas postérieure au XVIII[e] siècle avant l'ère chrétienne.

» Les travaux les plus récents ont prouvé qu'ils s'étaient élevés au-dessus de l'état sauvage et même de la barbarie pure. Longtemps nomades, ils embrassèrent enfin la vie sédentaire et se livrèrent à l'agriculture et aux arts : des canaux souterrains, des digues, des chaussées, des villes, auxquelles ils donnèrent souvent les noms génériques d'*Argos* ou de *Larissa*, furent les fruits de cette civilisation naissante. Pour l'archéologie, ce qui distingue surtout cette race et cette époque, ce sont ces enceintes massives, ces assises colossales, ces murailles formées de blocs énormes non équarris, ces monuments *cyclopéens* que les générations postérieures attribuaient à une race de géants, les cyclopes, comme au moyen âge l'imagination populaire faisait remonter les dolmens druidiques aux géants, aux fées ou au diable. On en retrouve les restes dans deux cents villes de la Grèce, aussi bien qu'en Italie et dans les îles, et les constructions de vingt peuples se sont successivement réduites en poussière sur cette base indestructible.

» Ces masses énormes, élevées dans un temps où l'industrie était à naître, jettent peut-être quelque jour sur la condition des tribus pélasgiques; elles semblent l'indice d'une sorte d'esclavage plus dur et plus meurtrier que celui des temps historiques, et doivent appartenir à une époque de vaste servitude publique, comme les monuments de l'Egypte, la grande muraille de la Chine et les téocallis sacrés du Mexique.

» La religion des Pélasges, qui n'avait été dans l'origine que le naturalisme grossier des peuples primitifs, a fourni quelques éléments à la mythologie des Hellènes : *Zeus* (le Jupiter des Latins), à qui était consacré le chêne à glands doux, nourriture des nomades primitifs et sans doute aussi des premiers Pélasges; *Poseidon* ou Neptune, le dieu des vagues ondoyantes; *Dioné* ou *Hêrê* (Junon), l'épouse de Zeus; *Athênê* ou Minerve, la protectrice des hauteurs fortifiées; *Demêter*, la Terre-mère ou Cérès; *Hermès* ou Mercure; *Héphæstos* ou Vulcain, le dieu des feux souterrains, le divin forgeron, etc. Les sanctuaires mystérieux de Dodone, d'Eleusis, de Samothrace avaient également, dit-on, une origine pélasgique. Toutes ces peuplades pratiquaient les sacrifices humains.

» Un trait particulier aux tribus pélasgiques, c'est que partout elles furent chassées, refoulées ou réduites en servitude par des tribus militaires, partout un mystérieux désastre poursuivit cette race industrieuse, qui semblait vouloir s'enraciner dans le sol par ses impérissables monuments. En Grèce, elle fut vaincue et dépossédée par les Hellènes, refoulée dans les gorges de l'Olympe, dans quelques parties de la Thessalie, de l'Epire, de la Macédoine, dans l'Attique, dans la sauvage Arcadie, où elle maintint son indépendance, et sur quelques rivages déserts ou dans des solitudes inaccessibles. Cette révolution ne s'accomplit d'ailleurs que lentement et par conquêtes successives; au temps d'Homère, elle était à peine achevée. Partout où les Pélasges ne disparurent pas comme race, partout où ils survécurent aux bouleversements de la conquête, ils furent absorbés ou plutôt asservis, et formèrent une masse d'esclaves ou de serfs, ou bien une population méprisée, chargée des plus rudes labeurs.

» L'établissement des Hellènes est un des événements les plus importants de l'histoire primitive de la Grèce. On en place approximativement la date entre les années 1500 et 1300 avant l'ère chrétienne. Sorties des régions du Caucase, ces tribus, suivant les traditions, se rattachaient, par Hellen et Deucalion, à Prométhée, le rival et l'ennemi des dieux, puni par Jupiter pour avoir donné aux hommes le feu du ciel, la flamme de vie et les arts émancipateurs. Profonde et sublime légende, image de la civilisation naissante et de la liberté humaine se dégageant des liens de la fatalité divine; symbole aussi de la destinée douloureuse de tous les initiateurs, conception qu'on s'étonne de recevoir d'une société si jeune, et qui semble un fruit amer des civilisations vieillies plutôt qu'un produit spontané de la poésie primitive. On sait comment Eschyle fait parler le Titan indompté, pendant que l'aigle divin lui déchire la poitrine : « Jupiter tombera du trône des cieux; » le trident de Neptune sera brisé; les » hommes trouveront un feu plus puissant » que la foudre; les dieux mourront! »

» La race hellénique semblait avoir pris pour sa devise le cri de révolte de son aïeul mythique. Affranchie de bonne heure des servitudes divines, libre de toute caste sacerdotale, accordant plus à la liberté humaine qu'au fatalisme de la nature des dieux, elle échappa à l'anéantissement moral des races de l'Orient, abîmées en de vastes et mystérieuses théogonies; et peut-être faut-il chercher là le secret, ou du moins une des causes de son merveilleux développement.

» Sans attacher plus d'importance qu'il ne ne convient à ces généalogies faites après coup, qui expliquent si facilement l'origine des peuples, on admet comme un fait que les Hellènes se subdivisèrent en quatre groupes de tribus, en quatre branches principales, qui conservèrent, pendant toute la durée de leur existence, des différences profondes de mœurs, de langage et d'institutions politiques : les Achéens, les Eoliens, les Doriens et les Ioniens.

» Les Pélasges et les Hellènes formèrent comme la base de la nation grecque; mais, avant et pendant les migrations des tribus helléniques, de nouveaux éléments furent introduits dans la population par des colons étrangers venus des pays civilisés de l'Asie et de l'Afrique : l'Egyptien Cécrops, qui commença la civilisation de l'Attique et jeta les fondements d'Athènes; le Phénicien Cadmus, qui fonda Thèbes en Béotie et introduisit en Grèce l'usage de l'écriture; le Phrygien Pélops, qui donna son nom à la vaste péninsule Apia (Péloponèse); Danaüs, qui introduisit à Argos quelques-uns des arts de l'Egypte, etc.

» Ces traditions ont été contestées; il est difficile cependant de méconnaître l'influence orientale sur une partie des institutions et des arts de la Grèce; mais le génie hellénique imprima si profondément son cachet original aux emprunts étrangers et les transforma si radicalement, qu'il semble n'avoir rien dû qu'à lui-même.

» Après la dispersion ou l'absorption des Pélasges, après l'établissement des Hellènes, une ère nouvelle s'ouvre pour la Grèce, livrée désormais à des peuplades belliqueuses : c'est cette période qu'on a nommée l'*âge héroïque*, et qui s'étend de 1400 à 1100 avant notre ère. » (Cette chronologie primitive est tout à fait incertaine.)

— II. Temps héroïques. Les événements les plus connus de la période héroïque sont : les travaux d'Hercule et l'institution des jeux olympiques (1384-1350); l'expédition des Argonautes dans la Colchide (1350); le règne de Minos II, dont la puissance est sans rivale, et qui devient le roi et le législateur de la Crète (1330-1315); les exploits de Thésée, qui réunit les douze bourgs de l'Attique en une seule ville et extermina le Minotaure (1322); les malheurs d'Œdipe, dont Sophocle nous a laissé une peinture si attendrissante; la première guerre de Thèbes entre Etéocle et Polynice, fils d'Œdipe; le siége de Thèbes par les sept chefs (1318); la seconde guerre de Thèbes ou guerre des Epigones, la prise de Thèbes, l'expulsion des Héraclides du Péloponèse (1307); le règne d'Atrée à Argos et celui de ses fils Agamemnon et Ménélas (1306); la guerre de Troie, la fondation des colonies d'Ithaque et de l'Epire (1280-1270); la rentrée des Cadméens à Thèbes (1210); la conquête du Péloponèse par les Héraclides et les Doriens, et l'établissement des Ioniens et des Eoliens en Attique (1190); la guerre des Doriens contre l'Attique, la mort du roi Codrus et l'abolition de la royauté dans l'Attique (1132); l'établissement de colonies ioniennes dans l'Asie Mineure (1130); le rétablissement des jeux olympiques par Iphitus (884); enfin, la législation de Lycurgue (845-766), qui eut le secret de faire de Sparte, avec deux rois et un sénat, une république sans troubles, une royauté sans abus.

— III. Temps historiques. Après la mort de Lycurgue, les Spartiates, en guerre avec les Messéniens, remportèrent sur ces derniers, à Ithome, une victoire décisive, à la suite de

laquelle les vaincus durent rendre les armes et céder aux vainqueurs la plus grande partie de leur territoire. Environ 40 ans après, à la voix du vaillant Aristomène, la Messénie fit un suprême effort pour secouer ses fers. La lutte dura de 583 à 668, sans amener de résultat définitif. Mais la fortune, jusque-là indécise, se prononça en faveur des Lacédémoniens, grâce aux chants inspirés du poëte général Tyrtée. C'est la fin de la Messénie. Ceux de ses habitants qui n'ont pas trouvé une mort glorieuse sur les champs de bataille, ou qui n'ont pu émigrer en Arcadie et en Sicile, sont réduits à un honteux esclavage, et, sous le nom d'ilotes, deviennent les esclaves des fiers et oisifs Lacédémoniens.

Mais il est temps de nous occuper d'Athènes. La future métropole de la Grèce, pendant que s'accomplissaient les divers événements que nous venons d'esquisser, était livrée à l'anarchie et au désordre. La tradition et les usages y avaient force de loi, et il était temps que le peuple, las de ce gouvernement sans bases et sans règles, chargeât un législateur de rédiger un code. Le choix des Athéniens se porta malheureusement sur Dracon, qui, sévère jusqu'à la cruauté, manqua le but en le dépassant, et dont les lois, au lieu de mettre un frein au désordre, n'eurent d'autre résultat que de le porter à son comble. Cylon essaye de profiter de ces troubles pour asservir sa patrie; mais il est massacré dans la citadelle de Minerve. Le Crétois Epiménide (596) parvient à rétablir le calme dans Athènes, mais les troubles recommencent à sa mort et ne s'apaisent que devant le législateur Solon, un de ces sages célèbres de la Grèce, qui furent pour la plupart des hommes d'Etat. Après avoir donné aux Athéniens non les meilleures lois, mais les meilleures qu'ils pussent supporter, Solon s'éloigna d'Athènes pendant vingt ans et trouva à son retour le désordre plus grand que jamais. Tout était en combustion à Athènes, lorsque survint Pisistrate, qui, adoptant toutes les lois de Solon compatibles avec ses desseins, s'empara de la tyrannie en 560; toutefois, il en usa vis-à-vis du peuple avec tant de modération, que c'est à peine si les Athéniens sentirent le poids des chaînes dont il les avait chargés. Héritier du pouvoir de son père, Hipparque, fils de Pisistrate, fut mis à mort par Harmodius et Aristogiton. Son frère Hippias, qui lui succéda dans le gouvernement d'Athènes, mécontenta le peuple par sa tyrannie, et les Lacédémoniens, dont Athènes avait imploré le secours, l'expulsèrent de ses Etats et le forcèrent à chercher un refuge à la cour de Darius, roi de Perse. Dès lors, la constitution de Solon fut rétablie dans son entier.

Vers la fin du IVe siècle av. J.-C. commence une série interminable de guerres entre les Grecs et les Perses. Repoussé par les Scythes, Darius réussit à s'emparer de la Thrace et de la Macédoine. Cyrus avait déjà conquis l'Ionie, la Carie et la Doride. En 500, les Athéniens, portant les premiers coups au colosse persan, épousent énergiquement la querelle des Ioniens et portent le fer et la flamme dans la ville de Sardes. Outré de tant d'audace, l'orgueilleux Darius a résolu la conquête de la Grèce. Son gendre Mardonius s'embarque avec une armée de 100,000 hommes; mais une tempête brise ses vaisseaux sur les côtes de Thrace et le force à revenir à Suse. Une nouvelle armée, plus nombreuse que la première, marche vers la Grèce sous les ordre de Datis et d'Artapherne et débute en prenant d'assaut Erétrie, qui est livrée au pillage, et dont tous les habitants sont réduits en servitude. En débarquant dans l'Attique, l'armée des Perses, guidée par Hippias, ne rencontre pas d'obstacle; toutes les villes grecques, au comble de la terreur, font leur soumission. Seuls, les habitants d'Athènes, dont Miltiade, Aristide et Thémistocle ont relevé le courage, prennent les armes avec enthousiasme et se précipitent au-devant de l'armée des Perses, qu'ils écrasent dans la plaine de Marathon (490). A la suite de cette brillante victoire, Miltiade veut purger les rivages de la Grèce de tout ce qui reste d'ennemis; mais les chances du combat lui sont défavorables devant Paros, et, injustement condamné à payer les frais de l'expédition, il finit ses jours en prison, lui le sauveur de la république. Darius meurt en 485. Son fils Xerxès, à la tête d'un million d'hommes (chiffre certainement exagéré par les Grecs) et avec 1,200 trirèmes, franchit l'Hellespont sur un pont de bateaux et soumet toutes les villes qui se trouvent sur son passage. Les Thébains, les Platéens, les Spartiates, les Athéniens, les Thespiens et d'autres peuples de la Grèce se liguent pour résister à l'ennemi commun. Léonidas, à la tête d'une poignée d'hommes, garde le défilé des Thermopyles, et succombe en héros, après avoir vu tomber 20,000 des meilleurs guerriers de l'armée perse; néanmoins toute la Grèce centrale est occupée par ce qui reste de l'armée ennemie, qui livre Athènes aux flammes. Mais, quelques jours après, la bataille de Salamine, gagnée par Thémistocle, achevait de détruire la flotte de Xerxès, qui avait déjà été repoussée par les Grecs au promontoire d'Artémisium. Xerxès effrayé repassa précipitamment l'Hellespont sur une misérable barque de pêcheur et alla cacher sa honte au fond de son palais de Suse, où le rejoignit bientôt la nouvelle de la double défaite de Platée et de Mycale (479) et de l'anéantissement presque complet de l'armée qu'il avait laissée en Grèce. Débarrassée des Perses, Athènes releva ses murailles, malgré la vive opposition des Spartiates, qui étaient jaloux de sa gloire et de sa splendeur passée. Sur ces entrefaites, Pausanias et Thémistocle furent accusés de conspirer contre la liberté de la Grèce; le premier fut puni de mort et le second réussit à se réfugier à la cour de Xerxès, qui le combla de richesses et d'honneurs. Révoltés de l'orgueil des Spartiates, les alliés transportèrent aux Athéniens le commandement jusqu'alors dévolu aux Lacédémoniens, et la sage administration d'Aristide ne fit que rendre plus chère encore à la Grèce la prépondérance d'Athènes. Cimon, à qui Aristide avait enseigné l'art si difficile de gouverner, étendit par ses conquêtes la puissance de sa patrie; mais l'orgueil d'Athènes croît avec sa prospérité et soulève contre elle ses alliés. En 449, Cimon marcha tout à coup contre les Perses et imposa à Artaxerxès un traité en vertu duquel la marine perse était bannie de toutes les mers helléniques. Cimon ne revit pas Athènes, car il mourut en revenant de cette glorieuse expédition. Périclès, son successeur, couvrit Athènes de monuments et en fit le siége de tous les arts, la patrie de tous les savants, mais il précipita la Grèce dans un abîme de maux, en entraînant aveuglément Athènes dans la guerre du Péloponèse, qui commença en 431, à la suite d'un débat entre Corcyre et Corinthe. Du reste, Sparte n'attendait depuis longtemps qu'une occasion de manifester ses sentiments hostiles contre sa florissante rivale, dont la prospérité l'humiliait.

Les lecteurs du *Grand Dictionnaire* trouveront ailleurs un récit détaillé de la guerre du Péloponèse. Bornons-nous, pour terminer ce résumé rapide de l'histoire de la Grèce, à donner ici le tableau chronologique des principaux événements, tant de la Grèce ancienne que de la Grèce moderne, jusqu'à la formation du royaume de Grèce actuel.

431. Les commencements de la guerre sont signalés par l'envahissement de Platée et par d'affreux ravages de part et d'autre, notamment par la destruction de la flotte des Locriens.

430. Une peste terrible ravage Athènes, bien qu'Hippocrate la combatte avec autant de science que de dévouement. Les Athéniens retirent le pouvoir à Périclès et le rappellent presque aussitôt; mais ce grand homme succombe peu de temps après aux atteintes du terrible fléau.

428. Les Athéniens s'emparent de Mitylène.

427. Platée tombe au pouvoir des Spartiates, malgré le dévouement de ses généreux défenseurs; la ville est détruite de fond en comble.

424. Les Spartiates implorent la paix; les Athéniens la refusent et, trahis à leur tour par la fortune, ils sont vaincus à Delium.

422. Les Athéniens sont encore défaits à Amphipolis.

421. On conclut une trêve de cinquante ans.

419. Les Athéniens, méprisant les avis du sage Nicias pour suivre ceux de l'ambitieux Alcibiade qui aspire à la succession de Périclès, violent le traité, courent de nouveau aux armes et soutiennent les Argiens contre les Spartiates.

415. Les Athéniens tournent leurs armes contre la Sicile, où les appellent les Ségestins. Alcibiade, Nicias et Lamachus sont placés à la tête de l'expédition; mais Alcibiade est arrêté au milieu de ses triomphes par les accusations de ses ennemis, qui le forcent à chercher un refuge à Sparte, et ses deux collègues sont battus sur terre et sur mer par le Spartiate Gylippe. Les Athéniens se hâtent de rappeler Alcibiade. Dès lors la fortune change pour Athènes, et les succès qu'elle obtient sont aussi éclatants que ses défaites avaient été désastreuses. Alcibiade ramène dans sa patrie la flotte victorieuse, et il est replacé à la tête du gouvernement de la république.

409. Nouvel exil d'Alcibiade.

407. Les généraux athéniens détruisent la flotte lacédémonienne aux îles Arginuses.

406. La flotte athénienne, à son tour, est anéantie par Lysandre à Ægos-Potamos.

404. Lysandre ameute contre les Athéniens tous les alliés et les Perses eux-mêmes, puis vient mettre le siége devant Athènes; la rivale de Lacédémone est réduite à livrer tous ses vaisseaux, toutes ses richesses, et à recevoir une garnison lacédémonienne. Trente tyrans, créatures de Lysandre, y exercent le plus odieux despotisme. Alcibiade meurt en exil.

403. L'ambitieux Lysandre essaye de détruire à Sparte les lois de Lycurgue, et Sparte, sentant que pour rester libre elle a besoin de l'alliance d'Athènes, favorise l'Athénien Thrasybule, qui chasse les trente tyrans et rétablit l'ancien gouvernement démocratique.

400. Condamnation de Socrate.

401-399. Expédition des Grecs en Perse, suivie de l'immortelle retraite des Dix-Mille.

399-396. Les Spartiates, sous le commandement de Thymbron, de Dercyllidas et d'Agésilas, font une expédition en Asie Mineure.

395. Les Grecs se coalisent contre Sparte.

394. Lysandre est battu et tué près d'Haliarte. Conon détruit la flotte ennemie près de Cnide et relève les murs d'Athènes. Agésilas remporte à Coronée une victoire qui n'amène aucun résultat important.

387. Artaxerxès impose aux Grecs la paix honteuse d'Antalcidas, qui met la plupart des villes grecques et des îles d'Asie sous l'autorité du grand roi.

382. Phœbidas, héros spartiate, s'empare de Thèbes par surprise.

378. Pélopidas, exilé de Thèbes, pénètre secrètement, avec sept compagnons, dans la ville qui l'a banni, massacre les tyrans établis par les Spartiates, et ses citoyens recouvrent leur liberté.

377. Chabrias bat la flotte lacédémonienne près de Naxos.

375. Timothée fait essuyer aux Lacédémoniens une nouvelle défaite à Leucade.

373. Platée est détruite par les Thébains.

372. Epaminondas remporte la brillante victoire de Leuctres, qui met le sceau à la gloire de Thèbes devenue la libératrice de la Grèce.

370-369. Epaminondas envahit le Péloponèse. Fondation de Messène.

368. Nouvelle invasion du Péloponèse par Epaminondas.

367. Les Arcadiens sont défaits par le Spartiate Archidamus, à la bataille *sans larmes*. Epaminondas remporte une brillante victoire sur les Thessaliens.

366. Epaminondas envahit pour la troisième fois le Péloponèse.

365. Alexandre de Phères est vaincu par Pélopidas, qui meurt enseveli dans son triomphe.

363. Epaminondas envahit encore une fois le Péloponèse; vainqueur et blessé à mort sous les murs de Mantinée, il expire dans la gloire de son triomphe.

360. Philippe, roi de Macédoine, subjugue les Illyriens et étend jusqu'au Bosphore et à l'Hellespont la domination de la Macédoine, qui devient une puissance maritime.

355-337. La guerre sacrée se déclare. Les Phocidiens sont réduits par Philippe, à la faveur de cette guerre. L'éloquence de Démosthène réveille les Athéniens endormis, leur démasque les projets cachés de Philippe et les fait courir aux armes. Malgré leur grand courage, les Athéniens et leurs alliés sont défaits dans les plaines de Chéronée, et le bataillon sacré des Thébains périt tout entier. Philippe se fait admettre au conseil amphictyonique et devient l'arbitre de la Grèce.

335. Philippe meurt assassiné; Alexandre son fils lui succède, et, dès ce moment, l'histoire grecque n'est plus que l'histoire de Macédoine. Les Grecs s'étant révoltés contre cette tyrannie, Alexandre détruit la ville de Thèbes de fond en comble.

334. Alexandre, nommé généralissime des armées de la confédération hellénique, marche contre les Perses, et la bataille du Granique lui ouvre les portes de l'Asie Mineure.

333. La bataille d'Issus assure à Alexandre la conquête de l'Asie Mineure.

332. Le héros macédonien conquiert la Phénicie, la Palestine et l'Egypte.

331. Après avoir jeté les fondements d'Alexandrie, Alexandre s'élance dans l'Asie intérieure et, vainqueur à Arbelles, où Darius trouve la mort, voit tout l'empire perse soumis à sa puissance.

330. Les Spartiates et les Thraces se révoltent et sont vaincus par le général Antipater.

329-328. Alexandre conquiert la Bactriane et la Sogdiane, et étend les limites de la Macédoine jusqu'au fleuve Iaxarte.

327-321. Alexandre, après une expédition dans l'Inde, revient à Babylone et y meurt à l'âge de trente-deux ans.

324. Perdiccas est proclamé régent au nom d'Alexandre Aigus, fils posthume d'Alexandre le Grand. Antipater et Cratère reçoivent le commandement de la Macédoine et de la Grèce.

323-322. Les Grecs se soulèvent à la voix de Démosthène et remportent sur Antipater la victoire de Lamia. Antipater les bat à son tour près de Cranon, et Athènes, obligée de se soumettre, reçoit pour administrateur Phocion. Démosthène, condamné par le peuple d'Athènes, échappe au supplice par le poison.

321-320. Antipater meurt. Polysperchon, qui lui succède, proclame dans toute la Grèce le gouvernement démocratique.

318. Athènes se déshonore par la mort de Phocion. Cassandre s'empare d'Athènes et lui donne Démétrius de Phalère pour gouverneur.

316. Polysperchon ne garde plus qu'une partie du Péloponèse, et Eumène meurt en Asie.

315. Une ligue se forme contre Antigone.

314-311. La guerre éclate à la fois en Grèce et en Asie. Antigone et son fils Démétrius Poliorcète sont vainqueurs en Grèce, en Asie Mineure et en Syrie. Séleucus s'empare de Babylone.

311-310. Cassandre et Polysperchon mettent à mort les derniers restes de la famille d'Alexandre.

308. Une seconde ligue se forme contre Antigone. Démétrius Poliorcète s'empare d'Athènes et y rétablit la démocratie.

303. Cassandre relève son parti en Grèce et assiége Athènes. Démétrius le force à se retirer et proclame la liberté de la Grèce, qui l'acclame comme chef de tous les Grecs. Cassandre se ligue avec Lysimaque, Ptolémée et Séleucus.

301. Antigone est vaincu et tué à la bataille d'Ipsus; Démétrius prend la fuite, et Cassandre reste maître de la Macédoine et de la plus grande partie de la Grèce.

297-296. Démétrius se relève et reprend Athènes, Mégare et le Péloponèse.

295. Démétrius reprend la Macédoine.

289. Il domine presque toute la Grèce. Pyrrhus, roi d'Epire, remporte de brillants avantages.

288-286. Une ligue se forme contre Démétrius, qui est défait et meurt en captivité. Pyrrhus, Antigone Gonatas et Lysimaque se partagent la Macédoine.

282-280. Lysimaque et Séleucus meurent; Ptolémée Céraunus règne temporairement en Macédoine, et les Grecs profitent des discordes des successeurs d'Alexandre pour recouvrer peu à peu leur indépendance. De cette époque datent la ligue des Etoliens et celle des Achéens.

280-278. Les Gaulois font une descente en Grèce, où ils obtiennent d'abord de grands succès; mais la fortune change, et ils sont battus et détruits.

280-274. Pyrrhus dirige une expédition contre l'Italie.

274-273. A son retour en Grèce, il a l'avantage sur Antigone.

272. Il meurt devant Argos.

272-251. Antigone Gonatas, les Spartiates et les Etoliens remportent divers avantages.

251. Aratus délivre Sicyone.

250. La ligue des Achéens le choisit pour stratége.

243. Il délivre Corinthe, Mégare, Trézène et remporte de brillants avantages sur les Macédoniens et les Etoliens.

239. Agis tente de rétablir à Sparte les lois de Lycurgue, mais il meurt avant d'être arrivé à ses fins.

237-229. Les Achéens s'unissent aux Etoliens et la ligue achéenne atteint l'apogée de sa grandeur. Après la rupture des Spartiates avec les Achéens, Cléomène, vainqueur d'Aratus au mont Lycée, rétablit les lois de Lycurgue à Sparte.

229-224. Il triomphe d'abord de la ligue achéenne, mais Aratus appelle à son aide Antigone Doson et les Macédoniens, et Cléomène, défait à la bataille de Séleucie, s'enfuit en Egypte et y meurt. Antigone rétablit à Sparte la prépondérance des Macédoniens.

220-214. Philippe III de Macédoine, profitant de la guerre des deux ligues achéenne et étolienne, fait alliance avec Annibal contre les Romains; mais il est battu par Valerius Levinus, et les Romains lui opposent une partie des Grecs.

205-201. Après avoir signé un traité de paix avec la république romaine, Philippe attaque Attale et les Rhodiens, alliés des Romains, et envoie des secours aux Carthaginois. Les Romains lui déclarent de nouveau la guerre.

197. Il est battu à Cynocéphale.

196. Il proclame la liberté des Grecs.

192. Antiochus, appelé en Grèce par les Etoliens, est vaincu par les troupes romaines.

192-191. Philopœmen relève la ligue achéenne.

191-190. Les Romains soumettent les Achéens.

171-168. Persée, roi de Macédoine, fait la guerre aux Romains; mais il est vaincu à Pydna et fait prisonnier. Les Romains conquièrent la Macédoine et l'Epire.

148. Andriscus se soulève en Macédoine, mais il est vaincu par Métellus.

146. Après la défaite des Achéens à Scarphée et la prise de Corinthe par Mummius, la Grèce est réduite en province romaine sous le nom d'Achaïe.

88. Sylla défait Archélaüs général de Mithridate, roi de Pont, et s'empare d'Athènes révoltée. Sylla est vainqueur à Chéronée et à Orchomène.

48. César et Pompée portent en Thessalie et en Epire la guerre civile, qui aboutit à la bataille de Pharsale.

42. Brutus et Cassius sont battus par Octave et Antoine à Philippes.

54-68 après J.-C. Les dépouilles des ornements des temples et des palais de la Grèce servent à orner les édifices de Rome.

117-138. Adrien s'occupe de l'embellissement d'Athènes.

364. Valentinien forme l'empire d'Orient.

Ici finit l'histoire de la Grèce ancienne, au moment où commencent les invasions. La Grèce n'a pas proprement d'histoire au moyen âge, ni même dans les temps modernes, jusqu'à la constitution de ce pays en royaume indépendant.

Pour ne pas rompre l'unité de l'article suivant, où nous ferons l'histoire de ce royaume, nous allons continuer à énumérer ici les rares événements relatifs à l'histoire des Grecs depuis l'invasion slave jusqu'à l'époque contemporaine.

395-540. Invasions d'Alaric, des Vandales, des Ostrogoths, des Bulgares et des Slaves.

687. Les Slaves s'établissent en Macédoine.

746-867. Les Slaves, qui s'étaient fixés dans le Péloponèse, sont attaqués par l'impératrice Irène et soumis par Michel III.

1080. Robert Guiscard et les Normands soumettent l'Epire et une partie de la Thessalie.

1146. Le roi Roger de Sicile ravage l'Acarnanie, l'Etolie, et prend Corinthe et Thèbes.

1452-1570. Les Turcs, maîtres d'Athènes, soumettent la Morée, l'Épire et l'Eubée.

1571. Don Juan d'Autriche gagne sur les Turcs la célèbre bataille de Lépante.

1667-1669. Les Turcs assiégent Candie et s'en rendent maîtres.

1699. Mustapha II cède la Morée aux Vénitiens.

1715. Achmet II la reprend aux Vénitiens.

1766-1779. Les Monténégrins et les habitants du Magne se mettent en insurrection.

1772-1804. Les Souliotes font d'abord reconnaître leur indépendance, mais ils sont exterminés par Ali-Pacha.

— *Langue*. La langue des Grecs ou langue hellénique appartient à la branche thraco-pélasgique, appelée aussi gréco-latine, de la famille indo-européenne. On distingue l'hellénique, ou grec ancien, du romaïque, ou grec moderne.

Les Hellènes, avons-nous dit, se croyaient autochthones, c'est-à-dire nés sur la terre qu'ils habitaient. Mais la science linguistique a prouvé qu'ils étaient venus de fort loin dans le pays qu'ils ont illustré. Quand on a pu comparer la langue des Grecs avec la langue primitive des Perses, conservée dans le Zend-Avesta, les idiomes germaniques, les langues slaves, et enfin le sanscrit, souche première des langues indo-européennes, ont été reconnus pour appartenir à la même famille. Aux 11,633 mots grecs que M. Pott examine dans son *Lexique*, il rapporte 2,055 mots sanscrits, 138 zends, 36 arméniens, 648 latins, 292 gothiques, 728 allemands, 526 slavons, 40 russes, 800 lithuaniens et 327 celtiques. Outre cette preuve décisive empruntée au vocabulaire, on reconnaît une frappante similitude dans les formes grammaticales et dans les procédés de dérivation et d'inflexion. Toutefois le grec ne dérive pas directement du sanscrit ni même du zend, avec lequel il présente des rapports plus intimes; il est sorti de la langue pélasgique altérée par le temps, modifiée par les Hellènes, appropriée enfin au génie de la nation. Hérodote et Diodore parlent des Pélasges comme ayant apporté en Grèce un certain degré de civilisation; mais ils ne disent rien de la part que la langue de ce peuple eut dans la constitution définitive de celle des Grecs. Bien qu'il soit le plus ancien historien de la Grèce, Hérodote paraît ignorer les circonstances et les éléments de la formation de la langue hellénique. Les Pélasges étaient considérés comme un peuple étranger, ayant parlé une langue qui lui était propre. Cette langue, éteinte à l'époque où vécut le Père de l'histoire, aurait, à ce qu'il assure, différé essentiellement du grec. Strabon et Pausanias, en parlant d'une race antique qui habitait le Péloponèse avant l'arrivée des Hellènes, nous laissent également dans l'ignorance sur la nature de la langue de cette race.

Platon reconnaît qu'il faut recourir aux langues barbares pour découvrir les principales sources où ses compatriotes avaient puisé la leur. L'étude critique du grec ne prit naissance qu'à Alexandrie, et cette étude fut fondée principalement sur le texte d'Homère. Une ébauche incomplète de grammaire grecque, due aux philosophes nationaux, existait à une époque antérieure. Platon connaissait le nom et le verbe comme étant les deux parties constituantes du discours. Aristote y joignit les conjonctions et les articles; il observa également les distinctions de nombre et de cas; mais ni Platon ni Aristote, dit M. Max Muller, ne firent grande attention aux formes du langage qui répondaient à ces formes de la pensée. Les premiers qui classèrent méthodiquement les formes du langage furent les savants d'Alexandrie et leurs rivaux de l'école de Pergame. Leur principale occupation étant de donner des textes corrects des classiques grecs, et surtout d'Homère, ils étaient forcés de faire attention aux formes de la langue, de chercher à les déterminer avec la plus grande exactitude possible. Avant Zénodote, le premier bibliothécaire d'Alexandrie (250 ans av. J.-C.), tous les pronoms étaient simplement classés comme articulations ou articles du discours. Ce fut ce philosophe qui, le premier, imagina une distinction entre les pronoms personnels et les articles. La première idée des nombres, nous l'avons dit, fut conçue et définie par Aristote; mais il n'imagina pas de termes pour les désigner, et ne parut pas même avoir remarqué le duel. Zénodote, l'éditeur d'Homère, fut le premier à remarquer l'emploi du duel dans les œuvres de ce poëte. La première grammaire grecque est celle de Denys de Thrace, qui, sans fonder la science grammaticale, appliqua à un objet pratique les découvertes des anciens philosophes et des critiques d'Alexandrie. Mais tous ces travaux philologiques n'ont apporté aucune lumière réelle sur la question des origines de la langue grecque. Le silence des anciens sur cette question laissa le champ ouvert aux hypothèses des modernes. Au commencement du XVII^e siècle, l'allemand Alstédius, dans son *Encyclopédie de la Bible*, soutint que les sources du grec sont dans l'hébreu, dans le chaldéen et dans le syriaque; mais surtout dans l'hébreu, langue qui fut parlée, selon lui, par Javan, fils de Japhet et père des Ioniens, nom sous lequel les Grecs étaient connus des barbares. D'autres ajoutèrent à l'énumération des sources supposées du grec l'arabe et le persan. Plus tard, un professeur de l'université de Padoue, Pierre Eric, dans un ouvrage intitulé *Renatum e mysterio principium philologicum*, rejette les opinions de ses devanciers et fait de l'idiome d'Homère la plus ancienne langue du monde. En 1788, l'Anglais Webb publia à Londres un livre pour développer les raisons qui devaient faire croire que le grec est une langue dérivée du chinois. Quelques érudits, moins absolus dans leurs idées, ont admis plusieurs sources distinctes. Ainsi, à côté de la langue des Ioniens, regardés comme aborigènes, on mettait, en se rapprochant plus de la vérité, celles des Pélasges et des Thraces. Mais les uns font venir les Pélasges de l'Arabie, tandis que d'autres ne savent s'il faut faire du pélasgique une branche du gothique ou du celtique. Olaüs Rudbeck, dans son *Atlantica*, Ihre, dans son *Glossaire*, et Jamisson, dans son *Hermes scythicus*, rattachent décidément le grec au gothique. Mais les deux premiers de ces auteurs, par amour-propre national sans doute, voient dans la langue des Goths plutôt encore la mère que la sœur de celle des Grecs. Jamisson établit différemment l'ordre de filiation. Il cherche à démontrer que la terminaison *ein* des infinitifs grecs est devenue la terminaison *an* ou *ian* du mœso-gothique, la terminaison *en* de l'allemand, et que de la terminaison *ikos* des adjectifs grecs sont venues les terminaisons *ags*, *igs*, *eigs* du mœso-gothique, *ig* de l'allemand, etc. La route suivie par ces derniers a conduit les philologues contemporains à classer le grec, qui fut à l'origine un dialecte pélasgique, parmi les langues indo-européennes.

L'alphabet grec se compose de 24 lettres, dont 7 voyelles et 17 consonnes. Lorsque Cadmus, suivant la tradition, importa en Grèce l'écriture phénicienne, l'alphabet ne comptait que 16 lettres. Plus tard, Palamède en ajouta 4 nouvelles, et, au commencement du V^e siècle avant Jésus-Christ, Simonide en inventa également 4, dont 2 sont les voyelles longues *êta* et *oméga*. Dans le nombre des 24 lettres dont il vient d'être parlé, ne sont pas compris le *bau*, nommé plus tard *digamma*, dérivé du *vav* sémitique et en usage seulement chez les Eoliens, ni le *koppa*, dérivé du *koph*, ni le *san* ou *sanpi*, dérivé du *schin*. Ces deux dernières lettres furent de bonne heure regardées comme superflues et identifiées l'une avec le *kappa*, et l'autre avec le *sigma*. Le *zêta*, le *thêta* et le *chi* n'ont pas leurs analogues dans l'alphabet français; les deux premiers doivent être prononcés comme le *th* anglais, et le dernier comme le *ch* allemand.

On compte en grec 9 espèces de mots ou parties du discours, y compris l'article, qui manque au sanscrit et au latin. Il y a trois genres, comme en sanscrit, en latin et en allemand, et trois nombres : singulier, pluriel et duel. Les grammairiens rangent les noms en trois déclinaisons, correspondant aux trois premières déclinaisons latines. La déclinaison grecque ne compte que cinq cas. L'ablatif manque : il est remplacé par le génitif ou le datif. Les degrés de comparaison dans les adjectifs sont exprimés par un changement de terminaison ou par un adverbe placé devant le positif. La conjugaison grecque est plus riche que la conjugaison latine. Les anciens grammairiens reconnaissaient treize formes de verbes différentes. On les réduit à deux principales. L'une a la première personne du présent de l'indicatif terminée en *mi*, comme en sanscrit, *didômi*, je donne, *tithêmi*, je pose, etc., et l'autre l'a terminée en *ô*, comme en latin, *luô*, je délie, *phileô*, j'aime. Les verbes grecs sont susceptibles de trois voix, savoir : la voix active, la voix passive et la voix moyenne ou réfléchie. La plupart des temps de la voix moyenne lui sont communs avec ceux de la voix passive. Le radical du verbe se trouve dans le temps qui offre la forme la plus brève, dans celui qui est nommé aoriste second. Ce terme d'aoriste, emprunté au grec même, répond au prétérit des verbes français. On désigne comme aoriste premier une forme de ce temps plus fréquente dans les auteurs, mais dont la création semble postérieure à l'autre. L'optatif est un mode qui répond aux temps secondaires du subjonctif français et latin, c'est-à-dire à l'imparfait et au plus-que-parfait du subjonctif. Les temps, du moins à la voix active, sont au nombre de six, quatre de moins qu'en français, parce que le prétérit antérieur et le futur antérieur, ainsi que les deux conditionnels, manquent.

L'indicatif seul a les six temps. L'impératif et le subjonctif n'ont que trois temps : le présent, l'aoriste et le parfait. L'optatif, l'infinitif et le participe ont quatre temps : le présent, le futur, l'aoriste et le parfait. L'infinitif est souvent employé substantivement et comme régime d'une préposition. L'addition d'une voyelle initiale, sous le nom d'augment, et le redoublement de la consonne initiale concourent, avec la terminaison, à la formation de plusieurs temps. Parmi les caractères saillants de la langue grecque, il faut compter l'extension donnée dans cette langue à l'emploi des particules, et surtout la faculté, pour ainsi dire illimitée, qu'elle a de créer des mots composés. Les racines sont monosyllabiques, pour la plupart. Dans la formation, il faut considérer deux éléments : l'élément caractéristique et l'élément euphonique. Le premier est commun à toutes les langues; mais on ne le trouvera, à l'exception du sanscrit, nulle part plus riche que dans le grec. Le second élément n'a été introduit qu'en vue des lois de l'harmonie : changement de voyelles, transposition de consonnes, renforcement de syllabes, tels sont les moyens employés dans la création des mots grecs. Ces mots, avec leurs inflexions et les désinences variées de leurs cas, se présentent, suivant l'heureuse expression d'Ottfried Müller, comme des corps vivants; ils sont réellement synthétiques.

Nos langues modernes sont dans l'impuissance de suivre le grec sur ce terrain, et notre réflexion a même peine à retrouver toutes les relations entre les diverses pensées de l'âme que le génie grec a saisies et exprimées. Outre la richesse en particules que nous avons signalée, l'abondance et l'emploi aisé des participes permettent de grouper autour du verbe principal beaucoup d'actions secondaires ou de traits accessoires. Les langues modernes ont emprunté au grec la plupart des termes qui servent à désigner les arts, les sciences et les objets qui s'y rapportent. Quand on veut donner des noms aux nouvelles inventions, aux instruments, aux machines, on a encore souvent recours au grec pour trouver dans cette langue des mots faciles à composer, qui expriment l'usage ou la nature des nouvelles inventions.

Dans la syntaxe, le grec n'est pas moins remarquable qu'au point de vue grammatical. Les mouvements les plus délicats, les liaisons les plus intimes des pensées se plient aux exigences de la grammaire et de la logique. Cependant la langue grecque n'avait ni l'obscurité de l'allemand, ni la clarté commune des idiomes nés du latin : l'écrivain y trouvait en même temps la discipline, qui prévient les écarts, et la liberté d'allure que le génie doit avoir pour traduire toutes les nuances de la pensée. Les poésies homériques sont le premier monument de cette langue. Elles nous la montrent toute formée et admirable de ressources. On y remarque déjà une richesse luxuriante, contenue par ce sentiment du beau et par cet esprit de mesure qui distinguent le génie hellénique.

Le grec a passé, pendant sa longue existence, qu'on ne saurait évaluer à moins de trois mille ans, par des modifications assez sensibles. Comprenant d'abord un assez grand nombre de dialectes, il a été ramené à une forme unique sous l'influence de la culture littéraire. Selon le savant géographe Malte-Brun, on aurait distingué dans le grec primitif deux idiomes : d'une part, l'hellénique ancien, fort rapproché du pélasgique et se subdivisant en arcadien, thessalien et macédonien; d'autre part, l'œnotrien, qui, transporté plus tard dans la Grande-Grèce et mêlé aux idiomes italiotes, aurait formé le latin. Cette classification toute conjecturale se rapporte à une époque qui échappe au contrôle de l'histoire. Strabon nous apprend que, de son temps, on remarquait des particularités dans le langage de chaque ville. Divisés en petits Etats, les peuples de la Grèce semblent avoir considéré comme une marque d'indépendance de conserver chacun, aussi longtemps que possible, l'emploi de son dialecte. Un grand nombre de ces dialectes ont péri faute de culture littéraire, et plusieurs aussi ne nous ont été révélés que par de rares inscriptions ou par quelques remarques jetées çà et là à travers les écrits des grammairiens. On a rattaché cette multitude de dialectes à quatre types distincts, qui, suivant l'ordre probable dans lequel ils ont été fixés, sont : l'éolien, l'ionien, le dorien et l'attique. Ces dialectes s'élevèrent tous successivement au rang de langue cultivée et écrite, rang dans lequel ils se maintinrent simultanément pendant une durée de plusieurs siècles. Les différences qui existaient entre ces dialectes provenaient surtout de la nature variable des voyelles et de la permutation des consonnes de même organe.

L'éolien fut d'abord parlé en Béotie; de là il passa, avec les colonies éoliennes, dans la partie de l'Asie Mineure qu'elles occupèrent et dans les îles voisines, comme Lesbos et autres. L'éolien, dit Malte-Brun, se rapprochait de l'œnotrien et avait, par conséquent, beaucoup d'affinité avec le latin. Il avait conservé plus de formes primitives que tous les autres dialectes, et, dans la bouche du plus grand nombre de ceux qui le parlaient, il garda longtemps des tournures archaïques étranges pour les habitants des autres parties de la Grèce. L'éolien est le langage dans lequel ont chanté Alcée et Sapho. A ce dialecte se rapportent le dorien, dont il va être parlé, et plusieurs autres dialectes secondaires qui nous sont inconnus : ce sont le béotien, le lacédémonien, le thessalien, l'étolien, le macédonien, le crétois, etc.

Le dialecte dorien n'était guère qu'une variété de l'éolien. Originairement confiné dans les régions septentrionales de la Grèce, telles que l'Épire et la Doride, le dorien se répandit dans le Péloponèse, lors du retour des Héraclides, et il eut à Sparte son foyer principal. Ce dialecte passa aussi, avec les colonies fournies par la population qui le parlait, d'un côté, en Asie Mineure, dans les îles de Rhodes et de Crète et dans la plus grande partie de l'Archipel, de l'autre, dans la Grande-Grèce et dans la Sicile. Le dorien est remarquable entre tous les autres dialectes grecs par la force et l'ampleur, par la prédominance des sons ouverts et la rareté des consonnes sifflantes. Il a été suivi par Théocrite, Archimède, Pindare et les philosophes pythagoriciens. Les chœurs des tragiques en offrent des traces nombreuses. Au dorien, comme à l'éolien, se rapportaient plusieurs dialectes secondaires. Le plus pur était le messénien, dont les formes peuvent être étudiées dans les poëtes lyriques. L'ionien diffère de ce qu'on peut regarder comme le type primitif de la langue grecque, beaucoup plus que le dorien, surtout que l'éolien. Parlé d'abord dans les régions méridionales de la Grèce propre, où il s'est formé, principalement en Attique et dans toute l'Achaïe, il fut transporté dans l'Asie Mineure avec les colonies des Athéniens et des Achéens, et là il subit une transformation. La province où ces colonies s'établirent comprenait Milet, Ephèse et Smyrne, avec l'île de Samos, et elle fut appelée Ionie du nom de la race immigrante. L'influence de ces molles contrées est manifeste dans l'excessive recherche de l'harmonie, qui est le trait distinctif de l'ionien. Ce dialecte aime les sons doux et liquides, le concours des voyelles dont la prononciation exige le moins d'efforts; il change les brèves en longues et en diphthongues, rejette toutes les contractions, retranche souvent par euphonie les consonnes initiales, évite surtout les gutturales et multiplie les labiales. L'ionien est la langue d'Hérodote et d'Hippocrate. De tous les dialectes grecs, il fut le plus anciennement cultivé. Il forme la base des poëmes homériques; mais il s'y trouve mêlé à des formes appartenant aux autres dialectes, ce qui fit donner à la langue d'Homère le nom particulier de dialecte épique.

L'ionien de la Grèce d'Europe, c'est-à-dire celui qui était parlé dans l'Attique, au lieu de s'amollir et de s'efféminer comme l'ionien de l'Asie Mineure, prit un caractère de plus en plus sévère, sans imiter la roideur du dorien; il devint à la fois plus souple que celui-ci et plus précis que celui-là, et on le désigna sous le nom de dialecte attique. Il faisait un usage fréquent de l'élision et il montrait beaucoup de tendance à contracter tout ce qui était susceptible de contraction. Perfectionné par les écrivains du siècle de Périclès, qui avait fait d'Athènes l'école de la Grèce, le dialecte attique acquit la supériorité sur tous les autres dialectes grecs. A l'époque d'Alexandre le Grand, il était déjà devenu la langue commune de la famille hellénique, et il fut bientôt le seul cultivé par les écrivains en prose. Les poëtes firent encore des vers éoliques, doriques ou ioniques; mais ces dialectes n'étaient plus parlés, si ce n'est par le vulgaire, et, à partir du III^e siècle avant Jésus-Christ, aucun d'eux n'apparaît dans les monuments écrits. L'attique, en devenant la langue commune, fut spécialement désigné sous le nom d'hellénique. Il garda l'usage des contractions fréquentes, mais il perdit quelques-unes de ces formes recherchées qui constituaient son caractère propre. Ces formes furent appelées atticismes quand elles se rencontrèrent encore sous la plume des écrivains postérieurs à la période athénienne.

L'hellénique, répandu dans toutes les parties de l'empire d'Alexandre, fut parlé à toutes les cours des princes macédoniens, ses successeurs, et devint la langue vulgaire, non-seulement en Macédoine, mais en Egypte, en Judée et en Syrie, où il disputa le terrain aux idiomes nationaux, qu'il ne put jamais, toutefois, faire disparaître complétement. Plusieurs siècles auparavant, des colonies grecques avaient propagé la langue nationale à l'extrémité occidentale de la Méditerranée, sur la côte d'Espagne et dans la Gaule Narbonnaise. Depuis les premiers temps historiques de l'Italie, on y trouve le grec installé comme chez lui, presque au même titre que le latin. Bien avant la première guerre punique, beaucoup d'hommes d'Etat romains comprenaient et parlaient le grec. Pour la génération nouvelle que Caton voyait se former autour de lui, la connaissance du grec était le complément de l'éducation d'un homme de bonne société. Les jeunes gens lisaient des livres grecs; ils conversaient, ils écrivaient même en grec. Tiberius Gracchus, consul en 177 avant notre ère, prononça à Rhodes un discours en grec, et il le publia ensuite. La première histoire romaine fut écrite à Rome, en grec, par Fabius Victor, vers 200 avant Jésus-Christ.

Sous la domination romaine, l'idiome de la Grèce ne perdit rien de son lustre et continua d'être cultivé à Rome. Le consul Publius Crassus en savait parler les différents dialectes. Sylla permit aux ambassadeurs étrangers de parler grec devant le sénat romain. Enfin, Cicéron fit un harangue en grec devant le sénat de Syracuse, et Auguste dans la ville d'Alexandrie.

Toutefois, la grande extension que prit cette langue ne put avoir lieu sans y apporter de nouvelles altérations. Des expressions et des formes étrangères s'y introduisirent et donnèrent naissance à l'hellénistique, ainsi nommé du mot *hellenistês*, signifiant un étranger qui parle grec. Le dialecte alexandrin fut le plus important des idiomes hellénistiques. Un autre dialecte altéré fut celui des Juifs hellénistes, usité en Syrie, dans lequel ont été écrits trois au moins des quatre Evangiles et tous les autres livres du Nouveau Testament, et traduits ceux de l'Ancien. Ce dialecte se

fait remarquer par certaines tournures sémitiques et par l'abandon du nombre duel.

— *Littérature.* La littérature grecque est l'aïeule de toutes les littératures européennes; les poëtes, les littérateurs, les historiens, les philosophes qui l'ont illustrée, ont approché de si près du beau idéal dans tous les genres, comme, dans l'art, les statuaires, les peintres et les architectes de la Grèce, que leurs œuvres sont restées les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, leurs types des modèles toujours admirés, et que, depuis près de trois mille ans, les générations qui se sont succédé n'ont cessé de puiser chez eux comme à une large source. Considérée comme le berceau de toutes les autres, la littérature grecque devrait donc tenir ici la plus grande place; mais, précisément à cause de son importance, elle est étudiée en détail dans ce *Dictionnaire* sous toutes ses faces; chaque genre : épopée, tragédie, comédie, poésie lyrique, a été l'objet d'un examen particulier, sans compter l'analyse spéciale consacrée à chacune des grandes œuvres. Nous nous contenterons donc de tracer un résumé rapide, qui mette en relief les points saillants et fasse juger l'ensemble.

Antérieurement aux deux vastes épopées homériques, qui sont pour nous les premiers monuments de la littérature grecque, l'âme des Hellènes s'épancha dans une foule de compositions d'une importance moindre, mais qui n'en ont pas moins laissé une trace profonde. Des hymnes, des poésies, des chants populaires furent les premiers vagissements de leur poésie; des théogonies, des préceptes moraux ou techniques, enfin l'histoire des demi-dieux, fondateurs de races, et des héros, le récit des hauts faits dignes d'être conservés à la mémoire, en marquèrent l'épanouissement. C'est la marche logique de l'esprit humain, dans les sociétés primitives. Des premiers essais poétiques des aèdes, il n'est resté absolument que le souvenir conservé par les Grecs des temps postérieurs; c'etait le *Linos*, sorte d'élégie ou de mélopée plaintive sur laquelle les hommes même des temps homériques avaient des idées si vagues qu'ils en ont fait un poëte, Linus, pour lequel ils ont forgé une biographie fabuleuse; c'étaient les *Péans*, ou chants de guerre consacrés à Apollon; les *Thrènes*, ou chants de deuil consacrés aux funérailles; l'*Hyménée*, par lesquel on célébrait les fiançailles; le *Cômos*, qui se chantait dans les festins; d'autres chants populaires fêtaient les semailles, les moissons, la vendange, tous les actes de la vie d'un peuple rustique et vivant des produits du sol. De tous les vieux poëtes, Hésiode est celui qui nous a conservé le plus de souvenirs de ce genre; encore se contente-t-il de mentionner chacun de ces chants et d'en donner une idée générale.

Orphée, du moins, a une personnalité distincte; c'est un des Argonautes, c'est-à-dire que l'on plaçait sa vie vers l'an 1300 av. J.-C. Pendant que les vaillants guerriers Jason, Hercule, Castor, Pollux, vont à la conquête de la mystérieuse toison d'or, Orphée les charme par ses vers; mais les personnages mêmes avec lesquels on le fait vivre montrent à quel point la fiction s'est mêlée pour lui aux faits réels. Poëte et législateur à la fois, il parcourut sans doute la plus grande partie du monde alors connu, ainsi que devait faire Homère. Il visita l'Egypte et se fit initier au culte d'Isis; il connut et peut-être institua les mystères de la Samothrace. Partout il chercha à civiliser, à faire pénétrer les premières notions des arts, des métiers; il enseigna la culture des terres, l'art de bâtir, de soumettre au joug le bétail. La legende d'Orphée, élevant des murailles au son de la lyre et apprivoisant les bêtes féroces, est un symbole intelligible; il fit mieux que d'apprivoiser les bêtes, il civilisa les hommes. Victime sans doute de ses bienfaits, il mourut déchiré par les Bacchantes. Ce qui nous reste d'Orphée a un caractère hiératique et sacerdotal; à une époque postérieure, ses compositions, transmises de génération en génération par la mémoire seule, se sont altérées et même ont été visiblement retouchées; de plus, on a placé sous son nom des hymnes qui durent être composés peu de temps avant l'ère chrétienne; mais certains fragments remontent indubitablement à la plus haute antiquité. Les poëmes orphiques ne peuvent donc être admis sans restriction; les principaux sont : les *Légendes sacrées*, où est exposé tout un système de théogonie bien différent de ceux d'Hésiode et d'Homère; la *Nature*, poëme dont le titre indique le sens et la portée; le *Manteau et le filet*, composition symbolique relative aux mystères; les *Bachiques*, où est exposé le culte de Dionysos. Tous portent la trace d'interpolations évidentes.

Le caractère de cette poésie primitive, c'est sa profonde religiosité, originale en ce qu'elle ne se propose l'imitation d'aucune autre littérature, qu'elle n'en connaît et n'en soupçonne même aucune autre. Elle revêt cependant de formes nouvelles de vieux dogmes aryens apportés de l'Inde à l'époque de ces grandes migrations qui se perdent dans la nuit des temps antéhistoriques. Mais les Grecs eux-mêmes n'en connaissaient pas la provenance, et il a fallu tous les progrès de l'érudition moderne pour en suivre la filiation à travers les changements que leur ont progressivement imposés les caprices des poëtes. De même que l'on peut apercevoir un reflet des cultes monstrueux de l'Inde dans quelques parties de la mythologie grecque, dans certains mystères, dans les traditions qui se rapportent aux Corybantes et aux Cabires; ainsi l'on retrouve également dans les poésies orphiques, et même dans quelques passages d'Homère et d'Hésiode, des formules à peine défigurées des grandes épopées sanscrites. Un naturalisme plein de vie circule encore sous les symboles; les divinités sont des personnifications des phénomènes naturels, du changement des saisons, du rajeunissement perpétuel de la nature; elles ont encore ce caractère dans Hésiode. Mais ce peuple avait une telle puissance d'assimilation et le génie plastique si prononcé, qu'il faisait sien tout ce qu'il empruntait, et qu'il a donné à ses mythes la forme définitive sous laquelle ils ont traversé les siècles.

Contemporain d'Orphée, placé dans un lointain aussi vague, Musée ne nous apparaît qu'encore plus chargé d'ombre. Il appartenait à la race sacerdotale des Eumolpides et fit partie de cette série d'aèdes, à la fois poëtes, prophètes et législateurs, qui furent les premiers chantres de la Grèce. On n'a que le titre de ses œuvres : c'étaient des hymnes d'initiation, un recueil d'oracles, une *Sphère*, essai de cosmogonie; une *Théogonie*; un recueil de formules magiques contre les maladies, un essai épique sur la *Guerre des Titans*. Un autre aède, Olen, barde du Nord, ainsi que l'indique son nom, installa en Lycie, puis à Délos, une colonie religieuse et importa, dit-on, en Grèce le culte d'Apollon et de Diane. Cette période est toute mythique.

Entre Orphée, Musée, Olen et Homère, c'est-à-dire du XIVe au Xe siècle av. J.-C., il dut y avoir bien des poëtes, quoique aucune de leurs compositions ne nous soit parvenue; et sans doute des cycles entiers de poëmes épiques étaient récités par fragments dans ces nombreux concours de rapsodes qui avaient lieu tous les ans à Sicyone, à Syracuse, à Thespies, à Chios, à Olympie, dans les fêtes solennelles, et dont Hérodote et Pindare nous ont conservé le souvenir. On sent, du reste, en lisant Homère, que le chantre de l'*Iliade* ne met en œuvre qu'une matière déjà travaillée avant lui, que ses héros sont depuis longtemps populaires et les types principaux déjà fixés à jamais dans la mémoire. La forme merveilleuse de son vers, cet hexamètre si plein, si sonore et si majestueux, il est également certain qu'elle avait été trouvée avant lui, car le génie même n'atteint pas du premier coup une telle perfection. Mais, comme il est le premier dont les vastes compositions nous soient parvenues, et que, sans nul doute, il fut le plus grand de tous, c'est à lui qu'en est revenue toute la gloire. Nous n'examinerons ici aucune des questions qui se rattachent à l'existence et à l'œuvre d'Homère. Nous nous contenterons de considérer l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme deux œuvres typiques, deux épisodes admirablement choisis parmi tous ceux qui formaient le cycle de la guerre de Troie; elles nous donnent l'idée de ce que devait être cet ensemble d'épopées dont elles sont les fragments les plus parfaits. Qu'elles soient sorties du cerveau d'un seul homme ou qu'il faille plutôt y voir une œuvre collective dont quelque génie puissant avait tracé le cadre, à peine furent-elles composées qu'une foule de rapsodes parcoururent la Grèce en récitant des lambeaux de ces merveilleux poëmes qui retraçaient, au milieu d'une civilisation naissante, les hauts faits des aïeux, les généalogies des grandes familles, les progrès des mœurs et les symboles religieux. Homère fut pour les Grecs le poëte national par excellence. Si, pour nous, il n'est plus que le témoin d'une époque disparue et le révélateur des institutions primitives, il était plus que cela pour ses compatriotes encore barbares, qu'il initiait à des mœurs meilleures. Il leur apprenait l'amour de la patrie en racontant la grande lutte des races de l'Orient contre celles de l'Occident; l'héroïsme en chantant Achille, Patrocle, Ajax; la constance avec Ulysse; la fidélité conjugale avec Pénélope et Andromaque; la sagesse avec Mentor, en même temps que, par la sublimité de ses conceptions, il les pénétrait de l'idée du beau dont ce peuple privilégié se fit de bonne heure un culte.

Hésiode appartient à cette même période épique; cependant bien des nuages planent encore sur ce poëte et sur ses œuvres. Parmi celles-ci, quelques-unes portent le cachet d'une époque antérieure à l'*Iliade*, d'autres sont manifestement postérieures de plusieurs siècles. On rejetterait donc comme fabuleuse l'existence même du poëte, si l'on ne considérait qu'à cette époque, et longtemps encore après, les vers n'étaient confiés qu'à la mémoire, et que, dans cette longue transmission d'âge en âge, ont dû s'opérer ces changements et ces interpolations qui aujourd'hui déroutent la critique. Les Grecs appelaient ses poëmes les chants ascréens, parce qu'Hésiode, que la tradition fait naître à Cumes, patrie d'Homère, vint de bonne heure se fixer à Ascra, en Béotie. Il paraît s'être adonné spécialement au labourage et avoir vécu dans une paix profonde, tantôt poussant devant lui la charrue, tantôt prenant la lyre, comme Orphée, pour initier les hommes aux rudes et bienfaisants travaux des champs (les *Travaux et les jours*) et aux mythes religieux (la *Théogonie*). On reconnaît, dans cette généalogie des dieux, de grandes différences avec celle que suivait Homère; Hésiode s'est inspiré de mythes beaucoup plus anciens, vagues échos des traditions aryennes. Dans une suite de compositions épiques appelées par les érudits les *Grandes Eées*, le poëte avait chanté, dit-on, les femmes qui furent unies à des dieux. Le *Bouclier d'Hercule* est un fragment d'un de ces poëmes; mais il porte la trace d'une littérature bien postérieure à Homère, et, s'il est d'Hésiode, il ne nous est parvenu que profondément transformé.

A cette même période se rattachent les hymnes qui portent le nom d'Homère; aucun d'eux ne fut composé par l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, mais ils sont dus aux inspirations des poëtes de son école, appelés, de son nom, les homérides. Ils étaient chantés aux fêtes d'Apollon, de Pytho, de Démétêr, d'Arès, d'Artémis, et furent produits dans les concours de rapsodes dont nous avons parlé plus haut. Ils font une sorte de transition entre les épopées et les odes qui illustrèrent surtout l'âge suivant.

La poésie lyrique, sous toutes ses formes, mais principalement sous celle de l'ode et de l'élégie, apparaît au VIIe siècle, avec Callinus, Archiloque, Tyrtée, Simonide d'Amorgos, Alcman, Stésichore, Alcée et Sapho. C'est là surtout que les Grecs montrèrent leur génie créateur et qu'ils arrivèrent du premier coup à la perfection. On n'a de l'Ephésien Callinus (678-629 av. J.-C.) qu'un fragment d'élégie qui mentionne l'expédition des Cimmériens à Ephèse et la ruine de Sardes. C'est aussi le terrible fléau de la guerre qui inspire son contemporain, le Milésien Tyrtée, (685-608), à la fois héros et poëte. Ce maître d'école boiteux, que les Athéniens mirent par dérision à la tête des Spartiates, toujours vaincus alors par les Messéniens, les enflamma par son courage personnel et par ses hymnes, perdit trois batailles et finit par être victorieux. Archiloque, de Paros (678-629), eût pu être un digne émule de Tyrtée; il passa sa jeunesse à combattre et à chanter les combats; un désespoir d'amour le jeta dans la satire, et il fut particulièrement âpre et cruel. C'est l'inventeur du mètre ïambique. Alcman, Lydien d'origine, esclave, puis affranchi, donna les premiers modèles de la poésie érotique; il composa surtout des chœurs destinés à être chantés par les jeunes filles dans les Parthénies. Il atteignait sa maturité en 629. Le Sicilien Stésichore (643-560) composait aussi des chœurs; mais ceux-ci étaient chantés aux fêtes de Dionysos; ils donnèrent naissance au dithyrambe et, par une transformation de ce genre, à la tragédie. Poëte épique d'une certaine ampleur, il chanta aussi les héros et les dieux, les grandes batailles, les expéditions lointaines, les siéges fameux. Les sujets sont empruntés à la mythologie, aux vieilles légendes, et tout ce qu'il a touché est marqué de l'empreinte d'un génie puissant. Simonide d'Amorgos (664), par la tournure satirique de son esprit, doit être placé à côté d'Archiloque; mais il a bien plus de bonhomie et de malice. On a de lui une piquante diatribe contre les femmes. Alcée, né à Mitylène, dans l'île de Lesbos, compatriote et contemporain de Sapho, fut un des plus grands lyriques éoliens (606-554); malheureusement, ses poésies érotiques sont perdues. Quant à ce qui nous reste de Sapho, ces fragments, si peu considérables qu'ils soient, suffisent pour qu'on la place au rang des plus beaux génies; elle atteignit, dans la strophe qui de son nom fut appelée saphique, la perfection absolue. Le Dorien Ibycus (528) n'est guère célèbre que par sa mort, par les grues qui révélèrent ses assassins, et toute la pléiade des poëtes érotiques, dont les noms ont été conservés surtout par l'*Anthologie*, est éclipsée par le plus aimable de tous, Anacréon de Téos. Il florissait vers l'an 540. C'est le poëte du plaisir, mais c'est en même temps le poëte de la sagesse; dans ses vers d'une rare élégance, il chante l'amour facile, les roses, le printemps; en même temps, il fait un retour sur la brièveté de la vie et invite l'homme à jouir de l'heure présente. C'est le modèle d'Horace, et, seul, le poëte latin a su rendre une partie de sa grâce. Sa chanson de la *Rose* et l'*Amour piqué par une abeille* sont des chefs-d'œuvre. Plus élevé, plus lyrique, Simonide de Céos (556-488) composa des *Thrènes* ou élégies pour lesquelles il avait un talent particulier, des *Parthénies*, des odes olympiques, parmi lesquelles une des plus curieuses chante des courses de mules qu'il appelle les « filles des coursiers aux pieds ailés, » des odes en l'honneur des athlètes, et la légende a conservé le souvenir de celle qu'il composa pour Scopas.

Simonide acquit une gloire universelle, et, de tant d'œuvres qui le rendirent illustre, il nous reste à peine quelques fragments; mais son admirable élégie de *Danaé* suffirait seule à consacrer sa gloire. Comme chantre des vainqueurs du stade, c'est le digne prédécesseur de Pindare (520-456). Le grand lyrique thébain nous est du moins parvenu presque en entier; les *Olympiques*, les *Isthmiques*, les *Pythiques*, les *Néméennes* nous retracent les hauts faits accomplis dans les quatre grandes arènes où les athlètes de toute la Grèce venaient périodiquement se disputer les couronnes. Il nous faut maintenant des scoliastes et des commentateurs pour comprendre, non pas les beautés apparentes et superficielles de ces poésies, beautés qui sont restées entières, malgré l'éloignement des âges et le changement de civilisation, mais pour en saisir tous les charmes de détail, toutes les allusions historiques et religieuses. Aussi Pindare est-il réputé l'un des plus obscurs et des plus difficiles parmi les poëtes grecs; mais il n'était pas obscur pour ses contemporains, dont il chantait les héros, dont il retraçait les origines. Il parlait, au contraire, très-haut à leur imagination et à leur souvenir, en rappelant les fables mythologiques attachées à chaque localité, en perpétuant les traditions populaires. La personnalité du vainqueur auquel il consacrait chacune de ses inspirations s'effaçait devant l'antiquité ou la célébrité de sa race, les splendeurs historiques de sa ville natale; la victoire d'un athlète n'était que l'occasion dont s'emparait le poëte pour chanter Athènes, Thèbes, Mégare, Corinthe, Syracuse, les demi-dieux, les héros. Rivale de Pindare, sur lequel elle l'emporta cinq fois, dit-on, dans les concours lyriques, Corinne mérite d'être placée à côté de ce prince de la poésie. Autour de son nom, le plus illustre parmi ceux des poétesses grecques, après Sapho, nous pouvons grouper ceux d'Erinne et de Myrtis. Erinne de Téos s'illustra dans la première moitié du VIe siècle; les poëtes de l'*Anthologie* la surnomment l'*Abeille*, sans doute parce que sa poésie semblait recueillie sur les fleurs, comme le miel. Les anciens l'égalaient à Sapho et lui donnaient l'épithète d'*Homérique;* de courts fragments ne peuvent nous suffire pour contrôler leurs éloges. Myrtis, sa contemporaine, excella, comme elle, dans la poésie gracieuse et tendre. Télésille, contemporaine de Corinne, s'exerça, au contraire, dans un genre mâle et guerrier, avec une vigueur inattendue chez une femme; elle était d'Argos, et les mœurs spartiates expliquent cette anomalie.

Parallèlement à ce brillant développement de la poésie lyrique, toute une école de poëtes sacrés continuait les traditions d'Hésiode : c'est ce que l'on appelle les *gnomiques.* Pour eux, la poésie n'est que le véhicule de la sagesse, de la connaissance de soi-même et des plus hautes vérités; leurs œuvres, fort courtes et fort expressives, ne sont que des recueils de sentences en vers et nous ont conservé comme l'essence de la sagesse antique. Solon, le grand législateur, est le plus ancien de tous (640-559). Pythagore, le philosophe et le mathématicien, fondateur d'une école célèbre (vers 529), a laissé, comme lui, des vers qui ont mérité d'être appelés *dorés*, et que l'antiquité nous a transmis avec une sorte de vénération. Théogonis, de Mégare (vers 538), est le plus poëte de tous; il a une élévation de pensée et des grâces de style qui rappellent Hésiode. Phocylide, de Milet, fut son imitateur, mais avec une roideur et une sécheresse de forme qui rendent pénible la lecture de ses vers; ses distiques moraux étaient, sans doute, destinés à être appris par cœur dans les écoles, gravés sur les murs des palestres et des gymnases; ils ont une tournure toute lapidaire.

L'impression générale qui résulte de l'étude des lyriques *grecs*, c'est l'originalité profonde et la diversité de leurs inspirations. Cette qualité suprême tient autant à la séve propre du génie *grec* qu'au peu de relations qui existaient entre les poëtes. Nulle trace d'écoles ni de systèmes, dans cette époque privilégiée; c'est à peine si l'influence de quelque génie puissant agit sur la personnalité des autres, et la dispersion des foyers intellectuels, car il y en a autant que de grandes villes en Grèce, en Sicile et en Asie Mineure, met obstacle à toute uniformité. Chio, Milet, Lesbos, Argos, Thèbes, Syracuse, Mégare sont autant de centres qui n'admettent pas la suprématie de l'un sur l'autre, et refusent de recevoir une loi littéraire; chacun d'eux a ses formes et sa langue propre. Les divers dialectes, le dorien, l'ionien, l'éolien, l'attique, se rencontrent dans les concours de poésie, dans les grandes fêtes nationales ou religieuses, aux jeux de l'Isthme, d'Olympie et de Némée, mais ils répugnent à se confondre, du moins jusqu'au jour de la décadence. Ces causes seules peuvent expliquer comment certains poëtes s'inspirent encore d'Orphée et d'Hésiode, quoiqu'ils soient les contemporains de Sapho et de Pindare.

La tragédie était née à l'époque même la plus brillante de la poésie lyrique; Eschyle (525-456) est exactement le contemporain de Pindare. Né à Eleusis, initié aux mystères de la grande déesse, qu'il fut accusé d'avoir voulu révéler aux profanes, Eschyle a gardé dans toutes ses œuvres un caractère profondément religieux. Des chœurs et des dithyrambes que l'on chantait aux fêtes de Dionysos et aux Parthénies, compositions sacrées dans lesquelles nous avons vu s'illustrer surtout Alcman et Simonide de Céos, son génie puissant a su tirer un genre nouveau et le plus grand de tous après l'épopée, le drame. Ses maîtres et rivaux, Pratinas et Chérilos, qu'il vainquit dans les concours, ont été tellement effacés par lui que leurs noms seuls nous sont parvenus. National et patriotique dans sa tragédie des *Perses*, éminemment tragique dans la grande trilogie qui retrace les crimes et le malheur fatal des Atrides (*Agamemnon*, les *Coéphores*, les *Euménides*), il se montre

encore plus sublime dans le *Prométhée*, drame étrange et sans action, d'un symbolisme élevé, emprunté aux vieux mythes helléniques et peut-être aryens, et dont la simplicité et la grandeur sont incomparables. Telle était l'étonnante fertilité du génie grec que, de son vivant même, Eschyle eut un rival, et un rival redoutable, dans Sophocle (495-405). Le vieil athlète vaincu quitta la Grèce et alla retrouver Pindare à la cour d'Hiéron de Syracuse, laissant le champ libre à son émule. Moins tourmenté et moins inégal, mais aussi moins profond que le chantre de *Prométhée*, Sophocle réalise pleinement cet idéal de la beauté grecque, où, dans l'art comme dans la littérature, le but suprême est atteint par l'exacte proportion, l'élégance et la pureté des formes. Dans son œuvre, dont il ne nous reste qu'une très-faible partie (sept tragédies sur cent vingt qu'il composa), rien ne vient troubler la beauté sereine, presque sculpturale, de l'action et des caractères. Euripide (né en 480, le jour même de la bataille de Salamine) complète cette trinité des tragiques grecs; ces trois maîtres de l'art dramatique se sont passé le sceptre l'un à l'autre, et le même siècle a vu avec eux l'admirable développement d'un genre qui, débarrassé de sa rudesse primitive par le premier, a été aussitôt porté par les deux autres à l'extrême perfection. Contemporain de Socrate, admis dans son école, Euripide y puisa de hautes et vastes pensées, et introduisit dans la tragédie le sentiment humain par excellence, la pitié. Si Eschyle représente la grandeur, l'héroïsme, Sophocle la passion, Euripide représente plus particulièrement le sentiment; il y était poussé par ses études philosophiques. Il transporta sur la scène les doctrines de son maître, et osa, comme lui, s'attaquer au vieil Olympe; ses qualités toutes modernes le mettent, pour ainsi dire, plus près de nous.

Nous ferons simplement mention du drame satirique, qui complétait toutes les trilogies, et dont il ne nous est parvenu qu'un spécimen : le *Cyclope*, d'Euripide. Il nous servira de transition pour passer à la comédie.

La comédie grecque naquit aussi des dithyrambes chantés aux fêtes de Bacchus; elle en représente le côté licencieux et cynique, comme la tragédie en représente le côté grave et austère. Les premiers comiques, Susarion, Cratès, Epicharme, Cratinus, Eupolis furent éclipsés par Aristophane (440-386). La fécondité d'imagination, l'esprit plein de ressources et d'originalité de ce grand satirique l'ont placé en tête de tous; sa comédie est un pamphlet. Comme il était attaché au parti aristocratique, la démocratie n'eut pas d'adversaire plus violent que lui; il ridiculisa ses partisans, ses orateurs, ses philosophes, avec une verve sans pareille; avec lui, la comédie devint une puissance que l'on a comparée, non sans raison, à la presse politique des modernes. Lorsque les libertés furent enchaînées, à Athènes, par le gouvernement des trente tyrans, Aristophane dut transformer sa manière et se borner à la peinture des mœurs. C'est dans ce genre, beaucoup plus proche que l'autre de la comédie moderne, que s'illustra Ménandre (342-293); il ne nous est connu que par les imitations que Térence a faites de ses pièces et par quelques citations des critiques; il en avait pourtant composé plus de quatre-vingts. Ses imitateurs, Diphile, Démophile et Philémon, n'ont pas eu meilleur sort; nous ne les retrouvons que dans les imitations de Plaute.

C'est au v^e siècle seulement, c'est-à-dire au siècle de Périclès, que la prose apparaît, dans la littérature grecque, avec un certain éclat. Au vi^e siècle, Hécatée de Milet (540-480) avait essayé de porter un esprit critique dans les mythes créés par les poëtes, et, pour cette œuvre de réaction, il avait dû employer un autre langage qu'eux. Phérécyde de Milet, contemporain des guerres médiques, Hellanicos, qui, dans sa vieillesse, vit le début de la guerre du Péloponèse, tentèrent comme lui d'éclaircir les mythes locaux, d'en faire sortir la vérité du milieu des fables et de dégager des traditions ce qui appartenait aux dieux et ce qui appartenait aux hommes. Leurs travaux furent le berceau de l'histoire que le génie d'Hérodote plaça, le premier, au rang des sciences. Hérodote (484-410) assista dans sa jeunesse aux guerres médiques, voyagea en Egypte et en Orient, vit Memphis et Babylone, se fit initier aux religions, étudia partout les mœurs et recueillit des prêtres toutes les traditions nationales. C'était, pour un historien, une admirable préparation; il passa la seconde partie de sa vie à transcrire ce qu'il avait appris au cours de la première. Aussi nous a-t-il laissé un livre unique, résumant les annales des peuples et les observations du voyageur. Par-dessus tout, il a su donner la vie à ses récits, à ses personnages; son histoire, c'est l'épopée réduite à des proportions humaines. Il y a moins de poésie et d'entraînement chez Thucydide (né en 470); l'art de l'historien apparaît chez lui dans toute sa mâle beauté. Thucydide ne recherche pas le vrai par curiosité, mais pour être utile; il ne raconte pas pour intéresser et pour plaire, mais pour convaincre; c'est l'historien politique. Autant Hérodote aime les digressions, autant Thucydide marche droit à son but par les chemins les plus courts : *densus et brevis*, a dit de lui Quintilien; il faut ajouter que c'est un narrateur passionné et que certains morceaux de son *Histoire*, comme l'oraison funèbre qu'il fait prononcer à Périclès sur les Athéniens morts pour la patrie, le classent au rang des grands orateurs. Xénophon, son continuateur, a plus sacrifié aux Grâces. Les *Helléniques* prennent l'histoire de la Grèce au point où l'a laissée Thucydide et la conduisent jusqu'à la bataille de Mantinée; mais l'historien et le grand capitaine se sont surtout révélés dans l'*Anabase*, et le disciple de Socrate dans la *Cyropédie*. Thucydide vécut quatre-vingt-dix ans (445-356).

Quoique nous fassions ailleurs l'histoire de la philosophie, un résumé de la littérature grecque où ne figureraient pas, au moins comme écrivains, Aristote et Platon ne serait pas complet; nous ne les toucherons qu'en passant, et pour constater la grande influence qu'ils eurent sur leur siècle. Les œuvres de Platon, à n'en considérer même que la forme si pure et si poétique, ont conquis l'admiration universelle; mais il est certain qu'il nous a moins bien rendu l'esprit véritable de Socrate que Xénophon; une trop grande part a été faite par lui à ses propres idées, et dans les grâces toujours nouvelles de son élocution l'art du rhéteur se fait parfois trop sentir. Il est l'inventeur du dialogue; il en a fait un genre tenant le milieu entre le récit proprement dit et le drame, et parfaitement naturel, puisqu'il reproduit le cours d'une conversation. Ce genre est pourtant si difficile que Platon seul y a réussi; ceux qui l'ont imité n'ont fait converser ensemble que des personnages abstraits; sous les interlocuteurs des dialogues de Platon, on sent des hommes. Aristote, plus jeune que lui de cinquante ans (384-322), s'est moins preoccupé du style et a laissé plus de place à la science. C'est le cerveau encyclopédique de ce siècle; il a parcouru toutes les connaissances humaines, rattaché ses croyances aux vieux mythes venus de l'Inde et de l'Egypte, résumé l'histoire naturelle, la poétique, la rhétorique, et jeté les fondements de la plus grande école de métaphysique qui ait régné sur le monde. Théophraste, son disciple (374-287), a voulu l'imiter et parcourir aussi ce cycle immense, mais la force lui a manqué; observateur plein d'originalité, il a touché également à l'histoire naturelle, à l'origine des mythes, à la météorologie, et le temps ne nous a laissé de lui qu'une petite étude sur les *Caractères moraux*, portraits des hommes de son époque qu'il s'était amusé à tracer par délassement, et qui du moins ont servi à inspirer La Bruyère.

Déjà se faisait sentir la prépondérance littéraire d'Athènes et de son mode de gouvernement, où l'art de la parole avait tant d'influence et tendait à donner aux rhéteurs une importance énorme. En attendant que les grands orateurs, tels que Démosthène, Eschine, apparaissent, les maîtres d'éloquence, Gorgias, Protagoras, Hippias, ouvrent des écoles et réduisent en préceptes l'art de persuader et l'art de plaire. Le règne des sophistes n'est pas encore venu, mais on sent qu'il est proche. Gorgias, qui enseignait à ses disciples comment on s'insinue dans l'esprit en charmant l'oreille, et qui prêchait l'absence des convictions comme un sûr moyen de réussir, fut le maître d'Alcibiade, et Périclès lui-même assistait à ses leçons. Antiphon, le premier, pratiqua le métier de *faiseur de discours;* il composait des plaidoyers destinés à être prononcés par d'autres. Né en 479, il était, par conséquent, contemporain d'Hérodote; on peut juger, par les onze plaidoyers qui nous restent de lui, quelle était la culture intellectuelle de l'Attique, et comment on raffinait déjà l'art du discours dans les écoles d'Athènes, tandis que, dans le reste de la Grèce, on en était encore aux premiers bégayements. Antiphon fut un professeur habile, et Thucydide s'est enorgueilli d'avoir passé par son école. Lysias (459-380) et Isocrate (436-338) poussèrent encore plus loin, particulièrement ce dernier, les grâces de l'élocution; un art factice et recherché se montre dans la cadence des périodes, dans le nombre de chacune des parties de la phrase. Lysias possède encore l'éloquence intime, celle qui pénètre, et l'expression est si juste que, si l'on fait abstraction de l'auteur et qu'on suppose ses discours prononcés, comme ils ont dû l'être, par un accusé ou par un homme d'Etat, l'illusion est complète. Isocrate n'est qu'un brillant artiste de la parole. S'il est vrai de dire qu'il a poussé aussi loin que possible l'élégance du langage, son plus grand titre de gloire n'est néanmoins pas dans ses plaidoiries; son œuvre méritoire, c'est d'avoir formé le plus grand orateur de la Grèce, Démosthène.

Démosthène (381-322) est le véritable orateur homme d'Etat. Sa force est telle, ainsi que le remarque Villemain, qu'à deux mille ans de Philippe elle nous entraîne encore. L'ordre et la clarté des arguments, la précision de l'idée et de la phrase, le brièveté pressante de chaque partie de son discours, la véhémence de ses apostrophes quand il accuse, la vigueur de ses réponses quand il se défend, font de chacune de ses harangues un modèle inimitable. En face de lui pâlit singulièrement l'orateur mercenaire, Eschine, corrompu par l'or de Philippe. Il avait pourtant d'heureuses qualités, et, si l'on pouvait faire abstraction de la cause qu'il défend et des ressorts qui le poussent, on admirerait chez lui une vigueur presque égale à celle de Démosthène. Son élocution est riche et abondante; mais quelles qualités n'obscurcissent point un talent vénal et la bassesse du caractère? Isée et Hypéride, tous deux élèves de Lysias, ont empreint leurs discours de l'élégance onctueuse de leur maître. Nous ne possédons du premier que quelques plaidoyers relatifs à des affaires de succession, et du second que le souvenir pathétique de la défense qu'il fit de la courtisane Phryné, devant l'Aréopage. Lycurgue, disciple d'Isocrate, consacra sa vie, comme Démosthène, à l'indépendance de sa patrie. Citons encore Phocion, l'incorruptible, qui soutenait le parti opposé à Démosthène, mais par conviction (400-317). Démosthène l'appelait la hache de ses discours, tant il avait la parole brève et tranchante. Après ces grands orateurs viennent les sophistes; sous Philippe et sous Alexandre, la tribune aux harangues est muette, et le talent, s'il n'est pas complétement étouffé, se réfugie dans les écoles. Bientôt viendront les Romains, et les Grecs n'auront plus d'autre ambition que d'apprendre à leurs vainqueurs les finesses et les subtilités de la déclamation.

Du moins l'histoire est-elle encore cultivée avec succès et produit-elle des œuvres empreintes d'une certaine grandeur. Même à la suite des noms illustres cités plus haut, il reste une place pour Ctésias, un médecin qui, tombé on ne sait comment entre les mains des Perses, fait prisonnier par eux (vers 400), trouva dans son malheur une occasion d'être utile à la science et nous a transmis dans deux ouvrages, *Persica* et *Indica*, ce qu'un long séjour lui avait permis d'observer en Perse et dans l'Inde. Des résumés seulement nous sont parvenus de ses livres, et les notions recueillies par lui s'éloignent sensiblement de ce qu'on sait par Hérodote et Xénophon; les érudits ont essayé d'expliquer ces différences. Ephore est l'auteur d'une *Histoire générale* également perdue; exact et sec, il ne laissait rien à l'éloquence, quoiqu'il fût élève d'Isocrate (380-330). Théopompe, de Chio (378-305), est, au contraire, autant orateur qu'historien; élève aussi du grand rhéteur, alors qu'il professait à Chio, il prononça dans les fêtes publiques des panégyriques historiques, et écrivit, sous le titre de *Philippiques*, une histoire du roi de Macédoine Protégé par l'ennemi de la Grèce, vendu à beaux deniers comptants, il va jusqu'à nier, dans sa haine antipatriotique, l'authenticité de la bataille de Marathon, qu'il relègue au rang des fables. Ainsi la vénalité tuait en Grèce les plus beaux talents.

Il nous faut retourner à la poésie, qui jette son dernier éclat; c'est ce que l'on a appelé la période alexandrine. Le Syracusain Théocrite (né vers 305) ouvre dignement cette sorte de renaissance. S'il a été placé au second rang, parmi les *poetæ minores*, c'est plutôt à cause du genre secondaire qu'il a cultivé, l'églogue, qu'en raison de son talent et du mérite de ses œuvres, si remarquables par la pureté des formes, l'élégance du langage, le naturel et la simplicité poétique de l'inspiration. Théocrite est un des plus grands poëtes de tous les temps, et Virgile lui-même, qui a suivi ses traces dans la poésie bucolique, est fort loin de l'égaler. Après lui, on entre dans la décadence; ses deux disciples, Bion et Moschus, dont les œuvres, malgré leur infériorité, ont été longtemps confondues avec celles du maître, la retardent un peu, mais elle est dès lors inévitable. Voici, par exemple, Lycophron, grammairien et poëte, érudit de premier ordre, qui vivait, comme Théocrite, à la cour du roi d'Egypte, Ptolémée Philadelphe; il est resté le type le plus accompli du poëte obscur et recherché. Des soixante tragédies qu'il avait composées, aucune n'a traversé les siècles; mais son *Alexandra* (Cassandre), monologue en 1,500 vers, a exercé depuis dix-huit cents ans, absolument en vain, la patience des commentateurs. Aratus, qui vivait à la cour d'Antigone Gonatas, roi de Macédoine (250), nous a laissé un poëme des *Phénomènes* qui n'est pas sans mérite. Plus vraiment poëte est l'auteur des *Argonautiques*, Apollonius de Rhodes (mort en 186); mais son épopée, dont s'est inspiré Virgile pour créer sa Didon, reste bien loin des épopées homériques, et sa muse, quoique aimable et harmonieuse, ne peut être comparée à celle de Théocrite. La science du rhythme, la profusion des couleurs, l'éclat de quelques descriptions, dernières ressources de la poésie aux abois, ne créent qu'une illusion passagère. Néanmoins, tout médiocre qu'il est, Apollonius de Rhodes surpasse pourtant et ses contemporains et ceux qui le suivirent. Callimaque ne mérite d'être cité que parce que Catulle a imité une de ses compositions, la *Chevelure de Bérénice*, et c'est la moins bonne des pièces du poëte latin. Le stoïcien Cléanthe est célèbre par un *Hymne à Jupiter*, qui est en effet une œuvre d'un grand lyrisme. Méléagre a laissé quelques poésies tendres et délicates. Mais nous touchons au moment où la séve poétique est presque entièrement tarie; c'est l'époque gréco-romaine, époque de de décadence complète et irrémédiable. La poésie se réfugie dans les plus petits genres, l'inscription, l'épigramme, et les érudits, en recueillant les plus jolies et les plus courtes compositions des grands poëtes précédents, en les réunissant aux meilleures de leurs contemporains, forment ces recueils qui nous sont parvenus sous le nom d'*Anthologies*. (V. ce mot.)

L'Anthologie est comme le dernier reflet de la poésie *grecque*. L'ère chrétienne va s'ouvrir, et avec elle commence la décrépitude de l'art antique. A peine si, après avoir consacré ces pages aux grands maîtres de l'art, nous pouvons nommer les poëtes didactiques, comme Oppien, qui retrace, en deux assez vastes compositions, les règles de la chasse et de la pêche (*Halieutiques*), Apollodore d'Athènes (115 av. J.-C.), qui versifie l'histoire naturelle; ou des poëtes épiques comme Nestor de Laranda et Tryphiodore, qui prennent à tâche d'exclure de chacun des chants de leurs poëmes une des lettres de l'alphabet. Cependant, il y a encore à glaner parmi les œuvres de ces derniers venus. Archias, le protégé de Cicéron, n'était pas absolument sans valeur; il chanta la guerre des Cimbres et celle de Mithridate; Babrius mit en vers élégants les fables d'Esope; le grammairien Musée est l'auteur d'un joli poëme d'*Héro et Léandre* (iv^e siècle de l'ère chrétienne); Quintus de Smyrne, et Coluthus de Lycopolis, appartiennent à la même époque; ils ont fait tous les deux des imitations d'Homère et ont prétendu donner des compléments à l'*Iliade*. Nonnos de Paléopolis, en Egypte, le plus vraiment poëte de cette période (410 ap. J.-C.), est l'auteur d'un poëme immense, les *Dionysiaques*; doué d'une richesse excessive d'imagination, d'une érudition singulière, il a mis dans ses descriptions une exubérance presque invraisemblable, et s'éloigne tout à fait, sans doute, des traditions léguées par les modèles; mais on le lit avec curiosité. Les poésies chrétiennes de Grégoire de Nazianze sont du même siècle, et rien ne marque mieux les temps que ces vers grecs, aux formes païennes, servant à traduire les inspirations d'un évêque. Il y a du charme dans ces compositions empreintes d'une mélancolie déja moderne. La liste est close par le moine Jean Tzetzès qui, au xii^e siècle, entreprend de rimer, sous le nom de *Chiliades*, toutes sortes d'histoires composées de treize chants ayant chacun mille vers, et de donner, lui aussi, une suite à Homère dans ses *Iliaques*.

La prose et les divers genres qu'elle comporte ne tombèrent pas dans une telle décadence et ne furent pas déformés par de semblables exagérations. Même après la conquête de la Grèce par les Romains, Hérodote et Thucydide rencontrent un successeur presque digne d'eux dans Polybe (203 av. J.-C.). Polybe fit la guerre sous Philopœmen et sous Scipion, dont il était l'ami; il assista au siége de Carthage. Ce qui nous reste de lui le place au premier rang des écrivains militaires. Le premier siècle de l'ère chrétienne voit naître toute une pléiade d'historiens qui remettent en honneur les grandes traditions. C'est Strabon, géographe que l'on doit classer parmi les historiens, car sa géographie est tout historique; la vigueur et la précision de son style le placent au rang des vrais écrivains. C'est Denys d'Halicarnasse, qui nous a légué sur Rome, dans ses *Antiquités*, les seules traditions avec lesquelles nous puissions contrôler Tite-Live. C'est l'Hébreu Flavius Josèphe, historien et homme d'Etat; comme Thucydide et Xénophon, il nous a transmis, dans son *Histoire des Juifs*, l'histoire profane de ce peuple dont nous n'aurions que les absurdes légendes, si nous en étions réduits à ses livres sacrés. Diodore de Sicile, contemporain d'Auguste, s'est contenté de résumer des travaux antérieurs sur toutes les parties du monde ancien connu; mais, comme les originaux sont perdus, sa *Bibliothèque universelle* est pour nous d'un grand prix. Enfin Plutarque (50 ap. J.-C.), simple biographe, s'est élevé au rang des grands historiens par la vigueur et la vérité des caractères qu'il a tracés, la sûreté de ses informations, la sagacité qu'il déploie dans les parallèles de ses héros. Ses *Traités de morale* le placent également parmi les maîtres de la philosophie.

Après lui, la science historique décroît; cependant on peut encore citer Arrien de Nicomédie (105) qui, mêlé par ses hautes fonctions aux affaires de son temps, s'est distingué à la fois comme homme d'Etat, comme capitaine et comme écrivain. Il nous a laissé le meilleur ouvrage sur les expéditions d'Alexandre. Appien, son contemporain, rhéteur de l'école d'Alexandrie, avocat à Rome, a composé une *Histoire romaine* qui n'est pas sans valeur, surtout dans les parties qui se rapportent aux guerres civiles. Une autre histoire romaine est due à Dion Cassius (né en Bithynie, 155), et elle éclaire pour nous des périodes entières qui resteraient dans une obscurité complète, faute d'autres annalistes. Les *Vies des philosophes*, de Diogène Laërce, et la *Vie d'Apollonius de Thyane*, de Philostrate, sont encore des œuvres pleines d'intérêt, et qui attestent la vigueur du génie *grec*. Ces deux écrivains vivaient à la fin du second siècle de notre ère.

Nous passerions sous silence les rhéteurs de cette époque si nous n'avions à mentionner Lucien (ii^e siècle). Une grande partie de ses morceaux, si étudiés, si finement écrits, n'a été composée que pour l'école; mais sa raillerie mordante et son érudition toujours spirituelle l'ont mis hors de pair. Dans les *Dialogues des courtisanes* il se montre fin observateur, et démolisseur sans pitié du vieil Olympe dans les *Dialogues des Dieux*. Ses satires contre les derniers prêtres du paganisme, devenus de véritables jongleurs, et contre les sophistes charlatans de son épo-

que, lui ont mérité d'être comparé à Voltaire Deux autres rhéteurs, Maxime de Tyr, son contemporain, auteur de remarquables dissertations, et Longin (210-275), grâce à son *Traité du sublime*, ont été sauvés de l'oubli, au milieu de la foule des sophistes grecs qui inondaient alors le monde romain.

Avec l'ère chrétienne, l'éloquence a passé de la tribune aux harangues à la chaire. L'Eglise, persécutée avant de devenir persécutrice à son tour, trouve des apôtres zélés et d'ardents apologistes; elle a ses Démosthènes, ses Eschines et ses Socrates, et les lettres grecques jettent, grâce à elle, un dernier éclat. Clément, pape (91), Justin (103-167), Clément d'Alexandrie (mort en 217), Origène (né en 185), sont les plus remarquables parmi les apologistes de la première période. L'éloquence catholique est portée au plus haut point par Athanase, évêque d'Alexandrie (296-373), et surtout par Grégoire de Nazianze (328-389); mais ils rencontrent de non moins vigoureux contradicteurs dans le philosophe Libanius (né à Antioche en 314), et dans l'empereur Julien. Les traditions déjà mortes du paganisme semblent revivre un moment avec ce dernier; son *Banquet*, son *Misopogon* essayent de ressusciter Platon et Lucien; mais la tentative échoue, et la victoire reste décidément aux idées nouvelles. Basile, évêque de Nysse, Grégoire de Nysse, son frère, et enfin Jean Chrysostome, le plus célèbre des Pères grecs (né en 344), rivalisent, pour la pureté du style, l'élévation des pensées, la magnificence des images, avec les plus grands orateurs de l'antiquité. C'est dans l'étude assidue de leurs homélies et de leurs sermons que Bossuet a puisé cette éloquence qui, chez nous, a entouré la chaire chrétienne d'un si vif prestige.

En terminant, mentionnons un genre nouveau, tout moderne, dont les premiers essais furent tentés par les littérateurs grecs de la décadence, le roman. Lucien en avait donné un excellent modèle dans son *Ane*, si toutefois Lucius de Patras, nom sous lequel ce récit est placé, est bien Lucien. Il eut des imitateurs dans l'évêque Héliodore (IVe siècle), qui composa, dans les loisirs que lui laissaient sans doute ses ouailles de Tricca, en Thessalie, les *Ethiopiques* ou *Amours de Théagène et Chariclée*, délices de Racine dans sa jeunesse. Longus et son roman de *Daphnis et Chloé* traverseront les siècles, grâce à la traduction d'Amyot, complétée par P.-L. Courier.

— *Philosophie*. V. PHILOSOPHIE (histoire de la).

— *Beaux arts*. I. ARCHITECTURE. C'est à l'époque où vécurent les héros des traditions grecques, à l'établissement de Pélops dans cette partie de la Grèce qui lui doit son nom, que l'on peut faire remonter les plus anciennes constructions helléniques. Ces héros fondèrent des villes au sommet des montagnes; pour les entourer d'épaisses murailles, ils se bornèrent à enlever des blocs énormes et à les appareiller tant bien que mal. C'est ce que l'on a appelé de nos jours l'appareil cyclopéen et pélasgique. Les murs de Tirynthe, qui datent de 1380 avant l'ère chrétienne, en sont un curieux spécimen. Dans la suite, les pierres furent taillées avec plus de régularité et ajustées avec plus de soin. Il faut citer aussi, parmi les édifices que construisirent les premiers rois de Grèce, les trésors, espèces de tours en forme de cône et voûtées qui servaient à renfermer leurs richesses; tels sont ceux de Mynias à Orchomène et d'Atrée à Mycènes, dont Pausanias nous a laissé la description. On n'a pas de renseignements précis sur les monuments consacrés aux dieux à cette époque reculée, et il ne nous est resté que les noms des temples d'Apollon à Trézène, de Minerve à Phocée en Ionie, d'Apollon à Samos, de Jupiter à Egine, de Vénus-Uranie à Athènes, de Junon à Argos et à Sicyone, et de Diane à Mégare. Selon Pausanias, le premier temple de Delphes ressemblait à une hutte faite avec des branches de laurier. Celui de Neptune, près de Mantinée, était en chêne. Le même auteur rapporte encore que le troisième temple de Delphes était en bronze; mais il est probable qu'il a voulu dire simplement qu'à l'intérieur cet édifice était revêtu de plaques de bronze. Les temples bâtis en pierre présentaient sans doute un appareil polygonal semblable à celui des murs pélasgiques.

Il paraît démontré que, durant les quatre ou cinq siècles qui suivirent la guerre de Troie, les édifices construits dans les divers pays qu'occupaient les Grecs étaient encore en bois. En effet, Euripide nous apprend que le tombeau de Diane en Tauride était en cette matière dans les parties supérieures. L'architecture dorique et celle des Ioniens d'Asie se développèrent parallèlement et ne présentaient de différence que dans les proportions et la décoration des parties constitutives de l'édifice. La première, d'une ornementation sobre, affecta la sévérité; la seconde fut élégante et gracieuse. A partir de la première olympiade, les progrès de l'architecture en Grèce furent bien plus rapides qu'auparavant. Corinthe, Egine, Mégare, Delphes, Olympie, Délos, Athènes furent alors dotées d'admirables édifices. D'un autre côté, l'art architectural se développait sur la côte d'Asie et dans la Grande-Grèce, au sud de l'Italie, à Sybaris, à Crotone, à Rhegium, à Tarente, à Locres et à Métaponte. Enfin les Phocéens répandaient, au moyen de leurs colonies, le goût des arts en Espagne, en Corse, en Sardaigne et jusque dans les Gaules, où ils fondaient Massilia. Il est à peu près certain que les monuments de cette époque étaient en bois et en pierre, et qu'ils étaient ornés de péristyles en marbre et de sculptures. Si les Grecs construisirent des voûtes, on suppose qu'elles furent édifiées dans le même système que celle du trésor d'Atrée, à Mycènes. Ils commencèrent aussi à employer la brique. Les temples de Junon à Samos, de Diane à Ephèse, de Jupiter Olympien à Athènes, et de Jupiter à Elis, appartiennent à cette période. Bientôt commence une quatrième phase, qui s'étend entre l'an 479 et l'an 336 avant l'ère vulgaire. La Grèce, délivrée des Perses, devint plus puissante et plus prospère qu'elle ne l'avait jamais été. Alors se produit le plus beau développement intellectuel dont l'humanité ait gardé le souvenir. A cette époque, Callicrate, Ictinus, Mnésiclès, Corœbus, Eupolème, Métagène, Polyclète et Xénoclès élevaient des édifices du style le plus pur, dont le sanctuaire d'Apollon Didyméen à Milet, celui de Minerve Poliade à Priène, de Bacchus à Magnésie, et surtout le temple de Thésée et le Parthénon d'Athènes furent la plus sublime expression. La guerre du Péloponèse, bien que désastreuse pour les monuments de la Grèce, n'entrava pas cependant le développement de l'art architectural; les villes victorieuses employèrent les dépouilles des peuples vaincus à la construction de nouveaux édifices publics. A Athènes, les murailles du Pirée furent relevées et l'on bâtit un temple à Vénus. Parmi les constructions de Delphes se rapportant à cette époque, il faut citer le trésor des Carthaginois et celui des habitants d'Epidaure, dont Pausanias nous a laissé la description. Cette période est celle durant laquelle on vit s'élever les plus magnifiques théâtres, en Grèce, en Sicile, en Italie et en Asie Mineure, et où l'on déploya le plus grand luxe dans la construction des palestres et des gymnases, dont la forme fut complétement déterminée. Parmi les palestres les plus connues, mentionnons celles de l'Académie et du Lycée à Athènes. « A cette époque, dit M. Batissier, toutes les parties de l'art de bâtir étaient en progrès et atteignaient à leur plus haut point de perfection. On n'employait que des matériaux de choix, qui étaient travaillés avec le plus grand soin et ajustés avec une rare précision. L'ordre dorique et l'ordre ionique recevaient l'un et l'autre les plus belles proportions qu'ils aient jamais eues. Les moulures étaient profilées avec hardiesse, et les différents membres d'architecture disposés avec une symétrie réglée par le goût le plus irréprochable. Les ornements appliqués aux édifices étaient toujours bien motivés et ne leur enlevaient rien de leur aspect mâle et sévère, de leur caractère de force et de solidité. Nous voyons, pendant cette période, prendre naissance plusieurs ordres dont les Grecs empruntèrent peut-être l'idée première aux monuments égyptiens, bien que Vitruve leur ait assigné une origine différente : nous voulons parler de l'ordre persique et cariatidique, où les colonnes sont remplacées par des statues de barbares ou de femmes. L'ordre corinthien, dont on a attribué l'invention à Callimaque, commence aussi à être en honneur; on sait que Scopas l'employa pour former le pronaos du temple de Minerve Alea à Tégée. »

Avec la domination macédonienne s'ouvre une cinquième période. Le goût s'altère et penche vers la décadence. La lutte entre les Ioniens et les Doriens, entre les peuples de l'Attique et ceux du Péloponèse, avait relâché le lien social qui unissait les cités helléniques, et la liberté, mère des grandes œuvres, semblait disparue de sa terre de prédilection. « Toutefois, dit M. Batissier, les ordres ne sont pas encore essentiellement altérés; ils reçoivent seulement des proportions plus sveltes, des ornements plus variés et plus multipliés. A la vérité, ce sont là des symptômes évidents de la décadence du goût; mais on ne peut s'empêcher, en considérant les constructions élevées par les Grecs dans ces temps de ruine et de désolation, de les trouver encore admirables; on pourrait même citer plusieurs édifices qui méritent d'être rangés parmi les œuvres les plus magnifiques qu'ait produites le génie de l'homme. Si nous passons en revue les monuments les plus importants exécutés par des artistes *grecs* pendant cette période, nous devons noter d'abord plusieurs édifices élevés en l'honneur du roi Philippe de Macédoine. Sous le règne d'Alexandre, on travailla à la restauration du temple de Diane à Ephèse, et l'on termina le sanctuaire de Minerve à Priène. Ce dernier prince fonda, comme on sait, la ville d'Alexandrie dans la basse Egypte et l'embellit de superbes monuments. Les guerres, qui, à partir de la cent quatorzième olympiade, éclatèrent entre les successeurs de ce grand roi, ruinèrent les villes de l'Hellade et contribuèrent à détruire le peu d'esprit national que les Grecs avaient conservé. A cette époque, l'architecte Philon ajouta au temple de Cérès et de Proserpine à Eleusis des colonnes de bonnes proportions; mais la Tour des vents à Athènes, qui est du même temps, n'est pas d'un style très-pur. Cassandre fit rebâtir Thèbes, l'entoura de murailles et l'orna de divers édifices publics. Dans l'Asie Mineure, nous voyons les cités d'Ephèse et de Smyrne relevées, l'une par les soins de Lysimaque, l'autre par les ordres d'Antigone. On pense aussi que c'est alors qu'aura été reconstruite la ville de Rhodes, détruite par une inondation, et qu'on aura fait ce colosse du soleil que Pline range parmi les sept merveilles du monde. » Dès cette époque, la Grèce, plongée dans les discordes intestines, fut abandonnée de ses meilleurs artistes, qui allèrent rejoindre en Egypte et en Asie les successeurs d'Alexandre. Ptolémée les accueillit surtout avec une grande distinction, fit construire un palais, élever le Sérapéon et le phare célèbre qui éclairait le port d'Alexandrie. Les descendants de Séleucus appelèrent également auprès d'eux des architectes et des sculpteurs grecs, qui embellirent les villes d'Antioche, d'Apamée et de Séleucie, fondées par ces princes. Il en fut de même des Pergaminides, qui employèrent des Grecs dans la construction des monuments dont ils embellissaient leur capitale; mais les guerres qu'ils eurent à soutenir contre Rome arrêtèrent bientôt les progrès de l'art architectural. Quelques-uns des successeurs d'Alexandre essayèrent de réparer les désastres dont l'Hellade avait eu à souffrir. On commença, en effet, un temple et un immense théâtre à Tégée; on rebâtit le temple de Jupiter Olympien et un gymnase à Athènes, et l'on décora Délos d'autels et de statues. Mais l'heure dernière de la nationalité *grecque* était proche. La guerre qui éclata entre les Achéens et les Etoliens causa la ruine de plusieurs villes et d'une foule d'édifices. Philippe, dernier roi de Macédoine, ne laissa pas pierre sur pierre dans Pergame, fit démolir l'Académie d'Athènes et les temples qui l'environnaient. A mesure que les Romains se rendaient maîtres du pays, ils démantelaient les places, et emportaient en Italie toutes les richesses, tous les ouvrages d'art dont ils pouvaient s'emparer. Sylla, ayant pris Athènes, détruisit le Pirée et les édifices qui l'avoisinaient. Il fit transporter à Rome une partie des colonnes du sanctuaire de Jupiter Olympien, pour en décorer le temple de Jupiter Capitolin. L'Asie Mineure et la Grande-Grèce ne furent pas non plus épargnées par les Romains. Nous sommes donc arrivés à la fin de l'histoire de l'architecture grecque.

Les artistes grecs avaient perdu en Asie et en Egypte la sobre sévérité et la noble simplicité, qui distinguaient les chefs-d'œuvre d'Ictinus et de Callicrates. Rome, enrichie des dépouilles de la Grèce et de l'Asie, voulut posséder de vastes édifices très-ornementés; c'est pourquoi elle donna la préférence à l'ordre corinthien, qui de tous était celui qui prêtait le plus à la décoration. Cependant, malgré sa magnificence, l'architecture romaine peut être considérée comme une corruption de l'architecture grecque. Au dire de Vitruve (liv. X), les architectes *grecs* étaient des hommes instruits de toutes les sciences qui pouvaient les aider dans leurs travaux. Avant de commencer un édifice, ils en faisaient des vues et des plans coloriés, et même de petits modèles. Certains d'entre eux avaient écrit d'excellents mémoires à propos des monuments qu'ils avaient édifiés. Ce n'étaient pas des livres théoriques comme celui de Vitruve, mais des ouvrages donnant le récit des travaux exécutés, les motifs qui avaient déterminé l'artiste dans le choix de son plan et de ses ornements, et enfin une description complète de l'édifice. Par malheur, aucun des ouvrages cités par Vitruve ne nous est parvenu. Enfin l'on sait que, dans les cités les plus importantes de l'Hellade, il y avait des magistrats chargés de veiller à la conservation des monuments, et que leurs fonctions étaient les premières de l'Etat.

— II. SCULPTURE. Pline, que sa grande science et son esprit positif n'ont pas toujours préservé de la crédulité, a enregistré avec un certain sérieux les fables que les Grecs avaient imaginées au sujet de l'origine et de l'invention des arts. Il n'a pas craint non plus d'affirmer certains faits que démentent les témoignages d'écrivains antérieurs très-dignes de foi. Lorsqu'il avance, par exemple, que l'art de sculpter la pierre, le bois, précéda l'art de peindre et l'art de fondre des statues en airain, nous le croyons volontiers, car cette marche des beaux-arts paraît logique et aucun document ne contredit une pareille assertion; mais il se trompe lorsqu'il ajoute que la peinture et la statuaire en airain ne commencèrent à être pratiquées que du temps de Phidias. Divers passages d'Hérodote et d'autres auteurs grecs nous apprennent que ces deux arts furent connus des Hellènes bien longtemps avant : nous savons par Hérodote, notamment, qu'en 544 av. J.-C. les Phocéens, fuyant leur ville assiégée par Harpage, emportèrent avec eux les statues les plus précieuses qui étaient dans leurs temples, et abandonnèrent celles de pierre et de bronze, ainsi que les peintures. Au reste, il est indubitable que les Grecs, en dépit de leur prétention à avoir inventé tous les arts, étaient encore plongés dans les ténèbres de la barbarie quand la sculpture et la peinture étaient pratiquées, depuis plusieurs siècles déjà, en Egypte, en Assyrie et dans d'autres contrées de l'Orient.

Il est probable que les Egyptiens enseignèrent aux Grecs les principes de la statuaire. Cécrops, le fondateur d'Athènes, dut amener du pays des Pharaons des artistes capables de construire et d'orner les temples de Minerve et des autres divinités dont il avait introduit le culte dans cette partie de la Grèce. On doit convenir que les plus anciens monuments d'architecture et de sculpture élevés par les Grecs offrent des rapports nombreux et des ressemblances frappantes avec ceux de l'Egypte. Mais, tandis que l'art égyptien demeura stationnaire, se bornant, pendant de longs siècles, à reproduire, sans grands changements, les mêmes types, les mêmes sujets, l'art grec se développa avec rapidité, jusqu'à ce qu'il eût atteint le plus haut point de perfection.

Dédale, arrière-petit-fils d'Erechthée, roi d'Athènes, que les calculs de Larcher font naître vers l'an 1400 avant notre ère, était regardé comme le premier sculpteur qui eût osé séparer les jambes des statues en ronde bosse, ouvrir les yeux et la bouche, chercher à exprimer le mouvement et la vie. Homère fait le plus bel éloge d'un bas-relief de sa composition, qui représentait un *Chœur de danse*, en disant que Vulcain (*Hephaistios*) l'avait imité sur le bouclier d'Achille. Pausanias assure que ses ouvrages, quoique grossiers, avaient quelque chose de divin. Suivant Diodore de Sicile, ce fut l'admiration qu'inspirèrent ses statues qui lui fit attribuer des aventures fabuleuses. L'existence de Dédale a été mise en doute par plusieurs écrivains modernes, qui ont supposé que ce nom, comme celui d'Homère, fut une sorte d'appellation collective appliquée à un groupe, à une famille comprenant une longue succession de sculpteurs. Pausanias mentionne un grand nombre de très-antiques statues en bois, qui remontaient, sans doute, aux premiers temps de la société hellénique et furent peut-être l'œuvre des Dédalides; les Grecs les conservaient avec le même soin superstitieux que les catholiques mettent à garder d'informes images de madones et de saints, dont l'origine est incertaine, mais dont l'exécution grossière accuse un art dans l'enfance.

Athénagore fait vivre avant Dédale un potier de Corinthe, nommé Dibutade, qui passait pour avoir inventé la plastique, ou art de modeler, en appliquant de l'argile dans l'intérieur d'une silhouette que sa fille avait tracée sur l'ombre de son amant. (V. ci-après l'article sur la PEINTURE.) Le médaillon que Dibutade exécuta ainsi fut conservé pendant plusieurs siècles à Corinthe.

Dans le même temps que Dédale vivait Smilis d'Egine, qui fit une statue de Junon pour le temple d'Argos. Endæos d'Athènes, qui passait pour avoir été l'élève de Dédale, sculpta trois statues de Minerve; l'une de ces figures, qui était en bois et très-grande, se voyait encore dans le temple d'Erythrée, en Ionie, du temps de Pausanias; une autre était conservée dans la citadelle d'Athènes; la troisième, qui était tout en ivoire, fut enlevée à la ville de Tégée par Auguste et transportée à Rome.

Divers passages des poëmes homériques suffiraient à prouver que la sculpture avait fait déjà des progrès considérables, sinon à l'époque de la guerre de Troie, du moins dans les temps qui suivirent immédiatement. Les héros grecs emmenèrent vraisemblablement de l'Asie Mineure, où l'art avait déjà pris un grand essor, des sculpteurs qu'ils employèrent à élever des monuments qui devaient perpétuer le souvenir de leurs victoires. Mais ce ne fut guère qu'à partir du VIIIe siècle avant notre ère que les travaux de la statuaire commencèrent à acquérir une véritable importance. Parmi les sculpteurs qui brillèrent à partir de cette époque jusqu'au Ve siècle, on cite : Rhoecos et Théodoros, de Samos, à qui l'on attribue l'invention de la statuaire en airain; l'auteur anonyme du célèbre coffret, enrichi de bas-reliefs d'or et d'ivoire, que Cypsélus consacra dans le temple de Jupiter, à Olympie; Gitiadas de Lacédémone, sculpteur, architecte et poëte, qui exécuta dans sa ville natale des statues, des bas-reliefs et des trépieds de bronze; Learchos de Rhegium; Dipœnos et Scyllis; Emilos d'Egine; Théoclès; Doryclidas et son frère Medon, de Lacédémone; Bathydès de Magnésie, qui éleva en l'honneur d'Apollon, dans le temple d'Amyclée, un monument orné de plusieurs statues et bas-reliefs; Malas de Chio, dont la descendance fournit quatre générations d'artistes illustres, parmi lesquels les deux frères Bupalos et Anthermos, dont on conservait encore des œuvres à Rome, du temps d'Auguste.

Les artistes de cette période réalisèrent d'importants perfectionnements dans la partie mécanique et pratique de la sculpture; ils perfectionnèrent notamment l'art de ciseler et de fondre les métaux; ils abandonnèrent peu à peu le bois pour employer la pierre, le marbre; ils associèrent fréquemment l'or à l'ivoire dans des figures auxquelles on donna depuis le nom de *chryséléphantines*. La terre cuite, employée dès les temps les plus reculés, continua d'être en usage pour les ouvrages, statues ou bas-reliefs ayant une destination familière ou décorative. Les sculptures de ronde bosse et celles de bas-relief furent rehaussées par la peinture. Les quelques figures qui nous restent de cette époque lointaine gardent encore quelque chose de la roideur et de la gaucherie que l'hiératisme semble avoir imposées pour la reproduction des images des dieux. « Les physionomies, dit M. Léon Remé, n'ont que peu ou

point d'individualité. Les yeux sont longs et petits; l'angle extérieur un peu retroussé; la bouche, également retroussée vers les coins, a l'air de sourire. La chevelure est travaillée avec soin, mais roide, tombant d'ordinaire en ligne droite et recourbée à l'extrémité. Les bras pendent le long du corps, à moins que la statue ne porte quelque chose dans ses mains. Les draperies sont également roides, avec des plis symétriques et nullement naturels. Comme les arts furent, pendant tout ce temps, employés exclusivement au service de la religion, ils ne firent que peu de progrès vers la beauté et la vérité, chaque artiste recevant de ses prédécesseurs, avec le dieu qu'il avait à représenter, un type convenu et inaltérable. La religion, mère des arts naissants, nuisait donc à leur développement. Mais quand l'art, plus libre, reprit ses droits et ouvrit aux imitations de l'œuvre divine les routes de la nature et les sentiers de la fantaisie, la religion céda, à son tour, à l'influence des progrès, et les vieux types de convention disparurent pour faire place aux nouvelles créations du génie. Cette importante révolution s'opéra vers la L^e olympiade (580 ans av. J.-C.). » Quelques-uns des artistes que nous avons nommés ci-dessus vécurent justement vers cette époque et concoururent à cette émancipation : tels furent Dipvenos, Scyllis, Gitiadas, Bupalos et Anthermos. Le VI^e siècle, auquel ils appartiennent, fut, pour la Grèce, une époque de développement, d'expansion, d'efflorescence; le génie grec, brisant l'enveloppe des vieilles traditions, des vieux systèmes, commença à donner des fleurs délicates et charmantes, riante promesse de la riche récolte qui immortalisera le siècle de Périclès.

Durant cette période, qui fut celle des novateurs et des précurseurs, plusieurs villes possédèrent des écoles prospères. Les sculpteurs de Samos étaient réputés pour leur habileté à fondre les métaux; ceux de Chio excellaient à travailler le marbre. Sicyone, une des cités les plus artistes de la Grèce, vit naître Canachus, le plus grand maître de ce siècle, dont les œuvres se distinguaient, suivant Cicéron, par un caractère grave, mâle, original, et avaient quelque chose de grandiose et de divin qui saisissait. Aristoclès, frère de Canachus, statuaire ainsi que lui et presque aussi habile, dit Pausanias, ouvrit à Sicyone une école où se succédèrent des maîtres éminents. Argos fut illustré par Dionysius et Glaucus, qui vivaient dans la LXXVI^e olympiade, et surtout par Agéladas, qui, à la même date, éleva, à l'occasion de la victoire remportée par Cléosthènes aux jeux olympiques, un superbe monument de bronze composé de la statue du vainqueur et de celle de son écuyer, placées sur un char attelé de quatre chevaux. La Grande-Grèce eut aussi de brillants centres artistiques : Dameas de Crotone exécuta la statue de l'athlète Milon, son compatriote; Rhegium donna le jour à Pythagore, un des maîtres les plus habiles parmi ceux qui précédèrent Phidias; un autre Pythagore naquit à Léontium, selon Pline, mais quelques auteurs pensent qu'il doit être confondu avec celui de Rhegium. L'école d'Egine se distinguait entre toutes celles du même temps par l'importance et le caractère original de ses productions. Parmi les artistes qui s'y formèrent, on cite : Callon, auteur d'une statue en bois de *Minerve Sthéniade*, que l'on conservait encore, du temps de Pausanias, dans la citadelle de Trézène; Hégésias, qui exécuta des statues de bronze de *Castor* et de *Pollux*, transportées plus tard à Rome où elles furent érigées, suivant ce que Pline nous apprend, devant le temple de Jupiter Tonnant; Glaucias, qui fit, pour Olympie, le char et la statue de bronze de Gélon, tyran de Syracuse; Anaxagoras, auteur d'une statue de *Jupiter* que les peuples grecs érigèrent en commémoration de leur victoire à Platée; Simon, qui sculpta des chevaux de bronze, un chien, un archer, etc.

Winckelmann a dit que les artistes éginètes conservèrent l'ancien style plus longtemps que les sculpteurs des autres écoles grecques. Les auteurs anciens eux-mêmes, parlant des ouvrages de Callon et d'Hégésias, leur reprochaient une sorte de rudesse assez semblable à celle des productions du ciseau étrusque. Ce caractère se retrouve bien dans les dix-sept statues provenant du Panhellénion ou temple de Jupiter Panhellénien, d'Egine, et qui ont été recueillies à la glyptothèque de Munich. Ces statues, que l'on croit avoir été exécutées après la seconde guerre médique, à l'époque où florissait Anaxagoras, sont des figures de héros et de divinités qui décoraient le fronton du temple. « Elles sont toutes en marbre de Paros, dit M. Viardot, et travaillées avec un soin et une finesse qui vont jusqu'à rendre dans le nu les rugosités de la peau, mais, cependant, avec le ciseau seul et sans l'aide d'aucun polissoir. Deux caractères frappent dans ces statues : les corps et les membres, où se voit ce beau travail du ciseau, présentent un mouvement très-actif, une espèce d'agitation convulsive. Les attitudes sont violentes et comme emphatiques; les contours se forment d'angles saillants. Les têtes, au contraire, formant un ovale oblong terminé en pointe, comme dans les anciennes figures étrusques, ne sont que de grossières ébauches semblables aux masques de terre cuite qu'on achevait avec des couleurs. Leurs yeux obliques, leur nez légèrement retroussé, leur menton saillant n'accusent aucunement le type que, depuis Phidias, on appelle type grec. Enfin, nulle expression n'anime leurs traits inachevés, si ce n'est un rire imbécile qui fait grimacer toutes les bouches, celles des mourants comme celles des vainqueurs. En voyant les corps si beaux et si parfaits, l'on ne peut supposer que les têtes soient demeurées informes par impuissance de mieux faire. La volonté de l'artiste se montre dans le contraste, et c'est de cette volonté qu'il faut chercher l'explication. » Dans quelques considérations destinées à déterminer l'époque où furent sculptées les statues du Panhellénion, M. Viardot émet l'opinion que ces figures, « œuvres d'une époque intermédiaire entre le temps du dogme et le temps de l'art, tiendraient encore au dogme par l'immobilité du visage, tandis qu'elles entreraient déjà dans l'art par le mouvement des membres. » Ajoutons, pour ce qui est de l'exécution, que des trous dans le marbre ont fait conjecturer que certaines parties de ces statues, les armures peut-être ou les draperies, étaient en bronze et attachées au marbre avec des clous. Des traces de peinture sont visibles partout excepté dans les parties qui représentent la chair.

On a pu remarquer que, durant la brillante période dont nous venons de faire l'historique, les sculpteurs des diverses écoles grecques ne se bornèrent pas à faire des statues de dieux; ils exécutèrent fréquemment des statues d'athlètes, de lutteurs, de coureurs qui avaient remporté la palme aux jeux olympiques; ces sortes de figures, que l'on consacrait à Olympie même, en l'honneur des vainqueurs, étaient tantôt de marbre, tantôt, et le plus souvent, de bronze; quelquefois, quand le personnage représenté avait vaincu dans une course de chars, on le représentait debout sur un quadrige de bronze. Les artistes, ayant à rappeler le plus fidèlement possible les traits et les qualités physiques de leurs modèles, trouvèrent aussi l'occasion de déployer dans leurs œuvres une grande variété de caractères, d'attitudes et de mouvements; ils s'éloignèrent de la convention hiératique et se rapprochèrent de la nature, dont l'imitation scrupuleuse finit par être le but principal de l'art hellénique. L'école attique, moins réaliste que les diverses écoles doriennes, conserva le goût des représentations idéales, l'amour de l'élégance et de la grâce. « Ceux qui ont étudié les précieux débris de sculpture de cette période que possède Athènes, ont remarqué, dit M. Beulé, que ces fragments ont entre eux un air de famille, moins parce qu'ils sont tous archaïques que parce qu'ils dénotent les mêmes tendances et les germes de beautés semblables. On sent percer, sous des formes sèches et comprimées, un effort de vie, un besoin de liberté, d'élégance, de richesse et le goût de l'ajustement. Les plis conventionnels des draperies ont déjà une certaine abondance, de l'harmonie, et ils modèlent les corps avec une souplesse qui surprend. Enfin, partout se trahit une secrète aspiration vers l'idéal. Il est impossible de méconnaître les caractères du génie des Ioniens, si opposé au génie des Doriens. Tandis que les sculpteurs des écoles doriennes, formés par l'étude du nu et l'habitude de représenter des athlètes, expriment avec énergie la nature vivante et tendent au réalisme (les frontons d'Egine en font foi), les sculpteurs d'Athènes s'étudient à créer plutôt des types divins que des types athlétiques. A Athènes, les mœurs ioniennes et même le costume oriental se maintinrent jusqu'à Périclès; la vie y fut moins rude, moins extérieure que chez les Doriens, et les exercices gymniques n'y furent point préférés aux concours de musique, de poésie, ni aux grandes solennités tragiques. »

Critias de Nesos, qui sculpta les statues d'Harmodius et d'Aristogiton; Micon d'Athènes, qui fut à la fois peintre et statuaire; Ménœchme et Soïdas, natifs de Naupacte; Téléphane, né en Phocide, qui travailla pour diverses villes de Thessalie; Pythagore de Rhegium, déjà cité, qui fit de tels progrès dans la science des proportions, du rhythme et de l'harmonie, qu'il en fut regardé comme l'inventeur, et qui, au dire de Pausanias et de Pline, joignit à ce mérite celui d'exprimer la vie et de traduire la douleur; Calamis, qui s'illustra par son habileté dans l'art de modeler les chevaux, par la simplicité et la grâce de ses figures de femme, par la délicatesse et l'élégance de ses vases d'argent ciselé; Onatas, fils de Micon, né à Egine, qui sculpta, avec Calamis, le char de bronze, attelé de deux chevaux et accompagné d'écuyers et de coureurs, que l'on érigea à Olympie, en mémoire de la victoire remportée, dans la LXXV^e olympiade (vers 478 ans av. J.-C.), par Hiéron I^er; l'Athénien Callimaque, qui fut à la fois peintre, sculpteur et architecte, et qui s'est immortalisé par l'invention du chapiteau corinthien; tels furent les principaux maîtres qui concoururent, avec Canachus et Aristoclès de Sicyone, avec Agéladas d'Argos et Anaxagoras d'Egine, cités plus haut, à assouplir l'ancien style et à préparer l'avénement du grand art grec. « Réchauffant et agrandissant le style de l'école attique, sans toutefois l'abandonner entièrement, ces maîtres, dit Eméric-David, s'élevèrent de degrés en degrés presque à la sublimité où devait atteindre Phidias. Par leur application à imiter la nature, à saisir ce qu'elle offre de grand, d'expressif, d'énergique, l'art se perfectionna dans leurs ouvrages et par leur exemple, sans changer de route, et par cela même qu'il n'en changea point. Toujours amoureux du vrai, toujours admirateur du grand, ses progrès furent d'autant plus rapides qu'il connut mieux les formes du corps humain, qu'il en sut mieux distinguer les différents caractères, mieux apprécier le mérite essentiel. Seuls, l'observation et le sentiment formèrent le goût. Point d'abstractions, point de systèmes : tout se trouva fondé sur la raison. La nature offrit les modèles, la nature dirigea le crayon du dessinateur. Longtemps enchaîné par l'habitude trop exclusive de modeler les images des dieux, l'art fonda sa théorie et raffermit sa marche, en reproduisant les traits des athlètes et des héros... Le goût général, enfin, ne cessa point, chez les Grecs, de demander aux statuaires des imitations fidèles, parlantes, propres à produire une touchante illusion. Loin de s'affaiblir, ce vœu se prononça de plus en plus, à mesure que se multipliaient les moyens de le satisfaire. Homère célébrait la vérité, imparfaite, sans doute, mais déjà miraculeuse à ses yeux, de la sculpture de Dédale. Anacréon n'admire pas moins vivement la vérité imprimée sur les ouvrages des statuaires, des ciseleurs mêmes de son siècle. Non-seulement la vie qui respire dans le portrait de Bathylle le ravit; mais les festons de pampre qui ornent sa coupe le charment par la vérité de l'imitation. »

Les sculpteurs *grecs*, comme les peintres, poussèrent parfois jusqu'aux puérilités du trompe-l'œil l'exactitude scrupuleuse avec laquelle ils rendirent la réalité; c'est le reproche que Pline a adressé à Callimaque, lorsqu'il dit de lui qu'il était « excessif dans son réalisme » (*nimius in veritate*). Myron d'Eleuthère poussa au dernier degré aussi l'imitation méticuleuse de la nature; il fit une *Vache* en bronze, qui a été célébrée par une foule d'auteurs anciens, notamment par Anacréon, à qui elle inspira cette épigramme élogieuse : « Myron n'a pas modelé cette vache; le Temps avait changé en métal une vache vivante, et l'artiste a fait croire qu'elle était son ouvrage. » Le même sculpteur fit preuve d'une vérité de formes et d'une justesse d'expression non moins admirables dans une statue de *Discobole*, dans celle d'un coureur nommé Ladas, et dans d'autres figures humaines. Il s'affranchit complétement de l'ancien style et montra, suivant Pline, une grande fécondité d'invention et un sentiment très-juste de la cadence et de l'harmonie des formes.

La gloire de Myron a été, sinon éclipsée, du moins fort amoindrie par l'éclat que jeta le nom de Phidias, qui vivait à la même époque. Phidias, né à Athènes vers l'an 485 avant notre ère, commença par être peintre, comme ses frères Panœnos et Plistœnétès; il reçut les premières leçons de sculpture de son compatriote Hégias, auteur d'une *Minerve*, et alla ensuite se perfectionner à Argos, sous la direction d'Agéladas, artiste alors en grand renom, qui avait exécuté, de concert avec Aristoclès et Canachus de Sicyone, un groupe de *Muses* célébré par les poëtes de l'antiquité. On peut croire qu'en se formant ainsi successivement à Athènes et à Argos Phidias acquit ce style compréhensif et grandiose dans lequel il sut unir, à l'élégance et à la tendance idéale qui étaient propres à la race ionienne, la force, la vérité, la science de la réalité qui semblent avoir particulièrement caractérisé le génie dorien. Nous ne passerons pas ici en revue les immortels chefs-d'œuvre du plus grand des sculpteurs : statues d'ivoire et d'or, statues de marbre, colosses d'airain, frontons sculptés, longues frises remplies d'innombrables figures, bas-reliefs délicats ornant le trône des divinités ou les murs des sanctuaires.

Phidias multiplia les merveilles de son ciseau avec une fécondité et une puissance incomparables; Athènes ne fut pas seule à s'enrichir de ses œuvres; Pellène, Epidaure, Thèbes, Delphes, Platée, Olympie, montraient avec fierté des statues dues à ce maître des maîtres. Phidias avait cinquante ans, lorsqu'il fut chargé par Périclès des immenses travaux du Parthénon; il avait déjà produit, entre autres chefs-d'œuvre : la *Minerve* colossale qui se dressait sur le rocher de l'Acropole; la *Minerve* de Platée, statue du genre de celles qu'on nommait acrolithes, parce que les extrémités, la tête, les pieds et les mains étaient en marbre, tandis que le reste était en bois doré; les treize statues érigées à Delphes en commémoration de la victoire de Marathon; la *Minerve Lemnienne*, statue de bronze, consacrée dans l'Acropole par les habitants de Lemnos, etc. Ces œuvres sont perdues, de même que la statue colossale chryséléphantine de Minerve exécutée par Phidias pour le sanctuaire du Parthénon, de même que le *Jupiter Olympien*, statue assise, de 18 mètres de haut, le plus bel ouvrage du maître. Nous ne pouvons donc juger de tant de merveilles que d'après les descriptions et les appréciations enthousiastes qu'en ont faites les écrivains de l'antiquité. Mais il nous est permis, du moins, de nous faire une idée de ce que pouvait être ce génie incomparable, en examinant les restes mutilés des sculptures du Parthénon. Ces sculptures, dont des fragments considérables ont été recueillis au Musée britannique et dont plusieurs sont encore en place, n'ont pas toutes été exécutées par Phidias lui-même; il n'aurait pu suffire à une tâche aussi énorme; il se fit aider sans doute par ses élèves, et peut-être aussi par les maîtres les plus habiles qu'il y eût alors à Athènes. Les différences de style assez sensibles qu'offrent ces sculptures permettent de reconnaître jusqu'à un certain point la part qui revient aux divers collaborateurs de cette œuvre gigantesque. Les métopes qui représentent en demi-bosse des *Combats de centaures*, des enlèvements de femmes, des scènes empruntées aux vieilles légendes, des *Combats entre les Grecs et les Perses*, paraissent avoir été exécutées par les maîtres formés d'après l'ancien style. La frise qui représente la procession des Panathénées aurait été confiée aux élèves de Phidias, travaillant sous son inspiration et peut-être même d'après ses dessins. Quant aux statues des frontons, de sérieuses conjectures ont permis de nommer Alcamène comme ayant exécuté celles du fronton occidental, et de regarder le fronton oriental comme une conception de Phidias lui-même qui en aurait confié l'exécution à son fidèle disciple Agoracrite. Ainsi il faudrait reconnaître le génie même de Phidias, sa main peut-être et à coup sûr son inspiration, dans le *Thésée*, dans les *Parques* que possède le British Museum.

L'antiquité ne trouvait pas de termes assez expressifs pour vanter le style de Phidias. Denys d'Halicarnasse en a célébré l'ampleur, la dignité, la magnificence; il dit que, à l'exemple d'Homère, Phidias se montre grand dans chaque partie, divin dans l'ensemble. Suivant Quintilien, l'auteur du *Jupiter Olympien* semble avoir donné à la religion une dignité nouvelle, tant la grandeur de l'image se rapproche de la majesté du Dieu. Démétrius de Phalère ajoute à ce panégyrique un trait plus précis et bien remarquable : le caractère des vieux maîtres, nous dit-il, est la roideur et la sécheresse, au lieu que le style de Phidias offre tout à la fois de la finesse et de l'ampleur. Un critique contemporain des plus compétents, M. Beulé, s'est exprimé ainsi : « Phidias unit les qualités du génie dorien à celles du génie ionien, la simplicité sévère, la science pratique, la mâle grandeur du premier à l'idéal, au mouvement, à la délicatesse, à la grâce du second. Il sut fondre les deux principes pour en former un ensemble incomparable, que les modernes désespèrent d'égaler jamais. De même que l'architecture dorique n'a élevé aucun édifice qui ne fût surpassé par les Propylées et le Parthénon, monuments d'ordre dorique bâtis par les Athéniens, de même le style des sculpteurs doriens fut imité, conquis, effacé par Phidias. Avant lui, on a pu dire le *style attique* ou le *style éginétique*, puisque l'école d'Egine a été l'expression la plus glorieuse des traditions doriennes; avec lui disparaissent les tendances locales et l'opposition des qualités que les deux races semblaient s'être partagées. Dès lors il n'y a plus qu'un grand souffle qui court sur toute l'étendue du monde grec, et l'influence du génie individuel, qui s'appelle Phidias, Praxitèle ou Lysippe, ne connaît plus de frontières. Les écoles ne sont plus contemporaines; elles se succèdent; leur diversité s'explique par la différence des époques et la mobilité providentielle de l'esprit humain. Ce fut dans la vieille école attique une révolution complète, quoiqu'elle ne fût point jetée hors de sa voie idéale et ne fût point ramenée au réalisme; mais il y a deux sortes d'idéal, celui des siècles primitifs et celui des siècles accomplis. L'art qui crée sans imiter la nature et qui repose sur la convention est un art idéal, l'art égyptien par exemple. L'art qui connaît admirablement la nature, qui la dépasse, qui poursuit une beauté plus parfaite et en même temps plus simple, qui part du vrai pour atteindre une vérité plus sublime, cet art est, à un bien autre titre, un art idéal : c'est celui de Phidias. »

Agoracrite, Alcamène et Colotès furent les élèves les plus illustres de Phidias; les deux premiers l'assistèrent, comme nous l'avons dit, dans l'exécution des sculptures du Parthénon; le troisième travailla au Jupiter d'Olympie. On sait peu de chose des travaux particuliers d'Agoracrite. Alcamène acquit une grande réputation par la hardiesse de ses pensées, la grâce de ses figures de déesses, l'habileté de son exécution. Colotès est cité par Pline comme le premier statuaire qui ait sculpté des bustes ou des statues de philosophes, images qui, par la suite, se multiplièrent à l'infini. Dans le temps où Phidias et ses disciples élevaient si haut la gloire de l'école attique, Polyclète de Sicyone, statuaire, architecte et judicieux écrivain, jetait le plus vif éclat sur l'école d'Argos. Quelques auteurs pensent qu'il fut, comme Phidias et comme Myron lui-même, disciple d'Agéladas. Ce qui est certain, c'est que ce fut pour le temple de Junon, à Argos, qu'il exécuta quelques-uns de ses plus beaux ouvrages, ceux dont Strabon a dit : « Là sont des statues de Polyclète, supérieures à toutes les autres quant au mérite de l'art, mais inférieures à celles de Phidias pour les dimensions et la richesse de la matière. » D'après les témoignages de divers auteurs anciens, Polyclète fut le digne émule de Phidias; suivant Quintilien, il fut moins habile à rendre la majesté des dieux, mais il représenta mieux les hommes; il eut moins de sublimité, moins de génie, mais il

fut plus vrai, plus exact, plus savant. « Il pénétra plus profondément qu'on n'avait fait encore, dit Eméric-David, dans la connaissance du corps humain; il compara les uns avec les autres les traits caractéristiques des différents âges, distingua les éléments de la beauté, apprécia les rapports des grandeurs, les causes des pondérations, les effets des convenances, et reconnut enfin l'utilité du vrai beau, soit relativement à la force, soit relativement à l'agilité du corps : principe non moins essentiel dans la sculpture que dans l'art de la gymnastique. Comme Pythagore de Rhegium, il associa l'expression à la vérité; comme Myron, la vigueur à la grâce. En un mot, il étendit et consolida dans toutes ses parties la savante théorie des anciens maîtres... S'il n'égala point entièrement Phidias dans la représentation de la majesté divine, il est évident qu'il le surpassa dans l'art de développer la beauté des formes de l'homme. Moins fier, moins grandiose que son émule, il ne se montra pas seulement plus gracieux et plus délicat dans l'ensemble; il fut encore plus correct dans les proportions, plus pur dans les contours, plus varié, plus touchant dans l'expression des affections de l'âme. » Il fit une statue si parfaite au point de vue de la justesse des proportions, si admirable pour la beauté des formes, qu'elle devint un modèle pour tous les autres artistes et reçut le nom de *Canon*. Cette statue représentait un jeune homme; Winckelmann croit que c'était le *Doryphore* (adolescent armé d'une lance) que les anciens regardaient comme une des œuvres les plus accomplies de Polyclète. Ce grand artiste excellait, au dire de Quintilien, dans la représentation de la jeunesse; il sculpta des *Enfants nus jouant aux osselets* (*astragalizantes*). qui, transportés plus tard à Rome et placés dans le palais de Titus, excitèrent la plus vive admiration.

Polyclète exerça, comme Phidias, une grande influence sur les artistes de son temps. Pline compte, parmi ses élèves, Argius, Asopodore. Alexis, Aristide, Phrynon, Dinon, Athénodore et Daméas. Ces deux derniers exécutèrent une partie des trente-quatre statues consacrées dans le temple de Delphes par les Lacédémoniens, après le combat d'Ægos-Potamos, la quatrième année de la XCIIIe olympiade (405 ans av. J.-C.).

Au temps de Polyclète florissaient Praxias d'Athènes, disciple de Calamis, qui exécuta, en grande partie, les sculptures du nouveau temple de Delphes, et Callitèle, disciple et vraisemblablement fils d'Onatas. Lycius, fils et disciple de Myron, continua avec succès le réalisme paternel : il modela un *Enfant soufflant sur des charbons pour les rallumer*, figure qui fut très-estimée. Son œuvre la plus importante, comprenant plusieurs statues de dieux et de héros, était un monument consacré à Olympie, en l'honneur de Jupiter, par les Apolloniates.

Périclète, qui se forma à Argos sous la direction de Polyclète, eut pour disciple Antiphane, qui exécuta deux des statues érigées à Delphes par les Lacédémoniens en mémoire de la bataille d'Ægos-Potamos, et qui fut lui-même le maître de Cléon de Sicyone, auteur de plusieurs statues d'athlètes, d'une *Vénus* et d'un *Jupiter* en bronze. Naucydès, frère de Périclète, travaillait vers la LXXXVIIIe olympiade; un de ses chefs-d'œuvre représentait un *Discobole*, dont trois copies antiques sont parvenues jusqu'à nous; un autre de ses ouvrages, une *Hébé* chryséléphantine, avait été jugé digne de prendre place à côté de la *Junon* de Polyclète, dans le temple d'Argos.

Citons encore, parmi les artistes de cette époque : Alype de Sicyone et un second Polyclète, tous deux élèves de Naucydès; Théocosme, auteur d'un *Jupiter* colossal, en argile, dont Phidias, dit-on, avait sculpté la tête, qui était en ivoire et en or; Calliclès, fils de Théocosme; Samolas et Pausanias d'Apollonie; Pison de Calaurée; Tisandre; Patrocle et ses deux fils; Dédale et Aristodème; Sostrate et son fils Pantias; Euphranor de Corinthe, qui fut, en même temps que statuaire et ciseleur, un des peintres les plus éminents de son siècle; Scopas, Léocharès, Bryanis et Timothée, qui travaillèrent ensemble, dans la CVIIe olympiade (352 à 348 ans av. J.-C.), au fameux tombeau de Mausole, etc. Les belles statues parvenues jusqu'à nous (musée de Florence), qui représentent la fille de Niobé, sont généralement regardées comme des copies faites d'après Scopas. Le Vatican possède aussi la copie d'un groupe célèbre de Léocharès représentant l'*Enlèvement de Ganymède*.

« Quelque gloire qu'eussent acquise les artistes que nous venons de nommer, Lysippe et Praxitèle les surpassèrent tous, dit Eméric-David. A la beauté des proportions déterminées par Polyclète, à la fermeté, à l'ampleur, à la majesté du style de Phidias, ces deux maîtres joignirent dans les contours une élégance, dans les chairs une chaleur, un moelleux qui manquaient encore aux ouvrages les plus admirés. En imitant la nature avec autant de choix et avec plus de vérité que n'avaient fait leurs prédécesseurs, ils portèrent l'art à un degré de perfection que les anciens eux-mêmes regardaient comme un prodige. Toutefois, ils ne se ressemblaient pas entièrement : Lysippe était plus héroïque; Praxitèle, plus délicat, plus achevé, plus suave. » Lysippe de Sicyone s'était formé sans maître; Euphranor, auquel il demanda des conseils, lui dit de prendre la nature pour modèle et pour guide. Aucun maître n'eut une pareille fécondité : il produisit, assure-t-on, plus de 1,500 statues. Une statue d'*Hercule*, que l'on voit à Florence, au palais Pitti, porte son nom; mais la médiocrité de l'exécution a fait supposer que ce n'était qu'une copie. De même qu'Apelle eut le privilége de peindre Alexandre le Grand, de même Lysippe fut seul autorisé à sculpter les portraits de ce monarque. Praxitèle d'Athènes eut, comme Apelle, le don de la grâce; il excella à exprimer la beauté plastique, le charme voluptueux des contours féminins; Phryné, sa maîtresse, lui servit de modèle et l'inspira. Un de ses chefs-d'œuvre était la *Vénus de Cnide*, une des idoles antiques qui eurent le plus d'admirateurs et d'adorateurs; les copies que l'on possède de cette célèbre figure ne donnent qu'une idée très-imparfaite de la merveilleuse beauté de l'original. On montre, dans les divers musées d'Europe, d'autres statues qui passent pour être des imitations des ouvrages de ce maître : tels sont le *Faune au repos*, l'*Apollon Sauroctone*, le *Cupidon*, etc. Praxitèle eut pour fils Céphisodote et Eubulus. Rome possédait, au temps de Pline, plusieurs ouvrages de Céphisodote; en exagérant la grâce un peu sensuelle des figures créées par son père, l'imitateur n'avait pu éviter de tomber dans la pornographie.

Après le démembrement de l'empire d'Alexandre, la statuaire *grecque* commença à déchoir; elle réalisa bien encore quelques progrès sous le rapport des procédés d'exécution, mais elle perdit insensiblement les caractères de noblesse, de grandeur, de dignité et de force qui avaient fait sa gloire. Le faste oriental, qui, de l'Asie subjuguée par Alexandre, se répandit en Macédoine et en Grèce, corrompit le goût public. L'art, après avoir si longtemps servi presque exclusivement à décorer les temples, à glorifier les héros, à perpétuer le souvenir des grands événements politiques, s'abaissa, se dégrada pour flatter les rois et les princes, pour satisfaire la vanité orgueilleuse des riches. M. E. Burnouf s'est livré, au sujet de cette révolution artistique, à des considérations pleines de justesse. « La période macédonienne, dit-il, est marquée par un développement du génie grec dans les pays conquis par Alexandre le Grand, et par une réaction de ces pays eux-mêmes sur le génie grec. La construction de villes entières en Asie et en Egypte par des artistes grecs augmenta le nombre de ces derniers, en même temps que les richesses de l'Orient, dont les conquérants avaient le maniement et dirigeaient l'emploi, mettaient aux mains des sculpteurs, des architectes et des peintres des ressources presque infinies. L'influence de l'Orient sur la sculpture grecque se remarque surtout dans le goût de la magnificence et des proportions grandioses; mais en même temps que le goût des beaux-arts se répand chez les particuliers, les besoins du luxe et d'une vie sensuelle font pénétrer la sculpture jusque dans les appartements privés, et l'on voit se produire alors, à côté des œuvres colossales faites pour le public, une multitude innombrable de petits ouvrages de sculpture, soit de marbre, soit de métal, soit de plâtre moulé, qui transforment les maisons en musées. Les autres arts fournissent aussi leur contingent à ces décorations intérieures. Il est bien remarquable que, dans cet immense développement que reçoit le génie artistique de la Grèce, il n'y a, pour ainsi dire aucun nom qui ait surnagé et que l'on puisse rapprocher des grands noms des temps antérieurs. Cependant l'étude de la nature physique et morale de l'homme était poussée beaucoup plus loin, et avait atteint ce degré d'analyse que la sculpture ne peut pas dépasser sans devenir une dissection anatomique ou un traité de psychologie; mais ces connaissances scientifiques, par l'excès même de leur précision, nuisaient à l'inspiration et étouffaient l'idée de l'ensemble; de plus, elles mettaient la sculpture à la portée de tout le monde et faisaient que les artistes semblaient tous également habiles. L'art, durant cette période, gagne donc en étendue ce qu'il perd en inspiration; il s'est vulgarisé, mais en même temps il est devenu plus vulgaire; ses œuvres sont moins recherchées pour leur beauté idéale que comme des ornements de luxe, et ce besoin du luxe, auquel la sculpture répond alors pour sa part, n'est pas moins reconnaissable dans les ouvrages publics que dans ceux que commandent les riches particuliers. » Un fait pourra donner une idée du rôle auquel la sculpture fut condamnée à cette époque par le servilisme du peuple grec : on éleva à Démétrius de Phalère 360 statues; quelques auteurs portent même ce chiffre à 1,500! Ce n'était plus là de l'art, c'était de la fabrication, de l'industrie, du métier.

A Rhodes, devenu un des principaux centres artistiques de la Grèce, 100 statues colossales furent érigées en l'honneur du Soleil; la plus remarquable, haute de 70 coudées et connue sous le nom de *Colosse de Rhodes*, était l'œuvre de Charès, élève de Lysippe.

D'autres disciples de Lysippe acquirent de la réputation; nommons d'abord ses fils, Euthycrate, Daïppos et Bedas; Xénocrate, son petit-fils, qui écrivit un traité sur la sculpture; après eux, Phœnix, Eutychide, etc. A la même époque florissaient : Polyeucte, auteur d'une statue de bronze de Démosthène; Agasias d'Ephèse, dont le nom est inscrit au bas d'une belle statue de héros improprement appelée le *Gladiateur combattant*; Cléomènes d'Athènes, qui sculpta pour la ville de Thespies les neuf *Muses*, transportées plus tard à Rome, où l'une d'elles inspira, au dire de Pline, un amour effréné au chevalier Junius Pisciculus. Quand l'art cesse d'être chaste, quand il flatte les passions et éveille les désirs sensuels, il est proche de sa chute. La célèbre *Vénus de Médicis*, figure d'une coquetterie charmante, d'une beauté voluptueuse, passe pour être l'œuvre de Cléomènes.

La Grèce, conquise par Rome et dépouillée d'une partie de ses chefs-d'œuvre, se vengea de ses vainqueurs en leur imposant son culte pour les beaux-arts; et certes, jamais peuple ne fut aussi peu disposé par tempérament que les Romains à s'émouvoir, à se passionner pour les œuvres de la statuaire et de la peinture! Le goût du luxe, en s'introduisant à Rome, y fit rechercher les œuvres d'art comme objets de décoration. Les plus habiles artistes grecs, appelés dans cette ville, y exécutèrent une profusion extraordinaire de groupes, de statues, de simples bustes, en bronze, en marbre, en porphyre, en pierres et en métaux précieux. Beaucoup de ces ouvrages n'étaient que des répétitions d'œuvres anciennes célèbres. Comme les sculpteurs italiens de notre temps, les Grecs qui travaillaient à Rome sous les empereurs possédaient une grande habileté pratique, une facilité et une fécondité peu communes; mais ils avaient entièrement perdu de vue les traditions des maîtres du grand siècle, des Phidias, des Polyclète, des Praxitèle; l'idéal ne les préoccupait plus; ils se bornaient à reproduire froidement la réalité; obligés d'exécuter rapidement pour se conformer aux exigences de maîtres pressés de jouir et de faire parade de leurs richesses, ils finirent par perdre les qualités d'exactitude et de finesse qui distinguaient encore si éminemment les statuaires de la période précédente.

La plupart des antiques qui avaient le privilége d'absorber l'attention des amateurs, il y a un siecle, et d'être regardées comme des œuvres incomparables, proviennent de fouilles faites en Italie, et sont des productions de l'école gréco-romaine. L'*Apollon Pythien* du Vatican, l'*Hercule Farnèse* (signé du nom de Glycon), le *Laocoon*, ouvrage de trois artistes rhodiens, Agesander, Polydore et Athénodore, le *Taureau Farnèse*, œuvre d'Apollonius et de Tauriscus de Tralles, le *Torse* du Belvédère, superbe fragment qu'on attribue à Apollonius d'Athènes, qui travaillait à Rome vers le temps de Pompée, la *Vénus du Capitole*, les *Muses*, l'*Hermaphrodite*, etc., ont été exécutés à l'époque de décadence de l'art grec. Si dignes d'éloges que soient ces morceaux, ils pâlissent à côté des chefs-d'œuvre tirés de la Grèce elle-même depuis un demi-siècle, à côté des métopes du Parthénon, de la *Vénus de Milo*, des statues du Panhellénion. En comparant ces ouvrages, on est amené à dire avec G. Planche que « la Grèce, qui l'emporte sur tous les pays du monde par le sentiment et l'expression de la beauté, a vu s'amoindrir son excellence dans le domaine esthétique, à mesure qu'elle s'éloignait de l'idéal et qu'elle s'attachait à l'imitation. »

Parmi les sculpteurs grecs qui travaillèrent à Rome, on cite Polyclès, Démocrite de Sicyone, Apollodore, Pasitèle, Diogène, qui orna de diverses sculptures le Panthéon d'Agrippa, Philiscus de Rhodes, qui sculpta les neuf *Muses* pour le portique d'Octavie, Lysias, Criton, Nicolaus, Stephanus, Ménélas, etc. Les noms des artistes qui exécutèrent les bas-reliefs de la colonne Trajane ne nous ont pas été conservés. La statuaire grecque, qui, à défaut d'idées élevées et de conceptions originales, avait continué à offrir d'incontestables mérites d'exécution jusqu'au temps de Trajan et d'Adrien, donna depuis des signes d'une décadence qui était complète, au moment où l'art chrétien commença à fleurir sur les ruines du vieux monde.

— III. PEINTURE. Les Grecs, qui trouvaient tout naturel que leur pays eût été le berceau de la civilisation, n'ont pas manqué de s'attribuer l'honneur d'avoir inventé l'art de peindre : ils ont eu, du moins, le mérite de faire, de cette prétendue découverte, le sujet d'une fable charmante. Qui ne connaît l'histoire de la fille du potier Dibutade, de Sicyone, imaginant de fixer sur une muraille, à l'aide d'un trait, l'ombre projetée par le visage de son amant? Inspirée par son affection, la jeune Grecque, en traçant cette silhouette, fut artiste sans le savoir. L'art mériterait assurément d'avoir eu ce gracieux et touchant début. Un autre récit, moins poétique, attribue l'invention du dessin à un certain Saurias de Samos, qui aurait eu l'idée de circonscrire par un trait l'ombre que projetait un cheval placé au soleil.

Tout en reconnaissant qu'on ne possède aucune donnée certaine sur les commencements de la peinture, Pline admet que le dessin du simple contour, appelé *sciagraphie* par les Grecs, a été le point de départ et comme le rudiment de l'art, et il cite Philoclès d'Egypte, et Cléanthès de Sicyone, comme étant ceux qui, les premiers, se firent connaître par l'emploi de ce procédé. Suivant le même écrivain, un autre Corinthien nommé Ardicès et le Sicyonien Téléphanès réalisèrent un perfectionnement notable en ombrant, au moyen de hachures, l'intérieur de la silhouette. Athénagore attribue à Craton, de Sicyone, l'invention de ce genre de dessin.

Le premier qui imagina de colorier les figures, dit encore Pline, fut Cléophantès de Corinthe : il se servit, à cet effet, de brique pilée et produisit ainsi ces peintures d'une seule teinte, appelées *monochromates* (camaïeux). Au nombre des artistes qui firent preuve de talent en ce genre d'ouvrages, on cite Hygiænon, Dinias, Charmadas, Eumaros d'Athènes, et Cimon ou Conon de Cléonée. Celui-ci fit faire à l'art du dessin des progrès importants : il découvrit la science des raccourcis, accusa les articulations des membres, les veines et les muscles, et les plis des draperies. Après avoir mentionné les progrès dus à ces divers artistes, Pline dit que, dans la suite, on donna à la peinture le relief, l'accentuation et la variété nécessaires, en faisant usage de différentes couleurs, en distribuant avec justesse les lumières et les ombres, et en ménageant habilement le passage des unes aux autres.

On ne sait pas au juste à quelle époque vécurent les divers artistes qui viennent d'être nommés. Les poëmes d'Homère ne font aucune mention de la peinture; mais, en y lisant la description du bouclier d'Achille, fait par Vulcain avec des métaux de différentes couleurs, et celle des étoffes brodées si artistement par Hélène, par Pénélope, on est bien obligé d'admettre que des ouvrages aussi compliqués n'avaient pu être exécutés sans une connaissance déjà avancée du dessin et même de la peinture. Quoi qu'il en soit, lorsque Pline affirmait que l'art de peindre était inconnu du temps de la guerre de Troie, il méconnaissait la haute antiquité des œuvres exécutées en Egypte.

Ce qui est digne de remarque, c'est que les plus anciens tableaux cités par les auteurs qui ont écrit sur l'art furent peints en Asie Mineure. Candaule, roi de Lydie, qui mourut 716 ans av. J.-C., acheta, dit-on, au poids de l'or, un tableau de Bularque, représentant le *Combat des Magnètes*. Deux siècles plus tard, Mandroclès de Samos, qui construisit le pont de bateaux sur lequel l'armée de Darius passa le Bosphore, fit présent au temple de Junon d'un tableau où ce *Passage* était retracé : on y voyait le roi assis sur son trône et regardant ses troupes défiler sur le pont. Hérodote, qui parle de cet ouvrage, nous apprend que les Phocéens, assiégés par Harpage, en 544, parvinrent à s'enfuir en emportant sur leurs vaisseaux les statues les plus précieuses et les offrandes qui étaient dans les temples; ils ne laissèrent que les statues de pierre et de bronze et les peintures. Il y a tout lieu de croire qu'aux époques dont nous venons de parler les Grecs d'Asie Mineure exerçaient en peinture, comme en sculpture et en architecture, une véritable suprématie reconnue par les Grecs d'Europe. L'Ionie avait le privilége de fournir les maîtres les plus habiles : aussi le nom d'école *ionique* se maintint-il longtemps après que l'art se fut répandu dans d'autres contrées.

Nous avons dit, en parlant des origines de la peinture, que Sicyone, Corinthe, Athènes étaient au nombre des villes grecques où cet art fut le plus anciennement cultivé. Si nous en croyons Pline, Démarate fuyant la tyrannie de Cypsélus, usurpateur du pouvoir à Corinthe, vers 660, emmena avec lui en Italie un peintre, nommé Cléophantes, et deux artistes habiles dans la plastique, Euchir et Eugrammon. La Grèce avait donc possédé, dès cette époque, des peintres dignes de fournir des modèles aux autres pays. Quoi qu'il en soit, la peinture grecque ne commença à jeter quelque éclat que vers le temps de Périclès, dans la seconde moitié du Ve siècle avant notre ère.

Avant de s'illustrer dans la sculpture, Phidias commença par être peintre : il peignit, pour Athènes, un *Jupiter Olympien*, d'autres disent un portrait de Périclès. Ses deux frères, Panœnos et Plistœnétès, furent peintres également. Panœnos peignit la *Bataille de Marathon* sur les murs du Pœcile, portique double qui servait aux Athéniens de promenade couverte. Plusieurs autres artistes concoururent à la décoration de ce portique. Le plus célèbre de tous fut Polygnote de Thasos, qui, après la prise de sa ville natale par Cimon, en 465, fut amené à Athènes par le vainqueur, dont il devint l'ami. « Cimon, dit M. Beulé, avait la passion des arts; il voulait faire d'Athènes la reine des villes. S'il n'eût été exilé, peut-être eût-il prévenu Périclès et donné son nom au grand siècle. » Polygnote, qu'il déclarait lui-même être « sa plus précieuse conquête, » acquit dans la peinture une réputation qui balança celle de Phidias dans la sculpture. Il peignit, dans le Pœcile, la *Prise de Troie*, et exécuta d'autres œuvres importantes pour divers monuments d'Athènes, de Platée, de Thespies, de Delphes. Ces œuvres se distinguaient par l'élévation des idées, la noblesse des sentiments, la gravité et la pureté du style. Polygnote fit faire à l'art des progrès considérables : il fut le premier, selon Pline, qui

sut donner de la légereté et de la transparence aux vêtements des femmes, et rendre l'éclat de leurs coiffures ; le premier aussi qui donna de l'expression aux physionomies, de la vérité et de la variété aux attitudes. Il contribua au perfectionnement des procédés d'exécution, et fut aidé en cela par Nicon, d'Athènes, qui travailla à la décoration du Pœcile, du temple de Thésée et du temple des Dioscures, et qui excella dans la peinture des chevaux.

Parmi les peintres qui brillèrent dans la xc^e olympiade (420 à 417 ans av. J.-C.), Pline nomme Evenor, Phryllus, Céphisodore et Aglaophon. Celui-ci, qui était neveu de Polygnote, fut le peintre préféré d'Alcibiade ; il exécuta notamment deux tableaux représentant, d'une façon allégorique, les triomphes remportés par le spirituel Athénien aux jeux Olympiques et aux jeux Pythiques, et sa victoire à Nemea, dans le Péloponèse. Cicéron, Elien et d'autres écrivains citent Aglaophon parmi les meilleurs peintres de la primitive école *grecque*. Mais, selon Pline, le premier peintre qui brilla véritablement « sur les hauteurs de l'art » fut Apollodore d'Athènes, qui florissait dans la xciii^e olympiade (404 à 401 av. J.-C.). Ce maître réussit à reproduire l'aspect véritable, l'apparence des objets ; il y parvint, d'après ce que nous apprend Plutarque, au moyen de la dégradation des teintes et de la coloration des ombres ; en d'autres termes, il découvrit les lois du clair-obscur. Ses principaux ouvrages représentaient un *Prêtre en adoration* et un *Ajax foudroyé*.

Zeuxis, d'Héraclée, qui florissait vers la fin de la xcv^e olympiade (397 ans av. J.-C.), suivit les traces d'Apollodore et s'appropria ses découvertes, sa méthode. Il perfectionna l'art de distribuer les lumieres et les ombres, et de faire sentir ainsi la perspective aérienne. Tout en cherchant à être vrai, il tendit toujours à s'élever au-dessus de la vulgarité, à retracer les types les plus augustes, les formes les plus imposantes. Il lui arriva parfois, en visant au grandiose, de donner à ses figures des formes d'une ampleur exagérée ; mais, en général, il sut choisir, dans les plus beaux modèles que lui offrait la nature, les formes les plus pures, les plus voisines de la perfection, pour en composer des figures d'un caractère vraiment idéal. C'est ainsi qu'il peignit, pour le temple de Junon, à Crotone, une *Hélène* d'une merveilleuse beauté, pour laquelle les Crotoniates avaient mis à sa disposition cinq modeles choisis parmi les plus belles d'entre leurs vierges. Il apportait, d'ailleurs, à l'exécution de ses peintures un soin extrême : aussi furent-elles épargnées, durant plusieurs siècles, par les outrages du temps.

Parrhasius, d'Ephèse, fut le rival de Zeuxis ; il le surpassa dans l'art de reproduire la réalité : à une peinture de Zeuxis, représentant des *Raisins* que des oiseaux vinrent becqueter, il opposa, dit-on, un tableau où il avait peint un *Rideau* qui trompa Zeuxis lui-même.

Cette anecdote, et beaucoup d'autres qui nous sont rapportées par les auteurs anciens, prouvent que les artistes de ce temps-là faisaient consister la perfection a rendre la nature avec une fidélité assez rigoureuse pour tromper l'œil du spectateur. « Qu'un pareil mérite ait toujours été prisé au-dessus de tout par la foule, a dit M. Chaumelin, c'est ce qui ne saurait étonner : on ne peut pas attendre du vulgaire, des ignorants qu'ils apprécient le côté sérieux, le côté idéal de l'art. Mais tout artiste qui n'assigne pas à ses efforts un but plus élevé que la reproduction exacte de la réalité n'est qu'un artiste inférieur. » Parrhasius a fait pour sa gloire des œuvres d'une tout autre valeur que le *Rideau*, qui lui fit obtenir la victoire sur Zeuxis. Les écrivains de l'antiquité se sont accordés à vanter la science, la pureté, la précision qu'il déploya dans l'art difficile du dessin et qui lui valurent d'être surnommé le *Législateur* de la peinture. Il s'appliqua à mettre de la symétrie dans l'ordonnance de ses tableaux, à mesurer avec exactitude les proportions de ses figures, et, en même temps, à donner de la finesse aux airs de tete, de l'élégance à l'arrangement de la chevelure. En cela, comme dans beaucoup d'autres parties de l'art, il fut véritablement novateur ; et telle fut la supériorité de son talent, que les figures de divinités et de héros qu'il avait créées devinrent des modèles, des types qui se transmirent dans les écoles et qu'on copiait encore six siècles après lui. Observateur sagace et profond, il vit dans la nature autre chose que des formes plus ou moins pittoresques : il y saisit des caractères, des passions, et les traduisit avec une rare énergie, témoin le tableau tant admiré de l'antiquité, où il représenta le *Peuple athénien* sous forme allégorique. Pourquoi faut-il ajouter que cet artiste éminent ne craignit pas de souiller son génie en peignant des badinages obscènes ? Il fut, sinon l'inventeur, du moins la première gloire de la *pornographie*.

A l'époque où nous sommes parvenus, la peinture était, chez les Grecs, l'égale de la statuaire et de l'architecture : les chefs-d'œuvre qui nous restent de ces deux derniers arts peuvent nous donner une idée de ce que devaient être les merveilles des Zeuxis et des Parrhasius.

Timanthe, de Sicyone, vainquit Parrhasius à un concours de peinture ouvert à Samos, et dont le sujet était *Ajax disputant à Ulysse les armes d'Achille*. Il surpassa tous les artistes de son temps par l'invention et l'expression ; on regardait comme son chef-d'œuvre un *Sacrifice d'Iphigénie*, où, après avoir épuisé toutes les expressions de la tristesse en peignant les divers personnages qui assistaient à la sanglante cérémonie, il couvrit d'un voile la tête d'Agamemnon, comme s'il eût craint de profaner, en l'exposant à tous les regards, la suprême affliction de ce père infortuné.

Eupompe, de Sicyone, contemporain de Timanthe et de Parrhasius, se rendit plus célèbre comme professeur que comme peintre. Telle fut la renommée de son enseignement, qu'après lui l'école *grecque* ou helladique, dans laquelle on avait englobé jusqu'alors les différents groupes artistiques de la Grèce, fut divisée en trois écoles distinctes : *l'école sicyonique*, dont Sicyone, ville dorienne, fut le centre ; *l'école attique*, dont Athènes était le foyer le plus actif, et *l'école ionique* ou *asiatique*, dont le siége principal était à Ephèse. Le caractère distinctif de l'école de Sicyone, fondée par Eupompe, fut la recherche de la vérité, l'imitation scrupuleuse des choses existantes. Cette école érigea en système la tendance *naturaliste* que nous avons déjà signalée chez plusieurs grands maîtres de l'art *grec*.

Pamphile, d'Amphipolis, fut le meilleur élève d'Eupompe ; il lui succéda dans la direction de l'école de Sicyone, qui devint une des plus fréquentées de la Grèce. Les cours qu'il établit embrassaient, non-seulement le dessin et la peinture, mais la science des nombres ou arithmétique et la géométrie, sans lesquelles, selon lui, un artiste ne pouvait arriver à la perfection. La durée des cours était de dix ans, et le prix exigé pour chaque élève était d'un talent d'or (5,560 fr.) pour la période entière. Telle fut l'autorité, telle fut l'influence de l'enseignement de Pamphile, que, d'abord à Sicyone et ensuite dans toute la Grèce, le dessin prit la première place dans l'instruction de la jeunesse et fut considéré comme un acheminement aux carrières libérales. De là la haute estime dans laquelle l'art de peindre fut tenu chez les Grecs ; plusieurs citoyens des plus considérables le cultivèrent, et il fut expressément défendu de l'enseigner aux esclaves. Pamphile forma, entre autres disciples, Mélanthe, qui excella dans l'art de grouper les personnages et d'ordonner une composition ; Pausias, qui eut pour qualités l'élégance et la grâce et réussit surtout à peindre les enfants, les femmes, les fleurs, et Apelle, un des plus grands génies de l'art antique.

Apelle, né en Asie Mineure, commença à étudier à Ephèse et vint se perfectionner à Sicyone, sous la direction de Pamphile et ensuite sous celle de Mélanthe. Ce double enseignement porta les meilleurs fruits : l'école ionique inspira à Apelle l'amour de la poésie, le sentiment de la beauté et de la grâce ; à l'école sévère de Sicyone, il apprit la science de la composition, la recherche patiente du vrai, du réel, la précision mathématique du dessin, l'habileté de l'exécution. Son style, formé de la combinaison de ces qualités diverses, fut à la fois elégant et robuste, souple et contenu, aussi poétique et aussi radieux quand il s'éleva vers les régions de l'ideal que ferme et précis lorsqu'il demeura sur le terrain de la réalité. A vrai dire, soit paresse, soit parti pris, Apelle enferma son génie dans un cercle d'idées assez restreint. Si l'on excepte le célèbre tableau de la *Calomnie*, allégorie qui dut nécessiter de sérieux efforts d'invention et une véritable habileté de mise en scène, on est bien obligé de reconnaître que ses œuvres n'attestent pas une grande fertilité d'imagination. En général, elles ne contiennent guère plus de deux ou trois figures ; beaucoup même n'en offrent qu'une. Il déclarait lui-même ingénument qu'il n'avait pas la science nécessaire pour exécuter de grandes compositions ; il se reconnaissait inférieur à Mélanthe pour l'ordonnance, à Asclépiodore pour l'exactitude des proportions. Il ne revendiquait qu'une qualité : la grâce, et il prétendait, à bon droit, qu'aucun de ses rivaux ne la possédait au même degré que lui. C'est par cette qualité exquise que se distinguait sa *Vénus Anadyomène*, type de souveraine beauté, image vraiment divine, qui excita au plus haut point l'enthousiasme des Grecs. Apelle n'eut pas de rival, chez les anciens, pour la peinture de portrait ; il comprit ce genre comme le Titien, Rubens, Van Dyck devaient le comprendre plus tard. Peintre favori d'Alexandre le Grand, il sut donner un caractère épique aux portraits de ce prince ; il y mélangea, avec un art admirable, des allégories poétiques et des traits empruntés à la simple nature. Quand du conquérant il descendit à ses ministres, à ses favoris, à ses compagnons d'armes, à ses concubines, il se contenta d'être vrai, peignant chacun de ses modèles dans l'attitude, l'action et le milieu les plus propres à révéler ses goûts, son caractère. Bien qu'au dire de plusieurs auteurs la peinture ne fît encore usage, à cette époque, que de quatre couleurs : le blanc, le jaune, le rouge et le noir, Apelle sut être un coloriste des plus séduisants, tant il fut habile, dit Lucien, à mélanger les couleurs, à fondre les tons, à les dégrader par de délicates nuances, à ménager la transition de l'ombre à la lumière. Il apporta un grand soin à l'exécution de ses peintures et inventa plusieurs procédés dont il garda le secret ; il fit usage notamment d'une sorte de vernis.

Protogène, de Rhodes, qui vivait à la même époque, eût été un des plus grands maîtres de l'art, s'il n'eût apporté une application excessive à finir ses tableaux. Apelle déclarait ne l'emporter sur lui que parce qu'il cessait à temps de toucher à ses ouvrages. Protogène cherchait toutefois à dissimuler de son mieux la trace du métier dans ses tableaux ; en d'autres termes, il voulait que l'illusion produite par sa peinture parût être le résultat de la réalité même et non celui de l'art. Autant il mettait de lenteur à terminer ses œuvres, autant Nicomaque travaillait avec célérité. Ce Nicomaque eut pour élève Philoxène d'Erétrie, qui inventa une manière de peindre particulièrement expéditive.

Aristide, de Thèbes, que la plupart des biographes confondent à tort avec un artiste du même nom, neveu de Nicomaque, prit rang à côté des maîtres les plus illustres. Le premier de tous, dit Pline, il s'efforça d'exprimer en peinture les sentiments, les passions du cœur humain ; à la différence de ses devanciers, et l'on pourrait dire de la plupart des artistes de l'antiquité, qui s'attachèrent presque uniquement à traduire la beauté plastique, il s'efforça de traduire la beauté morale. Il racheta par le pathétique de l'expression ce qu'il y avait d'un peu sec dans son coloris. Il eut pour fils et pour disciples Niceros et Ariston. Celui-ci fut le maître d'Euphranor, de Corinthe, qu'on pourrait surnommer le Michel-Ange de l'antiquité. Versé dans la science et dans la pratique de toutes les parties de l'art, à la fois grand statuaire et grand peintre, sculpteur de colosses et ciseleur de coupes, Euphranor déploya dans ses œuvres une énergie, une ampleur, une majesté incomparables. Sa principale qualité fut la force : il l'exagéra quelquefois, et, comme l'illustre maître florentin, il donna aux articulations, aux muscles une accentuation un peu violente. Son élève, Antidote, praticien un peu sec et un peu froid, eut lui-même pour disciple Nicias, qui fut réputé pour la vivacité et la richesse de son coloris et pour son habileté à peindre les animaux. Athénion, de Maronée, fut regardé aussi comme un excellent coloriste : son meilleur ouvrage représentait un *Palefrenier avec un cheval*.

Comme on voit par le titre de ce dernier ouvrage, les peintres *grecs* ne se confinèrent pas dans la représentation des dieux, des héros, des guerriers, des scènes de la Fable ou de l'histoire : parfois aussi, ils traitèrent des sujets de la vie familière ; mais ils eurent soin, en général, d'en rehausser la vulgarité par la noblesse du style et la recherche de l'idéal. Un peintre, nommé Piræicos, s'acquit toutefois de la célébrité en reproduisant, d'une façon toute réaliste, les scènes les plus triviales, les objets les plus humbles. Il peignit notamment des *Boutiques de barbier*, des *Boutiques de cordonnier*, des *Anons*, des *Provisions de cuisine* ou *natures mortes*. Il dut à cette spécialité le surnom de *Rhyparographe*, ou « peintre de sujets vulgaires. » On peut le regarder comme l'inventeur de la peinture de *genre*, dans laquelle les modernes comptent un si grand nombre de maîtres illustres. Il eut pour imitateurs Calliclès, Calates et Antiphile. On attribue à ce dernier l'invention de la caricature : un jour, il représenta d'une façon grotesque, probablement sous l'image d'un homme à tête de porc, un personnage bien connu auquel il donna, par dérision, le surnom de *Gryllus*, mot *grec* qui signifie cochon, et qui servit, par la suite, à désigner toutes les figures de ce genre.

Il est à peu près impossible d'établir d'une manière exacte la chronologie de la peinture *grecque*. Notre guide principal, le résumé historique de Pline, manque absolument de méthode et présente de nombreuses obscurités. Tout ce qu'il est permis de supposer, c'est que les divers artistes que nous avons nommés à la suite d'Apelle appartiennent presque tous au iv^e siècle avant notre ère, qui est celui d'Alexandre. Quelques-uns vécurent sous les successeurs de ce prince. Les Ptolémées accordèrent aux artistes de la Grèce une protection éclatante ; ils en attirèrent un grand nombre à Alexandrie et aidèrent à la création d'écoles indigènes. Antiphile, le caricaturiste, était né en Egypte ; c'est lui ou un autre artiste du même nom qui, par une odieuse calomnie, faillit perdre l'illustre Apelle, que le hasard avait amené à la cour d'un Ptolémée. Néalcès, artiste habile et ingénieux, appartenait aussi à l'école gréco-égyptienne. Dans la Grèce proprement dite, la peinture subit, comme la littérature, l'influence de l'abaissement national : l'inspiration artistique s'éteignit avec la liberté. Dans les deux siècles qui s'écoulèrent entre le démembrement de l'empire d'Alexandre et la réduction de la Grèce en province romaine, nous ne voyons guère surgir que trois noms de peintres dignes d'être notés : celui de Timanthe, de Sicyone, qui peignit la *Victoire d'Aratus sur les Etoliens* (238 av. J.-C.) : celui d'Héraclite, qui travailla à la cour de Persée, roi de Macédoine ; celui de l'Athénien Métrodore, à la fois peintre et philosophe, à qui Paul-Emile, le vainqueur de Persée, confia le soin de peindre son *Triomphe* et celui de faire l'éducation de son fils. Les illustrations de la Grèce commençaient à se mettre au service de Rome.

Après le sac de Corinthe (146 ans av. J.-C.), la patrie des Polygnote, des Parrhasius, des Zeuxis, des Apelle, dépouillée de la plupart de ses chefs-d'œuvre, livrée à l'administration oppressive et rapace des préteurs, conserva néanmoins tout le prestige de son glorieux passé littéraire et artistique : pendant longtemps encore, ses peintres et ses sculpteurs furent réputés les plus habiles ; beaucoup allèrent en Italie et y fondèrent des écoles ; quelques-uns demeurèrent dans leur pays natal, se contentant de vendre très-cher leurs œuvres aux maîtres du monde. C'est ainsi que Timomaque, de Byzance, vendit à César un *Ajax* et une *Médée*, moyennant 80 talents (393,600 francs).

Aétion est le dernier peintre de talent qui ait travaillé en Grèce. Lucien, dont il fut le contemporain, en a fait le plus grand éloge et n'a pas craint de le placer au même rang qu'Apelle, Parrhasius, Euphranor.

Longtemps après, lorsque Constantin eut établi à Byzance le siége de son empire, les Grecs, toujours regardés comme les maîtres en l'art de peindre, furent appelés à décorer les palais et les églises de la nouvelle capitale ; mais alors l'art de Parrhasius et de Polygnote était bien mort ; l'art byzantin lui succédait. V. BYZANTIN.

Grèce (HISTOIRE DE), ouvrage anglais de G. Grote. Voici certainement l'une des œuvres historiques les plus importantes qu'aient produites les temps modernes. Les deux premiers volumes parurent à Londres en 1846, et les deux derniers seulement en 1856.

Les deux premiers volumes forment une sorte d'introduction, contenant l'exposé critique des légendes, plus ou moins incertaines, relatives aux premiers âges de la Grèce ; ils embrassent la période comprise entre les temps legendaires et l'établissement des lois de Lycurgue. Pendant un temps assez long, les légendes composèrent toute la masse de connaissances que possédaient les anciens. C'etait, pour nous servir de l'heureuse expression de M. Grote, tout leur fonds intellectuel (*their mental stock*). Ainsi, nous ne savons, sur les événements antérieurs aux premières olympiades, que ce que les poètes et les mythographes nous ont transmis. Dès une époque fort ancienne, quelques esprits hardis, choqués de l'incohérence et des contradictions de ces fables historiques, essayèrent d'interpréter les mythes, et d'y chercher un sens qui satisfît la raison. Ce fut la méthode d'Evhémère, qui a trouvé parmi les modernes un grand nombre d'imitateurs. Selon M. Grote, les mythes sont, à peu près, des énigmes qui n'ont pas de mots. Il reconnaît cependant qu'on ne peut en omettre l'étude, parce qu'ils constituent la croyance des anciens, et qu'ils font connaître les mœurs et les idées des hommes qui ajoutaient foi à de pareils récits. M. Grote a noté avec beaucoup de soin et de sagacité les traits principaux de la civilisation héroïque, qu'il compare souvent à la civilisation historique. Il montre que, dans la première, le pouvoir des chefs est absolu, tandis que les rois disparaissent dans la Grèce historique ; leur nom est voué à l'exécration, et le régicide devient une action sainte. Dès les premières pages, on voit quel est le véritable héros du livre de M. Grote ; c'est l'esprit hellénique, que l'auteur s'est particulièrement proposé d'éclairer dans tous les sens, de faire ressortir dans tous ses détails.

Ce qui distingue à ses yeux la race grecque, ce n'est pas le courage, l'activité, l'intelligence, le génie poétique et artistique, l'aptitude à la civilisation : ces qualités, qu'elle possède à un degré éminent, se rencontrent également, parfois même avec plus d'éclat, chez les peuples qui l'ont précédée. Et cependant, la civilisation moderne n'est sortie ni de l'Egypte ni de l'Assyrie, mais de la Grèce. Ce monde éblouissant et gigantesque de l'Orient est immobile ; un charme semble l'enchaîner dans des limites infranchissables. Les Hellènes rompirent ce charme, et l'humanité marcha. Le progrès, tel est le bienfait conféré par les Grecs aux autres peuples. Ce progrès est un résultat dont il faut chercher la cause dans les tendances philosophiques et critiques des Grecs, qui, pour la première fois, s'épanouirent et portèrent leurs fruits sur le sol de l'Ionie et de l'Attique. Parmi les circonstances favorables à l'essor de la pensée, il faut compter d'abord l'absence d'une caste sacerdotale dominante, gardienne vigilante du passé, intéressée à maintenir, comme en Perse et sur les bords du Gange, l'humanité dans un cercle de formules immuables. En Grèce, dès le temps d'Homère, les prêtres ne forment pas une classe à part, ni superstitieusement honorée. On sait l'humble attitude de Calchas devant Agamemnon. Le gouvernement de la Grèce héroïque est une monarchie militaire, patriarcale, absolue, mais non pas à la façon orientale ; car le chef qui commande doit raison de ses actes au conseil des chefs inférieurs, puis à l'assemblée du peuple et des soldats. Les Grecs s'accoutumèrent ainsi de bonne heure à réfléchir sur les affaires publiques, et l'habitude les conduisit à la science du gouvernement. Les premiers germes d'un si fécond développement eussent peut-être péri étouffés, si les Grecs s'étaient trop vite réunis en un grand Etat. Leur situation géographique les préserva de ce danger, et main-

tint dans l'isolement les divers groupes de la race hellénique. Le besoin d'unir leurs forces pour une action commune ne poussa jamais les Grecs au delà de l'unité politique de la ville. L'extrême division politique fit à la fois la grandeur et la faiblesse du monde hellénique. Sur tous les points de ce petit pays, elle créa des foyers d'action et de progrès; mais elle en laissa périr beaucoup faute d'aliments. Elle accrut les forces individuelles, et les condamna à s'user dans des labeurs mesquins. Les Grecs, trop intelligents pour ne pas voir le mal, trop amoureux de l'indépendance pour y appliquer un remède pire que le mal, la centralisation, eurent recours à d'ingénieux palliatifs. Ils tentèrent de constituer une communauté générale, sans porter atteinte à l'autonomie de chaque ville, par l'établissement du conseil amphictyonique, dans lequel on discerne l'ébauche d'une confédération. La royauté s'effaça peu à peu, absorbée par l'aristocratie. Sans révolution violente, le gouvernement d'un petit nombre remplaça le gouvernement d'un seul. Mais l'impulsion ne s'arrêta pas où l'aristocratie aurait voulu la fixer. Au-dessous du petit nombre, le grand nombre, le peuple, avait aussi des intérêts à faire valoir, des droits à revendiquer. L'aristocratie, en détruisant la royauté, avait renversé la barrière opposée aux ambitions privées. Parmi les grands qui exerçaient en commun l'autorité suprême, il s'en trouva d'assez hardis pour vouloir ressaisir le sceptre enlevé aux rois. L'obstacle à leurs projets était dans l'aristocratie : ils l'abaissèrent; leur plus puissant moyen d'action était dans les intérêts du grand nombre : ils les prirent en main. Presque toutes les villes virent s'élever ces défenseurs du peuple, qui, par le peuple, devinrent souverains. On les nommait démagogues tant qu'ils aspiraient au pouvoir suprême, tyrans quand ils l'avaient obtenu : deux mots qui ne correspondent plus aux idées modernes, et dont le sens varia même chez les anciens. Cependant, la mémoire des meilleurs tyrans fut détestée des Grecs, qui comprenaient l'inutilité d'un pouvoir unique, sans arriver cependant à la conception du système fédératif. Les Grecs se refusèrent toujours à l'unité fédérale. Deux villes, Athènes et Sparte, essayèrent vainement de les y amener par la contrainte; au lieu d'unir le monde hellénique, elles le déchirèrent par leur rivalité. Sparte donnait tout à l'Etat, Athènes tout à la liberté individuelle. M. Grote examine avec une patience et une certitude de critique admirables les origines et l'existence parallèle de ces deux villes. Son analyse des lois de Lycurgue est, à elle seule, une œuvre de premier ordre. L'historien y démontre combien est fausse l'opinion généralement admise que Licurgue établit l'égalité des biens entre les Spartiates, et leur défendit d'aliéner leurs lots. Il prouve d'une manière irréfragable que le partage égal et l'inaliénation des terres, inconnus d'Hérodote, de Thucydide, d'Isocrate, de Platon et d'Aristote, n'existèrent jamais. M. Grote passe également une curieuse revue de la condition des femmes de Sparte, qu'il compare avec celle que leur avaient faite les Athéniens. Entre un grand nombre d'anomalies, la législation de Lycurgue en présente une qui fut la conséquence des autres : c'est sa longue durée. La constitution des Doriens de l'Eurotas était à la fois si étrange et si logique, tous les membres de ce corps extraordinaire se rattachaient si fortement l'un à l'autre, qu'on ne pouvait réformer un point sans renverser tout le reste. Etre comme ils étaient ou cesser d'exister, telle fut la loi de ce séminaire de soldats. L'histoire dit au prix de quels travaux ils accomplirent en partie leur destinée, et comment ils finirent par la manquer.

On éprouve une vive sensation de soulagement, lorsqu'on passe du prodigieux tour de force de l'oligarchie spartiate au libre et naturel développement de la démocratie athénienne. Par sa position géographique, Athènes était le refuge obligé d'un grand nombre d'étrangers. Ce courant dépouilla la ville de Minerve de l'esprit exclusif des cités grecques, et lui communiqua un mouvement progressif. Si les intérêts de Sparte étaient militaires, ceux d'Athènes étaient surtout industriels et commerciaux. A Sparte, l'aptitude politique se fondait uniquement sur les priviléges héréditaires de la caste conquérante. Solon, au contraire, ne tint aucun compte des droits héréditaires des eupatrides, et répartit l'aptitude politique entre tous les Athéniens, mais inégalement, et selon la fortune de chacun. Plus tard, on supprima les distinctions de cens; mais il est bon de dire que ces droits politiques accordés à tous ne tombaient que sur des propriétaires. L'Athénien le moins favorisé de la fortune possédait plusieurs esclaves, et la plus complète des démocraties anciennes ne connut jamais le plus redoutable élément des sociétés moderne : le paupérisme. La législation de Lycurgue enfermait les citoyens dans un cadre inflexible, et les y maintenait par une discipline rigoureuse. Athènes livra à leur libre essor les facultés individuelles qui, en se développant, forcèrent le cadre politique à s'élargir. De là, dans ses institutions, un mouvement continu, une extension dans le sens démocratique, qui n'amena aucun désordre. Athènes eut aussi ses victoires. Elle combattit avec un infatigable dévouement pour le salut de la Grèce, et, en sauvant la Grèce à Marathon, à Salamine, elle préserva l'avenir de la civilisation occidentale. Elle eut sa période de domination sur les autres Grecs, domination généralement équitable et bienfaisante. Accablée sous le désastre de son expédition de Sicile, elle se releva et tint tête à la Grèce confédérée. Atteinte d'une nouvelle défaite à Ægos-Potamos, elle se releva encore, et redevint la première puissance hellénique. Frappée de nouveau à Chéronée, et cette fois au cœur, elle ramassa ce qui lui restait de forces, et livra aux Macédoniens le dernier combat de l'indépendance grecque. Elle tomba, mais sans disparaître, et, ne pouvant plus gouverner la Grèce, elle continua d'éclairer le monde. Effacez Sparte de l'histoire, et vous n'effacez rien d'essentiel; faites-en disparaître Athènes, et vous éteignez la plus grande lumière intellectuelle qui ait brillé sur le genre humain. On ne peut s'étonner de la préférence de M. Grote pour une ville qui fut le cœur et l'intelligence de la Grèce, et, dans son tableau si flatteur de la démocratie athénienne, on reconnaît plutôt l'impartialité d'un juge que la complaisance d'un panégyriste.

Sans entrer dans les détails de cette histoire, nous devons étudier les faits d'une portée générale et suivre, pour ainsi dire, pas à pas, la pensée de l'auteur. Nous l'avons dit : le héros de M. Grote, c'est le génie grec, progressif au milieu de nations stationnaires, capable de réflexion et de critique, et prenant possession de lui-même par suite d'efforts raisonnés. Les Grecs n'abandonnèrent pas la science à une caste; la démocratie ne reconnut à personne le droit exclusif au savoir, et l'artisan d'Athènes montra pour les faits intellectuels la même curiosité que le philosophe de profession. Des hommes se trouvèrent pour satisfaire cet ardent désir de savoir, et répartir entre tous le trésor de connaissances lentement amassé par les générations précédentes. M. Grote fait de Socrate une admirable étude, dans laquelle il démontre que sa sagesse fut précisément de ne pas se croire sage, c'est-à-dire de porter le doute raisonné là où les autres s'aventuraient à la légère, et de substituer sa fameuse *ironie* à l'enseignement dogmatique. Socrate, se plaçant en dehors de la religion et de la philosophie officielles, devait s'attirer bien des haines, et l'on s'étonne moins qu'il en ait été accablé que de la longue tolérance de ses concitoyens, qui, pendant quarante ans, le laissèrent accomplir tranquillement sa mission. En étudiant toutes les circonstances de son mémorable procès, M. Grote est arrivé à la conviction singulière que Socrate chercha la mort. C'est peut-être pousser un peu loin le désir d'innocenter les Athéniens. La philosophie de Socrate est le couronnement du génie hellénique, sa plus haute expression. Pour qu'elle s'épanouît et portât ses fruits, le ciel ménagea à la Grèce une dernière période de prospérité. Ce fut une belle journée d'arrière-saison, qui eut son matin brillant dans Platon, son midi dans Aristote et Démosthène, et qui s'éteignit sur le calme et suave génie de Ménandre. Les Grecs commençaient à jouir de cette heureuse situation, lorsque Philippe monta sur le trône. Ce prince, qui ne trouva dans la Macédoine qu'une province sans puissance, la laissa maîtresse du monde oriental, et fut à peine retardé par le génie d'un homme, Démosthène. Du jour où elle subit le joug étranger, la Grèce perdit vite son originalité. Son histoire était close. M. Grote n'a pas voulu pousser son récit plus loin. Quand la conquête accomplie par Philippe a reçu de son fils la consécration de la gloire; quand les Grecs ont laissé échapper les dernières chances favorables que leur offrait la mort d'Alexandre et les querelles de ses lieutenants, l'historien pose la plume et se détourne avec tristesse d'une décadence irrémédiable.

« M. Grote, dit M. L. Joubert, est un grand critique en histoire; je dirais un grand philosophe, si l'on n'avait trop souvent appelé du nom de philosophie de l'histoire un composé de lieux communs et de déclamations. M. Grote est un grand critique; mais il manque d'un don, sans lequel l'historien est incomplet, il manque de la faculté poétique. Il excelle à se transporter par la pensée dans le milieu où les événements se sont produits : il ne s'y place pas en imagination. Il les fait comprendre : il ne les fait pas voir. Il retrouve les véritables traits des personnages défigurés par le temps : il ne leur rend pas la couleur et le mouvement de la vie. Au lieu de livrer son lecteur au courant d'une narration rapide, il le conduit par la main sur un sol encombré de débris; il l'associe à ses recherches, le met de moitié dans ses fouilles, lui explique comment la vérité, ensevelie sous des couches successives d'erreurs, s'est altérée au point de devenir méconnaissable, et par quels procédés on peut lui restituer sa première forme. Il le force à tenir constamment la chaîne qui lie les effets aux causes, et l'oblige à tirer des circonstances passées toutes les leçons qu'elles contiennent. Préoccupé surtout de lui épargner les faux pas, il se garde bien de le mener trop vite ou de l'éblouir par l'éclat pittoresque du style. Son récit impartial, malgré les préférences marquées de l'auteur, et froid, en dépit de la vivacité de ses opinions, a les lenteurs scrupuleuses, la marche calculée d'une dissertation. Je ne blâme pas M. Grote d'avoir suivi cette austère méthode, puisqu'elle est neuve, féconde et parfaitement appropriée à son genre d'esprit; mais je ne puis m'empêcher de remarquer combien elle s'éloigne de l'art naïf d'Hérodote, de l'art profond de Thucydide; combien elle est opposée à la manière de anciens... M. Grote ne nous dispense pas de lire les auteurs originaux, il nous apprend à les lire. Je le dis, sans croire le déprécier, c'est moins une histoire de la Grèce qu'un admirable commentaire des anciens, un commentaire inséparable des chefs-d'œuvre qu'il explique, et qui partagera leur immortalité. » M. Joubert signale en M. Grote l'absence d'une qualité bien dangereuse. Si M. Grote eût été poëte, comme M. Joubert le voudrait, il est à craindre qu'il n'eût pas été ce qu'il est, un éminent historien.

M. A.-L. de Sadous, professeur au lycée de Versailles, a publié une excellente traduction de l'*Histoire de la Grèce* (1864-1866).

Grèce ancienne (HISTOIRE CRITIQUE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE DE LA), par Win Mure (Londres, 1850-1857, 5 vol. in-8°, ouvrage inachevé). L'auteur divise l'histoire de la littérature grecque en six grandes périodes : la première, ou la période mythique, comprend l'origine et le premier essor de la nation et de son langage, avec les notices légendaires des héros fabuleux et des sages à qui la tradition populaire attribue les premiers développements de l'art ou de la science, mais dont l'existence ou l'influence n'est point attestée par des monuments authentiques; la seconde période, ou la période poétique, s'étend depuis l'époque des premières productions reconnues du génie poétique grec, en passant par les âges où la poésie fut seulement cultivée comme une branche de l'art, jusqu'à la cinquante-quatrième olympiade (560 av. J.-C.); la troisième, ou la période attique, commence avec la naissance du drame attique et de la prose, et se clôt à l'avénement de la prépondérance macédonienne, suivie du déclin de la liberté républicaine en Grèce; la quatrième, ou la période alexandrine, se renferme dans la durée de l'empire gréco-égyptien; la cinquième, ou la période romaine, finit à la fondation de Constantinople; la sixième, ou la période byzantine, embrasse les temps où s'achève la décadence de l'ancienne civilisation, jusqu'à l'extinction du grec classique comme langue vivante.

De ces six périodes, l'auteur n'a parcouru que les trois premières; il ne s'occupe, en réalité, que de l'épopée homérique, des poëtes lyriques et des historiens de la période attique. Ainsi que l'indique le titre de l'ouvrage, il s'agit ici d'une *histoire critique* de la langue et de la littérature de la Grèce ancienne, dont le but est de compléter, d'élargir et de rectifier des études élémentaires. La tendance générale des aperçus émis par l'auteur a un caractère essentiellement conservateur. Mure était, dans le principe, un disciple zélé de l'école de Wolf; mais un examen approfondi de ces théories l'amena à une conviction tout opposée. A l'exemple des convertis, il est devenu plus intolérant ou plus exclusif que de raison. En rejetant les vues extrêmes de Wolf et celles de ses partisans, il en vient à montrer en quelques circonstances une déférence trop grande pour l'autorité des anciens critiques, et il donne un acquiescement trop respectueux à leurs conclusions et aux opinions reçues, sans rechercher avec assez de soin comment elles se sont établies et pourquoi elles ont été acceptées. De même que le défaut principal de la critique allemande actuelle est de rechercher plutôt la nouveauté que la vérité des doctrines; de même, dans un sens inverse, le tort de Mure est de suspecter toute théorie nouvelle, et de se défier de son exactitude en raison de sa nouveauté. L'auteur se défend néanmoins d'une adhésion servile au système de l'ancienne école. Il admet et réclame avec énergie l'existence d'une base historique dans les légendes mythiques et poétiques de la Grèce. Sur la question de l'origine et du cararactère des épopées homériques, qu'il traite avec amour, il se montre affirmatif. Dans l'examen de ces poëmes, tout en faisant l'analyse des beautés de l'œuvre, il discute et réfute les théories de l'école de Wolf. Il tire ses arguments des preuves intrinsèques fournies par les poëmes d'Homère. Sa conclusion est que l'un et l'autre poëme furent originairement composés, dans toute leur intégrité, tels que nous les possédons.

L'ouvrage de Mure, fruit de vingt années d'études, a été comparé à celui de Müller. Rempli des richesses d'une vraie érudition, il n'est pas écrit avec l'élégance que le sujet semblait comporter. Il n'existe pas de traduction française de ce livre important.

GRÈCE MODERNE, royaume de l'Europe méridionale, dans la partie S. de la péninsule gréco-turque; par 36° 20'-39° 50' de lat. N. et 18° 20'-23° 48' de long. E. Le premier recensement de la population a eu lieu quand fut fondé le royaume de Grèce, en 1834. Il accusait 650,000 hab. Le recensement de 1838 en a donné 752,000; celui de 1848, 986,731, et celui de 1861, 1,096,810. A cette dernière époque, la population des îles Ioniennes était de 228,669 âmes, ce qui portait celle de la Grèce entière, le lendemain de l'annexion, à 1,325,479 hab. Le dernier recensement, celui de 1870, a donné 1,457,894 hab. pour la Grèce entière, dont 232,222 pour les îles Ioniennes, ce qui porte la population de l'ancien royaume à 1,225,672, et indique un accroissement de 575,672 hab. dans une période de trente-huit ans. La population de la Grèce (îles Ioniennes non comprises) se répartit ainsi d'après les professions : 4 pour 100 ont des positions indépendantes, 13 pour 100 appartiennent à la classe industrielle, 44,37 pour 100 sont laboureurs ou bergers, 8,43 pour 100 marchands, 18,66 pour 100 cultivent les beaux-arts ou les sciences, 5,40 pour 100 sont domestiques. Dans les îles Ioniennes, on compte 51,342 laboureurs, 8,365 industriels et 7,282 marchands. La répartition des sexes donne 1,07 contre 1 en faveur des mâles. Cette disproportion entre les deux sexes provient en partie du travail pénible auquel sont assujetties les femmes, en partie de ce que beaucoup d'entre elles vont servir à l'étranger, et, dès lors, ne sont plus comprises dans le recensement, tandis que les matelots y figurent, même absents. La moyenne des décès est de 1,47, celle des naissances de 2,1[illegible] pour 100. Enfin, il y a en moyenne 4,55 naissances pour 100 mariages.

Le royaume de Grèce se compose d'une partie de terre ferme, la Roumélie; de la presqu'île de Morée ou du Péloponèse; des îles, parmi lesquelles Eubée, qui a 80 milles carrés de superficie. On évalue à 947 milles carrés la superficie totale du royaume actuel. D'après les relevés officiels de 1861, les 45,689 kilom. carrés du pays, non compris le territoire des îles Ioniennes, se partageaient ainsi : terres en culture, 7,436 kilom.; terres arables, mais non cultivées, 11,748 kilom.; montagnes et pâturages, 18,599 kilom.; forêts, 5,420 kilom.; lacs et marécages, 838 kilom.; rivières, routes et emplacements de villes, 1,653 kilom. Les villes principales sont : Athènes (45,000 hab.), Syra (20,000 hab.), Patras (25,000 hab.).

— *Limites, aspect général, montagnes, rivières, climat, etc.* La description géographique que nous avons donnée ci-dessus de la Grèce ancienne nous dispense d'entrer dans de longs détails à ce sujet. La différence des noms anciens et des noms modernes nous oblige seule à revenir sur la géographie physique du pays.

Le royaume actuel de Grèce est borné au N. par la Turquie, à l'E. par l'Archipel, au S. par la Méditerranée, et à l'O. par la mer Ionienne. Les côtes présentent de nombreuses découpures; on y remarque : le golfe Zeïtoum, la presqu'île de l'Attique, le golfe d'Egine ou d'Athènes, à l'E.; la presqu'île d'Argolide, le golfe de Nauplie, la presqu'île de Monembasie, le golfe de Kolokythia, la presqu'île de Maïna, terminée par le cap Matapan, le golfe de Coron et la presqu'île de Messénie, au S.; le golfe d'Arcadie, le cap Tornèse, les golfes de Patras, de Lépante et de l'Arta, à l'O. Les îles sont : Eubée, Scopelo, Skyro, Skiatos, Selidroni et les Cyclades, dans l'Archipel; Colouri, Engia, Poros, Hydra et Spezzia, dans la Méditerranée; les îles Ionniennes, dans la mer Ionienne. Le royaume de Grèce est une contrée généralement montagneuse. La chaîne hellénique, qui la traverse du N. au S., projette de nombreuses ramifications, dont les plus considérables sont : le Grammos ou Mezzovo (ancien Pinde), le Koumaïta (Œta), le Liakoura (Parnasse), l'Elatea (Cythéron), le Trelovouno (Hymette) et le Zagora (Hélicon), dans l'Hellade; le Ziria (Cyllène), le Pendactylon (Taygète), le Diaforti (Lycée), dans la Morée. Les cours d'eau les plus considérables sont : l'Hellada (Sperchius), le Mavronero ou Mavro-Potamo, qui appartiennent au bassin de l'Archipel; le Vasili-Potamo ou Iri (Eurotas), la Rouphia (Alphée), la Calavrita (Crathis), le Fidaris (Evenus) et l'Aspro-Potamo (Achelóüs), tributaires de la mer Ionienne. Le lac le plus remarquable du royaume est le Topolias (Copaïs), dans la Béotie. Le climat est doux et salubre, excepté le long des côtes, où de nombreux marais répandent pendant l'été des exhalaisons méphitiques, qui occasionnent souvent des fièvres pernicieuses.

— *Produits agricoles et minéraux, élève de bestiaux, industrie, commerce.* Le sol de la Grèce est loin d'être infertile, et c'est au manque de bras, de capitaux et de routes qu'il faut attribuer l'insuffisance de ses productions. Il est certain que les terres, livrées à une culture intelligente, pourraient aisément nourrir 5 millions d'habitants; mais la situation agricole du royaume est réduite, par les raisons que nous venons d'indiquer, à un tel état d'infériorité, qu'on ne saurait la comparer avec celle d'aucun des pays occidentaux de l'Europe. En 1860, le rendement du maïs, de l'orge et des autres céréales fut évalué à 6,130,690 kilogr., chiffre dérisoire, eu égard à la fécondité et à la superficie des terres arables. La culture du blé, du seigle, de l'orge et du maïs donne d'excellents résultats dans les cantons pierreux; l'avoine et la pomme de terre ne réussissent que très-médiocrement. Le rendement des pois, des haricots, des fèves et du riz est aussi beau qu'on peut le désirer, dans les terrains qui se prêtent à ce genre de culture. Le coton est cultivé avec succès en Livadie, à Argos et dans les îles. La garance et le tabac réussissent aussi à souhait. Mais la principale richesse des habitants est la culture des oliviers et de la vigne. La première pourrait

donner les plus brillants résultats, car le pays est couvert d'oliviers sauvages. Le nombre des oliviers était de 2,300.000 en 1834; on comptait, en 1860, près de 7,500.000 de ces arbres, qui donnaient 5.812,315 okas d'huile; deux ans après, en 1862, l'exportation de l'huile était d'une valeur de 1.342,000 francs. La culture des mûriers et l'élève des vers à soie ont une grande importance. En 1834, on comptait environ 380,000 mûriers, et 1,500,000 en 1860. Jusqu'à 1859, la soie était un des articles d'exportation les plus considérables; mais la maladie des vers à soie en a, depuis lors, beaucoup réduit le chiffre. Les arbres fruitiers qui réussissent le mieux sont les orangers, les citronniers, les grenadiers, les figuiers, les amandiers et les abricotiers. Le jujubier vient bien dans les îles Ioniennes. Au lieu de tirer des forêts, qui sont encore abondantes sur plusieurs points de leur territoire, l'excellent bois de construction qu'elles pourraient fournir, les Grecs, qui excellent cependant dans la construction des navires, achètent au dehors les bois dont ils ont besoin. Le seul produit utile de ces forêts est la vallonée ou cupule du gland du *quercus ægylops*, que l'on emploie beaucoup en Europe comme mordant pour la teinture. Le manque de routes, il est vrai, rend très-difficile l'exploitation forestière. D'autre part, une monomanie sauvage pousse les Grecs à les incendier. « C'est un axiome très-accrédité en Grèce, dit M. About (la *Grèce contemporaine*), que nuire à l'Etat, c'est ne nuire à personne. C'est en vertu de ce principe que les bergers incendient régulièrement les bois taillis, pour être sûrs que leurs troupeaux trouveront au printemps de jeunes pousses à brouter. Ces naïfs incendiaires ne se cachent pas pour faire de pareils coups. Les laboureurs s'amusent aussi, de temps en temps, à débarrasser le sol de tous les arbres dont il est encombré : ils semblent convaincus que l'arbre est une créature malsaine. D'autres, enfin, détruisent par désœuvrement, pour le plaisir de détruire. » Les malheureux ignorent que le manque d'arbres est la principale cause de l'aridité de la Grèce, que le déboisement des montagnes tarit les sources et livre le pays aux fureurs des vents du Nord.

Les vins de Grèce ont eu dans l'antiquité une réputation qu'ils n'ont pas entièrement perdue, malgré les mauvais procédés de la fabrication actuelle, et la routine inintelligente de la culture. Les vins communs qui servent à la consommation journalière ne méritent pas qu'on en parle; ils ne se conservent pas même une année, et tournent à l'aigre dès les premières chaleurs, malgré l'addition d'une grande quantité de résine. Il n'en est pas de même des vins de liqueur, qui sont tous remarquables à divers degrés. On les fabrique en laissant, comme dans l'antiquité, sécher au soleil, pendant huit jours, les raisins, coupés au mois d'août. Pour bonifier ces vins, on mêle au raisin rouge une espèce de raisin blanc qui a l'odeur du noyau de pêche.

Le principal commerce du vin se fait à Athènes et à Condura, dans la Livadie, dans les principaux ports de la Morée et dans chacune des îles. Les vins se vendent au baril de 48 litres, et au bocal de 2 litres. Ils s'exportent presque tous en Russie, si bien qu'à peine les connaissons-nous de réputation en France.

Les crus de la Grèce moderne sont assez nombreux. La Livadie produit des vins assez bons. Ceux des environs d'Athènes sont très-faibles; on y mêle de la résine pour les conserver, ce qui en fait une espèce de piquette amère, qui déplaît au premier abord, mais à laquelle on s'accoutume et qui favorise la digestion. Le monastère de Méga-Spiléon possède beaucoup de vignes. Les caves de ce monastère célèbre sont garnies d'une quantité considérable de foudres, contenant entre 5,000 et 15,000 litres, et qui sont pleins d'excellents vins. Corinthe prépare surtout des raisins secs renommés. L'Arcadie fournit une grande quantité de raisins secs et de vins. Les vendanges y sont tardives, et les vendangeurs les célèbrent avec une sorte d'enthousiasme bachique, renouvelé de l'antiquité. Les vins sont transportés dans des outres, qui leur donnent un goût désagréable. La Laconie produit le célèbre vin de Malvoisie. L'archipel grec produit les vins de Santorin et ceux de Miconi. Les îles Ioniennes possèdent des vignobles fort étendus, qui fournissent de bons vins et une grande quantité de raisins secs, dont il se fait des exportations considérables. A Céphalonie, les vins ont quelque ressemblance avec ceux de notre côte du Rhône. Le vin blanc muscat, dont il s'expédie 15.000 barils tous les ans, est d'excellente qualité. Les autres crus des îles Ioniennes sont Ithaque et Zante.

L'élève des bestiaux est sans importance dans la Grèce.

« La Grèce, écrit M. Isambert (*Guide en Orient*), nourrit peu de bestiaux, parce qu'elle a peu de pâturages. Les bœufs et les vaches y sont rares. Les brebis et les chèvres y sont nombreuses, et trouvent facilement à brouter partout. Les chevaux que l'on trouve en Grèce viennent presque tous de la Thessalie, de la Macédoine ou de la Syrie; ils ont les qualités et les défauts des chevaux turcs, l'ardeur, la fougue, la sobriété, mais aussi l'indocilité et l'insensibilité au mors. A défaut de fourrage, ils se nourrissent d'orge. L'âne est, en Grèce comme dans tout l'Orient, une monture précieuse et bien plus alerte que dans nos climats. Le gibier consiste surtout en lièvres, perdrix rouges, bécasses, canards sauvages, cailles, tourterelles et grives. Le poisson est abondant sur les côtes, mais les Grecs se livrent peu à la pêche. La tortue est assez commune, mais elle est un objet de dégoût, et n'est jamais employée comme aliment. Le miel de l'Hymette est encore digne de sa réputation. L'ours et le sanglier ont complétement disparu; on trouve encore en Morée quelques chacals. L'aigle, le vautour et l'épervier sont les oiseaux de proie les plus communs. La chouette habite toujours la ville de Minerve. »

Les richesses minérales sont abondantes en Grèce, mais les bras manquent pour les exploiter. Les marbres du Pentélique et de Paros, de Karysto, d'Eubée et d'Eleusis, qui ont fourni aux sculpteurs et aux architectes antiques la matière de statues ou de monuments immortels, n'ont pas cessé d'être les premiers marbres du monde; mais nul ne songe à les extraire de leurs carrières. On trouve aussi : des carrières de rouge et de vert antique dans l'Archipel et dans le Pentadactylon (Taygète); du lignite, dans l'Attique et dans l'Eubée, notamment à Marcopoulo et à Koumi; des gisements de plomb argentifère, dans l'île de Zéa; de l'émeri, à Naxos; des carrières de plâtre, à Milo, et des eaux minérales dans l'île de Thermia.

L'industrie est presque nulle en Grèce; la plupart des produits manufacturés qui s'y consomment sont de provenance étrangère. L'industrie la plus développée et à laquelle semble réservé le plus bel avenir, c'est la construction des navires, à Syra, au Pyrée, à Patras, à Galaxidi, etc. On remarque sur divers points du royaume : des fabriques de soie, de coton, de laine, de tapis, de toiles à voiles, de chapeaux de paille, des poteries, des coutelleries, des tanneries, des savonneries, des fabriques de vinaigre et de pipes en écume de mer. Sur quelques points de la côte se trouvent des salines abondantes. La Grèce n'a d'autre commerce que son commerce maritime, mais il est important. Le tabac a donné à l'exportation, pour l'année 1860, 851,561 okas, d'une valeur de 980,000 francs. Dans la même année ont été exportés environ 20,504 livres de coton, d'une valeur de 11,000 francs, et, en 1864, 1,122,741 livres, d'une valeur de 1,235,000 francs. Depuis lors, l'exportation du coton a diminué dans une notable proportion. De même, l'exportation des cocons est tombée de 1,493,934 okas, en 1857, à 32,263 okas en 1864. Dans les sept années de 1858 à 1864, le commerce général de la Grèce s'est accru de 40 pour 100 à l'importation et de 10 pour 100 à l'exportation. Le total de l'importation et de l'exportation, pour 1864, représentait une valeur de 83,250,000 francs. Le nombre des bâtiments de commence, sous pavillon grec, y compris ceux des îles Ioniennes, était, en 1834, de 2,755; en 1838, de 3,269 avec 85,502 tonnes; en 1864, de 4,528, avec 280,342 tonnes; en 1866, de 5,156, avec 297,424 tonnes, ce qui donne, en moyenne, un tonnage de 58 tonnes par navire. Le chiffre total des équipages s'élevait, en 1864, à 24,949 hommes. Syra est le port le plus important et le point central du mouvement commercial de la Grèce. Le mouvement des navires grecs, dans les ports étrangers, en 1864, était de 10,829 navires pour l'entrée, avec 960,683 tonnes, et de 9,352 pour la sortie, avec 1,215,000 tonnes. Quant au mouvement du cabotage, il se calculait, pour la même année, par 56,354 navires entrés, avec 2,186,553 tonnes, et de 47,780 navires sortis, avec 1,880,891 tonnes. Le tonnage total du trafic maritime grec donnait un chiffre de 6,028,342 tonnes. Dans l'année 1851, le nombre des exposants grecs à Londres était de 36; de 131, en 1855, à Paris; de 295, en 1862, à Londres, et de 305, en 1867, à Paris. On voit par là que la Grèce n'a pris qu'une part modeste aux expositions internationales de l'industrie.

— *Voies de communication.* Les voies de communication, qui sont peut-être le signe le plus certain de la prospérité matérielle d'une nation, manquent presque totalement en Grèce. Celles qui existent laissent beaucoup à désirer. L'insuffisance de la population, la nature montagneuse du pays et le manque de capitaux offrent de grandes difficultés pour l'exécution de semblables travaux. Les routes les plus praticables sont : celles d'Athènes au Pyrée, de Nauplie à Argos, de Loutraki à Callimaki, d'Athènes à Thèbes par Eleusis, d'Athènes à Kiphissia, de Calamaki à Corinthe et de Navarin à Modon. Le reste de la Grèce n'a que des chemins praticables seulement pour les chevaux et les piétons.

— *Population.* Les Albanais forment près du quart de la population de la Grèce actuelle; on y trouve aussi quelques Valaques et un petit nombre de Français, d'Anglais et de Bavarois; mais la race grecque compose la grande majorité de la nation. « C'est, dit M. E. About, une vérité qu'on a essayé de mettre en doute. Suivant une certaine école paradoxale, il n'y aurait plus de Grecs en Grèce; tout le peuple serait albanais, c'est-à-dire slave. Il suffit d'avoir des yeux pour distinguer les Grecs, peuple fin et délicat, des grossiers Albanais. La race grecque n'a que fort peu dégénéré. La guerre de l'indépendance a détruit, il est vrai, la plus grande partie de la population. Depuis que la Grèce est libre, elle s'est repeuplée, mais par l'accession de familles grecques. Les unes venaient de Constantinople même, et de ce fameux quartier du Phanar qui a mené si longtemps les affaires de la Turquie. Les premières familles d'Athènes, les plus riches et les plus instruites, sont des familles phanariotes. D'autres Grecs du Nord, les chefs montagnards de la Thessalie, de l'Albanie, ceux-là même qui avaient commencé la guerre de l'indépendance, et que la diplomatie abandonnait au pouvoir des Turcs, sont venus s'établir dans le royaume. Avec les autres chefs qui habitaient autrefois la Morée, ils forment la partie la plus originale et la plus colorée du peuple grec. Ils se donnent à eux-mêmes le titre de palicares, c'est-à-dire de braves. (V. PALICARE.) Le costume des femmes est varié à l'infini; chaque village a le sien. Les Athéniennes portent une jupe de soie ou d'indienne, suivant leur condition, ornementée de velours, ouverte par devant; elles se coiffent du bonnet rouge tombant sur l'oreille, et le plus souvent se contentent de rouler autour de leur tête une grosse natte de cheveux tortillée avec un foulard. Cette énorme natte leur appartient, car elles l'ont payée ou reçue en héritage. Les Albanaises portent une longue chemise de toile de coton, brodée au bas, au col et aux manches, avec de la soie de toutes couleurs. C'est la partie essentielle de leur vêtement. Elles y ajoutent un tablier et un paletot de grosse laine, une large ceinture noire, et, pour la coiffure, une écharpe de coton brodée comme la chemise. On rencontre à chaque pas des femmes qui n'ont que cet habillement élémentaire. » Ce n'est ni à Athènes ni dans l'Attique qu'il faut chercher chez la femme ce type de la beauté grecque, jadis si célèbre. On n'en trouve de rares échantillons que dans certaines îles privilégiées et dans quelques replis de montagnes où les invasions n'ont pas pénétré. Les hommes, au contraire, sont généralement bien faits dans tout le royaume. Au moral, les Grecs sont d'un caractère changeant, turbulent, vaniteux, jaloux. « C'est toujours la même canaille qu'au temps de Thémistocle, » disait à lord Byron, en parlant du peuple grec, un négociant français établi depuis longtemps à Athènes. Les Grecs sont néanmoins faciles à conduire, pour celui qui sait agir sur leur esprit. « Le même homme, chez eux, écrit M. François Lenormant, sera capable des plus nobles dévouements patriotiques, et n'hésitera pas à conduire le pays aux abîmes, lorsqu'il s'agira pour lui d'une question d'orgueil ou d'ambition personnelle. C'est pour cela que l'on a porté sur eux tant de jugements contradictoires, qui contiennent tous une part de vrai et une part de faux. Non-seulement le fonds du caractère du peuple grec est resté le même, mais on retrouve dans chaque province les traits saillants qui, dans l'antiquité, en distinguaient les habitants. Le Béotien est toujours pesant et laborieux, l'Acarnanien belliqueux et pillard, l'Arcadien simple et droit dans sa vie pastorale, le Spartiate rude et brave, persévérant, mais sans finesse. L'indulgence des lois de Lycurgue pour le vol dans lequel on a déployé du courage est restée empreinte dans les mœurs des Maïnotes. Le guerrier de la Phthiotide et de la chaîne du Pinde a la violence et la loyauté de ses ancêtres; l'habitant des îles montre toute la délicatesse du génie ionien, mais en même temps son penchant pour la duplicité. »

— *Divisions administratives.* C'est sur le modèle de l'organisation française que les Grecs ont divisé leur royaume. Sous le nom de nomarchies, éparchies et dèmes, ils ont leurs départements, leurs arrondissements, leurs cantons et leurs communes. Nous donnons ici les différentes divisions de la Grèce depuis 1815. On la divisait, à cette époque, en 10 nomarchies, 49 éparchies et 382 dèmes, savoir :

NOMARCHIES.	CHEFS-LIEUX.	ÉPARCHIES.	CHEFS-LIEUX.
ATTIQUE ET BÉOTIE	Athènes	Egine	Egine.
		Mégaride	Mégare.
		Attique	Athènes.
		Thèbes	Thèbes.
		Livadie	Livadie.
EUBÉE	Chalcis	Chalcis	Chalcis.
		Xérochori	Xérochori.
		Carysto	Carysto.
		Scopelo	Scopelo.
PHOCIDE ET PHTHIOTIDE	Lamia	Parnasside	Amphisa.
		Doride	Ægition.
		Locride	Atalandi.
		Phthiotide	Lamia.
ACARNANIE ET ETOLIE	Missolonghi	Valtos	Ambracia.
		Vonitza, Xéroméron	Vonitza.
		Missolonghi	Missolonghi.
		Lépante	Lépante.
		Trichonie	Agrinion.
		Eurytanie	Carpenisi.
ARGOLIDE ET CORINTHIE	Nauplie	Nauplie	Nauplie.
		Argos	Argos.
		Hydra	Hydra.
		Trézène	Poros ou Calavria.
		Spezzia	Spezzia.
		Corinthe	Corinthe.
ACHAÏE ET ELIDE	Patras	Calavrita	Calavrita.
		Patras	Patras.
		Egialée	Vostizza ou Ægium.
		Elis	Pyrgos.
ARCADIE	Tripolitza	Mantinée	Tripolitza.
		Kynourie	Saint-Pierre (Aios-Petros).
		Gortyne	Gortyne.
		Mégalopolis	Léondari.
MESSÉNIE	Calamata	Triphylie	Cyparissia.
		Olympie	Andritzéna.
		Pylos	Navarin.
		Messénie	Nisi.
		Calamata	Calamata.
LACONIE	Sparte	Lacédémone	Sparte.
		Epidaure-Limera	Monenbasie.
		Gythion	Marathonisi.
		Œtylon	Œtylon.
CYCLADES	Syra	Syra	Hermopolis.
		Zéa	Zéa.
		Andros	Andros.
		Tinos	Tinos.
		Naxos	Naxos.
		Santorin	Santorin (Théra).

En 1833, la Grèce fut divisée en 10 nomes et 54 éparchies :

	NOMES.	CHEFS-LIEUX.
HELLADE	Attique-et-Béotie	Athènes.
	Phthiotide-et-Phocide	Lamia.
	Acarnanie-et-Etolie	Missolonghi.
MORÉE	Argolide-et-Corinthe	Nauplie.
	Achaïe-et-Elide	Patras.
	Arcadie	Tripolitza.
	Messénie	Calamaï.
	Laconie	Sparte.
ILES	Eubée	Chalcis.
	Cyclades	Syra.

En 1838, on la divisa en 24 gouvernements, savoir :

	GOUVERNEMENTS.	CHEFS-LIEUX.
HELLADE	Etolie	Missolonghi.
	Acarnanie	Amphilochion.
	Eurytanie	Oichalia.
	Phocide	Amphissa.
	Phthiotide	Lamia.
	Attique	Athènes.
	Béotie	Libadia.

	GOUVERNEMENTS.	CHEFS-LIEUX.
MORÉE	Argolide	Nauplie.
	Hydra	Hydra.
	Corinthe	Sicyone.
	Achaïe	Patras.
	Kynœthe	Calavrita.
	Elide	Pyrgos.
	Triphylie	Kyparissia.
	Messénie	Calamata.
	Mantinée	Tripolitza.
	Gortynia	Caritena.
	Lacédémone	Sparte.
	Laconie ou Maïna	Ariopolis.
ILES	Eubée	Chalcis.
	Tinos ou Androa	Tinos.
	Syra	Hermopolis.
	Naxos et Paros	Naxos.
	Théra	Théra.

Aujourd'hui, la Grèce se divise en 13 nomarchies ou préfectures, et en 60 éparchies ou sous-préfectures, qui se subdivisent en dimarchies ou cantons, et celles-ci en communes, administrées par des parèdres. La population du royaume est ainsi répartie :

	PRÉFECTURES OU NOMARCHIES.	CHEFS-LIEUX.	POP. EN 1861.
HELLADE	Athènes ou Attique et Béotie	Athènes	116,024
	Phocide et Phthiotide	Lamia	102,291
	Etolie et Acarnanie	Missolonghi	109.392
PÉLOPONÈSE	Argolide et Corinthe	Nauplie	138,249
	Achaïe et Elide	Patras	113.719
	Arcadie	Tripolitza	96.546
	Messénie	Calamata	117,181
	Laconie	Sparte	112,910
ILES	Eubée	Chalcis	72.368
	Cyclades	Syra (Hermopolis)	118,130
ILES IONIENNES	Corfou	Corfou	70,124
	Céphalonie	Argostoli	73.571
	Zante	Zante	39.693
	Sainte-Maure	Sainte-Maure	20,797
	Cérigo	Capsali	14.564
	Ithaque	Vathi	11,940
	Paxo	Poto-Garjo	5,009

— *Gouvernement*. Le gouvernement de la Grèce est une monarchie constitutionnelle et héréditaire. La charte jurée par le roi Othon et votee par l'Assemblée nationale en 1844 garantissait aux citoyens l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'abolition de la confiscation, l'instruction primaire gratuite et la liberté religieuse. En vertu de la nouvelle constitution jurée en 1864 par le roi Georges, le Sénat est remplacé par un simple conseil consultatif. Cette constitution déclare l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la liberté personnelle, la liberté de la presse, l'abolition de la confiscation et de la peine capitale en matière politique, l'instruction gratuite et la tolérance religieuse. Le roi jouit de tous les droits conférés aux monarques constitutionnels; les ministres sont responsables. Les députés sont élus parmi les hommes âgés de plus de trente ans, au nombre de 1 sur 10,000 habitants. Ils sont nommés pour trois ans. Tout homme qui possède une propriété quelconque ou qui exerce une profession indépendante est électeur à vingt-cinq ans.

— *Justice*. La Grèce possède un conseil d'Etat, une cour des comptes, une cour de cassation, deux cours royales siégeant à Athènes et à Nauplie, dix tribunaux de première instance, trois tribunaux de commerce, cent vingt justices de paix. Son code civil est emprunté au droit romain, au code Naléon et à la législation allemande. Elle possède aussi un code de commerce, un code pénal et un code de procédure calqués sur les codes français.

— *Cultes*. Les Grecs appartiennent, pour la plupart, à l'Eglise grecque, qui comprend quatre grands patriarcats. L'Eglise grecque est régie par le saint-synode, siégeant à Athènes, et composé de cinq membres. Elle compte 24 siéges épiscopaux, dont 11 archevêchés. Le clergé inférieur n'est pas salarié par l'Etat. Les prêtres grecs ont la liberté de se marier.

— *Instruction publique*. L'instruction a fait, depuis quelques années, des progrès notables dans le royaume de Grèce. Ce royaume (îles Ioniennes comprises) possédait, en 1866, 140 établissements supérieurs d'instruction publique : 1 université, dont 1,182 étudiants suivaient les cours, 16 gymnases (lycées), avec 1,908 élèves, et 123 écoles helléniques, avec 6,675 écoliers. Les écoles élémentaires étaient au nombre de 1,067, dont 942 écoles communales de garçons et 125 écoles communales de filles. avec un nombre total de 52,583 écoliers. C'était donc en tout 1,207 écoles publiques, avec 62,348 élèves. Il faut ajouter 4 séminaires, 3 orphelinats, 45 institutions privées pour garçons, 48 pour filles, ce qui porte à 1,307 le nombre total des établissements d'instruction publics ou privés, et le nombre des élèves à 67,873, dont 11,323 filles. En moyenne, 1 habitant sur 20 était donc instruit dans les écoles. L'Etat payait en 1866, pour l'instruction publique, 1,323,050 fr.

On comptait en Grèce, dans la même année (y compris les îles Ioniennes), 77 journaux et 13 revues périodiques. Sur ces 90 publications, 19 existaient depuis plus de dix ans; les autres étaient de fondation récente. Il y avait dans tout le royaume 75 imprimeries.

La Grèce possède plusieurs sociétés savantes, notamment : la Société archéologique d'Athènes, qui a pour correspondants un grand nombre de savants et de hauts personnages de l'Europe et publie le *Journal archéologique*, la Société médicale d'Athènes; la Société d'histoire naturelle d'Athènes; la Société des beaux-arts, etc.

— *Armée, marine*. L'armée se recrute par voie de conscription annuelle. Tous les Grecs âgés de dix huit ans concourent à former le contingent de l'année; le nombre des recrues est fixé par le parlement. La durée du service est de six ans, dont trois ans dans l'armée active et trois ans dans la reserve. En 1861, la force effective de l'armée s'élevait à 9,011 hommes (officiers et soldats), en 1867, elle était de 14.300 hommes, dont l'entretien coûtait 7,968,762 fr.

La flotte se compose de 10 vapeurs et de 10 vaisseaux à voiles, avec 182 canons, et un équipage de 577 marins, officiers compris. Le budget de la marine était, en 1867, de 1 million 500,000 fr. Le nombre des fonctionnaires de l'Etat s'élevait, en 1861, à 3,553, et celui des fonctionnaires des communes à 5,199.

— *Finances*. En juin 1866, la dette nationale extérieure s'élevait à 193,296,250 francs Le budget de 1867 accusait 26.910,350 francs de recettes et 23,644,500 francs de dépenses.

— *Monnaie, poids et mesures*. Une loi du 28 septembre 1836 a substitué le système décimal français aux anciens poids et mesures usités dans le pays. Les dénominations sont restées les mêmes; on y a seulement ajouté, pour indiquer qu'elles s'appliquaient au nouveau système, l'épithète de *royales*. Ainsi, le *piki* tout court désigne l'aune ancienne; le *piki royal*, l'aune nouvelle ou le mètre. Dans les poids, on n'a pas complétement adopté le système français : la drachme *royale*, par exemple, égale bien 1 gramme, mais l'unité commerciale de poids, la mine, au lieu d'être égale à 1,000 grammes, est égale à 1,500, ou à un kilogramme et demi. L'unité monétaire est la drachme (1 franc), qui se divise en 100 leptas ou centimes.

— *Histoire*. Nous avons résumé, dans l'article précédent, l'histoire de la Grèce depuis les temps fabuleux jusqu'à 1821, c'est-à-dire jusqu'à la guerre d'où sortit son indépendance. Nous reprenons l'histoire abrégée de la Grèce au point où nous l'avons laissée. Ali, pacha de Janina, s'étant révolté contre le sultan Mahmoud, appela tous les Grecs à son aide, en leur promettant l'indépendance; mais le sultan le fit lâchement assassiner l'année suivante. Cependant les Grecs, qui s'étaient soulevés en sa faveur, ne déposèrent pas les armes, résolus à se faire massacrer jusqu'au dernier plutôt que de courber plus longtemps la tête sous le joug des Turcs, dit un historien. Les Grecs avaient battu la flotte turque à Chio et à Candie; la Porte appela alors à son aide le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, qui lui envoya son fils, Ibrahim-Pacha. Malgré le courage des Souliotes, Missolonghi, le principal rempart des Grecs, tomba au pouvoir des Turco-Egyptiens, et toute la Morée fut livrée à un véritable pillage. C'est alors que le colonel français Fabvier vint enseigner aux troupes grecques la tactique européenne; l'Anglais lord Cochrane organisa la flotte grecque. Les Turcs triomphèrent d'abord presque partout et résistèrent aux instances de l'Europe, qui leur demandait des concessions. Alors la Russie, l'Angleterre et la France réunirent une flotte qui anéantit, en moins de trois heures, la flotte turco-égyptienne dans le port de Navarin (20 octobre 1827). La Turquie jeta le cri de la guerre nationale et religieuse dans tout son empire; Ibrahim-Pacha ravagea le Péloponèse; mais une armée française vint bientôt contraindre le farouche Ibrahim à évacuer la péninsule. Enfin, le 3 février 1830, la Grèce fut reconnue comme royaume indépendant; l'Europe lui donna pour roi le prince de Saxe-Cobourg, Léopold, devenu plus tard roi des Belges. Ce prince refusa la couronne des Hellènes, parce qu'on enlevait à la Grèce l'Acarnanie et la moitié de l'Etolie. Les puissances européennes désignèrent alors pour roi de Grèce le jeune Othon de Bavière, dont la majorité commença au 1er juin 1835. Les frontières du nord furent enfin délimitées avec la Porte, sous l'influence des trois puissances alliées, par une ligne allant du golfe Volo au golfe d'Arta.

Cependant, la Grèce vit arriver avec défiance un roi étranger, et surtout l'armée bavaroise qui le suivit. Elle s'effraya de la prépondérance que les Allemands obtenaient sur les Grecs dans l'administration. Des mesures impopulaires furent prises par le gouvernement : il fut fait défense de porter des armes; les troupes grecques furent licenciées; les arrestations se multiplièrent; l'armée bavaroise occupa toutes les forteresses. En même temps, les finances étaient dans un grand embarras, et l'inquiétude renaissait partout. La Grèce parvint à se débarrasser de l'influence allemande en renvoyant les conseillers bavarois du roi Othon et en lui faisant jurer une constitution nouvelle (1843). Des agitations sans portée, des changements de ministères, des rivalités personnelles remplirent la période de 1843 à 1854. A cette époque éclata la guerre d'Orient. La Grèce, qui subissait l'influence russe, voulut prendre parti contre le sultan pour la Russie; mais l'occupation du Pirée, le 21 mai 1854, par un corps de Français, étouffa ces velléités. Depuis lors, les Grecs ont congédié le roi Othon, accepté pour roi le prince Guillaume de Danemark, sous le nom de Georges Ier, et ajouté à leur petit royaume les îles Ioniennes, cédées par l'Angleterre (1862). Mais la situation intérieure ne s'améliora pas, et la position du nouveau roi devint bientôt aussi difficile que périlleuse. Les ministères se succédaient avec une étonnante rapidité. Les délibérations de l'Assemblée constituante sur la révision de la constitution traînèrent en longueur depuis le mois d'août jusqu'au 19 octobre 1864. A cette époque, le Sénat fut aboli, en sorte que le pouvoir législatif appartint dès lors à la seule Chambre des députés; cependant, à la demande du roi, on forma un conseil d'Etat. A la fin, la discorde devint si vive, que l'opposition protesta en masse, et qu'après que le roi eut signé la constitution revisée et lui eut prêté serment, l'Assemblée nationale constituante se sépara sans avoir été congédiée d'une façon formelle. A la première session de la Chambre des députés, ouverte en juin 1865, le comte Sponneck, conseiller intime et non responsable du roi, fut l'objet d'attaques si vives et si répétées, qu'il quitta la Grèce à la fin du mois de novembre suivant. La Grèce n'en demeure pas moins soumise à un gouvernement impopulaire, et, sans le besoin qu'éprouvent les puissances européennes de la protéger contre les entreprises de la Turquie d'une part, et, de l'autre, contre le protectorat intéressé de la Russie, elle ne tarderait pas à se dissoudre au milieu des dissensions intestines ou à tomber aux mains de ses anciens maîtres. La situation ne changera que quand les Grecs seront appelés à se gouverner eux-mêmes, au lieu d'être réduits à subir le gouvernement que leur impose la politique jalouse des puissances européennes.

Une des plaies de la Grèce, moins grave encore par ses conséquences matérielles que par le déplorable effet moral qu'elle produit en Europe, et par le nombre de partisans qu'elle détache des Hellènes, c'est le brigandage. On ne saurait nier l'inexplicable mollesse que le gouvernement a mise jusqu'ici dans la répression du banditisme. D'autre part, la Turquie trouve trop évidemment son compte dans cet affreux abus qui déshonore sa rivale, pour n'être pas tentée d'en favoriser le développement. Malgré l'engagement pris par la Sublime-Porte d'empêcher sur son propre territoire la formation des bandes qui partent de là pour désoler la Grèce, il est notoire qu'elle n'a jamais pris dans ce but de mesure réellement efficace, et que l'impunité est assurée à tout brigand qui parvient à passer la frontière. L'Acarnanie et la Phthiotide, provinces limitrophes de la Turquie, sont plus particulièrement exposées aux ravages de ce fléau. Mais les provinces intérieures sont loin d'y échapper complétement.

En 1870, un fait de brigandage inouï jusque-là émut particulièrement l'Europe et faillit amener en Grèce les plus graves complications. Six touristes anglais, dont deux femmes et un enfant, accompagnés des secrétaires des légations anglaise et italienne et escortés de quatre gendarmes, faisaient une excursion dans la plaine de Marathon. A leur retour, et presque aux portes d'Athènes, ils furent assaillis par une bande de brigands, qui tuèrent un des gendarmes et emmenèrent prisonniers tous les voyageurs. Après avoir inutilement négocié avec le gouvernement grec, à qui ils demandaient, outre une forte rançon, une amnistie générale, attaqués par des soldats grecs, les brigands mirent à mort leurs prisonniers (les femmes et l'enfant avaient été mis en liberté). La bande fut détruite en grande partie; mais l'émotion produite par ces événements fut si grande en Angleterre, qu'on y alla jusqu'à parler d'une expédition en Grèce, et que le ministre de la guerre des Hellènes dut donner sa demission.

En 1866 eut lieu l'insurrection de Crète à laquelle le gouvernement grec ne put prêter ouvertement qu'un appui moral, et qui se termina par la soumission de cette île. V. CRÈTE.

— *Langue*. Jusqu'à la chute de l'empire d'Orient, le grec fut à Constantinople la langue du gouvernement comme celle des relations particulières. Mais la corruption fit là de plus rapides progrès, par suite de l'empiètement des locutions provinciales et des termes fournis par les langues des barbares. De ce mélange, chaque jour plus considérable, sortit une nouvelle forme du grec, qui prit le nom de *grec ecclésiastique*, parce qu'il était cultivé surtout par les hommes d'Eglise. Après la conquête de Constantinople par les Turcs, de nouveaux éléments etrangers pénétrèrent le grec ecclésiastique et donnèrent naissance au grec moderne, nommé *romeïka* ou *romaïque*, parce que les Turcs considéraient comme Romains tous les habitants de l'empire grec qui n'appartenaient point à leur race. Le grec moderne a aussi été nommé *aplo-hellénique*. Cette langue a successivement admis dans son vocabulaire des éléments latins, turcs, slaves, albanais, italiens et français. Malgré les modifications profondes qu'il a subies, le grec moderne ne s'eloigne pas plus de l'ancien dialecte antique que celui-ci ne s'éloignait du dorien, et que l'italien ne s'éloigne du latin.

Le domaine du romaïque, outre les deux grandes divisions de la Grèce actuelle, la Livadie et la Morée, embrasse la Thessalie, une partie de la Roumélie, de l'Albanie et de l'Anatolie, l'Archipel, Candie, Chypre et les îles Ioniennes. Le romaïque le plus pur est celui que l'on parle dans les îles les moins fréquentées de l'Archipel et dans quelques cantons montagneux de l'intérieur. C'est là surtout qu'on trouve dans le grec moderne des façons de parler qui appartiennent à l'antiquité la plus classique. Il y a des îles, entre autres Zéa, où l'on a conservé des mots de l'ancien grec qui sont oubliés dans les villes. A Mégare, la langue est bien moins corrompue que dans l'Attique. A Athènes, en Morée et dans les îles Ioniennes, elle est surtout mélangée d'italien; mais, dans les provinces septentrionales, l'albanais ou skipétar domine. Outre l'introduction de mots étrangers, on trouve dans le vocabulaire romaïque un nombre considérable de mots qui ont changé de signification, quoiqu'ils aient gardé leur forme primitive. La grammaire a également subi des modifications assez sensibles. Ainsi, les nombres ont été réduits à deux par la suppression du duel, et les cas à quatre par celle du datif. Ce cas est exprimé par l'emploi d'une préposition régissant le nom à l'accusatif. Le premier nom de nombres sert d'article indéfini. Les degrés de comparaison sont exprimés à l'aide de particules; plusieurs temps du verbe se forment au moyen d'auxiliaires. Le verbe *avoir* sert, en grec moderne, comme dans les langues néo-latines, à la formation des temps du passé; mais l'emploi du verbe *vouloir* dans la formation du futur et du conditionnel, comme en allemand et en anglais, rapproche d'autre part cet idiome des langues germaniques. Le mode infinitif, devenu hors d'usage, est suppléé par une périphrase dans laquelle le verbe se met au subjonctif. La voix moyenne a été supprimée, et ce qui reste de l'ancienne conjugaison est si peu de chose qu'on peut le rejeter parmi les irrégularités. Quant à ce qui est de la construction, elle a perdu de plus en plus le procédé transpositif.

D'après les faits exposés plus haut, on comprend que le grec moderne soit parlé en plusieurs dialectes et variétés. Malte-Brun, qui a fait beaucoup de recherches sur ce sujet, reconnaît dans cette langue deux dialectes principaux : le romeïka ou romaïque propre et l'éolo-dorien. Dans le romeïka, il comprend les sous-dialectes de Constantinople ou des Fanariotes, de Salonique, de Janina, d'Athènes, d'Hydra, etc.; dans l'éolo-dorien, il distingue le tzakonite, parlé dans les monts Zarex, à l'est de Sparte; le maïnote, le sphakiote, dans l'île de Candie; le kimariote, mêlé d'albanais et de slave; le zagarien, le chypriote, etc. Parmi ces sous-dialectes, les plus remarquables sont ceux de Maïna et de Candie. Ce dernier surtout est l'objet d'une certaine culture littéraire.

— *Littérature*. La littérature grecque moderne ne date, à proprement parler, que du commencement du XVIIIe siècle. Les seuls monuments antérieurs à cette époque que l'on en puisse citer sont une chronique de Simon Séthos (1070-1080), protovestiaire à la cour d'Alexis Comnène, dans laquelle le dialecte populaire est pour la première fois employé comme langue écrite, et les poésies de Théodore Prodromos ou Ptochoprodromos, qui vivait vers le milieu du XIIe siècle, et qui, tout en écrivant dans une langue qui n'était plus le grec ancien, a cependant conservé beaucoup des termes et des tournures archaïques. L'envahissement de la Grèce par les croisés introduisit dans cette contrée de nouveaux éléments dialectiques, et ce mélange altera profondément l'idiome du pays.

Pendant longtemps la littérature grecque

moderne consista exclusivement en écrits théologiques, en sermons, etc.; mais, au XVIIIe siècle, une vie nouvelle commença à s'éveiller, sous l'influence surtout du gouvernement turc, qui accorda aux Grecs quelques privilèges et choisit parmi eux ses interprètes, et des princes de Moldavie et de Valachie, qui rouvrirent ou créèrent un grand nombre d'écoles. L'un des premiers et des plus influents parmi ces hommes, qui préparèrent la régénération morale de leur patrie, fut Alexandre Maurocordato, médecin du sultan et premier drogman de la Porte, qui ouvrit à Constantinople une école de philosophie et de belles-lettres, de laquelle sortirent une foule d'hommes éminents, prédicateurs, évêques, professeurs, littérateurs, tels que Miniati, Cacavellas, Mélétius, Jacob d'Argos, Suyduri, Catéphore, Critias, Hurmuzy, Panagiodore, etc. Il réussit aussi à obtenir la permission d'établir des écoles publiques dans différentes villes de la Turquie européenne et de l'Asie Mineure, et contribua, en outre, à la propagation des lumières, en achetant les ouvrages classiques imprimés en Europe et en en faisant don à ces école. Son fils Nicolas, prince de Valachie, marcha sur ses traces et eut une influence presque aussi grande sur le développement intellectuel de sa patrie. L'élan était donné, et les progrès devinrent d'autant plus rapides, qu'une foule de jeunes Grecs, après avoir terminé leurs études dans les principales écoles grecques, notamment dans celles de Constantinople et de Janina, passaient en Europe, soit pour se perfectionner dans les langues européennes, soit pour y étudier la médecine et les sciences exactes.

Parmi les œuvres théologiques ou ecclésiastiques dues à la Grèce moderne, nous devons placer au premier rang une *Histoire de l'Eglise* (1785, 4 vol.), de Mélétius, évêque d'Athènes, qui conserve encore aujourd'hui toute sa valeur. L'ouvrage de Pharmakidis, intitulé *De la vérité* (1852), et dans lequel il traite du droit public ecclésiastique, est incontestablement l'une des productions les plus remarquables de la littérature grecque moderne. Après lui vient G. Maurocordato, qui, depuis 1852, a, dans diverses brochures, pris la défense de l'Eglise orthodoxe et de sa situation vis-à-vis de l'Etat. C. Œconomos a écrit sur les Septante (1845); Kontogonis a publié une *Histoire critique des Pères de l'Eglise des premiers siècles* (1846-1853, 2 vol.), ainsi qu'une *Histoire de l'Eglise* (1866 et années suiv.). Depuis 1866, l'archimandrite Dimitrakopoulos édite à Leipzig, d'après des manuscrits de la bibliothèque de Moscou, et sous le titre de *Bibliothèque ecclésiastique*, un recueil des œuvres encore inédites des théologiens grecs du VIe au XIIIe siècle. J.-A. Rallis et Michel Potlis ont entrepris, en 1852, la publication d'une collection, en cinq volumes, des lois religieuses de l'Eglise grecque, et l'on doit, en outre, à Œconomos, les *Œuvres religieuses* du patriarche Photius (1859), ainsi que deux volumes des *Ecrits théologiques* (1860) de son père, C. Œconomos; à Apostolidis, une *Dogmatique chrétienne* (1847), et à Nicolaïdis, des tableaux de mœurs dans le genre des *Caractères* de Théophraste (1865).

Les sciences philosophiques et mathématiques ont eu pour représentants, depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à notre époque, les ouvrages spéciaux de Philippidis, d'Etienne Doukas, de Vardalachos, de Néophyte Doukas, de Koumas, de Benjamin de Lesbos, de Bambas, d'Œconomos, de Kairis et de Brailas.

Parmi les travaux historiques, nous trouvons d'abord une *Histoire de la Roumanie et des provinces valaques*, par Philippidis (1810); une *Histoire des Souliotes*, par Perrœvos (1815; 1857, 2e édit.), et des *Souvenirs sur la guerre de l'indépendance en* 1820, par le même (1836); une autobiographie (1851) et des *Mémoires* (1758), par Théodore Kolokotronis; des *Mémoires*, de Spiliadis (1851, 2 vol.) et de Photiaxis (1858). Citons encore l'*Histoire du soulèvement grec*, de Trikoupis (1853, 4 vol.); l'*Essai historique*, de Philimon, sur le même soulèvement (1859, 4 vol.), et l'*Histoire universelle de l'insurrection grecque*, de Kutsonikas (1863 et années suiv.). Mamoukas avait déjà publié une *Histoire authentique de l'insurrection grecque de* 1821 *à* 1832 (1839-1852); Rizo Neroulos, une *Histoire de la Grèce moderne* (1828), en français, et Al. Soutzos, une *Histoire de la révolution grecque* (1829), aussi en français. Parmi les travaux d'un intérêt moins général, il faut mentionner: l'*Histoire d'Athènes au temps de la guerre de l'indépendance*, par Surmelis (1834); l'*Histoire de l'île de Chios*, par Vlastos (1840); les *Souvenirs historiques*, de Miaoulis, d'Anargyros et de Nicodémos, sur les îles d'Hydra, de Spezzia et de Psara; les travaux de Sakellarios, sur l'île de Chypre, de Stamatiadis sur celle de Samos; les *Annales de l'Epire*, d'Araventinos (1856 et suiv., 2 vol.); l'*Histoire des îles Ionniennes*, de Chrysovergis (1834); les écrits de Philimon (1834) et de Xanthos (1845) sur l'Hétairie. Constantin Paparrigopoulos s'est surtout occupé de l'histoire de la Grèce dans l'antiquité et au moyen âge, et a publié, en 1853, un *Manuel d'histoire ancienne*, puis, en 1860, une *Histoire du peuple grec;* il a, en outre, écrit, en collaboration avec Anastase G. Levkias, un ouvrage destiné à combattre les opinions de Fallmerayer sur l'origine des Grecs (1843). Vers la même époque, Schinas publiait une *Histoire des peuples anciens* (1845). On trouve d'importants et intéressants matériaux pour l'histoire de la Grèce au moyen âge dans les longues et savantes dissertations que Spyridion Zampélios de Leucade a placées en tête de ses *Chants populaires de la Grèce* (Corfou, 1852) et de ses *Etudes sur Constantinople* (1858). Philippidis et Konstantas avaient publié, dès 1791, une excellente géographie; plus tard parurent: une *Géographie mathématique et physique de Constantinople*, par Chortakis (1839); une *Table géographique de la Grèce*, dressée d'après des documents officiels par J.-D. Stamatakis (1846); une *Géographie de la Grèce ancienne et moderne*, par J.-M. Valetas (1851, 3e édit.); une *Etude historico-géographique sur Constantinople*, par Skarlatos Byzantios (1851-1866, 3 vol.); une *Statistique du Pirée*, par Angélopoulos (1852); différents écrits de Spiliotakis sur la statistique de la Grèce (1864), etc. Rhangabé a écrit (1853 et années suiv., 3 vol.), sous le titre d'*Helléniques*, une description statistique, archéologique, historique et géographique de la Grèce ancienne et moderne, et l'on doit à Surmelis diverses monographies sur Athènes. Parmi les écrivains politiques, mentionnons Minas, Polyzoïdis et Palœologos, à la collaboration desquels on doit un traité d'économie politique et une *Economie agricole et domestique* (1835); Saripolos, qui a écrit sur le droit constitutionnel (1851); Phrearitis et P. Paparrigopoulos, auteurs d'un *Traité de droit penal* (1857), etc.

En archéologie, on a les ouvrages de G. Sakellarios sur les *Antiquités grecques* (1796), et de Pittakis sur *Athènes et ses antiquités* (1835), ainsi que les *Antiquités helléniques*, de Rizo Rhangabé (1842), en français. Ce dernier a, en outre, publié une *Histoire de l'art ancien* (1865). Le nom de Koumanoudis fait autorité dans l'esthétique et celui de Lampros dans la numismatique. En philologie, à côté des travaux de Coray se placent les éditions, avec commentaires, des anciens classiques, données par Néophyte Doukas, Darvaris, Asopios et Rhangabé, ainsi que le *Supplément à l'Anthologie grecque*, de Pikkolos (Paris, 1835), en français. Coray a fourni une foule de précieux matériaux pour la lexicographie du grec ancien et pour la connaissance approfondie de cette langue et du grec moderne; N. Doukas a donné, sous le titre de *Terpsithée* (1804), souvent rééditée, une grammaire méthodique du grec ancien. et, plus tard, parurent les *Traités sur la syntaxe*, de Bambas (1828; 1846, 2e édit.), et d'Asopios (1841; 1864, 6e édit.). La prosodie ancienne a été l'objet des travaux de Zenobios Pop (1803), de J. Benthylos (1851) et de Rhangabé (1862). Il a été aussi publié en langue grecque moderne des grammaires latine, italienne, française, anglaise, allemande, hébraïque, cette dernière par Théoclès Bimpos (1860). Skarlatos Byzantios est auteur d'un *Dictionnaire grec moderne* (1835), d'un *Dictionnaire grec ancien* (1839) et d'un *Dictionnaire grec moderne français* (1846). Il en existe un *français-grec moderne*, par Rhangabé, Samurkasis et N. Levadier (1842). On doit, en outre, à Rhangabé et à Byzantios une *Chrestomathie du grec ancien* en cinq volumes, qui avait atteint, en 1863, sa sixième édition. On a, en outre, d'Anthime Gazis, Démétrius, Alexandridis et K. Asopios une *Histoire des poëtes et des écrivains grecs anciens* (1850); d'Etienne Kanellos, des *Lettres sur la littérature grecque moderne*, qui forment la base de la *Leucothoé* d'Iken; de Rizo Néroulos, un *Cours de littérature grecque moderne* (Genève, 1827), en français; de Papadopoulos Vrétos, une *Bibliographie hellénique* (1845), et une *Philologie grecque moderne*, à la fois biographique et bibliographique (1854-1857, 2 vol.). Mentionnons encore les *Traductions indiennes*, de Démétrius Galanos, dont six volumes avaient paru en 1853, et les *Etudes d'archéologie grecque*, d'A. Christopoulos (1853), qui traitent surtout de la littérature et de la philologie. Alexandre et Panagiotis Soutzos se sont essayés avec succès dans le roman; le premier a écrit un roman politique: l'*Exilé de l'année* 1831 (1834), et le second un roman philosophico-politique: *Léandre* (1835), et un roman philosophico-religieux: *Caritine* (1864), dirigé contre M. Renan. Ramphos a publié plusieurs romans historiques, dont le sujet est emprunté à l'histoire moderne de la Grèce.

En tête des orateurs politiques de l'époque de la guerre de l'indépendance se place Trikoupis, dont quelques discours ont été recueillis (1829; 1862, 2e édit. augmentée). Parmi ceux d'une époque plus récente, il faut citer Tertsetis, et, parmi les orateurs de la chaire, Constantin Œconomos, Kontogonis et Lykourgos. L'essor imprimé en Grèce à l'enseignement des sciences par la création d'une université à Athènes eut aussi son contre-coup dans la littérature, en ce sens que plusieurs professeurs publièrent pour leurs cours des manuels, dont un grand nombre ont une certaine valeur scientifique. Tels sont, entre autres: le grand *Traité d'anatomie* du professeur Démétrius-Alexandre Maurocordato (1836); les écrits du professeur de théologie Kontogonis sur la mythologie grecque (1837), sur l'archéologie hébraïque (1844) et sur l'herméneutique du Testament (1859); ceux du professeur de chirurgie Olympios, sur l'éducation physique des enfants (1837), et de Mauroyannis, sur le climat d'Athènes (1842); le *Manuel d'éloquence sacrée*, de Bambas (1851), etc. Le *Collectionneur européen*, qui paraît depuis 1840, à Athènes, est le principal organe scientifique et public, soit des articles de critique, soit des études originales. Il paraît, en outre, à Athènes, depuis 1852, une *Bibliothèque populaire*, destinée à l'instruction du peuple.

Pour ce qui est de la poésie grecque moderne, il faut établir une distinction entre la poésie populaire et la poésie savante ou poésie artistique. Dans la première éclate toute la mobilité de l'esprit grec, toute la richesse du sentiment poétique et du caractère de cette race, dans sa profondeur, sa naïveté et son énergie. Les chants des Klephtes et ceux qui datent de la guerre de l'indépendance, surtout, sont un miroir fidèle de la vie publique pour l'époque à laquelle ils appartiennent. D'autres genres de chants populaires, qui sont, les uns, des tableaux variés de la vie domestique, de la nature ou de la société grecque, les autres, de pures créations romantiques, charment autant par leur grâce et leur délicatesse que par l'expression touchante et mélancolique qui leur est propre. Les œuvres les plus anciennes, qui datent de la première moitié du XVe siècle, telles que le roman poétique d'*Erotokritos*, par Vincent Cornaro; l'idylle intitulée la *Bergère;* la tragédie d'*Eriphyle*, par Georges Chortatzis. une traduction d'Homère et quelques autres poëmes de la même époque, pèchent par la trivialité du style, par la servile imitation de la littérature italienne, par leur fastidieuse prolixité. Ces premiers essais d'une poesie nouvelle manquent totalement de physionomie, d'originalité; on n'y trouve aucune trace de l'étude des anciens, aucune notion des règles. Ce furent à peu près les seules productions de la poésie grecque moderne jusque vers le milieu du dernier siècle. C'est de cette époque que datent la *Bosporomachia* (*Contestation entre les deux rives du Bosphore*), de Janacaki Tyanite, et le récit érotique, *Cléanthe et Abrobome*, où l'on rencontre des beautés poétiques de premier ordre. Au commencement du XIXe siècle, nous trouvons un petit drame satirique où se font jour des aspirations à la liberté, provoquées par les événements du temps. Mais déjà Rigas avait produit ses célèbres hymnes de guerre et d'indépendance, que la nation avait appris et répétés avec enthousiasme. Plus tard, après le soulèvement de 1821, Panagios et Alex. Soutzos, Calvos, Solomos, Rizo Néroulos et Angelica Pali écrivirent à leur tour des hymnes, des odes et des élégies, ayant pour sujet la guerre et la liberté. A une époque plus récente, Karatschoutschas, Typaldos et Valaoritis ont cultivé le même genre; mais ils se sont exercés aussi avec succès dans les autres branches de la poésie lyrique. Les deux Soutzos se sont armés du fouet de la satire dans leurs poésies patriotiques, surtout dans celles qui étaient dirigées contre le président Capo d'Istria et son parti (1830 et ann. suiv.). Orphanidis a suivi la même voie. Parmi les poëtes lyriques, nous devons citer encore Mauroudis, auteur du *Songe*, ou la *Mort de Marie Ghika*, et de la *Nostalgie* (Vienne, 1808); Perdikaris, qui réussissait aussi dans la satire; Christopoulos, l'Anacréon moderne. Plus tard, Panagios Soutzos et Tantalidis imitèrent la manière de Christopoulos, et, à notre époque, les coryphées de la poésie lyrique sont Vlachos et Bernardakis. Au genre dramatique appartiennent: Rizo Néroulos, auteur des tragédies de *Polyxène* et d'*Aspasie*, ainsi que de plusieurs poëmes satiriques; Pikkolos, à qui l'on doit la *Mort de Démosthène;* Jean Zampelios, auteur de *Timoléon*, de *Constantin Paléologue*, de *Rigas*, etc.; Evanthia, sœur du théologien Théophile Kairis, qui a pris la catastrophe de Missolonghi, en 1826, pour sujet de sa tragédie intitulée *Nikirate;* puis Rhangabé, qui a écrit une tragédie patriotique, la *Veille;* Panagios Soutzos, dont on a le *Vagabond* et plusieurs tragédies historiques, telles que *Euthymios Blachavas* et *Karaiskakis;* Alexandre Soutzos, dont le *Markos Botzaris* est une des plus remarquables productions du théâtre grec moderne; enfin Bernardakis, qui a écrit, à une époque toute récente, les tragédies de *Marie Doxapatri* et de *Mérope*. Parmi les comédies qui ont été accueillies avec le plus de faveur, nous signalerons: le *Nouveau patois des savants*, de Rizo Néroulos; l'*Homme qui court après la fortune*, le *Débauché* et l'*Avare*, de Charmusis; la *Noce de Koutroulis*, de Rhangabé (1849); les *Drames politico-satiriques*, d'Alex. Soutzos, etc. La *Messiade*, drame didactique de Panagios Soutzos, n'est pas exempte d'enflure, mais abonde en pensées profondes et élevées. Dans son épopée comique intitulée l'*Enlèvement de la Truthenne*, Rizo Néroulos a tracé un tableau vif et piquant des mœurs et du caractère des Phanariotes. Dans le genre de l'épopée historique, citons: le *Malheur et l'esclavage de la Morée*, de Manthos Joannou de Janina (commencement du XVIIIe siècle), et, à une époque plus récente, l'épopée romantique: le *Peuple et la Grèce*, de Rhangabé. On doit aussi à ce dernier une épopée historique: le *Séducteur du peuple*, et c'est dans le même genre que se sont essayés depuis Alexandre Soutzos, dans sa *Grèce combattant les Turcs* (1850), ainsi que Zalakostas, dans son poëme sur la catastrophe de Missolonghi (1851), et dans celui qui a pour titre: les *Armatoles et les Klephtes* (1853). Un talent incontestable se montre également dans les poëmes épiques d'Orphanidis: *Anne et Flore*, l'*Esclave de Chios*, le *Mois saint* et *Tiri-Liri*. C'est au genre à la fois épique, romantique et politique qu'appartient un grand poëme d'Alexandre Soutzos: le *Vagabond*.

Cette rapide esquisse de la littérature grecque moderne ne peut donner qu'une faible idée de ce qu'elle est réellement. Elle suffit cependant pour faire présager un réveil possible et peut-être prochain du génie de la Grèce, que l'on avait cru à jamais éteint. Pour commencer ce miracle, il a suffi d'un cri d'indépendance; un souffle de liberté suffirait pour l'achever.

Pour l'*histoire générale de la littérature* et de la civilisation des Grecs modernes, on peut consulter: Villemain, *Lascaris* (1825); Iken, *Leucothoé* (1825), et *Eunomia* (1827); Rizo Néroulos, *Cours de littérature grecque moderne* (1827); Brandis, *Communications sur la Grèce* (t. III, 1842). Pour la poésie moderne, en particulier, on a un excellent guide dans l'*Essai d'un Recueil polyglotte de la poésie européenne*, d'Ellissen (1846, t. Ier), et dans le *Parnasse hellénique* (Athènes, 1841). Pour la poésie populaire, les ouvrages abondent; les plus remarquables sont: les *Chants populaires de la Grèce moderne*, par Fauriel (Paris, 1824-1825, 2 vol.); les *Chants de la Grèce moderne*, par Schmidt-Phiseldeck (Brunswick, 1827); les *Chants populaires de la Grèce moderne*, par Kind (Leipzig, 1827 et 1849); *Chansons populaires*, par Antoine Manousis (Corfou, 1850); *Chants du peuple en Grèce* (Paris, 1851, 2 vol.), et *Chants populaires de la Grèce moderne* (Leipzig, 1860), par M. de Marcellus; *Popularia carmina Græciæ recentioris*, par A. Passoud (Leipzig, 1860); *Anthologie grecque moderne* (Leipzig, 1845), et *Anthologie des chants populaires de la Grèce moderne* (Leipzig, 1861), par Kind. L'ouvrage de Sanders, intitulé: la *Vie du peuple grec moderne* (Manheim, 1844), renferme une foule de renseignements intéressants sur la poésie en général, mais surtout sur la poésie populaire.

La Grèce possède, en outre, toute une école de lettrés qui écrivent en français avec une merveilleuse distinction. Nous citerons: M. L. Sgouta, qui a traduit l'ouvrage de Gervinus, l'*Insurrection et la régénération de la Grèce* (2 vol. in-8o); M. Nicolaïdès, auteur de l'ouvrage intitulé: *Topographie et plan stratégique de l'Iliade*, œuvre philologique de la plus haute portée; M. Phocion Roque, qui a revisé le travail du colonel Leake, *Topographie d'Athènes* (Paris, 1869).

Grèce moderne et de ses rapports avec l'antiquité (DE LA), par Edgar Quinet (Paris, 1830, in-8o). C'est le récit d'un voyage accompli en Grèce, en 1829, par l'auteur, envoyé en Morée pour une expédition scientifique. A ce moment, la guerre de l'indépendance finissait, et Quinet put assister aux dernières opérations du siége d'Athènes. Ce qui ne fait pas le moindre intérêt de son livre est précisément le moment dans lequel il a visité ce malheureux pays que venait de ravager une guerre héroïque. Ce livre fut publié pour la première fois en 1830; mais cette première édition offrait, selon l'auteur, quelques confusions et manquait parfois de clarté; il a depuis soumis son travail à une refonte presque totale. L'ouvrage y a gagné, et l'on peut le classer parmi les plus brillants de M. Edgar Quinet. « Mon seul avantage sur mes devanciers, a dit M. Quinet, c'est d'avoir visité la Grèce dans un moment unique, qui ne reviendra plus. J'ai été mêlé un instant, dans la foule, à l'un des événements qui honorera le plus notre siècle, à la délivrance d'une nation. Ce spectacle est le sujet de ce livre. » Pouqueville, dont les livres ont beaucoup contribué à populariser en France la Grèce moderne, l'avait visitée pendant la domination turque, et l'on peut regarder le livre de M. Quinet comme la suite de ceux de Pouqueville, ou plutôt comme leur conclusion. Cependant, les méthodes des deux voyageurs sont tout à fait différentes. On trouve dans l'ouvrage de M. Quinet, exposées déjà avec cette éloquence poétique qui caractérise son talent, les opinions qu'il développera plus tard. Il cherche, par exemple, le secret du génie grec dans la configuration géographique de la Grèce. Le sixième chapitre, où il traite de l'harmonie des formes végétales et des sociétés humaines, et le quatrième, où sont décrites les harmonies de la nature et de l'art, contiennent la philosophie même du livre. L'archéologie tient également sa place dans la *Grèce moderne*. Dans la philosophie de M. Quinet, la description des choses extérieures occupe une large place. Chaque forme de la nature révélant une idée, et l'esprit de l'homme prenant en quelque sorte la forme du pays où il se manifeste, l'étude de la nature est nécessairement l'introduction à l'étude de l'histoire. Dans ce système, l'homme continue la nature; il est la nature qui se pense et se connaît elle-même. Il est nécessaire de ne point oublier ce point de vue, qui apparaît avec toute évidence dans l'ouvrage dont nous nous occupons, si l'on ne veut s'exposer à prendre pour des fantaisies d'imagination ou des divagations purement poétiques telles pages qui ne sont que le développement nécessaire de cet esprit, tout enveloppé de poésie.

Grèce contemporaine (LA), pamphlet historique publié en 1851, par M. Edmond About. C'est ce livre à la main que M. About fit son entrée dans la carrière littéraire, et ce début suffit pour éveiller la curiosité publique. Envoyé à l'école d'Athènes, M. About laissa volontiers les morts illustres, fort ennuyeux, pour les vivants qui l'amusaient. Il insinua dès lors, ce qu'il a bien prouvé depuis, qu'il avait résolu d'oublier autant que possible l'éducation universitaire, et que le souci tout mondain de plaire égalait pour le moins chez lui le désir d'enseigner et d'instruire. Quel scandale qu'un normalien oubliant les hauts faits de la guerre de Troie pour donner toute son attention aux palikares et aux Phanariotes! M. About juge la Grèce comme s'il n'avait jamais lu Homère ni Sophocle. Dans ces campagnes où se promena Platon, où Diogène roula son tonneau, il vous met en présence d'un moine grossier. En fait d'Athéniens amis des arts, il vous présente un peuple ignare, chantant du nez, s'amusant à mettre en pièces les derniers débris du Parthénon et déchargeant ses fusils sur les statues. Notez que la plaisanterie impudente de M. About ne s'attaque pas à la populace. Ce manant spirituel, qui devait s'égarer un jour dans les salons d'une princesse, ne montrait pas alors le moindre respect pour les grands de la terre. « Le roi, dit-il, n'a pas assez de tempérament; la reine en a trop! » La peinture de la Grèce moderne est sans doute notablement forcée dans ce livre de M. About; mais ce n'est pas moins un spectacle fort amusant que la vue de ce peuple de moines, de fonctionnaires et de bandits, gouverné par un prince bavarois, exploitant l'Europe civilisée, dupe de ses admirations classiques, et soumis à l'influence barbare de la Russie. Jamais on n'a plus lestement soufflé sur les illusions philhellènes. « Il est difficile, dit M. Emile Montégut, de médire de la Grèce avec plus d'atticisme. La *Grèce contemporaine* est un livre charmant, plein de trait et de malice, quelquefois perfide, où la grâce se marie à l'esprit de la façon la plus aimable. Au milieu de ses médisances les plus acérées, un sentiment vif et rapide de la beauté et de la grâce brille par intervalle, comme pour nous rappeler qu'il s'agit, après tout, de la terre où prirent naissance les dieux et les artistes. Le style est net, sans ombre, d'une sécheresse lumineuse, comme ces paysages de l'Attique que la plume de l'auteur a si bien décrits. La plaisanterie est souvent un peu prévue, mais elle est toujours mordante; et, si nous sommes un peu trop prévenus que l'auteur va tirer un feu d'artifice, il est juste de dire qu'aucune de ses fusées ne fait long feu. Ce livre, que M. About n'a pas surpassé, donne la vraie mesure de son talent et révèle chez lui toutes les qualités de l'écrivain satirique. » L'ouvrage est amusant, mais sans portée véritable.

Grèce moderne (LA), *Héros et poëtes*, par Eugène Yéméniz, consul de Grèce (Paris, 1862, in-8°). Nous voici loin du livre satirique et quelque peu injuste de M. About. M. Yéméniz, lui, n'a trouvé que des accents d'enthousiasme pour la guerre de l'indépendance. Ce sont les héros de cette lutte, soldats ou poëtes, que l'auteur groupe dans son livre autour de l'image rayonnante de la liberté. Il est un nom qui résume et personnifie toute cette guerre, c'est Photos Tsavellas, le défenseur de Souli. « Souli le terrible, dit la ballade populaire, Souli renommé dans le monde, où la Tsavellane se bat comme un palikare, en avant de tous. » Sur les hauteurs souliotes s'amoncelle peu à peu le nuage qui ira crever dans la vallée; sur un rocher s'allume l'étincelle qui embrasera la traînée de poudre répandue dans tout le pays. De Souli enfin s'élance l'orgueilleux mot d'ordre qui réunira les tribus éparses, consolidera le faisceau des bras et des volontés. Voici que les pâtres illuminent de feux la cime des montagnes et se crient les uns aux autres d'éveiller leurs frères pour la bataille. Le palikare, dont le sang doit couler aux Thermopyles, ne s'endort plus que la main sur ses pistolets et la carabine à son côté; et tandis que les femmes, superstitieuses en leur énergie, épellent tous bas des mots mystérieux et fatidiques, les guerriers, haletants, flairent le Turc, fourbissent leur sabre, et chaque Grec, errant par l'Europe, devient tout à coup un Pierre l'Ermite qui ranime, par le récit des exploits et des malheurs de son pays, les sympathies de l'Occident. Deux noms symbolisent cette seconde période de la lutte : Botzaris et Byron.

De nouveau, le tableau change : la lutte, jusqu'ici engagée dans les noirs défilés ou dans les villes, prend maintenant les flots de la Méditerranée pour théâtre. La Grèce moderne avait son Léonidas dans la personne de Marc Botzaris; elle eut son vainqueur de Salamine dans l'illustre navarque de l'archipel, Miaoulis. N'oublions pas, parmi ces héros de la liberté, Constantin Canaris, Georges Karaiskakis, Athanase Diakos et le moine klephte, décapuchonné pour le combat. Veut-on savoir maintenant pourquoi l'Europe, après Navarin, se montra si vite désenchantée de la Grèce moderne? M. Yéméniz nous le dit : « C'est qu'on s'attendait à voir la Grèce reparaître sur la scène du monde avec toutes les gloires, toutes les vertus et toutes les splendeurs de son passé; mais l'on oubliait trop facilement les obstacles créés par quatre siècles de servitude, d'ignorance et de barbarie... Il faut songer cependant qu'à l'effort d'héroïsme par lequel les Hellènes avaient reconquis leur indépendance, succéda aussitôt un travail de régénération morale et intellectuelle, travail lent, obscur, difficile, qui ne put que s'opérer silencieusement, sans phases brillantes. Si l'on se souvient que les Turcs, expulsés de la Hellade, ne laissèrent après eux que des ruines, au milieu desquelles errait une population décimée par les batailles et luttant contre la misère après avoir lutté contre ses oppresseurs; si l'on compare enfin avec impartialité la Grèce d'aujourd'hui à celle de 1828, on reconnaîtra qu'en définitive elle a fait ce qu'elle pouvait faire dans les limites restreintes et avec les frêles éléments de progrès que lui a octroyés la diplomatie européenne. »

M. Yéméniz expose ensuite, peut-être avec quelque exagération, les progrès déjà réalisés par la littérature grecque contemporaine, et exprime pour l'avenir un espoir que nous partageons avec lui.

GRECINUS (Julius), sénateur romain. V. GRÆCINUS.

GRÉCISÉ, ÉE (gré-si-zé) part. passé du v. Gréciser. Qui a reçu une forme grecque ou des mœurs grecques : *Mot* GRÉCISÉ. *Colonie* GRÉCISÉE. *Saint-Antoine de Padoue présente un monument gothique* GRÉCISÉ, *style particulier aux anciennes églises de la Vénétie.* (Chateaub.)

GRÉCISER v. a. ou tr. (gré-si-zé — rad. *grec*). Donner la forme grecque, la tournure grecque ou les mœurs grecques à : GRÉCISER *un mot.* GRÉCISER *un nom. Du Bellay ne demandait pas qu'on latinisât ou qu'on* GRÉCISÂT *la France, mais qu'en dévorant les anciens on les digérât.* (Rigault.)

GRÉCITÉ s. f. (gré-si-té — rad. *grec*). Philol. Caractère d'un mot qui est grec : *Disputer sur la* GRÉCITÉ *d'une expression.* ‖ *Haute grécité*, Grec de l'époque classique et littéraire, depuis les temps anciens jusqu'après la mort d'Alexandre. ‖ *Basse grécité*, Grec en usage sous les successeurs d'Alexandre, et surtout celui dont on s'est servi dans l'empire d'Orient.

GRECO (Joachim), surnommé **il Calabrese**, célèbre joueur d'échecs italien, né dans l'ancien royaume de Naples. Il vivait dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Pendant un voyage qu'il fit dans les principales contrées de l'Europe, il porta des défis aux meilleurs joueurs d'échecs du temps, battit constamment ses adversaires et gagna ainsi des sommes considérables. Il est l'auteur d'un *Traité du jeu d'échecs*, traduit en français et publié à Paris (1696, in-12).

GRÉCO-LATIN, INE adj. Qui appartient au grec et au latin : *Des formes* GRÉCO-LATINES.

— Philol. *Langues gréco-latines*, Famille de langues composée du grec, du latin et de tous les idiomes modernes qui en sont dérivés.

GRÉCOMANIE s. f. (gré-ko-ma-nî — de *grec*, et de *manie*). Manie d'imiter les mœurs, les usages, la langue des Grecs : *La* GRÉCOMANIE *a subsisté chez les médecins et les naturalistes.*

GRÉCO-ROMAIN, AINE adj. Qui a rapport aux Grecs et aux Romains : *Architecture* GRÉCO-ROMAINE.

— Hist. *Empire gréco-romain*, Empire d'Orient, qui avait Constantinople pour capitale.

— Chronol. *Période gréco-romaine*, Période, admise par les Grecs et les chrétiens d'Orient, qui commençait à la création du monde, placée 5,508 avant J.-C.

GRÉCOSTASE s. f. (gré-ko-sta-ze — du lat. *græcus*, grec; *stasis*, station). Antiq. rom. Endroit du comice où s'arrêtaient les députés que les nations étrangères envoyaient au sénat romain; édifice public où ils étaient logés pendant leur séjour à Rome.

— **Encycl.** C'est dans la *grécostase* que les ambassadeurs étaient entretenus aux frais de l'Etat pendant tout le temps que durait leur mission, et c'était là qu'ils attendaient que le sénat les admît à ses séances. D'après M. Léveil, qui a remarquablement restitué la Rome antique, la *grécostase* avait la forme d'un temple périptère, avec des colonnes en marbre blanc, d'ordre corinthien, et cannelées. Elle reposait sur un soubassement très-élevé, et avait deux portes, l'une sur sa façade, et l'autre sur le *comitium*, sans doute pour communiquer plus facilement avec la Curie. Elle était couverte en dalles de marbre. Trois colonnes corinthiennes magnifiques, avec une portion de leur entablement, encore debout à l'angle N.-E. du mont Palatin, sont, selon toute probabilité, des débris de cet édifice. Nous trouvons dans Caristie, qui a publié en 1821 un plan de cette partie du Forum romain, des détails curieux sur les fouilles qui furent pratiquées de 1809 à 1818 en cet endroit, et qui amenèrent la découverte des restes de cet édifice. Les fouilles faites en 1813 avaient déjà fait connaître une partie des fondations des trois colonnes qui existent encore; celles qui furent pratiquées de 1816 à 1818 ont découvert l'escalier latéral à gauche et diverses substructions. Lors des fouilles que M. de Blacas, ambassadeur de France à Rome, fit exécuter en cet endroit, on découvrit treize massifs de maçonnerie en retour, ce qui permet de fixer à treize le nombre de colonnes que cet édifice avait sur le flanc. MM. Caristie, Palladio et un grand nombre d'antiquaires ont cru voir dans ces ruines les restes du temple de Jupiter Stator; outre que ce monument ne devait pas être construit dans de pareilles proportions, nous lisons dans une épître de Cicéron à Quintus son frère qu'une séance du sénat fut interrompue par des clameurs venant de la *grécostase*, ce qui confirme à ce monument la place que nous lui avons assignée. On ne connaît pas au juste la date de la construction de la *grécostase;* mais tout à porte croire qu'elle suivit de près la promulgation des lois des Douze Tables. Elle fut dévorée par un incendie qui la détruisit de fond en comble sous les empereurs; le style de l'architecture des débris qui subsistent encore aujourd'hui fait penser qu'elle fut reconstruite vers l'époque du règne d'Antonin.

GRÉCOURT (Jean-Baptiste-Joseph WILLART DE), poëte licencieux et ecclésiastique français, né à Tours en 1683, mort dans la même ville en 1743. Il descendait d'une famille noble, originaire d'Ecosse. Sa mère, veuve, sans fortune et chargée d'élever plusieurs enfants, était directrice des postes à Tours. Il fit de brillantes études à Paris sous la surveillance d'un oncle; obtint, dès l'âge de treize ans, un canonicat à Saint-Martin de Tours, puis vint se fixer à Paris, où ses protecteurs lui firent donner une de ces sinécures ecclésiastiques qu'on appelait des *chapelles*. Grécourt débuta par la prédication, mais y renonça bientôt afin de se livrer tout entier à son goût pour les plaisirs. Il eut de fréquents rapports d'amitié et de libertinage avec le maréchal d'Estrées et le duc d'Aiguillon. Le premier le menait fréquemment aux états de Bretagne; le second le recevait comme commensal dans son château de Veret, où l'on faisait, débitait et même imprimait des vers licencieux, dont on a un recueil portant la date de 1735. Notre chapelain, collaborateur de la princesse de Conti et du P. Vinot, oratorien, menait bonne et joyeuse vie à Veret, qu'il appelait, non sans raison, son *Paradis terrestre*. L'abbé était gai, d'humeur facile, d'un tempérament sensuel, d'une parfaite insouciance, sans aucune espèce d'ambition de fortune ou de gloire. On pouvait le citer comme le prototype de l'épicurien en rabat. Le financier Law voulut l'entraîner dans son orbite, le faire riche; mais Grécourt ne put se résoudre à renoncer au doux *far-niente*, à la muse décolletée, il ne voulut pas troubler sa vie par des préoccupations et des calculs d'intérêt. Il remercia néanmoins Law par un apologue estimé qui a pour titre : le *Solitaire et la Fortune*. Il écrivait, d'ailleurs, sans soin, comme en se jouant, et ne recherchait que l'ordure, la gravelure dégoûtante, l'obscénité. La plupart de ses pièces de vers sont d'une crudité telle que le biographe le moins scrupuleux n'oserait les reproduire. Cependant, nous avons extrait de ces immondices deux épigrammes qu'on peut rééditer :

La Grèce, si féconde en fameux personnages
Que l'on vante tant parmi nous,
Ne put jamais trouver chez elle que sept sages :
Jugez du nombre de ses fous!

L'autre épigramme est plus dans le genre ordinaire du rimeur, la voici :

« Vous répondrez, ô corrupteurs de filles!
Disoit en chaire un docteur véhément,
Vous répondrez de chaque peccadille
Qu'elles feront avant le sacrement;
Punis serez au jour du jugement
D'avoir femelle au péché façonnée. »
La jeune Alix, qu'un amant peu constant
Depuis huit jours avoit abandonnée,
S'écria : « Bon! j'en ferai tant et tant
Que du fripon l'âme sera damnée. »

Ses poésies ne furent publiées qu'après sa mort, en 1747. La meilleure édition est celle de 1762. Elles se composent de contes, de poëmes, d'épîtres, de chansons, de fables, etc., quelquefois spirituels et faciles, le plus souvent incorrects et négligés, presque toujours licencieux et même pis que cela. C'est un livre que les honnêtes gens ne lisent *plus*, mais qui reste comme un curieux monument des mœurs de l'époque. Outre le recueil complet de ses poésies, on a publié ses *Œuvres choisies* (Paris, 1827) et ses *Œuvres badines* (Paris, 1832). L'abbé Grécourt rédigea, en outre, le *Maranzakiniana* (1730), recueil dont le titre est emprunté au nom de Maranzac, sorte de page ou de valet, remplissant l'office de bouffon auprès du Dauphin, fils de Louis XIV.

GRECQUE s. f. (grè-ke — fém. de *grec*). Dess. lin. et Archit. Suite de lignes revenant sur elles-mêmes, toujours à angles droits.

— Techn. Scie à main, avec laquelle on exécute l'opération du grécage, qui consiste à faire sur le dos d'un volume des entailles destinées à cacher les nerfs. ‖ Nom donné aux entailles elles-mêmes : *Le livre perd de la marge du fond toute la profondeur de la* GRECQUE. (Lesné.) ‖ Petite ficelle avec laquelle on fait les nerfs de la reliure.

— Cost. Coiffe de dentelle et de mousseline, en usage dans la partie basse de la vallée du Rhône, et qui consiste en une bande entourant la tête au-dessus du front, et en une calotte rejetée en arrière pour recevoir le chignon.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de tortue terrestre.

— Entom. Nom vulgaire d'une grande espèce de sauterelle.

GRECQUÉ, ÉE (grè-ké) part. passé du v. Grecquer : *Volume* GRECQUÉ. *Reliure* GRECQUÉE. *Un livre* GRECQUÉ *est beaucoup plus aisé à coudre que celui qui ne l'est pas, en ce que les trous pour passer l'aiguille sont tout faits.* (Lesné.)

GRECQUER v. a. ou tr. (grè-ké — rad. *grecque*). Techn. Faire sur le dos d'un volume des entailles pour cacher les cordelettes qui soutiennent la couture : GRECQUER *un volume.*

GREDIN, INE s. (gre-dain, i-ne — du germanique : gothique *gredags*, affamé, famélique, goulu, avide, de *gredus*, faim; ancien haut allemand *gratag*, affamé, famélique; anglo-saxon *grædig*, goulu, gourmand, avide; ancien scandinave *gradugr*, avide, *grad*, faim, toutes formes que l'on peut comparer à l'ancien slave *glodu*, faim, avidité, et qui se rapportent à la racine sanscrite *gardh*, désirer vivement, d'où aussi *gardhra*, avide, nom qui désigne le vautour en sanscrit). Homme sans honneur, sans considération : *C'est un franc* GREDIN.

Il semble à trois *gredins*, dans leur petit cerveau,
Que, pour être imprimés et reliés en veau,
Les voilà dans l'Etat d'importantes personnes.
MOLIÈRE.

‖ S'emploie souvent dans le sens vague que sont susceptibles de prendre la plupart des termes injurieux : *Mon* GREDIN *de neveu voudrait me voir enterré.*

— s. m. Mamm. Race de petits chiens anglais semblables aux épagneuls : *Le grand et le petit épagneul, qui ne diffèrent que par la taille, transportés en Angleterre, ont changé de couleur du blanc au noir, et sont devenus, par l'influence du climat, grand et petit* GREDIN. (Buff.)

GREDINERIE s. f. (gre-di-ne-rî — rad. *gredin*). Caractère ou acte de gredin, improbité, friponnerie : *Je connais sa* GREDINERIE. *Toutes ces* GREDINERIES *auront leur châtiment.*

GREDOS (SIERRA DE), chaîne de montagnes de l'Espagne centrale, séparant le bassin du Douro de celui du Tage, entre les provinces de Salamanque et d'Avila au N., de Cacérès et de Tolède au S.; longueur, 90 kilom.

GRÉÉ, ÉE (gré-é) part. passé du v. Gréer. Garni de son gréement : *Navire* GRÉÉ. *Barque* GRÉÉE.

GREELEY (Horace), journaliste américain, né à Amherst (New-Hampshire) le 3 février 1811. Il appartient à une famille d'honorables fermiers et reçut à l'école de sa ville natale une instruction fort élémentaire, puis entra, comme apprenti, dans l'imprimerie du *Northern Spectator* de Pultenay, dans l'Etat de Vermont, où ses parents étaient venus se fixer. En 1830, le *Northern Spectator* ayant cessé de paraître, M. Greeley alla chercher à New-York de nouvelles occupations. Là, tout en s'efforçant de compléter son instruction, il s'occupa des moyens de créer la presse à bon marché. Dans ce but, il fonda successivement un journal à deux sous, le *Morning-Post*, qui ne vécut que trois semaines; un journal hebdomadaire, le *New-Yorker* (1834), qui parut pendant sept années consécutives, et deux feuilles provinciales : le *Jeffersonien* et le *Log Cabin*. Enfin, il créa, le 11 avril 1841, le *New-York Tribune*, un des journaux les plus populaires et les plus lus parmi les feuilles hebdomadaires des Etats-Unis, et qui est toujours resté l'organe du parti le plus avancé dans ce pays. Le *New-York Tribune*, journal anti-esclavagiste, se distingue surtout par le talent de ses rédacteurs ordinaires et par ses informations. Lorsque son fondateur fut envoyé au congrès, en 1848, l'intérêt du journal s'en accrut d'autant. En 1851, M. Greeley vint en Europe pour visiter l'exposition universelle de Londres, et adressa au *New-York Tribune* ses impressions sur l'ancien monde, qui ont été réimprimées sous le titre de *Coup d'œil sur l'Europe*. Quelques années plus tard, il visita l'établissement des Mormons à Utah, et publia dans son journal un intéressant récit de cette excursion. La biographie détaillée de M. Greeley a été publiée par M. James Parton, le biographe de Aaron Burr et d'André Jackson. Disons encore que M. Greeley, whig renforcé et patriote ardent, s'est cependant opposé de toutes ses forces à la mise en jugement du général Lee, et qu'il a conseillé la modération aux fédéraux vainqueurs (1865). La fermeté avec laquelle M. Greeley a défendu toute sa vie les principes les plus libéraux, et le talent dont il a fait preuve dans la rédaction et la direction de plusieurs journaux, mais surtout du *New-York Tribune*, ont fait songer le nombreux parti dévoué aux mêmes principes à le proposer pour candidat à la présidence des Etats-Unis, où il succéderait à Grant, l'heureux et l'habile général qui sut vaincre les confédérés du Sud et mettre fin à l'horrible guerre de la sécession. Grant, de son côté, pose de nouveau sa candidature, et bientôt le peuple de la grande république américaine décidera par ses votes si le vainqueur des esclavagistes restera pendant quatre nouvelles années à sa tête, ou s'il cédera la place à un nouveau président. Plus heureuse que nous, la république du nouveau

monde n'a rien à craindre du résultat de ses votes, et, quel que soit son nouveau président, elle est sûre d'avance qu'il ne tentera rien pour la détruire et pour usurper le pouvoir absolu.

GRÉEMENT s. m. (gré-man — rad. *gréer*). Mar. Ensemble des objets nécessaires pour gréer un bâtiment ou une partie du bâtiment : *Le* GRÉEMENT *d'un lougre. Le* GRÉEMENT *d'un mât, d'une vergue. Le* GRÉEMENT *des bâtiments de la Méditerranée est passé en p overbe par sa beauté pittoresque et recherchée, et l'on y rencontre tour à tour le chebec, la felouque, la polacre, la galiote et quelquefois le lougre.* (Defauconpret). ‖ Art ou action de gréer les bâtiments : *Connaître le* GRÉEMENT. *Procéder au* GRÉEMENT *d'une frégate.* ‖ Quelques-uns écrivent GRÉMENT.

GREEN s. m. (grinn — mot angl. qui signifie *vert*). Bot. Espèce de mousse.

GREEN, nom de plusieurs circonscriptions communales et comtés des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Indiana, dans le Missouri, dans l'Ohio, etc.

GREEN (Matthieu), poëte anglais, né en 1696, mort en 1737. Il consacra les loisirs que lui laissait une modeste place dans l'administration des douanes à composer des écrits soit en vers, soit en prose. La plus remarquable de ses compositions est un petit poëme d'humour et d'esprit, également original par le fond et par la forme, intitulé le *Spleen*. Ce poëme, qui eut un grand succès, fut publié après la mort de l'auteur, ainsi que ses autres poésies, dans divers recueils. Aikin a publié, sous le titre de *Spleen et autres poésies* (1796, in-8°), les écrits de cet agréable poëte.

GREEN, astronome et navigateur anglais du XVIIIe siècle. Lorsque, en 1768, à l'instigation de la Société royale de Londres, le gouvernement anglais mit le capitaine Cook à la tête d'une expédition dont l'objet, exclusivement scientifique, était d'aller observer à Otahiti le passage de Vénus sur le disque du soleil, Green fut désigné pour en faire partie en qualité d'astronome. L'*Entreprise*, partie de Plymouth le 26 août 1768, arriva sans accident à l'île du Roi-George III, nommée Otahiti par les naturels, et jeta l'ancre dans la baie de Port-Royal, qu'ils appelaient *Matavai*. Ne perdant pas de vue le but de l'expédition, Cook fit installer à terre un observatoire, sous la direction de Green. A mesure qu'approchait l'époque où le passage de Vénus devait être observé, une grande inquiétude commençait à se manifester parmi les savants, qui redoutaient de voir le grand objet de leur expédition manquer par quelque circonstance imprévue, comme un brouillard de quelques heures, ou tout autre défavorable changement de temps. Du reste, un détachement fut prudemment envoyé à Ciméo, petite île éloignée d'environ vingt lieues, et un autre à Otahiti même, à l'ouest de la baie Matavai, afin de diminuer par le nombre des observatoires les chances d'un insuccès complet. Enfin, le grand jour arriva; c'était le 3 juin, et le soleil se leva dans un ciel sans nuages. L'observation se fit heureusement sur les trois points, et nos voyageurs furent délivrés de leurs inquiétudes, le principal résultat de leur mission étant ainsi obtenu. L'*Entreprise* quitta alors Otahiti. Pendant la traversée, et avant d'arriver au Cap, Green mourut des suites des fatigues qu'il avait éprouvées et ne put revoir l'Angleterre, où Cook arriva le 12 juin 1770, après une navigation de deux ans onze mois.

GREEN (Valentin), habile graveur anglais, né dans le comté de Warwick en 1739, mort en 1813. Il se fixa, en 1765, à Londres, où son talent le fit rapidement connaître. Il excellait dans la gravure à la manière noire et en mezzo-tinto. Ses estampes d'après *Reynolds* et celles où il a reproduit les tableaux de la *Galerie de Dusseldorf* sont particulièrement estimées. Il a écrit : *Revue des beaux-arts en France sous Louis XIV, comparés à leur état présent en Angleterre* (1783, in-4°); *Histoire de la ville de Worcester* (1796, in-4°), etc.

GREEN (Jean-Richard GRIFFORD), historien et publiciste anglais, né en 1758, mort en 1818. Ayant dissipé sa fortune, il passa sur le continent, prit alors le nom de **Grifford**, revint en Angleterre en 1788, consacra sa plume à la défense des idées conservatrices, collabora au *British Critic*, puis à l'*Anti-Jacobin review* et fut pensionné par le gouvernement. Ses principaux ouvrages sont : le *Règne de Louis XVI et l'histoire complète de la Révolution* (Londres, 1794, in-4°); *Histoire de France* (Londres, 1795, 5 vol. in-4°); *Histoire de la vie de William Pitt* (Londres, 1809, 3 vol. in-4°).

GREEN (Thomas), littérateur anglais, né près d'Ipswich en 1770, mort en 1825. Il abandonna la jurisprudence pour s'occuper uniquement de travaux littéraires et jouir de sa grande fortune. On lui doit des ouvrages aussi remarquables par l'agrément du style que par la profondeur des vues et la pénétration de l'esprit : *The Micthodian* (Londres, 1798, in-12); *Examen du principe essentiel du nouveau système de morale, tel qu'il est établi et appliqué dans la recherche sur la justice politique par Godwin* (Londres, 1798, in-8°); *Extraits du journal d'un ami de la littérature* (1810, in-4°).

GREEN, célèbre aéronaute anglais, né en 1785, mort à Londres en 1870. C'est à lui qu'on doit l'utile invention du *guide-rope* ou corde traînante. Au mois de septembre 1836, il exécuta la plus longue traversée aérienne que l'on eût vue jusqu'alors. En effet, il partit de Londres, franchit la Manche et, après une navigation de dix-huit heures, descendit sain et sauf dans le territoire de Nassau, en Allemagne.

GREEN (Nathaniel), général américain. V. GREENE.

GREENBURG, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat et à 32 kilom. N. de New-York; 3,661 hab. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de Pensylvanie, à 50 kilom. S.-E. de Pittsburg, à l'une des sources du Youghiogeny; 2,000 hab. ‖ Autre bourg des Etats-Unis dans le Kentucky, à 110 kilom. O. de Lexington, sur le Green-River; 2,120 hab.

GREENBUSH, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, sur la rive gauche de l'Hudson, presque en face d'Albany; 5,000 hab.

GREENE, nom de plusieurs circonscriptions communales et comtés des Etats-Unis d'Amérique. Les plus importants sont : GREENE, dans l'Etat de Pensylvanie, sur la Monongahéla; 2,300 hab.; et GREENE, dans l'Etat de New-York, à 70 kilom. S.-E. de Syracuse; 3,763 hab.

GREENE (Robert), poëte anglais, né à Norwich en 1560, mort en 1592. Il fut d'abord ministre protestant, abandonna sa femme, et abrégea ses jours en se livrant à la plus crapuleuse intempérance. On lui doit quarante-deux ouvrages, dont les suivants ont conservé quelque valeur comme peinture des tavernes de Londres à cette époque : les *Quatre sous d'esprit de Robert Greene* (1592); le *Repentir de Robert Greene* (1592); les *Adieux de Greene à la folie* (1617). Ses œuvres dramatiques, parmi lesquelles nous citerons : *The Pinner of Wakefield* (1599), *Mucedorus and Amandine* (1611), ont été recueillies par Al. Dyce et publiées à Londres (1831, 2 vol. in-8°). On trouve dans les écrits de Greene de l'imagination, de la facilité, de la gaieté; mais son style négligé se ressent, comme ses idées, des lieux et de la mauvaise société qu'il fréquentait.

GREENE (Edouard BURNABY), littérateur anglais, mort en 1788. Il ajouta à son nom de Burnaby celui de **Greene**, sous lequel il est surtout connu. Il exerça la profession de brasseur, puis tomba dans un état voisin de la misère. On a de lui : des *Essais poétiques* (1772, in-8°); *Quelques mots à l'oreille de l'auteur de* Theliphthora *en faveur de la raison et de la religion insultées dans cet ouvrage* (1781, in-8°), et des traductions d'*Anacréon* (1768), de *Pindare* (1778), d'*Apollonius de Rhodes* (1781).

GREENE (Nathaniel), général américain, né à Worwick (Rhode-Island) en 1742, mort en 1786. Il appartenait à une famille de quakers. Au commencement de la guerre de l'indépendance, il prit le commandement d'une brigade, au grand scandale de ses coreligionnaires, à qui il est sévèrement défendu de prendre part à des luttes où peut être versé le sang humain. Successeur de Gates comme général en chef de l'armée des Carolines (1780), il manœuvra avec beaucoup d'habileté contre lord Cornwallis, le battit dans plusieurs rencontres, et remporta une victoire décisive à Entaw-Springs (Géorgie), le 7 septembre de la même année. Une médaille fut frappée en son honneur. A sa mort, Washington lui paya un juste tribut de regrets, et on lui éleva un monument dans la salle des séances de la législature. Sa *Vie* a été publiée par M. Johnston en 1822 (2 vol. in-4°).

GREENE (George Washington), écrivain américain, né à East-Greenwich (Rhode-Island) le 8 avril 1811. Il est le petit-fils du précédent, et remplit, de 1837 à 1845, l'emploi de consul des Etats-Unis à Rome; à son retour en Amérique, en 1847, il fut nommé professeur de littérature moderne à l'université de Brown. Il a publié des *Etudes historiques* (New-York, 1850); de nombreux articles sur Pétrarque, Machiavel, Manzoni, la Réforme, etc.; une édition d'*Addison* (1854), et la *Vie et les écrits de Nathaniel Greene* (1855). Sa mauvaise santé l'a obligé d'interrompre ses importants travaux sur l'histoire d'Italie.

GREENFIELD, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 120 kilom. O. de Boston, sur la rive droite du Connecticut; 2,700 hab. Fabrication de coton et d'huile. ‖ Autre, dans l'Etat de New-York, à 48 kilom. N. d'Albany; 2,803 hab.

GREENLAW, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Berwick, à 57 kilom. S.-E. d'Edimbourg, sur le Blackadder; 1,355 hab.

GREEN-MOUNTAINS, littéralement *montagnes Vertes*, chaîne de montagnes des Etats-Unis, ramification des Alleghanys. Cette chaîne s'étend depuis le cap West-Rock, près de New-Haven, dans le Connecticut, jusqu'à la frontière du Canada, à travers les Etats du Connecticut, de Massachusetts et de Vermont. Les points culminants sont : le Mansfeld, 1,390 mètres; le Camels-Runy, 1,354 mètres. Cette belle et longue chaîne de montagnes, qui tire sa dénomination de la verdure de ses forêts, a laissé son nom à un des Etats qu'elle traverse du S. au N., l'Etat de Vermont.

GREENOCK, ville d'Ecosse, comté de Renfrew, à 31 kilom. N.-O. de Glasgow; 42,098 hab. Port spacieux et commode sur le golfe de la Clyde. Construction de navires; fabrication de toiles à voiles; raffineries de sucre; filatures de coton; pêche du hareng. Commerce actif avec les Indes. Service régulier de bateaux à vapeur pour Belfast et Liverpool. On y remarque de larges quais, des bassins pouvant contenir 500 navires, un hôpital, une prison, une bourse, un théâtre, des banques, des écoles, plusieurs églises, de belles librairies, etc. Un magnifique aqueduc amène, de collines situées à 6 ou 7 milles de la ville, l'eau nécessaire aux habitants. Patrie de Watt, l'inventeur, ou du moins le metteur en œuvre de la machine à vapeur; une statue lui a été érigée en 1838. Du rivage de la Clyde et des collines qui dominent la ville, on jouit d'une vue magnifique.

GREENOCKITE s. f. (gri-no-ki-te — du nom du minéralogiste anglais lord *Greenock*). Minér. Sulfure de cadmium naturel.

— **Encycl.** La *greenockite* n'a encore été rencontrée qu'à Bishoptown, comté de Renfrew, en Ecosse. Elle se présente en petits cristaux dans les cavités d'un trapp porphyrique amygdaloïde. C'est une substance transparente, surtout quand elle est réduite en lames minces, et dont l'éclat, gras et très-vif, se rapproche de l'éclat adamantin. Sa couleur varie entre le jaune de miel et l'orangé. Sa dureté est de 3, 5, et sa pesanteur spécifique de 4, 9. D'après Descloizeaux, la forme fondamentale de ses cristaux est un prisme hexaèdre régulier, dans lequel un côté de la base est à la hauteur comme 418 est à 689, et qui possède un clivage très-facile parallèlement aux bases, et des traces de clivage parallèlement aux faces latérales. La *greenockite* se compose, en poids, de 77,59 de cadmium et de 22,41 de soufre. Elle décrépite au feu et devient rouge; mais elle reprend sa couleur jaune primitive par le refroidissement. Finement pulvérisée, elle se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique.

GREENOUGH (Horatio), sculpteur américain, né à Boston en 1805, mort en 1852. Il visita à différentes reprises l'Italie et y devint l'ami de Thorwaldsen. Il se lia plus intimement encore avec le célèbre Fenimore Cooper, en qui il trouva un généreux protecteur. Parmi les œuvres les plus remarquables de cet artiste, on cite : les *Chérubins chantants*, groupe; un buste de *John Quincy Adams*, sixième président des Etats-Unis, et la statue colossale de *Washington*, qui fut commandée à Greenough par le congrès, et qui est placée aujourd'hui devant le Capitole de Washington. Sur le socle de cette statue sont gravés ces mots si connus : *First in war, first in peace, first in the hearts of his countrymen* (le premier dans la guerre, le premier dans la paix, le premier dans les cœurs de ses compatriotes). Il a laissé, sur les beaux-arts, quelques écrits qui ont paru sous le titre de *Æsthetics at Washington* (New-York, 1853).

GREENOVITE s. f. (gri-no-vi-te). Minér. Variété de sphène de couleur rose, qu'on trouve à Saint-Marcel, dans la vallée d'Aoste, en Piémont.

— **Encycl.** La *greenovite* a d'abord été prise pour une substance particulière que l'on croyait être un titanate de manganèse. C'est à Breithaupt, Descloizeaux et Demours que l'on doit la connaissance de sa nature véritable. Les deux premiers ont prouvé qu'elle a les mêmes caractères extérieurs que le sphène jaune ou vert, qui est le sphène proprement dit, et le troisième a constaté qu'elle n'est, chimiquement, qu'un sphène manganésifère. D'après l'analyse de Delesse, elle renferme 30,40 de silice, 42 d'acide titanique, 24,3 de chaux, et 3,6 d'oxyde manganeux.

GREENPORT, bourg maritime des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat et à 152 kilom. N.-E. de New-York, sur la côte orientale de la pointe N.-E. de Long-Island; 2,665 hab. Le port, situé à l'entrée de la baie Péconie, est excellent et assez vaste pour que les vaisseaux du plus fort tonnage puissent y pénétrer; expédition de bâtiments à la pêche de la baleine; chantiers pour la construction des navires.

GREEN-RIVER, c'est-à-dire *rivière Verte*, rivière des Etats-Unis d'Amérique, qui prend sa source dans la partie centrale de l'Etat de Kentucky, au pied du mont Vernon, coule d'abord de l'E. à l'O. pour se diriger au N., et se jette dans l'Ohio, à 15 kilom. au-dessus d'Evansville, après un cours de 400 kilom., dont 300 sont navigables pour bateaux à vapeur.

GREENSBOROUGH, bourg des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat d'Alabama, à 29 kilom. E. d'Eutaw; 3,200 hab. Il est entouré de vastes plantations de coton; commerce actif.

GREENVILLE, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 30 kilom. S.-O. d'Albany, sur le Katskill; 3,000 hab. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de la Caroline du Nord, à 120 kilom. S.-E. de Raleigh, sur le Tar; 3,000 hab. Navigation, commerce actif. ‖ Petite ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Tennessee, à 135 kilom. N.-E. de Knoxville; 3,400 hab. Forges; fabriques de soieries. Cour de justice; école classique appelée *Greenville-College*, fondée en 1794; bibliothèque publique. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de l'Ohio, à 137 kilom. O. de Columbus; 2,006 hab. C'est là que s'élevait autrefois l'ancien fort de Greenville, dont il ne reste plus de traces. On trouve encore aux Etats-Unis plusieurs autres localités du même nom.

GREENVILLE (sir Richard), navigateur anglais, né en 1540, mort en 1588. Fort jeune encore, il se battit contre les Turcs en Hongrie, prit part ensuite à une guerre contre l'Irlande, puis devint haut shérif du comté de Cornwall, qui l'envoya siéger au Parlement (1571). Lorsque son beau-frère, le célèbre Walter Raleigh, résolut de fonder une colonie dans l'Amérique du Nord, Greenville s'associa à son entreprise, fit, de 1584 à 1587, plusieurs voyages en Virginie, et fonda à l'île Roanoke un établissement qui fut le véritable noyau de la colonisation virginienne. A l'époque de la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne (1588), Greenville se distingua par son intrépidité, fut nommé membre du conseil de défense, promu vice-amiral, puis chargé, avec Thomas Howard, d'intercepter un riche convoi de galions espagnols arrivant des Indes occidentales. A la hauteur des Açores, les Anglais, dont les forces se composaient de sept vaisseaux seulement, rencontrèrent une flotte espagnole de 53 voiles, qui avait été expédiée pour escorter les galions. Séparé tout à coup du reste de l'escadre, qui, en présence de forces aussi imposantes, avait repris la route d'Angleterre, Greenville résolut de se frayer un passage à travers l'ennemi, engagea le combat contre le vaisseau amiral et quatre autres bâtiments, se battit pendant près de seize heures, et repoussa quinze attaques successives de ses adversaires. Couvert de blessures, ayant son vaisseau désemparé et la plus grande partie de ses hommes hors de combat, comprenant qu'une plus longue résistance devenait impossible, l'intrépide marin proposa à son équipage, non de se rendre, mais de mettre le feu à la sainte-barbe et de couler plutôt que d'amener pavillon. Son équipage s'opposa à cet acte d'une bravoure héroïque, et accepta l'offre de quartier que lui firent les Espagnols. Transporté sur le vaisseau amiral espagnol, Greenville y mourut trois jours plus tard des suites de ses blessures. Peu de temps après la reddition, le vaisseau de Greenville avait coulé bas avec les 200 Espagnols qui le montaient. — Son petit-fils, sir BEVIL GREENVILLE, né en 1596, mort en 1643, fit partie du Parlement sous Charles Ier, embrassa avec ardeur la cause royale, lors de la guerre civile, leva des troupes à ses frais, se signala par son intrépidité à Saltash-Down, à Stratton, et fut tué à Lansdown, près de Bath.

GREENWICH, en latin *Grenovicum*, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 10 kilom. S.-E. du pont de Londres, sur la rive droite de la Tamise, par 51° 28′ 40″ de latit. N. et 2° 20′ 15″ de longit. O.; 65,000 hab. La ville de Greenwich est l'une des plus célèbres de l'univers, grâce à son observatoire, dont le *méridien* sert à compter les degrés de latitude en Angleterre et dans les colonies anglaises; c'est d'après ce méridien que sont dressées les innombrables cartes anglaises qui se répandent dans le monde entier. Lorsque nous disons que Greenwich est situé à 2 degrés de longit. O., nous entendons par rapport à Paris; mais sur les cartes anglaises, Greenwich se trouve à 0° 0′ 0″, et Paris est porté à 2° 20′ 15″ de longit. E. La ville, admirablement située, possède un bon port de cabotage et de beaux édifices publics. Elle est bien bâtie et entourée de jardins et de délicieuses villas. « Quand on remonte la Tamise jusqu'à cinq milles de Londres, dans un brusque détour de la rivière, on découvre, dit M. Théogène Page, un magnifique tableau. Sur une rive verdoyante, à la lisière d'un parc, dont les chênes séculaires épandent au loin leurs branches et leurs ombrages, s'élèvent des portiques, des colonnes, des constructions monumentales; à travers les colonnades, l'œil se repose sur une fraîche pelouse qui conduit en pente douce à une riante colline, dont le sommet est couronné par un élégant édifice, tel qu'un temple de l'antiquité. Là tout respire une splendeur royale. C'est qu'en effet là furent jadis les châteaux des hauts et fiers barons de Glocester, puis des palais chers aux Stuarts quand ils régnaient sur l'Angleterre, chers aussi à la race qui les remplaça, mais que l'intérêt politique fit consacrer à la patrie. Guillaume et Marie transformèrent leur résidence royale de Greenwich en asile pour les glorieux débris de leurs flottes. » L'hôpital de Greenwich est sans contredit un des plus beaux édifices de ce genre de l'Europe entière, sans excepter l'hôtel des Invalides de Paris. Il consiste en quatre magnifiques bâtiments quadrangulaires que l'on appelle *King-Charle's*, *Queen-Ann's*, *King-William's* et *Queen-Mary's Hospital*. Une place, au centre de laquelle s'élève la statue de George II, sépare les deux premiers bâtiments; 300 doubles colonnes ou pilastres supportent deux colonnades remplissant l'espace compris entre les deux autres. La façade principale regarde la Tamise; elle a 150 mètres de longueur. Une superbe terrasse, qui descend jusqu'à la

Tamise, la précède. L'hôpital du roi Guillaume est décoré des portraits des officiers les plus illustres de la marine anglaise et de tableaux représentant les grandes actions navales. L'établissement fut ouvert en 1695; à cette époque, il pouvait recevoir 3 ou 400 pensionnaires; grâce aux constructions effectuées à l'aide du produit des libéralités royales et de souscriptions particulières, le nombre des pensionnaires s'élevait à 2,000 en 1770; il est, aujourd'hui, de près de 3,000. Le bâtiment du nord-est, dit de la Reine Anne, porte la date de 1698; le dôme du côté du sud-ouest fut construit en 1703; le bâtiment du sud-est, dit de la Reine Marie, commencé en 1699, ne fut achevé qu'en 1752. En 1763, une infirmerie fut annexée à l'hôpital; elle contient 324 lits distribués entre 69 chambres. Une des dépendances de l'infirmerie est destinée à recevoir 84 pensionnaires perclus de leurs membres, ainsi que les personnes chargées de les servir et de les soigner. Le service médical de cette infirmerie est confié à un chirurgien en chef, un pharmacien et trois chirurgiens adjoints; un inspecteur et un inspecteur adjoint sont chargés de la surveillance.

Plusieurs des salles de l'hôpital sont de la plus grande magnificence. Nous signalons surtout à l'attention des visiteurs la chapelle, décorée de peintures d'un grand mérite, et la galerie de tableaux, qui fut primitivement un réfectoire.

Les pensionnaires mangent dans de vastes salles souterraines, situées au-dessous de la chapelle et de la galerie de tableaux; ils sont vêtus à la mode du siècle dernier, mais leurs habillements sont confortables et fréquemment renouvelés; le coucher est très-bon.

100 veuves de marins, âgées de quarante-cinq ans au moins, sont reçues comme gardes-malades. Une bibliothèque est à la disposition des pensionnaires. Outre l'habillement et l'entretien, sous-officiers et marins reçoivent une solde destinée à leurs menues dépenses, et variant, suivant le grade, de 10 à 30 centimes. Sauf le cas de blessures ou un ordre spécial de l'autorité compétente, l'admission n'a lieu qu'à partir de soixante ans. On ne reçoit que les hommes qui sont dans l'impossibilité de continuer à servir pour cause de vieillesse, d'infirmités ou de blessures reçues dans la marine royale. On admet aussi les hommes de la marine marchande blessés dans une action contre des bâtiments ennemis ou contre des pirates.

Les revenus de l'établissement de Greenwich s'élèvent à 2,250,000 francs, provenant, 1° d'une subvention annuelle de 500,000 francs votée par le Parlement; 2° du produit de propriétés immobilières et de valeurs mobilières appartenant à l'institution.

Des changements considérables ont été apportés à l'administration de l'hôpital de Greenwich depuis Guillaume d'Orange; transformée par la reine Anne, puis par le roi Guillaume, l'organisation administrative fut complétement modifiée en 1829. Aujourd'hui, l'administration supérieure est confiée à un conseil de cinq commissaires. Un secrétaire de la commission, un intendant et un caissier complètent le haut personnel administratif. Parmi les autres fonctionnaires de l'établissement, nous citerons: deux chapelains, un inspecteur médical, un inspecteur médical adjoint ou délégué, un chirurgien, un pharmacien, un aide-pharmacien et quatre chirurgiens adjoints. L'état militaire de l'hôpital de Greenwich comporte: un gouverneur et un gouverneur-lieutenant, tous deux chefs d'escadre; quatre capitaines, deux maîtres et un surintendant militaire.

Deux écoles destinées aux enfants des marins dépendent de l'hôpital de Greenwich. L'*école haute* est aussi ancienne que l'hôpital; elle reçoit 400 enfants, tous nés d'officiers ou de marins, soit de la marine royale, soit de la marine marchande. Les élèves sont admis entre dix et onze ans, et quittent l'école à quinze ans. L'enseignement de l'école embrasse la navigation et l'astronomie nautique. L'*école basse* ne date que de 1821; elle reçoit 400 garçons, tous enfants de la marine royale ou d'officiers non commissionnés; les matières d'enseignement comprennent l'instruction primaire et les éléments de la navigation; parallèlement à l'instruction primaire, est donnée l'instruction professionnelle. En sortant de l'école, les enfants vont généralement compléter sur mer leur éducation nautique. Ces deux écoles, situées dans les bâtiments de l'hôpital, sont complétement entretenues au moyen des revenus de ce grand établissement national.

Le *royal naval Asylum* est le plus bel édifice de Greenwich, après l'hôpital. Le parc a été dessiné par Le Nôtre. « Des hauteurs, on embrasse une vue admirable de Londres à la Tamise, dit M. Alp. Esquiros. Quelques-uns des grands ormes et des châtaigniers qui lui servent d'ombrage furent, dit-on, plantés en 1664. Il y en a même qui annoncent un plus grand âge, si l'on en juge par leur écorce rugueuse, par leurs racines déchaussées, qui sortent à moitié de terre, et par leurs branches, véritables torses, d'un dessin vigoureux et fantastique. » Vers le milieu du parc s'élève un observatoire érigé en 1675. Dans la tour de l'Est une boule descend régulièrement tous les jours à 1 heure de l'après-midi et sert ainsi à régler tous les chronomètres de la marine et toutes les horloges des chemins de fer. La voie ferrée de Londres à Greenwich passe sur un gigantesque viaduc de 878 arcades. Signalons aussi à Greenwich le monument élevé en 1854 à la mémoire du lieutenant français Bellot, mort dans la mer Polaire, à la recherche de l'illustre navigateur anglais John Franklin.

L'église paroissiale, grand édifice érigé en 1718 sur dessin de Christophe Wren, est surmontée d'un dôme, et contient les portraits authentiques d'un grand nombre de rois et de princes royaux. On remarque aussi l'église Sainte-Marie, érigée en 1825, et affectant la forme d'un ancien temple grec. Pendant les fêtes de Pâques, il se tient dans le parc un marché très-important, dont nos anciennes foires royales peuvent seules donner une idée. L'établissement de ce marché remonte à une haute antiquité; il a valu à Greenwich le titre de *Market-town*, nom qui désigne en Angleterre les villes où se tient un de ces marchés établis dès le temps de la féodalité. Le parc est alors la promenade favorite des habitants de Londres, qui s'y rendent en foule.

GREENWICH, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 59 kilom. N. d'Albany; 4,077 hab. Importantes manufactures de coton et de lainages. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de Connecticut, à 72 kilom. S.-O. de New-Haven, sur la Long-Island; 3,970 hab. Mines de fer et fonderies.

GRÉER v. a. ou tr. (gré-é — du germanique: anglo-saxon *geræedian*, préparer, apprêter, composé du préfixe *ge* et de *rædian*, qui a la même signification, *geræd*, appareil, attirail, harnais, équipage; gothique *ra-djan*, *rathjan*, et, avec le préfixe *ga*, *garajan*, préparer, apprêter, disposer, ordonner; ancien allemand *gereiter*, *reiter*, même sens; hollandais *gereed*, *reede*, prêt, *reeden*, préparer; allemand *bereis*, prêt, *bereiten*, préparer; anglais *ready*, prêt, préparé). Mar. Garnir de voiles, manœuvres, poulies et autres objets nécessaires pour naviguer: GRÉER *un mât, une vergue*. GRÉER *un navire en brick, en goëlette*. ‖ Mettre en place, en parlant d'un mât, d'une voile, d'une vergue: *Qu'on se prépare à* GRÉER *les boute-hors des bonnettes; je pense que nous ne tarderons pas à déployer nos ailes.* (Defauconpret.) ‖ Avoir pour gréement, être aménagé pour recevoir comme gréement: *Navires qui* GRÉENT *des perroquets, des bonnettes, des cacatois.*

Se gréer v. pr. Etre gréé: *Plusieurs vaisseaux* SE GRÉENT *en ce moment dans le port militaire.*

— Fam. S'habiller, se faire beau, se munir de vêtements, dans la langue des matelots.

GRÉES s. f. pl. (gré — rad *gréer*). Mar. Ensemble du gréement d'un bâtiment, et particulièrement des étais, des haubans, des galhaubans et des sous-barbes.

GRÉES, filles de Phorcys et de Céto, et sœurs des Gorgones. Elles vinrent au monde avec des cheveux blancs, d'où leur nom (*graiai*) qui signifie *vieilles*. Hésiode n'en mentionne que deux, Péphrédo et Enyo; mais plus tard on en cita une troisième, appelée Dinon, Deino ou Perso. Elles n'avaient qu'un œil et qu'une dent, dont elles se servaient tour à tour, et vivaient auprès des Gorgones dans les champs de Clisthène, au milieu de profondes ténèbres. Persée leur arracha leur œil unique.

GRÉEUR s. m. (gré-eur — rad. *gréer*). Mar. Celui qui est chargé du gréement du bâtiment.

GREFFAGE s. m. (gré-fa-je — rad. *greffe*). Hortic. Action ou manière de greffer: *S'occuper du* GREFFAGE *des poiriers. Un* GREFFAGE *defectueux.*

GREFFE s. m. (grè-fe — du lat. *graphium*, gr. *graphion*, style, poinçon à écrire). Lieu où l'on classe et l'on conserve, sous la surveillance du greffier, les minutes des jugements, arrêts, rapports d'experts, et où l'on fait des déclarations, des dépôts, etc.: GREFFE *civil*. GREFFE *criminel*. *Communication par la voie du* GREFFE. *Produire au* GREFFE. *Consignation, déclaration, soumission au* GREFFE. *Droit de* GREFFE.

> . . . Le *greffe* tient bon
> Quand une fois il est saisi des choses,
> C'est proprement la caverne au lion:
> Rien n'en revient. . .
>
> LA FONTAINE.

— **Encycl.** V. GREFFIER.

GREFFE s. f. (grè-fe — du gr. *graphion*, style à écrire. Toutefois, Caseneuve proposait une autre étymologie, que Scheler juge digne d'être prise en considération: il voyait dans le mot *greffe*, anciennement *graefe*, le grec *karphion*, tuyau, tige, que d'anciennes gloses interprètent aussi par *surculus*, surgeon à enter. Le grec *karphion* ou *skarphion* est le diminutif de *karphos* ou *skarphos*, scion, rejeton, allié à *skarphaô*, fendre). Arboric. Opération par laquelle on transporte sur un végétal des fragments vivants d'un autre végétal, pour faire porter au premier les fleurs et les fruits du second: *Pratiquer la* GREFFE. GREFFE *bien faite*. GREFFE *mal réussie*. *Mes abricotiers descendent de* GREFFES *en* GREFFES *d'un arbre de leur espèce apporté d'Arménie par les Romains.* (B. de St-Pierre.)

> Mais comment de la *greffe* expliquer le mystère?
> Comment l'arbre, adoptant une plante étrangère,
> Peut-il, fertilisé par ces heureux liens,
> Porter des fleurs, des fruits qui ne sont pas les siens?
>
> DELILLE.

‖ Fragment de végétal ainsi transporté: *Il faut que la* GREFFE *adhère étroitement au bois de l'arbre greffé. Une* GREFFE *est une sorte de bouture plantée dans un tronc vivant.* (Bonnet.)

> Et l'arbre hospitalier, où la *greffe* prospère,
> De ces enfants nouveaux s'étonne d'être père.
>
> DELILLE.

— Physiol. *Greffe animale*, Action de rattacher au corps d'un animal des parties qui en sont complétement détachées, ou même qui ont été prises sur un autre individu.

— **Encycl.** Arboric. L'art de la *greffe* remonte à une haute antiquité; les premiers arboriculteurs qui l'ont pratiqué n'ont fait qu'imiter une opération naturelle qui se produit assez fréquemment. Il n'est pas rare de voir des arbres qui se touchent et finissent par se souder en un seul corps. D'un autre côté, certains végétaux parasites, notamment le gui, s'implantent sur divers arbres, finissent par contracter avec ceux-ci une union intime et par vivre de leur séve. On a dû croire d'abord, d'après ce phénomène, que tous les végétaux pouvaient se greffer l'un sur l'autre, et il reste encore bien des traces de cette croyance erronée; nous verrons plus loin à quoi il faut s'en tenir à cet égard. Quoi qu'il en soit, on pense que l'opération de la *greffe* a pris naissance chez les Phéniciens, qui l'ont transmise aux Carthaginois. Elle était connue et pratiquée chez les Grecs, d'après ce que dit Théophraste dans son *Histoire des plantes*. Elle est souvent mentionnée dans Virgile et chez les auteurs géoponiques latins. A des époques plus rapprochées, on trouve cette opération décrite et même figurée dans les manuscrits du moyen âge. Olivier de Serres, La Quintinie, Agricola, Miller, Du Hamel, Cabanis, Rozier, A. Thouin, Du Breuil et d'autres encore ont multiplié, perfectionné ou simplifié de diverses manières les procédés connus.

La *greffe*, dans son acception la plus générale, consiste en une partie vivante d'un végétal qui, transportée, introduite en quelque sorte dans les tissus d'un autre végétal de nature analogue, appelé *sujet*, continue à y croître et finit par s'identifier avec lui. « Cette voie de multiplication, dit Thouin, est la plus attrayante pour le cultivateur instruit, parce qu'elle fournit un grand nombre de combinaisons qui, en exerçant l'esprit, donnent des résultats utiles ou agréables. Elle est aussi la plus abondante pour propager rapidement un très-grand nombre de végétaux des plus intéressants. » Les variétés d'arbres fruitiers, résultant du semis, ne peuvent pas toujours se propager de la même manière; en d'autres termes, un arbre fruitier provenant d'une graine ne reproduit pas toujours franchement les caractères de l'arbre qui a fourni cette graine. Cette observation, du reste, s'applique aux essences forestières, d'utilité ou d'agrément. La *greffe* donne le moyen de propager les variétés franches; souvent aussi c'est le moyen de propagation le plus facile et le plus prompt. Les arbres greffés fructifient en général de meilleure heure ou à un âge moins avancé, et donnent des produits plus beaux, plus savoureux et plus abondants. Les espèces ornementales donnent des fleurs plus belles et plus nombreuses.

Pour qu'une *greffe* réussisse, il faut qu'elle s'exerce sur deux individus offrant entre eux la plus grande analogie possible. On réussit presque toujours à faire vivre l'un sur l'autre deux variétés de la même espèce, et, dans la grande majorité des cas, deux espèces d'un même genre; l'opération est plus difficile et le succès beaucoup plus rare entre deux genres d'une même famille; ainsi on ne peut greffer entre eux le pommier et le poirier, le chêne et le châtaignier. Enfin, la *greffe* devient tout à fait impossible entre des arbres appartenant à deux familles différentes. Il faut de plus, pour bien réussir, observer l'analogie des arbres dans les époques du mouvement de leur séve, dans la nature de leurs feuilles caduques ou persistantes, enfin dans les qualités de leurs sucs propres. On doit choisir les époques de végétation qui présentent les conditions les plus favorables. Il est essentiel de faire coïncider, autant que possible, les tissus analogues du sujet et de la *greffe*, afin de favoriser le libre cours de la séve. Enfin, on doit employer dans l'opération toute la célérité, l'attention, l'intelligence et la dextérité qui permettent de profiter des conditions propices et de neutraliser celles qui peuvent compromettre le succès.

Le nombre des sortes de *greffes* aujourd'hui connues dépasse une centaine; mais elles peuvent se ramener à quelques catégories, qui se rangent elles-mêmes sous trois groupes principaux; nous allons les passer sommairement en revue, d'après la classification de Thouin.

— I. GREFFES PAR APPROCHE. Le caractère essentiel de ces *greffes* consiste en ce que les parties qui y concourent ne sont point séparées de leurs pieds enracinés et vivent par leurs propres organes jusqu'à ce qu'elles soient soudées ensemble; alors la communauté de séve est établie entre les deux individus. C'est alors aussi que la *greffe*, identifiée avec son nouveau sujet, peut être séparée de celui qui la portait. Les *greffes par approche* ont été ingénieusement comparées aux marcottes, que l'on sèvre quand elles sont enracinées. Ces sortes de *greffes* s'opèrent souvent dans la nature, entre les diverses parties des végétaux. Dans la culture, elles servent surtout à la multiplication des arbres jeunes et à leur transformation. On s'en sert aussi pour rendre plus solides les haies de clôture formées de végétaux vivants entrelacés, pour rajeunir les sujets décrépits, pour produire des effets pittoresques dans les jardins paysagers; mais on est loin de les employer aussi souvent qu'il y aurait avantage à le faire, parce que leurs résultats peuvent se faire attendre longtemps. Elles peuvent s'effectuer partout et dans toutes les saisons de l'année, excepté par les temps de gelées ou de fortes chaleurs; mais, en général, il vaut mieux opérer à l'époque où la séve est en mouvement. Pour bien réussir, il faut, d'après Thouin: « 1° Faire aux parties qu'on veut greffer les unes sur les autres des plaies bien nettes et proportionnées à leur grosseur, depuis l'épiderme jusqu'à l'aubier, souvent dans l'épaisseur du bois, et quelquefois jusque dans l'étui médullaire, suivant l'exigence des cas; 2° réunir ces plaies de manière qu'elles ne laissent entre elles que le moins de vide possible, et que surtout les feuillets du liber soient joints ensemble exactement dans un très-grand nombre de points; 3° fixer ces parties au moyen de ligatures et de tuteurs solides, pour empêcher tout dérangement; 4° abriter ces plaies de la lumière, de l'eau et de l'air, au moyen d'emplâtres durables; 5° surveiller le grossissement des parties pour prévenir toutes nodosités difformes nuisibles à la circulation de la séve, et surtout empêcher que les branches ne soient coupées par les ligatures; 6° enfin, ne sevrer les *greffes* de leurs pieds naturels que lorsque la soudure ou l'union des parties est complétement effectuée. »

Les *greffes* par approche sont assez nombreuses; on peut les diviser en cinq séries; mais beaucoup d'entre elles se pratiquent rarement et ne sont guère que des sujets de curiosité.

— 1. *Greffes par approche sur tiges*. Elles s'effectuent sur des tiges de différents âges, et même sur des troncs de différentes grosseurs. On les emploie pour placer des branches là où elles sont nécessaires, changer les sauvageons en arbres à bons fruits, remplacer des troncs viciés, donner plus de vigueur aux sujets faibles, rétablir l'équilibre de la séve entre les diverses parties d'un arbre, propager les essences à bois dur, etc. Les cultivateurs normands en font fréquemment usage pour rétablir les pommiers à cidre qui ont été rompus par le vent au-dessous de la *greffe*. On l'applique aux arbres forestiers pour se procurer des pièces courbes propres à la marine et à l'industrie. On en tire un très-bon parti pour former des haies, des tonnelles et des berceaux très-solides. Enfin, on en obtient des arbres fruitiers plus gros et plus productifs, et des arbres d'ornement de formes plus variées et d'un effet plus pittoresque.

— 2. *Greffes par approche sur branches*. Elles diffèrent des précédentes, en ce que les arbres sont réunis, non par leurs tiges, mais par leurs branches latérales ou leurs rameaux, au moins pour l'un des deux individus. Elles sont d'un usage assez fréquent dans les pépinières, pour multiplier les arbres qui se montrent rebelles aux autres moyens. On les emploie encore avec avantage pour établir les haies de défense, et pour former, dans les jardins, des espaliers d'arbres fruitiers d'une seule pièce et d'un très-grand produit. On les a vantées aussi pour faire grossir les arbres, pour varier la forme, la couleur ou la saveur des fruits; mais le résultat est loin de répondre toujours aux espérances.

— 3. *Greffes par approche sur racines*. Ici, c'est par les racines tenant encore à leur souche que les arbres sont réunis. Ces *greffes* servent surtout à augmenter la vigueur des arbres languissants; mais jusqu'à ce jour elles sont peu usitées dans la pratique. La nature en offre quelquefois des exemples, quand elle soude entre elles les racines des arbres résineux.

— 4. *Greffes par approche de fruits*. Ces *greffes* s'effectuent quelquefois accidentellement, mais on ne les pratique pas dans la culture ordinaire; elles sont, en effet, plus curieuses qu'utiles; on peut toutefois en tirer parti pour obtenir des fruits très-gros et de forme bizarre.

— 5. *Greffes par approche de feuilles et de fleurs*. On peut appliquer à ces *greffes* la même observation qu'à celles de la série précédente. Ce sont des accidents, qui peuvent servir pour les démonstrations de physiologie végétale. Pour la réussite de toutes les *greffes* dont nous venons de parler, il importe que les plaies soient bien nettes et solidement appliquées l'une contre l'autre.

— II. GREFFES PAR SCIONS. Ces *greffes* consistent surtout en ce qu'on emploie, pour les effectuer, de jeunes pousses ordinairement ligneuses, telles que petites branches, rameaux, bourgeons ou racines, qu'on sépare de l'individu mère, pour les porter sur un autre, et qui continuent à vivre sur celui-ci et à croître à ses dépens. Elles réussissent, comme toutes les *greffes*, d'autant mieux qu'il y a entre les deux individus une analogie plus rapprochée. On les a comparées avec

raison aux boutures, qui, séparées de leur pied d'origine et mises en terre, produisent des racines et de nouvelles pousses. Plus faciles à effectuer que celles du groupe précédent, elles sont par cela même plus fréquemment employées. On les applique aux arbres et aux branches de tous âges, soit pour améliorer des sujets médiocres et hâter leur mise à fruit, soit pour multiplier des espèces ou des variétés qu'on ne peut, pour une cause ou pour une autre, propager par la semence. Elles provoquent toujours, sur les sujets qui les ont fournies et sur ceux qui les reçoivent, des incisions, des entailles, ou des plaies plus ou moins profondes, qui peuvent souvent causer la mort des sujets. Ces *greffes* sont très-nombreuses, et se répartissent en cinq séries.

— 1. *Greffes en fente*. Elle se font avec de jeunes pousses de l'année précédente, munies de plusieurs yeux ou boutons. La *greffe* en fente est employée pour la majeure partie des fruits comestibles et des arbres d'ornement. Les sujets qui n'ont pas réussi à l'écussonnage ou qui ont été transplantés dans l'année y sont généralement soumis. Les arbres qu'on veut greffer en fente doivent être tronçonnés au moment de l'opération. La *greffe* est un fragment muni de deux ou trois yeux, et d'une longueur de 0m,08 à 0m,10. Lorsque la tige est de grosseur moyenne, on ne lui applique qu'une *greffe*, qui est taillée en biseau presque triangulaire immédiatement au-dessous d'un bourgeon. Lorsqu'on peut laisser un autre bourgeon sur le dos du biseau, cela n'en vaut que mieux, le scion qui en résulte étant moins exposé au balancement du vent. Dans le but de mieux asseoir le rameau, on fait souvent au sommet du biseau, en tête de chaque paroi amincie, une légère entaille horizontale ou oblique dans le sens de la coupe de la tige. Dans tous les cas, cette entaille doit être fort légère; autrement elle nuirait à la solidité de la *greffe*. La taille du biseau doit être faite vivement, de manière à laisser une surface parfaitement lisse; la moindre inégalité s'opposerait à l'application exacte de la *greffe* sur les parois de la fente. La taille du sujet peut être faite à la scie ou au sécateur, mais il faut ensuite avoir soin de la rendre bien nette et d'en effacer les déchirures. Lorsqu'on ne pose qu'une *greffe*, on établit l'aire de la coupe dans un sens légèrement oblique; on ne taille horizontalement que la partie destinée à recevoir le rameau. Autant que possible, on ne fait qu'une fente partielle; de cette manière, la ligature est presque toujours inutile. Quand le sujet réclame deux *greffes*, on établit la coupe entièrement horizontale. La ligature est alors indispensable. Dans tous les cas, il est indispensable d'engluer les parties opérées. Aujourd'hui, le commerce livre à bas prix des mastics poisseux que l'on applique à froid. Ces produits sont bien préférables aux compositions de poix noire, de poix blanche, de cire, de suif, de résine, d'ocre, de cendres, que l'on pourrait faire soi-même, et qui s'appliquant à chaud peuvent brûler les organes qui les reçoivent. Dans les campagnes, la plupart des cultivateurs emploient encore le fameux onguent de Saint-Fiacre, qui est un mélange de bouse de vache et d'argile, ou simplement de la boue grasse et de l'argile pure qu'on recouvre d'un linge pour les soustraire à l'action du soleil et de la pluie. Lorsque la tige du sujet est très-forte, deux *greffes* peuvent être insuffisantes. On pratique alors deux ou trois fentes de côté, qui ont l'avantage d'augmenter le nombre des scions à greffer tout en laissant intact le cœur l'arbre. Deux fentes croisées transversales affaibliraient trop le tronc. Parmi les arbres propres à être greffés en fente, certaines espèces, entre autres le noyer, le marronnier à fleurs, l'érable, le houx, recherchent une *greffe* à œil terminal. D'autres, comme le néflier du Japon, exigent un bourgeon terminal et un rameau âgé de deux ans. D'autres encore, et parmi elles le févier, demandent ce bois de deux ans seulement pour la partie taillée en biseau. La *greffe* en fente se pratique surtout au printemps, dans les mois de mars et d'avril. Les rameaux à greffer sont coupés en hiver, et conservés à la cave dans du sable terreux. On ne les sort qu'au moment de s'en servir, ou bien on les met dehors quelques jours avant le greffage, en ayant soin de les placer dans un endroit ombragé. Il est indispensable qu'il y ait égalité de séve entre le sujet et la *greffe*. Si la chose n'était pas possible, il vaudrait mieux que la *greffe* fût en retard. Pour defendre la *greffe* contre le hâle et les frimas, si capricieux en cette saison, on aura soin de l'entourer d'une feuille de papier gris. La *greffe* en fente se pratique aussi en automne et pendant l'été. Le prunier et le cerisier-merisier sont les arbres qu'on soumet le plus ordinairement à la *greffe* d'automne. Cette opération se pratique dans les mois de septembre et d'octobre, sans qu'il soit néanmoins possible d'assigner une époque fixe pour une espèce ni même pour une variété. Tout dépend de l'état de la végétation du sujet. Deux arbres voisins et de la même espèce peuvent réclamer le greffage à plusieurs semaines d'intervalle. Il faut saisir le moment où la séve touche à son déclin, où les rameaux, ayant leurs tissus formes, sont sur le point de perdre leurs feuilles. L'essentiel est que les rameaux greffés puissent attendre le printemps suivant sans se dessécher ni bourgeonner. Les conifères sont à peu près les seuls arbres qui se greffent en fente pendant l'été. Les mois de mai et de juin sont l'époque la plus favorable pour cette opération. Elle se pratique comme à l'ordinaire, seulement on n'enlève les feuilles du rameau à greffer que sur l'espace taillé en biseau. On laisse subsister celles du sommet, afin d'y appeler la séve. On greffe en fente, au printemps, sur tubercule et sur tronçon de racine, la bignone, la pivoine en arbre, etc., avec un rameau ligneux taillé à la manière ordinaire. On ligature avec soin; mais on se dispense de l'engluement, attendu que les parties tranchées sont destinées à être recouvertes de terre. L'opération terminée, on met le tout en pot et sous cloche, à l'étouffée. On soulève peu à peu la cloche à mesure que la végétation devient plus active; mais l'exposition en plein air ne doit être complète que lorsque les sujets sont présumés n'avoir plus rien à craindre. On les rempote ensuite et on les met à l'abri, en attendant qu'ils soient assez forts pour supporter la pleine terre. Le biseau ne doit pas être inséré complétement : de cette manière, la *greffe* produira assez de chevelu pour former à elle seule un végétal complet, indépendant du sujet sur lequel jusque-là elle avait puisé la vie. On greffe de même les clématites en serre, avec des rameaux coupés sur des sujets en serre, lorsque le bourgeon se gonfle pour végéter, ou mieux avec des *greffes* herbacées, en séve, non effeuillées et coupées en serre. L'althea, la rose trémière, le dahlia s'accommodent parfaitement de ce genre de greffage. Il n'est pas douteux que ce procédé, aujourd'hui encore peu connu, ne soit expérimenté sur un grand nombre d'autres plantes avec un plein succès.

Dans les pays sujets aux vents violents, il est nécessaire d'assujettir les *greffes* par des tuteurs. Il est nécessaire de visiter de temps en temps ces *greffes*, pendant l'année qui suit leur confection, pour supprimer les gourmands qui pourraient nuire à leur réussite et pour relâcher les ligatures qui paraîtraient disposées à produire des bourrelets ou des étranglements. Aux approches de l'hiver, dans les pays froids, il est bon d'entourer de mousse ou de menu foin les *greffes* des essences exotiques délicates. Enfin, au printemps suivant, on peut généralement enlever les ligatures et les poupées de la plupart de ces *greffes*, et tailler les bourgeons suivant la nature des arbres et l'usage auquel on les destine. On rapporte à ce groupe la *greffe* anglaise ou en bec de flûte, une des plus sûres à la reprise. Souvent on pose plusieurs *greffes* en fente sur le même sujet, dont la tête se trouve ainsi refaite ou régularisée. On peut aussi par ce moyen greffer sur le même pied les deux sexes des arbres dioïques, ou bien des variétés différentes de fleurs ou de fruits. Une de ces sortes de *greffes* s'emploie fréquemment pour la vigne. « Constantin César indique, dit A. Thouin, la *greffe* à laquelle nous avons donné son nom, comme propre, après qu'on a substitué à la moelle du sujet des liqueurs sucrées ou des poudres aromatiques, à procurer des fruits qui auront la saveur ou l'odeur de ces liqueurs ou de ces poudres; mais jusqu'à présent ce fait n'a pu être constaté. »

— 2. *Greffes par scions en tête ou en couronne*. Elles se distinguent des autres en ce qu'on les choisit sur les rameaux de l'avant-dernière séve, quelquefois sur ceux de l'âge de dix-huit mois, et qu'on les pose sur les sujets sans fendre le cœur du bois. Elles conviennent surtout aux jeunes sujets à bois très-dur et à vaisseaux séveux de très-petit diamètre, et aux gros arbres fruitiers à pepin dont les troncs ou branches à greffer ont plus d'un décimètre d'épaisseur. Ici se place la *greffe* dite en couronne, que Pline a mentionnée dans ses ouvrages. « On l'exécute, dit Thouin, en coupant la tige ou les branches du sujet, en écartant à différentes places de leur pourtour l'écorce de l'aubier, au moyen d'un ciseau étroit, pour y introduire les *greffes*. Ces *greffes* doivent être amincies d'un côté, conserver le quart au moins de la largeur de leur écorce, être dégarnies de bois dans le dernier tiers de leur partie inférieure, et pourvues à leur partie supérieure d'une retraite à angle droit. On préfère cette sorte de *greffe* principalement quand on veut greffer des sujets qui ont la grosseur de la jambe. Elle réussit mieux sur les arbres à fruits à pepin que sur ceux à fruits à noyau. On met depuis cinq jusqu'à douze *greffes* sur la même branche. »

— 3. *Greffes par scions en ramilles*. Elles s'effectuent avec de petites branches garnies de rameaux, de ramilles, de feuilles, souvent de boutons de fleurs et quelquefois même de fruits naissants. Elles se font en pleine séve, et exigent plus de soins que les précédentes; mais ce sont aussi les plus propres à accélérer la mise à fruit. Ces *greffes* paraissent avoir été inconnues des anciens, et aujourd'hui même elles sont rarement pratiquées. On les applique surtout aux arbres en pot, que l'on place sur couche et sous châssis.

— 4. *Greffes de côté*. Elles se font sur les côtés de la tige des arbres, et par conséquent n'exigent pas l'amputation de la tête du sujet. On opère à la première séve et avant le développement des bourgeons. Elles sont d'une exécution assez facile, mais d'une réussite moins assurée. Elles servent surtout à remplacer les branches manquantes sur les arbres soumis à une taille régulière; les anciens en faisaient souvent usage pour les oliviers.

— 5. *Greffes sur racines et par racines*. Elles fournissent le moyen de donner aux végétaux les parties aériennes ou souterraines qui leur manquent, de former en quelque sorte un végétal de pièces rapportées, de multiplier des espèces rares et précieuses, etc.

— III. GREFFES PAR BOURGEONS. Ces *greffes*, qu'on appelle aussi *greffes par inoculation*, consistent à prendre un bourgeon, ou, pour mieux dire, un œil ou bouton, accompagné d'une plaque ou d'un anneau d'écorce de forme et de grandeur variables, et à le transporter à une autre place, soit sur le même individu, soit sur un autre. Ce sont les *greffes* les plus expéditives en général, et celles que l'on emploie le plus souvent pour la grande culture des arbres fruitiers. Elles s'appliquent surtout avec avantage aux espèces et aux variétés exotiques et aux végétaux ligneux dont on ne possède pas de bonnes graines. Elles ont encore cet avantage, qu'elles n'exigent pas la mutilation du sujet, et que, si elles n'ont pas réussi, on peut recommencer l'opération au bout de six mois ou un an; tout se réduit à une perte de temps. Aussi sont-elles presque les seules dont on fasse usage dans les grandes pépinières. On peut les comparer aux semis dans la multiplication des végétaux. Elles sont assez nombreuses, et se divisent naturellement en deux séries.

— 1. *Greffes en écusson*. « On donne, dit Thouin, le nom d'écusson à une plaque d'écorce où se trouve un bouton ou gemma. Ce nom lui vient de sa figure, qui a quelque ressemblance avec celle d'un écusson d'armoirie. Cette *greffe* est plus particulièrement affectée aux jeunes plants de sauvageon, de l'âge d'un an jusqu'à cinq et plus, lorsqu'ils ont l'écorce saine, tendre et lisse. » On se sert pour cela d'un *greffoir* qu'on a soin d'entretenir toujours dans le meilleur état possible, afin qu'il coupe bien nettement l'écorce. On opère au printemps ou à l'automne; dans le premier cas, la *greffe* est dite à œil poussant; dans le second, à œil dormant. V. ÉCUSSON.

— 2. *Greffes en flûte*. Pour faires ces sortes de *greffes*, appelées aussi *greffes* en sifflet, en chalumeau, en tuyau, en flûteau, en anneau, en cornuchet, etc., on choisit, d'un côté, un sujet plein de séve, et on lui enlève un anneau d'écorce large d'environ 0m,03 et long de 0m,05; de l'autre, un rameau de la même année ou de l'année précédente, également bien en séve, qui ait exactement le diamètre du sujet, et muni d'un ou de plusieurs yeux. Sur ce dernier, on enlève un anneau d'écorce, on le met immédiatement à la place de celui qu'on a enlevé au sujet, et on le fixe par une ligature; cette opération exige un grand soin. On doit éviter de la faire par la pluie, par un hâle desséchant ou par un soleil trop ardent. On recouvre la plaie comme nous l'avons déjà dit. On emploie surtout cette *greffe* pour les arbres à bois dur, notamment les noyers et les châtaigniers. Plus solide que les *greffes* en fente et en écusson, mais exigeant plus de temps et de précaution, elle est par cela même moins pratiquée. Quelquefois on opère en grand la *greffe* en flûte dans l'interieur des habitations, où l'on a transporté les jeunes plants; de là les noms de *greffe* sur genou ou au coin du feu.

Quant à l'action réciproque du sujet et de la *greffe*, c'est une question encore fort obscure et dont l'examen nous conduirait trop loin. On doit se rappeler, au surplus, que la *greffe* ne fait que continuer un végétal déjà existant.

— Chir. *Greffe animale*. La *greffe* animale est depuis longtemps connue, mais ce n'est que grâce aux travaux récents de la physiologie qu'elle a acquis une réelle importance; elle a été, dans ces derniers temps, l'objet d'une étude synthétique assez complète de la part de Cl. Bernard, Gratiolet et P. Bert. Ce dernier physiologiste a surtout exposé l'état de la question avec l'autorité d'expériences personnelles habilement conduites. L'expression de *greffe animale*, dit-il, est loin de correspondre à celle de *greffe végétale;* en effet, hormis le cas où tout est celluleux, élémentaire, comme chez les hydres, il y a toujours dans les *greffes* animales un abouchement de vaisseaux pour un même rôle physiologique. Il n'en est pas de même chez les végetaux, où les vaisseaux ne s'inoculent pas, sinon peut-être après un très-long temps; où les trachées de la *greffe* ne vont presque jamais rejoindre les trachées du sujet. Ainsi, chez l'animal, l'organe ou le fragment d'organe greffé devient partie intégrante et comme solidaire de l'étranger qui l'adopte, et dont il suit la destinée; chez le végétal, au contraire, la *greffe* campe en quelque sorte sur le sujet où elle a usurpé domicile, et où elle vit à la façon d'un parasite. Aussi voit-on fréquemment les *greffes* végétales, après avoir vécu quelque temps avec de chétives allures, se flétrir et tomber, tandis que, chez l'animal, une fois enracinées, elles le sont définitivement. Il y a donc une différence radicale entre ces deux ordres de phénomènes. Quelque opinion qu'on se fasse sur l'anatomie philosophique des végétaux, on est obligé de convenir qu'un bourgeon constitue une sorte d'individu distinct, prenant sa nourriture sur le tronc commun, comme celui-ci l'a prise dans le sol, et assujetti seulement à certaines règles de morphologie analogues à celles que suivent, dans leur mode de groupement, les polypiers et les bryozoaires. De plus, chaque point de l'écorce d'un arbre contenant virtuellement un bourgeon, une *greffe* végétale n'est autre chose que le transport d'un individu déjà né ou encore en puissance et dont on change seulement les conditions de nutrition. Rien de pareil dans la *greffe* animale. Il ne s'agit pas ici d'un individu ayant, pour ainsi dire, une personnalité actuelle ou virtuelle, et qui pourrait se développer isolément par d'autres procédés, il s'agit d'un organe, d'un fragment d'organe condamné à mort par sa séparation du corps auquel il appartenait et qui reprend ses anciennes conditions d'existence ou en retrouve de nouvelles dans un nouveau milieu. Il y a *greffe*, en effet, dit M. Bert, en premier lieu, quand une partie est détachée d'un animal et transplantée sur un autre, où elle continue à vivre, ou bien quand deux animaux sont accolés l'un à l'autre et réunis par des liens organiques qui établissent entre eux une espèce de solidarité vitale. Il y a *greffe* en second lieu lorsque, chez un même animal, une partie complétement séparée de ses connexions les reprend on en acquiert de nouvelles, cette séparation pouvant avoir été exécutée soit d'un seul coup, soit en plusieurs temps.

On sait que, de temps immémorial, les prêtres indiens possédaient le secret de réparer la perte du nez au moyen de la peau du front; mais ce moyen était inconnu de la majorité des Orientaux eux-mêmes, car les brahmanes le conservaient secret comme un précieux moyen d'influence. On voit, en général, les *greffes* du nez, dans l'antiquité et au moyen âge, pratiquées dans les pays où la mutilation du nez comptait parmi les supplices infligés aux coupables. C'est ainsi qu'on les voit usitées en Sicile et en Italie dans tout le cours du moyen âge. Mais cette reproduction d'un nez au moyen de parties adjacentes est de beaucoup dépassée par une autre forme de *greffes*, au sujet desquelles de grandes querelles se sont élevées entre les chirurgiens. Jusqu'au commencement de ce siècle, l'incrédulité seule avait accueilli les tentatives de ce genre : nous voulons parler de la réintégration de nez et de doigts complétement séparés du corps. Ces faits sont incontestables et n'ont rien d'exagéré. Les recherches physiologiques ont reculé les limites de nos connaissances et ont encore dépassé, sur quelques points, ces résultats incroyables. On voit, en effet, des transplantations de dents, de poils, d'ergots, etc. Dans un cas très-curieux, une aile de serin fut greffée sur la crête d'un coq; en peu de temps les plumes tombèrent, mais le membre ainsi greffé vivait si bien, que l'on put voir ultérieurement les plumes repousser en passant par toutes les phases successives de leur évolution normale. On voit aussi des animaux être rattachés l'un à l'autre par des *greffes* tellement complètes, que l'effet d'un poison a pu se transmettre d'un animal à l'autre à travers le lien factice qui les unissait. Ces *greffes*, appelées *siamoises*, par allusion à la monstruosité des frères Siamois, ont été produites entre deux rats albinos, entre le rat et le surmulot ou rat de Barbarie, entre le rat et le cochon d'Inde. Enfin, sans se renfermer dans le cercle des expériences qui rattachent l'un à l'autre deux animaux d'espèce identique, M. Bert est parvenu à greffer ensemble un rongeur (le rat) et un carnivore (le chat). Ce dernier résultat est certainement un des exemples les plus curieux des expérimentations de ce genre.

Enfin, une troisième sorte de *greffe* a été pratiquée, consistant dans des transplantations soit de la peau, soit d'organes entiers vivant aux dépens de l'animal sur lequel on les a greffés. Quelle que soit la portion greffée, on doit diviser l'étude de l'opération en deux points, comprenant la *greffe* en deux temps et la *greffe* en un temps. A la vérité, le travail est le même dans les deux cas; mais la condition principale qui domine la seconde *greffe* est cette adhérence persistante avec le corps, qui permet au fragment de continuer immédiatement à vivre à son ancienne manière. La *greffe* en un temps mérite véritablement le nom de transplantation.

Les conditions de réussite des *greffes* animales dépendent d'un certain nombre de circonstances qui n'ont pas toutes une valeur absolue. Le contact intime est une condition essentielle de succès, et dans l'accolement de parties complexes il est important que des parties analogues se touchent; car il est aujourd'hui démontré que le tissu musculaire ne peut s'accoler au tissu de la peau, etc. Les procédés opératoires jouent aussi un rôle considérable. Les Indiens ont pour habitude, lorsqu'ils pratiquent la rhinoplastie à distance, de fustiger violemment et longtemps à l'avance le lambeau qu'il doivent transplanter. Cette excitation aurait pour but d'appeler dans cette partie une suractivité et une sorte d'impulsion vitale lui permettant d'exister plus longtemps par elle-même. La section nette, la propreté de la plaie paraissent être des conditions favorables, mais non nécessaires. Quant aux circonstances qui dépendent du lieu de la *greffe*, il semble aujourd'hui hors de toute contestation que la transplan-

tation au voisinage, avec un pédicule nourricier, est de beaucoup la plus favorable. Mais ceci n'est peut-être pas une véritable *greffe*. La réintégration en place présenterait plus de chances que la transplantation de parties prises à distance; cependant il est difficile de se prononcer sur ce point, car les exemples démonstratifs ne sont pas assez nombreux. L'âge du sujet mérite également d'être pris en considération, et plus le sujet est jeune, toutes choses égales d'ailleurs, plus les chances de réussite sont grandes. Quant à l'état de santé et à l'état de l'innervation du sujet, on ne saurait nier qu'ils n'exercent une influence réelle sur l'issue des *greffes;* mais cette influence n'a pas été jusqu'ici étudiée avec assez de soin pour qu'on puisse en parler avec détails.

La *greffe* une fois prise devient partie intégrante du sujet. Elle doit supporter sa part des influences qui pourraient, ainsi qu'on le conçoit, entraîner quelquefois d'importantes modifications. Dans l'état de santé, ces modifications sont peu apparentes; mais elles se mettent en évidence dans certaines maladies, telles que les érésipèles, les varioles, la syphilis, etc. Il est intéressant, dans quelques cas, de chercher si les parties greffées peuvent isolément, et en dehors du sujet qui les supporte, subir les maladies du sujet dont elles proviennent; si, par exemple, un os greffé peut devenir rachitique, sans que les autres parties du squelette soient atteintes de rachitisme. Cette question ne saurait être résolue dans l'état actuel de la science.

GREFFÉ, ÉE (gré-fé) part. passé du v. Greffer. Soumis à l'opération de la greffe; transporté par la greffe : *Les arbres* GREFFÉS *vivent moins longtemps. Le poirier* GREFFÉ *sur le cognassier réussit très-bien.*

— Par ext. Implanté, ajouté comme objet étranger : *Le bois du cerf est, pour ainsi dire, un végétal* GREFFÉ *sur un animal.* (Buff.) ‖ Introduit dans un milieu étranger : *Les Caton, les Scipion s'élevèrent pour être* GREFFÉS *dans des familles patriciennes.* (B. de St-P.)

— Fig. Uni par une sorte d'association : *C'est l'agiotage* GREFFÉ *sur le monopole, et conduit par ses véritables adeptes, qui a produit les excès dont nous gémissons.* (Mirab.) *Nos illusions sont* GREFFÉES *sur la bonne opinion que nous avons de nous-mêmes.* (Bougeart.)

GREFFER v. a. ou tr. (grè-fé — rad. *greffe*). Soumettre à l'opération de la greffe; transporter par l'opération de la greffe : GREFFER *un arbre, un poirier, un rosier.* GREFFER *sur franc, sur sauvageon.* GREFFER *en fente, en écusson. Si l'on* GREFFE *l'amandier sur le prunier, la greffe ne subsistera que peu d'années.* (Bonnet.)

— Fig. Introduire, implanter, faire entrer : *La tyrannie ombrageuse ne voit dans un peuple asservi que des sujets taillables et corvéables; sous prétexte d'y* GREFFER *son esprit et sa volonté, elle tranche les rameaux.* (Mme L. Collet.)

Se greffer v. pr. Etre greffé : *L'abricotier, le pêcher* SE GREFFENT *sur l'amandier, sur le prunier; les arbres à noyau sur des arbres à noyau.* (Acad.)

— Se souder, s'implanter, s'unir intimement : *Les folioles des feuilles composées* SE GREFFENT *assez souvent les unes aux autres, en sorte que deux ou trois folioles n'en composent plus qu'une seule, sur un pédicule commun.* (Bonnet.)

— Fig. Etre uni, ajouté, associé, introduit, implanté : *Israël a été la tige sur laquelle* S'EST GREFFÉE *la foi du genre humain.* (E. Renan.)

GREFFEUR s. m. (grè-feur — rad. *greffer*). Hortic. Celui qui greffe, qui sait greffer : *Un habile* GREFFEUR.

GREFFIER s. m. (grè-fié — rad. *greffe*). Admin. judic. Fonctionnaire public qui préside aux écritures du greffe, qui, à l'audience, écrit les minutes des jugements et arrêts, et assiste le juge dans les descentes, les enquêtes, etc. : GREFFIER *civil.* GREFFIER *criminel.* GREFFIER *par commission.* GREFFIER *de justice de paix, de première instance, de cour impériale.*

— Chasse. Nom d'une espèce de chien blanc, presque aussi haut que le lévrier, qui a été créée sous François Ier, et qui, jusqu'au temps de Louis XIV, a composé l'équipage des rois de France. Voici comment Charles IX rapporte l'origine de ce nom : « On print un chien de la race des chiens blancs de Saint-Hubert, et en feit-on couvrir une braque d'Italie, qui estoit à un secrétaire du roi, qu'en ce tems-là on appeloit *greffier*, et le premier chien qui en sortit fut tout blanc, hormis une tache fauve qu'il avoit sur l'espaule, comme encores à présent est la race. Le chien estoit si bon qu'il se sauvoit peu de cerfs devant luy; il fut nommé *greffier* à cause du dict greffier qui avoit donné la chienne. Le dict chien feit treize petits, tous aussi bons et excellents que luy, et peu à peu la race s'esleua, de sorte qu'à l'advénement du feu roi mon grand-père elle estoit tout en estre. »

— **Encycl.** Admin. jud. On désigne sous le nom de *greffier* un officier ministériel établi près des cours et tribunaux pour écrire les arrêts, sentences, jugements et autres actes prononcés ou dictés par les juges, en garder les minutes, et en délivrer des expéditions à qui il appartient. Ce mot n'existait pas encore au XIIIe siècle. Les baillis, les sénéchaux, les prévôts et autres juges investissaient de ces fonctions leurs clercs, et c'est ce qui a donné naissance à la qualification de *clerici* que les anciennes chartes, sentences et actes judiciaires donnent aux *greffiers*. Le texte de plusieurs ordonnances et édits royaux autorise à croire que ces mêmes clercs s'attribuaient à l'occasion le titre de notaire, *notarii*. Les *greffiers* du parlement, sur lesquels se modelèrent les *greffiers* de toutes les autres juridictions, s'intitulèrent d'abord notaires du parlement, et ceux qui étaient chargés de ces fonctions recevaient une commission qui n'était donnée que pour un an, mais qui pouvait se renouveler. Les notaires-*greffiers* du parlement, c'est-à-dire ceux de la grand'chambre et des chambres des requêtes, étaient élus par la compagnie, « toutes les chambres assemblées. » Ils prenaient le titre de *notarii curiæ*, notaires de la cour, et presque toujours cumulaient ces fonctions avec celles de notaires pour le public. Un règlement, d'ailleurs fort sage, que le procureur général faisait rigoureusement exécuter, enjoignait à ces notaires de ne pas confondre les minutes. Celles des arrêts et autres actes juridiques devaient être conservées dans un cartulaire particulier, et les *greffiers* étaient tenus de les remettre à la cour à l'expiration de leur commission.

Bien qu'il y eût beaucoup de greffes avant l'année 1300, ce ne fut que dans les dernières années du XIVe siècle que la qualification de *greffier* fut enfin admise dans la langue judiciaire; mais au seul parlement de Paris était dévolu le droit de décerner le titre en même temps que l'office; le Châtelet lui-même n'osait pas encore admettre cette dénomination : ceux qui tenaient la plume, les scribes, ne s'appelaient pas autrement que clercs du greffe. On désignait aussi les *greffiers* du parlement sous le nom de *registrateurs*, qui se trouve dans une ordonnance de 1372; mais déjà, dans une autre ordonnance de 1364, ils sont qualifiés de *greffiers*. Ce titre de *greffier* était même si fort recherché alors, peut-être à cause de sa nouveauté et surtout de sa rareté, qu'il dut être défendu à qui que ce fût de prendre cette qualité s'il n'était vraiment *greffier* du parlement : *Nulli scribarum etiam regiorum præter unum curiæ actuarium* graphari, *ut vocant, nomen usurpare licere.* Comme les membres ecclésiastiques et laïques du parlement, le *greffier* de cette cour jouissait, dit M. de Bast (*Origines judiciaires*), des exemptions, priviléges, immunités et prérogatives qui appartenaient alors au premier corps politique et judiciaire du royaume.

Au commencement du XVe siècle, le parlement ne comptait encore qu'un seul *greffier* en chef; mais bientôt furent créés deux autres *greffiers* en chef, qui reçurent le titre de *greffier* criminel et *greffier* des présentations. Le parlement comptait par suite trois greffes indépendants les uns des autres et trois *greffiers;* le *greffier* civil restait, par la date de son origine, le plus ancien; mais les trois charges entraînaient des droits égaux, et elles étaient considérées comme de véritables dignités judiciaires. Souvent les *greffiers* en chef du parlement passaient *de plano*, après un certain nombre d'années de service, au rang de conseillers de grand'chambre. Les du Tillet seuls persistèrent, pendant plus de trois siècles, à rester, de père en fils, *greffiers* civils du parlement.

Vers les premières années du XVe siècle, le Châtelet de Paris admit le titre de *greffier*. Toutes les juridictions du royaume suivirent le même exemple, et l'on vit, en moins de soixante ans, de la sénéchaussée la plus importante au plus humble bailliage, les *greffiers* prendre place à côté des juges, et devenir leurs auxiliaires les plus zélés, les plus dévoués.

Dans les dix-huit premières années du XVe siècle, les frais du greffe et le salaire des *greffiers* étaient à la charge de l'Etat; les actes quelconques du ressort d'un greffe étaient expédiés gratuitement aux parties. Mais l'état des finances de l'Etat devint si misérable, qu'il fallut renoncer à ces procédés généreux. Les *greffiers* durent, par conséquent, faire supporter aux plaideurs l'expédition des actes judiciaires. Une ordonnance de 1451 rétablit l'ancienne coutume de la gratuité; mais on fut amené encore une fois à rendre aux *greffiers* le droit de se faire payer par les parties.

Deux édits, l'un de 1521, l'autre de 1596, érigèrent les greffes en office; dès lors le gouvernement s'en fit, à l'occasion, une ressource fiscale, et le nombre des *greffiers* devint considérable. Quelquefois le souverain avait fait d'un greffe l'objet d'une récompense ou d'une libéralité. Le *greffier* était même, dans certains cas, un homme d'épée ou un officier de la maison du roi, qui n'exerçait pas, et à qui le prince avait fait don des bénéfices du greffe, en rémunération de services rendus. Le *greffier* du parlement de Paris ayant, par exemple, été dépossédé de sa charge comme coupable de s'être fait protestant, le greffe fut donné par le roi à la maison de Montmorency, qui, après l'avoir affermé quelque temps, le vendit au premier du Tillet, dont les descendants le possédaient encore en 1689. Charles VIII avait de la même façon fait don du greffe de Lisieux à Charles de Bastard, son premier panetier et son maître d'hôtel; un commis gérait le greffe de Lisieux pendant que le titulaire chevauchait en la campagne de Naples. C'est encore ainsi que Henri II ayant donné, en 1558, à Antoine d'Aure, comte de Gramont, le greffe des eaux et forêts de Poitiers, celui-ci fit gérer sa charge par un commis. Aucun de nos rois ne sut résister à la tentation de se procurer de l'argent par ce moyen. On créait, pour chaque acte de la vie, une formalité, et vite on émettait un office, qu'on vendait bien cher à celui qui se présentait pour le remplir; il n'y eut pas jusqu'à l'emploi de commis *greffier* qu'un édit de 1577 ne mit en titre d'office. Colbert, songeant à augmenter les revenus du trésor royal, provoqua le retour au domaine des greffes aliénés. Presque aussitôt commença cette création incessante d'offices multipliés sans mesure, doublés, tiercés, supprimés, puis créés de nouveau. La couronne fit un effroyable abus de la vente, du rachat et de la revente de tous les greffes et de tout ce qui s'y rattachait, de leur séparation, de leur doublement en alternatifs et même en triennaux, puis de leur réunion et souvent de leur suppression sans indemnité. « Alors, dit M. le conseiller de Bastard d'Estang, fut établie dans tous les parlements, mais dans aucun peut-être d'une manière aussi complète que dans les parlements de Paris et de Toulouse, cette série de *greffiers* en chef civils, de *greffiers* en chef criminels, *greffiers* des présentations, *greffiers* des affirmations, *greffiers* garde-sacs civils, *greffiers* gardes-sacs criminels, clercs de greffes en titre d'office, commis écrivants, *greffiers* à la peau et à la minute, spécialement chargés des registres en vélin (les greffes des juridictions royales jouissaient seuls de ce privilége), *greffiers* de la grand'chambre, *greffiers* de la Tournelle, *greffiers* des enquêtes, *greffiers* des requêtes, *greffiers* de la chambre souveraine des eaux et forêts, *greffiers* de la table de marbre, etc. » Cet abus fut poussé à un tel excès, qu'il y eut à Toulouse six *greffiers* en chef, exerçant en même temps, et jouissant, selon la formule banale, des honneurs, priviléges, exemptions, entrées, rangs, séances, droits de *committimus* et de franc-salé attribués aux autres officiers des parlements.

La loi du 24 août 1790 ordonna que, dorénavant, les *greffiers* des tribunaux de district seraient nommés au scrutin et à la majorité absolue des voix, par les juges, qui leur délivreraient une commission et recevraient leur serment. Chaque tribunal devait avoir un *greffier;* il était nommé à vie et ne pouvait être destitué que pour prévarication jugée. Par la loi du 19 mai 1791, les *greffiers* des cours criminelles étaient également inamovibles, mais ils devaient être élus par les assemblées électorales de département. Les greffes des justices de paix, organisés par la Constituante d'après le même principe que ceux des tribunaux de district, subirent d'énormes transformations. La loi du 24 août donnait à chaque juge de paix le droit de choisir son *greffier*, sans pouvoir cependant le destituer; la loi du 25 floréal an II transféra ce droit aux administrations municipales de canton; enfin, celle du 25 frimaire, rétablissant les choses sur leur ancien pied, le rendit aux juges de paix. Une règle uniforme fut établie pour tous les tribunaux, par la loi du 27 nivôse an VIII. Le principe du gouvernement avait changé; la nomination par le pouvoir exécutif remplaça l'ancien mode par élection. Par l'article 92, le droit de nommer les *greffiers* de toutes les cours et de tous les tribunaux fut donné au premier consul, qui put les révoquer à son gré. La vénalité des charges de *greffier* revint avec les Bourbons; ceux-ci, ayant besoin d'argent pour payer leurs alliés, eurent recours à l'ancien moyen si souvent employé par leurs prédécesseurs en pareille circonstance; seulement, ne pouvant plus créer d'offices, ce qui eût excité trop de murmures, ils prescrivirent à tous les officiers ministériels un supplément de cautionnement, et, à titre d'indemnité, la même loi du 28 avril 1816 leur conféra le droit de présenter leurs successeurs. C'est sur ce texte unique que repose toute la prétention des *greffiers* et autres officiers ministériels à l'hérédité de leurs charges.

Aujourd'hui chaque degré de juridiction possède un *greffier* chargé de consigner par écrit les jugements ou arrêts et d'en donner copie à qui de droit. Il y a donc des *greffiers* près les tribunaux de paix, près les tribunaux de première instance, près les cours d'appel. Il existe un *greffier* spécial près la cour de cassation. Les juridictions extraordinaires, comme tribunaux de commerce, chambres des prud'hommes, conseils de guerre, conseils maritimes, ont aussi leurs *greffiers*. Le tribunal de simple police ne peut non plus se constituer sans un *greffier*. Les *greffiers* sont autorisés à présenter leurs successeurs au ministre de la justice, qui, hors des cas très-graves, nomme le candidat présenté. Ce candidat ne peut être parent ni allié, jusqu'au degré d'oncle ou de neveu inclusivement, d'un membre de la cour ou du tribunal, et des dispenses ne sont accordées que dans les tribunaux composés de huit juges au moins (loi du 20 avril 1810). Les *greffiers* des justices de paix et des tribunaux de première instance et de commerce doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins; ceux des cours impériales, de vingt-sept ans; on demande que ces derniers soient licenciés en droit et aient suivi le barreau pendant deux ans. Une justice de paix n'a ordinairement qu'un *greffier;* les tribunaux de première instance et de commerce ont un ou plusieurs *greffiers* adjoints, ou commis *greffiers;* le nombre de ces derniers est plus considérable dans les cours d'appel, où le premier des *greffiers* a le titre de *greffier* en chef.

Le *greffier* est assujetti à un cautionnement, dont le chiffre varie en raison de la population et du ressort du tribunal. Il est soumis à la surveillance du président et du ministère public. Il jouit d'un traitement fixe, qui serait fort insuffisant s'il ne touchait en outre, pour les rôles d'expéditions qu'il délivre, un droit qui, dans certaines localités, rend son poste très-lucratif. Le traitement fixe des *greffiers* est de 600 à 800 francs pour les justices de paix; de 600 à 1,200 francs pour les tribunaux de police (6,000 francs à Paris); de 800 à 1,800 francs pour les tribunaux de commerce; de 1,000 à 2,400 francs pour les tribunaux de première instance (6,000 francs à Paris); de 2,000 à 4,000 francs pour les cours impériales (8,000 francs à Paris). Le *greffier* de la cour de cassation a un traitement fixe de 46,000 francs, sur lequel il paye quatre commis et les fournitures du greffe. Quant aux droits de greffe, ils ont été établis par la loi du 21 ventôse an VII. Ces droits sont au nombre de trois : 1° droit perçu lors de la mise au rôle de chaque cause; 2° droit établi pour la rédaction et la transcription des actes; 3° droit d'expédition des jugements et actes de greffe.

Le droit de mise au rôle est la rétribution due pour l'inscription de chaque cause sur le rôle auquel elle appartient.

Dans les tribunaux civils, ce droit est de 5 francs, sur appel des tribunaux civils et de commerce; de 3 francs pour les causes de première instance et les appels de juges de paix; de 1 fr. 50 cent. pour les causes sommaires et provisoires, et pour celles qui sont portées devant les tribunaux de commerce.

Aux termes de l'article 3 de la loi du 21 ventôse an VII, le droit de mise au rôle ne peut être exigé qu'une fois; en cas de radiation d'une cause, elle est replacée gratuitement à la fin du rôle.

Les lois du 21 ventôse an VII, du 22 prairial de la même année, et le décret du 12 juillet 1808 désignent les actes qui doivent être assujettis aux droits de rédaction et de transcription.

Ces droits sont : de 1 fr. 25 pour chacun des actes dénommés dans l'article 5 de la loi du 21 ventôse an VII et dans l'article 1er du décret du 12 juillet 1808 (autres toutefois que les actes ci-après dénommés) : de 50 centimes pour les enquêtes et par chaque déposition de témoin (loi du 21 ventôse an VII, art. 5); de 3 francs pour transcription de saisie immobilière; pour le dépôt de l'état des inscriptions (loi du 22 prairial an VII, art. 1er et 2; décret du 12 juillet 1808, art. 1er); de 1 fr. 50 pour dépôt de titres de créances; pour actes de surenchère ou de radiation de saisie (loi du 22 prairial an VII, art. 1er et 2; décret du 12 juillet 1808, art. 1er); pour les adjudications, de 50 centimes pour 100 sur les cinq premiers 1,000 francs, et de 25 centimes pour 100 sur ce qui excède 5,000 fr. (loi du 22 prairial an VII, art. 1er et 2; décret du 12 juillet 1808, art. 1er); pour chaque mandement ou bordereau de collocation délivré, 25 centimes pour 100 de la créance colloquée (loi du 22 prairial an VII, art. 1er et 2; décret du 12 juillet 1808, art. 1er).

D'après l'article 6 de la loi du 21 ventôse an VII, les expéditions doivent contenir vingt lignes à la page, et huit à dix syllabes à la ligne, compensation faite des unes avec les autres.

L'article 7 de la même loi assujettit au droit de 2 francs par rôle les expéditions des arrêts sur appel des tribunaux civils et de commerce, soit contradictoires, soit par défaut.

L'article 8 fixe à 1 fr. 25 cent. par rôle le droit auquel sont assujetties les expéditions des jugements définitifs rendus par les tribunaux civils, soit par défaut, soit contradictoirement, en dernier ressort, ou sujets à l'appel; celles des décisions arbitrales, celles des jugements rendus sur appel des juges de paix, celles des ventes et des baux judiciaires.

L'article 9 de la loi du 21 ventôse an VII et l'article 5 du décret du 12 juillet 1808 assujettissent au droit de 1 franc le rôle les expéditions des jugements interlocutoires, préparatoires et d'instruction, et généralement tous actes faits et déposés au greffe, non spécifiés aux articles 7 et 8, et tous les jugements des tribunaux de commerce.

Le tout non compris l'enregistrement et le papier timbré.

L'article 20 de la loi du 21 ventôse an VII accorde aux *greffiers* une remise de 30 centimes pour chaque rôle d'expédition, et d'un décime par franc sur le produit du droit de mise au rôle, et du droit établi pour la rédaction et la transcription des actes. La remise n'est que de 20 centimes pour toutes les expéditions que les agents du gouvernement demandent en son nom pour soutenir ses droits.

La loi du 21 ventôse (art. 10 et 21) avait confié la perception des droits de greffe aux receveurs de l'enregistrement, qui en tenaient un registre particulier, et qui comptaient le

1er de chaque mois avec les *greffiers*. La loi du 23 juillet 1820 a changé ce mode. Aux termes de l'article 2 de cette loi, les *greffiers* perçoivent directement des parties les droits et remises qui leur sont attribués par la loi du 21 ventôse an VII; mais les receveurs d'enregistrement sont tenus de mentionner dans les quittances des droits, au pied de chaque acte ou expédition : 1o le montant des droits de greffe appartenant au trésor; 2o le montant de la remise qui revient au *greffier* pour l'indemnité qui lui est attribuée par la loi.

Le décret du 18 juin 1811 détermine les droits attribués au *greffier* en matière criminelle, correctionnelle et de simple police.

Un arrêt de la cour de cassation du 16 mai 1806 décide qu'un *greffier* peut être destitué par la cour ou le tribunal lorsque, en contravention à l'article 23 de la loi du 21 nivôse an VII, il exige ou reçoit d'autres droits de greffe que ceux que la loi a établis. Le *greffier* est, en outre, responsable de toutes amendes, restitutions et dommages-intérêts résultant des contraventions, délits ou crimes dont ses commis *greffiers* se rendent coupables dans l'exercice de leurs fonctions.

Le décret de 1863, qui a réorganisé les conseils de préfecture, a créé un greffe auprès de ces conseils. L'emploi de *greffier* est rempli par un employé de la préfecture chargé d'enregistrer toutes les décisions et d'en délivrer des expéditions à qui de droit.

Enfin la Morgue elle-même a un *greffier*.

GREFFOIR s. m. (grè-foir — rad. *greffer*). Agric. Instrument qui sert à greffer.

— **Encycl.** Le *greffoir* est une sorte de petit couteau dont le tranchant est recourbé en arc et en dehors vers la pointe. A la partie inférieure du manche est fixée à demeure une petite lame en ivoire, en os, ou en bois dur, très-courte et faite à peu près en forme de spatule; elle est destinée à soulever légèrement les lambeaux d'écorce, après l'entaille faite à l'arbre, afin de pouvoir insérer plus facilement entre cette écorce et le bois l'écusson ou les rebords qui accompagnent l'œil de la greffe. Si la lame était en métal, elle aurait l'inconvénient de s'oxyder et de nuire au succès de l'opération. Tel est le *greffoir* le plus simple, celui qu'emploient habituellement les pépiniéristes et les jardiniers; mais sa construction est susceptible de quelques modifications dans les détails.

GREFFON s. m. (grè-fon — dimin. de *greffe*). Agric. Bourgeon ou jeune rameau destiné à être greffé sur un sujet.

GREFIN AFFAGART, sieur DE COURTEILLES, voyageur français du XVIe siècle. Il fit, en 1533, un voyage à Jérusalem, dont il écrivit la relation. Cette relation intéressante se trouve à l'état de manuscrit à la Bibliothèque nationale.

GRÉGARIEN, IENNE adj. (gré-ga-riain, iè-ne — du lat. *gregarius*, qui vit en troupeaux; de *grex*, troupeau). Zool. Se dit des animaux qui vivent ordinairement réunis en troupes.

— s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux, comprenant ceux qui vivent ordinairement réunis par troupes, et comprenant les genres pique-bout, xénops, sittelle, loriot, troupiale et étourneau.

GRÉGARINE s. f. (gré-ga-ri-ne — du lat. *gregarius*, qui vit par troupes). Helminth. Genre de vers intestinaux, comprenant deux espèces qui vivent en grand nombre dans le corps de divers insectes. ‖ On dit aussi GRÉGARIE.

— **Encycl.** Les *grégarines* forment un genre d'entozoaires assez voisin des caryophyllées. La plus connue est la *grégarine* ovale, dont le nom spécifique indique suffisamment la forme; cette *grégarine* est blanche et de grandeur très-variable, suivant l'âge; elle présente généralement un segment antérieur arrondi en forme de tête, le plus souvent séparé du reste du corps par un étranglement circulaire; elle se trouve dans le canal digestif de la forficule ou perce-oreille. L'autre espèce est la *grégarine* conique, qu'on trouve en grande abondance dans le tube intestinal des mélasomes et de plusieurs autres coléoptères.

GRÉGE adj. (gré-je — ital. *greggio*, brut). Techn. Se dit de la soie lorsqu'elle est telle qu'on l'a tirée de dessus le cocon, et des fils que l'on fait avec cette soie : *Soie* GRÉGE. *Fils* GRÉGES.

GREGENTIUS, archevêque de Téphar en Arabie, né, d'après quelques auteurs, à Milan, mort en 552 de notre ère. Il menait la vie d'anachorète, lorsque le patriarche d'Alexandrie le chargea d'aller diriger l'église de Téphar. Gregentius acquit une grande influence sur l'esprit d'Abramius, puis de Serdidus, rois de ce pays, et propagea le christianisme dans l'Yémen. Il promulgua, au nom d'Abramius, un code qui se trouve à l'état de manuscrit à la Bibliothèque impériale de Vienne. D'après un ouvrage grec, intitulé *Dispute avec le juif Herban* et publié avec une traduction latine (Paris, 1586, in-8o), Gregentius eut avec Herban, à Téphar, en présence du roi Abramius, une controverse publique, à la suite de laquelle Herban se convertit au christianisme avec 5,500,000 de ses coreligionnaires. On ne doit considérer cet ouvrage que comme une pure fiction.

GRÉGEOIS, OISE adj. (gré-joi, oi-ze — du lat. *græcus*, même sens). Se disait autrefois pour grec : *Homère le* GRÉGEOIS. (C. Marot.)

Les chevaliers, ivres de vin *grégeois*,
Contaient au mur cent sottises pareilles.
A. CHÉNIER.

— *Feu grégeois*, Espèce d'artifice de guerre, dont on attribue l'invention aux Grecs du moyen âge, et qui brûlait dans l'eau.

— **Encycl.** *Feu grégeois*. V. FEU.

GREGGIA s. m. (gré-ji-a). Bot. Genre d'arbrisseaux voisin du myrte.

GREGOIR (Edouard), compositeur musicographe belge, né à Turnhout en 1822. Après avoir étudié le piano avec Rummel, il se fit entendre à Londres dans des concerts et fit, en 1842, une tournée artistique avec les célèbres sœurs Milanollo. Ses principaux ouvrages sont : les *Croisades*, symphonie historique, exécutée à Anvers, en 1846; la *Vie*, drame lyrique, paroles de L. Geeland (Anvers, 1848); le *Déluge*, oratorio symphonique, paroles du même (Anvers, 1849); la *Dernière nuit du comte d'Egmont*, drame lyrique (Bruxelles, 1851); *Leicester*, drame lyrique (Bruxelles, 1854); *Willem Beukels*, opéra-comique en un acte (Bruxelles, 1856); *Willem de Zwyger*, opéra-comique en un acte (Bruxelles, 1856).

Comme écrivain, M. Gregoir a collaboré à plusieurs journaux, entre autres au *Précurseur d'Anvers*, à la *Maîtrise* et à la *France musicale*, et il a publié quelques monographies estimées. Il est en outre l'auteur d'une *Méthode de musique* et d'une *Méthode théorique de l'orgue*.

GRÉGOIRE (SAINT-), village et comm. de France (Tarn), cant. de Valdériès, arrond. et à 12 kilom. d'Albi; 564 hab. Source d'eau thermale analogue à l'eau de Baréges. De l'ancien château fort, qui défendait jadis le village, il ne subsiste qu'une tour de 40 mètres de hauteur. Restes d'un ancien couvent de bénédictins.

GRÉGOIRE (saint), **le Thaumaturge** (*Faiseur de miracles*), théologien, évêque de Néocésarée (Pont), né dans cette ville au commencement du IIIe siècle, mort vers 270. Disciple d'Origène, il embrassa le christianisme, fut revêtu par le métropolitain du Pont de la dignité épiscopale (240) et convertit la presque totalité de son diocèse (il n'y trouva, dit-on, que 17 chrétiens et n'y laissa en mourant que 17 païens). La légende lui attribue un nombre prodigieux de miracles. Ses œuvres ont été publiées par G. Vossius (Mayence, 1604, in-4o). Sa fête se célèbre le 17 novembre.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE (saint), l'un des plus illustres Pères de l'Eglise grecque, né vers 329, près de Nazianze (Cappadoce), dont son père était évêque, mort en 389. Il compléta ses études à Alexandrie, puis à Athènes, où il contracta avec saint Basile cette amitié ardente dont on retrouve tant de témoignages dans leurs écrits, vécut quelque temps avec lui de la vie ascétique dans les solitudes du Pont, fut rappelé par son père, qui le fit ordonner prêtre et partagea avec lui les devoirs de l'épiscopat. Basile le fit nommer évêque de Sasime, bourgade misérable de la Cappadoce; mais il prit à peine possession de son siége et continua de rester comme coadjuteur auprès de son père, à la mort duquel il se retira dans un monastère de Séleucie et fut appelé à la direction de l'Eglise de Constantinople, déchirée par l'arianisme depuis plus de quarante ans. Ne disposant même pas d'une seule église dans la cité, il rassembla les catholiques dans une maison particulière qu'on nomma plus tard *Anastasie* (en souvenir de la *résurrection* de la foi), et se consacra à la défense du symbole de Nicée. Son éloquence et son érudition lui valurent de brillants succès, mais lui firent de nombreux ennemis, même parmi les catholiques. La haine contre lui s'accrut encore après que Théodose eut fait confirmer par un concile sa nomination à l'archevêché de Constantinople et l'eut mis en possession de Sainte-Sophie. Les choses en vinrent à ce point, qu'il jugea prudent de se démettre de sa dignité. Il retourna en Cappadoce et y termina ses jours dans la solitude, exclusivement livré à la méditation, à la prière, à l'étude et la composition de ses ouvrages. Il a laissé un grand nombre de *Discours* et de *Sermons* dont la grâce, l'onction et la richesse de style l'ont placé, comme orateur sacré, presque aussi haut que Basile et Jean Chrysostome; des *Poëmes* religieux et des *Poésies* diverses où le sentiment chrétien, la mélancolie et la grâce sont unis à la pureté de la forme antique; 242 *Lettres*, parmi lesquelles il en est d'un grand intérêt, surtout celles qui sont adressées à saint Basile. On lui a longtemps attribué une tragédie intitulée le *Christ patient*, sorte de *mystère* composé en partie de vers tirés des tragiques grecs; mais il est généralement admis aujourd'hui qu'il n'en est pas l'auteur. L'une des principales éditions de ses *Œuvres complètes* est celle de Paris (1609-1611), avec une version latine. Ce saint est honoré le 9 mai.

GRÉGOIRE DE NYSSE (saint), l'un des Pères de l'Eglise grecque, frère de saint Basile, né vers 332, à Sébaste (Pont), mort vers 398. Il flotta longtemps entre le monde et l'Eglise, se sépara de sa femme pour entrer dans les ordres, se fit ensuite sophiste et rhéteur, rentra enfin dans la vie religieuse et fut, par le crédit de son frère Basile, élevé au siége épiscopal de Nysse (Cappadoce). Il n'était pas encore à cette époque pénétré bien profondément des dogmes de la théologie chrétienne, et l'on dit même que sa conduite avait donné lieu à de graves accusations. Attaqué avec violence par les ariens, chassé de son siége, il se retira dans la solitude et fut rappelé à l'avénement de Gratien (378), quand les catholiques furent remis en possession de leurs églises. Le concile d'Antioche (378) le chargea de parcourir l'Arabie et la Palestine pour pacifier les églises, réprimer les désordres ecclésiastiques et combattre les hérésies, mission qu'il accomplit avec talent et dévouement, mais qu'il eut la douleur de voir échouer. Il joua un rôle considérable dans les conciles qui se tinrent successivement à Constantinople (381, 382, 383, 394) et acquit une grande autorité dans les églises d'Orient, par son caractère et ses talents. Comme orateur et comme écrivain, il est au-dessous des Chrysostome, des Basile et des Grégoire de Nazianze; il n'a pas leur puissance, leur éclat et leur énergie; mais il a peut-être plus de profondeur philosophique. Nourri des doctrines grecques, il y puisait, avec une hardiesse souvent heureuse, tout ce qui lui paraissait conforme à la foi. Aucun des Pères grecs ne porte comme lui l'empreinte d'Aristote et de Platon, et cette supériorité d'érudition qu'il devait à ses premières études lui fut même quelquefois reprochée par ceux qui bannissaient de la poétique chrétienne les inspirations de l'antiquité païenne. On trouve aussi dans ses écrits quelques idées fort remarquables pour le temps : la condamnation formelle de l'esclavage, une tendance marquée à relever la femme de l'avilissante sujétion qui lui était imposée par les lois et les mœurs du monde antique, la condamnation de l'éternité des peines, etc. Sa fête se célèbre le 9 mars. Ses œuvres comprennent des *Traités* dogmatiques, des *Commentaires* de l'Ecriture sainte, des *Discours*, des *Panégyriques*, des *Lettres*, etc. L'une des meilleures éditions est celle de Fronton du Duc (Paris, 1615), avec une version latine.

GRÉGOIRE DE TOURS (Georgius Florentius), historien et prélat français, né vers 544 en Auvergne, mort à Tours en 595. Il appartenait à une famille illustre; mais, vu l'état de barbarie où était tombée la Gaule après les invasions, il ne put recevoir qu'une éducation incomplète, sous la discipline de son oncle saint Gal, évêque de Clermont, puis de son successeur Avit. Après avoir reçu les ordres, il vécut quelque temps à la cour du roi d'Austrasie, et fut élevé, en 573, à l'évêché de Tours, qui était en quelque sorte le patrimoine de sa famille. Il osa résister à Frédégonde et à Chilpéric, qui voulaient arracher de l'asile de Saint-Martin de Tours le duc Guntran et le jeune Mérovée, défendit Prétextat, évêque de Rouen, accusé devant un concile (577) qui n'était que l'aveugle instrument de Frédégonde. Poursuivi par la haine implacable de cette reine, il n'en joua pas moins dans la suite le rôle de conciliateur dans les luttes dynastiques des rois francs, et contribua notamment au traité d'Andelot (587). Son ouvrage le plus important est l'*Historia Francorum*, monument aussi précieux pour l'histoire de l'ancienne Gaule que l'ouvrage d'Hérodote pour la Grèce. Le style en est barbare et la narration lourde et sans méthode; mais on y trouve les renseignements les plus curieux sur les faits contemporains et sur les mœurs franques et gallo-romaines. La partie capitale est la narration qui s'étend du quatrième au dixième et dernier livre, et qui comprend de 547 à 591.

« Par une coïncidence fortuite, mais singulièrement heureuse, dit Augustin Thierry, cette période (le VIe siècle), si complexe et de couleur si mélangée, est celle-là même dont les documents originaux offrent le plus de détails caractéristiques. Elle a rencontré un historien merveilleusement approprié à sa nature dans un contemporain, témoin intelligent et témoin attristé de cette confusion d'hommes et de choses, de ces crimes et de ces catastrophes au milieu desquelles se poursuit la chute irrésistible de la vieille civilisation. Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissart pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule avait mis en regard ou en opposition sûr le même sol, les races, les classes, les conditions diverses, figure pêle-mêle dans ses récits, quelquefois plaisants, souvent tragiques, toujours vrais et animés. C'est comme une galerie mal arrangée de tableaux et de figures en relief; ce sont de vieux chants nationaux écourtés, semés sans liaison, mais capables de s'ordonner ensemble et de former un poëme, si ce mot, dont nous abusons trop aujourd'hui, peut être appliqué à l'histoire. » On a encore de Grégoire de Tours des recueils de légendes et de vies de saints où, au milieu des fables les plus grossières, traditions naïves du temps, l'érudit peut encore recueillir d'utiles passages et de précieuses indications. Les *Œuvres complètes* de Grégoire de Tours ont été publiées par Dom Ruinart (1699). L'*Histoire des Francs*, insérée dans le recueil de Dom Bouquet, a été publiée et traduite dans la collection Guizot. La dernière édition a été publiée aux frais de la Société pour l'histoire de France. M. Bordier en a donné une traduction française.

GRÉGOIRE Ier (saint) **le Grand**, pape, né à Rome vers 540, d'une famille illustre, mort dans la même ville en 604. Il fut d'abord préteur de Rome et mena une vie fastueuse; mais bientôt le mépris des grandeurs humaines le conduisit à l'enthousiasme religieux. Il se démit de sa charge, consacra son immense fortune à des fondations ou à des œuvres pieuses, entra dans les ordres, fut envoyé comme nonce à Constantinople par Pélage II, et succéda à ce pontife (590), dont il avait été le secrétaire. Sa modestie s'effraya de l'éclat et de la responsabilité d'une dignité qui lui avait été conférée d'une voix unanime par le clergé, le sénat et le peuple de Rome, et il fallut les plus vives instances pour lui faire accepter cette solennelle élection. En ce moment, l'Italie était ravagée par les Lombards; la peste et la famine étaient dans Rome; le Tibre était débordé, mille fléaux désolaient les populations désespérées. Grégoire s'appliqua avec un soin persévérant, et dans la mesure des pouvoirs restreints de la papauté à cette époque, à porter remède à ceux de ces maux que la sagesse humaine pouvait conjurer. Il négocia adroitement avec les Lombards, et, s'il ne réussit pas complétement, il préserva au moins la ville de Rome; il veilla aux approvisionnements, releva les édifices et les églises renversés, réorganisa autant qu'il le put les Eglises de l'Occident, s'éleva contre la corruption du clergé, combattit les hérésies, et tenta, mais sans succès, à ce qu'il semble, d'étendre sa juridiction sur les Eglises d'Orient. C'est même assez gratuitement qu'on l'a représenté comme le chef d'une puissante théocratie qui embrassait toutes les Eglises d'Occident. La papauté tenait à cette époque une place beaucoup plus modeste. Soumise aux empereurs de Constantinople, qui s'étaient réservé le droit de donner l'investiture aux papes, elle n'avait qu'un pouvoir temporel insignifiant et une puissance morale restreinte et souvent contestée. C'est à ce pontife qu'on doit la conversion de la Grande-Bretagne, où il envoya (596) des missionnaires sous la conduite du moine Augustin. Il a aussi attaché son nom à une réforme de la liturgie et à une réglementation des chants sacrés. L'ardeur de son zèle chrétien et son mépris prononcé pour la littérature profane l'ont fait accuser d'avoir détruit un grand nombre de manuscrits de l'antiquité et même dégradé les monuments de l'art païen; mais cette accusation, suivant Bayle lui-même, est fausse, ou tout au moins fort exagérée. Le plus ancien auteur où on la trouve mentionnée est Jean de Salisbury, qui vivait environ six siècles après le saint pontife, et qui ne cite d'ailleurs aucune autorité à l'appui de son assertion. Grégoire le Grand succomba aux fatigues de son pontificat, et aux accès de goutte qui le retenaient au lit depuis plusieurs années. Il a laissé un grand nombre d'écrits d'une latinité barbare, des *Homélies*, un *Pastoral*, traité des devoirs du pasteur, des *Dialogues*, des *Commentaires sur Job*, dés *Lettres* intéressantes pour l'histoire de son pontificat, etc. La plus ancienne édition de ses œuvres est celle de 1518 (Paris); la meilleure est celle de Denis de Sainte-Marthe et Bessin (Paris, 1705, 4 vol. in-fol.). Ce saint est honoré le 3 septembre et le 12 mars.

Grégoire le Grand (ORDRE DE **Saint-**), fondé par le pape Grégoire XVI, le 1er septembre 1831. L'ordre de Saint-Grégoire le Grand est destiné à récompenser les services militaires et le mérite civil. Les membres de l'ordre sont divisés en quatre classes : grands-croix de première classe, grands-croix de seconde classe, chevaliers-commandeurs, chevaliers. La décoration consiste en une croix d'or à quatre pointes pommetées d'or; elle est émaillée de rouge et porte dans un médaillon rond le buste de saint Grégoire en or sur champ d'émail bleu. Un cercle en or, qui entoure cet écusson, porte ces mots : *Gregorius magnus*. Au revers on lit sur champ d'azur la légende de l'ordre : *Pro Deo et Principe*. Cette croix est surmontée de trophées en or pour les militaires, et d'une couronne de laurier en émail pour le mérite civil. Les grands-croix de première classe portent la décoration suspendue à une écharpe passée de droite à gauche, et une plaque à rayons d'argent au milieu de laquelle est la croix de l'ordre avec l'effigie de saint Grégoire. Les grands-croix de seconde classe portent la plaque sans rayons, et la même croix en sautoir avec un ruban moins large. Les chevaliers-commandeurs ont la croix au cou, sans plaque sur la poitrine. Enfin les chevaliers suspendent la croix à un ruban qu'ils passent à la boutonnière. Le ruban est rouge, bordé des deux côtés par un liséré jaune orange.

GRÉGOIRE II (saint), pape de 715 à 731. Il naquit à Rome et succéda à Constantin Ier. L'époque de son pontificat fut un temps de troubles et de violences. Ligué avec les Lombards contre l'empereur Léon l'Isaurien et les iconoclastes, il souleva l'Italie contre la puissance impériale, fit excommunier dans un concile (729) Léon, qui, de son côté, voulut le faire déposer et arma même des meurtriers contre lui. Au milieu de ces luttes, les Lombards, sous prétexte de défendre leur allié Grégoire, s'emparaient des villes d'Italie

et portaient le ravage jusque dans Ravenne. Ce pontife contribua aux progrès du christianisme en Germanie. On a de lui quelques *Lettres* dans divers recueils ecclésiastiques.

GRÉGOIRE III, pape de 731 à 741. Il était Syrien d'origine et succéda au précédent, continua contre Léon et les iconoclastes la lutte de son prédécesseur, et implora l'appui de Charles Martel tout à la fois contre l'empereur grec et les Lombards d'Italie. Mais les Francs étaient trop occupés contre les Sarrasins pour songer à imposer leur protection et leur influence à l'Italie. Grégoire se consola de cet échec en étendant son autorité sur l'exarchat de Ravenne, abandonné en quelque sorte par les Grecs. On a de lui des *Lettres* qu'on trouve dans les *Conciles* du P. Labbe et dans les *Annales* de Baronius.

GRÉGOIRE IV, pape de 827 à 844. Il était Romain de naissance. Les écrivains ecclésiastiques ont un peu faussé l'histoire pour exalter ce pontife, qui n'honora que médiocrement la chaire de saint Pierre. Il prit le parti du roi d'Italie Lothaire, révolté contre son père Louis le Débonnaire, et le suivit en France. Les évêques de ce pays lui reprochèrent la violation du serment qu'il avait prête à Louis. Il s'ensuivit des débats scandaleux, au milieu desquels Grégoire inaugura la fameuse doctrine de la suprématie de la puissance spirituelle. Il prit part à toutes les violences des fils révoltés contre leur père; mais il dut à la fin se retirer en Italie, où il fit relever la ville d'Ostie, à laquelle il donna son nom, bâtit des églises et fonda des monastères. C'est sous son pontificat que fut célébrée pour la première fois la fête de tous les saints.

GRÉGOIRE V (Brunon), pape de 996 à 999, Allemand de naissance. Il succéda à Jean XV. Elu par l'influence de son oncle Othon III, roi de Germanie, ou plutôt désigné par lui, il s'empressa de reconnaître ce service en le couronnant empereur d'Occident. Les Romains, à la voix du sénateur Crescentius, se soulevèrent contre ce pontife, le chassèrent de Rome et le remplacèrent par le Grec Philagate (Jean XVI). Rétabli par Othon, Grégoire se signala par les plus grandes cruautés, fit arracher la langue, le nez et les yeux à son compétiteur, et trancher la tête à Crescentius. Il excommunia ensuite le roi de France Robert Ier, qui avait épousé sans dispense sa cousine Berthe, et le contraignit à la répudier. Il reste de lui des *Lettres*, des *Diplômes* et des *Bulles* sans aucun intérêt.

GRÉGOIRE VI (Jean-Gratien), pape de 1045 à 1046. Trois papes indignes régnaient alors à Rome, l'un à Saint-Jean de Latran, le deuxième à Saint-Pierre, le dernier à Sainte-Marie-Majeure (Benoît IX, Sylvestre III, Jean XX), et tous trois se partageaient les revenus de l'Eglise et le produit des aumônes. Grégoire réussit à former un quatrième parti, acheta l'abdication de Benoît IX, et fut lui-même déposé comme simoniaque par le concile de Sutri (1046), convoqué par l'empereur Henri III. Il mourut l'année suivante en Allemagne.

GRÉGOIRE VII (HILDEBRAND), l'un des plus grands hommes qui aient occupé la chaire pontificale, né à Soana (Toscane) vers 1013. Fils d'un charpentier, il entra au monastère de Cluny, dont il devint prieur, exerça autour de lui une influence souveraine par l'autorité de sa parole et par son zèle ardent pour l'indépendance de l'Eglise, pour la réforme des abus dont elle était souillée et pour la répression des scandales qui la déshonoraient. Appelé à Rome par le pape Léon IX, qui le créa cardinal, il le nourrit de son inspiration puissante et fut l'âme des conciles qui, successivement, s'occupèrent, sans beaucoup de succès, d'arrêter les usurpations du pouvoir temporel, de réprimer la simonie, de rétablir la discipline ecclésiastique et de réformer les mœurs dissolues du clergé. Il eut la plus grande part à l'élection de Victor II (1055), de Nicolas II (1058) et d'Alexandre II (1061). Il dirigea, sous ces divers règnes, les affaires ecclésiastiques et la politique romaine; il contribua à faire changer le mode d'élection des papes, qui fut transféré du clergé et du peuple de Rome aux cardinaux, mit dans les intérêts du saint-siége les aventuriers normands établis dans l'Italie méridionale, fit chasser l'antipape Honorius II, que soutenaient les Allemands, et fut élu lui-même à la mort d'Alexandre II (1073). Parmi les vastes projets dont il rêvait la réalisation, il tenta d'abord l'accord des Eglises d'Orient entre elles, leur subordination à la cour romaine, et la formation d'une croisade des princes chrétiens pour la conquête de la terre sainte; lui-même voulait se mettre à la tête d'une armée de 50,000 hommes pour délivrer le tombeau du Christ. Mais les affaires de l'Occident ne lui permirent pas de donner suite à cette folle pensée et absorbèrent bientôt toute son énergie et sa dévorante activité. L'année 1076 vit commencer entre lui et l'empereur Henri IV la grande querelle des investitures, qui causa tant de troubles en Europe. Henri ne voulant point se laisser arracher par le saint-siége le droit d'octroyer et de vendre, dans ses Etats, les dignités ecclésiastiques (que Grégoire revendiquait pour lui tout seul), il s'ensuivit d'abord un échange scandaleux d'invectives, de lettres injurieuses, de menaces, prélude de la lutte terrible qui allait s'engager entre la puissance temporelle et la puissance spirituelle, et dont Grégoire ne devait pas voir la fin. Le pontife suscita des troubles et des révoltes dans les Etats de son ennemi; celui-ci, de son côté, rassembla à Worms un concile de prélats allemands et lombards, qui, sous son inspiration, déclarèrent Grégoire simoniaque, impie, meurtrier, sacrilége, etc., et prononcèrent sa déposition. Il ne répondit qu'en excommuniant solennellement l'empereur et en déliant ses sujets du serment de fidélité. Le monde chrétien se partagea en deux factions qui mirent dans leur lutte autant de violence que d'acharnement. Grégoire ne dissimulait plus ses prétentions à l'omnipotence : « Si le saint-siége, écrivait-il, a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugerait-il pas aussi les choses temporelles?... » Arbitre du monde et réformateur de l'Eglise, tel était le rôle que convoitait sa puissante ambition. Supérieur à la crainte comme à la pitié, il ne craignit pas de faire face à tous ses ennemis à la fois et anathématisa tous les prélats allemands et lombards qui soutenaient son adversaire. En même temps, il entama la réforme ecclésiastique avec une énergie farouche qui ne recula devant aucun moyen : le rétablissement de la discipline, la destruction de la simonie, l'interdiction du mariage des prêtres, la réforme de mille abus dès longtemps invétérés, furent pour lui l'occasion d'autant de combats non moins acharnés que sa lutte avec l'empereur. La violence de la répression nous donne une idée des résistances qu'il rencontra. Ne pouvant parvenir à imposer le célibat aux prêtres, il se servit des moines pour soulever les populations contre eux, les fit arracher des autels et les livra aux fureurs des exécutions populaires. Cependant Henri IV, sous le poids de la terrible sentence, voyait le vide se faire autour de lui; les Saxons se soulevaient, les princes d'Allemagne s'agitaient, toutes les ambitions menaçaient son pouvoir. Il s'humilia, franchit les Alpes en plein hiver et vint implorer son pardon de Grégoire, enfermé dans la forteresse de Canossa, qui appartenait à la comtesse Mathilde, dont on connaît le dévouement au saint-siége. Le pontife imposa à l'empereur des conditions d'une dureté inouïe, le contraignit à rester pendant trois jours, en suppliant, à la porte du château, pieds nus, vêtu de laine, jeûnant et priant du matin au soir. Cet acte de rigueur farouche et d'orgueil impitoyable était aussi impolitique que peu digne d'un chrétien, et Henri en demeura exaspéré. Cette prétendue réconciliation ne fut donc que le prélude d'une guerre sans merci, qui ne tarda pas à éclater en effet. Chose remarquable, l'empereur trouvait de nombreux appuis en Italie, tandis que l'Allemagne lui était généralement hostile. En 1077, les princes, dans la diète de Forchheim, le déclarèrent déchu et élurent à sa place Rodolphe de Souabe. Grégoire, après diverses tergiversations, confirma solennellement cette élection (1080) et renouvela l'anathème contre Henri. Cette prétention à disposer des royaumes (déjà manifestée à propos de la Dalmatie, de la Hongrie et du Danemark) ne pouvait être acceptée par la puissance temporelle, et elle attira les plus grands malheurs sur le saint-siége et sur la chrétienté. Henri convoqua à Brixen un nouveau concile par lequel il fit déposer Grégoire et élire un nouveau pape, sous le nom de Clement III; puis, après avoir écrasé en Allemagne son compétiteur à l'empire, il s'avança vers l'Italie, escorté de son antipape, et vint assiéger Rome. Grégoire résista pendant quelque temps, défendu par les troupes de la comtesse Mathilde. Enfin, abandonné des Romains, assiégé dans le château Saint-Ange (1084), il appela à son secours les Normands, dangereux auxiliaires qui chassèrent Henri, mais livrèrent à la plus effroyable dévastation la ville qu'ils étaient venus défendre. Devenu odieux aux Romains, il fut contraint de s'enfuir sous la protection de ses farouches alliés, et suivit Robert Guiscard à Salerne, où il mourut l'année suivante (1085), inflexible jusqu'à la dernière heure et protestant de la justice de sa cause et de l'iniquité de ses ennemis. Grégoire VII est la plus grande figure de la papauté au moyen âge; mais il est, en même temps, l'exemple le plus illustre de l'impuissance de la classe sacerdotale à courber l'Europe sous le joug de la théocratie. En effet, bien que son impérieuse et indomptable énergie ait obtenu une large extension des priviléges et des prérogatives du saint-siége, il ne put jamais, malgré la violence de ses efforts, faire prévaloir le principe de la suprématie et de l'omnipotence temporelle du siége de Rome sur les empires et les royaumes, ce principe dont l'avénement est resté pendant plusieurs siècles le rêve secret des papes et l'une des causes principales des subversions et des déchirements de l'Occident.

« Dans l'œuvre du moine de Cluny, qui gouverna le monde catholique sous le nom de Grégoire VII, dit M. L. Joubert, il y a deux parts qui attestent l'une et l'autre un génie vaste et un courage indomptable, mais qui ne doivent pas être confondues dans une égale admiration, car l'une fut grande, sensée, durable, légitime et bienfaisante, l'autre fut grandiose, éphémère, d'une légitimité et d'une utilité douteuses. Grégoire VII organisa le catholicisme, et, à ce titre, il a sa place marquée à côté des plus grands hommes. Délivrer la papauté du joug des empereurs, qui s'étaient arrogé le droit de nommer les évêques de Rome, la soustraire aux caprices de la multitude, qu'une vieille coutume, désormais sans raison d'être, investissait du droit de concourir à l'élection pontificale, concentrer l'élection dans le collége des cardinaux, et, après avoir épuré la source de la papauté, rattacher à ce pouvoir devenu indépendant toute la hiérarchie catholique qui flottait elle-même en proie aux puissances temporelles; consacrer parmi les prêtres la loi du célibat, la rétablir là où elle avait été violée; affranchir, moraliser et discipliner le clergé, ce fut la tâche que s'imposa Grégoire VII, et qui, bien que très-difficile, ne dépassait pas les forces d'un génie de premier ordre. Comme elle était sensée, elle réussit; comme elle était bienfaisante, elle a duré. Mais le pontife ne se borna pas à organiser le pouvoir spirituel, il voulut en faire le régulateur suprême des pouvoir temporels... Du reste, légitime ou non, la suprématie pontificale ne pouvait s'établir que par la lutte, et, dès lors, elle n'atteignait pas son but, qui était de faire régner l'ordre parmi les puissances temporelles. Privés de forces régulières, les papes, pour combattre les empereurs, faisaient appel à la sédition, poussaient les peuples à se révolter contre les souverains, armaient le fils contre le père. De pareils moyens, violents et inefficaces, n'étaient pas de nature à établir la paix en Europe, et risquaient de compromettre la papauté, en la montrant révolutionnaire et impuissante. » Nous avons peine à admettre avec l'auteur de ce passage que le célibat imposé aux clercs fût une idée sensée.

Voici comment, à son tour, l'a jugé M. H. Milman : « Le but principal et avoué du pontificat de Grégoire VII fut l'indépendance absolue du clergé, depuis le pape jusqu'au dernier prêtre, dont la personne devait être aussi sacrée que celle du pontife suprême. Sous cette indépendance se dissimulait une prétention non équivoque à la supériorité. Une vaste autocratie spirituelle, ayant le pape pour chef, devait gouverner le monde. Pour réaliser ce système dont le clergé devait être l'agent, il fallait faire du clergé une caste plus distincte, plus inviolable dans ses personnes et dans ses biens qu'il ne l'avait encore été. Placé au sommet de l'édifice social, le pape devait être l'arbitre souverain de chaque querelle, et le médiateur suprême dans chaque question de guerre ou de paix... Grégoire VII a été le type, le modèle absolu du monarque spirituel. On se demande aujourd'hui si ses idées de gouvernement, pareilles à celles des anciens Césars, ne reposaient pas sur la prostration de toutes les libertés humaines, sur l'asservissement même des rangs inférieurs de l'ordre sacerdotal. C'était assurément une vaste et brillante conception; mais comment la pureté sublime du christianisme pouvait-elle admettre qu'une hiérarchie humaine, qu'un homme seul, se plaçant sans autorité entre Dieu et le genre humain, s'attribuât ainsi une divinité secondaire? Dès lors, contre ses décrets, toute résistance de l'intelligence humaine se trouvait être une trahison, toute tentative de limiter son pouvoir une impiété. Cette autocratie universelle fut fondée et maintenue (par Hildebrand plus que par aucun autre pontife) en usant de moyens absolument contraires à l'essence même du christianisme, par la guerre avec toutes ses horreurs et par chaque espèce de misère humaine, c'est-à-dire au prix du sacrifice des principes les plus sacrés. »

GRÉGOIRE VIII (Albert DE MORA), pape en 1187, succéda à Urbain III. Son pontificat, qui ne dura que deux mois, est absolument vide d'événements. On a de lui trois lettres et une bulle.

GRÉGOIRE VIII, antipape. V. BOURDIN (Maurice).

GRÉGOIRE IX (Hugolin), pape, né à Anagni, élu en 1227, mort en 1241, succéda à Honorius III. Il continua contre l'empire la lutte traditionnelle de la papauté, lutte qui avait pour but la conquête de la suprématie politique aussi bien que de l'omnipotence spirituelle. Il excommunia Frédéric II, qui éludait sans cesse sa promesse de partir pour la terre sainte, dut s'enfuir plusieurs fois de Rome pour éviter sa colère et ses armes, échanga avec lui, dans l'intervalle des hostilités, des lettres et des circulaires pleines d'injures tirées de l'Ecriture sainte, et mourut après avoir vainement offert le royaume de son ennemi à saint Louis (pour le comte d'Artois), qui refusa d'entrer dans son parti (v. FRÉDÉRIC II). Ce pontife était fort savant en droit canonique, et il donna une collection de *Décrétales* (Mayence, 1473, in-fol.) qui firent longtemps autorité.

GRÉGOIRE X (Théobald), pape de 1271 à 1276, né à Plaisance. Il était de l'illustre famille des Visconti. Il remplaça, après une vacance de trois ans, Clément IV sur le trône pontifical. Grégoire tint à Lyon, en 1274, un concile œcuménique pour l'extinction du schisme grec et la réforme de l'Eglise; mais les efforts tentés à ce sujet n'aboutirent point. En revanche, sous l'inspiration du pontife, les évêques réunis au concile de Lyon donnèrent une nouvelle organisation au mode d'élection des papes et déterminèrent qu'elle se ferait en conclave. Il intervint aussi dans les affaires de l'Europe, contribua à l'élection de Rodolphe de Habsbourg et obtint du roi de France Philippe le Hardi la cession du Comtat-Venaissin au saint-siége. On trouve cent deux lettres de ce pape dans l'*Histoire ecclésiastique de Florence*, par Campi.

GRÉGOIRE XI (Pierre-Roger DE MONTROUX), pape de 1370 à 1378, né en 1329 ou, selon d'autres, en 1336, près de Limoges. Il était fils de Guillaume II, seigneur des Rosiers et comte de Beaufort. Créé cardinal à dix-sept ans par son oncle Clément VI, il succéda le 30 décembre 1370 à Urbain VI, fut ordonné prêtre au mois de janvier suivant et couronné le lendemain. Grégoire fut le septième pape résidant à Avignon; mais il revint fixer son siége à Rome en 1377, intimidé par les insurrections d'Italie et par l'attitude des Romains, qui menaçaient d'élire un autre pape. Il apaisa la guerre entre la France et l'Angleterre et celle entre Jeanne de Naples et Frédéric de Sicile, réforma plusieurs ordres monastiques et montra un grand zèle contre les hérésies, notamment contre celle de Wicleff, qu'il venait d'anathématiser au moment où il mourut (1378). Ce pontife, le dernier que la France ait donné à l'Eglise, créa huit cardinaux limousins, dont cinq étaient ses parents. On trouve un grand nombre de ses lettres dans les collections des conciles.

GRÉGOIRE XII (Angelo CORRARIO), pape de 1406 à 1415, né à Venise vers 1325. Elu après la mort d'Innocent VII, à l'époque du grand schisme, pendant que Benoît XIII siégeait à Avignon, il avait signé l'acte par lequel chacun des cardinaux s'engageait, dans le cas où il serait nommé, à abdiquer en même temps que Benoît, afin de faciliter l'extinction d'un dualisme qui était un scandale pour la chrétienté. Mais il ne paraissait pas, non plus que son adversaire, disposé à donner cet exemple de désintéressement. Le concile de Pise (1409) les déclara tous les deux schismatiques, parjures, hérétiques, etc., prononça leur déposition et élut, pour les remplacer, Alexandre V, puis, à la mort de celui-ci, Jean XXIII. Cet acte de vigueur n'améliora pas la situation : au lieu de deux papes, il y en eut alors trois, soutenus chacun par une faction beaucoup plus inspirée par l'orgueil et l'ambition que par les intérêts de la religion. Grégoire, réfugié à Gaëte, soutenu par Ladislas, roi de Sicile, résista pendant quelques années; mais, lors de la réunion du concile de Constance (1415), il y envoya l'acte de son abdication et reçut, en récompense, le titre de légat perpétuel dans la marche-d'Ancône. Il mourut deux ans plus tard.

GRÉGOIRE XIII, pape de 1572 à 1585, né à Bologne en 1502, de la famille des Buoncompagni, succéda à Pie V. Il montra beaucoup de zèle pour la propagation de l'instruction ecclésiastique, mais fut moins heureux dans ses tentatives pour entraîner les nations chrétiennes dans une guerre contre les Turcs. Il fit faire des réjouissances publiques pour célébrer le massacre de la Saint-Barthélemy, poursuivit les hérétiques avec une activité implacable, suscita des troubles en Irlande, appuya Philippe II contre Elisabeth, donna des subsides aux ligueurs français et obéra tellement ses finances, qu'il en fut réduit aux mesures financières les plus violentes, telles que la confiscation d'une grande partie des fiefs et des châteaux de l'Etat romain, ce qui souleva contre lui toute la noblesse et amena des troubles sanglants qu'il fut impuissant à réprimer. L'événement le plus important de son règne est la correction du calendrier Julien et l'établissement de celui qui est aujourd'hui suivi par les nations chrétiennes (à l'exception des Russes et des Grecs), et qu'on a nommé de son nom *Grégorien*. V. CALENDRIER.

GRÉGOIRE XIV (Nicolas SFONDRATE), pape de 1590 à 1591, né à Crémone, succéda à Urbain VII. Il inaugura son règne par un don de 1,000 écus à chacun des cinquante-deux cardinaux qui l'avaient élu. Les sollicitations de l'Espagne et du duc de Mayenne l'entraînèrent à excommunier Henri IV et à envoyer des secours aux ligueurs. On sait que le clergé français n'approuva point son arrêt, qui fut brûlé par la main du bourreau. Ce fut lui qui donna le bonnet rouge aux cardinaux réguliers.

GRÉGOIRE XV (Alex.-Ludovisio), pape de 1621 à 1623, après la mort de Paul V, né à Bologne en 1554. Il secourut l'empereur contre les réformés et le roi de Pologne contre les Turcs, poursuivit vainement le rétablissement des jésuites à Venise, érigea l'évêché de Paris en métropole, canonisa sainte Thérèse, saint François-Xavier et saint Ignace de Loyola, et introduisit le scrutin secret dans l'élection pontificale. Ce pontife était très-instruit et on lui doit la publication d'importantes collections, notamment des *Décisions de la Rote*.

GRÉGOIRE XVI (Mauro CAPELLARI), pape de 1831 à 1846, né à Bellune le 10 septembre 1765, mort à Rome le 1er juin 1846. Il appartenait à l'ordre des moines camaldules et se fit de bonne heure remarquer par sa connaissance approfondie des langues orientales et de la théologie. Fort jeune encore, en 1799, il publia un ouvrage intitulé : le *Triomphe du saint-siége* ou les *Novateurs modernes combattus par leurs propres armes*. Dans ce livre, il se montrait l'adversaire déclaré des jansénistes italiens. Deux ans plus tard, il était

inscrit au nombre des membres de l'Académie de la religion catholique. Lors de la dispersion des ordres religieux, pendant la captivité de Pie VII, il se retira dans le couvent de Saint-Michel de Murano, près de Venise. En 1814, il habitait la ville de Padoue, et il fut, à la chute de Napoléon, appelé à Rome comme général de son ordre. En 1826, Léon XII le nomma cardinal et préfet de la Propagande. Sa candidature au saint-siége, patronnée par la France, échoua en 1828, bien qu'elle fût appuyée par Chateaubriand, alors notre ambassadeur à Rome; mais elle triompha, en 1831, contre le cardinal Pacca, candidat de l'Autriche, et Grégoire XVI fut élu, le 1er février, à la place de Pie VIII. « Au moment où il ceignait la tiare, dit Vitali, Bologne s'insurgeait, nommait un gouvernement provisoire sous la présidence de Bevilacqua et décrétait l'abolition du pouvoir temporel du pape. Le prolégat gouverneur de la province fut obligé de s'enfuir à Florence. Avant la fin du mois de février, Pesaro, Urbino, Fano, Fossombrone, Sinigaglia et Osimo avaient suivi cet exemple. Rome, où les arrestations se multipliaient, Ancône, malgré sa forte garnison, semblaient à la veille de se soulever aussi. Ancône fut entraînée, le 17, par le colonel Sercognani, envoyé de Bologne. Le cardinal Benvenuti, dépêché comme légat *a latere* pour calmer les rebelles, fut fait prisonnier et conduit à Bologne. Bientôt l'Ombrie suivit l'exemple de la Romagne; Pérouse, Spolète, Foligno, Terni, Narni s'empressèrent d'adhérer, et les députés révolutionnaires, réunis dans la ville qui avait donné le signal, promulguèrent le *Statut constitutionnel provisoire des provinces italiennes*. Le gouvernement français ayant proclamé le principe de non-intervention, les insurgés s'arrêtèrent, afin de ne pas donner aux Autrichiens un motif pour envahir le territoire romain. Cependant, le 20 mars, ceux-ci pénétraient dans les légations, en même temps que le pape déchaînait contre les libéraux dispersés les *san-fédistes*, les paysans de la Sabine, et annulait, dans les villes reconquises, les capitulations signées par les légats. Sur ces entrefaites, les ministres des grandes puissances intervinrent pour présenter collectivement au souverain pontife un *memorandum* où elles réclamaient, pour les sujets romains, l'ensemble des libertés civiles et constitutionnelles accordées à d'autres nations de l'Europe, particulièrement l'admissibilité des laïques aux emplois, l'élection libre des conseils municipaux, l'institution de conseils provinciaux et d'un conseil d'Etat, la réforme administrative, judiciaire et financière. Le cardinal Bernetti répondit en annonçant une « ère » nouvelle de paix et de liberté pour les Etats » romains. » Les Autrichiens n'avaient pas encore évacué la Romagne, lorsque l'édit du 5 juillet rétablit l'ancien ordre de choses. Grégoire XVI répondit aux pétitions innombrables qui lui furent adressées contre cet édit, en envoyant dans les légations le cardinal Albani à la tête des san-fédistes. De nouvelles luttes éclatèrent; les san fédistes remportèrent d'éclatantes victoires à Forli et à Césène. Les Autrichiens profitèrent de ces troubles pour occuper de nouveau Bologne. » C'est alors que, de son côté, Casimir Périer fit occuper Ancône (22 février 1832). Il s'agissait, pour la France constitutionnelle, à la fois de contre-balancer l'influence autrichienne et d'amener le gouvernement des cardinaux à des réformes administratives, judiciaires et financières devenues indispensables : utopie traditionnelle du cabinet des Tuileries. La cour de Rome ne se laissa point intimider; à chaque soulèvement, elle répondit par la prison, l'exil et les supplices; en 1836, elle retira même des concessions accordées par édit du 5 juillet 1831 et prit 5,000 Suisses à sa solde. La France, fatiguée, retira ses troupes en 1838. « Depuis cette époque, dit Vitali, l'agitation fut incessante dans les provinces; le souverain pontife eut à prononcer chaque jour, pour cause politique, des condamnations à mort, à l'exil, aux galères et à la prison. L'Angleterre seule protesta contre la violation des promesses pontificales; elle ne fut pas appuyée par les ministres de France, de Russie, d'Autriche et de Prusse. Cependant, plus tard, le pape accorda une amnistie aux révolutionnaires, en en exceptant trente-huit individus, parmi lesquels on remarque : Mamiani, Silvani, Armandi, Sercognani, Pepoli, Bianchetti, Vicini, Malaguti, Montallegri, Zannolini, Bafondi, Pescantini, Fusconi, Canuti et Orioli. »

Comme tous les Italiens, Grégoire XVI aimait les arts. On lui doit la reconstruction de Saint-Paul hors les murs, le Musée étrusque et d'autres œuvres d'art achevées ou entreprises. En revanche, il ne voulut jamais entendre parler de science ni d'industrie, de réparations de routes ni d'établissement de télégraphes ou de chemins de fer. Ce fut à grand'peine qu'on obtint de lui la permission d'instituer un service de bateaux à vapeur sur le Tibre. Il eut toujours en horreur les savants, et combla d'honneurs et de présents les nobles et les membres du clergé. En un mot, il se montra fidèle à la mission qu'il semblait s'être donnée d'étouffer toute tendance libérale. Ce fut principalement dans ses rapports avec la Russie que Grégoire XVI fit connaître ses idées réactionnaires. Il n'hésita pas, lui chef du catholicisme, à seconder le czar Nicolas contre les patriotes polonais, en invitant le clergé de la Pologne à soutenir l'autorité de l'empereur. Ce dernier ne répondit à cette marque de condescendance qu'en supprimant plus de deux cents congrégations catholiques. Les protestations du pape (6 septembre 1832) ne reçurent de réponse qu'au mois de mai suivant, encore cette réponse, signée Gourieff, fut-elle loin d'être suffisante. Les persécutions contre les Polonais catholiques continuèrent de plus belle, ainsi que les conversions violentes à la religion grecque. « Le pape, dit encore G. Vitali, n'osa pas protester de nouveau contre ces abus de la force, qui excitèrent un cri d'horreur dans l'Europe entière. Cédant enfin à la voix de l'opinion publique, Grégoire XVI se décida à annoncer publiquement, le 22 novembre 1839, les malheurs de l'Eglise romaine en Pologne, en insinuant que ces malheurs étaient dus au czar. Celui-ci répondit en condamnant à la déportation Gutzkowski, évêque catholique de Podolie; il exigea même que le pape intervînt pour engager le prélat exilé à donner sa démission; le pape y consentit. Cet acte de condescendance produisit une indignation générale. Grégoire XVI essaya alors de se justifier, et trouva quelques paroles énergiques, dans son consistoire du 22 juillet, pour flétrir les attentats du czar contre la religion et contre l'humanité. » L'Italie, sous Grégoire XVI, sembla revenir aux beaux jours du moine Hildebrand, et, plus le monde marchait en avant, plus ce pape s'opposait aux bienfaits de la civilisation et du progrès.

Grégoire XVI possédait une robuste constitution, qu'il altéra par de mauvaises habitudes : il avait, entre autres, celle de fumer du tabac très-fort; cela fut cause d'un cancer qui détermina sa mort. Tous ceux qui ont approché ce pape ont répété qu'il était d'un caractère fort gai. On se rappelle l'anecdote de cet ambassadeur français, à qui le pontife demanda des nouvelles de notre romancier populaire, Paul de Kock, et montra dans sa bibliothèque les *Œuvres complètes* de cet auteur. On peut accuser Grégoire XVI, malgré son intelligence, d'avoir méconnu les lois du progrès, et provoqué, par sa haine des lumières, les passions révolutionnaires.

GRÉGOIRE (saint), surnommé **Lousavoritch** (l'*Illuminateur*), premier patriarche de l'Arménie, né à Vagharchabad en 257, mort vers 332. Il descendait de la famille royale des Arsacides de Perse. Echappé tout enfant au massacre des siens, il fut conduit à Césarée et élevé dans la religion chrétienne. Par la suite, il se maria, mais se sépara bientôt de sa femme pour embrasser la vie religieuse, puis accompagna en Arménie le roi Tiridate, qui allait reconquérir, avec l'aide des Romains, le royaume de ses ancêtres. Sa foi religieuse, qu'il ne voulut pas renier, lui valut d'être soumis à douze sortes de tortures, puis jeté dans un puits desséché, d'où il fut tiré au bout de douze ans pour soigner le roi, atteint d'une grave maladie. Il parvint à le guérir, gagna sa confiance, le convertit au christianisme, fut sacré évêque d'Arménie par Léontius, élevé à la dignité de patriarche par Sylvestre II, ordonna des prêtres, fonda des siéges épiscopaux et fit construire un grand nombre d'églises, d'hôpitaux et d'écoles. En 318, Grégoire sacra évêque des Arméniens son fils Grégoire, qui lui servait depuis longtemps de coadjuteur, et se retira dans la caverne de Mani, sur le mont Sebouth, où il termina ses jours. Il laissait l'Arménie presque tout entière convertie au christianisme. Sa fête se célèbre le 30 septembre. On a de lui des *Stromates* ou homélies (Constantinople, 1737), rééditées, avec des *Oraisons* et des *Prières*, à Venise (1838).

GRÉGOIRE II, patriarche des Arméniens, surnommé **Vgaïaser** (*Qui aime le martyre*), mort en 1105. Il était fils du prince Grégoire Magisdros, à la mort duquel il reçut le gouvernement de la Mésopotamie. Peu de temps après, las du pouvoir, il le déposa pour embrasser la vie monastique; mais, en 1065, un concile d'évêques arméniens l'éleva à la dignité de patriarche, et il quitta alors son nom, de VAHRAM, pour prendre celui de GRÉGOIRE. Les troubles auxquels, à cette époque, l'Arménie était en proie firent regretter à Grégoire le calme de sa vie passée. Il se démit de sa dignité, sacra patriarche son secrétaire, Georges de Lorhi, à la demande de plusieurs princes arméniens (1071), et se retira dans une solitude du mont Taurus. Mais les Arméniens n'en continuèrent pas moins à le considérer comme leur chef religieux, ce qui excita l'irritation du nouveau patriarche et le porta à persécuter Grégoire. Cette conduite amena la déposition de Georges de Lorhi (1073) et le rétablissement de Grégoire sur le siége patriarcal. Toutefois, dès la fin de cette année même, Philarète, prince de Marah, son ennemi, le fit remplacer par un nommé Sergius. Grégoire se retira alors à Ani, dans la Grande Arménie, puis se rendit successivement à Constantinople, à Rome (1075), à Jérusalem, en Egypte, autorisa son neveu, Basile, à prendre le titre de patriarche d'Ani (1082), et se retira dans un couvent, près de Kheroun, où il termina sa vie. Après lui, Basile, son neveu, fut le seul patriarche des Arméniens, et, durant un siècle, cette dignité fut en quelque sorte héréditaire dans la famille de Grégoire.

GRÉGOIRE III, patriarche d'Arménie, surnommé **Balharouni**, du nom de sa famille, né en 1092, mort en 1166. Il fut élu après la mort de son oncle Basile, en 1113. Sa grande jeunesse fit blâmer cette élection par plusieurs évêques, qui refusèrent de le reconnaître et nommèrent un autre patriarche; mais un concile, convoqué par Grégoire en 1114, mit fin à ce schisme et régla pour l'avenir le mode d'élection à la dignité patriarcale. Grégoire assista aux conciles d'Antioche, de Jérusalem, entama d'infructueuses négociations avec Eugène III, au sujet de la réunion de l'Eglise d'Arménie à l'Eglise latine, et désigna, avant de mourir, son frère Nersès pour lui succéder. Il a laissé quelques belles hymnes religieuses.

GRÉGOIRE IV, patriarche d'Arménie, surnommé **Dgha** (l'*Enfant*), mort en 1193. Il succéda à son oncle Nersès en 1173, et fit prononcer par un concile, tenu à Hrhomgla en 1179, la réunion de l'Eglise arménienne à l'Eglise grecque; mais la mort de l'empereur Manuel, qui arriva sur les entrefaites, empêcha cette mesure de se réaliser. Par la suite, Grégoire résolut de se soumettre à l'Eglise romaine et écrivit à ce sujet au pape Lucius III. On a de lui une *Lamentation poétique* sur la prise de Jérusalem par Saladin en 1187 et des *Lettres*, dont un choix a été publié sous le titre de : *Opere del patriarcha Gregorio* (Venise, 1838).

GRÉGOIRE V, patriarche d'Arménie, surnommé **Manoug** (le *Jeune*), mort en 1195. Il fut élu après la mort de son oncle, Grégoire IV, en 1193. Appelé fort jeune à la dignité patriarcale, il s'adonna à toutes sortes de désordres, souleva contre lui le clergé et les nobles, fut enfermé, en 1194, dans la forteresse de Gobidarh, par ordre de Léon II, prince d'Arménie, et se tua en voulant s'évader.

GRÉGOIRE VI, patriarche d'Arménie, parent du précédent, mort en 1202. Il fut élu après la déposition de Grégoire V, en 1195. Plusieurs prélats de l'Arménie orientale choisirent un autre patriarche, Basile, évêque d'Ani. Pendant son patriarcat, Grégoire fut en excellents rapports avec l'Eglise romaine, mais il tenta vainement de ramener l'empereur Alexis l'Ange à des idées de tolérance envers les Arméniens. Il sacra, en 1198, Léon II, roi de Cilicie, et obtint de ce prince la grâce et la liberté de plusieurs seigneurs qui s'étaient révoltés contre lui. Grégoire VI est le dernier patriarche qui appartienne à la famille de Makisdros.

GRÉGOIRE VII, patriarche d'Arménie, surnommé **Anavarzetsi**, mort en 1306. Elu en 1294, après la mort d'Etienne IV, il s'établit à Sis, en Cilicie, tenta de substituer la liturgie romaine aux rites de l'Eglise arménienne, essaya, mais inutilement, de réunir l'Eglise d'Arménie à celle de Rome, sacra roi Sempad en 1297 et demanda au pape de prêcher une croisade contre les musulmans. Il reste de lui des *Lettres*, des *Hymnes*, etc.

GRÉGOIRE VIII, patriarche d'Arménie, surnommé **Khandzoghad**. Il succéda à Jacques III en 1411, se maintint sur son siége quelques années, grâce à l'émir de Cilicie, puis finit par être jeté en prison, déposé, et, dit-on, massacré (1418).

GRÉGOIRE IX, patriarche d'Arménie, surnommé **Mousapegeants**, mort en 1447. Il succéda, en 1440, à Joseph III. Son élection fut attaquée, et de nombreux évêques nommèrent patriarche, en 1441, le moine Guiragos, qui vint habiter le monastère d'Edchmiadzin. Quant à Grégoire, il continua à habiter Sis et restreignit à la Cilicie l'exercice de son autorité.

GRÉGOIRE X, patriarche d'Arménie, surnommé **Magovetsi**, mort en 1462. Il fut élu en 1443, après la déposition de Guiragos ou Cyriague, fit rétablir l'église patriarcale d'Edchmiadzin, qui tombait en ruines, et prit, en 1454, pour coadjuteur, Arisdaguès, qui lui succéda. Sous son patriarcat, l'Eglise d'Arménie fut troublée par les intrigues de prêtres ambitieux et par les vexations des musulmans. — Les patriarcats de GRÉGOIRE XI (1536-1541) et de GRÉGOIRE XII (1562-1579) n'ont été signalés par aucun événement digne de remarque.

GRÉGOIRE XIII, patriarche d'Arménie, né à Edesse, mort à Amid en 1606. Il acquit une grande réputation de science et de vertu, et fut élu par un concile d'évêques et de docteurs, assemblés à Edchmiadzin en 1603, après la fuite de David V et de Melchisédec. Son patriarcat fut troublé par les intrigues des deux patriarches dépossédés. Comme il possédait une grande fortune, il fut soumis à toutes sortes de tortures par les ministres de Schah Abbas, qui voulaient le contraindre à déceler ses trésors, racheta sa liberté moyennant une forte somme d'argent, se retira à Amid et y mourut des suites des mauvais traitements qu'il avait subis.

GRÉGOIRE, gouverneur de la province d'Afrique, mort en 647. Il venait de se déclarer indépendant de l'empereur Constant II lorsque les mahométans, sous les ordres d'Abd-Allah, envahirent le nord ouest de l'Afrique. D'après Cardonne, Grégoire, à la tête de 120,000 hommes, marcha contre l'armée musulmane, forte seulement de 40,000 hommes, et la rencontra à Yacoubé. Après une bataille acharnée, qui, au dire du chroniqueur, dura plusieurs jours, Grégoire fut tué par un nommé Zobeïd, et son armée subit une complète défaite. Avant la bataille, il avait fait annoncer qu'il donnerait sa fille, dont la beauté était éclatante, et 100,000 dinars à qui lui apporterait la tête d'Abd-Allah. Lorsqu'il fut frappé à mort, sa fille, qui combattait vaillamment auprès de lui, tomba entre les mains de l'ennemi, et Abd-Allah la livra avec 100,000 dinars à Zobeïd, qui lui apporta la tête de Grégoire.

GRÉGOIRE, roi d'Ecosse de 875 à 892. Il succéda à Ethus, chassa les Pictes de la presqu'île de Fife, enleva aux Danois Berwick et le Northumberland, chassa les Bretons de la partie de l'Ecosse dont ils s'étaient emparés, fit régner la tranquillité dans ses Etats, pacifia l'Irlande et mourut après un règne glorieux, laissant pour successeur Donald V.

GRÉGOIRE, hagiographe grec du Xe siècle. Il était, dit-on, prêtre à Césarée en Cappadoce. On a de lui une *Vie de saint Grégoire de Nazianze*, dont la traduction latine se trouve dans les *Vies des saints* de Surius, et un écrit intitulé : *In patres Nicænos*, publié avec la traduction latine dans le *Novum auctuarium* de Combéfis.

GRÉGOIRE (Pierre), jurisconsulte français, né à Toulouse vers 1540, mort en 1597, ou, d'après Calmet, en 1617. Il professa successivement le droit à Cahors (1570), à Toulouse, à Pont-à-Mousson (1582), où il fut doyen de la Faculté, eut avec les jésuites de cette ville de vifs démêlés, à la suite desquels il se rendit à Saint-Mihiel (1585), puis retourna, deux ans plus tard, à Pont-à-Mousson. Grégoire, qui jouissait d'une grande réputation chez ses contemporains, est l'auteur de plusieurs ouvrages où l'on trouve de l'érudition et des idées neuves, mais qui sont dépourvus de méthode. Les principaux sont : *Syntagma juris universi atque legum pene omnium gentium, etc.* (Lyon, 1582, in-fol.); *Universi juris methodus parva* (Lyon, 1582); *Syntaxis artis mirabilis* (Lyon, 1583, 3 vol. in-8o); *Réponse au conseil donné par Charles du Moulin sur la dissuasion de la publication du concile de Trente en France* (Lyon, 1584); *De republica* (1596, in-4o); *Juris canonici partitiones* (Lyon, 1594), etc.

GRÉGOIRE, patriarche de Constantinople, né à Dimitzana (Arcadie) en 1739, tué à Constantinople en 1821. Il entra dans les ordres, devint archevêque de Smyrne, où il se signala par ses vertus, et fut appelé, en 1793, à occuper le siége patriarcal de Constantinople. Lorsque, en 1798, les Français firent la conquête de l'Egypte, Grégoire, accusé de leur être favorable, eût péri victime des janissaires et des Turcs fanatiques, si le sultan Sélim ne l'eût pris sous sa protection. Il fut toutefois déposé, se retira au mont Athos, mais reprit bientôt après possession de son siége. A la suite des révolutions de Constantinople en 1808, Grégoire fut de nouveau exilé, puis déposé comme partisan des Russes. Rappelé une troisième fois sur son siége patriarcal, il se trouvait à Constantinople lorsqu'on apprit dans cette ville qu'Hypsilantis venait d'envahir les provinces danubiennes et de donner le signal de l'insurrection des Hellènes (1821). A cette nouvelle, le patriarche fut appelé à comparaître à la barre de l'*apostrophe impériale* et reçut, au milieu des menaces et des cris de mort, l'ordre de lancer l'anathème contre les Grecs insurgés. Grégoire obéit; mais ni son obéissance, ni son caractère, ni son grand âge ne purent le soustraire à la fureur d'une populace déchaînée. Le jour de Pâques, Grégoire, entouré de son clergé, fut arrêté, lié à une corde, traîné dans les rues, pendu à la porte de sa basilique, puis jeté dans le Bosphore. Pendant la nuit, des matelots aperçurent son cadavre qui flottait; ils le reconnurent et le transportèrent sur leur navire à Odessa, où il fut enterré en grande pompe par ordre du gouvernement russe, le 28 juin 1821.

GRÉGOIRE (Henri), constituant, conventionnel montagnard, évêque constitutionnel de Blois, érudit, membre de l'Institut, né à Vého, près de Lunéville, le 4 décembre 1750, mort en 1831.

Issu d'une famille pauvre, il entra dans les ordres, devint professeur au collége de Pont-à-Mousson et fut couronné en 1772 par l'Académie de Nancy, pour un *Eloge de la poésie*. Nommé curé d'Embermesnil, il continua avec passion ses études, fit quelques voyages, de 1784 à 1787, et composa l'année suivante un *Essai sur la régénération physique et morale des Juifs*, qui lui valut une nouvelle palme académique, à Metz. Dans cet ouvrage remarquable, il plaidait avec chaleur la cause de cette race si longtemps proscrite et réclamait pour elle l'égalité civile. Renommé dans le clergé lorrain pour son savoir, sa philanthropie et son libéralisme, il fut élu député de son ordre aux états généraux de 1789. Dès les premières opérations de l'Assemblée, il s'efforça d'entraîner dans le parti des grandes réformes ses collègues ecclésiastiques et de les amener à s'unir avec le tiers état. Il eut ainsi beaucoup de part à la réunion des trois ordres, assista à la mémorable séance du Jeu de paume, où sa présence, ainsi que celle du pasteur Rabaut-Saint-Étienne, a fourni à David un épisode ingénieux de son admirable esquisse. Nommé l'un des secrétaires de l'Assemblée, il se joignit constamment à la partie la plus démocratique de ce

corps, fit le premier la motion formelle d'abolir le droit d'aînesse, combattit le cens du *marc d'argent* et généralement tous les priviléges, parla et vota contre le *veto* absolu, plaida chaleureusement la cause des Israélites et des hommes de couleur, fit une adhésion sans réserve à la constitution civile du clergé et parvint, par son exemple et par ses écrits, à entraîner un grand nombre d'ecclésiastiques hésitants. Ce fut là surtout, on ne l'ignore point, l'acte de sa vie qui souleva contre lui ces amers ressentiments qui l'ont poursuivi jusqu'au tombeau. Deux départements à la fois le choisirent pour leur évêque, la Sarthe et le Loir-et-Cher (1791). Il opta pour ce dernier, qui l'élut aussi député à la Convention nationale. Dans l'intervalle, c'est-à-dire pendant la session de l'Assemblée législative, il avait donné tous ses soins à son diocèse, également zélé pour la religion et pour la liberté; car, et c'est là un des traits les plus originaux de son caractère, on sait qu'il fut à la fois révolutionnaire et chrétien très-ardent.

Dès la première séance de la Convention, il monta à la tribune pour développer la motion de l'abolition de la royauté, faite par Collot d'Herbois. On a surtout retenu de son discours ces paroles mémorables qui sont dans toutes les mémoires : « Les rois sont dans l'ordre moral ce que sont les monstres dans l'ordre physique; les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption; l'histoire des rois est le martyrologe des nations! » C'est sur sa rédaction que fut rendu le décret d'abolition de la royauté. Cette décision lui causa un tel enthousiasme, que pendant plusieurs jours, comme il le déclare lui-même dans ses *Mémoires*, l'excès de la joie lui ôta l'appétit et le sommeil.

Sur sa proposition, l'Assemblée rendit un décret par lequel la France républicaine promettait aide et secours aux peuples qui voulaient recouvrer leur indépendance. Il occupait le fauteuil de la présidence lorsque des délégués de la Savoie se présentèrent pour demander la réunion de la Savoie à la République. Ce fut pour lui l'occasion d'esquisser le programme de la politique révolutionnaire à l'égard des autres peuples. Chargé du rapport, il conclut à la réunion, suivant le vœu librement exprimé des Savoisiens. Après avoir sanctionné ces conclusions, la Convention envoya Grégoire avec trois autres commissaires, pour organiser le nouveau département. C'est pendant cette mission qu'eut lieu le procès de Louis XVI. Grégoire s'était, à plusieurs reprises, prononcé pour la culpabilité; mais avec la sévérité de ses convictions chrétiennes, il ne se croyait pas le droit de répandre le sang. Plus tard, sous la Restauration, on l'a accusé d'avoir voté la mort. Rien n'est plus faux. Voici l'histoire de son vote, tant controversé. Il était à Chambéry avec ses collègues Hérault-Séchelles, Jagot et Simon, lesquels rédigèrent un projet de lettre à l'Assemblée contenant leur vote pour la condamnation *à mort*. Grégoire déclara qu'opposé en principe à la peine capitale il ne pourrait signer cette lettre, si les deux mots *à mort* n'en étaient effacés. Ses collègues finirent par consentir à cette radiation, et la lettre fut envoyée ainsi à la Convention. Elle existe encore aux Archives nationales, et la phrase principale est ainsi libellée : « Nous déclarons donc que notre vœu est pour la *condamnation* de Louis Capet par la Convention nationale, sans appel au peuple. » D'un autre côté, on peut consulter les appels nominaux, et l'on verra que les noms des quatre signataires ne furent point comptés parmi les votes pour la peine capitale.

Jamais d'ailleurs Grégoire, quelque importance qu'il attachât à prouver qu'il n'avait point participé à l'arrêt fatal, n'exprima le plus léger blâme sur la conduite de ceux de ses collègues qui jugèrent utile de donner à l'Europe un grand exemple de sévérité nationale. Quant à lui, il s'était prononcé formellement à la tribune pour l'abolition de la peine de mort, voulant que Louis fût appelé le premier à jouir du bienfait de cette loi philanthropique et « qu'il fût condamné à l'existence, afin que l'horreur de ses forfaits l'assiégeât sans cesse et le poursuivît dans le silence des nuits. »

Nous rapporterons ici une anecdote parfaitement authentique, et qui montre, avec beaucoup d'autres faits de cette nature, quelle était la conduite de ces représentants en mission que la réaction a si odieusement calomniés. A son retour, Grégoire rapporta dans le coin de son mouchoir et versa au trésor une somme qu'il avait économisée sur ses frais de voyage. Dans le comté de Nice, il soupait avec deux oranges, naïvement enchanté que son souper ne coûtât que deux sous à la République.

Rentré dans la Convention, après six mois d'absence, il fut adjoint au comité d'instruction publique, où il rendit les plus grands services par son savoir, son patriotisme et son activité. Sur sa proposition, la Convention chargea ce comité de recueillir, sous le titre d'*Annales du civisme*, les traits de vertu qui avaient illustré la Révolution. Ce fut aussi lui qui eut la première idée d'une sorte de confédération littéraire et morale entre les écrivains et les savants de tous les pays. Le 8 août 1793, il proposa et fit décider la suppression des Académies et leur réorganisation sur un plan nouveau. Il fut ainsi l'un des fondateurs de l'Institut, du Conservatoire des arts et métiers et du Bureau des longitudes. Il montra aussi un grand zèle pour sauver de la destruction les monuments des arts, et fit sur cet objet trois rapports pleins d'intérêt, et qui sont un témoignage caractéristique de la sollicitude de ces prétendus *Vandales* pour les productions du génie. L'éducation publique trouva en lui un infatigable propagateur; il proposa et fit adopter d'excellentes mesures pour la multiplication des bibliothèques, l'extinction des patois locaux, la rédaction de bons livres élémentaires, l'établissement de maisons modèles d'économie rurale, de jardins botaniques, etc. Dès le début de la Révolution, il avait été l'un des membres les plus actifs de la Société des amis des noirs. En juillet 1793, il obtint de l'Assemblée la suppression de la prime accordée pour la traite des nègres, et enfin, en février 1794, l'abolition complète de l'esclavage colonial, qui, plus tard, fut rétabli par Napoléon.

Cependant, malgré la haine que lui ont vouée les catholiques officiels, et qui ne s'est jamais attiédie, Grégoire était resté sincèrement chrétien. Il était janséniste et gallican. Ses opinions religieuses l'égarèrent même plus d'une fois. C'est ainsi qu'il avait contre les philosophes en général, et contre Voltaire en particulier, un vieux fonds d'animosité qui éclatait fréquemment au dehors. Il était, il est toujours resté prêtre catholique. En novembre 1793, lors des grands mouvements antireligieux, il manifesta son opposition, et, quand Gobel et tous les ecclésiastiques de l'Assemblée résignèrent leurs fonctions sacerdotales, il refusa de les imiter. Au moment de la plus grande impopularité du catholicisme, il ne fit pas une concession, et on le vit siéger à la Montagne et présider la Convention en habit violet.

Après la session conventionnelle, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents, où d'ailleurs il ne joua pas un rôle bien important. Il paraît avoir accepté avec assez de facilité le coup d'Etat du 18 brumaire. Appelé au nouveau Corps législatif, puis au Sénat (1801), il se montra défavorable au concordat, après la conclusion duquel il donna sa démission d'évêque. Il vota contre l'établissement du gouvernement impérial, combattit, seul dans le Sénat, la restauration des titres nobiliaires, ce qui ne l'empêcha point cependant d'accepter dans la suite le titre de comte. Mais s'il plia comme tant d'autres sous une destinée plus forte que les événements et les hommes, il resta néanmoins un des membres de cette petite opposition sénatoriale si désagréable à Napoléon. Il s'opposa notamment au divorce et à d'autres actes du nouveau régime. Sentant d'ailleurs son impuissance, et sans doute découragé par tant d'événements, il se réfugia de plus en plus dans l'étude et les compositions littéraires. En 1814, il eut part au projet de déchéance et fut un des premiers à le voter. Dès lors il demeura à l'écart et vit passer du fond de sa retraite la première Restauration, les Cent-Jours et le rétablissement définitif des Bourbons. Toutefois, il ne resta pas inactif et soutint dans divers écrits et brochures une lutte fort vive contre les ultra-royalistes et les ultramontains.

En 1819, le département de l'Isère l'élut à la Chambre des députés. Cette élection fut le signal d'un déchaînement inouï de passions contre-révolutionnaires; on y voulut voir une sorte de défi jeté à la monarchie, et elle eut un retentissement immense. Grégoire fut accablé d'outrages par les journaux de la faction. En dépit des faits les mieux établis, on continuait à l'accuser d'avoir voté la mort de Louis XVI. Ses réponses dans les journaux étaient mutilées par la censure, ses lettres décachetées à la poste. Mais cette tempête ne le troublait point, et, malgré tout, ce septuagénaire, qui d'ailleurs avait traversé d'un front calme tous les orages de la Révolution, demeurait inébranlable. Dans une lettre au duc de Richelieu, il disait, à propos de ce système de persécution, suivi sans relâche depuis 1814 : « Je suis comme le granit : on peut me briser, mais on ne me plie pas. » Dans le fait, ce prêtre révolutionnaire avait bien un peu *plié* sous l'Empire; mais en somme, s'il s'était tu le plus souvent, dans le fond il n'avait pas cédé, et c'est sans exagération que M. Michelet a pu l'appeler *Tête de fer*.

Le ministère était parvenu à faire annuler son élection par la Chambre, à le faire rejeter comme *indigne*. Le mot est resté historique; mais il a été retourné par l'opinion publique contre ceux qui avaient rendu cet arrêt. Il avait été éliminé de l'Institut par ordonnance royale. En 1822, il renonça au titre de commandeur de la Legion d'honneur, qu'il tenait de l'Empire, et dont une ordonnance exigeait le renouvellement.

Durant les années qui suivirent, il vécut au milieu d'un cercle d'amis, singulièrement restreint de jour en jour par la pusillanimité, la crainte de déplaire aux puissants. Jusqu'à ses derniers moments il s'occupa avec son activité habituelle d'études et de travaux littéraires, entretenant en outre une correspondance immense et ne cessant une seule minute de s'intéresser au progrès des lumières et à la marche des idées.

A son lit de mort, il donna encore des preuves de son indomptable fermeté. Sentant sa fin prochaine, il demanda les secours de la religion, à laquelle il restait attaché avec ferveur. L'archevêque de Paris y mit pour condition sa renonciation au serment qu'il avait prêté à la constitution civile du clergé. Sur ce point Grégoire était intraitable; il refusa opiniâtrément. Néanmoins, malgré les ordres supérieurs, un abbé Guillon lui administra les derniers sacrements. L'autorité ecclésiastique ferma l'église à ses dépouilles mortelles, pendant que les journaux royalistes et soi-disant religieux publiaient contre l'illustre mort les articles les plus odieux. Cependant, comme ces faits se passaient après la révolution de Juillet, le clergé, intimidé par l'administration civile, se décida à ouvrir les portes du temple et à célébrer un service modeste. Le char funèbre fut traîné à bras par les jeunes gens des écoles jusqu'au cimetière Montparnasse, au milieu d'un concours immense de spectateurs. De brûlants discours furent prononcés sur sa tombe, devant laquelle on revit des vieillards éprouvés par la proscription, d'anciens conventionnels et des lutteurs qui avaient figuré dans les grands combats de la liberté.

Grégoire, comme nous l'avons dit, était un janséniste rigide; il rêvait le retour du christianisme à la pureté des premiers âges, son association avec les idées modernes. En résumé, malgré ses contradictions d'idées, c'était un homme d'un grand caractère et du plus noble cœur.

Comme érudit et comme écrivain, il ne mérite pas le dédain que ses adversaires ont affecté pour ses travaux. Son savoir était étendu et varié, et on a beaucoup à apprendre avec lui, bien qu'il manque parfois de profondeur et de critique. Il composait d'ailleurs un peu hâtivement, et son style, clair et plein de vie, est souvent négligé, quelquefois déclamatoire. Tous ses rapports à la Convention ont un intérêt véritable. Il a publié un grand nombre de brochures politiques et divers ouvrages dont nous citerons les principaux : *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté* (an II, in-18, réimprimé en 1833), avec une notice sur l'auteur; les *Ruines de Port-Royal* (1801 et 1809); *De la littérature des nègres* (1808); *De la domesticité chez les peuples anciens et modernes* (1814); *Histoire des sectes religieuses depuis le commencement de ce siècle* (1810 et 1828); c'est un de ses ouvrages les plus importants et les plus curieux; *De l'influence du christianisme sur la condition des femmes* (1821); *Essai sur la solidarité littéraire entre les savants de tous les pays* (1824); *Histoire du mariage des empereurs, des rois et d'autres princes;* enfin ses *Mémoires*, publiés par H. Carnot, le fils du conventionnel, resté dépositaire des papiers de l'ancien évêque de Blois.

GRÉGOIRE, patriarche de Constantinople, né dans cette ville le 25 mars 1798. Il reçut une brillante éducation. Resté sans protecteur à la mort de Grégoire, archevêque de Descon, il parvint, à force de persévérance et d'habileté, aux évêchés de Pélatonge et de Serrès. En 1834, il remplaça le vénérable Constantios sur le siége œcuménique de Constantinople, et usa de son influence pour dissiper la mésintelligence qui avait éclaté, au sujet des lieux saints, entre les Grecs et les Arméniens. « Tolérant, dit M. Vapereau, dans les questions étrangères à la discipline, il était inflexible sur tous les points de foi. Une encyclique adressée par lui aux églises du rit oriental, relative aux degrés de parenté prohibés pour le mariage, suscita un débat assez vif entre lui et l'ambassadeur britannique, en tant que représentant des Iles Ioniennes, soumises à la juridiction spirituelle du patriarche de Constantinople. L'ambassadeur en ayant référé à la Sublime Porte, le conseil d'État et de justice décréta « que le » patriarche s'était servi d'un langage incon- » venant envers l'auguste alliée de S. M. le » Sultan, » et un firman le déclara démis de ses fonctions. » Depuis, l'ex-patriarche s'est éloigné des affaires; néanmoins, les Grecs de Constantinople continuent à le considérer comme un des plus fermes appuis de leurs croyances.

GRÉGOIRE MAGISDROS, prince arménien de la famille des Arsacides de Perse, né au commencement du XIe siècle, mort en 1058. Il était fils de Vasag, prince de Pedchni et généralissime des troupes arméniennes sous Kakig Ier. Il avait achevé de brillantes études à Constantinople lorsque, en 1021, par suite de la mort de son père, il devint prince de Pedchni. En 1031, il entra dans les conseils de Jean, roi d'Arménie, à qui il rendit d'importants services, contribua à faire monter sur le trône Kakig II (1042), aida puissamment à repousser l'invasion des Turcs Seldjoucides, fut desservi auprès de son souverain, se retira alors dans le pays de Daron, où il possédait d'importants domaines, et, de là, se rendit à Constantinople (1044). Grégoire fut parfaitement accueilli par l'empereur Constantin Monomaque, qui lui donna le titre de *Magisdros* (général), et se mit au service de celui qui, dès l'année suivante, s'empara des derniers débris de l'ancien royaume d'Arménie. Grégoire trouva tout profit à la conquête de sa patrie. En échange de quelques forteresses, il reçut, en effet, une partie de la Mésopotamie, avec le titre de prince héréditaire, et conserva ses possessions dans le Daron, le Sasoun et le Vasbouragan. Il repoussa, en 1049, une nouvelle invasion des Seldjoucides, exerça une sanglante persécution contre les sectaires arméniens soumis à sa puissance, et en contraignit un grand nombre à embrasser le christianisme. Grégoire laissa quatre fils, dont l'un, Vahram, devint patriarche d'Arménie, sous le nom de Grégoire II. On a de ce prince, qui était très-versé dans les lettres, une *Grammaire* arménienne, un poëme en mille vers sur les principaux épisodes de la Bible, une *Collection de lettres*, pleines de renseignements précieux, etc.

GRÉGOIRE MAMIGONIAN, prince arménien, mort en 683. Il succéda, en 659, à son frère Hamazasb. Après la mort de ce dernier, Grégoire, qui était alors comme otage chez les Arabes, à Damas, revint en Arménie sur la demande des grands et du patriarche de ce pays, et prit en main le gouvernement avec le titre de patrice. Ce prince, dont on vanta le caractère pacifique et la bonté, fit construire un grand nombre d'édifices et de monastères, se rendit indépendant des califes de Bagdad en 679, et périt en combattant les Khazars, qui venaient d'envahir l'Arménie.

GRÉGOIRE DE SAINT-VINCENT, géomètre flamand. V. SAINT-VINCENT.

GRÉGOIRE, type des ivrognes dans les pièces de théâtre et dans les chansons. Dans l'opéra-comique populaire, les *Visitandines*, Grégoire est le jardinier de ce couvent. La *Confession de Grégoire* est une chanson bien connue de nos pères et dont le refrain est : « Mettez de l'eau dans votre vin. » Voici une épitaphe qu'un auteur anonyme du XVIIIe siècle a consacrée à la mémoire du célèbre buveur :

Chers enfants de Bacchus, le grand Grégoire est mort:
Une pinte de vin imprudemment sablée
A fini son illustre sort,
Et sa cave est son mausolée.
O vous qui descendez dans ce charmant tombeau,
Ne croyez pas que son ombre y repose;
Elle est encore errante autour de son tonneau.
C'est de larmes de vin qu'elle veut qu'on l'arrose.

On connaît la chanson de Nadaud intitulée le *Docteur Grégoire*.

Grégoire (Mme), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Boisseaux, musique de Louis Clapisson, représenté au Théâtre-Lyrique le 8 février 1861. La pièce est une des plus embarrassées et des plus chargées d'intrigue du théâtre de Scribe. La scène se passe au temps de Mme de Pompadour, contre laquelle on a fait circuler la satire qui commence ainsi :

Cotillon deux de son endroit
Un jour vint par le coche;
On dit qu'aux mains elle avait froid;
Ell' les mit dans nos poches.

Le lieutenant de police a été chargé de découvrir l'auteur de cette impertinence. C'est dans le cabaret de Mme Grégoire que se passe une partie de l'action, et elle-même y joue un rôle essentiel. Le compositeur, ne trouvant pas de situations musicales dans cette pièce, a fait de grands frais de musique et d'orchestration. C'est sa partition la plus riche en morceaux longs et développés, sinon la plus heureuse. Nous citerons l'air : *O mon ange, inspire-moi*, et le trio : *Mais voici le soir, bonsoir*. Il y a aussi plusieurs scènes comiques bien traitées. Les rôles ont été remplis par Wartel, Lesage, Gabriel, Mlles Roziès et Moreau.

GRÉGORAS (Nicéphore), historien byzantin, né à Héraclée (Asie Mineure) vers 1295, mort vers 1360. Il acheva ses études à Constantinople, auprès du patriarche Jean Glycis, étudia les mathématiques et l'astronomie sous Théodore Métochita, entra dans les ordres et occupa des charges importantes à la cour d'Andronic Ier. Disgracié lors de la déchéance de ce prince (1328), il vécut désormais dans la retraite, n'en sortant que pour donner quelques leçons publiques qui eurent un retentissement extraordinaire. Opposé à la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine, il resta cependant étranger aux violences des factions qui se formèrent à ce sujet (les palamites et les acyndinites), et fut, comme il arrive ordinairement, puni de sa modération par les persécutions des deux partis. Grégoras avait indiqué, dans une excellente dissertation, une réforme du calendrier qui servit de base, trois siècles plus tard, au calendrier grégorien. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages sur toutes les sciences. Le plus important est une *Histoire byzantine* qui s'étend depuis la prise de Constantinople par les Latins (1204) jusqu'en 1359. Comme la plupart des anciens monuments, elle est abrégée jusqu'à la sécheresse dans les premiers livres et détaillée jusqu'à la prolixité dans le récit des événements contemporains. Grégoras ne se distingue pas, d'ailleurs, par l'impartialité, et son ouvrage porte l'empreinte de ses passions politiques. Insérée dans la *Byzantine*, cette histoire a été reproduite plusieurs fois. L'une des bonnes éditions est celle de Parisot (Paris 1840).

GREGORIANUS ou **GREGORIUS**, jurisconsulte romain du IVe siècle de notre ère. Il est l'auteur d'une collection de rescrits impériaux, connue sous le nom de *Codex Gregorianus*, qui a servi, ainsi que le code d'Hermogène, à fournir les textes réunis dans le code de Justinien. Cette collection comprenait treize livres de constitutions impériales, d'Adrien à Dioclétien. La meilleure et la plus

complète édition de ce qui nous reste du *Codex Gregorianus* se trouve dans le *Corpus juris antejustinianei* (Bonn, 1837, in-4°).

GRÉGORIEN, IENNE adj. (gré-go-riain, iè-ne). Qui appartient à l'un des papes du nom de Grégoire ou à un autre personnage du même nom.

— Législ. *Code grégorien*, Recueil des constitutions des empereurs, depuis Adrien, fait par le jurisconsulte Gregorianus ou Gregorius : *Deux jurisconsultes, Grégoire et Hermogène, firent un recueil de droit, qu'on appela de leur nom* CODE GRÉGORIEN *et code hermogénien; c'était une collection des constitutions des empereurs, depuis Adrien jusqu'à Dioclétien et Maximien, en* 306. (Rollin.)

— Liturg. *Rite grégorien*, Rite attribué au pape saint Grégoire, pour la célébration de la liturgie et de l'office, et l'administration des sacrements. ‖ *Chant grégorien*, Plain-chant de l'office divin, dont la rédaction est attribuée à Grégoire Ier. ‖ *Eau grégorienne*, Mélange d'eau, de vin et de cendre, avec lequel on purifie les églises polluées.

— Chronol. *Calendrier grégorien*, Calendrier réformé par Grégoire XIII.

— **Encycl.** *Rite grégorien*. Le manuel des cérémonies du rite *grégorien* est contenu dans le livre nommé *Sacramentaire de saint Grégoire;* il se trouve dans la collection de ses ouvrages, mais ce pape n'en est pas l'auteur; il n'a fait que mettre dans un meilleur ordre le *Sacramentaire* du pape Gélase, dressé avant l'an 496, et que l'on suivait depuis un siècle. Gélase, d'ailleurs, n'est pas lui-même le premier auteur des prières et des rites principaux de la liturgie latine. « L'an 426, le pape Innocent Ier parle de ce fonds de la liturgie, comme, dit Bergier, d'une tradition venue de saint Pierre. En 431, saint Célestin Ier écrivit aux évêques des Gaules qu'il faut consulter les prières sacerdotales reçues des apôtres, par tradition, afin d'y voir ce que l'on doit croire. »

Toutes les églises n'adoptèrent pas d'abord le *Sacramentaire grégorien*. L'église de Milan retint le *Sacramentaire* ambroisien et le suit encore; celles d'Espagne demeurèrent attachées à la liturgie retouchée par saint Isidore de Séville, qui a été ensuite nommée *mozarabique;* celles des Gaules gardèrent l'ancien office gallican jusqu'au règne de Charlemagne.

— *Calendrier grégorien*. V. CALENDRIER.

GREGORII (Jean-Godefroy), archéologue et géographe allemand, né à Toba (Thuringe). Il vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il remplit des fonctions pastorales à Siegelbach, à Dornheim, près de Darmstadt, et composa un assez grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs parurent sous le pseudonyme de Melissantes, et qui ne sont, pour la plupart, que de médiocres compilations. Nous nous bornerons à citer : *Geographia novissima* (Erfurt, 1708-1709, in-8°); *Dictionnaire abrégé des journaux* (Erfurt, 1708); *Oragraphia* ou *Description des principales montagnes d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique* (Francfort, 1715); *Trésor nouvellement ouvert des antiquités grecques* (Francfort, 1717); *Généalogie des souverains de l'époque actuelle* (Arnstadt, 1726, 5 vol. in-8°, 7e édit.).

GREGORIO (SAN-), ville d'Italie, prov. de Salerne, à 26 kilom. E. de Campagna; 4,000 hab.

GREGORIO, peintre italien de l'école de Sienne, mort en 1420. On ne sait rien de la vie de cet artiste; mais on voit de lui, à l'église de la Concezione de' Servi de Sienne, une fresque de premier ordre, qui représente la *Vierge accompagnée de deux anges visitant les âmes du purgatoire*. Le divin Raphaël lui-même n'a rien produit de plus pur et de plus céleste que la figure de la *Vierge* de Gregorio.

GREGORIO (Maurice DE), théologien et dominicain sicilien, né à Camerata vers 1575, mort à Naples en 1651. Il professa la théologie à Messine et à Naples, puis devint consulteur du saint office et membre de l'Académie *degli Oziosi*. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Rosario delle stampe di tutti i poeti e poetesse antichi e moderni* (Naples, 1614, in-12); *Condottiere de' predicatori per tutte le scienze* (Naples, 1615); *Encyclopædia* (Naples, 1652, in-fol.).

GREGORIO (Carlo), graveur et dessinateur italien, né à Florence en 1719, mort en 1759. Elève de Frey, il fit à Rome toute ses études et débuta par quelques gravures excellentes, d'après les antiques du Capitole. Rentré à Florence, il fut chargé de faire les cartons des frises, cartouches et pendentifs destinés à la décoration de la chapelle San-Filippo-Neri. Cette série de dessins, qui appartient au musée de Florence, est fort intéressante. Les compositions qu'elle renferme, très-simples, tres-savantes d'arrangement, sont d'un goût parfait et pleines d'idées heureuses. Il exécuta ensuite, d'après un dessin très-soigné du Fratta, qui fait partie de la galerie de Florence, une composition d'un sentiment exquis, qui représente l'*Image de la Vierge apportée par les anges*. Cette gravure, traitée comme une étude, est d'un modelé souple et fin et d'un dessin sévère; les épreuves en sont rares. D'autres morceaux non moins remarquables sont ceux qui reproduisent la *Madona* et *Marie au sépulcre*, d'après Raphaël; les figures en sont d'un élégance presque égale à celles de l'original. On trouve cette planche dans l'*Œuvre de Raphaël*, à la Bibliothèque nationale. Les autres gravures de Gregorio, malgré leurs qualités, sont loin d'avoir la même valeur. Les plus connues sont : *Portraits* de Francesco-Maria de Médicis, prince de Toscane, et de sa femme, Vincenzina Gonzaga, d'après les deux peintures de Campiglia; *Sainte Catherine de Sienne*, d'après Bartolozzi; *César en Egypte*, d'après Allori; les quatorze planches formant l'*Œuvre de Barbatello*, travail d'un intérêt minime, au double point de vue du peintre et du graveur.

GREGORIO (Ferdinando), graveur italien, fils du précédent, né à Florence en 1740, mort en 1802. Il avait dix-neuf ans quand son père mourut, et il vint se perfectionner à Paris, dans l'atelier de Georges Wille. Ses progrès furent très-rapides : en 1760, il avait achevé une fort belle gravure, la *Sainte Famille*, d'après Andrea del Sarto, qu'il fit suivre de la *Mort de saint Louis de Gonzague*, d'après Cipriani, excellent morceau. Mais ses ouvrages postérieurs furent loin de répondre à ce brillant début. Bien que d'un grand caractère, la *Lapidation de saint Etienne*, d'après Civoli, qu'il exécuta ensuite, est inférieure à sa *Sainte Famille*, et ses autres gravures allèrent diminuant de valeur au fur et à mesure que l'artiste avançait en âge. Ce sont : la *Vierge à l'enfant*, d'après Carlo Maratta; *Vénus et l'Amour jouant avec un dauphin*, d'après Casa-Nuova; le *Sommeil de Vénus*, d'après Guido; des *Groupes d'enfants;* un *Portrait* de Carlo Gregorio, etc., et plusieurs autres planches moins connues, d'un intérêt presque nul.

GREGORIO (Rosario), archéologue, historiographe du roi de Naples, né à Palerme en 1753, mort en 1809. Il entra dans les ordres, devint chanoine dans sa ville natale, où il occupa la chaire de droit public vers 1794, et fut chargé de l'ouverture et de la description des tombes royales de la cathédrale. On a de lui : *De supputandis apud Arabos Siculos temporibus* (1786, in-4°); *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum imperio restituere* (1791-1792, 2 vol. in-fol.); *Considérations sur l'histoire de Sicile, depuis les Normands*, en italien (1806-1816, 7 vol. in-8°), livre savant et estimé; *Dissertations* (1821, 2 vol. in-12).

GREGORIUS (Publius), traducteur et poëte italien, dit **Tiphernas** ou **Tiphernus**, né à Citta-di-Castello (ancienne Tiphernum) vers le commencement du XVe siècle, mort à Venise en 1469. Il pratiqua d'abord la médecine, puis se rendit en Grèce pour étudier à fond la langue de ce pays, et professa le grec, après son retour en Italie, successivement à Naples et à Rome. Vers 1455, Gregorius alla habiter Paris, où il fut un des premiers à introduire l'étude de la langue grecque; mais, mécontent de la modicité de ses appointements, il retourna en Italie vers 1459 et se fixa à Venise, où il continua son enseignement. On lui doit : des versions latines des sept derniers livres de *Strabon* (Venise, 1472), du traité *De regno* de Dion Chrysostome, de seize *Homélies* sur Job, par saint Jean Chrysostome; des *Poésies latines* (Venise, 1472), etc.

GREGORIUS (Emmanuel-Frédéric), théologien, né à Kamenz (Saxe) en 1730, mort en 1800. Il fit ses études à Görlitz et à Wittemberg, devint corecteur du lycée de Lauban, et, à dater de 1758, exerça le ministère sacré dans cette ville. On a de lui de nombreux ouvrages traitant de matières philologiques, théologiques, etc. Nous citerons : *Commentatio de beato Luthero* (Wittemberg, 1749, in-4°); *De pruritu* ὀνοματοποΐας *in philosophia* (Wittemberg, 1749, in-4°); *De eruditis quos reales vocant* (Lauban, 1751, in-4°); *De Jani cultu apud veteres Romanos* (Lauban, 1752, in-4°); *Des idoles de feu des Samaritains* (Lauban, 1752, in-4°); *Quelques observations sur divers passages de l'Ecriture sainte* (Lauban, 1755, in-fol.); *Spicilegium ad historiam Petri Ravennatis* (Lauban, 1772, in-4°). Il faut ajouter à cette liste des traités de théologie et de nombreux articles de tout genre insérés dans diverses publications périodiques.

GREGORJ, nom de plusieurs personnages italiens. V. GREGORY.

GREGOROVIUS (Ferdinand), poëte et historien allemand, né à Neidenbourg (Prusse) en 1821. Il suivit les cours de philosophie et de théologie à l'université de Kœnigsberg; mais une fois ses études terminées, il renonça à l'état ecclésiastique, auquel il se destinait d'abord, pour se consacrer à des travaux purement littéraires. Gregorovius ne tarda point à se faire connaître par des ouvrages qui lui ont assigné un rang distingué parmi les écrivains actuels de l'Allemagne. En 1852, il partit pour l'Italie, parcourut ce pays dans tous les sens et l'étudia à la fois sous le rapport physique, politique et social. De retour en Prusse, il a continué ses publications, qui se distinguent par leur variété et par une solide érudition. Nous citerons de lui : *Werdomar et Wladislas* (Kœnigsberg, 1845); l'*Idée du polonisme* (1848); le *Wilhelm Meister de Gœthe envisagé au point du vue de son influence sur la société* (Kœnigsberg, 1849), livre dans lequel Gregorovius a non-seulement fait preuve d'une profonde intelligence du grand poëte, mais encore a apprécié de la façon la plus originale la société moderne; *Chants polonais et madgyars* (Kœnigsberg, 1849); la *Mort de Tibère* (Kœnigsberg, 1851), une de ses œuvres les plus remarquables; *Histoire de l'empereur Adrien et de son temps* (Kœnigsberg, 1851); la *Corse* (Stuttgard, 1854, 2 vol.); les *Poésies de Giovanni Meli de Palerme*, trad. en allemand (Leipzig, 1856); les *Tombeaux des papes à Rome* (Leipzig, 1857); *Euphoscon*, poëme épique en quatre chants sur Pompéi (Leipzig, 1858); *Histoire de la ville de Rome au moyen âge* (Stuttgard, 1859-1865, 5 vol.), ouvrage qui, par le fond comme par les qualités du style, est un véritable modèle d'histoire descriptive; *Histoires et scènes de la vie italienne* (Leipzig, 1856, 2 vol.); l'*Eté du Latium* (Leipzig, 1863); *Siciliana, excursions à Naples et en Italie* (Leipzig, 1865). Ces trois derniers ouvrages, réunis et publiés sous le titre de : *Années de voyage en Italie* (Leipzig, 1854-1865, 3 vol.), doivent être mis au rang des plus remarquables qu'on ait écrits sur l'Italie.

GREGOROWICZ (Jean-Kanty), littérateur polonais, né à Varsovie en 1818. Après s'être occupé d'agriculture, il devint, en 1850, collaborateur de la *Bibliothèque de Varsovie*, et, l'année suivante, principal rédacteur de la *Gazette quotidienne* et de la *Gazette agricole;* il fonda, en 1858, une feuille humoristique intitulée : les *Gaudrioles* (*Wolnė Zarty*), qui n'eut qu'une existence éphémère, puis dirigea le *Magasin des modes* de Varsovie et fit paraître en même temps, à dater de 1860, un journal populaire, le *Paysan*. Il a publié un grand nombre de romans de mœurs et de romans populaires, qui se recommandent par la facilité et la clarté du style, ainsi que par le but moral que leur auteur a toujours en vue : l'amélioration et l'instruction du peuple. Nous citerons, entre autres : *Scènes villageoises* (1852, 4 vol.); *Esquisses villageoises* (1854, 2 vol.); *Deux scènes de la vie de campagne* (1854, 2 vol.); le *Bon économe* (1855, 2 vol.); *Variétés* (1856, 2 vol.); les *Noces à la mode du jour*, comédie en un acte; les *Bavardages de M. le curé* (1861); le *Tambour de la maison* (1826), etc.

GREGORY (Jean), théologien et orientaliste anglais, né à Amersham (comté de Buckingham) en 1607, mort en 1646. Ses parents étaient fort pauvres et ne pouvaient satisfaire ses goûts précoces pour l'étude. Le jeune Gregory se fit recevoir comme serviteur au collége du Christ, à Oxford, et se distingua promptement par ses progrès. Il travaillait seize heures par jour et ne se délassait qu'en changeant de sujet d'étude. Il apprit ainsi l'histoire, les antiquités, l'hébreu, et put entrer dans les ordres. Protégé par le docteur Brian Duppa, doyen du collége du Christ, il obtint plusieurs bénéfices, qu'il perdit au commencement de la guerre civile, à cause de ses opinions royalistes. A la même époque, son bienfaiteur mourut. Gregory se retira dans les environs d'Oxford, en proie à la misère, oublié de tous ses amis et ne trouvant plus que dans l'étude quelque sujet de consolation. Il mourut dans cet état misérable, ce qui n'empêcha pas qu'on ne lui fît de somptueuses funérailles. On a de lui : *Tableau du droit civil et ecclésiastique* (Oxford, 1634, in-4°); *Remarques et observations sur quelques passages de l'Ecriture sainte* (Oxford, 1646); *Opera posthuma* (Londres, 1650, 1664, 1671, 1683, in-4°), recueil publié par Jean Gurgany, son ami, et contenant : un *Discours sur les soixante-dix interprètes; Episcopus puerorum in die Innocentium; De æris et epochis*, etc.

GREGORY (Jacques), mathématicien, né à Aberdeen (Ecosse) en 1638, mort en 1675. Il inventa, en 1663, le télescope à réflexion, qui a immortalisé son nom. On a de lui : *Optica promota* (Londres, 1663); *Exercitationes geometricæ* (Padoue, 1666); *Vera circuli et hyperbolæ quadratura* (Padoue, 1667), qui fut réimprimé la même année à Venise avec un autre traité : *Geometriæ pars universalis*, où l'auteur indique le premier une méthode pour la transformation des courbes. La Société royale de Londres lui ouvrit son sein; le gouvernement le nomma professeur à Saint-André, et plus tard à Edimbourg; l'Académie des sciences de Paris le proposa à Louis XIV pour une des pensions qu'il accordait aux savants les plus illustres de l'Europe (distinction que Gregory refusa par modestie). Les ouvrages mathématiques de J. Gregory appartiennent, les uns à l'ancienne géométrie, les autres à la géométrie des indivisibles. Les derniers, qui pourraient seuls offrir de l'intérêt aujourd'hui, sont bien au-dessous de ceux de Barrow et de Wallis. Le seul titre, très-sérieux, il est vrai, de M. J. Gregory à l'estime de la postérité consiste donc dans l'invention du télescope à réflexion, Newton s'étant borné, en 1666, à modifier l'instrument imaginé par notre auteur. Dans le télescope de Gregory, le miroir sphérique destiné à recevoir directement les rayons émanés de l'astre était percé en son centre d'une petite ouverture circulaire, par laquelle passaient ces rayons après leur réflexion sur le petit miroir, avant de se rendre à l'oculaire. Newton s'est borné à incliner de 45 degrés l'axe du petit miroir sur celui du grand, de façon à pouvoir placer l'oculaire sur un côté de l'appareil, et à éviter ainsi une déperdition inutile de lumière. Le principe sur lequel repose la construction de l'instrument, et dont Herschell a encore depuis modifié l'application, appartient tout entier à Gregory.

GREGORY (David), neveu du précédent, né à Aberdeen en 1661, mort à Maidenhead en 1708. Il fut aussi mathématicien et astronome. Ses principaux ouvrages sont : *Exercitatio geometrica de dimensione figurarum*, etc. (Edimbourg, 1684); *Catoptricæ et dioptricæ sphæricæ Elementa* (Oxford, 1695); enfin *Astronomiæ physicæ et geometricæ Elementa* (Oxford, 1702). Il était professeur de mathématiques à Edimbourg.

Son *Astronomie* est une simple exposition du système du monde d'après Newton. L'auteur s'y borne à suivre son grand modèle et à chercher à rendre plus élémentaires les démonstrations du livre des *Principes* et celles de la théorie des comètes de Halley. Il reprend, à la manière d'Huyghens, la description des apparences qu'offrirait le mouvement de notre système planétaire observé de différents postes.

GREGORY (Jean), médecin et moraliste, petit-fils du précédent, né à Aberdeen en 1724 mort en 1773. Il fut professeur à Edimbourg et premier médecin du roi pour l'Ecosse. Nous ne citerons de lui que les ouvrages suivants, traduits en français : *Essai sur les moyens de rendre les facultés de l'homme plus utiles à son bonheur*, trad. par Mlle de Kéralio (1775, in-12); *Observations sur les devoirs et la profession du médecin*, trad. par Verlac (1784, in-12); *Legs d'un père à ses filles*, trad. par Bernard (1781) et par l'abbé Morellet (1774 et 1800, in-12). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Edimbourg (1788, 4 vol. in-4°). — Son fils, Jacques GREGORY, médecin, né à Aberdeen en 1753, mort en 1821, professa son art à Edimbourg et devint membre de la Société royale de cette ville. On a de lui, entre autres écrits : *Conspectus medicinæ theoreticæ* (Edimbourg, 1776-1782, in-8°); *Philosophical and literary Essays* (Edimbourg, 1792, 2 vol. in-8°).

GREGORY ou **GREGORJ** (Joseph-Antoine DE), comte DE MARCORENGO, administrateur italien, né à Crescentino, près de Verceil, en 1687, mort dans cette ville en 1770. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il reçut une place de juge dans sa ville natale, puis fut nommé, en 1713, vice-auditeur général de guerre dans la Sicile. De retour en Piémont, Gregory devint successivement juge mage dans la vallée de Lucerne (1721), premier officier des finances (1730), intendant de l'armée, intendant de la maison du roi (1736), et enfin intendant général des finances du royaume (1740). En 1751, le roi Charles-Emmanuel lui donna, avec le titre de comte, les fonds nécessaires pour acheter la terre de Marcorengo. On a de lui quelques écrits : *Projet pour une nouvelle fabrication des monnaies* (1731); *Sur le moyen propre à procurer des pâtes d'argent* (1740); *Avis sur le système qu'il convient d'adopter pour la valeur des monnaies* (1756), etc.

GREGORY ou **GREGORJ** (Charles-Emmanuel DE), théologien et archéologue italien, fils du précédent, né à Crescentino en 1713, mort à Turin en 1789. Il fit partie de l'ordre de saint François, fut vicaire général des couvents du Piémont et conseiller du saint office (1781). Gregory a publié l'*Antichita di Crescentino* (Turin, 1770) et composé quelques autres écrits restés manuscrits. — Son frère, Jean-Dominique DE GREGORY, né à Turin en 1731, mort en 1802, entra dans la congrégation des oratoriens de Saint-Philippe. Il est l'auteur de *Fables morales* (Turin, 1770, 2 vol. in-12), qu'il publia sous le nom de Basilio Grazioso. — Le neveu des précédents, Jean-Laurent DE GREGORY, né à Turin en 1746, mort dans cette ville en 1817, fit ses études de droit, voyagea en France, en Angleterre, en Allemagne, puis fut, sous la domination française, préfet du département de la Stura (1801) et sénateur (1803-1814). On lui doit une *Statistique du département de la Stura*.

GREGORY (George), théologien et littérateur, né à Edernin (Irlande) en 1754, mort en 1808. Il fut placé dans une maison de commerce; mais ses goûts le poussaient vers une autre carrière, celle des lettres. Il reprit et continua ses études à l'université d'Edimbourg, fut admis au ministère sacré et nommé pasteur à Liverpool en 1778. Quatre ans après, il alla remplir les mêmes fonctions à Londres, à l'église de Saint-Gilles de Cripplegate. La dernière paroisse qu'il desservit fut celle de Westham, dans le comté d'Essex, et c'est là qu'il mourut. Il a consacré tous ses efforts à l'abolition de la traite des nègres. On a de lui : *Essais historiques et moraux* (1785, in-8°; 1788, 2 vol. in-8°); *Leçons sur la poésie sacrée des Hébreux* (1787, 2 vol. in-8°); *Vie de Chatterton, avec des notes critiques sur son génie et ses écrits* (1789, in-8°); *Histoire de l'Eglise* (1788-1795, 2 vol. in-8°); *Economie de la nature, expliquée et éclaircie d'après les principes de la philosophie moderne* (1796, 3 vol. in-8°); *Dictionnaire des arts et des sciences* (1806, 2 vol. in-4°); *Leçons astronomiques et philosophiques à l'usage de la jeunesse anglaise* (1797, in-12), etc.

GREGORY ou **GREGORJ** (Jean-Gaspard DE), écrivain et magistrat italien, né en Piémont en 1760, mort à Turin en 1846. Docteur en droit en 1792, il suivit quelque temps la car-

rière du barreau, occupa ensuite une chaire de droit et d'économie politique à Turin (1798), devint, en 1801, sous-préfet de Lanzo, puis fut nommé procureur impérial à Asti. En 1809, Gregory alla siéger au Corps législatif, à Paris, comme député du département de la Sésia, et, à l'expiration de son mandat, se rendit à Rome en qualité de président de la cour impériale (1811). Après les événements de 1814, ce magistrat vécut dans la retraite. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Solution du problème économico-politique concernant la conservation ou la suppression de la culture du riz en Lombardie et en basse Italie* (Turin, 1818, in-8°) ; *Storia della vercellese letteratura ed arti* (Turin, 1819-1824, 4 vol. in-4°) ; *Projet de code pénal universel suivi du système pénitentiaire* (Paris, 1832-1833, in-8°). On a également de lui plusieurs écrits dans lesquels il s'attache à démontrer que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* est Jean Gerson, moine bénédictin, abbé du couvent de Verceil au XIIIe siècle. Ses principaux ouvrages à ce sujet sont : *Mémoire sur le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ (Paris, 1827, in-4°) ; *Histoire du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ *et de son véritable auteur* (Paris, 1842, 2 vol in-8°).

GREGORY (Olinthus-Gilbert), mathématicien anglais, né à Yaxley (comté de Huntingdon) en 1774, mort en 1841. Il avait à peine dix-neuf ans lorsqu'il publia des *Leçons astronomiques et philosophiques* (1793), qui commencèrent à le faire connaître et le mirent en relation avec le savant Hutton. Cinq ans plus tard, il alla habiter Cambridge, y fonda une librairie, donna en même temps des leçons de géométrie et d'astronomie qui eurent un grand succès, et fut appelé, en 1801, à occuper, à l'Académie royale militaire, une chaire de mathématiques qu'il garda jusqu'en 1838. Gregory est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Traité de l'Astronomie* (1801), très-estimé ; *Traité de mécanique* (1806, 3 vol. in-8°) ; *Lettres sur l'évidence du christianisme* (1810, 2 vol. in-8°), plusieurs fois rééditées ; *Mathématiques pour les hommes pratiques* (1825), etc.

GREGORY ou **GREGORJ** (Jean-Charles), magistrat et écrivain français, né à Bastia (Corse) en 1797, mort en 1852. Envoyé à Rome par sa famille, il y étudia le droit civil et canonique, s'occupa en même temps de recherches sur les origines italiennes, puis se rendit à Paris pour s'y faire recevoir avocat. Pendant un séjour de huit années qu'il fit dans cette ville, il continua à s'occuper de droit, d'archéologie, d'histoire. Au bout de ce temps, il entra dans la magistrature, en qualité de juge auditeur à Bastia (1825), et fut successivement, depuis lors, juge à Sarlat, à Ajaccio, à Château-Thierry, conseiller à la cour de Riom (1835) et enfin à celle de Lyon (1837). Gregory avait fait à Paris la connaissance d'un de ses compatriotes, que ses talents, servis par la fortune, avaient porté au premier rang, le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie auprès de la cour de France. Egalement passionnés pour leur patrie commune, ces deux hommes commencèrent par doter la Corse de la collection des Mémoires laissés par ses chroniqueurs. En 1827, parut, sous le titre de : *Istoria di Corsica dell' arcidiacono Anton-Pietro Filippini, edizione revista, corretta ed illustrata, con inediti documenti* (Pise, 1827-1831, 5 vol. in-4° et in-8°), le texte expurgé et commenté du vieil auteur corse. Gregory, pour laisser en première ligne le nom de Filippini, avait modestement signé de ses initiales l'introduction mise en tête de cet ouvrage. Cette introduction fut signalée par le savant Botta comme un chef-d'œuvre de clarté et de concision ; elle valut à l'auteur les félicitations de tout le monde savant italien. Cette histoire de Filippini fut gratuitement distribuée aux communes de Corse et vint former le fonds de bibliothèque que chacune d'elles devait posséder. Peu après, Gregory donna une tragédie dont le héros était Sampieri d'Ornano, un des martyrs de la liberté corse. Le *Sampiero Corso* (Paris, 1832, in-8°) est une œuvre poétique qui n'était pas faite pour la scène. Gregory fit paraître ensuite : *Istoria di Corsica di Pietro Cirneo, sacerdote d'Aleria, recata per la prima volta in lingua italiana ed illustrata* (Paris, 1834, in-8°), traduction italienne d'un ouvrage écrit en latin. En 1843, il donna un ouvrage très-curieux pour l'histoire de la Corse : ce sont les *Statuti civili e criminali di Corsica* (Lyon, 1843, 2 tomes en 1 vol. in-8°). L'introduction mise en tête de cette réimpression fut très-appréciée en France. Elle parut en français dans la *Revue française et étrangère de législation, de jurisprudence et d'économie politique* (1843, t. X), et fut tirée à part sous le titre de *Coup d'œil sur l'ancienne législation de la Corse* (Paris, 1844, in-8°). Membre de plusieurs Académies, auxquelles il adressait de nombreux Mémoires, président du congrès scientifique de la France à Marseille, pour la section d'histoire, donnant à l'Académie de Lyon, tantôt des travaux juridiques, tantôt des fragments historiques, tels que *André Doria et la conjuration des Fieschi*, préparant dans le silence du cabinet des œuvres de premier ordre, l'*Histoire du commerce italien*, l'*Histoire du commerce des peuples maritimes*, l'*Histoire de la Corse*, Gregory abusait, par des travaux excessifs, de la puissante constitution dont la nature l'avait doué. Une maladie de la moelle épinière vint l'avertir qu'il était temps de prendre du repos, mais il était trop tard. Comme ressource extrême, on l'envoya prendre les eaux de Pietrapola, en Corse, où il mourut bientôt après.

GRÉGOU s. m. (gré-gou — mot provenç., qui signif. *grec*). Mar. Nom du vent grec, ou vent du nord-est, sur la Méditerranée.

GRÈGUE s. f. (grè-gue — de l'italien *grechesco*, à la grecque ; de *greco*, grec, des *grègues* ou *grèguesques* étant proprement des chausses faites à la façon grecque). Espèce de culotte sans brayette ; s'emploie souvent au pluriel pour désigner une seule culotte : *Les vastes* GRÈGUES *turques, la veste soutachée, la ceinture bariolée et hérissée d'armes, forment, avec des caprices individuels, le fond du costume des bachi-bouzoucks nègres.* (Th. Gaut.)

— Loc. fam. *Tirer ses grègues*, S'enfuir :

. . . . . Le galant aussitôt
Tire ses grègues, gagne en haut,
Mal content de son stratagème.

LA FONTAINE.

— **Encycl.** Du temps des armures de fer et sous le règne de Louis XI, on donnait le nom de *grègues* à des hauts-de-chausses sans brayettes, aux rabaches, dont les militaires avaient emprunté la mode des Grecs au temps des croisades. Les cuissards et les demi-cuissards recouvraient les *grègues*. Henri Estienne (*Nouveau langage français*) témoigne que, dans le XVIe siècle, les chausses à la grecque devenaient de mode parmi les citadins. Aux grecques ou *grègues* ont succédé les trousses, la culotte, le pantalon. Cependant les hussards portaient encore des *grègues* au milieu du siècle dernier. Les *grègues* s'attachaient avec un nœud de ruban nommé un *lie-grègues*, qui a longtemps servi d'enseigne aux marchands qui les vendaient, aux merciers. Dans le XVIIe siècle, ce *lie-grègues* figuré au-dessus des boutiques se transforma en une inscription qu'on prendrait volontiers pour un calembour plutôt que pour une altération : *A l'Y.* C'est là l'origine de ces *Y* symboliques qui sont devenus l'emblème de la mercerie, la marque de certaines marchandises, et dont les merciers eux-mêmes ont depuis longtemps perdu le sens.

GREIFF (Frédéric), chimiste et pharmacien allemand, né à Tubingue en 1601, mort en 1668. Il succéda à son père comme pharmacien, perfectionna la thériaque céleste de Duchesne, acquit une fortune considérable et reçut du duc de Wurtemberg le titre de conseiller. Ses principaux ouvrages sont : *Consignatio medicamentorum omnium quæ in officina prostant* (Tubingue, 1632, in-4°) ; *Decas nobilissimorum medicamentorum galenico-chymico modo compositorum* (Tubingue, 1641, in-4°) ; *Courte description d'une pharmacie de campagne très-commode* (Tubingue, 1642), etc. Il a laissé aussi quelques poésies.

GREIFFENBERG, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 66 kilom. N.-E. de Stettin, sur la rive gauche de la Réga ; 3,700 hab. Fabrication de toiles renommées, draps, serges et chapeaux. ‖ Ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 53 kilom. S.-O. de Liegnitz, sur la Queiss ; 2,600 hab. Fabrication de toiles ; commerce actif avec la Hollande et l'Allemagne du Nord. La ville se divise en deux parties : l'*Altstadt* (ville ancienne), fondée en 1242 et fortifiée en 1300 par Bolko ; la *Neustadt* (nouvelle ville), qui ne date que de 1592. L'église catholique, bâtie en 1512 et remaniée en 1605, renferme les tombeaux de la famille de Schaffgotsch. Une inscription sur la tour de l'hôtel de ville rappelle l'incendie de 1783, qui détruisit une partie de la cité. Aux environs s'élèvent les ruines du château de Greiffenstein.

GREIFFENHAGEN, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 19 kilom. S. de Stettin, sur le Regelitz ; 5,000 hab. Industrie agricole ; pêche.

GREIFRE, une des neuf filles de géant qui, dans la mythologie scandinave, engendrèrent le dieu Héimdale au bord de la terre.

GREIFSWALDE, en latin *Grypswaldia*, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 28 kilom. S.-E. de Stralsund, sur le Rick, qui y forme un port et la met en communication avec la mer Baltique ; 17,540 hab. Fabriques d'épingles, huile, tabac ; chantiers de construction ; salines produisant annuellement plus de 800,000 quintaux de sel ; commerce fort actif. Plus de 150 bâtiments entrent annuellement dans le port de Greifswalde. L'université de Greifswalde fut fondée, en 1456, par le duc de Poméranie Wratislas IX ; elle subsiste encore aujourd'hui, et se trouve fréquentée par une centaine d'étudiants. La ville possède, à côté de la haute école, un séminaire, un collége et un gymnase ; un cabinet d'histoire naturelle, un observatoire, un jardin botanique riche en plantes rares, un cabinet de minéralogie remarquable par ses échantillons de Suède et de Sibérie ; enfin une bibliothèque composée de plus de 40,000 volumes.

Fondée en 1233, cette ville, après avoir été entourée de murs par Wratislas, tomba, en 1631, au pouvoir des Suédois, auxquels elle fut enlevée, en 1679, par le grand électeur de Brandebourg. Ravagée par les Russes en 1713, elle tomba en la possession du Danemark en 1715 ; depuis 1815, elle appartient à la Prusse. Un chemin de fer met aujourd'hui cette ville en communication avec Stettin, Stralsund et Wolgart.

On remarque à Greifswalde : une colonne de 17 mètres de hauteur, érigée en 1856, en commémoration du 400e anniversaire de la fondation de l'université ; l'église Saint-Jacques, qui date du XIIIe siècle et renferme de curieux fonts baptismaux ; de vieilles maisons curieuses par leur architecture ; les belles promenades créées sur l'emplacement des anciennes fortifications. Dans les environs de la ville, les beaux ombrages des bois d'Eldena et de l'Elisenhain attirent les promeneurs. Le cercle de Greifswalde a une superficie de 987 kilom. carrés et une population de 55,728 hab.

GREILLADE s. f. (grè-lla-de ; *ll* mll. — rad. *griller*). Métall. Carburation de la mine dans les fourneaux à la catalane.

GREIZ, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Reuss-Greiz, à 90 kilom. S.-O. de Leipzig, sur la rive droite de l'Elster-Blanc ; 11,047 hab. Elle n'en comptait que 5,785 en 1834. Nombreuses fabriques de draps, lainages, brasseries. Greiz possède un château princier entouré d'un beau parc dans lequel se trouve un palais d'été. L'ancienne résidence, située sur une hauteur rocheuse, est devenue le siége du tribunal et de diverses autres administrations. On y remarque aussi un bel hôtel de ville moderne, construit en 1741, et une ancienne *commanderie* de l'ordre teutonique. Depuis 1865, Greiz communique par un embranchement avec le chemin de fer de l'Ouest de la Saxe.

GREIZ (PRINCIPAUTÉ de **REUSS-**), principauté d'Allemagne. V. REUSS.

GRÊLAGE s. m. (grè-la-je — rad. *grêler*). Techn. Action de grêler la cire, de la réduire en rubans ou en grains ; résultat de cette action. ‖ On dit aussi GRELOUAGE.

GRÉLASSON s. m. (gré-la-son). Comm. Nom donné, dans les houillères de la Loire, à la houille dont les morceaux ont un décimètre cube environ. ‖ On dit aussi GRÉLAT.

GRÊLE adj. (grê-le — lat. *gracilis*, mot que Curtius rapporte à la racine sanscrite *karç*, maigrir ; d'où aussi le sanscrit *karças*, maigre, décharné, grêle, le grec *kolekanos*, *kolokanos*, maigre, *kolossos*, grande statue, colosse). Long et menu : *Jambe* GRÊLE, *taille* GRÊLE. *Le lin a une tige haute d'un pied*, GRÊLE, *et d'une couleur glauque.* (A. Karr.) *La plupart des femmes des villes ont les bras et les cuisses trop* GRÊLES. (Maquel.)

Immobile sur son pied *grêle*,
L'ibis, le bec dans son jabot,
Déchiffre au bout de quelque stèle
Le cartouche sacré de Thot.

TH. GAUTIER.

Venez, boucs méchants,
Psylles aux corps *grêles*,
Aspioles frêles,
Comme un flot de grêles,
Foudre dans les champs.

V. HUGO.

— Par ext. Aigu et peu intense, en parlant du son : *Voix* GRÊLE.

La voix *grêle* des cymbales
Se mêlant par intervalles
Au bruit de la grande mer.

V. HUGO.

— Anat. Se dit de diverses parties du corps minces et longues : *Muscle* GRÊLE. *Apophyse* GRÊLE. ‖ *Intestin grêle*, Portion étroite de l'intestin, qui s'étend depuis l'estomac jusqu'au cæcum.

— Substantiv. Nom des deux muscles de la cuisse : GRÊLE *antérieur*, GRÊLE *interne*.

— s. m. Comm. Nom donné, dans le bassin du nord, à la houille dont les morceaux ont un décimètre cube environ, et que l'on appelle *grélat* ou *grélasson* dans les bassins du centre et de la Loire.

— s. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères carnassiers comprenant ceux qui ont le corps grêle et allongé, tels que les genres herpeste, mofette, martre et loutre. Syn. de VERMIFORMES.

— **Syn. Grêle, délié, fin**, etc. V. DÉLIÉ.

— **Grêle, fluet.** V. FLUET.

GRÊLE s. f. (grê-le — du lat. *gracilis*, petit, ou mieux de *grès*, qui a donné *grésil*). Météorol. Eau congelée qui tombe de l'atmosphère en grains arrondis : *Orage mêlé de pluie et de* GRÊLE. *La* GRÊLE *écrase quelquefois en un instant l'espoir des travaux de toute une année.* (Raspail.)

La plus belle moisson est sujette à la *grêle*.

RACAN.

La *grêle* en sautillant sur les toits retentit.

CASTEL.

— Fig. Grande quantité d'objets qui tombent très-dru : *Une* GRÊLE *de traits, de balles, de boulets. Une* GRÊLE *de coups.*

— *Comme la grêle*, *Comme grêle*, Rapidement et en grande quantité : *Dans les tranchées, les coups de fusil pleuvaient dru et menu* COMME GRÊLE. (Acad.) ‖ *Pire que la grêle*, *Méchant comme la grêle*, Extrêmement méchant. *Ce bambin est* MÉCHANT COMME LA GRÊLE.

— Techn. Lame d'acier plate et dentelée, dont le tabletier se sert pour grêler.

— **Encycl.** Météorol. Dès l'origine de la météorologie, on a donné une foule d'explications diverses de ce phénomène, et encore aujourd'hui les physiciens sont loin d'être d'accord entre eux. Comment comprendre que, pendant la belle saison et les jours les plus chauds, il tombe souvent des masses considérables de glace ? Pourquoi certaines contrées sont-elles ravagées par la *grêle* presque tous les ans, tandis que des localités adjacentes sont presque toujours épargnées ? La *grêle* se forme-t-elle dans les couches supérieures de l'atmosphère ou à une faible distance de la surface de la terre ? Telles sont les questions qui ont été soulevées et jamais résolues. On distingue ordinairement trois espèces de grêlons ; mais, pour prouver que cette distinction, fondée sur la grosseur des grêlons, n'a aucune valeur scientifique, il suffit de faire observer que l'on n'a jamais été tenté de faire des classes de neige différentes suivant leur diamètre. Les grêlons les plus petits sont désignés sous le nom de *grésil*. Ordinairement sphériques, ils atteignent rarement un diamètre de 0m,002. Les grêlons isolés sont opaques, souvent assez mous et d'une blancheur qui se rapproche de celle de la neige. Les plus gros sont quelquefois entourés d'une légère couche de glace ; ils tombent en hiver et au printemps, pendant la saison des pluies soudaines dites *grains* ; rarement ils accompagnent les orages. La véritable *grêle* a ordinairement la forme d'une poire ou d'un champignon terminé par une surface arrondie. C'est une masse opaque et analogue à la neige durcie. Les grêlons plus gros sont entourés d'une épaisse couche de glace et se composent de couches alternatives de neige et de glace. Aucun observateur n'a vu de grêlons formés de glace transparente ; tous parlent d'un noyau neigeux. Souvent les grains ressemblent à des pyramides sphériques ou pyramides à trois faces, terminées par une base qui est une portion de sphère. Les grains de grésil forment le centre des grêlons, et plusieurs physiciens croient que le grésil se métamorphose en grêlons à mesure qu'il descend dans l'atmosphère, par suite de l'addition de nouvelles couches de glace. Les grêlons dans lesquels la glace transparente domine sont des gouttes de pluie qui tombent des nuages amenés par les vents du sud et qui gèlent en traversant les couches refroidies de l'air voisines du sol. La grosseur des grêlons est souvent considérable ; mais il faut se demander si les masses que l'on trouve mentionnées dans les auteurs ne sont pas dues à l'agglomération d'un grand nombre de grêlons qui se sont réunis en tombant. Chaque année on trouve dans les journaux des nouvelles de grêlons énormes tombés dans divers lieux ; en voici quelques exemples. Le 29 avril 1697, on ramassa, dit Halley, dans le Flintshire, des grêlons pesant 120 à 130 grammes. Parent assure que l'on trouva dans le Perche, le 15 mai 1703, des grêlons de la grosseur du poing. Dans l'Amérique du Nord, suivant Olmsted, il tombe tous les ans des grêlons de la grosseur d'un œuf de poule. Pendant un temps de *grêle*, le 5 octobre 1831, il tomba à Constantinople des masses de la grosseur du poing. Une demi-heure après, quelques-unes pesaient encore 500 grammes. Il y a plus, une *grêle* enfonça, le 15 juin 1829, les toits des maisons à Cazorta, en Espagne ; les blocs de glace pesaient, dit-on, 2 kilogr. Il est probable que c'étaient des grêlons agglomérés ; on ne saurait en douter à l'égard d'une masse tombée en Hongrie le 8 mai 1802, et qui avait 1 mètre en long et en large et 7 décimètres de haut. On a quelquefois trouvé dans l'intérieur des grêlons des débris de paille, et en Islande de la cendre volcanique. On a aussi parlé de grêlons contenant du sulfure de fer et des oxydes de fer hydraté, mais le fait n'a pas été très-bien prouvé. Il est constant qu'il tombe de la *grêle* à toutes les heures du jour, mais qu'il en tombe surtout vers midi ou un peu après, au moment de la plus grande chaleur diurne. Les *grêles* nocturnes ne sont pas rares non plus. La *grêle*, de même que les pluies et les orages, ne survient pas avec une égale fréquence dans toutes les saisons. En y réunissant le grésil, qui ne diffère pas sensiblement de la grêle, nous trouvons qu'en Europe elle est d'autant plus rare qu'on s'éloigne davantage des côtes de la mer. En égalant à cent le nombre de fois qu'il grêle dans l'année, nous trouvons, pour les différentes saisons, les nombres proportionnels suivants :

DISTRIBUTION DES AVERSES DE GRÊLE DANS LES QUATRE SAISONS.

	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.
Angleterre . . .	45.5	29.5	3.0	22.0
France	32.8	39.4	7.0	20.7
Allemagne . . .	10.3	46.7	29.4	13.6
Russie.	0.9	35.5	50.6	13.0

Ainsi, en Angleterre, le grésil ou la *grêle* tombent principalement en hiver. En France, c'est au printemps que le grésil, connu à Paris sous le nom de giboulées, est très-fréquent. On a remarqué que très-souvent il

tombait de la *grêle* sur les montagnes, tandis que, dans les plaines environnantes, il pleuvait; cela tient évidemment à ce que les grêlons fondent avant d'arriver dans la plaine, et on regarde les larges gouttes de pluie qui tombent si souvent pendant les orages comme des grêlons fondus. La *grêle* précède en général les pluies d'orage, elle les accompagne quelquefois; jamais ou presque jamais elle ne les suit, surtout quand ces pluies ont eu quelque durée. Dans la zone tropicale, ce n'est que sur les hautes montagnes qu'on a constaté des chutes de *grêle;* il n'en tombe pas dans les plaines. Dans la plupart des cas, le phénomène de la *grêle* a un caractère local. Il est très-fréquent à l'issue des vallées profondes des Alpes, sur les monticules qui les séparent de la plaine. La campagne de Borgo-Franco, qui se trouve près du val d'Aoste, est ravagée presque toutes les années. A Clermont, au pied du Puy de Dôme, la *grêle* tombe fort souvent, tandis que, sur les hauteurs, distantes d'une demi-lieue, on ne cite qu'une seule averse dans l'espace de vingt-trois ans. Il y a de grands orages pendant lesquels la *grêle* tombe sur une vaste étendue de pays, mais ils sont heureusement rares.

Aucune théorie n'est parvenue jusqu'à présent à rendre compte de la formation de la *grêle*. Guyton de Morveau avait dit qu'elle provenait du refroidissement subit occasionné par l'évaporation des couches supérieures d'un nuage. La seule théorie qui tienne compte de toutes les circonstances du phénomène est celle de Volta. Pour expliquer comment la *grêle* pouvait se former au-dessous de la région des neiges éternelles, et pendant la saison la plus chaude, il admet qu'elle est due : 1° à l'évaporation favorisée par les rayons solaires qui frappent la partie supérieure du nuage; 2° à la sécheresse de l'air qui est au-dessus; enfin, à la tendance des vésicules de vapeur à devenir élastiques, puisqu'elles se repoussent entre elles; 3° à l'état électrique du nuage qui, dit-il, favorise l'évaporation.

La sécheresse de l'air qui se trouve au-dessus du nuage est une condition essentielle de la formation de la *grêle*, car sans cela la vapeur élastique se condense à mesure qu'elle se forme, dégage une grande quantité de chaleur latente, et le refroidissement n'est pas aussi intense. Volta admet, en outre, la condition que le soleil frappe la partie supérieure du nuage, et explique de cette manière pourquoi la grêle tombe presque toujours pendant le jour. Sous ces influences, il se forme des flocons de neige qui sont pour ainsi dire les embryons des grêlons. Pour expliquer leur accroissement, il admet l'existence nécessaire de deux nuages superposés; le nuage supérieur est formé par la condensation de la vapeur produite de la couche inférieure. Les couches se chargent d'électricité opposée. Pour se rendre compte de la formation des grêlons, Volta se fonde sur l'expérience bien connue de la danse des pantins. Tout le monde sait, en effet, que, si l'on fixe au conducteur d'une machine électrique une plaque de cuivre horizontale et qu'on place à quelque distance une autre plaque communiquant avec le sol, des corps légers placés entre les deux plaques étant alternativement attirés et repoussés, s'élancent continuellement d'une plaque à l'autre. Suivant Volta, la même chose se passe entre les nuages orageux.

Les particules de deux nuages sont renvoyées de l'un à l'autre par des attractions et des répulsions électriques et finissent par acquérir un poids suffisant pour obéir aux lois ordinaires de la pesanteur. Volta admettait que, dans ce mouvement de va-et-vient, les gouttes solidifiées se grossissent au contact des vapeurs qu'elles rencontrent. On objecte à Volta que, d'après son hypothèse, il devrait grêler en été beaucoup plus souvent, puisque, à cette époque de l'année, les rayons du soleil sont plus ardents, et par conséquent plus capables de produire l'évaporation qu'il admet. Comment concevoir ensuite que des blocs de glace de 200 à 300 grammes soient repoussés d'un nuage inférieur à un nuage supérieur, et réciproquement, sans se frayer un passage? Et si l'intensité électrique est assez grande pour projeter de tels corps, pourquoi ne suffirait-elle pas pour produire une décharge entre les deux nuages? Les grêlons, d'ailleurs, établiraient la communication. S'il est peu probable que la formation de la *grêle* soit due à l'électricité, on comprend l'inutilité des paragrêles, grandes perches destinées à soutirer l'électricité de l'atmosphère et à empêcher la formation des grêlons. Les forêts ne sont-elles pas une réunion de paragrêles vivants? Cependant, elles ne sont pas épargnées par la *grêle*. On a remarqué qu'avant les averses de *grêle* on entendait un bruit semblable à un roulement; Volta, dans sa théorie, explique ce bruit en le disant produit par le choc des grêlons qui sont repoussés de l'un à l'autre nuage.

D'après les observations et les explications de M. Lecoq, il semblerait que la *grêle* se forme toujours pendant les vents d'impulsion et non d'inspiration; qu'il faut deux nuages superposés et deux vents différents pour produire le phénomène; que les grêlons voyagent horizontalement, poussés par un vent très-froid, et qu'il est probable que le nuage supérieur soutient, par son influence électrique, le nuage inférieur, presque entièrement solidifié; que le bruit que l'on entend dans l'atmosphère au moment où il va grêler, et que les physiciens comparent à celui d'un sac de noix fortement secoué, ne vient pas du choc des grêlons les uns contre les autres, mais de la vitesse avec laquelle ils traversent l'air.

On s'explique mieux la formation de la *grêle* depuis la découverte faite par les aéronautes de couches atmosphériques très-froides (le thermomètre marquant — 40°) à des hauteurs relativement faibles et en plein été. Ces couches sont remplies de petites aiguilles de glace qui, réunies, peuvent former le noyau des grêlons, sur lesquels, dans d'autres couches, vient se solidifier la vapeur. L'existence de tourbillons provenant de la rencontre de courants opposés, principalement équatoriaux et polaires, explique la suspension et même l'ascension, par un mouvement en spirale, des grêlons qui se forment. On a vu des feuilles et de petites branches arrachées par l'ouragan retomber à quelque distance, recouvertes d'une couche de glace. Les courants qui engendrent ces tourbillons sont, en général, avant leur mélange, dans des conditions électriques opposées; aussi remarque-t-on qu'il grêle rarement sans qu'on entende le tonnerre et que, pendant l'averse, l'électricité varie souvent, non-seulement d'intensité, mais encore de nature.

GRÊLÉ, ÉE (grê-lé) part. passé du v. Grêler. Ravagé par la grêle : *Pays* GRÊLÉ. *Campagne* GRÊLÉE.

> En Champagne, en Bourgogne,
> Les coteaux sont *grêles*.
>
> BÉRANGER.

— Criblé de cicatrices de petite vérole : *Homme fort* GRÊLÉ. *Visage* GRÊLÉ, *tout* GRÊLÉ. ‖ Substantiv. : *Une laide* GRÊLÉE.

— Fam. Qui a éprouvé de grands malheurs : *Je suis* GRÊLÉ, *tout est tombé sur moi.* ‖ Misérable, piètre : *Il a l'air bien* GRÊLÉ.

— Blas. Se dit des couronnes dont le cercle est surmonté d'un rang de perles, comme celles des comtes et des marquis : *Couronne* GRÊLÉE.

— Techn. *Peigne* GRÊLÉ, Celui dont les dents sont arrondies. ‖ *Cire* GRÊLÉE, Celle qui est mise en rubans.

— s. f. Moll. Nom vulgaire de la porcelaine neigeuse.

GRELEAU s. m. (gre-lô). Sylvic. Nom donné, dans quelques localités, à un baliveau d'un mètre de tour.

GRÊLER v. unipers. (grê-lé — rad. *grêle*). Tomber de la grêle : *Un paysan croit qu'il* A GRÊLÉ *par hasard dans son champ; mais un philosophe sait bien qu'il n'y a point de hasard, et qu'il était impossible, dans la constitution de ce monde, qu'il ne* GRÊLÂT *pas ce jour-là en cet endroit.* (Volt.)

— v. n. ou intr. Faire tomber la grêle : *C'est Dieu qui tonne et qui* GRÊLE.

— Loc. prov. *Grêler sur le persil*; Exercer son pouvoir, son autorité, sa critique contre des gens faibles ou sur des choses qui ne le méritent pas : *Qu'un roi fasse des épigrammes contre les rois, cela peut même aller jusqu'aux ministres, mais il ne devrait pas* GRÊLER SUR LE PERSIL. (Vol.)

— v. a. ou tr. Dévaster par la grêle : *Je crains que cet orage ne* GRÊLE *nos vignes.* (Acad.)

— Cribler de cicatrices de petite vérole : *La petite vérole l'*A GRÊLÉE.

— Techn. *Grêler un peigne*, En arrondir les dents dans le sens de la longueur. ‖ *Grêler de la cire*, La réduire en rubans, afin de la blanchir plus facilement. ‖ On dit aussi GRELONNER.

GRELET s. m. (gre-lè — rad. *grêle*). Techn. Marteau de maçon.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

GRELETTE s. f. (gre-lè-te — rad. *grêle* adj.). Techn. Lime de petite dimension, dont il existe un très-grand nombre de variétés, servant spécialement pour travailler dans les découpures : *Les* GRELETTES *ne s'emmanchent pas comme les autres limes : on les manœuvre en les tenant par une longue queue.*

— Ornith. Nom donné dans le Nord, à Dunkerque et aux environs, à un bécasseau de la plus petite espèce.

GRÊLIER s. m. (grê-lié — rad. *grêle* s. f.). Artill. Ancien canon, qu'on chargeait toujours à mitraille.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant une sorte de cor de chasse.

GRELIN s. m. (gre-lain — allem. *greling*, même sens). Mar. Cordage commis deux fois, et dont la grosseur est inférieure à celle du câble qui porte l'ancre.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de gade, appelée aussi LIEU.

GRELLET-BALGUERIE (Charles-Louis), magistrat, économiste et littérateur français, né à Bordeaux en 1820. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, tout en s'occupant de journalisme et de travaux littéraires. En 1852, M. Theodore Ducos le fit nommer juge de paix du canton du Moule, à la Guadeloupe, d'où il passa, en qualité de juge, au tribunal civil de la Basse-Terre (1854). Pendant un séjour de huit ans dans nos colonies des Antilles, M. Grellet-Balguerie s'attacha à en étudier les intérêts et l'histoire, et introduisit à la Guadeloupe la culture du coton longue-soie, qui s'y propagea rapidement. Les beaux produits qu'il obtint, et qu'il envoya aux expositions universelles de Paris (1855) et de Londres (1862), lui valurent des récompenses du jury, ainsi qu'une médaille d'or, frappée pour lui par ordre du ministre de la marine (1857). En même temps, il devint délégué des colonies pour les cultures tropicales, et reçut diverses missions du gouvernement. De retour en France, M. Grellet a rempli successivement les fonctions de juge d'instruction près du tribunal de La Réole et de juge au tribunal de Lavaur (1866). A partir de cette époque, ce magistrat consacra la plus grande partie de ses loisirs à des études historiques et archéologiques dans la Gironde. C'est à lui, notamment, qu'on doit la découverte, à Caudriot, dans la Gironde, des ruines de la villa de Cassinogilum, où Louis le Débonnaire avait longtemps séjourné. M. Grellet-Balguerie est membre correspondant de la Société des antiquaires de France. Indépendamment d'articles littéraires, de mémoires insérés dans les *Comptes rendus* de diverses sociétés savantes, de rapports adressés au prince Napoléon, alors ministre de l'Algérie et des colonies, et insérés dans le *Moniteur officiel*, enfin d'excellents articles sur les produits coloniaux, publiés dans le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, on doit à M. Grellet Balguerie : *Aux ponts de Cé, l'amour et la mort* (1850, in-8°), légende en vers; *Une larme du sire de Lansac* (1860, in-8°), roman historique; *Essai sur les poésies gasconnes de Mesle-Verdié, poëte bordelais* (1860, in-8°); les *Coutumes de La Réole en* 1255 (1862, in-8°); le *Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre de La Réole, du* IXe *au* XIIe *siècle* (1864, in-4°), etc.

GRELLET DU MAZEAU (Jean-Baptiste-Michel), jurisconsulte et écrivain français, né à Aubusson (Creuse) en 1777, mort à Limoges en 1852. Il faisait son droit à Paris lorsqu'il fut incorporé dans les canonniers de marine, à Brest. Pendant son séjour dans cette ville, il inventa un bateau plongeur destiné à opérer des reconnaissances sur les côtes d'Angleterre, et sur lequel Monge présenta un rapport à l'Institut. Étant parvenu à se faire remplacer, Grellet acheva son droit, fut nommé, en 1808, juge au tribunal d'Aubusson, et obtint, vers 1839, un siége de conseiller à la cour d'appel de Limoges. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur la souveraineté* (Paris, 1834); *Traité de la diffamation, de l'injure et de l'outrage* (1847, 2 vol. in-8°), fort estimé; *Des phases de la dot* (1848). On trouve des articles de lui sur des matières historiques dans les *Bulletins de la Société archéologique et historique du Limousin.*

GRELLET DU MAZEAU (Etienne-André-Théodore), magistrat et écrivain français, parent du précédent, né à Aubusson (Creuse) en 1804. Tout en étudiant le droit à Paris, il collabora à divers petits journaux littéraires, à la *Pandore*, à la *Lorgnette*, se fit recevoir licencié, puis retourna dans son département, y suivit la carrière du barreau, et fonda, en 1827, l'*Album de la Creuse*, journal politique, dans lequel il défendit les idées libérales. Après la révolution de Juillet 1830, M. Grellet du Mazeau entra dans la magistrature, remplit diverses fonctions, et, en dernier lieu, celles de président de chambre à la cour de Riom. Ce magistrat distingué est devenu président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Outre un grand nombre d'articles insérés dans la *Gazette des tribunaux*, la *Revue de la législation* et autres recueils de jurisprudence, on lui doit : le *Barreau romain* (1858, in-8°), et deux études littéraires savantes et curieuses : *Comme on écrit l'histoire*, critique de l'*Histoire de César* de Lamartine; *Des noms propres chez les Romains.*

GRÊLOIR s. m. (grê-loir — rad. *grêler*). Techn. Vase de fer-blanc, percé de trous, avec lequel on grêle la cire.

GRÊLON s. m. (grê-lon — rad. *grêle*). Grain de grêle : *De gros* GRÊLONS. *Être blessé par les* GRÊLONS.

— Pathol. V. CHALAZE.

GRÊLONNAGE s. m. (grê-lo-na-je — rad. *grêlonner*). Techn. Action de grêlonner la cire.

GRÊLONNÉ, ÉE (grê-lo-né) part. passé du v. Grêlonner : *Cire* GRÊLONNÉE.

GRÊLONNER v. a. ou tr. (grê-lo-né — rad. *grêlon*). Techn. Réduire en grains, en parlant de la cire : GRÊLONNER *de la cire.*

GRELOT s. m. (gre-lo — L'origine de ce mot est incertaine. Quelques-uns le regardent comme un diminutif de l'ancien français *grele* ou *graile*, son grêle, trompette. Diez donne pour étymologie le latin *crotalum*, petite sonnette. Joubert cite dans son *Glossaire* les mots du Berry *grelaud*, creux, vide, *grelôt*, *grelaud*, petit pot de terre, probablement de *graul*, vase). Sorte de petite sonnette ronde et creuse, percée de trous, renfermant un morceau de métal qui la fait résonner dès qu'on l'agite : GRELOT *de cuivre, d'argent. Collier à* GRELOTS.

> . . . . . J'ai par les monts bercé mes douleurs folles
> Au *grelot* bruissant des mules espagnoles.
>
> L. BOUILHET.

— Attribut de la folie; grain de folie; signe de folie : *On représente la Folie tenant une marotte ornée de* GRELOTS. (Acad.) *Combien de sortes de diverses folies parmi les hommes! Il est vrai que j'ai mon* GRELOT *aussi.* (Dider.)

> Des erreurs de l'humaine espèce
> Dieu veut que chacun ait son lot;
> Même au manteau de la sagesse
> La folie attache un *grelot.*
>
> BÉRANGER.

— *Attacher le grelot.* V. ATTACHER.

— Comm. *Fil au grelot*, Fil à broder les toiles fines, que l'on tire de Doort, en Hollande.

— Bot. *Fleurs en grelot*, Fleurs ayant la forme d'un grelot : *Plusieurs espèces de bruyères ont les* FLEURS EN GRELOT. (Acad.) ‖ *Grelot blanc*, Nom vulgaire de la nivéole ou perce-neige.

GRELOT (Guillaume-Joseph), dessinateur français, né vers 1630. Il était depuis quelque temps à Constantinople lorsqu'il s'attacha au célèbre Chardin (1671), avec qui il visita la Crimée, la Circassie, la Mingrélie, la Perse et une partie de l'Inde. En 1776, il se sépara de ce voyageur et revint à Paris, après avoir séjourné de nouveau à Constantinople. On doit à Grelot les figures qui ont été ajoutées au *Voyage* de Chardin, et un ouvrage intéressant et bien écrit, intitulé : *Relation nouvelle d'un voyage de Constantinople* (Paris, 1680, in-4°, avec plans et figures).

GRELOTTANT, ANTE adj. (gre-lo-tan, an-te — rad. *grelotter*). Qui grelotte, qui tremble de froid : *Une femme toute* GRELOTTANTE.

GRELOTTER v. n. ou intr. (gre-lo-té — rad. *grelot*, par comparaison du claquement des dents avec le son d'un grelot). Trembler de froid : GRELOTTER *de froid, de fièvre. Le ciel était sombre, le vent glacial irritait la fibre des hommes et les prédisposait à la colère; les gardes nationaux* GRELOTTAIENT *sous leurs armes.* (Lamart.)

GRELOU s. m. (gre-lou — rad. *grêler*). Techn. Vase dans lequel on grêle la cire. ‖ On dit aussi GRÊLOIR.

GRELOUAGE s. m. (gre-lou-a-je). Techn. V. GRÊLAGE.

GRELOUER v. a. ou tr. (gre-lou-é). Techn. V. GRÊLER.

GRELUCHON s. m. (gre-lu-chon — rad. *grelu* ou mieux un *saint Greluchon*, auquel les femmes demandaient autrefois la fécondité. Ce qui rend cependant cette explication moins probable, c'est que les maîtresses des greluchons n'intercèdent auprès d'eux ni d'aucun saint pour être rendues fécondes). Amant d'une femme entretenue par un autre : *La tête me tourne; je ne sais comment faire avec les dames, qui veulent que je loue leurs cousins et leurs* GRELUCHONS. (Volt.)

GRÉMENT s. m. (gré-man). Mar. V. GRÉEMENT.

GRÉMIAL s. m. (gré-mi-al — du lat. *gremium*, giron). Liturg. Morceau d'étoffe qu'on met sur les genoux de l'évêque officiant, lorsqu'il est assis : *Des* GRÉMIAUX *brodés d'or.*

GRÉMIAN (Antoine DUPLEIX, plus connu sous le nom de), capitaine huguenot, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il se distingua par sa belle défense de Sommières. La nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy étant parvenue dans le Midi, Grémian se hâta de fortifier son château de Lecques, puis s'empara de Sommières, grâce aux intelligences qu'il avait dans cette place. Damville fut envoyé pour reprendre Sommières; il comptait en venir à bout en peu de jours; mais il comptait sans la valeur de Grémian et sans la résolution prise par les assiégés de mourir plutôt que de capituler. Le 11 février 1573, il investit la place avec 4,000 hommes, selon de Thou, avec 10,000, selon d'autres historiens. Une première attaque fut repoussée par les assiégés. Une seconde ne fut pas plus heureuse. Grémian espérait que son adversaire se rebuterait, mais il l'espérait en vain. Il se hâta donc de renforcer sa petite troupe. « Néanmoins, comme la muraille ne présentait plus qu'un monceau de ruines, et que les assiégés manquaient non-seulement de vivres, mais de poudre, à tel point qu'ils ne pouvaient tirer le canon que de loin en loin, et qu'ils chargeaient à peine leurs mousquets, il fut décidé dans un conseil de guerre que Saint-Ravi et Mauduel se rendraient au camp catholique pour traiter de la capitulation; mais Damville, qui venait, de son côté, de recevoir un renfort de troupes gasconnes, refusa toute composition, et fit donner un nouvel assaut. » (*France protestante.*) La place ne fut emportée qu'après deux mois d'une résistance héroïque. Grémian se retira à Anduze avec 1,000 hommes; de là, il alla à Nîmes, où il tint tête à Damville. En 1575, déguisé en pêcheur avec quelques-uns des siens, il s'empare d'Aigues-Mortes; en 1577, il défend vaillamment Montpellier, en 1584, il se distingue au siége de Clermont-de-Lodève; il chasse de Cette le corsaire Barbe-

rousse en 1586. Enfin, d'année en année, il accomplit de brillants exploits jusqu'en 1597, époque où l'histoire perd ses traces.

GREMIL s. m. (gre-mil — Probablement du latin *granum milii*, grain de mil. Cependant Ménage signale la forme *grenil*, et Lehéricher pense que *grenil* vient de ce que la *graine* est la partie la plus caractéristique de cette plante). Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées : *Le* GREMIL *officinal est appelé vulgairement* herbe aux perles. (De Jussieu.)

— **Encycl.** Les *gremils* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles simples et alternes, à fleurs axillaires, solitaires ou groupées en épis terminaux munis de bractées; le fruit se compose de quatre nucules distinctes, osseuses et comme pierreuses, lisses ou rugueuses, placées au fond du calice persistant. Ce genre renferme une trentaine d'espèces qui, pour la plupart, habitent les zones tempérées; un petit nombre se trouve entre les tropiques. La plus connue est le *gremil officinal*, plante annuelle, haute de 0m,50 environ, à feuilles lancéolées et velues, à fleurs petites et blanchâtres; ses petits fruits sont très-durs, luisants et d'une belle couleur grise, ce qui a valu à la plante le nom vulgaire d'*herbe aux perles*. La graine a un goût farineux et visqueux; elle est réputée apéritive et diurétique; à l'époque où l'on voulait à toute force trouver des analogies entre les caractères extérieurs des plantes et leurs propriétés médicinales, on attribuait aux fruits de celle-ci la vertu de dissoudre la pierre. L'émulsion de ses graines passe encore pour détersive, émolliente et rafraîchissante. Enfin, on l'a vantée contre les coliques venteuses et néphrétiques, la gonorrhée, l'âcreté d'urine, etc., et pour faciliter les accouchements. Quelques personnes font une sorte de thé avec les feuilles et les sommités de cette plante. Bien que peu ornementale, elle produit un certain effet, par ses fruits, dans les jardins paysagers. Les bestiaux ne la mangent pas. Comme ce *gremil* est très-abondant dans certaines localités, on pourrait l'utiliser pour faire de la litière ou pour chauffer les fours.

Le *gremil des champs* ressemble beaucoup à l'espèce précédente; mais il s'en distingue par sa taille un peu moins élevée et par ses fruits ridés et tuberculeux. Il est répandu dans toute l'Europe, croît dans les champs un peu arides, et fleurit au printemps. Il possède des propriétés analogues à celles du *gremil officinal;* sa racine renferme en petite quantité un principe tinctorial rouge; d'après Linné, les jeunes paysannes suédoises l'emploient pour se colorer le visage. Une espèce plus remarquable à cet égard est le *gremil tinctorial*, dont la racine est employée en pharmacie et dans l'art culinaire, sous le nom d'*orcanette*.

GREMILLE s. f. (gre-mi-lle; *ll* mll.). Ichthyol. Genre de poissons, voisin des perches : *La chair de la* GREMILLE *est encore plus estimée que celle de la perche.* (A. Guichenot.) ‖ On dit aussi GREMEUILLE.

— **Encycl.** Les *gremilles* se distinguent des perches surtout par leur tête caverneuse et par leur dorsale unique. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, toutes de petite taille, qui habitent les eaux douces et aussi les mers de l'Europe. La *gremille commune*, fréquemment appelée *gremeuille*, *chagrin*, *entrecri*, *ogier*, est aussi désignée quelquefois sous les noms de *perche goujonnée* ou *goujonnière*, *goujon-perchat*, etc. Elle doit ces derniers noms à un préjugé fort répandu parmi les pêcheurs, qui regardent ce poisson comme un hybride de la perche et du goujon. C'est un assez joli poisson, qui ne dépasse guère la longueur de 0m,20; son corps, moins comprimé et plus oblong que celui de la perche, présentant, quand il est vu de profil, une courbe régulière, est ordinairement revêtu d'assez grandes écailles; la tête, qui en est complétement dépourvue, est très-massive comparativement à celle de la perche; les mâchoires sont munies d'une large bande de fortes dents en velours, presque en carde. Des nageoires épineuses constituent pour la *gremille* de véritables armes défensives, qui la protégent contre les attaques des poissons voraces. La couleur de la *gremille* est d'un fauve tirant au brun olivâtre sur le dos, au vert d'aigue-marine sur la tête, avec des tons dorés sur les flancs, une teinte rosée sous la gorge et la poitrine, et des reflets chatoyants d'un effet agréable.

La *gremille* se trouve dans presque tous les cours d'eau du centre et du nord de l'Europe; elle se tient fréquemment aux confluents des petites rivières tributaires des grands fleuves. Il semblerait, d'après l'observation de M. Blanchard, que la *gremille* descend peu à peu vers le sud et se montre aujourd'hui dans des régions où on ne la voyait pas auparavant. Il ne paraît pas qu'elle ait été connue des anciens. Observée, dit-on, pour la première fois en Angleterre, vers 1460, elle n'est pas mentionnée par Rondelet; Belon la croyait étrangère aux eaux de la France. Elle n'aurait paru dans la haute Seine qu'au commencement du siècle actuel, et n'est connue à Avignon que depuis peu d'années. On ne l'a pas encore trouvée dans le midi de l'Europe.

Les habitudes de la *gremille* se rapprochent assez de celles de la perche. Elle ne se montre guère qu'à partir du mois de mars, et on la prend peu pendant toute la belle saison. Aux approches de l'hiver, elle se retire dans la profondeur des eaux. Elle aime surtout les eaux courantes, à fond de sable; on dit aussi qu'on la trouve dans les eaux dormantes et même dans les marais, en un mot, d'après Cuvier, dans toutes sortes d'eaux; mais cette dernière assertion paraît peu exacte. La *gremille* se nourrit de petits poissons, d'insectes et de vers. L'époque du frai dure, pour cette espèce, depuis la fin de mars jusqu'en mai; souvent alors on la voit en troupes nombreuses, d'où l'on peut conclure que les mâles suivent les femelles pour féconder les œufs après la ponte. Ces œufs sont très-nombreux et agglutinés en chapelet comme ceux de la perche. La femelle recherche, pour les déposer et les cacher, les endroits voisins de la rive et bien garnis d'herbes et de roseaux.

La *gremille* a la vie très-dure, et résiste à un séjour assez prolongé hors de l'eau; on dit même que, devenue roide et comme morte par le froid, elle se remet en mouvement quand on la plonge dans le liquide. Aussi est-elle très-facile à transporter. Cette circonstance devrait engager à la multiplier dans les viviers, où elle ne peut guère être nuisible, vu sa petite taille; elle servirait, au reste, à arrêter la trop grande multiplication du fretin. On croyait autrefois qu'elle *brûlait* et faisait périr les autres poissons; ce préjugé n'a plus cours.

La chair de la *gremille* est vantée pour son bon goût et sa légèreté; on la regarde comme un des aliments les plus sains que puisse fournir la classe des poissons; elle est excellente, de quelque manière qu'on la prépare. On assure que, dans les parties des fleuves voisines de la mer, la *gremille* devient plus grande et de meilleur goût.

On trouve dans le Danube et dans ses affluents une espèce de *gremille*, appelée *schrætz*. Ses habitudes sont les mêmes et sa chair est aussi bonne que celle de l'espèce commune; mais elle est moins facile à transporter, car elle meurt dès qu'on la tire de l'eau.

GREMILLET s. m. (gre-mi-llè; *ll* mll. — dimin. de *gremil*). Bot. Nom vulgaire du myosotis.

GRÉMONVILLE, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. d'Yerville, arrond. et à 10 kilom. d'Yvetot; 500 hab. Eglise construite au siècle dernier, aux frais du président d'Acquigny. Le clocher est surmonté d'une flèche gracieuse, entourée de clochetons. Les sculptures du fronton représentent la *Pêche miraculeuse*.

GRÉMONVILLE (Nicolas BRETEL, sieur DE), diplomate, président au parlement de Rouen, né à Rouen en 1606, mort en 1648. Il fut ambassadeur à Venise, puis à Rome, et enfin à Vienne. Il a laissé, en manuscrit, le récit de ses négociations, ainsi qu'une *Relation de la bataille de la Marfée*, qu'on trouve dans les *Mémoires* de Montrésor (Leyde, 1665).

GRENACHE s. m. (gre-na-che). Vitic. Variété de raisin noir à gros grains. ‖ Autre variété blanche du même raisin. ‖ *Vin de grenache*, ou simplement *Grenache*, Vin de liqueur très-estimé, que l'on fait avec ces raisins : *Boire du* GRENACHE.

— **Encycl.** *Grenache* est à la fois le nom d'un cépage et celui d'un vin. Le *grenache* cépage est appelé *alicante* dans le Gard et dans l'Hérault, *roussillon* dans plusieurs départements du midi de la France. Le *grenache* noir est sujet à couler en fleur dans les plaines; sa grappe est irrégulière, ramassée, ailée, à grains peu serrés, égaux, arrondis, bleu noirâtre, très-fleuris, précoces, juteux et sucrés. Le *grenache* blanc est une variété du précédent; il en a les caractères, mais il est moins précoce.

Ces deux cépages sont cultivés dans tout le midi de la France; ils ne servent pas seulement à fabriquer le vin qui porte leur nom, mais ils entrent encore dans la composition de tous les bons vins du Midi.

Dans le royaume d'Aragon, le vin de *grenache* semble être fabriqué depuis la plus haute antiquité. C'est un vin délicat, couleur œil de perdrix. On le tire principalement des vignobles de Sabayes et de Carignena. Il est considéré comme tenant le milieu entre les vins secs et les vins doux de Paxarète, tant par son goût que par sa consistance.

Certains auteurs croient le *grenache* d'origine française; on doit reconnaître au moins que ce vin a joui d'une grande et ancienne réputation dans notre pays, puisqu'au moyen âge nous le voyons nommé dans plusieurs fabliaux. Dans l'un, on le cite parmi les quatre *maîtres vins :*

> C'est vin grec et vin de *garnache*,
> Vin muscadet et vin de Chypre.

Et plus loin :

> Elle est du lignage *garnache*,
> Qui est un des grands vins du monde.
> (La *Desputoison du vin et de l'iave.*)

On connaît plusieurs manières de fabriquer le *grenache*. En Espagne, on ne lui fait, pour ainsi dire, subir aucune préparation, tandis que chez nous on le soumet à une manipulation assez minutieuse.

Les départements français qui produisent le *grenache* sont : le Gard, les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, le Vaucluse, etc.

Le *grenache* est rouge; mais sa couleur, moins foncée que celle des autres vins du Midi, se modifie à mesure qu'il vieillit. Il devient léger et fin. Les vignobles de Bagnols, de Cosperons et de Collioure (Pyrénées-Orientales) produisent les meilleurs *grenaches* français. Devenu très-vieux, le *grenache* constitue le *rancio*.

GRENADE s. f. (gre-na-de — lat. *granatum*, sous-entendu *malum*, pomme à grains). Bot. Fruit du grenadier : *Les* GRENADES *sont d'une saveur aigrelette agréable.* (C. d'Orbigny.) *Le suc de* GRENADE *est excellent pour précipiter la bile.* (V. de Bomare.) *La* GRENADE *doit rester sur l'arbre jusqu'à sa parfaite maturité.* (T. de Berneaud.)

— Art milit. Petit globe creux, rempli de poudre, que l'on jette au milieu des ennemis, pour qu'il y éclate : GRENADE *à main*. GRENADE *de rempart*. GRENADE *en carton*, *en verre*, *en métal*. ‖ Ornement brodé ou en métal, qui représente ce projectile, et que portent certains corps de troupes, sur l'uniforme, la giberne ou les buffleteries.

— Comm. Fil de soie formé de deux autres fils fortement tordus : *La* GRENADE *est surtout employée pour la passementerie.* (Falcot.) ‖ Toile dont la chaîne est de lin et la trame de coton.

— Pêche. Nom donné, sur les côtes de Flandre, aux crevettes et aux divers engins qui servent à les prendre.

— **Encycl.** Bot. La *grenade*, à l'état sauvage, ne dépasse guère le volume d'une noix avec son brou; sur les sujets cultivés, elle atteint et dépasse la grosseur des deux poings. Son péricarpe, vulgairement *écorce*, est arrondi, coriace, épais, d'un jaune rougeâtre qui passe souvent au rouge brun à l'époque de la maturité; il est couronné par le calice coriace et persistant. L'intérieur est partagé en sept ou neuf loges, disposées sur deux plans horizontaux, et séparées par des cloisons membraneuses, qui sont des replis ou des expansions de l'endocarpe. A l'intérieur, on trouve un grand nombre de graines anguleuses, à enveloppe extérieure brillante, charnue, pulpeuse, succulente et d'un rouge vif; le centre est occupé par la graine proprement dite, qui renferme un embryon droit, à cotylédons roulés sur eux-mêmes, et dépourvu d'albumen.

La *grenade* doit, en général, rester sur l'arbre jusqu'à sa complète maturité; cueillie trop tôt, elle se ride, se dessèche et noircit. Quand on l'a récoltée au moment convenable, il est bon de l'exposer quelque temps au soleil avant de la manger ou de la renfermer. Dans ce dernier cas, on doit la mettre dans un local bien sec, où elle se conserve longtemps; sinon elle noircit et se couvre de moisissures. L'écorce de *grenade* est appelée, dans les pharmacies, *malicorium* (cuir de pomme), tant à cause de sa consistance que parce qu'elle était employée, d'après Pline, pour tanner les cuirs chez les Phéniciens et les Carthaginois, comme on s'en sert encore dans le Maroc pour préparer les maroquins. Elle est, en effet, fortement astringente; sa saveur est acerbe, austère et styptique. On l'emploie en médecine comme tonique et astringente; on l'administre avec succès contre les diarrhées chroniques, les hémorragies utérines, les pertes blanches, le gonflement de la luette, le relâchement des organes génitaux, la chute du rectum, etc. La pulpe des graines est acidule, sucrée, rafraîchissante, d'une saveur agréable. Elle nourrit peu, mais convient beaucoup pour calmer la soif; on en fait une boisson et un sirop qui ont les mêmes propriétés, et qu'on emploie contre les maladies aiguës, les fièvres bilieuses et putrides, l'inflammation des voies urinaires et les rétentions d'urine. En l'associant au sucre, les cuisiniers, les confiseurs et les limonadiers en préparent différents mets, des confitures, des sorbets, des glaces et des boissons analogues à la limonade et d'une saveur exquise. La *grenade* rend d'immenses services dans les pays chauds; on y en fait une grande consommation, et elle constitue même l'objet d'un commerce d'exportation assez important, car ce fruit ne mûrit jamais bien dans les régions du Nord. Les *grenades* présentent plusieurs variétés, qui peuvent être ramenées à deux races principales, les unes à fruits doux, les autres à fruits acides. Les premières sont préférées pour l'économie domestique, les secondes pour les usages médicinaux.

La *grenade* est à la fois le symbole de la royauté par la couronne qui la surmonte, et de la république par le grand nombre et l'égalité des graines qu'elle renferme; on y a vu aussi l'emblème ou l'attribut de l'amitié parfaite et de l'union des peuples.

— Art milit. La *grenade* est un petit boulet creux, que l'on remplit de poudre afin de le faire éclater au milieu des ennemis. Son nom lui fut donné sous François Ier, mais on s'en servait depuis longtemps sous différentes dénominations, entre autres celle de *migraine*, employée par Rabelais, qui est le nom provençal de la *grenade*. On n'est pas bien d'accord sur l'époque où fut inventé cet engin. Tous les écrivains du XVe siècle et du commencement du XVIe mentionnent dans leurs récits des engins volants dont on se sert dans les siéges, Monstrelet, entre autres, qui, en parlant du siége de Rouen sous Charles VI, par les Anglais, fait mention de ces « engins volants » dont se servaient les assiégés. Strada, dans son histoire de l'invention des bombes, se permet une conjecture assez hasardée lorsqu'il dit : « Cet instrument (la bombe) a donné origine aux *grenades*, aux pots à feu et à d'autres semblables machines. » Il est bien plus logique de supposer, au contraire, que l'on n'est arrivé à faire de grosses bombes qu'après avoir fabriqué des *grenades*. C'est la marche naturelle des découvertes et de tous les progrès que font les arts. D'ailleurs, l'usage et le nom des *grenades* étaient connus depuis plus de cinquante ans, lorsque les bombes furent inventées. La première fois que nous voyons apparaître le mot *grenade* dans notre langue, c'est à l'occasion du siége d'Arles, en 1536. Du Bellay qui, le premier, emploie ce terme, dit que, dans les préparatifs faits en Provence pour résister à l'empereur Charles V, on envoya à Arles des *grenades* en grande quantité. En 1562, au siége de Rouen, pendant les guerres religieuses, Charles de La Rochefoucauld, comte de Rendan, périt d'une blessure que lui avait faite une *grenade* qui lui éclata entre les jambes. Au siége d'Ostende, en 1602, on jeta dans la place 50,000 *grenades*, et 20,000 furent lancées de la place sur les assiégeants. On a employé, et on emploie encore ces projectiles de diverses façons : on les lança d'abord au moyen d'arquebuses à croc; on en mit dans des ballons et des barils foudroyants, dans des carcasses, des cruches, des pots à feu, etc.; on en a lancé avec des pierriers, des mortiers, etc. Les Allemands les tiraient avec le mousquet. Les Suédois, défendant Stettin, en 1677, se servaient de *grenades* de bois attachées à de grosses baguettes. Sous la minorité de Louis XIV, on commença à lancer les *grenades* au moyen de mortiers à plusieurs tubes. Le tube central, qui était grand, lançait une bombe. La circonférence de la pièce, divisée en petits tubes, lançait un chapelet de *grenades*. Ce mortier s'appelait *perdreau*, parce que le vol des projectiles se comparait à celui d'une perdrix accompagnée de ses petits. On a aussi essayé d'en lancer au moyen de la fronde, au siége d'Aire, par exemple. Mais le danger de ce procédé l'a fait abandonner.

Ces différentes méthodes de lancer les *grenades* n'ont jamais été qu'accidentelles. Les deux vraies manières de les utiliser ont toujours consisté à les lancer à la main ou à l'aide d'une pelle.

Les *grenades* ont été successivement fabriquées avec du verre, du carton, du bronze ou de la fonte de fer; on n'emploie plus aujourd'hui que ce dernier métal. Elles varient de poids et de diamètre suivant qu'elles sont à main ou à cuiller. Vauban a cherché à perfectionner leur emploi, car il avait une haute idée de leurs propriétés destructives : « Comme les grenades, disait-il, font plus de mal encore que les bombes, et qu'elles tuent et blessent beaucoup plus, il faut s'en précautionner. »

— *Grenades à la main.* Ce sont de petites *grenades* que l'on jette avec la main. Les premières que l'on fit étaient cubiques, ce qui permettait de les disposer sur le bord des parapets, la mèche en l'air. Un homme les allumait, et un autre homme les lançait sur l'ennemi. Sous le règne de Louis XIV, on commença à ne se servir que de *grenades* en fer fondu. A partir de sa minorité, les *enfants perdus*, sorte d'infanterie légère des mousquetaires à pied, combattirent avec cette arme.

Pendant la guerre de 1665, on portait les *grenades* dans une gibecière à laquelle on donna le nom de *grenadière*. Elles pesaient alors environ 2 livres. Dans nos temps modernes, on en a fait monter le poids jusqu'à 5 livres. Toutefois, celles que l'on coule de nos jours n'ont pas un poids supérieur à 1 kilogramme, et n'ont que 8 centimètres de diamètre. On s'en sert principalement dans les attaques de brèches ou de chemins couverts. Les assiégeants se garantissent des *grenades* des assiégés en couvrant de blindages les tranchées. Depuis que les grenadiers furent formés en compagnies, en 1670, depuis qu'on leur a donné des fusils, vers 1678, et surtout depuis la bataille de Steinkerque, en 1690, époque où les feux roulants prirent vogue, où le fusil devint plus commun, on commença à abandonner les *grenades* à la main. On ne peut déterminer l'époque précise de leur abandon, parce que cela se fit graduellement. Depuis la paix de Versailles, on cessa d'exercer les soldats appelés *grenadiers* au jet de la *grenade à la main*. Cette étude est redevenue une de celles des sapeurs du génie, des mineurs et de la marine. On les emploie aux abordages, dans les siéges offensifs, à la défense des portes d'une forteresse, etc. La portée de la *grenade à la main* est de 25 à 35 mètres, suivant la force du bras qui la lance. C'est surtout quand l'assiégeant combat dans la *troisième parallèle* qu'il a recours au jet de la *grenade*.

— *Grenade de rempart*, *grenade de fossé* ou *grenade roulante*. C'est une sorte de *grenade* du calibre de 16, et qui pesait, suivant Gassendi, de 8 à 9 kilogr. Dans les places assiégées, les *grenades* de rempart étaient ordinairement employées dans la proportion du septième des *grenades* à la main. La circulaire de 1831 prescrivait d'employer comme *grenades* de rempart les projectiles creux des plus petits ca-

libres, ainsi que des obus de vingt-quatre. On les lance comme les obus.

— *Grenades borgnes.* On appelle ainsi des *grenades* que l'on jette sans les allumer, et qui éclatent par le fait de leur choc sur un corps dur.

— *Grenades à cuiller.* C'étaient de grosses *grenades* qu'on lançait à l'aide d'un instrument de bois de la longueur d'une pelle ordinaire, et de la forme d'une cuiller à pot. Cet engin est peu mentionné dans nos auteurs français, parce qu'on l'employait principalement en Espagne, pour la défense d'un rempart, d'une brèche, ou quand il fallait s'opposer au passage d'un fossé. Les soldats se plaçaient alors sur deux rangs; le premier étant pourvu de la pelle, les soldats du second y mettaient la *grenade* allumée; on faisait ensuite basculer la cuiller, qui lançait le projectile.

GRENADE (PROVINCE DE), division administrative de l'Espagne, bornée au N. par les provinces de Jaen et d'Albacete, à l'E. par celle d'Almeria, au S. par la Méditerranée, à l'O. par les provinces de Malaga et de Cordoue. Elle n'occupe qu'une partie du territoire du célèbre royaume de Grenade. Sa superficie est évaluée à 10,075 kilom. carrés. Plus grande longueur, du N.-E. au S.-E., depuis l'extrémité occidentale de la juridiction de Loja jusqu'à l'extrémité orientale de celle de Huescar, 296 kilom.; plus grande largeur, du N. au S., depuis Montillana jusqu'à la côte de la Méditerranée, 148 kilom. La population de la province s'élève à 441,404 âmes, d'après le recensement le plus récent.

Dans l'ordre civil et administratif, elle est province de première classe; dans l'ordre judiciaire et militaire, elle appartient à l'audience territoriale et à la capitainerie générale du même nom; dans l'ordre ecclésiastique, elle se rattache aux diocèses de Grenade, de Guadix, de Malaga et de Tolède. Elle est divisée en 13 juridictions civiles, et compte 8 villes principales, 77 petites villes ou bourgs et 135 villages.

— *Aspect général. Orographie et hydrographie. Climat.* Les côtes, qui ont 102 kilom. d'étendue, sont bordées d'énormes murailles de rochers, à travers lesquels les cours d'eau descendus des montagnes de l'intérieur se frayent avec peine un étroit passage. On n'y rencontre que de petites plages très-découvertes et quelques baies étroites et peu praticables. La province de Grenade est traversée par la chaîne des monts Ibériques, qui y présente les hauts sommets de la sierra Nevada et de la sierra Castril. Au N. se dressent les monts de Grenade, et au N.-O. court la sierra Algarinejo, qui en est la continuation. Les pics les plus hauts, dans la sierra Nevada, sont le Mulahacen (3,530 mètres), le Veleta (3,447 mètres), la Alcazaba (3,403 mètres. Les sierras de Tejada, de Gador, d'Aljibe, de Huescar et d'Elvira sont moins élevées que la sierra Nevada, mais plus riches, plus pittoresques et couvertes de plus belles forêts. « Les ruisseaux, les sources pures ou médicinales y jaillissent de toutes parts; les vallées sont d'une admirable fertilité, et le sol recèle une grande abondance de mines, des bancs de sel, des carrières inépuisables de jaspe, de marbre et d'albâtre, d'où l'architecture a tiré les matériaux de la plupart de ses monuments. La magnifique Vega de Grenade, fertilisée par le Xenil et par ses affluents, est le sol le plus riche de toute l'Espagne. C'est un immense bassin de 68 kilom. de tour, coupé dans tous les sens par les canaux d'irrigation pratiqués par les Maures, semé de jolis villages, et présentant, du haut des collines où Grenade est bâtie, un aspect ravissant. Le Xenil naît au pied de la sierra Nevada et traverse la Vega d'outre en outre. La sierra Elvira, qui limite une partie de la Vega, est remarquable par l'aspect de ses rochers, par l'activité de sa végétation, par le pittoresque de ses paysages. Au pied de ses versants, on rencontrait, au bord du Xenil, ce magnifique bois d'ormes, de frênes et de peupliers dont les rois de Grenade s'étaient fait un lieu de plaisance. Les cortès de Cadix le donnèrent à lord Wellington, duc de Ciudad-Rodrigo, pour le récompenser de ses services pendant la guerre de l'indépendance. Sa famille l'a morcelé et vendu en détail. » (Germond de Lavigne.)

Les montagnes de la province de Grenade donnent naissance à un grand nombre de cours d'eau; les plus importants sont : le Xenil ou Genil, le Darro, le Guadalentin et le Guadalquivirejo. Sur différents points jaillissent des sources minérales, dont les propriétés curatives jouissent depuis longtemps d'une réputation méritée. Les plus célèbres sont celles d'Alhama, qui étaient déjà très-fréquentées dès les premiers temps de l'occupation arabe; d'Alicum, près de Guadix, efficaces contre les maladies de la peau; d'Alomartes et de Baza, qui contiennent du soufre en quantité; de Graena, dont la température est d'environ 40 degrés, et de Lanjaron, dont les vertus sont souveraines dans le traitement des maladies du système lymphatique.

— *Produits du sol, produits minéraux, industrie et commerce.* La province de Grenade est une des contrées les plus belles, les mieux cultivées et les plus fertiles de toute la péninsule ibérique. Ses productions végétales les plus importantes sont : le blé, le maïs, l'orge, les légumes, les fruits, les vins, le safran, le lin et le chanvre. Les légumes et les vins sont justement estimés. Les montagnes renferment du plomb, du marbre et de l'albâtre. L'industrie n'a pas fait, jusqu'à présent, des progrès bien sensibles. L'importance de certaines branches d'industrie, notamment de la soie, tend même à diminuer de jour en jour. Autrefois on élevait des vers à soie dans tous les villages, et une grande partie de la population était occupée à tisser des ceintures et des écharpes qui étaient l'objet d'un commerce considérable. Cette industrie est presque nulle aujourd'hui. Sur quelques points existent encore des fabriques de tissus de fil et de laine, des distilleries d'eau-de-vie, des fabriques de sucre et de savon, mais c'est à peu près tout. L'industrie sucrière serait susceptible d'un grand développement, car tout le territoire voisin de la Méditerranée est très-propice à la culture de la canne à sucre. Quelques efforts ont été tentés dans ces dernières années, et il faut espérer que les excellents résultats donnés par les fabriques et les raffineries déjà établies encourageront les intéressés à en créer de nouvelles. Avant 1846, toute une population de muletiers et de voituriers vivait du transport des vins et des spiritueux; mais la loi édictée à cette époque a fait fermer la plupart des distilleries d'eau-de-vie et d'alcool. Le reste des produits industriels ne dépasse pas les besoins de la population.

— *Vins de la province de Grenade.* La province de Grenade produit sur ses montagnes, admirablement exposées, des vins de haute renommée, parmi lesquels nous citerons :

Le *malaga* (v. ce nom);

Le *Pedro-Ximenes*, fin et délicat;

Des *vins muscats* de deux espèces, savoir : le *muscat* dit de *Malaga*, et celui de *lagrima*, composé du jus qui s'écoule du raisin avant qu'il soit soumis à l'action du pressoir. Ce vin a une couleur ambrée et devient plus foncé en vieillissant; il est plus fin et plus estimé que le muscat de Malaga;

Le *cerise*, vin de couleur ordinaire, dans lequel on met infuser des guignes, dont il prend le goût;

Le *vin blanc sec*, sorte de xérès inférieur;

Le *malvoisie* (v. ce nom);

Le *tinto*, doux, coloré et piquant;

Le *velez-malaga*, un des plus estimés.

Les agriculteurs de la province de Grenade apportent peu de soin à la culture de leurs vignobles, qui ne produisent de vins réellement supérieurs que lorsqu'ils sont cultivés par des mains étrangères. Les vins se vendent à l'*arrobe* de 15 litres, à la quarterolle de 115 litres ou à la pipe de 475 litres.

— *Instruction.* L'instruction est très-arriérée dans la province de Grenade. Le chef-lieu possède, à la vérité, une université fort ancienne et plusieurs colléges; mais, dans la province, les écoles sont clair-semées, mal dirigées et très-peu fréquentées, à en juger par les résultats qu'elles produisent, car on rencontre à peine 50 ou 60 individus sur 500 qui sachent lire et écrire. En somme, sur les 441,404 individus qui composent la population totale, 14,000 enfants seulement fréquentent 300 écoles publiques ou particulières.

— *Habitants.* « Les habitants de la province de Grenade, dit M. Germond de Lavigne, sont d'un caractère énergique, généreux, spirituels et sobres; les femmes sont gracieuses et très-séduisantes. Il existe néanmoins entre eux, selon la position topographique, de notables différences. Dans la région orientale, ils perdent presque entièrement le caractère andalou et se rapprochent, aussi bien pour le type que pour le langage, des Murciens, avec qui ils sont en relations constantes. Les habitants de la montagne forment une race magnifique; ils sont grands, forts; leur physionomie est ouverte en même temps que grave, et porte tout le caractère d'une grande simplicité. L'homme du peuple est bienveillant, sociable et franc; son imagination est vive; il s'exprime avec facilité. A la ville, on remarque une grande tendance vers le luxe, bien que les fortunes soient rarement en harmonie avec les dehors affectés par presque tous. En général, et comme tous les Andalous, les Grenadiens ressemblent plus aux Orientaux qu'à leurs congénères d'Europe. Ils n'ont ni la réserve des Castillans, ni la fierté des Aragonais, ni l'orgueil des Biscayens, ni la sécheresse des Catalans, ni la légèreté d'esprit des Valenciens; ils sont fanfarons, ils parlent d'eux-mêmes, de leur mérite, de leurs richesses; ils sont pompeux dans leurs discours, querelleurs et remuants, provocateurs avec le faible, humbles quand on leur tient tête, ce qui ne les empêche pas de montrer de la valeur et même de l'héroïsme, dans l'occasion. Ils ont une grande affection pour le *trabuco* et la *navaja;* aussi la province de Grenade est-elle bien haut placée dans l'échelle de la criminalité. Les boissons spiritueuses, l'abus qu'on en fait dans les classes inférieures, la pauvreté, l'oisiveté, l'excitation que cause cet ardent climat, rendent malheureusement fréquents les délits de toute nature. »

Terminons par quelques détails statistiques récents. La richesse de la province est ainsi évaluée :

Richesse territoriale. .	52,650,000 réaux.
Richesse urbaine. . . .	13,600,000
Richesse industrielle. .	8,950,000
Richesse commerciale.	3,650,000
Richesse en troupeaux.	1,960,000
TOTAL.	80,810,000 réaux.

L'ancien royaume de Grenade, le plus célèbre de tous ceux que les Maures avaient fondés en Espagne, prit naissance vers la fin du IXe siècle. Les deux petits Etats de Malaga et d'Almeria étaient sous sa dépendance. Zavay, qui avait usurpé la souveraineté de Grenade en 1019, la transmit à son neveu Habous. Celui-ci eut pour successeur Abdallah, qui remporta plusieurs victoires, mais qui ne put, en 1088, empêcher Alphonse, roi de Castille, de s'emparer de ses Etats. En 1126, Alphonse Ier, roi d'Aragon, marcha sur Grenade, où les princes almoravides tenaient leur cour, mais les Maures lui firent essuyer une déroute complète. Vers 1146, les habitants de Grenade, ayant expulsé les Almoravides, reconnurent pour roi Seif-ed-Daulah, de la dynastie des Houdides, qui marcha contre Alphonse d'Aragon à la tête de forces considérables et fut tué dans les plaines d'Albaceta. Le royaume de Grenade, retombé au pouvoir des Almoravides, après avoir joui de quelques mois de tranquillité, devint le théâtre de nouvelles guerres. Il fut pris successivement par le roi de Valence, les Almohades et Mohammed-ben-Houd, dont le successeur, Mohammed-ben-al-Hamar, est regardé comme le fondateur de la dynastie des Nasérides ou Alhamarides. Les guerres presque incessantes qui suivirent la mort de ce prince réduisirent le royaume de Grenade à sa capitale et à quelques villes voisines. En 1492, Ferdinand et Isabelle mirent le siége devant Grenade, chassèrent Boabdil de son royaume et mirent fin à la domination des Maures en Espagne. Tous les efforts des Maures de Grenade pour ressaisir le pouvoir n'eurent d'autre résultat que de rendre plus pesantes les chaînes qui les accablaient.

GRENADE, en espagnol *Granada*, ville d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de la capitainerie générale et de la province de son nom, autrefois capitale d'un puissant royaume, au confluent du Xenil et du Darro, au milieu d'une vaste et riche plaine, à 424 kilom. de Madrid, à 144 kilom. de Cordoue; 90,000 hab. Archevêché, cour d'appel, université, manufacture de poudre et de salpêtre. Les principaux articles de son marché sont les vins, l'huile, le lin, le chanvre, etc. Les soies de Grenade étaient regardées autrefois comme les plus belles de l'Europe. Sous la domination des Maures, le commerce et l'industrie de Grenade acquirent un haut degré de prospérité, et sa population s'éleva, dit-on, jusqu'à 400,000 hab.

Grenade est encore une des plus belles villes de l'Espagne. « Ses édifices et ses maisons, dit M. Germond de Lavigne, sont échelonnés et groupés sur les pentes de trois collines qui se développent en amphithéâtre, et qu'on a comparés aux quartiers ouverts d'une grenade. C'est là l'origine de son nom et de ses armes. » L'une de ces éminences est occupée par les tours Vermeilles (*torres Bermejas*) dont la fondation est attribuée aux Romains; l'Alhambra couvre la deuxième de ces collines; l'Albaycin est situé sur la troisième, qu'un ravin profond sépare des deux autres. La ville est traversée par le Darro, qui coule tantôt à ciel ouvert, tantôt sous des ponts si prolongés qu'on pourrait leur donner le nom de voûtes. « Grenade, dit M. Théophile Gautier, est gaie, riante, animée, quoique bien déchue de son ancienne splendeur. La pétulance andalouse répand dans la ville un mouvement et une vie inconnus aux graves promeneurs castillans, qui ne font pas plus de bruit que leur ombre. Ce que nous disons là s'applique surtout à la Carrera del Darro, au Zacatin, à la place Neuve, à la calle de los Gomeres, qui mène à l'Alhambra, à la place du Théâtre, aux abords de la Promenade et aux principales rues artérielles. Le reste de la ville est sillonné en tous sens par d'inextricables ruelles de trois à quatre pieds de large, qui ne peuvent admettre des voitures, et rappellent tout à fait les rues mauresques d'Alger. Le seul bruit qu'on y entende, c'est le sabot d'un âne ou d'un mulet qui arrache une étincelle aux cailloux luisants du pavé, ou le frou-frou monotone d'une guitare qui bourdonne au fond d'une cour intérieure.

» Les balcons armés de stores, de pots de fleurs et d'arbustes, les brindilles des vignes qui se hasardent d'une fenêtre à l'autre, les lauriers-roses, qui lancent leurs bouquets étincelants par-dessus les murs des jardins, les jeux bizarres du soleil et de l'ombre, qui rappellent les tableaux de Decamps représentant des villages turcs, les femmes assises sur le pas de la porte, les ânes qui vont et viennent chargés de plumets et de houppes de laine, donnent à ces ruelles, presque toujours montantes et quelquefois coupées de quelques marches, une physionomie particulière qui n'est pas sans charme, et dont l'imprévu compense, et au delà, ce qui leur manque comme régularité.

» Victor Hugo, dans sa charmante *Orientale*, dit de Grenade :

Elle peint ses maisons des plus riches couleurs.

» Ce détail est d'une grande justesse. Les maisons un peu riches sont peintes extérieurement de la façon la plus bizarre, d'architectures simulées, d'ornements en grisailles et de faux bas-reliefs. Ce sont des panneaux, des cartouches, des trumeaux, des pots à feu, des médaillons fleuris de roses-pompons des oves, des amours ventrus, le genre rococo poussé à sa dernière expression. Il vous semble que vous marchez toujours entre des coulisses de théâtre. Pour ma part, je ne hais pas cette mode, qui égaye les yeux et fait un heureux contraste avec la teinte crayeuse de murailles passées au lait de chaux. »

Grenade est divisée en quatre grands quartiers, qui sont : le *barrio de San-Lazaro*, l'*Albaycin*, l'*Alcazaba*, la *Churra* ou *Mauror* et *l'Antequeruela*. La ville moderne occupe la partie unie de la vallée qui s'étend entre les collines de l'Albaycin et de l'Alhambra; c'est la partie la plus agréable et la mieux construite. La plupart des rues sont bien pavées, et quelques-unes bordées de trottoirs de marbre.

Quoique Grenade ait beaucoup perdu de sa splendeur primitive, elle possède encore de magnifiques édifices dont nous allons faire la description.

La cathédrale, bâtie de 1529 à 1560, par l'architecte Diego de Siloe, présente une belle façade, ornée de statues et de bas-reliefs. Elle a 116 mètres de longueur sur 70 de largeur. L'intérieur est divisé en cinq nefs, soutenues par d'énormes piliers. Les nefs latérales offrent des chapelles très-richement ornées. La chapelle de la Trinité renferme une peinture d'Alonso Cano, *Dieu soutenant le Christ mort*, et un bon tableau de Bocanegra, une *Sainte Famille.* Dans la chapelle Santiago, on remarque un tableau très-ancien, représentant *Notre-Dame du peuple*, donné par Innocent VIII à la reine Isabelle la Catholique. Les chapelles du Chevet renferment des peintures précieuses, entre autres : *Saint Jean de Mata adorant la Vierge*, et la *Vision de saint Pierre de Nole*, par Bocanegra; une *Conception* et un *Ange gardien* de Juan de Sevilla; une très-ancienne *image du Christ*, en grande vénération; les deux *Portraits* authentiques de Ferdinand et d'Isabelle, par Antonio Rincon. Dans la chapelle de Notre-Dame se voit une *image de la Vierge*, qui remonte, dit-on, à l'époque des Goths. La *Capilla Mayor*, l'une des œuvres les plus somptueuses qui se puissent voir en ce genre, est soutenue par vingt colonnes corinthiennes, et occupe la largeur de trois nefs centrales. Le premier ordre des colonnes porte les statues des douze apôtres; le second ordre, orné de peintures de Bocanegra et d'Alonso Cano, supporte un magnifique entablement. Les vitraux représentent des *scènes de la Passion.* La voûte est d'une rare élégance. Au centre de la chapelle, un piédestal de marbre blanc et de jaspe supporte un tabernacle en bois peint. Les deux autels latéraux sont ornés de colonnes corinthiennes et de grandes compositions de Bocanegra et de Juan de Sevilla, représentant : *Jésus attaché à la colonne*, la *Vierge sur un trône de nuages, apparaissant à saint Bernard*, le *Martyre de san Cecillo*, et *Saint Basile donnant la règle à saint Benoît.* La *Capilla real* fut fondée pour servir de lieu de sépulture à Ferdinand et à Isabelle. La façade est du style gothique. Sur les piliers de la porte extérieure figurent deux hérauts d'armes. Au-dessus de la corniche sont placées les statues de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste. « Au fond, dit M. Germond de Lavigne, se trouvent le maître-autel et deux mausolées : l'un, en marbre de Carrare, couvre les restes de Ferdinand et d'Isabelle; l'autre, en marbre de Macael, ceux de Jeanne la Folle et de Philippe Ier, son mari. Aux quatre angles sont des sphinx à têtes d'aigle et à pattes de lion, et, au-dessus d'eux, quatre belles statues des docteurs de l'Eglise. Les deux statues royales, exécutées avec un grand art, sont couchées sur le sarcophage. Ferdinand V est couvert de son armure, le manteau royal sur les épaules, la couronne au front et l'épée dans les mains; Isabelle est également couronnée, vêtue de ses habits de cour, et tenant le sceptre. Deux lions sont couchés à leurs pieds. La *Capilla real* possède aussi la couronne et le sceptre d'Isabelle, l'épée de Ferdinand, un missel et divers ornements. Le mausolée de Jeanne et de Philippe présente peut-être plus de richesse, mais moins de majesté. Les deux statues, couchées sur le couvercle, sont vêtues comme celles des Rois Catholiques; des lions sont également étendus à leurs pieds. Un petit caveau, pratiqué au-dessous des deux mausolées, renferme les quatre cercueils de plomb, et celui d'une princesse, doña Maria, fille de Jeanne, morte à neuf ans. Ces cercueils sont entourés de bandes de fer, et distingués seulement par des initiales couronnées. »

Les autres curiosités de la cathédrale sont : la porte du Pardon, richement décorée par le ciseau de Diego de Siloe; la chapelle *Nuestra señora de la Guia*, ornée de peintures de Luiz San-Giomez; *Nuestra señora del Carmen*, où l'on voit un beau buste de saint Paul, par Alonso Cano; la *Capilla del Pilar*, ornée de beaux marbres, de sculptures de Ramirez Pardo, et du tombeau de l'archevêque Antonio Galban; un groupe de la *Caridad*, sculpté par Pietro Torrigiani; un tableau de Boccanegra, la *Mort du Christ;* le *trascoro*, chargé de marbres, de sculptures et d'ornements; une mosaïque curieuse représentant la *Tentation de saint Antoine;* enfin le chœur, fermé par une grille de fer.

L'église de *las Angustias*, d'une architecture élégante, est surmontée de deux tours gracieuses. Sainte-Anne renferme une belle

statue de saint Pantaléon, œuvre de Jose Mora. Saint-Joseph, ancienne mosquée arabe, est surmontée d'une tour très-ancienne. Saint-Louis possède une image très-vénérée du Christ, miraculeusement découverte, selon la tradition, au fond d'un souterrain, près de la *Capilla Mayor*.

Les nombreux et riches couvents de Grenade ont presque tous disparu. L'église du couvent de la *Cartuja* a survécu, avec une petite partie des belles œuvres qu'elle renfermait. La chapelle du couvent de *San-Geronimo* possède le mausolée de Gonzalve de Cordoue, sculpté par Berruguete et Becerra. Le couvent de *Santo-Domingo*, fondé par l'inquisiteur Torquemada, a été transformé en musée de peinture. L'église offre un beau portail, et l'on remarque encore quelques restes d'un magnifique jardin, ancien lieu de plaisance des rois maures. Le *couvent del Angel* possède des peintures de Cano, de Murillo et de Cieza. L'église du couvent de *Zafra* est ornée de toiles peintes par Alonso Cano, et représentant le *Sauveur, la Vierge et les douze Apôtres*.

Nous signalerons aussi : la *plaza del Triunfo*, plantée d'arbres ; la *plaza de Toros*, la promenade la plus agréable de la ville, sur laquelle s'élève une colonne de marbre blanc, haute de 4 mèt. et demi, montée sur un double piédestal de marbre noir orné de bronzes, d'écussons, d'inscriptions, de saints vénérés, et surmontée d'une statue de la Vierge; l'hôpital royal, magnifique fondation des Rois Catholiques; la porte de *Elvira*, vieille construction arabe, couronnée de créneaux; la place *Bibrambla* (aujourd'hui place de la Constitution), qui fut souvent le champ de bataille des partis qui se partageaient la ville; le palais archiépiscopal; le bel édifice de la *Audiencia*, construit sous Philippe II, et dont l'élégante façade est ornée de colonnes de marbre; l'*Ayuntamiento*, qui servait d'université au temps des Maures; le *Preside*, ou maison centrale de détention, qui renferme de 1,200 à 1,300 individus; l'Université, installée dans un vaste édifice construit par les jésuites; le musée de peinture, renfermant peu d'œuvres originales, etc.

Les plus belles promenades de Grenade sont : l'*Alameda* ou *paseo de Invierno* (promenade d'hiver), formée de quatre belles rangées d'arbres sur une étendue de 1 kilom. et demi au bord du Xenil, entre deux lignes de maisons et d'établissements publics; le *paseo de Verano* (promenade d'été), planté d'arbres magnifiques qui forment une admirable voûte de verdure; les *paseos de la Alhambra*, sur le chemin qui conduit à ce palais; le *Campillo*, fréquenté surtout par les oisifs et les politiques, etc.

Pour la description du palais de l'Alhambra, v. ce mot.

Grenade, si célèbre au moyen âge, fut fondée par les Maures, vers le milieu du x^e siècle, près des ruines de l'antique *Illiberi*. En 1492, Ferdinand V conquit cette ville sur les Maures; c'était la dernière possession qui leur restait en Espagne. Ferdinand V ne se fit point scrupule d'attaquer son ancien allié Boabdil, qui en était alors le souverain. Le siége dura six mois, au bout desquels Boabdil fut obligé de la rendre. Les contemporains ont écrit qu'il versa des larmes en se retournant vers les murs de cette ville si peuplée, si riche, ornée du magnifique palais des rois maures, ses aïeux. La ville de Grenade s'était élevée, sous la domination des Maures, à une haute prospérité par l'agriculture et surtout par l'industrie : les soieries et les étoffes de Grenade étaient les premières du monde. Les Maures, après l'expulsion de Boabdil, restèrent en grand nombre dans la ville. Les persécutions qu'ils essuyèrent sous Philippe II firent éclater parmi eux une insurrection armée, en 1571; mais elle fut bientôt réprimée. Philippe III, animé du même zèle que son père, chassa, en 1610, le reste de la population mauresque, et enleva ainsi à l'Espagne la partie la plus intelligente et la plus laborieuse de ses habitants. Pendant les guerres de l'Empire français, Grenade fut occupée par les troupes de Napoléon I^er, qui transformèrent l'Alhambra en une forteresse presque inexpugnable. Dans les dernières guerres civiles de l'Espagne, cette ville n'a joué qu'un rôle secondaire.

Grenade (SIÉGE DE), un des plus célèbres dont parle l'histoire, parce qu'il mit fin à la domination des Maures en Espagne, après une durée de sept cent quatre-vingt-deux ans. Des nombreuses provinces qu'ils avaient autrefois occupées dans ce pays, il ne leur restait plus, en 1491, que le royaume de Grenade. Ferdinand V, roi d'Aragon, époux de la fameuse Isabelle, résolut de leur arracher ce dernier lambeau de leur puissance. Le 9 mai de cette même année, il parut devant Grenade avec une armée de 40,000 hommes de pied et de 10,000 cavaliers, presque tous chevaliers. Bâtie sur deux collines, entre lesquelles coule la petite rivière de Darro, cette magnique cité, un des lieux les plus enchanteurs de l'Espagne, était défendue par une double enceinte de hautes murailles, que protégeaient plus de mille tours élevées de distance en distance, et présentait un front presque inabordable. Du côté de la ville qui regardait la plaine, et qui était ainsi le plus exposé, se dressaient des fortifications entassées les unes sur les autres et des batteries qui en rendaient l'accès impraticable. Au sommet de chacune des deux collines s'élevaient deux citadelles, dont l'une, le fameux Alhambra, renfermait dans son enceinte le palais des rois maures, le plus bel édifice de l'univers et peut-être le plus difficile à emporter. Enfin, 30.000 Maures, une multitude innombrable d'habitants armés, d'immenses magasins de vivres et de munitions semblaient rendre Grenade inexpugnable. Le roi maure, celui qui devait être le dernier, était Abou-Aboullah ou Abdoullah, appelé Boabdil par les historiens chrétiens.

Ferdinand comprit que, devant des moyens de défense tellement accumulés, il allait subir un échec s'il suivait les règles ordinaires de l'attaque. Au lieu de creuser des tranchées, d'établir des lignes, de faire battre les murs de la place par son artillerie, il environna lui-même son camp d'ouvrages solides, se mit, pour ainsi dire, sur la défensive, et s'attacha uniquement à affamer l'ennemi, qu'il enfermait comme dans un vaste tombeau, car il avait fait occuper tous les passages. Muni de toutes les ressources nécessaires pour un long siége et maître de la campagne, il changea en un désert affreux les lieux enchanteurs qui avoisinaient Grenade, fit arracher les arbres, renverser les maisons et brûler les moissons, afin de réduire les assiégés aux seules munitions qui se trouvaient dans la ville. Les Maures comprirent l'intention de Ferdinand, et firent tous leurs efforts pour arrêter ces ravages; chaque jour de nouveaux combats se livraient dans l'espace qui séparait le camp de la ville; de part et d'autre, on faisait des prodiges de valeur, qui ont été chantés, célébrés, et probablement aussi un peu amplifiés par les poëtes espagnols, très-familiarisés avec l'hyperbole, comme chacun sait.

Le siége, cependant, durait depuis plusieurs mois, et les Maures commençaient à se flatter que l'hiver allait forcer les chrétiens à se retirer; mais leur espoir fut déçu. Isabelle elle-même se rendit au camp, afin de ranimer le courage des assiégeants. Bientôt une nouvelle ville, composée de maisons à l'épreuve du feu, se dressa en face de Grenade, ouvrage immense qui fut achevé en moins de soixante jours. Le camp des Espagnols, transformé subitement en une place de guerre protégée par de solides murailles et un fossé profond, fut appelé, dès lors, *Santa-Fé*, et acheva de jeter le découragement dans le cœur des assiégés. Bientôt les horreurs de la famine, jointes aux rigueurs de l'hiver, les contraignirent à solliciter une capitulation, et ils envoyèrent des parlementaires à Ferdinand. Mais on ne s'entendit point sur les conditions, et les assiégés n'obtinrent qu'une trêve de soixante jours. Pendant tout ce temps, les souffrances ne firent que doubler dans Grenade; toute lueur d'espoir s'éteignit, et les fiers dominateurs de l'Espagne durent enfin se résigner à subir, à leur tour, un joug détesté. Mais à peine Boabdil eut-il signé le traité, qu'il faillit tomber victime de la fureur de ses sujets, qui préféraient la mort à la honte de devenir les sujets des chrétiens. On les voyait courir en foule aux tombeaux de leurs ancêtres, se précipiter dans les mosquées et implorer avec des cris déchirants le secours d'Allah et de son Prophète. Un fanatique, parcourant les rues, cherchait à pousser le peuple à la révolte : « Citoyens, s'écriait-il, vous êtes trahis. Le roi et tous les grands sont chrétiens dans le cœur; armez-vous de courage et d'espérance, Dieu et Mahomet vous sauveront par mon bras; égorgeons les traîtres! » 20,000 hommes se ruent à sa suite dans la direction de l'Alhambra. Boabdil, les larmes aux yeux, harangue cette foule irritée et parvient à contenir un instant son aveugle colère; mais, redoutant pour lui, néanmoins, les éclats d'un tel désespoir, il se hâte de livrer tous les forts à Ferdinand et passe dans le camp des vainqueurs. Le prince espagnol le reçut avec une courtoisie chevaleresque, ne lui permit point de descendre de cheval, l'embrassa et le traita pour la dernière fois en souverain. Pendant cette entrevue, les soldats castillans arboraient l'étendard de la croix et celui de Castille sur tous les murs de Grenade. Boabdil prit ensuite la route de l'Alpujarras, dont on lui avait donné plusieurs places en apanage. Quand ce malheureux prince fut arrivé près du Padul, à un endroit d'où il pouvait apercevoir, pour la dernière fois, Grenade, il se mit à contempler cette grande cité, dont les édifices brillaient au loin. A cette vue, il ne put retenir ses larmes. « O Dieu tout-puissant! » s'écria-t-il avec des sanglots. « Tu fais bien de pleurer, lui dit la sultane sa mère, qui était à ses côtés; tu fais bien de pleurer comme une femme, ce que tu n'as pas su défendre comme un homme. » La conquête de Grenade acheva celle de toute l'Espagne.

Grenade (LES GUERRES CIVILES DE), singulier ouvrage espagnol, semi-historique, semi-romanesque, de Gines-Perez de Hita, écrivain du XVI^e siècle. Perez de Hita a peint des plus vives couleurs les dernières pages de l'histoire des Maures d'Espagne, de ce magnifique empire qui s'écroula au milieu de fêtes splendides, ensanglantées par la guerre civile et par de sombres tragédies de palais. C'est le dernier tableau de la féerie; le rideau s'est levé sur la trahison du comte Julien, sur Florinde, la malheureuse Cava, sur Rodrigue, le dernier roi goth pleurant son armée couchée dans l'immense plaine, il se baisse sur Boabdil, chassé par les armes de Ferdinand et d'Isabelle, au milieu d'un banquet, et recevant pour toute consolation ces amères paroles de la sultane Aja, sa mère : « Pleure maintenant, pleure comme une femme ce royaume que tu n'as pas su défendre comme un homme! » Quelle magnifique épopée, à la fois orientale et européenne!

On demandait à un Maure ce que c'était que le paradis. « Le paradis, répondit-il, c'est la part du ciel qui est au-dessus de Grenade! » C'est sous ce ciel magique, avec les tours Vermeilles, l'Alhambra, le Généralife, Vivataubin, l'Alcaçava, les Alijares en perspective pour décors, que l'historien romancier combine ses fictions poétiques, d'après les traditions et les romances, fait mouvoir ses galants cavaliers, Gazul, Muça, les Zégris, les Abencérages, esquisse de ravissantes créations de femmes, Fatima, Zaïda, Lindaraxa. Après avoir débuté, en historien, par des points de vue d'ensemble sur les dynasties maures, après avoir raconté la sanglante bataille des Alporchones, sous Juan II de Castille, il continue par des carrousels, des défis, des sérénades, des fêtes nocturnes sous ce ciel enchanté. Et il ne faut pas s'en plaindre : il fait revivre toute une civilisation disparue, des plus poétiques, des plus voluptueuses qui aient jamais existé. Mais Boabdil, le petit roi (*el rey chico*), comme l'appelaient les Espagnols, tient les rênes d'une main trop faible, trop efféminée; l'empire mauresque agonise au milieu des fêtes. Au milieu même des tournois et des aventures galantes, germent des dissensions, des haines : Abencérages contre Zegris, Gomèles contre Vanegas, Muças contre Gazuls; la guerre civile tend la main à la guerre étrangère, aux Espagnols qui guettent leur proie. De sanglantes tragédies, comme celle des Abencérages, préludent au désastre final. Un dernier tournoi, une joute à mort, sert de préface au siége de Grenade, où enfin, Ferdinand et Isabelle entrent en maîtres; Boaldil s'est enfui.

Dans une seconde partie, plus historique, Hita a raconté les derniers coups portés à la domination arabe par le duc de Pesa et don Juan d'Autriche. Plus de tournois, de fêtes, d'aventures galantes dans cette seconde partie, où, sans les romances qui l'appuient, on chercherait en vain un élément poétique. Toute la séve romanesque de l'auteur semble s'être épuisée dans la première moitié du livre, pour laquelle il se serait aidé, a-t-il dit lui-même, d'un livre arabe. Cette assertion n'est pas prouvée et n'était peut-être qu'un subterfuge; sa grande source a été dans les romances, qu'il cite avec un grand soin, et que, le plus souvent, il paraphrase et complète de la façon la plus heureuse. Son texte sert de lien à une foule de compositions charmantes, qui perdent à être lues isolées dans les romanceros. La première partie a été publiée en 1595; la deuxième en 1604. Il en a été fait des réimpressions nombreuses, entre autres, une dans la collection espagnole de Baudry. M^me de Villedieu a imité la première partie, sous le titre de *Galanteries grenadines*; M. Sané en a fait une traduction plus littérale, sous le vrai titre de l'ouvrage : les *Guerres civiles de Grenade* (Paris, 1809); mais le texte n'est pas serré d'assez près.

Grenade (HISTOIRE DE LA GUERRE DE), par don Diego Hurtado de Mendoza (1543). Ce livre raconte la guerre des Alpujarras sous Philippe II, le dernier épisode des guerres qui chassèrent les Maures de l'Espagne. L'auteur paraît avoir essayé de modeler son style sur celui de Salluste; on y sent un peu trop l'étude et la recherche. Malgré ce défaut, ce livre est encore, après ceux de Machiavel et de Guichardin, la première production historique de la littérature moderne qui mérite d'être comparée aux ouvrages classiques des anciens. Hurtado tenait, d'ailleurs, ses mémoires de première main; car il habitait le voisinage du théâtre de la guerre, et ses relations avec la cour lui livraient la meilleure source d'informations. Les mauvaises mesures que Philippe II prenait pour étouffer la rébellion, les vexations et les injustices criantes par lesquelles on avait forcé les Maures à la révolte répugnaient à son caractère et à ses principes politiques. Cependant, il ne pouvait manifester tout haut ni ses opinions ni ses sentiments, et il eut besoin de toutes les ressources de l'art oratoire pour faire entendre sa pensée. Partout où les faits authentiques qu'il rapporte mettent suffisamment en évidence la folie et l'inhumanité des mesures qu'on semblait avoir prises exprès pour pousser les Maures au désespoir, l'historien s'abstient d'énoncer son propre jugement; mais lorsqu'il peut atteindre le gouvernement à travers ses agents, il ne néglige aucune occasion de le faire. Il a même placé une éloquente défense des victimes dans la bouche d'un des principaux chefs de la conspiration mauresque. C'est la seule harangue qu'il se soit permise, ce qui indique assez que son but n'était pas uniquement d'imiter les anciens.

L'*Histoire de la guerre de Grenade* ne vit point le jour sous le règne de Philippe II, et ne circula d'abord qu'en manuscrit. Elle fut imprimée pour la première fois à Madrid en 1610, trente-cinq ans après la mort de l'auteur, et réimprimée à Lisbonne en 1617; mais, dans les deux éditions, on l'a mutilée à dessein, et ce n'est que dans l'édition de 1842, faite dans la collection Baudry, par M. E. de Ochoa, que le texte a été rétabli dans son intégrité.

Grenade, poëme oriental, de l'Espagnol don José Zorilla (1852, 2 vol. in-8°). Les écrivains espagnols sont intarissables sur Grenade et ses merveilles, les phases de l'occupation maure et la conquête des rois catholiques. Après le *Romancero*, après le livre de Perez de Hita, qui reflètent si bien les mœurs arabes, les délices et les splendeurs de la ville des califes, l'héroïsme des Castillans, don José Zorilla a trouvé encore dans Grenade le sujet d'une vaste épopée. A vrai dire, ce n'est pas une épopée régulière, quoiqu'elle soit divisée par chants; c'est plutôt un poëme lyrique. L'auteur, adoptant tous les mètres de la versification espagnole, si ingénieuse et si variée, retrace des tableaux qui passent devant les yeux comme des visions rapides. « Ne sais-tu pas, dit-il dans son invocation, que le pouvoir du poëte est immense, que ce qu'il touche il l'ensorcelle; que, soumises à son pouvoir, les âmes se rassemblent pour l'ouïr; que, dans sa magie secrète, il parle aux absents, évoque les morts, réédifie d'un souffle les cités détruites et fait rebrousser chemin aux âges? » C'est cette évocation magique, prestigieuse, que Zorilla a tentée. Sans s'astreindre à suivre pas à pas les événements, il marche de situation en situation, de rêve en rêve, ici raconte une légende, là fait un portrait ou décrit les mille merveilles de Grenade, en strophes lyriques pleines de mouvement et de couleur. Le poëme débute par la légende d'Al-Hamar, le fondateur de la ville, qui, d'après les traditions arabes, découvrit un trésor immense et eut à ses ordres des génies pour construire tant d'édifices splendides. Cette introduction renferme de belles pages : le *Livre des songes*, le *Livre de perles*, le *Livre des génies*; les perles, c'est le trésor qu'un génie indique au fondateur arabe. Dans les pages suivantes, le *Livre des alcazars*, les édifices merveilleux de Grenade, l'Alhambra, le Généralife, les Tours Vermeilles, s'élèvent comme au commandement d'une baguette magique, puis le poëme commence. Voici la description du palais des sultanes, avec ses pavés de marbre, ses tapis luxueux, ses coussins bleus et roses, ses tentures d'or et de soie, les parfums suaves, les danses moresques. Les personnages entrent en scène : le vieux Muley-Hassan, qui s'essaye de ses mains débiles à disputer la royauté au dernier roi maure, Boabdil; Aixa, la mère farouche du jeune roi; Zoraima, son épouse, « la fleur de Loja, la violette d'Alyathar, la houri aux yeux de gazelle, » et au delà de ces palais, où les délices engourdissent les hommes, les rudes Castillans, Ortega, Ponce de Léon, Juan de Robles, qui enlèvent la ville d'Alhama, la sentinelle avancée de Grenade, et don Rodrigue, qui jure d'aller jusqu'à la ville des califes, pieds nus et portant une croix de bois sur ses épaules. « Je suis chrétien et je suis Espagnol, dit le poëte; je chante ma religion et je chante ma patrie. » Il les a chantées en beaux vers, mais il ne s'arrête pas : nulle digression, nulle longueur; les visions passent et tourbillonnent. Voici Muley-Hassan dans la cellule d'un sorcier, d'un nécromant; il veut qu'on lui découvre l'avenir, le sort de Grenade. Le nécromant, dans une coupe remplie d'eau, lui fait voir une ville prise d'assaut; les échelles plient sous le poids des guerriers, les portes s'écrasent, les armures sont fracassées, le sang coule, la torche est mise aux quatre coins; c'est Alhama qui succombe, présage de la ruine de Grenade. Plus loin, Zoraima, pâle et blanche, plus immobile que les statues de la fontaine où elle est accoudée, pleure sur la perte du royaume de son époux.

Zorilla a su répandre sur ce poëme la plus vive couleur orientale. La connaissance de la langue arabe, son étude de la poésie et des langues mauresques percent à chaque instant et donnent à ses vers une grande saveur. Il a mis en relief cette magnifique civilisation qui faisait du midi de l'Espagne un centre artistique et littéraire, au moment où tout le reste de l'Europe était plongé dans les grossières ténèbres du moyen âge. De nombreuses notes, où il explique ses allusions et découvre ses sources, font de ce livre un ouvrage d'érudition en même temps qu'une grande épopée.

Grenade (DERNIERS TEMPS DE) [*Die letzten Zeiten von Granada*], par J. Müller (Munich, 1863, in-8°). Les nouveaux matériaux sur les derniers temps du royaume arabe de Grenade que contient cet ouvrage ont été découverts par M. J. Müller dans la bibliothèque de l'Escurial. C'est un récit de la catastrophe par un auteur arabe anonyme, qui paraît avoir été témoin oculaire. M. J. Müller en donne le texte et une traduction accompagnée de notes savantes, et ajoute un récit espagnol tiré aussi des manuscrits de l'Escurial. Les fables romanesques dont on avait entouré la chute de Boabdil ont depuis longtemps disparu de l'histoire, mais on n'en doit pas moins savoir gré à M. J. Müller d'avoir mis à la disposition des historiens ces sources authentiques.

GRENADE, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Mont-de-Marsan, sur l'Adour; pop. aggl., 884 hab. — pop. tot., 1,628 hab. Commerce de

grains et de drap. Belles boiseries dans le chœur de l'église. Jolie fontaine.

GRENADE-SUR-GARONNE, ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Toulouse, près du confluent de la Save et de la Garonne; pop. aggl., 2,699 hab. — pop. tot., 4,204 hab. Usines; fabriques de chapeaux de feutre et de paille, de serges et de cadis, de vermicelle; moulins à farine.

GRENADE (NOUVELLE-). V. COLOMBIE (États unis de), au *Supplément*.

GRENADE (Nicaise LADANO, dit), roi d'armes de l'empereur Charles-Quint au XVIe siècle. Il est l'auteur des *Chroniques en rimes de plusieurs choses advenues ès païs de France, d'Angleterre, d'Italie*, qu'on trouve à l'état de manuscrit à la Bibliothèque nationale. Aimé Champollion-Figeac a publié, dans son ouvrage intitulé : *Captivité du roi François Ier* (Paris, 1847), la partie de ces chroniques relative à la bataille de Pavie.

GRENADE (Louis DE), célèbre prédicateur et dominicain espagnol, né à Grenade en 1505, mort à Lisbonne en 1588. Il était prieur du couvent d'Escala-Cœli lorsqu'il commença à se livrer à la prédication avec un succès qui lui valut en peu de temps une réputation considérable et le fit appeler à Evora (Portugal) par l'archevêque de cette ville, le cardinal infant dom Henri, frère de Jean III (1555). Deux ans plus tard, Louis de Grenade fut élu provincial de Portugal. La reine Catherine, devenue régente de ce royaume après la mort de Jean III, le choisit pour directeur et lui offrit vainement l'archevêché de Braga et le chapeau de cardinal. En 1561, il se retira dans le couvent de Saint-Dominique à Lisbonne, où il termina sa longue carrière. Louis de Grenade est un des plus grands théologiens et le plus grand des prédicateurs qu'ait eus l'Espagne. « L'éloquence sacrée eut un maître dans Louis de Grenade, dit M. A. de Puibusque. Aucun prédicateur, avant ce nouveau Chrysostome, n'avait ouvert le champ de la discussion, aucun n'avait osé ou daigné raisonner. Sa chaire évangélique, armée et militante, ne demandait pas la foi, elle l'exigeait. Louis de Grenade versa sur l'enseignement religieux toute l'aménité de cette raison bienveillante que Louis de Léon étendit à l'enseignement philosophique. Il préféra les formes onctueuses de la persuasion au ton hautain du commandement; l'impénétrable profondeur des decrets célestes ne fut pas pour lui un sujet d'anathème contre l'aveuglement de l'homme, mais d'adoration pour la puissance de Dieu. » Louis de Grenade a laissé un grand nombre d'ouvrages estimés, notamment : *Guida de pecadores*, le plus populaire de ses écrits, que Girard a traduit en français; *Memorial de la vida christiana* (Salamanque, 1566, in-fol.), traduit en français par Dany, sous le titre de l'*Arbre de vie* (1575); *Libro de la oracion y meditacion* (Salamanque, 1567, in-8°), traduit en français par F. de Belleforest, sous le titre de *Dévotes contemplations* (1572); *Conciones de sanctis* (Anvers, 1580), sermons traduits en français par Jean Charon (1585-1602, 6 vol. in-8°), etc. Ses *Œuvres* ont été publiées à Anvers (1572, 9 vol. in-8°). Morena a donné une édition complete de ses ouvrages espagnols à Madrid (1679, 3 vol. in-fol.). La meilleure traduction française de ses *Œuvres spirituelles* est celle de G. Girard (Paris, 1658-1662, 10 vol. in-8°).

GRENADIER s. m. (gre-na-dié — rad. *grenade*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, ou, d'après quelques auteurs, type de celle des granatées : *On attribue à l'écorce de la racine du* GRENADIER *une action fébrifuge.* (C. d'Orbigny.) *On voit dans les jardins des* GRENADIERS *à fleurs doubles.* (V. de Bomare.) *Dans l'état sauvage, le* GRENADIER *forme un buisson touffu.* (T. de Berneaud.)

— Art milit. Soldat d'élite, chargé autrefois de lancer des grenades sur l'ennemi : *Louis XIV institua les* GRENADIERS, *d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi; ensuite, il forma une compagnie de* GRENADIERS *dans chaque régiment d'infanterie.* (Volt.) *Les* GRENADIERS *de Bonaparte ont fait sauter la constitution de l'an III par les fenêtres de l'orangerie de Saint-Cloud.* (Cormen.)

— Fam. Homme et surtout femme de haute taille, dont les manières sont libres et hardies.

— Pop. Pou : *Viens que je te peigne; tu as des* GRENADIERS, *mon petit.*

— Ichthyol. Nom vulgaire des lépidolèpres : *Rien n'est plus difficile que d'étudier les mœurs des* GRENADIERS. (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Bot. Les *grenadiers* sont des arbrisseaux ou de petits arbres à rameaux épineux, portant des feuilles alternes, opposées ou verticillées, entières, glabres et dépourvues de stipules; les fleurs, d'un rouge vif, sont groupées au sommet des rameaux; elles présentent un calice adhérent, coloré, coriace; une corolle de cinq à sept pétales, des étamines très-nombreuses, insérées sur le tube du calice; un ovaire infère, surmonté d'un style simple et filiforme, terminé par un stigmate en tête. Le fruit est globuleux, à enveloppe coriace et couronnée par le calice persistant; l'intérieur est divisé, par des cloisons membraneuses, en plusieurs loges qui renferment de nombreuses graines à tégument charnu et succulent. Ce genre ne comprend, jusqu'à ce jour, que deux espèces, originaires des régions chaudes du globe.

Le *grenadier* commun forme, à l'état spontané, un arbrisseau rameux, touffu, buissonnant, haut d'environ 3 mètres; dans nos cultures, sa tige se dépouille des branches inférieures, et il devient un petit arbre de 6 à 7 mètres de hauteur. Ses racines sont jaunes, dures et rameuses; sa tige, inégale et tortueuse, est recouverte d'une écorce d'un gris rougeâtre; elle se divise en rameaux épineux, rougeâtres, anguleux, portant des feuilles lancéolées, persistantes, lisses et d'un vert gai. Ses fleurs, d'un rouge écarlate vif dans le type de l'espèce, s'épanouissent pendant tout l'été. Le fruit, variable de volume, de forme et de couleur, porte le nom de grenade.

D'après quelques érudits, le *grenadier* était connu chez les Hébreux dès les temps les plus anciens, et jouait un rôle dans leurs cérémonies religieuses. Son fruit servait à la décoration du temple et à celle des vêtements du souverain pontife, où, selon leurs livres, tout devait être symbolique; le bois de cet arbrisseau fournissait seul la broche pour rôtir l'agneau pascal. Suivant l'opinion générale, le *grenadier* est originaire du nord de l'Afrique, et particulièrement des environs de Carthage, d'où son nom latin de *malum punicum*. Il paraît s'être répandu rapidement dans toute la région méditerranéenne, et jusque dans l'Inde. Les Phéniciens l'appelaient *sida*, nom qui fait allusion à la couleur de ses fleurs; chez les Grecs, il était appele *rhoa*, et paraît avoir figuré dans leur culte primitif. Galien l'appelle *cytinus*; enfin, les anciens agronomes lui ont donné le nom de *granata*, qui rappelle la grande quantité de graines que renferme son fruit, et d'où sont venus les mots français *grenade* et *grenadier*. On pense qu'il a été apporté en Italie par les Romains, à l'époque des guerres puniques. Ce sont probablement les colonies grecques qui l'ont introduit dans le midi de la France. Aujourd'hui, il est naturalisé dans presque toutes les régions chaudes et tempérées du globe, et, dans les pays trop froids pour qu'on puisse le cultiver en pleine terre, il fait l'ornement des serres et des orangeries. Il a produit de nombreuses variétés à fleurs rouges, jaunes ou blanches, simples ou doubles, à fruits doux ou acides, à feuilles panachées, etc.

La culture du *grenadier* n'est pas difficile, et sa propagation s'opère de toutes les manières. Les graines se sèment au printemps, dans une terre bien travaillée et à une exposition chaude, ou bien en terrines sur couche et sous châssis. Les jeunes plants sont repiqués au premier ou, au plus tard, au second hiver, et plantés à demeure vers l'âge de cinq à six ans. Dans les pays chauds, on propage surtout le *grenadier* par les nombreux rejetons qu'il produit, et qu'on peut relever au bout d'un an ou deux, pour les mettre immédiatement en place. Un branche couchée en terre humide, par une saison chaude, s'enracine au bout de deux à trois mois. Il suffit encore de couper une des pousses de l'année sur le bois de l'année precédente, de la placer dans un terrain bien préparé ou dans des terrines sur couche et sous châssis, et de ne pas lui ménager les arrosements, pour en faire un sujet susceptible d'être repiqué en pépinière l'hiver suivant. Enfin, toutes les variétés se greffent très-bien les unes sur les autres.

La manière de tailler et de conduire le *grenadier* varie suivant les localités. Dans le Midi, on en fait des haies défensives, et il est très-propre à cet usage, parce qu'il croît dans les plus mauvais terrains, devient très-touffu, pousse de nombreux rejetons et se couvre de rameaux épineux, enfin est respecté par les bestiaux. On forme ces haies de boutures ou de plants enracinés, en les entretenant suivant le mode ordinaire, et, à partir de la troisième année, on les soumet à une taille régulière et périodique.

En Italie, on laisse généralement croître en buisson les *grenadiers* destinés à donner du fruit; on se contente de les empêcher de s'étendre outre mesure, ou mieux, on les réduit à quatre ou cinq tiges au plus. Mais il vaut mieux encore les former sur une seule tige, à laquelle on laisse une cime plus ou moins étendue, suivant leur âge et le terrain dans lequel ils se trouvent. Les fleurs naissant à l'extrémité des jeunes branches de deux ans, on devra provoquer la formation de ces branches en taillant les *grenadiers* aussi fréquemment que possible, de préférence en automne. Dans les climats du centre, on plante le *grenadier* contre un mur, à l'exposition du midi, et on le conduit en espalier. Ses rameaux n'ont besoin d'être fixés que dans les deux premières années.

Dans le Nord, les *grenadiers* sont cultivés en caisses, que l'on rentre pendant l'hiver en orangerie. Ils demandent la terre à orangers. On taille très-court, et on donne à leurs têtes une forme régulière. Ces *grenadiers* exigent des arrosements abondants pendant l'été. Ils peuvent vivre fort longtemps. L'orangerie de Versailles possède des sujets auxquels on attribue trois siècles d'existence. Dans beaucoup de jardins, on donne à ces arbrisseaux la forme en champignons ou en parasol; mais c'est la moins heureuse, tant pour le produit que pour l'agrément. Les formes sphérique ou cylindrique sont bien préférables; elles produisent une floraison plus abondante. Sous le climat de Paris, on sort les *grenadiers* lorsque les gelées ne sont plus à craindre, c'est-à-dire vers la fin d'avril ou au commencement de mai.

Le bois du *grenadier* est très-dur et peut être employé dans les arts. L'écorce de sa racine est un puissant anthelminthique, souverain contre le ténia ou ver solitaire. Cette propriété était bien connue des anciens, car Dioscoride et Pline l'ont mentionnée. Dans l'Inde, on en avait fait l'application de temps immémorial. Mais ce précieux remède était tombé dans l'oubli, lorsqu'il fut signalé de nouveau par le docteur Buchanan à l'attention des praticiens. On préfère généralement l'écorce qui vient du midi de l'Europe ou du nord de l'Afrique; mais on la sophistique souvent avec celle des *grenadiers* cultivés dans nos orangeries ou même de l'épine-vinette. Les fleurs de ce végétal, connues en pharmacie sous le nom de *balaustes*, ont une saveur très-astringente, due surtout au tannin et à l'acide gallique qu'elles renferment en abondance; elles ont une action tonique fort énergique; on en emploie la décoction, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, contre la diarrhée chronique, lorsque tous les symptômes d'irritation ont disparu. Les balaustes servent aussi à faire une encre d'un très-beau rouge. Quant aux propriétés et aux usages du fruit, nous renverrons au mot GRENADE.

Le *grenadier* nain atteint au plus 2 mètres de hauteur; il ressemble beaucoup à l'espèce précédente, mais il est plus petit dans toutes ses parties. Originaire de l'Amérique du Sud, il est cultivé à la Guyane et aux Antilles, où on en fait de très-belles haies. Plus sensible au froid que le *grenadier* commun, il fleurit mieux dans nos orangeries, et produit un charmant effet.

— Art milit. Les enfants perdus du XIVe, du XVe et du XVIe siècle, ces soldats d'elite qui éclairaient la marche des colonnes, qui montaient les premiers à l'assaut, prirent, en 1667, le nom de *grenadiers*, parce qu'ils étaient chargés de lancer des grenades sur l'ennemi, surtout dans les siéges. Il n'y eut d'abord que quatre *grenadiers* par régiment d'infanterie. Ils étaient armés, dans le principe, d'une hache et d'un sabre, et portaient une grenadière, espèce de petite gibecière en cuir, contenant de douze à quinze grenades. Plus tard, on leur donna un fusil.

En 1670, on créa une compagnie de *grenadiers* dans le régiment du roi, et bientôt dans les trente plus anciens régiments. Enfin, chaque bataillon finit par avoir sa compagnie de *grenadiers*. Cette compagnie tenait la droite du bataillon; les épaulettes de ces soldats étaient rouges. Les *grenadiers*, qu'on choisissait parmi les hommes les plus grands et ayant la meilleure conduite, avaient droit à la haute paye, comme les voltigeurs. Comme ces derniers aussi, ils avaient des services spéciaux, montaient la garde aux postes d'honneur, étaient affectés à la garde du drapeau, etc.

La garde impériale avait trois régiments de *grenadiers*, ayant, comme les *grenadiers* de l'infanterie de ligne, les épaulettes rouges.

Le mot de *grenadier* éveille en nous des souvenirs de gloire. On se rappelle avec orgueil les exploits de ces divisions formées avec les compagnies de grenadiers de l'armée sous la République et sous l'Empire, et qui conquirent tant de gloire sous le commandement de La Tour d'Auvergne et d'Oudinot. Ce dernier fut maréchal et duc; le premier resta et restera toujours le *premier grenadier de France*, et, longtemps après sa mort, à chaque appel que l'on faisait dans la compagnie dont il avait été le premier soldat, le plus ancien *grenadier* répondait d'une voix mâle et triste : *Mort au champ d'honneur!*

Les *grenadiers* ne se distinguaient pas seulement des autres soldats par leur taille et par leur force corporelle, mais encore par plusieurs particularités de l'uniforme, et surtout par la coiffure. Dès 1730, les *grenadiers* des gardes françaises et suisses s'affublèrent du bonnet à poil. Sous l'Empire, ces bonnets à poil atteignirent des dimensions extravagantes, et il faut convenir que si cela contribuait à rendre plus imposant l'aspect des troupes impériales dans les jours de parades et de revues, il en résultait pour les hommes un surcroît de fatigue qui présentait de graves inconvénients, lorsqu'il s'agissait de manœuvrer sur les champs de bataille. La Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe conservèrent, outre les compagnies de *grenadiers* du centre, des régiments de *grenadiers* dont ils n'eurent pas l'idée de supprimer les bonnets à poil. La garde nationale, pendant toute la durée de ce dernier gouvernement, s'empressa d'adopter une distinction que le sentiment de l'égalité repousse, mais qui permettait aux bourgeois avantagés d'une taille au-dessus de la moyenne, d'étaler leur *grandeur* en la rehaussant d'un énorme bonnet à poil. Après la révolution de 1848, la ridicule manifestation dite *des bonnets à poil* amena la suppression des régiments de *grenadiers*. Le second Empire forma des régiments de *grenadiers* de la garde, dans lesquels on n'admettait que des hommes de haute taille, et où l'on vit reparaître encore des bonnets à poil. Mais toutes ces distinctions sont tombées avec l'Empire, et il faut espérer qu'elles ne renaîtront plus. Ce n'est point par la haute stature que les soldats de notre nouvelle république doivent chercher à se distinguer les uns des autres; ils ne doivent rivaliser que par le courage et le dévouement à remplir tous leurs devoirs militaires.

— *Grenadiers à cheval.* Ce corps d'élite fut créé en 1676. Ces *grenadiers* étaient pris parmi les *grenadiers* d'infanterie. Louis XIV en avait dans sa garde une compagnie, destinée à combattre à pied et à cheval, et qui, réformée en 1775, rétablie en 1789, licenciée en 1792, rétablie une seconde fois en 1814, fut définitivement supprimée en 1815.

En 1801, il fut créé un régiment de *grenadiers à cheval* dans la garde. Dissous en 1814, il entra dans la composition des régiments royaux formés la même année. La garde royale, instituée en 1815, comptait deux régiments de *grenadiers à cheval*. Ces régiments n'existent plus depuis l'ordonnance du 11 août 1830, qui les a supprimés.

— Ichthyol. Le *grenadier* doit son nom vulgaire à la conformation de son museau, dans lequel on a cru trouver une certainee ressemblance avec un bonnet de soldat. Ce poisson se trouve dans la Méditerranée, où il se tient toute l'année à de grandes profondeurs; aussi ses mœurs sont-elles peu connues. On ne peut le pêcher que lorsque la mer est parfaitement calme; s'il est encore vivant quand on le retire de l'eau, il fait entendre à ce moment un bruit sourd, pareil à celui que produisent les trigles. Il se nourrit de vers, de zoophytes et de petits animaux marins. Sa chair est blanche et de bon goût. On en distingue deux espèces, qui diffèrent par la taille et la conformation du museau. L'une se pêche en juin et juillet, l'autre en juillet et août.

Grenadier de Moscou (LE), tableau de L. Cogniet. Les coupoles dorées du Kremlin brillent au milieu des flammes que le désespoir national vient d'allumer dans Moscou. Nos soldats fuient la ville embrasée et commencent, à travers la plaine couverte de neige, ce mouvement de retraite qui sera fatal à un si grand nombre d'entre eux. Un parti de Cosaques vient prendre position pour inquiéter la marche de nos régiments. Seul, au milieu d'un petit cimetière dont il s'est fait une espèce de fort, un vétéran de la garde, tirailleur perdu, se défend contre les cavaliers du Don. Plusieurs ont déjà été frappés; d'autres ont pris la fuite; plus hardis, deux ou trois s'avancent; mais l'un est atteint d'une balle qui le renverse de son cheval; le grenadier recharge son fusil qui fume encore; sa contenance assurée présage le destin réservé au premier qui se trouvera à la portée de son arme. Une compagnie franchit le mur d'enceinte du cimetière et vient soutenir cet intrépide tirailleur.

Ce tableau obtint un grand succès au Salon de 1827. Il a fait partie de la collection de la duchesse de Berry, et a été lithographié par Marin Lavigne sous le titre de *Retraite de Moscou*.

GRENADIÈRE s. f. (gre-na-diè-re — rad. *grenade*). Art milit. Gibecière dans laquelle le grenadier portait les grenades. ‖ Capucine d'un fusil de munition à laquelle s'attache la bretelle. ‖ *Mettre son fusil à la grenadière*, Le placer sur ses épaules, après avoir lâché la bretelle.

— Pêche. Nom donné à des filets que l'on emploie à la pêche des crevettes.

Grenadière (LA), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

GRENADILLE s. f. (gre-na-di-lle; *ll* mll. — dimin. de *grenade*). Bot. Nom vulgaire des passiflores ou fleurs de la Passion. ‖ *Bois de grenadille*, Sorte d'ébène rouge.

— **Encycl.** Bot. Le nom de *grenadille*, fréquemment donné aux passiflores, s'applique plus particulièrement au fruit de ces plantes, et exprime bien son analogie avec une grenade. Ce fruit a le plus souvent une forme ovoïde et des couleurs très-vives; il renferme une pulpe sucrée, d'une saveur acidule, dans laquelle sont disséminées de nombreuses graiees. Ce fruit, du moins chez la plupart des espèces, est alimentaire, rafraîchissant et d'une saveur agréable. La *grenadille* bleue, la plus fréquemment cultivée chez nous, est du volume d'un œuf de poule et d'une couleur jaune orangé. D'autres sont fort recherchées par l'homme ou les animaux. Quelques espèces ont une enveloppe extérieure assez résistante pour servir à faire des boîtes et des tabatières. On doit citer encore la *grenadille* quadrangulaire, grosse comme un petit melon, jaune et très-parfumée, fréquemment cultivée dans les pays chauds, mais qui a le double inconvénient d'attirer les loirs, très-friands de ce fruit, et les serpents, qui se cachent de préférence à l'ombre de son épais feuillage pour épier leur proie. Le fruit de la *grenadille* à feuilles de laurier ressemble à un citron et fournit une pulpe aigrelette et rafraîchissante, très-recherchée comme fébrifuge. On assure que celui de la *grenadille* cirriflore, dangereux pour l'homme, est mortel pour les poules et les cochons. Du reste, tous ces fruits, qui mûrissent rarement dans nos serres, n'acquièrent toutes leurs qualités que sous le soleil brûlant des tropiques.

Le bois de *grenadille*, appelé aussi *bois d'ébène rouge*, est fourni par un arbre encore

peu connu, qui croît dans les contrées chaudes de l'Amérique. Il est compacte, très-dur, très-pesant, d'un brun rougeâtre, quelquefois brun verdâtre, veiné de vert plus pâle, entouré d'un aubier blanc jaunâtre, moucheté de noir, peu dur, plus ou moins épais. Ce bois, très-facile à fendre, s'emploie dans l'ébénisterie, la marqueterie et les ouvrages de tour. Il nous est apporté de son pays natal en bûches de $0^m,08$ à $0^m,16$ de diamètre. On distingue encore le *grenadille* vert bâtard, d'un vert très-foncé et tirant sur le noir, et le *grenadille* blond bâtard, d'un vert rougeâtre. Ces deux derniers prennent un beau poli et servent aux mêmes usages que le premier.

GRENADILLES ou **GRENADINES**, groupe de petites îles de l'océan Atlantique, dans les Petites Antilles anglaises, entre Saint-Vincent au N. et la Grenade au S. Ces îles, au nombre d'une trentaine, s'étendent entre 12° 14'-13° 5' de latitude N., et 63° 30'-64° de longitude O. : et renferment une population de 3,000 hab. Les plus importantes sont, en allant du N. au S. : Béquia, Canagouan et Cariouacou. Toutes ces îles sont plus ou moins montagneuses, hérissées de rochers nus, très-escarpées et couvertes de pierres calcaires, riches en coquillages et en plantes marines, dans les parties situées sous le vent. Elles sont généralement peu cultivées, parce qu'elles manquent d'eau. Avant la paix de 1763, qui les soumit à la domination anglaise, on ne visitait les Grenadines que pour y faire de la chaux, et on y cultivait quelques terres pour les besoins des nègres qui exploitaient les carrières. Les Anglais y introduisirent la culture du coton et l'étendirent partout où le terrain s'y montra favorable. Le coton est depuis le principal produit de ces îles. On s'y occupe, en outre, de la pêche, de l'oisellerie et de la préparation de la chaux, dont on fait des envois dans toute l'Amérique.

GRENADIN, INE s. et adj. (gre-na-dain, i-ne). Géogr. Habitant de Grenade; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* GRENADINS. *Une belle* GRENADINE. *Les mœurs* GRENADINES.

— Pharm. *Sirop grenadin*, Sirop contre la toux, fait avec du jus de grenades.

— s. m. Art culin. Petit fricandeau. ‖ Volaille farcie.

— Ornith. Espèce de fringille ou de pinson, qui habite les côtes d'Afrique : *On nourrit le* GRENADIN *de millet et de graine d'alpiste.* (V. de Bomare.)

— Hortic. Variété de l'œillet des fleuristes, appelée aussi ŒILLET À RATAFIA, et recherchée surtout pour la confiserie et la parfumerie.

— s. f. Comm. Fil de soie formé de deux bouts d'abord peu montés, mais réunis ensuite par une forte torsion : *La* GRENADINE *sert à faire des effilés et des dentelles; on l'emploie aussi pour la chaîne de certains châles.*

GRENAGE s. m. (gre-na-je — rad. *grener*). Techn. Action de réduire en grains la poudre à canon. On dit aussi GRENAILLEMENT. ‖ Etat du sucre qui s'est pris en cristaux divisés.

— **Encycl.** *Grenage de la poudre.* V. POUDRE.

GRENAILLE s. f. (gre-na-lle; *ll* mll. — rad. *grain*). Techn. Métal réduit en grains : *Charger un fusil avec de la* GRENAILLE. *Argent en* GRENAILLE. ‖ Cire réduite en grains pour être blanchie.

— Econ. rur. Graines de rebut que l'on donne en pâture à la volaille.

GRENAILLÉ, ÉE (gre-na-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Grenailler. Réduit en petits grains : *Métal* GRENAILLÉ.

GRENAILLER v. a. ou tr. (gre-na-llé ; *ll* mll. — rad. *grenaille*). Techn. Réduire en petits grains, en parlant d'un métal ou de de la cire : GRENAILLER *de l'argent, du fer, du plomb.* GRENAILLER *de la cire.*

GRENAILLES (François de CHATONNIÈRE DE), écrivain français, né à Uzerche (bas Limousin) en 1616, mort en 1680. Las de la vie monastique, il jeta à Agen le froc aux orties, se rendit à Paris, y publia un grand nombre d'ouvrages, gagna les bonnes grâces de Gaston d'Orléans, qui le nomma son historiographe, fut accusé par la suite de crime d'État et faillit porter sa tête sur l'échafaud. Les nombreuses productions de Grenailles sont tombées dans un légitime oubli. Nous nous bornerons à citer : l'*Innocent malheureux* ou la *Mort de Crispe*, tragédie (Paris, 1639, in-4°), et le *Livre des plaisirs des dames* (Paris, 1641, in-4°). Ce dernier ouvrage, qui est divisé en cinq parties, le *bouquet*, le *bal*, le *concert*, la *collation*, est recherché des bibliophiles à cause de sa singularité. « Grenailles, dit M. Audoin, y traite cette question digne de l'hôtel de Rambouillet : Est-ce le bouquet qui orne le sein ou le bouquet emprunte-t-il du sein toute sa grâce ? L'auteur conclut en faveur de ce dernier, estimant que des deux hémisphères d'une dame il sort une influence qui anime le bouquet et le rend, non-seulement plus beau, mais encore de plus de durée. » Cet auteur, aussi prétentieux que médiocre, est jugé avec une juste sévérité par Guéret, dans sa *Guerre des auteurs*.

GRENAILLEUR s. m. (gre-na-lleur; *ll* mll. — rad. *grain*). Techn. Ouvrier qui réduit les métaux en grains. ‖ Celui qui sépare la farine du son.

GRENAISON s. f. (gre-nè-zon — rad. *grain*). Agric. Formation des grains : GRENAISON *du blé. La* GRENAISON *des céréales sera toujours faible dans le voisinage d'une haie épaisse.* (Math. de Dambasle.)

GRENAN (Pierre), poëte français, provincial de la congrégation de la doctrine chrétienne, né en Bourgogne en 1660, mort en 1722. Il est l'auteur d'une *Apologie de l'équivoque* (1710, in-12), contre-partie pleine de finesse de la satire de Boileau sur le même sujet.

GRENAN (Bénigne), poëte latin moderne, frère du précédent, né à Noyers (Bourgogne) vers 1680, mort à Paris en 1723. Il professa pendant une vingtaine d'années la rhétorique au collége d'Harcourt, à Paris. C'était un excellent latiniste, au style pur, élégant, coloré. Un assaut de bel esprit et de belle latinité, qu'il engagea avec son collègue Coffin, au sujet du vin de Bourgogne et du vin de Champagne, fit du bruit et amusa fort le public. Son ode latine, dans laquelle il se prononce pour le vin de Bourgogne, a été publiée avec la traduction française de Bellechaume, dans le *Procès poétique touchant les vins de Bourgogne et de Champagne jugé souverainement par la Faculté de médecine de l'île de Co, avec une requête latine de Grenan à Fagon, médecin du roi* (Paris, 1712). On trouve vingt pièces de Grenan dans les *Selecta carmina clarissimorum quorumdam in Universitate parisiensi professorum.* Il a laissé, en outre, une oraison funèbre de Louis XIV, une traduction latine de la Xe et de la XIe satire de Boileau, etc.

GRENASSE s. f. (gre-na-se — rad. *grain*). Mar. Petit grain : GRENASSE *de vent, de pluie.*

GRENAT s. m. (gre-na — du lat. *granatum*, grenade, parce que la couleur ordinaire de cette pierre approche du rouge de la grenade). Minér. Pierre précieuse, de couleur variable, le plus ordinairement rouge, un peu opaque. ‖ *Faux grenat*, Pierre cristallisée, d'un rouge obscur.

— Comm. Sorte de toile damassée.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de colibri des Antilles.

— Adj. Qui est de la couleur rouge du grenat ordinaire : *Ruban* GRENAT. *Soie* GRENAT. *Etoffes* GRENAT.

— **Encycl.** Chim. et Minér. Les minéraux auxquels on donne le nom de *grenats* cristallisent tous dans le système cubique, et répondent à la formule générale $M''^3(m^2)^{vi}(SiO^4)^3$, où M'' représente un métal diatomique, tel que le calcium, le magnésium, le ferrosum ou le manganosum, et où $(m^2)^{vi}$ représente un groupe hexatomique, tel que Al^2, Fe^2, Mn^2, etc. Lorsque, ne tenant aucun compte de l'atomicité des métaux, on faisait le calcium monoatomique, ainsi que le ferricum, en écrivant ce dernier

$$Fe = \frac{Fe}{3} = \frac{56}{6} = 18,66,$$

cette formule était beaucoup moins compliquée et pouvait être écrite $M'^2m^2SiO^4$. Telle est, en effet, la formule adoptée par Odling. Berzélius avait donné avant Odling une autre formule conforme à la théorie dualistique. Il écrivait les *grenats* $3MOM^2O^3,2SiO^3$. Gmelin avait adopté la formule de Berzélius, à cette différence près que, faisant la silice égale à SiO^2 et non à SiO^3, la formule des *grenats* devenait pour lui $3MO.M^2O^3,3SiO^2$, au lieu de $3MO,M^2O^3,2SiO^3$. La formule que nous adopterons, conformément aux théories modernes, est $M''^3(m^2)^{vi},SiO^4)^3$.

Les diverses variétés de *grenats* ont reçu chacune un nom distinctif, et l'on peut dire que presque tous les *grenats* que nous offre la nature peuvent être considérés comme des mélanges, en différentes proportions, des espèces suivantes :

1° $Ca''^3(Al^2)^{vi},(SiO^4)^3$
Grenat blanc.

2° $Mg''^3(Al^2)^{vi},(SiO^4)^3$
Grenat noir d'Arendal.

3° $Mn''^3(Al^2)^{vi},(SiO^4)^3$
Grenat de l'Amérique du Nord.

4° $Fe''^3(Al^2)^{vi},(SiO^4)^3$
Almandine orientale et autres *grenats* précieux rouges.

5° $Ca''^3(Fe^2)^{vi},(SiO^4)^3$
Grenat commun jaune, brun et noir, et mélanite.

6° $Mg''^3(Fe^2)^{vi},(SiO^4)^3$,

7° $Mn''^3(Fe^2)^{vi},(SiO^4)^3$,

8° $Fe''^3(Fe^2{}^{vi},(SiO^4)^3$.

Ces trois dernières variétés ne prédominent assez dans aucune espèce de *grenat* pour avoir reçu des noms particuliers.

Le pyrope, qui est surtout constitué par un mélange des produits 1, 2, 5, est caractérisé par la présence du chrome, qui probablement y remplace une partie de l'aluminium.

Les *grenats* cristallisent en dodécaèdres ou en trapézoèdres rhomboïdaux.

La formule $Ca''^3(Al^2)^{vi},(SiO^4)^3$, dans laquelle le calcium est partiellement remplacé par du magnésium, du manganèse et du fer, ou entièrement remplacé par du fer, appartient aussi au *grenat* du Vésuve, qui cristallise dans le système dimétrique, et qui, par conséquent, est dimorphe. Lorsqu'on fond le *grenat* blanc de Wilin, il devient complétement impossible de le distinguer, soit par ses propriétés chimiques, soit par ses propriétés physiques, du *grenat* vésuvien, qui a également subi la fusion.

La densité du *grenat* varie de 3,5 à 4,5. La dureté est aussi variable : les variétés pâles ont à peu près la dureté du quartz, et les variétés tout à fait noires sont rayées par le quartz. Les variétés claires sont plus ou moins attaquables aux acides et infusibles ou à peine fusibles ; les variétés comprises entre le rouge clair et le rouge foncé ne sont guère attaquables qu'après fusion.

Les *grenats* ont des couleurs très-différentes. Il y a des variétés presque incolores, jaunes ou d'un vert clair, que l'on appelle grossulaire, ipissartite ou topazolite; elles sont rarement opaques et contiennent surtout de l'alumine, de la chaux, de la magnésie, quelquefois un peu d'oxyde de fer. D'autres variétés présentent toutes les nuances comprises entre le rouge pâle et le rouge brun; on les nomme almandines de Pyrops; elles offrent tous les degrés de transparence et d'opacité, et possèdent quelquefois une teinte violette. Il y a des *grenats* noirs ou mélanites, d'origine volcanique et opaques, transparents seulement en lames minces; ils renferment presque toujours un peu de titane. Une dernière variété, l'uvarowite, n'a été trouvée qu'en Sibérie; elle est d'un beau vert d'herbe, à cause de la présence du chrome.

Par la beauté de sa cristallisation et par la variété de ses couleurs, le *grenat* constitue une pierre précieuse d'un prix assez élevé, bien qu'il se rencontre en abondance dans la nature, puisqu'on le trouve disséminé dans une foule de roches, de granites, de gneiss, etc., etc. Les principales variétés employées dans la bijouterie sont : le *grenat* grossulaire, le *grenat* almandin, le *grenat* mélanite, le *grenat* manganésien, le *grenat* chromifère et le *grenat* compacte.

Le *grenat* grossulaire offre plusieurs variétés. Pur, il est incolore et transparent ; mais on le rencontre aussi coloré en vert clair, en rouge, rouge orangé, etc. Ses principaux gisements sont en Norvége et dans le Piémont. Le *grenat* almandin est rouge violet ou brun foncé ; il est fusible, inattaquable par les acides. On le trouve dans le Tyrol et dans le Connecticut. Le *grenat* mélanite est un minerai de fer; dans ce *grenat*, le fer remplace d'ordinaire l'alumine. Il est brun, presque noir, quelquefois jaune et vert foncé; il est soluble dans l'acide chlorhydrique et fusible à la température des hauts fourneaux. On le trouve dans les Pyrénées, sur le Vésuve et dans plusieurs autres contrées montagneuses et volcaniques. Le *grenat* manganésien, appelé aussi spessartine, est d'un rouge presque violet; il est assez rare. Le *grenat* chromifère ou uwarovite, est d'une belle couleur verte. Il ne s'altère pas à la flamme du chalumeau; on le rencontre dans les monts Ourals. Le *grenat* compacte est le seul qui ne soit pas critallisé; il est en gros grains.

Les *grenats* fondent à la flamme du chalumeau et donnent un verre transparent. Avec les flux, ils se comportent tous comme ceux du Vésuve. Il est remarquable que le verre qui provient de leur fusion a une densité inférieure à celle du *grenat* qui l'a produit. C'est ainsi que le *grenat* du Groenland, qui avant la fusion a une densité de 3,9, n'a plus, après avoir été fondu, qu'une densité de 3,05. Généralement l'acide chlorhydrique n'attaque pas les *grenats*, à moins que ceux-ci ne renferment une forte proportion de calcium, et même, dans ce cas, l'attaque est encore incomplete. Après avoir subi la fusion, ces minéraux sont, au contraire, complétement décomposés par l'acide chlorhydrique, qui en précipite de la silice gélatineuse. Il suffit même, pour qu'un *grenat* acquière cette propriété, de le chauffer au rouge sans le fondre, s'il est riche en calcium.

Ordinairement on trouve les *grenats* en cristaux disséminés au milieu de diverses roches, telles que les schistes micacés, les gneiss, les schistes argileux, la serpentine, les roches calcaires, dans le voisinage des dépôts cristallins. On les rencontre aussi dans les terres trachytiques, basaltiques et volcaniques de formation récente. Ils appartiennent alors le plus souvent à la variété connue sous le nom de mélanite, variéte qui contient du ferricum $(Fe^2)^{vi}$ au lieu d'aluminium. On a quelquefois aussi trouvé des *grenats* sous forme de petites masses granulaires, et même de couches stratifiées, dans les schistes micacés.

— *Formes altérées.* Les *grenats* à base de ferrosum prennent souvent à l'air une couleur de rouille et peuvent même quelquefois se désagréger, par suite de l'oxydation du fer. On en a vu se transformer ainsi en minerai rouge de fer. La chaux peut être enlevée aux *grenats* par l'acide carbonique en présence de l'eau, et si la liqueur renferme du bicarbonate magnésique, ce sel prend alors la place du calcium et donne des produits pseudomorphiques. Le quartz se rencontre quelquefois cristallisé sous la même forme que les *grenats*.

GRENATITE s. f. (gre-na-ti-te — rad. *grenat*). Minér. Nom donné à une variété de staurotide qui est translucide et d'un rouge foncé, à cause de sa grande ressemblance avec le grenat. ‖ On dit aussi quelquefois, mais à tort, GRANATITE.

— **Encycl.** La *grenatite* se trouve au mont Saint-Gothard, en Suisse, associée au disthène et au grenat. On la confond assez souvent avec ce dernier, mais cette confusion est impossible quand les deux minéraux sont à l'état cristallisé. En effet, le grenat cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux réguliers ou en trapézoèdres, tandis que la *grenatite* a pour forme un prisme rhomboïdal droit, qui se transforme, par modifications, en un prisme à six faces symétriques.

GRENÉ, ÉE (gre-né) part. passé du v. Grener. Réduit en petits grains : *Tabac, sel* GRENÉ. *Poudre* GRENÉE.

— Dessin. Qui offre de nombreux points très-rapprochés : *Dessin* GRENÉ.

GRENELÉ, ÉE (gre-ne-lé) part. passé du v. Greneler. Qui semble couvert de grains : *Peau* GRENELÉE.

GRENELER v. a. ou tr. (gre-ne-lé — rad. *grain*. Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je grenelle, tu grenelleras*). Techn. Couvrir, semer, orner d'une multitude de grains très-rapprochés : GRENELER *du cuir, de la soie, du papier.*

GRENELLE, ancien bourg de France (Seine), réuni en 1860 à Paris, dont il forme aujourd'hui un quartier, situé à l'O. de cette ville, dans la vaste plaine qui porte son nom. Sa population est évaluée à 15,000 hab. Grenelle est le centre d'une grande activité manufacturière. On y fabrique des chapeaux de paille, de l'asphalte, du bleu d'outremer, des cordes, des briques, des tuiles, du cuir et beaucoup d'objets de sellerie. Il y a des scieries de bois, des lamineries, des forges, etc.

Le nom de Grenelle vient de *Garanella*, mot qui figure souvent dans les anciens titres, et qui prouve que ce bourg était autrefois une garenne. La plaine de Grenelle, qui appartenait autrefois à Vaugirard, est arrosée par la Bièvre et par la Seine. Les anciennes descriptions nous montrent, en cet endroit, un grand lac, qui couvrait les plaines actuelles de Vitry et d'Issy, et se prolongeait jusqu'à Mantes et à Corbeil. Le souvenir de cet état de la plaine de Grenelle est conservé dans le nom de Vanves (de *Banna* ou *Vanna*), qui, sous le roi Robert, était une demeure de pêcheurs. Si l'on remonte plus haut, jusqu'à l'histoire des Gaules, on voit que Grenelle a été le théâtre d'une bataille sanglante, où les Gaulois du Parisis furent écrasés par Labienus, lieutenant de César. Ils avaient voulu secouer la domination romaine, sous leur chef Camulogène, et, étant sortis de Lutèce, ils s'étaient établis à gauche de la Seine, derrière un marais qui était situé, selon toutes probabilités, dans la plaine humide de Grenelle. Labienus, campé sur la rive droite, fondit de nuit sur les Gaulois et les tailla en pièces. Grenelle nous apparaît encore sous le règne de Clovis. Ce chef barbare venait de fonder, à l'instigation de sa femme Clotilde, la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui, plus tard, est devenue Sainte-Genevieve-du-Mont; il accorda, en propriété, aux religieux qui desservaient cette église, toute la plaine occupée aujourd'hui par Grenelle, Vanves et une partie de Vaugirard. Les religieux commencèrent les desséchements, qui furent entrepris aussi du côté d'Issy et de Valboistron (ancien Vaugirard), par les religieux de Saint-Germain-des-Prés.

En 1242, il existait à Grenelle une église dédiée d'abord à la Vierge, puis à saint Lambert, dont les reliques furent données à Grenelle par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. D'ailleurs, ce saint est encore aujourd'hui le patron de Vaugirard, et sa fête se célèbre le 17 septembre. Il y avait aussi un château à Grenelle; on ignore la date de sa fondation; il n'en reste que quelques débris, car, le 21 août 1794, l'immense poudrière qui avait été établie dans ce château fit explosion et causa la mort de quelques centaines de personnes. Cette poudrière, la plus importante de France, était dirigée par le chimiste Chaptal. Le 9 septembre 1794, le camp établi à Grenelle fut attaqué à l'improviste et nuitamment par 700 ou 800 conjurés, qui furent dispersés. Ce fait est connu dans l'histoire sous le titre de *Conjuration de Grenelle.* La plaine de Grenelle devint ensuite, jusqu'en 1815, le lieu des exécutions militaires. C'est là que Labédoyère fut fusillé.

En 1824, MM. Léonard Viollet et Letellier, ayant acheté de grands terrains dans cette plaine, eurent l'idée d'y construire un village. Dans ce dessein, ils formèrent une association de capitalistes. De nombreuses maisons s'élevèrent rapidement, en même temps qu'on jetait un pont pour relier Grenelle à la route de Versailles et aux communes d'Auteuil et de Passy, et que l'on construisait une gare pour servir de marché et un quai pour les marchandises. La population se porta avec tant d'empressement sur ce point que, le 30 décembre 1830, Grenelle fut érigé en commune; jusqu'alors elle avait ressorti à la commune de Vaugirard.

Le monument le plus remarquable de Grenelle est à coup sûr son puits artésien, construit par M. Mullot. Ce magnifique travail a été complétement décrit dans le tome Ier au mot ARTÉSIEN.

Grenelle (PONT DE). V. PARIS.

Grenelle-Saint-Germain (FONTAINE). Cette fontaine, une des plus remarquables de Paris,

est située rue de Grenelle-Saint-Germain, nos 57 et 59. Elle fut construite aux frais et pour les besoins de la ville, en 1739. Sa façade s'élève sur un plan demi-circulaire de quinze toises de longueur sur six de hauteur. Au centre, un soubassement à refends forme un avant-corps, au milieu duquel se tient une figure en marbre, couverte d'une draperie : c'est Paris. De chaque côté, la Seine et la Marne sont représentées par deux autres figures, couchées. L'avant-corps, qui occupe le centre, se compose de quatre colonnes ioniques accouplées deux à deux et couronnées d'un fronton. Le surplus du monument, adossé aux murs, présente une belle ordonnance de pilastres, de niches, de croisées feintes, avec un entablement surmonté d'un acrotère. Dans les niches se tiennent des statues debout. Cette fontaine est l'œuvre d'Edme Bouchardon. L'ensemble, un peu maigre, de l'avis des hommes spéciaux, est racheté par la perfection des détails. Une inscription rappelle la date de sa construction.

GRENER v. a. ou tr. (gre-né — rad. *grain*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je grène, tu grèneras*). Réduire en petits grains : GRENER *de la poudre, de la cire*.

— Dessin. Former des ombres par une multitude de petits points : GRENER *un dessin, une gravure*.

— Techn. *Grener du sel*, Le raffiner pour en faire du sel blanc.

— v. n. ou intr. Agric. Produire de la graine, des grains : *Les blés* GRÈNENT *bien. Une plante qu'on coupe au moment de sa floraison engraisse la terre, tandis que celle qu'on laisse* GRENER *l'appauvrit*. (Chaptal.) *La plupart des mousses ne végètent, ne fleurissent et ne* GRÈNENT *qu'en hiver*. (B. de St-P.)

— Econ. rur. Produire des œufs, en parlant des papillons des vers à soie.

GRENET (Louis), compositeur français, né à Lyon en 1707, mort à Paris en 1761. Il dut, dès son enfance, arracher aux heures consacrées au travail manuel quelques rapides instants pour étudier tant bien que mal les premiers éléments de la musique. Son intelligence se développa, ses idées s'éveillèrent, et il devint capable de composer tout seul de petits morceaux agréables. Quelques dilettantes s'intéressèrent à son talent naissant et le firent nommer d'abord directeur d'un concert lyonnais, puis maître de musique au théâtre de l'Opéra. Quelques années plus tard, il vint à Paris, et parvint à faire représenter plusieurs ouvrages. On trouve dans ses partitions des mélodies originales et une orchestration remarquable pour l'époque. Il savait ménager les voix de ses interprètes, et mettait en évidence leurs qualités respectives. Son principal ouvrage est le *Triomphe de l'harmonie*, opéra-ballet en trois actes, précédé d'un prologue, paroles de Lefranc de Pompignan (Académie royale de musique, 9 mai 1737). Cet ouvrage était composé de trois entrées (style de l'époque) : *Orphée*, *Hylas* et *Amphion*. La partition obtint le plus grand succès; on remarqua surtout l'acte d'*Amphion*, où les mélodies abondaient et avaient, pour les auditeurs de ce temps-là, un charme irrésistible. Une autre de ses compositions, *Apollon, berger d'Admète*, fut encore reprise avec succès en 1759. Pris de misanthropie, à la suite de quelques démêlés avec des rivaux et avec les artistes de l'Opéra, Grenet ne voulut plus écrire pour le public. Il composa quelques opéras, restés manuscrits, dans lesquels on trouverait encore, paraît-il, de gracieuses et naïves mélodies.

GRENET (l'abbé), géographe français, né vers 1750, mort dans les premières années de ce siècle. Il entra dans les ordres, devint professeur de géographie au collége de Lisieux, imagina pour l'enseignement des sphères plus commodes que celles qui étaient alors en usage, publia de petits traités élémentaires et fonda sa réputation par son *Atlas portatif général pour servir à l'intelligence des auteurs classiques* (Paris, 1781, in-4°). Son principal ouvrage est une *Géographie ancienne et moderne, historique, physique, civile et politique* (Paris, 1789, 2 vol. in-12).

GRENETÉ, ÉE (gre-ne-té) part. passé du v. Greneter. Sur quoi l'on a fait des grains, qui est couvert de petits grains : *Cuir* GRENETÉ.

GRENETER v. a. ou tr. (gre-ne-té — rad. *grain*. Change *e* en *è* quand la terminaison commence par *e* muet : *Je grenète, tu grenèteras*). Techn. Produire sur le cuir ou sur d'autres matières des espèces de grains avec un *fer chaud; enrichir d'ornements en forme* de grains : GRENETER *du cuir, du papier*.

GRÈNETERIE s. f. (grè-ne-te-rî — rad. *grènetier*). Commerce du grènetier : *S'enrichir dans la* GRÈNETERIE.

GRÈNETIER, IÈRE s. (grè-ne-tié, iè-re — rad. *graine*). Celui, celle qui fait le commerce des grains.

GRÈNÉTINE s. f. (gre-né-tine — du nom de son inventeur, *Grenet* de Rouen). Comm. Gélatine en feuilles très-minces, longues, blanches, transparentes, servant à faire des gelées, des blanc-manger, à recouvrir les pilules par la méthode Garot : *Dans la proportion de* 1 *pour* 100, *la* GRENÉTINE *donne une consistance de gelée à l'eau; ou l'extrait du* *cartilage des veaux et des peaux récentes d'autres jeunes animaux*.

GRÈNETIS s. m. (grè-ne-ti — rad. *grain*). Petits grains en relief, placés au bord des médailles et des monnaies pour empêcher de les rogner. ‖ Poinçon servant à former ces points. On écrit aussi GRAINETIS, dans les deux cas.

GRÈNETOIR s. m. (grè-ne-toir — rad. *grèneter*). Techn. Outil servant à grèneter.

GRENETTE s. f. (gre-nè-te — dimin. de *graine*). Petite graine.

— Techn. Grain de poudre restant sur le tamis lorsqu'on passe la poudre sèche.

— Bot. Baie du nerprun du teinturier, dite aussi GRAINE D'AVIGNON.

— Comm. Nom donné à de petits grains fabriqués à Avignon avec la poudre des baies de nerprun, et donnant une couleur jaune employée par les peintres en miniature et par les *teinturiers*.

GRENEUR s. m. (gre-neur — rad. *grener*). Econ. rur. Celui qui fait produire des graines ou œufs de vers à soie.

GRENGIOLS, village de Suisse, canton du Valais, sur la rive gauche du Rhône, à 15 kilom. N.-E. de Brieg; 475 hab. Représentations de mystères en plein vent, rappelant celles de la Passion au moyen âge

GRENIER s. m. (gre-nié — lat *granarium; de granum*, grain). Partie d'un bâtiment ordinairement placée sous le comble, et servant à serrer les grains et les fourrages : GRENIER *à blé*. GRENIER *à foin. Quand les grains sont battus, on doit les transporter immédiatement sur le plancher d'un* GRENIER. (Matth. de Dombasle.)

Les *greniers* crouleront sous les grains entassés.
DELILLE.

‖ Etage d'une maison placé immédiatement sous le comble : *Mettre de vieux meubles au* GRENIER. *Loger au* GRENIER, *dans un* GRENIER. *Mourir dans un* GRENIER. *Le président de Thou fut persécuté; Corneille et La Fontaine moururent dans des* GRENIERS; *Molière fut enterré à grand'peine*. (Volt.)

Bravant le monde, et les sots, et les sages,
Sans avenir, riche de mon printemps,
Leste et joyeux, je montais six étages.
Dans un *grenier* qu'on est bien à vingt ans!
BÉRANGER.

— Poétiq. Province, pays fertile qui produit beaucoup de blé : *La Sicile est le* GRENIER *de l'Italie*. (Acad.) *La Beauce est un des* GRENIERS *de Paris*. (Acad.) *L'Egypte est le* GRENIER *des pays qui manquent de céréales*. (Thiers.)

— Administr. *Greniers publics* ou *greniers d'abondance*, Vastes magasins où l'on tient en réserve les grains achetés dans les temps d'abondance, pour les vendre à des prix modérés dans les temps de disette. ‖ *Grenier à sel*, Lieu où le gouvernement faisait vendre le sel de la gabelle, et aussi Ancienne juridiction chargée de juger en première instance tous les différends relatifs à la gabelle ou ferme du sel.

— Mar. *En grenier*, Se dit des marchandises que l'on place dans un navire, dans un bateau, sans aucune espèce d'emballage, sans sacs, ni caisses ou paniers, mais sur des nattes préservées de l'humidité par une couche de gravier ou de fagots.

— Pêche. *Saler des sardines en grenier*, Les saler en tas.

— Art vétér. *Faire grenier*, Se dit du cheval qui, après avoir mangé, garde des aliments mâchés entre les dents et les arcades dentaires.

— Techn. Nom que, dans les raffineries de sucre, on donne aux pièces spécialement destinées au travail du sucre en pain : *Au milieu du plancher de chaque* GRENIER, *on ménage une ouverture de* 1 *mètre carré, entourée de garde-fous, et qu'on appelle tracas*. (Payen.) ‖ *Travail de grenier*, Opération que l'on fait subir aux cuirs dits de Hongrie, après l'alunage et le séchage, afin de les ouvrir et de les disposer à prendre le suif, et qui consiste à les faire glisser, d'une extrémité à l'autre, sur une baguette de bois de forme cylindrique, en les poussant avec les pieds.

— **Antonymes**. Cave et sous-sol.

— **Encycl**. Econ. rur. Dans l'établissement des *greniers*, il faut, avant tout, examiner la nature du sol et celle des matériaux ; on doit aussi s'occuper des dimensions et de la forme qu'on doit leur donner; de leur exposition et des objets situés dans leur voisinage. Pour qu'ils réunissent tous les avantages qu'on peut désirer, il faut, autant que possible, qu'ils soient placés dans un bâtiment isolé, afin de pouvoir y établir des courants d'air dans toutes les directions, et pour parer aux dangers d'incendie. Il est bon que le toit en soit lambrissé, revêtu de paillassons, afin d'empêcher l'air chaud et humide de pénétrer au travers ; il faut aussi que les murs n'aient ni fente ni crevasse propre à servir de retraite et de nid aux rats, aux souris, aux insectes. Enfin et surtout, il importe qu'il n'y ait, sous le *grenier* ou dans son voisinage, ni écurie, ni étable, ni, en un mot, rien qui puisse nuire aux grains par des émanations putrides. « Les *greniers*, dit Parmentier reproduisant les préceptes de Columelle, devraient être garnis de croisées étroites à hauteur d'appui, en face les unes des autres, très-multipliées du côté du nord, parce que cet aspect est sec. Il suffirait seulement qu'il y eût aux deux extrémités opposées une ouverture qui, en produisant l'effet du ventilateur, établirait un degré de froid qui ne permettrait pas aux insectes de pondre ou d'éclore. On adapterait aux fenêtres un double châssis, dont un extérieur revêtu de coutil, et l'autre intérieurement, en vitrage; on les ouvrirait et fermerait alternativement, suivant le temps et les opérations du *grenier*. Comme le carreau se dégrade facilement et revient à la longue plus cher que le bois, on devrait toujours préférer de planchéier les *greniers*, ménager entre le plancher et l'aire un intervalle pour établir de petites trappes qu'on ouvrirait de distance en distance, ce qui, avec les ventouses, produirait, sans embarras comme sans dépense, l'office des soufflets, c'est-à-dire des courants d'air frais. »

Les *greniers* doivent être soigneusement entretenus; on nettoiera souvent les murs et le plancher avec un balai rude, afin d'enlever la poussière qui s'y trouve adhérente, ainsi que les insectes, qui ont besoin de repos pour s'accoupler, et les œufs qu'ils pourraient y avoir pondus; pour plus de sûreté, on jettera le tout au feu. Par le même motif, on bouchera soigneusement, avec du mastic, du mortier et du plâtre, les crevasses et les gerçures qui se trouvent dans les murs. Pendant les temps chauds, on empêchera l'accès des rayons solaires, et on tiendra le *grenier* dans une obscurité aussi complète que possible. Enfin, on y introduira des chats, pour détruire les rats et les souris.

Pour conserver le blé dans les *greniers*, on est dans l'usage de le répandre sur l'aire par tas ou par couches, et on le remue de temps en temps au moyen de la pelle et du crible; mais, quand il est bien nettoyé et ressuyé, on pourrait sans inconvénient l'enfermer dans des sacs. « Dans les *greniers*, ajoute Parmentier, où il s'agit de conserver de grands approvisionnements, il faut y réunir toutes les machines capables de suppléer la main-d'œuvre, source de tant de dépenses dont l'insouciance, la cupidité et l'ignorance ont abusé, au point de faire renoncer le gouvernement à former des provisions de subsistances, parce qu'après avoir occasionné des tourments, des anxiétés et des frais, elles ne sont plus propres qu'à être vendues aux nourrisseurs et aux amidonniers. » Dans certains pays, on construit d'une manière très-économique des *greniers* d'approvisionnement et de réserve. Le rez-de-chaussée est occupé par des remises ou des hangars; les étages supérieurs, auxquels on communique par un escalier extérieur, sont multipliés en proportion des besoins, et n'ont guère que 2 mètres à 2m,50 de hauteur. On pratique des trappes dans les planchers, tant pour établir des courants d'air que pour faciliter l'ascension et la descente des grains.

Les *greniers* à avoine se construisent de la même manière que les chambres à blé. Comme l'humidité du sol pourrait faire germer l'avoine, on ne doit pas la placer dans le rez-de-chaussée, mais dans les étages supérieurs des *greniers* à blé, où elle éprouve les bons effets de la ventilation et se conserve très-bien. Mais il faut avoir soin de lambrisser les combles à l'intérieur, afin de préserver les avoines de la pluie et de l'excès de la chaleur. Les avoines occupent une surface moins grande que les blés, parce qu'étant moins denses et moins sujettes à s'échauffer, elles peuvent être entassées en couches plus épaisses. Dans tous les cas, les planchers des *greniers* à blé ou à avoine doivent présenter une assez grande solidité pour supporter le poids des grains dont on les surcharge.

Depuis quelques années, un agronome anglais, J. Sainclair, avait cherché à populariser des *greniers* d'un nouveau système, appelés *greniers* verticaux; mais, malgré ses efforts, l'usage s'en était peu répandu. Il était réservé à un agriculteur français, M. Em. Pavy, de Girardet (Indre-et-Loire), d'en rendre l'emploi économique et facile. M. Pavy a apporté dans la construction de cette sorte de *grenier* des perfectionnements à la fois si nombreux et si importants qu'il en a fait en quelque sorte une invention propre. Nous empruntons à M. Pavy lui-même la description de son appareil. « En 1858, dit M. Pavy, ne voulant pas réaliser une perte sur ma récolte de blé, qu'il aurait fallu vendre 16 francs l'hectolitre, j'ai imaginé un *grenier* vertical, qui, dressé au fond de ma grange, prend le blé à la sortie de la batteuse, le nettoie à l'aide d'un excellent tarare fixé sous le *grenier*, le livre à une chaîne à godets qui l'élève au point culminant du système et le verse dans une cuvette. Cette cuvette, obéissant à la direction qu'on lui donne d'en bas, présente son bec au-dessus du réservoir qu'on veut emplir. Quand le réservoir est plein, le blé s'écoule, par un déversoir, dans un sac, au pied du *grenier*, et, en tombant, il fait sonner un timbre avertisseur; aussitôt le surveillant fait pivoter la tige distributrice, et le blé tombe dans un autre réservoir. Le tarare et la chaîne à godet, qui, dans les petits *greniers* conservateurs fonctionnant à bras, exigent dans les grands *greniers* une faible dépense de vapeur, que j'estime à la force d'un cheval et demi, et avec laquelle on peut, en un jour, passer au tarare et emmagasiner simultanément 500 hectolitres de blé. La livraison du blé se règle d'elle-même au poids voulu, et le blé tombe dans les sacs, qui sont comptés automatiquement au fur et à mesure qu'ils s'emplissent. On évite ainsi toute erreur, beaucoup de fatigue, et on économise trois personnes. Le *grenier* est également muni d'un mesureur-compteur, qui simplifie et moralise le mesurage, en prévenant toute fraude ou toute erreur dans la livraison du blé. Les réservoirs sont d'immenses bouteillesde terre cuite creuses, composées de segments qui s'assemblent par languette et rainure, et forment des zones annulaires superposées à la hauteur voulue et reliées entre elles par de légers cercles de fer. Cette céramique nouvelle compose le logement le plus salubre et le plus économique qu'on ait encore imaginé pour le blé. Au temps des Césars, les Romains enfermaient déjà leurs blés dans des jarres de terre cuite, mais d'une seule pièce, et qui, par conséquent, étaient trop petites et coûtaient proportionnellement dix fois plus que nos bouteilles de 3,000 hectolitres, qui ne reviennent pas à 1 fr. 25 par hectolitre; les Espagnols conservent aujourd'hui leur blé de la même manière, et cette persévérance prouve assez l'excellence de la terre cuite pour l'emmagasinage du blé, dont l'usage n'a été enrayé, sans doute, que par le prix exorbitant des vases romains et espagnols. Un *grenier* conservateur se compose d'un faisceau de ces bouteilles de plusieurs dimensions, soutenues au-dessus d'un tarare et divisées en autant de compartiments verticaux qu'il est nécessaire. Les murailles de la bouteille défendent le blé contre l'humidité, la poussière et les souris. Lorsqu'on veut couserver le blé indéfiniment exempt de charançons, on ouvre huit ou dix fois par an la vanne qui est à la base de chaque réservoir. Le blé, qui s'en écoule jusqu'au dernier grain, traverse le tarare qui, chaque fois, l'améliore; il est ensuite remonté par la chaîne à godets au sommet du *grenier*, pour retomber dans un autre réservoir. » Comme on le voit, le *grenier* Pavy n'est pas seulement un magasin destiné à conserver le blé et remplissant merveilleusement ce but, c'est encore, dans sa simplicité, une machine complète, qui nettoie, sèche, mesure, pèse le blé, en réalisant des économies de tout genre.

— *Hist. Greniers d'abondance*. Ces magasins furent créés, sur le rapport de Barère, par décret de la Convention nationale, en date du 9 août 1793, dans chaque arrondissement ou district, pour prévenir les disettes. L'approvisionnement en devait être fait, pendant les années d'abondance, au compte de la nation, partie au moyen d'acquisitions, partie par des versements de grains effectués par les citoyens pour la décharge de leurs contributions. Au cas de disette, un citoyen notoirement connu comme se trouvant dans le besoin pouvait, en établissant sa solvabilité, emprunter au grenier de son district du blé, qu'il payait plus tard. Cette institution, qui avait pour but de déjouer les complots formés par les ennemis coalisés de la République d'affamer principalement Paris, au milieu même des plus abondantes récoltes, motiva, de la part de la Convention, plusieurs décrets; mais elle ne fut jamais complétement organisée, à cause des difficultés politiques qui surgirent bientôt en grand nombre; finalement, elle tomba en désuétude. L'idée en fut reprise plus tard, comme on le verra ci-après, sous le premier Empire.

Le décret rendu dans la séance du 9 août 1793 par la Convention offre à l'histoire nationale un document assez curieux pour qu'il soit utile de le rapporter ici :

« La Convention nationale, ouï le rapport de son comité de Salut public, décrète ce qui suit :

» Art. 1er. Il sera formé dans chaque district un *grenier d'abondance*. La trésorerie nationale tiendra 100 millions à la disposition du conseil exécutif, sous la surveillance immédiate des comités de Salut public et des finances, pour l'achat des grains. Cette somme sera prise dans la caisse à trois clefs, sur la réserve de 498,200,000 livres décrétée le 6 juin dernier.

» Art. 2. Les conseils généraux des districts choisiront, parmi les maisons d'émigrés ou autres maisons nationales, celles qui sont les plus sûres et les plus propres à ce grand établissement.

» Art. 3. Les citoyens sont invités à acquitter *en nature*, dans les *greniers d'abondance*, les contributions publiques arriérées ou courantes, en totalité ou en partie.

» Art. 4. Les percepteurs d'impositions prendront pour comptant la reconnaissance du versement des grains au prix courant, laquelle reconnaissance contiendra la quantité, poids de marc, et le prix des grains fournis aux *greniers d'abondance*.

» Art. 5. Les percepteurs des contributions publiques accéléreront, par tous les moyens que la loi a mis en leur pouvoir, le recouvrement des contributions publiques dans les délais prescrits.

» Art. 6. Il sera construit, sur-le-champ et à la diligence des corps administratifs, des fours publics dans chaque section des villes, en proportion de la population de chaque section, et indépendamment des fours particuliers existants. »

Suivent cinq autres articles, ayant trait au service, par les boulangers, des fours publics. Le comité d'agriculture, était-il dit en

terminant, devrait présenter dans les huit jours le projet de décret sur l'organisation des *greniers d'abondance* et l'administration des fours publics. Le 15 août, Barère, au nom du comité de Salut public, signala de nouveau à la Convention les complots *de ceux qui sans cesse voulaient exciter les plaintes du peuple, exaspérer, augmenter sa misère*, et enfin *le faire manquer de subsistances;* il parla d'un système *suivi depuis longtemps d'avilir, déshonorer et affamer Paris*, et conclut à un projet de décret que la Convention adopta séance tenante. Par ce décret, il était enjoint à tous propriétaires, fermiers, possesseurs ou détenteurs de grains dans les départements, qui en seraient requis par les représentants du peuple nommés par la Convention nationale, de déposer, dans le lieu qui leur serait indiqué, quatre quintaux de grain par charrue appartenant aux propriétaires et fermiers, et par les détenteurs, non propriétaires ni fermiers, la quantité qui serait requise. Les commissaires de la Convention étaient chargés expressément de faire payer le prix desdits grains au chef-lieu du département et au moment de la livraison. Enfin, dans la séance du 21 août, Léonard Bourdon présenta, au nom des comités d'agriculture, du commerce et de salut public, le projet de décret qui devait assurer l'approvisionnement de la République et des armées. Les bases de ce projet consistaient à mettre à la disposition de la nation une partie des grains récoltés en 1793, et d'instituer une commission centrale de subsistances pour l'approvisionnement et l'entretien des *greniers d'abondance*. Les membres de cette commission devaient être nommés par la législature, sur la présentation du conseil exécutif. Ce projet, après une légère discussion, demeura sans résultat.

— *Greniers de réserve*, dits vulgairement *Grenier d'abondance*, situés à Paris, dans toute la longueur du boulevard Bourdon, près de l'Arsenal, détruits en mai 1871, par l'incendie, pendant la lutte entre les troupes de Versailles et les fédérés. Napoléon, reprenant l'idée qu'avait eue précédemment la Convention nationale, ordonna la construction de ces *greniers* en 1807. L'édifice se composa d'un bâtiment tout en pierre de taille, d'une architecture des plus simples, mesurant 320 mètres de longueur sur 25 de largeur, et formant une espèce d'immense galerie, avec cinq pavillons carrés peu saillants; chaque façade était percée de soixante-sept fenêtres ou portes en arcades au rez-de-chaussée. D'après le projet d'abord adopté, ce magasin devait comprendre six étages; mais, en 1816, le projet primitif reçut d'importantes modifications : on se borna à un rez-de-chaussée élevé sur caves, avec un petit étage sous les combles, couverts par un toit à l'italienne. La hauteur totale était de 23 mètres, et la superficie de 8.030 mètres. Construits aux frais de l'Etat par l'architecte Delannois, les *greniers de réserve* furent cédés à la ville de Paris en 1842. Ils formèrent un dépôt public, où, pour prix de leur monopole, les boulangers de la capitale furent tenus d'avoir constamment une réserve en farine, suffisante pour alimenter leur clientèle pendant trois mois, soit 181.016 sacs de farine, du poids de 159 kilogr. l'un. La loi sur la liberté du commerce de la boulangerie et l'agrandissement de Paris modifièrent, bien entendu en l'augmentant, ce nombre, déjà bien imposant pourtant, de sacs de farine mis en réserve pour les cas extrêmes.

— Anc. jurispr. *Greniers à sel*. On appelait ainsi une juridiction royale, établie le 20 mars 1342, pour juger en première instance des contestations qui survenaient au sujet des gabelles, de la distribution du sel et des droits du roi, ainsi que des contraventions aux ordonnances. Le *grenier à sel* de Paris, considéré comme l'une des cours subalternes de l'enclos du Palais, était composé de deux présidents, de deux conseillers, de quatre contrôleurs, de deux lieutenants, de deux avocats et de deux procureurs du roi, de deux greffiers et de deux huissiers. Ces titulaires alternaient d'année en année, à l'exception des avocats du roi et du premier huissier, qui étaient toujours de service, et des greffiers, qui ne servaient qu'une année sur trois. Ces charges n'étaient doubles qu'à Paris. Dans les autres localités, les *greniers à sel* se composaient seulement d'un président, d'un lieutenant, d'un contrôleur, d'un avocat et d'un procureur du roi. Il y avait, en outre, au *grenier à sel* de Paris, un receveur et deux inspecteurs, un garde contrôleur des mesures, un vérificateur des rôles, un capitaine, un lieutenant et trois gardes. Les audiences avaient lieu le lundi, le mercredi et le samedi de chaque semaine, et même le jeudi, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er février.

Les *greniers à sel* jugeaient en dernier ressort, pour un quart de minot et au-dessous. Les appels de leurs sentences étaient portés aux cours des aides. Il y avait dix-sept directions pour les *greniers à sel*, dont les siéges étaient à Paris, Soissons, Abbeville, Saint-Quentin, Châlons, Troyes, Orléans, Tours, Angers, Laval, Le Mans, Bourges, Moulins, Rouen, Caen, Alençon et Dijon. Le *grenier à sel* et l'élection ne composaient qu'un même corps dans les villes où il y avait élection en chef. Le siége des *greniers à sel* se tenait dans le même endroit où se faisait la distribution du sel. L'Assemblée constituante supprima les *greniers à sel* **en 1790, en même** temps que la gabelle, cet impôt odieux et vexatoire de l'ancien régime.

On donnait aussi le nom de *grenier à sel* au lieu où l'on mettait gabeler le sel avant de le vendre.

Grenier (DANS UN) **qu'on est bien à vingt ans**! Chanson de Béranger. V. DANS UN GRENIER QU'ON EST BIEN À VINGT ANS!

GRENIER (les trois frères), célèbres dans l'histoire protestante, condamnés par arrêt du parlement de Toulouse, du 18 février 1762, à avoir la tête tranchée. Voici dans quelles circonstances. Au mois de septembre de l'année 1761, le ministre François Rochette, allant de Montauban à Saint-Antonin, fut arrêté dans les environs de Caussade, avec deux hommes qui lui servaient de guides. La nouvelle de son arrestation jeta le deuil parmi les protestants de Caussade. Bientôt le bruit courut qu'ils se préparaient à délivrer leur ministre, les armes à la main. Les catholiques de Caussade, et tous ceux que la foire, qui en ce moment même se tenait dans ce pays, avait attirés, se croient menacés, s'arment et sonnent le tocsin; l'émotion, la panique gagnent les villages voisins, quelques protestants sont maltraités; il semble qu'une nouvelle Saint-Barthélemy soit à la veille de commencer. C'est sur ces entrefaites que les trois frères Grenier, gentilshommes verriers du comté de Foix, accourent de Montauban à Caussade pour secourir leurs coreligionnaires et protéger la vie de leur ami Rochette. Quelques miliciens, les ayant reconnus, se mettent à leur poursuite, et, ne pouvant les atteindre, lancent sur leurs pas de gros chiens de boucher. Ils furent pris et on joignit leur affaire à celle de Rochette. Le procès, commencé à Montauban, fut évoqué par le parlement de Toulouse et se dénoua dans cette ville. Les frères Grenier, convaincus de sédition, furent condamnés par l'arrêt prononcé le 18 février 1762 à avoir la tête tranchée ainsi que Rochette. Dès qu'ils eurent connaissance de cet arrêt, les condamnés s'écrièrent d'un commun accord : « Eh bien, il faut mourir; prions Dieu d'accepter le sacrifice que nous lui offrons. » Le lendemain 19 février, les victimes furent exécutées en présence d'une foule immense. Au moment d'être attaché au gibet, Rochette entonna un chant religieux. Les trois frères s'embrassèrent avant de mourir. Quand les deux premiers eurent subi leur sort, le bourreau dit à celui qui restait : « Vous venez de voir périr vos frères; changez de religion pour ne pas périr comme eux. » Le jeune homme répondit : « Fais ton devoir! » Un instant après, il alla rejoindre ses frères.

GRENIER (Jacques-Raimond, chevalier, puis vicomte DU GIRON), chef de division des armées navales et savant hydrographe français, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1736, mort en 1803. Il appartenait à une famille de marins nobles, circonstance à laquelle il dut d'être revêtu, avant même d'avoir atteint l'âge de dix ans, du titre assez singulier de lieutenant de frégate honoraire. En 1755, il entra comme garde dans la compagnie de Rochefort et, pendant cinq ans, navigua sur divers navires. En 1767, du Giron Grenier fut nommé enseigne de vaisseau et reçut le commandement de la corvette *l'Heure-du-berger*, destinée à la station des îles de France et de Bourbon. Trouvant cette mission trop restreinte, du Giron Grenier demanda et obtint de rechercher la route la plus courte pour aller de l'île de France à la côte de Coromandel. De concert avec l'abbé Rochon, qui lui avait été adjoint, sur sa demande, comme astronome, il explora les Seychelles pendant quatre mois et rectifia les positions fantastiques qu'on avait assignées à ces îles. La précision des travaux géographiques accomplis dans cette campagne eut pour résultat d'abréger considérablement et de rendre plus sûre la route de l'Inde, à tel point que plus tard Suffren n'hésita pas à déclarer qu'il devait en partie le succès de sa glorieuse campagne à ce qu'il avait pu suivre à contre-mousson la route tracée par Grenier et Rochon. Néanmoins, comme ce dernier ne partageait pas en tous points les opinions de son commandant, il en résulta entre ces deux savants des dissentiments regrettables, à l'occasion desquels l'Académie de marine et plus tard l'expérience prononcèrent en faveur de Grenier. Quant à celui-ci, il compléta ses premières études hydrographiques par un grand travail sur la mer des Indes. En 1778, du Giron Grenier fut nommé lieutenant de vaisseau et promu au commandement de la *Boudeuse*, avec laquelle il s'empara, dans les Antilles, le 22 janvier 1779, de la frégate anglaise la *Veazle*. En 1781, il reçut le grade de capitaine de vaisseau, puis devint, en 1786, chef de division des armées navales. A partir de cette époque, il quitta le service actif et ne s'occupa plus que de travaux de cabinet. Lorsqu'il mourut, il mettait la dernière main à la rédaction d'un ouvrage considérable sur les *Vents et les courants dans toutes les mers du globe*. On a de lui, outre cinq cartes marines : *Mémoires de la campagne de découvertes de M. le chevalier Grenier* (Brest, 1770, in-4o) et l'*Art de la guerre sur mer* ou *Tactique navale* (Paris, 1787, in-4o avec 9 plans).

GRENIER (le baron Jean), magistrat et jurisconsulte français, né à Brioude (basse Auvergne) en 1753, mort à Riom en 1841. Il était fils d'un notaire de Brioude. Son père lui fit étudier le droit, et, comprenant les avantages d'une large instruction, l'envoya à Paris. Devenu avocat, Grenier se fit inscrire au présidial de Riom, et son cabinet devint bientôt le rendez-vous des plaideurs les plus considérables de la contrée. C'est dans cette situation que le trouva la Révolution. Homme de mouvement et d'avenir, Grenier fut un des premiers à adopter les idées nouvelles. Il accepta la charge de procureur-syndic du district de Riom (1790) et mérita l'estime générale par sa modération, sa fermeté, son esprit conciliateur. En 1798, le département du Puy-de-Dôme l'envoya au conseil des Cinq-Cents, et après le 18 brumaire il fut nommé membre du Tribunat, où il resta jusqu'à la suppression de ce corps. Nommé, en 1807, membre du Corps législatif, il fit partie, pendant la session de 1808, de la commission de législation civile et criminelle. Son travail se trouva ainsi passer sous les yeux de Napoléon, qui put reconnaître les hautes qualités, la vaste érudition, l'éloquence de Grenier. Aussi, à la fin de la session, le nomma-t-il procureur général près la cour impériale de Riom. En 1810, il fut créé baron de l'Empire. En 1811, le décret de réorganisation des tribunaux le maintint sur son siége de procureur général. La Restauration respecta cette position acquise. Quelques années après, Grenier échangeait son siége de procureur général contre celui de premier président. Après la révolution de 1830, Grenier fut nommé pair de France (1832) et, en 1834, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. On doit à ce savant jurisconsulte : *Commentaire sur l'édit portant création de conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs, et abrogation des décrets volontaires* (Riom, 1785, in-12); *Essai sur l'adoption considérée dans ses rapports avec l'histoire, etc.* (Paris, 1801, in 12); *Traité des donations, des testaments et de toutes autres dispositions gratuites, suivant les principes du code civil, précédé d'un Discours historique sur l'ancienne législation relative à cette matière* (Riom, 1807, 3 vol.; Clermont-Ferrand, 1844-1847, 4e édit., 4 vol. in-4o); *Traité succinct de l'adoption et de la tutelle officieuse*, publié à la suite du *Traité des donations; Traité des hypothèques* (Clermont-Ferrand, 1822, 2 vol. in-4o, 3e édit.), etc.

GRENIER (Paul, comte), général et homme politique français, né à Sarrelouis en 1768, mort en 1827. Il entra au service en 1784, prit une part glorieuse à la bataille de Fleurus, devint général de division en 1794, contribua au succès des batailles de Neuwied (1797), d'Hochstædt et de Hohenlinden (1800), fut nommé gouverneur de Mantoue en 1807, et fit toutes les campagnes de l'Empire comme lieutenant du prince Eugène, dont il ramena l'armée en France lors de l'évacuation de l'Italie en 1814. Elu, en 1815, membre de la Chambre des représentants, il y montra autant de talent que de patriotisme, en devint vice-président, et fut désigné par ses collègues, après Waterloo, pour faire partie du gouvernement provisoire, que présidait Fouché. Le général Grenier siégea encore à la Chambre en 1818, dans les rangs de l'opposition. Il a publié : *Correspondance du général Grenier et de son état-major* (Bamberg, 1800, in-8o).

GRENIER (Jean-Charles-Marie), savant français, né à Besançon en 1808. Il étudia la médecine, prit le grade de docteur en 1836 et devint, l'année suivante, professeur d'histoire naturelle à l'école secondaire de médecine de sa ville natale. En 1844, M. Grenier se fit recevoir docteur ès sciences. Une année plus tard, il était appelé à occuper la chaire de zoologie et de botanique à la Faculté des sciences de Besançon, dont il est devenu le doyen en 1869. Ce savant s'est principalement occupé de travaux sur la botanique. Indépendamment de *Notices* et de *Mémoires*, insérés dans divers recueils scientifiques, il a publié : une monographie du genre *cerastium* (in-4o); une monographie du *Posidonia Caulini*, plante exotique qu'on trouve aux environs de Marseille; *Flore de France*, description des plantes qui croissent naturellement en France et en Corse (1848-1856, 3 vol. in-8o), en collaboration avec M. Godron; *Flore de la chaîne jurassique* (1865, in-8o), etc. — Son frère, François GRENIER, né à Besançon en 1810, a suivi la carrière des armes. Admis à l'école de Saint-Cyr en 1828, il fit diverses campagnes en Afrique, et devint successivement chef de bataillon en 1847, lieutenant-colonel en 1852, colonel en 1854 et général de brigade en 1860. Ce brave officier a commandé une brigade d'infanterie à Paris, puis a reçu le commandement de la subdivision militaire de Mâcon. Il est devenu depuis lors général de division et a concouru à ce titre, sous les ordres de Cissey, en 1871, aux opérations de l'armée de Versailles pour la reprise de Paris. On a de lui : *Mes souvenirs de l'armée du Rhin; Mes réflexions* (Grenoble, 1871, in-8o).

GRENIER (Edouard), poëte français, né à Baume (Doubs) en 1819. Il suivit pendant quelque temps la carrière diplomatique, devint secrétaire d'ambassade, puis renonça aux fonctions publiques pour se livrer à son goût pour la poésie. M. Grenier s'est fait **connaître du public lettré par des œuvres poétiques, dont quelques-unes ont été cou**ronnées par l'Académie française. On y trouve de l'élévation, un grand soin de la forme et des inspirations heureuses. Nous citerons de lui : *Petits poëmes* (1859, in-18), recueil de morceaux dont les plus remarquables sont : l'*Infini*, l'*Elkovan*, la *Mort du Juif errant*, et qui lui a valu, en 1860, un prix de l'Académie; *Poëmes dramatiques* (1861, in-18), autre recueil contenant : *Prométhée délivré*, tragédie, *In excelsis*, *Stéphen*, le *Premier jour de l'Eden;* le *Renard*, traduit de Gœthe (1860, in-8o), avec de beaux dessins de Kaulbach; la *Mort du président Lincoln*, pièce de vers couronnée par l'Académie en 1867; *Amicis* (1868, in-18), recueil contenant la pièce précédente et plusieurs autres morceaux; *Semela*, poëme qui a fait décerner à l'auteur, par l'Académie française, le prix de poésie en 1869, etc.

GRENIER (Pierre-Antoine), journaliste français, né à Brioude le 29 juin 1823. Il termina brillamment ses études au lycée Charlemagne, en remportant au concours général de 1842 le prix d'honneur de rhétorique (discours latin). Admis l'année suivante, le premier, à l'Ecole normale, il fut envoyé, lors de sa fondation, à l'école française d'Athènes. A son retour, il fut successivement professeur de rhétorique au lycée de Montpellier et à celui de Clermont-Ferrand, qu'il ne quitta que pour occuper la chaire de littérature française à la Faculté des lettres de la même ville (1858). Son enseignement l'avait fait remarquer; on lui confia la rédaction du *Moniteur du Puy-de-Dôme*. En 1861, il entra au *Constitutionnel*, et il devint en 1863 rédacteur en chef du *Pays*. En 1867, il fonda la *Situation*, qui cessa de paraître l'année suivante. On a de lui : *Etudes sur saint Grégoire de Nazianze* (1858); *Idées nouvelles sur Homère* (1860); la *Grèce en* 1863; et de nombreux fragments sur les *Ecoles dans l'antiquité* (2 vol.).

GRENIER DE SAINT-MARTIN (Francisque Martin GRENIER, dit François), peintre, né à Paris en 1793, mort en 1867. Elève de Pierre Guérin, il fit sous ce maître des progrès tellement rapides que, dès 1810, il exposa au Salon une *Atala mourante* qui attira l'attention du public. Toutefois, comprenant qu'il avait encore beaucoup à apprendre, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, compléta son éducation artistique par des voyages en Espagne et en Italie, et s'adonna à la peinture d'histoire et de genre. A partir de 1822, Grenier a exposé au Salon de peinture un assez grand nombre de tableaux qui révèlent de sérieuses qualités et un talent estimable. Il reçut la décoration en 1841. Parmi les œuvres de cet artiste, dont un assez grand nombre ont été achetées par l'Etat, nous citerons : *Sainte Geneviève apaisant un orage* (1822); le *Combat de Campillo de Arenas* (1823); la *Capitulation d'Ulm* (1831); les *Petits voleurs arrêtés par un garde-chasse;* le *Vieux vagabond* (1834); *Bataille de la Muga, épisode d'Austerlitz* (1838); l'*Enfant volé* (1841); les *Derniers adieux de Napoléon à son fils* (1844); le *Contrebandier* (1848); *Braconnier endormi étant à l'affût* (1855); *Chasse sur les falaises;* le *Médecin de campagne* (1859); *Une découverte* (1853); la *Jeune mère* (1864); le *Ruisseau* (1865), etc. — Ses fils et ses élèves, HENRI-GUSTAVE et THÉOPHILE-YVES-RENÉ, se sont également adonnés à la peinture et ont débuté l'un et l'autre au Salon de 1857.

GRENOBLE (*Gratianopolis*), ville de France (Isère), ch.-l. de département, d'arrondissement et de 3 cantons, à 633 kilom. S.-E. de Paris, sur l'Isère; pop. aggl., 34,203 — pop. tot., 40,484 hab. L'arrond. comprend 20 cant., 212 comm. et 220.502 hab. Evêché suffragant de Lyon; cour d'appel; tribunaux de première instance et de commerce; conseil de prud'hommes. Académie; Faculté de droit, des sciences et des lettres; école préparatoire de médecine et de pharmacie; lycée; grand et petit séminaire; école normale d'instituteurs; cours normal d'institutrices; pensions primaires et secondaires; institut de sourds-muets; bibliothèque publique; musées de peinture, de sculpture, de médailles et d'antiques; sociétés savantes; Académie delphinale; place de guerre de 1re classe; ch.-l. de la 22e division militaire et du 14e arrond. forestier. L'industrie de Grenoble consiste principalement dans la fabrication de ciments hydrauliques, la préparation des chanvres, la fabrication des chapeaux de paille, les liqueurs, la confiserie et surtout la ganterie. Cette dernière industrie occupe à Grenoble 1,500 ou 1,600 ouvriers mégissiers, teinturiers ou découpeurs, pour la préparation des peaux, et près de 8,000 femmes pour la couture des gants. Le produit annuel de cette fabrication est évalué à environ 17 millions de francs. La ville est, en outre, l'entrepôt d'un commerce considérable de bois de construction, de plâtre, d'anthracite, de chaux et de ciments.

La ville de Grenoble, dont la population s'est considérablement accrue dans les dix dernières années, est située dans la magnifique plaine du Graisivaudar, au pied du mont Rachais. L'Isère la divise en deux parties inégales; la ville proprement dite est située sur la rive gauche de la rivière; la partie qui s'étend sur la rive droite, au pied des rochers qui portent les forts Rabot et de la Bastille, n'est, pour ainsi dire, qu'un faubourg. L'enceinte de la ville, élargie de 1832

à 1836, et qui sera bientôt insuffisante, comprend des forts, des casernes, des bastions casematés, des lignes de fossés, des demi-lunes et des glacis. La porte Saint-Laurent et la porte de France donnent accès à la ville, sur la rive droite de l'Isère; on y entre, sur la rive gauche, par cinq portes, qui sont : la porte Créqui, la porte de Bonne, la porte des Alpes, la porte Très-Cloîtres et la porte des Adieux.

« Aucune ville, dit M. Ad. Joanne (*Isère et Dauphiné*), ne peut se comparer à Grenoble pour sa situation. De ses ponts et de ses quais, mais surtout des forts qui la dominent, on découvre d'admirables points de vue. On ne saurait décrire la beauté grandiose des vallées de l'Isère et du Drac, la richesse, l'éclat, la variété de leur végétation, l'abondance de leurs eaux, les belles formes de leurs montagnes, ici cultivées, riantes, tapissées de vignes ou de forêts, couvertes de champs fertiles presque jusqu'au sommet; là, arides, nues, sauvages, couronnées de neiges éternelles. Mais autant la nature est admirable dans les environs, autant la ville elle-même déplaît justement aux étrangers. » Nous devons ajouter que l'administration municipale s'occupe avec beaucoup d'activité de l'embellissement et de l'assainissement de la ville; elle a ouvert de nouvelles rues, élargi les anciennes, construit de beaux édifices et prolongé les quais sur les deux rives de l'Isère.

Grenoble renferme un certain nombre de monuments dignes d'attention; voici la description des principaux :

L'église Saint-Laurent, bâtie au XIe siècle, a été regardée pendant longtemps comme un ancien temple d'Esculape, à cause de la bizarrerie des sculptures extérieures de son abside. Cette église s'élève sur une crypte que M. de Caumont fait remonter au Ve ou au VIe siècle de l'ère chrétienne. On y remarque de belles colonnes, les unes en marbre blanc de Paros, les autres en marbre rose de l'Echaillon, dont les chapiteaux sont ornés de sculptures représentant des sujets chrétiens. Cette crypte a été classée parmi les monuments historiques.

La tradition attribue à Charlemagne la fondation de l'église Notre-Dame; mais, suivant les archéologues les plus dignes de foi, les parties les plus anciennes de cet édifice ne remontent pas au delà du Xe siècle. La façade et le portique ont été construits en pierre; le reste est en brique. Le porche est surmonté d'une tour carrée à laquelle on reproche, avec raison, de manquer d'élégance. On remarque à l'intérieur de Notre-Dame : le tombeau de l'évêque Aimon Chissay; six bas-reliefs datant de la Renaissance et représentant des *Scènes de la vie de la Vierge;* le tabernacle du maître-autel, en marbre blanc et noir, et surtout le *ciborium* en pierre sculptée, placé à droite du chœur. « Ce monument, dit M. l'abbé Bourassé (les *Cathédrales de France*), justement admiré des connaisseurs, aussi remarquable par la pureté de ses formes que par le précieux fini de l'exécution, date du XIVe siècle. Le tabernacle est surmonté d'un dais à trois faces qui le couronne d'une manière admirable. Les détails sont traités avec la plus grande délicatesse; le ciseau s'est plu à perfectionner jusqu'aux formes les plus accessoires. Huit niches, placées sur deux rangs, sont ouvragées avec le même luxe; elles sont aujourd'hui vides de leurs statuettes, détruites pendant les guerres de religion. Les dais qui en font le couronnement servent en même temps de base pour soutenir d'autres statuettes qui ont également disparu. Les feuillages, les fleurons, les rinceaux, les mille créations ravissantes de l'art gothique se dessinent au-dessus de ce second rang et en font une véritable corbeille de fleurs et de feuilles. Le sommet est triangulaire et détaché de la muraille; il offre encore trois niches et se termine de la manière la plus heureuse et la plus pittoresque. Tout le monument, en pierre très-fine et très-dure, a 2m,80 dans sa plus grande largeur, sur 14m,34 d'élévation. »

L'église Saint-André, bâtie au XIe siècle, par le dauphin Guigues-André, est surmontée d'une tour carrée de 30m,32 de hauteur, couronnée par une flèche octogonale de 26 mètres. Le portail est orné de niches, de rinceaux et de fleurons gothiques. Saint-André renfermait autrefois les tombeaux de plusieurs des dauphins et d'autres seigneurs du Dauphiné; on n'y voit plus aujourd'hui que le monument funèbre élevé à la mémoire de Bayard. L'église du couvent des ursulines offre des peintures murales et un beau retable d'autel.

« Le palais de justice, construit sur une partie de l'emplacement qu'occupait le palais des dauphins, a été agrandi par Lesdiguières, dit M. Ad. Joanne, après avoir subi déjà différentes transformations sous Louis XI, Louis XII et Charles IX : aussi est-ce une œuvre sans unité. La porte d'entrée date du règne de Louis XII, ainsi que la jolie chapelle ogivale qui est à côté, et dont il ne reste que l'abside. La façade principale, commencée en 1561, sous Charles IX, et interrompue pendant les guerres de religion, n'a été achevée que sous Henri IV. Elle est ornée de colonnes superposées et de pilastres cannelés, dont les chapiteaux, ainsi que les croisillons des fenêtres, sont admirablement sculptés. Au rez-de-chaussée s'ouvre un passage public qui divise le palais en deux parties, l'une réservée à la cour d'appel et l'autre au tribunal civil. Dans la première, on visite de préférence deux belles salles du temps de Louis XIV : la chambre des audiences solennelles, dont le plafond représente en ronde bosse le Soleil et la devise de Louis XIV : *Nec pluribus impar;* et la première chambre, dont le plafond est très-riche et dont les belles boiseries, détruites en partie pendant la Révolution, ont été remplacées par des sculptures nouvelles dues à des artistes dauphinois. » Dans le corps de bâtiment affecté au tribunal civil, l'attention est surtout attirée par l'ancienne salle des Comptes, que décorent de magnifiques boiseries datant du règne de Charles VIII. « Ce que l'on remarque principalement, dit le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, c'est le couronnement de la cheminée, formé d'un large dais surmonté par de nombreux clochetons d'un beau style gothique fleuri : deux niches, adossées à des colonnes fasciculées, soutiennent ce couronnement. Dans chacune de ces niches est une statue en bois qui représente un homme d'armes. La boiserie est rayée en quadrillages réguliers, de manière à imiter une étoffe écossaise, opération qui paraît avoir été faite par l'application d'un fer chaud. » La boiserie à caissons du plafond date du XVIIe siècle.

La bibliothèque possède environ 80,000 volumes et 1,200 manuscrits. Le vestibule est orné de médaillons représentant les dauphins. La salle principale est décorée des bustes des Grenoblois célèbres, parmi lesquels on remarque celui de Barnave sculpté par Houdon. Les principales curiosités de cette bibliothèque sont : le manuscrit des poésies de Charles d'Orléans; un manuscrit chinois, orné de portraits au lavis de quelques empereurs; une bible latine du XIIe siècle; un petit musée égyptien, etc. Le cabinet d'antiquités, installé dans le même corps de bâtiment que la bibliothèque, renferme des médailles et des objets d'art des époques classique, asiatique et arménienne.

Le musée de peinture, un des plus riches de la province, renferme un grand nombre de tableaux des écoles italienne, allemande, flamande, hollandaise et française. Nous n'indiquerons ici que les œuvres les plus importantes de cette collection : *Sainte Catherine* et *Sainte Famille*, par Bonifazio; *Portrait d'homme*, par Bronzino; la *Sibylle de Delphes*, excellente copie d'un tableau de Michel-Ange; *Jésus-Christ guérissant la femme hémorroïsse*, par Paul Véronèse; la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste*, par le Pordenone; *Sainte Famille*, curieux tableau sur bois du XVIe siècle, par Palmegiani; *Sainte Famille* et *Portrait du doge Gritti*, par Tintoret; l'*Ecole d'Athènes*, excellente copie d'un tableau de Raphaël; *Saint Sébastien*, par Pérugin; *Sainte Cécile distribuant ses biens aux pauvres*, excellente copie d'un tableau du Dominiquin; *Paysage*, par Bloemen; *Portrait de femme*, par Ferdinand Bol; *Résurrection de Lazare*, *Assomption de la Vierge*, *Louis XIV recevant chevalier de l'ordre du Saint-Esprit son frère, alors duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans*, par Philippe de Champaigne; *Saint Jean-Baptiste au désert*, la *Vierge et l'Enfant Jésus*, le *Martyre de sainte Catherine*, par Philippe de Champaigne; *Portrait d'homme*, par Van Eeckhout; *Paysage*, par Hobbema; l'*Adoration des bergers*, par Jordaens; *Louis XIV, accompagné de ses gardes, passant sur le pont Neuf*, par Van der Meulen; *Portrait de femme*, par Gérard Terburg; *Cerf aux abois, entouré d'une meute*, par Desportes; *Paysages*, par Claude Lorrain; *Martyre de saint Ovide*, par Jean Jouvenet; la *Famille de Tobie remerciant Dieu après le départ de l'ange Raphaël*, par Lesueur; *Tentation de saint Antoine*, par Simon Vouet; *Saint Georges*, par Eugène Delacroix. Le musée de sculpture renferme des plâtres moulés sur l'antique et quelques morceaux modernes. Le musée d'histoire naturelle, installé au Jardin des plantes, comprend des collections complètes de la faune, de la flore et de la minéralogie dauphinoises; c'est un des plus curieux et des plus riches de la province. Le musée archéologique, installé dans le préau qui précède l'église Saint-Laurent, est destiné à recueillir toutes les pierres tumulaires, gallo-romaines ou autres, et toutes les inscriptions que la ville de Grenoble pourra acquérir.

Nous signalerons encore le théâtre, l'hôtel de la Banque de France, l'école d'artillerie, l'hospice, la place Grenette, à l'une des extrémités de laquelle s'élève un château d'eau; la place Saint-André, sur laquelle a été érigée, en 1823, une belle statue de *Bayard mourant*, par le sculpteur Raggi; la fontaine Saint-Laurent, le Jardin de ville, planté de magnifiques marronniers et que décore une statue d'*Hercule au repos*, par Jacob Richier; le Jardin des plantes, où se voient un jardin botanique, de belles serres pour les plantes exotiques et un muséum d'histoire naturelle; le cours Saint-André, qui se compose de trois allées plantées d'arbres, longues de 8 kilomètres en ligne droite; le cours Berriat, qui se détache du cours Saint-André à peu de distance de la ville; l'Esplanade, l'île Verte, etc. Les environs de Grenoble offrent un grand nombre de promenades et d'excursions.

Lorsque les Romains s'emparèrent de la Gaule, Grenoble n'était qu'un village de peu d'importance, nommé *Cularo*, et appartenant aux Allobroges. Dioclétien et Maximien l'entourèrent de murs. L'an 374, l'empereur Gratien agrandit considérablement l'enceinte de Cularo, qui changea son nom en celui de *Gratianopolis*, dont on a fait Grenoble. Après la chute de l'empire romain, Grenoble fut assujettie aux Bourguignons, puis aux rois mérovingiens; elle obéit ensuite à Lothaire, à Boson, à Charles le Gros, à Louis l'Aveugle, à Rodolphe II, à Conrad et à Rodolphe le Lâche, qui lui accordèrent de grands priviléges. En 955, l'évêque Isarn obtint pour lui et ses successeurs la domination temporelle du diocèse de Grenoble. Vers l'an 1219, la ville faillit être emportée par un débordement de l'Isère, et une partie de sa population périt dans les eaux. Vers la même époque, Grenoble tomba sous la souveraineté des comtes d'Albon, qui prirent le titre de dauphins du Viennois et le conservèrent jusqu'en 1349. A cette époque, le dernier d'entre eux, Humbert II, céda au roi de France son titre et sa principauté. Pendant les guerres de religion, le trop célèbre baron des Adrets s'empara de Grenoble et la livra au pillage. Les tombeaux des dauphins, qui ornaient l'église Saint-André, furent démolis par ses ordres. Chassé par Sassenage, ancien gouverneur de Grenoble, il rentra dans la ville quelque temps après et passa la garnison au fil de l'épée. En 1590, Lesdiguières s'empara de Grenoble au nom de Henri IV, et cette ville jouit d'une tranquillité parfaite jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Un grand nombre de familles furent alors obligées de s'expatrier. Plus tard, le parlement de Grenoble fut l'un des premiers qui reconnurent et proclamèrent la nécessité des états généraux. Grenoble ouvrit ses portes à Napoléon en 1815.

Grenoble a été très-fréquemment dévastée par les débordements de l'Isère et du Drac, notamment en 1651, en 1733, en 1740, en 1778, en 1816, en 1840, en 1856 et en 1859; cette dernière crue a été particulièrement terrible. Presque tous les quartiers de la ville furent couverts d'une nappe d'eau de 1m,50 de profondeur.

Le mécanicien Vaucanson, l'abbé de Condillac, l'orateur Barnave, Mme de Tencin, le littérateur Beyle, Casimir Périer, Berriat Saint-Prix, l'ingénieur Vicat, Mounier et le maréchal Randon sont nés à Grenoble ou dans ses environs.

Grenoblo malhérou, poëme en patois du Dauphiné, composé vers 1738 par Blanc, dit la Goutte; c'était un épicier grenoblois qui, dans le fond de sa boutique de la place Claveyson, employait à faire des vers en dialecte populaire les loisirs forcés que lui faisait la maladie à laquelle il dut son surnom.

> Grossié, me diri vo, faudrit parla françois;
> Y ne me revint pas si ben que le patois.

Il composa, avec d'autres morceaux oubliés ou perdus, *lo Jaquety de lo quatro comaro* (*Dialogue des quatre commères*), assez amusant bavardage, et le *Grenoblo malhérou*, description de la terrible inondation de 1733, dont il avait été témoin. Le Drac et l'Isère, qui traversent Grenoble, ont maintes fois causé, par leurs crues subites, les plus grands ravages dans cette ville et ses environs. Déjà, en 1579, Catherine de Médicis, qui se trouvait à Grenoble, faillit être surprise par l'inondation, et fut obligée de coucher au monastère du Mont-Fleury, sur le haut des vignes de Grenoble. En 1733, le fléau fut terrible. A peine rassurés au sujet de la peste (1731), les habitants commençaient à respirer, les affaires reprenaient; même, dit le poëte,

> Lé gen de qualità pagavon lou marchan,

lorsque de nouveaux malheurs viennent assaillir la ville et ses environs : luttes à main armée entre la douane et les contrebandiers, ravages exercés par des loups, procès, querelles. Par surcroît, le Drac, grossi par la fonte des neiges, déborde :

> Le ciel, l'aigua, le feu nou declaron la guerra.

L'auteur du poëme esquisse le tableau de l'inondation; mais c'est une composition plus badine que descriptive, et à chaque instant une pointe ou un trait familier jusqu'au trivial vient se mettre en travers du pathétique :

> La terra disparegt, le montaigno s'baissont'
> A veu d'œu lou torrent et la rivier' creissont;
> Grenoble et son terroir egt una plena mer...
> L'aigua gagne partout, le garde de la porte
> Pè l'empachié d'intra ne se trovo pas forte!

Il peint les habitants effarés, sauvant, qui ses effets précieux, qui ses marchandises, et ne manque pas de détruire l'effet qu'il aurait pu produire, par ce détail burlesque :

> Ceu pose son café pour sauva sa moutarda,
> L'autre veyt son savon qué se fond à sa barba!

Ce poëme a pour principal mérite de représenter fidèlement, surtout pour les formes grammaticales, le patois du Dauphiné, un des plus élégants patois romans.

GRENOIR s. m. (gre-noir — rad. *grener*). Techn. Crible où l'on passe la poudre à canon pour la grener, quand elle sort du moulin. ‖ Atelier où se fait cette opération.

GRENOT (Antoine), homme politique français, conventionnel, né à Gendre (Franche-Comté) en 1749, mort à Besançon en 1808. Avocat à Dôle, au début de la Révolution, il fit partie des états généraux, puis fut nommé dans le Jura, en 1792, député à la Convention nationale. Il vota la mort du roi, protesta contre le 31 mai, fut décrété d'arrestation en même temps que les girondins, parvint à se cacher, et reprit son siége à la Convention après le 9 thermidor. Bientôt après, Grenot fut envoyé en mission dans la Bretagne pour amener la pacification de ce pays. Élu membre du conseil des Cinq-Cents, il en sortit après le coup d'État du 18 brumaire, fit ensuite partie du Corps législatif, et rentra dans la vie privée en 1804.

GRENOUILLARD s. m. (gre-nou-llar; *ll* mll. — rad. *grenouille*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de faucon qui habite le midi de l'Afrique, et se nourrit surtout de grenouilles et autres animaux aquatiques : *Le* GRENOUILLARD *pourrait être le même que notre busard.* (Dict. d'hist. nat.)

GRENOUILLE s. f. (gre-nou-lle; *ll* mll. — lat. *ranula*, dimin. de *rana*, même sens. En ajoutant un *g* initial, on a formé *grenouille*, venu de *renouille*, *renoille*, dimin. de *ranula*. Le latin *rana*, armoricain *ran*, appartient sûrement à la racine sanscrite *ran*, produire un son. Cette racine imitative se trouve aussi dans l'hébreu *rânan*, il cria, arabe *ranama*, même sens, d'où *ramna*, son, chant, cri de la cigale; et il est curieux qu'il en dérive également, en arabe, un nom de la grenouille, *ranan*). Erpét. Genre de batraciens, type de la famille des raniformes : *Les* GRENOUILLES *s'accouplent encore après qu'on leur leur a coupé la tête.* (Maquel.)

> Les *grenouilles*, se lassant
> De l'état démocratique,
> Par leurs clameurs firent tant,
> Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique.
> LA FONTAINE.

— Pop. Argent de l'ordinaire d'une escouade; argent appartenant en commun à une société : *Manger la* GRENOUILLE. ‖ *Faire sauter la grenouille*, S'approprier l'argent mis en commun.

— Mar. Dé servant de garniture, au milieu d'un réa de poulie.

— Typogr. Morceau d'acier creux qui est enchâssé dans la crapaudine de la presse en bois, et dans lequel le pivot tourne sur le grain.

— Pathol. Tumeur sur la langue. ‖ Affection propre aux débardeurs, et qui consiste en un ramollissement et en des gerçures dans les endroits de la peau qui sont en contact habituel avec l'eau.

— Ichthyol. *Grenouille pêcheuse de mer*, Nom vulgaire de la baudroie.

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles univalves, des genres ranelle et strombe.

— Erpét. Il n'est personne qui ne connaisse les *grenouilles;* toutefois, quand on veut prendre ce nom dans une acception scientifique rigoureuse et distinguer les *grenouilles* des genres voisins, on éprouve quelque difficulté. Ces batraciens sont essentiellement caractérisés par une langue grande, oblongue, un peu rétrécie en avant, fourchue en arrière, libre dans le tiers postérieur de sa longueur, et par des doigts et des orteils presque arrondis, les uns libres, les autres plus ou moins palmés, le premier n'étant pas opposable aux autres. Souvent confondues avec les crapauds, les *grenouilles* en diffèrent par des formes plus élégantes, plus sveltes, plus élancées, beaucoup moins ramassées; la bouche est largement fendue. Les autres caractères sont, en général, très-variables. Les mâles possèdent deux vessies vocales, se manifestant surtout à l'extérieur par le renflement qu'elles produisent de chaque côté de la gorge, quand elles sont remplies d'air. Sous le rapport anatomique et physiologique, la *grenouille* est un des animaux les mieux connus, ce qui provient surtout de ce que ce batracien est très-commun, très-facile à se procurer, et que, dans les nombreuses opérations auxquelles on le soumet de son vivant, il ne manifeste pas sa douleur par des cris.

Si la *grenouille* soulève encore quelquefois une sorte de répulsion, bien qu'elle soit complétement inoffensive et qu'on puisse la manier sans le moindre danger, il ne faut en accuser que sa ressemblance avec le crapaud. Citons, à ce sujet, un passage de Lacépède, qui, toutefois, est empreint d'un peu d'exagération. « C'est un grand malheur qu'une ressemblance avec des êtres ignobles. Les *grenouilles* sont en apparence si conformes aux crapauds, qu'on ne peut aisément se représenter les unes sans penser aux autres; on est tenté de les comprendre toutes dans la disgrâce à laquelle les crapauds ont été condamnés, et de rapporter aux premières les habitudes basses, les qualités dégoûtantes, les propriétés dangereuses des seconds. Nous aurons peut-être bien de la peine à donner à la *grenouille* la place qu'elle doit occuper dans l'esprit du lecteur comme dans la nature; mais il n'en est pas moins vrai que s'il n'avait point existé de crapauds, si l'on n'avait jamais eu devant les yeux ce vilain objet de comparaison, qui enlaidit par sa ressemblance autant qu'il salit par son approche, la *grenouille* nous paraîtrait aussi agréable par sa conformation que distinguée par ses qualités, et intéressante par les phénomènes qu'elle présente dans les diverses époques de sa vie. Nous la verrions comme un animal utile dont nous n'avons rien à craindre, dont l'instinct est épuré, et qui, joignant à une forme svelte des membres déliés et souples, est parée des couleurs qui plaisent le plus à la vue, et présente des nuances d'autant plus vives, qu'une

humeur visqueuse enduit sa peau et lui sert de vernis. Qu'est-ce qui pourrait donc faire regarder avec peine un être dont la taille est légère, le mouvement preste, l'attitude gracieuse? Ne nous interdisons pas un plaisir de plus; et, lorsque nous errons dans nos belles campagnes, ne soyons pas fâchés de voir les rives des ruisseaux embellies par les couleurs de ces animaux innocents, et animées par leurs sauts vifs et légers; contemplons leurs petites manœuvres; suivons-les des yeux au milieu des étangs paisibles dont ils diminuent si souvent la solitude sans en troubler le calme; voyons-les montrer, sous les nappes d'eau, les couleurs les plus agréables, et fendre en nageant les eaux tranquilles, sans même en rider la surface. »

Les *grenouilles* sont abondamment répandues dans les diverses régions du globe; ce sont peut-être, de tous les reptiles, ceux qui s'avancent le plus sous les latitudes extrêmes; mais, en général, elles n'habitent guère que le voisinage des eaux douces des régions peu élevées; ce sont, parmi les batraciens anoures, ceux qu'on reconnaît le plus essentiellement aquatiques, ce que du reste la conformation de leurs pattes permet de soupçonner *a priori;* on les trouve ordinairement dans les lieux humides, au milieu des prés, au bord des fontaines, souvent dans l'eau, où elles s'élancent toujours pour peu qu'elles soient inquiétées. Elles s'écartent rarement du bord des eaux. En hiver, elles s'enfoncent dans le sable ou dans la vase, et passent la saison froide dans un état de léthargie complète; elles s'unissent par troupes dans le même lieu, et forment souvent une couche de plusieurs décimètres d'épaisseur, de telle sorte qu'on peut en prendre des milliers en quelques instants. Hearne assure qu'il a trouvé des *grenouilles* gelées, au point qu'on pouvait leur casser les pattes sans qu'elles donnassent signe de vie; mais que, exposées à une douce chaleur, elles reprenaient leurs mouvements.

Aux premiers beaux jours, les *grenouilles* sortent de leur torpeur; elles se rassemblent alors au milieu des roseaux ou se répandent dans les endroits humides. En été, et à la suite des pluies chaudes, le nombre incalculable des individus qu'on rencontre a donné lieu, même jusqu'à nos jours, à bien des préjugés populaires. Quelques personnes croient encore que ces animaux se forment de la poussière à laquelle la pluie, en tombant, communique une vertu génératrice. La croyance aux pluies de *grenouilles* est aussi universellement répandue. Les auteurs les plus anciens en ont parlé. Aristote donne à ces *grenouilles* qui apparaissent subitement le nom de *diopètes* (envoyées de Jupiter). Elien cite une pluie de *grenouilles* dont il aurait été témoin, entre Naples et Pouzzoles. Cardan dit que les grands vents enlèvent ces animaux des montagnes et les font tomber dans les plaines. On comprend que nous ne nous arrêtions pas à discuter sérieusement toutes les erreurs émises à propos de ce phénomène, qui s'explique d'une manière si facile et si naturelle par les pluies qui font sortir les *grenouilles* des retraites où elles se réfugiaient pendant la sécheresse.

Quand elles sont à terre, en repos, les *grenouilles* se tiennent en quelque sorte assises sur leur séant et la tête haute; leurs jambes de derrière sont alors repliées deux fois sur elles-mêmes, car elles sont très-longues; leur marche consiste en une série de petits sauts souvent répétés, mais qui doivent finir par les fatiguer, car on les voit souvent s'arrêter. Les muscles puissants dont sont munis leurs membres postérieurs leur donnent la faculté d'exécuter des sauts considérables et de se soutenir à la surface de l'eau, où elles nagent d'ailleurs très-bien, grâce à leurs pattes palmées. En général, leurs mouvements, surtout à terre, sont brusques, ce qui, joint à la viscosité de leur peau et à leur basse température, inspire une certaine répugnance.

Les *grenouilles* mâles font entendre un cri particulier très-sonore, qu'Aristophane et J.-B. Rousseau ont essayé de rendre par les syllabes *brekekekex*, *koax*, *koax;* de là le nom de *coassement* donné à ce cri, qui paraît être l'origine des noms onomatopéiques donnés à la *grenouille* dans toutes les langues anciennes et modernes; il se fait entendre surtout le soir et le matin, dans les jours chauds et par les temps de pluie. La femelle fait entendre un grognement particulier, moins fort que le coassement du mâle. Quand on les saisit, ces batraciens émettent un sifflement court et aigu. Dans la saison des amours, ils poussent un cri sourd et comme plaintif, qu'on peut rendre par le mot *ololo*, et, plus tard, une sorte de roulement continu, prolongé, qui retentit à des distances considérables. « Ce cri, dit T. Clavé, semble être une impression de plaisir et le témoignage de réjouissance en commun du coucher du soleil, dont les rayons ardents fatiguent singulièrement ces animaux par l'évaporation trop brusque de la mucosité que sécrète la surface de leur peau pendant le cours du jour. Le mécanisme de ce bruit n'est pas complétement connu; on a présumé qu'il était déterminé par le retentissement de l'air dans des sortes de vésicules que, chez les mâles, on voit alors saillir sur les côtés du cou; mais ces sacs peuvent donner aux sons une plus grande intensité, et rien de plus; aussi quelques auteurs ont-ils attribué le coassement aux vibrations des bords de l'orifice du tympan dans le gosier. Il paraît plus vraisemblable qu'il est produit par le clapotement de l'extrémité postérieure de la langue flottant en arrière de la bouche au devant de l'ouverture du larynx, et que les vésicules parotidiennes donnent seulement une plus grande intensité au son. On a présumé que ces vésicules servent aussi aux mêmes fonctions que l'outre dans le biniou et la cornemuse, c'est-à-dire qu'elles conservent l'air pour le rendre lorsque le musicien suspend le souffle ou se repose, et pour produire un son continu avec un souffle intermittent. Cependant il est une circonstance inexplicable dans nos idées physiques sur le son, c'est que les *grenouilles* coassent la gueule fermée, et quelquefois au-dessous d'une couche d'eau. »

Le coassement n'est pas désagréable quand on l'entend de loin par une belle nuit; il semble même ajouter, en quelque sorte, au charme du paysage; on raconte qu'un riche Espagnol fit venir du continent des tonnes de *grenouilles* pour en peupler un étang voisin d'un superbe château qu'il possédait aux Canaries. Il n'en est plus de même quand le coassement est entendu de près; on ne tarde pas à être fatigué de sa monotonie et de sa continuité. Aussi, au moyen âge, voyons-nous les *vilains* requis d'aller tous les soirs battre l'eau des fossés du château, afin de faire taire les *grenouilles*, qui troublaient le repos du seigneur, de sa famille et de ses gens. On assure que le moyen le plus efficace pour empêcher les *grenouilles* de coasser pendant la nuit est d'allumer des feux sur le bord des eaux où elles se tiennent. « Dans une pièce d'eau du grand parterre, dit V. de Bomare, nous jetâmes en différents endroits du camphre enflammé; cette résine nageait dans cet état sur l'eau; toutes, ou presque toutes les *grenouilles* se turent aussitôt. » D'après Aristote, il y avait à Cyrène des *grenouilles* qui ne coassaient pas. Pline raconte un fait plus étrange encore: les *grenouilles* de Sériphos (Serpho), une des Cyclades, restaient muettes; mais elles se mettaient à coasser dès qu'on les transportait ailleurs. On a cherché bien des explications de cette bizarrerie; on a supposé, par exemple, que le mutisme pouvait tenir à l'humidité habituelle de Sériphos; mais Tournefort s'est assuré que les *grenouilles* de cette île ne sont pas plus muettes que les autres; ainsi tombe d'elle-même l'assertion de Pline.

Les *grenouilles* se nourrissent de frai de poisson, d'insectes, de larves, de vers, de mollusques, etc. Par là elles rendent souvent de grands services à l'agriculture. Elles ne recherchent que la proie vivante, et seulement quand elles l'ont vue en mouvement; elles se tiennent immobiles et comme à l'affût pour la guetter; dès que celle-ci passe à leur portée, elles fondent très-rapidement sur elle, lui lancent leur langue et l'arrêtent par la mucosité dont celle-ci est enduite; puis, en retirant la langue, elles entraînent leur victime et l'avalent; elles dédaignent, au contraire, tout animal mort. Elles sont très-voraces; mais, à l'automne, cette voracité s'apaise et disparaît peu à peu. A leur tour, les *grenouilles* ont de nombreux ennemis; elles deviennent la proie des anguilles, des brochets, des serpents d'eau. D'après Belon, elles sont si nombreuses en Egypte, que le pays en serait bientôt infesté, si elles n'étaient dévorées en grande partie par les cigognes, qui en sont fort avides. On prétend que les taupes et les putois les mangent aussi, et Daubenton dit en avoir trouvé une dans l'estomac d'un loup. Enfin, l'homme leur fait, dans certains pays, une guerre active, comme nous le verrons plus loin.

L accouplement des *grenouilles*, leur génération, leurs métamorphoses présentent les faits les plus intéressants, on peut dire même les plus singuliers. Cet accouplement n'a lieu qu'une fois par an, vers la fin de l'hiver ou au commencement du printemps. Quand ce moment approche, on voit ces batraciens s'agiter; un sorte de verrue noire, papilleuse, se développe aux pieds antérieurs des mâles; en même temps, leur ventre se gonfle, et, quand on l'ouvre, on y trouve une masse de gelée blanchâtre; celui de la femelle renferme des grains noirs entourés de mucosité. Un auteur déjà ancien, Gautier, dit avoir reconnu par la dissection que le bas-ventre du mâle de la *grenouille* contient des embryons vivants, distincts, vermiformes; que ces embryons sont lâchés par le mâle à l'instant que la femelle dépose ses œufs; les embryons s'unissent aux œufs, et s'en nourrissent en partie jusqu'au temps de la métamorphose. Les observations de Haller, de Swammerdam, de Roesel ont fait justice de cette théorie paradoxale.

Le moment arrivé, le mâle monte sur le dos de la femelle, et l'embrasse avec ses deux jambes antérieures, qui se rejoignent sur la poitrine de celle-ci. Il la serre alors si étroitement qu'il est à peu près impossible, avec le seul secours des mains, de séparer les deux individus. Cet état dure souvent plusieurs jours, quelquefois quinze ou même vingt; c'est cette sorte d'accouplement qu'on a appelé l'équitation des grenouilles. « Quelque mouvement que fasse alors la femelle, dit V. de Bomare, indépendamment de ceux qu'elle éprouve à l'intérieur, le mâle ne la quitte plus, pas même si elle sort de l'eau, de sorte qu'on peut transporter où l'on veut ces animaux accouplés, sans qu'ils se séparent. Il en est de même des limaçons de jardin. La peur du danger ne leur fait pas lâcher leur femelle. On voit que les mâles des *grenouilles* ont, comme ceux des crapauds, pendant l'accouplement, une ardeur inimaginable: on peut, non-seulement les prendre, les jeter à l'eau, les pêcher et les placer dans cet état sur la paume de la main ou sur une table, mais encore on peut percer les mâles avec une aiguille ou un stylet, les couper avec un instrument tranchant, et même leur amputer les cuisses, sans qu'ils abandonnent l'objet de leurs amours; ainsi ces animaux vivent, nagent et rampent accouplés pendant un assez grand nombre de jours consécutifs, jusqu'à ce que la femelle ponde ses œufs. »

Dans cette position, la partie postérieure du corps du mâle dépasse un peu celui de la femelle; celle-ci émet tous ses œufs en une fois, sous la forme d'un cordon allongé; le mâle, en la pressant avec ses membres antérieurs, semble l'aider dans cette opération, et pousser les œufs en arrière. En même temps, il les féconde, en les arrosant de sa semence; dès que la ponte est terminée, il lâche sa femelle, et se remet à nager comme auparavant. Les œufs, qui forment un long chapelet renfermé dans une matière glaireuse, tombent au fond de l'eau, à moins qu'ils ne soient arrêtés par quelque plante aquatique. Mais quelques jours après, ils s'élèvent à la surface et ne tardent pas à éclore. On comprend qu'ils soient exposés à de nombreuses chances de destruction; mais la fécondité de ces batraciens est très-considérable; chaque femelle pond annuellement de 600 à 1,200 œufs; aussi la multiplication des *grenouilles* est-elle prodigieuse.

D'après Spallanzani, la *grenouille* est fécondée pour plusieurs années, et, si l'on ouvre le ventre d'une femelle en hiver, on y distingue nettement les œufs de plusieurs générations successives. Dans les premiers temps de son éclosion, l'œuf est entouré d'une matière blanchâtre mucilagineuse; si la saison est favorable, il s'accroît rapidement, et bientôt on commence à apercevoir le têtard, sous forme d'un petit globule noir qui grossit en même temps que ses différentes parties se dessinent peu à peu. Le têtard sort de son enveloppe au bout de quelques jours et se met à nager; il présente alors l'aspect d'un ovoïde aplati et terminé par une queue comprimée latéralement; quinze jours après, on commence à voir des yeux et les rudiments des pattes postérieures; après un autre laps de temps d'égale durée, apparaissent les jambes de devant; l'animal, à cette époque de son existence, qu'on a comparée à l'état de larve chez les insectes, se nourrit de plantes aquatiques, de mucus végétal, etc. Il respire par des branchies et par des poumons; mais les premiers de ces organes s'effacent par degrés, et les poumons seuls se développent; la queue est également résorbée peu à peu; enfin, le bec tombe et laisse voir de véritables mâchoires. Comme les salamandres, les têtards jouissent de la propriété de reproduire les membres qu'on leur a coupés. Au bout de trois mois environ, le têtard est complétement transformé en *grenouille*, après avoir changé de peau. Une croyance fort répandue chez les anciens, mais que rien ne justifie, est que la queue du têtard se dédouble pour former les pieds de derrière. Les *grenouilles* muent plusieurs fois dans le cours de l'année; d'après Roesel, ce serait tous les huit jours; mais à chaque mue elles ne perdent que l'épiderme, ou même que le mucus qui les recouvre. Dès la troisième ou la quatrième année, elles sont aptes à la reproduction. On pense qu'elles vivent longtemps; mais on ne sait rien de positif à cet égard. Les anciens ont cru qu'elles se changeaient en limon aux approches de l'hiver.

La pêche des *grenouilles* est très-amusante et souvent aussi très-fructueuse; elle se fait surtout pendant la nuit. On les prend aux flambeaux, avec des filets, comme les poissons, ou bien à l'hameçon et à la ligne. Comme elles sont très-voraces, elles se jettent avec avidité sur le premier appât qu'on leur présente, et ne le lâchent pas facilement quand elles y ont mordu; aussi peut-on amorcer l'hameçon avec des vers, des mouches, des papillons, des scarabées, des hannetons, des intestins de *grenouilles*, ou même avec un morceau d'étoffe rouge ou un flocon de laine teint de cette couleur. En Suisse, les pêcheurs enfoncent dans les ruisseaux des râteaux à dents longues et serrées, et, les retirant avec précipitation, amènent sur le bord un grand nombre de ces batraciens.

Dans certains pays, les pêcheurs vont, pendant la nuit, avec des torches de paille, à l'endroit où ils comptent trouver des *grenouilles*; l'un d'eux se dépouille et se met dans l'eau, en tenant un sac ouvert sur ses épaules, ou un panier entre ses jambes, pour y mettre sa pêche. Les autres ont à la main leurs torches allumées, soit pour éclairer leur compagnon, tandis qu'il ramasse les *grenouilles* qui l'entourent de tous côtés, soit pour arrêter ces animaux par la lueur de ce feu; en observant un grand silence, il est aisé de les saisir, car elles ne font aucun mouvement pour s'échapper; mais le moindre bruit leur fait prendre la fuite. Une grande obscurité est encore une circonstance favorable pour obtenir une pêche plus abondante.

« Pour faire venir les *grenouilles* dans un endroit, dit à ce sujet V. de Bomare, on emploie le moyen suivant: on met un verre bien transparent sur une feuille de papier blanc, près du bord de l'eau; on place une *grenouille* sous ce verre, que l'on charge ensuite d'une pierre, pour le maintenir et empêcher la *grenouille* de s'échapper, puis on se retire sans bruit. Aussitôt que les *grenouilles* du voisinage entendent crier celle qui est prisonnière, elles accourent de toutes parts, comme pour la secourir. Alors on s'approche doucement, et on les prend avec une petite truble qu'on glisse adroitement par-dessous l'animal. » On croyait autrefois, et cette croyance est encore assez répandue, que les *grenouilles*, celles surtout que l'on destine aux usages de la médecine, doivent être prises dans le temps de la pleine lune. Dans l'ancienne médecine, on les regardait, prises à l'intérieur, comme humectantes et incrassantes, restaurantes, bonnes pour adoucir les âcretés de la poitrine et pour guérir la consomption, les chaleurs d'entrailles, les boutons du visage, etc. Elles entraient dans plusieurs préparations, telles que l'huile et l'emplâtre de *grenouilles*, l'emplâtre fondant de Vigo, etc. Dioscoride les recommandait, cuites avec du sel et de l'huile, contre le venin des serpents, et il voulait que chaque matin on en avalât un cœur, en guise de pilule, dans les maladies invétérées. La cendre des *grenouilles* passait pour astringente. A l'extérieur, on les appliquait, vivantes ou coupées en deux, sur les tumeurs. De nos jours encore, dans les campagnes, on supplée à la glace, pour les congestions cérébrales, en appliquant sur le front une *grenouille* fraîche; mais il faut la renouveler souvent. Le bouillon de *grenouille* est encore employé, mais moins qu'autrefois, contre la phthisie, l'hypocondrie et les affections chroniques accompagnées d'irritation persistante. « Le frai de *grenouille*, dit un auteur ancien, est fort en usage en médecine, et on le regarde comme le meilleur réfrigératif du règne animal; il convient dans les inflammations de la goutte; il guérit la brûlure, l'érésipèle et les feux volages du visage: il suffit de tremper un linge dans le frai, et de l'appliquer, étant plié, sur la partie douloureuse; souvent on y mêle un peu de camphre pour le rendre plus efficace. On l'unit aussi au miel rosat; on imbibe une éponge de ce mélange, et on l'applique avec succès dans les endroits où il y a hémorragie. » Pour conserver ce frai, on l'exposait au soleil dans un vase, et il se formait, par suite de sa décomposition, une liqueur qu'on filtrait; d'autres fois on le distillait au bain-marie. Ce frai est encore employé de nos jours comme cataplasme résolutif. Dans les localités où il est abondant, les agriculteurs ont soin de le recueillir et l'utilisent comme un très-bon engrais.

A d'autres points de vue, la *grenouille* rend à l'homme, et particulièrement à la science, des services que nous devons exposer sommairement. Ces animaux étant très-abondants, très-faciles à se procurer et à observer à leurs divers états, paraissant presque insensibles sous le scalpel, sont de ceux qui se prêtent le mieux aux expériences de physique ou de physiologie. C'est sur la *grenouille*, dont les muscles conservent longtemps après leur mort une grande contractilité, que Galvani fit ses premières expériences sur la branche d'électrologie qui a pris le nom de galvanisme. Elle a fourni à Malpighi, à Haller, à Spallanzani, à Swammerdam, le sujet d'intéressantes études sur la circulation du sang et la respiration. Citons rapidement quelques-uns des faits les plus curieux qu'on a observés. Le cœur, retiré du corps de cet animal, conserve encore pendant fort longtemps les mouvements de systole et de diastole. La *grenouille* qu'on a ainsi mutilée continue encore à vivre, à marcher, à sauter; si on lui coupe la tête, ou qu'on détruise la moelle épinière, elle ne saute plus, mais la circulation et la respiration persistent un certain temps. La *grenouille* est encore un des animaux qui résistent le mieux à l'action du vide; Redi et Nollet ont mis des *grenouilles* sous la cloche de la machine pneumatique pendant plusieurs heures; elles paraissaient complétement asphyxiées; mais mises à l'air libre, elles ont en quelque sorte ressuscité. Gleditsch s'est occupé spécialement de la léthargie hibernale de ces batraciens, et de la faculté qu'ils possèdent de résister à des alternatives brusques de froid et de chaud, ainsi que des conditions extérieures qui influent sur la fécondation. Spallanzani a suivi tous les phénomènes que présente le développement des œufs et des têtards. La peau de *grenouille* est une des substances que Dutrochet a employées avec le plus de succès dans ses expériences sur l'endosmose. On étudie très-bien la circulation du sang dans la langue et dans la patte de cet animal. Enfin, nous rappellerons que la *grenouille*, étant très-sensible à la sécheresse et à l'humidité, fournit un baromètre naturel et populaire, si on l'enferme dans un vase avec de l'eau et une petite échelle.

Le genre *grenouille*, malgré les démembrements qu'il a éprouvés, renferme encore plus de vingt espèces, répandues dans les diverses régions du globe, et dont deux sont très-communes en Europe. La *grenouille verte* ou *commune* atteint et dépasse même une longueur totale de 0m,20. Sa couleur, en dessus, est d'une belle teinte verte, tachée de noirâtre, avec trois bandes dorsales d'un beau jaune d'or; le dessous du corps est blanc ou jau-

nâtre. Cette espèce présente, du reste, de nombreuses variétés caractérisées par des couleurs différentes, variétés que plusieurs auteurs ont élevées au rang d'espèces. Elle habite toute l'Europe, l'Asie orientale et le nord de l'Afrique. Essentiellement aquatique, elle se trouve dans toutes les eaux douces; mais elle affectionne particulièrement les endroits bourbeux, garnis de roseaux ou d'autres plantes aquatiques. Quand on passe par là, dans le courant de l'été, on voit ces *grenouilles* plonger par centaines. C'est surtout cette espèce qu'on recherche comme aliment; ses cuisses constituent un mets délicat. On croit généralement qu'elle annonce la pluie, quand elle fait entendre, le soir, des coassements plus fréquents qu'à l'ordinaire. Elle vit, assure-t-on, quinze ou seize ans.

La *grenouille rousse* ou *muette* se distingue de la précédente par sa coloration, et surtout par la teinte noire ou brun foncé de la région latérale de la tête comprise entre l'œil et l'épaule. Son coassement est moins fort que celui de la *grenouille* verte; il dégénère souvent en une espèce de grognement sourd. Cette espèce, qui présente aussi quelques variétés de différentes couleurs, se trouve dans toute l'Europe et au Japon. Moins aquatique que la précédente, elle ne se tient guère dans les eaux qu'à l'époque de la reproduction; ensuite elle s'en éloigne, et se répand dans les lieux frais et ombragés, dans les champs et jusque dans les vignes, où plusieurs individus passent l'hiver dans des trous ou sous les détritus des feuilles mortes. Elle détruit beaucoup d'insectes et même de colimaçons. On présume qu'elle vit au moins douze ans. C'est cette espèce qui a, par son abondance subite à certains moments, donné lieu au préjugé des pluies de *grenouilles*. Dans quelques pays, elle passe, mais bien à tort, pour être venimeuse; cela vient sans doute de ce que cette *grenouille* est ordinairement accompagnée de petits crapauds, auxquels on attribue des propriétés malfaisantes, sinon meurtrières.

La *grenouille mugissante*, que les Américains appellent *bull-frog*, *grenouille-taureau*, *grenouille-bœuf*, est une *grenouille* gigantesque, que l'on rencontre dans tout le nord de l'Amérique. Son nom lui vient du cri très-sonore, imitant le mugissement du bœuf, que cette *grenouille* pousse la nuit. Ce cri s'entend à plus d'une lieue de distance et trouble le sommeil des habitants du pays d'une façon très-incommode. La *grenouille-taureau* surpasse beaucoup en grandeur toutes les espèces européennes : son corps, les pattes non comprises, atteint jusqu'à $0^m,27$ de long sur $0^m,11$ de large. On en trouve quelquefois qui pèsent jusqu'à 2 livres. Sa couleur dominante est un vert léger; des taches de brun plus ou moins foncé sont semées sur les flancs et la tête; le dessous du corps est généralement blanchâtre. On trouve surtout les *grenouilles-taureaux* dans les eaux stagnantes peu profondes, qui sont remplies de nymphéas et autres plantes aquatiques. Souvent on ne les distingue pas, à cause de leur couleur verte, au milieu des plantes aquatiques sur lesquelles elles se trouvent placées. D'une timidité excessive, elles se laissent difficilement approcher et plongent au moindre indice de danger. On ne peut s'en emparer que par surprise, en demeurant immobile, et en les étourdissant d'un coup de bâton appliqué subitement et avec adresse. On affirme que la *grenouille-taureau* est susceptible d'une certaine éducation, qu'elle peut se familiariser, s'apprivoiser, venir à l'appel. Elle est très-vorace : on raconte qu'un colon américain, établi près de Buffalo, à l'extrémité du lac Erié, et qui élevait des canetons, vit ses élèves disparaître l'un après l'autre, et reconnut qu'ils devenaient la proie de *grenouilles-taureaux* qui se tenaient embusquées dans le voisinage, et qui savaient merveilleusement bien saisir par les pattes les pauvres canetons, puis les entraîner sous l'eau et les noyer pour les manger tout à leur aise. On mange la *grenouille-taureau*, en Amérique, en la préparant à peu près comme on fait en Europe pour la *grenouille* ordinaire; quant aux qualités de cette nourriture, les avis sont partagés : quelques-uns trouvent la chair de la *grenouille-taureau* coriace; d'autres, au contraire, la jugent digne de paraître sur la table des gourmets les plus délicats.

La *grenouille-alose*, ainsi nommée parce qu'elle paraît en même temps que le poisson de ce nom, semble remplacer notre *grenouille* commune aux Etats-Unis. Elle se trouve près des eaux et aussi dans les champs; elle est très-alerte et fait des sauts de 3 mètres.

D'autres espèces de *grenouilles* se trouvent au Bengale, à Java, au Sénégal, au cap de Bonne-Espérance, à la Caroline, etc.

— Art culin. Les *grenouilles*, dit Grimod de La Reynière, sont un manger très-recherché, lorsqu'elles ont passé par les mains d'un cuisinier consommé dans son art. Beaucoup de personnes ont de la répugnance pour ce joli petit animal, et c'est sans doute à cause de sa ressemblance avec le crapaud; mais un gourmand n'a point de ces fausses délicatesses.

La *grenouille* est, en réalité, un aliment sain, léger, agréable, qui convient à tous les estomacs. A Paris, on n'en sert jamais que les cuisses, ou, plus exactement, le train de derrière, et on les mange soit à la poulette, soit frites dans une pâte à beignets; on en fait aussi des potages fort sains. Cet aliment est un restaurant dont on fait usage avec succès dans la consomption.

Au XIIIe siècle, les habitants de la France se montraient tellement friands de ce batracien que les Anglais les avaient surnommés *mangeurs de grenouilles*, surnom qui occasionnait souvent des querelles entre les gens des deux nations. Les Anglais du XVIIIe siècle même croyaient bonnement, sur la foi de quelques voyageurs sans doute, que tous les Français étaient maîtres de danse et se nourrissaient de *grenouilles*. Qu'on ne se récrie pas trop! nous ne sommes guère plus justes envers les autres peuples, et surtout envers les compatriotes de Shakspeare. Quoi qu'il en soit, d'où vient ce préjugé qui nous faisait et nous fait encore appeler mangeurs de *grenouilles* par nos voisins d'outre-mer? Voilà ce que nous ne saurions dire. Nous savons bien qu'en Lorraine et en Alsace, par exemple, on fait une assez grande consommation de ces délicats amphibies; mais ce goût est loin de s'étendre à toute la France. Il est peu répandu à Paris, et à peu près inconnu en Normandie et en Bretagne, c'est-à-dire dans nos deux provinces qui sont précisément les plus voisines de l'Angleterre. Il est vrai que la Picardie en consomme beaucoup dans certaines localités; mais cette consommation a presque toujours été le privilége des personnes aisées; ce n'est pas là un mets populaire et général comme le macaroni, par exemple, en Italie, et la choucroute en Allemagne; ce n'est pas, à plus forte raison, un mets national, et nous ne comprenons point sur quelles bases peut reposer cette appellation de mangeur de *grenouilles*, dont John Bull s'est plu à gratifier dédaigneusement le citoyen Jacques Bonhomme... Il est vrai qu'il n'en sait probablement rien lui-même. Tout ceci n'est pas dit pour nous défendre, au contraire, car nous considérons l'horreur pour la *grenouille* comme un abominable préjugé.

En Italie et en Allemagne, on mange les *grenouilles* en entier, la tête exceptée, après les avoir écorchées. A Rochefort, ville renommée par l'abondance et la qualité des *grenouilles* qui habitent ses environs, on les coupe au-dessous des pattes de devant, de façon que toute la peau du petit animal suive la partie antérieure; ainsi on ne conserve que l'épine dorsale, les côtes et les pattes de derrière parfaitement dépouillées; quelquefois on laisse aussi les pattes de devant; mais elles offrent peu de chose à manger.

Ces *grenouilles*, après avoir dégorgé deux ou trois heures dans de l'eau froide, sont égouttées et généralement frites. On les fait préalablement mariner une heure avec du vinaigre, du sel, du poivre, du persil, du laurier, de la ciboule et du thym; on les farine avant de les mettre dans la poêle.

Lorsqu'on veut les servir à la sauce, on les fait sauter un instant dans une casserole avec du beurre, on les roule ensuite dans la farine et on les remet dans la casserole avec du beurre, un peu de vin blanc, du sel, du poivre, des échalotes hachées. On fait réduire vivement cette sauce, on la lie avec des jaunes d'œufs et on sert.

Le potage de *grenouilles* s'obtient en les faisant bouillir, préparées comme ci-dessus. Dans la marmite, on ajoute des légumes; si l'on veut faire un bouillon gras, on met du lard; sinon, du beurre. Au bout de quatre ou cinq heures de cuisson lente, on obtient un assez bon bouillon, mais le bouilli est fade.

Grenouilles (LES), comédie d'Aristophane, représentée en 406. Elle obtint le premier prix et fut accueillie avec un tel succès, que les spectateurs en demandèrent une seconde représentation, ce qui était alors un honneur des plus rares. « Déjà l'invention qui en est la base, dit Ottfried Muller, est sublime et grandiose; quelle joie ne dut pas éprouver le poëte d'orner une idée aussi heureuse de toute l'abondance des inventions comiques qui affluaient spontanément dans son esprit! » Aristophane veut parodier la solennité que les Athéniens venaient de déployer à l'occasion de la mort du poëte Euripide. Le comique suppose que depuis ce moment Bacchus, ennuyé de ne plus voir que de mauvaises pièces, prend le parti d'aller chercher un vrai tragique, même jusque dans les enfers. Bacchus s'est travesti en Hercule, massue et peau de lion, sans pouvoir toutefois s'armer du courage du héros; un esclave monté sur un âne l'accompagne, et il n'est pas moins poltron que son maître, et, par conséquent, pas moins amusant; il faut les entendre demander des renseignements pour leur voyage, « les boulangeries, les hôtelleries, les cabarets, les logements où il y a le moins de punaises. » Rien de plus fantastique que ce voyage même, qui se passe sur la scène. On les voit traverser le Styx, au bruit des coassements harmonieux que font entendre les grenouilles, dans une poésie pleine de bizarrerie et de grâce.

CARON. Rame avec moi, tu vas entendre les chants les plus doux.

BACCHUS. Et de qui?

CARON. Des grenouilles et des cygnes; tu vas être ravi. Marque le mouvement : hoop, op!

LES GRENOUILLES. Brekekekex, coax! Filles des eaux marécageuses, unissons nos accents aux sons des flûtes, répétons ce chœur harmonieux que nous faisons entendre dans les marais en l'honneur de Bacchus, fils de Jupiter. Nous sommes aimées des Muses à la lyre harmonieuse et de Pan aux pieds armés de cornes, qui fait résonner le chalumeau. Apollon, si habile sur la cithare, nous chérit à cause des roseaux que nous nourrissons dans les marécages pour servir de chevalet à la lyre.

Un autre chœur, le véritable, celui des initiés de Bacchus, obéissant à l'inspiration lyrique la plus pure, fait entendre un chant dont les paroles semblent appartenir à un autre monde que la terre, « demeure des morts d'en haut, » comme Aristophane les appelle.

Après diverses scènes bouffonnes, comme celle où Bacchus sent « que le cœur lui descend dans le ventre, » et où il salit la peau du lion en entendant l'énumération effrayante d'Eaque, qui appelle à son secours tous les monstres du Tartare pour venger la mort de Cerbère, autrefois étranglé par Hercule, le dieu arrive enfin aux enfers. Il y trouve tout en émoi : Euripide, « avec son feu roulant d'éclats de vers et de bribes de tragédies, » y disputait le trône tragique, occupé depuis longtemps par Eschyle « à la haute poésie empanachée. » Impossible de donner, sous une forme lyrique, une appréciation plus exacte. « Un mortel s'attaque au puissant poëte, monté sur ses grands mots. Celui-ci, hérissant sur son cou son épaisse crinière, fronçant un sourcil redoutable, lancera avec son souffle de géant, comme des ais arrachés tout d'une pièce, ses mots largement charpentés. L'autre, poëte des lèvres, habile ouvrier de syllabes, roulera sa langue déliée, lâchant les rênes à sa jalousie. Vous le verrez hacher menu les vers de son rival et mettre en poussière tout le travail de ses puissants poumons. » Les deux tragiques s'approchent d'une balance pour y jeter leurs vers, et les pesantes et vigoureuses paroles d'Eschyle font sauter en l'air les pensées pointues et raffinées d'Euripide. « Sans doute, dit Ottfried Muller, Aristophane a raison de juger ainsi les choses; ce sentiment spontané, cette conscience naturelle du bien et du juste, qui vivaient dans Eschyle, sont évidemment plus favorables à la moralité publique que le raisonnement d'Euripide, qui appelle toutes choses à sa barre et les rend dès lors comme douteuses et subordonnées à l'issue problématique d'un procès. Aristophane n'en a pas moins tort de faire à Euripide un reproche personnel d'une tendance générale, à laquelle était irrésistiblement entraîné l'esprit de l'époque. Il aurait fallu que la comédie possédât le pouvoir d'arrêter la roue du temps et de faire remonter le courant du mouvement intellectuel, si elle avait prétendu ramener le public athénien à cette disposition d'esprit où Eschyle l'avait pleinement satisfait. » Le poëte sentait si bien lui-même que tout avait marché, qu'il recommande au peuple d'employer le génie d'Alcibiade, puisqu'il n'a pas su s'en défaire; et, certes, Alcibiade n'était pas un vieil Athénien selon l'idéal d'Aristophane : « Ne laisse jamais dans l'Etat grandir le jeune lion; mais, si tu l'as élevé, soumets-toi à sa manière. »

Bacchus adopte l'opinion du poëte, car il se déclare pour Eschyle et se débarrasse d'Euripide, auquel il avait promis son appui, en lui répétant malicieusement une de ses maximes : « La langue a juré, mais le cœur ne s'est point engagé. » Il ne lui laisse pas même la satisfaction de remplir aux enfers l'interrègne; pendant l'absence d'Eschyle, le sceptre tragique restera aux mains de Sophocle, dont le talent toujours égal offre moins de prise à la parodie, et qui remplit mieux les fonctions du poëte selon Aristophane. « Le poëte doit jeter un voile sur le vice et se garder de le mettre au jour ou de le produire sur la scène. Le poëte est à l'âge viril ce que l'instituteur est à l'enfance. Il ne doit rien dire que d'utile et ne doit célébrer que le bien par le beau. » Quel dommage qu'Aristophane ait tant oublié la théorie qu'il écrivait si noblement!

GRENOUILLES (les), ancien petit pays de France (Maine), compris actuellement dans le département de la Mayenne.

GRENOUILLÉ, ÉE (gre-nou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Grenouiller : *Poulie* GRENOUILLÉE.

GRENOUILLER s. m. (gre-nou-llé; *ll* mll. — rad. *grenouille*). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre blennie, dont l'aspect rappelle un peu celui de la grenouille, et que l'on pêche dans les lacs de la Suède. ‖ Nom vulgaire d'un autre poisson du genre silure, qu'on trouve en Afrique et en Asie.

— **Encycl.** Les *grenouillers* ou *batrachoïdes*, ainsi nommés à cause d'une certaine ressemblance qu'on a cru observer entre ces poissons et les batraciens ou grenouilles, forment un genre assez voisin des baudroies. Ils ont l'habitude de se cacher dans le sable, pour guetter les poissons dont ils font leur proie. On en connaît un petit nombre d'espèces, répandues dans toutes les mers. Le *grenouiller tau* se trouve dans celles de l'Europe, notamment dans le nord. On appelle aussi *grenouiller* un poisson qui habite les lacs de la Suède; tous les autres poissons se retirent des parages qu'il fréquente, ce qui rend ces endroits presque stériles pour la pêche; ce *grenouiller* est d'ailleurs peu estimé comme aliment.

GRENOUILLER v. a. ou tr. (gre-nou-llé; *ll* mll. — rad. *grenouille*). Mar. Munir d'une grenouille, d'un dé : GRENOUILLER *des poulies.*

GRENOUILLÈRE s. f. (gre-nou-llè-re; *ll* mll. — rad. *grenouille*). Lieu marécageux rempli de grenouilles.

— Par dénigr. Lieu humide et malsain : *Cette maison est bâtie dans une* GRENOUILLÈRE. (Acad.) *Ce jardin est une* GRENOUILLÈRE. (Acad.)

GRENOUILLET s. m. (gre-nou-llè; *ll* mll. — rad. *grenouille*). Bot. Nom vulgaire des renoncules d'eau.

GRENOUILLETTE s. f. (gre-nou-llè-te — *ll* mll. dimin. de *grenouille*). Erpét. Nom vulgaire de la rainette verte, dans quelques localités.

— Pathol. Tumeur dont la dimension varie de la grosseur d'une noisette à celle d'une pomme, et qui se trouve située dans la bouche, au-dessous de la langue. ‖ On dit aussi GRENOUILLE.

— Bot. Nom vulgaire des hydrocharis ou morrènes, genre de plantes aquatiques. ‖ Nom donné aussi aux renoncules d'eau et à la renoncule bulbeuse, parce qu'on croit que les grenouilles se nourrissent de leurs feuilles.

— **Encycl.** Pathol. Il nous importe peu de savoir ce qui a pu faire donner le nom de *grenouillette* à une tumeur, si c'est une ressemblance entre la forme de la tumeur et celle des goîtres aériens d'une grenouille, ou quelque analogie entre le coassement de ce batracien et la prononciation altérée du malade; mais il n'en est pas de même de sa nature, qui mérite de fixer l'attention des hommes de l'art. La *grenouillette* est due à un obstacle situé près de l'orifice du conduit de Wharton; cet obstacle donne lieu à une rétention de salive, laquelle, en s'accumulant dans ce conduit, le dilate considérablement. Munick, le premier, profitant de la découverte de Wharton, donna une idée juste sur le vrai siége et la nature de cette affection. Celse considérait la *grenouillette* comme un abcès particulier, et Fabrice d'Aquapendente la rangeait parmi les tumeurs enkystées méliceriques. D'après les observations les plus récentes des chirurgiens, la *grenouillette* doit être attribuée à un rétrécissement ou même à une oblitération du conduit de Wharton, en même temps qu'à un épaississement de la salive provenant de sa stagnation dans ce canal. L'examen de la bouche présente, au-dessous de la partie antérieure de la langue, à côté du frein, une tumeur aplatie, arrondie ou oblongue, compressible, légèrement transparente; quand la *grenouillette* est double, la tumeur est divisée en deux par un sillon.

La *grenouillette*, à son début, est petite et gêne à peine les mouvements de la langue; mais peu à peu elle augmente de volume et elle ne tarde pas à occuper dans la bouche une place considérable, à refouler la langue, à entraver ses fonctions et à rendre l'articulation des sons difficile et même impossible. On a même vu de ces tumeurs qui sont allées jusqu'à repousser les dents et à former une grosseur au cou, dans la région sus-hyoïdienne. Un tel développement de la *grenouillette* doit anéantir complétement la parole et donner lieu à de la suffocation. La poche augmente d'épaisseur et de dureté par le temps. Le liquide qu'elle renferme, d'abord limpide et visqueux comme du blanc d'œuf, se trouble par la stagnation, s'épaissit, et il s'y forme des espèces de graviers. La quantité du liquide est en rapport avec le volume de la tumeur; on l'a vue s'élever à plus de 500 grammes.

Le traitement de la *grenouillette*, comme celui de toute rétention de liquide par oblitération ou rétrécissement d'un canal excréteur, consiste dans le rétablissement de la voie naturelle, ou dans la création d'une voie nouvelle. Ainsi, on a songé à désobstruer le canal de Wharton, à créer un nouveau méat, et à enlever ou détruire la poche.

La désobstruction du canal de Wharton est une méthode complétement abandonnée aujourd'hui. Cependant, si on apercevait l'orifice de ce conduit, on pourrait, à l'exemple de Louis, y introduire un stylet et compléter la dilatation avec une bougie.

La création d'un nouveau méat a lieu en perçant simplement la tumeur, en l'incisant, ou bien en lui faisant éprouver une perte de substance. La ponction et l'incision sont insuffisantes. L'excision consiste à soulever avec une pince-érigne une portion de la poche et à la retrancher avec des ciseaux courbes. Dupuytren employait une tige métallique pour empêcher l'oblitération du méat artificiel. La destruction ou excision complète de la tumeur est une opération longue et douloureuse, qui expose à la blessure des artères ranines; elle est abandonnée aujourd'hui.

GRENOVICUM, nom latin de GREENWICH.

GRENU, UE adj. (gre-nu — rad. *grain*). Qui a beaucoup de grains : *Epi* GRENU.

— Qui est couvert de grains, de petites saillies arrondies : *Maroquin* GRENU.

— Qui est composé de petits grains : *Roche* GRENUE.

— Comm. *Huile grenue*, Huile qui se fige en petits grains, ce qui est un signe de bonne qualité.

GRENURE s. f. (gre-nu-re — rad. *grenu*). B.-arts. Action de grener les ombres d'une gravure; résultat de cette action : *Travailler à la* GRENURE *des ombres. Une* GRENURE *bien faite.*

— Techn. Effet du grenage du cuir, des étoffes, des métaux.

GRENUS (Pierre DE), officier suisse, né à Genève en 1658, mort dans cette ville en 1749. Il appartenait à une famille réfugiée de Flandre, anoblie en 1533 par Charles-Quint, et maintenue dans sa noblesse par Louis XIV. En 1712, son père faisait partie de la haute magistrature de la république de Genève.

Pierre de Grenus entra au service de la France, devint colonel des gardes-suisses, et se signala de telle façon, de 1690 à 1696, qu'il fut cité comme « un des braves du siècle, fort aimé du roi et très-estimé de la cour. » (Voir les registres du conseil de Genève.) Plus tard, d'après l'*Histoire militaire des Suisses* de Zurlauben, il se fit remarquer sous le maréchal de Tallard, au siége de Landau. Il commandait alors le régiment de Surbeck. Après avoir été brigadier (1704) et gouverneur de Wissembourg (1708), mécontent de n'être pas arrivé au grade de maréchal de camp, il se retira dans sa ville natale, où il fit partie du conseil des Deux-Cents.

GRENUS (Jacques DE), jurisconsulte et publiciste suisse, parent du précédent, né à Genève vers 1760, mort dans cette ville en 1818. Avocat et membre des états du pays de Gex, il fut mêlé aux troubles qui eurent lieu à Genève au commencement de la Révolution française. Grenus a publié les ouvrages suivants : *Eloge d'Honoré Riquetti de Mirabeau, prononcé à Gex le* 16 *juin* 1791 (Saint-Claude, 1791, in-8°); *Correspondance de Grenus et Desonnaz*, ou *Etat politique et moral de la république de Genève, où se trouvent quelques détails sur la neutralité helvétique, etc., ouvrage très-utile aux citoyens qui veulent connaître les ressorts secrets des événements passés, présents et futurs* (Genève, 1794, 2 vol. in-8°); *Appel à la nation* (1791); *Correspondance sur Genève* (Annecy, 1792); *Coup d'œil sur le mont Blanc, etc.*; *Essai sur la législation contre l'usure, où l'on traite de l'organisation, des effets et des ravages de l'usure dans le département du Léman* (Genève et Paris, 1808, in-8°); *Fragments de l'histoire ecclésiastique de Genève au* XIXe *siècle* (Genève, 1817, in-8°); *Supplément* (Genève, 1817, in-8°); *Mémoire sur les avantages réciproques de l'introduction de l'horlogerie de Genève en France, suivant le tarif arrêté* (Genève, 1818, in-8°).

GRENUS (Jacques-Louis), poëte français, né à Lyon vers 1750, mort dans la même ville vers 1828. Il fut banquier à Lyon, puis à Paris, où il monta une imprimerie et s'occupa en même temps de la culture des lettres. Il a publié divers recueils de poésies : *Imitations d'Horace et poésies diverses* (Paris, 1800, in-18); *Quelques fables et poésies diverses* (Paris, 1800, in-18); *Fables pour l'enfance et la jeunesse* (Paris, 1806, 2 vol. in-12); *Fables diverses, critiques, politiques et littéraires* (Paris, 1807, in-18). C'est le meilleur des ouvrages de Grenus. Cet auteur est tombé, d'ailleurs, dans un oubli qui n'est pas complétement mérité.

GRENVILLE, île de la Polynésie. V. ROTHOUMA.

GRENVILLE (George), homme d'Etat anglais, né en 1702, mort en 1770. Envoyé au Parlement par le comté de Buckingham, il devint trésorier de la marine dans le ministère présidé par William Pitt, puis premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier (1763). Son ministère, fort impopulaire, fut renversé en 1765. Homme d'affaires plutôt qu'homme d'Etat, Grenville ne manquait pas de certaines capacités spéciales; il était actif, laborieux, versé dans la connaissance des questions financières; mais, en même temps, il était d'un positivisme trop exclusif et tout à fait dénué de vues politiques élevées. L'une des mesures les plus déplorables de son ministère fut l'établissement des taxes nouvelles et des droits de timbre dans les colonies anglaises de l'Amérique, mesure qui aboutit, comme on le sait, à la révolution américaine. Après sa chute, il publia (ou fit publier) deux écrits assez remarquables : *Considerations on the commerce and finances of England* (1766), trad. en français sous le titre de *Mémoires sur l'administration des finances de l'Angleterre* (1768, in-4°), et *The present state of the nation* (1768), traduit en français sous le titre de *Tableau de l'Angleterre relativement à son commerce et à ses finances* (1769, in-8°).

GRENVILLE (Thomas), diplomate et bibliophile anglais, fils du précédent, né en 1753, mort en 1846. Il eut part aux négociations pour l'indépendance des Etats-Unis, abandonna la carrière diplomatique après la mort de Fox, et, se livrant tout entier à son goût pour les beaux livres, réunit une des plus précieuses bibliothèques de la Grande-Bretagne. Cette bibliothèque, qui se composait de 20,210 volumes, lui coûta environ 1,370,000 fr. Il l'a léguée au Musée britannique, où elle forme un fonds séparé. Elle se compose particulièrement de raretés bibliographiques, de romans de chevalerie, d'exemplaires sur vélin, la plupart achetés en France.

GRENVILLE (William WYNDHAM, lord), homme d'Etat anglais, frère du précédent, né en 1759, mort en 1834. Il entra au Parlement en 1782, y défendit la politique de Pitt, son cousin, devint son collègue dans le cabinet en 1789, d'abord comme secrétaire d'Etat de l'intérieur, puis des affaires étrangères (1791), et eut, en cette dernière qualité, une influence déplorable sur la politique suivie par l'Angleterre à l'égard de la Révolution française. Il se retira avec Pitt en 1801, siégea à la Chambre des lords, dont il faisait partie depuis 1790, reparut, en 1806, à la tête du fameux ministère de la coalition, qui réunissait Fox et lord Grey, mais abandonna le pouvoir seize mois après, irrité de la résistance qu'il trouvait dans George III pour l'émancipation des catholiques d'Irlande. Depuis, on le vit flotter, dans la Chambre des lords, entre les tories et les whigs. A plusieurs reprises il refusa, de 1809 à 1812, de faire partie de nouvelles combinaisons ministérielles, et exerça jusqu'à la fin de sa vie une grande influence à la Chambre des lords. En 1809, il remplaça le duc de Portland comme chancelier de l'université d'Oxford. On a de cet homme d'Etat des discours qui firent sensation lorsqu'il les prononça, mais où l'on trouve plus de passion et de véhémence que de jugement. Il a laissé, en outre : un *Nouveau plan de finances*, avec des *Tables* (1806, in-8°), une *Lettre au comte de Fingal* (1810), des poésies, une édition d'Homère, annotée par lui, etc.

GRENVILLE (Arthur BARBAT DE BIGNICOURT, plus connu sous le pseudonyme de vicomte E. DE), littérateur français, né à Reims en 1826. Chaud partisan des idées légitimistes, M. de Grenville s'attacha à les propager et à les défendre dans ses écrits et dans de nombreux articles. Dans ce but, il fit reparaître, en 1855, sous le titre de la *Mode nouvelle*, le journal la *Mode*, qui venait d'être supprimé, puis fonda le *Souvenir*. Ces deux journaux furent supprimés en 1866, à la suite de plusieurs procès. En 1868, M. de Grenville essaya de faire revivre la *Revue de Paris*, où il donna, sous le titre de *Feuilles volantes*, une chronique de quinzaine. Indépendamment de ses articles dans les journaux précités et dans la *Gazette de France*, cet écrivain a publié une *Histoire du journal la Mode* (1862, in-8°) et l'*Histoire de deux héritières* (1864, in-18), roman écrit en collaboration avec Mme la comtesse de Mirabeau.

GRENVILLE (Richard), navigateur anglais. V. GREENVILLE.

GRÉOUX, en latin *Griselum*, village et commune de France (Basses-Alpes), cant. de Valensole, arrond. et à 61 kilom. S.-O. de Digne, sur la rive droite du Verdon et sur le penchant d'un coteau; 1,358 hab. Récolte et commerce d'amandes, vin, olives. Eaux thermales, chlorurées sodiques, sulfurées sodiques, iodo-bromurées, émergeant par deux sources, la Source ancienne ou Gravier, et la Source nouvelle. « Les sources de Gréoux, dit M. le docteur Le Pileur, ont été comparées à quelques-unes des sources de Baréges; elles agissent, comme ces dernières, sur l'économie en général, et notamment sur la peau; mais elles contiennent une proportion beaucoup plus forte de chlorure sodique et d'iodure et de bromure alcalins : de là une action reconstituante. Elles sont excitantes, mais à un degré moindre que les sources fortes de Baréges. » L'établissement, situé dans une délicieuse vallée, se compose d'un avant-corps de logis, de deux ailes et d'une immense construction qui se prolonge en arrière sous la forme d'un carré long. Au rez-de-chaussée se trouvent les divers salons, le cercle, etc. Les malades se baignent sans sortir de la maison.

Parmi les principaux buts de promenade des environs de Gréoux, nous signalerons : le Laval, délicieuse maison de campagne; le château de Linau, d'où l'on découvre une vue magnifique ; les deux châteaux d'Allemagne; le château de Cadarrache, vieux château féodal bâti sur les rochers qui surplombent la vallée de la Durance, etc.

GRÉPI s. m. (gré-pi). Prêtre du Pégu.

GREPPI (Charles), auteur dramatique italien, né à Bologne en 1751, mort en 1811. Il abandonna l'étude du droit pour s'adonner entièrement à sa vocation poétique; mais, comme il était sans fortune, il se vit contraint pour vivre de solliciter une place de secrétaire chez un grand seigneur. Cette situation ne pouvait longtemps convenir au poëte, qui joignait à une grande vivacité de caractère la passion de l'indépendance. Il abandonna donc son emploi, chercha des ressources dans sa plume, composa des poésies amoureuses, dans un style élégant et pur, et donna au théâtre plusieurs pièces qui obtinrent de brillants succès. S'étant rendu à Rome, il fut présenté au cardinal Zelada, ministre d'Etat, qui lui donna une place dans ses bureaux et lui fit avoir le titre de chevalier. Greppi menait une vie des plus agréables, lorsque, étant devenu amoureux d'une parente du pape, il osa lui déclarer son amour. Celle-ci s'en plaignit, et le poëte trop inflammable dut quitter Rome. Il retourna alors dans sa ville natale, où il partagea son temps entre l'étude et les plaisirs. Il était sur le point d'épouser une jeune fille d'Imola, dont il était épris, lorsqu'il apprit par une lettre de sa fiancée qu'elle venait d'être contrainte par ses parents de donner sa main à un autre. Greppi reçut cette nouvelle au théâtre, entouré de ses amis (1787). Il passa la nuit avec eux, les amusa par ses saillies et par ses bons mots sur l'inconstance des femmes, et parut prendre bravement son parti de sa mésaventure. Mais, le lendemain, on le chercha vainement dans Bologne : il avait disparu. Ce ne fut qu'au bout d'une année qu'on fut enfin fixé sur son sort. Un de ses amis se trouvait un jour dans une église lorsqu'il reconnut Greppi sous le froc d'un franciscain. Dans son désespoir, le poëte s'était fait moine. Ce genre de vie était peu fait toutefois pour le mobile Greppi. Il ne tarda pas à s'en lasser et jeta le froc. Sur les entrefaites éclata la Révolution. Lorsque les Français pénétrèrent en Italie, ils trouvèrent en Greppi un chaud partisan de la liberté et des institutions républicaines. Le poëte joua un rôle assez brillant pendant l'existence de la république cisalpine, puis alla se fixer à Milan, où il fut investi de diverses fonctions. Greppi a composé huit comédies, dont les principales sont : *Teresa et Claudio* (Venise, 1768); *Teresa vedova* (Milan, 1769); *Teresa maritata* (Bologne, 1787). On y trouve du sentiment, du comique, de l'intérêt, un dialogue naturel et un style pur. Leur succès fut considérable sur toutes les scènes d'Italie. La plus remarquable des quatre tragédies qu'on a de lui est sa *Gertrude di Aragona* (Milan, 1785, in-8°), que déparent des invraisemblances, des sentiments outrés, mais où l'on rencontre des scènes émouvantes, parfois sublimes. Ses *Œuvres complètes*, comprenant son théâtre et ses poésies érotiques et fugitives, ont été publiées à Bologne (1812, 2 vol. in-8°).

GREPPO (Jean-Baptiste), écrivain français, né à Lyon en 1712, mort en 1767. Il était fils d'un riche marchand. Il se livra à l'enseignement, devint chanoine et fit partie de l'Académie de sa ville natale. Il est l'auteur de plusieurs mémoires sur des questions de physique, d'histoire, d'antiquités, etc. — Son neveu, Honoré GREPPO, grand vicaire de l'évêque de Belley, a composé, entre autres écrits : *Essai sur le système hiéroglyphique de Champollion le jeune* (Paris, 1829, in-8°).

GREPPO (Jean-Louis), homme politique français, né à Pouilly (Rhône) le 8 janvier 1810. Tout jeune, il se rendit à Lyon, où il apprit le métier de tisseur. Ardent républicain, il prit part aux événements qui eurent lieu à Lyon en 1830, 1832, 1834, devint un des chefs de l'association des mutuellistes et était chef d'atelier dans une manufacture de soieries lorsque la révolution de février 1848 éclata. Elu représentant du peuple à la Constituante dans le département du Rhône, M. Greppo fit partie du comité du travail et vota constamment avec les membres de la Montagne; il fut le seul qui se prononça, le 31 juillet 1848, en faveur de la fameuse proposition de Proudhon, relative à l'impôt sur le revenu, et signa, lors du siége de Rome par l'armée française, la mise en accusation du chef du pouvoir exécutif, aux actes duquel il fit une opposition constante. Réélu à l'Assemblée législative, Greppo suivit la même ligne politique; aussi fut-il arrêté après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, menacé de la déportation et finalement exilé. Il se retira alors en Belgique, d'où il passa en Angleterre, et ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859. Tant que dura l'Empire, Greppo resta à l'écart de la politique et vint habiter Paris. Après la chute ignominieuse de l'Empire au 4 septembre 1870, il fut nommé, par le gouvernement de la Défense nationale, maire du IVe arrondissement de cette ville. Le 5 novembre suivant, des élections municipales ayant eu lieu, il ne fut pas réélu, mais, lors des élections du 8 février 1871, les habitants de Paris l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Après avoir fait partie de l'extrême gauche, aux votes de laquelle il s'associa, M. Greppo s'est rallié au manifeste de la gauche républicaine modérée.

GRÈS s. m. (grè — du celt. *craig*, roche, ou de l'anc. h. allem. *griez*, grès). Minér. Pierre formée de petits grains de quartz agglomérés : *C'est dans le* GRÈS *qu'apparaissent les squales, lesquels ont remplacé à la fois les poissons sauroïdes et les sauriens marins.* (A. Maury.) ‖ Grès de Fontainebleau. ‖ *Grès paf*, quand il est propre au pavage. ‖ *Grès pif*, Le même, quand il est trop dur. ‖ *Grès pouf*, Le même, quand il est trop mou. ‖ *Grès molaire*, Celui avec lequel on fait des meulières grenues.

— Poudre de grès : *Nettoyer des ustensiles avec du* GRÈS.

— Techn. Pâte de poterie dense, sonore, très-dure, opaque et imperméable, que l'on appelle aussi *grès-cérame*, pour la distinguer de la roche de quartz qui porte le même nom : GRÈS *commun*. GRÈS *fin*. *Pot de* GRÈS. GRÈS *de Hollande, d'Allemagne. On possède des* GRÈS *chinois que l'on suppose avoir été fabriqués* 2,500 *ans avant Jésus-Christ.* ‖ Matière gommeuse qui enveloppe les fils de soie grége, et que l'on détruit par le décreusage.

— Chasse. Chacune des deux grosses dents placées auprès des défenses du sanglier.

— **Encycl.** Minér. Les *grès* sont des roches d'origine aqueuse déposées mécaniquement. Elles sont essentiellement composées de quartz, à texture grésiforme ou arénacée, servant de ciment à des fragments de quartz ou d'autres roches arrondies par le frottement. On divise les *grès* en trois grandes classes : 1° les *grès* à grains du volume d'un petit pois et au-dessous, dont les variétés sont : le *grès* commun, qui se trouve partout; le *grès* lustré, à cassure luisante et à bords translucides; le *grès* compacte, qui se trouve dans tous les terrains en masses considérables et exploitables; le *grès* schisteux, se débitant en petites plaques; le *grès* feldspathique, composé de feldspath pur ou décomposé; le *grès* argileux, composé d'argile et de *grès*; le *grès* micacifère, contenant du mica en quantité plus ou moins grande; le *grès* argilo-calcaire, composé de *grès*, d'argile et de calcaire; le *grès* polygénique, à base de *grès* empâtant des roches en fragments de toute nature; le *grès* ferrifère, dont la masse est pénétrée de fer oxydé; 2° le *grès* à éléments volumineux (poudingues), dont les variétés sont : le *grès* poudingue quartzeux, composé de noyaux siliceux dans une pâte de *grès*; le *grès* poudingue polygénique, qui empâte des fragments de roches de nature et de composition variables; le *grès* poudingue argilifère, à ciment argilo-siliceux, empâtant des fragments arrondis de roches variées; 3° le *grès* sable, à éléments quartzeux, grains libres et meubles, dont les variétés sont : le sable quartzeux, le sable micacifère le sable argileux, le sable calcarifère, le sable aurifère et le sable polygénique. Les *grès*, poudingues et sables sont formés aux dépens de roches plus anciennes, détruites par les révolutions du globe ou par les causes journalières. A cause de leur origine commune, on trouve des *grès* presque identiques dans des terrains d'âges géologiques très-éloignés; d'un autre côté, dans la même formation, on rencontre quelquefois des caractères extérieurs très-variables, à cause de la multiplicité des roches qui y entrent. On appelle *grauwacke* la roche arénacée des terrains silurien et dévonien; elle est formée de fragments de roches anciennes, telles que quartz, granite, porphyre, micaschiste, schiste argileux. Dans beaucoup de cas, les paillettes de mica dominent et communiquent à la roche la structure schisteuse : c'est la grauwacke schisteuse. Quelquefois, les fragments des roches sont très-gros, et alors on a un poudingue. Le *grès* dévonien est le vieux *grès* rouge des Anglais. Les *grès* du terrain houiller (psammites) sont formés aux dépens des roches anciennes; ils sont analogues à la grauwacke, mais les grains sont plus grossiers et le ciment toujours terreux. Les *grès* permiens, en France, sont siliceux, quelquefois feldspathiques, et passent à des poudingues à cailloux de quartz hyalin; dans le centre de l'Allemagne, ils ont un ciment argileux et sablonneux et sont colorés par l'oxyde rouge de fer. Dans le trias, à l'étage inférieur, le *grès* est à grains fins, à ciment sablonneux et ferrugineux; sa couleur, ordinairement rouge, quelquefois grisâtre ou verdâtre, lui a fait donner le nom de *grès bigarré*. Dans le terrain jurassique, on remarque le *grès* infraliasique, au-dessous du calcaire à gryphées arquées. Le *grès* du terrain crétacé est appelé *grès vert*, à cause de la grande quantité de points verts qu'il renferme; son ciment est calcaire ou marneux, quelquefois complétement siliceux. Dans le terrain tertiaire, on trouve de nombreuses couches de *grès*, à la hauteur de l'argile plastique et du calcaire grossier. On distingue : le *grès* à fucoïdes, très-répandu en Italie; le *grès* de Fontainebleau, qui sépare l'étage inférieur de l'étage moyen, et est formé de grains quartzeux et d'une pâte de calcaire; la roche appelée *mollasse*, qui est composée de grains de quartz, de paillettes de mica, de particules d'argile et de débris de coquilles, agglutinés par un ciment calcaire. Les sables se forment par la désagrégation des *grès* à ciment argileux; ils existent néanmoins à l'état incohérent et meuble dans plusieurs formations, tantôt superposés à l'argile plastique, tantôt à l'état de faluns, occupant la place du calcaire grossier. Les mers et les rivières désagrégent très-facilement les roches qu'elles submergent, et occasionnent les monticules connus sous le nom de *dunes*. Dans les terrains triasique et jurassique de la Bourgogne, on rencontre un *grès* très-commun, appelé *arkose*; il est formé de quartz, de feldspath et de paillettes de mica, réunis par un ciment siliceux; on le rencontre encore dans l'étage du *grès* bigarré, à la base du lias et dans les sables tertiaires. Le *grès* des Vosges est employé dans les constructions; les *grès* de Fontainebleau donnent d'excellents pavés. Avec les *grès* argileux à grains fins, on fait les pierres à aiguiser. C'est au milieu des matières arénacées des alluvions anciennes que se rencontrent les diamants.

— Techn. Les poteries appelées *grès* se divisent en deux sortes : celles de *grès* communs et celle de *grès* fins. Les *grès* communs se font avec une pâte généralement composée d'argile plastique, de sable quartzeux comme matière dégraissante, et de bases (chaux, baryte, oxyde de fer) pouvant concourir à donner des silicates doubles. La plupart des pièces se façonnent sur le tour; le travail en est quelquefois très-soigné. Les pieces sont desséchées à l'air libre et à l'abri de l'humidité, puis transportées aux fours, dont on élève la température à peu près au même degré que pour la cuisson des porcelaines. Ces fours ont généralement une sole inclinée, avec la forme d'un demi-cylindre; le foyer et les chambres de cuisson y sont séparés par des cloisons percées d'ouvertures appelées fenêtres. Les *grès* communs, étant naturellement imperméables, n'ont pas besoin de glaçure; néan-

moins, on leur en donne souvent une, qui est assez ordinairement silico-alcaline. A cet effet, quand la température du four est très-élevée, on jette sur les poteries quelques poignées de sel humide; cette substance se volatilise aussitôt, et sa vapeur se décompose en présence de l'eau et au contact de l'argile. Il résulte de cette décomposition de l'acide chlorhydrique qui se dégage, et la surface des pièces se recouvre d'un silicate de soude qui se combine avec le silicate d'alumine. Quelquefois on les recouvre d'avance d'une glaçure faite avec un mélange de laitier de haut fourneau, de verre à bouteille réduit en poudre, et dont la composition est la suivante : silice, 55 ; alumine, 7,0 ; oxyde de fer, 12.04 ; magnésie, 1,0. Ces substances sont quelquefois remplacées par l'ocre jaune employé seul.

Les bonbonnes, les pots à bière, les pots à tabac, les canettes, etc., sont des *grès* communs. Ces poteries se recommandent par leur extrême dureté ; mais elles ont le défaut de ne pouvoir aller sur le feu et d'être très-fragiles sous le choc, ainsi que par les changements brusques de température.

Les *grès* fins se font avec une pâte dont la composition varie suivant les fabriques ; leur façonnage, généralement très-soigné, ne diffère presque pas de celui de la faïence fine. Les uns sont en biscuit ; les autres, au contraire, sont recouverts, soit d'un enduit silico-alcalin, comme les précédents, soit d'une glaçure stannifère, plombifère, boracique ou exclusivement terreuse, dont voici, entre autres, une formule : feldspath, 35 ; sable, 25 ; minium, 20 ; potasse, 5 ; borax, 15. La potasse y est parfois remplacée par de la baryte et de la strontiane. Les fours où on les cuit ressemblent assez aux fours à porcelaine ; ils sont cylindriques et munis d'une cheminée en forme de cône, embrassant toute la voûte, qui protége les chambres de cuisson. Tous sont susceptibles de recevoir des ornements en relief d'une extrême délicatesse et qui conservent admirablement leur pureté. Les *grès* fins servent aux mêmes usages que les *grès* communs ; mais beaucoup sont de véritables œuvres d'art, ce qui en fait alors des objets de luxe uniquement destinés à la décoration des appartements.

Le *grès* a été connu en Chine et au Japon de temps immémorial. On a trouvé, dans des tombeaux de l'ancienne Egypte, des poteries du même genre, ou du moins qui s'en rapprochent beaucoup. Quant aux céramistes grecs, étrusques et romains, ils ne surent jamais le fabriquer. L'industrie européenne des *grès* est née en Allemagne, vers le VIIIe siècle. Elle existait déjà, à cette époque, à Ratisbonne, d'où elle pénétra à Baireuth, à Cologne, à Nuremberg, à Neuwitt, à Greuzheim, etc. Un peu plus tard, elle s'introduisit dans le nord de la France, dans les Flandres et en Hollande. Ce furent des protestants de ce dernier pays qui en dotèrent l'Angleterre, sous le règne de la reine Elisabeth. Aujourd'hui, la fabrication du *grès* est florissante dans presque toutes les parties de l'Angleterre. La variété dite *grès anglais*, si remarquable par la vivacité des couleurs, la finesse de la pâte, la richesse et la pureté des ornements, est fabriquée dans toutes les manufactures de faïences fines, concurremment avec ces faïences, parce qu'elle permet d'utiliser certaines parties du four, où celles-ci ne pourraient être placées avec avantage. Cette belle poterie est due au génie de Josiah Wedgwood ; elle est encore produite, sur une grande échelle, par les successeurs de cet illustre potier.

Grès (RUE DES), vieille rue de Paris, commençant au boulevard Saint-Michel et finissant à la rue Saint-Jacques. Elle avait naguère encore un caractère spécial que l'expropriation et l'embellissement de Paris lui ont fait perdre peu à peu. Les bouquinistes de la rue des Grès, où les étudiants venaient et viennent toujours acheter et surtout vendre des livres, sont célèbres, et Balzac leur a consacré plus d'un souvenir dans son œuvre.

La rue des Grès porta jadis le nom de passage des Jacobins et ne fut ouverte en réalité que vers l'an VII. Le couvent des jacobins avait été fondé en 1218 par Jean Barastre, doyen de Saint-Quentin, qui y établit des frères prêcheurs de Saint-Dominique. Saint Louis agrandit leur couvent et les combla de bienfaits. Ce couvent fut encore agrandi au XVIe siècle par les libéralités d'un bourgeois nommé Hennequin. L'église possédait les tombeaux de plusieurs rois. En 1790, l'ordre des Jacobins fut supprimé et les bâtiments furent mis en vente. En 1814, ils étaient occupés par le corps des sapeurs-pompiers. Ils servirent ensuite de refuge aux jeunes détenus, jusqu'à l'époque où on les transféra au pénitencier de la Roquette. Enfin ils furent démolis en 1849. Malgré les changements opérés par le percement du boulevard Saint-Michel, cette voie, qui a échangé son nom de *rue des Grès* contre celui de *rue Cujas*, est restée l'entrepôt du commerce des livres vieux ou neufs.

GRÉSAGE s. m. (gré-za-je — rad. *gréser*). Techn. Action de polir, sur une pierre de grès, les carreaux et les dalles moulés qui doivent être employés pour le pavage.

GRESBAN ou **GRÉBAN** (Arnoul), auteur dramatique français, né à Compiègne. Il vivait au XVe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut chanoine du Mans vers 1450. Il est l'auteur d'un mystère, intitulé le *Mystère de la passion*, qui a environ vingt-cinq mille vers, et qui fut représenté avec succès à Paris et dans diverses villes de France, notamment à Abbeville, en 1452. On y trouve des longueurs, des répétitions qui sont souvent de mauvais goût, mais aussi de la naïveté et du naturel. Cette pièce a été remaniée et publiée en 1480 par Jean-Michel d'Angers. Arnoul Gresban a composé, en outre, des pièces de poésie et des complaintes.

GRESBAN ou **GRÉBAN** (Simon), poëte et auteur dramatique français, né à Compiègne vers le commencement du XVe siècle, mort après 1461. Il était frère du précédent, et c'est de ces deux personnages qu'il est question dans la cinquième complainte de Clément Marot, où il est dit :

Les deux Gresban au bien résonnant style.

Simon Gresban devint secrétaire de Charles d'Anjou et fut moine à Saint-Riquier (Ponthieu). Il a composé deux poëmes, la *Création du monde*, la *Sphère du monde* ou les *Vertus de l'espèce du monde*, des complaintes, des élégies, des épitaphes ; mais il dut surtout la réputation dont il jouit au XVe et au VIe siècle à son *Triumphant mystère des actes des apôtres, translaté fidèlement de la vérité historiale, ordonné par personnages*, etc., qui fut représenté de 1536 à 1541 à Paris, à Bourges, à Tours, à Angers, au Mans, etc. Cette pièce, qui compte près de 80,000 vers et 455 personnages, renferme des scènes où l'on trouve un certain art et des vers parfois bien frappés. Elle fut publiée pour la première fois à Paris (1536, 2 vol. in-fol.), et, depuis lors, plusieurs fois remaniée et rééditée.

GRÉSER v. a. ou tr. (gré-zé — rad. *grès*). Techn. User, polir sur une pierre de grès : GRÉSER *des pavés, des carreaux moulés.*

GRESHAM (sir Thomas), célèbre financier anglais, surnommé le **Négociant royal**, né à Londres en 1519, mort en 1579. Il était fils d'un lord-maire de cette ville. Reçu membre de la compagnie des merciers en 1543, il se livra à de grandes entreprises commerciales, dans lesquelles il fit preuve d'autant d'intégrité que d'intelligence, fut chargé de négocier des emprunts importants pour Edouard VI et Elisabeth, reçut de cette princesse le titre de baron, et consacra son immense fortune à la construction de la Bourse de Londres (1566-1570) et du collége qui porte son nom. Ce fut lui qui proposa au gouvernement anglais de recourir à des emprunts nationaux au lieu de s'adresser aux étrangers. Le premier emprunt de ce genre eut lieu en 1570.

GRÉSIER s. m. (gré-zié — rad. *grès*). A Fontainebleau, Ouvrier des carrières de grès.

GRÉSIÈRE s. f. (gré-zié-re — rad. *grès*). Min. Carrière de grès : *Exploiter une* GRÉSIÈRE. ‖ On dit aussi GRÉSERIE.

GRÉSIL s. m. (gré-zi, ou gré-zill ; *ll* mll. — Diez regarde ce mot comme un dérivé de *grès*. Grandgagnage le rattache à l'ancien haut allemand *hrisilon*, tomber par petites gouttes serrées). Eau congelée, petites aiguilles de glace plissées et entrelacées, formant une espèce de pelote assez compacte, et quelquefois enveloppée d'une couche de glace transparente :

Ah ! je voudrais qu'on entendît
Tinter sur la vitre sonore
Le *grésil* léger qui bondit.

BÉRANGER.

— Techn. Verre pulvérisé.

— Ornith. Nom vulgaire du proyer.

— **Encycl.** Météor. Selon l'état de l'atmosphère, les cristaux de neige peuvent se disposer en amas de différentes formes. Quand l'air est agité, la neige, au lieu de tomber en droite ligne et de former, à la surface des objets, des dépôts uniformes, se pelotonne en petites masses irrégulières, spongieuses, opaques ou demi-transparentes, auxquelles on a donné le nom de *grésil*. Dans nos climats, le *grésil* tombe au commencement du printemps.

GRÉSILLÉ, ÉE (gré-zi-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Grésiller. Froncé, retiré, racorni : *Les feuilles* GRÉSILLÉES, *desséchées, tourbillonnaient dans les airs.* (X. Marmier.)

— Techn. *Glaçure grésillée*, Glaçure parsemée de petits points moins brillants que le reste, et qui fait, comme on dit, coque d'œuf.

GRÉSILLEMENT s. m. (gré-zi-lle-man ; *ll* mll. — rad. *grésil*). Action de grésiller ; état de ce qui est grésillé : *Le* GRÉSILLEMENT *du parchemin par l'action du feu.*

— Bruit analogue à celui du grésil qui tombe : *Le* GRÉSILLEMENT *d'un jet d'eau.*

GRÉSILLER v. unip. (gré-zi-llé ; *ll* mll. — rad. *grésil*). Tomber, en parlant du grésil : *Il n'a guère* GRÉSILLÉ *cette année.*

— v. n. ou intr. Imiter le bruit du grésil qui tombe : *Les flammes résineuses* GRÉSILLAIENT *avec peine parmi cet air épais.* (Th. Gaut.)

— v. a. ou tr. Froncer, retirer, racornir : *Le feu* A GRÉSILLÉ *tout ce parchemin.* (Acad.) *Le soleil* GRÉSILLERA *toutes ces fleurs, si vous ne les couvrez.* (Acad.) *Les campagnes, les jardins de la partie méridionale de l'Italie n'ont ni ne peuvent avoir l'agrément des nôtres ; l'ardeur du soleil* GRÉSILLERAIT *bientôt les feuilles de nos arbres ordinaires.* (Duclos.)

— Techn. Façonner sur les bords avec le grésoir, en parlant d'une pièce de verre.

— Fig. Griller d'impatience : *Il* GRÉSILLE *d'être marié.* (Rabelais.)

Se grésiller v. pr. Etre grésillé, racorni par l'effet de la chaleur : *Plantes qui* SE GRÉSILLENT. *Cuir qui* S'EST GRÉSILLÉ.

— Techn. Se dit du fer qui, lorsqu'on le chauffe, se met en petits grumeaux.

GRÉSIS s. m. (gré-zi). Mar. Nom donné par les matelots à un novice qui ignore la manœuvre.

GRÉSIVAUDAN ou **GRAISIVAUDAN**, en latin *Gratianopolitanus pagus*, ancien pays de France, dans le haut Dauphiné, entre la Savoie au N., le Briançonnais et le comté de Maurienne à l'E., l'Embrunois, le Gapençois et le Diois au S., le Viennois et une partie du Diois à l'O. Il comprenait la vallée de l'Isère, depuis l'entrée de cette rivière en France jusqu'à son confluent avec le Drac. Ses villes principales étaient : Grenoble, Voiron, Voreppe, Saint-Guillaume, La Mure et Bourg-d'Oisans. Le Grésivaudan fait aujourd'hui partie du département de l'Isère. Les derniers rois de Bourgogne donnèrent le Grésivaudan aux évêques de Grenoble, avec le titre de principauté. Au XIIe siècle, il devint propriété de la maison d'Albon, d'où sont sortis les premiers dauphins du Viennois. Il partagea les destinées du Dauphiné, et passa avec celui-ci à la couronne de France, sous le règne de Philippe de Valois.

La vallée du Grésivaudan est peut-être la plus belle de France. Elle en est certainement une des plus fertiles et des plus riches, bien qu'elle soit quelquefois dévastée par les débordements de son redoutable torrent. Cette vallée a de 3 à 5 kilom. de largeur.

GRESLE (LA), bourg et comm. de France (Loire), cant. de Belmont, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Roanne ; pop. aggl., 420 hab. — pop. tot., 2,610 hab.

GRESLY (Gabriel), peintre français, né à l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs) vers 1710, mort à Besançon en 1756. Presque sans le secours d'aucun maître, il se perfectionna dans son art en prenant pour unique modèle la nature, se rendit à Paris, où ses tableaux eurent du succès, puis retourna dans la Franche-Comté. Ses tableaux, représentant des scènes d'intérieur, sont fort estimés.

GRESNICK (Antoine-Frédéric), compositeur belge, né à Liége en 1752, mort en 1799. Admis fort jeune au Collége liégeois, à Rome, il y fit de bonnes études musicales, qu'il alla compléter à Naples sous la direction de Sala. En 1784, il se rendit à Londres ; mais il retourna bientôt en Italie, où il composa un opéra-bouffe, *Il Francese bizzarro*. Rappelé à Londres en 1785, il écrivit trois opéras, dont le succès lui valut l'honneur d'être choisi pour diriger la musique du prince de Galles. En 1786, il fit représenter *Alceste*, opéra composé pour la célèbre Mara. Après un séjour de six ans en Angleterre, il vint à Paris, en 1791 ; mais, n'y trouvant point l'emploi de son talent, il accepta la place de chef d'orchestre du grand théâtre de Lyon. Il écrivit pour ce théâtre un grand opéra, *l'Amour à Cythère*. Le succès de cet ouvrage, qui fut joué dans la même année, sur six théâtres de Paris, le ramena dans cette ville. A Favart, à Feydeau, à la Montansier et au théâtre Louvois, il donna quinze opéras-comiques, parmi lesquels on distingue : le *Baiser donné et rendu*, la *Forêt de Sicile* et le *Rêve*. Puis il aborda l'Académie nationale de musique, et fit jouer, en collaboration avec Persuis, sur ce théâtre, *Léonidas* ou les *Spartiates*, qui ne réussit point. Gresnick espérait se relever de cet échec avec la *Forêt de Brahma*, opéra en trois actes sur lequel il fondait de grandes espérances. Mais, au moment où il espérait que son ouvrage allait être mis en scène, il apprit qu'il avait été reçu à correction. Cette mésaventure et la chute de *Léonidas* lui causèrent un profond chagrin, qui le conduisit au tombeau à l'âge de quarante-sept ans. Outre ses productions dramatiques, on doit encore à ce compositeur : un recueil d'ariettes, avec accompagnement de piano, portant le titre d'*Amusement social ; Récréations nouvelles*, recueil du même genre ; dix romances et ariettes, avec accompagnement de piano ou harpe et violon ou flûte ; un duo italien : *Questa e la bella face*, et une symphonie concertante pour clarinette et basson, avec orchestre, exécutée aux concerts Feydeau.

La musique de Gresnick ne manque ni de grâce ni d'un certain charme mélancolique ; mais la vivacité et le sentiment scénique laissent à désirer.

GRÉSOIR s. m (gré-zoir — rad. *grès*). Techn. Boîte contenant la poudre de grès qui sert à tailler et à polir les diamants. ‖ Instrument de fer fendu à ses deux bouts, avec lequel les vitriers rognent les pointes du verre.

GRÉSOLLES, petit pays de l'ancienne France, dans le Forez, où était Lure-en-Grésolles, compris actuellement dans le département de la Loire.

GRESSENT (Alfred-Vincent), arboriculteur, né à Paris en 1818. Il s'attacha à l'étude de l'agriculture théorique et pratique, enseigna quelque temps l'arboriculture près de Paris, puis alla s'établir à Orléans en 1859, fut nommé inspecteur des plantations de cette ville, devint, en 1861, professeur à l'Institut régional agricole de Beauvais et fit successivement des cours à Etampes, Beaugency, Noyon et Châteauroux (1864). M. Gressent s'est livré en outre à un enseignement gratuit et spécial pour les instituteurs dans plusieurs de nos départements. Il a publié les ouvrages suivants : *l'Arboriculture fruitière théorique et pratique* (1860, in-18, avec planches) ; *Leçons élémentaires d'arboriculture*, extrait de l'ouvrage précédent ; le *Potager moderne* (1864, in-18), traité de la culture des légumes, etc.

GRESSERIE s. f. (grè-se-rî — rad. *grès*). Constr. Pierres de grès employées dans les constructions : *Fossés revêtus de* GRESSERIES.

— Techn. Vases de grès : GRESSERIE *de Beauvais.*

— Minér. Carrière de grès.

GRESSET s. m. (grè-sè). Erpét. Nom vulgaire de la rainette verte.

GRESSET (Jean-Baptiste-Louis), poëte et littérateur français, né à Amiens en 1709, mort en 1777. Il était fils d'un conseiller du roi, commissaire au bailliage d'Amiens, puis échevin de la ville, et descendait, par sa mère, du physicien Rohault. Elève du collége des jésuites de sa ville natale, il montra de bonne heure de si rares dispositions, que ses professeurs voulurent l'attacher à leur ordre. Sans avoir une vocation bien décidée, Gresset ne montra pas d'abord de répugnance pour l'état ecclésiastique ; il commença son noviciat à seize ans, vint à Paris achever ses études, puis alla professer les humanités dans les colléges de Moulins, de Tours, de Rouen, de La Flèche. A vingt-quatre ans, il publia le charmant poëme de *Vert-Vert*, ingénieux badinage dont la trame est assez légère, mais dont les détails piquants sont rendus avec esprit et malice. Le succès fut peut-être au-dessus du mérite de l'œuvre ; Jean-Baptiste Rousseau, lui-même en possession d'une réputation que le temps a bien fait pâlir, manifesta pour cette gracieuse bluette le plus bruyant enthousiasme ; le secrétaire d'Etat Bertin fit faire, à la manufacture de porcelaine de Sèvres, un cabaret à café, dont les tasses, élégamment dorées et peintes, représentaient chacune un épisode de *Vert-Vert*, et l'envoya à Gresset. *Ma chartreuse*, description enjouée et pittoresque de la cellule que le poëte occupait au collége Louis-le-Grand, ne fut pas moins bien accueillie. Puis vinrent successivement le *Carême impromptu* et le *Lutrin vivant*, contes en vers où se retrouvent la même gaieté malicieuse, la même élégance de style et le même naturel, mais aussi la même absence de puissance inventive. Au reste, Gresset, ignorant le monde, vivant d'une existence presque monacale, trouvait ses sujets autour de lui et ne montra pas d'autre prétention, dans ces agréables badinages, que celle de peindre spirituellement les petits ridicules des gens d'Eglise, la paresse et la sensualité des moines, les caquets, la frivolité, les habitudes de médisance des nonnes, la vie oisive des couvents, tous les travers enfin d'un monde qu'il devait connaître et qu'il connaissait en effet très-bien. Toutefois, si sa réputation grandissait dans le monde, il s'attira quelques persécutions que n'avaient certes pas méritées ses innocentes épigrammes. Relégué d'abord en province par ses supérieurs, signalé par le cardinal de Fleury, il paraît avoir été contraint de quitter la société (il n'avait pas encore prononcé de vœux) et revint se fixer à Paris (1735), où les littérateurs et le grand monde le reçurent avec empressement. Il essaya du théâtre ; mais l'énergie tragique aussi bien que la verve comique lui faisaient défaut, et il échoua dans sa tentative, sauf pour sa comédie du *Méchant*, qui manque d'action et d'intrigue, mais où l'on trouve un caractère franchement tracé, des idées justes, un style élégant et naturel, et un grand nombre de ces vers devenus proverbes, comme on en rencontre au reste si souvent dans ses diverses poésies ; il composa aussi un grand nombre d'odes, mais le souffle lyrique lui fit également défaut. En 1748, il fut reçu membre de l'Académie française.

Gresset était arrivé alors à ce point où l'ambition humaine n'a plus rien à désirer. Il était respecté, fêté, honoré. Mais toutes ces distinctions flatteuses ne purent jamais prévaloir dans son cœur contre l'amour du sol natal. Rien ne put le distraire du désir de retourner s'établir dans ce lieu qu'il chérissait uniquement. Ses premiers ouvrages sont remplis de l'expression de ce désir, qu'il conserva jusqu'au moment où il put y céder. Aidé de l'entremise et du crédit qu'avait à la cour le duc de Chaulnes, alors gouverneur de la province de Picardie, il obtint l'établissement d'une société littéraire, érigée en Académie des sciences, belles-lettres et arts dans la ville d'Amiens, en 1750, par des lettres patentes du roi, qui l'en nomma d'abord président perpétuel. Mais l'esprit d'égalité, d'indépendance, la simple fraternité que Gresset voulait voir régner toujours dans l'association l'empêchèrent d'accepter ce titre. Il se contenta d'être membre de cette compagnie, qui lui devait l'existence.

« Pendant la quinzaine d'années que Gresset est resté à Paris, dit un biographe, il avait fait quelques petits voyages à Amiens, pour y voir sa famille. Dans un de ces voyages, il était devenu amoureux d'une demoiselle Galland, fille d'un négociant de cette ville, et de la même famille qu'Antoine Galland, célèbre par sa connaissance profonde

des langues orientales et sa traduction des *Mille et une nuits*. Cette demoiselle était d'un grand mérite, et joignait à beaucoup d'esprit un caractère doux et enjoué. Gresset l'épousa, le 22 février 1751. Une grande conformité de caractère et de goûts les attacha facilement l'un à l'autre. Ils étaient tous les deux fort gais, aimant les contes plaisants et les épigrammes, et ayant beaucoup de talent pour en faire. Gresset a composé seul une quantité de contes qui étaient autant de petits poëmes variés à l'infini, et quelques centaines d'épigrammes : dans le nombre il y en avait quelques-unes auxquelles le marquis de Chauvelin avait eu part; mais rien n'en a été conservé... L'évêque d'Amiens était le seul qui fût en état de lutter contre Gresset dans le genre du conte. Ils se trouvaient souvent ensemble chez le duc de Chaulnes et ils y faisaient assaut à cette sorte d'escrime, pendant cinq à six heures de suite. On oubliait le dîner ou le souper pour les entendre. Gresset avait surtout une facilité incroyable. Depuis l'âge de trente ans, il écrivait *currente calamo*, en vers comme en prose. Avec tant de moyens de briller dans le monde, personne ne s'y montra jamais plus modeste que Gresset. Il cherchait toujours à se mettre à la portée de chacun, et à faire valoir les autres, même à ses propres dépens; aussi était-il généralement aimé... Gresset contracta en vieillissant un esprit de religion exagéré; ces sentiments le portèrent, dans ses dernières années, à sacrifier plusieurs ouvrages qu'il avait achevés et à en abandonner d'autres qu'il avait commencés, en recommandant que l'on ne publiât jamais ce qui pourrait en rester après sa mort. Ses volontés n'ont été que trop scrupuleusement respectées à cet égard, et nous avons perdu des ouvrages précieux, savoir : deux comédies terminées, dont l'une, intitulée : le *Secret de la comédie*, avait été lue par lui à deux de ses amis, bons connaisseurs, qui assurent que rien de plus gai n'a été donné au théâtre; l'autre portait ce titre : le *Monde comme il est;* un cinquième et un sixième chant du poëme de *Vert-Vert*. Le cinquième, intitulé l'*Ouvroir* ou le *Laboratoire de nos sœurs*, est le seul connu. Gresset l'avait lu à une séance publique de l'Académie d'Amiens, en 1753, et à la cour, en 1775, lorsqu'il y alla en qualité de directeur trimestriel de l'Académie française, à la tête de cette compagnie, pour haranguer le roi et la reine sur leur avénement au trône. Ce chant continuait le badinage des quatre premiers sur les amusantes frivolités des couvents de religieuses. On y voyait, entre autres choses, le récit d'une représentation de la tragédie d'*Athalie*, donnée à l'occasion de l'année jubilaire de la mère supérieure. On choisit pour remplir le rôle du jeune roi Joas une jeune religieuse, fraîche et jolie; mais la voici qui tombe malade juste au moment de la représentation. La mère Cunégonde, dont la dernière dent vient de tomber, veut à toute force remplacer la jeune religieuse, ce qui provoque une réclamation de tout le noviciat. La cause est portée devant le sanhédrin embéguiné. Il y est décidé qu'on ne doit pas contredire la révérende, de peur que son mécontentement ne trouble la fête; et elle l'emporte sur toutes les novices. Ce tableau, dit-on, était achevé. Une épître adressée au marquis de Chauvelin, et dans laquelle Gresset peignait les mœurs oisives d'une abbaye, pouvait faire, dit le même biographe, le pendant de l'*Ouvroir*. La famille de Gresset a conservé les manuscrits d'un poëme en quatre chants, intitulé : le *Gazetin*, et d'un autre poëme en dix chants : le *Parrain magnifique*. Des raisons faciles à deviner empêchèrent la publication de ce second poëme, dont voici le sujet. Un abbé d'un grand nom, mais qui est fort peu généreux, a promis de tenir sur les fonts baptismaux le fils d'un de ses hommes d'affaires. Le moment arrivé, l'abbé pense que, s'il représente en personne, cela pourra lui coûter cher. Il prend donc le parti de se faire remplacer par le maire d'une petite ville voisine. Ce maire, un homme qui joue l'important, se trouve tout enorgueilli de l'honneur qu'on lui fait; il dresse un état fort ample de toutes les cérémonies et de tous les frais du baptême, et il en fait monter la dépense à une très-grosse somme. Il présente cet état à l'abbé, qui réduit mesquinement la somme à 27 livres 10 sols. On trouve dans ce poëme une critique fine et ingénieuse, l'esprit et la gaieté ordinaires de Gresset; mais déjà commencent à se manifester des symptômes de décadence. Du fond de sa retraite d'Amiens, il envoyait assez souvent à l'Académie des *Epîtres* et des pièces fugitives, qui ont été insérées dans les recueils, mais dont le mérite baissait singulièrement; quand il était appelé à remplir ses fonctions de directeur par trimestre, il venait volontiers à Paris. C'est à cette occasion qu'il répondit aux discours de réception de d'Alembert et de Suard. Dans cette dernière séance, l'affaiblissement de son intelligence se manifesta visiblement; il voulut parler du jargon du jour et faire un de ces petits tableaux de genre qu'il réussissait si bien autrefois ; mais ce fut vainement. « Il voulut peindre, dit d'Alembert, des ridicules dont il avait perdu le trait et les formes. Le public vit, avec un silence respectueux et avec une sorte de douleur, le coloris terne et suranné de ces tableaux, comme il voit les derniers efforts de ces artistes célèbres dont la jeunesse s'est immortalisée par des chefs-d'œuvre, et dont les mains défaillantes, encore attachées sur la toile qu'animait autrefois leur génie, essayent en vain d'y représenter, par quelques traits informes, des objets que leurs faibles yeux ne peuvent plus apercevoir. » Louis XVI accorda à Gresset, en 1775, des lettres de noblesse dont voici le préambule : « Les avantages que les sciences, les belles-lettres et les arts procurent à notre royaume nous invitent à ne négliger aucun des moyens qui peuvent contribuer à leur maintien et à leur progrès. Les titres d'honneur, répandus avec discernement sur ceux qui les cultivent, nous paraissent l'encouragement le plus flatteur que nous puissions leur donner. Parmi ceux de nos sujets qui se sont livrés à l'étude des belles-lettres, notre cher et bien amé Gresset s'y est distingué par des ouvrages qui lui ont acquis une célébrité d'autant mieux méritée, que la religion et la décence, toujours respectées dans ses écrits, n'y ont jamais reçu la moindre atteinte. Sa réputation a, depuis longtemps, engagé l'Académie française à le recevoir au nombre de ses membres... Nous savons, d'ailleurs, qu'il est issu d'une famille honnête de notre ville d'Amiens, que son aïeul et son père y ont rempli différentes charges municipales, et qu'ils y ont toujours, ainsi que le sieur Gresset lui-même, vécu de cette manière honorable qui, en rapprochant de la noblesse, est, en quelque sorte, un degré pour y monter. » Au commencement de 1777, Louis XVI fit Gresset chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et Monsieur (depuis Louis XVIII) le nomma historiographe de l'ordre de Saint-Lazare. Gresset faisait tout le bien possible. Il avait consacré au soulagement des pauvres le produit entier d'une maison de campagne, appelée le *Pinceau*, qu'il possédait à une demi-lieue d'Amiens et où il allait fréquemment. Après sa mort, on découvrit une multitude de nécessiteux qu'il avait secourus, dans le plus grand secret, pendant une longue suite d'années. Sa perte fut regardée comme un deuil public dans la ville d'Amiens. Le corps municipal et l'Académie assistèrent à ses obsèques en grand cortège. Le P. Daire, bibliothécaire des célestins, a publié une *Vie de Gresset* (Paris, 1779). L'Académie d'Amiens, non contente d'avoir célébré elle-même la mémoire du poëte dans un éloge public dû à Baron, secrétaire de la société, fit exécuter son buste par Berruer, sculpteur du roi, et l'inauguration en fut faite solennellement le 25 août 1787. La plupart de ses ouvrages furent imprimés séparément, à mesure qu'il les composait, dans les journaux du temps; une grande partie fut recueillie de son vivant, et eut un nombre infini d'éditions. Les plus récentes et les meilleures, parmi les éditions complètes, sont celles de 1803 et de 1811. Campenon a donné ses *Œuvres choisies* en 1823.

GRESSET (Félix), philologue français, né à Pontarlier en 1795, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1831. Il embrassa la carrière de l'enseignement, devint membre de l'Académie des sciences de Toulouse, inspecteur de l'Académie de Grenoble, et mourut du chagrin que lui causa sa destitution après la révolution de Juillet. Outre des *Dissertations* philologiques, un *Dictionnaire polyglotte* resté manuscrit, etc., on a de lui un *Essai sur la langue grecque* ou *Précis de sa formation, de sa grammaire et de sa prosodie* (Paris, 1825, in-8°).

GRESSIER (Edouard-Valery), homme d'Etat français, né en 1815. En sortant de l'Ecole polytechnique, il fit ses études de droit. Il professait alors des opinions très-avancées et se vit compromis, avec M. Raspail, dans une affaire politique qui n'eut pas de suites. Vers 1838, M. Gressier se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris. Sans facultés brillantes, mais travailleur infatigable et doué d'un esprit net et pratique, il parvint à se faire une clientèle qui s'accrut considérablement lorsqu'il eut épousé la fille de M. Chaix d'Est-Ange. Il fut alors attaché comme avocat et comme conseil à diverses administrations, au ministère des finances, à l'enregistrement, à l'assistance publique, à la préfecture de la Seine. M. Gressier était membre du conseil général pour le canton de Corbie, lorsque, en 1863, il se présenta, avec l'appui du gouvernement, comme candidat au Corps législatif, dans la 5e circonscription de la Somme. Elu par 19,228 voix sur 28,662 votants, il alla complaisamment appuyer de ses votes à la Chambre cette triste politique impériale qui devait conduire la France au désastre de Sedan. Il vota contre l'abrogation de la loi de sûreté générale, contre l'amendement qui demandait que les maires fussent choisis parmi les conseillers généraux, pour la continuation de la guerre du Mexique, pour la nouvelle expédition de Rome, contre l'instruction gratuite, etc. M. Gressier était à peu près inconnu du public, lorsqu'il fut nommé, au commencement de 1868, rapporteur de la loi sur le recrutement de l'armée et de la garde mobile. Il fit preuve, dans la discussion de cette loi, de beaucoup d'adresse, de dextérité, montra un véritable talent d'assimilation, et attaqua même avec une certaine vivacité diverses parties du projet, qu'il vota néanmoins dans son ensemble. Lors du remaniement ministériel qui eut lieu le 17 décembre 1868, il fut appelé au ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics. Comme il était le premier ministre pris, depuis le commencement de l'empire, dans le sein du Corps législatif, sa nomination fut accueillie avec faveur par ses collègues de la Chambre. A la suite du message impérial de juillet 1869, qui annonçait le retour à la responsabilité ministérielle, le cabinet ayant été remanié, M. Gressier garda le portefeuille des travaux publics, dont avaient été distraits l'agriculture et le commerce, et resta au pouvoir jusqu'au 2 janvier 1870. Il fut alors remplacé par le marquis de Talhouet et appelé à siéger au Sénat. L'année précédente, il avait été fait commandeur de la Légion d'honneur. La chute de l'empire l'a écarté de la scène politique.

GRESSLYE s. f. (grè-slî — de *Gressly*, n. pr.). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, voisin des pholadomies, comprenant une douzaine d'espèces, toutes fossiles, dont la plupart appartiennent au terrain oolithique inférieur.

GRÉSY-SUR-AIX, village et commune de France (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arrond. et à 19 kilom. de Chambéry; 1,345 hab. Les eaux de la Daisse et du Siéroz, qui se réunissent près du village, forment à leur rencontre une charmante cascade et font mouvoir plusieurs usines. Mme de Broc, sœur de la maréchale Ney, périt à Grésy le 10 juin 1813; un monument a été élevé à sa mémoire. Des tombeaux et des inscriptions romaines se voient au pied d'une vieille tour.

GRÉSY-SUR-ISÈRE, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-O. d'Albertville; pop aggl., 1,179 hab. — pop. tot., 1,463 hab. Antiquités romaines.

GRÉTERIN (Théodore), administrateur français, né en 1792, mort en 1861. Il entra dans l'administration des finances, fut successivement chef de bureau, chef de division, directeur, président du conseil spécial des douanes, conseiller d'Etat, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1855) et obtint, en 1860, un siége au Sénat. On a de lui des *Rapports* et des *Mémoires* sur des matières de douanes et de finances.

GRETNA, en écossais *Groitney*, hameau d'Ecosse, comté et à 40 kilom. S.-E. de Dumfries, à 16 kilom. N.-O. de Carlisle, dans la paroisse de Springfield, près de la frontière d'Angleterre. Ce hameau est célèbre par les mariages qui s'y célèbrent en dehors des formalités imposées par la loi anglaise. V. l'article suivant.

GRETNA-GREEN (le forgeron de), personnage presque légendaire et à qui les récits des voyageurs ont fait une célébrité européenne. On se le représente d'ordinaire comme une sorte de Vulcain de village, secourable à l'amour, sous quelques traits qu'il se présente à lui, et toujours disposé à river, entre l'enclume et le marteau, les fers des Léandre et des Héro qui rencontreraient dans les lois anglaises un Hellespont infranchissable. Comme le Pyrrhus d'*Andromaque*, il aurait vu brûler plus de feux qu'il n'en alluma dans sa forge; le *conjungo* balbutié par lui aurait même sauvé de la foudre plus d'une Sémélé. N'en déplaise aux cœurs enivrés de poésie, c'est un vulgaire marchand de tabac (que Dieu vous bénisse!), et non un forgeron, comme on le croit communément, qui a imaginé et fondé les fameux mariages clandestins de Gretna-Green, ces faciles unions entre gens qui veulent se passer des formalités et des consentements ordinaires. Le nom de Gretna-Green est venu de ce que la maison de cet industriel ingénieux était située dans un pré (*green*), entre les villages de Gretna et de Springfield, sur la frontière d'Angleterre. Ce singulier personnage vivait encore en 1791. Son successeur, le forgeron sans doute, fit merveille; rien qu'en une année, celle de 1815, il célébra soixante-cinq unions, qui lui rapportèrent une bénéfice net de 1,000 livres sterling (plus de 25,000 francs). Un aussi beau résultat fit naître la concurrence, concurrence facile, car personne n'ignore qu'en vertu d'une vieille coutume d'Ecosse la bénédiction nuptiale peut valablement être donnée par le premier venu. On croyait généralement, il est vrai, même en Angleterre, que les mariages contractés à Gretna-Green étaient seuls valables, ou tout au moins qu'ils avaient quelque chose de plus légal que ceux qu'on contractait sur d'autres points du territoire écossais. C'est là une erreur. Gretna-Green n'a pour attirer les chalands que l'ancienneté de son enseigne et sa proximité de la frontière anglaise. Bien plus, il n'y a pas encore cent ans, on pouvait se marier partout, en Angleterre, en Ecosse, sans justifier ni du consentement de ses parents, ni de la publication d'aucun ban. Le consentement mutuel, manifesté en présence de témoins, suffisait. En 1754, le lord chancelier Hardwicke fit voter par le Parlement une loi qui mit un terme à cette façon un peu patriarcale, mais d'ailleurs fort expéditive, de devenir mari et femme. Cette loi, appelée le *Marriage act*, a subi, depuis cette époque, diverses modifications ; mais elle existe toujours, malgré les attaques incessantes des partisans de la liberté absolue des mariages et l'opposition de Fox, qui était né d'une union clandestine (on appelait ainsi ces sortes de mariages). Mais comme elle n'était pas applicable à l'Ecosse, il en résulta que les Anglais qui ne pouvaient point ou ne voulaient point s'y soumettre passaient la frontière et échappaient ainsi à ses obligations. Ils allaient de préférence à Gretna-Green, qui se trouve situé tout près de la frontière, sur la route la plus fréquentée; mais ils allaient aussi à Springfield, à Annan, à Coldstream et dans quelques autres villages voisins de la frontière, où la concurrence dont nous parlions tout à l'heure avait établi dans chaque auberge des fabriques de mariages à prix réduits. On pouvait, dans les derniers temps, se marier pour 5 ou 6 francs. C'était, on le voit, *moins cher qu'au bureau*, comme dirait un titi du boulevard, et ce n'était vraiment pas la peine de rester célibataire, quand on pouvait pour une si faible somme entrer en ménage. Ajoutez à cela qu'on pouvait même exiger par-dessus le marché la bénédiction d'un prêtre. Chaque auberge des lieux cités plus haut avait, en effet, son prêtre attitré, c'est-à-dire quelque industriel qui officiait à la vapeur, comme pour des gens pressés, et vous délivrait séance tenante, au nom de la divine Providence, un certificat signé par lui en présence de deux témoins. Au besoin, il lisait aux futurs époux l'office anglais du mariage; mais cette présence d'un ministre de l'Evangile, quelque peu coûteuse qu'elle fût, n'était pas même de rigueur; on s'en passait très-volontiers, la loi d'Ecosse reconnaissant qu'il y a mariage dès que la cohabitation suit ou précède une simple déclaration devant témoins. Voici d'ailleurs dans quel sens étaient rédigés les certificats de mariage délivrés par le *forgeron* de Gretna-Green ou ses nombreux concurrents :

ROYAUME D'ÉCOSSE

Comté de Dumfries

Paroisse de Gretna.

« Les présentes sont pour certifier à tous ceux qui les verront que X***, de la paroisse de..., dans le comté de..., et X***, de la paroisse de..., dans le comté de..., étant ici présents, et ayant déclaré qu'ils étaient célibataires, ont été mariés aujourd'hui, selon les lois de l'Ecosse, comme l'attestent nos signatures.

» Gretna-Hall, ce..., jour de...

» Témoins... »

Il y avait environ quatre cents mariages contractés annuellement sans plus de cérémonie à Gretna-Green. Un certain Murray, garde-barrière établi sur la frontière, et qui n'avait qu'un seul pas à faire avec ses clients pour se trouver en état de procéder validement, avait porté un grand tort à l'industrie de Gretna. Dans ses deux dernières années d'exercice, il avait célébré plus de 1,500 unions. Or, il avait exercé pendant treize ans, et les mariages se payaient fort cher. On a vu des lords chanceliers recourir au *forgeron*. Pénélope Smith fut ainsi mariée, en 1836, au frère du roi de Sicile, Charles-Ferdinand de Bourbon. Les enfants nés de ces mariages ne sont pas légitimes en Angleterre, ni aptes à hériter dans ce royaume. En 1849, une tentative fut faite dans le Parlement pour établir en Ecosse la législation matrimoniale de l'Angleterre : la proposition fut repoussée à une assez forte majorité. En 1857, un acte du Parlement interdit ce genre de mariage à tous sujets britanniques non domiciliés en Ecosse; mais il n'en existe pas moins une contrebande très-active; Gretna, Springfield et autres localités de la frontière possèdent encore des usines matrimoniales assez prospères.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste), célèbre compositeur et l'une des gloires de l'opéra-comique français, né à Liége le 8 février 1741, mort à Montmorency, près Paris, le 24 septembre 1813. Son père, pauvre musicien employé comme violon à la collégiale de Saint-Denis, à Liége, fit entrer André, dès l'âge de six ans, comme enfant de chœur, à son église. Une faible constitution, que divers graves accidents débilitèrent encore, semblait lui interdire un travail assidu. La ridicule sévérité du maître de chapelle rebuta bientôt l'enfant, et on le crut incapable d'apprendre la musique. Mais son père, qui connaissait sans doute la raison de cette apathie apparente et de ce dégoût, le retira de la maîtrise et le confia aux soins de Leclerc, homme intelligent qui, usant de douceur vis-à-vis de l'enfant, le rendit rapidement habile lecteur. A cette époque, une troupe de chanteurs italiens vint donner des représentations à Liége et y fit entendre les œuvres de Pergolèse et de Buranello. L'audition de ces compositions développa plus que toute autre cause l'instinct musical latent chez Grétry. Cet éveil de l'imagination se manifesta par la composition de morceaux écrits en dépit des règles harmoniques, un motet et une espèce de fugue instrumentale. La famille et les amis crièrent au miracle. Mais l'avantage le plus sérieux que l'enfant retira de ces essais informes fut que son père sentit la nécessité de lui donner un maître d'harmonie. On le confia donc aux soins de Renekin, organiste de la collégiale; puis le maître de chapelle de Saint-Paul, Moreau, lui donna quelques leçons de contrepoint. Mais il était déjà trop tard pour que Grétry s'astreignît à la discipline de l'école; trop d'idées fermentaient dans sa tête pour lui laisser le temps de faire ample connaissance avec la doctrine; il se dépêcha d'écrire six symphonies, qui furent exécutées à Liége avec succès.

Un chanoine de la cathédrale de Liége suggéra à Grétry l'idée d'aller à Rome terminer ses études. Le jeune virtuose accepta avec empressement la proposition. Mais comment faire le voyage? la famille était pauvre, et comment, d'autre part, obtenir un subside du chapitre? Une messe qu'il fit exécuter satisfit tellement les chanoines, qu'ils lui accordèrent le secours pécuniaire demandé; et, au mois de mars 1759, à l'âge de dix-huit ans, Grétry prit la route de l'Italie. Arrivé à Rome, il choisit Casali pour maître de contre-point et dut quelques bons conseils à la bienveillance du P. Martini. Pendant quatre ou cinq ans, l'élève essaya de se plier à la discipline de ce maître, dont il paraît ne pas avoir apprécié tout le mérite, pas plus que le maître ne devina les aptitudes de l'élève. Le jeune artiste n'était pas fait pour les formules algébriques de la science, car la recherche de la vérité dans l'expression devait être l'unique objet de ses efforts.

Les entrepreneurs du théâtre Aliberti, à Rome, ayant entendu quelques scènes lyriques et des symphonies composées par Grétry, lui conférèrent la musique d'un petit intermède, *le Vendemiatrice* (les *Vendangeuses*). Cette tentative fut bien accueillie, et l'auteur pouvait, dans le genre bouffe italien, s'acquérir une certaine célébrité, quand un secrétaire de la légation française lui communiqua la partition de *Rose et Colas*. Le *fiat lux* se produisit : Grétry vit que sa vocation l'entraînait vers l'opéra-comique, et comme Paris seul pouvait lui offrir les moyens de vulgariser ses idées, il s'empressa de quitter Rome.

Après avoir séjourné quelque temps à Genève, où il fit représenter une petite pièce, *Isabelle et Gertrude* (1767), et passé par Ferney, sans pouvoir décider Voltaire à écrire pour lui un livret d'opéra, Grétry vint à Paris et finit par se faire confier la musique des *Mariages samnites*, paroles de Du Rozoy, qui furent représentés chez le prince de Conti. Marmontel écrivit pour lui le petit poëme du *Huron*, et la première représentation eut lieu, le 20 août 1769, à la Com die-Italienne; le compositeur obtint un véritable triomphe. Aussi, le lendemain, cinq poëmes d'opéra-comique lui étaient-ils adressés. Quelques mois après le *Huron* parut *Lucile*, qui renferme le célèbre quatuor : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* puis vint le *Tableau parlant*, gracieuse partition aussi fraîche de nos jours que lors de sa nouveauté. Malgré les cadences vieillottes, les formules avariées et la maigreur de l'instrumentation, les mélodies qui abondent dans cette ravissante partition satisfont encore aujourd'hui les oreilles les plus exigeantes et les plus avides de nouveauté. *Sylvain* (1770); les *Deux avares* (1770), avec leur fameuse marche : *La garde passe, il est minuit;* l'*Amitié à l'épreuve* (1771); *Zémire et Azor* (1771) et la *Rosière de Salency* (1774), consolidèrent encore sa réputation; puis vinrent d'autres chefs-d'œuvre : la *Fausse magie* (1775) et son admirable duo; l'*Amour jaloux* et sa délicieuse sérénade : *Pendant que tout sommeille; Richard Cœur de lion* (1784), que l'air : *Une fièvre brûlante* a conduit à la postérité; l'*Epreuve villageoise* (1783), et, dans un ordre inférieur : le *Jugement de Midas* (1778); la *Caravane du Caire* (1783), à l'Opéra (dont la marche forme le pendant de celle des *Deux avares*); *Passage dans l'île des Lanternes; Anacréon chez Polycrate* (1977), dont l'air : *Laisse en paix le Dieu des combats* fait partie du répertoire courant des concerts du Conservatoire. Quelques tentatives faites par Grétry dans le grand genre lyrique lui démontrèrent rapidement que son talent se perdait dans les grands cadres dramatiques; ce sont : *Céphale et Procris* (1773); *Andromaque* (1780); *Aspasie* (1789); *Denys le tyran* (1794).

Au milieu de toutes ces victoires s'impatronisait à l'Opéra-Comique un genre nouveau et plus élevé, qui se substitua petit à petit aux grâces et aux sourires de la muse de Grétry. La Révolution de 1789 avait imprimé aux esprits un cachet de sérieux et d'énergie qui devait se refléter même sur l'art musical. Cherubini et Méhul introduisaient, même dans l'opéra-comique, le style sévère et les sonorités pompeuses de l'instrumentation. Grétry accepta désespérément la lutte, et écrivit : *Pierre le Grand* (1790); *Lisbeth* (1797); *Guillaume Tell* (1791), et *Elisca* (1799), qui tombèrent. Il n'avait ni la science ni la force suffisantes pour faire vibrer la corde d'airain des grandes passions dramatiques.

Grétry ressentit vivement sa disgrâce passagère. Le désespoir faillit l'atteindre; mais bientôt une réaction se fit en sa faveur; les spectateurs de l'Opéra-Comique demandèrent des tableaux plus riants, et *Richard*, *Zémire et Azor*, le *Tableau parlant* reparurent sur les affiches. Depuis lors, les œuvres de Grétry ont toujours fait de fréquentes apparitions sur nos théâtres lyriques, et sont devenues même les classiques du genre, abstraction faite toutefois de l'orchestration, pour laquelle l'auteur professait un dédain fâcheux. La musique de Grétry brille surtout par le chant, le sentiment scénique et la vérité de l'expression; mais, une fois sa mélodie trouvée et s'adaptant bien aux paroles, Grétry laissait de côté les ensembles et l'effet des masses chorales et instrumentales. De là vient que sa musique, facile, petillante et superficielle, identique à la nature française, n'a point réussi à l'étranger. Méhul disait avec finesse, en parlant des infiniment petits détails et des arguties de rhéteur dans lesquels se complaît Grétry : « C'est de l'esprit, mais ce n'est pas de la musique. » Grétry est toujours resté stationnaire dans son art; le dédain ridicule qu'il affectait pour toutes autres compositions que les siennes et le culte égoïste de sa personnalité l'ont empêché de suivre le progrès ou la transformation de l'art musical et d'y contribuer.

Les honneurs de tout genre s'accumulèrent sur la tête de Grétry. En 1796, lors de la formation de l'Institut, il fut choisi pour remplir une des places de compositeurs dans la section de musique. Il put voir, dès 1785, son nom inscrit par l'administration parisienne à l'angle d'une des rues qui avoisinent le Théâtre-Italien. Son buste figura, à la même époque, au foyer de l'Opéra, et, en 1809, sa statue en marbre fut placée sous le vestibule de l'Opéra-Comique. Recherché par les sommités de l'ancienne cour, comblé de bienfaits par ses protecteurs, il reçut, en 1782, un pension de 1,000 francs sur la caisse de l'Opéra; puis le roi lui en constitua une autre de 1,000 écus, et la Comédie-Italienne l'inscrivit, dès 1786, au nombre de ses pensionnaires. La Révolution de 1789 tarit les sources de sa fortune; mais la vogue éclatante dont jouirent ses ouvrages à leur reprise, les produits considérables qu'il retira de ses droits d'auteur, joints à la pension de 4,000 francs que lui accorda Napoléon, lui permirent de passer dans l'abondance le reste de ses jours. Grétry mourut dans l'Ermitage de J.-J. Rousseau, dont il avait fait l'acquisition. Ses funérailles donnèrent lieu à des démonstrations extraordinaires; des éloges académiques et des oraisons funèbres furent composés en son honneur.

Avec Duni, Philidor et Monsigny, mais à un degré immédiatement supérieur, Grétry doit être considéré comme le créateur du genre de l'opéra-comique français. Malgré les lacunes de son talent, ce grand homme fut, dans la plus réelle acception du mot, le musicien de la nature et de l'instinct. L'expression des paroles et le sentiment de la scène étaient ses seuls guides; et, si parfois son inspiration manque de distinction et même de franchise, Grétry n'en est pas moins l'un des rares compositeurs chez qui la pensée musicale n'a jamais formé un contre-sens avec la pensée poétique.

Les œuvres dramatiques de cet illustre compositeur qui ont été représentées et dont nous avons cité les principales s'élèvent au nombre de cinquante et une. Six opéras de lui sont restés en manuscrits. On lui doit, en outre : une *Messe solennelle* à quatre voix, un *Confiteor*, six motets à deux et trois voix, un *De profundis* et une *Messe de requiem*, six symphonies pour orchestre, deux quatuors pour clavecin, flûte, violon et basse, six sonates pour clavecin et six quatuors pour deux violons, viole et basse.

On a encore de lui : *Mémoires* ou *Essais sur la musique* (Paris, 1799, 3 vol. in-8°), qui démontrent sa parfaite ignorance en histoire, en littérature, en harmonie et surtout dans l'art d'écrire; *Méthode simple pour apprendre à préluder* (Paris, 1802); la *Vérité* (1802, 3 vol. in-8°), divagations politiques des plus ennuyeuses, qui n'auraient trouvé aucun lecteur si Grétry ne les avait entremêlées d'anecdotes piquantes sur sa vie.

GRÉTRY (Lucile), fille du précédent et compositeur elle-même, née à Paris vers 1770, morte en 1793. Son père lui enseigna les éléments de l'art musical et la composition; la jeune fille profita si rapidement des conseils paternels, qu'à l'âge de treize ans elle écrivit un petit opéra, le *Mariage d'Antonio*, qui fut représenté à la Comédie-Italienne avec succès (1786). En 1787, elle donna au même théâtre *Toinette et Louis*, qui n'eut qu'une réussite contestée. Cette même année, elle contracta un mariage malheureux; elle mourut six ans après cette union.

GRÉTRY (André-Joseph), auteur dramatique français, neveu du célèbre compositeur, né à Boulogne-sur-Mer en 1774, mort en 1826. Il a composé un grand nombre de pieces de théâtre, de romans, de poésies; mais, malgré sa fécondité, il vécut constamment dans l'état le plus précaire, devint aveugle et mourut d'hydropisie. Parmi ses productions, dont aucune n'obtint un grand succès, nous citerons : le *Barbier du village*, opéra-comique en 1 acte (1802); *Duval*, comédie en 1 acte (1802, in-8°); *Une matinée des deux Corneille*, comédie-vaudeville (1804, in-8°); l'*Oncle et le neveu*, comédie-vaudeville (1804); *Lutineau* ou le *Château de Naremberg*, comédie-vaudeville (1806); *Sigebert, roi d'Austrasie*, drame (1807); *Haine aux deux sexes*, comédie (1815), etc. Outre ces pièces de théâtre, nous mentionnerons : *Roses et pensees*, recueil de contes, fables, romances (1805); l'*Amour et le crime* ou *Quelques journées anglaises* (1807); le *Nouveau théâtre de Séraphin* ou *Entretiens instructifs, amusants et moraux* (1809-1810, 2 vol. in-8°); le *Portefeuille de la jeunesse*, recueil de contes (1810); *Grétry en famille* ou *Anecdotes littéraires et musicales* (1815). André Grétry a laissé en outre des poésies, des romances dont il a écrit la musique, et plusieurs romans.

GRÉTRY (Louis-Victor FLAMAND-), littérateur français. V. FLAMAND-GRÉTRY.

GRETSCH (Nikolaï-Ivanovitch), écrivain russe, né en 1787 à Saint-Pétersbourg. Il entra fort jeune à l'école militaire des Cadets, où il fit preuve de grandes dispositions pour les sciences naturelles. En 1809, il fut nommé professeur de littérature dans un collége de Saint-Pétersbourg, et, en 1813, professeur au Gymnase de cette ville. Il fut ensuite nommé bibliothécaire honoraire de l'empereur, sinécure qui lui permit de visiter successivement l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Revenu en Russie, il y popularisa la pédagogie française. En 1824, il quittait la carrière de l'enseignement, avec le titre honorifique de conseiller des études, voulant s'adonner exclusivement à la littérature. Nommé conseiller d'État en 1830, il fut chargé d'un poste important au ministère de l'intérieur et fonda un recueil périodique particulier à ce ministère. Après avoir passé par le ministère des finances, il se mit à parcourir de nouveau l'Europe pour étudier les méthodes d'enseignement pratiquées dans les divers pays, et le résultat de ses observations le conduisit à fonder en Russie plusieurs écoles d'instruction professionnelle. Les publications de M. Gretsch sont aussi nombreuses qu'importantes. Nous citerons entre autres : *Notions élémentaires sur les déclinaisons et les conjugaisons de la langue russe* (1809-1811); *Essai d'une histoire de la littérature russe* (1819-1822); *Traité complet de la langue russe* (1827-1830), dont il existe une traduction française, publiée en 1828 par Reiff; *Grammaire pratique de la langue russe* (1827); *Introduction pratique à l'enseignement de la langue russe* (1832); le *Voyage d'un Russe en Allemagne* (1831); la *Femme noire* (1834); *Lettres d'Angleterre, de France et d'Allemagne* (1838); *Lettres d'Allemagne et d'Italie* (1843); la *Russie en* 1839, commentaire sur l'ouvrage de Custine. En outre, M. Gretsch a collaboré aux *Esquisses littéraires russes* (1840), au *Dictionnaire de la conversation russe*, au *Dictionnaire militaire* et à divers ouvrages encyclopédiques. En 1812, il fonda un journal hebdomadaire : le *Fils de la patrie*; en 1825, avec Boulgarine, l'*Abeille du Nord*, un des journaux littéraires les plus répandus en Russie. Enfin, en 1854, il a été l'un des fondateurs du *Nord*, journal russe publié à Bruxelles, ét créé pour faire échec à la politique française. Il a obtenu, dans ces derniers temps, le titre de conseiller intime.

GRETSER (Jacques), jésuite et écrivain allemand, né à Marckdorf (Souabe) en 1561, mort à Ingolstadt en 1625. Il professa pendant vingt-quatre ans la philosophie et la théologie dans cette dernière ville. Gretser possédait une grande érudition, mais manquait d'esprit critique. « Ce qu'on doit le plus estimer dans ses ouvrages (dont le nombre s'élève à environ 150), c'est, dit Dupin, l'exactitude avec laquelle il recueille sur chaque sujet tout ce qui peut y avoir quelque rapport. On peut dire que ses livres sont de bons mémoires pour ceux qui veulent travailler sur les matières qu'il a traitées. » Il a attaqué avec beaucoup de violence et d'aigreur ses adversaires. On prétend toutefois qu'il était fort modeste. Les habitants de sa ville natale lui ayant un jour demandé son portrait, il leur fit répondre qu'ils n'avaient qu'à faire peindre un âne. Ses *Œuvres complètes*, qui comprennent des ouvrages de théologie, de philologie, de controverse, aujourd'hui dépourvus d'intérêt, ont été publiées à Ratisbonne (1734-1741, 17 vol. in-fol.).

GREUBE s. f. (greu-be). Econ. domest. Matière calcaire pulvérulente, employée à Genève pour frotter les boiseries de sapin.

GREUL s. m. (greul — lat. *glis*, *gliris*, même sens). Mamm. Nom vulgaire du loir.

GREUSSEN, petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen, à 17 kilom. S. de Sondershausen; 2,500 hab. Industrie active; tissage de coton et de laine.

GREUVIER s. m. (greu-vié). Bot. Syn. de GREWIE.

GREUZE (Jean-Baptiste), l'un des plus célèbres peintres de genre du XVIII^e siecle, né à Tournus (Saône-et-Loire) en 1726, mort en 1805. Il étudia d'abord sous Grandon, habile peintre de portraits de l'école lyonnaise, suivit ensuite, à Paris, les cours de l'Académie, et débuta par un chef-d'œuvre, le *Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*. Admis au nombre des académiciens en 1769, il eut l'ambition de s'élever à la peinture historique, alla à Rome pour s'y inspirer des plus beaux modèles en ce genre, donna, à son retour, un tableau représentant : *Sévère reprochant à son fils Caracalla d'avoir voulu l'assassiner*; mais il éprouva un si complet échec qu'il dut revenir à la peinture de genre, dans laquelle son talent tout original devait lui conquérir un rang distingué. Greuze n'a pas de rival dans les scènes de famille. Ses compositions sont de petits drames intimes, se déroulant sous le chaume et dans la mansarde de l'artisan, toujours ennoblis par la moralité du but, par la touchante et naïve expression des figures. Il groupe admirablement ses personnages; mais on lui reproche de les multiplier trop, de ne pas les varier assez, de charger quelquefois ses types, de trop viser parfois à l'effet théâtral, et de donner aux visages des adolescents cette forme bouffie qui était, du reste, dans le mauvais goût de l'époque. Les principales toiles de cet artiste ont été reproduites par le burin de Lebas, Flipart et Massard père. A celles que nous avons citées nous ajouterons : la *Petite fille au chien*, qui est peut-être son chef-d'œuvre; le *Père paralytique;* la *Malédiction paternelle;* la *Belle-mère;* le *Frère dénaturé abandonné de sa famille; Sainte Marie l'Egyptienne*; l'*Accordée de village*, au musée du Louvre; la *Cruche cassée;* la *Bénédiction paternelle;* l'*Enfant au capucin*. Greuze a raconté comme il suit ce qui lui avait donné l'idée d'un de ses meilleurs tableaux. « Un jour, disait-il, que je passais sur le pont Neuf, je vis deux femmes qui se parlaient avec beaucoup de véhémence. L'une d'elles répandait des larmes et s'écriait : « Quelle belle-mère! Oui, elle lui donne du » pain; mais elle lui brise les dents avec le pain » qu'elle lui donne. » Ce fut un trait de lumière pour moi, et je traçai le plan de mon tableau connu sous le nom de la *Belle-mère*. »

Greuze s'est fait dans le portrait une place à part. Laissant de côté les fades Cupidons et tout l'attirail mythologique des peintres à la mode, il vécut à l'écart de l'école et peignit en toute liberté, selon son goût personnel. On se souciait alors fort peu de la ressemblance, pourvu que les hommes fussent peints en Mars ou en Apollon, les femmes en Diane, en Flore, en Vénus, avec de grands yeux, de petites bouches, les joues rondes et roses. Ses scènes familières, ses tableaux empruntés à la vie privée de la bourgeoisie furent le premier coup porté aux divinités de boudoir. Ses portraits, en fort grand nombre, sont pleins de vie et de sentiment; ses têtes de femmes ont quelquefois une expression exagérée, mais elles ont un moelleux infini, une grâce et une fraîcheur particulières. Diderot était plein d'enthousiasme pour le portrait du graveur Wille : « Comme cela est coiffé! s'écrie-t-il; que le dessin est beau! que la touche est fière! quelles vérités et variétés de tons! Et le velours, et le jabot, et les manchettes, d'une exécution!... J'aurais plaisir à voir ce portrait à côté d'un Rubens, d'un Rembrandt ou d'un Van Dyck. » Nous consacrons une étude spéciale aux portraits que Greuze a faits de lui-même et de sa femme. « Greuze était d'une taille au-dessous de la médiocre, dit Pillet; il avait du feu dans les yeux et quelque chose de bizarre dans la coiffure, ainsi que dans l'habillement. Il aimait la parure... et n'était pas moins galant dans ses manières que dans ses habits. » Il se plaisait fort dans la société des femmes, avec lesquelles il était très-aimable. On prétend que l'humeur difficile de la sienne empoisonna son existence. Cela ne l'empêcha pas d'en être longtemps amoureux et de la prendre pour modèle dans un grand nombre de ses compositions. La fin de sa vie fut pénible, mais il sut en surmonter les difficultés à l'aide d'une certaine philosophie pratique et de l'enjouement de son caractère. Il se promenait souvent (1796) sur le boulevard du Temple, au bras de sa domestique, quoiqu'il marchât encore bien. C'était un petit vieillard à cheveux blancs, poudrés et frisés en ailes de pigeon. Sa figure, qui avait dû être jolie, était riante et heureuse. Sa fortune était alors très-médiocre et ne pouvait guère s'améliorer au milieu de la tempête révolutionnaire; ses plus belles toiles se vendaient à vil prix; on en voyait jusque chez les chaudronniers et dans les étalages de la rue. C'est un témoin oculaire, M. Ch. Maurice, qui a raconté ce fait dans ses *Souvenirs*. Dans la longue carrière de Greuze, ses succès lui avaient procuré une assez grande aisance; mais ses économies, placées sur dès maisons de banque infidèles ou frappées par les circonstances, furent perdues. Lorsque la Convention eut décrété que des logements gratuits seraient mis à la disposition des gens de lettres et des artistes qui auraient bien mérité de leur art, un appartement lui fut donné dans les galeries du Louvre. C'est là qu'il mourut, dans un état voisin de l'indigence. Il faisait ce jour-là un beau soleil, ce qui lui fit dire : « J'aurai du beau temps pour mon voyage. » Il avait près de lui sa fille et un ami, Berthélemy, à qui il dit en lui serrant la main : « Tu seras le chien du pauvre à mon enterrement, car tu seras seul. » Berthélemy fut seul en effet. Quand on dit à Napoleon que Greuze était mort très-pauvre et très-délaissé : « Que ne parlait-il! dit l'empereur; je lui aurais donné une cruche de Sèvres pleine d'or pour payer toutes ses cruches cassées. » Les tyrans ont toujours aimé les mendiants. Greuze, octogénaire, avait passé ses derniers jours à faire son portrait et celui d'une de ses filles. Le sien fut jugé le meilleur du Salon de 1805. C'était le seul héritage qu'il pût laisser à ses enfants. « Tu vendras cela cent livres, » disait-il à sa fille Caroline. Celle-ci garda le portrait de son père et vendit le sien.

En 1868, une statue de marbre a été élevée à Greuze, sur la place publique de Tournus, sa ville natale.

Greuze (PORTRAIT DE), de trois quarts, musée du Louvre. L'artiste s'est représenté lui-même en buste, la tête découverte, les cheveux bouclés et poudrés, vêtu d'un habit bleu, d'un gilet grisâtre et d'une cravate blanche nouée négligemment. Ce tableau, qui a fait partie des collections La Live de Jully et Spontini, a été gravé dans le *Musée français*. Un autre portrait de Greuze, de profil, a été gravé par Flipart. M. Gruyère, s'inspi-

rant de ce même portrait, a fait un buste du grand artiste, où l'on retrouve la même animation, la même vie que dans la toile du Louvre.

Greuze (PORTRAIT DE LA FEMME DE). La femme de Greuze a été pour cet artiste ce type de beauté prospère, voluptueuse à la fois et naïve, qu'il a peint dans tous ses tableaux, et qui est resté pour la postérité la *beauté de Greuze*. Elle lui a servi de modèle pour un grand nombre de compositions, notamment pour la *Mère bien-aimée*. Greuze a fait, en outre, plusieurs portraits de sa femme, un entre autres qui la représentait enceinte et qui, exposé au Salon de 1763, a été ainsi jugé par Diderot : « Je jure que ce portrait est un chef-d'œuvre qui, un jour à venir, n'aura point de prix. Comme elle est coiffée ! Que ces cheveux châtains sont vrais ! Que ce ruban qui serre la tête fait bien ! Que cette longue tresse qu'elle relève d'une main sur ses épaules et qui tourne plusieurs fois autour de son bras est belle !... Quelle finesse et quelle variété de teintes sur ce front !... Ce portrait tue tous ceux qui l'environnent... L'ajustement est simple ; c'est celui d'une femme, le matin, dans sa chambre à coucher : un petit tablier de taffetas noir sur une robe de satin blanc. »

Au Salon de 1765, Greuze exposa deux portraits de sa femme, à propos desquels Diderot fit à Grimm, son ami et son correspondant, la confidence suivante où éclate son caractère spirituel et fougueux : « Ce peintre (Greuze) est certainement amoureux de sa femme ; et il n'a pas tort. Je l'ai bien aimée, moi, quand j'étais jeune et qu'elle s'appelait Mlle Babuti. Elle occupait une petite boutique de libraire sur le quai des Augustins ; poupine, blanche et droite comme le lis, vermeille comme la rose. J'entrais avec cet air vif, ardent et fou que j'avais, et je lui disais : « Mademoiselle, les *Contes* de La Fontaine ; » un Pétrone, s'il vous plaît... — Monsieur, » les voilà. Ne vous faut-il point d'autres livres ?... — Pardonnez-moi, mademoiselle. » Mais... — Dites toujours... — La *Religieuse* » *en chemise*... — Fi donc ! monsieur ; est-ce » qu'on a, est-ce qu'on lit ces vilenies-là ?... » — Ah ! ah ! ce sont des vilenies, mademoi- » selle ; moi, je n'en savais rien. » Et puis, un autre jour, quand je repassais, elle souriait, et moi aussi. »

L'un des portraits du Salon de 1765, celui qui représentait Mme Greuze assise dans un fauteuil et ayant un épagneul sur les genoux, a été gravé.

GRÈVE s. f. (grè-ve — du bas latin *gravaria*, qui se rattache évidemment au celtique : irlandais *grean*, kymrique *grœan*, *grô*, armoricain *grouan*, gros sable, gravier, caillou, où l'on retrouve le radical *grao* ou *grau* du sanscrit *gravan*, pierre, rocher, montagne, et, comme adjectif, dur, solide). Terrain plat et uni, couvert de gravier et de sable, le long de la mer ou d'un cours d'eau : *Lord Byron avait marqué sa fosse aux* GRÈVES *de l'Adriatique*. (Chateaub.)

Que j'aime à contempler, dans cette anse écartée,
La mer qui vient dormir sur la *grève* argentée,
Sans soupir et sans mouvement !

LAMARTINE.

— Par ext. et à cause de la place de Grève à Paris, où les ouvriers sans travail aimaient à se réunir, Coalition de personnes du même état, qui s'entendent pour cesser tout travail, et arriver ainsi à imposer leurs conditions aux patrons : *Se mettre en* GRÈVE. *Faire* GRÈVE. *A Preston, il y eut une fois une* GRÈVE *d'un an*. (H. Taine.)

— Constr. Gros sable avec lequel on fait le mortier.

— **Encycl.** Écon. soc. La *grève* ou accord des ouvriers pour cesser le travail en vue d'une hausse de salaire n'est plus au nombre des délits, depuis la loi de 1864 dont nous avons parlé à l'article COALITION. Le droit du gréviste est fondé sur la liberté humaine. A en examiner le principe, il n'y a dans la *grève* qu'un des phénomènes ordinaires de l'offre et de la demande. Les gouvernements qui refusent à l'ouvrier la faculté de marchander le prix de son labeur justifient par cela seul toutes les violences. Aujourd'hui que ce droit imprescriptible est écrit dans la loi, les menaces, violences, voies de fait et manœuvres frauduleuses ayant pour but de porter atteinte à la liberté du travail et de l'industrie sont seuls réputées délictueuses. Sous la législation antérieure, celle de 1849, la coalition, tant de la part des patrons que de la part des ouvriers, était interdite ; mais cette apparente égalité des deux classes devant la loi dissimulait dans le fait une inégalité révoltante au détriment de la classe ouvrière. En effet, tandis que les *grèves* des ouvriers tombaient toujours forcément sous le coup de la loi, les patrons, par suite de leur petit nombre, dérobaient très-aisément leurs manœuvres à la connaissance de la justice ; leurs coalitions, tenues secrètes, restaient impunies. En supprimant le délit, la loi de 1864 a égalisé les situations ; ce n'est qu'une iniquité de moins. Mais la classe laborieuse se ferait d'étranges illusions si la liberté des *grèves* lui semblait un remède définitif à ses maux. Après la promulgation de cette loi, on vit, dans un grand nombre de professions, se former des *grèves* dont la plupart réussirent, les patrons n'étant pas en mesure de résister ; depuis, les *grèves* ont souvent avorté, comme celle des cochers de Paris, qui fit tant de bruit à la fin de 1865. Il est clair, en effet, que, dans cette lutte entre la caisse du capitaliste et l'estomac de l'ouvrier, les probabilités de la victoire sont toutes pour le premier, et l'exemple de ce qui se passe en Angleterre confirme cette idée. L'Angleterre est le berceau des *grèves* ; c'est de là qu'elles ont gagné les centres industriels de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, et que, traversant l'Atlantique, elles ont poussé jusqu'aux États-Unis. En Angleterre, disons-nous, dans ce pays où, depuis longtemps, la liberté des coalitions existe, les ouvriers s'organisent en *trades unions* puissantes, dont l'origine est fort ancienne, puisqu'elle remonte au moyen âge, et dont l'influence sur l'industrie britannique a de tout temps été considérable. Ces *trades unions* possèdent des caisses de résistance, et, à certaines époques, quand l'occasion semble favorable, elles donnent le signal de *grèves* générales, qui semblent au premier abord devoir à coup sûr faire céder les capitalistes. Ces *grèves*, quoique habilement conduites, échouent cependant la plupart du temps, causant, chaque fois qu'elles se produisent, de cruelles misères. En effet, les capitalistes, coalisés de leur côté, bien abrités contre le froid, en garde contre la faim, luttent avec avantage, attendent patiemment que les ressources des ouvriers soient épuisées, ou bien font venir, des pays étrangers, des travailleurs dont les exigences sont plus modestes. Les *grèves* sont donc la plupart du temps une cause de souffrances et d'appauvrissement pour la classe ouvrière. Ce n'est point de ce côté que, pour améliorer sa condition, elle doit diriger ses efforts : elle doit viser un but plus élevé, qui est l'affranchissement du salariat. C'est ce que commencent à comprendre, en France surtout, les travailleurs manuels, qui s'essayent à former des associations de crédit et de production, auxquelles malheureusement la législation oppose encore de nombreux obstacles. La vraie question est là : le problème du travail ne trouvera pas sa solution dans les *grèves*, qui constatent seulement l'état de guerre entre les classes ; il faut que cet antagonisme disparaisse par l'identification des termes : capitaliste et travailleur. Les associations montreront si la classe ouvrière a la capacité nécessaire pour s'affranchir, et si l'atelier sans patron pourra tirer de son propre sein la force directrice qui ordonne les travaux et pourvoit à l'exploitation commerciale des produits.

En somme, les *grèves*, telles que nous les voyons, ne sont qu'un moyen barbare, imparfait, pour résoudre des difficultés qui demandent avant tout, pour être résolues, beaucoup de raison, de sang-froid et de loyauté de part et d'autre. Tel est, du moins, l'avis de l'éminent publiciste qui se cache sous le pseudonyme d'Alceste. « Il s'est présenté, à la date du 8 juillet 1872, des cas singuliers, en Angleterre, où le bon sens et la bonne foi ont évité de déplorables conséquences. Les patrons reconnaissaient l'insuffisance du salaire. Ils établissaient, d'autre part, que le prix de la matière première et le fait de telles et telles concurrences ne laissaient en ce moment aucune marge. Ces cas sont rares, mais en les citant on ne cherche qu'à démontrer la nécessité d'aviser à d'autres moyens de débattre les intérêts du travail. Il y a un grand avenir dans les chambres syndicales ouvrières. N'est-ce pas là que le travail doit trouver des organes réguliers bien supérieurs au mouvement tumultueux d'une *grève* souvent instantanée ? Quant au gouvernement, vers lequel nous avons en France la mauvaise habitude de nous tourner chaque fois que nous avons une difficulté à vaincre, son intervention ne peut être que désastreuse. Son rôle est de maintenir l'ordre et de faire exécuter les lois. C'est donc aux ouvriers eux-mêmes et aux patrons qu'il importe d'étudier et de résoudre les difficultés qui surgissent. Il y a une mauvaise tendance qui consiste, en pareil cas, à donner tort au plus faible, c'est-à-dire à l'ouvrier. L'honneur et l'équité protestent contre ces procédés. Il y a un fait général assez évident en France. Les produits s'y vendent fort cher. La France n'est pas un pays de production à bon marché. Par contre, les salaires y sont trop bas. Je ne crois pas que le système économique protectionniste soit de nature à remédier à cet état de choses. Tant s'en faut ! Mais c'est une raison de plus pour que les patrons apportent un esprit véritablement sérieux et conciliant dans ces conflits. Tout le monde a pu faire cette remarque, qu'il n'y a point de *grèves* à Mulhouse. Pourquoi ? Parce que les patrons ont agi en hommes de cœur avec les ouvriers. Ils ont en quelque sorte constitué une grande famille industrielle. L'éducation, l'instruction, le logement, l'hygiène, la sécurité dans le présent et dans l'avenir, tout ce qui peut contribuer à rendre l'homme heureux, intelligent, honnête et fort, a été combiné, organisé librement. Dans la crise cotonnière, on a vu à Rouen des patrons égoïstes qui jetaient leurs ouvriers sur le pavé, et réalisaient un bénéfice immédiat en revendant leur coton brut. A Mulhouse, on s'est conduit tout autrement. Les patrons ont travaillé sans bénéfice, mais ils ont cru devoir, au lien affectueux qui les attache à leurs ouvriers, au sentiment de loyale confiance que ceux-ci avaient en eux, sacrifier quelques avantages temporaires et ne pas porter atteinte à cette belle harmonie industrielle qu'ils ont su établir autour d'eux. »

La maladie sociale dont notre temps est frappé a produit coup sur coup des *grèves* dont le souvenir est encore présent à toutes les mémoires. Les plus fameuses sont celles du Creuzot, de la Ricamarie, qui ont eu pour premières victimes des femmes et des enfants tombés sous les baïonnettes impériales. Celles des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais ont eu, vers le milieu de 1872, un assez grand retentissement, mais il n'en est pas qui aient produit plus de sensation en Europe que celle des ouvriers agricoles du Warwickshire (avril 1872), sorte de *grève des paysans*, moins violente, plus efficace et non moins curieuse que celle du XVIe siècle, et qui comprenait dès le début 60,000 membres effectifs, payant chacun 6 pence d'affiliation (60 cent.) et une cotisation hebdomadaire de 2 pence.

Grève de Samarez (LA), par M. Pierre Leroux, 1861. On peut dire de cet ouvrage, qui fut composé dans l'exil, qu'il parle, comme Pic de La Mirandole, *de omni re scibili et de quibusdam aliis*. Il est divisé en huit parties : 1o la *Préface*, qui est fort longue ; 2o les *Cinquante-deux sectes de l'île* ; 3o le *Rocher des proscrits* ; 4o les *Fantômes* ; 5o *Satan* ; 6o le *Livre de Job* ; 7o la *Dispute avec les savants* ; 8o la *Postface*, qui n'est pas moins étendue que la préface. Les questions politiques et sociales, les questions philosophiques et religieuses sont celles qu'affectionne M. Pierre Leroux. Il croit en Dieu, mais son Dieu est plutôt l'âme universelle du monde qu'un être personnel. Il veut une religion, mais cette religion doit être d'accord avec la nature et avec la science. Il prévoit le prochain triomphe du socialisme, dont les trois principaux initiateurs, Robert Owen, Saint-Simon et Fourier, forment selon lui une triade humanitaire répondant à cette autre triade : liberté, égalité, fraternité ; et il semble attacher à cette nouvelle espèce de trinité une vertu mystérieuse d'où sortira le salut de l'humanité. Un des charmes de son livre, c'est que nous y rencontrons souvent les figures des plus illustres compagnons d'exil de l'écrivain, Victor Hugo, Louis Blanc, Mazzini, Kossuth, Ledru-Rollin et vingt autres. L'auteur nous raconte mille incidents, tantôt tristes, tantôt gais (si tant est que la gaieté puisse s'épanouir en exil), de leur existence commune sur la terre anglaise. On y trouve aussi des souvenirs politiques de France, qui se rattachent aux beaux jours de la république de 1848. Pierre Leroux nous initie même aux petites querelles, aux petites brouilles qui éclatèrent parfois au camp des proscrits, car, il ne faut pas l'oublier, les meilleures amitiés ont leurs jours d'orage.

Grève (PLACE DE), ancien nom de la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Cette place, qu'on pourrait appeler le *Forum* des Parisiens, tirait son ancien nom de sa situation sur le bord de la rivière.

Au commencement du XIIe siècle, la Grève, qui faisait partie d'un fief appartenant aux comtes de Meulan, était déjà le centre d'un des quartiers les plus populeux de Paris. L'an 1116, ce fief tomba, par échange, dans le domaine des rois de France, et, en 1141, Louis le Jeune vendit aux bourgeois des environs la propriété de la place de Grève, moyennant 70 livres. Il est dit dans l'acte de vente : « Nous cédons à perpétuité cette place voisine de la Seine, que l'on appelle la Grève, où existe un ancien marché, afin qu'elle reste vide de tout édifice ou de tout autre objet qui pourrait l'encombrer. »

La Grève, par sa position sur les bords de la Seine, était exposée à des inondations fréquentes ; afin d'empêcher l'éboulement des terres que minait l'effort des grandes eaux, le Corps de la ville fit établir, à une époque très-reculée, des palissades en bois, liées par des attaches en fer, qui furent plus tard remplacées par un mur.

Pendant longtemps, la place de Grève a conservé une forme très-irrégulière ; elle se divisait en deux parties : sur le bord de l'eau, la Grève proprement dite, où se tenait le marché aux vins et au charbon ; sur le même plan que l'Hôtel de ville, se trouvait la petite place aux Canons, ainsi nommée parce qu'on y mettait l'artillerie de la ville, dans les cérémonies et les fêtes publiques ; les palissades dont nous avons parlé la séparaient de la Grève proprement dite. En 1673, Le Peletier, prévôt des marchands, fit construire un quai, qu'il appela le Quai Neuf, mais qui porte aujourd'hui son nom.

Au moyen âge, il y avait sur la place de Grève un gibet, signe de la haute, moyenne et basse justice qui appartenait au Bureau de la ville.

Avant la construction du pont Neuf, la place de Grève était le rendez-vous des oisifs, des étrangers, des gens du peuple, des ouvriers des divers états (de là l'expression *se mettre en grève*). Les truands et les ribauds la fréquentaient, demandant l'aumône ou coupant la bourse, suivant l'occasion. Du temps de saint Louis, les ribauds de la Grève étaient déjà renommés. Au XVIe siècle, les ouvriers sans ouvrage venaient *caymander* sous les galeries formées par les piliers des maisons de la Grève. La place, encombrée de voitures, de tombereaux, de haquets et de bois appartenant à des charrons, était dans le plus grand état de malpropreté. Charles IX ordonna, en 1563, « la place estre nettoyée et purgée de toutes immondices, à ce que les personnes étrangères qui y arrivaient de toutes parts pussent, avec le plus grand contentement, contempler l'excellence, grandeur et beauté de ladite place et de l'Hôtel de ville. » Il fallut renouveler cette ordonnance en 1571 et en 1576.

La place de Grève était le théâtre le plus ordinaire des fêtes populaires. Le feu de la Saint-Jean tenait une grande place parmi ces réjouissances. Tous les ans, la veille de la Saint-Jean, on allumait au milieu de la Grève un grand feu de joie. Le prévôt des marchands et les échevins présidaient à cette cérémonie. Les rois de France ne dédaignaient pas de mettre de leurs propres mains le feu au bûcher. Les détonations de l'artillerie de la ville accompagnaient le feu de joie, que suivaient des banquets à l'Hôtel de ville.

Le bûcher de la Saint-Jean consistait en un tronc d'arbre ou *mai* de 60 pieds de hauteur, dressé au milieu de la place ; ce mât, auquel on attachait un grand nombre de traverses, soutenait une immense quantité de fagots, de bourrées, de bottes de paille et de gros bois, et tout ce bûcher était orné de guirlandes de roses et de couronnes ; au sommet du mât on attachait un grand panier d'osier contenant deux douzaines de chats destinés à être brûlés vifs ; dans les grandes circonstances, on mettait un renard avec les chats. Pendant que ces malheureuses bêtes brûlaient en poussant des cris affreux, des danses s'établissaient sur la place de Grève, autour de fontaines d'où coulait du vin.

La place de Grève partageait avec le marché aux Pourceaux le triste privilége de servir de lieu de supplice. La première exécution en Grève dont il soit fait mention dans l'histoire est celle de Marguerite de Hainaut, surnommée Ponite, et de Guyart de Cressonnessart, clerc du diocèse de Beauvais, qui, en 1310, furent brûlés vifs pour crime d'hérésie, en présence de l'évêque de Paris et de son clergé. En 1382, un grand nombre de bourgeois furent mis à mort sur la place de Grève, comme ayant pris part à la révolte des maillotins. En 1475, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, y fut décapité, et sur le lieu de son supplice Louis XI fit élever une colonne de pierre de liais, « en façon de pilier, ayant 12 pieds de haut, base et chapiteau,... en laquelle est une épitaphe insérée dedans ladite colonne, contenant certains mots et dits de feu Louis de Luxembourg, jadis connétable de France. »

En 1559, Anne Dubourg, conseiller au parlement, fut brûlé vif en place de Grève, pour crime d'hérésie. Le 27 octobre 1572, on y pendit l'effigie de Coligny entre deux protestants ; Charles IX, Catherine de Médicis, Henri de Navarre et toute la cour assistèrent à cette exécution. Montgomery y fut décapité en 1574. Le 17 septembre 1591, les Seize, qui gouvernaient Paris, firent pendre à la Grève le président Brisson et deux autres membres du parlement, étranglés la veille dans les cachots du Petit Châtelet. Après la rentrée de Henri IV, trois des hommes qui avaient pris part à cette exécution furent pendus à leur tour. Le 7 janvier 1596, le jésuite Guignard, complice de Jean Châtel, fut pendu et brûlé en Grève. Ravaillac et Damiens y furent écartelés, à 150 ans d'intervalle, avec des raffinements inouïs de cruauté. En 1617, la malheureuse Éléonore Galigaï, maréchale d'Ancre, y fut brûlée vive, comme coupable de magie. C'est en Grève que l'implacable cardinal de Richelieu fit décapiter Marillac et Montmorency-Bouteville. La marquise de Brinvilliers, Cartouche, Lally-Tollendal y furent suppliciés.

Depuis le moment où le Parloir aux bourgeois fut transféré à la maison aux Piliers (Hôtel de ville), la place de Grève fut le théâtre des grandes émotions populaires. Sous la dictature d'Étienne Marcel, pendant les troubles des maillotins, lors des troubles de la Ligue, durant les guerres de la Fronde, c'est en place de Grève que le peuple en armes se réunissait, que les orateurs plébéiens haranguaient les masses, que se préparaient les grands crimes et les actions héroïques. La place de Grève vit se dérouler les scènes les plus sombres et les pages les plus grandioses de la Révolution française. Flesselles, Favras, Foulon, Berthier y tombèrent victimes de la fureur des partis ; la *lanterne* de sinistre mémoire se dressait à l'angle d'une des rues qui débouchaient sur cette place. La Restauration releva sur la place de Grève l'échafaud que la Révolution avait transporté loin du palais municipal. Les jeunes sergents de La Rochelle et le fanatique Louvel y furent exécutés. Mais en juillet 1830 la Révolution triomphante rentra dans l'Hôtel de ville, et ce fut sur la place de Grève que le peuple de Paris livra son plus rude combat. La sinistre guillotine fut depuis reléguée à l'extrémité d'un obscur faubourg. La place de Grève, appelée désormais place de l'Hôtel-de-Ville, vit les principaux événements de la Révolution de 1848 ; c'est là que le gouvernement provisoire fut acclamé et que Lamartine dominait le peuple ameuté, par l'as-

pendant de son courage et de son génie. En 1870, le peuple assemblé y acclama la République au 4 septembre. Au 31 octobre, une insurrection suscitée par l'incapacité des défenseurs de Paris fut un moment victorieuse sur cette place, et occupa l'Hôtel de ville, siége du gouvernement. La Commune de 1871 avait fait de la Grève une véritable place de guerre, toute couverte de redoutes et hérissée de canons. Tel est le résumé succinct des faits les plus importants dont le souvenir se rattache à l'histoire de la place de Grève. Le périmètre étroit de cette place, agrandi à diverses reprises, notamment en 1769 et en 1817, avait reçu, par décret du 19 février 1853, une largeur de 82 mètres. Le réseau de ruelles tortueuses et obscures qui l'enserraient de toutes parts disparut alors et fit place à des voies larges et régulières. C'est en vain que l'on chercherait aujourd'hui quelques vestiges du caractère pittoresque de la vieille place de Grève, dans l'ensemble majestueux et monumental qui porte le nom de place de l'Hôtel-de-Ville, mais qui a perdu son principal ornement, puisque l'Hôtel de ville lui-même n'offre plus à l'œil qu'un amas de ruines. Espérons toutefois que la ville de Paris se relèvera bientôt des désastres qu'elle a supportés, et que son principal édifice reparaîtra plus majestueux que jamais.

GREVE (Jean DE), théologien et prédicateur hollandais, né dans le duché de Clèves, vers 1580, un des plus ardents partisans d'Arminius. Il exerça les fonctions du ministère évangélique à Arnheim, à Campen et à Heusden. En 1619, ayant refusé de se soumettre aux décisions du synode de Dordrecht, il fut expulsé du pays. Ses amis le rappelèrent en secret à Campen, et il reprit ses prédications; il fut découvert, arrêté et condamné à la prison perpétuelle dans la maison d'arrêt d'Amsterdam. Cependant il parvint à s'échapper et s'enfuit en Allemagne, où il termina sa carrière. C'était un homme pieux et instruit. Il avait composé pendant sa captivité un ouvrage intitulé : *Tribunal reformatum, in quo sanioris et tutioris justitiæ via judici christiano commonstratur, etc.* (Hambourg, 1624-1635, in-4°). On a aussi de lui plusieurs lettres, l'une, entre autres, où il raconte sa délivrance à Conrard Vorstius.

GREVE ou **GREEVE** (Egbert-Jean), hébraïsant et théologien hollandais, né à Deventer en 1754, mort en 1811. Il fit ses premières études dans sa ville natale et se rendit ensuite à Leyde pour y étudier les langues orientales, sous la direction de H. Alb. Schultens, qui vit en lui un émule plutôt qu'un élève. Admis en 1783 au ministère évangélique, il refusa de signer les formulaires de l'Église réformée de Hollande et rentra dans la maison paternelle. Les troubles politiques l'obligèrent à s'éloigner pour deux ans de Deventer. Revenu en 1789, il refusa une chaire de langues orientales; mais il accepta celle qui lui fut offerte à l'université de Francker. On a de lui des ouvrages qui témoignent de sa vaste érudition : *Ultima capita Jobi* (XXXVIII-XLII) *ad græcam versionem recensita*, avec notes, suivi d'un traité des mètres hébreux (1788-1791); une traduction hollandaise de quelques *Épîtres* de saint Paul (Deventer, 1790, in-8°); *Observations sur les Épîtres de saint Paul* (Amsterdam, 1794 et 1804, 3 vol. in-8°); *Vaticinium Nahumi et Habacuci* (Amsterdam, 1739, in-8°); *Vaticinia Isaïæ* (Amsterdam, 1800, 2 vol. in-8°).

GREVÉ, ÉE (gre-vé) part. passé du v. Grever. Chargé : *Immeuble* GREVÉ *d'hypothèques. Propriété* GREVÉE *d'impôts. En Angleterre, la propriété est* GREVÉE *au delà de sa valeur.* (Ledru-Rollin.)

— Jurispr. *Etre grevé de substitution*, Etre héritier ou légataire à charge de substitution.

GRÉVEDON (Pierre-Louis-Henri), peintre et lithographe français, né à Paris le 17 octobre 1776, mort le 1er juin 1860. Elève et lauréat de l'Académie de peinture dès sa treizième année, il reçut les leçons de Regnault, concourut sans succès pour le prix de Rome, mais obtint une médaille de première classe à l'exposition de 1804, pour son tableau représentant *Achille débarquant sur le rivage de Troie.* Peu de temps après, il alla se fixer en Russie, où il jouit d'une grande renommée, grâce à ses portraits exécutés dans le goût de certains peintres modernes qui aiment à prodiguer les couleurs tendres de leur palette, exagèrent la grâce et se font facilement accepter du public féminin. Grévedon quitta Saint-Pétersbourg avec le titre de membre de l'Académie de cette ville, passa en Suède, puis en Angleterre, où il resta cinq ans et exécuta une foule de portraits dont la gravure s'est emparée avec succès. Revenu dans sa patrie, il s'essaya dans la lithographie et put conquérir un nom dans cet art nouvellement exploité. C'est en qualité de lithographe qu'il obtint aux expositions de 1824 à 1845 diverses médailles. Ensuite, et jusqu'en 1859, il exposa de nouveau un certain nombre de toiles. Les lithographies de Grévedon offrent, en général, quelque chose de rond, de moelleux et de soufflé, où il n'y a ni muscles, ni os, ni contour, où les yeux sont plus grands que la bouche, et les tailles plus minces que les bras; elles n'en ont pas moins fait la passion du public, qui les a préférées plus d'une fois aux plus beaux dessins des maîtres. On cite parmi les meilleures ou les plus populaires : les *Mois*, les *Orateurs chrétiens*, les *Quatre parties du monde*, les *Quatre éléments*, le *Miroir des dames*, l'*Alphabet des dames*, la *Maîtresse du Titien*, *Vénus et Cupidon* d'après le Corrége; le *Zéphire*, d'après Prudhon, et un grand nombre de portraits, entre autres ceux de *Mlle Falcon*, *Mlle Rachel*, *Spontini*, d'après nature; la *duchesse de Berry*, d'après Lawrence; *Mlle Mars*, d'après Gérard; les *princesses d'Orléans*, d'après Winterhalter. — Sa femme, Mme GRÉVEDON, née en 1792, morte en novembre 1864, avait appartenu au Gymnase, lorsqu'il s'appelait théâtre de Madame, et elle s'y était distinguée dans l'emploi des coquettes et des mères de la comédie et du vaudeville. Belle personne, parfaite diseuse, elle a créé un grand nombre de rôles du répertoire de cette époque; un de ses meilleurs a été celui de Mme Guillaume dans *Pension bourgeoise* (1823). — Sa fille a épousé M. Régnier, sociétaire de la Comédie-Française.

GREVENMACHERN, ville de Hollande, dans le duché de Luxembourg, sur la rive gauche de la Moselle, à 20 kilom. N.-O. de Luxembourg; 3,600 hab. Fabrique de cartes à jouer; commerce de grains, de vins et de bestiaux. Cette ville fut prise et saccagée en 1552 par le margrave Albert de Brandebourg, en 1688 et en 1703 par les Français.

GREVER v. a. ou tr. (gre-vé — lat. *gravare*; de *gravis*, lourd). Soumettre à de lourdes charges : *La Chambre des députés fixe par ses allocations la mesure des charges dont il sera permis de* GREVER *le pays.* (Dupin.)

— Jurispr. Charger d'une substitution, d'un fidéicommis : GREVER *un légataire, un héritier de substitution.*

— **Antonyme.** Dégrever.

GREVESMUHLEN, ville d'Allemagne, dans le duché de Mecklembourg-Schwerin, à 23 kilom. N.-O. de Schwerin; 2,260 hab. Tissage de toiles.

GREVIER s. m. (gre-vié). Bot. Syn. de GREWIE.

GRÉVIÈRE s. f. (gré-viè-re — rad. *grève*, vieux mot qui signifie *devant de la jambe*). Morceau de peau de mouton que les campagnards attachent autour de chaque jambe, pour garantir leurs pantalons, quand ils grimpent dans un arbre pour l'élaguer.

GREVILE ou **GREVILLE** (Fulk ou Foulque), lord BROOKE, homme d'Etat et écrivain anglais, né à Beauchamp-Court, comté de Warwick, en 1554, mort à Londres en 1628. De retour d'un voyage sur le continent, il se présenta à la cour, gagna la faveur de la reine Elisabeth, qui lui donna la place lucrative de secrétaire du sceau pour le pays de Galles et le titre de chevalier (1597), conserva tout son crédit sous Jacques Ier, reçut en don de ce prince le château de Warwick, puis le titre de baron de Brooke, devint sous-trésorier et fut enfin appelé, en 1615, au poste de chancelier de l'échiquier. Pair d'Angleterre en 1620, il siégea dans le conseil privé sous le règne de Charles Ier. Grevile mourut assassiné par un de ses domestiques qui avait à se plaindre de lui. Il cultiva les lettres, pour lesquelles il avait du goût, fut l'ami de Philippe Sidney, du grand Bacon, protégea les écrivains : Spenser, Davenant, Cambden, Speed, etc., et se signala par son goût pour les joutes et pour les tournois. Grevile a laissé des écrits où l'on trouve de la finesse et de la vigueur dans les pensées, mais dont le style est obscur. Nous citerons : *Certain learned and elegant works of the right honourable Fulke lord Brooke* (Londres, 1633, in-fol.), comprenant trois poëmes didactiques et deux tragédies; une *Vie de Philippe Sidney* (1652), et *The remains of sir Fulke Grevile* (Londres, 1670), comprenant des poëmes sur la monarchie et la religion.

GREVILE ou **GREVILLE** (Robert), homme politique et écrivain anglais, né en 1608, mort en 1643. Il était parent du précédent, qui en fit son héritier. Il se prononça pour le Parlement lors de la guerre civile, devint lieutenant du comte de Warwick et périt au siége de Litchfield. Grevile a publié quelques écrits philosophiques et politiques, entre autres : la *Nature de la vérité* (Londres, 1641).

GREVILLE (Robert KAYE), éminent naturaliste anglais, né le 13 décembre 1794, à Bishop-Auckland, dans le comté de Durham. Dès son enfance, il se montra passionné pour l'étude de la botanique, et il passait son temps à collectionner, à dessiner et à classer des plantes. Destiné par sa famille à la profession de médecin, il suivit des cours pendant quatre ans, tant à Londres qu'à Edimbourg; il allait se faire recevoir docteur, lorsqu'une circonstance imprévue, en le mettant à la tête d'une fortune indépendante, lui permit de se livrer à son goût pour les sciences naturelles. En 1824, il prit ses degrés de docteur ès sciences naturelles à l'université de Glascow, fit ensuite des conférences sur la botanique et s'occupa avec ardeur de réunir d'importantes collections de plantes, d'insectes, de coquillages et de crustacés. Malgré ses travaux scientifiques, le docteur Greville n'est resté étranger à aucun projet de réforme sociale et de philanthropie. Il a pris une part active aux discussions qu'a soulevées la question de l'esclavage dans les colonies anglaises, et a été l'un des quatre vice-présidents de la grande association anti-esclavagiste, créée à Londres en 1840. Lorsque les sociétés de tempérance se formèrent en Angleterre, il fut l'un des premiers à prendre part aux meetings qui se tinrent à cette occasion. M. Greville est membre de la Société royale d'Edimbourg et de beaucoup d'autres sociétés savantes. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : *Flora Edinensis; Flore des cryptogames écossais; Algues de la Grande-Bretagne; Icones filicum*, en collaboration avec sir W.-J. Hooker; sans compter un grand nombre de *Mémoires* sur les algues, les mousses, et de nombreux articles dans les journaux scientifiques.

GRÉVILLÉ, ÉE adj. (gré-vil-lé — de *Greville*, nom propre). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre grévillée.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des protéacées.

— **Encycl.** Les *grévillées* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, couvertes de poils en navette, à fleurs jaunes ou rougeâtres, diversement groupées et munies de bractées; le fruit est un follicule coriace ou ligneux, à une seule loge, contenant deux graines munies d'une aile très-courte. Ce genre renferme une quarantaine d'espèces, qui habitent l'Australie. La *grévillée* robuste est un grand arbre de 30 à 40 mètres de hauteur, remarquable par la beauté de son port et par l'élégance de son feuillage, qui rappelle celui des fougères. On pourrait probablement le cultiver en plein air dans le midi de la France; mais son bois mou a peu de valeur industrielle.

GRÉVIN (Jacques), poëte dramatique et médecin français, contemporain et ami de Ronsard, né à Clermont en Beauvoisis en 1538, mort à Turin le 5 novembre 1570. Il vint étudier la médecine à Paris, où il fut reçu docteur à l'âge de vingt-deux ans. D'une précocité d'intelligence remarquable, il composa, tout jeune encore (il avait à peine dix-huit ans), une comédie en cinq actes et en vers, avec un avant-jeu ou prologue, intitulée : le *Maubertin*, à cause du lieu de la scène, qui était voisin de la place Maubert. Le manuscrit de cette pièce lui fut un jour volé; mais il était doué d'une mémoire si prodigieuse qu'il se la rappela tout entière, et la récrivit sous le nouveau titre de la *Trésorière*. Dans l'espace de deux ans, il acheva trois autres pièces, tout en suivant très-assidûment les cours de l'école; c'étaient : une comédie en cinq actes et en vers, aussi précédée d'un avant-jeu, et intitulée : les *Ebahis*, une pastorale à trois personnages, et une tragédie de *César* avec chœurs. Les *Ebahis* et *César* furent représentés au collége de Beauvais en 1560. S'étant épris d'amour pour une personne qu'il appelait *Olympe*, il composa en son honneur des poésies amoureuses, qui ne manquent pas d'une certaine grâce. On croit généralement que cette Olympe n'était autre que la belle et savante Nicole Estienne, nièce de Robert Estienne. Il est certain, du reste, que Grévin était admis dans l'intimité du célèbre imprimeur. Quelque grande que fût sa passion pour Nicole, et quelque désir que celle-ci eût d'épouser son poëte, ils ne purent s'unir. Grévin ne voulut pas que les poésies inspirées par cette passion restassent « au cabinet, » et l'année même de la représentation de ses pièces au collége de Beauvais, il les fit imprimer sous ce titre : l'*Olympe de Jacques Grévin de Clermont en Beauvoisis, ensemble les autres œuvres dudict autêur; à Gérard Lescuyer, protonotaire de Boulin* (Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, 1560, petit in-8° de 216 pages). On voit par ce volume qu'il jouissait de l'amitié de Ronsard et de la considération des poëtes célèbres de son temps. Remi Belleau, dans ses vers, parle de lui avec éloge; le chef de la Pléiade l'admit dans son cénacle et le proclama un vrai poëte :

Ainsy, dans notre France, un seul Gresvin assemble
La docte médecine et les beaux vers ensemble.

On trouve aussi dans le volume de Grévin un sonnet composé en son honneur par Ronsard.

Une fois reçu docteur, Grévin n'abandonna pas le culte des Muses, et, en 1562, il fit imprimer son théâtre avec quelques autres poésies (petit volume in-8°). Ce volume est précédé d'une longue pièce de vers du poëte vendômois. Nos deux amis se brouillèrent par la suite, et ce fut la religion qui les divisa. Une querelle étant survenue entre Ronsard et les ministres protestants de Genève, Grévin, qui était calviniste, prit parti pour ses coreligionnaires. Ronsard résolut d'en tirer vengeance, et il raya de tous ses livres le nom de Grévin. Cependant, comme il ne fallait pas que les alexandrins y perdissent leur mesure, il remplaça dans ses anciennes pièces le nom de son ancien ami par celui d'autres contemporains plus ou moins illustres.

La réputation que Grévin s'était acquise par ses œuvres dramatiques attira sur lui les regards de Marguerite de France, fille de François Ier, et femme d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; elle l'attacha à sa personne en qualité de médecin et l'emmena avec elle à Turin (1562), où il fut son conseiller intime et son surintendant des finances. Comblé des bienfaits de la duchesse, dont il avait épousé une des filles d'honneur, il ne manquait rien à sa félicité, lorsque la mort le frappa subitement le 5 novembre 1570. Il n'avait encore que trente et un ans. Marguerite de France lui fit faire de magnifiques funérailles, et témoigna hautement sa douleur, en disant « qu'elle perdait en même temps son médecin pour les maladies du corps, et son consolateur pour celles de l'esprit. » Grévin laissait des enfants en bas âge qui, protégés par la duchesse, remplirent depuis des charges honorables en Piémont, et y perpétuèrent son nom.

Comme médecin, Jacques Grévin a publié les ouvrages suivants : *Traité des venins*, qui parut à Anvers en 1568, sous ce titre : *Deux livres des venins auxquels il est amplement discouru des bestes venimeuses, thériaques, poisons et contre-poisons*, par Jacques Grévin de Clermont en Beauvoisis, médecin à Paris. *Ensemble les œuvres de Nicandre, médecin et poëte grec, traduites en vers françois* (Anvers, Christophe Plantin, 1568, in-4°); une traduction de l'*Anatomie* d'André Vésale (1569, in-fol.); *Guerre contre l'antimoine*, restée célèbre dans l'histoire de la médecine; traduction d'un livre écrit en latin par Jean Wier, *De l'imposture et tromperie des diables, enchantements et sorcelleries.*

GRÉVISTE s. m. (gré-vi-ste — rad. *grève*). Celui qui est en grève, qui fait partie d'une grève : *Les* GRÉVISTES *ont envoyé des délégués à leurs patrons.*

GRÉVY (François-Paul-Jules), homme politique et jurisconsulte, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) le 15 août 1813. Il sortait du collége lorsque la révolution de 1830 éclata, et il est probable que c'est par erreur que certaines biographies le font figurer à l'attaque de la caserne Babylone. Après avoir fait son droit, il fut reçu avocat et conquit une place honorable au barreau de Paris. Talent grave et même sévère, ayant horreur de la phrase et de la déclamation, il n'est d'ailleurs arrivé que lentement à la renommée, ne recherchant ni les succès bruyants ni les causes à éclat. Bien que ses opinions républicaines fussent connues, il se borna à défendre plusieurs de ses coreligionnaires politiques devant les tribunaux, et ne prit aucune part aux luttes actives du parti. Cela tint, sans doute, à ce qu'il s'était élevé aux idées républicaines, moins par entraînement de passion que par la réflexion et par l'étude, et qu'il était bien plus un homme de théorie que d'action. Homme sincère et convaincu, M. Grévy ne dépassa d'ailleurs jamais un certain niveau politique; il appartenait au groupe dont le *National* était l'organe; du moins il était dans cette nuance un peu pâle. Lors de la révolution de Février, il fut nommé commissaire de la République pour le département du Jura. Il remplit ces fonctions difficiles avec autant d'intelligence que de modération, et sut faire accepter et aimer la République par toutes les classes de la population. « Je ne veux pas, disait-il, que la République fasse peur. » Ces paroles devinrent sa règle de conduite, et il se concilia si complétement les esprits, que, lors des élections à l'Assemblée constituante, il fut nommé représentant du peuple par la presque unanimité des suffrages.

Membre de la commission faisant les fonctions de conseil d'Etat, il fut aussi l'un des vice-présidents de l'Assemblée, et rendit de grands services par ses connaissances, son zèle exempt d'apparat, son esprit net et pratique. Il votait avec la gauche républicaine, et il a soutenu dans l'Assemblée deux luttes mémorables, à l'une desquelles son nom est resté attaché.

Le comité de constitution, présidé par Cormenin, avait eu la malheureuse idée de transplanter chez nous l'institution du président de la République, que repoussait la démocratie radicale, mais à laquelle les républicains modérés étaient fort attachés. Bien qu'appartenant à ce dernier groupe, Grévy comprit le danger d'une telle fonction dans un pays à traditions monarchiques, et qui n'a qu'à choisir entre les prétendants. Il proposa donc, dans un amendement resté célèbre sous le nom d'*amendement Grévy*, d'éliminer le président de la République, fonctionnaire aussi dangereux pour la liberté qu'inutile à la direction des affaires. Voici les articles qu'il proposait d'inscrire dans la constitution, à la place de ceux qui consacraient l'institution de la présidence :

« L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen, qui reçoit le titre de président du conseil des ministres.

» Le président du conseil des ministres est nommé par l'Assemblée nationale au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

» Le président du conseil est élu pour un temps illimité; il est toujours révocable. »

On comprend quels changements l'adoption de cet amendement eût apportés dans la situation politique de la France. M. Grévy le défendit avec sa netteté habituelle, avec sa forte et sobre dialectique, mais sans parvenir à le faire adopter. « Le seul fait de l'élection populaire, dit-il, donnera au président de la République une force excessive. Oubliez-vous que ce sont les élections de l'an X qui ont donné à Bonaparte la force de relever le trône et de s'y asseoir? Voilà le pouvoir que vous élevez, et vous dites que vous voulez fonder une république! Que feriez-vous de plus si vous vouliez, sous un nom différent, restaurer la monarchie? » Ces

prévisions si sages paraissent réellement prophétiques, quand on les rapproche des événements. La Montagne et l'extrême gauche appuyèrent l'amendement; mais les républicains modérés et surtout les dynastiques de toute nuance le repoussèrent obstinément, les premiers par esprit de système, les autres par calcul, parce qu'ils voyaient dans la dignité présidentielle un retour aux formes monarchiques, une espérance d'avenir pour leur parti.

Lors de la discussion de la proposition Rateau, qui avait pour objet la dissolution de l'Assemblée constituante avant le vote des lois organiques, Grévy, nommé rapporteur, proposa le rejet de la proposition et soutint son opinion avec une grande force, en montrant clairement que les vues de la réaction étaient de faire nommer une Assemblée nouvelle sous l'impression de l'élection de Louis Bonaparte à la présidence. Ainsi, dans deux circonstances essentielles, il s'était prononcé avec autant de prévoyance politique que de raison.

Réélu à l'Assemblée législative, il combattit à la fois la politique de l'Elysée et la coalition monarchique de la Chambre, parla et vota contre toutes les mesures réactionnaires, expédition de Rome, lois sur la presse, sur le droit de réunion, sur l'état de siége, loi du 31 mai, révision de la constitution; enfin, il vota pour la proposition des questeurs, qui avait pour but de garantir la représentation nationale contre l'éventualité d'un coup d'Etat, en plaçant une force armée dans la main de l'Assemblée.

Le crime du 2 décembre accompli, Grévy se retira de la scène politique, comme il convenait à un homme de son caractère et de son opinion. Il rentra au barreau, et s'isola dans sa profession d'avocat, toujours ferme dans sa foi politique, invariablement fidèle à son principe, mais dédaigneux de l'action, ou peut-être trop douloureusement impressionné d'avoir vu s'accomplir les événements qu'il avait si bien prévus. Toutefois, au mois d'août 1868, une élection partielle pour le Corps législatif ayant eu lieu dans la deuxième circonscription du Jura, M. Grévy, vivement sollicité par ses amis, consentit enfin à rentrer dans la vie politique active. Il se présenta comme candidat démocratique, et, malgré tous les efforts de l'administration, 22,000 suffrages contre 10,000 donnés au candidat officiel l'envoyèrent siéger à la Chambre. Cette nomination fut regardée avec raison comme une énergique protestation contre les agissements de l'Empire autoritaire, et on s'en émut vivement aux Tuileries. En même temps, pour ajouter un nouvel éclat à cette manifestation de l'opinion, le barreau de Paris s'empressait de nommer M. Grévy bâtonnier de l'ordre.

En arrivant à la Chambre, le représentant du Jura se montra tel qu'on l'avait connu jadis, plein d'énergie et de modération. Par l'invincible fermeté de ses opinions républicaines, par l'austérité de son caractère, par sa clairvoyance politique bien connue, il eut au Corps législatif une situation toute particulière. A plusieurs reprises, il prit la parole, et chaque fois son langage vigoureux et simple, à l'argumentation solide et nerveuse, trouva, même parmi ses adversaires, des auditeurs attentifs. Lors des élections générales de 1869, il fut réélu presque à l'unanimité dans le Jura. Pendant les sessions qui suivirent, il prononça encore plusieurs discours, notamment au sujet de la pétition par laquelle les d'Orléans demandaient le rappel des lois de bannissement qui les frappaient.

Le 4 septembre 1870, quand l'Assemblée eut cessé de vivre, M. Grévy rallia, le soir, un certain nombre de députés dans la salle à manger de la présidence, et s'associa à leur protestation. Un des huit députés délégués à l'Hôtel de ville, il s'y rendit avec ses collègues; mais déjà un gouvernement provisoire s'y était installé. Lors des élections du 8 février 1871, il fut élu par deux départements, les Bouches-du-Rhône et le Jura. Il opta pour ce dernier. S'adressant à ses mandataires, il leur résumait ainsi son programme : « La république toujours; la paix, sauf revanche, par tous les moyens acceptables. » La Chambre, lorsqu'elle constitua son bureau définitif le 16 février, nomma, presque à l'unanimité, par 519 voix sur 536 votants, M. Grévy pour son président. Le jour même, ce dernier présentait à l'Assemblée, de concert avec M. Dufaure, une proposition ayant pour objet de faire nommer, par les députés, M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif de la république française. Cette proposition fut adoptée, le 17, par une immense majorité, de sorte qu'au bout de vingt-trois ans, M. Grévy put voir, avec un légitime orgueil, la France se rallier à son fameux amendement à la constitution de 1848. Depuis lors, le représentant du Jura n'a cessé de présider l'Assemblée nationale avec un esprit d'équité, avec une dignité, qui lui ont concilié les sympathies de tous. Le 23 mai 1871, M. Guizot, ayant voulu exposer publiquement ses idées sur les difficultés de la situation, ne crut pouvoir mieux faire qu'en adressant sa lettre à M. Grévy. « Vous maintenez, lui dit-il, dans l'Assemblée nationale, au profit de tous ses membres, quelles que soient leurs opinions, la liberté et l'ordre que la France aspire à voir régner partout dans son sein. J'ai confiance dans votre patriotisme, et je me permets de vous adresser les inquiétudes et les espérances du mien, comme au premier citoyen de la France libre, et appelée à régler, selon le droit et ses légitimes intérêts, ses propres destinées. »

Elevé au milieu des mœurs les plus fortes et les plus pures, dans l'habitude du travail, M. Grévy se montra, dès son extrême jeunesse, laborieux, énergique, d'une imagination peu vive, mais d'une grande sagacité d'esprit. Un peu rustique de manières, et de vie très-austère, ennemi juré des phrases et du vide, impitoyable creveur d'outres, il se distingue surtout par son argumentation solide, par sa logique serrée. Ce n'est point un homme du monde : quand il a travaillé sept ou huit heures avec une puissance merveilleuse d'effort intellectuel, il va faire, avec quelques amis, une partie de dominos ou de billard, et ne tient aucun compte du *cant*.

Un de ses confrères du barreau, M. Laurier, l'appréciant comme avocat, a tracé de lui un portrait dont nous citerons quelques traits :

« ... A la barre, il est un redoutable adversaire, précis, serré, sans faconde, professant et pratiquant l'horreur de la phrase. Il plaide avec une simplicité extraordinaire, sans faste, presque sans bruit, comme un homme qui ne s'attache qu'au raisonnement et ne fait aucun cas du reste. Il parle d'une voix claire, nette, peut-être un peu molle, contraste singulier avec le nerf de sa dialectique; mais, sous cette parole négligée et comme flottante, on sent bien vite une argumentation de premier ordre. Incapable d'ailleurs d'employer un moyen, non pas mauvais, mais douteux, préoccupé non de séduire, mais de convaincre, il plaît néanmoins malgré lui par une espèce de bonhomie ronde et malicieuse en même temps, qui donne à sa logique une saveur particulière, et fait de lui une sorte de Phocion légèrement teinté de Franklin. » — Son frère, M. Albert GRÉVY, exerce comme lui la profession d'avocat. Bâtonnier de son ordre au barreau de Besançon, il s'est fait connaître dans cette ville par ses talents oratoires et par ses opinions républicaines. Elu député du Doubs, aux élections du 8 février 1871, il est un des membres distingués de la gauche républicaine.

GREW (Néhémie), médecin et botaniste anglais, né à Coventry en 1628, mort en 1711. Il exerça la médecine à Coventry, puis à Londres (1772), où il devint membre de la Société royale. Grew est le premier qui se soit occupé avec succès de la physiologie végétale, que l'on appelait alors *anatomie des plantes*. Ses principaux ouvrages sont : *Idea of philosophical history of plants* (1673, in-12); *Anatomie des plantes* (3 vol. in-8°, réimprimée en 1682, in-fol., et trad. en français par Levasseur, 1675, in-12); *Cosmographia sacra* (1701, in-fol.), traité plutôt théologique que scientifique. *L'Anatomie des plantes*, son œuvre capitale, renferme un grand nombre d'observations ingénieuses sur le développement de la graine, de la racine, de la tige, de la fleur et du fruit. Ses remarques sur les concrétions végétales et sur leurs propriétés sont pleines de sagacité et d'originalité. Enfin, il fut un des premiers à adopter et à éclaircir la doctrine sexuelle des plantes. Linné a donné, en son honneur, le nom de *Grewia* à un genre de plantes de la famille des tiliacées.

GREWIE s. f. (gré-vî — de *Grew*, natur. angl.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des tiliacées, type de la tribu des grewiées, comprenant une cinquantaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique. ‖ On dit aussi GREWIER, GREUVIER, GREVIER et GREWIA.

— **Encycl.** Le genre *grewie* renferme des arbres et des arbrisseaux pubescents dans toutes leurs parties, à feuilles alternes, pétiolées, entières ou dentées, et munies de stipules; à fleurs portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux, munis de bractées, et formant par leur réunion une sorte d'ombelle ou de panicule; le fruit est une baie à quatre loges. Ce genre comprend une cinquantaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie. La *grewie asiatique* ou *à feuilles de coudrier* croît assez bien en plein air sous nos climats, pourvu qu'on la couvre durant les fortes gelées; son fruit acidule a une saveur assez agréable, et on en fait dans le pays une boisson rafraîchissante.

GREWIÉ, ÉE adj. (gré-vi-é — rad. *grewie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la grewie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des tiliacées, ayant pour type le genre grewie.

GREY (Jane), arrière-petite-fille de Henri VII, roi d'Angleterre, née en 1536, morte sur l'échafaud le 12 février 1554. Marie, seconde fille de Henri VII, avait épousé en premières noces Louis XII, roi de France. Devenue veuve et de retour dans sa patrie, elle se maria avec Charles Brandon, duc de Suffolk, dont elle eut une fille, qui devint la femme de lord Grey, marquis de Dorset. De cette dernière naquirent trois filles, dont Jane Grey était l'aînée. Cette origine royale fut la cause des malheurs et de la fin tragique de cette jeune princesse. C'est à Bragdate que s'écoula l'enfance de l'héritière des Dorset. Dans cette demeure seigneuriale, elle fut laissée aux soins de sa nourrice et des servantes; car sa mère et son père ne quittaient point la cour de Henri VIII, où les retenaient leur rang et plus encore leur amour de l'intrigue. Elmer, docte et pur esprit, âme élevée, un peu mystique, l'initia aux connaissances philosophiques. Il lui apprit à la fois les langues vivantes et les langues classiques. Un jour, Roger Ascham, qui fut plus tard le précepteur d'Elisabeth, la surprit lisant le *Phédon* en grec, pendant que tous les hôtes du château étaient engagés dans une grande chasse dont on entendait au loin les fanfares; mais elle n'eut jamais rien de la femme pédante.

Elle connut l'amour, et ce fut le commencement de ses malheurs. Edouard VI était alors sur le trône d'Angleterre; épuisé, malgré sa jeunesse, et en proie à de vives souffrances, incapable de pénétrer les desseins d'un ambitieux, il donnait toute sa confiance au duc de Northumberland, qui devint son conseiller intime, et ne vit, dans sa faveur, qu'un moyen de s'élever à de plus hautes destinées. Northumberland, le plus riche et le plus puissant seigneur du royaume, rentrait dans l'obscurité, dans le néant, si Edouard VI mourait en laissant le trône à Marie Tudor; il pouvait même craindre pour sa vie. Il conçut alors le projet d'écarter du trône Marie, son ennemie implacable, et de faire donner la couronne à une autre héritière, à Jane Grey, s'il pouvait faire de celle-ci une alliée. Cette première partie de son plan arrêtée, il chercha par qui il pourrait s'attacher Jane, et songea à lui faire épouser son plus jeune fils, Guildford. Les deux jeunes gens, dès qu'ils se virent, s'éprirent violemment l'un de l'autre. Le mariage de Jane Grey et de lord Guildford fut célébré à Durham-House au mois de mai 1553. Ce premier résultat obtenu, Northumberland commença par faire la solitude autour du jeune roi; des intrigues habilement menées conduisirent ses deux oncles à l'échafaud. Mais ce n'était encore qu'une demi-victoire; l'essentiel était de faire consentir Edouard VI, déjà aux portes du tombeau, à laisser le trône à Jane Grey. Le duc en appela à l'amitié d'Edouard pour elle, amitié d'enfance, et qui ne s'était pas un instant démentie; il parla de ses grâces, de ses vertus, des brillantes qualités de son esprit, toutes choses dont le jeune monarque était depuis longtemps convaincu, mais qui, évoquées avec art aux approches de la mort, firent sur son esprit une impression décisive. Edouard consentit à laisser le trône à Jane, et mourut à peu de temps de là, le 6 juillet 1553, à peine âgé de seize ans.

Le duc de Northumberland fit tous ses efforts pour tenir secrète la mort du souverain; car toutes ses espérances étaient perdues s'il ne s'emparait de Marie et d'Elisabeth, filles de Henri VIII, et héritières légitimes de la couronne, avant que la nouvelle de cette mort fût répandue. Son intention était de les attirer à Greenwich et de les retenir prisonnières jusqu'au moment où sa belle-fille aurait été reconnue par toute l'Angleterre. Mais le complot échoua : les deux princesses, averties à temps, parvinrent à s'échapper. Marie, à qui la couronne appartenait de droit, se réfugia dans le comté de Suffolk, d'où elle appela toute la noblesse à son secours.

Northumberland jugea que la feinte n'était plus de saison, et qu'au risque de tout perdre, il fallait agir en toute hâte. Accompagné de Suffolk et de plusieurs grands personnages de l'Etat, il se rendit à la résidence de Jane et annonça à la jeune princesse qu'à partir de cette heure elle était reine d'Angleterre.

Jane ne s'attendait pas à cette grande nouvelle. Dans sa paisible retraite, éloignée des intrigues et des plaisirs du monde, elle consacrait ses jours à l'étude. Lorsque le duc de Northumberland lui annonça la mort du jeune roi, elle pleura abondamment, parce que depuis l'enfance elle l'avait aimé comme son frère; mais sa douleur fut encore plus profonde lorsqu'elle apprit tout ce qu'on avait fait pour éloigner les sœurs d'Edouard. Son premier mouvement fut de refuser le titre qui lui était offert. « Le trône, dit-elle, n'est pas fait pour moi, il appartient à Marie, et personne n'a le droit de l'en priver; à quel titre irais-je m'emparer d'un bien qui lui est acquis par la naissance? Suis-je donc plus qu'elle digne de la couronne? Mieux qu'elle saurais-je faire le bonheur de l'Angleterre? Moi qui ne suis jamais sortie de mon obscure retraite, moi dont toute l'ambition se borne à vivre ignorée, pourrais-je dignement régner sur la nation anglaise? »

Les instances opiniâtres de son entourage et les prières de son époux, qu'elle aimait passionnément, la décidèrent, et elle consentit enfin à être déclarée reine. Aussitôt ceux qui étaient présents lui prêtèrent serment de fidélité, et des ordres furent expédiés pour qu'elle fût proclamée reine dans la ville de Londres et dans toutes les autres villes du royaume. Le peuple courut en foule partout où la proclamation et l'acte de translation étaient lus, mais il manifesta peu d'enthousiasme.

Marie, retirée dans le comté de Suffolk, voyait son parti grossir tous les jours; presque tous les catholiques se joignaient à elle dans l'espoir de voir bientôt leur culte rétabli, et un grand nombre de protestants, dont elle avait juré de respecter la croyance, venaient lui offrir leurs bras afin d'étouffer la guerre civile qui menaçait de déchirer la patrie. Peut-être le peuple anglais aurait-il préféré Jane à Marie, s'il n'avait vu derrière la première l'ambitieux Northumberland, qu'il détestait. L'aversion qu'il inspirait l'emporta sur toute autre considération, et en peu de temps toute l'Angleterre se trouva du côté de Marie. Le conseil lui-même la reconnut, quoiqu'il eût déjà acclamé Jane.

Marie entra promptement dans Londres. Northumberland, aussi lâche dans l'infortune qu'il avait été fier et arrogant dans la prospérité, s'humilia devant elle, la salua reine, changea de religion pour lui plaire, commit toutes les bassesses imaginables pour sauver sa vie, mais n'y réussit pas et subit le dernier supplice avec ceux de ses adhérents qu'on put saisir.

Jane Grey était dans la Tour de Londres au moment de la catastrophe. Tandis que tous ceux qui l'entouraient se livraient au plus violent désespoir, elle avait su conserver son sang-froid et sa sérénité ordinaire. Montée sur le trône avec répugnance, elle ne vit dans ce qu'on appelait un effroyable malheur qu'un arrêt de la Providence. « Quand on m'éleva sur le trône, disait-elle, je voyais l'échafaud derrière, et je suis prête à passer de l'un à l'autre. » Elle fut mise en accusation avec son époux, déclarée coupable de haute trahison et condamnée à la peine de mort. Morgan, président du tribunal qui avait rendu la sentence, fut, dit-on, si frappé de l'innocence de la belle et jeune princesse qu'il en devint fou. Cependant l'arrêt ne fut pas exécuté tout de suite, et déjà on espérait que Marie se contenterait de garder sa rivale prisonnière ou de la chasser du royaume. La conspiration de Wyatt en décida autrement, et Marie profita de sa victoire pour ordonner l'exécution immédiate de Jane et de son époux. Jane apprit avec calme que l'heure de sa mort allait sonner.

Le 8 février, Feckenham, confesseur de la reine, se présenta à la Tour pour la préparer à son dernier moment. Il trouva Jane dans la cellule d'un gardien, maître Partridge; elle était assise sur une chaise de paille, devant une table et la tête penchée sur des livres ouverts. Elle fut calme en apprenant la fatale nouvelle. « Je ne connaissais pas, dit-elle, cette seconde conspiration. Je ne connaissais pas non plus la première, mais en m'y associant par dévouement j'ai été coupable. Je mérite d'être frappée. » Alors Feckenham l'exhorta à se faire catholique, l'assurant que par là, non-seulement elle obtiendrait sa grâce, mais serait réintégrée dans ses biens et dignités. « Je vous suis reconnaissante de votre intention, lui répondit-elle, mais je n'en suis pas heureuse. J'en suis plutôt contrariée. Le poids du sort m'accable et j'ai hâte d'aller à mon Dieu. » Elle dit encore : « J'ai toujours vu le billot derrière la couronne. » Et comme plusieurs docteurs se joignaient à Feckenham pour discuter avec elle et la convertir, elle leur dit : « J'ai consacré ma jeunesse à former ma conviction, ce n'est pas le moment d'argumenter, c'est le moment de prier. »

Son mari fut exécuté quelques moments avant elle. Quand la voiture qui rapportait son corps sanglant passa sous sa fenêtre, elle s'écria : « Adieu, cher époux, ce n'est là que la plus vile partie de vous-même; la plus noble est déjà dans le ciel; bientôt je vais vous rejoindre, et c'est alors que notre union sera éternelle. » Elle marcha au supplice d'un pas ferme. Elle avoua qu'elle était coupable, non pas d'ambition, mais d'une lâche faiblesse. Ensuite elle se laissa dépouiller d'une partie de ses vêtements, et, suivant l'expression d'un écrivain du temps, elle semblait se déshabiller pour aller dormir. Puis elle posa sa tête sur le billot, en disant : « Seigneur, je remets mon esprit entre tes mains. » Elle n'avait pas encore dix-sept ans. Cette fin tragique a inspiré un grand nombre de peintres et de poëtes.

Grey (LA MORT DE JANE), tableau de Paul Delaroche; galerie de M. Etton, à Londres. L'artiste s'est inspiré, pour la composition de son tableau, du passage suivant du *Martyrologe des protestants*, publié en 1588 : « La noble dame, arrivée au lieu du supplice, se tourna vers deux siennes nobles servantes, et se laissa devestir par icelles. Sur cela le bourreau, se mestant à genoux, luy requit humblement luy vouloir pardonner, ce qu'elle fit de bon cœur. Les choses accoustrées, la jeune princesse s'estant jetée à genoux, et ayant la face couverte, s'écria piteusement : « Que feray-ci maintenant? Où est le bloqueau? » Sur cela, sir Bruge, qui ne l'avoit pas quittée, lui mit la main dessus. « Seigneur, » dit-elle, je recommande mon esprit entre » tes mains. » Comme elle proféroit ces paroles, le bourreau, ayant pris sa hache, luy coupa la teste. »

Décrivons maintenant le tableau.

Jane, vêtue d'une jupe de satin blanc, les épaules et les bras nus, les yeux couverts d'un bandeau, est agenouillée devant le fatal *bloqueau*, que semblent chercher ses mains tendues en avant. Le vieux sir Bruge, penché vers elle, la soutient et l'exhorte. Le bourreau, debout, à droite, la main posée sur sa hache, attend que le moment soit venu d'accomplir sa sinistre besogne. Les deux nobles servantes sont à gauche, l'une affais-

sée et comme évanouie, l'autre debout, le visage tourné contre la muraille.

Ce tableau fit sensation au Salon de 1834, où il parut pour la première fois. La plupart des critiques en firent l'éloge. « La *Jane Grey*, dit M. H. Sazerac, est une œuvre toute moderne, conçue avec une vaste intelligence, exécutée avec toutes les ressources d'une brillante palette et d'un savant pinceau. La victime est pleine de jeunesse et de grâce, et sous le bandeau qui le couvre on devine un visage charmant. Le mouvement des bras de Jane, sa main craintive, qui se crispe involontairement en cherchant le *bloqueau*, tout cela parle aux yeux, aux sens, à l'âme, et touche profondément. Le personnage de sir Bruge est d'un caractère simple et tout évangélique. Quant au bourreau, c'est bien là l'expression qu'il doit avoir; c'est bien le sommeil d'une nature épaisse et grossière, l'apathie d'un homme qui, chargé d'une horrible mission, n'y voit que l'accomplissement des devoirs de sa profession. Il est là, acteur principal, et pourtant instrument passif de ce drame lugubre, indifférent à tout ce qui se passe... Il y a pourtant dans cette noble composition deux personnages de trop : ce sont les suivantes. Le peintre n'en a tiré aucun parti... »

Le terrible Gustave Planche a jeté une note discordante au milieu du concert d'éloges qui se produisait en faveur de la *Jane Grey*. Tout en reconnaissant que cette peinture valait mieux, sous le rapport de l'exécution, que les œuvres précédentes de Delaroche, il la critiqua sévèrement sous le triple rapport de la composition poétique, de la traduction pittoresque et de l'originalité des figures et des lignes. Selon lui, l'artiste a exagéré la pâleur de la victime; l'attitude chancelante qu'il a donnée à Jane exprime mal la frayeur et produit une ligne malheureuse; le geste est celui d'une somnambule; le bourreau n'a rien d'original ni de caractéristique; mieux eût valu le représenter agenouillé, tenant sa hache d'une main et demandant pardon à la jeune femme qu'il va frapper; sir Bruge est placé de telle sorte qu'il se compose uniquement d'une tête, d'une main, d'un pied et d'un manteau; l'une des suivantes semble dormir nonchalamment, et sa robe chiffonnée ne recouvre rien; le billot est placé de telle sorte que Jane, en s'inclinant, y poserait tout au plus la partie inférieure de sa poitrine; le fond du tableau est d'un ton gris uniforme; enfin, la composition est imitée trop littéralement d'une *Mort de Marie Stuart*, gravée par Skelton, d'après un dessin d'Opie. « Malgré ses défauts, dit en terminant G. Planche, les figures toutes neuves de M. Delaroche plaisent aux yeux du plus grand nombre; la coquetterie patiente des accessoires, le chatoiement des couleurs, qui, sans être franches et pures, ont au moins pour elles la recherche et la profusion, obtiennent une approbation dont le sens et la cause ne sont pas difficiles à démêler. Quant à la poésie absente, le public ne s'en soucie guère : il s'inquiète fort peu que la *Jane Grey* soit plutôt théâtrale que dramatique. »

Si excessives qu'elles paraissent, ces critiques ne sont pas toutes dénuées de fondement. Le plus grand tort du tableau de Delaroche, à notre avis, est la propreté méticuleuse de l'exécution; tout est neuf et luisant dans cette peinture : les figures, les habits, le billot, et jusqu'à la paille que va rougir le sang de la victime. La brosse du peintre n'a pas laissé échapper le moindre grain de poussière. Cette facture soigneuse refroidit singulièrement la composition.

La *Jane Grey* n'en est pas moins une des œuvres capitales de l'école contemporaine. Elle a été exécutée pour le comte Demidoff, à la vente duquel elle a été acquise, en 1870, au prix énorme de 110,000 fr., par M. Etton, membre du Parlement anglais. A cette même vente a figuré une excellente réduction de ce tableau, qui a été payée 27,000 fr. par M. Agnew. Cette réduction avait été faite par Delaroche pour servir à l'exécution d'une gravure par Mercury.

Parmi les autres compositions qu'a inspirées Jane Grey, nous citerons : *Jane Grey acceptant la couronne d'Angleterre*, tableau de l'Anglais Barker, exposé au Salon de 838; *Jane Grey dans sa prison*, composition de P. de Langer, gravée par P. Lutz; *Jane Grey discutant contre les théologiens*, tableau de M. P.-C. Comte (Salon de 1857); *Jane Grey à la Tour de Londres*, peinture franche et solide de M. William Yeames (Salon de 1869); *Jane Grey et Roger Ascham*, tableau de J.-C. Horsley (Exposition universelle de 1855).

GREY (Zacharie), théologien et littérateur anglais, né en 1687, mort en 1766. Il fit ses études à Cambridge, et devint vicaire de Saint-Giles et de Saint-Pierre dans cette ville. Il consacra toute sa vie à ses travaux littéraires, et à la controverse. Le plus connu des ouvrages auxquels il a attaché son nom est une édition de *Hudibras*, avec des notes et une préface (1744, 2 vol. in-8°). On a encore de lui : *Examen impartial de l'histoire des puritains*, de D. Neal (1736, in-8°); *Supplément d'Hudibras* (1752, in-8°); *Notes historiques et explicatives sur Shakspeare* (1755, 2 vol. in-8°).

GREY (lord Charles HOWICK, comte), homme d'Etat anglais, né à Fallowden (Northumberland) en 1764, mort en 1845. En 1786, il fut élu à la Chambre des communes, et, dès le début de sa carrière politique, il adopta les principes libéraux, dont il fut toute sa vie le défenseur. Il devint promptement un des membres les plus actifs du parti whig. En 1806, à la mort de Pitt, un nouveau ministère fut formé, et lord Grey y entra en qualité de premier lord de l'Amirauté. La même année, Fox ayant succombé à son tour, ce fut le comte Grey qui fut appelé à le remplacer au ministère des affaires étrangères. Son premier acte fut de proposer et de faire adopter la loi qui abolissait l'esclavage. Il subit bientôt après deux échecs qui décidèrent sa retraite : il ne put obtenir l'adhésion du roi au projet de bill pour l'émancipation des catholiques, et il échoua dans les négociations relatives à la conclusion de la paix avec la France. Au mois de mars 1807, il quitta donc le ministère.

Quelques mois après il perdit son père, et hérita, par ce fait, du titre de comte et d'un siége à la Chambre des lords. Dans cette assemblée, lord Grey continua avec une nouvelle énergie la lutte qu'il avait soutenue pendant vingt ans à la Chambre des communes contre les tories. En 1815, il soutint hautement à la Chambre des lords que le peuple français avait le droit de choisir son gouvernement.

En 1821, lorsque la reine Caroline, à son retour d'Italie, eut à subir le second procès scandaleux que lui intentait son mari, devenu George IV, lord Grey se fit remarquer par le courage avec lequel il défendit la malheureuse princesse. En 1822, Canning, converti aux idées libérales, ayant repris le portefeuille des affaires étrangères, n'eut pas d'adversaire plus acharné que lord Grey. On a dit, avec une grande apparence de raison, que cette hostilité du noble lord était inspirée par le dédain qu'il éprouvait pour l'origine toute plébéienne de Canning. Il eut Wellington pour allié très-actif dans cette campagne contre le cabinet. Après la mort de Canning, Wellington, en 1829, devint premier ministre, et offrit un portefeuille à lord Grey, qui refusa. Il voulut, dit-on, garder toute sa liberté d'action pour soutenir à la Chambre des lords le projet proposé par les libéraux en faveur de l'émancipation des catholiques.

Enfin, la révolution française de 1830 eut son contre-coup en Angleterre; le cabinet Wellington se retira. Dans le ministère whig qui arriva aux affaires, lord Grey fut nommé premier lord de la trésorerie. Les affaires de Belgique lui donnèrent une prompte occasion d'affirmer un des principes essentiels de sa politique, celui de la non-intervention. Dans les finances, le comte Grey réalisa des économies en abolissant des sinécures, et en réduisant considérablement les gros traitements des officiers publics.

En 1831, lord Grey organisa un comité formé de lord Russell, lord Durham, sir Graham, lord Duncannon, pour élaborer un projet de réforme électorale. Ce projet de bill, rédigé par lord Russell, amendé par ses collègues et précédé d'un rapport de lord Durham au nom du comité, fut porté à lord Grey, qui alla le présenter au roi à Brighton. Après avoir reçu l'approbation du souverain, lord Grey exigea le secret de tous ceux qui avaient travaillé au projet. Mais les tories avaient la majorité. Lord Grey, pour sauver son projet d'un échec certain, fit prononcer la dissolution du Parlement.

Aux élections générales qui eurent lieu, lord Grey et les partisans de la réforme obtinrent la victoire. Sur 80 membres nommés par les 40 comtés d'Angleterre, 76 reçurent mandat de soutenir le projet. A la Chambre des lords, la résistance fut formidable. Lord Grey, soutenu par lord Brougham, y défendit son plan avec tant d'énergie qu'il triompha. C'est ainsi que s'accomplit pacifiquement, en mai 1832, cette grande révolution politique.

Entouré, dès lors, de la plus grande popularité, lord Grey crut devoir en profiter pour faire adopter toute une série de réformes libérales et administratives. Il fit préparer par un autre comité l'amendement à la loi des pauvres; cette réforme fut acceptée. En 1833, un autre bill fut présenté pour mettre fin aux troubles agraires qui se perpétuaient en Irlande. L'Eglise irlandaise fut ensuite réformée, et le nombre de ses évêques diminué. La même année, le cabinet dirigé par lord Grey eut l'honneur de faire abolir l'esclavage dans les colonies. En 1832 et 1833, il provoqua aussi l'abolition des vieilles lois qui infligeaient la peine de mort pour vol avec effraction, et pour rupture de ban de la part des transportés. Ces améliorations furent continuées après lui. Toutefois, lord Grey sentit bientôt que le mouvement libéral auquel il avait donné l'impulsion échappait à sa direction, et que l'opinion publique allait beaucoup plus vite que ne le comportait son système de réforme graduelle. Il quitta le ministère en 1835. L'avénement de la reine Victoria (1837) appela au pouvoir des hommes nouveaux. Lord Grey avait terminé sa carrière politique; il vécut retiré des affaires. Le comte Grey a eu trois fils : Henri-George, dont nous donnons ci-après la biographie; Charles, qui est devenu général et secrétaire particulier du prince Albert; Frédéric-William, qui est entré dans la marine, et a été nommé lord de l'Amirauté.

GREY (Henri-George, comte), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Howick-House, dans le comté de Northumberland, en 1802. Il porta d'abord le titre de lord Howick, et c'est sous ce nom qu'il fit ses études au collége de la Trinité, à l'université de Cambridge. En 1826, il fut envoyé à la Chambre des communes par le bourg de Winchelsea, et y suivit fidèlement la politique du parti whig. En 1830, il fut élu par le bourg de Higham-Ferrers. Son père étant devenu ministre en 1830, lord Howick fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des colonies. En 1831, après son entrée au cabinet, il dut se présenter de nouveau aux électeurs, et cette fois il fut élu par le comté de Northumberland. En 1832, il épousa l'une des filles de sir J. Copley. Le cabinet poursuivait alors, sous la haute impulsion du comte Grey, père de lord Howick, toute une série de réformes politiques et administratives. Au nombre de ces innovations fut posée, en 1833, la question de l'émancipation des esclaves; lord Stanley rédigea à cet égard un projet que lord Howick n'approuva pas. Ce dernier se retira du ministère des colonies, et passa comme sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Il ne conserva ces nouvelles fonctions que jusqu'en 1834.

Dès l'année suivante, un ministère whig ayant pris la direction des affaires, lord Howick fut nommé ministre de la guerre, et en même temps membre du conseil privé. En 1839, des divergences très-marquées forcèrent lord Howick à se retirer du cabinet. L'année 1841 ramena les élections générales. Il ne fut pas réélu à la Chambre des communes. Cet échec, qu'il attribua à l'influence de Robert Peel, l'irrita vivement contre cet homme d'Etat et contre les tories. Aussi, ayant obtenu des électeurs du comté de Sunderland le mandat que ceux du Northumberland lui avaient refusé, il ne cessa de faire, à la Chambre des communes, une opposition très-ardente au ministère présidé par Robert Peel.

En 1845, la mort de son père le fit hériter du titre de lord Grey et de son siége à la Chambre des lords. L'année suivante, le ministère tory succomba. Dans le nouveau cabinet, présidé par lord Russell, le comte Grey fut appelé à prendre le portefeuille des colonies. On ne saurait nier que le comte Grey ne connût parfaitement le service colonial; mais il eut le malheur de s'engager avec ardeur et de se maintenir avec obstination dans un système d'administration qui souleva des réclamations croissantes. La guerre sanglante engagée contre les Cafres vint ajouter un grief nouveau aux plaintes dont le ministère des colonies était l'objet. L'opinion publique blâma très-vivement le ministre, pour la direction donnée à cette expédition, dont la longue durée et les inutiles cruautés soulevèrent des récriminations énergiques à la Chambre des communes. Lord Palmerston s'attira une impopularité égale à celle de son collègue des colonies, et ils entraînèrent ensemble la chute du cabinet au commencement de 1852. Le premier soin auquel se livra le comte Grey dans sa retraite fut d'écrire et de publier un long mémoire politique, qui, avec les pièces à l'appui, forme deux volumes, et qui est une justification de tous les actes de son ministère. Cet ouvrage a pour titre : *Politique coloniale de lord J. Russell et son administration.*

Lord Aberdeen, lorsqu'il forma son cabinet de transition et de coalition, refusa d'y appeler le comte Grey, quoiqu'il y fît entrer lord Palmerston avec le portefeuille de l'intérieur. Mais, au mois de mars 1855, lorsque lord Palmerston reprit la présidence du conseil, il offrit à lord Grey le portefeuille de la guerre, que la retraite du duc de Newcastle laissait disponible. Le comte Grey refusa, et se sépara complétement de la politique du gouvernement à l'égard de la question d'Orient. Il prononça même à la Chambre des lords un discours très-étendu et très-énergique contre cette guerre, qu'il prétendait injuste et inutile. Depuis cette époque, le comte Grey s'est tenu à l'écart des affaires publiques. En 1860, il proposa à la Chambre des lords la suppression de l'Eglise officielle d'Irlande, et souleva une violente opposition.

GREY (George, baronnet), cousin du précédent, homme d'Etat anglais, né à Gibraltar en 1799, d'un frère du comte Grey qui était officier de marine. Il suivit la fortune politique de son oncle et de son cousin. Après avoir fait ses études à l'université d'Oxford et avoir suivi un cours de droit, il devint membre du barreau, fut élu à la Chambre des communes (1832), puis constamment réélu à chaque nouvelle législature. Il devint sous-secrétaire d'Etat des colonies en 1834, ministre de l'intérieur en 1846, sous lord Russell, et reprit le même portefeuille sous lord Palmerston, en 1855 et en 1861. Il a été depuis nommé membre du conseil privé. Sir George Grey a toujours suivi la même ligne politique que son oncle le comte Grey. — Son fils et l'héritier de son titre, sir George-Henri GREY, né à Londres en 1825, a été écuyer du prince de Galles et capitaine aux grenadiers-gardes.

GREY (Thomas-Philipp, baron GRANTHAM, comte DE), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1781, mort en 1859. Il était d'origine normande. Son père était le second duc de Grantham. Le nom patronymique de la descendance était Robinson; mais Thomas-Philippe de Grantham ayant hérité, en 1816, du titre de comte, que lui laissa une de ses tantes, renonça au nom trop populaire de Robinson, et se fit nommer de Grey. En 1802, il devint colonel de la milice du Yorskshire et entreprit de la discipliner militairement, à l'imitation de l'armée française. En 1831, il fut nommé aide de camp du roi Guillaume IV, et il conserva longtemps ce titre sous la reine Victoria. En 1833, il entra à la Chambre haute, et, malgré la prédominance des libéraux, s'y rangea parmi les tories, sous la discipline de Robert Peel. En 1834, le comte de Grey entra dans le ministère formé par cet homme d'Etat; mais, dès le mois d'avril suivant, le ministère tory cédait la place au cabinet de conciliation formé par lord Melbourne, lord Russell et lord Palmerston.

Au commencement de 1841, Robert Peel ayant renversé de nouveau les whigs et ramené au pouvoir un ministère tory, le comte de Grey fut nommé lord-lieutenant d'Irlande, dans des circonstances très-difficiles. L'agitation irlandaise venait de recommencer plus menaçante que jamais; O'Connell reconstituait l'association populaire qu'il avait formée; la lutte s'engagea de plus en plus vive entre le pouvoir central, que personnifiait le comte de Grey, et les Irlandais; les collisions sanglantes se multipliaient entre les protestants et les populations catholiques de l'Irlande; l'exaltation du pays parvint à son comble. Cet état de choses durait depuis près de trois ans, lorsque le comte de Grey, devenu tout à fait impopulaire, dut donner sa démission (1844). Son départ fit une diversion, et la guerre civile se calma. De Grey fut nommé membre du conseil privé, et sembla considérer dès lors sa carrière active comme terminée. Il s'éloigna des luttes politiques et se consacra à la culture des beaux-arts. Il fonda l'Institut d'architecture et en devint le premier président. C'est sur ses plans que fut construite, dans le comté de Bedford, sa magnifique résidence de Wrest-Parck. Pendant tout le reste de sa vie, il se fit remarquer par les encouragements qu'il donna aux artistes et par son goût comme amateur.

Le seul écrit que le comte de Grey ait laissé est un *Portrait moral et politique de Wellington* (1853, in-8°), ouvrage consciencieux, mais sans originalité.

GREY-ET-RIPON (George-Frédéric-Samuel ROBINSON, vicomte GODERICH, baron GRANTHAM, comte DE), homme d'Etat anglais, neveu du précédent et fils du comte de Ripon, né en 1827. Indépendamment des titres que lui a légués son père, il a hérité de celui de comte de Grey, en 1859, à la mort de son oncle maternel, Thomas-Philipp. Envoyé, lors de sa majorité, à la Chambre des communes par un bourg du Yorkshire, il n'y joua d'abord qu'un rôle fort effacé, y fut réélu, en 1853, par la ville d'Huddersfield, et, quatre ans plus tard, y devint le représentant du West-Riding. Le siége qu'il y occupa en cette qualité avait été illustré par Cobden et par lord Brougham, et obligeait, en quelque sorte, son possesseur : aussi ce dernier se rattacha-t-il immédiatement au parti libéral. A la Chambre des lords, où il siégea à partir de 1859, il se montra fidèle à la ligne de conduite qu'il avait adoptée, et n'imita pas son père, dont toute la carrière politique n'avait été qu'une longue suite d'hésitations. Nommé, la même année, par lord Palmerston, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, il passa peu après, avec le même titre, au ministère des colonies, succéda, en 1863, à sir George Cornwall Levis, comme ministre de la guerre, et conserva ces importantes fonctions dans le nouveau cabinet de lord Russell. En février 1866, il fut nommé secrétaire d'Etat pour l'Inde et président du conseil de l'Inde, fonctions qu'il a quittées, en 1868, pour devenir président du conseil privé, dans le cabinet Gladstone.

Le premier acte de ce cabinet fut de signer une note très-énergique pour inviter la Grèce (et indirectement la Russie) à cesser les excitations à l'insurrection crétoise et à respecter les droits de la Turquie. Cette note fut signifiée de concert avec la France et l'Autriche; sous le cabinet précédent, lord Stanley avait suivi, sur la même question, une marche directement opposée.

GREY (John), général anglais, né en 1785, mort en 1856. Il servit sous Wellington en Espagne et à Waterloo, reçut ensuite un commandement dans les Indes, devint major général en 1838, battit, près de Punniar (28 décembre 1843), avec 2,000 hommes seulement, une armée de 12,000 Mahrattes et contribua puissamment par cette victoire à la soumission de ce peuple. En 1850, il fut nommé général en chef de l'armée de Bombay; mais il dut prendre sa retraite deux ans plus tard, à la suite d'une attaque d'apoplexie.

GREY (George), administrateur anglais, né en 1812, peu de temps après la mort de son père, qui avait été tué à la bataille de Badajoz. Il fut élevé à l'école militaire de Sandhurst, entra, en 1829, dans l'armée anglaise et y parvint au grade de capitaine. De 1837 à 1839, il fit, dans l'intérieur de l'Australie, un voyage d'exploration, dont il a consigné les résultats dans son *Journal de deux expéditions de découverte dans le nord-ouest et dans l'ouest de l'Australie* (Londres, 1841, 2 vol.). Nommé successivement gouverneur de l'Australie (1841) et de la Nouvelle-Zélande (1845), il sut, par l'énergie de ses mesures, forcer à la soumission les indigènes de cette dernière colonie. De retour en Angleterre, il y pu-

blia son intéressante *Mythologie polynésienne* (Londres, 1855). Il s'était rendu, en 1854, comme gouverneur, au Cap de Bonne-Espérance, poste qu'il quitta en 1861, pour redevenir gouverneur de la Nouvelle-Zélande, où l'on espérait que, par son expérience et sa connaissance des lieux, il réussirait à mettre un terme aux luttes qui venaient de s'élever de nouveau entre les Anglais et les Maoris. Avant de quitter l'Afrique (janvier 1862), il fit don à la ville du Cap de sa précieuse collection de livres et de manuscrits, dont le catalogue a été publié par l'érudit allemand Bleck, sous ce titre : *Bibliothèque de sir George Grey* (Le Cap, 1858).

GREY-ABBEY, village et paroisse d'Irlande, comté de Down, à 26 kilom. N.-E. de Down-Patrick, sur la côte orientale du lac de Strangford; 3,650 hab. Ce village doit son nom aux belles ruines d'un monastère fondé en 1192 par la femme de Jean de Courcey.

GREZ-EN-BOUÈRE, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Château-Gontier; pop. aggl., 692 hab. — pop. tot., 1,757 hab. Carrières de marbre; fours à chaux; tuileries, poteries, moulins à huile et à blé.

GRÉZES, village et commune de France (Lozère), cant., arrond. et à 7 kilom. de Marvejols; 459 hab. Ancien chef-lieu de la vicomté du Gévaudan. Grotte renfermant de magnifiques congélations. Vestiges d'anciennes fortifications.

GRIANOT ou **GRIANNEAU** s. m. (gri-a-nô). Ornith. Nom vulgaire du petit tétras ou coq de bruyère.

GRIAS s. m. (gri-ass). Bot. Genre d'arbres, de la famille des guttifères, dont l'espèce type croît à la Jamaïque.

— **Encycl.** Le *grias* est un grand arbre, dont le port rappelle un peu celui des palmiers; sa tige, nue dans une grande partie de sa longueur, se divise au sommet en rameaux portant des feuilles longues de 1 mètre sur une largeur proportionnée. Les fleurs naissent éparses sur le vieux bois et même sur le tronc; elles ont un calice à quatre divisions; une corolle à quatre pétales, d'un jaune pâle; l'ovaire est surmonté d'un stigmate sessile, à quatre branches en croix. Le fruit est un drupe marqué de huit sillons, couronné par le calice persistant, et renfermant un noyau globuleux. Cet arbre croît à la Jamaïque; on mange ses fruits, vulgairement nommés *poires d'anchois;* on en fait aussi des confitures, qu'on exporte jusqu'en Europe, où l'arbre lui-même ne se trouve que dans les serres des jardins botaniques.

GRIAZOVETZ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 46 kilom. S.-E. de Vologda, ch.-l. de cercle, sur la rivière de son nom; 2,500 hab. Teintureries de toiles; forges de fer et de cuivre.

GRIBANE s. f. (gri-ba-ne). Mar. Barque à fond plat, dont on fait usage dans les estuaires de la Somme et de la Seine.

GRIBEAUVAL (Jean-Baptiste VAQUETTE DE), général français, né à Amiens le 15 septembre 1715, mort à Paris le 9 mai 1789. Il entra comme volontaire dans le régiment de Royal-Artillerie, où il fut nommé officier pointeur en 1735. Il passa ensuite dans le corps des mineurs, et fut chargé par le comte d'Argenson d'aller examiner le système des pièces légères attachées aux régiments d'infanterie prussienne. Gribeauval rédigea un rapport clair et succinct, non-seulement sur l'objet spécial de sa mission, mais encore sur les places fortes qu'il avait visitées et sur l'état des frontières. En 1757, Marie-Thérèse ayant exprimé le désir d'avoir des officiers français, Gribeauval s'engagea au service de l'Autriche. Il était alors lieutenant-colonel. Grâce au comte de Broglie, ambassadeur à Vienne, il fut promu au grade de général de bataille commandant le génie, l'artillerie et les mineurs, pendant la guerre de Sept ans. En cette qualité, on l'envoya faire le siége de Glatz, qui était considérée comme la clef de la Silésie. Gribeauval dirigea toutes les opérations, et parvint à se rendre maître de la ville assiégée. Sous les ordres du comte de Guasco, il marcha ensuite sur Schweidnitz, qui était assiégée par Frédéric II. Gribeauval avait sous ses ordres 11,000 soldats déterminés. Au bout d'un mois, Frédéric n'était pas plus avancé qu'au premier jour, et il convenait dans ses lettres qu'il était obligé d'employer dix semaines à reprendre une place qu'il avait perdue en deux heures. Schweidnitz, en effet, était une forteresse délabrée, que les Autrichiens avait prise l'année précédente, après un siége de deux jours et deux heures d'assaut. De son côté, le général Tauzien, qui dirigeait le siége, mandait à son souverain : « Je vous avais promis de vous rendre maître de Schweidnitz en moins de douze jours; mais je ne savais pas que j'aurais affaire à ce diable de Gribeauval; je demande encore douze jours à Votre Majesté. » L'armée prussienne allait être contrainte de lever le siége, lorsqu'une grenade perdue tomba sur un magasin à poudre et causa une telle explosion qu'un bastion entier du fort Javernick en fut renversé. Cet événement décida de la capitulation. Gribeauval, fait prisonnier de guerre, fut amené devant le roi de Prusse, qui, d'abord, refusa de le voir, mais, bientôt après, finit par l'admettre à sa table, ainsi que le vaillant Guasco. Marie-Thérèse récompensa les services de Gribeauval en le nommant grand-croix de son ordre et feld-maréchal lieutenant. Mais le duc de Choiseul le rappela en France, où Gribeauval fut nommé maréchal de camp en 1762, inspecteur d'artillerie en 1764, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et lieutenant général en 1765, enfin, en 1776, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et premier inspecteur de l'artillerie.

On doit à Gribeauval des réformes importantes, des perfectionnements dans la fonte des canons et l'organisation de l'artillerie légère, qui rendit de si grands services pendant les guerres de la Révolution. Mais ce qui a fait surtout sa réputation, c'est la réforme totale qu'il a introduite dans l'artillerie. Il y préluda par une longue série de modifications dans les pièces, les affûts, les attelages, les caissons. Il s'attacha ensuite à réaliser une amélioration capitale, par l'adoption de types définis et uniformes, qui ont été conservés jusqu'à Napoléon et repris par la Restauration. Les calibres adoptés par Gribeauval, après de nombreuses modifications apportées dans la construction des pièces, furent les suivants : canons de 4, de 8, de 12 et obusiers de 6 pour l'artillerie de campagne; canons de 8, de 12, de 16, de 24, obusiers de 8, mortiers de 8, de 10, de 12, pierriers de 15, pour l'artillerie de siége. Pour atteindre à l'uniformité désirable, Gribeauval dut remanier complétement la fabrication et l'administration des ateliers de l'Etat. En un mot, il renouvela de fond en comble tout le service de l'artillerie. Les résultats des travaux de Gribeauval ont paru sous ce titre : *Tables des constructions des principaux attirails de l'artillerie* (1792, 3 vol. in-fol.), ouvrage imprimé aux frais de l'Etat et tiré seulement à 125 exemplaires, afin que l'étranger ne pût profiter des découvertes qu'il renfermait. Un exemplaire appartenant au général Pommereul s'est vendu 2,000 francs.

L'artillerie s'honore du nom de Gribeauval, comme le génie de celui de Vauban.

GRIBLETTE s. f. (gri-blè-te). Art culin. Mince morceau de viande enveloppé de petites tranches de lard, qu'on fait rôtir sur le gril.

GRIBOYEDOFF (Alexandre-Sergejewitch), diplomate et écrivain dramatique russe, né à Moscou en 1795, mort assassiné à Téhéran en 1829. Il était d'origine polonaise, et termina ses études à l'université de Moscou. En 1816, il prit du service dans l'armée; mais sa santé délicate le força d'abandonner la carrière des armes, et il entra dans la diplomatie. Tout jeune encore, il avait écrit quelques comédies de salon, et, en 1815, il débuta sur une scène véritable, à Pétersbourg, par une pièce qui obtint un grand succès, les *Jeunes mariés.* Il donna ensuite, avec la collaboration de MM. Schakowski et Chucielnicki, une autre comédie, la *Famille* (1818), et traduisit en russe les *Fausses infidélités*, de Barthe, qui réussirent. En 1823, les *Ressources de l'esprit dans le malheur*, jouées sous le voile de l'anonyme, eurent une grande vogue dans la haute société, qui se plut à en apprendre par cœur les principaux passages. Griboyedoff était en voie d'acquérir la célébrité lorsque eut lieu la catastrophe qui lui coûta la vie. Envoyé d'abord à Tiflis comme secrétaire de la légation russe dans le Caucase, il fut le principal agent du traité conclu, en 1827, entre le czar et Abbas-Mirshah, à Turkmanerajsk. A la suite de ce succès diplomatique, le czar le nomma ministre plénipotentiaire à Téhéran. Dans des troubles causés par les Arméniens, Griboyedoff crut devoir montrer de la vigueur; il fit arrêter deux femmes, qui parvinrent à s'évader et suscitèrent une émeute, dans laquelle, le premier jour, les rebelles laissèrent plusieurs d'entre eux sur le carreau. Le lendemain, la légation russe fut assaillie par 25,000 ou 30,000 musulmans, ameutés contre ce qu'ils appelaient les « infidèles moscovites, » et le ministre plénipotentiaire fut massacré avec toute sa maison. Son secrétaire seul échappa comme par miracle.

GRIBOUILLAGE s. m. (gri-bou-lla-je; *ll* mll. — rad. *gribouiller*). Fam. Mauvaise peinture, mauvais dessin, écriture mal formée, qui n'est pas lisible.

GRIBOUILLE s. m. (gri-bou-lle; *ll* mll.). Autrefois, Vendeur de bagatelles, de bric-à-brac. L'existence de ce sens est contestée. ‖ S'emploie le plus souvent comme nom propre, et Gribouille est alors un type de sottise, d'imbécillité, qui pousse l'inconséquence jusqu'à se jéter dans l'eau crainte de la pluie : *Le pauvre mari, diplomate et jaloux, ne voit pas le danger où il est réellement, et précipite, par ses maladresses dignes de* GRIBOUILLE, *ce qu'il voudrait conjurer à tout prix.* (Le Constitutionnel.)

GRIBOUILLÉ, ÉE (gri-bou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Gribouiller. Barbouillé, griffonné : *Papier* GRIBOUILLÉ.

GRIBOUILLER v. a. ou tr. (gri-bou-llé; *ll* mll. — Grandgagnage rapporte ce mot au hollandais *krabbelen*, griffonner, de *krabben*, gratter, même radical que l'ancien haut allement *graban*, creuser, ancien slave *grepsti*, grec *graphein*, creuser, écrire, latin *scrobs*, fosse, *scribere*, écrire, savoir le sancrit *grabh*, creuser). Fam. Couvrir de gribouillages : GRIBOUILLER *les murs.* GRIBOUILLER *du papier.*

GRIBOUILLETTE s. f. (gri-bou-llè-te; *ll* mll.). Jeu consistant à jeter un objet au milieu d'enfants qui cherchent à s'en saisir : *Jeter des noix à la* GRIBOUILLETTE.

GRIBOURI s. m. (gri-bou-ri). Entom. Espèce de coléoptères du genre cryptocéphale; s'emploie aussi comme syn. de CRYPTOCÉPHALE : *La larve du* GRIBOURI *de la vigne est celle qui fait le plus de tort.* (V. de Bomare.) *Le* GRIBOURI *soyeux vit aux dépens du saule* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *gribouris* sont des insectes courts, ramassés, cylindriques; leur tête est verticale, plate en dessous, et tellement enfoncée dans le corselet que le corps paraît comme tronqué dans cet endroit; les antennes, filiformes, écartées à leur insertion, égalent la moitié environ de la longueur du corps; les mandibules sont courtes, tranchantes, et les tarses filiformes; les pattes sont de grandeur moyenne, et l'avant-dernier article des tarses est bilobé. Les larves sont des vers ovoïdes, à six pattes, munis de fortes mâchoires. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, dont un tiers environ se trouve en Europe. Leurs mœurs présentent quelques particularités assez intéressantes. Les larves sont lentes à se mouvoir, et vivent sur les bourgeons et les feuilles des végétaux, qu'elles macèrent plutôt qu'elles ne les coupent. Les insectes parfaits vivent de la même manière. Lourds dans leurs mouvements, ils n'ont guère de moyens de défense. Au moindre danger, ils contractent leurs pattes et leurs antennes, se laissent tomber à terre et contrefont les morts; ils échappent ainsi à la vue, malgré les couleurs brillantes dont ils sont ornés. Le *gribouri* soyeux surtout est un fort joli insecte, d'un vert bleuâtre. Cette espèce et quelques autres vivent sur les noisetiers. Les *gribouris* ne causent à l'agriculture que des pertes insignifiantes. Les insectes nuisibles connus sous ce nom, entre autres le *gribouri* de la vigne ou coupe-bourgeons, appartiennent au genre eumolpe.

GRICOURT (Raphaël-Charles-Emmanuel, marquis DE), homme politique français, né à Paris en 1814. Il fut, en 1836, un des auteurs de l'échauffourée de Strasbourg, marcha à côté de Louis-Napoléon, portant l'aigle impérial, et vêtu d'un uniforme d'officier d'état-major. Traduit devant la cour d'assises du Bas-Rhin, il fut acquitté. Après le rétablissement de l'Empire, il fut fait chambellan, officier de la Légion d'honneur, enfin sénateur (1863).

GRIDOUR, géante scandinave, qui eut, de son union avec Odin, Widar, le dieu silencieux.

GRIEBNER (Michel-Henri), jurisconsulte allemand, né à Leipzig en 1682, mort en 1734. D'abord professeur de droit romain à Wittemberg, il devint ensuite conseiller de justice et archiviste à Dresde (1717), puis fut appelé à une chaire de droit à Leipzig (1726). Griebner a publié un assez grand nombre d'ouvrages et de dissertations, dont les plus remarquables sont : *Principiorum jurisprudentia naturalis libri quatuor* (Wittemberg, 1710, in-8°), plusieurs fois réimprimé; *De repetitione tormentorum confesso infitiante* (Wittemberg, 1714), sur la torture; *De terris juris saxonici* (Wittemberg, 1711, in-4°); *Principia processus judiciarii* (Halle, 1714); *Opuscula juris publici selecta* (Leipzig, 1722); *Principia jurisprudentiæ privatæ illustris* (Gœttingue, 1736, in-8°).

GRIEF, GRIÈVE adj. (griêf, griè-ve — lat. *gravis*, pesant, fâcheux). Grand, important, considérable, en mauvaise part : GRIÈVE *maladie.* GRIÈVE *peine. Faute* GRIÈVE.

— s. m. Dommage que l'on reçoit, tort que l'on subit, sujet de plainte : *Se plaindre de plusieurs* GRIEFS. *Redresser les* GRIEFS. *Exposer ses* GRIEFS. *Tout journal libre est un poteau sur lequel chaque citoyen peut afficher sa réclamation, ses* GRIEFS*; pas de poteau, pas de liberté.* (E. Texier.) *J'aime mieux les* GRIEFS *qui parlent que ceux qui se taisent et qui s'aigrissent.* (Prévost-Paradol.)

— s. m. pl. Pratiq. Ecritures au moyen desquelles on expose en quoi l'on se trouve lésé par un jugement dont on appelle : *Donner des* GRIEFS. GRIEFS *et contredits. Réponse à* GRIEFS. GRIEFS *d'appel.*

— **Syn. Grief, grave.** V. GRAVE.

GRIEL s. m. (gri-èl). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, tribu des quillaiées, dont les diverses espèces croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On l'appelle aussi GRIELON.

GRIEPENKERL (Robert), écrivain et poëte allemand, né à Hofwyl, canton de Berne, en 1810, mort en 1868. Il fit ses études à l'université de Brunswick, et fut nommé professeur de littérature à l'Ecole des cadets de cette ville. On a de lui : la *Fête musicale* ou les *Partisans de Beethoven* (Leipzig, 1838); le *Chevalier Berlioz à Brunswick* (1843); l'*Opéra de notre temps* (Leipzig, 1847), où la musique allemande est accusée de matérialisme; le *Génie artistique de la littérature allemande dans le dernier siècle* (Leipzig, 1846). Il a fait également représenter des drames : *Maximilien Robespierre* (1851); les *Girondins* (1852); *Sainte-Hélène* (1862), qui ont obtenu un succès complet et mérité, en Allemagne, et des comédies, entre autres : *l'Idéal et la réalité* (Weimar, 1855); *Au sein d'un profond repos* (1861). Enfin on lui doit des traductions d'*Œdipe roi* et d'*Antigone*, de Sophocle, etc.

GRIERSON (Constantia), femme savante irlandaise, née à Kilkenny en 1706, morte en 1733. Elle appartenait à une famille pauvre, qui ne lui fit donner qu'une modeste instruction. Mais, passionnée pour l'étude, la jeune fille apprit, presque sans secours étrangers, le grec, le latin, un peu d'hébreu, la théologie, la philosophie, la jurisprudence et les sciences. Elle épousa un imprimeur de Dublin, George Grierson, à qui elle fit obtenir un brevet d'imprimeur royal. On a d'elle, outre de bonnes éditions de *Térence* et de *Tacite*, des poésies anglaises, insérées dans divers recueils, notamment dans le *Recueil de poésies* de Mary Barber.

GRIES (Jean-Thierry), littérateur allemand, né à Hambourg en 1776, mort en 1842. Il se rendit à Iéna pour y étudier la jurisprudence, entra en relation avec Schiller, Gœthe, Wieland, Herder, etc., publia, dans l'*Almanach des Muses*, un poëme intitulé : *Phaéton*, en 1798, puis exerça successivement la profession d'avocat à Wetzlar, Vienne et Ratisbonne. Par la suite, il reçut du grand-duc de Saxe-Weimar le titre de conseiller de la cour. On a de Gries de nombreuses traductions, dont les plus remarquables sont celles de la *Jérusalem délivrée* du Tasse (Iéna, 1800-1803, 2 vol.), du *Roland furieux* de l'Arioste (Iéna, 1804, 4 vol.), des *Comédies* de Calderon (Berlin, 1815-1826, 7 vol.), du *Roland amoureux* de Bojardo (1835-1837, 3 vol.). Citons enfin de lui : *Poëmes et traductions poétiques* (1829).

GRIESBACH, village du grand-duché de Bade, entre des montagnes couronnées de bois. Etablissement de bains entouré de magnifiques jardins. Eau froide, carbonatée, calcaire, ferrugineuse, gazeuse, émergeant par deux sources : la Trinkquelle (buvette), et la Badequelle (source des bains), qui débitent ensemble, en vingt-quatre heures, 60,000 hectolitres. L'eau de Griesbach, qui s'emploie en boisson, en bains et en douches, agit puissamment, à cause de ses grandes propriétés ferrugineuses, sur l'hématose; elle est astringente, tonique et excitante.

GRIESBACH (Jean-Jacques), théologien protestant et critique biblique, né à Buzbach (Hesse-Darmstadt) en 1745, mort à Iéna en 1812. Jeune encore et déjà très-savant, il conçut le projet de reviser le texte sacré, et, dans ce but, entreprit des voyages à travers l'Allemagne, la Hollande, la France et l'Angleterre, voulant voir, consulter et comparer entre eux les manuscrits du Nouveau Testament. Nommé professeur à Halle en 1773, puis à Iéna, il réalisa son projet, et donna une révision du texte du Nouveau Testament, qui est encore la plus estimée. Il faut citer encore de lui : *Dissertatio de codicibus quatuor Evangeliorum origenianis* (Halle, 1771, in-4°); *Symbolæ criticæ ad supplendas et corrigendas varias Nov. Test. lectiones* (Halle, 1785-1793, 2 vol. in-8°); *Commentarius criticus in textum græcum Novi Testamenti* (Iéna, 1798-1811, 2 vol. in-8°); *Dissertatio de fide historica, ex ipsa rerum quæ narrantur natura judicanda* (1764, in-4°); *Synopsis Evangeliorum Matthæi, Marci et Lucæ, etc.* (Halle, 1774-1775, 2e part., in-8°). Un de ses meilleurs ouvrages est son *Introduction à l'étude de la dogmatique populaire* (Iéna, 1785, in-8°), plusieurs fois réimprimé. Griesbach exerça une influence considérable sur le mouvement théologique de son temps, ce qu'il dut à la modestie de ses vues, non moins qu'à son immense savoir.

GRIÉSEBACHIE s. f. (grié-ze-ba-chî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des éricées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

GRIESINGER (Jean-Burchard), prédicateur protestant, né à Worms en 1638, mort en 1701. Il devint aveugle à l'âge de trois ans, et ce ne fut qu'à dix-neuf ans qu'il se mit à l'étude. Il fréquenta les universités de Strasbourg et d'Iéna, fit des progrès rapides, et fut nommé professeur de philosophie dans cette dernière ville. En 1683, il se rendit à Kœnigsberg, où il se fit remarquer comme professeur et surtout comme prédicateur. Sa devise était :

Tertius annus erat qui me privabat ocellis,
Sed mea lux Jesu semper abunde fuit.

On a de lui : *Disputatio de conceptu quidditativo immutabilitatis Dei; De genuina nominis tetragrammati lectione.* Griesenger savait sept langues.

GRIESINGER (Georges-Frédéric), théologien allemand, né en 1734, mort à Stuttgard en 1828. Il fit ses études à Tubingue, et fut nommé prédicateur à Stuttgard. On a de lui, en allemand : *Introduction aux écrits du Nouveau Testament* (Stuttgard, 1799, in-8°); *De l'authenticité des écrits de l'Ancien Testament* (Stuttgard, 1804, in-8°); *Nouvelle traduction de la Bible, faite par différents auteurs* (Stuttgard, 1814, 2 vol. grand in-8°); et en latin : *Theologia dogmatica* (Stuttgard, 1825, in-8°); *Initia theologiæ moralis* (Stuttgard, 1826, in-8°).

GRIÈVEMENT adv. (gri-è-ve-man — rad.

grief). D'une manière griève : *Etre* GRIÈVEMENT *blessé. Offenser, injurier, insulter* GRIÈVEMENT. *On peut, par la seule attention qu'on donne à la médisance, pécher très-*GRIÈVEMENT. (Bourdal.)

GRIF s. f. (griff). Métrol. Monnaie de compte de Moscou, valant environ 0 fr. 46. ‖ On dit aussi GRIVE s. f.

GRIFFADE s. f. (gri-fa-de — rad. *griffe*). Coup de griffe : *Recevoir une* GRIFFADE *d'un chat, d'un faucon. Se donner des* GRIFFADES.

GRIFFARD s. m. (gri-far — rad. *griffe*). Ornith. Nom vulgaire de l'aigle armé.

GRIFFE s. f. (gri-fe — Ce mot peut être considéré en français comme la clef d'une série de termes fort nombreux, *griffe, griffon, griffonner, gripper, agripper, grippe, grappin, grappe, cramponner, grimper, gravir, agrafe, agrafer, crabe*, etc., reliés tous, malgré leurs formes disparates, par une signification commune et primitive, qui est celle de cramponner, saisir, etc. Le mot *griffe* est d'origine germanique. L'ancien haut allemand a *chrafo, krapho*, croc, crochet, griffe, *grifan*, saisir, grimper; le gothique *greipan*, l'anglo-saxon *gripan*, même sens; l'ancien allemand *grifen*, l'allemand moderne *greifen* crampe, crampon; l'islandais *greiba*, l'anglais *to gripe*, cramponner; le danois *gribe*, crampe; le suédois *gripa*, le hollandais *grirpen*, etc. Cette même racine se retrouve aussi avec des sens tout à fait analogues, et sous des formes qui se rapprochent singulièrement de certains mots français, dans les idiomes celtiques : en breton *kraf*, saisie; *kraban*, ongle, griffe; comparez le français *crabe; krapa*, accrocher, grimper; *krap*, comparez *grappin*, crampon; en irlandais *gribh*, *crup*, griffe, doigt; en écossais *grap*, gravir, grimper; en gallois *crap, craf, grabiniaw, crapiaro*, etc. Cette racine féconde a fourni aussi aux langues néolatines proprement dites de nombreuses expressions qu'il serait trop long d'énumérer ici; nous nous contenterons de citer l'italien *grifone, grifagno*, griffon; *grappino*, grappin, etc., et l'espagnol *grapon*, crampon). Ongle crochu et pointu de certains animaux; patte armée de griffes : *Donner un coup de* GRIFFE. *Saisir avec les* GRIFFES. *Aristote avait remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des* GRIFFES *aucun n'allait en troupes.* (Buff.)

> Grippeminaud, le bon apôtre,
> Jetant des deux côtés la *griffe* en même temps,
> Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
> LA FONTAINE.

‖ On donne aussi des griffes au diable : *On connaît le diable à ses* GRIFFES. (Oudin.)

— Fig. Instrument de malignité, servant à déchirer la réputation : *Donner un coup de* GRIFFE *à quelqu'un. On appelle bel esprit celui qui n'est pas bon; le bel esprit consiste à décocher des coups de* GRIFFE. (A. Karr.) ‖ Pouvoir dur ou injuste; rapacité à laquelle il est difficile de se soustraire : *Etre sous la* GRIFFE *de quelqu'un. S'échapper de la* GRIFFE *de quelqu'un. Se tirer des* GRIFFES, *d'entre les* GRIFFES *de quelqu'un. Eviter de tomber entre les* GRIFFES *de la justice.*

— Particulièrem. Empreinte imitant la signature d'une personne : *Ouvrage revêtu de la* GRIFFE *de l'éditeur, de l'auteur.* ‖ Instrument au moyen duquel on fait cette empreinte : *Faire faire sa* GRIFFE. ‖ Signes caractéristiques qui font reconnaître qu'un ouvrage est de tel écrivain ou de tel artiste : *Dans les plus mauvais ouvrages d'un écrivain de génie, on reconnaît encore sa* GRIFFE.

— Archit. Appendice ajouté à la base des colonnes pendant le moyen âge.

— Techn. Tenaille dont se sert le doreur pour tenir le bouton métallique qu'il veut dorer. ‖ Instrument à cinq pointes, au moyen duquel le graveur en musique marque les extrémités des portées. ‖ Outil de serrurier, qui sert à cintrer le fer, et qui est une barre de fer, plus ou moins longue, à chaque extrémité de laquelle se trouve un tenon très-saillant et de forme carrée. ‖ Outil de serrurier servant à tracer les pannetons des clefs. ‖ Machine qui sert à soulever et à peser les barres de fer. ‖ Morceau de bois muni de deux crochets, servant à maintenir un outil de tourneur. ‖ Crochet que les essayeurs d'étain placent sur les lingots. ‖ Chaussure munie de crampons, qui s'attache à la jambe avec des courroies. ‖ Ensemble des lames qui, dans certains métiers à tisser, notamment dans le métier Jacquard, servent à élever des crochets. ‖ Sorte d'encaissement mobile qui renferme ces lames. ‖ Outil de tapissier, servant à tenir tendus les gros tapis. ‖ *Ouvrages à griffes*, Bijoux en pierres fausses, dont les pierres ne sont retenues que par des sortes de dents courbées.

— Comm. *Griffe d'ours*, Espèce de cendre gravelée. ‖ *Griffes de girofle*, Clous de girofle qui ont perdu le bouton à fleur, retenu ordinairement entre les sépales du calice.

— Administr. *Griffe d'oblitération*, Instrument qui sert à oblitérer les timbres mobiles.

— Arboric. Crochet que le jardinier s'attache aux jambes, quand il veut grimper sur les arbres : *Les* GRIFFES *mutilent la tige, en y laissant des plaies contuses, toujours funestes aux arbres.* (Du Breuil.)

— Hortic. Nom donné, à cause de leur forme, aux rhizomes ou racines de certaines plantes, telles que les anémones, les renoncules, les asperges, etc. ‖ Nom donné aux crampons et même aux vrilles de certaines plantes grimpantes, telles que le lierre, les bignones, la vigne, etc.

— Moll. *Griffe du diable*, Nom vulgaire de quelques coquilles univalves du genre ptérocère, à digitations recourbées.

— **Encycl.** Jurispr. On se sert quelquefois d'une *griffe* pour tenir lieu de signature, par exemple, sur des prospectus et sur des circulaires. Certains commerçants se contentent même de mettre leur *griffe* au bas des effets remis à leurs débiteurs. « C'est là un abus, dit M. Maurice Block, qu'on ne saurait trop blâmer; il est bien certain, néanmoins, que cette *griffe* doit valoir libération; car on doit interpréter les titres en faveur du débiteur, à moins pourtant que la *griffe* n'ait été mise par le débiteur. La *griffe* mise sur les prospectus et sur les circulaires tient lieu de signature. Les libraires la mettent quelquefois au commencement de chaque exemplaire d'un ouvrage, pour constater leur propriété. » Tous les actes originaux, toutes les lettres d'un préfet doivent être signés de sa main; l'usage de la *griffe* est interdit en ce cas. Rolland de Villargues est d'avis que cette espèce de signature est sans conséquence, qu'une *griffe* ne saurait tenir lieu de la signature réelle d'un acte. La *griffe* présente, en effet, de graves dangers; elle peut être imitée facilement ou être apposée par des employés subalternes non autorisés à s'en servir.

GRIFFE adj. (gri-fe). Qui est né d'un nègre ou d'une négresse et d'un ancien habitant des îles Caraïbes : *Des colons* GRIFFES.

— Substantiv. : *Un* GRIFFE. *Une* GRIFFE. *Les* GRIFFES *sont d'une nuance plus claire que les mulâtres.* (Compl. de l'Acad.) *On ne voit sur la scène que nègres, mulâtres, quarterons, métis,* GRIFFES *et autres variétés de bois d'ébène.* (Th. Gaut.)

GRIFFÉ, ÉE (gri-fé) part. passé du v. Griffer. Qui a reçu un coup de griffe : *Personne* GRIFFÉE *par un chat.*

GRIFFENFELD (Pierre SCHUHMACHER DE), grand chancelier de Danemark, fils d'un marchand de vin, né à Copenhague en 1635, mort en 1699. Il fut bibliothécaire de Frédéric III, rédigea la *loi royale* de 1660, qui servit à consolider la monarchie danoise, eut un pouvoir sans bornes sous Christian V, qui l'anoblit et le fit grand chancelier (1670); mais, en butte à la haine des grands, dont il avait attaqué les priviléges, il se vit condamner à mort pour crime de haute trahison (1676). Il échappa au supplice par la protection du souverain, et subit une captivité de vingt-trois ans. Il venait d'être rendu à la liberté lorsqu'il mourut.

GRIFFER v. a. ou tr. (gri-fé — rad. *griffe*). Donner un coup de griffe ou un coup d'ongle à : *Le chat le plus doux peut* GRIFFER *un enfant. Un enfant qui* GRIFFE *ses camarades doit être puni.*

Se griffer v. pr. Entamer sa propre peau avec ses ongles : *Cet enfant* SE GRIFFE *lorsqu'il est en colère.*

— Se déchirer l'un l'autre avec les ongles : *Les femmes qui se battent ne manquent guère de* SE GRIFFER.

GRIFFET s. m. (gri-fè — dimin. de *griffe*). Ornith. Nom vulgaire du martinet noir, en Champagne.

GRIFFET (Henri), jésuite, littérateur et historien français, né à Moulins en 1698, mort à Bruxelles en 1771. Il suppléa le P. Porée dans la chaire de belles-lettres au collége Louis-le-Grand, devint ensuite confesseur à la Bastille, et obtint plus tard le titre de prédicateur du roi, bien qu'il n'eût eu jusqu'alors que peu de succès dans la chaire sacrée. Après la suppression de son ordre en France, il se retira à Bruxelles. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Histoire du règne de Louis XIII* (1758, 2 vol. in-4°); *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire* (Liége, 1769); *Insuffisance de la religion naturelle* (1770); *Recueil de lettres pour servir à l'histoire militaire du règne de Louis XIV* (1761-1764, 8 vol. in-12); une édition de l'*Histoire de France* du P. Daniel (1755-1758, 17 vol. in-4°), augmentée de l'*Histoire de Louis XIII* et du *Journal du règne de Louis XIV*, et enrichie de dissertations d'un grand intérêt, etc.

GRIFFET DE LA BEAUME (Antoine-Gilbert), traducteur français, neveu du précédent, né à Moulins en 1756, mort en 1805. Il a travaillé au *Mercure de France* et à d'autres journaux littéraires, et a donné un grand nombre de traductions d'ouvrages anglais et allemands, parmi lesquelles nous citerons : *Sermons de Sterne* (1786, in-12); *Ossian* (1788); le *Sens commun*, de Th. Paine (1790, in-8°); *Histoire des Suisses*, de J. Muller (1797, vol. II à VIII); *Recherches asiatiques*, de la Socié de Calcutta (1805, 2 vol. in-8°), etc. — Son frère, Charles GRIFFET DE LA BEAUME, économiste, né à Moulins en 1758, mort à Nice en 1800. Il fut ingénieur en chef du département des Alpes-Maritimes. Il a publié : *Théorie et pratique des annuités décrétées par l'Assemblée nationale de France* (Paris, 1791, in-8°).

GRIFFI (Léonard), prélat et poëte italien, né à Milan en 1437, mort à Rome en 1485. Il fut successivement secrétaire du pape Sixte IV, évêque de Gubbio (1478) et archevêque de Bénévent (1482). La bibliothèque Ambrosienne de Milan possède les poésies inédites de Griffi. Un petit poëme de lui, en vers hexamètres remarquables par l'harmonie et l'élégance, a été inséré dans les *Scriptores rerum italicarum* de Muratori.

GRIFFIER (Jean), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1636, mort en 1718. Il était issu de parents fort pauvres. D'abord apprenti charpentier, puis ouvrier dans une fabrique de carreaux de faïence, il finit par se faire admettre dans l'atelier de Rogman, peintre d'un certain mérite. C'est alors qu'il entra en relations avec Rembrandt, Ruysdaël, Van de Welde, dont les conseils lui furent extrêmement profitables. Dès qu'il fut initié aux procédés matériels de l'art, Griffier ne consulta plus que la nature; il s'adonna entièrement au paysage, qu'il anima de figures bien réussies; il reproduisit de préférence les bords de la mer, les ruines antiques, les rives accidentées et pittoresques des cours d'eau. Ses tableaux eurent beaucoup de succès, surtout en Angleterre, où il se rendit, se maria et gagna des sommes importantes. Devenu maître d'une petite fortune, il s'embarqua avec sa famille pour la Hollande; mais, au moment où il allait toucher les côtes de ce pays, le petit bâtiment qui le portait fut assailli par une tempête. Ce fut à grand'peine que Griffier et les siens parvinrent à échapper à la mort, et, de tout ce qu'il possédait, il ne lui resta que quelques guinées, sauvées par sa fille. Forcé de recommencer une vie de travail et de privations, il se mit à parcourir les côtes de la Hollande sur un vieux bateau ponté, dont une moitié lui servait d'atelier pendant que l'autre abritait sa famille. Griffier vécut ainsi pendant plusieurs années, se fit une véritable cargaison d'etudes excellentes, qui étaient presque des tableaux achevés; puis, trouvant peut-être qu'il ne gagnait pas assez avec des œuvres originales, il se mit à faire des pastiches de Ruysdaël, de Teniers, de Rembrandt, etc., qu'il vendit pour des œuvres de ces maîtres, même aux connaisseurs les plus exercés. Il amassa de cette façon beaucoup d'argent, et retourna alors en Angleterre, où il vendit ses œuvres à des prix très-élevés. Les tableaux de cet artiste sont très-nombreux, et beaucoup d'entre eux sont fort remarquables. S'ils n'ont pas la puissance et le sentiment des œuvres des grands paysagistes hollandais, si l'exécution en est souvent trop négligée, on n'y trouve pas moins des qualités très-réelles. Ses paysages, où l'air et la lumière circulent, sont, en général, d'un ton argentin, clair, harmonieux; il y règne tantôt une fraîcheur vaporeuse et charmante, tantôt une lumière éclatante et chaude. Ses œuvres, dont Houbraken a donné le catalogue complet, se trouvent en Angleterre, à Amsterdam, à La Haye, à Rotterdam, à Gand, etc. Nous citerons parmi les plus remarquables : sa *Kermesse* et ses *Vues du Rhin*, à Amsterdam; sa *Vue des Sept châteaux* et sa *Vue du Rhin*, à La Haye. — Son fils, Robert GRIFFIER, né en Angleterre en 1688, mort à Amsterdam en 1750, fut un peintre paysagiste fort distingué. Il reçut les leçons de son père, puis se fixa à Rotterdam, où il exécuta de nombreux tableaux, remarquables par la légèreté de la touche, la correction du dessin, la chaude harmonie de la couleur. Les galeries de La Haye et de Rotterdam possèdent de lui des *Vues du Rhin* fort estimées.

GRIFFIN s. m. (gri-finn — mot angl. qui signifie *griffon*). Nom familier que les Anglais donnent aux officiers nouvellement arrivés dans l'Inde, et qui ne sont pas encore familiarisés avec les mœurs du pays.

— **Encycl.** Elevé au collége spécial de Haglebury, pépinière des officiers anglais de l'Inde, le *griffin*, qui est ordinairement fils d'un officier de l'armée de l'Inde ou d'un membre du service civil, arrive sur le sol indien à l'âge de vingt ans. Il n'apporte avec lui qu'un léger bagage de connaissances militaires, le plus souvent un sabre, des épaulettes et l'habit rouge. Après quelques semaines de résidence au fort William, à Calcutta, où le *griffin* est légèrement dégrossi et initié aux usages les plus essentiels de l'Inde, il est dirigé sur un régiment, remis entre les mains d'un sergent instructeur, et, au bout d'un an, il a reçu toute l'instruction militaire que le service de l'Inde exige de ses officiers. L'on voit tout de suite ce qu'un pareil système d'éducation militaire a de vicieux : c'est, déjà officier, et sous la direction d'un inférieur, que le *griffin* commence ses études spéciales, trop courtes, d'ailleurs, et sous un climat qui le porte à la paresse, entouré comme il l'est des tentations du sport et du billard. On a publié récemment à Londres, chez W. Allen et Cie, un ouvrage très-curieux sous ce titre : *The memoirs of a griffin, or a cadet's first year in India*, par le capitaine Bellew.

GRIFFIN (John-Joseph), célèbre fabricant d'appareils de chimie, né à Londres en 1802. Il fut quelque temps libraire à Glascow. Il a publié les ouvrages suivants : *Récréations chimiques et histoire merveilleuse de la chimie* (1834); *Traité de manipulations chimiques, et de l'usage du chalumeau dans l'analyse chimique* (1837); *Système de cristallographie, avec ses applications à la minéralogie* (1844); la *Théorie radicale en chimie* (1858). Ce dernier ouvrage a été désigné par l'auteur comme devant opérer une révolution en chimie. En effet, il y propose tout d'abord une nouvelle nomenclature; mais ce système a, jusqu'à présent, obtenu peu de succès parmi les chimistes. Dans les *Mémoires de la Société de chimie pour* 1848, il a écrit un remarquable article *sur la constitution des solutions aqueuses, des acides et des alcalis.*

GRIFFIN (Edmond), poëte américain, né à Wyoming (Pensylvanie) en 1804, mort à New-York en 1830. Il embrassa l'état ecclésiastique, voyagea en Angleterre, en France, en Italie, fit, à son retour à New-York, des leçons d'histoire littéraire qui eurent beaucoup de succès, et mourut bientôt après. On a de lui, sous le titre de *Remains*, des poésies écrites avec élégance et sensibilité, des notes de voyage, des dissertations, etc., qui ont été publiées après sa mort à New-York (2 vol. in-8°).

GRIFFINIE s. f. (gri-fi-nî — de *Griffin*, bot. angl.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, formé aux dépens des amaryllis.

GRIFFITH (Elisabeth), femme de lettres anglaise, née dans le pays de Galles vers 1730, morte en 1793. Elle suivit quelque temps la carrière du théâtre, joua à Covent-Garden en 1753 et 1754, épousa un Irlandais de mœurs relâchées, Robert Griffith, et composa, soit avec ce dernier, soit seule, diverses productions littéraires. Outre des comédies : la *Femme platonicienne* (1765), la *Double méprise* (1766), l'*Ecole des roués* (1769), le *Temps* (1780), etc., on lui doit : *Histoire de lady Barton* (1771, 3 vol.); *Histoire de lady Juliana Hartley* (1775, 2 vol.); la *Morale des drames de Shakspeare expliquée* (1775), sa meilleure œuvre; *Essais adressés aux jeunes femmes mariées*, et quelques traductions d'ouvrages français. Elisabeth Griffith a montré dans les écrits précités plus d'esprit et de savoir que de sensibilité. Elle est aussi l'auteur des *Lettres de Henri et de Françoise* (1756-1770, 6 vol. in-12), écrites par elle et par son mari, qui a publié un roman immoral, intitulé : le *Triumvirat*, ou *Mémoires authentiques de A, B et C* (1764, 2 vol. in-12).

GRIFFITH (Guillaume), médecin et botaniste anglais, né en 1810, mort en 1845. Il fit ses études médicales à l'université de Londres, partit, en 1832, pour Madras, en qualité de chirurgien adjoint, et, peu de temps après, fut chargé par le gouvernement du Bengale de faire une étude du règne végétal de Tennassérim. En 1835, le docteur Mac Clelland et lui accompagnèrent le docteur Wallich dans le royaume d'Assam, pour y faire des recherches sur la culture et la croissance du thé. De là, il alla explorer, avec le docteur Bayfield, les régions situées entre le Luddya et l'Ava, sur les frontières des possessions orientales de la Grande-Bretagne, et où nul savant européen n'avait encore pénétré. Plus tard, il visita encore le Boutan et l'Afghanistan, et, en 1844, fut nommé chirurgien militaire à Malacca, puis, peu après, surintendant du jardin botanique de Calcutta et professeur de botanique au college médical de cette ville. Une mort prématurée ne lui permit pas de faire profiter la science de tous les faits nouveaux qu'il avait recueillis pendant ses voyages; mais les mémoires qu'il a publiés dans différents recueils, notamment dans les *Transactions de la Société Linnéenne*, dans le *Journal d'histoire naturelle* de Calcutta et dans les *Recherches asiatiques*, témoignent d'un rare esprit d'observation, et jettent beaucoup de lumière sur les sujets qu'ils traitent. Tels sont ceux *Sur l'ovulum de santal, d'osiris, de loranthe, etc.; Sur la structure et les rapports des différentes formes de rhizanthe; Sur la structure de la salvinia et de l'azolla; Sur l'arbre à thé de l'Assam supérieur*, etc.

GRIFFITHIE s. f. (gri-fi-tî — de *Griffith*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, dont l'espèce type croît dans l'Inde.

GRIFFON s. m. (gri-fon — du lat. *gryphus*, gr. *grups*, vautour. V. GRIFFE, qui a la même racine). Ornith. Nom vulgaire du vautour fauve : *Le* GRIFFON *habite le sommet des hautes montagnes de l'Europe.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire du martinet noir, en Champagne.

— Mamm. Race de chiens de chasse. ‖ Adjectiv. : *Un chien* GRIFFON.

— Superst. Animal fabuleux, moitié aigle, moitié lion, qui, suivant les anciens, veillait à la garde des trésors.

— Mythol. Image symbolique des devs, chez les Parses. ‖ Chez les Egyptiens, Emblème hiéroglyphique d'Osiris ou du soleil entrant dans le signe du Lion, que les Romains appliquèrent plus tard à Phébus, à Jupiter et à Némésis.

— Blas. Animal fabuleux souvent représenté dans les armoiries.

— Paléogr. Petit sceau ou cachet des rois d'Angleterre au moyen âge.

— Anc. art milit. Ecouvillon servant à nettoyer le canon. ‖ Espèce de pièce de canon.

— Pêche. Hameçon double, dont on se sert pour prendre le brochet.

— Techn. Lime plate et dentelée sur les bords, à l'usage du tireur d'or.

— Comm. Sorte de papier qui porte une figure de griffon dans le filigrane.

— **Encycl.** Ornith. Le *griffon* ou vautour fauve, appelé aussi par Buffon *percnoptère*, atteint, chez la femelle, une longueur totale de $1^m,35$; le mâle est plus petit. Toutes ses parties supérieures sont d'un brun cendré plus ou moins clair; les parties inférieures ont une teinte isabelle claire; une partie de la poitrine, la tête et le cou sont couverts d'un duvet blanc; le bas du cou présente une sorte de collerette formée de plusieurs rangées de plumes; le bec est d'un jaune livide, avec une cire brunâtre; les pieds sont grisâtres. Ce vautour est très-répandu dans les montagnes de l'Europe centrale et méridionale et du nord de l'Afrique. Il descend rarement dans les plaines, et seulement lorsqu'il y est attiré par l'appât de quelques animaux morts, dont les vents apportent jusqu'à lui les émanations; c'est ainsi qu'il vient quelquefois rôder aux environs des villes. Il se nourrit surtout d'animaux morts, de charognes et de débris qu'il va chercher dans les voiries; mais, quand cette nourriture favorite lui manque, il se jette sur les animaux vivants. Il niche sur les rochers les plus inaccessibles et sur les arbres les plus élevés des forêts. La femelle pond deux œufs gros et ronds, à surface rugueuse, d'un blanc verdâtre ou grisâtre, marqué de quelques taches rougeâtres. Dans le Levant, on se sert de la graisse du *griffon* comme d'un excellent remède contre les rhumatismes.

— Mamm. Les *griffons* sont des chiens d'arrêt à pelage dur ou soyeux; quelques-uns même sont munis d'une épaisse toison. Ce sont des chiens excellents, mais difficiles à dresser et généralement d'un mauvais caractère. Ils sont assez communs en Italie. Souvent ils ont le nez fendu en deux; mais cette difformité, assez commune dans toutes les variétés, ne doit pas être regardée comme un caractère de race. Les *griffons* à poil dur de couleur lie de vin sont justement renommés. Il en est de même de certaines variétés de *griffons* à poil soyeux, et particulièrement des *griffons des dunes de Boulogne*. Les *griffons bouffes* ont le poil long et laineux, formant sur les épaules un épi qui les caractérise; ces derniers proviendraient, d'après Buffon, d'un croisement entre l'épagneul et le barbet. Les *griffons* sont connus depuis longtemps en France, et plusieurs de nos rois ont eu pour ces chiens une affection toute particulière. En 1596, au milieu des préoccupations de la guerre civile, Henri IV écrit à son *compère* le connétable de Montmorency, pour le prévenir qu'il a égaré son petit *griffon* moucheté à deux nez; il prie le connétable de le faire chercher et de le renvoyer aussitôt, s'il le trouve. On croit que le nom de *griffon* est dû à ce que ces chiens proviendraient du versant dauphinois des Alpes, dont les habitants étaient, à l'époque des guerres des Vaudois, appelés *Griffons*, tandis que ceux du versant piémontais portaient le surnom de *Barbets*. Mais, d'après Selincourt, les meilleurs chiens *griffons* venaient d'Italie et de Piémont. D'Arcussia a fait l'éloge de ces chiens pour la chasse aux perdrix; mais il ajoute qu'ils craignent le froid et l'humidité, ce qui est en désaccord avec les observations modernes. Les *griffons* d'arrêt, dit M. de Noirmont, sont encore fort estimés aujourd'hui. Robustes, épais, d'une physionomie rude et sauvage, ils ont le poil fauve ou mélangé de gris, de noir ou de blanc sale. Ils sont très-courageux, très-intelligents; mais on les dresse difficilement, surtout à rapporter. Ils chassent le nez haut, arrêtent tout, et chassent aussi le nez bas et suivent par le pied. On leur donne parfois le nom de *caniches*.

— Superst. et Archéol. Dans les croyances superstitieuses de l'antiquité et du moyen âge, le *griffon* était un animal ayant le corps du lion, la tête et les ailes de l'aigle, des oreilles du cheval et, au lieu de crinière, une crête de nageoires de poisson; on supposait parfois que son dos était garni de plumes. Selon Élien, le *griffon* habitait l'Inde; selon Pline, on le rencontrait dans la Scythie, la Sarmatie et l'Ethiopie. On lui attribuait un singulier amour pour l'or, qu'il savait découvrir et qu'il gardait contre les hommes; par suite de la même croyance, on le supposait préposé à la garde des temples, à cause des trésors qui y étaient renfermés. Beaucoup de bas-reliefs, de médailles, de pierres gravées représentent le *griffon;* les plus curieuses de ces pièces sont celles où il est figuré combattant les Arimaspes ou géants. Les géants étaient, dans la mythologie antique, les ennemis des dieux de l'Olympe, les impies du paganisme; on supposait donc qu'ils devaient toujours chercher à enlever les trésors des temples, que l'on faisait défendre par les *griffons.* Ces combats n'étaient que l'emblème de la foi luttant contre l'incrédulité.

Sur divers monuments antiques, le *griffon* est représenté avec la roue de la Fortune, en sa qualité de gardien des trésors; dans d'autres, il a sous les pieds une tête de bélier ou de taureau; ailleurs, il figure avec la lyre et le trépied d'Apollon. L'Inde, la Perse, l'Assyrie, l'Egypte ont aussi sculpté ou gravé cette figure et l'ont employée dans la décoration; les pieds des meubles antiques, tels que lits, chaises, tables, sont fréquemment en forme de pieds de *griffon* ou décorés de têtes de *griffon*. Ils apparaissent très-souvent encore dans les arabesques. Au moyen âge, les fables sur les *griffons* continuèrent, et les voyageurs chrétiens en Orient prétendirent en avoir vu ou en avoir ouï parler. D'après eux, il était plus grand que huit lions réunis; il pouvait enlever un bœuf ou un cheval dans les airs; ses griffes énormes servaient à fabriquer des coupes précieuses, ses plumes à fabriquer des arcs et des flèches; au lieu d'œuf, la femelle pondait de l'argent. La cour de Charles-Quint possédait une tasse qu'on disait faite avec la serre d'un *griffon*. Un orfèvre de Zurich se vantait d'en avoir une également, que l'on suppose avoir pu être en corne de rhinocéros.

Griffon (ORDRE DU), ordre de chevalerie institué, en 1489, par Alphonse Ier, roi de Naples. Il disparut après quelques années d'existence. Son nom venait d'une image de l'animal fabuleux appelé *griffon*, que portait la décoration.

GRIFFON ou **GRIPPON**, prince franc, né en 726, mort en 753. Il était le troisième fils de Charles-Martel, qui ne lui laissa pour héritage que quelques domaines sur les lisières de la Neustrie et de l'Austrasie. Ses frères, Pépin et Carloman, l'en dépouillèrent et le reléguèrent dans un château des Ardennes (742). Plus tard, Pépin l'admit à sa cour et lui donna de riches revenus. Mais le jeune prince aspirait à la souveraineté; il se fit le chef des mécontents, et commença la guerre civile. Vivement poursuivi, il franchit le Rhin, arma les Saxons, mais fut vaincu par son frère et fait prisonnier. Pépin tenta de se l'attacher par des bienfaits, et lui donna pour apanage le Mans avec douze comtés. Griffon se souleva encore en 751, se jeta dans l'Aquitaine, et tenta, en 753, de se joindre aux Lombards, qui s'apprêtaient à franchir les Alpes. Attaqué dans la Maurienne par deux lieutenants de Pépin, il se défendit vaillamment et périt sur le champ de bataille.

GRIFFONI (Matthieu), historien italien, appelé en latin **de Griffonibus**, né à Bologne en 1351, mort en 1426. Il remplit pour sa ville natale des missions diplomatiques à Rome (1393), à Florence (1401), et fit preuve d'autant de prudence que d'habileté. On a de lui, sous le titre de *Memoriale historicum rerum Bononiensium*, des annales qui commencent à 1109 et qui ont été publiées dans le recueil des *Scriptores rerum italicarum* de Muratori.

GRIFFONIS s. m. (gri-fo-ni — rad. *griffon*). B.-arts. Pochade à la plume. ‖ Gravure faite à l'imitation d'une pochade de ce genre.

GRIFFONNAGE s. m. (gri-fo-na-je — rad. *griffonner*). Ecriture mal formée, peu lisible ou illisible : *Voilà un beau* GRIFFONNAGE ! *et une femme qui a du sens et de la raison peut-elle orthographier de la sorte?* (De Coulanges.)

GRIFFONNÉ, ÉE (gri-fo-né), part. passé du v. Griffonner. Mal écrit : *Lettre* GRIFFONNÉE.

Monsieur, un homme noir et d'habit et de mine
Est venu nous laisser, jusque dans la cuisine,
Un papier *griffonné* d'une telle façon
Qu'il faudrait pour le lire être pis qu'un démon.
MOLIÈRE.

‖ Dessiné grossièrement : *Ce dessin n'est encore que* GRIFFONNÉ. (Acad.)

GRIFFONNER v. a. ou tr. (gri-fo-né — rad. *griffe*). Ecrire mal, peu lisiblement : *Il a* GRIFFONNÉ *sur ce papier je ne sais quoi qu'on ne saurait lire.* (Acad.)

— Fam. Ecrire, composer sans le soin et l'attention nécessaires : *Je vous* GRIFFONNE *cette lettre à la hâte.* (Acad.) *Ce rédacteur est obligé de* GRIFFONNER *tous les jours un article pour son journal.* (Acad.) *La méchante habitude du papier et de l'encre fait qu'on ne peut s'empêcher de* GRIFFONNER. (Chateaub.)

— Dessiner grossièrement : GRIFFONNER *un croquis*.

GRIFFONNEUR, EUSE s. (gri-fo-neur, eu-ze — rad. *griffonner*). Celui, celle qui griffonne : *Un petit* GRIFFONNEUR. *Une vilaine* GRIFFONNEUSE.

— Par ext. Auteur qui écrit vite et mal : *Un infatigable* GRIFFONNEUR. *Un misérable* GRIFFONNEUR. *Je n'écris guère; un malade, un laboureur, un* GRIFFONNEUR *n'a pas un moment à lui.* (Volt.)

GRIFFU, UE adj. (gri-fu — rad. *griffe*). Armé de griffes ou d'ongles longs et crochus : *Un diable* GRIFFU.

GRIGAN, une des îles Ladrones, ou îles Mariannes, dans l'océan Pacifique du Nord. Elle est située par 18° 8′ de lat. N. et 143° 20′ de long. E. Sa largeur est d'environ 13 kilom. et sa forme est celle d'un dôme; on évalue son altitude à 730 mèt., et ses côtes sont presque perpendiculaires et d'un accès peu facile. Il n'y existe qu'un petit village, situé sur la côte S.-O. de l'île.

GRIGNAN s. m. (gri-gnan, *gn* mll.). Hist. ecclés. Membre d'un ordre religieux du Dauphiné.

GRIGNAN, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Montélimar; pop. aggl., 1,058 hab. — pop. tot., 1,932 hab. Ce bourg, pittoresquement situé au pied et sur les flancs d'un rocher que couronnent les restes d'un ancien château, fut érigé en vicomté en 1550, et l'un de ses seigneurs, le comte de Grignan, épousa, en 1669, la fille de Mme de Sévigné. Le château, qui offre encore de beaux restes d'architecture, fut habité par Mme de Sévigné, qui vint y passer les dernières années de sa vie. Il se composait de trois belles façades, dont l'une avait été construite par Mansart. On y voit une chambre que l'on croit être celle où mourut Mme de Sévigné; une bibliothèque (chartes et manuscrits relatifs à l'histoire des comtes de Grignan); une galerie de tableaux, comprenant plus de 300 toiles, parmi lesquelles nous signalerons : un très-beau *Portrait de Mme de Sévigné*, et celui de sa fille, par Mignard; ceux de *Pauline de Grignan*, par Largillière; celui d'une autre *comtesse de Grignan*, par Vanloo; plusieurs objets mobiliers ayant appartenu à Mme de Sévigné; une belle tapisserie représentant les *Amours d'Antoine et de Cléopâtre*, etc. De la terrasse qui règne autour du château on découvre une vue magnifique. L'église, précédée d'un élégant portique, renferme les restes mortels de Mme de Sévigné, qui reposent sous une simple dalle en marbre. On voit encore à l'hôtel de ville, sur les registres de l'état civil, l'acte de la célébration du mariage du marquis de Simiane avec Pauline de Grignan, revêtu de la signature de Mme de Sévigné. La chapelle de l'hospice est ornée d'un magnifique tableau d'Annibal Carrache, les *Anges dans le sépulcre de Jésus*. La *statue en bronze de Mme de Sévigné*, par les frères Rochet, a été inaugurée le 14 février 1857, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

GRIGNAN (Louis-Adhémar DE MONTEIL, baron, puis comte DE), diplomate français, mort en 1557. Il appartenait à une ancienne maison de Provence, qui devait son nom à la petite ville de Grignan, près de Montélimar. Il fut ambassadeur de François Ier à Rome, contribua à empêcher ce souverain de se réconcilier avec Charles-Quint en 1541, poussa le comte d'Enghien à prendre Nice, qu'il brûla et saccagea (1543), puis fut nommé gouverneur de Provence. Envoyé par le roi à la diète de Worms en 1544, il y prononça un discours menaçant contre les hérétiques, et demanda qu'on prît contre eux les mesures les plus rigoureuses. De retour dans son gouvernement, il fit massacrer les vaudois et fut créé comte par Henri II. Il n'eut pas d'enfants de sa femme, Anne de Saint-Chaumont.

GRIGNAN (François-Adhémar DE MONTEIL, comte DE), lieutenant général en Languedoc et en Provence, né en 1632, de la famille du précédent, mort en 1714. Il prit la citadelle d'Orange en 1673, et repoussa l'attaque des impériaux contre Toulon, en 1707. Il doit la célébrité de son nom à son mariage avec la fille de Mme de Sévigné, qu'il épousa en troisièmes noces, en 1669.

GRIGNAN (Françoise-Marguerite comtesse DE), fille de Mme de Sévigné, femme du précédent, née en 1648, morte en 1705. Elle est célèbre par la passion extrême, « l'amour païen, » disait le sévère Arnault, que sa mère eut pour elle, et surtout par le recueil de lettres inimitables qu'elle inspira, et que nous possédons grâce à elle. Tout enfant, elle reçut une éducation extrêmement distinguée, dont son esprit, naturellement grave et sérieux, profita si bien, qu'elle put s'élever plus tard jusqu'aux spéculations de la philosophie et devenir une adepte de la métaphysique cartésienne, ce que les esprits superficiels ne lui pardonnèrent jamais.

Dès 1663, c'est-à-dire à peine âgée de quinze ans, Marguerite de Sévigné parut à la cour. Mlle de Sévigné, douée par la nature de toutes les grâces du visage, et par sa mère de toutes les grâces de l'esprit, fut remarquée dès son apparition à Versailles; bientôt elle devint le centre, l'héroïne de tous ces ballets, de toutes ces fêtes. Le marquis de Tréville s'écrie : « Cette beauté brûlera le monde; » et Benserade, qui, en attendant Racine et Boileau, était le poëte officiel de la cour, chaque jour compose un nouveau madrigal en l'honneur de la *bergère*, de la *nymphe*, que sa mère appelle *la plus jolie fille de France*. Saint-Pavin rime tout un portrait en *contre-vérités*, et l'adresse à Mme de Sévigné :

Le bruit court que votre étourdie,
Qui depuis longtemps étudie
L'espagnol et l'italien,
Jusques ici n'y comprend rien;
Est-elle toujours mal bâtie,
Sans jugement, sans modestie?
. . . .
Il faut quitter ce badinage;
Votre fille est le seul ouvrage
Que là nature ait achevé;
Dans tout le reste elle a rêvé.

Un instant on put croire que la prophétie du marquis de Tréville allait s'accomplir. « A la première éclipse de Mlle de La Vallière, dit M. Pelletan dans son *Histoire de la décadence de la monarchie française*, la cour supposa un instant la place vacante, et cherchait du regard sur quelle tête le rayon de soleil allait tomber. Mlle de Sévigné dîne à la table de Sa Majesté. Est-ce une candidature, ou mieux encore une élection? On entoure la nouvelle élue en réalité ou en perspective; on envie sa destinée, on murmure son nom à l'oreille, et le vent le porte jusqu'au fond de la Bourgogne. « On croit que le roi retourne à Mme de Soubise, écrit Mme de Montmorency à Bussy-Rabutin. D'un autre côté, La Feuillade fait tout ce qu'il peut pour Mlle de Sévigné. » A cette ouverture, le parent de la néophyte, Bussy, le fier Bussy, fier de son nom, fier de sa race, fier de son ombre, sent bouillonner de joie tout son sang de gentilhomme. « Je serais très-aise, répond-il, que le roi s'attachât à Mlle de Sévigné, car elle est fort de mes amies, et il ne pourrait être mieux en maîtresse. »

Mais, modeste, vertueuse surtout, autant que spirituelle et belle, Mlle de Sévigné ne voulut pas de ce titre de maîtresse, même de maîtresse du grand roi, et préféra devenir, le 27 janvier 1669, la femme du comte de Grignan. Certes, le mariage était beau en apparence : François-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, d'une ancienne famille de noblesse, était lieutenant général au gouvernement de Provence et des armées du roi, chevalier des ordres, etc., etc.; mais, veuf deux fois, la première fois de Lucie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet, la seconde fois de Mlle Puy-du-Fou, plus âgé de dix-sept ans que sa jeune femme, le comte de Grignan était en outre débauché, vicieux, il menait une vie désordonnée jusqu'au scandale. Mlle de Sévigné fut malheureuse avec lui, autant que l'avait été sa mère avec le marquis de Sévigné, ce misérable « que la noble marquise, dit Conrard, aimait, mais qu'elle ne pouvait estimer. » Un jour même, et c'était peu de temps après son mariage, la comtesse de Grignan dut engager toute sa fortune pour apaiser les créanciers qui, sans cesse, venaient aboyer à sa porte.

En 1671, M. de Grignan est appelé en Provence, pour y commander en l'absence du gouverneur de cette province, M. de Vendôme, et Mme de Grignan est obligée de le suivre. C'est alors que commence, entre la mère et la fille, cette exquise causerie, cette inimitable conversation écrite, qui se prolonge durant vingt-sept années, toujours pleine de verve, pleine d'intérêt. Pourquoi n'avons-nous que quelques rares billets de Mme de Grignan? Lorsque, en 1726, Mme de Simiane, sa fille, autorisa la publication des lettres de sa grand'mère, elle retrancha toutes les réponses; quatre seulement ont échappé à cette exécution, et elles suffisent pour nous faire regretter les autres, dont la connaissance éclairerait sans doute les conjectures hasardées qui ont été faites sur le caractère de Mme de Grignan. Suivant quelques appréciations malveillantes, il ne faudrait pas s'en rapporter, pour juger cette femme remarquable, aux exagérations de la tendresse de sa mère, qui, a-t-on dit, était un exemple que l'*amour maternel porte aussi un bandeau*. La sécheresse du cœur est la principale accusation que ses détracteurs ont lancée contre elle. Cette accusation, difficile à contrôler, ne s'appuie sur aucun fait positif, tandis qu'elle est contredite par divers témoignages; il est donc raisonnable de supposer que, ne pouvant contester à la fille de Mme de Sévigné la supériorité de son esprit, l'envie s'est attachée à déprécier les qualités de son cœur. Sans cesse la mère loue sa fille de la manière dont elle écrit; elle lui raconte qu'elle lit certains endroits choisis de ses lettres aux gens qui en sont dignes; « quelquefois j'en donne aussi une petite part à Mme de Villars, mais elle s'attache trop aux tendresses, et les larmes lui en viennent aux yeux. »

D'après le peu de lettres que nous avons de Mme de Grignan, on peut cependant se faire une idée de son mérite, mérite que, selon nous, Mme de Sévigné a eu le tort de trop louer, parce qu'elle nous a rendus exigeants. Certes la fille est loin, bien loin de sa mère; elle n'a point autant de facilité, de grâce et d'abandon; elle n'a pas cette saveur toute gauloise, purifiée par les élégances de la société; elle n'a point surtout cette gaieté naturelle et inaltérable « qui marque la force de l'esprit, » a dit Ninon. Mme de Grignan est cartésienne en diable. Elle a laissé à son frère, ce charmant libertin, toutes les qualités aimables, piquantes, enchanteresses de sa mère. D'elle, elle n'a voulu que les qualités sérieuses, la haute raison. Une fois même, Mme de Sévigné trahit sa fille. « Vous avez, lui dit-elle, des tirades incomparables. » Des tirades! est-ce possible, quand on est la fille de celle qui, en écrivant, laissait si bien « trotter sa plume la bride sur le cou! »

La « froide et belle Mme de Grignan » n'est probablement qu'un vieux cliché, auquel il faut renoncer, parce qu'il consacre une erreur. « Vous m'aimez, ma chère enfant, écrit Mme de Sévigné à sa fille, et vous me le dites d'une manière que je ne puis m'en souvenir sans des pleurs en abondance. » Saint-Simon (de son temps déjà on parlait de cette prétendue froideur de Mme de Grignan), s'écrie en songeant aux éloges que lui prodigue sa mère : « De tels éloges, donnés par une telle mère, ne peuvent être ni une longue bêtise ni une effronterie maladroite. » Saint-Simon a raison, et nous nous rangeons à son avis.

Mme de Grignan mourut en 1705, laissant trois enfants, un fils mort tout jeune encore, une fille qui se fit religieuse à Aix, une autre

enfin, qui se maria en 1696 à Louis de Simiane, et qui a écrit aussi des lettres remarquables.

GRIGNANO, bourg d'Italie, prov. de Venise, district et à 5 kilom. S.-O. de Rovigo; 2,400 hab. Important commerce de soie.

GRIGNARD s. m. (gri-gnar; *gn* mll.). Minér. Gypse cristallisé, qui se rencontre dans la pierre à plâtre. ‖ Variété de grès fort dur, employé dans les constructions.

GRIGNASCO, bourg d'Italie, prov. et à 34 kilom. N.-N.-O. de Novare, sur la rive gauche de la Sesia; 2,250 hab. Belle église paroissiale. Vins renommés. Kaolin et stéatite aux environs.

GRIGNE s. f. (gri-gne; *gn* mll. — V. GRIGNON). Techn. Inégalité du feutre. ‖ Fente du pain dans le sens de la longueur : *Pain à* GRIGNE.

GRIGNER v. n. ou intr. (gri-gné; *gn* mll.). Agric. Se dit des terres fortes qui, étant médiocrement humides, ne peuvent se diviser quand on les laboure : *Cette terre* GRIGNE.

GRIGNOLI s. m. (gri-gno-li; *gn* mll.). Vitic. Variété de raisin.

GRIGNOLS, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Bazas, sur le point le plus élevé du département; pop. aggl., 1,262 hab. — pop. tot., 1,892 hab. Ruines de deux châteaux forts.

GRIGNON s. m. (gri-gnon; *gn* mll. — D'après Diez, du latin *granum*, grain. La croûte serait ainsi la partie grenue du pain. M. Littré croit que *grignon* a la même étymologie que *grignoter*, et signifie proprement la chose qu'on *grignote*, de l'ancien verbe *grigner*, montrer les dents. La vieille forme *grignonner*, qui s'est employée pour *grignoter*, appuie ce rapprochement). Morceau de pain du côté le plus cuit : *Aimer le* GRIGNON.

— Mar. Petit morceau de biscuit distribué en ration aux équipages.

— Bot. Nom vulgaire des bucides, genre de combrétacées.

— Hortic. Variété de poire.

— **Encycl.** Bot. Les *grignons* ou bucides sont des arbres à fleurs disposées en épis axillaires ou terminaux, à fruit drupacé, sec, monosperme, couronné par les débris du périanthe. On en connaît plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. La plus curieuse est le *grignou* corne-de-bœuf, dont les pédoncules s'allongent quelquefois, par suite de piqûres d'insectes, en longues cornes spongieuses. Cet arbre croît aux Antilles et à la Guyane, où on le connaît sous le nom de *chêne français*. Son écorce sert à tanner les cuirs. Le bois des *grignons* est léger, jaunâtre, facile à travailler; il est d'une longue durée. On l'emploie avantageusement pour les constructions civiles et navales, l'ébénisterie et la menuiserie.

GRIGNON, hameau de France (Seine-et-Oise), commune de Thiverval, arrond. et à 12 kilom. O. de Versailles; environ 300 hab. Cette localité est connue surtout par sa célèbre école régionale d'agriculture. V. FERME-ÉCOLE.

GRIGNON (Pierre-Clément), métallurgiste et antiquaire français, né à Saint-Dizier en 1723, mort en 1784. Il devint directeur des forges de Bayard, près de Saint-Dizier, se livra à des expériences sur le minerai qu'il employait, entreprit, près de sa ville natale, des fouilles qui amenèrent la découverte de quelques antiquités, reçut du roi une somme de 10,000 francs pour continuer ses recherches, et devint membre correspondant de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions. Grignon était très-lié avec Buffon. Ses principaux écrits sont : *Bulletins des fouilles faites par ordre du roi d'une ville romaine sur une petite montagne, du Châtelet, en Champagne* (1774-1775, 2 parties, in-8°); *Mémoires de physique sur l'art de fabriquer le fer, d'en fondre et forger les canons d'artillerie; Sur l'histoire naturelle et sur divers sujets particuliers de physique économique* (1775, in-4°). On lui doit aussi la traduction de l'*Analyse du fer*, de T. Bergmann (1783), et d'un poëme latin et italien : *Orangers, les Vers à soie et les Abeilles* (1736).

GRIGNOTÉ, ÉE (gri-gno-té; *gn* mll.). part. passé du v. Grignoter : Mangé doucement, en rongeant : *Pain* GRIGNOTÉ.

GRIGNOTER v. a. ou tr. (gri-gno-té; *gn* mll. — Fréquentatif de l'ancien verbe *grigner*, montrer les dents, dérivé du germanique : ancien haut allemand *grinan*, allemand moderne *greinen*, grincer des dents. Comparez le celtique : armoricain *krina*; irlandais *creinim*, grignoter, ronger, de la racine sanscrite *gar*, manger, broyer). Manger par petits morceaux et en rongeant : *Grignoter du* PAIN. *Une souris qui* GRIGNOTE *une noix. Je n'ai jamais pu entendre sans impatience* GRIGNOTER *du pain ou une pomme.* (Raspail.)

— Fam. Trouver à prendre, à gagner, à s'approprier : *A Constantinople, on* GRIGNOTE *toujours quelque chose.* (Th. Gaut.)

GRIGNOTEUR, EUSE adj. (gri-gno-teur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *grignoter*). Celui, celle qui mange en grignotant : *Ce n'est qu'un* GRIGNOTEUR *de croûtes.* (Proudh.)

GRIGNOTIS s. m. (gri-gno-ti). Grav. Travail composé de points, de tailles courtes, de traits tremblés : *Le* GRIGNOTIS *est particulièrement propre à rendre les vieilles murailles, les arbres couverts de mousse, etc.* (Acad.)

GRIGNOUX, mot wallon qui signifie *grognard, mécontent*, et qui servit à désigner le parti démocratique liégeois au XVIIe siècle, dans ses révoltes contre les exactions de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége. Les grignoux avaient à leur tête les autorités municipales. Eux-mêmes appelaient les courtisans, les nobles et les gens en place du nom de *chiroux*, nom d'une espèce d'hirondelle, à cause des bas blancs et des habits noirs qu'ils portaient, à la mode de la cour de France. Le bourgmestre La Ruelle périt assassiné, probablement à l'instigation de l'évêque, qui avait dû quitter la ville, et les grignoux vengèrent sa mort par le massacre de plusieurs chiroux; mais, en fin de compte, ils ne se virent pas moins obligés de faire leur soumission.

Ces noms de *grignoux* et de *chiroux* sont encore usités en wallon; ils ont même pénétré jusqu'en Picardie, où *chiroux* est un terme de mépris.

GRIGOLETTI (Michel-Ange), peintre italien, né à Pordenone, dans le Frioul, en 1801. Il fut envoyé fort jeune, par un de ses oncles, à l'Académie des beaux-arts de Venise, où il travailla pendant cinq ans. Son premier tableau qui eut les honneurs de l'exposition : *Jupiter caressant l'Amour* (1825), fut acquis par le prince de Lucques. Il peignit ensuite le *Combat d'Herminie et de Tancrède, Herminie se précipitant sur Tancrède blessé*, dont il a fait plusieurs répétitions. En 1828, il obtint, à la suite d'un concours, la décoration de la nouvelle église de Trieste, placée sous l'invocation de saint Antoine, et se prépara à ce grand ouvrage par un voyage à Florence et à Rome, ces deux capitales artistiques de l'Italie. M. Grigoletti revint ensuite se fixer à Venise, où il fut nommé, en 1839, professeur à l'Académie. C'est là qu'il a exécuté ses tableaux les plus importants, parmi lesquels nous citerons : la *Dernière entrevue des deux Foscari* (1838); *Jacob revoyant son fils Joseph; Saint Paul prêchant à Ephèse;* l'*Education de la Vierge;* le *Baptême du Christ;* le *Martyre de saint Serge;* l'*Apothéose de la Vierge; Françoise de Rimini;* l'*Enfant prodigue;* les *Odalisques au bain;* le *Christ au Golgotha*, etc. La plupart de ces œuvres sont placées au musée de Vienne ou dans des galeries d'amateurs, en Italie et à l'étranger. M. Grigoletti est membre titulaire de l'Académie de Venise et correspondant de plusieurs Académies étrangères.

GRIGORIOPOL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 311 kilom. de Kherson, à 40 kilom. N.-O. de Bender, sur le Dniester; 4,300 hab.

GRIGOROVITCH (Nicolas), littérateur russe, né dans la province de Sembirsk vers 1822. Il fut de bonne heure destiné à l'état militaire et fit ses études dans une école du génie; mais il renonça à cette profession pour une apostrophe un peu rude du grand-duc Michel, à propos de sa tenue militaire, et rentra dans la vie civile. Il s'occupa alors d'art et de littérature, prenant des leçons du peintre Brulov et suivant assidûment les cours de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. A partir de 1846, il a publié le *Village, Antoine Gorémika, Bobyl*, la *Vallée de Smédova*, le *Maître de chapelle Souslikoff*, vives et effrayantes peintures du servage en Russie. M. Grigorovitch a fait paraître ensuite des romans de mœurs populaires : les *Chemins de traverse* (1850); *Une soirée d'hiver* (1853); les *Pêcheurs* (1851); *Soistoulkine* (1855) et *Laboureurs et viveurs* (1860), qui l'ont fait comparer par ses compatriotes à Dickens et à George Sand. Il serait à désirer que l'on traduisît les meilleures de ces œuvres en anglais et en français; malheureusement, les études de mœurs sont moins prisées en France que les romans d'aventures, et notre souhait ne se réalisera peut-être pas de longtemps.

GRIGOU s. m. (gri-gou — de l'espag. *griego*, provençal *gregou*, Grec). Pop. Misérable qui n'a pas de quoi vivre : *Vivre comme un* GRIGOU. ‖ Ladre, avare : *Quel vieux* GRIGOU!

GRIGOUY, ville de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure, royaume de Dahomey, dans une île sur la côte des Esclaves; 8,000 hab. Fabriques de belles étoffes de coton; ancien marché à esclaves.

GRI-GRI s. m. (gri-gri — onomatop.). Ornith. Nom donné, dans les Antilles, à une espèce d'émerillon. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de toucan.

— Entom. Nom vulgaire du grillon des champs dans le nord de la France.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de palmier aux Antilles.

— **Encycl.** Bot. Le *gri-gri* est une espèce de palmier qui croît abondamment aux Antilles. Son fruit, pareil à un coco, mais dont la grosseur ne dépasse guère celle d'une noisette, renferme, sous une enveloppe ligneuse et très-dure, une amande oléagineuse. On en distingue deux variétés. Le *gri-gri* des bords de la mer est un grand arbre qui croît dans les savanes et les endroits marécageux; son bois grisâtre est recherché pour les ouvrages de charpente, et surtout pour faire des moyeux de roues; il est recouvert d'une écorce grisâtre. Le *gri-gri* de montagne se trouve dans les mornes; son écorce est unie et d'un rouge cendré; son bois est très-dur et d'un gris jaunâtre; on l'emploie aux mêmes usages que celui du précédent.

GRIJALVA (Jean DE), aventurier et navigateur espagnol, né à Cuellar, dans la Vieille-Castille, vers la fin du XVIe siècle, tué à Nicaragua en 1527. Il fut un des plus honnêtes, des moins violents parmi cette race hardie d'explorateurs qui ne reculèrent devant rien pour satisfaire leurs passions ou leur cupidité; mais il fut précisément victime de cette magnanimité, peu prisée à l'époque où il vivait. Débarqué à la Havane avec son parent Diego Velasquez de Léon, gouverneur de Cuba, de cette île où la domination castillane était à peine établie, il apprit d'un autre aventurier, Hernandez de Cordova, la découverte de la presqu'île de Yucatan, sur laquelle quelques données vagues étaient rapportées. Chargé par Velasquez d'explorer les côtes et de recueillir des renseignements plus précis, il équipa une petite flottille de quatre navires et prit la mer; sa mission devait se borner à une visite topographique, et le gouverneur lui avait enjoint, à cause du peu de monde dont il disposait, de ne rien tenter de sérieux. Grijalva quitta la Havane le 1er mars 1518. Le premier pays qu'il explora fut l'île d'Acuzamil, depuis appelée de Cozuncel, célèbre encore, parmi les indigènes, par l'antique pèlerinage dont ses temples étaient l'objet. Tout en longeant la côte, les navigateurs découvrirent un grand nombre de petits édifices : c'étaient des autels ou téocallis élevés au génie de la mer, protecteur des pèlerins. Le cinquième jour, ils aperçurent, vers le coucher du soleil, une pyramide au sommet de laquelle était construit un des temples d'Acuzamil; cet édifice, d'une symétrie et d'une élégance rares, fit sur tous une profonde impression. Auprès de là, ils virent un grand nombre d'indigènes faisant un grand bruit de tambours. Grijalva attendit jusqu'au lendemain pour débarquer. S'attendant à être attaqué, il fit mettre ses gens en bon ordre et marcha vers l'édifice, où il planta, en arrivant, l'étendard de Castille. Ils trouvèrent dans le sanctuaire diverses idoles avec des ossements. Grijalva se mit ensuite à voguer le long des côtes de l'Yucatan, touchant à peu près aux mêmes points que Hernandez de Cordova. L'étonnement des Espagnols croissait, à mesure qu'ils avançaient, à l'aspect des curieux édifices qu'ils découvraient dans tous ces parages, et dont la construction leur donnait une si haute idée de la civilisation du pays, bien supérieure à ce qu'ils avaient connu jusque-là. Grijalva parvint à prendre terre en plusieurs endroits, sans être d'abord inquiété par les indigènes, qu'il fut ensuite obligé de repousser à Potonchan; à la suite d'un combat assez sanglant, il réussit à demeurer en possession de la ville pendant quelques jours. Au commencement de juillet, la flottille entra à l'embouchure du fleuve qu'on appela d'abord du nom du commandant, *Rio de Grijalva*, mais auquel est resté celui de Tabasco.

« Les habitants, dit F. Denis, vinrent l'environner avec cinquante canots bien armés. Grijalva leur fit porter des paroles de paix, les invita à lui fournir des provisions et à se soumettre à son monarque. Les Indiens, en gens sages, consentirent à trafiquer, mais ne voulurent pas entendre parler d'un roi, parce que, disaient-ils, ils en avaient déjà un, ce qui était bien suffisant. Ils n'oublièrent pas de prévenir Grijalva qu'une armée de 1,600 hommes était prête à appuyer cette explication; le chef espagnol parut satisfait de la réponse et les relations s'ouvrirent. Le cacique fit apporter en abondance aux étrangers du pain de maïs, du poisson, du gibier, et fit brûler devant lui de la gomme copal et d'autres parfums. Enfin, il donna à Grijalva et à ses officiers de petits morceaux d'or taillés en forme d'oiseaux, de lézards, de poissons, et trois colliers à petits grains du même métal. Les Castillans en demandèrent encore et s'informèrent avidement où l'on ramassait le métal précieux; mais les Indiens leur répondirent : *Culria, culria* (passez outre), et Grijalva suivit ce conseil. » L'explorateur espagnol continua à longer les côtes, voyant partout un pays cultivé et peuplé, des édifices bien bâtis, une civilisation avancée. Il continua à faire avec les habitants des échanges qui lui procurèrent beaucoup d'or, prit, au nom de Charles-Quint, possession de cette riche et belle contrée, qu'il nomma la *Nouvelle-Espagne*, découvrit quatre îles, dont l'une, qu'il appela *Saint-Jean d'Ulloa*, lui parut très-propre à fonder une colonie. Il trouva établi dans ces îles l'usage des sacrifices humains en l'honneur de la divinité. « La vue de tant de riches pays, dit Eyriès, avait fait naître à Grijalva et à ses compagnons le désir d'en prendre possession plus solidement que par de simples formalités; mais il était retenu par sa scrupuleuse soumission aux ordres de Velasquez, qui lui avait enjoint de ne pas former d'établissements. Néanmoins, il prit le parti de lui dépêcher un vaisseau pour lui rendre compte de ses découvertes et lui envoyer ce qu'il avait de plus précieux. En même temps, il continua sa route au nord, découvrit la montagne de Teustla et de Tuspan, fut assailli par une flottille de canots indiens, et se vit contraint, par le manque de vivres et par le mauvais état de ses vaisseaux, à faire voile vers Cuba, où il débarqua le 15 novembre 1518. Bien que ce voyage eût eu pour résultat de révéler l'existence du Mexique et de prouver que l'Yucatan n'était point une île, Grijalva, au lieu de félicitations, reçut de Velasquez, à son arrivée, les plus vifs reproches, pour avoir montré une trop scrupuleuse fidélité à obéir à ses ordres. Une nouvelle expédition fut préparée, mais le commandement en fut refusé à Grijalva et donné à Fernand Cortez, qui recueillit ainsi le profit et la gloire des découvertes de son prédécesseur. Celui-ci alla s'établir alors dans la vallée d'Ulancho, où il fut massacré par un parti d'Indiens. La relation du voyage d'exploration de Grijalva fut écrite par le chapelain de l'expédition. M. Ternaux-Compans en a donné une traduction française dans sa collection de *Voyages, relations et mémoires* (Paris, 1838, in-8°).

GRIJALVA (Fernand DE), navigateur espagnol, parent du précédent, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il s'attacha à Cortez, qui le chargea, en 1533, de faire, sur le navire *El San-Lazaro*, un voyage d'exploration dans la mer du Sud. Ballotté par les vents pendant près de deux mois, il aborda, près de la pointe de la Californie, une île qu'il appela Saint-Thomas, puis découvrit successivement les îles *Innocentos* et l'île *Santiago*, toucha à Acapulco et à Xamiltepec et revint à la Nouvelle-Espagne. Par la suite, il accompagna Cortez dans l'expédition qui amena la découverte de la Californie (1536) et fut chargé, en 1537, de porter secours à Pizarre, qui se trouvait alors à Lima. Depuis cette époque, on ne sait plus rien de la vie de Grijalva.

GRIL s. m. (gri — V. l'étym. du mot GRILLE). Ustensile de cuisine formé de verges de fer placées parallèlement à peu de distance les unes des autres, et sur lequel on fait rôtir certains mets : *Côtelette, boudin sur le* GRIL. *Le préfet de Rome fait cuire le diacre Laurent sur un* GRIL *de six pieds de long.* (Volt.)

— Fig. Etat de peine, de tourment, par allusion au gril de saint Laurent : *Pendant cette conversation, j'étais sur le* GRIL. (Acad.) *L'ignorance est le* GRIL *de l'expiation.* (Colins.)

— Théâtre. Plancher à claire-voie, situé au-dessus du cintre, et sur lequel sont installés des treuils, des cabestans et divers autres appareils pour la manœuvre des décors.

— Mar. Chantier horizontal sur lequel on amène les navires pendant la haute mer.

— Archit. hydraul. Claire-voie qu'on établit en amont d'une vanne pour arrêter les bois et immondices que les eaux charrient.

— Techn. Machine composée de barres de fer, sur laquelle les imprimeurs en taille-douce mettent leur planche avant de l'encrer.

— Ichthyol. Espèce de truite saumonée d'Ecosse.

GRILAGINE s. f. (gri-la-ji-ne). Ichthyol. Syn. de GRISLAGINE.

GRILL s. m. (grill; *ll* mll.). Ichthyol. Nom vulgaire du saumoneau, lorsqu'il est encore très-petit.

— Entom. Nom vulgaire du grillon, dans le midi de la France.

— Crust. Nom donné aux homards, sur quelques points de nos côtes.

GRILL (Claude), financier danois, protecteur des sciences, né à Stockholm, d'une famille hollandaise, en 1705, mort en 1767. Il fut directeur de la compagnie des Indes dite de Gothembourg, soutint le crédit de l'Etat en avançant des sommes considérables à la Banque (1747), fit construire des hôpitaux et un observatoire à Stockholm, et prit une part importante à la fondation de l'Académie des sciences de cette ville.

GRILLADE s. f. (gri-lla-de; *ll* mll. — rad. *griller*). Art culin. Cuisson sur le gril, viande grillée : *Côtelettes de mouton à la* GRILLADE. *Manger une* GRILLADE.

> Quand je suis avec mes amis,
> Je ne suis plus malade.
> C'est là que je me suis permis
> Le vin et la *grillade*.
>
> Mme DESHOULIÈRES.

— **Encycl.** Toute viande susceptible d'être rôtie ou frite peut aussi être grillée, lorsqu'elle est un peu épaisse; mais on choisit spécialement pour les *grillades* des tranches de bœuf, de cochon ou de gigot de mouton, ayant l'épaisseur d'un doigt et larges à peu près comme la main. Avant de les employer, on fera bien de les laisser mariner avec un peu d'huile, du poivre, du persil, des ciboules, des échalotes, le tout haché. On se servira ensuite de cette marinade en la mettant avec la viande dans une caisse de papier bien huilée, et en y ajoutant un peu de sel et de chapelure. On couvrira le tout d'une feuille de papier, on posera sur le gril, et, après la cuisson, on servira avec la caisse, dans laquelle on aura introduit un filet de vinaigre. Mais, toutes ces opérations ne sont pas indispensables; elles appartiennent à la cuisine raffinée, et la *grillade* peut se passer de tous ces apprêts.

On doit cependant employer les caisses de papier huilé au beurre chaque fois que l'on veut réchauffer sur le gril de petits morceaux de rôti, qui resteront ainsi aussi tendres que le premier jour. On ne les laissera sur le gril

que bien juste le temps de sentir la chaleur.

Le foie de bœuf, coupé par tranches minces, saupoudré de sel et de poivre, est une bonne *grillade*. On sert deux tranches l'une sur l'autre, en mettant entre deux une boulette de beurre manié de persil.

Le gras-double de bœuf se grille aussi, après avoir passé dans le beurre. On le dresse sur le plat en couronne, avec une sauce tartare.

GRILLAGE s. m. (gri-lla-je; *ll* mll. — rad. *griller*). Action de griller; résultat de cette action : *Le* GRILLAGE *des viandes leur conserve presque tout leur suc.*

— Archit. Assemblage de pièces de charpente croisées, que l'on place sur un terrain où l'on veut bâtir : GRILLAGE *sur pilotis.* ‖ Grandes charpentes sur lesquelles on établit un chemin de fer dans les marécages.

— Constr. Garniture de fil de fer en treillis, placée aux fenêtres ou aux portes.

— Pêche. Barreaux destinés à empêcher le poisson de sortir d'un étang.

— Techn. Action de faire griller des fruits, des noyaux, dans du sucre : GRILLAGE *d'amandes.* ‖ Opération dite aussi FLAMBAGE, et consistant à brûler la partie filamenteuse et barbue qui entoure les fils de coton d'un tissu.

— Métall. Action de passer un métal par plusieurs feux, avant la fonte.

— Chim. Calcination à l'air libre de certaines substances chimiques et pharmaceutiques, pour les oxyder ou leur faire perdre un acide, opération qui s'exécute, soit dans des fourneaux, soit dans des vases à large ouverture.

— **Encycl.** Métall. Le *grillage* des minerais peut se faire en tas ou entre murs; mais alors il faut augmenter beaucoup le nombre des ouvreaux pratiqués dans la couverte et faciliter le plus possible l'accès de l'air. Généralement, on opère le *grillage* dans des fours à réverbère, dont la sole est plane et très-allongée, et sur laquelle on fait arriver de l'air par des ouvertures latérales. On charge le minerai à l'extrémité opposée à la chauffe, et on le rapproche peu à peu pour éviter l'agglomération ou la fusion. Pour que le *grillage* se fasse bien, il faut remuer le minerai; on emploie pour cela la spadelle ou le râble. On cherche assez souvent à produire l'oxydation par une réaction chimique; ainsi, si l'on grille du sulfure de plomb à une basse température, il se forme du sulfate, qui réagit sur le sulfure non oxydé, et il ne reste que de l'oxyde de plomb

$$3(PbO,SO^3) + PbS = 4SO^2 + 4PbO.$$

Quelquefois on termine le *grillage* par une sorte de réduction, en ajoutant du charbon au minerai et en donnant un coup de feu; on emploie ce procédé quand la matière est arsenicale ou antimoniale; on obtient de l'acide arsénieux ou de l'oxyde d'antimoine. Il faut avoir soin d'éviter de mettre en liberté, par une réduction trop considérable, l'arsenic et l'antimoine; car, dans ce cas, il faudrait oxyder et réduire de nouveau. On appelle *adoucissage* le *grillage* partiel d'une substance métallique. Lorsqu'on ne pulvérise pas la matière, on peut l'oxyder et la chauffer jusqu'au point de fusion : l'opération s'appelle alors *rôtissage*.

— *Grillage des minerais de fer.* Le *grillage* des minerais de fer s'opère de plusieurs façons différentes. Si le minerai contient une matière bitumineuse, on fait le *grillage* en plein air; on dispose la matière en tas ou dans des stalles, et on met le feu à une couche de combustible placée à la partie inférieure. Un grand tas peut rester en feu plusieurs semaines, et même plusieurs mois. Il vaut généralement mieux avoir recours à des fours. On emploie quelquefois des fours analogues aux fours à chaux, avec deux embrasures de travail, et dans lesquels on stratifie le minerai et le combustible; on a soin de pratiquer un grand nombre d'ouvertures dans les parois du fourneau, pour favoriser l'accès de l'air. Il y a, en Bohême, des fours où l'on fait entrer l'air par la base, qui est alors formée d'une pyramide en fer à jour, communiquant avec un canal d'aspiration. Pour éviter le contact du combustible et du minerai, ce qui, dans certains cas, peut être très-nuisible, on emploie des fours à chauffes latérales. Lorsqu'on veut se débarrasser du soufre en l'oxydant, on emploie, comme cela se pratique en Suède et en Russie, la vapeur d'eau dans des fours spéciaux : la chauffe est au centre du fourneau suivant l'axe; le toit est placé sur la chauffe et supporté par quelques piliers munis d'ouvertures, pour laisser échapper les flammes; sous le toit et au-dessus de la chauffe, on dispose un tuyau en fonte percé de trous, dans lequel circule un filet d'eau qui se vaporise dans le minerai, de bas en haut. Dans certains cas, on utilise comme combustible les gaz chauds du haut fourneau ou se traite le minerai de fer. Alors on emploie généralement les fours de Suède. On ménage dans les parois du fourneau deux rangées d'ouvreaux; par les ouvreaux supérieurs, on introduit des ringards pour agiter le minerai, et l'air pénètre dans l'intérieur de la masse. Tout autour du four se trouve une banquette, sur laquelle repose un tuyau en fonte, qui reçoit les gaz du haut fourneau; de ce tuyau part un embranchement qui débouche dans les tuyaux horizontaux de la rangée inférieure. Chaque ouverture est munie d'un registre horizontal qui permet de la fermer ou de l'ouvrir à volonté.

— *Grillage des minerais de cuivre.* Dans le traitement par la méthode suédoise, on soumet à un *grillage* partiel les minerais de cuivre à gangues pyriteuses. On fait cette opération à l'air libre, en tas pyramidaux; si le minerai est très-blendeux, on alterne les couches de combustible et de minerai. Ce *grillage* en tas dure de deux à six mois. Quand le minerai renferme une grande quantité de pyrite de fer, on recueille une partie du soufre dans de petites cavités placées dans la couverte du tas. Après ce *grillage* partiel, on soumet le minerai à la fonte pour mattes; puis on opère le *grillage* des mattes. Elles contiennent du soufre, du fer et du cuivre, et l'opération a pour but de chasser le soufre et l'oxyde de fer. Ce *grillage* se fait en stalles dans la méthode suédoise; ces stalles sont au nombre de vingt à trente le long d'un même mur et placées sous un hangar; la charge de mattes repose sur un lit de bois qu'on allume, et qu'on laisse brûler pendant deux ou trois jours; on fait passer ainsi chaque charge dans plusieurs cases successivement, jusqu'à ce que le *grillage* soit effectué. On joint souvent aux mattes que l'on grille ainsi les mattes minces et riches qui proviennent de la fonte pour cuivre noir; mais on ne leur fait subir que les trois ou quatre derniers feux. Dans le traitement des minerais de cuivre par la méthode anglaise, on opère le *grillage* dans de très-grands fours à soles planes; pour rendre la chaleur plus uniforme sur la sole, on met deux rampants qui se rendent dans une grande galerie horizontale aboutissant à une cheminée commune; il y a quatre portes de travail, et entre elles des parties saillantes, dont le but est d'occuper un espace qui serait nuisible et inabordable pour les ringards. La sole est formée de briques placées de champ; le revêtement intérieur est en briques réfractaires, et le massif extérieur en briques rouges. Le chargement se fait par des trémies en tôle placées en dessus du fourneau, et on répartit le minerai uniformément sur toute la surface de la sole. Devant chaque porte de travail, il y a de petites ouvertures rectangulaires, fermées pendant le *grillage*, et par lesquelles on fait tomber le minerai dans un caveau voûté, placé sous le four. On fait deux opérations en vingt-quatre heures. C'est dans ces fours que l'on opère d'abord le *grillage* du minerai, puis le *grillage* de la matte bronze, après la fonte pour matte bronze. Dans cette opération, la charge est plus forte et le *grillage* moins long. Puis vient la fonte pour matte blanche et le *grillage* de la matte blanche. Le four est peu différent; il n'a pas de trémie, et le chargement s'opère au moyen d'une porte placée dans la paroi latérale; la sole est en sable réfractaire et plane, avec une légère inclinaison vers le trou de coulée. On répand uniformément les mattes blanches sur la sole, et l'on place les morceaux de manière que la flamme puisse circuler dans la masse. Cette opération est plutôt un rôtissage qu'un *grillage*. On a employé plusieurs procédés pour recueillir l'acide sulfureux qui se dégage pendant ces différents *grillages*.

— *Grillage des minerais de plomb.* On grille les minerais de plomb dans des fours à réverbère d'une forme particulière, alimentés au bois; la chauffe est placée latéralement; il n'y a pas de grille, mais seulement quelques arceaux en briques, qui soutiennent les bûches. La sole est formée d'une couche d'argile, par-dessus laquelle on place une couche de scories provenant d'une opération précédente. La charge de minerai se compose de deux tiers de minerai criblé et d'un tiers de minerai pulvérulent. Le sulfate de plomb produit, mis en contact avec le sulfure, réagit sur ce dernier d'une manière imparfaite; on obtient de l'acide sulfureux et il reste un sous-sulfure. Quelquefois, on emploie un four à deux soles, avec six portes de travail; la sole la plus voisine de la chauffe sert à la fusion, la seconde, au *grillage*; au-dessus du four de *grillage* est placée une trémie de chargement, qui sert parfois à dessécher préalablement le minerai. Dans certains cas, on emploie des fours plus grands, avec des portes sur les deux faces latérales, et on ne pousse pas le *grillage* aussi loin. Dans le *grillage* au four espagnol, l'opération ne dure pas tout à fait cinq heures. Il arrive aussi qu'on fait le *grillage* en tas ou dans des fours à réverbère analogues aux fours pour cuivre.

— *Grillage des minerais d'argent.* Tous les minerais sulfurés sont préalablement grillés dans de grands fours à réverbère ou quelquefois, pour utiliser l'acide sulfureux, dans des fours à moufle, espèces de fours à réverbère dont la sole et la voûte sont entièrement enveloppées par les flammes d'un foyer placé sous la sole. On grille les mattes dans des cases, *comme les mattes cuivreuses.*

— *Grillage des minerais de mercure.* Cette opération se fait dans des fours à réverbère, inventés par M. Alberti, ingénieur, et qui portent son nom.

— *Grillage des minerais d'antimoine.* Pour griller les minerais d'antimoine, on emploie des fours quelconques; seulement, il faut avoir un tirage faible, à cause de la volatilité du sulfure et de l'oxyde d'antimoine, et une température uniforme. Le combustible consiste en escarbilles de coke, auxquelles on ajoute un peu de lignites.

— *Grillage des minerais de zinc.* On emploie des fours à cuve ou des fours à réverbère qui n'offrent rien d'absolument particulier. Il faut commencer par broyer le minerai; s'il est pur, on peut le griller immédiatement à une température élevée; s'il est accompagné de pyrites, il faut chauffer avec plus de précautions. On cherche généralement à produire du sulfate de zinc, qu'on décompose à la fin par un coup de feu violent; s'il y a encore du sulfure non grillé, il réagit sur le sulfate, et on obtient de l'oxyde de zinc et de l'acide sulfureux. Toutes ces considérations se rapportent plus spécialement à la blende.

— *Grillage des minerais d'étain.* On opère ce *grillage* dans des fours ordinaires, à sole plane; quelquefois on emploie un four particulier, dans lequel on fait le râblage mécaniquement. Pour cela, le four est circulaire, et la sole, formée d'une plaque de fonte, est mobile autour d'un axe vertical; sous cette plaque est une roue dentée engrenant avec un pignon conique; dans la voûte, il y a une trémie, dont l'ouverture est très-petite. Pour opérer le râblage, il y a au-dessus de la porte par laquelle sort le minerai une tige de fer, munie de palettes de fonte, qui viennent raser la surface de la sole et font un angle aigu avec les génératrices du cône qui surmonte la plaque de fonte, de façon que, par l'effet de la rotation de la sole, le minerai soit forcé de descendre d'une quantité égale à la largeur de ces palettes.

Le *grillage*, en résumé, doit être employé toutes les fois qu'on a à oxyder et à chasser des matières volatiles, telles que l'eau, l'acide carbonique, le soufre, les matières bitumineuses.

— Techn. Le *grillage* ou flambage que l'on fait subir aux étoffes de coton, de laine et de soie a pour but de détruire les déchets qui recouvrent les fils et nuisent à leur finesse sans ajouter à leur force. Quels que soient les soins apportés dans les procédés employés pour la filature, les fils présentent toujours un aspect duveteux, barbu ou cotonneux, plus ou moins sensible, suivant le degré de finesse de la matière mise en œuvre. Les fils de laine cardée sont les plus duveteux; viennent ensuite les fils de coton, de laine peignée, de lin, et enfin ceux de soie. Pour certains fils à coudre, pour les beaux fils en laine retordus servant à la tapisserie, et pour ceux qu'on destine à la confection des tulles, ainsi que pour le calicot qui est réservé à l'impression, pour les toiles de ménage, les dentelles, les belles mousselines, le basin, les velours, etc., il est nécessaire de faire disparaître ces duvets. Pour obtenir ce résultat, on fait passer rapidement le fil, la dentelle ou le tissu au-dessus d'une plaque de fonte chauffée, ou sur une flamme produite par la combustion du gaz hydrogène carboné, ou sur celle de l'esprit-de-vin. On distingue deux systèmes pour effectuer mécaniquement l'opération du *grillage* : le premier et le plus ancien, qui a reçu le nom de *grillage* à la plaque, consiste à faire passer le tissu au-dessus d'un demi-cylindre en fonte polie, disposé sur un fourneau dont il forme la voûte; ce demi cylindre est chauffé à la chaleur rouge, par le foyer intérieur du fourneau. Ce mode de *grillage* est à peu près abandonné. Le deuxième système, connu sous le nom de flambage au gaz et à l'alcool, fut employé pour la première fois en 1817, par M. Molard, ancien sous-directeur du Conservatoire des arts et métiers. L'étoffe, au lieu de passer directement au-dessus de la flamme, dans une position horizontale, était dirigée de haut en bas contre la flamme qui venait la lécher. Depuis cette époque, bien des améliorations ont été apportées aux appareils de ce système, le seul que l'on emploie aujourd'hui; comme perfectionnement important, et le plus récent, on peut citer la machine à griller au gaz de M. J. Cooke, de Belfast, en Angleterre, qui date de 1859. Dans cette machine, le tissu qui doit être flambé, après avoir été préalablement passé sur un appareil garni de brosses destinées à relever les poils, est enroulé sur une ensouple, qui, en se déroulant, le laisse circuler; il passe d'abord sur un rouleau d'appel cannelé, puis il s'élève sur un rouleau-guide légèrement chauffé, en rencontrant sur son parcours un rouleau-brosse et un rouleau tendeur, qui l'écarte du tube brûleur alimenté par le gaz. Ce tissu redescend alors, recevant encore l'action d'un deuxième brûleur, pour passer sur un rouleau inférieur, en rencontrant à nouveau, dans ce trajet, un second rouleau-brosse qui le nettoie et éteint les flammèches. De là, on peut le diriger directement sur l'ensouple enrouleur, ou le soumettre à un second *grillage*. Dans ces derniers temps, M. Tulpin a apporté des modifications importantes à cette machine; ce constructeur habile est arrivé à diminuer de 50 pour 100 la dépense du gaz, en opérant deux *grillages* avec chaque flamme, et, par suite, à réaliser une économie de main-d'œuvre en grillant ainsi le tissu quatre fois, soit deux fois sur chaque face, dans un seul passage.

Rien ne surprend davantage les personnes étrangères à l'industrie, dit le chimiste Girardin, que de voir des tissus aussi légers que nos calicots, nos mousselines, traverser une ligne de flammes sans être brûlés. Cet étonnement cesse dès qu'on sait que la fibre ligneuse est un très-mauvais conducteur de la chaleur. En effet, qu'on présente un fil à la flamme d'une bougie, il y a aussitôt une scission nette, et l'inflammation qui a eu lieu d'abord, loin de se propager dans la longueur du fil, ne tarde pas à s'éteindre. C'est en raison de cette propriété qu'une toile qu'on grille n'éprouve aucune altération dans ses fils, tandis que le duvet de sa surface est entièrement consumé par la flamme.

GRILLAGEUR s. m. (gri-lla-jeur; *ll* mll. — rad. *grillager*). Celui qui fait et pose des grillages.

GRILLE s. f. (gri-lle; *ll* ml. — On disait autrefois *graïlle*. Ce mot vient du bas latin *graticula*, corrompu de *craticula*, diminutif de *crates*, claie, grille). Assemblage de barreaux fermant une ouverture : GRILLE *de fenêtre, d'égout, de prison.*

— Clôture formée de barreaux de fer plus ou moins ouvragés : GRILLE *du Carrousel, du Palais-de-Justice.* GRILLE *du chœur de Notre-Dame.*

— Clôture formant des carreaux très-serrés, placée dans le parloir des religieuses, et empêchant toute communication avec l'extérieur :

> Ni les soins défiants, les verrous, ni les *grilles*,
> Ne font pas la vertu des femmes ni des filles.
>
> MOLIÈRE.

— Barres de fer servant à soutenir le charbon dans un fourneau, au-dessus du cendrier : GRILLE *d'un poêle.* GRILLE *d'une locomotive.* ‖ Sorte de corbeille en fonte, dans laquelle on brûle du coke ou de la houille, pour chauffer un appartement.

— Armur. Barreaux placés à la visière d'un heaume, pour préserver les yeux de l'homme de guerre :

> Tel, sur son écusson, porte un casque sans *grille*,
> Dont le père autrefois a porté la mandille.
>
> BOURSAULT.

— Cryptogr. Carton découpé qui, posé sur une dépêche, laisse voir les caractères dont l'assemblage forme le sens voulu, et cache tous les autres.

— Archit. hydraul. Treillis de grosse charpente que l'on place dans les fondations sur l'eau ou sur la glaise.

— Manége. Partie de l'étrier servant d'appui au pied du cavalier.

— Jeux. Espèce de fenêtre carrée qui, dans un jeu de paume, est placée au bout du tir : *Coup de* GRILLE.

— Comm. Sorte de laine d'Espagne.

— Techn. Vaisseau allongé, à l'usage des teinturiers sur soie. ‖ Plaque de fer trouée, placée sur une râpe, et servant à pulvériser le tabac à priser. ‖ Treillis de fer sur lequel les doreurs exposent les ouvrages au feu. ‖ Châssis de fer sur lequel le fondeur établit le massif où doit être placé le modèle. ‖ Instrument de fer placé sur des charbons ardents, et sur lequel le corroyeur étend les cuirs frottés de suif. ‖ Lames assemblées, telles qu'elles sortent du moule, pour fabriquer la monnaie. ‖ Dans la rubanerie, Quantité de tours des ficelles placées en tête des hautes lisses, et servant à faciliter le passage des rames. ‖ En terme de tisseur, Assemblage de tringles servant, dans certains métiers, à empêcher les crochets de tourner. ‖ *Grille de l'étui*, Petites tringles placées à l'intérieur des jumelles, et entre lesquelles les talons des aiguilles sont espacés et maintenus. ‖ *Grille d'arcade*, Barreaux cylindriques, en bois ou en verre, qui sont fixés au bas et entre chaque rang longitudinal des collets, afin de régulariser la foule et de permettre aux maillons de droite et de gauche une levée égale à celle des maillons du centre.

— **Encycl.** Constr. Les *grilles* de clôture sont en fer forgé, laminé, en fonte moulée ou en bronze. Ce genre de travail présente des formes et des dispositions tellement variées qu'il constitue une spécialité dans l'art de la serrurerie. Les Romains et les architectes des premiers temps du moyen âge employaient souvent le bronze coulé pour leurs *grilles* de clôture; mais la cherté de la matière leur fit chercher parmi les métaux celui qui, par sa malléabilité et sa ténacité, leur permettrait d'établir leurs clôtures à meilleur compte. Le fer, que l'on employait depuis longtemps dans les Gaules, fut préféré à toutes les autres matières, et, malgré l'imperfection des procédés d'extraction et de fabrication, les constructeurs de cette époque produisirent des chefs-d'œuvre. Quoique les forgerons fussent obligés de réduire le minerai en métal dans leurs forges plus ou moins barbares, et de fabriquer au marteau des pièces de fer carrées, méplates ou circulaires, les difficultés que présente un pareil travail ne les a pas empêchés de produire des *grilles*, non-seulement d'une très-belle apparence mais encore assemblées de façon à être indéformables et indestructibles. Après avoir commencé, sans doute, à faire des *grilles* composées de barres droites entretoisées par des barres horizontales ou inclinées, ces ouvriers en vinrent, vers le XII[e] siècle, à les fabriquer avec des rinceaux en fer très-artistiment arrangés; ces pièces étaient faites avec des brindilles soudées à des embases et arrêtées aux montants par des embrasses contournées à chaud. Pour dissimuler les irrégularités qui résultaient naturellement du corroyage à la main, ils cou-

vraient les montants, les brindilles et leurs embases de coups de burin et de poinçon qui donnaient à ces *grilles* un aspect brillant, précieux et fin. Vers la fin du XIIe siècle, les serruriers cherchèrent d'autres combinaisons : ils commencèrent à assembler des panneaux d'ornement formant, par leur réunion, de grands dessins, et à terminer les fers méplats par des ornements enlevés à chaud, au moyen d'une matrice en fer trempé. Ces *grilles*, qui acquirent plus tard une très-grande richesse d'ornementation, étaient parfois armées de pointes et de chardons qui en rendaient l'escalade périlleuse ; ce système était surtout employé pour défendre les trésors, les sanctuaires, les riches tombeaux et les précieux reliquaires. Ontre les *grilles* de clôture, on fabriquait encore des *grilles* dormantes et de garde, que l'on scellait dans les baies vitrées, et qui servaient à la fois de grillage et de défense. Formées d'abord de simples barres verticales recoupées par des espèces de traverses ne touchant point les tableaux des baies, ces *grilles* se composèrent, par la suite, d'enroulements en fer méplat, de clavettes posées en croix et retenues par un rivet, puis de brindilles en fer carré, contournées en rinceaux, et épousant la forme circulaire ou ogivale des baies ; enfin, de roses en fer étampé, repoussé et garni de feuilles, de fleurons, de lances, enfin de tous les ornements que la sculpture pouvait produire sur la pierre. Dès le commencement du XIVe siècle, on introduisit les plaques de fer battu, découpées et modelées, comme moyen décoratif, à la place des ornements étampés en plein fer ; la rivure remplaça la soudure, et les montants passés à travers les œils des traverses hautes furent rivés sous les traverses basses ; ils furent, de plus, recouverts sur les deux faces de plaques minces, retouchées et gravées au burin. Généralement, à la fin du XIVe siècle et à la fin du XVe, les plaques de fer battu servant d'ornements sont soudées aux gros fers et aux brindilles ; ce n'est que vers la fin du XVe siècle que la tôle rivée est employée comme décoration. A partir de cette époque, les couronnements des *grilles* prennent une très-grande importance, et ne sont que la prolongation décorée des montants. Dans les *grilles* dormantes des fenêtres de châteaux ou de maisons, ces couronnements peuvent être considérés comme un épanouissement des montants ; souvent ces derniers sont terminés par des fleurons de tôle soudée, ou par des pointes de fer très-ouvragées, qui présentent des défenses formidables. Ces dernières, que l'on connaît sous le nom de *grilles épineuses*, étaient placées devant les fenêtres des châteaux, afin d'éviter toutes tentatives de trahison, et l'introduction de l'ennemi dans une place de guerre, au moyen d'échelles, par les ouvertures donnant au dehors. Ces *grilles* étaient profondément scellées au plomb, et ce n'était qu'après un long travail qu'on pouvait les arracher. Dans certains cas, les montants et les traverses étaient assemblés de telle façon qu'il devenait impossible de faire couler soit les montants dans les œils des traverses, soit les traverses dans les œils des montants, ces œils étant alternativement pratiqués dans les uns et dans les autres. Toutes ces *grilles* sont surtout remarquables par la difficulté que présentait le travail de la matière, à l'époque où elles ont été fabriquées. Les progrès réalisés dans l'industrie, les forces dont on dispose, et la grande variété de dimensions que l'on rencontre dans les fers permettent à nos constructeurs de produire des chefs-d'œuvre. A l'emploi du fer pour les *grilles* a succédé pendant longtemps la fonte moulée, à l'aide de laquelle on arrive à fournir les plus beaux modèles qu'il soit possible de fabriquer : fleurons, rosaces, rinceaux, entrelacements et rondes bosses, tout vient à merveille avec cette matière ; le seul reproche à lui adresser, c'est son peu de résistance à la flexion et au choc. Depuis quelque temps, on semble l'avoir abandonnée pour les *grilles* de clôture, en la réservant pour les balcons, dont la hauteur est moins considérable ; le fer a repris faveur, et le mélange que l'on fait de ce dernier avec la fonte et la tôle permet d'obtenir des effets très-heureux, et d'une richesse d'ornementation que l'on ne connaissait pas encore. Dans quelques circonstances, on a utilisé le fer creux, demi-cylindrique et contourné. Paris renferme un grand nombre de *grilles* établies dans ces conditions ; et, depuis celles qui ferment les squares jusqu'à celles qui entourent les grands parcs, toutes méritent une étude particulière, tant au point de vue de leurs assemblages qu'à celui de leurs combinaisons. L'exposition universelle renfermait un grand nombre de *grilles* de toute espèce, qui se faisaient remarquer par leur composition et le fini de leur exécution.

— Mécan. La *grille* d'un fourneau est la paroi inférieure et à claire-voie du foyer de combustion ; elle est formée d'un cadre en fer ou en fonte, sur lequel s'appuient les extrémités des barreaux qui la composent. La surface des *grilles*, qu'il importe de déterminer le plus rigoureusement possible dans les fourneaux de chaudières à vapeur, est de 1 décimètre carré pour 1 kilogramme, ou $1^{kil},2$ de houille à brûler par heure ; cependant on va à $1^{kil},5$ et même à 2 kilogr. sans que l'effet soit sensiblement diminué. Pour quelques *grilles*, cette consommation a été réduite jusqu'à $0^{kil},3$; mais alors il faut que le tirage à travers la *grille* soit faible, comme cela a lieu sous les chaudières en plomb. Pour les chaudières de navires, cette consommation varie de $0^{kil},5$ à $0^{kil},6$, et elle atteint de $0^{kil},8$ à $0^{kil},10$ quand le tirage est forcé. Pour les machines à basse pression, la surface de la *grille* est ordinairement 1/12 ou 1/15 de la surface totale de chauffe, et peut se calculer en moyenne par la formule $0^{mq},09N$, N étant la force en chevaux-vapeur. Pour les grands bâtiments à vapeur, le défaut d'espace oblige à réduire cette proportion à $0^{mq},05N$; mais cela nécessite un tirage actif. Pour les machines à haute pression et à détente à moitié de la course, sans condensation, on donne $0^{mq},0657$ de surface de *grille* par force de cheval. Pour les machines à détente et à condensation, il suffit de $0^{mq},0625$ par force de cheval, ce qui dépasse même les proportions habituelles. La largeur des *grilles* doit être à peu près égale au diamètre des chaudières, un peu moindre pour les petites chaudières, un peu supérieure pour les grandes. Leur longueur ne doit pas excéder $1^{m},75$, ce qui est déjà beaucoup, pour la facilité du service. La surface libre à laisser entre les barreaux dépend de la nature des houilles à brûler, et varie de 1/7 à 1/15 de la surface totale de la *grille*.

Les barreaux des *grilles* ont ordinairement de $0^{m},030$ à $0^{m},024$ de largeur, et ils sont espacés entre eux de $0^{m},010$ à $0^{m},008$. Quelquefois cette épaisseur est réduite à $0^{m},015$, toujours avec 1/4 environ d'espace libre. Avec les charbons gras et collants, il est nécessaire d'augmenter l'écartement des barreaux. Avec les charbons maigres ou compactes, le tirage doit être très-vif, l'écartement des barreaux doit être au minimum. Les barreaux employés ordinairement sont en fonte ; ils sont plus larges en haut qu'en bas, afin que, malgré leur grande hauteur, qui atteint $0^{m},8$ à $0^{m},10$ au milieu, pour des barreaux de 1 mètre de longueur, la *grille* ne s'encrasse pas. Ils ont la forme d'un solide d'égale résistance ; ainsi, des barreaux ayant de $0^{m},08$ à $0^{m},10$ de hauteur au milieu n'auraient que de $0^{m},05$ à $0^{m},06$ aux extrémités, mais avec une épaisseur supérieure uniforme. Pour maintenir l'écartement des barreaux, on fait venir de fonte, à chacune de leurs extrémités, de petites saillies qui s'appuient par la partie inférieure sur le cadre du foyer. On fait encore usage de barreaux en fer, rectangulaires ou carrés ; on leur donne une grande hauteur, pour que l'air qui arrive s'échauffe fortement entre eux, en même temps qu'il les refroidit. Depuis quelques années, on fabrique des fers à barreaux spéciaux, pour foyers à coke et notamment pour les locomotives. Ceux-ci, qui ont la forme évidée des barreaux en fonte, présentent, sur les fers plats, l'avantage de posséder en haut de la section un renflement qui leur permet de résister à la flexion transversale que la dilatation tend toujours à leur faire prendre. On laisse aux extrémités des barreaux mis en place un jeu de 1/24 de leur longueur, afin qu'ils puissent se dilater librement. Généralement horizontales, les *grilles* sont quelquefois inclinées, et, dans ce cas, on distingue les *grilles* inclinées proprement dites et les *grilles* à gradins. La combustion ne peut se faire que lorsque l'air a traversé une certaine couche de combustible : il peut donc quelquefois être avantageux de chauffer l'air préalablement dans des appareils spéciaux, ou à l'aide d'une *grille* à mâchefer. On emploie des barreaux plus écartés qu'à l'ordinaire, et sur cette *grille* on laisse entasser des mâchefers ou cendres plus ou moins agglutinées ; c'est sur cette *grille* artificielle que l'on place le combustible lui-même ; l'air, en traversant les mâchefers, s'échauffe, et la combustion commence aussitôt que l'air arrive sur le combustible. Ce système est très-commode, surtout lorsqu'on emploie un combustible menu et collant.

On a constaté les inconvénients de l'entrée de l'air froid au moment du chargement du combustible frais, et la production de fumée qui résulte du contact brusque de ce dernier avec les matières en combustion. Pour y remédier, on emploie des *grilles* mobiles : la *grille* se promène parallèlement à elle-même ; on charge le combustible à l'extrémité la plus éloignée du foyer, et il s'avance en s'échauffant progressivement ; on évite ainsi l'entrée de l'air froid par l'ouverture d'une porte. Malheureusement ces appareils se désorganisent assez rapidement.

On emploie quelquefois, pour se débarrasser des cendres, une *grille* inclinée avec un clapet ; l'inclinaison est ordinairement de 15 à pour 100 ; elle a aussi pour but de faire passer l'air par l'extrémité, pour lui laisser le temps de s'échauffer et de brûler l'oxyde de carbone. De plus, le combustible frais, chargé vers la partie la plus élevée de la grille, a le temps de s'échauffer pendant que celui qui est au fond subit la combustion ; quand le moment est venu, on le refoule et on remet de nouvelles matières par la porte de chargement. On a modifié cette *grille* inclinée en la remplaçant par la *grille* à gradins, elle-même transformée par M. Langen, qui écarte un peu plus les barreaux les uns des autres et les prolonge horizontalement ; sur chacun de ces barreaux on accumule de la houille, de manière à remplir à peu près l'intervalle qui le sépare du barreau supérieur, et si l'on veut charger, on refoule horizontalement le combustible ; le dernier barreau est mobile, pour qu'on puisse enlever les cendres. Un appareil particulier, qui modifie peu les chauffes, est aussi employé : la *grille* porte dans le milieu une petite trémie en fonte, ouverte par le bas et munie de petits taquets qui peuvent se mouvoir de bas en haut ; sur ces taquets se place une plaque de tôle, que l'on peut retirer horizontalement le long d'une fente parallèle. Pour introduire une nouvelle charge de combustible, on se sert d'un petit chariot dont la section transversale est plus grande que celle de la trémie ; on amène le chariot sous le fond, on enlève la plaque de tôle, on relève la plaque sur laquelle se trouve le combustible, et elle se pose sur les taquets pour remplacer la première. Dans les locomotives, on emploie souvent la *grille* de M. Duménil.

— Cryptogr. La *grille* dont on se sert pour correspondre est conçue de telle sorte qu'il est à peu près impossible de découvrir le secret, quand bien même la lettre serait ouverte. Voici en quoi consiste le procédé. Les deux personnes qui désirent correspondre secrètement conviennent de se servir d'un papier de mêmes dimensions. Elles prennent chacune une feuille de ce papier et la découpent de façon à laisser des espaces vides de place en place ; c'est ce papier découpé qui constitue la *grille* ; quand elles veulent écrire, elles prennent cette *grille*, et, l'appliquant sur une feuille de même dimension, elles écrivent d'abord seulement dans les espaces vides ; puis enlevant la *grille*, elles raccordent par d'autres mots formant un sens les mots déjà tracés, de telle façon que le raccord ne soit pas visible. Le destinataire, en recevant la lettre, prend la *grille* qu'il possède, l'applique sur le papier qu'il a reçu et ne lit que les mots compris dans les espaces vides, sans s'occuper des autres.

GRILLE (François-Joseph), littérateur français, né à Angers en 1782, mort à l'Etang-sous-Marly en 1855. Il entra dans l'administration, devint chef de bureau, puis chef de division des beaux-arts au ministère de l'intérieur, fut ensuite bibliothécaire de sa ville natale, et remplit, après la révolution de Février 1848, les fonctions de commissaire dans le département de la Vendée. Grille a composé un grand nombre d'ouvrages littéraires, politiques, etc. Il a écrit pour le théâtre des comédies en prose et en vers : le *Négociant anglais*, en trois actes (Paris, 1803), sous le pseudonyme d'Ernest ; la *Ville au village*, en un acte (1809) ; le *Ver rongeur* (1839) ; l'*Ecole du commerce*, en cinq actes (1844) ; un drame en cinq actes, *Ginevra* ou la *Peste de Florence* (1838) ; une tragédie en trois actes, *Athalie* (1848). Parmi ses autres écrits, nous citerons : les *Théâtres*, recueil de lois et règlements sur les théâtres, leur administration, etc. (1817) ; *Introduction aux mémoires sur la Révolution française* (Paris, 1825, 2 vol. in-8°) ; *Description du département du Nord* (Paris, 1830) ; *Philosophie de la guerre* ou les *Français en Catalogne* (Paris, 1839) ; le *Siége d'Angers* (1841) ; *Pièces inédites sur la guerre civile de l'Ouest* (1847) ; *Lettres, mémoires et documents sur la formation, le personnel, l'esprit du premier bataillon de volontaires de Maine-et-Loire* (1848-1850, 4 vol. in-8°) ; la *Vendée en 1793* (1851-1852, 3 vol. in-8°) ; *Fables et fabliaux* (1852, 2 vol. in-12) ; *Miettes littéraires* (1853, 3 vol. in-12), etc. Plusieurs des ouvrages de Grille ont paru sous le pseudonyme de Malvoisine.

GRILLÉ, ÉE (gri-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Griller, rôtir. Rôti sur le gril : *Les viandes* GRILLÉES *au feu sont plus nourrissantes que les viandes rôties au four.* (Maquel.)

— Par ext. Brûlé, atteint par le feu : *Tous les édifices de Londres semblent avoir été* GRILLÉS *par le feu et la fumée.* (Dupin.)

— Agric. Brûlé par le soleil ou desséché par le froid : *Raisin tout* GRILLÉ.

GRILLÉ, ÉE (gri-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Griller, munir de grilles. Fermé, muni d'une grille : *Fenêtre* GRILLÉE. ‖ Enfermé sous des grilles : *Des filles* GRILLÉES.

— Theâtre. *Loge grillée*, Loge fermée du côté de la salle par une grille qui empêche de voir les spectateurs placés à l'intérieur : *Les prédicateurs venaient souvent à la comédie dans une* LOGE GRILLÉE *étudier Baron, et de là ils allaient déclamer contre la comédie.* (Volt.)

GRILLE-MARRON s. m. Econ. domest. Appareil destiné à la cuisson des marrons rôtis, et qui est une espèce de boîte de tôle, munie d'un couvercle à charnière : *Après avoir mis les marrons dans le* GRILLE-MARRON, *on le place debout devant le foyer de la cheminée, puis on le retourne et le secoue de temps en temps, afin que toutes les parties des marrons soient également soumises à l'action du feu.*

GRILLENZONE (Jean), érudit italien, né à Modène au commencement du XVIe siècle, mort en 1551. Il acquit des connaissances approfondies en philosophie, en jurisprudence, en médecine, sous les premiers maîtres de l'université de Bologne ; puis, de retour dans sa ville natale, il s'attacha à l'étude du grec. Ce remarquable érudit fit de sa maison, vers 1530, le rendez-vous des jeunes gens qui désiraient acquérir une instruction supérieure. Là, il commentait et expliquait, dans des entretiens familiers, les principaux auteurs de l'antiquité grecque et latine. Il institua en outre des banquets littéraires, dans chacun desquels on se livrait à un exercice d'esprit, et il peut être considéré comme le véritable fondateur de l'Académie de Modène, qui, à partir de cette époque, acquit une grande célébrité en Italie. Après la mort de son père, en 1518, Grillenzone avait réuni dans la même maison ses six frères, dont cinq étaient mariés, leurs femmes et leurs enfants, et, grâce à l'autorité qu'il exerçait sur eux tous, cette famille, qui se composait de cinquante membres, vivait dans la plus parfaite harmonie. Outre les *Statuts du Collége de médecine*, il avait composé un *Traité des familles de Modène*, qui est perdu.

GRILLE-PAIN s. m. Econ. domest. Gril servant au grillage des tartines de pain, et qui se compose d'une partie verticale dans laquelle on met les tartines pour les griller, et d'une partie horizontale sur laquelle on les dépose à mesure qu'elles sont grillées.

GRILLER v. a. ou tr. (gri-llé ; *ll* mll. — rad. *gril*). Faire cuire sur le gril : GRILLER *des côtelettes, des saucisses.* ‖ Faire cuire par un procédé quelconque, sur un feu de braise : GRILLER *des marrons dans une poêle.* GRILLER *du pain sur les charbons.* ‖ Brûler, faire périr sur le gril : *Jadis on envoyait au supplice des sorciers qui, s'ils l'avaient été, ne se seraient certainement pas laissé* GRILLER. (De Ségur.)

— Par ext. Dessécher par une excessive chaleur : *Le soleil* GRILLE *les herbes.* ‖ Dessécher, faire périr par l'excès du froid : *La gelée* A GRILLÉ *les vignes.* ‖ Chauffer à l'excès : *Le feu me* GRILLE *les jambes.* (Acad.) *Le soleil nous* GRILLE. (Acad.)

— Métall. *Griller des métaux*, Les faire chauffer plusieurs fois avant de les fondre.

— v. n. ou intr. Se rôtir sur le gril ou autrement : *Faire* GRILLER *des côtelettes. Ne laissez pas trop* GRILLER *ces marrons.*

— Par exagér. Etre exposé à une trop grande chaleur : *Je* GRILLE *devant ce feu. Les moissonneurs doivent* GRILLER *par un pareil temps.*

> Condamine, l'observateur,
> S'en va *griller* sous l'équateur.
>
> VOLTAIRE.

— Fam. *Griller de*, Désirer ardemment ; brûler du désir de ou à cause de : *Je* GRILLE DE *vous voir. Nous* GRILLONS *tous* D'*impatience.*

> La femme du pondeur s'en retourne chez elle ;
> L'autre *grille* déjà de conter la nouvelle.
>
> LA FONTAINE.

GRILLER v. a. ou tr. (gri-llé ; *ll* mll. — rad. *grille*). Fermer, munir d'une grille : GRILLER *une fenêtre.* ‖ Enfermer sous des grilles ; cloîtrer : GRILLER *une fille.*

> Allez, vous êtes fou, de vouloir, à votre âge,
> Pour la seconde fois tâter du mariage ;
> Plus fou d'être amoureux d'un objet de quinze ans ;
> Encor plus fou d'oser la *griller* là-dedans.
>
> REGNARD.

GRILLET s. m. (gri-llè ; *ll* mll.). Blas. Meuble d'armoiries qui représente un grelot : *De Kermassement : De sinople à trois* GRILLETS *d'or.* ‖ On dit aussi GRILLOT et GRILLETTE s. f.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

— Hortic. *Grillet blanc*, Variété de narcisse.

GRILLET (Jean), jésuite et missionnaire français, né vers 1630, mort vers 1676. Il fut un des premiers explorateurs de la Guyane. Supérieur de la maison des jésuites à Cayenne en 1666, lorsque les Anglais s'emparèrent de cette colonie, il se fit avantageusement connaître par les services qu'il rendit à ses concitoyens. Il fut chargé, en 1673, d'aller explorer l'intérieur de la Guyane, sur laquelle on n'avait alors que des notions très-vagues. Il partit de Cayenne avec le P. Béchamel au mois de janvier 1674, s'avança à 166 lieues dans la région sud-ouest, visita successivement les Maprouanes, les Nouragues, qui, peu de temps auparavant, avaient tué et mangé trois Anglais, les Acoquas, puis revint à Cayenne au mois de juin de la même année. Peu de temps après, il mourut des suites des fatigues excessives qu'il avait éprouvées. Il laissa une relation courte, mais intéressante, de son expédition, sous le titre de *Journal du voyage qu'ont fait les PP. Jean Grillet et F. Béchamel dans la Guyane l'an 1674.* Ce journal a paru dans la *Relation de la rivière des Amazones*, de Gommeville (Paris, 1679-1680, 4 vol).

GRILLET (René), mécanicien français du XVIIe siècle. Il fut horloger à Paris sous Louis XIV. Il est l'inventeur d'une ingénieuse machine à calculer, qui a sur la roue de Pascal et le tambour arithmétique de Petit l'avantage d'être portative, et d'un hygromètre mis en mouvement par plusieurs petites cordes jouant sur des poulies. On en trouve la description dans le *Journal des savants* de 1678 et de 1681. Grillet a publié, en outre, des *Curiosités mathématiques* (Paris, 1673).

GRILLET (Jean-Louis), pédagogue et historien sarde, né à La Roche (Savoie) en 1756, mort dans la même ville en 1812. Il entra dans les ordres, devint chanoine de sa ville natale, se voua à l'enseignement et à l'étude de l'histoire de l'ancien duché de Savoie. Esprit

large et tolérant, il imagina un plan fort louable pour la formation du collége de Carouge, où, grâce à lui, protestants, catholiques et israélites furent admis sur le pied d'un complète égalité. L'abbé Grillet devint directeur de ce collége (1786), où il occupa la chaire de rhétorique. Le voisinage de la riche et curieuse bibliothèque de Genève lui permit de faire une étude approfondie des annales de l'ancien territoire des Allobroges, et de composer l'important travail que nous indiquerons plus loin. Quand survint la Révolution française, Grillet se réfugia en Piémont, où il devint le précepteur de deux jeunes gentilshommes avec lesquels il parcourut l'Italie et visita Rome. Sous l'Empire, Grillet revint en Savoie et fut successivement directeur adjoint de l'école secondaire de Chambéry (1806), professeur de philosophie (1807) et censeur du lycée de Grenoble (1810). Nommé, en dernier lieu, principal du collége d'Annecy, il ne put, à cause du mauvais état de sa santé, accepter cette place, et il alla, bientôt après, finir ses jours au lieu de sa naissance.

Le grand ouvrage auquel il ne cessa de travailler, c'est le *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman, contenant l'histoire ancienne et moderne de la Savoie, et spécialement celle des personnes qui, y étant nées ou domiciliées, se sont distinguées par des actions dignes de mémoire, ou par leurs succès dans les lettres, les sciences et les arts* (Chambéry, 1807, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage, malgré quelques omissions et quelques erreurs, contient de précieux renseignements. Les autres ouvrages de l'abbé Grillet sont : *Eléments de chronologie et de géographie adaptés à l'histoire de Savoie* (Chambéry, 1788, in-8°) ; *Histoire de la ville de La Roche en Faucigny, depuis sa fondation en l'an* 1000 *jusqu'en* 1790 (Genève, 1790, in-8°) ; *Osservazioni economico-agrarie sulla preparazione delle canapi per tessere tele e pannelini fini* (Florence, 1802, in-8°) ; *Saggio sopra la storia degli zodiaci et degli anni dei popoli antichi, per servire di regola a chi vuole giudicare le scoperte che si dicono fatte recentemente in Egitto* (Florence, 1805, in-8°) ; *Eloge de Saussure* (dans le recueil de l'Académie de Florence). Grillet, en outre, a laissé en manuscrit : une *Histoire généalogique de la maison de Sales* (1792) ; un recueil de *Mémoires et titres intéressants pour servir à l'histoire du diocèse de Genève* (1792, in-fol.), etc.

GRILLETÉ, ÉE adj. (gri-lle-té ; *ll* mll.). Blas. Se dit d'un épervier, d'un faucon, ou d'autres oiseaux de proie qui portent des grillets ou grelots : *Léaulmont-Puy-Gaillard : D'azur, au faucon d'argent perché, lié et* GRILLETÉ *du même.*

GRILLEUR, EUSE s. (gri-lleur, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *griller*). Celui, celle qui fait griller : *Un* GRILLEUR *de marrons.*

GRILLO (dom Ange), bénédictin et littérateur italien, né à Gênes, mort en 1629. Passionné pour l'étude, il apprit la théologie, la philosophie, les mathématiques, la littérature, cultiva la poésie et l'éloquence, se lia avec les hommes les plus distingués de son temps, Guarini, Marini, le Tasse, et fonda, à Rome, l'Académie des humoristes. Grillo refusa à deux reprises d'être évêque, devint abbé des bénédictins de Saint-Paul à Rome et fut quatre fois président de la congrégation. Ses principaux ouvrages sont : *Rime morali* (1580) ; *Affetti pietosi* (Venise 1590), recueil de poésies religieuses, plusieurs fois réédité ; *Lettere* (Venise, 1608, 2 vol. in-4°), etc.

GRILLO (Adélaïde RISTORI, marquise CAPRANICA DEL), tragédienne italienne. V. RISTORI.

GRILLO-CATANEO (Nicolas), littérateur italien, né à Gênes en 1759, mort en 1834. Il appartenait à une famille patricienne. Il se lia avec plusieurs jeunes gens distingués, particulièrement avec le poëte Pallavicini, avec l'historien Joseph Doria, s'occupa avec eux de questions littéraires et scientifiques, fut quelque temps un des procurateurs de la banque de Saint-Georges, puis reprit, en 1796, ses travaux littéraires. Nommé recteur de l'Académie de Gênes en 1805, il garda fort peu de temps ce poste, qu'il perdit pour s'être opposé à diverses innovations dans l'enseignement. Les vexations qu'il eut à subir, à partir de ce moment, de la part de la police impériale, l'amenèrent à se retirer à Savone, où il vécut jusqu'en 1814. Il fut alors nommé par le roi de Sardaigne président de la commission des études. Nous citerons parmi ses écrits : *Parafrase poetica dei Salmi Davidici* (Gênes, 1803, 2 vol. in-4°) ; *Parafrasi poetica dei cantici profetici* (Gênes, 1825) ; *Proverbi di Salomone parafrasi con note* (Gênes, 1827), etc.

GRILLOÏDE adj. (gril-lo-i-de — du gr. *grullos*, grillon ; *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au grillon : *Orthoptères* GRILLOÏDES.

— s. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, dont le type est le genre grillon.

GRILLOIR s. m. (gri-lloir ; *ll* mll. — rad. *griller*). Techn. Fourneau sur lequel on grille les poils des étoffes rases. ‖ Lieu où se fait cette opération : *Porter des étoffes au* GRILLOIR.

GRILLON s. m. (gri-llon ; *ll* mll. — lat. *gryllus*, gr. *grullos*, même sens). Entom. Genre d'insectes orthoptères, type de la famille des gryllides : *Les* GRILLONS *sont caractérisés par leur tête très-bombée.* (Blanchard.) *Les* GRILLONS *des champs s'enfoncent sous terre, dans des trous.* (V. de Bomare.) ‖ *Grillon-criquet.* V. CRIQUET. ‖ *Grillon-taupe.* V. COURTILIÈRE et TAUPE-GRILLON.

— Techn. Nom que l'on donne à des piles carrées, servant d'arcs-boutants pour soutenir les bûches que l'on empile en travers dans les chantiers. ‖ On dit aussi ROSEAU.

— Art culin. Syn. de RILLON.

— Hist. *Grillons de la nuit*, Nom que les païens avaient donné aux premiers chrétiens, parce qu'ils avaient l'habitude de prier à haute voix lorsqu'ils s'éveillaient pendant la nuit.

— **Encycl.** Entom. Les *grillons* sont caractérisés par leur tête très-bombée et par leurs antennes à premier article court et épais ; leur corps est presque cylindrique ; leurs pattes postérieures, plus longues et plus grosses que les autres, sont propres au saut. La femelle est aptère ; ses ailes et ses élytres sont réduites à des moignons. On désigne ces insectes sous le nom vulgaire de *cri-cri*, par allusion à leur chant. Les larves ressemblent beaucoup aux femelles et changent plusieurs fois de peau avant de passer à l'état d'insectes parfaits, ce qui arrive vers le milieu de l'été. Ils s'accouplent alors, et la femelle pond un grand nombre d'œufs qui éclosent avant l'hiver. Les larves qui en proviennent passent la mauvaise saison dans la terre ou dans les trous des murs ; elles y restent engourdies et sans prendre aucun aliment. Les fortes gelées les font périr ; aussi ces insectes sont-ils d'autant plus nombreux que le pays est plus chaud. Ils vivent de matières animales et sont complétement inoffensifs.

Les *grillons* font entendre le soir et le matin, et pendant toute la nuit dans les temps les plus chauds, un cri monotone, souvent aigu et désagréable. Mais ce bruit s'adoucit et finit par cesser. On a beaucoup discuté sur les causes de ce bruit. On l'a attribué au battement redoublé des ailes, ou bien au jeu d'organes plus compliqués et renfermés, d'après Scaliger, dans la cavité du ventre. Quelques-uns prétendaient que l'aile droite supérieure du *grillon* est garnie d'un réseau de fibres crépues, et que, les deux ailes venant à se joindre exactement en ligne droite, l'air, frappé par leur battement, était poussé en bas et devait, au moment de l'impulsion, éprouver un trémoussement, cause du son qu'on entend. Suivant Kœnig, l'organe qui produit ce son est une membrane qui, en se contractant par le moyen d'un muscle et d'un tendon placés sous les ailes de l'insecte, se plie à peu près comme un éventail ; le moindre mouvement de cette membrane produit le son, du vivant et même après la mort de l'animal. On assure que, si l'on coupe un *grillon* par le milieu du corps, ou si on lui coupe la tête, il ne laisse pas que de vivre encore quelque temps et de faire entendre son bruit accoutumé. Quelques-uns prétendent que le chant du *grillon* est produit par le frottement du corselet. V. de Bomare se contente de dire que cet animal doit avoir un organe particulier pour la voix. On sait aujourd'hui que le chant de cet insecte est causé par le frottement des élytres l'une contre l'autre ; aussi n'existe-t-il pas pour la femelle, chez laquelle ces organes sont rudimentaires.

Le genre *grillon* renferme un grand nombre d'espèces, réparties dans toutes les régions du globe. Deux d'entre elles méritent de nous occuper particulièrement, tant à cause de leurs mœurs que parce qu'elles sont abondamment répandues dans nos contrées. Le *grillon* des champs est long de $0^{m},03$ environ ; sa couleur est noirâtre, avec l'extrémité de la lèvre supérieure et le côté interne des cuisses rougeâtres et une petite tache jaune à la base des élytres. Il est très-commun dans nos campagnes ; on le trouve surtout dans les endroits sablonneux et exposés au midi, souvent aussi dans les prairies sèches, au bord des chemins, etc. Il creuse dans la terre des galeries qui ont jusqu'à $0^{m},3$ de profondeur ; c'est là qu'il subit ses métamorphoses, et que, plus tard, il se retire au moindre danger. Il se tient ordinairement à l'ouverture de son terrier, pour guetter les insectes dont il fait sa proie et saisir ceux qui passent à sa portée. Les herbes sont détruites à une certaine distance de son trou, et il peut ainsi rentrer et sortir plus aisément ; aussi ce *grillon* nuit-il beaucoup aux prairies dans lesquelles il est abondant ; dans le midi de l'Europe, il est, sous ce rapport, regardé comme un fléau. Toutefois, les pluies abondantes et les grands froids en font périr un certain nombre. Plusieurs mammifères et oiseaux en font aussi une grande destruction. On assure même que les *grillons* se mangent entre eux. Comme ils sont très-friands d'insectes, il suffit d'en attacher un de petite taille, tel qu'une fourmi, au bout d'un crin, et de laisser aller cet appât vivant dans le trou qu'habite le *grillon ;* celui-ci se jette sur sa proie et s'attache si fortement à elle, qu'on peut ainsi le tirer hors de sa retraite. Mais ce moyen, on le conçoit sans peine, n'est pas applicable en grand. On peut détruire les *grillons* en faisant pénétrer dans leurs trous une fumigation de soufre. Dans l'ancienne médecine, les *grillons* étaient employés comme diurétique ; on les faisait sécher, on les pulvérisait et on les administrait comme les cantharides, dont ils n'ont pas les propriétés énergiques. Le *grillon* est un excellent appât pour la pêche à la ligne des carpes, des barbeaux, des brêmes et des gros poissons d'eau douce ; c'est là à peu près le seul parti qu'on en tire aujourd'hui.

Le *grillon* domestique est d'un brun fauve ou grisâtre, et moitié plus petit que le précédent. On croit qu'il est originaire d'Afrique ; quoi qu'il en soit, il est fort répandu aujourd'hui en Europe, surtout dans les régions méridionales. Il se tient dans les habitations, se loge dans les trous des murailles, derrière les plaques des cheminées, dans les fours et les boulangeries, en un mot, dans les endroits chauds où l'on fait du feu toute l'année. On admet généralement qu'il fuit la lumière ; il paraît, toutefois, qu'on peut le faire sortir de son trou si on en approche une bougie allumée, et qu'on peut ainsi le détruire quand il est trop incommode ; mais il est si défiant, qu'on peut bien difficilement le saisir et le tuer. Le meilleur moyen de s'en débarrasser consiste à mettre à sa portée des appâts empoisonnés, faits avec du pain, de la farine ou du lard. Le *grillon*, en effet, est très-friand de toutes ces substances, ainsi que des fruits, de la viande et de la graisse, en un mot, de toutes les provisions de ménage. Aussi cause-t-il des dommages réels dans les pays où l'on a la coutume de suspendre le lard dans les cheminées. Il chante continuellement, surtout le soir et la nuit, excepté pendant les grands froids. C'est le mâle seul qui chante, et son cri aigu, strident, rapide et continu, paraît désagréable et incommode à bien des personnes. « Mais ce chant triste et monotone pour nous, dit V. de Bomare, réjouit, au contraire, sa femelle, parce qu'il est pour elle le cri et l'accent de l'amour. Quelques-uns prétendent même que cette musique sépulcrale est analogue à la mélancolie que la femelle contracte dans les lieux sombres où elle vit. Il n'est pas rare de rencontrer des personnes, surtout parmi le vulgaire, qui ont du goût pour le chant des *grillons*, et qui croient même que ces animaux portent bonheur à leur maison. Les parents inspirent le même préjugé à leurs enfants. Il y a des gens en Afrique qui font commerce de *grillons ;* ils les nourrissent dans des espèces de fours de fer battu, et ils les vendent ensuite à un prix fort avantageux, parce que le petit bruit que font ces insectes n'est point désagréable à ces peuples, et qu'ils se persuadent qu'il contribue à leur procurer un sommeil tranquille, etc. ; tant il est vrai que les chimères les plus absurdes trouvent des sectateurs parmi les ignorants et les esprits faibles. »

Le *grillon* domestique s'accoutume au bruit et ne s'effraye pas au moindre danger comme celui des champs. Par suite du préjugé favorable dont nous parlions tout à l'heure, on a essayé d'apporter à la maison des *grillons* sauvages pour les mettre dans les cheminées ; mais ceux-ci ne peuvent s'accoutumer au séjour des foyers, et ils poursuivent et détruisent sans pitié les *grillons* domestiques, pour lesquels ils ont une profonde antipathie. Pline cite un moyen bien simple de faire sortir le *grillon* sauvage de sa cachette ; ce moyen, que les enfants connaissent et pratiquent encore de nos jours, consiste à enfoncer un brin de paille dans le trou ; le *grillon* sort à l'instant, comme pour demander raison de l'injure qu'on lui fait, et il suffit, pour le prendre, de lui fermer le retour. C'est de là qu'est venu le proverbe latin : *Stultior gryllo* (plus sot qu'un *grillon*), pour désigner celui qui se fâche d'un rien, ou qui donne dans tous les piéges qu'on lui tend. Mais le *grillon* domestique n'est pas aussi aisé à prendre ; s'il arrive au bord de son trou pour répondre au chant de l'un de ses compagnons, il est toujours prêt à y rentrer. C'est la nuit, en pénétrant tout à coup avec de la lumière dans un lieu où il y en a beaucoup, qu'on est sûr de le surprendre courant par terre, en compagnie des blattes, pour chercher sa nourriture.

GRILLON (Edme-Jean-Louis), architecte français, né à Paris en 1786, mort à Dieppe en 1854. Elève de Labarre, de Debret, de Lebas et de l'Ecole des beaux-arts, il remporta le second prix d'architecture en 1809, séjourna deux ans en Italie, puis devint successivement, après son retour à Paris, sous-inspecteur à l'abattoir du Roule (1811), inspecteur au palais des beaux-arts et à la salle de l'Opéra (1820), inspecteur général des bâtiments civils (1832) et membre du comité historique. Grillon a construit, outre un certain nombre d'hôtels et d'usines, les bâtiments de la Compagnie générale du magasinage public et l'Entrepôt des douanes de Paris. Il a fait paraître, en collaboration avec MM. Callou et Jacoubet : *Etudes sur un nouveau système d'alignement et de percement des voies publiques, faites en France en* 1840-1841 (Paris, 1848, in-8°).

GRILLOT s. m. (gri-llo ; *ll* mll.). Blas. V. GRILLET.

— Techn. Perche de bois longue d'environ $2^{m},50$, avec laquelle on appuie sur les glaces, dans la carcaise, pour les maintenir dans une position horizontale et les empêcher d'être soulevées.

— Métall. Cavité qui se produit dans les fers aigres.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

GRILLOT (Jean-Baptiste), jésuite et prédicateur français, né à Arnay-le-Duc en 1588, mort à Grenoble en 1647. Il se livra avec succès à la prédication et se signala par son dévouement pendant une peste qui affligea Lyon en 1628 et 1629. Grillot écrivit l'histoire de cette peste, d'abord en latin, sous le titre de : *Lugdunum lue affectum* (Lyon, 1629), puis en français sous le titre de : *Lyon affligé de contagion* (Lyon, 1629).

GRILLOT (Jean-Joseph), théologien français, né à Chablis (Yonne) en 1708, mort dans cette ville en 1765. Chaud partisan des idées jansénistes, il se rendit à Paris, s'occupa secrètement d'imprimer des ouvrages en faveur de l'appel, fut arrêté, mis au carcan et banni de France (1731). Ce ne fut qu'en 1749 qu'il put rentrer dans sa patrie. Grillot est l'auteur d'un *Recueil de cantiques spirituels* (in-12), d'une *Suite au catéchisme historique et organique* (in-12), etc.

GRILLPARZER (François), poëte dramatique allemand, né à Vienne en 1790. Fils d'un avocat, il fit ses études de droit, puis obtint un emploi subalterne dans la chancellerie (1813). Nommé rédacteur à la chancellerie en 1823, il devint, en 1833, directeur des archives et conserva ces fonctions jusqu'en 1856, époque où il a reçu le titre de conseiller aulique. Enfin, en 1861, il a été nommé membre de la chambre haute du conseil de l'Empire. Ce fut en 1816 qu'il commença à se faire connaître en faisant représenter à Vienne, sur le théâtre de la cour, sa tragédie intitulée : l'*Aïeule*, qui obtint un grand succès. Cette pièce fut suivie de *Sapho* (1819) et de la *Toison d'or* (1822), qui furent accueillies moins favorablement. Depuis lors, M. Grillparzer a donné plusieurs autres compositions dramatiques, où l'on trouve une grande exubérance lyrique, une forme brillante, mais qui pèchent au point de vue de l'étude approfondie des caractères. Nous citerons : *Fortune et fin du roi Ottokar* (1825), dont la représentation, d'abord refusée par la censure, fut autorisée par l'empereur d'Autriche ; *Un serviteur fidèle à son maître* (1830) ; *Mélusine* (1830) ; les *Flots de l'amour et de la mer* (1840) ; la *Vie est un rêve* (1840) ; une comédie, *Malheur à celui qui ment* (1840), où manque l'élément comique. Mentionnons enfin un roman intitulé le *Musicien* (1840) ; un poëme, *Radetzky* (1848), qui obtint beaucoup de succès, et de nombreuses poésies lyriques et épigrammatiques que traverse un véritable souffle de libéralisme.

GRIM (cap), promontoire qui forme l'extrémité N.-O. de la terre de Van-Diémen et la limite méridionale de l'entrée occidentale du détroit de Bass, par 40° 43′ de lat. et 142° 22′ de long. E. C'est une pointe de terre élevée et blanchâtre, formée de deux rochers de même aspect et s'avançant dans la mer.

GRIM, roi d'Ecosse de 996 à 1005. Il se fit proclamer roi après la mort de Constantin IV, au préjudice de Malcolm, prince de Cumbrie. Celui-ci se mit à la tête d'une armée pour soutenir ses droits ; mais, par l'intermédiaire d'un évêque, les deux compétiteurs firent la paix avant d'en venir aux mains. Ils convinrent que chacun d'eux garderait ses possessions, mais que, après la mort de Grim, Malcolm deviendrait roi d'Ecosse. Cette paix ne fut pas de longue durée. Grim se fit de nombreux ennemis par sa tyrannie, accrut ainsi le nombre des partisans de Malcolm, profita de l'absence de ce dernier pour dévaster son territoire, fut battu par le prince de Cumbrie, revenu en toute hâte, et mourut peu après captif de son heureux rival, qui lui avait fait crever les yeux.

GRIM (Herman-Nicolas), médecin suédois, né à Visby (île de Gothland) en 1641, mort en 1711. Il était fils d'un chirurgien de Gustave-Adolphe. Il servit, en qualité de chirurgien, sur un vaisseau hollandais, fit plusieurs voyages aux grandes Indes, devint directeur des hôpitaux de Java et médecin de la Compagnie des Indes, puis revint en Europe, pratiqua son art en Hollande, en Allemagne, en Danemark, en Suède, et finit par s'établir à Stockholm (1706), où il obtint le titre de médecin du roi. Grim a publié, outre des mémoires : *Laboratorium chymicum Ceylanicum* (Batavia, 1677), et *Compendium medico-chymicum* (Batavia, 1679, in-8°).

GRIMAÇANT, ANTE adj. (gri-ma-san, an-te — rad. *grimacer*). Qui grimace, qui fait des grimaces : *Visage* GRIMAÇANT. *Figure* GRIMAÇANTE. *Bouche* GRIMAÇANTE.

— Par ext. Qui fait de mauvais plis : *Une robe* GRIMAÇANTE.

Décrirai-je ses bas en trente endroits percés,
Ses souliers *grimaçants* vingt fois rapetassés?
BOILEAU.

— Fig. Disparate, offrant des contrastes bizarres : *Voilà pourquoi tout le monde s'est jeté dans ce misérable style marotique, dans ce style bizarre et* GRIMAÇANT, *où l'on allie monstrueusement le trivial et le sublime, le sérieux et le comique.* (Volt.)

GRIMACE s. f. (gri-ma-se — Diez tire ce mot de l'anglo-saxon *grima*, masque, fantôme ; Scheler le fait venir de l'ancien haut allemand *grim*, furieux, qui a donné le provençal *grim*, affligé, *grimar*, affliger. M. Littré croit que *grimace* tient à l'italien *grimo*,

ridé, qui vient de l'ancien haut allemand *grim*, et signifie proprement grosse ride). Contorsion du visage, volontaire ou non : *Laide, vilaine* GRIMACE. *Faire la* GRIMACE, *des* GRIMACES. *L'expression des sensations est dans les* GRIMACES, *et celle des sentiments dans les regards.* (J.-J. Rouss.) *La* GRIMACE *des niais finit par creuser un pli indélébile dans leur visage.* (Th. Gaut.) *Un cordelier, qui prêchait avec beaucoup de feu, faisait des* GRIMACES *à ses auditeurs; ce défaut lui fut reproché confidemment par un autre prédicateur son rival; le premier lui répondit d'un ton doux : « Mon père, vous voyez les* GRIMACES *que je fais à mes auditeurs, mais vous ne voyez pas celles que vos auditeurs vous font. »*

— Par ext. Mauvais pli d'un habit, d'une étoffe : *Habit, robe qui fait des* GRIMACES.

— Fig. Feinte, dissimulation, fausse démonstration : *Ce qu'il en fait, ce n'est que par* GRIMACE. (Acad.) *L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les* GRIMACES; *il sied mal de vouloir être plus sage que celles qui sont sages.* (Mol.) ‖ Mauvais accueil; démonstration de mécontentement : *Faire la* GRIMACE *à des visiteurs. Le mépris des sots est une pilule qu'on peut avaler, mais non pas sans faire la* GRIMACE. (Mol.)

— Comm. Boîte de pains à cacheter, dont le dessus est une pelote pour mettre des épingles.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre triton.

GRIMACER v. n. ou intr. (gri-ma-sé — rad. *grimace*. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o : Je grimaçai, nous grimaçons*). Faire une grimace, des grimaces : *Le Laocoon souffre, il ne* GRIMACE *pas; cependant la douleur cruelle serpente depuis l'extrémité de son orteil jusqu'au sommet de sa tête.* (Dider.)

— Par ext. Faire un mauvais pli : *Habit qui* GRIMACE.

— Fig. Prendre une tournure, une expression bizarre et forcée : *Un auteur ne doit jamais s'éloigner de la nature ni la faire* GRIMACER. (D'Alemb.)

Molière de son art eût remporté le prix,
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,
Il n'eût point fait souvent *grimacer* ses figures.
BOILEAU.

— v. a. ou tr. Feindre en grimaçant : GRIMACER *un sourire.*

Et le soir on t'a vu, sur un brancard couché,
Pour rendre, en la voilant, ta lâcheté plus sûre,
Grimacer les douleurs d'une feinte blessure.
Mme E. DE GIRARDIN.

GRIMACERIE s. f. (gri-ma-se-rî — rad. *grimacer*). Grimaces, action de grimacer :

Et par plaisir la tiare essayant,
Il fit autour force *grimaceries*,
Tours de souplesse et mille singeries.
LA FONTAINE.

GRIMACIER, IÈRE adj. (gri-ma-siè, iè-re rad. *grimacer*). Qui fait, qui se plaît à faire des grimaces : *Enfant* GRIMACIER.

— Qui a l'habitude de minauder, de faire la prude; qui est affecté, recherché : *Femme* GRIMACIÈRE. *Manières* GRIMACIÈRES. *Les femmes qui sont les plus* GRIMACIÈRES *ne sont pas les plus sages.* (Belmontet.)

— Substantiv. Personne qui a l'habitude de faire des grimaces, des minauderies : *Un* GRIMACIER. *Épouser une* GRIMACIÈRE.

GRIMALD, théologien allemand, mort en 872. Il était frère de Hasti, archevêque de Trèves. Louis le Germanique le nomma, en 825, son archichapelain, lui accorda toute sa confiance et le chargea, à diverses reprises, de missions dont il s'acquitta habilement. Devenu abbé de Saint-Gall (841), il fit achever les bâtiments et l'église de ce fameux monastère, et se signala comme un protecteur des lettres. Grimald a composé des *Commentarii ad Gregorii sacramentarium*, qui ont été publiés dans la *Liturgia Latinorum* de Pamelius.

GRIMALDI, maison patricienne de Gênes et l'une des quatre grandes familles de la république. Les Grimaldi prétendaient, avec plus ou moins de vraisemblance, faire remonter leur origine à Grimoald, maire du palais sous Childebert II. Souverains de Monaco dès le xe siècle, chefs du parti guelfe avec les Fiesque, ils jouèrent un rôle important dans tous les événements dont Gênes fut le théâtre jusqu'au milieu du XVIe siècle. Nous allons indiquer sommairement les principaux membres de cette famille. — GRIMALDI, qui vivait vers 920, expulsa de Monaco les Sarrasins et fut mis par l'empereur Othon Ier en possession de cette ville. — GRIMALDI II, prince de Monaco, au siècle suivant, se prononça pour le pape, dont il défendit les prétentions contre l'empereur Henri III. — Son fils, GUIDO, embrassa au contraire le parti de l'empereur et devint amiral de Henri IV. — GRIMALDI III, fils du précédent, qui vivait en 1160, fut amiral des Génois. — Obert GRIMALDI, fils de ce dernier, fut ambassadeur de l'empereur Frédéric Ier en France et en Angleterre. — François GRIMALDI, prince de Monaco, mort en 1275, s'était attaché à Charles d'Anjou, roi de Naples. Il fut un des champions les plus ardents du parti du pape. Il eut pour successeur son fils, Rainier ou Raymond GRIMALDI, prince de Monaco, mort vers 1300, qui servit Charles II, roi de Naples. — Son fils, Rainier ou Raymond GRIMALDI, prince de Monaco, entra, en 1302, au service de Philippe le Bel, amena le premier une flotte génoise dans l'Océan, remporta plusieurs avantages sur les côtes de Flandre, battit les Flamands devant Zircksée et les força d'en lever le siége. Il contribua aussi à la victoire de Mons-en-Puelle (1304) et paraît avoir reçu du roi de France quelques fiefs en Normandie. — Charles GRIMALDI, dit le *Grand*, prince de Monaco, fils du précédent, mortellement blessé à la bataille de Crécy en 1346, commanda les flottes génoises et fut gouverneur de Provence pour le roi de France. En 1346, il amena avec Antoine Doria 30 galères contre les Anglais, débarqua ses équipages et les joignit à l'armée française qui alla combattre à Crécy. Chargé d'attaquer avec son infanterie, il combattit avec le plus grand courage; les Génois passaient alors pour les premiers archers de l'Europe; mais, dans cette circonstance, harassés par une longue marche sous la pluie et dans des terrains détrempés, ne pouvant se servir que difficilement de leur arbalète, dont la corde avait été détendue par l'humidité, ils furent cruellement décimés par les Anglais, et, lorsqu'ils se retournèrent pour essayer de fuir, ils rencontrèrent la chevalerie française, dont ils *empeschoient la voie*, et qui les écrasa sans pitié par ordre du roi Philippe. On sait que cet odieux massacre des auxiliaires génois fut une des causes de la perte de la bataille. Grimaldi fut mortellement blessé dans ce combat. — Son frère, Antoine GRIMALDI, amiral génois, dévasta, en 1332, les côtes de la Catalogne en représaille des ravages que les flottes aragonaises avaient faits sur les rivages de la Ligurie. Remis, en 1353, à la tête des forces navales de sa patrie envoyées contre la ligue des Aragonais et des Vénitiens, il perdit par son ineptie et sa lâcheté une grande bataille navale sur les côtes de la Sardaigne, et s'enfuit à Gênes avant la fin du combat. Après un pareil désastre, la république fut obligée d'abdiquer son indépendance et de se placer sous la suzeraineté du duc de Milan, J. Visconti. — Rainier GRIMALDI, fils de Charles le Grand, prince de Monaco, mort en 1406, prit du service en France, comme son père, commanda, de 1354 à 1372, les équipages de dix galères et devint membre du grand conseil de Charles V (1369). — Son fils, Jean GRIMALDI, prince de Monaco, mort en 1454, se rangea du côté des Milanais dans la guerre qu'ils eurent, en 1431, avec les Vénitiens, reçut le commandement de la flotte, descendit le Pô et attaqua l'amiral vénitien Trévisiano, qui avait sous ses ordres 137 navires de diverses grandeurs et était appuyé par des forces de terre considérables, commandées par le célèbre Carmagnola. Grâce à une manœuvre habile, Grimaldi éloigna du rivage la flotte vénitienne, l'attaqua avec impétuosité, mit l'ennemi en déroute et lui enleva, outre un immense butin, 28 galères et 42 bâtiments de transport.

Avec Catalan Grimaldi, fils du précédent, s'éteignit, en 1457, la descendance mâle en ligne directe des Grimaldi. La principauté de Monaco passa alors à la branche cadette, formée par Antoine Grimaldi, amiral génois, dont nous avons parlé plus haut. Cette branche, qui possédait les seigneuries d'Antibes et de Corbon, avait pour chef, dans la première moitié du XVe siècle, Nicolas GRIMALDI, père, entre autres enfants, de Gaspard GRIMALDI, qui a continué la ligne des seigneurs d'Antibes, marquis de Cagne, et de Lambert GRIMALDI, qui, en épousant Claudia GRIMALDI, héritière de la branche aînée, devint prince de Monaco. Celui-ci eut pour successeur son fils Lucien GRIMALDI, prince de Monaco (assassiné en 1523), qui servit les rois Louis XII et François Ier, dont il fut chambellan, et enleva aux Génois Menton et Roquebrune. — Honoré Ier GRIMALDI, prince de Monaco, fils et successeur de Lucien, mort en 1581, abandonna la cause de François Ier, roi de France, après ses revers, se rangea dans le parti de Charles-Quint et se conduisit vaillamment à la bataille de Lépante. Il fut père d'Hercule GRIMALDI, prince de Monaco, mort en 1604, lequel ne laissa qu'un fils, HONORÉ II, né en 1597, mort en 1662. Celui-ci chassa les Espagnols de Monaco (1641), se mit sous la protection de la France, mais fut dépouillé par le gouvernement d'Espagne des domaines qu'il possédait dans ce pays. Louis XIV l'en dédommagea en lui donnant le duché de Valentinois, le comté de Carladez et les baronnies de Calvinet, de Baux et de Buis. Ce prince, remarquable à beaucoup d'égards, écrivit l'histoire de sa maison, sous le titre de : *Genealogica et historica Grimaldiæ gentis arbor*. — Son fils, Hercule GRIMALDI, tué en 1651, du vivant de son père, laissa Louis GRIMALDI, prince de Monaco, duc de Valentinois, marquis de Baux, pair de France, né en 1642, mort en 1701, qui se distingua dans plusieurs occasions pendant les guerres du règne de Louis XIV, et devint ambassadeur de France à Rome. Il mourut dans cette ville, laissant de Catherine-Charlotte de Gramont deux fils, Antoine, qui lui succéda, et Honoré-François GRIMALDI, archevêque de Besançon. — Antoine GRIMALDI, prince de Monaco, duc de Valentinois, né en 1661, épousa, en 1688, Marie de Lorraine, dont il n'eut que des filles. L'aînée, Louise-Hippolyte GRIMALDI, épousa, en 1715, Jacques-François-Léonor de Matignon, comte de Thorigny, à la charge par lui de prendre le titre de duc de Valentinois, avec le nom et les armes de Grimaldi. C'est de ce mariage que sont issus les princes de Monaco qui se sont perpétués jusqu'à nous.

GRIMALDI (Augustin), prélat, mort en 1532, fils de Lambert, prince de Monaco. Il se rendit à la cour de France, gagna les bonnes grâces de Louis XII, qui en fit son aumônier et le nomma évêque de Grasse, se lia avec les cardinaux Bembo et Sadolet, et devint, en 1505, abbé du monastère de Lérins, qu'il soumit plus tard à la règle des bénédictins du mont Cassin. Par la suite, ayant mis la principauté de Monaco, qu'il gouvernait au nom de ses neveux, sous la protection de Charles-Quint, il fut privé par François Ier de tous les revenus qu'il possédait en France et appelé par l'empereur, comme dédommagement, à l'archevêché d'Oristano.

GRIMALDI (Dominique), cardinal, archevêque et vice-légat d'Avignon, né à Gênes dans les premières années du XVIe siècle, mort en 1592. Avant d'entrer dans les ordres, il avait joué un rôle militaire assez brillant, comme général des galères de l'Eglise, et contribué à la victoire de Lépante (1571). Il devint ensuite évêque de Savone et de Cavaillon et succéda, en 1585, au cardinal d'Armagnac, comme archevêque d'Avignon. Il se signala par sa cruauté envers les protestants.

GRIMALDI (Geronimo, marquis, puis duc DE), homme d'Etat espagnol, né à Gênes en 1720, mort en 1786. Il entra au service de l'Espagne, remplit diverses missions diplomatiques sous Philippe V et Ferdinand VI, fut envoyé par Charles III à Paris, en qualité d'ambassadeur, et prit une part active au fameux traité connu sous le nom de pacte de famille. Rappelé en Espagne, il reçut le portefeuille des affaires étrangères, subit complétement, dans la direction de sa politique, l'ascendant de la politique française, conseilla contre Alger une expédition qui échoua, et finit par abandonner le pouvoir pour se soustraire aux embarras de sa position. Il se retira alors de la politique, après avoir reçu du roi le titre de duc et le rang de grand d'Espagne.

GRIMALDI (Louis DELLA PIETRA, marquis), le dernier membre de l'illustre famille des Grimaldi, né à Gênes en 1762, mort à Turin en 1834. Il épousa la fille d'un avocat, femme charmante et excellente musicienne, dont il n'eut que deux filles. Lorsque, en 1815, le duc de Valentinois fut reconnu par le congrès de Vienne prince souverain de Monaco, le marquis Grimaldi protesta, puis réclama vainement jusqu'à sa mort sa mise en possession de cette principauté, comme étant le dernier représentant de Lambert Grimaldi, à qui Emmanuel-Philibert de Savoie avait donné l'investiture de Monaco en 1563.

GRIMALDI (François), architecte italien, né à Oppido, dans l'ancien royaume de Naples, vers 1550, mort après 1620. Il appartenait à l'ordre des théatins. Il a donné les dessins de plusieurs églises de Naples, notamment de l'église Saint-André (1578), de l'église des Saints-Apôtres (1586), de celles de Santa-Maria-degli-Angeli (1600) et de Santa-Maria-della-Sapienza (1607). Enfin on lui doit un petit chef-d'œuvre, la chapelle de Saint-Janvier, dite le *Trésor* (1608).

GRIMALDI (Jacques), érudit italien, né à Bologne, mort à Rome en 1623. Il embrassa l'état ecclésiastique, mit en ordre les archives de Saint-Pierre de Rome, dressa un inventaire des pièces les plus précieuses qu'elles renfermaient, ainsi qu'un catalogue chronologique des bénéfices attachés à l'église Saint-Pierre, et donna l'explication des inscriptions antiques découvertes sous le pontificat de Paul V. Ce dernier travail a été publié par Gori, qui en fait honneur à J.-B. Doni.

GRIMALDI (Jean-François), dit **le Bolognese**, peintre, architecte et graveur italien, né à Bologne en 1606, mort en 1680. Comme peintre, il étudia particulièrement les œuvres du Corrége, des Carrache et de l'Albane, exécuta divers travaux à Rome, pour Innocent X, et à Paris, où l'avait appelé Mazarin. Le temps a fort altéré les couleurs de ses toiles, qui tournent au bleu. Malgré ce défaut, qui n'existait pas pour les contemporains de l'artiste, ses peintures sont fort remarquables. On y admire surtout la légèreté de la touche, la correction du dessin, le relief des figures, l'art déployé dans les ornements et dans la partie architecturale. Grimaldi s'est aussi distingué comme architecte et comme graveur. Il a reproduit avec talent par le burin des tableaux du Titien. On voit de lui de belles peintures à l'église Saint-Martin-des-Monts, à la galerie Colonna et au musée du Louvre.

GRIMALDI (François-Marie), jésuite et physicien italien, né à Bologne en 1618, mort en 1663. Il professa d'abord la rhétorique, puis la géométrie et la philosophie, dans les maisons de son ordre. Il s'était livré de bonne heure à l'étude de l'astronomie et fit faire quelques progrès à cette science. Son principal titre consiste dans la découverte de la diffraction. L'ouvrage où il a consigné ses recherches sur la lumière est intitulé *Physico-Mathesis de lumine, coloribus et iride, aliisque adnexis, libri duo* (Bologne, 1663).

La découverte par Grimaldi de la diffraction de la lumière fut toute fortuite et se réduisit à la constatation intelligente du fait. Il avait placé par hasard un cheveu devant le petit trou par lequel la lumière solaire devait pénétrer dans une chambre obscure, et fut tout étonné de voir que ce cheveu projetait une ombre d'une largeur beaucoup plus grande que la sienne propre; il prit, tant bien que mal, les mesures de l'une et de l'autre pour s'assurer qu'il ne se trompait pas. Le fait étant constant, il varia les expériences de plusieurs manières et trouva toujours le même résultat. Il donna le nom de diffraction à l'influence subie par les rayons lumineux lorsqu'ils rasent la surface d'un corps; ce nom a été conservé depuis, quoique Newton ait voulu y substituer celui d'inflexion.

Le père Grimaldi avait observé aussi le phénomène de la dispersion de la lumière après son passage à travers le prisme, mais il n'y soupçonnait pas l'inégale réfrangibilité des couleurs. Hevelius avait donné aux montagnes de la lune les noms des pics terrestres; Grimaldi leur a assigné pour la plupart ceux qui sont encore employés aujourd'hui. Le père Grimaldi était l'ami du père Riccioli, et il a pris part à ses ouvrages.

GRIMALDI (Constantin), jurisconsulte et philosophe italien, né à Naples en 1667, mort dans cette ville en 1750. Il était très-versé dans les sciences, la théologie, la philosophie, la jurisprudence, etc., et il s'est surtout fait connaître en défendant avec succès la philosophie cartésienne contre les attaques virulentes du père Benedictis, partisan outré de la doctrine d'Aristote. On a de lui, outre trois réponses aux *Lettres apologétiques* de Benedictis, *Considerazioni teologiche e politiche fatte a pro degli editti di S. M. C. intorno alle rendite ecclesiastiche del regno di Napoli* (Naples, 1708, 2 vol. in-4o).

GRIMALDI (François), jésuite et littérateur italien, né dans l'ancien royaume de Naples vers 1678, mort à Rome en 1738. Il professa la rhétorique au collége romain. Il est l'auteur d'une pièce dramatique, intitulée le *Bon pasteur* (Pérouse, 1702), et de trois poëmes écrits avec élégance : *De vita urbana* (Rome, 1725); *De vita œconomica* (Rome, 1738); *De vita aulica* (Rome, 1740).

GRIMALDI (Grégoire), jurisconsulte et poëte, né à Naples en 1695, mort en 1767. Avocat distingué, il fut en même temps un littérateur de talent, et ses productions le firent admettre, sous le nom de Clarisso Licunteo, à l'Académie des Arcades. En 1744, Grimaldi fut compromis par une correspondance qu'il avait eue pendant la guerre de Velletri, jeté en prison et condamné à un exil perpétuel. Ses principaux ouvrages sont : *Egloghe pastorali e rime* (Florence, 1717, in-8o); *Istoria delle leggi e magistrati del regno di Napoli* (Naples, 1732-1752, 4 vol.). Cette histoire fut augmentée de huit volumes par son frère Ginesio (Naples, 1767-1774).

GRIMALDI (le Père), jésuite italien, né à Civita-Vecchia. Il vivait au XVIIIe siècle. D'après Milizia, auteur d'une *Vie des architectes*, il revenait des Indes orientales lorsqu'il fabriqua une machine au moyen de laquelle il franchit en une heure la Manche, de Calais à Douvres, en 1751. Cette machine, en forme d'aigle, volait tantôt haut, tantôt bas, selon la direction qu'on lui imprimait. Fontenai reproduit, dans son *Dictionnaire des artistes*, l'assertion de Milizia, qui n'est appuyée d'aucun détail propre à en constater l'authenticité.

GRIMALDI (Dominique, marquis), économiste italien, né à Seminara (Calabre) en 1735, mort à Reggio en 1805. Il alla habiter Gênes, d'où sa famille était originaire, s'occupa alors d'industrie et d'agriculture, puis voyagea en France et en Suisse pour étudier les procédés et les méthodes nouvelles en usage dans ce pays. De retour dans sa patrie, il introduisit dans les Calabres des machines qui y étaient inconnues, la culture des pommes de terre, les prairies artificielles, les jardins à la française, etc. Ses essais et ses voyages ayant dérangé sa fortune, il se vit contraint de suspendre la réalisation de ses projets d'amélioration, et se mit alors à composer des ouvrages qui eurent beaucoup de succès. En 1782, il fut appelé à faire partie du conseil des finances. Chargé bientôt après d'aller surveiller les travaux de culture et de filature des soies en Calabre, il fit établir dans cette province les premières machines pour le filage de la soie dite organsin. Le marquis Grimaldi a composé plusieurs mémoires et rapports, un *Essai sur l'économie agricole pour la Calabre ultérieure* (Naples, 1770); des *Observations économiques sur les fabriques et le commerce des soies dans le royaume des Deux-Siciles* (Naples, 1780); *Mémoire sur le commerce et la fabrication des huiles, soit chez les anciens, soit chez les modernes* (1783); *Projet de réforme de l'économie politique dans le royaume de Naples* (1783), etc.

GRIMALDI (François-Antoine), littérateur italien, né à Seminara (Calabre) en 1740, mort en 1784. Il mérita, par ses écrits, la faveur du ministre Acton, qui le fit nommer auditeur militaire. Nous citerons de lui : *Lettera sopra la musica* (1766, in-8o); *Reflessioni sopra l'ineguaglianza degli uomini* (1779, 3 vol. in-8o), où il soutient, contre la thèse de Rousseau, que l'inégalité est inhérente à notre nature; *Annali del regno di Napoli* (1781, 10 vol.

in-8°), dont les quatre derniers sont de Cestari; *Descrizione de tremmoti accaduti nelle Calabrie, nel* 1783 (1784, in-8°), livre écrit *de visu*, Grimaldi ayant été envoyé en Calabre pour observer les ravages d'un tremblement de terre.

GRIMALDI (Jean-Vitus), littérateur et médecin français, né à Corscia (Corse) en 1805. Il étudia successivement la médecine à Montpellier, à Pise, à Rome, où il passa son doctorat en 1828, devint, l'année suivante, médecin adjoint à l'hôpital Santo-Spirito, prit part, en 1830, à l'insurrection de la Romagne et fut alors arrêté. Après une détention de deux ans au château Saint-Ange, M. Grimaldi fut condamné à vingt ans d'emprisonnement, puis exilé à perpétuité. Il retourna alors en Corse, où il exerça quelque temps la médecine, qu'il abandonna pour se livrer à l'enseignement. Depuis cette époque, il a été successivement professeur de grammaire, de philosophie et inspecteur de l'université. M. Grimaldi est l'auteur de plusieurs romans et nouvelles : les *Amants du Niolo*, le *Rinaldo de Fozzano*, la *Mariuccia de Vico*, *Ricciardo*, *Fior de Spina*, *Bianca e i due Locari*, l'*Ornoso della Rocca*, etc., dont quelques-uns ont été traduits en français par M. Boucher de Perthes, sous le titre de : *Nouvelles corses* (1819). On lui doit aussi une traduction en vers libres des *Petits poëmes* de lord Byron (Rome, 1828).

GRIMALDI-CAVELLERONI (Jérôme), cardinal italien, né à Gênes en 1597, mort à Aix en 1685. Il était neveu du cardinal Dominique Grimaldi, archevêque et vice-légat d'Avignon. Grâce à sa naissance et à ses talents, il avança rapidement dans les dignités ecclésiastiques, fut nommé par Grégoire XV référendaire de l'une et l'autre signature (1621), par Urbain VIII archevêque de Séleucie, évêque de Brugneto, vice-légat de la Romagne, gouverneur de Rome, nonce en Allemagne et en France, cardinal (1643), et tomba en disgrâce sous Innocent X, qui refusa de lui donner les bulles d'investiture pour prendre possession de l'archevêché d'Aix auquel il avait été appelé par Louis XIV (1648). Ce ne fut qu'en 1655, sous le pontificat d'Alexandre VII, que Grimaldi put occuper le siége d'Aix. Il fonda dans cette ville un séminaire pour les enfants des familles pauvres, apaisa en 1659 un soulèvement populaire contre plusieurs membres du parlement, fit preuve d'une grande sévérité contre les dissidents, fut chargé par Louis XIV de plusieurs missions à Rome et mourut doyen du sacré collége.

GRIMALDO (D. Jose GUTTIERREZ DE SOLORZANO, marquis DE), homme d'Etat espagnol, né en Biscaye en 1664, mort à Madrid en 1733. D'une naissance infime, d'un extérieur presque grotesque, mais doux, insinuant, joignant à une vive intelligence un esprit plein de finesse, de dextérité, toujours fécond en ressources, et une rare aptitude pour les affaires, Grimaldo se fit connaître du ministre Orry, qui lui donna une place dans les bureaux du ministère des finances, apprécia tout son mérite et le chargea fréquemment de le remplacer auprès du roi et de Mme des Ursins. Il plut à Philippe V, comme il avait plu à Orry, devint secrétaire d'Etat au département de la guerre et de la marine, ministre d'Etat (1714), et enfin premier ministre. Dans ce poste, il fut seul admis à travailler avec le roi et eut la haute main dans la direction de la politique générale intérieure et extérieure. Grimaldo reçut le titre de marquis et fut décoré de la Toison d'or, en 1724, lors de l'abdication de Philippe V en faveur de son fils, l'infant don Louis.

GRIMANI (Antoine), doge de Venise, né en 1436, mort en 1523. Il servit avec distinction dans la marine, remplit d'importantes fonctions dans l'Etat, et était procurateur de Saint-Marc lorsqu'il reçut, en 1499, le commandement d'une flotte chargée de protéger les colonies grecques de Venise contre les attaques du sultan Bajazet. Battu par les Turcs devant l'île de la Sapienza, il ne put empêcher ceux-ci de s'emparer de Lépante, fut accusé d'avoir causé ce revers pour l'imputer à son lieutenant André Loredano, et condamné à l'exil par le grand conseil. Son fils Dominique, alors cardinal, offrit de subir la peine infligée à son père, et, n'ayant pu l'obtenir, il voulut partager sa captivité. Cet acte de dévouement filial et les services qu'Antoine Grimani rendit à ses concitoyens, pendant un long séjour à Rome, décidèrent les Vénitiens à le rappeler et à l'élever à la dignité de doge en 1521. Grimani, qui avait alors quatre-vingt-cinq ans, mourut vingt-deux mois après son élection.

GRIMANI (Marino), doge de Venise de 1595 à 1605. Il succéda à Pascal Cicogna, purgea l'Adriatique des pirates croates qui l'infestaient, et mourut au moment où commença la fameuse querelle de Paul V avec la république de Venise, au sujet de deux décrets défendant aux ecclésiastiques d'acquérir des propriétés foncières et de bâtir de nouvelles églises sans l'autorisation de la seigneurie. C'est pendant l'administration de ce doge, aussi affable que juste, que Henri IV demanda et obtint d'être inscrit sur le livre d'or de la noblesse vénitienne.

GRIMANI (Pierre), doge de Venise de 1741 à 1752, succéda à Louis Pisani. Sous son gouvernement, le sénat se déclara pour la neutralité, pendant la guerre occasionnée par la succession de l'Autriche, revendiquée par Marie-Thérèse. A la suite de démêlés avec le pape Benoît XIV, au sujet de la nomination du patriarche d'Aquilée, en 1750, le patriarcat fut supprimé. Grimani eut pour successeur F. Loredano.

GRIMARD (Edouard), littérateur français, né à Lacépède (Lot-et-Garonne) en 1827. Il fit ses études à Strasbourg, fut reçu bachelier ès lettres et bachelier en théologie, et entra d'abord dans le professorat. Il en sortit au bout de peu de temps, publia un volume de nouvelles, l'*Eternel féminin* (1862), et fit suivre ce premier essai littéraire d'ouvrages sur la botanique : la *Plante* (1865, 2 vol.); l'*Esprit des plantes* (1868, 1 vol.); la *Goutte de sève* (1868, 1 vol.). On lui doit encore quelques articles de philosophie publiés par la *Revue germanique*, et des travaux de botanique insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*.

GRIMAREST (Jean-Léonor LE GALLOIS, sieur DE), littérateur français, maître de langues, cicerone parisien, né à Paris, mort en 1713. Parmi ses ouvrages, on distingue : *Commerce de lettres curieuses et savantes* (Paris, 1700, in-12); une *Vie de Molière* (1705), qui a joui de quelque notoriété, et rédigée, suivant l'auteur, d'après les mémoires de l'acteur Baron, mais que Voltaire a dépréciée en la déclarant pleine de fables; *Traité du récitatif dans la lecture, dans l'action publique*, etc. (Paris, 1707); *Traité sur la manière d'écrire des lettres* (1709). — Son fils, Charles-Honoré LE GALLOIS DE GRIMAREST, s'est occupé de travaux de linguistique et a publié, entre autres écrits : *Eclaircissements sur les principes de la langue française* (1712); *Nouvelle grammaire française* (1719); *Recueil de lettres sur divers sujets* (1729).

GRIMAUD, AUDE adj. (gri-mô, ô-de — V. GRIMACE). Pop. Qui est d'humeur chagrine, maussade : *Enfant* GRIMAUD.

— s. m. Nom donné anciennement aux écoliers des basses classes et aux élèves ignorants :

> Mon esprit, beaucoup plus dispos
> Qu'un *grimaud* lorsqu'il a campos,
> Quittera sa robe charnelle.
> SAINT-AMAND.

‖ Vieux en ce sens.

— Par ext. Mauvais écrivain : *Les Bignon, les Lamoignon étaient de purs* GRIMAUDS; *qui peut en douter? ils savaient le grec.* (La Bruy.)

> Allez, petit *grimaud*, barbouilleur de papier,
> MOLIÈRE.

> Quoique un tas de *grimauds* vantent notre éloquence,
> Le plus sûr est pour nous de garder le silence.
> BOILEAU.

> Quand de ses vers un *grimaud* nous poignarde,
> Chacun pourra lui donner sa nasarde,
> L'appeler buffle et stupide achevé.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Ornith. Nom vulgaire de quelques oiseaux de proie nocturnes, tels que la chouette et la hulotte.

GRIMAUD, en latin *Olbia*, bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. S.-E. de Draguignan, sur le penchant d'une colline, à 2 kilom. du beau golfe de ce nom ou de Saint-Tropez; pop. aggl., 736 hab. — pop. tot., 1,345 hab. Mines de plomb; fabriques de bouchons et de briques. Vieilles maisons d'architecture mauresque, italienne et du moyen âge. L'église romane renferme un curieux bénitier en marbre de Carrare. Restes d'un aqueduc romain. Puits creusé dans le roc vif.

GRIMAUD (Jean-Charles-Marguerite-Guillaume DE), célèbre médecin français, né à Nantes en 1750, mort dans cette ville le 8 août 1799. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il fut le disciple de prédilection et devint l'ami et le protégé de Barthez. Il mit si bien à profit les quatre années d'études qui précédèrent sa réception au doctorat, que sa thèse se fit remarquer comme une œuvre d'érudition aussi étendue que solide. Dès qu'il fut docteur, c'est-à-dire en 1776, Grimaud vint à Paris perfectionner ses études.

Il était de retour à Montpellier depuis plusieurs années, lorsque, sur la demande de Barthez, il fut nommé, en 1781, professeur adjoint et survivancier de ce célèbre professeur. Les vives réclamations de la Faculté, contre une nomination qui brisait l'institution du concours, ne réussirent point à la faire révoquer. Du reste, si l'on pouvait appeler illégale la faveur faite à Grimaud, on était forcé de reconnaître que l'homme en était digne. Grimaud entra en exercice par un cours de physiologie, et son enseignement obtint un succès bien propre à désarmer la Faculté à son égard. Après avoir essayé ses forces dans cette partie de la science, il ouvrit un cours sur les fièvres, et son succès ne fut pas moins brillant. Au milieu des travaux que nécessitaient ses fonctions de professeur, il trouva le temps de composer un ouvrage considérable sur la nutrition, pour un concours ouvert par l'Académie de Saint-Pétersbourg. Mais l'excès de travail altéra rapidement sa santé d'ailleurs délicate, et, en 1799, il rentra à Nantes, où il mourut bientôt au milieu de sa famille.

Tout le monde vante la vaste érudition de Grimaud, les grandes vues et les aperçus ingénieux qu'on trouve dans ses livres; mais personne mieux que Bérard ne l'a jugé dans ses qualités et ses défauts. Personne mieux que lui n'a apprécié les avantages de la méthode philosophique qu'il a suivie dans ses recherches, et les vices dont elle est entachée. Laissons parler l'éminent critique. Grimaud commence par établir que la notion de causalité est circonscrite pour nous dans la connaissance des lois que nous avons aperçues d'après l'ordre successif des phénomènes que nous présentent les objets de la nature. Il pense que la véritable manière de raisonner consiste à comparer ces lois les unes avec les autres, et à s'assurer de leur ressemblance ou de leur opposition. D'après ces vues, il sépare à jamais les phénomènes vitaux des phénomènes mécaniques. Selon lui, l'histoire aussi exacte que possible des fonctions physiologiques et des maladies est l'unique base de la science de l'homme. Tous les raisonnements, dit-il, qui ne portent pas sur les faits ne sauraient aboutir qu'à des conséquences vicieuses. La vie nous est absolument inconnue dans sa nature; tout ce que nous en savons se réduit aux phénomènes que nous avons pu saisir, et l'ensemble ou la collection systématique de ces phénomènes observés pendant l'état de santé compose, à proprement parler, tout le fonds de notre science physiologique.

Quant à la médecine pratique, Grimaud adopta l'application de l'analyse, telle que son maître Barthez l'avait conçue, et suivit les développements de cette doctrine dans l'étude des fièvres. Son *Traité des fièvres* est un immense recueil de faits classés selon des vues très-solides, dans lequel il y aura toujours beaucoup à apprendre pour tous ceux qui sauront séparer ces faits de l'hypothèse animiste de l'auteur, qui vient souvent en altérer la pureté.

Les ouvrages de Grimaud sont : *Tentamen de irritabilitate* (Montpellier, 1776, in-4°); *Mémoires sur la nutrition* (Montpellier, 1787, in-8°); *Cours des fièvres* (Montpellier, 1791, 3 vol. in-8°); *Cours complet de physiologie* (Paris, 1818, 2 vol. in-8°), ouvrage posthume publié par Lanthois.

GRIMAUDET (François), jurisconsulte français, né à Angers en 1520, mort en 1580. Il était depuis deux ans avocat au présidial d'Angers lorsque, en 1560, il prononça à l'Assemblée provinciale de cette ville un discours qui eut un grand retentissement. Six propositions de cette harangue, dans laquelle il tonna contre les abus du clergé, demanda que la réforme de la discipline ecclésiastique fût faite par la puissance séculière, etc., furent condamnées par la Sorbonne le 15 avril 1561. Forcé de se rétracter, Grimaudet obéit, mais quitta le barreau, et fut soupçonné, à partir de ce moment, de pencher pour la Réforme. En 1574, Henri III le nomma chef de son conseil dans l'Anjou, et maître des requêtes. On a de lui un certain nombre d'ouvrages, notamment : *Remontrances aux Etats d'Angers* (Angers, 1561); *Traité de l'augmentation et de la diminution des monnaies* (Paris, 1579). La plupart de ses écrits ont été réunis et publiés sous le titre de : *Œuvres de Fr. Grimaudet* (Paris, 1669, in-fol.).

GRIMAULD ou **GRIMOALD** (Guillaume), pape. V. URBAIN V.

GRIMBERGHEN, ville de Belgique, Brabant, à 9 kilom. N.-O. de Bruxelles, sur un affluent de la Senne; 3,654 hab.

GRIME s. m. (gri-me — v. GRIMACE). Théâtre. Nom donné aux rôles de vieux, à ceux qui exigent que l'acteur se donne des rides et des cheveux blancs. ‖ Rôle de vieillard ridicule; acteur qui joue un de ces rôles. ‖ Adjectiv. : *Père* GRIME.

— **Encycl.** Se *grimer*, c'est donner à sa physionomie certaines modifications, à l'aide de moyens artificiels. Les *grimes* comprennent : les rôles de vieux, les rôles ridicules ou comiques, et qui exigent que l'acteur se donne des rides, une apparence cassée et des cheveux blancs, qu'il se fasse une tête. La Rochelle fut, au siècle dernier, un des meilleurs *grimes* de la Comédie-Française. Dans les *Deux Frères*, où il jouait le rôle de M. Raffle, il se faisait applaudir par le jeu de sa physionomie avant d'avoir prononcé un mot. François-Arnault Poisson, petit, laid, mal bâti, sut tirer un heureux parti de ses imperfections en jouant les *grimes* et les manteaux. Préville, le premier comique de son siècle, le fit oublier, et se montra aussi inimitable dans cet emploi que dans les rôles à livrée et les crispins; véritable protée, il savait prendre toutes les formes. Le personnage du *Bourru bienfaisant* a montré jusqu'à quel point il s'identifiait avec ses créations. Desessarts, qui affectionnait les *financiers*, ne dédaignait pas pour cela les *grimes*, et s'y montrait avec tout son talent. Devigny y réussit complétement. De nos jours Provost, Samson et Régnier les ont abordés avec beaucoup de succès. En dehors du Théâtre-Français beaucoup de comédiens y ont excellé; contentons-nous de rappeler Bouffé, qui les a presque tous surpassés.

GRIMÉ, ÉE (gri-mé), part. passé du v. Grimer. Qui a modifié les traits de son visage pour jouer certains rôles : *Acteur* GRIMÉ.

GRIMELLINO s. m. (gri-mèl-li-no). Métrol. Monnaie de compte de Tripoli, valant près de 31 centimes. ‖ Pl. GRIMELLINI.

GRIMER (SE) v. pr. (*gri-mé* — de l'ital. *grimo*, ridé; v. GRIMACE). Théâtre. Se faire, par certains artifices, une figure de vieillard : *Les emplois de vieillard exigent que l'acteur* SE GRIME; *les rides, les signes, les verrues, se font ordinairement avec du liége brûlé. Potier passait pour un des comédiens qui possédaient le mieux l'art de* SE GRIMER. (Aristippe).

GRIMETHON, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Halland. Belles prairies, champs cultivés, forêts épaisses, chaînes de montagnes dont l'une, celle des *Nackhællarne*, aux crêtes sombres, s'aperçoit au loin dans le Kattegat; environ 700 hab. Grimethon est l'une des régions de la Suède où les monuments de l'antiquité sont le plus nombreux et le plus imposants. On y trouve entre autres le *Tumulus de Fagra*, la géante, lequel consiste en un tertre élevé de la forme d'un corps humain couché. Suivant une *saga*, Fagra fut enterrée avec un riche collier d'or au cou et un bracelet d'or au bras. Les chercheurs de trésors, sur la foi de cette saga, ont plus d'une fois fouillé le tombeau, surtout vers le côté qui figure le cou et la poitrine; on ne dit pas que leurs recherches aient été couronnées de succès. On trouve aussi à Grimethon le tumulus du célèbre homme d'Etat Grim ou Grimulf qui, au xe siècle, fixa les frontières entre la Suède et le Danemark.

GRIMM s. m. (grimm). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope. ‖ On dit aussi GRIMME.

— **Encycl.** Le *grimm*, appelé aussi *bouc damoiseau*, est une espèce d'antilope à formes plus légères et plus arrondies que celles des gazelles. Sa taille est celle d'un faon de daim ou d'un chevreau de deux mois. Son pelage est généralement d'un fauve jaunâtre, gris le long du dos et sur le chanfrein; le museau est noir, et les membres gris. Le mâle a des cornes courtes, assez épaisses, noires, très-droites et parallèles; chez la femelle, les cornes sont remplacées par une touffe de poils ras. Cet animal vit sur la côte de Guinée et au Cap de Bonne-Espérance. Aussi léger à la course que les mieux doués de ses congénères, mais d'un naturel fort timide, il s'épouvante au moindre bruit. Il se tient toujours parmi les broussailles; dès qu'il aperçoit un homme, il s'élève par un saut pour découvrir sa position et ses mouvements, après quoi il se cache de nouveau et replonge en quelque sorte dans les broussailles, ce qui lui a fait donner le nom de *chèvre plongeante*. Quand il se voit sérieusement menacé, il s'enfuit, et reparaît de temps en temps pour reconnaître s'il est poursuivi. Dans ce cas, il ne tarde pas à montrer la frayeur qu'il éprouve, en soufflant du nez subitement et avec force. Difficile à approcher, il est néanmoins susceptible de s'apprivoiser peu à peu. On prétend qu'il se laisse volontiers gratter la tête et le cou, quand on l'appelle par son nom de pays, *tetje*. Ce nom vient, dit-on, de *tettig*, qui signifie *net* ou *propre*. Le *grimm* en effet aime beaucoup la propreté; aussi ne lui voit-on jamais la moindre ordure sur le corps; pour cela, il se gratte souvent avec un de ses pieds de derrière. En captivité, c'est un animal aussi agréable que gracieux; toujours très-agile, il tient souvent une de ses jambes antérieures élevée et recourbée, comme s'il était prêt à courir. Il se lève sur ses pieds de derrière pour prendre les aliments qu'on lui présente. Le *grimm* a, au-dessous de chaque œil, un larmier d'où découle en petite quantité une humeur grasse, visqueuse, jaunâtre, qui noircit et se durcit avec le temps, et dont l'odeur participe de celle du musc et du castoréum. L'animal semble se débarrasser de temps à autre de cette matière, qui suinte presque continuellement, car on la trouve comme collée aux barreaux de sa loge.

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron DE), un des plus célèbres critiques du XVIIIe siècle, né à Ratisbonne en 1723, mort en 1807. Il appartenait à une famille sans fortune, qui néanmoins lui fit faire de bonnes études à l'université de Leipzig. A peine eut-il quitté les bancs de l'école, qu'il accompagna en France les enfants du comte de Schomberg, en qualité de percepteur. Vers 1749, il fit la connaissance de J.-J. Rousseau, qui le produisit dans le monde littéraire. Une conformité de goût en musique les avait réunis. A l'occasion de l'arrivée dans la capitale de la première troupe de chanteurs italiens, les artistes et les amateurs se partagèrent en deux camps : l'un, sous le nom de *coin du roi*, réunissait les fidèles partisans de la musique française; l'autre, le *coin de la reine*, était composé des novateurs enthousiastes de la musique italienne. Rousseau et son ami se firent remarquer par leur véhémence dans ce dernier camp. Un pamphlet original et piquant, le *Petit prophète de Boehmischbrodra*, que Grimm lança dans la mêlée (1753), eut un succès prodigieux. « De quoi s'avise donc ce Bohémien, d'avoir plus d'esprit que nous? » disait Voltaire. Dès lors, la réputation de Grimm était fondée, et il se vit recherché par tous les cercles de Paris. Ses sentiments philosophiques l'entraînèrent vers les d'Holbach et les Diderot; une liaison très-intime s'établit entre lui et Mme d'Epinay. Il n'en fallait pas tant pour le brouiller avec Rousseau, qui lui consacra des pages amères dans ses *Confessions*. Grimm fut successivement lecteur du duc de Saxe-Gotha, secrétaire du comte de Frièse,

puis du duc d'Orléans, sinécures lucratives et commodes qui lui laissaient assez de loisirs pour s'occuper du mouvement littéraire, alors si brillant chez nous, et qui captivait toute son attention. En 1753, il succéda à l'abbé Raynal, qui faisait depuis quelque temps une correspondance littéraire pour plusieurs princes étrangers. Il correspondit tour à tour avec la duchesse de Saxe-Gotha, l'impératrice Catherine, la reine de Suède, le roi de Pologne, etc., et ainsi jusqu'en 1790. Ses lettres offrent le tableau le plus fidèle de la littérature française pendant cet intervalle de trente-sept années. Il analyse avec exactitude, discute avec finesse, et rend des sentences si pleines de bon sens et de justesse, que l'on a pu les accepter comme des jugements en dernier ressort. La grâce et la vigueur de son style lui assignent le premier rang parmi les étrangers qui ont écrit dans notre langue. Cette correspondance n'a été publiée qu'après sa mort; mais on en connaissait déjà le mérite par quelques fragments, et elle servit à lui ouvrir le chemin des honneurs. La diète de Francfort le choisit pour ministre plénipotentiaire à la cour de Versailles (1776), et il fut créé baron du Saint-Empire. Obligé, à regret, de quitter la France en 1790, il séjourna quelque temps à Bruxelles, se rendit à Pétersbourg, et reçut de Catherine les fonctions de ministre de Russie près le cercle de basse Saxe. On a publié : *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm* (1812-1813, 16 vol. in-8°), avec un supplément donné par Barbier en 1814 (1 vol. in-8°); nouvelle édition publiée par Taschereau, avec des éclaircissements, et les passages supprimés dans la 1re édition par la censure impériale (1829-1831, 15 vol. in-8°).

« Plus j'ai usé de la *Correspondance littéraire*, dit Sainte-Beuve, plus j'ai trouvé Grimm (littérairement, et non philosophiquement parlant) bon esprit, fin, ferme, non engoué, un excellent critique en un mot sur une foule de points, et venant le premier dans ses jugements; n'oublions pas cette dernière condition... Grimm était doué de ce talent de jugement et de finesse, qui de près est si utile et de loin si peu apparent. Si l'on excepte le parti encyclopédique auquel il était trop mêlé pour en parler avec indépendance, mais dont encore il savait le faible, nul d'alors n'a mieux vu que lui en tout ce qui est de ses contemporains... Né vingt-cinq ans avant Goethe, Grimm appartenait à cette génération antérieure au grand réveil de la littérature allemande, et qui essayait de se modeler sur le goût des anciens ou des modernes classiques de France et d'Angleterre... Maître de la langue, lancé dans les meilleures compagnies, armé d'un bon esprit et muni de points de comparaison très-divers, il se trouvait plus en mesure que personne pour bien juger de la France. En général, un étranger de bon esprit, et qui fait un séjour suffisant chez une nation voisine, est plus apte à prononcer sur elle que ne le peut faire quelqu'un qui est de cette nation, et qui, par conséquent, en est trop près. Horace Walpole, Franklin, Galiani, au XVIIIe siècle, nous jugent à merveille et avec sûreté dès le second coup d'œil. Mais Grimm nous juge plus pertinemment qu'aucun : il est plus en pied chez nous qu'Horace Walpole; il n'a pas cette inquiétude spirituelle, ce trémoussement continuel de Galiani, qui lui fait dire sans cesse : *Je suis et je veux être amusant.* »

GRIMM (Jacques-Louis), philologue allemand, né à Hanau le 4 janvier 1785, mort à Berlin le 20 septembre 1863. Il fut élevé au gymnase de Cassel, et alla ensuite étudier le droit à l'université de Marburg. En 1805, il vint aider le professeur Savigny, à Paris, dans ses recherches littéraires, et, l'année suivante, entra dans les services civils de l'électeur de Cassel. Sur la recommandation de Jean de Muller, il fut nommé par le roi Jérôme conservateur de la bibliothèque de Wilhelmshöhe, et, en 1817, on l'adjoignit comme secrétaire à l'ambassadeur de Hesse auprès des puissances alliées, au congrès de Vienne. De là il fut envoyé à Paris par le gouvernement prussien pour reprendre les manuscrits enlevés aux bibliothèques d'Allemagne par les armées françaises. A son retour, Grimm se démit de son emploi dans les services civils, et obtint une place de bibliothécaire à Cassel, où il put tout à son aise se livrer à ses travaux littéraires. En 1830, il fut nommé professeur de littérature allemande à l'université de Gœttingue, et, lors de l'abolition de la constitution hanovrienne, il fut un de ceux qui protestèrent contre cet acte. Destitué pour ce fait, il vécut pendant quelques années dans la retraite, s'occupant toujours de littérature et de philologie. En 1841, il fut nommé membre de l'Académie de Berlin et alla habiter cette ville. Nous le retrouvons, en 1848, à l'assemblée de Francfort, où il vota avec la fraction libérale. L'année suivante, il fit partie de l'assemblée générale de Gotha, où il servit de tout son pouvoir la cause de l'unité allemande. Il rentra dans la retraite lors de la dissolution de cette assemblée, et ne s'occupa plus, jusqu'à sa mort, que des importants travaux qui ont établi sa réputation. « C'est, dit un de ses biographes, aux travaux archéologiques de Grimm que l'on doit la connaissance plus intime de la langue et des croyances des nations germaniques. Ses ouvrages sont des mines de faits et d'érudition; mais la pensée échappe au lecteur dans la masse des détails. Son admiration pour les Germains va jusqu'à regretter qu'ils aient été soumis à l'influence de la civilisation romaine. Grimm est le père de la grammaire historique, et il a, dans sa grammaire allemande, donné les fondements de la méthode historique des langues. Il a exposé les lois de l'étymologie et les règles suivant lesquelles les terminaisons changent dans les divers idiomes. Parmi ses ouvrages, nous citerons : la *Poésie des Meistersænger* (Gœttingue, 1811); la *Grammaire allemande* (Gœttingue, 1819). « Ce travail étendu, dit son biographe Schmidt, est une analyse des plus minutieuses des formes grammaticales de toutes les branches de l'idiome germanique, depuis les langues scandinaves jusqu'à celle des Frisons, y compris les dialectes allemands du moyen âge. L'examen seul des consonnes et des voyelles contient six cents pages; » les *Antiquités du droit allemand* (Gœttingue, 1828), dont les *Origines du droit français*, de Michelet, ne sont qu'un résumé; la *Mythologie allemande* (Gœttingue, 1835), dans laquelle l'auteur constate l'analogie des dieux des Grecs avec ceux des Germains; l'*Histoire de la langue allemande* (Leipzig, 1848). « On y trouve, dit E. Gallois dans la *Biographie* de Didot, réunies et discutées, toutes les données qu'on possède sur les peuples, généralement si peu connus, qui figurent dans l'invasion des barbares. Suivant l'auteur, les nations germaniques se relient aux Grecs et aux Latins par les Thraces, dont il établit l'affinité avec les Gètes, identiques aux Daces et aux Goths. Dans le chapitre consacré aux Scythes, il repousse d'abord l'opinion de Niebuhr, qui ne voit dans cette nation que des Mongols, et il établit que ce nom de Scythes comprenait plusieurs peuples de races diverses, et que le principal d'entre eux avait de la parenté avec les Germains. Il expose ensuite la loi de la *lautverschiebung*, ou du déplacement des consonnes, découverte par lui, et d'après laquelle les mots des langues indo-germaniques, telles que le sanscrit, le grec et le latin, se sont modifiés dans les idiomes germaniques. Il fait voir comment, vers le milieu du Ier siècle de notre ère, les consonnes muettes des racines indo-germaniques se sont changées dans la langue gothique, de telle sorte que la *tenuis* a été remplacée par une *aspirata*, la *media* par une *tenuis*, et enfin l'*aspirata* par une *media*. Vers le VIe siècle, les mots gothiques ainsi transformés ont subi une nouvelle altération dans le haut allemand. Pour donner un exemple de cette loi, qui se reconnaît surtout dans le dialecte allemanique, citons le mot *Pater* de la langue grecque, qui devient *Fadr* en gothique et *Vater* en haut allemand. L'auteur enfin, après un examen des fameuses *gloses malbergiques*, dont il restitue un grand nombre aux langues germaniques, en combattant l'opinion de Leo, qui y reconnaissait des traces du celtique, développe les caractères grammaticaux propres aux idiomes germaniques. Les quatre principaux de ces caractères sont : la *lautverschiebung* (dont nous avons parlé), l'*ablaut*, ou la modification des voyelles du verbe pour en marquer les temps, la *déclinaison* et la *conjugaison faible.* » Citons encore, parmi les ouvrages du grand linguiste, faits en collaboration avec son frère Guillaume : les *Contes d'enfants* (Berlin, 1812-1814); les *Forêts de l'ancienne Germanie* (Cassel et Francfort, 1813-1816); la *Chronique des empereurs*; les *Traditions allemandes* (Berlin, 1816-1818); le *Dictionnaire allemand* (Leipzig, 1852-1858). On doit aussi à Grimm un grand nombre d'éditions enrichies de précieux commentaires : *Silva de romances viejos* (Vienne, 1818); *Hymnorum veteris Ecclesiæ interpretatio theotisca* (Gœttingue, 1830); un poëme saxon, *André et Hélène*, en collaboration avec Schmeller (1838); *Remhard Fuchs* (Berlin, 1834); *Poëmes latins du* Xe *et du* XIe *siècle* (Gœttingue, 1838); *Coutumes allemandes* (Berlin, 1840-1842); *Poésies sur le roi Frédéric Ier et autres de cette époque* (Berlin, 1844), sans compter un grand nombre de mémoires et de dissertations dans des journaux ou des recueils scientifiques. Le savant Grimm était membre associé de l'Institut de France.

GRIMM (Guillaume-Charles), philologue allemand, frère du précédent, né à Hanau en 1786, mort en 1859. Il alla étudier le droit à Marbourg, en 1804, fut contraint, par une longue maladie, d'interrompre ses études, qu'il reprit en 1809, puis devint successivement secrétaire de la bibliothèque de Cassel (1814), sous-bibliothécaire à Gœttingue (1830) et professeur extraordinaire à l'université de cette ville (1835). En 1837, il protesta, avec son frère et cinq autres professeurs, contre l'abolition de la constitution hanovrienne, et, pour cette cause, il dut donner sa démission. L'année suivante, il alla habiter Cassel, qu'il quitta, en 1841, pour se fixer avec son frère à Berlin, où il termina sa vie. Guillaume-Charles a fréquemment collaboré avec Jacques-Louis, et s'est occupé d'une façon toute spéciale de la littérature allemande au moyen âge. Parmi les ouvrages qui lui sont propres, nous citerons : *Sur les caractères runiques allemands* (Gœttingue, 1821); les *Traditions héroïques des Germains* (Gœttingue, 1829), où il prétend que l'origine des fables est presque toujours un produite de l'imagination des peuples primitifs, procédant sans réflexion; *Conversations sur les sujets allemands du moyen âge* (Berlin, 1851). Nous avons cité, à l'article consacré à Jacques-Louis Grimm, les ouvrages que les deux frères firent en collaboration. Guillaume-Charles a édité plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons : le *Comte Rodolphe* (1828), fragment d'un poëme allemand du XIIe siècle; *De Hildebrando* (1830), poëme du XIIe siècle; le *Jardin des roses* (1836); la *Chanson de Roland* (1838); la *Forge d'or* (1840), poëme de Conrad de Wurtzbourg, etc.

GRIMM (Louis-Emile), peintre et graveur allemand, frère des précédents, né à Hanau en 1790, *mort à Cassel le 4 avril 1863*. Il se rendit, en 1808, à Munich, où il apprit la gravure sous Charles Hess, se battit, en 1813, pendant la guerre de l'indépendance, puis reprit ses études à Munich et à Cassel. A la suite d'un voyage en Italie, il retourna dans sa ville natale, et fut nommé, en 1832, professeur à l'*Académie de peinture* de Cassel. Comme peintre, il s'est fait remarquer par quelques tableaux sur des sujets religieux, notamment par une *Madone* et par un grand nombre de portraits d'un haut style. Comme graveur, il a exécuté plus de cent planches d'après des paysages, des animaux, des sujets historiques de sa composition. On vante surtout, dans son œuvre, les portraits de Luther et de Melanchthon, d'après L. Cranach. Grimm a publié deux recueils de ses gravures, qui le placent au premier rang des artistes de son temps, l'un en 36 feuilles (1823), l'autre en 30 feuilles (1854).

GRIMM (Hermann), littérateur et poëte allemand, fils de Guillaume-Charles, né à Cassel en 1828. Il fit ses études de droit à Berlin et à Bonn, de 1846 à 1849, puis se voua complétement à la carrière des lettres. Il a publié : un drame, *Armin* (Leipzig, 1851); un poëme, le *Rêve et le réveil* (Berlin, 1854); une tragédie, *Démétrius* (Leipzig, 1854); des *Nouvelles* (Berlin, 1856), aussi agréables par le fond qu'élégantes par la forme; des *Essais* (1859), et *Nouveaux essais* (1865), série d'études fort remarquables sur divers écrivains et artistes et sur leurs œuvres. Citons enfin son importante *Vie de Michel-Ange* (1860-1863, 2 vol.). Depuis 1865, M. Hermann Grimm a publié, à Berlin, un recueil périodique intitulé : les *Artistes et les œuvres d'art*.

GRIMM (Auguste-Théodore DE), littérateur allemand, né en 1806 à Stadt-Ilm (grand-duché de Schwarzbourg). Il commença à l'université d'Iéna des études médicales, qu'il abandonna ensuite. Après avoir complété son instruction à Halle et à Berlin, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il fut nommé, en 1829, professeur à l'institut de Muralt. En 1835, il fut nommé directeur des études du grand-duc Constantin, et exécuta de longs voyages avec son élève. Le mariage du prince Constantin, en 1847, mit fin à ses fonctions de gouverneur. Le tzar lui donna alors le titre de conseiller d'Etat, l'anoblit, et lui confia l'éducation de plusieurs princes de sa famille. En 1852, il revint à Dresde, où il s'occupa de travaux littéraires, et où il publia, entre autres ouvrages, des *Excursions dans le Sud-Est* (Berlin, 1855-1856, 3 vol.). En 1858, il fut encore rappelé à Saint-Pétersbourg en qualité de gouverneur des fils d'Alexandre II, et, d'après la volonté expresse du tzar, dirigea leur éducation dans un sens tout à fait européen. Cette circonstance lui attira la haine du parti national russe, haine qui s'accrut encore lorsqu'il publia le roman intitulé : la *Princesse de la septième werste* (Leipzig, 1858, 2 vol.), dans lequel il montre sous leur véritable jour les mœurs de la société russe, de la noblesse de Saint-Pétersbourg en particulier. Il dut résigner ses fonctions de gouverneur après la mort de la tzarine mère (novembre 1860), et vint alors s'établir à Berlin, où il reprit ses travaux littéraires.

GRIMMA, ville du royaume de Saxe, cercle et à 30 kilom. S.-E. de Leipzig, sur la rive gauche de la Mulde; 6,000 hab. Gymnase; fabriques de draps, pipes de terre; tisseranderies, lainages, bonneterie, brasseries. La ville est bien bâtie; elle possède plusieurs beaux édifices publics, parmi lesquels nous signalerons le château royal, l'hôtel de ville et l'église Notre-Dame. Près de Grimma se trouvait le couvent de Nimbschen, où Catherine de Bora, femme de Luther, vécut comme religieuse; il est transformé en ferme appartenant à l'*école princière* ou collége. Grimma est mentionnée comme ville dans les chroniques du XIe siècle, et, jusqu'au XVe siècle, cette ville resta le centre du commerce saxon. Elle fut à plusieurs reprises la résidence des margraves de Misnie et ensuite des électeurs de Saxe. Plusieurs diètes saxonnes furent tenues dans ses murs. En 1531, les deux lignes de la maison de Saxe y conclurent le traité qui mit fin à leurs différends au sujet du monnayage et des mines.

GRIMME ou **GRIMMEN**, bourg de Prusse, Poméranie, prov. et à 24 kil. S.-O. de Stralsund, sur une presqu'île formée par la Trebel; 2,628 hab. Belle église, ancien château. Chef-lieu du cercle du même nom, qui compte une population de 26,000 hab.

GRIMMELSHAUSEN (Jean-Jacob-Christophe DE), romancier allemand, né à Gelnhausen (Hesse-Darmstadt) en 1615, mort en 1676. Il servit quelque temps dans les troupes de l'évêque de Strasbourg et devint, par la suite, greffier à Renchen, dans la forêt Noire. Il a composé, sous les pseudonymes de Samuel Greifssohn de Hirschfeld, de Michel Reuhlin de Sehmstorff, de Philarcus Grossus de Trommenheim, d'Emile Steinfels de Grafensholm, etc., des récits et des romans, où l'on trouve des longueurs et une grande prolixité, mais aussi beaucoup de naturel, des caractères pleins de vie et d'intérêt. Nous citerons de lui : le *Chaste Joseph* (1647); le *Voyageur volant* (1659); le *Pèlerin satirique* (1666); le *Premier coquin* (1670); le *Monde renversé* (1672); le *Fier Melcher* (1672); *Chambre du conseil de Phiton* (1672), etc. Le plus célèbre de ses romans a pour titre : l'*Aventurier Simplicius Simplicissimus* ou la *Biographie d'un vagabond nommé Melchior Sternfeld de Fuchsheim* (Mömpelgard, 1669). Cet ouvrage, qui a eu de nombreuses éditions, est considéré par les Allemands comme leur premier roman national. C'est l'histoire d'un aventurier qui prend part à la guerre de Trente ans, parcourt le monde, et, après de nombreuses aventures, va terminer ses jours dans la forêt Noire.

GRIMMIE s. f. (grimm-mî). Bot. Genre de mousses.

GRIMOALD, maire du palais sous Sigebert II, roi d'Austrasie, mort en 656. Il était fils de Pépin le Vieux, à qui il succéda comme maire du palais, en 642. Il laissa la Thuringe se détacher de l'empire des Francs, voulut, après la mort du roi (656), placer son propre fils Childebert sur le trône, mais vit ses projets renversés par une révolte des chefs austrasiens, fut vaincu et livré au roi de Neustrie, Clovis II, qui le fit mettre à mort.

GRIMOALD Ier, duc de Bénévent, mort en 667, avait succédé à son frère Rodoald en 647. Il battit, en 650, les Grecs qui voulaient s'emparer des trésors de la basilique Saint-Michel, sur le mont Gargave, assassina, d'après les conseils de Garibald, duc de Turin, le roi des Lombards Godebert, s'empara de son trône et donna, en 662, le duché de Bénévent à son fils.— GRIMOALD II, duc de Bénévent de 683 à 686, régna pendant trois ans, qui ne furent signalés par aucun événement mémorable. —GRIMOALD III, duc de Bénévent, succéda en 787 à son père Arigise. Charlemagne, à la cour duquel il se trouvait alors comme otage, consentit à lui laisser prendre possession de l'héritage paternel, à la condition qu'il reconnaîtrait sa suzeraineté et raserait les principales forteresses du duché de Bénévent. De retour dans ses Etats, Grimoald battit son beau-frère Adelgise, qui voulait s'emparer du duché, affermit son pouvoir, secoua alors le joug des Francs, fit fortifier plusieurs villes et maintint jusqu'à sa mort son indépendance, bien qu'il eût à lutter à la fois contre Pépin, fils de Charlemagne, et contre les troupes de l'empereur Constantin Porphyrogénète, dont il avait répudié la nièce.—GRIMOALD IV STORÉZAIS, mort en 827, succéda au précédent, mort sans enfants, et dont il était un des principaux officiers. Il obtint, en 812, que Charlemagne le reconnût comme duc, moyennant un tribut de 25,000 sous d'or, eut à combattre une insurrection, à la tête de laquelle se trouvait Daufer le Bègue, se montra vaillant et juste et périt assassiné.

GRIMOALD, duc de Bavière, mort en 725. Il était fils de Théodore VI. Il devint maître de toute la Bavière, après avoir usurpé la part d'héritage attribuée à ses deux frères, épousa sa belle-sœur Pilitrude, fut attaqué par Charles-Martel, maire d'Austrasie, dont il avait refusé de reconnaître l'autorité, et périt en combattant ce dernier.

GRIMOARD (Nicolas-Henri-René, comte DE), vice-amiral français, né à Fontenay-le-Comte (Vendee), en 1743, exécuté à Rochefort en 1794. Il entra à l'âge de dix-sept ans dans la compagnie des gardes de la marine de Rochefort, et parvint rapidement au grade de lieutenant de vaisseau. Envoyé en croisière, au début de la guerre d'Amérique, dans la mer des Antilles, sur la *Minerve*, frégate de 32 canons, il eut divers engagements et captura la frégate corsaire la *Débora*, de 24 canons, qu'accompagnait un brick de 16 canons. En 1781, le comte de Grimoard commandait une division de 4 frégates, lorsqu'il fut rencontré par deux vaisseaux anglais de 74 canons, le *Courageux* et le *Vaillant*. Après un combat acharné, soutenu à portée de pistolet, et à la faveur duquel les trois autres frégates françaises purent s'éloigner, la *Minerve*, qui était au moment de couler bas, dut amener son pavillon. Grimoard était grièvement blessé. Bientôt échangé, il revint en France et fut nommé capitaine de vaisseau. Il embarqua comme second sur le *Magnifique*, et prit part, en cette qualité, aux deux batailles de la Dominique (1782). Le *Magnifique* s'étant perdu à l'entrée du port de Boston, Grimoard fut nommé commandant du *Scipion* et chargé de croiser dans les parages de Saint-Domingue. C'est là que, le 17 octobre, il fit avec l'aide de la frégate la *Sibylle*, commandant Kergariou, une si belle résistance aux deux vaisseaux anglais le *London* et le *Torbay*. Malheureusement, le *Scipion*, chassé par l'ennemi, alla s'échouer sur une roche ignorée, au moment de gagner l'anse de Port-aux-Anglais.

Après avoir rempli divers autres commandements, Grimoard fit partie, en 1790, de

l'expédition de Saint-Domingue, d'abord en sous-ordre, puis comme commandant en chef, avec le grade de contre-amiral. Au mois de janvier 1793, il fut élevé au grade de vice-amiral et reçut le commandement des forces navales qui devaient être rassemblées à Brest. Mais, dénoncé comme ennemi de la constitution, par deux jurés du tribunal révolutionnaire, il fut destitué par le comité de Salut public et condamné à mort comme agent de l'Angleterre. Il fut exécuté le jour même de son jugement (7 février 1794).

GRIMOARD (Philippe-Henri, comte DE), général et écrivain militaire, né à Verdun en 1753, mort en 1815. Il était issu d'une ancienne famille d'Avignon, qui comptait parmi ses membres le pape Urbain V. Au commencement de la Révolution, il travaillait dans le cabinet de Louis XVI, pour la partie militaire. C'est lui qui rédigea le plan de la campagne de 1792. Les cartons contenant ses notes et les documents qui lui avaient servi furent transportés plus tard au comité de Salut public, qui y trouva de précieux renseignements. Parmi les nombreux ouvrages publiés par Grimoard, nous citerons : *Essai théorique sur les batailles* (1775, in-4°) ; *Histoire des dernières campagnes de Turenne*, (1780, 2 vol. in-fol), livre important et très-curieux, malgré les mutilations de la censure ; *Histoire des conquêtes de Gustave-Adolphe, roi de Suède* (1782, in-fol.) ; *Collection de lettres et mémoires de Turenne* (1782, 2 vol. in-fol.) ; *Correspondance de Dumouriez avec Pache* (1793, in-8°) ; *Collection de pièces originales sur l'expédition de Minorque* (1756-1798), ouvrage très-rare ; *Tableau historique de la guerre de la Révolution de France* (1808, 3 vol. in-4°), beau travail, mais dont le gouvernement impérial suspendit la publication, à cause de certaines hardiesses. Grimoard a aussi publié les *Œuvres de Louis XIV*, et donné, avec Grouvelle, une édition des *Lettres de Mme de Sévigné* (8 vol. in-8°).

GRIMOD DE LA REYNIÈRE (Alexandre-Balthasar-Laurent), littérateur et fameux gastronome, né à Paris en 1758, mort en 1838. Il appartenait à une famille bourgeoise de Lyon. Son père et son grand-père, tous deux riches fermiers généraux, s'étaient déjà fait un nom dans les fastes gastronomiques, ainsi que nous l'apprennent les *Mémoires de Bachaumont* et la *Correspondance de Grimm*. Le jeune Grimod se montra digne de tels parents. Affligé d'une laideur qui lui promettait peu de succès auprès des femmes, doué avec cela d'un esprit caustique, il se sentit entraîné à la fois vers la littérature satirique et vers les plaisirs de la table. Comme il fallait choisir un état, il se fit recevoir avocat au parlement. Un libelle injurieux pour le poëte de Saint-Ange lui valut un exil momentané dans l'abbaye de Blamont, près de Nancy.

Il eut l'existence la plus excentrique. Sa biographie, si on voulait la raconter par le menu, ne se composerait guère que de facéties plus ou moins spirituelles, de bons dîners et de démêlés bizarres avec sa famille, qui pourtant eut pour lui toutes les faiblesses imaginables. Il ne brillait point par le respect filial et se plaisait particulièrement à humilier sa mère, une insupportable bégueule, il est vrai, en fréquentant de parti pris de bons bourgeois et même des artisans. Un jour, il invita à dîner, dans l'hôtel paternel, le somptueux hôtel bâti par M. Grimod de La Reynière à l'angle des Champs-Elysées et de la place de la Concorde, la société la plus mêlée : des littérateurs, des comédiens, des apothicaires, des soldats et des garçons tailleurs. Tout un service de ce repas, qui en avait vingt-deux, se composait de viandes de porc. « C'est un membre de ma famille qui me les a fournies, » dit l'amphitryon à ses convives; et chacun de rire du bon mot. Quatre enfants de chœur, munis d'encensoirs, étaient placés aux quatre coins de la salle à manger, « pour remplacer les thuriféraires que le fermier général ne manquait pas d'inviter à ses soupers. »

Pour faire pièce à sa mère, qui était entichée de ses nobles aïeux, il exigeait de ses convives des *preuves de roture*. Il vit un jour le bailli de Breteuil lui offrir son bras, pour l'aider à monter en carrosse, et s'écria :

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux !

Une autre fois, il demanda à son père 100,000 fr. pour payer ses dettes, et comme le fermier général résistait à cette exigence exorbitante, il le menaça de faire sauter l'hôtel, au moyen d'une mine de 100 livres de poudre qu'il avait pratiquée dans la cave. Le père s'exécuta ; mais, examen fait de la mine, elle contenait 100 livres de poudre... à poudrer les cheveux. Tous ces tours sont, à vrai dire, moins d'un homme d'esprit que d'un polisson.

Sa facétie la plus célèbre est celle qui est connue sous le nom du « billet de faire part. » Grimod de La Reynière feignit d'être malade, s'alita et, au bout d'une quinzaine, ses amis reçurent un billet d'enterrement qui les priait d'assister à son convoi. Un catafaque était dressé dans le vestibule de l'hôtel. Quand le salon fut rempli, un domestique ouvrit la porte et annonça : Messieurs, vous êtes servis. Au lieu d'aller au cimetière, on passa à la salle à manger, et inutile de demander si la chère fut délicate. Ces fantaisies, dignes de l'imagination d'un croque-mort, étaient du goût de cet excentrique. Il donna une contre-partie à cette petite fête, en invitant ses amis à souper et en les réunissant dans une salle tendue de drap noir à larmes d'argent ; derrière chaque convive était un cercueil, et, le repas achevé, chacun d'eux fut reconduit à domicile dans une voiture des pompes funèbres.

Une belle occasion de faire le mort se présenta pour Grimod de La Reynière pendant la Révolution; il n'y manqua pas. Il dut à sa prudence, très-bien calculée, d'échapper à tout soupçon sous la Terreur, ainsi que son illustre famille, enrichie dans des agiotages scandaleux. Pour un fou, le sieur Grimod, il faut l'avouer, ne sut pas mal conduire sa barque pendant cette période difficile. Il revint à flot seulement sous le Consulat, époque à laquelle la mort de son père le mit en possession d'une immense fortune, en même temps que la stabilité des affaires lui permettait d'en jouir. Il se fit remarquer seulement par les excellents dîners qu'il donnait et par la rédaction de l'*Almanach des Gourmands*, dédié au cuisinier de Cambacérès.

On raconte que, sous l'Empire, il fut mandé, certain jour, chez Fouché, ministre de la police, pour avoir à rendre compte de propos irrévérencieux tenus à l'endroit de S. M. l'empereur et roi. Notre homme interrogé répondit : « Monseigneur, on vous a fait un faux rapport. Nul plus que moi n'admire le grand Napoléon ; mais, permettez-moi de le dire, je déplore l'emploi que notre souverain fait de son immense génie. — Comment! qu'est-ce à dire ?... Expliquez-vous. — Oui, monseigneur, s'il s'était appliqué aux travaux de la cuisine, qui sait à quel degré de perfection il l'aurait poussée ? » Le ministre ne put s'empêcher de rire.

Littérateur à ses moments perdus, Grimod de La Reynière s'occupa de critique, de comptes rendus de théâtres, et publia un assez grand nombre de petits ouvrages qui n'ont guère de valeur. Ses *Réflexions sur le plaisir* (1783, in-8°) eurent l'honneur d'être analysées par La Harpe, qui y trouva de l'esprit. On a encore de lui : la *Lorgnette philosophique, trouvée par un R. P. capucin sous les arcades du Palais-Royal et présentée au public par un célibataire* (1785, 2 vol. in-12) ; *Correspondance littéraire et secrète de Neuwied* (1787 ou 1788) ; *Lettre à M. Mercier*, ou *Réflexions sur la ville de Lyon* (Paris, 1788, in-8°), publiée à la suite de son voyage (il fut reçu membre de l'Académie de Lyon) ; *Peu de chose, idées sur Molière, Racine, Crébillon, Piron, etc.* ; *Hommage à l'Académie de Lyon* (Paris, 1788, in-8°) ; *Lettre d'un voyageur à son ami, sur la ville de Marseille* (1792, in-8°); *Moins que rien, suite de Peu de chose* (1793, in-8°) ; le *Censeur dramatique* (1797-1798, 4 vol. in-8°) ; l'*Alambic littéraire*, ou *Analyse raisonnée d'un grand nombre d'ouvrages publiés récemment* (Paris, 1803, 2 vol. in-8°) ; la partie littéraire des *Petites affiches* avec Ducray-Duminil (de 1800 à 1806) ; la *Vision d'un bonhomme* (1803, in-12) ; l'*Almanach des Gourmands* ou *Calendrier nutritif, servant de guide dans les moyens de faire excellente chère, par un vieil amateur* (Paris, 1803-1812, 8 vol. in-18) : c'est le principal ouvrage de La Reynière; *Manuel des amphitryons, contenant un traité de la dissection des viandes à table, la nomenclature des menus les plus nouveaux de chaque saison, et les éléments de la politesse gourmande, ouvrage indispensable à tous ceux qui sont jaloux de faire bonne chère et de la faire faire aux autres* (Paris, in-8°), avec 16 planches, etc., etc.

Citons quelques aphorismes assez spirituels tirés de ce dernier ouvrage : « Un véritable gourmand ne se fait jamais attendre. La méthode de servir plat à plat est le raffinement de bien vivre ; c'est le moyen de manger chaud, longtemps et beaucoup, chaque plat étant alors un centre unique auquel viennent aboutir tous les appétits. Toutes les cérémonies, lorsqu'on est à table, tournent toujours au détriment du dîner ; le grand point c'est de manger chaud, longtemps et beaucoup. Un vrai gourmand aime autant faire diète que d'être obligé de manger précipitamment un bon dîner. Quelques personnes redoutent à table une salière renversée et le nombre treize : ce nombre n'est à craindre qu'autant qu'il n'y aurait à manger que pour douze ; quant à la salière, l'essentiel est qu'elle ne se répande pas dans un bon plat. »

Grimod de La Reynière a obtenu de nos jours un regain de popularité, grâce à la publication de deux ouvrages amusants qui ont mis en relief sa personnalité. M. G. Desnoiresterres lui a consacré, dans la *Revue française* (1857), une étude complète, et Ch. Monselet un des meilleurs chapitres de ses *Oubliés et délaissés du* XVIIIe *siècle* (1857, 2 vol. in-12).

GRIMOIRE s. m. (gri-moi-re — V. l'étym. à la partie encycl.). Espèce de formulaire à l'usage des magiciens et des sorciers, qui en faisaient usage pour évoquer les morts et le malin esprit : *Il y eut des livres où les mystères des sorciers étaient écrits; on appelait ces livres* GRIMOIRES, *en France, et ailleurs l'alphabet du diable.* (Volt.)

Il n'est besoin d'aucun *grimoire*
Pour être au fait de l'avenir;
Il suffit de nous souvenir
Chacun de notre propre histoire.
DUC DE NIVERNAIS.

— Par ext. Livre, écrit indéchiffrable ; discours inintelligible : *Ce livre est un vrai* GRIMOIRE. *Les femmes ont horreur du code : c'est pour elles un vrai* GRIMOIRE. (Mme de Saussure.)

Sans tant de contredits et d'interlocutoires,
Et de fatras et de *grimoires*,
Travaillons. . . . . .
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Linguist. Les variantes d'un vers de la farce de *Patelin* nous mettent sur la voie de l'étymologie de ce mot. Patelin se vante à sa femme de sa capacité : « Je suis, dit-il, la meilleure tête du pays ; il n'est personne ici pour me le disputer, hors le maire. — Aussi, répond Guillemette,

Aussi a-t-il lu le *grimaire*
Et appris à clerc longue pièce. »

Grimaire est la leçon de 1490 ; d'autres ont lu *granmaire ;* enfin, l'édition ou le manuscrit qui a servi à établir le texte donné par Coustelier, en 1723, met *grimoire*. Si Coustelier n'a pas raison dans la forme, qui paraît trop récente pour le XVe siècle, il a raison au fond, car *grimoire* et *grammaire*, c'est la même chose, c'est le même mot originairement.

Dans le roman de *Baudoin de Lebourg*, le roi de France, effrayé des exploits de ce redoutable bâtard, se décide à lui envoyer l'archevêque de Reims pour demander une trêve. Le bon prélat, monté sur son palefroi, arrive aux portes de la forteresse où Baudoin est retranché ; le pont-levis s'abaisse et l'archevêque se trouve en présence d'un groupe de barons. « Aussitôt il leur donne sa bénédiction en disant : Je vous absous, encore que vous soyez rebelles envers le roi de France et de Paris. Lequel de vous est ce hardi bâtard ? — Seigneur, dit le vaillant comte Eustache en prenant Baudoin par le bras, le voici. »

Et li bastard s'escrie : « Vez me chi, biaus amis.
Lut avez de *gramare :* je suis li anemis ! »
Quand l'arcevesque l'ot, s'en a getet un ris.

« Et le bâtard s'écrie : « Me voici, mon bel ami. Vous avez lu dans la *grammaire* (ou dans le *grimoire*) : je suis le diable ! Ce mot fit rire l'archevêque. » La plaisanterie de Baudoin fait allusion à ces histoires, si répandues au moyen âge, de curieux qui, lisant imprudemment dans le *grimoire* d'un sorcier, avaient fait apparaître le malin esprit. « Vous avez lu dans le *grimoire*, dit Baudoin, vous avez évoqué le diable, me voilà ! »

Au milieu du XIVe siècle, époque où fut composé le *Baudoin de Lebourg*, le mot *grimoire*, comme on voit, n'était pas encore distinct du mot *grammaire ;* la prononciation *gramare* est un acheminement de la première forme à la seconde.

Par la grammaire, on entendait alors l'étude du latin. Et cela s'accorde bien avec les paroles de Guillemette : « Aussi a-t-il lu grammaire et longtemps estudié pour être d'église ; *et appris à clerc longue pièce.* » L'étude du latin était regardée par le peuple comme un *grimoire* abordable aux seuls ecclésiastiques :

Philippe de Thaon
En franceise raison
Ad estreit le Bestiaire,
Un livre de *grammaire.*
(*Le Bestiaire.*)

C'est-à-dire, « Philippe de Thann a traduit en français le *Bestiaire*, ouvrage écrit en latin. »

Grammatice loqui signifiait parler latin. Le latin était, en effet, la langue par excellence, la seule constituée sur un ensemble de règles fixes qu'on appelait la *grammaire*. Bientôt *grammaire* et *grimoire* sont devenus deux mots tout à fait étrangers l'un à l'autre.

Cette étymologie vaut mieux, à coup sûr, que celle qui fait venir *grimoire* de l'italien *rimario*, un livre de rimes, parce que les oracles, les prophéties, les formules magiques étaient en vers. Cette étymologie est indiquée par Le Duchat, dans son commentaire sur Rabelais. Au livre IV, chap. XLV de *Pantagruel*, Rabelais nous montre le pauvre laboureur de Papefiguière affublé d'étoles et plongé dans le bénitier comme un canard, « excepté un peu du nez pour respirer. Autour de luy estoient trois prebstres bien raz et tonsurés, lisant le *grimoire* et conjurans les dyables. » Sur ce passage, Le Duchat met en note : « Comme de *carmen* on a fait *charme* et *charmer*, de l'italien *rimario* nous avons fait *grimoire*, dans la signification d'un recueil de versets de la Bible servant à exorciser les démons. » Mais ce mot *rimario* ne se rencontre dans aucun dictionnaire italien. On ne le trouve employé qu'une seule fois; avec la signification de dictionnaire de rimes, ce qui n'est pas la même chose qu'un recueil de versets de la Bible. Et puis, le *grimoire* n'a jamais été un recueil de versets de la Bible.

GRIMOTHÉE s. f. (gri-mo-té). Crust. Genre de décapodes macroures, formé aux dépens des galathées, et comprenant deux espèces : *La* GRIMOTHÉE *sociale.*

GRIMOU (Alexis), peintre suisse, né à Bomont (canton de Fribourg) vers 1675, mort à Paris en 1740. Cet artiste, qui s'est fait un nom autant par les excentricités de son caractère que par son talent, se livra seul et sans maître à l'étude de la peinture, pour laquelle il avait un goût des plus vifs. Son père, ayant pris du service parmi les cent-suisses, amena toute sa famille à Paris, et une sœur qu'il avait trouva même, grâce à sa beauté, un opulent mariage. Grimou vécut chez sa tante, dont la générosité lui permit de s'abandonner sans entrave à tous les excès vers lesquels le poussait sa nature passionnée ; sa vie devint une débauche presque continuelle, que suspendit à peine son mariage avec une cousine qu'il avait séduite. Une telle existence semblait exclure absolument le calme indispensable aux études d'un peintre ; mais Grimou était si bien doué que, même sans travail, le talent lui vint comme une floraison naturelle. Il débuta par quelques portraits magistralement peints, pleins d'originalité et de vie, qui obtinrent un grand succès ; c'est dans ce genre surtout qu'il s'est fait un nom. Il avait dans la façon de camper son modèle un imprévu, un sans-façon, une naïveté pittoresque qui contrastaient heureureusement avec le genre pompeux de Largillière. L'étrangeté de ses idées et l'irrégularité de sa vie, passée dans l'ivresse, ne lui permirent pas de donner à son talent l'essor qu'il aurait pu prendre. Malgré son inconduite, on le recherchait ; mais ce n'était qu'à grand'peine et en flattant son penchant pour la bouteille qu'on pouvait obtenir quelque chose de lui. Sa coutume était de coiffer les figures avec des bonnets, d'une façon assez singulière, et d'habiller ses modèles au gré de ses caprices. Il avait parfois bien raison. Un jour son boulanger, qu'il avait promis de peindre en payement d'une note arriérée, vient dans son atelier coiffé d'une perruque neuve, vêtu d'un habit à basques et embarrassé dans cet attirail des dimanches. « Que signifie cette mascarade? s'écrie Grimou. Où sont votre veste et votre bonnet? Je ne vous reconnais plus. » Le boulanger eut beau insister, il lui fallut reprendre ses vêtements de travail, et il fut supérieurement peint, dans le costume de son état.

Les œuvres de Grimou sont répandues à l'étranger et dans les galeries particulières. Le Louvre possède de lui cinq toiles excellentes : une *Pèlerine*, deux *Militaires*, un *Buveur* et son *Portrait*, peint en 1724. Si le dessin et le style avaient été, dans l'œuvre de cet artiste, à la hauteur de l'expression, de la verve et du coloris, Grimou serait le peintre de portraits le plus original et le plus puissant du XVIIIe siècle. Sa conduite scandaleuse le fit rayer, en 1709, de la liste des membres de l'Académie de peinture, à laquelle il avait été agrégé en 1705. Après avoir forcé, par ses mauvais traitements, sa jeune femme à se séparer de lui, il ne connut d'autre société que celle des ivrognes et des débauchés. Le seul ami du peintre, à la fin de sa vie, était un cabaretier devenu son Mentor. Lorsque celui-ci trouvait un portrait à son goût, Grimou le forçait de l'accepter, sans se soucier du modèle qui le lui avait commandé. Il mourut d'un excès de boisson.

GRIMPANT, ANTE adj. (grain-pan, an-te — rad. *grimper*). Qui grimpe, qui a l'habitude de grimper, qui est fait pour grimper : *Les griffes et les ongles crochus n'ont pas été donnés aux bêtes de proie parce qu'elles sont carnivores, mais parce qu'elles sont* GRIMPANTES. (B. de St.-P.)

Rien ne peut arrêter cet animal *grimpant.*
LA FONTAINE.

— Bot. Se dit des plantes qui s'élèvent en s'entortillant ou s'accrochant aux corps voisins : *Nos lycopodes actuels sont d'humbles plantes, le plus souvent* GRIMPANTES. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Bot. Les plantes *grimpantes*, appelées aussi plantes sarmenteuses, lianes, sarments, etc., ont, en général, des tiges longues et grêles, trop faibles pour se soutenir elles-mêmes ; aussi se traînent-elles sur le sol, quand elles ne trouvent pas dans leur voisinage immédiat un support dont elles ont besoin pour s'élever. Mais toutes ces plantes ne grimpent pas de la même manière ; on les divise, sous ce rapport, en trois catégories : 1° les plantes *grimpantes* proprement dites, telles que le lierre et les bignones, qui s'appliquent contre les corps voisins, en y enfonçant leurs racines adventives, appelées vulgairement griffes ou crampons ; 2° les plantes volubiles, comme le houblon les chèvrefeuilles et les liserons, qui s'enroulent autour de leurs supports naturels ou artificiels, tantôt de gauche à droite, tantôt de droite à gauche, mais toujours dans une direction déterminée pour chaque espèce ; 3° enfin, les plantes préhensiles, telles que la vigne et les clématites, qui ne s'enroulent pas, à proprement parler, mais qui s'accrochent, par leurs vrilles ou leurs pétioles contournés en spirales, aux objets d'un faible diamètre.

« Les plantes sarmenteuses, dit T. de Berneaud, se fixent à tout ; mais elles ne suivent pas également une ligne verticale ; leur marche dépend de la nature du corps qui leur sert de tuteur ; elles montent contre les murs, quand près d'elles il n'y a point de végétaux ligneux ; mais s'en trouve-t-il non loin de là, vous voyez les jeunes branches s'élancer vers eux ; elles rampent sur terre jusqu'à ce qu'elles les atteignent. Leur union est alors plus intime, plus homogène, tandis qu'elle n'est réellement qu'accidentelle, lâche, et, pour ainsi dire, opérée à regret sur les autres corps. Si la plante sarmenteuse, née dans votre propriété, s'en éloigne aussi malgré vous, et que vous désiriez l'y ramener, le moyen le plus sûr est de planter un arbre à quelques décimètres de son tronc ; vous la verrez bien-

tôt donner à ses branches nouvelles une direction pour s'en rapprocher. Reculez avant qu'elles ne l'atteignent la tige qui les attire, la plante demeurera, pour ainsi dire, hésitante durant deux ou trois jours, puis elle poussera des jets droits, qu'elle courbera ensuite pour arriver à l'arbre qu'elle convoite. Une autre expérience non moins remarquable est celle-ci. Placez à pareille distance un arbre vivant et un arbre mort; le premier obtiendra la préférence; mais s'il y a le plus léger obstacle pour parvenir jusqu'à lui, la plante sarmenteuse s'accrochera au bois mort, que ses jeunes pousses quitteront ensuite, si près d'elles se montrent des végétaux ligneux en pleine croissance. »

Les plantes volubiles, avons-nous dit, s'enroulent toujours dans une direction constante pour chaque espèce; si l'on veut changer cette direction et faire enrouler un végétal en sens inverse, il ne tarde pas à reprendre sa direction première, ou bien à succomber s'il ne peut pas y parvenir. La direction de l'enroulement des vrilles est également assez constante, mais il y a des exceptions; ainsi, dans la bryone, le sens de cet enroulement change vers le milieu de la longueur de la vrille. Ces divers phénomènes n'ont pas encore été expliqués d'une manière satisfaisante.

Les plantes *grimpantes* sont fréquemment employées en horticulture pour cacher la nudité des murs ou des vieux troncs d'arbres, pour couvrir les berceaux et les tonnelles, pour établir d'un arbre à l'autre de gracieuses guirlandes. On possède aujourd'hui un grand nombre d'espèces très-remarquables, les unes par la largeur et l'abondance de leurs feuilles, les autres par les couleurs brillantes ou les formes bizarres de leurs fleurs ou de leurs fruits.

Sous le rapport de la culture ou du mode de végétation des espèces, on les divise en quatre groupes : 1° plantes *grimpantes* annuelles ou cultivées comme telles : abronie, aristoloche toujours verte, corinde, cobéa; concombres groseille, métulifère, dipsacé; gourdes ou calebasses, cyclanthère, dolique tablab, ipomées à feuilles d'althéa, à feuilles de lierre, à fleurs bordées, à fleurs pourpres; gesses odorante (pois d'odeur) et de Tanger, loasa, luffa, maurandie, momordique, pétunia, haricot, pois, capucine; 2° plantes *grimpantes* vivaces : boussingaultie, bryone, calystégie, concombre de Figari, scammonée de Montpellier, delairée, dioclée, ignamo, houblon, gesse à larges feuilles, lophosperme, haricot à grandes fleurs, renouée *grimpante*, tamne commun, capucine tubéreuse, etc.; 3° arbrisseaux et arbustes *grimpants :* ampélopsis, aristoloches siphon et élevée, atragènes, bignones, célastres, cissus ou vignes-vierges, clématite, décumaire, gelsémie, glycine, lierre, hibbertie, ipomée changeante, jasmin, kerria, chèvrefeuille, ménisperme, mitraire, passiflore, périploque, rosier Banks, smilax, morelle douce-amère, técome, vigne, etc.; 4° plantes *grimpantes* de serre : allamande, aristoloche, bignone, cierge, cissus discolore, dolique ligneux, hoya; ipomées digitée, veinée, de Lindley; nyctanthe, sambac, kennédye, mandeville, népenthès, passiflore écarlate, quisqualis, testudinaire, vanille, etc. Nous devons d'ailleurs faire ermarquer que plusieurs plantes vivaces ou ligneuses de serre peuvent être cultivées en plein air comme annuelles.

Un certain nombre de plantes *grimpantes* sont l'objet de cultures assez étendues et réclament des supports de diverse nature. La vigne est fréquemment dirigée en treillis, en hautains ou sur échalas. Le houblon s'enroule autour de longues perches. Dans les jardins, on rame les haricots, les pois, les ignames et plusieurs cucurbitacées. Les gesses, vesces, pois gris et autres plantes fourragères traîneraient sur le sol, si on ne semait en même temps du seigle; on donne ainsi un support à ces légumineuses. V. les noms des plantes citées dans cet article.

GRIMPART s. m. (grain-par — rad. *grimper*). Ornith. Syn. d'ANABATE. ‖ Nom vulgaire des sittelles ou torchepots. ‖ Nom vulgaire du grimpereau.

GRIMPER v. n. ou intr. (grain-pé — Quelques-uns font venir ce mot du germanique : ancien haut allemand *klimban*, allemand moderne *klimmen*, gravir; mais M. Littré fait observer que l'on trouve souvent *griper* pour *grimper*, de même que l'on trouve *grimper* pour *gripper :*

Par picques et eschelles, les uns montoient à mont
Et les autres *gripoient* par les chaînes du pont.
MAROT.

Il vaudrait donc mieux rapporter *grimper* au hollandais *grippen*, saisir, autre forme de l'allemand *greifen*, ancien haut allemand *grifân*, de la racine sanscrite *garbh*, *grabh*, prendre, saisir, la même que *gabh*, *gambh*, *garmbh*, s'écarter, se séparer, s'entr'ouvrir, s'ouvrir pour saisir. *Grimper* signifierait ainsi proprement saisir. On s'accroche à l'arbre, en effet, on saisit l'arbre pour grimper). Gravir, monter, s'élever en s'aidant des quatre membres; monter en un lieu de difficile accès : GRIMPER *le long d'une échelle.* GRIMPER *jusqu'au sommet d'une montagne.* GRIMPER *sur le toit. Il m'a fallu* GRIMPER *au sixième étage. La chèvre aime à s'écarter dans les solitudes, à* GRIMPER *sur les lieux escarpés, à se placer et même à dormir sur la pointe des rochers et sur le bord des précipices.* (Buff.)

Au bord de quelque bois sur un arbre je *grimpe*,
Et, nouveau Jupiter, du haut de cet Olympe
Je foudroie à discrétion
Un lapin qui n'y pensait guère.
LA FONTAINE.

— S'élever, s'étendre progressivement en haut, en s'accrochant aux corps voisins : *Cette vigne* A GRIMPÉ *jusqu'au premier étage.* (Acad.)

— Fig. S'élever par ses efforts; atteindre : *Tel est l'état du chrétien : il faut toujours être en action, toujours* GRIMPER, *toujours faire effort.* (Boss.) *L'ambition souvent fait accepter les fonctions les plus basses; c'est ainsi qu'on* GRIMPE *dans la même posture qu'on rampe.* (Swift.)

GRIMPEREAU s. m. (grain-pe-rô — rad. *grimper*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux : *Les* GRIMPEREAUX *ont une très-grande mobilité.* (Desmarest.) On l'appelle aussi GRIMPART, GRIMPEAU et GRIMPENHAUT. ‖ *Grand grimpereau*, Nom vulgaire du pic varié.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux, correspondant en partie aux anisodactyles, et comprenant les genres nasican, grimpereau, picucule, grimpic, sylviette, etc.

— **Encycl.** Le genre *grimpereau* est caractérisé par un bec de la longueur de la tête, pointu, recourbé, comprimé, à mandibules égales, à extrémité aiguë; des narines basales, à demi fermées par une membrane; des ailes courtes, à quatrième rémige la plus longue; une queue à tiges terminées en pointes nues, roides, un peu recourbées. Les *grimpereaux* sont des oiseaux très-agiles et toujours en mouvement; ils grimpent sur les arbres, en s'appuyant sur les pennes fortes et élastiques de leur queue, et parcourent la tige et les branches dans tous les sens. Aussi communs en été qu'en hiver, ils se voient plus souvent dans cette dernière saison, parce que, n'étant plus dérobés à la vue par le feuillage, ils se trahissent, malgré leur petite taille, par leurs couleurs assez vives non moins que par la vivacité de leurs mouvements. On les voit particulièrement sur les chênes. Ils vivent volontiers de petits fruits et de graines, mais surtout d'insectes et de larves qu'ils saisissent sur les feuilles ou dans les fentes de l'écorce. Souvent ils suivent les pics et les sittelles ou torchepots, qui sont aussi insectivores, et qui, par leurs coups de bec réitérés, déterminent les larves à sortir des trous où elles se tenaient cachées; les *grimpereaux*, moins forts, mais plus adroits, profitent de la puissance de leurs rivaux. Ils se creusent des trous dans les arbres, et c'est là qu'au printemps la femelle dépose de six à huit œufs. Ce genre comprend cinq ou six espèces, qui habitent presque toutes les contrées septentrionales de l'ancien continent, et sont surtout communes en Europe.

Le *grimpereau* familier atteint une longueur totale de 0m,12 à 0m,14; son plumage est d'un brun grisâtre tacheté de blanc en dessus, et blanc lavé de roussâtre en dessous. Il est assez commun dans la majeure partie de l'Europe et en Sibérie; on assure même qu'il se trouve dans l'Amérique du Nord. On lui donne, suivant les localités, les noms de grimpart, grimpet, grimpelet, gravisset, gravisseur, gravisson, pionet, piochet, picasson, bate, ratale, etc. Il est de passage dans le midi de la France en automne et au printemps. Il fréquente les bois, les vergers, les arbres touffus et le bord des ruisseaux, et se fait remarquer par sa vivacité. Nullement intimidé par l'approche de l'homme, il est sans cesse occupé à grimper autour des arbres, et pousse de temps en temps un petit cri qui seul décèle sa présence, car il tourne toujours et se cache du côté opposé à celui où se trouve le chasseur, en sorte qu'on a beaucoup de peine à le découvrir. Il fait son nid dans les trous des arbres, et le tapisse d'herbes et de mousses liées entre elles avec des toiles d'araignée; la femelle y dépose de six à huit œufs d'un blanc cendré, parsemé de points et de traits plus foncés. Le cri ou chant de ces oiseaux, au printemps, peut se rendre par les syllabes *guiric, guiric.* On peut citer encore le *grimpereau* cannelle et le *grimpereau* de la Terre de feu. Le *grimpereau* des murailles appartient au genre échelet ou tichodrome.

GRIMPEUR, EUSE s. (grain-peur, eu-ze — rad. *grimper*). Personne qui grimpe, qui se plaît ou qui excelle à grimper.

— Adjectiv. Zool. Qui grimpe, qui est fait pour grimper : *Oiseaux, reptiles* GRIMPEURS. *Les oiseaux* GRIMPEURS *et la classe des chanteurs sont les espèces prédominantes.* (A. Maury.)

— s. m. pl. Ornith. Troisième ordre de la classe des oiseaux, d'après Cuvier : *Les* GRIMPEURS *nichent d'ordinaire dans les troncs des arbres.* (E. Desmarest.) *Tous les oiseaux que l'on nomme* GRIMPEURS *n'ont pas la faculté de grimper.* (P. Gervais.)

— Erpét. Groupe de reptiles de l'ordre des ophidiens.

— Mamm. Sous-ordre de rongeurs.

— **Encycl.** Ornith. Les *grimpeurs* sont essentiellement caractérisés par leur doigt externe dirigé en arrière, comme un pouce, d'où résulte pour eux un appui solide, qui permet à un grand nombre d'espèces, sinon à toutes, de se cramponner au tronc des arbres et d'y grimper. Le nom de *grimpeurs* ne doit pas cependant être pris dans une acception trop rigoureuse; car la faculté de grimper ne s'observe pas dans toutes les espèces de cet ordre, tandis qu'elle se retrouve chez d'autres oiseaux de l'ordre des passereaux, tels que les torchepots ou sittelles et les grimpereaux. Les *grimpeurs* sont généralement des oiseaux de taille moyenne, au plumage brillant et varié, remarquables aussi par leurs habitudes plus ou moins singulières. Leur vol est médiocre; leur nourriture consiste en insectes ou en fruits, selon que leur bec est plus ou moins robuste. Ils nichent ordinairement dans le tronc des arbres. Ce groupe comprend les genres perroquet, ara, pic, coucou, toucan, couroucou, barbu, torcol, jacamar, touraco, scythrops, etc. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le rang que doit occuper cet ordre dans la classification des oiseaux, les uns le plaçant après les rapaces, les autres à la suite des passereaux, etc. Le groupe des *grimpeurs* semble du reste peu naturel; il n'est plus guère admis par les auteurs modernes. Blainville en a fait deux ordres : les préhenseurs, comprenant les perroquets, les aras et les genres voisins, et les zygodactyles, qui renferment les autres genres.

Grimpeurs (LES) ou les **Florentins attaqués par les Pisans**, célèbre composition de Michel-Ange. Le sujet de cet ouvrage est un épisode de la guerre qui eut lieu au XVe siècle entre les républiques de Florence et de Pise. Michel-Ange le traita dans un carton qu'il composa, en concurrence avec Léonard de Vinci, pour la décoration de la salle du conseil du Palais public de Florence. Le grand artiste a supposé que les soldats florentins étaient surpris par l'arrivée des Pisans, au moment où ils se baignaient dans l'Arno; il les a représentés gravissant à la hâte les rives du fleuve et s'habillant précipitamment pour courir à la défense de la ville. Il a déployé, dans l'exécution de cette scène, ses grandes connaissances anatomiques, sa science des raccourcis, l'inimitable perfection de son dessin. Un des soldats, nu, vu de dos, qui s'efforce de grimper sur le rivage, se fait remarquer par la vérité de son mouvement : c'est de cette figure que vient le titre, les *Grimpeurs* (*gli Arrampicatori*), sous lequel on désigne communément l'estampe que Marc-Antoine Raimondi a faite de ce chef-d'œuvre.

Le carton de la *Guerre de Pise*, commencé en 1504 et terminé seulement en 1506, excita l'admiration la plus vive. Il devint un modèle qu'étudièrent les jeunes artistes et même les peintres en réputation. « Tous ceux qui ont étudié d'après ce carton, a dit Vasari, et qui l'ont dessiné avec application se sont distingués dans leur art. » Cet écrivain nomme Fra Bartolommeo, Andrea del Sarto et Raphaël lui-même, parmi les artistes qui se perfectionnèrent par l'étude de l'œuvre de Michel-Ange. Ce carton célèbre n'existe plus depuis longtemps : un jour on le trouva lacéré, réduit en pièces. La voix générale accusa de ce crime le sculpteur Baccio Bandinelli, ennemi juré de Michel-Ange. Il existait heureusement plusieurs reproductions du chef-d'œuvre. Celle que l'on doit au graveur Marc-Antoine paraît être une interprétation assez libre : « Ce qui est remarquable dans cette estampe, dit Bartsch, c'est que le paysage est une copie de celui que Lucas de Leyde a donné pour fond à sa composition du *Moine Sergius tué par Mahomet;* la seule différence, c'est que Marc-Antoine a supprimé le grand arbre auquel un flacon est suspendu, et qu'il a remplacé les cinq personnages que Lucas a placés auprès du bois, dans le lointain, par quatre soldats qui s'avancent en courant. Une copie à l'huile, qui passe pour être la reproduction exacte de l'œuvre de Michel-Ange et que l'on attribue à Bastiano da San-Gallo, se voyait autrefois au palais Barberini, à Rome, d'où elle est passée en Angleterre. Elle a été gravée par Schiavonetti.

GRIMPIC s. m. (grain-pik — contr. de *grimpereau* et de *pic*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, formé aux dépens des picucules, et comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil : *Les* GRIMPICS *ont le bec un peu plus long que la tête.* (E. Desmarest.)

GRIMSBY (GREAT-), ville maritime de l'Angleterre, comté et à 43 kilom. N. de Lincoln, sur la rive droite de l'estuaire de l'Humber, et sur le chemin de fer du comté de Lincoln, à 232 kilom. N. de Londres; 11,067 hab. Tanneries, chantiers de construction. Commerce important, surtout avec les ports de la Baltique. La ville est divisée en deux parties, dont la plus vieille, mal bâtie, est située à environ 1 kilomètre du port. La ville moderne se compose de trois rues parallèles au port; elle est mieux construite que l'autre, quoique étant cependant assez pauvre. On y remarque le clocher de l'église Saint-Jacques, beau modèle du style ogival anglais; il surmonte une belle église qui renferme plusieurs monuments. Il y a à Grimsby et dans les environs plusieurs fontaines extraordinaires appelées *Blow Wells*. Cette ville était si importante sous le règne d'Edouard III, qu'elle envoya 11 navires au siége de Calais; depuis cette époque, elle était beaucoup déchue; mais le nouveau port, creusé en 1822, lui a rendu une partie de son ancienne activité commerciale, et depuis 1841 le nombre des habitants a triplé.

GRIMSEL, montagne des Alpes bernoises, sur les limites du canton de Berne et du Valais. La route qui la traverse sert de communication entre le haut Valais et l'Oberland bernois. Le pic de Sildelhorn, la plus haute arête de la montagne, a 2,878 mètres au-dessus de la mer. Au bord d'un petit lac, à 1,936 mètres, se trouve une auberge ou hospice, où jadis des moines s'étaient établis pour secourir et héberger les voyageurs égarés. Lorsque la Réforme eut expulsé ces moines de l'hospice, on les remplaça par un intendant qui conserva, avec le droit de collecte, l'obligation d'héberger les voyageurs pauvres. La route du Grimsel n'est fréquentée que pendant une partie de l'année; cependant un domestique y passe l'hiver tout entier avec des provisions et des chiens qui, selon M. Desor, s'aperçoivent de la présence d'un homme à une lieue de distance. Près de l'hospice, le petit lac de Grimsel reçoit le torrent de Seebach, qui forme une jolie cascade.

GRIMSTAD ou **GRŒMSTAD**, petit port de Norvége, sur le Skager-Rack, bailliage de Nedenœs, à 45 *kilom.* N.-E. de *Christiansand*; 1,800 hab. Chantiers pour la construction des vaisseaux, en produisant de dix à quinze par an. Commerce actif d'exportation de fers et de bois.

GRIMSTON (Harbottle), jurisconsulte et homme politique anglais, né à Bradfield-Hall (comté d'Essex) en 1594, mort en 1683. Il acquit de la réputation comme avocat, devint, en 1640, membre du Parlement, où il se montra hostile au gouvernement du roi, fut, en 1647, un des commissaires envoyés auprès de Charles Ier pour amener un rapprochement entre le Parlement et le souverain, et s'attira la haine du parti puritain en adhérant aux propositions du roi. Quelque temps après, Grimston passa sur le continent, où il resta jusqu'en 1656. Il revint alors en Angleterre, fut nommé membre du conseil d'Etat, prit en main le pouvoir exécutif après l'abdication de Richard Cromwell, et facilita le retour de Charles II, qui le nomma maître des rôles. On lui doit la publication des *Reports* de George Croke, son beau-père (3 vol. in-fol.).

GRIMSTONE s. m. (grimm-stô-ne). Hortic. Variété de fraise grosse, tardive, très-sucrée.

GRINCEMENT s. m. (grain-se-man — rad. *grincer*). Action de grincer des dents; choc et bruit des dents qui grincent : *En enfer, a dit Jésus, il y aura des pleurs et des* GRINCEMENTS *de dents.* ‖ Bruit strident d'un objet qui grince : *Le* GRINCEMENT *des roues.*

GRINCER v. n. ou intr. (grain-sé — du germanique : ancien haut allemand *gremizôn*, grincer des dents, *grammizzôn*, grogner, gronder, murmurer, anglo-saxon *grimetan*, qui sont alliés à l'ancien haut allemand *ga-grim*, grincement des dents, *gram*, mécontent, fâché, chagrin; allemand *grimm*, fureur, rage, colère; ancien haut allemand *grimmida*, mauvaise humeur, chagrin). Produire un certain bruit strident : *Des roues qui* GRINCENT. *Une plume qui* GRINCE *sur le papier. La lime qui* GRINCE *agace les dents. Les roues, les scies, les chaudières, les laminoirs, les cylindres, les balanciers, tous ces monstres de cuivre, de tôle et d'airain que nous nommons des machines et que la vapeur fait vivre d'une vie effrayante et terrible, mugissent, sifflent,* GRINCENT, *râlent, reniflent, aboient, glapissent, déchirent le bronze, tordent le fer, mâchent le granit.* (V. Hugo.)

Les virtuoses font, sous leurs doigts secs et frêles,
Des stradivarius *grincer* les chanterelles.
TH. GAUTHIER.

— *Grincer des dents*, Choquer ou frotter convulsivement ses dents les unes contre les autres, en produisant une sorte de craquement : *Le singe* GRINCE DES DENTS *et écarquille les yeux, au grand effroi de l'animal civilisé.* (Th. Gaut.) ‖ Donner des signes de fureur : *Plus la raison fait des progrès, plus le fanatisme* GRINCE DES DENTS. (Volt.) ‖ Activ. *Grincer les dents : Le bruit de la scie fait* GRINCER LES DENTS. (Acad.) *Le tigre fait mouvoir la peau de sa face,* GRINCE LES DENTS, *frémit, rugit.* (Buff.) *Les fanatiques* GRINCERONT LES DENTS *et ne pourront pas mordre.* (D'Alemb.)

GRINCHE adj. (grain-che). Pop. Revêche, acariâtre, grincheux : *Est-il* GRINCHE!

— s. m. Argot. Voleur.

GRINCHÉ, ÉE (grain-ché) part. passé du v. Grincher. Argot. Volé : *Tocante* GRINCHÉE (montre volée).

GRINCHER v. n. ou intr. (grain-ché — altér. de *grincer*). Techn. Avoir la croûte trop levée par suite de l'excessive chaleur du four : *Le pain* GRINCHE.

— v. a. ou tr. Argot. Voler : *Notez ce fait capital : il me* GRINCHE *mon chapeau.* (Varin.)

GRINCHEUX, EUSE adj. (grain-cheu, eu-ze — rad. *grincer*). Pop. Qui se plaint continuellement; maussade, hargneux : *Une femme* GRINCHEUSE. *Un caractère* GRINCHEUX.

GRINCHI, IE (grain-chi) part. passé du v. Grinchir. Argot. Volé : *Meubles* GRINCHIS.

GRINCHIR v. a. ou tr. (grain-chir — rad. *grinche*). Argot. Voler : GRINCHIR *un chapeau.*

GRINCHISSEUR s. m. (grain-chi-seur — rad. *grinchir*). Argot. Voleur, grinche.

GRINDÉLIE s. f. (grain-dé-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant deux espèces qui croissent au Mexique.

GRINDELWALD, ville de la Suisse, canton de Berne, à 1,150 mèt. au-dessus de la mer; 2,924 hab. Grindelwald a donné son nom à une belle vallée de quatre lieues de long sur une lieue et demie de large, courant du S.-O. au N.-E., et resserrée entre deux chaînes de montagnes. On y voit de belles prairies et des champs de blé. Le cerisier est le seul arbre fruitier auquel la rigueur du climat permette de prospérer. Cette vallée, si fraîche, si verdoyante, toute parsemée d'arbres et de cabanes, offre des pentes ondulées et rivalise par la beauté de ses sites avec les vallées les plus remarquables de la Suisse. Les deux glaciers de Grindelwald sont séparés par une petite ramification du Schreckhorn.

GRINETTE s. f. (gri-nè-te). Ornith. Oiseau échassier du genre gallinule, qui habite l'Europe centrale.

GRINGALET s. m. (grain-ga-lè — probablement du germanique : allemand *gering*, petit, chétif, menu, minime, composé du préfixe *ge* et de *ring*, qui avait autrefois la même signification. Dans l'origine, c'est-à-dire dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, *gringalet* se disait principalement d'un petit cheval ou d'un petit mulet). Pop. Homme grêle, chétif, faible de corps : *S'amouracher d'un petit* GRINGALET.

GRINGALET, farceur célèbre de l'hôtel de Bourgogne, dans la première moitié du XVIIe siècle. On ignore son véritable nom. Compagnon de Guillot-Gorju, qu'il appelait son maître, il fut un des principaux acteurs, *l'âme et le chef*, a-t-on dit, de ces parades en plein air qui, dans les commencements de l'hôtel de Bourgogne, théâtre quasi forain, amassaient la foule à la porte. Un petit livre ordurier, et qui ne le cède en rien, sous ce rapport, à tous les échantillons connus de la farce du temps, renferme à peu près les seuls renseignements que nous ayons sur Gringalet; il a pour titre : *Débats et facétieuses rencontres de Gringalet et de Guillot-Gorju, son maître*, dédié à Jean Farine, et revêtu de l'approbation de Gros-Guillaume et de Gaultier-Garguille. On l'a réimprimé en 1682, à Troyes, « la grande officine de reproduction de ces joyeusetés populaires, » écrit M. Victor Fournel, qui ajoute, à propos de ce nom de Gringalet : « C'était évidemment là un nom de guerre, le nom du type ancien qu'avait repris pour son propre compte le compagnon de Guillot-Gorju, et dans la peau duquel il s'était incarné. Pour avoir le droit de porter un sobriquet aussi significatif, il fallait de toute nécessité offrir le physique de l'emploi, ce qui nous permet de conclure que Gringalet était un pauvre sire, maigre et chétif à laisser compter ses os par la foule. » Ouvrons une parenthèse pour rappeler que ce nom de Gringalet n'était pas nouveau. Noël Du Fail, gentilhomme breton, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* (1585, chap. XXIV), parle d'un de ses compagnons appelé Gringalet. Ce Gringalet, compatriote et contemporain de ce Pierre Faifeu dont Bourdigné nous a transmis la drolatique histoire, était sans doute quelque basochien d'Angers, désigné par l'auteur sous son nom de farce. Gringalet et Guillot-Gorju, maigres tous deux, efflanqués, faisaient contraste avec leur joyeux compère et compagnon Goguelu, dont la large face rappelait Gros-Guillaume, de regrettable mémoire, comme Gringalet était censé rappeler Turlupin, et Guillot-Gorju Gaultier-Garguille. « Ainsi Guillot-Gorju, Gringalet et Goguelu étaient, dit l'auteur des *Spectacles populaires*, le nouveau trio comique formé sur la scène et sur les tréteaux de parade de l'hôtel de Bourgogne, pour succéder à Gaultier-Garguille et à ses deux compagnons. Mais, sauf Guillot-Gorju, les successeurs n'atteignirent pas à l'éclat de cette glorieuse trinité de la farce et ne purent la faire oublier un moment. Leur renommée, qui n'a jamais été fort grande, a depuis longtemps disparu, et leur personnalité même flotte, incertaine et confuse, au milieu des brouillards. » Quoi qu'il en soit, le nom de Gringalet est passé en proverbe. Il a été fort spirituellement porté par un pitre du boulevard du Temple, qui, dans les dernières années de l'Empire et les premières de la Restauration, a partagé les succès de Bobêche et de Galimafré. (V. ces noms.) Ce Gringalet II est le héros d'une aventure curieuse. Comme Bobêche, il n'était pas étranger à la chose publique, et mêlait au besoin un brin de politique à ses farces salées. Un jour que Louis XVIII passait dans sa voiture, au pas, devant sa baraque, au moment de la parade, Gringalet, saisissant l'occasion, se met à débiter un couplet satirique qui atteignait le roi en plein visage; ce fut, comme bien on le pense, un scandale épouvantable; le public rit, applaudit le pître audacieux, siffla le monarque; Gringalet faillit aller en prison. Ce fameux paradiste a eu l'honneur de prendre place à côté de Bobêche et de Galimafré, ses collègues, dans des vaudevilles-parades qu'ils jouaient en plein air. On a publié, vers 1835, un recueil en quatre parties, souvent réunies en un volume, et sans date, intitulé : le *Nouveau théâtre des boulevards, collection choisie de canevas, scènes et parades nouvelles, jouées en plein vent par les sieurs Bobêche, Galimafré, Gringalet, Faribole et autres célèbres farceurs de la capitale, dédié aux amateurs par C. O. D.* Dans ce recueil se trouve une farce au gros sel qui a pour titre : *Gringalet homme de lettres et Galimafré homme d'esprit.* Gringalet y expose le plan d'un mirifique ouvrage, ni en prose, ni en vers, qu'il vient de composer, tandis que Galimafré pose et résout une série de questions biscornues et de problèmes burlesques. Du Gringalet du boulevard du Temple on n'a guère plus de renseignements biographiques que du Gringalet de l'hôtel de Bourgogne. D'où venait-il? Quel était son vrai nom? Où alla-t-il finir ses jours quand les tréteaux où il trônait furent culbutés par ordre de l'autorité? Voilà autant de questions que nous ne saurions résoudre. On sait seulement qu'il avait été ouvrier fondeur, et que, comme Bobêche, il finit dans la misère. Pourtant, l'*Académie des singes savants* lui dut de belles et fructueuses recettes. Aujourd'hui encore, il n'est guère de baraque du champ de foire qui n'ait, pour divertir la foule, son Gringalet, pâle copie des deux Gringalet dont la chronique a conservé le souvenir. Ce nom a aussi trouvé sa place dans une farce restée célèbre, les *Saltimbanques*. Gringalet y est « d'une bêtise démesurée, » et fait le paillasse à 6 francs par mois. Pauvre Gringalet! est-il tombé assez bas! et quel métier il est forcé de faire! Un confrère lui vole son emploi, ce qui le réduit à jouer le rôle de nain avec un costume polonais. Il marche sur ses genoux, auxquels sont adroitement adaptés de longs souliers, et le peuple de Meaux est appelé à l'admirer comme une bizarrerie de la nature à côté de la femme géante.

GRINGALET (Samuel), aventurier, né dans le pays de Gex en 1665. Successivement apprenti relieur, laquais, soldat dans un régiment de Suisses, espion au service de la Hollande, il fut arrêté comme tel, à Paris, en 1702, et jeté à la Bastille, où il resta jusqu'en 1713. Gringalet se rendit alors en Angleterre, où il se trouvait encore en 1725. Constantin de Renneville dit, dans son *Histoire de la Bastille*, que Gringalet était « le plus sale, le plus malin et le plus incommode de tous les fous avec lesquels il avait été successivement enfermé dans cette prison. » Cet aventurier est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Réflexions pieuses inspirées à la Bastille à Samuel Gringalet sur les quatre questions : Qui suis-je? Où suis-je? Qui m'y a mis? Et pourquoi? essais philosophiques et théologiques, etc.* (La Haye, 1725, in-8°). « Ce livre est si sublime, dit Constantin de Renneville, qu'il n'est personne qui ait pu en pénétrer le sens, et si risible, que l'on doit dire *gringaliser* pour signifier faire du galimatias double. »

GRINGETTE s. f. (grain-jè-te). Ornith. Nom vulgaire de la perdrix grise.

GRINGOIRE ou **GRINGORE** (Pierre), poëte français, dont le nom est surtout devenu populaire depuis que Victor Hugo, par un anachronisme volontaire, a dessiné de fantaisie sa silhouette dans *Notre-Dame de Paris*, et l'a représenté comme le type du poëte famélique et déguenillé. Le personnage historique naquit entre 1475 et 1480, en Lorraine, suivant les uns, en Normandie, suivant quelques autres; l'abbé de La Rue a établi d'une manière assez plausible qu'il était né à Caen. D'un esprit naturellement plaisant et satirique, il fit jouer, dans sa ville natale même, de petites pièces bouffonnes; ce furent ses débuts. Il vint à Paris vers 1500; mais, au lieu de composer, comme dans le roman, des épithalames payés 3 écus par la bonne ville de Paris, il devint une sorte de publiciste officiel au service de Louis XII, célébra la conquête du Milanais, l'expédition contre Naples, la ligue de Cambrai, dans divers factums, écrivit des pamphlets contre le belliqueux pape Jules II, en guerre contre la France, l'*Espoir de paix* (1510), la *Chasse du cerf des cerfs* (pour *servus servorum Dei*, le serviteur des serviteurs de Dieu), et fit représenter enfin (1511), sur le théâtre des *Enfants Sans-Souci*, une sorte de *mystère* politique, à la manière d'Aristophane, où le pape et les cardinaux étaient fort irrévérencieusement traités. Cette curieuse *sotie* avait pour titre : le *Jeu du prince des sots et de la mère Sotte;* on y voyait la papauté en mère Sotte, et parée des ornements de l'Eglise, disputant au prince la suprématie temporelle; le clergé, la noblesse et le tiers état jouaient un rôle dans cette œuvre hardie autant que bizarre. Il composa aussi des poëmes satiriques : les *Folles entreprises,* les *Abus du monde*, les *Menus propos de mère Sotte*, etc., où il attaque avec beaucoup de verve toutes les classes de la société, mais surtout les nobles et le clergé, depuis les prélats jusqu'aux derniers marguilliers. Ces impiétés et ces hardiesses, sous le masque de la bouffonnerie, étaient dans les mœurs du moyen âge; l'esprit railleur de la race gauloise s'exerçait volontiers sur les abus de l'Eglise et les ridicules du clergé, sans que cela tirât à conséquence, au point de vue de l'orthodoxie. Gringoire en offrit la preuve, quand il composa le *Blason des hérétiques*, violente censure des chefs et des idées de la Réforme. Son meilleur poëme, le premier qu'il composa, a pour titre : le *Château de Labour* (1499); c'est une allégorie où l'on a voulu voir sa propre histoire, et qui a pour conclusion l'éloge du travail. Comme poëte, Gringoire a une valeur qui n'est pas contestable; ses railleries sont pleines de sel; son style, qui rappelle celui des *imagiers*, a ces tours naïfs que la poésie moderne a perdus; et s'il conserve encore la sécheresse gothique, il présente souvent aussi l'énergie, la finesse et la couleur des littératures à demi barbares. D'un autre côté, sa comédie politique est placée parmi les meilleures soties du moyen âge, et elle est un des premiers essais dramatiques sur l'histoire nationale. Dans la suite, il se retira en Lorraine, où il devint héraut d'armes du duc, poëte de cour et de confréries religieuses, et où il composa surtout des œuvres morales qui n'ont pas grande valeur littéraire. Gringoire ne ménageait pas les femmes dans ses écrits : il faut croire qu'il n'avait pas toujours été heureux avec elles, et qu'il avait quelque représaille à exercer. Voici ce que, dans le *Prince des sots*, Songe-Creux dit de la sienne :

> Treize deniers l'ai achetée,
> Mais, par ma foi, c'est trop vendu;
> Qui pour le prix me l'a baillée,
> Que par son cou fust-il pendu!

Le sixain suivant montre ce que Gringoire pensait du mariage :

> L'œuvre d'hymen tu veux parfaire,
> Mal t'en viendra, c'est chose claire;
> Crois que gens mariés ont tous
> Plus d'un tracas, plus d'une affaire;
> Mieux vaut dire : Que dois-je faire?
> Que dire : Las! que ferons-nous?

Il n'existait de ses poésies que des éditions du XVIe siècle, devenues extrêmement rares, lorsqu'elles ont été réimprimées par MM. d'Héricault et de Montaiglon, dans la Bibliothèque elzévirienne de Janet (Paris, 1859, 2 vol. in-12).

Gringoire, comédie en un acte et en prose, de M. Th. de Banville (Théâtre-Français, 21 juin 1866). Le poëte des *Odes funambulesques*, fidèle aux traditions romantiques léguées par Victor Hugo, jusque dans ses anachronismes, a également placé Gringoire sous Louis XI, et en a fait le poëte famélique si connu de la cour des Miracles. Il se marie aussi, dans cette pièce, mais non à la cruche cassée, comme dans *Notre-Dame de Paris;* il contracte un bel et bon mariage avec la fille d'un bourgeois, compère de Louis XI. Ce roi fantaisiste, qui l'avait condamné à la potence pour une certaine *Ballade des pendus*, très-satirique à son endroit, le gracie, à condition qu'il se fera aimer, séance tenante, de Loyse, fille du bourgeois chez lequel il loge à Tours, et Gringoire y réussit, malgré sa laideur et son surcot en guenilles, en parlant avec enthousiasme à la jeune fille du beau rôle que peut jouer la poésie, des consolations qu'elle donne, des hautes idées de justice et de clémence qu'elle exalte. La *Ballade des pendus* est très-réussie; le dialogue de cette petite pièce est leste et bien mené.

GRINGOLÉ, ÉE adj. (grain-go-lé — rad. *gringole*, qui se disait pour *gargouille*). Blas. Se dit d'une croix ou autre pièce dont les extrémités se terminent par deux têtes de serpent adossées : *De Montfort : De gueules, à la croix d'hermine, ancrée et* GRINGOLÉE *d'or.* ‖ Se dit aussi de la queue de l'amphistère, quand elle présente plus d'une tête de serpent : *Petit de La Borde : De gueules, à l'amphistère d'argent, la queue passée en sautoir et* GRINGOLÉE *de trois pièces.*

GRINGONNEUR (Jacquemin), peintre miniaturiste français du XIVe siècle. Il peignit en 1392 les cartes dont on amusait la démence de Charles VI. C'est à tort que, d'après le P. Ménestrier, on l'a donné comme l'inventeur de ce jeu. Il ne nous reste de cet artiste que dix-sept cartes, peintes avec talent. Elles se trouvent au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. M. Lenoir lui attribue un tableau représentant Juvénal des Ursins, qu'il considère comme la production la plus ancienne de l'école française.

GRINGORE (Pierre), poëte français. V. GRINGOIRE.

GRINGOTTER v. n. ou intr. (grain-go-té). Gazouiller, en parlant des petits oiseaux : *Il y a du plaisir à entendre* GRINGOTTER *un petit oiseau.* (Acad.)

— Fam. Fredonner, en parlant des personnes : *Finiras-tu de* GRINGOTTER?

— Activ. Chanter en fredonnant, en gazouillant : *Il nous a* GRINGOTTÉ *un air.* (Acad.) *Un serin* GRINGOTTE *dans une cage l'air du* Postillon de Longjumeau. (Th. Gaut.)

GRINGUENAUDE s. f. (grain-ghe-nô-de). Pop. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs, par malpropreté.

GRINNERAD, paroisse de Suède, gouvernement de Bohus; 800 hab. On y trouve le champ de Mars de *Backamo*, le plus beau et le plus vaste du royaume; il sert de lieu d'exercice pour toutes les troupes de la province. L'église de Grinnerad, jadis consacrée à saint Olaf, est remarquable par sa haute antiquité. Jusqu'à ces dernières années, il était d'usage, dans les moments de tempête ou d'autres dangers, de voter des dons en sa faveur. Cette église s'est beaucoup enrichie par suite de ces dons. On y voit encore aujourd'hui, à l'entrée du chœur, l'antique colonne en fer à laquelle on suspendait les offrandes.

GRINSON s. m. (grain-son). Ornith. Nom vulgaire du pinson.

GRINSTEAD (EAST-), ville d'Angleterre, comté de Sussex, à 41 kilom. de Londres; 3,820 hab. Belle église surmontée d'une tour fort élevée. Hospice fondé en 1616, pour servir de retraite à 24 vieillards infirmes des deux sexes.

GRION, village de Suisse, cant. de Vaud, à 852 mèt. d'altit., sur une colline qui domine la Grionne, et à 42 kilom. E.-S.-E de Lausanne; 750 hab. C'est un des sites les plus pittoresques de la Suisse. Dans les environs se dresse un rocher isolé, se rapprochant de la forme humaine et connu sous le nom de la *Pierre du sauvage*.

GRIOT s. m. (gri-o — du germanique : ancien haut allemand *krioz*, anglo-saxon *greot*, farine grossière, mots alliés à l'anglo-saxon *grut*, anglais *grout*, ancien haut allemand *gruzi*, allemand *grutze*, grain mondé. Ces divers termes se rattachent probablement à la racine sanscrite *gar*, broyer, être broyé, d'où aussi le grec *guris*, farine, et le principal nom européen du grain : latin *granum*, irlandais-erse *grah*, etc.). Comm. Recoupe du blé; farine avec laquelle on fabrique le pain dit de *gruau*.

— Bot. Espèce de genêt purgatif.

GRIOTS, peuple de la Sénégambie, essentiellement différent des peuples voisins par ses mœurs et sa religion. Les Griots ne contractent d'alliance qu'entre eux, et, sans être positivement idolâtres, ils ont repoussé pour la plupart les dogmes de l'islamisme. Ils ne se livrent à aucune pratique religieuse extérieure, et n'ont avec leurs compatriotes qu'un seul point de contact à l'endroit des croyances, c'est la confiance en la vertu des grisgris. Les Griots et les Griotes exercent, parmi les nègres, et surtout auprès des principaux chefs, une espèce de profession analogue à celle que remplissaient, dans le moyen âge, les fous de cour. Ils amusent les chefs et le peuple par de grossières bouffonneries et chantent les louanges de tous ceux qui les payent. La prostitution est générale chez les Griotes, qui partagent avec leurs maris une passion effrénée pour l'eau-de-vie. Quand ils chantent, ils s'accompagnent sur le tam-tam ou sur une guitare à trois cordes tendues sur une moitié de calebasse. Ils sont au service de quiconque veut donner une fête, et pour prix de leurs chants et de leurs danses ils reçoivent des dons en nature, surtout de l'eau-de-vie, des verroteries, de la poudre, etc. Le sort des Griots est assez doux; il est rare qu'on leur refuse ce qu'ils demandent, parce que les nègres les croient doués d'une puissance surnaturelle. Cependant ce peuple est méprisé, et c'est même une injure grave que de donner à un noir le nom de Griot. Aussi, dans le Baal, dans le Cayor et dans le pays de Dakar, on n'enterre point les Griots : on les place, debout et couverts de leurs plus beaux vêtements, dans un tronc de baobab; la décomposition, les vautours, les chacals et autres animaux carnassiers font promptement disparaître les cadavres.

GRIOTTE s. f. (gri-o-te — dimin. d'*aigre*, ou du gr. *agrios*, sauvage). Bot. Variété de cerise aigre, dite aussi AIGRIOTTE.

— Minér. Marbre qui a des taches de rouge et de brun : GRIOTTE *d'Italie.* ‖ Marbre du Languedoc, dont la couleur est rouge-cerise.

— **Encycl.** Bot. La *griotte* est un fruit globuleux, avec un sillon peu marqué; sa chair est tendre, molle et très-aqueuse; sa saveur, généralement acide et austère. Les *griottes* se divisent en deux groupes, suivant que leur suc est coloré ou incolore. Parmi les premières, qui sont les vraies *griottes*, on distingue la *griotte* proprement dite, vulgairement nommée cerise à ratafia, parce que c'est celle que l'on emploie le plus fréquemment pour fabriquer cette liqueur, et la *griotte* de Portugal, qui dépasse souvent 2 centimètres de diamètre; c'est une des meilleurs cerises; sa chair est ferme, d'un beau rouge, excellente, malgré une légère amertume.

Parmi les *griottes* à suc incolore, nous citerons surtout la *griotte* commune, à chair blanche et très-acide, la plus cultivée aux environs de Paris, et vendue sur nos marchés sous le nom de cerise; la célèbre cerise de Montmorency, à chair blanc jaunâtre, peu acide, agréable au goût, une des meilleures pour faire sécher ou pour confire au sucre ou à l'eau-de-vie; la *griotte* marasquin, fruit petit et acide, regardée par quelques auteurs comme le type sauvage du groupe : son fruit est employé à Zara pour faire l'excellente liqueur de table connue sous les noms de marasquin ou de rossolis; la *griotte* ambrée, fruit jaune d'ambre, lavé de rouge à la maturité, à chair croquante, douce et très-sucrée; la *griotte* de Villennes, fruit rouge clair, à chair blanche, légèrement acide et très-agréable; la *griotte* de Hollande, fruit gros, presque globuleux, à chair fine, blanc rougeâtre, de très-bon goût; la *griotte* de la Palombre, fruit très-gros, d'un beau rouge, excellent, fort estimé au siècle dernier.

GRIOTTIER s. m. (gri-o-tié — rad. *griotte*). Bot. Variété de cerisier qui porte les griottes : *Les* GRIOTTIERS *donnent une grande quantité de fleurs.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** On désigne sous ce nom une

race ou un groupe particulier de cerisiers, à feuillage moins grand, mais d'un plus beau vert que celui des cerisiers ordinaires. Leurs fleurs sont généralement très-abondantes; mais la majeure partie avorte, pour peu que le temps soit froid ou que la pluie tombe avec force.

GRIPENHIELM (Edouard, baron DE), historien suédois. V. FIGRETIUS.

GRIPENSTJERNA (Joël), administrateur et financier suédois, né en 1637, mort en 1697. Il était fils d'un pauvre pasteur. Il porta successivement les noms de **Drysander**, de **Ekman** et de **Gripentsjerna** lorsqu'il reçut des lettres de noblesse (1669). Il obtint un emploi dans la chancellerie, suivit dans ses campagnes Charles X Gustave, dont il acquit la faveur, et devint, après la mort de ce prince, directeur général des mines de cuivre de l'Etat (1669), directeur des douanes maritimes (1674), conseiller de la chambre des finances (1676). La fortune colossale qu'il acquit dans ses charges et par des opérations financières lui permit d'entretenir des soldats à ses frais, de dégager une flotte de dix-huit vaisseaux prise dans les glaces, et de prêter à l'Etat 20 milions de francs environ. La grande position qu'il occupait dans son pays lui fit un grand nombre d'ennemis, à l'instigation desquels le roi Charles XI refusa de rendre à Gripenstjerna les sommes qu'il en avait reçues, ce qui le réduisit à un état voisin de l'indigence.

GRIPHE s. m. (gri-fe — latin *griphus*, grec *griphos*, *gripos*, énigme, proprement filet, mot pour lequel on n'a pas encore trouvé d'étymologie certaine). Antiq. Sorte d'énigme que les anciens avaient l'habitude de se proposer mutuellement pendant les repas.

GRIPP, hameau de France (Hautes-Pyrénées), comm. de Campan, arrond. et à 6 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, dans la magnifique vallée de l'Adour, à 1,066 mètres d'altitude. Source minérale et petit établissement de bains. Belles cascades.

GRIPPART s. m. (gri-par — altér. de *grimpart*). Ornith. Nom vulgaire du grimpereau commun.

GRIPPE s. f. (gri-pe — v. l'étym. de GRIFFE). Etat de prévention contre quelqu'un ou quelque chose : *Prendre quelqu'un en* GRIPPE. *La fortune et moi, nous nous sommes pris en* GRIPPE *aussitôt que nous nous sommes vus.* (Chateaub.)

— Pathol. Espèce de catarrhe épidémique : *Le carnaval est partout et la* GRIPPE *aussi;* GRIPPE *et carnaval se partagent l'empire.* (E. Texier.)

— Bot. Nom vulgaire de la lycopside des champs, genre de borraginées.

— **Encycl.** Pathol. Cette affection est caractérisée par un mouvement fébrile et les symptômes ordinaires d'une bronchite peu intense. Quelques médecins ont confondu la *grippe* avec la bronchite; mais ces deux maladies sont essentiellement différentes l'une de l'autre. La première est toujours épidémique, tandis que la seconde n'est qu'accidentelle. La *grippe*, d'après les recherches de Raige-Delorme, n'aurait été connue que vers la fin du XVIe siècle. Les causes de cette affection sont peu connues; c'est à tort qu'on a cru qu'elle se développait en hiver plutôt que dans les autres saisons de l'année. On a vu plusieurs fois des épidémies de *grippe* se manifester au cœur de l'été. « L'*influenza* (*grippe*), dit le docteur Holland, se montre dans toutes les saisons, pendant les chaleurs de l'été aussi bien que pendant les rigueurs de l'hiver; elle traverse le monde, et, poursuivant sa marche pendant des mois entiers, elle suit quelquefois une direction déterminée; elle envahit, à des époques distinctes, deux localités immédiatement voisines, et présente dans l'une et dans l'autre une intensité différente; elle séjourne dans le même lieu pendant des semaines et des mois, sans être modifiée par les variations atmosphériques; elle sévit sur les habitants d'une cité, et ceux d'une ville voisine en sont complétement exempts. Or, une maladie qui présente un tel ensemble de caractères ne peut pas être rapportée aux vicissitudes atmosphériques. »

La *grippe* débute par un malaise général, de la céphalalgie, de l'anorexie, un abattement considérable des forces et une grande sensibilité au froid. Dès que la maladie est déclarée, la céphalalgie est très-violente, parfois intolérable, tantôt générale, tantôt bornée à la région frontale; les malades éprouvent des vertiges, des bourdonnements d'oreilles, du brisement dans les membres, des douleurs contusives dans la poitrine et à l'épigastre; la face est animée, rouge, anxieuse; les yeux, brillants et larmoyants, supportent difficilement l'action de la lumière. Les forces sont abattues, et la prostration est parfois si grande, qu'on croirait les malades en proie à une affection grave. La fièvre est généralement peu intense, mais elle est quelquefois violente, et presque toujours elle redouble vers le soir. Le chatouillement, la chaleur, une espèce de picotement dans les fosses nasales et des éternuments fréquents annoncent l'apparition du coryza; l'odorat est perdu, et par les narines s'écoule un fluide séreux très-abondant. Les épistaxis sont fréquentes. Peu après le coryza, ou presque en même temps

que lui, apparaît un mal de gorge ordinairement peu intense. Les malades éprouvent une toux plus ou moins fréquente, des chatouillements dans le larynx et un vif sentiment de chaleur derrière le sternum. La toux est toujours quinteuse, pénible, douloureuse, sèche d'abord, et bientôt suivie d'une abondante expectoration muqueuse. L'auscultation ne révèle que quelques râles sibilants ou sous-crépitants. Le tube digestif présente quelques symptômes particuliers : ainsi, la langue est blanche, pâteuse; la soif modérée, l'appétit nul; il y a tantôt constipation, tantôt diarrhée; celle-ci se montre, dans quelques cas, avec une très-grande intensité et de violentes coliques, ce qui a fait donner à la maladie le nom de *grippe abdominale*. Le plus souvent, on observe encore des nausées et des vomissements. La plupart de tous ces symptômes peuvent exister en même temps; mais le plus ordinairement, on en voit quelques-uns dominer tous les autres et s'exaspérer sur le soir ou pendant la nuit. La marche de la *grippe* est presque toujours rapide; elle peut s'arrêter au bout de quarante-huit heures, mais elle peut durer de quatre à dix jours. Sa terminaison ordinaire est la guérison, et la convalescence qui la suit est ordinairement prompte. Cependant, la *grippe* est toujours fâcheuse chez les phthisiques, dont elle accélère le terme fatal, et chez les vieillards, qu'elle prédispose à la pneumonie.

« Lorsque la *grippe* est simple, bénigne, dit Grisolle, il faut se borner à conseiller le repos, la diète, l'usage de boissons douces et chaudes pour provoquer les sueurs, et quelques pédiluves irritants pour dégager la tête. Si le pouls est large, dur, il ne faut pas hésiter à tirer un peu de sang; mais il a été généralement reconnu qu'on devait être sobre d'émissions sanguines. Les évacuants intestinaux sont le plus souvent utiles lorsqu'il existe de la constipation. Les vomitifs ne sont indiqués que lorsqu'il y aura une complication saburrale ou bien lorsque la bronchite est étendue, la sécrétion abondante, les crachats difficilement expulsés. L'opium est ordinairement avantageux pour calmer les douleurs et procurer quelque repos; on le donne par pilules de 5 centigrammes chacune. Si les membres, et les jointures surtout, sont le siége de douleurs vives, on apportera quelque soulagement par les cataplasmes laudanisés, ou par les onctions avec le baume tranquille et le laudanum; d'autres fois, on les enlève par les liniments ammoniacaux; enfin, si elles résistent, il faut leur opposer un vésicatoire volant, qu'on panse, si besoin est, avec un sel de morphine. » Le docteur Peebles recommande le traitement suivant : feuilles sèches d'eupatoire, 30 grammes; eau bouillante, 500 grammes; on laisse infuser, et on administre ensuite par tasses, de demi-heure en demi-heure. Après la quatrième ou la cinquième tasse, il survient des nausées, des vomissements, une sueur et une expectoration abondantes. On ne donne plus alors l'infusion qu'à trois ou quatre heures d'intervalle.

GRIPPÉ, ÉE (gri-pé) part. passé du v. Gripper. Pris, saisi : *Bourse* GRIPPÉE. *Voleurs* GRIPPÉS.

— Pathol. Atteint de la grippe : *Vous voilà* GRIPPÉ. ‖ *Face grippée*, Face dont les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes.

GRIPPE-FROMAGE s. m. Surnom du chat dans La Fontaine.

GRIPPELÉ, ÉE (gri-pe-lé) part. passé du v. Se grippeler. Froncé : *Etoffe* GRIPPELÉE.

GRIPPELER (SE) v. pr. (gri-pe-lé — rad. *gripper*. Double la lettre *l* devant une voyelle muette : *Je me grippelle, tu te grippelleras*). Se froncer, se crêper : *Ces étoffes* SE SONT GRIPPELÉES.

GRIPPEMENT s. m. (gri-pe-man — rad. *gripper*). Techn. Forte adhérence qui se produit entre deux surfaces qui frottent l'une contre l'autre.

— Pathol. Altération de la face grippée.

GRIPPEMINAUD (formé de *grippe*, voleur, et de *minaud*, chat), personnage créé par Rabelais dans *Pantagruel*. Grippeminaud est l'archiduc des chats fourrés, c'est-à-dire le premier président du parlement de Paris. Dans La Fontaine, Grippeminaud, *saint homme de chat*, *bien fourré*, *gros et gras*, est l'arbitre choisi par la belette et le petit lapin :

Grippeminaud leur dit : « Mes enfants, approchez,
Approchez; je suis sourd, les ans en sont la cause. »
L'un et l'autre approcha, ne craignant nulle chose.
Aussitôt qu'à portée il vit les combattants,
Grippeminaud, le bon apôtre,
Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.

GRIPPER v. a. ou tr. (gri-pé — v. l'étym. du mot GRIFFE). Saisir lestement avec les griffes : *Un chat qui* GRIPPE *de la viande, une souris.*

— Pop. Dérober, filouter : GRIPPER *de l'argent, une bourse.* ‖ Arrêter pour mettre en prison : GRIPPER *un voleur.*

— Froncer une étoffe, une peau : *Ils mettaient nos gants sur le poêle et s'amusaient à les dessécher, à les* GRIPPER. (Balz.)

— Intransitiv. Se froncer : *Cette étoffe* GRIPPE. *Le cuir* GRIPPE *lorsqu'on le chauffe.*

Se gripper v. pr. Se retirer en se fronçant : *Etoffe qui* SE GRIPPE.

— Fam. Concevoir des préventions défavorables contre quelqu'un ou quelque chose : *Homme sujet à* SE GRIPPER.

— **Syn. Gripper, attraper, happer.** V. ATTRAPER.

GRIPPE-SOU s. m. Homme que les rentiers, moyennant une faible remise, chargeaient de recevoir leurs rentes. ‖ Pl. GRIPPE-SOUS.

— Fam. Homme qui fait de petits gains sordides : *Un affreux* GRIPPE-SOU. *Un père de famille, qui, ayant* 20,000 *livres de rente, n'en dépensera que* 5 *ou* 6,000 *et qui accumulera ses épargnes pour établir ses enfants, est réputé par ses voisins avaricieux, pince-maille, vilain, fesse-mathieu, gagne-deniers*, GRIPPE-SOU, *cancre; on lui donne tous les noms injurieux dont on peut s'aviser.* (Volt.)

GRIPPON, prince franc, fils de Charles-Martel. V. GRIFFON.

GRIPSHOLM, château royal de Suède, sur une des îles du lac Mœlar, près de la petite ville de Mariefred, à 70 kilom. de Stockholm. Connu dès l'an 1280, sous le nom d'Ahl, ce château prit celui de Gripsholm à la fin du XIVe siècle, du nom d'un de ses possesseurs. En 1404, il fut acheté par la reine Marguerite. Un incendie l'ayant presque entièrement dévoré en 1434, il fut réparé peu à peu; mais, en 1537, Gustave Wasa abattit tout ce qui en restait et le fit reconstruire sur un plan nouveau.

Le château de Gripsholm est construit sur un plan pentagonal irrégulier, et flanqué de quatre tours. Il n'affecte aucun style déterminé. Il est bâti en granit, avec un revêtement extérieur en briques. On y a pratiqué vingt souterrains destinés jadis, soit à servir de prison, soit à renfermer les munitions et les armes. On y voit aussi deux caves voûtées en fer, où l'on conservait les archives du château. Le parc et les jardins qui en dépendent sont magnifiques. « Dans la cour, dit M. Henri Martin, sont deux énormes canons à figures d'animaux fantastiques, conquis sur Ivan le Terrible par notre La Gardie, ce vaillant aventurier français dont le fils fut le maître de stratégie de Gustave-Adolphe. Les salles du château contiennent une des plus nombreuses collections de portraits historiques qui existent; elle mériterait à elle seule le voyage. La salle des souverains du XVIIIe siècle est aussi d'un grand intérêt. Il y a là trois excellents portraits du grand Frédéric, de Catherine II et de Stanislas-Auguste (Poniatowski). Le roi de Pologne, avec son élégant aspect, ses beaux traits et sa physionomie indécise, inquiète et troublée, a l'air d'un paon sans défense entre deux faucons. »

Le château de Gripsholm a été le théâtre d'importants événements historiques. En 1383, les seigneurs du royaume s'y assemblèrent et, traduisant devant eux Albert de Mecklembourg, qu'ils avaient élu roi, lui dictèrent les conditions d'après lesquelles il devait régler l'exercice de sa souveraineté. Plus tard, en 1544, Gustave Wasa célébra à Gripsholm la promulgation de la loi d'hérédité, votée par la diète de Westeräs, et partagea les duchés suédois entre ses fils. Ce château a vu naître ou mourir un grand nombre de princes et de princesses, entre autres la reine Christine, mère de Gustave-Adolphe, qui, plus d'un an avant sa mort, fit installer, dans sa propre chambre à coucher, le cercueil destiné à recevoir sa dépouille. Pendant plusieurs siècles, Gripsholm servit de prison d'Etat. Parmi les personnages qui y furent détenus, nous nous bornerons à citer Jean III, duc de Finlande, fils de Gustave Wasa, et sa femme Catherine Jagellon, qui y restèrent pendant quatre ans, et Eric XIV, qui n'en sortit qu'au bout de six ans.

GRIQUA, ville d'Afrique. V. KLAARWATER.

GRIS, GRISE adj. (gri, gri-ze — v. l'étym. à la partie encycl.). Qui est d'une couleur semblable à celle de la cendre, et résultant du mélange du blanc avec le noir ou avec quelque autre couleur foncée : *Drap* GRIS. *Etoffe* GRISE. *Yeux* GRIS. *Cheval* GRIS. *Plumage* GRIS. *Couleur* GRISE.

— Fam. Qui a les cheveux mêlés de blancs et de noirs : *Il est déjà tout* GRIS *à son âge.*

— Se joint fréquemment à d'autres adjectifs ou à des compléments, pour spécifier une nuance particulière de la couleur grise : GRIS *brun*. GRIS *verdâtre*. GRIS *de fer*. *Un monsieur, paysagiste, a inventé deux couleurs inusitées pour les bœufs : il en a fait un* GRIS *tourterelle et l'autre pain à cacheter.* (A. Karr.)

— Se dit d'un ciel bas et nuageux : *Ciel* GRIS. *Temps* GRIS. *Un ciel* GRIS *et aqueux semble la peste à Venise.* (Chateaub.)

Que j'aime le temps *gris*, les passants et la Seine
Sous ses mille falots assise en souveraine!
A. DE MUSSET.

— Fig. Qui a quelque chose de triste : *Quand on se couche, on a des pensées qui ne sont que* GRIS *brun, et, la nuit, elles deviennent tout à fait noires.* (Mme de Sév.) *Je suis moi-même en proie à des pensées* GRISES, *sans clarté et sans chaleur, qui pèsent sur l'âme et la rendent inerte.* (Mme L. Colet.)

— Pop. A moitié ivre :

C'est peu d'être *gris*,
Amis, soyons ivres.
BÉRANGER.

— *Barbe grise, cheveux gris, tête grise*, Barbe, cheveux mêlés de blancs et de noirs; personne qui a une barbe, des cheveux ainsi mêlés : *Qu'il y a d'enfants à* CHEVEUX GRIS, *et qu'il y a d'enfants dans le monde, puisque nous n'y voyons autre chose que des hommes faibles en raison et impétueux en désirs!* (Boss.)

Toujours la *barbe grise* aime la tête blonde.
V. HUGO.

Holà! ho! descendez, que l'on ne vous le dise,
Jeune homme qui menez laquais à *barbe grise*.
LA FONTAINE.

Il me sied bien, ma foi, de porter *tête grise*
Et d'être encor si prompt à faire une sottise!
MOLIÈRE.

— *Gris comme la bourrique à Robespierre*, Entièrement ivre. On a prétendu que la bourrique à Robespierre était la guillotine, qui était *grise* à cause du sang qu'elle avait bu. Un journal a même cité, à l'appui de cette explication, une lettre du temps contenant ces mots, en tête d'une liste de personnes exécutées : « La bourrique de Robespierre boit toujours. »

— Prov. *La nuit tous les chats sont gris*, Dans l'obscurité, on confond aisément les personnes et les choses.

— Comm. *Papier gris*, Papier grossier, de couleur grise, ordinairement sans colle. ‖ *Vin gris*, Vin qui est entre le blanc et le clairet.

— Typogr. *Lettre grise*, Grande capitale dont les pleins sont en partie blancs, en partie noirs.

— Anat. *Substance grise*, Substance de couleur grise, que l'on trouve dans certaines parties de l'encéphale.

— s. m. Couleur grise : *Couleur qui tire sur le* GRIS. *Boiserie peinte en* GRIS. ‖ Vêtement de couleur grise : *Porter le* GRIS.

Il est un petit homme,
Tout habillé de *gris*,
Dans Paris.
BÉRANGER.

— *Gris de lin*, Couleur entre le blanc et le rouge.

— *Petit-gris*, Ancienne fourrure très-recherchée, dont l'usage était interdit aux courtisanes et aux personnes de basse condition.

— *Il fait gris*, Le temps est sombre et froid.

— *Saint Gris*, Sorte de saint burlesque qui figurait, au moyen âge, dans certains jurons, et particulièrement dans un juron familier à Henri IV.

— s. f. *En faire voir de grises à quelqu'un*, Lui jouer de mauvais tours : *Il paraît que vous lui* EN FAITES VOIR DE GRISES *à ce pauvre homme.* (E. Augier.)

— **Encycl.** Linguist. Le bas latin a *griseus*. Suivant la plupart des étymologistes, ce mot provient du germanique : ancien saxon *gris*, qui a les cheveux blancs; anglo-saxon *greig*, *græg*, gris, grison, grisonnant, en parlant des cheveux et de la barbe; allemand moderne *greis*, vieillard.

Dans la signification de demi-ivre, Le Duchat dérive *gris* de l'allemand *rausch*, qui signifie une petite débauche, une demi-ivresse. On aurait ajouté un *g* initial. M. Littré croit que c'est simplement un mot de plaisanterie, pour indiquer l'état entre le blanc et le noir, et figurément entre la raison et l'ivresse. Génin prétend que *gris*, dans cette locution, est la transformation du latin *græcus*, grec, que l'on disait autrefois *gris* :

Et en commence un lai dont il ot molt apris,
Et fut bien escouté d'Alixandre et des *Gris*,
(*Roman d'Alexandre.*)

Les Latins disaient *græcari* pour exprimer faire la débauche. Les Grecs leur servaient de point de comparaison :

. . . *Vel si romana fatigat*
Militia assuetum græcari...
HORACE.

Nous disons de même familièrement : *Boire comme un Polonais, ivre comme un Polonais.*

Génin pense que le mot *gris*, dans l'acception de couleur, vient également de *grec;* il suppose que cette couleur fut ainsi nommée à l'époque des croisades, peut-être parce que le *gris* était de mode à la cour de Constantinople; mais l'antiquité du bas latin *griseus* rend cette hypothèse invraisemblable. Avant de porter ce nom, la couleur *grise* avait celui de *liart*, en italien *leardo* :

Entro Marfisa sur un destrier *leardo*.
(*Orlando furioso.*)

Athis i vint sur un *liart*,
Et Prophilias d'autre part.
(*Athis et Prophilias.*)

On disait un *liart*, un *bayart*, comme nous disons un *gris pommelé*, un *bai*, en sous-entendant cheval.

On dit qu'il fait un temps *gris* quand il fait un temps froid, parce qu'alors la terre est plus *grise* qu'avec un autre temps. Le peuple appelait autrefois, à Paris, un *donneur de gris*, une statue du parvis Notre-Dame, où il fait extrêmement froid à cause du vent.

On dit proverbialement : *La nuit tous chats sont gris*, pour dire que toutes les couleurs sont semblables quand il n'y a pas de lumière, et qu'on ne distingue pas le plus ou le moins de perfection et de beauté dans les choses de même espèce. Voici comment de Brieux,

dans ses *Origines de quelques coutumes anciennes*, explique ce proverbe : « Cela se dit à ces gens qui donnent trop à la beauté, et qui, comme disait Olympias, mère d'Alexandre, ὀφθαλμοῖς γαμοῦσι, qui se prennent et se marient par les yeux. Nous l'avons imité de la réponse qu'une dame grecque fit à Philippe : Πᾶσα γυνή, τοῦ λύχνου ἀρθέντος, ἡ αὐτή ἐστι (la chandelle éteinte, toutes les femmes sont semblables), ce qu'Erasme a très-mal à propos voulu interpréter au désavantage des dames; car voici l'histoire, suivant que Plutarque la rapporte dans son *Traité des préceptes du mariage :* Une dame très-belle, mais encore plus chaste, pressée et sollicitée de son déshonneur par Philippe, employa diverses considérations pour éteindre la passion de ce prince, et entre autres elle lui dit que ces faibles charmes qu'il trouvait dans ses yeux et sur son teint s'évanouissaient la nuit, et que, lorsque les flambeaux seraient ôtés, la plus belle personne du monde ne différerait pas de la plus laide. »

Enfin, au nombre des saints imaginaires, inventés par les rieurs et les plaisants du moyen âge, on compte saint Gris. C'est comme qui dirait saint ivrogne, fait observer Génin. Au chapitre IX du livre IV de *Pantagruel*, Xénomanes jure par le *sang saint Gris;* c'est le vin tout simplement, selon le même philologue, et Le Duchat se trompe singulièrement quand il dit avec un grand sérieux que saint Gris est saint François d'Assise, père des capucins, et que Xénomanes jure par le sang que se tirent par la discipline les cordeliers. De L'Aulnaye n'a pas corrigé très-heureusement Le Duchat en prétendant que saint Gris est le Saint Graal. Henri IV, comme on sait, jurait fréquemment par *Ventre-saint-gris*. Ses gouverneurs, dans sa jeunesse, lui avaient permis cette apparence de juron, dont il conserva l'habitude, et qui ne signifiait rien du tout, comme le remarque avec raison Vigneul-Marville.

« Saint Gris, dit Génin, appartient à la même légende que saint Rabboni, qui *rabonissait* les maris; saint Lâche, patron des paresseux; saint Panchard, patron des goinfres, saint Frusquin, sainte Nitouche et autres saints rabelaisiens. »

GRIS (Jean-Antoine-Arthur), savant français, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) en 1829. Après avoir fait de fortes études, il prit, en 1857, le grade de docteur ès sciences, devint, l'année suivante, aide naturaliste au Muséum de Paris, et se signala par divers travaux, dont l'un lui fit décerner, par l'Académie des sciences, le grand prix des sciences physiques (1863). De 1864 à 1868, M. Gris suppléa M. Brongniart dans sa chaire de botanique au Muséum. En 1869, il fut nommé maître de conférences à l'Ecole agronomique instituée dans ce même établissement. On doit à ce savant un certain nombre de *Mémoires* et de *Notices* sur l'anatomie et la physiologie végétales, lesquels ont paru dans les *Annales des sciences naturelles*, dans les *Comptes rendus* de l'Institut, dans le *Bulletin* de la Société de botanique. Nous citerons particulièrement de lui : *Recherches microscopiques sur la chlorophylle; Développement de la fécule et de sa résorption; Etudes anatomiques et physiologiques sur la germination; Recherches pour servir à l'histoire physiologique des arbres; Observations anatomiques sur la moelle des plantes ligneuses*, et d'intéressants travaux, faits en collaboration avec M. Brongniart, sur la *Flore de la Nouvelle-Calédonie*.

GRISAGE s. f. (gri-za-je — rad. *griser*). Techn. Couleurs grises : *Les* GRISAGES *s'obtiennent par des procédés divers.*

GRISAILLE s. f. (gri-za-lle; *ll* mll. — rad. *gris*). Peinture imitant la sculpture, et dans laquelle on n'emploie que des tons gris : *Faire de la* GRISAILLE. *Travailler, peindre en* GRISAILLE. *On peut, avec les simples ressources de la* GRISAILLE *et de la gravure, produire l'impression du beau.* (Th. Gaut.) ‖ Première esquisse où les clairs sont rendus par le blanc de la toile, et les ombres par une teinte unique. ‖ Verres peints de tons légers.

— Techn. Mélange de cheveux blancs et de cheveux bruns, dans la confection des perruques.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier gris ou grisard.

— **Encycl.** Peint. La *grisaille* ne diffère des autres peintures qu'en ce qu'elle imite un dessin noir, soit au lavis, soit au crayon. La *grisaille* est généralement une peinture décorative, quoiqu'il se soit trouvé et qu'il existe encore quelques rares artistes qui peignent des sujets de genre de cette manière. On pourrait dire de ceux-là qu'ils ont fait ou qu'ils font des dessins à l'huile. Il semble, à première vue, que cette sorte de peinture ne doive pas présenter les difficultés qu'on rencontre lorsqu'il faut se préoccuper du coloris, et qu'il suffise, pour l'exécuter, de se servir simplement de blanc et de noir, mélangés suivant les exigences du dessin et les apparences de relief ou d'ombre qu'on veut obtenir. Il n'en est rien : cette peinture est exécutée à l'aide de teintes grises, d'où vient son nom, mais diversement colorées. Un simple mélange de blanc et de noir donnerait certainement des teintes grises, mais produirait le plus détestable effet; l'ensemble serait lourd, pâle ou sombre. On peint les *grisailles* dans une gamme grise, c'est-à-dire avec des tons très-rompus et clairs, qui ne diffèrent entre eux que par des nuances souvent peu sensibles, mais suffisantes cependant pour indiquer les divers plans et les demi-teintes; c'est en plaçant ces tons, plus ou moins colorés, et non pas plus ou moins foncés, à côté les uns des autres, qu'on obtient les meilleurs résultats.

La palette pour *grisailles* est composée de tons gris bleu, gris rose, gris jaune, gris violacé et gris brun, et les effets qu'on ne pourrait obtenir qu'à l'aide de l'emploi du noir presque pur, on les obtient avec les gris bruns, qui, vus séparément, pourraient paraître des tons de demi-teinte claire. Les gris bleus ou violacés sont réservés pour les ombres portées; les gris violacés, additionnés de jaune brun ou de rouge, sont employés pour les parties qui se trouvent dans l'ombre; les gris jaune foncé, nuancés de rouge, servent pour les reflets; les plans qui reçoivent la lumière sont peints avec des gris bleus clairs, un peu violacés, sur lesquels s'enlèvent les lumières, en gris jaune ou en gris rose. Quant aux vigueurs, ce que les peintres nomment les *accents*, c'est-à-dire les touches qui donnent du relief à la peinture, en accentuent le dessin, on les obtient avec le gris brun, tantôt virant au jaune, tantôt virant au rouge. On arrive ainsi à un résultat très-satisfaisant, si l'on possède quelque habileté de main et si l'on a préalablement conçu une bonne disposition de ces divers tons. L'effet produit est d'autant plus agréable et plus saisissant qu'on a su rester simple, et que les tons employés sont différents par leur coloration sans l'être beaucoup par leur valeur, c'est-à-dire qu'ils forment une échelle peu sensible comme dégradation du clair au foncé, mais qu'ils en forment une beaucoup plus distincte par le coloris, sans pourtant sortir de la gamme grise.

GRISAILLÉ, ÉE (gri-sa-llé; *ll* mll. — rad. *grisaille*). Barbouillé de gris : *Plancher, lambris* GRISAILLÉ.

GRISAILLER v. a. ou tr. (gri-sa-llé; *ll* mll. — rad. *grisaille*). Barbouiller de gris : GRISAILLER *un mur.*

GRIS-ALBIN s. m. (gri-zal-bain — de *gris*, et du lat. *albus*, blanc). Ornith. Passereau du genre gros-bec, qui habite la Virginie.

GRISAR (Albert), compositeur belge, né à Anvers en 1808, mort à Asnières, près de Paris, en 1869. Il fit ses études musicales à Paris, sous la direction de Reicha. Rappelé par sa famille, dont la révolution de 1830 avait compromis les affaires, il cessa trop tôt d'étudier et composa quelques romances, dont une seule, la *Folle*, obtint une grande vogue. Nourrit la chanta chez nous et consacra son succès. Le jeune maestro aborda presque aussitôt le théâtre par le *Mariage impossible*, vaudeville arrangé en opéra-comique et représenté à Bruxelles en 1833. Cette partition fit concevoir de grandes espérances, et l'auteur reçut du gouvernement belge un pension de 1,200 fr., destinée au perfectionnement de son éducation artistique. Grisar revint à Paris, précédé encore de quelques romances, qui révélaient un talent gracieux et facile; il fit représenter à l'Opéra-Comique *Sarah* (un acte, 1836), et l'*An mille* (un acte également, 1837), compositions assez incolores, où perçait cependant l'individualité de l'auteur. L'année suivante parut l'*Eau merveilleuse* (opéra-comique en un acte), petit joyau musical qui fait partie du répertoire de fonds de l'Opéra-Comique; les *Travestissements* furent donnés en 1839. La facilité d'exécution de ce badinage à deux l'a fait adopter par toutes les troupes lyriques de la province. A ces partitions succédèrent le *Naufrage de la Méduse*, grosse machine, avec accessoire de musique bâclée, écrite en collaboration avec Pilati, et *Lady Melvil*; composition qui constatait un progrès marqué, et que le musicien, quinze ans plus tard, refondit et rajeunit sous le titre du *Joaillier de Saint-James*.

Grisar écrivit ensuite une ouverture à grand orchestre pour l'inauguration de la statue de Rubens, à Anvers, puis il se recueillit.

Jugeant sévèrement son œuvre, il constata les lacunes de son éducation musicale trop hâtée, et se décida à se rendre à Naples, où il prit de Mercadante des leçons de contre-point, et se livra, pendant plusieurs années, à de sérieuses études. « Sous la férule du savant italien, dit M. Jouvin, il recommença avec courage, avec une patience égale à sa soumission, des études mal faites, se passionnant pour les arides combinaisons de la fugue et du contre-point, et désapprenant volontairement tous les maîtres, à l'exception des Cimarosa, des Guglielmi et des Paisiello. M. Fétis le rencontra à Naples au plus fort de sa ferveur d'écolier et de son culte, poussé jusqu'au fétichisme, pour l'esprit et la lettre des maîtres du XVIII[e] siècle. C'est les yeux, l'imagination, l'entendement cloués servilement sur les formules rétrospectives de la grande école italienne, qu'Albert Grisar écrivit son œuvre la plus jeune et la mieux inspirée : *Gilles ravisseur*. Ce qui est bien à lui, dans ce badinage musical si plein de verve et de grâce, c'est la grande richesse du chant. Mais, en y réfléchissant et en cherchant, on ne tarde guère à deviner l'effort et le calcul et jusqu'au pédantisme du savoir musical, sous l'élan, la spontanéité, la flexibilité des contours mélodiques de la partition. » *Gilles ravisseur* eut un succès complet et resta au répertoire de l'Opéra-Comique.

En 1850, les *Porcherons* tirent leur apparition sur cette même scène. Ici le compositeur agrandit son cadre, et le succès répondit à ses efforts. L'élégance le dispute, dans cette partition, à la clarté, et, depuis cette époque, aucun autre ouvrage représenté à l'Opéra-Comique, sauf l'*Etoile du Nord* et le *Pardon de Ploërmel*, ne l'a jamais égalée. *Bonsoir, monsieur Pantalon*, excellente bouffonnerie dans le goût italien, vint, en 1852, donner un pendant à *Gilles ravisseur*. A cet éclat de rire en un acte, succéda le *Carillonneur de Bruges*, en trois actes (1852), dont la donnée trop mélodramatique alourdit le compositeur et le contraignit à *faire gros*. L'ouvrage, par la faute du livret, ne se soutint pas au théâtre, malgré certaines parties très-réussies et des ensembles dramatiques qui dévoilaient un nouvel aspect dans la manière de M. Grisar. Les *Amours du diable*, en trois actes (1853), donnés au Théâtre-Lyrique, n'eurent qu'un demi-succès, dû à une détestable interprétation. Reprise en 1864, à l'Opéra-Comique, avec M[me] Galli-Marié, la partition s'est considérablement relevée dans l'estime des connaisseurs. Après ces ouvrages compliqués, le compositeur se reposa en donnant, dans l'année 1855, sa ravissante pièce en un acte, le *Chien du jardinier*, qui figura longtemps parmi les pièces à recette de l'Opéra-Comique. Après cette dernière œuvre, le compositeur garda un long silence, et ce ne fut qu'en 1863 qu'il fit représenter au Théâtre-Lyrique la *Chatte merveilleuse*, ouvrage dans lequel se trouve toujours la distinction et le tour mélodique facile de l'auteur.

Cet artiste élégant peut être considéré comme un des plus ingénieux et des plus fins parmi nos compositeurs. Son talent rappelle, en l'agrandissant, la manière de Grétry, surtout par la spontanéité et la clarté de l'idée mélodique. Ses chants, aisément saisis, se fixent dans la mémoire et ont le rare bonheur de ne franchir jamais la ligne fatale qui sépare le trivial du facile.

Nous avons négligé, au courant de cet article, quelques productions inférieures, comme l'*Opéra à la cour* (Opéra-Comique, 1840), *Voyage autour de ma chambre* (Opéra-Comique, 1859), *Bégayements d'amour* (Théâtre-Lyrique, 1864), et les *Douze innocentes* (Bouffes-Parisiens, 1864). Ces petites fantaisies n'ajoutèrent rien à la renommée de l'artiste. Il laissait à sa mort quelques opéras-comiques inédits à peu près terminés : *Riquet à la houppe* (quatre actes), *Rigolo* (un acte), l'*Oncle Salomon* (trois actes); les *Contes bleus* (trois actes), *Afraja* (trois actes), et un grand nombre de morceaux détachés.

GRISARD ou **GRISART** s. m. (gri-zar — rad. *gris*). Mamm. Nom vulgaire du blaireau.

— Ornith. Nom vulgaire du goëland rayé : *Tous les* GRISARDS, *suivant les observations de M. Baillon, sont, dans le premier âge, d'un gris sale et sombre.* (Buff.)

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de peuplier, appelé aussi PEUPLIER GRIS.

— Minér. Espèce de grès très-dur : *Le grès que les ouvriers appellent* GRISARD *est si dur et si difficile à travailler, qu'ils le rebutent même pour n'en faire que des pavés.* (Buff.)

— **Encycl.** Bot. Le peuplier *grisard*, appelé aussi *grisaille, abèle, franc picard*, est regardé par plusieurs auteurs comme une simple variété du peuplier blanc, dont il se distingue par sa taille moins élevée, ses rameaux plus droits, ses feuilles plus petites, moins dentées, arrondies, anguleuses, non lobées, d'un vert foncé en dessus, couvertes en dessous d'un duvet grisâtre, enfin par ses chatons deux fois plus longs, cylindriques, lâches, munis d'écailles brunes et très-velues. Cet arbre se trouve dans les bois de presque toute l'Europe, et souvent il forme une essence dominante; il se plaît surtout dans les terrains légers et humides; il prospère néanmoins dans les sables les plus arides, mais il redoute les argiles compactes. Une fois introduit dans une localité, il s'y propage très-rapidement par les rejetons qui poussent de ses racines, surtout quand on coupe sa tige; souvent même il étouffe et fait disparaître les essences dont la croissance est plus lente. On le réserve rarement comme baliveau; mais assez souvent on le plante en lignes, dans les avenues ou le long des fossés. Il produit un assez bon effet dans les jardins paysagers. Comme on l'a souvent confondu avec le peuplier blanc, on ne connaît pas bien exactement les qualités de son bois. Il paraît généralement moins estimé en France pour la menuiserie; mais, en Angleterre, il est fort recherché pour cet usage. Il est d'ailleurs très-bon comme bois de chauffage, et c'est lui surtout qui, sous le nom de *bois blanc*, sert à chauffer les fours des boulangers de Paris.

GRISÂTRE adj. (gri-zâ-tre — rad. *gris*). Tirant sur le gris : *Couleur* GRISÂTRE. *Étoffe* GRISÂTRE. *Marbre* GRISÂTRE. *Ciel* GRISÂTRE. *Temps* GRISÂTRE.

GRISBOCK s. m. (gri-sbok). Mamm. Espèce d'antilope d'Afrique.

— **Encycl.** Le *grisbock*, dont le nom signifie *bouc gris*, et qu'on appelle aussi quelquefois *chèvre grise*, est une espèce d'antilope, de la section des cervichèvres. Sa taille dépasse celle d'une chèvre; son pelage est d'un fauve roussâtre, entremêlé de poils blancs ou gris sur le dos, d'un brun clair sur la tête, blanchâtres sous le ventre. Ses yeux sont entourés d'un cercle noir; ses cornes arrondies, annelées à la base, noires et un peu courbées en avant. Cet animal habite les plateaux des montagnes, les rochers et les broussailles des environs du Cap de Bonne-Espérance. Il vit par couples isolés et n'est pas très-léger à la course, car les chiens l'atteignent quelquefois et parviennent à le forcer. Sa chair est très-bonne à manger.

GRISCHOW (Augustin), philosophe et mathématicien allemand, né à Auclam (Poméranie) en 1683, mort en 1749. Il professa pendant dix-huit ans la philosophie et les mathématiques au collége de médecine de Berlin, et fut appelé à faire partie de l'Académie des sciences, pour laquelle il fit, pendant vingt-huit ans, des observations météorologiques. Outre des dissertations et vingt-cinq calendriers, publiés par l'Académie de Berlin, il a composé *Isagoge ad studia mathematica* (Iéna, 1712); *Introductio ad philologiam generalem* (1715, in-8°) et *Astrognosia novissima* (1717).

GRISCHOW (Auguste-Nathaniel), astronome allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1726, mort à Saint-Pétersbourg en 1760. Il était professeur de mathématiques et membre de l'Académie de Berlin, lorsqu'il fut appelé, en 1751, à occuper une chaire d'astronomie à Saint-Pétersbourg, où il fut, en même temps, secrétaire de l'Académie des sciences. On a de lui : *Sermo habitus de parallaxi cœlestium corporum* (Saint-Pétersbourg, 1755), et de nombreux mémoires astronomiques insérés dans les *Novi commentarii* de l'Académie de Saint-Pétersbourg, de 1752 à 1763.

GRISCHOW (Jean-Henri), traducteur allemand, né à Osterode, près d'Halberstadt, en 1685, mort en 1754. Il fut longtemps employé à l'imprimerie de la maison des orphelins à Halle, où il revisa diverses éditions de la Bible. Grischow a écrit : une *Courte notice sur les anciens et nouveaux auteurs de cantiques* (Halle, 1771); plusieurs traductions allemandes d'ouvrages anglais, notamment des *Origines* ou *Antiquitates ecclesiasticæ* de J. Bingham (Halle, 1724, 10 vol. in-4°); *Considérations sur les Quatre dernières choses* de Thomas Green (Halle, 1736).

GRISE (ligue). V. GRISONS (canton des).

GRISÉ, ÉE (gri-zé) part. passé du v. Griser. A demi enivré : *Ouvrier* GRISÉ *par des camarades. Femme* GRISÉE *par un demi-verre de vin.*

GRISEBACH (Auguste-Henri-Rodolphe), botaniste allemand, né à Hanovre en 1814. Reçu docteur en médecine en 1836, il fut nommé, dès l'année suivante, professeur agrégé à l'université de Gœttingue. En 1839, le gouvernement de Hanovre lui donna la mission de parcourir la Turquie. Il visita la Bithynie, la Thrace, la Macédoine, l'Albanie, passa en Norvége en 1842 et explora les Pyrénées en 1850. Grisebach était, depuis 1847, professeur ordinaire à Gœttingue, lorsqu'il reçut, en 1860, le titre de conseiller aulique. Ses principaux ouvrages sont : *Voyages à travers la Roumélie et à Brousse* (1841, 2 vol.); *Spicilegium floræ rumelicæ* (1843-1845, 2 vol.); *De la formation de la tourbe* (1846); *De la disposition géographique des végétaux dans le nord-ouest de l'Allemagne* (1846); *Précis de botanique systématique* (1854); *Flore des îles américaines appartenant à l'Angleterre* (1859-1864, 2 vol.); *Description des plantes les plus remarquables de l'Amérique tropicale* (1860); *Distribution géographique des plantes aux Indes occidentales* (1865), etc. Ce savant a publié, en outre, de 1841 à 1853, un important recueil intitulé : *Comptes rendus des travaux de botanique géographique et systématique* (12 vol).

GRISE-BONNE s. f. Arboric. Variété de poire.

GRISEL (Jean), poëte français, né à Rouen en 1567, mort en 1622. Les œuvres de ce rimailleur sont des plus médiocres. Il a écrit les *Martiales visions* ou les *Premières œuvres de Jehan Grisel, Rouennois, dédiées au très-chrestien roy de France et de Navarre Henri III* (Rouen, 1599). Ce poëme contient une narration historique, jusqu'en 1599, de toutes les actions de la vie du prince auquel il est dédié. Jean Grisel est aussi l'auteur d'un recueil poétique ayant pour titre : *Amours*, bizarre recueil de sonnets, d'odes, d'énigmes, où l'auteur s'amuse à vaincre des difficultés matérielles, et qui n'ont aucune autre espèce de mérite, pas même celui de la décence.

GRISEL (Hercule), fils du précédent, né à Rouen en 1595, mort dans la même ville en 1677. Il se fit prêtre et cultiva les lettres. Il est l'auteur d'un poëme fort curieux et devenu rare, intitulé : *Herculis Griselli presbyteri fasti rothomagenses, seu Descriptio omnium rerum visu dignarum in urbe rothomagensi* (Rothomagi, in-12, et 1631, in-4°). Ce poëme se divise en douze livres, dont chacun porte le nom d'un mois de l'année; l'auteur y décrit les fêtes religieuses de Rouen, les ouvertures du parlement, la cérémonie de la délivrance d'un prisonnier le jour de l'Ascension. Il y fait aussi la description des monuments, antiquités et curiosités de la même ville. Hercule

Grisel a donné, en outre, une traduction d'épigrammes de Martial, sous ce titre : le *César Auguste du poëte Martial*, et la traduction de la première *Satire* de Juvénal (1639, in-4°).

GRISEL (Jean), écrivain et prédicateur français, né à Rouen en 1601, mort en 1657. Entré dans l'ordre des jésuites en 1618, il se livra avec succès à la prédication. On rapporte, comme preuve de son étonnante fécondité, qu'il composa dix-huit sermons sur le même sujet (le *Châtiment de Balthasar*) et les prêcha tous pendant un Avent. Il devint recteur du collége d'Orléans. Voici les titres de ses ouvrages : *Discours funèbre prononcé aux obsèques de M. Roger, duc de Bellegarde et pair de France* (Dijon, 1647, in-4°); le *Mystère de l'Homme-Dieu* ou *Tout ce qui regarde Jésus-Christ, etc.* (Paris, 1654, in-fol.); *Balthasar* ou l'*Oubli de Dieu puni, Avent prêché en* 1640 (Paris, 1655, in-8°); *Sermons pour les quatre dimanches et quelques fêtes de l'Avent* (Paris, in-8°); *Sermons pour le carême* (Paris, 1658, in-8°).

GRISEL (Joseph), écrivain ascétique français, né à Cherbourg en 1703, mort à Versailles en 1787. Il reçut les ordres à Paris et devint vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois. Son zèle extraordinaire pour le salut des âmes le fit bientôt remarquer d'un grand nombre de ses paroissiens. Il partageait son temps entre la maison de Sainte-Aure, qu'il avait fondée, et son confessionnal, où il recevait une foule innombrable de pénitents. Il est vrai qu'on l'a accusé d'avoir tiré d'assez jolis bénéfices de cette dernière occupation. On assure qu'il était très-empressé auprès des vieux riches des deux sexes et très-habile à faire donner place dans leur testament à son ami Billard du Monceau, avec qui il partageait ensuite, quand il ne gardait pas tout. Cet honnête commerce fut interrompu par l'arrestation des deux compères. L'abbé Grisel fut jeté à la Bastille et y devint le directeur spirituel de Jumilhac, gouverneur de cette prison d'Etat. Les écrivains catholiques ont naturellement accusé les jansénistes de cet emprisonnement de l'abbé Grisel. Il fut mis en liberté après dix-huit mois de captivité et put retourner à ses ouailles et à ses bonnes œuvres. Il a puissamment contribué à propager la dévotion au Sacré-Cœur et a composé nombre d'écrits extrêmement édifiants : le *Chemin de l'amour divin, description de son palais et des beautés qui y sont renfermées* (Paris, 1746, in-12); *Lettres d'une religieuse du Calvaire* (1755, in-12); *Année religieuse* ou *Occupation intérieure pendant les divins offices* (1766, in-8°); *Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus* (1781, in-12); *Constitution des religieuses de Sainte-Aure, suivant la règle de saint Augustin* (1786, in-18).

GRISELETTE s. f. (gri-ze-lè-te — rad. *gris*). Ornith. Nom vulgaire de la grande hirondelle de mer.

GRISELIDIS, GRISLA ou **GRISELDA**, marquise DE SALUCES, dont l'histoire est assez difficile à dégager des mille légendes qui sont venues la dénaturer au moyen âge. Fille d'un laboureur piémontais, elle gardait ses troupeaux, quand le marquis de Saluces, épris de sa beauté, l'épousa (vers 1003) et en eut deux enfants. Voulant ensuite éprouver sa constance et la force de son amour, il la soumit aux plus rudes épreuves, lui enleva ses enfants, la répudia, la contraignit de servir une autre femme, qu'il faisait passer pour sa concubine, lui imposa mille humiliations, mais sans parvenir à lasser sa résignation et son courage. Quand il jugea l'épreuve complète, il la ramena en triomphe dans son château. Tel est le fond de la légende ou de l'histoire. Boccace et Pétrarque s'emparèrent de ce sujet et lui donnèrent de la popularité. Depuis, une multitude de conteurs et de poëtes l'enrichirent de circonstances nouvelles écloses dans leur imagination ; le vieux récit traversa les siècles, exploité par toutes les littératures de l'Europe, et fournit encore à Perrault la matière d'un de ses contes.

Griselidis, conte de Boccace qui termine le *Décaméron*. L'illustre conteur s'est évidemment inspiré d'une narration antérieure, et l'on prétend qu'il existait de cette histoire un récit original, en vers. Le manuscrit de cette composition n'a jamais été retrouvé. Boccace a suivi, sans y rien changer, la tradition rapportée plus haut, ou peut-être a-t-il inspiré lui-même cette tradition, en sorte que son récit et ce que l'on considère comme l'histoire de Griselidis ne sont qu'une et même chose. Quant à l'œuvre de Pétrarque, c'est tout simplement une traduction latine de l'italien de Boccace, sous ce titre : *De obedientia ac fide uxoria ;* elle figure dans le recueil de ses traités moraux. Il en a été fait chez nous, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, de nombreuses imitations dont Legrand d'Aussy a cité quelques extraits.

Griselidis, tragédie allemande en cinq actes et en vers, de Frédéric Halm, pseudonyme du comte de Munch-Bellinghausen (1835). L'auteur s'est borné à dramatiser la légende, dont il a transporté la scène d'Italie en Angleterre. Il a fait du mari de l'héroïne un des chevaliers de la Table ronde, Perceval, compagnon d'Arthur, et c'est pour obéir à la reine qu'il impose à Griselidis la série d'épreuves dont elle triomphe. M. Saint-René Taillandier a donné, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1846), l'analyse de cette tragédie, qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de l'auteur. Elle manque pourtant tout à fait des ressorts qui constituent l'intérêt dramatique.

GRISELINIE s. f. (gri-ze-li-nî). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des araliacées, dont les principales espèces croissent à la Nouvelle-Zélande.

GRISELLES, village et comm. de France (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arrond. et à 20 kilom. de Châtillon ; 299 hab. L'église est bâtie sur un souterrain qui passe pour avoir été la retraite où Sabinus et sa femme Eponine se cachèrent pendant neuf ans, afin de se soustraire à la vengeance de Vespasien.

GRISER v. a. ou tr. (gri-zé — rad. *gris*). Donner une teinte grise à : *Tous les tons compris dans le plan circulaire sont susceptibles de recevoir l'addition du noir, ce qui* GRISE *ou rabat la couleur.* (Chevreul.)

— Faire boire jusqu'à rendre gris, à moitié ivre ; rendre gris, à moitié ivre : *Il ne faut jamais* GRISER *un enfant. Un verre de vin me* GRISERAIT.

— Fig. Jeter dans une sorte d'exaltation : *L'encens* GRISE *les têtes les plus solides. L'odeur de la poudre* GRISE *le soldat.*

Le pouvoir *grise* l'homme, et sa fumée ardente
L'emporte à redoubler le mal.
A. BARBIER.

‖ Endormir, pallier : GRISER *son chagrin. Le Napolitain perd beaucoup de temps en gestes et en paroles ; il* GRISE *ainsi sa misère, qui est plus apparente que réelle.* (Mme L. Colet.)

Le gain accroît la soif ; l'or *grise* la prudence ;
Le bien-être conquis appelle l'abondance.
PONSARD.

Se griser v. pr. Devenir gris, à demi ivre : *On ne peut se faire une idée de la quantité de liqueur qu'avale une Mauresque sans* SE GRISER. (Feydeau.)

La table est mise,
La chère exquise ;
Que l'on *se grise ;*
Trinquons, mes amis !
BÉRANGER.

— Fig. S'enivrer, savourer quelque chose avec une sorte d'exaltation : *Heureux temps, où l'on* SE GRISAIT *de sa jeunesse en buvant un verre d'eau !* (Th. Gaut.)

Laisse-moi *me griser* de mon propre sarcasme !
E. AUGIER.

— **Antonyme.** Dégriser.

GRISET s. m. (gri-zè — dimin. de *gris*). Mamm. Espèce de quadrumane lémurien, du genre maki.

— Ornith. Nom vulgaire de la marouette, espèce de gallinule. ‖ Jeune chardonneret qui n'a encore que des plumes grises.

— Ichthyol. Espèce de squale qui vit dans la Méditerranée.

— Bot. Nom vulgaire de l'argousier ou hippophaé.

GRISETTE s. f. (gri-zè-te — rad. *gris*). Comm. Petite étoffe légère, ordinairement faite d'un mélange de soie, de laine, de fil, de poil ou de coton, que l'on employait autrefois pour les vêtements de femmes : *Dans le principe, les* GRISETTES *étaient grises, et c'est de là que venait leur nom ; mais, par la suite, on en fit de toutes couleurs et de toutes façons.* (W. Maigne.)

De jeunes fillettes,
Aimables, bien faites
Autant que vous l'êtes,
Font, dans leurs *grisettes*,
Bien plus de fracas
Que de vieux appas
En or de ducats.
DANCOURT.

— Par ext. Jeune coquette de basse condition, et, particulièrement, Jeune ouvrière galante : *Je suis las d'être bien battu et mal nourri ; je suis las de passer la nuit à la porte d'un lansquenet, et le jour à vous détourner des* GRISETTES. (Regnard.) *Les* GRISETTES *sont des ouvrières de tous les genres, trop gentilles pour vouloir être peuple, et trop sages pour vouloir sortir de leur sphère.* (Sterne.)

Une *grisette* est un trésor.
LA FONTAINE.

Sous les cotillons des *grisettes*,
Peut loger autant de beauté
Que sous les jupes des coquettes.
LA FONTAINE.

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette grise : *La* GRISETTE *fait son nid de mousse des prés.* (V. de Bomare). ‖ *Grisette du Sénégal*, Nom vulgaire d'une espèce de cochevis. ‖ Nom vulgaire du jeune canard noir ou macreuse.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon diurne. ‖ Nom vulgaire d'un charançon. ‖ *Grisette à zigzag*, Nom vulgaire d'une espèce de phalène.

— Comm. Bière dont la couleur tient le milieu entre celle de la bière brune et celle de la bière blanche.

— Bot. Nom vulgaire de deux variétés d'agaric.

— Minér. Nom donné à la pierre à bâtir de Beaucaire.

— **Encycl.** V. ÉTUDIANTE.

GRIS-FARINEUX s. m. Bot. Agaric comestible, qui a l'odeur de la farine nouvellement moulue.

GRISGRIS s. m. (gri-gri). Espèce d'amulette ou de talisman des nègres. ‖ Morceau de papier sur lequel les Maures écrivent des versets du Coran, et qui leur sert comme de talisman.

— **Encycl.** La croyance aux *grisgris* est commune à tous les indigènes africains qui habitent les pays situés au delà de l'Atlas, quelle que soit d'ailleurs leur religion. Les *grisgris* jouent un très-grand rôle dans la vie du nègre. Ce sont des talismans dont la nature varie depuis la coquille jusqu'à la corne de chèvre, depuis le riche maroquin ouvragé, qui renferme un verset du Coran écrit par un marabout vénéré, jusqu'au sale chiffon qui enveloppe une molaire paternelle. Les Maures ont une foi moins aveugle dans l'efficacité de ces préservatifs ; mais ils sont loin cependant de les dédaigner.

On trouve dans la Sénégambie nombre de serpents dont la morsure, lorsqu'elle n'est pas immédiatement traitée par de puissants caustiques, cause généralement la mort dans un espace de temps fort court. Or les *grisgris* jouent ici un rôle funeste, et les nègres sont presque toujours victimes de leur opiniâtreté à repousser, par suite de leur crédulité, des moyens curatifs plus efficaces. La même remarque s'applique à toutes leurs maladies : il est extrêmement difficile de persuader à un nègre que des médicaments vaudraient mieux pour le guérir que les conjurations des marabouts ou les versets du Coran, qu'il porte sur lui comme d'infaillibles spécifiques. Quand on a entrepris de vacciner les indigènes, parmi lesquels la petite vérole fait chaque année de grands ravages, on a eu toutes les peines du monde à en décider quelques-uns à se laisser inoculer, et, vis-à-vis des autres, on a dû presque employer la force.

On cite l'histoire d'un noir auquel un médecin fit une ordonnance. Le malheureux avait la dyssenterie. Quelques jours après, le docteur le rencontre et lui demande de ses nouvelles. Le nègre répond qu'il ne va pas mieux. « As-tu fait le remède, au moins ? — Oh ! certes, » et, ouvrant son toubé, le noir montre l'ordonnance pliée en quatre, dans un sachet de cuir, et appliquée sur la partie malade. Il avait pris le bout de papier pour un *grisgris*. Quand un *grisgris* est reconnu parfaitement impuissant à guérir un mal ou à prévenir un accident, la foi de l'indigène n'en est pas ébranlée. « Mes *grigris* ne valaient rien, » dit-il, et il s'en procure d'autres.

Dans les conversations entre nègres, la vertu de ces talismans est très-souvent un sujet de vanteries, chacun défendant la supériorité de ses *grisgris ;* puis viennent des défis et enfin des expériences. Celles-ci ont inévitablement des suites funestes, et il n'est pas rare de voir des nègres se faire de graves blessures, et même se donner la mort, en voulant prouver l'excellence de leurs *grisgris*. Leur foi à l'invulnérabilité par le contact des *grisgris* est réellement prodigieuse, et elle résiste à toutes les épreuves, même à celles qui causent les tristes événements que nous venons de faire connaître.

Chaque *grisgris* a, d'ailleurs, sa destination particulière : l'un préserve de la fièvre, celui-ci des balles, celui-là des caïmans, des lions, des coups de poignard, enfin de tous les accidents et de toutes les maladies imaginables ; il y en a même qui donnent l'immortalité, absolument comme nos scapulaires nous assurent le salut éternel.

GRISI (Giuditta), comtesse BARNI, cantatrice italienne, née à Milan en 1805, morte près de Crémone en 1840. Admise fort jeune au Conservatoire de Milan, elle entra dans la classe de Banderali, qui ne put parvenir à façonner complètement son mezzo-soprano, rebelle à la vocalisation. Judith Grisi, qui, malgré des exercices constants, ne put se rendre entièrement maîtresse de son organe ni en égaliser les registres, rachetait ces défauts par un profond sentiment musical, une accentuation dramatique et une pantomime expressive. Ses débuts eurent lieu dans les concerts de Milan ; puis, en 1823, elle fut engagée à Vienne, et y chanta, avec un grand succès, la *Bianca e Faliero* de Rossini. A son retour en Italie, elle se fit entendre sur les principaux théâtres, notamment à Venise, où elle eut l'honneur de créer le rôle de Roméo dans *I Capuletti* de Bellini. L'éclatant triomphe qu'elle y remporta étendit sa réputation jusqu'en France, et lui valut, en 1832, un engagement au Théâtre-Italien de Paris, où elle débuta dans la *Straniera*. Elle n'obtint qu'un demi-succès dans ce rôle, mais elle se releva grandement dans le Roméo de *I Capuletti* et dans Malcolm de la *Donna del lago*, qui lui méritèrent un accueil des plus flatteurs. Cependant, elle ne se maintint pas à ce théâtre, et retourna en Italie en 1833. L'année suivante, elle épousa le comte Barni de Milan, quitta la scène, et mourut près de Crémone, à l'âge de trente-cinq ans.

GRISI (Giulia), dame GÉRARD DE MELCY, célèbre cantatrice italienne, sœur de la précédente, née à Milan en 1812, morte à Berlin en novembre 1869. Elle était fille d'un officier d'état-major italien au service de la France, et nièce de Mme Grassini ; elle fut admise de bonne heure dans les classes du Conservatoire de sa ville natale, où sa sœur aînée l'avait précédée. Les leçons de Marliani développèrent rapidement ses merveilleuses dispositions artistiques ; elle alla achever ses études musicales à Bologne, et s'y perfectionna dans la déclamation lyrique. C'est au théâtre de cette dernière ville qu'eurent lieu ses débuts, en 1828, dans la *Zelmira* de Rossini. Elle avait alors seize ans ; sa beauté sculpturale, son organe puissant et son admirable talent de tragédienne fixèrent l'attention et lui assurèrent les plus grands succès. Passant à Florence, elle créa avec beaucoup de bonheur un rôle écrit exprès pour elle, celui de Giulietta dans l'opéra *I Capuletti*, et parut ensuite dans la *Zoraïde* de Rossini. Pise et Milan se la disputèrent ; elle s'y montra successivement, et se fit applaudir pour la première fois dans *Norma*, à la Scala, dans le rôle d'Adalgisa, qu'elle devait échanger plus tard contre celui de la poétique druidesse, sa plus magnifique interprétation, son plus constant triomphe. Appelée au Théâtre-Italien de Paris, en 1832, en même temps que sa sœur, elle débuta, le 16 octobre, dans *Sémiramide*, sur cette scène toute pleine encore du souvenir de la Malibran. Malgré une certaine timidité, prise pour de l'inexpérience, elle fit une impression favorable sur le public parisien, qui ne tarda pas à la placer sur la même ligne que Mmes Catalani, Pasta et Malibran. Dès lors elle ne quitta plus Paris que pour aller passer des saisons d'été à Londres, en compagnie de Rubini, de Tamburini et de Lablache, dont elle a partagé les succès, aux plus beaux jours de l'Opéra-Italien. Bellini écrivit à son intention *I Puritani*. Elle y trouva une de ses plus complètes créations, qui fut surpassée cependant par celle de Norma. En effet, du jour où elle parut armée de la faucille d'or de la belle druidesse, le front couronné de verveine et le regard perdu dans les contemplations célestes, on comprit que ce rôle allait devenir impossible à toute autre, qu'elle réalisait pleinement l'idéal. La douceur, la mélancolie sereine avec laquelle elle disait le fameux *Casta diva*, la violence magique qu'elle déployait dans le duo avec Adalgisa et le trio qui termine le premier acte sont restées célèbres. D'autres rôles encore furent pour elle autant de triomphes : Anna Bolena, la Norina de *Don Pasquale*, la Rosina du *Barbier ;* dans *Sémiramide*, dont elle interprétait le principal rôle avec une ampleur toute babylonienne, elle inspira un enthousiasme presque égal à celui qu'elle soulevait dans la *Norma*.

Giulia Grisi avait ce rare privilége d'être à la fois douée d'une réelle beauté et de la voix la plus large, la plus sûre, la mieux timbrée ; elle a, de plus, été une admirable tragédienne, et a rappelé parfois le jeu correct et chaleureux de Duchesnoy. Ceux qui ont écrit sur elle ont parlé complaisamment des nobles lignes de cette tête sculptée par Phidias, qu'elle portait si fièrement et si noblement sur ses épaules de marbre, de ce masque si pur, dont les traits superbes restaient beaux même pendant les agonies dramatiques. « Quant à son chant, s'écrie M. Théophile Gautier, vous le connaissez : elle a pu s'asseoir, après la Malibran, sur le trône d'or laissé vacant, et ceindre son front du bandeau étoilé de la diva. D'autres, à ce qu'on prétend, font des choses plus difficiles ; que ne sont-elles impossibles ! Mais, si vous aimez le vrai chant italien, simple, large, d'une facilité toujours heureuse, d'une justesse toujours sûre, le chant d'un gosier humain, et non le gazouillis d'une flûte ; si vous voulez entendre comment l'amour, la colère, l'indignation et la douleur se mêlent aux mélodies des grands maîtres, et comment ce qui n'était qu'un opéra devient tout à coup une tragédie et un poëme, il faut aller au Théâtre-Italien, un soir de *Sémiramide* ou de *Norma*. »

Giulia Grisi contracta, en 1836, avec un Français, M. Gérard de Melcy, une union qui ne tarda pas à être rompue judiciairement, à la suite d'un duel que son mari eut, à cause d'elle, avec lord Castlereagh, neveu du célèbre homme d'Etat.

Cependant cette voix superbe, après bien des années de succès, allait s'altérant. Mme Grisi vit peu à peu la faveur publique l'abandonner. Aimant trop le théâtre pour s'en détacher, elle entreprit de lutter contre la froideur du parterre, et se fit un triomphe de la vaincre, arrachant les succès un à un, à force de courage et de volonté. Son camarade Rubini, prenant sa retraite dans tout l'éclat de sa réputation, répondit à ses amis qui le pressaient de continuer sa carrière : « Il est temps, puisqu'il est trop tôt. » Elle aurait pu dire à son tour : « Il est temps, puisqu'il n'est pas trop tard, » mais elle préféra passer en Angleterre. Associée avec Mario, elle prit la direction d'un des théâtres italiens de Londres, et y perdit, prétend-on, le fruit de ses travaux. En 1854, elle fit, avec le fameux ténor, une excursion en Amérique, et revint, deux ans apres, chargée de couronnes et de dollars. Elle reparut à la salle Ventadour l'espace d'une saison, en 1856. Accueillie avec assez d'indifférence dans *Lucrezia Borgia* et même dans *Sémiramide*, elle trouva encore, dans le trio du premier acte de *Norma*, l'accent passionné qui frappe le spectateur et l'atteint

malgré lui. Plusieurs années de suite, Paris put la revoir, reprenant ses anciens rôles, suppléant par l'énergie dramatique à l'affaiblissement de son organe, rencontrant encore, de temps en temps, de magifiques inspirations, mais offrant, en définitive, un spectacle souvent douloureux aux amis qui lui gardaient le culte et l'admiration de leur jeunesse.

En 1860, on la revit encore à Paris, où elle eut un engagement à l'Opéra-Italien ; cette dernière campagne fut malheureuse. De Paris, Mme Grisi passa quelque temps en Amérique, puis revint en Angleterre, où elle chanta pour la dernière fois en 1864. Elle possédait en Italie une des plus jolies villas des environs de Florence, la villa Salviati, théâtre autrefois des tragiques dissensions de la famille Cybo. V. ce mot.

GRISI (Carlotta), dame Perrot, danseuse italienne, cousine des précédentes, née à Visinida, village de la haute Istrie, en 1821. Elle parut, dès l'âge de cinq ans, sur la scène de la Scala, à Milan, et partagea ensuite ses études entre le chant et la danse, également attirée vers ces deux arts par les conseils de la Malibran et les leçons du chorégraphe Perrot, dont elle fut plus tard la femme. C'est sous le nom de ce dernier qu'elle parut, en 1840, au théâtre de la Renaissance, à Paris, dans le ballet-mélodrame le *Zingaro*, où elle dansait et chantait alternativement. Ses succès l'ayant fait engager à l'Opéra, elle y débuta, après le départ de Fanny Essler, sous son nom de famille, qu'elle a gardé depuis, et créa le ballet de *Giselle*, qui est resté son rôle favori, en même temps qu'il a été son plus éclatant triomphe. Abandonnant complétement le chant, elle a fait, comme danseuse, les délices de l'Opéra. Née pour danser, elle dansait par plaisir et sans fatigue, allant, venant, bondissant sur la scène, et sa figure, douce et riante, charmait comme la perfection de sa méthode. Après avoir parcouru, avec son mari, la France, l'Angleterre et la Belgique, elle a quitté le théâtre, et s'est retirée en Suisse, où elle vit en fermière. Au bout de quelques années de mariage, elle s'est séparée de M. Perrot. La Péri est, après Giselle, la meilleure création de cette danseuse ; elle y exécutait un saut périlleux qui n'a pu être rendu de la même façon par personne. — Sa sœur, Mlle Ernesta Grisi, a débuté au Théâtre-Italien de Paris, en 1838, par le rôle d'Adalgise de *Norma*, et, l'année suivante, au théâtre de la Reine, de Londres, par celui de Smeathon d'*Anna Bolena*. Elle était douée alors d'une jolie voix de mezzo-soprano, qu'une maladie longue et grave fit descendre au registre du contralto. Elle reparut à Paris de 1846 à 1850. Après une saison passée au théâtre Saint-Hubert, à Bruxelles, elle est revenue, en 1853, à notre Théâtre-Italien.

GRISIER (Augustin-Edme-François), maître d'armes français, né le 26 novembre 1791, mort à Paris en 1865. Il fut d'abord gantier. Pour charmer ses loisirs, il allait le soir chez Menissier, le fameux maître d'armes ; il ne tarda pas à révéler son adresse à l'escrime, et partit bientôt avec Bertrand pour faire son tour de France. Divers assauts qu'il soutint heureusement dans plusieurs villes, entre autres à Cambrai et, plus tard, à Bruxelles, commencèrent sa réputation. Il partit, en 1819, pour la Russie. Ce fut lui qui, le premier, créa à Saint-Pétersbourg les assauts publics ; il y soutint ce duel singulier avec le czarowitz Constantin, qu'Alexandre Dumas a raconté dans le *Maître d'armes*, sorte de mémoires de Grisier. Pendant un séjour de dix années à Saint-Pétersbourg et à Moscou, il fut attaché au corps du génie, et chargé de fonder sur la Néva une école de natation. De retour à Paris, il créa cette salle d'armes célèbre où vinrent Casimir Périer, le général Foy, Berryer, Armand Marrast, Eugène Sue, Horace Vernet, tout ce que le journalisme, les arts et les sciences avaient de plus marquant. Il devint, en 1839, professeur au Conservatoire, et, plus tard, à l'Ecole polytechnique. Il a publié les *Armes et le duel* (1847, gr. in-8°), ouvrage à la fois historique et didactique, dans lequel il s'élève de toutes ses forces contre l'absurdité du duel. Le plus pacifique des manieurs d'épée, il a écrit cette phrase : « Dans une affaire, ce ne sont pas les épées et les pistolets qui tuent..., ce sont les témoins ; » et cette autre : « On devrait demander un intervalle de trois jours entre la provocation et la rencontre. » — « Acceptez toujours les excuses convenables et qui effacent l'injure, dit-il aux témoins. Employez et saisissez tous les moyens de conciliation. Cédez toujours aux conseils que l'humanité tend à suggérer. »

GRISIN s. m. (gri-zain — rad. *gris*). Ornith. Espèce de fauvette grise, qui habite la Guyane.

GRISLAGINE s. f. (gri-sla-ji-ne — de *gris* et de l'ital. *lago*, lac). Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qui vit au fond des grands lacs et remonte les fleuves au printemps.

GRISLÉE s. f. (gri-slé). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des salicariées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tropicales.

GRIS-NEZ, l'*Itium promontorium* des anciens, cap de France, sur les côtes du Pas-de-Calais, formé par l'extrémité septentrionale des collines de l'Artois, par 50° 52′ de lat. N. et 0° 45′ de long. O. Phare à feu tournant de trente en trente secondes. C'est le point le plus rapproché des côtes d'Angleterre.

GRISOIR s. m. (gri-zoir). Techn. Outil dont on se sert pour rogner le verre.

GRIS-OLIVE s. m. Ornith. Passereau du genre tangara, qui habite l'Amérique.

GRISOLLE (Auguste), médecin français, né à Fréjus (Var) en 1811, mort en 1869. Il vint étudier la médecine à Paris, où, grâce à un prix qu'il remporta à l'Ecole pratique en 1833, il put passer gratuitement son doctorat deux ans plus tard. Cette même année 1835, le docteur Grisolle se fit recevoir docteur agrégé de la Faculté. Depuis lors, il a été successivement chef de clinique à l'Hôtel-Dieu, médecin du bureau central de l'Hôtel-Dieu, du lycée Napoléon, professeur de thérapeutique et de matière médicale (1853), professeur de clinique interne (1864). Membre de l'Académie de médecine depuis 1849, il faisait partie, depuis 1860, du conseil de surveillance de l'Assistance publique. Le docteur Grisolle jouissait d'une réputation méritée, comme praticien et comme écrivain médical. Outre des articles insérés dans le *Journal hebdomadaire*, les *Archives*, etc., on lui doit les deux ouvrages suivants, qui sont fort estimés : *Traité pratique de la pneumonie dans les différents âges et dans ses rapports avec les autres maladies* (1841, in-8°), couronné par l'Institut ; *Traité élémentaire et pratique de pathologie interne* (1844, 2 vol. in-8°).

GRISOLLER v. n. ou intr. (gri-zo-lé). Chanter comme l'alouette.

GRISOLLES, bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. de Castelsarrasin ; pop. aggl., 1865 hab. — pop. tot., 2020 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, offre un beau portail du XIIIe siècle, composé de dix arcs et de huit colonnes en marbre blanc, dont les chapiteaux sculptés représentent des sujets allégoriques.

GRISON, ONNE adj. (gri-zon, o-ne — rad. *gris*). Qui est de couleur grise ; dont le poil ou les cheveux sont gris : *Poil* grison. *Ane* grison. *Quand on est* grison, *il faut faire banqueroute à l'amour.* (Volt.)

Les amours m'ont rendu *grison* avant le temps.
Régnier.

Qu'heureux est le folâtre à la tête *grisonne!*
Régnier.

— s. m. Celui dont le poil est gris : *C'est un vieux* grison. (Acad.)

Un homme entre les deux âges,
Et tirant sur le *grison*,
Jugea qu'il était saison
De songer au mariage.
La Fontaine.

— Homme de livrée, qu'on habillait de gris, afin de l'employer à des commissions secrètes : *Faire suivre quelqu'un par des* grisons. *Détacher un* grison *à quelqu'un.*

... Vous voyez, monsieur, un des *grisons* secrets,
Qui d'Hortense partout vont portant les poulets.
Voltaire.

— Pop. Ane, baudet : *Etre monté sur un* grison.

Un vieillard sur son âne aperçut en passant
Un pré plein d'herbe et fleurissant ;
Il y lâche sa bête, et le *grison* se rue
Au travers de l'herbe menue,
Se vautrant, grattant et frottant,
Gambadant, chantant et broutant.
La Fontaine.

— Mamm. Genre de mammifères carnassiers plantigrades, voisin des ours, et comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud : *Le* grison *est très-féroce dans l'état sauvage.* (E. Desmarest.) *Le* grison *fournit une fourrure recherchée.* (V. de Bomare.)

— Ornith. Nom genevois de l'hirondelle de rivage.

— Erpét. Nom vulgaire d'un lézard et d'un serpent.

— Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons des genres labre et chétodon.

— Géol. Sorte de grès calcaire que l'on exploite dans plusieurs localités de l'Ouest et ailleurs, principalement aux environs de Doué, de Parigné, de Rennes et de Nantes.

— **Encycl.** Mamm. Le genre *grison*, confondu autrefois avec les genettes, mais qui se rapproche bien davantage des gloutons, ne renferme que trois ou quatre espèces. Le *grison* proprement dit est un animal plantigrade, à peu près de la taille du furet ; son pelage se compose de deux sortes de poils, les uns laineux et gris pâle, les autres soyeux, entièrement noirs ou annelés de blanc ; il est court sur la tête, le museau et les pattes, et long sur le dos, les flancs et la queue ; sa couleur, noire en dessous, est gris noirâtre sale sur toutes les parties supérieures ou latérales ; une ligne gris blanchâtre part d'entre les yeux, passe sur les oreilles, et vient se fondre dans le reste du pelage. La tête présente un museau court et terminé par un mufle sur les côtés duquel les narines sont ouvertes, une lèvre supérieure surmontée de moustaches, une langue rude, des dents carnassières très-fortes. Ses doigts, au nombre de cinq à chaque patte, sont munis de tubercules et armés d'ongles fouisseurs. Le *grison* habite les parties chaudes de l'Amérique du Sud. Très-carnassier et très-féroce, il égorge et dévore tous les animaux plus faibles qu'il rencontre, et cela, lors même qu'il n'est pas pressé par la faim. En captivité, il paraît assez doux et familier ; mais, toutes les fois qu'il trouve l'occasion de se jeter sur une proie vivante, il la saisit avec avidité. Sa peau est assez recherchée comme fourrure.

Le *taïra* est une autre espèce de *grison*, dont la taille égale à peu près celle de la martre commune ; son corps est assez allongé, son pelage est noir ou brun noirâtre, avec la tête grise et une large tache triangulaire blanc jaunâtre couvrant le dessus du cou et de la gorge ; les pieds de derrière ont les doigts réunis par une membrane. Cette espèce habite les mêmes contrées que la précédente et présente à peu près les mêmes mœurs. Le taïra vit dans les bois, où il se creuse des terriers. Il répand une très-forte odeur de musc, et il imprègne de cette odeur, au rapport des voyageurs, le tronc des arbres contre lesquels il se frotte. Cet animal est facile à apprivoiser. D'Azara lui a donné le nom de *grand furet*, et au *grison* celui de *petit furet*.

Une troisième espèce, beaucoup moins connue, est le *grison* d'Allamand, qui habite la Guyane hollandaise.

GRISON, ONNE s. et adj. (gri-zon, o-ne). Géogr. Personne née dans le pays des Grisons, habitant de ce pays ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* Grisons. *Les coutumes* grisonnes.

— s. m. Langue parlée par les Grisons, et que l'on nomme aussi langue rhétique.

GRISONS (canton des), en allemand *Graubunden*, un des cantons de la Confédération helvétique, le quinzième par ordre d'admission, le deuxième par son étendue, et le neuvième par sa population ; ch.-l., Coire ; 7,185 kilom. carrés ; 90,713 hab., dont 50,768 protestants et 39,945 catholiques et juifs. Il est borné au N.-O. par les cantons de Saint-Gall et de Glaris, à l'O. par celui d'Uri, au S.-O. par celui du Tessin, au S. par le royaume d'Italie, à l'E. et au N. par le Tyrol. Les grandes chaînes des Alpes parcourent ce canton en tous sens. La partie sud est traversée par les Alpes Lépontiennes, dont les hauts sommets sont couverts de glaciers et de neiges éternelles. Aux Alpes d'Uri et de Glaris, qui se détachent de la chaîne précédente, se rattachent les Alpes Rhétiques, qui, depuis le Splügen jusqu'aux frontières, couvrent le reste du canton de leurs nombreux chaînons, jetés dans toutes les directions. Les massifs les plus importants du canton des Grisons sont : les monts Baduz, Lukmanier, Marscholhorn, Splügen, Bernhardin, Septimer, Julier, Cimolt, Adula, Scaletta, Schwarzhorn, Fluela, Salvretta, Vareina, Fermunt, dont la hauteur varie de 2,000 à 2,500 mètres. Ces différentes chaînes divisent le pays en cinq vallées principales et en un grand nombre d'autres moins considérables. Les vallées principales sont : celles du Rhin citérieur, du pays des Grisons, d'Engadine, de l'Alboula et de Prettigau La vallée du Rhin citérieur, qui termine la forêt du Rhin, comprend celles de Schamps, de la Via Mala et de Domleschgerthal. La vallée de Schamps renferme neuf charmants villages, et celle de Domleschgerthal vingt-deux. La Via Mala offre un aspect grandiose. Elle constitue, entre Thusis et Zillis, une route d'environ 20 kilom. de longueur sur 2m,50 de largeur. Cette route borde la plupart du temps des précipices affreux et des abîmes de 200 mètres de profondeur, dans lesquels le Rhin roule avec fracas ses eaux rapides. La vallée du Rhin antérieur, qui s'étend depuis la limite occidentale du canton et le mont Saint-Gothard jusqu'à Coire et au Luciensteig, renferme l'antique abbaye de Disentis, le bourg de Thusis, la ville d'Ilanz et celle de Coire. Outre les vallées que nous venons de citer, le canton des Grisons en offre un grand nombre d'autres encore, que séparent souvent des montagnes inaccessibles. Parmi les cours d'eau qui arrosent le pays des Grisons, nous signalerons : le Rhin, qui coule au nord ; l'Inn, qui se dirige vers l'est ; le Rham, le Posuavino, la Maira et la Mœsa, qui prennent la direction du sud. Il n'existe pas de grands lacs dans toute cette contrée, mais on y remarque une foule de petits lacs et de nombreuses sources minérales, notamment celles de Fideris, de Saint-Moritz, de Tarasp, de Jenatz, d'Alvenen, de Rhotenbrunn et de Thusis.

Le climat de ce canton est très-varié. Très-rigoureux sur certains points, il est doux presque toute l'année dans quelques vallées qui ont tous les caractères italiques. Les principales productions agricoles sont : l'orge, le seigle, l'avoine, le millet, le maïs, les pommes de terre, le chanvre, le lin et des fruits de diverses espèces. On cultive la vigne sur plusieurs points, notamment dans la vallée inférieure du Rhin, à Misoccio et à Brusio. On trouve dans les montagnes de beaux marbres blancs, rouges, noirs, mouchetés ; de l'argile, de la craie, beaucoup de fer, de pyrite sulfureuse, de plomb et de cuivre. Les rivières, et notamment le Rhin, roulent des paillettes d'or ; on rencontre aussi quelquefois des filons de ce métal dans les montagnes. Le canton des Grisons est beaucoup moins riche en bois qu'il ne l'était autrefois. Les montagnes sont peuplées d'aigles, de vautours, d'ours, de loups et de chamois. L'anguille abonde dans les cours d'eau. L'industrie des habitants est à peu près nulle ; mais l'éducation du bétail et la fabrication du beurre et du fromage sont pour eux une source de richesses.

Le pays des Grisons portait jadis le nom de Rhétie (*Rhætia*). Des Rhétiens ou Toscans s'y établirent, dit-on, vers 600 avant J.-C. Cette contrée fut conquise par les Romains ; mais les Alemani la leur enlevèrent, et elle appartint successivement, dans la suite, aux Ostrogoths, aux Francs, aux Huns, puis au duché d'Allemagne. Plus tard, les Rhétiens durent reconnaître la suzeraineté de l'évêque de Coire, des abbés de Disentis et de Pfœffers et d'un nombre incalculable de seigneurs dont les châteaux couronnaient les points les plus importants du pays. Mais les exactions de ces tyranneaux finirent par lasser la patience des Rhétiens et par éveiller dans plusieurs vallées des idées de liberté. Les Rhétiens suivirent l'exemple des Suisses confédérés et s'insurgèrent contre les abus de la féodalité. « En 1396, dit l'*Itinéraire descriptif de la Suisse*, Jean de Werdenberg, l'évêque de Coire, qui était constamment en guerre avec les nobles, et toutes les communes des vallées d'Oberhalbstein, de Schamps, de Domlerch, d'Avers, de Watz et de Bergün, formèrent une alliance qui prit le nom de *ligue Caddée* ou de la *Maison-Dieu* (*Gotteshausbund*). En 1400, toutes les communes ressortissantes à l'abbaye de Disentis conclurent avec Glaris une alliance, à laquelle accédèrent leur abbé, Ulrich de Rœzuns, Albert de Sax, et toutes les communes voisines d'Ilanz et de Lugnetz, dans la vallée du Rhin antérieur. Les communes des vallées du Rhin supérieur, jusqu'à Reichenau, opposèrent à cette ligue celle qui fut nommée *Supérieure* ou *Grise*, et qui se rassembla pour la première fois à Trons, en 1424. Quant à la ligue des *Dix Juridictions*, elle se forma, en 1436, par la réunion de toutes les communes situées depuis les monts Scaletta et Flüela jusqu'au Rhœtikon et à la Plessur. Enfin, au mois de mars 1471, ces trois associations fédérales conclurent entre elles, dans la ferme de Vazeral, juridiction de Belfort, une alliance générale et perpétuelle. Dès lors, la haute Rhétie, que, pendant le moyen âge, on appelait Kurisch-Rhœtien Churwallen ou Churwalchen (c'est-à-dire les vallées de Coire), prit le nom de pays des Grisons. Ses habitants devinrent un peuple libre et indépendant, dont la constitution est encore plus populaire que celle des autres démocraties suisses. Mais, dès son origine, cette constitution donna naissance à de longues et sanglantes dissensions intestines. Avant la fin du XVe siècle, les Grisons s'associèrent à la Confédération helvétique, qui les reçut au nombre de ses alliés. En 1499, ils combattirent dans les rangs des Suisses, pendant la sanglante guerre de Souabe ; en 1525, ils s'emparèrent de la Valteline et des pays de Chiavenna et de Bormio, qui, peu de temps après, leur fut cédé à perpétuité par les ducs de Milan. Depuis ce temps, les habitants de ces trois pays ont été sujets des Grisons. En 1797 seulement, ils passèrent sous une autre domination. Jusqu'en 1798, les Grisons ont formé une république indépendante ; mais, depuis l'acte de médiation, leur pays est l'un des vingt-deux cantons de la Suisse. Il se divise encore en trois ligues, savoir : la ligue Grise, la ligue Caddée ou de la Maison-Dieu, et la ligue des Dix Juridictions. Ces ligues se subdivisent en vingt-cinq juridictions et demie, qui, partagées en juridictions secondaires, constituent autant de petites républiques, différant entre elles par leur constitution, leurs lois, leurs franchises. L'autorité suprême du canton est le grand conseil, composé de soixante-cinq membres. »

Une moitié des habitants du pays des Grisons parle le roman ; deux cinquièmes ont adopté l'allemand, et un dixième se sert d'un patois italien. La langue romane particulière aux Grisons (elle ne se retrouve dans aucun autre pays) se divise en plusieurs dialectes, parmi lesquels on distingue le ladin, parlé dans la basse Engadine et la vallée de Munster, ressemblant au latin ; le romansch, dans l'Engadine supérieure, les vallées de Bregaglia, de l'Oberhalbstein, de Schamps, etc., et le patois des montagnards, dans les vallées du Vorder et du Hinter-Rheim. Le premier dictionnaire et la première grammaire connus de cette langue curieuse ont été publiés à Zurich, de 1820 à 1823, par un ecclésiastique du nom de Conradi.

Treize ans plus tard paraissait à Coire un journal roman intitulé *il Grischum romansch*. Enfin, dans ces dernières années. M. Von Moor, directeur de la Société d'histoire du canton des Grisons, a publié un ouvrage d'un grand intérêt, ayant pour titre : *Archiv für die Geschichte der Republik Graubünden*.

GRISONNANT, ANTE adj. (gri-zo-nan, an-te — rad. *grisonner*). Qui commence à devenir gris : *Cheveux* grisonnants. *Barbe* grisonnante. ‖ Dont les cheveux grisonnent, commencent à devenir gris : *Homme* grisonnant. *Femme* grisonnante.

GRISONNER v. n. ou intr. (gri-zo-né — rad. *gris*). Devenir gris, en parlant du poil : *La tête, la barbe lui* grisonne. *Les nègres, en vieillissant, perdent une partie de leur couleur noire ; ils pâlissent ou jaunissent, leur tête et*

leur barbe GRISONNENT. (Buff.) ‖ Avoir des cheveux gris : *Ruffin commence à* GRISONNER, *mais il est sain, il a un visage frais et un œil vif, qui lui promettent encore vingt années de vie.* (La Bruy.)

GRISOU s. m. (gri-zou — du mot *grec*, à cause du feu grégeois, ou mieux de *gris*, à cause de la teinte que le grisou donne aux lumières). Min. Gaz inflammable et explosif, qui se rencontre dans les mines de houille, et qui n'est autre chose que de l'hydrogène protocarboné, presque toujours mêlé à un peu d'azote et d'acide carbonique : *Le* GRISOU, *qu'on appelle aussi* feu terrou *ou* brisou, *sort de la houille avec un léger bruissement, et quelquefois en telle abondance qu'on peut le recueillir à l'aide de tuyaux et le faire contribuer à l'éclairage des mines.* (Girardin.) *D'après les analyses de M. Bischoff, il y aurait plusieurs espèces de* GRISOU. (A. Guérard.)

— Adjectiv. : *Feu* GRISOU. *L'hydrogène carboné se dégage abondamment des houillères, où, sous le nom de feu* GRISOU, *il fait la terreur des mineurs.* (A. Maury.)

— **Encycl.** De tous les gaz qui se produisent dans les mines, l'hydrogène protocarboné, désigné par les ouvriers sous les noms de *grisou, brisou, terrou,* etc., est celui qui donne lieu aux plus graves accidents, non par l'asphyxie, qu'il peut cependant déterminer quand il n'est pas mélangé d'au moins deux fois son volume d'air, mais par sa propriété de s'enflammer au contact des flammes d'éclairage, et de détoner lorsqu'il est mêlé dans certaines proportions avec l'air atmosphérique. Ce gaz est surtout abondant dans les houillères, et beaucoup plus dans celles qui fournissent les houilles grasses et friables que dans celles qui procurent les houilles sèches et maigres. Dans les unes et les autres, il se dégage particulièrement dans les éboulements accidentels et dans les abatages de toute surface mise à nu, et cela quelquefois avec une vivacité assez grande pour faire décrépiter de petites écailles de houille. Souvent même il s'échappe des fissures de la houille, ainsi que des fentes du toit ou du mur, ce qu'on appelle des *soufflards,* c'est-à-dire des jets de gaz doués d'une extrême rapidité.

On reconnaît la présence du *grisou* à deux signes principaux. En premier lieu, on voit dans l'air des filaments blanchâtres, des espèces de bulles floconneuses qui gagnent la voûte des excavations, et qui sont dues à la différence du pouvoir réfringent de l'air et de l'hydrogène protocarboné, jointe à la précipitation d'un peu de vapeur d'eau par suite du refroidissement dû à la dilatation. En second lieu, et c'est là le guide le plus certain pour les mineurs, la flamme des lampes s'élargit et devient bleuâtre; cet élargissement et cette coloration augmentent d'autant plus que la proportion du gaz est plus considérable. Donc, quand un ouvrier a remarqué au-dessus de sa lampe le nimbe bleuâtre qui décèle la présence du *grisou*, il doit se retirer aussitôt en tenant sa lumière très-basse, ou mieux après l'avoir éteinte. D'après les recherches des savants qui ont étudié d'une manière spéciale l'action des mélanges de *grisou* et d'air atmosphérique sur la flamme des lampes, il y a élargissement progressif de cette flamme quand 1 partie en volume de *grisou* se trouve mêlée avec une quantité d'air variant de 16 à 30 parties. Avec 15 parties d'air, l'élargissement est très-fort. 1 partie de gaz et de 9 à 14 parties d'air produisent une détonation qui va toujours croissant. Cette détonation atteint son maximum lorsque l'air n'entre dans le mélange que pour 8 parties. Elle est forte quand la proportion d'air est de 7 parties. Elle est faible lorsque cette même proportion est de 6 parties. Enfin, avec un mélange de 1 partie de *grisou* et de 2 à 4 parties d'air, il y a inflammation sans détonation. D'où il résulte que les explosions les plus violentes doivent avoir lieu quand 1 volume d'hydrogène protocarboné se trouve mêlé à 7 à 8 volumes d'air atmosphérique.

Les effets des explosions de *grisou*, des *coups de feu*, comme disent les ouvriers, sont de deux sortes, chimiques et physiques, ceux-ci étant la conséquence de ceux-là. Les effets chimiques consistent dans la conversion instantanée du *grisou* en acide carbonique et en vapeur d'eau, et dans l'isolement de l'azote de l'air atmosphérique. Quant aux effets physiques, c'est une dilatation violente des gaz et de l'air ambiant, suivie d'une réaction par contraction. Les personnes qui se trouvent dans le rayon de l'explosion sont brûlées, et le feu se communique ou du moins peut se communiquer au boisage ou à la houille. De plus, le coup de feu produit est si violent que, jusqu'à des distances considérables du lieu de l'explosion, les ouvriers sont renversés ou lancés contre les murs; les boisages, les piliers de soutenement sont ébranlés ou détruits, et des éboulements, qui rendent impossible toute opération de sauvetage, bouleversent les travaux. On voit même quelquefois ces effets destructeurs se propager jusqu'aux orifices des puits d'extraction, à travers lesquels sont projetés des fragments de roches et de pièces de bois, accompagnés de nuages de poussière. Enfin, les masses d'azote et d'acide carbonique produites par l'inflammation du *grisou* font périr par asphyxie les ouvriers qui n'ont été ni brûlés ni écrasés; et les appareils d'aérage étant mis hors de service, on est dans l'impossibilité de venir au secours des malheureux qui ont pu échapper au désastre. Quelques exemples donneront une idée de l'intensité des explosions et des effets qu'elles produisent. En 1812, à la mine de Felling, la détonation fut si forte qu'on en entendit le bruit à plus de 5 kilomètres de distance, et la secousse qui en résulta fut ressentie à près de 800 mètres à la ronde. Il ne fut possible de pénétrer au centre de l'explosion que vingt-cinq jours après l'événement, tant les voies de circulation avaient été mises hors de service par les éboulements, la destruction des boisages, etc. En 1835, un coup de feu qui eut lieu aux mines de Wallsend fit 101 victimes. En 1839, dans une mine de Schaumburg, des pierres qui pesaient plus d'une tonne, servant de fondation à une machine hydraulique du poids de 12 tonnes, furent déplacées malgré de forts étais de bois qui les consolidaient contre la direction de l'explosion, et qui eux-mêmes furent mis en pièces. Citons encore le coup de feu qui éclata, en 1856, dans le puits de Limmer, et par suite duquel 110 mineurs sur 117 perdirent la vie.

La première idée qui soit venue aux ingénieurs des mines pour prévenir de si funestes explosions a été de laisser le *grisou* se répandre librement dans l'air, puis de mettre le feu au mélange pendant l'absence des ouvriers. Pour cela, un homme, appelé *pénitent* en France et *fireman* en Angleterre, couvert de vêtements mouillés, armé d'un masque ayant des yeux de verre, et muni d'une longue perche terminée par une torche, pénétrait dans la galerie et s'avançait en rampant sur le ventre jusqu'à ce que la détonation s'effectuât. Cette méthode, qui était encore usitée il y a une trentaine d'années, avait de nombreux inconvénients. En premier lieu, le pénitent était exposé à de tels dangers, que très-souvent il périssait. En second lieu, quand le mélange, au lieu d'être simplement inflammable, était détonant, la solidité des travaux se trouvait constamment compromise par les explosions; le feu attaquait et détériorait plus ou moins la houille et le boisage; les gaz provenant de la combustion stationnaient dans les galeries, ce qui exposait les ouvriers à être asphyxiés; enfin, dans certaines galeries, il fallait répéter plusieurs fois par jour cette périlleuse opération, et encore ne remédiait-on pas aux dégagements imprévus, qui continuaient à occasionner de nombreux accidents.

Ce fut pour parer aux inconvénients du moyen que nous venons de décrire qu'on inventa le procédé dit *des lampes éternelles,* lequel consistait à placer, vers le toit des tailles et sur tous les points où le *grisou* pouvait se rassembler, des lampes qui brûlaient ce gaz à mesure qu'il se produisait. On diminua ainsi le danger, puisqu'il ne pouvait se former des masses considérables de mélange inflammable ou de mélange détonant. Cependant, on finit, dans la plupart des mines, par abandonner ce système à cause de la production de l'azote et de l'acide carbonique, production d'autant plus active que, pour faciliter le jeu des lampes, on était obligé de ralentir beaucoup la vitesse des courants d'aérage, sans quoi les lumières se seraient éteintes. Plusieurs exploitants songèrent alors à tirer parti de la propriété que possède le platine en éponge de provoquer la combustion de l'hydrogène avec lequel il est mis en contact, et, avec 1 partie de ce métal et 2 d'argile, on fit des pelotes que l'on fixa aux points où le *grisou* se ramassait; mais toutes ces tentatives, basées sur la combustion provoquée du *grisou*, n'étaient que des palliatifs dangereux et incomplets, qui substituaient à un grand péril une série d'autres dangers moins imminents sans doute, mais également funestes. Dès lors, tous les bons esprits durent chercher des procédés basés sur un autre principe. Deux seulement pouvaient conduire à un bon résultat : 1° l'entraînement des gaz hors de la mine; 2° un éclairage différent de celui qui était en usage et qui pût suffire au mineur sans compromettre sa sécurité.

L'idée de l'entraînement du *grisou* à l'aide d'un aérage énergique donna lieu à de nombreuses expériences; mais on finit par s'apercevoir qu'on ne trouverait jamais le succès dans cette direction, et que l'éclairage seul pouvait conduire à la solution du problème. Afin de remplacer les lampes dans les galeries les plus infectées, on se servit de substances phosphorescentes qui produisaient une clarté à peine suffisante pour que les ouvriers pussent travailler. Une amélioration un peu plus importante fut ensuite réalisée. Ayant observé que le *grisou* n'est pas enflammé par la chaleur rouge, on profita de cette découverte en éclairant les tailles au moyen d'une roue d'acier qu'un homme faisait tourner contre un morceau de grès : les étincelles qui se détachaient de l'acier d'une manière continue donnaient une lumière bien supérieure à celle des préparations précédentes. Ces étincelles mettaient bien quelquefois le feu au *grisou*. Néanmoins, faute de mieux, on regardait le *briquet des mineurs,* ainsi qu'on appelait le nouvel appareil, comme une invention très-utile. Tel était l'état des choses au commencement de ce siècle, lorsque des explosions formidables, que tous les palliatifs en usage n'avaient pu empêcher, vinrent porter la terreur dans la population des houillères de l'Angleterre, et engager les savants et les ingénieurs de ce pays à se livrer à de nouvelles études pour doter les mines d'un éclairage supérieur à tous les systèmes qui étaient alors usités. Deux hommes, le chimiste Humphry Davy et l'ingénieur George Stephenson, agissant à l'insu l'un de l'autre, profitèrent de cette disposition des esprits pour se livrer à des recherches qui les conduisirent à l'invention des *lampes de sûreté,* auxquelles la reconnaissance a donné leurs noms. Depuis 1816, ces lampes sont devenues d'un usage général. Toutefois, malgré les perfectionnements de détail dont on les a enrichies en France et en Angleterre, aussi bien qu'en Belgique et en Allemagne, elles sont loin d'offrir d'une sécurité absolue. Les accidents dus aux explosions du *grisou* sont même encore si fréquents que, d'après certaines statistiques, ils feraient périr un homme, chaque jour, dans les seules mines de l'Europe. Ces accidents paraissent dus à des causes diverses, telles que la présence des soufflards, une trop grande agitation de l'air, l'imprudence des ouvriers, la mauvaise construction ou le mauvais état des appareils. On n'est donc pas entièrement parvenu à éviter les explosions de *grisou;* mais on a l'espoir d'y réussir en appliquant la lumière électrique à l'éclairage des mines. Depuis plusieurs années, on fait des expériences dans cette voie nouvelle, et les succès partiels qu'on a déjà obtenus permettent d'espérer que, dans un avenir prochain, l'industrie des mines se trouvera dotée d'un grand bienfait de plus. Quand ce progrès aura été réalisé, le *grisou* ne sera plus à craindre, car les mineurs seront éclairés par une lumière qui naîtra et se maintiendra dans le vide, sans que, pour l'entretenir, il soit nécessaire d'alimenter le foyer de combustion avec une atmosphère qui n'est que trop souvent explosive.

GRIS-PENDART s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

GRISSEH, port de l'île de Java, prov. et à 19 kilom. N.-O. de Sourabaya. La ville de ce nom est très-peuplée et renferme un grand nombre de chantiers où sont construits, chaque année, plusieurs bâtiments de guerre et de commerce. La rade est la plus sûre de toute la côte. Dans le voisinage, on trouve des salines et des cavernes où l'on recueille beaucoup de salpêtre.

GRISSIN s. m. (gri-sain — ital. *grissino,* même sens). Sorte de pain en forme de baguette, que l'on fabrique en Piémont et en Savoie. ‖ On dit aussi GRISSE, et GRISSINO à l'italienne.

GRISSLEHAMN, village maritime de la Suède, prov. et à 90 kilom. N.-E. de Stockholm, avec un port sur la mer d'Aland. C'est un endroit désolé, flanqué de bois de sapins rabougris et de rochers. On n'y trouve qu'une station de poste servant d'auberge, un télégraphe, une caserne avec une garnison de trente soldats, douze vieux canons, cinq ou six magasins pour le service des ports, quinze ou vingt cabanes de matelots ou de pêcheurs, une maison pour le commandant renfermant en même temps le bureau de la poste aux lettres. Le transport des lettres et des dépêches de Grisslehamn à travers la mer d'Aland est fait par des bateliers de l'Etat, sous les ordres d'un sous-officier de la flotte.

GRISWOLD (Rufus WILMOT), écrivain américain, né à Vermont (Etats-Unis), mort en 1857. Il voyagea pendant une grande partie de sa jeunesse, et, après de sérieuses études théologiques, embrassa la carrière ecclésiastique. Il était ministre de la congrégation des baptistes, et commença par écrire des sermons; mais il abandonna bientôt ce genre de composition pour se livrer à la littérature proprement dite, et devint un des collaborateurs les plus assidus de divers journaux, entre autres : le *Brother Jonathan,* le *New-Yorker* et le *New-World.* En peu de temps, il eut acquis une grande réputation de publiciste. En 1842, il fit paraître les *Poëtes et la poésie en Amérique*, ouvrage très-apprécié aux Etats-Unis. Vers la même époque, il fonda le *Graham's Magazine* et devint l'éditeur de l'*Annuaire biographique de New-York.* En 1847, il publia les *Prosateurs américains*, avec une étude approfondie de l'histoire, de la condition et de l'avenir de la littérature aux Etats-Unis. Cet ouvrage, destiné à compléter celui qu'il avait consacré aux poëtes américains, fut suivi de *Washington et les généraux de la révolution américaine*, et, en 1848, de *Napoléon et les maréchaux de l'Empire.* L'année suivante, il publia les *Femmes poëtes de l'Amérique*, série de portraits, la plupart fort remarquables, qui témoignent d'une érudition profonde et d'un goût littéraire exercé. On retrouve les mêmes qualités dans les autres livres de cet auteur : les *Poëtes et la poésie en Angleterre au* XIX° *siècle* (1852); *Poëtes sacrés de l'Angleterre et de l'Amérique;* les *Curiosités de la littérature américaine.* Griswold a aussi écrit des sermons et des poésies. Les articles ayant trait à l'histoire, à la biographie ou à la critique littéraire qu'il a donnés aux feuilles périodiques suffiraient, dit Austin Allibone, à remplir douze volumes in-8°, s'ils étaient réunis.

GRITTI (André), doge de Venise, né en 1454, mort en 1538. Il se distingua comme militaire et comme diplomate, devint provéditeur de la république, prit alors une part brillante à la guerre contre la ligue de Cambrai, chassa les impériaux de Padoue et de Vicence, reprit la Polésine de Rovigo, enleva aux Français Brescia et Bergame, puis tomba entre les mains de Gaston de Foix, qui l'envoya à Paris. Il s'y concilia les bonnes grâces de Louis XII et signa avec lui un traité d'alliance. De retour à Venise, Gritti réunit les forces de la république à celles des Français, obtint alors de nouveaux succès sur les impériaux et fut élu doge en 1523, après la mort de Grimani. Pendant les quinze ans que Gritti fut au pouvoir, il reprit toutes les possessions qui étaient à Venise avant la ligue de Cambrai, se ligua, en 1526, avec François Ier et le pape contre Charles-Quint, puis, en 1538, avec le pape, Charles-Quint et le roi de Hongrie contre les Turcs. Gritti mourut sur les entrefaites, laissant la réputation d'un des hommes d'Etat les plus distingués de son pays.

GRITTI (Louis), aventurier italien, gouverneur de la Hongrie, né à Constantinople en 1501, mort en 1534. Il était fils du précédent, alors ambassadeur de Venise auprès du sultan, et d'une Slave. Il fut élevé en Italie, puis vint se fixer dans sa ville natale, y gagna la faveur du grand vizir Ibrahim et de Soliman II, et fut chargé de diriger les relations diplomatiques de la Porte. Grâce à son crédit, Jean Zapoly obtint, en 1528, l'appui de Soliman II pour faire valoir ses prétentions au trône de Hongrie. Gritti se rendit dans ce pays, prit le commandement de 6,000 hommes, avec lesquels il défendit Bude assiégée (1531), reçut du roi Jean, en récompense de ses services, le titre de gouverneur général de la Hongrie (1533), fit mettre à mort les magnats et les hommes influents chez qui il trouva de l'opposition, et souleva contre lui une formidable révolte en Transylvanie, en Moldavie et en Valachie, par l'assassinat de Jean Cibaco, évêque de Waradin. Attaqué dans la forteresse de Medwisch, Gritti fut livré par les Hongrois, torturé pendant toute une journée et enfin décapité.

GRIVAS (Théodoraki), général grec, né au commencement de ce siècle, mort à Missolonghi le 3 novembre 1862. Il servit en qualité de volontaire durant la guerre de l'indépendance, et obtint, sous le gouvernement de Capo d'Istria, le grade de colonel. Il fut, sous le ministère d'Armansperg, accusé de brigandage, mais acquitté par la commission militaire siégeant à Nauplie, et presque immédiatement élevé au grade de général-major. En 1844, un nouveau différend avec le gouvernement le détermina à quitter la capitale de la Grèce, pour aller, à la tête d'une poignée de palicares, tenter un soulèvement en Acarnanie, non contre la souveraineté du roi, mais contre le ministère. Il réussit d'abord à s'emparer d'un village fortifié et à gagner quelques troupes restées fidèles. Ce fut alors que l'envoyé français, M. Piscatory, s'interposa et obtint la soumission de Grivas, sous la promesse d'un pardon complet. Lorsqu'il eut déposé les armes, Grivas fut momentanément exilé en Egypte, mais bientôt rappelé en Grèce (1845), où il fut élu député. Il fut nommé, en 1847, inspecteur général de l'armée grecque. Cependant Grivas eut bientôt de nouveaux démêlés avec le pouvoir et se réfugia pour la seconde fois dans ce foyer permanent de révolte que l'on nomme l'Acarnanie; mais, malgré les secours en argent que lui envoya l'Angleterre, et malgré quelques avantages partiels, il dut bientôt négocier avec le gouvernement turc, pour se rendre, avec sa bande, dans le pachalik de Janina, et un décret de bannissement fut prononcé contre lui et ses deux lieutenants. Il ne rentra en Grèce que par suite du décret d'amnistie de 1848. Entraîné de nouveau par son esprit aventureux, et cette fois avec l'assentiment du gouvernement grec, il organisa en Epire un soulèvement général contre les Turcs, et battit ces derniers auprès de Janina; mais, battu dans d'autres rencontres, il lui fallut regagner la Thessalie avec les débris de sa petite armée. Réintégré dans les cadres de l'armée, il fut élevé à de nouvelles dignités. En 1862, il fut, dit-on, l'instigateur du soulèvement militaire de Nauplie, dont son neveu, le lieutenant Grivas, fut l'auteur avoué, et, au mois d'octobre suivant, le général reçut le commandement en chef de l'armée grecque; mais il mourut trop tôt pour assister à la fin de la révolution qui avait précipité du trône le roi Othon. — Le général Grivas avait un fils, Dimitri GRIVAS, né en 1830, qui le suivit dans toutes ses expéditions, et se distingua dans la guerre contre les Turcs. Il est mort empoisonné, au mois d'avril 1855, vers la fin de ce soulèvement.

GRIVAUD DE LA VINCELLE (Claude-Madeleine), archéologue français, né à Chalon-sur-Saône en 1762, mort en 1819. Il remplit, sous la Convention, un emploi dans la comptabilité des armes et poudres, accompagna le général Morand en Corse (1802), et devint, à l'époque de la Restauration, historiographe de la Chambre des pairs. On a de lui des ouvrages qui sont très-estimés : *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du Luxembourg* (1807, in-fol., 26 pl.); *Recueil de monuments antiques découverts dans les Gaules* (1817, 2 vol. in-8°, avec pl. et cartes); *Arts et métiers des anciens* (1819, in-fol.), livre commencé par l'abbé de Tersan; *Dissertation sur la situation du jardin d'Eden* (1824, in-8°).

GRIVE s. f. (gri-ve — Scheler fait venir *grive* d'un type *gripa*, du bas latin *gripare*, gripper. La *grive* serait alors l'oiseau grippeur, et le nom serait analogue à celui de l'oiseau dit *proyer*, oiseau de proie). Ornith. Espèce de passereau du genre merle : *La* GRIVE *d'Agrippine gazouillait des mots grecs sur les balustrades des palais latins.* (Chateaub.) ‖ *Grande grive*, *haute grive*, *grosse grive*, Noms vulgaires de la draine. ‖ *Grive d'eau*, Nom vulgaire d'une espèce de vanneau, qui vit en Amérique, au bord des étangs et des marais. ‖ *Grive de Bohême*, Nom vulgaire du jaseur.

— Fam. *Etre soûl comme une grive*, Etre complétement ivre, expression qui vient de ce que les grives aiment à manger du raisin et qu'on a même cru qu'elles s'enivraient : *Il y avait l'autre jour une dame qui, au lieu de dire ce qu'on dit d'une grive : Elle* EST SOÛLE COMME UNE GRIVE, *disait que Mme la présidente était sourde comme une grive : cela fit rire.* (Mme de Sév.)

— Prov. *Faute de grives, on mange* ou *on prend des merles*, Faute de mieux, on se contente de ce qui est moins bien.

— Ichthyol. *Grive de mer*, Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi PAON MARIN ou PAPAGALLO.

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles univalves des genres cyprée et nérite.

— **Encycl.** Ornith. Le nom scientifique de la *grive* est *turdus musicus*. Cet oiseau atteint près de 0m,20 de longueur totale; son plumage, sur les parties supérieures, est d'un gris brun, avec une raie blanche sur les yeux; la gorge, les flancs, le bas-ventre et le dessous de la queue sont blancs, et grivelés de nombreuses taches brunes ovales; la poitrine est d'un jaune roussâtre avec des taches brunes. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est plus petite et que sa poitrine présente une teinte jaunâtre un peu plus claire. Cet oiseau est répandu dans une grande partie de l'Europe. Vers l'automne, il arrive dans les régions méridionales, où il passe l'hiver dans les bois et les plantations d'oliviers. Il se tient souvent sur la lisière des bois, d'où il se répand dans les prairies pour y chercher sa nourriture. Il repart en mars, pour remonter vers les régions du Nord. La *grive*, en hiver et au printemps, se nourrit d'insectes et de vers; sous ce rapport, elle rend des services aux cultivateurs, en détruisant les ennemis des récoltes. Plus tard, elle se jette sur les petits fruits charnus, et commet alors beaucoup de dégâts. Elle mange beaucoup de groseilles, de cerises et de fraises, dès qu'elles commencent à rougir. Quand arrive la maturité du raisin, elle devient plus nuisible encore; l'énorme consommation qu'elle fait de ce fruit et l'état d'embonpoint qui en résulte pour elle paraissent avoir donné lieu au proverbe : « Soûl comme une *grive*. » Il est des vignobles où les *grives* arrivent en si grande abondance, qu'on est obligé de poster des gardiens pour les effrayer et les faire fuir. Ceux de ces vignobles où l'on est dans l'usage de laisser les raisins sur pied jusqu'aux gelées perdent, malgré cette précaution, un quart et même un tiers de leur récolte. A un autre point de vue, la *grive* est encore très-nuisible : elle consomme beaucoup de fruits de gui, et, comme les graines qu'elle rejette avec ses excréments conservent encore leur faculté germinative, elle contribue beaucoup à propager sur les pommiers ce dangereux parasite. En automne et en hiver, elle se rejette sur les fruits du sorbier des oiseleurs, de l'aubépine, du houx, de l'if, du genévrier, etc.

La *grive* vit solitaire ou par couples. Son vol est bas, pesant, oblique, tortueux, et ne la porte ni loin ni rapidement : aussi peut-on l'approcher d'assez près. Son chant, très-agréable, est à la fois doux et sonore; c'est surtout au printemps que le mâle le fait entendre par intervalles, se plaçant pour cela sur les arbres les plus élevés. Elle niche sur les petits arbres, notamment sur les pommiers et les poiriers, et dans les buissons ou dans les taillis fourrés, à une petite distance du sol; le nid est formé de mousse, de paille, d'herbes ou de feuilles sèches; l'intérieur est revêtu d'un ciment composé de terre détrempée, de brins de paille et de menues racines. La femelle y dépose au printemps cinq ou six œufs d'un bleu foncé marqué de taches brunâtres; plus tard, elle pond de nouveau quatre œufs; quelquefois même il y a une troisième ponte, ordinairement de trois œufs. Le mâle et la femelle couvent tour à tour; les jeunes vont par bandes, conduits par le père ou la mère, et les petits de deux couvées se mêlent très-rarement.

L'abondance de la *grive* et la facilité avec laquelle on peut l'approcher en rendent la chasse très-fructueuse. On la prend à la pipée, ou bien au lacet de crin amorcé avec des fruits de sorbier sauvage dont elle est très-friande, ou bien encore avec des filets qu'on tend sur des buissons. Dans les pays de vignobles, on se sert principalement de grands filets contre-maillés, appelés *rafles* ou *araignes*. Comme les *grives* vont tous les jours coucher dans les bois, on est sûr d'en prendre beaucoup, en tendant, au moment de leur passage, ces filets, qui sont perpendiculaires, très-hauts et très-longs. Enfin, on tire la *grive* au fusil, surtout à l'automne, car alors elle est tellement grasse qu'elle peut à peine voler. En Silésie, la quantité de *grives* qu'on trouve dans les forêts et sur les montagnes est telle, que les paysans n'ont pas d'autre aliment pendant l'automne, et qu'ils en font même des provisions pour l'hiver. En Suisse, on fait une chasse active aux *grives*, tandis que la terre est couverte de neige, car alors elles n'ont guère pour se nourrir que les baies du genévrier, qui donnent à leur chair une saveur exquise. Aussi ces *grives* sont-elles très-estimées, et l'on en exporte une très-grande quantité. Voici ce qu'un auteur ancien, Bourgeois, dit à ce sujet : « La chasse de ces *grives*, qui se fait par des compagnies de chasseurs est très-curieuse, et attire chaque année des étrangers. Elle se fait avec de grands filets de la longueur d'environ 60 pieds, sur environ 15 pieds de hauteur; ils sont composés de trois toiles, dont les deux extérieures sont formées par des mailles en losange d'environ 6 pouces de diamètre; celle du milieu est composée de petites mailles d'environ 1 pouce, et elle a le double plus d'étendue ou de surface que les deux autres. Chaque compagnie de chasseurs a environ douze à quinze de ces filets; on les tend avec deux perches croisées et plantées en terre perpendiculairement au sol, et des cordages, les uns à côté des autres, au bord d'un bois de haute futaie. Les chasseurs vont alors chercher les *grives*, qui sont ordinairement ramassées en vols innombrables, quelquefois jusqu'à une demi-lieue et au delà de leurs filets, perchées sur des arbres. Un ou deux de ces chasseurs vont par derrière pour les faire partir du côté des filets, tandis qu'une partie des chasseurs se tient sur les deux côtés pour les empêcher de s'écarter. Il arrive souvent qu'elles rencontrent en leur chemin des arbres où elles se perchent : dans ce cas, on les fait partir comme la première fois, et on continue à les faire avancer jusqu'à une centaine de pas des filets, où d'autres chasseurs, postés en embuscade derrière les buissons et armés de frondes, lancent principalement de grosses pierres par-dessus le vol, pour les faire abaisser à la hauteur des filets, contre lesquels elles s'élancent avec rapidité, effrayées par le sifflement des pierres qu'elles prennent pour des oiseaux de proie; elles passent au travers de la première toile, et s'élancent contre celle du milieu, pour passer de même au travers; mais, comme elles n'y peuvent passer et qu'elle a le double d'étendue, elles la font pénétrer au travers des mailles de la toile opposée, elles se trouvent conséquemment embarrassées et arrêtées comme dans une poche, dont elles ne peuvent se dégager, parce qu'elles s'élancent toujours en avant. Il y a des années où elles sont si nombreuses, qu'une seule compagnie de chasseurs en peut prendre jusqu'à cent douzaines dans un jour; mais, pour faire une chasse heureuse, il faut que le temps soit serein et très-froid, et qu'il règne un petit air de bise; car, dès que le temps est couvert ou menacé de pluie, et que le vent du Midi règne, elles n'obéissent point à la fronde, mais s'élèvent en l'air à l'approche des filets et frustrent ainsi l'espérance des chasseurs. »

— Art culin. La *grive*, dont l'embonpoint dépend de la maturité du raisin, n'est guère bonne avant les vendanges; mais alors elle devient un manger des plus délicats. On la met à la broche, enveloppée d'une feuille de vigne et sans être vidée. On la sert avec des rôties arrosées du suc de l'oiseau. Telle est la manière la plus simple de servir la *grive* rôtie. Mais lorsqu'on veut diversifier, on la saupoudre de pain et de sel mêlés. A la casserole, la *grive* se sert à la braise et même en ragoût. Celui-ci se compose d'un verre de vin blanc, de fines herbes, de lard fondu, le tout aiguisé avec un jus de citron. Un autre mets, non moins recherché, se compose de *grives* au genièvre; voici comment se prépare ce plat : on commence par couvrir les oiseaux de bardes d'un lard succulent; on les enveloppe d'un papier; on les attache solidement à la broche. Tandis qu'elles rôtissent, on met dans une casserole une égale quantité de jus et de coulis, que l'on mouille d'un verre de bon vin blanc et d'un jus de citron vert. Lorsque ce mélange a jeté quelques bouillons, on y ajoute les *grives* rôties, avec une douzaine de grains de genièvre; on laisse mitonner le tout; on dégraisse et on sert.

Les Romains engraissaient les *grives* avec des figues pilées et mêlées avec de la farine de froment; ils leur donnaient aussi quelquefois du millet. Au milieu de la volière coulait, dans une rigole, une eau toujours limpide. Varron (*De re rustica*, III, 5) décrit la manière d'engraisser ces petits oiseaux, et ajoute que ceux qui se livrent à cette industrie peuvent réaliser d'assez jolis bénéfices, puisqu'une *grive* bien grasse peut valoir, en certaines occasions, jusqu'à trois deniers.

Les Romains, selon Martial, étaient dans l'habitude d'envoyer en présent, à leurs amis, des *grives* grasses liées en forme de couronne.

GRIVEGNÉE, bourg de Belgique, prov. et à environ 3 kilom. S.-E. de Liége, sur l'Ourte; 3,000 hab. Il existe de vastes fabriques de serrurerie, de machines à vapeur, de clous, de fil de laiton et de cordes de violon, des briqueteries, des moulins à foulon, etc. Mines de houille dans les environs.

GRIVEL (Guillaume), littérateur français, né à Uzerche (Limousin) en 1735, mort à Paris en 1810. Il abandonna la profession d'avocat, qu'il exerçait à Bordeaux, pour se rendre à Paris et s'y livrer à son goût pour la littérature; Grivel fut nommé professeur de législation lors de la création des écoles centrales. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Nouvelle Bibliothèque de littérature, d'histoire et de critique* (Lille, 1765, 2 vol. in-12); *Théorie de l'éducation* (Paris, 1776, 3 vol. in-12); *Principes de politique, de finances, d'agriculture, de législation et autres branches d'administration* (Paris, 1789, 2 vol. in-8°), et un roman intéressant plusieurs fois réimprimé : l'*Ile inconnue* ou *Mémoires du chevalier de Gastines* (Paris, 1783-1787, 6 vol. in-12).

GRIVEL (Claude-Alexandre-Bonaventure-Fidèle, comte DE), général français, né en 1767, mort à Lons-le-Saunier en 1838. Il servait comme officier dans la cavalerie, lorsqu'il émigra en 1791, rejoignit le prince de Condé, avec qui il combattit contre la France, obtint, en 1799, sa radiation de la liste des émigrés et reçut de Louis XVIII, en 1814, le grade de maréchal de camp. Lorsque, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le maréchal Ney proclama, en présence des troupes, la déchéance des Bourbons, Grivel, indigné, brisa son épée et fit deux fois le tour de la place d'armes en criant *Vive le roi!* Après la seconde restauration, il vécut dans la retraite.

GRIVEL (Jean-Baptiste, baron), marin français, né à Brive (Corrèze) en 1778, mort à Brest en 1869. Il fit ses premières armes dans le 4e bataillon de la Corrèze, alors commandé par son père, entra quelques mois après dans la marine, en qualité de mousse, et fit, pendant quatre ans, plusieurs campagnes dans l'Océan et la Méditerranée. Enseigne de vaisseau en 1800, il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1803, et appelé à faire partie des marins de la garde. En 1804, il commanda plusieurs bâtiments de la flottille de Boulogne, entre autres une canonnière qui prit part aux divers engagements de la flottille contre la croisière anglaise. Dans un de ces brillants combats, il échappa à la frégate ennemie l'*Immortalité*, sous le beaupré de laquelle sa canonnière se trouva tout à coup, au milieu d'une brume épaisse; malgré une grêle de boulets, il parvint à rallier le mouillage de la flottille. En 1805, dans la campagne d'Autriche, il transforma en chaloupes canonnières un certain nombre de bateaux du Danube, puis fut chargé de la reconnaissance nautique du golfe de Venise. Après la prise de Dantzig, il reçut l'ordre de croiser contre le commerce ennemi, à l'embouchure de la Vistule, et il s'acquitta avec succès de sa mission. En 1808, Grisel, alors capitaine de frégate, était en Espagne, à Madrid, et, lors de l'insurrection de cette ville, il contribua à sauver l'hôpital français de la fureur de la foule, en faisant armer tous les malades en état de tirer un coup de fusil. Fait prisonnier à Baylen, il refusa la faculté de rentrer en France, et aima mieux partager le sort de ses matelots. Vingt-deux mois captif sur les pontons de Cadix, il s'en échappa en plein midi et à force ouverte, le 22 février 1810, à la tête de 35 hommes. Après trois quarts d'heure de course, sous une grêle de mitraille et de boulets, à travers les escadres ennemies, les fugitifs, maîtres du bâtiment qui approvisionnait les pontons, échouaient ce bateau au milieu de l'armée française, qui bordait la baie de Cadix; ils avaient perdu un seul des leurs. Nommé capitaine de vaisseau, Grivel se distingua au siége de Cadix et dans le commandement du port voisin de Chipiona; il revint ensuite en France, protégeant un convoi contre des troupes de guérillas. Il fit, avec les marins de la garde, la campagne de Saxe. Dans la campagne de France, il parvint à sauver une partie de notre cavalerie à Arcis-sur-Aube. Sous la Restauration, M. Grivel fut nommé chef de la station du Levant (1818), de celle du Brésil (1823) et contre-amiral (1825). De retour en France, il est devenu successivement préfet maritime à Rochefort (1832), à Brest (1834), vice-amiral (1834), pair de France (1845), baron (1846) et enfin sénateur (1858). Dans sa carrière de sénateur, il n'a prononcé aucun discours digne d'être conservé; mais il s'est signalé par deux ou trois interruptions dont le caractère pittoresque a fait sensation. L'amiral Grivel a publié : *Considérations navales* (1832); *De la marine militaire dans ses rapports avec le commerce et la défense du pays* (1837).

GRIVEL (Louis-Antoine-Richild), marin français, fils du précédent, né à Brest en 1827. A treize ans, il entra dans la marine, devint élève de l'école navale, fut promu lieutenant de vaisseau en 1851, prit part, en 1854, à l'expédition de Crimée, reçut une grave blessure devant Sébastopol, passa, en 1860, capitaine de frégate, et obtint, huit ans plus tard, le grade de capitaine de vaisseau. On doit à cet officier distingué des ouvrages remarquables, dont quelques-uns ont paru sous le voile de l'anonyme. Nous citerons de lui : *Essai sur l'organisation du personnel de la flotte*, par un officier de vaisseau (1851, in-8°); la *Marine dans l'attaque des fortifications et le bombardement des villes du littoral; Sébastopol, Bomarsund, Odessa, etc.* (1856, in-8°), réédité sous le titre de : *Attaques et bombardements maritimes avant et pendant la guerre d'Orient* (1857, in-8°); *Siége de Malte par les Turcs en* 1565 (1861, in-8°); la *Guerre des côtes, attaque et défense des frontières maritimes* (1864, in-8°), recueil d'études publiées dans la *Revue contemporaine*.

GRIVEL (Louis-Jean-Joseph), prédicateur français, né à Ambert (Puy-de-Dôme) en 1800, mort en 1866. Il était fils d'un ouvrier et obtint la prêtrise, avec une dispense d'âge, en 1822, devint vicaire de sa ville natale, qu'il fut obligé de quitter à la suite de quelques écarts de conduite, et se rendit, en 1825, à Paris. Doué d'une grande facilité de parole, le jeune abbé se livra à la prédication à Melun, à Meaux, à Bordeaux, à Rouen, à Montpellier et à Paris; il fut appelé à la cour et chargé, en 1829, de prononcer devant l'Académie française le panégyrique de saint Louis. En 1834, M. Grivel devint aumônier de la Chambre des pairs et reçut, trois ans plus tard, le titre de chanoine de Saint-Denis. Il a composé un *Manuel du fidèle* (1840, in-18).

GRIVELAGE s. m. (gri-ve-la-je — rad. *griveler*). Action de griveler; petits profits illicites : *Qu'un homme s'en aille dans un salon dire la franche et bonne vérité sur les faits et gestes des assistants, sur les* GRIVELAGES *des gens d'affaires et les intrigues secrètes des dames présentes, il sera consoué, traité d'Ostrogoth philosophique, butor, inadmissible en bonne compagnie.* (Fourier.)

GRIVELÉ, ÉE (gri-ve-lé) part. passé du v. Griveler. Provenant de profits illicites : *Sommes* GRIVELÉES.

GRIVELÉ, ÉE adj. (gri-ve-lé — rad. *grive*) Zool. Qui est mêlé de gris et de blanc, comme le plumage de la grive : *Poil fauve* GRIVELÉ *de noir.*

— s. m. Ornith. Nom vulgaire de divers oiseaux, appartenant aux genres chevalier, fourmilier et philédon.

GRIVELÉE s. f. (gri-ve-lé — rad. *griveler*). Fam. Profit illicite et secret d'un fonctionnaire.

GRIVELER v. a. ou tr. (gri-ve-lé — L'origine de ce mot n'est pas certaine; il vient peut-être de *grive*, par une dérivation semblable à celle de l'adjectif *grivelé*, mêlé de gris et de blanc, à cause des picorées que la grive fait dans les vignes. Scheler croit qu'il faut rattacher *griveler* à un diminutif du verbe *gripare*, gripper, à moins qu'on ne préfère le rapporter au flamand *kribbelen*, racler. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je grivèle, tu grivèleras*). Gagner d'une manière illicite, dans des fonctions publiques : GRIVELER *de petites sommes.*

GRIVÈLERIE, s. f. (gri-vè-le-rî — rad. *griveler*). Action de griveler; profits illicites.

GRIVELETTE s. f. (gri-ve-lè-te — dimin. de *grive*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle, qui habite surtout l'Amérique du Nord.

GRIVELEUR s. m. (gri-ve-leur — rad. *griveler*). Celui qui grivèle : *Un franc* GRIVELEUR.

GRIVELIN s. m. (gri-ve-lain — dim. de *grive*). Ornith. Passereau du genre gros-bec, qui se trouve surtout sur la côte d'Angola. ‖ *Grivelin à cravate*, Nom vulgaire du gros-bec nonnette.

GRIVERT s. m. (gri-vèr — de *gris* et de *vert*). Ornith. Espèce de rollier, dont le plumage est varié de gris et de vert, et qui habite la Guyane.

GRIVET s. m. (gri-vè). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de guenon ou cercopithèque.

— **Encycl.** Le *grivet* a été rapporté, suivant les divers auteurs, aux genres cercocèbe et guenon. Il se rapproche beaucoup du malbrouck et du callitriche dont il diffère peu; sa couleur est d'un gris verdâtre, d'où son nom (contraction de *gris vert*); il a la tête pyramidale, la queue grise, le scrotum vert et garni de poils blancs. On le regarde comme originaire d'Afrique; néanmoins il y a quelque doute à ce sujet. On a eu occasion d'en observer deux individus à la Ménagerie du Muséum de Paris. Il paraît que ce singe s'apprivoise facilement; la femelle, traitée avec douceur, s'est montrée fort docile, ce qui tenait peut-être à son état maladif. Quant au mâle, il est devenu familier, à tel point qu'on a été forcé de le renfermer.

GRIVETIN s. m. (gri-ve-tain). Ornith. Espèce de fauvette.

GRIVETTE s. f. (gri-vè-te — dim. de *grive*). Ornith. Espèce de petite grive, très-estimée des gourmets, qui est commune aux Etats-Unis.

GRIVOIS, OISE s. (gri-voi, oi-ze — étym. inconnue). Personne d'humeur libre et hardie : *Un bon* GRIVOIS. *Cette vivandière est une* GRIVOISE.

> Mais force fut au *grivois* dépité
> D'être conduit au gîte déserté.
>
> GRESSET.

— Adjectiv. Se dit de ce qui est libre et hardi : *Ton* GRIVOIS. *Expression* GRIVOISE. *Chanson* GRIVOISE. *Propos* GRIVOIS. *Il n'est pas douteux que les chansons militaires ou* GRIVOISES *distraient et délassent l'esprit du soldat au milieu des fatigues.* (Ste-Foix.) *On sait qu'avec beaucoup de noblesse et de fierté dans l'âme, le maréchal de Saxe avait les mœurs* GRIVOISES. (Marmontel.)

— **Encycl.** Litt. Le genre *grivois* touche à l'érotique, mais a le ton plus familier, et respire la bonne humeur et la gaieté, sans tou-

tefois tomber dans l'obscène. La Fontaine est *grivois* dans ses *Contes;* mais c'est surtout aux chansons joyeuses et avinées que le mot *grivois* s'est appliqué. Les *Vendanges*, de Dufresny, les *Plaintes d'une amante abandonnée*, de Vadé, un assez grand nombre de couplets de l'abbé de Latteignant, de Collé, de Panard, de Désaugiers et de Béranger appartiennent au genre *grivois*.

GRIVOISERIE s. f. (gri-voi-ze-rî — rad. *grivois*). Fam. Caractère de ce qui est grivois; action ou parole grivoise : *La* GRIVOISERIE *d'une scène de comédie. Se permettre des* GRIVOISERIES.

GRIVOT (Charles-Auguste), poëte français, né à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) en 1814, mort en 1855. Il exerça la profession de tonnelier, comme son père, apprit lui-même à écrire correctement sa langue et puisa dans la lecture des fables de La Fontaine et des œuvres de Boileau le goût de la poésie, à laquelle il s'adonna pendant ses heures de loisir. Par la suite, Grivot obtint au concours une place d'agent voyer. Ses *Poésies*, réunies après sa mort, ont été publiées à Orléans et à Paris (1857, in-18).

GRIVRON s. m. (gri-vron — rad. *grive*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de grive.

GRIWNA s. m. (gri-vna). Métrol. Ancienne monnaie de compte usitée en Russie, et valant 0 fr. 40842.

— **Encycl.** Il fallait 10 *griwnas* pour un rouble, et 10 kopecks pour un *griwna*. Le capitaine anglais Perry, dans sa relation de l'*Etat de la Grande Russie*, évalue le *griwna* à dix sous de la monnaie française. Cet auteur raconte que le czar Pierre le Grand, voulant introduire en Russie la mode des habits courts, dont il croyait l'usage plus commode que celui de la veste moscovite, fit publier un ukase portant que toute personne, à l'exception des paysans, qui n'adopterait pas la coupe des habits dont il avait fait déposer un modèle à toutes les portes de la ville, payerait une amende de deux *griwnas*, soit vingt sous. On appelait aussi cette monnaie *greven*, *grive* et *grif* sur les marchés d'Europe; mais son nom russe est *griwna*.

Aujourd'hui, cette monnaie de compte n'existe plus; depuis le 1/13 janvier 1840, l'usage du rouble argent est seul permis en Russie; il se divise en 100 kopecks.

GRIZIO (Annibal), poëte et prélat italien, né à Iesi (marche d'Ancône) en 1550, mort en 1612. Il fut gouverneur de Terni sous Paul V; il a composé des poésies, dont quelques-unes ont paru sous le titre de *Rime* (Mantoue, 1611, in-4°). — Son frère, Pierre GRIZIO, historien, mort en 1586, eut le Tasse au nombre de ses amis. Il est l'auteur de deux ouvrages aujourd'hui fort rares : *Ristretto delle storie di Jesi* (1578, in-4°); *Il castiglione ovvero dell' armi di nobilità* (1586).

GROAHIRAS, lac du Brésil, province de Rio-Grande-do-Norte, à 25 kilom. S. de Natal. Il a environ 19 kilom. de circonférence, une profondeur considérable et abonde en poissons. Sur sa rive l'on trouve la ville d'Arez, et il renferme plusieurs îles, dont l'une avait été fortifiée par les Hollandais.

GROAIS, îles des côtes de France. V. GROIX. ‖ Petite île située en face de la côte de l'île de Terre-Neuve, par 50° 19′ de lat. N. et 57° 51′ de long. O.

GROAT s. m. (grôt). Métrol. Pièce de monnaie anglaise en argent, valant 50 centimes.

GROBERT (Jacques-François-Louis), officier et écrivain français, né à Alger, de parents français, en 1757. Il entra successivement au service de la Toscane, de l'Espagne et de la France (1792), devint chef de bataillon d'artillerie, puis directeur de l'arsenal de Meulan (1794), et fit partie de l'expédition d'Egypte, en 1798, en qualité de commandant de l'artillerie. Nommé inspecteur aux revues en 1803, il prit sa retraite en 1811; néanmoins, en 1814, lors de l'invasion de la France, il eut le commandement du bataillon des invalides, attaché à la garde nationale de Paris. Nous ignorons l'époque de sa mort. Grobert est l'inventeur d'un nouveau système d'affûts-fardiers, destinés au maniement et au transport des pièces de 16. Outre de nombreux articles insérés dans divers journaux, on lui doit quelques écrits, entre autres : *Moyen de traîner en bataille les pièces de gros calibre* (an III, in-4°); *Observations sur les voitures à deux roues* (1797, in-4°); *Description des pyramides de Ghizé, de la ville du Caire et de ses environs* (1800, in-4°). Loin de professer l'admiration traditionnelle des voyageurs pour les pyramides, Grobert déclare que « ces bâtiments, loin d'être parfaits, seraient désavoués de nos jours par l'artiste le plus médiocre et prouvent, non les efforts de l'art, mais la patience et la fatigue d'une nation asservie. » On lui doit encore : *Fêtes publiques chez les modernes* (1802); *Machine pour mesurer la vitesse initiale des mobiles des différents calibres projetés sous tous les angles, depuis zéro jusqu'à la huitième partie du cercle* (1804, in-4°).

GROBOGAN, village de l'île de Java, qui donne son nom à un district situé dans la partie orientale de la province de Samarang. Le district est montagneux, mais fertile et renferme plusieurs volcans, entre autres le Padon, qui a une élévation de 1,248 mètres.

GROBYE s. m. (gro-bî — de *Groby*, natur. angl.). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, dont l'espèce type croît dans les forêts du Brésil.

GROCHOW, village de Pologne, à 4 kilom. E. de la Vistule et de Varsovie, à l'entrée d'un étroit défilé, célèbre par plusieurs batailles. Ce fut là que, le 23 avril 1809, les Polonais, sous les ordres de Poniatowski, battirent les Autrichiens, qui avaient envahi le grand-duché de Varsovie sous le commandement de l'archiduc Ferdinand. Pendant l'insurrection polonaise de 1830-1831, les environs de Grochow furent le théâtre d'une série d'engagements sanglants entre le corps principal de l'armée polonaise et les Russes, qui, de l'aveu même de leur général en chef Diebitsch, y perdirent plus de 18,000 hommes.

GRODDECK (Ernest-Godefroi), philologue allemand, né à Dantzig en 1762, mort en 1824. Docteur en philosophie en 1783, il devint successivement instituteur des enfants du prince Adam-Casimir Czartoryski (1787), et de ceux du prince Lubomirski (1793), puis occupa une chaire de littérature ancienne à Wilna (1804). Ce savant professeur était membre de la Société des sciences de Gœttingue, de la Société des amis des sciences de Varsovie. Ses principaux ouvrages sont : *De oraculorum quæ Herodoti Historiis continentur natura et indole* (Gœttingue 1786); *Sur l'*Argonautique *d'Apollonius de Rhodes* (1787); *Essais archéologiques* (1800); *Historiæ Græcorum litterariæ elementa* (Wilna, 1811), le plus remarquable de ses écrits.

GRODEK, ville des Etats autrichiens (Galicie), cercle et à 29 kilom. S.-S.-O. de Lemberg; 4,250 hab. Elle est située en partie sur une colline placée entre deux lacs, et en partie sur trois petites îles. Sa population se compose presque exclusivement de colons allemands et de juifs; ces derniers y ont un quartier séparé, et s'occupent surtout du commerce du chanvre. ‖ Ville d'Autriche, Galicie, cercle et à 48 kilom. S.-S.-E. de Czortkow, au confluent du Sereth et du Dniester; 3,800 hab.

GRODNO, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement et du district de son nom, sur la rive droite du Niémen, à 150 kilom. S.-O. de Wilna, à 989 kilom. de Saint-Pétersbourg, par 53° 40′ 44″ de lat. N. et 21° 29′ 57″ de long. E.; 16,000 hab. Résidence d'un gouverneur général; cour criminelle et civile; gymnase; école de médecine; bibliothèque; collections scientifiques; douane. Cette ville possède des fabriques de soieries, de draps, de cartes à jouer, de coton et des blanchisseries importantes. Elle est le centre d'un commerce très-actif, tout entier aux mains des juifs, et qu'alimentent des foires considérables tenues à Grodno à diverses époques de l'année. Grodno s'élève sur une hauteur au pied de laquelle le Niémen roule ses belles eaux, et forme un port sûr et commode qui est devenu le centre d'un important commerce de transit. La ville présente de loin un aspect pittoresque, mais sa construction laisse beaucoup à désirer; elle est très-irrégulière et généralement mal bâtie; on n'y trouve guère que des rues sales et mal pavées. Elle renferme cependant quelques édifices dignes d'attention. Nous signalerons surtout les églises catholiques qui sont au nombre de neuf; les deux églises grecques, la synagogue, l'ancien et le nouveau château, la chancellerie, les palais Radziwil et Sapieha. On y remarque, en outre, sur divers points, plusieurs beaux hôtels en ruine, ayant appartenu à d'anciennes et riches familles lithuaniennes.

On ignore l'époque de la fondation de Grodno. En 1184, cette ville fut presque complétement détruite par un épouvantable incendie, et, en 1283, elle tomba en la possession des chevaliers teutoniques. Elle repoussa les Prussiens en 1306, et devint, de 1619 à 1752, le siége de la troisième assemblée de la diète polonaise. C'est à Grodno que mourut, en 1586, Etienne Bathori, dans le château même qu'il avait fait construire. C'est encore dans cette ville, tombée au pouvoir des Russes après une longue résistance, qu'en 1793 la diète souscrivit au deuxième partage de la Pologne, et qu'en 1795, Stanislas-Auguste déposa sa couronne. A partir de 1797, par ordre de Paul I[er], le tribunal suprême de la Lithuanie siégea alternativement six mois à Wilna et six mois à Grodno.

GRODNO (GOUVERNEMENT DE), division administrative de la Russie d'Europe, entre les gouvernements de Wilna au N., de Minsk à l'E., de Volhynie au S., de Lublin et d'Augustowo à l'O. On évalue sa population à 881,881 hab., dont 80,000 juifs, et sa superficie à 37,314 kilom. carrés. Le sol, généralement plat, appartient, au S.-O., au bassin de la Vistule, au N. à celui du Niémen, et au S.-E. à celui du Dniéper. La Vistule reçoit les eaux du Boug et de ses affluents, la Lesna et la Machawiza, et celles du Narew et de ses affluents, la Koluna et la Narewka. Le Niémen reçoit les eaux de la Schtschara et de la Zelva. Le gouvernement de Grodno renferme un grand nombre de lacs; les plus considérables sont ceux de Sporowko, de Bielo et de Bobrowiczko. Plusieurs marais ont été desséchés et transformés en de gras pâturages; cependant on en rencontre encore une quantité considérable, notamment vers le S. Le sol, en général fertile, produit des céréales, du chanvre, du lin, du houblon, des légumes et des fruits. Le chêne, le hêtre, le bouleau, le tilleul, le sapin, le pin, le genièvre sont les principales essences des forêts. Ces dernières sont très-étendues. Les pâtures nourrissent un grand nombre de chevaux, de moutons et de chèvres. Parmi les animaux sauvages, nous citerons: le loup, le renard, la loutre, la martre, l'ours, le lièvre, l'élan, et le buffle. Les habitants sont pour la plupart Russniaques; les autres Lithuaniens, Polonais, juifs. La majorité professe les religions catholique et grecque unies. L'agriculture et l'élève du bétail sont les ressources principales du pays. La fabrication de l'eau-de-vie est l'industrie la plus importante. On compte, en effet, dans le gouvernement plus de 2,500 distilleries. Il y a, en outre, des brasseries de bière et de caramel; des fabriques de draps, de flanelles et autres lainages; des chapelleries, des fabriques de cuirs, des papeteries, des chaudronneries. Le commerce, très-actif à l'intérieur, est presque entièrement aux mains des juifs. Le gouvernement de Grodno renferme 144 villes et plus de 2,500 villages.

GROEBEN (Othon-Frédéric VON DER), poëte et voyageur allemand, né à Pralten, près de Kœnigsberg (Prusse), en 1657. Il appartenait à une ancienne et noble famille. Il visita, en 1675, l'Italie, Malte, puis l'Orient et devint, après son retour, gentilhomme de la chambre de l'électeur de Brandebourg. Quelque temps après, ce prince chargea Groeben d'aller fonder un établissement à Angola, sur la côte d'Afrique, et le nomma, en récompense de l'habileté dont il avait fait preuve dans cette mission, capitaine des juridictions de Marienwerder et de Riesenbourg. En 1686, Groeben prit part à l'expédition de Morée contre les Turcs. Il est l'auteur de deux ouvrages : *Relation du voyage en Orient du noble pèlerin brandebourgeois ainsi que de la navigation en Guinée et de ce qui s'est passé en Morée* (Marienwerder, 1694, in-4°), et *Histoire de la vie et des amours de Bergonnen et de la vertueuse Arété* (Dantzig, 1700, in-4°), où il décrit en vers son voyage en Palestine.

GROEBEN (Georges-Thierry DE), général et écrivain militaire allemand, de la famille du précédent, né à Kœnigsberg en 1725, mort en 1794. Il entra au service en 1742, prit part à toutes les campagnes qui eurent lieu sous Frédéric II, se signala par ses talents militaires, devint chef du département de la guerre à Berlin en 1788, président du conseil suprême de la guerre et lieutenant général en 1794. Groeben a écrit des ouvrages qui ont eu beaucoup de succès, notamment : *Bibliothèque de guerre*, ou *Documents réunis pour servir à la science militaire* (Breslau, 1774-1781); *Observations sur les premiers principes de la tactique* (Breslau, 1771); *Explication pour faire comprendre la navigation et la guerre maritime* (Breslau, 1774); *Mémoire sur les tournois, surtout sur ceux qui ont eu lieu en Allemagne* (1772, in-8°). On lui doit des traductions des ouvrages de Clairac intitulés le *Capitaine de cavalerie* et l'*Art de la fortification en campagne* (1755).

GRŒDEN, l'une des plus belles vallées du Tyrol, dans le cercle de Bolzano. Elle s'étend de l'O. à l'E. sur une longueur d'environ 19 kilom., et est entourée de montagnes de dolomite qui affectent les formes les plus fantastiques. Il existe dans la vallée un grand nombre de villages bien bâtis et comptant ensemble 5,000 hab., qui parlent un dialecte roman, et dont la principale industrie consiste dans la fabrication de la dentelle et surtout dans la sculpture sur bois. Cette dernière industrie y date de 1703. L'exploitation est malheureusement entre les mains d'un petit nombre de commerçants, qui ont accaparé toute l'exportation et en profitent pour donner un salaire à peine suffisant aux laborieux sculpteurs de la vallée.

GRŒDINGE, paroisse de Suède, à 35 kilom. de Stockholm, sur les bords de la mer; 1,100 hab. Cette paroisse est une des plus intéressantes du pays au point de vue archéologique. On y trouve de nombreux tumuli, des cromlechs, des pierres runiques, etc. L'église, bâtie en 1313, a une légende commune à beaucoup d'autres églises de Suède. Avant de l'ériger à la place qu'elle occupe aujourd'hui, on avait déjà vainement essayé de trois autres places différentes, car le travail fait pendant le jour était régulièrement détruit pendant la nuit. Pour que la construction de l'édifice pût être menée à terme, il était indispensable que les matériaux des fondations y fussent transportés par une paire de bœufs jumeaux de même couleur. On mit longtemps à les chercher; on les trouva enfin. Lorsque le roi Christian I[er] aborda, en 1403, à Litunas, il vint camper devant l'église de Grœdinge, et c'est de là qu'il partit pour s'emparer de Stœket et de Salestadborg.

GRŒMITZ, petit port de Prusse (Holstein), sur la côte de la Baltique, à 38 kilom. N.-E. de Lubeck; 2,000 hab. On y remarque l'église paroissiale, qui est située sur un rocher d'une élévation considérable. Cabotage.

GROEN DE PRINSTERER (G.), historien et homme d'Etat hollandais, né à Voorbourg en 1801. Il étudia la jurisprudence à Leyde et y prit, en 1823, le grade de docteur. A dater de cette époque, il s'occupa avec ardeur d'études historiques et politiques, dont il publia les premiers résultats dans ses *Ecrits divers* (La Haye, 1826). En 1829, il fut attaché comme secrétaire au cabinet particulier du roi. Il devint alors l'un des rédacteurs les plus actifs du journal *Nederlandsche Gedachten*. En 1835, il commença la publication des *Archives* ou *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau* (Leyde, 1835-1864, 1re série, 10 vol.; 2e série, vol. I à V), ouvrage qui a ouvert une source nouvelle et précieuse pour l'histoire des Pays-Bas, ainsi que pour celle de toute l'Europe au XVIe et au XVIIe siècle. Dans l'intervalle, il avait fait paraître un *Manuel de l'histoire de la patrie*. Mêlé d'une manière active aux discussions politiques et religieuses de l'époque, il fut élu, en 1840, à la Chambre des députés et défendit avec énergie, dans cette assemblée, la monarchie constitutionnelle, la liberté de conscience, l'indépendance de l'Eglise et le maintien rigoureux de la constitution. Lorsque le peuple eut été admis à voter, il fut également élu, en 1849, à la seconde Chambre et il y a siégé sans interruption depuis cette époque jusqu'en 1865. De 1850 à 1855, il édita, presque sans collaborateur, le journal politique *Den Nederlander*. On lui doit, en outre, un grand nombre de brochures, dont quelques-unes ont exercé une certaine influence sur les questions religieuses et d'enseignement public qui ont agité la Hollande.

GROENDAL (Bénédict), poëte islandais, né à Besestäd en 1826. Il passa, en 1847, ses examens de philosophie à Copenhague et fut nommé, en 1852, professeur de langue danoise et d'histoire au collége latin de Reykiavik. Il faisait déjà partie, dès l'année précédente, de la société littéraire d'Islande. Parmi ses ouvrages, nous citerons : le *Poëme d'Oervar Odd* (Reykiavik, 1851), écrit en faveur d'un ancien héros danois; des *Chants poétiques* (Copenhague, 1852); une traduction en vers des chants XIX à XXII de l'*Odyssée* d'Homère, dont Sveinbjoern-Egilsson, son père, a traduit les autres chants, et enfin les *Mille et une Nuits*, traduites dans le dialecte islandais (Reykiavik, 1852). M. Groendal a publié, en outre, des poésies et de nombreux articles dans des feuilles périodiques ou des revues.

GRŒNENBACH, bourg de Bavière, cercle de la Souabe, à 73 kilom. S.-O. d'Augsbourg, sur l'Aach; 2,000 hab. Manufactures de flanelle et de calicot; tuileries; moulins à huile. Dans les environs, bains de Kleferer.

GRŒNGŒRDE ou **GRŒNGE**, paroisse de Suède, gouvernement ou province de Stora-Hopparberg; 6,500 hab. Industrie métallurgique très-active; nombreuses mines de fer, forges et usines. L'église de Grœnge, bâtie au commencement du XIVe siècle, a été quatre fois détruite par la foudre. D'après une ancienne légende, elle avait été d'abord érigée à une autre place; mais les sorciers des bois s'étant acharnés à la démolir pendant la nuit, on la transféra à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui. Cette dernière place, du reste, a été choisie sur l'indication de deux taureaux qui, s'étant échappés, fouillèrent avec leurs cornes un endroit caché d'un bois de sapins et en firent jaillir une source. On vit là un avertissement du ciel. La source se trouve, dit-on, sous l'autel actuel. Nul ne peut approcher de l'église ou même de l'enceinte du cimetière s'il a une plaie ouverte sur le corps. Toute l'année, excepté pendant la canicule, la cloche de l'église sonne matin et soir. On ignore la cause de ces étranges superstitions.

GROENING (Jean), publiciste et érudit allemand, né à Wismar en 1669. Il exerça dans cette ville la profession d'avocat, s'occupa beaucoup de sciences et de mathématiques, et eut avec Leibnitz, à partir de 1696, une longue correspondance. Groening, auteur de la première histoire qui ait paru sur la philosophie du droit, a écrit de nombreux ouvrages historiques, politiques, bibliographiques, aussi estimés pour la solidité du jugement et de l'érudition que pour la pureté du style. Les principaux sont : *Nova instituta practicæ* (Lubeck, 1692); *De navigatione libera* (Rostock, 1693); *Historia numismatico-critica* (Hambourg, 1701); *Bibliotheca universalis, seu Codex operum variorum* (1701, in-8°); *Bibliotheca juris gentium exotica* (1701); *Histoire abrégée des médailles modernes* (1702); *Bibliotheca juris gentium europæa sive de juris naturæ et gentium principiis* (1703, in-8°); *Recueil d'ouvrages statistiques* (1703, in-8°); *Musæum juris et solidioris litteraturæ* (Wismar, 1721, in-8°).

GRŒNINGEN, ville et prov. de Hollande. V. GRONINGUE. ‖ Ville de Prusse, prov. de Saxe, à 41 kilom. S.-E. de Magdebourg, sur la Bode; 2,600 hab. Manufactures de papier; distilleries, brasseries. Elle est entourée de murs où l'on pénètre par trois portes.

GROENLAND, littéralement *terre verte*, vaste contrée située au milieu de l'océan Glacial, et qui, sous le rapport géographique, appartient à l'Amérique du Nord, et au Danemark sous le rapport politique. Une croûte de glaces et de neiges éternelles recouvre

cette terre âpre et désolée, ne laissant à découvert que la frange maritime, où percent d'affreux rochers; elle se projette comme une grande péninsule entre le 20e et le 80e degré de long. occidentale, en face de l'Islande et des côtes de Norvége. Ses limites se cachent, au N., sous la calotte glacée du pôle; à l'E., elles se perdent dans les bancs de glace, vis-à-vis du Finmark et de la Laponie; au S., la pointe du cap Farewell, par 59° 45′ de lat. N. les détermine exactement, tandis qu'à l'O. elles sont formées par le détroit de Davis et la mer de Baffin ; mais au N.-O. elles vont disparaître sous les glaces du pôle. Les points les plus septentrionaux de cette région qui aient été explorés se trouvent dans le voisinage du 78e parallèle N. ; ce sont la terre d'Einam, sur la côte orientale, et l'entrée du détroit de Murchison sur la côte occidentale. Celle-ci a été complétement visitée et relevée par les marins anglais, hollandais et danois; mais la plus grande partie de la première est demeurée jusqu'à ce jour inexplorée.

Cette contrée peut être considérée dans son ensemble comme une énorme masse de rochers. La ligne extérieure de cette masse, qui forme la côte de la mer, est élevée, escarpée et aride; au bord de la mer, elle présente d'affreux précipices et de hautes montagnes, couronnées de rochers inaccessibles, que les navigateurs aperçoivent à une distance de près de 100 kilom. Bien que la côte occidentale forme, en général, une ligne droite allant du N.-N.-O. au S.-S.-E., sauf à son extrémité méridionale, où elle se dirige presque à l'E., elle est coupée dans toute son étendue par un grand nombre de baies longues et étroites, qui pénètrent à une distance considérable (160 kilom. parfois) dans l'intérieur. Le long de ces baies ou *fiords*, ainsi que sur quelques-unes des îles nombreuses qui bordent la côte dans toute sa longueur, on rencontre quelques vallées arrosées par de petits ruisseaux, et dans lesquelles semble s'être réfugiée toute la végétation de cette contrée. Un naturaliste danois, le docteur Pingel, a établi que, depuis quatre siècles, cette côte a subi un abaissement graduel. L'altitude moyenne de la masse de rochers qui enclosent les fiords et les vallées ne doit pas dépasser 600 mètres; cependant, quelques-uns des nombreux pics qu'elle présente atteignent jusqu'à 1,800 ou 2,000 mètres ; mais partout règnent des neiges et des glaces éternelles. Toute la région orientale n'est qu'un vaste plateau de glace; montagnes, vallées, lits de fleuves, tout a disparu pour faire place à une plaine immense où ne subsiste aucune trace de la forme primitive du sol.

Le Groenland n'est, en fait, qu'un gigantesque glacier, ou plutôt une agglomération de glaciers qui, sous l'action d'un mouvement imperceptible, mais continuel, avancent toujours vers la mer; de même qu'en Suisse, ces glaciers s'entr'ouvrent parfois avec un fracas effroyable et sont alors coupés par des crevasses et des précipices d'une profondeur insondable. Les arêtes extérieures de cette accumulation de glaciers, la plus vaste que l'on connaisse sur la surface du globe, s'avancent par les fiords jusqu'à une énorme distance dans la mer, dont elles forment la côte sur une longueur considérable. Une des plus remarquables de ces montagnes de glace est celle que l'on rencontre sur la côte occidentale, entre 62° et 63° de lat. N. Mais le docteur Rink, qui, pendant plusieurs années de séjour au Groenland, s'est surtout occupé de la formation des glaciers, croit que c'est sur la côte orientale qu'existent les plus considérables, et il en mentionne cinq principaux, depuis celui de Jacobshaven, par 69° 10′ de lat. N., jusqu'à celui d'Upernavik; par 73° de lat. N. Lorsqu'à certains endroits la glace s'est accumulée trop avant dans la mer, l'énorme masse, incapable de résister plus longtemps à la pression des flots, se détache avec fracas et est entraînée dans la mer, où elle forme des montagnes de glaces flottantes, qui sont l'effroi des navigateurs. Ces montagnes s'élèvent au-dessus de la surface des flots à une hauteur de 30 à 45 mètres, et quelques-unes atteignent une circonférence de 1,200 à 1,300 mètres; mais, comme la partie qui surnage est à peine le huitième de celle qui est submergée, on peut en conclure que de pareils amas de glaces formeraient à terre des montagnes de 240 à 320 mètres de hauteur.

On croit aujourd'hui que le Groenland est traversé dans toute sa longueur par une foule de petits détroits qui le divisent en plusieurs îles; mais tous ces détroits sont maintenant comblés par la glace, à part celui du Prince-Christian, qui existe à l'extrémité méridionale du Groenland, et qui sépare un groupe d'îles du continent; il a environ 160 kilom. de longueur; mais, en certains endroits, sa largeur atteint à peine 1,600 mètres. La mer qui baigne le Groenland présente des particularités non moins remarquables. Un courant, produit par le mouvement des grandes masses de glace des environs du pôle, se fait sentir tout le long des côtes de cette contrée, entraînant à la dérive d'énormes glaçons. La glace occupe parfois tout l'espace compris entre le Groenland et l'Islande, et forme souvent autour du cap Farewell une ceinture qui s'étend jusqu'à 150 ou 200 kilom. en mer

Le climat de la région peu étendue qu'habitent les indigènes et les colons danois est moins rigoureux que pourraient le faire croire la hauteur de la latitude et surtout le voisinage de cet immense glacier. Sur la côte orientale, la température moyenne est inférieure à zéro du thermomètre centigrade. En février 1830, dans la partie située au S. du 65e degré de lat. N., elle ne descendit pas plus bas que 20°; mais, jusqu'à la fin d'août, la mer se couvrait chaque nuit d'une nouvelle couche de glace, et, vers le milieu de septembre, la glace des baies et des détroits avait de 2 à 5 centimètres d'épaisseur. Le climat est un peu plus doux sur la côte occidentale, au S. du cercle polaire; mais, plus au N., là où le soleil ne se montre que pendant quelques minutes, ou même ne paraît pas du tout, le froid est extrême et l'esprit-de-vin se congèle, même dans une chambre où il y a du feu. En février et en mars, il devient si intense, que les pierres se fendent et que la mer fume comme une fournaise. En général, cependant, les froids de l'hiver sont interrompus, à diverses reprises, par des dégels qui durent plusieurs jours, souvent même des semaines entières. Juillet est le seul mois où l'on ne voie pas de neige. La terre commence à dégeler en juin, mais l'on n'a pas besoin de creuser bien profondément pour trouver encore de la glace. Pendant les longs jours d'été, la chaleur est assez intense pour faire évaporer l'eau laissée par la marée dans les fentes des rochers, où il reste en dépôt un sel d'excellente qualité; mais, à l'approche de la nuit, l'air redevient excessivement froid, sous l'influence des brises qui soufflent de l'intérieur du pays. D'avril à août, le brouillard règne presque tous les jours; il ne tombe que fort peu de pluie, et seulement dans les régions du nord. Les vents soufflent rarement, mais en automne ils sévissent quelquefois avec la violence de véritables ouragans; on voit assez souvent des éclairs, mais ils ne sont jamais accompagnés de tonnerre. Les aurores boréales sont fréquentes, surtout en hiver, et se montrent toujours à l'E. ou au S.-E.

Le règne végétal du Groenland est excessivement pauvre. Il se compose principalement de mousses et de lichens, de quelques plantes annuelles et d'un petit nombre d'arbustes, dont plusieurs portent des baies comestibles. Des genévriers, des bouleaux et des saules rabougris s'élèvent à peine du sol, et ce n'est que dans les vallées bien abritées que le bouleau et le sureau parviennent à la taille de l'homme; mais leur tige n'a jamais plus de 6 ou 8 centimètres de diamètre. Tous les essais que l'on a faits pour cultiver de l'avoine et de l'orge ont échoué; les pommes de terre ne viennent que dans les régions les plus méridionales de la contrée; les radis y réussissent aussi bien qu'en Europe, mais la salade et les choux y demeurent excessivement petits, et les navets ne dépassent jamais la grosseur d'un œuf de pigeon.

Ce qui semblerait prouver cependant qu'un climat beaucoup plus chaud régnait jadis dans ces régions, c'est la grande quantité de plantes fossiles, particulières aujourd'hui à des contrées plus tempérées, qui y ont été découvertes à différentes époques, et, tout récemment encore, par le voyageur anglais E. Whymper, qui a consacré tout l'été de 1867 à explorer le Groenland septentrional. Ces côtes, où les arbustes ont aujourd'hui une tige de quelques pouces à peine d'épaisseur, abondaient jadis, non-seulement en sapins, en bouleaux et en peupliers, mais encore en chênes, en hêtres, en noyers, en châtaigniers et en magnolias.

Le règne animal n'est pas beaucoup plus riche que le règne végétal. On y élève bien quelques moutons; mais la difficulté de fournir à leur nourriture pendant les longs hivers en limite nécessairement le nombre. Le seul animal domestique des indigènes est le chien, que l'on emploie à tirer les traîneaux; toutefois, par suite des maladies épidémiques auxquelles il est sujet, il n'est plus aussi commun qu'autrefois, car les autorités sont forcées de faire abattre tous ceux qui sont atteints de la contagion. Les rennes, les lièvres, les renards et les ours blancs sont les seuls animaux sauvages; mais les ours blancs ne sont pas aussi nombreux qu'on le croit généralement; on ne les trouve plus guère qu'à trois ou quatre endroits, et les marchands de fourrures réussissent à peine à s'en procurer 50 peaux par année. L'ours blanc se rencontre près du cap Farewell; mais, sur la côte occidentale, il ne remonte jamais au delà du 69e degré. Les oiseaux de terre sont peu nombreux; en revanche, les oiseaux de mer sont en telle quantité qu'il est presque impossible de s'en faire une idée; les plus estimés sont les eiders (*anas mollissima*), qui produisent le duvet si estimé sous le nom d'*édredon*. Ils sont encore très-nombreux et on les rencontre par milliers à certaines places; mais ils sont l'objet d'une chasse si acharnée, que l'on peut calculer que, dans un siècle, ils seront devenus très-rares. Ils se rassemblent en bandes si considérables, lorsqu'ils s'envolent de la mer, que le bruit de leur vol ressemble au fracas d'une montagne de glace qui s'abîme dans la mer. Jadis, lorsque les Groenlandais ne connaissaient pas encore la valeur de l'édredon, ils se contentaient de prendre les œufs et laissaient le duvet dans les nids. Les progrès de la civilisation leur ont appris à dépouiller les nids tout aussi bien du duvet que des œufs.

Le poisson constitue la principale richesse des Groenlandais. L'animal le plus répandu sur la côte est aujourd'hui le phoque, dont il existe cinq espèces nettement déterminées. Il n'est pas rare que les marchands en achètent, chaque année, de 50,000 à 60,000 peaux, et l'on peut affirmer, sans exagération, qu'il s'en prend au moins 100,000 dans le même intervalle. Les Groenlandais se nourrissent presque exclusivement de la chair du phoque, et si cet animal venait à disparaître, comme c'est inévitable à cause de l'énorme destruction qu'on en fait, les indigènes seraient menacés d'un anéantissement prochain. Les baleines existent aussi en grand nombre; mais il n'en est pas de même du walrus, que l'on ne rencontre plus que dans le détroit de Davis, et encore rarement. Le narval est fort estimé des naturels, qui fabriquent leurs harpons avec l'ivoire de sa défense, ivoire qui n'est pas inférieur à celui de l'éléphant.

D'après les recherches de l'expédition scientifique envoyée en 1852, de Copenhague, pour étudier la composition physique du Groenland, il est certain que les rochers consistent principalement en granit, en gneiss, en porphyre, en ardoise argileuse et en rocs calcaires. On a trouvé de la houille dans l'île de Disco, et sur le continent, au nord de cette île, existent d'abondantes mines de cuivre; dans la partie méridionale, on rencontre aussi du cuivre, du plomb, de l'asbeste, de la serpentine, des grenats et autres minéraux. Sir R.-J. Murphison croit que, d'après le caractère cristallin des pierres recueillies en 1853 par le capitaine Inglefield, dans la région du 77e parallèle N., une grande partie de cette région doit renfermer des mines de métaux.

Les Groenlandais appartiennent à la famille des Esquimaux, dont ils ont tous les traits caractéristiques. Leur taille est un peu au-dessous de la taille moyenne des Européens; ils ne sont pas beaux, il est vrai, mais on en trouve parfois qui ont une mine assez avenante. Ils ne parviennent pas à un âge fort avancé, et c'est à peine si les onze centièmes de la population atteignent quarante-cinq ans; il est très-rare de rencontrer un vieillard de soixante ans. Leurs vêtements sont faits presque exclusivement en peau de phoque, et consistent en un habit qui s'attache très-serré autour du cou, et en culottes étroites. Ils portent, en outre, des bottes doubles, dont le dessus est fait de peau de phoque sans poil, tandis que le dedans consiste en une peau dont le poil est tourné à l'intérieur. Un tiers environ de la population totale s'occupe de la pêche des phoques, qui se fait en été au moyen des kaïaks. Les Groenlandais montrent un étonnant mélange de hardiesse et de poltronnerie; ils exécutent sur leurs frêles barques des voyages qui feraient reculer le plus courageux Européen, mais en même temps une peur vraiment puérile leur fait voir des fantômes partout. Un regard de colère, un air fâché suffisent pour les effrayer. Ils prennent continuellement des précautions sans fin contre des monstres sauvages qui n'existent que dans leur imagination. Ce n'est qu'à contre-cœur qu'ils s'aventurent hors des régions qui leur sont familières, et ils ne redoutent rien tant que d'être accompagnés d'un étranger. Les Groenlandais ne témoignent jamais ni joie ni douleur; on les voit rarement en colère ou avec une mine refrognée. Si on leur fait des présents, il ne faut jamais attendre aucune reconnaissance de leur part, car ils croient qu'il est juste que celui qui a quelque chose le partage avec celui qui n'a rien. C'est à peine s'ils regardent l'honnêteté comme une vertu, tellement elle est naturelle chez eux. Ils ont horreur du savon et ne s'en servent que pour laver leurs morts.

Leur langage, appelé le *karalit*, est un dialecte de la langue des Esquimaux, dont il existe des grammaires par Egède et par Kleinschmidt (Berlin, 1851). Il n'est pas dépourvu de richesse.

En général, les Groenlandais paraissent doués d'une merveilleuse organisation pour la musique vocale ; les missionnaires qui ont entrepris la civilisation de ces rudes contrées l'attestent, et ils ont composé eux-mêmes des chants pieux en langue populaire. Cependant les Groenlandais sont, pour la plupart, idolâtres. Ce n'est qu'aux environs des établissements danois, et là où a pu s'étendre l'influence des missionnaires, qu'une espèce de civilisation s'est introduite parmi eux. On estime leur nombre total entre 20,000 et 24,000, dont le tiers environ habitent les missions luthériennes danoises, et celles des Hernhutes. Leurs demeures consistent, en hiver, en huttes étroites en pierres, recouvertes de terre et pourvues d'une entrée fort basse, véritable cloaque toujours rempli d'immondices. Les canots qu'ils montent pour la pêche sont très-artistement fabriqués de débris de baleines et de narvals. Leur religion est remarquable. Comme Etre suprême, ils adorent *Silla* (l'air ou le ciel), qui gouverne tout, et témoigne aux hommes sa satisfaction ou sa colère, suivant le mérite de leurs actions. Les autres êtres divins sont : *Malina* et son frère *Alinurga* (le soleil et la lune), qui président à la chasse aux chiens de mer. Ils adorent, en outre, une foule d'esprits résidant dans l'air, la mer, le feu, et présidant à la guerre, aux vents. Le plus puissant de ces esprits est *Torngarsouk*, bon génie, dont la femme a sous sa puissance les animaux de la mer. Ils se représentent la terre comme reposant dans la mer, sur des étais qui ont constamment besoin de réparations, et le ciel comme appuyé sur des montagnes, autour desquelles il tourne. Le premier homme provint de la terre, et la femme de son pouce. Ils croient aussi à un déluge, après lequel il ne resta plus sur la terre qu'un seul homme; et celui-ci, en frappant d'un bâton la terre, en fit sortir une femme. Ils admettent également, après la mort, une résurrection des hommes et des animaux. Ils n'ont point de culte pour leurs dieux, et ne célèbrent qu'une fête, celle du soleil, qui a lieu le 22 février, et qui est l'occasion d'un grand festin, accompagné de musique et de danses. Du reste, leur religion se distingue par les plus grossières superstitions, soigneusement entretenues par leurs magiciens et leurs devins, qu'ils appellent *angekoks*. Les Groenlandais convertis au christianisme ont conservé la plus grande partie de leurs superstitions.

Le Groenland a dû être habité dès la plus haute antiquité. Ses habitants primitifs fabriquaient leurs outils et leurs armes avec des os et des pierres, et les enterraient avec les morts; aussi en retrouve-t-on en grand nombre dans les anciens tombeaux. Ils sont ordinairement en silex, en quartz, en calcédoine, en agate, en néphrite, en hornblende, en ardoise, et il s'en trouve d'artistement travaillés. Le Groenland fut découvert au IXe siècle (870 ou 877) par un Islandais ou un Norvégien nommé Gunbjœrn, et il fut presque aussitôt après colonisé par des familles venues d'Islande. La colonie s'accrut rapidement, et l'on dit qu'en 1349 ou 1379, elle comptait deux villes, une cathédrale, quinze églises, trois ou quatre couvents et trois cents villages. Elle était partagée en deux districts, et était administrée par un évêque qui résidait à Gardac, sur l'emplacement actuel de Frederickshaab. Mais soudain, cette colonie disparut des pages de l'histoire, non pas, ainsi qu'on l'a prétendu, à cause de la transformation subite du climat, mais par suite des invasions des Esquimaux, et, surtout parce que, au XVe siècle, le Danemark eut à subir des événements politiques qui lui firent oublier la petite colonie du Groenland. Davis et Hudson visitèrent de nouveau cette contrée, le premier en 1587, et le second en 1607. Diverses autres expéditions furent envoyées par les rois de Danemark dans le cours du XVIe et du XVIIe siècle; mais elles ne réussirent pas à rétablir les communications avec la colonie perdue. D'après ce que l'on croyait généralement, les anciens établissements devaient se trouver sur la côte orientale, et cette opinion prévalut jusqu'en 1829, époque où les recherches du capitaine danois Graah établirent irréfragablement que les anciennes colonies islandaises étaient situées sur la côte occidentale, où l'on rencontre encore aujourd'hui de nombreuses ruines de vieux édifices, et surtout d'églises. La colonisation moderne de la côte occidentale commença en 1721, et fut due au zèle d'un prêtre norvégien, qui fonda une mission à Gothaab (Bonne-Espérance), près du 64e parallèle. Un commerce régulier s'établit aussitôt après avec les Groenlandais, et eut pour résultat la fondation de plusieurs autres établissements, dont les plus importants furent ceux des frères moraves (1733). Ces établissements sont aujourd'hui au nombre de treize, et s'étendent sur la côte occidentale, jusque par 73° de lat. N. Ils appartiennent tous au Danemark, qui cependant n'y entretient que quelques missionnaires et quelques fonctionnaires publics, et sont divisés en deux *inspections*, celle du Sud et celle du Nord, qui comptaient ensemble, en 1863, une population de 9,800 âmes, dont 300 Danois. Dans la première ou *inspectorat du Sud*, on trouve *Julianshaab*, *Frederickshaab*, *Godhaab*, *Sukkerlopen* et *Holstenborg*, ainsi que les établissements hernhutes de *Lichtenau*, de *Lichtenfelds*, etc. Dans l'*inspectorat du Nord*, ou Groenland septentrional, on trouve *Egedesminde*, *Christianshaab*, *Godhaven*, situé par 68° de lat. N., et siége du gouverneur, plus *Jakobshaven*, *Omonak* et *Upernavik*, par 78° 48′ de lat. boréale, la plus septentrionale de toutes les colonies européennes.

Le Groenland relève de la juridiction spirituelle de l'évêque de Seeland; les sept missions danoises dépendent du Collége des missions, à Copenhague, et les quatre autres de la communauté des hernhutes. Le gouvernement s'est réservé le commerce du Groenland, ou du moins il n'a accordé qu'à une seule compagnie, la Compagnie groenlandaise, l'autorisation de trafiquer avec ce pays. Tous les ans, des navires de 200 à 250 tonneaux partent de Copenhague, chargés de provisions de toute espèce pour le Groenland, et rapportent des peaux, des huiles, des fanons de baleine, etc. La valeur des exportations groenlandaises a été évaluée, en 1861, à 785,000 francs, tandis que les importations danoises se sont élevées à une valeur de 750,000 francs. Les principaux articles importés sont les grains, les farines, les viandes salées, l'eau-de-vie, le tabac, le sucre, le café et le bois de chauffage. Outre les nombreux voyages au pôle nord et les ouvrages des deux Egèdes, on peut consulter sur le Groenland : Crouze, *Histoire du Groenland* (Barby

et Leipzig, 1765-1770, 2 vol.); Scoresby, *Journal d'un voyage sur la côte orientale du Groenland* (Hambourg, 1825); Graah, *Voyage à la côte orientale du Groenland* (Copenhague, 1832); Rink, le *Groenland décrit sous le rapport statistique et géographique* (Copenhague, 1852-1857, 2 vol.), et le compte rendu, lu en 1868 à l'Association britannique de Londres, par M. E. Whymper, de son voyage dans le nord de cette contrée, en 1867.

GROENLANDAIS, AISE s. et adj. (gro-ain-lan-dè, è-ze). Géogr. Habitant du Groenland; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* GROENLANDAIS. *La population* GROENLANDAISE.

— **Encycl. Linguist.** *Idiomes groenlandais.* V. ESQUIMAUX.

GRŒNLO ou **GROL**, ville de Hollande, prov. de Gueldre, arrond. et à 26 kilom. S.-E. de Zutphen; 2,000 hab. Elle fut fortifiée par Charles-Quint, et démantelée par les Français en 1672.

GRŒNSUND, petit détroit ou canal formé par la mer Baltique, entre les îles danoises de Falster à l'E. et de Moen à l'O. Il fait communiquer la Baltique avec le grand Belt. Sa longueur est d'environ 9 kilom. et sa largeur moyenne de 1,600 à 1,800 mèt. Deux bancs de sable le partagent à son entrée orientale en trois canaux, où ne peuvent pénétrer les bâtiments tirant plus de 3 mètres d'eau. Par suite du violent courant qui règne dans le Grœnsund, il est très-rarement gelé.

GROESBECK (Gérard DE), prince-évêque de Liége, né en 1508, mort en 1580. Il appartenait à une des plus illustres maisons de la Gueldre, et succéda, en 1563, à Robert de Berg. Il empêcha, par des mesures rigoureuses, le protestantisme de se propager dans l'Etat de Liége, et fit rentrer dans l'ordre Hasselt, Maëstricht, Maseick, Stokeim, villes qui s'étaient soulevées à l'instigation d'Hermann Stuicker, propagateur des doctrines nouvelles (1567). L'année suivante, il refusa à Guillaume d'Orange, qui amenait des secours aux protestants des Pays-Bas, de lui laisser traverser Liége avec son armée. Sur ce refus, le prince pilla Saint-Trou, puis assiégea Liége; mais Groesbeck appela à son secours les-Espagnols, força Guillaume à lever le siége, et fit mettre à mort un certain nombre de Liégeois qu'il soupçonnait d'être de connivence avec les réformés. Vers cette époque (1569), les jésuites s'établirent à Liége, où ils signalèrent leur présence en amenant une recrudescence de persécution contre les réformés. Pour récompenser Groesbeck de son zèle à étouffer l'hérésie, le pape Grégoire XIII lui envoya le chapeau de cardinal en 1578; deux ans plus tard, ce prélat envoya un secours d'hommes et d'artillerie au duc de Parme, qui assiégeait Maëstricht. Après une vigoureuse défense, cette ville tomba au pouvoir des assiégeants qui, pendant trois jours, firent un horrible massacre des habitants. Groesbeck mourut peu après.

GRŒTLINGBO, village de l'île de Gothland, à 60 kilom. de Wisby, sur le bord de la mer; 700 hab. Port excellent; fabrique de pierres à aiguiser, qui s'exportent en Suède et en Danemark. L'église, bâtie en 1090, est une des plus belles de l'île. Elle possède une curieuse chaire à prêcher, fabriquée à Copenhague en 1548, pour une église de Wisby, et transportée en 1699 à Grœtlingbo. Cette chaire, en bois de chêne, est ornée de sculptures représentant les armoiries danoises, les figures des empereurs Charles-Quint et Ferdinand, celles de Luther, de Mélanchthon et des divers princes qui ont protégé la Réforme. On trouve sur le territoire de Grœtlingbo un grand nombre de *tumuli* et de *cromlechs*, ainsi qu'une de ces rangées de pierres en forme de vaisseau, souvenir des expéditions maritimes des anciens pirates du Nord. Le tertre funéraire du fameux géant Arsgantyr, fils de Hjalmar, est remarquable entre tous; il est composé d'énormes pierres rondes amoncelées, et entouré d'une clôture de pierre. On a exhumé, en 1827, du sol de Grœtlingbo, une certaine quantité de monnaies persiques et cufiques.

GROG s. m. (grogh — mot angl.). Boisson composée d'un mélange d'eau-de-vie ou de vin, d'eau chaude et de sucre : *Faire du* GROG. *Boire du* GROG. *Demander un* GROG.

Le *grog* est fashionable, et le vieux vin de France
Réveille au fond du cœur la gaîté qui s'endort.
A. DE MUSSET.

‖ Boisson à l'usage des marins, dans laquelle entrent ordinairement 1 partie d'eau-de-vie et 3 parties d'eau.

GROGNANT, ANTE adj. (gro-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *grogner*). Qui grogne, qui a l'habitude de grogner : *Bœuf* GROGNANT. *Cochon* GROGNANT.

— Mamm. *Vache grognante*, Espèce de bison.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre cotte, appelé aussi GROGNEUR et GRONDEUR.

GROGNARD, ARDE adj. (gro-gnar, ar-de; *gn* mll. — rad. *grogner*). Qui murmure, qui gronde habituellement : *Homme* GROGNARD. *Femme* GROGNARDE. ‖ Qui appartient, qui est propre aux personnes grognardes : *On donne au soldat français l'air* GROGNARD, *l'air troupier, l'air crâne, l'air loustic, rarement l'air grave.* (Th. Gaut.)

— Substantiv. Personne qui a l'habitude de murmurer, de gronder : *Un* GROGNARD *insupportable.*

— s. m. Hist. Vieux soldat de l'empire; vieux soldat en général : *Les vieux* GROGNARDS.

— **Syn. Grognard, grogneur, grognon.** Le *grognard* ne fait que grogner, il fatigue tout le monde par sa manie de grogner. Le *grogneur* grogne, il grogne même souvent, mais ce n'est pas encore chez lui une manie constante. Le *grognon* est tel par humeur : il est ainsi fait, c'est son naturel.

— **Encycl.** Hist. Le vieux soldat, mis à la retraite, éloigné de ses camarades, de son drapeau, de ses habitudes, voué désormais à la vie du civil, à la redingote du pékin, devient d'ordinaire triste et maussade; il aime à gronder, il est grognon; de là cette qualification parfaitement justifiée de *grognard*, qui lui a été décernée. A la première Restauration, les vaudevillistes et les chansonniers la mirent à la mode. Après nos désastres, dus au premier Empire, un fond de misanthropie gagna ce qui restait de cette armée que le génie de la guerre avait promenée par toute l'Europe. Pendant que de nombreuses défections avaient lieu parmi les maréchaux et les généraux gorgés d'or et d'honneurs; pendant que les grosses épaulettes sollicitaient les faveurs de Louis XVIII, et qu'un général Rapp, par exemple, se faisait décorer d'un titre de garde-robe, les bas officiers et les épaulettes de laine, fidèles à la France, vieux grenadiers, vieux hussards, vieux cuirassiers, vieux capitaines, vieux sergents, vieux caporaux, les braves de toutes armes, brigands de la Loire qui refusaient de croire à la défaite de la patrie, pleuraient à l'écart, et, caressant leur moustache grise, *grognaient* en regardant passer cette mascarade de petits blancs-becs titrés, qui se ruaient sans pudeur à la curée des grades et des fonctions. Aux absurdes prétentions féodales de nos anciens nobles, chacun d'eux répondait fièrement : « Je suis Français! » La gloire de son pays, tel était le fonds de sa politique. Ces vieux de la vieille, ces *grognards* étaient des patriotes, et s'ils mêlaient trop souvent à leurs souvenirs le nom de Napoléon, cause première de nos malheurs, c'est qu'il avait été leur compagnon d'armes, qu'il les avait conduits longtemps à la victoire. La lithographie, nouvellement importée d'Allemagne, popularisait alors tous nos faits d'histoire militaire en se popularisant elle-même. A la devanture de toutes les boutiques d'estampes le *grognard* était représenté : vieux sapeur tenant sur ses genoux l'enfant du régiment, vieux sergent serrant son drapeau entre ses bras, vieux soldat devenu laboureur, le soldat de la grande armée apparaissait partout. C'était une rage. Son image tapissait les murailles; on la retrouvait sur les assiettes et les plats, sur les indiennes nouvelles, sur les fichus, les éventails, les écrans, les châles de mérinos, les mouchoirs de poche même des femmes; mais où le *grognard* triompha, ce fut au Cirque-Olympique, aux Variétés, sur tous les théâtres. Il y eut des acteurs en possession de ce genre de rôle, et qui, à force d'endosser l'uniforme, de caresser leur moustache grise et de parler de leurs campagnes, auraient pu se persuader qu'ils avaient réellement combattu à Lodi, à Arcole, qu'ils avaient reçu un coup de soleil aux Pyramides, et qu'ils avaient eu le nez gelé en Russie. Au Vaudeville, c'était Fontenay; aux Variétés, Lepeintre aîné. Les rimes de *Français* et de *succès*, de *gloire* et de *victoire*, de *guerriers* et de *lauriers*, amenées tant bien que mal, enlevaient les acclamations du parterre.

La lâcheté ne vaut pas la vaillance,
Mille revers ne font pas un succès;
La France, amis, sera toujours la France,
Et les Français seront toujours Français.

Au Gymnase, *Michel et Christine* comptait des représentations par centaines. Un refrain de cette pièce est resté fameux :

Un vieux soldat sait souffrir et se taire
Sans murmurer.

Se taire sans murmurer! voilà qui, d'un trait, peignait le *grognard* de vaudeville, celui-là même qui chantait la main sur son cœur :

Du haut des cieux, ta demeure dernière,
Mon colonel, tu dois être content.

Ce colonel, vous le connaissez, il est mort de la mort des braves, mort au champ d'honneur. Scribe, avec son habileté terre à terre, a exploité jusqu'à satiété cette enluminure guerrière. Gautier l'interprétait à merveille; nul n'a endossé aussi crânement l'allure et la physionomie des vieux braves retirés du service, si ce n'est pourtant Lepeintre aîné, le Francœur du *Soldat laboureur*, un *grognard* qui, grâce au crayon, figura partout, depuis le salon libéral jusqu'à la mansarde, fut accommodé de toutes façons, même en devant de cheminée.

Depuis cette époque, lointaine déjà, le *grognard* s'est bien transformé sans doute; après le vétéran de la grande armée, nous avons eu le vétéran de l'armée d'Afrique. Celui-ci grogne comme grognait celui-là; il grogne quand sa goutte ou ses rhumatismes lui rappellent Constantine ou Isly. Le second Empire avait tout fait pour ranimer le culte un peu refroidi du premier pour l'empereur; un *grognard* de la poésie épique, M. Belmontet, était spécialement chargé de composer des vers à cette idole; mais le *grognard* du premier Empire était devenu sourd, il n'entendait plus guère, le pauvre vieux. Il n'importe : à de certains anniversaires, il tirait de l'armoire quelque colback fauve et pelé, quelque culotte de peau trop large, quelque dolman rongé des mites, un sabre rouillé, lourde charge, et, d'un pied chancelant, poursuivi par le gamin moqueur, il venait retrouver au pied de la colonne quelque autre Achille mutilé d'une *Iliade* « qu'Homère n'inventerait pas. » Théophile Gautier a peint ses impressions à cette vue :

La chose vaut qu'on la regarde :
Trois fantômes de vieux *grognards*,
En uniforme de l'ex-garde,
Avec deux ombres de hussards!

Depuis la suprême bataille,
L'un a maigri, l'autre a grossi;
L'habit, jadis fait à leur taille,
Est trop grand ou trop rétréci.

Nobles lambeaux, défroque épique,
Saints haillons, qu'étoile une croix,
Dans leur ridicule héroïque
Plus beaux que des manteaux de rois!

Il est, dans Paris, un musée où le curieux peut voir réunie la plus complète collection de *grognards* qui soit au monde, où se retrouvent les vivants feuillets des victoires et conquêtes. L'un a fait les campagnes de 1792, à l'armée du Nord; il a reçu à Valmy, dans le cou, une balle qui y est restée; c'est le *grognard* de la République : saluez! L'autre a laissé un œil en Autriche, une jambe en Espagne; il est demeuré sanglant et mutilé sur le champ de bataille d'Iéna : c'est le *grognard* de l'Empire. Celui-ci était à la prise du Trocadéro et à celle d'Alger, qui lui coûta les deux bras : c'est le *grognard* de la Restauration. Celui-là était à Anvers : c'est un ancien zouave de la création, un zouave de Blidah et de Médéah, le *grognard* de la monarchie de Juillet. Ce musée auquel tous les gouvernements ont fourni leur contingent de *grognards*, c'est l'hôtel des Invalides.

Le *grognard* a plus d'une fois servi de tête de Turc aux farceurs et aux mauvais plaisants de la petite presse. On lui a prêté une foule d'actions saugrenues; il semblerait que vieille bête et *grognard* fussent synonymes. C'est ainsi que nous rions de tout. Pour donner un exemple de la malignité dont on a fait preuve à l'endroit des vieux de la vieille, nous citerons la pièce suivante, qu'on a prêtée à l'un d'eux, et que les journaux ont donnée comme authentique. Il s'agit d'une pétition adressée un jour à ce triste et misérable Napoléon III, qui devait être l'homme de Sedan, le mauvais génie de la France :

« Sire,

» J'ai contracté sous votre cher oncle deux blessures mortelles qui, depuis trente ans, font l'ornement de ma vie, l'une à la cuisse droite, l'autre à Wagram. Si ces deux anecdotes vous paraissent susceptibles de la croix d'honneur, j'ai bien celui de vous en remercier d'avance.

Signé : ANTOINE BONNIOT,

» Caporal honoraire de l'ex-jeune garde. »

« *P. S.* Mme Bonniot sera bien sensible à votre amabilité. Affranchir la réponse, s'il vous plaît. Ci-joint les pièces amplificatives.

» Inutile de prendre des renseignements; ils seraient mauvais. »

Et l'on voudrait nous faire croire que nos *grognards* écrivent ainsi!... J'en appelle à l'invalide à la tête de bois! C'est là un *grognard* qu'on ne récusera pas, car, depuis Louis XIV, il a su se taire sans murmurer, et cependant il a vu bien des révolutions.

GROGNARD (François), négociant français, né à Lyon en 1748, mort à Fontenay-sous-Bois en 1823. Il a fait en mourant à sa ville natale plusieurs legs, qui témoignent de sa bienfaisance et de son amour pour les arts. Il a publié quelques écrits, notamment : *Extrait d'un voyage pittoresque en Espagne, en* 1788, 1789 *et* 1790 (Bayonne, 1792).

GROGNASSER v. n. ou intr. (gro-gna-sé; *gn* mll. — fréquent. de *grogner*). Pop. Grogner d'une façon habituelle et fatigante.

GROGNASSERIE s. f. (gro-gna-se-rî; *gn* mll. — rad. *grognasser*). Pop. Grognerie habituelle et fatigante : *Les* GROGNASSERIES *d'un enfant gâté.*

GROGNEMENT s. m. (gro-gne-man; *gn* mll. — rad. *grogner*). Cri du cochon ou qui ressemble à celui du cochon : *L'écureuil a un petit* GROGNEMENT *de mécontentement qu'il fait entendre toutes les fois qu'on l'irrite.* (Buff.)

— Fam. Murmures par lesquels on exprime son mécontentement : *Le peuple anglais, dans les meetings, fait entendre des* GROGNEMENTS *pour les ministres.*

GROGNER v. n. ou intr. (gro-gné; *gn* mll. — latin *grunnire*, le même que l'ancien haut allemand *grunni*, anglais *groan*, et le kymrique *grwn*, tous mots qui sont probablement des onomatopées). Crier, en parlant du cochon; crier à la façon du cochon : *On dit que l'aurochs* GROGNE *et ne mugit pas.* (Cuv.)

— Fam. Manifester son mécontentement par une sorte de grondement sourd : *Ne faire que* GROGNER. GROGNER *entre ses dents.*

GROGNERIE s. f. (gro-gne-rî; *gn* mll. — rad. *grogner*). Murmure, plaintes, gronderies : *Des* GROGNERIES *éternelles.*

GROGNET ou **GROSNET** (Pierre), poëte français, né à Toucy (Yonne), mort vers 1540. Il alla étudier le droit à l'université de Bourges. Dans sa requête pour l'impression de ses *Mots dorés*, il se qualifie de « maître ès arts, et licencié en chacun droit; » ailleurs, il se dit « prêtre et humble chapelain, » ce qui semble indiquer qu'il ne fut pourvu d'aucun bénéfice ecclésiastique. Son premier ouvrage, *Mots dorés du grand et saige Caton, etc.*, est une traduction des distiques attribués à Caton; il en existe plusieurs éditions; la plus ancienne est celle de Paris (1530-1533, 2 vol., en caractères gothiques). Le poëte a rendu chaque distique latin par quatre vers français. Ses autres productions sont : un morceau fort curieux, intitulé *De la louange et excellence des bons facteurs, qui bien ont composé en rime, tant de çà que de là les monts.* On trouve dans ce travail une notice relative à beaucoup de poëtes, depuis Jean de Meung jusqu'au temps où écrivait Grognet; la *Louange des femmes;* la *Bonne doctrine pour les filles;* la *Louange et description de plusieurs bonnes villes et cités du noble royaume de France;* quelques poésies relatives à l'histoire du siècle; un *Manuel des vertus intellectuelles et morales;* un *Rondeau contre les taverniers qui brouillent les vins, etc.* Parmi les poésies de Grognet, on remarque surtout celles qui rappellent des faits historiques, notamment la suivante : *Recollection des merveilleuses choses et nouvelles advenues au noble royaume de France en nostre temps, depuis l'an de grâce* 1480. Cette chronique s'arrête en 1530. Pierre Grognet a composé, sous le titre de *Blason de la noble ville et cité de Paris*, deux descriptions naïves qui sont assez curieuses. On pourrait mettre en musique et chanter cette singulière description. Outre les ouvrages susmentionnés, citons enfin de Pierre Grognet : *Paraphrase en prose de quelques endroits des tragédies de Sénèque, à la suite des sentences et mots dorés du même, en rime* (Paris, 1534, in-8°); le *Désenchantement du péché de luxure et généralement de tous les péchés mortels* (Paris, 1537).

GROGNEUR, EUSE adj. (gro-gneur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *grogner*). Qui fait souvent des grognements, qui a l'habitude de grogner : *Vieillard* GROGNEUR.

— Substantiv. Personne qui a l'habitude de grogner : *C'est un* GROGNEUR, *une* GROGNEUSE.

— **Syn. Grogneur, grognard, grognon.** V. GROGNARD.

GROGNIER (Louis-Furcy), vétérinaire français, né à Aurillac en 1775, mort à Lyon en 1837. Il abandonna la carrière de la marine, à laquelle il était d'abord destiné, pour entrer à l'école vétérinaire de la Guillotière, où il se fit remarquer par sa vive intelligence et où il obtint bientôt une place de répétiteur. A la suite du siége de Lyon par les troupes de la Convention, Grognier entra dans l'armée, où il put utiliser ses connaissances, puis revint dans sa ville natale (1799). Il reprit alors sa place à l'école vétérinaire, dont il devint bibliothécaire, et obtint une chaire de botanique médicale, qu'il échangea plus tard contre une chaire de zoologie, d'hygiène, de jurisprudence vétérinaire, etc. Grognier était membre de plusieurs sociétés savantes. Il a laissé un grand nombre d'opuscules, de mémoires, de notices, d'éloges, etc. Nous citerons parmi ses écrits : *Notice historique et raisonnée sur Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires* (Paris, 1805); *Considérations sur l'usage alimentaire des végétaux cuits pour les herbivores domestiques* (Lyon, 1831); *Recherches sur le bétail de la haute Auvergne et particulièrement sur la race bovine de Salers* (Paris, 1831); *Précis d'un cours de zoologie vétérinaire* (Lyon, 1833, in-8°); *Précis d'un cours d'hygiène vétérinaire* (Lyon, 1833); *Précis d'un cours de multiplication et de perfectionnement des principaux animaux domestiques* (Lyon, 1838, in-8°); *Recherches historiques et statistiques sur le mûrier, les vers à soie et la fabrication de la soierie* (in-8°), etc.

GROGNON adj. (gro-gnon; *gn* mll. — rad. *grogner*). Qui grogne, qui a l'habitude de grogner, de gronder : *Homme* GROGNON. *Femme* GROGNON. *Mme Clot, bonne femme au demeurant, était bien la vieille la plus* GROGNON *que je connus de ma vie.* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. Personne qui grogne, qui gronde habituellement : *Tais-toi,* GROGNON. *Tu n'es qu'un* GROGNON.

— Rem. Quoique *grognon* s'emploie pour les deux genres, on trouve cependant quelques exemples d'une forme féminine : *C'est une petite* GROGNONNE. *Te tairas-tu,* GROGNONNE? *Je signale encore la compagnie* GROGNONNE *des cochons et les mille gentillesses des jolis lézards.* (Ste-Beuve.)

— **Syn. Grognon, grognard, grogneur.** V. GROGNARD.

GROGNONNER v. n. ou intr. (gro-gno-né; *gn* mll. — rad. *grogner*). Fam. Grogner à la manière des pourceaux : *J'aime mieux* GROGNONNER *que d'être éloquent comme vous.* (Fén.)

— Faire le grognon, gronder sans motif.

GROHMANN (Jean-Godefroi), écrivain artistique et graveur allemand, né à Gusswitz (haute Lusace) en 1763, mort en 1805. Il professa pendant onze ans la philosophie à Leipzig, où il termina sa vie, exécuta quelques gravures, entre autres *un portrait d'Albert* Dürer d'après Sandrart, et composa un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Terpsichorides* (Leipzig, 1789, in-8o); *Dictionnaire abrégé des beaux-arts* (1794, 2 vol. in-8o), en collaboration avec plusieurs gens de lettres; *Magasin d'idées pour les amateurs de jardins* (Leipzig, 1796-1804); *Nouveau dictionnaire historico-biographique* (Leipzig, 1796-1799, 7 vol. in-8o), travail souvent inexact, mais où l'on trouve des recherches intéressantes; *Vestiges de l'architecture égyptienne* (1799, in-4o); *Fragments d'architecture gothique* (1799-1801); *Collection de tous les jeux que l'on peut établir à la campagne et dans les jardins* (1799, in-4o); *Mœurs et coutumes des Chinois* (1800); *Dictionnaire d'architecture civile et de théorie des jardins* (1804, 2 vol. in-8o), etc.

GROHMANN (Charles-Godefroi), écrivain allemand, né près de Zittau en 1772, mort en 1832. Il exerça la profession d'avocat et devint, par la suite, un des administrateurs des établissements de charité. Il a publié : les *Brunswickois à Zittau* (1811), tableau historique; le *Journal mensuel de Zittau* (1812); le *Magasin d'utilité générale; Galerie de portraits intéressants de l'empire de la poésie et de la réalité*, et divers opuscules.

GROICKI (Bartholomé), jurisconsulte polonais du XVIIe siècle. Il a publié dans sa langue natale : *Ordre des procès jugés par les tribunaux, d'après les lois de Magdebourg; Ordonnances sur les taxes judiciaires à payer d'après les lois de Magdebourg; Sommaire corrigé de l'ordre judiciaire et des articles que renferment les lois de Magdebourg*. On lui doit aussi *Abrogatio et moderatio abusuum et sumptuum* (Cracovie, 1647), et des traductions de la *Constitutio Carolina* de Charles V, de la *Défense des orphelins et des veuves*, du Belge Justus Damhoendorius (1665), etc.

GROIGNARD (Antoine), ingénieur général de la marine, né à Solliès-Pont, près de Toulon, en 1727, mort à Paris en 1798. Très-jeune encore et après un examen remarquable, Groignard fut nommé constructeur et envoyé à Brest, où, dès son arrivée, il fut chargé de divers travaux importants, notamment des travaux de construction de deux vaisseaux de 64 canons, l'*Hercule* et le *Protée*. Deux ans après, il passa à Rochefort, où il construisit un assez grand nombre de navires de tout rang. En 1754, Groignard fut élevé au grade d'ingénieur-constructeur, après avoir fait deux voyages pour étudier les mouvements du vaisseau à la mer et se rendre compte de l'influence de l'arrimage sur la stabilité. La même année, il envoyait à l'Académie de la marine un *Mémoire sur l'avant des vaisseaux*. Il fut ensuite chargé d'expérimenter sur deux vaisseaux de 60 canons un projet de réforme de toute la charpente des navires, qu'il se proposait de construire avec plus d'économie et de solidité et de mettre à l'abri du canon, sans augmenter ni la pesanteur ni l'espace nécessaire à l'arrimage. En même temps, Groignard était attaché au service de la Compagnie des Indes, qui voulait perfectionner ses navires et les rendre propres tout à la fois à la navigation et à la guerre. En 1759, Groignard fut appelé à la défense du Havre, menacé par les Anglais; il fut chargé en même temps de la construction des bateaux plats destinés à repousser l'attaque. Ces travaux n'étaient pas encore terminés quand les Anglais vinrent bombarder la ville. Groignard, pour protéger ses travaux, établit des batteries flottantes de canons et de gros mortiers, se porta bravement au feu partout où sa présence était nécessaire, et réussit ainsi à sauver le Havre. Cette même année 1759, Groignard partagea avec Euler le prix proposé par l'Académie des sciences pour un *Mémoire sur la meilleure manière de procurer à l'assemblage des pièces d'un navire la solidité nécessaire pour résister à l'effort du roulis et du tangage*. Cette question avait été proposée à deux reprises, en 1755 et en 1757, et deux fois le prix avait été décerné; mais l'Académie n'avait pas jugé le sujet épuisé. Cette fois, elle ordonna l'impression immédiate du mémoire de Groignard, pour l'usage des constructeurs. En 1762, les états de Bretagne choisirent cet ingénieur pour construire le vaisseau de 100 canons dont ils voulaient faire hommage à Louis XV. En 1765, lors de l'organisation du corps du génie maritime, il fut nommé ingénieur-constructeur en chef et attaché de nouveau, en cette qualité, au port de Brest. Il partagea avec Bourdé de Villehuet le prix proposé par l'Académie de la marine sur l'*Arrimage des vaisseaux*. En 1773, il fut chargé de la construction des bassins de Toulon. Le terrain de ce port, entrecoupé de sources abondantes, semblait présenter des obstacles insurmontables à l'établissement d'un bassin, dont les fondations devaient être assises à 10 mètres au-dessous du niveau de la surface de la mer. Groignard se mit néanmoins à l'œuvre. Au lieu de faire une digue ou un batardeau, pour isoler l'espace destiné au bassin, il se détermina à jeter les fondations dans l'eau même, afin de se préserver des infiltrations, au moyen d'un encaissement à sec qu'il coula avec un radeau sur le terrain où il devait reposer, et ce fut sur ce caisson qu'il construisit la forme. En 1778, le travail était complétement terminé, et le *Souverain*, vaisseau de 74 canons, y était mis à sec en moins de temps et aussi facilement que dans les ports de l'Océan. Un million avait été promis à l'ingénieur qui serait parvenu à doter la marine d'un bassin à Toulon; Groignard se contenta du titre d'ingénieur général de la marine, avec rang de capitaine de vaisseau, et d'une pension de 6,000 livres réversible par moitié sur sa veuve. En 1780, il reçut la croix de Saint-Louis et des lettres de noblesse, avec cette devise : *Mare vidit et fugit* (la mer l'a vu et s'est retirée devant lui). Bien que dispensé, par ses nouvelles fonctions, de l'exécution de tout travail spécial, Groignard, voulant exécuter à Brest ce qu'il avait fait à Toulon, fit creuser le bassin de 5 pieds, et mit la forme d'Ollivier en état de recevoir tous les jours les vaisseaux de 74 canons, et, à toutes les marées, ceux de 110. Groignard commença la cale couverte du port de Brest : ce fut son dernier ouvrage; encore ne l'acheva-t-il pas. Voyant qu'il ne pouvait plus apporter dans ses diverses fonctions toute l'activité désirable, il se démit de celles de directeur des constructions navales. Groignard appartenait depuis 1769 à l'Académie royale de la marine. Homme d'action et de pratique avant tout, quoique savant théoricien, Groignard a peu écrit sur son art. Son buste est au musée maritime du port de Brest.

GROIGNET s. m. (groi-gnè; *gn* mll.). Anc. art milit. Arme offensive dont la forme n'est pas connue.

GROIN s. m. (grouain — rad. *grogner*). Museau du cochon ou du sanglier : *Les cochons fouillent avec leur* GROIN. (Acad.)

— Erpét. Nom vulgaire d'un serpent de la Caroline.

GROINSON s. m. (grouain-son). Techn. Craie blanche réduite en poudre, qui est employée par les mégissiers pour préparer le parchemin.

GROISE s. f. (groi-ze). Géol. Nom donné, dans la Lorraine, à des amas de débris sans cohésion, qui forment des talus au pied et sur les pentes des escarpements des terrains jurassiques.

GROISIL s. m. (groi-zil — autre forme du mot *grésil*). Techn. Terme par lequel on désigne d'une manière générale tous les débris de verre qui résultent de la fabrication du verre et de la vitrerie. ‖ On dit aussi GROSIL.

GROITZSCH, ville de Saxe, cercle et à 41 kilom. S. de Leipzig, sur la Schivennike; 3,178 hab. Fabrication de babouches et de pantoufles. Ces deux articles y occupent plus de deux cents ateliers et sont exportés jusqu'en Orient.

GROIX, bourg et comm. de France (Morbihan), cant. de Port-Louis, arrond. et à 30 kilom. de Lorient, dans l'île de Groix, qu'un bras de mer, nommé le Coureau de Groix, sépare de la terre ferme; pop. aggl., 691 hab. — pop. tot., 4,043 hab. Sous-quartier maritime du quartier de Lorient; bureau de douanes. ‖ L'île de Groix, primitivement appelée *Enezer-Groach* (île des Sorcières), a dû être couverte autrefois de monuments druidiques. Une haute falaise en rend l'abord très-difficile. Ses principales curiosités sont des grottes profondes que la mer a creusées dans des roches schisteuses; le tumulus de Moustero; le menhir de Quelhuit; les dolmens de Saint-Tudy, de Port-Mélite, de Locmaria et de Saint-Nicolas, et les vestiges d'une enceinte dont l'origine est inconnue. L'île de Groix est signalée par deux phares dont les feux ont de 10 à 12 milles de portée.

GROLÉE (Imbert ou Humbert DE), seigneur de Passin, capitaine français, né à Lyon, mort en 1434. Il appartenait à une ancienne famille du Bugey. Successivement conseiller, camérier, maréchal du dauphin, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon (1418), il fit, au milieu de l'anarchie qui désolait alors le royaume, constamment preuve de patriotisme, et contribua puissamment à empêcher le Lyonnais de tomber entre les mains du duc de Bourgogne. Il battit successivement les partisans de ce dernier, commandés par le sire de Rochebaron, seigneur de Forez, en 1422, par le maréchal de Toulongeon, qu'il fit prisonnier en 1423, et remporta, en 1430, avec le sire de Gaucourt, une victoire complète sur Jean de Chalon, duc d'Orange, qui, pour se rendre en Bresse, allait traverser le Rhône à Autun. Grâce à ses efforts, à son courage, à son habileté, toutes les placées situées entre Mâcon et Lyon reconnurent alors l'autorité du roi, et il assista, l'année de sa mort, à l'entrée de Charles VII à Lyon. — Son petit-fils, Antoine DE GROLÉE, entra dans l'ordre des chevaliers de Jérusalem, prit part à la défense de Rhodes en 1531, eut le commandement d'une flotte envoyée contre Barberousse en 1535 et fut député auprès de Charles-Quint pour lui demander l'île de Malte au nom de son ordre.

GROLIER DE SERVIER (Jean), célèbre bibliophile français, né à Lyon en 1479, mort en 1565. Il appartenait à une riche famille originaire de Vérone. Son père, Etienne GROLIER, gentilhomme de Louis XII et trésorier du roi dans le duché de Milan, le présenta jeune à la cour, où il se fit remarquer par son savoir et par son talent comme administrateur et financier. Il remplit, sous François Ier, les fonctions d'intendant de l'armée dans le Milanais, revint en France après la bataille de Pavie, fut nommé ambassadeur auprès du pape Clément VII, en 1534, acquit, pendant son séjour à Rome, bon nombre de livres précieux, et, de retour en France, devint successivement trésorier du roi pour les pays d'outre-Seine et pour l'Ile-de-France, enfin trésorier général des finances, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Grolier doit bien moins sa réputation à son habileté et à son intégrité comme financier qu'à sa passion pour les livres, qu'il aima en lettré, en artiste et en curieux. Il était lié avec les lettrés et les savants de son temps, dont il fut constamment le protecteur libéral et délicat, ainsi qu'avec les meilleurs imprimeurs de l'époque. Garuffi, Et. Niger et Budée lui ont dédié des ouvrages. « Nous possédons maintenant, dit M. P. Jannet, grâce aux recherches de M. Le Roux de Lincy, des renseignements suffisants pour juger de l'ensemble de la bibliothèque de Grolier. On peut assurer qu'elle ne comprenait que des ouvrages recommandables par le fond ou par la forme. Les classiques grecs et latins, les philosophes et les savants contemporains, les historiens, les géographes, les archéologues la composent en grande partie. A côté figurent les poëtes latins modernes, qu'on lisait alors, et la littérature italienne. On sent que cette bibliothèque n'était pas faite uniquement pour la récréation des yeux. C'était la bibliothèque d'un homme sérieux, d'un homme instruit, qui savait choisir les livres et qui les lisait. Une fois la part faite de la valeur intrinsèque, Grolier s'occupait de la valeur extérieure de ses livres. Il ne voulait que des exemplaires irréprochables, et souvent il en faisait tirer plusieurs pour lui, sur papier de choix. Il faisait peindre les frontispices et les initiales en or et en couleur. Il allait jusqu'à faire remmarger avec soin les feuillets que la pliure avait laissés trop courts, afin d'avoir des exemplaires très-grands de marge. Mais c'est surtout dans les reliures qu'il faisait faire que Grolier donnait les preuves les plus irrécusables de sa magnificence et de son goût. L'art et le soin avec lesquels elles sont exécutées ne seront jamais dépassés; les ornements, qu'il dessinait lui-même, sont riches, variés et toujours d'un goût exquis. On est d'autant plus disposé à l'admiration en présence de ces chefs-d'œuvre, qu'on sait que Grolier dut tout inventer, les modèles et les ouvriers. Aussi ne me ferais-je pas grand scrupule de dire, après tant d'autres, que Grolier fut un relieur, le plus accompli des relieurs; seulement il ne faut pas avoir l'air d'oublier, en disant cela, qu'il était trésorier de France.

» Grolier, qui voulait avoir les meilleurs livres, qui choisissait les meilleurs exemplaires et qui les faisait relier d'une façon splendide, avait une qualité qu'on n'oserait guère attendre d'un véritable philologue : il communiquait ses trésors! C'est du moins ce que tendrait à prouver la marque qu'il avait adoptée : *Grolierii et amicorum*. Mais, malgré la haute opinion que j'ai de son caractère, je ne puis me défendre d'une supposition que corroborent des faits connus. Grolier avait plusieurs exemplaires du même livre, tous richement reliés. Que faut-il conclure de cela? C'est qu'il choisissait le plus beau de tous, le cachait à tous les yeux, et distribuait libéralement les autres. Il ne prêtait pas ses livres, il les donnait. »

Les exemplaires provenant de la bibliothèque de Grolier atteignent actuellement dans les ventes des prix incroyables. Tel volume, acheté 935 francs en 1847, monta, dix ans plus tard, à 2,500 francs; tel autre, acheté 1,600 francs en 1853, se vendit 1,905 francs en 1860 et 2,850 francs en 1863. Un simple volume in-8o a été adjugé au prix de 3,750 fr. On en trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, au Musée britannique et dans les bibliothèques de divers amateurs. C'est en 1675 que fut dispersé le cabinet de Grolier. On y voyait une riche collection de médailles, dont Louis XIV fit l'acquisition.

GROLLE s. m. (gro-le — lat. *graculus*, geai, corbeau, nom imitatif qui se retrouve dans l'irlandais *sgreachog*, cymrique *ysgrechog*. Comparez l'irlandais *sgreachaim*, crier, *greachd*, cri, *gragaim*, croasser, armoricain *graka*, latin *grocio*, ancien slave *grakati*, *garkati*, et le sanscrit *garc*, parler, crier). Ornith. Nom vulgaire du choucas, de la corbine et du freux.

GROLLIER (César), historien français, né vers 1510, mort après 1582. Conduit fort jeune à Rome par son père, il plut à Clément VII, qui devint son protecteur, occupa divers emplois, notamment celui de secrétaire des brefs, et épousa une riche héritière de Florence, dont il eut un fils, nommé Alexandre, qui se distingua par ses talents. Entraîné dans la disgrâce où tomba ce dernier, sous le pontificat de Grégoire XIII, César Grollier perdit ses emplois, eut ses biens confisqués et dut se retirer à Florence pour sauver sa vie. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Historia expugnatæ et direptæ urbis Romæ per exercitum Caroli V* (Paris, 1637, in-4o).

GROLLIER (Antoine), diplomate et capitaine français, né à Lyon en 1545, mort en 1610. De retour d'Espagne, où il avait été attaché à l'ambassade de France, il prit du service, se signala pendant les guerres de religion et sous la ligue par sa bravoure et par son attachement à la cause royale, parvint, en 1589, à s'échapper du château de Pierre-Encize, où il était retenu prisonnier par les ligueurs, et gagna la Suisse, d'où il amena des secours à Henri IV, qui assiégeait la ville de Rouen. Par la suite, Grollier soumit Lyon à l'autorité du roi (1595), puis remplit diverses missions diplomatiques en Suisse et à Turin. Le saisissement qu'il éprouva en apprenant l'assassinat de Henri IV fut tel qu'il tomba malade et mourut peu après.

GROLLIER DE SERVIÈRES (Nicolas), officier français, fils du précédent, né à Lyon en 1593, mort dans cette ville en 1686. Il fit les campagnes d'Allemagne et d'Italie, reçut de nombreuses blessures, eut un œil crevé à Verceil, fut major de Turin, commandant de Pignerol et quitta le service avec le grade de lieutenant-colonel et la réputation d'un des meilleurs officiers d'infanterie de son temps. Grollier avait un remarquable talent pour la mécanique. Il exécuta des horloges, des maisons, des moulins, des machines pour l'attaque et la défense des places, etc., et en forma un cabinet fort curieux, que Louis XIV voulut visiter lorsqu'il passa à Lyon. — Son fils, Gaspard GROLLIER, prieur de Savigny, né à Lyon en 1646, mort en 1718, fut, comme lui, un tourneur et un mécanicien habile. — Nicolas GROLLIER, comte de Servières, neveu du précédent, né à Lyon en 1676, mort dans cette ville en 1745, suivit la carrière des armes, se conduisit brillamment à Neustadt et à Luzzara, reçut, en 1702, le grade de lieutenant-colonel et acheta, six ans plus tard, une charge de commissaire des guerres. Outre deux ouvrages manuscrits, il a laissé : *Recueil d'ouvrages curieux de mathématiques et de mécanique* ou *Description du cabinet de Nicolas Grollier de Servières* (Lyon, 1719).

GROLLIER (dame DE FULIGNY-DAMAS, marquise DE), femme peintre française, née en 1742, morte en 1828. Elle épousa fort jeune le marquis de Grollier, se rendit à Paris, où elle apprit à peindre les fleurs sous la direction de Van Spaendonck, et acquit une habileté telle que Canova lui donna par la suite le surnom de **Raphaël des fleurs**. A l'époque de la Révolution, la marquise de Grollier émigra, vécut successivement en Suisse, en Allemagne, en Italie, puis revint en France, se fixa à Epinay, près de Paris, et devint aveugle vers la fin de sa vie.

GROLMAN (Henri-Thierry DE), jurisconsulte allemand, né à Bochum en 1740, mort en 1840. Il était fils de Christophe-Thierry GROLMAN, qui mourut en 1784, directeur du gouvernement de Clèves. Après avoir étudié le droit à Gœttingue et à Halle, il commença sa carrière judiciaire dans ce gouvernement et devint, en 1765, conseiller de la Chambre de justice à Berlin. Dès cette époque, il compta parmi les jurisconsultes les plus distingués de la Prusse, fut nommé, en 1787, conseiller intime de justice et membre de la commission des lois, et fut l'un des rédacteurs les plus actifs du nouveau code national allemand. Il devint ensuite successivement conseiller (1799), puis président (1804) du tribunal secret et, enfin, membre du conseil d'Etat lors de sa création (1817). Il comptait soixante-sept ans de services administratifs, lorsqu'en 1833 la faiblesse de sa vue et de son ouïe l'obligèrent à prendre sa retraite. Il mourut sept ans plus tard, peu de jours avant d'atteindre sa centième année.

GROLMAN (Charles-Guillaume-Georges DE), général allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1777, mort à Posen en 1843. Dès l'âge de quatorze ans, il embrassa la carrière des armes, devint capitaine d'état-major en 1806, fut, à ce titre, successivement attaché au prince de Hohenlohe, après la bataille d'Iéna, et au général Lestock, puis reçut, en 1807, le grade de major. Deux ans plus tard, il donna sa démission pour entrer au service de l'Autriche, prit part aux campagnes de Franconie et de Saxe et, après la signature de la paix, passa en Espagne. Il était chef de bataillon de la légion étrangère de ce pays lorsqu'il tomba entre les mains des Français en 1812. Conduit en France, il parvint à s'échapper, gagna l'Allemagne et se rendit à Iéna, où il suivit les cours de l'université sous le nom de **Gerlach**. En 1813, Grolman rejoignit l'armée prussienne, prit part aux batailles de Lutzen, de Bautzen, de Haynau, de Leipzig, fit la campagne de 1814 et devint, en 1815, quartier-maître général de Blücher. Nommé chef de l'état-major après la paix de Paris, il réorganisa l'état-major, tel qu'il existe encore aujourd'hui en Prusse, puis fut successivement général-lieutenant (1825), général en chef dans le grand-duché de Posen (1832) et général d'infanterie en 1837. Il est l'auteur d'une *Histoire de la campagne de* 1815 *dans les Pays-Bas et en France* (Berlin, 1837-1838, 2 vol.) et d'une *Histoire de la campagne de* 1814 *jusqu'à la prise de Paris* (Berlin, 1842, 4 vol.).

GROLMAN (Guillaume-Henri DE), magistrat allemand, frère du précédent, né à Berlin en 1781, mort en 1856. Il étudia le droit, puis fut successivement auditeur de justice à Berlin (1801), référendaire près le tribunal suprême (1802), assesseur du gouvernement à Marienwerder (1804), conseiller à la cour de justice

(1808), etc. Lorsque éclata la guerre contre la France, en 1813, Grolman prit le commandement d'un bataillon de la landwehr, avec lequel il combattit à Hagelsberg, à Magdebourg, à Wesel, puis revint prendre son siége de conseiller (1814). Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le magistrat quitta de nouveau son siége pour prendre l'épée du soldat, et mérita par sa bravoure d'être décoré de la croix de fer de première classe. Lorsque la guerre fut terminée, Grolman reprit ses fonctions judiciaires et devint vice-président du tribunal supérieur de Clèves (1816), vice-président du tribunal supérieur de Berlin (1821), président de la chambre criminelle, président du conseil de l'instruction (1825), premier président de la cour d'appel de Berlin (1840), conseiller intime et, enfin, conseiller d'Etat (1840). Il prit sa retraite en 1845.

GROLMAN (Charles-Louis-Guillaume DE), jurisconsulte et homme d'Etat allemand, né à Giessen en 1775, mort en 1829. Il était fils d'un conseiller de régence. Docteur en droit en 1795, il enseigna la jurisprudence à l'université de sa ville natale, d'abord comme professeur extraordinaire, puis comme professeur ordinaire (1800), se fit avantageusement connaître par la publication de divers ouvrages juridiques, devint conseiller à la cour d'appel en 1804, et fut chargé, avec Schwabe, en 1806, de rédiger un projet de code pénal pour le grand-duché de Hesse. Vers cette époque, Grolman fit une étude approfondie des nouvelles lois françaises, qu'il désirait voir s'introduire en Allemagne. En 1810, il fut nommé recteur de l'université de Giessen et prit, à ce titre, des mesures sévères contre les associations d'étudiants, désignées sous le nom de *Landmannschaft*. Ces mesures le rendirent impopulaire parmi la jeunesse des écoles. Pour les faire oublier, pour faire oublier surtout ses sympathies connues pour la France, Grolman se prononça vivement contre la domination napoléonienne et devint chef d'un bataillon de la landwehr. L'année suivante, il reçut le titre de chancelier de l'université, puis se rendit à Darmstadt (1816), pour y présider une commission chargée de rédiger un nouveau code. Cette circonstance le fit connaître de la cour, où ses talents furent appréciés à tel point qu'à la mort du baron de Lichtenberg il lui succéda comme ministre d'Etat (1819). En cette qualité, Grolman prit la direction de toute l'administration de la Hesse-Darmstadt, sauf en ce qui concernait les affaires militaires. En ce moment, une vive irritation se manifestait dans le duché contre le gouvernement, qui faisait peser sur le pays des charges croissantes et refusait d'y établir le régime représentatif, promis en 1815. Grolman rétablit, par des mesures énergiques, l'ordre troublé dans plusieurs villes; mais, comprenant aussi le besoin de satisfaire aux justes demandes du peuple, il prépara une nouvelle réorganisation de l'impôt, fit rendre une loi qui mit les contribuables à l'abri des vexations des percepteurs, prit des dispositions pour mettre fin à l'arbitraire des juges et obtint du grand-duc Louis Ier le rétablissement du gouvernement parlementaire. C'est alors que Louis Ier octroya la constitution du 18 mars 1825. Cette constitution ne pouvait faire illusion à personne; aussi l'assemblée des Etats, convoquée pour adhérer au nouvel état de choses, déclara-t-elle que l'édit du 18 mars ne répondait en rien aux vœux et aux besoins du pays. Devant une manifestation aussi éclatante de l'opinion publique, Grolman engagea fortement le grand-duc à céder. Le 14 octobre de la même année, Louis Ier proposa les bases d'une constitution nouvelle ayant pour type la charte française. Grolman s'occupa activement de réorganiser l'administration, d'améliorer la législation, et fit entreprendre la codification générale des lois. Jusqu'à la fin de sa vie, il dirigea le gouvernement en qualité de président du conseil, de ministre de la justice et de l'intérieur. On lui doit plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Essai d'une exposition de la nature juridique de la loterie* (Giessen, 1797); *Principes du droit criminel* (Giessen, 1798, in-8o); *Sur le fondement du droit pénal et de la législation criminelle* (Giessen, 1799, in-8o); *Théorie de la procédure pour les contestations civiles* (Giessen, 1800), son œuvre capitale; *Sur les testaments olographes et mystiques* (Giessen, 1814). Il a publié des revues de jurisprudence : *Magasin pour la philosophie et l'histoire du droit* (Giessen, 1798-1799); *Magasin pour la science du droit et de la législation* (1800-1825).

GROMATICIEN s. m. (gro-ma-ti-siain — rad. *grome*). Antiq. rom. Arpenteur militaire qui, sous l'empire romain, était chargé de tracer le camp et de distribuer le terrain.

GROMATIQUE adj. (gro-ma-ti-ke — rad. *grome*). Antiq. rom. Qui se rapporte à l'arpentage : *Art* GROMATIQUE. *Instruments* GROMATIQUES.

GROME s. f. (gro-me — on a vu dans ce mot une altérat. du gr. *gnômôn*, gnomon). Antiq. rom. Espèce d'équerre qui servait au gromaticien pour tracer l'enceinte du camp.

GROMIE s. f. (gro-mî). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des rhizopodes, comprenant deux espèces : *La coque des* GROMIES *est lisse et colorée.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *gromies* sont des infusoires à coque jaune brunâtre, membraneuse, molle, globuleuse, lisse et colorée, qu'on prendrait à l'œil nu pour un œuf de zoophyte ou une petite graine; elle présente une petite ouverture ronde, d'où sortent des tentacules filiformes, très-longs, rameux, très-déliés à l'extrémité, analogues à de la glu ou à du verre fondu. Parmi les deux espèces connues, l'une, la *gromie fluviatile*, a été trouvée dans les eaux de la Seine. L'autre, la *gromie oviforme*, habite la Méditerranée et l'Océan, où elle vit entre les touffes de corallines. Si on la met dans un flacon avec de l'eau de mer, elle commence à ramper le long des parois, et l'on peut bien observer ses tentacules à la loupe.

GROMIER s. f. (gro-mié). Agric. Variété de raisin.

GROMMELANT, ANTE adj. (gro-me-lan, an-te — rad. *grommeler*). Qui grommelle, qui a l'habitude de grommeler : *Personne toujours* GROMMELANTE. *Je suis comme le tigre : si je manque le premier bond, je m'en retourne* GROMMELANT *dans mon antre.* (Byron.)

GROMMELER v. n. ou intr. (gro-me-lé — du germanique : ancien allemand *grummelu*, suédois *grymta*, anglais *to grumble*, mots formés d'un préfixe *ge*, dont il n'est resté que la première lettre, et d'un primitif qui signifie gronder, faire un bruit sourd. Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je grommelle, tu grommelleras*). Fam. Se plaindre en murmurant : GROMMELER *entre ses dents. Ne faire que* GROMMELER.

GROMO, village d'Italie, prov. et à 32 kilom. N.-E. de Bergame, sur une colline qui domine la rive gauche du Serio; 1,350 hab. Ruines de deux châteaux forts qui ont joué un certain rôle dans l'histoire de l'Italie au moyen âge. Fonderies d'acier, fabrique de coutellerie.

GROMPHAS s. m. (gron-fass — mot gr. qui signif. *vieille truie*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

GRONA s. m. (gro-na). Bot. Syn. de GALACTIE.

GRONAU s. m. (gro-nô). Ichthyol. Syn. de GRONDEUR.

GRONAU, ville de Prusse, prov. de Westphalie, régence et à 50 kilom. N. de Munster, sur le Dinkel; 2,600 hab. Fabriques de fil de coton; tisseranderies.

GRONDABLE adj. (gron-da-ble — rad. *gronder*). Qui peut ou qui doit être grondé : *Je suis ravie que vous m'ayez grondée, quoique je ne soie point* GRONDABLE. (Mme de Montmorency.)

GRONDANT, ANTE adj. (gron-dan, an-te — rad. *gronder*). Qui gronde, qui a l'habitude de gronder : *J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes,* GRONDANTS *ou souffrants.* (J.-J. Rouss.) *Ce sont des animaux* GRONDANTS *que les maris. — Que vous les définissez bien!* (Dancourt.)

— Par ext. Qui fait entendre un bruit sourd et prolongé : *Contre la houle* GRONDANTE, *amoncelée depuis l'Amérique, nul ouvrage d'homme ne tient.* (H. Taine.)

Allez, si vous m'aimez, dérobez-vous aux coups
Des foudres allumés *grondants* autour de vous.

VOLTAIRE.

GRONDÉ, ÉE (gron-dé) part. passé du v. Gronder. Réprimandé : *Un enfant* GRONDÉ *par ses parents. Adieu, ma très-aimable, vous voilà toute* GRONDÉE. (Mme du Deffand.)

GRONDEMENT s. m. (gron-de-man — rad. *gronder*). Bruit sourd et prolongé : GRONDEMENT *du tonnerre, du canon.* ‖ Voix sourde et menaçante : *La voix de l'ours est un* GRONDEMENT, *un gros murmure souvent mêlé d'un frémissement de dents qu'il fait entendre lorsqu'on l'irrite.* (Buff.)

GRONDER v. n. ou intr. (gron-dé — du lat. *grundire*, grogner. V. GROGNER). Murmurer avec colère : GRONDER *contre quelqu'un. Ne cesser de* GRONDER. *Les femmes ont souvent raison de se plaindre, mais elles ont toujours tort de* GRONDER. (J.-J. Rouss.) ‖ Formuler des plaintes, exprimer sa mauvaise humeur :

Laisse *gronder* tes envieux.

BOILEAU.

— Par ext. Produire un bruit sourd et terrible : *Le tonnerre, le canon* GRONDE. *Le torrent* GRONDE. *Le volcan brûle et* GRONDE *encore, même après que l'explosion a cessé.* (De Bonald.)

Trop longtemps *ont grondé* les foudres de la guerre.

DELILLE.

Laissez ce monde vain s'agiter et bruire,
Ses rumeurs se choquer, *gronder* et se détruire.

SAINTE-BEUVE.

Un bruit redoutable
Gronde dans les airs;
Un voile effroyable
Couvre l'univers.

J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. S'annoncer d'une manière menaçante; être près d'éclater : *Paris montre toujours les dents; quand il ne* GRONDE *pas, il rit.* (V. Hugo.)

— v. a. ou tr. Réprimander avec humeur, faire des reproches à : *Une honnête femme doit être contente de son mari, quand il ne la bat pas, ne la* GRONDE *pas et ne la laisse manquer de rien.* (Mme de Brissac.) *Je* GRONDE *les gens que j'aime; les autres, je les laisse faire.* (Scribe.)

— **Syn. Gronder, gourmander, quereller**, etc. V. GOURMANDER.

— **Antonymes.** Complimenter, encourager, féliciter, louer. — Caresser, flatter.

GRONDERIE s. f. (gron-de-rî — rad. *gronder*). Action de gronder, de réprimander : *Menez Pauline doucement, l'envie de vous plaire fera plus que toutes les* GRONDERIES. (Mme de Sév.)

GRONDEUR, EUSE adj. (gron-deur, eu-ze — rad. *gronder*). Qui aime à gronder, qui gronde souvent : *L'enfant maussade devient sournois,* GRONDEUR, *rancuneux, envieux, méchant.* (Mme Monmarson.) *Une femme acariâtre, colère,* GRONDEUSE, *toujours rechignée et de mauvaise humeur, est la peste de la société.* (Boitard.) ‖ Qui appartient, qui est propre au grondeur : *Un ton* GRONDEUR. *Une humeur* GRONDEUSE.

— Substantiv. Personne qui aime à gronder, qui a l'habitude de gronder : *Une insupportable* GRONDEUSE.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de divers poissons du genre trigle, qui font entendre une espèce de grognement quand on les saisit.

Grondeur (LE), comédie en trois actes, en prose, de Brueys et Palaprat (Comédie-Française, 3 février 1691). Le premier acte est de Brueys, le second est dû à la collaboration des deux auteurs, le troisième est de Palaprat seul; aussi la pièce manque-t-elle d'unité. Le début semble annoncer une comédie sérieuse, calquée sur l'*Avare* et le *Tartufe*; le reste se rapproche des pièces bouffonnes de Molière, et rappelle plutôt le *Médecin malgré lui* et les *Fourberies de Scapin*. Le *Grondeur* était d'abord en cinq actes; l'acteur Champmeslé ne voulut même pas en écouter la lecture jusqu'au bout, et Palaprat, en l'absence de Brueys, dut le remanier complétement. Un caractère aussi vague que celui de grondeur prêtait peu de ressources au développement dramatique, et la vogue qu'obtint l'ouvrage, tel qu'il est, montre assez combien Palaprat eut raison de le modifier. D'une pièce ennuyeuse, il a tiré un scenario fort gai, que Voltaire prisait à l'égal des plus amusantes farces de Molière.

GRONDIN s. m. (gron-dain — rad. *gronder*). Ichthyol. Syn. de GRONDEUR. ‖ Nom de la baliste au Sénégal.

GRONEAU s. m. (gro-nô — rad. *grogner*). Ichthyol. Syn. de GRONDEUR.

GRONING (Frédéric), physicien danois d'origine allemande, mort à Copenhague en 1842. Il visita l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, où il fonda une distillerie, et professa quelque temps la physique à l'Institut de Copenhague. On lui doit : *Description de quatre appareils de distillerie, en partie inventés, en partie perfectionnés* (Copenhague, 1822); *Application la plus avantageuse du thermomètre et du baromètre* (Copenhague, 1822).

GRONINGUE (PROVINCE DE), province de l'extrémité N.-E. de la Hollande, limitée au N. par la mer du Nord, à l'E. par le Dollart, au S. par la province de Drenthe et à l'O. par celle de Frise; 2,268 kilom. carr. et 218,172 hab., dont l'élève du bétail est la principale industrie. Cette province forme trois arrondissements : Groningue, Appingadam et Vinschoten, subdivisés en douze cantons. Le climat est humide et insalubre, et le sol peu fertile. Commerce de bestiaux, de beurre et de fromage.

GRONINGUE ou **GRŒNINGUE**, ville de Hollande, ch.-l. de la prov. et de l'arrond. de son nom, à 145 kilom. N.-O. d'Amsterdam, sur l'Aa et le Long Canal, qui y forme un bon port, par 53° 13′ de lat. N. et 4° 14′ de long. E.; 39,000 hab. Université fondée en 1614; gymnase; écoles de beaux-arts, de sourds-muets et d'aveugles; nombreuses sociétés savantes; bibliothèque, jardin botanique, collections et musée. Fabrication de draps, toiles, papier, bas, tabatières en cuir bouilli. Commerce important de bétail, beurre, lainage, soieries, cotons, céréales. « On ne peut, dit M. Esquiros, visiter Groningue un jour de marché sans être frappé de l'élégance et de l'éclat pittoresque du costume des paysans. Ce luxe traduit une richesse réelle, et cette richesse résulte de la constitution de la propriété dans la province de Groningue. Ici le paysan est détenteur du sol à perpétuité. Les améliorations qu'il introduit dans les terres affermées lui appartiennent. Ses enfants lui succèdent et héritent du fruit du travail de leur père. Une telle garantie a donné naissance, dans la province de Groningue, à un développement unique de l'agriculture et du bien-être. Sur cette base matérielle s'élève une éducation morale qui n'existe point ailleurs. J'ai trouvé à Wehe, dans un simple village, un muséum d'histoire naturelle et un jardin économique. Ces institutions sont fondées et payées par 300 habitants de la campagne. »

La ville de Groningue est bien percée et bien bâtie; des canaux la mettent en communication avec Dokkum, Leeuwarden, Delfzyl et Vinschoten. Ses fortifications datent de 1698; les abords de la place peuvent être inondés. Ville commerçante dès le IXe siècle, Groningue fut ravagée par les Normands. Plus tard, sa seigneurie fut donnée par Henri III aux évêques d'Utrecht, qui durent plus d'une fois défendre leur juridiction à main armée. En 1527, les évêques cédèrent leurs droits à Charles-Quint. Une terrible inondation ravagea, en 1686, la ville de Groningue et la province du même nom; il y eut 1,430 maisons submergées et 2,091 personnes noyées.

On remarque à Groningue la place du Marché, sur laquelle s'élèvent l'église et l'hôtel de ville; l'université, fondée en 1614, qui compte 300 élèves et possède un cabinet d'histoire naturelle et une collection d'antiquités germaniques, et le monument élevé à la mémoire du pasteur Guyot, qui fonda en 1790 l'Institution des sourds-muets.

GRONINGUE (SEIGNEURIE DE), l'une des sept anciennes Provinces-Unies. Elle comprenait la terre de Drenthe, le pays de Groningue, les Ommelades de Groningue et Fivelingo (vieux bailliages). Elle fut successivement soumise à des prévôts, à des burgraves, à Maximilien d'Autriche et à l'Espagne, qui la perdit en 1594.

GRONOPS s. m. (gro-nopss — du gr. *grônos*, creux; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant six espèces répandues dans l'ancien continent.

GRONOV (Jean-Frédéric), en latin **Gronovius**, philosophe hollandais, né à Hambourg en 1611, mort à Leyde en 1671. Formé aux écoles de Verden, de Brême, de Hambourg et de Lübeck, aux universités de Leipzig et de Iéna, il songea d'abord à se vouer au droit et se rendit à Altdorf pour suivre les cours de Conrad Rittershaus. De retour dans sa ville natale en 1633, il se lia avec Hugo Grotius, et entretint dès lors avec lui une correspondance des plus actives. L'année suivante, il commença une série de voyages qu'il sut rendre très-fructueux pour la science. Il se rendit d'abord en Hollande, où il entra en relation avec Saumaise, Voss, Scriver, etc., séjourna quelque temps à La Haye, où il fut précepteur des princes, puis abandonna cette position pour reprendre en liberté ses pérégrinations. Il passa ensuite en Angleterre et en France, partout visitant les savants et les bibliothèques, butinant des matériaux pour les ouvrages qu'il devait publier plus tard. C'est dans son premier séjour en France qu'il subit ses examens de docteur en droit. On l'appela aux écoles de Groningue et de Deventer, mais en vain. Il voulut auparavant visiter la terre classique d'Italie. Il s'arrêta surtout à Rome, et, au palais Barberini, on le vit étudier les trésors littéraires et artistiques entassés dans ce riche musée. Puis il regagna l'Allemagne par Vienne, séjourna quelque temps à Ratisbonne, alors résidence de l'empereur, et, en 1640, nous le retrouvons en France. Après cinq années de voyage, il résolut de céder à l'appel plusieurs fois réitéré qui l'invitait à venir professer l'histoire et la littérature à l'Athénée de Deventer, sorte de gymnase supérieur qui devint bientôt plus célèbre que mainte université. En 1653, il fut nommé professeur à Leyde, en remplacement de Boxhorn, et y resta jusqu'à sa mort.

Son premier ouvrage, *Diatriba in Papinii Statii silvas* (La Haye, 1637), montre déjà la supériorité de sa critique. Il publia ensuite des *Observations* où brille une profonde connaissance du latin, de son histoire et de ses variations, ainsi que des antiquités romaines. Ce livre, le meilleur qu'il ait écrit après ses travaux sur la monnaie ancienne, est indispensable à tous les philologues et a pour titre : *Observationum libri III* (Leyde, 1639), puis *libri IV* dans les éditions suivantes, la dernière publiée par Platner (Leipzig, 1757). Gronov passa ensuite à des études plus spécialement archéologiques, à des recherches sur la monnaie et le taux de l'intérêt chez les Romains. Vivement attaqué par Saumaise, il répondit, à plusieurs reprises, d'une façon victorieuse. C'est ainsi que son *Commentarius de sestertiis* (Deventer, 1643) s'augmenta successivement d'une série de dissertations nouvelles, qu'on trouve réunies à l'ouvrage principal, dans l'édition intitulée : *J.-F. Gronovii de sestertiis seu subsecivorum pecuniæ veteris græcæ et romanæ libri IV* (Leyde, 1691, in-4o).

Si, comme archéologue, il pouvait se mesurer avec Gruter, il le surpassait de beaucoup comme critique et interprète des auteurs. On lui doit des éditions ou des explications de Plaute, de Térence, de Cicéron, de Salluste, de Tite-Live, de Tacite, de Sénèque, de Pline et d'Aulu-Gelle; mais son *Tite-Live* (Leyde, 1645, in-8o) peut passer pour ce qu'il a fait de meilleur en ce genre. Pour une bonne partie des autres auteurs, il n'a laissé que des notes qui ont été utilisées dans les éditions *Variorum*. Quelques-uns lui ont reproché d'avoir négligé les études grecques; c'est là une erreur; dans ses traités sur les antiquités, il montre, sous ce rapport, des connaissances très-étendues, ainsi que dans son ouvrage intitulé : *Observationes in scriptores ecclesiasticos monobiblos* (Deventer, 1653). Mais il est incontestable qu'il s'est occupé de préférence du monde romain, et même on remarque chez lui une aptitude plus spéciale pour l'in-

terprétation des prosateurs latins. Ses commentaires sur les poëtes sont les moins bons. J.-F. Gronov avait naturellement une correspondance fort étendue et dont la lecture inspire le plus profond respect pour le savant comme pour l'homme. On a publié ses *Lettres* à son fils; on en trouve d'autres dans la *Sylloge* de Burmann, entre autres sa correspondance avec Heinsius; dans les *Clarissimorum virorum ad Vossium epistolæ;* enfin, en 1837, on en a encore publié d'inédites à son fils : *Joan. Fred. Gronovii epistolæ XXXVII ad filium nondum editæ collegit et notas adjecit A. M. Hartis* (Landshut, 1837). C'est là qu'on trouvera les détails les plus exacts sur sa vie; on verra que, malgré la sécheresse apparente de ses études et même de son style latin, il ne voyait point dans l'antiquité un simple thème de recherches pédantesques. « Dès mon enfance, dit-il, ce que j'ai surtout cherché dans la lecture des anciens, c'est un moyen de corriger mes mœurs et non pas les points et les virgules. »

GRONOV ou **GRONOVIUS** (Jacques), philologue hollandais, fils du précédent, né à Deventer en 1645, mort à Leyde en 1716. Comme son père, il fit d'abord de grands voyages. Autant le père était doux et modeste, autant le fils était vif et emporté dans la discussion. Wachler caractérise très-justement le second en quelques mots : « Il était, dit-il, un vaillant homme, grand chercheur, grand collectionneur et grand disputeur. » Il se rendit d'abord en Angleterre aux universités d'Oxford et de Cambridge, et à son retour il publia une édition de *Polybe* (Leyde, 1670), pour laquelle il utilisa des notes inédites que Casaubon avait laissées à sa mort. Il alla ensuite à Paris. La perte de son père le rappela en Hollande, mais il n'y resta que peu de temps et commença alors son grand voyage en Espagne et en Italie. Le duc de Toscane lui offrit une place de professeur à Pise qu'il accepta. Il occupa deux ans cette position et se lia intimement avec Magliabecchi, qui mit à sa disposition toutes les richesses de la bibliothèque des Médicis. Puis, passant par Venise et Padoue, il regagna Leyde, où sa réputation l'avait devancé; on lui confia immédiatement une chaire dans l'université de cette ville, et il fut si brillant dans sa leçon d'ouverture, que son traitement fut aussitôt augmenté. Il donna alors une série d'éditions et reproduisit une partie de celles de son père avec des additions, où il fit preuve d'autant de tact que de savoir. C'est ainsi qu'il a publié ou réédité Sénèque le tragique, Aulu Gelle, Phèdre, Macrobe, Tacite, Pomponius Mela, les épîtres de Cicéron, Ammien Marcellin, Quinte Curce, Suétone, Arrien et Minucius Felix. Supérieur à son père pour la langue grecque, outre son édition de *Polybe*, il donna aussi celle d'*Hérodote*, puis les géographes grecs et de petits poëtes de la décadence.

Il a surtout dépassé son père par la vaste érudition qu'il possédait en fait de monuments antiques. Comme archéologue, il embrassait d'un coup d'œil tout l'ensemble du monde grec, comme on peut s'en assurer en lisant les préfaces de son *Thesaurus antiquitatum græcarum* (Leyde, 1697-1702, 13 vol. in-fol.), œuvre capitale, où il a réuni quantité de traités généraux et de monographies des savants qui l'avaient précédé ou de ses contemporains. Il a aussi publié à part la *Dactyliothèque* de Gorlæus et le *Lexique* d'Harpocration. Dans ses discussions avec ses contradicteurs, tels que Fabretti, Fellex, Perizonius, Voss, Bentley, Le Clerc, Kuster, etc., il s'est souvent laissé entraîner à des violences de langage impardonnables et peu compatibles avec la dignité de la science.

GRONOV (Laurent-Théodore), frère puîné du précédent, jurisconsulte éminent et antiquaire, né à Leyde, mort au commencement du XVIIIe siècle. Il est l'auteur d'une *Histoire des Pandectes* (Leyde, 1685; 2e édit. revue et annotée par Conradi, Halle, 1730, in-8o) et d'une *Dissertation sur une inscription de Pouzzoles*, insérée par son frère dans le *Thesaurus* (t. VII, p. 433). Son neveu a donné aussi, dans ses *Varia geographica*, des notes sur Vibius Sequester.

GRONOV ou **GRONOVIUS** (Abraham), fils du précédent, philologue, né à Leyde, mort en 1775. Il fut professeur et bibliothécaire dans sa ville natale. En 1719, il publia une édition de Justin (*Justini historias Philippicas cum commentariis virorum doctorum edidit A. Gronovius*, Leyde, reproduit en 2 vol., avec de nombreuses corrections, en 1760), puis de *Pomponius Mela, cum notis variorum* (Leyde, 1722 et 1748, gr. in-8o), de *Claudius Ælianus : Varia historia græce et latine cum notis variorum et suis* (Leyde, 1731, in-4o) et *De natura animalium libri XVII græce et latine* (Londres, 1744, 2 vol. in-4o). Comme on le voit, il avait étudié également les auteurs grecs et les auteurs latins. Ses notes sur Élien ont une certaine valeur, puisque Jacobs les a reproduites dans son édition. On doit aussi à Abraham Gronov des Mélanges de géographie (*Varia geographica*, Leyde, 1739, in-8o). — Son frère, Jean-Frédéric GRONOV ou GRONOVIUS, mort en 1760, remplit des fonctions judiciaires à Leyde et consacra ses loisirs à l'étude de la botanique. Il a publié, entre autres écrits : *Flora Virginica* (Leyde, 1743, in-8o); *Flora orientalis, seu recensio plantarum quas Rauwolf annis* 1573, 1574, 1575 *collegit* (Leyde, 1755). — Son frère, Laurent-Théodore GRONOV, échevin de la ville de Leyde, mort en 1777, s'occupa également d'histoire naturelle. On lui doit : *Museum ichthyologicum, seu de naturali piscium historia* (Leyde, 1754-1756, 2 vol. in-fol.); *Bibliotheca regni animalis atque lapidei* (Leyde, 1740); *Zoophylacium Gronovianum* (Leyde, 1763-1771, in-fol.).

GRONOVIE s. f. (gro-no-vî — de *Gronov*, naturaliste holland.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des gronoviées, dont l'espèce type est une plante grimpante qui croît dans l'Amérique du Sud.

GRONOVIÉ, ÉE adj. (gro-no-vi-é — rad. *gronovie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gronovie. ‖ On dit aussi GRONOVIACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, renfermant le seul genre gronovie.

— **Encycl.** La famille des *gronoviées* renferme des plantes herbacées, grimpantes, rameuses, hérissées de poils dans toutes leurs parties; à feuilles alternes, pétiolées, à cinq lobes, échancrées en cœur à la base. Les fleurs, hermaphrodites, petites, jaune verdâtre, munies de bractées, sont groupées en corymbes à l'extrémité de pédoncules opposés aux feuilles. Elles présentent un calice à tube renflé, presque globuleux, à cinq nervures, soudé avec l'ovaire, à limbe libre, campanulé ou en entonnoir, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales linéaires lancéolés, insérés sur la gorge du calice, plus courts que les divisions de ce dernier et alternant avec elles; cinq étamines incluses, alternant avec les pétales, à filets libres et tubulés, à anthères terminales, biloculaires, déhiscentes en longueur; un ovaire infère, à une seule loge uniovulée, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate en tête et indivis. La base du style est entourée par un disque ou arcéole épigyne, tronqué et charnu. Le fruit est une petite capsule globuleuse et monosperme.

Cette petite famille, intermédiaire entre les cucurbitacées et les loasées, ne renferme jusqu'à présent que le genre *gronovie*, qui habite l'Amérique du Sud. Ce genre ne comprend lui-même qu'un très-petit nombre d'espèces, dont les propriétés sont peu connues, et dont le type, la *gronovie* grimpante, se cultive dans les jardins.

GRONOVIUS. V. GRONOV.

GROOM s. m. (groumm — mot angl. qui signifie serviteur, valet, garçon. Mais le mot anglais provient lui-même de l'ancien français, où il existait sous la forme *gromme*, *gromet*, domestique, serviteur :

A ceste gent sont compaignon,
Mauvais *grommes*, mauvais garchon,
Des boines gens boivent le vin,
Que il carient au quemin.
(*Poëme du Riche et du Ladre.*)

L'ancien français *gromme*, *gromet* est rapporté par Chevallet au germanique : ancien haut allemand *gomo*, *gemo*, homme; gothique *guma*, *gumein;* anglo-saxon *guma;* ancien allemand *gam*). Petit laquais :

La pièce, à parler franc, est digne de Molière;
Qui le pourrait nier? Mon *groom* et ma portière,
Qui l'ont lue en entier, en ont été contents.
A. DE MUSSET.

GROOT (Gérard) ou **GÉRARD le Grand**, théologien hollandais, fondateur d'ordres religieux, né à Deventer en 1340, mort en 1384. Il était fils d'un bourgmestre de sa ville natale. Il fit de brillantes études à l'université de Paris et, dès l'âge de dix-huit ans, professa avec éclat la théologie et la philosophie à Cologne. Pourvu de plusieurs bénéfices à Utrecht, à Aix-la-Chapelle, il mena quelque temps une existence fastueuse, à laquelle il renonça bientôt pour entrer dans les ordres. Il se livra alors à la prédication dans diverses villes, obtint de nombreuses conversions, se procura un grand nombre de manuscrits de la Bible et des Pères, et chargea plusieurs copistes de les transcrire et d'en extraire ce qui pouvait être utile à l'in truction. C'est alors que, de concert avec Florence, qu'il avait converti, il eut l'idée de fonder dans sa ville natale une congrégation de clercs ou *Frères de la vie commune* qui, sans prononcer de vœux, se consacraient à l'instruction de la jeunesse et surtout à la copie des manuscrits. Cet institut, vivement attaqué à son origine par les ordres mendiants, fut approuvé par Grégoire XI en 1376, se répandit en Allemagne et dans les Pays-Bas, et produisit, entre autres hommes remarquables, Thomas a Kempis. Vers la fin de sa vie, Groot résolut de fonder un monastère soumis à une règle plus précise que celles des Frères de la vie commune. La mort l'empêcha de réaliser ce projet, que Florence mit à exécution en 1386, en établissant à Windesheim, près de Zwoll, une congrégation de chanoines réguliers, qui se livrèrent aux mêmes occupations que les Frères de la vie commune, s'adonnèrent à de nombreux travaux de critique philologique et fondèrent une quantité d'écoles. En 1460, il existait 150 maisons régies par la règle des chanoines réguliers de Windesheim. Gérard Groot était aussi éloquent qu'instruit. Il a laissé sur des matières religieuses une trentaine d'ouvrages et d'opuscules, qui sont restés manuscrits dans plusieurs monastères des Pays-Bas. On n'a publié de lui que trois écrits, insérés dans le tome III des *Opera* de Thomas a Kempis.

GROOT (Hugues VAN), célèbre érudit et homme d'État hollandais. V. GROTIUS.

GROOTE-EYLAND, île de l'Océanie, au N. de l'Australie, près de la côte occidentale du golfe de Carpenterie, par 14o de latit. S. et 134o 25′ de longit. E.; 97 kilom. de longueur sur 75 de largeur.

GROOT-VISCH-RIVER, fleuve de l'Afrique australe, dans la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance. Il prend sa source sur le versant méridional du Witteberg, coule d'abord à l'O. puis au S.-E., et se jette dans l'océan Indien, entre les villes de Fredericksbourg et de Grahamstown, après un cours de 360 kilom.

GROPELLO, ville d'Italie, prov. de Novare, à 12 kilom. de Mortara; 3,000 hab. Commerce en blé, riz, vin et soie.

GROPP (Ignace), historien allemand, né à Kissingen en 1695, mort à Gundersleben en 1758. Il devint prieur des bénédictins de Wurtzbourg. On lui doit plusieurs ouvrages intéressants pour l'histoire de la Franconie, notamment : *Monumenta sepulchralia ecclesiæ Ebracensis* (Wurtzbourg, 1730, in-4o); *Collectio scriptorum et rerum Wirceburgensium* (Leipzig, 1744-1750, 4 vol. in-fol.); *Chronique de Wurtzbourg* (1750); *Ætas mille annorum antiquissimi et regalis monasterii B. M. Virg. in Amorbach.*

GROPPER (Jean), théologien allemand, né à Soert (Westphalie) en 1501, mort à Rome en 1558. Docteur en droit canon et très-versé dans la théologie, il devint archidiacre de Cologne, se montra d'abord assez favorable à la Réforme, tenta par quelques concessions d'empêcher une complète rupture entre les protestants et les catholiques, et fut, croit-on, l'auteur d'un livre intitulé *Concorde*, que l'empereur donna à la diète de Ratisbonne (1541) comme un programme à suivre dans les discussions. Mais lorsqu'il vit l'archevêque de Cologne embrasser ouvertement le luthéranisme et s'efforcer de l'introduire dans l'électorat, il se prononça avec une grande énergie pour le catholicisme, dénonça l'archevêque à la diète de Worms (1545), le fit déposer, parut avec un grand éclat au concile de Trente, refusa le chapeau de cardinal qui lui fut alors offert, et se rendit, sur l'invitation de Paul IV, à Rome, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Religionis christianæ Enchiridion* (Cologne, 1546); *De veritate corporis et sanguinis Christi in Eucharistia* (Cologne, 1546, in-fol.).

GROPPITE s. f. (gro-pi-te — de *Gropptorp*, nom de lieu). Minér. Substance d'un rose brun, qui forme, dans le calcaire de Gropptorp, en Suède, des noyaux recouverts de petites écailles de mica.

— **Encycl.** La *groppite* est un minéral encore peu ou mal étudié, que l'on rapporte généralement au groupe des cordiérites. C'est un hydrosilicate d'alumine et de magnésie qui, d'après Svanberg, contient 45 de silice, 22,55 d'alumine, 12,28 de magnésie, 3,06 de peroxyde de fer, 4,54 de chaux, 5,22 de potasse, 0,21 de soude, et 7,11 d'eau. La *groppite* se présente en masses cristallines ayant trois clivages, dont un seul bien caractérisé. Sa densité est de 2,75. Quant à sa dureté, elle est supérieure à celle du gypse, et inférieure à celle du carbonate de chaux.

GROROILITE s. f. (gro-roi-li-te — de *Groroi*, nom de lieu, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Peroxyde de manganèse hydraté naturel, ainsi appelé parce que les échantillons qui ont servi à le distinguer des autres oxydes manganésiens provenaient de Groroi, dans le département de la Mayenne. ‖ On le nomme aussi MANGANÈSE OXYDE NOIR.

— **Encycl.** La *groroilite* se présente en masses amorphes ou en nodules terreux d'un noir brunâtre, qui tachent facilement les doigts, et dont la poussière est d'un brun chocolat. Elle est rarement à l'état de pureté dans la nature. Le plus souvent, elle accompagne les autres oxydes de manganèse et les hydrates de fer. On la considère généralement comme une pyrolusite monohydratée, renfermant 83,17 de bioxyde de manganèse et 16.83 d'eau. Plusieurs minéralogistes rapportent même à ce minéral la warwicite, la neukirchite, le wad et le mangan-schaun.

GROS, GROSSE adj. (gro, gro-se — latin *grossus*, mot qui se trouve dans la basse latinité, et qui est sans doute allié au germanique : ancien haut allemand *grôz*, allemand *gross*, anglais *great*, grand. Cet adjectif germanique paraît se rattacher à la racine sanscrite *vardh*, croître, grandir, d'où le sanscrit *varddhas*, accru, adulte). Dont l'étendue, le volume est considérable : GROS *arbre.* GROSSE *boule.* GROS *homme.* GROS *vaisseau.* GROSSES *mains. Les* GROS *et vigoureux chiens mordent moins que les petits.* (A. Karr.) *Callimaque répétait souvent qu'un* GROS *livre était un grand mal.* (P. Leroux.)

Qu'il est doux, à l'abri du toit qui nous protége,
De voir à *gros* flocons s'amonceler la neige!
DELILLE.

‖ Qui a de certaines dimensions, un certain volume relatif : *Les souris sont moins* GROSSES *que les rats.* (Acad.) *Il n'est pas plus* GROS *qu'un ciron.* (Acad.) *L'araignée femelle est beaucoup plus* GROSSE *que le mâle.* (A. Karr.) ‖ Qui excède le volume, les dimensions de tous les objets semblables : *Le* GROS *bout d'un bâton. Le* GROS *doigt du pied.*

— Considérable par son importance : GROS *bourg.* GROSSE *rivière.* GROSSE *flotte.* GROSSE *armée.* GROSSE *abbaye.* GROSSE *somme.* GROS *embarras.* GROSSE *bévue.* GROSSE *question. Dieu est toujours pour les* GROS *bataillons.* (J. de Maistre.) *Pindare ayant loué dans un de ses ouvrages la ville d'Athènes, les Thébains le condamnèrent à une* GROSSE *amende.* (Rollin.) ‖ Qui dépasse l'étendue ou la durée propre de l'objet qualifié par l'adjectif *gros* : *Une* GROSSE *lieue. Une* GROSSE *heure.*

Croyant se mettre à table, il vint, j'en ai bien ri,
Une grosse heure après qu'on en était sorti.
BOISSY.

— Épais, grossier, moins délicat : GROS *fil.* GROSSE *toile.* GROS *drap.* GROS *souliers.* GROSSE *besogne.*

— Foncé, en parlant d'une couleur : GROS *vert.* GROS *bleu.*

— Grossi, enflé accidentellement : *Avoir la joue* GROSSE *d'une fluxion. Avoir les yeux* GROS *pour avoir mal dormi, pour avoir pleuré.*

— Se dit d'une femme enceinte : *Femme* GROSSE *de six mois, de son premier enfant. Femme* GROSSE *de son mari, de son amant. L'historien du Mogol rapporte qu'Alanku, étant fille, fut* GROSSE *d'un rayon céleste.* (Volt.) *Si, pour accoucher, une femme pouvait se faire suppléer par une autre, combien de femmes* GROSSES *prétendraient qu'il leur est impossible par elles-mêmes de mettre leur enfant au jour!* (Mme E. de Gir.)

— Fig. Qui révèle certaines choses : *Nuée* GROSSE *d'orage. Avenir* GROS *de menaces. Le présent est* GROS *de l'avenir.* (Leibnitz.) *Notre société se sent* GROSSE *d'événements.* (Proudh.) *Toute constitution est* GROSSE *d'une révolution.* (E. de Gir.)

— Fam. Riche, opulent dans sa condition : GROS *marchand.* GROS *banquier.* GROS *financier.* GROS *propriétaire.* GROSSE *héritière. Grand financier signifie un homme très-intelligent dans les finances de l'État;* GROS *financier ne veut dire qu'un homme enrichi dans la finance.* (Volt.)

Ses parents, *gros* messieurs, l'ont fait apprendre à lire.
LA FONTAINE.

— Se joint à diverses injures pour les aggraver : GROS *lourdaud.* GROSSE *bête.* GROS *butor.* GROS *cochon. Les plus habiles des courtisans peuvent être de fort* GROSSES dupes. (De Retz.)

— *Gros lot*, Lot le plus considérable d'une loterie : *Gagner le* GROS LOT. ‖ Fig. Hasard extrêmement heureux, partage très-avantageux : *Le* GROS LOT *d'un bonheur continu n'a été gagné par personne.* (Volt.)

— *Gros bonnet*, Personnage important : *Un de nos* GROS BONNETS. *Le plus* GROS BONNET *de l'endroit, de la compagnie.*

— *Grosses réparations*, Réparations considérables faites à un bâtiment : *Le propriétaire est tenu des* GROSSES RÉPARATIONS, *le locataire des réparations locatives.*

— *Gros ouvrage*, Travaux les plus pénibles dans le service d'une maison : *Avoir une femme de ménage chargée du* GROS OUVRAGE.

— *Gros vin*, Vin épais et de couleur foncée : *Les* GROS VINS *du Midi.*

— *Grosses dents*, Nom vulgaire des mâchelières ou molaires.

— *Grosse voix*, Voix grave et forte; voix menaçante qu'on prend pour effrayer quelqu'un : *Faire la* GROSSE VOIX *à un enfant.*

— *Gros péché*, Péché grave : *Je demande qu'on inscrive au nombre des* GROS PÉCHÉS *les petites impostures de la toilette.* (A. d'Houdetot.)

— *Grosse fièvre, gros rhume*, Fièvre violente, rhume très-fort : *La pauvre Mme de Coulanges a une* GROSSE FIÈVRE *avec des redoublements.* (Mme de Sév.)

— *Gros bon sens*, Rectitude de jugement simple et naïve.

— *Gros rire*, Rire bruyant et prolongé :

Le gros Bonneau d'un *gros rire* applaudit
A son bon roi qui montre de l'esprit.
VOLTAIRE.

— *Gros sel*, Saillie plus gaie que délicate. *Le* GROS SEL *ne déplaît pas au peuple.*

— *Gros mots*, Mots grossiers; jurements : *Les* GROS MOTS *blessent le bon goût.* (Jaubert.)

— *Gros mots, grosses paroles*, Injures grossières : *En venir aux* GROS MOTS.

Ce que je sais, c'est qu'aux *grosses paroles*
On en vient sur un rien, plus des trois quarts du [temps.
LA FONTAINE.

— *Jouer gros jeu* ou *jouer gros*, Exposer au jeu des sommes considérables; s'engager dans une affaire où l'on s'expose à de graves inconvénients : *Donner quelques libertés et refuser les autres, c'est* JOUER GROS JEU.

... Il n'est pas si facile qu'on pense
D'être fort honnête homme et de *jouer gros jeu.*
Mme DESHOULIÈRES.

— *Gros fin*, Homme simple qui veut faire le fin : *Oh! je le connais, c'est un* GROS FIN.

— *Faire le gros dos*, Relever le dos en bosse, en parlant du chat quand il est irrité. ‖ Fig. Faire l'important, l'homme capable.

— *Avoir les yeux gros*, Être près de pleurer

ou venir de pleurer, ce qui enfle sensiblement les paupières. ‖ *Avoir le cœur gros*, Eprouver une sorte d'oppression causée par une émotion douloureuse : AVOIR LE CŒUR GROS *de soupirs. Tu* AS LE CŒUR GROS, *mon enfant; conte-moi ton chagrin.*

Et je me sens *le cœur* tout *gros* de fâcherie.
MOLIÈRE.

— Prov. *Les gros poissons mangent les petits*, Les puissants oppriment les faibles : *Les hommes sont comme les animaux* : LES GROS MANGENT LES PETITS, *et les petits les piquent.* (Volt.)

— Archit. *Gros murs d'un bâtiment*, Ceux qui l'entourent de tous côtés, et sur lesquels reposent les combles et les voûtes.

— *Gros gibier*, Gros animaux que l'on chasse, tels que cerfs, daims, chevreuils, etc. ‖ *Gros ton*, Ton bas de la trompe de chasse.

— Art milit. *Grosse cavalerie*, Cavalerie pesamment armée. ‖ *Grosse artillerie*, Artillerie composée de pièces de fort calibre.

— Mar. *Grosse mer*, Mer fort agitée : *S'embarquer par une* GROSSE MER. *Dans les jours de* GROSSE MER, *on voit le requin s'ébattre, joyeux et sûr de sa journée, à la périlleuse barre du Sénégal, où chavirent tant de pirogues et de chaloupes.* (D. d'Urville.)

— *Gros temps*, Vent violent : *Le* GROS TEMPS *nous retient dans le port. Plus un navire est petit, plus il est en danger dans le* GROS TEMPS. (De Bonald.)

— Comm. *Grosse aventure*, Manière de placer une somme d'argent à gros intérêts sur un navire de commerce, au risque de la perdre si le navire périt.

— Typogr. *Gros canon*, Caractère qui a de 42 à 44 points typographiques de force de corps. ‖ *Gros œil*, Nom donné aux lettres et aux caractères dont l'œil est plus fort que la force de corps ne semble le comporter. ‖ *Gros parangon*, Caractère qui a 22 points typographiques de force de corps. ‖ *Gros romain*, Caractère qui a 18 points typographiques de force de corps. ‖ *Gros texte*, Caractère qui a 14, 15 ou 16 points typographiques de force de corps. ‖ *Grosse nonpareille*, caractère qui a 96 points typographiques de force de corps.

— Art culin. *Grosse viande*, Viande de boucherie.

— Econ. rur. *Gros bétail*, Bœufs, vaches et autres gros animaux qui font partie d'un troupeau. ‖ *Gros grain*, Froment, méteil et seigle, par opposition aux menus grains, tels que l'orge, l'avoine, la vesce, etc.

— Hist. nat. Se dit d'un grand nombre d'animaux et de végétaux remarquables par le développement considérable de quelqu'une de leurs parties : GROS-*bec*. GROS-*colus*. GROS-*nez*. GROS-*œil*, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Substantiv. Personne corpulente : *C'est un* GROS, *avec une moustache noire. Très-bien, mon* GROS. *Merci, ma* GROSSE. *Le petit petit, c'est-à-dire le gros* GROS, *est un enfant admirable.* (Mme de Sév.)

— s. m. Partie la plus grosse d'une chose : *Le* GROS *de l'arbre. Le* GROS *du bras.* ‖ Partie la plus considérable : *Le* GROS *d'une armée, d'une troupe. Le* GROS *de la foule. Le* GROS *des affaires. Le* GROS *de la besogne. Il y a des gens d'un très-grand mérite chez les Velches, mais le* GROS *de la nation est ridicule et détestable.* (Volt.) *A Paris même, le* GROS *du peuple vit de pain bis.* (Proudh.) ‖ Moment principal, celui où l'action est aussi vive que possible : *Le* GROS *de l'été, de l'hiver.* ‖ Troupe considérable : *Un* GROS *de cavalerie, d'infanterie. Un* GROS *de cavaliers, de fantassins.*

— Calligr. Se dit d'une écriture servant d'exercice aux débutants, et dont les lettres sont bien plus grosses que les autres : *Ecrire en* GROS. *Modèle écrit en* GROS. ‖ On se sert aussi du féminin *grosse.*

— Archit. *Gros de mur*, Pièce de bois qui, dans les constructions en pisé, sert à maintenir uniformément écartés les grands côtés ou banches du moule.

— Mar. *Gros de l'eau*, Pleine mer au temps des grandes marées.

— Comm. Vente par parties considérables : *Vente en* GROS, *en demi-*GROS *et au détail. Faire le* GROS *et le détail.* ‖ *Gros de Tours, Gros de Naples*, Etoffe de soie à gros grain, qu'on fabrique à Naples et à Tours. ‖ *Gros de Verdun*, Espèce de dragée. ‖ *Gros d'autruche*, Gros duvet de l'autruche, qu'on emploie à faire les lisières des draps fins de laine destinés à être teints en noir. ‖ *Gros de campagne*, Nom donné aux chiffons par les fabricants de papier.

— Anc. métrol. Subdivision de la livre, égale à la huitième partie d'une once ou à près de 4 grammes. ‖ Monnaie prussienne. V. GROSCHEN.

— Adverbial. *Coûter* GROS. *Gagner* GROS. *Ecrire* GROS. *On voit dans nos campagnes des gens qui, ne gagnant rien, dépensent* GROS. (P.-L. Courier.)

J'ai vu dans le palais une robe mal mise
Gagner *gros*; les gens l'avaient prise
Pour maître tel, qui traînait après soi
Force écoutants; demandez-moi pourquoi?
LA FONTAINE.

— ***Il y a gros à parier que***, On a de fortes raisons de croire que : IL Y A GROS À PARIER QU'*il pleuvra aujourd'hui.*

— *Gros comme, aussi gros que*, De dimension et de quantité à peu près égales à : *Prendre* GROS COMME *une noisette de résine d'aloès.* ‖ *Gros comme le bras*, Tout net, sans ambages, d'une manière tout à fait décidée :

Tous les plus *gros* messieurs me parlaient chapeau bas:
Monsieur de Petit-Jean, ah! *gros comme le bras.*
RACINE.

— Loc. adv. *En gros*, Par fortes parties : *Vendre* EN GROS. *Marchand* EN GROS. ‖ Sans entrer dans les détails : *Raconter une histoire* EN GROS. *Dire les choses* EN GROS. *Rendre compte de quelque chose* EN GROS.

— *Tout en gros*, En tout, tout compris : *La compagnie n'était pas nombreuse, il n'y avait que six personnes* TOUT EN GROS. (Acad.)

— *A la grosse*, En prêtant à gros intérêts une somme que l'on perd si le navire périt : *Mettre* A LA GROSSE. *Perdre* A LA GROSSE. *Contrat, prêt* A LA GROSSE. *Le contrat* A LA GROSSE *est productif, puisque, s'il ne se trouvait personne pour courir le risque de mer, il n'y aurait pas de commerce maritime.* (Proudh.)

— Gramm. Cet adjectf change de signification selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs : *Une femme* GROSSE n'est pas du tout la même chose qu'*une* GROSSE *femme.* Lorsqu'il est placé devant un autre adjectif exprimant une couleur, ce dernier est toujours pris substantivement et reste invariable, ainsi que *gros* : *Une robe* GROS *vert, des rubans* GROS *bleu.*

— **Antonymes.** Chétif, exigu, fin, frêle, menu, microscopique, mince, petit, ténu.

— **Encycl.** Comm. *Grosse aventure.* V. AVENTURE.

GROS (Pierre DES), moraliste et franciscain français du XVIe siècle. Il est l'auteur d'un ouvrage, resté manuscrit, intitulé le *Jardin des nobles* et composé en 1464, qu'il dédie à Yves du Fou, conseiller et chambellan de Charles VII et de Louis XI. Dans cet ouvrage, fort long du reste, on trouve, près de choses oiseuses, des peintures de mœurs très-piquantes, surtout en ce qui touche la toilette et la coquetterie des femmes de son temps. Gros y parle de Louis XI avec une grande liberté de langage, de Jeanne Darc, des Anglais, contre qui il professe une haine profonde, de l'Université, des jeux de hasard, etc.

GROS (F.-Toussaint), poëte provençal, né à Marseille en 1698, mort à Lyon en 1748. Après de fortes études faites au collége de l'Oratoire, il fut tenté de prendre l'habit de chartreux, mais il y renonça. Comme son compatriote et contemporain l'abbé Pellegrin, il fit sa lecture assidue des livres sacrés aussi bien que des auteurs profanes et s'inspira de la Bible et de l'Imitation de Jésus-Christ, tout autant que de Théocrite, de Bion et de Mocshus; il a même traduit de ce dernier une idylle, et ce morceau est un des plus achevés de son œuvre poétique.

Gros s'essaya d'abord dans la poésie française; il n'y réussit point, brûla ses essais, et se mit à versifier dans sa langue maternelle. Marseille avait pour gouverneur militaire le marquis de Simiane, dont la femme, petite-fille de Mme de Sévigné, tenait une sorte de petite cour d'hommes de lettres. Gros y reçut un bon accueil, et, encouragé par sa protectrice, il vint à Paris tenter la fortune; il y trouva non point la gloire, qu'il cherchait, mais un modeste emploi dans les fermes de Pont-Voisin; à l'abri du besoin, il put se livrer à son goût pour la poésie.

L'œuvre de Gros est pleine de grâce, d'abandon, de naïveté; il y a là des traits charmants; on y sent l'homme qui sous le poids des revers fut toujours doux et bon, dont les mœurs furent toujours pures. Elle se compose d'églogues, de fables, d'épîtres (une des meilleures est adressée à Mme de Simiane), de chansons, de stances, etc. La dernière édition porte ce titre : *Œuvres complètes de T. Gros, suivies de morceaux choisis de quelques poëtes provençaux* (Marseille, 1841, in-8o).

GROS (Louis, baron), général français, né à Carcassonne en 1769. Sous-officier au commencement de la Révolution, il se distingua aux armées d'Italie et des Pyrénées, notamment au combat de Caldero et au passage du Tagliamento; passa dans les chasseurs à pied en 1803, après avoir fait les campagnes de 1800 en Hollande, de 1801 sur le Rhin; fit, en qualité de colonel, celles d'Allemagne et de Prusse (1806-1807), et déploya autant de talent que de bravoure à la bataille d'Eylau, puis à celle d'Essling, où il combattit comme général de brigade (1809). En récompense de sa conduite dans cette dernière affaire, Gros fut créé baron et reçut une dotation de l'empereur. Il prit part ensuite aux campagnes de 1810 à 1814, assista aux affaires de Dresde, Leipzig, Montmirail, et fut mis à la retraite comme lieutenant général sous la Restauration. Nous ignorons l'époque de sa mort.

GROS (Antoine-Jean, baron), peintre d'histoire, le plus illustre des élèves de David, membre de l'Institut (1816), né à Paris en 1771, mort par suicide le 25 juin 1835. A l'âge de quatorze ans, il entra dans l'atelier de David, obtint la première médaille au concours de l'Académie des beaux-arts, et quitta Paris, en 1794, dans l'intention d'aller se perfectionner à Rome; mais, entièrement privé de ressources, il dut s'arrêter dans différentes villes pour y faire des portraits et trouver ainsi les moyens de continuer sa route. Arrivé à Gênes en 1796, et atteint par la réquisition, il fut incorporé dans un régiment et devint bientôt officier d'état-major. L'épée ne lui fit point oublier ses pinceaux. Joséphine, en passant à Gênes, ayant eu l'occasion d'admirer plusieurs portraits de l'officier artiste, l'emmena avec elle à Milan pour peindre celui de Bonaparte. C'est là qu'il fit la belle esquisse représentant le général en chef de l'armée d'Italie s'avançant sur le pont d'Arcole un drapeau à la main. Gros fut, en récompense, adjoint à la commission chargée de recueillir, dans les villes conquises, les objets d'art destinés au musée du Louvre, puis nommé inspecteur aux revues. Les revers de notre armée d'Italie, dans la campagne de 1799, en le ramenant en France, le rendirent tout entier à la pratique de son art. La *Peste de Jaffa* est le premier tableau d'histoire qu'il ait peint. Exposé au Salon de 1804, il excita un enthousiasme général. Il passe pour le chef-d'œuvre de Gros; lui-même aimait à le rappeler comme la plus belle inspiration de sa jeunesse. Presque en même temps parut le *Combat de Nazareth*, toile qui devait avoir 15 mètres de largeur, et pour l'exécution de laquelle le ministre Chaptal avait mis à la disposition de l'artiste l'ancien Jeu de paume de Versailles. Ce n'était point Napoléon, mais Junot, un de ses lieutenants, qui était le héros de cette bataille; par une jalousie mesquine, couverte du vain prétexte d'économie, Napoléon fit réduire de moitié les dimensions du tableau. A la suite de l'exposition de 1806, où fut exposée la *Bataille d'Aboukir*, les rivaux de Gros en ce genre durent s'avouer vaincus. Vinrent ensuite la *Bataille d'Eylau* (1808), la *Prise de Madrid* et les batailles des *Pyramides* et de *Wagram* (1810). Vers 1812, Gros fut chargé par l'empereur de peindre dans la coupole du Panthéon, sur de grandes dimensions, les figures de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis et celle de Napoléon lui-même. Le retour de la dynastie des Bourbons, que l'on oubliait dans ce plan, dut le modifier. L'artiste reçut l'ordre de substituer à l'image de Napoléon celle de Louis XVIII. Ce n'est qu'en 1825 que ces peintures admirables furent entièrement achevées. Elles valurent à Gros 100,000 francs et le titre de baron. On y retrouve toutes les qualités de son talent : conception grandiose, dessin remarquablement pur, noblesse d'expression, touche magistrale, coloris éclatant, varié, bien fondu, inimitable. Gros a donné tout ce que pouvait produire en perfection l'école de David. Ses dernières œuvres annoncent la vieillesse. L'apparition de l'école romantique le jeta dans un grand trouble. Déjà, en 1822, son tableau de *Saül* lui avait attiré de vives critiques de la part des novateurs. « Laissez-les faire, lui écrivait alors David : vos ouvrages resteront, et leurs critiques feront un jour pitié. » Mais, aux Salons de 1831 et de 1833, il se vit comme accablé sous les coups répétés du feuilleton. Il essaya de se relever, en 1835, par le tableau d'*Hercule et Diomède* : même déchaînement. Alors, s'avouant pour ainsi dire vaincu, il ferma son atelier en s'écriant avec amertume : « Je ne connais pas de plus grand malheur que celui de se survivre. » Peu de temps après, on le trouvait noyé dans la Seine, près de Meudon.

Gros se faisait payer chèrement; il était fort riche et très-avare. On raconte que, lors de l'inauguration de la coupole du Panthéon, il avait demandé sérieusement d'être autorisé à percevoir 50 centimes par chaque personne qui viendrait la voir. Il faut lui rendre cette justice, pourtant, qu'il n'abandonna jamais son maître David, et qu'il usa, vainement il est vrai, de tout son crédit à la cour de Louis XVIII et de Charles X pour le faire rappeler de l'exil. A ceux de ses tableaux déjà cités nous ajouterons les suivants : *Sapho à Leucade* (1801); l'*Entrevue de Napoléon et de l'empereur d'Autriche en Moravie* (1812); *François Ier et Charles-Quint visitant l'église de Saint-Denis* (1812); la *Duchesse d'Angoulême s'embarquant à Pauillac* (1819); *Charles X au camp de Reims* (1827). Il a peint aussi un grand nombre de portraits, parmi lesquels on remarque surtout ceux du général *Lasalle*, de l'impératrice *Joséphine*, de *Louis XVIII*, de *Charles X* et de *Chaptal*. Les plafonds du musée égyptien et la salle d'introduction du musée des tableaux lui doivent leur décoration.

Nous terminerons cette notice en reproduisant un des meilleurs jugements qui aient été portés sur le talent et l'œuvre de Gros; c'est celui de M. Ernest Chesneau : « Gros n'est pas un homme de génie; il a les instincts du génie, mais il n'a pas la puissance de cerveau qui domine, ordonne, centralise et gouverne ces instincts. De *Nazareth* à *Eylau*, il s'abandonne, sans les combattre ni les diriger, à ses forces naturelles et à ses forces sensibles. Après *Eylau*, passé maître, infiniment supérieur à toute son école, sa mollesse reprend l'avantage; n'étant plus stimulé par la chaleur de la position à enlever, sa fougue s'abat tout d'un coup; ce n'est plus son sang qui travaille, c'est son esprit, esprit limité, incapable de renouvellement... Gros eut bien plus le *goût* de la peinture qu'il ne fut réellement peintre. L'exécution l'ennuyait; la rapidité réglementée de son pinceau le prouve surabondamment. Il a fait un assez grand nombre de tableaux, et, volontiers, il n'en aurait fait qu'un seul, toujours le même, tant il se complaisait dans la satisfaction d'une œuvre réussie. Nature sans consistance, inconsciemment puissante, il ne demandait qu'à s'abdiquer. Ayant en lui des forces qui pouvaient le mener à la plus extrême postérité, il les dépensa, les épuisa à solliciter les faveurs du présent. C'est ce qui lui fit interrompre la grande veine des batailles. Il n'eut en réalité que la vision de la guerre, il n'en eut pas l'intelligence. Il peignit la guerre en rêvant mythologie. Et, parce qu'il n'avait pas conscience de ce qu'il faisait, il cessa de peindre les sujets militaires, au moment où, transfigurés par la passion populaire, par la légende prématurément formée, ils devenaient matière à poésie; au moment où les esprits industrieux, non les génies de premier ordre, Béranger, Charlet, inventaient *Vieux Caporal* et *Grognard*. Nous ne saurions donc plus nous étonner que Gros, l'une des belles figures de notre école française, ne soit réellement pas un maître. Il lui reste un très-grand titre de gloire : il a le premier introduit l'émotion idéale dans la vie moderne, la puissance d'émotion dans la puissance de vie. »

On peut consulter sur cet éminent artiste : Delestre, *Gros et ses ouvrages* (Paris, 1845); les *Notes* de M. Rouget; Eugène Delacroix, art. de la *Revue des Deux-Mondes* (1er septembre 1848); le *Journal des arts* (1848, 1850).

GROS (Jean-Baptiste-Louis, baron), diplomate français, né à Ivry-sur-Seine en 1793. Il embrassa la carrière diplomatique en 1823, reçut le titre de baron en 1829, fut envoyé, après la révolution de Juillet, au Mexique, comme premier secrétaire de légation, puis nommé chargé d'affaires à Bogota (1834). Pendant la fin du règne de Louis-Philippe, le baron Gros fut chargé de plusieurs missions importantes dans l'Amérique méridionale, notamment dans la Plata. En 1849, il passa en Angleterre pour y remplir une mission relative à l'expédition française à Rome; l'année suivante, il se rendit à Athènes, en qualité de ministre plénipotentiaire, régla le différend qui existait alors entre la Grèce et l'Angleterre, puis devint, en 1854, un des plénipotentiaires nommés pour établir définitivement la délimitation des frontières entre la France et l'Espagne. C'est à ce titre que, deux ans plus tard, il signa la convention de Bayonne (2 décembre 1856), qui a mis fin à des difficultés pendantes depuis des siècles. L'habileté dont il avait fait preuve dans ces diverses négociations valut à M. Gros d'être envoyé en Chine, au commencement de l'année suivante, comme ambassadeur extraordinaire, pour obtenir, de concert avec lord Elgin, l'ouverture de nouveaux ports chinois au commerce européen et une protection efficace pour nos missionnaires. Le 25 juin 1858, il conclut avec le gouvernement du Céleste-Empire le traité de paix de Tien-Tsin, puis se rendit dans la capitale du Japon, à Yeddo, où il signa un traité de commerce le 9 septembre de la même année. Lorsque, en 1860, par suite de la violation du traité de Tien-Tsin, la France, de concert avec l'Angleterre, envoya en Chine une expédition sous les ordres du général Cousin-Montauban, le baron Gros rejoignit ce général, qui s'empara des forts de Takou, à l'embouchure du Peï-ho (20 août 1860), battit Sang-Ko-Lin-sin à Palikao, se rendit maître de Pékin (12 octobre) et contraignit les Chinois à ouvrir de nouvelles négociations de paix. A la suite de ces négociations, qui amenèrent le traité de Pékin (24 octobre), le baron Gros revint en France. Depuis 1859, il avait été appelé à faire partie du Sénat. En 1862, il fut nommé ambassadeur en Angleterre; mais, dès l'année suivante, il prit sa retraite. Le baron Gros est grand-croix de la Légion d'honneur (1861).

GROS (Etienne), philologue et humaniste français, né à Carcassonne (Aude) en 1797, mort à Paris en 1856. Il suivit la carrière de l'enseignement, fut professeur dans divers colléges de Paris, puis devint inspecteur de l'Académie de Paris (1838) et proviseur du lycée Bonaparte (1851). Nous citerons de lui : *Discours sur l'alliance de la sagesse avec le goût des sciences et des lettres* (Paris, 1824, in-8o); *Mémoire sur la rhétorique chez les Grecs depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la destruction de Corinthe* (Paris, 1836, in-4o); des traductions de la *Rhétorique* d'Aristote (1822), de l'*Examen critique des plus célèbres écrivains de la Grèce*, par Denys d'Halicarnasse (1826-1827, 3 vol. in-8o), des *Œuvres* d'Ovide (1835-1836), de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius (1845-1855, 4 vol.), traduction restée inachevée; enfin, des éditions de Pline le Jeune, de Suétone, de la *Rhétorique* de Philodemus, etc.

GROS DE BESPLAS (Joseph-Marie-Anne), théologien français. V. BESPLAS.

GROS DE BOZE (Claude), archéologue et numismate français. V. BOZE.

GROS DE SAINT-JOYRE (René), poëte français, né à Lyon vers 1570, mort âgé de près de cent ans. Il comptait le pape Clément IV parmi ses ancêtres. Il alla terminer ses études à Padoue, où il composa des harangues latines (1585-1586) et publia un recueil de poésies italiennes, intitulé : *Rime del signor Renato Grossi* (Padoue, 1590, in-4o). De retour à Lyon et devenu possesseur de la

fortune de son père, il participa à la restauration du couvent des Cordeliers et composa d'une plume facile des vers latins et des anagrammes. Nous citerons parmi ses écrits : la *Mire de vie à l'amour parfaict*, poëme en octaves (Lyon, 1614, in-4°); *Anagrammata emblematica* (Lyon, 1675, in-4°). — Son fils cultiva comme lui la poésie latine et épigrammatique et publia, en même temps que le recueil précédent, dû à son père, un recueil du même genre, intitulé : *Anagrammata emblematica in aliquorum sanctorum laudem excogitata.*

GROS-ARGENTIN s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du gymnote de Lacépède.

GROS-BEC s. m. Ornith. Genre de passereaux, de la famille des conirostres : *Les* GROS-BECS *sont des oiseaux migrateurs.* (Z. Gerbe.) *On trouve le nid du* GROS-BEC *sur les arbres.* (P. Gervais.) ‖ *Gros-bec cardinal*, Nom vulgaire d'une espèce de cardinal. ‖ *Gros-bec bleu*, Espèce de gros-bec de l'Amérique du Sud. ‖ *Gros-bec padda*, Nom vulgaire d'une espèce de padda.

— **Encycl.** Ce genre de passereaux renfermait autrefois un grand nombre d'espèces, qui pour la plupart rentrent aujourd'hui dans de nouveaux types génériques. Tel qu'il est réduit actuellement, il est caractérisé par un bec court, robuste, droit, conique, pointu, à mandibule supérieure renflée et entamant à peine les plumes du front; des narines rondes, ouvertes un peu en dessus, très-près de la base du bec et en partie cachées par les plumes frontales; un corps fort trapu; des ailes et une queue courtes; quatre doigts, trois devant, entièrement libres, et un derrière. Les *gros-becs* sont migrateurs et voyagent par bandes nombreuses. Leur bec, très-robuste, leur permet d'entamer les graines et les fruits les plus durs; aussi sont-ils essentiellement frugivores et granivores; toutefois, dans certaines circonstances, et surtout dans leur jeune âge, ils se nourrissent d'insectes. Ils sont généralement d'un naturel méchant. Il faut les tenir dans une cage particulière; car, sans paraître hargneux et sans mot dire, ils tuent les oiseaux plus faibles qu'eux avec lesquels ils se trouvent enfermés; ils les attaquent, non en les frappant de la pointe du bec, mais en pinçant la peau et emportant la pièce. Pris jeunes, ils deviennent si familiers, qu'ils vont prendre leur nourriture dans la main des personnes qui les soignent. Si on les laisse aller dehors, ils ne s'envolent pas pour toujours, mais reviennent au logis. Ils nichent sur les arbres de moyenne grandeur; leur nid est fait très-négligemment et sans art. La femelle pond quatre ou cinq œufs un peu allongés, d'un blanc cendré ou gris sombre, avec des raies et des taches veineuses ou marbrées d'un bleuâtre foncé et d'un brun olive noirâtre. Les parents dégorgent à leurs petits une nourriture qui a déjà subi dans leur jabot un commencement de décomposition.

Le *gros-bec* commun, espèce type du genre, a 0m,18 environ de longueur totale, le corps court et renflé; la tête, le cou, le dos d'un marron plus ou moins foncé; le croupion grisâtre, ainsi que le dessous du cou; des taches noires sur la tête et sur la gorge, et des taches rougeâtres sur le reste du corps; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue tirant sur le blanc. La femelle diffère du mâle par ses teintes moins vives. Le *gros-bec*, un des plus jolis oiseaux que nous possédions, est répandu dans toute l'Europe; on le désigne, dans les diverses provinces de la France, sous les noms de pinson royal, pinson à gros bec, geai de bataille, coche-pierre, grosse-tête, malouasse, pinson maillé, gros pinson, dur-bec, pinson d'Espagne, etc. Il arrive à l'automne dans les régions méridionales; le nombre des individus, d'abord faible, augmente à mesure que le froid devient plus rigoureux. Les *gros-becs* se tiennent, en été, dans les pays élevés, sur les montagnes et dans les bois; en hiver, ils descendent dans les plaines et se rapprochent des lieux habités.

Le *gros-bec* vit solitaire ou par couples. Son chant, qu'il fait entendre rarement, et seulement lorsqu'il vole ou qu'il se perche à l'extrémité de quelque rameau d'un arbre élevé, peut s'exprimer par les syllabes *zir, zir;* il devient semblable au bruit d'une lime lorsque l'oiseau est blessé ou en colère. Il devient, au contraire, plus faible, plus doux et plus caressant à l'époque des amours. Dans le jeune âge, il se nourrit ou plutôt il est nourri d'insectes par ses parents; plus tard, il recherche les amandes des petits fruits et casse avec son bec robuste les noyaux les plus durs, tels que ceux de l'olive, de la cerise, de la noix ou des pins et autres conifères. On dit qu'il mange aussi des graines de chènevis et de panic, et même des bourgeons, notamment ceux des pruniers; on ajoute qu'il en coupe ordinairement jusqu'à dix avant d'en manger un, ce qui le rend fort nuisible, au printemps, dans les vergers, où sa présence se décèle par les nombreux bourgeons qui jonchent le sol. Le *gros-bec* niche sur les arbres, à la hauteur de 3 à 4 mètres; son nid est formé de menues racines et de lichens; la femelle pond de quatre à six œufs bleu verdâtre, tachetés de noir et de brun. On prend assez souvent cet oiseau à l'abreuvoir, mais il ne vient jamais à la pipée; c'est surtout au fusil qu'on le chasse. Sa chair n'est point estimée.

Le *gros-bec rose-gorge* est un fort bel oiseau qu'on trouve aux États-Unis, où il est assez rare. D'autres espèces ont formé les genres moineau, tisserin, cardinal, paroare, pinson, linotte, tarin, etc.

GROS-BILL s. m. Ornith. Un des noms du loxia curvirostre.

GROS-BLANC s. m. Techn. Mastic de blanc de craie et de colle.

GROS-BLEU s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gros-bec.

GROSBLIEDERSTROFF, bourg et comm. de France (Moselle), cant., arrond. et à 7 kilom. N.-O. de Sarreguemines, sur la Sarre; pop. aggl., 1,989 hab. — pop. tot., 2,115 hab. Fabriques de tabatières de carton vernissées, de pianos; huileries, moulins. Haut fourneau et forges.

GROSBOIS-EN-MONTAGNE, village et comm. de France (Côte-d'Or), cant. de Pouilly, arrond. et à 49 kilom. de Beaune, sur la rive droite de la Vienne; 380 hab. Beau château. Réservoir destiné à alimenter le canal de Bourgogne. Sa profondeur près du barrage est de plus de 20 mètres; il a 2 kilom. de longueur. C'est un des plus beaux travaux d'art que la France puisse offrir en ce genre.

GROSCHEN s. m. (gross-chen — mot allemand qui signifie *gros*). Métrol. Monnaie d'argent à bas titre du royaume de Prusse.

— **Encycl.** On donne généralement au *groschen* la dénomination de *silbergroschen* (gros d'argent), pour le distinguer du gros de compte ou bon gros, *gutegroschen*. Le titre de cette monnaie est à 354 millièmes de fin seulement, et son poids est de 2gr,300. Ce n'est, à proprement parler, qu'une monnaie de billon. Elle ne sert d'ailleurs que pour faire les appoints, et personne n'est obligé d'en recevoir pour une somme supérieure à 1/6 de thaler (62 cent. et demi). Il circule aussi en Prusse d'anciennes pièces de 4 et de 8 *groschen*, d'un titre plus élevé que le silbergroschen. Les pièces de 8 *groschen* sont au titre de 10 loths 12 grains (667 millièmes), du poids de 8gr,300; elles ont pour type l'effigie du roi et au revers l'écu aux armes de Prusse couronné et soutenu par deux Hercules, armés chacun d'une massue, sans légende; quelques pièces très-anciennes présentent, au lieu de l'écu, un aigle sur un trophée. La valeur de ces pièces correspond à 1 fr. 25 de notre monnaie environ.

Les pièces de 4 *groschen*, au titre de 8 loths 6 grains (591 millièmes) ont pour empreintes l'effigie du roi et au revers l'écu à l'aigle ou l'indication de la valeur de la pièce au-dessus d'un trophée.

GROSCHUF ou **GROSCHUFF** (Fabien), philologue allemand, né à Dantzig en 1693, mort en 1783. Après s'être adonné assez longtemps à l'enseignement privé, il devint secrétaire du prince Guillaume de Hesse-Philippsthal, qui lui donna le titre de conseiller de justice. Par la suite, il fut membre du sénat de Schleitz, où il termina sa vie. On lui doit un certain nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Courte dissertation sur le langage des mains, en tant que les indices s'en trouvent dans les anciens auteurs* (Cassel, 1750, in-8°); *Dissertation historique sur les Druides des Germains* (Erfurt, 1759, in-8°), etc.

GROSCLAUDE (Louis), peintre français, suisse d'origine, né au Locle, près de Neufchâtel, en 1786. Une grande vivacité d'intelligence, beaucoup d'esprit, d'humour et de franche gaieté ont fait de M. Grosclaude un artiste à part, qui a touché avec bonheur à presque tous les genres.

Venu à Paris de très-bonne heure, il entra dans l'atelier de Regnault, où il passa plusieurs années, livré tout entier à l'étude; sa fortune indépendante lui permettait d'attendre l'heure juste où l'artiste doit quitter les lisières de l'enseignement. Des croquis, des esquisses sans prétention révélèrent qu'il possédait, dans des proportions peu communes, l'instinct du pittoresque. Ce sont : les *Bulles de savon, les Buveurs*, le *Toast à la vendange* (Musée du Luxembourg), le *Salut militaire*, la *Tireuse de cartes*, les *Trois commères*, l'*Oiseau mort*, la *Prise de tabac*, toiles charmantes exposées de 1827 à 1838, et que les amateurs se disputèrent. Jamais on n'eût supposé l'auteur de ces petits poëmes de la vie intime capable de tracer de grandes pages historiques ou religieuses; M. Grosclaude donna un démenti à cette croyance générale : son *Marino Faliero*, remarqué au Salon de 1842; la *Madeleine*, la *Norma* de 1845, la *Sainte Cécile* de 1848, sont des morceaux sérieux, pleins de science et de talent. Revenu à sa première manière, il exposa la *Lecture d'un bulletin de l'armée française annonçant la prise de Malakoff* (1856), et aux Salons suivants : les *Deux petits amis*, *Madame Pipelet*, *Intérieur d'une étable*, etc.

Le roi de Prusse et M. de Rothschild sont les deux amateurs qui possèdent le plus de tableaux de M. Grosclaude. Le célèbre banquier en a près d'une douzaine. Les récompenses n'ont pas manqué à ce maître si sympathique et si naïf. Il obtint une 3e médaille en 1835, une 2e en 1838, une 1re en 1845. Il est, depuis 1827, membre de l'Académie royale des beaux-arts de Berlin. Son style n'est pas moderne à la façon de nos peintres de genre actuel; il procède un peu des traditions de l'art flamand. Sa couleur chaude, dorée, intense, offre l'imitation souvent heureuse des gammes trouvées par les vieux maîtres hollandais.

Son fils, Louis-Frédéric GROSCLAUDE, s'est fait connaître comme portraitiste. Il a exposé, depuis 1849, quelques portraits au pastel et des tableaux de genre : la *Famille indigente* (1855), un *Chartreux* (1861).

GROS-COLAS s. m. Ornith. Nom vulgaire du goëland à manteau noir.

GROSE, rivière d'Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud, qui prend sa source au mont Caermarthen, sépare le comté de Westmoreland de celui de Northumberland, et se jette dans le Népeau, après un cours de 67 kilom. La réunion de ces deux cours d'eau forme le Hawkesbury, fleuve principal de la contrée.

GROSE (François), savant archéologue anglais, né à Greenford (Middlesex) en 1731, mort en 1791. Il abandonna l'emploi de héraut de la maison de Richemond pour prendre du service dans l'armée (1763), devint payeur général et hérita, à la mort de son père, riche joaillier, d'une fortune que sa prodigalité et son manque d'ordre lui firent bientôt dissiper. Grose demanda alors des ressources à sa plume et à son crayon, car il était un dessinateur habile, et composa des ouvrages qui eurent du succès. Il joignait, à un esprit jovial et plein de spirituelle bonhomie, une figure grotesque et une corpulence énorme, ce qui l'a fait comparer fréquemment à Falstaff. Grose a laissé, sous le titre général d'*Antiquités*, une série d'excellents ouvrages sur les monuments anciens de la Grande-Bretagne : *Angleterre* (1773-1787, 8 vol. in-4°); *Ecosse* (1790, 2 vol. in-4°); *Irlande* (1794, 2 vol. in-4°). On a encore de lui : *Traité sur les armes et sur les armures anciennes* (1785-1789, in-4°); *Antiquités militaires de l'Angleterre* (1788, 2 vol. in-4°); *Méthode pour graver les caricatures* (1788, in-8°); *Collection d'essais* (1793, in-8°), recueil de piquantes facéties.

GROSEILLE s. f. (gro-zè-lle; *ll* mll. — du germanique : haut allem. *krausbere;* holland. *kruisbezie*, de *kraus*, crêpé, et *beere*, baie; allem. *grosselbeere*, de *grossel*, nom du végétal, et *beere*, baie). Fruit du groseillier : *Gelée de* GROSEILLES. *Sirop de* GROSEILLES. ‖ Sirop fait avec ce fruit : *Un verre de* GROSEILLE. ‖ *Groseille à maquereau*, Fruit vert ou rougeâtre du groseillier épineux, ainsi dit parce qu'on l'emploie vert dans une sauce usitée pour le maquereau.

— Adjectiv. Qui a la couleur de la groseille rouge : *Rubans* GROSEILLE.

— **Encycl.** La *groseille* est une baie charnue, plus ou moins volumineuse, formée de deux carpelles, et couronnée par les restes du calice. L'intérieur présente une seule loge, renfermant un petit nombre de graines. Ce fruit présente des caractères et des propriétés qui diffèrent suivant les espèces. La *groseille* à maquereau atteint quelquefois la grosseur d'une prune ordinaire; à l'état sauvage, elle ne dépasse guère celle d'un grain de raisin. Quand elle est bien mûre, elle est jaunâtre et a une saveur douce, fade et vineuse. Verte, elle est plus ou moins acide. On l'emploie dans les ragoûts, en guise de verjus; on s'en sert surtout pour assaisonner le poisson, d'où son nom vulgaire. On fait peu de cas de cette espèce pour l'alimentation. En médecine, elle est rafraîchissante et astringente, guérit les nausées, arrête les flux de ventre et même les hémorragies peu intenses; elle excite l'appétit, et on la donne souvent aux femmes enceintes lorsqu'elles ont du dégoût pour les aliments. Cuite dans le bouillon, elle est bonne contre les fièvres. On en emploie beaucoup en Angleterre et en Hollande. Son suc devient vineux par la fermentation. En Angleterre, on fait du vin avec ces fruits mûrs, en les mettant dans un tonneau et jetant de l'eau bouillante par-dessus. On bouche le tonneau, et on le laisse pendant vingt à trente jours dans un endroit d'une température constante et modérée, jusqu'à ce que la liqueur soit bien imprégnée du suc des fruits. Puis on verse cette liqueur dans des bouteilles, on y met du sucre, et on bouche exactement. Au bout de quelque temps, la fermentation a opéré la combinaison intime du sucre, et on obtient une boisson agréable, pénétrante et assez analogue au vin. Les pâtissiers et les confiseurs emploient aussi la *groseille* à maquereau pour faire des tartes et autres friandises.

La *groseille* ordinaire présente un grand nombre de variétés, qui peuvent se rapporter à deux races principales, les unes à fruit rouge, les autres à fruit blanc. Ce fruit bien connu a une saveur plus ou moins acide, mais très-agréable; on en fait une grande consommation pendant l'été. On mange les *groseilles* fraîches, seules ou avec du sucre. Le jus de *groseilles*, mélangé avec du sucre et de l'eau, forme une boisson agréable et rafraîchissante, excellente pour les fébricitants.

En médecine, la *groseille* est astringente, calmante, tonique, rafraîchissante, propre à arrêter l'effervescence de la bile, les diarrhées et les hémorragies, à tempérer les ardeurs du sang, etc. L'acidité des *groseilles*, plus intense dans les variétés rouges, résulte de l'abondance des acides malique et citrique. Ces fruits sont justement vantés contre les embarras gastriques, la dyspepsie, les vomissements spasmodiques, les affections scorbutiques, les fièvres, les congestions cérébrales, la dyssenterie, etc. C'est encore un excellent diurétique.

D'une manière générale, on peut dire que la *groseille* est un aliment médicamenteux qui nourrit et rafraîchit beaucoup. Elle convient dans le régime des maladies chroniques et dans la convalescence des maladies aiguës. Mais il faut se rappeler que certaines personnes supportent difficilement les acides; à celles-là il ne faut donner qu'une eau de *groseilles* très-peu chargée de suc, ou même simplement la gelée ou le sirop. On ne doit les administrer qu'avec beaucoup de circonspection quand il existe des maladies du poumon qui déterminent de la toux. Enfin, on ne doit pas permettre une trop grande consommation de *groseilles* aux personnes dont la digestion est paresseuse ou qui ne font pas d'exercice, aux enfants, aux vieillards, aux scrofuleux, aux femmes faibles, pâles et nerveuses.

La *groseille* commune joue aussi un grand rôle dans l'économie domestique. La confiture de *groseilles* surtout est celle dont il se fait la plus grande consommation, parce que c'est celle dont le prix est le plus à la portée de toutes les bourses.

Cette confiture peut être rouge ou blanche, suivant la couleur des fruits qu'on a employés; jamais on ne les mélange. Les *groseilles* s'épluchent à l'aide d'une fourchette; elles doivent être bien mûres; on les met dans un sirop de sucre cuit au lissé, en employant moitié *groseilles* et moitié sucre. Lorsque le tout, placé sur le feu, est assez cuit pour que l'on voie le mélange faire la nappe quand on élève l'écumoire, la confiture est faite; on aura eu soin de remuer pendant la cuisson.

Pour la gelée, les *groseilles*, égrenées, sont écrasées dans la proportion de 1/3 de blanches pour 2/3 de rouges et 1/5 de ce mélange en framboises. On les met sur le feu, où elles crèvent et rejettent tout le jus que l'on n'aurait pu obtenir par l'écrasement; on peut y ajouter un verre d'eau, en les mettant dans la bassine. Lorsqu'elles ont jeté un bouillon, on les retire, on les passe au tamis, on presse pour faire tomber tout le jus, de manière que les pulpes et les pepins restent seuls dans le tamis. On pèse ce jus et on y ajoute 3/4 de livre de sucre cassé par livre de jus. On met sur le feu, on écume, on laisse bouillir environ dix minutes et on empote. Quelques-uns mettent 1 kilogramme de sucre par kilogramme de jus; ce système est bon lorsque le fruit n'est pas très-mûr.

La gelée obtenue à froid est de beaucoup supérieure, pour le goût, à celle que l'on a fait cuire; mais elle est sujette à fermenter, si on n'a pas le soin de la conserver dans des endroits très-frais. Pour la préparer, on écrase les *groseilles*, on les presse dans un linge, et l'on mêle au jus le double de son poids de sucre en poudre; on porte le mélange dans une cave où l'on doit le remuer de temps en temps. Au bout de vingt-quatre heures, on verse dans de petits pots contenant 500 grammes au plus.

Pour les conserves, on choisira les plus belles *groseilles* rouges, que l'on détachera de la grappe au moyen de ciseaux, en laissant à chaque grain un bout de la queue. On en remplit des pots de verre. On exprime ensuite le suc d'une certaine quantité de *groseilles* blanches, et l'on y ajoute un poids égal de sucre candi pulvérisé. On met au bain-marie pour obtenir un sirop réduit; on verse ce sirop sur les *groseilles*, de façon qu'elles en soient bien recouvertes; lorsque le sirop est converti en gelée, on couvre les pots, après avoir appliqué sur la surface de la gelée un papier imbibé d'eau-de-vie.

GROSEILLIER s. m. (gro-zè-llé; *ll* mll. — rad. *groseille*). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des ribésiées, comprenant une trentaine d'espèces : *Tous les* GROSEILLIERS *réussissent dans les régions septentrionales.* (Th. de Berneaud.) *Le* GROSEILLIER *est un arbrisseau qui se contente de toute espèce de terrain et d'exposition.* (Raspail.)

— **Encycl.** Le genre *groseillier* renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, pétiolées, palmées et diversement découpées; les fleurs, solitaires ou réunies en grappes, axillaires ou terminales, présentent un calice adhérent, ordinairement à six divisions égales; une corolle à quatre ou cinq pétales petits, insérés sur la gorge du calice; des étamines incluses, en nombre égal à celui des pétales et alternant avec eux; un ovaire infère, à une seule loge pluriovulée, surmonté de deux styles terminés chacun par un stigmate simple; le fruit est une baie, à une loge polysperme. Ce genre comprend plus de trente espèces, répandues dans les diverses régions de l'Europe, de l'Asie et des deux Amériques. Les fruits de ces arbrisseaux, acidules et rafraîchissants, ont une assez grande importance en économie domestique et en médecine; aussi plusieurs espèces sont-elles l'objet de cultures assez étendues.

Le *groseillier* épineux ou à maquereau atteint 1 mètre à 1m,50 de hauteur. Ses tiges, robustes et épineuses, portent des feuilles larges et de petites fleurs verdâtres, auxquelles succèdent des fruits globuleux ou ovoïdes, les plus gros du genre.

Cet arbrisseau est répandu dans presque toute l'Europe; il croît surtout dans les lieux

arides et pierreux. Transporté dans les jardins, il a donné naissance à de nombreuses variétés. Dans quelques localités, il est connu sous le nom vulgaire d'*embresaille*. Il peut croître dans tous les sols et à toutes les expositions; néanmoins il préfère, comme nous venons de le dire, un terrain pierreux et sec et une exposition chaude. On le multiplie de marcottes ou d'éclats de souche. Il sert à faire de bonnes haies, à cause tant de ses épines que de la disposition de ses racines à émettre de nouvelles pousses, et par suite à se fortifier tous les ans par la base. Pour les former, on plante, en automne, à la distance de 0m,15 et dans une tranchée d'environ 0m,25 de profondeur, des boutures prises sur le bois de l'année précédente; au printemps suivant, on remplace par des plants enracinés les boutures qui ont manqué. La seconde année, on rabat la haie rez terre; il se produit alors un grand nombre de jets qui garnissent l'intervalle des pieds, et on les arrête tous les deux ans, par une taille à 0m,15, jusqu'à ce que la haie soit parvenue à la hauteur de 1 mètre à 1m,50 qu'on lui donne ordinairement. Les pieds qui viendraient à succomber sont remplacés par des marcottes, ou bien par la greffe en approche des rameaux voisins. Ces haies sont excellentes, pourvu qu'elles soient bien entretenues. On emploie aussi avec avantage le *groseillier* épineux pour remplir les vides dans les haies d'aubépine. Le fruit de cette espèce a une certaine importance. V. GROSEILLE.

Le *groseillier* à grappes, souvent appelé *groseillier* rouge, bien qu'il y ait des variétés à fruits blancs, forme un buisson de 1 à 2 mètres de hauteur, portant des feuilles larges, pubescentes, à cinq lobes dentés, et des fleurs d'un jaune verdâtre, en grappes plus ou moins longues; ses baies globuleuses varient du blanc au rouge Cette espèce est aussi originaire d'Europe, et l'on pense qu'elle était cultivée par les Gaulois. Elle croît dans les vallées des Alpes et du Jura, et on la retrouve jusqu'en Laponie. Le *groseillier* à grappes est fréquemment cultivé dans les jardins et dans les champs. Il est très-rustique, et croît dans tous les sols et à toute exposition; il préfère néanmoins un terrain frais et consistant, et une exposition demi-ombragée, abritée contre les grands vents. Les climats tempérés sont ceux qui lui conviennent le mieux; aussi, dans le Midi, n'en obtient-on de bons produits qu'en le plaçant à l'exposition du Nord. On le multiplie de marcottes, de boutures, de drageons et d'éclats. Le plus souvent on le taille en buisson, aussi évasé que possible, large sans être touffu; quelquefois aussi en cordon horizontal.

Le *groseillier* des roches ressemble beaucoup au précédent; originaire des montagnes d'Auvergne, il est cultivé dans le nord de la France. Son fruit, très-acerbe, non comestible, remplace cependant le raisin de Corinthe dans les *plum-puddings*. Le *groseillier* doré vient des États-Unis; il est surtout cultivé comme arbrisseau d'ornement, pour ses fleurs d'un beau jaune d'or; son fruit, noirâtre, aromatique, est assez bon à manger, bien qu'il possède une certaine amertume. Enfin, nous rappellerons pour mémoire le *groseillier* noir, plus connu sous le nom de CASSIS.

GROS-GUILLAUME s. m. Vitic. Variété de vigne.

GROS-GUILLAUME (Robert GUÉRIN, dit), célèbre farceur français, associé de Gaultier-Garguille et de Turlupin, né vers 1554, mort en 1634. Suivant une assertion contestée, il fut d'abord garçon boulanger, puis joua, avec deux autres comiques célèbres, Gaultier-Garguille et Turlupin, des farces de leur invention sur un petit théâtre portatif, dans un jeu de paume, près de la porte Saint-Jacques. Ils jouaient depuis une heure jusqu'à deux, surtout pour les écoliers, et le jeu recommençait le soir; le prix du spectacle était de 2 sols 6 deniers par tête. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne s'étant plaints au cardinal de Richelieu que trois bateleurs entreprenaient sur leurs droits, le cardinal voulut juger de ce différend par lui-même. Les trois farceurs furent mandés au Palais-Royal, où ils jouèrent dans une alcôve. Gros-Guillaume, déguisé en femme, fondait en larmes pour apaiser son mari, qui, le sabre à la main, menaçait à chaque instant de lui couper la tête sans vouloir l'écouter. Cette scène durait une heure entière; Gros-Guillaume, tantôt à genoux, tantôt debout, débitait à Turlupin mille choses touchantes, et tentait tous les moyens de l'attendrir; mais celui-ci redoublait ses menaces : « Vous êtes une masque, lui disait-il; je n'ai point de compte à vous rendre, il faut que je vous tue. — Eh! mon cher mari, disait enfin Gros-Guillaume aux abois, je vous en conjure par cette soupe aux choux que je vous fis manger hier, et que vous trouvâtes si bonne. » A ces mots, le mari se rend, et le sabre lui tombe des mains. « Ah! la carogne! s'écrie-t-il, elle m'a pris par mon faible! » etc. Ce spectacle fit rire aux éclats le cardinal, qui invita les comédiens de l'hôtel de Bourgogne à s'associer les trois bateleurs, afin qu'à l'avenir on ne sortît plus toujours triste de leur théâtre. Chacun d'eux excitait le rire par un accoutrement et un jeu particuliers. Gros-Guillaume, d'une laideur extrême, d'un embonpoint extraordinaire, vêtu d'un sac de laine et cerclé de deux ceintures, ce qui lui donnait l'apparence d'un tonneau, le visage enfariné, jouait ordinairement le rôle d'un homme sentencieux et ne parlait que par aphorismes doctement grotesques, à la manière de Sancho. Un magistrat, dont il avait contrefait la grimace et la tournure, le fit arrêter, et il mourut de peur dans sa prison. On raconte que le pauvre farceur était atteint d'une maladie aiguë qui venait quelquefois l'attaquer si cruellement sur le théâtre qu'il en pleurait; mais le plus souvent les spectateurs se méprenaient à cette douleur empreinte sur son visage, et, croyant qu'elle faisait partie de la farce, redoublaient leurs rires. Gros-Guillaume aimait le vin par-dessus tout et, pour jouer avec verve, il avait l'habitude de s'enivrer à moitié avant de paraître sur la scène. Il vivait au milieu de gens grossiers, dont la société répondait seule à ses goûts, et « n'aima jamais qu'en bas lieu, » ainsi que nous l'apprend Sauval. Gros-Guillaume joua quelquefois la comédie sous le nom de *La Fleur*.

GROS-GUILLERI s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau domestique mâle.

GROSIER (Jean-Baptiste-Gabriel-Alexandre), jésuite, critique et historien français, né à Saint-Omer en 1743, mort en 1823. Il fit ses débuts comme critique dans le *Mercure de France*, passa ensuite à l'*Année littéraire*, et, après la mort de Fréron, soutint avec talent la réputation de ce journal, qu'il continuait encore en 1800, avec Geoffroy (v. ce nom). Nommé sous-conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal en 1810, il en devint conservateur titulaire (1817), puis administrateur sous la Restauration. L'abbé Grosier a travaillé pendant quarante ans à la composition de l'*Histoire générale de la Chine* compilée à Pékin par le P. Mailla sur des documents originaux. Elle parut de 1777 à 1784 (12 vol. in-4°). C'est le premier ouvrage qui fit connaître à l'Europe les annales du Céleste-Empire. Grosier le compléta, en 1786, par une *Description générale de la Chine*, rédigée d'après les mémoires des missionnaires (in-4°). On a encore de lui : *Mémoires d'une société célèbre* (les jésuites), *considérée comme corps littéraire et académique, depuis le commencement de ce siècle* (1792, 3 vol. in-8°).

GROSIL s. m. (gro-zil). V. GROISIL.

GROSIO, bourg d'Italie, prov. et à 23 kilom. S.-E. de Sondrio, sur la rive gauche de l'Adda, qui y est traversée par un beau pont; 2,450 hab. Tanneries, moulins; commerce d'huile et de fleur de farine.

GROS-JEAN s. m. Homme du peuple, pauvre hère.

> Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
> Je suis *Gros-Jean* comme devant.
>
> LA FONTAINE.

GROSLAY, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Pontoise; 1,024 hab. Fabriques de dentelles, chocolat, sirops. Ce joli village est agréablement situé sur le flanc oriental des hauteurs de Montmorency; ses alentours sont parsemés de riantes villas.

GROSLEY (Pierre-Jean), écrivain érudit et facétieux, associé de l'Académie des inscriptions, né Troyes en 1718, mort en 1785. Il fit ses études chez les oratoriens, dont il partagea la haine contre les jésuites, fut pourtant l'ami du père Tournemine, exerça, dans sa ville natale, la profession d'avocat, et suivit le maréchal Maillebois en Italie, en qualité d'administrateur militaire (1745). Ses ouvrages, écrits dans un style négligé, mais souvent original, annoncent des connaissances étendues. On ne recherche aujourd'hui que les suivants, où il a donné un libre cours à sa verve singulière et bizarre : *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, belles-lettres, beaux-arts, nouvellement établie à Troyes en Champagne* (1744, in-12), recueil de dissertations facétieuses, au nombre desquelles : *De l'usage de battre sa maîtresse; Éphémérides troyennes* (1757-1768, 12 vol. in-24, ou 1811, 2 vol. in-12). Son meilleur livre, dans le genre sérieux, est la *Vie de Pierre Pithou* (1756, 2 vol. in-12).

GROS-MIAULARD s. m. (gro-miô-lar — de *gros*, et de *miauler*, à cause de son cri, qui ressemble à un miaulement). Ornith. Nom vulgaire du goëland à manteau gris. ‖ On dit aussi GROS-MIAULAND. ‖ Pl. GROS-MIAULARDS.

GROS-MONDAIN s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pigeon. ‖ Pl. GROS-MONDAINS.

GROSMONT, bourg d'Angleterre, à 6 milles de Whitby, et à 247 milles de Londres. Il possède une vieille église et les ruines d'un château dans lequel Richard II fut enfermé comme prisonnier avant d'être transféré à Pontefrac. Les ruines consistent en deux tours, portant les noms de la reine Elisabeth et de Rosamonde.

GROS-MORNE, bourg de la Martinique, arrond. et à 22 kilom. de Fort-de-France; 6,263 hab. Ecoles primaires de garçons et de filles.

GROS-MUSC s. m. Arboric. Poire d'hiver très-parfumée. ‖ Pl. GROS-MUSCS.

GROSNE, petite rivière de France. Elle prend sa source au-dessus du village de Pardon, canton de Beaujeu (Rhône), entre dans le départ. de Saône-et-Loire, baigne Saint-Léger, Cluny, Messengue, et se jette dans la Saône à Marnay, après un cours de 96 kilom., pendant lequel elle se grossit de la Grosne occidentale, de la Valouse, de la Guye et du Grison.

GROS-NEZ s. m. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre. ‖ Pl. GROS-NEZ.

GROS-NOIR s. m. Techn. Seconde qualité d'ardoise plus petite que la première. ‖ Pl. GROS-NOIRS.

— Vitic. Variété de raisin noir, à gros grain.

GROS-ŒIL s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre denté. ‖ Pl. GROS-ŒIL.

GROS-PINSON s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec ordinaire. ‖ Pl. GROS-PINSONS.

GROS-RENÉ (DUPARC, dit), acteur de la troupe de Molière. V. DUPARC.

GROS-RENÉ, personnage typique du *Dépit amoureux*, une des créations les plus populaires de Molière. Gros-René est un valet insouciant, joyeux, aidant les amours de son maître et amoureux lui-même de Marinette. C'est le type du valet beau parleur. Il représente, avec une nuance de jovialité campagnarde, l'homme qui se croit philosophe, qui se dit préparé à toutes les tribulations, cuirassé contre l'amour, la jalousie, le chagrin, et qui, l'occasion venue, perd la tête comme les autres.

Une de ses plus jolies tirades est celle où il cherche à prémunir son maître contre les femmes et s'embarrasse dans une comparaison trop touffue :

> Par comparaison donc, mon maître, s'il vous plaît,
> Comme on voit que la mer, quand l'orage s'accroît,
> Vient à se courroucer, le vent souffle et ravage,
> Les flots contre les flots font un remû-ménage
> Horrible; et le vaisseau, malgré le nautonier,
> Va tantôt à la cave, et tantôt au grenier :
> Ainsi, quand une femme a sa tête fantasque,
> On voit une tempête en forme de bourrasque,
> Qui veut compétiter par de certains... propos; [flots,
> Et lors un... certain vent, qui, par... de certains
> De... certaine façon, ainsi qu'un banc de sable...
> Quand... Les femmes enfin ne valent pas le diable.

Son costume consistait en une souquenille avec manteau court, un béret et des culottes bouffantes, le tout d'une étoffe rayée bleu et blanc. La tradition s'est longtemps conservée.

GROSS (Jean-Georges), écrivain suisse, né à Bâle en 1514, mort dans cette ville en 1630. Il fut pasteur à Bâle, où il devint professeur de théologie en 1612. On lui doit, entre autres ouvrages : *De christiana republica* (Bâle, 1612); *De bellis christianorum* (Bâle, 1614); *Theatrum biblicum* (1615-1618, 2 vol. in-4°); *Theologia popularis* (Bâle, 1622). Citons aussi son ouvrage sur les tremblements de terre à Bâle : *De terræ motibus a* 600 *retro annis Basileæ abortis* (Bâle, 1614).

GROSS (Jean-Godefroi), publiciste allemand, né à Uhlfeld, principauté de Baireuth, en 1703, mort à Erlangen en 1768. Il se livra à l'enseignement à Halle, à Kloster-Bergen, à l'Académie des nobles d'Erlangen, et acquit de très-vastes connaissances en histoire, en statistique, en politique. En 1741, il abandonna la carrière du professorat pour fonder à Erlangen une *Gazette* qu'il publia jusqu'à sa mort et qui parut successivement sous cinq titres différents. Ce journal, écrit avec soin et avec goût, assaisonné de saillies, de bons mots et d'anecdotes, obtint en Allemagne et à l'étranger une telle vogue que Gross eut, au bout d'un certain temps, environ 18,000 abonnés. Appelé, en 1745, à Nuremberg par l'impératrice Marie-Thérèse pour y être son agent, il quitta bientôt cette ville, à la suite d'une discussion qu'il eut avec le sénat nurembergeois. Il revint alors à Erlangen. Par la suite, il reçut le titre de conseiller et d'historiographe du margraviat de Brandebourg (1752) et celui de conseiller aulique du roi de Prusse (1765). « Gross, dit Bernhard, possédait le secret d'attacher ses lecteurs en les amusant et comme sans effort, car il écrivait presque toujours sa gazette en jouant aux échecs. Redoutable à ses adversaires par son talent satirique, Gross tremblait au moindre danger, qui même n'existait que dans son imagination. Il dormait le jour et veillait la nuit, toujours armé jusqu'aux dents, craignant qu'on en voulût à sa vie. » Ses principaux écrits sont : *Pensées sur l'établissement à peu de frais d'un séminaire politique* (Nuremberg, 1739); *Éléments de langue latine* (Halle, 1747, in-8°), ouvrage qui eut beaucoup de succès; *Précis de l'histoire des savants modernes* (1749-1750).

GROSS (David-Gabriel-Albert DE), écrivain militaire allemand, né en 1756, mort à Weimar en 1809. Il prit du service en Hollande, où il devint lieutenant-colonel, puis habita Brunswick, et devint ensuite chambellan du duc de Weimar. Il prit part, en 1799, à l'expédition anglo-russe dans le Helder. Gross a laissé sur l'art militaire des ouvrages estimés : *Du service de l'officier en campagne* (Gotha, 1803, in-8°); *Manuel historico-militaire pour l'histoire des campagnes de* 1792 *jusqu'à* 1808 (Amsterdam, 1808, in-8°). Il a composé, en français, un poëme en quatre chants, le *Premier navigateur* (Weimar, 1803, in-8°).

GROSSA (Giovanni DELLA), historien corse, né au village de la Grossa, près de Sartène, en 1378, mort en 1464. Il termina son éducation à Naples, puis revint dans sa patrie, où il acquit bientôt une grande et légitime influence. En 1406, le gouverneur génois, André Lomellino, le nomma son chancelier, position difficile dans l'état de fermentation où se trouvait le pays, divisé en deux partis, le parti génois et le parti national. Grâce à son esprit conciliant, il fut accepté par les deux partis comme un intermédiaire, et rendit de grands services en empêchant des conflits imminents. Dans sa longue carrière politique, Giovanni della Grossa servit tous les pouvoirs; mais il le fit toujours sans bassesse, et l'intégrité de son caractère lui permit de servir de nouveaux maîtres sans encourir la haine ni le blâme. C'est ainsi que, de 1412 à 1416, il conserva sa place de chancelier sous Vincentello d'Istria, le chef des mécontents, et que Branca Doria, vainqueur à son tour avec les Génois, le nomma grand justicier de l'île. Il eut à réprimer, à ce titre, les révoltes de Guglielmo de Tolavo et de Polo della Rocca. Par la suite, Vincentello étant parvenu à chasser les Génois, della Grossa craignit, non sans raison, qu'il ne voulût venger la défaite de ses partisans, et se retira à Gênes; mais, dès 1419, il revint en Corse, fit la paix avec Vincentello, et, en 1426, s'attacha définitivement à sa fortune. Sa faveur dura peu. Vincentello ne sut profiter de sa victoire que pour se faire détester de ses sujets; les conseils de della Grossa lui déplurent et il le disgracia. Della Grossa, retiré à Gênes, reparut en Corse, en 1447, pour combattre le condottiere Mariano da Norcia, lancé sur l'île par le pape et appelé par les Caporali. Après la pacification de l'île, il fut nommé, par le gouverneur génois, lieutenant et commissaire extraordinaire dans les pays d'au delà des monts; enfin, en 1457, il résigna ses fonctions et se retira dans son château della Grossa, où il écrivit l'histoire des longues luttes auxquelles il avait pris part. Sa chronique fut recueillie par Pietro Filippini, qui y ajouta, pour l'espace intermédiaire entre celui où il écrivait lui-même et celui où della Rossa cessa d'écrire, les chroniques de Monteggiani et celles de Marc'Antonio Ceccaldi, et les fit paraître sous ce titre : *La istoria di Corsica..... tutta divisa in tredici libri, dè quali primi nove ebbero principio da Giovanni della Grossa, proseguendo ancora a quello Pier-Antonio Monteggiani, e doppo Marc-Antonio Ceccaldi, e furuno raccolti ed ampliati dal Anton' Pietro Filippini* (1594, in-4°). Comme tous les chroniqueurs, Giovanni della Grossa ne mérite qu'une faible confiance pour l'époque qui a précédé les événements auxquels il prit une part si active. Ecrite avec élégance et impartialité, la dernière partie de sa chronique est fort intéressante à consulter pour l'histoire de la Corse pendant un demi-siècle.

GROS-SAIGNE s. m. Agric. Nom donné au gros seigle et à une variété de froment dite aussi BLÉ BARBU. ‖ Pl. GROS-SAIGNES.

GROSSANE adj. f. (gro-sa-ne — rad *gros*). Arboric. Se dit d'une grosse variété d'olive : *Olive* GROSSANE.

GROSS-ASPERN. V. ASPERN (GROSS-).

GROSS-AUPA, bourg des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 54 kilom. N.-O. de Kœnigsgrætz, au milieu d'un district montagneux et dans la profonde vallée de son nom; 2,800 hab. Carrière de pierre calcaire; mines de cuivre et d'arsenic.

GROSS-BEEREN. V. BEEREN (GROSS-).

GROSSE s. f. (grô-se — rad. *gros*). Calligr. Ecriture en gros caractères, à l'usage des commençants : *Un modèle de* GROSSE.

— Procéd. Expédition d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement, d'un arrêt, délivrée en forme exécutoire par un notaire ou un greffier, et ordinairement écrite en plus gros caractères que la minute : *Première* GROSSE. *Seconde* GROSSE. *Délivrer une* GROSSE. ‖ Copie de procès-verbal. ‖ Original d'une requête.

— Comm. Douze douzaines de certaines marchandises : GROSSE *de boutons*. GROSSE *de plumes*. ‖ Dans les fabriques de pipes de terre, la grosse est de quinze douzaines au lieu de douze, à cause de la casse.

— **Encycl.** Comm. On donne le nom de *grosse*, dans plusieurs commerces, à une quantité fixe, typique, qui sert d'unité au commerce de gros, c'est-à-dire à celui qui ne vend point au détail et ne s'adresse qu'aux marchands et commissionnaires. La quantité qu'on désigne par ce mot représente presque toujours douze douzaines; la demi-*grosse* est naturellement de six douzaines; mais le commerce de demi-gros ne vend point par demi-*grosse* seulement, il détaille par douzaine. C'est ainsi que sont comptés la plupart des produits de la quincaillerie, de la passementerie, de la mercerie et d'un assez grand nombre d'industries, tels que boutons, glands, lames d'outils, charnières, pitons, vis, etc. Les paquets sont, en fabrique, faits par douzaine de pièces; puis, ces paquets sont réunis par douze en un autre, qui forme la *grosse*, et qu'on livre au commerce ficelé et enfermé dans des boîtes, cartons ou toutes autres enveloppes. Pour certaines marchandises, la *grosse* n'est que de 120 pièces seulement au lieu de 144; pour certaines autres, pour les-

quelles il est fait à l'acheteur une bonification de quatre articles par cent, la *grosse* se trouve portée à 150. Enfin, dans le commerce des fleurs artificielles et dans quelques autres, la *grosse* varie suivant les articles, et il en est pour lesquels elle ne s'élève pas à moins de 400. Dans la confection des objets qui s'emploient par paires, tels que les chaussures, on compte par douzaines de paires, et la *grosse* est d'une douzaine de paires, c'est-à-dire 288 pièces.

— Procéd. civ. Une *grosse* est l'expédition en forme exécutoire d'un acte notarié, d'un jugement ou même d'une simple ordonnance du juge. On emploie pour ces expéditions une écriture espacée et grosse; la loi de frimaire an VII, sur l'impôt du timbre, a limité le nombre de lignes qu'elles peuvent contenir à la page et le nombre de syllabes que doit renfermer chaque ligne. Mais cette condition, simplement matérielle et répondant à un pur intérêt de fiscalité, n'est pas le caractère essentiel et distinctif de la *grosse*. Ce qui la caractérise, c'est la formule exécutoire dont elle est revêtue et l'important effet juridique attaché à cette formule. La formule exécutoire, quant à son contexte, consiste d'abord en ce que la *grosse* porte en tête l'intitulé employé pour la promulgation des lois : « République française. Au nom du Peuple français... » Elle consiste de plus dans le mandement final, ou injonction intimée à tous huissiers requis de mettre l'acte ou le jugement dont il s'agit à exécution, à tous procureurs généraux et procureurs de la république d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte s'ils en sont légalement requis. Voilà pour ce qui concerne la forme particulière de la *grosse*. Quant à l'effet juridique qui y est attaché, il consiste à permettre à la partie qui en est porteur de faire directement exécuter, par toutes les voies légales de contrainte contre le débiteur et sur ses biens, les dispositions de l'acte ou du jugement dont il est question.

La *grosse* possède ainsi en soi une force et une valeur qui n'appartiennent point à l'original de l'acte ou du jugement, dont elle n'est cependant que la copie authentique. Il est à remarquer que le notaire, en délivrant une *grosse*, exerce une attribution distincte de la fonction qu'il remplit quand il procède comme simple officier ministériel en rédigeant et rendant authentiques les conventions des particuliers. Le notaire qui délivre une *grosse* agit comme investi pour cet objet d'une délégation du pouvoir exécutif, auquel seul il appartient de mettre en mouvement la force publique. Pareillement, les jugements rendus par les tribunaux sont, sans aucun doute, obligatoires pour les parties; mais la minute originale n'est pas en elle-même exécutoire *de plano*. Les juges qui ont rendu la décision n'ont pas le pouvoir de faire procéder à sa mise à exécution forcée. C'est le greffier du tribunal ou de la cour qui, seul, a caractère pour en délivrer l'expédition en forme exécutoire ou *grosse*, et, ici encore, le greffier procède comme délégué du pouvoir exécutif.

La *grosse* est délivrée à la partie qui a intérêt à poursuivre l'exécution de l'acte ou du jugement, par exemple au créancier, s'il s'agit d'un acte d'obligation, à la partie qui a obtenu le jugement, s'il s'agit de condamnations prononcées en justice. Une seule *grosse* doit être délivrée à la partie intéressée, et mention doit être faite par le notaire, en marge de la minute de l'acte, de cette délivrance de la première *grosse*, qui doit être régulièrement l'unique (loi du 25 ventôse an XI sur le notariat). La pluralité des *grosses* entre les mains du créancier aurait pu être une occasion de fraudes et de vexations que le législateur a dû prévenir.

Toutefois, si la première *grosse* vient à s'égarer ou à être détériorée par accident, la loi devait ouvrir à l'intéressé une voie pour s'en procurer une seconde. L'article 844 du code de procédure civile détermine la marche à suivre en pareil cas. La partie ne peut pas demander directement et sans préliminaire au notaire la délivrance de la nouvelle *grosse*, et le notaire ne pourrait lui-même obtempérer à une demande ainsi faite sans encourir des peines disciplinaires. Le juge doit intervenir pour protéger les intérêts du débiteur, qui peut s'être libéré dans l'intervalle en totalité ou partiellement. Une requête doit donc être présentée au président du tribunal civil, et c'est seulement sur l'ordonnance rendue par ce magistrat, en réponse à la requête, que sommation peut être donnée au notaire d'avoir à délivrer la nouvelle *grosse* requise. De plus, le débiteur est sommé lui-même de se présenter chez le notaire, soit pour donner son consentement à la délivrance de la seconde *grosse*, soit pour déduire ses motifs d'opposition à cette délivrance. Si le débiteur consent, il n'y a pas de difficulté, la seconde *grosse* est délivrée. S'il y a contestation, il y est statué en référé par le président du tribunal. Dans le cas où le débiteur se serait libéré en partie, il est énoncé, en tête de la seconde *grosse*, qu'elle ne pourra être mise à exécution que jusqu'à concurrence du restant de la dette.

Les *grosses*, vu leur caractère de copies authentiques, font foi en justice; mais elles ne font foi que de ce qui est contenu dans l'original, dont la représentation peut toujours être demandée pour vérifier l'identité de contexte entre la minute et la copie (art. 1334, c. civ.). La *grosse*, enfin, a ce privilége particulier et cet avantage sur les simples expéditions délivrées subséquemment, de faire foi à l'égal de l'original lui-même, et d'en tenir lieu en cas de perte de cet original. La *grosse* étant un titre et le seul titre exécutoire qui soit aux mains du créancier, la remise qui en est volontairement faite au débiteur fait présumer la libération de ce dernier. C'est la disposition de l'article 1283 du code civil.

GROSSE (Henning), jurisconsulte allemand, né à Wittemberg, mort en 1649. Il professa le droit dans sa ville natale, puis à Francfort-sur-l'Oder, et se noya par accident. Grosse a laissé une vingtaine de dissertations latines sur diverses matières : *Magia de spectris, divinatione et de apparitione spirituum; De translatione imperii romani et græci ad Germanos*, etc.

GROSSE, chimiste français distingué, qui vécut durant le XVIIIe siècle et fut membre de l'Académie des sciences. On doit à ce savant de remarquables travaux de chimie, entre autres ceux qu'il entreprit sur l'éther. Ce liquide, dont la découverte est attribuée au chimiste allemand Frobenius, et qui même, en raison de ce fait, porta le nom de *liqueur de Frobenius*, était très-mal connu au commencement du XVIIIe siècle. On peut dire que Grosse le découvrit une seconde fois, tant il l'étudia avec soin, au point de vue de la préparation et des propriétés. Dans ces recherches, il eut pour collaborateur Duhamel-Dumonceau, avec lequel, du reste, il a écrit les *Recherches chimiques sur la composition d'une liqueur très-volatile connue sous le nom d'éther* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1734). Parmi les autres travaux de Grosse, nous citerons ceux qu'il entreprit sur la purification du plomb et de l'argent qui se trouvent alliés avec l'étain; sur les propriétés du plomb, sur le sel de Glauber, et la manière de rendre le tartre soluble. Grosse a consigné tous les résultats de ses recherches dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de l'année 1731 à l'année 1736.

GROSSE-DE-FONTE s. f. Typogr. Gros caractère d'affiche.

GROSSE-GORGE s. f. Ornith. Nom vulgaire du combattant. ‖ Pl. GROSSES-GORGES.

GROSSE-GRIVE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine. ‖ Pl. GROSSES-GRIVES.

GROSSE-MÉSANGE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière. ‖ *Grosse-mésange bleue*, Nom vulgaire de la mésange azurée. ‖ Pl. GROSSES-MÉSANGES.

GROSSEN-HAYN. V. HAYN.

GROSSE-PIVOINE s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de loxie. ‖ Pl. GROSSES-PIVOINES.

GROSSE-QUEUE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette à collier. ‖ Pl. GROSSES-QUEUES.

GROSSER (Samuel), philologue allemand, né en Silésie en 1664, mort en 1736. Il fut successivement co-recteur de l'école Nicolaï, à Leipzig, recteur à Altenbourg (1691) et à Gœrlitz. Ce savant philologue a publié de nombreux ouvrages, qui lui valurent d'être nommé membre de l'Académie des sciences à Berlin. Les principaux sont : *Otium Ulysseum studiosæ juventutis hoc est geographia quadripartita* (Francfort, 1696, in-fol.); *Pharus intellectus sive logica electiva* (Leipzig, 1678, in-8°); *Curiosités de la Lusace* (Leipzig, 1714, in-fol.), etc.

GROSSERIE s. f. (grô-se-rî — rad. *gros*). Techn. Gros ouvrage des taillandiers.

GROSSESSE s. f. (gro-sè-se — rad. *gros*). Chir. Etat d'une femme grosse; durée de cet état : *Les femmes mariées trop jeunes avortent souvent à la première* GROSSESSE. (Maquel.)

— **Encycl.** La *grossesse* est cet état particulier dans lequel se trouve la femme depuis le moment de la conception jusqu'à l'époque où le produit de la conception est expulsé hors de ses organes. Cette définition, donnée par le professeur Moreau (*Traité d'accouchements*), est la plus complète et la plus satisfaisante. Le terme de *grossesse* s'applique exclusivement à la femme.

D'après la théorie généralement reçue, l'ovule fécondé dans l'ovaire s'en détache et se rend ordinairement dans la cavité utérine pour s'y développer; mais il arrive quelquefois qu'il s'arrête en route et se greffe en dehors de la cavité utérine, d'où la division de la *grossesse* en *naturelle* ou *utérine* et en *grossesse contre nature* ou *extra-utérine*. Pour bien faire comprendre les différentes variétés que la *grossesse* présente, Moreau a admis les divisions et subdivisions suivantes : 1° la *grossesse* utérine est *fœtale* ou *afœtale*, suivant que la matrice renferme un ou plusieurs fœtus, ou qu'elle contient des produits morbides, tels que faux germe, môle, part hydatique; 2° la *grossesse* extra-utérine, qui est aussi *fœtale* ou *afœtale*, peut être *ovarienne*, *abdominale*, *tubaire*, *utéro-tubaire*, *interstitielle*, suivant le lieu qu'occupent le fœtus ou les produits morbides.

La *grossesse* utérine est encore dite *vraie* quand la matrice contient exclusivement un ou plusieurs fœtus; *fausse*, lorsqu'elle contient tout autre produit; et enfin *compliquée*, quand, avec un ou plusieurs fœtus, il y a de l'eau, un polype, une môle, ou toute autre dégénérescence provenant de la mère ou de l'enfant. La *grossesse* utérine vraie est simple lorsqu'il n'y a qu'un fœtus dans la matrice, et, lorsqu'il y en a plusieurs, elle est double, triple, etc.

Dans la *grossesse* utérine simple, lorsque l'ovule est arrivé dans la matrice, il s'y fixe et s'y développe. L'utérus subit alors des changements remarquables dans son volume, sa forme, sa position, sa direction, son épaisseur, sa structure et ses propriétés.

Les changements que l'utérus subit dans sa position et sa direction pendant la *grossesse* sont très-importants à noter, car ils contribuent beaucoup à établir le diagnostic. Pendant les deux premiers mois, la matrice s'abaisse en vertu de son poids, qui la force à descendre dans le bassin, et son corps se penche en avant, tandis que le col se porte en arrière. Au troisième mois, son volume devenant trop considérable pour qu'elle soit contenue dans le bassin, elle commence à s'élever au-dessus du détroit supérieur, et cette élévation se fait graduellement, à mesure que la *grossesse* avance vers son terme. A quatre mois, elle dépasse ce détroit de trois à quatre travers de doigt. A cinq mois, elle est à trois travers de doigt au-dessous de l'ombilic, qu'elle dépasse un peu à six mois. A sept mois, elle correspond à la partie inférieure de la région épigastrique. A huit mois, elle s'élève encore un peu; mais au neuvième mois elle semble s'affaisser sur elle-même, et ses dimensions n'augmentent plus qu'en travers et d'avant en arrière. Pendant que la matrice s'élève, elle suit une direction oblique, et, d'après Velpeau, l'obliquité latérale droite existerait huit fois sur dix. Le col se dévie dans le sens opposé au corps.

Les signes de la grossesse se divisent en signes rationnels et en signes sensibles. Les signes rationnels consistent dans la suppression des règles, l'augmentation du volume de l'abdomen, le gonflement des seins, qui deviennent plus sensibles et dont le mamelon est plus proéminent et entouré d'une aréole noire; les dégoûts, les nausées, les vomissements, le ptyalisme, une perversion dans le goût et dans les digestions, perversion qui porte les femmes à manger des substances impropres à la nutrition, telles que du charbon, de la craie, ou à boire des liqueurs fortes qui ordinairement ne pourraient être supportées. Le caractère et les habitudes subissent souvent aussi des changements remarquables. Lorsque tous ces signes existent en même temps, comme ils se fortifient mutuellement par leur réunion, il y a de fortes présomptions pour penser que la femme est enceinte; mais, pris isolément, comme ils peuvent aussi exister dans des affections différentes de la *grossesse*, on devra être très-circonspect avant de se prononcer.

Les signes sensibles de la *grossesse* sont fournis par le développement de l'utérus, et par les mouvements actifs, les mouvements passifs, les battements du cœur du fœtus et le bruit de souffle. Le toucher, l'exploration abdominale, l'auscultation et la percussion sont les moyens à l'aide desquels on peut s'assurer de l'existence de ces signes. Les mouvements actifs du fœtus commencent à se faire sentir vers quatre mois ou quatre mois et demi. Ce dernier terme, qui constitue le milieu de la *grossesse*, est considéré par Desormeaux comme le plus ordinaire. Ces mouvements, d'abord faibles, vont en augmentant d'intensité jusqu'à l'époque de l'accouchement, à tel point qu'on les voit soulever les vêtements. Les mouvements passifs consistent dans la sensation qu'éprouve la mère, en se remuant, d'un corps étranger qui tombe sur la partie la plus déclive de la matrice. Velpeau a constaté que c'est à partir du quatrième mois que le choc du fœtus peut être apprécié. Ce mouvement dépend de ce que le fœtus, nageant dans un liquide, s'élève pour retomber ensuite par son propre poids. Ce ballottement peut être perçu, que le fœtus soit mort ou vivant; les mouvements actifs indiquent seuls qu'il est vivant. Les battements du cœur du fœtus et un bruit de souffle, désigné sous le nom de souffle placentaire, viennent se joindre aux autres signes de l'existence d'un produit vivant dans la cavité utérine. Ces phénomènes sont quelquefois appréciables dès l'époque de quatre mois, d'autres fois, du quatrième au sixième mois de la *grossesse*. Pour entendre ces bruits, on peut se servir de l'oreille seule appliquée directement sur l'abdomen; mais il est préférable d'employer le stéthoscope, qui donne, d'après Velpeau, un son plus net et plus intense. Le bruit qui résulte des contractions du cœur du fœtus se compose de deux temps, dont le premier est plus sourd et moins tranché que le deuxième. On l'entend surtout au milieu de l'espace compris entre l'ombilic et l'arcade crurale, à droite ou à gauche. Son existence simultanée sur deux points opposés de l'abdomen donne la certitude que la matrice renferme deux enfants, et s'il existe chez une femme dont l'utérus est peu développé, nul doute qu'il n'y ait *grossesse* extra-utérine. Le bruit de souffle, ou souffle placentaire, est constitué par des pulsations simples, isochrones à celles du pouls de la mère. P. Dubois le compare au bruit que l'on entend en plaçant sur l'oreille l'ouverture d'une grande coquille marine, si l'on suppose toutefois ce dernier bruit intermittent. Grave, il varie souvent d'intensité dans l'espace de quelques instants. Ce bruit devient sensible vers le quatrième mois; il a son siége dans le corps de la matrice, et son intensité la plus grande existe dans le point qui correspond à l'insertion placentaire.

La durée de la *grossesse* est ordinairement de 9 mois, ou 270 jours; mais ce terme ne doit pas être regardé comme fixe et invariable, car il existe des naissances tardives et des naissances précoces.

On a prétendu autrefois que l'on pouvait reconnaître le sexe de l'enfant contenu dans la matrice; on sait aujourd hui que cette prétention n'avait aucun fondement solide.

L'influence réciproque des maladies sur la *grossesse*, et de celle-ci sur les maladies, varie selon qu'elles sont aiguës ou chroniques. Dans les maladies aiguës, si dans quelques cas la femme enceinte est à l'abri de certaines affections épidémiques, son état en augmente la gravité lorsqu'elle se trouve atteinte, et l'avortement qui en est un effet trop ordinaire devient une complication funeste, surtout lorsque ces maladies sont accompagnées d'une grande faiblesse. Les maladies chroniques ont, en général, peu d'influence sur la *grossesse*. On voit souvent des femmes arrivées au dernier degré de la phthisie pulmonaire parcourir régulièrement toutes les périodes de leur *grossesse*. Les exemples de tumeurs de diverse nature développées dans l'abdomen, d'affections nerveuses, d'aliénation mentale, existant avec la *grossesse* et sans influence sur elle, se présentent chaque jour à l'observation. La syphilis ne nuit pas au développement de la *grossesse*, mais quelquefois elle détermine la mort et l'expulsion prématurée du fœtus. La *grossesse*, de son côté, influe peu sur les maladies chroniques. Il en est cependant quelques-unes dont elle ralentit la marche, dont elle suspend et semble arrêter les symptômes, telles que la phthisie pulmonaire, la manie et la démence. Mais une fois l'accouchement terminé, ces affections reprennent leur marche, et leurs progrès deviennent souvent beaucoup plus rapides.

Les règles hygiéniques à suivre pendant la *grossesse* ont une assez grande importance pour que nous les exposions avec soin. Ainsi les femmes enceintes devront, autant que possible, respirer un air pur, exempt de tout excès de froid ou de chaleur, d'humidité ou de sécheresse. L'état des fonctions digestives, la pléthore sanguine qui doit survenir indiquent assez que, dans les premiers mois, elles ne doivent faire usage que d'aliments légers, peu nourrissants, de facile digestion, pris surtout parmi les végétaux. La compression de l'estomac, vers la fin de la *grossesse*, exige aussi qu'il soit pris peu d'aliments à la fois, mais qu'on en prenne souvent. Sans céder à tous les caprices de la femme, il faut cependant avoir égard à ses goûts et à ses habitudes, toutes les fois qu'elle ne demande pas des choses évidemment nuisibles. Les vêtements doivent être amples, car s'ils étreignaient la poitrine et l'abdomen ils nuiraient à l'accroissement des mamelles, augmenteraient la gêne de la respiration; l'embarras de la circulation et la compression de l'estomac s'opposeraient aussi au libre développement de l'utérus et à son ascension dans l'abdomen, ce qui pourrait être une cause de déplacement de cet organe. Il est important aussi que la poitrine et les membres supérieurs soient bien couverts et ne soient pas exposés à l'action du froid. L'exercice est fort utile pendant la *grossesse*, surtout celui que l'on prend à pied, en plein air, et qui ne va pas jusqu'à la fatigue. L'usage de la voiture, l'équitation, la danse impriment au corps des secousses qui sont souvent cause d'hémorragie utérine et d'avortement. Les bains pris à une température modérée sont très-utiles, surtout dans les derniers mois de la *grossesse*. L'exaltation de la sensibilité est très-prononcée chez certaines femmes enceintes; l'impression d'une odeur un peu forte, la vue d'un objet repoussant, une frayeur même légère, un accès de colère ou de joie peuvent amener des affections convulsives, une hémorragie, et même l'avortement. On ne peut s'opposer à ces surexcitations que par le raisonnement et de sages conseils. Il en est de même relativement à ces désirs, à ces volitions, à ces envies des femmes qui portent souvent sur des objets bizarres, et qui peuvent quelquefois les déterminer à commettre des actions coupables et même barbares; mais ces cas sont de véritables aliénations mentales dont la *grossesse* est seulement une des causes. On a beaucoup exagéré aussi l'influence des affections de la mère sur le fœtus, action que l'on supposait imprimer sur le corps de l'enfant l'image de l'objet désiré ou qui avait fait une vive impression sur les sens de la mère. Ces causes peuvent, il est vrai, avoir de fâcheux effets sur la santé du fœtus, mais elles n'ont pas la puissance de déterminer sur son corps des signes d'une nature déterminée et analogues aux formes des objets extérieurs.

On donne le nom de *grossesse extra-utérine* aux cas dans lesquels l'ovule se fixe, croît et se développe hors de la cavité de la matrice. Les causes des *grossesses* extra-utérines sont : la densité, l'épaisseur contre nature de la coque de l'ovule ou des enveloppes de l'ovaire, l'adhérence trop forte du germe, sa situation, l'oblitération, la paralysie, le spasme, la mauvaise direction, l'excès ou le

défaut de longueur de la trompe, le boursouflement et les ulcérations de sa membrane muqueuse, l'endurcissement de son pavillon, le resserrement de son orifice, etc., etc. Les signes de la *grossesse* extra-utérine sont la persistance des règles, les malaises de toutes sortes plus grands que dans les *grossesses* ordinaires, le développement anomal de l'abdomen, les mouvements du fœtus que l'on perçoit plus tôt et comme à travers des parois fort minces, le peu de développement de l'utérus. Ces symptômes et plusieurs autres se rencontrent également quelquefois dans des *grossesses* naturelles, en sorte qu'il est très-difficile d'établir un diagnostic. Cependant, à partir du quatrième mois, il est le plus souvent possible de se décider, et le lieu qu'occupe le kyste aide beaucoup le médecin. La *grossesse* extra-utérine se termine ordinairement vers le cinquième mois, par la mort du fœtus ou par la rupture du kyste. On l'a vue cependant se prolonger beaucoup plus longtemps, et même jusqu'au terme de la gestation ordinaire. Après la mort du fœtus, qui a lieu par suite de la rupture ou de l'inflammation de sa coque, ou par défaut de nutrition, les suites sont diverses. Quelquefois les liquides et les parties fluides de l'œuf sont résorbées, l'enfant se durcit, se pétrifie, le kyste se transforme, et le tout se résout en une tumeur solide. C'est le cas le plus heureux; car cette tumeur peut rester indéfiniment dans l'abdomen sans compromettre les jours de la femme. D'autres fois, le sac se transforme en un véritable foyer purulent, le fœtus se décompose, se putréfie, et le kyste finit par s'ouvrir soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Dans ce cas, des douleurs atroces enlèvent souvent la malheureuse femme en quelques heures; d'autres fois, des péritonites violentes se déclarent; enfin, dans quelques cas très-rares, la malade, promptement secourue, résiste aux premiers dangers, et l'inflammation, en se prolongeant, permet aux matières épanchées de former un véritable abcès qui laisse quelque espoir de guérison.

L'extrême difficulté qu'on éprouve à reconnaître la *grossesse* extra-utérine pendant les premiers mois fait qu'on pense rarement à y remédier avant que les symptômes annoncent d'une manière positive la mort du fœtus ou la rupture de ses enveloppes. Le détail des différents procédés opératoires nous entraînerait trop loin; nous nous bornerons donc à énumérer les diverses opérations qui ont été pratiquées jusqu'ici. Ce sont : le *débridement*, la *gastrotomie*, l'*incision par le vagin*, l'*incision par le rectum*. La vie du fœtus, étant très-peu probable, ne peut être mise en balance avec la vie de la mère. Cependant lorsqu'on a atteint le septième mois, l'enfant étant viable, la raison et l'humanité se réunissent pour commander une opération qui est la seule chance qui reste. Sans doute la mort est le résultat le plus probable des opérations; mais il ne faut pas oublier que, lorsqu'on se décide à les pratiquer, la mort est d'ailleurs inévitable. Enfin, si aucune opération n'est jugée utile, et si le kyste s'est fait jour, on doit aider à la sortie des lambeaux de l'œuf, ouvrir les abcès, s'il s'en forme, s'opposer à la stagnation du pus et des matières décomposées, et avoir recours, suivant les indications, aux bains, aux injections, aux lavements, aux saignées générales ou locales, à la diète ou au régime analeptique, à l'exercice ou au repos absolu.

— Législ. Sous l'ancienne législation, toutes les filles et toutes les veuves enceintes étaient tenues de faire connaître leur *grossesse*, sous peine d'être condamnées comme complices d'infanticide, par le seul fait de n'avoir point déclaré leur *grossesse* et leur accouchement ou d'avoir fait disparaître l'enfant. Telles étaient les dispositions d'un édit de Henri II, de février 1566. Nos lois nouvelles ont implicitement abrogé cet édit, qui avait pour but de prévenir les infanticides, mais qui offrait de très-graves inconvénients.

De nos jours, la déclaration de *grossesse* ne peut être que volontaire. Quand elle a lieu devant notaire, elle équivaut à la reconnaissance expresse de l'enfant. Quand elle est faite par acte sous seing privé, elle peut servir de commencement de preuve par écrit pour la recherche de la maternité. Enfin, quand elle est faite verbalement par une femme mariée, elle suffit pour motiver la nomination d'un curateur, qu'on appelle *curateur au ventre*.

Dans les instructions judiciaires, il peut quelquefois paraître nécessaire aux magistrats de vérifier l'état de *grossesse*, par exemple, lorsqu'il s'agit d'un infanticide. Un de nos plus savants jurisconsultes, M. Trébuchet, hésite cependant à reconnaître, même dans ce cas, à l'autorité judiciaire le droit de recourir à cette vérification sans le consentement de la femme. Il dit à ce sujet, dans sa *Jurisprudence de la médecine* : « Personne n'ignore les graves accidents qui sont quelquefois résultés de ces opérations, et on n'a pas oublié ce qui arriva en 1829, comme le rapporte la *Gazette des tribunaux* : on trouve dans la rue un enfant mort; la justice informe, et les soupçons se dirigent sur une jeune fille dont la conduite était cependant sans reproches, mais qui avait été l'objet du bavardage des commères du quartier. Elle est enfermée, et le juge d'instruction ordonne qu'elle soit visitée par des gens de l'art; ceux-ci se présentent dans la prison, et il paraît qu'ils se disposent, sans aucun ménagement, à remplir leur mission. Effrayée des manières un peu brusques dont elle est l'objet, la jeune fille tombe dans le délire; le médecin la visite dans cet état et reconnaît qu'elle est vierge. Il s'empresse d'en rendre compte au juge d'instruction, qui ordonne sur-le-champ sa mise en liberté. Il n'était plus temps : la raison de cette malheureuse était tout à fait aliénée. On la transporta à la Salpêtrière, où elle expira quelques jours après. »

D'après certaines dispositions de nos lois pénales, les femmes ont, dans plusieurs cas, intérêt à simuler ou à dissimuler leur *grossesse*, et on comprend combien sont alors utiles aux magistrats les enquêtes auxquelles procèdent les hommes de l'art. Mais, ainsi que le fait observer M. Orfila, ce n'est point seulement quand il s'agit de constater la simulation ou la dissimulation de la *grossesse* que les hommes de l'art sont requis de donner leur avis, et ils peuvent avoir à résoudre les questions suivantes :

Une femme est-elle enceinte?

Une femme est-elle d'âge à avoir pu concevoir?

Une femme peut-elle ignorer constamment sa *grossesse?*

Une femme enceinte a-t-elle des penchants tellement irrésistibles, qu'elle soit portée à commettre des actes contraires à l'ordre social?

La solution de ces questions est donnée d'une manière remarquable par Orfila. Voici comment s'exprime ce savant praticien :

Première question : Une femme est-elle enceinte? « Cette question, en apparence fort simple, est souvent hérissée de difficultés; en effet, l'utérus, où se trouve le produit de la conception, peut être sain ou renfermer une tumeur accidentellement développée dans son intérieur; cette dernière circonstance modifie déjà les signes de la *grossesse*. En supposant qu'il ne contienne que le produit de la conception, il est des époques de la gestation où il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de se prononcer sur l'existence de ce produit. Chez certaines femmes, le développement de l'embryon se fait ailleurs que dans la cavité de l'utérus, ou bien c'est dans une loge d'un utérus double; dans ce cas, les caractères de la *grossesse* présentent des particularités qu'il faut connaître. Enfin, il existe des maladies de la matrice, de ses annexes et de quelques-uns des organes qui les avoisinent, dont les symptômes simulent jusqu'à un certain point les signes de la *grossesse;* il faut bien se garder de les confondre avec ce dernier état. Il résulte de ces considérations que, pour décider si une femme est enceinte, il faut avoir présent à l'esprit tout ce qui a rapport à la *grossesse* utérine, à la *grossesse* extra-utérine, à la *grossesse* dans un utérus double et aux maladies qui peuvent simuler ces états. »

Deuxième question : Une femme est-elle d'âge à avoir pu concevoir? « Dans nos climats, la femme jouit, le plus ordinairement, de la faculté de concevoir depuis l'âge de quinze ans, époque de la première menstruation, jusqu'à celui de quarante ou quarante-cinq, où l'on voit les règles cesser. Mais la constitution du sujet, le climat qu'il habite et le genre de vie qu'il mène influent singulièrement sur le moment de l'apparition et de la cessation des règles; on sait, par exemple, que la menstruation s'établit plus tôt chez les filles du Midi et chez celles qui habitent les villes que chez les personnes du Nord et chez celles qui vivent à la campagne. Il y a plus : des femmes sont devenues mères avant d'avoir été réglées et même sans l'avoir jamais été; on a vu, à Paris, une fille âgée de douze ans et demi être enceinte; d'une autre part, il est avéré que des femmes ont pu concevoir passé l'âge de soixante ans. Bernstein rapporte qu'une femme, qui ne fut réglée qu'à vingt ans, accoucha pour la première fois à l'âge de quarante-sept ans; elle en avait soixante lorsqu'elle mit au monde le septième et dernier enfant; la menstruation ne cessa chez elle qu'à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, c'est-à-dire cinq ans avant sa mort. »

Il résulte de ce qui précède : 1° qu'il est impossible de limiter la possibilité de la conception dans un espace de temps déterminé; 2° que, si l'existence de la menstruation est un des indices les plus certains de l'aptitude à concevoir, le défaut des règles ne peut cependant pas autoriser à regarder la conception comme impossible.

Troisième question : Une femme peut-elle ignorer constamment sa grossesse? Des femmes, accusées d'avoir laissé périr leur enfant faute de soins, peuvent alléguer l'ignorance de la *grossesse;* d'autres, après avoir commis le crime d'infanticide, assurent, dans leurs moyens de défense, que, loin d'avoir tué leur enfant, elles ignoraient qu'elles fussent enceintes. La question dont il s'agit pourra donc être agitée devant les tribunaux. Il est incontestable qu'une femme complétement idiote peut ignorer sa *grossesse;* en est-il de même de celle dont on a abusé pendant qu'elle était enivrée par des narcotiques, des liquides spiritueux, ou pendant qu'elle était frappée d'asphyxie ou d'apoplexie? « J'ai déjà établi, dit Orfila, que la fécondation peut avoir lieu chez une personne qui est dans l'un ou l'autre de ces états; mais il ne faut pas conclure que, parce que la femme a été abusée à son insu, elle devra nécessairement ignorer plus tard qu'elle est enceinte; les mouvements actifs et le ballottement du fœtus, ainsi que les autres signes de la *grossesse*, ne pourront-ils pas éclairer cette femme sur son véritable état, lorsqu'elle aura repris l'usage de ses sens? Toutefois, si l'on ne peut pas conclure que la personne dont il s'agit doive ignorer nécessairement sa *grossesse*, il faut admettre la possibilité du fait, puisqu'on l'a observé, même chez des femmes mariées, qui n'avaient aucun intérêt à tromper les médecins. »

Quatrième question : Une femme enceinte a-t-elle des penchants tellement irrésistibles, qu'elle soit portée à commettre des actes contraires à l'ordre social? Cette question importante peut être diversement résolue; néanmoins, la plupart de nos médecins légistes admettent l'affirmative, et disent qu'on doit incontestablement, dans quelques cas de *grossesse*, admettre la possibilité et même la réalité d'un trouble dans l'imagination assez marqué pour qu'il puisse servir d'excuse à la femme. C'est ce trouble qui peut quelquefois déterminer chez elles ce qu'on appelle vulgairement des *envies de femme grosse*. Ces penchants sont parfois tellement irrésistibles, qu'ils dépravent la femme au point de la porter à commettre, malgré elle, certains crimes, et notamment des vols.

On peut citer, à l'appui de l'affirmative, des faits qui ne sauraient être révoqués en doute. « Citerons-nous, disent MM. Briant et Chaudé, dans leur *Manuel complet de médecine légale*, cette femme des environs de Cologne, qui, désirant manger de son mari, l'assassina pour satisfaire son appétit et en sala une partie pour assouvir son féroce plaisir? » D'autre part, dans ses *Commentaires sur la Cité de Dieu* de saint Augustin, Vivès s'exprime ainsi : « J'ai vu une femme sur le point d'avorter, si elle n'eût satisfait son désir de mordre au cou un jeune homme, à qui cette morsure causa les plus vives douleurs. »

Le raisonnement et l'expérience établissent, en effet, que la *grossesse* est susceptible de déranger l'imagination des femmes, au point de dépraver leur volonté. Néanmoins, dans la *Médecine légale relative aux accouchements*, M. Capuron met en doute une pareille doctrine et la repousse presque d'une façon absolue : « On ne croira pas facilement, dit-il, que la *grossesse* dérange ou altère la raison au point de faire méconnaître à la femme les lois les plus sacrées de la nature, les lois fondamentales de toute civilisation, l'humanité, la justice, la propriété. » En vain on objectera les envies extraordinaires des femmes enceintes, leurs appétits désordonnés, bizarres, dépravés. Qu'une femme enceinte ait envie de manger des fruits verts, du poivre, du sel, du plâtre; qu'elle boive plus qu'à l'ordinaire du vin pur, de l'eau-de-vie, du café; qu'elle dérobe des friandises, il y a loin de là jusqu'au désir de voler, de mordre un jeune homme, de manger un mari.

M. Orfila, lui, adopte l'affirmative : « Il est incontestable, dit-il, qu'il faut admettre, dans quelques cas de *grossesse*, la possibilité et même la réalité d'un trouble de l'imagination, assez marqué pour qu'il puisse servir d'excuse à la femme. Il serait contraire à l'ordre social d'établir que cela doive avoir lieu constamment; car on assurerait l'impunité à des femmes de mauvaise conduite, qui savent aussi bien soustraire la propriété d'autrui quand elles ne sont pas enceintes que lorsqu'elles sont grosses. Si la lésion de l'imagination est évidente, l'homme de l'art ne balancera pas à excuser la femme; dans le cas contraire, il engagera le magistrat à chercher ailleurs que dans la médecine les moyens de résoudre la question. En effet, les juges seront beaucoup plus éclairés, par exemple, quand ils sauront que la personne accusée est bien ou mal famée, qu'elle est dans l'aisance ou dans la détresse, etc., que lorsqu'on leur dira que le tempérament de la femme est très-irritable, mélancolique, etc. »

D'après ce qui précède, nous devons conclure que les juges peuvent, dans certains cas, admettre, entre autres moyens de justification, l'excuse de la *grossesse*, lorsqu'il leur paraît complétement démontré que cet état a pu exercer une influence plus ou moins grande sur la personne inculpée.

Mais disons ici que l'énonciation d'un motif de cette nature dans une décision judiciaire ne saurait être sans danger, car elle créerait des précédents fâcheux. C'est ce que démontrent parfaitement MM. Briant et Chaudé. Ces auteurs rapportent, dans leur *Manuel complet de médecine légale*, qu'en 1818, la nommée A... ayant, malgré ses aveux, été acquittée, par la cour d'assises de la Seine, par suite d'une déclaration, faite avec l'accent de la sincérité, qu'elle n'avait pas été maîtresse de sa volonté et qu'elle avait succombé à une envie de femme grosse, et les journaux ayant publié que l'excuse de *grossesse* avait été admise, ces journaux reçurent l'ordre de publier que c'était à son repentir et à sa jeunesse que la nommée A... avait dû l'indulgence de la cour.

— *De la grossesse au point de vue du droit civil.* Sous l'empire de l'ancienne jurisprudence, on agita la question de savoir si la *grossesse* constituait une maladie. On admit qu'une femme grosse, même dans le terme de son accouchement, n'est pas en état de maladie qui naturellement ait trait à la mort; qu'ainsi, une donation entre vifs faite pendant la *grossesse* ne tombait pas dans la disposition de l'article 277 de la coutume de Paris; qu'elle n'était pas censée faite *in contemplatione mortis*, à moins que la libéralité n'eût pour date les moments, toujours critiques, des travaux ou de la suite de l'accouchement. D'ailleurs, cette distinction est sans objet aujourd'hui.

Mais, en matière de rente viagère, cette question peut présenter de l'intérêt. En effet, aux termes de l'article 1975 du code civil, est nul le contrat par lequel une rente a été créée sur la tête d'une personne atteinte de la maladie dont elle est décédée dans les vingt jours de la date du contrat.

Ricard décide avec raison, et son avis est partagé par la plupart des jurisconsultes, notamment Troplong et Duranton, que, si la personne sur la tête de laquelle la rente a été constituée est une femme enceinte, qui est venue à mourir des suites de ses couches dans les vingt jours du contrat, la constitution de rente n'est pas moins bonne, attendu que l'état de *grossesse* ne doit point être regardé comme un état de maladie, mais comme un effet ordinaire de la nature. M. Delvincourt, tout en approuvant cette décision, la modifie toutefois pour le cas où la femme était contrefaite au point de faire craindre que l'accouchement ne fût périlleux. M. Duranton repousse cette distinction, en faisant observer que cet état n'est pas non plus une maladie, et qu'admettre une semblable modification serait faire une trop grande part à l'arbitraire, car des femmes contrefaites enfantent souvent heureusement.

— *Du curateur au ventre.* La simple déclaration de la veuve qu'elle est enceinte suffit, ainsi que nous l'avons dit plus haut, pour motiver la nomination d'un curateur au ventre et pour suspendre l'envoi en possession des héritiers collatéraux du défunt. Il n'est pas même nécessaire que la *grossesse* soit constatée par des hommes de l'art.

Remarquons que, dans ce cas, on nomme un curateur et non un tuteur, parce que le tuteur n'est donné qu'à la personne, et le posthume n'existe point encore. La nomination de ce curateur a lieu, d'ailleurs, non-seulement dans l'intérêt du posthume, mais encore dans l'intérêt de tous ceux qui devront recueillir la succession, si l'enfant naît mort ou ne naît pas viable. Ce curateur est, en un mot, chargé de conserver la succession pour ceux qui y auront droit, d'après l'événement de la *grossesse;* il est, par conséquent, censé donné aux biens plutôt qu'à la personne.

L'usage de nommer des curateurs au ventre pour veiller aux intérêts de l'enfant à naître nous est venu du droit romain. A la naissance de l'enfant, la mère en devient de plein droit la tutrice, et le curateur en est également de plein droit le subrogé-tuteur; il doit être, par conséquent, pris dans la ligne paternelle.

Comme la crainte d'une supposition de part, principal motif de la loi, n'existe pas lorsqu'il y a d'autres enfants, on doit croire qu'il n'est point nécessaire, dans ce cas, de nommer un curateur, si toutefois l'enfant dont la femme est crue enceinte n'a pas des intérêts opposés aux leurs, et qui exigeraient un défenseur avant l'accouchement de la mère. Dès la mort de son mari, celle-ci ayant la tutelle des enfants déjà nés et devant leur faire nommer tout de suite un subrogé-tuteur, ce subrogé-tuteur défendra aussi bien les droits du posthume que ceux des autres enfants. Il y aura même cet avantage que ses fonctions ne seront point entravées, comme elles pourraient l'être par celles du curateur, s'il en était nommé un.

GROSSE-TÊTE s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil et du gros-bec commun. ‖ Pl. GROSSES-TÊTES.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

GROSSE-TÊTE ou **GREATHEAD** (Robert), en latin **Capito**, prélat et écrivain anglais, né à Strodbrook, comté de Suffolk, vers 1175, mort en 1253. Il appartenait à une famille si pauvre, que, pour vivre, il fut d'abord réduit à mendier. Sa vive intelligence frappa le maire de Lincoln, qui se chargea de son éducation, l'envoya étudier à Cambridge, puis à Paris, où l'élève devint bientôt un maître. De retour en Angleterre, Grosse-Tête fit avec éclat des leçons publiques à Oxford, reçut divers bénéfices, puis fut nommé évêque de Lincoln en 1235. Pendant son épiscopat, il se signala par son zèle apostolique, par la pureté de ses mœurs et s'opposa avec une rare fermeté aux entreprises de la cour de Rome. Le pape Innocent IV ayant voulu donner un canonicat de Lincoln à un de ses petits-neveux encore enfant, Grosse-Tête protesta avec énergie, dans une lettre au pape, contre cet acte de népotisme, et lui déclara qu'il ne laisserait jamais exercer le ministère ecclésiastique par un enfant incapable de se gouverner lui-même. Cette lettre causa une violente irritation au pontife, qui ne put rien contre la volonté du prélat. Ce sage évêque fut, dit Matthieu Paris, le marteau et le contempteur des Romains. Avant de mourir, il dit à Jean de Saint-Gilles qu'à ses yeux le pape était un hérétique, que « la terre entière ne suffit pas à l'avarice et toutes les courtisanes du monde à la luxure de la cour ponti-

ficale. » Ce langage était comme le prélude de la Réformation. Grosse-Tête a laissé la réputation d'un des plus grands savants de son temps. Roger Bacon, son contemporain, avait pour lui une estime toute particulière et le citait parmi le petit nombre de ceux qui ont atteint la perfection en philosophie. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont le style est boursouflé, diffus et sans harmonie. Parmi ses écrits imprimés, nous citerons : *De corruptelis Ecclesiæ*, discours publié dans l'*Anglia sacra* de Warton ; *Commentaire sur la théologie mystique* de Denys l'Aréopagite, inséré dans les *Œuvres* de Denis (Strasbourg, 1503, in-fol.) ; *De cessatione legalium* (1652), etc.

GROSSETO, ville forte d'Italie, ch.-l. de la province de son nom, à 86 kilom. S. de Florence, sur l'Ombrone ; 3,993 hab. Evêché, cour d'appel. Aux environs, vastes salines, produisant annuellement 100,000 quintaux de sel. Education de bestiaux et agriculture. La ville est située au milieu d'un territoire marécageux ; aussi y règne-t-il des maladies endémiques. Dans les environs se voit l'emplacement de l'antique *Russellæ*, cité étrusque dont il ne reste que des débris d'une construction massive. ‖ La province de Grosseto, comprise entre la Méditerranée au S., les anciens Etats de l'Eglise au S.-E., la province de Sienne au N. et celle de Pise au N.-O., a une superficie de 4,433 kilom. carrés, et 100,626 hab.

GROSSETTE s. f. (gro-sè-te — dimin. de *grosse*). Constr. Retour des chambranles dans les portes et fenêtres.

GROSSEUR s. f. (gro-seur — rad. *gros*). Volume, dimensions : GROSSEUR *d'un arbre, d'une personne.*

Il était, quand je l'eus, de *grosseur* raisonnable.
LA FONTAINE.

Et son corps, ramassé dans sa courte *grosseur*,
Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
BOILEAU.

— Nom que l'on donne vulgairement aux tumeurs : GROSSEUR *à la gorge, au bras, à la cuisse.*

GROSS-GLOCKNER. V. GLOCKNER (GROSS-).

GROSSI, IE (gro-si) part. passé du v. Grossir. Devenu gros ou plus gros : *Je vous trouve* GROSSI *depuis votre voyage. Les chemins sont défoncés, les ruisseaux* GROSSIS. (Cormen.) ‖ Qui paraît plus gros : *Un objet* GROSSI *par le microscope. Un animal* GROSSI *par l'imagination.*

— Fig. Augmenté, développé : *Les enfants saisissent mieux la vérité ramenée à une formule abstraite, que* GROSSIE *d'un volume de dissertations.* (Proudh.)

GROSSI (Ernest DE), médecin allemand, né à Passau en 1781, mort à Munich en 1829. Il alla d'abord étudier la médecine sous Frank et Stoerck, et y passa quatre années ; reçu docteur à dix-neuf ans, il revint dans sa ville natale, où il suivit les cours de l'école chirurgicale. Il alla ensuite à Halle, à Berlin, et fut enfin nommé professeur à Salzbourg ; mais lorsque cette ville passa sous une domination nouvelle, Grossi revint à Passau, où il resta jusqu'à la mort de son père. A cette époque, c'est-à-dire en 1808, il fut appelé à Munich, où il occupa pendant six ans la chaire chirurgicale de l'université, et plus tard celle de séméiotique et de clinique. Grossi a eu une statue élevée, en son honneur, près de l'hôpital de Munich.

Parmi les écrits laissés par Grossi, nous citerons : *Traité de pathologie générale* (Munich, 1811, 2 vol. in-8°) ; *Ernesti Grossi medici et chirurgici opera posthuma* (3 vol.) ; enfin, plusieurs écrits insérés dans la *Gazette de Salzbourg.*

GROSSI (Tommaso), poëte et romancier italien, né à Bellano, sur les bords du lac de Côme, le 20 janvier 1791, mort à Milan le 10 décembre 1853. Il fut, avec Manzoni et Silvio Pellico, un des promoteurs de la rénovation littéraire qui s'effectua, en Italie comme en France, au commencement de ce siècle. Son éducation, à Bellano, fut d'abord toute religieuse, et sa famille le destinait à l'état ecclésiastique ; puis d'autres maîtres lui furent donnés, et, ses études classiques achevées, il alla étudier le droit à Pavie et se fit recevoir avocat en 1810. Sa fortune patrimoniale lui permettait de ne pas exercer de profession et de se livrer à ses goûts littéraires ; il se lia d'amitié avec Porta, poëte caustique et licencieux, dont les vers, écrits en dialecte milanais, n'ont guère franchi l'enceinte de la cité lombarde, malgré tout leur mérite, et ce fut dans ce dialecte que Grossi s'essaya d'abord, par une satire qui courut manuscrite, la *Prineide*, et éveilla les susceptibilités de la police autrichienne. La poëte y évoquait l'ombre du ministre Prina, massacré en 1814, et flagellait en même temps et les vainqueurs et les nobles milanais, leurs complices. Informé que la police recherchait l'auteur du poëme et emprisonnait tous ceux qu'il lui semblait bon de soupçonner, Grossi se livra lui-même et en fut quitte pour quelques jours de prison. Cette aventure commença sa réputation. Deux petits poëmes, *la Nomimà del capellano, le Nozze verri*, un drame, *Maria Visconti*, écrits encore en dialecte milanais, et enfin *la Poggia d'oro, Pia de' Tolomei, la Fuggitiva* et *Ildegonda* (1816-1820), compositions romantiques, légendes amoureuses et sentimentales, en beaux vers italiens, firent connaître sa véritable valeur. Dès lors Grossi, qu'on a appelé depuis le *Bellini de la poésie italienne*, fut le poëte à la mode ; il eut pour lui toutes les femmes, éprises de ses récits émouvants et de ses strophes harmonieuses. Aussi attendit-on avec impatience la publication de son grand ouvrage, les *Lombards à la première croisade* (1826) ; l'auteur recueillit 2,500 souscriptions, qui lui produisirent un capital de 30,000 francs, fait inouï jusqu'alors en Italie, où, non-seulement les vers, mais les meilleurs ouvrages en prose pouvaient à peine couvrir les frais d'impression. Ce poëme des *Lombards*, qui renferme de très-beaux passages, mais dont la portée dépassait les forces du poëte, souleva de violentes critiques. Aux plus rares mérites du style s'alliait cependant une originalité remarquable. Il en fallait, pour traiter le même sujet que le Tasse ; aussi, quel que fût son talent, Grossi aurait complétement échoué, en présence de ce rival, s'il eût compris de même le sujet de la première croisade. Mais, plus historien, plus archéologue que l'auteur de la *Gerusalemme liberata*, Grossi a composé son poëme comme l'eût fait un romantique de l'école de Victor Hugo et évité par là toute comparaison avec le chantre de Clorinde et d'Armide. Découragé cependant par ces critiques, dont les plus sensibles pour lui portaient sur la somme que lui avait rapportée son œuvre, escomptée d'avance, Grossi renonça pour quelques années à la littérature. Il n'y rentra que huit ans plus tard, par la publication d'un roman : *Marco Visconti* (1834), écrit sous l'influence des *Promessi sposi* de Manzoni. Dans ce roman, traduit en français (1835, in-8°), se trouve la jolie poésie : *Pellegrina rondinella*. Moins bon prosateur que poëte, Grossi, à qui ces ouvrages avaient assuré une place honorable parmi les écrivains de l'école lombarde, publia son dernier travail en 1837, une nouvelle en *ottave rime, Ulrico e Lida*, écrite sur le modèle de ses premiers poëmes. Le fond de ces compositions est toujours le même ; une passion contrariée, une jeune fille pure et aimante qui meurt d'amour. Pour peu qu'on ait lu quelques-uns de ses vers, on s'aperçoit aisément que Grossi est de la même école que Manzoni ; c'est la même pureté avec la même hardiesse ; c'est le vieil italien rajeuni par des hommes d'aujourd'hui. Mais ce n'est pas seulement par le style qu'il appartient à l'école qui a renouvelé la littérature italienne au XIX^e siècle : lui aussi s'est établi au cœur de notre nature, a pris dans l'homme son point de vue. Quoique poëte épique, c'est surtout des passions, des sentiments, des caractères qu'il est frappé. *Ildegonde*, la *Fugitive* et surtout la *Pia* sont exclusivement des œuvres sentimentales ; et ce qu'on apprécie le plus chez lui, ce qu'il préférait lui-même à toute autre autre chose, c'est cette puissance d'attacher en émouvant :

Il cantar che nell' anima si sente.

Grossi, marié en 1838, se renferma dès lors dans la vie domestique. Le gouvernement provisoire de Milan le nomma, en 1848, directeur général des écoles secondaires ; depuis, il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. Massimo d'Azeglio a dit de lui : « C'est le cœur le plus droit que j'aie jamais connu. » César Cantù, son ami, ajoute que, « quoique écrivain et bon patriote, et condamné à la gloire, il a vécu heureux, parce qu'il a su aimer et être aimé. » Grossi a été, à Milan, le dernier poëte *vernacolo*, c'est-à-dire qui ait écrit en dialecte milanais. Les académiciens de Brera lui ont élevé à Milan un monument dû au ciseau du sculpteur Vela.

GROSSIER, ÈRE adj. (gro-sié, è-re — rad. *gros*). Qui n'est pas délié, qui n'est pas fin, qui n'est pas délicat : *Drap* GROSSIER. *Vêtements* GROSSIERS. *Traits* GROSSIERS. *Liqueur* GROSSIÈRE. *Vapeurs* GROSSIÈRES. *Les feux du soleil ne sont pas obscurcis par des vapeurs* GROSSIÈRES. (Barthél.) *Une tache d'huile choque moins sur une bure* GROSSIÈRE *que sur une riche étoffe.* (Th. Gaut.) ‖ De basse ou de mauvaise qualité, en parlant des aliments : *Aliments* GROSSIERS. *Nourriture* GROSSIÈRE. *Pain* GROSSIER. *L'âne résiste également aux mauvais traitements et aux incommodités d'un climat fâcheux et d'une nourriture* GROSSIÈRE. (Buff.) ‖ Qui n'est fait ni proprement ni avec délicatesse : *Ouvrage* GROSSIER. *Travail* GROSSIER. *Meubles* GROSSIERS. *Sculpture* GROSSIÈRE. *Ebauche* GROSSIÈRE. *Imitation* GROSSIÈRE.

— Par ext. Matériel, sensuel : *Plaisirs* GROSSIERS. *Désirs* GROSSIERS. *Appétits* GROSSIERS. GROSSIÈRES *voluptés.*

Le plaisir de l'hymen est terrestre et *grossier.*
REGNARD.

— Fig. Rude, inculte, peu civilisé, dépourvu de politesse, de civilité : *Peuple* GROSSIER. *Siècle* GROSSIER. *Mœurs* GROSSIÈRES. *Esprit* GROSSIER. *Langage* GROSSIER. *Dehors* GROSSIERS. *Des jeunes gens se croient naturels lorsqu'ils sont* GROSSIERS. (La Rochef.) *Sans la femme, l'homme serait rude,* GROSSIER, *solitaire.* (Chateaub.) *Le despotisme a quelque chose de bas et de* GROSSIER. (B. Const.)

Je suis rustique et fier, et j'ai l'âme *grossière.*
BOILEAU.

‖ Qui est contraire ou qui manque à la bienséance, à la pudeur ; qui est bas et choquant : *Discours, propos* GROSSIERS. *Homme* GROSSIER *dans ses discours. Le vice* GROSSIER *fait horreur.* (Fén.) *La religion païenne ne défendait que quelques crimes* GROSSIERS. (Montesq.) ‖ Qui indique la sottise, la maladresse, la déraison, l'ignorance : *Erreur* GROSSIÈRE. *Contradiction* GROSSIÈRE. *Illusion* GROSSIÈRE. *Mensonge* GROSSIER. *Artifice* GROSSIER. *Ignorance* GROSSIÈRE.

— Substantiv. Personne dépourvue de politesse : *Un* GROSSIER. *Une* GROSSIÈRE.

— s. m. Ce qui est grossier : *Le bas se supporte quelquefois, le* GROSSIER *jamais.*

— **Syn. Grossier, impoli, rustique.** *Grossier* et *rustique* se disent des personnes considérées dans leurs façons d'agir par rapport à elles-mêmes aussi bien que par rapport aux autres ; mais la *rusticité* est plus choquante encore que la *grossièreté* ; elle appartient en propre aux campagnards qui n'ont aucune idée des mœurs de la ville. *Impoli* regarde toujours les procédés d'une personne envers les autres, et il exprime plutôt l'absence de politesse que la *grossièreté* proprement dite. L'IMPOLI *manque de belles manières, il ne plaît pas ; le* GROSSIER *en a de désagréables, il déplaît ; le* RUSTIQUE *en a de choquantes, il rebute.* (Gir.)

— **Antonymes.** Distingué, élégant, bien élevé, fin, gracieux, poli, civil, civilisé, de bon ton, courtois, délicat, raffiné, superfin.

GROSSIÈREMENT adv. D'une manière grossière, sans délicatesse : *Travailler* GROSSIÈREMENT. *Pierre* GROSSIÈREMENT *taillée. Mets* GROSSIÈREMENT *apprêtés. Homme* GROSSIÈREMENT *vêtu.*

— D'une façon matérielle, sensuelle : *Quiconque acceptera le mariage par l'espérance de s'y contenter* GROSSIÈREMENT *y sera bientôt mécompté.* (Fén.)

— Fig. D'une façon maladroite, imprudente, décelant l'ignorance : *Louer* GROSSIÈREMENT. *On se trompe* GROSSIÈREMENT *quand on croit à la puissance souveraine de la mécanique politique.* (Guizot.)

GROSSIÈRETÉ s. f. (gro-siè-re-té — rad. *grossier*) Caractère de ce qui est grossier, manque de délicatesse : GROSSIÈRETÉ *d'une étoffe, d'un drap, d'une toile.* GROSSIÈRETÉ *des traits.* GROSSIÈRETÉ *d'un ouvrage.* GROSSIÈRETÉ *d'un aliment. La lie a beau faire, elle retombe au fond par sa propre* GROSSIÈRETÉ. (J. Joubert.)

— Fig. Défaut de civilisation, d'éducation, de finesse ou de bon goût : *Il semble que la nature se soit plu à rassembler dans la tête de Shakspeare ce qu'on peut imaginer de plus fort et de plus grand, avec ce que la* GROSSIÈRETÉ *sans esprit peut avoir de plus bas et de plus détestable.* (Volt.) *La* GROSSIÈRETÉ, *la fainéantise, la crapule des moines ont depuis des siècles passé en proverbe.* (Proudh.)

On ne réussit point sans un peu d'art flatteur,
Et la *grossièreté* ne séduit point un cœur.
VOLTAIRE.

‖ Caractère de ce qui est bas et sensuel : *L'amitié peut subsister entre gens de différent sexe, exempte même de* GROSSIÈRETÉ. (La Bruy.) *Il n'est pas impossible qu'il y ait un amour exempt de* GROSSIÈRETÉ. (Vauven.) ‖ Caractère de maladresse, de sottise, d'ignorance : GROSSIÈRETÉ *d'une faute, d'une bévue.* GROSSIÈRETÉ *d'une erreur, d'une illusion.* GROSSIÈRETÉ *d'un mensonge.* ‖ Parole grossière, malhonnête : *Dire une* GROSSIÈRETÉ, *des* GROSSIÈRETÉS.

— **Antonymes.** Délicatesse, distinction, élégance, grâce, politesse, civilité, courtoisie, bon goût, bon ton, belles manières.

GROSSIR v. a. ou tr. (gro-sir — rad. *gros*). Rendre gros ou plus gros, augmenter le volume ou la quantité de : *Les pluies de septembre* GROSSISSENT *les raisins. La fonte des neiges* GROSSIT *les eaux des fleuves. Le dernier orage* A GROSSI *tous les torrents.* ‖ Accroître, rendre plus considérable, plus important : *Il est des gens qui veulent à tout prix* GROSSIR *leur opulence des sueurs du peuple.* (Ancelot.) ‖ Allonger, donner plus d'étendue à : GROSSIR *une liste de suspects.*

— Faire paraître plus gros : *Les lentilles convergentes* GROSSISSENT *les objets. Le microscope* GROSSIT *de petits objets rapprochés, le télescope* GROSSIT *des objets que leur éloignement fait paraître petits. La grandeur est comme certains verres qui* GROSSISSENT *les objets.* (Fén.) *La lunette qui rapetisse les objets n'est pas plus vraie que celle qui les* GROSSIT. (A. Karr.)

— v. n. ou intr. Croître en épaisseur, en volume, en nombre, en quantité : *La rivière* GROSSIT *de plus en plus. Un chêne cesse de grandir longtemps avant qu'il cesse de* GROSSIR. (Buff.)

Nous verrons notre camp *grossir* à chaque pas.
RACINE.

‖ Prendre de l'embonpoint : *Il est des femmes qui se tuent pour s'empêcher de* GROSSIR. ‖ Prendre de l'intensité, de la violence : *L'orage* GROSSISSAIT *à vue d'œil. La colère des peuples* GROSSIT *par l'obstination des gouvernements. Les nouvelles sont comme les rivières : plus elles viennent de loin, plus elles* GROSSISSENT. (Max. orientale.)

— Par ext. Paraître de plus en plus gros : *Les objets* GROSSISSENT *en se rapprochant. Le soleil* GROSSIT *en descendant vers l'horizon.*

Se grossir v. pr. S'augmenter : *L'armée des rebelles* SE GROSSIT *de tous les mécontents. La foule* SE GROSSIT *et s'augmente.* (Scribe.)

— **Syn. Grossir, enfler.** V. ENFLER.

GROSSISSANT, ANTE adj. (gro-si-san, an-te — rad. *grossir*). Qui grossit, qui devient plus grand ou plus nombreux : *Une foule* GROSSISSANTE. *Les eaux* GROSSISSANTES *du fleuve. Une fortune* GROSSISSANTE.

— Qui fait paraître plus gros, qui augmente des dimensions apparentes : *Un verre* GROSSISSANT. *Une lunette* GROSSISSANTE.

GROSSISSEMENT s. m. (gro-si-se-man — rad. *grossir*). Action de grossir, de rendre ou de devenir plus gros : *Le* GROSSISSEMENT *des eaux du fleuve.*

— Physiq. Action ou propriété de faire paraître plus gros : *Le* GROSSISSEMENT *des fortes lunettes est moindre que celui des microscopes puissants. Plusieurs étoiles, observées à l'aide de lunettes d'un faible* GROSSISSEMENT, *paraissent comme de simples points lumineux.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Physiq. On nomme *grossissement* d'un instrument d'optique le rapport des diamètres apparents de l'image et de l'objet supposés placés à la distance de la vue distincte. On distingue quelquefois le *grossissement* linéaire, qui est celui que nous venons de définir, et le *grossissement* superficiel. Ce dernier serait le rapport des perspectives sur une même sphère, dont l'œil occuperait le centre, des surfaces de l'image et de l'objet placés à la même distance de l'œil ; il s'exprime par le carré du rapport qui représente le premier.

Les *grossissements* des différents instruments d'optique se déterminent par des méthodes propres, soit à l'aide de formules, soit par expérience. On trouvera aux articles consacrés à ces instruments les détails qui se rapportent à la détermination de leurs *grossissements.*

GROSSMANN (Gustave-Frédéric-Guillaume), célèbre acteur et auteur dramatique, surnommé le **Shakspeare allemand**, né à Berlin en 1744, mort à Hanovre en 1796. Il suivit d'abord la carrière diplomatique, fut secrétaire d'ambassade à Dantzig, à Kœnigsberg et à Varsovie, prit part, en cette qualité, au premier partage de la Pologne et se fit acteur à Berlin, en 1774, par suite d'une circonstance toute fortuite. Grossmann prit successivement ensuite la direction des théâtres de Bonn, de Mayence, de Francfort, de Brême et de Hanovre. A Francfort, il perdit toute sa fortune par un incendie ; à Hanovre, il se compromit par l'enthousiasme que lui avait inspiré la Révolution française. Jouant un jour une pièce de lui, intitulée *Qui l'aura?* il se mit à improviser un rôle tout différent de celui qu'il devait remplir et attaqua avec une telle violence la noblesse, le gouvernement et divers personnages qu'il fut arrêté et jeté en prison. Au bout de six mois, on lui rendit la liberté, mais en lui interdisant de reparaître sur la scène. « Grossmann, dit M. Bernhard, était le premier acteur et peut-être aussi le premier auteur comique d'Allemagne. Il possédait au suprême degré le talent d'observer les hommes, d'étudier leurs caractères, leurs inclinations et leurs mœurs et de les peindre avec une vérité frappante. En fait de goût, de connaissances littéraires, et dans l'art d'appliquer avec esprit son vaste savoir, il surpassa beaucoup d'auteurs distingués de son temps. Les théâtres qu'il dirigea ont tous acquis de la célébrité. » Il contribua, avec Lessing et autres, à la rénovation de l'art dramatique en Allemagne. Ses comédies occupent une place distinguée dans la transition entre l'imitation servile du goût français et l'école romantique. Grossmann est l'auteur de treize pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : l'*Incendie* (1773) ; *Pas plus de six plats*, en cinq actes (1780), son chef-d'œuvre, traduit en français par J. Mauvillon (1781, in-8°) ; *Adélaïde de Veltheim* (1780) ; *Henriette* (1783), etc. Il a collaboré, en outre, à plusieurs journaux littéraires et publié les *Nouvelles dramatiques* (Bonn, 1780, in-8°). — Sa femme, Caroline-Sophie-Auguste HARTMANN, née à Gotha en 1742, morte en 1784, était, lorsqu'elle épousa Grossmann, veuve d'un nommé Flitner, de qui elle avait une fille qui devint la célèbre Frederica Bethmann. Elle partagea avec son mari la direction du théâtre, mais ne parut que fort peu de temps sur la scène.

GROSSŒUVRE, village et comm. de France (Eure), cant. de Saint-André, arrond. et à 12 kilom. d'Evreux ; 465 hab. Ce village, par lequel passait la voie romaine d'Evreux à Dreux, était défendu au XII^e siècle par un château fort dans lequel le roi de Navarre tint garnison et dont il reste quelques tours. La plus importante et la mieux conservée de ces tours est la tour Saint-Louis, aujourd'hui recouverte de lierre.

GROSSO MODO loc. adv. (gro-so-mo-do — mots du bas lat. qui signifient *d'une manière grossière*). Sommairement, d'une manière rapide et peu soignée ; en se contentant d'un à peu près : *Voici,* GROSSO MODO, *le dessin de ce monument. Tout cela est combiné et exécuté* GROSSO MODO, *avec plus de verve que de soin et de sagesse.* ‖ Le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* écrit, on ne sait pourquoi, cette expression par un trait d'union : GROSSO-MODO. Nous n'adoptons pas cette orthographe, nous souvenant que l'Académie écrit *Nota bene, vice versa*, sans trait d'union.

GROSSOYÉ, ÉE (gro-soi-ié ou gro-so-ié) part. passé du v. Grossoyer : *Contrat* GROSSOYÉ.

GROSSOYER v. a. ou tr. (gro-soi-ié ou gro-so-ié — rad. *grosse.* Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je grossoie*). Pratiq. Faire la grosse de : GROSSOYER *un acte, un contrat, un jugement, une requête, un arrêt.*

GROSS-SCHŒNEAU. V. SCHŒNAU (GROSS-).

GROSSULAIRE s. f. (gro-su-lè-re — lat. *grossularia*, groseillier). Bot. Ancien nom scientifique du genre groseillier, appliqué aujourd'hui spécialement à une de ses sections, qui a pour type le groseillier épineux.

— s. m. Minér. Substance du genre grenat, ainsi appelée à cause d'une certaine ressemblance de forme et de couleur avec le fruit du groseillier épineux : *Le* GROSSULAIRE *est un minéral de couleur variée, mais le plus souvent verdâtre, qui est ordinairement cristallisé en trapézoèdres, et qu'on trouve presque exclusivement sur les bords d'un affluent du Wiloui, en Sibérie, et aux environs de Cziklowa, en Hongrie.*

— Adjectiv. : *Grenat* GROSSULAIRE.

GROSSULARIÉ, ÉE adj. (gro-su-la-ri-é — rad. *grossulaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au groseillier. ‖ On dit aussi GROSSULACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre groseillier, et plus connue sous le nom de RIBÉSIÉES.

GROSSULARINE s. f. (gro-su-la-ri-ne — rad. *grossulaire*). Chim. Matière qu'on trouve dans les fruits acides, sous la forme de gelée. ‖ On dit aussi GROSSULINE.

GROSSULÉRITE s. f. (gro-su-lé-ri-te — rad. *grossulaire*). Minér. Syn. de GROSSULAIRE.

GROSS-WARDEIN, ville de Hongrie. V. WARDEIN (GROSS-).

GROSTENQUIN, bourg de France (Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Sarreguemines, près des étangs de Bischwald; pop. aggl., 394 hab. — pop. tot., 805 hab. Carrières de sable, de pierres à plâtre et à bâtir. La nef et le chœur de l'église sont décorés de fresques.

GROSTÊTE (Claude), sieur de LA MOTHE, pasteur de l'Eglise réformée, né à Orléans en 1647, mort à Londres en 1713. Il étudia d'abord le droit, fut reçu docteur à Orléans en 1664, puis avocat au parlement de Paris; mais il abandonna le droit pour la théologie et devint ministre à Lisy en 1675, puis à Rouen en 1682. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Londres, où il fut nommé ministre en 1694. Il est auteur de quelques ouvrages fort estimés de son temps : *Traité de l'inspiration des livres sacrez du Nouveau Testament.* (Amsterdam, 1695, in-8°); *Entretiens sur la correspondance fraternelle de l'Eglise anglicane avec les autres Eglises réformées* (La Haye, 1705, in-8°; Amsterdam et Londres, 1707; Rotterdam, 1708, in-12); *Relation de la Société établie pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers* (Rotterdam, 1708, in-8°); *Caractère des nouvelles prophéties en quatre sermons* (Londres, 1708, in-8°); *Plainte et censure contre les accusations* (Londres, 1708, in-8°); *Nouveaux Mémoires pour servir à l'histoire des trois Camisards, où l'on voit les déclarations de M. le colonel Cavalier* (Londres, 1708, in-8°); la *Pratique de l'humilité* (Amsterdam, 1710, in-12); *Charitas anglicana* (1712); le *Devoir du chrétien convalescent* (La Haye, 1713, in-8°); *Sermons sur divers textes*, (Amsterdam, 1715, in-8°). En tête de cet ouvrage se trouve le vie de l'auteur.

GROS-VENTRE s. m. Ichthyol. Nom vulgaire des diodons et des tétrodons.

GROS-VERDIER s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant proyer.

GROS-YEUX s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre anableps.

GROTE (George), historien anglais, né à Clayhill (Kent) le 17 novembre 1794, mort à Londres le 19 juin 1871. Il était le petit-fils de Grote, qui fonda à Londres, avec M. George Prescott, la maison de banque bien connue aujourd'hui sous la raison sociale Prescott, Grote et Cie. Il reçut une éducation brillante au collége de Charter-House, et entra, à l'âge de seize ans, dans la maison de banque de son père, en qualité de commis. C'est vers cette époque qu'il se lia avec James Mill et les autres fondateurs de l'école du radicalisme philosophique, représentée depuis longtemps par la *Westminster review*, dont il a été le collaborateur assidu. Durant les heures de loisir que lui laissaient ses travaux de banque, il poursuivait avec ardeur ses études historiques et politiques. Ce fut en lisant l'*Histoire de Grèce* de Milford, qu'il conçut le projet d'écrire l'histoire des peuples helléniques, pour réfuter les déductions antidémocratiques qu'en avait tirées cet auteur. On était alors en 1823, et, quatre ans plus tard, Niebuhr parlait déjà des travaux de Grote sur la Grèce, en conseillant à son ami Liéber de faire connaissance avec lui et d'en obtenir la permission de traduire en allemand quelques-uns de ses fragments. Cependant de nombreuses années devaient s'écouler encore avant l'apparition du premier volume de cette histoire. De 1820 à 1830, M. Grote s'était beaucoup occupé de politique. En 1831, il publia un pamphlet intitulé : *Nécessité d'une réforme parlementaire*, en réponse à un article de la *Revue d'Edimbourg*, par sir James Mackintosh. L'année suivante, il entra à la Chambre des communes comme représentant de la Cité, et il occupa le siége de député jusqu'en 1841. Durant ce temps, il vota et parla toujours en faveur des idées libérales. Mais la question dont il s'occupa le plus particulièrement fut celle de l'application du scrutin aux élections des membres de la Chambre des communes. Sa première motion, sur ce sujet, date de 1833; elle fut repoussée par 211 voix contre 106. Depuis il la renouvela à chaque session, mais sans plus de succès, malgré la force des motifs qu'il exposa si éloquemment à la tribune. En 1841, M. Grote, désireux de se consacrer tout entier à l'achèvement de son *Histoire de la Grèce*, se retira de l'arène politique. Les deux premiers volumes parurent en 1846 à Londres, le troisième et le quatrième en 1847, le cinquième et le sixième en 1849, le septième et le huitième en 1850, le neuvième et le dixième en 1852, le onzième en 1853, et enfin le douzième en 1856. Ce grand ouvrage, une des principales œuvres historiques du XIXe siècle, est spécialement destiné à exposer le développement spontané du génie grec et le système social de ce peuple progressif au milieu des autres nations stationnaires.

Après avoir terminé son *Histoire de la Grèce*, M. Grote entreprit de nouvelles études qui se rattachaient au même sujet. Il publia, en 1865, son livre : *Platon et les autres disciples de Socrate.* Cet ouvrage appartient plutôt à l'histoire de la philosophie qu'à la métaphysique, et son auteur, comme on pouvait s'y attendre de la part d'un Anglais, incline plus vers le système d'Aristote que vers les idées de Platon : les théories platoniciennes trouvent peu d'adeptes en Angleterre.

Au livre sur *Platon* devait succéder un grand travail sur *Aristote*. M. Grote n'a pu le terminer. Le premier volume, dit-on, est seul achevé et pourra être publié.

Outre ces ouvrages, M. Grote a publié deux essais remarquables dans la *Revue de Westminster*, le premier consacré à l'*Histoire de la Grèce* de Milford, le second sur les *Légendes héroïques* de Niebuhr. M. Grote avait également annoncé l'intention d'ajouter un volume d'appendice à son histoire, lequel aurait contenu un tableau de la philosophie grecque au IVe siècle avant l'ère chrétienne. et, à ce propos, il avait publié deux articles préparatoires sur Platon et sur Aristote.

Depuis 1858, Grote était membre correspondant de l'Institut de France. Il a beaucoup contribué à la réforme du Britisth Museum. L'université de Londres et l'*University college*, vigoureusement défendus par lui au Parlement, lui doivent leur prospérité et leur développement actuels. Aussi, à la mort de lord Brougham (1868), le ministère ne crut pouvoir faire un meilleur choix qu'en appelant Grote à lui succéder comme président du conseil de l'université de Londres. Dans les dernières années de sa vie, M. Gladstone lui offrit un siége à la Chambre des lords; mais l'éminent historien refusa, ne voulant plus s'occuper que de ses travaux intellectuels. Grote a été inhumé à l'abbaye de Westminster, au milieu des plus grands hommes de l'Angleterre, de ses savants et de ses poëtes.

GROTEFEND (Georges-Frédéric), savant philosophe et antiquaire allemand, né à Münden (Hanovre) le 9 juin 1775, mort à Hanovre le 15 décembre 1853. Il étudia à Gœttingue, sous Heyne, Tychsen et Heeren, fut professeur au collége de cette ville, puis (1803) vice-recteur et recteur à celui de Francfort-sur-le-Mein. Appelé, en 1821, comme directeur, au lycée de Hanovre, il prit sa retraite en 1849. On lui doit d'excellents travaux sur diverses langues anciennes et aussi sur sa langue maternelle. Mais il s'est acquis surtout une grande réputation en donnant la première idée sur la façon de déchiffrer l'écriture cunéiforme. Le 4 septembre 1802, il exposa devant la Société académique de Gœttingue sa première découverte. Peu versé dans les langues orientales, il aborda les inscriptions de Persépolis à l'aide de l'archéologie et de l'histoire. Le premier, il reconnut que ces inscriptions étaient trilingues, parvint à lire le nom des rois et détermina douze caractères de la première écriture, de celle qu'on désigne sous le nom de perse ou aryenne (*Prævia de cuneatis quas vocant inscriptionibus persepolitanis legendis et explicandis relatio*, Gœttingue, 1802) Il a publié aussi quelques considérations sur cette matière dans l'ouvrage de Heeren, intitulé : *Idées sur la politique, l'industrie et le commerce des anciens.* Ses découvertes ont permis à Burnouf, à Lassen, à Behr, à Oppert et autres de compléter peu à peu nos connaissances à cet égard. Lui-même a donné plus tard une série d'études nouvelles sur ce sujet, entre autres : *Nouvelles recherches sur l'interprétation des inscriptions de Persépolis* (Hanovre, 1837 et 1840); *Remarques sur les inscriptions cunéiformes gravées sur des vases d'argile trouvés à Babylone et à Ninive* (Gœttingue et Hanovre, 1847 et 1850); *Construction et destruction des édifices de Nimrud* (Gœttingue, 1851). Parmi ses autres ouvrages, il faut encore citer ceux sur la langue allemande : *Eléments de prosodie allemande* (Giessen, 1815); sur le latin : remaniement de la *Grande grammaire latine* de Wenck (Francfort, 1823-1824, 2 vol., 4e édit.), et *Abrégé de la grammaire latine*, à l'usage des écoles (Francfort, 1826, 2e édit.). Puis viennent ses recherches sur les dialectes et la géographie des peuples de l'Italie ancienne, qui ont fait époque en leur temps : *Rudimenta linguæ umbricæ* (Hanovre, 1835-1838); *Rudimenta linguæ oscæ* (Hanovre, 1838); *Recherches sur la géographie et l'histoire de l'Italie ancienne* (Hanovre, 1840-1842). Enfin, c'est Grotefend qui, le premier, a fait reconnaître dans l'*Histoire primitive des Phéniciens*, de Sanchoniathon, une supercherie littéraire dans la préface de Wagenfeld : *Extraits de Sanchoniathon* (Hanovre, 1836).

GROTEFEND (Frédéric-Auguste), philologue allemand, neveu du précédent, né à Ihlfeld en 1798, mort à Gœttingue en 1836. Il fut directeur du gymnase de cette ville et professeur à l'université. Il est l'auteur de divers ouvrages élémentaires pour l'étude du latin, d'une *Grammaire complète de la langue latine* (Hanovre, 1829-1830, 2 vol.), qu'il ne faut pas confondre avec celle de son homonyme; d'*Eléments d'une nouvelle théorie de la phrase* (Hanovre, 1827), etc.

GROTENBURG, montagne d'Allemagne, dans la principauté de Lippe-Detmold, à 4 kilom. S.-O. de Detmold; altitude, 4,000 mèt. On y voit un temple circulaire gothique inachevé, monument que l'Allemagne eut l'idée d'élever en l'honneur d'Arminius, le vainqueur de Varus. Un piédestal de 30 mètres de hauteur attend toujours la statue du guerrier germain. Le panorama que l'on découvre du Grotenburg est un des plus étendus de toute l'Allemagne.

GROTESQUE adj. (gro-tè-ske — dérivé de *grotte*, mot par lequel on traduisit l'italien *grutta*, servant à désigner certaines cavités antiques mises à nu par des fouilles, et où l'on remarquait des peintures bizarres, étranges, fantastiques). Bizarrement fait, imaginé, agencé : *Des dessins* GROTESQUES. *Des figures* GROTESQUES. *Un habit* GROTESQUE. *Un nez* GROTESQUE.

Folâtrant quelquefois sous un habit *grotesque*,
Une muse descend au faux goût du burlesque.
VOLTAIRE.

— Fig. Bizarre, extravagant : *Une scène* GROTESQUE. *Une imagination* GROTESQUE. *Des idées* GROTESQUES. *Des mélodies qui faisaient pleurer nos pères nous sembleraient* GROTESQUES. (Th. Gaut.)

— s. m. B.-arts. Arabesque, dessin bizarrement entrelacé; ouvrage représentant un sujet ou des personnages bouffons : *Le corps massif et presque cubique du dronte est surmonté d'une tête si extraordinaire qu'on le prendrait pour la fantaisie d'un peintre de* GROTESQUES. (Buff.)

... Raphaël peignit, sans déroger,
Plus d'une fois maint *grotesque* léger.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Encycl.** Esth. et Litt. La nature du *grotesque* est d'être à la fois difforme et risible; il y a donc entre le comique et le *grotesque* le rapport du genre à l'espèce : le genre comique excite le rire, mais il n'est pas exclusif de la beauté; le *grotesque* est presque nécessairement laid, à cause de sa difformité. Le *grotesque* peut être matériel, physique; tel est celui qu'on rencontre dans les charges des caricaturistes, dans les mascarades, les ballets comiques; il est le résultat d'un défaut de proportions, de l'exagération de quelque partie. Si l'on suppose un pareil défaut de proportions entre divers éléments moraux d'un personnage, on a le *grotesque* littéraire. Souvent, pour produire cet effet, il suffit d'une chose très-simple. Tel est, par exemple, le cas où la difformité tient seulement à ce que la tête d'une personne est trop grosse relativement au reste du corps. Aussi plusieurs artistes contemporains, voulant faire, sous forme de charge, le portrait en pied d'une série de célébrités contemporaines, ne leur ont donné que cette seule difformité, et cela a suffi pour provoquer le rire. Les poëtes et les romanciers font de même quand ils veulent introduire un personnage *grotesque* dans une œuvre d'imagination; seulement, au lieu d'opérer uniquement sur des éléments matériels, comme les sculpteurs et les peintres, ils y joignent des éléments psychiques, tels que des conceptions, des croyances et des sentiments.

Quand le mot *grotesque* s'est introduit dans le langage, il a eu d'abord un sens moins particulier qu'aujourd'hui; il désignait des ornements de plusieurs sortes, analogues à ceux qu'on appelle des arabesques. Dans la quantité, il y en avait sans doute qui étaient difformes et risibles; mais il y en avait aussi qui étaient d'une autre nature. C'est ce qu'on voit, par exemple, dans certaines peintures que l'antiquité nous a léguées. On y trouve des groupes dans lesquels l'artiste s'est plu, soit à contrefaire la nature en exagérant certaines parties, soit à réunir des objets étonnés de se trouver associés : par exemple, un homme sur un animal sortant d'une branche d'arbre, au milieu de fleurs, de fruits, d'instruments, d'armes; mais on y trouve aussi des choses qui sont gracieuses et non ridicules.

Du temps d'Auguste, le genre que les modernes appellent arabesque, et qui, alors, n'était pas entièrement *grotesque*, était déjà en grande faveur à Rome dans la peinture décorative. Vitruve le blâme, en s'appuyant sur un bon sens trop rigide, qui ne voit que l'abus, et qui ne tient pas compte de ce qu'il a d'ingénieux et d'original dans les meilleures compositions. Qu'aurait donc dit ce critique sévère, s'il avait vu tout ce qui s'est fait, tout ce qui s'est commis postérieurement? Après les artistes de son temps, doués de l'horreur du laid, et gardant une certaine mesure dans la charge, on vit paraître une tourbe d'exagérateurs. Ceux-ci, outrant un procédé qui, en lui-même, est presque un abus, mais que les meilleurs artistes se faisaient pardonner à force d'élégance, d'imagination, de finesse, d'esprit et de correction, tombèrent dans le vulgaire, firent de la caricature, du pur *grotesque*, dans le sens moderne du mot, et ainsi ils gâtèrent le métier. Grâce à leur lourd crayon et à leur imagination triviale, les *grotesques* devinrent des figures grimaçantes, où tout est tourné en défauts, et qui sont les antipodes du gracieux et de l'élégant, autant que du sérieux et du correct, des figures, enfin, dans lesquelles l'art véritable du dessin n'entre plus pour rien. Les artistes du moyen âge cultivèrent ce genre avec prédilection; ils en firent abus dans la sculpture décorative, en attachant aux églises les figures les plus monstrueuses, et en sculptant sur les boiseries d'intérieur de ces monuments, lambris, panneaux, stalles de chœur ou autres objets, des scènes scandaleuses et ridiculement obscènes.

A l'époque de la Renaissance, il y eut des graveurs qui, ne cherchant dans la nature humaine que des types défectueux, dont ils exagéraient encore les défauts, produisirent des figures difformes et parfois même hideuses, mais qui ne réussirent pas toujours à exciter le rire.

En Italie, la mode du *grotesque* reprit au XVIe siècle, après un long abandon, et Raphaël lui-même ne dédaigna pas de s'exercer en ce genre. La France sacrifia de même à ce goût au XVIIe siècle, et Callot surtout y excella. Sa *Tentation de saint Antoine* est une des œuvres les plus célèbres en ce genre.

Les peintres et les dessinateurs contemporains qui y ont excellé sont en très-grand nombre. Parmi eux, nous citerons seulement Carle Vernet, Pigal, Charlet, Bellangé, Henri Monnier, Daumier et Cham. Les sculpteurs qui ont cultivé cette manière sont moins nombreux, et le plus excellent parmi les contemporains est Dantan jeune. V. CHARGE et CARICATURE.

La littérature a fait à l'élément *grotesque* une part assez considérable. Quoique le mot soit moderne, la chose est ancienne. Tous les comiques, Aristophane, Lucien, Plaute, en ont usé; Plaute et Aristophane surtout, par leur comique excessif, touchent à chaque instant à la charge, au *grotesque*. La littérature allemande, et surtout la littérature anglaise, possèdent un grand nombre d'œuvres *grotesques*, en tout ou en partie; Shakspeare a excellé dans la création de ces types qu'il aime à faire circuler dans son œuvre, comme les statuaires du moyen âge sculptaient ces monstrueuses gargouilles, ces chimères, ces griffons, ces guivres, qu'ils plaçaient dans l'architecture des cathédrales. Il suffit de citer les noms de Jean-Paul Richter, de Swift, d'Hoffmann, pour rappeler aussitôt à l'esprit une foule de types singuliers, bizarres, qui sont du plus pur *grotesque*.

En France, le *grotesque*, comme genre littéraire, n'a été compris de la même manière que dans les temps très-rapprochés de nous, par l'école romantique, imitatrice en cela des littératures étrangères. Cependant la première partie du XVIIe siècle n'avait pas été sans remarquer de quelle ressource pourrait être ce précieux élément, et l'on trouve dans Corneille, dans Scarron, dans Saint-Amant, dans Cyrano de Bergerac, des traits et des scènes entières d'un *grotesque* achevé. Rabelais, dans sa prodigieuse création de Gargantua et de Pantagruel, est leur aïeul littéraire. Moins fantastique que celui des Allemands et des Anglais, leur *grotesque* se rapproche davantage de celui de Plaute et d'Aristophane. Par exemple, l'école romantique a tenté, souvent avec succès, de réhabiliter le *grotesque*, tombé en discrédit depuis le grand siècle; elle y a réussi, soit en faisant apprécier à sa juste valeur les heureux effets qu'en ont tiré les littératures classiques ou étrangères, soit en créant elle-même de nouveaux types. Victor Hugo est celui qui a fait les tentatives les plus audacieuses : Han d'Islande, Quasimodo, Triboulet, Don César de Bazan et, plus récemment, Gwynplaine, de l'*Homme qui rit*, attestent la préoccupation de cette imagination puissante en faveur du *grotesque*. Un de ses plus fervents adeptes, M. A. Vacquerie, a, dans *Tragaldabas*, poussé le *grotesque* à un si haut point que l'œuvre croula sous les sifflets.

Grotesques (LES), par M. Théophile Gautier (1844). C'est une série de portraits dans le genre de Callot. Ils retracent, avec beaucoup de couleur et de relief, une dizaine de têtes grimaçantes, choisies parmi les poëtes oubliés ou dédaignés du XVIIe siècle, les victimes de Boileau, ceux que leur physionomie, leur genre de talent ou la destinée a relégués, quelques-uns fort justement, au nombre des incompris. Trois vrais poëtes, Villon, Théo-

phile Viau, Saint-Amant et les deux fantaisistes si amusants, si originaux, Cyrano de Bergerac et Scarron, se trouvent ainsi réunis à Chapelain, à Scudéry et à un inconnu, Scalion de Virbluneau, le plus insipide des trois. « Nous avons modelé, dit l'auteur, une dizaine de médaillons littéraires, plus ou moins grotesques; la mine est loin d'être épuisée; nous aurions pu augmenter aisément cette galerie, et suspendre d'autres portraits à côté de ceux déjà tracés... Nous avons choisi çà et là, à différentes reprises, et un peu au hasard de la lecture, quelques types qui nous ont paru amusants ou singuliers, et nous avons tâché de débarrasser du fatras les plus caractéristiques de cette foule d'écrivains tombés dans un oubli trop souvent légitime, et d'où personne ne s'avisera de les retirer, à l'exception de ces fureteurs infatigables qui restent debout des journées entières, au soleil l'été, à la bise l'hiver, remuant la poudre de ces nécropoles de bouquins qui garnissent les parapets des quais... Vous retrouvez dans ces bouquins mille détails de mœurs, d'habitudes, de costumes, mille idiotismes de pensée et de style que vous chercheriez en vain ailleurs. » M. Th. Gautier ne se défend pas d'avoir obéi à cette espèce de réaction que causent toujours des arrêts trop sévères. Il a pris à tâche de lancer aux idoles classiques des paradoxes irrévérencieux, comme un écolier lance des pétards dans les jambes du professeur. Il s'est porté à lui-même le défi de retourner les jugements reçus, de jouer un mauvais tour à ce ridicule Nicolas Boileau, dont les vers ont immolé ses héros. En somme, il a étudié un côté obscur, une période sacrifiée de notre histoire littéraire. Il était bon de remonter le courant, de renouer connaissance avec ces figures restées depuis deux siècles sur l'arrière-plan, et qui nous rappellent l'influence du goût italien et du goût espagnol sur l'esprit français. A ce titre, les portraits littéraires crayonnés par M. Th. Gautier ont une signification. Ils brillent surtout par le relief que le style imagé de l'auteur leur a donné, et par les amusants paradoxes qu'il s'est plu à construire à propos de leurs œuvres. Les *Grotesques* ne sont qu'un livre de fantaisie, et il n'y faut pas chercher des éléments de critique sérieuse; certaines pages ont une verve et un esprit qui suffit à masquer l'insuffisance des recherches et le parti pris laudatif dont M. Th. Gautier ne s'est pas caché, du reste, à l'endroit de ses poëtes favoris.

Grotesques de la musique (LES), par Hector Berlioz (1859, charmant in-12). Ce volume n'est que la réimpression de divers articles publiés par Berlioz dans différents journaux, principalement dans le *Journal des Débats;* il offre moins une suite d'études qu'une série de boutades dans lesquelles Berlioz s'est moqué, avec sa verve accoutumée et son esprit sarcastique, de tous les gens qui lui ont paru mériter ce nom de *grotesques de la musique;* mais il a parfois forcé la note, comme cela lui arrivait souvent. Il a bafoué tour à tour le public, les faux critiques, les prétendus connaisseurs, les amateurs prétentieux, les mauvais chanteurs, les mauvais chefs d'orchestres, les directeurs de théâtres lyriques, la claque, et une foule de gens et de choses sur lesquels il y a, du reste, beaucoup à dire. Voici les titres de quelques chapitres : le *Droit de jouer en* fa *dans une symphonie en* ré, l'*Evangéliste du tambour*, l'*Apôtre du flageolet*, le *Prophète du trombone*, le *Club des cauchemars*, *Petites misères des grands concerts*, *Guerre aux bémols*, *Aberrations et hallucinations de l'oreille*, le *Chant des coqs, les coqs du chant;* le *Rhythme de l'orgueil*, les *Danseurs poëtes*, les *Athées de l'expression*, etc. Un des plus curieux, intitulé : *Correspondance philosophique*, dévoile une amusante supercherie commise par Berlioz. La partie de son oratorio la *Fuite en Egypte*, connue sous le nom de *Repos de la sainte Famille*, fut exécutée dans un concert, sous le nom d'un certain Pierre Ducré, prétendu maître de chapelle du XVIIe siècle qui n'a jamais existé. Berlioz avait voulu dérouter les gens qui le prétendaient incapable de faire de la musique claire, simple, sans fracas ni étrangeté. Cette petite mystification lui réussit, et il eut le bonheur de voir ses adversaires déclarer que cette musique était d'une clarté, d'une simplicité et d'une limpidité enchanteresses. Il faut voir avec quel esprit Berlioz se raille de ceux qui, ayant été pris au piége, ne surent plus ensuite comment expliquer leur méprise. Ce livre singulier est d'une lecture attrayante, comme tout ce qui sortait de la plume de Berlioz.

GROTESQUEMENT adv. (gro-tè-ske-man — rad. *grotesque*). D'une façon grotesque : *J'aperçus cinq ou six personnages* GROTESQUEMENT *accoutrés*. (V. Hugo.)

GROTH (Jacques), littérateur et philologue russe, né à Saint-Pétersbourg en 1812. Il reçut une excellente éducation sous les yeux de sa mère, et, encore tout enfant, il parlait, outre sa langue maternelle, le français et l'allemand. Après avoir terminé ses études au lycée de Sievsk, il obtint, en 1832, un emploi à la chancellerie du conseil des ministres, et consacra ses loisirs aux travaux littéraires et à l'étude de la langue anglaise. En 1838, il devint collaborateur du journal le *Contemporain*, et y publia successivement une traduction du *Mazeppa* de Byron et une série d'articles sur l'histoire et la littérature scandinaves. En 1840, il obtint la chaire d'histoire, de langue et de littérature russe à l'université d'Helsingfors, et, douze ans plus tard, fut nommé professeur au lycée Alexandre à Saint-Pétersbourg, en même temps que membre de l'Académie des sciences de cette ville. On a de lui : *Frithiof*, poëme de Teyner, traduit en vers russes (1841); *Voyage à travers la Finlande* (1846); *Souvenirs d'un voyage en Suède* (1846); *Guide pour l'étude de la langue russe*, à l'usage des Finlandais (1848); *Histoire de la Russie jusqu'à Pierre le Grand* (1850-1851, en suédois), etc. Il a, en outre, collaboré aux *Mémoires nationaux*, aux *Nouvelles de Saint-Pétersbourg*, à la *Revue du Nord*, etc.

GROTH (Nicolas), poëte allemand, né à Heide en 1819. Il fit ses étude à l'école normale de Tondern, obtint une place d'instituteur dans sa ville natale, et s'établit à Kiel en 1858. La plupart de ses poésies sont écrites dans le dialecte bas allemand. Sa réputation est due surtout à deux ouvrages : *Quickborn* (Hambourg, 1853; 1864, 9e édit.) et *Die vertelln* (Kiel, 1855-1859, 2 vol.), dans lesquels il a décrit la vie de ses compatriotes, des Ditmarsches, avec une vérité frappante. Les poésies de Groth sont en majeure partie incompréhensibles pour ceux qui ne parlent que le haut allemand, mais il en existe en cette langue un grand nombre de traductions. On cite encore de Groth un recueil de poésies en haut allemand : *Cent feuillets* (Hambourg, 1854), et un poëme assez long en bas allemand : *Maître Lamp et sa fille* (Hambourg, 1862).

GROTHUSEN (Christian-Albert, baron DE), général suédois d'origine courlandaise, mort en 1714. Fils d'un commandant de Hambourg, il prit du service en Suède et gagna les bonnes grâces de Charles XII, qui l'admit dans son intimité et en fit son trésorier. Le trésorier, aussi généreux, aussi prodigue que son maître, épuisait fréquemment la cassette royale, ce dont le roi ne se plaignait jamais. On raconte qu'ayant à rendre compte un jour d'une somme de 60,000 écus, Grothusen se borna à présenter à Charles XII ces deux lignes : « 10,000 écus distribués par ordre de Sa Majesté aux Suédois et aux janissaires; le reste mangé par moi. » Loin de manifester le moindre mécontentement, le roi se montra au contraire fort satisfait : « Voilà, dit-il, comme j'aime que mes amis me rendent des comptes. Les autres me font lire des pages entières pour des sommes de 10,000 écus; le style laconique de Grothusen me convient beaucoup mieux. » Ce dernier accompagna le roi de Suède en Pologne et en Turquie, fut chargé à deux reprises de se rendre en mission à Constantinople (1710, 1714), obtint à son second voyage de visiter Sainte-Sophie et revint auprès de son maître, après avoir négocié un emprunt important. Charles XII, pour récompenser ses services, le nomma major général et gouverneur d'Usedom, en Poméranie. Peu de temps après, Grothusen fut tué auprès du roi dans un engagement avec les Danois, à Stresow, dans l'île de Rugen.

GROTIUS ou **VAN GROOT** (Corneille), jurisconsulte hollandais, né à Delft en 1544, mort en 1610. Il était fils d'un bourgmestre de sa ville natale, et, lorsqu'il eut achevé ses études de philosophie et de jurisprudence à Louvain et à Orléans, il exerça la profession d'avocat à Delft, dont il fut pendant quelque temps échevin, puis professa successivement la philosophie platonicienne et le droit à Leyde. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits. — Son frère, Jean GROTIUS, mort en 1640, se fit recevoir docteur en droit et devint bourgmestre de Delft, curateur de l'université de Leyde et conseiller du comte de Hohenlohe. Il fut le père du célèbre Hugues Grotius.

GROTIUS (Hugues VAN GROOT, connu sous le nom de), célèbre jurisconsulte, diplomate et écrivain hollandais, né à Delft le 10 avril 1583, mort à Rostock dans la nuit du 28 au 29 août 1645. Il était fils du précédent. Grotius a donné l'exemple d'une remarquable aptitude à toutes les sciences. Son esprit s'appliquait avec une égale vigueur au droit, à la diplomatie, aux sciences naturelles, à l'histoire, à la philosophie, à toutes les manifestations, à toutes les conquêtes de l'esprit humain. Il s'acquit de bonne heure une grande réputation. A quatorze ans, il accompagnait en France Justin de Nassau, amiral de Zélande, et Barneveldt, grand pensionnaire, que les états généraux envoyaient comme ambassadeurs à Henri IV. Le jeune savant reçut à la cour de France l'accueil le plus flatteur. Il y passa un an, entouré des égards et de l'admiration de tous, et se fit recevoir docteur en droit à Orléans. Rappelé en Hollande par sa famille, il se fit agréger au barreau de La Haye, prit auprès du savant Uitenbogaert ses premières leçons d'éloquence et plaida sa première cause à seize ans. La même année (1599), il avait étonné les savants par son édition de *Martianus Capella*, dont les notes révélaient une profonde connaissance des antiquités. Dès lors, et pendant toute sa carrière, au milieu des plus grandes agitations de sa vie politique, il ne cessa de s'occuper des travaux littéraires les plus considérables et même de se livrer, avec une supériorité incontestée, à la pratique de la poésie latine. Chez lui, la vie active, par un phénomène assez rare, ne paraît avoir rien enlevé à l'étude et aux labeurs de l'érudition.

L'influence du célèbre historien de Thou, avec qui il entretenait une correspondance très-active, lui fit entreprendre une *Histoire de la Hollande*, qui est restée le plus beau monument historique de son pays. Barneveldt, voulant que ce fût une œuvre nationale, fit nommer, le 9 novembre 1601, Grotius historien des états de Hollande. Cet ouvrage considérable fut terminé en 1612; mais il fut décidé par les états que la publication n'en aurait lieu que plus tard. Il ne parut en effet qu'après la mort de son auteur, qui put revoir le manuscrit, le corriger et l'enrichir de notes et d'observations intéressantes.

Appelé, en 1607, au poste important d'avocat général du fisc, il fut mêlé activement à tous les événements de son temps, publia, en 1608, son fameux traité de droit public : *Mare liberum*, où il défendait, contre les prétentions des Anglais, la liberté des mers, puis, en 1610 : *De antiquitate reipublicæ Batavæ*, où il démontrait que les Pays-Bas n'avaient jamais reconnu l'autorité absolue. Il prit parti pour les arminiens dans leur grande querelle contre les gomaristes (qui admettaient, comme on sait, la double prédestination), soutint le parti républicain contre les usurpations de Maurice de Nassau, et reçut, en 1613, la place de conseiller pensionnaire de Rotterdam. Cette dignité, qui le rapprochait du grand pensionnaire Barneveldt, établit entre eux une amitié qui fut pour Grotius la source de cruelles persécutions. Enveloppé dans la haine que le stathouder portait à Barneveldt et à ses partisans, Grotius eut à se défendre contre les attaques les plus violentes, les calomnies les plus absurdes. En effet, Barneveldt avait, à force d'énergie et d'habileté, fait signer, en 1612, la trêve avec l'Espagne. C'était le salut des Provinces-Unies. Mais le stathouder Maurice, qui s'y était longtemps opposé, en conçut une implacable haine contre Barneveldt et Grotius, qui avait appuyé de toute son influence la proposition du grand pensionnaire. La querelle s'envenima bientôt. Les questions religieuses, toujours ardentes, y furent mêlées. La lutte, sans changer de caractère, devenait plus dangereuse, en ce qu'elle allumait des passions plus violentes. Les ennemis politiques et religieux des deux pensionnaires allèrent si loin, que le stathouder ne craignit pas de les faire arrêter. Huit mois après, le 13 mai 1619, Barneveldt était décapité, et cinq jours plus tard Grotius était condamné à une détention perpétuelle. Le 6 juin, il fut enfermé dans la forteresse de Lœvenstein, sur la Meuse. Sa captivité, qui dura deux ans, fut adoucie par l'admirable dévouement de sa femme, Maria de Reigersbergen, qui ne voulut pas se séparer de son mari. Il obtint aussi d'avoir ses livres, et sa prison perdit dès lors presque toute sa rigueur. En effet, les travaux littéraires, l'étude, la lecture des grands écrivains étaient comme une nécessité de son existence. Il mit à profit ces deux années passées loin du monde, et, en sortant de prison, il publia plusieurs ouvrages remarquables que nous citerons plus loin.

C'est au dévouement intelligent de sa femme que Grotius dut sa liberté; elle le fit évader (v. l'art. suiv.) et resta prisonnière à sa place. Grotius, une fois libre, gagna la France, où sa femme le rejoignit quelque temps après. Louis XIII l'accueillit avec faveur et lui accorda une pension de 7,200 livres, qui lui fut, au reste, très-irrégulièrement payée. C'est en France qu'il composa et publia son grand traité *Sur le droit de la paix et de la guerre*, qui a renouvelé le droit public et fondé la philosophie du droit. La renommée européenne qu'il avait acquise ne l'empêchait point de vivre dans un état de gêne qui l'obligea, à son grand regret, à quitter la France. La mort du prince Maurice lui donna un instant l'espoir de rentrer dans sa patrie; mais, comme on mit pour condition à son rappel qu'il le demanderait et le recevrait comme une grâce, il refusa avec dignité et se retira à Hambourg (1632). La Suède s'attacha enfin l'illustre exilé et le nomma ambassadeur en France (1634), emploi dont il s'acquitta avec autant de talent que de droiture et d'énergique persévérance, malgré le mauvais vouloir et la malveillance de Richelieu, puis de Mazarin. L'accomplissement de ses devoirs publics ne l'empêchait point de se livrer avec passion à l'étude et à la composition de travaux littéraires sur toutes les matières de la science et des belles-lettres. Il s'occupa aussi avec beaucoup d'ardeur d'un projet d'union entre les catholiques et les protestants, et se fit même à ce sujet de nombreux ennemis parmi ses coreligionnaires. En 1645, fatigué des tracasseries auxquelles il était en butte, il demanda et obtint de la cour de Stockholm son rappel, refusa, pour des raisons de santé, une place de conseiller d'Etat, quitta la Suède et s'embarqua pour Lubeck. Une tempête l'obligea de débarquer près de Dantzig, dans un état de santé alarmant; il se fit transporter à Rostock et y mourut deux jours après. Ainsi s'éteignit, dans toute la force de son génie, à soixante-trois ans, un des plus remarquables écrivains et savants du monde entier. Nous ne relèverons pas les absurdités, les calomnies niaises dont ses ennemis l'accablèrent de son vivant et dont ils poursuivirent sa mémoire. C'est à lui qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir le premier émis la grande pensée humanitaire d'une communion de tous les peuples s'entendant pour proscrire la guerre. Cette pensée, que l'abbé de Saint-Pierre a reprise après lui, Grotius l'a développée dans son beau livre : *De jure pacis ac belli*. Pour avoir, en dehors de son talent littéraire ou diplomatique, une idée juste de la valeur de Grotius, il suffit de voir de quel respect, de quelle admiration l'entouraient les plus grands personnages de son temps. Sa correspondance nous le montre en relations intimes avec toutes les sommités du XVIIe siècle. Plusieurs écrivains ont raconté sa vie. Ce qui ressort de ces études, comme qualité dominante chez Grotius, c'est une grande modestie, jointe à une affabilité, une simplicité de mœurs, une facilité de relations, une fermeté de principes, qui rendaient son amitié doublement précieuse. Comme jurisconsulte et comme philosophe, le nom de Grotius se place à côté de ceux de Cujas, de Pufendorf, de Beccaria, de toutes ces brillantes intelligences qui ont fondé le droit moderne sur les principes du juste et du bien.

Les publications de Grotius sont nombreuses. En voici la liste par nature de travaux. — I. Jurisprudence. *Du droit de la guerre et de la paix* [*De jure pacis ac belli*] (Paris, 1625, in-4o), qui a été traduit dans toutes les langues et qui peut être considéré comme le véritable code du droit international; *Florum sparsio ad jus justinianeum* (Paris, 1642, in-4o); *Introduction à la jurisprudence hollandaise*, en hollandais (La Haye, 1631, in-4o); sa *Polémique* avec Selden, sur la *Liberté des mers* [*Mare liberum*] (1608, in-4o); *De imperio summarum potestatum cira sacra* (Paris, 1646, in-8o); enfin, de nombreuses consultations, des plaidoiries, des mémoires, des avis, etc. — II. Théologie. *Opera theologica*, recueillies et éditées par Pierre Grotius, l'un de ses fils (Amsterdam, 1679, 4 vol. in-fol.). Ces *Œuvres* contiennent notamment : les *Commentaires sur les Evangiles;* le traité *De veritate religionis christianæ;* le *Traité sur la doctrine de la satisfaction de Jésus-Christ; Via ad pacem ecclesiasticam; Philosophorum sententiæ de fato et de eo quod in nostra est potestate* (Paris, 1648, in-4o), etc. — III. Histoire. *Annales et historiæ Belgicæ usque ad inducias anni* 1609 *libri XVIII* (Amsterdam, 1657, in-fol.), ouvrage auquel les découvertes modernes ont enlevé de sa valeur historique, mais où l'on signale comme des chefs-d'œuvre les portraits de Guillaume d'Orange, d'Alexandre Farnèse, de Philippe II, etc.; *De antiquitate reipublicæ batavicæ* (Leyde, 1610, in-4o); *Parallela rerum publicarum; De origine gentium americanarum* (Paris, 1642, in-8o, et 1643, in-8o), où il soutient que l'Amérique du Nord a reçu sa population de la Norvége, opinion qui depuis a pris tant de consistance; *Historia Gothorum, Vandalorum et Longobardorum* (Amsterdam, 1655, in-8o), version de Procope, accompagnée de remarques savantes sur les antiquités des peuples du Nord. — IV. Littérature ancienne. Grotius a traduit ou commenté de nombreux écrivains grecs et latins, parmi lesquels Théocrite, Stobée, Aratus, Euripide (les *Phéniciennes*), Plutarque, saint Basile, Hiéroclès (*Commentaire sur les* Carmina aurea *de Pythagore*), Capella, Lucain, Sénèque le Tragique, Tacite. — V. Poésie. Grotius a laissé de nombreuses pièces de vers, soit latins, soit hollandais, et des tragédies latines, qui ont été publiées, sous le titre de *Poemata* (1617), par son frère Guillaume. Il trouvait dans les œuvres d'imagination un repos à ses travaux de diplomate. — VI. Correspondance. Les lettres de Grotius, extrêmement intéressantes au point de vue de l'érudition et de l'histoire, ont été imprimées à plusieurs reprises, notamment par ses petits-fils : *Epistolæ quotquot reperiri potuerunt* (Amsterdam, 1687), avec une dédicace à Charles XI, roi de Suède. D'autres recueils ont été publiés depuis sous le titre de : *Grotii epistolæ ineditæ* (Harlem, 1606, in-8o), où elles sont au nombre de quatre-vingt-quatorze, et, pour la plupart, adressées à Oxenstiern ou à son fils; et de *Hugonis Grotii epistolæ sex ineditæ, edente Adriano Stolker* (Leyde, 1809).

Grotius (HUGO), drame en trois actes, de Kotzebue, traduit en français (1805). Kotzebue a mis en scène la célèbre évasion de Grotius. Un jeune officier, amoureux de la fille de Grotius, apprend d'elle qu'elle cherche à faire évader son père, et lui promet de la seconder dans ce projet; mais le commandant, son ami, obligé de s'éloigner pour vingt-quatre heures, lui confie les clefs de la citadelle. Il y a peine de mort contre le commandant lui-même si le prisonnier s'échappe. Le jeune lieutenant, responsable de la vie de son ami, empêche le père de sa maîtresse de se sauver en le forçant à rentrer dans sa prison, au moment où il était prêt à monter dans la barque préparée pour le délivrer. Lorsque le commandant revient et que l'officier est déchargé de la garde de la citadelle, il trouve le moyen d'attirer sur lui, par un courageux mensonge, la peine capitale portée contre ceux qui ont tenté une seconde fois de faire échapper Grotius, et qui y ont enfin réussi. La joie du jeune homme, lorsque son arrêt de mort lui garantit le retour de l'estime de sa maîtresse, est fort touchante.

A la fin, Grotius revient se constituer prisonnier pour sauver l'officier, et le prince d'Orange, qui a appris l'histoire, pardonne aux deux coupables. L'histoire, on le voit, est altérée pour les besoins du drame. Au début, la pièce offre des beautés reelles ; on s'intéresse au combat de l'amour et de l'honneur; mais à la fin, il survient un tel conflit de magnanimités, que l'on est choqué par l'invraisemblance qui en résulte.

GROTIUS (Maria DE REIGERSBERGEN, dame), épouse du précédent, célèbre par son dévouement conjugal. Lorsque Grotius eut été condamné à subir une détention perpétuelle dans la forteresse de Lœvenstein, elle obtint de le visiter et de lui faire porter des livres, entrevoyant vaguement qu'il y aurait là peut-être quelque moyen d'évasion pour le captif. De grandes caisses de livres soigneusement visitées étaient envoyées par ses amis à Grotius, qui leur retournait leur envoi quelques jours plus tard; peu à peu la surveillance se relâcha ; les soldats s'habituèrent à voir circuler les caisses et négligèrent d'en inspecter le contenu. C'était l'occasion qu'attendait Mme Grotius. Elle proposa à son mari de se blottir dans une caisse et de s'évader ainsi sur les épaules d'un robuste commissionnaire, pendant que, pour déjouer les soupçons, elle resterait prisonnière à sa place. Ce projet original fit sourire Grotius; mais, après avoir réfléchi quelques instants, il le regarda comme impraticable; il ne se décida qu'après que sa femme lui en eût fait voir la possibilité. Un jour la caisse franchit de nouveau les murs de la prison, Grotius l'ouvre avec empressement et qu'y trouve-t-il? sa femme, blottie aux lieu et place des gros in-8°. Vaincu par cette touchante démonstration, Grotius consentit enfin à essayer du même stratagème, qui réussit à merveille. C'était le 22 mars 1621. Quelques jours après, il était réfugié en France. Mme Grotius, restée dans la cellule de son mari, y passa plusieurs jours et plusieurs nuits, afin de donner au prisonnier le le temps de gagner Anvers. Elle mangeait avidement le pain noir qui lui était passé par le guichet; mais, enfin, on s'aperçut de la fraude et, dans le premier moment, le gouverneur, furieux d'avoir été si bien joué, prescrivit qu'on garrottât étroitement la pauvre femme et alla jusqu'à lui intenter un procès criminel. Il y eut des juges qui poussèrent la haine jusqu'à demander qu'elle fût retenue en prison à la place de son mari. Une requête présentée aux états généraux fit ordonner son élargissement.

« Une telle femme, dit Bayle, mériterait une statue dans la république des lettres; car c'est à son courageux stratagème que l'on doit les excellents ouvrages que Grotius a mis au jour et qui ne seraient jamais sortis des ténèbres de Lœvenstein, s'il y eut passé toute sa vie. » Grotius, dérogeant une fois à ses habitudes de solennelle gravité, a chanté avec enjouement, dans une pièce de vers latins, cet épisode singulier de sa vie et ce trait touchant d'amour conjugal.

GROTIUS (Guillaume), jurisconsulte hollandais, frère du célèbre jurisconsulte, né à Delft en 1597, mort en 1662. Il suivit la carrière du barreau et devint avocat de la Compagnie des Indes (1639). Une affection très-vive le liait à son frère aîné, qui avait dirigé ses études et dont il recueillit les poésies latines. On a de Guillaume Grotius : *Isagoge ad praxin fori batavici* (Amsterdam, 1655, in-4°); *Enchiridion de principiis juris naturalis* (La Haye, 1667); *De vitis jurisconsultorum quorum in Pandectis exstant nomina* (Leyde, 1690, in-4°).

GROTIUS (Pierre), homme d'Etat et diplomate hollandais, né en 1610, mort en 1680. Il était le second fils de Hugues Grotius. Il étudia sous le savant Vossius, s'adonna particulièrement à la jurisprudence, fut nommé conseiller pensionnaire d'Amsterdam en 1660 et envoyé, en 1667, en Danemark et en Suède comme ambassadeur. L'habileté diplomatique dont il donna alors des preuves lui valut d'être désigné, deux ans plus tard, pour représenter la république auprès de Louis XIV. Lorsque éclata, en 1672, la guerre entre la France et la Hollande, Pierre Grotius revint dans son pays, siégea aux états généraux, s'y montra, comme son père, partisan déclaré des institutions républicaines, fut contraint de s'expatrier, lors de l'émeute suscitée par les orangistes et dans laquelle les frères de Witt furent mis en pièces, et rentra en Hollande après un exil de deux ans. Compromis quelque temps plus tard et arrêté sous l'inculpation d'avoir trahi des secrets d'Etat, Grotius obtint un acquittement; mais, à partir de ce moment, il vécut dans la retraite. Il a publié les œuvres théologiques de son père (1679; 4 vol. in-fol.).

GROTKAU, ville de Prusse, province de Silésie, ch.-l. du cercle de son nom, régence et à 35 kilom. O. d'Oppeln; 3,500 hab. Fabrication de tabac; industrie agricole.

GROTO ou **GROTTO** (Louis), poëte vénitien, dit l'**Aveugle d'Adria**, né à Adria en 1541, mort en 1585. Il perdit la vue huit jours après sa naissance, mais s'appliqua tout jeune à l'étude et devint un sujet d'étonnement et d'orgueil pour ses compatriotes. A quatorze ans, il prononçait une harangue publique devant la reine de Pologne, qui visitait alors Venise, et d'autres villes d'Italie le chargèrent de composer des discours pour des circonstances solennelles. On a de lui des tragédies, *Adriana*, *Dalila;* des comédies, *Emilia*, *Il Tesorò*, l'*Alteria;* des pastorales, *Calisto* et *Il pentimento amoroso;* des *Lettres familières* (1601). Ses diverses œuvres ont été réunies et publiées à Venise (1598, in-4°). On y trouve de l'esprit, mais beaucoup d'affectation, peu de goût et de décence et une foule de jeux de mots, le plus souvent saugrenus.

GROTON, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, sur la rive gauche de la Thames, qui le sépare de New-London; 3,207 hab. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de Massachusetts, à 44 kilom. N.-O. de Boston, sur la rive droite du Nashau; 2,600 hab. Académie. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, à 17 kilom. d'Ithaque; 4,000 hab.

GROTTA-FERRATA, village des anciens Etats pontificaux, à 23 kilom. E. de Rome, à 2 kilom. S. de Frascati; 607 hab. On y voit une abbaye du xe siècle, fondée par saint Nil et saint Barthélemy, convertie par Jules II en une sorte de forteresse et possédant une riche bibliothèque. La chapelle est ornée de belles fresques du Dominiquin; celle qui représente l'entrevue de saint Nil avec Othon III offre les portraits du Dominiquin, du Guide et du Guerchin. Le tableau d'autel, représentant une *Madone avec les saints fondateurs*, est d'Annibal Carrache.

GROTTAGLIE, ville d'Italie, prov. de Lecce, à 19 kilom. N.-E. de Tarente; 7,839 hab. Nombreux couvents.

GROTTAMARE, ville d'Italie, prov. et à 30 kilom. N.-E. d'Ascoli, près de l'Adriatique; 3,797 hab. Fabrication de crème de tartre et de jus de réglisse.

GROTTE s. f. (gro-te — du bas lat. *crupta*, *grupta*, dans un texte de 887, dérivé du latin *crypta*, caverne, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *kru*, cacher, couvrir, protéger). Excavation naturelle ou factice, pratiquée dans le rocher ou construite avec des pierres brutes : *La* GROTTE *de Fingal est creusée au milieu d'immenses colonnes prismatiques de basalte.* (L. Figuier.) *Les plus anciens temples de la Grèce étaient des* GROTTES. (A. Maury.)

Dans les *grottes* sans fin brillent les stalactites.
TH. DE BANVILLE.

Remplissez l'air de cris en vos *grottes* profondes;
Pleurez, nymphes de Vaux, faites croître vos ondes.
LA FONTAINE.

— **Syn. Grotte, antre, caverne, tanière.** V. ANTRE.

— **Encycl.** V. CAVERNE.

GROTTE DU CHIEN, grotte remplie de gaz acide carbonique, située près de Pozzuolo, sur le bord du lac d'Agnano. V. CHIEN (grotte du).

GROTTE (Nicolas DE LA), organiste et compositeur français du XVIe siècle. Il habita Paris de 1565 à 1583, devint valet de chambre et organiste de Henri III et jouit, comme instrumentiste, d'une grande réputation auprès de ses contemporains. Lacroix du Maine le regardait comme le plus habile joueur d'orgue et d'épinette de France et de l'étranger. Nicolas de La Grotte a mis en musique les œuvres de presque tous les poëtes de la Pléiade, tels que Ronsard, Baïf, Desportes, etc., etc. On a aussi de lui : *Airs et chansons à trois, quatre, cinq et six parties*, publiés par Jean Cavellat (Paris, 1583), et une romance intitulée : *C'est mon amy.* Les compositions de La Grotte sont simples et d'un style naïf.

GROTTERIA, ville d'Italie, à 11 kilom. N.-E. de Gerace, dans une fertile vallée couverte de vignes et d'oliviers; 4,497 hab. Commerce de vins, d'huiles et de farines.

GROU (Jean), jésuite, traducteur et écrivain ascétique français, né près de Boulogne (Pas-de-Calais) en 1731, mort en Angleterre en 1803. Il passa en Hollande lors de la suppression de la compagnie de Jésus, défendit cette compagnie dans divers écrits, revint à Paris en 1776, et en fut éloigné de nouveau par la Révolution. On a de lui : les *Lois* et la *République*, les *Dialogues* de Platon (1763-1770, 6 vol. in-12), traduction estimable, regardée comme la meilleure avant celle de M. Cousin; la *Science pratique du Crucifix* (1789, in-12), et *Méditations en forme de retraite* (1796, in-12), ouvrages de piété qui ont eu de nombreuses éditions.

GROUARD (Marie-Laure), femme poëte, née en Normandie en 1822, morte à Paris en 1843. Elle vint à Paris en 1842, avec l'espoir de se faire, par son talent littéraire, une modeste position. Elle s'y éteignit d'une maladie de poitrine, après avoir mis au jour (1843) son recueil de vers intitulé : les *Eglantines*. M. Th. de Banville a donné, en 1844, une édition de ses œuvres, avec notice biographique et portrait.

GROUBENTALL DE LINIÈRE (Marc-Ferdinand DE), littérateur, né à Paris en 1739, mort dans cette ville en 1815. Doué d'une vive intelligence, il commença par faire des sermons qu'il vendait à des prédicateurs, puis devint secrétaire du maire de Rennes. Envoyé en mission à Paris, il se lia avec les gens de lettres, notamment avec Dulaurens, composa avec lui des odes satiriques, intitulées les *Jésuitiques*, fut arrêté pour cette publication, mais relâché peu de temps après. Sa correspondance avec Dulaurens, qui s'était réfugié en Hollande, étant tombée entre les mains de la police, Groubentall fut conduit à la Bastille (1762), d'où il sortit au bout de quelques mois, sur la demande de son père. Depuis cette époque, il vécut dans l'obscurité. On a de lui : *Irus* ou le *Savetier du coin*, poëme (Genève, 1760, in-8°); le *Sexe triomphant*, poëme (1760, in-8°); l'*Antimoine* ou *Considérations politiques sur les moyens et la nécessité d'abolir les ordres monastiques en France* (1790); *Conseils de la sagesse à la nation française* (1795).

GROUBER DE GROUBENTAL, économiste français, né en Allemagne dans la première moitié du XVIIIe siècle, mort dans les premières années du XIXe siècle. Il exerça, avant la Révolution, la profession d'avocat au barreau de Paris. Cet écrivain, qu'on a souvent confondu avec Groubentall de Linière, a publié, entre autres ouvrages : la *Finance politique réduite en principe et en pratique* (Paris, 1775, in-8°); *Théorie générale de l'administration des finances* (Paris, 1788, 2 vol. in-8°); *Moyens assurés de parvenir à la formation d'un système général de finance en France* (Paris, 1800, in-8°); *Principes élémentaires de gouvernement pour parvenir à l'établissement d'une constitution générale* (Paris, 1802, in-8°).

GROUCHY ou **GROUCHÉ** (Nicolas), en latin **Gruchius**, érudit français, né à Rouen vers 1520, mort en 1572. Il se livra à l'enseignement du grec à Bordeaux et à Coïmbre, revint en France pendant les guerres de religion, professa le protestantisme, ce qui le força à mener une vie errante et malheureuse, et fut enfin appelé à prendre la direction du collége de La Rochelle. Il venait d'entrer en fonctions lorsqu'il mourut. Ce savant, dont de Thou faisait le plus grand cas, a publié, entre autres ouvrages : *Dialecticæ præscriptiones* (Paris, 1552); *De comitiis Romanorum* (Paris, 1555); *Elenchi sophistici* (Paris, 1556); *De conjugiis romanis* (Venise, 1568); *Histoire des Indes de Portugal* (1553), traduite de Fernand Lopez de Castaneda.

GROUCHY (Emmanuel, marquis DE), maréchal de France, né à Paris en 1768, d'une ancienne famille de Normandie, mort en 1847. Ce général, on ne l'ignore pas, a été l'objet de beaucoup de controverses à propos de son rôle à la bataille de Waterloo, qu'on l'accuse communément d'avoir fait perdre par son inertie. Mais donnons d'abord le résumé de sa vie militaire, qui ne fut pas sans éclat. Il entra au service à l'âge de treize ans, et il était sous-lieutenant aux gardes du corps lorsque éclata la Révolution, dont il embrassa la cause avec le généreux enthousiasme de la jeunesse. Il devint rapidement général, combattit en Savoie et en Vendée, fut destitué, comme noble, pendant la Terreur, mais réintégré l'année suivante, et adjoint au général Hoche, qu'il seconda dans l'expédition de Quiberon et dans l'expédition avortée d'Irlande (1796). Il passa ensuite à l'armée d'Italie, parvint, par un coup de main hardi, à déterminer l'abdication du roi de Sardaigne en faveur de la France, et montra un courage héroïque à la malheureuse bataille de Novi, où il tomba, atteint de quatorze blessures, entre les mains des Russes. Echangé après Marengo, il reçut le commandement d'un corps d'armée, prit une part glorieuse, sous Moreau, à la bataille de Hohenlinden, puis se distingua à Ulm, à Eylau et à Friedland. Il avait voté contre le consulat, et il s'était honoré en prenant la défense de Moreau, son ancien chef et son ami; néanmoins, il reçut, en 1808, le gouvernement de Madrid, se distingua de nouveau à Raab et à Wagram, commanda un des trois corps de cavalerie de la grande armée, dans la campagne de Russie, et, par son intrépidité à Wilna, Krasnoé, Smolensk, la Moskowa, fut jugé digne de commander, pendant la retraite, l'*Escadron sacré*, débris des cadres de nos héroïques légions.

Tombé dans une sorte de disgrâce en 1813, il ne reprit un commandement que dans la lutte suprême de l'année suivante, soutint sa réputation pendant la campagne de France, et fut blessé assez grièvement au combat de Craonne. Mis à l'écart par la Restauration, il reçut, au retour de l'île d'Elbe, le commandement de l'armée du Midi (1815), contraignit le duc d'Angoulême à capituler, et fut élevé à la dignité de maréchal de France. Au début de la campagne si courte et si tragique de 1815, il eut sous ses ordres la cavalerie de réserve, et joua un rôle extrêmement brillant à la bataille de Ligny.

Ici nous touchons à Waterloo.

Au lendemain de Ligny, c'est-à-dire le 17 juin, Napoléon donna à Grouchy le commandement d'un corps d'armée de 35,000 hommes, avec ordre de poursuivre les Prussiens, d'empêcher Blücher de faire sa jonction avec Wellington. D'après la légende longtemps reçue, la conduite de Grouchy, depuis cette matinée du 17 jusqu'à la soirée du 18, n'aurait été qu'une suite de bévues, un enchaînement de fautes plus grossières les unes que les autres; enfin la bataille de Waterloo eût été gagnée par Napoléon, si le maréchal n'eût laissé passer les Prussiens ou fût accouru sur le terrain avec son corps d'armée. M. Thiers, toujours favorable aux données populaires et napoléoniennes, n'a fait que confirmer cette version complaisante, écho du *Mémorial de Sainte-Hélène*. Napoléon, en effet, suivant son invariable coutume de rejeter ses propres fautes sur ses lieutenants, a imputé la perte de la bataille, nettement, formellement, à Ney et à Grouchy, l'un fusillé, l'autre proscrit pour sa cause. Ces allégations, soutenues par d'autres témoignages, ont donné lieu à différentes publications. Grouchy, encore en exil, fit paraître en 1819 un mémoire justificatif; quelques assertions contenues dans ce mémoire furent alors combattues; la publication d'un poëme de Méry et de Barthélemy vint réveiller cette controverse. Le général Gérard, depuis maréchal, alors député de la Dordogne, dans le camp de l'opposition, y prit part, et publia un écrit intitulé : *Quelques documents sur la bataille de Waterloo, propres à éclairer la question portée devant le public par M. le marquis de Grouchy* (brochure in-8°).

Il y a déjà de la malveillance dans ce titre : Grouchy était marquis, sans doute, mais il était général, titre qui, aux yeux de M. Gérard, devait valoir mieux que l'autre, et qu'en bon camarade il eût dû préférer donner à celui qu'il voulait combattre.

Mais passons.

Le point sérieux du débat est celui-ci : Grouchy commandait un corps d'armée séparé du corps de bataille et opérant sur la droite. Il avait ordre de suivre Blücher, qui se retirait du côté de Namur, mais qui déroba habilement sa marche au général français au moyen d'une forte arrière-garde, passa la Dyle à Wavres et revint sur Waterloo opérer sa jonction avec les Anglais et décider la victoire.

Le matin du 18, Grouchy marcha sur Wavres, lorsqu'il entendit une forte canonnade sur sa gauche : c'était le canon de Waterloo. S'il eût marché sur le canon, il eût, dit-on, en prenant part à l'action principale, opéré une diversion puissante qui, peut-être, eût changé les résultats de cette funeste et mémorable journée. Pour ne l'avoir pas fait, Grouchy allégua ses ordres, qu'il n'aurait pu modifier, en y contrevenant, qu'en prenant sur lui une grave responsabilité, et en vertu d'une certitude qu'il n'avait pas. Mais ce n'est pas tout; non-seulement on disait que Grouchy n'avait point eu l'idée de marcher sur la gauche, mais qu'il avait expressément rejeté le conseil que lui donnait le général Gérard, de manœuvrer en ce sens. Ce fait est contesté dans le mémoire de 1819, qui contient, en outre, quelques observations défavorables au 4e corps.

Le général Gérard n'avait point d'abord répondu; d'autres l'avaient fait pour lui; mais, quant à lui, il pensait sans doute que la situation malheureuse d'un ancien compagnon d'armes lui prescrivait le silence. Mais ce motif n'existant plus en 1828, et comme la question venait d'être relevée dans un sens contraire au sien, il crut de son devoir de s'expliquer. Dans la brochure qu'il publia à cette époque, le commandant du 4e corps se justifie sans doute de tout reproche, mais il n'y prouve pas que Grouchy en ait eu à se faire. Gérard y dit bien qu'il avait ouvert, le 18, entre onze heures et midi, *l'opinion de faire manœuvrer un corps d'armée, avec quelque cavalerie, sur le canon de l'Empereur.* « Je n'ai pas la présomption de dire, ajoute-t-il, que dans ce moment je calculais les immenses résultats qu'aurait produits cette manœuvre, comme l'événement l'a prouvé, si elle eût été exécutée; en manifestant cet avis, je n'étais frappé que de l'idée, du reste fort simple, de nous lier avec les troupes de gauche. » Tout cela est fort bien, et peut entrer comme témoignage dans le grand procès d'art militaire dont la bataille de Waterloo est le sujet, mais ne prouve pas que le général Grouchy, qui croyait encore avoir les Prussiens devant lui, ait dû prendre sur lui d'exécuter une manœuvre que ses ordres lui prescrivaient de ne pas faire. Il a pu être malhabile dans une circonstance suprême où le succès fait absoudre de la désobéissance; mais il y a loin de là à un mauvais dessein prémédité et surtout à cette persistante et terrible accusation de trahison, que les partisans trop zélés de Napoléon ont voulu et veulent encore attacher au nom de Grouchy. Sa conduite postérieure le justifie d'ailleurs suffisamment de ce banal reproche de trahison.

Son fils, sénateur du second Empire, a publié, en 1864 (Paris, Dentu, in-12), une brochure destinée à réfuter une partie des assertions de M. Thiers, et qui est intitulée : le *Maréchal Grouchy du* 16 *au* 19 *juin* 1815. Sans doute, on doit se tenir en garde contre ces apologies de famille; mais ce travail contient des détails intéressants, et nous devions l'indiquer comme une des pièces du procès.

Mais il y a des études plus profondes et plus concluantes, parce qu'elles embrassent tout l'ensemble des opérations. Pour avoir une idée exacte et de cette terrible défaite et de l'épisode qui nous occupe, il est absolument indispensable de lire les derniers travaux, et spécialement l'*Histoire de la campagne de* 1815, par Charras, et le livre de M. E. Quinet sur le même sujet (Paris, Michel Lévy, 1862). La question qui nous occupe est complétement élucidée dans ces ouvrages de premier ordre, qui, sortant de la donnée commune, s'appuyant sur une masse de matériaux, ont porté la lumière sur bien des points et détruit bien des préjugés. En ce qui concerne Grouchy, qu'il ait commis des fautes, c'est ce qui paraît incontestable; mais il ne l'est pas moins que la direction fausse dans laquelle il s'avança et s'égara lui avait été *imposée* par Napoléon, qui, au lieu de faire poursuivre les Prussiens dès le soir même de Ligny, et, dans la nuit, de les faire serrer de près, afin qu'il ne pussent nous dérober un seul de leurs mouvements,

attendit au lendemain, à trois heures de l'après-midi, pour se décider à une sérieuse recherche, pour envoyer sur leurs traces, désormais confuses et trompeuses, un corps d'armée qui ne pouvait plus que les suivre à tâtons et très-difficilement les atteindre. Voilà quelle aurait été l'une des premières causes du succès de la manœuvre audacieuse de Blücher, et ce qui lui ouvrit toute large la route de Saint-Lambert et de Planchenoit.

Grouchy ne prévit pas, sans doute, la jonction; mais Napoléon ne la prévit pas davantage, voilà ce qui paraît établi; il croyait les Prussiens en pleine retraite, et il envoya son lieutenant à leur poursuite, sans instruction précise, sans que rien dénotât chez lui l'idée de s'appuyer sur les divisions Grouchy et d'agir de concert.

Grouchy aurait dû, dit-on, *marcher au canon*, vers Waterloo; mais, outre que ses ordres ne lui prescrivaient rien pour une telle éventualité (et l'on sait que les prescriptions impérieuses de Napoléon glaçaient toute initiative chez ses généraux), rappelons, encore une fois, qu'il croyait avoir toute l'armée prussienne non loin de lui, et qu'en abandonnant sa position il pouvait craindre de lâcher la proie pour l'ombre et d'entraver les combinaisons de l'empereur. Son erreur prouve qu'il a manqué de tact militaire et d'habileté; mais cette erreur admise, il pouvait très-légitimement se croire dans la lettre et dans l'esprit de ses instructions.

Et, maintenant, que fût-il arrivé s'il avait dirigé son corps d'armée sur le lieu de l'action? Ici nous sommes en pleine conjecture. Cependant, il y a un fait capital, qui permet de supposer avec quelque vraisemblance que l'issue de la bataille n'aurait probablement pas été changée.

En effet, Blücher avait pris ses dispositions de marche *à la pointe du jour* (qu'on n'oublie pas que nous sommes en juin) pour acheminer son armée sur Waterloo, et cependant ses bataillons n'y arrivèrent qu'à quatre heures, et successivement jusqu'à sept heures et demie. Or Grouchy, qui n'avait aucun ordre pour prendre part à la bataille du 18, et qui n'aurait pu y songer qu'à *midi passé*, quand il entendit les premiers grondements lointains du canon, serait certainement arrivé longtemps après Blücher, et peut-être après la fin du terrible combat. Il faut ajouter que, par un contre-temps fréquent à la guerre, il ne reçut aucune des dépêches que Napoléon lui envoya assez tard dans la journée, soit que les estafettes eussent été prises ou tuées, soit qu'elles eussent passé à l'ennemi.

Nous ne pousserons pas cette analyse au delà de ce qui était nécessaire pour donner une idée du rôle de Grouchy, évidemment dénaturé, et dont la gravité a été exagérée à ce point que les fictions populaires lui font supporter tout le poids de la responsabilité, dans la terrible défaite de Waterloo.

Après l'écrasement de notre armée, Grouchy fit la seule chose qui restait à faire à un capitaine vigilant: il opéra sa retraite en bon ordre, se retira sur Paris, où il fit proclamer Napoléon II au milieu de ses troupes, et n'abandonna le commandement que devant le mauvais vouloir de ses généraux.

Proscrit par la Restauration, il passa aux États-Unis, revint en France en 1821, ne put obtenir d'être employé dans la guerre d'Espagne (1823), et ne fut rétabli dans sa dignité de maréchal de France qu'après la révolution de Juillet. Appelé par Louis-Philippe à la Chambre des pairs, il vota avec l'opposition modérée, et ne voulut prendre aucune part aux débats du procès d'avril 1834. Depuis 1815 jusqu'à la fin de sa vie, il eut à répondre aux attaques les plus passionnées et souvent les plus injustes, pour sa conduite dans la dernière guerre de l'Empire. Voici les principaux écrits qu'il a publiés à cette occasion : *Observations sur la* Relation de la campagne de 1815, du général Gourgaud (1819, in-18); *Réfutation de quelques articles des Mémoires du duc de Rovigo* (1829); *Influence que peuvent avoir sur l'opinion les documents relatifs à la bataille de Waterloo publiés par le comte Gérard* (1830); *Plainte contre le général Berthezène* (1840); *Fragments historiques* (1840).

GROUCHY (Alphonse-Frédéric-Emmanuel, marquis DE), général français, fils du précédent, né à Villette (Seine-et-Oise) en 1789, mort en 1864. Elève de l'Ecole militaire de Fontainebleau, il entra comme sous-lieutenant dans les dragons en 1806, fit les campagnes de Pologne, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, se distingua particulièrement pendant la campagne de Saxe, reçut le grade de colonel en 1813, fut mis en non-activité par le gouvernement de la Restauration, et passa alors, avec son père, aux Etats-Unis. Après la révolution de 1830, il fut nommé maréchal de camp (1831), général de division (1842), et fut chargé de divers commandements à l'intérieur. Elu membre de l'Assemblée législative dans la Gironde en 1849, le général Grouchy y vota avec la majorité, soutint la politique qui devait aboutir au crime de décembre. En 1852, il obtint un siége au sénat.

GROUCHY (Ernest-Henri, vicomte DE), homme politique, né à Paris en 1806. Il se fit recevoir à l'École polytechnique, d'où il sortit pour entrer dans les ponts et chaussées; mais, bientôt après, il donna sa démission d'ingénieur, fut nommé sous-préfet à Cambrai en 1830, et remplit successivement les mêmes fonctions à Bayeux et à Montargis. Révoqué après la révolution de 1848, il fut, dès le commencement de 1849, appelé à la préfecture du Gers, puis à celle d'Eure-et-Loir qu'il occupa jusqu'en 1854. En 1857, il entra, avec l'appui du gouvernement impérial, au Corps législatif comme député du Loiret, où il fut réélu en 1863; mais, cette fois, contrairement au désir de l'administration, qui avait choisi un autre candidat. Appuyé de nouveau par l'administration aux élections de 1869, il échoua contre le candidat démocratique.

GROUCHY (Sophie DE), femme auteur française. V. CONDORCET (Mme DE).

GROUETTE s. f. (grou-è-te — du germanique: anglo-saxon *grut*, farine grossière, anglais *grout*, même sens, ancien haut allemand *gruzi*, allemand *gruze*, grain mondé, gruau, toutes formes qui se rattachent probablement à la racine sanscrite *gar*, broyer, être broyé, d'où aussi le grec *guris*, fine farine, et le principal nom européen du grain : latin *granum*, irlandais, *gran*, etc.). Agric. Terre argileuse, mêlée de pierres, et peu propre à la culture des céréales. ‖ On dit aussi GROU s. m.

GROUETTEUX, EUSE adj. (grou-è-teu, eu-ze — rad. *grouette*). Agric. Qui est de la nature de la grouette : *Terrain* GROUETTEUX.

GROUGROU s. m. (grou-grou). Bot. Espèce de palmier, qui croît en Amérique.

— **Encycl.** Le *grougrou* est un petit palmier, dont le stipe est armé d'épines de 0m,10 à 0m,15 de longueur. Il croît abondamment aux Antilles et dans l'Amérique centrale; les montagnes de l'île de Grenade en sont couvertes. Le chou ou bourgeon terminal est bien plus estimé que celui du palmier franc, mais moins que celui du palmier épineux proprement dit. Les fruits, qui sont réunis en grappes, ont le volume d'une pomme ordinaire. A l'intérieur, on trouve un noyau un peu plus gros qu'une noisette, noir, poli et très-dur, renfermant une amande blanchâtre, coriace, insipide et indigeste. Les naturels la mangent néanmoins, et ils en extraient une huile dont ils se frottent le corps.

GROUILLANT, ANTE adj. (grou-llan, an-te; *ll* mll. — rad. *grouiller*). Fam. Qui grouille, qui remue, qui s'agite ensemble, en parlant d'objets nombreux : *Des insectes* GROUILLANTS. *Des vers* GROUILLANTS.

GROUILLER v. n. ou intr. (grou-llé; *ll* mll. — Diez tire ce mot du germanique : ancien haut allemand *grubilôn*, bas allemand *grubeln*, fouiller, fourmiller, picoter. Diez pense que l'on peut aussi rapporter *grouiller* à l'ancien haut allemand *crewelôn*, grouiller, démanger, allié peut-être à la racine sanscrite *kar*, *car*, blesser, couper, piquer, restée vivante, avec une foule de dérivés, dans la plupart des langues aryennes. Scheler propose, pour expliquer ce mot, le scandinave *krulla*, brouiller, mettre en désordre. Il est possible aussi, selon lui, que *grouiller* soit une contraction de *gravouiller*, forme qui appartient au dialecte du Berry, et qui est tirée de *graver*, comme *grabouiller* vient de l'allemand *graber*, creuser, fouiller, d'où directement le français *graver*. D'après M. Littré, les emplois du verbe *grouiller* en paraîtraient faire une forme dérivée de *crouler*, qui, dans l'ancien français, et encore aujourd'hui dans certains lieux, signifie agiter, remuer. Molière l'a plusieurs fois employé dans ce sens). Fourmiller, s'agiter ensemble et en grand nombre : *Les vers* GROUILLENT *dans ce fromage. Le peuple* GROUILLE *dans les rues.*

Au cœur d'un vieux faubourg, labyrinthe fangeux,
Où l'humanité *grouille* en ferments orageux,
On voit un chiffonnier qui vient, hochant la tête,
Battant et se cognant aux murs comme un poëte.
BAUDELAIRE.

— Par ext. Produire des borborygmes : *Le ventre lui* GROUILLE *comme s'il n'avait rien mangé de trois jours.*

GROULARD s. m. (grou-lar). Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil et du traquet.

GROULART (Claude), magistrat français, né à Dieppe en 1551, mort à Rouen en 1607. Groulart est certainement une des figures les plus intéressantes du XVIe siècle, un de ces esprits comme l'histoire en fait connaître quelques-uns, qui sont nés trop tôt pour leur temps, et qui trahissent, par l'étendue de leurs facultés et la largeur de leurs aspirations, des hommes dévoyés dans le milieu où ils ont vécu. Après des études faites à Valence, sous le célèbre Cujas, études où il ne se distingua, s'il faut en croire son condisciple de Thou, que par sa paresse et son ignorance, il dut quitter la France, après la Saint-Barthélemy, et se réfugia à Genève, auprès de Scaliger. Cet exil de Groulart a fait supposer qu'il avait adopté les principes de la Réforme; le fait n'est pas certain, et il est encore rendu plus douteux par cette circonstance que Groulart devait plus tard insister auprès de Henri IV pour le décider à abjurer le protestantisme. Ce qui est infiniment probable, c'est que Groulart était dès lors indifférent à toute forme religieuse, et qu'il était d'avis, lui aussi, que la tranquillité de l'Etat valait bien une messe. Appelé au conseil du roi Henri III, puis au parlement de Rouen, il n'eut, dans cette dernière situation, que deux objets en vue : combattre la tyrannie et les exactions royales, redonner la vie à cette assemblée provinciale qui l'avait alors perdue, et qui eût pu être un si utile contrepoids au pouvoir central. Il livra donc une guerre incessante aux favoris du roi et au roi lui-même, qui écrasaient d'impôts toutes les provinces, pour satisfaire leur avidité. Devenu premier président, et fort de l'autorité que lui donnait cette dignité, il osa un jour dire au roi : « Sire, il y a bien des degrés pour monter au trône, il n'y en a pas pour en descendre. »

Ce fut par les soins de Groulart que la célèbre coutume de Normandie, presque complétement mise en oubli, fut de nouveau rédigée, revisée et solennellement promulguée.

Quand Henri III eut été assassiné, le président Groulart fonda sur Henri IV de grandes espérances. Il travailla et réussit à le faire proclamer en Normandie, malgré l'opposition des ligueurs et du clergé. Mais Groulart s'aperçut bientôt que l'économie n'est pas une vertu royale: Henri IV ajouta de nouveaux impôts à ceux qu'avait perçus Henri III. Groulart n'épargna pas les remontrances. Le bon roi y répondit, tantôt en riant, tantôt en se fâchant; mais la marche des choses n'en fut pas sensiblement modifiée. Abreuvé de dégoûts, désespéré de voir les factions relever la tête, effrayé de tous les complots qui éclataient contre la vie du roi, Groulart, qui avait rêvé pour son pays une ère de paix et de bonheur, se sentit profondément découragé et mourut de chagrin.

C'était un homme profondément instruit et possédant des connaissances très-variées. Protecteur des lettres dans sa province, il avait relevé l'Académie des Palinods et avait écrit, outre plusieurs ouvrages perdus : une traduction de trois *Harangues de Lysias*, insérée dans le recueil de Henri Estienne (1575, in-fol.); *Voyages en cour*, imprimés en 1826, par M. de Monmerqué. La ville de Rouen avait élevé à Groulart et à sa femme deux magnifiques statues en marbre blanc, que l'on conserve au palais de justice de cette ville.

GROUP s. m. (group — mot anglais, qui vient lui-même du français *groupe*). Comm. Sac cacheté, qui contient de l'or ou de l'argent monnayé, en que l'on expédie à un correspondant.

GROUPAGE s. m. (grou-pa-je — rad. *grouper*). Chem. de fer. Action de réunir des colis appartenant à divers, pour en faire une seule expédition : *La faculté du* GROUPAGE *est laissée à certains intermédiaires. Le* GROUPAGE *n'est interdit par aucune disposition de loi, et il procure aux groupeurs un bénéfice légitime.* (Caillaux.)

GROUPE s. m. (grou-pe — altérat. du mot *croupe*, pour signifier objet ramassé. Cependant Scheler demande si l'italien *gruppo*, qui répond au français *groupe*, ne peut pas aussi bien découler directement de l'allemand *kluppe*, qui, d'après Sanders, présente la même valeur, signifiant proprement choses réunies, agglomérées, et dont la forme nasalisée est *klümper*, même sens. Ce *kluppe* est identique avec l'anglais *club*, société, et pourrait peut-être appartenir à la même famille que le sanscrit *kula*, troupe, multitude). Réunion de plusieurs personnes ou de plusieurs choses dans un même lieu : *Un* GROUPE *de danseurs, de curieux, de badauds, de fumeurs. Un* GROUPE *de maisons, de rochers. Dans un* GROUPE *d'enfants, il y a toujours un chef de file, un meneur.* (Mme Monmarson.)

— Par ext. Société d'hommes vivant sous des lois communes ou ayant les mêmes mœurs, ou le même langage, ou la même origine : *Si le principe du nationalisme est vrai, il implique l'indépendance et l'autonomie des moindres* GROUPES *comme des plus vastes agglomérations.* (Proudh.)

— Classe d'êtres, d'objets de même nature : *Les éponges forment un* GROUPE *d'animaux fort bizarres. Le* GROUPE *pélasgique comprend les idiomes parlés par les peuples de la Grèce et de l'Italie, dont les Pélasges constituaient le noyau.* (A. Maury.)

— B.-arts. Réunion d'êtres ou d'objets formant un ensemble pour le regard : *Le* GROUPE *de Laocoon. On a dit que le prétendu gladiateur mourant avait appartenu au même* GROUPE *que la Niobé. L'artiste sage est économe de* GROUPES. (Dider.) *Un sculpteur ne sait guère quelle sera la valeur du* GROUPE *qu'il a rêvé qu'après l'avoir modelé.* (Fr. Arago.)

— Mus. Notes réunies par leur queue, au moyen d'une ou de plusieurs barres. ‖ Cordes accordées à l'unisson ou à l'octave, et qui doivent résonner ensemble.

— Lexicogr. Lettre ou ensemble de lettres placées au haut des colonnes d'un dictionnaire, pour indiquer l'initiale ou les initiales des mots que la colonne contient : *Les* GROUPES *sont nécessaires pour la recherche des mots d'un dictionnaire.* ‖ Ensemble des mots qui ont la même initiale ou les mêmes initiales : *Le* GROUPE A. *Le* GROUPE BL. *Le* GROUPE GROU.

— Géol. Ensemble de roches de constitution identique : GROUPE *crétacé.*

— **Encycl.** B.-arts. On désigne sous le nom général de *groupe* la réunion de plusieurs figures ou animaux peints ou sculptés; mais ce mot s'applique surtout à la sculpture, la peinture représentant presque toujours plusieurs personnages dans un même tableau. Dans ce dernier cas, le mot prend un caractère plus précis, et désigne la réunion de figures qui accomplissent une action commune, qui sont assez étroitement rapprochées les unes des autres, qui sont groupées; aussi un tableau peut-il contenir plusieurs *groupes*, occupant chacun un plan différent.

Le *groupe* est considéré, non sans raison, comme la partie la plus difficile de la sculpture. En effet, le *groupe* doit présenter, non-seulement sur sa face principale, mais sur toutes ses autres faces, un agencement heureux et harmonieux de lignes, un ensemble d'un bel effet, et si ce résultat est déjà malaisé à obtenir pour une seule statue, la difficulté se complique singulièrement s'il faut en agencer plusieurs. On doit, en outre, relier les personnages les uns aux autres, afin de les faire concourir à une action commune, et c'est encore une gêne de plus; aussi beaucoup d'artistes, même d'un assez grand talent, n'ont-ils jamais osé aborder le *groupe*. Parmi les *groupes*, il en est de deux sortes : les *groupes* plastiques, et les *groupes* dramatiques. Les premiers sont formés de figures placées les unes à côté des autres, de manière à obtenir le mouvement le plus propre à faire valoir la beauté plastique de chacune, sans qu'elles aient pour lien d'autre action qu'une occupation banale, telle que la lecture, la danse, etc. De ce nombre sont les trois Grâces, tantôt au repos, tantôt exécutant un menuet; les trois déesses posant pour conquérir la pomme d'or que doit décerner Paris, etc. Le *groupe* dramatique est formé de personnages ou d'animaux en mouvement, agissant, exprimant par leur action des sentiments divers, éloquents, pathétiques, présentant un spectacle émouvant, dans lequel l'intérêt plastique ne tient que la seconde place. Tels sont les lutteurs qui s'étreignent corps à corps, les muscles gonflés, serrant étroitement les chairs, emportés par une même fougue ou par une même colère. Le plus beau modèle de ce genre de *groupe* est le *Laocoon*. Celui que l'on a désigné jusqu'à nos jours sous le nom de *Pætus et Arrie*, et dans lequel les critiques contemporains ont reconnu un Gaulois se tuant après avoir donné la mort à sa femme, mériterait peut-être encore mieux le premier rang.

Citons, parmi les *groupes* les plus célèbres que nous a laissés la statuaire antique : les *Dioscures*, *Hercule et Antée*, les *Lutteurs* de Florence, et, parmi ceux de l'art moderne : *Persée enlevant Andromède*, de Benvenuto Cellini; le *Milon de Crotone* de Puget, les *Lutteurs* de M. Othis, la *Danse* de Carpeaux, quelques *groupes* d'animaux de Barye, comme le *Tigre et le crocodile*, etc. Des articles spéciaux sont consacrés à chacun de ces chefs-d'œuvre.

GROUPÉ, ÉE (grou-pé) part. passé du v. Grouper. Disposé en groupe : *Les fruits du bananier sont* GROUPÉS *comme les doigts d'une main.* (B. de St-P.)

— B.-arts. Formant un groupe : *Des figures bien* GROUPÉES.

GROUPEMENT s. m. (grou-pe-man — rad. *grouper*). Action de grouper, état des objets groupés : *Le* GROUPEMENT *les figures d'un tableau. Le partage arbitraire des territoires a fait place à des* GROUPEMENTS *fondés sur la nature des choses.* (Ed. Scherer.)

GROUPER v. a. ou tr. (grou-pé — rad. *groupe*). Réunir en groupe : GROUPER *des soldats au coin d'une rue.*

J'aimais l'essaim d'oiseaux funèbres
Qui sur les toits, dans les ténèbres,
Vient *grouper* ses noirs bataillons.
V. HUGO.

— Fig. Assembler, classer, combiner : GROUPER *des mots, des phrases, des idées, des faits, des événements. L'art de* GROUPER *ses paroles et ses pensées exige que les pensées, la phrase et la période s'encadrent de leurs propres formes.* (J. Joubert.)

— B.-arts. Disposer en groupe : GROUPER *des figures. Watteau a réussi dans les petites figures qu'il a dessinées et qu'il a très-bien* GROUPÉES, *mais il n'a jamais rien fait de grand; il en était incapable.* (Volt.)

— v. n. ou intr. Être combiné dans un groupe, ou de façon à former un groupe : *Ces figures* GROUPENT *avec beaucoup d'aisance. Dans le* Bélisaire, *la femme, l'enfant et le vieillard* GROUPENT *parfaitement; mais le soldat ne* GROUPE *ni avec eux ni avec les personnages peints dans le lointain.* (J. Joubert.)

Se grouper v. pr. Se réunir en un ou plusieurs groupes : *Les auditeurs* SE GROUPAIENT *en grand nombre autour de l'orateur.* ‖ S'assembler, se réunir pour vivre ensemble; se former en société distincte : *Les hommes* SE GROUPENT *naturellement dans les lieux dont la fertilité leur assure une nourriture abondante.* (A. Maury.) *La tendance des peuples est de* SE GROUPER *par races, pour en venir à* SE GROUPER *par continents.* (V. Hugo.)

— **Antonymes.** Disséminer, séparer.

GROUPEUR s. m. (grou-peur — rad. *grouper*). Comm. Commissionnaire dont l'industrie consiste à grouper les colis, au moment de leur expédition, afin de ne payer que le prix minimum du transport.

GROUPURE s. f. (grou-pu-re — rad. *grouper*). Techn. Défaut que présentent quelquefois les étoffes, et qui provient de ce que,

par suite d'un accident arrivé pendant la fabrication, plusieurs fils se trouvent groupés ensemble.

GROUS ou **GROUX** s. m. (grou — v. l'étym. de GRU). Sorte de bouillie de blé noir, très-épaisse, que les habitants de l'Ille-et-Vilaine mangent en guise de pain : *Les* GROUS *se mangent chauds, avec du beurre fondu ou du lait caillé.* (P. Féval.)

GROUSSET (Paschal), journaliste, délégué de la Commune de Paris aux relations extérieures, né à Ajaccio (Corse) en 1844. Il est fils d'un honorable membre de l'Université, qui était, en 1870, censeur au lycée de Douai. Vers 1863, Paschal Grousset vint étudier la médecine à Paris, et fut reçu au concours externe des hôpitaux en 1865. Mais, au bout de quelque temps, il abandonna les cours de l'école pour donner des articles d'ailleurs purement scientifiques à l'*Epoque*, puis à l'*Etendard*. On y trouvait un style facile, aux vives et spirituelles allures. Quelque temps après, il entra à la rédaction du *Figaro*, où il fit paraître des articles légers, souvent ingénieux, touchant de plus ou moins près à la science et aux savants. Ce fut en 1868 qu'il se tourna vers la politique. Le succès prodigieux de la *Lanterne*, l'extrême popularité que Rochefort acquit dès l'instant où il commença à publier son pamphlet hebdomadaire ne furent pas sans exercer une grande influence sur l'esprit de Grousset, qui, lié à cette époque avec le brillant journaliste, entra en relations avec les hommes les plus avancés du parti républicain. Peu après, il commença à publier divers écrits fortement empreints de ses nouvelles tendances : la *Régence de Décembrostein* (1869); les *Origines d'une dynastie*; le *Rêve d'un irréconciliable;* le *Bilan de l'année* 1868 (1869), en collaboration avec Ranc et Castagnary; le *Dix-huit brumaire;* la *Conspiration Mallet*, etc. Lorsque, en 1869, Rochefort, devenu député de Paris, fonda la *Marseillaise*, Grousset entra à la rédaction de ce journal, dont il fut un des plus actifs collaborateurs. Ses articles contre le régime pourri de l'Empire lui avaient acquis une certaine notoriété lorsqu'une circonstance déplorable vint tout à coup le mettre en pleine évidence.

Au commencement de 1870, Grousset était le correspondant de la *Revanche*, journal corse, organe du parti républicain dans cette île. Le prince Pierre Bonaparte, ayant publié dans l'*Avenir de la Corse* une lettre contenant les invectives les plus violentes contre les rédacteurs de la *Revanche*, Grousset se considéra comme personnellement offensé, et chargea deux de ses amis, Victor Noir et Ulric de Fonvielle, d'aller demander au cousin de Napoléon III une réparation par les armes (10 janvier 1870). Comme on le sait, dans l'entrevue qui eut lieu à Auteuil entre les témoins et Pierre Bonaparte, ce dernier tua Victor Noir d'un coup de revolver. A la suite de ce meurtre, dont le retentissement fut immense, Grousset acquit une subite renommée et redoubla d'ardeur dans ses attaques contre le régime impérial. Après l'arrestation de Rochefort (7 février), il devint rédacteur en chef de la *Marseillaise*, fut arrêté presque aussitôt lui-même avec les principaux collaborateurs du journal et emprisonné à Sainte-Pélagie. Transféré de cette prison à Tours, pour être entendu comme témoin devant la haute cour de justice présidée avec une si révoltante partialité par M. Glandaz, et où le procureur général Grandperret se montra de son côté si bassement courtisan, Grousset se fit remarquer pendant les débats par son attitude énergique. Lorsque le président lui posa la question de forme : « Êtes-vous parent de l'accusé? — Peut-être, répondit-il; Mme Lætitia a eu tant d'amants! » Réintégré à Sainte-Pélagie, Grousset y subit plusieurs mois de détention, puis écrivit dans le journal le *Peuple*.

Après la journée du 4 septembre, où l'Empire tomba dans sa propre ignominie, la *Marseillaise* reparut et Grousset en devint un des principaux rédacteurs. Dès le 6 septembre, il prit à partie le gouvernement de la Défense nationale et déclara que Paris « s'était levé, non pour changer les noms des choses et des hommes, mais pour faire une révolution radicale. » Peu après, il s'engagea dans le 18e régiment de chasseurs. Après la capitulation de Paris, il fonda un journal bi-hebdomadaire, la *Bouche de fer*, qui fut supprimé au mois de mars 1871 par un arrêté du général Vinoy.

Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, Grousset fit acte d'adhésion complète au nouvel état de choses, et fonda, pour le défendre, la *République universelle*. Nommé le 26 du même mois membre de la Commune par 13,359 électeurs du XVIIIe arrondissement, il se vit appelé, dès la formation des commissions, au poste de délégué aux relations extérieures, qu'il conserva jusqu'à la fin de la Commune. Le 15 avril, il adressa aux représentants des puissances étrangères une circulaire pour les prier d'inviter leurs gouvernements respectifs à reconnaître la Commune. On le vit également essayer d'entrer en relations avec le général prussien Fabrice, à qui il fit demander « avec un certain apparat, » selon son expression, à quelle date les Prussiens devaient évacuer les forts de la rive droite, pour que la Commune pût en prendre possession. En même temps, Grousset fondait l'*Affranchi*. Aux séances de la Commune, il se prononça contre toute idée de conciliation, demanda qu'il ne fût pas tenu compte des abstentions lors des élections complémentaires du 16 avril, réclama le secret des séances, vota pour l'institution du comité de Salut public, etc. Le 8 mai, Grousset écrivit au comité, qui venait de prendre en province l'initiative du congrès de la ligue des villes républicaines, pour mettre le palais du Luxembourg à la disposition du congrès. En même temps, il expédiait hors Paris des agents pour soulever la province. Le 16, il appela la France à accourir au secours de la Commune dans une proclamation aux grandes villes, dont nous nous bornerons à citer ce court passage : « Paris a fait un pacte avec la mort. Derrière ses forts, il a ses murs; derrière ses murs, ses barricades; derrière ses barricades, ses maisons qu'il faudrait lui arracher une à une et qu'il ferait sauter au besoin plutôt que de se rendre. » A la séance de la Commune du 17 mai, il prononça un foudroyant réquisitoire contre les membres modérés de cette assemblée, qui venaient de publier un manifeste dans lequel ils annonçaient leur intention de ne plus prendre part aux délibérations de la Commune. « Nous déclarons, s'écria-t-il, que nous voulons la responsabilité tout entière, que nous sommes solidaires du comité que nous avons nommé, comptables de ses actes, prêts à le soutenir jusqu'au bout tant qu'il marchera dans la voie révolutionnaire... Quant aux membres de la Commune qui ont annoncé leur retraite, si ces membres, au lieu de tenir loyalement leur promesse, essayaient des manœuvres de nature à compromettre le salut de cette Commune qu'ils désertent, nous saurions les atteindre et les frapper. Quant à nous, nous ferons notre devoir; nous resterons, jusqu'à la victoire ou jusqu'à la mort, au poste de combat que le peuple nous a confié. »

Quatre jours plus tard, l'armée de Versailles pénétrait dans Paris. L'heure du combat à outrance était arrivée. Grousset ne songea cependant pas à imiter Delescluze, Vermorel, Varlin, etc., qui prenaient un fusil et couraient se faire tuer aux barricades. Il disparut. Le 3 juin, il fut arrêté chez sa maîtresse, Mlle Acard, et transféré à Versailles. Il refusa de répondre au juge instructeur, et fut traduit, le 7 août, devant le 3e conseil de guerre siégeant à Versailles, en même temps que Ferré, Assi, Urbain, etc. Son attitude pendant les débats fut grave et convenable. Il accepta la responsabilité de ses actes comme membre de la Commune, mais repoussa toute participation à l'exécution des otages et aux incendies de la dernière heure. Le 2 septembre 1871, Grousset était condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. Il a été depuis envoyé à la Nouvelle-Calédonie pour y subir sa peine.

GROUVELLE (Philippe-Antoine), poëte et diplomate, né à Paris en 1758, mort à Varennes en 1806. Il était le fils d'un orfèvre. D'abord clerc de notaire, il rimait furtivement, tout en grattant du papier timbré, des bouquets à Chloris, qu'accueillit l'*Almanach des Muses*. De son étude il passa comme commis dans le cabinet de Chamfort, alors secrétaire des commandements du prince de Condé. Lorsque Chamfort renonça à cet emploi qui gênait ses projets littéraires, l'apprenti poëte en fut investi. Il se fit alors valoir par des couplets de circonstance, des impromptus, et composa (en collaboration avec Després) un joli petit opéra, les *Prunes*, dont le succès dépassa de beaucoup son attente. Grouvelle adopta les idées de la Révolution, et composa, dès 1789, sa première brochure, imprégnée fortement des idées du jour. Inutile de dire qu'après la publication de cet écrit il lui fallut quitter le palais du prince. Il se lança résolûment dans le tourbillon politique et collabora avec Chamfort à la rédaction de la *Feuille villageoise*. Devenu secrétaire du Conseil exécutif provisoire après le 10 août 1792, il dut, bon gré malgré, suivre le ministre de la justice à la prison du Temple, le 20 janvier 1793, et lire à Louis XVI sa sentence de mort, ce qu'il fit, au dire de Cléry, d'une voix faible et mal assurée. On comprend cette émotion si naturelle en un pareil moment, cette défaillance qui n'impliquait aucun sentiment réactionnaire. Grouvelle avait de l'humanité, il devait gémir au fond du cœur de cette douloureuse nécessité de sa position, et, en dépit de ses opinions avancées, de son amour pour la liberté naissante, de sa haine pour le despotisme et les antiques abus du gouvernement monarchique, il ne pouvait oublier entièrement ce qu'il devait aux vaincus.

Au mois de juin de cette même année, il obtint le poste de ministre de France à Copenhague, fut rappelé en 1794, mais reprit ses fonctions en 1796. Quatre ans après (1800), il devint membre du Corps législatif et fut réélu en 1802. Associé de l'Institut depuis 1796, il allait être nommé membre titulaire de ce corps, lorsque des attaques violentes au sujet du pénible devoir qu'il avait été obligé de remplir au Temple l'obligèrent à renoncer à sa candidature. Le chagrin qu'il en ressentit hâta la fin de ses jours, et, rapprochement bizarre, il alla mourir à Varennes, chez Drouet, celui-là même qui avait arrêté Louis XVI en juin 1791.

Grouvelle ne rima, nous le croyons du moins, que dans sa jeunesse. Le reste de sa vie fut consacré aux affaires diplomatiques et aux fonctions législatives. C'était un écrivain d'esprit et de goût. On a de lui : le *Duc de Brunswick*, ode (Paris, 1786, in-12); la *Satire universelle, prospectus dédié à toutes les puissances de l'Europe* (Paris, 1788, in-8o), ouvrage fait en collaboration avec Cerutti; *De l'autorité de Montesquieu dans la révolution présente* (Paris, 1789, in-8o); *Adresse des habitants du ci-devant bailliage de... à M. de..., leur député à l'Assemblée nationale, sur son duel et sur le préjugé du point d'honneur* (Paris, 1790, in-8o); *Réponse à tout, petit colloque entre un sénateur allemand et un républicain français, rapporté littéralement par le professeur* Taciturnus Memoriosus *et traduit librement par un sans-culotte* (Paris, 1793, in-8o); *Mémoires historiques sur les templiers* ou *Eclaircissements nouveaux sur leur histoire, leur procès, les accusations intentées contre eux et les causes secrètes de leur ruine, puisés en grande partie dans plusieurs monuments ou écrits publiés en Allemagne* (Paris, 1805, in-8o). On lui doit, en outre, une édition des *Lettres de Mme de Sévigné* (1806, 8 vol. in-8o) et des *Œuvres de Louis XIV* (1806, 6 vol. in-8o).

GROUVELLE (Laure), fille du précédent, née à Paris en 1803, morte vers 1842. Elle se fit connaître, après la révolution de 1830, par son ardeur républicaine, montra une active sympathie pour tous les condamnés politiques de son parti, allait les visiter dans les prisons, relevait le courage des faibles, secourait les nécessiteux. L'Association libre pour l'instruction du peuple la comptait parmi ses membres. Exaltée par la fermeté de Pépin et de Morey, elle voulut, après leur exécution, aider à les ensevelir (1835). Lors de l'affaire d'Huber, en 1838, on trouva dans le portefeuille de celui-ci des lettres qui la compromettaient gravement. Elle fut arrêtée, condamnée à cinq ans de détention, devint folle dans la prison de Clairvaux, et, transférée dans la maison centrale de Montpellier, elle mourut quelques années après. Mme Lafarge, qui s'est trouvée avec elle dans cette dernière prison, en parle longuement dans ses *Mémoires*.

GROVE (William-Robert), physicien anglais, né à Swansea le 14 juillet 1811. Son père, qui était magistrat, lui fit étudier le droit à l'université d'Oxford. Il en sortit en 1835, pourvu de tous ses grades, occupa pendant cinq ans une chaire de droit à l'institut de Londres, et se fixa dans cette ville pour y exercer la profession d'avocat. Pendant ses loisirs, M. Grove s'occupait d'expériences d'électricité et de magnétisme, publiait des mémoires, et bientôt, grâce aux succès qu'il obtint, l'homme de loi fut complétement effacé par le physicien. C'est le physicien qui fut récompensé en 1847 de la médaille de la Société royale de Londres; c'est lui qui bientôt après fut admis dans cette société, et en est devenu le vice-président.

On doit à M. Grove l'idée d'avoir, dans les piles cloisonnées, séparé les deux liquides par des diaphragmes inorganiques, qui sont ordinairement des vases à parois perméables. De plus, il remplaça, dès 1839, le platine, qui devient cassant, par du charbon de bois ou de la plombagine artificielle, d'où est venue l'idée des piles dites *à charbon*. Il imagina encore une pile assez singulière, qu'il appela *Batterie voltaïque à gaz*, fondée sur ce principe : que les gaz oxygène et hydrogène, lorsqu'on les fait adhérer à des lames de platine, produisent un courant électrique, dès qu'on les réunit par un fil conjonctif. Cette pile fut, entre les mains de son inventeur, une source de belles expériences propres à éclairer la délicate théorie des causes de l'électricité. Mentionnons encore des expériences pour établir l'influence que les différents gaz exercent sur les courants électriques qui les traversent; d'autres sur le transport des particules dans l'arc voltaïque. Le premier, M. Grove a réussi à graver les plaques daguerriennes, en les faisant servir d'électrode positif, dans la pile. Il démontra que les particules de fer prennent un arrangement régulier sous l'influence de l'hélice magnétisante, et en déduisit une théorie de l'état moléculaire induit par le magnétisme, etc.

Ces travaux ont été l'objet de divers mémoires publiés dans le *Philosophical magazine*, l'*Electrical magazine*, les *Philosophical transactions*, etc. Le principal ouvrage de M. Grove est son livre de la *Corrélation des forces physiques*, dont nous avons donné une analyse étendue. V. CORRÉLATION.

GROZA (Sylvestre), littérateur polonais, né en 1793, mort en 1849. Il exerça quelques années avec succès la profession d'avocat, renonça au barreau pour s'occuper d'agriculture et consacra ses loisirs aux travaux littéraires. Lorsque son plus jeune frère, Alexandre, entreprit la publication du recueil la *Ruthénienne*, il en devint l'un des collaborateurs les plus actifs, et y publia, entre autres, le roman intitulé : *Aventures de Fabien Kulinski*, qui est l'un de ses ouvrages les plus estimés. On a encore de lui : *Pensées sur quelques écarts ordinaires aux humains* (1840); *Contes de la Podolie et de l'Ukraine* (1842, 2 vol.); le *Mariage de Justinien* (1846); le *Comte Scibor à Ostrowiec* (1848); *Mémoires et souvenirs* (1848), etc.

GROZA (Alexandre), littérateur polonais, frère du précédent, né en 1807. De 1837 à 1841, il publia la *Ruthénienne*, recueil littéraire. On a de lui : *Poésies* (1835-1842, 3 vol.); *M. Wladyslas*, ou *Extrait de mémoires qui ne sont pas fort anciens* (2 vol.); le *Denier de la veuve* (1849-1850); *Contes ukrainiens* (1855); le *Petit autel de Berdyczow* ou *Recueil de prières* (1856); *Trois palmes*, poëme (1857); l'*Agriculteur*, drame en cinq actes; *Marc Jakimowski*, poëme élégiaque (1858); *Smiecinski*, roman en vers (1860). Il a publié, en 1855, une édition de ses *Œuvres* (Wilna, 2 vol.).

GROZELIER (Alfred DE), publiciste français, né à Dijon en 1813, mort en 1865. Il suivit la carrière du journalisme, rédigea successivement le *Rivarol* de 1842, le *Petit Rivarol*, l'*Echo du Midi*, la *Gazette du Languedoc*, le *Castrais*, le *Conciliateur de l'Aube*, etc., et abandonna le journalisme après le coup d'État du 2 décembre 1851. Grozelier a laissé une traduction des *Méditations de saint Augustin*. On lui doit encore : *Histoire généalogique de la duchesse de Parme, suivie de celle de ses enfants, d'après les documents les plus authentiques* (1864, in-8o); *Un quart d'heure de liberté* (1865, in-12), sorte de plaidoyer en faveur de deux détenus politiques.

GROZON, village et commmune de France (Jura), cant. arrond. et à 8 kilom. de Polignac; 836 hab. Sources salées. Les salines de Grozon étaient exploitées bien avant la conquête romaine et se composaient d'une suite de bâtiments en forme de fer à cheval. Les ruines de ces bâtiments forment aujourd'hui une éminence de cendres de 500 met. de longueur, dont l'exploitation rapporte annuellement plus de 6,000 fr. aux habitants. On a découvert à Grozon de nombreuses antiquités, parmi lesquelles nous citerons un bas-relief bien conservé représentant *Diane assise dans une forêt*. L'église Notre-Dame renferme de belles boiseries sculptées.

GRU s. m. (gru — du germanique : anglo-sax. *grut*, angl. *grout*, anc. haut allem. *gruzi*, allem. moderne *grütze*, grain mondé). Sylvic. Ancien nom donné aux fruits sauvage des forêts, qui servent de pâture aux cochons ou autres animaux domestiques.

— Econ. domest. Ancien nom du gruau : *La Fanchon me servit des* GRUS *et de la céracée.* (J.-J. Rous.)

GRUAU s. m. (gru-ô — v. l'étym. de GRU et de GROUETTE). Grains de céréales dépouillés de leur enveloppe corticale par une mouture incomplète : GRUAU *de froment, d'orge, d'avoine.* ‖ Farine d'orge ou d'avoine séchée au four : *Franklin se contentait d'une soupe de* GRUAU *qu'il faisait lui-même.* (Mignet.) Aujourd'hui, le gruau se fabrique presque exclusivement avec l'avoine.

— Par ext. Tisane ou bouillie faite avec du gruau : *Boire du* GRUAU. *Manger du* GRUAU. ‖ Fine fleur de farine dont on fait un pain de qualité supérieure : *Du pain de* GRUAU. ‖ Fécule de pommes de terre à laquelle on donne l'apparence du sagou.

— Mécan. Sorte de grue qui a moins de saillie que la grue ordinaire.

— Techn. Vaisseau de bois avec lequel les saliniers transportent le sel dans les magasins.

— Ornith. Petit de la grue : *On voyait communément, suivant Turner, de petits* GRUAUX *dans les marchés; leur chair est, en effet, une viande délicate, dont les Romains faisaient grand cas.* (Buff.)

— Encycl. Techn. On connaît dans le commerce deux sortes de *gruau*, le *gruau* de Bretagne et le *gruau* de Noisiel ou de Paris. Le premier est concassé; il est obtenu par des moyens un peu grossiers; il devient très-rapidement la proie des insectes. Le second, dit *gruau* de Noisiel parce qu'il fut fabriqué pour la première fois dans les moulins de Noisiel, est entier et a été fort peu altéré par la décortication. Dans les deux cas, cette décortication s'opère en introduisant l'avoine entre des meules de moulin maintenues à une distance telle l'une de l'autre, que l'enveloppe du grain seule est déchirée et que le grain lui-même reste inattaqué. Cette opération ne réussit bien que lorsque l'avoine a été soigneusement séchée. Le *gruau* d'avoine se consomme en Bretagne et en Normandie par quantités énormes. On s'en sert aussi en médecine : sa décoction, dite *eau de gruau*, est adoucissante et délayante; on l'administre principalement dans les maladies inflammatoires des organes de la respiration. La farine de *gruau* d'avoine est impropre à faire le pain. Elle contient 2 centièmes d'une huile grasse, qui lui donne son odeur et sa saveur particulières, 2,5 de gomme, 59 d'amidon, 4,3 d'albumine et 8,25 d'un extrait amer et hygroscopique, à la présence duquel il faut attribuer la quantité d'eau que l'avoine peut renfermer, jusqu'à 20 et 25 centièmes, proportion supérieure de beaucoup à celle que l'on observe pour les autres graminées.

On nomme parfois *gruau* d'orge l'orge perlé, c'est-à-dire l'orge dépouillée de ses enveloppes par une décortication analogue à celle du *gruau* d'avoine.

Le *gruau* de froment est la partie la plus dure des semences du blé; c'est celle qui avoisine le germe; elle contient moins d'amidon, mais plus de gluten que les parties extérieures; elle est donc plus nourrissante. On le sépare de ces autres parties par une mouture opérée avec des meules convenablement

écartées : étant le plus dur, il reste le dernier à s'écraser, tandis que, sous le frottement des meules, l'extérieur de la graine, plus amylacé, plus friable, s'en va en farine. Concassé plus ou moins finement par une mouture faite au moyen de meules plus rapprochées, il donne, après blutage, une substance granulée que l'on nomme semoule, et qui est employée pour la confection des potages. La pulvérisation du *gruau* étant au contraire rendue aussi parfaite que possible, on obtient la farine de *gruau*, dite première, deuxième, troisième,..., suivant qu'elle a subi une, deux, trois,..., moutures successives. Les premières sont les plus estimées. On les soumet parfois à une autre opération qui a pour but d'enlever toutes les impuretés, tous les restes d'issues qu'elles peuvent encore contenir, et qui forment dans leur masse de petites taches, des piqûres; on les tamise, on les sasse, en même temps qu'on les soumet à l'action de courants d'air violents qui les séparent en différentes portions. Les *gruaux* obtenus ainsi sont appelés *gruaux* de sasserie; mais leur usage est restreint, à cause du prix élevé que d'aussi longues opérations leur font atteindre. On fabrique avec la farine de *gruau* de blé des pâtes alimentaires et des pains dits de *gruau* qui sont délicats et fort recherchés.

On appelle encore *gruau* une pâte alimentaire ayant la même apparence que le sagou, faite avec de la fécule de pommes de terre et destinée à l'alimentation des enfants.

GRUAUTÉ, ÉE (gru-ô-té) part. passé du v. Gruauter : *Avoine* GRUAUTÉE.

GRUAUTER v. a. ou tr. (gru-ô-té — rad. *gruau*). Techn. Réduire en gruau : GRUAUTER *du froment*.

GRUBBE (Samuel), écrivain suédois, né près de Gothembourg en 1786, mort à Stockholm en 1853. Il professa successivement à l'université d'Upsal la philosophie, la morale et la politique, adopta en partie les idées philosophiques de Schelling, qu'il fit connaître en Suède, devint recteur de l'université, député à la diète (1834), conseiller d'Etat (1840) et président du comité au ministère des affaires étrangères. Outre des mémoires, des dissertations, des discours, etc., Grubbe a publié : *Relations entre la religion et la morale* (Upsal, 1812); *Documents pour l'éclaircissement des principes de la science sociale* (Upsal, 1826).

GRUBBIACÉ, ÉE adj. (gru-bi-a-sé — rad. *grubbie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la grubbie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, formée du seul genre grubbie, et réunie par plusieurs auteurs, comme simple tribu, à la famille des santalacées.

GRUBBIE s. f. (gru-bî — de *Grubbe*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, type du groupe des grubbiacées, comprenant une seule espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On dit aussi GRUBBIE s. m.

GRÜBEL (Jean-Conrad), poëte allemand, né à Nuremberg en 1736, mort en 1809. Il exerça la profession de ferblantier dans sa ville natale. Par son genre de talent poétique, il présente, sous certains rapports, d'assez grandes similitudes avec le cordonnier poëte Hans Sachse. Il s'est attaché à reproduire des scènes de la vie intime, à peindre la vie des champs. Ses poésies se recommandent par le bon sens, le naturel, la gaieté et par un style agréable. Nous citerons de lui : *Poëmes dans le dialecte nurembergeois* (Nuremberg, 1802, 3 vol.); *Correspondance et lettres dans le dialecte nurembergeois* (Nuremberg, 1808). Ses *Œuvres complètes* ont paru à Nuremberg (1835, 3 vol.).

GRUBENHAGEN (PRINCIPAUTÉ DE), ancien Etat de l'Allemagne, qui tirait son nom de la famille de Gruben, dont le château, élevé sur le mont Grubenhagen, à 2 kilom. S. de Rotenkirchen, est aujourd'hui en ruine. Cette principauté, qui, dans l'ancienne division de l'Allemagne, faisait partie du cercle de la basse Saxe, était enclavée entre celles de Kalenberg, de Wolfenbuttel et de Blankenburg, et avait 45 kilom. de longueur, sur 32 kilom. de largeur. Capitale, Eimbeck; villes principales, Clausthal, Osterode, Rotenkirchen et Zellerfeld. Les Welf de Brunswick, qui la possédèrent, se divisèrent en familles de Grubenhagen et d'Osterode, puis celle-ci en branches de Salz et d'Eimbeck, qui s'éteignirent en 1596. Les seigneurs de Gœttingue en héritèrent. En 1815, l'État de Grubenhagen fut donné au Hanovre et fut compris dans l'arrondissement de Hildesheim. Il forme, depuis 1866, un cercle de la province prussienne de Hanovre.

GRUBENMANN (Jean-Ulric), architecte suisse, né à Teufen, canton d'Appenzell. Il vivait au XVIII^e siècle, et construisit, avec son frère Jean, les beaux ponts de Schaffhouse, de Reichenau, de Wettingen, qui furent détruits et brûlés pendant la guerre de 1799. Le pont de Schaffhouse n'avait que deux arches, bien que sa longueur fût de 364 pieds, et celui de Reichenau, long de 240 pieds, n'en avait qu'une seule. Les deux frères moururent vers 1798. Ils avaient introduit de nouveaux et ingénieux procédés dans la construction des ponts.

GRUBER (Jean-Daniel), jurisconsulte et historien allemand, né à Ipsheim (Franconie), mort à Hanovre en 1748. Après avoir professé le droit à Halle et à Giessen, il devint historiographe et bibliothécaire à Hanovre, puis reçut le titre de conseiller intime de justice du roi d'Angleterre. Gruber a laissé un certain nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *De cultura historiæ universalis* (Halle, 1714, in-4°); *Vindiciæ austriacæ pro aurei Velleris ordine* (Halle, 1724); *Origines Livoniæ sacræ et civilis seu chronicum livonicum vetus* (Francfort, 1740, in-fol.), ouvrage intéressant, qui jette une grande lumière sur l'histoire de la Livonie.

GRUBER (Grégoire-Maximilien), historien et antiquaire allemand, né à Horn (Autriche) en 1739, mort en 1799. Il entra dans l'ordre des piaristes, se livra à l'enseignement, donna à la fiancée de l'empereur François II des leçons de géographie et d'histoire, puis devint professeur de diplomatique à Vienne et archiviste de la maison d'Autriche. Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à l'histoire universelle systématique* (Vienne, 1777-1780, 2 vol. in-8°); *Système de diplomatique universelle appliquée principalement à l'Autriche et à l'Allemagne* (Vienne, 1783, 2 vol. in-8°); *Système de chronologie diplomatique* (Vienne, 1784); *Système abrégé de leçons de diplomatique et de blason* (1789), etc.

GRUBER (Jean-Sigismond), littérateur et bibliographe allemand, né à Nuremberg en 1759, mort en 1805. Il fut avocat et syndic dans sa ville natale. Nous citerons parmi ses écrits estimables : la *Littérature de l'art musical* (Nuremberg, 1782); *Essai d'un projet de bibliothèque du droit pénal et féodal de l'Allemagne* (Francfort, 1788, in-8°); la *Littérature des négociants* (Francfort, 1787); *Biographie des musiciens* (1790); *Bibliographie de l'éducation des abeilles* (1800, in-8°).

GRUBER (Jean-Godefroi), savant écrivain allemand, né à Nuremberg en 1774, mort en 1851. Il enseigna la philosophie et les sciences naturelles aux universités de Wittemberg (1811) et de Halle (1815), et s'acquit une réputation européenne par ses nombreux articles dans deux ouvrages considérables, l'*Encyclopédie de Ersch* (Leipzig, 1818 et suiv.) et le *Conversation's lexicon*. Il prit aussi une part active, à partir de 1803, à la rédaction de la *Gazette littéraire*. On a encore de lui : *Essai sur la destination de l'homme* (1800); *Essai d'une anthropologie pragmatique* (1803); *Révision de l'esthétique* (1805-1806); *Histoire du genre humain* (1806, 2 vol. in-8°); *Manuel d'esthétique et d'archéologie* (Weimar, 1810), très-estimé; *Dictionnaire de l'ancienne mythologie* (1810-1815, 3 vol.); *Heures de récréation de Sophie* (1811), recueil de poésies et de nouvelles; *Vie de Wieland* (1815, 1816 et 1828, 2 vol. in-8°), la meilleure biographie que l'on ait du célèbre tragique allemand.

GRUBISSICH (Clément), philologue et archéologue croate, né à Spalatto en 1733, mort en 1773. Il étudia la philosophie à Raguse, la théologie et le droit à Padoue, et, après s'être fait recevoir docteur à cette dernière université, revint dans sa ville natale, où il fut nommé successivement auditeur du consistoire archiépiscopal et directeur du séminaire. Il s'adonna avec un zèle tout particulier à l'étude de l'archéologie et de la linguistique, et s'occupa surtout de la langue slave, dont il connaissait à fond tous les dialectes et sur laquelle il a publié différents écrits, dont le plus remarquable a pour titre : *Disquisitio in originem et historiam alphabeti slavonici glagolitici* (Venise, 1776, in-8°); il y compare toutes les origines données à l'alphabet glagolitique, et démontre qu'il doit être d'origine gothique. On estime moins ses deux autres ouvrages, intitulés : *Storia narentina* et *Traité des origines et des analogies de la langue esclavonne.*

GRUCHIUS, érudit français. V. GROUCHY (Nicolas).

GRUDÉ (François DE), bibliographe français. V. LACROIX DU MAINE.

GRUDIENS ou **GROUDES**, en latin *Grudii*, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Belgique I^{re}, descendant des Nerviens. Il occupait l'île de Kalsand et la partie marécageuse du continent qui en est voisine.

GRUE s. f. (grû — lat. *grus*, même sens, venant probablement d'un rad. sanscrit *gr*, *gri*, *gur*, qui signifie vieillir). Ornith. Genre de gros oiseaux de l'ordre des échassiers, de la famille des cultrirostres, à bec long, denté et sillonné sur les côtés : GRUE *cendrée*. *Petite* GRUE. GRUE *royale*. *A terre, les* GRUES *rassemblées établissent une garde pendant la nuit, et la circonspection de ces oiseaux a été consacrée dans les hiéroglyphes comme le symbole de la vigilance.* (Buff.)

. . . . Des bataillons de *grues*
De leur vol, à grands cris, obscurcissent les nues.
DELILLE.

— s. f. pl. Tribu d'échassiers, comprenant les genres grue, agami, caurale et courlan.

— Fam. Femme grande et d'une tournure gauche : *Il a épousé une* GRUE. ‖ Femme de mœurs faciles : *Les* GRUES *du quartier Latin.* ‖ Personne sotte, niaise, facile à duper : *Il a un valet qui n'est pas* GRUE; *s'il nous voyait ensemble, il pourrait se douter de quelque chose.* (Brueys.)

— *Faire le pied de grue*, Attendre longtemps à la même place, parce que les grues restent très-longtemps immobiles sur un seul pied :

Est-ce qu'il faut toujours *faire le pied de grue ?*
RACINE.

— Chorégr. anc. *Danse de la grue*, Sorte de branle conduit par une fille, inventé, dit-on, par Thésée, qui avait voulu représenter dans les évolutions des danseurs les détours du labyrinthe.

— Mécan. Grand appareil pour soulever des fardeaux, formé d'une sorte de triangle placé de champ et mobile sur un pivot, de façon à pouvoir transporter à de faibles distances les fardeaux qu'on a soulevés, en les faisant tourner avec le triangle qui les supporte.

— Art milit. anc. Sorte de pont-levis qu'on jetait, d'une tour mobile, sur le rempart ennemi. ‖ Machine de guerre appelée aussi CORBEAU. ‖ Instrument de supplice usité dans les places de guerre, et qui consistait en deux barres de fer terminées en bas en bec de grue, formant en haut une sorte de carcan : *Mettre un soldat à la* GRUE.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— **Encycl.** Ornith. Les *grues* ont une célébrité qui remonte aux siècles les plus anciens. Sous le beau ciel de l'Orient, on a de bonne heure observé les passages périodiques de ces échassiers, la direction constante de leurs migrations, les époques de leur arrivée et de leur départ, variant selon l'irrégularité des saisons et correspondant avec les travaux de l'agriculture, qui en avait tiré de nombreux pronostics. Tout cela avait dû exciter un puissant intérêt. Aussi les auteurs les plus anciens, Homère, Hérodote, Aristote, Plutarque, Elien, Pline, Strabon et autres ont-ils fait mention des *grues*. Mais aux observations plus ou moins exactes qu'ils rapportent se mêlent de nombreuses fables. Suivant Hérodote, les Egyptiens envoyaient les *grues* combattre les Pygmées vers les sources du Nil. Pline a encore enchéri sur le récit de ces batailles, qui, d'après lui, auraient amené la destruction complète de cette race naine. On attribuait aux *grues* des qualités merveilleuses. D'après les récits des anciens, ces oiseaux, quand ils traversent le mont Taurus, ont soin de mettre dans leur bec des cailloux qui les empêchent de crier et d'éveiller ainsi les aigles qui sont leurs ennemis les plus dangereux. Dans leurs voyages, ils se donnent un chef de file et des gardes de nuit; ils avaient dévoilé à Palamède quatre lettres de l'alphabet et fait connaître aux Grecs une de leurs danses favorites. La cervelle des *grues* était une sorte de philtre amoureux, très-puissant pour attirer les faveurs des dames. Il a fallu bien des siècles pour faire justice de toutes ces erreurs. A l'époque de la renaissance, Gessner adopta comme très-vraie l'histoire des combats des *grues* contre les Pygmées, et, plus tard, Buffon lui-même n'osa pas la rejeter complétement. De nos jours encore, une croyance générale est que ces oiseaux, dans leurs voyages, ont un chef qui occupe la tête de la colonne.

Les *grues* sont essentiellement caractérisées par un bec beaucoup plus long que la tête, droit, robuste, conique, pointu et comprimé latéralement, à mandibule supérieure convexe et sillonnée sur les côtés; des narines médianes, concaves, elliptiques, couvertes en arrière par une membrane; des tarses très-longs, nus, réticulés; les doigts extérieurs unis à leur base par une membrane, l'interne tout à fait libre; les ongles assez larges, courts et presque obtus. Ce sont des oiseaux à corps gros et oblong, néanmoins de formes élégantes et gracieuses, d'un port noble, à la démarche grave, mesurée et cadencée. Les *grues* recherchent les grandes plaines humides et marécageuses, et le voisinage des fleuves. Elles y trouvent des aliments aussi abondants que variés. Leur nourriture habituelle se compose de colimaçons, de vers, d'insectes, de poissons, de batraciens, de reptiles et même de petits mammifères. Il est probable aussi qu'elles mangent des graines, car on les voit souvent s'abattre sur les champs récemment ensemencés, et depuis longtemps on les a rangées au nombre des animaux nuisibles à l'agriculture. On les a accusées, non sans raison, de causer de graves dégâts dans les cultures de riz et de sarrasin. Quand elles sont pressées par le besoin, elles mangent des graines et des plantes aquatiques. Mais elles ont la faculté de supporter une assez longue diète.

Les *grues* ont beaucoup de difficulté à s'élever; lorsqu'elles veulent prendre leur essor, elles font d'abord quelques pas en courant, en sautant et en rasant le sol; elles tiennent pendant ce temps leurs ailes ouvertes, et lorsque celles-ci ont en quelque sorte embrassé assez d'air pour pouvoir agir en liberté, elles quittent la terre. Leur vol, très-puissant, leur permet d'entreprendre des migrations lointaines. « Deux fois l'an, dit M. Z. Gerbe, les *grues* effectuent leurs voyages. Celles que possède l'Europe partent vers la mi-octobre, et retournent vers le mois d'avril ou de mai. Les froids les chassent, les beaux jours les ramènent. La direction qu'elles suivent est, à quelque faible déviation près, du nord au sud pour leur migration d'automne, et du sud au nord pour leur retour au printemps. Ces courses, évidemment entreprises dans le but de chercher une température convenable, sont communes à toutes les espèces de *grues*, et presque toutes les exécutent dans les mêmes conditions et avec les mêmes circonstances. Ordinairement elles choisissent la nuit pour voyager. Le jour venu, quelquefois elles s'abattent dans les grandes plaines pour y pâturer; d'autres fois, moins pressées par le besoin de prendre de la nourriture, elles continuent leur route. Le nombre d'individus dont se composent les bandes émigrantes varie beaucoup, mais cependant il est toujours assez considérable. » Nordmann a vu, en effet, des bandes de *grues* composées de deux à trois cents individus. On assure néanmoins que certaines espèces voyagent par couples isolés.

Les *grues* préludent à leurs voyages par des excursions journalières aux environs des lieux qu'elles habitent. Bientôt elles paraissent plus tourmentées et poussent des cris d'appel plus fréquents que de coutume. Enfin, le moment du départ arrive; il a lieu un peu avant le coucher du soleil. La bande s'élève d'abord sans ordre et en tourbillonnant; bientôt chaque individu prend son rang. Les *grues* affectent alors diverses dispositions qui de tout temps ont frappé les observateurs, et dans lesquelles on a cru reconnaître certaines lettres de l'alphabet. Tantôt elles se rangent sur une seule ligne, tantôt sur deux lignes parallèles, tantôt enfin, et c'est le cas le plus fréquent, sur deux rangées qui se réunissent en angle aigu, afin que la troupe entière puisse fendre l'air plus aisément et que chaque individu éprouve moins de fatigue. Il n'est pas rare, en effet, de voir des *grues* quitter le front d'une ligne pour venir en prendre la queue. Le sommet de l'angle, occupé par un ou deux individus, change de cette manière si fréquemment que, si la troupe n'est pas très-nombreuse, chaque oiseau vient successivement se placer à ce poste. On voit combien est peu fondée la croyance d'après laquelle les troupes seraient conduites par un chef.

Les *grues* voyagent quelquefois très-près du sol, et on croit généralement que c'est l'effet ou le présage d'un changement de temps. Mais, d'après l'observation de M. Z. Gerbe, on les voit souvent le matin voler de cette manière, bien que le temps soit très-serein et au beau fixe; le savant ornithologiste semble porté à croire que les *grues* baissent leur vol durant la nuit, pour le relever ensuite pendant le jour, si rien ne vient s'y opposer. D'autres fois, au contraire, leur vol est si élevé qu'on a de la peine à les voir; mais il est toujours très-rapide, et elles parcourent en peu de temps de très-grands espaces. Dans tous les cas, elles décèlent leur passage par leur voix éclatante, sonore et très-distincte, par les réclames ou cris d'appel qu'elles poussent par intervalles. Dans leurs voyages, comme à toutes les époques de leur vie, elles ont pour ennemis naturels les oiseaux de proie.

En général, les *grues* se plaisent dans la société de leurs semblables; aussi les trouve-t-on rassemblées en famille jusqu'au moment de la reproduction; alors seulement elles se séparent et s'isolent par couples dont l'union est toujours très-intime. Elles nichent, d'ordinaire, sur une petite éminence, dans les jonchées qui croissent au milieu des marais. Leur nid se compose de joncs et de brins d'herbe sèche grossièrement entrelacés. La femelle y dépose, en général, deux œufs, qu'elle couve alternativement avec le mâle. Les jeunes sont couverts, dès leur naissance, d'un duvet jaunâtre et s'accroissent très-lentement. Les parents, qui, jusqu'alors, étaient d'un naturel craintif, farouche, circonspect, s'envolant et donnant l'alarme au moindre danger, deviennent d'une hardiesse étonnante. Ils éloignent de leurs petits tout ce qui pourrait être un danger pour eux, s'élancent avec fureur contre les animaux qui les approchent et se défendent même contre l'homme. Ils élèvent et nourrissent leurs petits dans le nid, jusqu'à ce que ceux-ci soient assez forts et commencent à voler. Alors les *grues* se réunissent de nouveau en troupes, qui vont ensemble à la recherche de leurs aliments. Cette réunion se fait quelque temps avant leur départ. La mue a lieu une fois tous les ans.

Les *grues* paraissent avoir une très-grande longévité; mais on ne sait rien de positif à cet égard. On en a vu vivre en captivité pendant quarante ans. Quand on les prend jeunes, elles deviennent très-douces, très-familières, oublient aisément la liberté et s'accommodent assez bien du régime de la basse-cour. On les recherche à cause de la beauté de leurs formes, de leurs qualités réelles et de la surveillance qu'elles exercent. D'après Plutarque, les anciens les élevaient et les engraissaient pour la table; le moyen employé consistait à les bien nourrir, après leur avoir crevé les yeux ou cousu les paupières. Toutefois, la chair de ces oiseaux, malgré le cas qu'en faisaient les anciens, est un mets peu délicat; elle est noire et coriace, surtout chez les vieux individus. Les Indiens mangeaient aussi leurs œufs, au rapport de Strabon. Nous ne saurions passer sous silence les jeux si remarquables auxquels les *grues* se livrent entre elles, et qu'on peut regarder comme de véritables danses. Les récits que les anciens nous ont laissés à cet égard pourraient passer pour des fables, si l'on n'avait

tous les jours l'occasion de les vérifier dans nos ménageries. Voici ce que M. Z. Gerbe dit de ces jeux, qui auraient suffi pour appeler sur les *grues* l'attention des observateurs : « C'est surtout le matin et le soir qu'elles s'y livrent de préférence. Placées en cercle ou rangées sur plusieurs lignes, quelquefois groupées confusément, elles gambadent, dansent les unes autour des autres, tournent sur elles-mêmes, s'avancent en sautant l'une vers l'autre, s'arrêtent brusquement, convulsivement, tendent le cou, le relèvent, le baissent, déploient les ailes, font des sortes de salutations, se livrent, en un mot, à la mimique la plus burlesque qu'il soit possible d'imaginer. D'autres fois, plusieurs d'entre elles s'élancent rapidement dans une direction, sans que l'on puisse dire quel est le but vers lequel elles tendent. Enfin, ces divertissements extraordinaires des *grues* vivant en famille sont presque toujours suivis d'autres ébats pris dans les airs. »

Le genre qui nous occupe renferme une douzaine d'espèces, répandues dans toutes les parties du globe. La *grue* cendrée est l'espèce la plus connue; les anciens l'appelaient oiseau de Libye ou de Scythie. Cette espèce peut atteindre une longueur totale d'environ $1^{m},30$. Tout son plumage est d'un gris cendré, avec la gorge, le devant du cou et l'occiput noirâtres; le sommet de la tête est nu et présente une peau rougeâtre, garnie de poils noirs clair-semés. La *grue* cendrée habite l'Europe; il paraît qu'elle y était bien plus répandue autrefois. Elle vivait et se reproduisait dans les îles Britanniques, et on protégeait ses couvées en prononçant des amendes contre ceux qui les détruisaient. Maintenant elle semble être reléguée au nord de l'Europe; c'est là qu'elle se reproduit. Elle est de passage dans les contrées méridionales au printemps et à l'automne, et pousse ses migrations jusque dans le nord de l'Afrique et le midi de l'Asie. Elle se repose autour des marais du midi de la France, et on en tue tous les ans quelques individus; mais c'est avec beaucoup de difficulté qu'on parvient à approcher ces oiseaux; on assure même qu'ils ont soin, de jour comme de nuit, de placer des sentinelles pour avertir la troupe en cas de surprise.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés sur les mœurs des *grues* s'appliquant surtout à cette espèce qu'on a le plus souvent occasion d'observer, nous n'aurons que peu de chose à ajouter ici. La *grue* voyage par troupes d'une centaine d'individus, qui se serrent quand le vent est violent ou contraire, et se rangent, dit-on, en cercle pour lutter contre la tempête, ce qui est douteux. On prétend que le cri des *grues*, pendant le jour, est un présage de pluie; si ce cri est tumultueux, c'est un signe de tempête; si elles s'élèvent paisiblement, c'est un indice de sérénité. Bien que difficile à approcher, il paraît que cet oiseau se laisse prendre quelquefois au lacet; on le chasse aussi avec le faucon et le gerfaut. Sa chair, de médiocre qualité, a besoin, pour être mangée sans inconvénient, d'être faisandée et fortement assaisonnée. En médecine, on l'a préconisée contre les affections nerveuses; sa graisse passe pour pénétrante et résolutive, bonne en frictions contre la paralysie et les rhumatismes; on l'a beaucoup vantée contre la surdité.

La *grue blanche de Sibérie* ou *leucogérane* est une des plus grandes espèces du genre; tout son plumage est d'un blanc pur, à l'exception des rémiges primaires de l'aile, qui sont noires; elle a le bec et les pieds rouges. Cette espèce habite les régions marécageuses du nord et de l'ouest de l'Asie, et se montre fréquemment dans le midi de la Russie d'Europe. On prétend qu'elle n'émigre que par couples. Elle a les mêmes habitudes que la précédente, mais elle est plus méfiante et plus difficile à approcher. La *grue antigone* habite l'Inde et l'Australie, mais elle s'avance jusque dans l'ouest de l'Asie, et on l'a observée quelquefois dans la Russie méridionale. Elle est d'un cendré blanchâtre en dessus, avec des rémiges noires et des papilles rouges sur la tête.

La *grue blanche d'Amérique* est de taille plus grande que la *grue* cendrée; son plumage est blanc, avec une tache derrière le cou et les rémiges noires. Elle est sédentaire ou de passage dans toute l'Amérique du Nord; on la trouve surtout fort communément dans les terres basses et humides de la Louisiane. Les habitants de la campagne en tuent beaucoup à la chasse et les apportent sur les marchés, où ils en trouvent un prompt débit, parce que la chair de cette espèce est assez estimée. La *grue brune* ou *de la baie d'Hudson* est une des plus petites; son plumage est d'un brun cendré roussâtre; le sommet de la tête présente un espace dénudé, d'un rouge pâle; le bec et les pieds sont noirs. Cette espèce habite, comme la précédente, l'Amérique du Nord.

La *grue de Numidie* est à peu près de la taille de la *grue cendrée*. Son plumage est d'un gris cendré bleuâtre, avec le cou, la gorge, les scapulaires et l'extrémité des pennes d'un noir brillant; la tête est surmontée d'une aigrette de plumes blanches, flexibles, longues de $0^{m},10$ environ. Le bec, verdâtre à sa base, rougeâtre dans son milieu, est noir à l'extrémité; les pieds sont de cette dernière couleur. Cet oiseau était connu des anciens, qui lui donnaient le nom de *crex*. Aujourd'hui, il est encore appelé *anthropoïde*, *anthropomime*, *baladin*, *bateleur*, *bouffon*, *comédien*, *danseur*, *parasite*, *demoiselle de Numidie*, etc. La *grue* dont nous parlons doit ce dernier nom à son élégance, à sa parure et à l'espèce de pantomime qu'on lui voit exécuter. Elle cherche à se donner bon air, en marchant avec une sorte d'ostentation; elle s'incline, fait des révérences, saute et bondit avec joie, comme si elle voulait danser. Elle aime à s'étaler, à se donner en spectacle, et va jusqu'à préférer le plaisir de se montrer à celui même de manger. Elle suit avec coquetterie les personnes qui la quittent, comme pour solliciter un dernier coup d'œil. On trouve fréquemment cet oiseau en Asie, aux environs de la mer Caspienne et de la mer Noire, dans diverses parties du nord de l'Afrique, et surtout dans l'ancienne Numidie. En Egypte, on la voit arriver aux époques de l'inondation du Nil. Ses mœurs et sa manière de vivre sont les mêmes que celles de la *grue cendrée;* son cri est semblable à celui de la *grue blanche*, mais plus faible et plus aigre. La *grue de Numidie* niche, d'ordinaire, comme les autres espèces, au milieu des marais, mais cela n'a pas toujours lieu; en Crimée, où elle est très-abondante, c'est constamment dans les endroits déserts et stériles des steppes qu'elle établit son nid. Tous les mouvements de cet oiseau sont pleins d'agrément et de souplesse; il semble avoir quelque chose de précieux et d'affecté; on dirait qu'il aime à se montrer, à se faire remarquer; certaines de ses allures paraissent vouloir imiter les gestes et la coquetterie d'une femme qui affecte de la grâce dans son port et sa démarche. Son caractère est gai et peu farouche; très-souvent on le voit sautiller, bondir, comme s'il se livrait à la danse; on a même comparé ses jeux aux danses des bohémiennes. D'après Aristote, on prend les *grues de Numidie* pendant qu'elles dansent ainsi vis-à-vis l'une de l'autre. Les auteurs anciens rapportent aussi une manière de les prendre plus singulière que vraisemblable. Laissons parler V. de Bomare : « Comme cet oiseau imite les gestes qu'il voit faire aux hommes, on prétend que les chasseurs qui en veulent prendre usent d'un singulier stratagème : ils se frottent les yeux en leur présence avec de l'eau qu'ils tirent d'un vase, et ensuite ils s'éloignent en emportant ce vase, auquel ils en substituent un autre pareil qui est plein de glu; alors la *demoiselle de Numidie* vient auprès du nouveau vase, et se colle les yeux et les pieds avec la glu, en imitant les gestes qu'elle a vu faire aux hommes. » On apprivoise facilement la *grue de Numidie;* elle s'habitue sans peine à la captivité. On a vu quelquefois, dans nos ménageries, ces oiseaux vivre, se reproduire, et continuer leurs jeux, tout en se livrant à leurs manœuvres de coquetterie. Ce seraient de très-intéressants oiseaux d'agrément à introduire dans les parcs.

La *grue couronnée*, appelée aussi *baléarique* et *oiseau royal*, est encore une fort belle espèce, qui peut atteindre $1^{m},50$ de longueur totale; son plumage est d'un gris cendré bleuâtre sur le dos, fauve sur le croupion, noirâtre sur le ventre; les ailes sont blanches; la tête est ornée d'un bouquet ou d'une couronne de plumes roides et soyeuses, d'un beau jaune d'or, terminées par un pinceau noir, couronne qu'elle peut étaler et redresser à volonté. Cet oiseau habite les contrées chaudes de l'Afrique occidentale; il est surtout commun au Sénégal. Il fréquente les lieux inondés et se nourrit comme les autres *grues*. Quelquefois il s'avance dans les terres, où il mange de l'herbe et des graines. Son vol est très-élevé, puissant et soutenu. Sa démarche habituelle est lente et grave, mais il court aussi très-vite. Il perche et passe la nuit sur les arbres. Son cri, qu'on a comparé au son éclatant d'une trompette, ressemble en réalité à celui de la *grue* ordinaire, quelquefois aussi à une sorte de gloussement plus sourd que celui de la poule. D'un caractère doux et paisible, la *grue couronnée* se laisse approcher par l'homme sans montrer la moindre défiance; on dirait même qu'elle recherche sa société et se plaît à être admirée par lui. Dans son pays natal, elle est si familière, qu'on l'y élève presque en domesticité; elle vient souvent dans les cases prendre sa nourriture jusque dans les basses-cours, au milieu de la volaille. Elle est facile à apprivoiser, et vit très-bien en France et en Angleterre. « On a vu plusieurs fois, dit V. de Bomare, l'*oiseau royal* dans différentes ménageries; ce nom lui a été donné par ceux qui, sous Louis XIV, en apportèrent à la ménagerie de Versailles. On a remarqué qu'il aime à se baigner; que, dans l'état de repos, il se tient sur un pied, le cou plié; mais il l'allonge, le redresse et porte la tête haute en marchant; il a le pas grave et mesuré; quelquefois il s'exerce à la course, et alors il plie à demi les jambes, baisse le corps en avant, et déploie à moitié ses ailes, dont il se soulève; il vient au-devant des personnes qui se promènent dans le lieu où il est enfermé, et, si c'est dans un jardin, il les suit à la promenade; il paraît aimer qu'on s'occupe de lui; quelquefois il agace à coups de bec. »

Une autre espèce très-intéressante, mais peu connue jusqu'à ce jour, est la *grue d'Australie*, découverte par M. Gould; elle habite le nord de l'Australie et la Nouvelle-Galles du Sud. Elle montre une grande aptitude à la domestication, et dans son pays natal on lui donne le nom de *compagnon de l'habitant*. En Europe, ce n'est, jusqu'à présent, qu'un oiseau rare et curieux.

Nous citerons encore la *grue caronculée*, à plumage noir, qui habite le pays des Cafres; la *grue de paradis*, d'un gris ardoisé, qui vit dans les déserts du midi de l'Afrique; la *grue à collier*, de l'Inde orientale; enfin la *grue à collier noir* et la *grue à nuque blanche*, qui se trouvent au Japon.

— Mécan. La *grue* est une machine composée du treuil et de la poulie, et destinée à élever des corps très-pesants, pour les transporter à une petite distance.

Perrault, dans ses notes sur Vitruve, prétend que la *grue* n'est autre chose que le corbeau des anciens. Cette machine aurait été alors assez promptement abandonnée, car, il y a un siècle à peine, on n'employait guère, pour les grands travaux, que le levier, le palan, la chèvre et le treuil grossier et primitif, sans engrenages. C'est seulement vers la fin du siècle dernier que l'on a commencé à construire des *grues* tournant sur un pivot, de manière à produire à la fois un mouvement d'élévation et un mouvement de translation. On voit encore aujourd'hui les premières *grues*, avec engrenages et chaînes, construites en Angleterre pour le déchargement des navires. Ces appareils, extrêmement lourds et difficiles à manœuvrer, fonctionnaient avec une lenteur incompatible avec les exigences du commerce actuel, et demandaient une installation très-dispendieuse.

Depuis cette époque, les *grues* ont subi les modifications les plus diverses, et fourni des types que l'on compte par centaines, appropriés d'une manière plus ou moins heureuse aux nombreuses applications que fait naître chaque jour l'augmentation croissante du mouvement commercial et industriel. Nous nous bornerons à décrire un des modèles les plus communément employés. Les parties élémentaires d'une *grue* sont (fig. 1) : un ar-

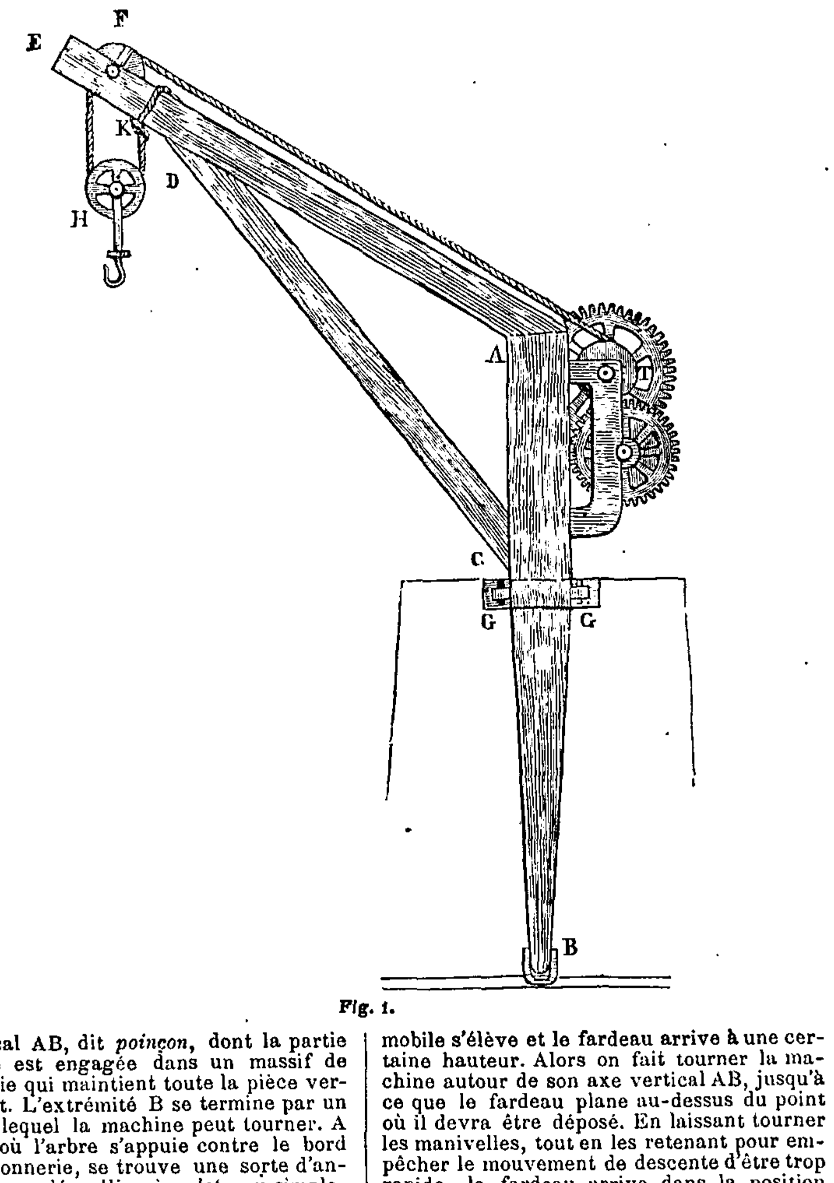

Fig. 1.

bre vertical AB, dit *poinçon*, dont la partie inférieure est engagée dans un massif de maçonnerie qui maintient toute la pièce verticalement. L'extrémité B se termine par un pivot sur lequel la machine peut tourner. A l'endroit où l'arbre s'appuie contre le bord de la maçonnerie, se trouve une sorte d'anneau GG, appelé *collier à galets*, ou simplement *collier*, destiné à diminuer les frottements que l'arbre pourrait éprouver pendant la rotation de la *grue*. De l'arbre part une pièce oblique CD, dite *volée*, destinée à soutenir une autre pièce AE, appelée *tirant*. Le tirant est formé de deux poutres parallèles, dont l'une cache l'autre dans la figure, et entre lesquelles est fixée la poulie F. A l'autre extrémité du tirant est un treuil T. Une corde, qui part de ce treuil, passe sur la poulie F, puis sur une seconde poulie mobile H, et vient se fixer sur un point K du tirant. La poulie H peut ainsi monter et descendre. Elle supporte un crochet auquel on attache les fardeaux que la machine doit soulever d'un endroit pour les déposer dans un autre.

Pour que la corde puisse faire descendre ou monter la poulie mobile, le treuil autour duquel elle est enroulée se meut par l'intermédiaire d'un système de roues dentées, à l'aide d'une ou deux manivelles montées sur le même axe. Cela posé, pour se servir de la *grue*, on attache le fardeau qu'il s'agit de déplacer au crochet de la poulie H. On agit sur

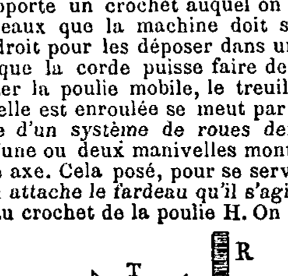

Fig. 2.

les manivelles *mm* (fig. 2), le treuil tourne, la corde s'enroule autour du treuil, la poulie mobile s'élève et le fardeau arrive à une certaine hauteur. Alors on fait tourner la machine autour de son axe vertical AB, jusqu'à ce que le fardeau plane au-dessus du point où il devra être déposé. En laissant tourner les manivelles, tout en les retenant pour empêcher le mouvement de descente d'être trop rapide, le fardeau arrive dans la position voulue.

Le mouvement d'ascension d'un corps soulevé par une *grue* est toujours très-lent, et c'est pour obtenir un accroissement de vitesse qu'on a recours à différents systèmes de roues dentées, agissant sur le treuil T. La durée et l'effet du travail dépendent donc en partie du système adopté. Prenons pour exemple celui qui est représenté par la figure 2.

T est le treuil sur lequel est enroulée la corde. Sur l'axe de ce treuil est montée une roue dentée R, tournant avec lui et engrenant avec un pignon P.

A l'axe du pignon P est fixée une roue dentée R', engrenant avec un pignon P' placé derrière.

A l'axe du pignon P' est fixée une roue dentée R'', égale à R', et montée à la même hauteur. Les deux roues R' et R'' ont deux axes différents; mais, dans la figure, celui de la première cache l'axe de la seconde.

Au-dessous des deux roues R' et R'', on voit l'axe des manivelles, qui passe en avant de la roue R' et en arrière de la roue R''. Cet axe porte deux pignons égaux P'' et P''', qui, dans la position actuellement figurée, n'engrènent avec aucune des deux roues R' et R''. Mais, au moyen d'un levier mobile, on peut faire glisser l'axe des manivelles, soit vers la droite, soit vers la gauche, dans le sens de sa longueur. Si on le fait glisser vers la droite, le pignon P'' engrènera avec la roue R'. Si, au contraire, on fait glisser l'axe vers la gauche, le pignon P''' engrènera avec la roue R''. On dispose donc, à volonté, de deux systèmes d'engrenages dans le même appareil. Cela posé, si l'on fait engrener le pignon P'' avec la roue R', le treuil tournera par l'intermédiaire des pignons et roues P'', R', P, R. Les pignons P''', P' et la roue R''

tourneront, il est vrai, mais sans servir à rien. Si, au contraire, on fait engrener P‴ avec R″, le mouvement aura lieu par l'intermédiaire des pièces P‴, R″, P′, R′, P, R. Ici la pièce P″ est la seule qui tourne isolément, sans résultat. Désignons le nombre de dents de chaque pièce par la lettre qui la représente.

Pour évaluer la vitesse d'ascension d'une pareille *grue*, cherchons le rapport de la vitesse angulaire V de l'axe des manivelles à la vitesse angulaire v du treuil. Dans le premier cas, on a (V. ROUAGE)

$$\frac{V}{v} = \frac{P, P''}{R, R'},$$

et dans le second,

$$\frac{V}{v} = \frac{P, P', P'''}{R, R', R''}.$$

Le second rapport est égal au premier multiplié par $\frac{R'}{R''}$. Donc la vitesse d'ascension est moindre dans le second cas que dans le premier. En revanche, nous allons voir que le travail y est plus considérable. Soient Q le poids à enlever; F la force appliquée aux manivelles; L la longueur des manivelles; r le rayon du treuil, et T la tension de la corde qui s'y enroule. Le poids Q étant suspendu à la chape d'une poulie mobile, la tension T est moitié de ce poids.

Dans une seconde, le chemin décrit par l'une des extrémités de la manivelle sera Lv, et le travail de la force F sera FLv.

Dans le même temps, le chemin décrit par un point de la surface du treuil sera Vr, et le travail de la force T sera $TVr = \frac{1}{2}QVr$. Donc

$$FLv = \frac{1}{2}QVr,$$

d'où

$$Q = \frac{2FL}{r} \cdot \frac{v}{V}.$$

En remplaçant le rapport $\frac{v}{V}$ par ses valeurs trouvées plus haut, on a, dans le premier cas,

$$Q = \frac{2FL}{r} \cdot \frac{R, R'}{P, P''},$$

et dans le second,

$$Q_2 = \frac{2FL}{r} \cdot \frac{R, R', R''}{P, P', P'''}.$$

Comme $P'' = P'''$, on voit que

$$Q_2 = Q_1 \times \frac{R''}{P'}.$$

Dans son *Cours élémentaire de mécanique*, M. Delaunay cite une *grue* pour laquelle on a les valeurs suivantes : $R = 66$, $R' = R'' = 54$, $P = 11$, $P' = P'' = P''' = 9$, $L = 3r$, $F = 10$. En effectuant les calculs, on trouve que deux hommes, exerçant sur la manivelle un effort de 10 kilogr., pourront, dans le premier cas, soulever un poids de 4,320 kilogr., et, dans le second cas, un poids de 25,920 kilogr. Mais, dans ce dernier système, l'ascension est six fois plus lente que dans le premier.

Lorsqu'on installe une *grue*, il faut prévoir l'effort que le massif de maçonnerie aura à supporter en GG (fig. 1) pour empêcher la machine de basculer. Soient Z le poids qui tend à entraîner l'appareil, et Y la pression qui s'oppose à ce mouvement. Les deux forces Z et Y se trouvent dans les mêmes conditions que si elles agissaient sur le levier coudé aOb, en sorte que l'on a pour l'équilibre

$$\frac{Y}{Z} = \frac{Oa}{Ob}.$$

Pour la solidité du puits qui reçoit l'arbre de la *grue*, et pour la force des différentes pièces qui composent la machine, les constructeurs établissent leurs calculs en supposant le poids Z dix fois plus fort que celui qui est destiné à être réellement soulevé.

Il y a des *grues*, celles, par exemple, qu'on voit ordinairement dans les gares, dont le collier est placé à la partie supérieure de l'arbre, et dans lesquelles le tirant est horizontal; elles sont dites *de première classe*. Alors, au lieu d'être suspendue à un point fixe, la charge est portée par un chariot mobile le long du tirant, ce qui fait dire encore que la machine est *à portée variable*.

On appelle encore *grues* certains appareils différents de ceux que nous venons de décrire, mais destinés, comme eux, à soulever et déplacer de lourds fardeaux. Ils se composent d'une charpente fixe, supportant un petit chemin de fer horizontal. Le long de ce chemin de fer roule un chariot sur lequel est monté un treuil mû par un système de roues à engrenages, analogue à celui que nous avons décrit. Il est aisé de comprendre comment, à l'aide de ce treuil mobile, on peut saisir des matériaux, les élever à une certaine hauteur, les transporter horizontalement, et enfin les descendre à la station voulue.

— *Grues hydrauliques*. Depuis quelques années, on a senti la nécessité de remplacer la force musculaire de l'homme par celle de l'eau ou de la vapeur, pour faire fonctionner les *grues*. Parmi les *grues* hydrauliques, la plus répandue est celle de W. Armstrong. Elle se compose d'un cylindre vertical dans lequel se meut un piston à la tige duquel est attachée la corde qui soutient le fardeau. Le piston descend sous la pression d'une chute d'eau dont l'action est rendue intermittente au moyen d'une boîte à distribution. Il faut dire que cette machine revient fort cher, et que son rendement est à peine de 10 à 15 centièmes.

— *Grues à vapeur*. L'idée d'appliquer la vapeur à la manœuvre des *grues* a été réalisée, en Angleterre, par MM. Armstrong et Hagues, et, en France, par MM. Claparède, Lebrun, Cavé, Chrétien, etc. On peut voir la machine de M. Chrétien sur le port de la Villette, à Paris. Elle consiste en un cylindre incliné, dans l'intérieur duquel la vapeur fait alternativement monter et descendre un piston. La tige du piston s'articule à un arbre coudé qui, par l'intermédiaire d'un engrenage, fait monter la chaîne à laquelle le fardeau est suspendu. La *grue* et la chaudière à vapeur sont montées sur un chariot muni d'un tender. Un seul homme, installé sur le tender, ayant en main un levier de manœuvre pour la levée et la descente des fardeaux, et disposant d'une manivelle à l'aide de laquelle on fait tourner la *grue*, suffit pour le fonctionnement complet de la machine.

GRUÉ, ÉE (gru-é) part. passé du v. Gruer. Réduit en gruau : *Des vivandières allaient de feux en feux, proposant des gâteaux de blé* GRUÉ. (Chateaub.)

GRUEL (Guillaume), historien breton, qui vivait à Rennes au XVe siècle et fut longtemps attaché à la personne du connétable Arthur de Richemont. On a de lui, sous le titre de : *Histoire du vaillant chevalier Arthus fils du duc de Bretagne* (1521, in-4o, goth.), une chronique écrite d'un style agréable et facile, mais qui n'est pas toujours d'une grande exactitude. Elle a été plusieurs fois rééditée.

GRUEL (Raoul), diplomate breton, frère du précédent. Il entra, comme écuyer tranchant, au service d'Arthur de Richemont, auprès duquel il ne tarda pas à jouir d'un grand crédit. Gruel négocia, en 1421, le mariage d'Arthur avec la sœur du duc de Bourgogne, remplit plusieurs missions politiques importantes, de 1423 à 1435, et eut une grande part au traité d'Arras (1435), qui amena la rupture de l'alliance contractée entre les Anglais et le duc de Bourgogne.

GRUENDLER (Jean-Ernest), missionnaire luthérien, né à Weissensee (Thuringe) en 1677, mort en 1721. Il fit ses études à Leipzig et à Wittemberg, puis à l'université de Halle. En 1708, il partit comme missionnaire pour Tranquebar, sur la côte de Coromandel, et fut appelé par le roi de Danemark aux premières fonctions ecclésiastiques de Tranquebar. On a de lui des *Lettres*, des *Mémoires*, et un écrit intitulé : le *Médecin malabare*.

GRUENPECK (Joseph), astrologue allemand. V. GRUNPECK.

GRUER v. a. ou tr. (gru-é — rad. *gruau*). Réduire en gruau : GRUER *de l'avoine*.

GRUERIE s. f. (grû-rî — rad. *gru*). Anc. législ. et féod. Juridiction subordonnée aux maîtres des eaux et forêts, et jugeant en première instance de ce qui concernait les bois. ‖ Lieu où s'exerçait cette juridiction. ‖ Droit de justice que le roi avait dans certains bois, et qui lui assurait, outre les profits de la justice, une part, dite tiers et danger, dans les coupes. ‖ *Gruerie de charbon*, Droit royal sur le charbon de bois. ‖ *Droit de gruerie*, Celui qu'avait le seigneur haut justicier de chasser, de prendre le poisson et de s'attribuer le passage dans les bois de ses vassaux et sujets. Signifiait aussi Permission accordée par le roi, sous certaines réserves, de laisser croître des bois en haute futaie.

GRUEWEL (Jean), poëte allemand, né dans la marche de Brandebourg, mort après 1709. Il a publié : l'*Education des vers à soie* (1668); l'*Education des abeilles dans les Etats de Brandebourg* (1696); l'*Art poétique allemand* (1707, in-8o). Outre ces poëmes didactiques, on a de lui : les *Hauts faits et aventures de Ferfried, le plus ancien des aïeux des margraves et électeurs de Brandebourg* (Berlin, in-4o), et une traduction en vers de la *Batrachomyomachie*.

GRUGÉ, ÉE (gru-jé) part. passé du v. Gruger. Croqué : *Du sucre* GRUGÉ.

— Fig. Dont on a dévoré les biens ou l'argent : *Caroline, indignement* GRUGÉE *par sa femme de chambre, en arrive à vouloir s'en débarrasser*. (Balz.)

GRUGÉ-L'HÔPITAL, village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arrond. et à 18 kilom. de Segré, entre l'Araise et la forêt d'Ombrée; 669 hab. Beau château de Champiré, ayant appartenu à la maison de Sévigné. Dans l'église, très-anciens vitraux, dont l'un représente le *Christ en croix*.

GRUGEON s. m. (gru-jon — rad. *gruger*). Comm. Nom donné à de gros morceaux de sucre compacte, que l'on trouve parfois dans les tonneaux expédiés des Antilles.

GRUGER v. a. ou tr. (gru-jé — Grandgagnage tire ce mot du bas allemand *grusen*, hollandais *gruïsen*, écraser, allié sans doute à l'ancien haut allemand *gruzi*, allemand *grutze*, anglo-saxon *grut*, anglais *grout*, orge mondé, gruau. Diez rejette l'étymologie du bas allemand *grusen*, la langue française ne permettant jamais, d'après lui, la permutation de *s* en *g* ou *j*, et il tire *gruger* d'un type *gruticare*, *grudicare*, formé de *grut*, *grud*, orge mondé, et de la terminaison *icare*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je* GRUGEAI. *Nous* GRUGEONS). Croquer, manger, en faisant craquer sous la dent; dévorer, manger en général : GRUGER *du sucre*, *des macarons. Me voilà noble; je garde le parchemin; je ne crains plus que les rats, qui pourraient bien* GRUGER *ma noblesse*. (Mariv.)

Perrin Dandin arrive; ils le prennent pour juge.
Perrin, fort gravement, ouvre l'huître et la *gruge*,
Nos deux messieurs le regardant.
LA FONTAINE.

— Fig. Dévorer le bien de : *Laissez au peuple le droit de rire de ceux qui l'oppriment ou qui le* GRUGENT. (Th. Gaut.)

Gardons-nous de plaider; on nous pille, on nous *gruge*,
On nous mine par des longueurs.
LA FONTAINE.

On trompe aussi le stupide vulgaire,
Pour le *gruger*, bien plus que pour lui plaire.
VOLTAIRE.

L'on *gruge*, l'on pille
La veuve et la fille,
Majeure ou pupille;
Sur tout on grappille,
Et Thémis va
Cahin-caha.
PANARD.

— Sculpt. Briser avec un marteau à pointes de diamant, en parlant de parties trop dures pour être attaquées au ciseau : GRUGER *les saillies du granit*.

— Jeux. Au romestecq, se dit pour Lever : GRUGER *le virlique. Le double ningre vaut trois points, si la partie adverse ne le* GRUGE *pas*.

GRUGET (Claude), traducteur français, né à Paris, mort jeune encore vers 1560. Il fut secrétaire de Louis de Bourbon, prince de Condé. Il a traduit : les *Epîtres de Phalaris* (Paris, 1550, in-8o); les *Diverses leçons de Pierre Messie, gentilhomme de Séville* (Paris, 1554, in-8o); les *Dialogues d'honneur de messire Jean-Baptiste Possevin Mantouan* (Paris, 1557). Il a donné une édition de l'*Heptameron* ou *Histoire des amants fortunés*, des *Nouvelles de Marguerite de Valois* (1560). Les traductions de Gruget se distinguent par la naïveté et la simplicité du style. — Son fils, François GRUGET, référendaire à la chancellerie, passe pour l'auteur d'un *Recueil de prophéties et révélations tant anciennes que modernes*, lequel contient un *Sommaire des révélations de sainte Brigitte, etc.* (Paris, 1561).

GRUGEUR s. m. (gru-jeur — rad. *gruger*). Personne qui gruge quelqu'un, qui dévore ses biens : *Ce sont là, après les bureaux, les plus insupportables* GRUGEURS *d'un ministre*. (F. Soulié.)

GRUGLIASCO, bourg d'Italie, prov. et à 8 kilom. O. de Turin; 2,800 hab. Récolte et commerce de grains, légumes et vins.

GRUIER s. m. V. GRUYER.

GRUINAL, ALE adj. (gru-i-nal, a-le — rad. *grue*). Bot. Dont les capsules ressemblent à un bec de grue.

— syn. de GÉRANIACÉES, en prenant ce terme dans son acception la plus large.

GRUINÉ, ÉE adj. (gru-i-né — du lat. *grus*, grue). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la grue.

— s. f. pl. Groupe d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre grue.

GRUISSAN, bourg et comm. de France (Aude), cant. de Coursan, arrond. et à 15 kilom. de Narbonne, près de l'étang de son nom; 2,801 hab. Pêche très-active; corderies importantes; fabriques d'eau-de-vie et de soude. Aux environs se dressent les rochers de la Clape, belle chaîne calcaire pittoresquement déchiquetée.

GRUISSAN (étang de), étang de France (Aude). Il a environ 900 hectares de superficie et communique avec la mer par deux chenaux. Une étroite bande de terre le sépare de l'étang de Sigean.

GRUITHUISEN (François de Paule), naturaliste et astronome allemand, né à Haltœnberg, sur le Leck, en 1774, mort en 1852. Il obtint la chaire de médecine de Munich en 1808, et professa l'astronomie avec beaucoup d'éclat, à partir de 1826, à l'observatoire de la même ville. Avant Civiale, il découvrit le *lithotriteur*, pour lequel il reçut de l'Institut de France un prix de 1,000 francs. On a de lui : *De l'existence du sentiment dans les têtes et les troncs des décapités* (1809); *Anthropologie* (1810); *De la nature des comètes* (1811); *Pensées et opinions sur les causes des tremblements de terre* (1825); *Histoire naturelle du ciel étoilé* (1836); *Découverte de traces évidentes d'habitants dans la lune*, inséré dans les *Archives* de Kastner. Il a publié aussi deux almanachs d'astronomie, de géographie et d'histoire naturelle, le premier sous le titre d'*Analectes*, 1828-1832, le deuxième sous celui d'*Annuaire*, de 1838 jusqu'à sa mort.

GRULICH, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 63 kilom. S.-E. de Kœnigsgrætz; 2,350 hab. Tissage de rubans et de cotonnades.

GRUMBACH (Guillaume DE), aventurier allemand, né en 1503, mort en 1566. Il servit d'abord en France, puis s'attacha au margrave Albert de Brandebourg (1552), qu'il engagea à faire la guerre aux princes-évêques allemands et avec qui il ravagea la Franconie. Ses biens ayant été confisqués et donnés à l'évêque de Würtzbourg pour l'indemniser des dommages qu'il avait subis, Grumbach réclama vainement son héritage, fit assassiner l'évêque (1558), réunit autour de lui des soldats et des seigneurs de Franconie mécontents, et forma alors le projet de soulever toute la noblesse allemande, de la délivrer de ses suzerains immédiats et de la placer sous la domination seule de l'empereur. Doué d'une audace et d'une énergie sans pareilles, Grumbach n'hésita pas à se jeter dans une telle entreprise, qui ne tendait à rien moins qu'à changer la face de l'Allemagne. A la tête de sa petite armée, il marcha sur Würtzbourg, dont il s'empara, abandonna au pillage les maisons des principaux habitants, et contraignit les chanoines à signer un acte en vertu duquel ils s'engageaient à lui rendre ses biens confisqués (1563). Mis pour ce fait au ban de l'empire, Grumbach se retira auprès du prince de Saxe, Jean-Frédéric, qu'il avait gagné à ses idées. Malgré les ordres et les menaces de l'empereur Maximilien II, ce prince refusa de livrer le hardi aventurier et fut lui-même mis au ban de l'empire (1566). L'électeur de Saxe, Auguste, reçut alors ordre de marcher contre Jean-Fredéric, son cousin, et de le contraindre par la force des armes à se soumettre. Il assiégea Gotha, où Grumbach s'était retiré. Après un siége de trois mois vigoureusement soutenu par ce dernier, les habitants de Gotha, exaspérés des malheurs que leur attirait la présence de Grumbach, se révoltèrent contre lui, le saisirent et le livrèrent à l'électeur Auguste, qui le fit juger et écarteler le 12 décembre 1566.

GRUME s. f. (gru-me). Eaux et for. Bois de charpente ou de charronnage qui a encore son écorce; on dit aussi BOIS DE GRUME et BOIS EN GRUME : *Le* BOIS EN GRUME *est du bois de charpente et de charronnage débité avec son écorce, et qui n'est point équarri*. (Furetière.)

GRUMEAU s. m. (gru-mô — lat. *grumus*, même sens). Petite portion de matière caillée et gluante; petit grain d'une matière quelconque : GRUMEAU *de sang*. GRUMEAU *de lait*. GRUMEAU *de colle. Une bouillie qui se met en* GRUMEAUX. *Vomir le sang en* GRUMEAUX.

GRUMEL s. m. (gru-mèl). Techn. Fleur d'avoine employée dans le foulages des étoffes.

GRUMELÉ, ÉE (gru-me-lé) part. passé du v. Se grumeler. Mis en grumeaux : *Lait* GRUMELÉ. *Colle* GRUMELÉE.

GRUMELER (SE) v. pr. (gru-me-lé — rad. *grumeau*. Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Il se grumelle, il se grumellera*). Se mettre en grumeaux : *Le lait tourné* SE GRUMELLE.

GRUMELEUX, EUSE adj. (gru-me-leu, euze — rad. *grumeau*). Qui est en grumeaux : *Du lait* GRUMELEUX. *Du sang* GRUMELEUX.

GRUMELLO DEL MONTE, bourg d'Italie, prov. et à 19 kilom. S.-E. de Bergame; 1,900 hab. Belle église. Deux châteaux. Les environs produisent un vin renommée.

GRUMELURE s. f. (gru-me-lu-re — rad. *grumeau*). Techn. Petit trou qui se trouve accidentellement dans une pièce de métal fondu.

— Véner. Nom donné à de petites fumées que l'on trouve mêlées avec les autres, et qui décèlent un vieil animal.

GRUMMENTUM, ville de l'Italie ancienne, dans la Lucanie, sur l'Aciris, à l'O. de Métaponte. Au rapport de Tite-Live, Titus Sempronius y remporta une brillante victoire sur Hannon. Pline, dans son *Histoire naturelle*, et Antonin, dans son *Itinéraire*, parlent de cette ville, que l'on croit être la Sponara de nos jours.

GRUMICHANA s. m. (gru-mi-cha-na). Bot. Nom indigène du fruit de l'eugénie du Brésil.

GRUMILÉE s. f. (gru-mi-lé). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, tribu des coffécacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

GRUMILLON s. m. (gru-mi-llon; *ll* mll. — dimin. de *grumeau*). Métallurg. Petit fragment qui se détache des maquettes que l'on forge.

GRUMO, ville d'Italie, prov. et à 11 kilom. N. de Naples, district de Casoria; 3,000 hab. ‖ Ville d'Italie, prov. et à 22 kilom. S.-O. de Bari; 3,136 hab.

GRÜN (Jean-Jacques-Charles-Alphonse), jurisconsulte et publiciste français, né à Strasbourg en 1801, mort à Paris en 1866. Il étudia le droit dans sa ville natale, puis se rendit à Paris, collabora quelque temps aux travaux de jurisprudence de M. Dalloz, fit paraître le *Journal des assurances* (1830-1836), devint un des rédacteurs du *Journal de Paris*, dirigea le *Journal général de France* de 1836 à 1839, et fut appelé, en 1840, à la rédaction en chef du *Moniteur universel*, qu'il conserva jusqu'en 1852. Nommé archiviste de la couronne l'année suivante, M. Grün devint plus tard chef de la section législative et judiciaire aux archives de l'Etat (1856). Il a publié divers ouvrages de jurisprudence, d'économie sociale, etc., parmi lesquels nous

citerons : *Traité des assurances terrestres* (1828, in-8°); *Eléments du droit français* (1838); *Guide et formulaire pour la rédaction des actes de l'état civil* (1838); *Manuel de législation commerciale et industrielle en France* (1839); *Notions de droit général et de législation* (1844); *Une heure de solitude* (1847); le *Citoyen français* (1848); *Jurisprudence électorale* (1850); *De la moralisation des classes laborieuses* (1851); les *Etats provinciaux sous Louis XIV* (1853, in-8°); *Vie publique de Montaigne* (1854); *Cours de législation usuelle* (1864), etc.

GRÜN (Antoine-Alexandre, comte D'AUERSPERG, connu dans le monde littéraire sous le pseudonyme d'**Anastasius**), poëte et homme politique autrichien, né à Laybach en 1806. Il entra à l'Ecole du génie de Vienne, la quitta à la mort de son père en 1818, et étudia la philosophie et le droit aux universités de Grætz et de Vienne. En 1831, il se retira dans ses terres, où il s'occupa exclusivement d'agriculture et de travaux littéraires. Il n'en était pas moins regardé depuis longtemps comme l'un des chefs du parti libéral, lorsque les événements de l'année 1848 bouleversèrent l'Europe. Envoyé en avril de la même année au parlement allemand, il fut élu, peu après, par le cercle de Laybach, membre de l'Assemblée nationale ; mais il donna sa démission dès le 26 septembre suivant. Il consentit cependant à siéger en 1859, dans la commission des mandataires chargés d'élaborer une loi communale pour la Carinthie, et, en 1860, dans le Reichsrath. Lorsque la constitution de l'empire eut été mise en vigueur, le corps électoral des grands propriétaires fonciers le choisit pour représentant du duché de Carinthie au Landtag. Ayant refusé, peu après, d'entrer à la Chambre des députés du Reichsrath, où l'avait porté le vote de ses électeurs, il fut nommé, par décret impérial, membre à vie de la Chambre des seigneurs. Il s'y montra constamment le partisan du maintien absolu de la constitution de l'empire, chercha à faire résoudre dans le sens libéral les questions les plus épineuses, telles que la suppression des fiefs, la constitution communale, la loi sur la presse, etc., et, dans ce but, s'efforça d'amener l'accord entre la Chambre des seigneurs et celle des députés. Il éleva aussi la voix pour demander que l'on accordât à la Hongrie les mêmes droits constitutionnels qu'à l'Autriche allemande, et fut chargé de rédiger les deux adresses de la Chambre, en réponse aux discours du trône de 1861 et de 1863.

Le comte d'Auersperg avait commencé sa carrière littéraire par des poésies intitulées : *Feuilles de l'amour* (Stuttgard, 1830), que suivit bientôt après le *Dernier chevalier* (Stuttgard 1830-1860, 8e édit.), cycle de romans écrits en vers de la mesure de ceux des *Niebelungen*, et dans lesquels il racontait la vie du chevaleresque Maximilien Ier, empereur d'Allemagne. Puis vinrent les *Promenades d'un poëte viennois* (Hambourg, 1831-1861, 6e édit.), qui obtinrent un succès extraordinaire, et qui, par le libéralisme, l'esprit et l'humour qui y règnent, ainsi que par la pureté de leur forme, sont supérieures à tout ce qui a été produit depuis lors par la poésie politique allemande. Deux recueils de poésies lyriques, *Décombres* (Leipzig, 1835-1856, 11e édit.) et *Poésies* (Leipzig, 1837-1857, 12e édit.), mirent le sceau à la réputation de l'auteur. Plus tard, il s'essaya avec moins de succès dans l'épopée : les *Niebelungen en habit* (Leipzig, 1843 ; 2e édit., 1853); le *Prêtre de Kalenberg* (Leipzig, 1850). En revanche, ses *Chants populaires de la Carinthie* (Leipzig, 1850) renferment, sous une forme charmante, des beautés de premier ordre. Enfin on lui doit encore des éditions des *Œuvres posthumes* (Stuttgard, 1851), et des *Œuvres complètes* (Stuttgard, 1855, 4 vol.) de son ami Nicolas Lenau, et *Robin Hood* (Stuttgard, 1864), cycle de ballades, où il a donné une excellente traduction des poésies populaires anglaises sur le héros dont le nom sert de titre à son livre.

GRÜNA, ville de Saxe, cercle de Zwickau, bailliage et à 19 kilom. E. de Chemnitz; 2,502 hab. Fabriques de soieries; scieries, blanchisseries, tourbières, carrières de pierre.

GRÜNBERG, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 97 kilom. N.-O. de Liegnitz, ch.-l. du cercle de son nom ; 10,500 hab. Importante culture de la vigne; vins blancs mousseux imitant les vins de Champagne ; fabriques de draps, de toiles, de chapeaux de paille ; filatures de laine, typographies. ‖ Ville de Hesse-Darmstadt, prov. de la Hesse supérieure, à 23 kilom. E. de Giessen ; 2,500 hab. Fabriques de cotonnades, de toiles et de lainages.

GRUND, ville de Prusse, prov. du Hanovre, cercle et à 4 kilom. N.-O. de Klausthal; 1,670 hab. Riches mines de fer. Près de cette ville commencent d'immenses travaux souterrains, exécutés pour le desséchement des mines.

GRUND (Norbert), peintre allemand, né à Prague en 1714, mort en 1767. Il étudia sous la direction de Ferg à l'Académie royale de Vienne, puis voyagea en Allemagne. Il a peint tour à tour des paysages, des marines, des batailles, des animaux, etc., qui se recommandent à la fois par le soin de l'exécution et par le coloris.

GRUND (Jean-Jacques-Norbert), peintre et littérateur allemand, né à Gunzemhausen, près d'Anspach, en 1755, mort en 1815. Il alla compléter en Italie les études qu'il avait commencées à Anspach, devint professeur à Florence, se fit remarquer par ses essais de peinture à la cire, et composa les deux ouvrages suivants : la *Peinture chez les Grecs*, ou *Naissance, progrès, perfection et décadence de la peinture* (Dresde, 1810-1811, 2 vol.) ; *Voyage artistique d'un peintre allemand à Rome* (1789).

GRUND (Jean), peintre allemand, né à Carlsruhe en 1801. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Vienne, il remporta des prix qui lui valurent d'être envoyé aux frais du gouvernement à Rome, où il séjourna pendant cinq ans. Il se fixa ensuite dans sa ville natale et reçut le titre de peintre du duché de Bade. Les tableaux les plus remarquables de cet artiste distingué sont : l'*Enlèvement de la Esméralda*, et *Médée*, qui a figuré à l'exposition universelle de 1855.

GRUNDLER (Louis-Sébastien, comte), lieutenant général, né à Paris en 1774, mort en 1833. Il s'engagea en 1792 dans un bataillon de volontaires parisiens, fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire et fut nommé général de brigade à Moscou (1812). Il fut fait prisonnier par les Russes à Polotzk, et blessé au passage de la Bérésina. Grundler se rallia à Louis XVIII en 1814, reçut le commandement de Paris et la mission d'arrêter le général Exelmans, remplit les fonctions de rapporteur dans le procès du maréchal Ney, et subit une disgrâce momentanée pour la modération dont il avait fait preuve dans cette douloureuse circonstance. Il devint lieutenant général en 1830.

GRUNDMANN (Christian), écrivain allemand, né à Grunau en 1688, mort à Henckewald en 1718. Il fit ses études à Gœrlitz, puis à Leipzig, fut nommé pasteur adjoint à Henckewald en 1696, et pasteur titulaire en 1706. Il avait fondé une académie sous le titre de *Collegium philolitterarium*. On a de lui : *Urnæ defunctorum imprimis eruditorum* (1713); *Ossa et cineres quorumdam in Republicâ orbis Europæi, tum civili tum litteraria*, 1716 *et* 1717 *defunctorum* (Leipzig, 1717-1718, 2 vol.). Il se proposait de publier un dictionnaire biographique, sous le titre de *Germania litterata*. La mort l'empêcha d'y mettre la dernière main.

GRUNDSTADT, ville de Bavière, dans le Palatinat, à 19 kilom. S.-O. de Worms, ch.-l. du cant. de son nom, près de la rive droite de la Liss; 3,800 hab. Ancienne résidence des comtes de Leiningen, dont le palais sert aujourd'hui d'école et de manufacture.

GRUNDTVIG (Nicolas-Frédéric-Séverin), poëte et théologien danois, né à Udby, le 8 septembre 1783, mort le 3 septembre 1872. Il était fils d'un pasteur. Son enfance se passa au milieu des bruyères du Jutland; il ne suivit que pendant deux ans une école de latin, d'où il passa à l'université de Copenhague. Il y fréquenta les cours de philosophie et de théologie, mais en même temps il s'appliquait à lire avec soin tous les grands poëtes allemands et anglais; il approfondit surtout les anciennes chroniques, de même que les anciens poëmes héroïques et mythologiques du Nord, et, dans ce but, il apprit la langue islandaise. En 1806, il débuta comme écrivain par des travaux sur l'Edda, sur la doctrine des ases, l'avenir des sciences, etc. En 1808, il publia, sous le titre de : *Un bal masqué en Danemark*, une œuvre magistrale en prose et en vers, où il sut trouver, contre la légèreté et l'insouciance de l'époque, des accents d'une virilité et d'une originalité sublimes; puis vinrent son *Abrégé de la mythologie du Nord* (1810), et son grand drame épique, la *Décadence progressive de la vie guerrière dans le Nord* (1811). En 1814, le Holstein ayant été envahi, il se mit à la tête de la jeunesse pour repousser l'ennemi. Il avait embrassé depuis cinq ans la carrière évangélique lorsque, en 1825, il donna sa démission de pasteur, à la suite d'une condamnation prononcée contre lui à cause de ses attaques contre le professeur Clausen, chef de l'école rationaliste. Il devint alors professeur d'histoire, président de la réunion scandinave et composa une foule de publications sur des sujets d'histoire, d'érudition, de polémique religieuse ou littéraire ; des traductions d'antiques sagas, entre autres celle de Bjorulf; des sermons, des livres d'éducation, etc. Un voyage que Grundtvig fit en Angleterre, pour y poursuivre les études qu'il avait entreprises sur la langue et la littérature anglo-saxonnes, interrompit pendant quelque temps ces publications. Elles reprirent en 1832 par la *Mythologie du Nord*, ou la *Langue des symboles développée et expliquée par l'histoire et la poésie*, ouvrage capital qui fit sensation, non-seulement en Danemark, mais encore dans les pays étrangers. Grundtvig commença ensuite un *Manuel d'histoire universelle*, qu'il conduisit jusqu'à la fin du XVIIe siècle. De 1837 à 1841, il donna une série de chants religieux destinés à l'usage des églises de Danemark, remarquables aussi bien par la pensée et le sentiment que par le style ; en 1838, les *Petits poëmes du Nord* ; en 1840, le *Phénix*, poëme anglo-saxon danisé ; en 1844, le *Discours de Brage sur la mythologie et les antiquités grecques et romaines*. En 1839, Grundtvig fut nommé pasteur à Copenhague, où ses prédications furent aussi suivies que ses cours d'histoire. Vers 1848, il se fit en Danemark un grand mouvement de nationalité auquel Grundtvig prit une part des plus actives. Les événements qui se produisirent dans les duchés, en 1849 et 1850, donnèrent une nouvelle impulsion à son patriotisme et il prit part, en 1851, à l'expédition que les étudiants de Copenhague firent à Christiania, sous le drapeau du scandinavisme. Enfin, membre du parlement danois depuis 1849, il prit rang dans l'opposition démocratique la plus avancée. Dans la question des duchés, il se montra l'un des plus violents adversaires des Allemands, bien que ses idées soient devenues dans la suite plus modérées, ainsi que le prouve sa brochure intitulée : la *Réconciliation avec l'Allemagne* (1863).

Mais si Grundtvig a joué un rôle important en politique, c'est surtout dans les affaires religieuses que ses idées personnelles ont agité puissamment les esprits. Sa doctrine eut un immense retentissement dans toute l'Eglise danoise, et, malgré la résistance du clergé officiel, conquit en peu de temps une foule d'adeptes. On peut même affirmer qu'elle ne tend à rien moins aujourd'hui qu'à former, sous le nom de *Grundtvigianisme*, une nouvelle Eglise avec laquelle le gouvernement est déjà obligé de compter. Remarquons, toutefois, que le *Grundtvigianisme*, bien que se rapprochant du catholicisme sous certains rapports, laisse tout entière la liberté de conscience et ne vise point à proscrire les sectes dissidentes.

Outre les ouvrages susmentionnés, Grundtvig a laissé de remarquables recueils poétiques: *Roskilde Rün* (1814) ; *Kvædlinger* (1816); *Chant de guerre danois* (1848) ; la *Délivrance du Jutland* ; le *Nord contre l'Allemagne* ; *Choix de chants religieux; Psaumes pour les fêtes* (1850) ; un recueil de *Légendes sur les poëtes et les héros du Nord*, etc.

GRUNDTVIG (Svenn-Hersleb), littérateur danois, fils du précédent, né à Christianshavn en 1824. Il a pris du service dans l'armée, fait la campagne contre le Sleswig-Holstein insurgé et a reçu la décoration du Danebrog. Il s'est beaucoup occupé de l'ancienne littérature danoise et a publié : une traduction danoise des *Chants populaires anglais et écossais* (Copenhague, 1842-1846) ; le *Danois aux Feroë* (Copenhague, 1845); *Anciens chants populaires du Danemark* (Copenhague, 1853-1856, 2 vol. in-4°) ; *Anciens souvenirs conservés par le peuple danois* (Copenhague, 1854-1856) ; *Anciens chants islandais* (1854), publiés avec J. Sigurdsson, etc.

GRÜNEISEN (Charles), écrivain et théologien allemand, né le 17 janvier 1802 à Stuttgard. Il est le fils du fondateur du *Morgenblatt*. Après avoir étudié la théologie aux universités de Tubingue et de Berlin, où il fit la connaissance de Schleiermacher, il fut nommé, en 1825, aumônier dans la garde royale, puis, six ans après, inspecteur des écoles élémentaires. Conseiller du consistoire et aumônier de la cour de Stuttgard en 1835, il devint grand aumônier en 1845. Depuis 1839, il avait été reçu docteur en théologie à Leipzig, avec une thèse intitulée : *De protestantismo artibus haud infesto*. Ecrivain distingué, M. Grüneisen a publié, en 1823, un recueil de *Chants populaires* qui ne le sont pas seulement de nom. En 1835, il fit paraître ses *Sermons pour les personnes du monde*, et, en 1837, à la suite d'un voyage en Allemagne et en Italie, il publia dans le *Morgenblatt* une série d'articles d'esthétique qui furent très-remarqués, et une monographie intitulée : *Nicolas Manuel*, vie d'un peintre, poëte, guerrier, homme politique et réformateur, au XVIe siècle (Stuttgard, 1837). Enfin, il a encore publié une brochure sur la *Réforme des chants religieux* (1839), la *Vie des artistes à Ulm au moyen âge* (Ulm, 1840), avec planches, et un *Manuel chrétien en prières et en chants* (Stuttgard, 1859, 5e édit.), qui a obtenu une immense popularité.

GRUNER (Jean-Rodolphe), bibliographe et philologue suisse, né à Berne en 1681, mort en 1761. Il devint pasteur, puis doyen du chapitre de Burgdorf. On lui doit un ouvrage précieux pour l'histoire de Berne, intitulé : *Deliciæ urbis Bernæ*.

GRÜNER (Théophile-Sigismond), naturaliste suisse, né à Berne en 1717, mort en 1778. D'abord avocat, il devint ensuite archiviste du landgrave de Hesse-Hombourg, parcourut une partie de l'Allemagne, puis fut successivement avocat au grand conseil de Berne et secrétaire du cercle de Landshut. Outre plusieurs mémoires, il a donné des ouvrages estimés sur l'histoire naturelle : les *Glaciers de la Suisse* (Berne, 1760-1762, 2 vol.), trad. en français; *Recueil de mémoires choisis sur l'économie politique, l'histoire naturelle et l'agriculture* (Bâle, 1763-1769, 2 vol.) ; *Histoire naturelle de l'Helvétie dans l'ancien monde* (1766), trad. en français par Dulon ; *Voyages dans les contrées les plus remarquables de la Suisse* (1778, 2 vol.).

GRÜNER (Jean-Frédéric), théologien et philologue allemand, né à Cobourg en 1723, mort à Halle en 1778. Il étudia dans les universités d'Iéna et de Leipzig, fut nommé professeur d'antiquités romaines au gymnase de Cobourg, puis devint professeur de théologie à l'université de Leipzig. Il donna des éditions très-estimées des auteurs grecs et latins, et prit une part très-active aux querelles théologiques de l'époque, comme adversaire des soi-disant orthodoxes, à la tête desquels était Gœtze, surnommé l'*Inquisiteur de Hambourg*. On a de lui des ouvrages en grand nombre, parmi lesquels nous citerons : *Introductio in antiquitates romanas*, etc. (Iéna, 1746, in-8°) ; *Cællii Sedulii mirabilium divinorum libri V*, etc. (Leipzig, 1747) ; *Miscellanea sacra* (Iéna, 1750); *De odii Romanorum adversus christianos causis* (Cobourg, 1750) ; *Eutropii breviarium historiæ romanæ, cum notis criticis et historicis* (Cobourg, 1768) ; *C. Velleii Paterculi quæ supersunt*, etc. (Cobourg, 1762); *De origine episcoporum eorumque in Ecclesia primitiva jure* (Halle, 1764) ; *Essai d'un extrait pragmatique de l'histoire ecclésiastique des chrétiens* (Halle, 1766) ; *Introduction pratique à la religion de la Bible* (Halle, 1773) ; *Institutiones theologiæ dogmaticæ libri tres* (Halle, 1777).

GRUNER (Jean-Gérard), publiciste allemand, né à Cobourg en 1734, mort dans cette ville en 1790. Il fut conseiller intime et président de la chambre de cette principauté. Ses principaux ouvrages sont : *Description historico-statistique de la principauté de Cobourg* (Cobourg, 1783-1793, 4 vol.); *Histoire de Jean-Casimir, duc de Saxe* (Cobourg, 1787) ; *Biographie d'Albert III, duc de Saxe; Histoire de Frédéric-Guillaume Ier, duc de Saxe* (1791), etc.

GRÜNER (Christian-Godefroi), médecin allemand, né à Sagan (Silésie) en 1744, mort en 1815. Reçu docteur à Halle en 1770, il exerça quelque temps son art dans sa ville natale, puis devint professeur de botanique et de médecine à Iéna (1773). En 1776, Grüner fut nommé conseiller aulique du duc de Saxe-Weimar, et, en 1791, conseiller intime du duc de Saxe-Cobourg. Il acquit une grande réputation comme praticien et par la publication de nombreux ouvrages dont les principaux sont : *Censura librorum Hippocrateorum* (Breslau, 1772, in-8°) ; *Pensées sur la médecine et les médecins* (1772) ; *Analecta ad antiquitates medicas* (1774, in-4°) ; *Morborum antiquitates* (1774) ; *Bibliothèque des médecins anciens* (Leipzig, 1781-1782, 2 vol. in-8°) ; *De signis mortis diagnosticis dubiis caute admittendis et reprobandis* (1788) ; *De annis climatericis* (1790) ; *De morbo gallico* (1793) ; *Nosologia historica ex monumentis medii ævi lecta* (1799) ; *Pandectæ medicæ* (1796-1800, in-4°), écrit dans lequel Grüner explique les passages médicaux qui se trouvent dans le texte du droit romain.

GRÜNER (Carl-Justus VON), homme d'Etat et diplomate allemand, né à Osnabrück (Prusse) en 1777, mort à Wiesbaden en 1820. Quelques écrits qu'il publia le firent connaître et lui valurent d'être successivement nommé conseiller fiscal en Franconie, directeur de l'administration de la guerre et des domaines à Posen, en 1805, et directeur de la police de Berlin en 1809. Adversaire acharné de la domination française, il travailla activement, en 1812, à amener une coalition générale de l'Allemagne contre Napoléon, et forma le projet d'incendier tous les magasins de subsistances des Français, qui s'avançaient en Pologne et en Russie, pour leur couper par ce moyen la retraite ; mais, dénoncé avant d'avoir pu mettre son plan à exécution, il fut arrêté, conduit à Peterwardein, sur les frontières de l'Esclavonie, et il ne put recouvrer sa liberté qu'en 1813, époque où le gouvernement russe le réclama après l'avoir nommé conseiller d'Etat. Grüner retourna alors en Prusse et prit l'administration générale des provinces du Rhin inférieur. Après la bataille de Waterloo, il se rendit avec les alliés à Paris, où le ministre de Hardenberg le chargea de la haute police de cette ville et des environs. En récompense des services qu'il rendit en cette occasion, le roi de Prusse lui conféra le titre de baron, puis le nomma successivement ambassadeur en Saxe et en Suisse. Ce fut par lui que le gouvernement français fut instruit du complot de Grenoble. Nous citerons de lui : *Histoire authentique et fondée sur les actes judiciaires d'une prétendue fille miraculeuse de l'hôpital d'Osnabrück* (Berlin, 1800) ; *Pèlerinage au repos et à l'espérance* (1803, 2 vol.); *Essai sur une bonne organisation des établissements de détention* (1802).

GRÜNER (Guillaume-Henri-Louis), graveur allemand, né à Dresde en 1801. Il apprit le dessin à l'Académie de Dresde et eut pour premier maître, dans l'art de la gravure, Krüger de Prague. Il fit de rapides progrès, et, grâce à quelques commandes des éditeurs de Leipzig, ainsi qu'à la générosité d'un riche négociant, M. Campe, il put partir pour l'Italie, où il étudia dans l'atelier de deux célèbres graveurs : Longhi et Alderoni de Milan. Sa première œuvre, la reproduciion du *Berger espagnol* de Velasquez, fut très-appréciée, et lui valut, de la part de l'Académie de Dresde, des subsides pour continuer sa tournée artistique. Il visita alors le midi de la France, une partie de l'Espagne, et principalement le musée de l'Escurial. De retour à Dresde, il grava le *Portrait de Mengs* et repartit ensuite pour la Grande-Bretagne, où il grava plusieurs madones de Raphaël et le *Moïse sauvé des eaux*. Il fit dans ce pays, en 1842, un second voyage durant lequel il grava les célèbres cartons de Raphaël qui sont au musée de

Hampton-Court. Bientôt, une maladie des yeux l'obligea pendant quelque temps à se livrer à la peinture décorative, et il fit de nombreuses fresques pour le prince Albert. Simultanément il publia : *Études de fresques et de décorations* et les *Décorations du pavillon du parc dans le palais de Buckingham* (1844). Lorsque sa vue le lui permit, M. Grüner se remit à graver. Sa première œuvre fut le *Cavalier endormi* de Raphaël, puis il publia un album de dessins d'études d'après les grands maîtres, qu'il intitula : *Modèles d'art décoratif.* Il reproduisit ensuite le tableau de Raphaël, connu sous le titre de : *Pax vobiscum*, et celui du *Christ au jardin des Oliviers*; puis les mosaïques du palais Chigi et le tableau de *Saint Laurent distribuant des aumônes*, qui orne au Vatican la chapelle Fiesole. En 1851, M. Grüner s'est activement occupé de la décoration intérieure du palais de l'Industrie à Londres, et, depuis, il a dirigé la publication des dessins des monuments de Ninive, rapportés par M. Layard.

GRUNÉRITE s. f. (gru-né-ri-te — de *Grüner*, nom propre d'homme). Minér. Bisilicate de fer naturel, ainsi appelé du nom du minéralogiste qui en a fait l'analyse : *La* GRUNÉRITE *est une substance grise et asbestiforme, dont la densité est exprimée par le nombre* 3,7; *elle se compose de* 43,9 *de silice*, 52,2 *d'oxyde ferreux*, 1,1 *de magnésie*, 0,15 *de chaux, et* 1,9 *d'alumine; on ne l'a encore trouvée qu'à Collobrières, dans le département de l'Aude.*

GRÜNERT (Johann-August), célèbre mathématicien allemand, professeur de mathématiques à l'université de Greifswald, membre correspondant de l'Académie des sciences de Vienne, né à Halle le 7 février 1797. Il étudia à l'université de Gœttingue, où il obtint le diplôme de docteur ès philosophie en 1820. L'année suivante, il fut nommé professeur de mathématiques et de physique au gymnase de Torgau; en 1828, à celui de Brandebourg, et, en 1833, à l'université de Greifswald. Ses nombreux ouvrages ont surtout trait aux diverses branches des mathématiques pures. Il a aussi publié, sur des questions de physique ou d'astronomie, de nombreux mémoires dont la plupart ont été insérés dans les *Mémoires de l'Académie de Vienne*, ou dans le journal intitulé : *Archives de mathématiques et de physique*, dont il est l'éditeur à Greifswald. Depuis 1838, il occupe aussi la chaire de mathématiques théoriques et pratiques de l'académie d'Eldena, près de Greifswald. On a de lui : *Dissertation sur les mathématiques* (Altona, 1822); *Traité des sections coniques* (Leipzig, 1824); *Traité de statique* (Halle, 1826); *Trigonométrie sphérique* (Berlin, 1833); *Description analytique des éléments de trigonométrie plane, sphérique et sphéroïdale; Eléments de calcul intégral et différentiel* (Leipzig, 1837); *Guide pour les premières leçons d'analyse supérieure* (Leipzig, 1838); *Eléments de géométrie analytique* (Leipzig, 1839); *Traité de mathématiques à l'usage des classes supérieures* (Leipzig, 1850); *Traité de mathématiques à l'usage des classes inférieures* (Leipzig, 1851); *Traité de mathématiques et de physique; Arithmétique politique* (Leipzig, 1841); *Géométrie plane, stéréométrie, trigonométrie plane et géodésie* (1842-1843); *Physique* (Leipzig, 1845-1851); *Etudes de mathématiques pures et appliquées* (Brandebourg, 1840); *Essai d'une nouvelle méthode pour mesurer la hauteur du pôle* (Leipzig, 1844); *De la distance moyenne d'un point à une figure* (Greifswald, 1848); *Recherches sur l'optique* (Leipzig, 1846-1851); *Recherches pour servir à l'étude de l'optique météorologique et des sciences qui s'y rattachent* (Leipzig, 1850); *Recherches pour déterminer les stations des corps planétaires se mouvant autour du soleil* (Vienne, 1855); *Théorie des éclipses de soleil* (Vienne, 1855); *Géométrie analytique* (Greifswald, 1856). M. Grünert a aussi terminé le *Dictionnaire mathématique* de Kugel (Leipzig, 1833-1860).

GRÜNEWALD (Mathias), peintre célèbre, né, croit-on, à Francfort-sur-le-Mein vers 1450, mort vers 1530. Il fit ses études artistiques à Aschaffenbourg, où il a exécuté la plus grande partie de ses travaux, pour le compte du cardinal Albert de Brandebourg, de l'électeur de Mayence, etc. On voit encore un certain nombre de ses tableaux dans l'église d'Aschaffenbourg. D'autres se trouvent au musée de Munich, au Belvédère à Vienne, à l'église Sainte-Anne à Annaberg, à l'église Sainte-Marie à Lubeck, à l'église Sainte-Marie à Halle. Les tableaux de ce maître qui ornaient la cathédrale de Mayence furent enlevés par les Suédois pendant la guerre de Trente ans et sombrèrent, avec le navire qui les transportait, dans la mer du Nord. Par le dessin, comme par le coloris, les œuvres de Grünewald assignent à cet artiste un rang distingué parmi les meilleurs peintres allemands du moyen âge. Comme Albert Dürer et Cranach, il appartient à l'école du naturalisme; il s'attache avant tout au naturel, à la reproduction du vrai, et évite avec soin — ce qui est la preuve d'un goût que n'avaient pas ses contemporains — d'introduire dans des scènes religieuses et d'un sentiment austère des types outrés et grimaçants qui appartiennent au genre de la caricature.

GRÜNPECK ou **GRUENPECK** (Joseph), astrologue allemand, né à Burghausen (Bavière) en 1473, mort en Styrie vers le milieu du XVI^e siècle. Il parcourut l'Italie, la Hongrie, la Pologne, entra, en 1498, au service de l'empereur Maximilien, en qualité de secrétaire et d'astrologue, fit représenter à Lintz, en présence de l'empereur, une pièce facétieuse intitulée : *Ludus Dianæ* (1500), et entra, par la suite, dans les ordres. Grünpeck a composé un assez grand nombre d'ouvrages, remplis de rêveries astrologiques, aujourd'hui extraordinairement rares et qui font partie des incunables de la typographie allemande. Nous citerons particulièrement : *Josephi Gruenpeck Pronosticon* (Vienne, 1496, in-4°), dont on ne connaît qu'un seul exemplaire; *Tractatus de pestilentiali scorra, sive mala de Franzos* (Augsbourg, 1496, in-8°); *Speculum naturalis cœlestis et propheticæ visionis* (Ratisbonne, 1508, in-fol.); *Pronostics du docteur Joseph Gruenpeck depuis la trente-deuxième année jusqu'à la quarantième de Charles-Quint* (Nuremberg, in-4°), etc.

GRUNSTEIN s. m. (grunn-stain — mot allem). Géol. Variété de roche de couleur verte, qui est un composé d'amphibole et de feldspath.

GRUNTEN, montagne de Bavière, dans le cercle de Souabe et Neubourg, en face d'Immenstadt, sur le cours supérieur de l'Iller. Altitude, 1,790 mètres.

GRUNWALD (Frédéric-Emmanuel), médecin et naturaliste allemand, né à Kupper (haute Lusace) en 1734, mort en 1826. Il pratiqua la médecine à Dresde (1755), puis à Bouillon (1761), et se fit connaître par la publication de la *Gazette salutaire*, petit journal où, pendant trente ans, il s'attacha à divulguer les découvertes faites dans l'art de guérir. Grunswald collabora au *Journal encyclopédique*, au supplément de l'*Encyclopédie* de Diderot et rédigea de nombreux mémoires. Il reçut des gratifications de la Convention, du Directoire, du gouvernement impérial, et, par la suite, du roi des Pays-Bas.

GRUON s. m. (gru-on — dimin. de *grue*). Ornith. Petit de la grue.

GRUPELLO (Gabriel DE), sculpteur belge, né à Grammont en 1644, mort près d'Aix-la-Chapelle en 1730. Il était d'origine italienne. Il fit ses études à Anvers et à Paris, devint, en 1695, premier sculpteur de l'électeur palatin Jean-Guillaume et, en 1706, premier sculpteur de l'empereur Charles VI. Les nombreuses œuvres de cet artiste ont de l'élégance, de la vie, du mouvement, mais elles manquent de pureté et de largeur dans le style. Nous citerons de lui : la statue équestre en bronze de l'*Electeur palatin*, à Dusseldorf; sa *Madeleine expirante*, en marbre; *Diane*, *Narcisse*, à Bruxelles, etc.

GRUPEN (Chrétien-Ulric), historien et jurisconsulte allemand, né à Harbourg en 1692, mort en 1767. Il exerça la profession d'avocat à Hanovre (1715), où il fut successivement syndic, bourgmestre, conseiller du consistoire. Il occupa ses loisirs à la composition d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on estime surtout ceux qui sont relatifs au moyen âge et à l'histoire du droit romain; malheureusement la sécheresse et la monotonie du style en rendent la lecture fatigante. Les principaux de ses trente-cinq ouvrages imprimés sont : *Disceptationes forenses* (Leipzig, 1737, in-4°); *Origines et antiquitates hannoverenses* (1740); *Origines pyrmontanæ et swalenbergicæ* (1740); *Antiquités germaniques servant à l'explication du droit commun et du droit féodal de la Saxe et de la Souabe* (1746, in-4°); *De uxore theostica* (1748, in-8°); *Observatio juris criminalis de applicatione tormentorum* (1754); *Observationes rerum et antiquitatum germanicarum et romanarum* (Halle, 1763), ouvrage important; *Origines germanicæ* (1764), etc.

GRUPPE (Othon-Frédéric), poëte, philosophe et écrivain allemand, né à Dantzig le 15 avril 1804. Il alla achever ses études à Berlin, où il embrassa la carrière du professorat. Mais son opposition à la philosophie de Hegel, alors en vogue et patronnée par le gouvernement prussien, lui causa de nombreux déboires. Il avait composé contre ce philosophe une comédie dans le goût d'Aristophane, intitulée les *Vents*, qui lui ferma momentanément la carrière de l'enseignement. Il s'adonna dès lors à la littérature. Dès 1830, il devint un des collaborateurs assidus du *Moniteur de la Prusse* et occupa, de 1842 à 1843, un poste au ministère des cultes. Enfin il obtint, en 1844, une chaire de professeur extraordinaire à la Faculté philosophique de Berlin. Il est, en outre, devenu, en 1863, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Allain*, poëme épique suivi de celui de *Theudaline, reine des Lombards* (Berlin, 1830); *Antæus* (Berlin, 1831); le *Zénith de la philosophie du* XIX^e *siècle* (Berlin, 1835); *Poésies* (Berlin, 1835); la *Reine Berthe* (Berlin, 1848); *Theudelinde*, épopée (Berlin, 1849); l'*Empereur Charles*, trilogie épique (Berlin, 1852); *Firdousi*, poëme épique (Stuttgard, 1856); *Fragments d'Archytas et de quelques autres anciens pythagoriciens* (Berlin, 1841); *Systèmes cosmiques des Grecs* (Berlin, 1851); *Présent et avenir de la philosophie allemande* (Berlin, 1855); *Ariadne* ou l'*Art tragique des Grecs considéré dans son développement et dans ses rapports avec la poésie populaire* (Berlin, 1834); l'*Elégie romaine* (Leipzig, 1838-1839); *De la théologie d'Hésiode, de sa corruption et de sa forme primitive* (Berlin, 1831); *Bauer et de la liberté de l'enseignement universitaire* (Berlin, 1841); *Liberté de l'enseignement et abus de la presse* (Berlin, 1843); la *Forêt des poëtes allemands* (Berlin, 1849, 3 vol.); *Contes et histoires du peuple allemand* (Berlin, 1854); l'*Art du traducteur allemand* (Hanovre, 1858); *Reinhold Lenz, sa vie et ses œuvres* (Berlin, 1861), et *Vies et œuvres des poëtes allemands* (Berlin, 1864 et années suiv.), grand ouvrage d'histoire et de critique littéraire. M. Gruppe a aussi collaboré à l'*Almanach des Muses* du poëte Chamisso, et, depuis 1850, il est l'éditeur d'un *Almanach des muses allemandes.*

GRUPPETTO s. m. (group-pét-to — mot ital.). Mus. Agrément du chant consistant en trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes, dont la valeur se prend en avant de la note qui en est affectée, quelquefois sur la note même. ‖ Pl. GRUPPETTI.

GRURIN s. m. (gru-rain). Econ. rur. Nom qu'on donne aux fromagers dans le Doubs : *Les associés prennent presque toujours un* GRURIN *ou fromager à leurs gages.* (A. Hugo.)

GRURY, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. d'Issy-l'Evêque, arrond. et à 50 kilom. d'Autun, sur le ruisseau de Valence, près d'un bel étang; 1,151 hab. Dans les environs, trois hautes collines portent les ruines pittoresques d'anciens châteaux forts, dont l'un appartenait, au XIII^e siècle, aux sires de Bourbon. Deux tumuli bien conservés. Vestiges d'un camp.

GRUS s. m. pl. (gru). Econ. rur. Sorte de laitage suisse.

GRUSELLE s. f. (gru-zè-le). Vitic. Variété de raisin.

GRUSIE ou **GRUSINIE**, nom russe de la GÉORGIE.

GRUSSAU, village de Prusse, prov. de Silésie, régence de Liegnitz, près de Landshut; 325 hab. Abbaye de cisterciens fondée, en 1240, par Henri II, et supprimée en 1810. En 1246, les hussites, conduits par Jean Ziska, y massacrèrent soixante-douze moines. Dans la guerre de Trente ans, les Suédois incendièrent les bâtiments, qui furent reconstruits plus beaux et plus grands qu'ils ne l'avaient été par l'abbé Bernard Rosa. A l'apogée de sa puissance, l'abbaye ne posséda pas moins de deux villes et quarante villages. On y remarque l'église de *Saint-Nepomuc*, bâtie en 1728, et ornée de fresques par Brandi, Willman et Schæffer; son orgue est le plus estimé de la Silésie. Non loin du couvent, dans les bâtiments duquel on a installé une filature de laine et des métiers à lainages, se trouve, dans un joli bosquet, l'ermitage de *Bethléem*. A l'E. de l'abbaye, sur le mont *Annaberg*, chapelle que l'on visite en pèlerinage.

GRUTER ou **GRUYTERE** (Jean), en lat. **Gruterus**, savant humaniste et antiquaire d'origine hollandaise, né à Anvers en 1560, mort à Heidelberg en 1727. Son père, qui était bourgmestre d'Anvers, ayant embrassé la religion réformée, fut contraint de chercher un refuge en Angleterre. Sa mère, femme très-savante, lui enseigna les premiers éléments du latin et du grec; il étudia ensuite à Cambridge et à Leyde, et, dans cette dernière ville, il publia ses premiers essais poétiques. Destiné d'abord à la jurisprudence, il préféra bientôt la philologie. Appelé à Wittemberg comme professeur d'histoire, il se vit obligé de résigner ses fonctions parce qu'il n'avait pas voulu changer de religion. Il enseigna quelque temps à l'université de Rostock et passa ensuite à celle de Heidelberg, où il fut aussi conservateur de la bibliothèque Palatine, une des plus riches de l'Europe. En 1622, lors de la prise de Heidelberg, il eut la douleur de voir piller sa bibliothèque particulière et enlever celle dont il était conservateur et qui fut transportée à Rome. Il erra alors de ville en ville et composa des élégies latines sous le titre de *Larmes* (*Threni*). Selon les uns, il mourut en 1627, pendant ses pérégrinations, au moment où l'université de Groningue venait de lui adresser un appel; selon d'autres, il était déjà revenu à Heidelberg; cette opinion est la plus probable.

Les poésies latines de Gruter, fort vantées par Burmann, n'ont cependant pas un grand intérêt. Les premières parurent à Leyde, en 1587, sous le titre de : *Pericula*. Ses ouvrages savants ont plus d'importance. Ce sont d'abord des *Observations et conjectures sur les auteurs latins* (*Suspicionum libri IX* [Wittemberg, 1591]); puis un commentaire sur Sénèque (1594), que Scaliger appelle « un labeur d'escholier ou d'imprimeur. » Gruter publia ensuite des choix de poëmes latins d'auteurs modernes, sous le titre de : *Deliciæ poetarum gallicorum*, *italicorum*, *belgicorum*, qu'il signe de l'anagramme **Ranutius Gerus**; les *Deliciæ poetarum germanicorum* parurent sous les initiales A. F. G. G. Une œuvre de plus longue haleine et qui a quelque analogie avec les *Trésors* de Gronov et de Grœvius est la *Lampas, sive fax artium liberalium*, publiée d'abord à Francfort (1603-1612, 6 vol., plus un 7^e en 1634), reproduite à Palerme (1837-1747, 3 vol. in-fol.). C'est un recueil de dissertations des principaux humanistes, embrassant toutes les époques de la philologie. Le septième volume a été publié par Parcus et contient, entre autres, une dispute sur Plaute, dans laquelle Gruter est attaqué très-vivement. Il donna aussi, sous le pseudonyme de **Joh. Gualtherus**, son *Chronicon chronicorum* (Francfort, 1614, 4 vol. in-8°). Enfin on a encore de lui une *Bibliotheca exulum* (Strasbourg, 1624, in-12). Mais l'œuvre capitale de Gruter, celle qui lui a donné la plus grande renommée, est son *Trésor des inscriptions latines* (*Thesaurus inscriptionum* [Heidelberg, 1601, in-fol.]), entrepris à l'instigation de Scaliger, qui rédigea lui-même les tables, indispensables aux savants qui veulent consulter ce recueil. Cette publication eut aussitôt l'approbation de tous les érudits. Les louanges arrivèrent même aux oreilles de l'empereur, qui voulut décerner à Gruter une récompense tout à fait exceptionnelle et le nomma comte palatin; mais sa mort subite l'empêcha de signer le diplôme, et Gruter, plus modeste que la plupart des savants de nos jours, qui travaillent bien plus dans les antichambres que dans leur cabinet, ne réclama pas auprès du successeur les titres qu'on lui avait promis.

GRÜTLI ou **GRÜTLY** (LE), endroit célèbre de la Suisse, dans le canton d'Underwald, vis-à-vis de Brunnen, dans le bassin d'Altorf. Trois habitants de ces vallées, Stauffacher de Schwitz, Furst d'Uri, Melchthal d'Underwald, chacun suivi de dix amis de son choix, se réunirent la nuit dans un endroit écarté (le *Grütli*) et jurèrent de soutenir la cause commune de leur liberté sans répandre de sang et sans porter atteinte aux droits d'autrui. Leur entreprise fut couronnée de succès; les trois cantons, animés d'un même sentiment, prirent les armes et, en 1308, chassèrent, sans éprouver de résistance, les maîtres nouveaux qu'on leur avait envoyés. Les Suisses furent favorisés dans leur révolte par la mort d'Albert I^er, après lequel Henri VII de Bavière, ayant fait asseoir une nouvelle maison sur le trône d'Allemagne, ne songea pas à venger la défaite de la famille des Hapsbourg. Le fils d'Albert Léopold, duc d'Autriche, réunit, il est vrai, une armée pour soumettre les paysans qui s'étaient soulevés contre son père. Il envahit leur pays; mais lorsque, en 1315, il eut été défait à Morgarten par un peuple décidé à périr plutôt qu'à supporter l'esclavage, il se retira sans espoir et ne songea plus à revenir exposer ses soldats si loin de ses Etats héréditaires.

Le Grütli est adossé aux montagnes du canton d'Underwald; il n'est accessible que par eau. On ne peut ni monter ni descendre le long des grands rochers au devant desquels il forme la seule marge qu'on trouve dans le bassin d'Altorf, du même côté du lac. Les hérons qui volent sur cette nappe solitaire n'ont pas, hormis ce seul endroit, un pouce de terre où ils puissent poser à sec leur pied léger. Là, une verdure fraîche et riante est sans cesse entretenue par l'humidité des trois ruisseaux qui vont mêler leurs eaux à celles du lac. Des arbustes épais semblent faire une palissade naturelle à cet abri écarté, où quelques arbres répandent leur ombre. Les couches de calcaire mises à nu par les convulsions du globe laissent voir leurs assises déchirées et repliées sur elles-mêmes par l'effet d'une tourmente furieuse. On dirait qu'on assiste encore au moment solennel où ces masses se sont soulevées avec fracas et se sont tordues sous l'effort de la tempête. La nature, par sa révolte, semblait préluder en ces lieux à celle des hommes, et le coin verdoyant qu'elle lui a ménagé au pied des éternels monuments de sa colère est comme le dernier asile où le lion acculé a délibéré avec lui-même de vendre chèrement sa vie, et d'où il s'est précipité sur les chasseurs pour les repousser hors de son empire envahi. C'est de là que la liberté moderne s'est élancée pour faire le tour du monde.

GRUYER, ÈRE adj. (gru-ié è-re — rad. *grue*). Fauconn. Qui a rapport à la grue. ‖ *Faucon gruyer*, Faucon dressé pour chasser la grue. ‖ *Faisan gruyer*, Faisan qui ressemble à la grue. ‖ s. m. Oiseau dressé pour la chasse aux grues : *Un bon* GRUYER.

— Féod. Titre donné aux seigneurs qui avaient des droits sur les bois de leurs vassaux : *Seigneur* GRUYER. ‖ s. m. Juge qui prononçait en première instance sur les délits commis dans les bois ou sur les rivières.

GRUYER (Antoine, baron), général français, né à Saint-Germain (Haute-Saône) en 1774, mort à Strasbourg en 1822. Parti comme capitaine dans un bataillon de volontaires, il fit la guerre de la révolution, fut blessé à Fleurus et à Austerlitz (1805). Il fut nommé lieutenant-colonel dans la garde en 1806, colonel après la campagne de Prusse et de Pologne en 1808, aide de camp du prince Borghèse, et général de brigade en 1813. Cette même année, attaqué à Interbroch, près de Tœplitz, et isolé des autres corps de la grande armée, il se mit en retraite, marcha en carré, fit à la baïonnette une trouée à travers l'ennemi et parvint à rejoindre l'armée française. Bientôt après, il était blessé à Leipzig. Encore convalescent, il prit le commandement d'une brigade et combattit à Montmirail, à Château-Thierry, à Champaubert, à Montereau, reprit aux Russes Méry-sur-Seine et fut transporté à Paris dangereusement blessé. Il accepta des Bourbons le commandement du département de la Haute-Saône, mais, au retour de l'île d'Elbe, se rallia à Na-

poléon. La seconde Restauration le fit arrêter et un conseil de guerre le condamna à la peine de mort. Toutefois, on commua sa peine en une reclusion de vingt années. Sa femme voulut partager sa captivité, et ce fut dans sa prison même qu'elle lui donna un fils. Le duc d'Angoulême, passant à Strasbourg en 1817, lui fit rendre la liberté.

GRUYÈRE s. m. (gru-iè-re). Fromage fabriqué à Gruyère, ou qui ressemble à celui qu'on fabrique dans cette localité : *Pontarlier nous vend, sous le nom de* GRUYÈRES, *les excellents fromages que l'on fait dans ses environs.* (M.-Br.) ‖ On dit aussi *Fromage de Gruyère.*

— **Encycl.** Ce fromage se fabrique en Suisse et en France, sur les montagnes du Jura et des Vosges. Dans le Jura, on le fabrique en grand dans de vastes locaux appartenant à un certain nombre de cultivateurs associés, dits *fruitiers.* Ce mode de fabrication, qui offre de grands avantages, est peu pratiqué dans les Vosges. Là, on fait le fromage de *Gruyère* dans des cabanes construites sur les montagnes mêmes, et habitables seulement pendant la belle saison. Les fromagiers à qui est confiée la garde des vaches portent le nom de *markaires*, d'où le nom de *markaireries* donné à ces chalets vosgiens. Ce sont des constructions très-simples, dans le genre des *burons* qui couvrent les montagnes du Cantal. Elles comprennent une chambre pour la laiterie et une espèce de cave où les fromages fabriqués sont rangés avec ordre sur des tablettes de sapin. Les murs sont faits de madriers de sapin, superposés horizontalement et maintenus par des piquets. Les interstices sont bouchés avec de la mousse et de l'argile. La toiture est faite en planches; elle laisse au-dessous d'elle un espace libre de 7 à 8 pieds environ. Non loin se trouve l'étable, et tout auprès une source. L'ensemble est disposé de manière à tirer le meilleur parti possible des ressources locales. Il y règne une assez grande propreté. Les eaux de la source sont utilisées pour le lavage de l'étable. Ce bâtiment, quoique de construction fort légère, est néanmoins très-commode et parfaitement approprié au but que l'on se propose, et qui consiste seulement à offrir aux animaux un refuge contre les intempéries.

Le fromage de *Gruyère* fabriqué dans le Jura est généralement meilleur que celui des Vosges, bien que les procédés soient à peu près les mêmes. Nous allons les résumer succinctement. Le principal ustensile, celui qu'on retrouve dans tous les pays où l'on fabrique des fromage cuits, est la chaudière en cuivre, que l'on suspend à une sorte de potence en bois tournant sur un pivot. Dans les Vosges, tous les autres ustensiles sont en bois. On chauffe le lait jusqu'à ce qu'il soit tiède; alors on le remue avec une écuelle enduite de présure dans tous les sens. Dès que la coagulation commence, on éloigne la chaudière du feu; peu après, le caillé étant entièrement formé, on le divise avec une latte de bois taillée en forme d'épée. On fait avec cet instrument des coupures parallèles, à un pouce de distance les unes des autres, et traversées dans divers sens par d'autres coupures semblables. Les matons ou morceaux de caillé demeurés intacts sont alors divisés minutieusement par les soins du markaire. Pendant cette opération, le caillé est soumis à diverses reprises à l'action du feu, jusqu'à ce que sa séparation d'avec le petit-lait soit complète. On retire alors le petit-lait, en en laissant seulement assez pour former avec le caillé une sorte de bouillie compacte. On remet la chaudière sur le feu, en ayant soin de remuer sans cesse pour que la cuisson soit uniforme. Le caillé est assez cuit lorsqu'il a pris une teinte un peu jaune, qu'il s'est raffermi et que ses grumeaux font ressort sous les doigts. On retire alors la chaudière du feu, et on la vide dans un baquet plat. On met ensuite la pâte dans un moule garni intérieurement d'une toile très-claire. Ce moule est formé de cercles de sapin ou de hêtre, dont une extrémité glisse sous l'autre, et que l'on peut serrer ou relâcher suivant le besoin. Le second jour, on change le premier moule, et on en met un plus petit dans lequel le fromage séjourne de trois semaines à un mois. On le sale tous les jours en frottant de sel les deux bases et une partie du contour. On croit communément que les fromages ainsi fabriqués ne sauraient prendre trop de sel. Certaines causes s'opposent fréquemment à ce que les fromages de *Gruyère* prennent un degré de sel suffisant; ce sont : la mauvaise qualité du sel, une cuisson mal ménagée, le défaut de fermentation et de division. Une fermentation trop prononcée leur fait, au contraire, prendre un excès de sel qui détruit la cohésion de la pâte et la fait s'émietter. Aussitôt que le fromage est entièrement salé, on le met à la cave, où il reste jusqu'au moment de la vente.

Le petit-lait qui reste après la fabrication du fromage appartient aux markaires. Il contient encore une certaine partie de caséum, qu'on extrait de la manière suivante : on fait bouillir le petit-lait, en ajoutant à plusieurs reprises du petit-lait froid tenu en réserve pour cet usage. Une écume blanche monte bientôt à la surface. On verse alors une certaine quantité de *käsemilch* ou petit-lait aigri, qui remplit l'office de présure. Les molécules caséeuses ne tardent pas à se coaguler; leur masse totale peut être évaluée à 1/10 environ du fromage recueilli par la première opération.

Dans le Jura, la contenance moyenne des chaudières employées est d'environ 250 litres. On y verse le lait au tiers écrémé et l'on chauffe avec des fagots de petit bois parfaitement sec. Aussitôt que le liquide a atteint la température de 25° au-dessus de zéro, on verse à peu près 1/2 litre de présure. Lorsque le caillé est entièrement formé, ce qui a lieu ordinairement au bout d'un quart d'heure, on le divise aussi bien que possible et on fait chauffer jusqu'à 32° ou 33°. Bientôt le caillé présente une teinte jaunâtre, il se moule bien entre les doigts et craque légèrement sous la dent. On le met alors dans le moule et on le porte à la cave. Là on le frotte tous les jours et dans tous les sens avec du sel bien pilé, jusqu'à ce que la meule n'en absorbe plus. Cela dure de deux à trois mois.

En Suisse, dans le canton de Fribourg et au pays de Gruyère, les fromages ne sont pas portés à la cave, mais au grenier. On sale, comme dans le Jura, pendant deux ou trois mois; au bout de ce temps, quand l'absorption du sel est suffisante, on humecte encore la meule avec un drap trempé d'eau salée ou de vin blanc. On continue ce traitement une fois par semaine, pendant une année ou deux, quand on veut obtenir des produits de qualité supérieure, capables de supporter sans altération les longs voyages d'outre-mer. Les fromages sont dits gras, demi-gras ou maigres, suivant qu'on laisse toute la crème ou seulement une moitié, ou bien qu'on opère avec du lait entièrement écrémé.

Le fromage de *Gruyère* de bonne qualité se reconnaît à sa pâte jaunâtre, fine et fondant dans la bouche. Quant au nombre et à la grandeur des yeux, on n'est pas d'accord : les uns les veulent très-grands, d'autres les préfèrent petits. On réussit mieux dans la fabrication de ce fromage en opérant sur de grandes quantités à la fois. C'est à cette circonstance qu'on attribue en grande partie la qualité supérieure des produits de nos fruitières du Jura.

Soumis à l'analyse, le bon fromage de *Gruyère* donne, sur 100 parties : 48,8 de caséum et autres substances azotées; 14,6 de beurre; 5 de sel marin, et 31,6 d'eau. L'ammoniaque joue un grand rôle dans la fabrication de ce fromage. C'est à la présence de ce gaz qu'on attribue la bonne qualité des produits qu'on fabrique dans les locaux où un grand nombre de meules sont rassemblées. M. Villeroy a fait intervenir directement l'ammoniaque dans la préparation des fromages de *Gruyère*, et en a obtenu de bons résultats. Lorsqu'il a salé le fromage, il le pétrit en lui ajoutant assez d'ammoniaque pour saturer la plus grande partie de l'acide qui s'y est formé.

GRUYÈRE, bourg de Suisse, *cant.* et à 24 kilom. S. de Fribourg, sur la rive gauche de la Sarène; 980 hab. Le territoire de ce bourg abonde en pâturages, où l'on nourrit beaucoup de vaches dont le lait sert à faire les fromages qui prennent le nom du lieu, et dont la vente fait la seule richesse du pays. Le comté de Gruyère était anciennement un Etat assez considérable; il s'étendait depuis les frontières du Valais jusqu'à deux lieues de Fribourg. Le château des comtes de Gruyère couronne encore le sommet d'un monticule flanqué de tours et de remparts crénelés. Ce monument féodal, l'un des plus vastes et des mieux conservés de toute la Suisse, sert à la fois de préfecture et de prison. Ses murs ont 4 mètres d'épaisseur Les salles voûtées ne reçoivent le jour que par de petites fenêtres. L'église paroissiale de Gruyère, dédiée à saint Thomas, est remarquable par son antiquité.

GRUYÈRE, nom d'une ancienne et illustre famille suisse qui fait remonter son origine à un des chefs de l'armée bourguignonne qui, au v^e siècle, envahit l'Helvétie occidentale sous les ordres de Gondioc. Ce chef bâtit un château et donna son nom au pays qui lui échut en partage. Le membre le plus connu de cette famille est Michel DE GRUYÈRE, qui devint comte à la mort de son père, en 1539, et trouva un héritage criblé de dettes. Pour rétablir ses affaires, il s'avisa d'entrer au service de la France avec 5,000 hommes et se signala par son intrépidité à la bataille de Cérisoles (1544); mais les subsides qu'on lui avait promis ne lui furent point payés. Cité par ses créanciers devant une diète des treize cantons (1553), il vit tous ses biens saisis (1554), et les cantons de Berne et de Fribourg se partagèrent ses domaines après avoir payé sa dette. Entièrement ruiné, il se retira dans les Pays-Bas, où il trouva des amis et de l'argent. Il essaya vainement alors de racheter ses anciennes possessions et mourut en 1570.

GRUYÈRE (Théodore-Charles), statuaire français, né à Paris en 1813. Il eut des commencements difficiles. A dix-huit ans, il entra à l'Ecole des beaux-arts, et, en quelques mois d'assiduité, il venait de donner à ses professeurs la mesure de ses rares facultés, quand la mort de son père le laissa sans ressources. Il eut le bonheur d'entrer à l'atelier de Ramey et de pouvoir continuer ses études à l'Ecole, où il obtint des récompenses à chaque concours. Des amis dévoués lui procurèrent les moyens de se produire pour la première fois en 1836, et la *Jeune fille et son fidèle gardien* fut le premier succès du vaillant sculpteur, qui reçut la 3^e médaille. Il n'en travailla que davantage afin de remporter le grand prix de Rome, obtint le second en 1837 et le premier grand prix en 1839. Son morceau de concours, les *Sept chefs devant Thèbes*, est une excellente composition qu'on admire encore parmi les meilleures de l'Ecole. La fièvre le saisit à son arrivée à Rome et faillit lui faire perdre en quelques mois le fruit de tous ses efforts. Il fut longtemps malade. Sorti de cette crise, il se mit au travail avec fureur. Il envoyait à Paris, en 1841, le *Faune du Capitole*, copie d'une belle exécution; en 1842, *Pandore*, œuvre originale qui lui valut une médaille d'or au Salon suivant. A celui de 1845, son *Chactas* obtint le prix de M^me veuve Leprince.

M. Gruyère revint à Paris en 1846. Une réputation véritable l'y avait déjà précédé, et le *Mutius Scévola*, exposé cette même année, ne fit que l'augmenter. Ce morceau est au Luxembourg. Il fit ensuite, en 1849, le buste d'*Hérodote* qu'on voit à l'Ecole normale; celui de *Greuze*, en 1850; en 1852, celui de *Richomme* : ces deux derniers commandés par l'Etat. Chacune de ces créations valut à l'auteur un succès plus ou moins grand, selon l'importance de l'œuvre. La *Psyché*, de 1855, fut chaudement applaudie. Le statuaire, dans ce thème, avait eu le bonheur d'être original et neuf. Son exécution, très-accusée d'habitude, s'était assouplie, son ciseau s'était fait caressant pour modeler ces formes jeunes et fines. La *Psyché* est justement considérée comme le plus réussi de ses marbres. La *Tête d'enfant*, de 1864, doit être mise au même rang ; c'est un petit marbre naïf et sans prétention. M. Gruyère aussi a taillé des statues, a fouillé des bas-reliefs pour les décorations monumentales. Il l'a fait avec plus de talent que bien d'autres; mais ce n'est pas là qu'il faut étudier sa personnalité. La *Ville de Laon* et la *Ville d'Arras*, qu'il a sculptées à la façade de la gare du Nord, sont, pour lui, des œuvres médiocres, ainsi que ce *Gaspard Monge* qui décorait l'Hôtel de ville.

Parmi les dernières œuvres de cet artiste, nous citerons : la statue en pierre de *Saint Basile* et celle d'*Ezéchiel* pour l'église Saint-Augustin à Paris (1865); le *Triomphe* (1866), statue décorative qui a été détruite dans l'incendie des Tuileries (mai 1871); des *bas-reliefs* exécutés pour le nouvel Opéra et pour l'église Saint-Thomas-d'Aquin (1868); la statue en plâtre d'*Ingres* et la *Tendresse maternelle*, groupe en plâtre (1869).

GRUZEWSKI (Julius), patriote polonais, un des chefs de l'insurrection lithuanienne en 1831, né à Kelmy, terre appartenant à sa famille et située dans le gouvernement de Samogitie, le 8 février 1808, mort à Paris en 1865. A peine âgé de vingt-deux ans, il prit la direction du mouvement révolutionnaire lithuanien, qui pouvait sauver la Pologne s'il eût été secondé par Chlopicki. Après avoir surpris et enlevé la garnison russe de Rosiéné dans la nuit du 25 au 26 mars, et constitué un gouvernement provisoire où figuraient avec lui ses amis Kalinowski et Ignace Staniewicz, il se hâta de remettre le pouvoir aux mains du dictateur temporaire Ezéchiel Staniewicz, et, soit à la tête d'un détachement armé à ses frais, soit comme chef de corps dans la division de Gielgud, il se distingua dans diverses circonstances. Contraint de suivre le mouvement rétrograde qui conduisit Gielgud de Taltze et de Mankuni en Prusse, il réussit à gagner la Suisse, puis se réfugia à Paris.

GRYGALLE s. m. (gri-ga-le — de *gry*, onomatop. et du lat. *gallus*, coq). Ornith. Genre de gallinacés formé aux dépens des tétras.

GRYGORIEFF (Basile), orientaliste russe, né en 1816. Il étudia les langues orientales à l'université de Saint-Pétersbourg, entra, en 1835, à la division scientifique du département asiatique du ministère des affaires étrangères et, en 1838, fut nommé professeur de langues orientales au lycée d'Odessa. Il revint en 1844 à Saint-Pétersbourg, où il avait obtenu un emploi au ministère des affaires étrangères, et, à dater de 1851, fut le principal rédacteur du journal publié par ce ministère. La même année, il alla se fixer à Orenbourg et y fut nommé, en 1854, président de la commission des frontières. On a de lui : *Histoire des Mongols*, traduite du persan, de Chondemir (Saint-Pétersbourg, 1834); *Description des monnaies coufiques du* x^e *siècle trouvées en* 1839 *dans le gouvernement de Riazan* (Saint-Pétersbourg, 1841); *De l'emplacement de la capitale de la Horde d'or de Seroj* (Saint-Pétersbourg, 1845); les *Sectes religieuses hébraïques en Russie* (Saint-Pétersbourg, 1847); les *Rois du Bosphore cimmérien, surtout d'après les monuments et les monnaies de leur époque* (Saint-Pétersbourg, 1851); *Tableau historique de l'agrandissement et de l'organisation de la domination russe sur le Caucase et au delà du Caucase* (Saint-Pétersbourg, 1851). M. Grygorieff a, en outre, fourni une foule de mémoires et d'études à différents journaux et recueils littéraires et scientifiques, tels que le *Fils de la patrie*, les *Nouvelles académiques*, l'*Abeille du Nord*, les *Mémoires* de la Société historique d'Odessa, le *Messager de Finlande*, les *Mémoires* de la Société d'archéologie et de numismatique, de laquelle il est membre depuis 1848, etc.

GRYGOROWICZ (Demeter), romancier russe, né en 1822. Il commença ses études supérieures à l'Ecole des ingénieurs de Saint-Pétersbourg; mais, quelque temps après, ne se sentant pas de vocation pour cette carrière, il entra à l'Ecole des beaux-arts, ignorant encore s'il s'adonnerait à la peinture ou à la littérature; toutefois, il finit par se décider à suivre la carrière des lettres et débuta par un joli roman, intitulé la *Campagne.* Depuis lors il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont les meilleurs sont : *Antoine Biedoklepatch, Goremyka, Rybaki, Zagrodnik*, etc. Les œuvres complètes de Grygorowicz ont paru sous le titre de *Romans et récits* (Saint-Pétersbourg, 1859, 6 vol.). Il a été un des plus ardents et des plus habiles rédacteurs du *Contemporain* et a écrit beaucoup d'esquisses sur la vie de Saint-Pétersbourg. Il s'est plu surtout à donner une vraie peinture de la vie domestique et intime des campagnards russes. — Son frère, Victor GRYGOROWICZ, a voyagé pendant quelques années dans les pays slaves et est devenu professeur de langues et de littérature à la Faculté de Kazan. Ses travaux, pleins d'érudition, lui ont valu une réputation brillante. On a de lui : *Histoire de la littérature des peuples slaves* (Kazan, 1842), ouvrage fort remarquable; *Voyage dans les pays slaves, etc.* (Kazan, 1846); l'*Ancienne littérature slave* (Kazan, 1853); *Recherches sur les apôtres slaves, faites dans les pays de la Turquie européenne*, etc.

GRYGOROWITCH (Basile), voyageur russe, né à Kiew en 1702, mort en 1748. Il fit ses études à l'académie des jésuites de Lemberg, et, en 1724, se mit à voyager. Après avoir visité l'Italie, il partit pour la Terre sainte, parcourut à pied la Palestine tout entière, alla plusieurs fois à Jérusalem, visita la Syrie et prit, à Damas, en 1734, l'habit monastique. En 1743, il partit pour Constantinople, d'où il se rendit en Epire, en Crète et en Livadie, revint à Constantinople et opéra son retour à Kiew, toujours à pied, par la Roumélie, la Bulgarie, la Valachie, la Moldavie et la Pologne. Il avait laissé des Mémoires, qui furent publiés seulement en 1778, sous le titre : *Voyages à pied de Basile Grygorowitch aux lieux saints d'Europe, d'Asie et d'Afrique.*

GRYGOROWITCH (Jean), historien ecclésiastique russe, né en 1792, mort en 1852. Après avoir enseigné plusieurs années la langue latine dans une école de Mohilev, il alla compléter ses études à l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, devint, en 1820, chapelain et en même temps professeur à l'école cantonale de Mohilev, puis à Homel, où il rendit de grands services au comte Roumiantzoff, qui s'occupait alors de rechercher les anciens documents relatifs à la langue et à l'histoire russe. En 1836, il fut appelé à Saint-Pétersbourg, où on le nomma membre puis rapporteur de la commission archéographique. On a de lui : *Etude historique et chronologique sur les colonies de Novogorod* (1821); *Archives de la Russie blanche*, recueil des plus anciens documents relatifs à cette contrée (1824); *Correspondance des papes avec les souverains de la Russie au* XVI^e *siècle*, d'après les manuscrits trouvés à Rome dans la bibliothèque des Barberini (1824). Il fut, en outre, le rédacteur des ouvrages suivants, édités par la commission archéographique : *Actes historiques* (t. I, II et IV); *Actes relatifs à la Russie occidentale* (t. I à IV) et *Supplément aux actes étrangers.*

GRYLLACRIS s. m. (gril-la-kriss — du gr. *grullos*, grillon ; *akris*, criquet). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la tribu des locustiens, intermédiaire entre les grillons et les criquets, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Afrique, l'Inde et l'île de Java.

GRYLLACRITE adj. (gril-la-kri-te — rad. *gryllacris*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gryllacris.

— s. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, de la famille des locustiens, ayant pour type le genre gryllacris.

GRYLLE s. m. (gril-le — lat. *gryllus*, probablement le gr. *grullos*, cochon). Antiq. Nom donné aux pierres gravées dont le sujet est grotesque.

GRYLLÉ s. m. (gril-lé). Ornith. Nom vulgaire du petit guillemot.

GRYLLIDE adj. (gril-li-de — du lat. *gryllus*, grillon). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au grillon. ‖ On dit aussi GRYLLOÏDE.

— s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre grillon : *Les femelles des* GRYLLIDES *sont très-fécondes.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Sous le nom de *gryllides*, on désigne un groupe très-naturel de l'ordre des orthoptères, dont les limites ont été diversement déterminées par les auteurs. Ces insectes sont caractérisés par des antennes très-longues et déliées; un abdomen terminé par deux paires d'appendices articulés, et muni, chez les femelles, d'une tarière longue et grêle; des pattes antérieures simples; des cuisses postérieures renflées et propres au saut; des tarses ordinairement composés de trois articles. Les *gryllides* sont répandus dans toutes les parties du monde, mais surtout dans les régions chaudes. En général, aucun pays ne renferme un grand nombre d'espèces; mais les individus sont parfois très-abondants.

Les *gryllides* sont fréquemment désignés sous le nom vulgaire de *cri-cri*, qui exprime le bruit qu'ils font entendre, et auquel on a attaché, suivant les temps et les lieux, une signification de bon ou de mauvais augure. C'est le mâle seul qui produit cette stridulation monotone, due au frottement des élytres l'un contre l'autre. Ces insectes vivent généralement solitaires, dans des terriers profonds que chaque individu se creuse; ils y restent ordinairement renfermés tout le jour, et n'en sortent guère que la nuit pour prendre leurs ébats ou pour chercher leur nourriture. Quelquefois ils se tiennent à l'entrée, et les mâles chantent pour appeler leurs femelles. Quelques espèces vivent dans les maisons, et l'une d'elles surtout fréquente les boulangeries et les cuisines de campagne. Tous paraissent craindre le froid et rechercher la chaleur; aussi les espèces qui vivent dans nos régions choisissent-elles, pour établir leurs terriers, une exposition méridionale. On ne sait pas bien encore en quoi consiste leur nourriture. Plusieurs auteurs les regardent comme phytophages ou herbivores, ce qui est vrai au moins pour quelques espèces; le grillon domestique mange de la farine. Mais il est probable qu'ils sont carnassiers, car ils se jettent avidement sur toutes les substances animales qu'on leur présente. Si même on en place plusieurs dans une boîte, ils ne tardent pas à s'entre-dévorer; il est vrai que le même fait se produit chez des espèces phytophages.

Tous ces orthoptères sont fort timides; au moindre bruit, à la moindre apparence de danger, ils cessent de faire entendre leur chant; sont-ils alors au bord de leur terrier, ils se hâtent d'y rentrer, pour peu qu'ils voient l'ennemi approcher. Les femelles sont très-fécondes; leurs œufs, qui se comptent par centaines pour chacune d'elles, sont pondus dans le courant de l'été. Les petites larves qui en sortent se creusent dans la terre de petits trous où elles passent l'hiver. Au printemps suivant, elles cherchent une exposition convenable pour accomplir leurs métamorphoses, et passent en très-peu de temps à l'état d'insectes parfaits. Cette famille renferme un grand nombre de genres, parmi lesquels nous citerons seulement les suivants : grillon, platyblemme, sphérie, acanthie, phalangopside, schizodactyle, courtilière ou taupe-grillon, tridactyle et myrmécophile.

GRYLLIEN, IENNE adj. (gril-liain, iène — du lat. *gryllus*, grillon). Entom. Qui ressemble au grillon. ‖ On dit aussi GRYLLONIEN, IENNE.

— s. m. pl. Division de l'ordre des insectes orthoptères, renfermant les deux familles des gryllides et des gryllotalpides : *Les* GRYLLIENS *ont souvent des antennes d'une longueur très-grande.* (Blanchard.)

GRYLLITE adj. (gril-li-te — du lat. *gryllus*, grillon). Entom. Syn. de GRYLLIDE.

— s. m. pl. Section de la famille des gryllides, renfermant seulement les deux genres grillon et platyblemme.

GRYLLON s. m. (gri-llon; *ll* mll. — du lat. *gryllus*, même sens). Entom. Orthographe donnée par quelques auteurs au mot GRILLON : *Le* GRYLLON *domestique ne se tient chez nous que dans les maisons.* (A. Percheron.)

GRYLLOTALPA s. m. (gril-lo-tal-pa — du lat. *gryllus*, grillon; *talpa*, taupe). Entom. Nom scientifique du genre courtilière ou taupe-grillon.

GRYLLOTALPIDE adj. (gril-lo-tal-pi-de — de *gryllotalpa*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la courtilière.

— s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, de la division des grylliens, ayant pour type le genre courtilière.

GRYLLOTALPITE adj. (gril-lo-tal-pi-te — rad. *gryllotalpa*). Entom. Syn. de GRYLLOTALPIDE.

— s. f. pl. Section de la famille des gryllotalpides, ayant pour type le genre courtilière.

GRYLLUS s. m. (gril-luss — du gr. *grullos*, grillon). Entom. Nom scientifique du genre grillon.

GRYLLUS, compagnon d'Ulysse qui fut changé en pourceau par la magicienne Circé (son nom grec veut dire pourceau). Plus tard, il refusa de reprendre la forme humaine.

GRYLLUS, fils de Xénophon, mort en 363 av. J.-C. Il blessa mortellement Epaminondas à la bataille de Mantinée, mais il fut frappé à son tour et resta sur le champ de bataille. La nouvelle de cette mort ayant été portée à Xénophon tandis qu'il sacrifiait, il ôta la couronne de fleurs qu'il avait sur la tête; mais lorsqu'on eut ajouté que son fils était mort en homme de cœur, il remit sa couronne sur sa tête en disant : « Je savais bien que mon fils était mortel, et sa mort mérite des larmes de joie plutôt que des marques de deuil. » — Le père de Xénophon s'appelait aussi GRYLLUS.

GRYNŒUS ou **GRUNÆUS** (Simon), célèbre théologien et philologue protestant, né à Veringen (comté de Hohenzollern) en 1493, mort à Bâle en 1541. Il étudia d'abord à Pfortzheim, où il se lia avec Mélanchthon, puis à Vienne, où il prit ses grades en philosophie et en théologie. Chargé de la direction de l'école de Bude, il dut quitter cette place à cause de ses sympathies avouées pour la Réforme. En passant par Wittemberg, il s'entretint avec Luther, fut nommé professeur de grec à Heidelberg en 1523, et joua un rôle important à la diète de Spire et au colloque de Worms. Une chaire de théologie lui fut donnée à Bâle, où il mourut de la peste. Grynœus était l'ami d'Erasme; c'est lui qui remit au savant de Rotterdam les cinq derniers livres de Tite-Live, qu'il avait trouvés dans un couvent des bords du Rhin et qui furent publiés à Bâle (1531, in-fol.). On a de lui une traduction en latin de la *Vie d'Agésilas*, de Plutarque, d'une partie des *Homélies* de saint Jean Chrysostome sur la première *Epître* de saint Paul *aux Corinthiens;* la première édition grecque des *Veterinarii medici* (Bâle, 1537, in-4°), et de l'*Almageste* de Ptolémée (Bâle, 1538, in-fol.). On lui doit, en outre : *Novus orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum*, compilation de récits de voyages empruntés à divers voyageurs; *Epistola de obitu Œcolampadii; Encomium medicinæ* (Bâle, 1542, in-8°); *Tractatus de utilitate legendæ historiæ*, en tête de différentes éditions de Tite-Live. — GRYNŒUS (Samuel), fils du précédent, né à Bâle en 1539, mort en 1599. Il fut professeur de droit et d'éloquence dans sa ville natale et jouit d'une grande réputation comme jurisconsulte. — GRYNŒUS (Samuel), dit **le Jeune**, fils du précédent, né à Bâle en 1595, mort en 1656. Il fit ses études théologiques dans sa ville natale, puis à Heidelberg, et devint pasteur de l'église de Saint-Léonard, à Bâle. Il fonda une école de théologie qui forma des savants de premier ordre. — GRYNŒUS (Thomas), neveu de Simon Grynœus, né à Veringen en 1512, mort à Rœteln en 1564. Il étudia la théologie, embrassa la Réforme et fut nommé professeur de langues anciennes à Bâle, puis à Berne. Ayant abandonné l'enseignement, il devint pasteur et surintendant à Rœteln, où il mourut de la peste. — GRYNŒUS (Simon), dit **le Jeune**, fils du précédent, né à Berne en 1539, mort à Bâle en 1582. Il fut médecin et professeur de mathématiques à Heidelberg. Obligé de quitter cette ville, par suite de discussions religieuses, il vint à Bâle, où il resta jusqu'à sa mort, remplissant les fonctions de professeur de philosophie morale. On a de lui : *Commentarii duo, de ignitis meteoris unus, alter de cometarum causis et significationibus; accessit observatio cometæ qui anno superiore* 1577 *et ab initio* 1578 *fulsit, etc.* (Bâle, 1580, in-4°). — GRYNŒUS (Jean-Jacques), théologien protestant, frère du précédent, né à Berne en 1540, mort à Bâle en 1617. Après avoir étudié à Bâle, il fut nommé diacre, puis pasteur à Rœteln. Il exerça douze ans les fonctions du ministère évangélique dans cette ville et fut ensuite appelé comme professeur de théologie à Bâle, d'où il passa, en 1584, à l'université de Heidelberg. Revenu à Bâle, il y remplit les fonctions de premier pasteur. On a de lui : *Variorum patrum græcorum et latinorum monumenta orthodoxographa* (Bâle, 1569, 2 vol. in-fol.); *Ecclesiastica historia Eusebii, Pamphili, Ruffini, Socratis, etc.* (Bâle, 1571, 1588, 1611, in-fol.); *Character christianorum, seu de fidei, spei et charitatis doctrina, etc.* (Bâle, 1578, in-8°); *Synopsis historiæ hominis, seu de prima hominis origine, etc.* (Bâle, 1576, in-8°); *Chronologia brevis historiæ Evangelicæ* (Bâle, 1580); *Theoremata et problemata theologica* (Bâle, 1590); *De viris illustribus quorum opera Deus in reformandis ecclesiis usus est* (1602). — GRYNŒUS (Jean), théologien protestant, né à Leufelfingen (canton de Bâle) en 1765, mort à Bâle en 1744. Il enseigna les langues orientales et la théologie dans sa ville natale. On a de lui un ouvrage : *Opuscula theologica miscellanea* (Bâle, 1746, in-8°). — GRYNŒUS (Simon), philologue et théologien de la même famille, né à Bâle en 1725, mort en 1799. Il étudia aussi la théologie et les langues anciennes et modernes. On a de lui une traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament, des traductions de Juvénal, de Thomas a Kempis, de l'*Eloge de la Folie*, d'Erasme, etc.

GRYNIA, ancienne ville forte de la Mysie méridionale, sur la côte du golfe de Chandeli, entre Elee et Myrina, à 70 stades de la première et à 40 de la seconde. Elle était célèbre pour son temple et son oracle d'Apollon. Parménion, général d'Alexandre le Grand, la détruisit et en vendit les habitants comme esclaves.

GRYON s. m. (gri-on). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, tribu des proctotrupiens, réuni au genre téléas.

GRYPH ou **GRYPHE**, en latin **Gryphius**, famille d'imprimeurs allemands du XVe siècle, établis dans les diverses capitales de l'Europe, et dont le plus célèbre est Sébastien GRYPH, né en Souabe en 1493, mort en 1556, à Lyon, où il avait établi une imprimerie. Il employait, le plus ordinairement, le caractère italique. Ses éditions, qui ont paru de 1521 à 1555, et qui sont au nombre d'environ trois cents, sont estimées pour la pureté des types. Parmi les plus célèbres, nous citerons : une *Bible* (1550), les *Commentaria linguæ latinæ* de Dolet (1536), et le *Thesaurus linguæ sanctæ* de Sante Pagnino (1529). — Son frère, François GRYPH, exerça la profession d'imprimeur à Paris, et se servit surtout du caractère romain. C'était un homme fort instruit. — Un autre frère, Jean GRYPH, imprima vers la même époque à Venise, où il était connu sous le nom de Griffio. Les membres de cette famille avaient pris pour marque un griffon.

GRYPH ou **GREIF** (André), en latin **Gryphius**, poëte dramatique allemand, né à Gross-Glogau (Silésie) en 1616, mort en 1664. Il commença par faire l'éducation des enfants du comte palatin Georges Schœnborner, puis se rendit à Leyde (1638), où il habita plusieurs années et se lia avec Saumaise et Heinsius. De là il passa en Angleterre, en France, en Italie, et, de retour dans sa ville natale, il fut nommé syndic des états de la principauté de Glogau (1650). Gryph est regardé comme le père du drame allemand. Il peint les mœurs populaires de son temps avec une énergie dont se sont inspirés les dramaturges de l'école romantique. Ses tragédies se font remarquer par des plans bien conçus, des caractères bien étudiés et par une noblesse de langage puisée dans l'étude des poëtes grecs. Ses comédies sont inférieures par le goût à ses tragédies. Parmi ces dernières, nous citerons : *Léon l'Arménien* ou le *Régicide* (1646), en cinq actes; *Catherine de Géorgie* (1647); *Cardenio et Célinde; Charles Stuart* (1649). La meilleure de ses comédies a pour titre : le *Berger extravagant*, imitation d'une pièce de Corneille. Enfin, on a de lui des poésies lyriques, des odes, des épigrammes, des sonnets, des satires. Ses *Œuvres* ont été plusieurs fois réunies et publiées, notamment à Breslau (1663 et 1698, in-8°). — Son fils, Chrétien GRYPH ou GRYPHUS, né à Fraustadt (Prusse) en 1649, mort en 1706, fut bibliothécaire, professeur et recteur du lycée de Breslau. On a de lui un recueil de vers intitulé : *Forêts poétiques* (Francfort, 1698); une *Courte description des ordres de chevalerie civile et ecclésiastique* (1697), et des *Mémoires* (1702).

GRYPHÉE s. f. (gri-fé — du gr. *gruphê*, courbure). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, voisin des huîtres : *La* GRYPHÉE *arquée.*

— **Encycl.** Les *gryphées* sont des mollusques acéphales, à coquille bivalve, formée de deux valves inégales, inéquilatérales, à sommets saillants recourbés en spirale, plus ou moins inclinés sur la gauche; la valve gauche généralement très-grande et concave; la droite plus petite et souvent semblable à un opercule; la charnière est dépourvue de dents, et le ligament s'insère dans une fossette allongée. On ne connaît pas l'animal des *gryphées*. Ce genre ne comprend, en effet, qu'une seule espèce vivante, la *gryphée* anguleuse, qui est extrêmement rare. Les espèces fossiles, parmi lesquelles on doit citer surtout la *gryphée* arquée, sont bien plus nombreuses; elles caractérisent les diverses couches jurassiques.

GRYPHIANDER (Jean), en allemand **Grypenkerl**, historien et jurisconsulte allemand, né à Oldenbourg, mort en 1652. Il s'occupa quelque temps de commerce, puis s'adonna à l'étude, devint, en 1612, professeur d'histoire et de poésie, passa son doctorat en droit en 1614, et fut nommé, quatre ans plus tard, juge et conseiller à Oldenbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Phœnix poetarum carminibus celebratus* (1618); *De insulis tractatus* (1624); *Commentarius de Weichbildis saxonicis sive colossis Rulandinis urbium quarumdam saxonicarum* (Francfort, 1625, in-4°), ouvrage qui contient des documents intéressants sur l'histoire légendaire de Roland et sur les statues gigantesques désignées en Saxe sous le nom de colosses de Roland.

GRYPHIUS. V. GRYPH.

GRYPHUS s. m. (gri-fuss — du gr. *gruphê*, courbure). Erpét. Syn. d'ICHTHYOSAURE, genre de reptiles fossiles.

GRYPIDIE s. m. (gri-pi-dî — du gr. *grupos*, recourbé; *eidos*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Europe.

GRYPORHYNQUE s. m. (gri-po-rain-ke — du gr. *grupos*, recourbé; *rhugchos*, bec). Helminth. Genre de vers intestinaux de la famille des cestoïdes, dont l'espèce type vit dans les intestins de la tanche.

GRYPOSE s. f. (gri-po-ze — du gr. *grupos*, crochu). Méd. Courbure excessive des ongles, que l'on remarque particulièrement chez les phthisiques.

GRYPS s. m. (gripss — du gr. *grups*, vautour). Ornith. Un des noms du condor.

GRYSBOCK s. m. (gri-sbok). Mamm. Nom d'une espèce d'antilope appelée aussi NAGOR.

GSTEIG, bourg de Suisse, cant. et à 46 kilom. S.-E. de Berne, près d'Interlaken, au pied du Mittayhorn; 5,522 hab. ‖ Village de Suisse, cant. et à 62 kilom. S. de Berne, dans la vallée supérieure de son nom. On y remarque une église du style massif gothique. Le village est tellement enfoncé sous le mont Sanetsch, qu'en hiver les rayons du soleil n'y pénètrent pas pendant six semaines.

GUA (LE), bourg et comm. de France (Charente-Inférieure), canton, arrond. et à 17 kilom. de Marennes, sur la rive droite de la Seudre; pop. aggl., 1,843 hab. — pop. tot., 2,026 hab. Salines; commerce de vins, eaux-de-vie, bois et chaux. Port de cabotage. Vestiges d'un camp établi par les Anglais, en 1757, au hameau de Fareaux.

GUA (LE), village et commune de France (Isère), canton de Vif, arrond. et à 21 kilom. de Grenoble; 1,004 hab. Usines à ciment de Champa. Ruines de deux châteaux forts. Belle cascade de Champa, bordée de peupliers. Grotte de Litineyrie.

GUA (LE), village de France (Aveyron), cant. d'Aubin; 2,300 hab. Forges importantes. Cette localité a été, à la fin de 1869, le théâtre d'une collision regrettable entre la troupe et les mineurs qui s'étaient mis en grève.

GUA DE MALVES (Jean-Paul DU), publiciste et philosophe français, né à Carcassonne en 1712, mort en 1786 à Paris. Il était d'une famille engagée depuis longtemps dans des entreprises financières, et que la chute de Law et de son système ruina entièrement. N'ayant point de carrière, il entra dans l'Eglise, se fit conférer un bénéfice ecclésiastique assez considérable et se rendit à Paris, dans l'intention de se livrer à l'étude de la philosophie, des sciences exactes et surtout de l'économie politique, qui était de tradition dans sa famille. Il débuta, en 1740, par un ouvrage intitulé : *Usage de l'analyse de Descartes, pour découvrir sans le secours du calcul différentiel les propriétés des lignes géométriques de tous les ordres* (1 vol. in-12). Cette publication lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences, où il fut admis dans la classe de géométrie. En 1743, il succéda à Privat de Molière comme professeur de philosophie au collége de France, mais il ne conserva cette chaire que fort peu de temps. Il conçut ensuite le projet de publier une *Encyclopédie* dans le genre de celle que Chambers venait de publier en Angleterre; il eut même un moment l'intention de traduire celle de Chambers, mais il y renonça en présence des imperfections nombreuses qu'il ne tarda pas à y découvrir. Dans le dessein d'en éditer une entièrement rédigée par des savants français, il s'adjoignit un grand nombre d'entre eux et plusieurs artistes qui se chargeraient des dessins dont cette grande œuvre devait être illustrée. Cependant, sa notoriété n'était pas assez considérable pour que les libraires qui devaient faire les fonds de l'entreprise eussent en lui et dans le succès de l'*Encyclopédie* une confiance entière. Il en résulta des tiraillements qui y firent renoncer du Gua. Mais l'idée n'était pas perdue et elle fut recueillie ensuite par Diderot et d'Alembert.

Le seul souvenir qu'ait laissé du Gua dans la mémoire des savants se rapporte au théorème de Descartes connu sous le nom de *règle des signes*. On sait que Descartes n'avait donné de cet important théorème qu'une démonstration en quatre lignes, qui n'avait pas été très-bien saisie. Harriot et Wallis, en Angleterre, Rolle, en France, avaient non-seulement attaqué la démonstration, mais contesté la réalité du fait indiqué par l'énoncé. Du Gua donna du théorème une démonstration interminable, qui contrastait singulièrement avec les quelques mots que Descartes avait jugés suffisants; mais il y ajouta une remarque fort intéressante et généralement peu connue.

On sait que l'absence d'un terme entre deux termes de même signe, dans une équation ordonnée, indique, d'après le théorème de Descartes, la présence de deux racines imaginaires; mais comme l'annulation du coefficient du terme manquant ne correspond pas à l'égalité de deux racines, il en résulte que les deux racines arrivées à l'état imaginaire, au moment où le terme considéré manquait, devaient avoir déjà cessé d'être réelles un peu avant que ce terme disparût. Il s'agissait donc de savoir si l'on pourrait assigner à ce coefficient une limite inférieure, dépendant des valeurs des coefficients des termes voisins, au delà de laquelle on pût affirmer que deux racines de l'équation seraient nécessairement imaginaires. C'est ce que fit du Gua. Il trouva qu'il existe au moins une couple de racines imaginaires dans une équation présentant trois termes consécutifs de même signe, lorsque le carré du coefficient du terme du milieu est inférieur au produit des coefficients des deux autres termes.

Ce qu'il y avait de piquant dans cette démonstration, c'est que du Gua, pour l'établir, se servait d'un théorème de Rolle, à qui précisément il répondait, et qu'il ajoutait ainsi de nouvelles preuves du théorème de Descartes en se servant des armes qui attaquaient ce théorème.

GUACA s. m. (goua-ka). Nom que l'on donnait aux figures de pierre auxquelles les anciens Péruviens rendaient une sorte de culte.

GUACANAGARI, cacique haïtien, mort en 1499. Il régnait dans la région nord-est d'Haïti, où s'étend la baie de Samana, au moment où Christophe Colomb découvrit cette île. A la suite d'une entrevue avec l'illustre navigateur, en décembre 1492, Guacanagari fit alliance avec les Espagnols et promit à Colomb, lorsqu'il repartit pour l'Espagne, au commencement de 1493, de protéger les colons établis dans le lieu où devait s'élever la ville du Cap. Mais les colons espagnols ne tardèrent pas, par leurs excès, à soulever contre eux les Indiens, se dispersèrent et furent massacrés, malgré les efforts de Guacanagari. Lorsque Christophe Colomb revint à

Haïti, le jeune cacique lui exposa ce qui s'était passé et ne fut point inquiété. Mais quelque temps après, se trouvant sur le vaisseau amiral, Guacanagari aperçut une belle Indienne, à qui on avait fait faire le voyage d'Espagne, et qu'on avait baptisée sous le nom de Catalina. Il ressentit pour elle une vive passion, que partagea la jeune fille, sans que personne eût découvert entre eux la moindre marque extérieure d'intelligence. Au bout de quelques jours, Catalina, profitant d'un moment où elle n'était pas observée, se jeta à la nage et rejoignit le cacique, avec qui elle s'enfuit au fond des forêts. Les Espagnols se livrèrent alors à des actes de dévastation de tout genre dans les Etats de Guacanagari, attaqué en même temps par Caonabo, chef indien, qui lui reprochait de s'être allié avec les Espagnols. Amolli par la volupté et les plaisirs, le cacique se défendit à peine, perdit la belle Catalina et se rendit de nouveau auprès de Colomb, à qui il promit fidélité.

GUACARA, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Vénézuela, à 92 kilom. S.-O. de Caracas, près de la rive septentrionale du lac Valencia; 4,000 hab.

GUACARI s. m. (goua-ka-ri). Ichthyol. Nom d'un poisson appelé aussi CUIRASSÉ ou DIPTÈRE.

GUACCI (Marie-Joséphine), femme poëte italienne, née à Naples en 1808, morte en 1848. Elle montra dès l'enfance une étonnante faculté d'improvisation. Son premier ouvrage est une nouvelle en vers, *Carlo di Montebello*, en rime tierce et en quatre chants. Lorsque l'étude des anciens poëtes, et surtout de Dante et de l'Arioste, eut entièrement formé son goût, elle publia des *canzone*, dont plusieurs peuvent être comparées à celles de Leopardi. On cite surtout celles qui sont intitulées : *Christophe Colomb* et les *Dernières heures de Sapho*. Une édition de ses poésies parut en 1844. Mariée à Nobile, elle fut tellement affectée par les événements qui suivirent à Naples le coup d'Etat et le carnage du 15 mai 1848, qu'elle ne survécut que de quelques mois à cette fatale journée.

GUACCO s. m. (goua-ko — mot ital.). Ornith. Espèce de héron qui habite l'Italie et la Russie méridionale. ‖ On l'appelle aussi CRABIER GENTIL.

— **Encycl.** Le *guacco* est un héron dont la taille est inférieure à celle du butor; sa longueur totale est d'environ $0^m,45$. Tout le dessus du corps est d'un jaune tirant sur le roux; le dessous est blanchâtre; la tête, le cou et la gorge sont variés de blanc, de jaune et de noir; les pennes des ailes sont jaunâtres; l'occiput est orné d'une huppe composée d'une dizaine de plumes étroites, très-longues, blanches, liserées de noir; le bec est bleu azuré et les pieds d'un jaune verdâtre. Cette espèce habite surtout l'Italie et l'Orient. On la trouve quelquefois de passage en France, en Suisse et en Allemagne, mais jamais dans le nord de l'Europe. Le *guacco* arrive dans nos contrées seul ou par couples, tout au plus par petites bandes de cinq ou six individus. Il habite ordinairement les marais; mais, pendant son passage, on le voit quelquefois le long des rivières des pays montagneux. Il aime à se poser sur les arbres, où il demeure immobile. Il se nourrit de petits poissons, d'insectes et de mollusques. Patient par instinct, assez lourd dans ses mouvements, triste dans son maintien, il n'est pas aussi farouche que plusieurs de ses congénères. Il y a sans doute quelque exagération dans le passage suivant, où V. de Bomare dépeint les mœurs de cet oiseau : « La faim, la frayeur lui font pousser un cri rauque et fort; il tient habituellement la tête enfoncée entre les épaules, et cette attitude lui donne un air stupide et maussade; mais lorsqu'il est agité par la crainte ou par quelque besoin, il déploie son long cou, il fait flotter avec grâce ce long et beau panache dont il est décoré; alors il a l'allure fière et le port noble. Ce crabier est inquiet, hardi et courageux; il attaque son ennemi avec impétuosité et le frappe avec force; il fait de profondes blessures avec son bec, qui est long de trois pouces et demi et perçant comme une alêne. » Le *guacco* niche sur les arbres, au bord des marais et des cours d'eau; mais jusqu'à présent on ne connaît pas sa ponte. Les jeunes, jusqu'à l'âge de deux ans, sont dépourvus de huppe occipitale; ils sont, en général, d'un brun roux, marqués de grandes taches longitudinales plus foncées sur la tête, le cou et les couvertures des ailes. Ces variations dues à l'âge ont fait admettre par plusieurs auteurs des espèces distinctes.

GUACHARO s. m. (gou-a-cha-ro — nom d'une caverne située dans le gouvernement de Cunaxa, et dans laquelle, selon les Indiens, se rendent les âmes des morts). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, de la famille des engoulevents, dont l'espèce type habite l'Amérique : *C'est dans les cavernes profondes que l'on trouve le* GUACHARO. (Z. Gerbe.) *Les* GUACHAROS *ne sont pas très-faciles à prendre.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Ornith. Ce genre, que les ornithologistes les plus récents ont élevé au rang de famille, ne repose que sur une seule espèce, le *guacharo* de Caripe. Il est caractérisé par un bec robuste, solide, gris-rougeâtre, comprimé sur les côtés; la mandibule supérieure courbée dès sa racine, prismatique, carénée, est armée d'une seule dent et terminée par un crochet aigu; l'inférieure, qui est dilatée en arrière et déborde en ce sens la supérieure, est recouverte par elle en avant, et taillée en biseau creux pour recevoir son crochet. Les narines sont oblongues et recouvertes en partie par des soies roides, nombreuses, colorées en roux, disposées à la base du bec. La bouche est grande et largement fendue, comme chez les engoulevents. Les ailes sont fort grandes, surtout par l'étendue de la main, car le bras est assez court. Le tarse, à peu près de la longueur du doigt médian, est couvert d'une sorte de cuir, sans aucune trace de dispositions squammeuses. Les doigts, au nombre de quatre, sont entièrement libres à leur base, et armés d'ongles forts, assez aigus et arqués.

Le *guacharo* de Caripe mesure environ $0^m,40$ de longueur totale et 1 mètre d'envergure. Son corps est à peu près de la grosseur de celui du pigeon. Ses ailes sont aiguës et sa queue arrondie. Le fond de son plumage, de couleur roux marron, présente des reflets mêlés de brun et de verdâtre; de plus, il est barré, piqueté, vermiculé de noir et marqué de taches blanches, de forme et de grandeur variables. Ces taches sont petites, cordiformes ou rhomboïdales à la tête, au cou et sur les parties inférieures; sur les ailes et la queue, elles sont plus grandes, plus clair-semées, triangulaires ou presque rondes. Le bec est gris rougeâtre. On possède des individus dont le plumage est d'un gris bleuâtre et dont le bec, au lieu d'une seule dent, en possède deux.

Par son facies et ses habitudes, le *guacharo* se rapproche assez des oiseaux de proie nocturnes, notamment des chouettes; il a aussi quelque analogie avec les engoulevents. Toutefois, il est plus robuste, plus fortement constitué dans toutes ses parties, et son plumage n'est pas aussi moelleux. Ses pieds, qui ressemblent beaucoup à ceux des chauves-souris et des martinets, sont éminemment propres à le maintenir accroché le long des parois des cavernes. C'est là, en effet, qu'il habite et qu'il se tient caché pendant le jour, dont il fuit la clarté. Il ne sort que la nuit ou après le coucher du soleil, pour chercher ses aliments. Par une singularité remarquable, il ne paraît pas insectivore, comme les engoulevents; du moins, toutes les recherches faites jusqu'à présent, dans le but de constater le genre de nourriture qui lui est propre, le désignent comme exclusivement granivore. On a trouvé dans son estomac des fruits et des graines, notamment des noyaux de palmier et des fruits de laurier. Sa voix est rauque et perçante. Son nid, ou du moins ce qu'on appelle ainsi, est une masse compacte, composée de débris de diverses substances agglutinées ensemble, creusée et comme grattée dans son milieu. Ce nid est disposé le long des parois des cavernes où l'oiseau fait son séjour. Les œufs sont d'un blanc sale, à surface très-rugueuse. A cause de ses habitudes, le *guacharo* est facile à prendre; on le chasse ordinairement aux flambeaux. Il paraît que sa chair est mangée aux Antilles, où on l'appelle *diablotin*; on vend cette chair salée sur les marchés. On retire aussi du corps de cet oiseau, en le soumettant à un feu de broussailles, une grande quantité de graisse demi-liquide, inodore, plus transparente que l'huile d'olive, qui se conserve longtemps sans rancir et n'est pas moins estimée pour la cuisine que pour l'éclairage. Les graines trouvées dans l'estomac des individus tués à la chasse passent pour un spécifique souverain contre les fièvres, et sont, par suite, l'objet d'un grand trafic.

La découverte du *guacharo* a été en quelque sorte un événement dans les annales des sciences naturelles. C'est le 18 septembre 1799 qu'il fut découvert par Humboldt et Bonpland dans la *Cueva del guacharo*, caverne immense, creusée dans les montagnes calcaires de Caripe, province de Cumana (Colombie). La description de cette caverne, véritable citadelle des *guacharos*, est certainement une des pages les plus curieuses du *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*. « Il est difficile, dit Humboldt dans cet ouvrage, de se former une idée du bruit épouvantable que des milliers de ces oiseaux font dans la partie obscure de la caverne. On ne peut le comparer qu'au bruit de nos corneilles qui, dans les forêts de sapins du Nord, vivent en société et construisent leur nid sur des arbres dont les cimes se touchent. Les sons aigus et perçants des *guacharos* se réfléchissent contre les voûtes des rochers et l'écho les répète au fond de la caverne. Les Indiens nous montraient les nids de ces oiseaux en fixant des torches au bout d'une longue perche. Ces nids se trouvaient à cinquante ou soixante pieds de hauteur au-dessus de nos têtes, dans des trous en forme d'entonnoirs, dont le plafond de la grotte est criblé. Le bruit augmente à mesure que l'on avance et que les oiseaux sont effrayés par la lumière que répandent les torches de copal. Lorsqu'il cessait pendant quelques minutes autour de nous, on entendait de loin les cris plaintifs des oiseaux nichés dans d'autres embranchements de la caverne. On aurait dit que ces bandes se répondaient alternativement. Les Indiens entrent dans la *Cueva del guacharo* une fois par an, vers la fête de saint Jean, armés de perches au moyen desquelles ils détruisent la majeure partie des nids. On tue, à cette époque, plusieurs milliers d'oiseaux, et les vieux, comme pour défendre leurs couvées, planent autour de la tête des Indiens, en poussant des cris horribles. Les jeunes, qui tombent à terre, sont éventrés sur-le-champ. Leur péritoine est fortement chargé de graisse, et une couche adipeuse se prolonge depuis l'abdomen jusqu'à l'anus, en formant une espèce de pelote entre les jambes de l'oiseau. A l'époque qu'on appelle vulgairement, à Caripe, la récolte de l'huile, les Indiens construisent des cases en feuilles de palmier, près de l'entrée et dans le vestibule même de la caverne. C'est là qu'à un feu de broussailles on fait fondre et découler dans des pots d'argile la graisse des jeunes oiseaux récemment tués. Cette graisse est connue sous le nom d'huile ou beurre du *guacharo*; elle est à demi liquide, transparente et inodore. Sa pureté est telle, qu'on la conserve au delà d'un an sans qu'elle devienne rance. Au couvent de Caripe et dans la cuisine des moines, on n'employait d'autre huile que celle de la caverne, et jamais nous n'avons observé qu'elle donnât aux mets un goût ou une odeur désagréable. La race des *guacharos* serait éteinte depuis longtemps, si plusieurs circonstances n'en favorisaient la conservation. Les indigènes, retenus par leurs idées superstitieuses, n'ont souvent pas le courage de pénétrer bien avant dans la grotte. Il paraît aussi que des oiseaux de la même espèce habitent des cavernes voisines qui sont trop étroites pour être accessibles à l'homme. Peut-être la grande caverne se repeuple-t-elle de colonies qui abandonnent ces petites grottes; car les missionnaires nous ont assuré que jusqu'ici on n'observe pas que le nombre des oiseaux ait diminué sensiblement. »

GUACHI s. m. (goua-chi). Mamm. Animal qui paraît être le même que la saricovienne.

GUACHINANGO, ville du Mexique, prov. de Puebla, à 165 kilom. N.-E. de Mexico; 6,000 hab. Elle est renommée pour l'excellente vanille que l'on récolte dans ses environs.

GUACHIPAS, rivière de l'Amérique du Sud, république de la Plata, prov. de Salta. Elle naît dans les Andes, coule d'abord au S., puis à l'E.-N.-E., reçoit l'Arias, et se jette dans le Rio-Salado, dont elle est le principal affluent, après un cours d'environ 360 kilom. Ses autres affluents principaux sont le San-Carlos et le Negro.

GUACINE s. f. (goua-si-ne — rad. *guaco*). Chim. Substance amère extraite du guaco.

GUACO s. m. (goua-ko). Bot. Nom indigène d'une espèce de mikania, famille des synanthérées, qui croît sur les bords du fleuve de la Madeleine : *Le* GUACO *est célèbre par la propriété qu'il paraît posséder de guérir la morsure des serpents venimeux; on l'a également vanté comme propre à guérir le choléra.* On dit aussi KUACO. ‖ Nom donné, dans le Pérou, à une espèce de spilanthe. ‖ Nom donné pareillement à diverses espèces de lianes, dans les Antilles et dans l'Amérique du Sud.

GUACUAJA s. m. (goua-koua-ia). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi CHAUVE-SOURIS. ‖ On dit aussi GUACUCUJA.

GUACUBA, fleuve de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade. Il naît dans les environs de la ville d'Antioquia, départ. de Cundinamarca, coule vers le N. et s'embouche dans le golfe de Darien après un cours de 265 kilom.

GUAÇUTI s. m. (goua-su-ti). Mamm. Cerf de la Patagonie.

GUADAGNI, en français **Guadagne**, famille italienne qui a fourni douze gonfaloniers et seize prieurs à Florence. Exilés de cette ville, les Guadagni s'établirent à Lyon, où ils amassèrent dans des opérations de commerce une fortune énorme et devenue proverbiale. Les personnages les plus connus de cette famille sont les suivants : BERNARDO s'attacha au parti populaire à Florence, prit part à l'expulsion des Médicis (1530), devint un des membres du gouvernement, et fut banni par Cosme de Médicis, en 1537. — THOMASO alla se fixer à Lyon, reçut de François I^{er}, à qui il avait prêté 50,000 écus après la bataille de Pavie, la charge de maître d'hôtel ordinaire, et fit don de sommes importantes à divers hôpitaux. — GUILLAUME, né en 1536, mort en 1598, suivit la carrière des armes. La brillante valeur qu'il montra à la bataille de Renty (1554), à la prise de Thionville (1558), etc., lui valut d'être nommé par Henri II sénéchal lieutenant du roi dans le Lyonnais, et gentilhomme de la chambre. Pendant le règne de Charles IX, Guillaume Guadagne combattit surtout contre les protestants, et leva à ses frais une compagnie de 200 hommes d'armes avec lesquels il prit une part active aux horribles massacres de la Saint-Barthélemy, en 1572. Ambassadeur en Allemagne et à Venise, conseiller d'Etat, gouverneur du Lyonnais et du Forez, sous Henri III, il se rallia à Henri IV, et fut chargé par ce prince de plusieurs missions difficiles. — JEAN-BAPTISTE, frère du précédent, entra dans les ordres et devint un des agents favoris de Catherine de Médicis. Il fut chargé notamment de missions auprès de Gontaut de Biron, chef des forces catholiques dans le Poitou (1574), et auprès d'Henri de Navarre (1586). — GUILLAUME, duc de Guadagni, né à Lyon, vivait au XVII^e siècle. Il obtint le grade de lieutenant général, suivit le duc de Beaufort dans son expédition en Barbarie (1664), puis il prit du service dans les Etats de l'Eglise et à Venise, et se signala dans plusieurs rencontres avec les Turcs. — BERNARD-GAÉTAN, prélat, né à Florence en 1674, mort en 1733. Il était neveu, par sa mère, du pape Clément XII. Il entra dans l'ordre des carmes déchaussés, dont il devint un des prieurs, fut nommé évêque d'Arezzo par Benoît XIII, puis devint cardinal sous Clément XII (1731), et vicaire général de Rome.

GUADAGNI (Léopold-André), jurisconsulte italien, né à Florence en 1705, mort en 1785. Elève de l'université de Pise, il professa avec une grande distinction le droit romain dans cette ville. Guadagni appartenait à l'école de Cujas. Il a publié des ouvrages remarquables surtout par l'élégance et la pureté du style. Les principaux sont : *De Florentino Pandectarum exemplari* (Iéna, 1755, in-8^o); *Institutionum liber I cum adnotationibus* (Pise, 1758, 2 vol.); *Exercitationes in jus civile* (Pise, 1766, 3 vol. in-8^o).

GUADAGNI (Gaétan), célèbre chanteur italien, né à Lodi vers 1725, mort à Padoue en 1797. Contraltiste hors ligne, il vint à Paris en 1754, et se fit entendre au concert spirituel d'abord, puis à la cour. Glück écrivit pour lui les rôles de *Telemacco* et d'*Orfeo*. Après avoir admirablement chanté ce dernier ouvrage à Vienne, en 1766, Guadagni se rendit à Londres, et, l'année suivante, à Venise, où l'*Orfeo* de Bertoni lui fournit l'occasion d'un triomphe éclatant. Il se trouvait à Vérone en 1770, lorsque l'électrice de Saxe, charmée de son talent, l'emmena à Munich. En 1776, il passa à la cour de Prusse, et, l'année d'après, se retira à Padoue, où il se fit agréer comme chanteur de l'église Saint-Antoine. C'est là qu'il a passé les vingt dernières années de sa vie, usant avec générosité de sa grande fortune. Il fit souvent l'aumône de 100 sequins à la fois à des gentilshommes ruinés. Après avoir reçu cette somme, un d'eux, fier et hautain, lui dit : « Je vous emprunte cette somme, et je vous la rembourserai. — Ce n'est pas là mon intention, répondit le chanteur; et si je voulais qu'elle me fût rendue, je ne vous la prêterais pas. » Guadagni possédait pour qualités principales de l'expression, le pathétique et l'art de dire le récitatif.

GUADAGNINI, famille de luthiers italiens, dont les membres les plus renommés sont les suivants : LORENZO, né à Plaisance dans la seconde moitié du XVII^e siècle, étudia l'état de luthier sous le célèbre Stradivarius de Crémone, puis établit successivement une fabrique à Plaisance et une à Milan. Ses violons, qui rappellent la forme de ceux de Stradivarius, sont encore aujourd'hui fort estimés. — Son fils, JEAN-BAPTISTE, né à Plaisance, a produit ses meilleurs instruments à Milan, de 1742 à 1771. Le principal défaut qu'on reproche aux violons de ces habiles luthiers, c'est d'avoir la troisième corde sourde.

GUADAGNOLI (Philippe), orientaliste italien, né à Magliano (Abruzze) vers 1596, mort à Rome en 1656. Il entra dans l'ordre des clercs réguliers mineurs, apprit le grec, l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, enseigna cette dernière langue au collége de la Sapience à Rome, fut chargé de traduire la Bible en arabe pour les chrétiens d'Orient, et publia, entre autres ouvrages : *Apologia pro christiana religione* (Rome, 1634, in-4^o), réponse à des objections faites par un musulman, Ahmed-ben-Zéin-al-Abedin, qui, après avoir lu cet écrit, se convertit, dit-on, au catholicisme; *Breves institutiones linguæ arabicæ* (Rome, 1642, in-fol.). On lui doit aussi un traité de controverse, écrit en arabe, contre le Coran (1649).

GUADAJOZ, rivière d'Espagne, formée dans la province de Cordoue par la réunion de plusieurs petits torrents qui descendent des sierras d'Alcala-Real et de Priego. Elle arrose le centre de la province, et se perd dans le Guadalquivir, à 5 kilom. de Cordoue, après un cours de 80 kilom.

GUADALAJARA, ville et province d'Espagne. V. GUADALAXARA.

GUADALAVIAR, rivière d'Espagne dont le nom signifie eau pure, et qui est désignée par les anciens sous le nom de *Turia*. Elle descend des montagnes qui séparent la Nouvelle-Castille de la province d'Aragon, entre dans la province de Valence, et se jette dans la Méditerranée. Ses rivages sont bordés de saules et de pins. Les principales localités qu'elle baigne sont : Albaraccin, Téruel, Ademuz, Valence et Grao.

GUADALAXARA ou **GUADALAJARA**, l'*Ariaca* ou *Caraca* des Romains, ville d'Espagne, ch.-lieu de la prov. de son nom, à 63 kilom. N.-E. de Madrid, sur la rive droite de l'Henarès; 8,000 hab. Résidence des autorités civiles, militaires et administratives de la province. Manufactures de draps, fabriques de savon et de chapeaux; commerce de blé, laine et draps. Cette ville est grande et mal bâtie; on voit encore les restes des murailles qui l'entouraient autrefois. Guadalaxara possède quelques monuments dignes d'attention; le plus important est le palais des ducs de l'In-

fantado, bâti au xve siècle par don Diego Hurtado de Mendoza. La façade principale est surchargée d'ornements d'un goût douteux. A l'intérieur s'étend une vaste cour entourée de galeries soutenues par des colonnes d'ordre dorique. Des lions sont sculptés dans le tympan des arcs. Les ornements de toute espèce sont d'une grande élégance et d'une merveilleuse richesse de sculpture. Dans le palais, on remarque surtout la salle des généalogies, dont le plafond, en bois sculpté, est surchargé de dorures. Les bâtiments de l'école centrale du génie militaire furent construits sous le règne de Philippe V, pour une fabrique de draps; ils sont vastes et bien disposés. La salle de dessin peut recevoir 150 élèves. L'école possède une bibliothèque, un musée et un cabinet topographique. La chapelle San-Francisco, qui domine l'entrée de la ville, renferme un caveau funéraire construit sur le modèle de celui de l'Escurial. Ce caveau se compose d'une vaste salle ornée de marbres et de dorures, dont le contour est divisé en compartiments renfermant chacun un tombeau. L'église Saint-Nicolas, surmontée d'une élégante coupole, est ornée des statues en bronze des quatre évangélistes, et de diverses sculptures. Dans l'église San-Ginès se voient les tombeaux de quelques membres de la famille de Mendoza, construits dans le style le plus pur de la Renaissance. L'eau qui alimente la ville est amenée des hauteurs voisines par un aqueduc dont la construction est attribuée aux Romains.

La province de Guadalaxara, limitée par les provinces de Ségovie, de Soria et de Saragosse au N., la province de Terruel à l'E., celle de Canca au S., et la province de Madrid à l'O., abonde en céréales et produit des vignes et des oliviers. Les cours d'eau les plus importants parmi ceux qui l'arrosent sont : le Tage, le Jarama et le Henarès. Elle est riche en mines, dont les principales sont les mines de fer de Setiles, celles de cuivre de Pardas, et enfin les mines de galène argentifère de Hiende-la-Encina, qui ont rapporté des bénéfices énormes à leurs possesseurs. L'agriculture et l'élève des bestiaux constituent la principale industrie des habitants de la province.

« Les habitants, dit M. Germond de Lavigne, diffèrent peu de leurs voisins. Ceux qui touchent à l'Aragon ont emprunté quelque chose des mœurs aragonaises, moins l'énergie. Ils sont généralement laborieux et sobres; ils s'adonnent surtout à l'élève des troupeaux et à la fabrication de l'huile; beaucoup d'entre eux émigrent à cet effet en Andalousie, pendant la saison des récoltes. » La population de la province de Guadalaxara s'élève, d'après les derniers recensements, à 204,626 hab.

GUADALAXARA ou **GUADALAJARA**, ville du Mexique, ch.-l. du département de Xalisco et de la division militaire de son nom, près du Rio-Grande de Santiago, à 420 kilom. O.-N.-O. de Mexico. On évalue généralement sa population à 80,000 ou 90,000 hab., mais ce chiffre est exagéré suivant M. E. Vigneaux, qui a récemment visité Guadalaxara. Archevêché, université, cour de justice, hôtel des monnaies. Les habitants de Guadalaxara excellent dans la fabrication des vases de poterie d'une terre odoriférante, qui sont très-recherchés. « La fabrication du papier est aussi une industrie florissante de cette ville, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*. La quantité de papier à cigarettes que l'on débite est considérable. Le meilleur papier à enveloppes paraît être celui que l'on obtient des feuilles de l'agave; il a presque la consistance et la ténacité du fer-blanc. » Guadalaxara s'élève au milieu d'une plaine riante et bien cultivée; malheureusement une partie de la surface du sol est dévorée par la lèpre du *tequesquite*, sel à base de soude dont on fait un grand emploi dans les mines pour la fonte des sulfates et muriates d'argent; aussi est-il l'objet d'un important commerce; mais le profit qu'il rapporte est loin de compenser le préjudice qu'il cause à l'agriculture. La ville est belle, régulièrement percée. Les rues sont pavées, bordées de trottoirs et aboutissent à des places qui sont presque toutes ornées de fontaines. Les murs des couvents et les maisons particulières renferment des jardins qui couvrent une partie de la superficie de la ville. Le climat est agréable et sain; on y jouit d'un printemps perpétuel; les nuits y sont splendides. « J'en ai passé plus d'une, dit M. E. Vigneaux, à errer sous les orangers sans avoir le courage de regagner ma chambre, alors que la lune, radieuse dans un ciel pur, inondait le paysage de clartés puissantes, inconnues dans nos climats. C'est vraiment un séjour délicieux, malgré quelques inconvénients dont le principal, sans contredit, est l'abondance des puces. Ces folâtres insectes y sont à l'état de plaie d'Egypte. Les lits sont supportés par quatre pieds très-élevés, à cause de cette engeance; on a soin de se déshabiller à l'autre extrémité de la chambre; on se brosse soigneusement les jambes, et quand on se trouve à peu près *inhabité* on s'élance sur sa couche. Avec de la finesse, on parvient à n'en avoir que trois ou quatre pour sa nuit. Les gens du peuple couchent à terre, sur des *petates*, et dorment très-bien; je ne les ai jamais vus s'occuper beaucoup non plus des punaises, qui prospèrent très-bien sur tout le territoire de la république. » La plus belle place de Guadalaxara est la place d'armes (*Plaza de Armas*), rendez-vous de la belle société. C'est un quadrilatère parfait, disposé, sur une plus vaste échelle toutefois, comme la place Saint-Sulpice à Paris. Des allées d'arbres règnent tout autour et une fontaine monumentale en décore le centre. Au nord de la place s'élèvent le portail latéral de la cathédrale et la chambre du congrès provincial (*casa del congresso*), contre laquelle s'adosse l'église. La façade principale regarde l'ouest. Plusieurs degrés lui servent de soubassement et conduisent à ses trois portes. Ce monument est très-ornementé, mais d'un goût douteux et d'un style plus bizarre et plus capricieux qu'original. Il est surmonté de deux clochers à flèches hexagonales.

Les autres principales curiosités de Guadalaxara sont le palais épiscopal, le *Sagrario* et le *Palacio del gobierno* (Palais du gouvernement), un des plus beaux spécimens de l'architecture locale.

Les Vierges miraculeuses abondent au Mexique plus qu'en aucun autre lieu; il n'est donc pas étonnant que Guadalaxara, une des cités les plus importantes de la république, ait tenu à honneur d'avoir la sienne. Notre-Dame de Guadalaxara est une petite statuette noire et grossière, d'humeur vagabonde; car, dans le cours de la même année, elle s'installe successivement dans les différentes églises de Guadalaxara et des environs; mais sa résidence privilégiée est Zapopan, bourg voisin de la capitale du Xalisco. De temps à autre, elle est transportée processionnellement et en grande pompe de Zapopan à Guadalaxara, escortée de toute la population de la ville et des campagnes voisines. Cette fête est pour les Indiens de Zapopan et des pueblos voisins une saturnale durant laquelle ils donnent amplement carrière à leur penchant pour les liqueurs fortes. « Coiffés et enguirlandés de fleurs, à demi nus, défigurés par des masques hideux, en proie à une surexcitation inquiétante, ils dansent autour de la statue comme David devant l'arche, au son de leurs instruments; ils se contorsionnent comme des énergumènes, luttent de souplesse et d'agilité, brûlent des pétards, lancent des fusées; quelques-uns suivent péniblement la procession à genoux. Tout cela dégénère à la fin en une orgie complète, à laquelle l'épuisement et le sommeil mettent seuls un terme. Telles étaient les fêtes de leurs aïeux à l'époque de la conquête, les *Mitotes*, dont les anciens historiens ont conservé la description. » (E. Vigneaux.)

Guadalaxara possède, en outre, un aqueduc remarquable, des imprimeries et de nombreuses écoles. Elle fut fondée, en 1531, par Nuno de Guzman.

GUADALAXARA Y XAVIERO (Marcos), historien et théologien espagnol, né à Saragosse vers 1580, mort dans cette ville en 1630. Il devint, en 1606, préfet des études au monastère des carmes d'Alcaña. Il composa des ouvrages qui ne brillent ni par le style, ni par l'esprit critique, et dont le plus connu est intitulé : *Memorable expulsion y justissimo destierro de los Moriscos de España* (Pampelune, 1613, in-4°). Le couvent des carmes de Saragosse possède en manuscrit plusieurs ouvrages mystiques de Guadalaxara.

GUADALCANAL, ville d'Espagne, prov. de Séville, à 27 kilom. S.-E. de Llerena; 4,500 hab. Fabriques de savon, eau-de-vie, métiers à tisser; mines d'argent et de plomb aux environs.

GUADALCANAR, île de l'Océanie centrale, la plus grande de l'archipel Salomon, entre 157° 22′ — 158° 34′ de longit. O. et 9° 10′ — 10° de latit. N. Le compagnon de Mendana, Ortega, qui la découvrit en 1567, aborda sur la côte N.-E., y trouva des vallées fertiles arrosées par deux rivières qui charrient de l'or. L'île avait une nombreuse population, que les Espagnols refoulèrent devant eux pour pénétrer dans l'intérieur. D'Entrecasteaux passa devant Guadalcanar en 1703; les montagnes étaient cultivées presque jusqu'à leurs sommets, et la variété des arbres qui les couvraient leur donnait l'aspect le plus riant.

GUADALCAZAR, bourg du Mexique, à 94 kilom. N.-E. de San-Luis de Potosi. Mines d'argent, de plomb, de mercure et de houille.

GUADALEN, rivière d'Espagne. Elle naît dans la sierra Morena, à 39 kilom. S.-O. d'Alcaraz, et se jette dans le Guadalimar, à 9 kilom. E. de Linarès, après un cours de 90 kilom. Elle arrose la partie septentrionale de la province de Jaen.

GUADALETE, fleuve d'Espagne. Il naît dans la Sierra de Ronda, prov. de Cadix, et se jette dans l'océan Atlantique à 5 kilom. E. de Cadix, après un cours de 140 kilom. Près de son embouchure il prend le nom de Rio-San-Pedro. Le fleuve de Guadalete a donné son nom à une bataille qui se livra, en 714, sur ses bords, entre l'armée chrétienne du roi Rodrigue et les Maures commandés par Tarik, bataille qui décida de la chute de la monarchie des Goths.

GUADALIMAR, rivière d'Espagne, un des affluents du Guadalquivir. Elle prend sa source dans la province de Chinchilla, arrose la province de Murcie, reçoit le Guadarmena, et se jette dans le Guadalquivir, après un cours de 110 kilom.

GUADALJORCE, rivière d'Espagne. V. GUADAJON.

GUADALMEZ, rivière d'Espagne. Elle descend du versant septentrional de la sierra Morena, sépare la province de Cordoue et celle de Ciudad-Real, et se perd dans le Zuja, après un cours de 80 kilom., pendant lequel elle reçoit l'Alendin, le Valdeazogues, le Pedro-Moro, le Membrillo et le Guadamora.

GUADALQUIVIR, fleuve d'Espagne, le *Bætis* ou *Betis* des anciens, appelé *Oued-el-Kebir* (le Grand-Fleuve) par les Arabes. Il naît dans la sierra de Cazorla, prov. de Jaen, au S.-E. d'Ubeda, coule d'abord au N.-E., puis au S.-O. et enfin à l'O., traverse la province de Jaen, pénètre dans celle de Cordoue dont il baigne le chef-lieu, arrose la province et la ville de Séville et se partage en deux bras principaux qui forment deux grandes îles nommées Isla Mayor et Isla Menor; se jette dans l'Atlantique par une large embouchure à San-Lucar de Barromeda, après un cours d'environ 400 kilom. Ses affluents de droite sont : le Guadalimar, le Herumblar, l'Escobar. Les deux bras du Guadalquivir se réunissent ensuite près de San-Lucar, et le fleuve se jette alors dans l'Atlantique par une large embouchure, après un cours de 400 kilom. Ses principaux affluents sont le Guadalimar, la Jandula, la Guadiana Menor, la Guadajoz et le Xenil. Le Guadalquivir est navigable depuis son embouchure jusqu'à Séville pour les navires de 100 tonneaux et plus. Les barques peuvent remonter jusqu'à Cordoue.

GUADALUPE, ville d'Espagne, prov. et à 113 kilom. E. de Cacerès, au pied des monts Guadalupe et près de la rive gauche de la petite rivière de Guadalupejo; 4,070 hab. Fabriques de drap, savon, bougie et objets en sparterie. Cette ville possédait autrefois une célèbre abbaye de hiéronymites, fondée au xive siècle pour y placer une image miraculeuse de la Vierge. Cette image, enfouie dans les montagnes de Guadalupe, lors de l'invasion des Maures, y fut retrouvée par un pâtre, et devint l'objet d'un culte presque général en Espagne. La sacristie de l'église du monastère passe pour la plus belle de l'Espagne. Des peintures de Zurbaran et de Luca Giordano ornent la chapelle de la Vierge. On remarque aussi dans l'église les tombeaux de plusieurs grands personnages.

GUADALUPE (sierra de), en latin *Carpetani montes*, chaîne de montagnes d'Espagne, prov. de Cuença. Elle se détache de la grande chaîne Ibérique, s'élève vers Tarancon et Tremblenque, passe dans l'Estramadure, entre Truxillo et Merida, pénètre en avant de Portalégré, dans le Portugal, et se termine par le cap Espichel, à l'embouchure du Tage, dont elle n'a cessé de suivre le cours. Ces montagnes prennent, dans leur trajet en Espagne, les noms de sierra de Cuença, Tolède, Guadalupe, San-Benito et San-Pedro; dans le Portugal, ceux de sierra San-Mamed et d'Arrabida. Leur plus grande élévation n'atteint pas 900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Carrières de marbre.

GUADALUPE (NUESTRA-SENORA DE) ou mieux **GUADALUPE-HIDALGO**, bourg du Mexique, prov. et à 4 kilom. de Mexico; 2,000 hab. Riche église, l'un des principaux lieux de pèlerinage du nouveau monde. Bel aqueduc conduisant à la ville les eaux de la montagne. Située à une lieue au nord de la capitale du Mexique, sur les bords du lac Texcuco, la ville de Guadalupe a été édifiée à la suite de la construction du sanctuaire élevé, en 1531, en l'honneur de Marie, mère du Christ. Nous ferons grâce à nos lecteurs de la légende de Nuestra-Señora de Guadalupe et des miracles qu'elle raconte. Comme quatre cents ans plus tard à la Salette, le clergé trouva une femme complaisante, et celle-ci, parée de riches atours, apparut à trois ou quatre reprises aux yeux ébahis d'un Indien frais converti. L'homme était merveilleusement choisi pour le rôle qu'on lui destinait. Juan Viego (c'était son nom) vit la Vierge et accourut chez l'archevêque de Mexico, auquel il fit connaître les désirs exposés par la *grande dame* et qui consistaient à voir une église édifiée au lieu même de son apparition. L'archevêque joua d'abord l'incrédulité. La dame revint à la charge; l'Indien frappa de nouveau à la porte de l'archevêque. Cette fois, Don Juan Zummarraya se déclara convaincu. Il ordonna des processions, des prières, des quêtes, des quêtes surtout, et l'église fut bâtie. Pendant près de quatre siècles, les pèlerins du nouveau monde affluèrent au sanctuaire; mais Nuestra-Señora de Guadalupe, après avoir longtemps favorisé la domination des conquérants, prit une part vraiment patriotique au soulèvement des colons et des Indiens fatigués du double despotisme, religieux et politique, du gouvernement espagnol. La révolution partit du sanctuaire et, certes, ce n'est pas de là que l'inepte et dévorante autocratie de Ferdinand VII s'attendait à la voir sortir. Le 16 septembre 1810, le vieux curé de Dolorès, Hidalgo, proclama l'indépendance du Mexique. Ne prenant conseil que de son courage, ne comptant que sur son énergie, il déploya, dès le premier moment, des talents et une sûreté de vues et de moyens extraordinaires. Ayant fait un étendard sur lequel était peinte l'image de la Senora de Guadalupe, il partit de son presbytère portant en main ce nouveau *labarum*, et en peu de temps la masse immense des déshérités vint se grouper sous l'enseigne libératrice. Alors se produisit un miracle autrement sérieux que celui de la légendaire apparition. A la vue de l'image de la Vierge créole, des milliers d'hommes dont la plupart étaient encore idolâtres, sentant d'instinct qu'ils avaient au milieu d'eux le signe de la victoire et de la future rédemption de leur race, accoururent se joindre aux Espagnols révoltés pour la délivrance commune.

Après le succès de la guerre de l'indépendance, la ville de Guadalupe fut élevée au rang de *ciutad* (cité), sous le nom de *Ciutad de Guadalupe-Hidalgo*, double nom résumant la double histoire de la première ville et du premier homme du Mexique qui aient poussé le cri de liberté.

Un souvenir important et de date récente se rattache à l'histoire de Guadalupe : c'est le traité de paix qui y fut conclu, le 2 février 1848, entre les plénipotentiaires des Etats-Unis et ceux de la République mexicaine.

Guadalupe (ORDRE DE), fondé au Mexique le 21 juillet 1822 par Iturbide, aboli lors du rétablissement de la république mexicaine en 1823 et rétabli en 1864 par Maximilien. Cet ordre, d'autant plus ridicule qu'il a été prodigué à un grand nombre de tristes personnages de l'empire, comprenait les grades de chevalier, d'officier, de commandeur et de grand-croix. La décoration représentait une étoile à cinq branches; sur le médaillon était figurée la Vierge de Guadalupe. On la portait attachée au moyen d'un ruban violet, coupé de deux *bandes gris azuré*.

GUADALUPE, île de l'océan Pacifique, en face de la côte N. de la presqu'île de la basse Californie, par 28° 54′ de latit. N. et 120° 40′ de longit. O. Cette île, d'origine volcanique, est très-élevée au-dessus du niveau de l'Océan, et l'on peut apercevoir de 70 kilom. ses côtes, qui, au N. et à l'O., sont très-escarpées. A son extrémité méridionale, elle est entièrement stérile; mais, au N., elle renferme de fertiles vallées. Les seuls animaux qu'on y trouve sont des chèvres.

GUADALUPE-Y-CALVO, ville du Mexique, prov. et à 275 kilom. S.-S.-O. de Chihuahua; 10,000 hab. Elle doit son importance aux mines d'argent qui se trouvent dans ses environs, et qui y ont attiré un grand nombre de gens sans aveu et d'industriels peu scrupuleux.

GUADALUPE-DE-VETA-GRANDE (NUESTRA-SENORA DE), ville du Mexique, dans la province et à 5 kilom. de Zacatecas; 3,000 hab. Cette ville possède une magnifique église, et présente le seul passage praticable de l'Etat ou province de Zacatecas à la province de Xalisco.

GUADARMENA, rivière d'Espagne. Elle prend sa source près d'Alcaraz, dans la province d'Albacète, et se jette dans le Guadalimar, par la rive droite, après un cours de 150 kilom.

GUADARRAMA, rivière d'Espagne. Elle prend sa source dans les montagnes du même nom, prov. de Ségovie, arrose la province de Madrid et se jette dans le Tage à l'E. d'Albarco, à 17 kilom. O. de Tolède, après un cours de 130 kilom.

GUADARRAMA (sierra de), chaîne de montagnes de l'Espagne centrale. Elle commence à la source du Xalon, sépare le bassin du Douro de celui du Tage, court du N.-O. au S.-E. entre les deux Castilles et lie le Somo-Sierra aux monts de Gredos. Ses sommets les plus élevés atteignent 1,870 mètres.

GUADELOUPE (LA), île de l'océan Atlantique, l'une des petites Antilles ou îles sous le Vent, par 15° 59′ — 16° 40′ de latit. N. et 63° 20′ — 64° 9′ de longit. O., à .00 kilom. de la Martinique et à 1,250 lieues marines de Brest, entre les îles d'Antigua au N., de la Dominique au S. et de la Martinique au S.-E. La Guadeloupe se compose de deux îles appelées Grande-Terre au N.-E., Guadeloupe proprement dite au S.-O., séparées par un canal appelé rivière Salée. La superficie de la Guadeloupe proprement dite est évaluée à 94,631 hectares; celle de la Grande-Terre à 65,631 hectares. La Guadeloupe proprement dite a 46 kilom. de longueur du N. au S., et 20 à 24 kilom. de largeur de l'E. à l'O. Le développement des côtes est d'environ 140 kilom. La Grande-Terre a 38 kilom. de l'E. au N.-O. et 35 kilom. du N. au S. On évalue le développement de ses côtes à 170 kilom. En y comprenant les petits îlots semés sur les côtes, la superficie totale de la Guadeloupe et de ses dépendances est de 169,233 hectares, dont (statistique de 1868) 18,384 consacrés à la culture de la canne à sucre, 2,307 à celle du café, 3,679 à celle du coton, 550 à celle du cacao, 6 à celle du girofle et du poivre, 270 à celle du roucou, 4,265 à celle du manioc, 4,591 à celle des céréales ou de divers fruits, 15 à celle du tabac, 2 à celle du nopal et du cassier. Ses savanes occupent 16,643 hectares, les bois et les forêts 28,211, et les dépendances des habitations et du domaine public 85,590. La population de la colonie et de ses dépendances (Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Saint-Martin) s'élevait en 1865 à 140,633 hab. La Guadeloupe proprement dite est d'origine volcanique. Elle est hérissée de montagnes affreuses où règne un froid vif et continuel. On ne trouve sur ces montagnes que quelques arbustes, des mousses, des lianes et des fougères. Au centre, s'élève à 1,484 mèt. un volcan remarquable qu'on appelle la *Soufrière*.

De ces montagnes coulent une quantité immense de sources fraîches qui portent la fertilité dans les plaines qu'elles arrosent et qui tempèrent la chaleur de ce climat.

Le sol de la Grande-Terre est généralement plat; les quelques collines qu'on y remarque forment une petite chaîne de 10 kilom. environ, qui court à l'E. et dont les sommets ne dépassent pas 35 mèt. Cette partie manque absolument d'eau; les bestiaux s'abreuvent dans les mares et les hommes boivent de l'eau de citerne. La Guadeloupe proprement dite, au contraire, est arrosée par une cinquantaine de ruisseaux et dix-sept rivières principales, qui portent les noms de Goyave, Lézarde, Moustic, Petite-Goyave, Sainte-Marie, Trou-au-Chien, Capesterre, Trois-Rivières, Grande-Anse, Galion, Rivière-aux-Herbes, etc.

Les sources thermales abondent dans l'île de la Guadeloupe. On peut les classer ainsi : eaux sulfureuses, eaux salines faibles, eaux salines fortes et eaux salines fortes avec dépôt ferrugineux. La température moyenne de la Guadeloupe est de 26° centigrades. Son maximum est de 30° à 32° à l'ombre, et son minimum de 20° à 22°. Juillet, août et septembre sont les mois les plus chauds. Les mois les moins chauds sont décembre, janvier et mars. Les côtes de l'O. sont quelquefois ravagées par la fièvre jaune; mais le climat est salubre sur les côtes de l'E., qui sont plus élevées et exposées à l'influence des vents alizés. La Guadeloupe est exposée aux ouragans et aux tremblements de terre. « Le terme moyen de la quantité de pluie tombant annuellement à la Guadeloupe est, dit M. Joanne, au niveau de la mer, de $2^m,19$. La différence entre les années pluvieuses et les années sèches n'excède pas $0^m,33$. Le minimum des pluies a lieu de décembre à avril. De décembre à mai, il y a un temps de repos dans la végétation; certains arbres se dépouillent de leurs feuilles. De juin à novembre, sous l'influence des pluies plus fréquentes et de la chaleur plus intense, une grande vigueur se développe dans tous les végétaux; c'est l'époque des plantations. » La durée des jours les plus courts est de 11 h. 14 m.; celle des plus longs, de 12 h. 56 m.

Nous empruntons les renseignements suivants à l'excellent *Dictionnaire de la France et des colonies* de M. Adolphe Joanne : « En dehors des usines à sucre, les seules fabriques existant dans la colonie sont des tanneries, des chaufourneries et des poteries. Dans la dépendance de Saint-Martin, on a établi récemment des salines, qui ont produit, en 1863, 3,600,000 kilogrammes de sel. La pêche qui se fait sur la côte de l'île ne fournit aucun produit à l'exportation; le poisson est livré frais à la consommation locale. Les principales denrées et marchandises, dont se composaient les importations effectuées à la Guadeloupe en 1865, sont les suivantes : farineux alimentaires, 3,085,000 fr.; ouvrages en matières diverses, 3,059,000 fr.; fils de toute sorte, 1,047,000 fr.; produits de pêche, 1,684,000 fr.; boissons, 1,120,496 fr.; produits et dépouilles d'animaux, 1,029,000 fr.; sucs végétaux, 768,000 fr.; compositions diverses, 747,000 fr.; denrées coloniales, 746,000 fr.; bois de construction et autres, 528,000 fr.; pierres, terres et combustibles, 480,000 fr.; animaux vivants, 433,000 fr. Les principaux articles figurant à l'exportation de la même année ont été : sucre brut, 9,876,000 fr.; sucre raffiné, 3,559,000 fr.; café, 1,207,000 fr.; coton et laine, 1,021,000 fr.; rhum et tafia, 685,000 fr.; roucou préparé, 524,000 fr.; cacao, 257,000 fr.; vanille, 37,000 fr.; bois de teinture, 25,000 fr. La valeur totale des importations a été de 18,878,668 fr.; celle des exportations de 18,493,591 fr. Les ports ouverts au commerce français et étranger dans la colonie sont ceux de la Pointre-à-Pitre, de la Basse-Terre, du Moule et du Port-Louis, à la Guadeloupe; du Grand-Bourg, à Marie-Galante, et de Marigot, dans l'île de Saint-Martin. Le mouvement de la navigation s'est traduit en 1865 par un chiffre total de 1,064 navires. La marine locale se composait, au 1er janvier 1864, de 28 goëlettes employées au cabotage, 27 bateaux et 2,013 embarcations diverses. La Guadeloupe est mise deux fois par mois en communication régulière avec la France par la voie anglaise, et deux fois par la voie française. Les paquebots anglais de la Société dite *Royal Mail Steam navigation Company*, partant de Southampton le 2 et le 17 de chaque mois, touchent à la Basse-Terre le 19 et le 3 ou le 4, selon que le mois a 30 ou 31 jours; au retour, ils passent devant le chef-lieu de la colonie le 27 et le 12, et arrivent à Southampton le 14 et le 29. Les paquebots de la ligne du Mexique, partant de Saint-Nazaire le 8 et le 16 de chaque mois, touchent, à l'aide d'une longue annexe : le premier à la Basse-Terre le 23, à la Pointe-à-Pitre le 24 du même mois; le second, à la Pointe-à-Pitre le 2, à la Basse-Terre le 3 du mois suivant.

« Les lettres échangées entre la Martinique et la Guadeloupe par paquebots-poste français sont soumises à la même taxe que celles qui sont échangées avec la France. Parmi les établissements financiers, nous signalerons la banque de la Guadeloupe, constituée en 1851, au capital de 3 millions de francs, et le Crédit foncier colonial, autorisé par décret de 1863. Il existe à la Guadeloupe trois journaux, savoir : la *Gazette officielle de la Guadeloupe*, l'*Avenir* et le *Commercial*, paraissant deux fois par semaine. »

Le gouvernement local se compose d'un gouverneur, d'un conseil privé, d'un conseil général, de trois chefs d'administration et d'un contrôleur colonial. La colonie est représentée, auprès du gouvernement métropolitain, par un délégué élu pour trois ans par le conseil général et qui fait partie du comité consultatif des colonies siégeant à Paris.

Les forces militaires se composent : des troupes de la garnison, infanterie et artillerie de marine; d'un corps de gendarmerie coloniale, d'ouvriers indigènes du génie, de disciplinaires coloniaux et de milices. Aux termes de l'ordonnance du 24 septembre 1828 et du décret du 16 août 1854, les tribunaux et la cour de la Guadeloupe appliquent le code civil, le code de procédure civile, le code de commerce, le code d'instruction criminelle, le code pénal. Une bulle du pape du 27 septembre 1850 a érigé la colonie en évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux, avec siége à la Basse-Terre. La colonie est divisée en cinq archiprêtrés.

— *Histoire*. La Guadeloupe fut découverte le 4 novembre 1493, par Christophe Colomb, qui lui donna le nom de Guadeloupe, pour rendre hommage à la madone vénérée dans le sanctuaire de Sainte-Marie-de-Guadeloupe (Estramadure). Ce fut seulement en 1635 que l'Olive, gouverneur français de Saint-Christophe, qui avait pris possession de la Martinique, et un gentilhomme nommé Duplessis, envoyé par la compagnie des îles d'Amérique pour s'emparer de la Guadeloupe, y débarquèrent le 28 juin, 550 personnes, dont 400 laboureurs engagés pour le compte de la compagnie. Ces colons européens furent promptement décimés par les maladies occasionnées par un travail excessif et des privations de toute nature. Après la mort de Duplessis, survenue six mois après son débarquement dans l'île, le gouverneur l'Olive fit une guerre acharnée aux Caraïbes, qu'il refoula, après quatre années de luttes incessantes, vers la partie de la Guadeloupe appelée Grande-Terre, et jusque vers la Dominique. Ce fut le début de ces guerres d'extermination qui devaient, après des péripéties diverses, des trêves et des recrudescences d'hostilités, aboutir, en 1660, au traité qui concentra définitivement à la Dominique et à Saint-Vincent les débris de cette malheureuse race, réduite alors à 6,000 individus. C'est à peine si aujourd'hui on trouve encore, sur quelques points de la Grande-Terre, quelques représentants de cette race indigène. Ce qui restait des premiers colons, renforcé par quelques réfugiés de Saint-Christophe et quelques Européens avides d'entreprises, forma peu à peu une population nouvelle qui se livra surtout à la culture des végétaux indispensables à la vie. Après avoir passé successivement dans les mains de trois compagnies commerciales qui se ruinèrent, de 1626 à 1642, la Guadeloupe fut vendue, au prix de 60,000 livres tournois et de 6,000 livres pesant de sucre par an, au marquis de Baisseret, qui l'acheta, le 4 septembre 1649, de la dernière compagnie, dont il était l'agent. L'agriculture commença dès lors à progresser; bientôt après, en 1643, cinquante Hollandais, chassés du Brésil, s'étant réfugiés à la Guadeloupe avec 1,200 esclaves noirs ou mulâtres, y fondèrent des sucreries et contribuèrent à faire remplacer la culture du tabac par celle de la canne à sucre, qui devait être une source de richesses pour la colonie. Mais les exactions commises par les maîtres de l'île, pendant leur domination, soulevèrent des troubles fréquents. La colonie était à jamais perdue, lorsque, sur l'avis de Colbert, Louis XIV l'acheta, avec ses dépendances, au prix de 125,000 livres tournois. Colbert la confia à une compagnie nouvelle (la Compagnie des Indes occidentales). En 1674, cette compagnie fut dissoute et la Guadeloupe, réunie au domaine, fut ouverte à tous les Français qui voudraient s'y établir. Placée dès lors sous la dépendance de la Martinique, la colonie ne participa que faiblement aux encouragements que la métropole donnait à ses établissements coloniaux; les compagnies, chargées par privilége de l'introduction des esclaves, y maintinrent les travailleurs à un haut prix, en n'en faisant que des importations restreintes. Ainsi se trouvèrent entravés les progrès agricoles ou commerciaux de la Guadeloupe. Les impôts, les prohibitions et la guerre empirèrent encore cet état de choses. Cependant, attaquée trois fois par les Anglais, en 1666, 1691 et 1703, la colonie opposa une résistance énergique, et ne put être entamée. L'influence du traité d'Utrecht se fit sentir à la Guadeloupe par une concentration de nos forces sur les colonies qui nous restaient, et, par conséquent, par un accroissement de prospérité. Cet état florissant dura quarante ans. A la fin de cette période, la population se composait de 9,645 blancs et de 41,000 esclaves. Mais, en 1759, les Anglais réussirent à s'emparer de la Guadeloupe, après une résistance qui dura trois mois. Le traité de 1763 restitua la Guadeloupe à la France. La colonie fut dotée alors d'une constitution indépendante. Mais en 1769, sous l'empire des considérations militaires qui avaient déjà dicté la réunion de la Martinique et de la Guadeloupe, cette dernière fut de nouveau placée sous la dépendance de la Martinique. On ne tarda pas cependant à s'apercevoir que ces considérations ne pouvaient plus avoir de poids depuis la cession faite à l'Angleterre de la Dominique, qui occupe une position intermédiaire entre les deux îles, et, en 1755, la Guadeloupe fut définitivement déclarée indépendante de toute tutelle. Elle marcha dès lors dans une voie de progrès. L'année qui suivit la Révolution, le chiffre de son commerce avec la France et l'étranger s'élevait à 31,865,000 fr. La population avait atteint le chiffre de 107,226 âmes. Les effets inévitables de la Révolution se firent sentir à la Guadeloupe comme en France. La guerre éclata, et les Anglais s'emparèrent de la colonie et de ses dépendances, le 21 avril 1794. Deux commissaires de la Convention, Chrétien et Victor Hugues, avec 2 frégates et 1,550 hommes, abordèrent à la Guadeloupe au mois de juin suivant et commencèrent une lutte à laquelle les noirs, affranchis par le décret de la Convention, prirent une part glorieuse, et qui se termina par l'expulsion des Anglais de la Guadeloupe et des îles adjacentes. Après la paix d'Amiens, le premier consul envoya, sous le commandement du général Richepanse, une expédition à la Guadeloupe pour y rétablir l'esclavage; mais les noirs défendirent courageusement leur liberté. Sous la direction de chefs mulâtres, ils combattirent pendant plusieurs mois et ne succombèrent qu'après avoir fait couler des flots de sang. En 1810, la Guadeloupe retomba encore une fois au pouvoir des Anglais; mais elle fut rendue à la France en 1814, par le traité de Paris. La colonie fut de nouveau envahie par les Anglais, à la suite de la commotion qu'y produisit la nouvelle des événements des Cent-Jours. Cette prise de possession dura du 18 août 1815 au 25 juillet 1816. Depuis cette époque, la France, rentrée en possession de la colonie, a fait tous ses efforts pour y développer le commerce et l'industrie, et, malgré les tremblements de terre, les ouragans et le choléra, qui y ont exercé de grands ravages, on peut dire que la Guadeloupe est aujourd'hui dans une situation florissante.

En 1871, deux incendies détruisirent presque complétement la ville de la Pointe-à-Pitre.

La Guadeloupe est aujourd'hui représentée à l'Assemblée nationale. Les deux députés actuels sont : MM. Melvil-Bloncourt et Rollin.

Les poëtes Léonard, Campenon, Poirier de Saint-Aurèle; les auteurs dramatiques Delrieu et Dumanoir; le peintre Lethière; Privat d'Anglemont, Armand Barbès, etc., sont nés à la Guadeloupe.

GUADET (Marguerite-Elie), conventionnel, l'un des chefs du parti girondin, né à Saint-Emilion (Gironde) le 20 juillet 1755 (telle est la vraie date, et non celles qu'on a souvent données), décapité à Bordeaux le 18 juin 1794. Son père était jurat ou maire de sa petite ville. Le jeune Guadet fit ses premières études dans la maison paternelle, fut placé ensuite au collége de Guyenne, et fit son droit à l'université de Bordeaux. Reçu avocat en 1781, il débuta avec éclat, et devint bientôt, avec Vergniaud et Gensonné, l'une des sommités de ce barreau bordelais d'autant plus riche en beaux talents, que le fond de la jurisprudence étant le droit romain, les avocats étaient astreints à des études plus élevées, plus sérieuses et plus fortes que dans les pays de droit coutumier.

Dès le début de la Révolution, il se jeta dans le mouvement avec l'ardeur d'une âme généreuse, fut élu membre du conseil de département, président de l'assemblée électorale du district de Bordeaux, vice-président de la Société des amis de la constitution, président du tribunal criminel, enfin député de la Gironde à l'Assemblée législative. Il y prit rang parmi les orateurs les plus passionnés. Il n'avait pas cette éloquence brillante, large, solennelle de son collègue et ami Vergniaud; plus spontané, plus hardi, souvent acerbe et ironique, facile à l'improvisation, il semblait fait pour l'attaque et la riposte. Sans être précisément un maître de la parole, il joua néanmoins un rôle considérable dans les luttes de tribune de cette grande époque. Dès l'ouverture de l'Assemblée, il appuya la proposition de supprimer les titres de *sire* et de *majesté*. Il fit rendre le décret par lequel les émigrés devaient rentrer en France avant le 1er janvier 1792, sous peine de confiscation de leurs biens; et comme on demandait que les frères du roi fussent mis sur-le-champ en accusation, « Non, dit-il; il faut réserver cette mesure pour les étrennes du peuple. » Lorsqu'on vint révéler l'existence du congrès de Pilnitz (14 janvier 1792), il s'élança à la tribune en s'écriant : « Apprenons à tous ces princes que la nation est résolue de maintenir sa constitution tout entière ou de périr tout entière avec elle! Marquons d'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud! » Guadet poursuivait les ministres de Louis XVI de ses apostrophes véhémentes, pendant que ses collègues de la Gironde leur faisaient leur procès en règle. et il eut une grande part à l'avénement de Roland et de Dumouriez au ministère. Après la journée du 20 juin, La Fayette ayant écrit une lettre de menaces à l'Assemblée, ce caustique orateur feignit de ne voir dans cette lettre qu'une pièce apocryphe et la fit renvoyer au comité d'examen. Le général quitte son armée en présence de l'ennemi, pour venir guerroyer dans la capitale contre les jacobins. Alors Guadet lui lance ce trait d'une accablante ironie : « Au moment où j'ai vu M. de La Fayette, une idée bien consolante s'est offerte à mon esprit : ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs, ainsi les Autrichiens sont vaincus. Cette illusion n'a pas duré longtemps : nos ennemis sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas changé, et cependant M. de La Fayette est à Paris! etc. »

A ce moment déjà des divisions avaient éclaté parmi les patriotes, et Guadet, notamment, avait eu aux Jacobins de violentes polémiques avec Robespierre, préludes de luttes qu'il était dès lors facile de prévoir.

Dans les derniers temps de la monarchie, la cour fit faire des ouvertures aux girondins, qui, pour la plupart, se seraient volontiers accommodés de la monarchie constitutionnelle. Des pourparlers eurent lieu; Guadet, introduit secrètement aux Tuileries, donna des conseils qu'on promit de suivre, et se retira à demi gagné par la feinte bonhomie du roi, l'affabilité de la reine et les gentillesses du dauphin; car on avait mis en œuvre tous les genres de séduction.

Mais le 10 août coupa court à toutes ces négociations. Réélu, par son département, député à la Convention nationale, il vota la mort du roi, mais avec sursis à l'exécution et appel au peuple. Par l'âpreté de ses attaques contre la Commune de Paris et la Montagne, il contribua plus qu'aucun autre à la perte de son parti, et il fut un de ceux qui repoussèrent toute idée de conciliation. Il manifesta même avec tant d'énergie son opposition à toute transaction, qu'à la suite des conférences tenues à Sceaux entre quelques notabilités des deux partis, Danton lui adressa ces paroles prophétiques : « Guadet, tu ne sais point faire le sacrifice de ton opinion à la patrie; tu ne sais point pardonner; tu seras victime de ton opiniâtreté! »

Guadet entra dans le premier comité de Salut public, mais ne fut pas compris dans le remaniement qui eut lieu presque aussitôt. Dans les luttes incessantes qui précédèrent le 31 mai, il fut presque constamment sur la brèche, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Dans la séance du 18 mai, à la suite d'un violent discours, il proposa que les autorités municipales de Paris fussent cassées et que les suppléants de l'Assemblée se rassemblassent à Bourges, comme si la Convention était menacée de dissolution. Ces imprudentes motions ne furent pas adoptées, mais elles ne faisaient qu'envenimer les haines. Compris dans les vingt-deux députés girondins qui furent suspendus de leurs fonctions à la suite des mouvements des 31 mai-2 juin, Guadet s'évada de Paris, gagna Evreux, déguisé en garçon tapissier, puis Caen, où il se joignit à ceux de ses amis qui tentèrent de soulever les départements contre Paris. L'avortement de l'insurrection normande le contraignit à s'enfuir dans la Gironde. Il se réfugia à Saint-Emilion, avec Pétion, Buzot et autres, vécut caché dans un souterrain, puis chez sa belle-sœur, une noble femme, Mme Bouquey, et dans divers autres asiles. Arrêté en juin 1794, avec Salle, conduit à Bordeaux, il fut envoyé à l'échafaud après la reconnaissance de son identité (il était hors la loi, comme rebelle). Il marcha au supplice avec fermeté (18 juin 1794). Il laissait après lui une veuve et trois jeunes enfants.

GUADET (Joseph), littérateur français, né à Bordeaux vers 1795, de la même famille que le précédent. Il fit ses études de droit, puis se tourna vers la littérature. Il est devenu chef de l'enseignement à l'Institution des jeunes aveugles. On lui doit, entre autres ouvrages : *Dictionnaire universel de géographie ancienne et comparée* (1820, 2 vol. in-8°), en collaboration avec Dufau; *Collection des constitutions de tous les peuples de l'Europe* (1833, 6 vol. in-8°); *Esquisses historiques et politiques sur le pape Pie VII* (1823, in-8°); *Saint-Emilion, son histoire et ses monuments* (1841, in-8°); *Histoire ancienne chronologique et méthodique* (1844-1845, 2 vol. in-18); les *Girondins, leur vie privée, leur vie politique, etc.* (1861, 2 vol. in-8°). M. Guadet a traduit l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours (1836-1841, 4 vol. in-8°) et la *Chronique de Richer* (1845-1846, 2 vol.).

GUADIANA, l'*Anas* des anciens et l'*Ouady-Anas* des Arabes, rivière d'Espagne et de Portugal. Elle prend sa source dans les lagunes de Bouilto, province d'Albacète, entre aussitôt dans la province de Ciudad-Real, à Argamasilla, disparaît dans les roseaux, et, après avoir coulé souterrainement pendant l'espace de plus de 20 kilom., reparaît à un endroit appelé *los Ojos* (les yeux) *de Guadiana*, puis continue à couler dans la direction de l'O. à travers la province de Ciudad-Real, marque une partie de la limite des anciennes provinces de Tolède et d'Estramadure, pénètre, près de Val-de-Caballeros, dans la province de Badajoz, qu'elle traverse de l'E. à l'O., en baignant les murs de Merida et de Badajoz; au-dessous ce cette dernière ville, elle forme la frontière de Portugal, tourne au S.-O., pénètre dans ce royaume, où elle arrose la partie orientale de la province d'Alentejo, et se jette dans l'Atlantique entre Ayamonte et Castro-Marin, après un parcours d'environ 640 kilom. Ses affluents les plus considérables sont la Zangara, la Giguela, la Guadasira, l'Ardila et la Chanza.

GUADIANA MENOR, rivière d'Espagne, prov. de Jaen, formée par la réunion de la Barbata et du Guadix, à 40 kilom. N.-O. de Baza. Elle coule au N.-O. et se jette dans le Guadalquivir, par la rive gauche, à 7 kilom. E. d'Ubeda, après un parcours d'environ 13 kilom.

GUADINE s. f. (gua-di-ne — rad. *gade*). Chim. Corps gras trouvé dans l'huile de foie de morue, où il est mélangé avec la margarine, l'oléine et d'autres substances.

GUADIX, l'*Acci* des Romains, ville murée d'Espagne, province et à 60 kilom. N.-E. de Grenade, sur la petite rivière de son nom; 10,129 hab. Evêché suffragant de Grenade. Fabriques d'étoffes de soies, toiles à voiles, salpêtre, armes, fonderie; commerce de soie, de lin, de laine et de céréales. Guadix a conservé quelques vestiges de ses anciennes défenses, et entre autres d'une forteresse maure, l'Alcazaba, bâtie sur une éminence d'où l'on découvre un point de vue magnifique. On remarque à Guadix quelques vieux palais flanqués de tours carrées, un séminaire, un hôpital fondé par les rois catholiques; un hospice qui remonte au règne de Charles III, et une belle cathédrale bâtie au XIIIe siècle, sur l'emplacement occupé par la mosquée arabe. A 7 kilom. de Guadix se trouvent les sources ferrugineuses et sulfatées de Graena. Les unes sont froides, les autres chaudes; on les emploie avec succès contre les rhumatismes, les maladies nerveuses et cutanées. Ces eaux étaient célèbres et très-fréquentées du temps des Arabes.

GUADUAS, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, département de Cundinamarca, à 68 kilom. N.-O. de Santa-Fé-de-Bogota, pres de la Magdalena, 3,600 hab. Commerce de riz, de café, de sucre, d'oranges et de fruits.

GUADUE s. f. (goua-dû). Bot. Syn. de BAMBOU, genre de graminées.

GUAFFINUM s. m. (goua-fi-nomm). Crust. Espece de crustacé des côtes du Brésil, appartenant probablement au genre guaia.

GUAGNINO (Alexandre), historien, né à Vérone en 1548, mort à Cracovie en 1674. Il prit du service en Pologne, et se conduisit, pendant les guerres de Livonie, de Moldavie et de Russie, avec un courage qui lui valut d'être naturalisé Polonais et nommé commandant de la forteresse de Witepsk. Guagnino est l'auteur des ouvrages suivants : *Rerum Polonicarum libri III* (Francfort, 1584); *Gesta præcipua tyrannisque ingens monarchiæ Moscoviæ nuper perpetrata* (Spire, 1581); *Sofficiente e vera discrettione de tutte le regione al monarca di Moscovia soggette*, ouvrage d'un haut intérêt, qui a été traduit en latin sous le titre de *Sarmatiæ Europææ descriptio* (Cracovie, 1578), en polonais, en bohême. Ce travail est aussi remarquable par l'exactitude des faits que par l'élégance du style.

GUAGNO, village et commune de France (Corse), cant. de Soccia, arrond. et à 71 kilom. N.-E. d'Ajaccio; 936 hab. Les sources thermales, au nombre de deux, ont été réunies en une seule à leur point d'émergence. La température des eaux est de 41°. Ces eaux sont sulfurées, sodiques; elles s'emploient avec succès contre certaines affections cutanées, telles que l'eczéma et ses différentes formes, contre les rhumatismes simples ou articulaires, et les névralgies sciatiques, etc. On les administre en boisson, en bains et en douches. L'établissement thermal se compose de trois corps de bâtiment, près desquels s'élève un hôpital militaire recevant, par année, 300 à 400 malades. Beaux pâturages; fabrication d'excellents fromages.

GUAGUA, ville de l'Océanie, dans l'île de Luçon, sur la petite rivière de son nom; 8,600 hab. Fabriques de toiles. Commerce de riz, de sucre et de maïs. Belle église paroissiale, et tribunal.

GUAHEX s. m. (goua-èks — mot arabe). Un des noms du zébu ou petit bœuf à bosse.

GUAIA s. f. (goua-ia — du gr. *guaia*, amarres). Crust. Genre de décapodes brachyures, dont l'espèce type habite la mer des Antilles : *La* GUAIA *ponctuée*.

GUAÏACANÉ, ÉE adj. (goua-ia-ka-né — du lat. *guaiacum*, gaïac). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gaïac.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre gaïac, et qui correspond à peu près à celle des ébénacées.

GUAÏACOL s. m. (goua-ia-kol — rad. *guaiacum*). Chim. Corps oxygéné qui prend naissance en même temps que le gaïacène et la pyroguaïacine dans la distillation sèche de la résine de gaïac.

— **Encycl.** I. PRÉPARATION. L'huile qui provient de la distillation sèche de la résine de gaïac contient du gaïacène, du *guaïacol* et de la pyroguaïacine. On sépare d'abord le gaïacène, le plus volatil de ces trois produits; le *guaïacol* passe ensuite. Pour le purifier, le meilleur procédé consiste, d'après Völckel, à le dissoudre dans une solution aqueuse très-concentrée de potasse, qu'on fait bouillir jusqu'à ce que les vapeurs d'eau n'entraînent plus de gouttes huileuses, et à décomposer ensuite la liqueur alcaline par l'acide sulfurique employé en quantité telle que la potasse soit presque complétement neutralisée sans l'être cependant tout à fait. Une huile se sépare, que l'on décante et sur laquelle on répète encore une fois la précédente opération. On dessèche le *guaïacol* ainsi obtenu sous le récipient de la machine pneumatique, au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique.

— II. PROPRIÉTÉS. Le *guaïacol* est une huile incolore d'une densité de 1,119 à 22°, selon Sobrero, et de 1,125 à 16°, selon Völckel. Il a une odeur assez faible qui, cependant, rappelle la créosote; sa saveur est piquante, poivrée et assez analogue à celle des clous de girofle. Il bout à 210°, suivant Sobrero, et à 205°, suivant Völckel. Il ne rougit pas le tournesol. Il brûle avec une flamme fuligineuse. L'acide azotique, même très-étendu, l'attaque violemment à la température ordinaire en formant de l'acide oxalique et une résine brune. Avec le chlore et le brome, il donne des produits cristallisables. Sous l'influence de l'oxyde d'argent, il ne fournit aucun corps acide. Cette propriété le distingue du furfurol dont on aurait pu, d'après sa formule, le croire l'homologue. Le furfurol donne, en effet, de l'acide pyromucique lorsqu'on le traite par l'oxyde d'argent.

Le *guaïacol* est peu soluble dans l'eau. L'alcool le dissout aisément. Ses solutions alcooliques réduisent les sels d'argent et d'or à l'état métallique et ramènent les sels cuivriques et les sels ferriques à l'état de sels ferreux ou cuivreux. La potasse dissout facilement le *guaïacol*. Ce corps se combine d'ailleurs avec d'autres bases encore et forme avec elles des sels cristallisables qui noircissent lorsqu'on les expose à l'air humide. Il ne décompose pas les carbonates.

— III. COMPOSITION. On a émis plusieurs hypothèses relativement à la composition du *guaïacol*. D'après les analyses de Völckel, il renfermerait 68,9 pour 100 de carbone, 6,4 d'hydrogène et 24,7 d'oxygène; d'après Sobrero, 68,7 de carbone, 6,8 d'hydrogène et 24,5 d'oxygène. Völckel déduisait de ses analyses la formule $C^{15}H^{0}O^{4}$, et Sobrero la formule $C^{15}H^{9}O^{4}$ ($C = 6, O = 8, H = 1$). Deville et Pelletier ont proposé la formule beaucoup plus probable $C^{14}H^{8}O^{4}$, laquelle, traduite dans notre notation, devient $C^{7}H^{8}O^{2}$. Cette dernière, que l'on adopte aujourd'hui, exigerait 67,74 de carbone et 6,45 d'hydrogène. Elle concorde aussi très-bien avec la densité de vapeur du *guaïacol* que MM. Deville et Pelletier ont déterminée. L'expérience a donné, en effet, pour cette densité, 4,49, et le calcul exige 4,30.

Suivant Hlariwest, le *guaïacol* ne serait point un composé défini, mais un mélange de deux composés homologues répondant l'un à la formule $C^{7}H^{8}O^{2}$, et l'autre à la formule $C^{8}H^{10}O^{2}$. En agitant cette huile avec de l'ammoniaque concentrée ou en dirigeant à travers un courant de gaz ammoniac, Hlariwetz a obtenu un produit cristallin. Ce produit, pressé, dissous à chaud dans l'éther et soumis dans un vase hermétiquement fermé à l'action d'une solution alcoolique de potasse, a fourni des cristaux qui ont pour formule $C^{16}H^{19}KO^{4}$ ou $C^{8}H^{9}KO^{2}$, selon la quantité de potasse employée. On peut encore préparer le dernier de ces sels en agitant le *guaïacol* brut avec de l'ammoniaque aqueuse modérément concentrée, décantant l'huile insoluble, le lavant plusieurs fois à l'eau, le rectifiant à plusieurs reprises, le dissolvant finalement dans son volume d'éther et ajoutant à la liqueur un léger excès de potasse alcoolique aussi concentrée que possible.

En décomposant ce sel de potasse par un acide, on obtient une huile incolore d'une odeur agréable, dont le point d'ébullition varie de 203° à 230°. La portion qui distille entre 205° et 210° a une densité de 1,117 à 13°, et correspond approximativement à la formule $C^{7}H^{8}O^{2}$. La portion qui passe entre 216° et 218° a une densité de 1,116, et sa composition correspond à celle d'un mélange des deux corps $C^{7}H^{8}O^{2}$ et $C^{8}H^{10}O^{2}$. Enfin, le produit qui distille entre 219° et 220° a une densité de 1,089 et une composition qui s'accorde avec la formule $C^{8}H^{10}O^{2}$.

La proportion dans laquelle les deux produits que nous venons de décrire sont mélangés varie avec la nature de la résine à l'aide de laquelle on a préparé le *guaïacol*. Le composé $C^{8}H^{10}O^{2}$ existe aussi dans la créosote de bois, comme nous l'avons déjà vu. V. CRÉOSOTE.

— IV. FONCTIONS CHIMIQUES. Les deux produits $C^{7}H^{2}O^{8}$ et $C^{8}H^{10}O^{2}$, dont le mélange constitue le *guaïacol*, sont homologues, par leur formule, du furfurol $C^{5}H^{4}O^{2}$, mais ne le sont nullement par leurs fonctions. Le furfurol est l'aldéhyde de l'acide pyromucique, acide en lequel il se transforme facilement sous l'influence de l'oxyde d'argent. Les deux corps qui existent dans le *guaïacol* ne peuvent pas être considérés comme des aldéhydes, puisque, dans aucun cas, ils ne fournissent d'acides en s'oxydant. Peut-on, en se fondant sur la propriété qu'ils possèdent de former des sels en réagissant sur les bases, les considérer comme des acides? Pas davantage, puisqu'ils ne renferment que 2 atomes d'oxygène et qu'il n'y a pas d'acide qui renferme moins de O^{4}. Il ne reste donc qu'une seule classe de corps au nombre desquels on puisse ranger les composés qui nous occupent, ce sont les phénols. Les phénols, en effet, comme les acides, font la double décomposition avec les bases et fournissent de véritables sels. Pour mettre hors de doute la nature phénique de ces corps, il faudrait les soumettre à la belle réaction de MM. Kolbe et Lautemann, c'est-à-dire les traiter simultanément par le sodium et l'anhydride carbonique. Si ce sont des phénols, ils doivent tous deux fixer CO^{2} dans ces conditions et se transformer, le premier en acide crésotique $C^{8}H^{8}O^{3}$, et le second en acide phlorétique $C^{9}H^{10}O^{3}$. Il est probable que le produit $C^{7}H^{8}O^{2}$, renfermé dans le *guaïacol*, est simplement isomérique avec l'hydrate de crésyle, et que, par suite, il fournirait, non le véritable acide crésotique, mais un des nombreux isomères que la théorie fait prévoir pour cet acide.

GUAÏACUM s. m. (goua-ia-komm). Bot. Nom scientifique du genre gaïac.

GUAÏARÉTATE s. m. (goua-ia-ré-ta-te — rad. *guaïarétique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide guaïarétique avec une base.

GUAÏARÉTIQUE adj. (goua-ia-ré-ti-ke — de *guaiacum*, et du gr. *retinê*, résine). Chim. Se dit d'un acide qui est le principe constituant cristallisable de la résine de gaïac. ‖ On dit aussi GUAÏACIQUE.

— **Encycl.** L'acide *guaïarétique*, ou principe constituant cristallisable de la résine de gaïac, s'élève, suivant Hlariwetz, à la proportion des $\frac{9}{10}$ du poids de la résine brute. Sa formule paraît être $C^{20}H^{26}O^{4}$. Thierry est le premier qui ait étudié la résine de gaïac avec soin. En traitant l'extrait alcoolique de la résine de gaïac par l'eau de baryte, précipitant la baryte par l'acide sulfurique, concentrant la liqueur filtrée jusqu'à consistance sirupeuse, dissolvant le sirop dans l'éther et laissant évaporer, il avait obtenu des masses en choux-fleurs que la sublimation transformait en magnifiques aiguilles semblables à celles de l'acide cinnamique ou de l'acide benzoïque. Ces aiguilles, très solubles dans l'éther, avaient été nommées par Thierry *acide guaïacique*. Deville leur donna la formule $C^{6}H^{8}O^{3}$ et découvrit qu'à la distillation sèche elles se scindent en anhydride carbonique et gaïacène

$C^{6}H^{8}O^{3}$	=	CO^{2}	+	$C^{5}H^{8}O$
Acide guaïacique.		Anhydride carbonique.		Gaïacène.

Hlariwetz, en traitant l'extrait alcoolique de la résine de gaïac par la potasse et en décomposant la solution par l'acide chlorhydrique, a obtenu une résine colorée. Celle-ci cristallise dans l'alcool en aiguilles ou en écailles d'un éclat nacré et d'une agréable odeur de vanille. Il paraissait assez probable que ce produit est identique avec l'acide guaïacique de Thierry. Toutefois, de nouvelles et plus complètes investigations entreprises sur ce sujet par Hlariwetz et Gilna ont montré que ce corps répond à la formule $C^{20}H^{26}O^{4}$. Par suite, ces chimistes le considèrent comme différant du corps de Thierry et le désignent, pour le distinguer, sous le nom d'acide *guaïarétique*.

— I. PRÉPARATION. Pour préparer l'acide *guaïarétique*, on fait bouillir la résine de gaïac pulvérisée avec un lait de chaux, pendant une demi-heure, et l'on épuise le résidu insoluble par l'alcool, dans un appareil à déplacement. La solution alcoolique est ensuite évaporée, et le résidu dissous dans une lessive de soude chaude de 1,3 de densité. Par le refroidissement, il se dépose un sel sodique. On purifie ce sel en le faisant cristalliser à plusieurs reprises au sein d'une lessive de soude, et l'on décompose enfin la solution par l'acide chlorhydrique. L'acide *guaïarétique* se dépose. On achève de le purifier en le faisant cristalliser à plusieurs reprises soit dans l'alcool, soit dans l'acide acétique concentré.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *guaïarétique* est cassant; il cristallise en groupes d'aiguilles concentriques, qui n'ont ni odeur ni saveur; il est inaltérable à l'air et fond entre 75° et 80°. L'alcool, l'éther, l'acide acétique chaud, le sulfure de carbone et la potasse étendue chaude le dissolvent. Quant à l'ammoniaque, non-seulement elle ne le dissout pas, mais encore elle le précipite, comme la silice, de sa dissolution dans la potasse. Le sesquichlorure de fer colore en vert d'herbe la solution alcoolique. L'eau de chlore ne la colore ni en vert ni en bleu, et son émulsion aqueuse n'est pas non plus colorée en bleu par l'acide azotique. Le principe immédiat qui, dans la résine de gaïac, se colore en bleu sous l'influence des oxydants, n'est donc pas l'acide *guaïarétique*.

Les solutions de l'acide *guaïarétique* sont lévogyres. A la distillation, l'acide *guaïarétique* passe en partie inaltéré et se décompose en partie avec production de pyroguaïacine et de guaïacol, dont le mélange donne une huile jaune.

— III. GUAÏARÉTATES. L'acide *guaïarétique* forme des sels neutres et des sels acides. Les guaïarétates alcalins sont cristallisables. Ceux des métaux alcalino-terreux et des métaux lourds sont des précipités amorphes. Les sels neutres ne sont stables qu'en présence d'un excès de base. Ils se transforment en sels acides et en base libre, lorsqu'on les fait bouillir avec de l'eau. Le sel barytique $C^{20}H^{24}Ba''O^{4}$ (à 160°) s'obtient par double décomposition, au moyen du guaïarétate potassique et du chlorure de baryum. Le sel potassique neutre $C^{20}H^{24}K^{2}O^{4} + 2H^{2}O$ ou $+ 3H^{2}O$, suivant les conditions dans lesquelles il a été obtenu, cristallise en écailles dans l'alcool et perd son eau de cristallisation à 100°. Le sel acide de potassium $C^{20}H^{25}KO^{4} + H^{2}O$ prend naissance lorsqu'on fait bouillir le sel neutre avec de l'alcool faible ou en ajoutant du carbonate de potasse à la solution alcoolique et dissolvant le précipité dans l'alcool faible. C'est un précipité cristallin, qui abandonne de l'eau à 120°. Le sel neutre de sodium

$$C^{20}H^{24}Na^{2}O^{4} + 2H^{2}O$$

forme des lames cristallines brillantes, qui deviennent anhydres à 120°. Le sel acide de sodium répond à la formule $C^{20}H^{25}NaO^{4} + H^{2}O$.

Hadelich a obtenu un sel de plomb renfermant $C^{20}H^{22}Pb''^{2}O^{4}$, ce qui lui a fait considérer l'acide *guaïarétique* comme tétrabasique.

— IV. DÉRIVÉS DE L'ACIDE GUAÏARÉTIQUE. *Acide bromoguaïarétique*. Cet acide a pour formule $C^{20}H^{22}Br^{4}O^{4}$. On l'obtient sous forme d'aiguilles incolores et peu agrégées, lorsqu'on verse goutte à goutte du brome dans du sulfure de carbone où l'on a fait dissoudre de l'acide *guaïarétique*. On continue les additions de brome jusqu'à ce que le liquide ait acquis une couleur brune; on évapore à siccité, on lave le produit avec de l'alcool froid et on le dissout dans l'alcool bouillant.

Le chlore donne un produit de substitution analogue, mais très-difficile à purifier. Le perchlorure de phosphore attaque également l'acide *guaïarétique*, en donnant une masse résineuse tenace et difficile à purifier.

GUAIASSA, type féminin de la comédie italienne. Ce personnage caractérise la femme du peuple de Naples; c'est un rôle purement napolitain; il descend en assez droite ligne de la Citeria des farces latines. La Guaiassa est une femme mûre et forte, qui ne marchande pas les mots; les soubrettes de Molière sont des bégueules auprès d'elle.

GUAICOUROS, nation indigène de l'Amérique du Sud. V. GUARANIS.

GUAIFER, prince de Salerne, mort en 880. Il succéda, en 862, à Adimar, qu'il renversa et jeta dans une prison. L'empereur Louis II ayant demandé la mise en liberté de ce dernier, Guaifer le lui envoya, après lui avoir fait crever les yeux pour le mettre dans l'impossibilité de remonter sur le trône. L'usurpateur fortifia et défendit avec succès Salerne contre les attaques des Sarrasins; il montra autant de sagesse comme administrateur que de courage comme homme de guerre, et eut pour successeur son fils Guaimar Ier.

GUAIMAR Ier, prince de Salerne, succéda en 880 à son père Guaifer. Vivement attaqué par les Sarrasins et craignant d'être trop faible pour résister, il se rendit à Constantinople (887) et demanda à l'empereur Léon VI de l'aider à défendre ses États. Celui-ci y consentit; mais, s'étant emparé de Bénévent en 891, il se tourna contre son allié et voulut étendre sa domination sur Salerne. Guaimar fit alors alliance avec le duc de Spolète et parvint à repousser les Grecs (896). L'année suivante, il passait la nuit dans le château d'Avellino lorsque le châtelain, qui avait à se plaindre de lui, lui fit crever les yeux pendant son sommeil. Cet attentat exaspéra Guaimar, et la violence de son caractère se changea en cruauté. Il commit alors de tels excès que ses sujets obligèrent son fils, associé au pouvoir depuis 893, à prendre seul les rênes de l'Etat et à enfermer Guaimar Ier *de mauvaise mémoire* dans le couvent de Saint-Maxime.

GUAIMAR II, dit **de Bonne mémoire**, prince de Salerne, mort en 933. Il succéda au précédent en 901. Il fit sans succes la guerre au prince de Bénévent, combattit les Grecs en Apulie, en 929, et laissa le pouvoir à son fils Gisolfe Ier.

GUAIMAR III, prince de Salerne de 994 à 1031. Il fut associé au pouvoir par son père Jean II en 988. Sans cesse en lutte avec les Sarrasins, qui menaçaient à chaque instant de s'emparer de ses Etats, il vainquit complétement les envahisseurs, en 1003, grâce à la brillante valeur de quarante chevaliers normands qui revenaient de la terre sainte. Guaimar combla d'honneurs et de présents ses libérateurs, leur fit les plus brillantes promesses pour les retenir auprès de lui, provoqua l'émigration des Normands en Sicile, en leur offrant des richesses et des terres, et attira ainsi les étrangers qui devaient par la suite fonder le royaume de Naples.

GUAIMAR IV, prince de Salerne, fils du précédent, mort en 1052. Il succéda à son père en 1031. Grâce aux Normands, il s'empara de la principauté de Capoue (1038), de la ville d'Amalfi, la plus riche et la plus commerçante de l'Italie, envahit le duche de Sorrente, la Calabre, l'Apulie, et éleva la forteresse de Squillace (1044). Mais, ayant mécontenté les Normands, qui se tournèrent contre lui, Guaimar perdit rapidement ses conquêtes, se vit contraint par l'empereur Henri III de restituer la principauté de Capoue à Pandolfe V (1047), et fut assassiné par des conjurés amalfitains, qui voulaient délivrer leur ville de sa domination. Guaimar eut pour successeur son fils Gisolfe II.

GUAINIER s. m. (ghè-nié). Bot. Autre orthographe du mot GAÏNIER.

GUAINUMBI s. m. (gouè-noun-bi — nom

brésil.). Ornith. Nom vulgaire des colibris et des oiseaux-mouches, au Brésil.

GUAINUMU s. m. (guè-nou-mou). Crust. Syn. de GUAFFINUM.

GUAINVILLE, village et comm. de France (Eure-et-Loir). cant. d'Anet, arrond. et à 23 kilom. de Dreux; 565 hab. Ruines imposantes d'une forteresse du XVe siècle et de l'ancien prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard. Beau parc et château de Primart. Vestiges d'un village détruit au XVIe siècle.

GUAIRAS, peuple indigène de l'Amérique du Sud. V. GOAHIROS.

GUAIRO interj. (ghuè-ro). Fauconn. Cri par lequel on avertit le fauconnier que la perdrix est levée, et qu'il doit lâcher l'oiseau.

GUAIS adj. m. (guè). Pêche. Qui n'a ni laite ni œufs, en parlant du hareng : *Hareng* GUAIS.

GUAITECA (*golfe de*), golfe formé par le grand Océan austral, sur la côte O. de l'Amérique du Sud, au S. du Chili et au N.-O. de la Patagonie, long de 135 kilom. sur 80 kilom. de largeur. Il contient plusieurs îles de l'archipel Chiloé et l'archipel de Los Chonos. Les principales rivières qui s'y jettent sont le Río-de-los-Rabudos et l'Estero-de-la-Palma.

GUAJAHU, rivière du Brésil. Elle descend de la montagne du Nègre, traverse des terrains marécageux où l'on cultive le riz, arrose les villes de Guajahu, Codo et Chapoda, et se jette dans le Mearim, en amont de la ville de ce nom. Elle est navigable pour de petites embarcations.

GUAJARA, rivière du Brésil, affluent du Tocantin (rive droite). Elle forme à son embouchure une large et profonde baie, sur laquelle se trouve la ville de Belem, capitale de la province de Para.

GUAJARABA s. m. (goua-ia-ra-ba). Bot. Espèce de palmier du Mexique.

GUALA-BICHIERI (Jacques), cardinal italien, né à Verceil vers 1180, mort à Rome en 1227. Il appartenait à une des premières familles de sa ville natale. Chanoine à vingt et un ans, il reçut, en 1205, pendant un voyage qu'il fit à Rome, le chapeau de cardinal des mains d'Innocent III et gagna toute la confiance du pontife. Après avoir mis fin à la guerre entre Florence et Sienne (1207), il se rendit, l'année suivante, en France, en qualité de légat, avec la mission de réformer les mœurs du clergé. En 1211, il parvint à réconcilier Philippe-Auguste avec sa femme, Ingelburge, puis soutint les droits de Henri III au trône d'Angleterre, contrairement aux prétentions de Louis, fils de Philippe-Auguste (1216), se rendit dans ce pays, et fit proclamer le jeune Henri, dont il devint le tuteur et le gardien. Pendant les deux années qu'il resta en Angleterre, il fit, de concert avec le grand maréchal Pembróke, respecter l'autorité royale, et déploya une grande énergie. De retour en Italie (1219) avec 11,000 marcs d'argent, que lui avait donnés Henri III, il fonda à Verceil le monastère de Saint-André et un hôpital de 200 lits. Le cardinal Guala fut ensuite chargé par le pape Honorius III de réformer le clergé de Lombardie, puis de se rendre auprès de l'empereur Frédéric II pour le pousser à faire une croisade. Malgré toute son éloquence, il échoua dans cette mission. et revint en Italie, où il fonda l'université de Verceil.

GUALANDI (Michel-Ange), littérateur italien, né à Bologne en 1793. Il descend d'une ancienne famille de Pise, dont le Dante parle dans le XXXe chant de l'*Enfer*. Possesseur d'une grande fortune qui lui permettait de se livrer entièrement à ses goûts, il voyagea en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, et forma une riche collection d'œuvres d'art, de livres, d'autographes, de documents, qu'il a réunis dans le palais Fava à Bologne. Gualandi a publié, sous le titre de *Memorie originali italiani risguardanti le belle arti* (Bologne, 1840-1847, 4 vol.), une intéressante série de pièces originales qui éclaircissent plusieurs points obscurs de l'histoire de l'art. Il a donné ensuite : *Nuova raccolta di lettere sulla pittura, scultura ed architettura* (Bologne, 1844-1845, 2 vol.), recueil qui complète le précédent; *Tre giorni in Bologna* (1850), agréable guide de Bologne; *le Porrettane* (1850, in-4o), lettres artistiques à un ami; notice sur *Ugo da Carpi* (1854); *Notice sur Victoire Jaquotot* (1854). M. Gualandi a donné, en outre, de nombreux articles à l'*Archivio storico italiano*.

GUALBERT (Jean), fondateur de l'ordre de Vallombreuse. V. JEAN-GUALBERT (saint).

GUALDIM-PAES (dom), grand maître de l'ordre du Temple, né à Braga (Portugal), mort en 1195. Il se signala par le courage qu'il déploya contre les Sarrasins, prit une part active à la conquête de Santarem (1147), se rendit ensuite en Palestine, où avait lieu la deuxième croisade, assista au siége d'Ascalon (1155), et, après un séjour de cinq ans en Palestine, retourna en Portugal. Devenu grand maître de l'ordre du Temple, il fonda, en 1160, le vaste monastère fortifié de Thomar (Portugal), fut chargé en 1169 par le roi Alphonse-Henriquez de la défense de l'Alentejo, accrut considérablement la puissance et la richesse de son ordre, et fut attaqué, en 1190, dans sa forteresse de Thomar, par une armée de Sarrasins, commandés par Jacoub, fils d'Abu-Joussouf. Malgré le nombre des ennemis, Gualdim-Paes fit une sortie avec ses chevaliers, et leur attaque fut si impétueuse que les Maures s'enfuirent en désordre. C'est à Thomar, où l'on voit encore les plus anciennes peintures qui aient été exécutées en Portugal, que Gualdim-Paes termina ses jours.

GUALDO-PRIORATO (Galeazzo), comte de Comazzo, homme de guerre, diplomate, et l'un des plus féconds historiens de l'Italie, né à Vicence en 1606, mort en 1678. Il fit ses premières armes en Hollande, sous Maurice de Nassau, assista au siége de La Rochelle, combattit les Suédois sous Waldstein, pendant la guerre de Trente ans, servit ensuite et successivement la Bavière, la France, Venise, Christine de Suède, l'empereur Léopold, soit comme militaire, soit comme diplomate, fut fait chevalier de Saint-Michel de France et de Saint-Marc de Venise, noble romain par le pape, devint premier gentilhomme de la reine Christine, reçut de Léopold Ier les titres d'historiographe et de conseiller aulique et finit par se retirer à Vicence, où il termina ses jours. Au milieu d'une existence si active et si agitée, il trouva encore le temps d'écrire en italien une multitude d'ouvrages historiques du plus haut intérêt, notamment : *Histoire des guerres des empereurs Ferdinand II et Ferdinand III et du roi Philippe IV contre Gustave-Adolphe et Louis XIII, de* 1630 *à* 1635 (Venise, 1640); *l'Homme de guerre prudent et politique* (Venise, 1640); *Histoire de la vie d'Albert Waldstein, duc de Friedland* (1643); *Histoire des révolutions et mouvements de Naples en* 1647 *et* 1648 (Paris, 1654); *Histoire des révolutions de France sous le règne de Louis XIV* (Venise, 1655); *Théâtre des hommes illustres d'Italie* (Venise, 1659); *Vie du cardinal Mazarin* (1652), traduite en français; *Histoire du ministère du cardinal Mazarin* (Cologne, 1669, 3 vol. in-12, trad. en français, 1669); *Histoire de Léopold* (Vienne, 1670-1674, 3 vol. in-fol.); *Histoire de Ferdinand III* (Vienne, 1672, in-fol.), etc., etc.

GUALIOR, ville de l'Indoustan anglais. V. GOUALIOR.

GUALTÉRIE s. f. (goual-té-rî). Bot. Syn. de GAULTHÉRIE.

GUALTERIO (Philippe-Antoine), cardinal et érudit italien, né à San-Quirice-de-Fermo en 1660, mort à Rome en 1728. Elevé par les soins de son grand-oncle, le cardinal Gualterio, il se fit recevoir docteur en droit et en philosophie à dix-neuf ans, fut nommé, vers 1684, prélat récipiendaire de l'une et l'autre signature, puis devint successivement gouverneur de San-Severino, d'Iesi, de Loretto, vice-légat d'Avignon, nonce en France (1700), évêque d'Imola, puis de Todi, légat *a latere* à Ravenne et dans la Romagne. Gualterio reçut le chapeau de cardinal en 1706. Pendant son séjour en France, il s'était lié avec les principaux savants et avait formé une belle collection de manuscrits précieux, de medailles, etc. Le navire qui les transportait périt en mer. Avec ces richesses littéraires furent engloutis de nombreux documents que Gualterio avait réunis pour écrire une histoire universelle. Lorsqu'en 1708 les impériaux pénétrèrent dans Ravenne, ils pillèrent le palais du légat, dont l'attachement à la France était bien connu. Gualterio retourna alors à Paris, reçut de Louis XIV l'abbaye de Saint-Remi de Reims et fut pourvu plus tard, par le régent, de la riche abbaye de Saint-Victor de Paris.

GUALTERIUS, historien français du XVIe siècle. V. GAULTIER.

GUALTERUZZI (Charles), littérateur italien, né à Fano vers la fin du XVe siècle, mort après 1569. Envoyé fort jeune à Rome, il entra en relation avec les cardinaux Sadolet, Polo, Bembo et autres savants de l'époque, et obtint un emploi dans la chancellerie romaine. Le cardinal Bembo le choisit pour son exécuteur testamentaire et le chargea de publier quelques-uns de ses écrits. Gualteruzzi a édité les *Prose*, les *Lettere*, l'*Historia veneta* (1551) de Bembo, et *Libro di novelle e di parlar gentile* (1525), recueil de nouvelles d'auteurs inconnus. On n'a de lui que des lettres, dont plusieurs ont été publiées dans les collections des *Lettere volgari*.

GUALTIERI, ville d'Italie, dans l'ex-duché de Modène, prov. et à 90 kilom. N. de Reggio; 4,500 hab. Belle place publique; églises ornées avec goût.

GUALTIERI, peintre italien, né à Padoue, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il a exécuté dans la grande salle de l'université de sa ville natale, en collaboration avec Stefano dell' Arzere et Domenico Campagnola, des fresques représentant des hommes illustres et des souverains dans des proportions colossales. Ces fresques, plus remarquables par le coloris que par le dessin, sont encore parfaitement conservées. Gualtieri a peint, en outre, treize figures allégoriques de grandes dimensions dans l'escalier du palais Venezze, à Padoue.

GUALTIERI (Nicolas), médecin et naturaliste italien, né en 1688, mort en 1747. Il fut professeur de médecine à Pavie et premier médecin des Médicis. Il a publié, sur une collection de coquilles qu'il possédait, un bel ouvrage intitulé : *Index testarum conchyliorum* (Florence, 1742, in-fol., avec 110 planches).

GUALTIERI (Giovanni), peintre italien. V. CIMABUÉ.

GUAM, GOUAHAM ou **SAN-JUAN**, île de l'Océanie, dans le grand Océan équinoxial, la plus grande de l'archipel des Mariannes, par 13° 28′ de lat. N. et 142° 26′ de long. E. Elle a 200 kilom. de périmètre et une population de 5,500 hab. Ch.-l., San-Ignazio-de-Agaña. Elle est presque entièrement environnée de rochers de corail; mais l'intérieur est fertile et bien arrosé. On y récolte du riz en abondance, des céréales, des légumes, des fruits, du coton et du tabac. Les naturels sont doux et hospitaliers; ils aiment la danse et la musique et sont très-habiles dans les arts mécaniques, surtout dans la construction des pirogues. Cette île fut découverte par Magellan en 1521.

GUAMA, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, prov. de Para. Elle prend sa source dans le pays des Topinambous, et se jette dans le Tocantin à Para, après un cours de 450 kilom.

GUAMACHUCO, ville de l'Amérique du Sud, dans le Pérou, département de Libertad, ch.-l. du district de son nom, à 440 kilom. N.-O. de Lima, sur un plateau des Cordillères et sous un climat très-rude; 2,800 hab. Mines d'or et d'argent. ‖ Le district de Guamachuco mesure 130 kilom. de longueur sur 100 kilom. de largeur et renferme une population de 40,000 hab., qui se livrent à l'agriculture, à l'éducation du bétail et à l'exploitation de quelques riches mines d'or, d'argent, de fer, de plomb et de soufre. Le sol est accidenté et traversé par le chaînon occidental des Cordillères.

GUAMAJACU-ATINGA s. m. (goua-ma-ia-kou-a-tain-ga — mot brésil.). Ichthyol. Syn. de LOMPE.

GUAMAJACU-GUARA s. m. (goua-ma-ia-kou-goua-ra — *mot brésil.*). *Ichthyol. Nom* vulgaire d'un diodon appelé aussi HÉRISSON ou PORC-ÉPIC DE MER.

GUAMANGA, ville et district du Pérou. V. HUAMANGA.

GUAMANI, partie de la Cordillère des Andes, Amérique du Sud, entre la république de l'Equateur et le Pérou, sur les frontières des provinces de l'Assuay et de Truxillo. C'est un des points culminants des Andes. Hauteur, 5,400 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

GUAN **s. m. (gouan). Ornith. Un des noms** vulgaires du marail.

GUANA s. f. (goua-na). Erpét. Un des noms vulgaires de l'iguane : *Les* GUANAS, *crocodiles des Antilles, erraient sur les savanes et les rochers.* (Viennet.)

GUANABACOA, ville de l'île de Cuba, sur une petite anse de son nom formée par la mer des Antilles, dans le départ. de l'Ouest, à 4 kilom. S.-E. de la Havane; 6,700 hab. Source minérale et bains.

GUANABANE s. f. (goua-na-ba-ne). Bot. Arbre du genre anone ou corossol.

GUANAC s. m. (goua-nak — du péruvien *huanaco*, même sens). Mamm. Nom d'un mammifère ruminant du *genre lama, type* sauvage des lamas domestiques. ‖ On dit aussi GUANACO.

— **Encycl.** Le *guanac* n'est pas une espèce distincte, mais bien le type sauvage du lama, dont l'alpaca n'est peut-être qu'une variété. Sa taille est un peu plus forte, son dos arqué, sa queue pendante; son pelage est châtain uniforme; la tête et les jambes sont peu fournies de poils. La longueur totale du *guanac* atteint près de 2 mètres; sa hauteur, environ 1m,50. Ce ruminant habite les Andes de la Bolivie et du Chili; il se tient à des altitudes moyennes, bien qu'il descende volontiers dans les plaines; on le trouve encore assez communément dans les déserts de l'Amérique australe. Il vit en troupes nombreuses; plus fort, plus vif, plus léger que le lama domestique, il court comme le cerf et grimpe comme le chamois sur les rochers les plus escarpés. Il recherche de préférence les régions froides et les versants septentrionaux; souvent il s'élève et séjourne au-dessus de la ligne des neiges et voyage volontiers dans les glaces. Les *guanacs* sont vifs, remuants et très-craintifs; ils se réunissent souvent au nombre de deux à trois cents individus; lorsqu'ils aperçoivent l'homme, ils le regardent avec une sorte d'attention, sans marquer d'abord ni crainte ni plaisir; bientôt ils manifestent de l'étonnement, soufflent des narines et hennissent à peu près comme les chevaux; enfin ils prennent tous ensemble la fuite vers le sommet des montagnes. On fait au *guanac* une chasse acharnée pour avoir sa toison, bien qu'elle soit courte, dure et ne puisse servir qu'à faire des tissus grossiers. On fait des manteaux avec sa peau, et sa chair est recherchée par les Indiens. V. LAMA.

GUANAHANI (île), île de l'Amérique anglaise. V. CAT.

GUANAPARO, rivière de l'Amérique méridionale, république de Venezuela. Elle naît au S. de Truxillo, coule d'abord au S., puis à l'E. en décrivant de nombreux contours, et se jette dans la Portuguesa, par 8° 15′ de lat. N., et par 68° 3′ de long. O.

GUANARE, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela, département de l'Orénoque, province de Varinas, ch.-l. de district, dans une plaine fertile, sur le Rio-Guanare, à 415 kilom. S.-O. de Caracas; 12,000 hab. Commerce de bétail et de mulets. On y remarque plusieurs églises, dont une, celle de Notre-Dame-de-Comorato, est un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

GUANAXUATO ou **GUANAJUATO**, ville du Mexique, ch.-l. du département de son nom, à 253 kilom. N.-O. de Mexico, par 31°0′15″ de lat. N., et par 103° 15′ de long. O.; environ 50,000 hab., et 90,000, dit-on, avec les faubourgs. Cette ville est située au cœur d'une chaîne de montagnes abruptes, à 8 kilom. environ de la plaine. On y arrive par une gorge sinueuse à laquelle les habitants du pays ont donné le nom de *Cañada de Marfil*. Guanaxuato doit son importance aux mines d'or et d'argent que l'on exploite dans ses environs. Ses rues sont étroites, tortueuses, souvent en pente abrupte. Les maisons, échelonnées au pied des hauteurs, ont parfois un étage de plus d'un côté que de l'autre. Les places sont petites, irrégulières, mais assez jolies. « Les Mexicains, dit M. E. Vigneaux, qui ne comprennent une ville que largement étalée au milieu d'une plaine, se complaisent par trop à affirmer que Guanaxuato est fort laide; c'est une erreur. J'y ai admiré de belles maisons en pierre de taille, à plusieurs étages, étalant tout le luxe moderne de la serrurerie et de la menuiserie, et de mine vraiment princière; de très-jolis magasins, des églises monumentales, trop resserrées il est vrai, en général, pour qu'on puisse les admirer dans leur ensemble. Le monde se presse dans les rues, et beaucoup de gens ont l'air effaré, circonstance qui suffirait à elle seule pour donner un cachet d'originalité à cette ville, au centre du Mexique. »

Guanaxuato fut fondée en 1544, et c'est vraisemblablement à cette époque que l'on découvrit les premiers minerais d'argent. C'est en 1860 que l'on attaqua le Vetamadre, merveilleux filon, le plus riche et le plus étendu peut-être du monde entier. En 1760, Obregon commença à explorer sérieusement le filon de Valenciana, dont l'exploitation donna des produits immenses et contribua pour une large part à la prospérité de Guanaxuato. La population de cette ville s'élevait en 1803, d'après de Humboldt, à 41,000 hab.; celle des mines d'alentour était de 30,000 environ.

GUANAXUATO (DÉPARTEMENT DE), division administrative du Mexique. Le département ou Etat de Guanaxuato, l'un des plus petits, mais en revanche l'un des plus peuplés du Mexique, occupe le plateau d'Anahuac, entre les départements de San-Luis-de-Potosi au N., d'Aguas-Calientes et de Michoacan à l'O. et au S., le Valle de Mexico et le département de Queretaro à l'E. On évalue sa superficie à 31,914 kilom. carrés, et sa population à 720,000, dont 180,000 Indiens. Ch.-l. : Guanaxuato; villes principales : Silao, Celaya, Irapuato, San-Miguel, Allende. Du S.-E. au N.-O., cette contrée est traversée par la sierra de Guanaxuato, qui atteint, au mont de Villapando, 3,150 mètres de hauteur, et, sur d'autres points, 3,000 mètres. Le versant S.-O. est célèbre par ses gîtes argentifères, regardés comme les plus riches de la terre. Les produits du sol du département de Guanaxuato, malgré l'état déplorable de l'agriculture, suffisent aux besoins de ses habitants. Les céréales et les légumes de l'Europe croissent à souhait sur tous les points. L'élève des chevaux, des mulets, des bœufs, des porcs et des chèvres y donne les meilleurs résultats. Quant aux produits manufacturés, ils consistent surtout en étoffes grossières, chapeaux, articles de sellerie et de carrosserie et en objets d'orfèvrerie.

GUANCABAMBA, ville de l'Amérique méridionale, république de l'Equateur, à 260 kilom. S. de Cuença, sur la rivière du même nom et la frontière du Pérou, à 2,000 mètres d'altitude. La rivière qui la baigne prend sa source sur le versant oriental des Andes, coule d'abord au S., puis à l'E.-N.-E., et se jette dans le Morñon, à 46 kilom. S.-S.-O. de Jaen-de-Bracamoros, après un cours de 170 kilom., interrompu par de nombreuses chutes d'eau.

GUANCABELICA, ville du Pérou, département d'Ayacucho, ch.-l. de la prov. de son nom, à 159 kilom. E.-S.-E. de Lima, dans une vallée des Andes; 5,166 hab. Elle est située à une assez grande altitude et l'air y est excessivement froid et pénétrant. Aux environs existent un grand nombre de mines d'or et d'argent. ‖ La province a une longueur de 218 kilom., sur une largeur de 168 kilom., et renferme une population de 35,000 hab. Elle est arrosée par le Jauga et ses affluents; on y récolte du blé, du maïs et des pommes de terre. Elle abonde en excellents pâturages, qui nourrissent un grand nombre de bêtes à cornes et de moutons, dont la laine est fort estimée.

GUANCHACO, village maritime du Pérou, département et à 9 kilom. O. de Truxillo, sur le grand Océan. Petit port de relâche pour les bâtiments qui vont de Lima à Panama.

GUANCHES, population primitive de l'archipel canarien. Ils étaient répandus dans ce que l'on appelle les Sept îles et remontaient à une haute antiquité ; ils ont complétement disparu depuis le XVIIe siècle, par suite de l'envahissement de la colonisation étrangère et des mauvais traitements que leur firent éprouver les Espagnols. Le nom de Guanches signifiait, dans leur langue, les *hommes* ou les *fils*. D'après les relations des Espagnols, c'était un peuple intelligent, courageux, aux mœurs douces, d'une civilisation relativement avancée, et ils semblaient avoir quelque attache avec une race ancienne. Dès le XIVe siècle, époque où l'on aborda les Canaries, les mystérieuses traditions de l'antiquité sur l'Atlantide et les Hespérides revinrent en mémoire et trouvèrent un nouvel aliment dans l'analogie frappante qu'on observait entre les Atlantides et les Guanches. Ces hypothèses furent encore corroborées par les légendes qui avaient cours chez les Guanches eux-mêmes et les faisaient descendre d'un ancien peuple puissant. Outre cela, on retrouva dans leur langue plusieurs mots qui ressemblaient à des racines berbères, et dans leurs mœurs plusieurs pratiques, entre autres celle de l'embaumement, qui les rattachaient aux Egyptiens. Mais ces analogies mériteraient d'être plus exactement étudiées et confirmées.

Les Guanches étaient déjà réduits au nombre d'environ 300 hommes capables de porter les armes, lorsque, en 1402, un aventurier normand, Jean de Bethencourt, à la tête de 250 marins recrutés en France, alla tenter de s'établir chez eux et de les soumettre. Il réussit d'autant mieux que les Canaries étaient alors infestées de pirates génois et espagnols, et qu'il fit cause commune avec les Guanches contre leurs ennemis. Les indigènes lui conférèrent une sorte de royauté dont il fit hommage au roi de Castille, et dans laquelle lui succéda son fils, Machiot de Bethencourt. Après eux, de 1491 à 1494, l'archipel passa entièrement sous la domination des Espagnols, qui traitèrent les Guanches avec une barbarie révoltante. Chassés de leurs habitations et de leurs terres, dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, séparés de leurs femmes et de leurs enfants, ils furent soumis au plus dur esclavage. En 1620, le dernier des Guanches était mort, la race avait disparu.

« Les Guanches, dit un ethnographe, étaient généralement grands, forts, robustes, agiles, infatigables. Leur physionomie était gracieuse, ouverte, franche; ils avaient les yeux grands et noirs, le nez un peu large, la bouche fendue, bien garnie, les sourcils prononcés, les cheveux fins, lisses ou bouclés. Leur caractère était souple, doux, grave et confiant. » Les Guanches ne connaissaient pas la culture du blé; ils semaient l'orge et la fève dans des sillons peu profonds, et leur alimentation principale consistait en une sorte de bouillie d'orge torréfiée mêlée de lait, en viande de chèvre demi-cuite et sans sel. Ils n'avaient aucune liqueur fermentée et ne buvaient que de l'eau pure et du lait.

Leur vie était tout agricole et pastorale; ils aimaient la musique et la danse. Les armes de guerre des Guanches étaient des épées, des lances, des massues en bois durci au feu ou garnies de pointes d'une pierre dure qui leur tenait lieu de fer.

Les meubles trouvés dans les habitations des Guanches témoignent d'une industrie assez avancée. Leur costume variait selon les îles. Dans quelques-unes, les hommes se drapaient d'un simple manteau. Celui des femmes était généralement plus complet. Les femmes de Ténériffe seules étaient nues jusqu'à la taille; toutes les autres portaient des vêtements montants et fermés. Les vêtements des hommes et des femmes se composaient de peaux et de feuilles de palmier, apprêtées avec soin, taillées avec élégance et rehaussées de diverses couleurs. Ajoutons que les Guanches professaient le plus grand respect pour la femme. Ils avaient coutume d'embaumer leurs morts et de les envelopper de bandelettes ornées de disques d'une forme particulière. Quelques momies, dont on ignore la date, conservées dans des cabinets d'amateurs, voilà tout ce qui reste, grâce à la barbarie des conquérants espagnols, de cette belle et vaillante race du peuple guanche. Ils ont été remplacés par une population mélangée d'Espagnols et de Normands, qui s'occupe principalement d'agriculture et parle une langue qui doit être classée parmi les dialectes des colonies espagnoles.

GUANERO s. m. (goua-né-ro — rad. *guano*). Mar. Petit bâtiment dont on se sert au Pérou pour le transport du guano.

GUANGUE s. m. (gouan-ghe — mot chilien). Mamm. Mammifère rongeur du genre rat, qui habite le Chili.

GUANIDINE s. f. (goua-ni-di-ne — rad. *guanine*). Chim. Base organique qui provient du dédoublement de la guanine par les agents d'oxydation.

— **Encycl.** La *guanidine* a pour formule CH^5Az^3. C'est de la carbonotriamide, c'est-à-dire que c'est une triple molécule d'ammoniaque dans laquelle C^{IV} remplace H^4. Cette base se forme dans l'oxydation de la guanine. Hofmann l'a également obtenue par l'action de l'ammoniaque sur le carbonate tétréthylique (orthocarbonate d'éthyle). Enfin, on peut la préparer en chauffant le biuret dans un courant de gaz chlorhydrique.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen de la guanine.* On met la guanine dans de l'acide chlorhydrique de 1,10 de densité, et l'on ajoute au mélange, par petites portions, des cristaux de chlorate de potasse; pour 20 grammes de guanine, il faut employer 12 grammes de chlorate, et faire durer l'opération pendant deux ou trois jours. La guanine se dissout en dégageant des produits gazeux. Quand la dissolution est complète, on évapore la masse au bain-marie jusqu'à consistance pâteuse, et l'on reprend le résidu par un mélange d'alcool et d'éther. On obtient ainsi une solution qui renferme du chlorhydrate de *guanidine*, de l'acide parabanique, de la xanthine, de l'acide oxalurique et de l'urée. Par l'évaporation, l'acide parabanique cristallise le premier. On étend d'eau la liqueur mère, on la chauffe avec du carbonate de baryte, on ajoute de l'alcool absolu au liquide ainsi neutralisé, on le filtre pour le séparer du précipité qui a pris naissance, et qui est formé de parabanate, d'oxalurate, de xanthate et de chlorure de baryum. On évapore la liqueur filtrée, et on reprend le résidu par l'alcool absolu, qui ne dissout plus que le chlorhydrate de *guanidine*. On chasse l'alcool par l'évaporation, et l'on précipite le chlorhydrate de *guanidine* par le sulfate d'argent, afin de convertir le sel en sulfate de la même base. On élimine l'excès de sel d'argent en ajoutant à la solution une quantité strictement pesée de chlorure de baryum, on filtre, on concentre le liquide et on le mêle de nouveau avec de l'alcool absolu, qui, cette fois, donne un précipité de sulfate de *guanidine*, tandis que l'urée reste dissoute. Il suffit ensuite de décomposer ce sulfate par une quantité exactement pesée de baryte, de filtrer et d'évaporer dans le vide, pour avoir la *guanidine* à l'état de pureté.

2° *Préparation au moyen de l'orthocarbonate d'éthyle.* M. Hofmann a obtenu la *guanidine* en décomposant l'orthocarbonate d'éthyle par le gaz ammoniac dans des tubes scellés à la lampe.

$$C(OC^2H^5)^4 + 3AzH^3 = Az^3C^{IV}H^5 + 4C^2H^5OH$$

Orthocarbonate d'éthyle. — Ammoniaque. — *Guanidine.* — Alcool.

3° *Préparation au moyen du biuret.* On chauffe le biuret entre 160° et 170° dans un courant d'acide chlorhydrique sec; ou bien encore, on fait bouillir ce composé avec de l'acide chlorhydrique aqueux très-concentré. Ce dernier moyen en donne moins.

$$C^2H^5Az^3O^2 = C^{IV}H^5Az^3 + CO^2$$

Biuret. — *Guanidine.* — Anhydride carbonique.

La *guanidine* est une base puissante. Elle altère l'eau et l'anhydride carbonique de l'air, pour donner naissance à un carbonate $(C^{IV}H^5Az^3)^2,H^2O,CO^2$. Ses sels sont généralement bien cristallisés. Nous avons déjà dit que ce corps est une triamide dans laquelle C^{IV} tient la place de H^4. Strecker préfère l'écrire $CAz.H^5Az^2$. Mais, avec cette formule, on ne voit plus comment plusieurs molécules d'ammoniaque peuvent tenir ensemble sans qu'aucun radical polyatomique les unisse.

— II. SELS DE GUANIDINE. *Carbonate de guanidine* $CO''(O.CH^6Az^3)^2$. On l'obtient en évaporant une dissolution de la base à l'air libre ou en décomposant son sulfate par du carbonate de baryte. Il cristallise en octaèdres ou en prismes quadratiques. Il est très-soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool. Il ne s'altère pas à l'air; mais, lorsqu'on le chauffe à 125°, il perd de l'eau, de l'anhydride carbonique, du carbonate d'ammonium et un corps assez peu volatil qui se sublime. Il reste un résidu qui a l'apparence du mellon. Les solutions alcalines de ce sel précipitent en blanc les solutions salines de baryum, de calcium et d'argent.

— *Chlorhydrate de guanidine.* Il cristallise avec difficulté, en petites aiguilles. Sa solution aqueuse, mélangée avec du perchlorure de platine, donne des aiguilles ou des prismes jaunes d'un chloroplatinate, dont la formule est $(CH^5Az^3HCl)^2PtCl^4$.

— *Azotate de guanidine.* Ce sont des cristaux prismatiques peu solubles dans l'eau froide, qui paraissent se convertir en nitrate d'urée lorsqu'on les chauffe avec de l'acide azotique.

— *Bioxalate de guanidine*

$$CH^5Az^3.C^2H^2O^4 + H^2O = (C^2O^2)''(CH^6Az^3O)^2H^2O.$$

Il forme des cristaux incolores peu solubles dans l'eau.

— *Sulfate de guanidine.* C'est un sel cristallisable, aisément soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool.

— III. DÉRIVÉS ALCOOLIQUES ET PHÉNIQUES DE LA GUANIDINE. La méthylaramine ou méthyl-carbotriamide, la mélaniline ou diphényl-carbotriamine, la triphényl-carbotriamine et la triéthyl-carbotriamine sont autant de bases organiques qui dérivent de la *guanidine* (carbotriamine) par la substitution de un ou plusieurs atomes de méthyle, d'éthyle ou de phényle à l'hydrogène. Les formules suivantes montrent ces relations.

$$\left.\begin{array}{l}C^{IV}\\H^5\end{array}\right\}Az^3 \qquad \left.\begin{array}{l}C^{IV}\\CH^3\\H^4\end{array}\right\}Az^3 \qquad \left.\begin{array}{l}C^{IV}\\(C^6H^5)^2\\H^3\end{array}\right\}Az^3$$

Carbotriamine (*guanidine*). — Méthyl-carbotriamine (méthylaramine). — Diphényl-carbotriamine (mélaniline).

$$\left.\begin{array}{l}C^{IV}\\(C^6H^5)^3\\H^2\end{array}\right\}Az^3 \qquad \left.\begin{array}{l}C^{IV}\\(C^2H^5)^3\\H^2\end{array}\right\}Az^3.$$

Triphényl-carbotriamine. — Triéthyl-carbotriamine.

GUANINE s. f. (goua-ni-ne — rad. *guano*). Chim. Matière azotée découverte dans le guano.

— **Encycl.** La *guanine* a pour formule $C^5H^5Az^5O$. Elle se rencontre dans diverses espèces de guano, surtout dans le guano d'Afrique et dans celui des îles Chinchas (Pérou); elle constitue la partie essentielle des excréments de l'araignée des jardins. On la trouve encore dans l'organe vert des crabes de rivière. Gorup-Beranez en a trouvé des quantités notables dans le pancréas des chevaux. C'est surtout du guano qu'on la retire.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen du guano.* *A.* On fait bouillir le guano avec un lait de chaux clair, et on filtre la liqueur lorsqu'on a constaté sur un échantillon qu'elle a à peu près perdu sa couleur brune ou jaune verdâtre, et l'on y ajoute de l'acide chlorhydrique. Au bout de quelques heures, on trouve au fond du liquide un précipité rouge, qui est un mélange de *guanine* et d'acide urique. On recueille ce dépôt et on le chauffe avec de l'acide chlorhydrique, qui dissout la *guanine* et ne dissout pas sensiblement l'acide urique. On évapore la solution chlorhydrique et on la laisse refroidir. Elle laisse alors déposer des cristaux de chlorhydrate de *guanine*, que l'on purifie par plusieurs cristallisations, et dont on précipite ensuite la *guanine* par l'ammoniaque, après les avoir dissous dans l'eau. Le produit, lavé à l'eau, s'élève à 1/2 pour 100 du guano employé. La *guanine* jaunâtre que l'on obtient ainsi est bouillie avec de l'acide chlorhydrique concentré, et l'on décante le liquide avant que toute la masse soit dissoute. Le sel qui reste indissous est déjà plus pur; on le recueille et on le soumet de nouveau au même traitement, jusqu'à ce que l'ammoniaque précipite de la *guanine* tout à fait blanche de sa solution.

B. On met le guano en suspension dans un lait de chaux clair, on porte le mélange à l'ébullition, et on filtre la solution brune à travers un filtre de toile; on répète le même traitement sur le résidu, en continuant jusqu'à ce que les solutions passent tout à fait claires. De cette manière, on élimine les substances colorantes ainsi que le nitrate d'urée et la xanthine, tandis que l'acide urique et la *guanine* restent presque complétement indissous. On fait bouillir le résidu à plusieurs reprises avec une solution de carbonate de soude, on réunit les liqueurs, on y ajoute de l'acétate sodique, et on les sursature par l'acide chlorhydrique, de manière à leur communiquer une réaction franchement acide. On lave avec un peu d'acide chlorhydrique le précipité, qui consiste en un mélange de *guanine* et d'acide urique; puis, on le fait bouillir avec le même acide, et l'on évapore la liqueur, après l'avoir filtrée, pour la séparer de l'acide urique qui reste indissous. Le chlorhydrate de *guanine*, qui cristallise alors, renferme encore un peu d'acide urique. Pour l'en débarrasser, on le dissout dans l'eau bouillante, et l'on précipite la *guanine* par l'ammoniaque. On dissout ensuite le précipité dans l'acide azotique bouillant, qui décompose l'acide urique, et on laisse refroidir la liqueur, qui donne des cristaux de nitrate de *guanine*. Il suffit de précipiter ce sel par l'ammoniaque pour avoir la *guanine* tout à fait pure. D'après Neubauer et Kerner, on purifie aisément la *guanine* en dissolvant son chloromercurate dans l'acide chlorhydrique étendu, décomposant le produit au moyen du gaz hydrogène sulfuré, et précipitant, par l'ammoniaque la liqueur filtrée, qui est tout à fait incolore.

2° *Préparation au moyen du pancréas de cheval.* On fait macérer des pancréas de cheval dans l'eau pendant vingt-quatre heures, puis on exprime la masse, on la fait bouillir avec une nouvelle quantité d'eau, et on l'exprime une seconde fois. La liqueur faite à froid doit être coagulée par la chaleur et réunie à celle qui est faite à chaud. On verse ensuite de l'eau de baryte dans le liquide, jusqu'à cessation de précipité; on porte le tout à l'ébullition; on filtre, et l'on évapore à une douce chaleur.

Quand les liqueurs sont arrivées à un degré de concentration convenable, on les abandonne pendant quelques jours dans un lieu frais; on sépare ensuite les cristaux de créatine qui se déposent, et l'on concentre les eaux mères. Par un repos de quelques jours, elles laissent déposer de nouveaux cristaux de créatine, ainsi qu'une poussière composée de xanthine et de *guanine*. Cette poussière peut être facilement séparée par l'irrigation des cristaux de créatine, qui sont beaucoup plus lourds.

La poussière blanche séparée des cristaux de créatine doit être dissoute dans l'eau, sa solution réunie aux eaux mères de la créatine, et la liqueur totale additionnée d'acétate de cuivre, puis réduite à un faible volume par l'ébullition. Il se forme un abondant précipité, que l'on recueille sur un filtre et qu'on lave à l'eau bouillante jusqu'à ce que les eaux de lavage passent incolores. Puis on dissout ce précipité dans l'acide chlorhydrique étendu, on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers la liqueur, pour précipiter le cuivre, on porte ensuite celle-ci à l'ébullition et on la filtre bouillante.

Par la concentration, il se sépare des croûtes cristallines, que l'on sépare au fur et à mesure. Quand la concentration est assez avancée, le liquide se prend, par le refroidissement, en une bouillie épaisse remplie d'aiguilles. Ces aiguilles, purifiées par plusieurs cristallisations dans l'acide chlorhydrique et décolorées par le charbon animal, constituent du chlorhydrate de *guanine*, dont on sépare la *guanine* au moyen de l'ammoniaque. Les croûtes cristallines sont formées par du chlorhydrate de xanthine.

— II. PROPRIÉTÉS. La *guanine* est une poudre jaune, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle se combine aux acides énergiques pour former des sels, mais ceux-ci sont peu stables : l'eau les décompose, et, lorsque l'acide est volatil, la chaleur suffit pour détruire la combinaison; les alcalis dissolvent la *guanine* beaucoup mieux que les acides.

La *guanine* est à la xanthine $C^5H^4Az^4O^2$ ce que les acides amidés sont aux acides dont ils dérivent. Les équations suivantes montrent ces relations :

$$C^5H^4Az^4O^2 - OH + AzH^3 = C^5H^5Az^5O$$

Xanthine. — *Guanine.*

$$C^3H^6O^3 - OH + AzH^2 = C^3H^7AzO^2$$

Acide lactique. — Acide lactamidique (alanine).

Traitée par l'acide azoteux, elle se transforme en xanthine; seulement, comme on est obligé, pour faire agir l'acide azoteux, de la dissoudre au préalable dans l'acide azotique, on obtient, au lieu de xanthine, un dérivé nitré de ce corps, qui donne de la xanthine sous l'influence des agents de réduction. En ne tenant pas compte de ce produit nitré intermédiaire, la transformation de *guanine* en xanthine est exprimée par l'équation suivante :

$$C^5H^5Az^5O + AzC\cdot.OH$$

Guanine. — Acide azoteux.

$$= C^5H^4Az^4O^2 + Az^2 + H^2O$$

Xanthine. — Azo e. — Eau.

Nous verrons plus loin que l'hypoxanthine $C^5H^4Az^4O$ *se transforme en xanthine sous* les influences oxydantes. (V. HYPOXANTHINE.) La xanthine est donc un terme commun vers lequel convergent la *guanine* et l'hypoxanthine.

Lorsqu'on traite la *guanine* par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potasse, on obtient de l'acide parabanique, une base nouvelle, la guanidine CH^5Az^3 et un peu de xanthine. Cette réaction rattache la *guanine* au groupe urique auquel l'acide parabanique appartient. Lorsqu'on ajoute du permanganate de potasse à une solution de *guanine* dans la soude caustique, cette base organique se convertit en un nouveau corps auquel on a donné le nom d'oxyguanine, et pour lequel on a proposé la formule $C^{10}H^{14}Az^8O^9$. Il se forme en même temps de l'acide carbonique, de l'acide oxalique, de l'ammoniaque et de l'urée.

Dans l'organisme, la *guanine* paraît se transformer en urée. Lorsqu'on la fait manger à des lapins, elle augmente la quantité d'urée excrétée par ces animaux, et l'on ne trouve pas trace de *guanine* dans les urines, qui ne contiennent pas non plus d'acide urique ni d'acide hippurique en quantité plus forte qu'à l'ordinaire.

— III. COMPOSÉS DE GUANINE AVEC LES ACIDES. La *guanine* se combine, avons-nous dit, avec les acides et les alcalis. Elle se combine aussi avec les oxydes, les chlorures et les sels métalliques. Les acides énergiques la dissolvent; mais les acides formique, acétique, lactique, citrique, succinique et hippurique ne la dissolvent pas.

— *Bromhydrate de guanine*

$$(C^5H^5Az^5O.HBr)^6 + 7H^2O\ (?).$$

Ce sel cristallise par le refroidissement d'une solution bouillante de *guanine* récemment précipitée dans l'acide bromhydrique. Il forme des aiguilles prismatiques d'un blanc jaunâtre, qui s'effleurissent au-dessous de 100°. Il fond aux environs de 180°, et perd son acide au-dessus de cette température.

— *Chlorhydrate de guanine*

$$C^5H^5Az^5O.HCl + H^2O.$$

On l'obtient en fines aiguilles en dissolvant la *guanine* dans l'acide chlorhydrique bouillant et en laissant refroidir la liqueur. Ce corps perd son eau de cristallisation à 100° et son acide chlorhydrique à 200°. La *guanine* absorbe le gaz chlorhydrique, et donne alors un bichlorhydrate $C^5H^5Az^5O.2HCl$. Ce bichlorhydrate, exposé dans le vide, perd la moitié de son acide chlorhydrique, et laisse un résidu de monochlorhydrate.

Le monochlorhydrate forme des sels doubles avec les chlorures de cadmium, de zinc,

de mercure et de platine. Le *sel de cadmium* $(C^5H^5Az^5O.HCl)^2Cd''Cl^2 + 9$ aq. se sépare en petites lames agrégées, lorsqu'on mélange des solutions modérément concentrées des deux sels constituants. Le *sel de zinc* $(C^5H^5Az^5O.HCl)Zn''Cl^2 + 3H^2O$ s'obtient en gros cristaux par l'addition du chlorhydrate de *guanine* à une solution très-concentrée de chlorure de zinc. Le *sel mercurique* $(C^5H^5Az^5O.HCl)^2 - Hg''Cl^2 + H^2O$ peut être préparé par l'addition d'une solution alcoolique de chlorure mercurique à une solution très-concentrée de chlorhydrate de *guanine*. Enfin, le *sel de platine*

$$(C^5H^5Az^5O.HCl).PtCl^4 + 2H^2O$$

se dépose en cristaux jaune orangé, lorsqu'on mêle des solutions bouillantes des deux chlorures constituants.

— *Iodhydrate de guanine*

$$(C^5H^5Az^5O.HI)^6 + 7H^2O^7.$$

Ce sel a la même forme cristalline que le bromhydrate. Il est peu soluble dans l'eau et facilement soluble dans l'acide iodhydrique. Exposé à l'air et à la lumière, il jaunit. Les eaux mères d'où il s'est déposé donnent, par une évaporation ultérieure, des cristaux groupés en lames concentriques d'un jaune citron. Ces cristaux renferment beaucoup plus d'iode que l'iodhydrate précédent.

— *Azotate de guanine.* Une solution de *guanine* dans l'acide azotique bouillant dépose, par le refroidissement, des cristaux très-déliés et entrelacés de nitrate neutre $(C^5H^5Az^5O.AzHO^3)^2 + 3H^2O$, et des prismes courts d'un azotate acide

$$C^5H^5Az^5O.2AzHO^3 + 2H^2O.$$

Il paraît aussi exister plusieurs azotates intermédiaires entre les deux qui précèdent. On connaît un azotate de *guanine* et de mercure au minimum, que l'on obtient en mélangeant des solutions des deux sels constituants. Il se présente en cristaux peu solubles dans l'eau, qui déflagrent lorsqu'on les chauffe, en émettant des fumées blanches.

— *Oxalate de guanine* $(C^5H^5Az^5O)^32C^2H^2O^4$. Ce sel se sépare en cristaux quand on mêle une solution de chlorhydrate de *guanine* avec une solution d'oxalate d'ammonium. Ces cristaux ne perdent pas d'eau à 100°.

— *Phosphate de guanine.* Il se sépare en cristaux de sa solution; mais il est difficile de l'obtenir pur.

— *Sulfate de guanine*

$$(C^5H^5Az^5O)^2H^2SO^4 + 2H^2O.$$

On le prépare en étendant d'eau une solution de *guanine* dans l'acide sulfurique concentré. Il forme des aiguilles jaunâtres, qui ont souvent jusqu'à 3 ou 4 centimètres de longueur, et qui perdent leur eau de cristallisation à 120°. Le sulfate d'argent précipite de sa solution un précipité de sulfate de *guanine* et d'argent. Ce sel est un précipité volumineux, transparent, qui se contracte beaucoup en séchant, et laisse une masse dure couleur de chair.

— *Tartrate de guanine*

$$(C^5H^5Az^5O)^32C^4H^6O^6 + 2H^2O.$$

Ce sel se sépare, d'une solution étendue fortement acide, en petits mamelons jaunâtres et radiés qui ne perdent pas d'eau à 120°.

— IV. Composés de la guanine avec les oxydes métalliques et les sels. La *guanine* se dissout dans les solutions aqueuses des alcalis caustiques. Sa dissolution dans la soude, additionnée d'une grande quantité d'alcool, dépose le composé $C^5H^5Az^5O.NaHO + 2H^2O$ en lames confuses qui s'effleurissent à l'air et absorbent rapidement le gaz carbonique. L'eau les décompose en s'emparant de la soude et en mettant la *guanine* en liberté. Une solution de *guanine* dans l'eau de baryte bouillante abandonne, par le refroidissement, des aiguilles prismatiques qui deviennent opaques lorsqu'on les dessèche au-dessus de l'acide sulfurique. Ces aiguilles répondent à la formule $C^5H^3Ba''Az^5O$.

On obtient un composé de *guanine* et de chlorure mercurique

$$(C^5H^5Az^5O.Hg''Cl^2)^2 + 5H^2O$$

en versant une solution saturée à froid de sublimé corrosif, en léger excès, dans une dissolution de chlorhydrate de *guanine*. C'est un corps soluble dans les acides et dans le cyanure de potassium. Le nitrate d'argent se combine aussi avec la *guanine*. Ce composé, dont la formule est $C^5H^5Az^5O.AzAgO^3$, se produit lorsqu'on mêle des solutions d'azotate d'argent et d'azotate de *guanine*. Si, au lieu d'azotate de *guanine*, on opère avec une solution étendue d'azotate de la même base, il se forme un précipité transparent et volumineux qui se contracte beaucoup par la dessiccation. Décomposé par le zinc, ce corps fournit de l'argent, de la *guanine* et de l'acide sulfurique, mais ne donne pas trace d'acide azotique.

— V. Nitroguanine. Lorsqu'on fait bouillir la *guanine* avec de l'acide azotique d'une densité de 1,15 à 1,20, jusqu'à ce que la liqueur donne, par l'ammoniaque, un précipité entièrement soluble dans un excès de réactif, et qu'on laisse ensuite refroidir la liqueur, ou mieux, qu'on l'évapore à consistance sirupeuse et qu'on la précipite ensuite par l'eau, on obtient un précipité floconneux d'un jaune d'or, qui présente la composition du nitrate de nitroguanine $C^5H^4(AzO^2)Az^5O.AzHO^3$. L'eau mère renferme une certaine quantité du même composé et un peu d'acide oxalique en dissolution. Une solution de ce corps dans la soude caustique donne un précipité jaune avec l'acétate de plomb et un précipité jaune vert foncé avec l'acétate de cuivre. Le composé argentique a pour formule

$$(C^5H^4(AzO^2)Az^5O)^23Ag^2O.$$

Lorsqu'on ajoute du nitrate de potasse à une solution chaude de nitroguanine, jusqu'à ce qu'il se produise d'épaisses vapeurs rutilantes, et qu'on verse ensuite la liqueur dans une grande quantité d'eau froide, il se précipite des flocons jaune orangé, qui paraissent consister en un mélange de xanthine et de nitroxanthine.

— VI. Oxyguanine $C^{10}H^{14}Az^8O^8$ (?). Lorsqu'on ajoute du permanganate de potasse à une solution de *guanine* dans la soude caustique, jusqu'à ce que le liquide annonce une couleur rouge jaunâtre, il se forme de l'oxyguanine en même temps que de l'anhydride carbonique, de l'acide oxalique, de l'ammoniaque et de l'urée. L'oxyguanine se sépare sous la forme d'un précipité blanc rougeâtre, quand on neutralise la liqueur par l'acide chlorhydrique. Ce corps est inodore, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et en partie soluble à chaud dans les acides. Sa dissolution dans l'acide azotique l'abandonne inaltéré par l'évaporation. La potasse, la soude, l'ammoniaque et l'eau de baryte le dissolvent facilement, l'acide carbonique le précipite de ces diverses liqueurs; il est cependant un peu soluble dans les bicarbonates des métaux alcalins. Il se distingue de la *guanine* par sa solubilité dans l'ammoniaque. Il ne se combine pas avec les acides; sa solution ammoniacale précipite l'acétate de plomb et l'azotate d'argent. Le précipité argentique paraît renfermer

$$C^{10}H^{14}Az^8O^9.Ag^2O.$$

L'oxyguanine ne présente aucun des caractères qui démontrent qu'un corps est un composé défini; non-seulement, en effet, elle ne cristallise pas et ne donne aucun composé cristallisable, mais encore elle ne se dissout qu'en partie dans les acides. Cette dernière propriété nous porte même à supposer qu'on a décrit sous le nom d'oxyguanine un mélange de plusieurs corps différents; un composé défini se dissout en totalité dans les dissolvants, ou ne s'y dissout pas du tout. Une solubilité partielle indique la présence de plusieurs composés, dont les uns sont solubles et les autres ne le sont pas. Toutefois, comme la solubilité de la *guanine* dans les acides a été imparfaitement étudiée, et que l'on peut avoir pris une faible solubilité pour une solubilité incomplète, nous ne pouvons pas non plus affirmer que ce corps soit un mélange. C'est ce qui explique le point d'interrogation que nous avons mis à la suite de sa formule.

GUANIQUE adj. (goua-ni-ke — rad. *guano*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de la guanine, que l'on prépare en traitant cette base par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potasse. Sa formule est

$$C^{10}H^9Az^4O^72HO.$$

GUANO s. m. (goua-no — péruv. *huano*, même sens). Amas d'excréments d'oiseaux palmipèdes: *Tout terrain, quel qu'il soit, peut être fertilisé par le* GUANO. (De Jussieu). *Il n'est aucun* GUANO *comparable en fertilité au détritus d'une capitale.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Hist. Jusqu'à ces dernières années, les savants ont ignoré la véritable nature du *guano*. Quoique, dès l'année 1523, l'inca Garcilaso de La Vega eût signalé les amas de cette substance, qui forment de véritables collines sur les îles voisines de la côte, comme les dépôts accumulés de la fiente des oiseaux de mer, plusieurs auteurs y voyaient un produit minéral M. Alexandre Cochet fut le premier qui, en 1841, dans un mémoire adressé au gouvernement péruvien, fit connaître l'origine et les propriétés du *guano*. Il démontra que ce n'est ni un produit minéral ni un fossile, mais bien le dépôt, incessamment accumulé, des excréments de certains oiseaux, appartenant principalement aux genres ardea et phénicoptère. Aussi trouve-t-on, dans la profondeur des masses de *guano*, des squelettes, des nids, des œufs de ces oiseaux et les débris des poissons qui leur servent de nourriture. L'épaisseur des couches n'est pas très-considérable; le plus souvent même, le *guano* ne forme qu'une croûte assez mince, excepté dans les endroits creux, les fissures et les anfractuosités où il peut s'accumuler.

Bien que le commerce du *guano* ne date au Pérou que de quelques années, cet engrais n'en est pas moins très-anciennement connu, et les historiens de la conquête nous le montrent comme apprécié à sa juste valeur dans le remarquable système de culture que les Espagnols, à leur arrivée, trouvèrent établi dans le pays. Les îles à *guano* étaient réparties entre les différentes provinces; les plus grandes d'entre elles étaient même partagées entre plusieurs districts, et toute violation de limites était énergiquement réprimée; des ordonnances sévères protégeaient aussi la ponte des oiseaux de mer. Mettre, pendant cette époque, le pied sur les îles était un crime puni de mort, comme celui de tuer un de ces oiseaux producteurs.

On sait quelle fut, après la conquête, la triste décadence de l'agriculture péruvienne, et comment, absorbés par la soif des richesses que leur promettait le travail des mines, les Espagnols négligèrent tout ce qui, dans leurs nouvelles possessions, n'était pas or ou argent. Dès lors, les îles qui contenaient du *guano* ne furent plus inabordables, et chacun put enlever, selon son caprice, ce précieux engrais. Cette exploitation sans mesure et sans frein eut pour effet, non-seulement d'épuiser en quelques endroits les anciens gisements, mais encore d'en empêcher de nouveaux. Les oiseaux, troublés à chaque instant dans leurs retraites, abandonnèrent ces lieux, dont ils n'étaient plus les libres possesseurs. C'est ainsi que l'île de Jésus, située à l'entrée de la baie de Cocotea, et l'île d'Iquique, autrefois couvertes de *guano*, n'en offrent plus de trace.

Enfin, au commencement de ce siècle, le *guano* était si bien tombé dans l'oubli, qu'en 1840, le gouvernement du Pérou concéda l'exploitation des îles guanières pour une somme insignifiante. Heureusement pour le pays, les observations de M. Alexandre Cochet éclairèrent les membres du gouvernement, et la concession fut annulée, comme ayant été obtenue par la fraude.

Déjà l'on savait que des cargaisons de *guano* s'étaient vendues en Angleterre à raison de 140 piastres le tonneau. On afferma alors, pour cinq ans, moyennant 487,000 piastres, l'exploitation du *guano*; puis, à l'expiration du marché, en 1847, le gouvernement de Lima se réserva d'exploiter lui-même ce riche produit. Pendant ce petit nombre d'années, le commerce du *guano* a suivi une progression incessamment et rapidement croissante : du chiffre de 7,600 tonneaux en 1842, il est arrivé à 120,000 en 1851, et, en 1852, à plus de 150,000 tonneaux, représentant une valeur d'environ 4,300,000 piastres. L'Angleterre en reçoit, à elle seule, plus de 100,000 tonneaux; ce chiffre est moindre pour les Etats-Unis. La France tient jusqu'ici le dernier rang. Ainsi la Belgique, par exemple, en reçoit six fois autant qu'elle. La bonne ou mauvaise qualité des *guanos* dépend presque entièrement de la décomposition qu'ils ont éprouvée sous l'influence des agents atmosphériques. La matière excrémentielle de ces animaux est formée principalement de composés azotés et phosphatés. La partie ammoniacale et quelques-uns des phosphates, sous l'action continue de l'air et des pluies, deviennent suffisamment solubles dans l'eau, et peuvent être facilement entraînés. Les phosphates de chaux et de magnésie sont moins solubles. Dans les climats secs, où il pleut rarement, comme dans quelques parties de la Bolivie et du Pérou, sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud, l'engrais, accumulé par une longue suite d'années, éprouve peu de déperdition, et conserve à peu près la totalité des matières solubles azotées et phosphatées. Au contraire, les *guanos* trouvés dans les régions où il tombe beaucoup d'eau ont perdu une grande partie de leurs principes solubles.

— I. Variétés de guanos. Il existe un assez grand nombre d'espèces de *guanos*, qui se différencient d'après leur lieu de provenance. Nous allons les passer rapidement en revue.

— *Guano d'Angamos.* Ce *guano* est exploité sur une pointe rocheuse de la Bolivie, appelée Angamos. C'est le plus récent des dépôts observés, et il s'exploite difficilement, à cause des rochers qu'on rencontre disséminés dans la masse. Quand il est pur, il contient de 20 à 24 pour 100, et même plus, d'ammoniaque.

— *Guano du Pérou.* Les plus grands dépôts de *guano* connus sont ceux du Pérou. On les trouve sur quelques îles de la côte, et aussi sur diverses parties de la côte elle-même. Le lieu principal de l'exploitation est aux îles Chinchas, qui sont situées à 12 milles de la côte. Les *guanos* exploités dans ces îles ne présentent que de légères variations dans leur composition. Vers le sud-ouest, les dépôts étant plus exposés à l'action de l'embrun de la mer qu'apportent les vents dominants, il en résulte que l'engrais de cette partie a perdu une certaine proportion d'ammoniaque. Dans d'autres parties, la détérioration soufferte par le *guano* est insignifiante; il est parfois seulement décoloré sans avoir éprouvé aucun changement dans sa composition. Le *guano* péruvien contient dans sa forme naturelle une grande quantité de phosphate soluble, mais il en contient aussi beaucoup à l'état insoluble, ou du moins qui ne peut devenir soluble que sous l'influence continue des agents atmosphériques et telluriques. L'uniformité de composition est un caractère qui distingue particulièrement le *guano* des Chinchas, car on ne le trouve pas aussi général dans les *guanos* d'autre provenance. Le *guano* péruvien, étant le plus riche et, conséquemment, le plus cher de tous les *guanos*, est aussi celui qui est le plus fréquemment falsifié. Les matières qu'on emploie à cet effet sont très-nombreuses; ce sont surtout : du sable, de la marne, de l'argile, de la craie, de la chaux, des briques pilées, du plâtre, de la terre même qu'on y introduit, et dans des proportions telles que la couleur naturelle du *guano* soit parfaitement contrefaite.

— *Guano bolivien.* Les *guanos* de cette provenance étaient originairement de qualité à peu près égale à celle du *guano* péruvien; mais, depuis quelques années, leur richesse en azote a beaucoup diminué. La proportion des phosphates s'élève de 45 à 63 pour 100, dont 5 à 12 pour 100 de phosphate soluble, et le titre en azote varie de 1,27 à 7,22, en moyenne 3 à 4 pour 100. La valeur réelle oscille entre 150 et 200 francs la tonne.

— *Guano du Pavillon de Pica.* Un vaste dépôt de *guano* existe sous le 21e degré de latitude et le 70e degré de longitude, dans un endroit de la côte péruvienne appelé Pavillon de Pica. On a encore peu importé de ce *guano* sur les marchés d'Europe; mais son exploitation est susceptible de prendre une grande extension.

— *Guanos africains.* Le *guano* de l'île des Schabœ rentre maintenant dans cette classe de *guanos* qui ont perdu leurs principes ammoniacaux. Parmi les autres dépôts de *guano* de l'Afrique australe, nous citerons d'abord celui de la baie de Saldanha, qui a fourni pendant quelques années d'assez bons produits, valant 125 à 130 francs la tonne, mais dont les *guanos* sont aujourd'hui altérés par une grande quantité de sable. Le *guano* de la baie d'Algoa est très-pauvre en phosphates (10 pour 100), encore plus en azote (0,42), et présente ce fait curieux d'une richesse considérable en sulfate de chaux ou plâtre (71 pour 100). Il vaut un peu plus de 50 francs la tonne. D'autres *guanos* africains se rapprochent de cette composition.

— *Guanos des Antilles.* Plusieurs des îles de la mer Caraïbe servent aussi de refuge à une population nombreuse d'oiseaux marins, qui y laissent leurs dépôts fertilisants; mais le climat particulier à ces parages n'assure pas leur conservation comme ceux des îles Chinchas. Tandis que sur la côte du Pérou il ne pleut pour ainsi dire jamais, dans les Antilles, au contraire, il règne des pluies abondantes, qu'accompagnent de violentes tempêtes. Il en résulte que les fientes déposées sur ces îles sont lavées, et que toutes les matières solubles qu'elles renferment, principalement les principes ammoniacaux, sont entraînées et perdues; il ne reste que les phosphates de chaux et de magnésie, dont la valeur est encore amoindrie par la quantité de sable qui se mélange avec eux.

— *Guano de Maracaïbo.* Ce très-remarquable *guano* se trouve dans l'île du Moine, près de Maracaïbo, dans le golfe de Venezuela. Il existe en grandes masses rocheuses, contenant des traces de matières organiques, et offrant l'apparence d'un *guano* transformé par l'action volcanique. On l'exploite, non pas pour servir d'engrais directement, mais pour préparer du superphosphate de chaux, qui a, du reste, la même destination.

— *Guano mexicain.* Il a été introduit en Angleterre, il y a quelques années, des *guanos* de provenance mexicaine. Ils n'ont qu'une valeur minime. Les uns renfermaient beaucoup de sable; chez d'autres, le calcaire et le plâtre dominaient.

— *Guano de l'île Sombrero.* Une très-curieuse matière phosphatée a été récemment introduite en Angleterre sous le nom de *guano* de Sombrero. Il est difficile, à première vue, de décider quelle en est l'origine; mais, après un examen attentif, on reconnaît facilement qu'elle appartient au règne minéral. Cependant, en raison des rapports de composition qu'elle présente avec les *guanos* phosphatés, et comme, en définitive, ils ont un usage commun, on peut, sans crainte d'hérésie scientifique, la décrire parmi les *guanos*. Elle est couverte de blocs de transport qui contiennent des fossiles, et dont la composition diffère de celle des roches qui composent la charpente géologique de l'île.

— *Guanos de la Patagonie.* Quelques *guanos* ont été importés en Angleterre de la Patagonie et des îles Falkland. Ils ont perdu une grande partie de leurs principes fertilisants, et contiennent de 16 à 30 pour 100 de phosphates, de 0,56, à 4,09 pour 100 d'azote, et, dans quelques échantillons, une assez forte proportion de sels alcalins (9,70). Leur valeur réelle varie entre 60 fr. et 150 fr., mais elle se tient plutôt au premier de ces deux chiffres.

— *Guanos australiens.* On a trouvé quelques petits dépôts de *guano* sur des îles ou dans des anfractuosités des côtes du continent australien. On a tenté d'exploiter celui de la baie de Csharks; mais la spéculation n'a pas réussi, à cause du peu de richesse du produit. Il contenait de 30 à 50 pour 100 de phosphate de chaux, une quantité assez élevée de sels alcalins et 0,35 à 0,77 d'azote.

— II. Exploitation. Ce qu'on veut bien appeler les îles Chinchas n'est, à vrai dire, qu'un groupe de rochers situé à une dizaine de milles de la côte, en face de la ville de Pisco, que l'on aperçoit très-distinctement du mouillage; les navires s'y trouvent sans aucun abri, sur un détestable fond de rocher. Chacun d'eux reçoit, à son arrivée, un numéro d'ordre indiquant son tour de chargement, qu'il est parfois obligé d'attendre deux ou trois mois, puis, ce tour arrivé, il va s'amarrer contre les rochers à pics dont l'île est formée; là, une interminable manche en toile, qui descend du haut de ces rochers dans sa cale, y conduit le *guano*.

Les embarcations accostent à une échelle fixée verticalement le long d'une falaise d'environ 200 pieds de hauteur.

Déjà, dans le canot, et même à bord des navires, la forte odeur ammoniacale du *guano* se fait désagréablement sentir; mais, quand on a mis le pied sur l'île, c'est bien autre chose. Cette odeur vous saisit, pour ainsi dire, à la gorge; vous êtes aussitôt envahi par la poussière fine et ténue qui forme le sol. Elle couvre vos vêtements, entre dans vos chaussures, pénètre dans les yeux, dans la bouche, dans les oreilles; mais, avec le temps, on s'y habitue, et les employés péruviens qui sont établis sur l'île en sont arrivés, pour ainsi dire, à ne plus s'en apercevoir. La plus grande des îles Chinchas est un plateau de rochers d'environ 2 milles de tour, entièrement recouvert de couches de *guano* superposées, d'une profondeur totale variable, et rarement inférieure à 10 mètres. Chacune d'elles est formée d'une poussière extrêmement fine et compacte, parfaitement homogène, dont la teinte est plus ou moins jaunâtre. Dans les tranchées ouvertes, le *guano* se présente en couches analogues de tout point aux couches géologiques de terrains de différents ordres; on les suit, on les voit s'infléchir, sur toute leur étendue, suivant les modifications de la surface primitive de l'île, et la diversité des teintes accuse aussi nettement que possible la limite de chacune d'elles. Il est des endroits où la profondeur du *guano* atteint 40 et même 50 mètres. On comprend combien il est difficile de faire une évaluation même approximative de la quantité de *guano* qui couvre l'île, d'autant plus qu'il arrive souvent qu'au milieu d'un plateau où l'on s'attend à trouver, sur un grand espace, une profondeur uniforme, on rencontre tout à coup, surgissant, isolée comme une obélisque, une de ces roches que les Péruviens nomment *penasco*.

L'exploitation du *guano* est des plus simples. On a choisi les points de l'île où les navires peuvent venir s'amarrer sans danger pendant la durée du chargement. Des tombereaux, conduits par des mules sur de petits chemins de fer à rails mobiles, viennent déverser leur charge dans des manches en toile forte, qui conduisent le *guano* jusqu'au fond des cales. On peut de la sorte n'exploiter que dans un nombre de tranchées assez restreint, et l'on y gagne de laisser le *guano* moins exposé au contact de l'air, dont l'action lui fait perdre de sa puissance comme engrais; aussi les couches supérieures sont-elles moins estimées que les couches inférieures. Rien de moins coûteux que ce travail. Quelques centaines d'individus y suffisent, et le gouvernement les choisit par économie dans l'émigration chinoise. Des agents du fisc sont préposés aux opérations et en tiennent compte. Ils passent d'ordinaire une année dans ce séjour répugnant, vivent sur l'île, où on leur a construit quelques maisons en bois. Les Chinois habitent sous des hangars. L'imagination est véritablement confondue quand on réfléchit au nombre d'années, au nombre de siècles même qu'il a fallu pour accumuler ces prodigieuses masses de *guano*.

Il faut le dire, dans aucun pays du monde les oiseaux ne se montrent aussi nombreux que sur la côte du Pérou. La nature semble avoir placé là tout exprès pour eux d'innombrables bancs de poissons qui leur servent de nourriture. On voit toute la gent ailée se transporter lentement à la suite d'un de ces bancs qui frétillent à la surface de l'eau. Ici les pélicans, là les mouettes, plus loin les goëlands, forment des colonies qui ne se mêlent jamais entre elles. Ces oiseaux sont protégés par les ordonnances péruviennes; il est interdit, sous peine d'amendes assez fortes, de les tuer autour des îles à *guano*, et de troubler leur repos en tirant des coups de fusil en l'air. Il en est résulté, chez eux, une confiance, une familiarité d'allures vraiment singulières. Sur cette rade des Chinchas, si peuplée de navires, c'est à peine s'ils se dérangent pour les embarcations, et les gros pélicans surtout, à la physionomie débonnaire et papelarde, vous suivent de l'œil et vous saluent en leur patois avec une véritable bonhomie; on les voit couvrir un rocher que l'on peut accoster sans en faire envoler un seul. Ces îles sont en même temps leur ossuaire. La tranquillité qu'ils y ont trouvée toute leur vie les leur fait choisir de préférence pour lieu de sépulture.

M. A. de Riveros, élève de l'École des mines de Paris, s'est livré à de curieux calculs sur la masse de *guano* des îles Chinchas. Les couches, d'épaisseur variable, alternent avec des strates de sable transporté par des causes peu connues, mais qui ne se confondent guère avec le *guano*, puisqu'en moyenne ce dernier ne contient pas plus de 2 pour 100 de ce genre d'impuretés. L'ingénieur péruvien estime qu'avant toute exploitation les îles ont dû recevoir 368 millions de quintaux d'excréments, et que la quantité restante aujourd'hui, à peu près égale à celle qui a été enlevée à différentes époques, pourrait, pendant vingt ans encore, fournir à la consommation actuelle, pourvu qu'elle demeurât stationnaire.

Les calculs de M. de Riveros remontent déjà à quelques années; d'autres plus récents, dus à un savant ingénieur des ponts et chaussées, M. Faraguet, portent la quantité restante de *guano* à 7 millions de tonnes, qui, d'après la consommation actuelle, pourraient durer dix à douze ans.

Outre les *guanos* naturels, nous avons encore les *guanos* artificiels. Ceux-ci sont, pour la plupart, des engrais composés de toutes pièces, dont jusqu'ici le cultivateur n'a guère eu à se louer. Il peut s'en trouver d'utiles, mais on ne doit s'en servir qu'avec une extrême prudence, si l'on ne veut pas s'exposer à des mécomptes. C'est dans ce cas qu'il faut se défier des annonces et de la réclame, et ne s'en rapporter qu'à l'expérience.

— Législ. En ce qui concerne le commerce du *guano*, un arrangement fut signé Paris, le 15 janvier 1864, entre la France et le Pérou, et les ratifications de cet acte ayant été échangées le 12 mai 1865, un décret impérial du 17 mai suivant porta promulgation du traité conclu. Aux termes de ce décret, le droit de douane qui était perçu dans les ports de l'Empire sur le *guano* importé du Pérou par navires étrangers, était réduit à 18 francs (décimes compris) par tonne de 1,000 kilogrammes; et, dans le cas où le prix de vente sur les principaux marchés d'Europe viendrait à être modifié par le gouvernement péruvien, l'écart entre ce prix et celui qui était établi pour la France ne pouvait dépasser 10 francs par tonne de 1,000 kilogrammes.

Cet arrangement devait avoir une durée fixe de quatre année au moins, et rester ensuite obligatoire, jusqu'à ce que l'un des deux gouvernements eût annoncé à l'autre, un an à l'avance, son intention d'en faire cesser les effets.

Le gouvernement n'avait point encore suffisamment satisfait aux intérêts agricoles. Il le reconnut, et, le 31 janvier 1867, paraissait le décret suivant :

« 1. Un arrangement relatif à l'importation du *guano* péruvien, en France et dans les colonies françaises, ayant été signé le 2 décembre 1866, entre la France et le Pérou, ledit arrangement, dont la teneur suit, est approuvé et recevra sa pleine et entière exécution.

ARRANGEMENT.

» Le gouvernement de S. M. l'empereur des Français et le gouvernement de la république du Pérou, désirant faciliter par de nouvelles dispositions réciproquement avantageuses pour les deux pays le développement de la consommation du *guano* péruvien en France et dans les colonies françaises, sont convenus de substituer à l'arrangement conclu entre la France et le Pérou, le 15 janvier 1864, les stipulations suivantes :

» A dater du jour où cet arrangement sera approuvé par le gouvernement de S. M. l'empereur, le *guano* importé du Pérou sous tous pavillons sera admis en franchise de droits de douane dans les ports de France et dans ceux des colonies françaises. A partir de la même époque, le prix de vente du *guano* péruvien en France et dans les colonies françaises, quelle que soit la quantité vendue, sera réduit à 300 francs par chaque tonne de 1,000 kilogrammes. Dans le cas où le prix de vente de ce *guano* sur les marchés d'Europe viendrait à être augmenté où diminué, le prix de 300 francs fixe pour la France sera élevé ou abaissé dans la même proportion. Il en sera de même dans les colonies françaises, en cas d'augmentation ou de diminution des prix de vente actuels sur les marchés des possessions anglaises voisines.

» Le présent arrangement aura une durée fixe de cinq ans, à dater de ce jour, et il demeurera ensuite obligatoire d'année en année jusqu'à ce que l'un des deux gouvernements ait annoncé à l'autre, un an à l'avance, son intention d'en faire cesser les effets.

» En foi de quoi, les soussignés, Edmond-Prosper de Lesseps, chargé d'affaires et consul général de France près la république du Pérou, et Toribio Pacheco, secrétaire d'État au département des relations extérieures, dûment autorisés, ont signé le présent arrangement et y ont apposé le cachet de leurs armes. »

Cet arrangement fut signé à Lima par les deux parties contractantes.

GUANO (Bernabo), doge de Gênes en 1415. Il avait pris part à l'expulsion du marquis de Montferrat et s'était acquis l'estime générale lorsque le peuple l'acclama doge, le 29 mars 1415. Il s'efforça de rétablir la paix entre les partis, fit reconstruire les édifices abattus, donna tous ses soins à l'administration, mais ne put empêcher que des compétitions ambitieuses n'amenassent de nouveaux troubles. Impuissant à les reprimer, il se démit de sa charge (3 juillet 1415) et rentra dans la vie privée.

GUANUCO, ville du Pérou. V. HUANUCO.

GUAO s. m. (goua-o — mot havanais). Bot. Syn. de COMOCLADIE.

GUAPARIER s. m. (goua-pa-rié). Bot. Syn. d'EUGÉNIE, genre de myrtacées.

GUAPERVA s. m. (goua-pèr-va). Ichthyol. Genre de poissons voisin des chétodons, qui habite la mer des Indes. ‖ On dit aussi GUAPERVE.

GUAPEY ou **RIO-GRANDE-DE-LA-PLATA**, rivière de la Bolivie. Elle prend sa source sur le versant méridional des Alpes de Cochabamba, à environ 48 kilom. N.-O. de cette ville, coule ensuite au S.-E. jusqu'à ce qu'elle atteigne l'extrémité de cette chaîne, tourne alors au N. puis au N.-O., reçoit un grand nombre d'affluents, surtout sur sa rive gauche, et se jette dans le Mamoré par 13° 35′ de lat. S. et de 68° 30′ de long. O., après un cours de 960 kilom.

GUAPI-MORIM, bourg du Brésil, prov. de Rio-Janeiro, entre la baie de Nitherothi et la Serra dos Orgaos; 2,500 hab. Distilleries de rhum, tuileries; commerce de bois de construction. ‖ Rivière du Brésil, prov. de Rio-Janeiro. Elle prend sa source dans la Serra dos Orgaos, coule du N.-N.-E. au S.-S.-O., et tombe dans la baie de Nitherothi ou de Rio-Janeiro, après un cours de 48 kilom.

GUAPORE, rivière du Brésil. Elle prend sa source dans la Cordillère Parcis, traverse du S. au N. la province de Matto-Grosso, arrose la ville de son nom et se jette dans la Mamoré par la rive droite. C'est après cette jonction que cet important affluent de l'Amazone prend le nom de Madeira. Le Guapore reçoit un grand nombre d'affluents; son cours, d'environ 1,545 kilom., est accidenté de cinq cataractes franchissables, mais qui gênent la libre navigation.

GUAPURION s. m. (goua-pu-ri-on). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des myrtacées, qui habite le Pérou. ‖ On dit aussi GUAPURU.

GUARACHA s. f. (goua-ra-cha). Chorégr. Pas espagnol exécuté par une seule personne, et qui se danse surtout sur les théâtres.

GUARAL s. m. (goua-ral — mot ar.). Arachn. Espèce d'arachnide, qu'on trouve dans les déserts de la Libye, et dont les Arabes, dit-on, se nourrissent : *L'histoire du* GUARAL *est remplie de fables.*

GUARANA s. m. (goua-ra-na). Comm. Suc gommo-résineux, fourni par un arbre du Brésil auquel on donne quelquefois le même nom. ‖ Pâte alimentaire qui a l'aspect du cacao grossièrement broyé, et qui est préparée par les Guaranis de l'Uruguay et du Para.

— **Encycl.** Le *guarana* est une substance médicamenteuse préparée par une tribu du centre de l'Amérique méridionale, les Guaranis, avec les fruits d'une plante de la famille des sapindacées, le *paullinia sorbilis*. Ces fruits, de forme sphérique, gros comme des petits pois, et de couleur jaunâtre lorsqu'on les a dépouillés de leur écorce, sont d'une acidité très-agréable et exhalent une odeur parfumée toute particulière. Les naturels s'en servent pour colorer leurs dents en rouge.

Le *guarana* est une substance dure, qui se prépare de la manière suivante en pains de 200 à 260 grammes. On broie sur une pierre plate et chauffée les semences de paullinia, en y ajoutant du cacao et de la farine de manioc, et en humectant le tout avec une petite quantité d'eau. Lorsqu'on a obtenu ainsi une masse homogène, on y introduit des semences concassées, on roule en cylindres et on fait sécher au soleil. Le *guarana* est astringent; il est fort usité au Brésil comme tonique et antidiarrhéique; on lui attribue aussi des propriétés antinévralgiques. Les Brésiliens s'en servent en le râpant avec un os rugueux et le prennent dans un verre d'eau à la dose de 4 à 8 grammes. Ils l'associent parfois au chocolat pour rendre celui-ci plus excitant. Le *guarana* doit sa propriété à la caféine qu'il renferme; cette substance est, en effet, plus abondante encore dans les semences de paullinia que dans le café et le thé. Dans ces dernières années, on en a importé en France une certaine quantité de cette préparation indienne et on a essayé de la mettre en vogue; on en a fait une poudre, des pastilles, un sirop, un chocolat, etc.; mais l'usage en est resté très-restreint.

GUARANHEIM s. m. (goua-ra-nain). Pharm. Nom brésilien de l'écorce de monésie, fournie probablement par une espèce de chrysophylle, arbre de la famille des sapotées.

GUARANI, IE adj. (goua-ra-ni). Philol. Se dit d'une langue parlée par les Guaranis : *Grammaire* GUARANIE. *La langue chilienne est un rameau des langues* GUARANIES. (A. Maury.)

— s. m. Langue guaranie : *Parler le* GUARANI.

— **Encycl.** Linguist. Le *guarani* est une langue fort intéressante à étudier, mais en même temps fort difficile à apprendre et presque impossible à écrire. Les particules *guaranies* changent de valeur dans la langue parlée, non-seulement suivant la prononciation, mais encore suivant le ton de leur émission; aussi est-il indispensable à celui qui veut étudier cette langue dans les livres de connaître les signes inventés par les missionnaires pour représenter la prosodie grammaticale. Le *guarani* manque absolument de quelques lettres de notre alphabet, savoir : *f, j, k, l*. Cette langue est pauvre en noms de nombre; ils ne vont que jusqu'à cinq, et encore aujourd'hui n'emploie-t-on que les quatre premiers, et ensuite l'on emprunte les dénominations espagnoles. Il est vrai que le *guarani* que l'on parle aujourd'hui au Paraguay est singulièrement altéré; c'est une sorte de mélange de *guarani* et d'espagnol.

Pour indiquer la réunion de cinq, dix, vingt, on dit : *Ace popetei*, une main; *Ace pomocâi*, deux mains; *Acepo acepiabe*, mains et pieds.

Dans la conjugaison des verbes, les personnes sont indiquées au singulier par *a*, *ere*, *o*, et au pluriel par *oro*, *pe*, *o*. Ainsi, pour *être* et *enseigner*, qui se traduisent par *i* et *mboé*, l'indicatif sera :

Ai, je suis.	*Amboé*, j'enseigne.
Erei, tu es.	*Ereinboé*, tu enseignes.
Oi, il est.	*Ombcé*, il enseigne.
Oroi, nous sommes.	*Oromboé*, n. enseignons.
Pei, vous êtes.	*Pemboé*, vous enseignez.
Oi, ils sont.	*Omboé*, ils enseignent.

Le *guarani* est très-riche en interjections, et ce genre de mots, dont le rôle est si restreint dans notre langue, joue au contraire un rôle des plus importants en *guarani*. Le mot *tùpâ*, qui signifie Dieu, se compose de l'interjection *tù* et de la particule *pâ*, et signifie : « Oh! qui es-tu? » Il faut observer que, dans cette langue, les interjections admiratives diffèrent suivant les sexes; ainsi, *tù* est une expression réservée à l'homme qui témoigne son étonnement; les femmes, pour exprimer le même sentiment, disent : *Nea*, *heai*, *acai*. Si l'admiration est causée par un bel objet, elles emploient le mot *atâi*, et elles disent *hariti* si elle résulte de l'extrême petitesse de quelque chose. Non-seulement chaque sexe a ses interjections, mais encore il existe dans toutes les espèces de mots des formes spéciales pour les femmes. La moquerie, le dédain, l'amour, la compassion ont des vocables différents pour chacun des deux sexes. Le mot tendre et harmonieux *amyri* (pauvre mort!), souvenir douloureux accordé à ceux qui ne sont plus, peut être employé à la fois par l'époux et l'épouse, le frère et la sœur du défunt; mais il n'est permis qu'à l'épouse et à la sœur d'ajouter à cette expression l'interjection *acai!* exclusivement réservée aux femmes. Les femmes seules disent *quibi* ou *capi*, pour désigner leurs frères, leurs cousins, leurs fils, comme si la nature des affections de la femme exigeait une expression particulière plus en harmonie avec sa sensibilité. L'onomatopée est fréquente dans la langue *guaranie*, mais ce n'est pas, comme chez nous, dans la nomenclature des êtres vivants qu'elle domine le plus. Pour donner des noms aux animaux, les Guaranis s'appuient sur d'autres analogies. Ainsi, à l'autruche américaine, ils ont donné le nom de *nandu*, qui lui est commun avec certaine espèce d'araignée, trouvant sans doute dans la longueur des pattes et dans le port une ressemblance entre ces deux animaux si différents. Au singe le plus grand de leurs forêts, ils donnent le nom de *caraya*, mot composé de *cara*, habileté, astuce, curiosité, et de *ya*, être dissimulé, imposant ainsi à ce singe un nom qui représente les qualités que lui ont attribuées tous les observateurs.

La plupart des substantifs *guaranis* expriment une image sensible, qui est souvent d'une poésie délicate. Lorsque la jeune fille est arrivée à l'âge de puberté, les Guaranis la désignent par le mot *icam*, qui signifie : Elle a déjà des seins. Lorsqu'on veut désigner une femme enceinte, on se sert du mot *pûruâ*, celle qui porte un fruit. Les côtes se désignent par le mot *nurucang*, qui couvrent le cœur. *Cuna*, le nom de la femme, veut dire langue déliée, ce qui prouve chez les Guaranis un penchant prononcé à la satire, et chez leurs femmes les mêmes habitudes que nous reprochons aux nôtres. *Cunacarai*, femme âgée, est composé de *cuna*, femme, et *carai*, homme. Pour dire exhalaison, le Guarani dit *tata bebé*, feu qui vole.

Parmi les livres qui existent en *guarani*, ceux qui furent imprimés dans les Missions sont généralement fort curieux au point de vue typographique. On pense qu'ils ont été tirés avec des caractères en bois. Nous donnons la liste des principaux ouvrages écrits en cette langue ou sur cette langue : *Tesoro de la lengua guarani*, par le P. Antonio Ruiz (Madrid, 1639, 1 vol. in-4°); *Arte y vocabulario de la lengua guarani*, du même (Madrid, 1639, in-4°); *Catesismo en lengua guarani*, du même (Madrid, 1640); *De la diferencia entre le temporal y eterno. Crisol de Desengaños*, par le P. Nieremberg, traduit en *guarani* par le P. José Serrano; *En las doctrinas del Paraguay* (1705, in-fol., avec 43 planches); *Manuale ad usum patrum societatis Jesu Paraguariæ*, en espagnol et en *guarani* (Loreto, 1724, in-8°); *Vocabulario de la lengua guarani*, par le P. Antonio Ruiz de Montaya, augmenté par le P. Pablo Kestiro (Santa-Maria-la-Mayor, 1724, in-4°); *Explicacion del catesismo en guarani*, par Nicolas Tapugay (Santa-Maria-la-Mayor, 1724, in-4°); *Sermones y ejemplos en lengua guarani*, par le même (San-Francisco-Xavier, 1724, in-4°); *Ara-Poru*, par le P. Insaurralde (Madrid, 1759, 2 vol. in-12. — *Ara-Poru* sont deux mots *guaranis* qui peuvent se traduire par *bon usage* ou *bon emploi du temps*); *Catesismo en castillano y guarani*, par le P. Bernal (Buenos-Ayres, 1800, in-12); *Vocabulario de la lengua guarani*, par Alonso d'Aragon; *Diccionario guarani para el uso de las Missiones*, par le P. Velasquez (Madrid, 1624).

GUARANIS, peuplade très-nombreuse de sauvages qui habitait les deux rives du fleuve Paraguay et de ses affluents, le Parana et l'Uruguay. Les Guaranis se divisaient en deux branches : les Guaranis proprement dits et les Guaycurus ou Guaïcourcs. Les Guaranis, dont la horde principale s'était fixée dans

le Paraguay, province assujettie depuis à la domination des jésuites, sont d'une haute stature, bien faits, patients, sobres et d'une abnégation qui va jusqu'au mépris de la vie. Dans la guerre de cinq ans qu'ils soutinrent contre les trois Etats alliés du Brésil, de la république Argentine et de l'Uruguay, les Guaranis firent preuve d'un véritable héroïsme. Malgré la peste et la famine, qui exerçaient sur eux de terribles ravages, ils opposèrent la plus énergique résistance.

Les Guaranis sont industrieux, et fabriquent avec une grande habileté des canots, des hamacs et des cordages, dont ils font un commerce assez actif avec la Trinité.

Les Guaycurus habitaient plus particulièrement le haut Paraguay, les bords du Parana et ceux de l'Uruguay. Ceux qui ont échappé à la poursuite des Portugais se sont retirés dans l'intérieur des forêts qui longent ces fleuves et dans celles qui avoisinent la côte entre la province de Saint-Paul et celle de Rio-Grande. Ils ont le teint plus foncé et la taille plus petite que les Guaranis, mais ils ont la même valeur guerrière. Une particularité qui les distingue entre toutes les autres hordes de sauvages de l'Amérique, c'est un goût prononcé pour les chevaux, qui se manifesta chez eux aussitôt que la conquête leur eut fait connaître cet animal. Dès qu'ils eurent pu acquérir un nombre suffisant de chevaux, on ne voyait jamais à pied un membre de cette tribu, homme ou femme. Les chevaux étaient marqués d'un signe fait sur la peau avec un fer chaud ou une pierre rougie au feu. Les femmes et les jeunes filles portaient, peinte sur une cuisse, la marque de leur cheval. Lorsqu'un guerrier mourait, il était porté en terre sur le meilleur de ses chevaux, que l'on tuait ensuite et que l'on enterrait hors de l'enceinte réservée aux sépultures. Les guerriers étaient enterrés avec leurs armes et les femmes avec des objets qui avaient été à leur usage personnel. La tombe des personnages de distinction était plantée de fleurs, que l'on renouvelait à certaines époques. Les Guaycurus étaient ordinairement nus; mais les femmes, quand elles montaient à cheval, se couvraient d'une pièce de coton rayée. Les hommes en faisaient parfois autant. Les prisonniers faits par les Guaycurus devenaient leurs esclaves, mais ils les traitaient avec beaucoup de douceur. Les colons portugais appelaient ces Indiens *Cavaleiros*.

GUARANINE s. f. (goua-ra-ni-ne — rad. *guarana*). Alcaloïde qui existe à l'état de tannate dans le guarana, et qui est identique à la caféine.

GUARAPARY (SERRA DE), chaîne de montagnes de l'Amérique du Sud, dans l'empire du Brésil, au S. de la province d'Espiritu-Santo. Elle longe la rive droite du Rio-Guarapary et se rattache à la Serra do Mar; sa longueur est de 100 kilom. Les principales rivières qui y prennent leurs sources sont : le Piuma, le Rio-Guarapary et l'Itopemirim.

GUARAPARY (RIO), fleuve de l'Amérique du Sud (Brésil), au S. de la province d'Espiritu-Santo. Il prend sa source dans la Serra de Guarapary, coule vers l'E., et débouche dans l'océan Atlantique au village de Guarapary.

GUARAPARY, village maritime du Brésil, dans la province d'Espiritu-Santo. On désigne sous le même nom un point culminant de la Cordillère des Aïmorès, en face de ce village et à une distance de 25 kilom. C'est sur le versant de cette partie de la montagne des Aïmorès qu'on extrait en grande quantité le baume dit *du Pérou*, d'un arbre nommé *caboreiba*, du genre miroxylum, de la famille des légumineuses; il arrive au port de Guarapary, d'où on le transporte à Rio-Janeiro.

GUARAPICHE, fleuve de l'Etat de Venezuela, département de Cumana, formé par la réunion de plusieurs ruisseaux qui descendent des monts Bergantins. Il coule d'abord au S.-E., puis au N.-E., et tombe dans le golfe de Paria à 156 kilom. E.-S.-E. de Cumana, après un cours de 195 kilom. Il reçoit de nombreux tributaires et devient navigable à 80 kilom. de son embouchure; mais la partie supérieure de son cours est obstruée par des troncs d'arbres.

GUARATIBA, ville du Brésil, prov. et à 48 kilom. O.-S.-O. de Rio-Janeiro, sur la côte orientale de la baie d'Angra-dos-Reis; 4,500 hab. Petit port. Commerce d'exportation de céréales, principalement avec Rio-Janeiro.

GUARATINGUETA, ville du Brésil, dans la prov. de Saint-Paul, sur la rive droite du fleuve Parahiba; ch.-l. de la comarca du même nom. Tribunal, justice de paix, délégation de police; écoles primaires pour les deux sexes. Culture en grand du café, du coton, de la canne à sucre et du tabac.

GUARATUBA ou **VILLANOVA-DE-SÂO-LUZ**, ville du Brésil, prov. et à 340 kilom. de Sâo-Paulo, sur la rive gauche du fleuve du même nom, à 6 kilom. de la mer. Construction de bateaux; scieries; exportation de riz. ‖ Fleuve du Brésil, dans la prov. de Sâo-Paulo. Il prend sa source au S. de la province, coule au S.-E., et se jette dans l'océan Atlantique, après un cours de 95 kilom. Il n'est navigable qu'à 10 kilom. de la mer.

GUARAUNOS, peuplade indienne nombreuse et puissante de l'Amérique du Sud, dans le territoire de la république de Venezuela, aux embouchures de l'Orénoque. Les Guaraunos sont grands, bien faits, vigoureux et moins bruns que les autres peuplades de l'Amérique méridionale. Presque tous pêcheurs, ils vivent dans leurs canots ou dans des cabanes qu'ils construisent sur les arbres de leurs forêts, qui abondent surtout en mangliers. Ils sont industrieux et fabriquent des canots, des hamacs, des cordages, qu'ils échangent à La Trinité contre des miroirs, de la verroterie, des haches, des armes à feu, des spiritueux. On évalue le nombre des Guaraunos à 10,000.

Le dialecte de cette peuplade fait partie des langues caraïbes. V. CARAÏBE.

GUARCHO s. m. (gouar-cho). Mamm. Nom du buffle au Cap de Bonne-Espérance.

GUARCO (Nicolas), doge de Gênes de 1378 à 1383, appartenait à une riche famille plébéienne. De concert avec Antoniotto Adorno, il parvint à renverser le doge Fregoso et fut élu à sa place (1378). Il se montra d'un esprit conciliant, affermit son pouvoir en admettant également dans ses conseils les nobles et le peuple, poursuivit avec vigueur la quatrième guerre maritime engagée entre les Vénitiens et les Génois, et envoya sur les côtes de la Vénétie 24 galères, commandées par Doria, qui s'empara de 15 galères vénitiennes. Vers la même époque, Visconti, seigneur de Milan, envoya une troupe d'aventuriers, connue sous le nom de *compagnie de l'Etoile*, ravager le territoire de Gênes. Mais le frère du doge, Isnardo Guarco, se mit à la tête de l'élite des Génois et défit complétement les condottieri (1380). Deux ans plus tard, Nicolas Guarco chargea Pietro Doria d'aller bloquer Venise avec une flotte. L'amiral génois prit la Chioggia, excita l'indignation des Vénitiens en refusant d'accepter des conditions de paix des plus avantageuses, fut bloqué à son tour, et se vit contraint de capituler. Guarco ne sut pas réparer les maux de la guerre; il accabla le peuple d'impôts, recourut à des mesures despotiques, finit par exaspérer le peuple, et fut forcé d'abandonner le pouvoir en 1383. — Son fils, Antoniotto GUARCO, doge de Gênes en 1394, disputa, pendant la guerre civile dont cette ville fut le théâtre, le pouvoir suprême successivement à Antoniotto Adorno, à Pierre Fregoso, à Antoine de Montalto, fut secondé dans ses tentatives par Galéas Visconti, seigneur de Milan, fut, à plusieurs reprises, chassé et rétabli, et dut fuir de nouveau lorsque le maréchal de Boucicaut s'empara de Gênes au nom du roi de France (1401). Guarco, dont la tête était mise à prix, se retira à Pavie, où il périt sous les coups d'un assassin. — Isnardo GUARCO, doge de Gênes en 1435, était oncle du précédent, et avait vaincu, en 1380, la fameuse compagnie de l'Etoile. Il se retira à Milan, après avoir longtemps soutenu la prétention de son neveu à la dignité de doge, contribua à renverser Thomas Fregoso. fut alors élevé au suprême pouvoir (1435), mais fut chassé, sept jours après son élection, par ce même Thomas Fregoso, qui reprit possession du dogat.

GUARDA, en latin *Lancia Oppidana*, ville du Portugal, prov. de Beïra, à 92 kilom. N.-E. de Coïmbre; 3,500 hab. Evêché, séminaire. Importante fabrication de draps. Guarda, située près du Mondego, defendue par d'anciennes murailles flanquées de tours, fut fondée, en 1199, par le roi dom Sanche, qui l'appela *La Guarda* (La Garde), parce qu'elle était une de ses forteresses contre les Maures. En 1810 et 1811, elle fut le théâtre de plusieurs rencontres entre les Anglais et les Français. Guarda possède de beaux monuments, parmi lesquels on remarque surtout sa cathédrale, d'architecture gothique.

GUARDAFUI (cap), l'*Aromatum promontorium* des anciens, cap d'Afrique formant la pointe la plus orientale du continent africain, à l'extrémité des côtes d'Ajan et d'Adel, par 11° 47′ de lat. N. et 48° 59′ de long. E. Ce cap est très-élevé.

GUARDAMAR, ville maritime d'Espagne, prov. et à 52 kilom. N.-E. de Murcie, près et au S. de l'embouchure de la Segura dans la Méditerranée; 2,000 hab. Moulins à huile et à farine; carrières de plâtre et sources salées. Petit port, où l'on fait principalement le commerce du sel.

GUARDAVALLE, ville d'Italie, prov. et à 42 kilom. S. de Catanzaro, près de la mer Ionienne; 3,000 hab. Foires très-importantes.

GUARDIA (Joseph-Michel), littérateur et médecin français, né à Alayor (île Minorque) en 1830. Il fut envoyé fort jeune à Montpellier, où il fit ses études, obtint un diplôme de licencié ès lettres en 1851, et passa son doctorat en médecine en 1853. Il se rendit alors à Paris, et prit, en 1855, le grade de docteur ès lettres. Depuis lors, M. Guardia a été nommé bibliothécaire adjoint de l'Académie de médecine (1861) et s'est fait naturaliser Français (1865). Outre des articles de critique littéraire et scientifique, publiés dans la *Revue de l'instruction publique*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Gazette médicale*, la *Revue nationale*, la *Revue germanique*, le *Temps*, etc., on a de lui : *Questions de philosophie médicale*, thèse (Montpellier, 1853, in-4°); *De medicinæ ortu apud Græcos, progressuque per philosophiam*, thèse (1855, in-8°); *Essai sur l'ouvrage de J. Huarte : Examen des aptitudes diverses pour les sciences*, thèse (1855); *De la prostitution en Espagne* (1857, in-8°); *Etude médico-psychologique sur l'histoire de don Quichotte* (1858); *De l'étude de la folie* (1861); les *Républiques de l'Amérique espagnole* (1862); la *Medecine à travers les siècles* (1865); la *Ladrerie du porc dans l'antiquité* (1865); l'*Art de gouverner* (1867, in-18). Citons aussi une traduction française du *Voyage au Parnasse* de Cervantes (1864).

GUARDIA (LA), ville d'Espagne, prov. et à 26 kilom. S.-E. de Tolède; 5,000 hab. Moulins à farine; fabriques de draps et de salpêtre; aux environs, carrières de plâtre. Exportation de grains et importation de vins. ‖ Ville d'Espagne, prov. et à 63 kilom. S.-O. de Vigo, sur l'océan Atlantique, à l'embouchure du Minho; 3,000 hab. Petit port de cabotage et de pêche. ‖ Bourg d'Espagne, prov. et à 13 kilom. N.-O. de Logroño; 2,300 hab. ‖ Autre bourg d'Espagne, prov. et à 6 kilom. S.-E. de Jaen; 1,900 hab.

GUARDIAGRELE, ville d'Italie, prov. et à 17 kilom. S.-E. de Chieti; 7,550 hab. Ville déchue.

GUARDIA-SAN-FROMONDI ou **GUARDIA-DELLA-SOLE**, ville d'Italie, prov. de Bénévent, à 35 kilom. N.-E. de Capoue; 4,000 hab. Récolte et commerce de vins et de céréales.

GUARDIOLE s. f. (gouar-di-o-le — de *Guardiola*, sav. mexic.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce croît au Mexique.

GUARE s. m. (goua-re). Ichthyol. Espèce de scombre des mers du Brésil.

GUARÉE s. f. (goua-ré). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *guarées* ou *guidònies* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées; les fleurs, disposées en panicules axillaires, ont un calice très-petit, à quatre divisions; une corolle à quatre pétales; huit étamines à filets soudés en un tube oblong, presque cylindrique; l'ovaire surmonté d'un stigmate en tête. Le fruit est une capsule arrondie, marquée de quatre sillons, s'ouvrant en quatre valves, divisée en quatre loges dont chacune renferme une graine munie d'un arille. Ces végétaux habitent l'Amérique tropicale. Plusieurs espèces donnent le bois appelé *bois rouge* ou *bois de sang*, qui fournit à la teinture une très-belle couleur, mais dont le prix est malheureusement très-élevé.

GUARENA, ville d'Espagne, prov. de Badajoz, à 19 kilom. S.-E. de Merida, près de la rive gauche de la Guadiana; 4,000 hab. Moulins à farine; fabrique d'eau-de-vie; exportation de céréales.

GUARIBA s. m. (goua-ri-ba). Mamm. Espèce de singe hurleur, appelé aussi OUARINE.

GUARICO, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela. Elle naît au S.-E. du lac de Valencia, arrose la province de Caracas, baigne Calabozo et se jette dans l'Apure, après un cours de 400 kilom.

GUARIENTO ou **GUARENTE** (N.), peintre de l'école vénitienne, né à Vérone vers 1340, mort à Padoue vers 1415. Il est nécessaire de réunir les notions éparses çà et là dans Vasari, Baldinucci et Ridolfi, pour reconstituer la vie et l'œuvre de ce maître éminent, mais peu connu. Il peignit à Venise, en 1365, dans la grande salle du conseil, au palais ducal, une immense fresque, le *Paradis*, qui fut remplacée en 1508 par celle du Tintoret. Toutes ses fresques subirent un sort semblable, sauf celles de l'église des Eremitani, à Padoue, qui ont perpétué une des grandes pages du maître. Cette vaste composition, un peu confuse, couvre le chœur tout entier et présente un grand nombre de figures : les *Douze apôtres*, *Six prophètes*, *Jésus au milieu des docteurs*, des groupes de *Saints* et de *Martyrs*, d'*Elus* et de *Réprouvés*, les *Sept planètes*, parmi lesquelles Mercure est figuré en habit de moine, etc. Les procédés de ces peintures sont tout à fait primitifs; ainsi les auréoles des saints et des élus sont d'or appliqué en relief. De maladroites restaurations, exécutées en 1589, ont altéré ces œuvres naïves, intéressantes surtout au point de vue de l'histoire de l'art.

GUARIN (dom Pierre), bénédictin de la congrétion de Saint-Maur, hébraïsant, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, né au Tronquay (Calvados) en 1678, mort en 1729. Il combattit avec succès la méthode de l'abbé Masclef, qui voulait supprimer la ponctuation dans l'enseignement de la langue hébraïque. On a de Guarin les deux ouvrages suivants, qui sont très-estimés : *Grammatica hebraïca et chaldaïca* (1724-1728, 2 vol. in-4°); *Lexicon hebraïcum et chaldæobiblicum* (1746, 2 vol. in-4°).

GUARINI ou **GUARINO**, en latin **Varinus**, le plus ancien helléniste de l'Italie, né à Vérone en 1370, mort en 1460. Il se rendit à Constantinople, en 1390, pour y étudier le grec sous Emmanuel Chrysoloras, et, de retour en Italie, y enseigna, le premier, cette langue, successivement à Florence, à Venise, à Verone, à Trente et à Ferrare. Ses contemporains s'accordent à le regarder comme un des principaux promoteurs de la renaissance des lettres en Europe, comme ayant fait connaître la littérature grecque par des traductions latines. On a de lui, entre autres : *Strabonis geographiæ libri X* (Rome, 1470, in-fol.); *Grammaticæ institutiones* (Vérone, 1487), premier essai de grammaire grecque; *Plutarchi vitæ* (Brescia, 1488, in-fol.); *Emm. Chrysoloræ Erotemata linguæ græcæ in compredium redactæ* (Ferrare, 1509, in-8°), abrégé de la grammaire de son maître.

GUARINI (Jean-Baptiste), poëte italien, né à Ferrare en 1537, mort à Venise en 1612. Il professa les belles-lettres à Ferrare, et entra ensuite au service du duc Alphonse II, qui l'employa dans diverses négociations, à Venise, en Savoie, en Allemagne, en Pologne. Mécontent de la manière dont ses services étaient récompensés, il se retira au bout de dix ans (1582), et changea de maître sans changer de condition, c'est-à-dire qu'après avoir perdu encore une dizaine d'années dans les petites cours de Mantoue, de Florence, d'Urbin, etc., sa fortune n'était pas plus avancée. Il passa la fin de sa vie à plaider contre ses enfants, comme il en avait occupé la première partie à plaider contre son père. On a de lui : des *Rimes*; *Il secretario*, *dialogo* (1594); *Idropica*, comédie en cinq actes et en prose d'une indécence achevée; *Trattato della politica liberta*, etc. Mais son œuvre capitale est le *Pastor fido*, tragi-comédie pastorale en cinq actes et en vers, qui parut en 1590 et eut 40 éditions du vivant de l'auteur. Joué dans toutes les villas des princes pendant le XVIe siècle, et même devant les papes, le *Pastor fido* eut un immense succès. Le sujet de cette pièce est emprunté à l'histoire tragique de la jeune Callirhoé et de Corésus, prêtre de Bacchus. Sur cette légende fabuleuse, Guarini a brodé une intrigue très-complexe, entremêlée d'épisodes comiques et pastoraux, et où abondent les traits piquants, les images éblouissantes, les descriptions enchanteresses. Le style en est élégant et riche, les situations sont habilement agencées; mais on y trouve aussi l'afféterie et le faux goût du temps et du pays. C'est, au reste, une imitation du genre pastoral créé par le Tasse dans l'*Aminta*. Il en existe plusieurs traductions françaises. Les *Œuvres* de Guarini, comédies, sonnets, satires, lettres, etc., ont été publiées à Ferrare (1737, 4 vol. in-4°, édition incomplète). — Son fils, Alexandre GUARINI, mort en 1636, remplit diverses fonctions à la cour du duc de Ferrare et à celle de Mantoue. Il a laissé, entre autres écrits, une comédie en trois actes, la *Bradamante gelosa* (Ferrare, 1616, in-4°); *Apologia di Cesare* (Ferrare, 1632), etc.

GUARINI (le P. Camille GUARINO), architecte, religieux théatin, né à Modène en 1624, mort à Milan en 1683. Son instruction étendue, sa connaissance des mathématiques, ses longues études de Vitruve, de Palladio, de Vignole et de tous les maîtres de l'art semblaient le destiner à la régénération de l'architecture. Mais il poussa encore plus loin que ses devanciers et ses contemporains la dépravation du goût. Il a dirigé la construction d'un grand nombre de monuments publics à Milan, à Modène, à Messine, à Prague, à Lisbonne, et même à Paris. Outre des ouvrages sur la philosophie et la religion, on a de lui : *Euclides adauctus et methodicus* (Turin, 1671), qui contient 35 traités sur diverses parties de la géométrie théorique et appliquée, et où l'on remarque des procédés analogues à ceux de notre géométrie descriptive; *Placita philosophica* (Paris, 1665), où il combat le système de Ptolemée; *Mathematica cœlestis* (Milan, 1683), que Lalande cite avec éloges; *Trattato di fortificazione* (Turin, 1676); *Leges temporum et planetarum* (Turin, 1678); enfin *Architettura civile*, imprimé seulement en 1737, à Turin.

GUARINO, en latin **Varinus**, philologue et lexicographe italien, né à Favora, près de Camerino (Ombrie) vers 1450, d'où les surnoms de **Favorinus**, **Favorino**, **Camers**, sous lesquels il est connu, mort en 1537. Il entra dans l'ordre des bénédictins, s'attacha particulièrement à l'étude du grec et du latin, devint précepteur de Jean de Médicis, prit la direction de la bibliothèque de Florence et fut nommé évêque de Nocera (1514), par son ancien élève, devenu pape sous le nom de Léon X. Guarino acquit une grande réputation par ses travaux de lexicographie grecque : *Thesaurus Cornucopiæ et horti Adonidis* (Venise, 1496, in-fol.), recueil d'observations grammaticales extraites de grammairiens grecs; *Magnum Dictionarum sive Thesaurus universæ linguæ græcæ* (Rome, 1523, in-fol.), etc.

GUARIONEX, cacique haïtien, mort en 1502. Il était un des principaux chefs d'Haïti lorsque cette île fut découverte par les Espagnols. D'abord hostile aux étrangers, il entra dans la confédération de caciques qui avait à sa tête Caonabo, puis consentit à s'allier avec Colomb, à lui fournir un tribut et à recevoir des missionnaires. Mais les exigences des Espagnols, qui demandaient que le tribut fût payé en poudre d'or, et surtout l'enlèvement par un Espagnol nommé Barahona de la belle Anacoana, femme de Guarionex, décidèrent le chef indien à se séparer définitivement de la cause des étrangers, dont il n'avait jusque-là reçu que du mal. Il réunit une armée de 15,000 Indiens; mais, malgré

l'énorme supériorité de ses forces, il fut vaincu par Barthélemy Colomb et fait prisonnier. L'émotion que produisit parmi les Indiens la capture de Guarionex, qui passait pour une sorte de barde inspiré, fut telle que B. Colomb jugea prudent et politique de lui rendre la liberté et d'emprisonner celui qui lui avait ravi sa femme. Guarionex fut égorgé plus tard avec 84 caciques réunis dans une fête par Ovando.

GUARIVE s. m. (goua-ri-ve). Linguist. Dialecte caraïbe.

— **Encycl.** V. CARAÏBE.

GUARNA (André), littérateur italien, né à Salerne vers la fin du XVe siècle. Il s'est fait connaître par un ouvrage intitulé : *Grammaticæ opus novum mira quadam arte et compendiosa, seu bellum grammaticale* (Crémone, 1511, in-4o), qui a eu plus de cent éditions et qui a été traduit en français, sous le titre de : *Histoire mémorable de la guerre civile entre les deux rois des Noms et des Verbes*, par P. Roger (Paris, 1616, in-8o), et de *Guerre grammaticale*, par H. B. (Poitiers, 1811). Dans cet écrit bizarre, Guarna raconte, en distiques latins, la rivalité du Nom et du Verbe. « Après avoir, dit Weiss, décrit le royaume de Grammaire, gouverné par deux rois, le Nom et le Verbe, il raconte leurs débats pour la prééminence. Les deux rivaux se déclarent la guerre et cherchent à augmenter leurs forces respectives du Participe. L'avantage reste au Verbe, et le Nom lui envoie demander la paix, qui se conclut par l'entremise de quelques grammairiens. »

GUARNACCI (Mario), prélat et érudit italien, né à Volterre en 1701, mort en 1785. Il se rendit à Rome, où il fut successivement *segreto* ou docteur de l'abbé Rezzonico, qui devint pape sous le nom de Clément XIII, prélat, secrétaire de la congrégation de Fermo, membre de la signature de justice, chanoine de Saint-Jean de Latran, etc. En 1757, il se retira dans sa ville natale et y composa, en italien, un ouvrage considérable : *Origine italiche* (1768-1772, 3 vol. in-fol.), dans lequel il revendique pour les Etrusques une grande part dans la formation de la nation italique. Guarnacci joignait à une vaste érudition une mémoire prodigieuse, mais il soutint souvent des hypothèses hasardées. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : *Vitæ et res gestæ pontificorum romanorum et cardinalium a Clemente X ad Clementem XII* (Rome, 1751, 2 vol. in-fol.); *Poésies* (Lucques, 1769, in-4o), publiées sous le nom de **Zelalgo Arassiano**, que Guarnacci portait à l'Académie des Arcades.

GUARNERI ou **GUARNERIUS**, nom patronymique d'une famille d'illustres luthiers italiens, dont les principaux sont les suivants : GUARNERI (Andrea), né à Crémone dans la première partie du XVIIe siècle, contemporain de Stradivarius et élève de Nicolas Amati, travailla de 1650 jusqu'à 1695 environ. Ses instruments, construits dans la manière des Amati, ont un son gracieux et pénétrant, mais d'une courte durée et sans rondeur. Aussi les range-t-on dans le commerce parmi les instruments de second ordre, et ses basses sont tenues en bien plus haute estime que ses violons. — GUARNERI (Guiseppe), réputé fils d'Andrea, exerça sa profession de 1690 à 1730, et commença par imiter la facture de Stradivarius, pour copier plus tard les procédés de son cousin, Guiseppe-Antonio, dont nous allons parler. Les violons de ce facteur jouissent d'une certaine réputation. — GUARNERI (Pietro), second fils d'Andrea, exerça de 1690 à 1725. C'est à Crémone qu'il construisit ses premiers violons; puis il alla s'établir à Mantoue, où il fabriqua une assez grande quantité d'instruments qui ne manquent pas de mérite, bien qu'il pèchent sous le rapport de la sonorité. — GUARNERI (Giuseppe-Antonio), le plus célèbre artiste de toute la famille, né à Crémone en 1683, mort, suivant l'opinion générale, en 1745, surnommé en Italie *Guarnerio del Jesu*, fit son apprentissage chez Antoine Stradivarius, et exerça la profession de luthier de 1725 à 1743. Ses premiers instruments n'offrent aucune particularité remarquable; plus tard, ses violons, tous d'un petit patron, sont parfaitement soignés et bien dessinés, mais la sonorité laisse encore à désirer. Dans sa troisième manière, on le vit exécuter quelques admirables instruments d'un grand patron, égaux en mérite aux plus beaux violons de Stradivarius. Puis, un changement incroyable survient, et sans le cachet original qui se retrouve même dans ses plus complètes aberrations instrumentales, il serait impossible d'appliquer le nom de Guarnerius aux misérables produits sortis de ses mains. Pour expliquer cette éclipse du talent de l'artiste, on a rapporté que Guarnerius menait une existence dissipée, qu'il s'adonnait à l'ivrognerie, et qu'il était mort en prison après plusieurs années de détention. Il circule même à ce sujet une légende sentimentale. Pendant sa captivité, la fille de son geôlier, éprise de lui, lui aurait procuré le bois nécessaire et quelques misérables outils pour la fabrication de ses instruments, qu'elle emportait et vendait à vil prix, afin de lui procurer quelque soulagement. La réputation de Giuseppe Guarneri ne date, en Italie, que de sa mort. Son nom n'a pénétré en France que bien plus tard. Ses instruments sont cotés aujourd'hui 6,000 fr. et plus. Parmi ses chefs-d'œuvre, il faut placer, en première ligne, le violon dont Paganini se servait dans les concerts.

GUARNIERI-OTTONI (Aurelio), antiquaire italien, né à Osimo en 1748, mort en 1788. Il habita Venise, où il réunit une intéressante collection de livres et d'objets antiques. On a de lui deux dissertations fort estimées : *Sopra un' antica ara marmorea esistente nel museo veneto Nani* (Venise, 1785, in-4o), et *Intorno all' antica via Claudia dalla città di Altino* (1789).

GUARO, bourg d'Espagne, prov. et à 39 kilom. O. de Malaga; 2,370 hab. Moulins à farine et à huile; fabrique d'eau-de-vie.

GUAROUBA s. m. (goua-rou-ba). Ornith. Syn. de PERRUCHE JAUNE DE CAYENNE.

GUART s. m. (gouar). Ichthyol. Syn. de GUARE.

GUASCAMA, promontoire de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, sur la côte O. du département de Cauca, à 228 kilom. O. de Popayan, par 2o 30′ de lat. N., et 80o 50′ de long. O.

GUASCO (l'abbé Octavien DE), érudit, membre de l'Académie des inscriptions, né à Pignerol (Piémont) en 1712, mort en 1781. Il vint en France en 1730, se lia avec Montesquieu, reçut de l'impératrice Marie-Thérèse une pension et un riche canonicat à Tournay (1751), fut couronné plusieurs fois par l'Académie des inscriptions pour des dissertations savantes sur l'histoire de France, mais se retira à la suite de démêlés qu'il eut avec l'entourage de Mme Geoffrin. Les *Lettres familières de Montesquieu*, qu'il publia à Florence (1767, in-12), contiennent des personnalités offensantes pour cette femme célèbre. Voici les écrits les plus estimés de l'abbé de Guasco : *Dissertations historiques, politiques et littéraires* (1756, 2 vol. in-8o), recueil de ses mémoires sur l'histoire de France et autres; *Essai historique sur l'usage des statues chez les anciens* (1768, in-4o).

GUASCO (Francesco-Eugenio, marquis DE), érudit piémontais, cousin du précédent, né à Alexandrie (Piémont), vers 1720. Il s'adonna à l'étude des lettres et des sciences, et devint président du Musée romain. Nous citerons de lui : *Sopra la rinungia fatta da Luccio Cornelio Silla della dittatura ragionamento* (1763); *Musæi Capitolini antiquæ inscriptiones* (1775-1778, 3 vol. in-fol.).

GUASPRE (LE) célèbre peintre, beau-frère de Poussin. V. DUGHET (Gaspard).

GUASSO s. m. (goua-so). Longue et forte lanière dont on se sert dans l'Amérique du Sud pour enlacer les animaux que l'on chasse ou que l'on veut dompter, et aussi l'ennemi que l'on combat. On s'en sert encore pour divers autres usages. ‖ On dit plus ordinairement LASSO et mieux LAZO.

GUAST (Louis-Béranger DU), favori de Henri III, né vers 1545, assassiné à Paris en 1575. Il acquit les bonnes grâces du roi, qui l'envoya en Lorraine avec Hurault de Cheverny pour demander la main de Louise de Vaudremont, se rendit, après la célébration de l'union royale, auprès du duc de Guise, combattit avec courage à Dormans, puis revint à la cour, où son insolence et ses indiscrétions causèrent sa perte. Marguerite de Valois, profondément irritée de ce qu'il avait révélé son intrigue amoureuse avec Bussy d'Amboise, le fit assassiner par le baron de Vitteaux. Le meurtrier parvint à s'échapper et Henri III ordonna de faire à la victime de magnifiques funérailles.

GUAST (DU), capitaine français, parent du précédent, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il reçut de Henri III le commandement de ses gardes à pied et prit à ce titre une part active à l'assassinat de François de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine. Chargé ensuite de garder au château d'Amboise le cardinal Charles de Bourbon, les ducs d'Elbeuf, de Nemours, etc., il se laissa corrompre par ses prisonniers et permit au cardinal de négocier avec les ligueurs de Paris. Henri III en fut instruit. Non-seulement, il ne punit pas du Guast, mais encore il eut la faiblesse de racheter Bourbon et les trois autres princes de leur geôlier moyennant 30,000 écus.

GUASTALLA, en latin *Guadistallum*, ville forte d'Italie, prov. de Reggio, près du confluent du Pô et du Crostolo, sur la rive droite du premier de ces deux cours d'eau, à 27 kilom. N.-E. de Parme; 9,544 hab. Ch.-l. d'un arrond., autrefois du duché de son nom; évêché, séminaire, école latine. Commerce de blé, de vins et de fruits.

Guastalla et son territoire appartenaient, au XIIIe siècle, à la ville de Crémone; ils passèrent ensuite sous la domination des ducs de Milan. Erigés en comté en 1406, par Marie Visconti, duc de Milan, ils furent donnés en fief à Gui Torelli. La veuve de celui-ci, cousine du duc de Milan, en mourant sans héritiers, les légua à Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, fils puîné de François II de Gonzague, marquis de Mantoue et d'Elisabeth d'Este. Le comté de Guastalla, d'abord érigé en principauté en faveur de César de Gonzague, fils et successeur de Ferdinand, reçut le titre de duché sous Ferdinand II, fils et successeur de César. Ferdinand II, mort en 1630, avait épousé Victoire Doria, dont vinrent : César II, successeur de son père, et dont les deux fils moururent sans postérité mâle; Vincent de Gonzague, vice-roi de Sicile, et André de Gonzague, dont le fils, Vincent, devint duc de Guastalla, après la mort de ses cousins germains. Le fils aîné de Vincent, Antoine-Ferdinand, fut duc de Guastalla après son père, mais mourut sans enfants, et le duché passa à son frère puîné, Joseph-Marie de Gonzague, lequel mourut sans postérité en 1746. A ce moment, l'impératrice Marie-Thérèse s'empara du duché de Guastalla comme étant un fief du Milanais reversible à l'empire; puis, en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle, elle le céda au duc de Parme. Il resta dans cette maison jusqu'en 1796, époque à laquelle il fut conquis par les Français et réuni à la république Cisalpine. En 1805 Napoléon en fit don à sa sœur Pauline. Il fut compris ensuite dans le royaume d'Italie, fit partie, après 1815, de l'apanage de Marie-Louise, et fut, à la mort de cette dernière, en 1847, dévolu, ainsi que Parme et Plaisance, au duc de Lucques, lequel céda Lucques à la Toscane, en vertu d'une convention antérieure. Le duché de Guastalla fait aujourd'hui partie du royaume d'Italie.

GUASTALLINE s. f. (goua-stal-li-ne — du nom de la comtesse *Guastalla*, qui a fondé l'ordre). Hist. relig. Membre d'une communauté de femmes appelées aussi ANGÉLIQUES, et qui fut fondée en 1534.

GUASTO (Alphonse D'AVALOS, marquis DE), homme de guerre espagnol. V. AVALOS.

GUATAVITA, lac de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, départ. de Cundinamarca, à 28 kilom. N. de Bogota. Ce lac, situé à une hauteur de 700 mèt. au-dessus du niveau de l'Océan, est d'une circonférence peu considérable, mais il est remarquable pour avoir été un lieu sacré des Indiens, qui y affluaient des contrées les plus éloignées, et qui jetaient dans ses eaux, à titre d'offrande et en signe d'adoration, de l'or, des pierreries et autres objets précieux. Un temple s'élevait sur ses bords, près de la ville qui portait le même nom et qui n'est plus aujourd'hui qu'un village sans importance.

GUATEMALA (RÉPUBLIQUE DE), Etat de l'Amérique centrale, situé entre 13o 40′ et 18o de latitude N., et entre 90o 25′ et 95o 27′ de longitude O., borné au N. par le Mexique, le district anglais de Honduras et la baie de Honduras, à l'E. par la république de Honduras, au S. par les républiques de Nicaragua et de San-Salvador, à l'O. et au S.-O. par l'océan Pacifique. Il mesure une étendue de 572 kilom. le long des côtes de l'océan Pacifique, et une largeur qui varie de 132 à 176 kilom.; sa superficie est de 200,000 kilom. carrés, et sa population de 1,100,000 hab. Les Espagnols, les créoles, les métis d'Indiens sont à demeure fixe et ont embrassé le christianisme, tandis que le reste vit encore à l'état de nature dans les montagnes. Ch.-l. Nouvelle-Guatemala ou Santiago-de-Guatemala; villes principales : Chiquimula, Coban, Quesaltenango, Totoniacapan et Omoa.

— *Aspect général, côtes, montagnes et rivières.* La partie la plus septentrionale de la côte S.-O. forme, avec le golfe du Mexique, le golfe de Tehuantepec; plus au S. se trouvent le port de Guatemala, la pointe de los Remedios et le golfe de Fonseca, qui renferme plusieurs petites îles. Les golfes de Papagayo, de Nicoya ou Salinas, les plus grands de cette côte resserrent une presqu'île qui se termine, au S.-E., par le cap Blanco. Enfin le golfe Dulce s'ouvre près de la frontière de la Colombie. La côte baignée par la mer des Antilles embrasse le golfe de Honduras, qui forme lui-même le golfe Amatique, fermé, au N.-E., par le cap des Trois-Pointes. A partir de là, la côte prend une direction E., offre la baie de Truxillo, fermée par le cap Honduras, et, un peu plus loin, la baie de Cartago; elle projette ensuite le cap Gracias-à-Dios, et court vers le S., découpée par la baie de Sable, la lagune de Perlas, la baie de Blewfields et le golfe de Matina, qui ne sont que des enfoncements de la grande baie de Mosquitos. Une infinité d'îles sont répandues sur cette côte; les plus considérables sont : Terranof, Roatan et Guanaja, à l'entrée du golfe de Honduras.

Une chaîne de montagnes, prolongement de la Cordillère des Andes, pénétrant par la frontière S.-E., traverse tout le Guatemala; d'abord étroite et resserrée comme l'isthme d'où elle sort, elle s'élargit avec la contrée, s'élève et étend au loin ses ramifications. Elle contient de nombreux volcans, dont plusieurs sont en activité, et ont, à diverses époques, fait éprouver au Guatemala de violentes commotions. Les chaînes de grès et de micaschiste de Veragua unissent cette ligne de volcans à la chaîne occidentale de la Nouvelle-Grenade, et celle de granit et de grès d'Oaxaca la réunit au grand plateau du Mexique. Le volcan le plus méridional est celui de Barua ou Varu; celui de Papagayo vient après. Trois volcans sont en activité près du lac de Nicaragua. Au N. de ce lac, il en existe plusieurs autres, dont le plus actif est celui de Malaya. Près de San-Salvador s'élève l'Isalco, qui a fait éruption en 1798 et en 1805 à 1807, et qui exhale beaucoup d'ammoniaque. Dans les environs de Guatemala, on remarque les volcans d'Aqua et de Fuego. La grande chaîne centrale du Guatemala forme la limite entre les bassins de la mer des Antilles et du grand Océan, en se tenant constamment plus rapprochée de celui-ci que de la première.

On ne doit pas s'attendre à trouver de grands fleuves dans une contrée aussi étroite; les principaux cours d'eau sont : le San-Juan, le Blewfields, qui porte dans sa partie supérieure le nom de Nueva-Segovia; le Rio-Grande de Perlas, le Tonglas, l'Yare ou Herbias, la rivière de Payais, le Roman, l'Ulna, la Malagua, le Rio Dulce ou Rio Golfo (tous ces cours d'eau se jettent dans la mer des des Antilles), l'Higueron, le Realejo, la Fonseca et le San-Miguel, tributaires du grand Océan. En général, le Guatemala est un des pays les plus arrosés que l'on trouve entre les tropiques; cette surabondance d'eau se fait surtout sentir quand les pluies périodiques viennent grossir les rivières, et changer les ruisseaux en torrents impétueux; ces pluies tombent de juin en octobre, et nuisent souvent à la salubrité du climat.

— *Climat.* Sur les côtes, le climat se rapproche beaucoup de celui des Antilles. Sur la côte du Pacifique, la chaleur est moins intense que sur celle de l'Atlantique, en raison de la plus grande sécheresse et de la pureté de l'atmosphère. Sur la côte sud-ouest, les pluies commencent au mois de mai et se continuent, sauf de très-rares et très-courtes interruptions, jusqu'au mois d'octobre ou au mois de novembre. Durant le reste de l'année, les pluies, même momentanées, sont très-rares. Sur la côte nord-est, les pluies sont réparties tout le long de l'année; elles sont néanmoins plus rares de juin à octobre; la période la plus humide s'étend d'octobre à mai. Il résulte de toutes ces circonstances que l'intérieur et la côte sud-ouest du Guatemala jouissent d'une température assez uniforme pendant toute l'année et d'un climat généralement salubre, tandis que la côte nord-est, exposée tour à tour à une très-forte chaleur et à une grande humidité est très-malsaine. Au nord de Guatemala, dans les hautes terres, dites *los altos*, la température moyenne est beaucoup plus basse que dans aucune autre partie de la région; la neige y tombe quelquefois, mais n'y persiste pas, car il est fort rare que le thermomètre descende à la température de la glace. A Guatemala la moyenne thermométrique est de 22o,22 centigrades. A la Vera-Paz, entre le Guatemala et le Yucatan, on trouve une température un peu plus élevée. Autour du golfe de Honduras, il fait beaucoup plus chaud; aussi le climat est-il peu salubre. Dans un pays aussi accidenté et présentant des températures si variées, on trouve les produits de toutes les zones culturales.

— *Productions agricoles, minérales, etc.* Le sol, en partie sablonneux et marécageux sur les côtes, est, dans les plaines élevées, comme tous les terrains volcaniques, d'une fertilité extraordinaire : toutes les productions des pays chauds et des pays tempérés y réussissent, et la succession des fruits et des récoltes n'y est pas interrompue par les saisons. Nous signalerons, parmi les productions du sol les plus importantes : le maïs, qui donne deux à trois récoltes par an; le blé et l'orge, dont la culture réussit à merveille; le riz, qui est d'excellente qualité; les légumes et les fruits, qui croissent en abondance; la pomme de terre, le manioc, les patates; l'indigo, la canne à sucre, le café, le cacao, le coton, la vanille, le tabac, le poivre, la cochenille, etc. Les jardins sont ornés des fleurs les plus rares, et les forêts abondent en bois précieux pour la marine, l'ébénisterie, la teinture et la médecine; on y distingue surtout le cèdre, l'acajou, le bois de Campêche, le bois rouge de teinture nommé *palo-brésil*, une espèce de palmier qui atteint de 20 à 30 mètres de hauteur, et des arbres résineux et gommeux qui donnent la térébenthine, le goudron, une sorte de baume appelé dans le pays *leche de Maria*, le copal, la laque, etc. On y trouve aussi un grand nombre de plantes médicinales, entre autres la salsepareille, l'ellébore et la casse.

La république de Guatemala n'est pas moins riche en animaux qu'en productions végétales; indépendamment de ceux qui lui sont communs avec diverses parties du monde, et surtout avec les autres contrées de l'Amérique, et parmi lesquels on remarque le tapir, l'armadille, les loriots, les perroquets, les alligators et presque toutes les espèces de reptiles et de bêtes fauves, elle en nourrit quelques-uns qui lui sont particuliers, tels que la zorille, espèce de petit renard, et le quetzal, grand oiseau orné d'un beau plumage vert. Les pâturages sont couverts d'immenses troupeaux de bêtes à cornes et surtout de moutons; il y a beaucoup d'abeilles qui donnent un miel délicieux. Les lacs et les rivières sont très-poissonneux; il en est de même des côtes, qui offrent, en outre, une pêcherie de perles, et plusieurs coquillages curieux, entre autres le murex, dont on tire une belle couleur pourpre.

L'exploitation des mines est assez négligée dans le Guatemala; il en est cependant quelques-unes d'or, d'argent, de plomb, de fer qui sont exploitées. On y trouve aussi du zinc, du mercure, du soufre, du sel, des rubis et d'autres pierres précieuses.

— *Commerce et industrie.* L'industrie est peu importante dans le Guatemala, mais le commerce mérite une mention particulière. Les denrées coloniales, principalement le sucre, le café, le cacao, le coton, l'indigo, la cochenille, le bois de teinture et d'ébénisterie sont la base des exportations en Europe et dans quelques Etats de l'Amérique septentrionale; on importe des toiles de l'Allemagne et de la France, des draps, des soieries et des vins de France, des tissus de coton anglais, des farines et quelques objets manufacturés. Cette contrée est admirablement située pour le commerce; elle a plusieurs rivières navigables, qui débouchent dans les deux mers et où se trouvent un grand nombre de ports, notamment ceux d'Omoa, de Truxillo, de San-Juan, del Norte, de Matina, de Nicoya, de Realejo, de Conchagua, de Michatoya, de Sonsonate, d'Accaju la, d'Istapa et de Puerto de la Culebra. Les exportations sont loin de suivre le même progrès que les importations. Tandis que, de 1850 à 1860, celles-ci se sont élevées de 2,230,230 fr. à 7,475,955 fr., c'est-à-dire, ont plus que triplé, les exportations ne se sont élevées que de 5,222,920 fr. à 9,351,655 francs. Depuis, les progrès ont été plus rapides : 1867 présentait sur 1866 un excédant de 1,270,795 francs, et l'année suivante a amené une nouvelle augmentation de 1,368.980 francs. Les principaux articles d'exportation sont toujours la cochenille, le café, le sucre, l'indigo, la gomme élastique, le coton, les laines et les peaux.

— *Histoire, organisation politique, financière, judiciaire, etc.* La partie principale du Guatemala fut conquise en 1524 par Pedro de Alvarado, qui trouva le pays peuplé d'un grand nombre de tribus ayant chacune leur chef, une origine, une langue et des mœurs particulières. Sous le gouvernement espagnol, Guatemala formait une capitainerie générale indépendante des autres gouvernements et vice-royautés de l'Amérique espagnole. Le Guatemala a été dévasté dans le XV^e et le XVI^e siècle par des corsaires anglais et hollandais, et il a eu à se défendre pendant longtemps des invasions des Mosquitos et d'autres peuplades. « Pendant la domination espagnole, dit M. Louis Gottard, le royaume de Guatemala comprenait les cinq provinces de Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica. En 1821, après leur déclaration d'indépendance, ces provinces se réunirent un instant au Mexique; mais, deux ans après, elles se constituaient en république fédérative, sous la présidence de Morazan. Cet état de choses ne fut pas de longue durée. En 1832, la confédération n'avait plus qu'une existence nominale. En fait, les cinq États avaient déjà des gouvernements séparés. Les deux défaites de Morazan, en 1839 et 1842, et sa mort dans cette dernière année, anéantirent les derniers vestiges du fédéralisme et laissèrent le champ libre au champion du séparatisme, le métis don Raphaël Carrera. La domination du général Carrera ne s'établit pas sans difficulté. Pendant la lutte, il avait invoqué d'autres principes de gouvernement que ceux du séparatisme; il s'était donné pour le représentant armé de la démocratie. Aussi eut-il contre lui l'opposition des classes riches. Mais une fois son pouvoir établi, il fit aux intérêts sociaux de cette classe de très-larges concessions, et la constitution d'octobre 1851, votée par une assemblée dont tous les membres lui devaient leur nomination, n'est rien moins que démagogique. Aux termes de cette constitution, pour être citoyen il faut avoir une profession, une propriété, une industrie quelconque, permettant de vivre avec indépendance. Les fonctions publiques ne peuvent être exercées que par les personnes jouissant des droits de citoyen. La nomination d'un étranger à ces fonctions lui confère en même temps le titre de citoyen. Les pouvoirs publics se composent du président, du conseil d'Etat et de la chambre des représentants. Le président est élu pour quatre ans par une assemblée composée de la chambre des représentants, de l'archevêque métropolitain, des membres de la cour de justice et du conseil d'Etat. Il est indéfiniment rééligible. Le président dirige les relations extérieures, fait les traités d'alliance et de commerce, veille au maintien de l'ordre, exerce le droit de grâce avec le conseil d'État, propose et sanctionne les lois, rend, en cas d'urgence, des décrets qui ont force de loi, présente aux dignités ecclésiastiques, et peut aussi, en cas d'urgence, contracter un emprunt, en l'absence de la chambre, sauf, ensuite, à la convoquer immédiatement en session extraordinaire. Les choix des ministres plénipotentiaires et des principaux fonctionnaires des finances doivent être approuvés par le conseil d'État; ce conseil se compose du secrétaire d'Etat, de huit conseillers nommés par la chambre des représentants, et d'autant de membres qu'il plaît au président d'en nommer parmi les anciens chefs du pouvoir exécutif, les anciens ministres d'Etat, les présidents et régents des cours de justice.

Ce conseil est élu pour quatre ans. La chambre des représentants, dont le mandat est de même durée, se compose de cinquante-cinq députés. Elle vote le budget, examine et apure les comptes, a droit de mettre en accusation le président, les ministres, les conseillers d'Etat, les ministres plénipotentiaires; sa session ordinaire commence le 25 novembre et finit le 31 janvier. Elle peut réformer la constitution avec le concours et la sanction du gouvernement. En 1855, le président Carrera a dû, conformément aux vœux qui se sont manifestés avec plus ou moins de spontanéité et de sincérité dans plusieurs grandes villes, accepter la présidence à vie et se laisser investir de la faculté de désigner son successeur. Jusqu'en 1862, ce gouvernement n'a pas rencontré d'obstacles sérieux à l'intérieur; mais, à cette époque, Carrera eût à défendre son autorité et sa vie contre des insurrections et des conspirations auxquelles l'armée n'était pas étrangère. »

Après sa mort, arrivée en 1865, le pays eut à subir de nouvelles agitations. Une insurrection, qui eut lieu en 1867, avait pour chef le général Serapio Cruz, qui, après avoir été vaincu, se réfugia au San-Salvador; mais il renouvela sa tentative en 1869, fut encore vaincu par le brigadier Solares et périt dans la bataille. Alors la chambre des représentants procéda à l'élection d'un nouveau président et fixa son choix sur don Vicente Cerna, qui appartenait au parti des conservateurs, mais qui n'en a pas moins usé de son pouvoir d'une manière très-libérale et cherché à favoriser les intérêts commerciaux et agricoles du pays.

Le revenu de l'État, qui n'était en 1851 que de 626.879 piastres, s'était élevé en 1859 à 1,283,594 piastres. L'*Almanach de Gotha* fixe le chiffre de la dette extérieure à 500,000 piastres, et celui de la dette intérieure à 700,000. L'armée permanente est de 3,200 hommes; la milice de 12,978. La justice est rendue par des tribunaux au-dessus desquels est une cour suprême, dont les membres, au nombre de sept, ne peuvent être revoqués que dans des cas spécialement prévus par la constitution. L'instruction supérieure et secondaire est entre les mains des jésuites.

La république de Guatemala est divisée en sept départements (*partidos*), qui sont : Guatemala, Sacoltepèque, Taltoniacapan, Quesaltenango, Chiquimala, Vera Paz et Salola.

GUATEMALA ou **GUATIMALA (NOUVELLE-)**, en espagnol *Guatimala-la-Nueva*, ville capitale de la république de son nom, et aussi de toute la confédération de l'Amérique centrale jusqu'en 1839, à 170 kilom. O.-N.-O. de San-Salvador, sur le Rio de las Vaccas, près du grand Océan, par 14° 37′ de lat. N., et 92° 56′ de long. O.; on évalue sa population à 60,000 hab. Archevêché, séminaire, université, colléges, nombreuses écoles, bibliothèques, collections scientifiques, sociétés savantes. Le commerce d'exportation a pour objet l'indigo, le cacao, la cochenille, un des principaux produits de la république, la salsepareille, la vanille, le quinquina, les cuirs, le caoutchouc, les bois de teinture et d'ébénisterie. Les articles les plus importants du commerce d'importation sont les soieries, les vins, notamment les vins rouges de Bordeaux, les vins de Champagne, les vins muscats, les vins de Cette, l'huile de Provence, la faïence, la poterie et la quincaillerie, etc. Il existe à Guatemala d'importantes manufactures de coton, de nombreuses fabriques de cigares, de faïence, de poterie; des distilleries de pulque, des raffineries de sucre et des indigoteries. En un mot, la ville, bien qu'elle n'ait ni port de mer ni fleuve navigable, est le grand centre du commerce du pays.

La ville a la forme d'un carré régulier. Elle est bien bâtie et offre des rues larges, bien pavées et coupées à angles droits. Les maisons sont commodément distribuées; mais elles n'ont, en général, qu'un étage, à cause de la fréquence des tremblements de terre. La place du Marché est entourée de quelques beaux édifices, parmi lesquels on remarque le palais archiépiscopal, le palais du président et autres autorités supérieures, l'*Audiencia*, la chambre des comptes, l'hôtel de ville, la palais de l'université, etc. Un bel amphithéâtre est réservé pour les combats d'animaux et un aqueduc de 20 kilom. de longueur amène une eau pure et abondante dans toutes les parties de la ville. De l'hôtel des monnaies sont sorties, en 1824, pour la première fois, de belles monnaies en or et en argent au type de la nouvelle république.

Guatemala-la-Nueva fut fondée en 1775, après le tremblement de terre qui détruisit presque entièrement Antigua-Guatemala. Le siége de l'ancien gouvernement et celui de l'evêché y furent transférés en 1776. L'ordre de la croix d'honneur de Guatemala a été créé en 1858 par le président de l'Etat de Guatemala, pour récompenser les services militaires. Les membres de l'ordre sont divisés en commandeurs et en chevaliers.

GUATIMOZIN, ou **QUAUHTEMOTZIN**, ou **QUAUHTEMOC**, dernier empereur aztèque de l'Anahuac (Mexique), né à Mexico en 1497, mort en 1522. Fils du célèbre roi Ahuitzotl, il remplit d'abord les fonctions de grand prêtre de Huitzilopochtli, puis succéda, en 1520, à son cousin Cuitlahuatl, frère de Montézuma II. Guatimozin n'était âgé que de vingt-cinq ans. C'était un homme bien fait, d'une grande dignité dans les manières, mais d'un caractère dur et sévère; il faisait tout trembler devant lui. Digne fils d'Ahuitzotl, il ne craignait pas de répandre le sang, et, jusqu'au dernier moment, il soutint avec une constance énergique les autels de la divinité humaine dont il avait été le pontife. Ennemi juré des Espagnols, il continua avec un zèle infatigable les préparatifs de son prédécesseur pour les repousser de l'Anahuac. Son couronnement, qui eut lieu immédiatement après son élection, fut signalé par l'immolation d'un grand nombre de prisonniers tlaxcaltèques, huexotzincas, cholultèques et autres alliés de Cortès, parmi lesquels figurèrent aussi quelques Espagnols. De retour à son palais, après la cérémonie, il adressa à la noblesse mexicaine, assemblée autour de lui, un discours sur le devoir qui leur incombait à tous de défendre jusqu'à la dernière extrémité la religion et les dieux menacés par d'impies agresseurs, et de ne rien épargner pour le salut de la patrie. Debout au milieu de ses vassaux et des princes des différents ordres, il prononça, avec un accent plein de feu, le serment de mourir, s'il le fallait, pour une cause si sainte, et tous ses guerriers, entraînés par son enthousiasme, jurèrent de verser avec lui jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Cependant, malgré tous ses efforts, Guatimozin ne put empêcher qu'un grand nombre de ses feudataires ne tournassent encore les yeux du côté de Cortès; si dans Mexico la haine était grande pour le nom espagnol, chez les anciens tributaires de l'empire elle était plus grande encore peut-être pour le nom mexicain; et les dernières calamités de Mexico ne suffisaient point pour leur faire oublier ce qu'ils avaient souffert du despotisme de ses princes. Guatimozin, abandonné de la plupart de ses vassaux et alliés, n'en resta pas moins résolu à défendre sa couronne. Il fit attaquer sans délai plusieurs provinces qui s'étaient déclarées pour les Espagnols, celle de Chalco, entre autres. Cortès, tout en faisant des préparatifs de guerre, regrettait d'exposer aux horreurs d'un siége la superbe ville de Mexico, capitale du nouvel empire dont il dotait la couronne de son maître. Il fit faire à plusieurs reprises des propositions de paix à Guatimozin, lui demandant de se reconnaître vassal de Charles-Quint; à cette condition, il devait conserver sa couronne. Guatimozin rejeta fièrement toutes les propositions. Cortès appela en conséquence auprès de lui les troupes de ses alliés; elles vinrent au nombre de cent cinquante mille hommes, suivant quelques auteurs, de deux cent mille, d'après des écrivains indigènes. La lutte commença. De jour, de nuit, sur les plates-formes des pyramides, sur les terrasses des maisons, sur la plage boueuse du lac, on se bat sans trêve ni merci. Plus d'une fois Guatimozin réussit à mettre les *conquistadores* en péril; mais enfin ils touchent au centre de la ville, atteignent au grand marché et crient déjà victoire. Tout à coup, du sommet du teocalli se fait entendre le cor de Guatimozin. A ce signal, les Indiens se retournent; d'autres, qui occupent les maisons, se montrent sur les terrasses; les rues latérales s'encombrent de guerriers, il en sort des roseaux du lac; ils se jettent avec furie sur les Espagnols et sur leurs auxiliaires. Le désordre se met dans les rangs et l'artillerie ne peut plus rien; c'est une mêlée affreuse. Beaucoup d'Espagnols sont pris ou tués; Cortès lui-même, blessé, tombe un instant au pouvoir des Mexicains. Il leur échappe, mais il est obligé de battre précipitamment en retraite. Le siége fut alors changé en blocus; la famine contraignit enfin le jeune roi à écouter des propositions de paix. Une entrevue fut décidée. On se donna rendez-vous dans la vaste place du marché, sur une grande plate-forme, qui, autrefois, servait à des représentations populaires. Cortès y fit étendre des tapis et dresser un banquet, où il comptait engager son vaillant ennemi à assouvir sa faim. A l'heure indiquée, Guatimozin ne parut pas. Le *conquistador* retint à dîner les pauvres affamés qui lui apportèrent le refus de Guatimozin, et les renvoya avec ses compliments pour leur maître, et avec des provisions, en réitérant la demande d'une conférence. Après de longues hésitations et un combat qui fut plutôt une boucherie, Guatimozin envoya auprès de Cortès un *cihuacoatl*, magistrat du premier rang, qui déclara que Guatimozin saurait mourir, mais qu'il ne viendrait pas traiter. Puis, se tournant vers Cortès : « Faites maintenant ce qu'il vous plaira. — Soit, répondit Cortès, allez dire à vos amis qu'ils se préparent; ils vont mourir. » En effet, les troupes s'avancèrent : il y eut une dernière mêlée, un dernier carnage, sur la terre et sur le lac. Les Mexicains épuisés trouvèrent dans leur désespoir, leur patriotisme, leur attachement à leurs dieux, la force de lutter encore avec héroïsme. Guatimozin, acculé au rivage, se jeta dans un canot avec quelques guerriers et essaya de s'échapper à force de rames, mais un brigantin de la flottille espagnole le poursuivit : il fut pris et amené à Cortès, qui le reçut avec des égards respectueux. Mais bientôt les soldats espagnols, peu satisfaits du maigre butin qu'ils avaient trouvé à Mexico, se mirent à accuser leur général d'en avoir détourné à son profit une bonne partie et de s'être entendu à ce sujet avec le vaincu. Cortès protesta vainement contre ces allégations; puis, craignant de voir le mécontentement augmenter dans son armée, il céda aux inspirations cruelles du trésorier de l'armée. Sans égard pour la grandeur d'âme qu'avait déployée le malheureux prince et pour la parole qu'il lui avait donnée, il le fit mettre à la torture, ainsi qu'un de ses officiers, afin de les obliger à découvrir l'endroit où l'on supposait qu'il avait caché les trésors de l'empire. Un feu lent leur fut appliqué sous la plante des pieds, préalablement graissés. Le monarque supporta ce supplice avec un courage héroïque, sans pousser un soupir, sans prononcer un seul mot; mais le compagnon de ses souffrances, cédant à la violence de la douleur, se laissa arracher des plaintes. « Et moi, dit Guatimozin, suis-je sur un lit de roses? » Selon d'autres historiens, il aurait dit: « Et moi, suis-je à me délecter au bain? » On mit fin à ses tortures. Les Espagnols crurent avoir appris que les trésors de Mexico avaient été jetés dans le lac; mais les recherches qu'on fit pour les découvrir n'amenèrent aucun résultat.

Dans un voyage que Cortès fit à Honduras pour réprimer la rébellion d'Olid, il prit le parti de se défaire de Guatimozin, du roi de Tacuba et de plusieurs autres prisonniers de distinction qu'il traînait à sa suite, et qui, même dans les fers, lui causaient des terreurs perpétuelles. Il les fit pendre à un ceiba, au pays de Chiassa, en accusant les captifs d'un complot tramé avec les troupes auxiliaires. Cette exécution eut lieu avec un atroce raffinement de barbarie. Guatimozin fut pendu par les pieds, afin que sa mort fût plus lente et son agonie plus douloureuse. Cortès a prétendu, dans sa cinquième lettre à Charles-Quint, que les coupables ne se défendirent même pas de l'accusation portée contre eux; mais Bernard Diaz, l'historien de la conquête du Mexique, et témoin oculaire, affirme, au contraire, que, jusqu'à leur dernier moment, les illustres prisonniers protestèrent de leur innocence.

GUATOS, tribu d'Indiens répandus sur le Rio Paraguay, depuis l'embouchure de l'Uberava et sur le San-Lourenço. Ils errent sur les rivières, les lacs, les lieux submergés compris entre les parallèles de latit. 17° 30′ et 18° 30′. Ils n'ont, pour ainsi dire, d'autres habitations que leurs canots, qu'ils fabriquent eux-mêmes. Quand ils séjournent quelque part, ils se construisent à la hâte de petites cabanes avec des branches d'arbres et avec des palmiers, où ils s'abritent et dorment. Ils vivent de chasse et de pêche. Ils ont pour armes un arc de 10 palmes de longueur et des flèches un peu plus courtes, qu'ils manient avec une admirable dextérité. Dans leurs chasses, ils se servent aussi de zagaies, surtout quand ils chassent les tigres qui infestent ces parages. La polygamie est en usage chez les Guatos. Chaque famille vit isolément. Ils sont généralement nus; mais ils recouvrent les parties sexuelles. Les Guatos sont loyaux et inoffensifs. Ils ont cependant montré, dans plusieurs occasions, qu'ils savent ressentir une offense et se venger d'agressions qu'ils n'ont pas provoquées. Leur langage est guttural, sans euphonie; il n'a aucune analogie avec la langue générale ou guarani. Presque tous les jeunes gens parlent le portugais plus ou moins correctement. Toute l'industrie de cette nation consiste dans la fabrication de leurs canots, de leurs rames, et dans la préparation de leurs armes.

GUATTANI (Charles), chirurgien italien, né à San-Bartolomeo-Bagni, dans le Novarèse, en 1707, mort en 1773. Après avoir fait ses humanités et sa rhétorique dans sa ville natale, il fut envoyé à Rome et fut admis à l'hôpital du Saint-Esprit. Après huit années d'études assidues, il fut élu substitut des chirurgiens ordinaires le 20 juin 1728, et chargé par eux de la pratique des opérations. J.-P. Gay, l'un des chirurgiens de l'hôpital, étant mort le 5 octobre 1742, Guattani lui succéda. Après avoir mis au jour, en 1745, son premier ouvrage sur les anévrismes, ouvrage qui reçut un accueil d'autant plus flatteur que la chirurgie était peu avancée sur ce point, il obtint, par l'entremise de Leprotti, d'être envoyé en France, aux frais du pape, pour étudier l'état de la science dans ce pays. Avant son départ, le titre de chirurgien du pape lui fut conféré. Guattani séjourna dix-huit mois à Paris et fut reçu membre de l'Académie royale de chirurgie et correspondant de celle des sciences. Il retourna ensuite à Rome, où sa réputation d'habile opérateur s'accroissait tous les jours. Il préparait un ouvrage important, lorsqu'il fut atteint d'une affection aiguë du foie, à laquelle succéda bientôt une hydropisie ascite. La paracentèse fut pratiquée au mois de juin 1773, et, peu de jours après, il succomba. Il a laissé des observations anatomiques sur différents sujets; nous citerons, entre autres, celles : *Sur un polype sanguin dans le ventricule gauche du cœur* (1750); *Sur des hydatides sorties d'une tumeur survenue à la région du foie* (1767); *Sur deux anévrismes de l'aorte et de la sous-clavière gauche* (1750); *Sur une veine azygos double; Sur l'œsophagotomie;* un *Traité des anévrismes* (Rome, 1772, in-4°).

GUATTANI (Joseph-Antoine), antiquaire italien, né à Rome en 1748, mort à Milan en 1830. Il s'attacha à l'étude des antiquités et des beaux-arts, ajouta six volumes au grand ouvrage de Winckelmann, fut nommé par Pie VI assesseur de la sculpture, puis parcourut les principaux Etats de l'Europe avec une belle cantatrice, Marianna Vinci, qu'il avait épousée. En 1811, Guattani prit la direction du Théâtre-Italien de Paris, qu'il con-

serva peu de temps. De retour à Rome, à l'appel du cardinal Caprara, il fut nommé professeur d'histoire et de mythologie et secrétaire perpétuel de l'Académie romaine d'archéologie. Nous citerons de lui, outre de nombreux mémoires insérés dans les *Atti dell' Accademia italiana* : la *Roma antica*, *le Statue del museo Chiaramonti i monumenti inediti*, la *Pittura comparata*, etc.

GUATTE s. f. (goua-te). Ichthyol. Nom vulgaire de la jeune alose.

GUATTÉRIE s. f. (goua-té-rî — de *Guatteri*, botan. ital.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la *famille des anonacées*, tribu des anonées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales.

GUATUPUCA s. m. (goua-tu-pu-ka). Ichthyol. Poisson du genre labre.

GUAURA, ville de la république péruvienne, intendance et à 118 kilom. N.-O. de Lima, sur l'océan Pacifique et près de la rive gauche du fleuve de son nom ; 3,550 hab. Elle se compose uniquement d'une rue très-longue que terminent un pont jeté sur le fleuve et une tour défendue par une redoute. Port commode et sûr. Dans les environs, vastes salines et ruines d'anciens édifices bâtis par les premiers habitants de la contrée.

GUAURA, fleuve du Pérou (Amérique du Sud). Il prend sa source sur le versant occidental de la principale chaîne des Andes et se jette dans l'océan Pacifique, à peu de distance de la ville de Guaura, après un cours de 145 kilom.

GUAVIARE ou **GUAYAVERO**, rivière de l'Amérique méridionale, dans la république de la Nouvelle-Grenade. Elle prend sa source dans la Sierra de Parduos, à 12 kilom. S.-O. de Santa-Fe de Bogota, et se jette dans l'Orénoque près de San-Fernando, après un cours de 720 kilom. à travers les États de Boyaca et de Cundinamarca.

GUAXACA, prov. de l'Amérique septentrionale, dans le Mexique. Elle a 100 lieues de longueur, 50 de largeur et est très-fertile en froment, maïs, cacao, casse et cochenille. Il se trouve dans son voisinage quelques mines d'or, d'argent et de cristal. Chef-lieu, Antequera.

GUAXIMA s. m. (goua-ksi-ma). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des malvacées, propres au Brésil, et dont l'écorce est textile.

GUAXINIM s. m. (goua-ksi-nimm). Mamm. Espèce de chien sauvage du Brésil.

— **Encycl.** La taille de ce mammifère tient le milieu entre celle du renard, dont il se rapproche par le pelage, et celle du culpeu, dont il diffère essentiellement ; car ce dernier est ordinairement dépourvu de poils et a la peau bleue ou noire, tandis que le *guaxinim* a des poils gris, plus longs et plus abondants vers la partie inférieure de la queue. C'est un carnivore d'un caractère taciturne ; il marche solitaire et ordinairement pendant la partie la plus sombre de la nuit. Il est très-vigoureux et très-rapide; il peut faire jusqu'à 120 kilomètres dans une seule nuit. Il a aux pattes de derrière un doigt très-long qui laisse une profonde empreinte dans la terre. Il vit presque exclusivement d'écrevisses, qu'il pêche en introduisant sa queue dans les trous qu'il devine être la retraite de ces crustacés ; lorsqu'il sent que ces derniers s'y sont attachés en nombre suffisant, il la retire rapidement, puis s'empare de sa proie. Cette particularité explique pourquoi la queue des *guaxinims* adultes est toujours pelée, enflée et rugueuse.

GUAY, pseudonyme sous lequel le P. Garasse a publié le plus curieux de ses ouvrages : *Nouveau jugement et censure de la Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* (1624). V. GARASSE.

GUAY (Jacques), graveur français, né à Marseille vers 1715, mort à Paris en 1787. Il prit d'abord des leçons de Boucher, puis abandonna la peinture pour s'attacher à l'étude de la gravure en pierres fines, et se rendit dans ce but en Italie. De retour en France, après un assez long séjour à Florence et à Rome, Guay succéda à Barrier comme graveur en pierres fines du Cabinet du roi et fut admis à l'Académie de peinture en 1742. Il jouit d'un grande faveur auprès de Mme de Pompadour, qui s'occupait elle-même de gravure. On cite parmi ses travaux un *Antinoüs*, d'après une statue de la galerie du cardinal Albani, et la *Bataille de Fontenoy*, d'après un dessin de Bouchardon.

GUAY-TROUIN (René DU), célèbre marin français. V. DUGUAY-TROUIN.

GUAYAMA, ville des Antilles, dans l'île de Porto-Rico, sur la côte méridionale ; 5,000 hab. Exportation de riz, de café, de sucre, de maïs, de tabac et de piment.

GUAYAQUIL (DÉPARTEMENT DE), division administrative de la république de l'Equateur, entre la république de la Nouvelle-Grenade au N., le département de l'Escuador à l'E., celui de l'Assuay au S. et le Pacifique à l'O.; 260 kilom. du N. au S. et 160 de l'E. à l'O.; 100,000 hab. Ch.-l., Guayaquil. C'est une belle et vaste plaine, entrecoupée de vallées bien arrosées et terminée à l'E. par la chaîne des Andes. Le Guayaquil, le Daule, le Caracol et le Rio de las Esmeraldas sont les principaux cours d'eau de ce beau et fertile pays, qui deviendrait certainement une des contrées les plus florissantes du globe, si la chaleur y était moins suffocante et le climat plus sain. Il est rare, en effet, que la saison des pluies n'y soit pas escortée d'une foule de maladies épidémiques. L'élève des bœufs, des chevaux, des mulets, des porcs et de la volaille y donne d'excellents résultats; la chasse et la pêche y sont aussi très-productives. On trouve dans les montagnes des émeraudes d'une grande valeur. La construction des navires et la fabrication de chapeaux, d'une espèce de jonc blanc et très-fin, donnent lieu à un commerce considérable. Les habitants du Guayaquil ont aussi d'autres branches d'industrie, parmi lesquelles nous signalerons la teinture du coton au moyen de la pourpre et la fabrication de grosses toiles. Le commerce d'exportation a pour principaux aliments le tabac, la cire, le coton et les bois de construction.

GUAYAQUIL, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Equateur, ch.-l. du départ. de son nom à 225 kilom. S.-O. de Quito, sur le fleuve de son nom, à 30 kilom. de son embouchure dans l'océan Pacifique, par 2° 11′ de latit. S. et 82° 18′ de longit. O.; 22,000 hab. Evêché, collége, école de navigation. Commerce actif. C'est l'un des marchés les plus importants du pays pour le cacao, le quinquina, le tabac et les bois de teinture. Un pont de bois de 800 mètres de longueur relie la vieille ville (*citade vieja*) à la ville neuve (*citade nueva*). Cette dernière possède un vaste chantier pour la construction des vaisseaux. La vieille ville, bâtie en bois, est adossée à une haute colline que couronne le couvent de San-Domingo. Sauf les bâtiments du collége et ceux de l'arsenal maritime, Guayaquil ne renferme pas d'édifice digne d'attention.

Le port de Guayaquil, défendu par trois forts, est la station ordinaire de la marine militaire de l'État. La ville fut fondée, en 1533, par Fr. Pizarre, sur la baie de Charapoto. Quatre ans plus tard, la ville ayant été en grande partie détruite par les Indiens, Fr. de Orella la fit rebâtir sur la rive droite du Guayaquil. Elle fut élevée enfin, en 1693, sur la place qu'elle occupe aujourd'hui. De terribles incendies la dévastèrent à plusieurs reprises, notamment en 1707 et en 1764. Elle est aussi exposée à être inondée par les eaux du Guayaquil, dont le niveau est plus élevé que celui de la plupart des rues de la ville.

GUAYAQUIL, fleuve de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Equateur. Il sort du lac de Sambovamban, coule d'abord à l'O., puis au S., baigne la ville de Guayaquil et se jette dans le golfe de son nom après un cours de 90 kilom. Le lit du fleuve est large et profond, mais il est obstrué par des bancs de sable qui en rendent la navigation difficile et même périlleuse. Les débordements du Guayaquil sont fréquents; ses eaux nourrissent un grand nombre de crocodiles.

GUAYAQUIL (golfe de), golfe du grand Océan, entre les côtes de la république de l'Equateur et du Pérou. Sa profondeur dans les terres est d'environ 150 kilom. L'entrée a 240 kilom. de largeur. Les fleuves Guayaquil, Naraujal, Tumbez y ont leurs embouchures.

GUAYAQUILITE s. f. (goua-ia-ki-li-te — de *Guayaquil*, nom de ville). Minér. Oxycarbure d'hydrogène naturel, ainsi appelé parce qu'il a été trouvé aux environs de Guayaquil, dans la république de l'Equateur.

— **Encycl.** La *guayaquilite* est une substance jaune de miel, opaque et d'aspect résineux. Elle est peu soluble dans l'eau, mais facilement soluble dans l'alcool. Une température de 68° centig. suffit pour la faire entrer en fusion. Sa pesanteur spécifique est de 1,092. D'après l'analyse de Johnston, elle se compose de 76,67 de carbone, 8,17 d'hydrogène et 15,16 d'oxygène.

GUAYAVE et **GUAYAVIER**. Bot. V. GOYAVE, GOYAVIER.

GUAYMAS, ville et port du Mexique, dans l'État de Sonora-et-Cinaloa, sur le golfe de Californie et le grand Océan, à 320 kilom. N.-E. de Cinaloa ; 600 hab. Bon port pouvant recevoir 200 bâtiments. Entrepôt de commerce entre la Chine et l'Amérique du Nord. Cette ville, toute moderne, prend, grâce à sa situation et à son commerce, de jour en jour plus d'importance.

GUAYRA (LA) ou **LA GOAYRE**, ville maritime de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela, avec un port peu sûr, mais néanmoins très-fréquenté sur la mer des Antilles, à 17 kilom. N.-O. de Caracas ; 8,000 hab. Consulat français. Commerce maritime très-important. Les marchands de Brême et de Hambourg y possèdent des maisons pour les cafés. Ses principaux articles d'exportation sont le cacao, le café, l'indigo et les cuirs; les importations consistent principalement en objets manufacturés, en substances alimentaires, vins, etc. La chaîne de montagnes qui sépare le port de La Guayra de la vallée de Caracas descend presque à pic jusqu'à la mer; il n'y a pas plus de 150 mètres entre leur base et l'Océan, de sorte que les maisons de la ville sont bâties contre le roc, la montagne formant leur mur de derrière. La ville est commandée par la batterie de *Cerro-Colorado*, et les fortifications du côté de la mer sont bien disposées et en bon état. Climat très-chaud, souvent funeste aux Européens. Fondée en 1588, cette ville fut ruinée, en 1812, par un tremblement de terre. Les Anglais l'assiégèrent inutilement en 1739 et en 1743.

GUAYRE s. m. (guè-re). Noble, chez les Guanches.

GUAZE s. m. (goua-ze). Ichthyol. Poisson du genre labre, qui vit en pleine mer.

GUAZOUBIRA s. m. (goua-zou-bi-ra). Mamm. Cerf du Paraguay, appelé aussi GUAZOUPITA.

GUAZOUPOUCOU s. m. (goua-zou-pou-kou). Mamm. Chevreuil d'Amérique.

GUAZUMA s. m. (goua-zu-ma). Bot. Genre d'arbres, de la famille des byttnériacées, tribu des byttnériées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale : *Le* GUAZUMA *à feuilles d'orme est très-commun à Saint-Domingue.* (Lemaire.)

— **Encycl.** Le genre *guazuma* renferme des arbres à feuilles alternes, ovales oblongues, dentées, pubescentes cotonneuses, munies de stipules caduques; les fleurs sont disposées en corymbes axillaires; le fruit est une capsule arrondie, ligneuse, à cinq loges contenant de nombreuses graines anguleuses, à tégument épais et coriace. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. Le *guazuma* à feuilles d'orme, appelé aussi *bois d'orme*, *bubrome*, *mutamba*, *mutombo*, *orme d'Amérique*, etc., est un arbre de 10 à 15 mètres, divisé au sommet en nombreux rameaux qui portent un feuillage touffu et de petites fleurs blanchâtres. Cet arbre habite les régions chaudes de l'Amérique, depuis les Antilles jusqu'au Brésil. On le trouve dans les stations les plus diverses, et il est soigneusement cultivé dans plusieurs localités. Peu exigeant sur la nature du sol, il est facile à propager ; le plus souvent, on se contente de transplanter par un temps de pluie les jeunes plants provenant des graines qui tombent au pied des vieux arbres. Sa croissance est rapide ; mais, comme ses racines s'enfoncent peu profondément et que sa large cime étalée donne beaucoup de prise aux vents, il est sujet à être déraciné. Aussi a-t-on soin de l'étêter tous les cinq ou six ans, vers la saison des pluies, à la hauteur de 3 à 4 mètres ; un mois après, il pousse de jeunes rameaux qui se couvrent de feuilles, et qui forment, comme nos orangers tenus en caisse, une cime arrondie de 5 à 6 mètres de tour. On forme avec cet arbre des avenues qui donnent un délicieux ombrage. Le bois du *guazuma* est blanc, mou et se travaille facilement ; on en fait des barriques destinées à renfermer les sucres bruts que l'on expédie en Europe. La seconde écorce est pleine d'un mucilage qu'on emploie en cataplasmes ou en bains émollients et laxatifs ; les feuilles et les fruits possèdent la même propriété. Les bourgeons et les feuilles sont fort recherchés de tous les animaux domestiques et fournissent une précieuse ressource dans les temps de sécheresse ; leur décoction sert à clarifier le vesou. On fait avec le fruit une sorte de bière et de l'alcool, et les graines sont utilisées pour la nourriture du bétail.

GUAZZESI (Laurent), poète et archéologue italien, né à Arezzo en 1708, mort à Pise en 1764. Il fut intendant des canaux de l'arrondissement de Pise, et il a laissé des ouvrages écrits avec élégance et dans lesquels on trouve une érudition très-variée. On a de lui : des poésies, des élégies, des sonnets, etc., des dissertations, des traductions de l'*Iphigénie* de Racine (1750), de l'*Alzire* de Voltaire (1751) ; des *Lettres critiques* (1752) ; des *Observations historiques* (1752), etc. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées à Pise (1766, 4 vol. in-4°).

GUAZZO (Etienne), littérateur italien, né à Casal en 1530, mort à Pavie en 1593. Il fut attaché, en qualité de secrétaire, à Marguerite, duchesse de Mantoue, puis à Louis de Gonzague, duc de Nevers. Il devint membre de plusieurs Académies et cultiva avec beaucoup de succès les belles-lettres et la poésie. Ses principaux écrits sont : la *Civil conversazione* (Venise, 1574, in-4°) ; *Dialoghi piacevoli* (Venise, 1584) ; *Rime* (1592), etc.

GUBAZE, roi des Lazes de la Colchide (aujourd'hui *Imérétie*), mort vers 555 de notre ère. Il fit alliance avec Justinien, qui lui donna un traitement avec le titre de silentiaire ; mais, faute de secours, il se vit bientôt contraint de subir et d'accepter le joug de Chosroès, roi de Perse (528). Lorsque Bélisaire eut forcé ce dernier à retirer ses troupes de la Colchide, Gubaze revint à l'alliance romaine et défendit avec beaucoup de courage ses frontières contre de nouvelles invasions persanes. Bientôt cependant il eut des démêlés avec les généraux romains, Jean et Rusticus, qui, au lieu de s'occuper uniquement de défendre le pays, y commettaient des actes d'oppression. Ces généraux résolurent de se défaire du roi, et, prétextant une trahison secrète, le firent assassiner. La mort de Gubaze provoqua une indignation générale chez les Lazes, dont ce souverain s'était gagné l'affection. Justinien, comprenant la nécessité de ne pas s'aliéner un pays qui était la clef de l'empire dans ces régions, ordonna que les meurtriers fussent solennellement jugés, et il envoya à cet effet un sénateur pour présider aux débats publics. Le procès eut lieu, en effet, et Jean et Rusticus, déclarés coupables d'assassinat, furent décapités.

GUBBIO, en latin *Eugubium*, *Iguvium*, ville d'Italie, prov. d'Urbin-et-Pesaro, à 40 kilom. S. de Pesaro, au pied des Apennins, ch.-l. de district ; 4,000 hab. Evêché ; fabrication d'étoffes de laine et de soieries. Les principales curiosités de Gubbio sont : le palais de la commune, qui date de 1340 ; la cathédrale ; les églises de Sainte-Marie-Nouvelle, de Saint-Augustin, de Saint-François, de Saint-Dominique (cette dernière est ornée de belles peintures), et surtout les fameuses *tables* trouvées dans les ruines d'un théâtre, près de la ville, en 1444, et dont sept sont encore conservées à Gubbio. Ces tables portent des inscriptions en ombrien, en latin et en caractères étrusques. Elles ont donné lieu à bien des travaux et à des opinions diverses.

GUBBIO (Felice DA), peintre italien. V. DAMIANI.

GUBEN, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence et à 44 kilom. de Francfort-sur-l'Oder, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Neisse ; 17,554 hab. Gymnase évangélique; culture de la vigne et des arbres à fruits dans les environs. Fabrication importante de draps, de tabac, de cuirs et de toiles. Brasseries, tanneries. Prise par les Tchèques en 1434 et en 1437, elle resta en leur pouvoir jusqu'en 1620, époque à laquelle elle appartint à la Saxe. Elle tomba encore, en 1631 et 1632, aux mains des Suédois, qui ne surent pas la conserver et vinrent de nouveau l'attaquer sans succès en 1645. ‖ Le cercle de Guben mesure une superficie de 145 kilom. carrés et compte une population de 57,526 hab.

GUBÉRA s. m. (gu-bé-ra). Bot. Espèce de sorbier qui fournit la laque.

GUBERNACULUM TESTIS s. m. (gu-bèr-na-ku-lomm-tè-stiss — mots lat. qui signif. *gouvernail du testicule*). Anat. Nom donné au muscle strié ou crémaster.

— **Encycl.** Le *gubernaculum testis* est un cordon destiné à faciliter la migration du testicule dans le scrotum. Ce cordon s'insère par son extrémité supérieure à la partie inférieure du testicule, et, par son extrémité inférieure, il se divise en trois faisceaux : un externe, qui se fixe à l'arcade crurale, au niveau de l'épine iliaque antéro-inférieure ; un interne, qui pénètre dans le canal inguinal, et va s'insérer à l'épine du pubis, et un moyen, qui passe dans le canal inguinal et va se fixer au fond du scrotum. Ce cordon est placé sous le péritoine, au devant du psoas. Il est formé de fibres musculaires striées et d'un faisceau cellulo-vasculaire. Ce faisceau, qui constitue l'axe du cordon, forme la division du *gubernaculum* qui se porte au fond du scrotum ; les fibres musculaires, en se séparant en bas, constituent les deux faisceaux latéraux du *gubernaculum* qui viennent d'être indiqués.

GUBERNÈTE s. m. (gu-bèr-nè-te — du gr. *kubernêtês*, pilote). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des tyrans.

GUBITZ (Frédéric-Guillaume), graveur et littérateur allemand, né à Leipzig en 1786. A la suite de revers de fortune, il abandonna la théologie pour entrer chez un imprimeur, apprit à fondre les caractères, puis étudia la gravure, principalement la gravure sur bois, et exposa à Berlin, dès l'âge de quatorze ans, des planches qui furent remarquées. En 1805, le jeune Gubitz devint professeur de gravure à l'Académie des beaux-arts de Berlin ; mais, dès l'année suivante, il donna sa démission, à la suite de démêlés avec ses chefs hiérarchiques. C'est alors qu'il commença à se tourner vers la littérature. De 1807 à 1809, il rédigea avec beaucoup de talent un journal périodique libéral, intitulé la *Patrie*. Pendant l'occupation française, il fut condamné à six semaines d'emprisonnement sous l'inculpation de conspiration politique. Déposant alors la plume, il reprit son burin et exécuta de remarquables planches, dont les plus connues sont : le *Sauveur des hommes*, d'après Lucas de Cranach, et le portrait de la *Comtesse de Voss*. En 1814, il fit jouer à Berlin sa première œuvre dramatique, l'*Epreuve du talent*, dont le succès fut très-vif, puis composa diverses autres pièces : l'*Amour et la paix*, *Hans Sachs*, ou le *Soir de la fête de Dürer*, etc., qui parurent réunies sous le titre de *Pièces de théâtre* (Berlin, 1815-1816, 2 vol.). En 1817, il prit la direction d'un journal intitulé le *Sociétaire*, et fut chargé, en 1823, de la critique théâtrale dans la *Gazette de Voss*. Depuis cette époque, Gubitz a publié : les *Bienfaits de la charité* (1818, 4 vol.) ; *Almanach du théâtre allemand* (1822) ; *Almanach de l'agréable et de l'utile* (1835 et ann. suiv.) ; *Almanach populaire de l'Allemagne* (1835 et ann. suiv.), publication qui a donné lieu à de nombreuses imitations ; *Cœur et respect humain*, drame ; l'*Empereur et la meunière*, comédie (1850) ; les *Chemins divers*, comédie ; la *Réalité et la fantaisie* (1862, 4 vol.), etc. Depuis 1822, M. Gubitz est propriétaire d'une imprimerie, d'une librairie et d'une fonderie de caractères à Berlin. En 1848, il donna à son journal, le *Sociétaire*, le titre de *Sociétaire du peuple*, et en fit un organe de la politique conservatrice. C'est dans ce te feuille qu'il a publié ses mémoires, sous le titre d'*Esquisses de ma vie*. — Son fils, Antoine GUBITZ, né en 1821, mort en 1857, s'est fait connaître comme historien et journaliste.

GUBLER (Adolphe), médecin français, né à Metz en 1821. A la suite de brillantes études à la Faculté de médecine de Paris, il passa

son doctorat en 1849, obtint au concours, la même année, le titre de professeur agrégé, et, depuis lors, a été successivement chef de clinique de l'Ecole (1850), médecin du Bureau central (1853), médecin de l'hôpital Beaujon. En 1865, l'Académie de médecine l'a appelé à faire partie de ses membres, et il a été nommé, en 1868, professeur de matière médicale et de thérapeutique à la Faculté de médecine de Paris. Outre ses thèses de doctorat et d'agrégation, on a de lui plusieurs mémoires, notamment : *Sur une nouvelle affection du foie liée à la syphilis héréditaire chez les enfants du premier âge* (1852); *Sur l'ictère qui accompagne quelquefois les affections syphilitiques précoces* (1853); *Recherches sur le lait* (1856); *Mémoire sur les paralysies alternes* (1859); *Sur les paralysies dans leurs rapports avec les maladies aiguës* (1860-1861); *Sur l'albuminerie* (1865); *Commentaires thérapeutiques du* Codex medicamentarius (1868, in-8°).

GUCHEU, ville de Chine, dans la province de Quangri. La commodité des rivières qui l'arrosent y fait fleurir le commerce; on recueille le cinabre en abondance dans les montagnes de son territoire. La ville renferme deux temples consacrés aux hommes illustres.

GUDBRANDSDAL, vaste et magnifique région de la Norvége, dans la préfecture (*amt*) de Christian, arrosée par plusieurs cours d'eau. Bornée à l'O., à l'E. et au N. par les plus hautes montagnes des Alpes scandinaves, elle forme une longue vallée habitée par une population très-compacte, qui s'élève à environ 50,000 âmes. L'agriculture y est florissante. L'été y est très-chaud, ce qui n'empêche pas l'hiver d'y être très-froid. La Gudbrandsdal est renommée pour l'excellence et l'étendue de ses pâturages; son bétail est d'un bon rapport; ses chevaux intrépides et vigoureux. C'est aussi la contrée de la Norvége la plus giboyeuse : on y chasse surtout le renne et les oiseaux sauvages; par contre, l'industrie forestière y est relativement peu importante. Les habitants de la Gudbrandsdal joignent à des mœurs patriarcales un esprit cultivé, un cœur droit, un caractère doux et bienveillant; ils sont aussi courageux et braves, et l'on n'a pas oublié, dans la vallée, l'échec terrible qu'en 1612, c'est-à-dire à l'époque où Christian IV, roi de Danemark et de Norvége, était en guerre avec Gustave II Adophe, ils infligèrent à une troupe de mercenaires écossais qui traversait leur pays pour se rendre en Suède, sous le commandement d'un officier nommé Sinclair. Au moment où cette troupe s'engagea dans le défilé de Kringlen, sorte de Thermopyles norvégiennes, les paysans placés sur les hauteurs firent rouler sur cette troupe des blocs de rochers qui l'écrasèrent jusqu'au dernier homme. Une inscription qu'on lit encore aujourd'hui dans le défilé se termine par ces mots assez fiers : « Par là, l'ennemi et l'univers ont appris ce que peuvent, dans leurs rochers, les braves, hardis et fidèles Norvégiens. »

GUDDOK s. m. (gu-dok). Sorte de violon à trois cordes, en usage chez les paysans russes.

GUDE (Marquard), en latin **Gudius**, archéologue et philologue allemand, né à Rendsbourg (Holstein) en 1635, mort en 1689. Il abandonna la carrière juridique pour se livrer entièrement à son goût pour l'étude des belles-lettres et des antiquités, se rendit en Hollande, où il entra en relations avec Grævius et Gronovius, et fut chargé, en 1659, de l'éducation d'un jeune et riche Hollandais, appelé Samuel Sachs. Gude parcourut d'abord avec son élève la France, l'Angleterre, l'Italie, se liant partout avec les savants les plus distingués, et recueillant dans ses voyages de précieux documents sur l'histoire et les antiquités. Pour rester avec son élève, il refusa des chaires qui lui furent successivement offertes à Duisbourg, à Deventer, à Amsterdam; toutefois, en 1671, il accepta la place de bibliothécaire du duc de Holstein, qui l'envoya en Danemark. En 1675, Samuel Sachs vint à mourir : par son testament, il laissait la plus grande partie de ses biens à son ancien maître. On a prétendu, sans preuves certaines, que Gude abusa de sa qualité d'exécuteur testamentaire pour ravir des legs particuliers faits par Sachs à Gronovius et à Heinsius. Quoi qu'il en soit, Gude se montra très-intéressé dans cette affaire de succession, s'attira l'inimitié d'Heinsius et perdit les bonnes grâces du duc de Holstein (1678). Quelque temps après, il passa, à titre de conseiller, au service du roi de Danemark. Sa riche collection de manuscrits et de documents précieux fut achetée, en 1700, pour la bibliothèque de Wolfenbüttel. On a de lui : *De cliniris sive grabatariis veteris Ecclesiæ* (Iéna, 1657); *Antiquæ inscriptiones cum græcæ tum latinæ* (Leuwarde, 1731, in-fol.); *Marq. Gudii et doctorum vivorum aliorum ad eum epistolæ* (Utrecht, 1697, in-4°). Ces deux derniers recueils ont été publiés après la mort de l'auteur.

GUDEN, rivière du Danemark, dans le Jutland. Elle naît près de Veile, arrose Silkeborg et Randers, et se perd dans le Cattegat ou golfe de Randers, après un cours de 187 kilom. Cette rivière est navigable, pour les petites embarcations, pendant 77 kilom.

GUDEN (Jean-Maurice, comte), jurisconsulte et historien allemand, né en Saxe en 1639, mort en 1688. D'abord avocat à Spire, il devint en 1664 assesseur au tribunal d'Erfurt, se fit recevoir docteur en droit l'année suivante, puis fut successivement professeur de droit romain et de droit public à Erfurt, bourgmestre et recteur de l'université de cette ville. Il reçut, en 1681, le titre de comte palatin. Ses principaux ouvrages sont : *Semidecas quæstionum juridicarum controversarum* (1667), et *Historia Erfurtensis* (1675, in-8°).

GUDEN (Valentin-Ferdinand DE), diplomate et antiquaire allemand, parent du précédent, né à Mayence en 1679, mort en 1758. De retour d'un voyage en Italie et en France, il devint conseiller aulique du margrave de Bade (1706), puis remplit les fonctions de conseiller de révision à Mayence (1718), qu'il quitta, en 1724, pour occuper celles d'assesseur à la chambre impériale. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Sylloge variorum diplomatum monumentorumque veterum* (Francfort, 1728, in-8°), collection de diplômes choisis avec un grand discernement; *Codex diplomaticus exhibens anecdota ab anno* 881 *ad* 1300 (1743-1751, 3 vol. in-4°). Charles et Antoine de Buri ont ajouté deux volumes à ce recueil (1758-1768).

GUDEN (Philippe-Pierre), économiste allemand, né à Rockenem (Hanovre) en 1722, mort en 1794. Il fut, pendant plusieurs années, syndic et trésorier de la ville de Minden, où il mourut. Il a publié, entre autres ouvrages : *De la police et de l'industrie* (Brunswick, 1768); *Des limites de l'administration municipale et du gouvernement de l'Etat* (Gœttingue, 1772); *Des moyens de l'augmentation du commerce d'un pays* (1772); *Recherches historico-politiques sur les finances de la France depuis* 1660 *jusqu'à nos jours* (Hambourg, 1786), etc.

GUDENOF (Boris), csar de Russie. V. GODOUNOF.

GUDENSBERG, ville de Prusse, dans le ci-devant duché de Hesse électorale, cercle et à 7 kilom. N.-E. de Fritzlar; 2,200 hab. Commerce de fil; mines de fer et de houille.

GUDHEM, district de Suède, dans la province ou gouvernement de Skaraborg; environ 9,000 hab. Il appartenait, au XVIIe siècle, au duc Jean, fils du roi Jean III. Sur les bords du lac Hornborpa, le plus important du district, s'élevait jadis un temple païen où l'on n'adorait pas moins de cent dieux. Hakon Jarl de Norvége, chrétien farouche, dans son expédition dévastatrice à travers la Westrogothie, le brûla avec tout ce qu'il renfermait. Plusieurs places de sacrifices, outre ce temple, et d'autres souvenirs du culte odinique ont fait donner au district le nom de *Gudhem* (Maison de Dieu). Dans ce même district, et sur les ruines de ce temple incendié, la reine Gunhild ou Gutha fonda, au milieu du XIe siècle, le fameux monastère de Gudhem, qui disparut, comme tous les autres monastères de la Suède, à l'établissement de la Réforme.

GUDI, divinités des bois chez les Slaves. On les voyait paître dans les prairies sous la forme de cerfs.

GUDIN (Charles-Etienne-César), général de la République et de l'Empire, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, né à Montargis en 1768, blessé mortellement au combat de Volutina-Gora, le 19 août 1812. Il fut le condisciple de Bonaparte à l'école de Brienne, fit toutes les campagnes de la Révolution, devint général de brigade en 1799, se couvrit de gloire dans la guerre d'Helvétie en emportant la forte position de Grimsel, et en refoulant Souwarov au mont Saint-Gothard, acquit le grade de général de division en 1800, se signala, en 1806, par la prise de Custrin, puis à Eylau (1807), à Eckmuhl et à Wagram (1809), et eut la cuisse emportée par un boulet le lendemain de la bataille de Smolensk, au moment où, sous les ordres de Ney, il culbutait l'armée russe. — Son frère, Pierre-César GUDIN, né en 1774, mort en 1831, fit toutes les campagnes de l'Empire, obtint le grade de général de brigade en 1812, et celui de lieutenant général en 1821.

GUDIN (Théodore), peintre de marines français, né à Paris en 1802. Il passa quelque temps dans l'atelier de Girodet; mais, emporté par son tempérament, il s'éloigna aussitôt des traditions de ce maître, et se lança dans le romantisme le plus fougueux. Ses premières productions, des paysages et des marines, révélèrent un coloriste admirablement doué, un maître dans l'art de brosser rapidement une page éclatante. Malheureusement cette verve s'éteignit vite, pour faire place à une manière factice et conventionnelle, toujours facile, mais toujours la même.

Il débuta au Salon de 1822, et obtint, à celui de 1824, la grande médaille d'or; en 1827, le *Retour des pêcheurs* et l'*Incendie du* Kent, deux pages colorées, pleines d'audace, lui valurent la croix de la Légion d'honneur. Le plus grand enthousiasme accueillait ses moindres toiles, et quelle que fût la prestesse d'exécution de l'artiste, il pouvait à peine satisfaire aux innombrables commandes dont il était accablé. Il faut citer, parmi les meilleurs morceaux de cette époque : le *Sauvetage des passagers du* Colomb; la *Frégate la* Sirène *prise par un coup de vent*; l'*Explosion du fort de l'Empereur à Alger*; *Vue de Constantinople prise en face de l'éra*; *Vue de Salenelles à l'embouchure de l'Orne*; *Prise à l'abordage de la goëlette le* Hasard. Ces toiles sont comme perdues au milieu de tout ce que M. Gudin a exposé de 1830 à 1840, sans compter les immenses travaux qu'il entreprit pour les galeries de Versailles, et qu'il nous est impossible d'énumérer.

Une grande célébrité, des honneurs, des récompenses et une brillante fortune furent, pendant toute cette période, le lot de M. Gudin. Poussé par la faveur particulière de Louis-Philippe, il reçut des commandes en grand nombre, et, plein du sentiment indiscutable de sa supériorité, dédaigneux de toute critique et de tout conseil, il exécuta ces immenses toiles qui maintenant sont tombées dans un oubli mérité. La plupart des marines de la galerie de Versailles ne peuvent être considérées, selon l'expression de M. Clément, que comme la caricature du genre, mais la caricature dans des proportions colossales. La révolution de 1848 porta à ses affaires un coup funeste : il lui avait été commandé par Louis-Philippe quatre-vingt-dix tableaux retraçant tous nos fastes maritimes, et soixante-trois seulement avaient été livrés à cette époque. La liquidation de la liste civile acquitta strictement les obligations du roi déchu envers le peintre; mais M. Gudin, qui avait fait de nombreux voyages en vue de la bonne confection de ses toiles, avait conçu d'autres espérances qui se trouvèrent déçues.

Sous l'Empire, M. Gudin resta le peintre officiel de marines, et, tout en protestant de ses sympathies pour la famille royale exilée, il peignit l'*Arrivée de l'empereur à Gênes* (1860), le *Débarquement de la reine d'Angleterre à Cherbourg* (1861), etc., etc.; ce sont peut-être les plus mal conçues et les plus plus péniblement exécutées de toutes ses productions. Napoléon III ne l'en fit pas moins commandeur de la Légion d'honneur, absolument comme Ingres. Il s'était un moment relevé, à l'Exposition de 1855, en choisissant parmi son œuvre entier ses meilleures inspirations; mais ce qu'il exposa depuis aux Salons de 1857 à 1871 ne fit que confirmer les admirateurs mêmes de son talent d'autrefois dans la certitude de sa décadence complète. Le grand pastel du musée du Luxembourg, dans lequel M. Gudin, se fiant trop à la facilité de sa touche, a essayé de rendre des effets de lumière impossibles, n'est pas propre à nous faire revenir sur cette appréciation sévère.

Au plus beau moment de ses succès, il avait épousé la fille de lord Hay, et noué les plus opulentes relations; il possédait le plus bel atelier de tout Paris, donnait dans son hôtel princier des fêtes somptueuses, et avait acheté le château de Beaujon. Tombé du haut de ces grandeurs, dès que Louis-Philippe ne fut plus là pour le soutenir, il essaya, en 1866, d'une vente de ses marines, qui échoua complétement, faute d'amateurs, et aucune de ses récentes productions ne l'a relevé de cette sorte de déchéance où il est tombé depuis vingt ans.

GUDIN DE LA BRENELLERIE (Paul-Philippe), littérateur, né à Paris en 1738, mort en 1812. Il est moins connu aujourd'hui par ses ouvrages que par l'amitié constante qui l'unit à Beaumarchais. Issu d'une famille genevoise, il était, comme l'auteur du *Mariage de Figaro*, fils d'un horloger. Sa liaison avec le spirituel pamphlétaire commença en 1770, et se continua sans un nuage jusqu'à la mort de son ami, auquel il survécut treize ans. Voltaire a loué ses opinions philosophiques. Doué de plus de fécondité que de talent, il a publié un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, et fait représenter plusieurs tragédies, dont une eut l'honneur d'être condamnée aux flammes par l'inquisition romaine, en 1768. Toutes ces productions sont oubliées, et, des nombreux volumes que Gudin a laborieusement composés, il ne reste qu'un vers souvent cité à propos de Henri IV:

Seul roi de qui le pauvre ait gardé la mémoire.

Ce vers, qui se trouve dans une pièce de poésie envoyée par lui à un concours académique, en 1779, fut signalé par l'Académie comme propre à servir d'inscription à la statue de Henri IV. (V. la *Correspondance* de Grimm, mai 1779.) Gudin avait encore écrit une *Histoire de France* en 35 volumes, qui n'a jamais vu le jour, ainsi qu'une volumineuse biographie de Beaumarchais, dont un chapitre seulement a été imprimé dans l'édition que lui-même a donnée, en 1809, des œuvres de son ami. Quelques personnes ont prétendu que Beaumarchais lui devait une partie de ses écrits : les ouvrages de Gudin sont la meilleure réfutation de cette assertion ridicule. Ce médiocre écrivain était, d'ailleurs, le caractère le plus honorable et l'ami le plus dévoué.

On doit à Gudin de La Brenellerie, outre une *Clytemnestre* et un *Hugues le Grand*, tragédies qui ne purent pas même être représentées (1760 et 1762), *Lothaire et Valrade* ou l'*Interdit*, tragédie en cinq actes (1767); c'est la pièce qui fut brûlée par ordre de l'inquisition. L'auteur la fit imprimer à Genève (1777, in-8°), et enfin à Paris (1801); *Coriolan*, tragédie (1776, in-8°); *Aux mânes de Louis XV et des grands hommes qui ont vécu sous son règne* (Deux-Ponts, 1776, 2 vol. in-8°; Lausanne, 1777). On ne permit par l'introduction de l'ouvrage en France; *Graves observations faites sur les bonnes mœurs, par le frère Paul, ermite des bords de la Seine* (Paris, 1779, in-12), recueil de contes en vers, réédité sous ce titre : *Contes précédés de Recherches sur l'origine des contes, pour servir à l'histoire de la poésie et des ouvrages de l'imagination* (1806, 2 vol. in-8°); *Discours en vers sur l'abolition de la servitude* (1781, in-8°); *Supplément à la manière d'écrire l'histoire* (Kehl, 1784, in-12); critique de l'abbé de Mably; *Essai sur l'histoire des comices de Rome, des états généraux de France et du Parlement d'Angleterre* (Paris, 1789, 3 vol. in-8°); écrit qui obtint un prix académique; *Supplément au* Contrat social (1790, in-12; 1791, in-8°; 1792, in-12); *Réponse d'un ami des grands hommes aux envieux de la gloire de Voltaire* (1791, in-8°), la *Conquête de Naples par Charles VIII* (1801, 3 vol. in-8°), poëme héroï-comique; l'*Astronomie*, poëme en trois chants (1801), augmenté d'un quatrième chant (1811, in-8°).

GUDME (Andreas-Christopher), statisticien danois, né dans l'île d'Œroe en 1771, mort à Wiesbaden en 1835. Il remplit d'abord les fonctions pastorales à Copenhague, puis entra dans l'administration, parcourut l'Allemagne et la Suisse dans le but d'y faire des études de statistique et d'économie rurale, et fut nommé à son retour inspecteur des terres dans les duchés de Slesvig et de Holstein. Gudme a publié : *Description statistique, géographique et topographique des duchés de Slesvig et de Holstein* (Kiel, 1833); *Population des duchés de Slesvig et de Holstein dans les temps anciens et modernes* (Altona, 1819, in-4°), *Manuel hydrostatique et hydraulique* ou *Science et art de se servir des machines* (Berlin, 1826).

GUDMUNDSSON (Thorgeir), érudit islandais, né à Olafsvalle en 1794. Il se rendit, en 1826, à Copenhague, où il s'occupa surtout de transcrire d'anciens manuscrits islandais, devint ensuite président de la Société littéraire islandaise à Copenhague et prit part à la fondation de la Société des antiquaires du Nord (1846). Tout en s'occupant de travaux littéraires, il a suivi la carrière ecclésiastique et a rempli les fonctions pastorales à Gloslunga et à Nysted. Gudmundsson a édité diverses *sagas* dans les recueils intitulés *Islendinga sœgur* (Copenhague, 1829-1832, in-8°) et *Fornmanna sœgur* (Copenhague, 1825-1837). Il a traduit, en outre, quelques ouvrages.

GUDMUNDUS (Andrea), érudit islandais, mort à Copenhague en 1654. Sa pauvreté l'ayant empêché d'aller compléter ses études à Copenhague, il suivit comme son père l'état de paysan, mais n'en continua pas moins à apprendre et composa un écrit intitulé : *De polygamia et concubitu*. Emprisonné pour ce traité, dont quelques propositions furent trouvées malsonnantes, Gudmundus fut transféré à Copenhague et attira sur lui l'attention du roi, qui subvint aux frais de ses études. On a de lui : *Philosophia antiquissima norvego-danica, dicta Voluspa* avec traduction (Copenhague, 1665, in-4°); *Ethica Odini* (1665, in-4°); *Lexicon islandico-latinum* (1684, in-4°).

GUDRUN ou **GUDRUNE**, l'une des valkyries. Son nom a été donné, par les poëtes des *Eddas* et du *Heldenbusch*, à des héroïnes dont le type est toujours d'une mâle fierté. Dans les *Eddas*, Gudrun est la femme de Sigurd et la fille de Giuki; le tableau de sa douleur, lorsqu'on lui rapporte le cadavre de son époux, est un des plus sublimes épisodes des épopées scandinaves. (V. EDDA.) — Une autre Gudrun, dont l'histoire se rapporte à des traditions islandaises, a donné son nom à une épopée qui fait partie du *Heldenbusch* et que nous analysons plus bas. Dans les *Niebelungen*, la femme de Sigurd (Siegfried) se nomme Brunhilde; mais elle est, comme Gudrun, Islandaise, ce qui atteste la perpétuité de la même tradition.

Gudrune, épopée germanique du XIIIe siècle, que l'on place à la suite des *Niebelungen*. Après un long oubli, elle a été rétablie dans le texte original, sur un manuscrit du XVe siècle que possède la bibliothèque de Vienne, et publiée en 1835 à Quedlinbourg, par M. Ad. Ziemann.

Cette épopée chante l'enlèvement de Gudrune, fille de Hettel et de Hilde, et fiancée de Hartwig, roi de Seelande. Les Normands, commandés par Ludwig et son fils Harmut, prennent d'assaut, en l'absence de son père et de son fiancé, le château où elle réside et l'emmènent en captivité. Sur son refus d'accepter la main de Harmut, la reine Gerlinde, mère du jeune ravisseur, en fait une servante et l'occupe à laver le linge. Elle est délivrée par son fiancé, qui accourt à sa défense avec une flotte nombreuse et livre pour elle des combats terribles.

La meilleure traduction de ce poëme, écrit originairement en vieil allemand gothique, est celle de Karl Simrock (Stuttgard et Tubingue, 1843). La conservation du manuscrit original est due à l'empereur Maximilien Ier, qui le fit transcrire sur parchemin, et ordonna de le déposer aux archives du château d'Ambras, dans le Tyrol.

GUDULE (sainte), patronne de Bruxelles, révérée dans toute la Belgique, née dans le Brabant vers 650, morte en 712. Elevée au monastère de Nivelle, elle rentra dans le monde en 664 et vint habiter avec sa mère et son beau-père, le comte Witger. Elle pratiqua dans le palais de sa famille les austérités les plus extraordinaires pour son sexe. L'église Saint-Michel, à Bruxelles, où son corps fut déposé, porte aujourd'hui son nom. Sa fête se célèbre le 8 janvier.

GUÉ s. m. (ghé — lat. *vadum*, mot qui ré-

pond exactement au sanscrit *gadham*, même sens, dérivé, selon le *Dictionnaire* de Saint-Pétersbourg, d'une racine *gadh*, être ferme, solide, tenir le pied ferme, solide. Le gué serait ainsi désigné comme l'endroit où l'on prend pied). Endroit d'un cours d'eau assez peu profond pour qu'on puisse le traverser sans nager et sans le secours d'une barque : *Passer le* GUÉ *à pied, à cheval, en voiture.*

— *Passer à gué*, Traverser en se mettant à l'eau sans nager : *On* PASSE *tous les jours* À GUÉ *notre rivière de Seine.* (Mme de Sév.)

Gué (LE), tableau de Troyon. Une rivière aux eaux basses coule au premier plan ; des vaches de différentes couleurs piétinent parmi les roseaux, humant l'air de leurs naseaux humides. Une immense prairie, où paissent d'innombrables bestiaux, se déroule dans le fond, jusqu'à une barrière de collines que baignent les blanches vapeurs du matin. Le ciel est d'une légèreté et d'une finesse de ton admirables ; quelques nuages flottent dans l'atmosphère et projettent des ombres douces sur le pâturage. Ce tableau, d'une couleur riche, délicate, harmonieuse, a été payé 25,200 francs à la vente de la collection du baron Michel de Trétaigne, en 1872. Il a été gravé à l'eau-forte, en contre-partie, par Veyrassat.

Beaucoup de peintres ont représenté des troupeaux passant un *gué*. Nous citerons, entre autres compositions de ce genre : les tableaux de Berghem (gravé par Halck), de Karl Dujardin (gravé par Niquet) et de Claude Lorrain (gravé par Haldenwang), que possède le Louvre ; un autre tableau capital de Dujardin, au musée de l'Ermitage ; une eau-forte de L. Bruandet ; diverses peintures de Michel Carré (autrefois dans la galerie Fesch), J.-H. Roos (vente Pommersfelden), Pettenkofen (vente de la galerie San-Donato, 1870), Antigna (Salon de 1852), Appian (musée de Lyon), Ch. Busson (Salon de 1857), Lalaisse (Salon de 1857), etc.

GUÉ interj. (ghé — corrupt. de *gai*). Mot qui revient souvent dans certains refrains joyeux :

> Mais au Français attristé
> Qui peut rendre la gaîté ?
> C'est la gaudriole,
> O *gué*.
>
> BÉRANGER.

‖ On écrivait autrefois GAY :

> Si le roi m'avait donné
> Paris sa grand'ville,
> Et qu'il voulût m'enlever
> L'amour de ma mie,
> Je dirais au roi Henry :
> Reprenez votre Paris,
> J'aime mieux ma mie, oh *gay !*
> J'aime mieux ma mie.
>
> (*Vieille chanson* citée par Molière.)

GUÉ (Jean-Marie-Oscar), peintre de genre français, né à Bordeaux en 1809. Cet artiste, à peu près oublié aujourd'hui, parce qu'il n'est pas sorti des limites d'une honnête médiocrité, eut une certaine notoriété il y a quelque vingt ans. Il avait débuté, en 1833, par l'*Ancien presbytère*, dont la bizarrerie d'aspect faisait surtout l'originalité. Au Salon de 1842, il exposa *Louis de Bourbon devant la cour de François II* (musée de Lisieux). La *Distribution d'aumônes* (1844) est surtout prétentieuse. Le *Matin*, le *Midi* et le *Soir*, trois pendants d'égale importance (1845), ont pour mérite principal une exécution très-habile. Ce charme d'aspect valut à ces trois petites compositions la faveur qui les accueillit au Salon. L'exposition de 1848, où M. Gué ne comptait qu'un seul tableau : *Ruyter et l'envoyé de Louis XIV*, n'ajouta rien à sa réputation. *Frère et sœur de lait*, en 1850, et le *Fidèle gardien*, en 1855, rappellent, mais de loin, le charme du *Presbytère*. L'*Adieu au pays* (1859) appartient encore aux meilleures inspirations de M. Gué. Nous avons passé sous silence une foule de compositions beaucoup moins réussies, où les qualités sérieuses qui avaient signalé les débuts de l'artiste sont singulièrement amoindries. Une 3e médaille en 1834 et une 2e en 1840 sont les seules récompenses obtenues, croyons-nous, par le peintre du *Presbytère*.

GUÉABLE adj. (ghé-a-ble — rad. *gué*). Qui peut être passé à gué : *Une rivière* GUÉABLE. *Le comte de Guiche se charge de reconnaître si la rivière est* GUÉABLE ; *il dit qu'oui : elle ne l'est pas.* (Mme de Sév.)

GUEBLI, rivière d'Algérie, province de Constantine. Elle descend de montagnes de 900 à 1,300 mètres de hauteur, arrose la Kabylie et se jette dans la mer à 7 kilom. au S.-E. de Collo, après un cours de 68 kilom.

GUÈBRE ou **GHÈBRE** s. (ghè-bre — du persan *ghebr*, même sens). Hist. Nom des descendants des Perses que les Arabes vainquirent au VIIIe siècle, et qui ont conservé la religion de Zoroastre. ‖ Infidèle, dans le langage des musulmans de Perse. ‖ On dit aussi GAURE.

— **Encycl.** *Ghebr* est le nom sous lequel les Persans, après avoir embrassé l'islamisme, désignèrent tous ceux de leurs compatriotes qui persévéraient dans l'ancienne religion du pays, la religion du feu. De *Ghebr*, les Turcs ont fait *Kafer* ou *Kiafer* et *Giaour*, qualification qu'ils appliquent généralement à tous les infidèles. Le mot de *Parsi* ou *Farsi*, habitants de la province de *Fars* ou *Farsistan*, avait, par un long usage, été étendu à tous les habitants de l'empire de Perse (l'*Iran*) ; il ne tarda point à comporter la même signification que celui de *Ghebr* : traiter quelqu'un de *Guèbre* ou de *Parsi*, ce fut, dès lors, lui adresser la plus cruelle injure ; car le peuple attribuait aux régnicoles les vices les plus bas et les crimes les plus odieux. Il existe encore aujourd'hui, en Perse, des *Guèbres*, *Parsis* ou *Atechpères*. Ils sont fort répandus dans la campagne de Y-ezd-i-Cast, de Firouzabad et de Madayn. Leurs temples ou pyrées (*Atech-Gali*, autel de feu, sorte de pilier très-haut, en pointe arrondie), situés principalement sur la haute montagne d'Aluend, entre le Khurdistan et l'Irak, n'ont même été détruits que dans le Xe siècle de l'hégire. Schah-Abbas le Grand, désirant faire fleurir le commerce dans sa ville capitale d'Ispahan, les y avait attirés au nombre d'environ quinze cents familles, et leur avait assigné pour quartier un terrain en dehors de la ville, en deçà du fleuve Zendheroud. Sous Abbas II, arrière-petit-fils d'Abbas le Grand, les *Guèbres*, persécutés, écrasés d'impôts, s'en retournèrent en partie dans leurs montagnes. Quelques-uns se réfugièrent au nord de la Mésopotamie, où s'étaient établis plusieurs de leurs coreligionnaires, mal convertis à l'islamisme, que les Turcs nomment *Yezidis*, sectateurs du diable ; d'autres poussèrent jusqu'aux Indes. Mais le quartier qu'ils avaient occupé à Ispahan en retint le nom de *Ghebr-Abad*, habitation, demeure des infidèles. Abbas II contraignit enfin à sortir même de *Ghebr-Abad* tous les Parsis qui y étaient restés, six cents familles d'excellents agriculteurs, dit Kaempfer, et les transporta dans un des quatre cantons de la colonie arménienne de *Sulpha* ou *Sjulfa*, fondée aussi par son aïeul. Sjulfa, ainsi nommée d'une ville d'Arménie, était alors un des plus beaux faubourgs d'Ispahan, remarquable par son étendue, par ses places larges et spacieuses, et confinait au sud avec le quartier des *Guèbres*.

Décimés par tant de persécutions, les *Guèbres* se réfugièrent dans les lieux déserts, dans les campagnes et en particulier dans les montagnes du Koraçan, où ils continuèrent à exercer leur culte. Les autels sur lesquels ils entretenaient le feu perpétuel, objet principal de la religion mazdéenne, furent éteints successivement dans toutes les provinces de l'ancien empire des Sassanides. Le dernier subsista, dit-on, à Hérat, dans le Caboul, jusqu'au IXe siècle, et les survivants de la religion de Zoroastre payaient une redevance annuelle pour avoir le droit de le conserver. Cependant Ibn-Kaukal, qui écrivait au Xe siècle, prétend que de son temps un grand nombre d'autels du feu existaient dans diverses provinces de la Perse, ce qui suppose que la population *guèbre*, quoique disséminée, était beaucoup plus considérable qu'on ne prétend généralement. Cependant elle diminua progressivement dans la Perse proprement dite. Au siècle dernier, il restait à peine trois cents familles *guèbres* dans un faubourg d'Ispahan appellé Djulfa, qui n'en compte plus que quelques-unes aujourd'hui. Mais ils ont réussi à se maintenir dans leurs refuges primitifs, les montagnes, les cantons arides, les bois, où ils se sont adonnés à l'agriculture et aux arts mécaniques. Ils ont cessé depuis des siècles de cultiver les lettres et les sciences. On sent à leur contact qu'on a affaire à une race déchue. La physionomie et les manières de ce peuple à l'agonie n'ont rien de remarquable. Ils sont pauvres et simples dans leur costume, comme leur condition le comporte, mais ont le tempérament robuste et le visage basané, ce qui est le résultat de leurs occupations habituelles. Les hommes laissent croître leurs cheveux et leur barbe, portent des vêtements étroits et de couleur brune. Leur tête est couverte d'un bonnet de laine allongé, qui ressemble à l'ancienne tiare des mages. Les femmes, quoique réduites à une condition inférieure, jouissent chez les *Guèbres* de plus de liberté que chez les musulmanes et ne sont point voilées. Le gouverneur de chaque province confirme dans leurs pouvoirs les vieillards que les *Guèbres* choisissent eux-mêmes pour les gouverner.

La situation de ceux qui s'expatrièrent fut de beaucoup plus heureuse. Ayant obtenu d'un prince indigène, nommé Jâdé Rânâ, le droit d'aller s'établir à Saujân, ils adoptèrent l'Inde pour leur nouvelle patrie. Les conditions qu'on leur imposa furent : 1o de s'abstenir de porter des armes ; 2o de parler en public la langue du pays ; 3o d'adapter le costume de leurs femmes aux mœurs indoues ; 4o de célébrer leurs mariages durant la nuit, suivant l'habitude des Indous. Les brahmanes, qui sont d'une tolérance exemplaire, ne les molestèrent d'aucune façon. De fait, ils sont devenus de véritables Indous, ou plutôt ils le sont redevenus, car ils l'étaient déjà par la race et l'origine de leurs croyances religieuses. Une fois leur situation assurée dans le Guzzerate, ils se mirent à peupler et à envoyer des colonies aux alentours, à Cambodge sur le golfe du même nom, à Baroch sur la Nerbuddah, à Nausari dans le Bâdour, à Ukahiwar et en divers endroits du bassin de l'Indus. La conquête de l'Indoustan par les nations européennes leur a permis depuis de cicatriser leurs plaies et même de s'établir dans toutes les villes de commerce de la côte, jusque dans le golfe du Bengale. Leurs négociants occupent des positions considérables à Bombay, à Surate, à Madras et à Calcutta. A Bombay, ils sont à la tête du commerce de l'argent. Ils ont même établi des comptoirs à Aden, sur la côte orientale d'Afrique, à Ormuz, en Perse, dans les places du bassin de l'Euphrate. Leur véritable centre est Bombay, où ils vivent et exercent librement leur culte sous la protection des Anglais. Leur religion, moins intolérante que celle des Indous, leur permet de se livrer à toute espèce de travaux, dont ils ont le monopole, grâce à l'appui mutuel qu'ils se prêtent. A la campagne, ils cultivent la terre et passent pour d'excellents agriculteurs ; à Bombay, ils sont les principaux marchands, banquiers, constructeurs de navires, courtiers, boutiquiers, agents d'affaires, domestiques et ouvriers. Ce sont des gens paisibles, industrieux et sobres. Outre le commerce et l'étude des langues, à laquelle ils se livrent avec ardeur, ils cultivent aussi volontiers les arts et les sciences de l'Europe. Ils sont tous dans une position aisée, et quelques-uns ont des richesses immenses qui leur permettent d'étaler le plus grand luxe dans leurs équipages et dans leurs palais ; ils se rapprochent beaucoup des Européens par le goût et l'élégance de leurs demeures. Les *Guèbres* ont une taille avantageuse, le visage allongé, le front développé, le nez aquilin, les yeux grands, expressifs, le teint un peu jaune, la barbe longue ; leur costume est celui des Persans, à l'exception du bonnet, qui, au lieu d'être conique, est un peu carré, rejeté en arrière, avec une petite poche où ils mettent souvent leurs lettres. Les femmes ont le visage découvert et sont habillées comme les musulmanes ; leurs traits sont grossiers, leur figure carrée ; elles sont moins bien que les femmes indoues et musulmanes ; elles n'ont pas cette taille svelte, ces formes délicates et régulières des Indoues. Les *Guèbres* sont très-charitables ; on ne voit jamais de mendiants parmi eux ; leur nom figure toujours dans les souscriptions en faveur des familles malheureuses. Dans l'incendie qui eut lieu à Surate, en 1838, des maisons parsis de Bombay souscrivirent à elles seules pour un lak de roupies (250,000 fr.). Ces riches et charitables travailleurs ont élevé dans Bombay, à leurs frais, un temple magnifique, qui leur a coûté des sommes énormes. Pour célébrer l'inauguration de cet édifice, un riche banquier parsi de Bombay, nommé Framji-Corvaji, donna à dîner à tous ses coreligionnaires de la ville, et chargea ses correspondants, dans toute l'Inde, de faire à ses frais une invitation semblable : il n'eut pas moins de 50 à 60,000 convives. Un autre parsi de Bombay, Jamsetji-Jijiboï, s'est acquis une grande réputation par sa fortune colossale et sa générosité. Il possédait quinze énormes navires, un grand nombre de maisons à Bombay et un hôtel magnifique. Il donna un jour au gouvernement anglais 500,000 francs pour bâtir un hôpital dans la ville ; la reine Victoria, pour reconnaître cette munificence, créa baronnet le riche Parsi.

Les vestiges des antiques monuments des *Guèbres* sont considérables.

Toutes les plaines de l'Asie moyenne, entre la mer Caspienne et la mer des Indes d'une part, l'Indus et l'Euphrate d'autre part, sont couvertes des monuments de leur religion. Ces monuments appartiennent à des époques très-différentes et embrassent une période qui s'étend du règne des Achéménides, jusqu'au delà de celui des Sassanides. On range d'abord parmi eux les ruines des constructions attribuées à Sémiramis, qu'on trouve dans la grande Médie ou Irak-Adjemi et dans le Kurdistan, et, entre autres, Ecbatane, bâtie par Déjocès (710-657 av. J.-C.), aujourd'hui Hamadan. De vastes ruines, celles-ci plus authentiques, se rencontrent dans la Perse proprement dite ou Farsistan. C'est là qu'il faut chercher Pasargades et le tombeau de Cyrus ; Persépolis, si célèbre sous des noms divers, et dont les ruines majestueuses portent maintenant ceux de Takhti-Dschemschid (le Trône des Dschemschids), ou de Tchehil-Minar (les Quarante colonnes). Pasargades était la Jérusalem de la religion mazdéenne et renfermait les plus grands monuments de l'Asie ancienne. « Là, dit Creuzer (*Histoire des religions de l'antiquité*, t. Ier, notes), dut se trouver la métropole, la cité natale et aussi le séjour suprême (la nécropole) de Cyrus et de ses successeurs. A Pasargades, à Persépolis, fut la première et véritable capitale, sinon de la vieille monarchie assyrienne, au moins des monarques qui suivirent Cyrus. C'était comme un foyer national et sacré, d'où sortait le roi appelé au trône, où il revenait après l'avoir quitté. »

Le palais de Persépolis a plusieurs milles de circonférence. Tout le Farsistan offre, çà et là, des ruines du même caractère d'architecture avec des sculptures analogues et des inscriptions cunéiformes. Il en est de même des contrées environnantes. L'Aberdidjan, ou la Médie *Atropatène* des Grecs, montre des débris de murs énormes, qu'on pourrait appeler cyclopéens, et dont les Parsis attribuent la construction à leurs anciens héros. A Meraga, près d'Artaxate, on trouve d'immenses excavations souterraines, ainsi que dans le Kurdistan oriental. Partout les restes d'anciens temples du feu, sur cette terre imprégnée de naphte, jonchent le sol. Plus loin, du côté de l'Indus, la grandeur brahmanique et celle de la Perse paraissent confondues dans des ruines ayant à la fois le caractère des deux civilisations indoue et persane. Toute la contrée n'est qu'un vaste cimetière.

La religion des *Guèbres* sera exposée au mot PARSISME.

GUÉBRIANT (Jean-Baptiste BUDES, comte DE), maréchal de France et l'un des bons capitaines du XVIIe siècle, né en 1602 près de Saint-Brieuc, d'une ancienne famille de Bretagne, mort en Souabe en 1643. Il s'était déjà fait remarquer de Louis XIII, quand ce prince lui confia, en 1636, la défense de la ville de Guise. Il s'empara l'année suivante de plusieurs places de la Franche-Comté, fut ensuite envoyé en Allemagne au secours de Bernard de Saxe-Weimar, emporta plusieurs villes du bas Palatinat, et exécuta, en 1639, ce fameux passage du Rhin qui le couvrit de gloire, et qui lui permit de faire sa jonction avec Bauer. Après la mort de ce général (1641), il prit le commandement des deux armées suédoise et française réunies, et gagna sur Piccolomini la sanglante bataille de Wolfenbüttel, puis celle de Kempen sur le général Lumboï (1642). Il reçut en récompense le bâton de maréchal. Dans la campagne de 1643, il obtint encore quelques succès, mais il fut blessé mortellement au siége de Rothweil (Souabe). Le Laboureur a écrit sa vie, d'après des mémoires qu'il avait laissés.

GUÉBRIANT (Renée DU BEC, maréchale DE), femme du précédent, née au commencement du XVIIe siècle, morte à Périgueux en 1659. Mariée fort jeune à un homme dont l'esprit et la position ne satisfaisaient pas ses idées ambitieuses, elle parvint à faire rompre cette union et épousa, en 1632, Guébriant, à qui elle fit obtenir, dit-on, le bâton de maréchal de France. En 1643, elle devint veuve. Depuis deux ans elle vivait dans la retraite, lorsqu'elle fut chargée de se rendre en Pologne, avec le titre d'ambassadrice extraordinaire, pour conduire au roi Vladislas IV la princesse Marie-Louise de Gonzague, qu'il avait épousée par procuration. On sait que l'accueil fait à cette princesse fut loin d'être celui qu'elle espérait. Le roi se montra envers elle d'une brutalité grossière, et peu s'en fallut qu'il ne la renvoyât en France. Dans ces circonstances pénibles, Mme de Guébriant déploya, dit L. Louvet, une grande dextérité d'esprit, beaucoup de fermeté et de ressources pour empêcher ce scandale ; elle réussit tellement, que non-seulement la reine fut reconnue, mais que Vladislas donna ordre de rendre à l'ambassadrice des honneurs pareils à ceux qu'avait reçus l'archiduchesse d'Inspruck, Claude de Médicis, lorsqu'elle lui avait amené à Varsovie sa première femme. » Mme de Guébriant écrivit à cette occasion à la princesse Palatine des lettres très intéressantes, qui jettent une vive lumière sur les intrigues de la cour de Pologne. De retour en France, elle prit une part active aux affaires, et, grâce à un stratagème qui montre toutes les ressources de son esprit, elle conserva à la France la forteresse de Brisach (1682). Feignant d'être mécontente de la cour, elle se rendit auprès du gouverneur de cette place, Charlevois, avec une charmante jeune fille qu'elle chargea de mettre en jeu toute sa coquetterie, et d'inspirer une vive passion au gouverneur ; celui-ci tomba aussitôt dans le piége, accepta des rendez-vous en dehors des murs, fut arrêté, enlevé, conduit à Philipsbourg, et consentit à rendre la place en échange de sa liberté. Cet acte de duplicité accrut encore le crédit que la maréchale avait à la cour. Elle venait d'être appelée au poste de première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, et cherchait à se faire nommer gouverneur de Brisach et de l'Alsace, lorsqu'elle mourut à Périgueux, après avoir refusé de se confesser, chose fort rare à cette époque.

GUEBWILLER, ville de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Colmar, sur la Lauch, dans une des vallées les plus riantes des Vosges ; 12,218 hab. C'est une ville très-industrielle. On y remarque de vastes filatures de coton, des ateliers de construction de machines à filer le lin, le coton et la laine ; des fabriques de draps et de rubanerie de soie ; des blanchisseries de toiles ; des teintureries, des brasseries, une imprimerie, des tanneries et un moulin. Les vins de Guebwiller jouissent d'une réputation méritée.

Guebwiller possède quelques édifices remarquables, notamment l'ancienne église paroissiale de Saint-Léger, qui date du XIIe siècle, et passe avec raison pour l'un des plus beaux monuments religieux de l'Alsace. Elle appartient au style roman et au style de transition. La façade principale est flanquée de deux magnifiques tours carrées à quatre étages. Une troisième tour, de forme octogonale, s'élève au-dessus du transept. Ces tours sont percées de fenêtres en plein cintre, et richement décorées. Le portail principal se termine par un pignon quadrillé et orné d'arcatures. L'église est divisée en cinq nefs. La nef principale est remarquable par sa largeur et son élévation. Une série de chapelles, ajoutées postérieurement à la construction primitive, occupe les deux nefs extrêmes.

La nouvelle église, construite en 1766, est en somme un joli monument du style gréco-romain. La partie la plus remarquable de l'édifice est le portail, que décore une ordonnance de colonnes ioniques. Une seule des

tours a été achevée ; elle offre deux étages richement ornés. Entre la nef et le chœur s'ouvre une coupole d'un gracieux effet. La décoration principale du maître-autel est une *Assomption* du sculpteur Sporrer.

L'ancienne église des dominicains, affectée aujourd'hui à des services civils, fut bâtie dans les premières années du XIVe siècle. La nef a conservé en partie sa décoration peinte du XVIe siècle.

Nous signalerons, en outre, le temple protestant, la synagogue, l'hôtel de ville, qui remonte à la fin du XVe siècle ; quelques anciennes maisons canoniales ; deux fontaines monumentales, et les restes de l'ancien château fortifié d'Angreth, enclavés dans des constructions modernes.

Les premières maisons de Guebwiller se groupèrent autour d'une villa du VIIIe siècle. Assiégée en 1376 par les routiers, en 1445 par les Armagnacs, Guebwiller força ses assaillants à la retraite. Elle entra dès 1525 dans la célèbre ligue des paysans, et en subit les vicissitudes. Plus tard, la guerre de Trente ans, qui amena dans la contrée les bandes suédoises, fut pour Guebwiller une source de désastres et de ruine. La famine et la peste mirent le comble à ces maux.

GUÈDE s. f. (ghè-de — du germanique : anc. haut allem. *weit*, anglo-saxon *vâd*, allem. *waid*, angl. *woad*). Bot. Nom vulgaire du pastel des teinturiers : *On cultive la* GUÈDE *en grand pour l'usage des arts.* (Dict. d'hist. nat.). ‖ On dit aussi GUESDE.

— Techn. Cuve à pastel pour le bleu, chez les teinturiers. ‖ *Bain des guèdes*, Composition que contient cette cuve. ‖ *Monter les guèdes*, Former le bain de teinture en bleu. ‖ *Fleur de guède*, Nom d'un bleu particulier, chez les teinturiers.

GUÈDE s. m. (ghè-de). Chasse. Perche qui tient tendu le filet de l'oiseleur. ‖ On dit aussi GUIDE.

GUÉDÉ, ÉE (ghé-dé) part. passé du v. Guéder. Techn. Teint avec la guède : *Etoffe* GUÉDÉE.

— Pop. Complément assouvi : *Un grand mangeur* GUÉDÉ.

> Ouf ! je suis bien *guédé !* Par ma foi, la science
> Ne s'acquiert point du tout à force d'abstinence.
> REGNARD.

— Fig. Rassasié, fatigué par l'abondance : *Si je n'étais pas* GUÉDÉ *de vers, je crois que j'en ferais pour Sandon, qui vient de prendre Scheweidnitz.* (Volt.)

GUEDEL, nom primitif de BELLE-ILE-EN-MER.

GUÉDER v. a. ou tr. (ghé-dé — rad. *guède*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je guède, tu guèderas*). Techn. Teindre avec la guède : GUÉDER *des étoffes.*

— Pop. Faire manger avec excès : GUÉDER *un affamé.* Le mot *saturer*, qui signifie rassasier et imbiber jusqu'à refus, explique très-bien le passage du premier sens de *guéder* à celui-ci.

GUÉDERON s. m. (ghé-de-ron — rad. *guède*). Techn. Ouvrier qui dirige l'atelier des guèdes. ‖ On dit aussi GUÉDRON.

GUÉDIER DE SAINT-AUBIN (Henri-Michel), théologien français, né à Gournay-en-Bray (Normandie) en 1695, mort à Paris en 1742. Il était fils d'un conseiller au parlement de Rouen, et fut docteur, professeur (1730) et bibliothécaire (1736) de la Sorbonne, à Paris. Il donna, pendant quatorze ans, des consultations sur des cas de conscience et devint abbé de Saint-Walmar, près de Bayonne. Guédier était très-versé dans la connaissance des langues et possédait un savoir étendu. Son principal ouvrage est une *Histoire sainte des deux alliances* (Paris, 1741, 7 vol. in-12), ouvrage estimé.

GUÉDON s. m. (ghé-don). Techn. Ouvrier qui teint à la guède ; teinturier en bleu.

GUÉDOUFLE s. f. (ghé-dou-fle). Bouteille double, à deux orifices écartés l'un de l'autre, dans laquelle on peut mettre l'huile et le vinaigre.

GUÉDRON (Pierre), chanteur et compositeur, né à Paris vers 1565. Attaché, en 1590, à la musique du roi, il fut nommé, en 1601, compositeur de cette société artistique et maître des enfants chanteurs du roi. Louis XIII, à son avénement, le nomma surintendant de sa musique, et c'est sous ce titre que Guédron écrivit la partition des ballets ci-après : la *Sérénade*, le *Ballet de Madame*, le *Ballet de M. le prince de Condé*, le *Ballet de la reine*, quelques airs de *Psyché*, les *Dernières victoires du roi* et le *Ballet de M. le Prince.* Sous Henri IV, les chansons à voix seule avaient commencé à détrôner les madrigaux à plusieurs voix, qui avaient fleuri pendant le XVIe siècle. Aidé de Mauduit, de Boesset et de Battaille, Guédron mit à la mode les soli parmi les élégants de la cour. On a de ce musicien plusieurs recueils d'airs et de chansons dont la mélodie se recommande par la grâce et la naïveté des tons.

GUÉÉ, ÉE (ghé-é) part. passé du v. Guéer. Passé à gué : *Une rivière* GUÉÉE *sans peine.*

— Par ext. Lavé : *Linge* GUÉÉ. ‖ Baigné dans une eau peu profonde, en parlant d'un cheval.

GUÉER v. a. ou tr. (ghé-é — rad. *gué. Je guée, tu guées, il guée, nous guéons, vous guéez, ils guéent ; Je guéais, nous guéions, vous guéiez, ils guéaient ; Je guéai, nous guéâmes ; Je guéerai, nous guéerons ; Je guéerais, nous guéerions ; Guée, guéons, guéez ; Que je guée, que nous guéions ; Que je guéasse, que nous guéassions ; Guéant ; Guéé, ée*). Passer à gué : GUÉER *une rivière. Descendus de la colline, nous* GUÉÂMES *un ruisseau.* (Chateaub.)

— *Guéer du linge*, Le laver en l'agitant dans l'eau.

— *Guéer un cheval*, Le baigner dans une eau peu profonde.

GUÉGON, bourg et comm. de France (Morbihan), cant. de Josselin, arrond. et à 18 kilom. de Ploërmel ; pop. aggl., 276 hab. — pop. tot., 3,092 hab. Vestiges de fortifications romaines. Eglise Saint-Pierre offrant à l'intérieur des pierres tumulaires et des restes de vitraux. Chapelle Saint-Barthélemy ornée de vitraux et d'un retable en pierre grossièrement sculpté.

GUÉGUARIA s. m. (goué-goua-ri-a). Linguist. Dialecte albanais parlé depuis Budna jusqu'aux limites de l'Herzegovine au nord, et au cours du Drin au midi, et même au delà, dans le pachalik de Croïa.

GUÉHENNO, village et comm. de France (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brévelay, arrond. et à 21 kilom. de Ploërmel ; 1,248 hab. Dans l'église Saint-Pierre, très-ancienne et très-curieuse sculpture représentant des *Scènes de la Passion.* Dans le cimetière s'élève un beau calvaire en granit, composé de trois croix et de nombreuses sculptures. Château de la Renaissance.

GUEIDON ou **GUEYDON** (Alexandre-Marius), littérateur français, né à Marseille en 1819. Il s'est principalement fait connaître comme fondateur et directeur des recueils suivants : l'*Athénée de Provence* (1852) ; le *Plutarque provençal* (1853) ; l'*Almanach de la Provence* (1856 et ann. suiv.) ; l'*Album provençal* (1863) ; l'*Athénée ouvrier.* M. Gueidon a collaboré, en outre, au *Propagateur du Var*, à diverses publications et revues maçonniques, et il est le fondateur, le directeur et l'éditeur de la *Bibliothèque provençale.* Enfin, il a fondé, il y a quelques années, à Marseille, la Société des francs *caminaïrés* (les francs marcheurs), dont les membres sont tous des jeunes gens qui vont faire des excursions scientifiques, artistiques, etc. M. Gueidon a été lauréat de plusieurs sociétés savantes. Il fit preuve, en 1834, d'un courageux dévouement en sauvant, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans le vieux port de Marseille.

GUELDRE s. f. (ghèl-dre). Pêche. Appât fait avec de petites crevettes ou du poisson cuit, que l'on emploie en Bretagne. ‖ On dit aussi GUILDRE, GUILDIVE, GUILDILLE et GUILIDIVE.

GUELDRE, en hollandais *Gelderland*, en latin *Geldria*, province du royaume de Hollande, bornée au N. par le Zuyderzée, à l'E. par la province d'Over-Yssell et la province prussienne de Westphalie, au S. par la Prusse rhénane et le Brabant septentrional et à l'O. par les provinces de Hollande et d'Utrecht ; 4,968 kilom. carr. ; 419,990 hab. Ch.-l. : Arnheim ; villes principales : Zutphen, Nimègue, Thiel. C'est une plaine unie, que traverse seulement une chaîne de collines de sable (les Valuwes). Parmi les nombreux cours d'eau qui l'arrosent, nous signalerons : le Rhin, le Waal, le Leck, l'Yssel, le Vieil-Yssel, le Berkel, la Grifft, la Meuse et le Zuyderzée. Le sol est très-fertile sur les bords des rivières ; mais sur certains points, comme aux environs des Valuwes, il est sablonneux, couvert de broussailles, de bruyères et de marais. Les productions les plus importantes sont le blé, le seigle, le millet, les légumes secs, les fruits, le lin, les graines oléagineuses, le tabac, le houblon, etc. L'exploitation des mines de fer donne d'excellents résultats et l'éducation du bétail est une source de richesse pour les habitants. L'industrie est représentée dans la province de Gueldre par des fabriques de gros draps, de toiles, de cuirs, de colle-forte, d'armes à feu, de quincaillerie, des papeteries et des fonderies. Le transport en transit sur les rivières et sur la route d'Allemagne à Amsterdam est surtout d'un grand rapport pour la province. Les exportations consistent en bestiaux, seigle, huile, tabac, fruits, houblon, cuirs, papier et quincaillerie. La province de Gueldre est divisée en 4 districts ou arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Arnheim, Zutphen, Nimègue et Thiel ; elle renferme 22 villes et 384 villages.

Cette contrée, occupée au Ve siècle par les Francs Ripuaires, fit partie de la monarchie des fils de Clovis. Charlemagne y envoya des gouverneurs, qui se rendirent indépendants sous des derniers rois de sa dynastie. L'héritière de cette famille de seigneurs, qui, par mariage, venait d'acquérir la seigneurie de Zutphen, porta la Gueldre à son mari, Othon de Nassau. L'empereur Henri IV l'érigea en comté, en 1079, en faveur de ce dernier. Gérard, fils et successeur d'Othon, mourut en 1131, laissant Henri de Nassau, comte de Gueldre, marié à une fille de Godefroi, duc de Brabant. Othon II, fils de Henri, fut père de Gérard, mort en 1229, et aïeul d'Othon III, qui acquit la ville de Nimègue. Renaud, fils d'Othon III, fut père de Renaud II, dit *le Roux*, qui fut créé duc par l'empereur Louis IV en 1339. La postérité mâle de Renaud II s'éteignit en 1371, et, après plusieurs années de contestations, la Gueldre passa à Guillaume, comte de Juliers, fils de Marie de Gueldre, une des filles du dernier duc de Gueldre de la maison de Nassau. Guillaume mourut sans postérité en 1402 et eut pour successeur aux duchés de Gueldre son frère Renaud. Celui-ci ne laissa pas non plus d'enfants, et son héritage fut recueilli par sa sœur, qui porta la Gueldre dans la maison d'Arckel. Une fille, issue d'elle et de Jean d'Arckel, en épousant Arnoul d'Egmont, fit passer les deux duchés dans cette maison. Arnoul, pour satisfaire le duc de Berg, qui faisait valoir des prétentions à l'héritage, lui céda le duché de Juliers ; puis, après avoir déshérité son fils Adolphe, coupable de toutes sortes d'infamies à l'égard de son père, il vendit le duché de Gueldre à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, en 1417. Marie, la fille de celui-ci, porta le duché à la maison d'Autriche, qui eut de la peine à faire respecter son droit de possession contre Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnoul, et Guillaume de Clèves. Ce n'est qu'en 1543 que Charles-Quint s'en rendit complètement maître et l'incorpora aux Pays-Bas. A l'époque de la révolution, en 1579, la partie de la Gueldre située au nord du Rhin, avec Zutphen, s'adjoignit aux Provinces-Unies ; le reste demeura aux Pays-Bas espagnols jusqu'au traité d'Utrecht, qui donna une partie de la Gueldre supérieure, avec la ville de Gueldre, à la Prusse et le reste à l'Autriche. Tout le pays fut cédé à la France par le traité de Lunéville en 1801. En 1814, la Prusse et l'Autriche se le partagèrent, mais l'Autriche donna la part qui lui était échue au royaume des Pays-Bas, qui l'a conservée après sa séparation d'avec la Belgique en 1830.

GUELDRE, ville de Prusse. V. GELDERN.

GUELDROIS, OISE s. et adj. (ghèl-droi, oi-ze). Géogr. Habitant du pays de Gueldre, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* GUELDROIS. *La population* GUELDROISE.

GUELFE, en allemand **Welf**, illustre maison princière d'Allemagne, qu'on croit originaire d'Italie, et qui est encore représentée de nos jours par les deux lignes de la maison de Brunswick. Le nom de guelfe est un sobriquet qui signifie *chien* (welf). Le premier personnage de cette famille ainsi désigné est GUELFE ou WELF Ier, fils d'Isenbard, seigneur d'Altdorff en Souabe, et d'Irmentrade, sœur de Charlemagne. Guelfe, chef de l'ancienne ligue des guelfes, posséda de vastes territoires en Souabe et donna sa fille Judith en mariage à Louis le Débonnaire. HENRI, petit-fils du précédent, reconnut la suzeraineté de l'empereur, accrut ses domaines de vastes propriétés situées entre le Lech et l'Amper, et fonda à Altdorff un couvent de bénédictins où plusieurs membres de sa famille ont été enterrés. GUELFE ou WELF II, petit-fils du précédent, s'allia, au commencement du XIe siècle, avec Ernest de Souabe, contre l'empereur Conrad Ier, pilla les trésors de l'évêque d'Augsbourg et commença cette lutte longue et acharnée qui est restée si fameuse sous le nom de querelle des guelfes et des gibelins. Il fut vaincu par Conrad (1027) et chassé de ses Etats. Guelfe II laissa un fils, GUELFE III, et une fille, Cunégonde. GUELFE III, mort vers 1055 sans laisser de postérité, reçut de l'empereur Henri III le duché de Carinthie et la marche de Vérone. Sa sœur Cunégonde, qui avait épousé Azzon ou Ezzelin, de la maison d'Este, seigneur de Milan, de Gênes, etc., hérita des possessions de son frère. Le fils de Cunégonde, GUELFE IV *le Grand*, joignit aux domaines paternels ceux qui venaient de son oncle et devint la tige de la nouvelle maison des Guelfes ; ce fut ce personnage qui, après la déposition de Othon de Nordheim, obtint de Henri IV l'investiture du duché de Bavière en 1070 et prit alors le nom de GUELFE Ier. Son fils, GUELFE II, duc de Bavière, acquit de vastes possessions en Italie par son mariage avec la comtesse Mathilde, fille de Boniface d'Este, et mourut sans enfants en 1120, laissant la Bavière et tous ses domaines à son frère HENRI LE NOIR. Ce prince, mort en 1126, accrut ses possessions d'une partie des domaines de la maison de Lunebourg et eut pour successeur HENRI LE SUPERBE (1126-1139), qui, par son mariage avec la fille de l'empereur Lothaire, acquit le Brunswick, Nordheim, etc. Son frère, GUELFE III, entra en lutte avec l'empereur Conrad III et fut vaincu à la célèbre bataille de Weinsberg (1140), où furent pris pour la première fois les noms de *Guelfes* et de *Gibelins*, cri de guerre adopté par les deux partis. Son neveu, HENRI dit *le Lion*, fut privé en 1180, par Frédéric Barberousse, de la Saxe et de la Bavière. Il ne lui resta de ses vastes possessions que le Lunebourg et le Brunswick. Ce prince eut pour petit-fils OTHON dit *l'Enfant*, mort en 1252. Othon fit hommage de ses domaines à Frédéric II, qui les lui rendit en lui concédant le titre de duc de Brunswick. Nous avons donné la biographie des principaux personnages de cette famille à l'article BAVIÈRE (souverains de).

GUELFE s. m. (ghèl-fe — de l'allem. *Welf*, nom d'une famille puissante qui embrassa le parti du pape). Hist. Partisan du pape contre l'empereur, durant les dissensions du moyen âge : *Les* GUELFES *et les gibelins.*

— Adjectiv. : *Le parti* GUELFE. *La papauté n'a perdu sa puissance que quand elle a cessé d'être* GUELFE *ou populaire, pour se faire gibeline ou impériale.* (Chateaub.) *Par son respect pour l'Eglise, par ses attaques philosophiques contre la féodalité, Dante inclinait au parti* GUELFE. (Ozanam.)

— **Encycl.** Peu de questions historiques sont enveloppées d'autant d'obscurité que la rivalité des *guelfes* et des gibelins. Les chroniqueurs contemporains, bien moins explicites que les historiens plus récents, se perdent eux-mêmes au milieu de cette guerre sans issue ; ils la présentent naïvement comme un fait normal, comme le résultat d'un dualisme permanent, et ne semblent pas en connaître ni même en rechercher sérieusement l'origine. Ils rattachent l'existence des deux partis *guelfe* et gibelin, tantôt à la lutte légendaire de deux frères ennemis, soutenus l'un par le pape, l'autre par l'empereur, tantôt à deux fées descendues du ciel, tantôt à deux démons surgis du fond des enfers.

On en fait généralement remonter l'origine, du moins comme appellations précises, à la bataille de Weinsberg (1140), où se trouvèrent en présence, d'un côté le duc de Bavière, Welfe III, soutenu par le pape, et de l'autre Conrad III, empereur d'Allemagne de la maison de Souabe, originaire du château de Wiblingen. Les cris de guerre *Welfe* et *Wiblingen* devinrent plus tard les dénominations de *guelfes* et gibelins, quand l'Italie devint le champ de bataille des deux partis. Machiavel recule cette origine de plus d'un demi-siècle ; il la fait remonter à l'élection du pape Alexandre II et au schisme qui en résulta dans l'Eglise, les princes italiens soutenant Alexandre, et l'empire soutenant l'anti-pape, Cadolo de Parme, ce qui fit se grouper plus fortement leurs partisans autour de l'une ou de l'autre puissance (*Istorie fiorentine*, l. I). C'est en effet de cette époque que datent les grandes dissensions italiennes.

Ayant pris naissance dans les guerres civiles de l'Allemagne, et résultant d'abord d'une simple rivalité des maisons de Souabe et de Bavière, la lutte des *guelfes* et des gibelins devint, au XIIIe siècle, la guerre du sacerdoce contre l'empire, guerre qui dévora l'Allemagne et l'Italie pendant trois siècles et ensanglanta les cités elles-mêmes, divisées en factions.

C'est à partir de la minorité de Frédéric II que les dénominations de *guelfes* et de gibelins sont adoptées dans toute l'Italie ; ce prince est le chef de la faction gibeline, ainsi que ses successeurs de la maison de Hohenstauffen ; en Italie, ce parti a pour principaux adhérents les rois de Naples, Ezzelino da Romano à Padoue, les Della Scala à Vérone, les Visconti à Milan et presque tous les seigneurs ; le parti *guelfe* a, au contraire, pour lui les cités, les ligues des villes lombardes, Florence, etc., et, par suite du jeu des guerres civiles, les princes dépossédés ou compétiteurs de trônes, les rois de Naples de la maison d'Anjou, les Carrare de Padoue, chassés par Ezzelino ; il a pour chef le pape.

Les péripéties de cette immense lutte sont aussi obscures et désordonnées que possible. Les historiens italiens modernes représentent la guerre des deux partis comme une évolution naturelle des révolutions italiennes, comme une continuation de la rivalité entre les municipes et les châteaux, entre la plèbe commerçante et industrieuse et l'aristocratie, héritière des conquérants barbares. L'obscurité, la contradiction sont telles dans cette lutte, qu'il arriva souvent que la papauté et l'empire étaient en parfaite intelligence, pendant que les luttes entre *guelfes* et gibelins ensanglantaient les cités. Bien plus, on voit des papes gibelins : Nicolas IV, Martin III, Jules II, Léon X, etc., tandis qu'on rencontre des empereurs *guelfes* : Rodolphe de Habsbourg, Charles IV, Robert, etc. Mais la seule chose qui ressorte clairement de ces longues dissensions, c'est que les deux partis avaient transformé l'Italie en deux nations distinctes, se déchirant dans des combats sans merci, sans issue, sans solution et sans victoire définitive.

« Les gibelins, dit M. Huillard-Bréolles, continuèrent de s'attacher à cet idéal de la monarchie impériale, qui leur paraissait l'héritière des grandeurs de Rome païenne ; les *guelfes* se déclarèrent pour la théocratie pontificale, qui leur promettait la suprématie du monde au nom de Rome chrétienne. Les uns et les autres se firent ainsi les instruments d'une politique cosmopolite, dont la faiblesse réelle se dissimulait sous les artifices du langage et sous l'appareil des prétentions les plus hautaines. Il faut pourtant reconnaître qu'en fait les nobles et les cités de la Péninsule obéissaient à une double nécessité sociale : le besoin de l'autorité, qui protége contre le désordre et l'anarchie ; l'amour de la liberté, qui procure les droits civils et en garantit la jouissance. Toutefois, l'autorité que les gibelins demandaient aux empereurs allemands ne pouvait s'exercer en Italie ni avec régularité ni avec suite ; la liberté que les *guelfes* plaçaient sous le patronage des papes était une liberté locale, tumultueuse et éphémère, car nous ne voyons

nulle part que les *guelfes*, au moyen âge, aient jamais songé à l'indépendance italienne dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot.»

L'histoire des cités italiennes, du XIIe au XVe siècle, n'est qu'un long récit de dissensions intestines; chacun des deux partis, tour à tour le plus fort, arrive au pouvoir, massacre, exile, proscrit, pour être à son tour renversé par une victoire de la faction rivale, exterminée, proscrite à son tour. Florence, plus que toutes les autres cités, est surtout déchirée par les factions *guelfe* et gibeline; le peuple était *guelfe*, l'aristocratie gibeline. On trouva pour chacun des deux partis une appellation nouvelle : les chefs du parti populaire furent désignés sous le nom de *blancs*, ceux du parti aristocratique sous le nom de *noirs;* mais ces désignations ne se confondirent pas avec celles de *guelfes* et gibelins. Ainsi, quoiqu'une grande partie de l'aristocratie, c'est-à-dire les noirs, soit gibeline, Dante et Machiavel sont gibelins et blancs, c'est-à-dire que, pour ce qui regarde la constitution de l'Italie, ils demandent une sorte de confédération sous la suzeraineté de l'empereur, et, pour ce qui regarde Florence, ils sont pour les institutions municipales contre le despotisme aristocratique. Dante est proscrit en 1303 par l'aristocratie, par les noirs, qu'il avait contribué à faire chasser deux ans auparavant; les noirs le proscrivent parce qu'il est *blanc*, chef du parti populaire, et le peuple le laisse proscrire parce qu'il est gibelin.

Le lecteur trouvera d'amples renseignements sur les dissensions des cités italiennes au moyen âge dans l'important ouvrage de M. Ferrari : les *Révolutions d'Italie*, publié à Paris et en français, en 1856. « L'auteur, avons-nous dit à l'article FERRARI, y renverse toutes les traditions et y peint sous un jour tout à fait nouveau la querelle des *guelfes* et des gibelins. »

Les mots *guelfes* et gibelins ont passé en proverbe pour caractériser la fureur insensée des haines italiennes, et, par extension, de deux familles, de deux factions, de deux partis ennemis :

« La guerre intestine dont l'arrondissement de Saint-Sylvain était menacé couvait depuis longtemps dans les esprits, comme la foudre dans les flancs des nues. On se sentait à la veille de l'un de ces événements qui changent le sort des empires, de l'une de ces convulsions qui ébranlent un pays jusque dans ses fondements. Célestin Vauxbelles, le député, était en face des plus grandes difficultés; pourrait-il, jusqu'au dernier moment, tenir ralliés dans sa main deux partis envieux l'un de l'autre? Comment ne pas échouer dans cette guerre de *guelfes* et de *gibelins* dont Saint-Sylvain allait être le théâtre? »

LOUIS REYBAUD.

Guelfes (ORDRE DES), ordre de chevalerie institué, le 12 août 1815, pour le royaume de Hanovre, par le régent George, devenu plus tard roi d'Angleterre sous le nom de George IV. Il a été ainsi appelé parce que la famille du fondateur descend de la maison des Guelfes. Les statuts de l'ordre furent successivement modifiés en 1841 et en 1849. Aujourd'hui, l'ordre des Guelfes est destiné à récompenser les services civils et militaires. Il se divise en quatre classes : les grands-croix, les commandeurs de première classe, les commandeurs de seconde classe et les chevaliers. Une cinquième classe est composée de sous-officiers et de soldats; ceux-ci portent une médaille et jouissent d'une pension de 24 rixdalers.

GUELK s. m. (ghèlk). Ichthyol. Nom des jeunes morues, sur les côtes de Flandre.

GUELL Y RENTE (José), littérateur et homme politique espagnol, né vers 1820, dans l'île de Cuba, d'une famille originaire de la Catalogne. Il commença ses études au collége de la Havane, puis vint les achever à Barcelone, où il fit son droit et se fit recevoir avocat à l'université de cette ville. Il inspira une passion romanesque à l'infante doña Josefa de Bourbon, sœur du roi, qu'il épousa en 1848 au mois de juin, après avoir triomphé de toutes les difficultés apportées à cette union. Il s'était retiré en province lorsque la révolution de 1854 éclata. Il fut l'un des premiers à soutenir le mouvement tenté par les généraux vicalvaristes. Élu député aux cortès en 1855, il fut réélu à cette assemblée en 1857. Appartenant de cœur au parti progressiste, M. Guell y Rente a provoqué plus d'une mesure libérale et s'est associé à toutes celles que son parti a tenté de faire prévaloir. On a de lui : les *Larmes du cœur* (Valladolid, 1854), poésies fort estimées; des *Méditations chrétiennes, philosophiques et politiques, à l'usage du peuple* (Valladolid, 1854); *Chagrins du cœur* (Valladolid, 1854), poésies aussi remarquées que les premières; *Pensées politiques et littéraires; Défense légale de l'infante doña Josefa de Bourbon*, mémoire en faveur de sa femme; *Légendes américaines;* la *Vierge d'Avicenne; Parallèle entre Isabelle Ire et Isabelle II;* la *Petite-fille du roi, Considérations politiques et littéraires* (1864) et un grand nombre d'articles publiés dans des journaux ou dans des revues. Des traductions de quelques-uns de ses travaux ont paru dans le *Moniteur* et dans la *Revue des races latines.*

GUELLAL s. m. (guèl-lal — mot ar.) Mus. Sorte de tambourin en usage chez les populations indigènes de l'Algérie et des autres parties de l'Afrique du Nord.

GUELMA, ville de l'Algérie, prov. de Constantine, ch.-l. d'arrond., sur la pente du mont Mahouna, sur le bord d'un plateau qui domine la vallée de la Seybouse; 4,016 hab., dont 1,138 Français, 980 étrangers, 378 juifs, 1,420 indigènes. Bureau arabe, mosquée, collége communal, justice de paix, musée d'antiquités, hôpital de 200 lits. Fruits renommés, forêts d'oliviers, pépinières, carrières de plâtre, moulins, tanneries, tuileries, fabriques de pâtes alimentaires, important commerce de bestiaux, huile et blés. Marchés considérables. L'arrond. comprend 35,836 hectares et 53,940 hab., dont 3,179 Européens et 50,761 indigènes.

On a découvert à Guelma des antiquités romaines, notamment des bas-reliefs et des inscriptions puniques et libyques, les débris d'un mur d'enceinte, les restes parfaitement conservés d'un théâtre, d'un temple circulaire, de thermes, etc. On remarque, en outre, à Guelma une jolie église, une élégante mosquée, la Casbah, bâtie en matériaux romains, et le musée, déjà riche en statues, en tombeaux, en autels, en inscriptions et en débris romains de toute sorte. Les environs de la ville sont charmants.

D'après M. Victor Bérard, Guelma fut fondée par les Romains sous le nom de *Calama*, pour commander la ville numide de *Suthul*, dont parle Salluste, et qui était située de l'autre côté de la Seybouse. Calama, mentionnée par Paul Orose et saint Augustin, fut renversée par un tremblement de terre vers le IIe siècle de notre ère, et ne fut plus habitée depuis. Les ruines, confusément réunies, servirent à former un emplacement voisin où, selon M. Barbier, quelques constructions subsistantes furent utilisées pour former, au moyen d'un mur garni de treize tours carrées, un réduit dans lequel se réfugièrent les troupes pendant les invasions des Vandales et des musulmans.

Lorsque, le 15 novembre 1836, les Français, en se rendant au premier siége de Constantine, occupèrent cette espèce de citadelle, ils trouvèrent, dit le même auteur, son enceinte presque entièrement debout; elle se composait de fortes murailles qui, en quelques endroits, atteignaient encore 6 mètres d'élévation et circonscrivaient un espace de 7 à 8 hectares. En dehors des remparts, il y a un temple, des thermes et autres restes assez curieux. Cinq voies romaines sont parfaitement reconnaissables. Deux vont à Hippone en descendant les deux rives de la Seybouse; une autre se dirige vers Constantine; une quatrième aboutit à Zama et la cinquième prend la direction de Tiffick. L'occupation définitive de ce point a eu lieu le 30 septembre 1838. Une ordonnance du 20 janvier 1845 a décrété la fondation d'un centre de colonisation à Guelma; mais cette ville n'a commencé à prendre quelque importance qu'en 1848. En 1849, une colonie agricole fut placée dans l'enceinte même de Guelma et ne tarda pas à se fondre complétement avec la ville où les colons trouvèrent leurs premiers moyens d'existence. Aujourd'hui, Guelma compte près de 350 maisons, 1,800 Européens et 800 indigènes, la commune ayant, avec sa population éparse, près de 4,000 âmes.

Pendant longtemps, la majeure partie des colons, composée d'ouvriers d'art, négligea la culture pour s'occuper ailleurs; mais ils n'ont pas tardé à revenir aux travaux des champs, et il existe aujourd'hui sur tous les points du territoire un grand nombre de fermes, dont quelques-unes sont très-importantes. La ville et les environs sont très-abondamment pourvus d'eau. Les indigènes, en contact journalier avec les Européens, sont laborieux et soumis. Il est donc facile de travailler. De plus, en 1835, on a découvert sur le territoire des *Beni-Addour* une mine de plomb fort riche qui donne 250 grammes pour 1,500 grammes de minerai. Le pays est très-boisé et les forêts sont d'une exploitation peu coûteuse.

Il ne manque à Guelma, pour occuper un des premiers rangs dans le mouvement commercial de l'Algérie, que de faciles communications avec Constantine, Bône et Philippeville. C'est là une nécessité de premier ordre à laquelle les administrateurs de la province n'ont pas songé, et pendant que, pour donner satisfaction à des intérêts privés qui s'imposaient au conseil général, elle ouvrait de Philippeville à Jemmapes une route impraticable par ses rampes, mais aussi dispendieuse qu'inutile, elle laissait Guelma privée de tout moyen de communication. Malgré cela, le sol est tellement riche que quelques villages groupés autour de Guelma prospèrent. Ils n'attendent plus, pour atteindre le degré de développement que leur promettent la qualité de la terre et la facilité des irrigations, qu'un chemin de fer encore à l'état de projet. Dans les environs de Guelma, on trouve de nombreuses sources thermales. Les plus renommées sont celles d'Hammam-Meskoutine.

GUÉLON-MARC (Pierre-Prosper), né à Troyes en 1752, mort en 1822. Il se fit connaître en 1792 par une lettre qu'il écrivit à la Convention, le 16 décembre, dans laquelle il offrait sa tête pour sauver celle de Louis XVI. Cette lettre ne fut point lue à l'Assemblée, mais des indiscrétions en révélèrent le contenu au public. Il traversa toute la Révolution sans être inquiété. En 1814, lors de l'entrée des alliés à Troyes, l'un des premiers il signa l'adresse demandant le retour des Bourbons, et l'empereur Alexandre, qui avait des flatteries pour tout le monde, le surnomma le *Decius français*. Une place de commissaire de police dans sa ville natale fut tout ce qu'il obtint de la Restauration. On a de lui : *De l'influence de la morale publique et de la médecine légale sur le jugement par le jury* (1814, in-8o).

GUELPH, ville du Canada occidental, dans le comté de Waterloo, sur la rivière de la Speed et sur une ligne de chemin de fer unissant le lac Érié à la ville de Toronto; 2,000 hab.

GUELTE s. f. (ghèl-te — corruption du mot allemand *geld*, argent, importé par les juifs allemands). Comm. Part de bénéfice attribuée à l'employé d'une maison de nouveautés qui qui est parvenu à vendre une marchandise démodée ou un peu fanée, que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de ROSSIGNOL.

— **Encycl.** La *guelte* est une prime de tant pour 100 offerte par la maison de commerce au commis qui vendra l'*aûs* ou article vieilli dans les rayons. Les anciens magasins de nouveautés redisent encore l'histoire de certaine robe à *guelte* qui ferait le sujet d'un poëme épique. Il s'agissait d'un coupon de gros de Naples d'un vert jaune clair, que le patron prétendait tenir du prédécesseur de son prédécesseur. Plusieurs générations de commis avaient passé sur le maudit coupon : 60 pour 100 de *guelte* devaient récompenser les efforts du bienheureux qui parviendrait à en purger le magasin! Vingt fois on l'avait vendu, et la soirée du troisième jour de rigueur ne s'écoulait jamais sans qu'on vînt le rapporter. Cependant une dame se présente un matin; elle partait le soir même pour Le Havre, où l'attendait son mari et elle devait s'embarquer immédiatement pour les États-Unis. Dans sa précipitation, elle se laisse glisser entre les bras la fameuse robe, un jeune commis l'accompagne à son hôtel où le prix doit en être compté; il a ses instructions et le paquet est confectionné avec un luxe inusité de toile d'emballage, de papier, de ficelles et de cire; l'étoffe est ainsi mise à l'abri d'un dernier examen de la part de la dame, qui n'a plus qu'à la faire entrer dans sa malle de voyage. La voilà bien vendue, n'est-ce pas? On ne revient pas d'Amérique pour changer une robe. Le commis suit donc la dame.... Il arrive juste à temps pour la recevoir évanouie dans ses bras. Le mari a succombé à une attaque d'apoplexie... Il ne faut plus à sa veuve que des robes de deuil. « Que ne la fait-elle teindre en noir! » s'écrie le patron furieux. Une autre fois, un voleur emporte le coupon. Le patron va déposer sa plainte au commissaire de police, lorsque les commis trop heureux d'être débarrassés d'un *aûs* aussi tenace, offrent d'en payer le prix plutôt que d'ébruiter l'affaire; mais le voleur, arrêté le jour même, jugé peu après, est condamné à la prison, et le greffe restitue la robe en bon état. Pourtant le sort finit par se lasser. Une soubrette entre un soir dans le magasin, haletante, fatiguée, tenant un échantillon à la main, échantillon qu'elle a promené dans tout Paris sans pouvoir parvenir à l'assortir. Tout le personnel de la maison a la chair de poule, le patron a pâli. Ce dernier s'élance : « Oui, dit-il à la jeune fille d'une voix émue, la couleur que vous me demandez n'est pas commune... cependant, voulez-vous voir, messieurs, si nous n'avons pas quelque chose qui..? » Comparaison faite, l'échantillon et le coupon avaient dû appartenir à la même pièce. Et quinze jours plus tard, la maîtresse de la soubrette, qui n'était autre que Mlle Déjazet, créait le personnage de la vieille baronne dans la *Fiole de Cagliostro*, avec une certaine douillette de soie vert jaune clair, pareille à celles qui se portaient vers 1780.

GUÉMADEUC (Baudoin DE), pamphlétaire français, né en Bretagne en 1734, mort en 1817. Il épousa une fille du fermier général d'Arlincourt, devint référendaire au grand conseil, puis maître des requêtes (1762) et se vit contraint de se démettre de cette place en 1779. Si l'on en croit l'auteur de *Paris, Versailles et les provinces* (1809), le garde des sceaux Miroménil, prévenu par son intendant que des pièces d'argenterie disparaissaient souvent de sa table après ses réceptions, parvint, à l'aide d'un espion, à découvrir que le voleur était de Guémadeuc. Miroménil fit appeler ce dernier dans son cabinet et lui reprocha sa conduite. Au lieu de s'excuser, Guémadeuc crut se tirer d'affaire par une sotte plaisanterie : il répondit que M. le garde des sceaux lui ayant annoncé qu'il y aurait toujours à sa table un couvert pour lui, il avait cru pouvoir emporter le sien sans indiscrétion. Enfermé à Vincennes, puis au couvent des cordeliers de Tanlay, il subit une rigoureuse détention pendant laquelle il s'occupa d'astronomie et de littérature. En 1782, il adressa à l'Académie des sciences quelques dissertations intéressantes, et composa, cette même année, un pamphlet intitulé : l'*Espion dévalisé* (Neufchâtel, 1782, in-8o), qui renferme un grand nombre d'anecdotes scandaleuses et fut pour cela même très-recherché. Après sa sortie de prison, de Guémadeuc vécut dans l'obscurité.

GUEMBE s. m. (ghan be). Hortic. Fruit du Paraguay, dont les semences, placées sur l'écorce pourrie des branches d'arbres vivants, poussent des fibres qui descendent jusqu'à terre et y prennent racine.

GUÉMÉNÉE, terre située en Bretagne, et qui a donné son nom à une branche de la maison de Rohan. Cette branche a pour auteur Charles de Rohan, fils de Jean Ier et de Jeanne de Navarre, qui mourut vers 1435, laissant, de Catherine du Guesclin, Louis de Rohan, seigneur de GUÉMÉNÉE. Celui-ci, marié à Marie de Montauban, fut père de Pierre de Rohan, auteur du rameau des seigneurs de Gié, et de Louis de Rohan, seigneur de GUÉMÉNÉE, mort en 1508. Louis de Rohan, seigneur de GUÉMÉNÉE et de Montbazon, fils aîné de Louis, qui précède, fut père de Louis et aïeul d'un autre Louis, qui épousa, en 1529, Marguerite de Laval. De ce mariage sortit Louis de Rohan, sénéchal d'Anjou, en faveur de qui la terre de Guéménée fut érigée en principauté, et la baronnie de Montbazon en comté. Il avait épousé Léonore de Rohan, de la branche de Gié, dont vinrent : 1o Louis de Rohan, en faveur de qui le comté de Montbazon fut érigé en duché-pairie par Henri III en 1588, lequel mourut sans postérité en 1589; 2o Pierre de Rohan, qui a continué la filiation de sa branche; 3o Hercule de Rohan, auteur de la branche des ducs de Montbazon; 4o Alexandre de Rohan, marquis de Marigny, mort sans postérité. Pierre de Rohan, prince de GUÉMÉNÉE, sénéchal d'Anjou, ne laissa qu'une fille, Anne de Rohan, qu'on vient d'indiquer, princesse de GUÉMÉNÉE, qui porta cette principauté à son mari et cousin, Louis de Rohan, comte de Rochefort, de la branche de Montbazon. (V. MONTBAZON, pour les derniers représentants des Rohan-Guéménée.)

GUÉMENÉ-PENFAO, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Savenay, sur une hauteur, près du Don; pop. aggl., 809 hab. — pop. tot., 5,637 hab. Ancienne châtellenie qui appartenait, au XVIIIe siècle, au prince de Condé. La commune de Guéméné-Penfas présente une superficie de 10,548 hectares. Château de Bruc.

GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Pontivy; pop. aggl., 1,603 hab. — pop. tot., 1,672 hab. Ce bourg doit son origine à un château fort bâti vers la fin du XIe siècle par un seigneur nommé Guégant, et reconstruit au XVe siècle par Louis de Rohan. Cette forteresse, démantelée sous Louis XIII, présente les traces de neuf tours, dont trois carrées, construites en pierre de grand et de moyen appareil. Nous signalerons aussi à Guéméné une colonne élevée en l'honneur de l'enseigne de vaisseau Bisson, qui se fit sauter avec son navire en 1827, plutôt que de se rendre à des pirates grecs.

GUÉMUL s. m. (ghé-mul). Mamm. Animal peu connu, qui habite les montagnes les plus inaccessibles du Chili.

— **Encycl.** Le *guémul* ou *huemul* est un animal peu connu, presque fabuleux, et qui, dans tous les cas, a beaucoup occupé les zoologistes. Il ressemble, dit-on, à l'âne par la forme du corps, et a les pieds à deux doigts comme les ruminants; de là son nom scientifique *equus bisulcus*. Il habite les hauteurs les plus inaccessibles des Andes du Chili, où il est très-rare. D'après Molina, qui l'a décrit le premier, ce serait en réalité une espèce de pachyderme du genre cheval, pour d'autres, ce serait un ruminant, un lama mal observé; d'autres enfin nient complétement l'existence du *guemul*.

GUÉNARD (Constance), prédicateur français, né à Dôle en 1584. Il fit preuve dès son enfance d'une brillante intelligence, et se prépara à la carrière d'avocat. On ignore pourquoi il renonça tout à coup à une position qui lui promettait du succès et de la considération; ce qui est certain, c'est qu'il entra dans un couvent de capucins, où il prit le nom de **Père Léandre**, sous lequel il se fit connaître. « Destiné à la prédication, lisons-nous dans la *Biographie universelle*, il parut successivement dans les principales villes de la province, et ses débuts confirmèrent l'opinion avantageuse que l'on avait de ses talents. Fier des suffrages qu'il venait de recueillir, il se crut le droit de postuler une place de lecteur en théologie ou en philosophie; mais, n'ayant pu l'obtenir, ce mécompte blessa profondément son orgueil. » Il partit pour Rome, afin d'obtenir sa sécularisation; mal accueilli, il revint vivement froissé et se fit cordelier. Mais il ne tarda pas à quitter son nouveau couvent. Arrivé à Montbéliard, il abjura le catholicisme et se rendit ensuite à Bâle, où il publia, en 1618, une *Déclaration des causes de la conversion de Constance Guenard* (in-8o), opuscule aujourd'hui introuvable, et qui fut condamné au feu par arrêt du parlement de Dôle. Guénard devint ensuite correcteur dans l'imprimerie de Candole, à Yverdun, et il y surveilla l'exécution des *Œuvres de Xénophon*, publiée en 1619. La date de sa mort est inconnue.

GUENARD (Antoine), jésuite, littérateur, né à Domblin (Lorraine) en 1726, mort en 1806. Il fut couronné par l'Académie française, en 1755, pour un *Discours sur l'esprit philosophique*, qui fit concevoir de belles espérances; mais l'auteur s'en tint là. « On a peine à concevoir, dit La Harpe, qu'un homme qui écrivait si bien soit resté depuis dans l'inaction. »

GUÉNARD (Elisabeth), baronne DE MÉRÉ, romancière féconde, née à Paris en 1751, morte en 1829. Elle appartient à cette école sentimentale, romanesque, fausse, qui caractérise les premières années de ce siècle. Voici la liste d'une partie de ses nombreux romans : *Irma*, ou les *Malheurs d'une jeune orpheline* (1801, 4 vol.); *Hélène et Robert* ou les *Deux pères* (1802, 2 vol.); l'*Enfant du prieuré* ou la *Chanoinesse de Metz* (1802, 2 vol.); le *Captif de Florence* ou les *Derniers moments de Pie VI* (1802, 2 vol.); *Blanche de Rancy* ou *Histoire de deux jeunes Françaises dans les déserts et chez les sauvages* (1802, 2 vol.); *Histoire de Mme Elisabeth de France, sœur de Louis XVI* (1802, 3 vol.); *Mémoires d'Athénaïs, comtesse d'Ormont* (1803, 4 vol.); *Mémoires historiques de Mme la princesse de Lamballe* (1804, 4 vol.); *Laure et Ermance* ou la *Victime de la cour de Savoie* (1804, 3 vol.); *Achille, fils de Roberville*, ou le *Jeune homme sans projets* (2 vol.); *Agathe d'Entragues* (roman historique, 1807, 6 vol.); *Antonine de Châtillon* (4 vol.); *Chrysostome, père de Jérôme* (2 vol.); les *Deux filles naturelles* ou *Malheur et Bonheur* (4 vol.); *Eléonore* ou la *Belle blanchisseuse* (1809, 2 vol.); *Emilie de Valbrun*, ou les *Malheurs du divorce* (3 vol.); *Mémoires de Mme la duchesse de Mazarin écrits par elle-même* (2 vol.); *Mémoires historiques de Mlle Aïssé* (1807, 2 vol.); *Mme Billy* ou les *Bourgeois de Paris* (4 vol.); les *Matinées du hameau* ou *Contes d'un grand-père à ses petits-enfants* (1808, 4 vol.); *Isaure et Elvire* (1810, 3 vol.); la *Laitière de Bercy*, anecdote du siècle de Louis XIV (3 vol.); *Cécile de Châtenay* ou le *Pouvoir et les charmes de l'harmonie* (1814, 2 vol.); *Eugène de Nerval* ou le *Tuteur infidèle* (1814, 4 vol.); *Lucien de Murcy* ou le *Jeune homme d'aujourd'hui* (1816, 2 vol.); *Malédiction paternelle* ou la *Perfidie d'une belle-mère; Méline* ou les *Horreurs de la jalousie* (1816, 5 vol.); *Mme Bloc* ou l'*Intrigante* (1817, 4 vol.); le *Charpentier de Saardam*, anecdote du règne de Pierre le Grand (1817, 3 vol.); *Charles le Mauvais* ou la *Cour de Navarre*, roman historique (1817, 4 vol.); les *Augustes victimes du Temple* (1818, 3 vol.); *Saint Vincent de Paul* (1818, 4 vol.); *Thérèse de Wolmar* (1821, 3 vol.); *Vie du duc de Penthièvre* (2 vol.); le *Ministre de Westbury* (2 vol.); l'*Abbaye d'Hyrtfort* ou *Lise et Amédée* (4 vol. in-12). Dans les romans et les écrits publiés sous son nom, Elisabeth Guénard s'est constamment attachée à prôner les idées religieuses et monarchiques; mais, dans ses romans publiés sous les pseudonymes de Boissy, de Geller, de Faverolles, ancien officier de cavalerie, il est loin d'en être ainsi : bon nombre d'entre eux sont irréligieux, obscènes même, comme : les *Trois moines*, les *Capucins*, le *Diable ermite*, etc. Toutes les productions de cet écrivain, dont la facilité de plume était étonnante, sont tombées dans un oubli mérité.

GUENDULAIN (Joachimo-Ignacio MENCOS Y MANSO DE ZUNIGA comte DE), poëte et homme politique espagnol, né à Pampelune le 6 août 1799. Il obtint, à l'âge de trente-trois ans, le prix de poésie, offert par l'Académie royale d'Espagne, la seconde année de la fondation de cette société. Ce poëme était intitulé le *Siége de Zamora*. Le comte de Guendulain fut appelé à faire partie de cette Académie en 1841, honneur qui fut plutôt accordé à sa haute position qu'à sa fécondité littéraire. Comme homme politique, le comte de Guendulain a également reçu de nombreux honneurs, dus surtout à son nom et à son titre. Après avoir été député aux cortès, il a été nommé sénateur en 1849. Membre du parti réactionnaire, il avait, par suite des événements politiques, émigré en France de 1841 à 1843. Il fit, en 1851, partie de la commission franco-espagnole qui fut chargée de déterminer les limites respectives de la France et de l'Espagne. En 1858, il occupa durant six mois le poste de ministre du commerce et du progrès. Déjà gentilhomme de la chambre de la reine, le comte de Guendulain a été élevé, en 1864, au rang de grand d'Espagne de première classe, et nommé grand-croix de l'ordre de Charles III. Il a épousé, en 1848, la fille puînée du comte d'Espeleta, chef d'une des principales familles de l'Espagne; mais il est sans enfants capables de succéder à ses titres.

GUÉNEAU DE MONTBÉLIARD (Philibert), naturaliste français, né à Semur le 2 avril 1720, mort dans la même ville le 28 novembre 1785. Il est surtout célèbre par sa collaboration à l'*Histoire des oiseaux*, de Buffon. Egalement versé dans la connaissance de l'économie politique, de la littérature et de l'histoire naturelle, il entreprit de continuer la *Collection académique* de Jean Berryat, recueil commencé en 1754 et concernant surtout la médecine, l'anatomie et la chirurgie. Des collaborateurs sur lesquels il comptait lui ayant fait défaut, il fut contraint d'abandonner cette publication. Il mit en tête du troisième volume un discours aussi remarquable par l'élégance du style que par la profondeur des idées philosophiques. L'envoi de ce volume à Buffon commença leurs relations. Guéneau de Montbéliard avait épousé Elisabeth-Bénigne Potot, née à Semur en 1727, morte en 1790, femme vraiment remarquable, qui partageait ses goûts scientifiques et littéraires. Grands admirateurs tous deux de Buffon, ils offrirent à l'illustre naturaliste de l'aider dans ses recherches, et Buffon s'empressa d'agréer cette coopération, propre à alléger quelque peu le fardeau dont il était chargé. Guéneau, aidé par sa femme, rassembla sur les mœurs des oiseaux de nombreuses observations, fit des extraits dans les récits de voyages, classa tous ces documents et les communiqua à Buffon, qui en fut enchanté. Peu à peu son style prit les formes de celui du maître; aussi Buffon a-t-il dit de lui : « C'est l'homme du monde dont la façon de voir, de juger et d'écrire a le plus de rapport avec la mienne, » et il lui attribue, dans l'*Histoire des oiseaux*, une place considérable. Il a poussé la délicatesse jusqu'à faire figurer sous le nom de Guéneau de Montbéliard des morceaux dont celui-ci lui avait donné le fond, mais qu'il avait revêtus de sa forme merveilleuse. Du reste, Guéneau de Montbéliard fit de cette collaboration son occupation assidue et s'y absorba complétement. Il tournait assez bien le vers, et les recueils du temps ont inséré de lui quelques impromptus spirituels; il a même composé un poëme, l'*Ingratitude*, qui est resté manuscrit. On lui doit, en outre : l'*Homme de lettres bon citoyen* (1777), traduction d'un livre italien; un *Discours sur la peine de mort*, un traité de l'*Inoculation*, dont il se déclara fervent partisan, de nombreux articles sur divers sujets dans l'*Encyclopédie*, etc. Sa femme a écrit un *Précis de la vie de Guéneau de Montbéliard*, pour servir à l'éloge qui devait être prononcé devant l'Académie de Dijon, dont il était membre. On trouve cette intéressante notice à la page 335 du tome Ier de la *Correspondance de Buffon*, qui contient aussi les nombreuses lettres que lui a écrites Buffon, lettres qui servent à se rendre un compte exact de l'importance du travail de Guéneau de Montbéliard dans l'*Histoire naturelle* de son ami.

GUÉNEAU DE MUSSY, publiciste français, né en 1776, mort en 1834. Il était parent de Guéneau de Montbéliard. Après de brillantes études, il entra à l'Ecole polytechnique, récemment fondée; mais il refusa de prêter le serment que la République exigeait (1795), et fut obligé d'en sortir. Il se consacra dès lors à la littérature et écrivit dans le *Mercure* et le *Journal des Débats*. Fontanes le fit nommer inspecteur général et conseiller d'Etat. Guéneau de Mussy remplit ces fonctions avec zèle, devint secrétaire de l'Université après 1815, et conserva sa place sous tous les gouvernements. On a de lui : un *Discours sur la question des petits séminaires* (Paris, 1825 et 1837); des *Observations sur les développements présentés à la Chambre des députés par M. Murard de Saint-Romain sur l'instruction et l'éducation* (Paris, 1816, in-8o). Il a publié, en outre, une édition revue du *Traité des études* de Rollin (Paris, 1805, 4 vol. in-12), et une édition des *Mélanges religieux* de Mlle Natalie Pitois.

GUÉNEAU DE MUSSY (N...), médecin français, né en 1780, mort en 1857. Il fut reçu docteur en 1803. Nommé quelques années plus tard médecin des hôpitaux, il exerça pendant de longues années ces fonctions à l'Hôtel-Dieu. Il était membre de l'Académie de médecine depuis 1823 et faisait partie de la section de physique et de chimie médicales. Guéneau de Mussy n'a guère écrit; en revanche, il prit souvent la parole à l'Académie, et jouit toujours du rare privilége d'y être écouté avec une religieuse attention, parce qu'il ne parlait jamais que pour concilier des opinions extrêmes et ramener l'assemblée aux principes vrais. Il fut plusieurs fois rapporteur de la commission des remèdes secrets; ses rapports sont restés des modèles d'indépendance et de précision. — Son fils, Henri GUÉNEAU DE MUSSY, reçu docteur en 1844, était médecin de la famille d'Orléans, et il la suivit dans l'exil.

GUÉNEAU DE MUSSY (Noël), médecin français, de la famille des précédents. Il fut reçu docteur à Paris en 1839. Nommé successivement chef de clinique de la Faculté à l'Hôtel-Dieu, agrégé, et médecin du bureau central, M. Guéneau de Mussy est aujourd'hui médecin de l'Hôtel-Dieu et membre de l'Académie de médecine, comme l'avait été son oncle. Outre sa thèse inaugurale et celle qu'il soutint pour l'agrégation, nous avons de lui : *Causes et traitement de la tuberculisation pulmonaire* (1860, 1 vol. in-8o); *Leçons de pathologie générale* (1869, in-8o).

GUÉNEBAUD (Jean), antiquaire français, né à Dijon, mort dans la même ville en 1629 ou 1630. Il se fit recevoir docteur à Padoue, où il exerça son art, puis alla habiter Rome et Dijon (1596). Il devint dans cette ville médecin de l'écurie du roi et du maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne. Peu de temps après son retour à Dijon, il découvrit dans une de ses vignes un tombeau en pierre, de forme ronde, haut de 30 centimètres et renfermant une urne en verre, qui excita vivement l'attention de Saumaise, de Casaubon, de de Thou, etc. D'après une inscription grecque grossièrement sculptée, ce tombeau était celui d'un grand prêtre nommé Chindonax. Guénebaud écrivit à ce sujet un ouvrage intitulé : le *Réveil de Chindonax, prince des Vacies, druydes celtiques dijonnois* (Dijon, 1621, in-4o). Ce monument, auquel Guénebaud dut une certaine réputation, fut donné par son fils au cardinal de Richelieu, et servit par la suite d'abreuvoir dans la basse-cour d'un curé de village.

GUÉNEBAULT (Louis-Jean), archéologue, né à Paris en 1789. Il a occupé pendant longtemps au ministère des finances un emploi qu'il a abandonné pour se livrer entièrement à son goût pour l'étude des antiquités. Il est membre de la Société des antiquaires de France. Outre de nombreux articles dans les *Annales de philosophie chrétienne*, dans la *Revue archéologique*, le *Magasin pittoresque*, la *Revue de sphragistique*, etc., on a de lui : *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge* (1843, 2 vol. in-8o); *Dictionnaire iconographique des attributs, des figures et légendes des saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament* (1850, in-8o). Il a publié plusieurs fragments d'un *Dictionnaire iconographique et raisonné de la sigillographie*.

GUÉNÉE (l'abbé Antoine), théologien et érudit français, membre de l'Académie des inscriptions, né à Étampes en 1717, mort en 1803. Il fut pendant vingt ans professeur de rhétorique au collége du Plessis, se fit connaître d'abord par de bonnes traductions de plusieurs livres de controverse anglais, et publia en 1769 (1 vol. in-8o) un ouvrage remarquable, sous le titre de *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire*. C'est une défense de la Bible en général et du peuple hébreu en particulier, contre les sarcasmes de Voltaire. Le théologien suit pas à pas le philosophe, le prend en flagrant délit de contradiction, oppose à ses plaisanteries les données fournies par l'érudition, rend d'ailleurs hommage à son incontestable talent, et applaudit à ses persévérants efforts en faveur de la tolérance religieuse et de l'égalité civile. La critique est fine, pressante, légèrement sardonique. Elle produisit d'autant plus d'effet, qu'elle était plus modérée. Voltaire put à peine se fâcher, quelque sensible que lui fût le coup. Le livre de l'abbé Guenée eut un succès prodigieux, qui s'est à peine ralenti de nos jours, car il est encore au nombre des livres classiques dans les séminaires. Il valut à l'auteur la place de sous-précepteur des enfants du comte d'Artois, puis l'abbaye de Loroy, près de Bourges. En 1790, l'abbé Guénée prêta serment à la constitution civile du clergé. Il subit une courte détention pendant la Terreur. On a encore de lui, outre des traductions de divers ouvrages anglais, deux savants *Mémoires sur la fertilité de la Judée depuis la captivité de Babylone jusqu'à l'expédition d'Adrien*, lus à l'Académie des inscriptions en 1779, et qui ont été mis à la suite des dernières éditions des *Lettres de quelques juifs*, notamment de celle de 1857 (3 vol. in-12).

GUÉNÉE (Adolphe), auteur dramatique français, né à Paris en 1818. Il est fils d'un ancien chef d'orchestre du théâtre du Palais-Royal et a été pendant quelque temps directeur d'une troupe d'acteurs en province; il a composé, soit seul, soit en collaboration, des drames, des revues, des féeries, parmi lesquels nous citerons : l'*Orphelin du parvis Notre-Dame* (1838); les *Gueux de Paris* (1841); l'*Hôtel Bullion* (1842); un *Voyage en Icarie* (1848); la *Graine de mousquetaires* (1849); *Voilà c' qui vient d' paraître* (1852); les *Variétés* (1853); la *Vivandière* (1855); *Allons-y gaiement* (1856); le *Marquis de Carabas* (1858); *Tout Paris y passera* (1859); *Monsieur Croquemitaine* (1860); *Robinot vit encore* (1866).

GUÉNÉGAUD (Henri DE), comte DE MONTBRISON, marquis DE PLANCY, etc., financier et homme d'État français, né en 1609, mort à Paris en 1676. Fils de Gabriel de Guénégaud, trésorier de l'épargne, il succéda à son père en 1638, devint en 1643 secrétaire d'État chargé du département de la maison du roi, et fut nommé garde des sceaux en 1656. Tombé en disgrâce en 1669, il eut Colbert pour successeur à la secrétairerie d'État. Henri de Guénégaud avait considérablement accru son patrimoine par des spéculations heureuses, ce qui lui permit de venir en aide au roi pendant les troubles de la Fronde. Il aimait les arts, le luxe, et faisait un noble usage de sa fortune. Le nom de ce financier habile a été donné à une des rues de Paris, où il avait fait construire par Mansart un hôtel magnifique.

GUÉNEPIN (Jean-Marie-Auguste), architecte, né à Paris en 1780, mort en 1842. Il était fils d'un avocat au parlement. En sortant de l'atelier de Peyre, il remporta le grand prix d'architecture (1805) et se rendit à Rome, où il passa cinq ans et restaura l'arc de triomphe de Titus. Après son retour en France, il devint inspecteur des travaux de construction de l'abattoir Montmartre, architecte d'un des arrondissements de Paris (1822), et membre de l'Académie des beaux-arts (1833). Guénepin n'a attaché son nom à aucun monument d'une importance considérable. On lui doit l'*Eglise de Noisy-le-Sec*, le *Maître-autel de l'église Saint-Thomas-d'Aquin*, les *Plans du village de Bellevue*, etc.

GUÉNEPIN (François-Jean-Baptiste), architecte français, neveu du précédent, né à Noli, près de Montenotte, en 1807. Il a fait ses études artistiques à Paris, sous la direction de son oncle, et remporté, en 1837, le grand prix d'architecture. De retour à Paris en 1842, il fut appelé aux fonctions de sous-inspecteur, puis devint architecte du gouvernement. En 1855, il a été nommé membre du jury de l'École des beaux-arts. C'est M. Guénepin qui a commencé la construction de la mairie du XIIe arrondissement, terminée en 1847 par M. Hittorf.

GUENET (Paul-Alexandre), évêque français, né à Rouen en 1668; on ignore la date de sa mort. Nommé évêque de Pons en 1727, il se signala par l'acharnement qu'il mit à défendre la fameuse bulle *Unigenitus*, qui troubla si profondément le clergé catholique. Ses écrits anonymes sur cette matière sont empreints d'une grande exaltation; citons : *Lettres d'un docteur en théologie à un jeune magistrat de province; Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale*. Ces écrits furent condamnés au feu par le Châtelet de Paris et par le parlement de Toulouse, ce qui ne calma nullement Guenet; au contraire. A la fin, cet évêque fut dépossédé de son siége et exilé.

GUENGAT, village et comm. de France (Finistère), cant. de Douarnenez, arrond. et à 9 kilom. de Quimper; 1,231 hab. Son église romane est ornée de vitraux représentant les *ducs de Bourgogne*. Restes d'un château qui fut pris deux fois par les ligueurs de Quimper.

GUÉNIC s. m. (ghé-nik). Bot. Syn. de BONDUC.

GUENILLE s. f. (ghe-ni-lle; *ll* mll. — probablement dimin. de l'ancien français *gone*, *gonne*, longue robe à l'usage des hommes et des femmes, casaque. On trouve aussi dans les anciens auteurs les diminutifs *gonele*, *gunelle*. *Gonelle* a probablement fourni *souquenille* en même temps que *guenille*). Vêtement en lambeaux, haillons; habit misérable : *Être couvert de* GUENILLES, *d'une* GUENILLE. *Un mendiant en* GUENILLES.

> L'Europe, qui marche à béquilles,
> Riche goutteuse, ne croit pas
> A la vertu sous des *guenilles*.
>
> BÉRANGER.

— Fig. Objet méprisable, de nulle valeur :

> Le corps, cette *guenille*, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense?
>
> MOLIÈRE.

— Allus. litt. Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère, Vers des *Femmes savantes* de Molière (acte II, scène VII). Le bonhomme Chrysale vient d'être forcé de renvoyer sa cuisinière Martine, qui lui faisait de bons potages, mais dont les fautes de syntaxe écorchaient les oreilles puristes de sa femme Philaminthe et de sa sœur Belise. Encore sous le coup de cette contrariété, il s'emporte contre Vaugelas et fait l'apologie du pot-au-feu :

> Je vis de bonne soupe et non de beau langage.

Philaminte, indignée, lui répond :

> Que ce discours grossier terriblement assomme!
> Et quelle indignité, pour ce qui s'appelle homme,
> D'être baissé sans cesse aux soins matériels,
> Au lieu de se hausser vers les spirituels!
> Le corps, cette *guenille*, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense,
> Et ne devons-nous pas laisser cela bien loin?
>
> CHRYSALE. [soin :
>
> Oui, mon corps est moi-même, et j'en veux prendre
> *Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère.*

La *guenille* de Chrysale a passé en proverbe, pour montrer que l'on n'est pas insensible aux satisfactions matérielles.

« M. Jean Reynaud est bien malheureux. Il n'aspire à rien de moins qu'à l'état d'absolu; son corps, cette *guenille*, le retient. Quelle déplaisance d'être obligé, comme les plus vils des animaux, de manger et de boire, de recommencer tous les jours, et quelle mortification pour un philosophe, dans les suites! »

PROUDHON.

« Il y a des gens qui font très-bon marché de ce qu'ils appellent dédaigneusement *besoins matériels*, *satisfactions matérielles*. Ils me diront, sans doute, comme Bélise à Chrysale :

> Le corps, cette *guenille*, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense?

Et quoiqu'en général bien pourvus de tout, ce dont je les félicite sincèrement, ils me blâmeront d'avoir indiqué comme un de nos premiers besoins celui de *l'alimentation*. »

BASTIAT.

GUENILLON s. m. (ghe-ni-llon; *ll* mll. — dimin. de *guenille*). Petite guenille :

> . . . Qui pourrait compter le nombre de haillons,
> De pièces, de lambeaux, de sales guenillons?
>
> BOILEAU.

GUÉNIN (Marc-Claude), journaliste français, plus connu sous le nom d'**Abbé de Saint-Marc**, né à Tarbes en 1730, mort à Paris en 1807. Attaché au parti des opposants à la bulle *Unigenitus*, il se rendit en Hollande après la mort de leur protecteur, Caylus, évêque d'Auxerre, puis fut appelé à Paris pour succéder à Fontaine de La Roche comme rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, gazette clandestine dans laquelle il ne cessa d'attaquer les papes, la cour de Rome, les jésuites et les abus du clergé. C'est alors qu'il prit le nom d'Abbé de Saint-Marc. Lorsque la Révolution éclata, il en adopta complétement les idées, défendit dans son journal les réformes politiques et religieuses, la constitution civile du clergé, et devint, après la Terreur, un des rédacteurs des *Annales de la religion*, feuille écrite dans le même esprit que les *Nouvelles ecclésiastiques*.

GUENIPE s. f. (ghe-ni-pe — en hollandais *knippe*, lieu de prostitution). Femme sale, vile, méprisable, adonnée à une basse débauche : *Une sale, une vilaine* GUENIPE. *Les poëtes prennent habituellement d'assez sales* GUENIPES *pour maîtresses*. (Th. Gaut.)

GUENOËL ou **GUENAU** (saint), moine breton, né près de Quimper, mort en 570. Il appartenait à une famille noble. Il succéda à saint Guignolé, comme abbé du monastère de Landevenec, puis alla prêcher l'Evangile en Angleterre et en Irlande, et termina ses jours dans un ermitage en Cornouailles. D'après les légendaires, divers miracles rendirent son tombeau célèbre. Ses reliques, après diverses vicissitudes, furent transportées à Corbeil, en 966. L'Eglise honore ce saint le 3 novembre.

GUÉNOIS ou **GUÉNOYS** (Pierre), jurisconsulte français, né à Issoudun en 1520, mort dans la même ville en 1600. Il était issu de parents pauvres; mais, grâce à la protection que lui accorda la famille de La Chastre, Guénois put se livrer, fort jeune encore, à l'étude de la philosophie du droit. Lorsqu'il eut perfectionné son instruction, il devint précepteur de l'héritier de cette famille, Louis de La Chastre, qui fut par la suite maréchal de France. Dans cette maison princière, qui était le foyer de la Ligue dans le Berry, Guenois se trouva en relations continuelles avec les chefs de cette puissante faction. Les Guises l'utilisèrent pour rédiger leurs proclamations et leurs manifestes. Fougueux ligueur, lorsque Claude de La Chastre eut levé en Berry l'étendard de l'insurrection (1589), Guénois accepta les fonctions de lieutenant particulier à Issoudun (1589), et remplit ses fonctions avec une rigueur implacable. Il chassa de la ville Claude Dorsanne, lieutenant général, qui se défendit longtemps, et ne se retira qu'après une lutte acharnée. Guénois rentra quelque temps après dans la retraite, et se consacra exclusivement à la publication et la révision de ses ouvrages. Dans une de ces trêves si fréquentes qui signalèrent la lutte des Guises contre les Valois, les Guises recommandèrent directement au roi leur conseiller Guénois. Henri III s'empressa d'offrir à Guénois une charge de conseiller au parlement de Paris. Guénois refusa, alléguant son grand âge, et le besoin qu'il avait de se consacrer à quelques travaux juridiques alors inachevés. Il se retira dès lors à Issoudun, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, nous citerons les suivants : *Conférence des ordonnances royales avec annotations* (Paris, 1560-1578, 3 vol. in-fol.); *Conférence des coutumes de France* (Paris, 1596 in-fol.); *Traité des lois abrogées et inusitées en toutes cours, terres et seigneuries du royaume de France*, par Philibert Bugnyon, édition considérablement augmentée (Paris, 1602, in-4°); la *Pratique de Masuer*, traduction française nouvelle, augmentée de plusieurs annotations et traités (Paris, 1620, in-4°); la *Pratique judiciaire tant civile que criminelle, composée tant en latin qu'en françois*, de Jean Imbert, illustrée, enrichie de notes, etc. (Paris, 1602-1604-1606-1612, in-4°), etc., etc.

GUENON s. m. (ghe-non. — On a tiré ce mot de l'anc. haut allem. *guena*, femme, ou de *winja*, amie, épouse. La *guenon* serait ainsi comparée à une vieille femme. On sait que la comparaison réciproque est encore usitée). Mamm. Genre de singes de l'ancien continent : *Les* GUENONS *sont d'un naturel plus gai que les singes, et d'un caractère plus doux que les babouins*. (V. de Bomare.) Syn. de CERCOPITHÈQUE. ‖ Dans le langage vulgaire, Femelle de singe : *Un singe et sa* GUENON.

— Par anal. Femme très-laide : *Une vieille* GUENON. *Quelle affreuse* GUENON! *Une vieille marquise, qui était en procès, alla solliciter en sa faveur le président de Harlay. Comme ce magistrat ne lui fit pas l'accueil qu'elle croyait lui être dû, elle dit en traversant l'antichambre, mais assez haut pour être entendue : « Peste soit du vieux singe! » Le lendemain l'affaire fut appelée, et la marquise gagna son procès. Elle crut devoir aller en remercier le président, qui, pour toute vengeance, se contenta de lui dire : « Sachez, madame, qu'un vieux singe est toujours disposé à rendre justice à une vieille* GUENON. »

— **Encycl.** Les *guenons* ou *cercopithèques* forment un genre caractérisé par une tête ronde, un front fuyant, des crêtes sourcilières nulles, un nez plat et ouvert à la hauteur des fosses nasales, des oreilles moyennes, des callosités aux fesses, la queue plus longue que le corps. Les *guenons* habitent l'Asie et l'Afrique; elles vivent dans les forêts, et se jouent dans les arbres avec la plus grande agilité. Si on les prend jeunes, elles s'apprivoisent facilement; à mesure qu'elles avancent en âge, elles deviennent indociles. Mais, en général, ce sont les plus vifs et les plus aimables de tous les singes. La *guenon mone* est l'espèce la plus intéressante. D'après F. Cuvier, qui l'a étudiée en domesticité, elle est circonspecte dans ses actions et persévérante dans ses désirs, mais sans avoir jamais recours à la violence. « Lorsqu'après avoir été bien sollicité, dit-il, on refuse quelque chose à la mone, elle fait une gambade et semble occupée d'autre chose; elle n'a aucun sentiment de propriété; elle prend ce qui lui plaît, les objets qui lui ont attiré des punitions comme les autres, et a une adresse extrême pour exécuter ses rapines sans bruit. Ce singe ouvre les armoires qui ont leur clef en tournant celle-ci; il défait les nœuds, ouvre les anneaux d'une chaîne et cherche dans les poches avec une délicatesse telle que souvent on ne sent pas sa main quoiqu'on sache qu'elle vous dépouille. C'est l'examen des poches qui lui plaît le plus, parce que sans doute il y a souvent trouvé des friandises qu'on voulait qu'il y trouvât, et il y fouille sans mystère; ordinairement il débute par là dès qu'on s'approche de lui, et semble chercher dans les yeux des motifs d'espérance. » La *guenon mone* habite la côte occidentale d'Afrique; on croit que c'est le *kebos* des anciens. On assure aussi que son nom vient par corruption de *gnome;* on sait d'ailleurs que les noms de *gnome* et surtout de *guenon* s'appliquent, dans le langage familier et figuré, aux personnes grimacières et irascibles. Cette espèce a le pelage marron, avec le dessus des extrémités noir et deux taches blanchâtres sur chaque fesse. On peut citer encore la *guenon callitriche*, à pelage verdâtre en dessus, blanchâtre en dessous, avec la face noire, les touffes des joues jaunâtres et le bout de la queue jaune; cette espèce habite le Sénégal. Le *talapoin*, le *grivet*, le *hocheur*, etc., appartiennent à ce genre. V. CERCOPITHÈQUE.

GUÉNON (François), agriculteur français, né à Libourne (Gironde) en 179.. Il a rendu un service important à l'industrie agricole en découvrant le moyen de reconnaître à première vue si une vache est bonne laitière. A la suite d'un grand nombre d'observations, il en arriva à constater que les qualités laitières d'une vache sont en rapport constant avec la forme et l'étendue de l'*écusson*, sorte de plaque colorée qui entoure le pis et se prolonge supérieurement jusqu'au-dessous de la naissance de la queue. Ce fut seulement en 1837 que Guenon communiqua sa découverte à une commission du comice agricole de Bordeaux. Il reçut, à titre de récompense nationale, une pension du gouvernement, et publia alors son *Traité des vaches laitières* (1838), ouvrage qui a été traduit en plusieurs langues. On a de lui, en outre, un *Abrégé* de son traité, et un *Almanach des vaches laitières* (1851).

GUENTÉRIE s. f. (ghan-té-rî). Bot. Genre de plantes, de la famille des hépatiques, dont une variété est fort commune à Florence.

GUENUCHE s. f. (ghe-nu-che — dimin. de *guenon*). Mamm. Petite guenon : *La jeune paysanne se regarde au miroir, et se trouve plus laide qu'une* GUENUCHE. (Fén.)

— Par anal. Femme petite et laide : *C'est une* GUENUCHE *coiffée. Il y a toujours eu d'indignes heureux, toujours des* GUENUCHES *caressées dans le cabinet des rois et vêtues de toiles d'or* (H. de Balz.)

GUÉPARD s. m. (ghé-par). Mamm. Mammifère carnassier du genre chat.

— **Encycl.** Le *guépard*, appelé aussi *tigre des chasseurs, léopard à crinière*, etc., forme, dans le grand genre chat, une section très-naturelle, caractérisée par des ongles qui ressemblent beaucoup plus à ceux des chiens, car ils ne sont ni rétractiles ni propres à déchirer. Cet animal a 1 mètre environ de longueur, non compris la queue; son pelage est fauve, couvert de petites taches noires, rondes et pleines, disposées régulièrement; sa nuque est ornée d'une crinière. Le *guépard* habite l'Asie méridionale; on dit aussi qu'il se trouve en Afrique. Il vit dans des terriers qu'il se creuse. Il détruit beaucoup de gibier, et, dans l'Inde, on a tiré parti de cet instinct en dressant le *guépard* pour la chasse. Sa fourrure est très-estimée. Quelques auteurs ont fait de cette espèce le type d'un genre à part.

GUÊPE s. f. (guê-pe — lat. *vespa*, gr. *sphêx*, même sens). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des vespiens : *Les armes du sanglier sont-elles plus remarquables que celles de la* GUÊPE *ou du moustique?* (B. de St-P.) *La* GUÊPE *connaît les vers qui ont été appropriés à la subsistance de sa famille; elle les saisit délicatement, et les transporte dans son nid sans les blesser*. (Bonnet.)

— Fig. Femme maligne, qui aime à piquer : *C'est une fière* GUÊPE, *allez!* (V. Hugo.)

— *Taille de guêpe*, Taille excessivement fine : *La statuaire grecque nous prouve que la* TAILLE DE GUÊPE *n'a pas toujours été à la mode.*

— Prov. *Où la guêpe a passé, le moucheron demeure*, Vers emprunté à La Fontaine, et qui signifie que là où les puissants réussissent les faibles échouent :

> L'exemple est un dangereux leurre : [gneurs;
> Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands sei-
> *Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.*
>
> LA FONTAINE.

— Modes. Sorte de parure en diamants qu'on portait autrefois dans les cheveux :

> Ce qu'on nomme aujourd'hui *guêpes* et papillons,
> Ce sont les diamants du bout de nos poinçons,
> Qui, remuant toujours et jetant mille flammes,
> Paraissent voltiger dans les cheveux des dames.
>
> BOURSAULT.

— **Encycl.** Entom. Les *guêpes* sont des insectes hyménoptères, de même que les abeilles et les fourmis; elles ne méritent pas moins que ces dernières de fixer notre attention, soit par leurs mœurs et leur industrie, soit par les dégâts qu'elles causent, soit aussi par les services qu'elles peuvent nous rendre dans certaines circonstances. Ces insectes ont deux mandibules dentées, très-fortes, tronquées obliquement à l'extrémité; deux antennes filiformes, plus longues que la tête, presque coudées à la base; le corselet court, arrondi en avant, tronqué en arrière; quatre ailes membraneuses, inégales, veinées et plissées; l'abdomen ovoïde conique, séparé du corselet par un pédicule court; l'anus (chez les femelles et les neutres) armé d'un aiguillon très-fort, venimeux, caché sous le ventre. Les *guêpes*, par leur forme extérieure, ressemblent beaucoup aux abeilles; mais elles ont le tronc moins velu; leur trompe est très-courte; quand elles sont au repos, leurs ailes supérieures sont pliées en deux dans le sens longitudinal, et ne montrent ainsi que la moitié de leur largeur; enfin, leurs yeux, à réseau, profondément échancrés en avant, présentent la figure d'un croissant à cornes arrondies, tandis que ceux des abeilles forment toujours un ovale régulier. Ces deux genres d'insectes présentent une assez grande analogie dans leurs mœurs.

Les *guêpes* vivent ordinairement en sociétés nombreuses, qui renferment trois sortes d'individus, les *mâles*, les *femelles* et les *neutres* ou *mulets*. Leurs nids ou guêpiers sont construits à l'air libre, ou dans les vieux troncs d'arbre, ou sous les toits des greniers non fréquentés, ou enfin dans la terre. « En général, dit M. C. Duméril, les rayons ou les supports d'alvéoles forment plusieurs rangées établies à distance, et séparées comme les gâteaux de cire des abeilles, mais presque toujours composées d'une sorte de carton ou de papier, plus ou moins solide, extrait des fibres ligneuses des végétaux agglutinées par une matière gommeuse que l'insecte dégorge pour en former une pâte ductile qu'il étend et façonne selon le besoin : tantôt il en fait une toiture, des murs extérieurs et solides, tantôt des planchers, des cloisons, des pilastres et des cellules imperméables, destinées à recevoir les œufs, à protéger les larves et à envelopper les nymphes. »

Dès les premiers beaux jours, quelques femelles, qui seules ont survécu aux rigueurs de l'hiver, travaillent à construire une nouvelle habitation; à peine quelques cellules sont-elles faites que la ponte commence; mais les premiers œufs ne produisent que des mulets employés à construire le guêpier et à nourrir les jeunes larves. En été apparaissent les mâles et les femelles, et l'accouplement a lieu. Les larves trop faibles ou trop mal conformées pour pouvoir opérer leurs métamorphoses avant l'hiver sont arrachées de leurs cellules et tuées impitoyablement. Les froids font périr toute la colonie, à l'exception de quelques femelles fécondées, qui restent dans le nid, et y demeurent engourdies durant la mauvaise saison, pour émigrer au printemps et renouveler ensuite le cercle des travaux que nous avons décrits.

Le genre *guêpe* renferme plus de cent espèces, répandues dans les diverses régions du globe; nous ne parlerons ici que des espèces les plus connues et les plus intéressantes. La *guêpe frelon*, qu'il ne faut pas confondre avec les frelons proprement dits, atteint presque la grosseur du petit doigt; elle a le corselet noir, d'un roux fauve antérieurement; les anneaux de l'abdomen sont jaunes, avec une bande noire à la base et deux taches de même couleur sur le bord libre; la tête est fauve brunâtre et les pattes brunes. Cette espèce niche dans les creux des arbres et quelquefois dans l'intérieur des habitations. Elle est très-carnassière, et attaque souvent les abeilles. Sa piqûre est très-douloureuse.

La *guêpe commune* est de la grosseur d'une abeille, mais plus longue; elle est noire; son corselet est marqué d'une ligne jaune, interrompue de chaque côté; l'écusson porte quatre taches de la même couleur; les anneaux de l'abdomen sont jaunes, avec une bande et deux points noirs bien distincts. Cet insecte fait son nid sous terre, à la profondeur de 0m,30 à 0m,50, ordinairement dans les sols meubles, et à l'extrémité de galeries tortueuses. Elle se nourrit de miel et surtout de fruits, en choisissant les meilleurs et les plus mûrs; aussi, dans les années où elle est abondante, cause-t-elle de grands dégâts sur les arbres de nos jardins. Elle ne dédaigne pas non plus la viande.

Les *guêpes rousse, moyenne, d'Allemagne, de Saxe, de Holstein*, etc., sont plus rares, et on les confond souvent avec l'espèce précédente.

Les *guêpes* recherchent, en général, les matières sucrées et mielleuses; aussi attaquent-elles avec acharnement les fruits, soit sur les arbres, soit dans le garde-manger. Elles pénètrent souvent dans les ruches, et ne se contentent pas d'enlever le miel; car, si elles sont en force, elles tuent et emportent les abeilles, pour manger ce que renferme l'estomac de celles-ci. Elles aiment aussi les viandes, et fréquentent habituellement les boucheries, surtout à la campagne. Elles ont une prédilection marquée pour les foies, qu'on leur abandonne, afin de préserver les autres morceaux. Mais, en même temps, elles gardent, pour ainsi dire, les viandes contre les mouches bleues qui y déposent ordinairement leurs œufs, et qui n'oseraient rester dans le lieu où se trouvent les *guêpes*. Le remède est donc à côté du mal.

Une opinion assez singulière s'est produite dans ces derniers temps au sujet de la *guêpe:* c'est que, comme nous le verrons tout à l'heure, elle peut, dans certains cas, être transformée en agent thérapeutique. Mais, en dépit de cette utilité réelle ou hypothétique, les *guêpes* n'en restent pas moins au nombre des insectes les plus nuisibles à l'économie rurale. Comme il y en aura toujours assez pour faire piquer les malades, et que dans ce cas même elles pourront être avantageusement remplacées par les abeilles, il n'y a aucun inconvénient à rechercher les moyens de les détruire, ou du moins d'en diminuer le nombre. Un moyen efficace consiste à leur faire la chasse au printemps; comme il n'y a alors que des femelles fécondées, en tuant l'une d'elles, on détruit du même coup toute la colonie future. On sait que, depuis la fin de février, quelquefois plus tôt, jusqu'à la fin d'avril, on ne rencontre que ces *guêpes* mères (femelles développées). On les trouve particulièrement sur les fleurs de cassissier, dont elles affectionnent la liqueur miellée, et après les portes, les contrevents et toutes les vieilles boiseries en bois blanc, où elles sont occupées à recueillir avec leurs dents les matériaux de leurs nids. C'est là qu'il faut leur faire la chasse et s'en emparer. Elles ne sont pas à craindre dans cette circonstance, et, bien qu'armées d'un fort aiguillon, elles pensent plus à se sauver qu'à piquer lorsqu'on les poursuit. Sur les boiseries on peut les pincer n'importe avec quel corps dur; mais sur les fleurs du groseillier à cassis, sur celles du framboisier, près de l'entrée des rochers, etc., il faut les prendre à l'aide de filoches.

La destruction de ces insectes est facile, quand on a découvert leur retraite. On y arrive sans peine, en suivant avec attention les mouvements d'une *guêpe* que l'on a retenue quelques instants prisonnière; on finit par trouver un trou d'environ 0m,03 de diamètre, par lequel les *guêpes* entrent et sortent continuellement. On n'a plus alors qu'à choisir entre les moyens suivants. On allume de la paille sur l'entrée du nid; les insectes sont brûlés en partie. Mais, comme le plus grand nombre s'obstine à rester dans le fond, il vaut mieux verser de l'eau bouillante dans l'intérieur du guêpier, ou bien encore y introduire des mèches soufrées et enflammées. Pour cela, il est bon de boucher les trous avec de petites pierres, mais non pas hermétiquement, sans quoi les mèches s'éteindraient trop vite. Les *guêpes* sont asphyxiées par l'acide sulfureux, avant d'avoir pu pratiquer une autre ouverture pour sortir.

Un moyen très-simple aussi pour détruire les guêpiers consiste à imbiber d'essence de térébenthine un tampon de chiffon et, le soir, de le fourrer dans le nid ou dans le trou qui y conduit. En bouchant l'entrée avec cet ingrédient, on est sûr que le lendemain toute la colonie sera asphyxiée. Enfin, un procédé aussi efficace, mais plus lent, consiste à mettre sur l'ouverture une cloche en verre; la chaleur solaire concentrée fait périr les insectes. On peut y placer un vase à demi plein d'eau de savon, où ils vont se noyer. On pourrait à la rigueur se contenter de boucher les nids avec du plâtre, du mortier ou d'autres matières analogues. On a proposé encore divers procédés pour détruire les *guêpes;* mais ils sont souvent plus compliqués, plus difficiles à appliquer en grand et beaucoup moins efficaces que ceux dont nous venons de parler.

D'après M. T. Desmartis, les *guêpes* seraient destinées à devenir un agent thérapeutique très-puissant; le venin qu'elles inoculent pourrait neutraliser divers éléments pathologiques et modifier avantageusement l'organisme. M. de Gasparin affirme avoir été guéri, par des piqûres de *guêpes*, d'un rhumatisme musculaire, d'une bronchite et d'une glande à la poitrine. M. André del Poso cite un cas de guérison, par le même moyen, d'une ophthalmie scrofuleuse chronique. M. Desmartis pense qu'on pourrait encore en retirer de bons effets dans la guérison des fistules lacrymales, du cancer, de la phthisie pulmonaire et d'autres maladies regardées jusqu'à ce jour comme incurables. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la piqûre de ces insectes opérât une révulsion favorable sur certains tempéraments et dans certains états pathologiques; ce remède, s'il est peu agréable, n'est du moins pas bien dangereux; il n'y a donc pas d'inconvénient à l'expérimenter et à étudier attentivement son action.

— Pathol. *Venin de la guêpe.* Quand la *guêpe* pique, elle laisse souvent dans la peau son aiguillon. Si cet aiguillon est encore armé de la vésicule qui contient le venin, la piqûre produit une douleur intense, suivie d'une enflure considérable et d'une tuméfaction plus ou moins étendue. La peau est généralement blanche et quelquefois érysipélateuse; on remarque, au niveau de la piqûre, une petite induration qui est plus considérable si l'aiguillon est resté dans la plaie. Quoique ces accidents soient généralement sans gravité, on a vu plusieurs exemples de désordres assez graves produits par la piqûre des *guêpes.* On cite même quelques cas très-rares, dans lesquels la piqûre d'une seule *guêpe* a occasionné la mort. En général, la terminaison funeste n'a lieu que dans les cas où un grand nombre de piqûres sont faites à la fois sur le même sujet et par plusieurs de ces insectes. Parmi les malades qui ont succombé, les uns sont morts de syncope et, en pareil cas, la frayeur qu'ont éprouvée ces individus pusillanimes a aidé à cette triste fin. D'autres fois, les sujets étant d'une mauvaise constitution, les parties tuméfiées ont été atteintes par la gangrène. Enfin, il peut se faire que l'enflure de la piqûre, placée malheureusement, arrête mécaniquement les fonctions vitales, comme chez un individu cité dans les ouvrages de médecine, qui fut piqué au voile du palais. L'œdème fut si considérable et si rapide que l'air cessa de pénétrer dans les poumons; le sujet mourut suffoqué. Le traitement des piqûres de *guêpe* se compose de lotions avec diverses préparations dont nous parlerons tout à l'heure. Mais la première chose à faire, c'est d'examiner si l'aiguillon est resté dans la plaie. En pareil cas, on commence par couper avec des ciseaux tout ce qui forme saillie sur la peau, puis on enlève le corps étranger. Il faut avoir bien soin pendant cette opération de ne pas appuyer sur la vésicule, car, sans cette précaution, on pourrait produire des accidents nouveaux en versant le venin dans la plaie. Mais soit que l'aiguillon soit resté dans la piqûre et qu'il ait fallu l'en extraire, soit que la piqûre ne le renferme pas, il faut lotionner la plaie avec de l'ammoniaque, de l'eau salée ou vinaigrée, de l'urine, du suc de persil; on fera aussi des onctions huileuses, afin d'adoucir la peau et de diminuer l'œdème. Abandonnée à elle-même, une piqûre de *guêpe*, faite sur un individu bien portant et ne renfermant pas d'aiguillon, produit des accidents très-légers et qui cèdent au bout d'un ou plusieurs jours. Les lotions sont cependant alors indiquées pour hâter la guérison et diminuer la douleur.

Guêpes (LES), comédie d'Aristophane, représentée vers 422 avant J.-C. Dans cette satire politique et philosophique à la fois, Aristophane s'est proposé un double but : railler la manie des procès, dont étaient possédés les Athéniens, et surtout attaquer un vice radical de la constitution d'Athènes, où tout citoyen pouvait être juge à l'âge de trente ans, et percevait 3 oboles par séance. Le triobole était la ressource des désœuvrés, et le poëte fait dire à un enfant : « O mon père! si l'archonte supprimait le tribunal, comment trouverions-nous à dîner? »

Le personnage principal de la pièce est un vieillard, Philocléon (ami de Cléon), que le poëte a ainsi dénommé parce que le démagogue, objet de ses constantes attaques, était favorable à cette institution des tribunaux populaires. Le fils du vieillard, Bdélycléon (ennemi de Cléon), attaché au parti contraire, veut empêcher son père d'aller siéger et fait garder les alentours de la maison par des esclaves armés de broches. Le vieillard tente vainement de s'échapper en se faisant lier sous le ventre d'un âne, parodie d'une situation du *Cyclope* d'Euripide; la ruse est éventée. Passe le chœur, composé de juges déguisés en guêpes et munis de lanternes, car il fait nuit encore. Ils se rendent au tribunal et appellent leur collègue, Philocléon; celui-ci paraît à la fenêtre et leur apprend son malheureux sort. Un combat de paroles s'engage entre les juges et les gardiens du bonhomme, d'un côté, de l'autre entre Philocléon et Bdélycléon, les uns prétendant prouver la sagesse des institutions judiciaires et la nécessité du triobole, les autres démontrant que les démagogues volent les juges, sous prétexte de les payer, et mènent la république à sa perte, en favorisant la fainéantise. Philocléon consent alors à ne plus siéger, mais il veut juger toujours, juger quand même, et son fils lui propose de connaître, dans les formes, de tous les délits domestiques. Une cause se présente à souhait : le chien Labès (allusion au général Lachès qui s'était laissé corrompre en Sicile) vient de voler dans la cuisine un fromage de Sicile. La cause est instruite, on cite les témoins, qui sont : un plat, un pilon, une râpe à fromage; les plaidoyers ont lieu avec tout l'appareil oratoire; dans son trouble, le juge, au moment où il va mettre son suffrage dans l'urne, se trompe et absout le coupable. De dépit, il renonce au tribunal et la pièce finit par une danse échevelée.

Racine a imité les *Guêpes*, dans ses *Plaideurs*, mais il est resté bien loin du modèle.

Guêpes (LES), par Alphonse Karr. Fondé en 1839, ce recueil satirique fut d'abord mensuel, puis parut à des intervalles indéterminés. Sa collection, de 1839 à 1849, forme une centaine de petits volumes in-32, réimprimés par Michel Lévy en 4 vol. in-18 (1860). Les *Guêpes* renferment donc une période de dix ans, la plus intéressante du règne de Louis-Philippe. Elles n'ont pas de véritable valeur historique; ce sont les boutades d'un homme d'esprit qui parle à propos de tout avec malice, colporte ses bons mots et ceux de ses amis, lance en passant un trait à tout le monde, et, à force de vouloir rester neutre entre chaque parti, n'arrive qu'à manifester sa profonde indifférence pour tous. Au point de vue littéraire, leur forme excellente, l'esprit, le bon sens et parfois l'érudition véritable que l'auteur dépense à chaque page feront vivre ce recueil original; on y puisera plus tard de précieuses indications sur les hommes du jour, les livres à la mode, les travers du moment. Vapereau l'a très-bien jugé. « C'est une chose curieuse, dit-il, avec quelle facilité les préoccupations les plus vives d'une période littéraire s'oublient dans la période suivante. Ces grandes luttes autour des œuvres ou des hommes, ces triomphes retentissants, ces chutes éclatantes, ces noms voués par une espèce de camaraderie universelle à de banales admirations, ces sortes de cabales tacites qui livrent d'autres noms, comme une proie commune, à un ridicule inépuisable, ces assauts de personnalités qui plaisent tant à la curiosité maligne des oisifs, ce flux et reflux de petites réputations qu'apporte et remporte chaque vague de la faveur publique, toutes ces tempêtes dans un verre d'eau où rien de grand ne fait naufrage, tout cela ressemble à l'histoire des éphémères de l'Hypanis, tout cela dure à peine un soleil. Et pourtant c'est de ces petits riens que se forme jour à jour le mouvement du siècle; beaucoup en vivent, quelques-uns ont la faiblesse d'en mourir.

» C'est l'histoire de ces riens que les *Guêpes* de M. Alphonse Karr ont écrite de leur aiguillon; histoire extra-historique, si l'on veut, mais dont la postérité, après une première période d'oubli, se montre parfois très-avide. Les *Guêpes* seront un jour les *Menagiana* de notre époque; on ira y chercher l'envers du manteau plus ou moins brillant que les historiens auront jeté sur nos épaules. On y puisera avec bonheur ces révélations piquantes que nous retrouvons dans les libelles de Ménage ou de Furetière. Ceux qui traitent l'histoire littéraire suivant la méthode solennelle de M. Nisard les auront bientôt oubliées ou les dédaigneront; mais quelle bonne fortune seront ces légers pamphlets pour les Sainte-Beuve de l'avenir! »

Lamartine adressa un jour à Alphonse Karr, devenu le jardinier, un peu poseur, de la Maison-Close, ces jolis vers :

Te souviens-tu du temps où tes *Guêpes* caustiques,
Abeilles bien plutôt des collines attiques,
De l'Hymète embaumé venaient, chaque saison,
Pétrir d'un suc d'esprit le miel de la raison?
Ce miel assaisonné du bon sens de la Grèce
Ne cherchait le piquant qu'à travers la justesse.
Aristophane ou Sterne en eût été jaloux;
On y sentait leur sel, mais le tien est plus doux.
Ces insectes, volant en essaim d'étincelles,
Cachaient leur aiguillon sous l'éclair de leurs ailes.
A leur bourdonnement on souriait plutôt :
La grâce, comme une huile, y guérissait le mot.

Tout le monde ne fut pas de cet avis; témoin Mme Louise Colet, qui, furieuse d'être sans cesse en butte aux traits les plus piquants des *Guêpes*, vint attendre l'auteur chez son concierge et, comme il montait l'escalier, lui fit cadeau d'un coup de couteau dans le dos. Une autre femme, Mme de Solms, devenue Mme Ratazzi, et qu'Alphonse Karr désignait sous le nom de la princesse Brouhaha, exhala contre lui les plus violentes récriminations; mais, du moins, celle-ci s'en tint aux paroles.

M. Alphonse Karr a ressuscité les *Guêpes* en 1869; elles paraissaient hebdomadairement dans le feuilleton de l'*Opinion nationale.* Il en publie actuellement une autre série, dont quelques fragments sont insérés dans le *Figaro*, hélas! Aucune madame Colet ne s'avisera cette fois d'attenter au dos de M. Alphonse Karr; ses *Guêpes* ont laissé leurs dards et leur venin dans les plaies qu'elles firent autrefois.

GUÉPIEN, IENNE adj. (ghé-piain, iè-ne — rad. *guêpe*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux guêpes. ‖ On dit aussi GUÉPIAIRE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères ayant pour type le genre guêpe, et plus connus aujourd'hui sous le nom de VESPIENS.

GUÊPIER s. m. (ghè-pié — rad. *guêpe*). Entom. Sorte de grand nid que les guêpes se construisent pour y déposer leur miel et leurs larves : *Le* GUÊPIER *est un petit édifice à plusieurs étages, et, comme la forme est ovale, on comprend que les étages du milieu ont plus d'étendue que ceux des extrémités.* (Bonnet.) ‖ Ensemble des guêpes qui habitent un nid : *Etouffer un* GUÊPIER.

. . . D'un papier nouveau qu'il a su copier
L'homme doit le modèle aux travaux d'un *guêpier.*
DELILLE.

— Fig. Position difficile, et dans laquelle on est très-exposé à des désagréments : *Tomber dans un* GUÊPIER. *Se jeter, se mettre dans un* GUÊPIER. *Donner dans un* GUÊPIER. *Quel* GUÊPIER *qu'une société de dames!*

Parlez : me fourrerai-je au *guêpier* politique?
N. LEMERCIER

— Ornith. Genre de passereaux, de la famille des syndactyles, dont les espèces se nourrissent de guêpes : *Le* GUÊPIER *mange non-seulement les guêpes, qui lui ont donné son nom, mais il mange aussi les bourdons, les cigales, les cousins et autres insectes qu'il attrape en volant.* (Buff.)

— Bot. Champignon qui croît sur les arbres morts, et dont la forme rappelle celle des nids de guêpes.

— **Encycl.** Ornith. Ces passereaux sont caractérisés par un bec médiocre, pointu, tranchant, un peu courbé, à arête convexe; des narines nues, un peu cachées par des poils dirigés en avant; des pieds courts, grêles, à doigt externe longuement soudé avec le médian; une queue longue et égale; le corps est allongé, le gosier ample, les tarses sont courts et robustes, les ailes longues et étroites. Les allures de ces oiseaux, comme leurs formes, les rapprochent sensiblement des hirondelles. Comme ces dernières, ils saisissent leur proie en volant. Aussi portent-ils en Afrique le nom d'hirondelles de montagne.

Les *guêpiers* sont généralement de beaux oiseaux au plumage lustré, à couleurs assez franches et vives, distribuées par grandes plaques; les femelles ne diffèrent des mâles que par des teintes plus faibles. Ces oiseaux habitent les régions les plus chaudes de l'ancien continent; un petit nombre d'entre eux se montrent en France, dans des voyages périodiques ou accidentels. Ils voyagent par grandes bandes et souvent dans des régions fort élevées, d'un vol rapide, uniforme et soutenu. Souvent ils décrivent de grands cercles, ou tournoient longtemps à la même place, avant de prendre leur essor. C'est en volant qu'ils saisissent leur proie. Ils aiment à se poser sur les branches effeuillées et sèches des grands arbres, d'où leur vue peut s'étendre librement. Qu'ils soient au repos ou en mouvement, on les entend pousser sans cesse un cri guttural et désagréable, qu'on peut traduire par les syllabes *grul, grul, proui, proui.*

Il est incontestable que les *guêpiers* mangent assez souvent de petits scarabées, des sauterelles, des mantes, des cigales, des papillons; cependant les abeilles, les bourdons et généralement les insectes qui font des amas de miel forment leur nourriture de prédilection. « J'ignore, dit Levaillant, s'il est vrai que l'espèce de *guêpier* qu'on trouve dans une grande partie de l'Europe se nourrit, comme on l'a dit, de graines et de guêpes, n'ayant jamais été à même de disséquer un de ces oiseaux tués en Europe; mais je puis certifier qu'ayant non-seulement retrouvé la même espèce en Afrique, où elle est extrêmement multipliée, mais encore plusieurs autres espèces particulières à cette contrée, j'en ai peut-être ouvert plus de cinq cents individus sans avoir jamais découvert dans l'estomac d'aucun ni de graines, ni même de débris de guêpes. Je crois, au reste, qu'il est peu d'oiseaux qui fassent leur proie de ces dernières, et je puis même assurer à cet égard que je n'en connais encore aucun. Ainsi le nom de *guêpier*, donné par les Français à cette sorte d'oiseaux, lui convient beaucoup moins que celui que les Grecs, les Latins et plusieurs autres nations, qui en ont mieux connu la nourriture, lui ont appliqué. On peut dire à cet égard qu'il est dans l'ordre que l'espèce du *guêpier* d'Europe ait été mieux observée en Italie, où elle est très-commune, où elle passe une partie de l'année et niche, qu'en France, où, si l'on en excepte nos provinces méridionales, elle ne se montre que de loin en loin et par quelque hasard qui aura dévoyé quelques individus égarés. D'un autre côté, le peuple donnant assez indistinctement, en France, le nom de guêpes aux abeilles, aux bourdons et même aux ichneumons, enfin à tous ces insectes ailés, armés d'un aiguillon avec lequel ils savent si bien se défendre, il n'est pas surprenant que le nom de *guêpier* y ait prévalu pour désigner un oiseau qui se nourrit d'abeilles et de bourdons. De plus, il était impossible, sans doute, de composer, d'après le mot abeille ou bourdon, une dénomination purement française qui sonnât aussi agréablement à l'oreille que celle de *guêpier*, d'après le mot guêpe, et ce ne serait pas la première fois que la vérité aurait été sacrifiée à un mot heureux ou à l'élégance d'une phrase pompeuse. »

Cette observation de Levaillant n'est pas tout à fait juste. Il a été depuis parfaitement établi que le *guêpier* d'Europe, différent en cela de ceux de l'Afrique méridionale, se nourrit de guêpes aussi bien que d'abeilles. De plus, ce ne serait pas seulement au vol que cet oiseau s'emparerait de sa proie. Suivant Savi, qui a fait de nombreuses et minutieuses observations à ce sujet, lorsqu'il a découvert l'entrée des galeries souterraines qu'habitent les guêpes, il y vole, s'établit tout à côté, et gobe, sans plus de façon, tous les individus qui cherchent à gagner leur nid souterrain ou qui en sortent. Cette observation réduit à néant l'opinion assez répandue d'après laquelle les *guêpiers* ne poseraient jamais à terre, à cause de la brièveté de leurs tarses. Les *guêpiers* ayant surtout pour nourriture les hyménoptères dont nous avons parlé, la destruction qu'ils en font doit être fort considérable. Aussi les cantons où ils se sont établis ne leur offrent-ils que des ressources momentanées. Lorsqu'ils n'y trouvent plus une subsistance suffisante, ils émigrent en masse et vont s'établir dans un autre lieu. Cependant ils demeurent attachés à celui qu'ils ont choisi pour faire leur nid, durant tout le temps que l'éducation des jeunes l'exige; seulement ils agrandissent les limites de leurs excursions, et vont à la quête de leur nourriture bien loin du point où est leur nichée.

Les *guêpiers* nichent de préférence sur les bords escarpés des cours d'eau, ou sur les coteaux voisins de la mer, toujours dans des terres sablonneuses, où ils puissent creuser leurs galeries, qui atteignent quelquefois la longueur de 2 mètres. C'est au fond de ces galeries plus ou moins obliques et tapissées de mousse à l'intérieur qu'ils établissent leur nid; la femelle pond des œufs d'un blanc pur et lustré, dont le nombre varie suivant les espèces. Les jeunes ont le plumage des adultes. Dans les premiers temps, ils quittent souvent leur nid de mousse pour venir jusqu'à l'entrée de la galerie; mais, au moindre danger, ils rentrent bien vite et gagnent leur nid à reculons. Pendant ce temps, les parents leur apportent leur nourriture, consistant toujours en insectes qu'ils sont forcés d'aller chercher dans un rayon de plus en plus étendu. Ces oiseaux muent une fois dans l'année; mais leur livrée ne subit aucun changement avant comme après.

Le genre *guêpier* renferme une quinzaine d'espèces, réparties en trois groupes d'après la forme de la queue. Le *guêpier* commun est un oiseau de la taille de la grive; il a le front d'une jolie couleur d'aigue-marine; le dessus de la tête, la nuque et le haut du dos marron; la gorge d'un jaune doré, entouré d'un collier noir; la poitrine et le ventre d'un bleu d'aigue-marine; les pennes des ailes et de la queue d'un vert bleuâtre. Cet oiseau, dont les nuances varient du reste, habite l'Afrique. Vers le mois d'avril, il arrive en troupes nombreuses dans le midi de l'Europe, qu'il quitte à l'automne. Il nuit beaucoup aux abeilles. Quand les *guêpiers* découvrent quelque ruche, ils s'abattent dessus et y font une grande destruction d'insectes; ils sont alors si peu farouches qu'ils se laissent tuer les uns après les autres sans chercher à fuir. Le *guêpier* Savigny, qui habite le centre et le sud de l'Afrique, émigre jusqu'en Egypte, et quelquefois accidentellement dans le midi de l'Europe; on l'a capturé, mais rarement, dans les départements qui bordent la Méditerranée.

GUÉPIN (Joseph), sculpteur français, né à Toulouse en 1559, mort dans la même ville en 1637. Il commença ses études artistiques à Paris, sous la direction de Bachelier, et se rendit ensuite à Rome. De retour en France, il passa quelque temps en Touraine, où il exécuta quelques ouvrages, puis alla se fixer dans sa ville natale. Guépin est l'auteur d'un assez grand nombre de productions, parmi lesquelles nous citerons : le *buste de Henri IV*, sa première œuvre, qu'on voit au musée de Toulouse; les statues de *Mercure*, de *Junon* et de *Pallas*, morceaux habilement exécutés, qui ont appartenu à l'hôtel Clary; le *Christ tenant sa croix*, copié d'après Michel-Ange; la statue d'aspect imposant qui surmonte l'arc de triomphe du pont construit par Mansart; la *Force* et l'*Industrie*, qui ornaient jadis la façade du vieux Capitole, et qu'on voit aujourd'hui sur la place Mage. On lui doit encore des figures de *Captifs* et des *Trophées* qu'on voit près de la barrière du Bazacle, à Toulouse; les *sculptures de la porte d'entrée de l'église Saint-Etienne*, etc. Les sculptures de Guépin, très-vantées de ses compatriotes, ne sont en somme que des œuvres d'un artiste très-secondaire.

GUÉPIN (Ange), médecin et publiciste français, né à Pontivy (Morbihan) en 1805. Il est fils d'un ancien député pendant les Cent-Jours. A Paris, où il alla étudier la médecine, il se mêla activement de politique devint un des membres de la charbonnerie, entra en relation avec des membres éminents du parti avancé, passa son doctorat en 1828, puis alla se fixer à Nantes, où il professa la chimie et l'économie industrielle. Après la révolution de Juillet, le docteur Guépin fut nommé professeur à l'Ecole de médecine de Nantes et chirurgien suppléant des hôpitaux (1832). Il prit une part active, en 1833, à la formation du premier congrès scientifique et philosophique qui ait eu lieu en France. Quelques années plus tard, il s'attacha d'une façon toute particulière à l'étude et au traitement des maladies des yeux, et acquit la réputation d'un excellent oculiste. Lorsqu'en 1848 la République fut proclamée, Guépin, qui n'avait cessé d'appartenir au parti libéral avancé, devint commissaire de la République à Nantes et dans le Morbihan. Il remplit ces difficiles fonctions avec une énergique fermeté qui lui attira, parmi les réactionnaires, de nombreux ennemis, et lui valut, lorsque triompha la réaction en 1850, d'être destitué comme professeur par le conseil supérieur de l'instruction publique. Lors des élections de 1869 pour le Corps législatif, il se présenta, comme candidat de l'opposition démocratique, dans la deuxième circonscription de la Loire-Inférieure, mais il échoua dans un scrutin de ballottage qui fit passer le candidat de l'administration, M. Gaudin. Après la chute de l'Empire, M. Guépin, nommé préfet de la Loire-Inférieure (5 septembre 1870), fit tout ce qu'il put pour seconder le gouvernement dans ses ef-

forts pour préparer la défense du pays contre l'invasion, et se vit contraint, par le mauvais état de sa santé, de donner sa démission le 7 novembre suivant.

Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Nantes* (1831, in-8°); *Statistique de Nantes* (1834); *Lettre à Ribes de Montpellier sur divers sujets de chirurgie, de médecine et d'hygiène* (1836); *Monographie de la pupille* (1841); *Etude d'oculistique* (1845); *Royalistes et républicains* (1849); *Philosophie du socialisme* ou *Transformations dans le monde et dans l'humanité* (1850), ouvrage écrit sous l'inspiration des idées de Saint-Simon et de Pierre Leroux; le *Socialisme expliqué aux enfants du peuple* (1851); *Nouvelles études théoriques et cliniques sur les maladies des yeux, l'œil et la vision* (1858, in-8°), etc. Le docteur Guépin a publié, en outre, de nombreux articles dans la *Revue encyclopédique*, dans le *Lycée armoricain*, dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, dans la *Revue philosophique et religieuse*, dont il a été un des fondateurs.

GUÉPINIE s. f. — de *Guépin*, bot. fr.). Bot. Syn. de TEESDALIE, genre de crucifères.

GUÉPRATTE (Charles), savant hydrographe et astronome français, né à Nancy le 5 décembre 1777, mort à Lambézellec, près de Brest, le 24 octobre 1857. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1798, fut pris par la conscription l'année suivante et incorporé dans la 7e demi-brigade d'artillerie de marine, où il devint bientôt sous-lieutenant, après avoir subi un examen. A la fin de 1800, Guépratte quitta le service militaire et se livra à l'enseignement des mathématiques dans divers établissements d'éducation. Il suppléa gratuitement pendant deux ans, à Brest, le professeur d'hydrographie, Duval Le Roy, que son âge avancé empêchait de faire son cours. En 1810, Duval Le Roy étant mort, Guépratte le remplaça comme titulaire, et, la même année, il fut nommé directeur de l'Observatoire de Brest, en remplacement de Maingon. En 1811, Guépratte se fit recevoir docteur ès sciences, et, de 1812 à 1815, il professa sur le vaisseau le *Tourville*. Il prit sa retraite en 1852. On lui doit bon nombre d'ouvrages fort appréciés des marins. Les plus importants sont les suivants: *Traité élémentaire et complet d'arithmétique*, etc. (Paris, 1809, in-12); *Problèmes d'astronomie nautique et de navigation; Abrégé des problèmes*, etc. (Brest, 1847, gr. in-8°); *Instructions sur le planisphère céleste* (Brest, 1826, in-8°); *Vade-mecum du marin, etc.* (Brest, 1852, 2 vol. petit in-4°).

GUER, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. E. de Ploërmel, au bord de l'Aff; pop. aggl., 893 hab. — pop. tot., 3,327 hab. Minoteries, teintureries. Fabrique d'instruments aratoires.

GUER ou **LÉGUER**, petit fleuve de France (Côtes-du-Nord). Il prend sa source dans les environs de la forêt de Béfléon, arrose Belle-Isle-en-Terre, et se jette dans la mer après un cours de 71 kilom. Ce fleuve est navigable sur une longueur de 7 kilom.

GUER (Jean-Antoine), littérateur savoyard, né à Sallanches, mort à Paris en 1764. Il se rendit à Paris pour y exercer la profession d'avocat, ne put parvenir à se faire une clientèle, et obtint, en 1749, un emploi dans les finances, qui le mit à l'abri du besoin. Guer a publié un certain nombre d'ouvrages qui consistent, pour la plupart, en compilations écrites en assez mauvais style. Nous citerons de lui : *Histoire critique de l'âme des bêtes* (Amsterdam [Paris], 1749, 2 vol. in-8°); *Mœurs et usages des Turcs* (1746, 2 vol. in-4°); *Histoire générale et particulière de l'électricité* (1752, 3 vol. in-12); *Décaméron historique* ou *Entretiens sérieux et réfléchis sur tout ce que les peuples anciens et modernes ont pensé au sujet de la nature et de l'immortalité de l'âme* (in-4°).

GUERAGNON s. m. (ghe-ra-gnon; *gn* mll.). Pêche. Fond de la manche du ganguy, qui est fait de gros fil.

GUÉRAH-EL-TARF, lac d'Algérie, prov. de Constantine, sur les hauts plateaux, à 15 kilom. au S.-E. d'Aïn-Beïda; 16 à 18 kilom. de long sur 6 à 16 de large et 10,000 hectares de superficie. La rive N. est dominée par de hautes montagnes. Ce lac n'a pas d'écoulement.

GUÉRANDE, ville de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. O. de Savenay; pop. aggl., 2,257 hab. — pop. tot., 6,749 hab. Carrières de pierres, mines d'étain. Grande exploitation de marais salants. Guérande, bâtie sur un coteau qui domine l'Océan et l'embouchure de la Loire, est une des villes les plus curieuses et les plus pittoresques de la France, grâce à ses remparts à mâchicoulis flanqués de tours imposantes, à ses manoirs ombragés d'arbres, au costume original de ses habitants. On entre dans la ville par quatre portes, dont une est défendue par deux tours élevées que couronnent des mâchicoulis et des créneaux fermés.

Les origines de Guérande sont très-obscures; quelques auteurs ont cru, mais sans fondement, retrouver dans cette ville la cité gallo-romaine de *Grannona*. Quoi qu'il en soit, l'importance historique de Guérande commence à l'époque de la guerre de Charles de Blois contre Jean de Montfort. Il se frappait alors dans la ville des monnaies portant au revers le lion de Montfort, avec la légende : *Moneta Gueront*. En 1342, Louis d'Espagne prit Guérande d'assaut et massacra, dit-on, plus de 8,000 de ses habitants. En 1373, Guérande ouvrit ses portes au connétable Duguesclin; Clisson l'assiégea en vain en 1379. Pendant la Ligue, Guérande s'attacha au parti du roi de Navarre. Lorsque le duc de Mercœur eut établi un parlement à Nantes, en 1590, le présidial de cette ville se réfugia à Guérande. Les royalistes s'en emparèrent en 1793, et l'évacuèrent presque aussitôt à l'approche du général Beysser. Guérande est la patrie du général Bedeau.

« Dotée par les rois de France, dit Emile Souvestre, d'un siége royal dont relevaient soixante-treize juridictions de hautes, moyennes et basses justices, elle enfermait dans son enceinte quatorze paroisses. Le temps, ce ministre de Dieu, et le fisc, ce ministre du diable, ont fait de l'opulente cité ce que vous voyez aujourd'hui, c'est-à-dire un simple chef-lieu de canton. »

Guérande possède un édifice remarquable, son église, dédiée à saint Aubin et remontant au XIIIe siècle. Les chapiteaux romans des colonnes qui supportent les arcades de la nef offrent des sujets très-curieux; quelques fenêtres sont garnies de vitraux remarquables. Nous signalerons, en outre, les ruines de l'ancien couvent des dominicains, le petit séminaire et l'hôpital.

Les marais salants de Guérande occupent une superficie de 2,293 hectares et produisent, année moyenne, 80,000,000 de kilogrammes de sel.

Guérande (TRAITÉ DE), par lequel le comte de Montfort fut reconnu duc de Bretagne, à l'exclusion des droits de la maison de Blois. Après de longues et inutiles négociations, qui ne firent qu'envenimer la querelle entre les deux compétiteurs, Charles de Blois et Jean de Montfort, ces deux princes en appelèrent à la force des armes pour décider de leurs prétentions mutuelles. Chacun était appuyé par un puissant protecteur : Charles V, roi de France, pour le premier; le roi d'Angleterre pour le second. Tous deux comptaient parmi leurs défenseurs les plus vaillants chevaliers de chaque nation. A la sanglante bataille d'Auray, la fortune se prononça pour le comte de Montfort : Charles de Blois y perdit la vie, et le désastre essuyé par son parti fut tel, qu'il restait à peine dans l'armée de ce malheureux prince un chevalier qui ne fût mort ou captif. L'altière Jeanne de Penthièvre, femme de Charles, n'avait pas peu contribué à faire rejeter tout accommodement entre les deux rivaux; mais alors elle dut céder à l'impérieuse nécessité et consentir à une transaction qui était la ruine de ses espérances ambitieuses. Le roi de France, d'ailleurs, craignant que Montfort ne se jetât entièrement entre les bras de l'Angleterre, envoya des négociateurs au camp de ce prince, qui ne voulut consentir à aucun arrangement sans l'avis d'Edouard III; mais celui-ci, déjà chargé d'années et fatigué de ces longues et terribles luttes, lui conseilla de traiter avec la veuve de son ennemi, et même de lui accorder quelques compensations. Le 11 avril 1365, les conventions d'un traité définitif furent signées de part et d'autre à Guérande, traité par lequel Jean de Montfort était reconnu duc de Bretagne, à condition que la couronne ducale serait réversible sur la tête du fils aîné de Charles de Blois, dans le cas où Montfort ne laisserait pas d'enfant mâle. Quant à la veuve, elle reçut le comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges, avec une rente de 10,000 livres, faible dédommagement des pertes irréparables qu'elle venait de subir.

En réalité, ce ne fut pas seulement la maison de Blois qui fut vaincue à Auray et dans le traité qui suivit, ce fut aussi la France, qui voyait renverser son protégé, et qui était en même temps forcée de consacrer l'élévation d'un prince qui se montra constamment son ennemi.

GUERANGER (dom Prosper), liturgiste et bénédictin français, né au Mans en 1806. Il a embrassé, après 1830, la vie monastique dans l'abbaye de Solesmes (Sarthe), dont il est devenu l'abbé. Dom Gueranger a publié : *Notice sur l'abbaye de Solesmes* (1839); *Institutions liturgiques* (1840-1842, 2 vol. in-8°), comprenant une histoire de la liturgie qui a donné lieu à de vives critiques; l'*Année liturgique* (6 vol. in-12), comprenant l'*Avent* (1842), le *Temps de Noël* (1847), le *Temps de la Septuagésime* (1851), le *Carême* (1854), la *Passion et la semaine sainte* (1856), le *Temps pascal* (1859). L'*Année liturgique* a été vigoureusement critiquée par M. Guérard dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, et défendue par dom Gueranger dans deux écrits publiés en 1847. Ce bénédictin a fait paraître en outre : *Mémoire sur la question de l'Immaculée conception* (1850); *Histoire de sainte Cécile* (1853.) Mentionnons encore de lui les deux ouvrages suivants : *Essai sur le naturalisme contemporain* (Le Mans, 1859, in-8°); *Essai sur l'origine, la signification et les priviléges de la médaille ou croix de Saint-Benoît* (1862, in-18), écrit qui a eu de nombreuses éditions.

« Les écrits de dom Gueranger, dit l'abbé H. Prompsault dans ses *Lettres sur la liturgie catholique*, ont fait un mal immense en semant la discorde parmi les évêques et les prêtres, et en jetant dans une fausse et très-dangereuse voie ceux qui les ont pris pour guide. Ils déshonorent la religion par l'accumulation la plus audacieuse qu'on ait jamais vue de témoignages altérés et de faits historiques falsifiés. Le clergé et les Eglises de France y sont traités avec une insolence telle, qu'il faut aller chez les hérétiques pour rencontrer quelque chose de pareil; encore ne se permettraient-ils pas aujourd'hui de prendre un ton semblable... Il ne se déconcerte jamais, et, lorsqu'il lui plaît de répondre aux objections qui lui sont faites, rien ne l'embarrasse, rien ne l'arrête. »

GUERÂRA, ville d'Algérie, prov. d'Alger, l'une des sept cités des Beni-Mzab, sur un rocher, cercle et à 193 kilom. de Laghouat; 5,000 hab. Fabriques de tissus. On y remarque une jolie porte à créneaux, un hôtel de ville à arcades et un élégant minaret. Aux environs, oasis de 150 hectares et de 20,000 palmiers.

GUÉRARD, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant., arrond. et à 11 kilom. de Coulommiers, sur la rive gauche du Morin; 1,601 hab. Beau château entouré d'un parc délicieux. Ruines pittoresques de l'ancien monastère de La Celle.

GUÉRARD (dom Robert), bénédictin français de la congrégation de Saint-Maur, né à Rouen en 1641, mort dans cette ville en 1715. Il fut adjoint par ses supérieurs à dom François Delfau, qui était chargé de reviser les œuvres de saint Augustin, et travailla avec ce religieux et avec dom Durand jusqu'en 1673. A cette époque, la publication d'un ouvrage intitulé l'*Abbé commendataire*, et dont on accusa Delfau d'être l'auteur, causa l'exil de ce dernier. Compris dans cette disgrâce, dom Guérard fut envoyé à l'abbaye d'Ambournay, dans le Bugey. Il y continua ses travaux, visita les bibliothèques de Genève, de Lyon, de la chartreuse des Portes, et trouva dans cette dernière l'*Opus imperfectum* de saint Augustin, dont on ne possédait alors que des copies très-inexactes. En 1676, Guérard fut rappelé du Bugey et envoyé à Fécamp, puis à Rouen. On a de lui : *Abrégé de la sainte Bible, en forme de questions et de réponses familières* (1707, 2 vol. in-12), plusieurs fois réimprimé.

GUÉRARD (Benjamin-Edme-Charles), historien et érudit français, membre de l'Académie des inscriptions (1833), né à Montbard (Côte-d'Or) en 1797, mort en 1854. Après avoir occupé, pour vivre, une petite place de professeur dans une ville de province, il accompagna son père, nommé commissaire à Paris, et parvint à entrer à la Bibliothèque nationale, où il prit le goût de l'étude des manuscrits. Lors de la création de l'Ecole des chartes, il y fut admis comme élève, et fut ensuite associé aux grands travaux entrepris par le marquis de Fortia. Mais, tout en se livrant à ce travail, qui était en quelque sorte impersonnel, il trouvait le temps de préparer plus efficacement son avenir. En 1830, il présenta à l'Académie un savant mémoire sur les divisions de la Gaule, qui fut couronné. Il avait dès lors choisi la voie qu'il devait suivre avec tant de succès. Les travaux de Guérard ont jeté un jour nouveau sur l'état social de la France au moyen âge. Ils nous font connaître l'état des personnes sous le régime féodal, et nous montrent la cause de l'affranchissement du servage dans les garanties successives accordées au droit de propriété. Ce savant n'admet pas, avec Guizot et Thierry, que l'idée de liberté ait été apportée à nos ancêtres par les barbares envahisseurs; d'un autre côté, il fait à la religion chrétienne une trop large part d'influence dans la renaissance de la civilisation. Mais les opinions et les systèmes, en fait d'érudition historique, n'ont qu'une importance secondaire. Bien que Guérard se sépare des vues de deux historiens dont les œuvres sont devenues classiques, il aboutit, en réalité, au même point que ces deux éminents écrivains : il éclaire par des faits nouveaux l'histoire si obscure de nos origines. Le système de Guérard a été critiqué, il ne sera peut-être pas suivi, mais ses découvertes resteront pour servir de base à la solution d'un des problèmes historiques les plus difficiles. La tâche que s'était imposée Guérard était écrasante; on peut dire qu'il y a succombé, car il avait déjà contracté, en 1821, au milieu des émanations des montagnes de parchemins qu'il remuait à la Bibliothèque, les germes de la maladie qui devait l'enlever trop tôt à la science.

On a de lui : *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule sous les rois francs* (1832, in-8°); *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres* (1840, 2 vol. in-4°); *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin* (1840, in-4°); *Polyptyque terrier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au IXe siècle par l'abbé Irminon* (1844, 2 vol. in-4°); *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille* (1853, in-4°). On lui doit en outre de nombreux et importants articles publiés dans les recueils historiques, surtout dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*.

GUÉRARD (Alphonse), médecin français, né vers 1800. Il suivit pendant deux ans les cours de l'Ecole normale supérieure, puis étudia la médecine et passa son doctorat en 1827. Deux ans plus tard, il devint professeur agrégé à la Faculté, et il a été depuis lors membre du conseil de salubrité, médecin de l'hôpital Saint-Antoine et de l'Hôtel-Dieu. M. Guérard est, depuis 1855, membre de l'Académie de médecine. On a de lui : *Des inhumations et des exhumations* (1838, in-4°); *Lois générales de la chaleur* (18.4, in-4°); *Rapport sur la prison cellulaire de Mazas* (1850, in-8°); *Du choix et de la distribution des eaux dans une ville* (1852, in-8°). On lui doit en outre de nombreux articles insérés dans l'*Encyclopédie des sciences médicales*, les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, le *Dictionnaire de médecine*, etc.

GUÉRARD (Maurice), grammairien français, né à Metz en 1808. Elève de l'Ecole normale, il obtint le premier rang au concours d'agrégation de grammaire en 1831, professa quelque temps au collége Saint-Louis, puis entra au collége Sainte-Barbe (1836), où, soit comme professeur, soit comme préfet des études, il a pris une grande part à la prospérité de cet établissement. En 1855, il a reçu la croix de la Légion d'honneur. On doit à M. Guérard un *Cours complet de langue française* (1851 et suiv., 24 vol. in-12); un *Cours complet de langue latine* (1853 et suiv., 12 vol. in-12), en collaboration avec Moncourt; une *Grammaire grecque élémentaire* (1864, in-8°), avec M. Passerat; un *Dictionnaire général de la langue française* (1865, in-18), avec M. Sardou.

GUÉRARD DE ROUILLY (baron Antoine), administrateur français, né à Troyes en 1777, mort vers 1832. Il remplit successivement les fonctions d'auditeur au conseil d'Etat (1810), de sous-préfet de Bar-sur-Aube (1814), d'auditeur à la section des finances. Guérard de Rouilly a laissé quelques ouvrages estimés : *Principes généraux de l'administration* ou *Essai sur les devoirs et les qualités indispensables d'un bon administrateur* (Paris, 1815); *De l'esprit public et de la toute-puissance de l'opinion* (1820); *Du système financier* ou *Coup d'œil analytique sur le budget de* 1822 (1822).

GUERBOIS (Denis-François-Noël), chirurgien français, né en 1775, mort en 1838. Il fut membre de l'Académie de médecine. On a de lui : la *Chirurgie d'Hippocrate extraite de ses aphorismes* (1836, in-8°); *Des complications des plaies après les opérations, contenant le tétanos, la commotion, la douleur, la phlébite, etc.* (1836, in-8°).

GUERBOUSSA, montagnes d'Algérie, prov. d'Oran, entre Dar-Sidi-Abd-Allah et Ammi-Moussa. C'est un pays de montagnes affreusement déchirées de ravins, de bois épais et de cavernes.

GUERCHE (LA), ville de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S. de Vitré; pop. aggl., 2,227 hab. — pop. tot., 4,603 hab. Tanneries, minoteries; fabriques de toiles et d'huile. Commerce de toiles, fils, moutons et porcs. Ce bourg avait autrefois le titre de châtellenie et était une des quarante-deux villes de Bretagne qui députaient aux états de cette province. Bertrand Duguesclin et son frère Olivier en furent les seigneurs au XIVe siècle. Le château, qui joua un rôle important pendant les guerres de religion, fut démoli en 1739. L'église, ancienne collégiale fondée en 1206 par Guillaume, seigneur de la Guerche et de Fouancé, a conservé un chœur du XIIIe siècle. Une tour carrée flanque la façade S. L'attention est attirée à l'intérieur de l'édifice par des vitraux du XVIe siècle et par les stalles du chœur, curieux travail de menuiserie. Les derniers vestiges de la commanderie de la Guerche ont disparu depuis quelques années; mais la chapelle, qui existe encore, renferme quelques dalles funéraires très-anciennes.

GUERCHE (LA), village et commune de France (Indre-et-Loire), cant. du Grand-Pressigny, arrond. et à 42 kilom. de Loches; 518 hab. Le beau château construit à la Guerche par Charles VII, pour Agnès Sorel, offre six rangs de voûtes superposées. Le chiffre d'Agnès Sorel se voit encore en plusieurs endroits.

GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA), ville de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 51 kilom. N.-E. de Saint-Amand-Montrond, sur le chemin de fer du centre; pop. aggl., 3,456 hab. — pop. tot., 3,505 hab. Carrières de pierres lithographiques; distillerie, verrerie, hauts fourneaux, sucrerie importante.

GUERCHIN (Jean-François BARBIERI, dit le), peintre italien, né à Cento, entre Bologne et Ferrare, en 1590, mort à Bologne en 1666. Ce célèbre artiste, qui doit son surnom de **Guercino** (louche) à ce qu'il louchait de l'œil droit, appartenait à une famille d'artisans, et il n'apprit qu'à lire et à écrire; mais il manifesta dès l'enfance une aptitude extraordinaire pour le dessin et la peinture. On ignore quel fut son premier maître, et on le voit à dix-sept ans, habile déjà, associé aux travaux de Gennari. Il étudia ensuite les œuvres des Carraches et du Caravage, et s'assimila en partie la hardiesse grandiose des premiers et l'énergie de couleur du second. En 1615, il se fit connaître à Bologne en exposant des peintures et des dessins qui furent universellement admirés, et, l'année suivante, il ouvrit dans sa ville natale une école qui devint célèbre, et d'où sortirent les artistes les plus distingués. La fortune et la réputation vinrent à la fois au peintre de Cento; il avait peine à suffire aux commandes qui lui arri-

vaient de toutes les parties de l'Italie, bien qu'il dessinât et qu'il peignît avec une rapidité extraordinaire.

En 1619, le Guerchin se rendit à Venise, où il se lia avec le célèbre Jacopo Palma. De là il passa à Bologne et exécuta dans cette ville plusieurs tableaux remarquables, notamment un de ses chefs-d'œuvre, le *Saint Guillaume* de la chapelle de' Locatelli, à Saint-Grégoire (1620). Vers le même temps, il reçut de la ville de Reggio une belle chaîne d'or, en reconnaissance des morceaux qu'il avait peints au dôme. C'est encore de ce temps-là que date la *Vierge à l'Enfant*, que le prince Ludovisi offrit au pape Innocent X, et dont les draperies furent, dit-on, retouchées par Pierre de Cortone. Peu après, en 1621, Grégoire XV appela l'artiste à Rome pour décorer la loge de la Bénédiction; mais la mort de ce pontife empêcha l'exécution de ce projet. Avant de quitter la ville éternelle, il eut le temps de peindre avec le plus grand soin le *Martyre de sainte Pétronille*, qui est resté longtemps à Saint-Pierre du Vatican. A son retour à Cento, il reçut du duc de Mantoue le titre de chevalier. Cette distinction puérile fit grand plaisir à l'artiste, qui avait refusé cependant le titre de premier peintre du roi de France, que l'ambassadeur de France à Rome lui avait offert de la part de son maître.

Tant que le Guide avait vécu, le Guerchin avait eu la prudence de se tenir à Cento; mais, après la mort du célèbre peintre des Vénus et des Amours (1642), il alla habiter Bologne; et vers cette époque, bien qu'ayant plus de cinquante ans, on le vit modifier son style en le perfectionnant. Au lieu de s'en tenir, ainsi qu'il le faisait antérieurement, à de grandes oppositions d'ombre et de lumière, il diminua l'intensité des noirs et fit entrer l'air et le soleil dans ses tableaux.

« La reine Christine de Suède, raconte d'Argenville, si distinguée par son amour pour les grands talents, vint voir le Guerchin à son passage en cette ville; ne pouvant l'engager à quitter Bologne, elle lui tendit la main, prit la sienne en lui disant qu'elle voulait toucher une main qui opérait de si belles choses. »

Les peintres des époques de décadence se distinguent surtout par une grande habileté d'exécution. La promptitude et la facilité du Guerchin tenaient du prodige. Le *Père Eternel*, qui lui fut commandé par les religieux du couvent de Bologne, fut peint aux flambeaux en une nuit.

L'histoire de la peinture nous présente peu de peintres qui aient autant travaillé que le Guerchin. On compte plus de 106 tableaux d'autel, plus de 150 grands sujets et portraits, et il faut encore ajouter les coupoles, les plafonds, les morceaux peints sur les murs des chapelles et les petits tableaux de chevalet. C'est en faisant allusion à son étonnante facilité qu'un de ses amis, le peintre Tiarini, lui disait un jour : « Vous faites tout ce que vous voulez; nous ne faisons, nous autres, que ce que nous pouvons. » Sa manière est large, facile, naturelle, son dessin d'une hardiesse qui n'exclut pas la correction. « On n'admirera chez lui, dit M. L. Viardot, ni la sublimité de la pensée, ni la noblesse des formes, mais l'exacte et savante imitation de la nature, qu'il atteignait, soit par la sûreté du dessin, soit plus encore par l'harmonie des tons et le merveilleux emploi du clair-obscur. C'est principalement à cette dernière qualité qu'il doit le surnom trop ambitieux de *Magicien de la peinture italienne*. On lui a bien reproché d'avoir donné à ses ombres un degré de force qui les porte souvent presque jusqu'au noir, comme ont fait le Caravage et Ribera; mais il faut convenir que, même dans ces ombres noires, personne n'a mis autant de transparence et de légèreté que le Guerchin. Il faut convenir aussi que personne n'a mieux employé pour les figures la perspective aérienne, et ne leur a donné plus de relief et de rondeur. D'autres ont fait avec justesse cette observation, qu'à voir de quelle manière, dans les tableaux du Guerchin, la lumière descend et se répand sur tous les objets qu'elle colore, enveloppe et pénètre pour ainsi dire, on pourrait croire qu'il peignait dans quelque souterrain éclairé par un soupirail. Cette lumière d'en haut est effectivement le trait caractéristique de la manière du Guerchin, et l'excellent emploi qu'il en sait faire, son plus beau titre de gloire. Probablement il en prit l'idée et l'habitude dans ses rêves d'ardente piété. Mystique jusqu'à l'extase, le Guerchin croyait que les anges venaient le visiter et le soutenir dans ses travaux; il voyait quelquefois Jésus apparaître dans sa gloire; il l'entendait lui parler avec bonté. »

Comme homme, ce peintre éminent se signala par ses hautes qualités morales, par son caractère affable et gai, par sa vie calme, laborieuse, si différente de la vie désordonnée et turbulente de la plupart des artistes de cette époque. Il employa les richesses qu'il avait acquises à doter ses neveux et ses nièces, à aider les artistes sans fortune et à secourir les malheureux. Dans son œuvre immense, dont d'Argenville a donné le catalogue, nous nous bornerons à mentionner les tableaux suivants, regardés comme ses chefs-d'œuvre : la *Sainte Pétronille* (à Rome); *Saint Guillaume* (à Bologne); *Saint Pierre martyr* (à Modène); *Saint Antoine* (à Padoue); l'*Annonciation* (à Milan); les *Adieux de Priam et d'Hector* (à Marseille). Le musée du Louvre possède de lui une douzaine de toiles, parmi lesquelles on remarque : *Loth et ses filles* (acheté 100,000 fr.); *Hersilie séparant Romulus et Tatius;* la *Vierge et saint Pierre;* deux *Saint Jérôme;* la *Résurrection de Lazare; Hercule terrassant l'hydre;* deux *Baigneuses;* une *Présentation au temple*. Le musée de Lyon possède une *Sainte Thérèse aux pieds de Jésus-Christ*.

Presque tous les graveurs connus ont reproduit quelques-uns de ses tableaux. Lui-même a gravé un *Saint Antoine de Padoue* et un *Saint Jean*. Le Guerchin avait un frère, Paul-Antoine Barbieri, qui fut un peintre de talent. V. BARBIERI.

GUERCHY (Claude-François-Louis RÉGNIER, comte DE), lieutenant général et diplomate français, né en 1715 d'une ancienne famille de Bourgogne, mort en 1767. Il accompagna Maurice de Saxe dans la campagne de Bohême, prit Ems, y soutint un siége glorieux, s'ouvrit un passage l'épée à la main pour se jeter dans Lintz (1741), fit des prodiges de bravoure à la bataille de Fontenoy, et se signala également par son intrépidité à Hastembeck (1757), à Corbach, à Minden. Le comte de Guerchy fut nommé, en 1763, ambassadeur à Londres, mais il demanda son rappel quatre ans après, à la suite de démêlés fort vifs avec le chevalier d'Eon, chargé secrètement de le surveiller.

GUERCHY (Louis RÉGNIER, marquis DE), architecte français, né vers 1780, mort à l'hôtel des Invalides en 1852. Il était de la famille du précédent. Il s'occupa d'architecture, restaura la salle du Vaudeville rue de Chartres, construisit le théâtre du Gymnase et éleva, en collaboration avec Huré, le théâtre de l'Opéra-Comique.

GUERDON s. m. (ghèr-don — On écrivait autrefois *gueredun* et *guerredon*. Ce mot se rapporte au bas latin *widerdonum*, dont l'origine est sûrement germanique. Suivant Diez et Chevallet, *widerdonum* se rapporte à l'ancien haut allemand *widarlôn*, composé du préfixe *widar*, qui équivaut au préfixe latin *re*, en retour, contre, et de *lôn*, prix, salaire, récompense). Salaire, récompense :

> On y gagne de gros gages,
> Aucun labeur n'y manque de *guerdon*.
> LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

GUÈRE ou **GUÈRES** adv. (ghè-re — Chevallet tire ce mot de l'ancien allemand *garo*, beaucoup, bien, fort, entièrement, tout à fait, anglo-saxon *geara*, même sens, allemand *gar*. Diez, remarquant que les formes romanes, provençal *guaire*, picard *ouère*, italien *guari*, répondent à un *w* allemand, propose l'ancien haut allemand *wari*, qui signifie *vrai;* guère voudrait dire *vraiment*. Le moyen haut allemand a *unweiger*, qui signifie pas beaucoup, et qui suppose un simple *weiger*, beaucoup; ce simple se trouve dans l'ancien haut allemand *ne weigœro*, non beaucoup. Ici, dit Littré, tout concorde, le sens et la forme, et, comme Diez le remarque lui-même, cette étymologie trouve un grand appui dans l'ancienne forme provençale *gaigre*, beaucoup. Quoi qu'il en soit, ces diverses étymologies suffisent pour expliquer comment *guère*, qui aujourd'hui ne s'emploie jamais sans négation et signifie toujours peu, signifiait autrefois beaucoup, bien, fort. Aujourd'hui encore, comme le remarque Chevallet, nous employons ce mot d'une manière à peu près semblable dans certaines locutions; dans celle-ci, par exemple : Il a disparu sans que l'on sache *guère* ce qu'il est devenu). Pas beaucoup, avec une négation : *L'âpreté du caractère ne s'adoucit* GUÈRE *avec l'âge*. (Balz.)

> Seigneur, tant de grandeur ne nous touche plus [*guère*.
> RACINE.

> Qui ne rend point de soins n'est *guères* amoureux.
> VOLTAIRE.

> On dit que la noblesse a la vertu pour mère;
> S'il est vrai, ses enfants ne lui ressemblent *guère*.
> BOURSAULT.

‖ Pas un grand nombre, pas beaucoup de personnes ou d'objets : *Il n'est* GUÈRE *venu d'invités. Il ne me reste plus* GUÈRE *d'ennemis à vaincre. Il n'y a* GUÈRE *de pierres plus belles que le marbre. On ne trouve* GUÈRE *d'ingrats tant qu'on est en état de faire du bien*. (La Rochef.) ‖ Pas souvent ou jamais : *Les grandes passions ne germent* GUÈRE *chez les hommes faibles*. (J.-J. Rouss.)

> . . . . La bière,
> Robe d'hiver, robe d'été,
> Que les morts ne dépouillent *guère*.
> LA FONTAINE.

— *Guère que*, Seulement ou Presque seulement : *Je ne vois* GUÈRE QUE *vous qui soyez prêt. L'émulation et la jalousie ne se rencontrent* GUÈRE QUE *dans les personnes du même art, de même talent et de même condition*. (La Bruy.) *Une femme ne peut* GUÈRE *être belle* QUE *d'une façon; mais elle est jolie de cent mille*. (Montesq.)

— *De guère*, Pas beaucoup, pas à grand'-chose :

> L'un fait beaucoup de bruit qui ne lui sert *de guères;*
> L'autre en toute douceur laisse aller les affaires.
> MOLIÈRE.

— Gramm. Voir la note sur les PRONOMS conjonctifs.

— **Syn. Guère, peu.** D'abord *guère*, pour signifier une petite quantité, doit être précédé de la négation *ne*, ce qui semble indiquer que par lui-même il veut dire beaucoup. Ensuite il a une valeur beaucoup moins positive que *peu;* dire qu'une personne est *peu* sage, c'est la blâmer plus fortement que si l'on disait qu'elle ne l'est *guère*. Enfin, *peu* est absolu, et *guère* relatif; on dira d'une manière générale qu'il y a eu *peu* de vin dans telle année, et l'on dira qu'il n'y en avait *guère* dans tel canton pour marquer l'insuffisance relative.

GUERECH, en latin **Guerchus** ou **Warochus**, évêque et comte de Nantes, mort en 988. Il venait d'être élu évêque de Nantes lorsque son frère aîné, le comte Hoel, mourut sans enfants. Guerech devint donc en même temps évêque et comte. Il se signala par les guerres qu'il eut avec Conan le Tors, comte de Rennes, sur lequel il remporta une grande victoire dans les landes de Conquereul. On prétend qu'il mourut empoisonné par son médecin Heroïcus, abbé de Redon.

GUERECH II, prélat français, mort en 1079. Il était fils d'Alain, comte de Cornouailles, et de Judith, fille du comte de Nantes. Il entra dans les ordres, s'empara du siége épiscopal de Nantes à la suite d'un mouvement populaire qui chassa l'évêque Airard, et fut consacré en 1061. Il assista à plusieurs conciles et soutint constamment les prétentions des moines de Marmoutiers au sujet de la possession du prieuré de Bléré.

GUÉRÉSA s. m. (ghé-ré-za). Mamm. Un des noms du mococo ou loris.

GUÉRET s. m. (ghé-rè — tiré probablement du celtique : kymrique *gweryd*, terre labourée, guéret selon Davies, surface de terrain; ancien cornique *gueret*, terre, terrain. Agric. Terre préparée pour être ensemencée, mais qui ne l'est point encore : *Laisser une terre en* GUÉRETS. *Chasser dans les* GUÉRETS. *Il y a des gens dont la récolte ne craint ni vent ni grêle, et ce ne sont pas ceux qui, hersant, labourant, font le meilleur* GUÉRET, *mais ceux qui, ayant une place, ne font rien ou font la cour*. (P.-L. Cour.)

> Des restes les plus vils se forme cet engrais
> Qui va porter la vie au fond de nos *guérets*.
> ROSSET.

> J'aime un gros bœuf dont le pas lent et lourd,
> En sillonnant un arpent dans un jour,
> Forme un *guéret* où nos épis vont naître.
> VOLTAIRE.

— Par ext. Champ ensemencé; champ couvert de moissons : *Le coquelicot éblouissant, le bluet azuré, la nielle pourprée, le liseron couleur de chair relèvent, de l'éclat de leurs fleurs, l'aimable verdure des* GUÉRETS. (B. de St-P.)

> Le chardon importun hérissa les *guérets*.
> BOILEAU.

> Quelque chose de saint, de grand, de magnifique,
> Comme un suave encens s'élève des *guérets*.
> A. BARBIER.

— **Encycl.** Le mot *guéret* appartient surtout à la langue poétique, et sert à désigner d'une manière générale les terres cultivées. En agriculture, il a une signification peu précise et qui varie suivant les localités. Quelquefois il s'applique à une terre labourée, mais non encore ensemencée; d'autres fois, le *guéret* est une terre qui se repose, n'est point ensemencée, et reste plus ou moins longtemps sans produire, si ce n'est les herbes qui y croissent spontanément et qui servent de pâturage aux bestiaux; en ce sens, ce mot est synonyme de *jachère*. D'autres fois encore, c'est un pâturage maigre. Enfin, dans certains pays, on emploie le mot *guéret* à la place de *raie* ou de *sillon*, et c'est en ce sens que l'on dit que la charrue trace un *guéret* plus ou moins profond.

GUÉRET, ville de France (Creuse), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant.; à 5 kilom. de la Creuse; pop. aggl., 3,763 hab. — pop. tot., 5,126 hab. Tribunal de 1re instance; collége communal; école normale d'instituteurs; cours normal d'institutrices; bibliothèque publique; musée d'histoire naturelle, de minéralogie et d'antiquités; ch.-l. de la 2e subdivision de la 21e division militaire; chambre et société d'agriculture, comice agricole, société des sciences naturelles et archéologiques. L'arrond. comprend 7 cant., 75 comm. et 94,633 h.

Guéret était autrefois une place forte dont il subsiste quelques murailles. L'église date du XIIIe siècle. L'édifice qui porte le nom de palais des comtes de la Marche est un hôtel du style ogival, dont les deux ailes datent, l'une du XVe siècle, l'autre du XVIe. La plus ancienne est décorée de vigoureuses moulures en saillie. Dans la construction du XVIe siècle se voit une immense cheminée sculptée aux armes des Bourbons-Vendôme. Le musée renferme une collection complète de la flore et de la faune de la Creuse, des poissons et des reptiles reproduits en plâtre avec beaucoup d'habileté, des antiquités celtiques, gallo-romaines et du moyen âge, des émaux de Limoges, etc.

Les premières maisons de Guéret s'élevèrent autour d'un monastère fondé, au VIIIe siècle, par saint Pardoux ou Pardulphe. Cette ville posséda pendant quelque temps un château possédé par les Montgomery, la plus puissante famille de la Marche. Des bandes de pillards qui ravageaient la Marche furent écrasées près de Guéret en 1183; c'est le seul fait historique important dont cette petite ville éveille le souvenir. Guéret fut, au XVIIe et au XVIIIe siècle, la capitale du gouvernement de la Marche. Fabriques de peignes, de noir animal, de potasse, de boutons et de sabots. Commerce de beurre et de fruits renommés.

GUÉRET (Jean), jésuite français, mort en Angleterre en 1595. A la suite de la tentative d'assassinat faite par Jean Châtel sur Henri IV en 1594, le jeune fanatique déclara avoir été poussé au régicide par les jésuites sous lesquels il avait fait ses études au collége de Clermont. Cette déclaration amena l'arrestation du P. Guéret, professeur de philosophie de Jean Châtel. Le jésuite fut mis à la question, mais on ne put lui arracher aucun aveu. Rendu à la liberté, il reçut en même temps l'ordre de quitter la France et se rendit en Angleterre, où il mourut. Le P. Guignard, régent du collége de Clermont, avait été pendu et brûlé en place de Grève.

GUÉRET (Gabriel), jurisconsulte et écrivain français, né à Paris en 1641, mort dans cette ville en 1688. Il devint un des avocats distingués du parlement de Paris et publia, de concert avec un de ses confrères, Blondeau, le *Journal du Palais*, recueil qui contient les principales décisions des parlements et cours souveraines de France de 1672 à 1701. Guéret était un homme aimable, enjoué, spirituel, qui joignait à beaucoup d'érudition un fin esprit critique. Il fut un des premiers membres et le secrétaire de l'assemblée littéraire qui se tenait chez l'abbé d'Aubignac. On a de lui : les *Sept sages de la Grèce* (Paris, 1662); les *Entretiens sur l'éloquence de la chaire et du barreau* (Paris, 1666); le *Parnasse réformé* (Paris, 1669); la *Guerre des auteurs* (Paris, 1671), suite de l'ouvrage précédent; c'est une satire ingénieuse, pleine de fine ironie et de gaieté; la *Carte de la cour* (Paris, 1674); la *Promenade de Saint-Cloud* ou *Dialogue sur les auteurs*, satire dirigée contre Boileau et qui a été insérée à la suite des *Mémoires* de Bruys (Paris, 1751). Guéret avait composé des *Poésies*, des *Satires*, etc., qui sont restées manuscrites.

GUÉRETÉ, ÉE (ghé-re-té) part. passé du v. Guéreter : *Jachère* GUÉRETÉE.

GUÉRETER v. a. ou tr. (ghé-re-té — rad. *guéret*. Double le *t* devant un *e* muet : *Je guérette, tu guéretteras*). Agric. Mettre en guérets, labourer : GUÉRETER *une jachère. Les cultivateurs qui suivent encore le régime des jachères* GUÉRETTENT *après la moisson, c'est-à-dire retournent le chaume à la charrue*. (Raspail.)

GUÉRI, IE (ghé-ri) part. passé du v. Guérir. Rendu à la santé; détruit, en parlant d'un mal : *Un malade* GUÉRI. *Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu portaient en compte la valeur de cinquante livres, pour chaque malade mort ou* GUÉRI. (Volt.) *Un mal dont on connaît le siége et la cause est un mal à moitié* GUÉRI. (Raspail.)

— Fig. Délivré de quelque passion, revenu de quelque erreur morale; détruit, en parlant d'un mal moral : *Les maladies de l'esprit peuvent être facilement prévenues, mais difficilement* GUÉRIES. (Mme Monmarson.)

> L'amour est mal *guéri* quand il l'est par la haine.
> TH. CORNEILLE.

— *Etre guéri de tous maux*, et, fam., *Etre guéri du mal de dents*, Etre mort :

> Quand on est mort, c'est pour longtemps,
> On *est guéri du mal de dents*,
> De la potence et du carcan.
> (*Vieille chanson.*)

GUERICKE (Otto DE), physicien allemand, né à Magdebourg en 1602, mort à Hambourg en 1686. Il fut, pendant trente-sept ans, bourgmestre de sa ville natale. Mis par ses fonctions en relation avec des princes et des diplomates allemands, il sut les intéresser à ses travaux et à ses expériences, et, par là, donner à celles-ci une notoriété qui en accrut l'influence. Le premier, il tira une étincelle d'un globe de soufre électrisé, et soupçonna que cette étincelle pourrait bien être de même nature que l'éclair qui précède le bruit du tonnerre. Le premier aussi, il réussit à soutirer l'air d'un vase clos, et le succès de cette expérience a ouvert une ère nouvelle pour la physique. Il faut lire, dans son bel et intéressant ouvrage *Experimenta nova*, le récit des nombreuses tentatives qu'il fit avant d'arriver à un moyen un peu pratique d'opérer le vide. Il essaya d'abord de retirer l'eau d'une barrique à l'aide d'une espèce de grande seringue adaptée à la partie inférieure. Mais, à mesure que la barrique se vidait, l'air entrait par toutes les fissures en produisant une sorte de sifflement. Il remplaça le tonneau par deux hémisphères en cuivre emboîtés l'un dans l'autre; mais le globe qu'ils formaient se comprima tout à coup avec explosion, pendant qu'on y faisait le vide. Après divers autres essais, Guericke arriva enfin à exécuter une machine pneumatique, non telle qu'on en a aujourd'hui, mais suffisante pour lui permettre d'entreprendre une série d'expériences sur les divers effets du vide (1654). Chargé d'une mission auprès de la diète réunie à Ratisbonne, il émerveilla plusieurs des hauts

membres de l'assemblée, entre autres l'empereur, en les rendant témoins des phénomènes alors fameux sous le nom d'*expériences de Magdebourg.* Il émerveilla surtout l'assistance par ses deux hémisphères retenus au contact par la seule pression de l'air, et que seize forts chevaux suffisaient à peine à séparer. L'archevêque de Mayence voulut avoir l'instrument de Guericke. Il l'emporta dans son palais, et il prenait plaisir à répéter et à expliquer lui-même les expériences.

Guericke a aussi fait de bonnes observations astronomiques. Un des premiers, il annonça qu'on pourrait prédire le retour des comètes. Il donnait, des taches du soleil, une explication qui n'a point été admise. Il supposait qu'elles n'étaient autre chose que de petites planètes dont la révolution s'effectuait dans des cercles très-rapprochés de cet astre. Ses travaux et ses principales observations ont été publiés sous le titre : *Experimenta nova, ut vocant, Magdeburgica, de vacuo spatio, etc.* (Amsterdam, 1672). Il avait écrit une histoire : *Historia civitatis Magdeburgensis occupatæ et combustæ*, qui ne fut pas imprimée.

GUERICKE (Henri-Ernest-Ferdinand), théologien protestant, né à Wettin (Prusse) en 1803. Après avoir étudié à Halle, il fut nommé professeur de théologie dans cette université. Représentant distingué et savant du vieux luthéranisme, il fut mêlé aux querelles passionnées dont l'Allemagne fut le théâtre dans le premier tiers de ce siècle, et il perdit successivement ses places d'examinateur (1833), de professeur (1835) et de pasteur (1838). Le roi de Prusse actuel le rétablit dans toutes ses fonctions en 1840. On a de lui : *Etudes pour servir à l'introduction historique-critique au Nouveau Testament* (Halle, 1828-1834, 2 part.); *Introduction historique et critique au Nouveau Testament* (Leipzig, 1843); *Manuel d'histoire ecclésiastique* (Halle, 1837, 2 vol.; 8e édit., Berlin, 1854, 3 vol.); *Symbolique chrétienne générale* (Leipzig, 1839-1846); *Histoire de la Réformation* (Leipzig, 1855); *Manuel d'archéologie chrétienne* (1859, 2e édit.). En 1840, M. Guericke a fondé le *Journal de théologie luthérienne*, qu'il a rédigé d'abord avec Rudelbach, puis, après la mort de ce dernier, avec Delitzch.

GUÉRIDON s. m. (ghé-ri-don — origine inconnue. On sait seulement qu'un personnage grotesque de ce nom figurait dans une vieille chanson :

> *Guéridon* est mort!
> Depuis plus d'une heure
> Sa femme le pleure.
> Hélas, *Guéridon!*)

Table de luxe, à un seul pied, sur laquelle on dépose ordinairement des objets d'ornement ou de petits ouvrages de dames : *Un* GUÉRIDON *en bois de rose. Déposer un flambeau sur un* GUÉRIDON.

— Navig. Ecope, pelle de bois creuse avec laquelle on vide l'eau qui entre dans une embarcation.

GUÉRIGNY, bourg de France (Nièvre), cant. de Pougues, arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Nevers, au confluent des deux Nièvres; pop. aggl., 553 hab.—pop. tot., 3,016 hab. Forges de La Chaussade, l'un des établissements métallurgiques les plus importants de France. Elles occupent 1,300 ouvriers. Château du XIIIe siècle, habité aujourd'hui par les principaux agents de l'administration. Au N. de Guérigny, en remontant la Nièvre, on trouve l'ancien château de Villemenant, demeure autrefois de l'illustre famille de Lange, et aujourd'hui de plusieurs familles d'ouvriers.

GUERILLA s. f. (ghé-ri-lla; *ll* mll. — mot espagn., dimin. de *guerra*, guerre). Art milit. Troupe espagnole combattant en tirailleurs; troupe de partisans quelconques : *Les* GUERILLAS *espagnoles. La petite armée polonaise s'est fragmentée en* GUERILLAS, *qui recommencent à éparpiller la guerre.* (A. Martin.)

— **Encycl.** La guerre de partisans n'est pas nouvelle en Espagne : on trouve déjà des *guerillas* au temps des Maures. L'usage s'en est toujours maintenu depuis. Mais ce qui a fait la véritable réputation des *guerillas*, c'est la guerre meurtrière qu'elles nous firent en 1808, et principalement après la capitulation de Baylen. De tous les coins de l'Espagne, de toutes les masures, de toutes les broussailles, on vit sortir des nuées de paysans qui se ruaient sur nos troupes à l'improviste. Les bandes les plus renommées furent celles de Renovalès, d'Espoz y Mina et de son neveu, Juan Martin, dit l'*Empecinado*, de Julian Sanchez, du docteur Rovera, de Juan Paladea, dit *el Medico*, du curé Merino, des Principe, du frère Sapia, de Juan Abril, de Jauregui, dit *el Pastor*, de Porlier, dit *el Marquesito*. Leurs forces réunies ne s'élevaient pas à moins de 60,000 hommes. La guerre des *guerillas* est une guerre d'embûches et de surprises. Elles pillent les bagages, les convois de vivres, harcèlent les détachements et les postes, font main basse sur les traînards et les hommes isolés. La manière dont elles font la guerre, la fréquence et la rapidité de leurs retraites rappellent la conduite de nos chouans.

GUÉRIN ou **GAERIN** (saint), frère de saint Léger, évêque d'Autun, né vers 626, mort en 678. Il aida son frère dans la lutte que celui-ci soutint contre Ebroïn, maire de Neustrie, tomba entre les mains de leur ennemi, et fut condamné, comme complice du meurtre de Childéric II, à être assommé à coups de pierres. L'Eglise, qui le regarde comme un martyr, célèbre sa fête le 2 octobre.

GUÉRIN ou **GARIN**, prélat et ministre français, né dans le Limousin en 1160, mort en 1230. Elevé, en 1213, au siége épiscopal de Senlis, il gagna la confiance de Philippe-Auguste, assista à la bataille de Bouvines et contribua à la victoire, fut choisi par le roi pour un de ses exécuteurs testamentaires et nommé chancelier par Louis VIII (1223). Il fut un des premiers qui formèrent le recueil de titres connu sous le nom de *Trésor des chartes*.

GUÉRIN, **GÉRIN** ou **GUARIN**, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né dans l'Albigeois, mort en 1243. Il succéda, comme grand maître des hospitaliers, à Bertrand de Taxis, vers 1240, dans les circonstances les plus difficiles. De profonds dissentiments avaient divisé les Hospitaliers et les Templiers, et la Palestine se trouvait inondée de barbares appelés Khorasmiens. Sentant l'impossibilité de défendre Jérusalem, démantelée et sans troupes, contre les attaques de ces derniers, les grands maîtres de l'Hôpital et du Temple se décidèrent à conduire à Jaffa les chrétiens du pays. Un certain nombre d'entre eux qui voulurent rester furent massacrés par les envahisseurs, devenus bientôt après les maîtres de la ville. Cependant les chrétiens ne renoncèrent pas à la résistance. Les Templiers demandèrent des secours aux soudans d'Emesse et de Damas, qui consentirent à leur envoyer quatre mille chevaux sous les ordres de Moucha. C'est avec ce renfort que la petite armée chrétienne en vint aux mains avec les Khorasmiens, dix fois supérieurs en nombre. Guérin commanda l'aile gauche, composée des chevaliers de son ordre et des troupes du comte de Jaffa. Après une bataille qui dura deux jours, les chrétiens, malgré des prodiges de valeur, succombèrent sous le nombre, et le grand maître des Hospitaliers y perdit la vie, ainsi que le grand maître des Templiers.

GUÉRIN (Guillaume), avocat général du parlement de Provence, mort en 1554. Il s'est rendu fameux par la barbarie avec laquelle il fit exécuter, en 1545, l'arrêt rendu par le parlement, en 1540, contre les Vaudois de Cabrière et de Mérindol. Il commença par être lieutenant du roi à Houdan, dans l'Ile-de-France, se fit destituer pour cause de concussion, mais n'en parvint pas moins au poste d'avocat général à Aix. Il montra alors envers les malheureuses victimes du fanatisme religieux la cruauté d'un bourreau. Un jeune homme de Mérindol ayant essayé de se sauver, Guérin cria de toutes ses forces aux soldats qui, fatigués de massacre, le laissaient fuir : *Tolle, tolle!* et le malheureux fut arquebusé. Après la mort de François Ier, les seigneurs des villages détruits et mis en cendres par Guérin portèrent plainte contre lui au parlement de Paris. Bientôt après, l'avocat général fut arrêté et condamné à être pendu, non pour le rôle odieux qu'il avait joué dans les massacres, mais comme s'étant rendu coupable de « faussetés, calomnies, prévarications, abus et malversations. »

GUÉRIN (Gilles), sculpteur français, né à Paris en 1606, mort en 1678. Elève du statuaire Lebrun, il débuta par les décorations du château de Cheverny, où il a laissé des figures en ronde bosse et des bas-reliefs d'un certain mérite. Ces travaux lui valurent la protection du comte de Cheverny, par l'influence duquel il eut l'occasion de déployer au Louvre toutes les ressources de son talent. Les cariatides et la *Renommée* qu'il sculpta à gauche du pavillon central de la cour de François Ier sont des œuvres consciencieuses, savantes, réfléchies, dignes de figurer à côté des créations de Jean Goujon. Les qualités éminentes de ces sculptures décoratives le firent charger d'exécuter, à Saint-Germain-le-Vieux, vieille église disparue, qui était située dans la Cité, six figures de bois, grandes comme nature, *Saint Germain*, *Saint Jean l'Evangéliste* et quatre anges adorateurs que l'on peut comparer, pour l'élégance et la finesse de l'exécution, au fameux groupe de Germain Pilon. Peu après, Guérin exécuta (1646), au château de Valery (Gâtinais), le *Mausolée du prince de Condé*. La composition, dont la figure couchée du prince est le motif principal, ne manque point de solennité. Les quatre statues, la *Justice*, la *Prudence*, la *Force*, la *Tempérance*, qui complètent le monument, sont d'une belle ordonnance, pleines de caractère et de sentiment. L'habile artiste montra toute la souplesse de son talent dans les groupes de nymphes et d'enfants, qu'il exécuta au château de Maisons. L'élégance et la légèreté des draperies, le choix des mouvements, la souplesse des chairs, le type des physionomies donnent à ces figures un mérite véritable. Il en est de même de la *Vierge* et de l'*Atlas*, ses morceaux de réception à l'Académie, qui venait d'être créée (1648); ces deux figures sont excellentes; celle de la *Vierge* est simple, d'une poésie douce et vraiment religieuse; l'*Atlas*, au contraire, conçu sous l'influence de l'antique, est d'une exécution puissante et magistrale. Guérin, l'année suivante, était à Soissons, décorant l'église Saint-Gervais, où l'on voit encore de lui plusieurs grandes statues de saints. En 1650, il revint à Paris, où il fut chargé de décorer au Louvre la chambre du roi; le plafond, la cheminée conservent encore les bas-reliefs et les figures de ronde bosse qu'il y exécuta. En 1654, le grand prévôt de Paris confia au statuaire éminent l'exécution du *Louis XIV terrassant la Discorde*, qui fut placé dans la cour d'honneur de l'Hôtel de ville; mais ce groupe maniéré, emphatique et d'un goût douteux, fut remplacé, en 1689, par le bronze de Coysevox. Guérin continua d'exécuter un nombre considérable de travaux dans des églises et des châteaux. La plus remarquable des œuvres sorties de son ciseau dans cette seconde partie de sa carrière est le *Mausolée de Charles de La Vieuville*, érigé dans l'une des chapelles de l'église des Minimes. L'ensemble de ce travail, plein de science, d'une harmonie sévère, d'une exécution irréprochable, donne une grande idée de l'étendue du talent de l'artiste. Guérin excellait à modeler et à sculpter des portraits en médaillons d'une ressemblance parfaite. On regarde comme son chef-d'œuvre le médaillon de Descartes qu'on voit à Saint-Etienne-du-Mont. Les dernières années de sa vie furent surtout consacrées à ce genre de sculpture.

Contemporain de Puget et de Girardon, Guérin ne s'éleva jamais à la hauteur de ces maîtres. C'était un statuaire consciencieux et savant, exécutant soigneusement des œuvres conçues avec intelligence; mais ses qualités réelles, très-visibles si on les étudie et si on les analyse, ne produisent pas cette impression soudaine et spontanée qu'on éprouve devant l'œuvre, même incomplète, d'un homme de génie.

GUÉRIN (Jean), peintre français, né à Strasbourg en 1760, mort à Obernay en 1836. Il s'adonna avec beaucoup de succès à la miniature et à l'aquarelle, et se rendit à Paris, où Marie-Antoinette le prit sous sa protection. Pendant la Révolution, il dut quitter la France. De retour à Paris sous le Consulat, il rivalisa avec Isabey et Augustin comme peintre de miniature, et exposa, de 1800 à 1827, un grand nombre de portraits remarquables. On cite particulièrement ceux de *Napoléon*, du général *Damas*, du baron *Lejeune*, du comte *Fries*, de *Kléber*.

GUÉRIN (Pierre-Narcisse), peintre français, membre de l'Institut, né à Paris en 1774, mort à Rome en 1833. Il fut d'abord placé dans l'atelier de Brennet, où il montra peu d'aptitude; mais, devenu ensuite élève de Regnault, il fit de rapides progrès. En 1796, il obtint le prix de Rome. Son premier tableau remarquable est *Marcus Sextus*, qui eut, au Salon de 1800, un succès peut-être sans exemple. Ce tableau fut couronné de lauriers; c'était à qui y attacherait des vers louangeurs. Pendant toute l'exposition, il y eut foule pour le voir. On offrit des bouquets à l'artiste; on lui fit des ovations enthousiastes. *Marcus Sextus* est resté le chef-d'œuvre de Guérin, et pourtant, le connaisseur qui l'examine aujourd'hui, au Louvre, ne peut s'expliquer l'engouement d'alors, s'il ignore que ce Romain, revenu de l'exil et trouvant, à son retour, la mort et le deuil dans sa famille, était une allusion aux émigrés qui rentraient, la plupart dépouillés ou ayant à pleurer un parent. En 1802, il exposa *Phèdre et Hippolyte*, composition théâtrale qui obtint néanmoins un très-grand succès et valut à Guérin une mention honorable au concours des prix décennaux. Vers la même époque, il peignit son *Orphée au tombeau d'Eurydice* et l'*Offrande à Esculape*, une de ses meilleures toiles. Il se rendit ensuite en Italie, où il passa plusieurs années. De retour à Paris, il reparut au Salon de 1810 avec trois tableaux : l'*Aurore enlevant Céphale*, composition gracieuse qui fut froidement accueillie; *Adromaque et Pyrrhus*, production théâtrale et froide, et *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caire*, toile faiblement exécutée qui donna lieu à de vives critiques. Vers cette époque, Guérin ouvrit à Paris un atelier qui fut très-fréquenté. Chose assez remarquable, c'est de l'atelier de cet artiste, amant exclusif de la beauté antique, que sont sortis les romantiques les plus ardents : Géricault, Scheffer, Léon Coignet, Orsel, etc. Parmi les œuvres remarquables que Guérin produisit ensuite, nous mentionnerons *Clytemnestre* et *Didon et Enée*, dont le succès fut très-vif au Salon de 1817. Professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1814, membre de l'Institut en 1815, il refusa en 1816 la direction de l'Ecole française de Rome, mais accepta en 1822 ce poste qu'il occupa jusqu'en 1828. Il reçut en 1829 le titre de baron. Les compositions de Pierre Guérin ne manquent ni de grandeur ni de majesté. On y trouve de la pureté dans les contours, de l'harmonie dans la couleur, du goût dans les ajustements; « mais il y règne deux défauts, dit Delécluze : l'appareil théâtral dans l'ordonnance générale, et l'exécution pittoresque, qui est privée de soudaineté et d'énergie. » Guérin était un homme petit et d'une santé des plus délicates. Il possédait de l'instruction, écrivait facilement et d'une manière agréable, et sa conversation était substantielle et piquante.

GUÉRIN (Joseph-Xavier BÉNÉZET), médecin et écrivain français, né à Avignon en 1775, mort vers 1850. Il passa son doctorat à Montpellier, puis retourna dans sa ville natale, où il devint médecin en chef de l'hôpital général et professeur de physique au collége. Par la suite, il professa la physique et la botanique à l'Ecole centrale de Vaucluse et fut bibliothécaire conservateur du musée Clavet. On lui doit un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Essai de médecine et d'histoire naturelle*, recueil périodique (Carpentras, 1798 et suiv., 3 vol.); *Observations sur la vaccine* (1802, in-8o); *Réflexions sur l'inoculation moderne* (1803, in-8o); *Discours sur l'histoire d'Avignon* (1807); *Panorama d'Avignon, de Vaucluse, du mont Ventoux* (1829); *Mesures barométriques suivies d'observations d'histoire naturelle et de physique faites dans les Alpes françaises* (1829); *Observations météorologiques faites à Avignon* (1839); *Abrégé de l'histoire d'Avignon* (1841). — Son fils, Camille GUÉRIN, a suivi également la carrière médicale. Il a publié, entre autres ouvrages : *Essai sur le moyen général de prévenir les résultats souvent funestes de l'étude des sciences* (Paris, 1824, in-8o); *Essai sur l'enchaînement des sciences considérées dans leurs rapports avec l'ordre social; Esquisse du génie de la liberté* (1830, in-8o).

GUÉRIN (Jean-Baptiste-Paulin), peintre français, né à Toulon en 1783, mort à Paris en 1855. Fils d'un serrurier et d'abord apprenti serrurier lui-même, il s'occupa de dessin, tout en maniant la lime, puis acquit quelques notions de peinture. Grâce à une petite somme que lui donna un amateur en échange d'une copie de tableau, Guérin put se rendre à Paris, où il tomba bientôt dans la plus profonde misère. Cependant il parvint à se faire présenter à Gérard, qui lui donna quelques occupations, le fit entrer dans l'atelier de Vincent, puis le prit au nombre de ses élèves. En 1812, Guérin exposa son premier tableau, *Caïn après la mort d'Abel*, dont le succès fut très-grand et dont le gouvernement fit l'acquisition. Le baron Denon, directeur des beaux-arts, enchanté de cette toile aussi remarquable par l'entente du clair-obscur que par la vérité du dessin, proposa au jeune artiste de peindre aux Tuileries un plafond, dont les cartons seuls furent exécutés. En 1817, il exposa *Jésus mort et la Mère des douleurs entourée des apôtres et des saintes femmes*, qui valut à son auteur une médaille d'or. A partir de ce moment, il parut de lui une nouvelle toile à chaque exposition du Louvre. A un dessin pur, à une touche mâle et ferme, il joint une parfaite entente du clair-obscur. Voici ses principales œuvres : *Jésus mort et la Mère des douleurs* (1817), médaille d'or; *Anchise et Vénus* (1822), acquis par l'Etat; *Adam et Eve exilés du paradis terrestre* (1827), chef-d'œuvre de l'artiste; *Sainte Catherine* (1838), à l'église Saint-Roch. On lui doit un assez grand nombre d'excellents portraits.

GUÉRIN (Gabriel-Christophe), peintre d'histoire et de genre, élève de Regnault, directeur du musée de Strasbourg, né à Kehl en 1790, mort en 1846. Il était fils du graveur Christophe Guérin. Il a exposé, aux Salons de Paris, entre autres ouvrages estimés : la *Mort de Polynice* (1817), qui lui valut une médaille d'or; le *Baptême de Jésus-Christ* (1819), à l'église de Saint-François-d'Assises de Paris; l'*Invention de l'imprimerie à Strasbourg* (1827); le *Cardinal de Richelieu chez Mme la duchesse de Chevreuse* (1835); le *Prince de Condé arrivant chez Mlle de Montpensier* (1835); la *Vierge et l'enfant Jésus* (1844).

GUÉRIN (Nicolas-François), marin français, né en 1796. Il prit du service dans la marine en 1811, reçut le grade de capitaine de vaisseau en 1847, commanda l'Ecole navale de Brest de 1847 à 1849, devint contre-amiral en 1854 et prit alors le commandement de l'escadre française de l'Indo-Chine. M. Guérin fait partie de la réserve depuis 1858.

GUÉRIN (Jules), médecin français, né à Boussu (Belgique) en 1801. Lorsqu'il eut terminé ses études à Paris, il suivit les cours de l'Ecole de médecine et passa son doctorat en 1826. Deux ans plus tard, il acheta la *Gazette de santé*, qu'il fit paraître, à partir de 1830, sous le titre de la *Gazette médicale de Paris*. Depuis lors, il n'a cessé de diriger avec beaucoup de talent ce journal scientifique, qui est devenu le principal organe de la presse médicale en France. Après la révolution de Juillet, le docteur Guérin fit partie d'une commission instituée pour présenter un projet de réorganisation dans l'enseignement médical, et ce fut lui notamment qui fit adopter la mesure du rétablissement des concours pour le professorat. Tout en se livrant à ses travaux de journaliste, M. Guérin faisait une étude approfondie des vices de conformation. Pour donner un résultat pratique à ses recherches, il fonda, en 1834, un établissement orthopédique au château de la Muette, à Passy. Il remporta, en 1837, le grand prix de chirurgie proposé par l'Académie des sciences sur ce sujet : *Détermination rigoureusement scientifique des principes, méthodes et procédés de l'orthopédie, sous le double rapport de la pratique et de la théorie.* Le docteur Guérin avait présenté à l'Académie un ouvrage manuscrit (16 vol. in-fol., avec 100 tableaux et 400 planches) qui n'a pas été

publié, mais dont il a donné des parties sous forme de mémoires, dans des recueils spéciaux. En 1839, il fut chargé d'une clinique orthopédique à l'hôpital des Enfants, et, vers la même époque, il fut appelé à faire partie de l'Académie de médecine. M. Guérin ne s'est pas borné à introduire dans la science et dans l'art orthopédique une foule de faits nouveaux, d'idées et de vues neuves, de beaux et féconds résultats; il a attaché son nom à la découverte de l'incision sous-cutanée, qui permet aux plaies de guérir plus facilement et plus promptement. Parmi les nombreux écrits du docteur Guérin, nous citerons : *Rapport de la commission chargée par le ministre de l'instruction publique de l'examen préparatoire de toutes les questions relatives à l'organisation de la Faculté de médecine de Paris* (1830); *Mémoire sur l'éclectisme en médecine* (1831); *Appréciation de la doctrine physiologique appliquée au choléra* (1832); l'*Extension sygmoïde et la flexion dans le traitement des déviations latérales de l'épine dorsale* (1835); *Moyen de distinguer les déviations simulées de la colonne vertébrale des déviations pathologiques* (1836); *Caractères généraux du rachitisme* (1837); *Mémoire sur la cholérine considérée comme période d'incubation du choléra-morbus* (1837); *Nouvelle méthode de traitement du torticolis ancien* (1838); *Mémoire sur l'étiologie générale des pieds bots congénitaux* (1838); *Variétés anatomiques du pied bot congénital* (1839); *Vues générales sur l'étude scientifique et pratique des difformités du système osseux* (1839); *Mémoire sur l'intervention de la pression atmosphérique dans le mécanisme des exhalaisons séreuses* (1840); *Mémoire sur l'étiologie générale des déviations latérales de l'épine par réaction musculaire active* (1840); *Mémoire sur l'étiologie générale du strabisme* (1841); *Nouvelles recherches sur le torticolis ancien et sur le traitement de cette difformité par la section sous-cutanée des muscles rétractés* (1841); *Recherches sur les luxations congénitales* (1841); *Des plaies sous-cutanées en général et des plaies sous-cutanées des articulations* (1841), etc.

GUÉRIN (Adolphe-Claude), officier français, né à Mortagne (Orne) en 1805, tué devant Sébastopol en 1855. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit dans l'arme du génie, fut nommé lieutenant en 1830, capitaine en 1832, fit plusieurs campagnes en Algérie, puis revint en France, où il travailla aux fortifications de Sedan, de Bitche et de Lyon. C'est vers cette époque qu'il inventa un nouveau cavalier de tranchée, adopté depuis lors dans l'arme du génie. Après la révolution de Février, Guérin fut élu représentant du peuple à la Constituante, dans le département de l'Orne, et devint, en 1849, rapporteur du budget de la guerre. Son mandat ne lui ayant pas été renouvelé lors des élections à la Législative, il rentra dans l'armée, devint chef de bataillon (1850), passa en Algérie en qualité de chef du génie de la subdivision de Tlemcen, et fit construire dans cette ville une citadelle importante. Lors de la guerre d'Orient, Guérin fut nommé directeur du parc, commandant de la réserve du génie, se signala à la bataille de l'Alma, prit devant Sébastopol un commandement de tranchée, et se fit remarquer par des actes d'intrépidité et d'audace qui lui firent donner le surnom de *Trompe la Mort*. Entre autres traits, on raconte que, accompagné de deux zouaves seulement, il descendit une nuit dans la tranchée russe, pour en étudier les détails. Le 22 décembre 1854, il reçut le grade de lieutenant-colonel, et, bientôt après, avec le titre de chef d'état-major du génie, la direction des travaux du premier corps ou corps de siége. Ce fut sur ses instances que, le 1er mai 1855, Canrobert se décida à faire attaquer un formidable ouvrage de contre-approche qui avait pour objet de transformer les assiégeants en assiégés. Cette attaque, à laquelle Guérin prit une part brillante, eut un plein succès. Le 13 juin 1855, Guérin, qui venait d'apprendre sa nomination au grade de colonel, faisait l'inspection des tranchées, lorsqu'il tomba mortellement blessé par une balle russe. On a de lui une intéressante correspondance sur la guerre d'Orient (1854-1855).

GUÉRIN (Léon), littérateur français, frère du précédent, né à Mortagne (Orne) en 1807. Il abandonna la carrière de l'enregistrement, à laquelle il était d'abord destiné, pour se rendre à Paris (1828), où il publia, l'année suivante, un volume de poésies, *Chants lyriques*. A partir de ce moment, Guérin se consacra entièrement à des travaux littéraires, composa une pièce en cinq actes et en vers, *Cromwell* ou la *Mort de Charles Ier*, qui fut reçue après lecture (1830), mais qui n'a point été représentée, et collabora à un grand nombre de journaux : la *Mode*, le *Voleur*, le *Musée des familles*, l'*Europe littéraire*, la *Revue de Paris*. En outre, il fut un des fondateurs du *Journal des enfants*, où il a publié un grand nombre de morceaux en prose et en vers; puis il fonda la *Gazette des enfants et des jeunes personnes*, feuille hebdomadaire. En 1839, M. Guérin fit un voyage littéraire en Allemagne; il reçut en 1840 le titre d'historiographe de la marine. Un assez grand nombre de ses ouvrages sont destinés à la jeunesse, et quelques-uns ont paru sous les pseudonymes de *Léonide de Mirbel* et de *Guérin-Dulion*. Nous citerons de lui : les *Bons petits garçons; Simples leçons aux jeunes filles* (1835); les *Voix naïves* (1838), contes en vers; les *Jours de bonheur* (1840); le *Tour du monde* (1840-1841, 10 vol.); les *Enfants du peuple* ou les *Fils de leurs œuvres* (1841); *Physiologie des enfants* (1841); *Simples récits historiques* (1842); le *Conteur des petits enfants* (1842, 8 vol.); *Histoire maritime de la France* (1842-1843, 2 vol.; 4e édit., 1846, 4 vol.); les *Jeunes navigateurs; Histoire des Français;* les *Marins illustres de la France* (1844); les *Prêtres illustres de la France* (1845); les *Navigateurs français* (1846); *Histoire de la marine contemporaine* (1848); *Histoire de la dernière guerre avec la Russie* (1860), pour laquelle il dut beaucoup se servir de la correspondance de son frère, le colonel Guérin, etc.; *Jours de bonheur*, contes moraux en prose (1871, in-8o).

GUÉRIN (E.-L.), littérateur français, né en 1807. Il a publié un grand nombre de romans dans lesquels il s'est généralement attaché à reproduire les mœurs du peuple ou à faire vivre ses personnages dans des cadres historiques. Parmi ses ouvrages, facilement écrits, nous citerons : l'*Imprimeur* (1831, 5 vol.); *Madeleine la repentie* (1831); le *Roi des Halles* (1832); la *Fleuriste* (1834); une *Fille du peuple* (1835); le *Marquis de Brunoy* (1836); le *Testament d'un gueux* (1837); les *Nuits de Versailles* (1838); les *Soirées de Trianon* (1838); *Chronique des châteaux de France* (1860); le *Sergent de ville* (1842); le *Siècle et la monarchie* (1850), etc.

GUÉRIN (Georges-Maurice DE), écrivain français, né au château du Cayla (Languedoc) le 5 août 1810, mort au même lieu le 19 juillet 1839. Il appartenait à une famille noble mais peu riche. A l'âge de douze ans il fut placé au petit séminaire de Toulouse et il y commença des études qu'il acheva au collége Stanislas de Paris, autre séminaire. Sa famille le faisait tourner vers les idées religieuses et eût souhaité de le voir entrer dans les ordres; mais, quoiqu'il fût porté naturellement au mysticisme, sa vocation restait incertaine, au moins quant au côté pratique. Né poëte, il éprouva très-jeune l'amour, un amour vague et platonique sans doute, comme furent les aspirations de toute sa vie, et il le chanta dans une pièce de poésie où, à côté de très-beaux vers, il dit, en style de Gongora :

Ses pleurs vont s'amasser dans le creux d'un rocher.

De pareilles recherches alambiquées sont fréquentes chez ce poëte, très-surfait, que l'on a voulu présenter comme un des interprètes les plus naïfs de la nature.

Dès l'enfance, il était déjà envahi de cette mélancolie maladive qui marque les cerveaux incomplets, les hommes qui ne doivent pas vivre. Il rédigeait chaque soir un journal de ses impressions et de ses pensées, et l'idée de la mort était celle qui revenait le plus souvent sous sa plume. Lorsqu'il eut achevé ses études, il alla passer quelque temps dans sa famille, au Cayla, puis il se rendit en Bretagne, auprès de Lamennais, qui voulait alors fonder un établissement d'études religieuses, une sorte de Port-Royal-des-Champs, et groupait autour de lui ceux que l'on appela les solitaires de la Chesnaye (1832). « C'était alors, a dit de lui Lamennais, un jeune homme timide, d'une piété douce et timorée, d'une organisation si frêle qu'on l'eût cru près de se briser à chaque instant, et ne montrant point encore les facultés d'une intelligence remarquable. » Le jeune Maurice, cette âme faible et rêveuse, cette fleur étiolée, ne pouvait guère être apprécié par ce rude Breton, mal à l'aise dans le catholicisme, et en qui déjà se dessinait le prêtre rebelle.

A la Chesnaye, Maurice de Guérin rencontra le jeune Edmond de Cazalès, petit-fils de l'orateur de la droite à la Constituante de 1789, et l'abbé Gerbet, depuis évêque de Perpignan. De longues promenades et des discussions philosophiques étaient les occupations favorites de ces solitaires; Maurice en a retracé quelques-unes en détail dans son *Journal*. Lamennais était non-seulement le directeur mais l'inspirateur de ces adolescents, et Maurice en subit l'influence, non-seulement dans le sens des idées religieuses, mais encore dans celui des goûts littéraires. La pompe du style de Lamennais se retrouve dans le sien, en sens inverse, pour ainsi dire, par l'affectation même qu'il met à éviter cette pompe et par la recherche des tours prosaïques, en opposition avec le grand flot de poésie du maître. Il quitta la Chesnaye au bout de quelques mois (1833), séjourna chez des amis ou des parents, fit quelques excursions pittoresques dans le cœur de la Bretagne et se rendit enfin à Paris, dans l'espoir d'y trouver une position. Une chaire de littérature comparée lui fut un moment promise, au collége de Juilly; mais cette espérance s'envola et il dut se contenter d'une classe provisoire au collége Stanislas. Il s'enfonça de plus en plus dans l'étude et le mysticisme, se fit néanmoins quelques amis, Scudo, Amédée Renée, Barbey d'Aurevilly, et même crut un instant qu'il allait devenir journaliste; quelques articles de critique, signés de son nom ou de l'initiale M, parurent dans la *France catholique* et dans la *Revue européenne*; mais c'était à des œuvres plus intimes, plus personnelles qu'il était naturellement porté, et vers cette époque il composait le *Centaure*, véritable poëme antique, d'un naturalisme savant, qui le fit accuser de panthéisme. *Hécube* et la *Bacchante*, autres fragments antiques, jaillirent de la même source d'inspiration et, bien que incomplets, révèlent une véritable originalité. V. CENTAURE.

En 1838, quoique sa santé fût déjà profondément altérée, Maurice de Guérin se maria, et, à partir de ce moment, la maladie de poitrine qui le minait empira avec une effrayante rapidité. Il voulut revoir le Cayla et mourir où s'était écoulée son enfance; à peine y fut-il arrivé qu'une crise suprême le prit et l'emporta.

Les fragments publiés de ses œuvres, le *Centaure* entre autres, connus seulement d'un petit nombre de ses amis, avaient passé inaperçus. George Sand, en s'en faisant l'éditeur enthousiaste après la mort du poëte, attira l'attention sur cette physionomie indécise, autour de laquelle des mains pieuses se plurent à tracer une sorte d'auréole. Un volume, composé du *Journal* de Maurice de Guérin, de ses *Lettres*, du *Centaure*, de la *Bacchante* et de quelques autres études, a été publié par M. Trébutien (1860, 1 vol. in-8o). Le même éditeur y joignit en 1862 le *Journal* et les *Lettres* de sa sœur. — Eugénie DE GUÉRIN, née en 1805, morte en 1848, dont l'existence, tout intellectuelle, s'est pour ainsi dire fondue dans celle de son frère, a laissé un *Journal* et des *Lettres* qui ne sont pas sans charme, mais qui ont été trop prônés. Sainte-Beuve leur a consacré une de ses *Causeries* et a été pour beaucoup dans cet engouement auquel travailla de son côté la propagande catholique. Ces pages délicates, féminines, resteront surtout comme un monument de tendresse fraternelle poussée jusqu'à l'adoration, jusqu'à l'absorption de deux pensées en une seule; comme œuvre littéraire, la recherche de la simplicité et du naturel y dégénère en puérilité. Les moindres incidents de la vie, une promenade, un paysage, un ruisseau, des gouttes de pluie, un oiseau qui passe, une femme qui lave du linge, tout est un prétexte à description, un thème pour cette intelligence repliée et qui s'observe perpétuellement. A la première impression de fraîcheur et de nouveauté que causent ces feuilles détachées, succède vite la lassitude; on se sent comme envahi par la mélancolie énervante qui a tué le frère et la sœur. Ces deux physionomies, celle de Maurice à peine plus virile que celle d'Eugénie, s'expliquent l'une par l'autre et gagnent à être rapprochées.

GUÉRIN (Louis-François), écrivain français, né à Châlons-sur-Marne en 1814. Il a composé, outre un grand nombre de petits écrits sur des matières de dévotion : *Manuel de l'histoire des conciles* (1846-1857, 2 vol. in-8o); le *Dévouement catholique* (1850); du *Droit de pétition de l'Eglise* (1851); *Mission des laïques dans l'Eglise* (1853); *Dictionnaire de l'histoire universelle de l'Eglise* (Paris, 1854-1865, 5 vol. in-8o), son ouvrage capital. M. Guérin a été en outre l'un des rédacteurs du *Mémorial Bordelais* (1849), qu'il a quitté en 1851 pour devenir directeur du *Mémorial catholique*.

GUÉRIN (Alphonse), chirurgien français, né à Ploërmel, dans le Morbihan, en 1816. Il a exercé tour à tour à Lourcine (1858-1861), à Cochin (1862) et à Saint-Louis (1863).

Parmi ses travaux nous citerons : son *Traité de chirurgie opératoire*, qui a eu trois éditions; son *Traité des maladies des organes génitaux externes de la femme*, et un grand nombre de notes et de mémoires sur des sujets spéciaux.

GUÉRIN DE BOUSCAL, auteur dramatique français. V. BOUSCAL.

GUÉRIN-DUMARCHAIS (Pierre), conventionnel et homme politique français, né à Gien (Loiret) en 1759, mort en 1818. Il fut élu membre de la Convention nationale en 1792, se rangea parmi les modérés, vota lors du procès du roi pour la reclusion et le bannissement après la paix, demanda après la chute de Robespierre que les députés proscrits le 31 mai 1793 reprissent leurs siéges à l'Assemblée, fut chargé en 1795 d'une mission dans le Midi et réagit à tel point contre les anciens partisans de Robespierre, que la Convention annula ses pouvoirs. Guérin entra ensuite au conseil des Cinq-Cents, où il combattit les décrets de proscription portés en 1797. Après le 18 brumaire, il entra au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1806. L'année suivante, il reçut la présidence du tribunal de Gien, mais la cécité dont il fut frappé en 1811 le força alors à prendre sa retraite.

GUÉRIN D'ESTRICHÉ (Eustache-François, selon d'autres Isaac-François), comédien français, né à Paris en 1636, mort en 1728. Il est surtout connu pour avoir épousé la veuve de Molière. Fils de Claude Guérin, qui avait été aussi comédien, il entra au théâtre du Marais sous le nom de du Tricher ou d'Estriché, qui était celui de sa mère. Il se réunit à la société de l'hôtel Guénégaud en même temps que la troupe dont il faisait partie. Son mariage avec Armande Béjart date du 31 mai 1677. Le contrat, fait sous le régime de la communauté, porte que « la future épouse apportera audit futur époux, la veille de leurs épousailles, tous les meubles, ustensiles d'hôtel, linge, habits, vaisselle d'argent et d'étain, titres, papiers et effets contenus en l'inventaire fait à la requête de ladite future épouse, après le décès du sieur de Molière..., tous les biens et effets qu'elle a acquis depuis le décès dudit feu sieur son mari... Ledit sieur futur époux a doué ladite future épouse de cinq cents livres de rente par chacun an. »

Guérin d'Estriché fut un acteur distingué et s'acquit une grande réputation au Théâtre-Français, où il passa trente-sept ans, dans les rôles de grands confidents tragiques. Cet acteur remarquable était un homme plein d'honneur et de probité. Son âme charitable sauva de la misère plus d'un confrère malheureux. Il donnait sans jamais se lasser. « J'aime mieux, disait-il, être la dupe d'un intrigant, que de refuser mon assistance à un homme de bien éprouvé par l'adversité. » Voici la liste des principales créations de Guérin d'Estriché : le marquis de Sardan, dans le *Muet;* Chrysante, du *Flatteur;* Valère, du *Distrait;* l'intendant, du *Double veuvage;* Simon, de l'*Andrienne;* Rutile, de *Manlius;* Achitophel, d'*Absalon*, etc., etc. Les contemporains assurent que Guérin jouait aussi, avec un art et un naturel admirables, les rôles de l'*Avare;* du *Grondeur;* de M. Guillaume dans l'*Avocat Patelin;* de Chrysale des *Femmes savantes;* et dans la tragédie, les grands confidents, tels que Théramène, de *Phèdre*; Arbate et Narcisse. Il y mettait une fermeté de diction et une noblesse d'attitude dont ses successeurs ont perdu le secret. Chaque mot portait; sa physionomie mobile soulignait les intentions du poëte avec une intelligence supérieure.

GUÉRIN D'ESTRICHÉ (Nicolas-Armand-Martial), auteur dramatique français, fils du précédent et d'Armande Béjart, né en 1678 à Paris, mort en 1708. Il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il voulut terminer la pastorale de *Mélicerte*, que Molière avait laissée inachevée; elle fut jouée, en 1699, sous le titre de : *Myrtil et Mélicerte*. Il fit encore représenter, en 1705, la *Psyché du village*, comédie en 4 actes, qui eut aussi peu de succès que la pièce précédente. Il composa en outre une grande quantité d'assez mauvais vers. Guérin s'étant rendu auprès de son ancien précepteur, devenu curé de campagne, s'éprit de sa nièce, l'épousa et mourut de la poitrine, à peine âgé de trente ans.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (Félix-Edouard), naturaliste français, né à Toulon en 1799. Il est fils d'un ingénieur de la marine. Il étudia l'histoire naturelle sous Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Latreille, s'attacha particulièrement à l'entomologie, qu'il a professée notamment au Collége de France en 1850, et fit pendant plusieurs années un cours de sériciculture à Sainte-Tulle, dans les Basses-Alpes. M. Guérin-Méneville est surtout connu par ses nombreuses et intéressantes recherches sur les vers à soie. Il fait partie d'un grand nombre de sociétés scientifiques et littéraires, et il a été chargé à plusieurs reprises de missions scientifiques par le gouvernement. Outre des *Mémoires*, des *Notes*, des *Rapports*, etc., publiés dans divers recueils périodiques, on a de lui : *Iconographie du règne animal de M. Cuvier*, ou *Représentation d'après nature de l'une des espèces les plus remarquables et souvent non encore figurée de chaque genre* (1830-1844, 7 vol. in-8o, 450 pl.); *Magasin de zoologie, d'anatomie comparée et de paléontologie* (1831-1844, 33 vol. in-8o, avec 1,787 pl.); *Genera des insectes* avec A. Percheron (1835, 6 vol. in-8o); *Species et iconographie générique des animaux articulés* (1843, in-8o, avec pl.); *Guide de l'éleveur des vers à soie*, (1856); *Production de la soie, situation, maladies et amélioration des races du ver à soie* (1857, in-8o); *Notes sur les éducations pour graine qu'il conviendrait de faire pour atténuer les désastreux effets de l'épizootie des vers à soie* (1857).

GUÉRIN DU ROCHER (Pierre), jésuite et orientaliste français, né près de Falaise en 1731, mort massacré à Paris le 2 septembre 1792. Il se livra, après la suppression de son ordre, à l'étude des langues orientales, entreprit plusieurs voyages dans ce but, et fit paraître, en 1776, l'*Histoire véritable des temps fabuleux* (3 vol. in-fol.), livre étonnant par ses paradoxes. Il y prétend que les mythologies antiques dérivent de l'Ecriture sainte, et que les premiers rois de l'Egypte ne sont autres que les patriarches de l'Ancien Testament. Au milieu de tout cela, on trouve un profond savoir, digne d'un meilleur emploi. Les philosophes du XVIIIe siècle, Voltaire surtout, se sont beaucoup égayés aux dépens de l'auteur; les orientalistes les plus graves l'ont réfuté sérieusement. Il reçut une pension de Louis XVI. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut arrêté après le 10 août 1792, et périt victime des massacres de septembre, avec son frère, Fr. Robert du Rocher, prêtre comme lui. En 1824, on a donné une nouvelle édition de l'*Histoire des temps fabuleux* (Besançon, 5 vol. in-8o).

GUÉRIN DU ROCHER (François-Robert), jésuite et écrivain français, frère du précédent, né à Falaise en 1736, massacré à Paris en 1792. Il passa plusieurs années en Orient où il s'occupa de l'œuvre des missions, revint en France au commencement de la Révolution, refusa de prêter serment à la constitution civile et partagea la triste fin de son frère. On a de lui : *Traité dogmatique de la vraie religion*, en collaboration avec le P. J. Grou, publié par Bergier (1786, 12 vol. in-12); *Lettre d'un missionnaire apostolique* (1792), et un poëme latin : ***Architecturæ leges seu prima***

principia, inséré dans les *Poemata didascalica* (1813).

GUÉRIN DE TENCIN (Pierre), cardinal français. V. TENCIN.

GUÉRIN DE TENCIN (Claudine-Alexandrine), femme auteur français. V. TENCIN.

GUÉRINEAU DE SAINT-PERAVY (Jean-Nicolas-Marcelin), écrivain français, né à Janville (Beauce) en 1735, mort à Liége en 1789. Doué d'un esprit souple et facile, il composa des ouvrages en prose et en vers, écrivit sur l'économie politique, l'agronomie, la politique, collabora au *Journal de l'agriculture et du commerce* avec Dupont de Nemours, et se vit contraint, à la suite d'une affaire d'honneur, de se retirer en Belgique, où il mourut d'ennui et de misère. Nous citerons de lui : *Epître sur la consomption* (Londres, 1761); la *Foiropédie* (1761); l'*Optique*, ou les *Chinois à Memphis* (Londres, 1763); *Traité de la culture de différentes fleurs* (1765); *Mémoire sur les effets de l'impôt indirect* (1768); le *Poëte voyageur et impartial* (1783); *Principes du commerce opposé au trafic* (1787); *Plan de l'organisation sociale* (1790); les *Deux femmes*, comédie, etc.

GUÉRINOT s. m. (ghé-ri-no — du nom du curé *Guérin*, fondateur de la secte). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée en Picardie en 1634.

GUÉRIR v. a. ou tr. (ghé-rir — du germanique : ancien haut allemand *warjan*, défendre, protéger; gothique *warjon;* anglo-saxon *warjan;* scandinave *veria;* ancien allemand *werian*, *werien;* allemand moderne *wehren;* toutes formes dérivées de la racine sanscrite *var*, entourer, défendre, protéger. Chevallet fait observer que l'on disait autrefois *guarir*, *garir*, qui était le même que *garer*. Ces deux verbes, qui n'avaient que la terminaison de différente, se prenaient l'un et l'autre dans le sens général de *garantir* une personne de quelque chose, l'en préserver, l'en délivrer. Ensuite, *guarir* se prit dans un sens restreint pour délivrer une personne d'une maladie, la sauver de la mort. C'est de *guarir*, *garer*, pris dans leur ancienne signification, qu'on fit le substantif *guarant*, *garant*, d'où le verbe *guarantir*, *garantir*). Rendre la santé à; détruire, en parlant d'un mal physique : GUÉRIR *un malade*. GUÉRIR *la fièvre*. GUÉRIR *une blessure. Je l'ai pansé, Dieu l'a* GUÉRI. (A. Paré.) *Je ne vois rien de plus ridicule qu'un homme qui se veut mêler d'en* GUERIR *un autre.* (Mol.) *Que de victimes, depuis qu'un homme a voulu* GUÉRIR *un autre homme!* (Dr Raymond.)

— Fig. Délivrer d'un mal moral ou d'un mal quelconque; détruire, en parlant du mal lui-même : GUÉRIR *un amoureux*. GUÉRIR *un ivrogne*. GUÉRIR *la vanité de quelqu'un. Une douleur que rien ne peut* GUÉRIR. *Il y a quatre maladies bien difficiles à* GUÉRIR : *l'amour de soi-même, l'avarice, la vaine gloire et l'ambition.* (St-Grégoire le Grand.) *Les hommes, n'ayant pu* GUÉRIR *la mort, la misère, l'ignorance, se sont avisés, pour se rendre heureux, de ne point y penser : c'est tout ce qu'ils ont pu inventer pour se consoler de tant de maux.* (Pasc.) *Le coupable est un malade que la société doit soigner et* GUÉRIR, *dès qu'elle n'a plus rien à craindre.* (Raspail.)

. . . . . Il n'est rien qui *guérisse*
Un homme vicieux, comme son propre vice.
RÉGNIER.

Le trépas vient tout *guérir*;
Mais ne bougeons d'où nous sommes;
Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes.
LA FONTAINE.

— Absol. : *L'art de* GUÉRIR. *Le médecin qui prétend* GUÉRIR *est un homme fort présomptueux. Si les magistrats avaient la véritable justice, si les medecins avaient le vrai art de* GUÉRIR, *ils n'auraient que faire de bonnets carrés; la majesté de ces sciences serait assez vénérable d'elle-même.* (Pasc.)

— v. n. ou intr. Revenir à la santé; être guéri, supprimé, en parlant du mal : *Les maladies de cœur ne* GUÉRISSENT *pas. Les joyeux* GUÉRISSENT *toujours.* (A. Paré.) *Un malade ne doit point vouloir* GUÉRIR *que la Faculté n'y consente.* (Mol.) *Que vous fait votre médecin? demandait Louis XIV à Molière. — Sire, il m'ordonne des remèdes, je ne les fais pas, et je* GUÉRIS.

— Fig. Etre délivré, guéri d'un mal moral ou d'un mal quelconque; être détruit, en parlant du mal lui-même : *L'amour* GUÉRIT *toujours, l'ambition jamais. En amour, celui qui* GUÉRIT *le premier est toujours le mieux* GUÉRI! (La Rochef.)

Guérir d'une folie,
Bien souvent ce n'est qu'en changer.
FLORIAN.

Se guérir v. pr. Etre guéri, détruit, en parlant d'un mal : *La fièvre* SE GUÉRIT *par la quinine. Un certain nombre de maladies* SE GUÉRISSENT *très-bien d'elles-mêmes.* (Maquel.)

— Revenir à la sante; se rendre à soi-même la santé : *Les riches qui frequentent les eaux dépensent encore plus pour se rendre malades que pour* SE GUÉRIR. (Isid. Bourdon.)

— Fig. Etre corrigé d'un mal moral, ou d'un mal quelconque; être corrigé, détruit, en parlant de ce mal : *Les ivrognes ne* SE GUÉRISSENT *guère. Carlsbad est le rendez-vous ordinaire des souverains; ils devraient bien s'y* GUÉRIR *de la couronne, pour eux et pour nous.* (Chateaub.)

Je borne tous mes soins à *me guérir* moi-même.
DESTOUCHES.

— Prov. lat. *Médecin, guéris-toi toi-même*, Il faut se corriger avant de songer à reprendre les autres.

GUÉRISON s. f. (ghé-ri-zon — rad. *guérir*). Cure, action de guérir, de ramener quelqu'un à la santé; destruction d'un mal physique : *Opérer une* GUÉRISON *merveilleuse. Il n'appartient qu'à un charlatan de promettre la* GUÉRISON *d'une maladie incurable.* (Gardanne.)

— Fig. Suppression, destruction d'un mal moral : *Il n'y a qu'une âme faible ou froide qui puisse recevoir sa* GUÉRISON *du temps.* (Schiller.)

— **Syn. Guérison, cure.** V. CURE.

GUÉRISSABLE adj. (ghé-ri-sa-ble — rad. *guérir*). Qui peut être guéri : *Un mal* GUÉRISSABLE. *Une maladie* GUÉRISSABLE. *Le pauvre abbé des Piles est mort dans votre pays; il était allé prendre les eaux de Digne pour des vapeurs qui n'étaient pas* GUÉRISSABLES. (Mme de Sév.)

— Fig. Qui peut être délivré d'un mal moral ou d'un mal quelconque; qui peut être détruit, en parlant du mal lui-même : *Le fanatisme et la superstition ne sont pas* GUÉRISSABLES. (Frédéric II.) *C'est par la forte éducation que Dieu a fait les nations* GUÉRISSABLES. (Dupanloup.) *Ne repoussons pas cette parole de l'Écriture : Dieu a créé* GUÉRISSABLES *les nations de la terre.* (Lacordaire.)

— **Antonymes.** Incurable, inguérissable.

GUÉRISSEUR, EUSE s. (ghé-ri-seur, eu-ze — rad. *guérir*). Personne qui guérit ou qui se donne pour guérir : *Vous savez que j'ai peu de foi aux grands* GUÉRISSEURS. (J.-J. Rouss). *Chaque matin on voit éclore à Paris un nouveau* GUÉRISSEUR. (Brueys.) ‖ Ne s'emploie guère qu'en mauvaise part.

— Fig. Personne ou objet qui détruit un mal moral : *Les* GUÉRISSEURS *des âmes.*

GUÉRITE s. f. (ghé-ri-te — Ce mot est, dit-on, le participe féminin de *guérir*, qui a signifié protéger, défendre. La *guérite* est proprement un lieu défendu, fortifié. La terminaison *ite* du mot français fait penser à une introduction italienne, comme pour les autres mots de ce genre. Cependant on a des raisons de croire que c'est plutôt du français que les Portugais et les Espagnols ont tiré leur forme *garita*. Ainsi ces derniers ont une autre forme, qui s'accorde mieux avec le génie de leur langue, pour le même vocable pris dans son acception générale de refuge, savoir *guarida*, tandis que leur *garita* ne signifie que loge de sentinelle. De cette diversité Scheler infère que *garita* leur vient d'une forme étrangère). Réduit construit ordinairement en planches, où s'abrite une sentinelle : *Une* GUÉRITE *de soldat. Une* GUÉRITE *de douanier.* ‖ Petit donjon construit au haut d'un bâtiment, d'où l'on peut dominer les environs.

— Mar. Planche qui forme un petit rebord autour d'une hune.

— Techn. Partie par laquelle l'air s'introduit dans une manche à vent.

GUERLANDE s. f. (ghèr-lan-de — autre forme du mot *guirlande*). Mar. Pièce qui fortifie la proue et qui en forme la rondeur.

GUERLE (Jean-Nicolas-Marie DE), littérateur français. V. DEGUERLE.

GUERLICHE (LA), type populaire flamand. V. LA GUERLICHE.

GUERLINGUET s. m. (ghèr-lain-ghè). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des écureuils, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique : *Le* GUERLINGUET *de la Guyane vit de fruits de palmier.* (Lesson.)

— **Encycl.** Les *guerlinguets*, très-voisins des écureuils, auxquels plusieurs auteurs les réunissent, sont caractérisés par des frontaux très-déprimés, des naseaux peu allongés, une dépression profonde entre le crâne et la face, une queue ronde. Ils sont dépourvus d'abajoues. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, répandues dans les régions chaudes des deux continents. On remarque surtout le *guerlinguet* de la Guyane ou grand *guerlinguet*, long d'environ 0m,50, à pelage d'un gris olivâtre, lavé de roussâtre en dessus, de roux pâle en dessous; il habite la Guyane et le Brésil, où il se nourrit de fruits de palmier. Les mœurs de cette espèce et de ses congénères ne diffèrent pas sensiblement de celles des écureuils.

GUERLUCHONE s. f. (ghèr-lu-cho-ne). Techn. Nom donné, à Paris, à une large truelle en fer, légèrement arrondie à son extrémité, qui sert à prendre le mortier.

GUERN, bourg de France (Morbihan), cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Pontivy, au bord de la Sarre; pop. aggl., 420 hab. — pop. tot., 3,341 hab. Minoteries. La chapelle de Notre-Dame de Quelven est ornée de beaux vitraux gothiques.

GUERNESEY, la *Samia* des anciens, île anglaise de la Manche, dans l'archipel des îles Normandes, à 26 kilom. N.-O. de Jersey, à 126 kilom. S. de l'île de Portland (Angleterre), à 52 kilom. de Cherbourg, par 49° 28′ de latit. N. et 4° 57′ de longit. O. Longueur, 15 kilom.; largeur, 5 kilom.; superficie, 7,000 hectares; 31,000 hab.; ch.-l., Saint-Pierre-le-Port, sur la côte orientale de l'île. C'est la seconde par son importance du groupe des îles de la Manche ou des îles Normandes. Ce groupe se compose de trois îles principales : Alderney ou Aurigny au N., Jersey au S. et Guernesey à l'O. Autour de ces trois îles s'éparpillent de nombreux récifs et îlots, qui rendent souvent la navigation dangereuse dans ces parages. L'île de Guernesey a la forme d'un triangle ou, comme le disent plusieurs écrivains, d'une lyre. Au S. et au N. s'étend une ceinture de rochers élevés et abrupts. La base de l'île est de formation granitique, et on la regarde, avec raison, comme un des pays les plus remarquables du monde pour ses richesses conchyliologiques. La couronne d'écueils et d'îlots qui la ceignent de tous côtés donne beaucoup de charme au paysage. Plus de quarante genres et de deux cents variétés de testacés fréquentent ses eaux, qui servent en outre de refuge à près de quarante espèces d'éponges. Le sol, abondamment arrosé, est riche et fertile. Les pâturages qui couvrent les terrains bas nourrissent un grand nombre de troupeaux. Sur les hauteurs, les moissons sont superbes, et les rochers même les plus escarpés sont couverts de verdure jusqu'à leur sommet. Les terres, assez bien cultivées, produisent du blé, de l'orge, de l'avoine et des panais, dont on engraisse les bestiaux. On y récolte un grand nombre de fruits, et on y fait beaucoup de cidre. Le climat, tempéré par les brises de la mer, est très-doux et très-favorable à la végétation. Rarement le thermomètre descend au-dessous de zéro; rarement aussi il s'élève au-dessus de 28 degrés. Aussi le myrte et le géranium y croissent en pleine terre, et, avec un peu de soin, l'oranger y donne des fruits en hiver. Le figuier y devient superbe. Cette île ne produit point de bois; un des végétaux les plus utiles est le varech, plante marine qui sert de combustible et d'engrais. Les chevaux y sont chétifs et mal soignés, mais les vaches en sont renommées et donnent un lait excellent. La pêche sur les côtes est fort abondante; elle fournit principalement des maquereaux, des merlans, des brêmes, des plies, d'énormes anguilles de mer, des soles, etc.

Le commerce de Guernesey est peu important. Les productions, suffisant à peine aux besoins des habitants, permettent peu d'exportation.

Comme les autres îles Normandes, Guernesey est placée dans une situation particulière vis-à-vis de l'Angleterre. Elle forme en quelque sorte un petit Etat indépendant, à la tête duquel est placé un lieutenant gouverneur, qui représente le souverain d'Angleterre. Le Corps législatif, composé de 32 membres, vote les dépenses du gouvernement et fait les lois. L'imposition de taxes nouvelles et les changements dans la législation sont soumis au souverain d'Angleterre et à son conseil. Le tribunal suprême est une cour royale, présidée par un bailli assisté de douze juges nommés par les contribuables. « L'antiquité des coutumes de Guernesey, au moins dans leurs formes générales, est attestée, dit M. Rabuteaux, par un document vénerable, écrit en français, qui date de 1331, et qu'on nomme le *Précepte d'Assize*. Guernesey, consacrée par la religion celtique, était dédiée à Saturne ou Gwyn. Plus tard, vers la fin du xe siècle, les moines lui firent un renom de sainteté, et aujourd'hui ses habitants aiment à la nommer la *Petite Angleterre*. » La langue la plus répandue à Guernesey, comme dans les autres îles Normandes, est un patois normand, défiguré par les emprunts successifs qu'il a faits à d'autres idiomes et surtout à l'anglais. C'est là du moins le langage des gens du peuple; car dans les hautes classes de la société, l'anglais pur est d'un usage très-fréquent, pour ne pas dire général.

Guernesey a vu naître un poëte normand célèbre, Robert Wace. Cette île était devenue, sous le second Empire, le lieu d'exil de notre grand poëte Victor Hugo, qui y a écrit les *Misérables*, les *Chansons des rues et des bois*, les *Travailleurs de la mer* et l'*Homme qui rit*.

GUERNÉSIENNE s. f. ghèr-né-ziè-ne). Bot. Nom vulgaire de l'amaryllis de Guernesey.

GUERNIER (Louis DU), peintre français. V. DUGUERNIER.

GUERNIERI ou **WERNER** (le duc), aventurier et chef de bandes, d'origine allemande. Il s'est rendu célèbre, dans la première moitié du XIVe siècle, par ses actes de brigandage. Ayant quitté le service de Pise en 1343, il forma une troupe d'aventuriers, qu'il appela la *grande compagnie*, et, renonçant à servir les princes, il se mit à piller pour son compte et à massacrer pour son plaisir. Sans doute pour qu'on ne se méprît pas sur ses intentions, il s'intitula lui-même l'*ennemi de Dieu, de la pitié et de la miséricorde*, se mit à ravager et à piller la Toscane, le patrimoine de saint Pierre, la Romagne, une partie de la Lombardie, leva partout des contributions énormes, laissa ses soldats se livrer à tous les excès, à toutes les cruautés, et ne trouva longtemps aucun Etat assez fort pour essayer de lutter contre sa formidable armée. Cependant, les principaux seigneurs de la Lombardie réunirent des forces considérables pour lui résister. Dans la crainte d'essuyer un échec, Guernieri consentit à faire passer sa bande en Allemagne; mais il n'exécuta sa promesse que moyennant une somme considérable. En 1348, il reparut en Italie, où il servit quelque temps contre Jeanne de Naples, sous les ordres du roi Louis de Hongrie. Lorsque ce prince eut congédié ses mercenaires, Guernieri forma avec eux une nouvelle bande, et recommença à répandre la terreur dans la péninsule. Il finit toutefois par se lasser de carnage, se retira alors avec toutes ses richesses dans une seigneurie de la marche d'Ancône, et vendit le commandement de sa terrible troupe au comte Lando de Souabe.

GUERNON-RANVILLE (Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte DE), magistrat et homme d'Etat français, né à Caen en 1787, mort en 1866. Fils d'un ancien mousquetaire, il entra en 1806 dans les vélites de la garde, qu'il quitta peu de temps après pour cause de myopie, fit alors ses études de droit, passa son doctorat à Paris en 1813, et prit place au barreau de Caen. Lorsque, en 1815, Napoléon débarqua à Cannes, M. de Guernon-Ranville, qui avait accueilli avec enthousiasme le retour des Bourbons, entra dans une compagnie de volontaires pour courir sus à l'usurpateur. Il se rendit ensuite à Gand, protesta énergiquement contre l'acte additionnel, puis reprit sa profession d'avocat, qu'il quitta en 1820 pour devenir président du tribunal civil de Bayeux. Le zèle et le talent dont il fit preuve dans ces fonctions le signalèrent à l'attention du pouvoir, qui le nomma successivement avocat général à Colmar (1822), procureur général à Limoges (1824), à Grenoble (1826) et à Lyon (1829). M. de Guernon-Ranville, dans un discours de rentrée, venait de se déclarer « ennemi irréconciliable des doctrines révolutionnaires, » lorsque le duc de Polignac l'appela, le 19 novembre 1829, à prendre le portefeuille de l'instruction publique et des cultes dans le cabinet qu'il présidait. Le ministre imprévoyant qui devait amener la chute de la Restauration espérait trouver dans M. de Guernon-Ranville un instrument énergique, prêt à le seconder vigoureuement dans le coup d'Etat qu'il méditait. Mais si l'ancien avocat de Caen était essentiellement conservateur, il était en même temps très-sincèrement attaché aux institutions constitutionnelles. A la Chambre des députés, il combattit le projet d'adresse des 221; mais, en même temps, il se prononça, au conseil des ministres, contre la proposition de dissoudre la Chambre, puis contre les ordonnances de juillet, et dit au roi : « La France est centre gauche. » Toutefois, il n'en signa pas moins les fatales ordonnances, se croyant obligé de suivre jusqu'au bout l'homme à la politique duquel il s'était associé. Pendant l'insurrection, il se rendit à Saint-Cloud, auprès du roi, qu'il suivit jusqu'à Rambouillet. Arrêté près de Tours le 5 août 1830, il fut conduit à Vincennes, jugé avec ses autres collègues par la Chambre des pairs (15-20 décembre) et condamné à la mort civile et à une détention perpétuelle. L'amnistie de 1836 lui rendit la liberté, et il se retira alors dans sa terre de Ranville près de Caen, où, depuis cette époque, il a vécu complétement à l'écart des affaires publiques. M. de Guernon-Ranville a publié : *Recherches historiques sur le jury* (Caen, 1818, in-8°). Il a composé des mémoires curieux, dit-on, qui sont encore inédits.

GUÉRONNIÈRE (LA), écrivain et homme politique français. V. LA GUERONNIÈRE.

GUÉROULT (Guillaume), écrivain français, né à Caen au XVIe siècle. Il étudia la médecine et la botanique, adopta les principes de la Réforme. Dans un voyage qu'il fit en Italie et en Suisse, sa conduite scandaleuse le fit chasser de Genève. Il vint alors se fixer à Lyon, adopta une conduite plus régulière et gagna sa vie à corriger des épreuves. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages : *Description philosophale de la nature des animaux*, en rimes (Lyon, 1548-1550); *Histoire des plantes*, traduite de Laurent Fuchs (Lyon, 1548, in-4°); *Chansons spirituelles* mises en musique (Paris et Lyon, 1548, in-8°); *Emblèmes* (Lyon, 1550, in-8°, avec fig.); l'*Hymne du temps et de ses parties* (Lyon, 1552-1560, 2 vol. in-4°); *Chroniques et gestes admirables des empereurs de Rome jusqu'à Charles V* (Lyon, 1552, 2 vol. in-4°); *Narrations fabuleuses, etc.* (Lyon, 1558, in-4°). C'est un recueil de fables auquel La Fontaine a fait des emprunts, et qui ne souffre pas trop de la comparaison avec les chefs-d'œuvre de notre éminent fabuliste. Mais ce qu'il y a de piquant dans ce parallèle, c'est que la naïveté est le caractère propre du grand poëte du XVIIe siècle, et que la malice est plutôt l'apanage de celui du XVIe.

GUÉROULT (Pierre-Claude-Bernard), humaniste, né à Rouen en 1744, mort à Paris en 1821. Il porta le petit collet, bien qu'il ne fût pas dans les ordres, et professa, pendant plusieurs années, la rhetorique au collége d'Harcourt, à Paris. Ayant embrassé avec ardeur les principes de la Révolution de 1789, il fut, lors de la réorganisation de l'instruction publique, nommé professeur de langues anciennes au collége des Quatre-Nations, et fut désigné, avec son frère, pour être des premiers élèves de l'Ecole normale à l'époque de sa fondation. Il devint ensuite proviseur du lycée Charlemagne, puis direc-

teur de l'Ecole normale. Maintenu dans ses fonctions sous l'Empire et la première Restauration, il fut mis à la retraite en 1815. Ses principaux ouvrages sont : *Morceaux extraits de l'Histoire naturelle de Pline* (1785, in-8°); *Histoire naturelle des animaux*, traduction avec le texte en regard (3 vol. in-8°); *Constitutions des Spartiates, des Athéniens et des Romains* (1794, in-8°); *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine suivant les principes de Dumarsais* (1798, in-8°; 1805, in-12); *Grammaire française* (1806, in-12); *Discours choisis de Cicéron*, traduction avec le texte en regard (Paris, 2 vol. in-8°).

GUÉROULT (Pierre-Remi-Antoine-Guillaume), frère du précédent, né à Rouen en 1749, mort à Paris en 1816. Elève du collége d'Harcourt, il fut successivement professeur aux colléges Louis-le-Grand et des Grassins. Il fut ensuite tour à tour professeur au lycée Henri IV et au Collége de France. Il publia, avec son frère (1783-1789), le huitième volume des *Œuvres* de Cicéron, présenta à l'Assemblée législative un plan d'éducation nationale, et fit paraître le *Dictionnaire de la France monarchique* ou la *France telle qu'elle était en janvier* 1789. Il composa aussi deux ouvrages dramatiques : *Origine de la République une et indivisible*, dont il fit hommage à la Convention, et *Etéocle et Polynice*, opéra. Ces pièces ne furent ni représentées ni imprimées.

GUÉROULT (Adolphe), homme politique et publiciste français, né à Radepont (Eure) en 1810, mort à Vichy en juillet 1872. Son grand-père était architecte de la ville de Rouen, et son père, manufacturier intelligent, fut le fondateur des premières filatures de la vallée d'Andelle. Le journaliste qui devait faire une guerre si acharnée aux turpitudes cléricales fit ses premières études au petit séminaire d'Ecouis. En 1825, Guéroult vint à Paris terminer ses études au lycée Charlemagne. Il remporta au concours général le second prix d'honneur de dissertation française. A peine sorti du collége, Guéroult s'enrôla sous la bannière du saint-simonisme; mais il n'alla pas, à l'exemple des plus fervents néophytes, et sous la direction d'Enfantin, s'enfermer dans la petite chapelle de Ménilmontant. Il y avait dans cet esprit enthousiaste, mais pratique et sensé, assez de bon sens pour le soustraire aux ridicules de son propre parti. Michel Chevalier, qui dirigeait le *Globe*, organe de la Société, lui en ouvrit les colonnes, et Guéroult débuta par des articles littéraires et quelques essais de politique. Lors du naufrage de cette feuille, le *Temps* recueillit Guéroult et donna asile à ses feuilletons littéraires.

Le talent du jeune publiciste commençait à se développer, et M. Bertin aîné, le directeur des *Débats*, l'envoya en Espagne pour y faire les correspondances du journal. Les lettres qu'il publia alors, de 1836 à 1837, furent remarquées, et ce succès engagea leur auteur à les réunir plus tard en un volume, sous le titre de *Lettres sur l'Espagne*. Il y juge les événements et les hommes avec une extrême bienveillance, et l'on remarque, notamment, comme un détail assez piquant, la mansuétude avec laquelle il traite le clergé espagnol. D'Espagne il passa en Italie, où il assista au couronnement de l'empereur d'Autriche comme souverain du royaume lombard-vénitien. A son retour, les frères Bertin lui proposèrent une partie de la rédaction politique du journal. Comme ses idées n'étaient point en harmonie avec celles que professaient les *Débats*, notamment au sujet de l'intervention en Espagne contre les troupes de don Carlos, intervention dont Guéroult s'était fait le promoteur, il préfera continuer à s'occuper exclusivement de questions relatives à l'administration, à l'économie politique et aux belles-lettres. Le mérite dont il fit preuve dans cette branche du journalisme attira sur lui l'attention, et, en 1842, il fut nommé consul à Mazatlan, au Mexique. Il demanda un congé de six mois en 1846, et, à son expiration, partit, toujours en qualité de consul, pour Iassy, en Moldavie. Mis en disponibilité lors de la révolution de Février, Guéroult n'en garda pas trop rancune à la démocratie triomphante, et devint l'un des principaux rédacteurs du journal la *République*. La *République* périt avec les feuilles libérales le 2 décembre, et Guéroult, arrêté et conduit à la préfecture de police, y passa dix jours, après lesquels il fut mis en liberté, à la sollicitation des frères Pereire, ses anciens confrères en saint-simonisme. Il se trouvait dans une situation assez précaire lorsque, à la création du Crédit mobilier, il y fut attaché comme sous-chef de bureau, fonctions qu'il remplit jusqu'à la fin de 1857.

Des ouvertures lui avaient été faites, en 1852, pour rentrer dans l'administration, mais il refusa, ne voulant pas servir un gouvernement dont jusqu'alors il ne pouvait approuver la politique. Le 4 décembre 1857, à la suite d'un article de M. Peyrat, la *Presse* fut frappée d'une suspension de deux mois; lorsqu'elle reparut, Guéroult avait remplacé M. Peyrat dans la rédaction en chef. Il entama contre l'Autriche une campagne vigoureuse, qu'il continua jusqu'au mois de février 1859, pressentit et annonça en quelque sorte la guerre d'Italie dans des articles fort remarquables, en même temps qu'il prenait part à une vive polémique contre l'ambassadeur de Turquie, à propos d'une correspondance de Constantinople. En 1859, la *Presse* ayant changé de direction, une dissidence d'opinions se produisit, et Guéroult y fut, à son tour, remplacé par M. Peyrat. Ce fut alors qu'il fonda l'*Opinion nationale*. Il avait demandé l'autorisation à l'empereur par l'intermédiaire du prince Napoléon. On a souvent prétendu que l'*Opinion* recevait les inspirations de ce dernier. Une grande conformité dans les idées sur la politique étrangère existait entre Guéroult et le prince Napoléon; mais le propriétaire de l'*Opinion nationale*, malgré ses relations avec le prince, n'a pas hésité à attaquer plus d'une fois sa politique intérieure. Toutefois, s'il n'y avait pas inféodation, il y avait du moins une intimité fort étroite. La demande, revêtue de l'approbation impériale, fut remise au ministre de l'intérieur, et le journal parut le 1er septembre 1859, au prix restreint de 40 francs. « J'ai voulu, a-t-il écrit plus tard, fonder un journal qui fût moins un journal d'opposition qu'un journal d'avant-garde; qui, sans agiter des questions interdites et sans perdre son temps à des coups d'épingle inoffensifs et à des insinuations inintelligibles, formulât nettement, directement, sans parti pris et sans arrière-pensée, les solutions actuellement possibles, et cherchât à attirer le gouvernement dans ses voies. » En février 1862, l'*Opinion nationale* s'attirait un avertissement (c'était le deuxième) pour un article intitulé : *Discours de M. Victor Hugo*, et contenant, disait l'arrêt ministériel, à propos des affaires de Naples, un appel violent et général aux passions révolutionnaires. Le défenseur de la démocratie impérialiste était entraîné par la logique des idées et par la marche du progrès.

Dans son journal, Guéroult souleva et soutint très-chaleureusement plusieurs questions dont la solution a réalisé ses prévisions, surtout à propos des affaires d'Italie et, notamment, de l'annexion de la Savoie. Cette intuition de l'avenir a même fait supposer des relations secrètes entre M. de Cavour et lui.

En 1863, lors des élections au Corps législatif, Guéroult fut nommé par le parti démocratique à un second tour de scrutin. Il vota avec l'opposition et prit plusieurs fois la parole, notamment en faveur de la Pologne, de l'enseignement primaire, de la liberté de la presse, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre le pouvoir temporel des papes, les augmentations de budget et les expéditions lointaines et ruineuses comme celle du Mexique. Du reste, son opposition au gouvernement impérial ne fut point systématique, et il n'hésita point, notamment, à appuyer et à justifier la politique suivie par le ministère dans les affaires d'Allemagne. Très-favorable à la Prusse lors de la guerre qui éclata entre cette puissance et l'Autriche (1866), il n'entrevit pas les prochaines et funestes conséquences que devait avoir pour nous la bataille de Sadowa, et crut que l'unité de l'Allemagne, comme celle de l'Italie, pouvait se constituer sans péril pour la France. Il n'en fallut pas davantage pour que Guéroult soulevât contre lui le ban et l'arrière-ban des partisans de la catholique Autriche. Le 18 décembre 1867, le député Kervéguen, sur la foi d'un journal belge, la *Finance*, ne craignit point d'accuser en pleine tribune cinq grands journaux libéraux de Paris d'avoir reçu de l'argent de la Prusse pour soutenir la politique de M. de Bismark. Guéroult, qui se trouvait parmi les journalistes incriminés, protesta avec indignation contre cette accusation calomnieuse, et provoqua devant le Corps législatif une enquête, la constitution d'un tribunal d'honneur, devant lequel les accusations de M. de Kervéguen furent mises à néant. Lors des élections de 1869, Guéroult se présenta de nouveau dans la sixième circonscription de Paris; mais le parti radical lui opposa un concurrent, M. Jules Ferry, qui triompha au second tour de scrutin. Après cet échec, le rédacteur en chef de l'*Opinion nationale* continua dans son journal, avec son talent habituel, à demander les réformes que l'opinion publique commençait à réclamer énergiquement. Il crut possible la transformation de l'Empire autoritaire en Empire libéral, et applaudit chaleureusement à l'arrivée aux affaires de M. Ollivier, dont il n'avait cessé de défendre l'attitude et la conduite depuis qu'il s'était rapproché de l'Empire. Les événements devaient le faire revenir de son aveuglement, et il dut plus d'une fois, en voyant les désastres de la France, regretter avec amertume de s'être fait le défenseur du fatal plébiscite de 1870. Après la chute si honteuse de Napoléon III, il se rallia complétement à la République; il désirait son affermissement comme la seule et suprême ressource de la patrie expirante, et il y travaillait avec intelligence et fermeté; tellement, que le prince Napoléon lui redemanda, avec colère, l'argent qu'il lui avait prêté, jadis, pour fonder l'*Opinion nationale*. Cet argent, Guéroult le lui rendit immédiatement, et dès lors fut brisé son dernier lien avec l'Empire.

Candidat à Paris, aux élections du 9 février 1871, il ne fut point nommé à l'Assemblée nationale, et il échoua également lors des élections complémentaires du 2 juillet suivant. Après le 18 mars, Guéroult provoqua la manifestation des journaux qui invitèrent la bourgeoisie parisienne à ne pas voter aux élections pour la Commune; manifestation déplorable, dans l'intérêt même de la bourgeoisie, puisqu'elle livrait l'élection à la partie violente de la population, et rendait la conciliation impossible.

Comme homme politique et comme publiciste, M. Guéroult a été diversement jugé. Les démocrates purs, tout en appréciant ses qualités réelles et son amour sincère de la liberté et du progrès, l'ont regardé, avec quelque raison, comme un des coryphées de la démocratie autoritaire ou césarienne. Après avoir résisté au coup d'Etat, et s'être tenu un moment à l'écart, il avait fini, comme la plupart des anciens saint-simoniens, par s'accommoder de la monarchie militaire et administrative des Bonaparte, par s'y trouver presque bien, ne demandant au gérant, comme il appelait le chef de l'Etat, que de bien administrer les intérêts généraux de la société dont il avait les pleins pouvoirs. Il s'imaginait, comme tant d'autres, qu'on pouvait sans inconséquence demander à l'Empire la liberté et la réforme sociale. Que cette idée ait été une illusion chez un esprit aussi lucide, c'est ce que nous n'avons pas à décider ici; mais ce qu'on doit reconnaître, c'est que, jusqu'au 4 septembre, il l'a suivie avec persévérance et vigueur, sans menacer le pouvoir, mais sans trop sacrifier la liberté. « Il me représente, disait Sainte-Beuve, quantité d'esprits comme il y en a dans notre pays et à notre époque, mais comme il n'y en a peut-être pas assez; qui vont au fait, à l'utile, qui ne sont pas préoccupés plus qu'il ne convient de la forme; qui acceptent ce qui est bien, avec bon sens et sans pointillerie, sans chicane; dont l'opposition n'a ni arrière-pensée ni amertume; qui élèvent plutôt qu'ils ne rapetissent les questions, qui ne les enveniment jamais; qui peuvent sans doute préférer les méthodes et les solutions libérales, mais qui ne tiennent pas pour suspect tout bienfait qu'apporte un gouvernement fort; qui prennent le régime sous lequel ils vivent avec le franc et sincère désir d'en voir sortir toutes les améliorations sociales dont il est capable. »

Arrêtons-nous sur ce jugement sympathique; quelques personnes le trouveront peut-être trop favorable; mais il convient à la bienveillance du *Grand Dictionnaire*, qui fait ses réserves en faveur de la démocratie pure, et n'a aucun goût pour les compromis équivoques, mais qui aime à rendre justice à tous les soldats du progrès.

En dehors de la polémique journalière, M. Guéroult a publié : *Lettres sur l'Espagne* (1838); une brochure *Sur les colonies françaises et sur le sucre de betterave* (1842); la *Liberté et les affaires* (1861); des *Etudes de politique et de philosophie religieuse*, éditées en 1863, lors de son élection au Corps législatif; la *Politique de la Prusse* (1866, in-8°), et *Discours prononcés au Corps législatif* (1869, in-18); la *République en France* (1871). On retrouve dans ces écrits cette qualité si éminemment française, la clarté, qui donnait tant de prix à sa polémique quotidienne. Guéroult possédait à un très-haut degré la faculté d'élucider les questions auxquelles il touchait. Son style simple, ferme, d'une précision sans pareille, intéressait à force de netteté, et le ton aisé, familier, qui était habituel à l'écrivain, relevait l'habileté peu commune qu'il savait déployer dans la polémique. C'était, disait avec raison la *République française*, un des maîtres dans l'art du journalisme. — Son fils, M. Georges GUÉROULT, né à Paris le 23 mai 1839, entra à l'Ecole polytechnique en 1858, et devint en 1862 inspecteur des finances. En 1868 il quitta ces fonctions pour écrire dans l'*Opinion nationale*, dont il devint dès lors un des rédacteurs assidus. Il a publié en volumes plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : une traduction de la *Théorie physiologique de la musique*, de Helmholtz (1868), une étude critique sur les *Théories de l'Internationale* (1872), et divers *Mémoires* sur l'acoustique, adressés à différentes époques à l'Académie des sciences.

GUÉROULT (Constant), romancier et auteur dramatique français, né à Elbeuf le 11 février 1814. Son père, qui le destinait au commerce, l'envoya fort jeune à Paris. Il y lut les romans nouveaux et courut les pièces en vogue. La nécessité lui mit la plume à la main. Se trouvant à Bruxelles vers l'âge de vingt-cinq ans, il écrivit pour vivre quelques nouvelles qu'une feuille de Bruxelles accueillit favorablement. Il revint ensuite à Paris, et, enhardi par cette première réussite, donna des feuilletons à divers journaux. En même temps il s'essayait pour le théâtre. Ses commencements furent pénibles; mais à mesure que son talent s'affermissait, qu'il gagnait en souplesse et en variété, M. Constant Guéroult se faisait une place parmi les romanciers les plus lus. Il est aujourd'hui un de nos écrivains populaires les plus distingués; ses productions, recherchées des éditeurs de journaux, sont fort goûtées du public. C'est un habile metteur en scène, un artiste soigneux de son sujet, éprouvant à le développer une sorte de jouissance particulière dont le lecteur reçoit, pour ainsi dire, le reflet. Il s'ensuit que l'action, sous sa plume facile, se déroule sans fatigue et avec une sorte d'aisance. L'auteur met à conter un plaisir extrême, cela se voit; il est sincère, cela se sent; il vit de la vie de ses personnages, et, tout en marchant de péripétie en péripétie, leur communique le relief qui leur convient. En réalité, cet écrivain ne saurait être confondu avec ces producteurs vulgaires qui, complices inconscients d'un régime démoralisateur, encombraient notre littérature de leurs élucubrations grossières et malsaines dans les dernières années du second Empire.

M. Constant Guéroult a donné en collaboration avec Molé-Gentilhomme : *Roquevert l'arquebusier* (1852, 10 vol.); le *Routier de Normandie* (1852, 9 vol.); *Blanche de Savenières* (1854, 4 vol.); *Zanetta* (1854, 4 vol.); le *Chevalier de Mailly* (1858, 3 vol.); le *Mendiant de Tolède* (1860, 3 vol.). Il a publié seul : les *Vautours de Paris* (1853, 4 vol.); le *Capitaine Zamore* (1853, 4 vol.); la *Comtesse Ulrique* (1854, 4 vol.); le *Juif de Gand* (1857, 4 vol.); la *Tigresse des Flandres* (1860, 3 vol.; 1862, 2 vol. in-18), rééditée sous le titre de la *Bourgeoise d'Anvers* (1864, in-18); les *Etrangleurs de Paris* (1861, 12 vol.); les *Abîmes de Paris* (1867, 1 vol. illust.); l'*Affaire Marcellange* (1868, 1 vol. illust.). Tous ces ouvrages avaient d'abord été insérés dans divers journaux, tels que la *Gazette de France*, la *Patrie*, le *Courrier français*, la *Mode*, l'*Audience*, le *Siècle illustré*, le *Petit journal*. Citons encore comme ayant paru dans diverses autres publications telles que la *Revue de Paris*, le *Correspondant*, le *Bien public*, le *Petit Moniteur*, la *Petite Presse*, etc. : *Geneviève Krammer* (1855); le *Château noir* (1856); *Après le crime* (1867); le *Luthier de Rotterdam;* l'*Affaire de la rue du Temple* (1868); la *Bande Graft;* les *Dames de Chamblas* (1869); la *Belle mercière* (1871); la *Tabatière de monsieur Lubin* (1872).

Au théâtre, M. Constant Guéroult a fait représenter *Chabert le Balafré*, un acte, avec Jacques Arago (1845); le *Cauchemar de son propriétaire*, un acte, avec Paul de Kock (1849); *Pomponnette et Pompadour*, un acte (1850); le *Cousin Pamphile*, deux actes (1851); *Berthe la Flamande*, drame en cinq actes (Ambigu-Comique, 1854); la *Comtesse de Navailles*, drame en cinq actes (Ambigu-Comique, 1856), ces quatre dernières pièces avec Molé-Gentilhomme; *Théodoros*, drame en cinq actes (1868).

GUERRA (Jean), peintre et architecte italien, né à Modène en 1544, mort en 1618. Il se rendit à Rome, où Sixte V le chargea, conjointement avec son ami César Nebbia d'Orvieto, d'importants travaux à la chapelle Sixtine de Sainte-Marie-Majeure, dans les palais du Quirinal et du Vatican. Outre ces immenses peintures exécutées avec autant d'habileté que de rapidité, les deux artistes décorèrent la façade de l'église Saint-Jacques des *Scossocavali*, celle de Saint-Nicolas *in carcere*, la tribune au-dessus de l'autel dans l'église de la Rotonde. Comme architecte, Guerra a donné les plans de la *Scala Santa* à Rome, des églises de la *Madonna delle Asse* et de *Santa-Maria di Paradiso*. Cet artiste, désireux de faire fortune, se livra à des spéculations commerciales dans lesquelles il ne trouva que la ruine, et retourna alors à ses pinceaux.

GUERRAPAIN (Claude-Thomas), agronome français, né à Méry-sur-Seine en 1754, mort à Troyes en 1821. Il fit ses études de droit, devint successivement bailli de sa ville natale, procureur syndic d'Arcis, puis administrateur de l'Aube pendant la Révolution, et abandonna, à partir du Consulat, les fonctions administratives et judiciaires pour s'occuper entièrement de sciences naturelles et d'agronomie. Lors de l'invasion, en 1814, ses belles propriétés, ses plantations furent dévastées. Il alla se fixer alors auprès de Troyes, où il créa une riche pépinière et de belles serres. Il s'était beaucoup occupé de l'élève des abeilles. On a de Guerrapain une *Notice sur la culture du sophora, du platane et de l'aune* (1809); *Almanach des roses* (Paris, 1811).

GUERRAZZI (François-Dominique), littérateur et homme d'Etat italien, né à Livourne en 1805. Toute la jeunesse de M. Guerrazzi fut partagée entre la littérature et les conspirations. Il fit ses études de droit à Pise. Il publia d'abord quelques poésies inspirées par lord Byron, et des tragédies, dont une intitulée *Priam*. Mais le premier ouvrage qui fit connaître son nom fut un roman historique, publié en 1827, la *Bataille de Bénévent*. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions et a été traduit en français et en anglais.

Dès 1831, M. Guerrazzi se faisait emprisonner pour conspiration. Sous les verrous, il écrivit deux autres romans du même genre que le précédent : le *Siége de Florence* et *Isabelle Orsini*. Il était affilié alors aux sociétés qui préparaient dans l'ombre une République italienne. Il était un des membres les plus actifs de la *jeune Italie*.

Rendu à la liberté, M. Guerrazzi se fixa à Florence, et se consacra à sa profession d'avocat, dans laquelle il ne tarda pas à acquérir une position importante, sans renoncer ni aux travaux littéraires ni aux conspirations. En 1838, il adopta les enfants de son frère mort du choléra. En 1847, il publia plusieurs œuvres littéraires : un drame, les *Blancs et les noirs;* une collection d'articles de journaux réunis en volume sous le titre d'*Ecrits* (*Scritti*) et un livre agréable contenant trois nouvelles : *Véronique Cybo*, le *Petit serpent*, les *Nouveaux Tartufes*.

L'année 1847 vit le commencement des événements politiques en vue desquels M. Guerrazzi conspirait depuis plus de vingt ans. Les premiers symptômes de la révolution italienne agitaient déjà profondément l'Italie. L'agitation dont Rome était le foyer et les réformes arrachées à Pie IX exerçaient leur influence sur tous les autres Etats. La Toscane, refuge de tous les proscrits de la Péninsule, ne put échapper au mouvement. Montanelli et Guerrazzi se mirent à la tête d'une propagande pacifique, visant à obtenir, par les moyens légaux, le régime libéral que les autres contrées demandaient aux insurrections. Après plusieurs manifestations libérales, après l'annexion d'une partie du duché de Lucques à la Toscane et les concessions faites par le ministère, la ville de Livourne se montra plus impatiente que les Florentins. Guerrazzi se mit à la tête de l'agitation livournaise; le 6 janvier 1848, il était sur la place publique au milieu d'une foule qui réclamait à grands cris des réformes et la chute du ministère. Le marquis de Ridolfi, principal ministre, riposta à cette manifestation en faisant marcher des troupes sur Livourne; il fit enfermer Guerrazzi dans la forteresse de Porto-Ferrajo (île d'Elbe).

Mais le 17 février suivant, le grand-duc de Toscane accordait une constitution, et Guerrazzi était rendu à la liberté. Il fut élu député au grand conseil, et donna un concours très-efficace à Montanelli pour la direction des affaires et l'apaisement des troubles qui éclatèrent sur divers points, à Livourne notamment. Le 13 octobre 1848, il fut appelé à former avec Montanelli un ministère libéral.

Lorsque, le 10 janvier 1849, les Chambres toscanes se réunirent, Guerrazzi et Montanelli leur firent voter le projet d'envoyer à la Constituante convoquée à Rome trente-sept députés élus par le suffrage universel. Mais, le 30 janvier, le grand-duc de Toscane part pour Sienne à leur insu; Guerrazzi et Montanelli, interpellés par l'assemblée sur cette disparition soudaine, envoient le gonfalonier Perruzzi pour rappeler le prince. Le grand-duc Léopold, au lieu de revenir, part le 7 février, à bord d'un navire anglais, pour Gaëte. A la nouvelle de cette fuite, le peuple assemblé proclame la déchéance du grand-duc, et la Chambre des députés nomme un gouvernement provisoire composé de Guerrazzi, Mazzone et Montanelli. Le commandement des troupes toscanes fut donné à Apice, ancien émigré de 1821. Le 28 mars 1849, les Florentins apprirent le désastre des Piémontais à Novare. L'effroi s'empara du peuple; les triumvirs furent accusés d'être les auteurs du danger public. Découragés par cette réaction, deux des triumvirs donnèrent leur démission; seul Guerrazzi resta bravement au pouvoir et prit le titre de dictateur. Il s'opposa à l'annexion de la Toscane à la République romaine et combattit victorieusement les troupes du général Laugier, qui s'était déclaré pour le gouvernement grand-ducal. Mais le parti réactionnaire se souleva contre lui, et Guerrazzi fut obligé, le 11 avril, de réprimer un soulèvement de la population et de la garde nationale à Florence. Le lendemain, les habitants des campagnes arrivaient à l'appel de la réaction, qui avait donné le signal, pendant la nuit, par des feux allumés sur les clochers. Les paysans firent leur entrée à Florence aux cris de : Vive Léopold! Le conseil municipal prit la direction des affaires. On répandit le bruit que Guerrazzi allait s'enfuir emportant 2 millions; le peuple s'ameuta sous les fenêtres du dictateur en criant : Mort aux voleurs! La municipalité accourut, et, sous prétexte de protéger les jours de Guerrazzi, elle le mit en prison, « à l'abri des fureurs populaires, » dit Ulloa. Guerrazzi, enfermé dans la forteresse du Belvédère, y resta longtemps prisonnier. Traduit ensuite devant une cour criminelle, il fut condamné au bannissement perpétuel. Il alla se fixer à Bastia, où il reprit ses anciens travaux littéraires. C'est là qu'il écrivit un nouveau roman historique : *Beatrice Cenci*. Quatre ans après, il revint en Italie et s'établit à Turin. Il y entreprit alors une assez curieuse publication, celle du journal satirique l'*Asino* (l'*Ane*), qui vécut deux ans environ. Les événements de l'Italie ne tardèrent pas à lui rendre un rôle politique. Elu d'abord député au parlement de Turin, il fut un des orateurs les plus ardents à préparer la guerre de 1859. La création du nouveau royaume d'Italie n'a pas satisfait ses aspirations politiques, qui se résument en deux mots : l'unité de l'Italie et la République. Les sessions de 1861 et de 1862, surtout, ont été pour lui l'occasion de discours véhéments. Il a publié, sous le titre : *Apologie de ma vie* (Florence, 1851), une explication des actes de sa carrière politique. Il a encore publié, depuis cette époque, un roman intitulé : *Pasquale Paoli* (Milan, 1865, 2 vol.).

Les ouvrages de Guerrazzi ne ressemblent à ceux de personne. Il est le plus personnel des Italiens. Il s'interrompt dans ses récits pour penser tout haut et, de narrateur se faisant public, il s'émeut tout à coup, s'exalte ou s'indigne, adore ou maudit. Son style ressemble à son esprit : il est pittoresque, imagé, tout moderne, très-spirituel, puis tout à coup nerveux jusqu'à la violence; il remue puissamment les sentiments de la pitié et de la douleur poignante. Guerrazzi n'est pas un artiste ingénieux, c'est un cœur qui se livre.

GUERRE s. f. (ghè-re — ce mot est d'origine germanique; par l'intermédiaire de la basse latinité *guerra* et *werra*, il dérive de l'allemand *wehr*, qui a le sens général d'arme défensive. Une chose assez remarquable, c'est que plusieurs des termes germaniques que nous avons pris dans le sens de guerre, combat, lutte, aggression, avaient généralement, dans l'idiome primitif, l'acception de résistance passive, d'attitude défensive : ainsi, escarmouche dérive de *schirme*, se défendre, se garantir; la forme gothique *war*, *wars*, avait l'acception de défense. Il faut encore rattacher à la même famille tous les mots français, comme *garant*, *garde*, *garenne*, etc., qui tous sont la transcription de termes germaniques ayant le sens de garde, protection. L'origine commune de cette nombreuse série de mots doit être recherchée dans le sanscrit, qui nous présente la racine *vri* ou *var*, entourer, envelopper. De là proviennent encore, par suite du changement si fréquent de l'*r* en *l*, le latin *vallum*, retranchement, et une foule d'autres termes). Lutte à main armée, entre deux partis considérables de gens qui cherchent chacun à faire prévaloir leurs prétentions, ou à se défendre contre les prétentions des autres : *Art de la* GUERRE. *Horreurs de la* GUERRE. *Ruse de* GUERRE. *Munitions de* GUERRE. *Machine de* GUERRE. *Vaisseau de* GUERRE. *Place de* GUERRE. *Déclarer la* GUERRE. *Faire la* GUERRE. *Porter la* GUERRE. *Etre en* GUERRE. *Quand il est question de juger si l'on doit faire la* GUERRE *et tuer tant d'hommes, c'est un homme seul qui en juge, et encore intéressé.* (Pasc.) *Le véritable auteur d'une* GUERRE *n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire.* (Montesq.) *L'art de la* GUERRE *est, comme l'art de la médecine, meurtrier et toujours conjectural.* (Volt.) *La* GUERRE *est le seul jeu où les deux partis se trouvent en perte quand il est fini.* (Walter Scott.) *Toute* GUERRE *entre hommes est une* GUERRE *entre frères.* (V. Hugo.) *Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la* GUERRE, *c'est la liberté.* (Lamart.)

Quand un peuple asservi combat ses oppresseurs,
Aussi bien que la paix la *guerre* a ses douceurs.
CHÉNIER.

Petits princes, videz vos débats entre vous;
De recourir aux rois vous seriez de grands fous;
Il ne les faut jamais engager dans vos *guerres*,
Ni les faire entrer sur vos terres.
LA FONTAINE.

— Par anal. Combats que les animaux se livrent entre eux : *Tous les animaux sont perpétuellement en* GUERRE; *chaque espèce est née pour en dévorer une autre.* (Volt.) *La* GUERRE *n'est malheureusement point inconnue aux castors.* (Chateaub.)

Deux coqs vivaient en paix; une poule survint,
Et voilà la *guerre* allumée.
LA FONTAINE.

— Par ext. Art militaire, connaissance des règles qui président à la conduite d'une armée en campagne : *Connaître la* GUERRE. *Etudier la* GUERRE. *La* GUERRE *moderne est un art, la* GUERRE *ancienne n'était presque qu'un instinct.*

— Poétiq. Chasse et pêche : *Faire la* GUERRE *aux hôtes des forêts, aux habitants de l'onde.*

Je vais faire la *guerre* aux habitants de l'air.
BOILEAU.

— Fig. Lutte quelconque : *On entre en* GUERRE *en entrant dans le monde.* (Volt.) *La vie de l'homme est une* GUERRE *permanente,* GUERRE *avec le besoin,* GUERRE *avec la nature,* GUERRE *avec son semblable, par conséquent,* GUERRE *avec lui-même.* (Proudh.)

Eléments, animaux, humains, tout est en *guerre*.
VOLTAIRE.

‖ Action continue qui a pour but ou pour résultat la destruction ou la suppression de quelque chose : *La* GUERRE *la plus nécessaire et la plus légitime, c'est celle qu'on fait à ses passions.* (Sanial-Dubay.) *Le travail, selon la belle expression d'un auteur, M. Walras, est une* GUERRE *déclarée à la parcimonie de la nature.* (Proudh.)

— *Guerre étrangère*, Guerre d'Etat à Etat, de nation à nation : *La* GUERRE ÉTRANGÈRE *est un crime, la guerre civile est de plus une impiété.*

— *Guerre civile* ou *intestine*, Guerre entre les citoyens d'un même Etat : *Toute guerre européenne est une* GUERRE CIVILE. (Volt.) *Dans les* GUERRES CIVILES, *la seule gloire est de les terminer.* (Lamarque.)

— *Guerre sainte*, Guerre contre les infidèles, faite dans le but de reconquérir les lieux saints.

— *Guerre de religion*, Guerre qui a pour motif des différences d'opinion en matière religieuse : *Les* GUERRES DE RELIGION *sont de toutes les plus sanguinaires.* (Proudh.)

— *Guerre à mort*, *Guerre d'extermination*, Guerre dans laquelle on ne fait point de quartier. ‖ Fig. Action persévérante par laquelle on poursuit la destruction de quelque chose : *Déclarer une* GUERRE À MORT *aux abus: Le méphitisme des habitations est un ennemi auquel les familles doivent déclarer une* GUERRE À MORT. (L. Cruveilhier.)

— *Petite guerre*, Guerre d'escarmouches qui se fait sur plusieurs points isolés, dans l'intention de sonder ou de harceler l'ennemi. ‖ Simulacre de combat entre des troupes qui manœuvrent comme deux partis ennemis, et tirent à poudre les uns sur les autres.

— *Bonne guerre*, Guerre faite loyalement et avec toute l'humanité que la guerre comporte :

Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun;
Je leur fais *bonne guerre* et n'en proscris pas un.
CORNEILLE.

‖ Fig. Manière loyale, franche et honnête de poursuivre ou de défendre contre quelqu'un ce que l'on croit être son droit; manière d'agir dans une discussion ou une partie engagée, qui est autorisée par l'usage ou les règles strictes du droit personnel : *Surprendre ainsi les gens n'est pas de* BONNE GUERRE. *Mentir à la Bourse est de* BONNE GUERRE, *selon les boursiers.*

— *Guerre ouverte*, Inimitié déclarée : *Nous sommes en* GUERRE OUVERTE *depuis dix ans.*

— *De guerre lasse*, Après une longue résistance; après des efforts persévérants : *Après avoir refusé dix ans,* DE GUERRE LASSE *il a dit oui. Après l'avoir tourné de mille manières,* DE GUERRE LASSE *je l'ai planté là.*

— *Déclaration de guerre*, Annonce que l'on fait à son adversaire de l'intention où l'on est de le combattre à main armée : *La* DÉCLARATION DE GUERRE *fait partie du droit des gens. Les* DÉCLARATIONS DE GUERRE *sont moins des avertissements aux puissances qu'à leurs sujets.* (J.-J. Rouss.)

— *Homme de guerre*, Capitaine, homme habile à la guerre : *Un grand* HOMME DE GUERRE. *L'insuccès est facilement un crime pour les hommes d'Etat comme pour les* HOMMES DE GUERRE. (Lamart.)

— *Foudre de guerre*, Personne ou être personnifié qui est d'une vaillance impétueuse.

— *Nom de guerre*, Nom particulier que prenait autrefois un soldat en arrivant au corps, comme : *La Valeur*, *Sans-regret*, *Brisetout*, *Sans-quartier*, etc. ‖ Sobriquet que l'on donne à quelqu'un : *Je ne le connais que par son* NOM DE GUERRE.

Le magnifique était un *nom de guerre*.
LA FONTAINE.

— *Honneurs de la guerre*, Conditions honorables que l'on fait à une garnison assiégée, en lui permettant de sortir de la place avec armes et bagages. ‖ Fig. Avantage qui reste à quelqu'un dans une discussion; honneur de la victoire : *Se tirer d'une discussion avec les* HONNEURS DE LA GUERRE.

— *Tour de vieille guerre*, Ruse que l'on a apprise par une longue expérience :

Nous en savons plus d'un, dit-il en les gobant;
C'est *tour de vieille guerre*. . . . .
LA FONTAINE.

— *Faire la guerre avec quelqu'un*, Etre son compagnon d'armes, prendre part aux mêmes combats : J'AI FAIT LA GUERRE AVEC *lui en Italie.*

— *Faire la guerre à quelqu'un*, Combattre contre lui : *Les lions ne* FONT *point* LA GUERRE AUX *lions, ni les tigres* AUX *tigres; l'homme seul, malgré sa raison, fait ce que les animaux ne firent jamais.* (Fén.)

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai *fait la guerre aux* rois, je l'aurais faite *aux* dieux.
DU RYER.

‖ Agir contre lui, s'opposer à ses desseins :

Il faut *faire aux* méchants *guerre* continuelle,
La paix est fort bonne de soi,
J'en conviens; mais de quoi sert-elle
Avec des ennemis sans foi?
LA FONTAINE.

‖ Le presser vivement sur quelque point qu'on lui reproche : *Je* LUI FAIS LA GUERRE *tous les jours sur sa paresse.* ‖ Le plaisanter avec une certaine insistance : *Je* LUI AI FAIT LA GUERRE *sur sa nouvelle conquête.* ‖ Le tourmenter, le poursuivre, l'inquiéter, chercher à lui nuire :

. . . . Le vice audacieux
A la triste innocence en tous lieux *fit la guerre*.
BOILEAU.

La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
Faisait aux animaux *la guerre*.
LA FONTAINE.

— *Faire la guerre à quelque chose*, Attaquer une chose, la combattre, chercher à la détruire, à la faire disparaître ou à lui nuire : FAIRE LA GUERRE AUX *abus*, AU *vice*, À *ses passions*. FAIRE LA GUERRE AUX *insectes. Il faut* FAIRE À *ses vices* GUERRE *continuelle.* (Boss.) *Les charançons* FONT *une* GUERRE *cruelle* À *la superficie des tas de céréales.* (Raspail.)

— *Etre armé en guerre*, Avoir les bagages et les munitions nécessaires pour entrer immédiatement en campagne : *Vingt-cinq régiments* SONT ARMÉS EN GUERRE. *Tous les vaisseaux de l'Angleterre* SONT ARMÉS EN GUERRE.

— *Etre à la guerre*, Faire présumer que la guerre aura lieu : *Toutes les nouvelles* SONT À LA GUERRE. ‖ Etre incliné vers la guerre, être porté à la guerre : *Tous les esprits* SONT À LA GUERRE. *Les journaux les plus pacifiques* SONT À LA GUERRE.

— *S'en aller en guerre*, Partir pour aller faire la guerre, entrer en campagne :

Marlbrough *s'en va-t-en guerre...*
(*Chanson populaire.*)

— *A la guerre comme à la guerre*, Il faut accepter gaiement les privations imposées par les circonstances : *Allez, et qu'on m'avertisse dès qu'on aura attelé. — Et votre déjeuner que vous oubliez? — Qu'importe?* À LA GUERRE COMME À LA GUERRE. (Scribe.)

— Prov. *Qui terre a guerre a*, Les biens et les richesses sont une source de discussions pour ceux qui les ont. Voltaire, jouant sur ce proverbe, a dit : *Qui plume a guerre a*, ce qui est bien différent. ‖ *La guerre nourrit la guerre*, Le butin fait en campagne doit suffire pour l'entretien de l'armée. ‖ *Si tu veux la paix, tiens-toi prêt à faire la guerre*, Si tu veux empêcher que tes ennemis ne t'attaquent, sois toujours prêt à te défendre avec avantage. On dit plus ordinairement en latin : *Si vis pacem, para bellum.*

— Administr. Département de la guerre, ministère et bureaux de ce département : *Le ministre de la marine passe à la* GUERRE, *et celui de la* GUERRE *se retire. Les trois quarts au moins de la dette publique doivent être imputés à la* GUERRE. (Mich. Chev.) ‖ *Conseil de guerre*, Assemblée des officiers généraux d'une armée en campagne : *Le* CONSEIL DE GUERRE *était d'avis d'accepter la paix.*

— Législ. *Conseil de guerre*, Tribunal qui applique les lois militaires : *Passer devant un* CONSEIL DE GUERRE.

— Jeux. Au billard, nom donné à une espèce de poule, parce que la manière d'agir des joueurs offre une certaine analogie avec celle des troupes en campagne. On l'appelle aussi POULE A TOUTES BILLES. ‖ Sorte de jeu d'échecs, plus compliqué que le jeu ordinaire, et offrant quelque analogie avec une campagne militaire.

— **Antonyme.** Paix.

— **Encycl.** Polit., Econ. soc. et Hist. I. GÉNÉRALITÉS. Qu'est-ce que la *guerre?* Est-ce l'état permanent et nécessaire de l'humanité? Ou n'est-ce qu'une crise périodique de la nature, de celles qui se manifestent dans les évolutions de tous les êtres organiques? Y a-t-il des *guerres* justes et des *guerres* injustes? Existe-t-il réellement un droit de la *guerre*, tel que l'ont reconnu, défini et réglementé, depuis Aristote et Cicéron, une foule de philosophes et de jurisconsultes? Questions ardues où le droit et le fait s'enchevêtrent au point qu'il est fort difficile de les démêler.

La *guerre* est évidemment une des choses qui s'accordent le moins avec l'idée même de la civilisation et du progrès : elle devra donc disparaître tôt ou tard, si l'homme progresse indéfiniment. Cependant, lorsque les orateurs innocents des congrès de la paix invoquent, pour rendre la *guerre* impossible, un tribunal arbitral, suprême et universel, ils tournent dans un cercle vicieux. La sentence rendue (et nous la supposons éminemment juste), comment sera-t-elle exécutée contre le condamné qui ne s'y soumettra pas? Par la force. Et qu'est-ce que l'emploi de la force? La *guerre;* la *guerre* plus légitime, nous le voulons bien, mais enfin la *guerre*. Pour l'abolir, il ne suffit pas de dire, avec un publiciste qui apporte dans la polémique toute l'ardeur des champs de bataille, M. de Girardin :

« La *guerre* c'est le meurtre, la *guerre* c'est le vol.

» C'est le meurtre, c'est le vol, enseignés et commandés aux peuples par leurs gouvernements.

» C'est le meurtre, c'est le vol, acclamés, blasonnés, dignifiés, couronnés.

» C'est le meurtre, c'est le vol, soustraits à l'échafaud par l'arc de triomphe.

» C'est le meurtre, c'est le vol, moins le châtiment et la honte, plus l'impunité et la gloire.

» C'est l'inconséquence légale, car c'est la société ordonnant ce qu'elle défend, et défendant ce qu'elle ordonne; récompensant ce qu'elle punit, et punissant ce qu'elle récompense; glorifiant ce qu'elle flétrit, et flétrissant ce qu'elle glorifie; le fait étant le même, le nom seul étant différent. »

Oui, la *guerre* est tout cela, et pis encore. Et pourtant il y a des cas où la *guerre* est nécessaire, où la nation la plus pacifique peut se trouver entraînée à faire la *guerre*, soit pour secourir un allié, soit pour prévenir un accroissement de puissance qui pourrait devenir dangereux pour sa propre sûreté, soit pour une foule d'autres causes.

C'est que la question n'est pas de celles qui se résolvent par des arguments tirés exclusivement de l'ordre politique et économique, ou de l'ordre moral. Elle est très-complexe : voyez plutôt les opinions divergentes et souvent radicalement contraires de Hobbes, de Grotius, de Vattel, de Puffendorf, de Wolf, de Kant, de Hegel, de Fichte, de Joseph de Maistre, de Proudhon, de M. de Girardin lui-même, etc., etc. Kant, entre autres, prétend que la *guerre* est un état extra-légal, et que le véritable droit des gens est de mettre fin à ces luttes exécrables, en travaillant à créer et à consolider la paix perpétuelle. Bien dit, si faire se peut. Mais Proudhon proclame le droit de la force, et veut que la force et le droit soient indissolublement unis. Essayez de concilier tout cela!

La *guerre* s'est introduite dans le monde avec l'homme lui-même, comme si elle eût existé véritablement dans la nature, et n'eût attendu qu'une occasion pour se manifester. La plus ancienne légende biblique est une légende de meurtre. Deux frères sont en con-

tact, leurs passions se heurtent, et l'un tue l'autre. Passez de l'individu au collectif. Au lieu de deux frères, ayez deux familles ou deux peuplades voisines. D'une part comme de l'autre, il n'y a nulle conscience, nulle notion du droit. A la première cause de conflit la *guerre* éclatera, la raison du plus fort tranchera le différend, et, comme aucun principe de morale ne vient mettre une barrière aux emportements de la force, la *guerre* finira par l'extermination des vaincus.

Au droit du plus fort, tel que le pratiquèrent longtemps tous les peuples, y avait-il quelque limite? Aucune. La bataille, c'est le carnage sans merci, jusqu'à épuisement de forces ou destruction complète. La victoire, c'est la dépossession absolue de tout, sol et moissons, bêtes et gens, hommes et choses. Ni l'âge ni le sexe ne trouvent grâce devant le vainqueur. Ce qu'il y a de plus sacré, la femme et l'enfant, sont égorgés ou mis à l'encan comme le reste, lorsqu'ils ont quelque valeur. Le viol même est tellement passé en usage, qu'on nous donne à admirer comme un trait héroïque de la part du jeune Scipion un acte de simple honnêteté. Les Carthaginois font mieux : ils torturent, ils supplicient, ils crucifient les prisonniers de guerre. L'humanité n'ayant pas encore conquis ses droits, les choses ne peuvent guère se passer autrement. Entre ennemis et même entre alliés, personne n'a confiance dans la parole donnée. Les traités sont sans valeur. Un seul principe paraît généralement admis, c'est que tout est permis pour affaiblir l'ennemi. Le vaincu est, pour le vainqueur, ce qu'est au loup le mouton, à l'épervier le roitelet : chair à dévorer. Le premier progrès accompli dans les mœurs de la *guerre*, ce fut l'établissement de l'esclavage; et encore n'en faut-il pas faire honneur à un sentiment d'humanité, car l'esclave fait à la *guerre* ne devait la vie qu'à une spéculation d'intérêt; on le conservait pour le condamner à un travail forcé dont on devait recueillir tous les fruits.

Avec Rome, en Europe, et Alexandrie, en Asie, s'ouvre l'ère des *guerres* politiques. Le droit n'a pas varié. Personne ne conteste encore au vainqueur la plénitude de ses droits. Si le sénat romain, si le héros macédonien consentent à en rabattre, c'est uniquement par des calculs politiques, et dans des vues plus élevées. Rome vise à la domination plutôt qu'à la dépossession universelle. Aux vaincus, elle se contente d'imposer de fortes rançons, des tribus onéreux, et souvent un assujettissement déguisé sous forme d'alliance et de protection. Mais les sujets mal soumis frémissent-ils sous le joug, le sénat romain, ressaisissant tous ses droits, procède alors par la dépopulation et par l'expropriation en masse, comme dans la Gaule Cispadane et dans la Narbonnaise. Et il se trouva des philosophes philanthropes, comme Cicéron, pour applaudir à ces exécutions. Les Eburons s'insurgent contre les légions de César, et César ne croit pas outre-passer les droits de la *guerre* en rayant du livre de vie un peuple tout entier.

Si, au foyer de la civilisation, on n'est pas plus éclairé, que doit-on attendre des barbares qui de toutes parts frappent aux portes de l'empire? Teutons, Kymris, Goths, Suèves, Vandales, Huns, Germains et Francs sont-ils tenus d'avoir de plus hautes notions de la propriété que les compatriotes de Cicéron et les sujets de Justinien? Non. A leurs yeux, le droit de la *guerre*, le droit du plus fort est le droit universel. Vaincre, c'est tout conquérir à la fois, la souveraineté politique et la propriété territoriale, le domaine éminent et le domaine utile. Jusqu'à l'ère moderne exclusivement, tout conquérant se croit le maître absolu du pays qu'il occupe.

Plus tard, en vertu de droits plus que douteux, mais reconnus par un pape, Guillaume le Bâtard envahit l'Angleterre. Est-ce qu'il se contenta de saisir la couronne et de s'approprier le domaine public? Non; il distribua le sol à ses compagnons d'aventure. Le temps consacra la spoliation et consolida cette aristocratie écrasante qui, après huit siècles, pèse encore sur le peuple de la Grande-Bretagne. Les Arabes envahissent l'Espagne. Est-ce qu'ils n'en chassent pas la population jusque dans les gorges des Pyrénées? Les Arabes sont chassés à leur tour. Est-ce qu'on leur laisse un pouce du sol qu'ils ont occupé et fertilisé?

De nos jours, si la *guerre* est toujours fondée sur le droit de la force, le progrès des mœurs publiques a pourtant fait adopter quelques principes qui tendent à apporter un certain adoucissement dans l'emploi même de la force, et qui ôtent à la *guerre* ce qu'elle avait de plus odieux et de plus sauvage. Nous allons exposer sommairement ces principes, qui constituent ce qu'on appelle aujourd'hui le droit de la *guerre*.

— *Du droit sur la vie de l'ennemi.* « La *guerre*, dit Martens, autorise à considérer comme ennemis tous les sujets de l'Etat contre lequel elle a été déclarée. Mais le droit de blesser et de tuer un ennemi ne repose que sur celui de vaincre la résistance qu'il nous oppose, ou de repousser son attaque. C'est pourquoi, déjà la loi naturelle défend de blesser ou de tuer ceux qui, de leur personne, ne prennent point une part active aux hostilités. On doit donc épargner : 1° les enfants, les femmes, les vieillards, et, en général, tous ceux qui n'ont point pris les armes ou commis des hostilités; 2° ceux qui sont à la suite de l'armée, mais sans être destinés à prendre part aux violences, tels que les aumôniers, les médecins, les chirurgiens, les vivandiers, auxquels l'usage ajoute même les quartiers-maîtres, les tambours et les fifres. D'un autre côté, on est en droit de blesser et de tuer les officiers et les soldats qui sont en devoir de nous combattre, tant qu'ils n'ont pas manifestement déposé la volonté ou perdu les moyens de continuer les hostilités. Dès qu'ils sont ou tellement blessés, ou tellement entourés de l'ennemi, qu'ils ne sont plus en état de résister, ou qu'ils mettent bas les armes en demandant quartier, l'ennemi est, dans la règle, en devoir de leur laisser la vie. » Nous devons ici faire quelques réflexions. Il n'est pas vrai que la *guerre* autorise *à considérer comme ennemis tous les sujets de l'Etat contre lequel elle a été déclarée;* une telle proposition méconnaît la véritable nature de la *guerre*, qui est *une relation d'Etat à Etat;* on ne doit considérer comme ennemis que les personnes qui prennent une part active et immédiate à la lutte. Il suit de là que les enfants, les femmes, les vieillards, les malades doivent être épargnés, non parce que ce sont des ennemis faibles, sans armes, inoffensifs, innocents, mais parce que ce ne sont pas des *ennemis*, parce qu'ils doivent être considérés comme des *neutres*. C'est la justice, le droit des gens strict, qui défend de toucher à leur personne et à leur vie, et non pas seulement l'humanité, la religion, l'honneur et la générosité chevaleresque. On peut dire, d'une manière générale, qu'une véritable *neutralité* doit couvrir, dans les pays en *guerre*, tous les habitants qui restent étrangers aux hostilités.

— *Des moyens de destruction employés à la guerre contre les personnes.* Tous moyens de destruction sont-ils permis contre la personne *de l'ennemi? Martens constate que* « *les puissances* civilisées de l'Europe reconnaissent comme absolument contraire aux lois de la *guerre*, de faire un usage quelconque du poison et de *l'assassinat*, ou même de mettre à *prix la tête d'un ennemi légitime*; *l'usage et* plusieurs traités condamnent même, dit-il, quelques genres *d'armes* et de *violences ouvertes* qui augmenteraient sans nécessité le nombre des souffrants. » Il ajoute que la loi naturelle rejette ces moyens « dont l'usage général rendrait tout rapprochement impossible, *et mènerait à une guerre à mort, sans* parler du propre intérêt de toute nation qui lui défend d'user d'un moyen dont les suites horribles retomberaient sur elle-même. » « *Les nations, dit Vattel, peuvent se faire* justice les armes à la main, quand on la leur refuse; sera-t-il indifférent à la société humaine qu'elles y emploient des moyens odieux, capables de porter la désolation dans toute la terre, et desquels le plus juste, le plus équitable des souverains, soutenu même de la plupart des autres, ne saurait se garder?.... Pourquoi jugeons-nous qu'un acte est criminel, contraire à la loi de la nature, si ce n'est parce que cet acte est pernicieux à la société humaine, et que l'usage en serait funeste aux hommes? Et quel fléau plus terrible à l'humanité, que la coutume de faire assassiner son ennemi par un traître?... Le poison donné en trahison a quelque chose de plus odieux encore que l'assassinat; l'effet en serait plus inévitable, et l'usage plus terrible : aussi a-t-il été plus généralement détesté.... L'assassinat et l'empoisonnement sont donc contraires aux lois de la *guerre*, également proscrits par la loi naturelle et par le consentement des peuples civilisés. » Peut-on se servir d'armes empoisonnées? Non, dit Vattel; quoiqu'il n'y ait pas là trahison, cet usage est interdit par la loi naturelle, qui ne permet point d'étendre à l'infini les maux de la *guerre*. Il faut bien que vous frappiez votre ennemi pour surmonter ses efforts; mais s'il est une fois mis hors de combat, est-il besoin qu'il meure inévitablement de ses blessures? D'ailleurs, si vous empoisonnez vos armes, l'ennemi vous imitera; et sans gagner aucun avantage pour la décision de la querelle, vous aurez seulement rendu la *guerre* plus cruelle et plus affreuse. La *guerre* n'est permise aux nations que par nécessité; toutes doivent s'abstenir de ce qui ne tend qu'à la rendre plus funeste; et même elles sont obligées de s'y opposer. C'est donc avec raison, et conformément à leur devoir, que les peuples civilisés ont mis au nombre des droits de la *guerre* la maxime qui défend d'empoisonner les armes; et tous sont autorisés par l'intérêt de leur salut commun à réprimer et à punir les premiers qui voudraient enfreindre cette loi.

— *Des prisonniers de guerre.* Deux questions se posent relativement aux prisonniers de *guerre*. Quelles sont les personnes qui peuvent légitimement être faites prisonnières de *guerre*? En quoi doit consister la captivité de *guerre*? Martens et Vattel considèrent comme *ennemis*, non-seulement les défenseurs armés dans chaque Etat *belligérant*, mais les citoyens et sujets qui ne prennent point part aux hostilités, et même les enfants, les femmes, les malades, les vieillards, admettant qu'en *principe* le droit de la *guerre* autorise à traiter les uns et les autres de la même manière. « Tous les ennemis vaincus ou désarmés, dit Vattel, que l'humanité oblige d'épargner, toutes les personnes qui appartiennent à la nation ennemie, même les femmes et les enfants, on est en droit de les arrêter et de les faire prisonniers, soit pour les empêcher de reprendre les armes, soit dans la vue d'affaiblir l'ennemi, soit enfin qu'en se saisissant de quelque femme ou de quelque enfant chers au souverain, on se propose de l'amener à des conditions de paix équitables, pour délivrer ces gages précieux. » — « Il est vrai, ajoute-t-il, qu'aujourd'hui, entre les nations polies de l'Europe, ce dernier moyen ne s'est guère mis en usage. On accorde aux enfants et aux femmes une entière sûreté et toute liberté de se retirer où ils veulent. Mais cette modération, cette politesse, louable sans doute, n'est pas en elle-même absolument obligatoire, et si un général veut s'en dispenser on ne saurait l'accuser de manquer aux lois de la *guerre*. » Martens reconnaît, de son côté, qu'il est contraire aux usages des peuples civilisés d'ôter la liberté aux sujets de l'ennemi qui n'ont pas pris part à la lutte; mais il trouve de bonne *guerre* d'enlever de force parmi eux des otages, pour servir de garants d'un engagement ou d'une obligation quelconque. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit : que les femmes, les enfants, et, en général, tous les citoyens qui, dans les pays en *guerre*, restent véritablement étrangers aux hostilités devraient être considérés et traités, non comme ennemis, mais comme neutres; aussi regardons-nous comme contraire, non-seulement aux usages de la *guerre* civilisée, mais aux principes du droit strict de la *guerre*, de les faire prisonniers.

Aujourd'hui, il est pleinement acquis que la captivité de *guerre* ne saurait se changer en esclavage. « Aussi peu, nous dit Martens, que la loi naturelle permet de tuer l'ennemi légitime, lorsqu'il a été vaincu, aussi peu elle autorise à le réduire en l'esclavage. Mais on est en droit de lui faire mettre bas les armes et de le détenir comme prisonnier de *guerre* jusqu'au rétablissement de la paix, à moins qu'on ne soit convenu de lui accorder une libre retraite, soit sur-le-champ, soit à une époque déterminée.... Souvent on relâche les officiers sur leur parole d'honneur de ne point servir jusqu'à ce qu'ils aient été échangés, ou pendant un temps déterminé, ou jusqu'à la paix, et de se rendre dans la place indiquée lorsqu'ils en seraient sommés. » Les raisons qui s'élèvent contre l'esclavage du prisonnier de *guerre* se tirent des principes juridiques les plus absolus. C'est : 1° que la *guerre* se faisant non à l'individu, mais à l'Etat, ne peut donner de droit sur l'individu, comme tel; 2° que le prisonnier de *guerre* n'est point passible de peine, en tant qu'ennemi légitime; 3° qu'enfin, fût-il punissable, il ne saurait en aucun cas être assimilé à une *chose*, perdre tous les droits qui font la *personne*, devenir une *propriété*.

Quel est le traitement des prisonniers de *guerre?* On peut, avec M. Vergé, le résumer de la manière suivante : Les prisonniers de *guerre* sont privés de leur liberté, en ce sens qu'ils ne peuvent pas retourner dans leur patrie, et qu'ils sont mis hors d'état de reprendre les armes dans la *guerre* engagée, mais sans encourir de violence et sans mauvais traitements, tant qu'ils ne troublent pas la paix de l'Etat. Il est d'usage de laisser aux officiers une plus grande liberté qu'aux sous-officiers et aux soldats. Ils sont, en général, libres sur l'honneur, dans une ville déterminée, et on pourvoit aux frais de leur entretien. Les sous-officiers et les soldats sont placés sous une surveillance plus directe, et leur travail doit atténuer la dépense dont ils sont l'occasion; mais il n'est pas permis de les contraindre à s'engager dans l'armée de l'Etat qui les a faits prisonniers. Les effets de la captivité courent pour les prisonniers de *guerre* du moment de la reddition volontaire simple ou conditionnelle. La captivité cesse par la paix, par le renvoi avec ou sans condition, par la rançon.

— *Droit d'expropriation et de saisie, maraude, pillage.* La *guerre* étant une relation d'Etat à Etat, le droit d'expropriation et de saisie de chaque belligérant ne peut s'exercer que sur les biens qui constituent la force politique et militaire de l'ennemi, tels que villes, forteresses, arsenaux, ports, revenu de l'Etat envahi, armes, munitions et bagages des corps de troupes, etc.; mais il ne doit pas s'étendre aux biens des particuliers; la *guerre* ne doit toucher ni au foyer ni à l'autel. « Vous pouvez, dit très-bien Proudhon, exercer chez la nation ennemie tous les actes de souveraineté. Vous ne pouvez pas frapper ailleurs que sur le champ de bataille et pendant la bataille, si ce n'est pour crime de droit commun, un seul de ses citoyens; vous ne pouvez pas vivre aux dépens des habitants du pays envahi; vous ne pouvez pas en exiger, sans le payer, le moindre service. Tel est le droit de la *guerre*. » Voilà la maraude condamnée, en dépit de l'axiome : « La *guerre* doit nourrir la *guerre*. » — « Les armées régulières, dit encore Proudhon, ont la prétention, en entrant dans le pays ennemi, de n'avoir affaire qu'à des corps réguliers comme elles-mêmes. Tout individu qui, sans uniforme, sans commandement supérieur, se mêle à la *guerre* est fusillé comme brigand. Mais alors, que les armées elles-mêmes se tiennent en corps; qu'elles respectent les habitations, les personnes et les propriétés; qu'elles subviennent à leurs besoins par leurs propres ressources; qu'on cesse d'ériger en principe qu'à la *guerre* les armées ont le droit de subsister aux dépens des populations, et qu'on ne souffre plus que des nuées de maraudeurs aillent fourrager à travers champs, pillant et rançonnant pour leur propre compte, exerçant, à l'exemple des généraux, des réquisitions arbitraires. »

Si la maraude doit être proscrite, que dire du pillage? La première a pour objet la subsistance; le second, l'enrichissement du soldat. La nécessité peut excuser la maraude; la cupidité, qui est le mobile du pillage, le rend doublement immoral. Il est clair que pillage et maraude sont contraires à ce principe que la *guerre* est une relation d'Etat à Etat. Ce n'est plus de la *guerre* au sens juridique du mot; c'est l'individu dépouillant l'individu par la force, c'est du brigandage. Les casuistes les plus célèbres de la morale militaire n'admettent pas, en principe, ce respect des propriétés privées, cette condamnation absolue de la maraude et du pillage. « Il n'est pas contre nature, dit Grotius après Cicéron, de dépouiller de son bien une personne à laquelle on peut honnêtement ôter la vie » (*Non est contra naturam spoliare eum, si possis, quem honestum est necare*). On peut répondre, d'abord qu'il n'est pas honnête d'ôter la vie à des particuliers inoffensifs, et, ensuite, que, si l'on peut, dans le cas de légitime défense, tuer *honnêtement*, il n'y a jamais cas de légitime défense qui autorise à dépouiller. Vattel trouve le droit de *butiner* très-naturel. « Toutes les choses mobiles qu'on enlève à l'ennemi, dit-il, forment le *butin*. Naturellement, ce butin appartient au souverain qui fait la *guerre;* car lui seul a des prétentions à la charge de l'ennemi, qui l'autorisent à s'emparer de ses biens et à se les approprier. Ses soldats ne sont que des instruments dans sa main pour faire valoir son droit; tout ce qu'ils font, ils le font en son nom et pour lui. Mais le souverain peut faire aux troupes telle part qu'il lui plaît du butin : aujourd'hui on leur abandonne, chez la plupart des nations, tout celui qu'elles peuvent faire en certaines occasions où le général permet le pillage, la dépouille des ennemis restés sur le champ de bataille, le pillage d'un camp forcé, quelquefois celui d'une ville qui se laisse prendre d'assaut. » Vattel, considérant comme ennemis tous les sujets de l'Etat ennemi, sans exception, est conduit à ne faire, comme les anciens, aucune distinction entre le bien des particuliers et les propriétés publiques; il ne voit pas, d'ailleurs, que, par le pillage, le soldat se dégrade, cesse d'être le représentant d'une collectivité, le serviteur d'une conscience nationale, l'exécuteur d'un jugement. Martens reconnaît à un Etat belligérant le droit de confisquer les sommes dues par cet Etat aux sujets de l'ennemi, comme de s'emparer de leurs biens, dans la mesure de la satisfaction qu'il exige. « Cependant, ajoute-t-il, on a reconnu depuis longtemps comme loi de la *guerre*, sur le continent, de conserver aux sujets ennemis leurs biens-fonds et leurs biens meubles, et particulièrement les monuments de l'art et de l'industrie, en se contentant de faire le butin sur l'ennemi armé et en n'admettant que des cas extraordinaires, dans lesquels une ville pourrait être livrée au pillage, soit pour avoir violé les lois de la *guerre*, soit pour avoir été prise d'assaut. » On voit que la pratique des militaires a devancé la théorie des juristes. Mais des usages qui ne s'appuient pas sur des principes fixes, absolus, nettement définis, et dont on fait honneur à la modération et à l'humanité, non à un dégagement plus complet de l'idée et du sentiment de la justice, sont malheureusement sujets à de déplorables exceptions. On ne saurait trop s'élever contre celles qu'indique Martens. Comment peut-on concevoir, dirons-nous avec Pinheiro et Ferreira, qu'une ville habitée en grande partie par des personnes inoffensives, vieillards, femmes, enfants et une foule d'autres individus paisibles et industrieux, puisse être accusée en masse d'avoir violé les lois de la *guerre*, et mise, par forme de punition, au pillage? Est-ce là une accusation, est-ce une punition que des jurisconsultes osent approuver? Parce que la garnison, fidèle à son devoir, s'est défendue vaillamment et a tenu jusqu'à la dernière extrémité, faut-il en punir ceux qui, n'ayant pas succombé dans la mêlée, ont déposé les armes? Y a-t-il rien de plus cruellement absurde que de rendre les habitants responsables de la conduite de la garnison? Malheureusement, l'exception se montre encore de temps en temps et vient reproduire l'image hideuse de la vieille *guerre*. Le pillage croit encore à son droit; il a reculé en fait, mais il n'a pas disparu. On a vu récemment les armées combinées des deux nations les plus civilisées du monde, la France et l'Angleterre, livrer sans scrupule au pillage le palais d'été de l'empereur de Chine : il est vrai que c'était pour punir ce prince des traitements odieux infligés par ses troupes aux prisonniers et pour laisser à ces barbares un *souvenir durable* de nos victoires!

— *Des contributions de guerre.* « Au pillage de la campagne et des lieux sans défense, dit Vattel, on a substitué un usage en même temps plus humain et plus avantageux au souverain qui fait la guerre : c'est celui des contributions. Quiconque fait une guerre juste est en droit de faire contribuer le pays ennemi à l'entretien de son armée, à tous les frais de

la *guerre*. Il obtient ainsi une partie de ce qui lui est dû, et les sujets ennemis se soumettant à cette imposition, leurs biens sont garantis du pillage, le pays est conservé. Mais si un général veut jouir d'une réputation sans tache, il doit modérer les contributions et les proportionner aux facultés de ceux à qui il les impose. L'excès en cette matière n'échappe point au reproche de dureté et d'inhumanité. » Douceur, modération, humanité, intérêt bien entendu, il semble que pour Vattel il n'y ait point d'autres limites au droit de la *guerre*.

— *Prises maritimes; course.* « Par opposition aux lois qu'on suit aujourd'hui dans les *guerres* continentales, dit Martens, on a conservé encore, dans les *guerres* maritimes, le droit rigoureux de saisir et d'amener les navires marchands et leur cargaison appartenant aux sujets paisibles de l'ennemi, de les considérer comme de bonne prise, et de les adjuger aux vaisseaux de *guerre* ou aux armateurs qui les ont capturés. » Ainsi le respect de la propriété privée disparaît complétement dans les *guerres* maritimes. D'où vient cette infraction au principe que « la *guerre* est une relation d'Etat à État? »

Evidemment les principes du droit de la *guerre* sont les mêmes sur mer et sur terre, ou ces principes n'existent pas plus sur terre que sur mer; le symbole de la justice est la ligne droite, l'unité de direction. Malheureusement, entre la pratique, c'est-à-dire le droit positif, et la théorie, c'est-à-dire le droit rationnel, idéal, l'écart est resté dans les *guerres* maritimes ce qu'il était en toute *guerre* dans l'antiquité. Les bâtiments du commerce, les individus qui les montent et les marchandises dont ils sont chargés deviennent encore la proie de l'ennemi. On a vanté, comme un grand progrès du droit maritime, l'abolition de la course proclamée par les puissances signataires du traité de Paris, le 16 avril 1856. Certes, nous ne méconnaissons pas les raisons d'humanité et de dignité qui condamnent l'institution des corsaires, l'appel à la cupidité des particuliers contre l'ennemi; mais, au fond, rien n'est fait, tant que le droit de prise n'est pas atteint. On a dit que si, dans les *guerres* continentales, le droit de saisie, appliqué aux biens des particuliers, a pu s'adoucir et se restreindre en se transformant quant au mode d'exercice, cette transformation était, par la nature des choses, impossible dans les *guerres* maritimes; qu'il a dû, par conséquent, y garder sa simplicité, sa grossièreté, son étendue et sa rigueur primitives; qu'il y est d'ailleurs moins odieux et plus tolérable, l'homme qui livre sa fortune aux chances des expéditions maritimes ne pouvant prétendre à tous les priviléges, à tous les ménagements qu'on accorde au citoyen dans son domicile, sur sa terre natale; que l'attaque contre la propriété privée dans les *guerres* continentales expose les femmes et les enfants, détruit le toit qui couvre la famille, frappe le plus pauvre comme le plus riche; qu'autre chose est la saisie, sur des mers qui sont du domaine de tous, d'un navire, pur instrument du commerce de l'ennemi, destiné à l'échange lointain des produits de son sol et de son industrie. Quelques-uns ajoutent que l'inviolabilité de la propriété privée sur les mers, en enlevant aux luttes internationales une partie de leurs rigueurs, aurait l'inconvénient de diminuer la crainte salutaire de la *guerre*, d'en rendre la pensée moins redoutable et la durée plus longue. On peut répondre que la distinction de l'Etat et de l'individu, du droit de souveraineté et du droit de propriété, de biens privés et du territoire, doit être tenue pour un principe absolu; que, par conséquent, on doit respecter la neutralité de toutes les *personnes* qui restent étrangères aux hostilités, et celle de toutes les *choses* qui ne servent pas directement à la *guerre*, ce qui condamne la maraude, le pillage, les réquisitions et les contributions dans les *guerres* continentales et les prises dans les *guerres* maritimes, que ces prises soient faites par des vaisseaux de l'Etat ou par des corsaires; qu'il est inadmissible que des propriétés privées, qui sont libres sur le territoire même de l'ennemi, sur le sol envahi par une armée victorieuse, puissent être justement prises et pillées sur mer, sur cet élément libre par sa nature, et qui n'est ni ami ni ennemi; que c'est le droit de prise, non le volontariat maritime, qui est le mal. C'est le droit de prise qui a donné et qui conserve à la course sa raison d'être. Il est clair que l'abolition de la course ne peut que rendre plus inégales les conditions de la lutte entre les puissances maritimes, tant que ces puissances n'auront pas renoncé au droit de détruire le commerce de l'ennemi. « Qu'une puissance maritime prépondérante, dit très-bien M. Casimir Périer, la première à la fois par son commerce et par ses armements, obligée, pour subsister, d'assurer la liberté de ses transports, disposant d'un matériel naval immense et pouvant réparer ses pertes d'hommes, grâce à une pépinière inépuisable de matelots, que cette puissance proscrive la course, cela se conçoit aisément. Les raisons mêmes qui l'y engagent doivent détourner d'en faire autant ceux qui n'entreraient en lutte avec elle que dans des conditions très-différentes. Les corsaires peuvent tenir glorieusement et utilement la mer, alors que les flottes régulières sont détruites par de longs revers ou paralysées par une trop grande disproportion de forces. La course est surtout nuisible à celui des belligérants dont le commerce maritime couvre les mers de son pavillon et offre dix prises contre une à l'audace des corsaires. » C'est ce qu'ont parfaitement compris les Etats-Unis. Invités à accéder à la déclaration du 16 avril 1856, « nous ne pouvons, ont-ils répondu, accepter l'abolition de la course qu'à une condition, c'est que l'on se placera sur le terrain des principes avec une logique rigoureuse, et que l'on proclamera d'une manière absolue l'inviolabilité de la propriété privée sur les mers, de telle sorte que les navires de *guerre* soient obligés de respecter les navires de commerce de l'ennemi. » La course est l'arme nécessaire des faibles contre les grandes puissances maritimes qui conservent le droit de prise. La course et le droit de prise doivent disparaître ensemble. Au point de vue juridique comme au point de vue politique, c'est le second qu'il s'agit d'abord de frapper. Supprimer purement et simplement le droit d'armer en course, ce serait restreindre la part qu'il est permis à des citoyens de prendre dans une *guerre* où leur pays est engagé, et par là priver des ressources qu'en cas de *guerre* ils trouvent dans le patriotisme de leurs sujets, les gouvernements qui n'ont pas à leur disposition de grandes armées navales; ce serait abandonner l'empire des mers à deux ou trois grandes puissances, ou plus probablement à une seule, et préparer l'abaissement inévitable des Etats qui ne peuvent entretenir, pendant la paix, de grandes flottes.

— *Droit de destruction, dégâts, ravages et incendies.* « S'il est permis d'enlever les biens de l'ennemi pour l'affaiblir, dit Vattel, les mêmes raisons autorisent *à détruire ce qu'on ne peut commodément emporter*. C'est ainsi que l'on fait le dégât dans un pays, qu'on y détruit les vivres et les fourrages, afin que l'ennemi n'y puisse subsister... Tout cela va au but de la *guerre*, mais on ne doit user de ces moyens *qu'avec modération et suivant le besoin*... En certaines occasions, on ravage entièrement un pays, on saccage les villes et les villages, on y porte le fer et le feu. Terribles extrémités, quand on y est forcé! Excès barbares et monstrueux, quand on s'y abandonne sans nécessité! Deux raisons cependant peuvent les autoriser : 1° la nécessité de châtier une nation injuste et féroce, et de se garantir de ses brigandages...; 2° la nécessité de rendre le pays inhabitable pour s'en faire une barrière, pour couvrir sa frontière contre un ennemi que l'on ne se sent pas capable d'arrêter autrement... Pour quelque sujet que l'on ravage un pays, on doit épargner les édifices qui font honneur à l'humanité, et qui ne contribuent point à rendre l'ennemi plus puissant... Règle générale : tout le mal que l'on fait à l'ennemi, sans nécessité, est une licence que la loi naturelle condamne. » Dans la *guerre* de l'Amérique, la Grande-Bretagne déclara les principes suivants, comme lois reconnues de la *guerre :* 1° une armée qui occupera le pays de l'ennemi peut y demander des provisions, y lever des contributions, et, pour forcer les habitants à satisfaire à ses demandes, peut ravager et détruire; 2° lorsque l'ennemi, étant dans son propre pays, trouve de l'avantage à traîner la *guerre* en longueur, à éviter d'en venir à une action, il est permis de ravager le pays en sa présence, pour l'engager à s'exposer en tâchant de couvrir le pays; 3° lorsqu'en *guerre*, on ne peut nuire à la partie adverse ou l'amener à la raison qu'en réduisant son pays à la détresse, il est permis de porter la détresse dans son pays. Comme on le voit, la théorie des juristes et la pratique des gouvernements s'accordent à n'imposer au droit de destruction sur les biens de l'ennemi d'autre condition que l'utilité. Ce n'est pas la dévastation en elle-même qui est blâmable, c'est la dévastation *inutile;* mais à quoi se reconnaît l'utilité d'une pareille rigueur? Quelle est la limite de cette utilité? Là-dessus, pas un mot. Le général jugera. Comme on blâmait en présence du jeune général Bonaparte l'incendie du Palatinat par Turenne : « Turenne, répondit le jeune guerrier, était dans son droit, s'il jugeait cette exécution utile à l'accomplissement de ses desseins. » Donc on ravage les terres, on brûle les moissons, on coupe les vignes et les arbres fruitiers, on détruit les forêts, on incendie les villages, on bombarde des villes ouvertes et sans défense, on obstrue des ports par des vaisseaux chargés de pierres pour rendre la navigation impossible peut-être pour toujours, et l'on en donne une seule raison, l'utilité. Il faut bien affaiblir, il faut bien effrayer, il faut bien faire le plus de mal possible à l'ennemi.

Il est inutile de montrer combien le droit positif et traditionnel de la *guerre*, en ce qui touche les destructions, dégâts et ravages faits sur les biens de l'ennemi, est loin des véritables principes. Pour atteindre son but, qui est de réduire à l'impuissance une force collective, la *guerre* est obligée de détruire des personnes et des choses; mais elle ne s'efforce de détruire ces personnes et ces choses que parce que les premières sont des éléments, les secondes des instruments de cette force collective, qui seule est l'ennemi. Vous pouvez chercher *directement* à détruire tout ce qui contribue *directement* à la force militaire de l'ennemi, soit pour l'attaque, soit pour la défense; vous pouvez enclouer les canons, combler les fossés, raser les fortifications, etc. Rien de plus légitime encore, entre deux armées en présence et qui vont se joindre, que l'abatis de quelques maisons, d'un bouquet d'arbres, en un mot que la suppression des obstacles qui gênent la lutte; la destruction ici est faite en vue de la bataille; elle est de droit. Enfin, toute destruction qui est le résultat forcé du combat, bien qu'elle porte sur des richesses parfaitement inoffensives, même sur des richesses privées, est également irréprochable. Ce qu'il faut réprouver d'une manière absolue, c'est la dévastation qui n'a d'autre but que de *ruiner* le pays ennemi.

Aux règles qui viennent d'être exposées, il faut encore ajouter qu'entre nations policées l'usage veut que les hostilités soient précédées d'une déclaration formelle, et qu'en tout état de cause la vie et la liberté des parlementaires soient respectées. On le voit donc : quand les peuples aujourd'hui se précipitent les uns sur les autres, souvent sans savoir pourquoi, et uniquement pour obéir à des ordres qu'ils ne comprennent pas, ils ne peuvent plus être complétement assimilés à des bêtes féroces; au milieu même de la furie des combats, ils ne se croient plus affranchis de tout lien moral avec leurs ennemis. Mais ce lien moral qu'ils reconnaissent est bien faible, il laisse subsister presque tous les crimes de la *guerre* et il menace à tout instant de se rompre sous l'effort de la haine et de la colère ou de la crainte. La *guerre* reste donc une honte pour l'humanité, qui ne pourra se vanter d'avoir complétement lavé la souillure de sa barbarie primitive que lorsqu'elle aura trouvé le moyen d'assurer pour toujours le règne de la paix et de la fraternité universelle.

Cependant, quelle que soit l'horreur de la *guerre*, considérée dans ses résultats directs, il faut convenir pourtant qu'elle a été quelquefois utile dans ses résultats éloignés, et que la civilisation même lui a dû quelques-uns de ses progrès. Dans les temps anciens, les nations ne pouvaient se pénétrer que par la *gaerre*, et c'est par une conséquence de cette triste nécessité qu'on a pu dire que la *guerre* est sainte, puisqu'elle est un instrument indispensable de civilisation. Ainsi personne n'oserait prétendre que la politique du Sénat romain fût toujours inspirée par les principes de l'équité, et personne cependant n'oserait méconnaître que les victoires de Rome n'aient fortement contribué au progrès général, en rapprochant les peuples et en les dotant d'institutions supérieures que la paix ne leur aurait pas données. Règle générale : lorsque deux civilisations se heurtent sur le champ de bataille, c'est la plus avancée qui doit l'emporter, et son triomphe est légitime. En exterminant à Aix et à Verceil les hordes dévastatrices des Teutons et des Kymris, Marius combattait évidemment pour le droit, et voilà pourquoi le grand nom de Marius fut toujours révéré à Rome, même par ses ennemis. Certes, à relire les *Commentaires* de César, il est permis de gémir sur les abus de la force, et d'admirer l'héroïsme impuissant de Vercingétorix; mais il n'est pas moins vrai que les Gaulois, divisés en une multitude de peuplades jalouses et ennemies, étaient incapables de s'élever, par eux-mêmes, au rang de nation civilisée. Leurs institutions politiques, civiles, économiques et religieuses étaient de tout point inférieures à celles de leurs adversaires. Que l'on supprime par la pensée l'intervention armée de Rome dans les forêts de la Gaule, et l'on ne voit pas comment la civilisation aurait pu y pénétrer. Dans les plis de son drapeau sanglant, César portait donc les germes de l'avenir, et cette considération doit excuser, en partie du moins, une agression si féconde par ses résultats.

Prenons un autre exemple dans les temps modernes : l'Amérique est découverte, et les nations européennes s'y précipitent à l'envi. De quel droit, dira-t-on? mais du droit de la civilisation, qui prime tous les autres. L'homme ne fait de la terre son domaine légitime qu'à la condition de ne pas le laisser inculte. « Ces territoires sont à nous, disent aux émigrants européens les Peaux-Rouges d'Amérique; ici reposent les ossements de nos pères, qui nous ont transmis la propriété du sol, à l'exclusion de tous autres. — Non, pouvaient répondre les enfants de William Penn, ce droit de premier occupant, que vous invoquez, vous ne l'avez pas, puisque vous n'occupez pas en réalité. Vous êtes à peine quelques milliers d'homme disséminés sur d'immenses territoires, qui en pourraient contenir et nourrir des centaines de millions; la terre n'appartient pas à celui qui y campe, mais à celui qui la défriche. Mettez-vous à l'œuvre avec nous, ou bien éloignez-vous; sinon, que le Dieu des combats décide de votre droit et du nôtre. »

Loin de nous la pensée d'excuser les violences qui trop souvent déshonorèrent les armes des premiers conquérants de l'Amérique. On pouvait introduire la civilisation européenne dans le nouveau monde sans en exterminer les habitants, et la force des armes, s'il fut quelquefois nécessaire d'y recourir, aurait dû toujours être tempérée par des sentiments de justice et d'humanité. Mais, s'il y a eu des crimes commis, cela ne doit pas nous empêcher de reconnaître que la conquête de l'Amérique a eu pour résultat de faire participer tout un monde aux bienfaits d'une civilisation dont il n'avait pas même l'idée.

Il est un genre de *guerre* qui n'a jamais fait que du mal, et qui présente un caractère plus odieux que tous les autres : c'est la *guerre* civile, c'est-à-dire celle qui éclate entre les citoyens d'un même Etat. Alors on voit le frère combattre contre le frère, le fils contre le père, l'ami contre l'ami. Celui qui combat ne sait plus même s'il doit désirer la victoire; car, pour vaincre, il faut qu'il tue ceux qui lui sont chers, ou qui, du moins, lui étaient chers avant qu'une funeste discorde fût venue briser les liens les plus doux. Ce sont les *guerres* civiles qui ont amené la ruine de la république et de la liberté chez les Romains. L'Italie moderne fut longtemps ensanglantée par les querelles sans cesse renaissantes des guelfes et des gibelins; l'Angleterre a eu la *guerre* des Deux-Roses; la France a vu souvent sa tranquillité troublée et ses plus belles provinces dévastées par des *guerres* du même genre : on peut citer celles des Bourguignons et des Armagnacs sous Charles VI, celle du Bien public sous Louis XI, et, plus près de nous, celle de la Vendée, l'insurrection de Juin 1848, la *guerre* de la Commune de Paris en 1871. Nous ne faisons ici qu'indiquer ces époques désastreuses de notre histoire, parce chacune d'elles aura son article spécial dans le *Grand Dictionnaire*. La plupart des *guerres* de religion ne furent, en réalité, que des *guerres* civiles : nous allons les passer sommairement en revue.

— II. Guerres de religion. Les *guerres* de religion n'ont pas existé dans l'antiquité, et la raison en est fort simple : les cultes polythéistes sont nécessairement tolérants; quand on a plusieurs dieux, on peut facilement en admettre un de plus. Aussi la religion grecque, et la religion romaine, loin d'être des religions exclusives, appelaient volontiers les divinités étrangères, orientales, égyptiennes ou autres. La *guerre* Sacrée, qui éclata en Grèce de 455 à 345, ne fut pas une *guerre* de religion, mais une simple affaire de police et de discipline religieuses : les Phocidiens avaient labouré la terre sacrée d'Amphissa; le conseil amphictyonique, tribunal national et religieux, les condamna à l'amende, et Philippe en profita pour se poser en défenseur de la religion. Au contraire du paganisme, la religion juive était exclusive : c'était un privilége du peuple de Dieu; mais elle se confondait avec la nationalité même du peuple juif. Aussi, lorsque Antiochus le Grand voulut placer dans le temple de Jérusalem Jupiter à côté de Jéhovah, une résistance assez vive éclata, illustrée par le courage des Macchabées. De même, quand les empereurs Caligula et Néron essayèrent d'introduire leur divinité dans le temple, il y eut une explosion de patriotisme religieux qui amena le siége de Jérusalem par Vespasien et sa prise par Titus, et la dispersion des Juifs dans tout l'univers. Mais ce ne sont pas là, à proprement parler, des *guerres* religieuses entreprises pour faire triompher un culte au détriment d'un autre.

Il ne nous semble pas non plus qu'on puisse donner le nom de *guerres* de religion à celles des mahométans. Mélange de foi enthousiaste et de prosélytisme militaire, l'islamisme prêcha la *guerre* sainte, et, au nom d'Allah, les Arabes, en moins de quatre-vingts ans, s'emparèrent de la Syrie, de la Perse, de toute la côte d'Afrique, et bientôt même de l'Espagne. Pendant sept siècles, les Espagnols durent faire une éternelle croisade pour réconquérir leur territoire et leur foi : c'était une *guerre* en partie politique, en partie religieuse. Les croisades ne sont pas toutes des *guerres* religieuses; la quatrième croisade, par exemple, qui n'eut pour résultat que la prise de Constantinople et la fondation d'un empire latin, semble avoir été inspirée moins par la foi religieuse que par l'ambition politique.

Mais les *guerres* religieuses commencèrent véritablement après que la Réforme eut brisé l'unité chrétienne et détaché de l'Eglise romaine la moitié des Etats européens. Le concile de Trente déclara que toute conciliation était impossible entre les deux religions, et, dès lors, la lutte commença entre le catholicisme, qui combattait au nom de l'unité, et le protestantisme, qui réclamait la tolérance et la liberté de conscience. En Allemagne, les chevaliers, les paysans, les anabaptistes précipitèrent le mouvement de réforme et dépassèrent le but; leurs tentatives furent facilement réprimées. Charles-Quint combattit la religion réformée au nom de ses intérêts politiques; mais la Réforme triompha à la paix d'Augsbourg, en 1555. La tentative des chevaliers eut lieu de 1521 à 1523 : la petite noblesse allemande des bords du Rhin, de Franconie, de Westphalie, de Souabe, pauvre, vivant de brigandages, tenta de commencer la réforme religieuse et l'épuration des consciences par la spoliation des biens de l'Eglise. Les chevaliers, dirigés par Seckingen et Ulrich de Hutten, essayèrent de s'emparer du riche archevêché de Trèves; ils furent dispersés par la maréchaussée du cercle. Mais il y avait en Allemagne des classes inférieures qui souffraient plus, qui avaient plus à réclamer pour leurs besoins moraux et politiques que les chevaliers. Des réformateurs excessifs, Carlostadt et Thomas Munzer, trouvèrent des adeptes dans les paysans opprimés de la Souabe et de la Bavière : c'était surtout la réforme sociale qu'ils voulaient; ils furent mis en déroute à la bataille de Frankenhausen. Des campagnes, l'anabaptisme pénétra parmi les ouvriers des villes : le mouvement commença dans les grandes cités de Hollande. Jean de Leyde et Mathias introduisirent l'anabaptisme à Munster et en firent leur capitale; on con-

naît leurs excès, leur tyrannie mystique et cruelle. La ville, après un siége vaillamment soutenu, fut prise, et les anabaptistes se dispersèrent. Charles-Quint, après de nombreuses diètes à Augsbourg, après la bataille de Mulhberg (1547) et la trahison de Maurice de Saxe, fut obligé d'accorder la paix aux protestants. Charles-Quint ne voulut pas signer lui même; empereur, ayant fait serment de défendre l'unité de la foi, il ne pouvait reconnaître son impuissance et se donner un démenti : ce fut son frère Ferdinand qui signa la paix d'Augsbourg (1555).

En France, la Réforme fut combattue au nom du pouvoir absolu de la royauté. On connaît ce mot d'un cardinal à François Ier : « Vous verrez bientôt qu'un changement de religion en France ne peut être qu'un changement de prince ; » et François Ier déclara que, s'il connaissait un membre de sa famille atteint par l'hérésie, il le sacrifierait sans hésiter. De là quelques exécutions à Paris, à Rouen, et le massacre inouï des Vaudois. C'était le moment où Jean Calvin d'un côté, et Ignace de Loyola de l'autre, partis de deux points bien différents, arrivaient aux mêmes résultats, au despotisme religieux et à l'habitude de l'intolérance. C'est le moment où l'Eglise protestante s'organise et où se fondent l'institution des jésuites et l'inquisition. Entre les deux partis contraires, quelques hommes à peine, quelques magistrats, concevaient l'Etat comme un être rationnel, indépendant des croyances théologiques, au-dessus des passions et des préjugés. Si, de la part de Charles-Quint, l'établissement de la religion nouvelle, qui sapait les fondements de l'empire, rencontra des difficultés, en France, le fils aîné de l'Eglise regarda aussi comme une garantie de la monarchie la fidélité à la religion catholique : de là le procès et le supplice de Dubourg, qui prêchait la tolérance dans le parlement. En 1560, il y avait trente ans que les opinions nouvelles s'étaient répandues en France; la conduite de l'Eglise réformée, à part quelques excès particuliers, avait été irréprochable ; les protestants n'avaient pas encore essayé de résister par la force. Calvin, si autoritaire, prêchait la patience et la résignation à toutes les Eglises de France. Il faut remarquer que, dans les premières tentatives de soulèvement, il y eut plus de mécontentement politique que de souffrance religieuse. La conjuration d'Amboise fut un complot politique, fait par les enfants perdus de la noblesse.

Cependant toute conciliation était impossible; vers le milieu du XVIe siècle les idées n'étaient pas à la tolérance; c'est en vain que Catherine de Médicis essaye de tenir la balance égale entre les deux partis, pour conserver plus longtemps son pouvoir; c'est en vain que le chancelier Michel de L'Hôpital essaye de faire prévaloir la tolérance dans les conseils, et montre qu'on peut être fidèle sujet du roi sans partager sa croyance. La *guerre* religieuse éclate, et débute par le massacre de Vassy. Tous les écrivains ont remarqué le trait particulier d'exaspération dans le caractère de ces *guerres*, et l'étrange confusion du sentiment religieux avec les crimes qui révoltent le plus l'humanité. On le vit dès la conjuration d'Amboise, lorsque le duc de Guise faisait pendre les prisonniers de *guerre;* que Pierre de Castelnau trempait sa main dans leur sang, en appelant vengeance; lorsque le père d'Agrippa d'Aubigné disait à son fils : « Mon fils, on décapite la France. » Si nous ouvrons les *Mémoires* de Montluc, nous y lisons que, « quand il s'agit de *guerre* étrangère, on peut s'épargner ; mais dans les *guerres* civiles on ne connaît ni parents ni amis. » La *guerre* prend ce caractère d'atrocité au nom même des principes religieux qu'on prétend défendre : la foi ne distingue pas entre les moyens à employer contre les ennemis de la conscience. Onvrez les *Mémoires* de Guise, de Tavannes, etc., ils ne paraissent pas avoir de scrupules; lisez les lettres de Calvin, de Théodore de Bèze, ils pensent de même. A propos du meurtre du duc de Guise, Théodore de Bèze, à force d'implorer un coup de la Providence, semble s'en rendre complice; Coligny, de même. Les prédicants protestants, comme les docteurs de la Sorbonne, cherchent à justifier tous les excès par des sentences et des exemples tirés soit de la Bible, soit des histoires grecque et romaine. « Jamais les plus détestables passions de notre nature, dit l'historien Prescott, ne se déchaînent avec autant de violence que dans les *guerres* de religion, où chacun voit dans son adversaire l'ennemi de Dieu et où la sainteté de la cause voile, aux yeux de celui qui les commet, l'énormité des excès les plus exécrables. » En France, des historiens ont déterminé jusqu'à dix *guerres* de religion successives; en réalité, il n'y eut jamais que des *guerres* et des paix mal faites : la paix n'est qu'un moyen de chercher une occasion meilleure. Ces *guerres*, entremêlées d'assassinats et de massacres, y compris la Saint-Barthélemy, ne se terminèrent que sous Henri IV, par l'édit de Nantes.

Ce caractère d'atrocité qui caractérise les *guerres* de religion, nous le retrouvons, non pas seulement dans les *guerres* qui eurent lieu en France, mais aussi dans la longue lutte que soutinrent les Pays-Bas pour le maintien de leur foi et de leur indépendance; nous le retrouvons aussi dans la *guerre* sanglante que les Espagnols firent aux Maures des Alpujarras; et même en Angleterre, où il semble que les passions soient moins échauffées que dans les pays du Midi, Henri VIII, Marie la Sanglante, Elisabeth se distinguèrent par leur sainte cruauté.

Donnons ici l'énumération des *guerres de religion* qui ensanglantèrent la France au XVIe siècle. On en compte huit. Première (1562-1563), après le massacre de Vassy : victoires des catholiques à Rouen et à Dreux, siége d'Orléans, meurtre de François de Guise par Poltrot, terminée par la paix d'Amboise. Deuxième (1567-1568), que termina le traité de Longjumeau, eut pour événement principal la bataille de Saint-Denis. Dans la troisième (1569-1570), les catholiques furent victorieux à Jarnac et à Moncontour, les protestants à La Roche-Abeille; la paix de Saint-Germain mit fin aux hostilités. Quatrième (1572-1573), après la Saint-Barthélemy: siége de La Rochelle. Cinquième (1574-1576) : victoire de Dormans, remportée par Henri de Guise sur les protestants; paix de Beaulieu. Sixième (1576-1577), après la formation de la Ligue; terminée par les édits de Poitiers et de Bergerac. Septième (1580) : prise de Cahors par Henri de Navarre; traité de Fleix. (V. ci-après GUERRE DES AMOUREUX.) Huitième (1585-1594) : bataille de Coutras, gagnée par Henri de Navarre; journée des Barricades, meurtre du duc de Guise à Blois, union de Henri de Navarre et de Henri III contre les ligueurs, assassinat de Henri III, victoires de Henri IV à Arques et à Ivry, siége et reddition de Paris (1594). Henri IV, par l'édit de Nantes, mit fin aux *guerres de religion*. Néanmoins, on appliqua le même nom aux *guerres* religieuses qui éclatèrent sous Louis XIII et sous Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes (1685), aux dragonnades, à la guerre des camisards, etc.

Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que Voltaire, Montesquieu et les grands écrivains de l'*Encyclopédie* défendent victorieusement la cause de la raison et de la tolérance. Grâce à leurs éloquents ouvrages, l'esprit d'intolérance et de persécution disparaît peu à peu, et la Révolution française le tue définitivement en proclamant la séparation du temporel et du spirituel, la liberté de conscience et la liberté des cultes. Désormais, les *guerres de religion* sont impossibles : on tend de plus en plus à la séparation de la religion et de la politique, de l'Église et de l'Etat.

— III. PRINCIPALES GUERRES, ANCIENNES ET MODERNES. L'histoire compte certaines guerres qui ont reçu des dénominations particulières; nous allons énumérer les principales par ordre chronologique :

Guerre de Thèbes ou *des Sept chefs*, entre Etéocle et Polynice.

Guerre des Epigones. Continuation de la guerre de Thèbes; elle se termina l'an 1307 av. J.-C.

Guerre de Troie, entre Troie et les Grecs, à cause de l'enlèvement d'Hélène par Pâris, fils de Priam, roi de Troie. Le siége de Troie dura dix ans, et se termina par la prise de cette ville en 1270 av. J.-C. Les principaux épisodes sont racontés dans l'*Iliade*.

Guerre des Véiens (730 av. J.-C.), engagée environ vingt ans après la fondation de Rome, entre les Romains et les Etrusques, dont la capitale était Véies.

Guerres de Messénie, au nombre de trois : la première, l'an 743 av. J.-C.; la deuxième, l'an 685 av. J.-C., et la troisième qui dura de l'an 464 à l'an 454 av. J.-C.

Guerres médiques, entre les Perses et les Grecs, dans le Ve siècle av. J.-C. : la première, l'an 490 av. J.-C., sous Darius; la deuxième, l'an 480 av. J.-C., sous Xerxès, et la troisième l'an 450 av. J.-C., sous Artaxerce.

Guerre de l'Attique, en 450 av. J.-C., entre les Athéniens et les Lacédémoniens.

Guerres du Péloponèse, de 431 à 404 av. J.-C., à l'occasion de la prépondérance que se disputaient Athènes et Sparte.

Guerres puniques, entre Carthage et Rome. On compte trois guerres puniques : la première, de 264 à 242 av. J.-C.; la deuxième, de 219 à 201 av. J.-C., et la troisième, qui ne fut autre chose que le siége de Carthage, de l'an 159 à l'an 146 av. J.-C.

Guerre des mercenaires ou *Guerre inexpiable*, entre des chefs d'aventuriers et Carthage qui les avait pris à sa charge durant la première guerre punique.

Guerres de Macédoine. Ces guerres sont au nombre de deux : la première (200 à 195 av. J.-C.), entre Philippe et Rome, et la seconde (171 av. J.-C.), entre Persée et Rome.

Guerre de Numance (141-142 av. J.-C.). La destruction de Numance mit fin à cette guerre.

Guerre des Esclaves. Les Romains eurent deux guerres à soutenir contre les esclaves révoltés : la première en Sicile (138 av. J.-C.), la seconde en Italie (74 à 72 av. J.-C.).

Guerre de Jugurtha, de l'an 110 à l'an 106 av. J.-C., entre Jugurtha et les Romains. Jugurtha vaincu, fait prisonnier, fut mené en triomphe à Rome, et il y mourut de faim.

Guerre de Mithridate (88-64 av. J.-C.), entre Mithridate et les Romains.

Guerre des pirates (67 av. J.-C.). Expédition maritime conduite par Pompée contre les pirates de Cilicie et d'Isaurie, dont l'audace et le nombre étaient un véritable danger pour Rome.

Guerre de Modène (43 av. J.-C.). On a appelé ainsi le siége que Decimus Brutus soutint dans la ville de Modène contre Marc-Antoine.

Guerre civile. Guerre entre César et Pompée, commencée quarante ans av. J.-C.; elle finit l'année suivante par la mort de Pompée.

Guerres saintes. Nom que l'on a donné aux croisades et à la guerre contre les Albigeois.

Guerres privées. On nommait ainsi, au moyen âge, toutes les guerres que les seigneurs et leurs vassaux se livraient entre eux.

Guerre des bâtards, soutenue contre des brigands qui, au XIVe siècle, s'étaient réunis aux Anglais pour dévaster la Guyenne.

Guerre des cabochiens, qui se termina par le traité du 14 juillet 1415.

Guerre des hussites (1415-1434). Guerre civile qui désola la Bohême après le supplice de Jean Huss, en 1415.

Guerre de Cent ans (1337-1437), entre la France et l'Angleterre. Les rois qui y prirent part sont, en France : Philippe VI, Jean Ier, Charles V, Charles VI, Charles VII; et en Angleterre : Edouard III, Richard II, Henri IV, Henri V et Henri VI.

Guerre du bien public, entre Louis XI et plusieurs grands seigneurs, notamment les ducs de Bretagne, de Bourbon, de Nemours, et le comte de Charolais, qui devait être Charles le Téméraire.

Guerre des Deux-Roses, entre la maison de Lancastre et la maison d'York, qui se disputaient le trône d'Angleterre. Les deux partis avaient adopté une *rose* pour signe de ralliement; de là le nom de la guerre : blanche pour York et rose pour Lancastre. Elle se termina en 1485.

Guerre des paysans ou des *rustauds*. Soulèvement des paysans d'Alsace qui se disaient anabaptistes.

Guerre de Cappel (1529-1531), entre les cantons suisses, les uns catholiques, et les autres ayant adopté la réforme de Zwingle.

Guerre des trois Henri. Troubles de la Ligue, ainsi nommés parce que Henri III était à la tête des royalistes, Henri de Navarre, plus tard Henri IV, à la tête des huguenots, et Henri de Guise à la tête de la Ligue.

Guerre de la succession de Juliers (1609-1614), entre les cinq sœurs, les neveux de Jean-Guillaume, duc de Juliers, et la maison de Saxe.

Guerre de Trente ans (1618-1648), qui se termina par le célèbre traité de Westphalie. Dernière lutte entre la Réforme et les puissances catholiques, surtout l'Autriche.

Guerre de la Valteline (1624), entre les Espagnols et les Français.

Guerre de la Fronde. Guerre civile qui ensanglanta la France de 1648 à 1653, entre la cour (Anne d'Autriche régente), et la noblesse aidée du parlement.

Guerre de dévolution, entre Louis XIV et l'Espagne (1667-1668). Le traité d'Aix-la-Chapelle mit fin à cette guerre.

Guerre de la succession d'Espagne (1701-1713), entre la France d'une part, et de l'autre l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal et la Savoie. Le traité d'Utrecht mit fin à cette guerre.

Guerre de la succession d'Autriche (1741-1748), illustrée par le courage de Marie-Thérèse. Elle se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Guerre de Sept ans (1756-1763), entre la France et l'Angleterre.

Guerre de l'indépendance (1773-1783), entre les colonies anglaises de l'Amérique du Nord et la métropole.

Guerre philippique. Nom donné par les Américains à la suite d'exploits d'un chef sauvage, appelé Philippe Métacomet, qui détruisit pendant la guerre de l'indépendance un nombre considérable d'établissements fondés par les Anglais.

Guerre de la farine. Emeute qui eut lieu à Paris en 1775, au sujet du commerce des grains.

Guerres de la Vendée, entre les royalistes de l'ouest de la France et les gouvernements qui remplacèrent l'ancien ordre de choses. La première guerre de Vendée commença en mars 1793, et la deuxième en 1799.

[Pour plus de détails sur chacun de ces événements, voyez le mot qui suit le mot GUERRE.]

— IV. GUERRES MARITIMES. Les habitants de notre pays ont de tout temps aimé la mer. Les Gaulois avaient une marine, comme le prouve la bataille de Vannes, où les Armoricains disputèrent la victoire aux Romains. Sous la domination des empereurs, ils conservèrent leur réputation d'excellents marins. Les Francs, qui firent la conquête des Gaules, étaient également renommés pour leur intrépidité sur mer comme sur terre. Les Francs établis en Gaule continuèrent à entretenir des vaisseaux sur l'Océan. Nous lisons, en effet, dans Grégoire de Tours, qu'un pirate danois ayant tenté une descente dans les Etats de Thierry Ier, le fils de Clovis envoya contre ce roi de la mer Théodebert, et que la flotte des Francs défit celle des Danois dans une bataille navale. Sous les fils de Clotaire Ier, il est encore question de la flotte des Francs. Gontran, roi des Burgundes, étant en guerre avec Léowigilde, roi des Wisigoths, envoya des vaisseaux ravager les côtes de Galice. Il paraît que Charles Martel dirigea une expédition maritime contre les Frisons. Charlemagne entretint de nombreuses flottes sur les deux mers. Un de ses fils, Pépin, infligea une sanglante défaite à Venise, et le grand empereur avait des barques armées à l'embouchure des fleuves, pour les protéger contre les pirates normands et sarrasins. Malheureusement, sous ses successeurs, la marine fut abandonnée, et ne commença à se relever qu'à l'époque où les Capétiens purent se faire jour jusqu'à la mer. Les rois normands d'Angleterre, maîtres d'une grande partie de la France occidentale, possédaient des navires; mais Philippe-Auguste était obligé d'en emprunter aux Génois pour aller à la croisade. Après la conquête de la Normandie (1204), il en fut autrement, puisqu'il équipa une flotte qui s'élevait à plus de 1,700 voiles. Les Anglo-Flamands la lui brûlèrent. En 1242, saint Louis mit en mer 80 vaisseaux pour protéger les côtes du Poitou contre les attaques des Anglais. Six ans plus tard, il réunit une flotte dans le port d'Aigues-Mortes (Gard), qu'il avait fait creuser, et ce fut là qu'il s'embarqua pour ses deux croisades. Les successeurs de saint Louis eurent encore souvent recours aux étrangers pour équiper des vaisseaux. Philippe le Bel s'adressa aux Danois, et Philippe VI aux Génois pour pouvoir lutter contre la marine anglaise. La flotte qui fut vaincue à la bataille de l'Ecluse, en 1340, était composée en grande partie de navires de Gênes; elle comprenait plus de 120 gros bâtiments qui portaient, dit-on, 40,000 hommes. Abandonnée sous le roi Jean, la marine se releva sous Charles V, qui, en 1369, réunit une flotte nombreuse à Harfleur, en mit une autre en mer en 1372, composée de navires espagnols, et battit les Anglais à la hauteur de La Rochelle. Enfin, en 1377, son amiral, Jean de Vienne, ravagea les côtes d'Angleterre. Au commencement du règne de Charles VI, on fit de formidables préparatifs pour opérer une descente dans ce pays; mais ces projets n'aboutirent pas, et bientôt la démence du roi et les malheurs qui en furent la suite ruinèrent la puissance maritime de la France. Charles VII et Jacques Cœur firent quelques efforts pour la relever; mais on ne voit pas que la France ait eu à cette époque une marine militaire. Il en fut de même sous Louis XI, qui eut d'ailleurs assez à faire de lutter contre les ducs de Bourgogne et de Bretagne. sous Charles VIII, on ne signale que le combat livré par le duc d'Orléans aux Napolitains, en vue de Rapallo, près de Gênes. Sous Louis XII, on remarque l'héroïque résistance d'Hervé de Primauguet, commandant de la *Belle-Cordelière*, et celle de Régent de Bidoulx, qui tua l'amiral anglais Howard au combat du Conquet. et saccagea, en 1514, Brighton, sur la côte anglaise de la Manche. En résumé, aucun effort sérieux et surtout continu ne se fait remarquer jusqu'au règne de François Ier. Ayant fait la paix, en 1544, avec Charles-Quint, ce prince songea à disputer la mer aux Anglais qui venaient de lui prendre Boulogne, et envoya contre eux l'amiral Annebaut, avec plus de 200 bâtiments. Celui-ci fit une descente dans l'île de Wight et ravagea la côte anglaise; mais, malgré tous ses efforts, Boulogne resta à l'ennemi. C'est sous François Ier que vivait Ango, ce riche armateur dieppois qui s'éleva au rang de nos gloires nationales par ses grandes entreprises et par l'énergie avec laquelle il soutint l'honneur du pavillon français. Les Portugais ayant pris un de ses bâtiments dans les Indes, il arma jusqu'à 17 navires, avec lesquels il bloqua l'embouchure du Tage, et traita, dit-on, de puissance à puissance avec Jean III. Henri II entretint, comme son père, des flottes sur l'Océan et sur la Méditerranée. Elles lui servirent à reprendre Boulogne et Calais. Les Anglais, de leur côté, tentèrent encore un débarquement au Conquet; mais ils furent repoussés avec perte par les milices bretonnes. A ce règne se rapporte aussi une tentative de Coligny pour coloniser le Brésil. Des protestants, commandés par Villegagnon, s'établirent en 1555 dans la baie de Janvier (Rio-Janeiro), et bâtirent dans une petite île le fort Coligny. Mais les Portugais ruinèrent cet établissement naissant, et le remplacèrent par la ville de Rio, aujourd'hui la capitale d'un empire. Les guerres de religion, en retardant pour un demi-siècle le progrès de la France, anéantirent sa marine. Pendant ces quarante années si désastreuses, nous n'avons à signaler que deux nouvelles tentatives de Coligny pour coloniser la Floride; la première dirigée en 1562 par le Dieppois Ribaud, la seconde en 1564 par le Breton Laudouière. La cour les ayant désavouées, un gentilhomme gascon, Dominique de Gourgues, équipa à ses frais trois petits bâtiments pour faire la chasse aux Espagnols. L'intervention de Catherine de Médicis dans les affaires du Portugal ne fut pas plus heureuse. La flotte française fut battue aux Açores, et le Portugal resta à Philippe II. A l'avénement de Henri IV, il y avait encore quelques galères dans la Méditerranée; mais l'Etat ne possédait plus aucun vaisseau sur l'Océan. Henri IV ne put rétablir la marine comme il l'aurait désiré. La gloire d'organiser la puissance maritime de la France était réservée à Richelieu. Charles Ier, prenant ombrage de son développement, envoya aux calvinistes de La Rochelle une flotte de 90 voiles commandée par Buckingham; mais les Anglais furent repoussés de l'île de Ré par Thoiras et Schomberg. L'armée royale avait investi La Rochelle par terre. Pour isoler également le port de l'Océan et des Anglais, Richelieu fit construire cette fameuse digue de 1,400 mètres; les Anglais se présentèrent à deux reprises devant cet ouvrage gigantesque; ils ne purent le percer. Après avoir

subi une horrible famine, La Rochelle, à bout de forces, capitula, en 1628. L'année suivante, un traité fut conclu avec l'Angleterre. Les protestants vaincus à l'intérieur, et les grands se trouvant abattus du même coup, Richelieu se tourna contre la maison d'Autriche, et, après avoir fait alliance avec la Hollande, intervint en 1635 dans la guerre de Trente ans. La guerre contre l'Espagne se fit par mer aussi bien que par terre, et la marine française y trouva une nouvelle cause de développement. Les Espagnols furent chassés des îles de Lérins dont ils venaient de s'emparer; le duc d'Harcourt les battit devant Gênes; Sourdis, archevêque de Bordeaux, les vainquit dans la rade de Guetaria, près de Fontarabie; enfin, le marquis de Brézé, neveu de Richelieu, détruisit dans les eaux de Cadix une flotte qui partait pour le Mexique. Lors du soulèvement de la Catalogne et du Portugal, en 1640, Sourdis fut vaincu devant Tarragone; mais Brézé le vengea par une victoire remportée en vue de Vineroz, entre Tarragone et Barcelone, et quelques jours après Perpignan se rendit à Louis XIII. Ce fut la dernière conquête de Richelieu, qui mourut la même année, en 1642, suivi à quelques mois de distance par le roi de France. A partir de cette époque, les guerres maritimes se succèdent de telle sorte qu'on trouve peu d'années, dans notre histoire, qui ne soit marquée par quelque combat naval. Nous nous bornerons à en donner la date.

— *Règne de Louis XIV.* 1643-1715. — 1643. Commencement de la guerre maritime, victoire remportée sur les Espagnols, par le duc de Brézé.

1645. Blocus de Tarragone.

1646. Mort du duc de Brézé devant Orbitello.

1647. Prise de Piombino et de Porto-Longone; secours envoyés aux Napolitains; victoire remportée, près de Castellamare, par le duc de Richelieu sur les Espagnols.

1653. Secours envoyés à Naples; exploits du duc de Vendôme et du chevalier de Valbelle.

1659. Paix conclue entre la France et l'Espagne.

1661-1662. Armements contre les pirates; exploits de Tourville.

1663. Expédition du commandeur Paul contre les Barbaresques; défaite des Algériens par le duc de Beaufort.

1664. Descente effectuée sur la côte de Barbarie; exploits des chevaliers d'Hocquincourt, de Tourville et Mazini.

1665. Victoires remportées par le duc de Beaufort et les chevaliers d'Hocquincourt et de Tourville.

1666. Prise de l'île Saint-Christophe.

1667. Paix conclue avec l'Angleterre; guerre déclarée à l'Espagne.

1669. Le duc de Beaufort envoyé au secours de Candie, sa mort; prise de Candie par les Turcs.

1670. Expédition du marquis de Martel contre les pirates.

1671. Guerre déclarée à la Hollande par la France et l'Angleterre.

1672. Bataille livrée par Ruyter au duc d'York et au comte d'Estrées.

1673. Second engagement en vue d'Ostende; troisième et quatrième combat livrés à Ruyter, entre le Tessel et la Meuse.

1674. Echec essuyé par Ruyter à la Martinique; Tromp échoue dans son entreprise contre Belle-Isle; secours envoyés aux habitants de Messine.

1675. Entrée du duc de Vivonne dans Messine; prise d'Agosta.

1676. Attaques contre Messine; combat entre Duquesne et Ruyter, qui meurt de ses blessures; victoire remportée par le duc de Vivonne devant Palerme; prise de Cayenne par le comte d'Estrées.

1677. Victoire remportée par le comte d'Estrées devant Tabago; destruction de l'escadre hollandaise; prise de Tabago.

1678. Perte d'une partie de l'escadre du comte d'Estrées sur des brisants; combat du comte de Châteaurenaut contre l'amiral Evertzen; exploits de Duquesne; traité de paix.

1681. Expédition de Duquesne contre les Tripolitains.

1682. Bombardement d'Alger par Duquesne.

1683. Second bombardement d'Alger.

1684. Guerre entre la France et l'Espagne; bombardement de Gênes.

1685. Paix avec les Génois; bombardement de Tripoli, par le général d'Estrées.

1688. Guerre avec la Hollande; combat de Tourville contre l'amiral Papachin; nouveau bombardement d'Alger.

1689. Secours porté, par le comte de Châteaurenaut, à Jacques II; exploits du chevalier Forbin et de Jean Bart.

1690. Secours donnés à Jacques II en Irlande; exploits de Tourville; descente effectuée dans la baie de Tingmouth (Devon).

1691. Réduction du château de Nice; bombardement d'Oneille, de Barcelone et d'Alicante, par le comte d'Estrées; exploits de Chavigny, Desfrances, Jean Bart, Forbin et Méricourt.

1692. Bataille de La Hougue; combats soutenus par le comte de Blenac.

1693. Victoires remportées par Tourville sur les côtes d'Espagne.

1694. Descente des Anglais dans la baie de Camaret; bombardement de Dieppe et du Havre.

1694. Bombardement de Dunkerque et de Calais; descente des Français à la Jamaïque; flottes commandées par Tourville; succès remportés par l'escadre de M. de Châteaurenaut; exploits de Duguay-Trouin; combat de Vezançay contre six bâtiments hollandais; exploits de Jean Bart.

1695. Exploits de Nesmond et de La Villetreuse, de Duguay-Trouin et de Beaubriant; tentative des Anglais sur Marseille et Toulon; bombardement de Saint-Malo et de Dunkerque; succès remportés par de La Bellière et Grandmaison-Deshayes; prise du fort de Gambie, par de Gennes; exploits de Forbin.

1696. Projet de descente en Angleterre pour rétablir Jacques II; bombardement de Calais, de Saint-Martin-de-Ré et des Sables-d'Olonne; exploits de Jean Bart; combat de Duguay-Trouin contre le vice-amiral Vassenaer; prise du fort de Penketh par d'Herville, succès remportés par du Brouillan.

1697. Prise de Carthagène, en Amérique, par de Pointis; siége de Barcelone, par le comte d'Estrées, entrepris de concert avec le duc de Vendôme; conclusion de la paix de Ryswyk.

1702. Déclaration de guerre; combat de Vigo; perte de l'île Saint-Christophe; secours conduits à Carthagène, par Ducasse.

1703. Prise d'Aquilée, par Duquesne-Monier; succès remporté par le marquis de Coëtlogon; expédition du chevalier de Saint-Pol dans les mers du Nord; descente des Anglais à la Guadeloupe.

1704. Bataille livrée par le comte de Toulouse aux armées alliées, dans les environs de Malaga.

1705. Combat soutenu par de Pointis devant Gibraltar; exploits et mort glorieuse du chevalier de Saint-Pol.

1706. Exploits du comte de Forbin et de des Augers; descentes effectuées à l'île Saint-Christophe et à l'île de Nièves, par de Chavagnac et d'Herville.

1707. Exploits du comte de Forbin et de Duguay-Trouin.

1708. Tentatives pour faire passer Jacques III en Ecosse.

1709. Cassard sauve un convoi dont l'escorte lui était confiée; prise de l'île San-Thomé, par le chevalier Parent.

1710. Expédition du capitaine Duclerc au Brésil; prise de Rio-Janeiro, par Duguay-Trouin.

1712. Prise de Santiago de Surinam, de Montserrat et de Saint-Christophe; traités de paix d'Utrecht et de Rastadt.

— *Règne de Louis XV.* 1715-1774. — 1740. Combat à la suite d'hostilités commises par les Anglais contre une division française.

1741. Nouvelles hostilités de la part des Anglais.

1743-1744. Combat des flottes françaises et espagnoles, contre l'amiral Mathews, dans la Méditerranée; tentative pour faire passer le fils du Prétendant en Angleterre; déclaration de guerre faite à l'Angleterre.

1745. Combat du vaisseau l'*Elisabeth* et de l'*Invincible*.

1746. Secours prêtés au prince Edouard; perte de l'escadre du duc d'Anville; combat de de Conflans devant Saint-Domingue; prise du vaisseau anglais le *Severn* et de six transports; combat de Dubois de La Motte devant Léogane; combat et perte de l'escadre de de La Jonquière.

1747. Combat et perte de la frégate le *Castor;* tentative des Anglais pour s'emparer de Pondichéry et de l'île Maurice.

1755. Hostilités commises par l'Angleterre envers la France.

1756. Déclaration de guerre; prise de Citadella; combat de de La Galissonnière contre l'amiral Byng; prise du fort Saint-Philippe et de Port-Mahon; combat de la division de de Beaussier devant Louisbourg; combat des frégates l'*Aquilon* et la *Fidèle;* prise du vaisseau anglais le *Warwick*.

1757. Prises de trois corsaires par les frégates la *Thétis* et la *Pomone;* Louisbourg et Québec mis à l'abri de l'invasion des Anglais; prise du vaisseau anglais le *Tilburg;* prise et destruction du fort Saint-George, sur le lac du Saint-Sacrement; tentatives infructueuses des Anglais sur les côtes de France; combat de l'escadre sous les ordres de de Kersaint.

1758. Combat et perte du vaisseau le *Raisonnable;* nouvelles tentatives des Anglais sur les côtes de France; prise de Louisbourg par les Anglais; débarquement des Anglais à Cherbourg; défaite des Anglais en Canada et à Saint-Cast, sur les côtes de Bretagne; combat des frégates la *Thétis* et la *Calypso;* expédition de d'Aché dans l'Inde; avantages remportés sur les Anglais.

1759. Prise du vaisseau anglais le *Tigre;* combat de la frégate la *Félicité;* échec des Anglais à la Martinique; prise de la Guadeloupe par les Anglais; perte de l'escadre de de Conflans.

1760-1761. Prise de Belle-Isle par les Anglais; succès du comte d'Estaing dans l'Inde.

1762. Prise du fort de Bull; reprise du fort par les Anglais; offres faites au roi par les ordres de l'Etat, les provinces, les villes et les différentes classes de citoyens, de contributions volontaires pour le rétablissement de la marine.

1763. Traité de paix conclu à Paris.

— *Règne de Louis XVI.* 1774-1793. — 1778. Combat d'Ouessant, sous les ordres du comte d'Orvilliers. Combat devant Pondichéry entre le commodore Vernon et de Troujoly. Prise de la Dominique par le marquis de Bouillé. Prise de Pondichéry par les Anglais. Prise de l'île Sainte-Lucie par les Anglais.

1779. Prise du Sénégal par les Français. Prise des forts James et Beuse. Prise du fort de Succondée. Prise de l'île Saint-Vincent. Prise de la Grenade. Sortie de l'armée aux ordres du comte d'Orvilliers. Attaque de Savannah par le comte d'Estaing. Combat d'une division française contre une escadre anglaise.

1780. Combat de la division de La Motte-Piquet contre l'escadre de l'amiral Parker. Combats du comte de Guichen. Combat naval sous la Dominique. Prise d'un convoi anglais.

1781. Attaque du baron de Rullecour contre Jersey; sa défaite. Prise des îles hollandaises de Saint-Eustache, Saint-Martin et Saba par les Anglais. Prise par les Anglais des colonies hollandaises de Demerary, Essequebo et Berbice. Combat livré près de Chesapeake par l'escadre française aux ordres de Destouches contre l'amiral Arbuthnott. Combat de la Praya sous les ordres de Suffren. Combat de la Martinique sous les ordres du comte de Grasse. Prise d'un convoi de vingt-deux bâtiments par La Mothe-Piquet. Prise de Pensacola par les Espagnols et les Français. Prise de Tabago. Prise de la frégate le *Crescent* et de plusieurs autres bâtiments. Combat entre le vice-amiral Peter Parker, commandant la flotte anglaise, et le contre-amiral Zoatman, commandant la flotte hollandaise. Combat de de Grasse contre l'amiral Graves devant la Chesapeake. Prise par les Anglais du comptoir hollandais de Negapatnam. Prise de l'île Saint-Eustache par de Bouillé.

1782. Prise de Trinquemale, établissement hollandais, par sir Edward Hughes. Combats du comte de Grasse contre l'amiral Hood près de Saint-Christophe. Prise de Demerary, d'Essequebo et de Berbice. Prise des îles Saint-Christophe et Nevis. Combat de Suffren, dans l'Inde, contre l'amiral Hughes. Prise de l'île de Montserrat. Exploits du chevalier de Beaulieu. Prise de l'île de Roatan par don Mathias de Galves. Prise de Cuddalore. Combat de de Grasse contre l'amiral Rodney, près de la Dominique. Combat de Suffren contre l'amiral Hughes, près de Provedien. Prise de Permacoli. Combat de Suffren contre l'amiral Hughes, devant Negapatnam. Expédition de La Pérouse dans la baie d'Hudson. Reprise de Trinquemale par de Suffren. Combat naval des armées française et espagnole contre l'amiral Howe devant le détroit de Gibraltar. Combat du lougre le *Chasseur*.

1783. Prise des îles Turques. Combat de Suffren contre l'amiral Hughes devant Gondelour.

— *République française.* 1792-1804. — 1793. Déclaration de guerre par la France à l'Angleterre, à laquelle se joignent le Portugal et le royaume des Deux-Siciles. Toulon livré aux Anglais et repris. Entreprise des Anglais sur la Corse. Prise par les Anglais des îles Saint-Pierre et Miquelon, de Tabago et de Saint-Domingue. Echec qu'ils éprouvent à la Martinique. Prise par les Anglais de Chandernagor, Karikal, Yanaon et Pondichéry.

1794. Combat du 13 prairial. Episode du *Vengeur*. Retraite d'une division française dans la baie de Goujon (Méditerranée). Entreprise des Anglais sur la Corse; prise de Saint-Florent, de Bastia et de Calvi. Prise de la Martinique et de Sainte-Lucie par les Anglais. Prise de Sierra-Leone sur la côte d'Afrique par les Français.

1795. Combats des 13 et 14 mars. Engagement du 13 juillet. Affaire de Quiberon. Prise par les Anglais de la colonie du Cap, de l'île de Ceylan et des comptoirs de Malacca, Trinquemale.

1796. Evacuation de Livourne par les Anglais. Prise de Porto-Ferrajo par Nelson. Evacuation de la Corse par les Anglais. Prise de Saint-Domingue, de Saint-Vincent et de la Grenade par les Anglais. L'amiral Keith s'empare d'une division hollandaise. Prise de Colombo et d'Amboine par les Anglais.

1797. Expédition d'Irlande tentée par les Français. Combat de Camperdown. Combat du cap Saint-Vincent. Expédition aux Canaries. Prise par les Anglais des colonies espagnoles de Curaçao et de Porto-Rico.

1798. Combat d'Aboukir. Expédition de Bompart en Irlande. Prise de Mahon par les Anglais.

1799. Secours donnés par Sidney-Smith à Saint-Jean-d'Acre. Prise de Surinam par les Anglais.

1800. Prise de Malte par les Anglais. Refus par le vice-amiral Keith de ratifier la capitulation faite en Egypte par Kléber. Prise de Curaçao par les Anglais.

1801. Attaque de Copenhague. Incendie de la flotte danoise. Combat d'Algésiras. Tentative de Nelson contre Boulogne. Prise du château d'Aboukir par les Anglais; capitulation du général Menou.

— *Premier Empire.* 1804-1815. — 1804. Blocus de nos côtes par 60 vaisseaux anglais. Flottille de Boulogne. Trois flottes sont rassemblées à Toulon, Rochefort et Brest, sous les ordres de Villeneuve, Missiessy et Ganteaume.

1805. Missiessy débarque des renforts à la Martinique, surprend la Dominique, ravage Nevis, Saint-Christophe et Montserrat, délivre Saint-Domingue. Villeneuve atteint les Antilles. Prise du *Diamant*. Combat du Ferrol ou des Quinze-Vingts. Villeneuve est bloqué dans Cadix par les forces anglaises. Désastre de Trafalgar. Combats de Linois.

1806. Combats d'Allemand, de Leissègues. Combat de Santo-Domingo.

1807. Bombardement de Copenhague par les forces anglaises sous le commandement de l'amiral Gambier.

1809. Combat des Sables. Affaire des brûlots. Concentration des flottes dans la Méditerranée et dans l'Escaut. Prise de l'île Walcheren et bombardement de Flessingue par les Anglais. Défense d'Anvers par Missiessy. Perte de la Martinique, de Saint-Domingue et de la Guyane.

1810. Perte de la Guadeloupe et de la Réunion. Attaque de l'île de France. Glorieux combat du Grand-port-Jouteau par Duperré et Bouvet. Perte de cette colonie.

1815. Restitution à la France de la plupart de ses colonies.

— *Règne de Louis XVIII.* 1815-1824. — 1821. Les Français chassés de Madagascar par Radama Ier.

1823. Bombardement de Cadix par le contre-amiral Duperré.

— *Règne de Charles X.* 1824-1830. — 1827. Bataille de Navarin. Codrington, commandant les forces combinées d'Angleterre, de France et de Russie, détruit la flotte turco-égyptienne, composée de près de cent bâtiments. Bisson, commandant le *Panayoti*, attaqué au mouillage de Stampalie, sur les côtes d'Asie Mineure, par deux pirates grecs, se fait sauter avec la majeure partie des assaillants.

1828. Expédition de Morée, qui complète la délivrance de la Grèce.

1829. Dernière et inutile tentative des Français contre Madagascar (expédition du commandant Gourbeyre).

1830. Débarquement du vice-amiral Duperré dans la baie de Sidi-Ferruch. Prise d'Alger par le maréchal de Bourmont.

— *Règne de Louis-Philippe.* 1830-1848. — 1831. Le vice-amiral Roussin, avec six vaisseaux, force l'entrée du Tage, réputée infranchissable, et oblige le Portugal à donner satisfaction à la France des outrages subis par ses nationaux.

1838. Blocus des côtes argentines par la France : le capitaine de corvette Daguenet s'empare de l'île de Martin-Garcia, au confluent de l'Uruguay et de la Plata. Bombardement de Saint-Jean-d'Ulloa par le contre-amiral Baudin. Débarquement à la Vera-Cruz, qui est emportée d'assaut.

1839. Le capitaine de corvette Ch. Pénaud bombarde la ville de Rosario, dans le Parana.

1842. Prise de possession des Marquises par le contre-amiral Dupetit-Thouars.

1844. Bombardement de Tanger et de Mogador par le prince de Joinville.

1845. Combat d'Obligado, à l'entrée du Parana. Le fleuve est forcé par une escadrille anglo-française commandée par le capitaine de vaisseau Tréhouart. Démonstration anglo-française contre Tamatave (Madagascar).

1847. Destruction de la flotte annamite par le commandant Lapierre.

— *Seconde république française.* 1848-1852. — 1849. Le contre-amiral Tréhouart transporte à Civita-Vecchia les troupes destinées à l'expédition de Rome.

1851. Bombardement de Salé par le contre-amiral Dubourdieu.

— *Second Empire français.* 1854. Commencement de la guerre de Russie : bombardement d'Odessa, prise de Bomarsund, dans l'archipel d'Aland; destruction de Kola, en Laponie; attaque infructueuse contre Pétropauloski. Débarquement en Crimée. Bataille de l'Alma. Les Russes obstruent l'entrée de leur port. Destruction de leurs établissements du littoral caucasien. Premier bombardement de Sébastopol. Batailles de Balaklava et d'Inkermann.

1855. Première expédition dans la mer d'Azof. Destruction de Sweaborg. Occupation de Pétropauloski. Seconde expédition dans la mer d'Azof. Bombardement de Kinburn, au moyen de *batteries flottantes* blindées.

1856. Paix de Paris : les bouches du Danube enlevées à la Russie, la mer Noire neutralisée, la course abolie et les principes posés relativement au droit des neutres et au blocus. Bombardement de Tourane par le commandant Lelieur.

1857. Occupation de Tourane par le contre-amiral Rigault de Genouilly.

1858. Une escadrille anglo-française force l'entrée du Pei-ho.

1859. Prise de Saïgon par Rigault de Genouilly. Evacuation de Tourane par le contre-amiral Page. Envoi d'une escadre dans l'Adriatique pendant la guerre d'Italie.

1860. Bombardement des forts de Takou, sur le Pei-ho, par les vice-amiraux Hope et Charner. Prise de Pékin et paix de Tien-Tsin. Intervention française en Syrie.

1861. Reprise de la guerre franco-espagnole en Cochinchine. Le vice-amiral Char-

ner emporte les lignes de Ki-Hoa. Le contre-amiral Page s'empare de Mytho, sur le Cambodge. Le contre-amiral Bonard prend possession de Poulo-Condor. Convention de Londres pour une expédition franco-espagnole au Mexique.

1862. Abandonnée de l'Espagne et de l'Angleterre, la France fait seule l'expédition du Mexique. Echec de Guadalupe. Prise de Bien-Hoa et de Vinh-Lhuong, en Cochinchine, par le vice-amiral Bonard. Les trois provinces de Bien-Hoa, Gia-Ding et Dinh-Thuong, ainsi que l'île de Poulo-Condor, sont définitivement cédées à la France.

1863. Occupation des principaux ports du Mexique.

1867. Evacuation complète du Mexique par les troupes françaises.

Pour plus de détails sur les grands événements maritimes, V. les noms sous lesquels ils sont connus.

— *Machines de guerre.* V. MACHINE.

— *Places de guerre.* V. PLACES FORTES.

— Iconogr. Les anciens, qui n'ont reculé devant aucune apothéose, ne pouvaient manquer de diviniser la *Guerre*, ce fléau aussi vieux que l'humanité, plus vieux même, si nous en croyons les Hébreux aussi bien que les Grecs, les premiers nous ayant raconté la *guerre* que les anges firent à Jéhovah, sous la conduite de Lucifer, les seconds nous ayant fait le récit de la *guerre* des Titans et de maintes autres dissensions qui désolèrent l'Olympe. La mythologie ne nous offre pas moins de trois incarnations divines de la *guerre :* Mars, Pallas et Bellone. On trouvera à chacun de ces mots l'iconographie spéciale de ces trois divinités.

Les artistes modernes, qui ont fait tant d'emprunts à la mythologie, ont souvent représenté la *Guerre* par l'une ou l'autre des personnes de la redoutable trinité païenne. « Ordinairement, dit de Prezel, la *Guerre* nous est dépeinte, ainsi que Bellone, armée à l'antique, un casque en tête et la lance à la main, ou portée sur un char qui renverse tout sur son passage. Son regard est fier et même terrible. La Peur et la Mort marchent devant ses coursiers tout couverts d'écume. La Renommée, qui vole autour d'elle, embouche sa double trompette et répand partout l'alarme et l'épouvante. La *Guerre* a encore été figurée par une Furie armée d'une épée nue, les mains teintes de sang, le visage enflammé; avec elle marchent l'Effroi, la Famine et la Désolation. Elle déchire le cœur des mères, des épouses et des enfants; elle ravage les campagnes, dépeuple les provinces et réduit les villes en cendres. »

Le musée du Belvédère possède une belle allégorie de la *Guerre*, peinte par Pâris Bordone : un guerrier désarme l'Amour, tandis qu'une jeune femme s'abandonne à la tristesse et qu'une jeune fille effeuille une fleur dont les pétales tombent dans une coupe. Callot, dans une suite d'estampes justement célèbres, a retracé les *Misères de la guerre.* Un tableau, peint sur le même sujet par D. Teniers, se voit encore au musée impérial de Vienne. Une estampe de H. Hondius représente le *Triomphe de la Guerre.* Des figures allégoriques de la *Guerre* ont été peintes par E. Delacroix, dans le grand salon de la Chambre des députés, à Paris; par Mauzaisse dans la salle des Bronzes, au Louvre. M. Aug. Glaize a exposé au Salon de 1838 un tableau, *Après la Guerre*, dont le sujet lui a été inspiré par ces vers de Lamartine :

Accourez maintenant, amis, épouses, mères!
Venez compter vos fils, vos amants et vos frères;
Venez, sur ces débris, disputer aux vautours
L'espoir de vos vieux ans, les fruits de vos amours.
Dans vos cités en deuil que de cris vont s'entendre!
Que de larmes sans fin sur eux vont se répandre,
Avant qu'avec douleur la terre ait reproduit,
Misérables mortels, ce qu'un jour a détruit!

Un autre peintre, M. Puvis de Chavannes, a exposé au Salon de 1861 deux vastes peintures, exécutées en manière de fresque, et intitulées : l'une *Bellum* (la *Guerre*), l'autre *Concordia* (la *Paix*). Ces compositions ont beaucoup occupé la critique, et ont valu à l'auteur, alors presque inconnu, une médaille de 2e classe. Nous n'avons à nous occuper ici que de celle qui représente la *Guerre.* Elle est conçue dans le style classique, c'est-à-dire qu'au lieu de nous offrir des chevaux, des soldats, des prisonniers, elle nous montre des coursiers, des guerriers, des captifs. La scène se passe dans un vaste paysage qui a la mer pour horizon. Dès meules de blé sont incendiées, des arbres sont coupés, des bœufs de labour éventrés agonisent, un village fume dans le lointain. Au centre de la composition, de belles jeunes femmes, dépouillées de leurs vêtements, déplorent la perte de leur honneur. Deux vieillards, agenouillés près du cadavre de leur fils, s'abandonnent au plus violent désespoir. Plus loin, trois cavaliers sonnent la fanfare du triomphe. Derrière eux viennent les vainqueurs emmenant les vaincus en captivité. Tout le tableau est entouré d'emblèmes guerriers. Th. Gautier, Maxime Du Camp et la plupart des critiques en renom ont fait un grand éloge de cette peinture.

Parmi les figures de la *Guerre* que l'on doit à la sculpture, une des plus originales est assurément le buste colossal en terre cuite exposé par M. Frémiet au Salon de 1872. C'est une tête de femme au nez crochu, aux lèvres épaisses, au sourire idiot, au front bas, qu'écrase un lourd diadème; son visage est bardé d'une graisse malsaine; les veines de son col de taureau se gonflent avec des ondulations de sangsue. Des ailes de chauve-souris complètent sa coiffure. A ses oreilles pendent des chapelets d'ossements humains. Sa cuirasse est ornée de médaillons, dans l'un desquels on voit un squelette brandissant une faux contre une armée entière. « Au premier aspect, a dit M. Chaumelin, ce buste fait l'effet d'une énorme caricature; en l'examinant mieux, on ne peut qu'admirer la verve puissante avec laquelle l'artiste l'a composé. »

Guerre (MINISTÈRE DE LA). On dit aussi, dans le même sens, *Département de la guerre*, quelquefois *Bureau de la guerre*, et souvent *la Guerre.* Nous ne discuterons pas, comme le général Bardin, si cette expression est bien appropriée à ce qu'elle désigne, et s'il ne vaudrait pas mieux écrire *ministère des armes* ou *ministère des armées*, la guerre étant une éventualité, tandis qu'un peuple civilisé a toujours des troupes pour faire respecter la loi à l'intérieur et ses droits à l'extérieur.

La création, en France, d'un ministère spécial pour les affaires relatives à l'armée date du règne de Louis XIII.

Pendant longtemps, le commandement suprême de toutes les forces militaires du royaume de France et la juridiction sur les gens de guerre appartinrent au connétable, qui déléguait son autorité aux maréchaux, dont la charge avait été créée par Philippe-Auguste. Le connétable, les maréchaux ou leurs lieutenants formaient un conseil qui siégeait dans une des chambres du parlement de Paris, et qui avait non-seulement la juridiction militaire proprement dite, mais encore la juridiction administrative du service de la guerre. A ce conseil ressortissaient toutes les causes relatives au payement des troupes ou à la gestion des trésoriers. Les sénéchaux, les baillis et les prévôts étaient investis de pouvoirs très-étendus pour la justice et pour l'administration militaire.

Sous Louis XII, les provinces reçurent des gouverneurs, auxquels la direction et l'administration des forces militaires furent attribuées, et qui exercèrent, sous leur responsabilité personnelle, une autorité à peu près discrétionnaire. Une ordonnance rendue en 1547, sous Henri II, caractérise les relations qui unissaient les maréchaux au connétable. « Ce sont membres joints et unis, formant un collége sous un même chef, qui est le connétable. » Henri III, qui tenta le premier de donder aux secrétaires d'Etat des attributions spéciales, chargea Louis Revol de l'administration de la guerre. Mais ce ne fut qu'un essai ; les attributions des divers ministères continuèrent à être confuses, jusqu'à l'époque de Richelieu. La puissance redoutable attribuée au connétable, qui, presque toujours, était choisi dans les familles les plus considérables du pays, portait ombrage à la royauté. En 1619, les services de la guerre furent centralisés et confiés à un des secrétaires d'Etat. Ce ministre fut chargé de l'administration militaire dans l'intérieur du royaume et de la direction des armées à l'étranger. Toutefois, la charge de connétable ne fut définitivement supprimée qu'en 1627, et, à partir de ce moment, l'action du roi put s'exercer directement, tant sur les troupes que sur l'administration militaire. L'administration des subsistances, cette branche si importante des services de la guerre, fut organisée en 1631 ; Louvois compléta ce que Richelieu avait commencé. Sous Louis XIV, l'armée était soumise à une direction unique, celle du roi. L'action administrative appartenait au secrétaire d'Etat chargé de la guerre, assisté du conseil des maréchaux. Cette organisation subsista jusqu'à la Révolution.

En 1791, l'Assemblée constituante établit les ministères sur de nouvelles bases, et introduisit, entre les diverses parties d'un même département, une cohésion inconnue jusqu'alors. Les services de la guerre reçurent de cette organisation une impulsion plus uniforme et plus vigoureuse. Le 1er avril 1794, le ministère de la guerre, comme tous les autres ministères, fut supprimé par la Convention, et remplacé par la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre. La constitution de l'an III le rétablit. En 1802, le département de la guerre fut divisé en deux ministères : celui de la guerre et celui de l'administration de la guerre; en d'autres termes, les ministères du personnel et du matériel de l'armée. Dès 1814, le gouvernement de la Restauration réunit en un seul ministère ces deux départements de la guerre et de l'administration de la guerre.

Le ministre de la guerre a dans ses attributions : le recrutement, l'organisation, l'inspection, la police, la discipline, les mouvements et opérations de l'armée de terre; l'administration de tous les corps qui la composent (états-majors, troupes de toutes armes, garde nationale mobile, services administratifs, service de santé); les récompenses militaires; les écoles nationales militaires; les établissements nationaux de l'artillerie et du génie, le matériel de ces armes, les plans de guerre; l'hôtel national des Invalides et les hôpitaux militaires; les tribunaux militaires et les établissements disciplinaires; les équipages et transports militaires; les vivres, fourrages, chauffage; l'habillement des troupes, les lits militaires, le campement, la remonte des troupes à cheval et le harnachement, la solde et les traitements de toute nature; le Dépôt de la guerre (géodésie, topographie, dessins et gravures, travaux historiques, statistique militaire, bibliothèque, archives historiques, carte de France); la comptabilité générale (contrôle et ordonnancement des dépenses, contentieux, budgets, comptes généraux, comptes-matières, pensions, secours); les archives administratives de la guerre, l'état civil de l'armée, la constatation des services, le dépôt et la conservation de tous les documents qui s'y rapportent, la liquidation de la dotation de l'armée; jusqu'à ces derniers temps, l'administration civile et militaire de l'Algérie.

Le ministère de la guerre comprend sept directions, à la tête de chacune desquelles se trouvent un directeur, un directeur adjoint et un sous-directeur. Chaque bureau est dirigé par un chef de bureau, ayant sous ses ordres des sous-chefs de bureau, des commis, etc. Voici la liste de ces directions et celle des bureaux qui les composent.

Direction	Bureau	Attributions
1re DIRECTION.	1er bureau.	Correspondance générale. Opérations militaires.
	2e bureau.	Etats-majors. Ecoles militaires.
	3e bureau.	Recrutement.
	4e bureau.	Dotation de l'armée.
	5e bureau.	Justice militaire.
	6e bureau.	Infanterie.
2e DIRECTION.	1er bureau.	Cavalerie et remonte.
	2e bureau.	Gendarmerie.
3e DIRECTION.	1er bureau.	Personnel de l'artillerie.
	2e bureau.	Matériel et comptabilité (artillerie).
4e DIRECTION.	1er bureau.	Personnel du génie.
	2e bureau.	Matériel et comptabilité (génie).
5e DIRECTION.	1er bureau.	Intendance militaire. Service de marche. Transports. Equipages militaires.
	2e bureau.	Subsistances militaires. Chauffage.
	3e bureau.	Personnel des officiers de santé. Hôpitaux militaires. Hospices civils. Infirmeries régimentaires. Invalides.
	4e bureau.	Habillement. Lits militaires. Campement.
	5e bureau.	Solde. Revues de comptabilité. Administration intérieure des corps de toutes armes.
6e DIRECTION.	1er bureau.	Géodésie. Topographie, dessin et gravure.
	2e bureau.	Travaux historiques. Statistiques militaires. Bibliothèque. Archives historiques. Collection générale de cartes et plans.
7e DIRECTION.	1er bureau.	Contrôle des dépenses. Contentieux. Budgets généraux.
	2e bureau.	Fonds. Ordonnances. Comptes généraux. Agence comptable.
	3e bureau.	Comptes-matières.
	4e bureau.	Pensions. Secours.
	5e bureau.	Service intérieur.
	6e bureau.	Archives. Décorations.

Le décret du 10 décembre 1860 a institué un service spécial de l'Algérie au ministère de la guerre.

Outre ces sept directions, dont nous venons de donner la composition, il y a encore au département de la guerre l'état-major du ministre et le cabinet du ministre. Ce cabinet, à la tête duquel sont le chef d'état-major et un chef de bureau, s'occupe de l'ouverture, de l'enregistrement et du départ des dépêches; de la centralisation du travail avec le chef de l'Etat; des affaires de franchise et de contre-seing; des audiences publiques; des communications avec les journaux; des affaires réservées et secrètes et de celles qui ne rentrent dans les attributions d'aucun bureau.

Enfin, pour aider le ministre dans sa gestion, dans son administration et son commandement, sont institués différents comités ou commissions, élaborant les questions, soumettant leur avis au ministre. Nous donnons ici les noms de ces comités et commissions :

— *Comité consultatif d'état-major* (au ministère de la guerre), réorganisé par décision du 18 septembre 1859.

— *Comité consultatif de gendarmerie* (au ministère de la guerre), réorganisé par le décret du 16 décembre 1851.

— *Comité consultatif de l'infanterie* (au ministère de la guerre), réorganisé par décision du 18 septembre 1859.

— *Comité consultatif de la cavalerie* (au ministère de la guerre), réorganisé par décision du 18 septembre 1859.

— *Comité consultatif de l'artillerie*, réorganisé par le décret du 11 mars 1850.

— *Comité consultatif des fortifications*, réorganisé par le décret du 11 mars 1850.

— *Comité permanent d'administration*, créé par décret du 12 juin 1856.

— *Conseil de santé des armées*, réorganisé par ordonnance du 12 août 1836.

— *Commission supérieure de la dotation de l'armée*, instituée par décret du 28 avril 1855, rendu en exécution de la loi du 26 du même mois.

— *Commission d'hygiène hippique*, réorganisée par le règlement ministériel du 12 juin 1852.

— *Commission mixte des travaux publics*, créée par ordonnance du 18 septembre 1816, et réorganisée par le décret du 16 août 1853, rendu pour l'exécution de la loi du 7 avril 1851.

— *Commission de défense des côtes*, instituée par décision ministérielle du 11 février 1841, reconstituée par décisions des ministres de la guerre et de la marine en date des 20 août et 13 septembre 1853.

L'hôtel des Invalides dépend aussi du département de la guerre.

Les divers bureaux dont nous venons de parler ne sont pas ouverts au public, qui est admis seulement à la section des renseignements et de l'enregistrement.

Cette organisation est celle qui existait avant la dernière guerre; la réorganisation à laquelle nous assistons en ce moment a créé une sorte d'état flottant qui ne nous permet pas de rien préciser sur les changements exécutés ou projetés. Disons seulement qu'il a été créé, en juillet 1872, pour répondre aux exigences du moment, un conseil supérieur de la *guerre*, dont voici la composition : le ministre, président; les maréchaux de France; un nombre proportionnel d'officiers généraux de toutes armes; les présidents des comités des diverses armes; un intendant général inspecteur; un vice-amiral; un inspecteur des finances; un membre du conseil supérieur du commerce; le chef d'état-major général du ministre; les directeurs généraux du personnel, du matériel et de la comptabilité du ministère de la guerre, et un général de brigade, secrétaire du conseil.

Le conseil supérieur de la guerre est, d'après la teneur du décret, « chargé d'examiner toutes les mesures d'ensemble relatives à l'armée, sous les différents points de vue du personnel et du matériel, et spécialement de l'armement des troupes, des ouvrages de défense, de l'administration militaire et des marchés. »

Bien que l'organisation du ministère de la guerre ne date, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que de 1619, et même de 1627, époque de la suppression de l'office de connétable, nous donnons, dans la liste des ministres de la guerre, les noms de plusieurs secrétaires d'Etat qui, à partir de Henri III, reçurent dans leurs attributions une partie des affaires relatives à l'administration et à la direction des armées.

LISTE DES MINISTRES DE LA GUERRE.

1559. De Revol.
1594. De Villeroi.
1606. De Puisieux.
1616. Cardinal de Richelieu.
1617. Marquis de Puisieux.
1624. Le Beauclerc.
1630. Marquis de Sablé.
1636. Baron de Dangu.
1643. Louvois.
1691. Barbesieux.
1701. Chamillart.
1709. Voysin.
1715. Le maréchal de Villars.

1718. Claude Le Blanc.
1723. Marquis de Breteuil.
1726. Claude Le Blanc.
1728. D'Angervilliers.
1740. Marquis de Breteuil.
1743. D'Argenson.
1757. Marquis de Paulmy.
1758. Marechal de Belle-Isle.
1761. Duc de Choiseul.
1771. Marquis de Monteynard.
1774. Duc d'Aiguillon.
1774. Comte de Muy.
1775. Comte de Saint-Germain.
1777. Prince de Montbarey.
1780. Comte de Ségur.
1787. Comte de Loménie-Brienne.
1788. Comte de Puységur.
1789. Maréchal de Broglie.
1789. Comte de La Tour-du-Pin.
1790. Duportail.
1791. De Narbonne.
1792. Marquis de Grave.
1792. Servan.
1792. Général Lajard.
1792. Colonel d'Abancourt.
1792. Servan.
1792. Pache.
1793. Général Beurnonville.
1793. Bouchotte.

Du 13 juin 1793 au 3 novembre 1795, le ministère de la guerre, supprimé, est remplacé par la *Commission de l'organisation et du mouvement des armées*. C'est la période illustrée par Carnot.

1795. Général Aubert-Dubayet.
1796. Petiet.
1797. Scherer.
1799. Général Milet de Mureau.
1799. Général Bernadotte.
1799. Général Dubois-Crancé.
1799. Général Berthier.
1800. Carnot.
1800. Général Berthier.
1802. Comte Dejean.
1807. Général Clarke.
1810. Comte de Cessac.
1813. Comte Daru.
1814. Général Dupont.
1814. Maréchal Soult.
1815. Général Clarke.
1815. Maréchal Davout.
1815. Maréchal Gouvion-Saint-Cyr.
1815. Général Clarke.
1817. Maréchal Gouvion-Saint-Cyr.
1819. Marquis de Latour-Maubourg.
1821. Maréchal Victor.
1823. Vicomte Digeon.
1823. Baron de Damas.
1824. Marquis de Clermont-Tonnerre.
1828. Vicomte de Caux.
1829. Général Bourmont.
1830. Maréchal Gérard.
1830. Maréchal Soult.
1831. Général Sébastiani.
1834. Maréchal Gérard.
1834. Baron Bernard.
1834. Maréchal Mortier.
1835. Maréchal Maison.
1836. Baron Bernard.
1839. Cubières.
1839. Schneider.
1840. Cubières.
1840. Maréchal Soult.
1845. Général de Saint-Yon.
1847. Général Trézel.
1848. Général Subervie.
1848. Arago.
1848. Général Charras.
1848. Général Cavaignac.
1848. Général Lamoricière.
1848. Général Rullière.
1849. Général d'Hautpoul.
1850. Général Schramm.
1851. Général Regnault de Saint-Jean d'Angély.
1851. Général Randon.
1851. Général de Saint-Arnaud.
1854. Maréchal Vaillant.
1859. Maréchal Randon.
1867. Maréchal Niel.
1869. Général Lebœuf.
1870. Général de Palikao.
1870. Général Le Flô (à Paris).
1870. Gambetta, délégué (en province).
1871. Cluseret, Rossel, Delescluze, délégués à la guerre (pendant la Commune).
1871. Général de Cissey (ministre actuel).

Guerres sacrées. Ce nom a été donné, dans l'ancienne Grèce, à trois guerres qui avaient la religion pour prétexte. La première éclata l'an 600 avant Jésus-Christ : les Athéniens, commandés par Solon, y châtièrent les habitants de Crissa et de Cyrrha, pour leurs brigandages envers ceux qui allaient consulter l'oracle d'Apollon, à Delphes. La seconde eut lieu en 448, après le pillage de Delphes par les Phocidiens : les Athéniens y perdirent, contre les Spartiates, le combat de Chéronée. La troisième fut décrétée en 355 par le conseil amphictyonique contre les Phocidiens, et elle eut pour prétexte le labour d'un champ consacré aux dieux. C'est la plus considérable; elle dura dix ans; presque toute la Grèce prit part à cette lutte, qui ne se termina que par l'épuisement des belligérants. Philippe de Macédoine en prit occasion pour intervenir dans les affaires générales des Grecs, et tenta de forcer le défilé des Thermopyles, sous le prétexte d'aller punir les Phocidiens sacriléges.

Guerre sociale ou des Alliés (*socii*), appelée aussi *guerre des Marses*, parce que ce peuple du Samnium y joua un grand rôle. Cette guerre, soutenue par les Italiens, surtout les Samnites, pour se soustraire à la tyrannie des Romains et obtenir les droits de cité, éclata l'an 90 avant Jésus-Christ. La plupart des peuples italiques, après avoir formé une confédération secrète, se soulevèrent de toutes parts, sous la conduite et l'inspiration de Pompedius Silo, guerrier valeureux et politique habile, qui sut réunir pour la première fois toutes ces peuplades, écrasées par les Romains. Les révoltés organisèrent une république fédérale, sur le plan de celle de Rome, avec un sénat, des consuls, des préteurs, etc. La capitale était Corfinium, dans le Samnium. Chaque ville avait repris l'usage de sa langue primitive sur les monnaies nouvelles. Ces ennemis étaient d'autant plus redoutables qu'ils avaient la discipline et la science militaire des Romains; un grand nombre avaient servi dans les légions, et la plupart de leurs chefs étaient d'anciens lieutenants des généraux romains. On connaît peu les détails de cette guerre, qui, en trois ans, fit périr 300,000 Italiens et un grand nombre de Romains. Dans cette lutte acharnée, Rome employa toutes ses ressources et multiplia ses armées et ses généraux. C'était pour elle une question de vie ou de mort, et ce réveil de l'Italie la ramenait aux années de son enfance politique et militaire, à cette époque où l'ennemi n'était qu'à quelques journées de ses collines. Marius, Sylla, Sertorius, Muréna eurent des commandements dans cette guerre, qui se poursuivit avec des alternatives de succès et de revers, mais qui conserva jusqu'au bout un caractère d'implacable fureur. Enfin, les confédérés faiblirent, surtout après la mort de leur chef et plusieurs défaites successives. D'un autre côté, le sénat, par une politique habile, achetait la soumission des villes par le don du droit de cité romaine, en sorte que, vers la fin de la guerre, ce droit s'étendait à presque toute l'Italie. Toutefois, le sénat sut rendre cette concession illusoire : au lieu d'incorporer les Italiens dans les trente-cinq tribus, où leur nombre leur eût assuré la majorité des suffrages, il les renferma dans huit nouvelles tribus, qui ne donnèrent leurs suffrages qu'en dernier lieu, de sorte qu'elles n'avaient aucune influence décisive. La guerre sociale cependant ne s'éteignit que peu à peu; les Lucaniens et les Samnites ne posèrent pas les armes, et il fallut encore plusieurs années pour réduire les derniers combattants de cette lutte terrible. Consulter la *Guerre sociale*, par Mérimée.

Guerre sociale (ESSAI SUR LA), par M. Prosper Mérimée (1841). L'époque dont cet ouvrage offre le tableau est une des moins connues de l'histoire romaine; la défaite des Italiotes et l'orgueil des Romains ont également conspiré contre la divulgation de la vérité. Ce que Tite-Live avait écrit sur ce drame terrible est perdu; les abréviateurs et les annalistes ont reculé, comme intimidés moins encore par la tâche que par les idées attachées à ce souvenir. Dans les histoires générales, la guerre sociale est comme étouffée entre les tempêtes soulevées par les Gracques et les sanglants démêlés de Marius et de Sylla. Toutes ces causes font qu'elle est à peine connue. M. P. Mérimée a voulu reconstituer toutes les périodes de cet événement capital dans le développement des institutions romaines, en préciser le cadre, en scruter les causes, en raconter les péripéties; il a réussi à fondre et à vivifier les éléments ingrats fournis par l'érudition. Mais, souvent aux prises avec l'inconnu, il a juxtaposé des débris, des vestiges et comblé ainsi les lacunes fortuites ou calculées des historiens romains. « S'emparant, dit Sainte-Beuve, de tous les témoignages, les contrôlant, les complétant, lorsqu'il le faut, par des inductions brèves, M. Mérimée, sans phrases, sans système, avec ce sentiment continu de la réalité et ce besoin qu'il a en tout de s'expliquer les choses comme elles se sont passées, nous a donné un récit instructif, enchaîné, attachant, et qui jette, chemin faisant, la plus grande clarté sur l'ensemble de l'organisation romaine... »

Guerre de 1870-1871, la plus follement entreprise et la plus désastreuse que la France ait jamais eu à soutenir. On sait quelle en fut l'origine ou plutôt le prétexte; on sait que, si la France l'a déclarée, c'est l'Allemagne qui l'a voulue. Depuis la campagne de Sadowa, avant laquelle Napoléon III s'était si bien laissé jouer par M. de Bismark, la Prusse faisait des préparatifs militaires inouïs En même temps, elle ameutait contre nous toutes les colères, toutes les haines, toutes les âpres convoitises allemandes. Après avoir réduit l'Autriche à l'impuissance, il fallait au Machiavel prussien, pour la réalisation de ses rêves de pangermanisme, l'affaiblissement et peut-être la ruine de la France. Admirablement servi d'ailleurs par un espionnage incessant et sans vergogne, qu'il semble avoir élevé à la hauteur d'une institution politique, il savait que l'effectif de notre armée était dérisoire, que le régime impérial avait énervé les officiers et corrompu beaucoup de généraux, que notre intendance était désorganisée et dépourvue de ressources, que nos arsenaux étaient presque vides, et que, si le patriotisme venait à se réveiller en France, il resterait impuissant, puisque toutes les gardes nationales étaient désarmées. Quant à nos hommes d'Etat, il y avait longtemps qu'il connaissait leur ineptie, égalée seulement par leur infatuation. Pour ne parler que de celui qui tenait le plus haut rang, il avait pu, en 1866, à Vichy, juger de son coup d'œil profond tout ce que ces apparences taciturnes recélaient d'incapacité. L'Allemagne trouvait donc là une occasion unique de satisfaire ses rancunes et ses instincts de rapacité. Bismark ne se donna même pas la peine d'ourdir une intrigue bien habile, certain d'avance que nos gouvernants tomberaient lourdement dans le premier piége grossier qu'il voudrait leur tendre, sans avoir même assez d'adresse pour mettre de leur côté les apparences du droit. Il est certain cependant que la Prusse se fût difficilement décidée à prendre l'initiative; Bismark craignait de compromettre dans les redoutables hasards d'une guerre les résultats de 1866. « Jamais, disait-il au colonel Stoffel, notre attaché militaire, jamais nous ne voudrons la guerre; il faudra que vous veniez nous tirer des coups de fusil chez nous, à bout portant. » Et puis, malgré sa profonde clairvoyance, l'homme d'Etat prussien pouvait-il prévoir les lâchetés sans nom, les trahisons sans exemple qui allaient lui livrer la France désarmée?

Au mois de juin 1868, une révolution précipitait du trône d'Espagne la reine Isabelle, qui venait chercher un refuge en France. Toutefois, malgré les éloquents efforts de la minorité républicaine, les cortès maintenaient la forme monarchique. C'est alors que se produisit la candidature du prince Léopold de Hohenzollern, parent du roi de Prusse et simple major à la suite du 1er régiment de la garde à pied de Guillaume. L'intrigue était conduite, d'un côté, par le maréchal Prim, irrité contre Napoléon III depuis que celui-ci avait déjoué ses projets ambitieux sur le Mexique; de l'autre, par M. de Bismark, qui trouvait ainsi le moyen d'isoler la France et de l'entourer d'ennemis, ou tout au moins le prétexte d'une guerre dont son génie lui faisait entrevoir les résultats presque certains. Les négociations durèrent assez longtemps entre le gouvernement espagnol, le prince Léopold, M. de Bismark et le roi de Prusse; mais l'entente devint complète à la fin du mois de juin 1870. Quelques jours après, le 3 juillet, M. Mercier, notre ambassadeur à Madrid, télégraphiait au duc de Gramont que l'affaire Hohenzollern paraissait sinon décidée, du moins fort avancée. Prim le lui avait positivement déclaré, en ajoutant que cette combinaison devait réussir à tout prix, parce que l'Espagne ne trouvait nulle part un autre candidat acceptable. Il affirmait, de plus, que l'initiative, en cette circonstance, n'était pas venue de Berlin, mais du gouvernement espagnol lui-même. On sait ce que valent ces affirmations politiques.

Ce même jour 3 juillet, M. de Gramont annonçait le résultat des négociations à M. Lesourd, notre chargé d'affaires à Berlin en l'absence de M. Benedetti. M. Lesourd se rendit aussitôt auprès de M. de Thile, qui, de son côté, suppléait M. de Bismark au ministère des affaires étrangères, et lui demanda des explications. M. de Thile répondit d'une manière évasive que le gouvernement prussien restait étranger à cette combinaison et qu'il n'en acceptait nullement la responsabilité, attendu qu'elle était avant tout personnelle au chef de la maison de Hohenzollern. C'est là le raisonnement seulement spécieux que tiendra constamment le gouvernement du roi Guillaume.

Cependant, la candidature du prince allemand s'était ébruitée et avait causé une profonde sensation dans le monde politique. Dans la séance du 5 juillet, M. Cochery, député du Loiret et membre du centre gauche, adressa au gouvernement une interpellation sur l'affaire Hohenzollern. C'est alors que M. de Gramont fit cette réponse aussi inconsidérée que fanfaronne :

« Il est vrai que le maréchal Prim a offert au prince Léopold la couronne d'Espagne et que ce dernier l'a acceptée; mais le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé, et nous ne connaissons point encore les détails vrais d'*une négociation qui nous a été cachée*.

» Aussi une discussion ne saurait-elle aboutir maintenant à aucun résultat pratique; nous vous prions, messieurs, de l'ajourner.

» Nous n'avons cessé de témoigner nos sympathies à la nation espagnole, et d'éviter tout ce qui aurait pu avoir les apparences d'une immixtion quelconque dans les affaires intérieures d'une grande et noble nation en plein exercice de sa souveraineté; nous ne sommes pas sortis, à l'égard des divers prétendants au trône, de la plus stricte neutralité, et nous n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni préférence ni éloignement.

» Nous persistons dans cette conduite. Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe (*Bruyants applaudissements*), et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. (*Nouveaux applaudissements.*)

» Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol.

» S'il en était autrement, forts de votre appui, messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. » (*Mouvement général et prolongé. — Applaudissements répétés.*)

« Vous voulez donc la guerre? » s'écria M. Crémieux. Et il demanda en même temps qu'on suspendît la discussion du budget, impossible dans de telles circonstances. Mais M. Emile Ollivier pria l'Assemblée de rejeter cette proposition, affirmant que le gouvernement désirait la paix, qu'il la désirait avec passion, mais sans faiblesse; et il ajoutait : « Si nous croyons un jour la guerre inévitable, nous ne l'engagerons qu'*après avoir demandé et obtenu votre concours.* »

Les détails de cette séance causèrent à Berlin une vive irritation, que les procédés de notre diplomatie allaient aggraver encore. Après avoir été aveugle, il fallait qu'elle se montrât d'une exigence ridicule. Le 9 juillet, M. Benedetti fut reçu par le roi Guillaume aux eaux d'Ems, et, sur la demande de notre ambassadeur de donner au prince de Hohenzollern l'ordre de renoncer à la couronne d'Espagne, il répondit qu'il ne pouvait déférer à ce désir, attendu que, dans toute cette affaire, il ne devait être considéré que comme chef de la famille et non comme roi. Il ajouta néanmoins que, si le prince Léopold et son père acceptaient cette renonciation, il approuverait leur résolution, et qu'il allait s'entendre avec eux à cet égard.

Le gouvernement français ne se contenta point de cette réponse; on pouvait, en effet, trouver par trop subtile une telle distinction entre le roi et le chef de famille; mais de là à brusquer le dénoûment il y avait un pas immense à franchir. Nos ministres, néanmoins, n'hésitèrent pas à presser la conclusion; suivant eux, il ne fallait pas laisser à la Prusse le temps de faire des préparatifs militaires si les négociations devaient finalement échouer. Ces gouvernants ineptes et aveugles semblaient ignorer que l'Allemagne était armée jusqu'aux dents et prête à entrer en campagne. Et cependant les avertissements, les renseignements de toute espèce ne leur avaient pas manqué.

Le 11 juillet, M. Benedetti eut une autre entrevue avec le roi de Prusse, et insista de nouveau pour qu'il décidât le prince Léopold à renoncer à sa candidature. Guillaume se retrancha dans les mêmes fins de non-recevoir; il alla jusqu'à dire qu'il ne savait pas au juste où se trouvait le prince, mais qu'il s'attendait néanmoins à recevoir de lui une communication dans la soirée.

Le lendemain, Paris apprenait la renonciation du prince allemand au trône d'Espagne; dès lors, toute cause de conflit paraissait écartée, et les cercles les mieux informés en Allemagne regardaient l'affaire comme terminée. M. de Bismark et M. de Moltke eux-mêmes ne croyaient pas encore à la guerre. Nous allions cependant y être poussés par les exigences de nos hommes d'Etat. M. de Gramont voulait que la nouvelle de la renonciation fût communiquée officiellement à notre ambassadeur par le gouvernement prussien; il attachait la plus haute importance à cette marche diplomatique : or, c'est par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne à Paris qu'elle arriva au ministère des affaires étrangères. La renonciation avait été notifiée directement à Madrid par le prince Antoine, père du prétendant, celui-là même que les plaisantins de Paris appelaient le *Père Antoine*. Le roi de Prusse paraissait donc être resté étranger à cet acte diplomatique; néanmoins, ainsi que le constate une dépêche de M. Benedetti, il autorisait celui-ci à faire savoir au gouvernement de l'empereur qu'il approuvait cette résolution. Nous venions de remporter là une victoire diplomatique incontestable; elle ne suffit point à nos ministres.

Le 13 au matin, M. Benedetti se présenta encore au roi Guillaume, et il le pria de l'autoriser à annoncer au gouvernement français que, si le prince Léopold revenait dans la suite à son projet, il interposerait son autorité. Le roi de Prusse repoussa catégoriquement cette demande. M. Benedetti revint à la charge dans l'après-midi, mettant ainsi une insistance maladroite à exiger des *garanties* pour l'avenir. Mais cette fois Guillaume refusa de le recevoir, si c'était pour reprendre la question du matin; il lui fit dire par un aide de camp qu'il recevrait volontiers M. Benedetti lui faisant personnellement visite, mais non M. Benedetti venant lui parler d'affaires au nom du souverain des Tuileries. Ce qui donnait un caractère des plus graves à cet incident, c'était la déclaration faite à la tribune du Corps législatif par M. Emile Ollivier, dans la séance du 15 : « Cette nouvelle du refus de recevoir notre ambassadeur n'a pas été dite à l'oreille des ministres; on l'a répandue dans l'Allemagne entière, les journaux officieux l'ont reproduite dans des suppléments, et, dans certains endroits, ces journaux ont été affichés sur les murs. Les ministres prussiens l'ont annoncée partout à leurs confrères : c'est le bruit de l'Europe. » D'un autre côté, M. de Gramont terminait ainsi un entretien qu'il avait le même jour avec lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, pour le remercier des efforts amicaux tentés par le cabinet de Londres : « Le roi n'avait pas traité M. Bene-

detti avec cette rude impolitesse dont le gouvernement prussien se vantait; mais que le gouvernement eût pris le parti de déclarer à l'Allemagne et à l'Europe que la France avait reçu un affront en la personne de son ambassadeur, c'était un acte de forfanterie qui aggravait l'offense. C'était une insulte qu'une nation quelque peu fière ne pouvait supporter, et qui rendait, au grand regret de la France, impossible de prendre en considération le moyen de régler le point primitivement en discussion, recommandé par le gouvernement de Sa Majesté. »

Voilà ce que disait M. de Gramont; mais ce qu'il se gardait de faire connaître, c'étaient les prétentions signalées à son gouvernement par M. de Werther, ambassadeur de Prusse à Paris, prétentions qui allaient jusqu'à exiger du roi Guillaume une lettre d'excuses, ce qui explique le refus de recevoir notre ambassadeur.

M. Benedetti avait reçu, dans la nuit du 13 au 14, l'ordre de revenir à Paris; de son côté, le baron de Werther recevait un congé. Cependant la guerre n'était pas officiellement déclarée; mais elle le fut de fait dans cette même séance du 15 juillet, par M. Emile Ollivier au Corps législatif et M. de Gramont au Sénat; journée funeste, à jamais douloureuse, où l'on entendit un ministre français se vanter de déchaîner d'un *cœur léger*, sur son pays, les horreurs de la plus effroyable guerre qu'on ait jamais vue. La séance fut des plus orageuses; jamais la majorité ne s'était montrée plus insolente, plus grossière envers les membres qui, comme M. Thiers, faisaient entrevoir courageusement à leur pays l'abîme où allaient s'engouffrer sa gloire, sa prospérité et son indépendance; jamais ces plats valets de l'Empire n'avaient mis à nu, avec plus de cynisme, leur aveuglement et leur absence complète de patriotisme.

« L'histoire, la France, le monde nous regardent, messieurs, disait le futur président de la République. De la résolution que vous allez prendre peut résulter la mort de milliers d'hommes et *dépend peut-être la destinée de notre pays.* Pour moi, avant cette décision redoutable, il me faut un moment de réflexion. (*Bruit. — Bruyante approbation à gauche.*) Souvenez-vous du 6 mars 1866. Vous m'avez refusé la parole alors que je signalais les moyens... (*Exclamations.*) Ce souvenir devrait vous inspirer le désir de m'écouter sans m'interrompre. Laissez-moi donc dire une chose : vous allez vous récrier; mais je suis très-décidé à écouter vos murmures, et, s'il le faut, à les braver. (*Très-bien!* à gauche.)

» La demande principale qu'on adressait à la Prusse, celle qui devait être la principale et que le ministère nous a assuré être la seule qu'il eût faite, cette demande a reçu une réponse favorable. (*Dénégations sur un grand nombre de bancs.*) Vous ne me lasserez pas. J'ai le sentiment que je représente ici, non pas les emportements du pays, mais ses intérêts réfléchis. J'ai la certitude, la conscience au fond de moi-même, de remplir un devoir difficile, celui de résister à des passions patriotiques, si l'on veut, mais imprudentes. (*Allons donc!* — A gauche : *Oui! oui! très-bien.*)

» Soyez convaincus que, quand on a vécu quarante ans... (*Interruptions*) au milieu des agitations et des vicissitudes politiques, et qu'on remplit son devoir, et qu'on a la certitude de le remplir, rien ne peut vous ébranler, pas même les outrages... Sur un sujet si grave, messieurs, tout membre, fût-il seul, fût-il le dernier dans votre estime, s'il a un doute, devrait pouvoir l'exprimer; oui, n'y en eût-il qu'un seul; mais je ne suis pas seul. (*Interruptions.*)

» M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. Vous êtes quatorze.

» M. DE CHOISEUL. Si les élections avaient été libres, nous serions plus nombreux. (*Exclamations.*)

» M. LE MARQUIS DE PIRÉ. Rappelez-vous donc, monsieur Thiers, la noble énergie avec laquelle vous avez flétri les défections législatives de 1815, et ne les imitez pas.

» M. THIERS. Je serais seul... (*Interruption*) je serais seul, que, pour la gravité du sujet, vous devriez m'entendre...

» Eh bien! messieurs, est-il vrai, oui ou non, que sur le fond, c'est-à-dire sur la candidature du prince de Hohenzollern, votre réclamation a été écoutée et qu'il y a été fait droit? Est-il vrai que vous rompez sur une question de susceptibilité très-honorable, je le veux bien, mais vous rompez sur une question de susceptibilité? (*Mouvement.*)

» Eh bien! messieurs, voulez-vous qu'on dise, voulez-vous que l'Europe tout entière dise que le fond était accordé, et que, pour une question de forme, vous vous êtes décidés à verser des torrents de sang? (*Réclamations bruyantes à la droite et au centre.*)... Je demande donc, à la face du pays, qu'on nous donne connaissance des dépêches d'après lesquelles on a pris la résolution qui vient de nous être annoncée; car, il ne faut pas nous le dissimuler, c'est une déclaration de guerre. (*Certainement. — Mouvement prolongé.*)

» M. GRANIER DE CASSAGNAC. Je le crois bien.

» M. THIERS. Je sais ce dont les hommes sont capables sous le coup de leurs émotions. Si j'avais eu, dans cette circonstance, l'honneur de diriger les affaires de mon pays... (*Nouvelle interruption.*) Vous savez bien, par ma présence sur ces bancs, que ce n'est pas un regret que j'exprime; mais je répète que si j'avais été placé dans cette circonstance douloureuse, mais grande, j'aurais voulu ménager à mon pays quelques instants de réflexion avant de prendre pour lui une résolution aussi grave... Quant à moi, laissez-moi vous dire en deux mots, pour vous expliquer et ma conduite et mon langage, laissez-moi vous dire que je regarde cette guerre comme souverainement imprudente. Cette déclaration vous blesse; mais j'ai bien le droit d'avoir une opinion sur une question pareille. J'aime mon pays; j'ai été affecté plus douloureusement que personne des événements de 1866, plus que personne j'en désire la réparation; mais l'occasion est mal choisie. (*Interruption.*)

» Sans aucun doute, la Prusse s'est mise gravement dans son tort, très-gravement. Depuis longtemps, en effet, elle nous disait qu'elle ne s'occupait que des affaires de l'Allemagne, de la destinée de la patrie allemande, et nous l'avons trouvée tout à coup sur les Pyrénées, préparant une candidature que la France devait ou pouvait regarder comme une offense à sa dignité et une entreprise contre ses intérêts. Vous vous êtes adressés à l'Europe, et l'Europe, avec un empressement qui l'honore elle-même, a voulu qu'il nous fût fait droit sur le point essentiel; sur ce point, en effet, vous avez eu satisfaction : la candidature du prince de Hohenzollern a été retirée. (A droite et au centre : *Mais non! non.*) Vous avez exprimé votre opinion; laissez-moi vous dire la mienne en quelques mots. Cette urgence de laquelle vous êtes si pressés d'user, elle est à vous, elle est votée, vous allez en jouir, vous allez avoir la faculté de vous livrer à toute l'ardeur de vos sentiments; laissez-moi vous exprimer les miens, tout douloureux qu'ils sont, et si vous ne comprenez pas que, dans ce moment, je remplis un devoir, et le plus pénible de ma vie, je vous plains. (*Très-bien!* à gauche. — *Réclamations au centre et à droite.*)

» Oui, quant à moi, je suis tranquille pour ma mémoire; je suis sûr de ce qui lui est réservé pour l'acte auquel je me livre en ce moment; mais pour vous, je suis certain qu'il y aura des jours où vous regretterez votre précipitation. (*Allons donc! allons donc!*)

» M. LE MARQUIS DE PIRÉ. Vous êtes la trompette antipatriotique du désastre. Allez à Coblentz.

» M. THIERS. Offensez-moi... insultez-moi... je suis prêt à tout subir pour défendre le sang de mes concitoyens, que vous êtes prêts à verser si imprudemment... Je souffre, croyez-le, d'avoir à parler ainsi.

» M. LE MARQUIS DE PIRÉ. C'est nous qui souffrons de vous entendre.

» M. THIERS. Lorsque je vois que, cédant à vos passions, vous ne voulez pas prendre un instant de réflexion, que vous ne voulez pas demander la connaissance des dépêches sur lesquelles votre jugement pourrait s'appuyer, je dis, messieurs, permettez-moi cette expression, que vous ne remplissez pas dans toute leur étendue les devoirs qui vous sont imposés.

» M. JÉRÔME DAVID. Gardez vos leçons; nous les récusons.

» M. THIERS. Dites ce que vous voudrez, mais il est bien imprudent à vous de laisser soupçonner au pays que c'est une résolution de parti que vous prenez aujourd'hui. (*Vives et nombreuses réclamations.*)

» M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. C'est vous qui n'êtes qu'un parti; nous sommes la nation, nous sommes 270.

» M. THIERS. Je suis prêt à voter au gouvernement tous les moyens nécessaires quand la guerre sera définitivement déclarée; mais je désire connaître les dépêches sur lesquelles on fonde cette déclaration de guerre. La Chambre fera ce qu'elle voudra; je m'attends à ce qu'elle va faire, mais je décline, quant à moi, la déclaration d'une guerre aussi peu justifiée. »

Toute la gauche s'associait, par ses applaudissements, à ces paroles d'une clairvoyance si profonde et si patriotique, et M. Emile Ollivier y répondait par une déclaration qui restera à jamais tristement célèbre, et qui se terminait par cette incroyable fanfaronnade :

« De ce jour commence, pour les ministres mes collègues et pour moi, une grande responsabilité. (*Oui!* à gauche). Nous l'acceptons LE CŒUR LÉGER... (*Vives protestations à gauche.*)

» M. BODUIN. Dites attristé!

» M. ESQUIROS. Vous avez le cœur léger, et le sang des nations va couler!

» M. OLLIVIER. Oui, d'un cœur léger, et n'équivoquez pas sur cette parole, et ne croyez pas que je veuille dire avec joie; je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné à la guerre. Je veux dire d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous faisons, nous la subissons.

» M. EMM. ARAGO. Vous la faites!... »

Une déclaration analogue était portée par M. de Gramont à la tribune du Sénat, qui l'accueillait avec des applaudissements délirants, et le lendemain se rendait au palais de Saint-Cloud, où son président, M. Rouher, adressa à Napoléon un discours qui se terminait ainsi : « Si l'heure des périls est venue, l'heure de la victoire est proche. Bientôt la patrie reconnaissante décernera à ses enfants les honneurs du triomphe. Votre Majesté se dévouera de nouveau à ce grand œuvre d'améliorations et de réformes dont la réalisation — la France le sait et le génie de l'empereur le lui garantit — ne subira d'autre retard que le temps que vous emploierez à vaincre. »

On croit rêver aujourd'hui en lisant ces plates courtisaneries adressées au César grotesque qui allait changer son titre d'empereur des Français contre celui de l'*homme de Sedan.*

Le 19 juillet, à une heure et demie, M. Lesourd, notre chargé d'affaires à Berlin, remettait la note suivante au gouvernement du roi Guillaume :

« Le soussigné, chargé d'affaires de France, se conformant aux ordres de son gouvernement, a l'honneur de porter la communication suivante à la connaissance de Son Exc. M. le ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Prusse :

» Le gouvernement de S. M. l'empereur des Français, ne pouvant considérer le plan d'élever sur le trône d'Espagne un prince prussien que comme une entreprise dirigée contre la sûreté territoriale de la France, s'est vu placé dans la nécessité de demander à S. M. le roi de Prusse l'assurance qu'une pareille combinaison ne pourrait pas se réaliser de son consentement.

» Comme S. M. le roi de Prusse a refusé de donner cette assurance, et que, au contraire, il a déclaré à l'ambassadeur de S. M. l'empereur des Français que, pour cette éventualité comme pour toute autre, il entendait se réserver la possibilité de consulter les circonstances, le gouvernement impérial a dû voir dans cette déclaration du roi une arrière-pensée menaçant la France ainsi que l'équilibre européen. Cette déclaration s'est aggravée encore par la notification faite aux cabinets du refus de recevoir l'ambassadeur de l'empereur et d'entrer avec lui dans de nouvelles explications.

» En conséquence, le gouvernement français a jugé qu'il avait le devoir de pourvoir sans retard à la défense de sa dignité et de ses intérêts lésés; et, décidé à prendre dans ce but toutes les mesures commandées par la situation qui lui est créée, il se considère, dès à présent, comme en état de guerre avec la Prusse. »

Quel est donc le motif secret qui poussait le gouvernement à cette guerre insensée? L'esprit reste confondu en face d'un pareil aveuglement. Comment! les ministres, l'empereur du moins, savaient incontestablement — on en a trouvé les preuves dans les papiers des Tuileries — que les Allemands allaient avoir sur nous une formidable supériorité de nombre, d'armement, d'organisation, et, malgré tous ces sinistres avant-coureurs de nos désastres, on provoquait sans raison un grand peuple prêt à se lever en masse, armé de toutes pièces, dirigé par des hommes politiques et des généraux de premier ordre! Il est vrai que le maréchal Lebœuf avait dit, dans un des couloirs de la Chambre, en retroussant sa moustache : « Ne craignez rien; nous sommes prêts, prêts, vous dis-je, jusqu'au dernier bouton de guêtre. » Le ministre de la guerre qui, dans la situation militaire où se trouvait alors la France, a pu prononcer de telles paroles, ce maréchal de France-là ne peut pas être qualifié dans des termes assez honnêtes pour figurer ici.

Comment les chauvins de la Chambre ne se seraient-ils déjà pas crus à Berlin en entendant M. Em. Ollivier dire de l'armée prussienne : « Nous soufflerons dessus? » Ce serait à pouffer de rire, si ce n'était pas si lamentable.

Il est donc avéré que l'Empire voulait la guerre, et l'impératrice poussait de toutes ses forces à ce terrible conflit. « Cette guerre, disait-elle, c'est ma guerre, il me la faut. » Quant au secret mobile qui a déterminé cette gigantesque folie, un des plus fougueux écrivains du parti, M. Paul de Cassagnac, l'a impudemment révélé dans le *Pays :* « Pour nous, la guerre est impérieusement réclamée par les intérêts de la France et par *les besoins de la dynastie.* »

Ainsi, les besoins de la dynastie des Bonaparte, voilà ce qui nous a valu une dette de dix milliards et la perte de deux provinvinces, sans compter les flots de sang répandus par nos enfants. Oui, *les besoins de la dynastie*, car Bonaparte sentait son trône vermoulu craquer sous ses pieds; le spectre maudit de la République, qu'il croyait si bien avoir égorgée, commençait à se redresser devant lui, et il lui fallait chercher dans une guerre épouvantable le raffermissement de son infâme despotisme. Voilà quel était son calcul. Où l'a-t-il mené?

Nous allons maintenant aborder l'exposé des faits militaires, mais sans entrer dans le détail des crédits qui furent alloués pour subvenir aux frais de la guerre et des mesures qui furent prises pour parer aux nécessités de la situation. Le récit des événements nous suffira.

Un des premiers actes du gouvernement fut d'appeler sous les drapeaux la garde mobile, qui attendait vainement son organisation depuis la loi du 1er février 1868; mais il se refusa obstinément à donner des fusils aux gardes nationales, qui auraient pu rendre cependant de si grands services. Aux instances de la gauche, M. Ollivier répondait insolemment : « Nous avons une loi pour organiser la garde nationale; nous l'organiserons quand nous voudrons, où nous voudrons. » Au reste, il n'y avait pas des fusils en quantité suffisante; la criminelle incurie de l'Empire avait mis la France à la merci de l'invasion, en face de l'homme d'Etat sans scrupule qui devait dire : « La force prime le droit. » L'armée avait des chassepots au début de la campagne; mais tout le reste faisait défaut : cartouches, munitions de toutes sortes, voitures, équipages, moyens de transport, cacolets, vivres, fours de campagne, etc., etc., on était dépourvu de tout. Quant à notre artillerie, elle était d'une infériorité absolue sous le double rapport du nombre et de la portée. Et cependant les fameux canons Krupp avaient été mis, en 1868, à la disposition du gouvernement français, qui les avait dédaignés. Nous allions payer cher cette ineptie. Mais ici, disons-le bien haut : si l'armée française a été vaincue, ce n'est point par le courage de ses adversaires, mais par un concours de circonstances tel, qu'il ne se représentera jamais; c'est pourquoi M. de Bismark et M. de Moltke se sont tant hâtés d'en profiter. Nos troupes ont le plus souvent combattu dans la proportion de un contre trois, et quelquefois contre cinq ou six. Tandis que nos généraux n'avaient pas même de cartes du théâtre de la guerre, le dernier des soldats prussiens avait dans son sac un indicateur scrupuleusement, savamment établi; c'est le secret de cette science géographique dont nos ennemis ont donné tant de preuves étonnantes, et dont nos généraux et nos ministres n'avaient pas même le soupçon. Le moindre pli de terrain, le moindre sentier, un arbre, figuraient à leur place sur la carte, à plus forte raison les hameaux, les moulins, les fermes, etc. De cette manière, rien n'a pu échapper aux âpres perquisitions des Prussiens, en même temps que ces connaissances précieuses facilitaient singulièrement tous leurs mouvements.

Nous avons eu aussi trop souvent l'occasion, dans le cours de cette déplorable guerre, de constater la supériorité de la cavalerie ennemie sur la nôtre, sous le rapport de l'organisation. Savamment disséminée en avant et sur les flancs de l'armée, elle formait comme un rideau mouvant qui en dérobait la marche, tandis qu'elle surprenait presque toujours nos divisions.

Au début des hostilités, l'armée française ne comptait pas plus de 230,000 hommes; l'armée allemande était de 450,000 hommes, nombre qui devait s'élever progressivement jusqu'au chiffre effrayant de 1,350,000 hommes. En face d'une telle supériorité numérique, la prudence commandait de ne point disséminer nos forces, afin de pouvoir toujours opposer une masse compacte aux efforts de l'ennemi. Mais l'empereur donna la mesure de ses talents militaires en éparpillant nos divisions sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville jusqu'au Rhin, de manière que l'ennemi pût les écraser isolément tout à son aise. Chose plus triste encore, si par hasard un de nos généraux se trouvait à portée de secourir un de nos corps d'armée aux prises avec les Allemands, il se tenait immobile dans ses positions, et cela dans un sentiment facile à comprendre, mais qui n'était pas celui du patriotisme.

Dès le 20 juillet, chacun de nos huit corps d'armée se trouvait à son poste. Le 1er corps (maréchal Mac-Mahon) avait son quartier général à Strasbourg et s'étendait parallèlement au Rhin jusqu'à Wissembourg. Le 2e corps (général Frossard) était campé à Saint-Avold. Le 3e corps (maréchal Bazaine) se trouvait sous les murs de Metz, où il fut rejoint par le général Bourbaki avec la garde impériale, formant un corps à part. Le 4e corps (général Ladmirault) occupait Thionville. Le 5e corps (général de Failly) avait son quartier général à Bitche, entre les corps de Frossard et de Mac-Mahon. Le 6e corps (maréchal Canrobert), formant la réserve, devait se porter de Châlons à Nancy. Le 7e corps (général Félix Douay) avait pour mission de garder la trouée de Belfort, qui donne accès en France entre la chaîne des Vosges et celle du Jura.

Le 28 juillet seulement l'empereur partit de Saint-Cloud pour Metz, donnant ainsi le premier exemple de cette hésitation fatale qui allait nous perdre. Avant de s'éloigner... pour toujours, il nous adressait cette proclamation :

« Français,

« Il y a dans la vie des peuples des moments solennels où l'honneur national, violemment excité, s'impose comme une force irrésistible, domine tous les intérêts et prend seul en main la direction des destinées de la patrie. Une de ces heures décisives vient de sonner pour la France.

» La Prusse, à qui nous avons témoigné pendant et depuis la guerre de 1866 les dispositions les plus conciliantes, n'a tenu aucun compte de notre bon vouloir et de notre longanimité. Lancée dans une voie d'envahissement, elle a éveillé toutes les défiances, nécessité partout des armements exagérés, et fait de l'Europe un camp où règnent l'incertitude et la crainte du lendemain.

» Un dernier incident est venu révéler l'instabilité des rapports internationaux et montrer toute la gravité de la situation. En présence des nouvelles prétentions de la Prusse, nos réclamations se sont fait entendre. Elles

ont été éludées et suivies de procédés dédaigneux. Notre pays en a ressenti une profonde irritation, et aussitôt un cri de guerre a retenti d'un bout de la France à l'autre. Il ne nous reste plus qu'à confier nos destinées au sort des armes.

» Nous ne faisons pas la guerre à l'Allemagne, dont nous respectons l'indépendance. Nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité germanique disposent librement de leurs destinées.

» Quant à nous, nous réclamons l'établissement d'un état de choses qui garantisse notre sécurité et assure l'avenir. Nous voulons conquérir une paix durable, basée sur les vrais intérêts des peuples, et faire cesser cet état précaire où toutes les nations emploient leurs ressources à s'armer les unes contre les autres.

» Le glorieux drapeau que nous déployons encore une fois devant ceux qui nous provoquent est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande Révolution. Il représente les mêmes principes; il inspirera les mêmes dévouements.

» Français,

» Je vais me mettre à la tête de cette vaillante armée qu'anime l'amour du devoir et de la patrie. Elle sait ce qu'elle vaut, car elle a vu dans les quatre parties du monde la victoire s'attacher à ses pas.

» J'emmène mon fils avec moi, malgré son jeune âge. Il sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, et il est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui combattent pour la patrie.

» Dieu bénisse nos efforts! Un grand peuple qui défend une cause juste est invincible!

» NAPOLÉON. »

On sent déjà percer, à travers cette phraséologie creuse et sonore qui lui était particulière, les angoisses qui commençaient à étreindre ce sinistre personnage, en face du redoutable inconnu qui allait lui entr'ouvrir le gouffre de Sedan. Ces sombres préoccupations se reflètent encore plus vivement dans la proclamation qu'il adressa à son armée en arrivant à Metz, à cette armée vaillante qu'il menait à la honte et à la captivité :

« Soldats,

» Je viens me mettre à votre tête pour défendre l'honneur et le sol de la patrie.

» Vous allez combattre une des meilleures armées de l'Europe; mais d'autres, qui valaient autant qu'elle, n'ont pu résister à votre bravoure. Il en sera de même aujourd'hui.

» *La guerre qui commence sera longue et pénible, car elle aura pour théâtre des lieux hérissés d'obstacles et de forteresses;* mais rien n'est au-dessus des efforts persévérants des soldats d'Afrique, de Crimée, de Chine, d'Italie et du Mexique. Vous prouverez une fois de plus ce que peut une armée française animée du sentiment du devoir, maintenue par la discipline, enflammée par l'amour de la patrie.

» Quel que soit le chemin que nous prenions hors de nos frontières, nous y trouverons les traces glorieuses de nos pères. Nous nous montrerons dignes d'eux.

» La France entière vous suit de ses vœux ardents, et l'univers a les yeux sur vous. De nos succès dépend le sort de la liberté et de la civilisation.

» Soldats, que chacun fasse son devoir, et le Dieu des armées sera avec nous!

» NAPOLÉON. »

Cependant on s'impatientait, on s'inquiétait à Paris du retard que notre armée mettait à prendre l'offensive; on ignorait encore, hélas! la triste, la cruelle vérité : *rien n'était* prêt, tout manquait, la plus effroyable désorganisation régnait dans tous les services. Nous allons transcrire ici quelques dépêches dont la terrible éloquence sera l'éternelle condamnation des insensés qui nous ont ouvert d'un « cœur léger » une pareille série de désastres.

Intendant général à Blondeau, directeur administration guerre, Paris.

« Metz, 20 juillet 1870, 9 h. 50 m. matin.

» Il n'y a à Metz ni sucre, ni café, ni riz, ni eau-de-vie, *ni sel, peu de lard et de biscuit.* Envoyez d'urgence au moins un million de rations sur Thionville. »

Général Ducrot à Guerre, Paris.

« Strasbourg, 20 juillet 1870, 8 h. 30 m. soir.

» Demain il y aura à peine 50 hommes pour garder la place de Neuf-Brisach; et Fort-Mortier, Schlestadt, la Petite-Pierre et Lichtenberg sont également dégarnis. C'est la conséquence des ordres que nous exécutons. Il serait facile de trouver des ressources dans la garde nationale mobile et dans la garde nationale sédentaire; mais je ne me crois pas autorisé à le faire, puisque Votre Excellence ne m'a donné aucun pouvoir. Il paraît positif que les Prussiens sont déjà maîtres de tous les défilés de la forêt Noire. »

Général commandant 2e corps à Guerre, Paris.

« Saint-Avold, 21 juil. 1870, 8 h. 55 m. matin.

» Le Dépôt envoie énormes paquets de cartes inutiles pour le moment; *n'avons pas une carte de la frontière de France;* serait préférable d'envoyer en plus grand nombre ce qui serait utile et dont nous manquons complétement. »

La dépêche suivante mérite de passer à la postérité et de devenir légendaire :

Général Michel à Guerre, Paris.

« Belfort, 21 juillet 1870, 7 h. 30 m. matin.

» Suis arrivé à Belfort; pas trouvé ma brigade; pas trouvé général de division. Que dois-je faire? Sais pas où sont mes régiments. »

Il est bien entendu que nous n'incriminons nullement ici le général Michel, dont on connaît la brillante bravoure; c'est l'administration supérieure qui avait perdu la tête, et qui faisait voltiger les régiments d'un côté et les généraux de l'autre. On nous a cité un régiment désigné pour faire partie d'un des corps de l'armée, et qui n'est pas sorti de Corse pendant toute la campagne, tandis que l'infortuné commandant du corps demandait vainement partout des nouvelles de ce régiment introuvable.

Signalons encore quelques-unes de ces incroyables dépêches.

Général commandant 4e corps au major général, Paris.

« Thionville, 24 juil. 1870, 9 h. 12 m. matin.

» Le 4e corps n'a encore ni cantines, ni ambulances, ni voitures d'équipages pour les corps et les états-majors.

» Toul est complétement dégarni. »

Intendant 3e corps à Guerre, Paris.

« Metz, 24 juillet 1870, 7 h. soir.

» Le 3e corps quitte Metz demain. Je n'ai ni infirmiers, ni ouvriers d'administration, ni caissons d'ambulance, ni fours de campagne, ni trains, ni instruments de pesage, et, à la 4e division et à la division de cavalerie, je n'ai pas même un fonctionnaire. Je prie Votre Excellence de me tirer de l'embarras où je suis, le grand quartier général ne pouvant me venir en aide, bien qu'il y ait plus de dix fonctionnaires. »

Sous-Intendant à Guerre, 6e direction, bureau des subsistances, Paris.

« Mézières, 25 juil. 1870, 9 h. 20 m. matin.

» Il n'existe aujourd'hui dans les places de Mézières et de Sedan ni biscuit ni salaisons. »

Major général à Guerre, Paris.

« Metz, 27 juillet 1870, 1 h. 12 m. soir.

« Les détachements qui rejoignent l'armée continuent à arriver sans cartouches et sans campement. »

Bornons là ces citations désolantes. On se sent la rougeur monter au front et le cœur bondir d'indignation en face de tant d'imprévoyance et d'ineptie. Quel nom pourrait-on donner à ces hommes qui, quelques jours auparavant, affirmaient impudemment que nous étions prêts, mille fois prêts? Et où avaient donc passé les sommes énormes prélevées chaque année sur le budget pour l'entretien et l'amélioration de notre matériel de guerre...?

Toutes les forces militaires de l'Allemagne avaient été groupées en trois armées : la première, commandée par le vieux général Steinmetz; la seconde, par le prince Frédéric-Charles; la troisième, par le prince royal de Prusse. En outre, une quatrième armée, sous les ordres du duc de Mecklembourg-Schwerin, et comprenant quatre corps, avait pour mission de protéger les côtes, car on croyait alors que notre flotte, qui s'armait à Cherbourg, allait opérer dans la Baltique. Son inaction permit bientôt au duc de Mecklembourg de rejoindre la masse des forces qui avaient envahi la France.

Les hostilités s'ouvrirent du 26 au 28 juillet, près de Niederbronn, de Sarreguemines et de Volckingen, par trois escarmouches sans importance. Le 30 juillet, l'empereur se décida enfin à prendre l'offensive : Frossard reçut l'ordre de franchir la Sarre et de s'emparer de Sarrebruck dans la matinée du 2 août. Il n'y avait là qu'un bataillon d'infanterie prussienne, trois escadrons de cavalerie et quelques pièces d'artillerie. L'ennemi évacua la position à deux heures, après une assez vive résistance. De son aveu, il avait perdu 2 officiers et 70 soldats; de notre côté, nous avions eu 6 hommes tués, dont un officier, et 67 blessés. L'empereur et le prince impérial avaient assisté à l'engagement, sur les hauteurs qui dominent Sarrebruck, et cette circonstance nous a valu la ridicule mise en scène par laquelle Napoléon a cherché à transformer cette mince affaire en un épisode épique.

« Metz, 2 août 4 h. soir.

» Aujourd'hui 2 août, à onze heures du matin, les troupes françaises ont eu un sérieux engagement avec les troupes prussiennes.

» Notre armée a pris l'offensive, franchi la frontière et envahi le territoire de la Prusse.

» Malgré la force de la position ennemie, quelques-uns de nos bataillons ont suffi pour enlever les hauteurs qui dominent Sarrebruck, et notre artillerie n'a pas tardé à chasser l'ennemi de la ville.

» L'élan de nos troupes a été si grand que nos pertes ont été légères.

» L'engagement, commencé à onze heures, était terminé à une heure.

» L'empereur assistait aux opérations, et le prince impérial, qui l'accompagnait partout, a reçu, sur le premier champ de bataille de la campagne, le baptême du feu.

» Sa présence d'esprit, son sang-froid dans le danger ont été dignes du nom qu'il porte. L'empereur est rentré à Metz à quatre heures. »

En même temps que l'empereur faisait afficher partout cette proclamation véritablement burlesque, il adressait à l'impératrice une dépêche intime qui était aussitôt connue par l'*indiscrétion* d'un journal (le *Gaulois*) :

« Louis vient de recevoir le baptême du feu; il a été admirable de sang-froid, et n'a nullement été impressionné.

» Une division du général Frossard a pris les hauteurs qui dominent la rive gauche de Sarrebruck.

» Les Prussiens ont fait une courte résistance.

» Nous étions en première ligne, mais les balles et les boulets tombaient à nos pieds.

» Louis a conservé une balle qui est tombée tout auprès de lui.

» Il y a des soldats qui pleuraient en le voyant si calme.

» Nous n'avons eu qu'un officier tué et dix hommes blessés. »

Les Prussiens allaient mettre fin à ces grotesques fanfaronnades. En effet, nos généraux savaient déjà que l'ennemi marchait sur notre frontière dans plusieurs directions; c'était l'armée du prince royal, forte d'environ 150,000 hommes. Le 3 août au soir, la division Abel Douay, forte d'environ 9,000 hommes, arriva à Wissembourg; elle se trouvait là isolée en avant, dans l'impossibilité de recevoir du secours si elle était attaquée. Mac-Mahon avait commis cette faute dans l'intention de masquer ses propres mouvements, et, de plus, il ignorait que l'ennemi fût si proche. Le 4, au point du jour, le général Douay fit opérer une reconnaissance qu'on négligea de pousser assez loin, et nos soldats rentrèrent au camp sans avoir rien vu qui décelât la présence de l'ennemi. Ils l'auraient découvert s'ils avaient pris soin de fouiller les bois environnants. Ils préparaient la soupe lorsque le canon ennemi retentit brusquement sur les hauteurs de Schweigen. Nos troupes occupaient le Geisberg, contre lequel s'avançait le 5e corps du prince royal, tandis qu'un autre corps tournait cette position par la forêt de Weiler. De toutes parts des forces écrasantes allaient fondre sur la division française. Le général Douay ne perdit point son sang-froid, et il organisa rapidement son plan de bataille sous le feu même de l'ennemi. Il lança d'abord 1,500 turcos contre les Prussiens. Ces braves enfants de l'Afrique se ruèrent sur l'ennemi et s'emparèrent de plusieurs canons, qu'on ne put enlever faute d'attelages; mais ils durent bientôt se replier devant les renforts considérables envoyés à l'ennemi. En même temps, une fusillade épouvantable éclatait sur tout notre front de bataille. Les tirailleurs allemands, embusqués dans les vignes ou abrités derrière de petits monticules de terre, criblaient de balles nos soldats forcés de rester à découvert sur la route. Nous luttions dans la proportion effrayante de *un contre huit*, bien que l'armée allemande ne fût pas engagée tout entière. En ce moment, le général Douay tomba mortellement frappé d'un éclat d'obus, et ce fut le général Pellé qui prit le commandement en chef. Bientôt les Allemands pénétrèrent dans Wissembourg, malgré les héroïques efforts du 74e de ligne; il n'y avait plus qu'à battre en retraite, si on ne voulait pas être cerné par l'ennemi; le général Pellé, à la tête de cette poignée de vaillants soldats écrasés, mais non vaincus, prit aussitôt ses dispositions en conséquence, et se retira en bon ordre par la route de Soultz, ne laissant qu'un seul canon entre les mains des Prussiens, et 300 prisonniers environ.

L'ennemi avait chèrement payé sa facile victoire, et Guillaume lui-même l'appelle un sanglant avantage, dans la dépêche qu'il adressa, à cette occasion, à la reine Augusta. Mais le combat de Wissembourg n'en livrait pas moins à l'ennemi l'entrée de l'Alsace et les routes de Strasbourg et de Metz. « La *campagne du Rhin*, dit M. Jules Claretie, devenait brusquement la *campagne de France*, et cette guerre de 1870 prenait soudain un nom sinistre, terrible déjà, connu par tant de maux, déjà amené par un Bonaparte : l'*invasion!* »

Les désastres allaient se succéder pour nous. Le surlendemain 6 août, notre armée subissait une double défaite : Mac-Mahon était vaincu à Reischshoffen, et Frossard à Forbach (V. REISCHSHOFFEN et FORBACH); déplorables conséquences de l'incapacité du commandant en chef, qui exposait nos corps d'armée, isolés les uns des autres, aux coups de la masse compacte et formidable des ennemis; résultats plus tristes encore de la basse jalousie de quelques-uns de nos généraux, qui voyaient avec un secret plaisir la débâcle d'un général bien en cour, lorsqu'il leur eût été possible peut-être de l'empêcher. « Qu'il gagne son bâton de maréchal tout seul, » disait Bazaine en parlant de Frossard, au retentissement du canon de Forbach.

Cette douloureuse journée du 6 août devait être étrangement signalée à Paris. Tandis que la capitale attendait, toute frémissante, des nouvelles du théâtre de la guerre, une nouvelle soudaine la remplissait d'enthousiasme : Mac-Mahon avait écrasé l'armée du prince royal, qui restait prisonnier avec 25,000 Prussiens, et nous étions maîtres de Landau. Les plus confiants hésitaient encore à croire; et cependant comment douter? La dépêche avait été, disait-on, lue et affichée à la Bourse. Pendant quelques heures, Paris fut en proie à un véritable délire. Mais on ne tarda pas à apprendre qu'on n'avait reçu aucune nouvelle, et l'enthousiasme fit place à la fureur. La patriotique population parisienne avait été victime d'une infâme mystification, derrière laquelle se cachait évidemment quelque spéculation financière. Pour apaiser la foule justement irritée, et qui ne parlait de rien moins que de démolir la Bourse, le préfet de police Piétri et le ministère apprirent au public que le coupable était *arrêté*. Ce coupable, qui escomptait les malheurs de la patrie, on ne l'a jamais connu, et cela fit naître d'étranges soupçons....

Bientôt d'autres dépêches, vraies cette fois dans leur laconisme ambigu, portaient au comble l'anxiété publique :

« On n'a pas encore de nouvelles du maréchal Mac-Mahon. »

« Sur la Sarre, le corps du général Frossard a été seulement engagé, et le résultat est encore incertain. On a bon espoir. »

« Le corps du général Frossard est en retraite. Pas d'autres détails. »

« Le maréchal de Mac-Mahon a perdu une bataille. Sur la Sarre, le général Frossard a été obligé de se retirer. La retraite s'opère en bon ordre.

» Tout peut encore se rétablir. »

Puis d'autres dépêches encore qui trahissent toutes l'effarement d'un chef d'armée *aux abois. L'impératrice*, qui *était à Saint-Cloud*, se hâta d'accourir à Paris, et fit afficher la proclamation suivante, qui forme un digne pendant au baptême du feu reçu par le prince impérial :

« Francais,

» Le début de la guerre ne nous est pas favorable, nos armées ont subi un échec.

» Soyons fermes dans ce revers, et hâtons-nous de le réparer.

» Qu'il n'y ait parmi nous qu'un seul parti : celui de la France; qu'un seul drapeau : celui de l'honneur national.

» Je viens au milieu de vous. Fidèle à ma mission et à mon devoir, vous me verrez la première au danger pour défendre le drapeau de la France.

» J'adjure tous les bons citoyens de maintenir l'ordre; le troubler serait conspirer avec nos ennemis.

» *L'Impératrice régente,*

» EUGÉNIE. »

Cette Espagnole, qu'on n'avait connue jusqu'alors que par ses excentricités d'un goût douteux, et qui voulait jouer à la Jeanne Darc dans ces terribles circonstances, souleva dans tout Paris un sentiment instinctif de défiance et de répulsion; tomber de Napoléon III à Eugénie, on ne se croyait pas encore descendu assez bas pour cela. Le ministère, lui aussi, fit afficher sa proclamation; il sentit l'impérieuse nécessité de rompre avec le système de mutisme et de mensonge où s'était incarné l'Empire, et de donner une douloureuse satisfaction aux impatiences de l'opinion publique. Il dit une fois la vérité; mais deux jours après, le 9 août, il tombait aux applaudissements de toute la France. Nous ne retracerons pas ici les événements intérieurs qui suivirent; on en trouvera le récit aux articles : PARIS (siége de) et SEPTEMBRE (révolution du 4).

Après la défaite de Mac-Mahon et de Frossard, qui livrait l'Alsace tout entière aux Prussiens, moins quelques places fortes qui allaient succomber successivement, l'empereur avait eu un instant la pensée d'abandonner également la Lorraine. Mais, comprenant l'effet désastreux que ce mouvement pouvait exercer sur l'opinion, il ordonna la retraite sous les murs de Metz, où toutes nos troupes se trouvèrent concentrés le 11 août, moins les corps de Mac-Mahon et du général de Failly, qui s'étaient rabattus sur Châlons, livrant ainsi à l'ennemi la ligne défensive des Vosges, où l'on eût pu l'arrêter longtemps. Mais déjà le vertige s'était emparé de tout notre état-major. Le prince royal de Prusse, lui, ne perdait pas son sang-froid et ne s'enivrait pas de ses succès. Le 10 août, la division badoise et la division wurtembergeoise, détachées de son armée, arrivaient devant Strasbourg et en commençaient le siége. (V. STRASBOURG.) D'un autre côté, les armées du prince Frédéric-Charles et de Steinmetz avaient opéré leur jonction à Sarrebruck et commençaient à déborder largement sur notre territoire. Bientôt les troupes allemandes eurent occupé tout le pays situé au nord-est, à l'est et au sud de Metz. Le plan de l'ennemi, facile à deviner, était de couper la retraite à l'armée française pour l'empêcher d'aller couvrir Paris, et de la bloquer sous Metz, s'il était possible. En effet, la retraite sur Châlons avait été décidée en conseil de guerre, et le mouvement commençait lorsque le général Steinmetz accourut pour le contrarier; ce fut la bataille de Borny (14 août). Le 16 eut lieu la bataille de Gravelotte, qui fut une victoire pour nos soldats. (V. GRAVELOTTE.) L'empereur avait quitté l'armée, dont il laissait le commandement en chef au maréchal Bazaine, pour se retirer au camp de Châlons, où il

arriva le 17. Nous ne raconterons pas ici la suite des événements qui se déroulèrent sous Metz, jusqu'à cette capitulation qui restera l'éternelle honte de Bazaine; on trouvera ces douloureux détails à l'article METZ (siége de). Le 23 août, le comte de Palikao télégraphiait la dépêche suivante à Mac-Mahon :

« Au nom du conseil des ministres et du conseil privé, je vous demande de porter secours à Bazaine, en profitant des trente heures d'avance que vous avez sur le prince royal de Prusse. Je fais porter corps Vinoy sur Reims. »

Mac-Mahon, avec les débris de son corps et l'armée qui venait d'être organisée à Châlons, allait donc commencer le mouvement fatal qui devait le conduire au gouffre de Sedan. Mais il fallait, dans l'intérêt de la dynastie, éloigner autant que possible de Paris le théâtre de la guerre. Voici comment un écrivain allemand très-compétent, M. J. de Wickede, apprécie, dans ses réflexions sur la campagne, la marche prescrite à Mac-Mahon par le ministre : « Si Mac-Mahon ne voulait pas ou ne devait pas se réunir à l'armée de Bazaine (ce qui, après les défaites de Wissembourg, de Wœrth et de Spickeren, aurait été le meilleur plan), pourquoi du moins n'est-il pas resté à Châlons pour défendre le passage de la Marne et offrir sur ce terrain une bataille aux armées des deux princes royaux de Saxe et de Prusse? Il pouvait y concentrer encore 200,000 hommes de bonnes troupes dans les journées du 24 au 30 août. Cette armée, dans des positions favorables le long de la Marne, aurait été un adversaire très-dangereux pour les troupes allemandes, et pouvait empêcher la continuation de leur marche sur Paris. Si les Français étaient battus, il leur restait une ligne de retraite sûre jusque derrière les forts de Paris; si les Allemands étaient battus, la situation devenait presque désespérée pour eux. »

Ces réflexions judicieuses, les esprits les moins clairvoyants les faisaient à Paris; personne ne s'expliquait cette marche vers les Ardennes. Mac-Mahon avait avec lui 120,000 hommes, 400 canons, 70 mitrailleuses et . . . l'empereur, héros sinistre qui courait au-devant de sa perte en y entraînant le pays. V. SEDAN (bataille de).

Après la journée de Sedan, l'ennemi put croire un instant que la campagne était terminée; car c'en était fait de la gloire militaire de la France. Nous pûmes même nourrir un instant cette illusion, puisque Guillaume avait solennellement déclaré qu'il ne faisait pas la guerre à la France, mais à Napoléon. Mais le roi de Prusse allait prouver une fois de plus que le respect de sa parole est ce qui gêne le moins ces hommes au nom desquels on rend la justice. La guerre devait continuer, bien que la France fût sans armée. Il se trouva des cœurs généreux et dévoués, qui ne désespérèrent point du salut de la patrie, et qui, s'ils ne réussirent point dans cette lutte impossible, sauvèrent du moins l'honneur national.

Rien n'arrêtait plus les armées allemandes jusqu'à Paris, dont l'investissement fut complet le 19 septembre. Les Prussiens prirent aussitôt leurs dispositions pour empêcher la formation de nouvelles armées sur la Loire. Ils pouvaient d'autant mieux se flatter d'y réussir, que le matériel de guerre nous faisait complétement défaut. Dans toute la France, il n'y avait que *six* canons prêts à entrer en ligne; quant aux autres, les attelages, le personnel et même les affûts faisaient défaut. Pas de cadres; on dut former le noyau de nos armées nouvelles au moyen des dépôts et des troupes rappelées d'Afrique, et l'on organisa des régiments sur les divers points du territoire, pour les acheminer ensuite vers la Loire, où ils atteignirent bientôt le chiffre de 30,000 hommes, sous le commandement du général de La Motte-Rouge. Ils gardaient la position d'Orléans, en attendant qu'ils pussent marcher au secours de Paris. Dans les Vosges, le général Cambriels, avec un faible corps d'armée, gardait les défilés de ces montagnes. Le 16 septembre, une délégation du gouvernement, composée de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, était allée s'installer à Tours; mais l'amiral Fourichon ne tarda pas à résigner son portefeuille de ministre de la guerre, qui resta vacant jusqu'à l'arrivée de M. Gambetta (9 octobre), parti en ballon avec des pouvoirs extraordinaires. Il prit en main les deux ministères de la guerre et de l'intérieur, et suffit à cette double tâche par une activité que décuplait son patriotisme. Il fallut réorganiser ou créer tous les services en face même de l'ennemi, et ceux-là seuls qui connaissent les rouages administratifs pourront se rendre compte des effroyables difficultés qu'il fallait surmonter dans un tel cataclysme. Là, comme à l'armée de l'Est, il n'y avait pas de cartes, et ce ne fut qu'à des prodiges d'industrie et de patience accomplis par un officier d'infanterie de marine, M. Jusselain, qu'on dut les quinze mille cartes distribuées aux états-majors pendant les quatre mois de la campagne. M. de Freycinet, dans son excellent ouvrage : la *Guerre en province*, nous fournit à cet égard les détails les plus intéressants.

Cependant l'ennemi, visiblement inquiété par la formation de l'armée de la Loire, commençait à envahir cette partie de la France. Le premier corps bavarois, commandé par le baron von der Tann, rencontra nos troupes le 10 octobre à Artenay et les contraignit à se replier, après une lutte assez vive dans laquelle nous perdîmes 3 canons et 1,000 prisonniers. Il fallut battre en retraite en Sologne. Toutefois le général d'Aurelle de Paladines, qui venait de remplacer La Motte-Rouge, arrêta la poursuite de l'ennemi au village de Salbris, dont il avait fait une forte position. En quelques jours il réorganisa sa petite armée, qui formait le 15e corps, et ne tarda pas à se trouver à la tête de 60,000 hommes. En même temps, la délégation de Tours décidait la formation immédiate d'autres corps, qui n'allaient pas tarder à entrer en ligne, complétement équipés et armés. On commence à rendre plus de justice aujourd'hui aux efforts surhumains déployés par la délégation, qui peut du moins dire comme le guerrier antique : *Si Pergama dextra....*

Le 16e corps, fort déjà de 35,000 hommes, sous les ordres du général Pourcet, occupa solidement la forêt de Marchenoir, en avant de Blois, appuyé d'un côté par le corps de volontaires du colonel Lipowski, et de l'autre par celui du colonel Cathelineau. La position de Tours était garantie pour le moment. Au camp de Salbris, le général d'Aurelle ramena l'ordre et la discipline dans l'armée, avec une énergie de volonté qui ne recula pas devant les exemples. « Ce que je vous demande, disait-il à ses soldats dans un ordre du jour du 19 octobre, c'est, avant tout, de la discipline et de la fermeté. Je suis parfaitement décidé à faire fusiller tout soldat qui hésitera devant l'ennemi. Quant à moi, si je recule, fusillez-moi. »

Une fois ces précautions prises et le premier danger passé, la délégation élabora un plan pour prendre l'offensive. Deux combinaisons se présentaient : se jeter dans l'Est pour couper les communications de l'ennemi, ou marcher directement sur Paris pour le débloquer. Les avantages de la première étaient évidents; on inquiétait l'ennemi, on empêchait l'arrivée de ses renforts et de ses munitions; peut-être même parvenait-on à arracher Bazaine aux étreintes du prince Frédéric-Charles. Mais pouvait-on, d'un autre côté, se lancer dans une pareille entreprise lorsque de vagues rumeurs présageaient déjà la capitulation de Metz? D'autre part, si l'on réussissait à débloquer la capitale, l'effet moral de ce succès serait immense. Une troisième combinaison était le fameux plan du général Trochu, suivant lequel il aurait fallu porter nos troupes dans la direction de Rouen, leur faire traverser la Seine et les ramener par la rive droite sous les murs de Paris. L'exécution de ce plan fut jugée, sinon impossible, du moins très-dangereuse. De plus, si l'on voulait marcher sur Paris, il fallait se hâter, car la grande ville ne pouvait prolonger sa résistance que dans la limite de ses approvisionnements, et l'on ne croyait pas alors que cette limite pût dépasser le 15 décembre. Enfin, une dépêche de M. Jules Favre, reçue par ballon le 21 octobre, annonçait que, vers le 6 novembre, le général Trochu, comptant sur la marche en avant de l'armée de la Loire pour lui donner la main, « serait en mesure de passer sur le corps de l'ennemi. »

A la suite de deux conférences tenues entre les généraux d'Aurelle, Martin des Pallières, Pourcet, Borel et les membres de la délégation, les 24 et 26 octobre, il fut décidé que le mouvement commencerait le lendemain. Le 28 au soir, le général d'Aurelle télégraphia à Tours que l'expédition n'aurait pas lieu; il alléguait le mauvais temps, les chemins difficiles, l'équipement défectueux de la garde mobile. La vérité est que M. Thiers avait traversé ce jour même l'armée de la Loire, et qu'aussitôt après son passage le bruit de la reddition de Metz s'était répandu. En effet, le général Tripart, commandant les avant-postes, se rendit à neuf heures du soir au quartier général pour y porter la terrible nouvelle. Le 30, dans sa patriotique indignation, M. Gambetta, devançant les arrêts de l'histoire, lançait cette proclamation :

« Français,

» Elevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie.

» Il dépend encore de vous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr, et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

» Metz a capitulé.

» Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de 100,000 de ses défenseurs.

» Le maréchal Bazaine a trahi.

» Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au mépris de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, 120,000 combattants, 20,000 blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de la France, Metz, vierge, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger.

» Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

» Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'Empire. Vingt ans la France a subi ce pouvoir corrupteur qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie. L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue sans le savoir un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans les désastres de la patrie. En moins de deux mois, 225,000 hommes ont été livrés à l'ennemi; sinistre épilogue du coup de main militaire de décembre. »

Et le grand patriote terminait par un éloquent appel aux *derniers sacrifices*.

Ce fatal événement devait exercer la plus désastreuse influence sur l'issue de la guerre, car il permettait au prince Frédéric-Charles d'accourir sur la Loire avec ses 200,000 hommes et d'y écraser nos armées nouvelles. Aussi, comprenant la nécessité d'accélérer le mouvement sur Paris, l'armée se mit en marche le 7 novembre. Le 16e corps était commandé par le général Chanzy, qui venait de succéder au général Pourcet, relevé de ses fonctions pour cause de santé. Quelques engagements favorables à nos armes signalèrent la journée du 8, et tout faisait espérer le succès, lorsque le général d'Aurelle manifesta de nouvelles craintes basées sur les mêmes motifs que précédemment. Toutefois, sur les instances du ministre de la guerre, il reprit sa marche, et le lendemain, 9 octobre, eut lieu la bataille de Coulmiers, dont les brillants résultats contraignirent l'ennemi à évacuer Orléans et toutes les positions qu'il occupait autour de cette ville, laissant entre nos mains plus de 2,000 prisonniers, sans compter les blessés. Ce beau fait d'armes produisit une vive impression dans toute l'Europe et chez les Allemands eux-mêmes.

Jetons maintenant un coup d'œil d'un autre côté. L'armée du général Cambriels, qui occupait les Vosges au nombre de 55,000 hommes, avait été forcée de se replier sur Besançon et ne comptait plus que la moitié de son effectif, tandis que l'ennemi s'était accru des troupes du général Werder, dont la reddition de Strasbourg rendait libres les mouvements. L'est de la France était donc ouvert à l'invasion jusqu'à Lyon. M. Gambetta se rendit alors à Besançon et reconstitua rapidement l'armée de l'Est. Mais l'ennemi occupait Vesoul et Gray, et le 29 octobre il entrait à Dijon, après avoir éprouvé la plus vive résistance.

Pendant ce temps, l'armée du prince Frédéric-Charles arrivait sur la Loire par petits détachements, qui se concentraient sans rencontrer d'opposition de la part du général d'Aurelle; celui-ci mettait toujours en avant les mêmes prétextes, le mauvais temps, les chemins difficiles, etc., comme si les mêmes obstacles n'existaient pas pour l'ennemi. Et cependant l'armée allemande resserrait son cercle autour de nous, et le prince Frédéric-Charles manœuvrait pour pénétrer au centre du pays et rejeter vers le Midi les tronçons de notre armée. Bientôt la position importante du Mans se vit menacée. Néanmoins, des engagements heureux signalèrent les journées du 27 et du 28 novembre à Ladon, à Maizières, à Juranville et à Beaune-la-Rolande, et les colonnes du duc de Mecklembourg durent revenir sur leurs pas. On attendait cependant toujours la nouvelle de la grande sortie de Paris, annoncée par le général Trochu, pour opérer un mouvement en avant. Cette nouvelle arriva enfin le 30 novembre; mais il y avait six jours qu'elle était partie de Paris, car le ballon avait pris terre en Norvége. Ainsi le sort même, par une amère ironie, semblait se prononcer contre nous. Il n'en fut pas moins décidé que l'armée de la Loire se mettrait en marche sans retard, les 15e, 16e, 18e et 20e corps, ensemble 160,000 à 170,000 hommes, devant former l'armée expéditionnaire chargée d'aller donner la main au général Ducrot, que le général Trochu avait désigné comme le chef de la grande sortie préméditée. On verra, à l'article PARIS, quel en fut le résultat. En même temps, le général Faidherbe, qui commandait à Lille un corps assez considérable, recevait l'ordre de marcher sur Paris pour favoriser l'action commune du général Ducrot et de l'armée de la Loire. Les premières opérations furent heureuses, et le général Chanzy obtint des succès importants dans la journée du 1er décembre; mais les engagements suivants nous furent contraires et eurent pour résultat d'isoler le général Chanzy du général d'Aurelle, tandis que les 18e et 20e corps étaient déjà rejetés hors du cercle des opérations. Chanzy, qui réunissait le commandement des 16e et 17e corps, fut obligé de battre en retraite, ce qu'il fit d'ailleurs en très-bon ordre, et en imposant le respect à l'ennemi. Mais la triste conséquence de ces échecs n'en fut pas moins l'abandon d'Orléans, que l'ennemi occupa de nouveau le 4 décembre. Il fallut alors réorganiser le commandement, qui paraissait excéder les forces d'un seul chef. Dans la nouvelle combinaison, le général d'Aurelle fut écarté; les 16e et 17e corps restèrent sous les ordres du général Chanzy; les 18e et 20e corps furent placés sous ceux du général Bourbaki, et le général Martin des Pallières fut mis à la tête du 15e; puis les 15e, 18e et 20e corps formèrent la *première armée*, sous la direction du général Bourbaki, et les 16e, 17e et 21e corps composèrent la *deuxième armée*, commandée par le général Chanzy. Toutes ces troupes battaient en retraite dans diverses directions.

Chaque jour le général Chanzy se signalait par sa ténacité et la fécondité de ses ressources; mais on n'en comprenait pas moins à Tours la nécessité de transférer les services à Bordeaux, opération qui s'accomplit au moment même où Chanzy obtenait un nouveau succès contre les troupes du prince Frédéric-Charles, à Josnes, le 10 décembre. Et cependant, devant les renforts qui arrivaient sans cesse à l'ennemi, stupéfié d'une si vive résistance, il était obligé constamment de se replier. Il finit même par lasser l'opiniâtre poursuite de Frédéric-Charles, qui craignit de s'aventurer trop loin de sa base d'opérations devant un adversaire aussi résolu. Chanzy établit ensuite son quartier général au Mans, où il s'occupa activement de reconstituer son armée, qui compta bientôt 130,000 hommes et 350 pièces de canon. L'armée de Frédéric-Charles reçut alors des renforts très-considérables, que l'inconcevable inertie du général Trochu permit de tirer de l'armée qui assiégeait Paris. Bientôt le prince Frédéric-Charles compta 180,000 hommes de troupes aguerries, et il résolut de s'emparer du Mans. Le 10 janvier, il attaqua la ville et livra cette bataille du Mans à la suite de laquelle, malgré des prodiges de valeur, Chanzy dut battre en retraite sur Laval. Dès lors, ce général ne joue plus qu'un rôle effacé dans cette terrible campagne.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les opérations des armées du Nord. Dès la fin de septembre, les Prussiens se montraient aux environs d'Amiens et de Rouen. Le 28 octobre, un détachement ennemi fut vivement repoussé; mais le mois de novembre vit les forces allemandes reparaître en nombre considérable, et il s'ensuivit une série d'engagements marqués de vicissitudes diverses. Généralement, les troupes françaises montraient de la solidité pendant quelques heures; puis, s'il arrivait des renforts aux Allemands, les mobiles se débandaient et entraînaient les troupes de ligne. C'est ce qui se produisit notamment à l'affaire qui eut lieu entre Villers-Bretonneux et Saleux, le 27 novembre, engagement à la suite duquel les Prussiens entrèrent à Amiens. Bientôt le corps qui venait de remporter l'avantage se montrait aux portes de Rouen, où rien n'avait été disposé pour la défense. Il comptait 25,000 hommes, 50 pièces d'artillerie et était commandé par le général Manteuffel en personne. A la suite de l'affaire de Buchy (4 décembre), où les mobiles lâchèrent encore pied, Rouen dut ouvrir ses portes aux Prussiens, qui se trouvèrent par là maîtres de toute la basse Normandie.

Plus au nord, Bourbaki exerçait le commandement supérieur des troupes réunies dans ces départements. Appelé, le 19 novembre, au commandement du 18e corps de l'armée de la Loire, il fut remplacé par le général Faidherbe, qui déploya de rares talents militaires et administratifs. Il eut bientôt organisé les 22e et 23e corps, formant un effectif de 50,000 hommes, avec lesquels il allait relever l'honneur de nos armes. Le premier combat important fut celui de Pont-Noyelles, dans lequel il repoussa victorieusement toutes les attaques de l'ennemi. Néanmoins, il jugea prudent de se retirer derrière la Scarpe; mais, huit jours après, le 1er janvier, il reprenait vigoureusement l'offensive, malgré un froid excessif. Le lendemain 2 et le surlendemain 3 janvier, il remportait la victoire de Bapaume, une des plus brillantes qui aient marqué la campagne de 1870-71. Le 19, il livra la bataille de Saint-Quentin, dans laquelle l'armée du Nord eut sur les bras toute la première armée prussienne. Elle résista énergiquement toute la journée; mais l'ennemi recevant continuellement des renforts qui arrivaient en wagons jusque près du champ de bataille, le général Faidherbe dut céder le terrain et opérer sa retraite en très-bon ordre. Le repos était devenu nécessaire à cette jeune et vaillante armée, après une des plus rudes campagnes dont parlent les annales de la guerre, puisque le thermomètre était descendu plus d'une fois au-dessous de 20°. Le général Faidherbe crut donc devoir cantonner ses troupes dans les places fortes. C'est là que l'armistice les trouvera dans quelques jours.

Dans l'Est, nos opérations ne furent pas non plus sans gloire; mais un concours de circonstances fatales, joint à la mauvaise foi de nos ennemis, devait les couronner par un désastre. L'objectif principal était la levée du siége de Belfort en rompant la base de ravitaillement de l'ennemi. L'exécution du plan fut confiée au général Bourbaki, dont l'énergie était connue, mais qui, malheureusement, commençait à douter et de lui-même et de l'issue de la campagne. Comme nous l'avons dit plus haut, il avait le commandement de la première armée de la Loire, destinée à agir dans l'Est, moins le 15e corps, qui devait rester pour couvrir les positions de Bourges et de Nevers. La première condition du succès était dans la rapidité des mouvements : il fallait surprendre l'ennemi. Or, il fut impossible d'atteindre ce résultat; l'encombrement des chemins de fer et le désordre dans les transports qui s'ensuivit entraînèrent les plus déplorables embarras. Toutefois, les opérations furent courageusement entreprises. Le 18e et le 20e corps, partis de Bourges le 20 décembre, n'arrivèrent à destination que dans les premiers jours de janvier; il en fut de même du 15e, qui fut dirigé jusque sur Clerval au lieu de s'arrêter à Besançon. L'armée de l'Est se composait en définitive des trois corps que nous venons

de mentionner, du 24e, de la division Cremer, forte de 15,000 hommes environ, et d'une réserve spéciale de 8.000 à 9.000 hommes. Tous ces corps, formant un effectif de 140,000 hommes et de 400 bouches à feu, relevaient directement du général Bourbaki. En outre, Garibaldi, avec 13.000 à 14,000 hommes et 6 batteries, qui allaient être prochainement portés à 40.000 hommes et 90 pièces, occupait Dijon, et avait également pour mission d'opérer avec l'armée de l'Est.

A la suite de plusieurs conseils de guerre tenus à Besançon, il fut décidé que l'armée se porterait sur Vesoul, pour en déloger les troupes ennemies venues de Dijon et de Gray; puis, qu'elle continuerait son mouvement par Villersexel et Esprels, dans le but de couper les communications du général Werder avec le général Treskow, qui assiégeait Belfort à la tête de 30,000 à 35,000 hommes. L'exécution de ce plan commença aussitôt, et l'armée ne tarda pas à arriver à Villersexel, excellente position que le général de Werder avait habilement fortifiée. L'attaque par nos troupes eut lieu le 9 janvier. La lutte fut une des plus sanglantes de cette guerre; mais, en définitive, la position fut emportée par les troupes françaises. Le 11, Bourbaki reprit sa marche en avant et alla s'établir, le 14 au soir, devant Héricourt, qui était la vraie clef de la situation. Le lendemain commença l'attaque des lignes ennemies, fortifiées d'une manière formidable et défendues par 80,000 hommes. Le combat se prolongea le 16 et le 17; mais tous les efforts de nos soldats se brisèrent contre des obstacles insurmontables. Le lendemain 18, Bourbaki, reconnaissant l'impossibilité d'atteindre le but, commençait sa retraite sur Besançon, à travers les plus terribles difficultés et par un froid qui glaçait nos malheureux soldats, mal vêtus, mal chaussés et mal nourris. Le 21 au soir, nos différents corps, moins le 24e, s'étaient ralliés autour de Besançon.

De son côté, Garibaldi soutenait victorieusement, à Dijon, une attaque des Prussiens. Pendant trois jours, tous leurs efforts vinrent se briser contre la ténacité du général et l'intrépidité de ses jeunes troupes. Ils durent enfin renoncer à l'espoir d'emporter la ville. Mais, pendant ce temps, d'autres forces prussiennes se rapprochaient de Besançon pour mettre obstacle à la retraite de l'armée de l'Est. Bourbaki pouvait encore marcher sur Dôle en écrasant les troupes ennemies qui auraient cherché à l'arrêter; malheureusement il ne se crut pas en force, et il perdit dans des tergiversations un temps précieux, que l'ennemi employait à se resserrer autour de lui. C'est alors qu'il s'arrêta à la funeste résolution de battre en retraite sur Pontarlier, parti que l'administration de la guerre combattit avec la plus grande énergie. Mais le général persista, et la retraite sur Pontarlier commença le 26. Après avoir présidé toute la journée aux préparatifs avec la plus paternelle sollicitude, Bourbaki se retira le soir dans ses appartements, et, quelques instants après, l'armée apprenait son suicide. Le général Clinchant fut alors investi du commandement suprême, et, certes, il fallait un bien courageux dévouement pour l'accepter dans de pareilles circonstances. Nous ne nous arrêterons pas sur les souffrances endurées par nos soldats pendant cette épouvantable retraite; elles sont indescriptibles. Tandis que, se roidissant contre la fatalité, l'administration de la guerre à Bordeaux poussait Garibaldi en avant, de Dijon à Dôle, elle reçut, le 29 janvier au matin, cette dépêche laconique :

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, à la délégation de Bordeaux.

Versailles, 28 février 1871, 11 h. 15 m. du soir.

« Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte de Bismark.

» Un armistice de vingt et un jours est convenu.

» Une Assemblée convoquée à Bordeaux pour le 15 février.

» Faites connaître cette nouvelle à toute la France; faites exécuter l'armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février.

» Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux. »

En exécution de cet ordre, tous les chefs de corps reçurent avis d'avoir à cesser les hostilités. Mais, par un indigne subterfuge, et par suite de l'ignorance où était M. Jules Favre de la position de nos armées et même de l'existence de certaines d'entre elles, une exception avait été stipulée pour l'armée de l'Est. Or, c'était justement cette armée qui devait le plus bénéficier de l'armistice. Qu'arriva-t-il? c'est que Garibaldi arrêta aussitôt sa marche en avant et le général Clinchant son mouvement de retraite, tandis que les ennemis continuaient à effectuer leur concentration : nos troupes restaient immobiles, et les Prussiens manœuvraient activement pour les enserrer dans un cercle de fer. Garibaldi demanda aussitôt des explications au commandant des forces prussiennes qu'il avait devant lui. Ce général lui répondit qu'il n'avait reçu aucun ordre pour cesser les hostilités, mais qu'il en référerait au général Manteuffel, qui commandait en chef et qui se trouvait alors devant Besançon. De son côté, le général Clinchant expédiait un parlementaire à Manteuffel, qui fit attendre longtemps sa réponse; et cependant ses troupes continuaient à s'avancer et à occuper les principaux passages. Il refusa même une suspension d'armes de trente-six heures, pour que les gouvernements pussent trancher la question. Devant une mauvaise foi aussi évidente, il ne restait plus au général Clinchant qu'à mettre, le plus promptement possible, son armée et son matériel à l'abri de cet ennemi sans scrupules, et c'est alors que, à travers mille difficultés et en se frayant un chemin les armes à la main, il se vit contraint d'aller chercher un refuge sur le sol hospitalier de la Suisse. Son armée était neutralisée; mais du moins elle échappait à la honte d'une capitulation. La guerre était finie.

Et maintenant, à quoi attribuer la cause de nos désastres? Ayons le courage de le dire avec M. de Freycinet, dans l'excellent ouvrage duquel nous avons puisé beaucoup de détails pour la seconde partie de cet article :

« *La France a été vaincue parce qu'elle était la plus faible.*

» Cette infériorité s'est manisfestée sous un triple aspect : par le nombre, par l'armement et par l'organisation. »

Et l'historien n'a pas de peine à démontrer cette triple infériorité. Plus loin, il justifie pleinement l'administration de la guerre du reproche qu'on lui a si souvent adressé d'avoir fait des plans de campagne et de les avoir imposés aux généraux. « La seconde partie de l'assertion, dit-il, repose sur un malentendu. Les généraux français ne se laissent point « imposer » des plans de campagne; j'entends par là qu'ils ne consentent point à exécuter des combinaisons qu'ils jugent dangereuses pour leur pays. Un général à qui de pareilles instructions seraient données commence par présenter des observations pour faire modifier le plan; et si ces observations ne sont pas prises en considération, il fait ce qu'a fait le général Bourbaki, invité à marcher de Bourges sur Blois, il demande à être déchargé du commandement. La dignité d'un chef ne s'accommode point d'une autre conduite...

» Reste la première partie de l'assertion : l'administration a fait des plans de campagne.

» Oui, elle en a fait, et, je me hâte d'ajouter, elle eût été bien coupable de n'en pas faire. Est-ce qu'il ne fallait pas que nos armées agissent dans une certaine relation les unes avec les autres? Est-ce qu'il fallait laisser chacune d'elles se mouvoir à son gré, sans lui avoir tracé d'avance au moins le champ de son action? Nous étions fermement résolus à ne pas laisser recommencer les désastres de la période impériale; nous ne voulions pas que nos corps d'armée agissent à l'aventure et se fissent battre en détail. Nous avons établi et maintenu un lien entre eux. Grâce à ce lien, grâce à cette direction supérieure, nos armées n'ont point connu les catastrophes de Sedan et de Metz, non plus que les écrasements de Forbach, Wissembourg et Reichshoffen. » (La *Guerre en province.*)

Guerre et de la paix (DE LA), ouvrage de Dion Chrysostome. V. DISSERTATIONS, du même auteur.

Guerre des chanteurs à Wartbourg (LA) [*Der Singerkriec uf Wartburc*], poëme du XIIIe siècle, sans nom d'auteur et attribué, sans preuve, aux plus connus des sept ménestrels qui se livrèrent ce combat poétique : Biterolf, Henri d'Ofterdingen, Walter von der Vogelweide, Henri l'Ecrivain, Reinmar von Zveter, Wolfram d'Eschenbach et Klingsor. Il nous a été conservé dans le *Code du chevalier Manesse*, recueil unique de ce que l'art des Minnesingers a produit de plus parfait.

La *Guerre des chanteurs* se compose de deux parties. Dans la première luttent ensemble, au château de Wartbourg, près d'Eisenach, les six premiers ménestrels. Henri d'Ofterdingen s'engage à prouver, en vers, que Léopold d'Autriche surpasse en vertus tous les princes de la chrétienté; ses adversaires lui opposent Philippe-Auguste, le comte de Henneberg, le landgrave de Thuringe, etc.; c'est un tournois d'adulations extravagantes. Cette première partie n'a que vingt-quatre strophes. Dans la seconde, qui est plus étendue (cent strophes), la lutte est entre Klingsor et Wolfram d'Eschenbach. Klingsor est supposé inspiré par le diable, et propose à son adversaire des énigmes en vers; Wolfram, inspiré par l'Esprit saint, les résout facilement, à la grande stupeur de l'assemblée. Dans sa réponse à la dernière énigme, il fait allusion à la légende de Lohengrin, et le landgrave, juge du tournoi, prie le poëte de chanter ce sujet « Chantez maintenant, » dit-il, et sur ces mots finit le poëme, ce qui a fait conjecturer qu'il n'était qu'une introduction au *Lohengrin*.

La *Guerre des chanteurs* est un monument précieux de la poésie allemande au moyen âge; il est probable qu'elle est de deux auteurs différents. La première partie, toute chevaleresque, paraît être de Wolfram d'Eschenbach; la seconde, toute mystique et très-obscure, ne peut être assignée à aucun des chanteurs dont le nom y est prononcé. Le poëme a été édité par M. L. Ettmüller (Ilmenau, 1830, in-8o).

Guerre (DISCOURS SUR L'ART DE LA), par N. Machiavel. V. ART DE LA GUERRE.

Guerres civiles de France (HISTOIRE DES) *sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV* (Venise 1630), par H. Davila. Cette histoire célèbre, dont il se vendit, en 1631 seulement, 15,000 exemplaires, a été traduite dans toutes les langues. La meilleure édition italienne est celle de 1733, accompagnée des *Mémoires* d'A. Zeno sur l'auteur. Elle est divisée en quinze livres, et elle suit le cours des guerres civiles qui désolèrent la France depuis la mort de Henri II jusqu'à la paix entre Henri IV et les catholiques, proclamée le 7 juin 1598. L'auteur cherche la cause principale de ces guerres dans la constitution primitive de la monarchie française, et dans la loi salique qui, garantissant les droits de succession aux princes du sang, jeta et nourrit entre eux les germes de la jalousie et de la discorde. Davila ne négligea rien pour être exactement renseigné soit sur les faits, soit sur les mobiles qui firent agir les personnages. On a dit qu'il aurait mérité plus d'éloges, s'il en eût été lui-même moins prodigue à l'égard de Catherine de Médicis, sa marraine et sa bienfaitrice. Des critiques, comparant son histoire à celle du président de Thou, ont dit qu'il faut se defier de Davila lorsqu'il parle en faveur de la cour, et de de Thou quand il parle contre elle. Toutefois, Salfi est d'avis que, si Davila chercha parfois à ménager ses anciens bienfaiteurs, il respecta néanmoins la vérité, et qu'il sut ne paraître ni partial ni ingrat. Ainsi, lors même qu'il attribue à la force des circonstances les crimes politiques qui souillèrent les règnes dont il fait l'histoire, il ne supprime rien de tout ce qui doit les rendre à jamais exécrables : témoin le cinquième livre de son histoire, où il présente sans réserves et sans atténuations toutes les horreurs de la Saint-Barthelémy. Il ne ménage pas davantage les jésuites, et, au quatorzième livre, il ne manque pas d'indiquer les vrais motifs de leur expulsion, tels que l'aveu de l'assassin Jean Châtel, la doctrine et les écrits des jésuites, qu'il désigne comme ennemis de la couronne et de la tranquillité publique, et comme séducteurs de la jeunesse. « Mais, remarque encore Salfi, ce qui dépose le plus en sa faveur, c'est le jugement que Bayle a porté sur lui. Ce critique, après avoir relevé quelques inexactitudes dans des détails de peu d'intérêt, surtout au sujet de la reine de Navarre, n'hésite pas à dire que ces légères inexactitudes, inévitables dans toute histoire, n'empêchent pas que ce fameux écrivain ne soit très-digne de foi. »

Guerre de Genève (LA), ou les **Amours de Robert Covelle**, poëme héroï-comique, en cinq chants, avec des notes, par Voltaire (1768). L'auteur y fait la critique des querelles religieuses qui troublaient Genève; il se moque agréablement des pasteurs genevois, qui appelaient à leur tribunal les citoyens et citoyennes accusés de fornication, et les obligeaient à recevoir leur sentence à genoux. Voltaire maltraite assez cruellement Jean-Jacques Rousseau, dans le poëme et dans les notes. Beaucoup de malice et de verve, des vers faciles où petille l'esprit, marquent cette production légère, qui eut un véritable succès.

Guerre (DE LA) **et des armées permanentes**, par M. Patrice Larroque, ouvrage couronné par la Société de la Paix, 1856. L'auteur est une de ces âmes généreuses qui conseillent aux peuples d'employer à s'entr'aider toute l'activité qu'ils ont employée jusqu'ici à se nuire. La forme de gouvernement qui se prêterait le mieux à la réalisation de ce vœu serait évidemment la république. La monarchie, sous les formes même les plus tempérées, tiendra toujours à avoir à sa dévotion des armées permanentes; or, avec des armées permanentes, l'abolition de la guerre est impossible. Par conséquent la grande fédération des peuples, au moins des peuples européens, dans le but d'arriver à la suppression de la guerre par l'institution d'un droit international et d'un tribunal supérieur chargé de faire observer ce droit, ne sera réalisable que le jour où ces peuples seront organisés sous la forme républicaine.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première n'est qu'un précis historique de l'origine et de l'accroissement des armées permanentes; la seconde présente le relevé des forces militaires de l'Europe et du budget des dépenses qu'elles occasionnent, des désordres financiers qui en résultent. La troisième partie, la plus importante, considère à tous les points de vue politiques et sociaux les résultats de cet état de choses. M. P. Larroque n'apprend rien à la grande majorité de ses lecteurs, en étalant sous leurs yeux les misères de l'état de guerre et le trouble général qu'introduit dans les Etats européens une telle déperdition de forces en hommes et en argent. Encore l'auteur, qui écrivait antérieurement à la guerre d'Italie, n'a-t-il pu faire entrer en ligne de compte les expéditions de Chine et du Mexique, et la dernière guerre, la plus désastreuse de toutes.

La conclusion inévitable est celle-ci : abolition de la guerre. C'est le vœu de tous les esprits sensés, et, comme il est impossible que tant de bons esprits veuillent une chimère, ce vœu est réalisable. Par quel moyen? Voici celui que propose l'auteur. De même que les hommes ont compris la nécessité de se former en sociétés politiques et d'instituer une autorité souveraine chargée de maintenir la paix entre eux et de faire respecter le droit de chacun, pourquoi n'institueraient-ils pas un tribunal supérieur et commun, dans le genre du conseil des Amphictyons dans l'ancienne Grèce, mais en perfectionnant son organisation et en étendant sa juridiction au monde entier? Ce tribunal serait chargé de juger les différends entre les peuples et pourvu d'une force suffisante pour faire exécuter ses arrêts. Les principales nations se sont bien entendues pour empêcher la traite des noirs, pourquoi ne s'entendraient-elles pas pour empêcher le massacre des blancs? La nation qui refuserait de souscrire aux décisions de ce conseil verrait le reste du monde coalisé contre elle, et son intérêt la forcerait à se soumettre.

Il y a bien un côté un peu chimérique dans ce projet, que d'autres avaient déjà rêvé avant M. Larroque; mais il serait téméraire d'affirmer qu'il soit complétement irréalisable, et, si de pareils livres étaient répandus à profusion parmi les masses, il se formerait une opinion générale dont la puissance obligerait peut-être à ne faire la guerre qu'en cas de nécessité absolue.

Guerre et la paix (LA), **recherches sur le principe et la constitution du droit des gens**, par P.-J. Proudhon (Bruxelles, 1861, 2 vol. in-18). « Devine ou je te dévore, » telle est l'épigraphe choisie par l'auteur. En rappelant au lecteur ce mot du sphinx, Proudhon a-t-il songé au sujet lui-même, qui est en effet un des problèmes les plus difficiles, ou bien à la façon dont il voulait le traiter? C'est ce qu'il est impossible de décider. Dans aucun de ses livres il n'a accumulé plus d'antithèses, plus d'antinomies, comme il aime à le dire; dans aucun il ne s'est donné davantage le plaisir de plaider avec une égale force le pour et le contre, de tirer des conclusions diamétralement opposées aux prémisses, sans se soucier de l'embarras de celui qui essaye de le suivre à travers toutes les circonlocutions de sa pensée.

Proudhon pose d'abord en principe que la guerre, comme la justice et la religion, est un fait extra-humain, qu'elle est divine, primordiale, essentielle à la vie des nations, à la production même de l'homme et de la société; que par elle se révèlent, aux premiers jours de l'histoire, nos facultés les plus élevées : religion, justice, poésie, beaux-arts, économie sociale, politique, gouvernement, noblesse, bourgeoisie, royauté, propriété, tout découle de la guerre. C'est un hymne, un hosannah perpétuel. De Maistre et les timides qui, tout en glorifiant la guerre, ne la regardent que comme une expiation nécessaire, sont bien dépassés. Proudhon la regarde comme étant essentiellement justicière, et source du droit, comme le fait providentiel qui préserve l'humanité de la corruption; aussi veut-il « réhabiliter un droit honteusement méconnu par tous les juristes, sans lequel ni le droit des gens, ni le droit politique, ni le droit civil n'ont de vraie et solide base : ce droit est le DROIT DE LA FORCE, droit réel, aussi respectable, aussi sacré que tout autre droit, auquel la conscience humaine, en dépit des divagations de l'école, a cru dans tous les temps et sur lequel repose, en définitive, l'édifice social. » Salut à la guerre! Non-seulement elle est la source de l'idéal, la matière des épopées, mais elle est le plus puissant véhicule du progrès; elle est indispensable au développement moral de l'humanité. « Elle donne le relief à notre vertu et y met le sceau; elle retrempe les nations que la paix a amollies, consolide les Etats, éprouve les races, donne l'empire aux plus dignes, communique à tout, dans la société, le mouvement, la vie, la flamme. » De ces préliminaires, l'auteur tire les conclusions attendues : légitimité de la conquête, absorption des Etats faibles par les Etats forts. La dépossession d'un peuple au nom du droit de la force, c'est une expropriation pour cause d'utilité sociale; il justifie ainsi, en termes amers, le partage de la Pologne, et à ceux qui lui parlent de rétablir l'ancien trône des Jagellons, « que ne pensez-vous aussi, dit-il, à restaurer le royaume d'Austrasie ou celui des Wisigoths? Toute guerre qui réussit est juste, toute guerre qui échoue est injuste, il n'y a pas d'autre criterium. » *Væ victis!* tel est le glas qui résonne aux oreilles pendant la lecture de toute cette première partie de l'ouvrage, et il est particulièrement lugubre pour nous, dans les circonstances actuelles.

Mais tournons la page, le second terme de l'antithèse va se développer. C'est la guerre idéale, vue de loin et dans son ensemble grandiose, que Proudhon a jusqu'à présent glorifiée. Vue de près, elle est hideuse. Maintenant il va nous la montrer dans ce qu'il appelle ses formes, c'est-à-dire le meurtre de l'homme par l'homme, la destruction, le pillage, la piraterie, l'espionnage, les actes de vandalisme; il prend corps à corps tous les juristes, et les met au défi d'établir une différence entre la tuerie à coup sûr des champs de bataille et l'assassinat pur et simple; entre une embuscade de tirailleurs et un guet-apens. Recherchant les origines secrètes des guerres, il les trouve dans le paupérisme et montre les Etats pauvres s'exerçant au métier des armes afin de tomber, au jour donné, sur

quelque Etat plus faible et plus riche, comme sur une proie. Il y a là une page admirable sur la France, opulente, peuplée, industrieuse, bourdonnante comme une ruche en travail, et les Etats allemands, affamés, s'exténuant à faire des soldats, comme des malfaiteurs qui aiguisent leurs couteaux, et guettant l'occasion de mettre le pied de l'autre côté du Rhin, et peut-être de la Meuse. Quelle clairvoyance dans ce penseur ! Il nous montre l'iniquité de la cause et l'immoralité du but entraînant inévitablement la déloyauté des moyens, l'incompétence fatale du jugement de la force sur toutes les questions qu'elle veut trancher, et l'aggravation même du paupérisme et de tous les maux dont la guerre devait être le remède. Ainsi Proudhon détruit dans cette seconde partie tout ce qu'il a édifié dans la première, et avec une rigueur de déduction tout aussi pressante. Après avoir présenté la guerre comme étant la justice, comme rendant des arrêts souverains, indiscutables, admis par la conscience universelle et le consentement unanime de tous les peuples, il accuse son incompétence absolue. Après avoir dit : « La guerre est inhérente à l'humanité et doit durer autant qu'elle » (t. Ier, p. 77), il conclut ainsi, et c'est son dernier mot : « L'héroïsme doit désormais céder la place à l'industrie, car, selon toute probabilité, nous marchons vers une époque de paix indéfinie. Quelle que soit la décision des hommes, nous pouvons être sans inquiétude sur les événements. Les hommes sont petits : il dépend d'eux jusqu'à un certain point de troubler le cours des choses, mais en le faisant ils ne peuvent nuire qu'à eux-mêmes. L'humanité seule est grande : elle est infaillible ; or, je crois pouvoir le dire en son nom, l'humanité ne veut plus la guerre. » Comment Proudhon parvient-il à concilier des conclusions si opposées ? Il ne les concilie pas ; il les met en face l'une de l'autre, elles se font pendant. Dans cette antithèse prolongée, il a fait preuve d'un merveilleux talent d'exposition, mais rien de plus ; il séduit et il exaspère tout à la fois. Il manque à ce livre un lien qui en soude les parties d'une façon logique. « Plaider le pour et le contre, le blanc et le noir, le oui et le non, tout ce qu'on voudra, c'est très-bien, dit à ce propos M. Pelletan, à condition qu'il y ait une troisième personne qui serve de trait d'union aux deux autres, à savoir la synthèse. Mais, après avoir promis la synthèse toute sa vie, Proudhon a fini par avouer qu'elle avait pris sa volée dans l'espace. »

Guerre (LA), par Erckmann-Chatrian (Paris, 1868, in-18). Cette composition est divisée par scènes et par tableaux, et dialoguée dans la forme du drame. Il n'y a pas d'autre lien entre les divers épisodes mis sous les yeux du lecteur que cette idée de montrer combien la guerre est une effroyable chose. Depuis que le livre a paru, nous n'avons que trop appris à nos dépens cette vérité. La France, menée à la honte, à la ruine par l'infâme Napoléon III, a vu fondre sur elle les plus irréparables malheurs ; les deux auteurs, prophètes que la bande bonapartiste a raillés maintes fois, ont vu leur pays natal, conquis par l'étranger, devenir pays prussien. Les voilà donc, eux qui abhorraient la guerre et qui ont mis toute leur énergie à le crier bien haut, les voilà comme nous et plus que nous victimes de la guerre. Cela certes n'ajoute rien aux vérités éternelles qu'ils ont proclamées après tant d'autres dont on n'a pas mieux écouté la voix, mais cela communique à leur œuvre un intérêt de plus.

C'est donc un réquisitoire terrible contre la guerre, ce massacre officiel préparé par la diplomatie et réhabilité par « la gloire, » que MM. Erckmann-Chatrian ont mis en action, et chaque scène de leur drame concourt à ce but. L'ensemble est saisissant de vérité et de sobriété. Une excellente figure d'espion en ressort : c'est un Polonais qui a fait de la haine des Russes l'objet de toute sa vie. A l'aide de divers déguisements, il se glisse sous leurs tentes et surprend les plans stratégiques de Souwarow, plus faciles à découvrir, il paraît, que le fameux plan Trochu, de désastreuse mémoire. Souwarow, n'en déplaise à notre chauvinisme élevé à l'école du Cirque, est la principale physionomie de l'œuvre, mais n'en est pas la plus intéressante. L'espion passe avant. Celui-ci n'essaye point, par des phrases ronflantes, de faire absoudre sa conduite. La vengeance de la patrie opprimée le pousse ; il agit résolûment, et quand on lui demande quelle récompense il désire pour ses services qui ont aidé au salut de la République française et au triomphe de Zurich, il ne veut qu'une chose, combattre ; et d'espion il passe soldat. La scène est d'une simplicité antique. Citons l'épisode de la retraite de Souwarow à travers les rues d'un hameau où les blessés russes sont amoncelés ; la scène de pillage ; la fuite des Russes dans les glaciers ; le bivouac au bord du lac des Quatre-Cantons, où les Russes voient de loin les feux de joie des Français victorieux se reflétant dans les eaux et entendent la *Marseillaise* faire retentir les échos de la Suisse républicaine.

Cet éloquent plaidoyer, dirigé contre les fantômes d'une gloire sanglante, vit le jour sous le second Empire : c'est dire qu'il ne put aborder le théâtre, alors livré à toute la clique bonapartiste. Les metteurs en scène officiels de la guerre offrir à leur public ordinaire cette courageuse protestation contre l'effusion du sang, contre les désastres inséparables des grands antagonismes armés ! allons donc ! et les cantates du 15 août et les « vive l'Empereur ! » de commande ? Ce livre restera, dit M. Paul Foucher, comme « une réplique convaincante au poncif des premiers-Paris et aux arrêts capricieux du dieu des combats (symbolisés par le canon rayé ou le fusil à aiguille). une condamnation de cette loterie où les chances du courage le cèdent de plus en plus aux découvertes de la mécanique ou de la dynamique ! Colin-Maillard terrible qui tantôt sauve les Etats, affranchit les peuples, émancipe les nationalités, et tantôt dévalise les empires, crochète les places fortes, pille les dynasties, et *fait* le drapeau dans les mêlées comme dans les foules on *fait* le mouchoir ; dans tous les cas, substituant toujours le despotisme inintelligent du sabre au règne discussif de la raison, et le tocsin des alarmes aveugles à la sonnette des parlements libres et éclairés ! un jour, de l'héroïsme qui fait l'histoire immortelle, et, le lendemain, de la gloire... à la tire ! » Et cependant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la France meurtrie, couverte de sang, frissonne d'une ardeur belliqueuse, et nous ne pouvons que nous incliner, nous qui détestons la guerre, mais qui aimons notre patrie ; car le drapeau que sa main relève, c'est celui de la Revanche, non pas seulement de la Revanche nationale, mais de la Revanche de l'humanité, le drapeau qui doit abriter l'union des peuples et le triomphe de la République universelle.

Guerre du Péloponèse..., de Trente ans..., de Sept ans. V. PÉLOPONÈSE, TRENTE ANS et SEPT ANS.

Guerre des dieux (LA), poëme de Parny. V. DIEUX (la Guerre des).

Guerre ouverte ou **Ruse contre ruse**, comédie en trois actes de Dumaniant (théâtre du Palais-Royal, 1786). C'est un modèle d'imbroglio dans le goût espagnol ; la pièce est d'ailleurs imitée de celle de Moreto, *Garder une femme, chose impossible*. On l'a seulement accommodée au goût français. La donnée repose sur un pari tout à fait invraisemblable. Le baron, père de Lucile, dont le désir est de marier sa fille à un capitaine qui doit débarquer le soir même, convient de la donner au marquis si celui-ci peut l'enlever avant minuit. Le marquis y parvient, à l'aide des intelligences qu'il a dans la place : son valet est l'amoureux de la soubrette et il réussit à gagner une vieille gouvernante. Les autres domestiques du baron, l'Olive, valet de chambre, l'Ingambe, vieil invalide, et François, le portier, sourd et bègue, sont fort dévoués à leur maître et font tout ce qu'ils peuvent, mais ils sont joués sous jambe par Frontin et par la soubrette. Une seule scène donnera une idée des autres. Le marquis pénètre chez le baron dans une malle, la malle supposée du capitaine ; l'Olive, garçon fort éveillé, évente la ruse en voyant la malle vide et fait part de ses soupçons à la soubrette. Celle-ci le traite de benêt et lui rit au nez, trouvant, dit-elle, que la malle est trop petite pour contenir un homme. L'Olive veut lui prouver que la chose est faisable et s'y blottit. La soubrette referme le couvercle, cadenasse l'imprudent et fait transporter la malle hors de la maison par l'invalide, se débarrassant ainsi pour une demi-heure de deux témoins gênants. Malgré toute l'habileté de Lisette et de Frontin, à minuit moins un quart la partie est encore gagnée par le baron, qui a opposé une ruse nouvelle à chaque attaque. Mais sa dernière précaution lui est fatale : sachant que le marquis, caché on ne sait où, va s'évader, il aposte l'Olive et l'Ingambe dans le jardin pour le saisir, le garrotter solidement et le reconduire à domicile. Fidèles à la consigne, ces deux dévoués serviteurs, voyant sauter par la fenêtre un beau jeune homme, s'en emparent et le conduisent au domicile du marquis : c'était Lucile déguisée !

Cette amusante comédie d'intrigue obtint un succès que des reprises successives ont continué jusqu'à l'époque actuelle.

Guerre de Pise (LA), carton de Michel-Ange. V. GRIMPEURS (les).

GUERRE (Martin), gentilhomme gascon, né à Andaye (pays Basque) dans le XVIe siècle. Son nom devint fameux à la suite d'un procès qui occupa la France entière. Très-jeune encore, Martin Guerre avait épousé à Artigat, en Gascogne, une jeune fille nommée Bertrande de Rols. Environ dix ans après son mariage, Martin Guerre disparut du pays, et on commençait à l'oublier, lorsqu'un homme, nommé Arnaud du Thil, qui lui ressemblait trait pour trait, se présenta à sa femme, et fut accueilli par elle comme s'il eût été Martin Guerre lui-même. Il avait, d'ailleurs, parfaitement étudié son rôle ; il était instruit de mille circonstances particulières de la vie de Martin. Bertrande de Rols n'eut garde de soupçonner l'erreur dont elle était victime ; elle eut de l'imposteur deux enfants dont l'un mourut peu de mois après sa naissance.

Cependant, un soldat, venu de Rochefort, publia la nouvelle que le véritable Martin Guerre était en Flandre. Bertrande, irritée, livra son faux mari entre les mains de la justice et demanda, outre sa condamnation, 2,000 écus à titre de dommages-intérêts. Le juge interrogea le faux Martin sur la Biscaye, sur le lieu de sa naissance, le mois, le jour de ses noces, les personnes qui y étaient, les différents habits des conviés, le prêtre qui avait célébré le mariage, les détails de l'hyménée, sur tout ce qui pouvait s'y rapporter. Arnaud ne broncha pas dans ses réponses. Il donna la description des provinces qu'il avait parcourues, des cités où il avait séjourné, indiqua les gens auprès de qui on devait se renseigner et, par le fait, les renseignements furent exacts.

L'enquête continua. Sur cent cinquante témoins environ qui furent entendus, trente ou quarante déposèrent en faveur de l'accusé ; les autres le reconnurent pour Arnaud du Thil. Presque tous dirent que Martin Guerre était plus haut et plus noir ; qu'il était grêle de corps et un peu voûté, portant la tête entre les deux épaules, le menton fourchu, que sa lèvre supérieure était pendante, qu'il avait le nez large et camus, la marque d'un ulcère au visage et une cicatrice au sourcil droit. Or, Arnaud était petit, trapu, fourni de corps, avait la jambe grosse ; il n'était ni camus ni voûté ; mais il avait à la figure les mêmes marques que celles qui étaient signalées par les témoins.

Le cordonnier qui chaussait Martin déposa qu'il se chaussait à douze points, tandis que l'accusé ne se chaussait qu'à neuf points. Un autre témoin affirma que Martin Guerre était habile dans le jeu des armes et à la lutte, tandis que l'accusé n'y entendait rien. Du Thil fut condamné à perdre la tête et à être mis en quartiers ; mais il appela de cette sentence au parlement de Toulouse, qui, après de longs débats, éclaircis tout d'un coup par l'arrivée inopinée du vrai Martin Guerre, condamna Du Thil « à faire amende honorable au devant de l'église d'Artigat ; et illec à genoux et en chemise, teste et pieds nuds, ayant le hart au col et tenant en ses mains une torche de cire ardante, demander pardon à Dieu, au roy, à justice, ausdits Martin Guerre et de Rols, mariez ; et ce fait sera Du Thil délivré ès mains de l'exécuteur de la haute justice, qui luy fera faire les tours par les rues et carrefours accoutumez dudit lieu d'Artigat ; et, la hart au col, l'amènera devant la maison de Martin Guerre pour illec en une potence estre pendu et estranglé, et, après, son corps bruslé... Prononcé le douzième jour de septembre 1560. » Le jugement fut ainsi exécuté.

Cette cause célèbre a été arrangée pour la scène. Le *Faux Martin Guerre*, représenté à la Gaîté, le 23 août 1808, a eu un grand succès.

GUERRE-DUMOLARD (Jean), jurisconsulte français, né à Allevard (Dauphiné) en 1761, mort en 1845. Il était, avant la Révolution, avocat au parlement de Grenoble, où il acquit une grande réputation de savoir et d'éloquence. Après la suppression des parlements, il se fixa à Lyon, devint, pendant l'insurrection de cette ville, en 1793, secrétaire puis président de sa section, et parvint à fuir lorsque les troupes de la Convention se furent emparées de Lyon. Guerre y retourna après la Terreur, y remplit quelques années les fonctions de juge, puis reprit sa place au barreau pour ne la plus quitter. Lors du procès relatif aux événements qui eurent lieu à Lyon en 1817, il défendit devant la cour prévôtale plusieurs des prévenus politiques, et devint, en 1831, bâtonnier de l'ordre. Guerre-Dumolard a publié, entre autres écrits : *Histoire de la révolution de Lyon* (1793, in-8°), ouvrage fort rare, comprenant 141 pièces justificatives curieuses ; *Campagnes de Lyon et du Midi en* 1814-1815 (1816) ; *De l'autorité des lois civiles et politiques de chaque Etat sur son territoire* (1838) ; *Considérations historiques sur les avantages et les inconvénients des étangs de la Bresse marécageuse* (1833). Il a laissé, en outre, un grand nombre de dissertations publiées dans les *Archives du Rhône*, dans le *Recueil des mémoires de l'Académie de Lyon*, etc.

GUERRERO, Etat du Mexique, formé en 1849. Son nom lui fut donné en l'honneur de Vincent Guerrero, président de la République fédérale. Il a pour bornes : au N., l'Etat de Mexico ; au N.-O. et à l'O., celui de Michoacan ; au S., l'Océan ; à l'E., l'Etat d'Oaxaca, et au N.-E., celui de Puebla. On évalue sa superficie à 62,910 kilom. carrés, et sa population à 270,000 hab. presque tous Indiens. Capitale Chilpancingo. L'État de Guerrero occupe une partie du versant inférieur du plateau mexicain. C'est une région montagneuse, qui jouit néanmoins du climat le plus agréable, sauf dans les vallées, où la chaleur est étouffante. Elle est couverte de forêts immenses et presque impénétrables. Les produits naturels sont variés et abondants ; mais l'agriculture est fort arriérée. Les minéraux abondent, l'or surtout ; cependant l'exploitation des mines est presque abandonnée.

GUERRERO (Francesco), compositeur espagnol, né à Séville en 1528, mort en 1599. La jeunesse de ce savant musicien est tout à fait inconnue ; on croit seulement que son frère, Pierre GUERRERO, professeur instruit, lui enseigna les éléments de son art, et qu'il aurait eu la bonne fortune de recevoir quelques leçons de Moralès. A dix-huit ans, il fut nommé maître de chapelle à la cathédrale de Jaen, puis appelé au même titre à Malaga ; mais l'approbation du roi n'ayant pas sanctionné sa nomination, il accepta les mêmes fonctions auprès du chapitre de la cathédrale de Séville. En 1588, Guerrero suivit à Rome le cardinal-archevêque de Séville, et de là se rendit à Venise pour y entreprendre, à l'âge de soixante ans, un voyage à Jérusalem qu'il rêvait depuis longtemps et dont il avait maintes fois parlé dans ses ouvrages. Son excursion terminée, il se rembarqua pour Venise, y vécut quelque temps fort retiré, pour se livrer à la correction de ses œuvres, et reprit la route de Séville, où il mourut à l'âge de quatre-vingt un ans. Les œuvres de ce maître, qui portent presque toutes le cachet de l'école romaine contemporaine, se distinguent par une riche et vigoureuse harmonie et un style constamment soutenu. Ses compositions les plus connues sont : ses *Magnificat* ; son *Premier livre de messe*, imprimé à Paris en 1566 ; *Premier livre de psaumes à quatre voix* ; *Messe des morts à quatre voix* ; *Messe de requiem* ; la *Passion*, d'après saint Jean, à cinq voix ; la *Passion*, d'après saint Matthieu, à cinq voix également. Il a laissé aussi un nombre considérable de psaumes et de motets qui se trouvent éparpillés dans toutes les églises espagnoles.

GUERRERO (Vicente), président de la République mexicaine, fusillé en 1831. Il était mulâtre et né dans l'esclavage. Lorsque éclata, en 1809, l'insurrection du Mexique contre l'Espagne, Guerrero se joignit à la bande de Mina, se signala par son audace et par son intrépidité, prit le commandement d'une bande, et devint, après la mort de Mina, le principal général des insurgés. En 1818, des revers le contraignirent à s'enfuir dans les montagnes. Deux ans plus tard, il se joignit à Iturbide, qui s'empara de Mexico sur les Espagnols ; mais Iturbide s'étant fait proclamer empereur du Mexique (1822), Guerrero ne tarda pas à se séparer de lui et applaudit à sa chute. Il était devenu un des principaux chefs du parti populaire lorsque, en 1827, il posa sa candidature à la présidence de la république ; bien qu'il eût réuni moins de suffrages que Pedrazza, son concurrent, il parvint à se faire nommer, grâce aux intrigues de l'agent des Etats-Unis, Poinsett. Un corps de débarquement, envoyé par la métropole, s'étant approché de Tampico et de Tamaulipas, Guerrero envoya au-devant de ces troupes Santa-Anna et Teran, qui les mirent en déroute et forcèrent leur chef, le brigadier Barradas, à capituler. Cette victoire, qui remplit Mexico d'allégresse, semblait devoir affermir Guerrero à la présidence ; il n'en fut rien. Guerrero s'était aliéné bon nombre de ses partisans, dont il n'avait pu satisfaire la cupidité ; ils se rallièrent au parti monarchiste et concertèrent de le renverser. Trois mois s'étaient à peine écoulés que le général Bustamente se prononça contre Guerrero, et des soulèvements de troupes eurent lieu dans les cantonnements. Guerrero se mit à la tête de la garnison de Mexico pour se porter sur ces divers points ; mais il était à peine sorti de la ville que le parti aristocratique renversa l'autorité établie par lui et nomma un gouvernement provisoire. Abandonné de ses soldats et n'osant rentrer dans la capitale, il s'enfuit à son hacienda de Tixtla, aujourd'hui Ciudad-Guerrero, au milieu des indigènes du Sud, dont il était l'idole et qui ne tardèrent pas à former autour de lui une petite armée. Pendant ce temps, on faisait prononcer par le congrès, à Mexico, la déchéance de Guerrero ; Bustamente était proclamé président ; on fusillait ceux qui osaient élever la voix contre le nouveau gouvernement, ainsi que les chefs de corps suspects de sympathie pour le président déchu. Puis, comme ce système de terreur était encore inefficace, que les forces du parti contraire augmentaient d'une manière inquiétante, qu'un lieutenant de Guerrero avait même battu les troupes du général Armijo, et qu'enfin la guerre paraissait traîner en longueur et n'offrait qu'une issue problématique, on résolut de trancher la difficulté d'un seul coup. Un brick génois venait de relâcher dans le port d'Acapulco ; un émissaire de Bustamente se rendit auprès du capitaine de ce navire, un nommé Pitaluga, et obtint de lui, moyennant 6,000 piastres, qu'il livrerait l'ancien président. Pitaluga, pour atteindre ce but, entra en relations avec Guerrero, devint bientôt son ami intime et l'invita un jour à dîner à son bord. Guerrero s'y rendit avec deux officiers, sans précaution comme sans défiance. A peine eut-il mis le pied sur le pont, que l'infâme capitaine le fit saisir et garrotter, puis leva l'ancre et sortit de la rade. Le brick fit voile pour Huatulco, petit port plus au sud, où l'on avait envoyé des troupes pour recevoir le prisonnier ; Guerrero leur fut livré. Conduit à Oaxaca, il y fut jugé par un conseil de guerre qui l'avait d'avance condamné. Dans la crainte d'un mouvement à Oaxaca, on le mena à Cuilpa pour le fusiller. Il y passa deux jours en chapelle, selon l'usage qui accorde ce temps aux condamnés pour se recommander à Dieu, et le troisième jour (14 février 1831) il fut ignominieusement fusillé par derrière, comme traître à la patrie.

C'est à Guerrero que l'on doit l'abolition de l'esclavage au Mexique et la création dans ce pays du parti libéral et démocratique, qui triomphe partout en ce moment.

Guerrero ou la **Trahison**, tragédie en cinq actes et en vers de M. E. Legouvé (Comédie-Française, 4 janvier 1845). La mort tragique de Guerrero a inspiré à M. Legouvé cette pièce, médiocre au point de vue littéraire et

tout à fait absurde au point de vue historique. En en lisant le titre et le sous-titre, on s'imagine que le poëte a dû mettre en scène et stigmatiser l'infâme trahison dont Guerrero a été victime ; pas du tout, c'est Guerrero qui est le traître et l'infâme, on ne devinerait jamais pourquoi : pour avoir porté les armes contre Bolivar ! Que vient faire ici le nom du libérateur de la Colombie, avec qui Guerrero n'a jamais eu le moindre rapport, si ce n'est qu'il tenta dans son pays ce que Bolivar eut le bonheur d'effectuer dans le sien? En accolant au nom de Guerrero l'épithète de traître, M. Legouvé s'est fait l'écho du parti sous lequel le libérateur du Mexique a succombé et l'apologiste des honteux moyens employés pour se défaire de lui. C'est travestir odieusement l'histoire, et nous aimons mieux croire que M. Legouvé l'ignorait.

GUERRERO (Théodore), littérateur espagnol, né à la Havane en 1824. Il suivit la carrière du barreau, et devint plus tard chef de section au ministère des travaux publics. Il se fit d'abord connaître comme auteur dramatique et, parmi les pièces qu'il a données au théâtre, nous citerons un drame : *Blessé au cœur*, et plusieurs comédies : *Sois dans le doute; Intrigues de salon;* la *Loi de la fourberie; le* XVIIIe *et le* XIXe *siècle; Laide et pauvre*, etc. On lui doit encore : *El Quita-pesares*, bibliothèque burlesque; l'*Album d'un fou*, revue satirique ; *Essai critique sur la vie de l'ex-ministre Bravo Murillo; Dictionnaire philosophique de l'amour et des femmes; Totum revolutum*, recueil de poésies ; enfin plusieurs nouvelles, telles que : une *Histoire du grand monde;* l'*Anatomie du cœur*, souvent rééditée ; l'*Echelle du pouvoir ; Carlo Broschi*, etc. Il a, en outre, collaboré à plusieurs journaux de l'Espagne et de la Havane et rédigé pendant plusieurs années la feuille politique *El Estado*, qui a continué de paraître à Madrid.

GUERRIC, prédicateur belge, né à Tournay, mort vers 1155. Il quitta, en 1131, sa ville natale, où il était chanoine, pour se rendre à Clairvaux afin d'y entendre saint Bernard. Bientôt après, il y embrassait la vie monastique, et lorsque, en 1138, Humbert, abbé d'Igni, se démit de ses fonctions, ce fut lui que saint Bernard désigna pour le remplacer. On a de lui des sermons où l'on trouve des pensées neuves, des traits sublimes, et qui sont généralement écrits d'une manière claire, solide et touchante. Ces sermons ont été publiés, pour la première fois, sous le titre de : *G. Guerrici, abbatis Ignacensis, sermones antiqui, eruditionis et consolationis pleni* (Paris, 1539, in-8°). Une traduction française, accompagnant ce texte, en a été donnée en 1574. On lui attribue des commentaires sur diverses parties du Nouveau Testament, etc.

GUERRIER, IÈRE adj. (ghè-rié — rad. *guerre*). Qui a rapport à la guerre : *Exploits* GUERRIERS. *Expédition* GUERRIÈRE. *C'est une dépravation de goût de préférer le récit des actions* GUERRIÈRES *au récit des actions équitables.* (Bayle.) *L'éloquence tient lieu de la musique* GUERRIÈRE, *elle précipite les âmes contre le danger.* (Mme de Staël.) ‖ Qui aime la guerre, qui est porté à la guerre ou habile à la guerre : *Il n'y a jamais que la guerre et les combats effectifs qui fassent les hommes* GUERRIERS. (Rollin.) *Les rois* GUERRIERS *ne sont jamais des rois libéraux.* (T. Delord.)

— Substantiv. Homme ou femme de guerre ; celui, celle qui fait, qui aime la guerre ; soldat : *Le spectacle épouvantable du carnage n'endurcit point le véritable* GUERRIER. (J. de Maistre.)

— Antiq. égypt. *Caste des guerriers*, Caste des propriétaires et défenseurs du sol, à laquelle le roi appartenait.

— Ornith. Nom vulgaire des frégates, genre d'oiseaux palmipèdes.

— **Syn. Guerrier, belliqueux, martial, militaire.** V. BELLIQUEUX.

— **Antonyme.** Pacifique.

GUERRIER (Philippe), général haïtien, né au Doudon (Saint-Domingue) vers 1773, mort en 1845. Il appartenait à la race nègre. Il prit part aux premiers mouvements de la colonie en 1791, servit tour à tour sous Toussaint Louverture, Dessalines et Christophe ; devint général de division, fut élu président d'Haïti, en 1844, par le parti modéré, eut à réprimer des troubles graves, et se montra impitoyable envers les démocrates.

GUERRIER DE DUMAST (Auguste-Prosper-François, baron), littérateur français. V. DUMAST.

GUERRIER DE HAUPT (Charles-Adrien), grammairien et littérateur français, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) le 22 novembre 1807. Après avoir fait sa rhétorique, sa philosophie et commencé ses études théologiques au séminaire de Chartres, il entra, en 1826, dans l'enseignement, et fut successivement professeur de classes élémentaires et de quatrième aux colléges de Châteaudun et de Chartres et au collége libre de Terminiers. Venu à Paris, à la fin de 1830, pour y étudier la médecine, il suivit pendant une année les cours de la Faculté, puis il prit, en 1831, la direction d'une institution à Paris. De 1837 à 1849, M. Guerrier de Haupt dirigea successivement les écoles normales d'Auch, d'Evreux, d'Amiens et de Châlons-sur-Marne. En 1850, il rentra dans l'enseignement libre, et y continua sa carrière, soit comme chef d'institution, soit comme professeur. Les cours de langue française qu'il fit à Paris, pendant plusieurs années, à l'Association philotechnique et à la Société pour l'instruction élémentaire, étaient fréquentés par un grand nombre d'auditeurs et d'auditrices.

Outre un grand nombre d'articles sur des questions de pédagogie, d'enseignement, d'administration scolaire, de critique littéraire, etc., insérés dans divers journaux, notamment dans l'*Instituteur de l'académie d'Amiens* (1840-1845) ; dans l'*Ecole normale*, le *Journal des instituteurs*, le *Journal général de l'instruction publique*, etc. (1860-1866), M. Guerrier de Haupt a publié de nombreux et importants travaux, qui lui ont conquis une place des plus honorables parmi les écrivains pédagogiques et les grammairiens de notre temps. Il fit paraître son premier travail grammatical sous la forme de *Douze tableaux*, pour les écoles d'enseignement mutuel et d'enseignement mixte (Auch, 1838, in-fol.) ; puis il publia successivement : *Nouveau cours de grammaire française, d'après les principes de l'Académie* (Amiens, 1840), recueil de leçons pour les élèves maîtres ; un *Abrégé* de cet ouvrage à l'usage des écoles élémentaires (1841) ; *Grammaire élémentaire* (1861), première partie d'un *Cours classique et raisonné de la langue française ; Grammaire syntaxique et complémentaire* (1864), seconde partie du *Cours*, ouvrage que les professeurs, les écrivains et les gens du monde peuvent consulter avec le plus grand fruit ; *Dictée grammaticale* (1865), livre approuvé, ainsi que les deux précédents, par le conseil supérieur de perfectionnement du ministère de l'instruction publique ; *Manuel d'examen grammatical* (1870), recueil de dictées littéraires accompagnées de questions d'examen et de réponses raisonnées sur les difficultés de la langue, à l'usage des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité, ouvrage adopté par les écoles municipales de la Seine. Enfin, M. de Haupt a fondé, en 1867, l'*Union des instituteurs*, journal qu'il rédigea presque seul jusqu'au moment où cette publication fut interrompue par les déplorables événements de l'année 1870. On reconnaît dans ce journal pédagogique l'expérience consommée d'un homme qui a passé sa vie dans l'enseignement.

GUERRIER DE HAUPT (Mlle Marie), femme de lettres française, née à Paris, fille du précédent. Douée d'une vive intelligence, elle montra de très-bonne heure un goût décidé pour l'étude, et s'adonna d'abord à la poésie. Parmi les pièces qu'elle composa, les unes parurent dans l'*Union des poëtes ;* d'autres furent dites par elle, avec un plein succès, dans des réunions publiques, notamment à l'Athénée des arts et belles-lettres de Paris. Nous citerons, entre autres : *Grand-père et petits-enfants ;* la *Femme bas-bleu et la femme poëte ; Dévouement ;* l'*Amour du travail.* A partir de 1863, Mlle Marie de Haupt négligea la poésie pour écrire des livres d'éducation et d'étrennes, ainsi que des romans, également remarquables par la pureté du style, par l'élévation des pensées et par l'exquise délicatesse des sentiments. Parmi les productions qui ont fait connaître et aimer le nom de Mlle de Haupt dans le monde enfantin, nous citerons particulièrement : les *Métamorphoses d'une poupée ; Fernand, le Roi des tapageurs ;* l'*Histoire des sept poupées ; Miss Prétention ;* le *Capitaine Henriette ;* les *Moustaches du chat*, etc. Des travaux plus importants, des romans, des études de mœurs françaises et étrangères, ont fait apprécier le talent de cet écrivain à la plume féconde par des lecteurs plus sérieux. Tels sont : *Marthe* et le *Roman d'une mère*, qui ont été traduits en italien et reproduits en feuilleton par la *Gazette de Florence ; Forte par la foi ;* la *Sœur de Jeanne-Marie ;* les *Défauts de Gabrielle ;* le *Chevalier de Nanjac ;* le *Serment de Jean Maclou ;* le *Bonheur et l'argent* (1871), roman traduit en anglais par un des écrivains les plus populaires de la Grande-Bretagne. Le premier de ces ouvrages, *Marthe*, a été couronné par l'Académie française, qui a décerné à l'auteur un prix Montyon de 2,000 francs, dans la séance du 8 août 1872. Dans son rapport, le secrétaire perpétuel, M. Patin, disait de ce livre : « Au mérite de la conception s'en ajoutent d'autres, qui ont déterminé le choix de l'Académie : une fable naturelle et, dans sa simplicité, attachante ; des observations, des réflexions d'une habituelle justesse, un style d'une élégance sans apprêt. » Enfin, on doit à Mlle Guerrier de Haupt plusieurs traductions de romans anglais, et un grand nombre d'articles et de nouvelles, publiés soit sous son nom, soit sous des pseudonymes, dans la *Semaine des familles*, l'*Union des instituteurs*, le *Journal des instituteurs*, l'*Illustration*, le *Magasin du foyer*, la *Revue du monde catholique*, le *Moniteur des dames et des demoiselles*, la *Semaine des enfants, Cendrillon, etc.*

GUERRINO (Thomas), mathématicien italien, né à Milan au commencement du XVIIe siècle. Sa famille n'était pas riche, et, quoiqu'il eût voulu consacrer sa vie à l'étude des sciences mathématiques, pour lesquelles il montrait des dispositions particulières, il fut obligé, pour vivre, d'entrer dans le corps des hallebardiers de la ville. Cependant, il employa tous ses moments de loisir à étudier seul les livres de mathématiques qui tombaient entre ses mains ou qu'il achetait avec les économies qu'il pouvait faire, et il acquit ainsi des connaissances solides qui lui permirent de publier à son tour des ouvrages dont le succès fut très-grand. Nous citerons, entre autres, un *Traité d'arpentage* et des *Traités de géométrie et de géodésie*, en italien (Milan, 1663 à 1668).

GUERROIS (Marie-Nicolas DES), écrivain et théologien français. V. DESGUERROIS.

GUERROYANT, ANTE adj. (ghè-roi-ian ou ghè-ro-ian, an-te — rad. *guerroyer*). Qui aime à guerroyer, à faire la guerre : *Etre d'humeur* GUERROYANTE. *Une fois, mes goûts* GUERROYANTS *faillirent me coûter cher.* (Arago.)

GUERROYER v. n. ou intr. (ghè-roi-ié ou ghè-ro-ié — rad. *guerre.* Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je guerroie, tu guerroieras*). Faire la guerre, se livrer à la guerre : *Aimer à* GUERROYER. *Ne faire que* GUERROYER.

GUERROYEUR s. m. (ghè-roi-ieur ou ghè-ro-ieur — rad. *guerroyer*). Celui qui aime à guerroyer : *Un* GUERROYEUR *incorrigible.*

GUERRY (André-Michel), statisticien français, né à Tours en 1802. Après avoir achevé ses études de droit à Poitiers, il se rendit à Paris, où il se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats ; mais il ne tarda pas à déserter le barreau pour s'occuper de statistique, et, désireux de donner à ses travaux un caractère d'exactitude véritablement scientifique, il ne recula devant aucune étude, aucun voyage. M. Guerry a inventé l'*ordonnateur statistique*, machine destinée à abréger les calculs, à faciliter la classification des éléments numériques. Il est devenu membre correspondant de l'Institut et membre honoraire de la Société de statistique de Londres. On doit à ce consciencieux savant : *Sur les anciens chants populaires du Poitou*, curieux mémoire accompagné de notations musicales, qui a paru dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (1830) ; *Statistique comparée de l'état de l'instruction et du nombre des crimes dans les divers arrondissements des cours royales et des académies universitaires de France* (1829), en collaboration avec Balbi, le premier travail qui ait paru sur cet intéressant sujet ; *Mémoire sur le rapport des phénomènes météorologiques avec la mortalité pour différentes maladies* (1831), dans les *Annales d'hygiène ; Mémoire sur la fréquence du pouls chez les aliénés, considérée dans ses rapports avec les saisons, les phases de la lune, l'âge, etc.* (1832), avec Mitivié et Leuret ; *Recherches statistiques sur l'influence de l'instruction sur la criminalité* (1833), insérées dans la *Revue encyclopédique ; Recherches statistiques sur les dimensions du crâne de l'homme sain, de l'aliéné et du criminel, d'après les observations faites dans les hospices de Charenton, de Bicêtre, etc.* (1845) ; *Essai sur la statistique morale de la France* (1833), ouvrage couronné par l'Académie des sciences ; *Statistique morale de l'Angleterre comparée avec celle de la France* (1864, in-fol., avec 17 planches), son ouvrage capital, fruit de vingt années de patientes recherches en France et en Angleterre. Les *cartes* qui accompagnent cet important travail avaient valu, en 1861, à M. Guerry, le prix de statistique décerné par l'Académie des sciences.

GUERSANS (Julien, dit **Caye-Jules** DE), et non **GUERSENS**, comme l'écrivent certains biographes, auteur dramatique français, né à Gisors en 1543, mort à Rennes en 1583. Grâce à une mémoire prodigieuse, fort admirée de ses contemporains, il joignit à la connaissance des langues anciennes celle de la plupart des langues modernes, et acquit une réputation qui lui valut d'être pensionné par le roi. Dans un voyage qu'il fit à Poitiers, Guersans devint amoureux de la belle et savante Catherine Desroches ; mais ayant perdu l'espoir de se faire aimer d'elle, il revint à Paris, se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne et s'établit à Rennes, où il remplit par la suite la charge de sénéchal. Guersans est l'auteur de *Panthée, tragédie prise du grec de Xénophon* (Poitiers, 1571, in-4°), dont il voulut faire honneur à Mlle Desroches ; de *Tobie*, tragi-comédie, et d'une *Bergerie* à six personnages (Paris, 1579, in-4°), pièces qui ont paru sous le nom de cette femme auteur. Il avait en outre composé des poëmes sur des sujets plaisants, des discours, etc., qui n'ont pas été publiés. « Ses vers latins et français, dit Scaliger, sont de moyenne étoffe et *longe inferiores* à ceux de Sainte-Marthe ; mais ce qui les fait trouver bons, c'est l'invention et l'air qu'il leur laisse en les prononçant. » De son côté, Baillet nous apprend que « c'était un poëte assez mauvais, peu estimé de ses contemporains. Sa façon était singulière et même cynique, si on en juge par son poëme intitulé les *Cornus*, dans lequel on trouve un éloge des cocus et du cocuage. » Guersans était extrêmement vaniteux et bouffi d'orgueil. Il substitua à son prénom de Julien les prénoms de César et ne signa plus que Caius-Julius ou Caye-Jules.

GUERVILLE (Paul DE), auteur dramatique français, né à Sedan (Ardennes) en 1798, mort en 1865. Il abandonna la carrière administrative pour composer des pièces de théâtre, soit seul, soit en collaboration. Parmi ses œuvres, dont aucune n'a obtenu un succès marqué, nous citerons : *Une leçon d'actrice*, comédie (1842) ; *Jean de Bourgogne*, drame (1843) ; *Jean de Nivelle* (1844), avec Tournemine ; *Pauvre aveugle !* drame (1844) ; *Catherine de Médicis*, drame ; les *Exilés de Florence*, drame (1846) ; les *Trois rivaux* (1847) et *Deux paires de lunettes*, vaudevilles (1848).

GUÉRY, lac de France (Puy-de-Dôme), à 4 kilom N. des bains du Mont Dore, entouré de vastes pâturages. Il en sort une rivière très-abondante. Il est alimenté par une chute d'eau très-pittoresque, bordée d'arbres et formée par un torrent qui descend du Puy-Gros et de la Banne-d'Ordanche, deux montagnes très-élevées d'où l'on découvre un beau panorama.

GUERZE s. m. (ghèr-ze). Métrol. Mesure de longueur employée chez les Perses, qui distinguent le *guerze royal*, valant 0m,7165, et le *guerze commun*, 0m,6303.

GUESBA s. f. (guè-sba — mot ar.). Musiq. Sorte de grosse flûte en roseau, qui est en usage dans toute l'Afrique du nord : *En Algérie, la* GUESBA *forme, avec le bendir, ce qu'on appelle la musique des habitants de la tente.*

GUESCLIN (Bertrand DU), connétable de France. V. DU GUESCLIN.

GUESDE s. f. (ghè-sde). Syn. de GUÈDE.

GUESLE (Jean et Jacques DE LA), magistrats français. V. LA GUESLE.

GUESLIN s. m. (ghè-slain). Mar. Câble de moyenne grosseur, qui sert à remorquer les navires.

GUESSARD (François), érudit et archéologue français, né à Passy, près de Paris, en 1814. Il suivit les cours de l'Ecole des chartes, à laquelle il a été attaché par la suite en qualité de répétiteur, et il est devenu membre de la commission des travaux historiques. M. Guessard a fait paraître : *Grammaires romaines inédites du* XIIIe *siècle* (1839) ; *Dictionnaire des principales locutions de Molière* (1844), couronné par l'Institut ; *Grammaires provençales* (2e édit., 1858). On lui doit en outre diverses éditions d'ouvrages dans la collection des *Mémoires publiés par la Société de l'histoire de France*, la publication des *Anciens poëtes de la France* (1862 et suiv.), et des *Examens critiques* de divers ouvrages d'archéologie et de linguistique. M. Guessard a succédé, en 1867, à M. Munck, comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

GUET s. m. (ghè — du germanique : ancien haut allemand *wahta*, veille ; allemand moderne *wacht*, guet, garde ; de la racine sanscrite *vag, vakh*, aller, marcher, d'où aussi le latin *vigilo*, veiller). Surveillance active, action d'épier, d'observer : *Etre au* GUET. *Se mettre au* GUET. *Faire le* GUET. *Avoir l'œil, l'oreille au* GUET. *Aie l'œil au* GUET, *Nérine, et prends bien garde qu'il ne vienne personne.* (Mol.)

> On avait mis des gens au *guet*,
> Qui, voyant sur les eaux flotter certain objet,
> Ne purent s'empêcher de dire
> Que c'était un puissant navire.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Patrouille ou sentinelle chargée de faire une surveillance de nuit : GUET *à cheval.* GUET *à pied. Poser le* GUET. *Relever le* GUET. *Rencontrer le* GUET. *Etre pris par le* GUET.

> Sur la bonne foi seule on vit en assurance,
> Et le *guet* ne fait point le calme de nos bois.
> CHAULIEU.

— *Mot du guet*, Mot convenu que l'on communiquait à ceux qui faisaient le guet, pour qu'ils pussent se faire reconnaître de qui de droit. On dit aujourd'hui *mot d'ordre.* ‖ Dans le langage commun, Mot convenu entre certaines personnes, dans un but analogue :

> Gardez-vous, sur votre vie,
> D'ouvrir que l'on ne vous die,
> Pour enseigne et *mot du guet*,
> Foin du loup et de sa race !
> LA FONTAINE.

— Féod. *Droit de guet* ou *guet et garde*, Droit en vertu duquel le seigneur exigeait que ses sujets fissent la garde autour de son château ou lui payassent une redevance annuelle.

— Hist. mil. *Chevalier du guet*, Chef du guet, commandant des archers du guet.

— **Encycl.** Hist. Depuis un temps immémorial, la sûreté de la ville de Paris fut garantie par des gardes et des patrouilles de nuit, qu'on appelait le *guet*. Dès l'an 595, Clotaire II avait établi le *guet* de nuit formé des habitants de chaque quartier. Charlemagne avait renouvelé l'ordonnance, en infligeant une amende de 4 sols à ceux qui manqueraient à ce devoir. Mais cette institution fut surtout fixée par l'ordonnance du roi Jean ; les hommes du *guet* devaient veiller à la sûreté de la ville, à celle des reliques de la Sainte-Chapelle du palais, des corps et personnes des rois, des prisonniers détenus au Châtelet, des bourgeois, biens et marchandises de la ville. Ils devaient porter secours dans les incendies, très-fréquents alors, à cause des maisons construites en bois ; prévenir les meurtres, enlèvements et autres entreprises criminelles. Chaque métier devait faire le *guet* une fois toutes les trois semaines ; si un arti-

san manquait, les clercs du *guet* mettaient à sa place un homme qu'il était obligé de payer. C'était une institution purement civile, dans le genre de notre garde nationale, ce qui explique les nombreuses railleries dont cette honorable institution fut pendant longtemps le point de mire, et le peu de respect qu'elle inspirait aux tapageurs nocturnes et aux malfaiteurs. Aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, rosser le *guet* était devenu le passe-temps favori des jeunes seigneurs de la cour, heureux de berner ces malheureux bourgeois, vêtus malgré eux du heaume et du pourpoint de buffle.

A côté de ce *guet*, entièrement civil, les rois en avaient établi un autre tout militaire, qui était commandé par le chevalier du *guet* et entretenu avec les deniers royaux. Cette troupe se composait de 20 sergents à cheval et de 40 sergents à pied. Toutes les nuits, le chevalier du *guet* parcourait les rues de Paris, à la tête de ses 60 sergents, et visitait les divers postes du *guet* bourgeois. Le chevalier du *guet* avait 10 sous parisis de gages par jour, les sergents à cheval avaient 2 sous et les sergents à pied 12 deniers parisis. Outre le chevalier, il y avait deux clercs ou greffiers du *guet*, qui dressaient les rôles de la compagnie, avertissaient les gens de métiers dont le tour était venu de faire le *guet*. Les artisans étaient exemptés du *guet* si leurs femmes étaient en couches, s'ils avaient été saignés dans le jour, si leur commerce les avait obligés à sortir de la ville et, enfin, s'ils étaient sexagénaires.

Voici comment on distribuait les hommes du *guet* : 6 au guichet extérieur du Châtelet, 6 autour des murs de cette forteresse, 6 dans le palais de la Cité, pour garder les reliques de la Sainte-Chapelle; le reste, en pareil nombre, aux piliers de la Grève et aux divers carrefours de la ville.

Le chevalier du *guet* était toujours choisi parmi les personnes d'une naissance distinguée. Dans une assemblée des grands officiers de la couronne, tenue à Clichy en 1445, Charles VII ôta de son cou le ruban de soie noire auquel était suspendu l'ordre de l'Etoile, en or, et en décora le chevalier du *guet*, ordonnant que lui seul désormais et ses archers, tant à pied qu'à cheval, porteraient sur leurs casaques, tant devant que derrière, une étoile blanche. A la charge de chevalier du *guet* étaient attachées des prérogatives extraordinaires : celui qui en était revêtu pouvait entrer chez le roi à toute heure, même en bottes; il lui rendait compte directement de ce qui se passait dans la ville et prenait ses ordres de sa propre bouche. Le dernier chevalier du *guet* fut Choppin de Goussangri, mort en 1733. Le roi ne jugea pas à propos de lui donner un successeur, et fit rembourser sa charge à ses héritiers.

Dans une pièce qui relate l'entrée de Charles IX à Paris, on trouve le passage suivant sur l'habillement du chevalier du *guet* et de ses hommes : « Après le corps de la ville, représentant le pouvoir municipal, venait le Châtelet, représentant le pouvoir royal. La marche s'ouvre par la compagnie du chevalier du *guet*, forte de 150 hommes, reconnaissables à l'étoile qu'ils portent sur la poitrine et sur le dos. D'abord les 100 arquebusiers, fifres et tambours en tête, conduits par un lieutenant, marchant sur cinq de rang, le morion en tête et vêtus de mandilles de broderies aux couleurs du roi. Puis le chevalier du *guet*, le sieur Testu, armé d'une riche cuirasse et portant par-dessus une casaque de velours cramoisi, chamarrée de cordons d'argent, s'avance entouré de ses pages et de ses laquais, et suivi de 50 arquebusiers à cheval, tous bien armés et bien montés, portant des saies brodées, semblables à celles des gens de pied, mais plus riches. »

Au commencement du XIVe siècle, le roi acquit, dans le champ Perrin Gasselin, au quartier Sainte-Opportune, une maison pour y loger le chevalier du *guet*, qui se trouvait ainsi à la fois près du Châtelet et au centre du quartier le plus populeux et le plus sujet aux émeutes. Ce quartier était, en effet, habité surtout par cette terrible corporation des bouchers, qui joua le premier rôle dans les dissensions civiles qui eurent lieu pendant la captivité du roi Jean et sur la fin du règne de Charles VI. L'entrée d'honneur de l'hôtel du chevalier du *guet* s'ouvrait dans la rue Perrin-Gasselin, disparue naguère sous le marteau des démolisseurs. L'hôtel du chevalier du *guet* vient également de disparaître avec tous les souvenirs qu'il rappelait.

GÜET (Charlemagne-Oscar), peintre de genre, né à Meaux en 1801. Elève de Gros, il fit les études préparatoires exigées pour la grande peinture et débuta aux Salons de 1819 et des années suivantes, sans grand éclat, par quelques pages historiques. Une série de voyages qu'il entreprit alors le détourna de cette voie, qui n'était pas la sienne; il visita le nord de la France, la Hollande, la Suisse, poussa jusqu'en Italie, puis parcourut la Grèce et la Turquie, faisant partout sur nature des études de types, de costumes et de paysages qu'il traduisit en de nombreuses aquarelles d'une grande vivacité d'impression. Ce voyage pittoresque modifia profondément son talent. En 1822, il exposa un *Corps de garde de cuirassiers* qui fut remarqué; puis, aux Salons suivants : le *Parc aux huîtres*, le *Pêcheur de Granville*, *Cueillons la rose au matin de la vie*, *Matelots normands et bretons*, le *Cacolet*, les *Caresses d'une mère*, les *Apprêts du bal*, la *Sieste*, le *Narghilé*, le *Magnolia* (scènes de la vie orientale); *Une faute*, la *Sortie du bain*, etc., etc., petites toiles pleines d'humour et d'esprit d'observation, d'une touche facile, d'une couleur agréable et harmonieuse. M. Güet a été moins heureux dans certains petits tableaux de genre qui ne sont que des illustrations de romans, telles que *Phœbus chez Mme de Gondelaurier* et la *Esmeralda chez la Falourdel*, compositions inspirées par *Notre-Dame de Paris*. Citons encore le *Retour des champs*, le *Retour du marché*, la *Fontaine*, costumes suisses; le *Joueur d'orgue*, le *Retour du petit Savoyard*, les *Jeunes matelots jouant aux cartes*, types populaires rendus d'une façon intéressante; ces dernières compositions sont des aquarelles. M. Güet, bien dépassé depuis comme peintre de genre, eut, en son temps, une véritable originalité. Il reçut une médaille d'or en 1822, une première médaille en 1839, et, en 1846, le ruban de la Légion d'honneur.

GUET (Jacques-Joseph DU), théologien et moraliste français. V. DUGUET.

GUÉTABLE adj. (ghé-ta-ble — rad. *guet*). Féod. Soumis au droit du guet dans un château, ou à la redevance qui en tenait lieu : *Vassal* GUÉTABLE.

GUET-APENS s. m. (ghè-ta-pan — de *guet*, et du vieux fr. *apens*, attention, réflexion). Embûche perfidement dressée contre quelqu'un, pour nuire d'une manière grave à sa personne : *Dresser un* GUET-APENS. *Tomber dans un* GUET-APENS. *Etre tué dans un* GUET-APENS.

— Fig. Dessein prémédité de nuire : *Le* GUET-APENS *est considéré en justice comme circonstance aggravante. Par l'égoïsme de l'homme, la civilisation est devenue une guerre de surprises et de* GUET-APENS. (Proudh.)

— **Encycl.** Jurispr. Le *guet-apens*, de même que la préméditation, constitue une circonstance aggravante du crime de meurtre ou homicide volontaire, ainsi que du crime ou délit de coups et blessures. Ces deux circonstances accessoires et aggravantes ne doivent pas toutefois être confondues. La préméditation consiste dans le dessein criminel formé avant l'action, dans la préexistence, en un mot, de l'intention coupable à la perpétration du crime, de quelque manière et par quelques actes que cette intention se soit manifestée. Le *guet-apens* consiste uniquement dans l'acte de s'embusquer pour attendre la victime; il n'est pas douteux néanmoins que le *guet-apens* suppose et comporte de soi l'antériorité du mauvais dessein, c'est-à-dire la préméditation. Mais la réciproque ne serait point vraie. Il ne peut y avoir *guet-apens* sans préméditation, mais il peut y avoir préméditation sans *guet-apens*. C'est de cette inhérence forcée de la préméditation au *guet-apens* que les anciens légistes tirent l'étymologie du mot.

Le *guet-apens* était, en effet, traité avec une extrême rigueur par notre ancienne jurisprudence criminelle. Il était de règle qu'il constituait un cas prévôtal, c'est-à-dire jugé et condamné sans appel par le juge de la prévôté. Le meurtre accompagné de *guet-apens*, outre qu'il était puni de mort, comme il l'est encore aujourd'hui, était de plus un crime irrémissible et non graciable, suivant les dispositions des anciennes ordonnances.

Dans l'état actuel de notre législation, le *guet-apens* aggrave la criminalité du meurtre et, en conséquence, la pénalité dans une formidable proportion. Le meurtre simple est l'homicide volontaire, c'est-à-dire commis avec l'intention actuelle de donner la mort, mais sans que cette intention préexistât à l'acte criminel; il est puni des travaux forcés à perpétuité. Accompagné des circonstances de la préméditation ou du *guet-apens*, il prend le nom d'*assassinat* et il est puni de mort (art. 302 du code pénal). Il est indifférent, du reste, que ces deux circonstances aggravantes se produisent simultanément ou qu'une seule des deux existe; la peine capitale est encourue dans les deux cas. Toutefois, nous avons déjà remarqué que, si la préméditation peut exister sans *guet-apens*, le *guet-apens* ne va pas sans la préméditation, et que, par conséquent, où il y a *guet-apens*, nécessairement la préméditation existe. Cette vérité élémentaire a été affirmée par un arrêt de la cour de cassation du 4 juin 1812. Un jury, saisi d'une accusation d'assassinat, avait rendu un verdict affirmatif sur la question de *guet-apens*, et, en même temps, négatif sur la question de préméditation. La cour d'assises, sur ce verdict, prononça la peine de l'assassinat, c'est-à-dire un arrêt de mort. La cour régulatrice cassa l'arrêt comme s'appuyant sur un verdict essentiellement anomal et contradictoire. Le jury, en niant la préméditation et en affirmant le *guet-apens*, se donnait un démenti à lui-même, le *guet-apens* comportant nécessairement la préméditation. Il en eût été tout autrement et le verdict eût été irréprochable ou, en tout cas, pur de contradiction, si le jury avait répondu affirmativement à la question de préméditation et fait une réponse négative sur la question de *guet-apens*.

Le *guet-apens*, de même que la préméditation, n'aggrave pas uniquement la criminalité et la pénalité de l'homicide volontaire; ces deux circonstances isolées ou coexistantes aggravent aussi la culpabilité et élèvent le taux de la pénalité en matière de coups et blessures. Le délit de coups et blessures ou violences corporelles quelconques, lorsqu'il a entraîné, pour la victime, une incapacité de travail de plus de vingt jours, est puni, suivant l'article 309 du code pénal, d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 16 à 2,000 francs. Aux termes de l'article 310 du même code, la peine est celle de la reclusion, variant du minimum de cinq ans au maximum de dix ans, si le délit s'est compliqué de préméditation ou de *guet-apens*. Suivant l'article 311 du code pénal, les blessures volontaires légères, n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail, rendent leur auteur passible d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 francs; la circonstance accessoire de *guet-apens* ou de préméditation a pour conséquence d'élever le taux de la peine. Cette pénalité consiste alors dans un emprisonnement de deux à cinq ans et dans une amende de 50 à 500 francs.

GUÉTIN (LE), hameau de France (Cher), comm. de Cuffy, sur le chemin de fer d'Orléans. Manoir d'Apremont et tour de Cuffy. Le canal latéral à la Loire y traverse l'Allier sur un magnifique pont-aqueduc de 1,500 mètres de longueur et de 18 arches en pierre de 16 mètres d'ouverture.

GUÊTRE s. f. (ghê-tre — bas-breton, *gweltren*, même sens). Partie du vêtement qui couvre la jambe et le dessus de la chaussure : GUÊTRES *de cuir, de toile, de drap.*

GUÊTRÉ, ÉE (ghê-tré), part. passé du v. Guêtrer. Qui a des guêtres : *Un soldat* GUÊTRÉ *de neuf.*

GUÊTRER v. a. ou tr. (ghê-tré — rad. *guêtre*). Mettre des guêtres à : GUÊTRER *son maître.*

Se guêtrer v. pr. Mettre ses guêtres : GUÊTRE-TOI *et partons.*

GUÊTRIER s. m. (ghê-tri-é — rad. *guêtre*). Techn. Ouvrier qui fait des guêtres.

GUÊTRON s. m. (ghê-tron — dimin. de *guêtre*). Guêtre courte : *Des* GUÊTRONS *de drap.*

GUETTARD (Jean-Etienne), naturaliste français, né à Etampes le 22 septembre 1715, mort à Paris le 7 janvier 1786. Son aïeul maternel, apothicaire à Etampes, botaniste amateur, ami et correspondant des Jussieu, prit soin de son éducation et lui inculqua les premiers éléments des sciences naturelles. Guettard vint compléter ses études à Paris et s'y fit remarquer de Bernard de Jussieu. Réaumur, qui avait besoin de jeunes gens instruits et appliqués pour l'aider dans ses diverses recherches, se l'attacha, avec Brisson et plusieurs autres. Guettard entra à l'Académie des sciences en 1743, dans la section de botanique. Un examen plus approfondi des glandes pilifères des plantes lui fournit un caractère propre à la délimitation de certains genres. Ces recherches obtinrent le suffrage de Linné. L'observation des habitudes des plantes parasites lui procura de nouveaux succès. Il distingua ces plantes en trois classes : les unes se nourrissant exclusivement aux dépens de la plante sur laquelle elles se fixent; les autres, quoique ayant leurs racines en terre, empruntant encore à la plante nourricière une partie de ses sucs; les dernières enfin n'empruntant à la plante à laquelle elles s'attachent qu'un support mécanique qui leur permette de s'élever pour rencontrer l'air et la lumière. Il reconnut le mode selon lequel la plante parasite s'attache à la plante mère et y implante ses suçoirs qui, traversant l'écorce, pénètrent souvent jusqu'au bois.

Après s'être longtemps occupé exclusivement de botanique, Guettard s'adonna ensuite entièrement à la minéralogie. Il est le premier naturaliste qui ait senti et fait comprendre l'importance des cartes minéralogiques. Ses voyages dans toutes les parties de la France, en Italie, en Allemagne et en Pologne lui ont permis de publier un assez grand nombre de ces cartes. Il fut l'un des premiers maîtres de Lavoisier, par lequel il s'était fait aider dans ce travail. Il est encore le premier géologiste qui ait reconnu dans les montagnes de l'Auvergne les cratères de volcans éteints.

Guettard s'attacha, en 1748, au duc d'Orléans, qui venait de se retirer à Sainte-Geneviève, et qui lui laissa en mourant son cabinet d'histoire naturelle. Mais Guettard le restitua au fils du duc, qui l'en constitua gardien, en lui concédant un petit logement au Palais-Royal.

Guettard paraît avoir été un homme d'un caractère insupportable. Un nouveau confrère le remerciait un jour de lui avoir donné sa voix. Il répondit avec sa brutalité habituelle : « Vous ne me devez rien. Si je n'avais pas cru qu'il fût juste de vous la donner, vous ne l'auriez pas eue, car je ne vous aime pas. » Quand il rencontrait Condorcet, les jours où celui-ci avait un éloge à prononcer : « Vous allez bien mentir quand il s'agira de moi, je ne veux que la vérité, » lui disait-il. Malgré sa brusquerie, il était très-humain. Les cris, dit Condorcet, par lesquels on proclame dans les murs de Paris les arrêts de mort troublaient son repos au point de lui inspirer le désir d'abandonner la ville. « Comment, disait-il, n'être pas révolté d'entendre annoncer tranquillement qu'un homme va égorger publiquement un autre homme et inviter à cet horrible spectacle un peuple que la misère ne dispose déjà que trop à la férocité? » On a de Guettard plus de 200 mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences.

GUETTARDAIRE s. f. (ghè-tar-dè-re — rad. *guettarde*). Bot. Section du genre guettarde.

GUETTARDE s. f. (ghè-tar-de — de *Guettard*, natur. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, type de la tribu des guettardées, comprenant une quinzaine d'espèces, qui habitent pour la plupart l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi GUETTARDIE.

— **Encycl.** Les *guettardes* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, ovales ou lancéolées, munies de stipules caduques; les fleurs sont polygames, portées sur des pédoncules axillaires bifides, et accompagnées chacune d'une bractée; elles présentent un calice tubuleux et une corolle à sept divisions; le fruit est un drupe sec. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale; l'Asie en possède aussi quelques-unes. La *guettarde superbe*, vulgairement appelée *fleur de Saint-Thomé*, est un grand arbrisseau qui croît à la Jamaïque. Les créoles emploient ses feuilles en décoction ou en bains pour guérir les enflures; les fleurs exhalent une odeur délicieuse; les fruits ont une saveur douce et sont bons à manger quand ils sont bien mûrs.

GUETTARDÉ, ÉE adj. (ghè-tar-dé — rad. *guettarde*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre guettarde. ‖ On dit aussi GUETTARDACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre guettarde.

GUETTARDICRINE s. m. (ghè-tar-di-kri-ne — de *Guettard*, naturaliste français, et du gr. *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes, de la famille des crinoïdes, dont l'espèce type est fossile et se trouve dans les terrains oolithiques de l'Aunis.

GUETTE s. f. (ghè-te — rad. *guet*). Action de guetter, surveillance, garde : *Chien de bonne* GUETTE.

— Art. milit. Nom donné, pendant le moyen âge, à une des principales tours d'un château, celle où se tenait la sentinelle chargée d'explorer la campagne : *La* GUETTE *était ordinairement munie d'une cloche que l'on sonnait en cas d'alarme; souvent cette cloche était remplacée par un cornet ou olifant, peut-être aussi par un porte-voix, avec lequel on annonçait la présence de l'ennemi.* (Pr. Mérimée.)

— Constr. Poteau de pan de bois, incliné de deux ou trois fois son épaisseur. ‖ Demi-croix de Saint-André posée en contre-fiche dans les pans d'une charpente.

GUETTÉ, ÉE (ghè-té), part. passé du v. Guetter : *Un voleur* GUETTÉ *par la police.*

> Le voleur tourne tant, qu'il entre en lieu *guetté.*
>
> LA FONTAINE.

GUETTÉE (Wladimir), historien et publiciste français, né à Blois vers 1815. Il entra dans les ordres, fut pendant quelques années desservant d'une paroisse du Loir-et-Cher, publia à Blois, après la révolution de Février 1848, un journal intitulé la *Démocratie*, puis se rendit à Paris, où il remplit les fonctions d'aumônier dans divers hôpitaux. Ses doctrines jansénistes et gallicanes lui ont attiré de vifs démêlés avec ses supérieurs.

Plusieurs de ses ouvrages ayant été mis à l'index, il fut écarté du ministère sacerdotal, sans être toutefois formellement interdit, et il est entré, comme prêtre, dans l'Eglise catholique orientale. Outre de nombreux articles insérés dans l'*Observateur catholique*, journal gallican, on lui doit : *Histoire de l'Eglise de France* (1847-1857, 12 vol. in-8°), composée sur des documents originaux, et mise à l'index; *Essai bibliographique* sur les *Bossuétines* de M. Poujoulat (1854, in-8°); *Jansénisme et jésuitisme* (1857, in-8°); *Histoire des jésuites* (1858 et suiv., in-8°); la *Papauté temporelle condamnée par le pape saint Grégoire le Grand* (1861); *Réfutation de la prétendue* Vie de Jésus *de M. Renan* (1863-1864, in-8°); *De l'encyclique du 8 décembre* 1864 (1865, in-8°), sans nom d'auteur; *Exposition de la doctrine de l'Eglise orthodoxe et des autres Eglises chrétiennes* (1868, in-18), livre instructif et intéressant.

GUETTENDAR, village situé en face de Saint-Louis, sur la rive gauche du Sénégal, sur la pointe de Barbarie, habité par des pêcheurs. C'est de là que part le canot de la Santé pour demander la patente aux navires qui passent la barre. Les embarcations et les pirogues peuvent traverser la barre sur les bas-fonds devant ce village.

GUETTER v. a. ou tr. (ghè-té — rad. *guet*). Epier, surveiller, observer avec attention : GUETTER *un voleur.* GUETTER *l'ennemi.* GUETTER *un lapin près de son terrier. La police le* GUETTE *depuis longtemps.*

> Une souris craignait un chat,
> Qui dès longtemps la *guettait* au passage.
>
> LA FONTAINE.

Un diable, cornard effronté,
Vilains, ici *guette* vos belles.

BÉRANGER.

— Fig. Attendre pour profiter de : GUETTER *l'occasion.* GUETTER *le moment. Les amours-propres alarmés, les envies surprises par le début heureux d'un autre se coalisent et* GUETTENT *la seconde publication du poëte pour prendre une éclatante revanche.* (Chateaub.)

— Véner. *Guetter le relevé*, Observer le moment où la bête sort de son abri pour aller repaître.

GUETTEUR, EUSE s. (ghè-teur, eu-ze — rad. *guetter*). Personne qui guette, qui fait le guet : *Un* GUETTEUR *en défaut.*

GUETTON s. m. (ghè-ton — dimin. de *guette*). Constr. Petite guette au moyen de laquelle on exhausse un châssis de fenêtre, un chambranle, etc.

GUEUDEVILLE (Nicolas), gazetier et littérateur français, né à Rouen vers 1650, mort à La Haye, vers 1720. Il était fils d'un médecin. Il prit l'habit des bénédictins, mais ne tarda pas à s'enfuir de son couvent, se réfugia en Hollande, embrassa le protestantisme et se maria à Rotterdam vers 1690. Il essaya d'abord d'ouvrir des cours de philosophie et de belles-lettres; mais le succès n'ayant pas répondu à ses espérances, il fonda à La Haye un journal politique, l'*Esprit des cours de l'Europe*, feuille satirique où le gouvernement français, surtout, était violemment attaqué. L'ambassadeur de France en obtint des États la suppression. Mais Gueudeville éluda cette interdiction en modifiant son titre de la manière suivante : *Nouvelles des cours de l'Europe.* Ce journal eut une vogue immense, mais n'enrichit cependant pas son auteur, qui mourut dans le dénûment. Sa gazette, qui parut de 1699 à 1710, forme une collection curieuse et recherchée. On lui doit en outre les écrits suivants, qui sont généralement médiocres : *Critique générale des aventures de Télémaque* (Cologne, 1700, 2 vol. in-12); *Dialogue du baron de La Houtan et d'un sauvage dans l'Amérique* (Amsterdam, 1704, in-8°) et la suite du *Voyage de La Houtan* (Amsterdam, 1728, in-12); c'est une satire sanglante des cérémonies catholiques; le *Grand théâtre historique*, ou *Nouvelle histoire universelle* (Leyde, 1705, 5 vol. in-fol.), trad. libre d'un ouvrage allemand d'Imhof; *Atlas historique*, ou *Nouvelle introduction à l'histoire*, avec un supplément par Limiers (Amsterdam, 1713-1721, 7 vol. in-fol.); le *Censeur*, ou le *Caractère des mœurs de La Haye* (Amsterdam, 1715, in-12); *Parallèle de Paul III et de Clément XI, suivi de pensées libres*, à la suite des *Maximes politiques de Paul III* (La Haye, 1716, in-12). Citons encore les traductions suivantes : *Éloge de la folie* par Érasme (Leyde, 1713, in-12; Amsterdam, 1728, in-8°; Paris, 1751, in-8°, 1757, in-12); l'*Utopie*, de Thomas Morus (Leyde, 1715, ou Amsterdam, 1730, in-12, fig.); *Colloques* d'Érasme (Leyde, 1720, 6 vol. in-12, fig.); *Traité de Corneille Agrippa sur la noblesse et excellence du sexe féminin*, avec un autre sur l'*Incertitude et vanité des sciences* (Leyde, 1726, 3 vol. in-8°); *Comédies* de Plaute (Leyde, 1719, 10 vol. in-12). Gueudeville a été l'éditeur de l'*Éloge de la goutte* par Coulet; enfin il a traduit l'*Éloge de la fièvre quarte* du latin, de Guillaume Menapius.

GUEULARD, ARDE s. (gheu-lar, ar-de — rad. *gueuler*). Pop. Personne qui a l'habitude de crier ou de parler très-haut : *Un grand* GUEULARD. *Tais-toi*, GUEULARDE.

— Manége. Cheval ou jument qui a l'habitude d'ouvrir souvent la bouche, et qui obéit mal au frein. ‖ Adjectiv. : *Jument* GUEULARDE.

— s. m. Techn. Ouverture supérieure d'un haut fourneau.

— **Encycl.** Techn. C'est par le *gueulard* que se fait le chargement des matières que l'on veut traiter dans les hauts fourneaux. Pour cela, il est entouré d'une plate-forme sur laquelle on élève le minerai et le combustible au moyen d'appareils spéciaux, les monte-charges. Dans les hauts fourneaux, on utilise généralement les gaz chauds qui se produisent pour chauffer les appareils à air chaud, les chaudières à vapeur et les fours de grillage. Pour cela, afin d'éviter qu'ils se perdent en quantité considérable, on ferme, dans certains cas, le *gueulard* au moyen d'appareils très-variés, mais dont le plus simple est le suivant : le *gueulard* porte intérieurement, sur tout le pourtour de sa circonférence, une petite rigole en fonte que l'on remplit d'eau; dans cette rainure viennent se poser les bords d'une cloche maintenue par un contre-poids. Dans d'autres cas, au-dessus du *gueulard* est fixée une caisse de fer rectangulaire, évasée par le haut, sous forme de pyramide renversée; au haut de cette caisse existe un registre horizontal à coulisse, et, plus bas, un autre, semblable, sur la petite base de la pyramide : pour charger, on ferme le registre inférieur, l'autre étant ouvert; puis on ferme ce dernier et l'on ouvre celui d'en bas. Quelquefois on emploie l'appareil suivant : un entonnoir conique renversé, en fonte, est fixé au pourtour du *gueulard*, et dans l'axe se trouve un cône en fonte également creux, suspendu à une chaîne de fer, elle-même attachée à l'extrémité d'un levier à contre-poids, lequel est mobile par un mécanisme spécial; quand on veut charger, on élève le cône droit, qui agit comme tampon et ferme le *gueulard*; puis, en l'abaissant, la charge tombe dans le fourneau, où elle se distribue forcément à la circonférence. Les appareils de ce genre sont du reste très-variés. Quelquefois le *gueulard* reste toujours ouvert, et le chargement se fait à la pelle. Il peut arriver que le *gueulard* soit assez étroit pour influer notablement sur le courant gazeux ascendant et troubler l'allure du fourneau. Dans les fourneaux à *gueulard* ouvert, celui-ci n'est pas en général complétement libre : pour diriger les flammes qui en sortent, on place ou une cheminée, ou, sur le massif extérieur, un mur qui s'élève à 2 mètres de hauteur; pour empêcher les dégradations, on couvre le fourneau de plaques de tôle ayant une légère pente.

GUEULE s. f. (gheu-le — lat. *gula*, mot qui répond au grec *gualon*, allemand *kehle, hals*, zend *gara*, sanscrit *galos, gallos*, gosier, mâchoire, de la racine sanscrite *gal*, manger, avaler). Bouche des animaux carnassiers, de quelques autres quadrupèdes, des poissons et de certains gros reptiles : *La* GUEULE *du loup, du chien, du tigre. La* GUEULE *du cerf. La* GUEULE *de la baleine mesure jusqu'à 7 mètres d'ouverture.* (J. Macé.) *On ne dit pas la bouche, mais la* GUEULE *d'un cerf.* (E. Chapus.)

. . . : . Le monstre bondissant
Se roule et leur présente une *gueule* enflammée,
Qui les couvre de feu, de sang et de fumée.

RACINE.

— Pop. Bouche humaine : *Avoir une grande* GUEULE. *Ouvrir une* GUEULE *comme un four.* ‖ Voix forte et criarde : *L'éloquence d'un avocat n'est souvent que de la* GUEULE. *Molière était fort lié avec le célèbre avocat Forcroi, homme redoutable dans la dispute, par la capacité et la grande étendue de ses poumons; ils eurent un jour à table une conversation fort échauffée, en présence de Despréaux; Molière, se tournant du côté du satirique, lui dit : Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix, contre une* GUEULE *comme celle-là?*

— Par ext. Gourmandise : *La* GUEULE *et le luxe sont la ruine des petits ménages.*

— Par anal. Ouverture béante : *La* GUEULE *d'un four, d'un puits, d'un tunnel. La* GUEULE *d'un sac, d'un canon. Un fusil chargé jusqu'à la* GUEULE.

— Loc. fam. *Donner sur la gueule*, *casser la gueule à quelqu'un*, Le frapper violemment au visage :

J'ai des démangeaisons de *te casser la gueule.*

BOURSAULT.

‖ *Être fort en gueule*, Parler beaucoup et indiscrètement :

. . . . . Vous *êtes*, ma mie, une fille suivante
Un peu trop *forte en gueule*, et fort impertinente.

MOLIÈRE.

— Véner. *Chasser de gueule*, Aboyer pour amener sur la voie le reste de la meute. ‖ *Faire sa gueule*, en parlant d'un jeune chien, Commencer à prendre de la vigueur et à se nourrir d'aliments solides.

— Archit. *Gueule droite*, Partie concave d'une cymaise. ‖ *Gueule renversée*, Partie convexe d'une cymaise.

— Archit. hydraul. et techn. *Gueule bée*, V. GUEULE-BÉE.

— Constr. *Gueule de loup*, Grosse filure pratiquée dans un battant, pour recevoir la filure entaillée en sens inverse dans l'autre battant. ‖ Entaille angulaire pratiquée dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour embrasser deux faces contiguës d'une autre pièce. ‖ Coude de tuyau placé au haut d'une cheminée sur un pivot, et tournant de façon que, l'ouverture étant toujours à l'abri du vent, la fumée n'y soit pas refoulée.

— Chir. *Gueule de loup*, Scissure congénitale de la lèvre supérieure et de la voûte du palais. V. BEC-DE-LIÈVRE.

— Mar. *Gueule de loup*, Coupe angulaire d'un étai qui soutient les levées d'un grand bâtiment. ‖ *Gueule de loup, de raie,* Noms de deux espèces de nœuds. ‖ *Pont sur gueule*, Pont supérieur d'un bâtiment.

— Ornith. *Gueule de four*, Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

— Ichthyol. *Gueule pavée*, Nom de la dorade et d'une espèce de sciénoïde, à l'île Maurice.

— Moll. *Gueule de souris*, Nom vulgaire d'une coquille du genre moule. ‖ *Gueule noire*, Nom vulgaire d'une coquille du genre strombe.

— Bot. Nom donné aux fleurs dont la corolle gamopétale est divisée en deux lèvres, dont l'ensemble forme une sorte de gueule. ‖ *Gueule de lion, gueule de loup*, Nom vulgaire de l'antirrhine ou muflier. ‖ *Gueule noire*, Nom donné aux fruits du myrtille, qui noircissent la bouche.

GUEULE-BÉE ou **GUEULE BÉE** s. f. (gheu-le-bé). Archit. hydraul. Décharge d'un bassin supérieur qui alimente un réservoir ou forme une nappe d'eau. ‖ Vanne complétement ouverte : *Usine qui marche à* GUEULE-BÉE. ‖ Dépense la plus forte possible dans l'écoulement d'un liquide : *Écoulement à* GUEULE-BÉE.

— Techn. *Tonneau à gueule-bée*, Tonneau qui n'a qu'un fond.

— **Encycl.** En hydraulique, on dit qu'un écoulement est à *gueule-bée* lorsque les filets fluides se rapprochent des parois de l'orifice, ce qui a lieu quand l'épaisseur de la paroi est égale à au moins une fois et demie sa plus petite dimension, ou que cet orifice est prolongé par un ajutage cylindrique ou prismatique d'une longueur égale à trois ou quatre fois la plus petite dimension de l'orifice; la dépense est alors plus grande que si l'écoulement avait lieu en mince paroi, bien que la résistance de l'ajutage diminue la vitesse de sortie du liquide. Cette dernière a été trouvée égale au 0,82 de la vitesse théorique d'écoulement, soit

$$v' = 0{,}82v = 0{,}82\sqrt{2gh},$$

v' étant la vitesse réelle avec laquelle l'eau s'écoule, v la vitesse théorique d'écoulement, g l'accélération de vitesse due à la pesanteur, h la hauteur du niveau du liquide dans le vase, au-dessus du centre de gravité de l'orifice.

GUEULER v. n. ou intr. (gheu-lé — rad. *gueule*). Pop. Parler très-haut ou crier : *Qu'avez-vous à* GUEULER *ainsi? Cet homme ne parle pas, il* GUEULE.

— v. a. ou tr. Chasse. Saisir avec la gueule : *Un chien qui* GUEULE *très-bien le lièvre.*

GUEULES s. m. (gheu-le — du pers. *ghul*, rose, ou plus probablement du lat. *gula*, gueule d'animal, d'où *gulæ*, bordure de pelleterie teinte en rouge). Blas. Couleur rouge : *Albret, en Gascogne : De* GUEULES *plein. Vivier, en Languedoc : De* GUEULES *plein.* ‖ Dans la gravure, le gueules se représente par des hachures perpendiculaires.

GUEULETON s. m. (gheu-le-ton — rad. *gueule*). Fam Repas de goulus; banquet donné à un grand nombre de personnes; ne se dit qu'en mauvaise part : *Un* GUEULETON *patriotique. Un* GUEULETON *électoral. Les dénominations de* GUEULETONS *civiques et de ripailles patriotiques sont acceptées par tous les partis; seulement chacun les applique à ses adversaires, réservant à ses propres victuailles les noms de banquets, de manifestations, etc.* (A. Karr.)

GUEULETONNER v. n. ou intr. (gheu-le-to-né — rad. *gueuleton*). Faire un gueuleton, une ripaille.

GUEULETTE s. f. (gheu-lè-te — dimin. de gueule). Techn. Ouverture d'un four de recuisson, partiquée pour la manœuvre des outils.

GUEULETTE (Simon), historien français, né à Noyon en Picardie, mort à Paris en 1699. Il fut moine bernardin, puis entra dans la congrégation de Cluny et devint prieur de Courcelles. Ses principaux ouvrages sont : *Méthode facile pour étudier l'histoire de France* (Paris, 1684, et, avec des additions, 1685, 1689, 1691, 3 vol. in-12); *Abrégé de cette même histoire* (1709, in-12); *Méthode pour apprendre l'histoire de l'Église* (Paris, 1693, 3 vol. in-12); le dernier volume, contenant l'*Histoire de l'Église gallicane*, a été réimprimé séparément (Paris, 1699); *Abrégé de l'histoire générale de la maison de France et de ses alliances, avec les noms des grands officiers de la couronne sous chaque roi* (Paris, 1699, in-12). Ces divers ouvrages sont dialogués. Gueulette prenait, hors du couvent, le nom de sa mère (Desmay) et signait seulement de l'initiale D. ses publications.

GUEULETTE (Thomas-Simon), conteur, auteur dramatique et philologue, né à Paris en 1683, mort en 1766. D'abord avocat au parlement, il remplit ensuite les fonctions de substitut du procureur du roi, et consacra ses loisirs à la littérature. Il avait fait construire, dans sa belle propriété de Choisy, une salle de spectacle où l'on jouait des pièces de théâtre de sa composition. Ce sont, la plupart, des comédies, des opéras-comiques ou des parades. On doit à Gueulette de bonnes éditions, avec notes, de *Rabelais*, de *Montaigne*, de la *Farce de Pathelin*, du *Petit Jehan de Saintré*, etc.; mais les ouvrages suivants sont ceux qui ont le plus contribué à sa réputation : les *Soirées bretonnes, nouveaux contes de fées* (Paris, 1712, in-12); les *Mille et un quarts d'heure, contes tartares* (Paris, 1723-1753, 3 vol. in-12, fig.), heureuse imitation des récits orientaux : le public s'y trompa et crut que c'était une traduction; les *Aventures merveilleuses du mandarin Fam-Hoam, contes chinois* (Paris, 1723, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1728, 2 vol. in-12); les *Sultanes de Guzarate* ou les *Songes des hommes civilisés, contes mogols* (Paris, 1732, 5 vol. in-12), réimprimé sous le titre des *Mille et une soirées* (Paris, 1749, 3 vol. in-12); les *Mille et une heures, contes péruviens* (Paris, 1735-1759, 2 vol. in-12). Tous ces contes, fort amusants, ont été réimprimés dans la collection du *Cabinet des fées.* Nous citerons parmi les pièces que Gueulette a données au Théâtre-Italien : les *Comédiens par hasard* (1718); *Arlequin-Pluton* (1719); le *Trésor supposé* (1722); l'*Amour précepteur* (1726); l'*Horoscope accompli* (1727).

GUEUSAILLE s. f. (gheu-za-lle; *ll* mll. — rad. *gueux*). Pop. Tas de gueux, de gens misérables et dignes de mépris : *Laissez là toute cette* GUEUSAILLE. *Ce n'est que de la* GUEUSAILLE. ‖ Un gueux en particulier : *Taisez-vous donc, vous êtes une* GUEUSAILLE.

GUEUSAILLER v. n. ou intr. (gheu-za-llé; *ll* mll. — rad. *gueusaille*). Pop. Faire le gueux, vivre comme les gueux : *Il n'a fait que* GUEUSAILLER *toute sa vie.*

GUEUSANT, ANTE adj. (gheu-zan, an-te — rad. *gueuser*). Qui gueuse, qui fait le gueux, qui pratique la gueuserie : *Gueux* GUEUSANT. *Gueuse* GUEUSANTE. *Les biens de l'esprit doivent être communs entre tous les frères* GUEUSANTS. (Le Sage.)

GUEUSARD, ARDE s. (gheu-zar, ar-de — augment. de *gueux*). Grand gueux, coquin; le féminin est peu usité : *Ah!* GUEUSARD! *va; je vais t'apprendre à donner des rendez-vous.* (E. Gonzalès.) *Cette* GUEUSARDE-*là a des protections jusqu'en enfer.* (M. Masson.)

GUEUSAT s. m. (gheu-za — rad. *gueuse*). Métallurg. Petite gueuse, saumon.

GUEUSE s. f. (gheu-ze — rad. *gueux*, à cause du bas prix). Comm. Dentelle en fil blanc, à réseau très-clair, qui se vend à très-bon marché. ‖ Espèce de petit camelot, tantôt tout laine, tantôt de laine mêlée d'un peu de soie, que l'on fabriquait autrefois dans la Flandre, surtout à Lille et aux environs : *Les* GUEUSES *avaient quelque ressemblance avec les nonpareilles, mais ne les valaient pas.* (Bezon.) On disait aussi PICOTTE.

— Pop. Espèce de chaufferette. V. GUEUX.

GUEUSE s. f. (gheu-ze — de l'allem. *guss*, fonte; de *giessen*, verser, couler). Techn. Masse de fer que l'on a coulée au sortir du fourneau de fusion : *Les plus fortes* GUEUSES *que l'on coule dans les grands fourneaux sont tout au plus de trois mille livres.* (Buff.) ‖ Moule pratiqué dans le sable pour recevoir cette fonte.

— Mar. Masse de fonte de fer servant de lest aux navires.

GUEUSÉ, ÉE (gheu-zé) part. passé du v. Gueuser. Mendié, demandé bassement : *Une place* GUEUSÉE. *Une distinction* GUEUSÉE.

GUEUSER v. n. ou intr. (gheu-zé — rad. *gueux*). Faire le gueux, mendier : *Il aime mieux* GUEUSER *que de travailler. Rien ne produit un plus mauvais effet que de* GUEUSER *avec un habit neuf.* (Le Sage.)

Je suis fort peu content du bonhomme François,
Qui crut qu'un vrai chrétien doit *gueuser* dans la [rue.

VOLTAIRE.

Tout est muet et sourd. Que faire?
Gueuser sur le bord du chemin?
Mais l'on ne prête à la misère
L'oreille non plus que la main.

A. BARBIER.

— v. ou tr. Demander comme une aumône, mendier : GUEUSER *son pain.*

— Fig. Demander ou rechercher bassement : GUEUSER *des dîners.*

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va *gueuser* des encens.

MOLIÈRE.

GUEUSERIE s. f. (gheu-ze-ri — rad. *gueuser*). État de gueux; caractère habitudes de gueux : *La* GUEUSERIE *est l'élément d'un certain nombre de gens. La servitude est inférieure à la* GUEUSERIE. (Le Sage.) ‖ Misère, pauvreté : *Don César, drapé dans sa* GUEUSERIE, *sera tout aussi fier, tout aussi scrupuleux que s'il était vêtu de drap d'or.* (Th. Gaut.)

Quel est donc ce brigand qui, là-bas, nez au vent,
Plus délabré que Job et plus fier que Bragance,
Drape sa *gueuserie* avec son arrogance?

V. HUGO.

‖ Mendicité : *Tout pays où la* GUEUSERIE, *la mendicité, est une profession, est mal gouverné.* (Volt.)

— Hist. Confédération des gueux, dans les Pays-Bas.

GUEUSET s. m. (gheu-sè — dimin. de *gueuse*). Métallurg. Petite gueuse, petite masse de fer coulé, saumon. ‖ On dit aussi GUEUSAT.

— **Encycl.** Quand on fait la coulée d'un haut fourneau, on reçoit la fonte liquide sur une aire de sable dans laquelle sont pratiqués des moules en fonte rangés horizontalement et qui portent le nom de *gueusets*. Les *gueusets* sont séparés longitudinalement les uns des autres par des rigoles établies dans le sable. La fonte, en sortant de l'avant-creuset, s'y précipite et déborde ensuite dans les *gueusets*, que l'on a soin d'enduire de chaux avant la coulée, pour empêcher leur fusion par la haute température de la fonte liquide et l'adhérence des deux matières l'une à l'autre pendant le refroidissement. On donne aussi le nom de *gueusets* aux prismes de fonte que l'on retire de ces moules. Au bout d'une heure ou deux, l'ouvrier peut manœuvrer ces *gueusets* à la main, en ayant soin de se préserver la peau par un morceau de cuir. Ces *gueusets* sont ensuite pesés, ce qui indique le rendement en fonte du haut fourneau, et mis en paquets que l'on porte aux fours à puddler ou aux bas foyers, suivant que l'on emploie, pour l'affinage de la fonte, la méthode anglaise ou la méthode allemande.

GUEUSETTE s. f. (gheu-zè-te). Techn. Godet où les cordonniers mettent la couleur dont ils teignent les semelles.

GUEUX, GUEUSE adj. (gheu, gheu-ze — Ce mot signifiait autrefois *cuisinier*, comme on le voit par cet exemple du XVe siècle, emprunté à Olivier de La Marche : « Le duc a trois *gueux* pour sa cuisine, chacun compté par quatre mois, et doit le *gueux* en la cui-

sine commander, ordonner et estre obéi. » Il a passé, par dénigrement, des marmitons aux mendiants, aux mauvais sujets. C'est donc tout simplement une autre forme de *queux*, du latin *coquus*, cuisinier). Très-pauvre et réduit à mendier : *Il est pauvre, mais non pas* GUEUX. ‖ Pauvre relativement à sa condition : *Un gentilhomme des plus* GUEUX. *Tel est riche avec un arpent de terre, tel est* GUEUX *au milieu de ses monceaux d'or.* (J.-J. Rouss.)

Riche, *gueux*, triste ou gai, je veux faire des vers.
BOILEAU.

Toute ma peur, à moi, c'est de devenir *gueux*.
PIRON.

— Fam. *Gueux comme un peintre*, Très-pauvre, à cause des habitudes de dissipation des peintres d'autrefois. ‖ *Gueux comme un rat* ou *comme un rat d'église*, Très-pauvre, parce que les rats ne trouvent guère à manger dans les églises : *Il y avait parmi les gens de cour un Montchevreuil ; il était Mornay, de bonne maison, sans esprit aucun, et* GUEUX COMME UN RAT D'ÉGLISE. (St-Sim.)

— Substantiv. Mendiant, personne qui demande son pain : *La vie d'un* GUEUX *est un morceau sans os, un enchaînement de plaisirs.* (Le Sage.)

Les *gueux*, les *gueux*,
Sont les gens heureux;
Ils s'aiment entre eux;
Vivent les *gueux*.
BÉRANGER.

‖ Personne très-pauvre : *Il est rare qu'un* GUEUX *qui s'enrichit ne se laisse point étourdir de la possession de ses richesses.* (Le Sage.)

— Fig. Personne ou chose qui manque de fécondité ou de richesse : *Notre langue est une* GUEUSE *fière; il faut lui faire l'aumône malgré elle.* (Volt.) *La Provence n'est qu'une* GUEUSE *parfumée.* (Lebrun.)

— Par ext. Coquin, mauvais garnement, personne méprisable, malhonnête : *C'est un* GUEUX *qui veut vous piller.*

Monsieur, méfiez-vous des *gueuses* de Paris.
HAUTEROCHE.

. . . . . . Monsieur, c'est une *gueuse*
Qui gagne ses habits au métier de coureuse.
CORNEILLE.

‖ Se dit souvent, comme la plupart des injures, dans un sens vague, et que les circonstances seules peuvent déterminer; souvent même il devient une expression amicale, qui n'a plus rien d'injurieux : *Est-il heureux, ce* GUEUX-*là! il a gagné le gros lot.* ‖ Chose dont on a à se plaindre : *Quel* GUEUX *de temps il fait depuis huit jours! Ah! cette* GUEUSE *de fièvre ne me quitte plus.*

— s. m. Hist. Nom donné à des gentilshommes flamands qui se liguèrent en 1566 : *Les* GUEUX *ont fait la Hollande.* (V. Hugo.) ‖ *Gueux de mer*, Marins hollandais qni armèrent pour la course contre les Espagnols, en 1572. ‖ *Gueux des bois*, Paysans qui s'armèrent, à la même époque, en faveur de l'indépendance des Provinces-Unies.

— Comm. *Velours de gueux*, Toile de chanvre qui ne diffère de la toile ordinaire qu'en ce que, toutes les deux duites ou passées de trame, on y passe une trame d'un coton très-grossier.

— Econ. domest. Pot de grès servant de chaufferette : *La chaufferette dont se servent les dames hollandaises est la bonne chaufferette classique, le pot, le* GUEUX *où brûle un morceau de tourbe, et qu'abrite une boîte ouverte d'un côté, et percée en dessus à coups de tarière.* (M. Du Camp.) ‖ On dit quelquefois GUEUSE.

— Ornith. Oiseau de mer de la Floride.

— **Syn. Gueux, indigent, mendiant, nécessiteux, pauvre.** Le mot *gueux* présente la pauvreté comme quelque chose de sale et de vil; souvent aussi il y ajoute l'idée de mendicité. *Indigent* fait penser aux besoins du pauvre, à ses souffrances. Le *mendiant* est positivement celui qui demande l'aumône. Le *nécessiteux* a des besoins si pressants qu'il faut de toute nécessité venir à son secours. Enfin, *pauvre* est le terme général et le plus usité; il est opposé à *riche*, et marque simplement le peu d'argent, le peu de bien d'une sorte quelconque que l'on possède.

— **Encycl.** Hist. Les historiens ont conservé l'habitude de désigner sous le nom de *gueux* les confédérés des Pays-Bas qui se soulevèrent contre la domination espagnole en 1566. Ce terme de mépris, échappé à l'un des conseillers de Marguerite de Parme, le comte de Barlemont, fut accepté par les révoltés comme mot de ralliement et conservé par eux pendant toute la guerre. On trouvera à l'article PAYS-BAS les détails de ce grand soulèvement, d'où est sortie la république des Provinces-Unies; nous ne mentionnerons ici que ce qui a rapport aux *gueux*, à l'origine du mot et à leurs premiers faits d'armes.

La publication des édits touchant l'établissement de l'Inquisition dans les Flandres et l'arrivée de neuf inquisiteurs espagnols avaient provoqué le soulèvement de presque toute la noblesse. Ses chefs véritables, les comtes d'Egmont et de Horn, le prince d'Orange, hésitèrent; mais Marnix de Sainte-Aldégonde rédigea et fit accepter le grand acte connu sous le nom de *compromis des nobles*. La conjuration éclata au grand jour; la régente, Marguerite de Parme, temporisa dans l'espoir de secours attendus d'Espagne. Dans un conseil tenu par elle le 27 mars 1566, et où furent admis les principaux chefs de la noblesse flamande, eurent lieu quelques pourparlers; mais la lutte était décidée de part et d'autre. Le lendemain, un grand dîner réunit à Bruxelles, dans la maison du comte de Culembourg, la plupart des signataires du *compromis des nobles*, et, comme on délibérait sur le nom à donner au parti naissant, l'un d'eux, Brederode, se leva et raconta un des incidents survenus au conseil tenu la veille. Le jésuite Strada, l'historien le plus complet de la guerre des Flandres, nous donne là-dessus les détails les plus piquants (*De bello Belgico*, t. Ier). « Brederode raconta, dit-il, que les nobles qu'il conduisait avaient été par mépris appelés *gueux*, en langue française, par le comte de Barlemont; qu'il avait sans doute parlé de la sorte à la gouvernante pour rassurer son esprit, comme lui voulant dire qu'elle ne devait rien appréhender de ces hommes de néant; que, pour lui, il avait répondu qu'il recevait librement ce nom, quelque honte qu'il y eût, et qu'il ne se souciait pas, en effet, de devenir *gueux* et mendiant pour la cause du roi. Ce rapport irrita le comte de Culembourg et quelques autres qui n'avaient pas été présents ou qui n'avaient pas entendu les paroles du comte de Barlemont; toutefois, ils résolurent de donner ce nom à leur faction et de le faire servir de marque à la conjuration qu'ils avaient formée. Là-dessus, ils s'exaltèrent les uns et les autres à boire et commencèrent à se donner avec allégresse le nom de *gueux*. Ayant pris tous ensemble de grands verres en main, ils firent des vœux et des souhaits pour le nom et pour le salut des *gueux* et crièrent d'une voix et avec un applaudissement général : *Vivent les gueux!* Brederode, s'étant sur la fin du repas attaché au col une besace qu'il avait trouvée par hasard dans la maison, leva en sa main une écuelle de bois pleine de vin et but à tous les assistants. Puis, ayant seulement goûté le vin, il donna son écuelle et sa besace à celui qui était le plus proche de lui; ainsi l'écuelle et la besace passèrent de l'un à l'autre, et, après que chacun eut fait raison à Brederode et presque en mêmes termes dévoué sa tête pour le salut de ses compagnons, enfin ils se levèrent de table. Comme on vit que Brederode attachait à la muraille son écuelle et sa besace, chacun suivit son exemple, et chacun mettant un clou à l'endroit de la muraille qui était derrière lui, la besace et l'écuelle firent de nouveau le tour de la salle. » Tel fut le baptême des *gueux*. A son arrivée à Bruxelles, un des premiers actes du duc d'Albe fut de faire raser la maison du comte de Culembourg (l'hôtel Florent de Pallant), où s'était passée cette scène; sur l'emplacement, il fit ériger une colonne de marbre avec une inscription commémorative.

Le peuple reçut partout ce nom de *gueux* avec le même enthousiasme; on vit les plus grands seigneurs descendre dans la rue vêtus de gros drap gris et portant de petites écuelles au chapeau, ou, suspendue au cou, une médaille, de cire d'abord ou de bois grossièrement sculpté, que l'on frappa ensuite en or et en argent. La face était à l'effigie de Philippe II, avec ces paroles françaises : FIDELLES AV ROY, et au revers celles-ci : IVSQV'À LA BESACE, entourant une besace suspendue par deux mains entrelacées. Ce fut le signe de ralliement. Les premières heures de l'effervescence populaire furent marquées, du côté des *gueux*, par des déprédations, des sacs d'églises, des pillages, que d'ailleurs les écrivains ecclésiastiques, comme Strada, ont exagérés. La révolution des *gueux* était à la fois religieuse et politique; pendant que les timides désavouaient ces nouveaux iconoclastes et que le prince d'Orange hésitait à se mettre à leur tête, les *gueux*, organisés en bandes redoutables, armés de bâtons, de haches et de marteaux, munis de cordes et d'échelles, se répandaient dans les villages, escaladaient les couvents, brisaient les statues, dépouillaient les autels. Les historiens les distinguent en *gueux de ville* et en *gueux sauvages*, suivant que les bandes se concentraient dans les villes soulevées ou restaient éparses au milieu des bois. L'église d'Ypres fut alors pillée, ainsi que la bibliothèque de l'évêque; il en fut de même dans tous les villages des environs de Saint-Omer. La foule, envahissant les églises, s'amusait à parodier les cérémonies du culte. Les *gueux*, dit Strada, graissaient leurs souliers avec les saintes huiles. Dans la cathédrale d'Anvers, dont les soixante-dix autels furent dépouillés et profanés, un plaisant monta en chaire et fit un prêche burlesque, aux acclamations des assistants. Il y eut une procession ensuite, et les cierges étaient tenus par les prostituées de la ville. Partout le soulèvement eut le même caractère; mais ce n'étaient là que des mouvements insurrectionnels sans grande conséquence et que Marguerite de Parme, avec quelques troupes espagnoles, n'eut pas de peine à réprimer. Des supplices, des confiscations rétablirent momentanément l'ancien état de choses. Dans la période de près de deux ans qui s'écoula entre le *compromis des nobles* et l'arrivée du duc d'Albe, deux ans perdus par l'indécision du prince d'Orange, les *gueux* essayèrent pourtant quelques mouvements militaires, qui, bien dirigés, eussent pu faire gagner immédiatement la partie. Quelques troupes étaient organisées; un des chefs, Soreau, avait concentré 4,000 hommes dans les environs de Tournay; Marnix de Sainte-Aldégonde était trésorier des *gueux*, *questor ærarius gheusiorum*, dit Strada. Son frère, Jacques de Marnix, opérait une tentative par mer sur Flessingue et l'île de Walcheren. C'est cette partie de l'armée insurgée qui reçut le nom de *gueux de mer*. Ces corsaires, organisés sur les conseils de Coligny, qui vint en personne à leur secours avec quelques vaisseaux français, remportèrent quelques succès. Lorsque le duc d'Albe eut étouffé le soulèvement dans les supplices, les *gueux* de mer restèrent seuls à lutter. Les comtes d'Egmont et de Horn décapités, des exécutions journalières de gentilshommes sur la place publique de Bruxelles, d'horribles représailles exercées sur ceux qui avaient profané ou qui étaient soupçonnés d'avoir profané les églises, des torrents de sang répandus partout, avaient pour un moment pacifié les Pays-Bas. Les *gueux* de mer, qui, de l'embouchure de l'Ems aux côtes anglaises, occupaient tout le détroit, tentèrent un coup hardi sur l'île de Woorn, où la tempête les avait contraints de se réfugier. Sous le commandement du comte de Lamarch, ils s'emparèrent du port de Briel (1570), s'y fortifièrent et le tinrent, malgré les Espagnols, jusqu'à la fin de la guerre. Mais, dès 1568, Guillaume le Taciturne, sortant enfin de son indécision, s'était mis à la tête du soulèvement, et, à partir de son entrée en campagne, l'histoire des *gueux*, organisés en troupes régulières, quoique conservant toujours ce nom qu'ils affectionnaient, devient l'histoire même des Pays-Bas.

Le nom de *gueux* a été ressuscité, en 1830, par les combattants de la révolution belge. Les survivants de ces combattants patriotes, au nombre d'un millier, se sont réunis en septembre 1872 pour fêter le quarante-deuxième anniversaire de la révolution. Leur banquet s'est appelé le banquet des *gueux*. Les Belges ont également fêté, en 1870, le centenaire de la prise de l'île de Woorn et du port de Briel, premiers faits d'armes décisifs en faveur de l'indépendance de leur patrie.

Consultez : Strada, *De bello Belgico decades duæ* (Rome, 1632-1647, 2 vol. in-fol.); cet ouvrage capital a été traduit en français par Du Ryer (Paris, 1652); Motley, *History of the Rise of the Dutch republic* (Londres, 1856, 3 vol. in-8o), traduit en français par M. Guizot : *Histoire de la fondation de la république de Hollande;* Théodore Juste, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole* (1862-1863, 2 vol. in-8o); Edgar Quinet, *Fondation de la république des Provinces-Unies, Marnix de Sainte-Aldégonde* (1854, in-18); Altmeyer, les *Gueux de mer* (Bruxelles, 1840).

Le théâtre s'est emparé des épisodes les plus émouvants de cette lutte. Gœthe s'est inspiré de la mort lamentable des comtes d'Egmont et de Horn pour composer une de ses plus belles tragédies (v. EGMONT); M. V. Sardou a mis sur la scène les *gueux* eux-mêmes et exalté l'héroïsme patriotique dans un drame qui compte parmi ses plus grands succès (v. PATRIE); MM. Jules Claretie et Petruccelli della Gattina ont fait également représenter une *Famille des gueux*, spécialement dirigée contre les jésuites et leurs menées ténébreuses (Odéon, 5 mars 1869).

— Mœurs et cout. *Corporation des gueux de Paris*. Les *gueux* et mendiants de Paris formaient jadis une corporation véritable, subdivisée en catégories nombreuses. Nous avons déjà décrit leur quartier général, ou, pour mieux dire, leur repaire, la *Cour des miracles*, et donné, à ce propos, une idée de l'espèce de gouvernement qui les régissait. Nous nous contenterons ici d'énumérer les principales subdivisions de cette singulière association de malfaiteurs. Il y avait les *orphelins*, jeunes garçons qui, par groupes de trois ou quatre, parcouraient les rues, tremblant de froid et à moitié nus pour apitoyer les passants. Les *marcandiers*, dit Sauval, étaient « ces grands pendards qui allaient d'ordinaire par les rues, deux à deux, vêtus d'un bon pourpoint et de méchantes chaussures, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés par les guerres, par le feu ou semblables accidents. » Les *rifodés*, suivis de leurs prétendues femmes et enfants, avaient la spécialité de se dire ruinés par le feu du ciel qui avait consumé leur bien, et produisaient même au besoin un certificat qui en faisait foi; les *malingreux* simulaient des maladies : c'étaient tantôt de faux hydropiques, tantôt des amputés d'un bras, tantôt des lépreux couverts de plaies à soulever le cœur de dégoût; mais ces honnêtes gens savaient guérir instantanément et faire disparaître en un clin d'œil leurs ulcères; les *capons* étaient des filous qui hantaient de préférence les cabarets ou qui, sur le pont Neuf, engageaient des parties de jeu et trichaient effrontément; les *piètres* ne marchaient qu'avec des béquilles; les *polissons* allaient quatre par quatre, vêtus d'un pourpoint, sans chemise, le chef couvert d'un chapeau sans fond, le bissac sur l'épaule et la bouteille de côté; les *francs-mitous*, à l'aide de fortes ligatures qui arrêtaient le mouvement du sang dans leurs artères, se laissaient tomber en défaillance au milieu des rues et dupaient, non-seulement la charité des passants, mais jusqu'à des médecins; les *callots* feignaient la teigne ou bien ils disaient en avoir été guéris par le pèlerinage de Sainte-Reine, et, dans les deux cas, tendaient la main; les *hubains* montraient au coin des rues un certificat attestant qu'ils avaient été mordus par un chien enragé et que, par l'intervention de saint Hubert, ils avaient été guéris; les *sabouleux* se roulaient sur le pavé, imitant les épileptiques et écumant comme eux, à l'aide d'un petit morceau de savon introduit au préalable dans leur bouche. Il y avait encore les *coquillards*, pèlerins factices, couverts de coquilles, et qui se donnaient pour avoir fait le voyage de Saint-Jacques ou de Saint-Michel. Les *cortaux de boulange*, qui ne mendiaient que l'hiver, les *marpauts*, les *millards* complètent à peu près cette nomenclature de *gueux*, dont tout le système, on le voit, était basé sur la crédulité publique et sur l'hypocrisie la plus savante. Il y avait un danger sérieux pour la sécurité des honnêtes gens dans cette corporation immorale, qui croissait chaque jour. On la toléra néanmoins pendant plusieurs siècles, et Sauval raconte qu'un mendiant qui en faisait partie servit, en 1653, de passe-temps au roi et d'entrée au ballet royal de la *Nuit*, dansé sur le théâtre du Petit-Bourbon. Mais enfin, en 1656, l'autorité se décida à mettre un terme à cette incroyable et trop longue comédie : l'*Hôpital général* fut fondé, et sommation fut faite aux divers mendiants d'avoir à s'y retirer. Les *bons pauvres* obéirent. Les *voleurs* et *filous* préférèrent quitter Paris, momentanément, il est vrai, car ils y rentrèrent bientôt, et, malgré la police, y commirent d'innombrables méfaits. Ce ne fut que vers 1667 que le lieutenant de police La Reynie commença à débarrasser la capitale de cette vermine, dernier reste d'un temps qui admettait l'hérédité jusque dans la misère et dans le crime.

Gueux (LES) [*The jolly Beggars*], poëme de Robert Burns, son chef-d'œuvre (1780). Cette vive peinture de la bohème est bien plus puissante que les *Gueux* de Béranger. Une troupe de vagabonds est venue s'abriter et faire ripaille dans la taverne de Poosie Nansie. Un invalide en haillons chiffonne les robustes appas d'une grosse commère, et, chancelant sur sa béquille, d'un air crâne, il entonne à pleins poumons une chanson de soudard. Le chœur reprend et les voix ronflent; les rats effrayés se sauvent au plus profond de leurs trous. La commère se lève et chante un rondeau plus qu'égrillard, dans lequel le poëte ne semble point craindre de choquer les oreilles pudiques. Ses autres personnages, un paillasse, une coupeuse de bourse, un bossu, racleur de guitare, un chaudronnier ambulant, tous déguenillés, chantent chacun à son tour; à la fin, ils s'empoignent, se rossent, s'embrassent et font trembler les vitres des éclats de cette bonne humeur qui sent d'une lieue la bière forte. Ce poëme est, comme la plupart des autres productions de Burns, écrit en dialecte écossais et d'une énergie de style incomparable.

Gueux (LES) [*The Beggars*], comédie politique de John Gay (1728). En apparence, l'auteur dépeint, d'une façon très-pittoresque, les mœurs des voleurs et des recéleurs qui pullulaient de son temps à Londres; pour nous et même pour les Anglais d'aujourd'hui, sa pièce n'est qu'une amusante comédie de mœurs. Il en était tout autrement pour ses contemporains, qui pouvaient suivre dans chaque scène un mordant parallèle audacieusement établi entre les faits et gestes de ces fripons de bas étage et ceux des plus hauts seigneurs de la cour. Dans une des scènes, un recéleur se collète avec son associé; les contemporains reconnaissaient sous les traits du recéleur le ministre lui-même, le fameux Walpole, qui avait eu récemment une querelle violente avec lord Townsend, son frère et en même temps son collègue. Le héros de la pièce, hardi et galant voleur de grand chemin, dont la maîtresse et la femme se disputent le cœur, c'est encore le ministre. Et tout le monde savait que lady Walpole était jalouse de Molly Skerret, la maîtresse de son mari. Plus loin se trouve le portrait d'un autre filou, redoutable encore par son habileté et sa ruse, Bob Booty : toujours une satire dirigée contre le même personnage; le nom de Bob Booty en resta au ministre, et la populace ne l'appela plus autrement.

Voici le sujet apparent de la pièce : Un chef de brigands, Macheath, fait la cour à la fille d'un recéleur, Polly Peachem, et lui promet de l'épouser, bien qu'il soit déjà marié. Les parents de Polly (Molly était le nom de la maîtresse de Walpole) découvrent trop tard l'intrigue. Le mariage est fait. Le recéleur et sa femme ne pardonnent pas au voleur de leur avoir enlevé leur fille, leur unique héritière. Ils proposent à cette malheureuse de livrer son mari à la justice. Polly hésite un instant; mais, comme elle aime toujours Macheath, elle l'avertit du péril, et Macheath se cache dans une taverne, où, en compagnie des messieurs et des dames de sa bande, il boit, il joue, il danse comme un parfait gentleman. Les mœurs du grand monde sont scupuleusement observées dans ce repaire. On s'appelle monsieur ou madame; on se fait des politesses pour passer aux portes; malheureusement, une de ces respectables *ladies* s'est vendue à la police, et Macheath est arrêté et conduit en prison. Ses deux épouses accourent en même temps pour le visiter dans sa prison. L'une est Polly, l'autre est la fille du geôlier. Il faut choisir entre ces deux femmes : le prisonnier donne natu-

rellement la préférence à la fille du geôlier, qui facilite son évasion. Il est repris. Nouvelle scène de rivalité et de jalousie entre les deux épouses inconsolables. Macheath, importuné de ces clameurs féminines, s'écrie fièrement : « Qu'on me mène à la mort! » et le rideau tombe. On est surpris de voir un homme de mœurs aussi douces que Gay se jeter avec tant d'ardeur dans la satire politique. Le secret de sa colère est aujourd'hui connu. On lui avait fait espérer la plus brillante fortune à la cour, si, à la mort de George Ier, Walpole était remplacé au ministère par Bolingbroke. George Ier mourut; mais Bolingbroke ne fut pas ministre, et l'on offrit à John Gay une simple place de gentilhomme huissier de la princesse Louise. Quelle déception! Voilà pourquoi il fit les *Gueux*.

Gueux de Béranger (LES), pièce en cinq actes, de MM. Charles Dupeuty et Jules Moinaux, représentée, à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 29 août 1855. Les gueux de la chanson sont gueux de naissance; ils le sont toute leur vie, sans vouloir changer de position, et s'appellent indifféremment Homère ou Diogène. « Une besace, un bâton, » telle est leur richesse. Ceux de la pièce savent, en définitive, que d'honnêtes ouvriers pauvres et de jeunes artistes en herbe, qui commencent par la misère, pourront bien, plus tard, avoir pignon sur rue. Ils vivent, il est vrai, de pain sec, d'amour et d'eau claire, sans en être plus tristes; mais ce ne sont pas là les gueux de Béranger promis par le titre. A cela près, ils s'aiment entre eux; ils croient d'abord avoir fait fortune, grâce à un héritage, et le père Vincent, le plus brave homme de la création, ne peut se garantir de cette soudaine ivresse qui rend les parvenus si impertinents et si ridicules; puis, tombé de ses rêves dorés, il retourne gaiement à sa pauvreté. La modeste Valentine se désole pour sa part, car elle craint que Lucien, devenu riche, ne l'aime plus, ne veuille plus d'elle pour sa femme. Elle le craint d'autant plus, qu'un certain Debauval, un vilain gueux, celui-là, emploie toutes sortes de moyens pour forcer Lucien à épouser sa fille à lui. Heureusement, un violoneux aveugle, qui voit plus clair que tout le monde dans cette affaire, démasque le soi-disant Debauval. Il l'a reconnu au son de sa voix pour un échappé du bagne. Ainsi qu'il est permis de s'en convaincre par cette rapide analyse, les *Gueux de Béranger* n'offrent rien de bien nouveau.

Gueux (LES), chanson de Béranger. *Que les gueux soient les gens heureux*, la proposition est des plus discutables; et nous sommes fondés à croire que le poëte n'a pas songé à faire voter ses héros sur cette question. Il est probable que le poëte les a entrevus à travers les mirages des pittoresques créations de Callot; car, s'il eût pensé aux véritables gueux de Paris, gueux de toute sorte, qu'il lui était donné de coudoyer chaque jour, le ton de la chanson n'eût pas été si joyeux. C'est possible qu'on puisse *manger sans nappe et dormir sur la paille*, mais encore faut-il avoir le nécessaire pour payer son pain et acheter la paille de rebut. Quant à l'*Amour qui vient rire à la Pauvreté sur le grabat*, ceci est du ressort du fantastique et n'a lieu que dans les mansardes enchantées de la poésie. Pas d'argent, pas d'amour, voilà la réalité, même et surtout chez les gueux. Demandez plutôt aux princesses de la cascade du bois de Boulogne. Si les gueux, leurs premiers amants, eussent pu leur acheter leur première robe, la vie à grandes guides leur eût été lettre morte.

DEUXIÈME COUPLET.

Oui, le bonheur est facile
Au sein de la pauvreté;
J'en atteste l'Evangile,
J'en atteste ma gaîté!
Les gueux, les gueux
Sont les gens heureux
Ils s'aiment entr'eux,
Vivent les gueux!

TROISIÈME COUPLET.

Au Parnasse la misère
Longtemps a régné, dit-on.
Quels biens possédait Homère?
Une besace, un bâton!
Les gueux, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Vous qu'afflige la détresse,
Croyez que plus d'un héros,
Dans le soulier qui le blesse,
Peut regretter ses sabots.
Les gueux, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Du faste qui vous étonne
L'exil punit plus d'un grand.
Diogène, dans sa tonne,
Brave en paix un conquérant.
Les gueux, etc.

SIXIÈME COUPLET.

D'un palais l'éclat vous frappe,
Mais l'ennui vient y gémir.
On peut bien manger sans nappe;
Sur la paille on peut dormir.
Les gueux, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

Quel dieu se plaît et s'agite
Sur ce grabat qu'il fleurit.
C'est l'Amour qui rend visite
A la Pauvreté qui rit.
Les gueux, etc.

HUITIÈME COUPLET.

L'amitié que l'on regrette
N'a point quitté ces climats;
Elle trinque à la guinguette,
Assise entre deux soldats!
Les gueux, etc.

GUEVARA (Antoine DE), historien espagnol, franciscain, né vers 1490, mort en 1545. Il suivit Charles-Quint en Italie et fut successivement prédicateur de la cour, historiographe impérial, évêque de Cadix, etc. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages dont la réputation a bien pâli. Les principaux sont : *Marc-Aurèle* (Valladolid, 1529, in-fol.), sorte de roman dans le genre de la *Cyropédie*, qui eut un grand succès et fut traduit dans plusieurs langues, notamment en français, sous le titre de *Livre doré de Marc-Aurèle* (1531), et de l'*Horloge des princes* (1540) : c'est dans une version de cet ouvrage que La Fontaine a trouvé le sujet de sa fable du *Paysan du Danube; Epîtres familières* (Valladolid, 1539, in-8°), trad. en français sous le titre beaucoup trop flatteur de *Lettres dorées :* ces lettres sont de pures fictions ou des morceaux de rhétorique; on y trouve cependant l'histoire de la révolte des communes espagnoles contre Charles-Quint, etc.; l'*Oratoire des religieux* (Valladolid, 1542), trad. en français par Dany (1582); le *Mont Calvaire* (Salamanque, 1542); des *Opuscules* publiés à Valladolid (1559, in-fol.). Au XVIIIe siècle, on a publié en quatre langues (latin, italien, français et allemand) l'*Esprit de D. Antonio de Guevara, en* 400 *maximes et traits d'histoire choisis dans ses lettres et dissertations* (Francfort-sur-le-Mein, 1760, in-8°). Guevara fut un écrivain déclamatoire, dont le style, du reste, ne manque ni de richesse ni d'éclat.

GUEVARA (don Felipe LADRON Y), peintre espagnol, né à Madrid vers 1510, mort dans cette ville en 1563. Il appartenait à une famille illustre. Il reçut une brillante éducation et s'attacha à l'étude des beaux-arts. Ayant accompagné Charles-Quint en Italie (1530), il y connut le Titien, se lia avec lui et lui demanda des conseils sur son art. Cinq ans plus tard, il suivit Charles-Quint au siége de Tunis et s'y conduisit brillamment. Guevara acquit de son temps, comme peintre, une grande réputation, que ses œuvres, même celles qu'on voit dans les grandes galeries de l'Espagne, ne paraissent pas justifier. Il a laissé sur la peinture des *Commentaires* estimés, qui ont été publiés à Madrid (1788, in-8°).

GUEVARA (Louis VELEZ DE), poëte dramatique et romancier espagnol, né à Ecisa (Andalousie) en 1570, mort à Madrid en 1644. On a peu de détails sur sa vie. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il vint fort jeune se fixer à Madrid, où il exerça la profession d'avocat. Spirituel et gai, au point de ne pouvoir s'empêcher de plaisanter, même dans les affaires les plus graves, il plut par ses facéties au roi Philippe IV, qui l'engagea à composer des comédies et l'accueillit toujours avec une grande faveur. On se souvient encore de ses bons mots, qui sont comme passés en proverbes en Espagne. Louis Guevara avait pour les femmes une passion effrenée, que ni l'âge ni les maladies ne purent corriger. Il avait écrit, dit-on, plus de 400 pièces de théâtre, dont un petit nombre seulement se sont conservées et sont parvenues jusqu'à nous. Les unes étaient empruntées aux chroniques nationales, d'autres à des légendes, quelques-unes enfin à l'histoire sainte, mais interprétée d'une curieuse manière. C'est ainsi que, dans les *Trois miracles*, il représente saint Paul amoureux de Marie-Madeleine. Guevara était un poëte de verve et d'imagination. Ses comédies, pleines de sel et de traits piquants, offrent des caractères toujours originaux et bien tracés. Parmi les pièces qui nous restent de lui et qui ont été publiées dans la *Flor de mejores doce comedias*, dans les *Comedias las escogidas*, nous citerons : l'*Empire après la mort*, la *Lune de la Sierra*, le *Potier d'Ocaña*, et particulièrement l'œuvre qui a pour titre : *Mas pesa el rey que la sangre* (Plus importe le roi que le sang). Cette pièce, dont le succès fut éclatant, reproduit avec une vérité frappante, parfois admirable, la rudesse féroce, le sentiment exalté de fidélité au roi dont fit preuve Perez de Guzman, lorsqu'il aima mieux abandonner son fils à une mort certaine que de livrer la ville de Tarifa à l'infant don Juan, révolté contre le roi don Sanche. Mais de toutes ses productions, celle qui a le plus contribué à maintenir la réputation de Guevara, c'est son ingénieuse fiction romanesque et satirique : *El Diablo cojuelo, novela de la otra vida* (Madrid, 1641, in-4°), popularisée en France par Le Sage, qui l'a librement imitée dans son *Diable boiteux*.

GUEVEI s. m. (ghe-vè). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope. ‖ On écrit aussi GHÉVEL.

— **Encycl.** Le *guevei* est la plus petite espèce d'antilope; son volume ne dépasse guère celui d'un lièvre. Son pelage est d'un brun cendré, avec le front noirâtre et une ligne fauve de chaque côté. Cet animal a un petit mufle, avec une fosse sous chaque œil. Le mâle a deux cornes noires coniques, lisses, un peu annelées à la base, longues d'environ 0m,05, dirigées en arrière et presque parallèles. Le *guevei* vit isolément dans les grandes forêts de l'Afrique, notamment du cap de Bonne-Espérance; sa petite taille l'a fait comparer à un chevrotain; on l'appelle quelquefois *chevrotain du Cap* ou *roi des chevrotains*. On le dit si leste qu'il peut s'élever à une hauteur de 4 mètres, ce qui paraît au moins exagéré. On lui fait la chasse pour sa chair, qui est excellente à manger.

GUÉVINIE s. f. (ghé-vi-nî — de *Guévin*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, dont l'espèce type est originaire du Chili.

GUEYDON (comte Louis-Henri DE), marin français, né en 1809. Enseigne de vaisseau en 1830, lieutenant en 1835, il se distingua à l'affaire de Saint-Jean-d'Ulloa, à la suite de laquelle il reçut le grade de capitaine de corvette, fit ensuite une campagne en Océanie, devint capitaine de vaisseau en 1847, puis contre-amiral en 1854. Le comte de Gueydon quitta alors le gouvernement de la Martinique pour prendre le commandement de la division navale des Antilles et du golfe du Mexique. Préfet maritime à Lorient en 1858, et à Brest en 1861, il fut promu, cette même année, vice-amiral et nommé commandant en chef de l'escadre d'évolution. Deux ans plus tard, il fit partie, comme vice-président, du comité consultatif des colonies. Peu après la fin de notre terrible guerre avec la Prusse, M. de Gueydon, qui commandait l'escadre de Cherbourg, fut désigné par M. Thiers pour inaugurer les fonctions de gouverneur général civil de l'Algérie (29 mars 1871). Il alla occuper son poste dans les circonstances les plus difficiles, car une insurrection formidable venait d'éclater, et notre colonie se trouvait en ce moment entièrement dépourvue de troupes. Malgré la promptitude des mesures prises, M. de Gueydon ne put empêcher un assez grand nombre de colons d'être massacrés par les Arabes, et le mauvais vouloir avéré des chefs militaires chargés d'étouffer le mouvement insurrectionnel ne contribua pas peu à paralyser la répression. Tout en s'occupant activement d'épaiser le soulèvement, ce qu'il ne parvint à faire qu'après neuf mois de lutte acharnée, le gouverneur général se mit à l'œuvre pour substituer en Algérie le régime civil au régime militaire. Dans ce but, il créa un comité consultatif de colonisation (29 juillet 1871), supprima les bureaux arabes (11 septembre), réorganisa l'administration de la grande Kabylie, y créa des circonscriptions cantonales, etc. Si, dans l'exercice de ses difficiles fonctions, l'amiral de Gueydon s'est montré en général plein de bonne volonté, il n'en est pas moins vrai que trop souvent l'arbitraire et l'inconséquence ont caractérisé son administration. Très-attaché aux idées cléricales, il s'est fait le porte-fanion des jésuites en Algérie, et on l'a vu entrer en lutte avec les conseils généraux de la colonie pour avoir voulu contraindre des communes à revenir malgré elles à l'enseignement congréganiste.

GUEYDON (Alexandre-Marius), littérateur français. V. GUEIDON.

GUEYMARD (Louis), chanteur français, né à Chapponay, petit village de l'Isère, le 10 août 1824, de modestes cultivateurs. Il fut initié de bonne heure aux rudes travaux de la campagne. Il reçut d'abord les leçons de Rozet, chef d'orchestre du Grand-Théâtre lyonnais, et entra, en 1845, au Conservatoire de Paris dans la classe de Levasseur. Deux seconds prix remportés aux concours de 1847, mais plus particulièrement la bonne amitié de Levasseur, le firent admettre à l'Opéra. Il y débuta, le 12 mai 1848, dans *Robert le diable*. C'était bien de l'audace. Le public, quoique un peu troublé dans ses habitudes par cette voix encore verte, applaudit cependant le néophyte, qui ne tarda pas à remporter un succès de bon aloi dans *Jeanne la folle*. Puis le rôle de Philippe le Beau, qu'il créa avec une ampleur remarquable, lui conquit de chaudes sympathies. Enfin, l'Opéra monta le *Prophète*, et M. Gueymard fut chargé du rôle de Jonas, l'un des anabaptistes, jusqu'au jour où, Roger, qui avait créé le principal personnage, étant tombé malade, il fut chargé de le doubler. Il excita dans ce rôle le plus vif enthousiasme. Arnold, de *Guillaume Tell*, mais surtout les *Huguenots*, donnèrent la note suprême du talent de M. Gueymard. Depuis, il a paru avec un succès toujours croissant, notamment dans *Sapho*, la *Nonne sanglante*, les *Vêpres siciliennes*, la *Magicienne, Roland à Roncevaux* (1864), et repris les principaux rôles de la *Juive*, du *Cheval de bronze*, du *Trouvère*, etc. Il résilia son engagement avec l'Opéra en 1868. La voix de cet artiste avait une grande sonorité et une mâle franchise. Brillant ténor, son talent viril s'est souvent inspiré des traditions de Duprez.

M. Gueymard a épousé, au mois de mai 1858, Mme Pauline Lauters, veuve Deligne, née à Ixelles (Belgique) le 20 décembre 1834, fille du paysagiste Lauters. Elève du Conservatoire de Bruxelles, elle fut engagée au Théâtre-Lyrique en 1854, dans le *Billet de Marguerite*, et débuta, en 1857, à l'Opéra, dans le *Trouvère* (Eléonore). Elle y a créé, entre autres rôles, ceux de Blanche, de la *Magicienne*, et d'Alde de *Roland à Roncevaux*. Ses principaux rôles ont été dans *Herculanum*, *Pierre de Médicis*, les *Huguenots*, *Don Carlos*, la *Reine de Saba*, le *Prophète*, *Roland à Roncevaux*, *Hamlet*, la *Favorite*, *Don Juan*. C'est dans cette dernière œuvre et dans le *Trouvère* qu'elle a fait sa rentrée à l'Opéra, en septembre 1872. Au mois d'août 1868, une séparation a été judiciairement prononcée entre elle et son mari, sur la demande de ce dernier. Douée d'une charmante voix de mezzo-soprano, Mme Gueymard a voulu chanter parfois les contraltos. Elle perd, à ce caprice, la moitié de ses avantages.

GUEZ (Jean-Louis), célèbre littérateur français. V. BALZAC.

GUEZN, véritable nom d'une ville et d'un district, connus aussi sous le nom de *Chiz* dans l'Aderbaïdjan, en Perse. C'est là que naquit Zoroastre, à ce que rapporte du moins le géographe arabe Yagout, traduit par M. Barbier de Meynard. Cette ville, renommée pour ses richesses métalliques de toute espèce, est aussi connue par une curieuse légende rapportée par Yagout dans les termes suivants : « Le roi Hormuz fut averti qu'un enfant béni de Dieu allait naître auprès de Jérusalem, dans un village nommé Bethléem, et qu'il fallait lui offrir des parfums, de l'huile et du lait. Il remit ces présents, avec une grosse somme, à un homme de confiance, et lui ordonna de se rendre à Jérusalem pour s'informer de cet enfant. Il le chargea, quand il l'aurait trouvé, d'offrir un cadeau à sa mère, en la félicitant d'avoir donné la vie à un homme dont la gloire et la vertu devaient se répandre dans le monde, en la priant de faire des vœux pour Hormuz et son royaume. Cet homme alla en effet trouver Marie; il lui présenta les offrandes qu'on lui avait confiées, et l'informa des bénédictions répandues sur son enfant.

« Lorsqu'il fut sur le point de se retirer, Marie lui donna un sac rempli de terre et lui dit : « Recommande à ton maître d'élever un édi- » fice avec cette terre. » L'envoyé retourna dans son pays; arrivé à l'endroit où est Chiz, et qui n'était alors qu'une plaine déserte, il tomba malade; sentant sa fin approcher, il fit enterrer le sac dans cet endroit, et mourut. Un officier, envoyé par Hormuz à la recherche du messager, arriva la nuit en cet endroit, et ayant vu sortir de terre une grande flamme, construisit à cet emplacement, d'après les ordres de son maître, un pyrée ou temple du feu. La construction de la ville ne tarda pas à suivre. Le temple du feu de Chiz était un des plus célèbres de la Perse, et il était pour les Guèbres l'objet d'une grande vénération. »

GUÉZO, roi de Dahomey, prédécesseur du roi actuel (1807 à 1858). Second fils de Winhouhew, roi de Dahomey de 1789 à 1806, il renversa son frère aîné à l'aide de la troupe d'amazones qui forme la garde particulière des souverains de ce royaume, et s'empara du pouvoir. Les seuls faits importants de son règne sont une expédition malheureuse dirigée contre un petit Etat voisin, dont la capitale est Abéokutat, expédition dans laquelle périrent un grand nombre des amazones, et un traité de commerce conclu avec les Anglais. Guézo, qui s'était montré favorable aux Européens et avait confié au commandant Protêt un de ses fils pour être élevé en France, est mort de la petite vérole en 1858. Son fils aîné, Gélélé, lui a succédé; il a signalé son avénement par le rétablissement de l'horrible fête des Coutumes.

GUFFENS (Godefroi), peintre belge, né à Hasselt (Limbourg) vers 1803. Il fit ses études artistiques sous la direction de Nicaise de Keyser. Il a habité Bruxelles, puis s'est fixé à Anvers. Depuis 1824, il a exposé de nombreux tableaux, parmi lesquels nous citerons : l'*Affranchissement de la commune de Hasselt; Episode de la destruction de Pompéi; Pausias et la bouquetière; Blanche de Felzenstein;* l'*Hymen mystique; Julie et sa mère; Lucrèce;* un *Christ*. M. Guffens a fait paraître : *Souvenirs d'un voyage artistique en Allemagne* (Anvers, 1858, in-32), en collaboration avec M. Iwerts.

GUFFROY (Armand-Benoît-Joseph), conventionnel, né près d'Arras en 1740, mort en 1800. Avocat à Arras, il embrassa la cause de la Révolution avec un empressement qui parut sincère, publia divers écrits politiques et fut élu juge de paix dans sa ville, puis député du Pas-de-Calais à la Convention nationale. Il prit place à la Montagne, vota la mort du roi, sans appel ni sursis, et commença en juillet 1793 la publication d'un journal qu'il intitula bizarrement le *Rougyff;* c'était l'anagramme de son nom de *Guffroy*. Cette feuille, aujourd'hui fort rare, parut jusqu'au 9 prairial an II (150 numéros). Elle était d'un cynisme qui dépassait le *Père Duchesne*, et, de plus, rédigée sans aucun esprit, avec une grossièreté et une affectation de violence qui faisaient penser à quelques-uns qu'il pouvait y avoir une manœuvre royaliste derrière ces grimaces de frénésie. Nous demandons la permission à nos lecteurs de citer ici comme exemples quelques passages de ces dégoûtantes élucubrations :

« . . . Donne-moi ta main, père Duchesne. Comme toi, je foutrai en déroute tous les triples chats qui nous égratignent, tous les tigres qui font la chattemite. Ma guérite est hors d'atteinte; je te préviens qu'elle est bougrement plus haute et plus solide que tous les trônes.

» Abattons tous les nobles! tant pis pour les bons, s'il y en a.

» La Convention nationale a besoin d'une nouvelle dose d'émétique; il faut la frapper vite et dur.

» Commerce et accaparements sont synonymes.

» Que la guillotine soit en permanence dans toute la République : la France aura assez de 5 millions d'habitants.

» Les complices de cette guenon (Charlotte Corday) n'ont pas été tous rasés comme elle; ils le seront, pas vrai, Charlot (le bourreau)? C'est en ce moment qu'il faut dans chaque maison, dans chaque rue, des argus patriotes....

» Allons, vite, allons! que la guillotine soit en permanence dans toute la République. Tribunaux, à l'ouvrage!... La Tour-du-Pin est pris; Altier, ci-devant prieur, est pris; 28,000 Marseillais, républicains à la Barbaroux, sont pris. Eh bien! vite ma recette! Allons, dame guillotine, rasez de près tous ces ennemis de la patrie. Allons, allons! pas tant de contes! Tête au sac!... »

Ces extravagances mêmes, si bien faites pour déshonorer la République, avaient rendu Guffroy suspect à un grand nombre de patriotes. On l'accusa d'entretenir des liaisons avec l'ex-marquis de Travanet et autres émigrés. Les jacobins le chassèrent de leur société et dénoncèrent son journal à la Convention; mais, au milieu des événements, cette affaire particulière n'eut pas de suite. Guffroy avait été membre de la commission chargée d'inventorier les papiers de Louis XVI, et le bruit courut qu'il avait profité de cette position pour faire disparaître les pièces qui auraient prouvé sa vénalité et sa complicité avec la faction de la cour. Quoi qu'il en soit, il fut sauvé par le mépris qu'il inspirait.

Après le 9 thermidor, ce faux montagnard et ce méprisable intrigant se retourna avec violence contre la Montagne et les patriotes. Il devint un des réacteurs et des thermidoriens les plus furieux. Il dénonça Joseph Lebon, son compatriote et son ancien ami, et ne cessa depuis de calomnier, d'attaquer et de pousser à l'échafaud Duhem, Billaud, Collot, et les plus purs des républicains. Son journal ne paraissant plus, il déversait son venin dans d'infâmes libelles qui lui attirèrent des coups de canne de la part de Duquesnoy, l'énergique et honnête montagnard qui fut un des martyrs de l'affaire du 1er prairial. Les thermidoriens eux-mêmes finirent par prendre en dégoût un pareil auxiliaire. Néanmoins, l'appui des coteries réactionnaires le fit entrer au conseil des Cinq-Cents, où il fut vigoureusement attaqué par Couchery (8 juin 1797) pour des dénonciations calomnieuses contre un citoyen Rougeville, dont il était le débiteur. Il parvint encore à se tirer de cette sale affaire, mais ne fut point réélu. Poursuivi par le mépris public, il rentra dans l'obscurité, mais arriva cependant, à force de bassesses, à obtenir une place de chef adjoint au ministère de la justice, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée peu de temps après.

Il avait publié, dès le commencement de la Révolution, des brochures qui n'ont aucun intérêt. Nous citerons les titres des suivantes, imprimées après le 9 thermidor, parce que c'est dans ces méprisables productions, et d'autres analogues, que les écrivains de parti sont allés chercher des armes contre la Révolution : la *Queue de Robespierre* (1794); *Censure républicaine* ou *Lettre de Guffroy aux Français habitants d'Arras et des communes environnantes, à la Convention nationale et à l'opinion publique* (an III); les *Secrets de Joseph Lebon et de ses complices* (an III), etc.

GUGERNES, en latin *Gugerni*, ancien peuple de la Gaule, dans la Germanie IIe, au N. des Ubiens. Leur territoire est aujourd'hui compris dans la Prusse rhénane.

GUGLIELMI (Pietro), célèbre compositeur italien, né à Massa-Carrara en 1727, mort à Rome en 1804. Son père, maître de chapelle du duc de Modène, lui enseigna les éléments de l'art musical et l'envoya, lorsqu'il eut atteint sa dix-huitième année, au conservatoire de Loreto pour y terminer ses études sous la direction de Durante. Doué d'une prodigieuse facilité de travail, mais remarquablement paresseux, il sut profiter des leçons, tout en faisant le désespoir de son professeur, et remporta, vers la fin de ses études, un premier prix de fugue, dans un concours. Il avait composé son morceau en travaillant trente heures de suite.

A vingt-sept ans, il écrivit ses premiers opéras, qui furent représentés à Turin et firent une certaine sensation. Bientôt les principales villes d'Italie se disputèrent ses ouvrages, qui souvent furent joués le même soir, en divers endroits à la fois, au point qu'on ne peut qu'en citer la date, sans préciser la ville où Guglielmi les donna. A cette époque appartiennent : *Il capricci d'una marchesa* (1759); *I due soldati* (1760); *Il Finto cieco* (1762); *Don Ambrogio*, etc. Les grands théâtres des capitales de l'Europe l'appelèrent et il séjourna de longues années à Londres, à Dresde, à Brunswick (1763-1777). Pendant cette période, il écrivit, au milieu d'une foule d'autres opéras oubliés : l'*Inganno amoroso;* la *Donna scaltra; Orfeo* (Londres, 1769); *Il carnavale di Venezia* (Londres, 1770); *Il desertore; I viaggiatori ridicoli* (1772), un de ses chefs-d'œuvre; la *Frascatana*, *Mirandolina*, *Don Papirio*, etc. Quand il revint à Naples, en 1777, sa renommée avait vieilli; il trouva Paisiello et Cimarosa rois incontestés de la scène lyrique, et dut modifier sa manière pour suivre le courant. Il rajeunit son style et, à cinquante ans, trouva ses plus heureuses et ses plus fraîches inspirations : la *Serva innamorata* (1778); la *Bella pescatrice* (1779); *I fratelli Pappa Mosca* (Milan, 1783); *Didone* (Venise, 1785); *I due gemelli* (Rome, 1787).

Comme compositeur d'opéras-bouffes, Guglielmi est placé très-haut dans l'estime des connaisseurs et on le joue encore fréquemment en Italie; il est à peine connu en France, où l'on n'a jamais joué que *I due gemelli* et la *Serva innamorata*. Si les motifs chantent moins suavement dans son œuvre que dans les partitions de Cimarosa, s'il n'a point la langueur enivrante et le sentiment de Paisiello, il leur est supérieur dans le genre bouffe. Sa musique petillante suit, à grands éclats, le galop du rire, et entraîne les spectateurs dans une sorte de tourbillon joyeux. Ses morceaux d'ensemble sont des modèles de marche harmonique et d'heureuses complications mélodiques; il a plus de facture que ses grands contemporains. En outre, cet auteur possédait la rare faculté de modifier son génie, au point que l'oratorio de *Debora e Sisara*, écrit à Rome pour la chapelle du Vatican (1794), semblerait, pour tout observateur sérieux, avec ses pompeux récitatifs, son style grandiose, ses phrases empreintes d'une constante religiosité, absolument étranger à ce compositeur, qui ne s'épanouissait d'ordinaire qu'aux bouffées de la plus folle gaieté.

Guglielmi était un homme de plaisir; il dévora les sommes énormes que lui rapportèrent ses opéras avec des cantatrices et des courtisanes à la mode; à soixante ans, il faisait encore des assauts d'armes et passait pour une lame redoutée. Il était marié; à la mort de sa femme, il abandonna huit enfants qu'il avait eus d'elle et qui furent recueillis par un négociant, sans lequel ils seraient tombés à la charge de la charité publique. Guglielmi, tout occupé de sa dernière maîtresse, la cantatrice Oliva, achevait pendant ce temps de se ruiner avec elle, sans plus se soucier de leur sort, et il serait tombé dans la plus honteuse misère si on ne lui avait offert la place de maître de chapelle du Vatican. C'est alors que, se transformant encore une fois, il écrivit quelques admirables morceaux de musique sacrée. Des deux cents opéras bouffes ou sérieux qu'il fit jouer, un petit nombre seulement a survécu; les trois quarts de ses partitions, écrites avec une précipitation fiévreuse, méritent l'oubli dans lequel elles sont tombées, quoique des éclairs de génie en sillonnent de temps à autre la vulgarité; mais celles que nous avons citées conserveront toujours une place élevée dans l'art musical.

GUGLIELMINI (Dominique), mathématicien et hydraulicien italien, né à Bologne en 1655, mort à Padoue en 1710. Il étudia concurremment la médecine et les mathématiques, qu'il professa successivement à Bologne et à Padoue. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages de mathématiques, de médecine, d'astronomie et d'hydrostatique. Il fut tour à tour employé par le pape, Venise et plusieurs cités de l'Italie à l'endiguement des fleuves et à d'autres travaux d'hydraulique. On cite surtout les levées qu'il fit au Pô, au-dessous de Plaisance. Son ouvrage le plus remarquable est le *Traité de la nature des fleuves* (en italien, 1697). Ses travaux comme hydraulicien furent récompensés dans sa ville natale par la création en sa faveur d'une chaire d'*hydrométrie;* mais il l'abandonna bientôt pour se tourner définitivement du côté de la médecine, qu'il professa ensuite jusqu'à sa mort. Il était associé de l'Académie des sciences de Paris.

Voici la liste des principaux ouvrages de Guglielmini : *Aquarum fluentium mensura nova methodo inquisita* (Bologne, 1690, 2 vol. in-4°); *De sanguinis natura et constitutione exercitatio physico-medica* (Venise, 1701, in-8°); *Pro theoria medica adversus empiricam sectam prælectio habita Patavii, dum a mathematicarum scientiarum cathedra ad primam theoricæ medicinæ transitium fecit* (Venise, 1702, in-8°); *De salibus dissertatio epistolaris physico-medico-mecanica* (Venise, 1702, in-8°); *De usu mathematum in medica arte* (Venise, 1707, in-8°); *Exercitatio de idearum vitiis correctione et usu ad statuendam et inquirendam morborum naturam* (Padoue, 1807, in-8°); *De principio sulfureo dissertationes* (Venise, 1710); enfin, plusieurs écrits sur l'astronomie et les mathématiques.

GUGLIELMO DE BERGAME, architecte italien. V. BERGAMASCO (Guglielmo).

GUGLIONESI, ville d'Italie, prov. de Sannio, à 13 kilom. N. de Larino; 3,000 hab.

GUHR s. m. (gur). Géol. Terres chargées de matières métalliques, et entraînées par les eaux à travers les fentes des rochers.

GUHR (Charles-Guillame-Ferdinand), violoniste et compositeur allemand, né à Militsch (Silésie) en 1787, mort à Francfort en 1848. Il entra à quatorze ans, en qualité de violon, à la chapelle de sa ville natale, où son père était chantre. Quand Guhr eut atteint sa quinzième année, il fut confié aux soins de deux professeurs de Breslau, Schnabel, maître de chapelle, et Janitschek, violoniste. Le directeur du théâtre de Nuremberg lui offrit la place de chef d'orchestre. Sa haute aptitude à ces fonctions, les progrès qu'il fit faire aux musiciens placés sous ses ordres répandirent son nom dans toute l'Allemagne, et Guhr en profita pour se produire avec succès en qualité de compositeur et de virtuose. Devenu l'époux de Mlle Eppe, cantatrice du théâtre de Nuremberg, il accepta la direction de l'orchestre du théâtre de Wiesbaden, puis exerça successivement les mêmes fonctions à Cassel et à Francfort.

Guhr s'est fait un nom en Allemagne comme compositeur et comme violoniste. Ses opéras, *Théodore Feodata*, *Siegmar*, *Aladin*, etc., ont été très-favorablement accueillis par les connaisseurs. Comme violoniste, il s'attacha d'abord à reproduire les éminentes qualités de Rode et voulut ensuite, après l'audition de Paganini, s'assimiler quelques-uns des procédés de ce maître, tentative dans laquelle il réussit autant que faire se pouvait. Guhr a publié, entre autres morceaux pour violon, un concerto, intitulé : *Souvenir de Paganini*. Il a aussi écrit quelques œuvres pour le piano.

GUHRAUER (Gottschalk-Edouard), écrivain allemand, né à Bojanowo, duché de Posen, en 1809, mort à Breslau en 1854. Après avoir étudié la philosophie et la philologie à Berlin, il prit le grade de docteur, devint ensuite professeur à Cologne (1836-1837), puis se rendit à Paris, où il séjourna deux ans et s'occupa principalement de recherches sur les œuvres de Leibnitz. Il publia à cette époque, dans les *Mémoires des savants étrangers* de l'Académie des sciences morales et politiques, un *Mémoire sur le projet de Leibnitz relatif à l'expédition d'Egypte proposée à Louis XIV en* 1672. De retour en Allemagne, il alla habiter Breslau, obtint une place de conservateur à la bibliothèque (1841) et devint professeur extraordinaire d'histoire littéraire (1843). Guhrauer a publié : *Œuvres allemandes de Leibnitz* (Berlin, 1838-1840, 2 vol.); l'*Electorat de Mayence en* 1672 (Hambourg, 1839, 2 vol.); *Leibnitz* (Breslau, 1842, 2 vol.), remarquable étude biographique; *Quæstiones criticæ ad Leibnitzii opera philosophica pertinentes* (Breslau, 1842); l'*Education du genre humain*, de Lessing, avec des éclaircissements (Berlin, 1846); la *Correspondance de Gœthe avec Knebel* (Leipzig, 1852, 2 vol.). On lui doit, en outre, de nombreux travaux littéraires et historiques publiés dans divers recueils périodiques ou autres.

GUI s. m. (ghi — lat. *viscus*, grec *ixos* pour *Fixos*, avec digamma, qui se rattache au verbe sanscrit *vêchyami*, de la racine *ve*, lier, attacher, coudre. Le gui est ainsi désigné comme une plante parasite, qui s'enlace au tronc de l'arbre). Bot. Genre de plantes parasites, de la famille des loranthacées : *J'ai ouï dire à plusieurs de nos chasseurs que rien n'était plus propre à désaltérer que les feuilles du* GUI *qui croît dans nos arbres.* (B. de St-P.) *Les Gaulois avaient autrefois une vénération très-grande pour le* GUI *de chêne.* (De Jussieu.) *Les baies de* GUI *sont âcres et amères.* (V. de Bomare.) *Les druides cueillaient cérémonieusement le* GUI *avec une faucille d'or.* (X. Marmier.)

. . . Lorsque l'hiver attriste la nature,
Le *gui* sur un vieux chêne étale sa verdure.
CASTEL.

Sur un chêne orgueilleux des peuples adoré,
Les druides sanglants cueillaient le *gui* sacré.
ROSSET.

— Anc. cout. *Gui l'an neuf*, Cérémonie de la récolte du gui chez les Gaulois : *Le grand sacrifice du* GUI L'AN NEUF *se faisait avec beaucoup de cérémonies, près de Chartres, le sixième jour de la lune, qui était le commencement de l'année, suivant leur manière de compter par nuits.* (Duclos.) ‖ *Au gui l'an neuf* ou *A gui l'an neuf*, Sorte de cri qu'on poussait autrefois le premier jour de l'an, à cause de la coutume gauloise de distribuer le gui ce jour-là. Des vestiges de cet usage ont longtemps subsisté en France, surtout en Bretagne, où, la veille du premier jour de l'an, les pauvres allaient quêtant leurs étrennes au cri de *a gui l'an neuf*. De là le nom d'*aguignettes* donné aux étrennes dans plusieurs de nos provinces. On désigne encore, en Espagne, sous le nom d'*aguinaldo*, une manière de célébrer le premier jour de l'an.

— Mar. Espèce de perche sur laquelle s'étend la ralingue de bordure de la brigantine. ‖ Guide de palan.

— Encycl. Bot. et Hist. Le genre *gui* renferme des arbrisseaux parasites, à rameaux souvent articulés et dichotomes, portant des feuilles le plus souvent opposées, et des fleurs unisexuelles, monoïques ou dioïques, auxquelles succèdent des baies pulpeuses et monospermes. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe. L'une d'elles, très-commune en Europe, a une réputation qui remonte à la plus haute antiquité. C'est le *gui blanc* ou *gui de chêne*, présentant trois variétés.

On constate d'ailleurs des variations plus ou moins importantes, suivant le végétal sur lequel a crû le *gui*. Cet arbrisseau, en effet, vit en parasite sur des essences très-diverses : rare sur le chêne, malgré son nom spécifique, il se montre fréquemment sur le pommier, le poirier, l'aubépine, l'amandier, l'olivier, le saule, le peuplier, l'aune, le noisetier, le robinier, etc. La propagation et la végétation de ce parasite présentent quelques particularités remarquables. La graine est portée ordinairement par certains oiseaux, tels que les grives, sur les rameaux des arbres, où elle se fixe par la matière visqueuse qui l'entoure. Bientôt elle entre en germination; quel que soit le côté du rameau sur lequel elle est fixée, la radicule se dirige toujours vers le centre de ce rameau ou vers l'étui médullaire, tandis que la tige se développe dans la direction opposée; celle-ci croît donc indifféremment de haut en bas, de bas en haut, ou dans le sens horizontal, ou plus ou moins oblique. La radicule s'insinue sous l'écorce, pénètre même jusqu'à une certaine profondeur dans l'aubier, jette de courtes ramifications latérales, et l'ensemble forme un empâtement mamelonné, plus ou moins large et épais. En même temps, les rameaux se multiplient par dichotomie, ou plutôt par polychotomie, avec une certaine régularité, de telle sorte qu'une touffe de *gui* présente ordinairement l'aspect d'une boule compacte d'un vert jaunâtre. « Le *gui*, dit T. de Berneaud, est parasite sur les arbres, il s'implante dans leur liber et vit de la sève qu'ils charrient... Le *gui* ne s'identifie pas tellement avec l'arbre sur lequel ses semences s'accrochent, qu'il perde sa propre existence; il entre en végétation, il fleurit et fructifie toujours à la même époque, que l'arbre soit précoce ou tardif. Il conserve son feuillage, quand son soutien perd sa parure printanière, mais ses touffes arrondies n'ont rien d'agréable; il ne présente pas un atome de tannin, lors même que cette substance se trouve en abondance dans les arbres qui le nourrissent; il donne du soufre, tandis que ceux-ci n'en contiennent aucunement; de même qu'il ne fournit pas non plus d'acide gallique, de gomme ou de résine, quoiqu'ils en soient imprégnés. Cependant, par une singularité fort remarquable, il brûle difficilement quand le sujet a la même propriété, comme ses cendres sont colorées par l'oxyde de manganèse quand celles du sujet le sont elles-mêmes. »

Le *gui* était bien connu dans l'antiquité. Théophraste en parle sous le nom d'*ixia*. Ovide et Pline l'ont mentionné. Plusieurs commentateurs ont cru retrouver le *gui* dans le rameau d'or que la sibylle ordonne à Enée de recueillir dans une forêt touffue, pour pouvoir pénétrer dans les enfers, opinion d'autant plus admissible que le *gui*, en vieillissant, prend une teinte jaune. Le *gui* ne serait-il pas aussi le *rameau toujours vert* de la légende rappelée dans l'opéra de *Robert le Diable?*

Mais c'est surtout chez les Gaulois que le *gui* avait acquis une haute réputation. V. DRUIDE.

Le *gui* passait, en effet, pour une panacée, et l'on ne se contentait pas de le prendre comme remède : on en ornait les murs des temples et des habitations; on mettait la poudre de ses feuilles dans des sachets, que l'on portait suspendus au cou en guise d'amulettes. C'est là, sans doute, qu'il faut chercher l'origine de la haute réputation dont le *gui* a joui dans l'ancienne médecine, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans un grand nombre de localités, avec certaines coutumes ou traditions superstitieuses, qui sont comme un reflet lointain du culte druidique. Ajoutons que, dans certains pays, on suspend encore le *gui* au cou des enfants pour les préserver des maléfices; on en fait des chapelets qu'on croit souverains contre l'épilepsie; enfin, les qualités merveilleuses qu'on lui prête lui ont fait quelquefois donner le nom de *bois de la sainte croix*. On attribue surtout de grandes vertus à celui qui a été récolté dans le croissant de la lune d'août, et qui tient encore à un morceau de bois de chêne, bien que, dans d'autres localités, les paysans n'osent, par superstition, le recueillir sur cet arbre.

Le *gui* n'est pas susceptible d'être cultivé;

on peut bien faire germer ses graines sur le sol, sur le bois mort, sur les pierres et même sur le verre; mais les jeunes sujets ne tardent pas à périr. Il ne peut se développer et s'accroître que sur les végétaux ligneux vivants. Lorsqu'il est très-abondant sur les arbres, il les épuise, diminue leur production et peut même les faire périr; c'est un fléau pour les pommiers et les poiriers à cidre. Pour tous ces motifs, il y a plutôt avantage à le détruire, au moins sur les arbres cultivés. Il suffit pour cela de le couper avec un instrument bien tranchant, en pénétrant jusqu'au-dessous de l'empâtement que forment ses racines sur le rameau qui le porte; et, comme on pourrait ainsi produire sur les arbres des plaies assez larges, on devra surveiller le développement du *gui* et le couper dès qu'on s'aperçoit de sa présence, sans attendre qu'il ait formé des touffes.

Le *gui* est à peu près inodore; sa saveur, un peu amère et âcre, s'affaiblit beaucoup par la dessiccation. On emploie la plante entière, plus rarement les graines, soit en poudre, soit en décoction. Autrefois le *gui* entrait dans une foule de préparations pharmaceutiques, notamment dans la poudre de Guttète. Sa poudre agit à la manière des toniques amers : elle produit une excitation modérée de l'estomac et des intestins, qui peut être portée, d'après la dose, jusqu'à provoquer des évacuations intestinales ou la purgation, bien que le principe astringent y soit assez développé. On l'a conseillé contre les maladies convulsives, l'hystérie, la chorée ou danse de Saint-Guy, le hoquet, l'asthme convulsif, et surtout l'épilepsie. On l'a administré encore, mais plus rarement et avec moins de succès, contre l'apoplexie, les vertiges, la paralysie, les fièvres intermittentes, les flux de ventre, la dyssenterie, les vers intestinaux, les pertes de sang et l'excès du flux hémorrhoïdal. Aujourd'hui, on n'emploie guère le *gui* qu'en cataplasmes, pour résoudre les tumeurs ou pour soulager les parties affectées de douleurs goutteuses.

Les baies, bien que purgatives, servent à la nourriture de nombreux oiseaux, notamment des grives et des merles; et comme les graines traversent l'intestin sans avoir perdu leur faculté germinative, il s'ensuit que ces oiseaux, en déposant leurs excréments sur les arbres, contribuent puissamment à propager la plante qui doit servir à faire la glu pour les prendre, d'où le proverbe latin : *Turdus sibimet ipsi malum cacat*, que l'on applique, par allusion, à ceux qui fournissent des armes pour se faire battre. Du reste, on peut tirer la glu de toutes les parties du *gui;* mais, en général, on préfère aujourd'hui celle qu'on fabrique avec l'écorce du houx. Toutefois, la première est recommandée pour engluer le bas de la tige des arbres fruitiers qu'on veut préserver de l'atteinte des chenilles et des fournis. Dans ces derniers temps, M. Isidore Pierre s'est assuré, par expérience, que le *gui* est une excellente nourriture pour les bestiaux, ce qui doit engager d'autant plus à en débarrasser les arbres; il y aura à cela double profit.

Parmi les autres espèces, nous citerons le *gui* de l'oxycèdre, assez commun dans le midi de l'Europe, où il croît sur les genévriers, notamment sur le genévrier cade ou oxycèdre, et le *gui sans feuilles*, parasite des orangers et des citronniers.

GUI, empereur d'Occident et roi d'Italie de 889 à 894. Il était fils de Gui, duc de Spolète, et d'Adélaïde, fille de Pépin, roi d'Italie, et hérita, en 880, des duchés de Spolète et de Camerino, limitrophes des Etats de l'Eglise, fut mis au ban de l'empire par Charles le Gros (883), à la suite des plaintes du pape Martin II, dont il avait envahi les possessions; mais il rentra bientôt dans les bonnes grâces de l'empereur, aida le pape Etienne V à battre les Sarrasins, établis au Garigliano, et reçut de ce pontife, en récompense de ce service, la permission de s'emparer des principautés de Capoue et de Bénévent (886). Après la mort de Charles le Gros, Gui, qui était de la famille carlovingienne, et dont Foulques, archevêque de Reims, était le proche parent, se rendit en France pour s'y faire proclamer roi. Ayant échoué dans son ambitieuse tentative, Gui retourna aussitôt en Italie pour disputer le trône de ce pays à Bérenger, duc de Frioul, battit son compétiteur près de Plaisance, réunit alors, à Pavie, une diète qui lui donna la couronne (889), puis se rendit à Rome, où le pape Etienne V le sacra empereur (21 février 891). Bientôt après, à l'appel de Bérenger, Arnoul, roi de Germanie, pénétra en Lombardie. Forcé de se retirer devant les armes victorieuses de l'ennemi, Gui abandonna Pavie, la Lombardie, se retira à Spolète et mourut d'un coup de sang près du Taro, où il venait de se fortifier. Il eut pour successeur son fils Lambert.

GUI, duc de Toscane, mort en 929. Il était fils d'Adalbert II, à qui il succéda vers 917. En 925, il épousa la fameuse Marosie qui, par sa beauté, ses richesses et son esprit d'intrigue s'était rendue maîtresse de Rome, où elle faisait et défaisait les papes à son gré, accrut ainsi son influence dans le midi de l'Italie, et aida son frère utérin, Hugues de Provence, à se faire proclamer roi de la péninsule. Le pape Jean X ayant manifesté l'intention de secouer la domination de Marosie, celle-ci fit déposer le pontife (928), qui, par ordre de Gui, fut bientôt après étouffé sous des coussins. Le duc de Toscane mourut peu de mois après.

GUI Ier (Geoffroy), premier seigneur de Laval, vivait au commencement du XIe siècle, et était un puissant chef féodal. — Son fils, GUI II, mort vers 1067, fonda le prieuré de Notre-Dame d'Avenières, et passe pour avoir fait entourer Laval de murailles. — GUI III, seigneur de Laval, dit *le Jeune* ou *le Chauve*, mort en 1095, accompagna en Angleterre Guillaume le Conquérant, se signala par sa bravoure, épousa la nièce de ce souverain et succéda à son père en 1080. — Son fils aîné, GUI IV, seigneur de Laval, mort en 1146, partit avec cinq de ses frères pour la Terre sainte, lors de la première croisade, et se fit remarquer par sa bravoure. Après la prise de Jérusalem, il revint à Laval en passant par Rome, où il vit le pape Paseal II. En 1118, il combattit avec Foulques V d'Anjou contre Henri, roi d'Angleterre, qui fut vaincu non loin d'Alençon. Par la suite (1129), il entra dans une ligue contre Geoffroi V Plantagenet, comte d'Anjou, mais fut battu par lui; puis il soutint, au sujet de la possession de la vicomté de Vitré, une guerre qui dura huit ans, et qui eut pour lui une issue défavorable. — GUI V, seigneur de Laval, fils du précédent, à qui il succéda en 1146, épousa la sœur de Henri II Plantagenet, comte d'Anjou, duc de Normandie, qui, devenu roi d'Angleterre, le nomma lieutenant général régent des provinces d'Anjou et du Maine. — Son fils aîné, GUI VI, dit *le Jeune*, seigneur de Laval, mort en 1210, lui succéda vers 1170. Il prit une part brillante à toutes les guerres qu'entreprit Richard Cœur de Lion, abolit, en 1197, le droit de mainmorte dans toute sa seigneurie, défendit par la suite les droits d'Arthus de Bretagne contre Jean sans Terre, et, après l'assassinat du jeune duc par ce dernier, il se joignit à Philippe-Auguste pour en tirer vengeance. — Son petit-fils, GUI VII de Laval de Montmorency, mort en 1267, est la tige des Laval-Montmorency.

GUI Ier, vicomte de Limoges, mort en 1025, succéda à son père Gérard en l'an 1000. Il triompha d'une ligue de seigneurs qui voulaient lui enlever l'héritage de sa mère, transmit ses droits de haut justicier à dix nobles ou notables de la ville de Limoges, et emprisonna Grimoard, évêque de Périgueux, qu'il voulait contraindre à lui céder le monastère de Brantôme. L'évêque déclara qu'il y consentirait si tel était l'avis du pape Sylvestre II. Le vicomte Gui accepta cet arbitrage et se rendit à Rome ainsi que Grimoard; mais lorsque le prélat eut fait connaître en plein consistoire les mauvais traitements que Gui lui avait fait endurer, la cour romaine indignée condamna sur-le-champ le vicomte de Limoges à être écartelé. La sentence eût été exécutée si l'évêque de Périgueux, craignant que les parents de Gui n'essayassent envers lui, à son retour, de cruelles représailles, n'avait fait évader le vicomte, avec qui il revint en France. Quelques années après, la vicomtesse Emma, s'étant rendue en pèlerinage à Saint-Michel-en-l'Herm, tomba entre les mains de pirates normands, qui la retinrent trois ans prisonnière, bien qu'on leur eût envoyé la rançon exigée par eux. Elle serait vraisemblablement morte en esclavage si le duc de Normandie, Richard le Bon, n'était intervenu pour lui faire rendre la liberté.

GUI, prélat français, fils d'un comte de Ponthieu, mort en 1076. Il était archidiacre d'Amiens, lorsqu'il fut élevé au siége épiscopal de cette ville (1058). Il fut assez longtemps en lutte avec les moines de Corbie, dont il excommunia l'abbé, et ne cessa de les poursuivre que lorsqu'ils lui eurent cédé des domaines importants. En 1063, il administra le comté d'Amiens en qualité de tuteur du fils du comte Rodolphe et se rendit, en 1068, en Angleterre avec le titre d'aumônier de Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Ce fut sur la demande de ce souverain qu'il composa un poëme latin sur la bataille d'Hastings. Ce poëme, dont le style est très-médiocre, mais qui contient des détails authentiques et intéressants, a été publié dans divers recueils, entre autres dans les *Chroniques anglo-normandes* de Francisque Michel.

GUI, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, né vers 1153, mort en 1175. Il était en Palestine lorsqu'il succéda à son frère Guillaume IV, en 1168. De retour en France, il prit part à une expédition dirigée par Louis le Jeune contre le baron de Donzy, mit à contribution le clergé et les moines, ce qui lui attira une excommunication; enfin, il fit la guerre avec Hugues de Bourgogne, à qui il refusait de rendre hommage pour les possessions qu'il avait dans son duché. Battu et fait prisonnier, il recouvra la liberté par la paix de Beaune (1174).

GUI, comte d'Auvergne, deuxième du nom, mort en 1224. Il était fils de Robert IV et frère de Guillaume X, à qui il succéda en 1194. Il commença par avoir des démêlés avec Philippe-Auguste, à qui il refusait de rendre hommage, et qui le contraignit, pour avoir la paix, à lui céder d'importants territoires, puis il eut presque constamment à lutter contre son frère, le turbulent Robert, évêque de Clermont. A deux reprises, il fit emprisonner Robert, qui soudoyait des bandes pour ravager les possessions de son frère; mais à deux reprises le pape Innocent III intervint, força le comte, sous peine d'excommunication, à relâcher son prisonnier et à payer les frais de la guerre que, pour le même motif, lui fit Philippe-Auguste. En 1208, Gui hérita du comté de Rodez, qu'il vendit au comte de Toulouse. A la suite d'une troisième révolte de son frère (1211), il eut de nouveau à lutter contre Philippe-Auguste, qui intervint encore en faveur de Robert; il perdit cent vingt places.

GUI (Pierre DE), philosophe espagnol de la seconde moitié du XVe siècle. Il remplit les fonctions sacerdotales à Montalban, en Andalousie, se livra avec une ardeur particulière à l'étude de la philosophie et de la métaphysique, et accepta plusieurs des idées de Raymond Lulle. Parmi ses ouvrages, devenus fort rares, nous citerons : *Tractatus de differentiis* (Jaen, 1500); *In artem magnam Lulli tractatus* (Barcelone, 1489, in-8o); *Janua artis* (Barcelone, 1489).

GUI ou **GUIDO**, nom de divers personnages italiens. V. GUIDO.

GUI DE BOULOGNE ou **D'AUVERGNE**, prélat français, né en 1320, mort à Lerida en 1373. Il était fils de Robert, comte d'Auvergne, et oncle du roi Jean. Successivement chanoine, chancelier de l'église d'Amiens, archevêque de Lyon (1340), cardinal (1342), il fut chargé par le pape Clément VI de diverses missions, notamment à Rome pour y faire l'ouverture du jubilé (1350), en Hongrie pour mettre un terme au différend qui s'était élevé entre Louis, roi de Hongrie et Jeanne de Naples, au sujet de l'assassinat du roi André, et en Espagne pour rétablir la paix entre les rois de Portugal et de Castille.

GUI Ier DE CHÂTILLON, comte de Blois, mort en 1342. Il fut fait chevalier par Philippe le Bel (1313), et se signala par sa grande bravoure pendant la guerre que Philippe de Valois soutint contre les Anglais. — GUI II DE CHÂTILLON, comte de Blois, mort en 1397, succéda, en 1381, à son frère Jean II. Il fut un des seigneurs envoyés en Angleterre comme otages du roi Jean, se vit contraint, pour recouvrer sa liberté, d'abandonner son comté de Soissons, et fit ensuite successivement la guerre en Prusse, en Guyenne, contre les Anglais, et en Flandre. C'était un des plus vaillants hommes de guerre de son temps. Il s'adonna à tel point à la bonne chère qu'il devint gros comme un tonneau, et prit si peu de soin de sa fortune que, accablé de dettes, il vendit toutes ses possessions au duc d'Orléans, moyennant 200,000 francs d'or.

GUI DE CRÊME, antipape. V. PASCAL III.

GUI DE DOUCIÉ, dominicain et poëte français, né dans la Franche-Comté, mort après 1336. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il entra chez les dominicains de Poligny. Les anciens biographes le désignent souvent sous le nom de **Gad de Ouciu**. On a de lui une traduction en vers, restée manuscrite, du traité de Boëce sur la *Consolation de la philosophie*, et on lui attribue un poëme sur les guerres auxquelles donna lieu, en 1336, la rivalité de Marguerite de France et d'Isabelle, femme du dauphin du Viennois. Gallut a publié des fragments de ce poëme dans les *Mémoires de la république séquanoise*.

GUI DE LUSIGNAN, roi de Jérusalem. V. LUSIGNAN.

GUI-PAPE, en latin **Guido Papæ**, jurisconsulte français, né à Saint-Symphorien, près de Lyon, mort vers 1476. Il fit ses études de droit en Italie, où il passa son doctorat (1430), puis il habita quelque temps Lyon, qu'il quitta pour s'établir à Grenoble. Là, il devint membre du conseil delphinal (1440), maître des requêtes, et fut appelé, lors de la création d'un parlement dans le Dauphiné, à y siéger comme conseiller. Gui-Pape a composé plusieurs ouvrages de jurisprudence estimés, notamment : *Decisiones gratianopolitanæ* (Grenoble, 1490), que Chorier a traduites en français (Lyon, 1602, in-4o); *Commentaria super statuta delphinalia* (1496, in-fol.); *Tractatus singulares et in praxi frequentissimi, cum additionibus Joannis Thierii* (1576, in-fol.), contenant onze traités, etc.

GUI PATIN, médecin français. V. PATIN.

GUI DE RAVENNE, historien et géographe du IXe siècle. On ne sait rien sur sa vie. Quant à ses ouvrages, intitulés : *Vitæ pontificum romanorum*, *Historia de bello Gothorum* et *Cosmographia*, ils sont perdus. Fabricius considère la *Comosgraphia* publiée par Porcheron comme étant le même livre que celui de Gui; mais rien ne prouve l'exactitude de cette assertion.

GUIACANA s. m. (gu-ia-ka-na). Bot. Syn. d'ÉBÉNIER.

GUIANE. V. GUYANE.

GUIARD (Antoine), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saulieu, près d'Autun, en 1692, mort à Dijon en 1760. On lui doit des écrits dans lesquels il signale plusieurs abus du temps : *Entretiens d'une dame avec son directeur* (Nancy, 1736); *Réflexions politiques et intéressantes sur la régie du temporel des bénéfices consistoriaux* (1738); *Dissertation sur l'honoraire des messes* (1748, in-8o). Dans ce dernier écrit, il montre les abus de la pratique qui consiste à donner de l'argent aux prêtres pour célébrer la messe, sous la condition d'en appliquer le mérite à un objet spécial.

GUIARD (Philippe-Henri-Théodore), littérateur français, né à Avallon (Yonne) en 1814, mort à Paris en 1855. Il professa la rhétorique à Rouen (1845-1847), puis occupa une chaire de seconde au lycée Charlemagne. Il a publié différentes notices d'intérêt local sur la Normandie et une traduction en vers du *Théâtre de Sophocle* (Paris, 1852, in-8o), qui lui assure un rang distingué parmi les traducteurs de notre époque.

GUIARNATT s. m. (gu-iar-natt). Bot. Nom du gros mil dans la Sénégambie.

— **Encycl.** Voici comment se pratique la culture de cette graine : on déracine les herbes au moyen d'une hiloire, on opère un léger binage à l'aide d'une sorte de houe, puis, au moyen d'un pieu muni d'un bourrelet à quelques pouces de la pointe, pour l'empêcher de s'enfoncer trop profondément en terre, on fait des trous, où l'on jette quelques grains de *guiarnatt*. Le mil vient fort bien; malheureusement, aussitôt qu'il apparaît, des nuées d'oiseaux s'abattent dessus et les cultivateurs doivent avoir recours à une surveillance active pour conserver leur récolte. Il est curieux de connaître les procédés qu'emploient les gens du pays pour écarter les oiseaux de leurs champs. Ils posent sur un plateau flexible un mannequin, à peu près comme on le pratique dans certaines contrées de la France. Ils attachent une corde à l'extrémité supérieure du bâton; puis, abrités derrière une case ou un buisson, ils tirent de temps en temps : le mannequin, en vertu de l'élasticité du bâton, décrit quelques oscillations et au bout d'un moment le noir recommence. Il faut avoir, pour faire ce métier, la patience inaltérable de ces braves gens. Le *guiarnatt* ou gros mil se cultive dans beaucoup de contrées de la Sénégambie, et entre pour une bonne part dans la nourriture des indigènes.

GUIART (Guillaume), chroniqueur français, né à Orléans vers la fin du XIIIe siècle. Il était sergent d'armes et fut blessé à la bataille de Mons-en-Puelle. On a de lui une chronique rimée, qui s'étend de 1165 à 1306, et qui a pour titre : la *Branche des royaux lignages*. Elle contient de curieux détails sur la vie de saint Louis et sur les guerres de Flandre de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. Du Cange en avait fait des extraits, et M. Buchon en a donné une édition en 1828, avec une introduction.

GUIB s. m. (ghibb.). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope.

— **Encycl.** Le *guib* a la taille du daim. Son pelage est d'un fauve marron, marqué de bandes blanches et de nombreuses taches blanches et arrondies éparses sur les flancs et sur les cuisses; le ventre et le bout de la queue sont noirs; le dos est marqué d'une ligne composée de poils plus longs, noirs, entremêlés de poils blancs. Les cornes sont assez courtes, pointues, avec deux arêtes saillantes, décrivant une spire d'un tour et demi au plus. Le *guib*, qui, au premier aspect, paraît intermédiaire entre les gazelles et les chèvres, habite le pays de Podor, au Sénégal; il recherche les bois, les plaines, les bords des fleuves, vit en société et forme souvent de grands troupeaux. Ses mœurs sont peu connues.

GUIBAL (Barthélemi), sculpteur français, né à Nîmes en 1699, mort à Nancy en 1757. Il alla se fixer en Lorraine avec son maître Dumont, et y exécuta un grand nombre d'ouvrages en marbre et en bronze, parmi lesquels on cite la *Statue de Louis XV*, érigée sur l'une des places de Nancy.

GUIBAL (Nicolas), peintre et architecte français, fils du précédent, né à Lunéville en 1725, mort à Stuttgard en 1784. Il abandonna la sculpture pour la peinture, étudia à Nancy, à Paris, à Stuttgard, d'où il se rendit à Rome, séjourna quatre ans dans cette ville, où il se lia avec Raphaël Mengs, et retourna ensuite à Stuttgard. Guibal devint, dans la capitale du Wurtemberg, premier peintre de la cour, professeur de dessin et directeur de la galerie de tableaux. Il a exécuté des plafonds, de nombreux tableaux d'histoire et de paysage, tant à l'huile qu'à fresque, et a publié : *Eloge historique de R. Mengs* (1781, in-8o); *Eloge de Poussin* (1783, in-8o).

GUIBAUD (Eustache), oratorien, écrivain janséniste et ascétique français, parent de Massillon, né à Hyères (Var) en 1711, mort en 1794. Il enseigna les humanités dans plusieurs colléges de son ordre. Son attachement aux doctrines jansénistes le fit expulser de Soissons. On a de lui : *Gémissements d'une âme pénitente* (1778), souvent réimprimé; *Explication du Nouveau Testament* (1785, 5 vol. in-8o). Il est aussi auteur du livre si connu, intitulé : la *Morale en action*, imprimé pour la première fois à Lyon en 1787 (in-12).

GUIBERT, antipape, né à Parme dans le XIe siècle, mort à Ravenne en 1100. Henri IV, pendant ses luttes contre Grégoire VII, le fit nommer archevêque de Ravenne, puis pape (1080), et l'installa à Rome à main armée, après en avoir chassé Grégoire. Les deux papes s'excommunièrent mutuellement. La

mort de Guibert ne mit pas fin au schisme. Il avait pris le nom de Clément III.

GUIBERT, bénédictin, abbé de Notre-Dame de Nogent, théologien et historien français, né près de Clermont (Oise) en 1053, mort en 1124. Il a laissé des ouvrages estimés, que dom d'Achéry a recueillis sous le titre de : *Venerabilis Guiberti opera* (1651, in-fol.). On y remarque des commentaires sur la Bible; un *Traité des reliques*, où il s'élève avec force contre les superstitions de son temps; une *Histoire des croisades*, la plus exacte qui ait été écrite par les contemporains; enfin une autobiographie, intitulée : *Vie de Guibert*. Ses ouvrages sont pleins d'érudition et d'une critique très-éclairée pour son temps, mais ils sont écrits dans un style « dur et raboteux, » dit Mabillon.

GUIBERT (Nicolas), médecin et alchimiste, né à Saint-Nicolas (Lorraine) vers 1547, mort vers 1620. Il alla étudier la médecine à Pérouse, où il se fit recevoir docteur, puis visita l'Allemagne, la France, l'Espagne, et se fixa à Castel-Durante, près d'Urbin. La réputation qu'il acquit dans cette ville comme praticien le fit appeler à Rome, où il reçut le titre de médecin provincial des Etats de l'Eglise (1578). Deux ans plus tard, Guibert abandonna cet emploi pour s'occuper d'alchimie avec Truchsès, cardinal d'Augsbourg. Il employa plusieurs années à cultiver avec ardeur cette prétendue science; mais, ayant fini par reconnaître l'insanité de ses recherches, il devint un des plus ardents adversaires de l'alchimie et des alchimistes. Il retourna alors en Lorraine, s'établit à Vaucouleurs, et y termina sa vie dans un état voisin de la misère. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Assertio de murrhinis* (Francfort, 1597); *Alchymia, ratione et experientia ita demum viriliter impugnata et expugnata* (Strasbourg, 1603, in-8°); *De interitu alchymiæ* (Toul, 1614, in-8°).

GUIBERT (Charles-Benoît, comte DE), lieutenant général français, né à Montauban en 1715, mort en 1786. Il servit avec distinction en Italie, en Bohême et en Flandre, fut fait prisonnier à Rosbach (1757), étudia la tactique du grand Frédéric pendant une captivité de dix-huit mois en Prusse, rédigea, par ordre de Choiseul, l'*Ordonnance du service de campagne*, et devint gouverneur des Invalides en 1782.

GUIBERT (Jacques-Antoine-Hippolyte, comte DE), général, littérateur et habile tacticien français, fils du précédent, né à Montauban en 1743, mort en 1790. Il fit la guerre de Sept ans, combattit en Corse à la tête d'une légion levée par ses soins, et, de retour en France, publia un *Essai de tactique générale* (1772, 2 vol. in-4°), livre remarquable, qui fait encore autorité aujourd'hui, malgré les progrès de la science militaire. Il y heurte de front la vieille routine française, y démontre la supériorité du système prussien, et s'élève à des considérations d'une grande valeur sur l'art de la guerre. Ce fut un soulèvement unanime parmi les officiers généraux; l'autorité se vit contrainte d'interdire l'ouvrage; mais les idées de Guibert n'en firent que mieux leur chemin. Le public se prononça en sa faveur. Voltaire et Frédéric II le comblèrent d'éloges. En 1779, il publiait : *Défense du système de guerre moderne* (2 vol. in-8°), où, en développant son premier travail, il répondait aux critiques dont il avait été l'objet et donnait le coup de grâce aux préjugés des gens du métier. Guibert eut une part considérable aux réformes opérées dans l'armée par le ministre Saint-Germain; l'ordonnance de 1776 sur les manœuvres d'infanterie est en grande partie son œuvre.

Guibert fut nommé, en 1776, colonel du régiment de Neustrie, brigadier en 1782, maréchal de camp en 1788, puis inspecteur divisionnaire pour l'infanterie dans l'Artois. Après avoir secondé son père dans le gouvernement de l'hôtel des Invalides, il devint membre et rapporteur du conseil d'administration du département de la guerre. Ce poste lui attira des désagréments, car on le rendit en quelque sorte responsable de l'imperfection du travail et des résultats. A l'époque de la Révolution, il posa sa candidature aux états généraux, dans le bailliage de Bourges; mais, accusé, à tort ou à raison, d'avoir voulu introduire dans l'armée française la dure discipline allemande, le bâton, les chaînes, etc., il fut repoussé par les électeurs. Le chagrin qu'il en ressentit abrégea ses jours. Guibert avait inspiré une vive passion à Mlle Lespinasse. Il avait ambitionné toutes les gloires. Les circonstances ne lui fournirent pas l'occasion de s'illustrer sur les champs de bataille. Il réussit peu dans le genre purement littéraire, comme le prouvent les *Eloges de Catinat* (1775) et *de L'Hôpital* (1777), qui échouèrent aux concours de l'Académie française, en 1785; et si cette compagnie lui ouvrit ses portes, il le dut à ses travaux sur la tactique. M. de Laporte a esquissé à la mode du temps le portrait de Guibert : « Une tête exaltée, dit-il, beaucoup d'esprit, mais aussi des prétentions qui tiennent à l'esprit; une facilité et surtout une mémoire étonnantes; une ambition très-active en tout genre; l'envie d'occuper de lui le public, et d'aller, comme disait de lui le roi de Prusse, » à la gloire par tous les chemins; » de la franchise et de la hardiesse; de l'élévation dans les sentiments, et l'amour du bien en général, tels sont les traits dont presque tout le monde s'accorde à composer le portrait de Guibert. »

Outre les ouvrages précités, Guibert a composé les suivants : le *Connétable de Bourbon*, tragédie en cinq actes (Paris, 1775, in-18); *Observations sur la constitution politique et militaire des armées de Sa Majesté Prussienne, avec quelques anecdotes de la vie privée de ce monarque, suivies de l'état militaire de la Prusse en* 1774 (Amsterdam [Paris], 1778, in-12); *Discours prononcé à la réception du comte de Guibert* (Paris, 1786, in-4°); *Eloge du roi de Prusse* (Londres [Paris], 1787, in-8°); *Précis de ce qui s'est passé à l'assemblée du Berry* (1789); *Discours aux trois ordres* (1789); *Discours de l'orateur des trois ordres aux états généraux* (1789); *Lettre à l'Assemblée nationale*, sous le pseudonyme de G.-T. Raynal, 1789, in-8°); *Mémoire adressé au public et à l'armée sur les opérations du Conseil de la guerre* (in-8°); *De la force publique* (Paris, 1790, in-8°); *Journal d'un voyage en Allemagne fait en* 1773 (Paris, 1803, 2 vol. in-8°); *Voyages dans diverses parties de la France et en Suisse, faits en* 1775, 1778, 1784 *et* 1785 (Paris, 1806, in-8°); *Eloges de Catinat, de L'Hospital, de Thomas, suivis de l'Eloge de Claire-Françoise de Lespinasse* (Paris, 1806, in-8°); *Œuvres dramatiques* (Paris, 1822, in-8°); ce volume contient : le *Connétable de Bourbon*, les *Gracques*, *Anne de Boleyn*, tragédies; *Apelle et Campaspe*, opéra. Les *Œuvres militaires de Guibert* ont été publiées par sa veuve, sur les manuscrits de l'auteur (Paris, 1803, 5 vol. in-8°).

GUIBERT (Alexandrine-Louise BOUTINON DE COURCELLES, comtesse DE), femme auteur, épouse du précédent, morte à Saint-Ouen, près de Paris, en 1826. Elle avait un esprit très-distingué, très-cultivé et parlait facilement plusieurs langues modernes. Après la mort de son mari, pour lequel elle avait toujours montré un vif attachement, elle vécut dans la retraite, et consacra la plus grande partie de son temps à faire imprimer la plupart des ouvrages qu'il avait laissés manuscrits. C'est elle qui nous a fait connaître les *Lettres de Mlle de Lespinasse* (Paris, 1805, 2 vol. in-8°), adressées en grande partie à son mari. Elle a publié aussi des romans, annoncés comme traduits de l'anglais : *Margaretha, comtesse Rainsfort* (1797, 2 vol.); *Agatha* ou la *Religieuse anglaise* (1797, 3 vol.); *Fedaretta* (1803), etc.

GUIBERT (Elisabeth), femme auteur française, née à Versailles en 1725, morte vers 1788. C'est une de ces femmes de lettres auxquelles ceux qui soupirent pour elles octroient si aisément des brevets d'immortalité. Elle a laissé : *Poésies et Œuvres diverses* (Amsterdam, 1764, in-8°); la *Coquette corrigée*, tragédie contre les femmes; le *Rendez-vous*, comédie en vers; les *Triumvirs*, tragédie (1764); un volume d'*Epîtres*, de *Poëmes*, de *Vers de société*, etc.; le *Sommeil d'Aminte* (1764, in-8°); les *Filles à marier*, 1 acte, en vers (1768, in-8°); *Pensées détachées* (1770, in-12); les *Philencins* ou le *Patriotisme*, poëme (1775).

GUIBERT (Joseph-Hippolyte), prélat français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 13 décembre 1802. Il fit d'abord partie de la société des missionnaires de Provence connus sous le nom d'*oblats de Marie*, que dirigeait l'abbé de Mazenod, depuis évêque de Marseille. Le jeune missionnaire contracta bientôt avec son directeur une amitié qui ne se démentit point jusqu'à la mort de l'abbé Mazenod, et qui fut pour son ami l'origine de toutes les distinctions dont il a été accablé depuis. Chargé d'abord de la direction du sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus, une des fonctions les plus importantes de la société, il devint ensuite supérieur du grand séminaire d'Ajaccio, puis grand vicaire de l'évêque de la même ville. En 1842, il fut sacré évêque de Viviers. En 1857, il alla succéder à Tours à l'archevêque Morlot, appelé au siége de Paris, qu'avait rendu vacant la mort tragique de l'archevêque Sibour. Lorsque, le 13 septembre 1870, MM. Crémieux et Glais-Bizoin, délégués par le gouvernement de la Défense nationale, allèrent siéger à Tours, ce fut dans le palais archiépiscopal qu'ils vinrent s'installer. M. Crémieux, l'israélite, et l'archevêque Guibert s'entendirent parfaitement et entretinrent des relations journalières qui prirent un caractère d'intimité. Lors de l'arrivée de Garibaldi dans cette ville (le 10 octobre suivant), un journal ayant annoncé que le prêtre français avait serré la main à l'illustre patriote italien, le prélat protesta contre cette allégation, considérée par lui comme injurieuse. Le 19 juillet 1871, il fut désigné pour remplacer à Paris l'archevêque Darboy, fusillé avec quelques autres otages de la Commune.

Ce choix du gouvernement de M. Thiers avait une certaine importance au point de vue des principes. Les gouvernements qui se sont succédé depuis la Restauration se sont appliqués à donner à la capitale des archevêques gallicans, qui restèrent tous avec le saint-siége sur une réserve voisine de la froideur. Or le nouvel archevêque était connu comme notoirement ultramontain. A Viviers, déjà, il s'était montré partisan de la politique ecclésiastique de l'*Univers* et avait introduit dans son diocèse la liturgie romaine. Ce choix était-il donc un signe que le gouvernement de la République avait résolu de se désintéresser des questions de discipline ecclésiastique et renonçait résolûment à certains droits d'immixtion que lui confère le Concordat? Nous l'ignorons; mais les conséquences de la nomination de M. Guibert à l'archevêché de de Paris ne devaient pas se faire attendre longtemps. Après la proclamation du dogme de l'infaillibilité, il n'a pas hésité à publier la bulle du pape, malgré l'article du Concordat qui interdit une telle publication faite sans autorisation du gouvernement, et malgré les quatre articles de la Déclaration de 1682, imposés par les articles organiques dans l'enseignement des séminaires, et qui condamnent l'infaillibilité du pape. M. Jules Simon, ministre des cultes, désapprouva la conduite du prélat, mais renonça à le poursuivre, comme c'était son droit, devant le conseil d'Etat. Voilà les faits. Nous hésitons à les apprécier, parce que les conséquences ne nous apparaissent pas nettement. En renonçant au rôle gallican et semi-libéral de ses prédécesseurs, l'archevêque de Paris s'est confiné dans la petite Eglise des catholiques fervents et convaincus, et a repoussé la demi-popularité que pouvaient faire à ses prédécesseurs, en dehors de leur clan, certains sacrifices aux idées du siècle, qu'ils croyaient devoir s'imposer. En août 1872, le bruit a couru qu'il venait d'être élevé à la dignité de cardinal; mais cette nomination n'est pas encore officiellement confirmée au moment où nous imprimons ces lignes.

Outre des mandements, on a de ce prélat quelques ouvrages de théologie assez peu connus.

Guibert d'Andrenas, chanson de geste du XIIIe siècle. Elle appartient au cycle de Guillaume au Court Nez. Aimeri de Narbonne, chargé de gloire et d'années, songe à quitter le monde. Il a partagé ses biens entre ses quatre fils aînés; quant à Guibert, son cinquième fils, il lui désigne comme héritage la cité d'Andrenas, la ville aux cent tours et aux cent palais. Il est vrai qu'Andrenas est au pouvoir des Sarrasins, mais Guibert en fera la conquête. Ce partage excite d'abord la colère de Guibert; mais il finit par s'humilier devant la volonté du chef de la famille. Celui-ci, malgré sa vieillesse, monte à cheval, reprend son glaive et accompagne son fils dans cette glorieuse expédition, où il rivalise de prouesse avec les jeunes chevaliers. A la fin, Andrenas est prise, et la fille du roi sarrasin, la belle Gaiète, devient l'épouse de Guibert. Cette chanson est bien composée et animée d'un bout à l'autre d'un souffle héroïque. On ignore qui en est l'auteur.

GUIBOLE s. f. (ghi-bo-le — rad. *gigue*, qui se dit aussi pour jambe). Argot. Jambe. ‖ *Jouer des guiboles*, Marcher ou courir vivement : JOUE DES GUIBOLES, *mon garçon, prends tes échalas à ton cou, file chez l'auteur et demande lui de la copie.* (X. de Montépin.)

GUIBOURS (P. DE), augustin déchaussé français. V. ANSELME.

GUIBOURT (Nicolas-Jean-Baptiste-Gaston), pharmacien français, né à Paris en 1790, mort dans la même ville en 1867. Il devint membre de l'Académie de médecine et professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de pharmacie de Paris, bien qu'il ne fût pas reçu docteur. C'était un chimiste distingué. Outre de nombreux rapports faits à l'Académie de médecine, et des articles insérés dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, dans le *Journal de chimie médicale*, etc., on a de lui : *Histoire des drogues simples* (1820; 4e édit. 1849-1851, 4 vol. in-8°), avec M. Béral; *Pharmacopée raisonnée* ou *Traité de pharmacie pratique et théorique* (1826, 2 vol. in-8°); *Observations de pharmacie et d'histoire pharmaceutique* (1838), avec M. Henry; *Recherches expérimentales sur les oxydes de fer considérés comme contre-poisons arsenicaux* (1839); *Mémoires sur les astringents connus sous les noms de cachou, gambir et kino* (1847), etc.

GUIBRAY, bourg de France (Calvados), comm. de Falaise, dont il forme un faubourg. V. FALAISE.

GUIBRE s. f. (ghi-bre — altérat. du mot *guivre*). Mar. Ensemble de la charpente fixe du bâtiment, qui fait saillie au delà de l'étrave : *Les* GUIBRES *et les antennes s'appuyaient familièrement sur le parapet du quai, comme des chevaux qui reposent leur tête sur le col de leur voisin d'attelage.* (Th. Gaut.)

GUICCIARDINI (François), célèbre historien italien V. GUICHARDIN.

GUICHARD (Claude), jurisconsulte et canoniste piémontais, né à Saint-Rambert (Bugey), vers 1545, mort à Turin en 1607. Sa vie et ses travaux font une exception remarquable au XVIe siècle, époque où la science, peu répandue, n'avait guère pour adeptes que des moines ou des pauvres intelligents. Il n'est pas sans intérêt de voir un homme que sa naissance et sa fortune devaient tenir éloigné des lentes et laborieuses études leur demander ses plus douces jouissances. Il fit preuve, dès sa jeunesse, d'un goût très-vif pour la philosophie et l'histoire. Envoyé à l'université de Turin, il ne tarda pas à s'y faire remarquer par une assiduité, une exactitude qui n'étaient pas sans mérite chez un jeune homme riche et noble. Ses premiers grades brillamment conquis, Guichard se mit résolûment à l'étude du droit, renonçant aux dignités, aux avantages qu'on lui faisait espérer dans une autre carrière. C'est à ce moment qu'il eut à lutter contre les résistances de sa famille désolée, presque honteuse de voir l'héritier d'une seigneurie se vouer à des travaux obscurs; c'est à ce moment aussi que, laissant sans regret les titres et les droits de sa famille, il voulut reprendre le nom patronymique de ses ancêtres, se chargeant, disait-il, « de le faire noble et de lui donner un lustre particulier. » Une résolution si ferme devait triompher de toutes les résistances. Guichard put donc se livrer entièrement à l'étude de la jurisprudence. Lorsqu'il eut passé à Turin son doctorat en droit civil et en droit canon, Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, l'appela auprès de lui et lui confia successivement les charges de maître des requêtes, de secrétaire d'Etat, de grand référendaire, et enfin d'historiographe de Savoie. Guichard se montra toujours à la hauteur de ces importantes fonctions. Sans ambition personnelle, dégagé de toute vanité, de tout désir de gloire vaine, fuyant l'éclat, ce modeste et savant jurisconsulte s'isolait dans ses travaux, oubliait la cour d'Emmanuel, une des plus brillantes de l'Europe, et ne paraissait que lorsque sa science, sa haute sagesse, son rare bon sens pouvaient être utiles à son souverain. Il fonda à Saint-Rambert, en Bugey, sous le titre de collége du Saint-Esprit, une modeste université, qui, sans avoir l'éclat de celle de Turin, devait rendre d'importants services au pays. Guichard, qui devait à l'extrême régularité dans son existence, à une grande sobriété, à son éloignement des plaisirs, une assez bonne santé, ne put cependant résister aux excès du travail et mourut dans un âge peu avancé. Cette perte fut vivement sentie par le duc, qui lui fit élever un monument dans la chapelle du cimetière Saint-Jean. Les livres laissés par Claude Guichard ont été réédités plusieurs fois après sa mort. Ils embrassent les principes du droit civil et du droit canonique, et contiennent une histoire très-intéressante du duché de Savoie et de ses relations avec les nations les plus importantes de l'Europe au XVIe siècle. Nous citerons de lui : *Funérailles et diverses manières d'ensevelir les Romains, Grecs et autres nations, tant anciennes que modernes* (Lyon, 1581, in-4°), ouvrage rare et encore recherché; *Agréables nouvelles à tous bons catholiques de la conversion du duché de Chablais* (Chambéry, 1598), etc.

GUICHARD (Etienne), linguiste français, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il professa à Paris les langues étrangères et la philosophie. On a de lui : *Harmonie étymologique des langues, où se démontre que toutes les langues sont descendues de l'hébraïque* (Paris, 1606, in-8°), ouvrage curieux, plein d'érudition, mais follement systématique.

GUICHARD (Jean-François), poëte et littérateur français, né à Chartrette, près de Melun, en 1731, mort au même lieu en 1811. Il occupa divers emplois des plus modestes dans la marine et les finances, fut mis à la retraite en 1790, et termina sa vie dans un état voisin de l'indigence. Il avait quelques rapports avec Piron, dont il se disait l'émule, par l'insouciance de son caractère, comme aussi par la licence qui règne dans ses écrits. Guichard, quoique un peu maniéré, comme beaucoup des *poetæ minores* de la fin du XVIIIe siècle, a fait cependant quelques jolis vers, témoin ce distique pour le portrait de Mme du Boccage, qui était très-belle, et qui ne manquait pas de talent. C'est comme une traduction du *Forma Venus arte Minerva*, qu'on voit sous la plupart des portraits de Mme du Boccage :

Ce portrait te séduit, il te charme, il t'abuse :
Tu crois voir une Grâce, et tu vois une Muse.

On a de lui : *Ode sur la paix* (1748); *Vers sur la prise d'habit d'une parente au couvent de Sainte-Elisabeth à Paris; Eloge de la voix;* l'*Absence d'Eglé;* le *Réveil d'Alcidon;* l'*Heureuse rencontre;* des poésies fugitives (1769); l'*Amant statue*, opéra-comique en un acte, musique de Lusse, joué à la foire Saint-Laurent en 1759; les *Apprêts de noces*, représentés sur le théâtre de La Rochelle vers 1759 (in-12); le *Bûcheron* ou les *Trois souhaits*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes (Théâtre-Italien, 28 février 1753), musique de Philidor; *Fables, contes et autres poésies*, suivis de quelques morceaux de prose (1803, 2 vol. in-12); *Epigrammes faites dans un bon dessein* (1809, in-8°). Guichard avait mis en opéra-comique le *Memnon* de Voltaire. Son intermède pour l'opéra (les *Réunions*) ne fut pas joué, par suite de l'incendie du théâtre.

GUICHARD (Auguste-Charles), jurisconsulte français, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il exerça la profession d'avocat à Paris, où il se fit surtout connaître par la défense de Lavilleheurnois en 1797, d'Avéna en 1801, de M. de Polignac dans le procès de Moreau et Cadoudal (1804), et devint, après le retour des Bourbons, avocat du contentieux de la liste civile. Guichard a publié plusieurs ouvrages de jurisprudence, entre autres : *Code universel et mathématique des nouvelles lois françaises* (1792, in-4°); *Code des successions* (1797); *Code des notaires* (1799, 3 vol. in-12); *Manuel des gardes champêtres et forestiers*, etc.

GUICHARD (Victor), homme politique et

publiciste français, né à Auxerre (Yonne) en 1792. Il fit quelque temps partie du barreau de Paris, où il avait étudié le droit, puis alla se fixer à Sens, où il devint bientôt un des chefs du parti démocratique. Nommé maire de Sens en 1848, il fut, bientôt après, élu dans le département de l'Yonne représentant du peuple à la Constituante. Dans cette assemblée, M. Guichard vota presque constamment avec les républicains de la nuance du *National*, et ne fut pas réélu à la Législative. Il retourna alors dans sa contrée natale, où il s'est occupé principalement d'agriculture. Tant que dura l'Empire, il se tint à l'écart de la polique active, mais n'en resta pas moins fidèle à ses convictions républicaines. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie publique. Il fut nommé, le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale par les électeurs de l'Yonne. M. Guichard vote avec la gauche républicaine et fait partie de la réunion du Jeu de paume. On lui doit : *Manuel du juré* (1827); *Manuel de politique* (1842) ; la *Propriété sous la monarchie* (1851); l'*Instruction primaire obligatoire rendue gratuite au moyen de la mise en valeur des terrains communaux;* la *Liberté de penser, fin du pouvoir spirituel* (1868, in-12), ouvrage remarquable dans lequel l'auteur raconte d'âge en âge le développement de l'intolérance ecclésiastique.

GUICHARD (Joseph-Marie), littérateur français, né à Besançon en 1810, mort en 1852. Il se rendit à Paris, où il fut attaché à la Bibliothèque royale (1835), d'abord comme surnuméraire, puis comme employé. En 1841, il fut reçu membre de la Société des antiquaires de France. Guichard a publié dans le *Bulletin du bibliophile* plusieurs notices intéressantes, notamment des *Recherches sur les livres xylographiques* ou imprimés sur planches de bois. On lui doit, en outre, une *Notice sur le Speculum humanæ salvationis* (Paris, 1840), des éditions des *Poésies du duc Charles d'Orléans* (1842), des *Propos rustiques, baliverneries et contes d'Eutrapel*, par Noël du Fail (1842), et de l'*Histoire du petit Jehan de Saintré* (1843).

GUICHARDIN (François), en italien **Guicciardini**, homme d'Etat et historien italien, né à Florence en 1482, mort en 1540. Il appartenait à une ancienne famille, dont plusieurs membres avaient déjà figuré dans l'histoire de la république florentine, et son père, Pierre Guichardin, avait été employé à diverses ambassades auprès de l'empereur Maximilien Ier et du pape Léon X. Il s'adonna de bonne heure à l'étude du droit, fut nommé, en 1503, professeur dans sa ville natale, mais ne tarda pas à renoncer à la carrière de l'enseignement pour suivre celle du barreau. En 1512, ses concitoyens l'envoyèrent en ambassade auprès de Ferdinand V, roi d'Aragon, dont l'armée menaçait Florence, qui s'était faite l'alliée des Français. Guichardin semble s'être acquitté de sa mission de manière à donner une haute idée de ses talents diplomatiques. Aussi, le voyons-nous, bientôt après, envoyé auprès de Léon X. Ce pontife le prit à son service, et, après l'avoir employé à diverses négociations importantes, le nomma gouverneur de Modène, puis de Parme, villes qui étaient alors au pouvoir du pape. Après la mort de Léon X et le court pontificat d'Adrien IV, Clément VII, qui monta à son tour sur le trône pontifical, s'en remit complétement à Guichardin pour tout ce qui concernait les affaires de Florence. Après la reddition de cette ville, en 1530, aux armées réunies de l'empereur et du pape, Guichardin contribua puissamment aux changements qui s'opérèrent dans le gouvernement de la république, et l'histoire lui reprochera toujours d'avoir été le premier à conseiller la proscription des chefs populaires. Avec les autres partisans des Médicis, il recourut à l'expédient pratiqué déjà à différentes reprises par les factions florentines, et convoqua une assemblée générale du peuple, qui vota l'établissement d'une commission dictatoriale; celle-ci nomma à son tour un sénat de quarante-huit membres, qui fut chargé de choisir les fonctionnaires inférieurs de l'administration de la justice. Ce sénat établit aussi une commission de douze membres, qui prirent le nom de *réformateurs de la république*. Ces prétendus réformateurs furent choisis parmi les partisans des Médicis, et Guichardin se trouva naturellement dans le nombre. Il fut bientôt le plus influent de tous, et c'est sur lui que doit retomber surtout la responsabilité des mesures prises par les Douze. Ils commencèrent par abolir les antiques constitutions républicaines, telles que les charges de gonfaloniers et de prieurs, et proclamèrent duc de Florence Alexandre de Médicis. Le nouveau duc eut une garde étrangère au Palais public, où il fixa sa résidence, et il se mit à faire construire une forteresse pour maintenir plus facilement sa domination sur le peuple florentin. Cependant Strozzi et plusieurs autres membres de la commission des Douze furent bientôt las de l'arrogance et de la conduite déréglée du duc. Ils quittèrent Florence et allèrent à Naples exposer leurs plaintes à Charles-Quint, l'un des signataires de la capitulation de 1530, par laquelle les libertés de Florence avaient été garanties. Le duc Alexandre se rendit à Naples avec Guichardin. L'empereur enjoignit au duc de se justifier, et ce fut Guichardin que celui-ci chargea de sa défense. Cette défense peut être regardée comme un modèle de perfide habileté. L'apologiste soutint que les changements effectués dans le gouvernement de Florence avaient été décrétés par l'assemblée souveraine du peuple, selon l'antique pratique en usage dans la république, et à l'instigation de ces mêmes réfugiés, Strozzi, Valori, Salviati, Ridolfi et autres, qui, trompés dans leurs espérances ambitieuses, et voyant le duc prendre en main le gouvernement qu'ils avaient cru pouvoir retenir eux-mêmes, se faisaient maintenant, à ce qu'ils prétendaient du moins, les échos du mécontentement public. L'empereur, qui avait en ce moment à faire face à des embarras sans nombre, mit fin au débat, en stipulant que les réfugiés obtiendraient une complète amnistie, pourraient retourner à Florence, et seraient remis en possession de leurs biens. Il essaya en même temps d'amener le duc à reconnaître sa suzeraineté; mais là, du moins, Guichardin sut défendre l'indépendance de son pays, et réussit à empêcher cet acte de soumission. Il n'en est pas moins coupable d'avoir privé Florence de sa constitution et de son gouvernement républicain, et soumis sa patrie à la tyrannie d'un despote dont les passions ne connaissaient pas de frein. Lorsque le duc Alexandre eut été assassiné par Lorenzino de Médicis, son cousin et son compagnon de débauches (1537), Guichardin, par les mesures qu'il prit en temps opportun, prévint l'explosion d'un soulèvement général et, par son influence dans le conseil, obtint que Côme de Médicis fût nommé gouverneur de Florence, à la condition expresse qu'il ne ferait rien sans l'avis du conseil. Il est à croire que Guichardin fut moins guidé en cette circonstance par l'amour de la patrie, que par le désir de reconquérir l'autorité presque sans limites dont il jouissait à Florence avant l'élection d'Alexandre, et qu'il n'avait conservée qu'en partie, sous le règne de ce dernier, bien qu'il fût son favori et son conseiller. Mais, cette fois encore, il se trompa dans ses prévisions; Côme, encore plus avide d'autorité personnelle que son prédécesseur, changea bientôt son titre de gouverneur contre celui de duc, et se fit souverain absolu, non-seulement de Florence, mais encore de toute la Toscane. Guichardin lui demeura cependant attaché par ambition personnelle. Voyant toutefois que ses conseils étaient le plus souvent dédaignés, il se démit de ses fonctions, et se retira dans sa villa d'Arcetri, où il s'occupa à écrire l'histoire de son temps, qui ne devait être publiée que plus de vingt ans après sa mort. Il mourut trois ans plus tard, succombant à l'ennui de la solitude, au regret d'avoir vu échouer les projets qu'il avait formés pour sa propre élévation, et peut être au remords d'avoir asservi sa patrie.

Guichardin ne fut en somme qu'un ambitieux vulgaire, qui se mit au service de tous ceux dont il crut pouvoir attendre quelque faveur; le bien de son pays ne le guida jamais, et, s'il quitta l'arène, c'est qu'il était, non pas fatigué de la lutte, mais sans espérance de pouvoir en retirer encore quelque avantage.

Il nous resterait à apprécier Guichardin comme historien; mais l'importance de son *Histoire d'Italie* nous oblige à lui consacrer un article spécial. Qu'il nous suffise de dire ici, que, dans ce livre si précieux pour l'histoire de Florence et de la péninsule, Guichardin est en politique de l'école éhontée et sceptique de Machiavel.

Une partie de la correspondance de Guichardin a été insérée par Fra Remigio dans ses *Considerazioni civili sopra l'istoria di Francesco Guicciardini* (Venise, 1582); d'autres lettres, qu'il avait écrites pendant son ambassade auprès de Ferdinand, se trouvent dans les *Legazioni di Spagna* de Rossini (Pise, 1825). On lui a aussi, mais sans vraisemblance, attribué la paternité d'un opuscule intitulé *Il Sacco di Roma* (Paris, 1664), où Jacques Bonaparte aurait puisé les éléments de son livre sur le même sujet.

GUICHARDIN (Louis), historien italien, neveu du précédent, né à Florence en 1523, mort en 1589. Il remplit divers emplois à la cour des Médicis, et se rendit ensuite dans les Pays-Bays, où il devint l'historiographe du duc d'Albe; mais il perdit la faveur du farouche proconsul espagnol, pour lui avoir proposé d'abolir le carême. On a de lui : *Hore di recreazione* (Florence, 1560), livre intéressant, qui a été traduit en français (1576, in-16); *Descrizione di tutti i Paesi Bassi* (Anvers, 1567, in-fol.), traduit également en français, par de Belleforest (1612); *Racolta dei detti e fatti memorabili* (1581), intéressant recueil d'anecdotes; *Mémoires sur les événements de Savoie* (Anvers, 1565, in-4°).

GUICHART s. m. (ghi-char). Cost. relig. Petite bande d'étoffe qui retient la robe d'un religieux sur le côté.

— Jeux. Morceau de bois aminci par ses deux extrémités, que l'on fait sauter en frappant avec un bâton sur l'un des bouts. ‖ On dit plus souvent BÂTONNET.

GUICHE s. f. (ghi-che). Subtilité, ruse, finesse, détour. ‖ Vieux mot.

— Anc. art milit. Anneau par lequel on suspendait le bouclier.

— Cost. relig. Bande d'étoffe attachée de chaque côté de la robe pour la fermer.

— Jeux. Syn. de GUICHART.

GUICHE (LA), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Charolles, sur le penchant d'une montagne; pop. aggl. 293 hab. — pop. tot. 911 hab. Ruines d'un château détruit pendant les guerres de la Ligue. Dans l'église, restes du mausolée en marbre blanc du duc d'Angoulême, époux d'Henriette de la Guiche, mort en 1643. ‖ Village et commune de France (Basses-Pyrénées), cant. de Bidache, arrond. et à 25 kilom. de Bayonne, au-dessus du confluent de la Bidouze, de l'Adour et du Gave; 514 hab. Ce village a donné son nom à la maison de Guiche, branche de Grammont. Ruines d'un château du XIVe siècle.

GUICHE (famille DE LA). Pour les membres de cette famille, v. LA GUICHE.

GUICHE (Diane d'ANDOUINS, comtesse DE), une des nombreuses maîtresses du roi Henri IV. V. CORISANDRE (la belle).

GUICHE (Armand DE GRAMONT, comte DE), général français. V. GRAMONT.

Guiche (LE COMTE DE), roman de Mme Sophie Gay. V. COMTE DE GUICHE (le).

GUICHEN, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. N.-E. de Redon; pop. aggl., 429 hab. — pop. tot., 3,873 hab. Source minérale ferrugineuse; carrières de pierre; moulins à blé; fabrique de noir animal. Aux environs, châteaux du Gay-Lieu et de La Massais.

« Le territoire de Guichen, dit la *Bretagne contemporaine*, s'étend vers le N. jusqu'aux bords de la Vilaine, qui offrent, depuis les environs de Pont-Réan, une délicieuse variété d'aspects. Ce sont, en général, des collines schisteuses, où s'exploitent de larges carrières de ce moellon connu sous le nom de *pierres de cahot*. Sur leurs crêtes et leurs pentes inclinées vers la rivière croissent, tantôt la bruyère et les genêts, tantôt de petites futaies ou d'épais taillis. Bientôt les vallées s'ouvrent latéralement au fleuve, les coteaux s'entrelacent, se rapprochent ou s'éloignent tour à tour en fuyantes perspectives; les eaux de la Vilaine coulent entre de vertes prairies et des rochers grisâtres. Rien n'est riche de couleurs comme les bois qui tapissent les versants des deux rives. Sur ces beaux rivages s'élèvent de charmantes maisons de campagne, des châteaux modernes et d'anciens manoirs. »

GUICHEN (Luc-Urbain DU BOUEXIC, comte DE), lieutenant général des armées navales françaises, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 21 juin 1712, mort à Morlaix le 13 janvier 1790. Le jeune de Guichen entra dans la marine comme simple garde, à l'âge de dix-huit ans, fit diverses campagnes à Cadix, au banc de Terre-Neuve et sur les côtes de Bretagne, et fut nommé enseigne de vaisseau en 1735. Nommé, en 1746, lieutenant de vaisseau et promu au commandement de la frégate la *Galatée*, il appareilla de Gravelines, en dépit des vases qui encombraient ce port et des croiseurs anglais qui guettaient sa sortie, et alla prendre au Havre un nombreux convoi qu'il conduisit à Brest sans avoir perdu un seul bâtiment. Le 1er avril 1748, de Guichen reçut le commandement de la frégate la *Sirène*, avec laquelle il se rendit, de conserve avec l'*Atalante*, dans les parages de Saint-Domingue, pour y donner la chasse aux nombreux corsaires anglais qui faisaient le plus grand tort à notre commerce dans ces parages. Arrivées au port de la Paix, les 2 frégates furent attaquées par 5 vaisseaux anglais; mais, secondées par les batteries et par le fort de la place, elles soutinrent l'attaque et forcèrent l'ennemi à se retirer avec des pertes sensibles. De Guichen alla ensuite chercher au Port-Saint-Louis, sur la côte sud de Saint-Domingue, un convoi considérable qu'il ramena avec lui à Brest. En 1755, la guerre s'étant allumée de nouveau, il embarqua comme second sur l'*Opiniâtre*, faisant partie d'une armée de 18 vaisseaux commandée par Dubois de La Motte et chargée de transporter des troupes et des munitions au Canada. En 1756, dans le cours même de la campagne, il fut nommé capitaine de vaisseau. En 1776, il reçut le grade de chef d'escadre. Deux ans plus tard, en 1778, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, de Guichen prit le commandement d'une des divisions de l'armée navale du comte d'Orvilliers, qui allait appareiller à Brest. Le comte Du Chaffault, qui commandait l'avant-garde, ayant été blessé au combat d'Ouessant, l'amiral d'Orvilliers donna le commandement de cette escadre, lors de la seconde sortie de l'armée, au mois d'août suivant, au comte de Guichen, qui porta alors son pavillon sur le vaisseau la *Couronne*. Le 1er mars 1779, il fut élevé au grade de lieutenant général et reçut l'ordre d'aller prendre à Brest le commandement d'une des escadres de l'armée de d'Orvilliers. Cette même année, il appareilla de Brest, pour se réunir dans la Manche à l'armée espagnole de don Louis de Cordova. L'armée combinée se dirigea vers les côtes d'Angleterre; mais les vents contraires et une épidémie qui vint à se déclarer dans les équipages l'empêchèrent de faire la descente projetée. En 1780, de Guichen reçut le commandement d'une escadre chargée de porter 4,000 hommes à la Martinique et d'escorter un convoi considérable qui s'y rendait. Au moment d'atterrir, de Guichen rencontra la division du comte de Grasse, qui vint se ranger sous ses ordres. Après une reconnaissance de Sainte-Lucie, il attendit l'amiral anglais Rodney, arrivé récemment aux Antilles avec une flotte de 20 vaisseaux. Le 17 août, les deux armées navales en vinrent une première fois aux mains dans les eaux de la Dominique. Les forces étaient à peu près égales; car de Guichen avait aussi de son côté une vingtaine de vaisseaux. Après de très-belles manœuvres de part et d'autre, l'amiral Rodney, qui avait l'avantage du vent, cessa le feu et se retira pendant la nuit. Un mois plus tard, le 15 mai, il revint à la charge. Cette deuxième bataille, livrée entre la Martinique et Sainte-Lucie, fut aussi peu décisive que la première. Une troisième affaire, engagée quatre jours plus tard, n'eut pas plus de résultats. Vers la fin de 1781, de Guichen fut chargé de couvrir, avec 10 vaisseaux, un convoi important et de rallier à Cadix la flotte espagnole. Mais le convoi, surpris par un temps de brume à six milles au vent de ses convoyeurs, fut pris ou coulé en partie par une escadre anglaise, commandée par l'amiral Kempenfeld. A la suite de cette malheureuse campagne, de Guichen voulut déposer son commandement; mais Louis XVI lui fit écrire par le maréchal de Castries, ministre de la marine, qu'il désirait qu'il le conservât. L'année suivante, le 25 juin 1782, de Guichen sortit de Brest sur le *Terrible*, avec 10 vaisseaux, pour aller rallier à Cadix l'amiral don Louis de Cordova, pour établir une croisière dans le golfe de Gascogne. L'armée combinée s'empara d'abord de 18 bâtiments marchands richement chargés, faisant partie d'un convoi de 28 voiles destiné au Canada; puis, rejointe par la division de La Motte-Piquet, elle eut connaissance de l'armée anglaise de la Manche, commandée par Derby, qu'elle poursuivit sans l'atteindre. Elle se dirigea alors sur Gibraltar, pour concourir au siége de cette place; mais elle ne put empêcher l'amiral Howe de ravitailler la place. La paix de 1783 mit fin à la carrière maritime du comte de Guichen.

GUICHENON (Samuel), historien et généalogiste français, né à Mâcon en 1607, mort en 1664. Il était fils d'un chirurgien qui appartenait à la religion protestante. Pendant un voyage qu'il fit en Italie, en 1630, le jeune Guichenon embrassa le catholicisme. De retour en France, il fit ses études de droit et exerça la profession d'avocat à Bourg-en-Bresse; mais, ayant épousé une riche veuve, il abandonna bientôt le barreau pour s'adonner uniquement à des travaux historiques. Ses ouvrages, remplis de documents intéressants, fondèrent rapidement sa réputation et lui valurent les titres d'historiographe de France, de Savoie, de Dombes, des lettres de noblesse de Louis XIV et la dignité de comte palatin, que lui conféra l'empereur Ferdinand III. Guichenon était un des hommes les plus érudits de son temps et a été longtemps invoqué comme une autorité. On a de lui : *Histoire de Bresse et de Bugey, justifiée par chartes, titres, chroniques, etc.* (Lyon, 1650, in-fol.); *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, prouvée par titres, etc.* (Lyon, 1660, 2 vol. in-fol., fig.), ouvrage estimé, bien qu'on y trouve beaucoup d'erreurs et d'omissions; *Bibliotheca Segusiana* (c'est-à-dire de Suse), *sive variarum chartarum, diplomatum, etc., nusquam antea editarum centuriæ duo cum notis* (Lyon, 1660, in-4°); *Episcoporum Bellicensium* (de Belley) *chronologica series* (Paris, 1642, in-4°); *Projet de l'histoire de Bresse et de Bugey; Dessein de l'histoire généalogique de Savoie et de la principauté de Dombes.* Ces opuscules sont devenus d'une extrême rareté. Les manuscrits laissés par Samuel Guichenon sont l'*Histoire* de cette dernière province (ou plutôt principauté), qu'il n'avait pas voulu publier à cause de certaines altérations historiques réclamées par Mlle de Montpensier. — Son neveu, Germain GUICHENON, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, est l'auteur d'une *Histoire de Bresse* (Lyon, 1709, in-8°), abrégé du grand ouvrage de son oncle, et de la *Vie de Camille Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon* (Trévoux, 1695, in-12).

GUICHENOTIE s. f. (ghi-che-no-tî — de *Guichenot*, natural. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des byttnériacées, tribu des lasiopétalées, dont l'espece type habite l'Australie occidentale : *La* GUICHENOTIE *à feuilles de lédon est un arbuste pubescent.* (T. de Berneaud.)

GUICHET s. m. (ghi-chè — du germanique : ancien scandinave *vik*, réduit, cachette; anglo-saxon *vic, vincel*, coin, angle; ancien haut allemand *winkil;* allemand, hollandais, danois et suédois *vinkel*. Peut-être de la racine *viç*, entier, d'où le sens de réduit, retraite, cachette. Cette racine a déjà fourni le sanscrit *veça*, demeure, habitation; grec *oikos*, latin *vicus*, zend *viç*, etc. Du sens de coin, angle, on est venu à l'acception de *guichet*, petite ouverture pratiquée dans un des coins d'une plus grande. On disait autrefois *wiquet, wiket, wichet*). Petite porte pratiquée dans une plus grande : *La plupart des portes cochères sont percées d'un* GUICHET. ‖ Porte basse percée dans un rempart : *La sentinelle ouvrit le* GUICHET *aux espions.* ‖ Petite porte intérieure d'une prison, située en arrière de la porte principale : *Demander un prisonnier*

au GUICHET. ‖ Passage étroit ménagé pour un service spécial : *Les* GUICHETS *du Louvre.* ‖ Passage étroit à l'entrée d'un édifice, préparé pour que l'on n'y puisse pénétrer qu'une personne après l'autre : *On a compté hier vingt mille personnes au* GUICHET *de l'Exposition.*

— Constr. *Guichet de croisée*, Assemblage qui porte les châssis de verre. ‖ Volet intérieur qui couvre les châssis.

— Jeux. Au cricket, Appareil contre lequel le servant lance la balle pour le renverser. ‖ On dit en anglais WICKET.

GUICHETIER s. m. (ghi-che-tié — rad. *guichet*). Valet de geôlier, spécialement chargé d'ouvrir et de fermer les guichets, et de surveiller les portes des cachots pour empêcher les évasions.

GUICHOT, maître ouvrier en soie. Il vivait à Lyon au commencement du XVIIIe siècle, et fut le premier qui s'avisa, vers 1730, de travailler, sur ses métiers, des habits pour hommes et pour femmes dont les dessins, tracés sur les endroits de la coupe, présentaient tout l'effet d une broderie travaillée avec art. Devenu riche, il construisit la maison de campagne située aux Massues, banlieue de Lyon, qui est encore connue sous le nom de *Folies-Guichot*. — Son fils, Jean GUICHOT, né à Lyon en 1719, mort dans cette ville en 1785, fut d'abord dessinateur pour la fabrique des étoffes de soie, puis receveur des droits d'aides et octrois. Il a publié l'*Almanach puce*, formant deux volumes qui parurent en 1784 et 1785, sans date et sans nom d'imprimeur.

GUICLAN, bourg et commune de France (Finistère), cant. de Taulé, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Morlaix; pop. aggl., 170 hab. — pop. tot., 3,571 hab. Fabrication de toiles. Ruines du château fort de Penchoat.

GUIDAKAR, village situé à 1,500 mètres de la rive gauche du Sénégal, entre Richard-Toll et l'île de Todd, habité par des Gauterms, famille du Oualo, dont les mœurs se rapprochent beaucoup de celles des Griots. Guidakar est inondé pendant la mauvaise saison, et cette inondation, qui s'étend fort loin, donne naissance aux marais de Safton, dans lesquels on trouve une très-grande quantité de sangsues. Après le retrait des eaux, on peut y établir des rizières. Il donne déjà, d'ailleurs, du mil, des patates douces et des melons.

GUIDAL (Maximilien-Joseph), général français, né à Grasse (Var) en 1765, fusillé en 1812, avec Malet. Il fit les campagnes de la République, parvint rapidement au grade de général de brigade, servit dans la Vendée à l'époque du Directoire, eut de fréquents démêlés avec ses supérieurs, manifesta, dès le commencement de l'Empire, une violente haine contre Napoléon, fut enfermé à la Force, et tiré de cette prison, en 1812, pour jouer un rôle éphémère dans la plus audacieuse des conjurations. (V. MALET.) Condamné à mort, il marcha au supplice avec fermeté, mêlant encore le nom de Napoléon à ses imprécations.

GUIDANNE s. f. (ghi-da-ne). Techn. Nom donné par les tisseurs à une réunion de quelques fils qui sont enroulés à part, et servent de complément à la chaîne.

GUIDE s. m. (ghi-de — *Guider* s'est dit autrefois *guier*, et est dérivé comme lui du latin *via*, voie. Le rapport du sens est tout à fait évident; quant à la forme, l'*u* aurait été introduit seulement pour rendre le *g* dur, et le *g* lui-même provient du *v*, par l'intermédiaire du *w* allemand, qui se transcrit invariablement *g* en français, dans les mots empruntés aux langues germaniques. C'est par la même voie que *vadum* est devenu *gué*, et *viscus*, *gui*, etc.). Personne qui en conduit une autre, dans un chemin que celle-ci ne connaît point suffisamment ou ne peut pas suivre seule : *Le* GUIDE *d'un aveugle. Les* GUIDES *des voyageurs au mont Blanc. Les* GUIDES *des étrangers dans Rome. Un* GUIDE *sûr. Un* GUIDE *fidèle. Prendre un* GUIDE.

Les voyageurs sans *guide* assez souvent s'égarent.
BOILEAU.

— Par ext. Personne qui exerce sur une autre une direction : *Permettez aux peuples de prendre pour* GUIDES *ceux qu'ils voudront.* (St-Hilaire). *Etre aimé, c'est vivre de tourments, c'est errer dans un désert sans bornes avec un aveugle pour* GUIDE. (Mme E. de Gir.)

— Fig. Objet qui exerce une sorte de direction morale : *La nature n'a point placé notre* GUIDE *dans notre intérêt bien entendu, mais dans notre sentiment intime.* (B. Const.) *La raison doit être notre* GUIDE *en tout.* (Bonnin.)

Consulte la raison, prends sa clarté pour *guide*.
MOLIÈRE.

La raison est de l'homme et le *guide* et l'appui.
VOLTAIRE.

L'homme, en ses passions toujours errant sans *guide*,
A besoin qu'on lui mette et le mors et la bride.
BOILEAU.

— Bibliogr. Titre donné à un grand nombre d'ouvrages, qui contiennent des renseignements, des préceptes, des conseils de diverse nature : *Le* GUIDE *des mères. Le* GUIDE *du médecin de campagne. Le* GUIDE *de l'étranger dans Paris.*

— Mus. Partie qui entre la première dans une fugue, et qui annonce le sujet. ‖ Partie sur laquelle on indique les entrées des instruments.

— Art milit. Soldat sur lequel les autres doivent se régler dans l'exécution des manœuvres : GUIDES *généraux.* GUIDE *de peloton.* ‖ Nom donné à des soldats d'élite attachés à la garde personnelle de l'empereur, sous l'ancien et sous le nouvel Empire : *Régiment des* GUIDES. *Un capitaine dans les* GUIDES. ‖ *Guide à droite*, Avertissement usité dans la circonstance où une colonne doit être mise en marche la gauche en tête, cas auquel la droite est le côté du *guide* de chaque subdivision. Ce même commandement est employé après un empelotonnement, dans les cas d'inversion. ‖ *Guide à gauche*, Avertissement dont l'effet est l'inverse de celui qui vient d'être énoncé, et qui sert aussi quelquefois comme commandement d'exécution, par exemple, à la suite du commandement : *Par peloton en ligne.*

— Navig. Balise établie sur une rivière, dans un passage difficile, pour marquer le véritable cours de l'eau.

— Mécan. Organe servant à diriger un mouvement.

— Techn. Morceau de bois saillant que l'on fixe contre un outil à fût, pour en assurer la marche dans une direction donnée. ‖ Outil d'horloger qui conduit le foret et lui permet de percer droit dans une platine. ‖ Armature sur laquelle est monté le coulisseau du piston d'une cuvette de garde-robe. ‖ Point de mire d'une arme à feu. V. GUIDON.

— Mamm. *Guide du lion*, Nom vulgaire du lynx et du caracal.

— **Encycl.** Mécan. On nomme *guides*, en mécanique industrielle, les organes établis en vue de diriger le mouvement d'une pièce et d'empêcher qu'elle ne s'écarte de la ligne qu'elle doit parcourir. Tels sont les *guides* de la tige du piston d'une machine à vapeur, les *guides* d'un châssis de scie, etc.

Les *guides* peuvent être employés à diriger un mouvement rectiligne ou un mouvement circulaire.

On guide ordinairement les châssis de scie à l'aide de rainures pratiquées dans des montants parallèles à la direction du mouvement, et de languettes liées au châssis ou inversement, comme l'indiquent les deux figures ci-jointes.

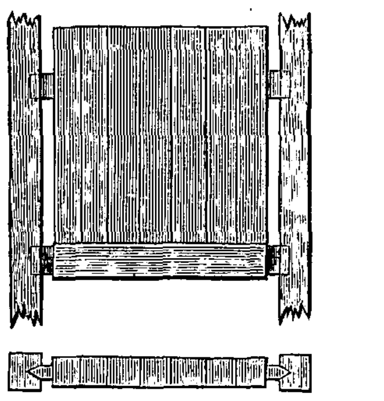

Fig. 1.

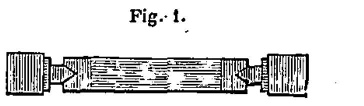

Fig. 2.

On emploie quelquefois des montants cylindriques fixes embrassés par des anneaux liés à la pièce mobile.

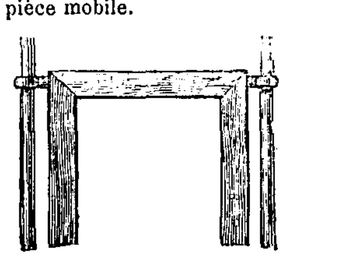

Fig. 3.

Dans d'autres cas, ce sont les anneaux qui sont fixes, tandis que les montants sont liés à la pièce mobile.

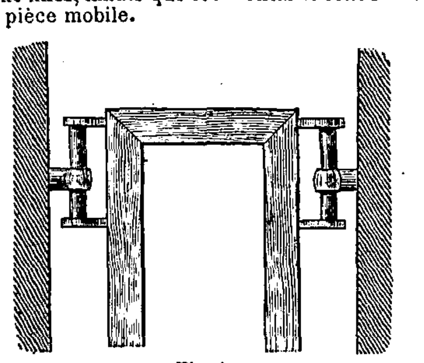

Fig. 4.

Les tiges des pistons de machines à vapeur sont souvent guidées par le moyen d'une traverse portant à ses deux extrémités des roulettes ou poulies à gorge, qui roulent sur des montants cylindriques fixes.

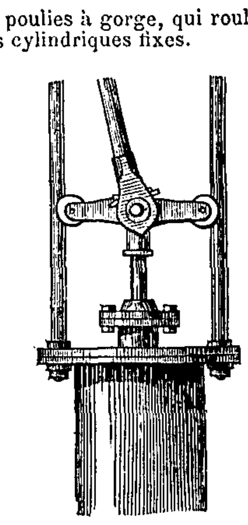

Fig. 5.

Dans les machines du système Maudslay, l'extrémité de la tige du piston porte un galet qui roule ou glisse dans une rainure longitudinale.

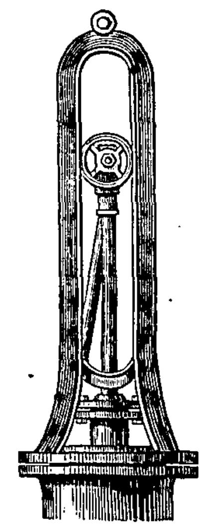

Fig. 6.

On peut encore guider un châssis en disposant dans le corps mobile deux surfaces planes parallèles, prises entre des rouleaux opposés deux à deux.

Fig. 7.

Pour guider le chariot des *mull-jenny*, dans les filatures, outre le système de rails, sur lesquels glisse ce chariot, on le maintient encore à l'aide de poulies glissant entre deux cordes parallèles fortement tendues, comme l'indique la figure.

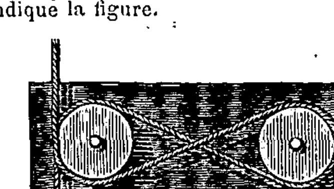

Fig. 8.

— *Frottement contre les guides.* La pièce qui glisse entre des *guides* éprouve toujours de leur part une certaine résistance qu'on peut aisément évaluer.

Soient MN la pièce mobile, A, B, A′, B′ quatre *guides* opposés deux à deux, P la charge de la tige MN, son poids compris, F la force mouvante, faisant un angle avec l'horizon, f le coefficient de frottement, N et N′ les réactions des deux appuis sur lesquels seuls s'appliquera la tige, en raison du petit jeu laissé à dessein; enfin soient m et n les distances du point d'application O de la force F aux *guides* A et A′ ou B et B′. Supposons, d'ailleurs, que la tige monte d'un mouvement uniforme. Le couple des *guides* en prise n'étant pas connu, nous supposerons à chacune des forces N et N′ le signe + ou le signe —, suivant qu'elle sera de même sens que la composante horizontale de F ou de sens opposé; quant aux composantes verticales des réactions des *guides*, elles seront toujours opposées à la pesanteur. Ainsi la force N sera positive si elle est appliquée en B, négative si elle est appliquée en A; de même la force N′ sera positive si elle est appliquée en B′, négative si elle est appliquée en A′.

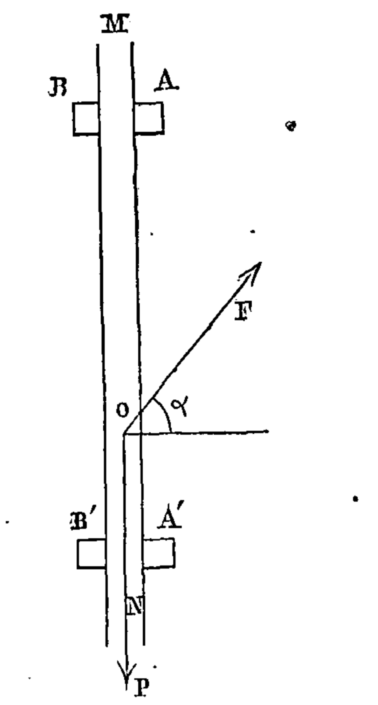

Fig. 9.

Les conditions d'équilibre de la tige sont que les sommes des composantes horizontales et verticales des forces qui agissent sur elle soient séparément nulles, et que la somme des moments de toutes ces forces, par rapport au point O, soit nulle. Ces conditions sont :

$$N + N' + F \cos \alpha = 0,$$
$$(N + N')\, f + F \sin \alpha - P = 0,$$
$$Na - N'b = 0.$$

On voit par la dernière équation, en supposant a et b positifs, que N et N′ doivent nécessairement être de même signe. D'ailleurs, la première montre qu'ils ne sauraient être positifs; donc, dans le cas de la figure, les appuis auront lieu en A et en A′.

Cela posé, si l'on élimine F entre les deux premières équations, on trouve

$$(N + N')(\sin \alpha - f \cos \alpha) + P \cos \alpha = 0$$

d'où

$$N + N' = P \frac{\cos \alpha}{f \cos \alpha - \sin \alpha} = - P \frac{1}{\operatorname{tang} \alpha - f},$$

d'où l'on voit que, pour que le mouvement puisse avoir lieu, il faut que tang α surpasse f, c'est-à-dire que la force F fasse avec l'horizon un angle plus grand que l'angle de frottement. Cette condition étant supposée remplie, les réactions négatives N et N′ seront fournies par les deux équations

$$N + N' = - P \frac{1}{\operatorname{tang} \alpha - f}$$

et

$$Na - N'b = 0,$$

qui donnent

$$N(a + b) = - P \frac{b}{\operatorname{tang} \alpha - f}$$

et

$$N'(a - b) = - P \frac{b}{\operatorname{tang} \alpha - f}.$$

Quant à la force F, elle sera donnée par

$$F = P \frac{1}{\cos \alpha (\operatorname{tang} \alpha - f)} = \frac{P}{\sin \alpha - f \cos \alpha}$$

Si a et b étaient de signes contraires, c'est-à-dire si le point O se trouvait en dehors de AA′ ou de BB′, N et N′ devraient être de signes contraires, par conséquent les *guides* en prise seraient A et B′ ou B et A′.

Guide (LE) **des pécheurs** (la *Guia de pecadores*), traité ascétique espagnol, de frère Louis de Grenade, un des plus grands écrivains mystiques de ce pays (XVIe siècle). C'est de ce traité que parle Molière par la bouche de Sganarelle, dans l'*Ecole des femmes* :

La *Guide des pécheurs* est encore un bon livre;
C'est là qu'en peu de temps on apprend à bien vivre.

Ces vers prouvent deux choses : d'abord le renom qu'au XVIIe siècle ce livre avait encore en France, et, en second lieu, à un point de vue grammatical, la nouveauté du mot *guide*, en ce sens, dans notre langue, puisque Molière le fait encore féminin, comme en espagnol.

Au fond, ce n'est qu'un livre de dévotion, et de dévotion ascétique; il n'apprend pas à *bien vivre*, il apprend à renoncer à tout. Le style en est plein d'élévation, d'onction, de noblesse. Divisée en deux parties qui s'enchaînent étroitement, la *Guia de pecadores* n'est, dans toute sa première moitié, qu'un hymne à la création et au Créateur.

Dans la seconde partie, l'austère écrivain examine où est l'intérêt de l'homme à suivre ou à déserter la vertu, c'est-à-dire le service de Dieu. Le chapitre sur la mort est d'un incroyable réalisme : le sujet est fouillé jusque dans ses recoins les plus horribles; on peut en dire autant de celui qui raconte les tourments de l'enfer.

La *Guia de pecadores*, publiée pour la première fois en 1556, obtint dans la littérature dévote une place équivalente à celle de l'*Imitation*, mais non pas en Espagne, où le livre souleva une vive opposition. L'*Index expurgatorius* l'interdit, l'année même de son apparition, et la prohibition ne fut levée qu'en 1570. L'Église en arriva même à le préconiser au point d'accorder des indulgences à qui en lirait ou en entendrait lire un chapitre. Grégoire XIII, sous le pontificat duquel ce livre fut écrit, disait que Louis de Grenade avait plus fait de miracles avec sa plume que s'il eût ressuscité les morts et fait parler les muets.

Guide spirituel (LE), ouvrage célèbre publié à Rome en 1675, par le prêtre espagnol Molinos, et dans lequel celui-ci développait une nouvelle doctrine religieuse qui prit le nom de *quiétisme*. V. ce mot.

Guide pour le choix d'un état ou **Dictionnaire des professions,** un volume in-8° publié en 1842, sous la direction de M. Charton, par une société d'hommes distingués appartenant à l'armée, au barreau, à l'instruction publique, aux sciences, aux lettres, etc., etc. Le choix d'un état est un problème grave, difficile; souvent les lumières des parents sont insuffisantes ; le *Dictionnaire des professions* vient en aide à la famille et énumère les diverses professions auxquelles, suivant les conditions d'instruction et de fortune, il est permis ou raisonnable de prétendre. Programmes d'écoles, âge où les examens doivent être subis, durée des noviciats, sacrifices de toute nature que l'on devra s'imposer, devoirs des états, leurs avantages, leurs inconvénients; toutes ces questions sont traitées dans l'ouvrage. Agriculture, commerce, industrie, magistrature, barreau, notariat, instruction publique, sciences, lettres, beaux-arts, clergé, médecine, chirurgie, pharmacie, art vétérinaire, hydrographie, mines, ponts et chaussées, forêts, marine, état militaire, emplois et fonctions publiques, forment autant de parties dont chacune est traitée par des écrivains spéciaux. L'ouvrage contient çà et là des considérations générales; mais elles sont assez rares, car les auteurs ont voulu avant tout être utiles; ils ont abandonné le terrain de la théorie, suffisamment étudié d'ailleurs par les moralistes anciens et modernes, pour celui de la pratique. La première édition de ce livre utile, publiée en 1842, était complètement épuisée dès le commencement de 1843. La seconde, qui date de 1851, a eu le même succès. Tout ce qu'on peut reprocher aux auteurs, c'est d'avoir cédé au malencontreux engouement de notre pays pour les emplois publics, et d'avoir donné à ces emplois une trop large part dans leur ouvrage.

Guide pratique du compositeur d'imprimerie, par M. Théotiste Lefèvre (Paris, Firmin Didot, 1855). L'art typographique est des plus complexes, et la fabrication matérielle d'un livre exige un grand nombre d'opérations diverses. On a publié plusieurs manuels destinés à faciliter aux ouvriers compositeurs la connaissance de leur profession; mais nous devons distinguer entre tous le *Guide pratique du compositeur d'imprimerie*, dû à M. Théotiste Lefèvre; car, comme l'a dit M. Cosse, « que sont tous ces livres en regard de celui de M. Théotiste Lefèvre? ou de simples monographies, ou des mémentos, assurément fort utiles, fort intéressants, mais qui ne font qu'effleurer l'art que M. Lefèvre embrasse et traite dans son ensemble. » Ce remarquable ouvrage se distingue, en effet, de tous les autres du même genre par une exécution irréprochable, par l'ordre avec lequel les matières sont rangées, par la clarté des démonstrations, par une connaissance approfondie de toutes les opérations qui constituent l'art typographique. Voici quelles sont les divisions de l'ouvrage, qu'on pourrait appeler à juste titre, suivant l'heureuse expression de M. Blaisot, le *Code* de l'art typographique. Le chapitre premier est consacré à l'étude de la casse, de la composition, de la correction et de la mise en pages; le deuxième chapitre contient de nombreuses observations sur les matières traitées dans le premier, sur le placement des signes de ponctuation, des parenthèses, des guillemets, sur l'espacement des lignes, leur renfoncement, etc. Dans le troisième chapitre, M. Théotiste Lefèvre énumère les signes de toute espèce employés en imprimerie. Le chapitre quatrième enseigne à disposer les faux titres, les titres et les frontispices d'une manière élégante et typographique à la fois. Il traite, en outre, des couvertures, des caractères d'écriture, des tableaux, des opérations de l'algèbre, de l'interlinéaire, du plain-chant. Tous les préceptes sont ici formulés avec une autorité magistrale et avec une grande clarté, à l'exception peut-être de ceux qui concernent l'algèbre, qui nous paraissent incomplets. Le chapitre cinquième contient des instructions détaillées sur la composition du latin, de l'italien, de l'anglais, du grec, du grec d'inscription, du copte, de l'allemand, du russe, de l'arabe et de l'hébreu. Les attributions diverses du paquetier, du metteur en pages et de l'homme de conscience sont exposées dans le chapitre sixième. Le chapitre suivant, relatif à la lecture des épreuves, offre un grand intérêt pour ceux qui se livrent à cette difficile fonction. Dans le chapitre huitième, l'auteur compare et apprécie les divers systèmes de casse, et propose un système nouveau; modèle qui, nous devons le dire, n'a pas été adopté. Le chapitre neuvième renferme ce que l'on pourrait appeler, suivant l'expression de M. Cosse, un *atlas* des modèles d'imposition. Ce travail, exécuté en filets typographiques, est un véritable chef-d'œuvre. Le dernier chapitre de l'ouvrage renferme un vocabulaire des termes usités en imprimerie.

« Deux artistes éminents, dit M. Blaisot dans l'*Annuaire de l'imprimerie* pour 1855-1856, ont contribué à ce merveilleux ensemble en lui prêtant l'appui de leur talent distingué et consciencieux à la fois. Toutes les vignettes (au nombre de 25) sont dessinées de main de maître : crayon délicat, savamment et finement modelé. Elles sont gravées avec le plus grand soin. » Cet ouvrage ne laisse qu'une chose à désirer (et M. Théotiste Lefèvre nous en a avertis dans son avant-propos) : il n'est que la première partie d'un manuel complet. Il ne traite, en effet, ni de la direction d'une imprimerie, ni des mécaniques, ni des presses à bras, ni de la clicherie. Nous croyons pouvoir affirmer que, dans ce moment même, l'auteur s'occupe de combler cette lacune ou plutôt de compléter son œuvre. [Ce second volume, attendu avec impatience par tous les typographes, vient de paraître (septembre 1872); nous en rendrons compte au mot IMPRIMERIE.]

Guide des égarés (*Méré nebokim*), traité de théologie et de philosophie, par Maimonide. Les juifs regardent cet auteur comme le plus grand écrivain qu'ait produit le rabbinisme. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits. Celui-ci a pour objet principal de tirer d'embarras les personnes qui, dans l'interprétation de l'Ecriture sainte, ne savent pas trouver la vraie voie, hésitant entre le sens littéral, qui blesse quelquefois la raison, et le sens allégorique qui n'est pas toujours d'accord avec la religion. L'auteur, voulant se faire lire, non-seulement par les juifs instruits, qui alors savaient tous l'arabe, mais aussi par les Arabes eux-mêmes, rédigea son livre dans la langue de Mahomet. C'est sur l'arabe que fut faite, sous les yeux mêmes de l'auteur, une traduction hebraïque par le rabbin Samuel Ben-Thibbon; plus tard une traduction fut faite sur l'hébreu, et voilà comment l'ouvrage fut mis à contribution par saint Thomas d'Aquin et Albert le Grand. La version hébraïque et la version latine furent imprimées dans la suite; mais la première ne rend pas toujours l'original d'une manière claire, et la seconde manque d'exactitude. Le texte arabe a été publié pour la première fois par M. Munk, en 1857, d'après les manuscrits des bibliothèques d'Oxford et de Leyde; M. Munk l'a accompagné d'une traduction française, qui se tient aussi près du texte qu'il est possible, et de notes critiques, littéraires et explicatives. L'ouvrage lui-même est très-important pour l'exégèse et la théologie biblique, et il est fort riche en renseignements sur l'histoire de la philosophie au moyen âge, notamment par rapport aux Arabes. Aucune des questions qui intéressent le théologien n'y est passée sous silence, et bien que les solutions données par l'auteur soient généralement basées sur une exégèse allégorique et sur une métaphysique qui a fait son temps, elles offrent souvent des indications utiles. Comme fondateur d'une théologie rationnelle, Maimonide a exercé une influence décisive, dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui. C'est M. James de Rothschild qui a fait les frais d'impression de l'ouvrage édité par M. Munk.

Guides-Joanne. Sous ce titre, la librairie Hachette publie, depuis plusieurs années, une collection de guides et itinéraires pour les voyageurs, qui comprend : l'Europe entière, l'Algérie, l'Egypte, la Syrie, la Palestine et la Turquie d'Asie. Ces itinéraires, hâtons-nous de le dire, ne s'adressent pas seulement aux touristes proprement dits, qui ont besoin de renseignements divers pour se diriger, se loger, se nourrir, et voir avec agrément ou avec profit tout ce qui peut piquer leur curiosité; ils intéressent tout autant les hommes d'étude, désireux d'avoir des notions exactes et complètes sur la géographie, l'histoire, la statistique, les monuments, les collections d'art et de science, l'industrie, le commerce des diverses contrées de l'Europe et de l'Orient. M. Elisée Reclus, dont le nom est célèbre dans la science géographique, a signé trois ou quatre volumes de cette collection. M. J.-A. Du Pays est l'auteur d'un excellent guide en Italie, et de deux itinéraires de la Belgique et de la Hollande.

L'itinéraire général de la France comprend dix volumes, dont le premier (1863), est consacré à *Paris*. Les *Environs de Paris* remplissent un second volume.

La France, sans sa capitale et ses environs, forme une collection distincte, qui est le travail le plus complet et le plus exact qui ait jamais été fait sur la France.

Indépendamment de ces dix volumes, une autre série d'itinéraires plus détaillés est spécialement consacrée à toutes les grandes lignes de chemins de fer. Cette série se compose d'un nombre considérable de volumes qui s'augmente chaque année. On trouve encore dans la série des volumes relatifs à la France quelques ouvrages spéciaux plus développés : le *Dauphiné*, les *Pyrénées*, les *Villes d'hiver de la Méditerranée*, *Vichy*, le *Mont-Dore*, *Plombières*, *Autour de Biarritz*, etc.

L'itinéraire de la *Grande-Bretagne* a pour auteur M. A. Esquiros, dont les monographies, publiées par la *Revue des Deux-Mondes*, ont été si justement remarquées. L'*Allemagne du nord* et l'*Allemagne du sud* sont l'œuvre particulière de M. Joanne.

L'*Itinéraire de la Suisse*, dont la première édition (1842) a suffi pour faire la réputation de M. Joanne, est particulièrement remarquable. M. Germond de Lavigne a décrit l'*Espagne et le Portugal*. L'*Itinéraire de l'Orient* est une véritable encyclopédie enrichie de cartes et de plans.

M. Joanne n'est pas seulement un touriste, il est encore un spirituel écrivain. L'auteur du *Grand Dictionnaire*, qui a emprunté aux *Guides-Joanne* de nombreux renseignements historiques, archéologiques et géographiques, est heureux de pouvoir rendre ici un éclatant hommage à l'infatigable touriste et au consciencieux et spirituel écrivain dont le nom est indissolublement lié à la collection des guides publiés par la librairie Hachette.

Guide du lac Ontario (LE), roman de F. Cooper. V. DERNIER DES MOHICANS (le).

GUIDE s. f. (ghi-de — v. l'étym. du mot précédent). Lanière de cuivre ou cordon de chanvre, qu'on attache à la bride d'un cheval attelé, et qu'on tient dans les mains pour diriger l'animal; s'emploie presque toujours au pluriel : *Lâcher les* GUIDES. *Prendre les* GUIDES. *Tirer les* GUIDES.

— Par ext. Droit que les voyageurs en poste payent au postillon qui les conduit : *Payer les* GUIDES. *Vous aurez doubles* GUIDES *si nous arrivons en trois heures.*

— *Grandes guides*, Manière de conduire un cheval attelé, qui consiste à le lancer au galop : *Je vis Washington passer dans une voiture qu'emportaient avec rapidité quatre chevaux fringants, conduits à* GRANDES GUIDES. (Chateaub.) ‖ Fig. Façon de conduite vive et étourdie, dans laquelle on s'abandonne au moment présent, sans préoccupation pour l'avenir : *Ceux qui mènent la vie à* GRANDES GUIDES *finissent toujours par faire la culbute.* (L.-J. Larcher.)

— Mar. Cordage qui hale le palan d'étai.

GUIDE (Philibert), littérateur français, né à Chalon-sur-Saône en 1535, mort à Mâcon en 1596. Procureur du roi dans sa ville natale, il employa les loisirs que lui laissait sa charge à cultiver la poésie et les lettres. Il a publié, sous le pseudonyme de **Hégémon**, la *Colombière et maison rustique, contenant une description des douze mois et des quatre saisons de l'année ;* plus : l'*Abeille françoise ; Fables morales et autres poésies* (Paris, 1583, in-8°). — Son petit-fils, Philippe GUIDE, se livra à la pratique de la médecine et composa un grand nombre de vers latins et français, qui sont restés inédits. — Philippe GUIDE, fils du précédent, mort à Londres en 1718, exerça, jusqu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, la profession de médecin à Paris. Il a publié, entre autres écrits : *Du mal vénérien* (1676); *Expérience de la vertu singulière du vin rouge pour guérir la rétention d'urine* (1685); *Essai sur la nutrition des animaux* (1699), publié en anglais, etc.

GUIDE (Guido RENI dit LE), un des plus célèbres peintres de l'école bolonaise, né à Calvenzano, près de Bologne, en 1575, mort à Bologne en 1642. Denis Calvaert, peintre flamand, son premier maître, lui apprit seulement les rudiments du métier; ce fut dans l'atelier des Carrache qu'il devint peintre et qu'il se forma un style particulier, après avoir tâtonné plusieurs années dans l'imitation de divers maîtres. On prétend que ce fut Annibal Carrache qui lui indiqua sa voie en lui conseillant d'adopter une manière opposée au réalisme énergique du Caravage. D'abord pris en affection par ses maîtres, à cause de sa distinction, de ses manières ouvertes, de l'élégance de sa personne, car il était physiquement un véritable type du beau, Guido Reni ne tarda pas à être vu par eux d'un mauvais œil; il avait trop de talent, trop d'ambition, et déjà les Carrache se repentaient de l'avoir initié aux secrets de leur art; ils le renvoyèrent sans façon. Ce fut le commencement d'une guerre et d'une rivalité à outrance.

Guido partit avec son ami l'Albane; ils prirent la route de Rome où Josépin, qui avait besoin de quelque artiste d'un grand talent pour l'opposer au Caravage, les accueillit avec joie et patronna Guido, auprès du pape et du cardinal Borghèse, de telle sorte qu'il obtint pour lui des commandes considérables. Le dépit du Caravage fut tel, lorsqu'il vit le premier tableau du Guide à Rome, le *Martyre de saint Pierre* (Vatican), que, rencontrant son jeune rival, il l'insulta grossièrement et lui balafra le visage. De pareilles scènes se renouvelèrent plusieurs fois; Guido, qui n'avait pas la bravoure personnelle, quelque peu provocante et querelleuse, des maîtres de son époque, prit la fuite, pour se soustraire à ces mauvais traitements. Revenu à Bologne, il jouissait déjà d'une telle réputation qu'on enleva pour les lui donner des commandes faites à Louis Carrache; de là, de nouvelles luttes et des haines ardentes. Le pape Paul V, qui l'affectionnait, le rappela avec tant d'insistance, en l'assurant de sa protection spéciale, qu'il se décida à retourner à Rome. On lui fit un accueil splendide. « La plupart des cardinaux, à son arrivée, dit un chroniqueur, envoyèrent leur carrosse au-devant de lui jusqu'au Ponte-Mole, suivant l'usage observé aux entrées des ambassadeurs. Le pape le reçut fort bien, lui assura une pension, des vivres, avec un carrosse à sa disposition. » A cette époque, le Guide, avec son inépuisable fécondité, avait déjà peint quelques-uns de ses chefs-d'œuvre : la *Fortune* (maintenant au Capitole) et surtout cette *Aurore* du palais Rospigliosi, qui est restée sa plus suave composition. Il avait acquis son véritable style et l'originalité de son talent, qui consiste dans la grâce et la délicatesse, un dessin élégant et correct, un coloris doux et éclatant tout à la fois, la suavité dans l'expression, la richesse et l'harmonie dans la distribution de la lumière. Paul V, qui l'avait chargé de décorer sa chapelle de Monte-Cavallo, le traitait familièrement et lui permettait de rester couvert en sa présence. On attribue à ce propos au Guide un mot curieux : « Si le pape, dit-il, ne m'avait accordé cette grâce en me supposant une incommodité, je me serais couvert, comme chose due à mon art. » (D'Argenville.)

Quelques critiques ont vu dans ces paroles une vanité insupportable, qu'un autre mot de lui : « Je n'échangerais pas mon pinceau contre la barrette d'un cardinal, » semble confirmer. Mais le Guide était, au contraire, d'une grande modestie dans ses relations personnelles; il a fait mainte fois preuve du plus complet désintéressement en refusant d'aliéner, même pour des sommes énormes, son indépendance, et il ne se montrait irritable et jaloux que vis-à-vis de ses rivaux; il honorait son art et voulait qu'il fût honoré en lui; de là une sorte de fatuité particulière. Il poussait le respect de lui-même à un tel point que, lorsqu'il se servait de femmes pour modèles, il ne restait pas un instant seul avec elles, et n'en gardait jamais aucune auprès de lui, « persuadé, disait-il, que les peintres et les poëtes, en fréquentant des gens vicieux, dont ils expriment les sentiments ou qui leur servent de modèles, arrivent à contracter des mœurs corrompues. » Il conserva toujours des mœurs irréprochables, jusqu'à ce qu'une passion violente, le jeu, vînt faire le malheur de sa vie.

Le Guide engloutit au jeu et dissipa dans de fastueuses prodigalités les sommes immenses que lui rapportait son brillant pinceau; appelé de toutes parts, partout fêté et choyé, il fit, à travers les grandes villes de l'Italie, un véritable voyage triomphal; il menait un train de prince et était reçu comme le pape lui-même; puis il allait, en grande cérémonie, se mettre au travail. Cette splendeur eut un terme; le jeu dévorait tout l'argent qu'il gagnait, et, en même temps, les facultés du grand artiste semblaient déjà décliner. Il revint à Bologne, désireux de trouver le repos dans sa ville natale; mais l'ennui le prit, et il partit pour Naples, où les meilleurs peintres de l'époque étaient appelés à concourir à la décoration de la merveilleuse chapelle de Saint-Janvier. Comme partout, il souleva, là encore, des haines et des rivalités sans fin; Belisario Corenzio, l'Espagnolet, connaissant son peu d'énergie, le menaçaient et le poursuivaient d'insultes; son valet, tombé dans un guet-apens, faillit mourir sous les coups; lui-même, craignant tantôt le poison, tantôt le stylet, s'enfuit de Naples et vint une dernière fois à Rome, où il ébaucha, dans l'église Saint-Pierre, l'*Histoire d'Attila*. Le pape lui avait compté, comme arrhes, cinq cents écus, qu'il perdit aussitôt au jeu, et, absorbé de plus en plus par sa passion, il n'acheva pas même son œuvre, aimant mieux s'enfuir piteusement de Rome que de gagner par le travail l'argent qu'il avait dissipé. A partir de cette époque, l'existence de l'illustre maître fut misérable et indigne de lui; après avoir si longtemps dédaigné de mettre un prix à ses chefs-d'œuvre, par respect pour lui-même et pour son art, on le vit brocanter ses dernières productions, reflets bien affaiblis de ses premiers ouvrages, emprunter de toutes parts pour alimenter sa passion funeste, et éloigner de lui, par sa vie sordide, ce qui lui restait encore d'amis. Le Guide eut le malheur de mourir dix ou douze ans trop tard.

Son œuvre est considérable et se compose, outre plus d'une centaine de tableaux de piété dispersés çà et là dans toutes les églises de l'Italie et dans tous les musées, d'une quantité de figures à mi-corps, dont il s'était fait un genre spécial, et qui sont des modèles de grâce et de distinction. Voici le catalogue sommaire de ses principales œuvres : à Rome, la *Fortune*, le *Crucifiement de saint Pierre*, l'*Aurore*, *Hérodiade*, la *Madeleine*, le *Portrait du cardinal Spada*, *Saint Michel*, le *Portrait de Sixte-Quint ;* à Bologne, la *Conception*, le *Massacre des Innocents*, *Job*, *Saint Pierre et saint Paul ;* à Gênes, l'*Assomption*, une de ses plus belles toiles; enfin, au Louvre, deux *Madeleines*, la fameuse *Tête de Christ*, si populaire, une *Vierge et l'Enfant Jésus*, *Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, deux

Saint Jean, quatre tableaux représentant des *Scènes de la vie d'Hercule*, un *Ecce Homo*, une *Mater Dolorosa*, la *Purification*, le *Repos de la sainte Famille*, l'*Enlèvement d'Hélène*.

On a aussi du Guide des eaux-fortes très-estimées, d'après ses propres tableaux ou d'après ceux de ses maîtres et rivaux, les Carrache, le Parmesan, Lucas Cambiasi et autres. A Rome et à Bologne, il ouvrit un atelier que fréquenta un petit nombre d'élèves, parmi lesquels bien peu atteignirent à la renommée. Il n'en est pas moins un grand maître, et sa manière, à la fois puissante et douce, eut beaucoup d'imitateurs, sans qu'aucun d'eux parvînt à l'égaler.

GUIDÉ, ÉE (ghi-dé) part. passé du v. Guider. Conduit, dirigé : *Un aveugle* GUIDÉ *par un chien. Un cheval* GUIDÉ *par un habile écuyer. Une barque* GUIDÉE *par un mauvais pilote.*

— Fig. Qui est soumis à une direction morale; dont l'action est réglée par quelque chose : *Une dévote* GUIDÉE *par un habile directeur. L'esprit et l'âme doivent être* GUIDÉS, *et non asservis.* (Mme Romieu.) ‖ Poussé, porté, inspiré : *Etre* GUIDÉ *par l'intérêt. Un abîme sépare ceux qui se conduisent par le calcul de ceux qui sont* GUIDÉS *par le sentiment.* (Mme de Staël.) *L'industriel n'a encore été* GUIDÉ *et inspiré que par l'amour du gain.* (Guéroult.)

GUIDE-ACCORD s. m. Mus. Appareil au moyen duquel on accorde mécaniquement les pianos. ‖ Pl. GUIDE-ACCORD.

GUIDE-ÂNE s. m. (v. l'étym. à la partie encycl.). Liturg. Livre qui contient l'ordre des fêtes et des offices de l'année. ‖ Pl. GUIDE-ÂNE. D'autres écrivent GUIDE-ÂNES; mais cette forme ne saurait être justifiée.

— Par ext. Recueil de règles pratiques propres à diriger dans un travail quelconque : *Un* GUIDE-ÂNE *pour les arpenteurs.*

— Techn. Outil d'horloger servant à diriger le foret. On l'appelle aussi GUIDE. ‖ Espèce de couteau à deux lames, dont l'une trace et l'autre découpe les dents de peigne.

— Calligr. Transparent dont on se sert pour s'aider à écrire droit.

— **Encycl.** Linguist. Voici en quels termes M. Ch. Nisard explique l'origine de cette expression narquoise. Il rappelle d'abord la définition de l'Académie : *Guide-âne*, tout ce qui contient des instructions, des règles propres à guider dans un travail, dans l'exercice d'un art, d'une profession. « C'est donc un mot sérieux et honnête, dit-il; on aurait tort d'avoir aucune arrière-pensée de moquerie en le prononçant, et non moins tort de se fâcher en s'en entendant faire l'application. A d'autres! vous ne nous persuaderez jamais cela, et l'Académie ne sait ce qu'elle dit, ou elle prêche pour son saint. » *Tu quoque*, Nisard! L'Académie vous pardonnera-t-elle ce coup de pied... du *guide-âne?* « Allez donc dire, par exemple, à un magistrat qui n'a pas présent à l'esprit tel article de la loi, à un professeur qui oublie la signification d'un mot, à un écolier même qui bronche sur sa leçon : « Eh! » messieurs, consultez votre *guide-âne;* » vous verrez comment ils vous recevront. Mais je reviens à mon *guide-âne* et à son étymologie. Elle me paraît avoir sa source dans une qualification populaire donnée aux religieux de l'ordre de la Trinité, appelés en France les mathurins. Par leur première règle, qu'Innocent III leur donna, ils ne devaient se nourrir que de pain, de légumes, d'herbes, d'huile, d'œufs, de lait, de fromage et de fruits, jamais de viande ni de poisson. Ils pouvaient néanmoins manger de la viande les dimanches, pourvu qu'elle leur fût donnée par aumône. Ils ne pouvaient se servir dans leurs voyages d'autres montures que d'ânes; c'est pourquoi on les appelait les *Frères aux asnes*, ou *des asnes :* « les *Frères des asnes* de Fontainebliaut » où Madame fut espousée, » est-il dit dans un registre des comptes de l'hôtel du roi, de l'an 1330. Insensiblement, et parce que de l'allusion satirique à la satire elle-même, et de celle-ci à l'injure, le passage est inévitable, on les appela successivement les *Frères aux asnes*, *Frères asnes*, puis *Asnes* tout court. Je conclus donc que le bréviaire a pu être appelé *guide-âne*, ou du sobriquet des religieux qui le lisaient montés sur un âne, ou du nom de l'âne même, ou plutôt à cause de l'un et de l'autre; car il n'était guère possible de faire quelque distinction, puisque la raison pour laquelle on appelait ainsi le bréviaire n'était que la conformité des noms entre ceux dont le devoir était de le porter partout avec eux, et leur monture. » Et voilà où peuvent conduire l'érudition... et l'imagination! Le lecteur se demandera peut-être comment a pu se faire ce singulier passage de l'âne monture ou de l'âne qui est dessus, de l'âne quadrupède ou de l'âne bipède au bréviaire, et de celui-ci à l'idée de guide. Mais les savants sont dispensés de se faire de ces questions-là. Peut-être encore sera-t-on tenté de supposer que les gens réduits à consulter des *guide-âne* font par là même preuve d'ignorance; que d'un âne à un ignorant... Bah! nous nous arrêtons, car les savants de la famille de M. Nisard ont la repartie prompte, et nous pourrions bien, sur un sujet qui prête tant à l'esprit, attraper quelque bon coup de pied comme celui qu'on décoche ci-dessus à la docte Académie.

GUIDEAU s. m. (ghi-do — de *guider* et *eau*). Mar. Plate-forme en planches soutenue sur des chevalets dans une position inclinée, pour diriger le courant des chasses, en avant de certains ports de la Manche.

— Archit. hydraul. Ouvrage qui divise un courant et détermine la direction de l'eau.

— Pêche. Filet en forme de sac, employé dans la Seine, où on l'attache généralement à un moulinet, sur un pont.

— **Encycl.** Le *guideau* est un filet qui a la forme d'un bas très-long, dont l'embouchure est assez large, mais qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité, qui est fermée de différentes façons. L'embouchure est fixée à un châssis. Comme ce filet a quelquefois six ou sept brasses de longueur, on ne pourrait pas le retourner pour en retirer le poisson; on laisse donc ouverte l'extrémité, et on la lie avec une corde qu'on dénoue pour secouer le poisson sur le sable; d'autres fois, on adapte à l'extrémité du *guideau* un panier d'osier dans lequel le poisson se ramasse, et d'où on le retire aisément. Près de l'embouchure, les mailles sont assez larges, mais elles diminuent progressivement de grandeur à mesure qu'on approche du fond. On tend toujours les *guideaux* dans un courant très-fort, auquel on oppose la bouche du filet, de manière à capturer au passage le poisson qui fuit ou qui est entraîné par la force de l'eau; l'embouchure doit être, par conséquent, assez large : on la maintient tendue au moyen de châssis en bois ou de piquets plantés à demeure. En quelques endroits, notamment sur nos côtes de l'Ouest, les pêcheurs tendent l'embouchure de leurs *guideaux* sur des perches qui ont depuis 5 mètres jusqu'à 8 mètres de hauteur; le filet lui-même est à peu près d'égale longueur; l'ouverture est large à proportion, et divisée en quatre compartiments; la partie inférieure touche le sol, tandis que le bord supérieur dépasse la surface de l'eau. Certains *guideaux* dits à *hauts étaliers*, et, en certains endroits, *dideaux*, *quidiats*, *tiriats*, ont des dimensions un peu moins fortes, mais l'embouchure est encore plus évasée; cette embouchure est entourée d'une corde assez forte. Pour tendre ces *guideaux*, on plante dans le sol, le plus près possible de la laisse de basse mer, de longs pieux, qu'on appelle *étaliers*, et qu'on place à la file, au nombre de 25 à 30. On étaye ces pieux de diverses façons, pour qu'ils puissent résister à l'effort de la marée; des anneaux de fer fixés aux pieux servent à tendre les *guideaux*. Au bord de la mer, l'ouverture de ces derniers est toujours placée du côté de la terre, afin de recevoir l'eau, lorsque la marée baisse; on ne tend jamais un *guideau* seul, mais on en met un certain nombre rangés côte à côte les uns des autres. On les tend à marée basse, et c'est aussi à marée basse qu'on va retirer le poisson; comme ces filets sont fort longs, le poisson s'y entasse et ne tarde pas y mourir; il est rare qu'on en retire de vivants. Cette pêche est très-considérable : en certains endroits, sur les rivages de la Manche, des plages d'une grande étendue sont traversées d'un bout à l'autre de pieux à *guideaux*. Le fort de cette pêche est depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mars. Les *guideaux* à petits étaliers, en usage aux environs du Mont-Saint-Michel, se tendent au moyen de trois pieux seulement, deux à l'avant et un à l'arrière, pour donner au filet la plus grande tension possible. Sur les côtes de Normandie, où les *guideaux* à petits étaliers sont aussi en usage, on les change fréquemment de place, suivant la disposition des bancs de sable mouvants si communs en ces parages. Pour empêcher le poisson de s'en échapper, ce qui lui serait facile, vu le peu de profondeur de ces filets, on dispose à l'entrée un goulet en forme d'entonnoir, qui retient la proie dans ses mailles, tout en ne faisant aucun obstacle à l'entrée. Les piquets de ces *guideaux* n'ont guère que 3 à 5 mètres de long.

GUIDE-BALEINE s. m. Ichthyol. Petit poisson que l'on trouve fréquemment au-dessus de la tête de la baleine. ‖ Pl. GUIDE-BALEINE.

GUIDE-FIL s. m. Techn. Petit appareil qui règle la distribution des fils sur les bobines : *La distribution du fil en spires régulières sur la longueur de la bobine est obtenue au moyen d'un* GUIDE-FIL *à mouvement de va-et-vient vertical.* (Laboulaye.)

GUIDEL, bourg et comm. de France (Morbihan), cant. de Pont-Scorff, arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Lorient, près de la Laïta; pop. aggl., 714 hab. — pop. tot., 4,112 hab. Châteaux, dolmens et menhirs.

GUIDE-MAIN s. m. Mus. Barre que l'on place en avant du clavier d'un piano, pour contraindre les débutants à tenir le poignet droit, et les empêcher de jouer du coude.

GUIDE-POIL s. m. Techn. Cadre en fer qui, dans certains métiers à faire les peluches, sert à régler la hauteur du poil.

GUIDER v. a. ou tr. (ghi-dé — v. GUIDE s. m.). Conduire, accompagner pour montrer le chemin : GUIDER *un aveugle.* GUIDER *un voyageur.* GUIDER *un étranger dans les rues d'une ville.*

— Par anal. Diriger, gouverner, déterminer la marche de : GUIDER *un cheval.* GUIDER *un navire.* ‖ Servir à diriger : *L'étoile polaire* GUIDE *le navigateur. Des traces presque invisibles suffisent pour* GUIDER *les Indiens. Le vol des oiseaux* GUIDA *Christophe Colomb vers l'Amérique.* (Chateaub.)

— **Fig.** Régler, diriger les actions, la conduite de; montrer la voie à : GUIDER *quelqu'un dans le sentier de la science, de la vertu.*

> . . . . . Mon esprit timide
> Dans sa course élevée a besoin qu'on le *guide*.
> BOILEAU.
>
> Quand le bonheur nous *guide*, il faut suivre ses pas,
> Et toujours s'élever sans regarder en bas.
> DESTOUCHES.

‖ Déterminer, inspirer : *Ce n'est pas l'intérêt qui me* GUIDE. *L'amour* GUIDE *nos actes les plus ardents.* (Lacordaire.)

Se guider v. pr. Se diriger, se conduire, s'inspirer : SE GUIDER *par les conseils, par les exemples de quelqu'un.*

— **Syn. Guider, conduire, mener.** V. CONDUIRE.

GUIDEROPE s. m. (ghi-de-ro-pe — de *guide*, et du gr. *ropé*, descente). Cordage à nœud qu'on laisse traîner quand un ballon s'approche de terre, pour diminuer sa vitesse de translation et faciliter la descente.

GUIDI (Jules), Corse célèbre par sa prodigieuse mémoire, né à Calvi vers 1568, mort dans la même ville en 1590. Cancellieri, dans son ouvrage *Sur les hommes doués d'une grande mémoire*, cite, entre autres traits, le suivant, qu'il tenait de Marc-Antoine Muret, et qui donne une idée de l'étonnante faculté possédée par Guidi. Muret, voulant vérifier par lui-même ce qu'il y avait de vrai dans ce qu'on rapportait au sujet du jeune Corse, se rendit à Padoue, où il suivait les cours de l'université. Il invita le jeune homme à se rendre dans une maison, où il réunit en même temps les personnages marquants de la ville, et là, il dicta à un des assistants un nombre considérable de noms dans des langues différentes. Lorsque l'énumération fut terminée, le jeune Corse reprit tous ces noms, l'un après l'autre, en suivant l'ordre dans lequel ils avaient été dictés; puis renversa l'ordre; enfin, il partit d'un nom choisi au hasard par un des assistants et en suivit l'ordre en remontant ou en descendant. Ce tour de force inouï, cette facilité surprenante à jouer en quelque sorte avec une des facultés les plus rares de l'intelligence humaine émerveilla tous les spectateurs, et accrut encore le renom de Jules Guidi. De retour à Calvi en 1590, il y mourut cette année même. Dans la confrérie à laquelle il appartenait, on lit encore aujourd'hui, au jour des Morts, son nom placé en tête du tableau où l'on a écrit : *Giulio Guidi della gran memoria.*

GUIDI (Domenico), sculpteur italien, né à Massa-di-Carrara, près d'Urbin, en 1628, mort en 1701. Il vint à Rome de très-bonne heure, et entra dans l'atelier de l'Algarde. Ce qui a nui le plus à sa réputation, c'est qu'il entreprit un trop grand nombre d'ouvrages, dont il confia l'exécution à ses élèves, se contentant de faire des retouches légères. Parmi ses meilleurs morceaux, on peut citer l'*Ange colossal* du pont Saint-Ange, qui lui fut commandé par le pape Clément IX; la *Renommée écrivant l'histoire de Louis XIV*, qu'on voit à Versailles près du bassin de Neptune; la statue du cardinal de Bagny, à Rome, dans l'église Saint-Alexis, figure excellente, d'une exécution magistrale. Il faut en dire autant de celle de Clément IX, à Sainte-Marie-Majeure; de l'*Annonciation*, dans l'église de la Madone *della Vittoria*. A Sainte-Agnès, de la place Navone, un grand bas-relief, représentant au milieu des anges Jésus, la Vierge, saint Joseph, saint Jean, saint Joachim, donne encore une haute idée du talent de ce statuaire. Il y a aussi à Saint-André della Valle, sur la façade, les figures de *Saint Gaétan* et de *Saint Sébastien*, et, dans l'intérieur, le mausolée tout entier du comte Tieni, de Vicence, avec son buste entre deux Vertus.

GUIDI (Charles-Alexandre), poëte italien, né à Pavie en 1650, mort en 1712. Il se rendit fort jeune à Rome, où il jouit de la faveur du duc Ranuccio II et de la reine de Suède, se lia avec les hommes les plus éminents de la capitale du monde chrétien et résolut, sur le conseil de quelques-uns d'entre eux, de réformer la poésie lyrique, en opposant au mauvais goût toujours croissant des œuvres conçues sur le modèle des anciens. Doué d'une brillante imagination, nourri de l'étude des grands modèles, Guidi mit bientôt au jour des poésies aussi remarquables par l'élévation des idées que par la richesse des images, mais dont le style coloré tombe souvent dans l'enflure et dans la rudesse. En 1691, il devint membre de l'Académie des Arcades. Vers cette époque, il reçut de la libéralité du duc de Parme un logement au palais Farnèse, où il donnait des préceptes de poésie aux jeunes gens, et les excitait à tenter de grandes entreprises littéraires. Lorsqu'en 1700 un de ses protecteurs, le cardinal Albani, fut devenu pape sous le nom de Clément XI, il mit en vers six homélies composées par ce pontife; mais ce travail fut l'objet de vives critiques. D'après les conseils de Crescimbeni, il entreprit de traduire les psaumes de David, et abandonna le projet qu'il avait formé de composer des tragédies. Sur ces entrefaites, les habitants de Pavie chargèrent Guidi de se rendre auprès de l'empereur pour lui demander de diminuer les impôts accablants dont ils venaient d'être frappés (1709). Le poëte se tira avec autant d'habileté que de succès de cette difficile mission, et retourna à Rome. Il allait un jour porter au pape, alors à Castel-Gandolfo, un exemplaire de la traduction de ses homélies, lorsqu'en ouvrant le volume, il y aperçut une énorme faute typographique; la contrariété qu'il en éprouva fut telle qu'il eut une attaque d'apoplexie, dont il mourut au bout de quelques heures. Guidi était borgne, bossu et d'une santé des plus délicates. Comme poëte, il a contribué à bannir de la littérature italienne les *concetti*, le faux brillant et l'affectation de Marini; mais, d'un autre côté, il y a introduit, avec l'enthousiasme pindarique, l'enflure dans les expressions et dans les idées. On a de lui : *Poesie liriche* (Parme, 1681); *Amalasunta in Italia* (Parme, 1681), tragédie; *Endimione* (Rome, 1692), agréable pastorale que Guidi composa sur le désir de la reine Christine; la *Dafne* (Rome, 1692), cantate; *Rime* (1704); *Sei omelie di N. S. Clemente XI* (Rome, 1712, in-fol.). Ses œuvres complètes ont paru sous le titre de *Poesie* (1726).

GUIDI (Jean-Baptiste-Marie), littérateur français, né vers 1732, mort à Paris en 1816. Il devint doyen des gentilshommes ordinaires du roi et des censeurs royaux. Chargé par le garde des sceaux d'examiner le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, il se prononça pour l'interdiction d'une pièce qu'il déclara immorale, et qui lui parut, au point de vue littéraire, pleine de longueurs devant nuire au succès. Lorsque la célèbre pièce fut représentée, Guidi alla la voir jouer, et y rit beaucoup; Beaumarchais, s'en étant aperçu, lui rappela en plaisantant le jugement qu'il avait porté sur son œuvre. « Si l'on affichait, lui répondit le censeur, que tel jour les nymphes de l'Opéra danseront sans prendre les précautions qu'exige la décence, croyez-vous, monsieur, que le parterre ne serait pas plein et qu'on n'y rirait pas aux éclats? » Guidi est auteur de *Lettres contenant le journal d'un voyage fait à Rome en* 1773 (Genève, 1783, 2 vol. in-12).

GUIDI (Thomas), dit **Masaccio.** Un des plus illustres peintres de l'école florentine. V. MASACCIO.

GUIDICCIONI (Jean), prélat et littérateur italien, évêque de Fossombrone, né à Lucques en 1500, mort à Macerata en 1541. Il fut gouverneur de Rome, suivit, en qualité de nonce, Charles-Quint dans l'expédition de Tunis et la campagne de Provence, s'efforça vainement de réconcilier ce prince avec François Ier, et fut plus tard gouverneur de la Romagne et de la marche d'Ancône. On a de lui des *Poésies* remarquables; un *Discours à la république de Lucques* (1558, in-8o), dans lequel il indique les réformes à accomplir dans le gouvernement de cet Etat; des *Lettres* intéressantes pour l'histoire du temps, etc. Ses œuvres ont été réunies plusieurs fois, notammemt à Gênes, en 1767.

GUIDO ou **GUI D'AREZZO**, moine italien, né à Arezzo (Toscane) vers la fin du xe siècle, auquel on attribue l'invention de la gamme et de la notation musicale actuelle. Il était moine dans l'abbaye de Pompose, où il enseignait la musique, c'est-à-dire le plain-chant, et formait les élèves de la maîtrise. Frappé des difficultés didactiques qui rendaient si pénible l'enseignement musical, il imagina divers procédés mnémoniques, permettant d'acquérir en quelques mois les connaissances qui, avant sa découverte, exigeaient dix ans de travaux assidus.

Voici en quoi consistaient ces innovations. Il n'inventa pas la gamme, comme on le croit, il ne fit que simplifier la notation, simplification qui n'en doit pas moins être considérée comme une immense découverte pour la propagation de l'art musical. Antérieurement à ses travaux, les sept sons de l'octave étaient représentés par les lettres A, B, C, D, E, F, G; de plus, en l'absence du maître, aucun instrument connu ne pouvait donner l'intonation. Le monocorde, dont on a attribué l'invention à Gui, existait depuis longtemps, mais il ne donnait qu'un seul son; Gui perfectionna l'instrument, en faisant graver sur la table, à intervalles égaux, les lettres représentatives des sons. Un chevalet mobile se plaçait en face de la lettre ou note que l'on cherchait, et la corde donnait l'intonation. Le savant bénédictin inventa également un certain exercice mnémonique consistant en un chant connu qu'on apprenait par cœur et qui offrait successivement toute l'échelle des sons; la syllabe sous laquelle la note était placée devenait le nom de cette note et de toutes les notes semblables. Comme mélodie type et régulatrice, il se servait dans son école du chant de l'hymme à saint Jean-Baptiste :

> Ut *queant laxis* resonare *fibris*
> Mira *gestorum* famuli *tuorum*,
> Solve *polluti* labii *reatum*,
> *Sancte Joannes!*

On a conclu de là qu'il désignait par ces syllabes les notes de l'échelle diatonique, bien qu'il soit évident qu'il n'avait cherché simplement qu'un moyen de graver l'intonation des sons dans la mémoire de ses élèves. Toutefois, les syllabes *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la* furent adoptées rapidement pour indiquer les six notes de la gamme du plain-chant, et, vers le milieu du xie siècle, ces appellations étaient déjà usitées en France, en Angleterre et en Allemagne.

Quelque incomplets qu'aient été la gamme et les moyens d'étude imaginés par Gui d'Arezzo, puisque sa méthode ne donnait pas le *si*, nécessaire au complément de l'octave, on n'en

doit pas moins reconnaître qu'il a rendu un immense service à l'art vocal. La preuve en est dans les tâtonnements de près de six siècles qui furent nécessaires pour compléter son système; la note *si* ne fut trouvée qu'au XVIIe siècle. Dès l'apparition de son mode d'enseignement, des écoles régulières de plain-chant s'ouvrirent dans toutes les villes, et l'instruction se vulgarisa. Au mérite de sa méthode il faut joindre la lucidité avec laquelle il a exposé ses principes dans son *Micrologue*, sorte d'abrégé de ses théories musicales, qui contient aussi des renseignements précieux sur la *diaphonie*, sorte d'harmonie grossière, composée de successions de quartes et de quintes, alors en usage dans la musique d'église. C'est sans doute pour avoir traité de la *diaphonie* que Gui est considéré, à tort, comme l'inventeur de l'harmonie et du contre-point.

Les ouvrages qui émanent incontestablement de ce savant moine sont : le *Micrologue*, l'*Antiphonaire* et le traité *De sex motibus vocum a se invicem*. Tous les autres écrits qui lui sont attribués sont apocryphes.

GUIDO DELLE COLONNE, en latin **de Columnis** ou **de Columna**, historien et poëte italien du XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il passa la plus grande partie de son existence à Messine, où il remplit de hautes fonctions judiciaires. Guido a composé en italien des poésies qui rappellent les chansons provençales, et dont Allatius a publié deux morceaux dans ses *Poeti antichi* (Naples, 1661, in-8o). Mais l'ouvrage auquel il doit sa réputation est son *Historia trojana* ou *Historia destructionis Trojæ*, écrite en latin, terminée en 1287, et qui eut un immense succès au moyen âge. Cette histoire, en 35 livres, comprend l'histoire de Troie, depuis l'expédition des Argonautes jusqu'à la mort d'Ulysse. Pour la composition de cet ouvrage, Guido delle Colonne suivit Dictys et Darès, de préférence à Homère, comme il nous l'apprend, et un roman de *Troie* composé au XIIe siècle par un trouvère anglo-normand, Benoît de Saint-More, dont il ne parle pas. L'*Histoire de Troie*, publiée pour la première fois à Cologne (1476, in-fol.) a été traduite en italien, en anglais, en hollandais, en espagnol, etc. Il en existe une traduction française manuscrite, qui date du XVe siècle. C'est dans cette vaste composition que Boccace a pris le sujet de *Filostrato*, Caucher celui de son poëme de *Troïlus et Crasside*, et Shakspeare celui de son drame intitulé *Troïlus et Crassida*.

GUIDO GUERRA (le comte), général italien, un des chefs du parti des guelfes à Florence. Il vivait au XIIIe siècle, commanda à plusieurs reprises l'armée florentine, prit la plus grande part aux succès que son parti remporta en 1254, s'opposa vainement à la funeste expédition contre Sienne, et se retira, après la défaite de Monte-Aperto, près de l'Arbia, dans ses châteaux du Cosentin. Lorsque Charles d'Anjou entreprit de conquérir le royaume de Naples, Guido Guerra lui amena quatre cents gentilshommes guelfes, avec lesquels il combattit brillamment à Grandella (1266). Guido laissa la réputation d'un des hommes les plus remarquables de son temps. Dante l'a placé dans son enfer, en punition d'un vice honteux.

GUIDO NOVELLO, général italien, cousin du précédent. Il vivait au XIIIe siècle, fut un des chefs du parti gibelin, pendant que son cousin était un des chefs des guelfes, contribua à la victoire de l'Arbia en 1260, et, de retour à Florence, présida l'assemblée dans laquelle on délibéra sur la question de savoir si on raserait ou non cette ville. Mainfroi, dont il était un des plus chauds partisans, lui donna le gouvernement de la Toscane; mais, après la victoire de Grandella, remportée par Charles d'Anjou (1266), il chercha à se rapprocher des guelfes. Ses avances furent repoussées; Florence s'insurgea et il dut aller chercher un refuge dans les montagnes.

GUIDO DA SIENA ou **GUIDONE DA GHEZZO**, peintre italien, qui vivait à Sienne dans la première moitié du XIIIe siècle. Il acquit une grande réputation a partir de 1221, époque où il exécuta sa célèbre *Madone*, qu'on voit dans la chapelle Malevolti de l'église Saint-Dominique à Sienne. Chargé, ainsi que Giunta Pisano, de décorer l'église de Saint-François-d'Assise, il y exécuta des fresques fort remarquables pour le temps (1230). Bien qu'il appartienne par le style à l'école des peintres byzantins, Guido donne à ses figures de la grâce, une certaine noblesse et ses compositions sont, en général, assez bien entendues.

Guido e Ginevra ou la **Peste de Florence**, opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique d'Halévy, représenté à l'Académie royale de musique le 5 mars 1838. Le sujet du livret reproduit un épisode raconté par M. Delécluze dans son histoire de Florence. Ginevra, fille de Côme de Médicis, tombe évanouie pendant la célébration de son mariage avec le duc de Ferrare, par le contact d'une écharpe empoisonnée. On la croit victime du fléau qui vient de s'abattre sur Florence, et on l'ensevelit. Comme dans *Roméo et Juliette*, Ginevra se réveille; elle s'échappe du caveau, et, repoussée partout où elle se présente dans cette ville terrifiée et presque déserte, elle est recueillie par un jeune sculpteur, qui l'aime et qu'on a vu au premier acte. Côme de Médicis, retrouvant sa fille, consent à son mariage avec Guido. Ce drame abonde certainement en situations fortes et saisissantes; mais il appartient à un ordre d'idées qui heureusement ne s'est pas conservé dans les esprits et qui n'a envahi qu'accidentellement nos scènes lyriques. Des tombeaux, des *condottieri* qui chantent : *Vive la peste!* une femme, une *prima-donna* qu'on croit pestiférée et morte, qui ne ressuscite que pour recevoir des coups de fusil tirés de la maison paternelle, tout cela est odieux comme spectacle, et antimusical; et c'est ce qui explique pourquoi l'opéra de *Guido e Ginevra* n'a pas été repris; car, en ce qui concerne la musique, il renferme des beautés de premier ordre. Le rôle de Guido est aussi remarquablement traité que celui d'Eléazar dans la *Juive*, et Duprez l'a interprété avec une expression admirable. L'air *Pendant la fête, une inconnue* obtint un immense succès; le récitatif en est d'une sensibilité exquise. Le grand air : *Quand renaîtra la pâle aurore* est écrit avec des larmes, et aussi la mélodie chantée par Médicis : *Sa main fermera ma paupière.* Nous rappellerons aussi le duo du deuxième acte, le chœur des condottieri et le grand trio final : *Ma fille, à mon amour ravie.* Le talent de Mme Rosine Stoltz fut remarqué pour la première fois dans le rôle de Ricciarda. Cet opéra a été repris, en quatre actes, le 23 octobre 1840.

ROMANCE DE GUIDO E GINEVRA.

DEUXIÈME COUPLET.

Hélas! si Dieu, trompant mon rêve.
Ne la rend pas à ma douleur (*bis*),
Si pour jamais il me l'enlève,
Plutôt la mort qu'un tel malheur! (*bis*)
Ces lieux si chers à mon enfance,
Oui, pour jamais je les fuirai! (*bis*)
Mais non, je garde une espérance,
Car elle a dit : Je reviendrai! (bis)
Mais non, je garde l'espérance,
Car elle a dit : Je reviendrai.
Ces lieux si chers à mon enfance,
Oui, pour jamais je les fuirai!
Mais non, je garde une espérance :
Elle m'a dit oui! elle m'a dit : Je reviendrai!

GUIDOBONO ou **GUIDOBONI** (Barthélemi), peintre italien, dit le **Prêtre de Savone**, né dans cette ville en 1654, mort en 1709. Il entra dans les ordres, mais le goût des arts se développa en lui à tel point, qu'il se rendit à Parme et à Venise pour y étudier la peinture. De retour dans les Etats sardes, il exécuta de nombreuses peintures à Turin, à Savone et à Gênes. Dans cette dernière ville, on remarque particulièrement de lui quatre beaux tableaux qui ornent le salon du palais Brignole, et une *Vierge couronnée reine* à l'église de l'Assomption des pères augustins. Formé par l'étude des œuvres du Titien, du Corrége, de Castiglione qu'il imitait de façon qu'on pût s'y méprendre, Guidobono était beaucoup plus habile comme coloriste que comme dessinateur. On lui reproche d'avoir allongé outre mesure ses figures; mais il excellait dans la peinture des accessoires et joignait à une grande suavité de pinceau une parfaite entente du clair-obscur. Pendant l'hiver de 1709, Guidobono, dont la santé était extrêmement frêle, tomba dans son escalier, n'eut pas la force de se relever et y *mourut de froid.* — Son frère et son élève, Dominique GUIDOBONO, né à Savone en 1670, mort en 1746, a exécuté beaucoup de peintures, dont la plus remarquable est une *Gloire d'anges*, dans la manière du Guide, qu'on voit dans la cathédrale de Turin.

GUIDON s. m. (ghi-don — rad. *guider*). Art mil. Petit drapeau servant à l'alignement des files : *Avoir les yeux sur le* GUIDON. ‖ Militaire qui porte ce drapeau : *Un* GUIDON *de gendarmerie. Acheter une charge de* GUIDON. *Notre petit* GUIDON *se meurt d'ennui.* (Mme de Sév.)

— Par anal. Bannière d'une confrérie : *Porter le* GUIDON *à la procession.*

— Hist. relig. *Ecole des guidons*, Communauté établie à Rome par Charlemagne, pour fournir des guides à ceux qui faisaient le pèlerinage de la terre sainte.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente une sorte d'enseigne étroite, longue et fendue, ayant deux pointes, et qui est attachée à un manche en forme de lance : *Barronnat, en Languedoc et Dauphiné : D'or, à trois* GUIDONS *d'azur au chef de gueules, chargé d'un léopard d'argent.* — *La Chesnaye : D'azur à trois* GUIDONS *d'or.*

— Bibliogr. Titre de quelques anciens livres analogues à ceux qui portent aujourd'hui le nom de GUIDES :

Prends, au lieu d'un Platon, le *Guidon* des finances.
BOILEAU.

— Philol. *Guidon de renvoi*, Marque qui indique où doit être placée, dans un écrit, une addition qu'on y a faite sous forme de remarque ou autre.

— Mus. Marque qui indique, à la fin d'une ligne, où doit être placée la première note de la ligne suivante.

— Jeux. Marque que fait un filou sur une carte pour la reconnaître.

— Mar. Banderole plus courte et plus large que les flammes, divisée à son extrémité et servant à faire des signaux : *Arborer un* GUIDON.

— Techn. Petit morceau d'argent ou de cuivre, qui est taillé en forme de grain d'orge et soudé sur le canon d'une arme à feu portative, près de la bouche, pour servir à viser. ‖ On dit aussi GUIDE.

— Artill. *Guidon de mire*, Syn. de FRONTEAU.

— Min. Marque qui indique la place d'un filon.

— **Encycl.** Art milit. L'introduction du *guidon* dans les usages militaires de France appartient à l'époque de la création d'une armée permanente. A cette époque, la bannière et le pennon disparaissent, et sont remplacés par le drapeau et les enseignes. Les capitaines des compagnies d'ordonnance, créés par Charles VII, prennent une enseigne particulière, à laquelle ils donnent un nom nouveau, comme l'ordre de choses auquel elle se rattachait : ce n'est plus le pennon du fief, c'est le *guidon* de l'officier, c'est son enseigne, c'est un attribut de corps privilégié confié à un *porte-guidon*, tandis que la cornette était un attribut de cavalerie de ligne. Il y avait, dans les compagnies, un *guidon*, outre l'enseigne proprement dite. Celle-ci était confiée au capitaine en chef; les autres capitaines n'avaient que le *guidon*. On donnait le même nom de *guidon* à l'officier inférieur qui portait le *guidon*.

Lorsque les dragons s'enrégimentèrent, ils ne prirent pas l'étendard de la cavalerie, mais ils adoptèrent le *guidon* en remplacement de la cornette qu'ils avaient portée jusque-là.

On ne saurait assigner une forme quelconque au *guidon*, pas plus qu'à la plupart des autres enseignes; car chaque chef les faisait faire dans la forme qui lui convenait. Il avait ordinairement la draperie plus longue que large, fendue par le bout en deux pointes arrondies, et différait par là de l'étendard, dont la draperie était carrée. De nos jours, il n'y a plus de différence réelle entre le *guidon* et l'étendard.

— Mus. Le *guidon* que l'on emploie dans le plain-chant est un signe formé de la moitié d'une note, à laquelle on ajoute une queue semblable à celle des notes de musique ordinaires. Ce signe sert, pour ainsi dire, de trait d'union entre la portée sur laquelle il est placé et la portée suivante. Il indique surtout au chanteur ou à l'instrumentiste le nom de de la note qui va commencer la portée qui suit, et empêche par cela seul l'œil de s'égarer sur d'autres notes ou sur d'autres portées. Il se trouve souvent dans les manuscrits ou dans la musique imprimée des changements de clef inattendus; c'est encore le *guidon*, placé avant ces changements, qui empêche la surprise et cause à l'esprit cette sûreté et cette tranquillité nécessaires à toute bonne exécution musicale. En le plaçant à la fin d'une portée, il indique la continuation du motif ou de la période, indication indispensable, surtout lorsqu'il s'agit de l'exécution du plain-chant. Il est, en un mot, le trait d'union des portées.

M. Théodore Nisard, analysant l'alphabet de Romanus (*Etudes sur les notations musicales*, dans la *Revue archéologique* du 15 juin 1850), s'exprime ainsi : « *E* signifiait que la note marquée de cette lettre était à l'unisson de la note précédente. C'est de là, sans doute, qu'est venu, dans le système d'Hermann Contract, l'usage d'employer l'E pour désigner l'unisson : *E voces unisonas æquat* (Gerberti *Scriptores*, t. II). C'est de là aussi que l'on doit faire dériver le *guidon* E mis à la fin d'une ligne de musique, pour montrer que la dernière note de cette ligne forme unisson avec la première de la ligne suivante. Ce genre de *guidon*, que personne n'a signalé, est employé notamment dans le manuscrit 1121 du XIe siècle, de l'ancien fonds latin de la Bibliothèque nationale. »

Le *guidon* était aussi employé, jadis, dans la musique usuelle, et l'on en peut voir de nombreux exemples dans l'ancienne musique gravée, surtout à l'époque où existait l'usage absurde de couper en deux la dernière mesure de la partie, de façon à mettre la première moitié de cette mesure à la fin d'une portée, et la seconde au commencement de la portée suivante. Lorsque la première note d'une portée devait être affectée d'un signe altératif, dièse, bémol ou bécarre, le *guidon* de la portée précédente devait être, lui aussi, accompagné de ce signe. Depuis bien longtemps déjà on a renoncé à l'emploi du *guidon* dans la musique profane.

Guidon de la mer. Ce livre, dont l'auteur est inconnu, est un traité des assurances maritimes, qui paraît avoir été composé en Normandie. « Le *guidon*, dit M. A. Fremery dans ses *Etudes de droit commercial*, a été composé entre 1556 et 1583 : après 1556, car il se réfère à la juridiction des juges consuls et parle du greffier des assurances, établi, sous l'autorité du roi, par la communauté des marchands; avant 1583, car il se réfère à l'ordre et à la *Coustume du varech et choses gayves, au Coustumier*. Or le vieux *Coustumier*, qui, en effet, traitait de ces matières aux chapitres XVII et XIX, a été remplacé par la coutume de Normandie, rédigée en 1583, en exécution des lettres patentes de Henri III, de 1577. » M. de Freville, dans son *Histoire du commerce maritime de Rouen*, fait observer avec raison que cet espace peut encore être resserré, puisque la juridiction des prieur et consuls fut contestée jusqu'en 1565, et qu'il est d'ailleurs certain que l'édit de 1553-1557 n'eut aucun effet avant d'être enregistré au parlement de Normandie, en 1563. Sans affirmer, comme M. Pardessus dans ses *Etudes sur les lois maritimes*, qu'il a été composé à Rouen, on doit reconnaître qu'il a été fait pour la Normandie. Il n'y est question, en effet, que des ports de Rouen, du Havre, de Honfleur, de Dieppe, de Fécamp et de la côte de Caux.

Cet ouvrage remarquable se recommande moins par la nouveauté des doctrines que par

le résumé exact des lois et des coutumes antérieures. C'est une pièce vraiment française, dit Cleirac, l'un des premiers éditeurs du *Guidon*, et faite « avec tant d'adresse et de subtilité tant déliée, » que cet ouvrage mérite de prendre rang parmi les œuvres originales. Les principes du droit maritime, et surtout ceux des assurances, y sont formulés avec précision. « Assurance, dit l'auteur, est un contract par lequel on promet indemnité des choses qui sont transportées d'un pays en autre, spécialement par la mer, et ce, par le moyen du prix convenu entre l'assuré qui fait ou fait faire le transport, et l'assureur qui promet l'indemnité. Elle se fait et se dresse par contract porté par escrit, appelé vulgairement *police d'assurance.* » On ignore d'ailleurs à quelle époque les assurances maritimes, qui existaient dans la Méditerranée dès le XIe siècle, furent établies dans l'Océan. Le *Guidon* nous apprend que les assurances anciennes étaient faites sans écrit, en confiance. On suppose qu'elles ont pris naissance à Rouen, pendant les guerres du XVe siècle; il est certain du moins qu'à cette époque cette sorte de contrat était en usage dans les Flandres, avec lesquelles Rouen a toujours été en actives relations.

Le *Guidon de la mer* mérite encore, à un autre égard, de fixer l'attention. Tous les contrats maritimes y sont passés en revue : les avaries (ch. V); les prises et rachats (ch. VI et XI); les représailles et lettres de marque (ch. X); le contrat à la grosse (ch. XI); les associations pour l'armement des navires et les diverses obligations du patron (ch. XIX). On reconnaît là une ébauche de codification générale, et elle révèle une tendance qui devait bientôt se réaliser complétement par l'ordonnance de 1681.

La plus ancienne édition du *Guidon* que l'on connaisse a été faite à Rouen en 1608. Il a été réimprimé par M. Pardessus, dans ses *Lois maritimes* (t. II, p. 372 et suiv.).

GUIDON DE MONTANOR, alchimiste d'origine française. Il vécut dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Ses œuvres ne sont que des divagations philosophiques sur la *pierre philosophale*, sur l'*or potable*, sur le *baume des philosophes*. Dans la *Bibliothèque philosophique* de Mauget, on trouve, sous le titre de *Scala philosophorum* (l'Echelle des philosophes), un recueil de recettes dues à Guidon de Montanor. On y donne, entre autres, la préparation d'un certain baume qui a « la propriété de guérir toutes les infirmités : il réjouit l'âme; il en augmente les vertus; il conserve la santé, rappelle la jeunesse, retarde la vieillesse. » Cette prétendue panacée universelle n'était autre chose qu'une préparation mercurielle. Outre l'*Echelle des philosophes*, on a de Guidon : *Livre des arts chimiques* (*Libellus de arte chemyca*); *Préceptes chimiques* (*Decreta chemyca*); *Harmonies physiques et chimiques* (*Harmonia imperscrutabilis chemico-philosophica*). Ce dernier ouvrage a été recueilli et publié en 1625, à Francfort, par Hermann Condrisyanus. Quant aux autres, on peut les trouver soit dans la *Bibliothèque philosophique* de Mauget, soit dans la *Bibliothèque des philosophes chimiques* de Salmon, soit enfin dans l'*Histoire de la philosophie hermétique* de Lenglet-Dufresnoy.

GUIDONIS (Bernard), dominicain et prélat français, né à La Roche-l'Abeille (Limousin) en 1260, mort en 1331. Il exerça pendant plus de dix ans les tristes fonctions d'inquisiteur de la foi contre les Albigeois, remplit plusieurs missions pour le pape Jean XXII, et fut nommé en 1324 évêque de Lodève. Il avait composé un certain nombre d'ouvrages dont quelques-uns ont été imprimés dans les œuvres de Baluze, de Labbe, etc. Les plus importants sont : *Pratique de l'office d'inquisiteur;* le *Miroir des saints; Généalogie des comtes de Toulouse; Chronique des souverains pontifes*, etc.

GUIDONNÉ, ÉE (ghi-do-né) part. passé du v. Guidonner : *Cartes* GUIDONNÉES.

GUIDONNER v. a. ou tr. (ghi-do-né — rad. *guidon*). Jeux. Marquer d'un guidon, en parlant des cartes que l'on veut ainsi reconnaître pour tricher : GUIDONNER *des cartes.*

GUIDOTTI (Paolo, dit **Borghese**), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Lucques en 1569, mort à Rome en 1629. Il réussit à gagner la faveur du pape Sixte-Quint, qui lui confia l'exécution de la plupart des grands travaux qui marquèrent le règne de ce pontife; mais la généralité de ses aptitudes l'empêcha de produire, dans aucun des genres auxquels il s'adonna, des œuvres tout à fait marquantes. Il couvrit de fresques les parois de la bibliothèque du Vatican; il entreprit la décoration de la coupole de Saint-Jérôme des Esclavons, où il représenta, comme sujet principal, le *Père éternel dans une gloire;* il peignit, dans la cathédrale de Pise, une immense toile, les *Noces de Cana.* Guidotti n'était pas dépourvu de talent, mais il voulait faire trop, et trop vite, ce qui l'a perdu. De ses travaux comme statuaire et comme architecte, aucun n'a été assez marquant pour qu'on en ait gardé le souvenir. Paul V lui en commanda pourtant un certain nombre, dont il le récompensa magnifiquement. Il voulut aussi être poëte, et composa une épopée, la *Jérusalem détruite*, qu'il comptait mettre en parallèle avec la *Jérusalem délivrée.* Il s'adonnait également à la mécanique, et ce goût, joint à sa présomption, qui ne doutait de rien, lui fut fatal. Il fabriqua un appareil muni d'ailes, et s'imagina qu'il pourrait voler comme un oiseau; il monta, à cet effet, sur la tour la plus élevée de Lucques, et se lança dans l'espace. Il se soutint quelques secondes, puis finit par tomber sur le toit d'une maison et se brisa la jambe. Il mourut peu de temps après des suites de cette fracture.

GUIDRON (Pierre), compositeur français, mort dans la première moitié du XVIIe siècle. D'abord valet de chambre de Henri IV et maître des enfants de la musique de la cour, il devint plus tard surintendant de la musique de Louis XIII. Ce fut à cette époque qu'il fit exécuter la plupart de ses œuvres, qui ne sont guère connues aujourd'hui que des musicographes érudits. On lui doit plusieurs ballets, entre autres : celui de la *Sérénade* (1614); le *Ballet de la reine* (1618); les airs du ballet de *Psyché* (1619); les *Dernières victoires du roi* (1620), et un grand nombre d'*Airs de cour* publiés de 1605 à 1630, et traduits en anglais sous le titre de *French court ayres* (Londres, 1629, in-fol.). Gudron s'acquit aussi une grande réputation par ses romances, genre qui commença à faire fureur vers cette époque. On trouve des échantillons de ses compositions de cette espèce dans les *Airs mis en tablature de luth*, par Gabriel Bataille (1608-1613, in-4o), et dans les *Echos du temps passé*, recueillis récemment par J.-B. Wekerlin.

GUIENNE. V. GUYENNE.

GUIÈRE s. f. (ghi-è-re). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des combrétacées, tribu des terminaliées, dont l'espèce type croît dans la Sénégambie. ‖ On dit aussi GUIER s. m.

GUIERS, rivière de France. Elle se forme près des Echelles (Haute-Savoie) par la jonction de deux bras portant les noms de Guiers-Vif et de Guiers-Mort, coule entre les départements de l'Isère et de la Savoie, et se jette dans le Rhône au S. de Belley, après un cours de 50 kilom.

GUIEU (Jean-Joseph), l'un des plus braves généraux de la République, né dans les montagnes de Champoléon (Hautes-Alpes) en 1758, mort à Châteauroux en 1817. Avant la Révolution, il servait dans les gardes du corps. Doué d'une forte constitution et d'une vigueur prodigieuse, l'air martial que respirait toute sa personne lui donnait un ascendant irrésistible sur ses soldats. Comme général de brigade, il se distingua au combat d'Utelle, à Salo, battit les Autrichiens à Gavardo, où il fit 1,800 prisonniers, s'empara, le 12 brumaire an V, du village de Saint-Michel, décida de la victoire d'Arcole en enlevant ce village, à sept heures du soir, aux Autrichiens qui semblaient avoir eu jusque-là les honneurs de la journée. Fait général de division peu de temps après, il se signala à l'affaire de la Chiusa, où il fit 5,000 prisonniers, dont 4 généraux, et prit 30 pièces de canon et 400 chariots. Après la campagne d'Italie, Guieu prit sa retraite (an VIII).

GUIEULTABÉ s. m. (ghi-eul-ta-bé). Nom que l'on donne aux chefs des villages de pêcheurs du Fonta, du Galam et du Bondon.

— **Encycl.** A l'autorité politique, ces chefs joignent le métier lucratif de sorciers . aussi sont-ils fort redoutés. Ils ont sur la pêche une autorité absolue, l'interdisent ou l'autorisent à volonté. Ils se font un important revenu de la superstition des noirs, auxquels ils vendent des grisgris pour la réussite de leur pêche et contre les caïmans. Les indigènes racontent sur les *guieultabés* des histoires merveilleuses. Quelques-uns prétendent que les *guieultabés* ont des accointances ténébreuses avec les caïmans, et plusieurs affirment avoir vu des caïmans sortir du fleuve à l'appel du *guieultabé.* Il paraît même que le chef et l'animal ont ensemble de très-intéressantes conversations, dans lesquelles le caïman fait sa partie au moyen de gestes fort éloquents. Il y a aussi des *guieultabés* dans le Galam; mais ils y sont moins estimés que dans le Fonta. Enfin, dans le Bondon, c'est un métier presque méprisé. D'ailleurs, dans le Fonta même, quand le *guieultabé* n'a pas pu prouver sa puissance par quelque adroite supercherie, son autorité est fort compromise.

GUIFÈTE ou **GUIFETTE** s. f. (ghi-fè-te). Ornith. Hirondelle de mer, palmipède du genre sterne : *La* GUIFETTE *noire est aussi appelée* épouvantail.

— **Encycl.** On désigne, sous le nom de *guifette*, deux espèces de sternes ou d'hirondelles de mer. La *guifette tachetée* est de la taille d'une corneille; son plumage est cendré-roussâtre en dessus, blanc en dessous, avec le dessus de la tête et la queue gris cendré. La *guifette noire* s'en distingue par son plumage beaucoup plus foncé. Ces oiseaux sont migrateurs, et on les voit en France, en certaines saisons, sur les bords de la mer et des grands fleuves. Ils se nourrissent d'insectes qu'ils saisissent au vol ou qu'ils attrapent à la surface de l'eau. Ils nichent dans les sables ou dans les marais; leur nid se compose de mousse et d'herbes sèches, et la femelle y dépose en général trois œufs. Leur chair n'est pas bonne à manger.

GUIFFREY (Guignes DE), seigneur de BOUTIÈRES, chevalier français. V. BOUTIÈRES.

GUIFSO-BALITO s. m. (ghi-fso-ba-li-to). Ornith. Espèce de gros-bec, qui habite les forêts de l'Abyssinie.

GUIGARD (Joannis), littérateur français, né à Lyon en 1825. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il vint les continuer au collége Rollin à Paris, et suivit ensuite les cours de l'Ecole polytechnique en qualité d'auditeur externe. Après deux années d'Ecole il essaya de l'industrie et travailla aux études du chemin de fer de Rouen à Caen et de Creil à Saint-Quentin; mais cette carrière-là ne pouvait convenir à ses goûts naturels, et bientôt il donna sa démission pour revenir au culte des lettres, qu'il avait un instant abandonné. Cependant, privé de ressources, il fut obligé de s'en procurer en enseignant les sciences mathématiques. Après avoir pris une part très-active à la Révolution de février 1848, Guigard seconda M. Ph. Le Bas, membre de l'Institut, dans ses recherches historiques, et ce dernier, conservateur de la bibliothèque de l'Université, le fit travailler au catalogue de cet établissement. M. Guigard collabora ensuite au catalogue de la Bibliothèque nationale, et, après *huit* années de surnumérariat, il fut nommé employé de cette bibliothèque (1859).

M. Guigard a beaucoup écrit dans les feuilles périodiques avant et pendant 1848. Depuis, il a collaboré au *Journal de Rouen*, à la *Revue moderne*, à la *France chorale*, à la *Revue des Provinces*, au *Monde illustré*, à l'*Illustration*, au *Messager de Paris*, au *Bulletin du bibliophile français*, à la publication des *Emaux de Petitot*, au *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, etc. On a de lui : *Un écrivain saintongeais* (tiré à 25 exemplaires); *Un peintre lyonnais* (tiré à 25 exemplaires); les *Boîtes à 4 sous* (tiré à 50 exemplaires); la *Bibliothèque héraldique de la France* (1861, in-8o), bibliographie raisonnée et méthodique des ouvrages imprimés sur le blason et la noblesse de notre pays, à laquelle l'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé une mention honorable. On lui doit encore : l'*Indicateur du Mercure de France* (1869, in-8o), contenant des renseignements généalogiques et bibliographiques sur des maisons nobles; l'*Armorial du bibliophile* (1869, in-8o); l'*Histoire des fiefs lyonnais* (1871, in-8o), etc.

GUIGNARD s. m. (ghi-gnar; *gn* mll.). Ornith. Oiseau de passage, du genre des pluviers : *Le* GUIGNARD *est appelé par quelques-uns* petit pluvier; *il est, en effet, d'une taille très-inférieure à celle du pluvier doré, et n'a guère que huit pouces et demi de longueur.* (Buff.) *Le* GUIGNARD *traverse en septembre les plaines de la Beauce.* (Grimod.)

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre salmone.

— **Encycl.** Ornith. Le *guignard* est un pluvier un peu plus petit que le pluvier doré. Sa longueur totale est d'environ 0m,25. Son plumage est assez varié, suivant le sexe et les saisons. En général, la tête est d'un brun noirâtre en dessus; le reste gris et blanc pour les mâles; la tête blanche, mêlée de gris et de brun, pour les femelles; le devant de la gorge gris ondulé, suivi d'une zone blanche; la poitrine rousse et ensuite noire; le ventre blanc; les pennes des ailes grises, bordées de roux ou de blanc; le croupion gris. Quelquefois les couleurs sont mélangées de teintes jaunes. Le *guignard* vit dans les régions centrales et septentrionales de l'Europe; il se plaît sur les montagnes de la Bohême et de la Silésie, à une élévation de 1,600 mètres. Il est rare dans le Midi, et ce sont les jeunes seulement qui s'y montrent pendant l'hiver. Dans le nord de la France, on ne le voit guère que dans les mois d'avril et d'août; il est plus commun dans la Beauce et dans l'Orléanais que dans les autres provinces. Il va par bandes et recherche ordinairement les endroits déserts, où il se plaît à fixer sa demeure; quelquefois cependant on le trouve sur les terres labourées. Il vit d'insectes, de vers et de petits mollusques terrestres. Son naturel est indolent. « Ces oiseaux, dit V. de Bomare, sont tellement stupides, qu'ils se laissent conduire par les chasseurs sous le filet tendu pour les prendre; lorsqu'on les tire, la troupe s'envole à pic, tournoie autour de ceux qui sont tombés, va se poser à fort peu de distance, et, en la suivant, sans faire beaucoup de chemin, on peut s'emparer de tous les individus dont elle était composée. Cette torpeur ou paresse est peut-être produite par la lassitude, car au bout de quelques jours on ne découvre nulle part ces mêmes oiseaux qu'on suivait, pour ainsi dire, à la piste; un vol actif et précipité les éloigne et les porte aux grandes distances où ils doivent arriver. » Un oiseau qui se laisse prendre aussi facilement et en aussi grand nombre doit être en grande estime auprès des chasseurs; mais ce n'est pas là sa seule qualité à leurs yeux : c'est un gibier des plus délicats et des plus savoureux; on en envoie de grandes quantités de Chartres à Paris.

GUIGNARD (Jean), jésuite, né Chartres, régent et bibliothécaire du collége de Clermont (depuis Louis-le-Grand) à l'époque de la Ligue. Après l'attentat de Jean Châtel, il fut impliqué dans son procès, et l'on trouva parmi ses papiers des écrits injurieux contre Henri III, qu'il nommait un Sardanapale, et Henri IV, qu'il caractérisait par l'épithète de *renard.* Il fut pendu le 7 janvier 1595.

GUIGNAU ou **GUIGNEAU** s. m. (ghi-gnô; *gn* mll.). Constr. Pièce de bois qui réunit et supporte les deux chevrons entre lesquels passe un tuyau de cheminée. ‖ Petit bout de bois que l'on scelle sur le haut d'un mur.

GUIGNE s. f. (ghi-gne; *gn* mll. — du bas latin *guindolum*, *guina*, sorte de cerise douce). Arboric. Variété de cerise douce qui ressemble à un petit bigarreau : GUIGNE *noire.* GUIGNE *blanche.* GUIGNE *rose. Toutes les sortes de cerises,* GUIGNES, *griottes, bigarreaux, ne sont que des variétés d'une même espèce.* (J.-J. Rouss.)

— Pêche. Nom que les pêcheurs donnent aux ouïes des poissons.

— **Encycl.** Arboric. V. GUIGNIER.

GUIGNÉ, ÉE (ghi-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Guigner : *Une fillette* GUIGNÉE *amoureusement.*

GUIGNEN, bourg et comm. de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Redon; pop. aggl., 314 hab. — pop. tot., 3,010 hab. L'église romane, très-digne de fixer l'attention des archéologues, offre plusieurs parties remarquables, notamment l'abside et le chœur, surmontés d'une voûte en pierre garnie d'arcs-doubleaux qui retombent, ici sur des consoles, là sur des colonnes. L'ornementation des chapiteaux est des plus variées. Sous le chœur règne une crypte dans laquelle jaillit une fontaine qui servit probablement au culte druidique. On remarque à l'intérieur de l'église le tombeau de Jean de Saint-Amadour, vicomte de Guignen, grand veneur et grand maître des eaux et forêts de Bretagne, qui servit quatre rois de France, fut fait chevalier par le roi Charles VIII à la bataille de Fornoue, en 1495, assista à treize batailles rangées et fut inhumé dans le cancel de Guignen, en 1538. Une statue de grandeur naturelle représente ce noble seigneur revêtu de son armure et d'une dalmatique armoriée, agenouillé, les mains jointes, devant un prie-Dieu.

GUIGNER v. a. ou tr. (ghi-gné; *gn* mll. — Quelques étymologistes indiquent le germanique : allemand *winken*, faire signe de l'œil, de la racine sanscrite *vankh*, mouvoir; mais Diez rejette cette opinion, parce que le *n* ne peut disparaître, et il incline pour l'ancien haut allemand *kinan*, sourire). Regarder du coin de l'œil à demi fermé : *Il* GUIGNA *la porte d'un cabinet de toilette d'où la clef était retirée.* (Balz.)

— Fig. Caresser, méditer amoureusement : *Quand tu* GUIGNES *un projet, n'en détourne jamais les yeux.* (Fr. Wey.)

GUIGNES (Joseph DE), savant orientaliste français, membre de l'Académie des inscriptions (1754), né à Pontoise en 1721, mort en 1800. Il étudia les langues orientales sous Fourmont, parvint à dépasser son maître, et fut l'homme de son temps qui possédait le mieux le chinois. Il remplit successivement les emplois de professeur de syriaque au Collége de France (1767), de censeur royal et de garde des antiques du Louvre (1769). Les travaux de de Guignes résument toute la science orientale des Européens pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Outre ses articles dans le *Journal des savants* et ses nombreux et importants mémoires dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, on a de lui : *Histoire générale des Huns, Turcs, Mogols et autres Tartares occidentaux* (1756-1758, 5 vol. in-4o), son principal ouvrage; *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne* (1759-1760, in-12), hypothèse soutenue avec beaucoup d'érudition, qui séduisit alors un certain nombre de savants, mais dont la critique moderne a fait justice.

GUIGNES (Chrétien-Louis-Joseph DE), sinologue, correspondant des Académies des sciences et des inscriptions (1784), fils du précédent, né à Paris en 1759, mort en 1845. Il fut nommé consul de France à Canton en 1784, accompagna l'ambassade hollandaise à Pékin en 1794, revint en Europe après un séjour de dix-sept années en Chine, et donna, en 1801 : *Voyage à Pékin, Manille et l'île de France* (3 vol. in-4o), livre justement apprécié. Attaché, sous l'Empire, au ministère des relations extérieures, il publia, par ordre du gouvernement, un *Dictionnaire chinois, français et latin* (1813, in-fol.), qui n'est autre que le lexique du P. Basile Glemona, revu et augmenté.

GUIGNET (Adrien), peintre français, né à Annecy (Savoie) en 1817, mort à Paris en 1854. Poussé par sa vocation artistique, il quitta les bureaux d'un géomètre, où son père l'avait placé, se rendit à Paris et entra comme élève dans l'atelier de Blondel, d'où il sortit en 1839. Après une longue période de lutte contre la misère, il était arrivé à se faire un nom et à acquérir une certaine aisance, lorsque la mort vint le frapper. Imitateur, dans ses premières œuvres, de Salvator Rosa et de Decamps, cet artiste avait fini par dégager sa personnalité, ainsi que le montrent ses productions. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Moïse exposé sur le Nil* (1840); *Agar dans le désert* (1840); *Un combat de barbares dans un défilé* (1842); *Joseph expliquant les songes de Pharaon* (1845), tableau dont la partie architecturale surtout est fort remarqua-

ble; *Xerxès pleurant sur son armée* (1846); *Condottieri après un pillage* (1846); *Don Quichotte faisant le fou* (1848); le *Mauvais riche* (1848), etc. Guignet a exécuté dans le château de Dampierre, à M. le duc de Luynes : le *Festin de Balthazar;* la *Défaite d'Attila par Aétius* et les *Jardins d'Armide*, excellente peinture que la mort l'empêcha de terminer. — Son frère, Jean-Baptiste GUIGNET, né à Autun (Saône-et-Loire) en 1807, mort en 1857, étudia sous Regnault et Blondel, et obtint un second grand prix de peinture en 1837. Outre quelques tableaux d'histoire, il a laissé un assez grand nombre de portraits.

GUIGNETTE s. f. (ghi-gnè-te; *gn* mll.). Mar. Outil en forme de bec-de-corbin, dont se servent les calfats.

— Ornith. Echassier du genre vanneau, qui habite l'Europe.

— Moll. Nom vulgaire du burgau, coquillage commun sur les côtes de La Rochelle, où on le mange bouilli.

— **Encycl.** Ornith. La *guignette* est un petit échassier du genre chevalier; sa longueur totale atteint à peine 0m,20. Son plumage est très-varié; le haut de la tête, la nuque et les parties supérieures sont d'un brun olivâtre avec des reflets verdâtres et violacés; le dos et les ailes rayés transversalement de lignes et de zigzags noirâtres terminés par un peu de blanc; une tache de cette couleur existe sur le milieu de l'aile; la gorge, le ventre et l'abdomen sont d'un blanc pur; le devant du cou et les côtés de la poitrine d'un blanc rayé de brun; la queue terminée par du blanc pur.

La *guignette*, qu'on appelle aussi *petite alouette de mer*, *lambiche*, etc., est répandue dans toute l'Europe centrale; elle est surtout commune dans l'E. et le S.-E. de la France. Elle fréquente les bords des fleuves, des lacs, des étangs et des marais. Mais on ne la trouve guère que pendant la belle saison, et elle émigre à l'automne. Elle se nourrit de frai de poisson, d'insectes et de vers. Comme les bergeronnettes, elle a l'habitude de remuer continuellement la queue. Quand on veut l'approcher, elle s'enfuit de loin; mais elle ne tarde pas à se poser à une petite distance; s'il arrive qu'elle soit blessée par un coup de feu, elle plonge aussitôt dans l'eau et va ressortir à un point très-éloigné. Sa chair est un mets très-délicat. Quelques auteurs assurent que la *guignette* est fort commune aussi dans les provinces méridionales des Etats-Unis et aux Antilles; mais ils la confondent probablement avec une autre espèce.

GUIGNIAUT (Joseph-Daniel), helléniste et archéologue français, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) en 1794. Elève de l'Ecole normale à dix-sept ans, il devint, en sortant de cet établissement, professeur au collége Charlemagne, qu'il quitta en 1818 pour retourner à l'Ecole normale en qualité de maître de *conférences*. Cette Ecole ayant été dissoute en 1822, M. Guigniaut fut mis en disponibilité; mais lorsqu'elle fut rétablie sous le nom d'Ecole préparatoire, il y rentra comme maître de conférences de littérature grecque (1826), remplit, deux ans plus tard, les fonctions de directeur des études, et, après la révolution de Juillet, fut appelé à la direction de cet établissement, qu'il administra avec habileté jusqu'en 1835. Cette même année, M. Guigniaut se fit recevoir docteur ès lettres et obtint une chaire de géographie à la Faculté des lettres de Paris. Appelé à faire partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1837), il remplit, de 1846 à 1850, les fonctions de secrétaire général du conseil de l'instruction publique, fut chargé, en 1854, du cours d'histoire et de morale au Collége de France, devint professeur titulaire en 1857 et prit sa retraite en 1862. Depuis 1860, M. Guigniaut est secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. Il est, en outre, membre de la Société asiatique, de la Société de géographie de Paris, de l'Institut archéologique de Rome, et commandeur de la Légion d'honneur (1862). M. Guigniaut a donné de nombreux articles au *Globe*, au *Lycée*, au *Journal de l'instruction publique*. On lui doit en outre : *Dissertation sur la Vénus de Paphos* (1827); *Dissertation sur le dieu Sérapis et son origine* (1828), morceaux qui ont été publiés à la suite du *Tacite* de M. Burnouf; la *Théogonie d'Hésiode* (1835), sa thèse de doctorat. Mais l'ouvrage auquel il doit surtout sa réputation est la remarquable publication qui a paru sous ce titre : les *Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques* (Paris, 1825-1851, 10 vol., avec planches).

Dans cet ouvrage, où il a pris pour point de départ la symbolique de Creuzer, qu'il a traduite, refondue et développée, il s'est attaché à faire connaître les grands travaux de la science allemande sur la mythologie antique et a donné l'exposé critique des différents systèmes émis sur ce vaste et intéressant sujet.

GUIGNIER s. m. (ghi-gnié — rad. *guigne*). Arboric. Nom de la variété de cerisier qui produit la guigne.

— **Encycl.** Les *guigniers* forment, dans le grand groupe des cerisiers, une section assez naturelle, caractérisée par un bois peu différent de celui des merisiers; des branches qui se soutiennent presque perpendiculairement; des feuilles longues et pointues; des fruits volumineux, en forme de cœur et à demi mous. Parmi les nombreuses variétés que renferme cette section, nous citerons les *guigniers cœur de poule*, *à fruit noir*, *à petit fruit noir*, *à fruit rose hâtif*, *à gros fruit blanc*, *à gros fruit rouge*, *à courte queue*, etc. Les *guignes* sont de beaux et bons fruits, mais qui ont l'inconvénient d'être d'une difficile conservation. On les fait sécher, au soleil ou au four, pour provisions d'hiver.

Guignol (THÉATRE DE), théâtre de marionnettes en plein vent pour les petits enfants des deux sexes, mais auquel les grandes personnes de tout âge prennent parfois le plus vif plaisir. Quelques beaux esprits, tels que Charles Nodier et François de Neufchâteau, dont nous aurons occasion de reparler tout à l'heure, ne dédaignaient pas cette petite comédie humaine, qui, comme la comédie italienne, réunit les quatre types principaux de l'éternelle comédie. Les Parisiens croient bonnement posséder le vrai Guignol dans le théâtre en planches des Champs-Elysées. Erreur! Guignol est un type populaire, il est vrai, mais c'est surtout un type local. Il n'est pas né sur les bords de la Seine. Prenons-en notre parti : le vrai Guignol est Lyonnais; son nom même dérive d'un mot essentiellement lyonnais : « C'est *guignolant!* »

De Lyon, il est vrai, cet acteur de bois s'est répandu à Paris et dans toute la France; sa renommée dépasse aujourd'hui celle des plus fameux acteurs en chair et en os. Cette renommée, il la doit pour une large part à un impresario du nom de Mourguet. Guignol existait sans doute; mais le saurions-nous s'il n'avait pas eu en Mourguet un vulgarisateur plein de verve, qui mérite bien aussi d'être connu? Voici l'intéressante petite notice que nous fournit justement le *Salut public* de Lyon (1864) : « Mourguet fonda, en 1795, un petit théâtre qu'il installa rue Noire, et dans lequel il montrait Polichinelle et des ombres chinoises. Mourguet avait beaucoup de verve et d'entrain; aussi son théâtre obtint-il un véritable succès de vogue. En 1815, il le vendit à M. Verset et alla s'installer dans la grande allée des Brotteaux (aujourd'hui le cours Morand), rendez-vous habituel des saltimbanques. C'était un théâtre en plein vent, qui fut bientôt suivi par toute la bonne société, que le père Mourguet égayait par ses lazzis. Ce fut à cette époque que Mourguet donna à Guignol toute sa popularité; il en modifia le type et le costume, et créa tous les personnages qu'on voit figurer dans les pièces de ce théâtre : la fidèle Madelon et l'ami Niaffron. Le costume de Guignol se composait alors d'une souquenille en serge et d'un bonnet de coton. Son chef était orné d'une queue, son *salsifis*. Madelon était vêtue d'une camisole blanche, vulgairement appelée *pet-en-l'air*, et d'un bonnet aux larges canons. Encouragé par le succès, le père Mourguet entreprit de parcourir les départements voisins en compagnie de son ami le père Thomas, encore un type fort original, dont la physionomie a été très-heureusement esquissée par M. Léon Boitel, dans l'ouvrage intitulé *Lyon vu de Fourvières*. Las de ses courses vagabondes, le père Mourguet, dont l'âge n'avait pas éteint la verve, revint se fixer à Lyon, et y fonda, place des Célestins, le café du Caveau, dans lequel il installa naturellement un théâtre de Guignol. Quelques années après, Mourguet cédait son établissement à son fils et allait se fixer à Vienne, sans autre ressource qu'un théâtre ambulant de marionnettes qu'il exploitait pour vivre. C'est à Vienne qu'il est mort, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans une position voisine de la misère. Le père Mourguet, rééditant un mot célèbre, aurait pu dire à ses amis, à son lit de mort : « Je ne vous ferai pas tant pleurer que je vous ai fait rire. »

Guignol continue à faire la joie des Lyonnais; malheureusement, on peut lui reprocher de regrettables concessions à la mode. Il est bien toujours le type populaire, et sa personnalité n'a pas changé; mais il laisse prendre un pied chez lui, il ouvre la porte aux importations parisiennes, il se laisse envahir par les excentricités et l'argot de l'opérette offenbachique. Qu'il y prenne garde! *Caveat Guignol!*

Les théâtres de Guignol sont nombreux à Lyon, mais il en est trois qui jouissent surtout de la faveur du public : celui du Caveau, sur la place des Célestins, tout vibrant encore de la *pratique* du bonhomme Mourguet; celui du passage de l'Argue, et enfin celui de la rue Ecorche-Bœuf. Ce dernier passe pour le plus classique de tous; c'est là que la tradition se conserve, non pas religieusement peut-être, mais avec un certain soin cependant. Un couloir de la plus humble apparence donne accès au café où Guignol a installé sa scène. La salle est des plus modestes. Un papier commun tapisse la muraille, le long de laquelle est une rangée de tables oblongues; de petites tables rondes occupent le milieu de la pièce, le *parterre*, que cent cinquante personnes doivent remplir facilement. Quelques quinquets suspendus au plafond et deux candélabres à trois branches, accrochés à gauche et à droite du théâtre, qui est pratiqué dans la paroi du fond, composent tout l'éclairage. Pour orchestre, un piano tenu par un vieillard aveugle. Petits marchands, petits bourgeois, avec leurs femmes et leurs enfants, composent le public ordinaire. Un chroniqueur du *Temps*, M. X. Feyrnet, rendait compte en ces termes d'une représentation à laquelle il assista : « La grande pièce était une parodie en six tableaux : *Jeune vieille aux bras blancs;* la légende de *Geneviève de Brabant* en avait, vous le devinez, fourni le sujet. On y voit des chevaliers grotesques, qui partent en guerre contre les Maures sur l'air du *Sire de Framboisy;* une *Geneviève* qui n'est qu'une lorette retirée des affaires, et qui parle du sabre de son père, des hommes d'armes costumés en gendarmes; on y parle quelque peu la langue verte; on y dit des duretés à la tragédie, et Guignol n'y joue qu'un rôle secondaire. Vous comprenez ma déception... Et puis dans cette pièce en six tableaux, qui dure une bonne heure, pas un coup de bâton : pas un coup de bâton! n'est-ce pas honteux? Où sont-ils ces furieux combats où les coups tombaient dru comme grêle, où tous les personnages s'entr'administraient des volées homériques, où, non contents d'y aller du bâton, ils y allaient de la tête et du pied? Ici, rien; pas même un *grand charassement final* (c'était le mot consacré dans le répertoire de Guignol), pour me consoler un peu de cette suppression malheureuse du rôle de Martin-Bâton dans le courant de la pièce. Imprudents novateurs, qu'avez-vous fait? »

Fort heureusement pour les amateurs, un magistrat de la cour de Lyon, homme de goût et érudit, qui se cache sous le voile de l'anonyme, a recueilli les pièces les plus célèbres qui ont fait de Guignol un type populaire. Les *Frères Coq*, le *Pot de confitures*, le *Déménagement*, etc., en tout dix scènes de mœurs à la fois naïves et grivoises, composent le *Théâtre lyonnais de Guignol* (Lyon, 1865, édit. de luxe). Le volume est orné d'un frontispice qui représente l'intérieur du théâtre, les directeurs qui font mouvoir les marionnettes, et le public. Chaque pièce est accompagnée d'une vignette bistrée. Voici un couplet que Guignol chante à la fin de l'une d'elles :

Air : *Patrie*, *honneur*.

Vraiment, messieurs, si j'n'avais pas si faim,
Je vous chant'rais tout de suite une ariette :
Mais mon gosier réclame un verre d'vin,
Et j'craindrais pas d'siffler une omelette.
Permettez-moi d'm'arroser le fanal,
Et je r'viendrai chanter l'couplet final.

Le *Déménagement* est, en son genre, un chef-d'œuvre. Il ne s'y donne pas de coups de bâton; mais que de verve! La couleur locale y a les tons francs et carrés de la pochade. Le comique y a la spontanéité du coup de pied au derrière, ce *vis comica* de la farce au gros sel. On y rit à *gueule bée*, comme disaient nos ancêtres, et Guignol y est goguenard et facétieux tout son soûl. Ecoutez ce dialogue entre Guignol et M. Canezou, son propriétaire :

M. CANEZOU. Monsieur Guignol! monsieur Guignol!

GUIGNOL (de l'intérieur). Je n'y suis pas.

M. CANEZOU. Comment! vous n'y êtes pas et vous me répondez!

GUIGNOL. Je peux pas sortir; je mets une pièce à mon pantalon, qui est déchiré au coude.

CANEZOU. J'ai à vous parler, voulez-vous descendre?

GUIGNOL (à la fenêtre). Si je veux des cendres?... J'en ai pas besoin, j'en ai mon plein poêle.

CANEZOU. Le drôle ne viendra pas tant qu'il saura qu'il a affaire à moi. Il faut que je déguise ma voix et que je lui fasse croire que le facteur lui apporte une lettre. (Il frappe neuf coups avec roulement.)

GUIGNOL (de l'intérieur). Qué que c'est?

CANEZOU (contrefaisant sa voix). C'est le facteur... Je vous apporte une lettre, une lettre chargée; il y a de l'argent dedans.

GUIGNOL. De l'argent! Je dégringole! (On l'entend descendre les neuf étages; arrivant :) Ah! nom d'un rat! le propriétaire!... Je suis pincé!... (A Canezou.) On n'a pas besoin de vous, mon brave homme! On a ramoné les cheminées il y a huit jours.

CANEZOU. Sapristi, je ne suis pas le ramoneur, je suis votre propriétaire... et je viens...

GUIGNOL. Ah! c'est vous, m'sieu Canezou; je vous remettais pas, je vous demande pardon. Comment ça va-t-y?

CANEZOU. Ça ne va pas mal. Je viens savoir, monsieur Guignol...

GUIGNOL. Ah! y a fait un bien grand vent l'autre jour. Je me suis laissé dire qu'y avait un homme que le vent lui avait emporté son chapeau, ses bas et tous les boutons de son pantalon; ça le gênait pour marcher. Ça serait pas vous, par hasard?

CANEZOU. Il est vrai que le vent a été très-fort... mais il ne s'agit pas de cela... Je viens savoir quand nous en finirons pour notre compte.

GUIGNOL. Notre compte!... Oh! si vous me devez quéque petite chose, ne vous gênez pas : je suis pas pressé.

CANEZOU. Mais je le suis, moi! C'est de mon loyer que je veux parler.

GUIGNOL. Vous voulez payer votre loyer? Ah! vous avez bien raison... faut jamais rien devoir.

Canezou fait cesser le quiproquo, et il faut bien que Guignol finisse par avouer qu'il n'a pas d'argent pour payer son loyer.

CANEZOU. Vous n'avez pas d'argent? Je vous en ferai bien trouver.

GUIGNOL. Vous me rendrez service, par exemple.

CANEZOU. Vous avez un mobilier?

GUIGNOL. Oui, oui, un mobilier de luxe. On m'en donnerait bien trente sous au mont-de-piété!

CANEZOU. Vous avez une commode?

GUIGNOL. Je ne l'ai plus : elle m'était devenue incommode... Les logements sont si petits aujourd'hui!

CANEZOU. Et votre miroir antique?

GUIGNOL. Je l'ai vendu cet été pour boire à la glace.

CANEZOU. Vous aviez une garde-robe?

GUIGNOL. Elle était un peu cassée. Je l'ai donnée à un ébéniste de la rue Raisin pour l'arranger; on a tout démoli dans cette rue, et ma garde-robe avec.

CANEZOU. Ta, ta, ta... Et votre table en noyer a-t-elle été démolie aussi?

GUIGNOL. Non; mais un jour on a mis la marmite dessus... La marmite fuyait; ça a fait un trou, et la table s'est tout éclopée.

CANEZOU. Vous me faites des contes à dormir debout.

GUIGNOL. Vous avez bien raison... Allons nous coucher.

Cette chute est délicieuse. On le voit, Guignol a assez de malice, de verve et d'esprit pour n'avoir pas besoin de recourir à l'esprit, à la verve, à la malice des autres. Il peut vivre sur son propre fonds, et fournir jusqu'à la consommation des siècles de quoi faire rire les enfants, comme il a fait rire les pères et les grands-pères. Qu'il reste donc Lyonnais et ne se laisse pas aller aux influences de l'opérette parisienne. Il a fait rire nos grands parents, qui, sous la Restauration, allaient écouter ses lazzis au boulevard du Temple, où il avait pour concurrents Bobèche et Galimafré. Le Guignol parisien le plus acclamé de notre temps a été celui des Champs-Elysées. C'est là que mamans et nourrices amènent à l'artiste de bois une clientèle nombreuse, d'autant plus facile à dérider qu'elle n'a pas encore de rides, et toujours épanouie... *que c'est un vrai bouquet de fleurs!* dirait la chanson. On fait cercle autour du théâtre. Coui, coui, brrr! Le prix des places est à la générosité des spectateurs. Il y a là des bonnes d'enfants en grand nombre et, par conséquent, des représentants de l'armée française, infanterie et cavalerie mêlées, le petit doigt sur la couture du pantalon, l'œil fixé à quinze pas. A la faveur d'un entr'acte, Dumanet perfore le cœur de la payse d'une œillade assassine. On doit à Guignol plus d'unions que les maires et adjoints des vingt arrondissements et de la banlieue n'en ont soudé au nom de la loi. Il y a aussi quelques bons bourgeois et des gens d'esprit, forcenés admirateurs de Polichinelle, tout comme Charles Nodier. Jeune homme, Charles Nodier s'arrêtait des heures entières devant Polichinelle, sur le boulevard ou dans les Champs-Elysées. Du temps qu'il était employé sous François de Neufchâteau, comme ce haut fonctionnaire lui faisait reproche de ses sorties trop fréquentes, de ses courses trop longues, il en rejeta la faute sur Polichinelle, qu'il allait voir trop souvent. « C'est étrange, lui répliqua vivement François de Neufchâteau, je ne vous y ai jamais rencontré! » Nodier racontait lui-même cette anecdote de la façon la plus plaisante, ainsi que la suivante. Il était bon père, paraît-il. Un jour, il fit venir chez lui Guignol pour apprendre à faire Polichinelle, afin de divertir ses enfants, qui aimaient le spectacle des marionnettes. Nodier se mit en devoir d'apprendre sa leçon; mais il ignorait que la voix de Polichinelle s'obtient au moyen d'une *pratique*. La pratique est un instrument formé de deux pièces de fer-blanc entre lesquelles est une languette de ruban de fil. « Tenez, lui dit Guignol, puisque vous n'avez pas de pratique, voici la mienne. » Nodier n'étant pas dégoûté, le voilà qui met l'instrument dans sa bouche. Mais, faute d'habitude, il ne peut le maintenir, et, à chaque mouvement de sa langue, il est menacé d'avaler la pratique. « N'ayez pas peur, lui dit Guignol; quand vous l'avaleriez, cela ne vous ferait aucun mal. Tenez, celle que vous avez là, je l'ai déjà avalée plus de dix fois. » Nodier devint pâle. Guignol souriait.

Inutile de dire que tous les directeurs de spectacles de marionnettes en plein vent s'appellent Guignol, comme tous les fabricants d'eau de Cologne s'appellent Jean-Marie Farina. Il y a moins de Farina à Cologne qu'il n'y a de Guignol aux Brotteaux. Ce ne sont pas les Polichinelles qui nous manqueront de sitôt. A quand le *grand charassement final?*

GUIGNOLANT, ANTE adj. (ghi-gno-lan, an-te; *gn* mll. — rad. *guignon*). Pop. Qui a le caractère d'un mauvais guignon et qui cause un certain dépit : *C'est* GUIGNOLANT. *Quelle chance* GUIGNOLANTE! ‖ On dit aussi GUIGNONANT : *Voyez, monsieur, si ce n'est pas* GUIGNONANT, *si ce n'est pas crispant... nous qui étions partis frais, gaillards!* (J. Arago.)

— *Guignon guignolant* ou *guignonant*, Très-mauvaise chance, chance propre à dépiter : *J'ai un guignon! oh! mais un guignon, ce qui s'appelle un* GUIGNON GUIGNOLANT. (X. de Montépin.)

GUIGNOLE s. f. (ghi-gno-le; *gn* mll. — altérat. probable de *guindole*). Bâtonnet auquel on a suspendu une petite balance.

GUIGNOLET s. m. (ghi-gno-lè; *gn* mll. — rad. *guigne*). Liqueur faite avec des guignes : GUIGNOLET *d'Angers*.

GUIGNON s. m. (ghi-gnon; *gn* mll. — rad. *guigner*, mot qui se rapporte sans doute à quelque idée de mauvais œil qui ensorcelle, porte *guignon*. Cependant on trouve aussi GUILLON :

> Là vint un postillon,
> Qui m'apportoit *guillon*,
> Me suivant à la trace,
> A la seule parole
> D'un femme trop folle;
> Maudite soit sa race !
>
> MAROT.

Il est difficile de rapporter cette forme *guillon* à *guigner*). Chance malheureuse et persévérante : *Quel* GUIGNON ! *Faut-il que j'aie du* GUIGNON ! *Désespérée de ces lettres de bonne année, il me prend envie de souhaiter toutes sortes de* GUIGNONS *à ceux à qui j'écris, pour varier un peu la phrase.* (Mme de Simiane.)

— *Porter guignon*, Porter malheur : *Ayez compassion de ma bonne aventure; ne* PORTEZ *point* GUIGNON *à mon bonheur, qui va son train si rondement.* (Maris.)

GUIGNON (Jean-Pierre), violoniste italien, né à Turin en 1702, mort à Versailles en 1774. Il se rendit fort jeune à Paris, acquit une grande réputation, fut attaché à la musique de la chapelle du roi (1733), puis à celle de la chambre, et devint professeur de musique du Dauphin et de Madame Adélaïde. Depuis longtemps la confrérie des ménétriers, établie à Paris, n'avait plus qu'une ombre d'existence lorsque Guignon essaya d'en faire revivre les prérogatives. Nommé, en 1741, roi ou maître des ménétriers, titre qui, depuis cinquante-six ans, n'était porté par personne, « il assigna, dit Weiss, les musiciens de l'Opéra pour qu'ils eussent à verser entre ses mains les droits annuels fixés par les statuts anciens; mais un arrêt du parlement, du 3 mai 1750, le débouta de ses prétentions, et la place de roi des ménétriers, dont il se démit, fut irrévocablement supprimée par un édit du mois de mars 1773. » Guignon a puissamment contribué, paraît-il, aux progrès des musiciens français sur le violon. C'était un exécutant hors ligne et un excellent chef d'orchestre. Riche et généreux, il encourageait les jeunes talents et donnait des leçons gratuites à ceux qui lui paraissaient avoir des dispositions véritables. On a de Guignon des *Sonates* et des *Concertos*.

GUIGNONANT, ANTE adj. (ghi-gno-nan, an-te; *gn* mll.). V. GUIGNOLANT.

GUIGNOT s. m. (ghi-gno; *gn* mll.). En Bourgogne, Premier cadeau du parrain ou de la marraine à son filleul.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson.

— Pêche. Petit carrelet salé, qu'on suspend pour le faire sécher : *Lorsque les* GUIGNOTS *sont bien secs, on les mange ordinairement* GRILLÉS.

GUIGOUD-PIGALE (Pierre), auteur dramatique français, né à Lyon en 1748, mort dans la même ville en 1816. C'est à l'âge de quarante ans qu'il produisit sa première œuvre, le *Baquet magnétique*, comédie en deux actes et en vers libres. La Révolution trouva dans Guigoud-Pigale un chaud partisan. En 1790, à la suite d'une *Adresse aux Lyonnais, à l'occasion de l'installation de leur municipalité*, il fut nommé secrétaire en chef de l'administration du Rhône, place qu'il perdit lors de la réaction thermidorienne. Guigoud fut ensuite secrétaire de Moncey jusqu'en 1814, et, enfin, employé dans les bureaux de la préfecture de Lyon. Outre les ouvrages déjà mentionnés, nous citerons de lui : *Arlequin à Genève;* le *Camp de Salente* (1790); le *Triomphe de la raison publique, dédié aux sans-culottes* (1793), pièce patriotique ainsi que la précédente. Il a laissé, en outre, sept comédies manuscrites.

GUIGUE s. f. (ghi-ghe). Mar. Embarcation anglaise, la plus légère de toutes.

— Voiture de chasse.

GUIGUE ou **GUIGUES Ier**, dit **le Vieux**, souche des dauphins du Viennois, mort vers 1063. Il profita des troubles qui suivirent la chute du second royaume de Bourgogne pour ajouter à son comté d'Albon un territoire étendu dans les environs de Grenoble et pour faire ériger ses domaines en principauté. Vers la fin de sa vie, il entra à l'abbaye de Domène, de l'ordre de Cluny, et y mourut. — Son fils GUIGUE II, dit *le Gras*, mort vers 1080, lui succéda et augmenta également ses possessions. — GUIGUE III, fils du précédent, mort en 1125, eut de vifs démêlés avec l'évêque de Grenoble, saint Hugues, qui l'excommunia. Guigue, à la tête de ses vassaux, marcha sur Grenoble et en chassa l'évêque, avec qui il fit définitivement la paix en 1116. Il accrut, par ses empiétements, le patrimoine qu'il tenait de ses pères. Ce fut lui qui fonda le monastère de Chalais, près de Voreppe. — GUIGUE IV, fils du précédent, mort en 1142, est le premier qui ait porté le titre de dauphin du Viennois. Il aimait la guerre, les exercices militaires et mourut tout jeune encore des suites d'une blessure reçue en combattant le comte de Savoie. Sa femme, Marguerite, fille du comte de Bourgogne, administra avec sagesse le Viennois pendant la minorité de son fils. — GUIGUE V, fils du précédent, né en 1132, mort en 1162. Il se rendit fort jeune auprès de l'empereur Frédéric Ier, qui l'arma chevalier, lui donna pour épouse une de ses parentes, Béatrix, fille du marquis de Montferrat, et lui octroya le droit de battre monnaie. Guigue V, le premier, prit le titre de comte de Viennois. Il mourut à trente ans, laissant une fille, Béatrix, qui eut un fils de son second mariage avec Hugues III, duc de Bourgogne. — Ce fils, GUIGUE VI ou GUIGUE-ANDRÉ, mort en 1237, joignit au Dauphiné le Gapençois et l'Embrunois, qu'il reçut en dot de Marie, petite-fille de Guillaume IV, comte de Forcalquier; répudia sa femme en 1210; céda, cette même année, la souveraineté d'Embrun à l'archevêque de cette ville, et acquit les terres de Voreppe et de Varaccin (1225). D'un autre mariage qu'il contracta avec Béatrix, fille de Boniface, marquis de Montferrat, il eut un fils, Guigue VII. — GUIGUE VII, dauphin du Viennois, succéda à son père en 1237. Il épousa Béatrix, fille du comte de Savoie, qui lui apporta en dot le Faucigny, et dont il eut un fils, Jean, qui lui succéda. Il est le premier dauphin du Viennois qui ait mis un dauphin dans ses armoiries. Guigue mourut en 1269. — GUIGUE VIII, dauphin du Viennois, né en 1310, mort près de Voiron en 1333. Il était fils de Jean II, à qui il succéda en 1319. Ce prince, un des plus remarquables qu'ait eus le Dauphiné, épousa Isabelle, fille du roi de France, Philippe le Long (1323), remporta une victoire éclatante sur le comte de Savoie devant le château de Varey, amena des secours au roi de France Charles IV, et assista à la bataille de Cassel (1328), où il commandait la septième ligne. Il périt pendant une guerre contre Aymon, comte de Savoie, qui avait voulu le contraindre à lui rendre hommage pour ses possessions du Genevois. Son frère Humbert lui succéda.

GUIGUE ou **GUIGUES Ier**, en latin **Guigo** ou **Guido de Castro-Novo**, cinquième prieur de la grande Chartreuse, né à Saint-Romain (Dauphiné) en 1083, mort en 1137. Il a été surnommé par les uns **du Châtel**, par d'autres **du Pin**. Poussé par sa vocation religieuse, il entra, en 1107, dans l'ordre de saint Bruno, fut élu, trois ans après, supérieur de la grande Chartreuse, contribua puissamment à l'extension de son institut en fondant sept colonies dans différentes parties de la France, et entra en relations avec les plus célèbres personnages de l'époque, notamment avec saint Bernard et Pierre le Vénérable. Guigue s'est élevé dans plusieurs de ses lettres contre les abus de la cour de Rome et a blâmé ouvertement l'usage que faisait Innocent II des armes temporelles pour défendre sa cause. Il nous reste de lui : *Six lettres; Statuta et consuetudines ordinis carthusiensis* (Bâle, 1510, in-fol.); la *Vie de saint Hugues de Château-Neuf*, publiée par Bollandus; des *Méditations* (Anvers, 1550), plusieurs fois réimprimées, contenant des pensées courtes, nobles, solides, exprimées avec force et onction. « Ses écrits, d'après l'*Histoire littéraire de la France*, suffisent pour justifier les éloges qui ont été donnés de tout temps à la beauté du génie et à l'excellence de la piété de Guigue. On y aperçoit de très-beaux sentiments, un certain air de noblesse et de ces traits vifs et perçants que saint Bernard admirait dans les lettres qu'il reçut de lui. » On lui doit une édition des *Lettres* de saint Jérôme.

GUIGUE ou **GUIGUES II**, prieur de la Grande-Chartreuse, mort vers 1189. Il succéda, en 1173, à Basile et se démit, deux ans plus tard, de ses fonctions. On lui attribue : *Scala Paradisi* ou *Scala claustralium*, qu'on a également attribué à saint Augustin et à saint Bernard, et *De quadripartito exercitio cellæ*, publié à Dijon dans le *Manuale solitariorum* (1657, in-8°).

GUIGUES DE CHAMPVANS (Jean-Chrysogone), homme politique français, né à Champvans (Jura) en 1813. Il appartenait au parti légitimiste, lorsqu'il entra en relation avec M. de Lamartine, qui, bientôt après, le fit nommer secrétaire du maréchal Soult, puis lui donna la direction du *Bien public*, organe de l'opposition libérale à Mâcon. Après la révolution de Février, grâce au patronage de l'illustre poëte, M. Guigues fut nommé commissaire de la République dans le département de l'Ain. A cette époque, devenu républicain enthousiaste, M. de Champvans n'hésitait point à parler « des jours glorieux qui venaient de se lever pour la France. » Il fut révoqué de ses fonctions. Elu, par les électeurs de l'Ain, représentant du peuple à la Constituante, il se prononça contre les deux Chambres, pour l'abolition de la peine de mort, mais, en général, il vota avec la droite et appuya, après la nomination du président de la république, la politique ténébreuse de l'Elysée. Les électeurs de l'Ain ne lui renouvelèrent pas son mandat lors des élections pour la Législative, et, depuis cette époque jusqu'à la fin de la guerre de 1870-1871, il resta éloigné des affaires publiques. Lorsque M. Thiers eut pris possession du pouvoir, grâce à la protection de M. de Larcy, M. Guigues de Champvans fut nommé préfet du Gard (1871). Il ne tarda pas à se faire une renommée d'un genre tout particulier et où le ridicule entrait pour beaucoup. Partisan déclaré d'une restauration légitimiste, il a voulu donner sans doute à ses administrés un avant-goût du régime de bon plaisir qu'il appelle de ses vœux, par de nombreux actes d'arbitraire, par son hostilité constante contre tout ce qui touche à la république, par ses conflits répétés avec le conseil général de son département en 1871 et en 1872. Certains journaux, qui se sont beaucoup moqués du personnage, ont été jusqu'à contester à M. Guigues le droit de s'appeler de Champvans.

GUIJON, nom d'une famille de savants français, dont les principaux membres sont les suivants : Jean GUIJON, médecin et orientaliste, né à Saulieu (Bourgogne) vers 1510. Il fit un voyage en Orient, prit du service sous le grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, assista au siége de l'île par les Turcs (1522) et y fut assez grièvement blessé. De retour en France, il pratiqua la médecine à Autun. — Son fils aîné, Jacques GUIJON, jurisconsulte et poëte, né à Autun en 1542, mort en 1625, fut lieutenant criminel au bailliage de cette ville. On a de lui des pièces de vers, une *Grammaire arabe*, le *Devoir du sujet vray François*, une paraphrase de l'*Ecclésiaste*, etc. Ces divers écrits ont été publiés avec ceux de ses trois autres frères, dont nous allons parler, sous le titre de *Jacobi, Joannis, Andreæ et Hugonis fratrum Guiionorum opera varia* (Dijon, 1658). — Son frère, Jean GUIJON, né à Autun en 1544, mort en 1605, fut professeur de rhétorique. Il était également versé dans la connaissance de la jurisprudence, de la botanique, des mathématiques, de l'astronomie, de la géographie. On a de lui des éloges funèbres, des poésies latines, des dissertations, etc. — André GUIJON, frère des précédents, né à Autun en 1548, mort en 1631, devint évêque de sa ville natale. Il a laissé : *Remontrance à la cour de parlement de Normandie sur l'octroy des sentences fulminatoires.* — Un autre frère des précédents, Hugues GUIJON, né à Autun en 1552, mort à Paris en 1622, exerça avec succès la profession d'avocat et professa le droit au collége royal à Paris. Il est l'auteur d'opuscules écrits en latin sur l'*Origine, l'excellence et l'utilité du droit canon.* — Jacques GUIJON, né à Noyers en 1663, mort en 1739, appartenait à la famille des précédents. Il entra dans les ordres, s'occupa d'enseignement et composa, entre autres écrits : *Apophthegmes* ou *Belles paroles des saints* (1709); *Longueruana* (1754); *Réflexions sur les mœurs des Français*, ouvrage resté manuscrit.

GUIKOVAR, Etat de l'Indoustan, dans la province de Guzerate. Superficie, 47,000 kilom. carrés; 2,100,000 hab. Indous. Capitale, Baroda. La plupart des principautés mahrattes de Guzerate reconnaissent comme suzerain le souverain de Guikovar.

GUILANDINE s. f. (ghi-lan-di-ne). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées : *La* GUILANDINE *bonduc est cultivée dans quelques jardins.* (De Jussieu.)

GUILANDINUS ou **GUILANDINI** (Melchior), naturaliste allemand, né à Kœnigsberg au commencement du XVIe siècle, mort en 1589. Son véritable nom était **Wieland**. Privé de toute fortune, mais plein d'ardeur pour s'instruire, il apprit les langues anciennes, la philosophie, l'histoire naturelle, puis se rendit en Italie pour acquérir de nouvelles connaissances. Arrivé à Rome, il se mit à y vendre, pour vivre, des plantes médicinales et eut la bonne fortune de faire la connaissance de l'ambassadeur de Venise, qui l'arracha à la misère et l'emmena avec lui lorsqu'il retourna dans sa patrie. Là, Guilandinus entra en relation avec Cabello, un des directeurs de l'université de Padoue. Grâce à ce dernier, il obtint des subsides pour faire un voyage scientifique en Asie et en Afrique, recueillit dans les régions qu'il parcourut une intéressante collection de végétaux et de productions naturelles; mais, au moment où il allait aborder en Europe, il tomba entre les mains de corsaires algériens. Depuis plusieurs années, Guilandinus était esclave en Barbarie lorsque le célèbre Fallope paya sa rançon. Il retourna alors à Padoue auprès de son libérateur, qui lui fit donner la direction du jardin botanique de cette ville (1561) et à qui il succéda par la suite comme professeur. Guilandinus jouit de son temps d'une grande réputation. Ses principaux écrits, où l'on trouve de l'érudition et de curieuses recherches, sont : *De stirpium aliquot nominibus vetustis ac novis* (Bâle, 1557, in-4°); *Papyrus, hoc est commentarius in tria Caii Plinii Majoris de papyro capita* (Venise, 1572); *Conjectanea synonymica plantarum* (Francfort, 1600), écrit posthume où l'on trouve une concordance entre les noms vulgaires et les noms propres des plantes. Linné a donné le nom de *Guilandina* à un genre de plantes de la famille des légumineuses.

GUILANEU interj. (ghi-la-neu — corrupt. de *gui l'an neuf*). Mot qu'on prononce, dans certaines parties de la France, pour demander les étrennes du jour de l'an, et qui est le dernier vestige d'une coutume empruntée aux druides. V. GUI.

GUILBERT (Pierre), écrivain janséniste français, né à Paris en 1697, mort en 1759. Il fut précepteur des pages de Louis XV et composa les ouvrages suivants : *Offices propres à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois* (1729, in-12); *Description historique de Fontainebleau* (Paris, 1731, 2 vol. in-12); *Jésus au Calvaire* (1731, in-16); l'*Amour pénitent*, traduit du latin de Néercassel, évêque de Castorée (1741, 3 vol. in-12); *Mémoires chronologiques et historiques de Port-Royal* (9 vol. in-12). Cet ouvrage est divisé en trois parties, et ce fut la dernière que Guilbert écrivit et publia en premier lieu, peut-être parce que, plus rapprochée de son temps, il la jugea plus propre à piquer la curiosité. Elle est composée de sept volumes et s'étend depuis 1668 jusqu'en 1752. La première partie fut publiée à Utrecht (1758, 2 vol. in-12). Elle s'arrête à 1632. La deuxième partie seule n'a point vu le jour, ou, peut-être même, n'a point été écrite. Ces *Mémoires* n'offrent qu'un médiocre intérêt.

GUILBERT (Aristide-Matthieu), littérateur français, né à Rouen en 1804, mort en 1863. Pendant un long séjour qu'il fit en Angleterre, il donna de nombreux articles dans divers journaux de ce pays, fit paraître un ouvrage intitulé : *Philosophical observations on the different modes of worshipping the deity* (1821), et revint en France après la révolution de Juillet. Depuis cette époque, il publia divers écrits, entre autres : *De la colonisation du nord de l'Afrique* (1839); mais il s'est surtout fait connaître par une importante publication qui a paru sous sa direction : *Histoire des villes de France, avec une introduction générale pour chaque province* (Paris, 1844-1849, 8 vol. in-8°).

GUILBERT DE PIXÉRÉCOURT. V. PIXÉRÉCOURT.

GUILBON (Nicolas-Augustin), magistrat et jurisconsulte français, né à Château-Renard (Loiret) le 15 février 1813. Nommé, à son début dans la magistrature (1848), juge de paix du canton de Limay (Seine-et-Oise), il fut appelé successivement à siéger, au même titre, dans les cantons de Palaiseau (1855) et de Villejuif (1859), et enfin obtint, par décret impérial du 22 février 1865, la justice de paix du IXe arrondissement de la ville de Paris, section de l'Opéra. M. Guilbon a publié les ouvrages suivants : *Traité de la police du roulage* (1857, in-8°); *Supplément* à ce traité (1858, in-8°); *Traité de police judiciaire* (1859, in-8°); *Traité des règlements et des arrêtés de police* (1859, in-8°); *Des mauvais traitements contre les animaux domestiques et de leur répression* (1862, in-12); *Traité de la compétence civile des juges de paix en matière contentieuse* (1864, in-8°); *Des conseils de la famille, de la tutelle et de l'émancipation des mineurs étrangers en France* (1865, in-8°). Il a également collaboré et collabore encore aux publications périodiques dont les titres suivent : *Recueil spécial des décisions des juges de paix et des tribunaux de simple police; Annales des justices de paix;* le *Correspondant des justices de paix.*

GUILBOQUET s. m. (ghil-bo-kè). Géom. Instrument qui sert à tracer des parallèles.

GUILDE s. f. (ghil-de). Corporation municipale, au moyen âge.

GUILDER s. m. (ghil-dèr). Métrol. Florin de Hollande, valant 2 fr. 11.

GUILDFORD, en lat. *Gilfordia*, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Surrey, à 8 kilom. S.-O. de Londres, sur la Wey; 8,032 hab. Le commerce de cette ville consiste surtout en grains et en bois de charpente. On y remarque plusieurs écoles et de nombreux établissements de bienfaisance. Ses principaux édifices sont : l'église Sainte-Marie, bâtie en craie et remontant à une haute antiquité; l'église de la Trinité; l'église Saint-Nicolas; l'hôtel de ville, grand bâtiment surmonté d'une tour avec une horloge, et un pont de cinq arches remarquable par son architecture. Dans les environs se voient les ruines pittoresques de la chapelle Sainte-Catherine, et les restes d'un ancien château normand dont le donjon est encore debout sur une éminence.

GUILDILLE s. f. (ghil-di-lle; *ll.* mll.). Pêche. Syn. de GUELDRE.

GUILDIVE s. f. (ghil-di-ve). Comm. Eau-de-vie extraite de la canne à sucre, et plus connue sous le nom de TAFIA : *L'eau-de-vie qu'on tire des cannes est appelée* GUILDIVE; *les sauvages et les nègres l'appellent* tafia. (Le P. Labat.)

— Pêche. Syn. de GUELDRE.

GUILDIVERIE s. f. (ghil-di-ve-rî — rad. *guildive*). Industrie des tafias, des aracks et des rhums, à la Réunion.

GUILDIVIER s. m. (ghil-di-vié — rad. *guildive*). Fabricant de guildive, de tafia.

GUILDO (LE), hameau de France (Côtes-du-Nord), comm. de Créhen, arrond. et à 23 kilom. de Dinan; 99 hab. Le château de Guildo, bâti sur un rocher dont la base est baignée par les flots de la mer, a la forme d'un trapèze dont les deux côtés parallèles mesurent, l'un 80 mèt. de longueur, l'autre 78 mèt. La façade du S. présente à son centre deux tours cylindriques commandant la porte et le pont-levis. Dans l'angle de droite s'élève une troisième tour plus haute et plus forte que celles du centre. Les angles du côté N. sont flanqués également de deux fortes tours cylindriques jointes par des courtines. C'est dans le château de Guildo que fut arrêté, en 1446, l'infortuné prince Gilles de Bre-

tagne, par ordre de son frère, le duc François Ier.

GUILDRE s. f. (ghil-dre). Pêche. Syn: de GUELDRE.

GUILHE (Henri-Charles), littérateur et poëte français, né à Villemagne (Aude) en 1756, mort en 1842. Il professa la rhétorique chez les doctrinaires de Carcassonne, la philosophie à Lodève, puis se rendit, au commencement de la Révolution, à Bordeaux, où, pour vivre, il donna des leçons particulières. Par la suite, Guilhe obtint la chaire municipale de commerce et fut enfin appelé à administrer l'Ecole royale des sourds-muets dans la même ville. Il avait soixante-quatorze ans lorsqu'il épousa Eugénie de Morian, parente du ministre Martignac. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Etudes sur l'histoire de Bordeaux* (in-8°); *Histoire de Toulouse et du Lauragais* (in-8°); *Histoire de Carcassonne; Histoire de Villemagne*, etc. On lui doit aussi plusieurs ouvrages élémentaires à l'usage des sourds-muets. Il a laissé des poésies languedociennes : le *Counfessiounal*, en 4 chants; *Las Quatre Sasous*, en 4 chants; *Las quatre partidas del jour*; l'*Art pouëtico*, en 2 chants; le *Loup garou*, en 4 chants, etc., qui n'ont point été publiées; elles sont d'ailleurs dépourvues d'originalité.

GUILHEM (Pierre-Victor), général français, né à Saint-Giours-de-Marenne (Landes) en 1815, mort le 30 septembre 1870. Il était clerc de notaire lorsque, à dix-neuf ans, il s'engagea dans l'armée et passa en Afrique. Sa brillante conduite à l'affaire de Mouzaïa lui valut le grade de sous-lieutenant (1840). Capitaine en 1848, chef de bataillon en 1854, il prit part à la campagne de Crimée, puis il fit, avec le grade de colonel, les guerres d'Italie (1859) et du Mexique. En 1867, Guilhem fut nommé général de brigade. Ce brave officier, qui comptait vingt campagnes et plusieurs blessures, fut mortellement blessé pendant le siege de Paris par les Allemands, en commandant une brigade au combat de Chevilly.

GUILHEM-DU-DÉSERT (SAINT-), village et commune de France (Hérault), cant. d'Ancône, arrond. et à 36 kilom. N.-O. de Montpellier, sur l'Hérault, au centre d'un amphithéâtre de montagnes; 849 hab. Ce village doit son origine et son nom à une abbaye qu'y fonda, vers l'an 804, saint Guilhem ou Guillaume, parent de Charlemagne. L'église du monastère, devenue église paroissiale, a été classée parmi les monuments historiques. Sur la pente d'une montagne qui domine le village, s'élève une curieuse tour carrée dite *Cabinet du géant*. Belles grottes dans les environs.

Les gorges de Saint-Guilhem, de 200 à 300 mètres de profondeur, sont très-belles et tres-pittoresques. L'Hérault y roule avec fracas ses eaux limpides au pied de superbes rochers.

GUILHEN DE CASTRO, auteur dramatique espagnol. V. CASTRO.

GUILHERMY (Jean-François-César, baron DE), homme politique français, né dans le Languedoc vers 1750, mort en 1829. Il avait été successivement conseiller au présidial de Castelnaudary, lieutenant particulier (1783) et procureur du roi (1784), lorsqu'il fut élu membre des états généraux en 1789. Guilhermy siégea dans cette assemblée fameuse parmi les partisans de la royauté absolue et parmi les plus fougueux adversaires des idées nouvelles. Il fut condamné à trois jours d'arrêts pour avoir qualifié d'assassin et de scélérat Mirabeau, qui demandait qu'on arborât sur nos vaisseaux le drapeau tricolore; signa les protestations des 12 et 15 septembre 1790, et émigra peu de temps après la session. Il se rendit alors en Allemagne, suivit en 1795 Louis XVIII en Italie, puis à Mittau où il fut un des témoins du mariage du duc d'Angoulême avec sa cousine Madame, fille de Louis XVI (1799), passa en Angleterre en 1803, se mêla activement à toutes les intrigues des royalistes et revint en France en 1814. Louis XVIII, qui avait fait de Guilhermy un de ses confidents intimes, le nomma maître des requêtes au Conseil d'Etat et l'envoya, en qualité d'intendant, à la Guadeloupe. Là, il entra bientôt en rivalité avec le contre-amiral Linois, ce qui amena dans l'administration de la colonie des désordres de tout genre. Lorsque la nouvelle du retour de Napoléon en France arriva aux Antilles, Guilhermy parvint à maintenir à la Guadeloupe l'autorité royale; mais, au mois de juin 1815, devant un mouvement impérialiste dirigé par le colonel Boyer, il se vit contraint de fuir, se rendit à Capesterre, puis aux Saintes, sollicita l'intervention de l'amiral anglais Leith, qui s'empara de la Guadeloupe au mois d'août, et revint alors dans cette île. Au commencement de 1816, il fut remplacé comme intendant par Foullon d'Ecotier et retourna en France, où il reçut de Louis XVIII le titre de baron, celui de conseiller-maître et la présidence de la cour des comptes. Il a laissé en manuscrit des *Recherches historiques*, dans lesquelles il s'est attaché à démontrer l'identité d'origine de la seconde et de la troisieme race des rois de France. On en trouve un fragment dans les *Dernières années de Louis XVI* de Hue (Londres, 1806).

GUILHERMY (Roch-François-Marie-Nolasque, baron DE), archéologue français, né à Londres en 1808, est fils du précédent. Il obtint en 1829 un emploi au ministère des finances, et devint en 1846 conseiller référendaire à la cour des comptes. M. de Guilhermy est membre du comité des monuments historiques. Outre plusieurs mémoires et notices publiés dans la *Revue des sociétés savantes*, les *Annales archéologiques*, la *Revue d'architecture*, etc., il a fait paraître : *Monographie de l'église royale de Saint-Denis, tombeaux et figures historiques* (1848); *Itinéraire archéologique de Paris* (1855); *Description de Notre-Dame*, cathedrale de Paris (1856), avec M. Viollet-le-Duc; la *Sainte-Chapelle de Paris* (1857, in-fol.), etc.

GUILIDIVE s. f. (ghi-li-di-ve). Pêche. Syn. de GUELDRE.

GUILIELMA s. m. (gui-lièl-ma). Bot. Genre d'arbres de la famille des palmiers, tribu des cocoïnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique du Sud.

GUILLAC, village et comm. de France (Morbihan), cant. de Josselin, arrond. et à 7 kilom. de Ploërmel, près du canal de Brest et de l'Oust; 1591 hab. Sur le bord de la route de Ploërmel, près du village, se dresse un obélisque de granit portant en français et en breton une inscription commémorative du fameux combat des Trente.

GUILLAGE s. m. ghi-lla-je; *ll* mll. — rad. *guiller*). Techn. Action de la bière qui guille, qui fermente et jette sa levûre.

GUILLAIN (Simon), statuaire français, né à Paris en 1581, mort en 1658. Fils d'un sculpteur médiocre, qui s'était fait connaître cependant sous le nom de Martin Cambrai, du lieu de sa naissance, Simon put se livrer de très-bonne heure à son goût pour la sculpture, et, après avoir appris, dans l'atelier de son père, les premiers éléments du dessin, il alla faire en Italie un complément d'etudes. A son retour, il jouissait déjà d'une certaine réputation, et des travaux considérables lui furent confiés. Il avait une facilité prodigieuse. La plus considérable de ses œuvres, d'après d'Argenville, est le monument qui fût élevé à la gloire de Louis XIII et de Louis XIV sur le pont au Change, achevé en 1647... Louis XIV y est représenté à l'âge de dix ans, élevé sur un piédestal, et la Renommée le couronne de lauriers. Il a Louis XIII à sa droite et la reine Anne d'Autriche à sa gauche. Ces deux figures de bronze, appliquées sur un fond de marbre noir, sont grandes comme nature, et très-bien jetées. Ce morceau de sculpture et d'architecture est maintenant au Louvre, salle de la Renaissance. A Saint-Gervais, deux grandes figures, *Saint Gervais* et *Saint Protais*, se recommandent par des qualités décoratives. Mais les *Evangélistes*, placés trop haut au fronton et aux angles du portail, manquent de perspective et ne produisent point l'effet voulu. Le *Mausolée de Charlotte-Catherine de La Trémoille*, veuve de Henri Ier, prince de Condé, placé autrefois dans le chœur du couvent des filles de l'*Ave-Maria*, et qu'on voit aujourd'hui au musée de la Renaissance, est d'un ensemble bien entendu; l'ornementation en est sévère et de bon goût, l'exécution excellente. Dans l'intérieur de l'église de la Sorbonne et dans les décorations extérieures, Guillain a aussi sculpté quelques grandes figures en pierre. On remarque, dans toutes ses œuvres, des qualités sérieuses et une véritable habileté de main; toutefois, elles manquent de l'originalité pénétrante qui fait les grands artistes.

GUILLAIN (Charles), marin français, né en 1808. Il entra dans la marine à quatorze ans, devint enseigne en 1828, lieutenant en 1835, capitaine de corvette en 1842, capitaine de vaisseau en 1850, et il a été depuis lors commandant de la division des equipages de la flotte à Lorient (1858), gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1861) et commandant en chef de la division navale. En 1868, il a été promu contre-amiral. Ce savant marin a publié, outre des articles dans la *Revue coloniale*, dans les *Annales de la marine*, etc. : *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar* (1845); *Documents sur l'histoire, la géographie, le commerce de l'Afrique orientale* (1856-1857, 2 vol. in-8°); *Voyage à la côte orientale d'Afrique* (1846-1847, 3 vol. in-8°, avec atlas).

GUILLANDOUS s. m. (ghi-llan-dou; *ll* mll.). Vitic. Variété de raisin.

GUILLANNÉE s. f. (ghi-lla-né; *ll* mll. — de *gui* et *année*). Cérémonie qui se pratique à la veille du nouvel an, dans le midi de la France, et qui consiste à aller de maison en maison chanter des complaintes ou légendes, pour recevoir des cadeaux de nouvelle année. ‖ V. GUI.

GUILLANT, ANTE adj. (ghi-llan, an-te; *ll* mll. — rad. *guiller*). Techn. Qui jette sa levûre, en parlant de la bière : *Bière* GUILLANTE. *Liquide* GUILLANT.

GUILLARD (Nicolas-François), auteur dramatique français, ne à Chartres en 1752, mort en 1814. Il débuta, à l'âge de dix-neuf ans, par une épitre sur l'exil du duc de Choiseul, pièce qui lui valut la protection de ce ministre. Pendant un assez long temps, Guillard, qui s'était lié avec l'élite des littérateurs de l'époque, entre autres avec Collin d'Harleville, l'abbé Barthélemy, Favard fils, etc., se contenta d'écrire quelques pièces fugitives, qui n'ajoutèrent pas beaucoup à sa réputation, et ce ne fut qu'en 1779 que le hasard vint décider de sa vocation pour la tragédie lyrique. Il assista à une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, qui excita en lui un tel enthousiasme, qu'il conçut le plan d'une *Iphigénie en Tauride* et le mit aussitôt à exécution. On raconte au sujet de cette pièce l'anecdote suivante. L'auteur, après avoir écrit les deux premiers actes, voulut avoir l'avis du bailli du Rollet, et lui porta son travail, afin qu'il l'examinât. Quelques jours après, il revient en tremblant pour connaître le jugement porté. « Du Rollet, dit l'écrivain auquel nous empruntons cette anecdote, garde un silence mystérieux, fait mettre les chevaux à sa voiture et invite Guillard à l'accompagner. Où vont-ils? C'est le secret du vieillard. Mais quelle fut la surprise du jeune poëte en se voyant, au bout de quelques minutes, dans l'appartement du chevalier Glück! Celui-ci, non moins taciturne que le bailli, se dispense des politesses d'usage, se met, sans dire mot, à son clavecin, et fait tout à coup entendre à notre auteur l'admirable musique de son premier acte... Quels éloges auraient pu valoir pour Guillard l'éloquence de cette brusque réception? » Un succès éclatant accueillit la représentation d'*Iphigénie en Tauride*, et valut à l'auteur les compliments de la reine, qui voulut que le compositeur Sacchini travaillât sur les poëmes de Guillard. Dès lors, ce dernier ne compta plus que des succès, qui, cependant, ne purent lui ouvrir les portes de l'Institut. Parmi les œuvres de Guillard, nous citerons encore : *Electre*, musique de Lemoine (1782); *Chimène* (1784); les *Horaces*, musique de Salieri (1786); *Œdipe à Colone*, son chef-d'œuvre, en même temps que celui de Sacchini (1787); *Arvire et Evelina*, musique de Rey (1788); *Louis IX en Egypte* (avec Andrieux), musique de Lemoine (1790); *Miltiade à Marathon*, musique du même (1793); *Olympie*, musique de Kalkbrenner (1798); le *Casque et les colombes* (1801); *Proserpine*, de Quinault, refaite en partie, musique de Paësiello (1803); la *Mort d'Adam*, musique de Lesueur (1809); *Elfrida*, avec le même (1791), au Théâtre-Italien; *Oreste*, tragédie lyrique, musique de Widerker. Cette pièce, qui ne fut pas représentée par l'Académie royale de musique, avait obtenu un prix de l'Académie française.

GUILLARD (Nicolas-Antoine), mathématicien français, né à Orbais (Aisne), mort à Paris en 1820. Maître d'études et maître de conférences de philosophie au collège Louis-le-Grand au moment où éclata la Révolution, il perdit alors ces emplois, donna des leçons pour vivre, puis entra dans l'administration du cadastre (1794), devint, en 1803, professeur supplémentaire de mathématiques au Prytanée, et fut nommé professeur titulaire en 1816. On lui doit : *Traité élémentaire d'arithmétique décimale* (Paris, 1802), à l'usage des personnes qui font le commerce des matieres d'or et d'argent; *Traité des opérations de change et des arbitrages de change* (Paris, 1803); *Arithmétique des premières écoles et des écoles secondaires* (Paris, 1803). — Son fils, également professeur de mathématiques à Louis-le-Grand, a publié la *Gazette des écoles*, le *Géomètre* et divers mémoires.

GUILLARD (Jean-Claude-Achille), statisticien et naturaliste français, né à Marcigny-sur-Loire (Saône-et-Loire) en 1799. Il est docteur ès sciences. Ce savant a fondé à Lyon l'institut du Verbe incarné, qui a pour objet de propager un système d'enseignement auquel il a donné le nom de Méthode d'émancipation intellectuelle. M. Guillard est l'auteur des ouvrages suivants : *Exposé et rappel de la méthode d'émancipation intellectuelle, avec application à la lecture et aux cinq langues française, italienne, espagnole, allemande et anglaise* (Lyon, 1829, 5 vol. in-12); *Analyse de la langue latine* (1830); *Formules botaniques et mémoires sur la formation des organes floraux* (1834, in-4°; *Fragments de statistique humaine*, ou *Démographie comparée* (1855, 2 vol. in-8°). On lui doit, en outre, un assez grand nombre d'articles publiés dans le *Journal des économistes*, les *Annales des sciences naturelles*, etc.

GUILLARD (Léon), auteur dramatique français, né à Montpellier en 1816. Il suivit quelque temps les cours de la Faculté de droit de Paris, puis retourna dans sa ville natale, où il fut, de 1839 à 1842, chef du cabinet du préfet de l'Hérault. Vers cette époque, il créa des feuilles littéraires, le *Babillard* et l'*Hérault*, fit représenter quelques pièces sur le théâtre de Montpellier, puis alla se fixer à Paris, pour y suivre la carrière littéraire. En 1855, M. Guillard a été appelé à l'emploi de lecteur du Théâtre-Français. Depuis 1843, il a composé, soit seul, soit en collaboration, un assez grand nombre de pièces, dont les plus remarquables sont : les *Frais de la guerre*, *Un mariage sous la Régence*, le *Double veuvage*, la *Statuette d'un grand homme*, représentées au Théâtre-Français; les *Moyens dangereux*, *Machiavel*, *Delphine*, les *Paniers de mademoiselle*, le *Médecin de l'âme*, à l'Odéon; le *Marchand de jouets*, avec Melesville, le *Bal du prisonnier*, avec Decourcelle, *Clarisse Harlowe*, le *Mariage à l'arquebuse*, au Gymnase; le *Dernier amour*, les *Gaietés champêtres*, le *Vieil innocent*, au Vaudeville.

GUILLAUME s. m. (ghi-llô-me; *ll* mll. — nom de divers rois et princes). Métrol. Monnaie d'or de la Hesse électorale, valant 20 fr. 54. ‖ Monnaie d'or des Pays-Bas, valant 21 fr. 16. ‖ *Demi-guillaume*, Monnaie d'or de 5 florins.

— Techn. Tamis qui sert à ébancher le grenage de la poudre. ‖ Sorte de rabot à fer étroit et échancré, qui sert pour faire les rainures et les moulures.

GUILLAUME (saint), abbé de Saint-Bénigne de Dijon, né en 961 dans les environs de Novare (Italie), mort en 1031. Issu d'une puissante famille de la Souabe, il reçut une éducation savante, et fut nommé de bonne heure abbé titulaire de Saint-Bénigne, en même temps que supérieur de plusieurs autres monastères. Il fonda un grand nombre de couvents, et établit dans tous des écoles, où l'on enseignait non-seulement les lettres et les sciences, mais encore les beaux-arts et la médecine. Il introduisit des modifications dans le plain-chant et dans les offices.

GUILLAUME D'HIRSAUGE (saint), mathématicien allemand, né dans les premières années du XIe siècle, mort en 1091. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Emmeramne, près de Ratisbonne, et quitta cette communauté pour devenir abbé d'Hirsauge. Il réforma son monastère d'après la règle de Cluny. Sa renommée attira autour de lui un grand nombre de moines. Son monastère devint, sous sa direction, une pépinière de doctes religieux, dont plusieurs arrivèrent plus tard aux premières dignités de l'Eglise. Parmi ceux de ses ouvrages qui ont été imprimés plus tard, nous citerons : *Consuetudines seu constitutiones monachorum Hirsaugiensium*, inséré dans la *Vetus disciplina* de Murquardt; *Philosophicarum et astronomicarum institutionum libri VII* (Bâle, 1531); *De musica et tonis*, inséré dans le tome VI des *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*, de Gerbert.

GUILLAUME (saint), prélat français, né à Arthel (Nivernais), mort en 1209. Il appartenait à la famille des comtes de Nevers, et fut successivement chanoine de Paris et de Soissons. Il se retira d'abord à l'abbaye de Grammont, dans le Limousin, puis à celle de Pontigny, de l'ordre de Citeaux, fut prieur de cette communauté, et, plus tard, abbé de Fontaine-Saint-Jean. En 1199, il devint archevêque de Bourges. Il eut avec Philippe-Auguste des démêlés assez vifs, au sujet de la répudiation de la reine Ingelburge, et fut canonisé en 1218.

GUILLAUME (saint), dit **le Grand**, duc d'Aquitaine, mort en 812. Il était fils du comte Thierry, que la tradition fait parent de Charlemagne, et jouissait de la confiance de cet empereur, qui le chargea de repousser une invasion des Sarrasins dans le Languedoc. Il rejeta les infidèles en Espagne, et reçut, en récompense de ses services, le titre de comte, puis de duc d'Aquitaine. En 806, il renonça au monde, du consentement de sa femme, et se retira dans la vallée de Gellone, aux environs de Lodève, où il bâtit un monastère, nommé depuis Saint-Guilhelm du Désert. Ce fut là qu'il passa le reste de ses jours dans la mortification et la prière. Ses exploits forment le sujet d'une chanson de geste, intitulée *Roman de Guillaume au Court-Nez*, et qui fut écrite au commencement du XIIe siècle.

GUILLAUME au Court-Nez, héros de tout un cycle de chansons de geste du XVIIIe siècle. On l'appelle aussi **Guillaume d'Orange, Guillaume Fiérabrace, Saint Guillaume de Gellone.** C'est la légende d'Aimeri de Narbonne et de ses enfants, dont le plus célèbre, Guillaume, a donné son nom au cycle tout entier. Le vaste cycle de Guillaume au Court-Nez, ainsi dit à cause d'une blessure en plein visage, se compose de dix-huit branches, comprenant ensemble près de cent vingt mille vers. En voici la nomenclature : 1° *Garin de Montglane;* 2° *Girart de Viane;* 3° *Aimeri de Narbonne;* 4° *Enfances Guillaume;* 5° le *Couronnement Looys;* 6° le *Charroi de Nimes;* 7° la *Prise d'Orange;* 8° *Beuve de Comarchis;* 9° *Guibert d'Andernas;* 10° la *Mort d'Aimeri de Narbonne;* 11° les *Enfances Vivien;* la *Bataille d'Aleschans;* 13° le *Moniage Guillaume;* 14° *Rainouart;* 15° la *Bataille de Loquifer;* 15° le *Moniage Rainouart;* 17° *Renier;* 18° *Foulque de Candie.* Guillaume au Court-Nez, dont la légende est la quatrième du cycle et fait le sujet special de cet article, n'est pas un personnage purement imaginaire. Charlemagne l'avait nommé gouverneur de Toulouse, à la place d'un certain Alorie, Gascon de naissance, qui avait lui-même supplanté Chorson ou Orson. Guillaume eut alors bien des préventions à vaincre, bien des ennemis à soumettre parmi les gens du pays, qui ne lui pardonnaient pas son dévouement au roi de France. Dans une expédition ordonnée par Louis, fils de Charlemagne et roi d'Aquitaine, contre les Sarrasins d'Espagne, les historiens racontent que Guillaume était porte-étendard. Sa retraite dans un couvent, ses dons au monastère de Gellone et sa mort pieuse peuvent être admis comme des faits historiques qui ont inspiré plusieurs légendaires. L'un des plus célebres, dont le nom est resté inconnu, a donné à son roman le titre de les *Enfances Guillaume*. Envoyé par son père Aimeri à la cour de Charlemagne, le jeune Guillaume bat les Sarrasins en route, arrive à Saint-Denis

pour assister au couronnement de l'empereur, qui l'arme chevalier. Suivent des événements qui font les sujets de plusieurs branches du cycle. Dans sa vieillesse, Guillaume fonde le monastère de Gellone, près d'Aniane, puis se retire dans l'ermitage de Saint-Guillaume du Désert, près Montpellier. Il vient ensuite défendre Paris assiégé par les infidèles, tue le géant Isoré au lieu dit depuis la *Tombe-Isoire*, et revient mourir dans son ermitage. Tel est le sujet d'un roman dont la Bibliothèque nationale possède quatre manuscrits. Mais il existe d'autres versions de la même légende. Celle du troubadour Bertrand, intitulée *Diane et Aimeri*, nous est connue par un manuscrit trouvé à Saint-Denis. Le même sujet fut traité en allemand par Wolfram d'Eschenbach, dont le poëme, resté inachevé, porte le titre de *Guillaume d'Orange*. D'après cette nouvelle version, le vieux comte de Narbonne, Aimeri, adopta l'enfant d'un de ses vassaux qui avait perdu la vie à son service, et renvoya tous ses fils, leur conseillant de chercher fortune à la cour de Charlemagne. Guillaume, l'aîné de ses enfants, a enlevé Arabelle, femme de Tybald, roi d'Arabie, et l'a amenée en France, où il l'a fait baptiser sous le nom de Kibug. Le roi d'Arabie réunit une armée formidable, passe la mer et vient camper dans les plaines d'Aleschans. Guillaume, de son côté, met sur pied 20,000 hommes qui s'établissent près d'Orange. La mêlée est terrible, et Guillaume voit tomber les siens l'un après l'autre. Obligé de fuir, il parvient à rentrer dans son château, auprès de Kibug; mais, comme l'ennemi s'approche, il part pour la cour du roi Louis, qui avait épousé une de ses sœurs. Là il rencontre son père et toute sa famille. Une armée est équipée et l'on se met en marche. Kibug a résisté à un siége terrible; Guillaume et son armée paraissent, et les Sarrasins se retirent sur les bords de la mer. Après quelques jours de repos, l'armée se remet en marche et atteint bientôt l'ennemi. Les païens, cette fois, sont anéantis, et le roi d'Arabie est emporté, mortellement blessé, sur son vaisseau. Là s'arrête l'œuvre d'Eschenbach; Ulrich de Turnheim en a fait une continuation absolument dépourvue d'intérêt.

GUILLAUME Ier, le Pieux, duc d'Aquitaine, mort en 918. Il commença à régner en 886 et signala son règne par la fondation d'établissements religieux, entre autres, celui de l'abbaye de Cluny. — GUILLAUME II, *le Jeune*, neveu et successeur du précédent. Il mourut en 926, après un règne de huit ans, qu'il passa à guerroyer contre les Bourguignons et les Normands, ainsi que contre Raoul, usurpateur du trône de France, qu'il avait refusé de reconnaître. — GUILLAUME III, *Tête d'Etoupe*, né à Poitiers, au commencement du xe siècle, mort en 965. Contraint par le roi de France de céder à Hugues le Grand une partie de ses immenses domaines, il essaya, en 955, de résister à Lothaire et à Hugues, fut vaincu et enfin dépouillé de son duché. — GUILLAUME IV, *Fier à Bras*, né vers 935, fils du précédent. Il perdit Loudun contre le comte d'Anjou, défendit avec succès Poitiers contre Hugues Capet (988), mais fut vaincu dans une grande bataille et finit ses jours dans un monastère (994). — GUILLAUME V, *le Grand*, né vers 960, mort en 1030. Il commença son règne en 990, et, malgré son surnom, se défendit mal contre les Normands, qui ravageaient périodiquement ses frontières, mais se distingua surtout par la protection qu'il accorda aux arts et aux belles-lettres. Il fonda plusieurs abbayes et reconstruisit la cathédrale de Poitiers. — GUILLAUME VI, *le Gras*, fils du précédent, mort en 1038. En 1034, il fut fait prisonnier à Moncontour par Geoffroy-Martel, comte de Vendôme, et dut racheter sa liberté en cédant les comtés de Bordeaux et de Saintes. — GUILLAUME VII, *le Hardi*, frère du précédent, né vers 1025, mort en 1055. Il succéda en 1040 à un autre de ses frères nommé Eudes, et passa tout son règne à combattre son beau-père, Geoffroy-Martel, qu'il tenait assiégé dans Saumur, lorsqu'il mourut de la dyssenterie. — GUILLAUME VIII, frère du précédent, né vers 1027, mort en 1086. Il était déjà duc de Guyenne, lorsque la mort de son frère lui donna le comté de Poitiers. Il eut à lutter, lui aussi, avec Geoffroy-Martel et les successeurs de ce dernier, Foulques le Réchin et Geoffroy le Barbu; vaincu d'abord par eux, il finit par avoir le dessus, conquit la Saintonge en 1063, alla ensuite guerroyer en Espagne contre les Sarrasins, et, à son retour, remporta de nouveaux avantages sur Foulques le Réchin, qu'il chassa de Saumur et de Luçon. — GUILLAUME IX, né en 1071, mort vers 1127. Il s'empara deux fois du comté de Toulouse, qu'il dut abandonner après plusieurs années de possession, fut excommunié pour les désordres de sa conduite, conduisit une armée nombreuse à la croisade, mais n'éprouva que des revers. Il secourut Alphonse d'Aragon contre les Maures, et Louis le Gros contre les Allemands. C'est un des plus anciens poëtes connus en langue romane. La Bibliothèque nationale possède de lui quelques poesies. — GUILLAUME X, fils du précédent, né à Toulouse en 1099, mort en 1137. Il fut le dernier duc d'Aquitaine. Il s'empara de l'Aunis, se déclara, en 1131, pour l'antipape Anaclet, céda ensuite aux conseils de saint Bernard et reconnut Innocent II. En 1136, il fournit des secours à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, contre les Normands, et mourut l'année suivante, ne laissant d'autre héritier qu'une fille, la fameuse Eléonore de Guyenne, qui fut successivement reine de France et d'Angleterre.

GUILLAUME Ier, Longue-Epée, duc de Normandie. Fils de Rollon, il lui succéda en 927. A la suite d'une guerre courte et sanglante, il obligea le comte de Rennes et celui de Vannes à reconnaître sa suzeraineté, dompta la révolte de son lieutenant Ruilf, soutint par les armes Hugues le Grand contre le roi de France, fit la guerre à Arnould, comte de Flandre, qui, désespérant de le vaincre, l'attira à une conférence dans une île de la Somme et le fit assassiner.

GUILLAUME II, le Conquérant ou le Bâtard, duc de Normandie. V. GUILLAUME Ier, roi d'Angleterre.

GUILLAUME-ADELIN, duc de Normandie, né en 1102, mort en 1120. Il était le seul fils légitime de Henri Ier, roi d'Angleterre, et reçut de son père, en récompense du courage qu'il avait montré au combat de Brenneville (1119), le duché de Normandie. La paix ayant été conclue avec le roi de France, le père et le fils s'embarquèrent à Harfleur pour revenir en Angleterre. Guillaume monta avec Richard et Adeline, les deux enfants naturels de Henri Ier, sur un bâtiment appelé la *Blanche-Nef*. Il avait fait distribuer du vin à l'équipage, qui était plongé dans une ivresse complète; le bâtiment, mal dirigé, alla donner contre un écueil et s'entr'ouvrit: tous ceux qui le montaient périrent dans les flots, à l'exception d'un boucher de Rouen, nommé Bévold, qui survécut seul pour raconter ce désastre.

GUILLAUME-CLITON, fils de Robert Courte-Heuse, né en 1102, mort en 1128. Il n'avait que quatre ans lors de la mort de son père, qui venait d'être dépouillé de son duché de Normandie par son frère Henri Ier, roi d'Angleterre. Louis le Gros et Foulques, comte d'Anjou firent à plusieurs reprises, mais sans succès, la guerre à Henri, pour remettre le jeune prince normand en possession de son héritage. En 1126, il reçut du roi de France le comté du Vexin, puis le comté de Flandre, et mourut en combattant contre Thierry, comte d'Alsace, qui lui disputait cette dernière province.

GUILLAUME Bras de Fer, premier prince normand de la Pouille, l'aîné des douze fils de Tancrède de Hauteville. Il vint en Italie en 1036 se joindre aux aventuriers normands qui guerroyaient à la solde des princes italiens ou des Grecs. Il se signala d'abord en Sicile, contre les Sarrasins, comme mercenaire du général grec Maniacès, repassa en Italie en 1040 avec ses compatriotes insurgés, contribua à la conquête de la Pouille, dont il fut nommé comte par les chefs normands (1043) qui s'étaient partagé les villes de cette riche contrée, et mourut en 1046, après avoir préparé la grandeur de sa maison. — GUILLAUME II, duc de Pouille et de Calabre, petit-fils de Robert Guiscard, né en 1097, mort en 1127. Il succéda à son père, Roger, en 1114, guerroya à plusieurs reprises contre son cousin Roger II, comte de Sicile, qui lui succéda dans le duché de Pouille, réunissant ainsi en ses mains toutes les conquêtes des Normands.

GUILLAUME Ier, dit le Conquérant et le Bâtard, septième duc de Normandie, puis roi d'Angleterre, né à Falaise en 1027, mort en 1087. Il était fils naturel du duc Robert *le Magnifique* ou *le Diable* et de la fille d'un marchand de Falaise, mais n'en fut pas moins élevé comme un enfant légitime. Il n'avait que sept ans quand son père partit pour la Terre sainte, après l'avoir désigné comme son successeur. Mais, l'année suivante (1035), dès que les barons normands eurent appris la mort du duc, ils alléguerent l'illégitimité de la naissance de Guillaume pour lui refuser obéissance, et ensanglantèrent la Normandie de leurs révoltes pendant la minorité du jeune prince, qui, à l'âge de vingt ans, aidé par les armes du roi de France Henri Ier, écrasa enfin la ligue de ses ennemis, commandée par son compétiteur Guy de Bourgogne. Cette célèbre victoire du Val-des-Dunes (1047) l'affermit sur le trône ducal, mais ne le préserva pas de nouvelles conspirations dans sa propre famille. Il en triompha toutefois, mais dut bientôt faire face à un danger plus grave. Le roi de France, jaloux de sa puissance croissante, vint l'attaquer en Normandie à la tête de forces considérables. Guillaume détruisit l'une des deux armées royales à Mortimer (1054), remporta une nouvelle victoire dans la vallée d'Auge en 1058, et imposa ainsi la paix à son suzerain. Il s'empara ensuite du Maine et méditait la conquête de la Bretagne, lorsque l'occasion d'une entreprise aussi téméraire que grandiose ouvrit à ses vues ambitieuses les plus vastes horizons. Parent, par les femmes, du roi d'Angleterre, Edouard le Confesseur, il avait des prétentions plus ou moins fondées à sa succession, prétentions qu'il songea à faire valoir lorsque Harold eut été proclamé roi (1066). Quelques années auparavant, ce même Harold avait été jeté par une tempête sur les côtes de Normandie, et Guillaume l'avait contraint à lui jurer, sur de saintes reliques, de l'aider dans sa revendication de la couronne d'Angleterre. Il le somma dès lors de tenir son serment, et, sur son refus, commença des préparatifs formidables. Le pape Alexandre II l'appuya par une bulle, et lui envoya, comme gage de succès, un cheveu de saint Pierre enchâssé dans une bague, et une bannière portant l'image de l'apôtre. Les nobles aventuriers de toutes les provinces accoururent se ranger autour de lui, attirés par l'espoir de se partager les riches domaines et les fiefs de la noblesse anglo-saxonne. Il rassembla à l'embouchure de la Dive 900 navires, des bâtiments de transport, 10,000 hommes d'infanterie et 50,000 cavaliers, vint débarquer dans le comté de Sussex, à Pevensey, et établit son camp près d'Hastings (1066). Harold vint l'y attaquer avec ses Saxons et toute sa noblesse, et lui livra cette bataille sanglante et longtemps indécise, où il fut vaincu et tué, et qui décida du sort de l'Angleterre. Guillaume reçut bientôt la soumission de Londres, et se fit couronner, le jour de Noël, à Westminster, trois mois après son débarquement. Il montra d'abord une certaine modération au milieu de son triomphe, et ne distribua à ses compagnons que les domaines royaux et ceux des ennemis tués à Hastings. Mais de nombreuses révoltes, qu'il étouffa dans le sang, le conduisirent à livrer successivement tout le territoire aux Normands. Après avoir dompté les dernières résistances nationales, il contraignit le roi d'Ecosse, Malcolm, à l'hommage féodal (1072), repoussa les attaques des Danois, eut à combattre trois fois la révolte de son fils aîné Robert, à qui il avait confié le gouvernement de la Normandie, et vit ses dernières années troublées par des luttes domestiques, au milieu desquelles il montra une modération et une indulgence qu'on n'eût pas attendues de son caractère impérieux et cruel. En 1087, pendant un voyage dans son duché de Normandie, au milieu de contestations avec le roi de France au sujet de la possession du Vexin, il tomba malade à Rouen. Comme il était fort gros, Philippe demanda, en plaisantant, s'il accoucherait bientôt. Le propos fut rapporté à Guillaume, qui entra dans une grande colère, et fit dire au roi qu'il irait célébrer ses relevailles à Notre-Dame de Paris, avec 10,000 lances en guise de cierges. En effet, dès qu'il put se tenir à cheval, il marcha sur Paris, dévastant tout sur son passage. Au sac de Mantes, il se blessa grièvement à l'arçon de sa selle, se fit transporter à Rouen, et mourut après avoir légué la couronne d'Angleterre à son fils Guillaume et le duché de Normandie à Robert. Capitaine renommé, politique habile et persévérant, Guillaume avait d'ailleurs la cruauté de son temps et de sa race, et son insatiable ambition ne s'arrêtait devant aucun moyen, même le plus violent et le plus arbitraire. C'est ainsi qu'il dépouilla la plupart des vaincus, et qu'après s'être fait reconnaître en principe comme le vrai propriétaire du sol, il en distribua de vastes portions aux seigneurs normands, aux chefs de son armée, etc., à la charge du service féodal. Un certain nombre d'Anglo-Saxons conservèrent leurs propriétés, mais aux mêmes conditions, en sorte que tous ces possesseurs devinrent les tenanciers directs de la couronne. Cette situation particulière lui permit de discipliner la féodalité, d'en faire un auxiliaire de la royauté. Il conserva celles des coutumes saxonnes qui favorisaient le pouvoir absolu, et substitua aux autres des institutions normandes, quand celles-ci remplissaient mieux les mêmes conditions. (V., pour les résultats généraux de la conquête, l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, d'Augustin Thierry.) Quelque terrible qu'ait été pour les vaincus cette dépossession violente, l'Angleterre en retira cependant, au milieu de maux inouïs, quelques avantages particuliers qui augmentèrent sa puissance comme nation : une organisation politique plus régulière, un adoucissement dans le sort des classes serviles, une meilleure administration de la justice, une extension de sa puissance maritime et de son importance parmi les peuples de l'Europe, car elle posseda bien plus la Normandie qu'elle n'en fut possédée. La ville de Falaise a érigé, en 1851, une statue équestre à Guillaume le Conquérant.

GUILLAUME II, le Roux, roi d'Angleterre, deuxième fils du précédent, né en 1056, mort en 1100. Il fut désigné par son père pour lui succéder en Angleterre, pendant que son frère aîné, Robert, héritait de la Normandie. Attaqué par ce dernier, il fit appel aux Saxons vaincus, les entraîna par des promesses qu'il ne devait pas tenir, s'empara de quelques places en Normandie, et finit par acheter le gouvernement de ce pays au moment du départ de Robert pour la croisade. Les habitants du Maine refusant de le reconnaître, il dut les soumettre par la force, obligea le roi d'Ecosse à l'hommage, combattit en Angleterre les révoltes de ses barons, accabla ses sujets d'impôts, et s'attira surtout la haine de l'Eglise en touchant aux bénéfices ecclésiastiques. Il fut tué par accident à la chasse, par un gentilhomme français nommé Tyrrel. Son frère Henri lui succéda, au détriment de Robert Courte-Heuse, dont les droits furent ainsi deux fois méconnus.

GUILLAUME III, roi d'Angleterre, né en 1650, mort en 1702. Il était fils de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange et stathouder de Hollande, et d'Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier. Il naquit huit jours après la mort de son père, et perdit sa mère avant d'avoir atteint l'âge de onze ans. Son éducation fut confiée, par les Etats généraux de Hollande, au grand pensionnaire Jean de Witt, qui avait été l'un des adversaires du dernier stathouder et qui empêcha que le stathoudérat fût conféré au jeune prince, selon la volonte de son père, qui avait cherché à rendre cette dignité héréditaire dans sa famille.

L'éducation libérale que reçut Guillaume n'eut pas les résultats que le grand pensionnaire en attendait. Il affecta, il est vrai, dès sa jeunesse, un profond amour pour sa patrie et une grande soumission pour les décisions des Etats; mais, en même temps, il mûrissait en silence des projets qui devaient aboutir à la ruine des de Witt et au rétablissement de la puissance de la maison d'Orange. D'apparence flegmatique et d'humeur sévère, il cachait sous cette froideur des passions ardentes, une ambition démesurée et un grand désir de gloire. Il travailla habilement à s'acquerir l'affection du peuple, attendant avec impatience une occasion favorable pour l'exploiter. Cette occasion, l'invasion de la Hollande par les Français vint la lui fournir. Devant les succès croissants de Louis XIV, de Witt et ses partisans penchèrent à la paix, tandis que la faction des orangistes, excitée en secret par Guillaume, voulait continuer la guerre à tout prix. Le parti républicain l'emporta, mais les conditions imposées par le vainqueur furent tellement dures, que le peuple se souleva et massacra, à La Haye, Jean de Witt et Corneille, son frère. Guillaume, sur lequel l'histoire a laissé peser la responsabilité de ce double meurtre, fut aussitôt élu stathouder, et, décidé à défendre la Hollande à tout prix, fit abattre les digues, ouvrir les écluses et inonder tout le pays autour d'Amsterdam, opposant ainsi à l'ennemi une barrière infranchissable, un adversaire contre lequel restaient sans effet sa valeur et son impétuosité. L'armée française dut reculer, et, pendant les années qui suivirent, Guillaume sut se maintenir avec assez d'avantage contre Turenne et Condé, pour que le traité de Nimègue (1678) respectât l'intégrité de la Hollande.

Tranquille, pour quelque temps du moins, du côté de la France, le stathouder put alors tourner toute son attention vers l'Angleterre, où l'attiraient son ambition et les droits que lui donnaient son mariage avec la princesse Marie, fille aînée de Jacques II, qu'il avait épousée (1677) alors que ce prince n'avait pas d'enfant mâle. Aussi était-il regardé par les Anglais comme leur futur souverain, lorsque la naissance d'un fils de Jacques II (1688) sembla devoir anéantir ses espérances. Mais Guillaume sut profiter habilement des faiblesses et de l'aveuglement de son beau-père, et surtout du mécontentement général des protestants anglais, qui supportaient impatiemment les persécutions d'un roi catholique et bigot. Appelé par la noblesse, le clergé et la plus grande partie du peuple anglais, le prince d'Orange réunit en secret une flotte de 500 vaisseaux, emportant une armée de 140,000 hommes, et fit voile vers l'Angleterre. La nouvelle de son débarquement à Torbay (5 novembre 1688) se répand avec la rapidité de l'éclair dans tout le royaume. Le peuple et l'armée se soulèvent, et Jacques II, trahi par la plupart de ses serviteurs, mal conseillé par ceux qui lui restent fidèles, se voit bientôt hors d'état de résister à son adversaire et va chercher un refuge en France. Peu de jours après, Guillaume entrait à Londres, où il était reçu avec enthousiasme, et réunissait, sous le nom de *Convention nationale*, les deux chambres du Parlement, qui l'investissaient de la puissance royale, conjointement avec sa femme Marie, mais en le chargeant seul du gouvernement du royaume (13 février 1689). Ainsi s'accomplit, sans effusion de sang, cette révolution importante, qui consacra la liberté politique et religieuse de l'Angleterre.

Cependant Jacques II avait trouvé un allié dans Louis XIV, qui lui donna une flotte avec laquelle le roi détrôné vint débarquer en Irlande. Il remporta d'abord quelques avantages sur les troupes de son adversaire, mais Guillaume marcha en personne contre lui et le vainquit au combat de la Boyne (1690), qui anéantit les espérances de Jacques II et le força à regagner honteusement la France. Une seconde tentative ne fut pas plus heureuse deux années plus tard, et Tourville fut battu à La Hogue (1692) par l'amiral anglais Russell. Sur le continent, la fortune sourit moins à Guillaume : il fut vaincu successivement à Steinkerque et à Nerwinde, mais n'en obtint pas moins, par le traité de Ryswyk (1697), que la France abandonnât ses conquêtes et le reconnût comme roi d'Angleterre. Il continua cependant à intriguer contre la France, et, lorsque Louis XIV eut accepté le testament du roi d'Espagne, Charles II, qui choisissait le duc d'Anjou pour son successeur, il fut l'instigateur d'une ligue européenne contre la France. L'activité qu'il déploya en cette occasion acheva d'user ses forces physiques, et une chute dans laquelle il se démit la clavicule suffit pour causer sa mort.

Le gouvernement de Guillaume, à l'intérieur, n'avait pas réalisé les espérances conçues par la nation anglaise au début de son

règne; ce prince avait même fini par perdre complètement toute sa popularité. Il ne fit rien, du reste, pour regagner cette popularité, et tous ses actes semblèrent n'avoir d'autre but que d'accroître le mécontentement général. Naturellement sombre et taciturne, il n'avait aucune des qualités qui font aimer l'homme ou le prince. Il froissa le sentiment national en ne montrant pas assez de zèle pour les intérêts de l'Eglise, en traitant les jacobites et les clans rebelles de l'Ecosse avec une excessive sévérité, et surtout en demandant à l'Angleterre, pour la guerre sur le continent, des subsides énormes en hommes et en argent. On lui reprochait, en outre, de fermer les yeux sur l'insolence, la corruption et la vénalité de ses ministres et du Parlement, d'admettre des Hollandais dans ses conseils, au détriment de la noblesse anglaise, de négliger les intérêts de l'Angleterre au profit de ses possessions du continent, etc. Aussi la fin de son règne fut-elle une lutte continuelle avec la Chambre des communes, dont tous les efforts ne tendirent plus qu'à restreindre la liberté d'action du roi. En somme, ce dernier, à sa mort, n'avait conservé quelque prestige aux yeux de la nation qu'à cause de la haine sans bornes qu'il témoignait pour la France. Guillaume ne laissait pas d'héritier; ce fut sa belle-sœur Anne, seconde fille de Jacques II, qui lui succéda.

GUILLAUME IV, roi d'Angleterre, troisième fils de George III, né en 1765, mort le 20 juin 1837. Il reçut le titre de duc de Clarence, entra dans la marine à quatorze ans, fit la campagne d'Amérique sous Nelson, se prononça contre la Révolution française, vécut publiquement, de 1792 à 1817, avec l'actrice Jordans, dont il eut six enfants, épousa, en 1818, Adélaïde de Saxe-Meiningen, et monta sur le trône à la mort de son frère, George IV (28 juin 1830). D'abord dans les mains des tories, la révolution de Juillet le jeta dans celles des whigs, qui conservèrent leur influence pendant toute la durée de son règne. Le premier, il reconnut le roi Louis-Philippe, eut le bon esprit d'entretenir de bons rapports avec la France pour contre-balancer la redoutable puissance de la Russie, reconnut aussi la révolution belge (1831), améliora le régime de l'Irlande, consentit à la réforme parlementaire (1832), et abolit l'esclavage aux colonies. La conduite libérale de ce prince lui mérita d'autant plus les sympathies de la nation, qu'il eut constamment à lutter contre sa famille, qui le poussait dans une voie contraire. Mort sans enfant légitime, il eut pour successeur la reine Victoria, sa nièce.

GUILLAUME Ier, le Mauvais, roi des Deux-Siciles, né vers 1120, fils de Roger II, mort en 1166. En 1154, il succéda à son père, s'attira l'excommunication du pape Adrien IV, qui lui suscita en outre de nombreux ennemis, souleva contre lui la noblesse de la Pouille, lança sur l'Italie méridionale Frédéric Barberousse, et finit par se réconcilier avec lui, à la condition d'un tribut annuel. Le règne de Guillaume fut constamment déchiré par des guerres et des révoltes, dont cependant il sortit triomphant. C'était un prince avide, cruel et debauché.

GUILLAUME II, le Bon, fils et successeur du précédent, né en 1152 ou 1154, mort en 1189. Il soutint par les armes le pape Alexandre III contre Frédéric Barberousse; Alexis, neveu de l'empereur byzantin Manuel, contre l'usurpateur Alexis, enfin la ville de Tyr, assiégée par Saladin. Il mourut sans laisser d'enfant, léguant ses Etats à l'empereur Henri IV, mari de Constance, fille de Roger II. Son règne est cité comme une ère de prospérité pour les Deux-Siciles.

GUILLAUME III, roi de Sicile, mort au commencement du XIIe siècle. Il succéda, en 1194, sous la tutelle de sa mère Sibylle, à son père Tancrède, et fut dépouillé, la même année, par l'empereur Henri IV, de toutes ses possessions en Italie. Par un traité conclu l'année suivante, il devait conserver la principauté de Tarente et céder la Sicile à Henri; mais ce dernier le fit arrêter peu de temps apres et conduire dans une forteresse du pays des Grisons, où on lui creva les yeux et où il demeura jusqu'à sa mort.

GUILLAUME, dit **le Lion**, roi d'Ecosse, mort en 1214. Il était frère de Malcolm IV, auquel il succeda en 1165. Il réclama en vain le Northumberland, que retenait le roi d'Angleterre, Henri II, et fut même obligé de rendre hommage à ce prince pour les terres qu'il possédait en Angleterre. Plus tard, cependant, il entra dans une ligue contre Henri II, fut vaincu et fait prisonnier à la bataille d'Alnwick (1174), et ne recouvra sa liberté qu'en se reconnaissant le vassal de son adversaire, auquel il céda, en outre, plusieurs places fortes. Il les racheta plus tard, à bas prix, de Richard Cœur de Lion, devint le fidèle allié de ce prince, et lui fournit une somme considérable pour payer sa rançon au duc d'Autriche. A sa mort, Guillaume fut enterré à l'abbaye d'Arbroath, qu'il avait fondée en 1178, en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry, et où l'on a retrouvé, en 1816, ses ossements bien conservés.

GUILLAUME Ier, comte de Hollande, né en 1165, mort en 1223. Il était fils de Florent III, qu'il accompagna en 1189 à la croisade. Son pere étant mort au cours de cette expédition, Guillaume revint dans ses Etats et soutint avec son frère Thierry, au sujet de l'héritage paternel, une guerre qui se termina par le partage de la Hollande en deux comtés. A la mort de Thierry (1203), Guillaume dépouilla Ada, fille de ce dernier, et se fit proclamer comte de Hollande. Plus tard, il entra dans la ligue des grands vassaux et de l'empereur Othon contre Philippe-Auguste, fut fait prisonnier à la bataille de Bouvines (1214), et, après avoir recouvré sa liberté, devint le fidèle allié de la France. Il eut pour successeur son fils Florent IV.

GUILLAUME II, comte de Hollande. V. GUILLAUME, empereur d'Allemagne.

GUILLAUME III, le Bon, comte de Hollande, né vers 1280, mort en 1337. Il succéda en 1304 à son père Jean II. Son règne ne fut qu'une longue suite de guerres avec la Flandre, auxquelles mit fin un traité signé à Paris en 1322. Ce prince avait épousé, en 1305, Jeanne, sœur de Philippe de Valois, ce qui ne l'empêcha pas de s'allier plus tard contre la France avec Edouard, roi d'Angleterre, auquel il avait marié sa fille Philippine. Il mourut avant d'avoir recueilli les bénéfices de cette alliance.

GUILLAUME IV, comte de Hollande, fils du précédent, né vers 1307, mort en 1343. Il alla en Espagne guerroyer contre les Maures, fit ensuite un pèlerinage en terre sainte, et, entraîné par son humeur belliqueuse, pénétra en 1341 jusqu'en Prusse, où il combattit dans les rangs des chevaliers teutoniques contre les Slaves idolâtres. A son retour dans ses Etats, il entreprit de soumettre les Frisons, toujours indépendants, et, pendant cette expédition, fut tué dans une embuscade. Comme il ne laissait pas d'enfants, sa sœur Marguerite lui succéda.

GUILLAUME V, dit **l'Insensé** ou **l'Enragé**, comte de Hollande, neveu du précédent, né en 1330, mort en 1389. Sa mère Marguerite avait épousé l'empereur d'Allemagne Louis de Bavière. En 1349, elle céda à son fils la propriété du comté de Hollande; mais, Guillaume n'ayant pas rempli les conditions auxquelles cette cession lui était faite, elle rétracta sa donation. Guillaume fit alors appel à sa noblesse et remporta, en 1351, une grande victoire navale sur sa mère, qu'il força de quitter la Hollande. L'odieuse conduite de ce prince en cette circonstance lui aliéna le cœur de ses sujets, et il continua de se livrer à des actes de violence qui exaspérèrent de plus en plus les esprits. Enfin, en 1358, on fut obligé de l'enfermer au château du Quesnoy, où il demeura jusqu'à sa mort. Son frère Albert lui succéda.

GUILLAUME VI, comte de Hollande, né vers 1365, mort en 1417. Il succéda, en 1404, à son père Albert, fit la guerre aux Liégeois révoltés contre un de ses frères, qui était évêque de Liége, et maria sa fille Jacqueline à Jean, quatrième fils de Charles IV et d'Isabeau de Bavière. Ce fut cette princesse qui lui succéda.

GUILLAUME Ier, roi de Hollande, né à La Haye en 1772, mort à Berlin en 1843. Fils du dernier stathouder Guillaume V, il combattit en 1794 contre l'invasion française, chercha un refuge en Angleterre, puis en Prusse, fut dépouillé de ses possessions patrimoniales en Allemagne en 1806, rentra dans sa patrie après la bataille de Leipzig (1813), et reçut du congrès de Vienne (9 juin 1815) la couronne des Pays-Bas, qui réunissait la Belgique à la Hollande. Il fit preuve d'un grand courage à la bataille de Waterloo, où il fut blessé. Son règne, inauguré par une constitution libérale, s'annonçait sous d'assez heureux auspices; mais, peu à peu, les Belges se virent opprimés par des mesures vexatoires contre la presse, contre le culte catholique, et surtout par l'interdiction, dans les actes publics, de la langue française, devenue, pour ainsi dire, leur langue nationale. Le mécontentement était à son comble, lorsque la révolution de juillet 1830 vint enhardir la Belgique à se soulever. Le 27 septembre, elle recouvrait son indépendance. Après une longue hésitation, Guillaume dut se soumettre à ce sacrifice (1838). Il abdiqua en 1840, pour se retirer à Berlin, avec la comtesse d'Oultremont, dame belge qu'il avait épousée en secondes noces. Ce prince a laissé en mourant une fortune évaluée à plus de 200 millions.

Guillaume (ORDRE MILITAIRE DE), ordre hollandais de chevalerie, institué le 30 avril 1815, par le roi des Pays-Bas, pour récompenser les services rendus à l'État par les troupes de terre et de mer. Les membres se subdivisent en quatre classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers de première et de deuxième classe. Les sous-officiers et les soldats, qui font partie de la quatrième classe, reçoivent une augmentation de moitié de leur paye, et leur solde est doublée lorsqu'ils entrent dans la troisième classe. La croix est à quatre branches et à huit pointes pommetées d'or; elle est émaillée de blanc, bordée d'or, et anglée de branches de laurier émaillées de vert, bordées également d'or. Le centre est occupé par une couronne et les quatre branches portent l'inscription : *Voor moed, beleid, trouw* (pour le courage, le zèle, la fidélité). Le ruban est orange avec deux raies violettes.

GUILLAUME II, roi de Hollande, fils du précédent, né à La Haye en 1792, mort en 1849. Il fut élevé à l'Ecole militaire de Berlin, alla ensuite étudier à l'université d'Oxford et entra dans l'armée anglaise. En 1811, il passa, avec le grade de lieutenant-colonel, au service de l'Espagne, fut nommé aide de camp du duc de Wellington, se distingua pendant la campagne de France aux batailles des Quatre-Bras et de Waterloo, et fut blessé à cette dernière. Il fut question, à cette époque, de le marier avec la princesse Charlotte de Galles; mais on ne donna pas suite à ce projet, et il épousa, en 1816, à Saint-Pétersbourg, la grande-duchesse Anna Paulowna, sœur de l'empereur Alexandre. A l'époque de la révolution de Belgique, il essaya sans succès de ramener les affaires à une solution pacifique, crut devoir alors reconnaître l'indépendance de la Belgique, mais se vit désavoué par son père, qui lui retira ses pouvoirs. Après avoir passé dans une sorte d'exil une année en Angleterre, il revint en 1831 prendre le commandement de l'armée hollandaise, qui, au mois d'avril de la même année, envahit la Belgique, et remporta d'abord quelques succès; mais il dut se retirer devant l'intervention de la France.

Appelé au trône, en 1840, par l'abdication de son père, il s'attacha à introduire de sérieuses réformes dans l'administration des finances, mais ne put se décider à faire aux circonstances tous les sacrifices qu'elles réclamaient. La révolution de 1848 et l'ébranlement général qu'elle provoqua en Europe lui ouvrirent complétement les yeux, et il marcha, dès lors, franchement et sans hésitation dans la voie des réformes les plus larges et les plus complètes. La mort le surprit avant qu'il eût terminé cette tâche.

GUILLAUME III (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), roi des Pays-Bas, fils du précédent, né le 19 février 1817. Guillaume III succéda à son père le 17 mars 1849, peu de temps après la proclamation de la constitution actuelle des Pays-Bas. Cette circonstance obligea le nouveau roi à choisir un ministère libéral, pour accomplir les réformes exigées par la constitution. A ce ministère, et à celui qui lui succéda, il faut attribuer la réorganisation de l'administration des provinces et des communes, la nouvelle organisation judiciaire, l'abrogation en 1853 du concordat de 1827, les améliorations considérables apportées au service des postes, et surtout le principe de la liberté pour la marine marchande et le commerce extérieur, ces deux sources de la richesse des Pays-Bas, les économies sérieuses réalisées dans les dépenses de l'Etat, etc.

Malheureusement, le mouvement de bascule inévitable de tout gouvernement constitutionnel amena, après le ministère libéral de Thorbecke, le ministère rétrograde de Donker Curtius. Ce nouveau cabinet n'arrêta pas, toutefois, les réformes politiques; mais il supprima ou amoindrit la tolérance religieuse, provoqué, il est vrai, par les entreprises du pape sur un pays protestant. Le ministère qui succéda à celui-ci, en 1856, était bien autrement réactionnaire et antilibéral; il ne songeait à rien moins qu'au renversement de la constitution, et ne fut arrêté que par la résistance des Chambres. Ces alternatives, ces arrêts de mouvement, ou plutôt ces mouvements en sens contraire se sont renouvelés plusieurs fois depuis, au grand détriment des intérêts du pays et du progrès général. Guillaume assiste à cette comédie politique avec l'impassibilité d'un vrai roi constitutionnel, et sans qu'il soit possible de deviner de quel côté penche le souverain. Constatons à son honneur que, pour donner l'exemple de l'économie, le roi des Pays-Bas a spontanément renoncé à un tiers de sa liste civile, qui ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 1,696,000 francs. Ce prince, en outre, n'a pas été étranger à l'impulsion donnée à de grandes entreprises d'utilité publique, telles que la création de plusieurs chemins de fer, d'importants travaux de canalisation, le desséchement de la mer de Harlem, etc. A l'extérieur, sa politique a été constamment pacifique, car l'on ne saurait compter comme des faits de guerre de quelque importance des engagements heureux livrés par les troupes hollandaises dans l'île de Bali (1849), et quelques avantages remportés sur les Chinois à Bornéo. Lors de la guerre d'Orient, Guillaume III se prononça pour la neutralité et s'efforça, par des démarches restées sans résultat, d'empêcher la lutte d'éclater (1854). En 1863, il s'empressa d'adhérer à un projet de congrès dressé par Napoléon III, pour régler les grandes questions politiques en litige. Trois ans plus tard, lorsque le conflit diplomatique soulevé entre la France et la Prusse, au sujet du Luxembourg, que chacune de ces puissances désirait s'annexer, fut sur le point d'amener une lutte sanglante entre ces États, le roi de Hollande conserva l'attitude prudente, commandée, du reste, par sa situation, et donna une adhésion empressée au traité de Londres, en vertu duquel le grand-duché fut neutralisé (1867). La guerre ayant éclaté en 1870 entre la France et la Prusse, Guillaume III n'eut garde de prendre parti entre ses puissants voisins; néanmoins il ne tarda pas à être en butte, de la part du gouvernement prussien, à des menaces relatives à l'attitude du Luxembourg. Après la signature du traité de Francfort (18 mai 1871), M. de Bismark exigea que les lignes des chemins de fer luxembourgeois fussent exploitées par des compagnies allemandes, et, malgré toutes ses répugnances, le gouvernement hollandais se vit obligé de céder aux exigences de son tout-puissant voisin (1872). Quant aux principaux faits de politique intérieure qui ont eu lieu pendant ces dernières années du règne de Guillaume III, nous citerons : l'émancipation des serfs des colonies (1870), l'abolition de la peine de mort par la seconde Chambre (mai 1870), la cession à l'Angleterre des possessions hollandaises situées sur la côte de Guinée et à Sumatra (juillet 1870), l'abolition des lois interdisant les coalitions d'ouvriers (mars 1872), l'arrivée aux affaires du cabinet libéral présidé par M. de Vries (28 juin 1872), etc.

Le roi des Pays-Bas est venu plusieurs fois à Paris, où l'on a même prétendu qu'il a formé de tendres liaisons. Guillaume III a épousé, en 1839, la princesse Sophie, fille du roi Guillaume Ier de Wurtemberg.

GUILLAUME, d'abord comte de Hollande, sous le nom de **Guillaume II**, puis empereur d'Allemagne, né vers 1227, mort en 1256. A peine âgé de sept ans, il succéda, dans le comté de Hollande, à son père Florent IV, sous la tutelle d'Othon, évêque d'Utrecht; reçut, en 1247, du pape Innocent IV le titre d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains, et fut définitivement proclamé empereur en 1250, à la mort de Frédéric II. Il eut à lutter contre un compétiteur, Conrad, dont la mort le débarrassa en 1254, et il entreprit alors de réduire les Frisons, qui voulaient conserver leur indépendance. Pendant cette guerre, s'étant un jour imprudemment engagé dans un marais couvert de glace, il s'y enfonça et, ne pouvant ni se dégager, ni se défendre, fut tué à coups de massue par des paysans frisons. Il eut pour successeur son fils Florent V.

GUILLAUME Ier, comte de NASSAU, prince d'ORANGE, surnommé **le Taciturne**. V. NASSAU.

GUILLAUME II, comte de Nassau, prince d'Orange, fils de Henri-Frédéric, né en 1626, mort en 1650. Il succéda à son père en 1647, car la dignité de stathouder était devenue héréditaire dans cette famille. Il eut le bonheur de voir l'indépendance des Provinces-Unies reconnue par l'Europe lors du traité de Westphalie (1648). Il exerça pendant quelque temps une véritable dictature, que l'opposition du parti républicain l'obligea de déposer. A sa mort, ce parti parvint à exclure pour quelque temps la maison de Nassau du stathoudérat.

GUILLAUME III, comte de NASSAU, prince d'ORANGE. V. GUILLAUME III, roi d'Angleterre.

GUILLAUME Ier (Frédéric-Charles), roi de Wurtemberg, né à Luben (Silésie) en 1781, mort en 1864. Il était fils de Frédéric, duc de Wurtemberg, qui prit, en 1803, le titre de roi, et de la princesse Auguste-Caroline de Brunswick-Wolfenbuttel. Il erra successivement avec ses parents dans la Silésie, la Russie, la Suisse, sur les bords du Rhin, et ne put s'établir qu'en 1790 dans le Wurtemberg, d'où sa famille fut encore chassée deux fois, en 1796 et 1799, par l'invasion française. Le jeune prince reçut une excellente éducation, malheureusement gâtée par le despotisme outré de son père, qui traitait ses enfants avec toute la rigueur de la discipline militaire, et qui, même au moment où son fils atteignit l'âge viril, ne voulut pas renoncer à exercer sur lui la puissance paternelle dans toute sa rigueur. Ce fut pour se soustraire à ce despotisme domestique que le prince Guillaume s'éloigna, en 1803, de la cour de Stuttgard et visita successivement la France et l'Italie. Il ne revint dans le Wurtemberg que lorsque son père eut reçu de Napoléon le titre de roi. Il vécut dans une retraite absolue jusqu'en 1812, époque où il dut, sur l'ordre de son père, prendre le commandement du contingent wurtembergeois, qui fit partie de la grande armée lors de l'expédition de Russie. Une maladie grave, qui s'empara de lui à Wilna, le retint dans cette ville et le dispensa de jouer un rôle actif dans cette campagne, à laquelle il prenait part malgré lui, car l'alliance française lui était antipathique. Après la bataille de Leipzig, son père, comme les autres princes d'Allemagne, entra dans la coalition contre la France; le prince Guillaume reçut alors le commandement du septième corps de l'armée des alliés, et prit une part importante aux succès de cette armée pendant la campagne de France, notamment à Epinay, à Brienne et à Sens. A Montmirail, il couvrit la retraite et résista tout un jour à l'armée française, commandée par l'empereur en personne. Il reparut encore avec éclat sur le champ de bataille pendant la campagne de 1815 et acquit, par ses exploits, une grande popularité en Allemagne.

Appelé au trône de Wurtemberg par la mort de son père (30 octobre 1816), il inaugura son règne par la proclamation d'une amnistie générale et s'occupa aussitôt de rédiger une nouvelle constitution, qui fut promulguée en 1819. Le Wurtemberg sembla dès lors entrer bien franchement dans la voie du progrès : le roi Guillaume sut résister tour à tour à l'influence de l'Autriche et de la Prusse et maintenir l'indépendance des Etats secondaires de l'Allemagne. A la diète de Francfort, il s'attacha surtout à combattre la politique rétrograde et oppressive du prince de Metternich. Si, en 1848, il ne put empêcher le

Wurtemberg de ressentir le contre-coup des événements qui ébranlèrent l'Europe, il parvint du moins rapidement à rétablir l'ordre, accorda la liberté de la presse, prit un ministère dans l'opposition, abolit le droit de chasse et les dîmes, consentit à une diminution de sa liste civile, et proclama comme lois de l'Etat les droits fondamentaux votés par l'Assemblée nationale de Francfort. Mais, effrayé par l'agitation démocratique qui se manifesta alors dans le Wurtemberg, il crut devoir entrer dans une voie rétrograde. La bonne harmonie se trouva rompue entre le roi et le peuple, à l'occasion surtout de l'insurrection du Palatinat et du pays de Bade, que le parti démocratique wurtembergeois voulut seconder. Une nouvelle Chambre fut formée, dissoute et reformée jusqu'à trois fois. Le roi prit alors une attitude ferme et décidée vis-à-vis de la Prusse et de ses alliés, et se rattacha complétement à l'alliance autrichienne. En même temps, il abolissait sa propre constitution et revenait à celle de 1819. En 1855, il rétablit la bastonnade dans les armées, et étendit même cette peine aux délits politiques et aux délits de presse ! Cependant, vers la fin de son règne, il parut faire un retour aux idées de sa jeunesse et publia, en 1861, un décret libéral sur la presse.

Guillaume Ier, n'étant encore que prince royal, avait épousé, en 1808, la princesse Caroline-Auguste de Bavière ; mais cette union, imposée par Napoléon, n'était du goût d'aucun des deux époux. En 1814, ils divorcèrent d'un commun accord. A Paris, en 1815, le prince Guillaume fit la connaissance de Catherine Paulowna, duchesse douairière de Holstein-Oldenbourg, qu'il épousa l'année suivante et qui mourut en 1819. En 1820, le roi se remaria avec sa cousine Pauline, fille du prince Louis de Wurtemberg, de laquelle il eut Charles Ier, depuis roi du Wurtemberg.

GUILLAUME Ier (Frédéric-Louis), roi de Prusse et empereur d'Allemagne, né le 22 mars 1797. Il est le second fils de Frédéric-Guillaume III, et, par conséquent, le frère puîné de Frédéric-Guillaume IV, à qui il a succédé sur le trône de Prusse. L'éducation toute militaire de Guillaume a complétement décidé du caractère de sa politique, et les événements dont son enfance fut témoin étaient bien faits pour développer les instincts guerriers qu'on remarquait déjà en lui. Une conséquence forcée de cette nature belliqueuse, si bien servie par les circonstances, a été une pente décidée de ce prince vers le gouvernement absolu, et l'on trouve ainsi presque au début de la vie de Guillaume les causes qui ont développé en lui l'habitude de résoudre par la force les questions de droit et de gouvernement.

A seize ans, Guillaume était soldat et prenait part à la campagne de 1813 contre la France. En 1815, il était au nombre de nos envahisseurs. Mais la paix qui succéda à Waterloo lui imposa un long repos. Dès lors, toutefois, il s'occupait de la question qui a rempli toute sa vie, l'organisation des forces militaires de la Prusse.

En 1840, son père mourut et son frère aîné monta sur le trône. Guillaume, qui avait alors le grade de lieutenant général, fut nommé gouverneur de la Poméranie. Dès le début du règne de Frédéric-Guillaume IV, le prince Guillaume vit dans le caractère faible de son frère un danger pour l'avenir de la Prusse et de l'Allemagne. Le nouveau souverain n'était pas de force à résister au mouvement qui entraînait tous les gouvernements vers les réformes libérales. Guillaume sentit dès lors la nécessité de se mettre en travers de ce courant et se jeta résolûment dans l'opposition absolutiste. Lorsque son frère, cédant à l'opinion, convoqua à Berlin la réunion des états généraux (1847), le prince Guillaume y vint siéger et groupa autour de lui tout le parti de la réaction. Le faible roi, convaincu au fond des dangers que la liberté faisait courir à sa dynastie, n'osant d'autre part entraver les travaux de l'Assemblée qu'il avait convoquée lui-même, laissait agir son ministère dans un sens libéral et bornait son rôle à glisser dans les réformes opérées par le cabinet des réserves destinées à les amoindrir ou à les dénaturer. Guillaume, qui ne se croyait pas astreint à tant de réserve, travaillait résolûment à enrayer le mouvement, sacrifiant volontiers sa popularité à son œuvre réactionnaire.

1848 éclata. Le contre-coup de la révolution de Paris se fit violemment sentir à Berlin. Après une bataille de quatre jours, le roi se vit contraint de céder à l'insurrection, de proclamer l'amnistie, de nommer un cabinet présidé par Camphausen, le chef de l'opposition libérale. Pour se soustraire à la colère du peuple, Guillaume dut abandonner Berlin et se réfugier en Angleterre. Toutefois, le ministère Camphausen parvint à apaiser rapidement les esprits et permit au prince de rentrer à Berlin après un exil de quelques mois. Au moment de son retour, le cabinet était renversé et le roi venait de décider la convocation d'une nouvelle Assemblée. Le vieux parti de la Croix envoya y siéger le prince Guillaume, qui n'accepta qu'à moitié cet honneur et ne parut jamais dans cette Chambre trop révolutionnaire à son gré. En revanche, Guillaume devint dès lors l'âme des conseils du roi, et inaugura entre le gouvernement et la démocratie cette lutte qui ne devait finir que dix-huit ans plus tard, sur le champ de bataille de Sadowa. Le 5 décembre 1848, le roi et Guillaume durent subir la constitution que leur imposa la volonté des mandataires du peuple. Guillaume eut bientôt une occasion de prendre contre la liberté un commencement de revanche. Le gouvernement badois, chassé par l'insurrection victorieuse, provoqua l'intervention de la Prusse, et le prince Guillaume fut chargé d'aller pacifier le pays à coups de fusil (1849). Il s'en acquitta avec une rigueur impitoyable, dont les Badois, dit-on, n'ont pas complétement perdu le souvenir. Au mois de mai de l'année suivante, il fut nommé gouverneur militaire des provinces du Rhin et alla fixer sa résidence à Coblentz. Bientôt s'offrit à lui l'occasion de réaliser tout d'un coup le rêve de toute sa vie, la création d'une Confédération germanique sous l'hégémonie de la Prusse. Le parti patriote allemand offrait l'empire au roi de Prusse, au prix d'une guerre avec l'Autriche. Mais le parti national était alors en même temps le parti de la révolution, le pire ennemi de Guillaume ; il sacrifia son ambition personnelle et celle de sa famille à ses principes inflexibles de gouvernement. Il voulait bien créer l'Allemagne, mais ne pouvait consentir à aucun prix à rien accepter du parti révolutionnaire. Il résolut donc d'attendre une occasion moins compromettante, et, plutôt que de gouverner le pays par la volonté du pays, il conseilla et fit adopter l'alliance avec l'Autriche contre la révolution. Ce fait suffit à caractériser la politique de Guillaume : jamais l'histoire n'a fait connaître un partisan plus ferme et plus indomptable du despotisme de droit divin. Guillaume, d'ailleurs, appartient à la secte des piétistes, et met, entre sa foi religieuse et sa conduite, dans la pratique du gouvernement, un accord assez rare, même parmi les plus convaincus. L'intervention de Dieu lui paraît absolument évidente dans tous les événements humains, et les mesures les plus énergiques de sa politique impitoyable ne lui sont dictées que par le désir d'accomplir les décrets de la Providence. Son épée est avant tout pour lui un instrument de salut.

Il ne tint pas à lui qu'il ne la tirât contre nous à l'époque de la guerre d'Orient (1854). Le roi son frère resta, cette fois, inébranlable et, malgré les sollicitations de Guillaume, alors colonel général de l'infanterie prussienne et gouverneur de la forteresse fédérale de Mayence, Frédéric-Guillaume refusa tout secours à son beau-frère l'empereur de Russie.

Mais la santé du roi, depuis longtemps chancelante, déclinait de plus en plus. En octobre 1857, Frédéric-Guillaume dut abandonner à son frère le gouvernement effectif de son royaume. L'année suivante, Guillaume reçut le titre de régent et prit officiellement la direction des affaires de l'Etat. Mais, par un coup de politique bien inattendu, le régent affecta d'abord une politique libérale. Il renvoya le cabinet Manteuffel et choisit un nouveau ministère en dehors du vieux parti conservateur. Guillaume put jouir alors, pour la première fois de sa vie, d'une ombre de popularité ; il ne s'en laissa pas griser et ne se sentit nullement entraîné à pousser bien loin cette expérience. En juin 1860, il eut une entrevue avec l'empereur Napoléon, et dans cette circonstance il entraînait à sa suite une véritable cour de petits princes allemands, qu'il habituait déjà à ce rôle de satellites.

Le 2 janvier 1861, le roi de Prusse mourut. Guillaume, devenu roi, continua quelque temps la comédie libérale qu'il avait commencé à jouer comme régent. Il s'attacha le parti libéral par une amnistie en faveur de tous les condamnés politiques, et flatta en même temps les instincts des patriotes en semant son manifeste royal d'insinuations belliqueuses et en imprimant une prodigieuse activité au développement et à la réorganisation de l'armée et des institutions militaires. Il s'occupa dès lors très-sérieusement de la création d'une marine prussienne, et entraîna la Confédération germanique à développer la défense du littoral, prévoyant sans doute déjà que « la Providence » le réservait à exercer la puissance souveraine sur l'Allemagne tout entière. En attendant, il songeait à se faire couronner roi de Prusse. La cérémonie eut lieu à Berlin (1861), avec une grande pompe, après une nouvelle visite faite à Compiègne à Napoléon III. Dans son discours du trône, Guillaume se déclarait roi *par la volonté de Dieu seul*, faisant entendre clairement au Parlement prussien quel cas il comptait faire du pouvoir que cette assemblée ne tenait que de la volonté du peuple. La guerre contre les libéraux était ainsi déclarée ; elle éclata au début de la session de 1861. La Chambre des représentants répondit à la déclaration du roi, renouvelée dans le discours d'ouverture (14 janvier), en se donnant pour président M. Hagen, chef de l'opposition. Refusant de voter le budget présenté par le gouvernement, elle y substitua un projet préparé par une commission parlementaire. Le ministère dut donner sa démission, et un décret royal prononça immédiatement après la dissolution de la Chambre. Le nouveau ministère lui-même ne vécut que jusqu'au 17 mars suivant, et fut remplacé par un cabinet ultra-réactionnaire, présidé par le prince de Hohenlohe, puis par M. de Bernstorff. Les élections eurent lieu. Dans la nouvelle Chambre, l'opposition se montra plus ardente encore et plus résolue que dans celle qu'elle remplaçait. Le roi et son gouvernement durent s'exécuter, d'assez mauvaise grâce il est vrai, et firent quelques concessions à l'opinion publique. On diminua quelques taxes, on signa le traité avec la France, on reconnut le royaume d'Italie, on fit plus : on intervint dans la Hesse Electorale pour imposer à l'électeur le rétablissement de la constitution de 1831, donnant cette fois un appui efficace à la Révolution contre les empiétements du pouvoir souverain. Mais toutes ces concessions parurent insuffisantes à l'opposition parlementaire. Le projet de réforme militaire, si cher au roi Guillaume, fut repoussé à une forte majorité. Le roi appela alors à la tête du cabinet un homme non moins ferme que lui dans ses résolutions, mais plus habile dans le choix des moyens et plus souple dans la façon de les mettre en œuvre. Le succès de l'œuvre de Guillaume était désormais assuré ; il avait trouvé un grand ministre, M. de Bismark, qui occupait alors le poste d'ambassadeur de France. Cependant toute l'habileté du nouveau chef du cabinet échoua devant le parti pris de la Chambre : le budget du gouvernement fut de nouveau rejeté et remplacé par celui de la Chambre des représentants. Le roi fit alors casser cette décision par la Chambre des seigneurs, déclara qu'il ferait exécuter purement et simplement le projet de budget préparé par son gouvernement et prononça la clôture de la session (octobre 1862). Cet audacieux coup de force constituait une violation flagrante de la loi du pays et préparait la plus orageuse de toutes les sessions parlementaires. Le roi y coupa court en prononçant la dissolution (mai 1863). Libre alors de toute entrave, le roi tua par un décret la liberté de la presse, espérant ainsi laisser à son gouvernement tout seul le soin de faire les nouvelles élections. Il fut trompé dans cette espérance, et la nouvelle législature montra, dès le début, une opposition telle, que Bismark et le roi ne trouvèrent plus qu'un moyen héroïque pour donner une dérivation à l'esprit public et empêcher peut-être une terrible révolution : la guerre fut résolue dans les conseils du roi. Elle faillit éclater d'abord entre les deux grandes puissances allemandes. Guillaume refusait de se présenter au congrès de souverains allemands convoqué et présidé à Francfort par l'empereur d'Autriche, et d'accepter les décisions de cette assemblée de princes. Mais tout à coup ce grand orage se calma, et les deux puissantes rivales s'unirent pour dénouer ensemble l'éternelle question des duchés, ou plutôt pour écraser de concert un peuple faible et inoffensif, le Danemark (1863).

Le Danemark vaincu, restait une grave question : le partage des dépouilles. Il fut réglé dans la convention de Gastein (14 août 1865). Mais la Prusse, qui avait senti les coudes de son seul et véritable adversaire, tandis qu'il combattait à côté d'elle, la Prusse, qui avait pu juger de la faiblesse réelle d'un pareil antagoniste, trouva simple et facile de tout garder. Elle occupa les duchés et refusa obstinément de s'en dessaisir. La diplomatie épouvantée intervint pour conjurer une guerre inévitable. Un projet de congrès fut préparé et presque aussitôt abandonné. Les hostilités commencèrent en juin 1866. On sait avec quelle épouvantable rapidité elles furent menées. Dans une seule bataille (Sadowa, 3 juillet 1866), l'Autriche perdit sa position en Allemagne, et ce coup, dont elle est loin de s'être relevée après six ans, a rompu définitivement son unité, et menace encore son existence même, dans un avenir qui est peut-être prochain. Le traité de Nikolsburg et celui de Prague, qui suivirent cet épouvantable désastre, exclurent à tout jamais l'Autriche de la Confédération germanique. Celui de Berlin créa, sous le nom d'Allemagne du Nord, un véritable empire prussien, dans lequel il a fait entrer huit Etats jusqu'alors souverains. Les annexions suivirent bientôt : le Hanovre, la Hesse Electorale, le duché de Nassau, la ville libre de Francfort arrondirent les Etats héréditaires du roi Guillaume, qui compta alors 23,590,000 sujets au lieu de 19,305,000. Puis, pour régulariser cette situation amenée par tant de violences, le roi, qui avait dissous la Chambre avant la guerre, fit procéder à de nouvelles élections. Comme il l'espérait, le pays, enivré par les succès remportés, envoya à la Chambre une majorité gouvernementale, qui s'empressa de voter un bill d'indemnité pour tous les actes illégaux commis par le pouvoir depuis quatre ans. Depuis cette époque, débarrassé de tout contrôle de la part des mandataires du pays, le roi Guillaume put continuer sans entraves son système d'armement, se préparer à toutes les éventualités et être en mesure d'entrer avantageusement en lutte avec la France.

Bien que très-amicales en apparence, les relations des cabinets de Berlin et des Tuileries devinrent en effet, à partir de ce moment, extrêmement tendues, et pour tout esprit clairvoyant il était évident que tôt ou tard une rupture était inévitable. Si Napoléon III avait assisté impassible à l'écrasement de l'Autriche, c'est que l'habile ministre du roi Guillaume lui avait fait entrevoir la possibilité de profiter des événements pour agrandir la France du côté de la Belgique et de la Hollande. Napoléon ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait été berné. A peine, en effet, eut-il montré la velléité de négocier l'annexion du Luxembourg, que l'Allemagne fit entendre des protestations énergiques. La guerre fut sur le point d'éclater ; néanmoins, comme aucun des deux grands adversaires ne se croyait suffisamment prêt, on chargea la diplomatie d'arranger l'affaire, et le Luxembourg fut déclaré territoire neutre par le traité de Londres (1867). Pendant que l'homme du 2 décembre retombait dans son apathique et coupable somnolence, Guillaume et son ministre s'empressaient de relier entre eux les Etats de l'Allemagne du Nord, d'en former un tout compacte, et d'en prendre la haute direction militaire et diplomatique. Cette même année, à l'occasion de l'Exposition universelle, le roi de Prusse se rendait à Paris. De retour à Berlin, Guillaume s'occupa de faire régler la situation des princes dépossédés par lui, en les dépouillant même de leur fortune personnelle, puis il laissa le principal inspirateur de ses projets ambitieux, M. de Bismark, préparer en silence leur mise à exécution. Etablir l'hégémonie de la Prusse sur l'Allemagne, amener, selon le vœu de Frédéric le Grand, la maison de Hohenzollern à occuper le premier rang en Europe, et, pour atteindre ce but, s'allier avec la Russie et l'Italie, paralyser l'Autriche, enfin briser le grand obstacle, vaincre la France, la démembrer, la faire descendre au second rang, tel fut le profond dessein conçu par le roi Guillaume, de concert avec Bismark, admirablement secondé par deux hommes éminents, le stratégiste de Moltke, et l'organisateur de Roon.

Tout était prêt en Prusse, hommes et choses ; rien n'était prêt en France. Ici, entre les mains de l'aventurier sinistre qui gouvernait le pays, tout s'était disloqué, amoindri, corrompu. L'imprévoyance et l'impéritie dans la direction des affaires, l'absence d'hommes supérieurs, la désorganisation dans l'armée, l'affaissement moral produit par vingt ans de despotisme, tout concourait, en cas de conflit, à nous précipiter vers une catastrophe. Le gouvernement prussienne l'ignorait point. Il n'attendait qu'une occasion favorable pour engager la lutte. Cette occasion, ce fut la candidature de Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne qui vint la fournir. Nous avons exposé, à l'article GUERRE de 1870, comment la candidature de ce parent du roi de Prusse fut accueillie par le gouvernement français. Nous y renvoyons le lecteur. Bornons-nous à dire que le roi Guillaume déclara être complétement désintéressé dans l'affaire Hohenzollern. Il ajouta qu'il ne pouvait donner aucun ordre, relativement à l'acceptation du trône d'Espagne par son parent, mais que, si ce prince était disposé à y renoncer, il approuverait sa résolution. Le 11 juillet 1870, le prince Léopold ayant renoncé à la couronne d'Espagne, le conflit paraissait devoir se terminer là, lorsque le stupide Napoléon III fit demander au roi de Prusse, par M. Benedetti, une déclaration constatant qu'il s'associait à l'acte de renonciation et que, si le prince revenait à son projet, il interposerait son autorité et y mettrait obstacle. A cette nouvelle demande, Guillaume répondit par un refus catégorique (13 juillet), et le gouvernement français, entraîné par une sorte de vertige inexplicable, s'empressa de déclarer la guerre à la Prusse (15 juillet), après avoir repoussé l'intervention des cabinets européens.

Le 19 juillet, le roi de Prusse ouvrait en personne le Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et y prononçait un discours dans lequel il exposait les causes de la guerre, et dont nous citerons le passage suivant :

« Nous avons, d'un regard calme et clair, mesuré la responsabilité qui, devant le jugement de Dieu et des hommes, incombe à celui qui pousse à des guerres dévastatrices deux grands et paisibles peuples habitant au cœur même de l'Europe.

» Le peuple allemand et le peuple français, ces deux peuples qui jouissent, chacun au même degré, des bienfaits de la civilisation chrétienne et d'une prospérité croissante, et qui aspirent à ces bienfaits, sont appelés à une lutte plus salutaire que la lutte sanglante des armes. Mais les hommes qui gouvernent la France ont su, par une fausse politique (*Missleitung*) calculée, exploiter pour leurs passions et leurs intérêts personnels l'amour-propre (*Selbstgefühl*) légitime, mais irritable, du grand peuple qui est notre voisin. »

Moins de quinze jours après, le roi de Prusse, qui avait pris le commandement en chef de ses armées, et réuni contre nous les forces de l'Allemagne du Nord et de l'Allemagne du Sud, commençait à lancer sur la France plus d'un million de soldats. Le 6 août, Reichshoffen était le théâtre de notre premier grand désastre. Ce souverain, dont toute la politique peut se résumer en deux formules : « La force prime le droit, la fin justifie les moyens, » et qui met un soin tout particulier à associer à tous ses actes l'intervention de Dieu et de la Providence, s'efforça, au début de la guerre, pour attirer à lui les sympathies de l'Europe, de montrer une certaine modération. Dans une proclamation à ses soldats, datée de Hombourg, le 8 août 1870, il disait : « Nous ne faisons pas la guerre aux paisibles habitants de la France, et le premier devoir d'un soldat loyal est de respecter la propriété privée. » Quelques jours après, il disait encore : « Je fais la guerre contre des soldats et non contre des citoyens fran-

çais ; » mais, dès le 15 août, il publiait une proclamation draconienne, par laquelle il rançonnait les populations, et établissait des conseils de guerre chargés de frapper de la peine de mort les Français étrangers à l'armée qui concourraient à la défense du pays. Après la capitulation de Sedan (2 septembre), et la honteuse conduite de Napoléon devenu son prisonnier, le roi de Prusse oublia complétement qu'il avait déclaré, au début des hostilités, faire la guerre non au peuple, mais au gouvernement français. Lorsque, pour mettre un terme à l'effusion du sang, au moment même où Paris venait d'être investi, le vice-président du gouvernement de la Défense nationale se rendit auprès de M. de Bismark à Ferrières (19 septembre), afin de faire des ouvertures de paix, le ministre du roi de Prusse montra des exigences tellement inacceptables, que les négociations furent aussitôt rompues qu'entamées. (V. FERRIÈRES.) La capitulation de Metz (27 octobre) vint accroître encore l'enivrement et les prétentions du roi de Prusse. Dans une proclamation adressée à ses soldats, il les félicitait des succès inouïs qu'ils avaient remportés, et, selon son habitude, remerciait la Providence de son évident concours. En même temps, il créait tout exprès la dignité de feld-maréchal pour son fils Frédéric-Guillaume et pour son neveu Frédéric-Charles, qui, disait-il, s'étaient montrés deux grands hommes de guerre. Ce fut sur ces entrefaites que M. Thiers, après avoir visité Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg et Florence, pour attirer à nous les sympathies des grands Etats de l'Europe, de retour en France, se rendit à Versailles, devenu le quartier général du roi de Prusse, et fit de nouvelles ouvertures de paix. Le moment était peu favorable pour obtenir des conditions équitables, et l'insurrection du 31 octobre, qui éclata si malencontreusement à Paris, vint accroître encore les exigences du vainqueur. Encore une fois les négociations furent rompues, et le gouvernement décréta la guerre à outrance.

Tout en continuant le siége de Paris, en faisant dévaster une partie de notre territoire, en laissant de Moltke combiner ces manœuvres savantes, en quelque sorte mathématiques, destinées à amener l'écrasement des jeunes armées improvisées en province par Gambetta, le roi de Prusse n'eut garde de négliger ses projets de domination sur l'Allemagne. Dans le discours qu'il adressa au Parlement allemand, lors de l'ouverture de cette assemblée (24 novembre 1870), après avoir parlé de ses victoires, de la nécessité d'écraser la France pour qu'elle ne puisse recommencer plus tard la guerre, après avoir parlé avec une hypocrite commisération de cette « noble et malheureuse nation » à laquelle son gouvernement ne permet pas de faire connaître sa volonté par l'organe d'une représentation munie de ses pleins pouvoirs, Guillaume Ier expose ses plans relatifs à la constitution intérieure de l'Allemagne et à l'absorption des « malheureux frères du Sud, » qu'il s'agit d'arracher à la pression française. Déjà Bade et la Hesse ont consenti, et le discours exprime l'espoir que la Bavière et le Wurtemberg consentiront aussi, d'ici à un terme très-prochain, à entrer dans le cercle de fer que la politique prussienne leur a forgé. Ces espérances ne devaient pas tarder en effet à se réaliser; et, grâce à la politique habile de M. de Bismark, l'Allemagne méridionale perdait, quelques mois plus tard, son autonomie et son indépendance. Pour répondre aux intentions du maître, la grande majorité du Parlement sanctionna l'unité de l'Allemagne et invita le roi à rétablir en sa personne la dignité impériale des anciens Germains. Une députation du Reichstag, envoyée à Versailles, présenta, le 17 décembre, à Guillaume une adresse de la Chambre qui le suppliait « de daigner consacrer l'œuvre de l'unification, en acceptant la couronne impériale. » Le roi remercia la députation, mais ajourna son acceptation : « Ce n'est, dit-il, qu'après avoir entendu la voix unanime des princes allemands, des villes libres, et les vœux de la nation, que je reconnaîtrai l'appel de la Providence et que j'aurai foi dans la bénédiction du ciel. »

Le 1er janvier 1871, s'adressant à ses soldats, il leur disait dans son langage, singulier mélange de dévotion et de pensées sanguinaires : « Si vous continuez à accomplir des actes comme ceux qui nous ont amenés au point où nous en sommes, alors nous pouvons envisager avec confiance l'avenir que Dieu, dans sa gracieuse volonté, nous réserve. » Cette façon d'identifier ses projets ambitieux avec les desseins de Dieu explique parfaitement l'inébranlable opiniâtreté de Guillaume Ier à poursuivre son but, sans se préoccuper du juste et de l'injuste. Quand les hommes scellent d'une sanction divine leur fanatisme religieux ou politique, on voit aussitôt s'atrophier en eux tous les meilleurs sentiments humains.

Ce fut le 18 janvier, dans le salon des glaces du château de Versailles, en présence de tous les princes allemands, que le roi Guillaume de Prusse fut solennellement proclamé par l'armée empereur d'Allemagne. Le même jour, il adressait au peuple germanique une proclamation dans laquelle il disait : « Nous acceptons la dignité impériale dans la conscience du devoir que nous avons de protéger avec loyauté les droits de l'Empire germanique et de ses membres, de maintenir la paix, de fortifier l'indépendance de l'Allemagne et la foi du peuple. Nous l'acceptons dans l'espoir qu'il sera donné au peuple allemand de jouir du prix de ses rudes combats, et de ses sacrifices volontiers portés, et d'en jouir dans une paix durable et dans les limites qui donnent à la patrie la sécurité qui lui fait défaut depuis des siècles contre des attaques renouvelées de la France. »

Dix jours plus tard, la capitulation de Paris mettait un terme aux sanglants exploits du nouveau César. Implacable jusqu'au bout, il exigea, lors de la signature des préliminaires de paix à Versailles (26 février), deux de nos provinces, et une indemnité de cinq milliards, qui, dans sa pensée, devait achever notre ruine. Le 1er mars, il alla passer au bois de Boulogne la revue des 30,000 Allemands qui étaient venus camper aux Champs-Elysées, puis il retourna en Prusse, où l'attendaient les serviles adulations des grands corps de l'Etat, et les acclamations des masses, toujours promptes à se laisser enivrer par la prétendue gloire des armes. Le 16 juin, Guillaume Ier, entouré de tous les princes allemands, assista à l'entrée solennelle, à Berlin, des troupes prussiennes et des députations des armées allemandes qui avaient pris part à la guerre. Depuis cette époque, le gouvernement de l'empereur s'est principalement occupé de transformer en législation de l'Empire la plus grande partie de la législation de la Confédération du Nord, de s'emparer définitivement de la direction militaire et diplomatique des Etats de l'Allemagne, de régler les questions relatives à l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, de combattre l'influence du parti ultramontain, d'expulser les jésuites, de s'emparer des chemins de fer du Luxembourg, de régler avec la France les époques du payement de l'indemnité de guerre et de l'évacuation du territoire, de créer un trésor de guerre de l'Empire, etc. Au mois d'août 1871, l'empereur Guillaume eut, à Gastein, avec l'empereur d'Autriche, une entrevue qui eut un grand retentissement dans le monde diplomatique, et qui paraît avoir abouti à une entente des deux souverains pour le maintien de la paix contre la France. L'année suivante, Guillaume Ier invita l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche à venir le visiter à Berlin, où il donna en leur honneur, du 5 au 10 septembre 1872, des fêtes militaires d'un grand éclat, auxquelles assistèrent presque tous les princes allemands inféodés. La réunion des trois grands potentats a donné lieu à de nombreux commentaires, bien que rien n'ait transpiré de leurs entretiens. Nous croyons, pour notre part, que la *Correspondance provinciale* de Berlin était à peu près dans le vrai, lorsqu'elle disait en substance : Il faut voir, dans la visite des souverains d'Autriche et de Russie, la preuve non équivoque que les deux grands empires voisins ont accepté sans réserve le nouvel état de choses, issu du champ de bataille de Sedan et des autres victoires allemandes. Le bon accord entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie ne doit pas servir à d'autre fin que de sauvegarder la situation politique de l'Europe « telle qu'elle est actuellement réglée. »

L'empereur Guillaume a créé, en 1872, *l'ordre de Frédéric-le-Grand*, dont le grand maître est le souverain lui-même. Cet ordre ne comprend que six commandeurs et 24 chevaliers. Nul ne pourra être chevalier de l'ordre, s'il n'a commandé une armée d'au moins 25,000 hommes.

Le roi Guillaume a épousé, le 11 juin 1829, la princesse Augusta, née le 30 septembre 1811, fille du grand-duc de Saxe-Weimar. Il en a eu deux enfants : 1° FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince royal, né le 18 octobre 1831, qui a épousé, en janvier 1858, la princesse Victoria, fille de la reine d'Angleterre, alors âgée de dix-huit ans, et qui a eu cinq enfants ; 2° la princesse LOUISE, née le 3 décembre 1838, et qui a été mariée le 20 septembre 1856 au grand-duc de Bade, Frédéric-Guillaume.

GUILLAUME (Frédéric-Charles), prince de Prusse, né à Berlin en 1783, mort en 1851. Il était fils du roi Frédéric-Guillaume II, et frère du roi Frédéric-Guillaume III. Il entra dans la garde prussienne en 1799, fit, comme lieutenant-colonel, la campagne de 1806, se distingua à Auerstædt, et fut envoyé, en 1807, à Paris pour demander quelque adoucissement aux conditions imposées à la Prusse. Dans la campagne de 1813, il fut attaché au quartier général de Blücher, se signala à Lutzen et à Leipzig. Pendant la campagne de France, il fut nommé commandant du 8e corps d'armée, et prit part, le 30 mars 1814, à l'attaque des villages de La Villette et de La Chapelle. A Waterloo, il commandait la cavalerie de réserve du 4e corps, lors de l'engagement près du village de Belle-Alliance. Après la seconde paix de Paris, il vécut dans la retraite jusqu'en 1830, où le roi de Prusse l'appela au gouvernement général des provinces rhénanes. En 1834, il fut nommé gouverneur de la forteresse fédérale de Mayence. Devenu veuf peu de temps après, il se retira dans son domaine de Fischbach, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Le prince Guillaume avait épousé, en 1804, Amélie-Marie-Anne, fille du landgrave Frédéric-Louis de Hesse-Hombourg, de laquelle il avait eu dix enfants. Les seuls survivants aujourd'hui sont : le prince ADALBERT, et les princesses MARIE-ELISABETH, mariée au prince Charles-Guillaume de Hesse, et MARIE, mariée à Maximilien II, roi de Bavière, dont elle est veuve depuis 1864.

GUILLAUME, ducs DE BADE. V. BADE.

GUILLAUME, ducs DE BRUNSWICK. V. BRUNSWICK.

GUILLAUME, ducs DE HESSE. V. HESSE.

GUILLAUME, dit **le Clerc**, poëte normand du XIIe siècle. On ignore complétement sa vie. On a de lui les ouvrages suivants : le *Roman de Frégus et de Galienne*, alias, le *Roman du chevalier au bel escu*, qui appartient au cycle de la Table ronde ; le *Bestiaire divin*, livre curieux, sorte d'histoire naturelle en vers, où l'auteur introduit toutes les bêtes de la création, et d'autres encore, comme les sirènes, pour donner des leçons aux hommes ; le *Besant de Dieu*, ouvrage allégorique écrit en 1226 ; la *Male honte*, insérée dans le recueil publié par Méon (Paris, 1808, in-8°) ; le *Prêtre et d'Alison* (même recueil) ; la *Fille à la bourgeoise*. Le *Bestiaire divin* a été publié par Hippeau (Caen, 1852, in-8°), et le *Roman de Frégus* par Fr. Michel (Édimbourg, 1841, in-8°).

GUILLAUME, théologien français du XIIe siècle. Il devint, en 1165, abbé d'Auberive, dans le diocèse de Langres, et était encore à la tête de cette abbaye en 1180. On a de lui, en manuscrit, différents ouvrages, entre autres des lettres sur le jugement dernier et un traité sur les nombres, où il a étrangement mêlé les raisonnements de l'arithmétique et les conceptions mystiques les plus bizarres. Ainsi, dit Brunet, « en combinant de diverses manières le chiffre parfait de 28 (produit du nombre virginal 7 multiplié par le nombre évangélique 4), l'auteur arrive à penser que le nombre 130,816 doit être le chiffre exact des saints du paradis. »

GUILLAUME aux Blanches mains, dit **le Cardinal de Champagne**, prélat et homme d'Etat français, né en 1135, mort vers 1203. Il était fils de Thibaut III le Grand, comte de Champagne et beau-frère du roi de France Louis VII, qui avait épousé en troisième noces sa sœur Alix, de laquelle il eut Philippe-Auguste. Elevé par saint Bernard, Guillaume devint, en 1164, évêque de Chartres, et conserva ce siége jusqu'en 1176, bien qu'il eût été nommé, en 1168, archevêque de Sens. Le cumul des dignités et revenus ecclésiastiques était alors chose fort ordinaire. Il avait été nommé, la même année, légat du saint-siége auprès du roi d'Angleterre Henri II, alors en lutte avec Thomas Becket. Nommé archevêque de Reims, il fut appelé, en cette qualité, à sacrer son neveu Philippe-Auguste, associé au trône par son père. Cependant, à l'avénement de ce prince, il fut disgracié ; toutefois, Philippe-Auguste ne tarda pas à se réconcilier avec lui et à le prendre pour ministre. Guillaume, qui venait d'être créé cardinal par la cour de Rome, signala son administration par les réformes les plus louables, si bien que le roi de France ne l'appelait plus que « l'œil de ses conseils et le bras droit de ses desseins. » Lorsque, en 1190, ce prince partit pour la croisade, ce fut le cardinal qu'il adjoignit à sa mère, Alix de Champagne, pour gouverner le royaume en son absence. Plus tard, bien que Guillaume eût, en 1193, donné sa sanction au divorce de Philippe-Auguste avec la reine Engelburge, il n'en fut pas moins nommé par le pape légat du saint-siége dans toutes les Gaules. Il mourut peu d'années après.

GUILLAUME, dit **le Breton**, chroniqueur et poëte, né en Bretagne entre 1165 et 1170, mort à Senlis après 1226. Il fut chapelain de Philippe-Auguste, qu'il accompagna dans plusieurs de ses expéditions, et qui le chargea de quelques missions diplomatiques. En 1219, il obtint un canonicat à Notre-Dame de Senlis. On a de lui : une chronique latine, les *Gestes de Philippe-Auguste*, continuation de la *Vie* de ce prince par Rigord, et qui s'étend de 1208 à 1219, continuée elle-même par un moine de Saint-Denis jusqu'en 1223 ; ce travail a été inséré dans la collection Guizot ; la *Philippide*, poëme latin ou plutôt chronique en vers qui retrace les événements les plus importants de la vie de Philippe-Auguste, et qui est fort estimée, non-seulement pour son mérite littéraire, mais encore pour les précieux renseignements qu'on y trouve. Imprimée dans la collection de Pithou et dans celle de Duchesne, la *Philippide* a été publiée à part, avec un savant et volumineux commentaire, par Gaspard Barthius (Zwickau, 1697). — Un autre GUILLAUME, dit également *le Breton*, mort dans le pays de Galles en 1356 et appartenant à l'ordre des frères mineurs, a été souvent confondu avec l'auteur de la *Philippide*. On a de lui un ouvrage intitulé : *Synonyma Britonis, necnon duodecim decades Johannis de Gallandia* (Paris, 1496, in-4°). — Un troisième GUILLAUME *le Breton*, sur la vie duquel on ne possède aucun renseignement, a laissé une chronique écrite en latin et allant depuis le déluge jusqu'à Philippe de Valois. Le manuscrit en est conservé à la Bibliothèque nationale, et porte à la fin une note de l'auteur d'après laquelle on voit qu'il termina son ouvrage la veille de l'Ascension, l'an 1484.

GUILLAUME (Frère), peintre et architecte français, né à Marseille en 1475, mort en 1537. Il avait déjà acquis une certaine renommée comme peintre sur verre, lorsqu'une affaire criminelle, dans laquelle il se trouva impliqué, le força à chercher un asile au couvent des Dominicains de Marseille, dont il prit l'habit. Là, il se lia avec le frère Claude, le plus habile peintre sur verre de son époque. Il le suivit à Rome, où l'appelait le pape Jules II. Les deux artistes travaillèrent de concert dans la ville éternelle, où l'on peut encore admirer, dans plusieurs monuments, notamment à l'Eglise Santa-Maria del Popolo, de magnifiques vitraux, qui sont leur œuvre commune. Après la mort de Claude, Guillaume continua seul ses travaux et ses études, et devint bientôt supérieur à tous les artistes qui l'avaient précédé. Il fut successivement appelé à Cortone, à Arezzo, à Florence et dans d'autres villes d'Italie, et partout ses œuvres excitèrent l'admiration la plus vive. Il cultiva aussi avec beaucoup de succès l'architecture, la fresque et la peinture à l'huile, et fonda une école, de laquelle sont sortis une foule d'artistes remarquables, tels que Vasari, Benedetto Spadari, Battista et Maso Borro, Michel-Ange Urbani, Pastorino, etc. Les œuvres les plus remarquables de Frère Guillaume sont les vitraux de la cathédrale d'Arezzo, qui représentent le *Baptême de Jésus-Christ*, la *Résurrection de Lazare* et les *Vendeurs chassés du temple*.

GUILLAUME (Edme), musicien français de la fin du XVIe siècle. Il était chanoine de l'Eglise cathédrale d'Auxerre, et devint l'ami d'Amyot, qui en fit son économe. Il passe pour avoir inventé le serpent, dont le premier essai fut fait, vers 1590, dans les réunions musicales qui se tenaient dans la maison d'Amyot.

GUILLAUME (Maître), fou en titre d'office de Henri IV, né à Louviers vers 1550, mort en 1605. Son véritable nom était **Marchand**, et il exerçait la profession d'apothicaire dans sa ville natale, où ses saillies et ses bizarreries le faisaient regarder comme n'ayant pas la tête très-saine. Lorsque les huguenots s'emparèrent de Louviers, il reçut une blessure qui acheva de déranger son cerveau. Il entra alors au service du cardinal de Bourbon, d'où il passa plus tard à celui de Henri IV. Il ne paraît pas avoir eu un fonds d'esprit fort étendu, car il empruntait la plupart de ses saillies à l'*Evangile des quenouilles*, recueil de facéties qu'il savait par cœur ; mais si ses bons mots manquaient ordinairement de sel, ils étaient, en revanche, toujours hardis et souvent grossiers. Ce qui a donné à cet infime personnage une certaine importance historique, c'est que l'on jugea à propos de lui attribuer, longtemps même après sa mort, une foule d'écrits satiriques et de pamphlets politiques, dont les auteurs ne tenaient pas à se faire connaître : *Catalogue ou inventaire des livres trouvés dans la bibliothèque de maistre Guillaume* (1605, in-8°); les *Commandements de maistre Guillaume* (1605, in-8°); *Voyage de maistre Guillaume en l'autre monde vers Henri le Grand* (1612); *Magistri Guillelmi ad Adr. Behotium, canonicum Ecclesiæ Rothomagensis, cousinum suum, de sua censura contra animadversiones Dyonys. Buthillerii ad regulam de infirmis resignantibus, admonitio macaronica* (1614, in-8°); *Sentence arbitrale de maistre Guillaume sur les différends qui courent* (1614, in-8°); *Pasquin ou Coq-à-l'âne de maistre Guillaume* (1616, en vers); *Bigarrures de maistre Guillaume envoyées à Mme Mathurin sur le temps qui court* (1620, in-8°); le *Pétard d'éloquence de maistre Guillaume* (1621); *Révélations de maistre Guillaume estant une nuit au grand couvent des Cordeliers de Paris* (1622); le *Tableau des ambitieux de la cour, tracé du pinceau de la cour* (1622, in-8°); *Railleries de maistre Guillaume sur les affaires du temps* (1623).

GUILLAUME (Jean-Baptiste), historien français, né à Besançon en 1728, mort en 1796. De bonne heure adonné aux études paléographiques, il dressa l'inventaire des archives de l'officialité de sa ville natale, et, ayant obtenu un bénéfice en récompense de ce travail, embrassa l'état ecclésiastique. Vers 1760, il se rendit à Paris, où il occupa divers emplois. Outre différents opuscules insérés dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, on a de lui une *Histoire des sires de Salins, au comté de Bourgogne, avec des notes historiques et généalogiques sur l'ancienne noblesse de cette province* (Besançon, 1757-1758, 2 vol. in-4°). Il a laissé en manuscrits des *Notes sur le nobiliaire de Franche-Comté*, qui forment 4 vol. in-fol.

GUILLAUME (Jean-Baptiste-Claude-Eugène), statuaire français, né à Montbard en 1822. Il étudia dans l'atelier de Pradier et s'appliqua surtout à la connaissance de l'antique. A vingt-trois ans, il remporta le premier grand prix de sculpture. Son morceau de concours, *Thésée trouvant sur un rocher l'épée de son père*, est resté l'un des meilleurs de notre temps. Rome ne fut pas pour lui la ville des rêveries stériles, et le *Démon de Socrate*, bas-relief, l'*Amazone* du Capitole, le *Faucheur*, *Anacréon*, ses envois de la villa Médicis, attestèrent son travail et ses progrès. L'*Anacréon*, qui parut au Salon de 1852, lui valut un succès véritable, dont il vint recueillir les fruits en quittant l'Italie. Il eut

aussitôt des commandes importantes, entre autres les *Hôtes d'Anacréon*, bas-relief remarquable, et les *Gracques*, deux bustes de bronze, qui firent sensation au Salon de 1853. Il exécuta peu après le buste de M. Hittorff, d'un modèle fin, d'une exécution magistrale et solide. A l'Exposition de 1855, ces divers travaux parurent ensemble, se complétant les uns par les autres et affirmant le mérite éminent de l'auteur. M. Guillaume fut classé, dès ce moment, parmi les maîtres. Il fut chargé de deux grands bas-reliefs décoratifs pour l'église Sainte-Clotilde, alors en construction; ce sont la *Vie de sainte Clotilde* et la *Vie de sainte Valère*. L'artiste fut plus heureux dans le fronton et les cariatides du pavillon Turgot, dans la figure colossale de L'Hôpital, au nouveau Louvre, et surtout dans le monument de Colbert, exécuté pour la ville de Reims, et qui fut exposé en 1861. L'austère solennité, le calme, la simplicité de l'ensemble, le soin des détails, la puissance de l'exécution donnent à ce morceau capital une haute valeur. Au même Salon, il exposa une médiocre statue de Napoléon Ier.

Une 2e médaille en 1852, une 1re et la croix de la Légion d'honneur en 1855 sont les récompenses qui ont marqué, jusqu'à ce jour, les phases diverses de la carrière de M. Guillaume. Il a, de plus, été nommé membre de l'Institut en 1862 et professeur de l'Ecole des beaux-arts en 1863.

GUILLAUME l'Amant, religieux français de l'ordre de Cîteaux, qui vivait à la fin du XIIIe siècle. Il n'est connu que par une traduction en prose française du *Roman des Bannerets de Bretagne*, traduction qui fut mise en vers, en 1377, par un autre moine dont le nom est inconnu. Jacques Moisant de Brieuc en donna la première édition sous ce titre : les *Origines de quelques coutumes anciennes, etc., avec un vieux manuscrit en vers touchant l'origine des chevaliers bannerets de Bretagne* (Caen, 1672, in-12). G. Duplessix a publié de nouveau (Caen, 1827, in-4o) cet opuscule, qui était devenu presque introuvable.

GUILLAUME DE BRESSE, en latin **Gullermus de Bressia**, médecin français du XIVe siècle. Il fut docteur régent de la Faculté de Montpellier et médecin du pape Clément V. On le regarde comme l'auteur d'un traité intitulé : *Practica ad unamquamque ægritudinem a capite ad pedes* (Venise, 1508, in-fol.).

GUILLAUME DE CHAMPEAUX. V. CHAMPEAUX.

GUILLAUME DE CHARTRES, chroniqueur français, né à Chartres vers 1225, mort en 1281. Il était chapelain de saint Louis, qu'il accompagna à la croisade en 1250 et dont il partagea la captivité. De retour en France, le roi le récompensa en le faisant trésorier d'une riche abbaye. Quelques années plus tard, Guillaume entra dans l'ordre des dominicains, et, en 1270, accompagna à Tunis saint Louis, dont il devait ramener en France la dépouille mortelle. On a de lui, sous ce titre : *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici, etc.*, une *Vie* de saint Louis qui n'est que le complément de l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu. Elle a été insérée par Duchesne, à la suite de cette dernière, dans le tome V des *Scriptores rerum gallicarum*.

GUILLAUME DE CONCHES, philosophe français, né à Conches (Normandie) en 1080, mort vers 1150. On a peu de détails sur sa vie; on sait seulement qu'il professa à Paris avec un grand éclat. Ses écrits firent grand bruit, tant à cause de la réputation de leur auteur que des nouveautés *dangereuses* qu'il y avait introduites. Guillaume, en effet, paraît avoir eu des idées peu orthodoxes sur la Trinité, sur les démons, etc. Il puisait plus volontiers ses idées philosophiques dans les écrits de Platon que dans les *Epîtres* de saint Paul. C'était, au fond, un libre penseur qui devançait son temps, protestant d'ailleurs de son orthodoxie, et faisant au besoin toutes les protestations nécessaires pour échapper à l'officialité.

Le catalogue des ouvrages de Guillaume de Conches est extrêmement incertain. Enumérons d'abord ceux qui paraissent ne pouvoir lui être contestés: *Pragmaticon philosophiæ*(Strasbourg, 1866, in-8o); *Secunda philosophia*, resté manuscrit, sauf des fragments imprimés par Cousin dans ses *Ouvrages inédits d'Abailard; Tertia philosophia*, également inédit; *Glossulæ super Boetium*, pareillement inédit. On lui attribue aussi: *De philosophia mundi*, dans la *Grande bibliothèque des Pères* (Leyde, 1677); *Gloses sur le Timée de Platon*, découvertes par Cousin; *Gloses sur Priscien*, que M. B. Hauréau pense avoir découvertes.

GUILLAUME DE JUMIÉGES, historien, moine bénédictin du monastère de Jumiéges, qui vivait dans la seconde moitié du XIe siècle, mort vers 1090. Il est l'auteur d'une *Histoire des Normands* (*Historiæ Normanorum lib. VII*) dédiée à Guillaume le Conquérant. Elle a été traduite et insérée dans la collection Guizot. « Guillaume, dit le savant éditeur, nous a conservé, sur l'histoire des ducs de Normandie, des détails qu'on ne trouve pas ailleurs, et il peint avec plus de vérité qu'aucun autre les mœurs nationales et les caractères individuels. »

GUILLAUME DE LORRIS, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*, né à Lorris (Gâtinais), mort vers 1240 ou vers 1260. Guillaume Colletet a écrit une biographie de Lorris purement imaginaire. C'est Guillaume de Lorris qui a commencé cette fameuse fiction qui, pendant plusieurs siècles, a exercé une si grande influence sur la littérature française, et qui fut continuée par Jean de Meung. Sur les 22,000 vers dont se compose l'œuvre, 4,000 appartiennent à Guillaume. Le *Roman de la Rose*, tel qu'il l'avait commencé, n'était pas autre chose qu'un *Art d'aimer* allégorique, parfois gracieux, mais généralement assez fade. C'est à son continuateur qu'appartiennent les satires hardies contre les femmes, les prêtres et les grands, satires qui firent la vogue immense de cet étrange poëme. Nous ne devons pas anticiper ici sur ce que nous aurons à dire plus tard sur le *Roman de la Rose*, dont l'idée et un commencement d'exécution appartiennent à Guillaume de Lorris; rappelons seulement que les profanes fictions de notre trouvère devaient avoir plus tard le sort du *Cantique des cantiques :* des théologiens ingénieux parvinrent à y découvrir des intentions mystiques aussi pures en réalité que les inventions de Jean de Meung, le continuateur de Guillaume de Lorris, sont cyniques en apparence. On faisait autrefois le plus grand cas de l'œuvre de Guillaume de Lorris. Clément Marot, entre autres, et Pasquier lui-même en ont fait le plus pompeux éloge.

GUILLAUME DE MACHAU, poëte et musicien français, né en 1284, mort après 1370. Il était originaire du village de Machau, près de Rethel, d'où fut tiré son surnom, et fut également connu sous le nom latin de **Guillelmus de Mascaudio**, et sous le nom italien de **Guglielmo di Francia**. On manque de détails sur ses premières années. Ce n'est qu'en 1301 qu'on le voit figurer à la cour de France, au service de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, qui, plus tard, le prit pour valet de chambre. Il conserva cet emploi jusqu'à la mort du roi, survenue en 1314, et devint, en 1316, clerc ou secrétaire particulier du roi de Bohême Jean de Luxembourg, qu'il suivit en Bohême, où il séjourna trente ans, jusqu'à la mort de Jean, qui périt à la bataille de Crécy (1346). Après avoir rempli les mêmes fonctions auprès de Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie, il servit successivement Jean le Bon, duc de Normandie, puis roi de France, et son successeur Charles V. Agnès de Navarre, épouse du comte de Foix, ressentit pour lui une vive passion, et lui fit composer le *Livre dou veoir dit*, qui est un récit détaillé de leurs amours.

On ne connaît pas la date de sa mort; mais, en 1370, année où il écrivit un poëme sur la *Prise d'Alexandrie*, il était âgé de quatre-vingt-six ans. La Bibliothèque nationale possède un précieux manuscrit de ses *Poésies françaises et latines*.

Ses compositions musicales consistent en motets, ballades à une ou plusieurs voix, rondeaux, chansons et, en outre, on lui attribue une messe à cinq parties qui aurait été, croit-on, chantée à Reims, au sacre de Charles V. Ces divers ouvrages, dont l'intérêt est purement historique, fourmillent de fautes d'harmonie. Un de ses poëmes, intitulé *li Temps pastour*, donne, au chapitre *Comment li amant feut au diner de sa dame*, des détails curieux sur les instruments de musique usités de son temps.

GUILLAUME DE MALMESBURY, célèbre historien anglais, né vers 1066, mort vers 1150. On a peu de renseignements sur sa vie. Il était moine bénédictin et bibliothécaire à l'abbaye de Malmesbury, et en eût été élu abbé en 1140, s'il ne se fût désisté en faveur de son compétiteur. Il est, avec Bède, l'un des meilleurs et des plus judicieux historiens anglais du moyen âge. Il avait écrit un assez grand nombre d'ouvrages dont quelques-uns nous sont parvenus. En première ligne, se placent l'*Historia regum Anglorum*, en cinq livres, et l'*Historia novella*, en deux livres, lesquelles comprennent, à elles deux, la période saxonne et la période normande jusqu'à l'année 1143. Elles ont été réimprimées en 1840 (2 vol. in-8o). On a encore de Guillaume de Malmesbury : *De antiquitatibus Glastoniensis Ecclesiæ;* des *Vies* d'Adhelm, de Wulstan et de Dunstan, et plusieurs autres écrits théologiques et historiques qui n'ont point été imprimés.

GUILLAUME DE MOËRBEKA ou **DE MORBÈQUE**, savant dominicain né à Moërbeka, en Flandre, au XIIIe siècle, mort archevêque de Corinthe à un âge avancé. Il était entré chez les dominicains au sortir de l'enfance et avait appris dans les écoles de l'ordre le grec et l'arabe. Envoyé en Orient comme missionnaire, ses succès le firent élever sur le siége épiscopal de Corinthe. On lui attribue un *Traité de la géomancie*, resté inédit, et une traduction des œuvres complètes d'Aristote, ou tout au moins de la *Politique*, de la *Rhétorique* et du *Commentaire* de Simplicius sur les livres du *Ciel*. On lui doit également des traductions partielles de Galien et d'Hippocrate, ainsi que plusieurs ouvrages de Proclus dont le texte est perdu.

GUILLAUME DE NANGIS, bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis, né probablement à Nangis, petite ville du département de Seine-et-Marne, mort vers l'an 1303. « L'histoire de ses ouvrages, dit Sainte-Palaye, n'est pas aussi stérile que celle de sa vie. » Guillaume de Nangis est, en effet, l'auteur de travaux importants; il a laissé, en latin, une *Histoire de saint Louis* (*Gesta sancti Ludovici*) et une *Histoire de Philippe le Hardi* (*Gesta Philippi III, Audacis dicti*); une *Chronique* latine qui s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1301, et une petite *Chronique* des rois de France en langue vulgaire. On lui attribue aussi une traduction française de sa *Vie de saint Louis* et une autre de sa *Chronique universelle*. La *Vie de saint Louis* n'est pas, à proprement parler, une œuvre originale; l'auteur déclare avoir travaillé d'après Geoffroy de Beaulieu, confesseur de Louis IX, et Gilon de Reims, moine de Saint-Denis. C'est probablement dans les écrits de ce dernier que Guillaume de Nangis a pris le récit des guerres de Louis IX et les renseignements qui concernent l'administration de ce prince.

La *Vie de Philippe III* mérite peut-être plus de confiance que celle de saint Louis, car elle renferme seulement le récit de ce que l'auteur avait vu et de ce qui se passait sous ses yeux. Dans une préface placée en tête de la *Vie de saint Louis*, Guillaume de Nangis adresse les deux ouvrages à Philippe le Bel, « afin, dit-il, qu'à la vue de ces grands modèles de piété et de religion, il s'efforce d'y conformer sa conduite et qu'il se réjouisse dans le Seigneur, qui lui avait procuré une si illustre et si sainte origine. »

La *Chronique universelle*, publiée récemment dans le *Recueil des historiens de France*, commence à la création; mais l'auteur déclare lui-même que, jusqu'à l'an 1113, il n'a été que le copiste d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Sigebert de Gemblours. C'est seulement pour l'époque où il a vécu qu'il a la prétention d'être un auteur original; prétention bien fondée sans doute, puisque sa *Chronique* est à peu près le seul ouvrage à consulter pour les seize premières années du règne de Philippe le Bel.

Guillaume de Nangis dit, dans sa préface de la *Vie de saint Louis*, qu'il était fort peu versé dans les lettres; il cherche à justifier la simplicité de son style en posant ce principe, que l'histoire ne saurait jamais être assez claire ni assez intelligible. Sainte-Palaye lui reproche d'avoir trop vite oublié cette maxime. Suivant le docte académicien, les récits de Guillaume de Nangis sont souvent trop peu étendus, quelquefois confus, embrouillés, presque inintelligibles. Ces reproches, fort justes pour la *Vie de saint Louis* et pour celle de *Philippe le Hardi*, ne sont pas également applicables à la grande *Chronique* latine. Ici, la clarté se trouve toujours jointe à la simplicité du style, et si, pour les temps qui l'ont précédé, l'auteur se montre ordinairement sobre de détails, il les prodigue lorsqu'il écrit l'histoire de son époque. Il raconte sans juger, et s'abstient de la louange, même dans les occasions où elle paraîtrait le plus légitime. Son peu de goût pour la flatterie se montre bien clairement dans sa dédicace à Philippe le Bel. Il se contente d'offrir au prince régnant un modèle de conduite, sans même se permettre les éloges que la circonstance semblait autoriser. Ici, comme dans tous ses ouvrages, s'il loue, il ne loue que les morts. Pour bien apprécier toute la dignité d'une pareille réserve, il suffit de comparer les œuvres de Guillaume de Nangis aux sempiternels panégyriques de Rigord et de Guillaume le Breton. Mais, autant Guillaume de Nangis évite de tomber dans la flatterie, autant il met de soin à prêcher la soumission aux pouvoirs établis. Les plus grandes fautes des rois de France sont rapportées dans ses livres sans commentaires, comme si les rois ne pouvaient avoir tort. L'auteur s'affranchit à peine de cette réserve lorsque les intérêts de l'Eglise sont en jeu. A ses yeux, par exemple, la dîme saladine et les maux qui en résultèrent pour le clergé furent les causes qui, rallumant la guerre entre Henri Plantagenet et Philippe-Auguste, retardèrent le départ de la troisième croisade; mais, tout en attribuant au roi de France et à ses barons l'idée et l'établissement de la dîme, il a soin de rejeter sur les collecteurs l'odieux des mesures violentes dont elle fut l'occasion. Moins réservé quand il parle des princes étrangers, il prend vivement, contre Henri Plantagenet, la défense de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. D'un autre côté, sa passion pour la délivrance des saints lieux et sa haine pour les Sarrasins ne l'aveuglent pas sur les belles qualités de Saladin, et les éloges qu'il donne, comme malgré lui, au sultan ennemi de Dieu, sont un sûr garant de l'impartialité du chroniqueur.

D'Achéry attribuait à un seul écrivain la continuation de la *Chronique* de Guillaume de Nangis, depuis l'an 1301 jusqu'à l'an 1340; cette erreur a été déjà relevée par Lacurne de Sainte-Palaye.

Les *Vies de saint Louis* et de *Philippe le Hardi* ont été publiées dans les collections de Pithou, de Duchesne et de Daunou. La traduction de la première, par Guillaume lui-même, a été publiée en 1761. M. Guizot en a fait une nouvelle traduction, qu'il a insérée, avec celle de la *Vie de Philippe le Hardi*, dans sa *Collection de mémoires*. La grande *Chronique* a été publiée pour la première fois dans le *Spicilegium* de d'Achéry. Daunou l'a donnée dans sa collection, et Géraud en a publié une nouvelle édition (1843, 2 vol. in-8o). La petite *Chronique* fait également partie de la collection de Daunou.

GUILLAUME DE NEWBURY, surnommé **Guillaume le Petit** (*Guilielmus Parvus*), chroniqueur anglais, né à Bridlington (Yorkshire) en 1136, mort en 1208 au monastère de Newbury, où il était entré dès l'enfance et dont il était devenu chanoine. On a de lui une *Histoire* de son époque, en cinq livres, laquelle comprend, outre un abrégé de l'histoire de la période anglo-normande, les règnes d'Etienne, de Henri II et de Richard Ier, jusqu'en 1197. La meilleure édition de cet ouvrage, l'une des sources les plus précieuses de l'histoire d'Angleterre au XIIe siècle, est celle qui a paru sous ce titre: *Guilielmi Newburiensis Historia, sive Chronica rerum anglicarum, etc.* (Oxford, 1719, 3 vol. in-8o). Des extraits en ont été traduits et publiés dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (Paris, 1822, in-fol., tome XVIII).

GUILLAUME DE PARIS, appelé aussi **GUILLAUME D'AUVERGNE**, philosophe et prélat français, né à Aurillac (Cantal) vers la fin du XIIe siècle, mort à Paris en 1248 ou 1249. Il n'est guère connu que par ses livres. On sait seulement qu'il fut élevé sur le siége épiscopal de Paris en 1228, ce qui lui a valu un de ses deux surnoms. Il occupe un rang distingué parmi les théologiens et les philosophes du XIIIe siècle, moins par son originalité que par son érudition, qui était considérable pour cette époque. L'épiscopat de Guillaume fut signalé par une révolution dans les études, à laquelle étaient attachées les destinées de la scolastique. L'enseignement des idées d'Aristote dans l'Université de Paris ayant un moment effrayé l'Eglise, les cours furent interrompus. Il n'est pas improbable que l'élévation de Guillaume sur le siége de Paris n'ait été une revanche d'Aristote. Quoique évêque, en effet, Guillaume proclame que son temps végète dans une nuit opaque et que la philosophie est la seule lumière qui puisse éclairer ces ténèbres. Son principal ouvrage est un traité *De Universo* (*De l'Univers*), sorte de *Somme* philosophique dans le goût des *Sommes* théologiques alors en faveur. Guillaume aborde successivement toutes les questions de métaphysique dont s'occupait la philosophie ancienne. On lui a reproché d'être tombé dans une sorte de panthéisme, emprunté sans doute aux écrivains arabes qu'il avait étudiés de préférence. On remarque, du reste, dans son traité *De Universo*, plusieurs germes importants de la métaphysique moderne. Ainsi, il distingue la vérité réelle ou objective de la vérité logique ou subjective. A propos du temps, il oppose pour la première fois les idées de durée et de succession à celle d'éternité. Il essaye de démontrer contre Aristote que la matière n'est pas éternelle, c'est-à-dire que la création est possible et même nécessaire. Le libre arbitre est une des questions qu'il a le mieux élucidées. C'est, en définitive, un chef d'école; il a le pressentiment de l'indépendance absolue de la pensée et ne se traîne à la remorque de personne.

On a de lui, outre le traité *De Universo*: *Censura detestabilium errorum; Tractatus de sancta Trinitate et attributis divinis; De anima; De pœnitentia; De collatione beneficiorum ecclesiasticorum; Liber de rhetorica divina; Liber de fide et legibus.*

Ces divers ouvrages ont été imprimés pour la première fois à Nuremberg en 1496 (1 vol. in-fol.). On doit encore à Guillaume de Paris divers traités inédits : *Tractatus de dæmonibus; Epistolæ ad diversos; De claustro animæ; De dono scientiæ; De professione novitiorum; De bono et malo; De primo principio; Commentarii in Psalterium; Commentarii in Proverbia Salomonis; Commentarii in Ecclesiasten, in Cantica canticorum, in Evangelium Matthæi.* On attribue de plus à l'auteur plusieurs opuscules qui ne paraissent pas être de lui.

GUILLAUME PINCHON (saint), prélat français, né à Saint-Alban, près de Saint-Brieuc, en 1184, mort en 1234. Fils de pauvres cultivateurs et admis parmi les clercs de l'église de Saint-Brieuc, il fit bientôt preuve de qualités éminentes, auxquelles il dut d'être de bonne heure pourvu d'un canonicat. Promu en 1220 à l'évêché de cette ville, il se trouva engagé, ainsi que les autres évêques de la Bretagne, dans une lutte des plus vives avec le duc Pierre Mauclerc, contre lequel il lança une sentence d'excommunication. Le duc irrité l'exila, ainsi que les prêtres qui avaient embrassé son parti; mais cet exil ne fut pas de longue durée, grâce à l'intercession de la cour de Rome. Il revint vers 1230 dans son diocèse, qu'il avait quitté en 1228. Il fut canonisé en 1247.

GUILLAUME DE POITIERS, historien français, né dans les environs de Pont-Audemer vers 1020. Après avoir fait ses études à Poitiers, il embrassa la carrière militaire, renonça plus tard au service pour se faire prêtre et devint chapelain de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. Il finit ses jours, à une époque que l'on ignore, dans le diocèse de Lisieux, où il avait obtenu un archidiaconat. Philosophe et savant remarquable pour son époque, Guillaume, qui cultivait avec un égal succès les lettres et les sciences, laissa plusieurs ouvrages dont le plus remarquable est son *Histoire de Guillaume le Conquérant*, source d'autant plus précieuse pour la chronique de cette époque,

que l'auteur ne raconte que des faits dont il a été témoin. Malheureusement, elle ne nous est parvenue qu'incomplète.

GUILLAUME DE POUILLE, historien italien du XI^e siècle. Sa vie est inconnue. On a de lui une chronique latine rimée, intitulée : *De rebus Normanorum in Sicilia, Apulia et Calabria gestis* (Rouen 1582, in-4°). Elle a dû être écrite entre 1087 et 1099, et forme une des sources les plus importantes pour l'histoire d'Italie au XI^e siècle, car elle renferme le récit des premières expéditions des Normands en Italie jusqu'à la mort de Robert Guiscard.

GUILLAUME DE RENNES, théologien français du XIII^e siècle. Ce n'était qu'un simple frère prêcheur; mais il avait une connaissance profonde du droit coutumier français, et Daunou ne peut assez donner d'éloges à sa *Glose* de la *Somme* de Raymond de Peñaflor, *De pœnitentia et matrimonio*, où il a traité avec beaucoup de science différentes questions, notamment l'usure, la légitimité des enfants, etc. Cette glose a été imprimée dans la seconde partie du *Speculum quadruplex*, de Vincent de Beauvais (Argentinæ [Strasbourg], 1473, 7 vol. in-fol.)

GUILLAUME DE SAINT-AMOUR, philosophe et théologien français, né à Saint-Amour (Franche-Comté) au commencement du XIII^e siècle, mort en 1272. Il était chanoine de Beauvais lorsque ses talents et son éloquence le firent appeler à Paris, où il professa avec un grand éclat la philosophie dans l'école du parvis de Notre-Dame. Guillaume devint ensuite successivement procureur de la nation de France auprès de cette école, recteur et enfin syndic de l'Université de Paris. Ce fut lui qui, de concert avec Robert de Sorbonne, fonda la célèbre congrégation qui prit le nom de ce dernier, et dont il devint un des premiers docteurs. Malgré le mérite de ses ouvrages, l'éminent professeur serait oublié depuis des siècles, s'il n'avait joué un rôle dans une querelle soulevée, vers le milieu du XIII^e siècle, entre les prêtres séculiers et les dominicains relativement au droit d'enseigner. Ces derniers, profitant de l'interruption momentanée des cours de l'Université de Paris, se firent donner une chaire de théologie et une autre de doctrine, qu'ils conservèrent lorsque l'Université eut repris ses leçons, sans vouloir se soumettre aux statuts de cette dernière. Puis, enhardis par la protection du pape Alexandre IV, ils envahirent toutes les fonctions pastorales, bravèrent l'autorité hiérarchique, élevèrent autant de chaires qu'ils voulurent, exercèrent bientôt une véritable tyrannie sur les maîtres de l'Université, et n'hésitèrent point à se livrer aux plus violentes attaques contre ceux qui s'étaient opposés à leurs empiétements successifs. A la tête de ces derniers se trouvait Guillaume de Saint-Amour, leur adversaire déclaré. Dénoncé par les dominicains au légat du pape, comme ayant écrit un ouvrage contre les moines et le souverain pontife, Guillaume n'eut pas de peine à se justifier; puis, d'accord avec les chefs de l'Université, il écrivit au pape une lettre dans laquelle il exposait les griefs de ce corps contre les dominicains, dont la conduite était devenue intolérable. Mais cette lettre n'eut aucun résultat. Toutefois, le roi de France Louis IX, désireux de mettre un terme à ce conflit, chargea quatre évêques de faire cesser le différend par un arbitrage; et ceux-ci, sur la demande de Guillaume de Saint-Amour, décidèrent que les dominicains conserveraient à perpétuité deux chaires doctorales, à la condition toutefois que ces religieux seraient séparés de l'Université et enseigneraient hors de ses écoles. La querelle paraissait à peu près terminée, lorsque, sur la demande de plusieurs évêques de France, Guillaume fit paraître son fameux livre *De periculis novissimorum temporum* (1256), dans lequel il signalait les abus de tous genres qui s'étaient introduits parmi les religieux mendiants. Cet ouvrage eut un retentissement énorme. Les dominicains s'empressèrent de le déférer à Alexandre IV, qui, cette même année, condamna le traité *De periculis* comme inique, abominable, exécrable, et demanda aux évêques de France d'exiger, sous peine d'excommunication, des maîtres séculiers, la rétractation des opinions émises dans ce traité. Pendant ce temps, Guillaume de Saint-Amour, fidèle gardien des droits de l'Université, se rendait à Rome, non-seulement pour se justifier, mais encore pour présenter au pontife un ouvrage fait par des dominicains : *Evangilium æternum*, et contenant des propositions hérétiques. Admis à prononcer sa défense, il réfuta si bien tout ce qu'on put lui objecter que le pape, irrité, crut devoir lui imposer silence; puis, bien que Guillaume eût été déclaré innocent par le tribunal, il l'exila de France, lui interdit tout enseignement, et le menaça d'excommunication s'il transgressait ses ordres. Le théologien français se retira alors à Saint-Amour, où il resta jusqu'à la mort d'Alexandre IV (1260). Il retourna à cette époque à Paris, y reçut des membres de l'Université et des écoliers un accueil enthousiaste, recommença sa lutte contre les moines mendiants et compléta son livre *De periculis* par un autre, intitulé *Collectiones catholicæ et canonicæ scripturæ*, lequel lui valut une bienveillante lettre du pape Clément IV. Attaqué par tous les historiens des moines mendiants, Guillaume de Saint-Amour a eu également pour adversaires plusieurs de ses contemporains, notamment Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. Ses ouvrages ont été réunis et publiés sous le titre d'*Opera* (Constance, 1632, in-4°).

GUILLAUME TELL. V. TELL.

GUILLAUME DE TRIPOLI, chroniqueur latin, né à Tripoli vers 1220, mort après 1273. Il appartenait à l'ordre des dominicains et prêcha l'Evangile aux Sarrasins, dont il baptisa un grand nombre. Le succès de ses prédications engagea le pape Grégoire X à l'envoyer avec un autre frère prêcheur au kan des Tartares, à la suite de Marco-Paulo; mais les deux moines, effrayés des dangers de leur mission, s'arrêtèrent à Issus en Cilicie. On a de Guillaume de Tripoli un ouvrage manuscrit intitulé : *De statu Saracenorum et de Mahomete, pseudo-propheta eorum et eorum lege et fide*. On en trouve des fragments dans le tome V des *Historiæ Francorum scriptores* de Duchesne.

GUILLAUME DE TYR, historien des croisades, né en Orient (à Tyr ou à Jérusalem), d'une noble famille française, vers 1130, mort vers 1190. Quoique l'historiographe Jean Balée et les auteurs des *Centuries de Magdebourg* l'aient fait Anglais ou Allemand, il paraît certain qu'il était Français d'origine. Nicolas Vignier, rapportant qu'il savait le français, dit que c'était sa langue maternelle; il ajoute qu'il savait de plus le latin, le grec, l'arabe, le syrien et l'allemand. C'est en France probablement qu'il fut élevé; il dit lui-même vaguement que ce fut au delà des mers qu'il étudia les arts libéraux. Les *Centuries de Magdebourg* le font arriver à Tyr en 1131, année qui ne peut être que la date de sa naissance; Guillaume, de son côté, rapporte qu'il étudiait en Europe au moment du divorce d'Amaury, roi de Jérusalem, et d'Agnès de Courtenay (1162). Il fut nommé patriarche de Tyr en 1167, et chargé par Amaury de missions, d'abord à Constantinople, puis auprès de la cour de Rome. En 1174, il fut nommé archevêque, assista en cette qualité au concile de Latran (1179) et disputa, l'année suivante, à Héraclius, le siége archiépiscopal de Jérusalem, devenu vacant. L'archevêque de Césarée, protégé par la mère du roi Amaury, qui l'aimait fort, disent les chroniques, parce qu'il était joli garçon (*biau clerc estoit et par sa biauté l'ama la mère le roi*), triompha des prétentions de son compétiteur, qui alla dénoncer à Rome les vices de cette élection. Le continuateur de Guillaume de Tyr prétend qu'il trouva la mort dans ce voyage, qu'il faudrait placer vers 1180, Héraclius l'ayant fait empoisonner pour se mettre à couvert de ses brigues; mais ce fait est controuvé. En 1188, Guillaume de Tyr vivait encore; il vint en France solliciter des secours de Philippe-Auguste, assista aux conférences de ce prince avec Henri II, à Gisors, et ce fut lui qui leur donna la croix. Sa mort ne peut donc être placée que vers 1190.

Des importants ouvrages historiques composés par Guillaume de Tyr, il ne reste qu'une *Histoire des croisades*, de 1095 à 1184. C'est le récit de tous les faits concernant la terre sainte et la domination des princes chrétiens depuis le concile de Clermont jusqu'à la mort de Baudouin IV. Cette histoire est divisée en vingt-trois livres; Guillaume n'eut pas le temps d'achever le dernier; Hérold, son continuateur, l'acheva et y ajouta six autres livres; un troisième la conduisit jusqu'en 1275, et c'est en cet état qu'on la trouve dans la collection de dom Martène. C'est l'un des monuments les plus intéressants de cette époque. L'auteur, qui n'écrivit guère que ce qu'il avait vu ou ce qu'il savait de première main, fait montre de la plus grande sincérité et d'une impartialité peu ordinaire. Sa connaissance de la langue et des lieux ajoute encore à l'intérêt de l'ouvrage. Publiée et traduite plusieurs fois, notamment en français par de Préau (1574, in-fol.) et en italien (Venise, in-4° 1562), l'*Histoire des croisades* figure aussi dans la collection Guizot (tomes XVI et XVII).

GUILLAUMES, bourg de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Puget-Théniers, sur la rive gauche du Var; pop. aggl., 436 hab. — pop. tot., 1,156 hab. Restes de fortifications. Ancien château fort très-considérable, entouré de terrasses et de rochers escarpés.

GUILLAUMET (Tanneguy ou Thévenin), chirurgien français, né à Nîmes, mort vers 1630. Il était protestant, et fut chirurgien de Henri IV. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages d'une médiocre valeur scientifique, entre autres : *Traité sur les plaies d'armes à feu; Traité de la maladie nouvelle appelée crystalline* (Lyon, 1611); le *Livre des ulcères, selon la doctrine nouvelle* (1611), etc. Il a laissé manuscrit un *Journal* des principaux événements des troubles civils et religieux de son temps, de 1573 à 1601.

GUILLAUMIN (Gilbert-Urbain), éditeur français, né à Couleuvre, près de Moulins (Allier), en 1801, mort à Paris en 1864. Orphelin dès l'âge de cinq ans, il fut élevé par un oncle, qui s'attacha à lui faire contracter les habitudes du travail. En 1819, il vint chercher fortune à Paris, et entra d'abord dans une maison de commerce; bientôt après il entreprit lui-même le commerce de la librairie. Dès que le succès eut couronné ses premiers efforts, il se fit éditeur et s'attacha surtout aux publications qui présentaient un caractère politique et libéral. De 1835 à 1839, il fit paraître le *Dictionnaire du commerce et des marchandises;* puis la *Collection des principaux économistes*, l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*. En 1844, il transporta sa librairie du passage des Panoramas dans la rue de Richelieu. Nous citerons encore, parmi les ouvrages importants dont il a été l'éditeur : le *Dictionnaire de l'économie politique*, la *Bibliothèque des sciences morales et politiques* (près de 100 vol.), et le *Dictionnaire universel du commerce et de la navigation*. Sa mort, en 1864, a été une véritable perte pour les amis de la science économique, dont il était « le centre de ralliement, » selon l'expression de Richard Cobden.

GUILLAUMISTE s. m. (ghi-llô-mi-ste). Hist. Partisan de Guillaume III d'Angleterre : *Les* GUILLAUMISTES *et les jacobites.*

GUILLAUMOT (Charles-Axel), architecte, né à Stockholm de parents français en 1730, mort en 1807. Il étudia son art à Paris, puis à Rome, où il remporta, en 1750, le premier prix d'architecture, parcourut ensuite le royaume de Naples, l'Angleterre, l'Espagne, y servit quelque temps, en qualité d'officier, dans les gardes wallonnes, et retourna en 1754 à Paris, où il se fixa. Depuis cette époque, il devint successivement ingénieur en chef de la généralité de Paris (1761), membre de l'Académie royale d'architecture (1773), contrôleur des bâtiments du roi (1777), directeur de la manufacture des Gobelins (1789), intendant général des bâtiments, jardins, arts et manufactures royales, et premier architecte du roi. Parmi les travaux exécutés par cet architecte, nous citerons les casernes de Courbevoie, de Saint-Denis, de Ruel, de Joigny; le château de Sauvigny, celui de Brosse, près de Montereau; le palais abbatial de Vézelay, en Bourgogne. Il a fait exécuter sous divers quartiers de Paris des travaux importants. Guillaumot a publié quelques ouvrages bien écrits, notamment : *Considérations sur l'état des beaux-arts à Paris, particulièrement sur l'architecture* (1802, in-8°); *Considérations sur les connaissances et les qualités nécessaires à un architecte* (in-8°); *Essai sur les moyens qui constituent la beauté essentielle en architecture* (1802, in-8°).

GUILLAUMOT (Auguste-Alexandre), graveur français, né à Paris en 1812. Elève de F. Lemaître, dont il fut aussi le collaborateur vers 1844, il se fit remarquer, en 1845, par le *Porche sud de la cathédrale de Chartres* et par quelques fragments des ruines de Ninive. La haute élégance, la pureté rare du trait donne à ses gravures une valeur véritable. En s'éloignant du faire ordinaire des graveurs, qui s'occupent plus des détails que de l'ensemble, l'artiste obtint des résultats surprenants. En 1849, il publia ses *Sculptures françaises au* XIII^e *siècle*. Ce travail fait avec soin est d'un grand intérêt archéologique et révèle un dessinateur de premier ordre. Le *Panorama d'Oran*, exposé en 1852, mérite la même attention. La *Statuaire de la cathédrale de Reims* fut très-remarquée à l'Exposition de 1855. Citons, entre autres choses excellentes de cette époque, le *Parc de Marly*, d'après le dessin original fait sur nature par lui-même. Doublé déjà d'un architecte érudit, le graveur se révèle ici paysagiste distingué. Au Salon de 1857, il exposa une belle *Sainte-Chapelle*, d'après un dessin de M. Adams. En 1864, M. Guillaumot se signala comme aquarelliste dans sa *Vue restaurée de la demi-lune de l'ancien parc de Marly-le-Roi;* c'est un grand paysage architectural. On trouve, dans les galeries particulières et dans le commerce, des *Vues* en grand nombre : *Vues de Perse, Vues de Ninive* et des monuments les plus curieux d'Europe. On connaît aussi l'excellente publication, *Promenades artistiques dans Paris et ses environs*, qui paraît depuis 1857, et où M. Guillaumot a popularisé la plupart des chefs-d'œuvre archéologiques que les spécialistes pouvaient seuls apprécier avant les travaux de notre graveur. Parmi ses dernières œuvres, nous citerons : *Stalles du chœur de la cathédrale d'Auch* (1866); *Couronne patriarcale du trésor de Moscou*, et des *Paysages* (1868); quatre gravures représentant le *Château de Marly-le-Roi* (1869), etc. Ces belles planches, dont quelques-unes sont de véritables monuments, ont valu à l'artiste une notoriété sérieuse, qui le place au nombre des premiers graveurs de l'école moderne. — Claude-Nicolas-Eugène et Louis GUILLAUMOT, frères du précédent, se sont fait connaître comme graveurs sur bois. Ils ont exécuté, dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc, des planches remarquées plus d'une fois au Salon. Ils ont été récompensés en 1855, 1857 et 1863. Le mérite de leurs reproductions consiste surtout dans l'heureuse imitation des gravures de M. Auguste Guillaumot.

GUILLEBAUD (Pierre), également connu sous le nom de **Pierre de Saint-Romuald**, historien français, né à Angoulême en 1585, mort à Paris en 1667. Il quitta sa ville natale, où il était chanoine, pour se rendre à Paris. Bientôt après, il entra dans la congrégation des feuillants (1615), et passa le reste de sa vie à composer des ouvrages qui attestent à la fois une grande érudition et un manque d'esprit critique. On y trouve des particularités qu'on chercherait vainement ailleurs. Les principaux sont : *Hortus epitaphiorum selectorum* ou *Jardin d'épitaphes choisies* (Paris, 1648); *Trésor chronologique et historique, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable et de plus curieux dans l'Etat depuis le commencement du monde jusqu'en l'an* 1647 (Paris, 1642-1647, 3 vol. in-fol.); *Historiæ Francorum seu chronici Ademari epitome* (Paris, 1652, 2 vol.), traduit en français par l'auteur et publié la même année. Gondi, archevêque de Paris, condamna cet ouvrage comme renfermant plusieurs assertions injurieuses envers les papes et les conciles.

GUILLEBERT DE METZ, historien français, né vers 1355, probablement à Metz. « Au XIV^e siècle, dit M. Leroux de Lincy, la nation allemande était nombreuse à l'Université de Paris; Guillebert y vint sans doute pour étudier; des circonstances qui nous sont inconnues l'y fixèrent; ce qui est certain, c'est qu'il y avait de longues années qu'il habitait la capitale quand il a composé son livre. Un des motifs qui m'engagent à voir en lui un élève de l'école de Paris, ce sont les éloges qu'il ne manque pas de faire des maîtres qui s'y sont rendus célèbres dans la première moitié du XV^e siècle, tels que Gerson, Jacques Legrand, Pierre d'Ailly, Pierre Le Roy, Gilles-sous-le-Four et plusieurs autres. » Le livre dont parle M. Leroux de Lincy, qui l'a publié chez Aubry, en 1855, est la *Description de Paris au* XV^e *siècle*. Les dix-neuf premiers chapitres sont des compilations dépourvues d'intérêt. C'est au vingtième seulement que commence la partie originale du livre. Il donne de précieux renseignements sur le Paris d'alors, concernant surtout les maisons du pont Notre-Dame, les églises et les rues de la Cité, le Palais, la Sainte-Chapelle, l'Hôtel-Dieu, le cimetière des Innocents et les rues de la rive droite. Mais ce n'est pas tout, comme le fait remarquer son savant éditeur : « Tous les rangs de la société sont tour à tour passés en revue, depuis les rois et les empereurs qui venaient à Paris pour se distraire, jusqu'aux mendiants que Guillebert porte au nombre formidable de 80,000. Dans cette revue, les sciences, les arts, les lettres ne sont pas oubliés : des noms déjà connus s'y trouvent, tels que ceux de Flamel, de Gerson et de Christine de Pisan; mais ce qui n'est pas moins curieux, ce sont des noms de savants, de musiciens, de scribes, d'artisans de toute sorte, dont jusqu'ici l'on n'avait pas même soupçonné l'existence à cette époque. » C'est M. Bonnardot qui a, pour ainsi dire, découvert Guillebert de Metz. Il en a parlé le premier, en décembre 1845 et janvier 1846, dans le *Bulletin de l'Alliance des arts*. La Bibliothèque royale de Bruxelles possède le manuscrit de la *Description de la ville de Paris;* il porte la date de 1434.

GUILLEDOU s. m. (ghi-lle-dou; *ll* mll. — altérat. probable de *guilledin*, qui a signifié cheval hongre. Le mot *courir*, dont *guilledou* est toujours accompagné favorise cette supposition. Selon Ménage, ce mot vient de *gildonia*, société, coterie; selon Johanneau, du celtique *kildro*, errant, vagabond; d'autres font de *guilledou* une corruption de *aiguillette*, dans *courir l'aiguillette*, périphrase qui a à peu près le même sens que courir le *guilledou*. V. AIGUILLETTE). Pop. Mauvais lieu; n'est usité que dans l'expression *Courir le guilledou*, Fréquenter les mauvais lieux :

> Jupiter au lit il trouva,
> Avec dame Junon sa femme,
> Qui souvent lui chante sa gamme;
> Car souvent, moins sage que fou,
> Il va *courir le guilledou.*
>
> SCARRON.

— Nom donné à d'anciennes associations de viveurs établies en Allemagne, et dont quelques-unes subsitent encore.

GUILLELMIN, INE adj. (ghi-llèl-main, i-ne; *ll* mll.). Hist. Qui a rapport à quelqu'un des princes appelés Guillaume ou à quelque autre personnage de ce nom : *La branche* GUILLELMINE *de Bavière.*

— s. f. Ordonnance de François I^er, rédigée en 1539 par Guillaume Poyet, et qui introduisit l'usage du français dans les actes judiciaires, jusque-là rédigés en latin.

GUILLEMAIN (Charles-Jacob), auteur dramatique français, né à Paris en 1750, mort dans la même ville en 1799. C'était un écrivain honnête, laborieux et fort savant, puisqu'il possédait onze langues. Il mourut pauvre, après avoir produit près de quatre cents pièces de théâtre pour la Foire et les boulevards. Guillemain faisait vivre, par son travail assidu, ses trois sœurs, auxquelles il laissa pour tout héritage quelques manuscrits dont elles ne purent tirer aucun parti. Voici une liste des principales compositions scéniques de cet auteur estimable : *A bon vin pas d'enseigne* (Paris, 1781, in-8°); l'*Amant de retour* (1780, in-8°); *Amour et Bacchus au village; Annette et Basile* (1785, in-8°), pièce qui fut représentée en premier lieu sur le théâtre de Beaujolais, où elle eut plus de cent représentations; en 1793, elle reparut sous le titre du *Nid d'oiseau* ou *Colin et Colette; Boniface Pointu et sa famille* (1782, in-8°); les *Bonnes gens* (1783, in-8°); le *Bouquet de famille;* le *Café des Halles* (1784, in-8°); *Churchill amoureux* ou la *Jeunesse de Marlborough* (1785, in-8°); l'*Enrôlement supposé* (1781,

in-8°), mis en vaudeville par Mignon (1799, in-8°); *Gracieuse et Percinet*, en trois actes; le *Mariage de Janot*, trois actes (1783, in-8°); les *Sans-Culottides*, ou les *Vertus, le génie, le travail et les récompenses* (an II); *Encore Esope* (an III); le *Porteur d'eau; la Rose et l'épine;* le *Vannier et son seigneur* (1783, in-8°); *Alexis et Rosette* (1786, in-8°); l'*Auberge isolée; Encore des bonnes gens;* les *Emigrés à Spa;* le *Nègre aubergiste*. Ces quatre dernières pièces furent jouées au théâtre du Vaudeville.

GUILLEMAIN (Michel-Jacques-Laurent-Germain), général français, né à Autun (Saône-et-Loire) en 1788. Il sortit de l'Ecole polytechnique dans l'arme du génie, fit partie de l'armée d'Allemagne comme lieutenant de sapeurs (1809), puis passa en Espagne, où il se distingua à Tortose, à Tarragone, à Valence, fit, avec le grade de capitaine, la campagne de 1815, et entra, en 1817, dans l'état-major du génie à Lille. Promu chef de bataillon en 1828, lieutenant-colonel en 1834, il dut, trois ans plus tard, le grade de colonel à la façon brillante avec laquelle il commanda le corps du génie au siége de Constantine. De retour en France, M. Guillemain a été successivement nommé commandant en second de l'Ecole polytechnique (1841), directeur des fortifications à Saint-Omer (1844), maréchal de camp (1846), et inspecteur général pour l'arme du génie (1847). Il fait, depuis 1853, partie du cadre de réserve.

GUILLEMARDET (Ferdinand-Pierre-Marie-Dorothée), homme politique français, né en 1765, mort à Moulins vers 1808. Il exerçait la médecine à Autun, lorsque la Révolution, dont il adopta avec chaleur les idées rénovatrices, vint à éclater. Nommé membre de l'administration départementale de Saône-et-Loire, il fut élu par la suite député à la Convention, où il siégea parmi les montagnards, et vota la mort de Louis XVI. Après la chute de Robespierre, Guillemardet se rangea dans le parti des thermidoriens, et reçut la mission de se rendre dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de la Nièvre, pour y poursuivre les terroristes. De retour à la Convention, il demanda l'établissement de l'impôt en nature, le libre exercice des cultes, etc. Il fut réélu au conseil des Cinq-Cents et se montra le zélé partisan du Directoire, prit part à la journée du 18 fructidor, fut nommé, en 1798, ambassadeur en Espagne. Bonaparte, devenu premier consul, le rappela, et lui donna successivement la préfecture de la Charente-Inférieure et de l'Allier (1806). Peu de temps après, il fut atteint d'aliénation mentale.

GUILLEMEAU (Jacques), chirurgien français, élève de Riolan et d'Ambroise Paré, né à Orléans vers 1520, mort à Paris en 1613. Il fut chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris, et attaché au service de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Guillemeau était habile dans toutes les branches de l'art, et avait acquis, surtout comme accoucheur, une grande réputation. Il guérissait les anévrismes en liant d'abord l'artère au-dessus et au-dessous de la tumeur, et en ouvrant ensuite ou en extirpant le sac. Ce savant praticien était très-versé dans la connaissance des belles-lettres et des langues anciennes. On a de lui un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite un remarquable traité *De la grossesse et accouchement des femmes* (1609, in-8°). Ses diverses productions ont été réunies et publiées sous le titre de *Œuvres de chirurgie* (Paris, 1598-1612, in-fol.).

GUILLEMEAU (Charles), chirurgien français, fils du précédent, né à Paris en 1588, mort dans cette ville en 1656. Il suivit la même carrière que son père, devint premier chirurgien du roi, puis se fit recevoir docteur en médecine (1626), et fut élu, en 1634, doyen de la Faculté de Paris. C'est à ce titre qu'il soutint pendant dix ans les prérogatives de sa compagnie contre les médecins de Montpellier, qui refusaient de reconnaître la prééminence de la Faculté de Paris. Au sujet de cette querelle, soulevée par le docteur Courtaud, de Montpellier, et à laquelle mit fin un arrêt du parlement de Paris en faveur de la Faculté de cette ville, Guillemeau a publié de nombreux écrits, pleins de verve et d'esprit, mais aussi d'injures contre ses adversaires. Nous citerons de lui : *Ostomyologie*, ou *Discours des os et des muscles* (Paris, 1615); *Aphorismes de chirurgie* (Paris, 1622). Parmi ses écrits polémiques, nous nous bornerons à en mentionner un, d'une extrême virulence, dont le titre barbare commence par ces mots : *Margarita scilicet e sterquilinio et cloaca Leonis...* (Paris, 1655, in-4°).

GUILLEMEAU (Jean-Jacques-Daniel), érudit français, né à Niort en 1736, mort dans la même ville en 1823. Il étudia la médecine, voyagea en Angleterre et en Italie, joignit à la culture des sciences celle des lettres et des langues anciennes et modernes, devint chirurgien militaire, puis se fixa dans sa ville natale, où il s'adonna à la pratique de son art. En 1793, Guillemeau devint maire de Niort, et fit preuve d'un véritable patriotisme pendant la guerre civile qui désola la Vendée. C'est lui qui fonda l'Athénée de sa ville natale. En mourant, il laissa plus de 3,000 volumes à la bibliothèque de Niort. Guillemeau a écrit un assez grand nombre d'ouvrages, aujourd'hui oubliés, et, pour la plupart, restés manuscrits.

GUILLEMEAU (Jean-Louis-Marie), médecin et naturaliste français, neveu du précédent, né à Niort en 1766, mort vers 1850. Reçu docteur à Montpellier, au moment où éclatait la Révolution, il revint dans sa ville natale plein d'enthousiasme pour les idées nouvelles, fut élu bientôt après procureur de la commune, devint médecin des hôpitaux (1793), et quitta Niort cette même année pour entrer dans le service des armées. Par la suite, il revint à Niort, où il reprit la pratique de son art, et fut un des fondateurs de la Société de médecine. On a souvent confondu avec son oncle ce médecin, qui a également composé de nombreux écrits. Les principaux sont : *Coup d'œil historique, topographique et médical sur la ville de Niort et ses environs* (Niort, 1793); *Essai sur les minéraux et les fossiles des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne* (Niort, 1798); *Histoire naturelle de la rose* (Niort, 1800); *Calendrier de Flore des environs de Niort* (Niort, 1801); *Essai sur l'histoire naturelle des oiseaux du département des Deux-Sèvres* (Niort, 1806, in-8°); *Constitutions médicales et météorologiques de la ville de Niort et de ses environs* (3 vol. in-8°); *Tableau de la vie des champs* (1840, in-8°); *Météorologie élémentaire* (1846, in-8°).

GUILLEMET s. m. (ghi-lle-mè; *ll* mll. — du nom d'un certain *Guillemet* selon les uns, de l'imprimeur *Guillaume* suivant les autres). Gramm. Sorte de double petit crochet («) que l'on place avant et après des paroles citées textuellement, et même, en certains cas, au commencement de chaque ligne et à la fin de la citation.

— **Encycl.** Typogr. Les *guillemets* sont des signes destinés à distinguer les citations du texte ordinaire. On met, au commencement de la citation, un *guillemet* ouvrant («), et on la termine par un *guillemet* fermant (»). Suivant le *Manuel de l'imprimeur* de Momoro, ce mot viendrait d'un nommé Guillemet, qui s'en est servi le premier; l'*Encyclopédie* Roret ajoute que c'est en 1546 que le *guillemet* fit pour la première fois son apparition dans les impressions typographiques.

Nous allons donner les principales règles ordinairement suivies pour la disposition des *guillemets*. Toute citation doit être indiquée par un *guillemet* ouvrant et terminée par un *guillemet* fermant. Toute citation dans une citation doit être guillemetée au long, c'est-à-dire que chaque ligne de cette seconde citation doit commencer par un *guillemet*. Dans les passages guillemetés au long, on doit mettre la même espace à chaque *guillemet* du commencement des lignes, que celles-ci soient larges ou serrées. Ceux qui se trouvent dans l'intérieur prennent l'espacement de la ligne où ils se trouvent. « Il est d'usage, dit M. Théotiste Lefèvre, de tourner à droite la pointe des *guillemets* ouverts et continus; ainsi, dans les passages guillemetés au long, chaque ligne prend le *guillemet* ouvert («), et celui qui termine le passage guillemeté a seul les pointes tournées à gauche. » Cet usage nous paraît, ainsi qu'à M. Frey, complétement irrationnel; aussi le *Grand Dictionnaire* ne l'a-t-il pas adopté, et, dans toutes les citations guillemetées au long qu'il contient, le lecteur pourra remarquer que la partie concave des *guillemets* regarde la marge. « Dans quelques ouvrages du siècle dernier, dit l'*Encyclopédie* Roret, on voit le *guillemet* continu les extrémités tournées à gauche, avec cette particularité fort remarquable qu'il prend place en dehors de la justification, à la marge extérieure de gauche dans les pages verso, et à la marge extérieure de droite dans les pages recto. » C'est avec raison que cet usage a été abandonné, car il exigeait soit une rentrée soit un blanc additionnel aux lignes non accompagnées de *guillemets*. « Bien qu'une citation ne soit pas guillemetée au long, continue M. Théotiste Lefèvre, il faut, lorsqu'elle comporte plusieurs alinéas, répéter le *guillemet* à chacun d'eux; mais on ne le ferme qu'à la fin du dernier. Lorsque, dans les passages guillemetés, il y a des alinéas en tête desquels se trouvent des interlocuteurs ou des tirets les représentant, des points suspensifs ou des numéros d'articles, le *guillemet* se place toujours le premier. Le *guillemet* fermé se met après la ponctuation, mais il doit précéder la source. Exemple : « Si je le sais, que les dieux me fassent périr plus cruellement que je ne me sens périr tous les jours. » (Tacite, *Annales*, liv. VI, n° 6.) Lorsque, dans le corps de passages guillemetés au long, il se trouve quelque membre de phrase explicative ou des tirets indiquant simplement le changement d'interlocuteur, il ne faut mettre de *guillemet* ni avant ni après; mais si le tiret indique la séparation de plusieurs passages cités, le *guillemet* se ferme et se rouvre avant et après chaque tiret. Si le passage cité commence par une voyelle et est amené par un mot dont la dernière lettre s'élide, il conviendrait, malgré l'usage reçu, de placer le *guillemet* entre ces deux mots et sans espace. » La ponctuation se place soit avant, soit après le *guillemet* final, suivant qu'elle s'applique à la phrase ou à la partie de phrase dans laquelle le passage guillemeté se trouve introduit, ou bien qu'elle porte uniquement sur ce passage.

Les Anglais remplacent les *guillemets* par deux virgules retournées; dans la phrase traduite de Tacite que nous avons citée plus haut, ils eussent guillemeté ainsi : " Si je le sais, que les dieux me fasssent périr... " La méthode française nous paraît préférable et plus élégante. Là où nous mettons des lettres italiques, pour les titres d'ouvrages, pour les citations en langues étrangères, les noms de navires, etc., les Anglais conservent les caractères romains et emploient les *guillemets*, ou plutôt les virgules retournées.

Dans les tableaux, dans les prix courants et dans les autres ouvrages où se trouvent des chiffres alignés en colonnes, on fait usage de *guillemets*. Tantôt un *guillemet* final tient lieu d'un ou de plusieurs zéros, tantôt il indique que les nombres manquent. Quel que soit d'ailleurs l'usage auquel on le destine, il faut que la force d'œil du *guillemet* le rende perceptible, sans qu'il tranche désagréablement avec le caractère dont il fait partie. Cette condition est surtout essentielle lorsqu'on emploie ce signe, dans les colonnes de chiffres, pour remplir les vides causés par l'absence d'une ou de plusieurs sommes partielles.

GUILLEMETÉ, ÉE (ghi-lle-me-té; *ll* mll.) part. passé du v. Guillemeter : *Citation* GUILLEMETÉE.

GUILLEMETER v. a. ou tr. (ghi-lle-me-té; *ll* mll. — rad. *guillemet*). Marquer de guillemets : GUILLEMETER *un passage.*

— *Guillemeter au long*, Marquer de guillemets à toutes les lignes : *Il faut* GUILLEMETER AU LONG *les citations qui se trouvent dans d'autres citations.*

GUILLEMÉTIEN s. m. (ghi-lle-mé-ti-ain; *ll* mll.). Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIII^e siècle par Guillemette, illuminée qui se donnait pour le Saint-Esprit incarné.

GUILLEMETTE, visionnaire bohème. V. GUILLEMINE.

GUILLEMIN (Nicolas-Alexandre), littérateur français, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) en 1789. Il étudia le droit, devint, en 1823, avocat au conseil d'Etat, vendit sa charge après la révolution de Juillet et se fit inscrire au tableau de la cour. M. Guillemin a publié des écrits en vers et en prose : les *Chants sacrés* (1834); le *Livre des psaumes* (1838); le *Cantique des cantiques* (1839); le *Souvenir du ciel* (1841); *Jeanne Darc* (1844), poëme en douze chants; *Ruth*, églogue biblique (1846); *Memorandum pour les libertés de l'Eglise gallicane* (1848, in-8°); les *Anges de la Bible* (1854, 2 vol. in-8°); *Dieu, le pape et la France* (1861, in-8°); le *Père Lacordaire dans l'audace et l'humilité de son génie* (1862, in-8°), etc.

GUILLEMIN (Jacques-Antoine), naturaliste français, né à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or) en 1796, mort en 1842. D'abord élève en pharmacie, il étudia à Dijon, puis à Genève, où il apprit la botanique sous J.-P. Vaucher et de Candolle. De là il se rendit à Paris, y donna, pour vivre, des leçons privées, devint aide naturaliste au Muséum, et professa la botanique à l'institut horticole de Fromont, de 1830 à 1834. En 1838, il reçut la mission de se rendre à Rio-Janeiro, pour y chercher des plants de l'arbre à thé en quantité assez considérable pour qu'on pût faire des essais de culture dans diverses parties de la France, visita les plantations de Rio-Janeiro et celles de Saint-Paul, réunit de nombreux spécimens de bois, de fruits, de résines, de gommes, et débarqua en France, au mois de juillet 1839, avec dix-huit caisses de plantes plus ou moins rares. Pendant le voyage, l'air de la mer et l'absence de lumière avaient détruit plus des deux tiers des plants de thé que Guillemin rapportait avec lui; toutefois, il lui en restait encore quinze cents en bon état à son arrivée. Au commencement de 1842, il se rendit à Montpellier pour y rétablir sa santé altérée, et y mourut bientôt après. On a de lui, outre des articles publiés dans les *Archives de botanique*, dans les *Annales des sciences naturelles*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle*, etc., les écrits suivants : *Recherches sur le pollen* (Paris, 1825, in-8°); *Icones lithographicæ plantarum Australiæ rariorum, decades duæ* (Paris, 1832); *Considérations sur l'amertume des végétaux* (Paris, 1832); *Rapport à M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur la mission au Brésil ayant pour principal objet des recherches sur la culture et les préparations du thé*, inséré dans la *Revue agricole* (16^e livraison).

GUILLEMIN (Alexandre-Marie), peintre, né à Paris en 1817. Ce fut sous la direction du célèbre Gros qu'il apprit l'art dans lequel il devait donner tant de preuves de son talent gracieux, de son esprit ingénieux et charmant. M. Guillemin s'est exclusivement adonné à la peintre de genre. Il a exposé un grand nombre de toiles représentant des sujets naïfs et familiers, ingénieusement composés, traités avec beaucoup d'esprit et d'une couleur vive et fraîche, qui lui ont valu la décoration en 1861. Depuis 1847 surtout, époque où il est entré en pleine possession de son talent, ses œuvres lui ont valu la faveur du public et l'ont placé au rang de nos bons artistes. Nous citerons de lui : la *Poupée malade* (1840); les *Souvenirs de gloire;* la *Lecture pieuse* (1841); le *Billet de logement* (1842); *Dieu et le roi* (1844); *Après l'émigration* (1845); les *Amateurs* (1846); la *Prière du soir* (1847), composition pleine de charme, et qui fut très-remarquée; *Une heure de liberté* (1850); *Souvenirs d'atelier* (1852); la *Petite frileuse;* le *Thésauriseur; Pâques fleuries* (1855); le *Colporteur;* le *Premier pas* (1857); les *Bleus passent;* le *Galant Béarnais*, un de ses meilleurs tableaux (1859); le *Pain bénit; Un tailleur béarnais;* l'*Epervier;* les *Vanneuses d'Ossan;* le *Bénédicité*, son chef-d'œuvre (1861); l'*Image de la Vierge;* l'*Ennemi est mort!* (1863); la *Pie-grièche* (1864); la *Joie au foyer; Orden del señor alcade* (1865); le *Dimanche matin*, petite toile qui figura à l'Exposition universelle de 1867, et qui est pleine d'humour, d'observation, d'un sentiment exquis.

GUILLEMINE ou **GUILLEMETTE**, visionnaire bohème, morte, d'après Moreri, en 1280, d'après Bossi en 1300. Elle quitta la Bohême pour se rendre à Milan, prétendit qu'elle était la fille de Constance, reine de son pays natal, qu'elle avait été conçue miraculeusement comme Jésus-Christ, et qu'elle n'était autre que le Saint-Esprit incarné, envoyé par Dieu pour consommer la rédemption du genre humain. Grâce à son langage d'inspirée, à son extérieur plein d'austérité, Guillemine fit de nombreux prosélytes parmi les femmes et les jeunes gens. Elle réunissait ses adeptes dans une espèce de temple souterrain, avant le lever du soleil. Là, elle exposait sa doctrine, célébrait une sorte de service divin, puis, quand la messe était finie, la lumière de la seule lampe qui éclairait la salle disparaissait sous un boisseau, et les assistants des deux sexes se livraient alors, dans l'ombre, à des actes d'une honteuse lubricité. Depuis cinq ans, Guillemine dirigeait sa secte sans être inquiétée, lorsqu'elle mourut, laissant pour la remplacer une religieuse, nommée Mainfrède Pirovana, et un prêtre, André Saramita, qu'elle s'était adjoints depuis longtemps. Son corps fut porté avec la plus grande vénération dans une église de la ville. On lui attribua le don de faire des miracles, et, comme les offrandes abondaient sur son tombeau, les religieux du monastère de Chiaravalle, fondé par saint Bernard, près de Milan, demandèrent et obtinrent d'avoir chez eux le corps de Guillemine. Six ans plus tard, un marchand de Milan, ayant suivi sa femme qui se rendait à une assemblée de la secte, fut témoin des scènes lubriques qui s'y passaient journellement, et, de concert avec plusieurs maris, dont les femmes étaient dans le même cas, il dénonça les faits à la justice. La secte fut alors entièrement détruite. Le prêtre Saramita et la religieuse Pirovana, condamnés par l'inquisition, subirent le supplice du feu, et leurs cendres furent jetées au vent, ainsi que celles de Guillemine, dont les ossements avaient été brûlés sur le même bûcher.

GUILLEMINÉE s. f. (ghi-lle-mi-né; *ll* mll. — de *Guillemin* bot. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des scléranthées, dont l'espèce type croît au Pérou.

GUILLEMINOT (Armand-Charles, comte), lieutenant général et diplomate français, né à Dunkerque en 1774, mort en 1840. Il fit toutes les campagnes de la Révolution sous Moreau et Pichegru, fut mis à la réforme, en 1804, sous la prévention de complicité avec ces deux généraux; mais, rappelé au service l'année suivante, il combattit en Autriche, en Prusse et en Espagne, gagna le grade de général de brigade sur le champ de bataille de Rio-Secco (1808), prit part à la guerre de Russie, et devint général de division en 1813. Ce fut lui qui signa avec Blücher, au nom du gouvernement provisoire, la suspension d'armes du 3 juillet 1815, et il remplit ensuite les fonctions de directeur du Dépôt de la guerre, auxquelles l'appelaient ses connaissances étendues en topographie. Rédacteur du plan de la campagne de 1823, il suivit le duc d'Angoulême en qualité de major-général, eut la plus grande influence sur ce prince, à qui il inspira la belle proclamation d'Andujar, reçut en récompense la pairie et l'ambassade de Constantinople, et revint en France en 1831, rappelé pour s'être prononcé avec trop de vigueur contre la Russie. On a de lui : *Campagne de* 1823 (Paris, 1826, in-8°).

GUILLEMITE s. m. (ghi-lle-mi-te; *ll* mll.). Hist. relig. Membre d'un ordre religieux du XII^e siècle.

— **Encycl.** L'ordre des *guillemites* fut fondé, dans la première partie du XII^e siècle, par un solitaire italien du nom de Guillaume, qui mourut en 1157. Ce solitaire avait vécu dans une vallée sauvage appelée *Maleval*, située dans le territoire de Sienne. L'ermitage que ses premiers disciples bâtirent en ce lieu devint le berceau du nouvel institut. Dès le siècle suivant, cette congrégation s'était répandue dans toute l'Italie, en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas. A l'imitation de leur fondateur, les *guillemites* menaient, dans l'origine, une vie très-austère; leurs jeûnes étaient continuels, et ils marchaient pieds nus. Le pape Grégoire IX leur donna la règle de saint Benoît. Vers le milieu du XIII^e siècle, ils eurent des démêlés avec l'ordre des Augustins, qui avait usurpé plusieurs de leurs monastères. En 1256, ces religieux vinrent s'établir à Montrouge, près de Paris, dans la maison des Macchabées. En 1297, le pape Boniface VIII leur donna le monastère des religieux blancs manteaux, dits aussi *servites* ou *serfs de la Vierge Marie*, dont l'ordre

venait d'être supprimé. Grâce à de nombreuses libéralités, cette maison devint très-prospère. Au commencement du XVIe siècle, le prévôt de Paris fit accorder aux *guillemites* le droit de scholarité, c'est-à-dire la jouissance de tous les priviléges des écoliers de l'Université. La maison des *guillemites* de Paris était l'objet de la faveur spéciale de l'ordre entier. Dans un chapitre provincial, tenu en 1337, les *guillemites* arrêtèrent un règlement pour subvenir à l'entretien de ceux de leurs frères qui étudiaient à Paris; tous les religieux de l'ordre, chacun en proportion de sa dignité, étaient mis à contribution pour cet objet; de plus, il fut ordonné qu'à la mort de chaque religieux, le meilleur de ses vêtements ou le prix qu'on en tirerait appartiendrait aux *guillemites* étudiant à Paris.

C'est dans l'église des *Guillemites*, que l'on continuait à désigner sous le nom d'église des Blancs-Manteaux, que le corps de Louis d'Orléans, assassiné dans la Vieille-rue-du-Temple, le 23 novembre 1407, par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fut transporté le lendemain du crime. En 1618, les *guillemites* des Blancs-Manteaux furent unis aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Longtemps avant la Révolution, les *guillemites* n'avaient plus de maison en France.

GUILLEMOT s. m. (ghi-lle-mot; *ll* mll.). Vitic. Variété de raisin.

— Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des plongeurs : *Les* GUILLEMOTS, *à cause de la brièveté de leurs ailes, sont de fort mauvais voiliers.* (Z. Gerbe.) *Le* GUILLEMOT *gryllé se rencontre sur nos côtes de l'Océan et de la Manche.* (P. Gervais.) *Le* GUILLEMOT *du Nord* (mergula), *qui craint surtout le renard, friand de ses œufs, niche sur un rocher à fleur d'eau, afin qu'à peine éclose, la couvée, quelque près qu'elle soit guettée, ait le temps de sauter à l'eau.* (Michelet.)

— **Encycl.** Ornith. Les *guillemots* sont caractérisés par un bec court ou médiocre, en partie droit et comprimé; des narines fendues longitudinalement et à moitié fermées par une membrane couverte de plumes; des pieds courts, retirés en arrière dans le repos; des tarses grêles; trois doigts antérieurs réunis par une membrane; pas de pouce; les ailes courtes et étroites. Ces oiseaux sont mauvais marcheurs, à cause de la position de leurs pieds; ils se traînent, plutôt qu'ils ne marchent, en s'aidant de leurs ailes autant que de leurs pieds; aussi, quand ils sont jetés par une cause accidentelle sur un sol uni et sans accidents, ils restent immobiles, sans défense, et dans un état d'inaction qui ressemble à de la stupidité; de là le nom d'*oiseau stupide* que leur donnent les Anglais. La brièveté de leurs ailes les rend aussi fort mauvais voiliers; ils ne peuvent guère que s'élancer d'un rocher à l'autre, et sur une surface plane il leur est impossible de prendre leur essor. Ils peuvent néanmoins se transporter à d'assez grandes distances dans leurs migrations; mais ils ne s'élèvent jamais très-haut dans les airs; ils vont en ligne droite, en rasant la surface de l'eau, par des mouvements d'ailes assez rapides. En revanche, ils sont très-bons nageurs, et surtout excellents plongeurs. L'eau est leur élément, et là leurs mouvements sont aisés et même gracieux; mais bien souvent ils sont poussés à terre, soit par les gros temps qui les empêchent de tenir la mer, soit par les besoins de la reproduction; dans ce cas, ils ont toujours soin de se poser sur le sommet des rochers, afin de pouvoir, quand ils y sont forcés, se précipiter dans les flots.

Les *guillemots* se nourrissent de poissons, de crustacés et de mollusques qu'ils poursuivent au fond de l'eau. Quand les mers où ils vivent habituellement sont envahies par les glaces, ils émigrent en grandes troupes vers des climats plus doux. Ils nichent, en très-grand nombre aussi, dans les trous des rochers des régions boréales; la femelle pond un ou deux œufs bleuâtres, tachetés de noir, pointus par un bout et très-gros relativement à la taille de l'oiseau. Les petits sont souvent attaqués par les renards ou les isatis, et se jettent à l'eau pour leur échapper. Ce genre renferme cinq ou six espèces, qui habitent les régions boréales des deux continents; quelques-unes émigrent en hiver jusque sur les côtes septentrionales de la France.

Le *guillemot* à capuchon ou troïle est l'espèce la plus connue; sa longueur totale est d'environ 0m,40, et sa grosseur celle du canard ordinaire; il a la tête, le cou, la gorge et le croupion d'un brun noirâtre, le devant du corps et les couvertures des ailes d'un blanc de neige. Il émigre souvent sur nos côtes maritimes; mais il est plus rare dans les mers intérieures. Le petit *guillemot*, improprement nommé *colombe du Groenland*, ne dépasse pas la grosseur d'un pigeon; il se trouve aussi dans nos contrées, mais plus rarement que le précédent; son plumage est ordinairement noir, avec des taches blanches plus ou moins étendues suivant la saison. Le *guillemot* à gros bec atteint 0m,50 de longueur; son plumage est noir en dessus et légèrement brunâtre en dessous; c'est une des espèces les plus rares dans l'Europe moyenne.

GUILLEMOT (Alexandre-Charles), peintre français, né à Paris en 1787, mort en 1831. Elève de l'Ecole des beaux-arts à l'âge de treize ans (1800), il entra dans l'atelier de David et obtint, en 1808, le premier grand prix de Rome, sur ce sujet : *Philippe, médecin d'Antiochus, découvrant la cause de sa maladie dans son amour pour Stratonice.* Après avoir fait en Italie des études sérieuses, il revint à Paris, où il exposa *Jésus ressuscitant la fille de la veuve de Naïm* (1819); c'est une de ses meilleures œuvres; elle lui valut une médaille de 1re classe. La *Mort d'Hippolyte*, qu'il exposa peu de temps après, est moins bonne. Il obtint la décoration d'une des chapelles de Saint-Sulpice, et il y peignit : *Saint Vincent de Paul auprès de Louis XIII malade, Saint Vincent de Paul haranguant les dames de charité* et l'*Apothéose de saint Vincent de Paul.* Ce sont des compositions savantes, mais pénibles; on y sent l'effort d'un talent fatigué, indifférent et froid. Le Louvre possède du même peintre, dans l'ancienne salle du conseil d'Etat, la *Clémence de Marc-Aurèle envers les rebelles de l'Asie*, grande composition d'une allure théâtrale, qui est bien dans le caractère du sujet. On peut en dire autant de *Mars et Vénus surpris par Vulcain.* Ses dernières œuvres, exposées en 1829, sont : un *Saint Etienne lapidé* et *Jésus avec les trois Maries.* Quoique l'expression des figures et l'exécution de l'ensemble soient irréprochables, ce sont des œuvres sans originalité et sans grandeur. La peinture religieuse n'était pas dans les instincts de cet artiste, et il a été plus heureux dans l'interprétation de la fable ou de l'histoire.

GUILLEN BUZARAN (Juan), officier et littérateur espagnol, né à Valence en 1817. Entré de bonne heure au service, il se distingua en diverses occasions dans les campagnes contre les carlistes, et parvint au grade de brigadier de cavalerie et de chef de l'état-major du district de Saragosse. Il a écrit une foule de pièces de vers et de nouvelles de mœurs militaires, qui ont été publiées en majeure partie dans les journaux. Son œuvre principale est : l'*Histoire de la cour de Philippe III*, qui a obtenu plusieurs éditions. Il est membre de l'Académie des belles-lettres de Séville.

GUILLER v. n. ou intr. (ghi-llé, *ll* mll. — du wallon *guése*, levûre de bière ; scandinave *gâsa*, allem. *gâhren*, fermenter; ou du bas breton *goel*, aussi fermenter). Techn. Pousser sa levûre au dehors, en parlant de la bière : *Cette bière* GUILLE.

GUILLERAGUES (Gabriel-Joseph DE LAVERGNE, comte DE), diplomate et écrivain français, né à Bordeaux, mort à Constantinople en 1684. Il était premier président de la cour des aides à Bordeaux, lorsque le prince de Conti, charmé de son esprit, l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire des commandements. Guilleragues quitta alors la province, se rendit à Paris, entra en relations avec les personnages les plus distingués, avec Boileau et Racine, qui le consultaient sur leurs ouvrages; avec Mme de Maintenon, dont il devint un des grands admirateurs, prit quelque temps la direction de la *Gazette de Paris* et fut ensuite secrétaire de la chambre et du cabinet du roi. Il remplissait ces fonctions lorsque Mme de Maintenon le fit nommer ambassadeur à Constantinople. Dans son audience de congé, le roi lui ayant dit qu'il espérait être plus content de lui que de son prédécesseur : « Sire, répondit Guilleragues, je ferai en sorte que vous ne fassiez pas le même souhait à mon successeur. » Arrivé à Constantinople en 1679, il montra une telle fermeté, donna une si haute idée de la puissance de Louis XIV, que le sultan voulut avoir son portrait et qu'on lui accorda les honneurs du sofa dans une audience solennelle, tenue à Andrinople en 1684. Guilleragues mourut quelques mois plus tard, d'une attaque d'apoplexie, après avoir obtenu de la Porte des firmans favorables aux intérêts de la France. C'était un homme d'une politesse exquise, de beaucoup d'esprit et d'une grande délicatesse de goût; Boileau lui a dédié sa cinquième épître commençant par ces vers :

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,
Guilleragues, qui sais et parler et te taire,
Apprends-moi si je dois ou me taire ou parler.

C'est cet homme d'esprit qui a dit, en parlant de Pellisson, cette phrase si connue : « Il abuse de la permission que les hommes ont d'être laids. » On lui attribue la traduction des *Lettres d'une religieuse portugaise*, et on a de lui : *Ambassade du comte de Guilleragues et de M. Girardin auprès du Grand Seigneur* (Paris, 1687, in-12); *Relation de l'audience donnée sur le sofa par le grand vizir*, publiée dans les *Curiosités historiques* (Amsterdam, 1759).

GUILLERAULT-BACOIN (Jean-Guillaume), homme politique français, né à Pouilly-sur-Loire en 1752, mort dans la même ville en 1819. Il était avocat lorsqu'éclata la Révolution, dont il adopta les principes, devint procureur syndic, fut élu membre de la Convention dans le département de la Nièvre, vota pour la mort du roi avec sursis et appel au peuple, et fut, tant que dura la session, un des membres les plus silencieux de la Plaine. Il fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents, puis devint successivement président de l'administration de la Nièvre, juge au tribunal civil de Nevers, juge d'appel à Bourges et conseiller à la cour royale de cette ville. Forcé, en 1816, de quitter la France, comme régicide, il vit en 1819 la fin de son exil et mourut la même année.

GUILLERET, ETTE adj. (ghi-lle-rè, è-te ; *ll* mll.— rad. *guiller*, ou peut-être *guilleri*). Vif, gai et éveillé : *Un vieillard tout* GUILLERET.

Adieu, grand prince, adieu, tenez-vous *guilleret.*
MOLIÈRE.

‖ Qui témoigne de la gaieté, de la vivacité : *Petit, trapu, devenu sec, il portait sa verte vieillesse d'un air* GUILLERET. (Balz.)

— Fig. Un peu libre, un peu leste : *Un conte* GUILLERET. *Des propos* GUILLERETS.

GUILLERI ou **GUILLERY** s. m. (ghi-lle-ri; *ll* mll. — Onomatop.). Chant du moineau : *Des* GUILLERIS *étourdissants.*

— Ornith. Nom du moineau en Normandie.

GUILLERI ou **GUILLERY**, nom de trois brigands bretons du temps de Henri IV. Ce nom ne paraît pas être celui de leur famille ; mais l'histoire ne leur en donne pas d'autre. Les Guilleri étaient trois frères qui s'étaient distingués sous la Ligue, et qui, après la paix, firent le métier de voleurs de grands chemins. Le cadet, le plus féroce des trois, se construisit près des Essarts une forteresse armée de canons, et y réunit une garnison de 400 hommes, dont les incursions, appuyées par les troupes que commandaient les deux autres frères, empêchaient tout commerce dans le Poitou, la Saintonge et la Guyenne. Les Guilleri faisaient attacher aux arbres, le long des routes, des écriteaux portant ces mots : « La paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et aux archers, la bourse aux marchands. » Ce brigandage dura six ans. Enfin Henri IV, ému des réclamations de tout le pays, chargea Parabère, gouverneur de Niort, d'exterminer les Guilleri. Leur forteresse fut assiégée en règle ; le cadet des Guilleri tenta une sortie, fut pris avec 80 des siens et roué à Saintes avec eux. Tous les autres bandits furent ensuite également exécutés ou dispersés. (1608).

L'histoire des Guilleri a été écrite plusieurs fois : la *Prinse et deffaicte du capitaine Guillery, qui a été pris avec soixante-deux volleurs, qui ont estés roués le* 25 *novembre* 1608, *avec la Complainte qu'il a faict avant que mourir* (Paris, 1609, in-8o); *Histoire véridique des grandes et exécrables voleries et subtilités de Guillery* (Fontenay, 1648, in-8o), etc.

GUILLERI (compère), héros d'une chanson populaire. Qu'est-ce que ce Guilleri ? Y a-t-il un rapport quelconque entre les brigands bretons dont on vient de lire l'histoire et cet aimable chasseur de perdrix qui remercie si gentiment les dames pour les soins qu'elles donnent à son bras démis et à sa jambe cassée ? Nous l'ignorons absolument, et nous sommes réduit à donner, sans autre commentaire, la naïve chanson qui fait le sujet de cet article. Ajoutons cependant, pour nous justifier de lui avoir donné place dans le *Grand Dictionnaire*, que Nicolo n'a pas dédaigné d'insérer, dans la charmante partition de *Cendrillon*, l'air si primesautier de Guilleri.

1er COUPLET. *Allegro.*

DEUXIÈME COUPLET.

Il s'en fut à la chasse,
A la chasse aux perdrix,
Carabi;
Il monta sur un arbre,
Pour voir ses chiens couri,
Carabi,
Titi carabi,
Toto carabo,
Compère Guilleri!
Te lairas-tu (*ter*) mouri ?

TROISIÈME COUPLET.

Il monta sur un arbre,
Pour voir ses chiens couri,
Carabi ;
La branche vint à rompre,
Et Guilleri tombi,
Carabi,
Titi carabi,
Toto carabo,
Compère Guilleri!
Te lairas-tu (*ter*) mouri?

QUATRIÈME COUPLET

La branche vint à rompre,
Et Guilleri tombi,
Carabi ;
Il se cassa la jambe,
Et le bras se démi,
Carabi,
Titi carabi,
Toto carabo,
Compère Guilleri!
Te lairas-tu (*ter*) mouri ?

CINQUIÈME COUPLET.

Il se cassa la jambe,
Et le bras se démi,
Carabi ;
Les dames de l'hôpital
Sont arrivé z'au bruit,
Carabi,
Titi carabi,
Toto carabo,
Compère Guilleri!
Te lairas-tu (*ter*) mouri?

SIXIÈME COUPLET.

Les dames de l'hôpital,
Sont arrivé z'au bruit,
Carabi;
L'une apporte un emplâtre,
L'autre de la charpi,
Carabi,
Titi carabi,
Toto carabo,
Compère Guilleri!
Te lairas-tu (*ter*) mouri ?

SEPTIÈME COUPLET.

L'une apporte un emplâtre,
L'autre de la charpi,
Carabi;
On lui banda la jambe,
Et le bras lui remi,
Carabi,
Titi carabi,
Toto carabo,
Compère Guilleri!
Te lairas-tu (*ter*) mouri?

HUITIÈME COUPLET.

On lui banda la jambe,
Et le bras lui remi,
Carabi ;
Pour remercier ces dames,
Guilleri les embrassi,
Carabi,
Titi carabi,
Toto carabo.
Compère Guilleri !
Te lairas-tu (*ter*) mouri?

NEUVIÈME COUPLET.

Pour remercier ces dames,
Guilleri les embrassi,
Carabi;
Ça prouv' que par les femmes,
L'homme est toujours guéri,
Carabi,
Titi carabi,
Toto carabo,
Compère Guilleri!
Te lairas-tu (*ter*) mouri ?

GUILLERMIN (Jean-Baptiste), habile ivoirier, né à Lyon vers 1623, mort vers 1677. L'histoire de Guillermin se résume presque tout entière dans celle de son chef-d'œuvre. (V. CHRIST D'IVOIRE.) Ce sublime morceau étant signé et daté, aucun doute ne peut subsister sur son authenticité ; les autres faits relatifs à la vie de l'artiste sont au moins douteux. Cependant, on sait qu'après le crucifix d'ivoire il exécuta encore, pour la même confrérie, un autre crucifix de buis, qui est malheureusement perdu. Ch. Rastoul, rédacteur de la *Chronique de Vaucluse*, nous apprend qu'il existe à Vienne en Autriche, dans le cabinet de l'empereur, deux beaux vases d'ivoire signés du nom de Guillermin et qui vraisemblablement ont été exécutés par l'auteur du Christ.

Enfin, selon toute apparence, Guillermin, ayant quitté Avignon, vint s'établir à Paris, où il se distingua par la délicatesse de ses ouvrages en ivoire et en coco. « Il réussit, dit Florent Le Comte, dans la sculpture du crucifix en ivoire, et en fit un particulièrement placé dans le chœur des dames de l'abbaye royale du Val-de-Grâce. » (*Cabinet des singularités d'architecture, etc.*).

Guillery, comédie en trois actes, de M. Edmond About, représentée sur le Théâtre-Français le 1er février 1856. Ce Guillery, « escholier » aussi léger d'argent que de scrupules, professe un culte fervent pour Villon, son maître, et chérit toutes les femmes. Il a écrit deux poulets, l'un à Guillemette, femme du procureur Bridoie, l'autre à Isabeau, femme du fripier Truphème. Au lever du rideau, nos deux commères se rencontrent et se communiquent la prose dudit Guillery. Notre don Juan survient; il en prend une sous chaque bras, les cajole, les excite à la vengeance,

car il se trouve qu'elles ont fort à se plaindre du mariage. Il a, au préalable, envoyé Bridoie à Nanterre et Truphème au pré Guillard. Notre Guillery peut donc livrer bataille en toute sécurité. Ainsi fait-il; et le voilà qui s'envole avec les deux dames, en compagnie de Monocorde, jeune homme confiant et naïf, qui accroche ardemment son bras au bras de l'une d'elles. La partie est carrée. Guillery n'a pas encore fait son choix, et il se trouve placé entre Guillemette et Isabeau, comme l'âne de Buridan entre ses deux picotins d'avoine. Sous la tonnelle d'une guinguette, Guillery babille et verse le clairet à pleins verres. Tout à coup paraît maître Truphème, faisant des festons dans les vignes du Seigneur. Peu après arrive le procureur Bridoie, roulant de gros yeux de mari qu'on drape. Guillery et Guillemette se réfugient derrière un arbuste, Monocorde et Isabeau derrière un autre. Chaque mari, naturellement, met la main sur le groupe dont ne fait pas partie sa douce moitié, et rit de son malheureux confrère. Nos amoureux, de leur pied léger, décampent au plus vite, et les maris s'attablent, chopinent et se moquent sous cape l'un de l'autre. Leur gaieté a pour correctif inattendu l'addition que leur présente l'hôtelier. Guillery a laissé à Bridoie et à Truphème le soin de payer la carte.

Le troisième acte nous montre Guillery soupirant tour à tour sous les balcons de Guillemette et d'Isabeau; mais, comme il ne peut escalader à la fois la maison du fripier et la maison du procureur, il tire à la courte paille avec Monocorde, quoi qu'il soit résolu à garder pour lui seul Mme Bridoie et Mme Truphème. « Allons, Monocorde! fais-moi la courte échelle, dit Guillery. — Mais qui m'aidera à monter ensuite? » répond le grand dadais. Guillery, que cette révolte de son complice exaspère, lui tend l'épaule, et, lorsque l'écolier, fendu comme un compas, enjambe la balustrade, il crie : « Au voleur! » De toutes parts on accourt, et Monocorde paye les pots cassés. Pourtant, le triomphe des maris n'est que momentané; Guillery prendra sa revanche tôt ou tard.

Cette comédie, qui se rattache par plus d'un point au vieux répertoire comique, devait s'appeler d'abord l'*Effronté*. Reçue et jouée sans aucun retard, grâce à une puissante protection, montée avec une solennité inusitée, elle eut une chute éclatante et fut retirée après deux représentations orageuses. La critique officielle et semi-officielle se montra bienveillante pour l'auteur; une critique plus indépendante fit chorus aux sifflets qui avaient retenti deux soirs durant au Théâtre-Français. On reprocha surtout au jeune écrivain un certain laisser-aller de mauvais goût, des situations immorales. Si l'on pouvait lui contester l'originalité, si l'on pouvait lui reprocher de parodier trop visiblement et de par trop se rappeler Rabelais et Molière, on ne pouvait cependant méconnaître de certaines allures littéraires, un désir audacieux de rompre avec nos comédies mélancoliques et d'en revenir à la comédie des maîtres du genre. Des tons un peu trop crus, de l'esprit jeté sans trop de méthode, un manque d'habileté, une inexpérience absolue des lois du théâtre, voilà ce qu'on pouvait mettre à la charge de l'auteur.

GUILLESTRE, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. d'Embrun, sur le ruisseau de Rioubel; pop. aggl., 1,252 hab. — pop. tot., 1,509 hab. Carderies de laine et fabriques de draps, tanneries. Ce bourg passe pour avoir été fondé par les *Gallitæ*. Il soutint un siége contre les huguenots, en 1583, et fut pris, en 1692, par le duc de Savoie. Près de l'église s'élève une jolie fontaine en marbre rose. Une autre fontaine monumentale a été érigée sur la place principale en l'honneur du général J.-B. Albert, né à Guillestre en 1771. Débris des anciennes fortifications de la ville.

GUILLET (Pernette DU), femme savante et poëte, née à Lyon vers 1520, morte en 1545. On la connaît aussi sous le surnom de **Perrine** ou **Perronnelle**. Antoine du Moulin, Mâconnais, qui fit imprimer les poésies de Pernette après sa mort (Lyon, 1545, in-8°), nous apprend, dans l'éloge qu'il en fait, adressé aux dames lyonnaises, qu'elle était « très-habile en tous instruments musicaux. » Elle savait l'italien et l'espagnol et était déjà fort avancée dans l'étude du latin, quand elle mourut. Ses poésies, suaves et gracieuses, mais qui sont loin d'égaler celles de la célèbre Lyonnaise Louise Labé, furent réimprimées à Paris en 1546, et M. de Monfalcon en a donné une nouvelle édition en 1857. On trouve, parmi ses vers français, quelques pièces italiennes. Ce recueil a pour titre : *Rymes de gentile et vertueuse dame Pernette du Guillet;* ce ne sont presque que des pensées diverses sur la différence de l'amour et de l'amitié.

GUILLET (Benoît), écrivain moraliste, né à Chambéry (Savoie) en 1759, mort en 1812. Il entra dans les ordres, devint, en 1782, directeur du séminaire d'Annecy, qu'il quitta lors de l'invasion des Français, retourna en Savoie en 1798, fut arrêté et transporté à l'île de Ré, parvint à s'échapper et revint encore une fois dans sa patrie. En 1803, il fut nommé supérieur du séminaire des Cordeliers de Chambéry, et il fonda par la suite les petits séminaires de Neuilly et de Saint-Louis-du-Mont. On a de lui : *Projets pour un cours d'instructions familières* (Paris, 1815, 4 vol. in-12); *Petit règlement de vie à la portée des gens de la campagne* (Dijon, 1818).

GUILLET DE SAINT-GEORGES (Georges), littérateur français, né à Thiers (Auvergne) vers 1625, mort à Paris en 1705. Il fut le premier historiographe de l'Académie de peinture. On ne sait rien de la vie de cet écrivain, à qui l'on doit plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont eu beaucoup de succès lors de leur apparition. Les principaux sont : les *Arts de l'homme d'épée* ou le *Dictionnaire du gentilhomme, qui traite de l'art de monter à cheval, de l'art militaire et de la navigation* (Paris, 1670, 3 vol. in-12, fig.); *Athènes ancienne et nouvelle, et l'état présent de l'empire des Turcs, etc.* (1675); *Lacédémone ancienne et nouvelle, où l'on voit les mœurs et les coutumes des Grecs modernes, des mahométans et des juifs du pays* (Paris, 1676, 2 vol. in-12); l'ouvrage contient aussi la *Relation d'un voyage à Napoli de Malvoisie;* Spon a critiqué ce travail, qui, en effet, n'est pas exempt d'erreurs; *Histoire du grand vizir Mahomet Coprogli, et de son fils, etc.* (Paris, 1676, in-12); *Vie de Mahomet II* (Paris, 1681, in-12).

GUILLEVILLE (Guillaume DE), en latin **Guilelmus de Guilla-Villa**, poëte français, né à Paris en 1293, mort après 1358. Il entra dans l'ordre de Cîteaux et devint prieur de l'abbaye de Chaalis, près de Senlis, où il termina sa vie. On a de lui un poëme, intitulé : *Pèlerinage de l'homme* ou le *Romant des trois pèlerinages*, en vers de huit syllabes. Le premier pèlerinage est celui de l'homme pendant sa vie; le second, celui de l'homme après sa mort, et le troisième, celui de Jésus-Christ. Cette composition, qui eut un grand succès au XIVe siècle, fut retouchée et publiée pour la première fois par Pierre Virgin, moine de Clairvaux (Paris, 1511, in-fol.). Elle avait été précédemment mise en prose et imprimée à Lyon avec figures (1485, in-4°).

GUILLIÉ (Sébastien), médecin et écrivain français, né à Bordeaux en 1780, mort en 1865. Après avoir passé son doctorat à Paris en 1806, il se rendit en Espagne, où il devint médecin en chef des hôpitaux militaires de notre armée d'occupation. De retour à Paris, en 1811, Guillié fut nommé directeur de l'Institution des jeunes aveugles et parvint, par un procédé aussi simple qu'ingénieux, à mettre ces infortunés en rapport avec les sourds-muets, avec qui ils communiquent leurs pensées de la manière la plus facile. Par suite d'une erreur de la police, le savant docteur se vit arrêté, en 1812, comme complice du général Malet, qui avait tenté de renverser l'Empire, et resta emprisonné pendant une année au donjon de Vincennes. En 1818, il ouvrit une clinique pour le traitement des maladies des yeux, puis il fonda, avec Dupuytren, Nache, Pariset (1820), un recueil périodique, intitulé : la *Bibliothèque ophthalmologique*. Outre des articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales* et autres recueils scientifiques, on doit au docteur Guillié : *Histoire de la conspiration de Malet* (1815, in-8°); *Histoire du cabinet des Tuileries depuis le* 20 *mars* 1815 *et de la conspiration qui a ramené Bonaparte en France* (1815, in-8°), ouvrage publié, ainsi que le précédent, sous le pseudonyme de l'abbé Lafond; *Essai sur l'instruction des jeunes aveugles* (1817); *Recherches nouvelles sur la cataracte et la goutte sereine* (1818); *Traité des maladies chroniques* (1841); *Traité de l'origine des glaires*, ouvrage qui a été traduit en plusieurs langues et dont la 31e édition a paru en 1854.

GUILLIERS, bourg et commune de France (Morbihan), cant. et à 15 kilom. de la Trinité, arrond. et à 18 kilom. de Ploërmel; pop. aggl., 336 hab.—pop. tot., 2,414 hab. Minoteries, commerce de brosses, fers, miel, vins, eaux-de-vie.

GUILLIMAN (François), historien suisse, dont le véritable nom était **Vuillemain**, né à Romont, canton de Fribourg, mort, selon les uns, en 1612, selon d'autres, en 1623. Il professa l'histoire à Soleure, à Fribourg, et devint historiographe de la maison d'Autriche (1609). Ses principaux ouvrages sont : *De rebus Helvetiorum libri V* (Fribourg, 1598, in-4°); *Habsburgica, seu de vita et gestis comitum Habsburgicorum* (Milan, 1605, in-4°); *De origine et stemmate Conradi VI* (Fribourg, 1609).

GUILLINO s. m. (ghil-li-no). Mamm. Castor du Chili, extrêmement rare.

GUILLO DU BODAN (François-Marie), magistrat français, né à Vannes le 7 février 1794. Il débuta comme substitut à Vannes, fut nommé procureur du roi à Quimper, puis avocat général près la cour de Rennes (1829), procureur général à Alger (1843) et procureur général à Rennes (1845). Il passait alors pour un libéral, ce qui lui valut, à la révolution de 1848, d'être maintenu par la République.

Il entra dans le mouvement républicain et fut élu représentant du peuple à la Constituante dans le Morbihan, fut choisi pour vice-président du comité de l'Algérie et des colonies, à l'Assemblée, vota la constitution républicaine; mais, après l'élection présidentielle, il soutint la politique ténébreuse de Louis-Napoléon. N'ayant pas été réélu à l'Assemblée législative, il obtint sa réintégration au siége de procureur général à Rennes, et, après le coup d'Etat, il fut fait officier de la Légion d'honneur (1852). Nommé conseiller à la cour de cassation en 1859, il a été, en 1869, mis à la retraite.

GUILLOCHAGE s. m. (ghi-llo-cha-je; *ll* mll. — rad. *guillocher*). Techn. Action ou manière de guillocher; travail obtenu en guillochant : GUILLOCHAGE *mécanique. Un* GUILLOCHAGE *bien fait.*

GUILLOCHE s. f. (ghi-llo-che — rad. *guillocher*). Techn. Instrument servant à guillocher.

GUILLOCHÉ, ÉE (ghi-llo-ché; *ll* mll.). part. passé du v. Guillocher : *Montre* GUILLOCHÉE. *Cadre* GUILLOCHÉ.

GUILLOCHER v. a. ou tr. (ghi-llo-ché; *ll* mll. — de l'ouvrier *Guillot*, inventeur présumé du guillochage). Techn. Orner d'un guillochis : GUILLOCHER *un cadre, une tabatière, une montre.*

GUILLOCHEUR s. m. (ghi-llo-cheur; *ll* mll. — rad. *guillocher*). Techn. Ouvrier qui guilloche : *Un habile* GUILLOCHEUR.

GUILLOCHIS s. m. (ghi-llo-chi; *ll* mll. — rad. *guillocher*). Ornement consistant en des lignes ondées, croisées ou parallèles, mais affectant une certaine symétrie : *Le* GUILLOCHIS *d'une cadre, d'une plinthe. Le* GUILLOCHIS *d'un boîte de montre.* ‖ Art de guillocher : *Connaître le* GUILLOCHIS.

— Hortic. *Guillochis de parterre*, Dessins entrelacés, faits avec des lignes de buis ou de gazon.

GUILLOIRE adj. f. (ghi-lloi-re; *ll* mll. — rad. *guiller*). Techn. Se dit de la cuve dans laquelle on fait guiller, fermenter la bière : *Cuve* GUILLOIRE.

— Substantiv. Cuve guilloire : *Mettre la bière dans la* GUILLOIRE.

GUILLOIS (Marc-François), littérateur français, né à Versailles en 1774. Il avait à peine vingt ans lorsqu'il entra à la rédaction du *Moniteur universel*, pour y reproduire les débats de la Convention. Vers cette époque, il épousa la fille du poëte Roucher, qui venait de périr sur l'échafaud (7 thermidor an II), puis il devint secrétaire général de l'Opéra (1797), où il fit rétablir les bals masqués, et inspecteur général de ce théâtre. Par la suite, M. Guillois fut chargé de divers emplois dans l'administration. Exilé en 1815 comme un des organisateurs de la fédération avignonnaise, il se rendit en Belgique, y vécut de sa plume, collabora au *Dictionnaire historique* de Walhen, et à diverses publications, revint en France en 1819, et prit part à la fondation du *Journal du Commerce* et du *Messager des chambres*. Depuis ce temps, M. Guillois a été commissaire du gouvernement près du chemin de fer de Saint-Etienne. Parmi les écrits de M. Guillois nous citerons : *Analyse des débats entre les accusateurs et les accusés dans l'affaire de la colonie de Saint-Domingue* (in-8°); *Consolations de ma captivité*, ou *Correspondance de Roucher* (1797, 2 vol. in-8°); *Mémoire sur la colonie française au Sénégal* (an IX), publié sous le nom de Pelletan; *Notice sur la maison de refuge et de travail* (1831, in-8°); *Prophéties de la nouvelle sibylle* (1848), sous le pseudonyme de Mlle Lelièvre.

GUILLOIS (Charles-Antoine-Gabriel), marin français, fils du précédent, né à Paris en 1795, mort en 1860. Il entra à seize ans à l'école navale de Brest, se fit remarquer, en 1815, par sa belle conduite dans un incendie qui dévora une partie de Constantinople, reçut le grade d'enseigne en 1819, celui de lieutenant de vaisseau en 1825, et se conduisit de la façon la plus brillante sur la frégate l'*Armide*, à la bataille de Navarin (1829). L'année suivante, il prit part à l'expédition d'Alger, fut nommé capitaine de corvette en 1831, capitaine de vaisseau en 1840, fut attaché au Dépôt des cartes et plans de la marine en 1842, prit, en 1844, le commandement du vaisseau le *Marengo*, et devint contre-amiral en 1850. Depuis lors, Guillois remplit successivement les fonctions de membre du conseil d'amirauté et des travaux de la marine, celles de préfet maritime à Brest et à Cherbourg, où il fit achever le creusement des bassins du port et les travaux de la digue, puis il fut appelé au ministère de la marine en qualité de directeur du cabinet du ministre et des mouvements de la flotte (1854). En 1858, il devint membre du conseil d'Etat, et passa, vers cette époque, dans le cadre de réserve.

GUILLOIS (Ambroise), écrivain ecclésiastique français, né à Laval (Mayenne) en 1796. Il entra dans les ordres en 1821, et a été, de 1835 à 1854, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans. On lui doit les ouvrages suivants : *Essai sur les superstitions* (1836); *Recherches sur la confession auriculaire* (1837); *Explication historique, dogmatique, morale et liturgique du catéchisme* (1839), qui a eu de nombreuses éditions; l'*Evangile en action* (1843, 3 vol.), sur la vie des saints de l'Anjou et du Maine; *Explication littéraire et morale des épîtres et évangiles* (1845, in-18); le *Catéchiste en chaire* (1856-1859, 3 vol. in-12).

GUILLON (Marie-Nicolas-Sylvestre), prédicateur et théologien, né à Paris en 1760, mort en 1847. Il fit ses études au collége Louis-le-Grand, où il eut Robespierre pour condisciple, entra dans les ordres, devint aumônier de la princesse de Lamballe, ne voulut point prêter le serment civique à l'époque de la Révolution, et se livra à la pratique de la médecine, dans les environs de Paris, jusqu'en 1798. Des *Recherches sur le Concordat* (1801, in-8°) lui valurent un emprisonnement de quatre mois au Temple. Bientôt réconcilié avec le gouvernement du premier consul, il reprit l'habit ecclésiastique, et sollicita la protection de Lucien Bonaparte pour un des premiers canonicats vacants de l'église de Paris. « Le frère du roi Louis XIV, lui écrivait-il, demanda pour le savant Huet un bénéfice; le monarque répondit à la demande par le don de l'évêché d'Avranches, et le nouvel évêque s'acquitta envers son bienfaiteur par des ouvrages immortels. » L'abbé ambitieux obtint, sinon l'évêché, du moins le canonicat, et il fut chargé par le premier consul d'accompagner le cardinal Fesch à Rome, en qualité d'auditeur de théologie de l'ambassade. Appelé, à son retour, à la chaire de rhétorique du lycée Bonaparte, puis à celle d'éloquence sacrée de la Faculté de théologie, il conserva cette dernière place sous les Bourbons, dont il célébra les vertus avec la même facilité qu'il avait exalté la gloire de l'usurpateur. La révolution de 1830 ne lui inspira pas un moindre enthousiasme. Depuis 1818 il était aumônier de la duchesse d'Orléans, devenue reine des Français. Il allait enfin obtenir l'évêché tant désiré. Louis-Philippe le nomma effectivement à celui de Cambrai, puis de Beauvais, mais sans pouvoir le faire agréer par la cour de Rome. Il faut dire qu'il avait soutenu avec constance les principes de l'Église gallicane, et que, chose plus grave, il avait osé braver l'archevêque de Paris, en administrant, malgré sa défense, l'extrême-onction à Grégoire mourant (1831). L'abbé Guillon se soumit, et le roi finit par lui obtenir le vain titre d'évêque de Maroc *in partibus* (1833). On lui doit un grand nombre d'ouvrages, qui annoncent plus de fécondité que de profondeur. Nous citerons : *Entretiens sur le suicide* (1802, in-18); *La Fontaine et tous les fabulistes* (1803, 2 vol. in-8°); *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise* (1824-1828, 26 vol. in-8°); *Histoire générale de la philosophie ancienne et moderne* (1835, 2 vol. in-8°), complément du précédent ouvrage; *Réfutation complète des ouvrages de Lamennais* (1835, 3 vol. in-8°); *Modèles de l'éloquence chrétienne en France après Louis XIV* (1837, 2 vol. in-8°); *Œuvres complètes de saint Cyprien* (1837, 2 vol. in-8°).

GUILLON (L.-Gabriel), chirurgien français, né à Channay, près de Tours, en 1798. Il passa son doctorat à Paris en 1820, et fut nommé, en 1832, chirurgien consultant du roi Louis-Philippe. Ce praticien s'est fait connaître par des travaux et des inventions qui ont contribué au progrès de la chirurgie, et lui ont fait décerner plusieurs prix par l'Institut. Nous citerons de lui : un bandage pour les fractures de la clavicule, une ceinture orthopédique pour le redressement de la taille; sa méthode de stricturotomie, son brise-pierre à levier avec évacuateur; l'éphelcomètre pour redresser l'utérus; le forceps dit *arsenal;* le lithotriteur pour le cheval; les bougies en baleine, à renflements successifs, etc. Le docteur Guillon a démontré qu'on peut redresser sans danger les os des membres accidentellement courbés. Un des premiers, il a employé les insufflations de nitrate d'argent dans la gorge des diphthériques, et il a inventé un insufflateur dont on peut se servir avec efficacité au début du croup.

GUILLON DE MONTLÉON (l'abbé Aimé), historien, publiciste et érudit français, né à Lyon en 1758, mort en 1842. Il entra dans les ordres en 1782, refusa le serment civique à l'époque de la Révolution, passa en Suisse, revint après la Terreur, fit paraître, en 1797, une *Histoire du siége de Lyon* (2 vol. in-8°), écrite à un point de vue tout à fait royaliste, puis un pamphlet virulent : *Etrennes aux amis du* 18 *fructidor* (1798, in-18), plein de personnalités méchantes contre les membres du Directoire. Il subit une courte détention pour ces deux livres, fut arrêté encore, en 1800, pour de nouveaux écrits, et envoyé dans les prisons de Mantoue. En 1805, Eugène Beauharnais le chargea de la rédaction du journal officiel de Milan. Revenu en France après la chute de l'Empire, il obtint (1816) l'emploi de conservateur à la bibliothèque Mazarine, qu'il a continué d'occuper jusqu'à sa mort. Nous citerons parmi ses nombreux écrits : *Dissertation sur le crime de Pépin* (1800, in-8°), livre où il révèle le projet qu'avait déjà Bonaparte de monter sur le trône, et dont l'édition presque tout entière fut anéantie par la police; le *Cénacle de Léonard de Vinci rendu aux amis des beaux-arts* (1812, in-8°); les *Martyrs de la foi pendant la Révolution* (1820-1821, 4 vol. in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon* (1824, 3 vol. in-8°).

GUILLOT s. m. (ghi-llo; *ll* mll.). Ornith. Nom vulgaire du guillemot et du pingouin.

GUILLOT (Natalis), médecin français, né à Paris en 1804, mort en 1866. Après de bonnes études faites à la Faculté de médecine de Paris, Natalis Guillot fut successivement reçu docteur en 1828, agrégé en 1831, médecin des hôpitaux en 1837, professeur de pathologie interne en 1855. Il fut médecin à la Salpêtrière, puis à l'hôpital Necker, où se termina sa carrière médicale. Natalis Guillot faisait peu de clientèle, réservant toutes ses forces et tout son temps pour l'étude, spécialement

pour les recherches d'anatomie et de physiologie. On a de lui : *Recherches anatomiques sur la membrane muqueuse digestive, dans l'état sain et pathologique* (1837) ; *Mémoire sur les phénomènes anatomiques que produit le développement de la matière tuberculeuse autour des articulations des membres et des os* (1833) ; *Recherches sur la structure interne du foie des animaux mammifères et de l'homme* (1844) ; *Sur un réservoir particulier que présente l'appareil circulatoire des raies* (1845) ; *Mémoire sur l'appareil de la respiration des oiseaux* (1846) ; *Exposition anatomique de l'organisation du centre nerveux dans les quatre classes d'animaux vertébrés* (1844), ouvrage couronné par l'Académie des sciences de Bruxelles ; *La lésion, la maladie* (1851), thèse pour le concours d'une chaire de pathologie.

GUILLOT-GORJU (Bertrand HARDOUIN DE SAINT-JACQUES, dit), célèbre farceur du XVIIe siècle, successeur de Gaultier-Garguille à l'hôtel de Bourgogne, né en 1600, mort à Paris en 1648. Avant de monter sur les planches, il avait été apothicaire à Montpellier pendant quelque temps. Il débuta à l'hôtel de Bourgogne en 1634, après avoir voyagé avec un charlatan. Pendant huit ans, Guillot-Gorju attira la foule à ce théâtre ; il savait surtout contrefaire les médecins avec une verve extraordinaire. Sa mémoire était prodigieuse ; quelquefois il énumérait avec une incroyable volubilité, tantôt les simples et les drogues des apothicaires, tantôt les instruments des chirurgiens, ou même les outils des diverses professions d'industrie. Sauval fait ainsi son portrait : « C'était un grand homme noir, fort laid ; il avait les yeux enfoncés, un *nez de pompette*, et, quoiqu'il ne ressemblât pas mal à un singe et qu'il n'eût que faire d'avoir un masque sur le théâtre, il ne laissait pas d'en avoir toujours un. » Il ne joua qu'environ huit ans. On a trouvé à la Bibliothèque nationale un petit livre imprimé à Troyes, en 1682, et intitulé : les *Débats et fameuses rencontres de Gringalet et de Guillot-Gorju, son maître*. Cet ouvrage, ennuyeux et grossier, est dédié *au père de sobriété, le grotesque Jean Farine, super-intendant de la maison comique, hostel de Bourgogne, à Paris*, et il est précédé d'une fausse approbation de Gros-Guillaume et de Gaultier-Garguille.

GUILLOTIER, IÈRE s. (ghi-llo-tié, iè-re ; *ll* mll.). Techn. V. DÉLISSEUR, EUSE.

GUILLOTIÈRE (LA). V. LYON.

GUILLOTIN (Joseph-Ignace), médecin, célèbre constituant, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1738, mort en 1814. Il fit ses études médicales sous Antoine Petit, obtint le grade de docteur à la Faculté de Reims (1770) et devint professeur d'anatomie, de pathologie et de physiologie à celle de Paris. Il fut souvent appelé à donner son avis sur des questions importantes, et ses décisions étaient toujours celles d'un esprit sagace, d'un philosophe sage, d'un bon citoyen. C'est ainsi qu'il détourna le gouvernement d'établir un impôt sur le vinaigre, qu'il lui fit adopter des mesures pour prévenir les dangers de la rage, et entreprendre le dessèchement des marais du Poitou et de la Saintonge. Il fut un des membres de la commission chargée d'examiner scientifiquement les sortiléges et la baguette divinatoire, pour démontrer au peuple des campagnes l'absurdité de ces pratiques. Il rédigea aussi, avec Franklin, Lavoisier et Bailly, le fameux rapport de l'Académie des sciences qui réduisit à leur valeur les miracles de Mesmer (1784). Guillotin eut l'insigne honneur, dans une pétition adressée à Louis XVI à la fin de 1788, d'élever le premier la voix en faveur du doublement du tiers aux états généraux. Elu député par les Parisiens, il fit partie des comités de mendicité et de salubrité de l'Assemblée constituante, et y lut l'important rapport sur l'organisation de l'enseignement et de l'exercice de la médecine en France. Il demanda, le 10 octobre 1789, l'égalité devant le bourreau, c'est-à-dire un genre de supplice unique pour toutes les classes de criminels, la décapitation, jusqu'alors réservée aux nobles, et il émit le vœu qu'une machine, à l'action rapide, diminuât les souffrances du patient. Le 1er décembre, l'Assemblée constituante, admettant ce principe, décrétait l'égalité des peines, et l'année suivante, sur la motion de Michel Lepelletier, la décapitation était inscrite dans le code pénal comme le seul mode de supplice. La machine dont on devait faire usage ne fut déterminée que le 20 mars 1792, d'après l'avis du docteur Louis, consulté officiellement par l'Assemblée législative. Qui a proposé cette machine dans la forme qu'on lui connaît, et qui, d'ailleurs, était inventée depuis longtemps ? On l'ignore. Les rédacteurs du journal royaliste les *Actes des apôtres* lui donnèrent, dès le commencement, le nom de *guillotine*, et ce nom lui est resté. Guillotin en éprouva un chagrin profond, surtout quand il vit les horribles immolations de la Terreur. Emprisonné comme suspect, il faillit être victime lui-même de cette machine expéditive dont un sentiment de philanthropie lui avait inspiré l'idée. Il fut relâché à la chute de Robespierre, devint médecin de bienfaisance de la section de la Halle au blé, puis membre du comité de vaccine (1800) et prit une part active au rétablissement de l'Académie de médecine. Nous avons sous les yeux une notice autobiographique faite par Guillotin lui-même, écrite de sa main propre. Elle offre des renseignements peu connus, dont nous avons fait usage. Du fatal instrument qui porte son nom, pas un mot, tant la célébrité qu'il devait à cette circonstance lui était odieuse.

GUILLOTINE s. f. (ghi-llo-ti-ne, *ll* mll. — du nom de *Guillotin*, supposé l'inventeur). Instrument de supplice qui sert à décapiter, et qui consiste en un lourd couteau qu'on fait glisser entre deux rainures et tomber sur le cou du patient : *Dresser la* GUILLOTINE. *Aller à la* GUILLOTINE. *Qu'est-ce que la* GUILLOTINE ? *Une chiquenaude sur le cou.* (Lamourette.) *André Chénier, déjà sur l'échafaud, se heurta le front contre un poteau de la* GUILLOTINE : *« C'est dommage, dit-il, j'avais quelque chose là. »* (Lamart.)

— Par ext. Exécutions capitales ; peine de mort : *Supprimer la* GUILLOTINE. *Les partisans de la* GUILLOTINE. *La* GUILLOTINE *est la concrétion de la loi.* (V. Hugo.)

— Hist. *Furies de la guillotine*, Femmes qui, depuis le 9 thermidor, avaient l'habitude d'entourer la guillotine et d'insulter les condamnés.

— Archit. *Fenêtre à guillotine*, Fenêtre qui s'ouvre au moyen d'un panneau ou d'un châssis glissant entre deux rainures verticales.

— **Encycl.** La tradition populaire veut encore aujourd'hui que le docteur Guillotin, député à l'Assemblée constituante, ait été l'inventeur et la victime (souvent même on a dit la première victime) de l'instrument de mort auquel on a donné son nom. On sait qu'aucune de ces deux assertions n'est exacte. Guillotin n'a pas inventé la machine en question, et, loin d'avoir été exécuté, il a survécu longtemps à la Révolution, comme on a pu le voir ci-dessus dans sa biographie.

Sous l'ancien régime, un des priviléges de la noblesse était d'avoir, le cas échéant, la tête tranchée, supplice réputé plus noble que la potence, réservée aux condamnés d'origine plébéienne et qui donnait à l'exécution un caractère infamant. Il faut ajouter que la pendaison était une flétrissure non-seulement pour le patient, mais encore pour sa famille, tandis que rien ne rejaillissait de la décapitation sur les parents du noble supplicié.

En 1789, le principe de l'égalité devant la loi entraînait naturellement l'égalité devant le châtiment, qui doit varier suivant le crime, mais non suivant la position sociale du criminel.

Dès le mois d'octobre, un député honorablement connu pour sa douceur et sa philanthropie, le docteur Guillotin, posa le problème devant l'Assemblée constituante de la manière suivante : établir l'égalité des supplices, abréger les souffrances du patient. Il développa sa proposition dans la séance du 1er décembre et la résuma en deux articles, indiquant, comme le moyen qui lui semblait le plus prompt et le moins barbare, la décapitation au moyen d'une machine. Le premier article fut voté à l'unanimité. Il était ainsi conçu :

« Les délits du même genre seront punis par le même genre de supplice, quels que soient le rang et l'état du coupable. »

Quant à la seconde partie de sa proposition, Guillotin insistait surtout sur la nécessité d'épargner au condamné les lenteurs, les incertitudes et les maladresses des bourreaux. Mais la décision fut ajournée. C'est pendant cette discussion que l'excellent docteur, répondant à une objection, s'écria sans prendre garde : « Avec ma machine, je vous fais sauter la tête en un clin d'œil, et sans que vous éprouviez la moindre douleur ! »

Il y eut une explosion de rires. Hilarité qui semble bien tragique, quand on songe que beaucoup de ceux qui riaient devaient un jour recevoir la mort de cet instrument, qui n'avait encore ni forme ni nom !

En disant *ma machine*, Guillotin voulait simplement dire la machine que l'on adoptera, car lui-même ne donnait le plan d'aucun appareil ; il se prononçait seulement pour la décollation par un moyen mécanique, en indiquant assez vaguement des instruments employés anciennement en divers pays. Toutefois, comme en France on rit de tout, son exclamation devint le texte d'inépuisables plaisanteries ; on se divertit fort de cette idée de vous faire sauter la tête en un clin d'œil par philanthropie. Enfin l'instrument se trouva baptisé longtemps avant d'avoir été inventé, et du nom même du pauvre docteur. Dans la *Chronique de Paris* du 14 décembre 1789, on lit cette petite note : « Nous avons vu une chanson dans laquelle on appelle le coupe-tête proposé par M. Guillotin *guillotine*. »

Cette chanson, nous la trouvons dans le journal royaliste les *Actes des Apôtres*, précédée de considérations ironiques sur la jurisprudence criminelle :

Guillotin,
Médecin
Politique,
Imagine un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique.
Aussitôt,
Il lui faut
Un supplice
Qui, sans corde ni poteau,
Supprime du bourreau
L'office.
C'est en vain que l'on publie
Que c'est pure jalousie
D'un suppôt
Du tripot
D'Hippocrate,
Qui d'occire impunément,
Même exclusivement,
Se flatte.
Le Romain
Guillotin,
Qui s'apprête,
Consulte gens du métier,
Barnave et Chapelier,
Même le Coupe-tête,
Et sa main
Fait soudain
La machine
Qui simplement nous tuera,
Et que l'on nommera
Guillotine.

(*Actes des Apôtres*, no 10.)

Ce sujet funèbre excita la verve d'autres journalistes du même parti, qui trouvèrent plaisant de renouveler les vieilles facéties sur l'instrument du supplice. Le *Journal en vaudevilles* imagina de mettre en pot-pourri la séance du 1er décembre, la réforme de la jurisprudence criminelle, Guillotin et le reste. Ces productions sont, d'ailleurs, assez pitoyables, et nous ne les transcrivons ici que pour donner une idée du temps.

Air : *Paris est au roi.*

Monsieur Guillotin,
Ce grand médecin
Que l'amour du prochain
Occupe sans fin,
Un papier en main,
Prend la parole enfin,
Et d'un air bénin
Il propose
Peu de chose,
Qu'il expose
En peu de mots ;
Mais l'emphase
De sa phrase
Obtient les bravos
De cinq ou six sots.

Air : *En amour c'est au village.*

Messieurs, dans votre sagesse,
Si vous avez décrété
Pour toute humaine faiblesse
La loi de l'égalité,
Pour peu qu'on daigne m'entendre,
On sera bien convaincu
Que, s'il est cruel de pendre,
Il est dur d'être pendu.

Air : *De la baronne.*

Comment donc faire
Quand un honnête citoyen,
Dans un mouvement de colère,
Assassinera son prochain ?
Comment donc faire ?

Air : *Que j'avions d'impatience.*

En rêvant à la sourdine
Pour vous tirer d'embarras,
J'ai fait une machine
La la la la la la la la
Qui met les têtes à bas.

Air : *A la façon de Barbari.*

C'est un mécanisme nouveau
D'un effet admirable ;
Je l'ai tiré de mon cerveau
Sans me donner au diable.
Un décollé de ma façon,
La faridondaine,
La faridondon,
Me dira : « Monsieur, grand merci,
Biribi
A la façon de Barbari
Mon ami. »

Air : *Quand la mer Rouge apparut.*

C'est un coup que l'on reçoit
Avant qu'on s'en doute ;
A peine on s'en aperçoit,
Car on n'y voit goutte.
Tout à coup étant lâché,
Fait tomber, ber, ber,
Fait sauter, ter, ter,
Fait tomber,
Fait sauter,
Fait voler la tête :
C'est bien plus honnête.

Cependant, comme nous l'avons dit, l'Assemblée n'avait rien résolu quant à cette machine déjà baptisée avant d'exister : elle avait simplement décrété l'égalité des supplices. Quant au mode d'exécution, la question avait été renvoyée à l'étude. L'idée de remplacer le bourreau par une machine avait eu son origine dans un sentiment d'humanité ; le nom de cet instrument, fixé d'avance, eut la sienne dans une chanson ; on voit assez que nous sommes en France.

Le 21 septembre 1791, après de longs débats, l'Assemblée adopta le nouveau code pénal, dont un article portait que toute personne condamnée à la peine capitale aurait la tête tranchée. Cet article avait été voté sur la proposition de Lepelletier de Saint-Fargeau.

Il restait à déterminer le mode de décapitation. Le procédé employé généralement jusqu'alors avait été le glaive ou la hache ; l'horrible opération se faisait, comme on le sait, sur un billot, et la maladresse ou l'émotion des bourreaux causait parfois d'épouvantables tortures aux patients. On sait que la tête de Marie Stuart ne tomba qu'au second coup de hache, celle du duc de Monmouth au quatrième, celle de de Thou au septième !

Cette question préoccupait vivement l'Assemblée et tous les hommes publics. A propos d'un condamné pour meurtre, le ministre Duport-Dutertre manifesta l'horreur que lui inspirait la décollation par le sabre, et le bourreau lui-même publiait, sur les inconvénients de ce genre de supplice, des remarques empreintes d'une sorte d'effroi.

Enfin, le comité de législation s'adressa au célèbre chirurgien Louis, secrétaire du collége des chirurgiens, et lui demanda une consultation motivée. Singulière mission pour un chirurgien, dont l'art après tout est conservateur ! Il devait rechercher, indiquer les procédés les plus convenables pour trancher une tête rapidement et suivant toutes les règles de l'art. Après tout, il y avait encore au fond une question d'humanité. La peine de mort étant admise, il s'agissait d'épargner au patient les souffrances et les angoisses des anciennes exécutions.

Le docteur Louis rédigea la consultation qu'on lui avait demandée, et la présenta à l'Assemblée le 20 mars 1792. Il établit d'abord que les instruments tranchants ne sont, en réalité, que des scies plus ou moins fines, ayant peu d'effet quand ils frappent perpendiculairement, et que, dès lors, il était nécessaire de les faire agir en glissant sur le corps à diviser. Cette observation conduisait naturellement à donner au couperet une direction très-oblique. Adoptant ensuite l'idée mise en avant par Guillotin, que, du reste, il ne nomme même pas dans son rapport, Louis établissait que, pour être certain d'une exécution, il ne fallait pas qu'elle fût l'œuvre directe d'un homme, mais d'une mécanique dont il proposa l'adoption. Il citait une machine employée alors en Angleterre et qui n'était autre qu'une *guillotine* grossière, et il indiquait diverses améliorations, par exemple de fixer la tête du patient par un croissant, etc.

En effet, l'idée d'un tel appareil n'était pas nouvelle. Il existe des gravures allemandes fort anciennes reproduisant le supplice de la décapitation par un procédé de ce genre. Au commencement du XVIe siècle, on se servait, en Italie, pour décapiter les gentilshommes, d'une machine composée de deux montants verticaux joints à leur partie supérieure par une traverse horizontale à laquelle était suspendu un lourd couperet qu'on laissait tomber de cette hauteur sur le cou du patient, placé sur un billot de bois. Cette machine se nommait *mannaja*. On trouve le dessin d'une décapitation par cet instrument dans les *Symbolic. Quæstion.* d'Achille Bocchi, ouvrage publié en 1555 et en 1574. (V. les *Voyages* du P. Labat en Italie.) En Angleterre et en Ecosse, comme il est dit ci-dessus, on se servait parfois d'un engin du même genre. Enfin, un appareil analogue était en usage dans quelques-unes de nos provinces, notamment en Languedoc, où il fut employé, en 1632, pour le supplice du duc Henri de Montmorency. (V. les *Mémoires* de Puységur.)

Le docteur Louis ne s'en tint pas à sa consultation ; il fit construire par un mécanicien allemand nommé Schmidt une machine qui, après divers perfectionnements, fut définitivement adoptée. Les premiers essais furent faits à Bicêtre, sur des animaux et des cadavres. Nous avons retrouvé dans des pièces officielles ce détail assez curieux, que Schmidt confectionnait ces premières machines à décapiter au prix de 824 livres, en se chargeant de l'expédition dans chaque département.

Le nouvel instrument fut dans l'origine nommé quelquefois *Louisette*, du nom de son véritable créateur, mais plus communément *guillotine*, comme le pli en était déjà pris. Ce dernier nom prévalut tout à fait et devint rapidement technique, officiel et consacré. On ne voit point que l'excellent docteur Guillotin ait jamais protesté ; mais il est probable qu'au milieu des événements, il dut plus d'une fois gémir de la triste célébrité attachée à son nom.

Quant au docteur Louis, il eut le bonheur de ne pas voir une seule exécution politique, car il mourut le 20 mai 1792.

La *guillotine* fonctionna pour la première fois le 25 avril 1792. Le patient était un bandit de grand chemin nommé Nicolas-Jacques Pelletier. La *Chronique de Paris* du lendemain dit à propos de cette exécution : « La nouveauté du supplice avait considérablement grossi la foule de ceux qu'une pitié barbare conduit à ces tristes spectacles. Cette machine a été préférée avec raison aux autres genres de supplice : elle ne souille point la main d'un homme du meurtre de son semblable, et la promptitude avec laquelle elle frappe le coupable est plus dans l'esprit de la loi, qui peut souvent être sévère, mais qui ne doit jamais être cruelle. »

A la même époque, le journal les *Révolutions de Paris* (no 146) osait proposer pour la *guillotine* l'inscription suivante :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les rois.

La première exécution politique eut lieu le

21 août 1792, à dix heures du soir, aux flambeaux. Le condamné était Louis-David Collenot d'Angremont, exécuté pour s'être montré parmi les ennemis du peuple dans la journée du 10 août.

Triste inauguration d'une ère de luttes implacables! Toutefois, ce ne fut qu'à l'époque de l'établissement du tribunal révolutionnaire (7 avril 1793) que l'instrument de mort commença à fonctionner avec activité. Depuis ce moment jusqu'au 10 thermidor an II (28 juillet 1794), le nombre total des personnes exécutées fut de 2,625, chiffre qui forme à peine, il est vrai, la quarantième partie du nombre de ceux que moissonna la seule bataille de la Moskowa; mais on ne saurait, d'ailleurs, établir une comparaison rigoureuse entre la mort du champ de bataille et celle de l'échafaud.

Les exécutions se firent d'abord sur la place du Carrousel, du moins les exécutions politiques; car les criminels ordinaires continuaient d'être exécutés à la place de Grève. Le 10 mai 1793, la Convention, siégeant dès lors aux Tuileries, en face même de l'échafaud, prescrivit au conseil exécutif de désigner un autre emplacement. La Commune choisit la place de la Révolution (Concorde), où la *guillotine* fonctionna jusqu'au 25 prairial an II (13 juin 1794). Elle fut ensuite dressée à la place du Trône. On avait désigné la Bastille, mais c'était une sorte de lieu sacré pour le peuple; le grand faubourg s'émut, et cette décision fut réformée le lendemain.

On sait que sous l'Empire et la Restauration les exécutions se firent à la place de Grève, sous Louis-Philippe à la barrière Saint-Jacques, et qu'enfin aujourd'hui l'échafaud a été transporté place de la Roquette.

Pendant la Terreur, les âmes, exaltées au plus haut degré, s'étaient si bien familiarisées avec l'idée de la mort violente, que les exécutions ne causaient plus la même impression d'effroi que dans les temps ordinaires. Et puis, le caractère national reprenait le dessus; dans les prisons, jouer à la *guillotine* devint l'amusement favori des détenus. On donna à l'horrible instrument des noms burlesques, le *rasoir national*, le *moulin à silence*, etc., et l'on prétend même qu'on en arriva à fabriquer des boucles d'oreille représentant de petites *guillotines*.

Les *Révolutions de Paris* du 8 septembre 1792 racontent aussi le fait suivant :

« Dans plusieurs hôtels de Paris, ceux des aristocrates qui n'ont pas pu s'échapper depuis l'affaire du 10 (le 10 août) tuent leur temps auprès d'une petite *guillotine* en acajou qu'on apporte sur la table au dessert. On y fait passer successivement plusieurs poupées dont la tête, faite à la ressemblance de nos meilleurs magistrats, en tombant laisse sortir du corps, qui est un flacon, une liqueur rouge comme du sang. Tous les assistants, les femmes surtout, se hâtent de tremper leurs mouchoirs dans ce sang, qui se trouve une eau ambrée très-agréable. »

On a prétendu aussi que le conventionnel Lejeune, lorsqu'il était en mission, portait avec lui une petite *guillotine* en cristal, et qu'il s'en servait pour couper la tête des volailles qu'il mangeait.

Mais il est presque inutile d'ajouter que toutes ces historiettes n'ont pas un caractère bien certain d'authenticité.

Nous allons maintenant donner une description du funèbre appareil, tel qu'il fonctionne aujourd'hui; description empruntée à un excellent article de la *Revue des Deux-Mondes*, dû à la plume de M. Maxime du Camp.

« C'est une estrade carrée de 4 mètres de long sur 3m,80 de large; elle est dressée à 2 mètres du sol sur quatre chevalets. Le plancher est entouré d'une balustrade à claire-voie; on y monte par un escalier de dix marches. Aux deux tiers de la longueur, s'élèvent deux montants parallèles couronnés d'un linteau qu'on appelle le chapeau; ils ont une hauteur de 4 mètres et un écartement de 37 centimètres; au chapeau est fixé le glaive, composé d'une lame d'acier triangulaire emmanchée à l'aide de trois boulons dans un mouton de plomb qui lui donne un poids considérable. Le mouton a 35 centimètres de large, et la lame 30 à sa plus grande largeur; la hauteur totale de l'un et de l'autre est de 80. A 1 mètre du parquet, deux planches, placées l'une au-dessus de l'autre dans le plan vertical et percées chacune d'une demi-circonférence, offrent exactement, lorsqu'elles sont réunies, l'apparence d'une pleine lune; la partie inférieure est fixée aux montants; la partie supérieure mobile, glissant dans des rainures latérales, peut être haussée ou abaissée à volonté. Entre les poteaux et la dernière marche de l'escalier se trouve la bascule, planche étroite, faisant directement face à la lunette. Au repos, elle est verticale; il suffit d'un geste de propulsion pour la rendre horizontale; en s'abattant, elle tombe sur une tablette solidement étayée, plus longue qu'elle et aboutissant aux planches de la lune. La bascule, garnie de galets, roule sur cette table, et par une action très-rapide porte le cou du condamné sur la demi-lune inférieure de façon à l'y emboîter. A droite de la bascule, et y tenant par des charnières, un plan incliné est disposé de manière à prendre son point d'appui sur le bord même d'un énorme panier d'osier doublé d'une caisse de zinc et rempli de son. Sous la bascule et la lunette s'étend une auge de forme oblongue; devant les poteaux, on place une sorte d'appareil qui ressemble à un dossier de baignoire, afin que si, par suite d'un faux mouvement, la tête échappe à l'aide chargé de la tenir, elle ne roule pas sur l'échafaud, et ne soit point aperçue du public. Tout l'instrument et les ustensiles accessoires sont peints d'une désagréable couleur sang de bœuf tirant sur le chocolat.

» La bascule est garnie d'une double courroie armée de boucles, afin de neutraliser la résistance possible du patient; mais on ne s'en sert jamais. La demi-lune supérieure s'abat brusquement, à l'aide d'un mécanisme fort simple mis en œuvre par un bouton qu'on n'a qu'à pousser; le glaive est fixé au chapeau dans une pince en forme de 8, dont la partie inférieure s'ouvre quand la partie supérieure se ferme; un cordon d'appel correspond à un bec-de-cane placé au-dessus et tout près du bouton de la demi-lune fait jouer un levier qui, rapprochant les deux branches supérieures de la pince, force les branches inférieures à s'écarter; la tête du mouton glisse dans l'intervalle ouvert, et le glaive, précipité par la masse qui le surmonte, tombe avec une rapidité foudroyante qu'accélère encore l'action de galets de fer poli roulant dans des rainures de cuivre fixées le long des poteaux et faisant corps avec eux. Dans sa chute, il rase précisément la surface externe de la lunette, et vient prendre appui, par les bords plus étendus du mouton, sur deux ressorts à boudin surmontés d'un fort dé en caoutchouc qui amortit le choc et en neutralise le bruit. On comprend dès lors avec quelle sécurité, avec quelle simplicité, l'œuvre terrible de la justice peut s'accomplir. Le condamné, parvenu sur l'échafaud, se trouve debout devant la bascule verticale, qui lui vient, d'une part, au-dessus des chevilles; de l'autre, à moitié de la poitrine; en face de lui s'ouvre la lunette, dont la portion mobile est relevée. L'exécuteur pousse la bascule, qui s'abat, la roule; la tête semble se jeter d'elle-même dans la baie semi-circulaire, un aide la saisit par les cheveux. Il reste deux gestes à faire, l'un qui presse le bouton de la demi-lune, immédiatement abaissée sur le cou du malheureux; l'autre qui, tournant le ressort du glaive, le détache. La tête, séparée vers la quatrième vertèbre cervicale, est lancée dans le panier, pendant que l'exécuteur, d'une seule impulsion de la main, y fait glisser le corps sur le plan incliné. La rapidité de l'action est inexprimable, et la mort est d'une telle instantanéité qu'il est difficile de la comprendre. Le glaive oblique et alourdi de plomb agit à la fois comme coin, comme masse et comme faux; il tombe d'une hauteur de 2m,80; il pèse 60 kilogrammes, ce qui, en tenant compte de l'action de la pesanteur, produit un travail équivalant à 168 kilogrammètres. Le couteau fait donc le même effet que produiraient 16.800 kilogrammes tombant de la hauteur d'un centimètre. La chute, calculée mathématiquement, dure 3/4 de seconde.

» On pourrait croire que l'instrument n'a besoin que d'être dirigé et qu'il fait lui-même sa sanglante besogne; on se tromperait. L'homme qui a reçu la mission de faire subir la peine capitale doit déployer une grande adresse et une force peu commune. D'une seule main il doit contenir le condamné, et ce n'est pas toujours facile. Lescure, guillotiné en 1854, lutta, saisit entre ses dents la main droite de l'exécuteur et lui fit une morsure profonde dont celui-ci porte encore la cicatrice; Avinain, l'horrible boucher qui coupait ses victimes en morceaux et les jetait à la Seine, se détourna si violemment qu'on fut obligé de le saisir à deux mains par les épaules pour l'immobiliser. Rarement les condamnés se mettent ainsi en résistance; mais, quel que soit leur abattement ou leur résignation, l'instinct vital subsiste et se défend. Tous, sans exception, quand ils n'ont pas perdu connaissance, une fois qu'ils sont basculés, dans cet instant si rapide que l'œil peut à peine l'apprécier, obéissent à un mouvement involontaire, inconscient, et qu'on pourrait appeler fatal. Au lieu de porter la tête en avant, ils la rejettent à droite, fuyant ainsi l'exécuteur qui est debout à leur gauche, et au lieu de se placer dans la demi-lune ils vont buter contre le poteau. Il faut alors les ramener dans la position qu'ils doivent occuper, les ajuster, selon l'affreuse expression du métier, et ce seul effort, accompli avec une vivacité plus prompte que la pensée, nécessite une force extraordinaire. « Après chaque exécution, j'ai les saignées » brisées, » dit l'exécuteur. Les rôles sont distribués d'avance entre les acteurs de cette lugubre tragédie : l'un des aides saisit la tête, l'autre soulève la bascule par en bas et pèse sur les jambes du patient, pendant que l'exécuteur hâte le dénoûment. Tous ces mouvements combinés, différents les uns des autres, accomplis par trois personnes, concourant au même but, doivent être faits avec une simultanéité irréprochable, sinon les plus graves inconvénients pourraient en résulter. »

Sous le gouvernement de la Commune de Paris, le peuple se saisit de la *guillotine* et la brûla sur la voie publique. Depuis quelques mois (1872), l'exécuteur de Paris a notablement *amélioré* l'instrument de supplice : l'échafaud a complètement disparu, et le condamné n'est plus réduit à gravir le rude escalier qui le conduisait autrefois sous le couteau. Il marche de plain-pied à la mort.

On peut consulter sur ce lugubre sujet les ouvrages suivants : *Recherches historiques et physiologiques sur la guillotine, et détails sur Sanson*, par Louis Dubois (Paris, 1843). L'auteur a résumé son travail dans une lecture faite, en octobre 1866, à l'Académie de médecine, dont il est le secrétaire; *Notice historique et physiologique sur le supplice de la guillotine*, par G. D. F. (Guyot de Fère); *The guillotine*, par Croker (1843); *Compte rendu aux sans-culottes de la République française par très-haute, très-puissante et très-expéditive dame Guillotine*, par Tisset (Paris, an II, in-8°); *Opinion du citoyen Sue sur le supplice de la guillotine*, etc. V. aussi notre article EXÉCUTION CAPITALE.

Guillotine (LA), *par un vieux jacobin*, journal, ou plutôt canard, qui fut publié en 1848, et qui ne mériterait pas une mention, si son titre n'avait donné lieu à mille déclamations qui se renouvellent encore de temps à autre aujourd'hui. Il n'y a pas bien longtemps qu'un ministre parlait à la tribune avec une sainte horreur de ces temps affreux où des publications sanguinaires, comme la *Guillotine*, poussaient les masses populaires à tous les excès, etc.

Bien évidemment ce ministre ne connaissait pas la feuille dont il parlait, et qui n'est précisément qu'un canard réactionnaire, où se révèle la pensée ignoble de spéculer sur cet épouvantable titre, mais qui d'ailleurs se prononce, comme tout le monde alors, contre la peine de mort, et en outre semble avoir pour but de diffamer les hommes de la première Révolution en même temps que Louis-Philippe. On a prétendu qu'elle était imprimée en lettres rouges ou sur papier rouge; l'exemplaire que nous possédons est simplement imprimé à l'encre noire et sur papier blanc. C'est une feuille simple, in-folio, qui porte en tête n° 1, mars 1848. Nous avons tout lieu de croire que ce numéro fut unique; mais peut-être en a-t-il été fait plusieurs tirages.

Sous le titre est un portrait de Louis-Philippe, lequel entr'ouvre sa chemise des deux mains et montre sur sa poitrine une guillotine tatouée. A la droite du portrait on lit :

1793

Tout le monde y passera.

Et de l'autre côté :

1848

Personne n'y passera.

Le *vieux jacobin* du titre, c'est Louis-Philippe; le journal est signé, au bas de la sixième et dernière colonne, *Olusi-Lippephi*, anagramme assez transparent du nom de Louis-Philippe. Le texte se compose de notices sur la guillotine, sur Sanson, sur les principales exécutions, etc., le tout raconté par Louis-Philippe, qui fait étalage de ses goûts sanguinaires et prétend les avoir inspirés aux jacobins, ses collègues. Rien de plus inepte que cette rapsodie, qu'on pourrait croire légitimiste, puisque la maison d'Orléans et les révolutionnaires y sont maltraités, mais qui est plus probablement une grossière spéculation faite par un scribe imbécile. Quoi qu'il en soit, elle est empreinte d'un sentiment réactionnaire très-prononcé, et il serait difficile d'attribuer, même à quelque enfant perdu de la *démagogie*, une diatribe où l'on fait l'éloge de Louis XVI et de Marie-Antoinette, où l'on raconte qu'il y avait dans le club des Jacobins un modèle de guillotine devant lequel ces cannibales de clubistes juraient l'extermination de tous leurs ennemis, où Santerre est représenté recevant une dépêche qui le menace de mort si dans cinq minutes la tête de Louis XVI n'est pas tranchée, etc.

Voilà les platitudes que des hommes d'Etat mettent à la charge des révolutionnaires de Février, pour donner une idée de leurs fureurs sanguinaires. De telles bévues ne sont-elles pas aussi piquantes qu'instructives?

Il y a cependant, à la fin de cette pitoyable production, quelques paroles raisonnables, à propos du décret abolissant la peine de mort en matière politique.

« Voulait-on sincèrement, y est-il dit, établir la consécration de cette vérité philosophique, qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine? Obéissait-on, au contraire, seulement à un sentiment de crainte ou de prudence? La politique est sujette à des fluctuations si bizarres, et il y a des gens si prévoyants! Quel que soit le motif qui a inspiré aux membres du Gouvernement provisoire cette noble pensée, elle apparaîtra toujours dans l'histoire avec le prestige d'un acte dicté par la grandeur d'âme et l'humanité. »

On remarquera d'ailleurs dans ce jugement l'insinuation malveillante relative à la *prudence* du gouvernement de Février, trait qui était encore dans l'esprit de la réaction d'alors.

M. Eugène Hatin, qui consacre quelques lignes de sa *Bibliographie de la presse* à cet avorton de journal, mentionne une autre *Guillotine* parue en Juillet, et qui portait pour épigraphe : *Liberté, égalité, fraternité*, ROIS CRAQUES! ce qui la rangerait encore parmi les journaux réactionnaires. Au reste, le laborieux bibliographe que nous venons de citer déclare qu'il n'en a vu aucun numéro. Un journal de ce titre, en juillet, avec la terreur qui régnait alors, sous la dictature de Cavaignac, cela semble bien peu probable. Il n'y aurait rien d'absolument impossible à ce que quelque canardier honteux eût élaboré clandestinement un tel chiffon de papier; mais encore, qui l'a vu? Dans tous les cas, la République n'en doit pas plus supporter la responsabilité que les autres régimes ne sont coupables, par exemple, des images obscènes que d'ignobles trafiquants colportent dans les coins; d'autant plus que nous venons de voir, par la seule pièce dont l'existence soit constatée, que l'esprit de cette publication était antirépublicain.

GUILLOTINÉ, ÉE (gui-llo-ti-né; *ll* mll.) part. passé du v. Guillotiner : *Un condamné* GUILLOTINÉ.

— Substantiv. Personne guillotinée : *On serait effrayé si l'on savait le nombre des* GUILLOTINÉS, *depuis l'invention encore récente de la guillotine.*

GUILLOTINER v. a. ou tr. (ghi-llo-ti-né; *ll* mll. — rad. *guillotine*). Exécuter à mort, au moyen de la guillotine : GUILLOTINER *un condamné.*

GUILLOTINEUR s. m. (ghi-llo-ti-neur; *ll* mll. — rad. *guillotiner*). Celui qui guillotine, qui fait guillotiner : *Danton, au moment de périr, pesait ainsi ses destins : « J'aime mieux être guillotiné que* GUILLOTINEUR; *ma vie n'en vaut pas la peine, et l'humanité m'ennuie. »* (Chateaub.) *Quand meurt le titulaire d'un de ces offices infamants de* GUILLOTINEUR, *l'autorité a pour lui choisir un successeur des milliers d'aspirants.* (Toussenel.)

GUILLOU (Joseph), flûtiste et compositeur, né à Paris en 1784, mort à Saint-Pétersbourg en 1853. Admis au Conservatoire à l'âge de treize ans, il suivit la classe de Devienne, obtint le premier grand prix en 1805, entra comme seconde flûte, dix ans plus tard, à l'Opéra, fut nommé en 1816 professeur au Conservatoire, puis première flûte de la chapelle du roi, et bientôt remplaça Tulou à l'orchestre de l'Opéra. Guillou remplit ces fonctions et ces emplois avec talent et forma dans sa classe d'excellents élèves, parmi lesquels MM. Becquié et Dorus. S'étant mis à voyager, il donna des concerts dans diverses villes et, en dernier lieu, se fixa à Saint-Pétersbourg, où il se livra d'abord au commerce, puis fonda, sous le titre de l'*Artiste russe*, un journal musical français. On lui doit la composition de concertos et d'*Airs variés*, pour flûte.

GUILLOUTET (Louis-Adhémar, marquis DE), homme politique français, né le 6 août 1819. Il était maire de Parlebosc et membre du conseil général pour le canton de Gabarret, lorsqu'il fut élu, en 1863, avec l'appui de l'administration, membre du Corps législatif dans la première circonscription des Landes. Quand il entra à la Chambre, le marquis de Guilloutet était connu dans son département comme un riche propriétaire, fabriquant d'excellente eau-de-vie avec les raisins de ses vignes. Il vint s'asseoir sur les bancs de la majorité, avec laquelle il vota constamment. Le public ignorait à peu près complétement son existence, lorsqu'un amendement, présenté par lui le 11 février 1868, lors du vote de la loi sur la presse, lui valut une subite renommée.

Cet amendement avait pour objet de renvoyer devant la police correctionnelle tout journal qui se serait permis « une allégation *malveillante* relative à la vie privée. « Des journaux, du théâtre même, on vit alors pleuvoir à l'envi sur le malencontreux marquis une grêle de sarcasmes et de railleries mordantes. Tout aussitôt le « mur Guilloutet, » par allusion au mur de la vie privée, comme l'honorable appelait le secret des ménages, passa à l'état de locution proverbiale, et l'article 11 de la loi ne s'appela plus que l'article Guilloutet. Toutefois, en historien fidèle, nous ferons remarquer que l'article 11 n'est pas celui qu'a proposé M. de Guilloutet. En effet, dans la séance du 21 avril 1867, M. Ollivier présenta un amendement ainsi conçu : « Toute nouvelle ou divulgation relative à la vie privée, alors même qu'elle ne constituerait ni la diffamation ni l'outrage, sera, à la requête de la partie intéressée, punie d'une amende de 500 à 1,000 francs. » On remarquera même que la proposition de M. Ollivier, antérieure d'un an à celle de M. de Guilloutet, est plus sévère, puisqu'elle admet la pénalité sans qu'il y ait eu malveillance, diffamation et outrage. La loi de 1868 a, comme M. Ollivier, écarté cette condition. L'article proposé par M. de Guilloutet était donc en somme moins étroit que celui de M. Ollivier, et que la loi dont l'article 11 porte indûment son nom.

Réélu député dans les Landes en 1869, le marquis de Guilloutet devint alors un des secrétaires du Corps législatif, et continua, jusqu'à la fin de l'Empire, à faire partie de cette majorité servile, à qui incombe une si grande part de responsabilité dans l'abaissement de notre pays et dans ses désastres en 1870. La révolution du 4 septembre vint rendre M. Guilloutet à cette vie privée qui doit lui être bien chère, puisqu'elle lui a valu les douces joies d'une célébrité inespérée. Il s'abstint de briguer la députation lors des élections du 8 février 1871. Toutefois, dans le courant de cette même année, il a été nommé membre du conseil général dans le département des Landes.

GUILMETH (Alexandre-Auguste), archéologue français, né à Brionne (Eure) en 1807. Il a été successivement maître d'étude à Rouen, surveillant général du collége d'Amiens, censeur et inspecteur de l'Université. On a de lui des notices et des ouvrages sur diverses localités célèbres de la Normandie. Nous mentionnerons entre autres : la *Ville de Pont-Audemer* (1832); la *Ville de Brionne* (1834); la *Ville et les environs d'Evreux* (1835); les *Environs de Dieppe* (1836); la *Ville et l'arrondissement du Havre* (1836-1838); la *Ville et l'arrondissement d'Yvetot* (1836-1837); la *Ville et le canton d'Elbeuf* (1838), etc. Ces diverses publications font partie de la *Description historique de la Normandie* (12 vol. in-8°, avec plans et gravures), plusieurs fois rééditée.

GUILMIN (Charles-Marie-Adrien), mathématicien français, né à Brest en 1812. Depuis quatre ans il s'adonnait à l'enseignement lorsque, en 1846, il se fit admettre à l'Ecole normale; mais, au bout d'un an, sa santé l'empêcha de continuer à suivre les cours de cet établissement, et il s'installa à Paris, où il donna d'abord des leçons particulières de mathématiques. M. Guilmin fut ensuite attaché comme professeur au lycée Bonaparte, qu'il quitta en 1853 pour devenir chef d'institution. En 1861, il se défit de son établissement pour s'occuper uniquement de composer des ouvrages d'enseignement. Nous citerons de lui : *Cours complet d'arithmétique théorique et pratique*, avec des applications usuelles (in-8°), dont la 16e édition a paru en 1868; *Cours complet d'algèbre élémentaire* (in-8°); *Cours complet de géométrie élémentaire* (in-8°), très-souvent réédité comme le précédent; *Cours de mathématiques appliquées* (in-8°), qui a eu cinq éditions; *Nouvelles leçons de cosmographie* (in-8°), rééditées six fois. Il a publié, en outre, des *Abrégés* de ses cours (in-18) et des *Exercices* dans le même format.

GUILNO s. m. (guil-no). Bot. Nom chilien du brome cathartique, plante de la famille des graminées, dont le rhizome est fortement purgatif.

GUILOLO, île de la Malaisie. V. GILOLO.

GUIMAR, ville espagnole des îles Canaries, dans l'île et à 32 kilom. de Santa-Cruz de Ténériffe; 3,600 hab. Tissage de lin et de laine.

GUIMARAENS, ville de Portugal, prov. de Minho, à 39 kilom. N.-E. de Porto, dans une plaine fertile, sur la rive droite de l'Ave; 7,000 hab. Fabrique de coutellerie, de quincaillerie, de linge de table. Cette ville est entourée de murailles flanquées de tours; ses rues sont larges, droites et bien bâties. On admire la beauté de ses places publiques Elle se divise en ville ancienne et ville nouvelle, auxquelles se rattachent de nombreux faubourgs. Dans la vieille ville s'élèvent les ruines d'un vieux château fort, dans lequel naquit Alphonse Ier, duc de Bragance, qui fut le fondateur de la monarchie portuguaise. La nouvelle ville possède quatre églises, quatre hôpitaux et un collége.

« La légende raconte, dit M. Germond de Lavigne, qu'au temps des Goths, Wamba était occupé au labourage d'un champ, lorsque des envoyés vinrent lui annoncer son avénement au trône. Surpris de cette nouvelle, Wamba répondit en riant qu'il serait roi lorsque son aiguillon aurait des feuilles, et il l'enfonça dans le sol. A l'instant, l'aiguillon prit racine et se couvrit de branches et de feuilles. Un joli porche gothique, qui date du XIVe siècle, a été élevé à l'endroit où s'accomplit ce miracle, et l'olivier lui-même, ou son rejeton, entouré d'une balustrade en fer ouvragé, étend tout auprès ses rameaux toujours vigoureux. » L'église date de la même époque; elle possède la cuve dans laquelle fut baptisé Alphonse Ier. Guimaraens est la patrie du pape saint Damase. Aux environs, il existe des sources thermales sulfureuses connues du temps des Romains.

GUIMARAENS, gros village du Brésil, prov. de Maranhao, ch.-l. de la comarca du même nom, près du Rio-Tury-Assu. Municipalité, tribunal, justice de paix, église paroissiale et deux écoles primaires gratuites pour les enfants des deux sexes.

GUIMARD (Marie-Madeleine), célèbre danseuse de l'Opéra. V. DESPRÉAUX.

GUIMAUVE s. f. (ghi-mô-ve — du bas lat. *bismalva*, qui est dans un capitulaire de Charlemagne, et qui vient du latin *ibiscum malva*, *bis malva*, guimauve. On remarquera le français *gui* pour le *bi* latin). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des malvées : *Toutes les parties de la* GUIMAUVE *officinale sont émollientes et mucilagineuses.* (De Jussieu.) *On fait des brosses dentifrices avec la racine de* GUIMAUVE. (V. de Bomare.) ‖ *Guimauve alcée*, Nom vulgaire de la ketmie des jardins. ‖ *Guimauve arborescente*, Nom vulgaire des lavatères. ‖ *Guimauve fausse* ou *potagère*, Nom vulgaire du sida abutilon. ‖ *Guimauve rose*, Nom vulgaire de la rose trémière. ‖ *Guimauve royale*, Nom vulgaire de la ketmie de Syrie. ‖ *Guimauve veloutée*, Nom vulgaire de l'abelmosch.

— **Encycl.** Les *guimauves* sont des herbes ou des arbrisseaux dressés, à fleurs axillaires ou en grappes terminales, à calice monosépale, quintilobé, entouré d'un calicule de cinq à neuf lobes aigus, à pétales échancrés ou entiers, à étamines nombreuses, à capsules monospermes indéhiscentes, réunies en cercle vers la base du style. Parmi les espèces de ce genre, la plus importante est la *guimauve* officinale, plante vivace, dont les tiges, hautes de 1 mètre, sont cylindriques et velues. Ses feuilles sont pétiolées, à cinq ou six lobes, recouvertes d'un léger duvet, blanchâtres, molles et douces au toucher. La fleur porte un calice double, dont l'extérieur est à huit ou neuf divisions. Sa racine est longue, cylindrique, charnue, très-mucilagineuse, amylacée, blanche en dedans, recouverte d'un épiderme jaunâtre. Dans le commerce, on la trouve mondée de son épiderme, d'une belle couleur blanche, d'une odeur faible et d'une saveur légèrement sucrée. Cette plante est, sans contredit, le premier des émollients. Les fleurs en infusion sont pectorales. Les feuilles servent à faire des cataplasmes émollients; les racines sont employées en infusions, cataplasmes, lavements, lotions, etc. On fait aussi avec ces dernières un sirop, des tablettes, une pâte. On les donne à mâcher aux enfants pendant leur dentition. La tisane de racine de *guimauve* doit toujours se boire un peu chaude; froide, elle ne produit presque aucun effet. D'après l'analyse, la racine de *guimauve* contient de la gomme, de l'amidon, de l'albumine, du sucre, de l'asparagine et une huile fixe. La *guimauve* officinale existe en France à l'état sauvage; mais, le plus souvent, on la cultive dans les jardins : elle demande un terrain frais.

GUIMAUX s. m. pl. (ghi-mô — altérat. de *gémeaux*). Agric. Prés que l'on fauche deux fois l'an.

GUIMBARDE s. f. (gain-bar-de — étymol. inconnue). Sorte d'instrument d'enfants, formé de deux branches métalliques et d'une languette d'acier placée entre deux, que l'on joue en le tenant entre les dents, et en faisant vibrer la languette avec le doigt.

— Fam. Mauvaise guitare. ‖ Femme méprisable : *C'était autrefois un bien vilain mot que* GUIMBARDE; *mais vous savez que les mots et les idées changent souvent chez les Français.* (Volt.)

. . . . . Vous, taisez-vous, *guimbarde!*
Il vous appartient bien de dire vos raisons,
Et de mettre le nez dans ce que nous disons !

BOURSAULT.

— Chorégr. Sorte d'ancienne danse.

— Jeux. Jeu de cartes, que l'on appelle aussi JEU DE LA MARIÉE : *Jouer à la* GUIMBARDE. *J'ai perdu trois parties de* GUIMBARDE. ‖ Dame de cœur : *La* GUIMBARDE *est la plus forte triomphe du jeu de la* GUIMBARDE. ‖ Boîte ou panier où l'on met les jetons que l'on veut jouer sur la dame de cœur : *Mettre un jeton à la* GUIMBARDE. ‖ Le contenu de cette boîte : *Gagner la* GUIMBARDE.

— Techn. Petit rabot muni d'un conducteur, dont les graveurs et les sculpteurs sur bois se servent pour aplanir le fond des creux. ‖ Outil de menuisier formé d'un bouvet implanté dans une planchette et serré avec un coin.

— Comm. Grand chariot à quatre roues, dont on se servait autrefois à Lyon pour le transport des marchandises : *Vous me ferez un plaisir extrême de m'envoyer ces deux volumes de mélanges historiques par les* GUIMBARDES *de Lyon.* (Volt.)

— Pop. Vieille voiture incommode.

— **Encycl.** Jeux. On joue à la *guimbarde* depuis cinq jusqu'à neuf personnes. Quand il n'y a que cinq joueurs, on se sert d'un jeu de piquet; quand il y en a davantage, on emploie un jeu complet. Dans les deux cas, l'as, comme valeur, vient après le roi, la dame et le valet. Trois cartes sont privilégiées, ce sont : la dame de cœur, appelée la *guimbarde*, qui est le principal atout, quelle que soit la retourne; le roi de cœur, nommé le *roi* par excellence, et qui n'a au-dessus de lui que la *guimbarde*, et le valet de carreau, que l'on désigne sous le nom de *fou*, et qui est le troisième atout. Outre ces trois cartes dominantes, qui sont les chances les plus grandes, il y a deux autres chances, qui sont le point et le mariage. Le point est la réunion, dans la même main, de trois, quatre ou cinq cartes de même couleur. Le plus élevé emporte le plus faible, et, s'il y a égalité, l'avantage apppartient au donneur, ou, à son défaut, au joueur qui est le plus près à sa droite. Le mariage se compose d'un roi et d'une dame de même couleur. Celui du roi et de la dame de cœur, qui se nomme le *grand mariage*, est supérieur à tous les autres. S'il y a plusieurs mariages ordinaires, c'est-à-dire de même valeur, on procède comme pour le point. Cinq boîtes ou corbeilles, une pour chaque chance, sont placées sur le tapis. On les appelle la *guimbarde*, le *roi*, le *fou*, etc., du nom des chances auxquelles elles sont respectivement réservées.

Les joueurs, ayant reçu un égal nombre de jetons auxquels on attribue une valeur conventionnelle, en mettent chacun un dans chacune des cinq corbeilles. Ils tirent ensuite la donne au sort, et celui qui l'obtient distribue cinq cartes à chacun et à lui-même, par trois et deux; après quoi il en retourne une, qui détermine la couleur de l'atout. La distribution terminée, les joueurs examinent s'ils n'ont pas, dans leur jeu, une ou plusieurs des chances dénommées ci-dessus, et l'annoncent successivement, en commençant par le premier en cartes. Les cinq chances peuvent arriver en un seul coup au même joueur; mais le cas est très-rare. Quoi qu'il en soit, on déclare d'abord le point, et celui qui a le plus élevé gagne le contenu de la corbeille correspondante. Le point réglé, chaque joueur met de nouveau un jeton dans cette corbeille, afin de former la mise qui appartiendra au joueur qui aura fait le plus de levées, puis on passe aux mariages. Si quelqu'un a le grand mariage, il prend le contenu des trois corbeilles du roi, de la *guimbarde* et du mariage, et reçoit, en outre, deux jetons de chaque joueur. S'il n'a qu'un mariage simple, il n'a droit qu'à la corbeille de cette chance. On procède de la même manière pour le fou, le roi et la *guimbarde*, si toutefois ces deux dernières chances n'ont pas déjà été levées par le grand mariage. Quand toutes les chances ont été réglées, le premier à jouer jette telle carte de son jeu que bon lui semble, et les autres en font successivemement autant, chacun cherchant à faire le plus de levées possible pour gagner la mise de fonds. Il faut faire deux levées au moins pour gagner. Quand deux joueurs ont l'un et l'autre le même nombre de levées, le gagnant est celui qui les a faites le premier. En faisant les levées, les joueurs sont tenus d'observer certaines règles. Ainsi, celui qui renonce paye un jeton à chacun de ses adversaires. Il en est de même de celui qui, pouvant forcer ou couper, ne le fait pas. Celui qui fait le grand mariage sur table, c'est-à-dire qui prend le roi avec la *guimbarde*, laquelle a ce privilége, reçoit un jeton de chacun des autres joueurs, à l'exception de celui qui a joué le roi. Quand il arrive un mariage de rencontre, c'est-à-dire quand on joue le roi de trèfle, de carreau ou de pique, et que la dame de la même couleur tombe immédiatement, celui qui fait la levée a droit à un jeton par chaque joueur, excepté par celui qui a jeté la dame. Celui qui a la dame d'un roi qui vient d'être joué est forcé de jouer cette dame, sans quoi il romprait le mariage, et payerait un jeton à chaque joueur. La même peine est encourue par celui qui joue avant son tour. Le joueur qui prend un mariage en coupant avec un atout reçoit un jeton de ceux qui ont jeté le roi et la dame, mais il lui est interdit de couper avec une des trois triomphes supérieures, c'est-à-dire avec le roi de cœur, le fou ou la *guimbarde*. Enfin, celui qui, ayant le fou, fait la levée avec cette carte reçoit un jeton de chaque joueur; s'il ne la fait pas, il paye un jeton au gagnant.

GUIMÉE *s. f.* (ghi-mé). Bâton d'un étendoir de blanchisseuse.

GUIMET (Jean-Baptiste), chimiste et industriel français, fils d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées, né à Voiron (Isère) en 1795. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit dans le service des poudres et salpêtres, devint, en 1830, commissaire des poudres à Lyon, et fut appelé, trois ans plus tard, à la direction de la poudrerie et de la raffinerie de Toulouse. En 1834, M. Guimet se démit de ses fonctions pour aller créer près de Lyon une branche d'industrie nouvelle, la fabrication de l'outremer artificiel. C'est à M. Guimet que revient l'honneur d'avoir découvert, en 1826, cette substance colorante qui se compose, sur 100 parties, de 31 à 37 de silice, de 20 à 25 d'alumine, de 17 à 20 de soude et de 7 à 12 de soufre. Avant cette invention, qui a permis de réduire à un prix très-modique (2 fr. le kilogr.) une des plus belles et la plus durable de toutes les couleurs, l'outremer naturel se vendait au prix moyen de 3,000 fr. le kilogr., et on en employait à peine 3 kilogr. par an. Grâce à M. Guimet, il existe maintenant en Europe soixante à quatre-vingts fabriques d'outremer artificiel, produisant annuellement 2,500,000 kilogrammes, et ce produit peut parfaitement rivaliser avec l'outremer naturel. A l'Exposition universelle de Londres en 1851, M. Guimet a obtenu la grande médaille, et a reçu, à l'Exposition universelle de 1855, outre la grande médaille d'honneur, la croix d'officier de la Légion d'honneur. — Sa femme, Mme Zélie GUIMET, née *Bidault*, a cultivé avec un certain succès la peinture. Elle a exposé notamment une *Judith* au Salon de 1827.

GUIMILIAU, village et comm. de France (Finistère), cant. de Landivisiau, arrond. et à 19 kilom. de Morlaix; 1,625 hab. Ce village tire son nom de Miliau, roi de Cornouaille, qui y fut traîtreusement assassiné par son frère Rivod, et fut mis au rang des saints. L'église, qui date du XVIe siècle, est flanquée d'une tourelle ronde, dont la plate-forme est garnie d'une balustrade flamboyante. Dans les voussures du porche sont sculptées plusieurs *Scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament*. On remarque, à l'intérieur : un vitrail représentant la *Passion;* le baldaquin de la cuve baptismale, orné de colonnes torses qu'entourent des vignes chargées de raisins, et trois bas-reliefs en chêne, dont l'un représente *David*, le second *Sainte Cécile*, et le troisième une *Marche triomphale*, reproduction d'une des batailles d'Alexandre, par Lebrun. Le Calvaire de Guimiliau est un des plus curieux monuments de ce genre que possède la Bretagne. On en fait le tour par cinq arcades, et un escalier conduit sur la plate-forme, où sont plantées les croix de Jésus-Christ et des larrons. Les quatre évangélistes avec leurs attributs se trouvent placés aux angles, et toute la vie du Christ se déroule en une multitude de petits personnages vêtus à la mode du XVIe siècle. « Une musique militaire, dit M. Pol de Courcy, composée de *tambours et d'olifants*, précède le portement de croix; enfin, dans une scène accessoire, *Catel Gollet* (Catherine perdue) est précipitée par des diables grotesques dans une gueule de dragon figurant l'enfer. Catel Gollet, ayant caché un péché en confession, fut damnée et revint en 1560, dit un cantique populaire, annoncer en ces termes sa condamnation à ses compagnes :

Voici ma main, cause de mon malheur,
Et voici ma langue détestable!
Ma main qui a fait le péché,
Et ma langue qui l'a nié.

GUIMOND DE LA TOUCHE (Claude), poëte français, né à Châteauroux (Berry) en 1719, selon les uns, en 1729, selon d'autres, mort en 1760. Il était fils d'un procureur du roi, qui lui fit donner une excellente éducation. Fort jeune encore, Guimond entra dans l'ordre des jésuites; mais ses opinions philosophiques avancées et diverses tracasseries qu'il eut à subir le décidèrent bientôt à quitter la compagnie de Jésus pour rentrer dans le monde. Il se rendit alors à Paris, où il se passionna pour la tragédie, et se sentit une vocation décidée pour le théâtre. En 1757, il donna à la Comédie-Française sa tragédie d'*Iphigénie en Tauride*, qui contient de grandes beautés, des situations fortes, des morceaux déchirants et sublimes, des vers d'une touchante simplicité, et qui eut un grand succès. Guimond préparait une nouvelle tragédie lorsqu'il mourut d'une fluxion de poitrine. Parmi ses autres productions, nous citerons : *Epître à l'amitié* (1758), et les *Soupirs du cloître* ou le *Triomphe du fanatisme*, épître de 750 vers, publiée après sa mort (Londres, 1766), dans laquelle il attaque avec une grande énergie les ordres monastiques.

GUIMPE s. f. (gain-pe — du germanique : ancien allemand *wimpal*, voile de femme, ancien haut allemand *wimpal*, habit d'été, anglo-saxon *wiupel*, banderole, cornette, allemand *wimpel*, anglais *wimple*, fichu, voile, guimpe. On disait autrefois *guimple*, et ce mot, dit Chevallet, signifiait un voile de femme et une sorte de petit drapeau que l'on attachait au bout de la lance un guidon, une cornette). Pièce de toile blanche qui fait partie du costume d'une religieuse, et qui couvre le sein et le cou :

Souvent l'essaim des folâtres amours,
Essaim qui sait franchir grilles et tours,
Donne aux bandeaux une grâce piquante,
Un air galant à la *guimpe* flottante.

GRESSET.

— Modes. Sorte de fichu en dentelles ou en guipures, que portent les dames : *Une* GUIMPE *de tricot de Berlin.* ‖ Petite chemisette brodée, qui monte jusqu'au cou et paraît hors de la robe.

— s. m. Erpét. Nom vulgaire d'un serpent du Brésil, qui est peu connu.

GUIMPÉ, ÉE (gain-pé) part. passé du v. Guimper : *Une jeune fille* GUIMPÉE.

— Techn. *Doucine guimpée*, Doucine dont la baguette est plus élevée que le bas du devant du talon. ‖ On dit aussi DOUCINE GUIMBÉE, et, substantiv., GUIMPÉE OU GUIMBÉE.

GUIMPER v. a. ou tr. (gain-pé — rad. *guimpe*). Faire entrer en religion, faire prendre la guimpe, le voile à : GUIMPER *un jeune fille.*

Guimpons-les, c'est le mieux; elles le veulent bien.

POISSON.

‖ Rare.

GUINAMBI s. m. (goui-nan-bi). Ornith. Syn. de GUAINUMBI.

GUINAND, opticien suisse né vers 1745, mort en 1825. Il commença par fabriquer des boîtes de pendule, des boîtes de montre, puis fut conduit par la vue d'un télescope à s'occuper d'optique. Le mécanicien Droz, frappé de ses dispositions, l'initia aux lois de cette science. Quelque temps après, Guinand fabriqua des *lunettes*, des *lentilles* pour les télescopes, puis voulut construire des lunettes achromatiques; mais, comme il manquait de flint-glass, que l'Angleterre fabriquait seule à cette époque, il étudia la chimie, afin d'arriver à produire un verre qui pût le remplacer. Pendant six à sept ans, il se livra à de nombreuses expériences qui furent loin de l'enrichir; mais enfin il parvint à fondre un morceau de verre assez grand et assez pur pour servir aux télescopes et perfectionna en même temps le polissage et le sciage du verre. A la même époque, Fraunhofer se livrait en Bavière à des recherches semblables et était arrivé à des résultats pareils. Ayant entendu parler de Guinand, il l'appela auprès de lui (1805), et les deux laborieux chercheurs dirigèrent ensemble, pendant neuf ans, une fabrique fondée dans l'ancienne abbaye de Benedict-Beurn. De retour en Suisse, Guinand reprit la direction de l'établissement qu'il avait formé auprès des Brenets (canton de Neufchâtel), et y fabriqua du flint-glass, du crown-glass et des lunettes. En 1824, il envoya à l'Exposition industrielle de Paris un grand objectif achromatique pour une lunette à grande ouverture. Louis XVIII en fut tellement frappé, qu'il fit proposer à Guinand de se rendre en France pour y fonder

un établissement dont les frais seraient supportés par le Trésor; mais l'âge avancé de celui qui, le premier sur le continent, avait réussi à faire du flint-glass égal et même supérieur à celui de l'Angleterre, ne lui permit pas de se rendre à cette invitation. Ce fut son fils qui importa, en 1828, l'invention de Guinand dans notre pays où, depuis lors, elle a reçu, grâce à Bontemps, de notables améliorations.

GUINARD (Auguste-Joseph), homme politique, né à Paris en 1799. Son père, membre du conseil des Cinq-Cents et du tribunat, lui inculqua de bonne heure de fortes convictions républicaines. Envoyé au collége Sainte-Barbe, Auguste Guinard s'y lia avec Godefroi Cavaignac et Charles Thomas, puis se lança complétement dans la vie politique active, devint un des membres les plus ardents de la charbonnerie, prit part aux complots de Nantes, de Belfort, de Saumur et coopéra à la fondation du *National*. Lorsque éclata la révolution de 1830, Guinard courut aux barricades, et, après avoir contribué à renverser Charles X, il fit tous ses efforts pour amener la proclamation de la république. Déçu dans ses espérances, mais non abattu, Guinard continua à lutter avec une nouvelle ardeur pour la bonne cause, fit une vive opposition à Louis-Philippe, surtout dans les rangs de l'artillerie de la garde nationale, où il avait le grade de capitaine, organisa militairement la Société des droits de l'homme et fut poursuivi à diverses reprises. Emprisonné pour la part qu'il prit aux événements d'avril 1834 et condamné à la déportation, il parvint à s'échapper de Sainte-Pélagie en juillet 1835 et passa en Angleterre. Après treize ans d'exil, Guinard revint à Paris, le 24 février 1848, s'empara avec des gardes nationaux de la caserne des Minimes, puis alla à l'Hôtel de ville, où il s'empressa de proclamer la république. Le gouvernement provisoire le nomma adjoint au maire de Paris, puis préfet de police, fonctions qu'il ne voulut pas accepter, chef d'état-major de la garde nationale, président du comité des récompenses nationales. Lors des élections pour l'Assemblée constituante, Guinard fut élu un des représentants de Paris. Il siégea à l'extrême gauche, sans se faire remarquer, contribua, comme colonel de l'artillerie de la garde nationale, à réprimer l'insurrection de juin, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Lorsque, le 13 juin 1849, Ledru-Rollin en appela au peuple pour défendre la constitution violée et se rendit au Conservatoire des arts et métiers, le colonel Guinard, suivi d'une centaine d'artilleurs, n'hésita point à faire cause commune avec le chef de la gauche, et ne fit rien pour s'échapper lorsque le Conservatoire fut enveloppé par la troupe. Aux élections complémentaires du 8 juillet suivant, il réunissait dans la Seine 94,000 suffrages, nombre insuffisant toutefois pour assurer son élection, et, peu après, il était traduit devant la haute cour de Versailles, qui le condamna à la déportation perpétuelle. Après avoir été détenu à Doullens et à Belle-Isle, Guinard recouvra la liberté en 1854 et vécut depuis lors dans la retraite. Son grand âge et l'affaiblissement de sa santé ne lui ont pas permis de jouer un rôle actif dans les événements qui ont suivi la chute de l'Empire. — Son fils, Auguste GUINARD, né à Londres en 1836, entra en 1856 à l'École polytechnique, d'où il sortit pour entrer dans le corps des ponts et chaussées. Il était ingénieur à Chambéry lorsque les électeurs de la Savoie le nommèrent, le 8 février 1871, un de leurs députés à l'Assemblée nationale. Professant les mêmes opinions que son père, M. Guinard vote avec la gauche républicaine.

GUINCHE s. f. (gain-che). Techn. Outil de bois dont le cordonnier se sert pour polir les talons des souliers et des bottes.

GUINDA s. m. (ghain-da). Techn. V. GUINDE.

GUINDAGE s. m. (gain-da-je — rad. *guinder*). Action d'élever des fardeaux à l'aide d'une machine quelconque : *Le* GUINDAGE *des ballots sur un bâtiment, des colis sur un wagon.*

— Mar. Opération par laquelle on élève, pour le mettre en place, un mât supérieur. ‖ Déchargement d'un navire à l'aide de palans.

GUINDAL s. m. (gain-dal — rad. *guinder*). Mar. Appareil à soulever des fardeaux pour les embarquer.

GUINDANT s. m. (gain-dan). Mar. Hauteur maximum qu'on peut donner à une voile ou à un pavillon : *Le* GUINDANT *de la grande voile, d'un foc, d'une voile d'étai.* ‖ Dimension d'un pavillon du côté par lequel il est fixé, la longueur s'appelant *battant.* ‖ Distance entre les poulies des palans destinés à élever des fardeaux : *Ce palan a trop peu de* GUINDANT.

GUINDE s. f. (gain-de). Techn. Petite presse du tondeur de drap, à moulinet et sans vis. ‖ On dit aussi GUINDA s. m.

— Mar. Système de poulies employé à élever des fardeaux.

GUINDÉ, ÉE (gain-dé) part. passé du v. Guinder. Soulevé à l'aide d'une machine; tiré en haut : *Une poutre* GUINDÉE *sur un toit.*

. . . Il consentait d'être en place publique
Guindé, la hart au col, étranglé court et net.
LA FONTAINE.

— Fig. Qui s'élève avec effort :

. . . . . Je tiens tout homme misérable,
Qui ne quitte jamais sa mine redoutable,
Et qu'au faîte des cieux on voit toujours *guindé.*
MOLIÈRE.

‖ Contraint, roide, tendu, empesé : *Style* GUINDÉ. *Ne demandons pas au théâtre la morale* GUINDÉE *du Portique.* (St-Marc Gir.)

Que d'orateurs *guindés*, qui se disent profonds,
Se tourmentent sans fin pour enfanter des sons!
GILBERT.

— **Syn. Guindé, affecté, apprêté**, etc. V. AFFECTÉ.

— **Guindé, ampoulé, boursouflé, emphatique.** V. AMPOULÉ.

GUINDEAU s. m. (gain-dô — rad. *guinder*). Mar. Grand treuil ou cabestan horizontal, dont on se sert particulièrement pour lever l'ancre.

GUINDER v. a. ou tr. (gain-dé — du germanique : ancien haut allemand *windan*, allemand *wenden*, anglais *to wind*, proprement tourner, hisser, de la racine sanscrite *vand*, incliner, courber). Elever à l'aide d'une machine : GUINDER *une pierre, une poutre. Charles-Quint n'a jamais brûlé de luthériens à petit feu; on ne les* A *pas* GUINDÉS *au haut d'une perche en sa présence, pour les descendre à plusieurs reprises dans le bûcher.* (Volt.)

— Fig. Elever avec effort : *Les gens qui étourdissent le monde de leurs belles actions font voir par là que la vertu ne leur est point naturelle, et qu'il leur a fallu faire un grand effort pour* GUINDER *leur âme jusque-là.* (Nicole.) ‖ Donner quelque chose de contraint, d'empesé à : GUINDER *son style, son ton, ses manières. Il ne faut pas* GUINDER *l'esprit; les manières tendues et pénibles le remplissent d'une sorte de présomption, par une élévation étrangère et par une enflure vaine et ridicule, au lieu d'une nourriture solide et vigoureuse.* (Pasc.)

Les échasses de l'étiquette
Guindent bien haut les cœurs bien bas.
BÉRANGER.

— Mar. Elever verticalement, en parlant d'un mât supérieur que l'on veut mettre en place, en amenant le trou de la caisse au-dessus des élongis du mât inférieur.

Se guinder v. pr. Se hisser, s'élever péniblement : *Nous grimpons à son cinquième étage, et, par une échelle, nous* NOUS GUINDONS *à un sixième.* (Montesq.) ‖ Exhausser sa taille : SE GUINDER *sur des patins, sur des échasses.*

— Fig. Chercher péniblement à se donner une élévation ou une gravité qu'on n'a pas naturellement : *Toutes les fois que l'on veut* SE GUINDER *au-dessus des nues, on s'y perd.* (Boss.)

— Fauconn. S'élever à perte de vue, en parlant d'un oiseau.

GUINDERESSE s. f. (gain-de-rè-se — rad. *guinder*). Mar. Gros cordage qui est employé à guinder ou à élever les mâts supérieurs à la tête des mâts inférieurs.

GUINDOULE s. f. (gain-dou-le — rad. *guinder*). Mar. Appareil servant à décharger les navires.

GUINDOULENC s. m. (gain-dou-laink — de *guindoule*, nom de la jujube dans le Midi, par allusion à la forme des grains). Bot. Variété de raisin du Midi.

GUINDRE s. m. (gain-dre). Techn. Petit métier dont on se sert pour doubler les soies filées : *Alors paraît un autre agent, le chef de l'atelier, qui prend livraison de la soie teinte, dévide la trame sur une mécanique de six à douze* GUINDRES, *la donne à ourdir, puis à plier.* (L. Reybaud.)

GUINDRELLE s. f. (gain-drè-le). Armurer. Épée légère, mince et très-pointue, dont on se servait au moyen âge pour percer dans les défauts de l'armure. ‖ On l'appelait, suivant la forme de la lame, ALENAS, ALLUMELLE, FAUSSART, HAUSSART, COUSTEL À PLATES, VERGE, etc.

GUINÉE s. f. (ghi-né — de la *Guinée*, pays d'où l'on apporta l'or avec lequel furent frappées les premières de ces monnaies). Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre, dont la valeur a varié : *On trouva enfin de l'or sur les côtes de Guinée, mais en petite quantité, sous le roi Jean II; c'est de là qu'on donna depuis le nom de* GUINÉES *aux monnaies que les Anglais firent frapper avec l'or qu'ils trouvèrent dans le même pays.* (Volt.)

— Comm. Buffle, cuir préparé. ‖ Toile de mousseline des Indes orientales, et particulièrement de Pondichéry.

— **Encycl.** La valeur de la *guinée* fut primitivement fixée à 20 schellings, mais elle se trouva successivement augmentée d'un schelling et demi, par un consentement tacite de la nation, et sans qu'aucune loi eût prononcé cette plus-value. Plus tard, la valeur de la *guinée* fut définitivement ramenée à 21 schellings ou sols sterling, et elle n'a pas varié depuis.

Cette monnaie, qui, jusqu'aux premières années de ce siècle, a été la plus commune en Angleterre, était au titre de 22 carats (917 millièmes), et du poids de 8 grammes 30 centigrammes; elle avait et a encore cours aujourd'hui pour 26 fr. 25 c. de notre monnaie. Il y avait des doubles *guinées*, des demi-*guinées* et des tiers de *guinée* en proportion. Ces pièces ont pour empreinte l'effigie du souverain, et au revers l'écu d'Angleterre, surmonté d'une couronne royale et entouré du collier de l'ordre de la Jarretière, avec la légende : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE.

La *guinée* de Jacques II, en 1684, offrait une telle analogie avec notre ancien louis de 24 fr., qu'on échangeait ces deux monnaies sans difficulté dans les villes du littoral, et qu'elles étaient reçues sur le même pied.

En 1817, le Parlement décida qu'il ne serait plus fabriqué de *guinées* à l'avenir, et qu'elles seraient remplacées par des *souverains* d'or d'une valeur de 20 schellings. Les *guinées* sont donc devenues rares aujourd'hui; cependant on se sert toujours de leur nom dans les paris, et on recherche les pièces elles-mêmes pour les cadeaux. La *guinée* joue, en Angleterre, le même rôle que chez nous la pistole dans les marchés et les anciens louis depuis l'adoption du système décimal, avec cette différence que les *guinées* n'ont pas été démonétisées et ont conservé leur cours réel pour 21 schellings, tandis que le louis de 24 livres n'existe plus à l'état de monnaie ayant cours, et que la pistole n'est qu'une fiction, une sorte de monnaie conventionnelle.

GUINÉE. Ce nom, par lequel on désigne une vaste contrée de l'Afrique occidentale, a été diversement appliqué par les voyageurs et les géographes. Les uns l'ont donné à la côte qui s'étend du cap Vert à l'Angola; d'autres, notamment Danville, n'ont admis ce nom que pour la contrée comprise entre la Gambie et le golfe de Benin. Les géographes modernes l'appliquent généralement à ce long espace de côtes qui se termine, vers le N., au cap Verga, par 10° de lat. N., et vers le S. au cap Negro, à l'embouchure du Bambarougue, par 16° de lat. S., et divisent cet immense pays en deux parties principales : la Guinée supérieure ou septentrionale et la Guinée inférieure ou méridionale. M. d'Avezac ne conserve la dénomination de Guinée qu'au pays qui s'étend le long du golfe, depuis le cap des Palmes jusqu'au fond de la baie de Biafra.

La Guinée méridionale est généralement connue sous le nom de Congo. V. CONGO, ANGOLA, BENGUELA.

La Guinée septentrionale, la seule dont nous nous occuperons dans cet article, est bornée au S. par le golfe de Guinée, qui, à son extrémité E., forme les golfes de Benin et de Biafra. C'est à l'entrée de ce dernier golfe que sont situées les îles Fernando-Po, du Prince, Saint-Thomas et d'Annobon. La première appartient aux Anglais; la deuxième et la troisième sont la propriété des Portugais. Annobon a été cédée aux Espagnols. Sauf à l'E., où se déploie le vaste delta du Niger, la lisière des côtes est partout fort étroite, généralement plate et d'un accès très-difficile, à cause de l'absence de bons ports et des nombreux brisants qu'on y rencontre. Le sol est sablonneux et marécageux sur plusieurs points, mais les nombreux cours d'eau qui l'arrosent y entretiennent une riche végétation. Par suite du voisinage de l'équateur, la chaleur est extrême dans la Guinée septentrionale pendant une grande partie de l'année; elle ne diminue quelque peu que dans la saison des pluies, qui dure de juin à octobre. Sur certains points de la contrée, la saison des pluies se reproduit deux fois par année, et est accompagnée d'ordinaire de tempêtes et d'effroyables orages. L'*hermattan*, vent du nord, souffle avec violence pendant une partie de l'année, dessèche les récoltes et fait beaucoup souffrir les habitants eux-mêmes. Mais si le climat est malsain et souvent mortel sur les côtes, en revanche, dans les parties montagneuses, qui sont comme les premiers contre-forts des monts du Soudan, il est remarquable par sa douceur et sa salubrité. Ces régions élevées sont en outre d'une grande fertilité, très-peuplées et couvertes de magnifiques forêts. La Guinée supérieure a presque toutes les productions des tropiques, telles que riz, maïs, millet, yams, bananes, plantain, ananas, oranges, citrons, indigo, coton, sucre, fruits du papayer, tabac, poivre et diverses épiceries. Les forêts recèlent une foule d'animaux féroces : lions, tigres, léopards, rhinocéros, hyènes, etc. Les buffles et les éléphants y sont fort nombreux. Parmi les animaux sauvages, on trouve encore le daim, le porc-épic, le singe, le caméléon, une foule de lézards, de scorpions et de serpents de différentes sortes.

Les bestiaux sont peu nombreux; cependant on y remarque des moutons, des chèvres et des porcs; les chiens et les chats sont communs, ainsi que la volaille. Dans les rivières et sur leurs bords on rencontre le crocodile, l'hippopotame et le manati, mammifère amphibie. Le sol recèle plusieurs mines d'or qui ont souvent excité la cupidité des Européens. L'ivoire est l'objet d'un commerce important sur les côtes. On vient quelquefois y chercher les épices; mais, en général, on exporte peu les productions du pays. Les habitants, indolents par nature, ne donnent à la culture du sol que les soins exigés par leurs besoins personnels. L'absence presque totale des bêtes de somme rend les communications fort difficiles pour le commerce avec l'intérieur. Les nombreuses rivières y devraient ouvrir au commerce une voie sûre et facile; mais les nègres de ces parages sont fort peu avancés en civilisation, et ils ne mettent guère à flot que de petits canots incapables de faire une longue traversée. Cependant on ne peut pas leur refuser toute espèce d'industrie : ils sont surtout fort habiles à la pêche. Leurs mœurs varient suivant les tribus : les unes sont féroces et sauvages; les autres sont douces et d'un facile accès. Ce que ces peuples ont de commun, c'est l'état d'enfance où se trouve leur civilisation. La polygamie est fort répandue parmi eux. Leur religion est un mélange bizarre d'islamisme et d'idolâtrie, de pratiques et d'atrocités monstrueuses. Les sacrifices humains ne sont pas rares; et les dieux qui reçoivent les hommages des habitants de la Guinée sont des fétiches, des animaux et des tyrans qui s'enivrent du sang de leurs esclaves.

Parmi les différentes régions que forme la côte de Guinée, on trouve, en allant de l'O. à l'E. : la Sierra-Leone, établissement colonial anglais, s'étendant du cap Verga au cap Mesurado; la côte du Poivre ou de Malaguette, s'étendant jusqu'au cap Palmas, ainsi appelée à cause du poivre qu'on y récolte en quantité et qui donne lieu à un commerce considérable; la côte des Dents, ou côte d'Ivoire, s'étendant jusqu'au cap Apollonia, ainsi appelée à cause de son principal objet d'exportation, et qu'on divise en *pays des bonnes gens*, situé à l'E., et *pays des méchantes gens*, à l'O., mais où il n'existe point d'établissement européen; la côte d'Or, s'étendant jusqu'au Rio-Volta, contrée extraordinairement peuplée, et renfermant un grand nombre d'établissements européens, notamment ceux des Hollandais et ceux des Anglais, dont la possession la plus importante dans ces parages est la forteresse de Cape-Coast-Castle, laquelle a donné son nom à toute cette partie du territoire colonial; la côte des Esclaves, où les Anglais possèdent Wydah avec le fort William; la côte de Bénin, la plus étendue et la plus riche en cours d'eau, où l'on trouve d'immenses contrées marécageuses et boisées, que forment, dans leurs deltas, le Niger et d'autres cours d'eau considérables; enfin le plateau de l'Ambozer, où le Camaroun atteint, dit-on, une altitude de 4,666 mètres. Les essais tentés pour pénétrer des côtes de Guinée dans l'intérieur du haut Soudan, dans les contrées montagneuses du Kong, dans la vallée supérieure du Nil ou dans l'Afrique centrale, ont déjà coûté la vie à un grand nombre de hardis voyageurs, notamment au fameux tueur de lions, l'intrépide Gérard, qui voulait remonter de là jusqu'en Algérie. Disons, en terminant cette courte notice, qu'il n'est peut-être pas de pays au monde sur lequel on possède des notions géographiques aussi incomplètes que celui dont nous avons essayé d'esquisser l'aspect général.

GUINÉE (golfe de), partie de l'océan Atlantique qui s'étend le long des côtes de la Guinée, depuis le cap Palmar jusqu'au cap Lopez. Il forme les golfes de Biafra et de Benin, et renferme plusieurs îles, notamment celles de Fernando-Po, du Prince, de Saint-Thomas et d'Annobon.

GUINÉE (NOUVELLE-), île de l'Océanie. V. PAPOUASIE.

GUINÉEN, ÉENNE s. et adj. (ghi-né-ain, é-è-ne). Geogr. Habitant de la Guinée; qui est de la Guinée, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* GUINÉENS. *Les nègres* GUINÉENS. *La côte* GUINÉENNE.

GUINEGATTE, village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. de Fauquenbergues, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Omer; 473 hab. Il est célèbre par les deux batailles que les Français y perdirent : la première, le 4 août 1479, contre Maximilien d'Autriche; la seconde, le 16 août 1513 (journée des Éperons), contre les Anglais.

Guinegatte (BATAILLES DE). Deux batailles de ce nom ont été livrées par les Français, et l'on peut dire perdues, bien qu'elles n'aient pas entraîné les désastres qui suivent certaines défaites.

— I. Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI s'empressa de recueillir les fruits de sa patiente politique, en mettant la main sur le duché de Bourgogne. Mais ce prince si habile ne sut pas assurer le mariage du dauphin avec Marie, fille et héritière du duc Charles, qui épousa Maximilien d'Autriche, fatal mariage qui livrait la Belgique pour des siècles à une puissance rivale de la France. Louis XI faisait alors la guerre aux Flamands, et huit jours s'étaient à peine écoulés depuis la consommation de ce grand événement, que Maximilien écrivait au roi de France pour réclamer contre l'invasion des domaines de sa femme et proposer l'ouverture de négociations que repoussa Louis XI.

Dans le Nord, l'armée française était commandée par le maréchal de Gié et le duc de Crèvecœur des Querdes, ce dernier le plus considérable des seigneurs qui avaient passé du service de Bourgogne au service de France. Le duc Maximilien rassembla à Saint-Omer une armée de 27,000 combattants, avec laquelle il se mit en marche, le 25 juillet 1479, pour assiéger la ville de Thérouanne, où de Saint-André commandait une garnison forte de 400 lances et de 1,500 arbalétriers. Des Querdes partit aussitôt de Blangy pour secourir Thérouanne, emmenant avec lui 1,800 lances et 14,000 archers, suivant l'historien bourguignon Molinet; 1,100 lances seulement et 8,000 archers, suivant Commines. A la

nouvelle de l'approche des Français, Maximilien leva le siége pour marcher à leur rencontre, et vint se mettre en bataille à Guinegatte ou Esquinegatte, en couronnant la colline de ce nom. Il rangea en une seule ligne l'infanterie flamande, armée de ses longues piques; devant elle, il dispersa en tirailleurs 500 archers anglais et 3,000 arquebusiers allemands; la cavalerie était rangée sur les ailes. Le 7 août au matin, les Français commencèrent à gravir la colline dont Maximilien occupait le sommet, mais ce n'est qu'à deux heures seulement qu'on en vint aux mains. La cavalerie française, conduite par le sire des Querdes, chargea impétueusement la noblesse belge, qui se trouvait à l'aile gauche, la sépara de l'infanterie et la mit dans une complète déroute. Des Querdes eût dû alors se rabattre sur l'infanterie flamande, qu'il pouvait prendre de front, de flanc et à revers en même temps : il l'eût infailliblement détruite; mais il commit la faute, impardonnable pour un général, de prendre part en personne à la poursuite des fuyards, que sa cavalerie poussa l'épée dans les reins jusqu'aux portes d'Aire et de Saint-Omer. Elle fit plus de 900 prisonniers, s'acharnant à cette poursuite et oubliant complétement l'infanterie. Cette brillante cavalerie, qui faisait la principale force de l'armée française, se trouvant éloignée, il ne resta plus en présence que les deux infanteries, mais dans des conditions très-différentes : celle de Maximilien, bien supérieure en nombre et conduite par ce prince en personne, ainsi que par les comtes de Romont et de Nassau; celle des Français, commandée par des capitaines de francs archers sans renom, car tous les gentilshommes s'étaient lancés à la poursuite de la noblesse belge; néanmoins, elle assaillit bravement la puissante infanterie de Maximilien, toute hérissée de piques, tandis que le sire de Saint-André accourait de Thérouanne avec sa garnison pour charger les Flamands par derrière. Cette seconde attaque devait donc encore décider du succès; malheureusement, le sire de Saint-André, ayant rencontré sur son passage les riches bagages des Flamands, se mit à les piller, massacrant tout ce qui s'offrait à ses coups. Maximilien, prenant alors l'offensive, se lança en avant sur les francs archers, dont une partie s'était également débandée pour courir au pillage, leur passa sur le corps, et se saisit à son tour du camp français, après avoir fait un horrible massacre de nos fantassins. Déjà la nuit approchait, lorsque des Querdes revint avec sa cavalerie victorieuse, mais harassée de fatigue. Etonné de retrouver son armée vaincue, il n'eut ni le temps ni la vigueur de recommencer l'attaque, et il se retira à Blangy pour y recueillir ses fuyards. Sa folle ardeur et la cupidité de ses gentilshommes avaient enlevé à la France une victoire assurée. Maximilien demeura ainsi maître du champ de bataille, et cependant il avait perdu plus de monde que les Français. 12,000 ou 14,000 combattants demeurèrent sur ce funeste champ de bataille de Guinegatte; il y avait longtemps qu'on n'avait vu un si grand nombre de morts. Une foule de seigneurs flamands, brabançons, hollandais étaient morts ou captifs. Les pertes étaient donc à peu près égales des deux côtés; aussi les deux partis s'attribuèrent-ils la victoire, qu'ils célébrèrent à l'envi par des feux de joie. Les uns et les autres, cependant, se sentaient trop affaiblis pour chercher à tirer avantage de cette journée. Maximilien n'eut que le stérile honneur de rester sur le champ de bataille; mais il avait perdu sa cavalerie et ses bagages, et il dut lever aussitôt le siége de Thérouanne.

— II. Après la funeste bataille de Novare (juin 1513), les Français durent évacuer l'Italie. Pour comble de malheur, Louis XII voyait les frontières de la France menacées de tous les côtés à la fois. Le 30 juin, Henri VIII passa la mer et aborda à Calais, où il séjourna pendant tout le mois de juillet. Cependant, dès le 17 juin (1513), George Talbot, comte de Shrewsbury, était allé, à la tête d'une division anglaise, mettre le siége devant Thérouanne, défendue par deux braves capitaines : François de Téligny, sénéchal de Rouergue, et Antoine de Créqui, seigneur de Pondormy, ayant avec eux 200 hommes d'armes et 2,000 fantassins. La ville était forte, mais, malheureusement, elle était mal approvisionnée. L'armée française se rassemblait à Blangy, près de Hesdin, commandée par le seigneur de Piennes et le duc de Longueville. On y vit arriver successivement La Palisse, Imbercourt, Bayard, Aymar de Prie, Bonnivet, Bonneval, La Fayette, Fontrailles, avec la cavalerie albanaise que la France avait levée, à l'exemple des Vénitiens. Fleuranges, qui avait survécu comme par miracle aux quarante-six blessures qu'il avait reçues à Novare, avait amené ses lansquenets; on voyait même, dans les rangs de l'armée française, le duc de Suffolk, de la Rose blanche, qui regardait Henri VIII, meurtrier de son frère, comme un Lancastre et un usurpateur. Louis XII, retenu à Paris par une attaque de goutte, avait donné à ses généraux l'ordre formel de ne point risquer de bataille, car, dans la position où il se trouvait, une défaite pouvait causer la ruine du royaume. Cet ordre sauva Henri VIII d'un grand danger. Parti de Calais, le 1er août, pour rejoindre le corps d'armée qui assiégeait Thérouanne, escorté de 10,000 fantassins, archers anglais et lansquenets allemands, il arriva sans obstacle au camp de ses lieutenants, devant la ville assiégée. Le 9 août, il y fut rejoint par l'empereur Maximilien, amenant avec lui quelques milliers de cavaliers, dont les rangs furent bientôt grossis par une foule de gentilshommes de la Flandre et des autres provinces des Pays-Bas, ce qui porta l'armée assiégeante à 30,000 fantassins, presque tous anglais, et à 5,000 ou 6,000 cavaliers.

Les assiégés de Thérouanne se défendirent vaillamment; mais ils étaient à bout de vivres, et ils en donnèrent avis à Louis XII, qui manda au seigneur de Piennes de ravitailler la garnison, « à quelque péril que ce fût, » mais tout en lui prescrivant de continuer à éviter une bataille. De Piennes, le duc de Longueville (petit-fils du fameux Dunois) et La Palisse, grand maître de France, résolurent donc de porter, le 16 août, 1,400 lances sur les hauteurs de Guinegatte, près du champ de bataille de 1479, pour attirer de ce côté l'attention des ennemis, tandis que Fontrailles, avec 800 chevau-légers albanais fondrait d'un autre côté sur les lignes ennemies, les traverserait et s'approcherait des fossés de la ville, dans lesquels chaque cavalier jetterait la charge qu'il emportait au cou de son cheval, consistant en porc salé et en barils de poudre. Les Albanais réussirent à jeter leurs munitions dans les fossés; mais les choses prenaient une tournure moins favorable vers Guinegatte. En arrivant sur les hauteurs, la gendarmerie française aperçut derrière elle 10,000 archers anglais, 4,000 lansquenets et 8 pièces d'artillerie. Maximilien, prévenu par des espions, avait tourné la position sans être vu, et manœuvrait pour couper la retraite aux Français. Ceux-ci, à l'aspect imprévu des ennemis rangés en bataille, furent saisis d'une terreur folle, commencèrent leur mouvement rétrograde en doublant le pas, passèrent du pas au trot et du trot au galop, et se jetèrent en désordre sur une arrière-garde de cavalerie que commandaient le duc de Longueville et La Palisse. Ils coururent ainsi « à bride avalée, » sans tourner la tête, jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés au camp de Blangy. Quelques capitaines luttèrent vaillamment pour arrêter la déroute et tenir tête à la cavalerie allemande, qui poursuivait les fuyards; leur intrépidité sauva l'armée, mais ce fut à leurs dépens, car presque tous furent faits prisonniers : Longueville, La Palisse, Bayard, La Fayette, Clermont d'Anjou et Bussy d'Amboise durent se rendre aux ennemis.

Telle fut cette triste et ridicule bataille de Guinegatte, qu'on nomma *journée des Eperons*, parce que la gendarmerie française s'y servit plus des éperons que de la lance et de l'épée; elle laissa à peine 40 morts sur la place, mais le nombre des prisonniers aurait été immense, si Henri VIII avait eu assez de cavalerie pour la poursuivre. Si le roi d'Angleterre et Maximilien avaient marché immédiatement sur Blangy, dans le désordre où se trouvait l'armée française, ils l'auraient probablement détruite; l'empereur conseillait cette attaque, mais Henri VIII et ses lords s'y refusèrent (16 août 1513).

Les commandants de Thérouanne, n'espérant plus être secourus, se rendirent, le 22 août, à Maximilien; la capitulation portait que « la gendarmerie sortirait la lance sur la cuisse, et les piétons la pique sur l'épaulé, avec leurs harnois et tout ce qu'ils pourroient porter, et que mal ne seroit fait aux habitants de la ville, ni icelle démolie. » La capitulation ne fut observée qu'à l'égard de la garnison, car, sur la prière de Maximilien, Henri VIII fit raser les murailles de Thérouanne, et brûla toutes les maisons, hormis la cathédrale et le cloître des chanoines.

GUINES, ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Boulogne, entre des marais au N. et à l'E., et une vaste forêt au S.; pop. aggl., 3,542 hab. — pop. tot., 4,572 hab. Guines fut, pendant le moyen âge, le siége d'un comté célèbre. Prise par Philippe-Auguste en 1200, par le comte de Flandre en 1214, par les Anglais en 1352, par le duc de Guise en 1558, par l'archiduc Albert en 1596, elle fut ravagée en 1673 par les Espagnols, qui ruinèrent les fortifications. L'église est moderne, mais richement décorée à l'intérieur. Les principales industries de Guines sont le blanchissage des tulles fabriqués à Saint-Pierre et à Calais et l'élève des chevaux.

Dans la forêt de Guines, une pyramide en marbre rappelle qu'en ce lieu l'aéronaute Blanchard, parti de Douvres, avec l'Anglais Gefferies, opéra sa descente le 7 janvier 1785, après avoir traversé le détroit.

GUINES (Adrien-Louis DE BONNIÈRES, comte, puis duc DE), diplomate français, né à Lille en 1735, mort à Paris en 1806. Il suivit d'abord la carrière des armes, prit part, comme colonel et sous le titre de **comte de Souastre**, à la guerre de Sept ans, s'y conduisit brillamment, reçut le grade de brigadier des armées du roi en 1762, et, grâce à sa fermeté, rétablit dans les troupes sous ses ordres la discipline, qui était fort relâchée. Chargé, en 1766, de se rendre en Prusse pour assister aux grandes manœuvres de Frédéric II et d'étudier l'organisation militaire de cet Etat, il plut beaucoup au roi, qui le prit en amitié, et fut, pour ce motif, nommé ambassadeur à Berlin en 1768. De Guines eut pour mission de rétablir les rapports de bonne harmonie entre les deux pays. C'était une tâche que rendaient très-difficile les vues de Frédéric sur Dantzig et ses projets au sujet du partage de la Pologne. Il échoua. A la suite de discussions de préséance et d'étiquette, il ne trouva plus dans le roi qu'une extrême froideur, et revint en France en 1769. Pendant son séjour en Prusse, il s'était attaché à faire rentrer en France bon nombre de déserteurs français qui s'étaient enrôlés dans l'armée de Frédéric, et à bien étudier tout ce qui concernait cette armée. Envoyé à Londres comme ambassadeur en 1770, le comte de Guines entama avec le cabinet de Saint-James plusieurs négociations qui n'aboutirent point, et se trouva dans une position des plus fausses lorsque le gouvernement français manifesta ouvertement ses sympathies pour les colonies américaines insurgées contre l'Angleterre. Vers cette époque, de Guines, qui s'était déjà fait connaître par sa galanterie à Berlin, faillit avoir un procès des plus désagréables pour *criminelle conversation* avec la belle et fameuse lady Craven. Lauzun, qui rapporte le fait dans ses *Mémoires*, nous apprend qu'il parvint à arrêter le scandale et à empêcher le mari outragé de demander aux tribunaux une indemnité de 10,000 sterling (250,000 fr.) pour réparer la brèche faite à son honneur. Un procès, que lui intenta vers le même temps son secrétaire, Tort de La Sonde, causa au comte de Guines de très-grands ennuis. De retour en France en 1776, il reçut du roi le titre de duc, reprit du service dans l'armée en qualité de lieutenant général, et devint gouverneur général de l'Artois en 1788. Pendant la Révolution, il émigra, se rendit en Allemagne, revint en France sous le Consulat, et passa ses dernières années dans la retraite. « Le duc de Guines, dit Thiébault, était bel homme, et frappait tout le monde par ses grâces naturelles, par un air de noblesse et de dignité, par l'art des prévenances et surtout par une physionomie franche, ouverte et toujours sereine. »

GUINET (François), jurisconsulte, né à Pont-à-Mousson en 1604, mort à Nancy en 1681. Il occupa d'abord une chaire de droit dans sa ville natale, puis alla se fixer à Nancy, où il acquit, comme avocat, une grande réputation. Entre autres ouvrages, on a de lui : *Justinianus magnus seu vita Justiniani* (Nancy, 1627); *Caroli IV, ducis Lotharingiæ, auspiciis Astræa revocata.* — Son frère, Nicolas GUINET, né à Nancy en 1621, mort en 1696, professa la théologie dans plusieurs maisons de l'ordre des prémontrés, dont il faisait partie, devint prieur de Longwy, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson (1653), et vicaire général de son ordre. On lui doit un grand nombre de mémoires, d'opuscules, une *Vie de Philippe de Gueldre*, femme de René II, roi de Sicile (1685), etc.

GUINETTE s. f. (ghi-nè-te). Ornith. Ancien nom de la pintade.

GUINGAMBO s. m. (gain-gan-bo). Bot. Syn. de GOMBAUT ou GOMBO.

GUINGAMP s. m. (gain-gan — nom d'une ville bretonne). Comm. Grosse étoffe de coton qui est lisse, avec des rayures blanches sur fond bleu foncé, et qui se fabrique dans l'Inde, principalement à Madras et à Pondichéry, pour l'usage des gens du peuple. ‖ Etoffe de coton, généralement de belle qualité, lisse et glacée, qui se fabrique en Europe, pour robes et cravates, par l'armure taffetas, et avec des fils de couleur teints presque toujours en nuances claires. ‖ Quelques-uns écrivent GUINGAN.

GUINGAMP, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arrond., sur le Trieux, au centre d'une riche et belle vallée; pop. aggl., 6,609 hab. — pop. tot., 6,977 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 74 comm. et 128,190 hab. Tribunal de 1re instance; bibliothèque, musée. Minoteries; fabrique de berlinges, filature de lin. Exportation de toiles.

Le nom de Guingamp apparaît pour la première fois dans l'histoire vers la fin du XIe siècle, époque à laquelle Havoise de Guingamp l'apporta en dot à Etienne de Penthièvre. Deux fois assiégé par les Anglais, en 1342 et en 1345, Guingamp fut confisqué sur les Penthièvre, en révolte contre le duc Jean V, en 1420, et ce prince en fit l'apanage de son fils Pierre, qui y établit sa résidence, à partir de son mariage, en 1431, avec Françoise d'Amboise. En 1489, le vicomte de Rohan s'empara de Guingamp au nom du roi Charles VIII; plus tard, la ville se déclara pour la Ligue; mais le prince de Dombes l'enleva, en 1591, au duc de Mercœur, et y fit reconnaître Henri IV. En 1598, Guingamp fut restitué au duc de Mercœur, dont la fille épousa le duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV.

Guingamp possède quelques monuments remarquables dont voici la description.

L'église Notre-Dame-de-Bon-Secours existait dès le XIIe siècle. Le carré central est surmonté d'une flèche octogone en pierre de 60 mètres d'élévation, flanquée de gracieux clochetons. Sous le portail se voit la statue de Notre-Dame-du-Halgoët, objet d'une vénération toute particulière. Les parties les plus importantes de l'édifice actuel datent du XIVe siècle. Le portail de l'O. offre le style ogival et le style de la Renaissance brusquement juxtaposés; les statues des douze apôtres, placées dans des niches, sont remarquables par leur attitude et leur expression. Les voussures présentent un fouillis d'ornements creusés dans le granit avec une délicatesse extrême. On remarque à l'intérieur l'enfeu et la statue de Rolland Phélippes, sieur de Coëtgoureden, sénéchal de Charles de Blois; l'enfeu et la statue de Pierre Morel, évêque de Tréguier en 1385; le buffet d'orgues, magnifique boiserie du XVIIe siècle; des vitraux retraçant, soit l'histoire des patrons des donateurs, soit celle des patrons de la chapelle ou celle du pèlerinage de Bon-Secours; un triptyque, peint par M. A. Le Hénaff, et l'autel Saint-Jean. La chapelle de l'abbaye de Sainte-Croix, fondée vers 1130, par Etienne, comte de Penthièvre, et par Havoise de Guingamp, sa femme, a été convertie en grenier à fourrages. Le manoir abbatial, construit, vers 1530, par l'abbé Pierre Kernévénoy, offre une jolie tour hexagone à couronnement circulaire surmonté d'un toit conique. Les fenêtres sont ornées d'élégantes moulures.

La chapelle Saint-Léonard, pittoresquement située, a conservé quelques parties du XIe siècle, notamment les quatre piliers qui supportent les clochetons. « Au mois de mai de chaque année, dit M. Piel de Courcy, les fiévreux vont à Saint-Léonard chercher dans les murs de la chapelle le mollusque appelé limaçon. Il faut qu'ils le découvrent et le prennent eux-mêmes. La découverte faite, ils pilent et renferment l'animal dans un sachet pendu à leur cou. Aussitôt que la fièvre les a quittés, ils vont enterrer leur sachet au pied des murs de la chapelle. Dans leur pensée, celui qui, après être guéri, manquerait à enfouir son sachet serait repris par les fièvres. »

Nous signalerons, en outre : le château, encore flanqué de trois tours, et dont les murailles offrent un aspect imposant; la Pompe, le plus gracieux monument de Guingamp; la place de la Pompe, principal promenade de la ville; la promenade du Vally; l'Hôtel-Dieu, dont la chapelle offre une jolie façade italienne; et l'ancien couvent des ursulines, servant aujourd'hui de caserne au dépôt de remonte.

GUINGAR s. m. (gain-ghar). Minér. Terre argileuse aurifère, dont les Nigritiens fabriquent leurs pipes.

GUINGOIS s. m. (gain-goi — peut-être de l'ancien scandinave *kingr*, flexion). Fam. Défaut de rectitude, de régularité, de symétrie : *On s'aperçoit peu du* GUINGOIS *du nouveau Louvre.*

— Loc. adv. *De guingois*, De travers : *Marcher, danser* DE GUINGOIS. *Regarder* DE GUINGOIS. *Au rebours des hommes, les femmes ont les pieds tournés en dedans; elles marchent ordinairement* DE GUINGOIS, *légèrement courbées, comme si elles portaient un fardeau.* (J. Macé.)

GUINGUERERS, géants malfaisants, d'une taille gigantesque et d'une force extraordinaire, qui habitent l'enfer des Indous.

GUINGUET, ETTE adj. (gain-ghè, è-te). Syn. de GINGUET.

— s. m. Comm. Camelot d'Amiens, uni et rayé de différentes couleurs.

GUINGUETTE s. f. (gain-ghè-te — rad. *guinguet*, pour *ginguet*). Etablissement situé hors ou près des murs, où les gens du peuple vont boire, manger et danser les jours de fête : *Tenir une* GUINGUETTE. *Aller à la* GUINGUETTE.

L'amitié que l'on regrette
N'a pas quitté nos climats;
Elle trinque à la *guinguette*,
Assise entre deux soldats.

BÉRANGER.

— Comm. Toile d'étoupe de lin.

— Jeux. Nom d'un hasard qui a lieu quand l'hombre joue sans avoir aucun as noir : *Quand l'hombre a la* GUINGUETTE, *il reçoit un jeton de chacun de ses adversaires, s'il gagne, et il le leur paye, s'il vient à perdre.* ‖ Jeu de cartes d'origine française, qui date du règne de Louis XV, et qui est, dit-on, ainsi appelé parce qu'il est né dans une guinguette ou cabaret de barrière de Paris : *La* GUINGUETTE, *jeu de grands seigneurs en goguette* (P. Boiteau.) ‖ Nom de la dame de carreau, au même jeu.

— **Syn. Guinguette, auberge, cabaret, gargote, hôtellerie, taverne.** V. AUBERGE.

— **Encycl.** Mœurs et cout. Un ouvrage de Philibert Delorme nous fournit le renseignement suivant : « En l'année 1555, qui fut toute entièrement froide et pluvieuse, laquelle chose causa que les vins y furent verds qu'on n'en pouvoit boire, et furent pour ce appelez *ginguetz*, dont le nom dure encore. » Pasquier a fait la même remarque, mais à propos de l'année 1554. *Ginguet* ou *guinguet* est l'épithète qu'on donne encore aux petits vins dans quelques provinces du Nord, notamment en Picardie et en Champagne. Ces vins sont piquants, et, par suite, de mauvaise garde. Ils doivent être bus dans l'année. Le vin de Suresnes, qui faisait danser les chèvres, celui d'Argenteuil, et en général tous les vins des environs de Paris, sont dans le même cas. Ils font *ginguer* ou regimber ceux qui en pren-

nent. Le petit endroit où on alla boire le *vin ginguet*, ou simplement le *ginguet*, fut d'abord nommé *ginguette*, puis *guinguette*, et l'expression date de la seconde moitié du XVIe siècle. On sait d'ailleurs que les *guinguettes* ont longtemps justifié leur dénomination, laquelle, grâce aux progrés de la chimie, n'a plus, comme le faisait remarquer l'*Intermédiaire* d'octobre 1855, de raison d'être aujourd'hui ; car si nos bons aïeux absorbaient du vin *vert*, nos contemporains ont l'avantage d'ingurgiter du vin *bleu*. Peut-être un jour boiront-ils enfin du vin rouge ou blanc.

Au siècle dernier, les *guinguettes* étaient fort nombreuses hors de Paris, par delà les barrieres; le peuple y allait boire, manger et danser.

> C'est demain dimanche; j'irons
> Entendre vêpres aux Porcherons,

disent les héros de Vadé.

> Voir Paris sans voir la Courtille
> Où le peuple joyeux fourmille,
> Sans fréquenter les Porcherons,
> Le rendez-vous des bons lurons,
> C'est voir Rome sans voir le pape.
> Aussi, ceux à qui rien n'échappe
> Quittent souvent le Luxembourg
> Pour jouir dans quelque faubourg
> Du spectacle d'une *guinguette*.
> Courtille, Porcherons, Villette,
> C'est chez vous que, puisant ces vers,
> Je trouve des tableaux divers,
> Tableaux vivants où la nature
> Peint le grossier en miniature.
> C'est là que plus d'un Apollon,
> Martyrisant le violon,
> Jure tout haut sur une corde,
> Et, d'accord avec la discorde,
> Seconde les rauques gosiers
> Des farauds de tous les quartiers.

L'auteur de la *Pipe cassée* continue sur ce ton et fait un tableau à la Téniers de l'intérieur d'une *guinguette* un jour de dimanche. Il nous montre trois forts de la halle : La Tulipe en chemise blanche, Jean-Louis en chapeau bordé, et Jérôme en toupet cardé...

> Chacun d'eux, suivi de sa femme,
> *A l'image de Notre-Dame*
> Firent un ample gueuleton.
> Sur table, un dur dodu dindon,
> Vieux comme trois, cuit comme quatre,
> Sur qui l'appétit doit s'ébattre,
> Est servi, coupé, dépiécé,
> Taillé, rogné, cassé, saucé.
> Alors toute la troupe mange
> Comme un diable, et boit comme un ange.

Las « de godailler, » nos « riboteurs » demandent la carte. C'est cinquante sous à payer. Les femmes se récrient. Cependant chacun paye son écot. On apporte des cartes, on fume, on se querelle; puis tout s'apaise sur cette sage parole de Jérôme : « Venons-je ici pour nous battre? »

> Monsieur le marchand de cadence,
> Vendez-nous une contredanse
> Sur l'air d'un nouveau cotillon.
> — Après la belle révérence
> On part en rond; chacun s'élance,
> Saute et retombe avec grand bruit.
> Sous leurs pieds la terre gémit.

On sait que les quartiers Saint-Georges, de la Chaussée-d'Antin, du faubourg Montmartre et Rochechouart sont tous d'origine récente. Au commencement du XVIIIe siecle, on n'y voyait presque que des champs. La rue de la Chaussée-d'Antin se nommait le chemin de la Grande-Pinte. A gauche était un château bâti en 1320, et que certaine particularité de construction avait fait nommer le château des Porcherons. Un peu plus loin était la pépinière du roi. Sur l'emplacement de la rue de la Victoire, veillaient les commis de la ferme générale. Une longue route s'en allait en serpentant au pied des collines, entre des champs, des marais et des jardins, de Montmartre à la Petite Pologne. Elle était bordée de cabarets, « rendez - vous des bons lurons, » comme on l'a vu plus haut par les vers poissards de Vadé; on y buvait du *ginguet*, et, à cause de cela, les cabarets des Porcherons étaient connus sous le nom de *guinguettes*. Ils avaient à peu près tous le même aspect. « En entrant, lisons-nous dans le *Nouveau Paris*, on traversait une cuisine pantagruélique, où rôtissaient devant un foyer volcanique des langues de veau, des gigots, d'énormes quartiers de bœuf ou de mouton. Le grand salon, qui contenait jusqu'à six cents personnes, était bordé de tables, sur lesquelles s'amoncelaient des bouteilles, des pintes de plomb, des assiettes vidées par les consommateurs avec une effrayante rapidité. Les danseurs occupaient le milieu de la salle. Des orages passagers grondaient parfois dans ces asiles de la joie. Deux rivales se rencontraient et se disaient des pouilles. « T'es t'une pas grand'chose. » — *J'sommes une honnête femme.* — Tu veux » *m'esbignonner* mon *personnier*. — T'en as » menti! — Prends garde que j'te baille une » *giroflée à cinq feuilles!* — Ose donc, j'te battrai comme plâtre! — Quien! — Vlan! — » Paf! » Et les bonnets de voler, les chevelures de flotter au vent, les coups de pleuvoir. Les hommes s'en mêlaient, le guet accourait, se frayait un passage à coups de crosse, s'emparait des perturbateurs, *gantait* avec des cordes les plus récalcitrants, et, la tranquillité étant rétablie, les contredanses recommençaient. » Le fameux cabaretier Ramponneau tenait *guinguette* à la Courtille, lorsqu'il vint, vers 1760, s'établir aux Porcherons, en face de la barrière Blanche. Les gens de cour n'étaient pas fâchés de « s'encanailler » parfois, de voir de près la foule joyeuse dont ils avaient vaguement entendu parler; ils allaient aux Porcherons comme on va à un voyage de découvertes, et parfois ils menaient, déguisées en grisettes, leurs dames, ces mêmes belles dames qui demandaient, lorsque éclata la Révolution, ce que c'était qu'une nation; mais les intrus étaient souvent mal accueillis; ils couraient risque d'être appelés *farauds*, *déhanchés*, *morceaux de contrebande*, *coulis d'emplâtre*, *marionnettes de pilori*, *mines de polichinelles*, *échappés de Bicêtre*, et les femmes : *gueuses à crapauds*, *coffres à graillon*, *bassinoires de corps de garde*, *mam'selles Vénus qui se marient aux premiers venus*, *pucelles de la rue Maubuée*, *pâtes à tout le monde*, *gueules à tout grain*, etc. Des courtisanes élégantes, en venant étaler leur luxe à la guinguette, y trouvaient quelquefois des figures de connaissance, et il en résultait, comme on le voit par la chanson, mainte réjouissante aventure :

> Qui doit apprendre à ben des filles
> Qui vont chez Ramponneau pour faire les gentilles,
> A n'pas mépriser les p'tit' gens,
> D'peur d'y rencontrer d'leurs parents.

On désigne encore aujourd'hui, sous le même nom de *guinguettes*, tous ces endroits dansants établis par des marchands de vin dans certains quartiers de Paris, et plus particulièrement aux anciennes barrières ou au delà des fortifications. La belle jeunesse des faubourgs fréquente ou a fréquenté l'*Elysée Ménilmontant*, l'*Ermitage Montmartre*, le *bal Dourlans*, l'*Elysée Montmartre*, le *Jardin de Paris*, la *Boule-Noire*, la *Reine-Blanche*, et, à la Courtille, le *Salon Favié*, les *Vendanges de Belleville;* à l'ancienne barrière Montparnasse, le *bal des Mille colonnes* ou *bal Constant*, le *bal Grados;* à l'ancienne barrière du Maine, le *bal Tonnelier;* à l'ancienne barrière Rochechouart, le *Grand-Turc;* à Vincennes, le *bal d'Idalie;* à Saint-Mandé, dans le bois, le *bal de la Tourelle*, etc. Toutes ces *guinguettes* sont régies par l'ordonnance de police du 31 mai 1833.

Avant 1848, presque toutes les rues de Paris avaient leur *guinguette*, et l'on n'y pouvait passer sans apercevoir, au-dessus de la boutique d'un marchand de vin, une lanterne sur laquelle s'étalaient ces trois lettres : BAL, justifiées assez mal par la présence d'un racleur de violon, d'un piston et d'une clarinette. Les habitués de ces endroits étaient, selon les quartiers, des ouvrières échappées de l'atelier ou des domestiques du voisinage. Les femmes entraient tête nue et en taille; les hommes déposaient leur veste ou leur paletot sur les bancs lorsqu'ils n'étaient pas en blouse. Tous dansaient, sautaient et vidaient un *canon* sur le comptoir d'en bas. Les principaux *bals-guinguettes* de cette espèce étaient : le *bal de la Terrasse*, rue Saint-Denis; le *bal des Chiens*, rue de la Verrerie; le *bal des Piliers des halles*, ceux de la rue des Noyers, de la place Saint-Michel. N'oublions pas le *Vieux-Chêne*, rue Mouffetard. Les nombreuses *guinguettes* des anciennes barrières forment la majorité des bals que fréquentent les jeunes ouvrières de Paris. Elles sont conduites là par une amie, mais le plus souvent par leurs parents. Les ouvriers, coutume qui heureusement tend à disparaître, vont, en effet, le dimanche et les jours de fête, souvent après un labeur d'une demi-journée, passer la soirée avec leur femme et leurs enfants à la *guinguette* la plus voisine. Y dîner en famille, y boire du petit bleu est leur principale distraction. La ménagère n'a pas de repas à préparer, et c'est son seul moment de repos. *Après la panse vient la danse*, dit un vieux proverbe; pères et mères se laissent tenter et prennent place à l'une des tables qui forment l'enceinte réservée à la danse, un saladier plein de vin sucré devant eux. Les filles, dès l'âge de onze ou douze ans, commencent à danser. De jeunes ouvriers viennent les y inviter, en s'adressant au père ou à la mère, et c'est ainsi que, peu à peu, des liaisons se forment, que des romans s'ébauchent; parfois ces romans finissent par un mariage, plus souvent le prétendant ne plaît pas au père; un jour arrive où la danseuse quitte le toit paternel et va retrouver son danseur. Après quelque temps de vie commune, on se marie, à moins qu'on ne se quitte, ce qui est beaucoup plus fréquent, car la misère a chassé l'amour. Que deviennent les pauvres filles? Elles n'osent plus peut-être retourner à la *guinguette;* mais, en cherchant bien, vous les retrouverez un jour ou l'autre dans les bals hantés par les élégantes prostituées. La *guinguette?* c'était bon *dans le temps*, vous diront-elles.

— Jeux. La *guinguette* se joue à trois personnes au moins, à huit au plus. Dans ce dernier cas, on emploie un jeu entier; mais, si le nombre des joueurs n'est que de trois ou de quatre, on ôte les as, les deux, les trois et les quatre. Les as, qui sont les plus basses cartes, ne valent qu'un point. La dame de carreau se nomme la *guinguette*. On appelle *cabaret* une tierce formée du valet, du dix et du neuf, ou du dix, du neuf et du huit, et ainsi de suite en descendant; le roi et la dame ne peuvent entrer dans aucune séquence de ce genre. Enfin, on donne le nom de *cotillon* aux cartes qui restent après la donne, c'est-à-dire au talon. Trois corbeilles sont placées sur le tapis : une est pour la *guinguette*, l'autre pour le cabaret, et la troisième pour le cotillon. Les joueurs prennent trente ou quarante jetons, auxquels ils attribuent une valeur quelconque; ils en mettent un ou deux dans les deux premières corbeilles, c'est-à-dire dans celles de la *guinguette* et du cabaret; puis ils tirent la donne au sort, et celui qui l'obtient distribue à chaque joueur et à lui-même quatre cartes, deux par deux; après quoi il place le cotillon au milieu de la table. La distribution terminée, chacun examine son jeu et regarde s'il n'a point la dame de carreau ou la *guinguette*. Celui qui la possède la montre aussitôt et gagne les mises déposées dans la corbeille correspondante. S'il ne la montrait pas, il payerait deux jetons d'amende à chaque joueur et perdrait, en outre, la corbeille, qui resterait pour la partie suivante. La corbeille resterait également si personne n'avait la *guinguette*. On passe ensuite au cabaret. Ceux qui ont une tierce de cette sorte doivent l'annoncer, mais sans en dire la nature. Seulement, ils peuvent la renvier. Les renvis usités sont : le *demi-setier*, qui est de deux jetons; la *chopine*, qui est de trois jetons, et la *pinte*, qui est de quatre jetons. S'il n'y a pas de renvis, le possesseur du plus fort cabaret l'emporte; mais, avant de lever le contenu de la corbeille affectée à cette chance, il doit montrer son cabaret, sous peine de perdre la corbeille et de payer deux jetons d'amende, comme pour la *guinguette*. Quand il y a des renvis, l'avantage appartient à l'auteur du dernier, si les autres ne tiennent pas, lors même qu'il aurait un cabaret inférieur. Le cabaret une fois réglé, le donneur prévient que l'on va jouer le cotillon. Alors chaque joueur met un jeton dans la troisième corbeille, puis le premier en cartes désigne pour atout telle couleur qu'il lui plaît, dépose un second jeton dans la corbeille et dit : *je joue;* en même temps, il jette une de ses cartes. S'il ne croit pas avoir assez beau jeu pour jouer, il peut *remuer le cotillon*, c'est-à-dire écarter une de ses cartes et la remplacer par une nouvelle, qu'il prend au talon, ce qui lui coûte deux jetons, qui viennent grossir le cotillon. Tous les joueurs ont tour à tour le droit de remuer deux fois le cotillo, nà la même condition, c'est-à-dire en mettant deux jetons à la corbeille. Du reste, que l'on remue le cotillon ou qu'on ne le remue pas, on joue les cartes comme à la Bête. Celui qui, jouant au cotillon, fait deux levées, gagne le contenu de la corbeille, si toutefois les deux autres levées sont séparées. S'il n'en fait qu'une, et qu'un de ses adversaires en ait deux ou trois, il paye deux jetons pour le cotillon. S'il n'en fait aucune, il est tenu de doubler la corbeille. Quand deux joueurs ont fait l'un et l'autre deux levées, celui qui les a eues le premier l'emporte, et il reçoit de l'autre joueur les deux jetons du cotillon. Enfin, quand un joueur obtient la vole, il reçoit, outre tout le contenu de la corbeille, un jeton de chaque joueur. Celui qui renonce, dans le cours du jeu, perd le cotillon. Il en est de même de celui qui, pouvant couper ou forcer sur une carte jouée, ne le fait pas.

GUINGUETTIER s. m. (gain-ghè-tié — rad. *guinguette*). Individu qui tient une guinguette : *La plupart de ces* GUINGUETTIERS *joignent à leur profession celle de prêteurs d'argent.* (F. Mornand.)

GUINGUIN s. m. (gain-gain). Techn. Petit panneau de parquet.

GUINIAD s. m. (ghi-nia). Ichthyol. Un des noms vulgaires du lavaret.

GUINIARD s. m. (ghi-niar). Ichthyol. Poisson du Brésil, du genre salmone.

GUINICELLI ou **GUINIZELLI** (Guido), poëte italien, né à Bologne, mort en 1276. Il appartenait à la célèbre famille *de' Principi*, qui occupa de hautes fonctions à Bologne. Il suivit la carrière des armes, ou selon d'autres celle de la magistrature, et fut expulsé de sa ville natale, en 1274, avec les autres membres de sa famille qui avaient embrassé le parti de l'empereur Frédéric. Guinicelli est considéré comme le rénovateur de la poésie italienne. Dante, s'adressant à lui dans le *Purgatoire*, lui dit : « Vous êtes mon père et celui d'autres poëtes meilleurs que moi, à qui vous avez appris à composer des vers d'amour pleins de douceur et de grâce. » Guinicelli, dont les mœurs n'étaient pas des plus pures, ainsi que nous l'apprend Benvenuto d'Imola, s'est attaché surtout à peindre l'amour chevaleresque, et a introduit dans la poésie amoureuse des idées philosophiques et des sentiments élevés. « Dans ses poésies, on trouve, dit Fauriel, plus de suite et plus d'art dans l'ensemble que chez les Siciliens, plus d'imagination et de traits ingénieux dans les détails, plus d'élévation de sentiments et d'idées. La langue est incomparablement plus souple, plus polie, plus grammaticale. Certains vers de Guinicelli pourraient être regardés comme les premiers beaux vers qui aient été faits en langue italienne. » Outre plusieurs pièces inédites, conservées à la bibliothèque du Vatican, on a de ce remarquable poëte quatre canzoni et cinq sonnets, insérés dans le recueil des *Giunti*, dans celui d'*Alacci* et à la fin de la *Bella Mano* de Giusto di Conti.

GUINIGI (Paul), seigneur de Lucques, de 1400 à 1430. Il était le seul survivant d'une puissante famille guelfe lorsqu'il s'empara du souverain pouvoir et se fit proclamer capitaine de la ville en 1400. Prince faible et sans génie, mais sans passions ni vices, Guinigi sut conserver l'autorité pendant trente ans et maintenir pendant ce temps son petit Etat dans une paix presque constante, au milieu des guerres permanentes que se faisaient les Etats voisins. En 1429, les Florentins, sous le prétexte que Guinigi avait envoyé quelques secours aux Milanais, envahirent le territoire de Lucques. Grâce aux fusils dont il introduisit l'usage dans son armée, et surtout grâce au secours du condottiere Sforza, il parvint à forcer les Florentins à lever le siége de Lucques; mais bientôt après il fut fait prisonnier par des conjurés qui l'envoyèrent à Pavie, où il mourut en prison deux ans plus tard (1432).

GUINOIS, OISE s. et adj. (ghi-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de la ville de Guines; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* GUINOIS. *La population* GUINOISE.

GUINOT (Eugène), littérateur français, né à Paris en 1812, mort au même lieu en février 1861. Il fit de brillantes études, remporta le prix d'honneur et débuta, en 1835, par quelques nouvelles insérées dans l'*Europe littéraire* et l'ancienne *Revue de Paris* (1836-1837). Bientôt il compta parmi les rédacteurs du *Siècle* et fournit, jusqu'en 1848, sous le pseudonyme de *Pierre Durand*, une revue hebdomadaire qui eut un grand succès. Causeur dans toute la plus charmante acception du mot, il causait tête à tête avec son lecteur, avec une bonhomie, une rondeur, une franchise qui convenaient merveilleusement aux petits événements dont, le premier, il avait imaginé de faire, au beau milieu de la politique, le récit piquant et inoffensif. Aussi fut-il longtemps l'unique historien de nos petits ragots, de nos petits travers, de nos petites modes. Et, quand vinrent les imitateurs, il garda encore pour beaucoup le premier rang parmi les *anecdotiers* au jour le jour. En même temps qu'il s'appelait Pierre Durand au *Siècle*, Eugène Guinot se faisait connaître au théâtre, où il donnait de temps en temps des vaudevilles sous le nom de *Paul Vermond*. En 1848, il en fit jouer un, la *Restauration des Stuarts*, dont les idées réactionnaires causèrent une sensation assez vive et motivèrent sa sortie du *Siècle*. L'*Ordre*, ouvert par Chambolle aux dissidents de l'ancien journal libéral, lui donna asile. En 1850, il entra au *Pays* et y rédigea une chronique parisienne qui jouit d'une certaine vogue, sans cependant avoir tout le succès de celles qu'il avait autrefois données au *Siècle*. On a de lui, entre autres ouvrages, qui, pour la plupart, sont inspirés par les besoins du moment et de l'actualité, *Un été à Bade* (1850, grand in-8° illustré) et plusieurs *Guides* publiés dans la *Bibliothèque des chemins de fer*, tels que : *De Paris à Calais*, *De Paris à Bruxelles*, *Boulogne*, *Enghien*, etc., etc. (in-18). Il a encore publié un volume de nouvelles sous ce titre : les *Soirées d'avril* (1853, in-12). Malgré tout ce qu'il a produit, il ne restera guère de lui que le souvenir d'un conteur amusant. Peut-être est-ce déjà beaucoup, après tout, pour un écrivain qui a vécu toute sa vie du cancan et des commérages.

GUIOA s. m. (ghi-o-a). Bot. Syn. de CÉPANIE.

GUIOLE (LA), bourg de France. V. LAGUIOLE.

GUION, pasteur de l'Eglise réformée de Saint-Martin-de-Boubaux (Lozère) en 1669, pendu à Montpellier le 16 septembre 1693. Chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, il s'était retiré en Suisse; mais l'amour de la patrie et le désir d'évangéliser ses coreligionnaires l'emportèrent en lui sur les considérations de prudence, et, en 1693, il revint à Nîmes. Il y fut dénoncé par une femme catholique, tandis qu'il adressait une exhortation à deux ou trois personnes dans une maison protestante. On lui offrit la vie s'il consentait à abjurer; il répondit « qu'il n'était pas revenu en France pour être infidèle à son Maître. » Son supplice eut lieu sur un des bastions de la citadelle de Montpellier.

GUIOPÈRE s. m. (g-uio-pè-re — du gr. *guios*, écourté; *pera*, sac). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Brésil.

GUIOT (Georges), poëte latin, né à Nozeroy (Franche-Comté), au commencement du XVIe siècle, mort en 1566. Après avoir étudié à l'université de Dôle, il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé professeur de rhétorique au collége du cardinal Lemoine, à Paris, puis professeur de théologie à la Sorbonne. Le cardinal de Granvelle l'appela dans les Pays-Bas, en 1559, et lui procura l'emploi de médecin de la duchesse d'Arschot. Il était l'ami du savant Gilbert Cousin, son compatriote, et mourut au moment où sa protection eût pu devenir utile à ce dernier, alors en butte aux poursuites des inquisiteurs. On a de Guiot les écrits suivants : *De pacis in Europam reditu et Bellonæ expulsione dialogus* (Thiers, 1559, in-8°), en vers latins;

Dianæ christianæ paranymphus (Louvain, 1562, in-8°); *Venatio christiana* (Louvain, 1562, in-8°), dialogue sur la religion entre un Turc, un juif et un chrétien; *In xenium Ant. Perronoti card. Granvellani, votum Burgundiæ* (Louvain, 1562, in-8°), poëme en l'honneur du cardinal de Granvelle.

GUIOT (Joseph-André), littérateur français, né à Rouen en 1739, mort en 1807. Après avoir été quelques années vicaire dans une petite paroisse, il devint, en 1768, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, et, en 1785, prieur de Saint-Guénault, à Corbeil. Il fut nommé, en 1803, curé de Bourg-la-Reine. On a de lui, entre autres ouvrages : *Nouveau supplément à la* France littéraire (1784, t. IV); *Notice périodique de l'histoire moderne et ancienne de la ville et district de Corbeil* (1792, in-18); *Hymnes et proses en l'honneur et pour les fêtes de saint Spire et saint Leu, patrons de Corbeil, mises en vers français* (1801, in-18); *Mélanges historiques, oratoires et poétiques, relatifs à quelques événements de la fin de l'an VIII et du commencement de l'an IX* (Corbeil, 1801, in-18); *Abrégé de la vie du vénérable frère Fiacre, augustin déchaussé* (1805, in-8°); plusieurs fragments de l'ouvrage qu'il se proposait d'intituler *Fasti Corbolienses* (*Fastes de Corbeil*), savoir : *Majoris instauratio* (in-18); *Typographia Corbolii instituta* (in-18); *Bibliotheca Corboliana juris publici facta* (1799, in-18); *Joannis de Labarre antiquitates Corbolienses, bibliothecæ Corboliensi publicæ hacce donatæ die* (in-18); *Georgius Ambrosius cardinalis, Lugduni 25 maii extinctus, olim Corbolii captivus* (in-18). Plusieurs ouvrages de Guiot ont été couronnés par l'Académie de l'Immaculée-Conception, de laquelle il était membre. Ce sont les suivants : *Tumulus Joannis Sàas* (1774); *Gallicas ad oras debellatus Anglus.* Cet opuscule est relatif à la victoire remportée à Saint-Cast, le 4 septembre 1758, sur les Anglais, qui avaient fait une descente sur nos côtes.

GUIOT, nom de divers personnages. V. GUYOT.

GUIPAVAS, bourg et commune de France (Finistère), cant. de Landerneua, arrond. et à 9 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 824 hab. — pop. tot., 6,458 hab. Minoteries, tanneries, fabriques de produits chimiques. Exportation de céréales. Sanctuaire druidique de Penarchreach - Saint - Divy; menhirs. Ruines de vieux châteaux. Deux belles places plantées d'arbres et entourées de maisons élégantes. Le portail de l'église est gracieux et orné de statues. Nombreuses villas sur le versant des collines qui regardent la mer.

GUIPÉ, ÉE (ghi-pé) part. passé du v. Guiper : *Du vélin* GUIPÉ. *Des franges* GUIPÉES.

— s. m. Dessin de dentelle sur vélin, imitant la guipure.

GUIPER v. a. ou tr. (ghi-pé — du germanique : gothique *veipan*, orner de guirlandes; anglo-saxon *wefan*, tisser, scandinave *vefa*, etc., etc.; anglo-saxon *web*, tissu, *webba*, tisserand; allemand moderne *weben*, tisser; de la racine sanscrite *vap, vabh* ou *ubh*, tisser, jeter, semer). Techn. Travailler ou dessiner en façon de guipure : GUIPER *des dentelles sur vélin.* ‖ Passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors. ‖ *Guiper des franges*, Les tordre avec le guipoir.

GUIPOIR s. m. (ghi-poir — rad. *guiper*). Techn. Outil dont le passementier se sert pour faire des torsades.

GUIPON s. m. (ghi-pon — de l'angl. *to wipe*, essuyer). Mar. Gros pinceau fait de morceaux d'étoffe de laine, servant à étendre le brai ou tout autre enduit sur la carène des navires.

— Techn. Linge attaché au bout d'un bâton, et servant à mettre les peaux en chaux.

GUIPRY, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Redon, sur la rive droite de la Vilaine; pop. aggl., 179 hab. — pop. tot., 3,381 hab. Ruines du Château Blanc. Beau pont sur la Vilaine.

GUIPURE s. f. (ghi-pu-re — v. GUIPER). Techn. Sorte de dentelle de fil ou de soie, à larges mailles, sans fond, dans laquelle il entre de la cartisane : *Les* GUIPURES *anciennes se payent très-cher.*

Je voudrais bien qu'on fît de la coquetterie
Comme de la *guipure* et de la broderie.
MOLIÈRE.

— Par anal. Dessin ou figure rappelant la guipure par sa forme : *Les* GUIPURES *de l'architecture gothique. Il fait bon sous les arbres qui ne laissent passer du soleil qu'une* GUIPURE *d'or balancée sur le gazon.* (Thoré.)

GUIPUZCOA, province d'Espagne, formant la partie orientale des trois provinces basques de ce royaume, dans le nord de la péninsule; bornée au N. par le golfe de Gascogne, à l'E. par le département français des Basses-Pyrénées, dont elle est séparée par la Bidassoa, au S. par la province d'Alava et à l'O. par celle de Biscaye. N'ayant que 372 kilom. carrés de superficie, y compris le comté d'Onata qui en fait partie, elles est la plus petite province d'Espagne; 164,991 hab.; ch.-l. Saint-Sébastien.

La province de Guipuzcoa, l'une des plus pittoresques de l'Espagne, est dominée par la haute chaîne des Pyrénées. La chaîne des monts Cantabres la sillonne dans tous les sens et offre les aspects les plus variés. « Tantôt elle présente d'immenses masses de rochers arides et de formes bizarres à travers lesquels des torrents écumeux se sont frayé un passage; tantôt l'œil est charmé par les belles forêts qui couvrent leur pente, et par des vallées embellies d'une éternelle verdure que rafraîchissent des ruisseaux limpides. Parmi ces montagnes, on remarque la cime élevée de l'Iaitzquibil, entre le cap d'Higuera et le port de Passage, l'Alzanja, traversée par une voie romaine, et l'Arno, riche en mines de fer. Les côtes sont ceintes de rochers qui forment entre leurs points saillants, tels que les caps d'Higuera de San-Antonio, de petites baies offrant d'excellents ports dont on compte jusqu'à neuf dans cette petite province : Fontarabie, Passage, Saint-Sébastien, Ozio, Guetaria, Déva, etc. » Les cours d'eau les plus importants de la province de Guipuzcoa sont : l'Oyarzon, l'Oria, l'Aneza, la Lizarca, l'Urrola, la Déva et l'Uruméa. Ces rivières ont un cours peu étendu et aucune n'est navigable. L'air est sain et tempéré; la pluie tombe fréquemment, mais les orages sont très-rares. Malheureusement, la province de Guipuzcoa est plus remarquable par la salubrité de son climat et les beautés d'une nature sauvage qu'on y rencontre que par la fertilité de son sol. Ce dernier est généralement ingrat; aussi, malgré l'infatigable labeur des habitants, les récoltes ne suffisent-elles point à leur consommation. L'orge, le maïs, les haricots et autres légumes constituent les productions principales. La vigne n'est cultivée que dans de rares districts. L'élève des bêtes à cornes, des ânes, des chèvres et l'exploitation des bois sont les plus importantes industries agricoles du pays. Les forêts sont peuplées de cerfs, de chevreuils, d'ours, de loups et de chats sauvages. On pêche sur les côtes du thon, de la raie, du saumon, des anchois, des huîtres, etc. Le fer est exploité dans les mines renommées de Mondragon, et le cuivre à Amazqueta. L'élaboration des métaux est la principale branche d'industrie de la province; on y compte un grand nombre de fonderies et plus de cent forges qui fournissent annuellement 100,000 quintaux métriques de fer. On fabrique des armes à Plasencia, des toiles à voiles, des cordages et des cuirs à Saint-Sébastien. Le commerce d'exportation consiste en fer brut et façonné, en fruits, cidre et poissons. Les importations ont pour objet le blé, le vin, l'huile, les étoffes de coton et de soie et les denrées coloniales.

« Les habitants, dit un historien, appartiennent à ce peuple antique des Basques qui occupe les deux versants des Pyrénées occidentales, et que les Romains appelaient Cantabres. Ce ne fut qu'à grand'peine que ces maîtres du monde soumirent les anciens Guipuzcoans. A la chute de l'empire, la province passa aux Goths, puis aux Maures; il paraît qu'après l'expulsion de ces derniers la province de Guipuzcoa appartint aux rois de Navarre. Dès l'an 1200, elle se donna à Alphonse VIII, roi de Castille, sous la réservé des priviléges dont elle jouissait pendant la domination des rois de Navarre et qui étaient les mêmes que ceux de la Biscaye. Ces priviléges avaient fait en quelque sorte de la province de Guipuzcoa et des deux autres provinces basques un Etat séparé du reste de l'Espagne; aujourd'hui, elle est soumise au régime commun du royaume, et forme avec les provinces d'Alova et de Biscaye une capitainerie générale dont le chef-lieu est Saint-Sébastien. »

GUIRA s. m. (gui-ra). Ornith. Section du genre coucou. ‖ *Guira beraba*, Espèce de fauvette du Brésil. ‖ *Guira cantara*, Espèce de coucou des forêts du Brésil. ‖ *Guira guainumbi*, Un des noms du momot du Brésil. ‖ *Guira huro*, Espèce de troupiale devenu le type du genre leiste. ‖ *Guira panga*, Espèce de cotinga de l'Amérique du Sud. ‖ *Guira querea*, Espèce d'engoulevent de l'Amérique du Sud.

— Entom. *Guira peacoja*, Nom brésilien d'une larve qui ronge les racines de la canne à sucre.

GUIRACA s. m. (gui-ra-ka). Ornith. Genre de passereaux conirostres de la famille des fringillidées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique : *Les* GUIRACAS *représentent en Amérique les gros-becs de l'ancien continent.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ce genre de passereaux est caractérisé par un bec court, très-bombé, pointu, à bords lisses; la mandibule supérieure profondément échancrée à la base, l'inférieure plus épaisse et convexe; les narines rondes et nues; les ongles petits et faibles; la queue moyenne. Les *guiracas* habitent l'Amérique, où ils représentent les gros-becs de l'ancien continent. Leurs mœurs sont celles des fringilles; ils sont granivores et vivent généralement par troupes. Le *guiraca* azulan, qui habite l'Amérique du Sud, fait exception : il paraît préférer l'isolement, et on le trouve toujours par couples. A ce genre appartiennent encore le rose-gorge, le cardinal, le bouvreuil bleu de la Caroline, le *guiraca* à tête noire, etc.

GUIRAN (Gaillard), jurisconsulte et antiquaire français, né à Nîmes vers 1600, mort dans la même ville en 1680. Il fut conseiller au présidial de Nîmes et cumula, en 1649, les fonctions de conseiller au parlement d'Orange. Bien que protestant, il jouit de la confiance de Louis XIII et de Louis XIV, qui l'employèrent dans diverses négociations avec ses coreligionnaires. Guiran s'adonna avec passion à des recherches sur les monuments anciens de son pays, et réunit dans sa maison un véritable musée archéologique. Il a consigné les résultats de ses longues recherches dans un grand ouvrage resté manuscrit et formant 3 vol. in-fol. Il a donné le plan de cet ouvrage dans un écrit intitulé : *Explicatio duorum vetustorum numismatum nemausensium ex ære* (1655). On lui doit en outre la révision d'un ancien ouvrage de pratique : *Style* ou *Formulaire des lettres qui se dépêchent en cour de Nîmes* (1659), enrichi de notes.

GUIRAROU s. m. (gui-ra-rou). Ornith. Genre d'oiseaux du Brésil voisin des pies-grièches.

— **Encycl.** Le *guirarou* est rapporté par plusieurs auteurs au genre pie-grièche. Brisson lui a donné le nom de cotinga gris. Le plumage de cet oiseau est cendré en dessus, gris clair en dessous, avec une bande transversale noire de chaque côté de la tête ou un bandeau noir au-dessus des yeux, les pennes des ailes brunes, et la queue noire terminée de blanc. Cet oiseau, qui est de la grosseur d'une pie-grièche, a de longs poils sur le bec et sur les pieds. Il habite le Brésil, et se tient le long des cours d'eau qui traversent les bois; il est assez sédentaire et va par bandes; sa voix est aiguë et très-forte. On pense que le cotinga gris de Cayenne, à bec rougeâtre, est une variété du *guirarou.*

GUIRAUD (Claude), physicien français, né à Nîmes au XVI[e] siècle, mort dans cette ville en 1657. Son vaste et profond savoir lui valut d'être consulté par des hommes tels que Descartes, Gassendi, le P. Mersenne, Samuel Sorbière. Il composa divers ouvrages, cinq traités sur l'optique, la catoptrique et la dioptrique, de nombreuses dissertations; mais, en mourant, il défendit à son héritier de les publier.

GUIRAUD (Pierre-Marie-Thérèse-Alexandre, baron), poëte français, né en 1788 à Limoux, mort en 1847. Il était fils d'un riche industriel qui professait des opinions ultra-royalistes, mais qui lui fit donner auprès de lui, une forte éducation, en sorte que, dès l'âge de quinze ans, Guiraud put aller étudier le droit à Toulouse. Au bout de trois ans, la mort de son père le força à revenir dans sa famille et à prendre la direction des manufactures qui composaient son héritage; mais il avait peu de vocation ponr les affaires industrielles, et se sentait plutôt porté vers la culture des lettres. Aussi, en 1813, il confia à d'autres mains l'administration de sa fortune et vint à Paris, où il se fit d'abord connaître en adressant des vers à M[me] de Stael, qu'un arrêt d'exil retenait loin de la France. Il envoyait à la même époque à l'Académie des jeux floraux plusieurs pièces de vers, dont l'une fut couronnée. En 1820 parut son ode sur les Grecs, qui obtint le succès le plus flatteur et fut traduite en plusieurs langues. Encouragé par cet heureux début, Guiraud se décida à aborder le théâtre. Il avait conçu le plan d'une tragédie intitulée *Frédégonde et Brunehaut*, qu'il ne termina pas, parce que la *Frédégonde* de Lemercier fut représentée dans l'intervalle. Peu après, il fit recevoir au Théâtre-Français une tragédie, *Pélage*, dont la censure empêcha la représentation. Les *Machabées*, qu'il donna en 1822 à l'Odéon, furent représentés avec succès. Le *Comte Julien*, dont le sujet est tiré de la tragédie de *Pélage*, fut joué en 1823. Ses *Elégies savoyardes* parurent la même année et furent vendues au profit des petits Savoyards : elles ne rapportèrent pas moins de 4,000 francs. C'est son ouvrage le plus connu. L'année suivante vit paraître les *Poëmes et chants élégiaques*, recueil qui, de l'avis des critiques, est le titre littéraire le plus solide d'Alexandre Guiraud. En 1826, Guiraud fut appelé à l'Académie française, où il succéda à M. de Montmorency; deux ans plus tard, il fut créé baron par Charles X. Outre les œuvres que nous avons mentionnées au cours de cette notice, on a encore d'Alexandre Guiraud les ouvrages suivants : *Cadix* ou la *Délivrance de l'Espagne*, ode (Paris, 1825, in-8°); *Chants hellènes, Byron, Ipsara* (Paris, 1824, in-8°); *Pharamond*, opéra en trois actes, avec Ancelot et Soumet (Paris, 1825), musique de Boïeldieu, Berton et Kreutzer; *Virginie*, tragédie en cinq actes et en vers (Paris, 1827, in-8°); *Césaire*, poëme en prose (Paris, 1830, 2 vol. in-8°); la *Communion du duc de Bordeaux* (Nantes, 1832, in-12); les *Deux princes*, ode écrite à l'occasion de la mort du duc de Reichstadt (1832); *De la vérité dans le système représentatif* (1834, in-8°); *Flavien* ou *De Rome au désert*, poëme en prose (Paris, 1835, 3 vol. in-8°); *Poésies dédiées à la jeunesse* (Paris, 1836, in-18); *Philosophie catholique de l'histoire* (Paris, 1839-1841, 3 vol. in-8°), ouvrage curieux, qui lui coûta vingt ans de travail et qui est tombé dans un profond oubli. Tout en voulant rester dans la stricte orthodoxie catholique, Guiraud y a exposé des rêveries ingénieuses sur la création, la chute d'Adam, etc. Les *Œuvres complètes* de Guiraud ont été publiées à Paris (1845, 4 vol. in-8°).

Le talent de Guiraud a été diversement jugé. Ce qui paraît incontestable, c'est qu'il manquait de la vigueur de tempérament nécessaire pour le genre de la tragédie, qu'il a cependant abordé avec tant d'obstination. Quant à ses bucoliques sentimentales, elles paraissent fades à ceux qui apprécient avant tout, dans la poésie, la forte peinture des passions humaines; mais ceux qui préfèrent un sentimentalisme pieux, qui aiment avant tout les tons effacés dans le style et la mièvrerie dans le sentiment, ne se lasseront jamais de relire le *Petit Savoyard.* C'est le chef-d'œuvre du genre. — Son fils, M. Léonce DE GUIRAUD, déjà député sous l'Empire, fait aujourd'hui partie de l'Assemblée de Versailles, où il vote constamment avec l'extrême droite. Le 9 mars 1872, il a saisi le prétexte de la démission de M. Pouyer-Quertier pour prononcer contre la politique de M. Thiers, qu'il accusait d'avoir rendu la monarchie impossible, un discours des plus virulents.

GUIRAUDET (Charles-Philippe-Toussaint), littérateur et publiciste français, né à Alais (Gard) en 1754, mort à Dijon en 1804. Il fut d'abord gouverneur du prince de Rohan Rochefort, avec qui il voyagea, puis devint lecteur de Madame. Nommé, au début de la Révolution, dont il embrassa les idées, député extraordinaire d'Alais à la Constituante, il entra en relation avec Condorcet, Joseph Chénier, et surtout avec Mirabeau, fut appelé au poste de secrétaire en chef de la mairie de Paris, devint, sous le Directoire, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, et prit en main, comme préfet, l'administration de la Côte-d'Or, après le coup d'Etat de brumaire. Guiraudet, qui s'était occupé d'abord de littérature et de poésie, se tourna ensuite vers les études économiques. C'est lui qui est le véritable auteur de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, dont le commencement a paru sous le nom de Mirabeau. Nous citerons aussi : *Contes en vers, suivis d'une Epître sur les Bergeries* (Amsterdam, 1780); *Examen rapide d'un mode d'organisation pour la garde nationale* (1790, in-8°); *Explication de quelques mots importants de notre langue politique, pour servir à la théorie de nos lois, et d'abord de la loi*, discours prononcé dans l'assemblée des Amis de la constitution (Paris, 1792, in-8°); *Influence de la tyrannie sur la morale publique* (1796, in-8°); *De la famille considérée comme élément des sociétés* (1797, in-18); *Discours sur Machiavel; Œuvres de Machiavel, traduction nouvelle* (Paris, 1799, 9 vol. in-8° : on n'y trouve ni les contes ni le théâtre); *Doctrine sur l'impôt* (1800), lue à l'Institut national; *Mémoire sur les forges du département de la Côte-d'Or* (1802, in-8°), etc.

GUIRLANDE s. f. (ghir-lan-de — peut-être du germanique : anc. haut allem. *wiara*, couronne, moyen haut allem. *wierelen*, border). Fleurs, feuillages tressés ensemble de façon à former une sorte de lien : GUIRLANDE *de fleurs.* GUIRLANDE *de feuillage. Tresser des* GUIRLANDES. *Suspendre des* GUIRLANDES *autour d'une salle, d'un arc de triomphe. Qu'on vous couronne de fleurs, qu'on vous couronne de* GUIRLANDES, *ces fleurs ne seront bonnes qu'à sécher sur votre tombeau.* (Fléch.)

— Par anal. Série de personnes ou d'objets disposés en forme de guirlande : *Une* GUIRLANDE *de danseurs. Les Andes offrent, sur un même versant, tous les climats terrestres, indiqués aux regards par des* GUIRLANDES *de verdure diverse.* (E. Reclus.)

— Petite bande de métal façonnée, qu'on dispose au bord du pavillon d'une trompette ou d'un cor.

— Mar. Ensemble de pièces qui lient horizontalement l'avant du bâtiment, en dedans de la contre-étrave et au-dessus des baux. ‖ Amarrage au moyen duquel on retient le congréage d'un cordage.

Guirlande (LA) de Julie, recueil de madrigaux que le duc de Montausier fit composer par la plupart des beaux esprits de son temps, et dont il rima lui-même seize morceaux, en l'honneur de M[lle] Julie-Lucine d'Angennes de Rambouillet, dont il était vivement épris depuis plus de dix ans. C'est un volume manuscrit sur vélin in-folio, de 90 feuillets; après trois feuillets de garde, se trouve le faux titre, composé d'une guirlande de fleurs au milieu de laquelle est écrit : la *Guirlande de Julie*; après trois autres feuillets blancs, se trouve une miniature représentant, au milieu d'un nuage, Zéphyre qui tient une rose à la main droite, et de la gauche une guirlande de vingt-neuf fleurs qu'il souffle légèrement sur la terre; vingt-neuf feuillets contiennent chacun une fleur peinte, une des fleurs faisant partie de la guirlande, et au-dessus de cette fleur, et se rapportant à elle, sont écrits, en superbe ronde, avec une admirable perfection, de la main de Nicolas Jarry, un ou plusieurs madrigaux. Le total des pièces est de soixante-deux. La *Guirlande de Julie* passe pour le chef-d'œuvre du calligraphe Jarry; les miniatures, dues au fameux Robert, artiste renommé de l'époque, ne valent guère mieux que la poésie. Les rimeurs qui assistèrent Montausier dans cette galanterie raffinée furent : Antoine Arnauld, Arnauld d'Andilly, Arnauld de Briotte marquis de Pomponne, Chapelain, Colletet, Conrart, Corbeville, Desmarest de Saint-Sorlin, l'abbé Habert, le capitaine Habert, Malleville, Martin, Monmort, Racan, Scudéry Tallemant des Réaux. Ces

noms n'indiquent pas de bien grands poëtes, et l'ouvrage, s'il fut inspiré par l'amour, le fut médiocrement par Apollon; c'est, comme on doit bien le penser, de l'esprit alambiqué, fade et prétentieux, enveloppé dans des vers froids et médiocres. De tous les morceaux du recueil, on ne connaît guère maintenant que celui qui avait été mis au bas de la *violette* par Desmarets de Saint-Sorlin :

Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,
Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe;
Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

Trois stances de Tallemant des Réaux sur le *lis* ont été quelquefois citées :

Devant vous je perds la victoire
Que ma blancheur me fit donner,
Et ne prétends plus d'autre gloire
Que celle de vous couronner.

Le ciel, par un bonheur insigne,
Fit choix de moi seul autrefois,
Comme de la fleur la plus digne,
Pour faire présent à nos rois.

Mais, si j'obtenais ma requête,
Mon sort serait plus glorieux
D'être monté sur votre tête
Que d'être descendu des cieux.

La *Guirlande de Julie*, très-richement reliée en maroquin rouge, par Le Gascon, avec les initiales J. L. enlacées (Julie-Lucine), fut envoyée à Mlle de Rambouillet en 1641, pour le jour de sa fête. Cet hommage galant fit un très-grand bruit et excita l'admiration générale; il avança quelque peu les affaires du duc de Montausier, qui, après avoir soupiré pendant quatre années encore, obtint enfin la main de la belle Julie, récompense méritée par quatorze années de constance. Après Montausier, qui survécut à sa femme, ce livre passa à la duchesse de Crussol-d'Uzès, puis aux héritiers de cette dame, puis au duc de La Vallière. Lors de la vente de la bibliothèque de ce dernier, il fut adjugé à des Anglais au prix énorme de 14,510 livres; depuis, il a été racheté par la fille du duc de La Vallière, et a appartenu à Mme de Châtillon. Une copie faite par Jarry lui-même, en 1641, mais sans miniatures, a été payée successivement 406 fr., 622 fr. et 250 fr. Le texte de la *Guirlande de Julie* a été publié par Didot (Paris, 1784, in-8°, et 1818, in-18). Aujourd'hui, la *Guirlande de Julie* se trouve chez le duc d'Uzès.

GUIRNEGAT s. m. (ghir-ne-ga). Ornith. Espèce de bruant originaire du Brésil.

— **Encycl.** Le *guirnegat* est une espèce de bruant, de la taille à peu près de notre bruant commun. Son plumage est varié de brun et de jaune sur le dos; la tête, le cou et tout le dessous du corps sont d'un jaune un peu orangé; les pennes des ailes et de la queue sont brun noirâtre. Cet oiseau habite le Brésil, d'où on l'a apporté en France à cause de l'agrément de son chant qui rappelle celui du serin. On l'élève en cage, en le nourrissant de millet et de graines d'aspic; si l'on a soin de le préserver du grand froid, on peut le conserver plusieurs années. La nuance la plus ordinaire de son plumage lui a fait donner le nom de *moineau-paille*. Il y a aussi des individus de couleur isabelle.

GUIRON s. m. (ghi-ron). Pêche. Nom qu'on donne, dans le Levant, à deux filets qui forment une partie de la manche de la tartane.

GUISAN (Samuel), ingénieur agricole, né dans le canton de Berne (Suisse), mort dans l'île Saint-Eustache (Antilles) vers la fin du XVIIIe siècle. Il alla se fixer à Surinam, où il fut mis à la tête d'une sucrerie, et devint directeur des travaux agricoles. Malouet, administrateur de la Guyane française, étant venu visiter la colonie hollandaise en 1777, pour se rendre compte des procédés de culture qui y étaient en usage, fut frappé des connaissances spéciales de Guisan, l'attacha au service de la France, moyennant un traitement de mille écus, et l'emmena avec lui à Cayenne. Guisan se mit aussitôt à l'œuvre : il explora la colonie, examina les différentes natures de terrain, assainit les environs de Cayenne par des dessèchements, fit exécuter le canal Sartine, explora les immenses savanes comprises entre le Mahouri et l'Approuage, et constata la possibilité de relier par des canaux de dessèchement et de navigation Cayenne à cette dernière rivière, qui offrait les conditions les plus avantageuses pour l'établissement d'une colonie agricole. Le gouvernement entra dans ses vues. Pour encourager l'émigration des colons sur les bords de l'Approuage, on y éleva un bourg avec une église, des casernes, une habitation modèle, comprenant un moulin à marée, pour l'exploitation des cannes à sucre, d'après les plans de Guisan, et l'on construisit une batterie à la pointe de l'îlot d'Aïproto. En récompense de son zèle et des immenses travaux qu'il avait fait exécuter, Guisan reçut un brevet d'ingénieur. Il se rendit en France en 1791, laissant la colonie dans un état de grande prospérité. Louis XVI, qui lui donna la croix de Saint-Louis, le chargea d'explorer les marais de Rochefort et de proposer un plan de dessèchement. L'habile ingénieur passa en Suisse quelque temps après, puis se rendit aux Antilles, où il mourut. On a de lui : *Journal d'un voyage fait dans les savanes noyées comprises depuis la rive droite de la rivière Mahuri jusqu'à la rive gauche de celle de Kaw* (1778), publié dans les *Mémoires de Malouet sur l'administration des colonies; Traité sur les terres noyées de la Guyane, appelées communément terres basses, sur leur dessèchement, leur défrichement, leur culture* (Cayenne, 1788, in-4°), excellent ouvrage qui a été réimprimé en 1824. On lui doit en outre des mémoires sur les productions animales et végétales de la Guyane, des cartes de toutes les parties de la colonie qu'il avait explorées. Malouet a dit de lui ces paroles qui renferment le plus beau des éloges : « Le plus grand bien que j'aie fait à la Guyane est de lui avoir donné Guisan. »

GUISARD s. m. (gui-zar). Hist. Partisan du duc de Guise, ligueur.

GUISARME s. f. (gui-zar-me — étymol. inconnue). Armur. Sorte de hache d'armes, en usage au moyen âge, dont le fer se terminait supérieurement par une longue pointe, et qui se manœuvrait à deux mains : *En France, les sergents d'armes et les archers portaient la* GUISARME *au* XIVe *siècle.* ‖ Arme d'hast employée à la même époque, et dont le fer se composait de deux lames, larges, à deux tranchants, très-aiguës, disposées en forme de fourche.

GUISCARD, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond et à 32 kilom. N.-E. de Compiègne, sur la Verse; pop. aggl., 1,025 hab. — pop. tot., 1,658 hab. Fabriques d'alun, de couperose, de sucre, de tuyaux de drainage, de carreaux vernis. Commerce de grains et de bois.

GUISCARD (Robert), l'un des plus illustres parmi les aventuriers normands qui fondèrent le royaume de Naples, né vers 1015, mort en 1085. Il était fils de Tancrède de Hauteville. On l'avait surnommé **Guiscard** ou **Wiscard**, d'un mot normand ou tudesque qui signifie rusé ou cauteleux. C'est un trait caractéristique de ces temps prétendus chevaleresques et de la race à laquelle appartenait Robert, que ce surnom dont il se glorifiait. En 1046, il alla se joindre à ses frères et aux aventuriers normands qui s'étaient jetés sur l'Italie méridionale comme sur une proie, et qui étaient alors en guerre avec le pape Léon IX. Il se distingua à la bataille de Civitella, où le souverain pontife fut fait prisonnier (1053), se jeta ensuite, à la tête d'une poignée de ses compatriotes, au milieu des villes et des châteaux forts de la Calabre, et vécut dans ce pays de pillage et d'aventures, jusqu'au jour où il succéda à son frère Humfroi dans le comté de Pouille (1057). Il s'affermit par des alliances politiques, obtint du pape Nicolas II, vers 1059, la sanction de ses brigandages et le titre de duc de Pouille et de Calabre, puis, aidé par son jeune frère Roger, poursuivit ses conquêtes en Calabre et en Apulie, et dépouilla les Grecs de tout ce qu'ils possédaient encore dans ces contrées. Après avoir fait la conquête de la Sicile (1072), il s'empara de Salerne, de Bénévent, d'Amalfi, fut excommunié par Grégoire VII (1074), puis se réconcilia avec lui (1080) et en reçut de nouveau l'investiture des duchés de Pouille et de Calabre. Bientôt l'audacieux aventurier osa convoiter l'empire d'Orient; il franchit l'Adriatique (1081), s'empara de Corfou, de Butronte et de Durazzo; mais il revint en toute hâte en Italie pour secourir son allié Grégoire VII, assiégé dans Rome par l'empereur Henri IV. Son armée, composée en partie de Sarrasins, dévasta la ville qu'elle venait délivrer et y commit les plus atroces cruautés. Robert mourut à Céphalonie, au milieu d'une seconde expédition contre les Grecs.

GUISCARD (Antoine DE), intrigant politique du XVIIe siècle. V. BOURLIE.

Guiscard et Sigismonde, roman latin de Léonard d'Arrezzo (1436). L'aventure tragique qui en fait le fond, soit qu'elle ait été inventée à plaisir, soit qu'elle ait quelque réalité, frappa sans doute bien vivement les conteurs du XVe siècle, car on la trouve narrée en latin, en français, en italien, en prose et en vers. Boccace en a fait une des nouvelles les plus intéressantes de son *Décaméron*. Jehan Fleury, qui signait Johannes Floridus, l'a mise en vers sous le titre assez singulier de : *Traicté plaisant et récréatif des amours parfaictes de Guiscard et de Sigismonde;* Phil. Béroalde l'Ancien en fit un poëme latin, en vers élégiaques; on en trouve aussi une version italienne en vers dans les *Novelle* de Sachetti; elle est du Guasco. Cette fiction ou cette histoire rappelle Gabrielle de Vergy, l'héroïne contrainte de manger le cœur de son amant, qui a fourni à Du Belloy le sujet d'un tragédie. La belle Sigismonde, jeune veuve que son père ne songe pas à remarier, fait monter chez elle un écuyer, joli garçon, Guiscard, qui s'introduit à l'aide d'une porte secrète donnant dans une cave abandonnée. Un jour le père, un prince de Salerne assez fabuleux, entre dans la chambre de sa fille absente et se couche au pied du lit, sans soupçon aucun, pris du sommeil de la méridienne. Sigismonde entre ensuite sans bruit, ouvre la porte à son amant, et le père se trouve être témoin de la faute de sa fille. Il ne jette pas un cri et reste caché, pour ne rien ébruiter; mais, dès qu'il peut sortir, il fait arrêter Guiscard et vient, les yeux pleins de larmes, se lamenter auprès de sa fille déshonorée. Celle-ci, loin de nier ou de mentir, se fait gloire d'avoir choisi pour amant un serviteur loyal de son père et rejette sa faute sur l'imprévoyance de celui-ci. Le prince fait étrangler Guiscard, ordonne qu'on lui arrache le cœur et qu'on le porte dans une coupe d'or à sa fille. Sigismonde, qui, prévoyant la mort de son amant, a préparé du poison, reçoit ce présent tragique sans changer de visage. « Un cœur si généreux ne pouvait recevoir une plus belle sépulture, dit-elle, et mon père a sagement agi. » Par un raffinement singulier, elle verse le poison sur ce cœur sanglant et le boit jusqu'à la dernière goutte. Le père, qui croyait que sa fille manquerait de résolution, arrive pour jouir de sa vengeance, et, voyant Sigismonde à moitié morte, se livre au désespoir. L'héroïne garde jusqu'au bout sa sérénité. « Mon père, lui dit-elle, réserve tes larmes pour un événement plus funeste que n'est celui-ci; ne pleure pas sur moi qui ai désiré mourir. Qui jamais, autre que toi, a-t-on vu pleurer de voir que sa volonté s'exécute? » Et Sigismonde meurt en étreignant le cœur de son amant contre sa poitrine.

Il est difficile de saisir la moralité de ce récit, que les conteurs italiens et français se sont plu à orner de toutes les grâces du langage et de l'imagination. Il eut une très-grande vogue, et, sous le titre de : *Guiscard et Sigismonde* ou *Lettere di due amanti*, ou encore *De duobus amantibus, Guiscardo et Sigismonda*, il eut de très-nombreuses éditions.

GUISCHARDT (Charles-Théophile), tacticien allemand, né à Magdebourg en 1724, d'une famille française de protestants réfugiés, mort à Berlin en 1775. Il servit quelque temps dans l'armée hollandaise, et publia quelques ouvrages de tactique militaire qui attirèrent sur lui l'attention. Frédéric le Grand l'appela auprès de lui en 1757, le nomma major, lui donna le surnom de **Quintus Icilius**, nom du meilleur aide de camp de César, et l'employa dans ses guerres. Guischardt se distingua pendant les campagnes de 1759 à 1763, particulièrement à la bataille de Leipzig, et obtint le grade de colonel. Il passa les douze dernières années de sa vie à Potsdam, vivant dans l'intimité de Frédéric, qui l'aimait beaucoup. L'Académie des sciences de Berlin le reçut au nombre de ses membres. Bien qu'on l'ait justement accusé de s'être livré pendant la guerre de Saxe à toutes sortes d'exactions et de pillages, il mourut presque pauvre, ne laissant pour fortune à sa famille qu'une belle collection de médailles et une bibliothèque, dont Frédéric le Grand fit l'acquisition moyennant 15,000 écus. Ses ouvrages, remarquables par l'érudition et la clarté, sont très-estimés. Les principaux sont : *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (La Haye, 1757, 3 vol.); *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires* (Berlin, 1775, 4 vol); *Dissertations sur l'attaque et la défense des places des anciens*, etc.

GUISE s. f. (ghi-ze — du germanique : ancien haut allemand *wisa*, pensée, connaissance, notion, conscience; *wizi*, *wizzi*, pensée, raison, intelligence, et, par extension, façon, mode, manière, genre; anglo-saxon *vise*, allemand *weise*, etc.). Façon d'agir ou de parler particulière à quelqu'un; fantaisie, goût individuel : *Faire à sa* GUISE. *S'exprimer à sa* GUISE. *Vivre à sa* GUISE. *Que chacun pense et vive à sa* GUISE, *et laissons chacun voir par ses lunettes.* (Mme du Deffand.)

Comme je vis pour moi, je veux vivre à ma *guise*.
MARMONTEL.

— Loc. prépos. *En guise de*, En manière de, sous forme de; pour, au lieu de : *Manger des pommes de terre* EN GUISE DE *pain. Ne trouvât-on dans les voyages que la facilité de s'instruire sans étude, on ferait encore très-bien de feuilleter les divers pays* EN GUISE DE *lecture.* (De Custine.)

GUISE s. f. (ghi-ze — altérat. du mot *gueuse*). Métallurg. Petite cuvette dans laquelle on moule la fonte destinée à la fabrication de l'acier.

GUISE, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Vervins, sur l'Oise; pop. aggl., 5,099 hab. — pop. tot., 5,289 hab. Place de guerre de 3e classe. Carrières de grès, eaux ferrugineuses, fonderies de fer et de cuivre, tanneries, corroieries, fabriques de sucre et de châles; filature et tissage de coton. Le château, bâti sur une hauteur escarpée qui domine la ville, date du XVIe siècle; il offre de beaux souterrains. On remarque à Guise un familistère pour 400 familles; c'est un immense édifice, qui a l'aspect d'un palais. Patrie de Camille Desmoulins.

Guise, fondée au IXe siècle, était la capitale de la Thiérache. Elle fut d'abord érigée en comté. Ce comté faisait partie des domaines de la maison de Châtillon; il entra dans la maison de Lorraine, en 1333, par le mariage de Raoul, duc de Lorraine, avec Marie de Châtillon, fille de Gui, comte de Blois, et de Marguerite de Valois. René II, duc de Lorraine, comte de Vaudemont, de Guise, d'Aumale, d'Harcourt, etc., issu de ce Raoul au cinquième degré, eut pour fils puîné Claude de Lorraine, qui est le fondateur de la maison de Guise. Celui-ci se fit naturaliser en France, servit avec distinction sous François Ier, et obtint en récompense, en 1527, l'érection du comté de Guise en duché-pairie. Il mourut en 1550, ayant eu d'Antoinette de Bourbon, sa femme, fille de François, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg : 1° François, dont on va parler; 2° Charles, dit le cardinal de Lorraine, archevêque et duc de Reims; 3° Claude, auteur de la branche des ducs d'Aumale; 4° Louis, dit le cardinal de Guise, archevêque de Sens; 5° François, grand prieur et général des galères de France; 6° René, auteur de la branche des ducs d'Elbeuf; 7° plusieurs filles, dont l'aînée, Marie, veuve de Louis d'Orléans, duc de Longueville, épousa Jacques V Stuart, roi d'Ecosse, et devint la mère de l'infortunée Marie Stuart. François de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale, prince de Joinville, marquis de Mayenne, ministre et lieutenant général du royaume, mort en 1563, des blessures qu'il avait reçues devant Orléans, avait épousé Anne d'Este, fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare. Il en eut : Henri, qui a continué la filiation; Charles, duc de Mayenne, auteur de la branche qui porte ce nom, et Louis, cardinal de Guise. Henri Ier de Lorraine, dit le Balafré, duc de Guise, prince de Joinville, etc., général des armées de France, assassiné à Blois, en 1588, laissa de Catherine de Clèves, entre autres enfants : Charles, qui a continué la filiation; Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, et Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, mort en 1657, sans avoir eu d'enfants mâles de sa femme Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes. Charles de Lorraine, duc de Guise, de Joyeuse, etc., fils aîné de Henri Ier, épousa, en 1611, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, dont vinrent, entre autres, Henri II de Lorraine, duc de Guise, mort sans alliance en 1664, et Louis de Lorraine, duc de Joyeuse et d'Angoulême, colonel général de la cavalerie légère, dont le fils, Louis-Joseph, duc de Joyeuse et d'Angoulême, devint duc de Guise à la mort du duc Henri II, son oncle. Louis-Joseph, duc de Guise, épousa, en 1667, Elisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, fille puînée de Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans, et de Marguerite de Lorraine, et mourut en 1671, ne laissant qu'un fils, mort à l'âge de cinq ans, avec lequel s'éteignit la maison de Guise. Le rameau des comtes d'Harcourt, issu de la branche des ducs d'Elbeuf, a relevé le nom de Guise, en faisant ériger en comté, par le duc de Lorraine, en 1718, sous le nom de Guise-sur-Moselle, quelques terres que ce rameau avait acquises en Lorraine. Mais cette nouvelle maison de Guise, formée par Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, s'est éteinte, dès le premier degré, en la personne de Louis-Marie-Léopold de Lorraine, prince de Guise, colonel d'un régiment d'infanterie française, tué en Italie, en 1747, sans avoir été marié.

En septembre 1870, pendant la guerre avec la Prusse, la place de Guise fut évacuée par ordre du ministre de la guerre, et l'ennemi l'occupa sans coup férir le 4 janvier de l'année suivante.

GUISE. Nom d'une branche de la famille ducale de Lorraine, dont les principaux membres sont :

GUISE (Claude DE LORRAINE, comte D'AUMALE, premier duc DE). V. AUMALE.

GUISE (Jean DE), dit le **cardinal de Lorraine**, frère de Claude, né en 1498, mort en 1550. Il s'établit en France, fut employé par François Ier dans diverses missions auprès de Charles-Quint et rendit au trop galant monarque des services que sa qualité de prélat rendait d'autant plus avilissants. Il n'en fut pas moins banni de la cour en 1542. Il était surtout connu par ses folles prodigalités et par le nombre considérable de bénéfices ecclésiastiques qu'il cumulait, archevêchés, évêchés, abbayes, etc.

GUISE (François DE LORRAINE, duc DE), prince DE JOINVILLE, duc D'AUMALE, etc., fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, né au château de Bar en 1519, mort devant Orléans en 1563. C'est un des hommes les plus remarquables de cette famille et l'un des bons capitaines du XVIe siècle. Il fit ses premières armes à Montmédy (1542), Landrecies (1543), Boulogne (1545), défendit Metz contre Charles-Quint, qu'il contraignit à lever le siége de cette ville (1552-1553), se signala à la bataille de Renty (1554), reçut de Henri II le commandement de l'expédition d'Italie (1556-1557), mais échoua dans la conquête du royaume de Naples. Après la défaite de Montmorency à Saint Quentin (1557), il fut nommé lieutenant général du royaume, prit en un mois Calais, que les Anglais possédaient depuis 1347, Guines, Ham, puis Thionville. Après la mort du roi, le mariage de sa nièce, Marie Stuart, avec François II lui donna, ainsi qu'à son frère le cardinal, un pouvoir absolu dans l'Etat, pouvoir qui fut encore augmenté par la répression de la conjuration d'Amboise (1560), mais qui fut un moment compromis par la mort de François. C'est à ce moment qu'il forma avec Montmorency et le maréchal de Saint-André cette ligue d'ambition désignée dans l'histoire sous le nom de *triumvirat*. Retiré dans ses terres et bientôt rappelé par la cour, il donna, par l'affreux massacre de Vassy, le signal des guerres de religion (1562). Les protestants, jusque-là soumis et résignés, éclatèrent et s'emparèrent de plusieurs places. Guise, devenu le chef du parti catholique, prit Rouen, gagna la bataille de Dreux et assiégeait Orléans, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet par un gentilhomme protestant, nommé Poltrot de

Méré (1563). A de grand talents militaires, à l'insatiable ambition de sa maison, il joignait quelque grandeur dans le caractère, que ses cruautés envers les protestants font malheureusement oublier. Il a laissé les matériaux de *Mémoires* intéressants, qui ont été insérés dans la collection Michaud et Poujoulat.

GUISE (Charles DE), cardinal de Lorraine, frère du précédent. V. LORRAINE.

GUISE (Louis I^er DE LORRAINE, cardinal DE), frère des précédents, né en 1527, mort à Paris en 1578. Dès sa jeunesse, il fut destiné à l'état ecclésiastique, et à peine eut-il reçu les ordres qu'il fut nommé évêque de Troyes, puis d'Albi. Ensuite il devint archevêque de Sens, mais se démit en faveur du cardinal Pellevé. En 1552, il reçut le chapeau de cardinal, et quelque temps après il fut nommé évêque de Metz. Il avait peu d'ambition et passait pour aimer surtout la bonne chère et le bon vin.

GUISE (Claude DE), abbé de Cluny, né vers 1540, mort en 1612. Il était fils naturel du premier duc de Guise, Claude de Lorraine, et fut élevé par les soins de Charles, cardinal de Lorraine. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il devint, en 1574, abbé de Cluny. Il n'avait guère de scrupules, surtout en matière d'argent, et trouvait bons tous les moyens de s'en procurer. C'est ainsi qu'à l'époque de la Saint-Barthélemy on ne massacra dans sa circonscription que les huguenots qui ne furent pas assez riches pour racheter leur vie. Un pamphlet, publié d'abord sous le titre de *Légende de saint Nicaise* (1574), puis sous celui de *Légende de dom Claude de Guyse, abbé de Cluny* (1581), l'accuse d'avoir empoisonné, pour devenir abbé de Cluny, son oncle le cardinal de Lorraine, et prétend qu'au lieu d'être le fils du duc de Guise il était celui d'un palefrenier.

GUISE (Henri I^er DE LORRAINE, duc DE), dit **le Balafré**, fils de François de Lorraine, né en 1550, assassiné à Blois en 1588. Il hérita de l'influence de son père sur le parti catholique, se signala contre les protestants à Jarnac et à Moncontour (1569), et dirigea le massacre de la Saint-Barthélemy, pendant lequel il joua un rôle actif. Ce fut lui qui conduisit les assassins à la demeure de l'amiral de Coligny. Il attendit dans la cour jusqu'à ce qu'on eût jeté le cadavre à ses pieds. En 1575, dans un combat contre les huguenots, à Dormans, il fut blessé au visage d'un coup de feu, et reçut, dès lors, ce surnom de *Balafré* sous lequel il devint si populaire. L'année suivante, il contribua à la formation de la sainte Ligue, dont le but apparent était la défense de la religion catholique, mais dont il comptait se faire un instrument pour arriver au trône. Les Guises prétendaient, en effet, descendre directement de Charlemagne par Lother, duc de Lorraine, et considéraient les capétiens comme usurpateurs. Cette thèse se trouve développée dans quelques pamphlets du temps, et surtout dans un mémoire adressé à Grégoire XIII, et trouvé dans les papiers d'un avocat de la Ligue mort à Lyon. C'est surtout après la mort du duc d'Anjou (1584), événement qui promettait le trône à un calviniste, à Henri de Navarre, que le duc de Guise, soutenu par la puissante association catholique, dissimula à peine ses projets. Fort de l'appui du pape et de l'or de l'Espagne, il se trouva en état de lutter contre Henri III lui-même, devenu un objet de mépris pour les protestants et pour les catholiques, à cause de ses continuelles irrésolutions. Après avoir soulevé la Champagne et la Picardie, et battu à Vimory et à Auneau (1587) les protestants allemands accourus au secours de leurs coreligionnaires de France, Guise entre en triomphe à Paris, malgré la défense expresse du roi, voit le peuple se soulever en sa faveur dans la fameuse journée des Barricades (12 mai 1588), et assiéger Henri III dans son Louvre; mais l'audace faillit à son ambition, et il n'osa se saisir de cette couronne qu'il convoitait avec tant d'ardeur et qu'un peuple enthousiaste lui offrait. Maître de Paris, pendant que Henri s'en échappait, il négocia au lieu d'agir, et se contenta du titre de lieutenant général du royaume, espérant ressaisir une occasion qui ne renaîtra jamais pour lui. Quelques mois plus tard, il fut assassiné aux états de Blois, par ordre du roi, et dans les appartements mêmes du château (1588). Jusqu'à la fin, il avait méprisé les avis secrets qu'on lui avait fait parvenir sur les projets meurtriers de la cour. « On n'oserait! » disait-il; et il alla lui-même au-devant des assassins avec une sécurité insouciante, où il y avait encore plus d'ostentation que de véritable grandeur. « Plus d'orgueil que d'audace, plus de présomption que de génie, plus de mépris pour le roi que d'ardeur pour la royauté, voilà ce qui apparaît dans la conduite du duc de Guise. Il intriguait à cheval comme Catherine dans son lit... Il avait toute une religion et toute une nation derrière lui, et des coups de poignard firent le dénoûment d'une tragédie qui semblait devoir finir par des batailles, la chute d'un trône et le changement d'une race. » (Chateaubriand.)

Guise (L'ASSASSINAT DU DUC DE), tableau de Paul Delaroche. V. ASSASSINAT.

GUISE (Louis II DE LORRAINE, cardinal DE), frère du précédent, né à Dampierre en 1555, assassiné à Blois en 1588. Il devint archevêque de Reims à la mort de son oncle, le second cardinal de Lorraine (1574), et reçut, en 1578, le chapeau de cardinal. Il prit une grande part aux intrigues de la Ligue, et se rendit presque aussi odieux à Henri III que son frère lui-même, Guise le Balafré. Il assista aux états de Blois (1588), et comme il y présidait l'ordre du clergé, il osa blâmer publiquement le discours qu'avait prononcé le roi, et força le faible monarque à promettre que plusieurs passages de ce discours seraient retranchés.

Lorsque le duc de Guise fut massacré au moment où il allait entrer dans le cabinet du roi, le cardinal était dans la salle des états. Aux cris que poussait son frère, il se leva en disant : « Voilà mon frère qu'on tue. » On le retint et on le conduisit dans un galetas, où il resta enfermé le reste du jour. Avant de se décider à le faire périr, Henri III crut devoir, pour la forme, consulter son conseil : on lui dit que, si le cardinal était épargné, il deviendrait un nouveau danger pour l'Etat. Alors quatre hommes se chargèrent de le tuer moyennant 400 écus. L'assassinat eut lieu le 24 décembre 1588. Dans le cours de l'année suivante, plus de cent ouvrages parurent pour la justification des Guises et pour protester contre l'indigne conduite du roi.

GUISE (Catherine DE CLÈVES, duchesse DE), femme du Balafré, née en 1547, morte en 1633. Veuve en premières noces d'Antoine de Croy, prince de Porcien, elle se remaria en 1570 avec le duc de Guise; mais cette seconde union n'arrêta pas le cours de ses galanteries, et elle n'en continua pas moins à être la maîtresse de Saint-Mégrin, qui fut tué par ordre du duc de Guise. Un mois après la mort de ce dernier, elle accoucha d'un fils, dont les Parisiens accueillirent la naissance avec enthousiasme. Après l'entrée de Henri IV à Paris, elle se rapprocha de ce prince, et fut bientôt en grande faveur à la cour. Elle mourut à un âge fort avancé, après avoir cherché à racheter par ses largesses aux églises les erreurs sans nombre de sa jeunesse.

GUISE (Charles DE LORRAINE duc DE), l'un des fils du Balafré, né en 1571, mort en Italie en 1640. Enfermé à Tours après le meurtre de son père, il parvint à s'échapper en 1591, et vint à Paris augmenter les divisions du parti de la Ligue en disputant l'influence à son oncle le duc de Mayenne. Il fut un moment question, dans les états de Paris, de l'élire comme roi, en le mariant à l'infante d'Espagne. Plus tard, il se rallia à Henri IV, qui lui donna le gouvernement de Provence, et qui lui dut la réduction de Marseille et la soumission du duc d'Epernon. Sous Louis XIII, il soutint le parti de Marie de Médicis, et fut obligé de s'exiler en Italie, où il mourut.

GUISE (Louis III DE LORRAINE, cardinal DE), frère du précédent, né en 1575, mort en 1621. Il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, bien que ses inclinations le portassent plutôt vers l'art militaire, devint archevêque de Reims, puis cardinal en 1615. Six ans plus tard, il accompagna le roi dans son expédition du Poitou, et fut atteint, au siége de Saint-Jean-d'Angely, d'une maladie dont il mourut. Il avait eu de Charlotte des Essarts, maîtresse de Henri IV, cinq enfants, parmi lesquels trois fils. On dit qu'après la mort de Henri IV le cardinal s'était marié secrètement avec elle, et qu'on trouva dans ses papiers une dispense que le pape lui avait accordée.

GUISE (François-Alexandre-Paris DE LORRAINE, chevalier DE), frère des précédents, né en 1589, un mois après la mort de son père, mort en 1614. Sa naissance excita l'enthousiasme des Parisiens, consternés de la mort de *leur grand Henri*, ainsi qu'ils appelaient la victime de Blois, et l'orphelin fut adopté par la ville de Paris, dont il prit le nom. Le seul fait par lequel il soit connu est le meurtre qu'il commit en plein jour (1613) sur le vieux baron de Luz, qui avait eu connaissance de certains propos tenus par le duc contre la régente, et qui, serviteur dévoué de cette dernière, n'eût pas manqué de les lui révéler. De peur d'exciter de nouveaux troubles, le parlement laissa ce meurtre impuni. Quelques jours après, le chevalier tua le fils du baron de Luz, qui l'avait appelé en duel pour venger la mort de son père. L'année suivante, ce prince mourut d'un accident, que l'on regarda comme une punition du ciel.

GUISE (Henri II DE LORRAINE, duc DE), l'un des fils du duc Charles de Guise et neveu du précédent, né à Blois en 1614, mort en 1664. Archevêque de Reims à quinze ans, et possesseur de nombreux bénéfices ecclésiastiques, il renonça à la prélature, lorsque la mort de son frère aîné l'eut mis en possession du titre de duc de Guise. Il s'est rendu célèbre par ses nombreuses galanteries et l'éclat de ses aventures. Engagé dans le parti du comte de Soissons, il dut s'exiler pour échapper à une condamnation capitale (1641), se jeta dans Naples (1647), après l'insurrection de Masaniello, afin de disputer ce royaume à l'Espagne, faisant ainsi valoir une vieille prétention de sa famille, fut nommé généralissime par les Napolitains, mais fut fait prisonnier en 1648, et demeura en Espagne jusqu'en 1652, époque où le prince de Condé obtint sa liberté. A peine en France, il se jeta dans le parti des frondeurs, qu'il trahit deux mois plus tard, en se réconciliant avec la cour, fit une nouvelle tentative sur Naples en 1554, mais ne parvint pas à s'y maintenir, et fut créé chambellan à son retour en France. Il a laissé des *Mémoires* sur sa première expédition de Naples.

GUISE (Louis-Joseph DE LORRAINE, sixième duc DE), neveu du précédent, né en 1630, mort en 1671. Il était fils de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, et hérita du titre de duc de Guise à la mort de son oncle (1664). En 1667, il épousa Elisabeth, fille de Gaston, duc d'Orléans, de laquelle il eut un fils, en qui s'éteignit l'illustre maison des Guises (1675). Les titres et les biens de cette famille passèrent alors à Marie de Lorraine, fille de Charles, quatrième duc de Guise, laquelle mourut, sans avoir été mariée, en 1688.

Guises (LES), **les Valois et Philippe II**, par M. Joseph de Croze (Paris, 1866, 2 vol. in-8°). C'est un ouvrage des plus intéressants pour l'étude des guerres de religion en France. Cette histoire, qui s'étend depuis le commencement du règne de Henri II, en 1547, jusqu'à l'assassinat de Henri IV, en 1610, a été faite avec les correspondances des princes de la maison de Lorraine, dont la majeure partie était inédite. Voici en quels termes l'auteur expose lui-même le but qu'il s'est proposé en écrivant cet ouvrage. « J'espère, dit-il, que ce récit où les principaux acteurs du drame se retrouvent, les uns, comme les Guises, avec leur âme ardente, leur ambition inquiète, leurs projets aventureux, leurs sentiments superbes et vaillants; les autres, comme Catherine de Médicis et Henri III, avec leur esprit, leur adresse, leur perfidie, leurs embarras, et le plus grand de tous, Philippe II, avec ses lenteurs, ses indécisions, ses défiances, ses promesses, ses dissimulations, ne paraîtra ni dénué d'intérêt, ni inutile à l'histoire. » M. de Croze, dans cette phrase, a bien résumé et caractérisé son ouvrage : c'est un drame du plus grand intérêt, très-varié, avec des péripéties diverses. Grâce à ces correspondances, nous connaissons tous les ressorts qu'on va mettre en jeu. De là vient peut-être un défaut qu'on pourrait reprocher à M. de Croze : son histoire n'est pas assez synthétique; l'auteur suit les événements pas à pas, et l'on voudrait souvent comprendre l'idée générale qui les lie entre eux; il n'y a pas de vue d'ensemble; on se perd un peu dans les détails, on ne s'élève pas assez à une conception générale qui domine l'œuvre. Mais ce défaut est racheté par de nombreuses qualités, et cet ouvrage fait honneur à l'érudition française.

GUISEAU s. m. (ghi-zô). Ichthyol. Variété de l'anguille commune.

GUISLAIN (saint), fondateur de l'abbaye du même nom dans le Hainaut. V. GHISLAIN.

GUISNÉE, mathématicien français, mort en 1818. Il eut pour maître Varignon, qui le fit admettre parmi les élèves de l'Académie des sciences (1702), devint professeur, ingénieur ordinaire du roi, et fut reçu, en qualité de mécanicien pensionnaire, au nombre des membres de l'Académie, en 1707. Outre plusieurs mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, on a de lui : *Application de l'algèbre à la géométrie* ou *Méthode de démontrer par l'algèbre les théorèmes de géométrie, etc.* (Paris, 1705). Dans ce traité, qui eut beaucoup de succès et fut plusieurs fois réédité, Guisnée a adopté, comme le meilleur moyen de construire les équations, le procédé déjà indiqué par Descartes.

GUISPON s. m. (ghi-spon). Mar. Autre forme du mot GUIPON.

GUISSE s. f. (ghi-se). Bot. Nom vulgaire de la gesse.

GUISSENY, bourg et commune de France (Finistère), cant. de Lannilis, arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Brest, au bord de l'Océan; pop. aggl., 1,939 hab. — pop. tot., 3,014 hab.

GUISSONA, autrefois *Cissa*, bourg d'Espagne, prov. de Lérida, à 13 kilom. N.-E. de Cervera; 2,300 hab. Ruines romaines et mauresques.

GUITARE s. f. (ghi-ta-re — du gr. *kithara*, lat. *cithara*, dont les Allemands ont fait *cither* ou *zither*, les Espagnols *guitarra*, les Italiens *cetra*, *chitarra*, *chitarrone*, *quinterna*, les Flamands *cieter*, et les Français *guisterne*, *guiguergne*, *guitarne*, *guitterre*, *guiterne* et *guitare*). Mus. Instrument à six cordes, d'une forme à peu près semblable à celle du violon, et qui se joue en pinçant les cordes avec les doigts : *En Espagne, on a longtemps pincé la* GUITARE *sous la fenêtre de la dame de ses pensées. Beaumarchais a montré à jouer de la* GUITARE *aux filles de Louis XV; par là, il s'est fait bien venir des courtisans.* (St-Marc Girard.) *A Malte, on joue de la* GUITARE *dans les rues.* (Th. Gaut.)

La *guitare* amoureuse exprime la tendresse.
THOMAS.

— Fam. Répétition, redite, refrain : *C'est toujours la même* GUITARE.

— Constr. Charpente formée de pièces courbes, qu'on emploie pour soutenir les toits des lucarnes.

— Moll. Nom marchand d'une espèce de murex.

— **Encycl.** Mus. La *guitare* est une variété de l'antique *cithara*. Ceux qui ont écrit en latin sur la musique désignent même généralement la *guitare* sous le nom de *cithara*, et, pour indiquer plus particulièrement l'espèce, sous celui de *cithara hispanica*, parce que la *guitare* dont on jouait en France nous venait d'Espagne.

La *guitare* était connue en Arabie dès l'antiquité la plus reculée. De l'Arabie, elle se répandit chez les Turcs et les Persans, qui la transmirent aux Maures, lesquels, à leur tour, la firent connaître aux Espagnols, dont elle devint l'instrument favori. Aujourd'hui, la *guitare* est le dernier vestige du luth, qui engendra lui-même le téorbe, le sistre, l'angélique, la mandore, la pandore, le colachon, la mandoline et les lyres de toute espèce.

Au moyen âge, on distinguait deux sortes de *guitares* : la *guitare latine* et la *guitare espagnole* ou *moresque*, appelée en vieux français *moresque* ou *morache*. « Exigeant, dit Kastner, moins d'habileté que le luth, et offrant l'avantage d'être très-portative, la *guitare* a remplacé tous les instruments à cordes pincées et à manche anciennement en usage. Elle en a même détrôné un qui eut une grande vogue en Allemagne, au XVI^e et au XVII^e siècle, sous le nom de *zither*, *cyther* ou *cither*, en français *cistre*... La principale différence entre le luth et la *guitare* consiste dans la forme du corps sonore, arrondi et tailladé à pans dans le luth, plat et uni en dessus et en dessous dans la *guitare*. Celle-ci, en outre, a des échancrures sur les côtés, que n'a pas le luth; enfin, son manche, au lieu d'être renversé, est presque toujours droit, ou bien légèrement cintré et recourbé en dedans, à l'endroit où sont fixées les chevilles. Le manche ou touche de la *guitare* a des cases ou divisions, ordinairement au nombre de huit, pour poser les doigts et varier les intonations des cordes. Les anciens modèles offrent rarement plus de quatre cordes; dans la suite, il y en eut une cinquième et une sixième..... Les poëtes ont quelquefois parlé de leur *guitare* comme ils auraient parlé de leur lyre et de leur luth, c'est-à-dire figurément et dans le sens d'inspiration poétique. »

Nous avons vu que c'est de l'Espagne que cet instrument fut importé en France; l'usage en devint bientôt général, et les amoureux l'employaient pour accompagner les chansons amoureuses et donner des sérénades à leurs belles, ainsi que l'on fit plus tard avec la mandoline. Telle était sa destination du temps de Ronsard, lequel fait dire à un amant malheureux, réduit à toutes sortes de résolutions désespérées à l'égard de sa maîtresse, qu'il n'ira plus *sonner a son huys de sa guiterne, ni pour elle les nuits dormir à terre*. Les jeunes gens des deux sexes cultivaient à l'envi cet instrument, parce qu'il était beaucoup plus facile d'en jouer que du luth, et il devint promptement populaire au détriment de celui-ci. Aussi Bonaventure des Périers écrivait-il, vers 1550 : « Depuis douze ou quinze ans en çà, tout notre monde s'est mis à guiterner, le luc (luth) presque mis en oubli, pour être en la guiterne je ne sais quelle musique, et icelle beaucoup plus aisée que celle-là du luc... en manière que trouverez aujourd'hui plus de guiterneurs en France qu'en Espagne. »

Le caractère vraiment populaire de l'instrument ne l'empêcha cependant pas, sous le règne de celui qu'on appelait le « grand roi, » d'être en haute faveur auprès des grandes dames et des seigneurs de la cour; si bien que Hamilton, dans ses *Mémoires de Grammont*, dit, en parlant d'une sarabande qui faisait alors fureur : « Toute la guitarerie de la cour se mit à l'apprendre, et Dieu sait la raclerie universelle que c'était. » Le Sage, de son côté, pour faire entendre qu'une femme avait été belle, dit qu'on jugeait encore à ses traits « qu'elle avait dû faire racler bien des *guitares*. » Cette vogue, après avoir duré si longtemps, s'épuisa pourtant tout d'un coup, à partir de la fin du règne de Louis XV; mais la *guitare* reprit faveur, lors de l'établissement du premier Empire, sous les doigts de virtuoses très-habiles, dont le talent donnait le change sur la valeur, en réalité très-mince, de cet instrument flasque, sans consistance, et qui joint à ces défauts un manque de caractère presque absolu. La *guitare* fait cependant un bon effet dans l'accompagnement des voix, qu'elle soutient sans les fatiguer ni les couvrir. Mais cet instrument se refuse à dessiner un chant, et, si l'on abandonne les arpéges de plusieurs cordes pour l'unisson, il ne reste plus qu'un faible *pizzicato* maigre et sec.

Cette fois encore, la *guitare* fut adoptée par les dames du monde, qui trouvaient la harpe trop difficile et trop fatigante; ce regain de succès fut cependant de très-courte durée, et, au bout de quelques années, il était d'autant moins question de la *guitare* que le piano s'implantait victorieusement, et que l'instrument nouveau, à la fois complet, puissant, varié, utile et agréable, faisait bientôt taire toutes les rivalités. Aujourd'hui, la *guitare* est, depuis longtemps, abandonnée, et rien ne fait présumer, malgré le culte de quelques fanatiques, qu'elle puisse jamais retrouver l'ombre même de ses succès passés.

Mais il est temps de décrire enfin l'instrument dont nous venons de faire l'historique. La *guitare*, nous l'avons déjà dit, est montée de six cordes, destinées à être pin-

cées. Elles sont accordées par quartes justes en montant, à l'exception de la quatrième et de la cinquième, entre lesquelles ne se trouve qu'un intervalle de tierce majeure. La corde la plus grave de l'instrument donnant le *mi*, l'accord est donc établi de la façon suivante : *mi, la, ré, sol, si, mi*. La taille de la *guitare* tient le milieu entre celles du violon et du violoncelle, et se rapproche beaucoup de celle de l'ancien instrument, aujourd'hui complétement disparu, qu'on appelait le *ténor*. Le corps de la *guitare* est formé de deux tables parallèles, dont l'une, celle de dessus, est en sapin, et dont l'autre, celle du fond, est en érable ou en acajou; ces tables sont assemblées par une éclisse dont la hauteur varie de 6 à 8 centimètres. Le manche est long, large de 5 centimètres environ, et divisé par des touches sur lesquelles viennent se poser les doigts de la main gauche, tandis que les cordes sont pincées par la main droite; ces touches indiquant d'une façon précise l'endroit où les doigts doivent être placés, il est bien difficile, si l'instrument est soigneusement accordé, que l'exécutant puisse jouer faux. Le manche est terminé par un sillet, et la tête en est garnie de chevilles, qui servent à monter ou à descendre les cordes; celles-ci sont fixées à l'extrémité inférieure de l'instrument, derrière un sillet plus élevé que celui du manche, et non sur un chevalet, comme on l'a dit parfois par erreur. Au milieu de la table supérieure est pratiquée une ouverture large, qui reçoit le nom de *rosace* ou *rosette* et sert à déterminer le son, comme les *S* des instruments à archet; c'est auprès de cette ouverture qu'est fixée intérieurement la barre d'harmonie. Les trois cordes graves de la *guitare* sont filées en soie, c'est-à-dire qu'elles se composent de fils de soie autour desquels s'enroule un fil de laiton très-léger; les autres sont de boyau. La musique de *guitare* est toujours écrite sur la clef de *sol*.

La *guitare* a été perfectionnée il y a quelques années par B. de Villeroy, à Tréguier; par J.-Georges Staufer et J. Ertl, à Vienne.

Les artistes qui se sont le plus distingués sur cet instrument sont MM. Sor, Aguado, Huerta et Carcassi.

A diverses époques, on a essayé d'adapter à la *guitare* des mécanismes plus ou moins compliqués, afin d'en augmenter les effets naturels ou d'en obtenir de nouveaux. La *guitare d'amour* a été produite par une de ces tentatives. On appelle ainsi une espèce de *guitare* dont les cordes, au lieu d'être pincées, sont attaquées avec un archet.

Guitarero (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Halévy, représenté à l'Opéra-Comique le 21 janvier 1841. L'action de la pièce se passe à Santarem. Un pauvre guitariste aime sans espoir une jeune et fière princesse, Zarah de Villaréal. Un prétendant éconduit, don Alvar, pour se venger des mépris de la belle Zarah, fait passer le guitarero pour don Juan de Guymarens, jeune seigneur qu'on attend à Santarem. Vêtu magnifiquement, il est présenté et accueilli, d'autant mieux qu'il a su, sans se montrer, charmer de sa musique et de sa voix l'oreille de Zarah et émouvoir son cœur. Le troubadour populaire est l'instrument aveugle d'une conspiration politique qui a pour objet d'affranchir le Portugal du joug espagnol. On presse le mariage. Nous devons dire, à l'honneur du pauvre artiste, qu'il a fait tous ses efforts pour informer Zarah de sa véritable condition. Après la découverte du stratagème inventé par la vengeance de don Alvar et consommé par l'ignorance des deux époux, tout s'arrange au moyen de titres de noblesse délivrés, séance tenante, au guitarero, qui devient comte de Santarem. La partition d'Halévy renferme des morceaux élégants et empreints d'une expression vraiment dramatique et distinguée. Nous signalerons, dans l'ouverture, les deux motifs confiés au violon et à la clarinette. Au premier acte, la sérénade chantée par le guitarero (Roger) : *N'entends-tu pas, ô maîtresse chérie*, est simple et gracieuse; elle est accompagnée par l'orchestre avec un goût exquis. L'air de Zarah : *Il existe un être terrible*, a une coupe originale; il a servi de début à Mlle Capdeville. Le second acte s'ouvre par un solo de violon, dont le principal motif revient accompagner la scène dans laquelle le jeune guitarero s'abandonne aux rêves heureux de sa mystérieuse aventure :

> D'un songe heureux goûtant les charmes.

Une des scènes les plus intéressantes est celle dans laquelle Ricardo n'ose se décider à faire connaître sa modeste condition à la belle et noble Zarah. Il y a là des nuances d'expression que le compositeur excellait à peindre :

> Et par un mot peut-être
> La perdre sans retour.

Le sextuor : *Voici l'instant du mariage*, est travaillé; mais l'invraisemblance de la situation lui fait perdre une partie de son effet. Toutefois, le finale est très-dramatique et de nature à produire toujours une forte impression. La cavatine en *la* de Zarah : *Je n'ose lire dans mon âme et de honte je rougis*, et la romance dramatique qui suit : *Je connais mes devoirs*, dont les derniers mots : *Partez, monsieur, partez*, impressionnaient l'auditoire, sont les morceaux saillants du troisième acte. Grignon, Botelli, Moreau-Sainti complétaient le personnel de la représentation.

Halévy a dû éprouver le regret d'avoir consacré un travail considérable, des idées pleines de recherches et d'études à un aussi mauvais livret. Autrefois, les compositeurs, cédant au prestige du nom et de la réputation, ambitionnaient un poëme de Scribe. Pour combien d'entre eux, sans en excepter Auber, ce nom n'a-t-il pas été une *jettatura?*

GUITARIN s. m. (ghi-ta-rain — rad. *guitare*). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des verbénacées, appelé aussi CITHAREXYLON.

GUITARISTE s. m. (ghi-ta-ri-ste — rad. *guitare*). Mus. Joueur de guitare : *Sourd comme un pot, ce* GUITARISTE *me suivait partout : quand je m'asseyais sur une ruine dans le palais des Maures, il chantait debout à mes côtés, en s'accompagnant de sa guitare*. (Chateaub.)

GUITAU s. m. (ghi-tô). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de gade, appelée aussi TACAUD.

Guiteclin de Sassoigne, chanson de geste, composée par Jean Bodel, poëte français du XIIIe siècle. Le sujet de la chanson héroïque de Jean Bodel est d'abord la résistance des barons *hérupés* aux injustes prétentions de Charlemagne, puis la guerre de Saxe contre Witikind, et enfin la seconde conquête de la Saxe par Charlemagne. Comme on le voit, le sujet est immense, et malgré cela l'auteur a su y mettre assez d'unité. La modestie n'a jamais été le défaut des poëtes, de Jean Bodel pas plus que des autres, comme on peut en juger par ses premiers vers : « Seigneurs, dit-il, la chanson que je vais dire ne traite pas de misérables fabliaux; elle parlera de chevalerie, d'amour et de nobles entreprises. Les mauvais jongleurs que l'on voit courir dans les campagnes avec des violes brisées chantent Guiteclin, sans doute, mais le plus savant d'entre eux ne mérite pas de confiance, car il ne sait pas les beaux vers et la chanson que vient d'en rimer Jean Bodel, d'après un récit dont les preuves se trouvent à Meaux, dans l'abbaye de Saint-Faron. »

Voici en quelques mots l'analyse de ce poëme, qui ne manque pas d'intérêt. Guiteclin était fils de Justamon, que Pépin avait tué de sa main. Il venait d'épouser en secondes noces la belle Sébile, quand un messager lui apprend la déroute de Roncevaux, la mort de Roland, d'Olivier et des douze pairs. Aussitôt Guiteclin songe à exécuter la vengeance qu'il médite depuis longtemps. Il marche vers Cologne et s'en empare sans difficulté. Charlemagne, en apprenant cette nouvelle, convoque ses barons, dont une partie résiste d'abord; mais la sédition s'apaise et l'empereur arrive devant Cologne avec une armée imposante.

> Quand Karles va en ost, n'i va si povrement
> Qu'il n'ait quatorze rois de son droit ténement,
> Et bien quarante dus, et contes plus de cent,
> Pour ce vient bien à chief de çou qu'il entreprend.

Guiteclin a ramené de Cologne une jeune fille fiancée à Bérard de Montdidier; celle-ci, qui connaît tous les chefs de l'armée française, en fait un portrait séduisant à la reine Sébile. Sébile se sent bien vite enflammée d'amour pour Baudoin, frère du Roland mort à Roncevaux, et elle n'hésite pas à trahir pour lui les intérêts de sa patrie. De semblables trahisons ne sont pas rares dans les romans d'une époque où l'amour faisait tout excuser. Très-souvent, pendant les deux ans que dure le siége, Sébile et son amie font des fugues dans le camp français, pour voir Baudoin et Montdidier. Enfin Charlemagne tente un assaut décisif; il bat les païens et tue Guiteclin. Sa veuve, qui n'est point inconsolable, consent à recevoir le baptême, à condition d'épouser Baudoin. Mais auparavant elle veut remplir un dernier devoir envers son époux, qu'elle a si longtemps trompé. Sire, dit-elle à Charlemagne, avant de renier Mahomet et d'épouser Baudoin, je vous requiers un don : faites chercher de tous côtés le corps de Guiteclin le guerrier, mon premier seigneur. S'il demeurait la proie des bêtes carnassières, j'en aurais un déshonneur éternel, et la honte d'une seule femme retomberait sur toutes les autres. »

On trouve facilement le corps de Guiteclin, grâce à l'éclat de son armure, et Charlemagne lui fait ériger un tombeau de marbre, dressé sur deux pierres énormes, hautes de trente pieds. Là, ce semble, devrait finir le poëme; mais les poëtes du moyen âge pratiquaient en leur temps le procédé de l'auteur de Rocambole, et trouvaient toujours moyen de mettre une suite à leurs œuvres. Cette suite, c'est la vengeance des fils de Guiteclin. Baudoin, qui a épousé Sébile, a pris également sa place sur le trône; Charlemagne s'en va, en lui disant de l'appeler à son secours si les ennemis reviennent. Baudoin les voit en effet arriver, prêts à venger la mort de Guiteclin; mais, confiant dans ses propres forces et jaloux d'acquérir de la gloire, il veut combattre seul avec ses quinze mille bacheliers. Il est battu, forcé de rentrer dans Trémoigne, et s'attend à périr dans un assaut, quand Sébile, qui est montée au haut d'une tour, voit les bannières de l'empereur, qui accourt et met les ennemis en fuite. Le fils de Guiteclin se convertit, reçoit le baptême, et la Saxe est de nouveau soumise par Charlemagne. On trouve dans le poëme de Jean Bodel des vers très-heureux, de belles descriptions, des épisodes intéressants. Le récit de la mort de Montdidier est vraiment saisissant :

> Bérard pert sa vertu, s'est à terre versez.
> La mort le va hastant, plusieurs fois s'est pasmez.
> De trois pois derbe fresche, au nom de trinitez
> S'estoit commeniez, n'i fust pretre mandez.
> Lors s'estant à la terre, contre orient, libers,
> La bouche li nercist, si a les dents serrez;
> Li bel œil de son chief sont pâle et oscurez,
> De ses bras a fait crois, et sor son pis posez,
> La parole li faut, l'espirs en est alez.

Le roman de *Guiteclin* n'est pas seulement remarquable par le talent poétique de l'auteur, il renferme quelques détails historiques et est surtout intéressant par le noble caractère donné à Charlemagne, que les prédécesseurs de Jean Bodel avaient presque toujours sacrifié.

GUITER (Joseph-Antoine-Sébastien), conventionnel français, né à Toreilles, près de Perpignan, en 1761. Il se destinait à l'état ecclésiastique lorsque éclata la Révolution. Les idées nouvelles trouvèrent un chaud partisan dans Guiter, qui fut nommé maire de Perpignan, et élu, en 1792, membre de la Convention. Lors du procès de Louis XVI, il se prononça pour l'inviolabilité royale, puis pour le bannissement à perpétuité, protesta contre les événements du 21 mai et du 2 juin, fut décrété d'arrestation, incarcéré avec soixante-douze de ses collègues, et rendu à la liberté après le 9 thermidor. Guiter siégea successivement au conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif et à la Chambre des représentants. Nous ignorons la date de sa mort.

GUITER (Théodore), homme politique français, neveu du précédent, né à Perpignan en 1797. Après avoir été secrétaire de Destutt de Tracy, auprès duquel il prit le goût des études philosophiques, il retourna dans sa ville natale, devint beau-frère d'Arago et fut bientôt un des membres les plus influents du parti démocratique de son département, où il fonda, après la révolution de Juillet, l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*. Membre du conseil municipal de Perpignan et du conseil général à l'époque de la révolution de 1848, il fut nommé maire de cette ville, puis commissaire de la République dans les Pyrénées-Orientales. Peu après ses concitoyens l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante, et, en 1849, à l'Assemblée législative. Ses votes constamment républicains, sa vive opposition à la politique du prince-président, lui valurent l'honneur de la proscription, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il se réfugia alors à Chambéry avec son fils, Eugène Guiter. Lors des élections de 1869, il s'en fallut de peu de voix qu'il ne fût élu député dans la 1re circonscription de l'Ariége. Après la révolution du 4 septembre 1870, Théodore Guiter devint membre de la commission municipale de Chambéry; le 8 février de l'année suivante, les électeurs des Pyrénées-Orientales se souvinrent du vieux démocrate et le nommèrent un de leurs députés à l'Assemblée nationale, où il fait partie de la gauche. — Son fils, Eugène GUITER, né en 1823, n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il fut nommé commissaire de la République dans l'Ariége. Après le coup d'Etat, il suivit son père à Chambéry, et, après la révolution du 4 septembre 1870, il devint préfet de cette ville.

GUITERA-GIOVICACCE, village et comm. de France (Corse), cant. de Zicavo, arrond. et à 56 kilom. d'Ajaccio; 404 hab. Eaux thermales (48°) sulfureuses, sodiques, agissant avec efficacité contre les rhumatismes, les engorgements articulaires, etc.

GUITERNE s. f. (gui-tèr-ne — ancien nom de la *guitare*). Mar. Arc-boutant qui soutient en arrière une machine à mâter.

GUIT-GUIT s. m. (ghi-ghi — onomatop.). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, de la famille des grimpereaux : *Les* GUIT-GUITS *sont, en général, des oiseaux à plumage richement coloré*. (Z. Gerbe.) *Les* GUIT-GUITS *habitent exclusivement l'Amérique*. (V. Meunier.) V. DACNIS.

GUITON s. m. (ghi-ton). Mar. Garde qu'on fait à bord d'un vaisseau; durée de ce service, qui est de six heures.

GUITON (Jean), maire de La Rochelle, né en 1585, d'une famille calviniste, mort en 1654. On sait peu de choses sur sa vie jusqu'à l'année 1620. A cette date, il devient un personnage considérable. Nommé amiral de la flotte rochelloise en 1621, il remporta sur la flotte royale des succès réitérés, la força, le 6 novembre, à s'abriter sous les canons de la place, et, pour l'empêcher de s'échapper, coula dix-huit navires à l'entrée du port. Elu président du bureau de la marine en 1627, il conclut, avec Buckingham, un traité qui devait permettre à La Rochelle de résister à Richelieu, vainqueur des protestants du Languedoc, et déjà en marche avec 30,000 hommes pour mettre le siége devant cette place (1628). Malgré l'alliance anglaise, les Rochellois se virent bientôt réduits à leurs propres ressources, car Richelieu fit jeter dans la mer une digue qui ferma l'entrée du port.

C'est au milieu de ces circonstances difficiles que Guiton fut élu maire de La Rochelle, on peut dire malgré lui. S'il faut en croire Le Vassor, au moment où il prit possession du fauteuil de la prévôté, il déposa deux pistolets sur la table et adressa le discours suivant aux échevins et aux bourgeois rassemblés en foule : « Bonnes gens, vous m'élevez pour votre chef : je m'ébahis de cet honneur. Il n'y aurait que deux évangélistes au monde, que je serais un des deux. Nous allons tous faire serment sur la sainte Bible de prendre plutôt la mort en patience que de survivre à la perte de notre religion et au carnage de nos familles. Ceux d'entre vous qui parleront de capitulation et de soumission au papisme seront notés de traîtrise et d'infamie, et ces deux pistolets demeureront sur la table pour envoyer de ce monde en l'autre tous les perfides. Je jure et je proteste de ne jamais songer à la paix, et si quelqu'un m'entend prononcer ce mot, je consens qu'il me donne une mousquetade, laquelle m'étende roide. » Dans son *Histoire de La Rochelle*, le P. Arcère le juge ainsi : « Son caractère vif, impétueux et ferme jusqu'à l'opiniâtreté, s'animoit par la vue du danger, qu'il n'écartoit souvent qu'en se précipitant dans un danger plus grand encore. Il alloit d'un pas intrépide où sa fougue le guidoit, toujours prêt à braver les malheurs, et ne sachant pas les prévoir. Les grandes qualités de Guiton étoient obscurcies par des défauts : une dureté impérieuse et sauvage éclatoit dans ses procédés. » Le P. Arcère est catholique, et il présente son modèle sous le jour qui lui convient le mieux. Qu'importe! Il est incontestable que Guiton doit sa célébrité à des qualités peu communes et à l'énergie qu'il déploya durant ce siége fameux.

La Rochelle avait besoin de secours; les vivres ne tardèrent pas à manquer, et la flotte anglaise ne paraissait pas à l'horizon. Elle fit son apparition le 11 mai, une apparition seulement, car elle ne prit pas même le temps de ravitailler la place. Guiton, surpris et irrité, envoya deux députés au roi d'Angleterre, pour le prier d'envoyer au plus tôt des renforts. Le roi répondit à deux reprises qu'on pouvait compter sur lui. Cependant trois mois s'écoulèrent; la famine exerçait dans la ville des ravages affreux. Guiton écrivit, le 24 août, aux députés rochellois qui étaient en Angleterre. Cette lettre n'arriva pas à sa destination. La famine était de plus en plus épouvantable. « On ne voyoit dans les rues, dit Arcère, que des simulacres mouvants, qui sembloient défendre contre la mort les restes d'un corps desséché par la diète la plus austère. Des familles entières périssoient toutes à la fois, et les maisons leur servoient de tombeaux, car il n'y avoit plus de bras pour les transporter. » Mais personne ne parlait de se rendre; on attendait toujours la flotte anglaise. Enfin, le 28 septembre, la flotte apparut; on se crut à la veille de la délivrance. Vain espoir! Le comte de Lindsey, qui la commandait, perdit son temps à d'inutiles canonnades, tenta quelques attaques insignifiantes contre la digue, et s'en tint là. Guiton apprit par les députés rochellois qu'un traité venait d'être conclu entre Richelieu et le roi d'Angleterre, traité dans lequel les Rochellois n'étaient pas compris. Alors, voyant la résistance impossible, il se sentit délié de son serment, et laissa parler de capitulation. Douze bourgeois, conduits par les ministres Gobert et Vincent, allèrent implorer la miséricorde royale. Les conditions imposées par le cardinal furent acceptées et l'accord fut conclu le 29 octobre. Le roi accorda aux Rochellois la vie, les biens et la liberté du culte. Le lendemain, les troupes royales entrèrent dans la ville. Le cardinal refusa de recevoir Guiton et le déclara déchu de ses fonctions de maire. Les murs de la ville furent rasés; défense fut faite aux habitants d'avoir chez eux des armes, et les priviléges de la ville furent abolis.

Guiton se retira à Tonnay-Boutonne, suivant la *France protestante*, et mourut à La Rochelle en 1654. S'il faut en croire la *Biographie universelle*, il se retira à Londres et y demeura jusqu'en 1636, époque où il reçut le commandement de quelques galeres, dans les guerres contre l'Espagne et la maison d'Autriche. En 1646, on voit Guiton aux prises avec la flotte d'Espagne, devant Orbitello. Depuis cette époque, on n'aurait plus entendu parler de lui. Il ne laissa pas d'enfants mâles. Sa généalogie est incertaine; il semble pourtant acquis que Guiton était d'origine normande.

GUITRAN s. m. (ghi-tran). Mar. Goudron dont on enduit les navires.

GUITRES s. m. (ghi-tre). Hist. Nom donné à des paysans qui se soulevèrent en 1548, au sujet de la gabelle, et se rassemblèrent au bourg de Guitres. ‖ On les appelait aussi PITEAUX.

GUÎTRES, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Libourne, au confluent de l'Isle et du Lary; pop. aggl., 1,179; — pop. tot., 1,400 hab. Fabriques de chapeaux; distillerie, minoterie, tannerie, tuilerie. Eglise romane; débris d'un vieux pont, appelé encore pont de Charlemagne. Cette petite ville donna son nom à une insurrection de paysans contre l'impôt de la gabelle, en 1548. V. l'article précédent.

GUITTONE D'AREZZO, poëte italien, né à Arezzo vers 1230, mort en 1294. Il avait suivi avec distinction la carrière des armes lorsque, forcé de l'abandonner par suite d'une

blessure, il entra, vers 1267, dans l'ordre des *Fratri gaudenti*, association instituée pour défendre les opprimés et maintenir l'ordre public. Vers la fin de sa vie, il alla se fixer à Florence, où il fonda un couvent de camaldules (1293). Guittone fut un des hommes les plus savants de son temps, et il est regardé comme le chef de l'école toscane. Ce fut lui qui donna au sonnet des formes fixes. Dans ses poésies, de beaucoup supérieures à celles de ses contemporains, il mêle l'amour à la religion, la galanterie à la piété. On y trouve du naturel, de la variété, des traits d'une délicatesse digne de Pétrarque et un style parfois remarquablement pur et correct. On possède de ce poëte trente-cinq sonnets et quatre *canzone*, publiés dans la collection des Giunti, les *Rime antiche* (1527), et réédités à part sous le titre de *Rime* (Florence, 1828, in-8°). On a, en outre, de lui trente-deux lettres, dont le style est rude et d'assez mauvais goût. Bottari les a fait paraître avec des notes (Rome, 1745, in-4°).

GUIVRE s. f. (ghi-vre — V. GIVRE). Sorte de grosse couleuvre fantastique :

> Les *guivres*, les dragons et les formes étranges
> Ne sont plus maintenant que des figures d'anges.
>
> TH. GAUTIER.

— Blas. Serpent qui dévore un enfant :

> Rome a les clefs : Milan, l'enfant qui hurle encor
> Dans les dents de la *guivre*.
>
> V. HUGO.

‖ On dit aussi GIVRE.

— **Encycl.** Superst. La *guivre*, ou *vouivre*, est dans les contes merveilleux un *drac* ou dragon extrêmement sauvage, qui découvre et garde les trésors cachés au fond des vieux châteaux. On la dit fort avare, fort jalouse, surtout d'une escarboucle, ou rubis magnifique, qu'elle se pose comme une lampe sur le front, et dont la lumière éblouissante trahit quelquefois le lieu de sa retraite.

GUIXAR, lac de l'Amérique centrale, dans la republique de San-Salvador. Il reçoit la rivière Ostua, et s'écoule dans le Pacifique par la rivière Lempa; 90 kilom. de circuit. Dans une des îles du Guixar se voient les ruines d'une ancienne ville, nommée Zacualpa.

GUIZAMBOURG, bourg de la Guyane française, quartier d'Approuage, sur la rive droite de la rivière de ce nom. Résidence des autorités du quartier. Le quartier d'Approuage (1re classe), qui était, avant 1848, le plus important de la colonie par le nombre de ses sucreries, est borné au N.-E. par la mer, au S.-E. par les grands bois, au N.-O. par le quartier de Kaw, et au S. O. par l'Oyapock. Il est arrosé par l'Approuage, l'une des plus importantes rivières de la colonie, qui coule du S.-O. au N., dans un parcours de 190 kilom. Sa largeur, jusqu'à 20 kilom. de son embouchure, est de 4 kilom. On rencontre dans cette partie beaucoup d'îles boisées.

GUIZARD (Sylvain), homme politique français, né à Guéret (Creuse) en 1806. Reçu docteur en médecine à Paris, il alla se fixer dans sa ville natale, où il fut, sous le règne de Louis-Philippe, un des chefs du parti démocratique. Lorsqu'en 1848 la République fut proclamée, M. Guizard devint commissaire du gouvernement provisoire dans le département de la Creuse, qui l'envoya siéger à l'Assemblée constituante, puis à la Législative. Il y vota généralement avec la Montagne, fut un adversaire constant de la politique de l'Elysée, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, et, après une courte détention, alla reprendre dans sa ville natale l'exercice de la médecine.

GUIZOT (François-Pierre-Guillaume), historien et homme d'Etat, né à Nîmes le 4 octobre 1787, d'une famille calviniste. Son père était avocat; il périt sur l'échafaud en l'an II. Sa mère emmena ses deux enfants à Genève, où le jeune Guizot fit ses études sous l'influence de cet esprit rigide, étroit et systématique qui plane avec l'ombre de Calvin sur la patrie de Necker. A dix-neuf ans, il vint à Paris, avec sa pauvreté, son ambition, son orgueil et sa tristesse. De même qu'il n'avait pas eu d'enfance, il n'eut pas de jeunesse. Une ambition âpre et concentrée s'annonce dès le début de cette existence et semble en avoir seule animé tout le cours. Il vécut d'abord à l'écart, entra ensuite comme précepteur dans la famille de l'ancien résident suisse auprès du gouvernement français, et fut introduit par ce diplomate dans le salon littéraire de Suard, où il connut les écrivains de l'époque. Il commença dès lors à collaborer à divers recueils et journaux et composa coup sur coup plusieurs ouvrages oubliés aujourd'hui, mais qui attestaient une rare puissance de travail et une précoce maturité d'esprit. On connaît la touchante histoire de son mariage. Mlle de Meulan était beaucoup plus âgée que son époux; mais, par ses relations de famille et de société avec les chefs du parti royaliste, elle allait contribuer à lui ouvrir la carrière politique, but de son ambition. A cette époque, il avait déjà publié : *Nouveau Dictionnaire des synonymes*, plusieurs fois réimprimé depuis; *Annales de l'éducation; De l'état des beaux-arts en France et du Salon de* 1810; une édition annotée de Gibbon; l'*Espagne en* 1808; *Vies des poëtes français du siècle de Louis XIV*, etc.

Ces travaux le firent remarquer de Fontanes, qui l'attacha, en 1812, à l'Université, en qualité de suppléant à la chaire d'histoire moderne, dont il devint peu de temps après titulaire.

A la première Restauration, Royer-Collard, dont il était devenu l'ami, le recommanda à l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, qui le choisit comme secrétaire général. Ses débuts dans la carrière politique ne furent pas très-brillants. Il coopéra à la préparation de cette loi contre la presse qui, plus tard, servit de modèle aux ordonnances de Juillet, et fut attaché au comité de censure, en compagnie de M. de Frayssinous. Au retour de l'île d'Elbe, il conserva quelque temps encore sa place au ministère et fut destitué juste au moment où il venait de signer l'*Acte additionnel*. Il répandit alors, dit-on, le bruit que le refus de sa signature avait seul motivé sa destitution. Mais le *Moniteur* du 14 mai 1815 lui donna un démenti formel. Ce fut alors qu'il alla rejoindre Louis XVIII à Gand, où il participa à la rédaction de ce fameux *Moniteur*, qui était la feuille officielle de la nouvelle émigration. On a raconté qu'au retour du roi il trouva le moyen de se glisser dans les bureaux du ministère et de couvrir d'une tache d'encre sa signature apposée sur le registre des votes de l'*Acte additionnel*. Cette accusation se trouve formulée dans une brochure anonyme, dont on a attribué l'inspiration à M. Molé, et qui parut, en 1843, sous ce titre : le *Cabinet du 29 octobre, la Chambre, le prochain ministère*.

Au retour des Bourbons, il fut nommé secrétaire général de la justice par le ministre Barbé-Marbois, qui se retira en mai 1816, pour protester contre les massacres du Midi. M. Guizot se retira également, et l'on aimerait à croire que ce fût pour les mêmes honorables motifs, s'il n'avait pas été nommé presque aussitôt maître des requêtes, puis conseiller d'Etat, enfin directeur général de l'administration départementale et communale. Plusieurs écrits politiques sortis de sa plume parurent pendant ces années. On doit citer particulièrement : *Du gouvernement représentatif et de l'état actuel de la France* (1816), réimprimé plusieurs fois avec des remaniements. C'est en quelque sorte le manifeste du parti doctrinaire, qui commençait à poindre, sous l'inspiration de Royer-Collard. Royaliste constitutionnel, M. Guizot s'était placé entre les ultras et les libéraux, juste sur le chemin des honneurs et du pouvoir. Mais lors de l'assassinat du duc de Berry, une réaction ultra-royaliste entraîna le publiciste doctrinaire dans la déroute du ministère Decazes. Il retomba tout naturellement alors dans l'opposition et publia successivement : *Des conspirations et de la justice politique* (1821); *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821); *De la peine de mort en matière politique* (1822). Ces pages d'opposition sont remarquables comme expression du groupe auquel appartenait l'écrivain, et qui, rapproché du pouvoir, au moins par ses convoitises, mettait une mesure savante dans ses attaques et semblait moins combattre que conseiller. Toutefois, cette petite guerre ne fut pas du goût du ministère Villèle, qui enleva à M. Guizot la seule qui lui restât des faveurs qu'il avait un peu prématurément obtenues : sa chaire d'histoire. Son cours fut, en effet, interdit en 1825. Précédemment il avait publié une *Histoire du gouvernement représentatif* (2 vol. in-8°), résumé de ses leçons à la Sorbonne. C'est à cette époque aussi qu'il entreprit la première série des grands travaux historiques qui forment la base la plus solide de sa renommée : *Essai sur l'histoire de France; Collection des mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre* (26 vol.), traduits sous sa direction et annotés par lui; *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* [jusqu'au XIIIe siècle] (31 vol.), avec notes et notices; *Histoire de la révolution d'Angleterre, depuis l'avénement de Charles Ier jusqu'à l'avénement de Charles II* (1re partie). Il faut ajouter encore une édition annotée des *Œuvres de Rollin*, une révision de la traduction des œuvres de Shakspeare, avec une notice biographique, et, en outre, de nombreux articles donnés à la *Revue française*, à l'*Encyclopédie progressive* et autres recueils.

Au milieu de ces grands labeurs, il eut la douleur de perdre sa femme, qui lui donna, à son lit de mort, la plus haute marque d'affection que le cœur puisse inspirer, en abjurant sa religion pour le protestantisme. M. Guizot se remaria l'année suivante avec la nièce de celle qu'il venait de perdre et qui avait désiré et préparé cette union; mais la nouvelle Mme Guizot mourut elle-même en 1833.

Bientôt il fit un pas de plus dans la voie de l'opposition et entra dans la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, fondée en vue d'assurer contre les manœuvres gouvernementales le libre exercice du droit électoral. Ce n'était pas une société secrète, comme on l'a quelquefois répété; mais ce n'en était pas moins un centre d'opposants de nuances diverses, au milieu desquels il peut sembler piquant de rencontrer un autoritaire aussi convaincu que M. Guizot.

L'avénement du ministère Martignac le remit en possession de sa chaire et de son siége au conseil d'Etat. En outre, il fut nommé député par les électeurs de Lisieux et siégea à la Chambre dans les rangs du centre gauche. Ce fut l'époque la plus brillante de sa vie; il formait, avec MM. Cousin et Villemain, ce trio de professeurs qui portèrent si haut la gloire de notre enseignement public, et c'est du travail de ses cours que sortirent ses ouvrages historiques les plus importants (avec la *Révolution d'Angleterre*) : *Cours d'histoire moderne; Histoire générale de la civilisation en Europe; Histoire générale de la civilisation en France*. A la Chambre, il combattit le ministère Polignac avec quelque vigueur, vota l'adresse des 221, qui le chargèrent de rédiger la protestation contre les ordonnances. Toutefois, il aimait la Restauration surtout parce qu'elle était l'autorité, et dans ses *Mémoires*, malgré cette infatuation qui le rend le premier et le plus fervent admirateur des actes de sa propre vie, il a manifesté quelque regret de son opposition, fort anodine cependant.

Après la révolution de Juillet, il fut nommé ministre de l'intérieur, prit part à la révision de la charte et quitta une première fois le pouvoir, le 13 mars 1831, à la suite de dissentiments avec Laffitte. Il rallia facilement les doctrinaires de la Chambre au ministère Périer, après la mort duquel il forma, à la suite de quelques remaniements transitoires, et avec MM. Thiers et de Broglie, le cabinet du 11 octobre 1832, qui dura quatre années, avec quelques changements partiels. Il nous apprend lui-même qu'il avait déjà alors, au lendemain même de la révolution, conçu le système de cette politique de répression et de résistance qu'il pratiqua plus tard, et que même il ne sortit du ministère que pour ne pas céder à la tentation de le pratiquer trop tôt. « Nous étions sortis des affaires, écrit-il, convaincus d'une part que M. Laffitte et ses amis étaient plus propres que nous à traverser le périlleux défilé du procès des ministres; de l'autre, qu'il fallait que la politique de laisser-aller fût mise à l'épreuve des faits et condamnée, non par nos seuls raisonnements, mais par sa propre expérience. »

Avec le cabinet du 11 octobre, son rôle actif commença. Ministre de l'instruction publique, il était peu fait pour rester confiné dans sa spécialité. Par l'influence considérable qu'il prit dans le conseil et dans le gouvernement, par ses luttes de tribune, il eut une large part à tous les événements politiques de ce temps si agité. En soutenant toutes les mesures de répression et toutes les lois restrictives de la liberté contre la presse, les associations, etc., il était d'ailleurs fidèle à ce matérialisme gouvernemental qu'il avait combattu quand la Restauration l'appliquait, mais qui était le fond même de ses propres théories. Il a toujours, en effet, conçu l'autorité comme une force indépendante, ayant en soi sa raison d'être, et vivant d'une vie séparée, en butte aux attaques perpétuelles des factions.

Cependant il eut la gloire d'associer son nom à l'organisation de l'instruction primaire : adversaire systématique et résolu de la démocratie, il n'en eut pas moins la noble inconséquence de contribuer à la doter de l'instrument de sa grandeur future et de ses progrès. Telle est l'invincible puissance de la vérité.

Une autre justice qu'il faut lui rendre, c'est qu'il fut un des ministres les plus laborieux du gouvernement de Juillet. Accoutumé, comme professeur et comme écrivain, à un travail opiniâtre, il porta dans la vie publique et dans les labeurs du pouvoir cette énergie intellectuelle et ces mâles habitudes. On a le droit d'apprécier diversement les résultats de cette activité, mais cette activité même ne saurait être contestée. En ce qui touche son ministère, on peut voir dans ses *Mémoires* un résumé de ses travaux et des améliorations qu'il a introduites dans l'enseignement public. Bien des choses, dans cet ensemble, ont été critiquées, et, sans doute, méritaient de l'être; notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans des questions tout à fait spéciales; mais, en somme, ce qu'on doit reconnaître, c'est que, comme ministre de l'instruction publique, M. Guizot avait une vraie compétence et une supériorité incontestable.

Sorti du ministère le 22 février 1836, il y rentra le 6 octobre suivant, sous la présidence de M. Molé, fut écarté le 15 avril 1837 et se rejeta dans l'opposition; non pas, bien entendu, dans une opposition franche et déclarée, mais dans les intrigues mesquines des petites coteries parlementaires.

Ici se place l'épisode de la coalition, une des grosses affaires du règne de Louis-Philippe. On sait qu'il n'y avait au fond de cet imbroglio qu'une guerre de portefeuilles. Guizot, Thiers et Odilon Barrot, ne pouvant se résigner à soutenir un ministère dans lequel aucun d'eux n'avait de part, se réunirent pour le renverser, quitte à se diviser de nouveau après la victoire. On s'est beaucoup élevé contre cette alliance entre des adversaires déclarés, parce qu'en effet elle ne fut qu'une ligue d'ambition. M. Guizot, surtout, en reçut une grave atteinte, parce qu'il parut ainsi démentir ses principes et qu'il porta la désorganisation dans le parti du gouvernement, dont il se prétendait le chef. Quoi qu'il en soit, ce coup de Jarnac parlementaire fut mortel au ministère Molé. M. Guizot, toutefois, n'entra pas dans le nouveau ministère. Nommé ambassadeur à Londres (février 1840), M. Guizot, à demi Anglais par l'éducation, les sentiments, la religion, les mœurs, enfin par quelques-uns de ses grands travaux littéraires, ne pouvait manquer d'être bien accueilli par l'aristocratie britannique, malgré la simplicité bourgeoise de ses manières. Mais son rôle diplomatique fut loin d'être brillant. On sait, en effet, que la question d'Orient se trancha sous ses yeux par le traité du 15 juillet, qui excluait la France de la manière la plus blessante et sans que l'homme d'Etat qui la représentait à Londres parût se douter d'un acte aussi grave.

C'est sous la triste impression de cet événement qu'il fut de nouveau appelé au ministère, en remplacement de M. Thiers (20 octobre 1841). Cette fois il eut le portefeuille des affaires étrangères et la direction réelle du cabinet, sous la présidence nominale du maréchal Soult. C'est surtout à partir de ce moment qu'il appliqua son système de gouvernement d'une manière complète. Ce système est bien connu, et il a souvent été résumé de la manière suivante : à l'intérieur, domination exclusive de la classe bourgeoise ou plutôt propriétaire, résistance obstinée à toute réforme politique; au dehors, préoccupation constante d'éviter tout conflit, même au prix de quelques sacrifices d'amour-propre; c'est ce qu'on a appelé sévèrement la *paix à tout prix*. Au reste, on peut dire que, pour M. Guizot, les questions extérieures étaient secondaires; et c'est peut-être la première fois qu'on eut le spectacle curieux d'un ministre des affaires étrangères occupé presque exclusivement des choses de l'intérieur, ou du moins en faisant l'affaire capitale de son administration. Sa théorie du gouvernement était d'une simplicité élémentaire : au dedans, avoir la majorité; au dehors, la paix. Les 220,000 électeurs qui composaient le pays légal étaient pour lui toute la nation, du moins la seule portion dont un homme d'Etat sérieux dût tenir compte, la seule qui dût avoir part au gouvernement de la chose publique. On connaît le fameux précepte de M. Guizot : Enrichissez-vous. C'était le premier mot comme le dernier du système. On sait aussi de quelle manière hautaine l'orgueilleux ministre parlait des classes laborieuses : « Le travail pénible, répugnant et mal rétribué, disait-il, est, pour le peuple, un frein nécessaire. »

C'est ainsi que ces docteurs du torysme bourgeois résolvaient les délicates questions soulevées par le génie de la démocratie française; c'est à ce degré de dessèchement des facultés morales qu'étaient descendus ces fils des affranchis de 1789! Jamais les aristocraties véritables n'étaient allées plus loin dans l'orgueil et le mépris.

Ne tenant compte que du fait gouvernemental et méprisant les idées qu'en d'autres temps il avait au moins paru ménager, appuyé sur son oligarchie d'électeurs privilégiés et traitant la presque totalité de la nation comme une cohue de parias politiques, dirigeant les affaires publiques dans un sens contraire au génie de la France et aux aspirations légitimes de la démocratie, M. Guizot n'a recueilli de sa longue administration qu'une impopularité restée fameuse, et qui fut la vraie cause qui amena la chute de la monarchie constitutionnelle. La reine, les princes, les serviteurs les plus dévoués de la dynastie prévoyaient ce dénoûment et en gémissaient. Mais malgré la catastrophe prédite, malgré les leçons cruelles des événements, lui-même s'est toujours et imperturbablement applaudi de sa conduite, et ses *Mémoires* mêmes ne sont que l'apologie de son système et de sa personne, à ce point qu'un homme d'esprit de son propre parti a pu les intituler plaisamment : *l'Histoire de quelqu'un qui ne s'est jamais trompé*.

L'orgueil, un orgueil intraitable, hautain, dominateur, est, en effet, un des traits les plus saillants de cette physionomie. Déjà, en 1838, Cormenin pouvait écrire de lui : « La profonde estime et le contentement inaltérable qu'il a de lui-même remplissent trop son âme pour y laisser quelque place à d'autres sentiments. Il s'enfoncerait la tête la première dans l'Océan, qu'il ne conviendrait pas qu'il se noie; et il croit à sa propre infaillibilité avec une foi violente et désespérée. » (*Livre des orateurs.*)

Sans entrer ici dans le détail des événements, qui trouveront leur place naturelle à l'article LOUIS-PHILIPPE, nous rappellerons sommairement la part de M. Guizot dans quelques-uns des épisodes de cette histoire qui forme la dernière période du règne de ce prince.

Au commencement de l'année 1842, M. Guizot fit rejeter le projet de loi sur les incompatibilités parlementaires et la proposition pour l'adjonction des capacités sur les listes électorales. Puis vint la dissolution de la Chambre, l'arrivée d'une majorité plus compacte et plus docile, le vote de la loi de régence, l'entente cordiale avec l'Angleterre, compromise par la prise de possession de Taïti (1843), et rétablie par la honteuse indemnité accordée à Pritchard; l'amitié dédaigneuse de la Russie achetée par d'autres concessions, sous l'influence, disait-on, de la princesse de Liéven. Grâce au système de la paix à tout prix, la Russie, cela est notoire, put préparer de longue main ses entreprises sur Constantinople et accumuler pour nous les embarras de ce côté.

En même temps, la formation des premières grandes compagnies de chemins de fer donnait lieu à de scandaleux agiotages, et la

corruption croissante du pays n'était que faiblement compensée par la victoire d'Isly, le traité avantageux conclu avec la Chine et quelques succès dans La Plata. En 1846, le mariage du duc de Montpensier avec une infante d'Espagne vint compromettre de la manière la plus grave, et cette fois dans un intérêt tout dynastique, cette alliance anglaise à laquelle le gouvernement avait tant sacrifié.

Des événements malheureux augmentèrent encore les embarras : désastres financiers, inondations, grèves d'ouvriers, disette, insurrection de la faim à Buzançais; puis les affaires scandaleuses de concussion qui amenèrent le procès des anciens ministres Teste et Cubières, enfin tous les faits déplorables qui marquèrent la fin du règne en soulevant de plus en plus l'opinion.

Les élections de 1846, influencées par un système de corruption dont MM. Guizot et Duchâtel étaient les moteurs et qui faisaient rougir leurs amis eux-mêmes, avaient amené à la Chambre une majorité ministérielle considérable et presque entièrement composée de fonctionnaires publics. Ce succès augmenta naturellement la confiance arrogante du ministère. M. Guizot, surtout, dont la morgue et l'éloquence amère et hautaine étaient depuis longtemps célèbres, en arriva jusqu'à blesser un groupe de conservateurs progressistes, dont M. Emile de Girardin surexcita le mécontentement. L'un d'eux, M. Desmousseaux de Givré, exprima les griefs de ce groupe par un mot qui eut un grand retentissement : « Qu'a-t-on fait depuis sept ans? *Rien! rien! rien!* » Le journal la *Presse* inscrivit ces trois mots, comme une devise ironique, en tête de ses colonnes. La question de la réforme électorale agitait alors les esprits et conquérait l'opinion publique; mais, sur ce point, comme sur le reste, le cabinet continuait à se montrer inflexible et se refusait obstinément à la moindre concession, même à l'innocente adjonction des capacités, qui peut-être eût sauvé ce malheureux gouvernement. Une majorité servile, devant des faits patents de corruption publique, osait se déclarer satisfaite des explications plus qu'insuffisantes données par le ministre. Le pays, lui, n'était pas satisfait. Outre les causes permanentes de mécontentement, une violente réaction de la conscience nationale contre les corruptions et les scandales facilita singulièrement l'œuvre de l'opposition. Les banquets réformistes se propagèrent dans toute la France, et l'opinion se prononça avec un redoublement d'énergie. Cependant le ministère seul semblait menacé. Mais on sait avec quelle opiniâtreté Louis-Philippe repoussa toute idée d'une concession quelconque.

En ce qui touche M. Guizot, il resta jusqu'à la fin l'homme qu'il avait été dès son entrée au pouvoir : inflexible, méprisant, hautain, provocateur même; la révolution était déjà dans les rues de Paris, qu'il défiait encore l'opinion et se croyait assuré d'écraser ses ennemis; toute la France criait : *A bas Guizot!* qu'il mêlait encore le pompeux éloge de son administration et de sa personne aux injures contre l'opposition et aux menaces contre les citoyens. Rarement l'histoire a donné le spectacle d'un semblable délire d'orgueil et d'obstination.

Le 23 février, cependant, alarmé par l'explosion du sentiment public et par les formidables grondements de l'émeute, obsédé par sa famille et ses serviteurs les plus dévoués, le vieux roi finit par se résigner à abandonner le ministre fatal. Mais, pour rappeler une parole doublement historique, il était trop tard. Des concessions tardives et insuffisantes ne pouvaient arrêter le flot de la révolution. Le lendemain Louis-Philippe quittait les Tuileries.

M. Guizot, le principal auteur de cette chute d'un trône, demeura caché quelques jours à Paris et parvint ensuite à s'enfuir sous un déguisement d'ouvrier, et à gagner l'Angleterre.

En 1849, l'ancien ministre de Louis-Philippe ne dédaigna pas de s'adresser à ce suffrage universel, qu'il avait autrefois déclaré, à la tribune, absurde et à jamais impossible. Il écrivit une sorte de manifeste, *M. Guizot à ses amis*, et fit présenter sa candidature dans le Calvados; mais, malgré l'appui de la coalition monarchique, il n'obtint qu'un petit nombre de voix. Il devint alors l'un des inspirateurs de ce parti de la fusion qui tenta sans succès le rapprochement des deux branches de la maison de Bourbon, mises en disponibilité par deux révolutions. L'idée est contenue en germe dans son ouvrage intitulé : *De la démocratie en France* (1849), qui n'est, en réalité, que la négation de la démocratie. Son échec paraît être la seule leçon qu'il ait comprise; il n'a plus guère essayé depuis de reprendre une part active dans la politique de son pays, sauf pour dicter quelques conseils qui n'ont pas toujours été bien inspirés. Les loisirs de sa vieillesse n'ont plus été dès lors employés qu'à la révision de ses ouvrages et à la publication d'ouvrages nouveaux, et il n'a guère reparu sur la scène que pour prononcer quelques discours académiques qui l'ont montré de plus en plus enfoncé dans les voies de la réaction. C'est ainsi que, tout protestant qu'il est, il s'est prononcé avec éclat pour le pouvoir temporel du pape, et que, dans sa secte même, il s'est mis à la tête du parti qui s'intitule orthodoxe, et qui combat et persécute le protestantisme libéral. M. Athanase Coquerel fils, dont les prédications avaient fait beaucoup de bruit, se vit, par suite de la pression exercée par M. Guizot sur le consistoire, dont cet homme d'Etat fut plusieurs fois le président, suspendu de ses fonctions de ministre à Paris.

Dans les derniers temps de l'Empire, l'ancien ministre de Louis-Philique se rapprocha des hommes du pouvoir. Il manifesta hautement sa sympathie pour M. Emile Ollivier, devenu ministre, accepta de ce dernier la présidence d'une commission supérieure, chargée de s'occuper des réformes à apporter à l'instruction publique, et, dans une lettre écrite au sujet du plébiscite du mois de mai 1870, il n'hésita point à se prononcer pour le vote affirmatif. La lettre qu'il écrivit à ce sujet est des plus singulières. Tout en y regrettant que le gouvernement eût posé de nouveau la question constitutionnelle, voulant, en quelque sorte, « se faire sacrer une seconde fois, » ce que M. Guizot regarde comme inutile et dangereux, il s'y montre satisfait de l'appui que ce vote va donner au gouvernement, pour qui il sera « un principe de force et un gage de la sympathie nationale. » M. Guizot put être considéré dès lors comme définitivement gagné à la dynastie napoléonienne. Cette erreur de sa vie privée ne fut pas moindre, selon nous, que celle qui signala la fin de sa vie publique et renversa la monarchie de Juillet. Il y a même cette aggravation que M. Guizot a vu et signalé tout le danger du vote affirmatif, et qu'il n'en a pas moins conseillé de voter *oui*. Evidemment M. Guizot ne prévoyait pas alors que le vote qu'il conseillait était une véritable déclaration de guerre à la Prusse; et lorsque, plus tard, en octobre 1870, il écrivait au *Times* pour déclarer que la France n'avait pas voulu la guerre, il entreprenait certainement sa justification personnelle et faisait l'aveu implicite de son manque de perspicacité. Mais ce que nous approuvons sans réserve, c'est l'ardeur qu'il mettait, à la même époque, à conseiller à la France une défense énergique. Il est vrai qu'il écrivait en même temps au gouvernement pour demander la convocation d'une Assemblée nationale, en pleine guerre étrangère, et pour blâmer M. Gambetta d'avoir accepté les services de Garibaldi, tout en le louant d'avoir permis à M. de Charette de combattre pour la République en uniforme de zouave pontifical!

Nous ne pouvons nous arrêter plus longtemps à la série de lettres que M. Guizot, dans ces dernières années, a pris l'habitude d'écrire aux journaux et à divers personnages politiques, du fond de sa terre de Normandie, où il s'est confiné. Il est, d'ailleurs, assez difficile d'y démêler la véritable intention de cet homme d'Etat. Quand, par exemple, il écrit au président de l'Assemblée nationale une interminable lettre, où il parle à peu près de tout, on chercherait vainement l'intention qui lui a dicté cette longue missive, si un tout petit paragraphe n'était destiné à prévoir et à conseiller la validation de l'élection des princes d'Orléans. M. Guizot avait peut-être besoin d'apprendre à la France qu'il était resté orléaniste; mais la France n'avait nullement manifesté ni même éprouvé le désir d'être renseignée à cet égard. Quant à sa déclaration que les princes ne sont pas des prétendants, nous avons des raisons de croire que M. Guizot se trompe encore une fois après tant d'autres; en tout cas, ce n'est pas de lui qu'il faut attendre cette déclaration, et nous trouvons singulier qu'on ose prendre la parole sur un pareil sujet, lorsque les princes eux-mêmes gardent là-dessus un silence si obstiné. Le rôle de M. Guizot est bien fini, et la preuve, c'est que le pays, autrefois si irrité contre lui, le laisse parler aujourd'hui aussi longuement qu'il lui plaît, sans même donner le moindre signe d'impatience ni de colère.

Une question, cependant, semblerait devoir rester encore le domaine de ce politique suranné, c'est la question de l'enseignement, dans laquelle, nous le répétons, il a rendu de véritables services. Mais, là encore, M. Guizot est aujourd'hui complétement en retard sur les idées de son temps. Dans un discours prononcé à la séance annuelle de la Société protestante, il s'est prononcé pour l'enseignement obligatoire, mais il a en même temps repoussé la gratuité et la laïcité. Il veut absolument que l'on enseigne dans l'école des dogmes religieux, indifférent, du reste, à la question de savoir si l'on enseignera les dogmes catholiques ou les dogmes protestants. Il est de ceux qui veulent *une* religion, n'importe laquelle, ce qui nous paraît au moins singulier pour un dignitaire de l'Eglise protestante. Il conseille de plus, dans le même discours, de continuer à accepter, en guise de brevet de capacité, les lettres d'obédience des frères ignorantins, à la seule condition d'étendre le même privilége aux sociétés protestantes : passez-moi la rhubarbe...

Du reste, l'indécision de la forme a toujours été le défaut de la cuirasse religieuse dont M. Guizot est resté armé. On raconte à ce sujet que ce dévot protestant, alors secrétaire général de l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, manifesta un jour le désir que les travaux des bureaux, pendant la semaine sainte, commençassent par une prière; mais comme il oubliait d'assigner en même temps la *forme* de cette prière, les malins employés imaginèrent celle-ci :

> **Opérez un miracle, et faites, ô mon Dieu,**
> **Que l'abbé Montesquiou devienne un Montesquieu.**

C'était vraiment trop demander à Dieu.

Quoique, par un travers d'esprit qui n'est point rare parmi les hommes qui ont joué un rôle dans les affaires publiques, M. Guizot paraisse attacher plus d'importance aux actes de sa carrière politique qu'à ses travaux littéraires, il est certain que c'est surtout comme écrivain que son nom survivra. Un article spécial de ce Dictionnaire étant consacré à chacun de ses principaux ouvrages, nous n'avons point à les analyser à cette place. Comme historien, il a rendu des services qui ne peuvent être contestés; il a fondé une école qui a marqué parmi nous, ou du moins il en a été l'un des maîtres les plus illustres. Sans les égaler aux chefs-d'œuvre d'Augustin Thierry, on doit reconnaître que, malgré leurs imperfections et leurs lacunes, ses travaux resteront l'honneur de ce temps illustré par la renaissance des études historiques. Le sytle en a été critiqué; il manque en effet de vie, de chaleur, et même de correction. De même, ses méthodes paraissent aujourd'hui un peu surannées et elles ont contribué à développer le goût des formules arbitraires, des généralisations, des *lois providentielles* et des systèmes. Mais, nous le répétons, ce n'est pas ici le lieu d'exposer ces critiques; elles trouveront leur place dans des articles spéciaux.

Outre les ouvrages déjà cités, il a publié : *Washington* (1841); *Méditations et études morales* (1851); l'*Amour dans le mariage* (1855); *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre* (1850); *Guillaume le Conquérant; Edouard III et les bourgeois de Calais* (in-16); *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* (1858-1868, 9 vol. in-8°); l'*Eglise et la société chrétienne en* 1861 (1861, in-8°); *Discours académiques* (1861, in-8°); *Histoire parlementaire de France* (1863, 5 vol.); *Trois générations* (1861, in-8°); *Méditations sur l'essence de la religion* (1864, in-8°); *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne* (1865, in-8°); *Méditations biographiques et littéraires* (1868, in-8°); la *France et la Prusse responsables devant l'Europe* (1868, in-18); *Histoire de France racontée à mes petits-enfants* (1870, in-8°); des rapports, des circulaires, etc.

Paul Delaroche a fait de M. Guizot un admirable portrait exposé en 1837, et où l'artiste a su rendre, par la sécheresse calculée du dessin et de l'exécution, la fermeté roide, dure, froide et dédaigneuse de son modèle.

GUIZOT (Elisabeth-Charlotte-Pauline DE MEULAN, Mme), femme du précédent, romancière et moraliste française, née en 1773, morte en 1827. Mlle Pauline de Meulan appartenait à une ancienne famille du Périgord; son père, homme d'intelligence et de savoir, était receveur général des finances à Paris. Elle reçut la plus brillante éducation et annonça, toute jeune encore, sa vocation littéraire; mais la Révolution, tout en comblant d'abord ses vœux et ceux de son père, qui était un ami de Condorcet et de Turgot, ruina sa famille et la força de chercher dans les lettres autre chose qu'un simple amusement. Son premier ouvrage fut un roman, les *Contradictions* (1799); il eut du succès. Elle le fit bientôt suivre de la *Chapelle d'Ayton* (1801), dont les premières pages seulement sont imitées d'un roman anglais, *Emma Courtney*. A la même époque, elle collaborait au *Publiciste* de Suard et se montrait tour à tour critique, polémiste et surtout moraliste dans une série d'articles signés des lettres P. ou R. Quelques uns de ces articles ont été réimprimés (1802, in-12); les plus importants, notamment une *Histoire du théâtre français*, se trouvent recueillis dans les *Mélanges* de Suard (1804, 5 vol. in-8°); ce sont des études sur MMes de Sévigné, La Fayette, Cottin, Deshoulières, sur Collin d'Harleville, Beaumarchais, Picard, Collé, etc. Mlle de Meulan y révélait un talent souple et délié. Sous le pseudonyme du *Disputeur*, elle engagea même une polémique assez vive avec M. de Bonald. Un volume intitulé : *Essais de littérature et de morale* (1808, in-8°) contient une autre série d'articles fournis également au *Publiciste*. Elle collabora encore aux *Archives littéraires de l'Europe*, où elle signait C. M. et aux *Archives philosophiques*.

Une maladie assez grave qu'elle eut en 1807 interrompit ses travaux au *Publiciste* et fut cause de son mariage. Un inconnu lui offrit de la suppléer, et envoya au recueil des articles qui étaient absolument dans le goût de ceux de Mlle de Meulan. Cet envoi anonyme dura plusieurs semaines, au bout desquelles elle connut celui qui s'était si gracieusement dévoué pour elle; le produit de ses articles était sa seule ressource. C'était M. Guizot, débutant alors et préludant par des études de critique aux travaux plus sérieux qui devaient l'illustrer. Il avait vingt ans; Mlle de Meulan en avait trente-quatre; malgré cette disproportion d'âge, ils résolurent de s'unir, et leur mariage eut lieu en avril 1812. Devenue mère, Mme Guizot montra une face nouvelle de son talent de moraliste en écrivant soit des livres d'éducation, soit des contes pour les enfants, qui restent aujourd'hui ses meilleurs titres littéraires. Elle publia successivement le *Journal d'une mère* (1813, in-8°); les *Enfants* (1813), recueil de contes d'un assez grand mérite; l'*Ecolier* ou *Raoul et Victor* (1821), roman d'éducation qui fut couronné par l'Académie; *Nouveaux Contes* (1823); *Lettres de famille sur l'éducation domestique* (1825, 2 vol. in-8°), où elle traite les plus difficiles questions de philosophie et de morale de façon à les mettre à la portée des jeunes intelligences. « Dans ce livre, dit Sainte-Beuve, elle tient une sorte de milieu entre Jean-Jacques et Mme Necker de Saussure; elle est à la fois pratique comme Jean-Jacques ne l'est pas, et rationaliste comme Mme Necker ne croit pas qu'il suffise de l'être. » Tout ce qu'elle a écrit sur l'éducation est excellent et révèle un esprit de premier ordre, dont la vigueur est tempérée par une délicatesse toute féminine; comme romancière, elle sait donner de l'intérêt, du relief; un de ses contes, *Nadir*, est presque un petit chef-d'œuvre. Elle doit être placée au-dessus de Mme Cottin, de Mme de Flahaut, ses contemporaines, et Mme de Staël lui est seule supérieure.

D'une santé depuis longtemps chancelante, elle sentit la mort approcher. Le 1er août 1827, ainsi que M. Guizot l'a raconté dans le *Globe*, elle pria son mari de lui faire quelque bonne lecture; il lui lut une lettre de Fénelon, puis un sermon de Bossuet, et, pendant qu'il lisait, elle s'éteignit doucement, après avoir abjuré le catholicisme pour adopter les croyances religieuses de celui qui avait été le compagnon de sa vie.

GUIZOT (Maurice-Guillaume), littérateur, fils des précédents, né à Paris en 1833. Il fit de brillantes études et, dès l'âge de vingt ans, il attira sur lui l'attention du public en remportant, en 1853, un prix à l'Académie française pour son *Ménandre, étude historique sur la comédie et la société grecque* (1855, in-8° et in-18). M. Guillaume Guizot suivait à cette époque les cours de l'Ecole de droit, où il prit le diplôme de licencié en 1837. Toutefois, il ne suivit point la carrière du barreau. Appelé, vers 1866, à suppléer M. de Loménie dans la chaire de langue et de littérature françaises au Collége de France, il n'a obtenu qu'un succès très-médiocre et n'a point répondu aux espérances qu'avait fait naître son brillant début littéraire. En 1870, M. Emile Ollivier le nomma sous-directeur des cultes non catholiques au ministère de la justice et des cultes. Cette nomination fut très-mal accueillie par les protestants libéraux, qui craignaient de voir, sous l'influence paternelle, M. Guillaume Guizot faire preuve d'un esprit d'intolérance, voisin de la persécution, envers les membres de l'Eglise réformée opposés à l'étroite orthodoxie dont l'ancien ministre de Louis-Philippe s'est constitué le défenseur et est devenu en quelque sorte le grand prêtre. Au mois d'août 1871, M. G. Guizot a été nommé ministre plénipotentiaire en Grèce; il a été remplacé le 15 mai 1872 par M. J. Ferry.

GUIZOT (Marguerite-Andrée-Elisa DILLON, Mme), nièce de la première femme de M. Guizot, qu'elle épousa elle-même ensuite, selon le désir exprimé par sa tante. Elle était née en 1804 et elle mourut en 1833. Elle cultivait les lettres avec distinction, et elle a fourni à la *Revue française* des articles intéressants qu'on a recueillis en un volume publié à Paris en 1834. Ce volume contient sept articles, parmi lesquels on remarque une étude sur *Corinne*, une autre sur *lord Byron*, et plusieurs nouvelles.

GUIZOTIE s. f. (gui-zo-sî — de *Guizot*, homme d'Etat français). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type habite l'Inde et l'Abyssinie, où on la cultive pour ses graines oléagineuses.

GUIZOTIN s. m. (ghi-zo-tain). Hist. Partisan du système politique de M. Guizot, lorsqu'il était ministre.

GUJAN, bourg et comm. de France (Gironde), cant. de la Teste, arrond. et à 45 kilom. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon; pop. aggl., 2,775 hab.—pop. tot., 2,833 hab. Pêche, parcs pour les huîtres. Bois de construction. Bains de mer.

GULDBERG (Ove HOEEGH-), homme d'Etat et savant danois, né à Horsens en 1731, mort en 1808. Il fut précepteur du prince Frédéric, second fils de Frédéric V, seconda les projets ambitieux de son élève et lui fit décerner la régence à la suite d'un coup d'Etat (1772), qui amena la chute de la reine Caroline-Mathilde et de son favori Struensée. Comme le prince Frédéric manquait complétement de valeur politique, Guldberg prit le pouvoir en main et gouverna en son nom jusqu'en 1784, avec le titre de premier ministre. Il protégea les arts et les sciences, mais réagit contre les réformes politiques de Struensée, qu'il avait remplacé aux affaires. C'est ainsi qu'il restreignit la liberté de la presse, révoqua l'édit d'affranchissement des paysans, et fit porter une loi par laquelle les Danois seuls pouvaient posséder les dignités, les emplois publics et faire partie de corporations. Forcé de quitter le pouvoir lorsque Frédéric VI s'en empara (1784), il obtint la charge de grand bailli d'Aarhuus, qu'il conserva jusqu'en 1802. Guldberg est un des écrivains de son pays qui ont le plus contribué à en perfectionner la langue. Parmi ses ouvrages, fortement conçus et vigoureusement écrits, nous citerons : *Histoire du monde* (1768-1772, 3 vol.), ouvrage malheureusement inachevé; *Lettres sur des vérités importantes* (1761); *Théologie expliquée* (1773); *Détermination de l'époque où fu-*

rent composés les livres du Nouveau Testament (1785).

GULDEN s. m. (gouldn). Métrol. Syn. de FLORIN. ‖ On dit aussi GULD.

GULDENSTAEDT (Jean-Antoine), médecin et naturaliste suisse, né à Riga en 1745, mort en 1781. Il venait d'achever à Francfort-sur-l'Oder ses études médicales, lorsqu'il se rendit à Saint-Pétersbourg pour prendre part aux explorations scientifiques que Catherine II faisait faire dans toute l'étendue de son empire. De retour d'un voyage qui avait duré de 1768 à 1775, Guldenstaedt reçut à Saint-Pétersbourg une chaire d'histoire naturelle et devint président de la Société économique de cette ville. On a de lui : des *Mémoires*, écrits en latin, sur différents sujets d'histoire naturelle, et publiés dans les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, des *Mémoires* en allemand, insérés dans le *Calendrier historique et géographique de Saint-Pétersbourg;* un *Mémoire sur les produits de la Russie, propres à tenir la balance du commerce toujours favorable* (1777, in-4°), écrit en français. Mais l'ouvrage auquel il doit surtout sa réputation est son *Voyage en Russie et dans les montagnes du Caucase* (Saint-Pétersbourg, 1787-1791, 2 vol. in-4°, avec fig. et cartes). Cette relation, écrite en allemand, contient un grand nombre de faits curieux et se termine par de précieux vocabulaires des dialectes du Caucase. J. Klaproth a réédité la première partie de cet ouvrage sous le titre de *Voyage en Géorgie et en Iméréthie* (Berlin, 1815).

GULDIN (Paul), mathématicien suisse, né à Saint-Gall en 1577, mort à Gratz en 1643. Il abjura le protestantisme à l'âge de vingt ans, entra chez les jésuites et professa dans la suite les mathématiques dans les maisons de son ordre. Il est surtout connu par le théorème qui porte son nom : « Toute figure formée par la rotation d'une ligne ou d'une surface autour d'un axe immobile est le produit de la quantité génératrice par le chemin de son centre de gravité. » Cette proposition se trouve énoncée dans la préface des *Collections mathématiques* de Pappus, qui paraît en être le premier inventeur. Toutefois, elle était ignorée lorsque Guldin la mit en lumière dans son ouvrage intitulé : *De centro gravitatis* (1635); la démonstration qu'il en donnait, au reste, n'était pas très-rigoureuse, ce qui ne doit pas étonner, puisqu'elle exige la considération des infiniment petits. Le P. Guldin se servit avec avantage de son théorème pour donner de nouvelles solutions d'un grand nombre de problèmes de Képler, et il en tira occasion de chercher querelle à Cavalieri sur sa méthode et d'en critiquer le prétendu relâchement; mais Cavalieri n'eut de peine ni à se justifier ni à battre Guldin sur son propre terrain, en lui envoyant une démonstration simple et rigoureuse de son théorème.

GULF-STREAM. Ce nom, qui signifie *courant du golfe*, a été donné à deux courants marins qui circulent, l'un dans l'océan Atlantique, l'autre dans l'océan Pacifique.

— I. *Gulf-Stream de l'Atlantique.* C'est le mieux connu des courants marins; c'est de lui qu'on veut parler, lorsqu'on dit le *Gul-Stream* tout court.

« Il est maintenant hors de doute qu'avant la découverte du nouveau monde, des indigènes d'Amérique avaient été poussés, par des courants et des tempêtes, jusqu'aux îles de la mer du Nord. Les habitants des Orcades avaient gardé la mémoire de ces apparitions de navigateurs inconnus; et leurs traditions, recueillies par Colomb, pendant son voyage en Islande, l'affermirent sans doute, ainsi que les bois sculptés jetés par les courants sur la côte des Açores, dans sa croyance à l'existence d'un continent situé dans la partie occidentale des régions inexplorées, que les géographes arabes nommaient *la mer immense et ténébreuse*.

» C'est dans le cours de son troisième voyage que Colomb reconnut l'existence du grand courant qui entraîne les eaux des mers équatoriales. « Les eaux, dit-il, se meuvent, » comme le ciel, de l'E. à l'O. » Il ajoute que « c'est dans la mer des Antilles que ce » mouvement est le plus fort. » Cette observation très-juste lui fit supposer qu'un vase de tôle, qu'il avait trouvé entre les mains d'habitants de la Guadeloupe, pouvait provenir d'un navire entraîné par le courant équatorial, et naufragé sur les côtes d'Amérique.

» Après Colomb, Anghiero reconnut que ce courant suivait les contours du golfe de Mexico et se prolongeait jusqu'à Terre-Neuve. Continuées par d'autres navigateurs, ces observations rendirent bientôt probable l'existence de l'immense circuit qui portait jusqu'aux rives de l'Irlande et de la Norvége les coquilles, les végétaux, les fruits et les graines des Antilles. Mais il fallait des observations plus nombreuses et plus exactes pour déterminer la direction de ce courant général qui tournoie dans la partie septentrionale de l'Atlantique, et qui constitue une des principales artères de la circulation de l'Océan.

» Les plantes marines, arrachées au golfe du Mexique et flottant à la surface, ont d'abord indiqué aux navigateurs les deux branches qui viennent baigner les côtes de l'Europe occidentale, l'une se dirigeant vers la mer du Nord, et l'autre vers les Açores. On a retrouvé, sur nos côtes septentrionales, les épaves de bâtiments naufragés dans la mer des Antilles. De Humboldt cite le fait d'un navire brisé sur les écueils de la côte d'Afrique, près du cap Lopez, dont quelques débris furent reconnus à la pointe nord de l'Ecosse, après avoir traversé deux fois l'Atlantique : d'abord de l'E. à l'O., en suivant le courant équatorial; puis de l'O. à l'E., en suivant la prolongation de ce courant, qui traverse le golfe du Mexique et vient aboutir dans nos mers. » (*Magasin pittoresque*, 1863.)

Le Gulf-Stream n'est qu'une branche, ou plutôt le prolongement vers le N., du grand *courant équatorial* qui part du cap Vert. Le *courant équatorial* descend d'abord au S., s'approche de l'Amérique par une courbe, remonte vers le N. en suivant la côte de la Guyane, pénètre dans la mer des Antilles, puis dans le golfe du Mexique, dont il contourne les côtes. C'est à partir de là qu'il prend le nom de *Gulf-Stream*.

Ce majestueux courant est un immense fleuve d'eau chaude, qui sort du golfe du Mexique par la passe de la Floride. Il se trouve renforcé par des branches dérivées du courant équatorial et passant au N. des Antilles. Sa direction est d'abord du S.-O. au N.-O., en suivant d'un peu loin les côtes d'Amérique, dont il est séparé par un courant inverse, froid. A partir du grand banc de Terre-Neuve, comme s'il était arrêté par cet obstacle, il s'infléchit vers l'E., et arrive presque en droite ligne sur les côtes occidentales de l'Europe, qu'il embrasse et réchauffe dans toute leur étendue.

A la hauteur des Açores, le Gulf-Stream se bifurque. Une branche longe l'Europe en remontant vers le N.; l'autre branche descend le long des côtes de l'Espagne, puis de l'Afrique, contourne la mer de Sargasse (v. COURANT), et rentre, au delà du cap Vert, dans le grand *courant équatorial*.

La branche qui poursuit sa route vers le N. baigne les côtes de l'Angleterre et de l'Irlande : une partie revient par le canal Saint-George et la mer du Nord; une autre partie pénètre jusque dans les mers polaires, en suivant les côtes de la Norvége.

Pendant qu'il traverse l'Atlantique de l'O. à l'E., son lit se déplace avec les saisons; il atteint à peine, en hiver, le 41e degré de latitude N.; il monte jusqu'au 46e degré en septembre, époque où la température de l'Atlantique du Nord est la plus élevée. En dehors de ces oscillations régulières, il en éprouve d'autres, mais qui sont accidentelles : tantôt il se rapproche de nos côtes, tantôt il s'en éloigne. Les causes de ces déplacements sont complétement inconnues.

Les eaux du Gulf-Stream, dit M. Marié-Davy, diffèrent des eaux voisines par leur transparence, leur couleur, leur température, leur degré de salure et leur densité. La distinction est assez tranchée du côté des Etats-Unis, pour que l'œil puisse saisir la ligne de démarcation. Cela est vrai surtout du bord N.-O. du courant, ou de sa rive gauche, et l'on peut voir la moitié d'un navire dans les eaux du Gulf-Stream, et l'autre en dehors.

Jusqu'à la Caroline, les eaux du Gulf-Stream paraissent d'un bleu indigo. Cette teinte plus foncée vient probablement de ce que les eaux, ayant subi une évaporation considérable, sont plus salées.

Les eaux du Gulf-Stream n'ont pas le même degré de chaleur sur toute leur largeur. Le courant principal se compose de courants parallèles, dont les températures sont inégales, et peuvent servir aux marins à rectifier la position de leurs navires par les temps de brouillards.

A sa sortie du golfe du Mexique, sa température maximum est de 30°; elle dépasse de 5° la température de l'Océan, à latitude égale. Pendant l'hiver même, par le travers du cap Hatteras, vers le 35e degré de latitude, sa température, à la surface, est encore de 26 à 27°; à une profondeur de 900 mètres, elle n'est plus que de 14°. Par le travers des caps de la Virginie, 50 lieues plus loin, la température de la surface n'a diminué que de 1°; mais la couche de 14° s'est relevée de 180 mètres. En général, un changement de 10° en latitude n'y produit guère qu'un abaissement de 1°; en sorte qu'après avoir parcouru près de 5,000 kilomètres dans le Nord, ce courant conserve encore en hiver la chaleur de l'été. C'est ainsi qu'après avoir atteint le 40e parallèle, on le voit recouvrir les eaux froides de cette région sur une surface de plusieurs milliers de lieues carrées, et étendre de la sorte sur l'Océan un véritable manteau d'eau chaude. Son allure est alors plus lente, mais aussi la quantité de chaleur qu'il cède à l'air est plus considérable. Tous nos vents d'ouest ont parcouru sa surface; ils s'y sont attiédis, mais, en même temps, ils s'y sont chargés de vapeurs. C'est au Gulf-Stream que les côtes O. et N.-O. de l'Europe doivent leur température relativement douce, alors que les côtes du Labrador sont emprisonnées par une barrière de glaces.

Une branche très-importante du Gulf-Stream se relève vers le N.-E., à partir du 45e degré de latitude; elle passe entre l'Irlande et les côtes N.-O. de l'Angleterre et de la Norvége; elle s'étend jusqu'au Spitzberg, dont elle adoucit le rude climat, et probablement jusque dans la mer circompolaire. Ce prolongement du Gulf-Stream avait fait supposer par Maury l'existence, en quelque point des régions désolées du pôle, d'une mer libre de glaces et d'un climat moins rigoureux. Cette induction a été vérifiée par l'expérience. De Haven, Penny, Kane ont vu cette mer libre. Le docteur Kane l'a trouvée au N. du 82e degré de latitude, après avoir parcouru 40 ou 50 lieues dans les glaces.

L'eau chaude ne peut pas affluer ainsi vers le pôle sans que des courants contraires en retirent des quantités égales d'eau froide. Entre les côtes de Norvége et le Groenland, le Gulf-Stream est, en effet, bordé des deux côtés par des courants descendant du Nord. Ces courants s'étendent probablement jusque sous le Gulf-Stream, qui coulerait sur un lit creusé au milieu de leurs eaux. Il arrive, cependant, que les eaux chaudes, opérant la fusion des glaces polaires, donnent lieu à des eaux peu chargées de sel, et plus légères, malgré leur température moins élevée. Le Gulf-Stream plonge alors au-dessous de ces eaux froides, comme il plonge au-dessous des glaces polaires, avant d'arriver à la mer libre. Un effet de ce genre se produit, en particulier, dans le détroit de Davis. Le courant polaire y est superficiel et glisse à la surface du courant chaud du S.-O.; il accroît la rigueur du climat du N.-E. de l'Amérique et du Groenland, tandis que le nôtre est adouci par le Gulf-Stream. C'est là, ajoute avec raison M. Marié-Davy, dans sa *Météorologie*, un des effets les plus remarquables de l'influence du degré de salure dominant celle des températures, dans les courants de dérive dus aux inégalités de densité des eaux.

Grâce à leur excès de salure, les eaux du Gulf-Stream favorisent la naissance et entretiennent la vie d'une multitude innombrable d'organismes. A cause de cette abondante population, Maury l'a appelé la *voie lactée* de l'Océan.

— II. *Gulf-Stream du Pacifique.* Ce courant, dont le trajet est remarquable par ses brouillards et ses orages, prend aussi son origine dans le courant équatorial. Il s'en sépare à l'extrémité sud de Formose, par 22° N. et 120° E. Il s'infléchit vers le N., suit la côte orientale de Formose, et, arrivé par 30° N., il s'arrondit vers le N.-E., et va baigner les côtes S.-E. et E. du Japon, jusqu'à la hauteur du détroit de Sangar.

A son origine, il a environ 50 lieues de largeur. Il se développe au N. de Majirosima, atteint Loutchou et Bonin, et acquiert bientôt une largeur de 250 lieues.

Ses limites au N.-O. sont nettement accusées par une différence de 5° à 10° de température entre son lit et celui de la mer. Ses limites au S.-E. et à l'E. sont moins faciles à déterminer. Il y reçoit, en effet, successivement des eaux dérivées du courant équatorial. Le long des ses bords, et aussi dans sa partie centrale, où des tournants d'eau et des contre-courants se produisent près des îles, on observe des raz de marée violents, qui ressemblent souvent à des brisants.

Les Japonais connaissent très-bien ce courant, dont l'effet est d'adoucir singulièrement le climat de la partie méridionale de leur île; ils lui donnent le nom de *Kuro-Siwo, courant noir*, à cause de la couleur foncée de ses eaux.

Par le travers du Japon, le Gulf-Stream du Pacifique se sépare en deux branches : l'une, qui remonte au N., longe les côtes du Kamtchatka, passe à l'O. des Aléoutiennes, et pénètre dans le détroit de Behring. Les habitants des Aléoutiennes, qui ne possèdent aucune espèce d'arbre, n'ont, pour construire leurs canots et pour leurs usages domestiques, d'autres bois que ceux qui sont jetés par la mer. Parmi ces bois se rencontrent souvent des débris de camphriers et d'autres arbres de la Chine et du Japon.

L'autre branche va se réfléchir contre la côte N.-O. de l'Amérique. Elle y prend, vers le S., une direction parallèle à cette côte, et dérive lentement vers le courant équatorial, à son origine orientale.

Le courant dont nous venons de parler est appelé par quelques auteurs la *Rivière du Pacifique*.

GULISTAN (*Pays des roses*), village de Perse, dans le Karabagh (*Jardin noir*), au confluent du Kour et de l'Araxe. En 1816, il fut signé un traité en vertu duquel la Perse cédait à la Russie le Chirvan et renonçait à toute prétention sur l'Abasie, le Daghestan et la Géorgie.

Gulistan (LE), ou le *Jardin de roses du cheik Moslah-Eddin Saadi de Chiraz* (656), principal ouvrage du plus illustre des poëtes persans, particulièrement connu parmi nous sous le nom de *Sadi*. C'est un livre très-célèbre, non-seulement dans tout l'Orient, mais aussi chez tous les peuples qui ont quelque teinture de la littérature orientale. Parmi les ouvrages orientaux traduits ou imités dans nos langues d'Europe, il en est peu, si l'on excepte les *Mille et une Nuits*, qui jouissent d'une réputation aussi méritée que le *Gulistan* de Sadi. On en a fait plusieurs traductions allemandes et anglaises; Saint-Lambert et Voltaire, qui ne le connaissaient d'ailleurs que par la traduction latine de Gentius, en ont imité plusieurs morceaux.

Le *Gulistan*, composé de contes, d'apologues et d'anecdotes, se refuse absolument à l'analyse. C'est à peine si l'on peut essayer d'en exposer le plan; il faut, pour en apprécier le mérite, l'étudier en lui-même, et en extraire pour ainsi dire le suc. Sadi, il est vrai, a partagé son ouvrage en huit livres; mais ces divisions, dont les titres ne font connaître que très-imparfaitement le contenu, sont destinées à rappeler par leur nombre le souvenir des portes du Paradis, autant qu'à établir, dans le *Gulistan*, une classification systématique. Voici les titres de ces livres : 1. *Des mœurs des rois;* 2. *Des mœurs des derviches;* 3. *De l'excellence de la modération;* 4. *De l'utilité du silence;* 5. *De l'amour et de la jeunesse;* 6. *De la faiblesse et de la vieillesse;* 7. *Des fruits de l'éducation;* 8. *De la manière de se conduire dans la société.*

En donnant, sous forme d'anecdotes, des préceptes de morale et des règles de conduite pour les actes les plus importants de la vie, Sadi n'a fait que se conformer à l'usage établi depuis une longue suite de siècles parmi ses compatriotes. Strabon nous apprend que, chez les Perses, les maîtres chargés d'instruire la jeunesse racontaient à leurs élèves des fables à l'appui des vérités qu'ils voulaient leur enseigner. Aussi les fables abondent-elles dans le *Gulistan*, et Sadi commence chacune d'elles par les mots : « Je vais vous raconter.... Ecoutez le récit, etc. » Du reste, comme plusieurs de ses devanciers, il fait parler dans ses apologues jusqu'aux objets inanimés, les meubles et les étoffes. On en a un exemple dans la fable suivante, intitulée : le *Drapeau et le Tapis :*

« Ecoutez le récit suivant. Il s'éléva un jour une dispute dans Bagdad entre un Drapeau et un Tapis de Perse. Le Drapeau, mécontent des fatigues et des dangers auxquels il était exposé au milieu des marches militaires et de la poussière des batailles, dit au Tapis d'un ton de reproche : « Ne sommes-» nous pas tous deux au service du même » maître, de la même cour, du même sultan? » Continuellement en voyage, moi, cependant, » je n'ai pas un moment de sécurité, et toi tu » n'as jamais été exposé aux fatigues et aux » combats; tu n'as jamais connu ni les déserts, » ni leurs tourbillons de sable, ni leur chaleur » étouffante. Dans toutes les expéditions des » armées, c'est moi qui marche à leur tête. » Que ton sort est heureux! tu me surpasses » en éclat et en magnificence; tu ne sers que » pour de belles esclaves, brillantes comme » la lune et parfumées comme le jasmin odo-» rant; moi, je suis toujours, ou entre les » mains des plus vils valets porté au plus fort » des batailles, ou planté, livré aux vents qui » agitent continuellement ma tête. » Le Tapis répondit : « Je repose humblement étendu et » foulé aux pieds sur le sol du palais; je ne » m'élève point comme toi vers le ciel. On t'a » vu souvent fier de t'élever ainsi, et gonflé » de ta gloire. Quiconque a cet orgueil ne » doit pas se plaindre d'être exposé aux fati-» gues et aux périls. Demande à tapisser » humblement quelque muraille, si tu es las » de cet honneur, et laisse en paix qui ne te » cherche pas querelle. »

Il y a un mot qui peut embarrasser le lecteur dans ce qu'on vient de lire. Chez les Orientaux, ce ne sont pas des officiers qui sont chargés de porter les drapeaux. Chaque chef de troupe, dans les combats et dans les marches, fait porter devant lui son drapeau par un esclave qui l'accompagne, et qu'on nomme *beyrakdar*. De là le passage de la fable de Sadi, où le Drapeau se plaint d'être toujours *entre les mains des plus vils valets*, au contraire des drapeaux des armées européennes, qui sont confiés toujours aux mains les plus honorables.

Un des plus courts et des meilleurs apologues du même genre, et qui a surtout rendu familier le nom de Sadi parmi les gens du monde, est celui que Saint-Lambert a si bien rendu de la manière suivante :

« Es-tu de l'ambre? disais-je à un morceau de terre que j'avais ramassé dans un bain; tu me charmes par ton parfum. Il me répondit : « Je ne suis qu'une terre vile, mais j'ai » habité quelque temps avec la rose. »

Voici à quelle occasion Sadi composa son ouvrage et lui donna le titre de *Gulistan*. Il venait de retrouver un ami avec lequel il avait fait le voyage de La Mecque : « Nous sortîmes, dit-il; c'était au retour du printemps, la rigueur du froid était calmée et le temps des roses était venu... Il arriva par hasard que je passai avec cet ami une nuit dans un jardin. C'était un lieu enchanté, couvert d'arbres charmants... On entendait dans le verger le chant du rossignol aussi harmonieux qu'une douce poésie... Le lendemain, lorsque l'intention de partir l'eut emporté sur le désir de rester, je vis mon ami qui, ayant recueilli dans un pli de sa robe des roses, des basilics, des jacinthes et des herbes odoriférantes, voulait retourner à la ville; je lui dis : « La rose des jardins, comme tu le sais, ne » dure pas longtemps, et la saison des roses » est bientôt passée... Il est en mon pouvoir de » composer un livre intitulé : le *Jardin de* » *roses*, sur les feuilles duquel le vent d'au-» tomne pourra souffler en vain. La rose ne » dure que cinq ou six jours, et ce *Jardin de* » *roses* sera toujours beau. » Aussitôt que j'eus prononcé ces paroles, mon ami, s'attachant à mon vêtement : « L'homme généreux » acquitte sa promesse, » dit-il. En quelques jours, un ou deux chapitres sur l'élégance de la conversation et la politesse des entretiens furent composés. En un mot, il y avait encore des roses du jardin, lorsque le *Jardin de roses* fut achevé. »

Tout cela est un peu bizarre, mais bien

oriental. Par là s'ouvre ce recueil célèbre et goûté par les meilleurs esprits. Tout n'y est pas d'une logique irréprochable; mais la poésie et les images ingénieuses y sont semées à profusion. Le texte persan, qui a été imprimé à Londres en 1809 (in-8°), était la seule édition qui ne fût pas d'un prix excessif. Cette édition, remplie de fautes typographiques, faisait désirer depuis longtemps un texte correct, lorsqu'une édition, pour laquelle on a substitué l'autographie à l'impression, en a été donnée en 1827.

Gulistan ou le **Ublan de Samarcande**, opéra-comique en trois actes, paroles d'Étienne et de La Chabeaussière, musique de Dalayrac, représenté à l'Opéra-Comique le 30 septembre 1805. Le sujet de cet ouvrage a été tiré des *Mille et une Nuits*. La partition est une des dernières qu'ait écrites le gracieux compositeur. Elle contient deux morceaux qui ont eu un succès universel, l'air si bien chanté depuis par Ponchard père : *Cent esclaves ornaient ce superbe festin*, et la romance de Gulistan :

Le point du jour
A nos bosquets rend toute leur parure.
Flore est plus belle à son retour;
L'oiseau redit son chant d'amour;
Tout célèbre dans la nature
Le point du jour.

Cette mélodie est pleine de sentiment et de fraîcheur. Les critiques moroses auront beau dédaigner ce genre de composition naturel et gracieux, on ne saurait disconvenir qu'il est difficile, autant que rare, d'y exceller et d'y plaire.

GULLEGHEM, bourg de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, arrond. et à 3 kilom. O. de Courtrai; 3,900 hab. Fabrication de toiles dites *de Courtrai* et de tissus de coton.

GULLEK, ville de l'Asie Mineure, eyalet d'Adana, sur le revers méridional du Boulghardagh. Cette ville, formée de plusieurs villages très-voisins, est la résidence du *Kaleh-Agassi* (maître de la forteresse). Elle a une grande importance stratégique, à cause de sa position à l'entrée du défilé de Gullek-Boghaz, anciennes Portes Ciliciennes.

GULLINBORSTE, nom du sanglier qui traîne le char de la déesse scandinave Freya. Il sait traverser les airs et marcher sur les flots. C'était un des trois chefs-d'œuvre du nain Lindri.

Gulliver (VOYAGES DE). V. VOYAGES.

GULLTOPPER (*crinière d'or*), nom du cheval du dieu scandinave Heimdall.

Gulnare ou l'**Esclave persane**, opéra-comique en un acte, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, représenté au théâtre Favart (Opéra-Comique) le 9 janvier 1798. Ce petit ouvrage renferme une des plus jolies romances que le compositeur ait écrites : *Rien, tendre amour, ne résiste à tes charmes*. Après avoir été chantée dans tous les salons, sur les paroles les plus tendres, cette suave mélodie a été adoptée pour les cantiques pieux des confréries de jeunes filles, et elle a conquis sous cette forme une nouvelle popularité qui dure encore. Nous citerons aussi un air assez joli : *Sexe charmant, j'adore ton empire*.

GULO s. m. (gu-lo — mot lat. qui signifie *goulu*). Mamm. Nom scientifique du glouton.

GULONE s. f. (gu-lo-ne — du lat. *gulo*, goulu). Erpét. Section du genre couleuvre.

GULONIN, INE adj. (gu-lo-nain, i-ne — rad. *gulo*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre glouton.

— s. m. pl. Division de mammifères carnivores plantigrades, ayant pour type le genre glouton.

GULPE s. m. (gul-pe). Blas. Tourteau ou besant de couleur pourpre.

GULUSSA, prince numide, fils de Masinissa, qui vivait au IIe siècle avant notre ère. Envoyé par son père à Rome, vers 172, il dénonça les Carthaginois comme préparant une nouvelle attaque contre les Romains, et provoqua la reprise des hostilités. Par la suite, il fut chargé d'une mission à Carthage; mais les habitants de cette ville refusèrent de le recevoir et mirent à mort quelques personnes de sa suite. Gulussa ne tarda pas à en tirer vengeance. Ce fut lui qui ordonna à la cavalerie numide de massacrer les Carthaginois faits prisonniers par son père, au moment où, déposant leurs armes, ils passaient sous le joug. Après la mort de Masinissa, il partagea le royaume de son père avec ses deux frères, Micipsa et Manastabal (149); et, comme il avait fait preuve de talents militaires, il prit le commandement de toutes les forces numides. Gulussa se montra fidèle allié des Romains, prit part avec eux au siége de Carthage (148), et mourut peu après.

GUMBERT (Ferdinand), compositeur allemand, né à Berlin en 1818. Placé par sa famille dans une maison de librairie, il employa tous ses loisirs à étudier avec ardeur les théories musicales et l'art du chant. Quand la mort de son père l'eut laissé libre d'embrasser la profession de son choix, il rompit avec le commerce et s'engagea au théâtre de Cologne, que dirigeait Conradin Kreutzer; mais bientôt, dégoûté d'occuper à la scène une position secondaire, il tourna ses vues vers la composition. De retour dans sa ville natale, en 1842, il publia quelques lieders qui ont fondé sa réputation en Allemagne, comme compositeur de genre. En 1844 et 1847, il fit représenter à Berlin deux opéras-comiques, la *Belle cordonnière* et l'*Art de se faire aimer*, qui renferment des parties remarquables; mais c'est principalement à ses lieds que Gumbert doit une juste renommée; car plusieurs de ses chansons sont de véritables petits chefs-d'œuvre, écrits avec un art et un sentiment exquis.

GUMBINNEN, ville de Prusse, prov. de la Prusse orientale, ch.-l. de régence, à 109 kilom. E. de Kœnigsberg, sur la Pissa; 8,517 hab. Gymnase, école d'arts et métiers et d'accouchement; bibliothèque publique. Brasseries, fabrication de drap et de toiles, tanneries, distilleries d'eau-de-vie; commerce de céréales et de graines de lin. Cette ville fut fondée en 1724 par Frédéric-Guillaume Ier. La statue de ce prince en décore la place principale. ‖ La régence de Gumbinnen, comprise entre celle de Kœnigsberg à l'O., l'empire russe au N., à l'E. et au S., mesure 220 kilom. sur 40, et renferme 727,366 hab. Ch.-l., Gumbinnen; ville principale, Tilsitt. Le sol, généralement plat et marécageux, renferme plus de trois cents petits lacs, produit des céréales, du lin et nourrit un grand nombre de bêtes à laine.

GUMÈNE s. f. (gu-mè-ne). Mar. Câble de l'ancre d'une galère. ‖ On dit aussi GUME.

— Blas. Meuble de l'écu représentant ce câble : *Le Grand : D'argent, au chevron ondé d'azur, accompagné en chef de deux grenades de gueules, tigées et feuillées de sinople, et en pointe d'une ancre de sable, le trabs du second émail, la* GUMÈNE *d'or.*

GUMERY (Charles-Alphonse), statuaire, né à Paris en 1827, mort en 1871. D'abord élève de Toussaint, il entra ensuite à l'Ecole des beaux-arts (1846), et, quatre ans plus tard, il obtenait le grand prix de sculpture avec un excellent morceau de concours, la *Mort d'Achille*. Pendant son séjour à Rome, il travailla avec ardeur, et fit en France des envois, dont l'un surtout fut extrêmement remarqué : nous voulons parler de son *Faune jouant avec un chevreau*, aujourd'hui au musée de Montpellier. Cette ravissante statue, qui a figuré à l'Exposition de 1855, fit sensation, et fut tirée pour le commerce à des milliers d'épreuves. En 1857, de retour à Paris, M. Gumery exposa un groupe en marbre, le *Retour de l'enfant prodigue*, d'une exécution irréprochable, et divers bustes. Parmi les œuvres de cet artiste qui ont paru depuis lors aux expositions publiques, nous citerons : la *Fontaine de l'Amour* et le *Moissonneur*, morceaux d'un style moins sévère (1859); les *Deux pigeons*, œuvre d'un sentiment exquis, exécutée d'un ciseau tout à la fois fin, léger et magistral (1863); le *Président Favre*, *La Peyronie* (1864), statues sans originalité, n'ayant guère d'autre mérite que celui d'une exécution soignée; la *Science* et la *Jurisprudence*, pour Chambéry (1865); l'*Adolescence*, gracieuse statue que l'artiste produisit, avec son *Moissonneur*, à l'Exposition universelle de 1867, et qui lui valut alors, outre une médaille de première classe, la croix de la Légion d'honneur. Citons enfin de cet artiste, enlevé dans toute la force du talent, deux bons *bustes*, envoyés au Salon de 1868, et une *Nymphe jouant avec un Amour* (1869), dans laquelle on trouve les qualités saillantes du statuaire : la simplicité dans les lignes, la finesse dans le modelé, la science de l'exécution.

GUMILLA (le P. Joseph), missionnaire et jésuite espagnol, né vers 1690, mort vers 1758. Envoyé en mission dans la Nouvelle-Grenade, il apprit la langue des Indiens, puis, tout en s'occupant de propager le christianisme, il observa les mœurs des habitants, les productions du pays, etc., devint supérieur des missions de l'Orénoque, visita les bords de ce grand fleuve, et dirigea enfin le collége de Carthagène. En 1738, le P. Gumilla retourna en Espagne, après un séjour de trente ans dans l'Amérique méridionale, et composa avec les matériaux qu'il avait rapportés : *El Orenoco illustrado y defendido, historia natural, civil y geografica de las naciones situadas en las riveras de esto gran rio* (Madrid, 1745, 2 vol. in-4°). Cette histoire de l'Orénoque, écrite avec simplicité, est d'une lecture agréable; mais l'auteur ne fait pas toujours des observations d'une parfaite exactitude; il aime le merveilleux et manque d'esprit critique. Eidous en a donné une traduction française (Paris, 1758, 3 vol. in-12).

GUMILLÉE s. f. (gu-mi-llé; *ll* mll. — de *Gumillo*, sav. espagn.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des saxifragées, tribu des cunoniées, dont l'espèce type croît au Pérou.

GUMMATE s. m. (gomm-ma-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide gummique avec une base.

GUMMIFÈRE adj. (gomm-mi-fè-re — du lat. *gumma*, gomme; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la gomme : *Atractylide* GUMMIFÈRE.

GUMMIQUE dj. (gomm-mi-ke — du lat. *gumma*, gomme). Chim. Se dit de l'acide organique, dont la gomme arabique est le sel de chaux suivant Frémy, et à la fois le sel de chaux, de potasse et de magnésie suivant Wenbauez.

— **Encycl.** Frémy a donné le nom d'acide *gummique* à un acide qui, combiné à la chaux, forme, suivant lui, le principal élément de la gomme arabique. Ce nom a été également appliqué par Reichardt à un acide cristallin $C^6H^{10}O^{10}$, qui prend naissance en même temps qu'une substance d'apparence gommeuse, lorsqu'on oxyde la glucose au moyen d'une solution alcaline d'oxyde cuivrique

$$4C^6H^{12}O^6 + 20CuO = 2C^6H^{10}O^{10}$$

Glucose.	Oxyde cuivrique.	Acide *gummique* de Reichardt.

$$+ C^{12}H^{26}O^{13} + H^2O + 10Cu^2O$$

Substance gommeuse.	Eau.	Oxydule de cuivre.

Pour préparer l'acide *gummique* de Reichardt, on chauffe à 60° environ de l'acétate de cuivre d'abord additionné d'un léger excès d'alcali, et l'on y ajoute de la glucose jusqu'à ce que tout le composé cuivrique soit réduit. Il faut de temps en temps faire de légères additions d'alcali pour remplacer celui qui a été neutralisé par l'acide *gummique* formé. On filtre ensuite le liquide, qu'on neutralise par l'acide acétique. On précipite ensuite l'acide *gummique* par le chlorure de baryum, et la substance gommeuse qui reste dans la liqueur au moyen du sous-acétate de plomb. Le gummate de baryte, décomposé par l'acide sulfurique, donne l'acide libre. La solution de ce dernier, évaporée d'abord à une douce chaleur, puis dans un excitateur, fournit des prismes rhombiques d'une saveur fortement acide, qui rappelle les acides tartrique et citrique. A 100°, ces prismes ne perdent pas d'eau, mais commencent à émettre des vapeurs. A 130°, ils deviennent bruns, et, à 150°, ils se boursouflent en abandonnant de l'eau mêlée de vapeurs acides. Enfin, à 210°, ils laissent un résidu dont une très-faible portion seulement est soluble dans l'eau.

Les *gummates* alcalins sont solubles dans l'eau; les autres sels de cet acide sont, au contraire, fort peu solubles dans ce liquide. Reichardt assigne aux sels d'argent et de baryum des formules que nous ne reproduisons pas, parce qu'elles nous semblent peu probables.

Quant à l'acide *gummique* de M. Frémy, c'est un corps incristallisable dont on chercherait en vain à déterminer la formule. M. Frémy admet pour cet acide deux variétés, l'une soluble, l'autre insoluble, analogues aux deux variétés du chloral ou de l'albumine. La variété insoluble, à laquelle il donne le nom d'acide *métagummique*, fournirait le principe constituant de la céracine. Il prendrait naissance au moyen de l'acide *gummique*, sous l'influence de l'acide sulfurique concentré, ou simplement par l'action d'une température de 150° sur cet acide. L'acide *métagummique* est insoluble dans l'eau et l'alcool; mais, par une ébullition prolongée avec de l'eau alcalinisée, il se transforme en un gummate. Les métagummates qui constituent la céracine se transforment également en gummates par une longue ébullition avec l'eau. La dissolution de la céracine dans l'eau bouillante est d'ailleurs singulièrement favorisée par un alcali ou un carbonate alcalin.

GUMPETTZHAIMER (Adam), célèbre musicien allemand, né à Trossberg (Bavière) en 1560. On ignore l'époque de sa mort. Elève de Entzemutter, professeur à Augsbourg, il s'adonna à l'enseignement, puis fut attaché au service du duc de Wurtemberg, et enfin nommé chantre à l'église d'Augsbourg. Ce fut lui qui, conjointement avec Hasler et Erbach, jeta les bases de cette magnifique et complexe harmonie allemande dont le développement et l'application ont donné l'immortalité aux Hændel, aux Bach et aux Mozart. Après avoir frayé à l'art musical des voies nouvelles, le pauvre chantre d'Augsbourg retomba dans l'obscurité.

Nous recommandons à l'attention des artistes les œuvres ci-après de ce maître : *Compendium musicæ latinæ germanicum;* les trois parties du *Jardin agréable des cantiques allemands et latins; Psaume à huit voix*, et ses *Chansons spirituelles à plusieurs voix*. On y remarquera la richesse et l'imprévu de la modulation moderne, joints à un style d'une distinction et d'une pureté fort remarquables pour l'époque.

GUMPOLDSKIRCHEN, bourg des Etats autrichiens, dans la la basse Autriche, gouvernement et à 17 kilom. S.-O. de Vienne; 1,737 hab. Manufactures de soieries et crêpes; huileries. Récolte de vins très-estimés.

GUMPRECHT (Théodore-Godefroid), économiste allemand, né à Hambourg en 1793. Lorsqu'il eut achevé ses études à l'Académie d'économie rurale de Flottbeck, il compléta son instruction par des voyages en Italie, en Danemark, dans diverses parties de l'Allemagne, fit comme volontaire la campagne de France, puis se fixa en 1818 dans le grand-duché de Saxe-Weimar, où il dirigea de grandes exploitations agricoles. En 1835, Gumprecht créa en Silésie un institut d'économie rurale, devint ensuite secrétaire général de la Société agronomique centrale de Prusse et alla se fixer, en 1851, à Berlin. Indépendamment de nombreux articles insérés dans les *Rapports d'économie rurale de l'Allemagne du centre* (1832-1842) et dans le *Nouveau journal d'économie rurale* (1852 et suiv.), on a de lui : les *Tromperies des bergers dévoilées* (Eisenach, 1825); *Compte rendu de l'assemblée générale des agriculteurs allemands* (1839); *Remarques sur le dessèchement des terres* (1852); le *Voyage de l'agriculteur* (1852); les *Conversations utiles et amusantes des cultivateurs* (1854), etc.

GUMUCH-KHANEH, littéralement *Maison d'argent*, la *Bylæ* des anciens, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 167 kilom. N.-O. d'Erzeroum, près de la rive gauche du Karchout; 7,000 hab. Mines d'argent aux environs. La ville, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, compte trois mosquées, quatre églises grecques, deux bazars et deux bains publics.

GUNDAHAIRE, roi de Bourgogne. V. GONDICAIRE.

GUNDAM, ville de l'Afrique occidentale, ch.-l. du district d'Ausso, à deux journées et demie de marche de Tombouctou. Elle est d'une étendue considérable et compte une nombreuse population formée de Songhays, de Rumas et de Fulbés.

GUNDÉLIACÉ, ÉE adj. (gon-dé-li-a-sé — rad. *gundélie*). Bot. Qui ressemble à une gundélie.

— s. f. pl. Sous-tribu de vernoniées, ayant pour type le genre gundélie.

GUNDÉLIE s. f. (gon-dé-lî — de *Gundelsheimer*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type, qui croît en Orient, est la gundélie de Tournefort.

— **Encycl.** Les *gundélies* sont des plantes herbacées vivaces, à feuilles alternes, sessiles, semi-amplexicaules, pinnatilobées, à lobes dentés et épineux; les fleurs, de couleur pourpre, sont en capitules, dont la réunion constitue un corymbe terminal. On ne connaît encore qu'une espèce de ce genre, la *gundélie de Tournefort* ou *gundélie hacub*, plante dont le port rappelle un peu celui du chardon ou de la carline. Elle croît abondamment en Orient, dans les lieux arides et secs, où elle a été découverte par Tournefort. On dit que les Orientaux mangent les jeunes pousses de cette plante en guise d'asperges; la racine, qui est longue et volumineuse, est employée dans la médecine du pays comme vomitive et purgative.

GUNDEMAR, nom d'un roi de Bourgogne et d'un roi des Wisigoths. V. GONDEMAR.

GÜNDERODE (Caroline DE), femme poëte allemande, née à Carlsruhe en 1780, morte en 1806. Elle était fille d'un chambellan de cour et reçut le titre de chanoinesse d'un chapitre noble de Francfort-sur-le-Mein. Douée d'une vive imagination, elle composa et publia des poésies, remarquables surtout par la profondeur du sentiment et le charme du style, se lia intimement avec Bettina d'Arnim, et, à la suite de chagrins de cœur, elle se donna la mort en se frappant d'un poignard.

GUNDI s. m. (gheun-di). Mamm. Quadrupède d'Afrique, voisin de la marmotte.

GUNDLING (Wolfgang), théologien allemand, né dans les premières années du XVIIe siècle, mort en 1689. Il remplit les fonctions pastorales à Kirchensittenbach, puis à Nuremberg. On a de lui : *Eustratii Johannidis Zialowski Rutheni brevis delineatio Ecclesiæ orientalis græcæ, etc.* (Nuremberg, 1681, in-8°); *Canones græci concilii Laodicensis, cum versionibus et observationibus* (Nuremberg, 1684, in-8°); *Annotationes in concilii Gangrensis canones XX* (Altorf, 1695, in-8°).

GUNDLING (Nicolas-Jérôme), fils du précédent, né à Kirchensittenbach, près de Nuremberg, en 1671, mort en 1729. Il fit ses études à Iéna, à Altorf et à Leipzig. Appelé à Nuremberg pour y remplir les fonctions pastorales, il se détermina à quitter la carrière ecclésiastique pour celle du droit et devint professeur à l'université de Halle. Il y attira une foule d'étudiants, autant par la variété et l'étendue de ses connaissances que par les saillies spirituelles dont il assaisonnait ses leçons, par son art de bien dire et son habileté à discerner le vrai du faux. Ayant en horreur les discussions stériles de la scolastique, il railla sans pitié la fausse science alors en vogue et fit preuve d'une rare indépendance d'esprit. On a de lui des ouvrages très-estimés : *Nouveaux entretiens, dans lesquels on raisonne joyeusement et sérieusement sur les livres savants et ceux qui ne le sont pas* (Lutzen, 1702, in-8°); *Historia philosophiæ moralis apud Orientales* (Halle, 1706, in-4°); *Otia* (Francfort, 1706-1707, 3 vol. in-8°); *Historiæ philosophiæ moralis pars prima* (Halle, 1708, in-8°); *Gundlingiana* (Halle, 1715-1732, 45 pièces, in-8°); *Digesta* (Halle, 1723, in-4°); *Cours sur l'état actuel des Etats européens* (Francfort, 1733, in-4°); *Histoire complète de l'érudition* (Francfort et Leipzig, 1734-1736, 5 vol. in-4°).

GUNDLING (Jacques-Paul, baron DE), homme d'Etat et historien allemand, né près de Nuremberg en 1673, mort à Potsdam en 1731. Il devint, en 1705, professeur d'histoire et de politique à l'académie fondée à Berlin pour les jeunes gens nobles, par Frédéric Ier. Lorsque Frédéric-Guillaume Ier eut supprimé cette académie, il appela auprès de lui, avec les titres d'historiographe et de con-

seiller aulique, Gundling, qu'il chargea particulièrement de lui faire un rapport journalier sur le contenu des gazettes. « Un extérieur pédantesque, dit Bernhard, une vanité ridicule, un costume bizarre, surtout un état d'ivresse constant, pendant lequel il se livrait à des accès de colère très-comiques, firent bientôt oublier les vastes connaissances qu'il possédait, et il devint l'objet des mystifications de la cour et du prince, qui n'exigeait pas précisément que les réparties de son fou fussent assaisonnées du sel attique. » Las de ce rôle de bouffon de cour, Gundling quitta furtivement Berlin pour se rendre à Vienne; mais, à Breslau, il fut rejoint par un envoyé du roi de Prusse, qui lui fit offrir, s'il voulait retourner à la cour, le titre de baron et une augmentation de 1,000 écus sur son traitement. Gundling se sentit désarmé par ces offres séduisantes et retourna à Berlin, où il devint successivement conseiller intime, conseiller de guerre, des finances, de la justice, président de la Société des sciences et chambellan (1829). Comme par le passé, il servit d'amusement au roi et aux courtisans, et eut à subir de leur part toutes sortes de tours. Lorsqu'il fut mort, on le plaça dans un cercueil en forme de tonneau, sur lequel se trouvaient de grossières inscriptions bachiques. Gundling a laissé des ouvrages qui attestent son érudition. Nous citerons entre autres : *Histoire et actions des empereurs Frédéric Ier, Henri VII, Conrad IV, Guillaume-Richard et Conrad III* (Halle, 1715-1719, 4 vol. in-8o); la *Vie et les actions de Frédéric II, Joachim Ier, Joachim II et Jean-Georges, électeurs de Brandebourg* (Potsdam, 1725); *Notice historique de Parme et de Plaisance, et de leur dépendance de l'empire germanique* (Francfort, 1723); *Atlas du Brandebourg* (Potsdam, 1714-1724, in-8o); *Sur l'origine du titre d'empereur de Russie* (1724); *Origines marchionatus brandenburgensis ex diplomatibus* (Berlin, 1726, in-fol.).

GUNDON s. m. (gheun-don). Entom. Espèce de grosse fourmi d'Afrique.

GUNDUK, rivière de l'Indoustan. V. GONDOK.

GUNG'L (Joseph), compositeur allemand, né à Zsambek, en Hongrie, en 1810. Il fit ses études musicales à Pesth, et entra dans un corps de musique militaire en qualité de hautboïste. A sa sortie du corps, il réunit un orchestre et voyagea de ville en ville, faisant exécuter sous sa direction ses marches, galops et danses. A Berlin, il eut un grand succès à partir de l'année 1843. Ses œuvres se distinguent par l'abondance de la mélodie frappée au coin de l'originalité et par la carrure du *rhythme*.

GUNGNER, nom de la lance merveilleuse d'Odin, le père des dieux scandinaves.

GUNNEL s. m. (gunn-nèl). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre blennie.

GUNNÉRACÉ, ÉE adj. (gun-né-ra-sé — rad. *gunnère*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gunnère.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre gunnère, et réunie par plusieurs auteurs aux urticées.

— **Encycl.** La famille des *gunnéracées* se compose de plantes herbacées, vivaces, acaules, à feuilles toutes radicales, très-grandes, longuement pétiolées, hérissées de poils rudes ou de sortes de verrucosités allongées, naissant au sommet d'un gros bourgeon écailleux, simple. Les fleurs, généralement hermaphrodites, verdâtres, disposées en grappes composées, denses, cylindriques, ont un calice à quatre sépales, alternant sur deux rangs, les deux extérieurs très-petits, les deux intérieurs pétaloïdes; deux étamines; un ovaire infère, uniloculaire, surmonté de deux stigmates allongés, plumeux. Le fruit est un drupe monosperme. Cette famille, qui a des affinités avec les urticées, se réduit au genre gunnère.

GUNNÈRE s. f. (gun-nè-re — de *Gunner*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des urticées, type de la tribu des gunnérées, ou, selon quelques auteurs, de la famille des gunnéracées.

— **Encycl.** Les *gunnères* sont des plantes herbacées, acaules, à feuilles radicales, très-grandes, longuement pétiolées, dentées, hérissées de poils rudes; à fleurs sessiles, jaune verdâtre, disposées en grappe dense et compacte, dépourvue de bractées. Ce genre comprend plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique du Sud, ainsi qu'aux îles Sandwich. Toutes ces plantes sont gorgées d'un suc aqueux très-abondant. La *gunnère* scabre est la plus connue; c'est une plante à grandes feuilles, le limbe atteignant plus d'un mètre de tour. Les teinturiers en font usage pour la teinture en noir, et les tanneurs pour la préparation des cuirs. Les *gunnères* sont recherchées dans nos jardins d'agrément, à cause de l'ampleur et de la bizarrerie de leur feuillage.

GUNNÉRÉ, ÉE adj. (gun-né-ré — rad. *gunnère*). Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre gunnère.

— s. f. pl. Syn. de GUNNÉRACÉES, d'après les uns, et, suivant d'autres, tribu de la famille des urticées, ayant pour type le genre gunnère.

GUNNERUS (Jean-Ernest), prélat et naturaliste norvégien, né à Christiania en 1718, mort en 1773. Il professa la théologie à l'université de Copenhague (1755), devint en 1758 évêque de Drontheim et prit une grande part à la création de la Société des sciences de Norvége. Outre des dissertations, des mémoires, une oraison funèbre, etc., on a de lui un grand ouvrage : *Flora norvegica* (1766-1776, 2 parties, in-fol.), contenant la description d'environ 1,200 plantes, avec l'indication de leurs propriétés. Ce livre, écrit sans méthode, fut très-utile à Linné, qui a donné, en l'honneur de Gunnerus, le nom de *gunnera* à une plante du Chili.

GUNNIE s. f. (gun-nî — de *Gunn*, n. pr.). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, dont l'espèce type croît dans l'île Van-Diémen.

GUNNLAUG, surnommé **Ormstunga** (*langue acérée*), poëte islandais, mort en 1013. Fiancé à Helga, fille d'un des chefs de l'île, il dut, avant de l'épouser, faire un voyage de trois années. Il se rendit successivement à la cour du roi de Norvége Eric Jarl, du roi d'Angleterre Ethelred II (1006), du roi de Suède Olof, reçut, grâce à ses talents poétiques, le plus gracieux accueil de ces souverains, mais s'attira la haine de son compatriote, le scalde Rafn Aumundsson, qui le devança en Islande et obtint la main d'Helga. De retour dans sa patrie, Gunnlaug provoqua Rafn en duel, fut blessé par lui, et comme le duel fut à cette occasion aboli en Islande, il passa quelque temps après en Norvége avec son adversaire. Là Gunnlaug et Rafn se battirent pour la seconde fois et succombèrent l'un et l'autre dans une lutte à outrance. Ces faits sont racontés dans une *saga*, qu'on attribue à l'historien Are Frode, et qui a paru sous le titre de *Sagan of Gunnlaugi Ormstunga ok Skald-Rafni, etc.* (Copenhague, 1775, in-4o). V. l'article suivant.

Gunnlaug (SAGA DE), saga islandaise qui semble dater du XIIIe siècle. Elle est d'une action simple et habilement ménagée. En voici l'analyse : Un jour Thorstein, le fils d'Egil, a un rêve qui l'agite; il lui semble voir sur le toit de sa maison un cygne d'une blancheur éclatante. Deux aigles aux larges ailes, à l'œil de sang, au bec de fer, s'arrêtent près de ce cygne, et jaloux l'un de l'autre s'élancent dans les airs, se combattent, se déchirent et tombent percés de coups, inanimés. Le cygne les regarde avec douleur et pleure en les voyant mourir. Peu après, un autre oiseau arrive et s'envole avec lui. Ce rêve est expliqué à Thorstein de la façon suivante : « Il lui naîtra bientôt une fille fort belle; deux hommes puissants se tueront pour elle, mais un troisième l'épousera. » Quelque temps après, la femme de Thorstein mit au monde une fille que l'on nomma Helga.

Helga grandit en beauté et en grâce. Non loin de sa demeure vit le père de Gunnlaug : c'est un homme riche et considéré, mais d'un caractère difficile; Gunnlaug, après une querelle avec lui, vient se réfugier chez Thorstein, et devient amoureux d'Helga. Un soir que tous les gens de la maison étaient réunis dans la même chambre, il dit à Thorstein : « Il est une formule importante que je ne connais pas et que je veux apprendre de vous, c'est celle qu'on prononce en se mariant. » Thorstein la lui enseigne. Alors Gunnlaug prend la main de sa bien-aimée et répète avec enthousiasme le serment solennel. « Maintenant, dit-il, vous voyez que nous sommes bien légalement mariés, et j'en prends à témoins tous ceux qui m'ont entendu. » Peu de jours après, il revient avec son père demander formellement la main d'Helga. Thorstein ne le repousse pas, mais il exige qu'il voyage pendant trois ans, le trouvant encore trop jeune.

Gunnlaug est à la fois un guerrier et un scalde; il parcourt le Danemark, la Norvége, l'Angleterre et l'Islande. A Upsal, il chante devant le prince en concurrence avec un autre scalde nommé Rafn, âme étroite et vindicative, qui, vaincu par son rival, jure de s'en venger. Il part, en effet, pour l'Islande, va trouver Thorstein et lui demande la main de sa fille. Le vieillard répond : « J'ai promis Helga à Gunnlaug; je dois attendre encore six mois; s'il ne revient pas à cette époque, nous verrons. » Six mois se passent, puis un an. Le fiancé ne revient pas. Thorstein accorde alors sa fille au traître Rafn.

Gunnlaug, qui avait été retenu en Angleterre par une guerre, arrive le jour même des noces. Il assiste au banquet, bien triste et découragé. Pendant que la coupe d'hydromel circule autour de la table, Helga et lui se regardent et pensent à leur amour à jamais brisé. Ils étaient trop loin l'un de l'autre pour pouvoir se parler; mais, à la fin du repas, Gunnlaug s'approche d'elle et lui donne le vêtement doré qu'il avait reçu d'un roi; puis il s'en retourne, la mort dans l'âme.

A quelque temps de là, il se rend à l'althing (l'assemblée générale du peuple), et il provoque Rafn en un duel à mort. Rafn accepte. Au jour indiqué, les deux adversaires arrivent sur le terrain. Rafn blesse légèrement Gunnlaug, qui veut continuer; mais leurs amis les séparent, et le lendemain on publie la loi qui interdit formellement toute espèce de duel judiciaire en Islande. (Cette loi fut rendue en 1011.)

Gunnlaug propose alors à son adversaire de continuer la lutte en Norvége. Tous deux s'embarquent, et, arrivés en Norvége, se rendent avec deux témoins dans une plaine écartée. Les témoins se battent et tombent les premiers; les deux scaldes restent seuls. Gunnlaug coupe la jambe à Rafn; mais celui-ci s'appuie contre un arbre et ne tombe pas. « Te voilà vaincu, dit l'amant d'Helga, je te fais grâce de la vie. — Je pourrais combattre encore dit Rafn, si je pouvais apaiser la soif qui me tourmente. » A ces mots, Gunnlaug court à une source, puise de l'eau dans son casque et le lui rapporte en hâte; mais le perfide Rafn profite de ce moment pour lui allonger un grand coup d'épée. La lutte recommence et tous deux expirent.

La saga rapporte qu'Helga prit le deuil, à la nouvelle de cet événement; mais elle ne parla jamais de Rafn; souvent, au contraire, elle parla de Gunnlaug. Sa grande joie, quand elle était seule, était de prendre le vêtement que son amant lui avait donné, et de rêver en le regardant. Elle céda plus tard aux instances de son père et se remaria, mais elle ne tarda pas à mourir. Cette touchante saga a été publiée en 1775, à Copenhague, dans une très-belle édition in-4o, avec un glossaire et des notes.

GUNNLŒGSSEN ou **GUNLAUGSSON** (Bjoern), savant islandais, né à Gaarden-Tannstadir en 1788. Il termina ses études à l'université de Copenhague, s'occupa ensuite d'opérations géodésiques sous la direction de Schumacher, reçut, en 1831, la mission de mesurer la partie intérieure de l'Islande et se livra à une série de travaux d'après lesquels a été publiée une belle carte de cette île (Copenhague, 1845-1849). En 1851, il quitta l'école de Besested, où il professait, pour devenir maître supérieur de l'école latine de Reykiavik. Outre plusieurs ouvrages qui traitent d'astronomie, on a de lui : *De Mensura et delineatione Islandæ interioris* (1834, in-4o).

GUNNUR, une des déesses scandinaves qui présidaient aux combats avec Gondula, et qui, éclatantes de beauté, servaient à boire aux héros, dans le paradis d'Odin, le Walhalla.

GUNPOWDER, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Maryland. Elle prend sa source à l'extrémité N. de cet Etat, près de la frontière de la Pensylvanie, coule vers le S.-E., et se jette dans la baie de Chesapeake, à 26 kilom. E. de Baltimore, après un cours de 450 kilom. Ce fleuve, quoique d'une largeur considérable, n'est navigable que jusqu'à Joppa, à cause des rapides et des cataractes.

GUNS, en hongrois *Kœszeg*, ville des Etats autrichiens (Hongrie), comitat d'Eisenbourg, sur la petite rivière du même nom, à 30 kilom. S. d'Œdenbourg; 6,858 hab., Allemands en majorité. Tribunal d'appel; gymnase. Culture d'arbres fruitiers; fabrication active de draps. Près de la ville on remarque l'ancien château fort des princes Esterhazy. Guns s'est signalée dans l'histoire par l'héroïque résistance qu'elle opposa en 1532 au sultan Soliman qui vint l'assiéger, à la tête d'une armée de 60,000 hommes. Pendant le siége, qui dura vingt-cinq jours, Nicolas Jurisitsch, repoussa dix-neuf assauts, et les Turcs se virent enfin forcés de se retirer après avoir fait des pertes énormes.

GUNTER (Edmond), mathématicien anglais, né dans le Hertfordshire en 1581, mort en 1626. Destiné à l'état ecclésiastique, il étudia la théologie à Oxford, mais s'y occupa en même temps de l'étude des sciences, vers lesquelles l'entraînait une vocation irrésistible. Il entra cependant dans les ordres et exerça même les fonctions du ministère sacré; mais il n'en continua pas moins ses travaux favoris et se fit connaître par plusieurs inventions, qui le firent appeler en 1619 à la chaire d'astronomie du collége de Ghresham, vacante par la retraite volontaire de Williams. Il l'occupa jusqu'à sa mort. On lui doit l'invention de plusieurs instruments, entre autres celle d'un secteur pour tracer les lignes des cadrans solaires et celle d'une règle logarithmique, dite *Echelle de Gunter*, pour simplifier les opérations qui exigent l'emploi des logarithmes, échelle encore usitée de nos jours. C'est aussi à Gunter que l'on attribue d'avoir le premier introduit les termes de *cosinus, cotangente*, etc., à la place de *sinus du complément*, etc. Ce qui semble confirmer cette allégation, c'est que, dans la préface de son *Canon regulorum*, il parle du « sinus du complément qui pourrait être appelé d'un seul mot, cosinus, » comme s'il avait lui-même fait usage le premier de ce terme. On doit à ce savant mathématicien les ouvrages suivants : *Canon triangulorum* (Londres, 1620, in-8o; 4e édition, 1623); tables de sinus logarithmiques, etc., à sept décimales, les premières qui aient été publiées sur le système des logarithmes de Brigg; *Sur le secteur, l'arbalète et autres instruments* (Londres, 1624; 5e édition, 1673); *Description et usage des cadrans de Sa Majesté au Jardin de White-Hall* (Londres, 1624, in-4o); ces cadrans, détruits en 1697, avaient été construits par Gunter.

GUNTERSBLUM, bourg du grand-duché de Hesse-Darmstadt, près de la rive gauche du Rhin, à 6 kilom. d'Oppenheim; 2,400 hab. Vignobles considérables aux environs; beau château des comtes de Leiningen-Heidesheim. Ce bourg fut, en 1631, le théâtre d'une victoire de Gustave-Adolphe sur les Espagnols.

GUNTHER, comte de Schwartzbourg, empereur d'Allemagne, né en 1304, mort en 1349. Il s'était acquis la renommée d'un vaillant guerrier et d'un sage administrateur, lorsqu'en l'année 1349 il fut élu à Francfort empereur d'Allemagne, par les électeurs de Mayence, de Brandebourg et de Bavière, qui l'opposèrent à Charles IV, déjà en possession de la couronne. Ce dernier eut recours à la ruse et parvint à détacher de Gunther une partie de ses alliés; mais Gunther n'en persista pas moins à garder la couronne et se prépara à la guerre. Il fut empoisonné au moment où il allait se mettre en campagne et, dans l'intérêt de ses enfants, consentit, avant sa mort, à abdiquer moyennant une somme de 20,000 marcs d'argent.

GUNTHER (Jean-Chrétien), poëte allemand, né à Striegau (basse Silésie) en 1695, mort en 1723. Encore sur les bancs de l'école, il fit preuve d'un talent poétique remarquable; mais il dut, en 1715, pour obéir à son père, aller étudier la médecine à Wittenberg. Cependant sa vocation ne tarda pas à l'emporter, et il se livra bientôt exclusivement à la culture des lettres, menant une vie dissipée, surtout après qu'on lui eut refusé la main d'une jeune fille qu'il aimait. Il fut bientôt criblé de dettes et se brouilla sans retour avec son père. En 1717, il se rendit à Leipzig et y trouva un protecteur dans Mencke, auquel il promit de se corriger. Ce fut à cette époque qu'il écrivit son poëme sur la *Paix de Passarowitz*, qui le fit parvenir rapidement à la renommée, sans que cependant sa position s'en améliorât. En 1719, Mencke chercha à lui procurer une place à la cour de Dresde; mais les efforts de l'envie et peut-être aussi la conduite irrégulière de Gunther empêchèrent ce plan de réussir. Il passa les dernières années de sa vie, errant et vivant du produit de quelques pièces de vers de circonstance, ainsi que des bienfaits des gens dont il gagnait fort vite l'amitié, bien qu'il ne sût pas la conserver longtemps. Plusieurs fois, il chercha, mais inutilement, à se réconcilier avec son père et mourut avant d'avoir atteint sa vingt-huitième année. Outre ses poésies lyriques, on a de Gunther des satires et des épîtres très-remarquables. Ses *Œuvres* ne furent publiées qu'après sa mort (Breslau, 1723-1735, 3 vol).

GUNTHER (Antoine), philosophe et théologien allemand, né à Lindenau (Bohême) en 1783, mort en 1863. Après avoir étudié la philosophie et la jurisprudence à Prague, il fut quelque temps précepteur dans une maison princière et se rendit, en 1818, à Raab, en Hongrie, pour s'y livrer aux études théologiques. Il reçut la prêtrise en 1820 et vécut, depuis cette époque, à Vienne, s'occupant uniquement de sciences et de belles-lettres. Quelques années plus tard, il fut nommé vice-directeur de la faculté de philosophie de cette ville. Gunther est du petit nombre des théologiens catholiques allemands qui se soient mêlés aux discussions philosophiques. Il combattit d'abord ce qu'on a appelé le *monisme* de la pensée, et devint ensuite l'adversaire déclaré de Hegel, et, plus tard, d'Herbart. Parmi les écrits de Gunther, nous citerons : *Introduction à la philosophie* (1828); le *Festin de Peregrin* (1830); les *Lumières du Sud et du Nord éclairant l'horizon de la philosophie* (1832); les *Têtes de Janus pour la philosophie et la théologie* (1834), en collaboration avec son ami Papst; *Thomas a Scrupulis;* la *Métamorphose du panthéisme individuel à l'époque moderne* (1835); les *Justes milieux dans la philosophie allemande à l'époque actuelle* (1838); *Eurysthée et Héraclès* (1843). Il avait, en outre, fait paraître, de 1848 à 1854, avec Veit, un annuaire philosophique sous le titre de *Lydia*. Tous les écrits de Gunther ont été mis à l'index en 1857.

GUNTHER (Charles-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Leipzig en 1786, mort en 1864. Reçu, en 1808, docteur en droit, il exerça la profession d'avocat jusqu'en 1826, époque à laquelle il fut nommé professeur de droit à l'université de sa ville natale. Elu représentant du corps académique à la première chambre saxonne, il eut la plus grande part aux réformes législatives qui furent alors introduites. On a de lui, entre autres ouvrages : *Traité du droit saxon* (1829); *Commentaire des nouvelles lois pénales du royaume de Saxe* (1838); *Observations sur la loi dans l'Etat* (1852); *De usuris more in concursu creditorum* (1855); *De herede ex re certa instituto, eoque legatis vel fidei-commissis onerato* (1856).

GUNTHER (Gustave BIEDERMANN), médecin allemand, né à Schandau, dans la Saxe, en 1801, mort en 1866. Il fut élevé à l'école de Pforta, et alla en 1819 commencer à Leipzig des études musicales, qu'il interrompit l'année suivante pour accompagner le zoologiste Thienemann dans un voyage d'exploration à travers les régions scandinaves. Pendant cette excursion, qui dura un an et demi, ils parcoururent tous deux la Norvége et surtout l'Islande, où ils restèrent un an entier, exposés à des fatigues et à des dangers sans nombre. A leur retour, ils publièrent la relation de leur voyage, sous ce titre : *Observations d'histoire naturelle recueillies durant un voyage dans le nord de l'Europe, particulièrement en Islande, pendant les années 1820 et*

1821 (Leipzig, 1824-1827, 2 vol.). Cependant Gunther s'était remis avec ardeur à l'étude de la médecine; il fut reçu docteur en 1824, avec une thèse intitulée : *Analecta ad anatomiam fungi medullaris*, et, l'année suivante, obtint la place de médecin adjoint à l'hospice général de Hambourg. Il fit en même temps des cours au Johanneum de cette ville et y fonda un institut particulier d'orthopédie. Appelé, en 1837, à la chaire de chirurgie et à la direction de l'hôpital Frédéric, de Kiel, il trouva encore moyen de se distinguer par des articles de science, insérés dans les *Documents pratiques et critiques de médecine*, de C.-H. Pfaff. On cite entre autres, de Gunther, un mémoire remarquable sur les *Déviations de la colonne vertébrale, et particulièrement sur les moyens de les prévenir, d'après les résultats de dix années d'expérience.* Cet opuscule, imprimé aussi à part en 1839, est sans contredit l'œuvre d'un orthopédiste éminent. En 1841, Gunther fut nommé professeur de chirurgie et directeur de la clinique chirurgicale à l'Ecole royale de clinique de Leipzig. Grâce à son enseignement, le nombre des élèves qui fréquentaient cette école s'accrut considérablement, et bientôt sa réputation de professeur et d'opérateur s'étendit de tous côtés, tandis que ses ouvrages rendirent son nom célèbre dans toute l'Europe. Philanthrope non moins que savant, il fonda, en 1849, une caisse de secours pour les veuves et les orphelins des médecins, chirurgiens, vétérinaires et pharmaciens de la Saxe et de la Thuringe, institution approuvée par décret royal en 1852, et qui a déjà produit les plus heureux résultats. En 1824, la Faculté décida, sur sa proposition, qu'à l'avenir il y aurait des examens particuliers pour les étudiants qui voudraient se consacrer uniquement à la chirurgie, sans prendre le grade de docteur en médecine, et depuis cette époque le nombre des étudiants chirurgiens est devenu considérable. Entouré du respect et de l'affection de ses élèves, Gunther professait la chirurgie depuis trente ans, lorsqu'il fut emporté par le choléra le 8 septembre 1866. On vit dans le même mois l'implacable fléau enlever à l'université de Leipzig trois de ses illustrations : Gunther; Georges-Henri Mettenius, professeur de botanique et directeur du jardin botanique (mort le 18 août), et Christian-Hermann Weisse, professeur de philosophie et de théologie (mort le 19 septembre). Parmi les nombreux ouvrages de Gunther, nous citerons : *Anatomie chirurgicale en figures* (Hambourg, 1838-1840, 3 vol.); *Manuel des opérations sur le cadavre* (1843); le *Poignet* (1850); *Manuel des opérations chirurgicales sur les os* (1850); *Manuel des opérations sur le corps humain* (Leipzig et Heidelberg, 1853-1867, tomes I à VII, gr. in-4°), son principal ouvrage, publié en collaboration avec Coccius, Bennon Schmidt, Hennig et Berger; *Guide des opérations sur le corps humain* (Leipzig 1859-1865, 3 vol.); *De la conformation du pied de l'homme et de la meilleure manière de le chausser* (Leipzig, 1863), opuscule dans lequel il combat une mode nuisible à la santé, etc.

GUNTHER D'ANDERNACH (Jean), savant médecin du XVI^e^ siècle. V. GONTHIER (Jean).

GUNTOUR, ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, chef-lieu du collectorat de son nom, par 16° 17′ de lat. N. et 78° 12′ de long. E. Elle est grande, mais irrégulièrement construite, et la plupart des maisons ont des murs de terre et des toits de chaume. Elle est divisée en deux parties par un immense réservoir bordé de rangées d'arbres. ‖ Le collectorat du même nom est borné par la Kistna, le golfe du Bengale, le Nellore, le collectorat de Cudappah et le Nizzam. On évalue sa superficie à 12,260 kilom. car., et sa population à 570,000 hab. Le sol est, en général, uni et d'une grande fertilité; mais le manque d'humidité pendant une grande partie de l'année empêche d'y cultiver le riz sur une grande échelle; en revanche, il produit du maïs de la plus belle espèce. Les autres productions du sol sont les céréales, les olives, le safran, les oignons, le bétel, le tabac et le coton. Ce district fait partie de la région maritime qu'on appelle les Cinq-Circars du Nord.

GUNZ (Juste-Godefroi), médecin et anatomiste allemand, né à Kœnigstein (Saxe) en 1714, mort à Dresde en 1754. Lorsqu'il eut complété ses études à Paris et à Leyde, il fut nommé professeur extraordinaire d'anatomie et de chirugie à l'université de Leipzig, acquit une grande réputation comme praticien, reçut le titre de premier médecin de la cour de Dresde, et devint membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Gunz a fait faire des progrès à l'art des accouchements par ses travaux sur l'anatomie de la femme. Son cabinet contenait plus de 2,000 pieces anatomiques préparées ou réunies par ses soins. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De mammarum fabrica et lactis secretione* (1734, in-4°); *De derivatione puris ex pectore in bronchiis* (1738, in-4°); *De commodo parturiensium situ* (1742); *Observationum anatomico-chirurgicarum de herniis libellus* (1744); *Observationes de utero et naturalibus feminarum* (1753, in-4°).

GUNZ (Simon), mathématicien allemand, né à Augsbourg en 1743, mort en 1824. Fils et petit-fils de rabbins, il était destiné aux mêmes fonctions et fut envoyé de bonne heure à Francfort-sur-le-Mein, où il étudia le Talmud, les mathématiques, auxquelles il finit par se consacrer exclusivement. En 1782, il fut nommé professeur de ces sciences à l'école juive de Prague, et occupa cette chaire jusqu'à sa mort. On a de lui : *Manuel des négociants* (Prague, 1792); *Manuel de calcul théorique et pratique* (Prague, 1802-1808, 3 vol.; 1832, 6^e^ édit.); *Théorie élémentaire des droites parallèles* (Gratz, 1815); *Principes de la science des équations ou de ce qu'on appelle l'algèbre* (Prague, 1826), etc.

GUNZBURG, ville de Bavière, cercle de Souabe, à 48 kilom. O. d'Augsbourg, ch.-l. du district de son nom, au confluent de la petite rivière du Gunz et du Danube; 4,000 hab. Gymnase. Fabrication de toiles de lin; navigation; commerce actif, surtout en grains. Succès des Français sur les Autrichiens, le 9 octobre 1805.

GUNZBURG (Jean-François), littérateur allemand, né à Brody (Galicie) en 1803, mort en 1838. Il s'adonna, dès son enfance, à l'étude de la peinture; mais ayant perdu la vue, il chercha une distraction dans les travaux littéraires, et écrivit, en prose ou en vers, un grand nombre d'ouvrages, qui parurent en majeure partie dans les journaux de Vienne, notamment dans la *Gazette* de Witthauer. Outre des pièces dramatiques, et une traduction allemande des œuvres du Tasse, on a de lui plusieurs romans, dont les plus remarquables sont : les *Marques de petite vérole;* le *Médecin*; la *Caserne noire;* les *Dernières années de la vie de Mina; Un premier amour; Trois peintres; Une protectrice des arts;* l'*Apparition*, etc.

GUNZENHAUSEN, ville murée de Bavière, cercle de la Franconie moyenne, à 45 kilom. S.-O. de Nuremberg, sur l'Altmuhl; 2,200 hab. Culture de la vigne et du houblon. Tanneries. Fabriques de couleurs.

GUPPAS s. m. (gu-pass). Métrol. Unité de poids, usitée sur les côtes du détroit de Malacca.

GUR s. m. (gur). Comm. Toile blanche de coton des Indes.

GURAU, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 83 kilom. N.-O. de Breslau, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite du Bartsch; 3,500 hab. Tribunal. Industrie agricole; récolte de légumes et d'asperges renommées. Importante fabrication de farine.

GURGISTAN. V. GÉORGIE.

GURGUCA, rivière du Brésil dans la province de Pianhy. Elle coule du sud au nord et se jette dans le Parnahyba, par la rive droite, après avoir arrosé les hameaux de Gurguca et de Jerurumenha. Son cours est de 280 kilom.; ses eaux, peu profondes, sont bourbeuses, rougeâtres et peu salubres. Les habitants des deux rives sont peu nombreux à cause des fièvres intermittentes qui y règnent. Ils s'adonnent à la culture du coton, du tabac, qui est renommé, et à l'élève du bétail, la principale richesse du pays.

GURHOFIANE s. f. (gu-ro-fi-a-ne — de *Gurhof*, nom d'une ville de la haute Autriche). Minér. Variété de dolomie compacte, à pâte fine et de couleur blanche ou café au lait très-clair, qui sert à faire des pierres à rasoir. ‖ On l'appelle aussi GURHOFITE.

— **Encycl.** La *gurhofiane* est un des minéraux les plus mal nommés, car on ne l'a jusqu'à présent trouvée qu'aux environs d'Anspach, en Baviere, et non pas dans ceux de Gurhof, comme on serait tenté de le croire. D'après l'analyse d'Holger, elle renferme 53,90 de carbonate de chaux; 41,50 de carbonate de magnésie; 3,50 d'alumine; et 0,90 de silice. Ce savant a proposé de l'appeler *dolomie de la serpentine*, parce qu'il la regarde comme le résultat de la décompostion de la serpentine par les agents extérieurs.

GURJAO (Hilario-Maximiano-Antunes), officier d'artillerie et voyageur brésilien, né vers 1800. Il fut chargé, en 1854, d'explorer la province de Rio-Negro, jusqu'alors fort peu connue, et il a publié sur ce voyage un écrit intéressant intitulé : *Descripção da Viagem que fiz desde a cidade da Barra do Rio-Negro pelo rio do mesmo nome ate a serra do Cucui, etc.* (Rio-Janeiro, 1855).

GURK, rivière des Etats autrichiens (Illyrie). Elle prend sa source au pied du mont Kaiserstuhl, et se jette dans la Drave, à 22 kilom. E. de Klagenfurt, après un cours de 135 kilom. ‖ Autre rivière des Etats autrichiens (Illyrie). Elle prend sa source à 15 kilom. S.-E. de Laybach, et se jette dans la Save, en face de Rau, après un cours de 92 kilom.

GURK, bourg des Etats autrichiens (Illyrie), à 35 kilom. E. de Klagenfurt, sur la rive droite de la Gurk; 850 hab. Ce bourg, qui possède l'église la plus curieuse de l'Illyrie, donne son nom à un évêché suffragant de Salzbourg, dont le siége est à Klagenfurt.

GURLITT (Jean-Godefroid), savant et pédagogue allemand, né à Halle en 1754, mort en 1827. Il étudia la philologie, la philosophie et la théologie à l'université de Leipzig et, en théologie, adopta des tendances rationalistes, dont il ne s'écarta plus jusqu'à la fin de sa carrière. En 1778, il fut nommé professeur au Pædagogium de Kloster-Bergen, et, de 1779 à 1797, administra cette école en commun avec le mathématicien Lorenz. Il la dirigea ensuite seul jusqu'en 1802, où il fut appelé à Hambourg comme directeur du Johanneum et comme professeur de langues orientales au gymnase de l'académie de cette ville; il sut élever le Johanneum au rang des écoles les plus florissantes de l'Allemagne. Parmi les écrits de Gurlitt, il faut citer : *Eléments de philosophie* (1788); *Notice biographique et littéraire sur Winckelmann* (1797); *De la science des gemmes* (1798); *De la mosaïque* (1798); *Introduction générale à l'étude des beaux-arts de l'antiquité* (1799); *Œuvres pédagogiques* (1801, t. I; 1829, t. II publié par Cornelius Muller); *Hercules* (1801); *Oratio de uso librorum sacrorum ad humanitatem* (1803); *De quelques avantages du dernier siècle* (1804); *Vie d'Aonius Palearius* (1805); *Ecrits archéologiques* (1831), etc. Il avait, en outre, donné des traductions d'Ossian et de Pindare, et publié les ouvrages suivants de Spittler : les *Ordres mendiants* (1822); les *Bénédictins* (1823); les *Jésuites* (1823); les *Templiers* (1824); *Leçons sur l'histoire de la papauté* (1828); et ce fut également d'après ses manuscrits que Cornelius Muller publia deux autres œuvres posthumes du même Spittler, savoir : l'*Histoire des croisades* (1827) et l'*Histoire de la hiérarchie* (1828).

GURLITT (Louis), célèbre paysagiste allemand, neveu du précédent, né à Altona en 1812. Il reçut à Hambourg les premières leçons de son art, puis consacra plusieurs années à l'étude de la nature en Norvége, en Danemark et en Suède, d'où il se rendit à Munich, en 1837, et l'année suivante en Italie. En 1839, il s'établit à Copenhague et fut élu membre de l'Académie royale de cette ville. Quelques années après, il reprit le cours de ses pérégrinations, parcourut de nouveau l'Italie à diverses reprises, visita la Grèce, séjourna à Berlin, en Saxe, et parut se fixer, en 1851, à Vienne, où, quatre ans auparavant, il avait épousé la sœur de Fanny Lewald. Depuis 1859, il habite le plus souvent une de ses propriétés près de Cobourg. Comme artiste, Gurlitt doit être classé parmi les maîtres dans la peinture de paysage. Il a reproduit les deux natures si opposées du nord et du sud de l'Europe avec une remarquable exactitude et un rare bonheur. La plupart de ses premières toiles de grande dimension ornent la galerie privée de son protecteur, le feu roi Christian VIII, et représentent, en général, des paysages empruntés aux plages pittoresques du Danemark et du Slesvig-Holstein. Ses nombreux paysages italiens présentent au plus haut degré les tons brûlants du soleil méridional; un des plus remarquables est celui qui représente des *Champs de roses sur le mont des Sabins*, et qui est en la possession du sénateur Jenisch, à Hambourg. Citons encore de lui : une *Vue de Palerme*, qui appartient à l'impératrice de Russie; le *Lac de Côme*, au roi de Hanovre; l'*Embouchure du Cattaro*, à l'archiduchesse d'Autriche Sophie; *Rosate, dans les montagnes de la Sabine* (1856), dont l'*Illustration* a donné la gravure. La nouvelle pinacothèque de Munich possède aussi de cet artiste plusieurs toiles reproduisant des sites du plateau de Bavière.

GURLT (Ernest-Frédéric), agronome et vétérinaire allemand, né à Drentkau, près de Grünberg (Silésie), en 1794. Lorsqu'il eut passé son doctorat en médecine à Berlin (1819), il se tourna vers l'art vétérinaire et devint successivement répétiteur, professeur et directeur technique à l'école vétérinaire de cette ville. Depuis 1850, il a reçu le titre de conseiller intime. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel d'anatomie comparée des animaux domestiques* (Berlin, 1822, 2 vol.), avec un atlas de 150 planches; *Traité d'anatomie pathologique des animaux domestiques* (Berlin, 1831-1832); *Traité de physiologie comparée des animaux domestiques* (Berlin, 1837); *Anatomie chirurgicale et acurgie à l'usage des vétérinaires* (Berlin, 1847, in-fol., avec gravures); *Anatomie des oiseaux domestiques* (Berlin, 1849). Depuis 1835, le docteur Gurlt rédige, avec M. Hartweg, le *Magasin de la science vétérinaire.* — Un autre docteur en médecine du même nom, Ernest GURLT, qui habite également Berlin, a publié : *Recherches d'anatomie pathologique comparée des maladies des articulations* (Berlin, 1853); *De quelques difformités du bassin humain causées par des maladies des articulations* (Berlin, 1854).

GURNAU s. m. (gur-nô). Ichthyol. Espèce de poissons du genre des trigles. ‖ On écrit aussi GOURNAU, GURNARD, GURNAUD et GURNEAU.

GURNEY (Joseph-John), philanthrope et écrivain anglais, né à Earlham-Hall, près de Norwich, en 1788, mort en 1847. Il s'attacha particulièrement à l'étude de l'hébreu, du syriaque, de la Bible, devint, en 1818, ministre de la Société des amis ou quakers, et commença vers cette époque, dans le but d'amener une réforme dans le régime des prisons, une longue série de voyages, qu'il fit pour la plupart en compagnie de sa sœur, mistress Elisabeth Fry. C'est ainsi qu'il visita successivement l'Ecosse, le nord de l'Angleterre (1818), l'Irlande (1827), les Etats-Unis (1837), où il resta trois ans, la France (1841), où il eut une entrevue avec Louis-Philippe et fit tous ses efforts pour obtenir l'affranchissement des nègres dans les colonies, la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, la Suisse, etc. Pendant ses longues pérégrinations, il visitait les prisons, les hôpitaux, participait aux travaux d'un grand nombre de sociétés de bienfaisance et d'instruction, et faisait de sa fortune l'usage le plus libéral et le mieux entendu. Gurney a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Observations sur les vues et les pratiques de la Société des amis* (1824), écrit intéressant et plusieurs fois réédité; *Notes et dissertations sur la Bible; Réflexions sur l'évidence du christianisme;* le *Puséisme pris dans sa racine*, etc. — Il était le frère d'Elisabeth GURNEY, si connue sous le nom d'Elisabeth Fry (v. ce nom).

GURNIGEL, village de Suisse, cant. de Berne, à 13 kilom. de Thun. Etablissement de bains sur une montagne, près d'une forêt de sapins. L'eau de Gurnigel est froide, sulfatée, calcaire, sulfureuse, gazeuse. Elle émerge d'un terrain où dominent le flysch et les ardoises à pyrites. On y remarque deux sources dont la température moyenne est de 7° 5′. L'eau s'emploie en boisson et surtout en bains et douches. Elle est excitante des organes digestifs, et agit sur la peau et les muqueuses, comme les eaux sulfureuses en général. De la terrasse de l'établissement de bains, que dominent le Hoch-Gurnigel et le Seelibuhl, on découvre une belle vue sur une grande partie du canton de Berne, la chaîne du Jura, le lac et la ville de Neuchâtel. Les environs offrent de charmantes et pittoresques promenades.

GURON s. m. (gu-ron). Moll. Coquille bivalve du genre spondyle.

GUROWSKI (Adam, comte), publiciste polonais, né aux environs de Kalisch dans les premières années de ce siècle. Il étudia dans diverses universités d'Allemagne et se fit partout la réputation d'une mauvaise tête et d'un bretteur consommé. Compromis, en 1820, dans une prétendue conspiration, il parvint à gagner le duché de Posen et ne tarda pas à obtenir un sauf-conduit qui lui permit de rentrer dans sa patrie. Lorsque la révolution du 29 novembre 1830 eut éclaté, il fit preuve de toute l'ardeur d'un patriote convaincu, organisa des clubs à Varsovie et reçut du gouvernement national une mission à l'étranger. Après la malheureuse issue de l'insurrection, il se réfugia en France, comme la plupart de ses compagnons d'infortune, devint membre du Comité national polonais de Paris, et, après la dissolution de cette assemblée, fonda une société démocratique polonaise. Mais, entraîné par la violence de son caractère et par l'empire exclusif de ses idées, il ne tarda pas à rompre complétement avec les autres membres de cette société, et, pendant plusieurs années, eut une vie assez tourmentée. Ses biens ayant été confisqués par le gouvernement russe, il se fit publiciste pour vivre, et en arriva graduellemment à perdre ce sentiment de haine instinctive que tous les Polonais ont au cœur contre leurs oppresseurs. Le gouvernement russe ne récompensa pas cette apostasie aussi largement que l'avait sans doute espéré le comte Gurowski. Il obtint la permission de rentrer dans sa patrie; mais on ne lui rendit pas ses biens, et le gouvernement lui confia les modestes fonctions de gouverneur civil dans l'intérieur de la Russie. Parmi les brochures qu'il a publiées, soit en français, soit en allemand, nous citerons : la *Vérité sur la Russie* (Paris, 1840); la *Russie et la civilisation* (Leipzig, 1841); *Pensées sur l'avenir des Polonais* (Berlin, 1841); *Extrait de mon livre de pensées* (Breslau, 1844); *Un tour en Belgique* (Heidelberg, 1845); *Impressions et souvenirs* (Lausanne, 1846); les *Derniers évènements dans les trois parties de l'ancienne Pologne* (Munich, 1846). Après les événements de 1848, il s'embarqua pour l'Amérique et se retira à Boston, où il chercha vainement à obtenir une chaire de professeur, qui lui fut refusée. Il n'a plus été question de lui depuis cette époque.

GURRAH, ville de l'Indoustan anglais, prov. du Bengale, dans l'ancienne province de Gondouana, à 5 kilom. O. de Djoubboulpour. Elle était jadis la capitale d'une principauté conquise par les généraux d'Akbar en 1564, puis par Aureng-Zeyb, les Mahrattes, et enfin par les Anglais.

GURTLER (Nicolas), philologue et historien allemand, né à Bâle en 1654, mort à Francker en 1711. Il professa successivement la théologie, la philosophie, l'histoire, l'éloquence à Herborn, Hanau, Brême, Deventer, Francker, et acquit la réputation d'un des plus habiles théologiens protestants de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Lexique grec, latin, allemand et français* (Bâle, 1682, in-8°); *Historia templariorum* (1691, in-8°); *Institutiones theologicæ* (1694); *Systema theologiæ propheticæ* (1702), ouvrage fort estimé; *Origines mundi* (1708).

GURUPA, village du Brésil, agréablement situé sur la rive droite de l'Amazone, à [illegible] kilom. en aval de l'embouchure du fleuve Xingu. Ses habitants exportent des produits forestiers et s'occupent de la fabrication des tuiles, dont ils font un commerce lucratif.

GURUPI, petite ville du Brésil, sur l'océan

Atlantique, à l'embouchure de la rivière de son nom. Cette ville, fondée en 1601, fut pendant quelque temps le chef-lieu d'une capitainerie, et florissait par son commerce. Sa prospérité a beaucoup diminué depuis quelques années. ‖ Rivière du Brésil, qui prend sa source dans la province de Para et se jette dans l'océan Atlantique, après un cours d'environ 450 kilom. ‖ Montagne du Brési,l qui s'élève derrière la baie du même nom, entre les provinces de Para et de Maranhao. Elle sert de balise aux navigateurs qui visitent ces parages.

GUSE s. f. (gu-ze). Blas. Syn. de GULPE.

GUSECK (Bernard VON), pseudonyme de l'écrivain allemand Charles-Gustave de BERNECK. V. ce nom.

GUSIKOW ou **GUTSIKOW** (Michel-Nicolas), musicien polonais, né à Sklow (Russie Blanche) en 1806, mort en 1847. Fils d'un ménétrier juif qui jouait de la flûte et du tympanon, il ne put, à cause de la faiblesse de sa poitrine, cultiver le premier de ces instruments et s'appliqua alors à l'étude du claquebois, instrument d'une simplicité toute primitive. Passionné en quelque sorte pour son instrument, Gusikow le perfectionna considérablement en augmentant le nombre des barreaux de bois, qu'il fit reposer sur des rouleaux de paille cousue. De la sorte il parvint à isoler les vibrations et à les rendre plus puissantes. Il parcourut ensuite une partie de l'Europe, se faisant entendre dans les principales villes de l'Allemagne et de la France, recueillant partout des applaudissements. Une mort prématurée ne lui permit pas de jouir longtemps du fruit de ses travaux et de ses patientes études. C'était, dit Fétis, un artiste d'un talent prodigieux.

GUSLI s. m. (gu-sli). Sorte de harpe russe, ayant quelque rapport avec le psaltérion allemand. ‖ On dit aussi GUSSEL.

GUSMAN, noble famille espagnole qui a produit plusieurs personnages remarquables. V. GUZMAN.

GUSMAN ou **GUSMAO** (Bartholomeu-Lourenço DE), savant brésilien, né à Santos vers 1675, mort après 1724. Il était fils d'un chirurgien en chef du présidio de Santos, qui l'envoya terminer ses études à l'université de Coïmbre. Gusman entra dans la société de Jésus, et s'occupa d'une façon toute particulière de philologie, de sciences mathématiques et de mécanique. Au commencement du XVIII[e] siècle, il inventa une machine pour se transporter dans les airs d'un lieu à un autre. Il est à peu près impossible, d'après les descriptions très-confuses qui en ont été données, de se faire une idée exacte de cette machine et des moyens employés pour produire l'ascension. On prétend qu'elle avait la forme d'un oiseau criblé de tubes multipliés, par lesquels le vent passait pour emplir d'air une espèce de panse saillante, au moyen de laquelle elle s'élevait; mais, ce qui est hors de doute, c'est que Gusman exécuta avec succès une ascension à Lisbonne sous le règne de Jean V de Portugal, qui l'encouragea dans ses essais. « Porté par sa nacelle, dit Ferdinand Denis, il s'élança, le 8 août 1709, de la tourelle da Casa da India, et franchit l'espace assez étendu qui existe entre cet édifice et le Terreiro de Pace, derriere lequel il alla descendre. Le peuple de Lisbonne lui donna, dès ce moment, un surnom significatif; on l'appela *o voador* (l'homme volant). » Le Père Gusman fut pourvu d'un canonicat, d'une pension, et reçut un privilége qui lui garantissait les avantages de son invention. Mais ses expériences aérostatiques le firent regarder comme n'étant pas étranger aux pratiques de la magie, et l'inquisition intervint. « Traduit devant le saint office, dit Bacous, il fut jeté dans un cachot et condamné à un jeûne rigoureux. Les jesuites vinrent cependant à bout de délivrer leur confrère et de le faire passer en Espagne, où il mourut de chagrin peu de temps après, » à l'hôpital de Séville. Gusman a publié, outre des sermons, un ouvrage intitulé : *Varios modos de esgotar sem gente as nâos que fazem agua* (Lisbonne, 1710, in-4°), dont il a donné la traduction latine : *Variæ rationes antlias pro navibus automatas construendi* (Lisbonne, 1710).

GUSMAN ou **GUSMAO** (Alexandre DE), homme d'Etat brésilien, frère du précédent, né à Santos en 1695, mort en 1753. D'abord attaché à l'ambassade de Portugal à Paris, il passa son doctorat en droit dans cette ville en 1714, revint en 1720 à Lisbonne, fut envoyé à Rome par le roi Jean V, mena à bien des négociations difficiles, et obtint, notamment, que les évêchés portugais revinssent à la nomination du roi. De retour en Portugal avec la réputation d'un des agents diplomatiques les plus habiles et les plus actifs de son temps, Gusman eut la plus grande part à la direction des affaires étrangères. Particulièrement chargé, à partir de 1736, sous le titre de membre du conseil d'outre-mer, des affaires du Brésil, il s'attacha à faire prospérer cette immense colonie, à en développer les richesses et la population, et mourut de la goutte à l'âge de cinquante-huit ans. Gusman était membre de l'Académie d'histoire portugaise. Parmi les écrits qui nous restent de lui, nous citerons : *Relaçao da entrada publica que fez em Paris aos* 18 *de Agosto* 1715 *o excellentissimo S. D. Luiz de Camara, conde da Ribeira* (Paris, 1715); *Aventuras de Diofanes par Dorothea Engracia Tarareda Dalmira*, roman réimprimé à Lisbonne en 1790. On a récemment publié à Madrid un recueil de lettres d'Alexandre de Gusman.

GUSPINI, ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, prov. et à 28 kilom. N.-E d'Iglesias; 3,350 hab. Mines de plomb argentifère.

GUSSAGO, bourg d'Italie, prov. de Brescia, à 22 kilom. N.-E. de Chiari; 3,300 hab. Fabrication de toiles.

GUSSONIE s. f. (gu-so-nî — de *Gussone*, bot. ital.). Bot. Syn. de SACCOLABIUM.

GUSTAFSBERG, bourg de Suède, gouvernement de Bohus, dans une situation très-pittoresque. Bains de mer très-fréquentés. Sources minérales d'une grande vertu thérapeutique.

GUSTAFSKŒLD (Abraham HELLICHIUS, plus connu sous le nom de), général suédois, né en 1723, mort en 1792. Lorsque Gustave III, peu après son avénement, résolut de rétablir la monarchie absolue et de renverser l'autorité du sénat, il confia son projet au capitaine Hellichius, commandant de la place de Christianstad, en Scanie, qui s'engagea à donner le signal du coup d'Etat. Peu après, en effet, le 12 août 1772, Hellichius se prononça avec la garnison pour le roi, déposa les autorités civiles et déclara que Christianstad ne reconnaissait plus l'autorité du sénat. Ce mouvement insurrectionnel se propagea dans l'armée, et, sept jours après, Gustave avait établi, sans effusion de sang, une nouvelle forme de gouvernement. A titre de récompense, le roi anoblit Hellichius, sous le nom de *Gustafskœld* (*bouclier de Gustave*), le nomma colonel, et l'éleva, par la suite, au grade de lieutenant général.

GUSTATIF, IVE adj. (gu-sta-tiff, i-ve — du lat. *gustus*, goût). Qui a rapport au goût : *Quant aux qualités* GUSTATIVES *du pain ainsi obtenu, elles seraient plutôt supérieures qu'inférieures à celles du pain préparé par le procédé ordinaire.* (L. Figuier.)

— Anat. *Nerf gustatif*, Nerf qui reçoit l'impression particulière appelée goût.

GUSTATION s. f. (gu-sta-si-on — lat. *gustatio;* de *gustare*, goûter). Action de goûter; sensation du goût : *Si, au moment où l'on avale, on continue à tenir la langue attachée au palais, la* GUSTATION *n'a pas lieu.* (Brill.-Sav.)

— Ant. rom. Premier service du souper, qui se composait de mets propres à exciter l'appétit. ‖ Collation, déjeuner.

— **Encycl.** Physiol. La *gustation* est une fonction complexe, dans laquelle il faut distinguer : 1° l'exercice plus ou moins réfléchi du sens du toucher par les lèvres et la langue, douées de la faculté du tact; 2° une sensation involontaire ou générale de température; 3° une sensation générale d'exercice musculaire; 4° une sensation spéciale de saveur faisant apprécier une qualité moléculaire ou intime des corps.

La sensation de saveur est perçue par la langue et d'autres portions de la bouche. L'impressionnabilité aux saveurs se rencontre dans les points où le nerf glosso-pharyngien et le rameau lingual du trijumeau distribuent leurs filets.

On s'est demandé : 1° si les surfaces gustatives perçoivent les saveurs avec la même énergie dans toute leur étendue; 2° si ces surfaces perçoivent indifféremment toutes les saveurs; 3° si un corps sapide donne dans toute l'étendue de l'organe du goût une saveur identique. De nombreux expérimentateurs, entre autres Vernière, Longet, Guyot et Admyrauld ont essayé de résondre ces questions, et voici les principaux résultats de leurs recherches.

D'abord, il convient de diviser les surfaces gustatives en trois parties : la base ou partie postérieure de la langue, sa pointe, ses bords et enfin le voile du palais.

Certains corps sapides, comme le lait, le beurre, le pain, les viandes ne font éprouver à la partie antérieure de la langue qu'une impression de tact, et c'est seulement en arrière que leur saveur caractéristique se manifeste. Un très-grand nombre de sels présentent ce fait remarquable, que la sensation produite par eux sur les parties antérieures de la langue est entièrement différente de celle qu'ils donnent à la partie postérieure. Ainsi, l'acétate de potasse solide, d'une acidité brûlante à la partie antérieure de la bouche, est amer, fade et nauséeux à la partie postérieure, où il n'est plus du tout acide ou piquant. Le chlorhydrate de potasse, simplement frais et salé en avant, devient douceâtre en arrière. Le nitrate de potasse, frais et piquant en avant, est en arrière légèrement amer et fade. L'alun, très-peu sapide quand il est solide, est frais, acide et surtout styptique quand il est broyé en avant de la bouche.

Les saveurs acides sont mieux appréciées par la pointe que par les bords de la langue; les saveurs basiques sont mieux reconnues par la base de cet organe, et le plus grand nombre des corps sans acidité et sans alcalinité donnent une saveur unique.

La langue est l'instrument principal du goût; d'autres parties, comme les glandes salivaires et les cryptes mucipares, le palais, les dents, les joues et les lèvres concourent au mécanisme de la *gustation*.

Les corps solides ne sont sapides qu'autant que leurs molécules sont mises en rapport avec la salive et les humeurs folliculeuses qui lubrifient la bouche. Dans l'état de sécheresse de la langue, la saveur des corps solides n'est point perçue. La trituration est donc nécessaire pour développer la sapidité des substances. Pour qu'une perception sapide ait lieu d'une manière complète, il importe que la substance savoureuse ne glisse pas trop rapidement sur la surface gustatrice, cette substance fût-elle même liquide. Il faut qu'elle coule en nappe dans la bouche avec une certaine lenteur, et qu'elle y soit retenue assez de temps pour donner lieu à l'espèce d'imbibition nécessaire à l'exercice du sens. Aussi le gourmet qui déguste des vins ou des liqueurs les avale-t-il lentement. Par l'application répétée de la langue à la voûte palatine, il force le liquide à se répandre, à plusieurs reprises, sur les bords et la pointe de l'organe, et renouvelle ainsi la sensation. Alors, les saveurs qui avaient échappé à son attention pendant les premiers contacts finissent par être perçues aux contacts suivants.

Il ne faut pas oublier néanmoins que la *gustation* se complique toujours de sensations olfactives, et qu'en général nous ne percevons une saveur que mélangée à des odeurs. Lorsque, par une cause ou par une autre, l'odorat est affaibli, la *gustation* s'exerce d'une manière incomplète. V. GOÛT.

GUSTATOIRE s. m. (gu-sta-toi-re — lat. *gustatorium*; de *gustare*, goûter). Antiq. rom. Office où l'on gardait les mets destinés au déjeuner et au premier service du souper.

GUSTAVE WASA ou **VASA** (**GUSTAVE I**[er]), roi de Suède, né peut-être en 1496, au château de Lindholmen (Roslagen), mort à Stockholm en 1560. Il était fils d'un noble suédois nommé Eric Johansson, sénateur et gouverneur de l'île d'Aland, et fut élevé sous les yeux de Sténon Sture I[er], administrateur de la Suède. Il manifesta de bonne heure sa haine pour les Danois, et combattit contre ces éternels ennemis de sa patrie sous le régent Sténon Sture II. En 1518, il fut au nombre des otages livrés au roi de Danemark Christian II, qui, peu après, subjugua la Suède. Il parvint à s'échapper des mains de ceux qui le gardaient, gagna Lubeck, erra longtemps à travers la Suède, proscrit et fugitif, et se jeta enfin dans les montagnes de la Dalécarlie. Là, constamment poursuivi par les sicaires de Christian, il en fut réduit à travailler comme ouvrier aux mines de cuivre, à battre le blé et à couper du bois. On montre encore aujourd'hui, avec vénération, la grange où le héros national mania le fléau, la mine où il travailla, tel bois, telle grotte où il se tint caché, la pierre d'où il harangua le peuple pour la première fois, etc. Toute la contrée, enfin, est pleine de monuments qui rappellent son souvenir. Reconnu pour un proscrit aux broderies de sa chemise, Gustave fut encore obligé de s'enfuir, et finit par réunir autour de lui quelques hommes courageux et par résister à force ouverte à ceux qui le traquaient d'asile en asile. Enfin il se déclara ouvertement, et appela le peuple aux armes contre la domination étrangère. Sa troupe fut d'abord bien faible et ne combattit qu'en fuyant; mais, en 1521, il était à la tête de 600 hommes, et s'empara de quelques châteaux et de quelques positions occupées par les Danois, souleva toute la Dalécarlie, gagna une bataille rangée à Westeras, s'empara d'Upsal, et, après une série de nouveaux succès, vint mettre le siége devant Stockholm, qu'il ne prit que deux ans plus tard. Dans la même année, il convoqua à Vadstena une diète des contrées affranchies et refusa la couronne, que lui offraient les députés des états, se contentant du titre de regent. En 1523, le pays était entièrement délivré, et la diète de Strengnas élisait Gustave roi du pays dont il était le liberateur. Après avoir chassé les étrangers, le nouveau roi eut à lutter contre un ennemi non moins puissant, le clergé, possesseur de la moitié des biens du royaume, exempt des charges publiques, exerçant tout à la fois la puissance spirituelle et le pouvoir temporel, jouissant de priviléges exorbitants, qui le rendaient maître de l'Etat, et pactisant avec les Danois quand son intérêt était menacé. En cette circonstance, il refusa obstinément de faire la moindre concession, surtout en ce qui touchait ses intérêts temporels, et cette obstination lui fut fatale. Désespérant de le faire rentrer dans le droit commun, Gustave résolut de le détruire, et se servit, à cet effet, de la doctrine de Luther, qu'il fit prêcher dans toute la Suède, et qu'il fit enfin adopter comme religion d'Etat par le concile national d'Arebro (1528). Les forteresses des prélats furent occupées militairement, eux-mêmes exclus des états (ceux qui se soumirent conservèrent leurs charges et leurs traitements); l'argenterie des églises fut employée à l'extinction de la dette publique, les dîmes servirent à l'entretien des troupes, etc. Dans cette grande lutte, qu'il poursuivit avec une politique supérieure et avec la plus énergique persévérance, il avait rencontré les résistances acharnées de l'ordre ecclésiastique et une certaine inertie dans les autres ordres de l'Etat. Dans l'assemblée de Westeras, il avait dû menacer la noblesse et les bourgeois indécis de renoncer à la royauté, pour les entraîner à se prononcer formellement en sa faveur et contre le clergé. Il avait eu aussi à réprimer de nombreuses insurrections fomentées par les prêtres. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, plus tard, il eut également à combattre les empiétements de son clergé protestant. Pendant le reste de sa vie, il fut tour à tour en guerre et en paix avec le Danemark, fit déclarer, en 1544, la couronne héréditaire dans sa famille, releva l'agriculture et le commerce, rétablit les finances, apporta d'utiles réformes dans l'impôt et l'administration, appela d'Allemagne des ouvriers habiles, donna une impulsion considérable à l'exploitation des mines de fer, une des richesses de la Suède, organisa l'industrie, créa une marine militaire, encouragea la marine marchande, fit construire des routes et des canaux, augmenta les fortifications du pays, fit entrer la Suède dans le mouvement européen par des alliances commerciales et politiques avec les autres nations, et abdiqua en faveur de son fils Eric, trois mois avant sa mort, après avoir assuré la grandeur de sa maison et préparé celle de la Suède.

Gustave Wasa, tragédie en cinq actes et en vers, de Piron, représentée à la Comédie-Française le 7 janvier 1733. Le sujet de cette pièce est exposé dans la préface de l'auteur, à laquelle nous empruntons le fragment suivant : « A l'amour près, qu'il a fallu faire entrer dans mon sujet pour me conformer à l'usage bien ou mal établi sur nos théâtres, tout est ici très-exactement tiré de l'*Histoire des révolutions de Suède*, publiée par l'abbé de Vertot... Ainsi, le caractère du barbare Christiern, celui du vertueux Frédéric (prince de Danemark) et celui du grand Gustave, l'emprisonnement de ce dernier contre le droit des gens, son évasion longtemps après, les malheurs de sa patrie mise à feu et à sang à la faveur de sa détention, sa fuite et ses pénibles épreuves au fond des déserts glacés de la Dalécarlie, sa marche contre l'usurpateur avec une poignée de sauvages, que, dans sa misère, il avait su gagner, aguerrir et discipliner, sa tête mise à prix, la menace de faire expirer devant lui sa mere dans les plus cruels tourments, s'il ne mettait bas les armes, son combat sur la glace, sa victoire suivie de son couronnement à Stockholm, et de celui du prince Frédéric en Danemark, enfin la catastrophe de Christiern détrôné, abhorré et chassé de toutes parts; tous ces événements, répandus. les uns dans les expositions, les autres dans l'action de cette pièce, sont puisés immédiatement à la source que j'indique. » La tragédie de *Gustave* resta de longues années au répertoire de la Comédie-Française. On l'applaudissait encore sous l'Empire.

Gustave Wasa, tragédie en cinq actes, en vers, de La Harpe, représentée à la Comédie-Française le 3 mars 1766. Cette pièce est restée célèbre par le bruyant échec qu'elle éprouva. L'auteur, comme l'ont remarqué plusieurs critiques, avait merveilleusement choisi son sujet; mais il le traita froidement, et fit de Gustave Wasa un homme médiocre, un conspirateur vulgaire. Quelques situations heureuses, quelques vers bien frappés ne suffisaient pas pour faire pardonner la faiblesse de la conception. La pièce n'eut qu'une représentation, et, d'après ce que racontent les journaux du temps, jamais chute ne fut plus complète ni moins contestée. La Harpe n'avait alors que vingt-sept ans; mais dejà, par sa vanité et sa présomption, il s'était attiré une foule d'ennemis, qui ne lui épargnèrent pas les épigrammes. La tragédie anglaise de Henri Brooke : *Gustave Wasa libérateur de son pays* (Londres, 1739), venait d'être traduite en français par Maillet-Dupont, lorsque La Harpe donna sa pièce, et l'on ne peut douter qu'il n'ait pris pour guide le poëte anglais.

Gustave Wasa (ABDICATION DE), tableau d'Hersent. Le vieux roi, debout sur les marches du trône, le bras gauche appuyé sur l'épaule d'un jeune seigneur, lève la main droite et bénit l'assemblée devant laquelle il vient de déclarer son intention de déposer la couronne. Au premier plan, plusieurs des assistants s'agenouillent ou s'inclinent pour recevoir la bénédiction royale; à gauche, au second plan, sont groupés les nobles et les hauts fonctionnaires de l'Etat, et, dans une tribune, se pressent des dames richement costumées. L'assemblée tout entière témoigne la douleur que lui cause la détermination du libérateur de la Suède.

Ce tableau, qui fut exposé au Salon de 1819, et qui fut placé ensuite au Palais-Royal, obtint un très-grand succès lors de son apparition. Il fut lithographié par Weber, et admirablement gravé par Henriquel-Dupont. Certains critiques ont même prétendu que l'œuvre de ce dernier était infiniment supérieure à la peinture d'Hersent. « La gravure de M. Dupont est un chef-d'œuvre, a dit G. Planche. Jamais la France n'a lutté de si près avec l'Angleterre. C'est aussi bien que Burnet, aussi ferme, aussi coloré, et peut-être les effets obtenus sont-ils aussi simples et plus naturels... Mais j'avoue sincèrement que, malgré ma vive admiration pour le talent de M. Dupont, je regrette qu'il ait dépensé huit années de sa vie sur une œuvre pareille. A quoi sert, en effet, de traduire avec une exquise finesse une œuvre plate et nulle? Or, et malgré les innombrables améliorations,

malgré les inconcevables métamorphoses que le tableau a subies entre les mains du graveur, on voit sans peine et bien vite que cette prétendue composition historique, si scandaleusement vantée à l'époque de son apparition, se réduit à rien, et que tous les groupes successifs dont elle se compose, mauvais en eux-mêmes, forment à eux tous un ensemble pire encore. » Cette critique nous semble excessive. Il est fort difficile, en tous cas, de la concilier avec l'appréciation de Duchesne, suivant lequel « tout est bien dans ce tableau, également remarquable par la noblesse de sa disposition, la vérité des caractères, la dignité des expressions, la finesse du ton et un coloris plein de charme. »

GUSTAVE-ADOLPHE (GUSTAVE II), le Grand, roi de Suède, petit-fils de Gustave Wasa, et l'un des plus grands capitaines des temps modernes, né à Stockholm en 1594, fils de Charles IX et de Christine de Slesvig-Holstein. A seize ans, il avait déjà de remarquables connaissances militaires, savait la plupart des langues de l'Europe, et paraissait avec supériorité dans les conseils de l'Etat et aux armées. Ces grandes qualités le firent déclarer majeur à dix-sept ans (1611), et apte à succéder à son père. Il choisit pour son premier ministre son jeune ami Axel Oxenstjerna, à la fois homme de guerre et homme d'Etat, et n'eut pas à se repentir de son choix, continua la guerre contre la Russie, la Pologne et le Danemark, sut habilement acheter la paix de cette dernière puissance (1613), chassa ensuite les flottes russes de la Baltique et leur imposa enfin le traité de Stolbova (1617), qui leur arrachait la Livonie, et lui assurait à lui-même les contrées entre Novogorod et la Baltique. La guerre contre la Pologne se continua avec acharnement de 1621 à 1629. Gustave y fut blessé trois fois, remporta de nombreuses victoires, fit la conquête de la Prusse polonaise, et la termina par un traité avantageux. Pendant le cours de cette guerre, l'empereur Ferdinand II avait mis le roi de Suède au ban de l'empire, et était intervenu directement en envoyant le trop fameux Waldstein en Poméranie. Libre de toute guerre extérieure, le roi de Suède songea dès lors à tourner ses armes contre l'Autriche, dont le despotisme politique et religieux dominait l'Allemagne et menaçait l'Europe. Un empereur idiot, aveugle instrument de jésuites égarés par la soif de la domination pendant qu'ils se croyaient conduits par le zèle religieux, venait de donner, par les massacres de la Bohême, le signal de la guerre de Trente ans. On sait que les luttes les plus impitoyables sont souvent celles qui sont dirigées par des hommes de paix. Celle-ci fut atroce, et, après avoir épouvanté le monde, elle devait encore épouvanter les historiens qui en ont retracé les détails. La dévastation de la Bohême et de la Hongrie ne suffit pas au lâche et inepte Ferdinand II; il voulut poursuivre les protestants dans toute l'Allemagne, et convoqua à cet effet une diète à Ratisbonne (1630), où fut signée la ligue dite *catholique.* L'Europe s'émut, la France s'inquiéta des envahissements de la maison d'Autriche, les protestants opprimés tournèrent leurs regards vers le roi de Suède *comme les marins vers l'étoile polaire*, suivant une expression de Richelieu; celui-ci, cédant aux inspirations d'une politique supérieure, ne craignit point de s'allier aux réformés afin d'attacher la Suède comme un brûlot aux flancs du colosse autrichien : la religion et la politique, non moins que les passions de la guerre, poussaient donc Gustave-Adolphe à intervenir en Allemagne. Il accepta résolûment ce noble rôle de libérateur de l'Allemagne et de fondateur de l'équilibre europeen, et vint débarquer en Poméranie (1630), dont il fit en peu de temps la conquête, ouvrant ainsi la *période suédoise* de la guerre de Trente ans. Il n'avait que 20,000 hommes avec lui, et Ferdinand ne s'effraya point d'abord, répétant follement que ce *roi de neige* fondrait en avançant vers le midi. On ne savait pas encore quelle épée venait d'être jetée dans la balance, et cette invasion suédoise n'était considérée que comme une simple diversion, tandis qu'elle prit dès le début tous les caractères d'une conquête. Les généraux allemands Tilly, Waldstein, Conti, Schaumburg, ne connaissaient pas non plus cette tactique d'inspiration créée par le jeune héros et bien supérieure à leur expérience routinière, ces mouvements rapides, ces attaques impétueuses, ces marches hardies, cette indifférence pour la rigueur des saisons, et ses vastes plans dont l'audace prudente déconcertait leur prévoyance. Après avoir écrasé les armées de Conti et de Schaumburg, Gustave-Adolphe, fort de l'appui moral et des subsides de la France, s'avança à travers l'Allemagne septentrionale, chassant les impériaux de toutes leurs positions, entraînant les princes allemands à se prononcer en sa faveur, remporta une victoire sur Tilly, à Breitenfeld (1631), et pendant qu'il envoyait l'électeur de Saxe, devenu son lieutenant, agir en Silésie et en Bohême, vint occuper la Franconie, le Palatinat, l'évêché de Mayence, battit de nouveau Tilly à Wurtzbourg, les Espagnols à Oppenheim, et soumit, par ses généraux, tout le pays depuis la Vistule jusqu'au Danube. Une nouvelle victoire sur Tilly, au passage du Lech (1632), lui livra Augsbourg, où il proclama la liberté religieuse, emporta Munich, occupa la Bavière, et vit toute l'Allemagne protestante se déclarer en sa faveur. Ferdinand, épouvanté, confia de nouveau le commandement en chef à Waldstein, qui essaya, contre l'impétueux héros, une guerre de manœuvres et de campements qui devait être fatale à sa faible armée, décimée par les privations et les maladies. Gustave attaqua enfin Waldstein à Lutzen et l'écrasa, mais fut frappé pendant le combat, et mourut enseveli dans sa victoire (1632). Une foule de versions ont circulé sur sa mort. Pufendorf assure qu'il n'avait été que blessé et qu'il fut achevé par un de ses généraux, le duc de Saxe-Lauenbourg. D'autres ont émis l'opinion peu vraisemblable que le cardinal de Richelieu n'avait pas été étranger à cette catastrophe. Ses généraux continuèrent la guerre jusqu'à l'intervention française. A l'intérieur, Gustave-Adolphe rendit des règlements utiles sur l'exploitation des mines, les monnaies, l'administration de la justice, donna une impulsion puissante au commerce et à l'industrie, réorganisa la noblesse, et laissa enfin à sa fille, Christine (âgée seulement de six ans), un Etat aussi florissant que ses victoires l'avaient rendu puissant et glorieux.

GUSTAVE III, roi de Suède, fils d'Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique de Prusse, né à Stockholm le 24 janvier 1746, mort assassiné le 29 mars 1792. Il eut pour gouverneurs les comtes Tessin et Ch. Scheffer, et pour précepteurs le poëte satirique Dubin et le mathématicien Klingenstiern, excellents maîtres auxquels il dut une instruction brillante, mais qui ne réussirent point à tempérer la fougue désordonnée de son imagination. Il se mit de bonne heure à la tête du parti libéral, dit des *chapeaux*, parti dévoué aux idées de la France, dont le but était de réformer l'Etat et de créer l'unité monarchique, en brisant la faction des *bonnets*, ou aristocratie nobiliaire, qui inclinait vers la Russie. Dans un voyage qu'il fit à Paris, en 1770, sous le nom de comte de Haga, il reçut l'accueil le plus empressé des littérateurs, des philosophes et de la cour. Rappelé en Suède par la mort de son père, il se ménagea, avant de partir, l'appui du cabinet de Versailles pour le coup d'Etat qu'il méditait. Il ouvrit la diète, à Stockholm, le 25 juin 1771, sans laisser rien percer de ses intentions, fut couronné le 14 juin 1772, et, le 19 août de la même année, s'empara du pouvoir absolu, ne laissant aux états que le droit de voter les impôts. Appuyé sur les paysans et les bourgeois, il put maîtriser l'oligarchie des seigneurs, qui, jusque-là, avait opprimé la nation et le trône, sous le masque de la liberté. Les finances améliorées, la torture abolie, la presse rendue libre, tels sont les principaux actes par lesquels il justifia d'abord le pouvoir redoutable dont il s'était armé; mais il prêtait le flanc aux ennemis des réformes par la légèreté de sa conduite, par la prodigalité de ses dépenses, par un favoritisme peu ménagé, et plusieurs fois, en 1776 et en 1786, il lui fallut dissoudre la diète pour imposer silence à l'opposition, moyen toujours dangereux. En 1788, il déclara la guerre à la Russie, à laquelle il contestait le droit d'occuper la Crimée. Son armée, victorieuse, menaçait déjà Saint-Pétersbourg, lorsqu'une mutinerie parmi les chefs l'obligea de s'arrêter. Dans le même moment, une agression du Danemark lui fournit l'occasion d'un triomphe facile, et il en profita habilement pour porter le dernier coup à la noblesse, en lui arrachant le reste d'autorité qu'elle conservait dans les états (2 février 1789). Alors il continua tranquillement la guerre contre Catherine II, guerre marquée par des succès et des revers de part et d'autre, et à laquelle mit un terme le traité du 14 août 1790. Les progrès rapides de la Révolution française n'étaient pas étrangers à ce prompt accommodement. Les souverains oubliaient leurs grifs particuliers pour combattre ensemble l'ennemi commun. Gustave fut un des plus ardents promoteurs de la coalition de 1791; il avait la présomption d'en être prochainement le chef militaire; ses rodomontades étaient vraiment extravagantes : à l'entendre, il lui suffirait d'un régiment pour mettre les Parisiens à la raison. Mais l'enthousiasme chevaleresque du monarque trouvait peu d'écho dans la nation. C'était pour l'aristocratie le moment de se venger, et elle le fit d'une manière cruelle. Les principaux conjurés étaient les comtes de Horn et de Bibbing, les barons Bielke et Pechlin, le lieutenant-colonel Liliehorn et Inkorstroem. Celui-ci frappa le roi d'un coup de pistolet en plein bal masqué, dans la nuit du 15 au 16 mars 1792. Gustave, blessé mortellement, survécut treize jours. Ce prince avait épousé, en 1766, Sophie-Madeleine de Danemark, dont il n'eut qu'un fils. Il a laissé, en suédois et en français, divers ouvrages qui ne sont pas sans mérite, et des papiers intéressants, renfermés, par son ordre, dans une cassette qui ne devait être ouverte que cinquante ans après sa mort. Déchaux, son secrétaire, a publié de lui : *Ecrits politiques et littéraires, théâtre et correspondance* (Stockholm et Paris, 1803, 5 vol. in-8°). Des *Mémoires* ont paru sous le nom de Gustave III, à Hambourg, en 1843.

Gustave III et la cour de France, par M. Geffroy (1867, in-18). Ce livre jette un jour nouveau sur cette époque singulière qui a précédé la Révolution française. Il ne se borne pas à nous donner des détails curieux sur ce roi Gustave III, dont l'existence est digne de tenter la plume d'un Shakspeare; son but est plus élevé : il veut montrer cette insouciance railleuse, cette indifférence, cet aveuglement de la noblesse avant la terrible explosion. Tous ces seigneurs, vains et frivoles, sont là avec leurs caquets inutiles et leurs prétentieuses manières; ils s'agitent pour une fille d'Opéra, pour un bénéfice, tandis que lentement, au-dessous d'eux, l'abîme se creuse de plus en plus. A Paris, Gustave III fréquenta surtout les encyclopédistes, reçut la visite de Jean-Jacques lui-même, et voulut être l'ami et le correspondant de Voltaire, qui s'écria : « Je tiens enfin mon brelan de roi quatrième. » Frédéric, Catherine et Christian VII étaient les trois autres têtes couronnées de son jeu. M. Geffroy a retrouvé, dans la bibliothèque d'Upsal, la correspondance inédite de Voltaire avec le jeune monarque rentré dans ses Etats, celle que M^me^ d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu, entretint avec lui, une gazette manuscrite de M^me^ de Staël, et a rendu aux lettres le service de publier ces documents intéressants. M. Geffroy a parfaitement rendu la physionomie de Gustave III, physionomie indécise, qui porte si bien l'empreinte de son siècle. Le style est facile, élégant, un peu froid peut-être; on devine parfois comme de l'audace contenue par une position officielle. « Ce livre, dit M. Villemain, n'est pas seulement un élégant récit; sur beaucoup de points, il est une nouveauté. Si parfois l'auteur a contesté ce que d'autres publient, c'est le droit de toute recherche sur l'histoire anecdotique et secrète... C'est dire assez quelles images vivantes du temps animent cette avant-scene et ce premier acte de la Révolution française. »

Gustave III ou le Bal masqué, opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de M. Auber, représenté à l'Académie royale de musique le 27 février 1833. L'auteur du livret a imaginé que Gustave III a été assassiné par un mari outragé. C'était traiter un peu sans façon et l'histoire et le public, qui ne pouvait ignorer les circonstances d'un événement arrivé dans la nuit du 15 au 16 mars 1792. Le roi de Suède n'a dû la mort qu'à des conjurés politiques, poussés à cet attentat par la noblesse, dont il venait de détruire un des plus anciens priviléges, celui de décider de la paix ou de la guerre. Le livret, d'ailleurs, ne manque pas d'intérêt. Les décors et les costumes ont été très-admirés. Le troisième acte avait été conçu dans le goût des romantiques de 1830. La scène se passe au milieu de gibets, sorte de Montfaucon aux environs de Stockholm. En revanche, rien n'égalait la magnificence du bal au cinquième acte. On a souvent représenté cet acte isolément à la fin d'un spectacle. La musique offre des couplets agréables, et surtout des airs de danse, qui ont eu le plus grand succès. Le galop de *Gustave* a fait le tour du monde.

GUSTAVE-ADOLPHE IV, roi de Suède, fils du précédent, né en 1778, mort à Saint-Gall (Suisse) en 1837. Il succéda à son père; mais, placé d'abord sous la régence du duc de Sudermanie, son oncle, il ne commença à régner qu'en 1797. Héritier de la haine de Gustave III pour la Révolution française, il abandonna la sage politique du régent, fit partie de la seconde coalition, chercha querelle tour à tour au Danemark, à la Prusse, à la Russie, refusa, après le traité de Tilsitt (1807), de concourir au blocus continental, et finit par se brouiller aussi avec l'Angleterre. Napoléon lui enleva la Poméranie en 1807, et la Russie la Finlande, l'année suivante. Une politique intérieure non moins détestable, des impôts onéreux, des lois oppressives, des vexations de toute sorte, achevèrent de le rendre odieux à la nation. Surpris par une conspiration militaire, le 13 mars 1809, renfermé dans le palais de Gripsholm, il n'en sortit qu'après avoir abdiqué la couronne (29 mars), parcourut le nord de l'Europe sous le nom de comte de *Gottorp*, puis se fixa en Suisse sous celui de *colonel Gustafson*. En 1818, la ville de Bâle lui conféra le droit de bourgeoisie. Marié, en 1797, à une princesse de Bade, il a laissé un fils, le prince WASA, et trois filles, mariées à des princes allemands. On lui doit, entre autres écrits : *Mémoires du colonel Gustafson* (Leipzig, 1823); la *Journée du 13 mars 1809* (Saint-Gall, 1835).

Gustave ou le Mauvais sujet, roman par Paul de Kock (Paris, 1825). Ce mauvais sujet est un bon diable au fond; mais il est jeune, prompt à s'enflammer, se laisse facilement séduire par la fraîcheur d'une herbe tendre, et ne sait pas résister à la tentation de tondre quelque peu le pré du voisin, lorsque, par aventure, il est appétissant. Son oncle, le colonel Moronval, l'avait envoyé au château de M. de Berly, dans l'espoir qu'il deviendrait amoureux de sa nièce, M^lle^ Aurélie; mais, par malheur, M. de Berly est vieux et a pour épouse une jeune femme fraîche et jolie, et voilà que notre mauvais sujet de Gustave s'avise de trouver Aurélie insupportable et M^me^ de Berly charmante, si bien qu'au bout d'un séjour d'un mois à peine au château, il est surpris, un beau matin, en flagrant délit par le mari. Sauve qui peut! Il saute par la fenêtre, bouscule tout le monde, et, à moitié nu, il court à travers champs pour échapper à la vengeance de l'époux outragé. Il arrive enfin dans la ferme du père Lucas, et là de recommencer ses fredaines. Point de vertu qui lui résiste; il le fait bien voir à Marie-Jeanne et à la petite Suzon, la fille du père Lucas. Mais Suzon prend la chose au sérieux, devient follement éprise de Gustave et ne le voit partir qu'en sanglotant. Cependant Gustave revient à Paris, où il continue le cours de ses exploits, malgré les mille millions de cartouches de son oncle, qui jure et tempête après son coquin de neveu, mais sans parvenir à lui donner le goût de la sagesse. Une fois, en rentrant chez son oncle, avec lequel il habite, Gustave voit, blottie dans le coin de la porte, une femme... C'est Suzon, qui a fui la maison paternelle par amour pour celui qui l'a séduite. Que faire? On ne peut laisser une jeune fille coucher à la belle étoile. Gustave fait monter Suzon dans sa chambre, et réussit, pendant quelque temps, à la cacher à tous les yeux. Mais cela ne peut durer toujours. Le colonel Moronval découvre la petite fugitive et la renvoie. Gustave la regrette d'abord, puis de nouvelles amours le consolent, et il oublie Suzon. Gustave a cependant bon cœur : un jour qu'en revenant chez lui, il trouve le portier en train de chasser brutalement un petit commissionnaire qui avait placé sa sellette contre la porte de l'hôtel, il est pris de compassion et autorise l'enfant à rester à la place qu'il s'est choisie. Depuis ce temps, le petit bonhomme est toujours là, prévenant, empressé, sur le passage de Gustave, qui continue gaiement dans Paris sa vie d'aventures et de folles équipées. Mais il se trouve qu'un matin, un mari moins commode que d'autres, vient le prier de le suivre au bois de Vincennes. On se bat, Gustave est blessé, et, lorsqu'il est rétabli, son oncle le supplie de quitter Paris pendant quelque temps. Cette fois, Gustave obéit, et le voilà sur toutes les grandes routes d'Europe. Au bout de deux ans, il revient en France, et, à peine débarqué, il trouve une voiture et un postillon envoyés à sa rencontre par les soins de son oncle, impatient de revoir son neveu. Mais, en route, la berline verse, et l'on est obligé d'aller demander l'hospitalité dans une maison voisine. En y entrant, Gustave aperçoit une petite fille de deux ans, rose et blonde, qu'il prend dans ses bras et baise sur la joue; puis il lui demande sa mère, et l'enfant le conduit vers un pavillon dont la porte s'ouvre et laisse voir... Suzon et le colonel Moronval. Ce cher oncle avait reconnu Suzon dans le petit commissionnaire, Suzon qui portait dans son sein le fruit de son amour pour Gustave, et, touché d'un tel dévouement, il l'avait adoptée et avait mis à profit l'absence de son neveu pour lui présenter, à son retour, une femme digne de porter son nom. Ce roman est un de ceux où l'auteur a le moins souvent réprimé les écarts quelque peu licencieux de sa plume; mais il est juste d'ajouter qu'il en a peu écrit d'aussi intéressants, et que la fin de son mauvais sujet doit faire pardonner à sa plume bien des licences.

GUSTAVIA s. f. (gu-sta-vi-a — de *Gustave III*, roi de Suède). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, tribu des myrtées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Le genre *gustavia* renferme des arbres à feuilles alternes, grandes, entières ou dentées en scie, glabres, dépourvues de stipules; les fleurs, grandes, blanches, disposées en grappes terminales, ont un calice turbiné, entier, de quatre à huit lobes; une corolle de quatre à huit pétales; des étamines nombreuses, monadelphes; un ovaire infere. Le fruit est une capsule indéhiscente, à trois ou six loges. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent dans l'Amérique tropicale, notamment à la Guyane. Plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes, pour la richesse de leur floraison. Les plus connues sont la *gustavia insignis* et la *gustavia augusta;* ces arbres sont d'un bel effet ornemental; mais leur dimension est loin de celle qu'ils atteignent dans leur pays natal.

GUSTAVIA, ville de l'île suédoise de Saint-Barthélemy, dans les Petites Antilles, ch.-l. de l'île, sur la côte O.; 10,000 hab. Port franc. Residence du gouverneur.

GUSTROW, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwérin, sur la rive gauche de la Nebel, à 57 kilom. N.-E. de Schwérin; 10,000 hab. Distilleries; commerce de grains, de vins, de bougies, de tabac. Ses foires pour la vente du bétail sont très-renommées. Le château et la cathédrale de Gustrow datent du XIII^e^ siècle.

GUTBIER (Gilles), en latin **Ægidius Gutbirius**, orientaliste allemand, né à Weissensee (Thuringe) en 1617, mort en 1667. Il professa les langues orientales à Hambourg (1652), où, à partir de 1660, il enseigna en même temps la philosophie. Ses principaux ouvrages sont : *Novum Testamentum syriacum* (Hambourg, 1664, in-4°), qu'il composa et imprima lui-même; *Lexicon syriacum*, avec un traité sur la ponctuation du texte syriaque (Hambourg, 1667); *Notæ criticæ in Novum Testamentum syriacum* (Hambourg, 1667).

GUTENBERG (Hans GEINSFLEISCH DE SULGELOCK, dit), inventeur de l'imprimerie, né à Mayence vers 1400, d'une famille patricienne. Ce nom de Gutenberg, sous lequel il est universellement connu, était le nom de famille de sa mère. En 1420, des troubles

ayant éclaté à Mayence lors de l'entrée solennelle de l'empereur Frédéric III, Gutenberg fut forcé de s'exiler, et l'on croit généralement qu'il alla, dès cette époque, s'installer à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, des actes authentiques constatent sa présence dans cette ville en 1434. Deux ans plus tard, il formait, avec André Dritzehen, Hans Riffe et André Heilmann, une association pour l'exploitation de *procédés secrets* inventés par lui, et parmi lesquels il faut évidemment reconnaître la typographie naissante. En 1439, il eut avec ses coassociés un procès dont les pièces sont conservées précieusement à Strasbourg, et dont l'authenticité a été victorieusement démontrée par M. Léon de Laborde; ce sont les premiers documents connus relatifs à l'imprimerie. Dans ces documents, rédigés d'une manière vague qui semble avoir eu pour but de voiler aux yeux du public le secret de l'inventeur, il est question de *plomb*, d'*ustensiles*, de *presse*, dont les pièces étaient maintenues par des *vis*, etc. Elles ont été commentées de mille manières différentes; mais ce qui en ressort incontestablement, c'est que la presse appliquée à l'impression typographique a été inventée à Strasbourg par Gutenberg. Après cela, que des essais tentés dans cette ville se soient bornés aux premiers éléments, la gravure de planches en bois, ou qu'ils aient été poussés jusqu'à la mobilisation des caractères gravés sur bois, et même jusqu'à la fonte dans une matrice de caractères métalliques, c'est ce qu'il paraît impossible de déterminer au milieu des conjectures diverses qu'a fait naître l'insuffisance de documents. Gutenberg resta à Strasbourg jusqu'en 1444 au moins, époque où il figure encore sur les registres d'imposition. Il continua vraisemblablement ses essais, mais on n'en trouve aucun témoignage authentique. Il retourna se fixer à Mayence, peut-être vers 1446. Les frais considérables qu'il avait été obligé de faire pour ses essais avaient épuisé sa fortune personnelle. Il s'associa avec Jean Fust (1450) pour l'exploitation de son admirable invention, et lui donna connaissance des résultats obtenus jusqu'alors. Fust fit les avances nécessaires, mais imposa plus tard un troisième associé, Schœffer, et prit ses garanties de telle sorte, qu'il put, en 1455, rompre l'association en exigeant de Gutenberg le remboursement de ses avances. Ce dernier, dans l'impossibilité de satisfaire son créancier, dut lui abandonner presque tout son matériel (1455). La plus grande incertitude règne sur les procédés employés par la société Gutenberg et Fust, ainsi que sur les produits sortis de leurs presses. On croit cependant qu'ils imprimèrent sur des planches de bois fixes un petit vocabulaire dit *Catholicon* et un *Donatus minor*, qu'ils employèrent ensuite des caractères mobiles en bois, et enfin que Gutenberg trouva le moyen de fondre des caractères mobiles métalliques, procédé qui fut plus tard perfectionné par Schœffer. Ce dernier et Fust conservèrent leur atelier et continuèrent à imprimer à frais communs. Gutenberg, de son côté, établit une nouvelle imprimerie dans la même ville, d'où sortit, à ce qu'on croit, la fameuse *Bible de trente-six lignes*, commencée, suivant d'autres, à Strasbourg. L'obscurité qui enveloppe cette époque de l'histoire de l'imprimerie est rendue plus épaisse encore par les précautions que prirent l'inventeur et ses associés de cacher leurs procédés, soit afin de faire passer leurs livres pour des manuscrits, soit pour éviter la concurrence. Gutenberg prépara encore de nouvelles incertitudes à ses futurs historiens en ne mettant son nom à aucun de ses livres; la tradition veut que ce soit à cause de sa qualité de noble, qui lui interdisait de déroger en s'occupant d'œuvres industrielles. Ses dernières années s'écoulèrent obscurément au milieu de ses travaux d'imprimeur et de ses embarras d'argent. En 1465, Adolphe de Nassau le nomma gentilhomme de sa cour et lui fit une petite pension. Il mourut en 1468. Voilà à peu près tout ce que l'histoire nous a transmis sur le créateur d'un art qui a renouvelé la face du monde. Une réputation éclatante, un nom en quelque sorte légendaire, quelques faits incertains, la tradition de luttes et de souffrances dont le détail est ignoré, voilà les seuls souvenirs qui restent du merveilleux génie qui a donné aux lettres la fécondité de la vie, à la pensée son instrument, et à l'esprit moderne, à la civilisation, le *signe* par lequel ils vaincront l'ignorance et la barbarie!

« Quelle que soit, dit M. Vallet de Viriville, la part que l'histoire doit faire à ce génie, l'intérêt même de sa gloire exige que l'on cherche à fixer, avec la plus grande justice, la limite et l'étendue de son mérite, ainsi que de sa découverte. Rubruquis et Marco-Polo, dès le XIII^e siècle, avaient vu en Asie les produits de l'impression tabellaire et purent en rapporter aux chrétiens la notion, consignée dans la relation de leurs voyages. Selon le témoignage de nos sinologues les plus accrédités, les Chinois inventèrent, notamment, de l'an 960 à 1020 de notre ère, le procédé (encore aujourd'hui usité parmi nous) de fabrication pour les *cartes à jouer*, dont on reconnaît également l'origine orientale. Des documents authentiques de diverse nature, contemporains du roi de France Charles VI, attestent que, dès cette époque au moins, ces *cartes*, répandues dans les diverses contrées de l'Europe, s'y fabriquaient déjà, par imitation de leurs modèles exotiques. A Venise, dans les Pays-Bas, notamment à Bruges, à Harlem, à Anvers, et durant la période de temps qui précède Gutenberg, il y avait, sous les noms des *stampatori* d'Italie, ainsi que des *prenters* ou *printers* de Flandres, toute une industrie, complexe et importante, qui s'appela postérieurement la *dominoterie*. Les monuments de cette industrie se conservent, parmi des richesses analogues, dans nos grands dépôts littéraires... Ainsi donc, la chrétienté connaissait, pratiquait l'imprimerie avant Gutenberg, même pour la confection des livres. Mais ces divers produits, extrêmement grossiers, ne s'obtenaient qu'à l'aide de planches de bois longuement gravées. Il fallait pour chaque page une planche. Les corrections étaient à peu près impossibles. Chaque planche ne pouvait servir exclusivement que pour le tirage de la page gravée. Un pas immense restait à franchir, qui constituait, à lui seul, une nouvelle invention : c'était le système des lettres mobiles métalliques, ou la typographie, la véritable imprimerie de la civilisation moderne. Ce pas, Gutenberg, aidé, nous le concédons, par l'exemple des progrès antérieurs, Gutenberg le franchit *seul* et le franchit tout entier. » Les tentatives faites par des concurrents déloyaux (notamment Fust et Schæffer) pour dépouiller l'inventeur de sa gloire ont été reprises cent fois depuis, mais toujours inutilement. La critique a fait justice des thèses passionnées inspirées par la vanité nationale ou par l'amour du paradoxe, et la science, après la tradition et la reconnaissance des peuples, a définitivement consacré le grand nom de l'artiste mayençais comme celui du père de la typographie. C'est seulement en 1839 que la ville de Mayence a érigé à Gutenberg une statue, œuvre du grand statuaire suédois Thorwaldsen; l'année suivante, Strasbourg en inaugurait une autre due au ciseau de David (d'Angers), reproduite dans la cour de l'Imprimerie nationale, à Paris, et que la gravure a popularisée.

Gutenberg, drame en cinq actes et en vers, de M. Edouard Fournier (Odéon, 8 avril 1869). Tentative malheureuse et qui a complétement échoué, ce drame est plutôt une étude consciencieuse qu'une pièce de théâtre. L'auteur a voulu grouper autour du grand nom de Gutenberg trop de faits et de détails, tout ce qui se rapportait à l'homme, à son temps, à sa découverte, à ses rivaux, à ses embarras multiples; dans cette confusion, l'élément dramatique s'est perdu. On peut lire la pièce avec intérêt, mais il est impossible de ressentir quelque émotion. Ajoutons que son insuccès fut dû en partie à un peu d'hostilité préconçue, et beaucoup à une circonstance fatale à laquelle M. Fournier était à peu près étranger. Voici comment un chroniqueur racontait l'incident :

« Le dernier acte, dit M. Sarcey, acheva de tout gâter. Il arriva trois personnages nouveaux, que personne n'attendait, et qui, par malheur, se trouvèrent fagotés comme des singes de la foire. Ils furent accueillis par des huées et des éclats de rire qui durèrent bien cinq ou six minutes. Ils allaient toujours, au milieu de ce vacarme, se démenant et débitant leur rôle, dont on n'entendait, par intervalle, que quelques mots, qui redoublaient l'hilarité de la foule. »

Gutenberg (STATUE EN BRONZE DE), par David d'Angers, sur la place Gutenberg, à Strasbourg. L'inventeur de l'imprimerie est représenté au moment où il vient de retirer de sa presse une feuille où sont imprimés ces mots : « Et la lumière fut! » Cette statue, d'un caractère simple, mâle et expressif, repose sur un piédestal en grès, décoré de quatre bas-reliefs allégoriques en bronze, représentant les *Bienfaits de l'imprimerie en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique*. Ce monument a été inauguré sous le règne de Louis-Philippe. Il a été lithographié par M. L. Marc, en cinq planches.

Une statue de Gutenberg, exécutée par M. Calmels pour la décoration de l'imprimerie Napoléon Chaix, a été exposée au Salon de 1848. M. Hillemacher a fait paraître, au Salon de 1861, un intéressant tableau : *Jean Gutenberg, aidé de Fust, tirant les premières épreuves typographiques*. Ce tableau a été gravé à la manière noire par M. Ledoux.

Parmi les portraits gravés de Gutenberg, nous citerons ceux de C. Furstenberg, L. Boudan, Nic. de Larmessin, Haller von Hallerstein.

GUTENBERG (Charles-Gottlieb), graveur allemand, né à Nuremberg en 1743, mort à Paris en 1792. Elève de Mechel, à Bâle, puis de Wille, à Paris, il devint, sous la direction de ce dernier maître, un graveur très-habile et dont les productions sont estimées. Nous citerons entre autres : la *Mort du général Wolf*, d'après Woollet; *Guillaume Tell*, d'après Fuessli; ses planches du *Voyage pittoresque dans le royaume de Naples*, de Saint-Non.

GUTHEIL ou **GUTHYE**, mot scandinave qui désigne le gui des Celtes et des Gaulois.

GUTHRIE (William), historien et géographe écossais, né à Brichen (Angus) en 1708, mort en 1770. Il fut d'abord maître d'école, puis compilateur aux gages des libraires, et publiciste pensionné par les ministres. Un seul de ses ouvrages mérite d'être cité, la *Geographical grammar*, un des premiers traités élémentaires de géographie, conçu sur un plan méthodique. On a prétendu que ce livre n'est pas de lui, mais du libraire Knox, qui en fut l'éditeur. Quoi qu'il en soit, il eut un succès européen. La *Géographie* de Guthrie a été traduite en français par Noël, Soules et Cantwel (1797, 3 vol. in-8°), et souvent réimprimée.

GUTIERREZ (Juan-Rufo), poëte et historiographe espagnol, né vers 1530, mort vers 1590. Il était probablement originaire de Cordoue, dont il fut jurat, sorte de magistrat municipal, pendant de longues années. Il est l'auteur d'un poëme ou chronique rimée, l'*Austriada*, qui a pour sujet les exploits de don Juan d'Autriche. Cette épopée, imprimée en 1584, fut remise solennellement à Philippe II par les cortès du royaume, comme une œuvre nationale; elle est tombée dans l'*oubli*.

GUTIERREZ (Antonio GARCIA), poëte dramatique espagnol. V. GARCIA GUTIERREZ.

GUTIERREZ DE LA VEGA (José), homme politique, savant et publiciste espagnol, né à Séville en 1824. Il mena de front l'étude de la philosophie, de la littérature, de la médecine, de la politique, et il avait vingt-deux ans à peine lorsqu'il fonda l'*Indépendant de Séville*, journal dans lequel il défendit les idées monarchiques. Quelques temps après, M. Gutierrez créa la *Giralda*, feuille purement littéraire, puis quitta sa ville natale pour se rendre sur un plus vaste théâtre. Arrivé à Madrid, il continua à s'occuper activement de politique, et entra à la rédaction du *Populaire*, organe du parti conservateur. Le gouvernement espagnol ayant envoyé, en 1849, un corps expéditionnaire en Italie pour contribuer à la défense du pape, M. Gutierrez de la Vega le suivit comme historiographe. Quelques années plus tard, de 1852 à 1854, il s'occupa à peu près exclusivement de travaux relatifs à la médecine. C'est à cette époque qu'il fonda deux recueils importants : le *Héraut médical* et la *Bibliothèque du Héraut médical*, contenant une série d'ouvrages espagnols et étrangers sur les sciences médicales, et qu'il dirigea la partie relative à ces sciences dans la *Bibliothèque universelle*. A la suite du pronunciamento de 1854, qui amena la chute du ministère San-Luis et l'avénement au pouvoir d'Espartero et d'O'Donnell, M. Gutierrez reprit sa plume de journaliste pour combattre les idées progressistes et créa, pour défendre la monarchie ébranlée, le *Lion espagnol*. L'opposition qu'il fit aux nouveaux ministres fut si vive qu'il fut arrêté en 1855, emprisonné pendant trois mois, et ne recouvra la liberté qu'en vertu d'un décret des cortès. Nommé deux ans plus tard membre des cortès, il se rangea dans le groupe des conservateurs, fut réélu, en 1864, lors du retour aux affaires des hommes de son parti, et devint successivement gouverneur de la province de Grenade, chef du cabinet de Narvaez, gouverneur de Madrid, gouverneur général des loteries, fonctions dont il se démit lorsque le duc de Valence quitta le pouvoir. Il reprit alors la direction du *Lion espagnol*, où il a continué à lutter pour ses idées politiques. Indépendamment de ses nombreux articles, on lui doit : *Voyage en Italie avec l'armée espagnole* (1850), et *Bibliothèque des écrivains grenadins depuis la civilisation arabe jusqu'à nos jours* (1865 et suiv.). Enfin il a beaucoup contribué à la publication de la *Bibliothèque des auteurs dramatiques grecs*.

GUTSMAN (Oswald), philologue allemand, né à Grafenstein, en Carinthie, en 1727, mort en 1790. Entré en 1744 dans l'ordre des jésuites, il professa successivement aux colléges de Loeben et de Gratz, devint plus tard recteur à Teresianam, et, après la suppression de l'ordre, se retira à Klagenfurt, où, jusqu'à sa mort, il remplit les fonctions du ministère sacré. Ses travaux avaient eu surtout pour objet la langue wende, sur laquelle il a publié en allemand les ouvrages suivants : *Théorie de la langue wende* (Klagenfurt, 1777, in-8°); *Dictionnaire allemand-wende* (Klagenfurt, 1789); *Guide raisonné pour apprendre seul en peu de temps et facilement la langue wende* (Klagenfurt, 1790, 4e édit.).

GUTS MUTHS (Jean-Christophe-Frédéric), pédagogue allemand, né à Quedlinbourg en 1759, mort en 1839. Après avoir étudié la théologie à Halle, il fut quelque temps précepteur dans sa ville natale et devint ensuite professeur à l'institution de Salzmann à Schnepfenthal, où il s'occupa surtout de l'éducation physique des élèves. En 1786, Salzmann le nomma directeur des exercices de gymnastique, et cette science occupa bientôt une place importante à Schnepfenthal, d'où elle se répandit ensuite dans la plupart des établissements pédagogiques de l'Allemagne. En 1797, Guts Muths alla s'établir sur une petite propriété à Ibenhain, d'où il venait deux fois par semaine diriger à Schnepfenthal les exercices de gymnastique et faire des cours de géographie et de technologie. Parmi ses ouvrages relatifs à la gymnastique, il faut citer les suivants : *Gymnastique pour la jeunesse* (1793; 3e édit., 1845); *Jeux destinés à procurer de l'exercice et de la récréation au corps des jeunes gens* (1796); *Manuel de gymnastique* (1817), ouvrage dans lequel il a traité la matière, non-seulement sous le rapport pédagogique, mais encore en l'envisageant à un point de vue éminemment national, celui de l'influence que la gymnastique peut avoir sur le développement intellectuel et matériel du peuple allemand. Parmi ses travaux plus particulièrement pédagogiques, plusieurs sont d'une haute valeur, tels sont le recueil intitulé : *Bibliothèque pour la pédagogique, l'école et la bibliographie pédagogique universelle* (1800-1820), et son *Manuel de géographie* (1810, 2 vol.), plusieurs fois réédité, qui introduisit une grande amélioration dans l'enseignement de la géographie et fraya la voie à des ouvrages nouveaux et conçus dans le même esprit que le sien. Il avait, en outre, publié avec Gaspari, Hassel, etc., un *Manuel complet de géographie moderne*, auquel il fournit la *Description des Etats de l'Amérique du Sud* (Weimar, 1827-1830, tomes XIX et XX de l'ouvrage), et, avec Jacobi seul, l'ouvrage intitulé : la *Terre allemande et le peuple allemand*, dont il a écrit la première partie, qui a paru aussi à part sous ce titre : la *Terre allemande* (Gotha, 1820).

GUTSTADT, ville de Prusse, prov. de la Prusse orientale, à 79 kilom. S. de Kœnigsberg; 2,570 hab. Fabriques de fil et de toiles; eaux-de-vie de grains.

GUTTA-PERCHA s. f. (gu-ta-pèr-ka—du malais *getah*, gomme; *Pertjah*, nom de Sumatra). Comm. Gomme de Malacca et de Sumatra, extraite dans ces pays d'un grand arbre de la famille des sapotacées, douée à peu près des mêmes vertus que le caoutchouc, et servant à des usages du même genre : *On enveloppe de* GUTTA-PERCHA *les fils électriques sous-marins.*

— **Encycl.** La *gutta-percha* provient de l'arbre nommé *isonandra percha*, famille des sapotées; c'est un arbre qui atteint de grandes dimensions, jusqu'à 20 mètres de hauteur et 1 mètre de diamètre. Il contient dans le suc laiteux de sa séve descendante des globules susceptibles de s'agglomérer en une masse dure, fibreuse, qui se sépare spontanément du liquide aqueux. Il croît dans l'île de Singapore, dans les forêts du Lahore, à l'extrémité de la presqu'île malaise, sur les côtes sud-est et ouest de Bornéo, ainsi que dans les petites îles groupées au sud de Singapore. Il est regrettable que le procédé ancien et barbare d'extraction de la séve par l'abatage des arbres soit encore en usage; en effet, bien que la quantité de *gutta-percha* solide que l'on peut extraire d'un arbre ainsi abattu soit considérable (elle atteint quelquefois 18 kilogrammes), il n'est pas douteux que l'on pourrait extraire de chaque arbre, en plusieurs années, des quantités beaucoup plus grandes, en procédant par incisions pratiquées à l'arbre sur pied. C'est en 1842 que le docteur Montgomerie, de Singapore, fit connaître cette substance par des envois au bureau médical de Calcutta, et, plus tard, à la compagnie des Indes orientales. Depuis des siècles, les naturels du pays la travaillaient grossièrement en la malaxant à chaud. Ils en confectionnaient des vases usuels, des fouets et des manches de cognées doués d'une grande souplesse et d'une grande ténacité. Une médaille d'or fut décernée en 1843 au docteur Montgomerie, par la Société d'encouragement des arts de Londres, pour l'introduction de la *gutta-percha*.

Le suc de l'arbre, concrétionné, en couches minces, d'apparence fibreuse, de couleur grisâtre ou brune, s'expédie de Singapore en masses irrégulières, plus ou moins volumineuses. En 1845, l'importation fut de 9,000 kilogrammes; depuis lors elle a beaucoup augmenté, tant en Europe qu'en Amérique. On s'applique, à l'heure qu'il est, à organiser régulièrement la culture et l'extraction par voie d'incision. On fait en même temps des tentatives nombreuses pour propager l'*isonandra percha* bien au delà des localités restreintes où cette plante croît naturellement; malheureusement, le peu de soin avec lequel on récolte la *gutta-percha* oblige à des opérations dispendieuses dans les lieux où elle arrive, pour la séparer des corps étrangers, qui, parfois, en altèrent profondément la qualité.

La *gutta-percha*, qui arrive dans le commerce en masses feuilletées ou enroulées, impures, contenant des matières terreuses et des débris ligneux, est coupée au moyen d'un coupe-racines en copeaux irréguliers, que l'on jette dans de l'eau à 25°. Elle surnage et est abandonnée par les débris ligneux qui s'imbibent d'eau; elle est ensuite reprise entre deux cylindres qui la divisent davantage, puis retombe sur l'eau. Cette opération se renouvelle trois fois de suite; la *gutta-percha* est alors agitée sur de l'eau à 90° et subit, à l'état pâteux, un dernier broyage entre deux cylindres cannelés. On la fait ensuite passer au laminoir, de manière à en former des feuilles d'épaisseur variable. Pour les mettre en œuvre, on amène ces plaques à la fusion pâteuse (115°), dans des chaudières chauffées par une circulation de vapeur; on agite, pour faire évaporer l'eau interposée, qui ferait obstacle à l'adhérence de toutes les parties et nuirait à la solidité des objets façonnés.

La matière brute se purifie en la dissolvant dans le sulfure de carbone; on filtre et on laisse évaporer dans des vases plats, en porcelaine; on obtient ainsi des plaques d'une matière blanche, très-légèrement grisâtre, translucide en feuilles minces, opaque en la-

mes épaisses. La *gutta-percha* épurée est d'une couleur rousse brunâtre; elle s'électrise par le frottement, conduit mal l'électricité et la chaleur; sa densité est 0,979. De 0° à 25°, elle est douée d'une ténacité aussi forte que celle des gros cuirs; elle s'amollit et devient sensiblement pâteuse vers 45°; de 45° à 60°, sa ductibilité est telle qu'on la peut aisément laminer en feuilles minces, l'étirer en tubes ou en fils; elle ne possède à aucune température cette extensibilité élastique qui caractérise le caoutchouc. Sous l'effort d'une traction qui peut doubler sa longueur, la *gutta-percha* prend une texture fibreuse; devenue alors peu extensible, elle résiste facilement à des secousses qui l'auraient rompue dans son état primitif. Pour blanchir la *gutta-percha*, on peut aussi la dissoudre dans 20 fois son poids de benzine, et y ajouter du plâtre de bonne qualité, en agitant le mélange de temps en temps; au bout de deux jours, tout le plâtre s'est déposé, en entraînant les impuretés insolubles dans la benzine. La liqueur limpide décantée est ensuite agitée avec de l'alcool concentré, et la *gutta-percha* est alors précipitée sous la forme d'une masse pâteuse blanche.

La *gutta-percha* est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther anhydres; elle se dissout en petites quantités dans l'huile d'olive bouillante, qui la dépose par le refroidissement. La benzine, le sulfure de carbone, le chloroforme et l'essence de térébenthine la dissolvent aisément à chaud. Elle résiste à l'action des dissolutions alcalines, de l'acide chlorhydrique et de l'acide fluorhydrique; aussi peut-on conserver ce dernier acide dans des flacons de *gutta-percha*.

Suivant M. Payen, la *gutta-percha* épurée industriellement contient trois principes immédiats, qu'on peut séparer à l'aide de l'alcool absolu et bouillant. 1° La partie non dissoute par l'alcool constitue la *gutta;* cette substance est blanche, opaque, élastique, fusible vers 100°, soluble dans la benzine, le chloroforme, le sulfure de carbone, l'essence de térébenthine, insoluble dans l'alcool et dans l'éther. 2° L'extrait alcoolique de *gutta-percha* dépose par le refroidissement des cristaux mamelonnés, qui, traités à froid par l'alcool, cèdent à ce dissolvant une résine (fluavile) jaunâtre, diaphane, cassante, plus dense que l'eau, fusible à 50°, soluble à froid dans l'éther, l'essence de térébenthine, le chloroforme, la benzine, inattaquable par les acides affaiblis et les dissolutions alcalines étendues. 3° La résine blanche (albane), qui forme le résidu est cristallisable, fusible à 160°, très-soluble, dans l'alcool absolu, l'essence de térébenthine, le sulfure de carbone et le chloroforme. Ces trois principes immédiats sont isomériques, car leur composition élémentaire est la même, représentée par la formule C^8H^7. Ce sont donc des carbures d'hydrogène, isomériques aussi avec le caoutchouc épuré; mais les propriétés de ces trois composés sont très-différentes.

Voici les proportions dans lesquelles ils entrent dans la *gutta-percha :*

Gutta. . . .	75 à 82 pour 100
Albane. . . .	16 à 14 pour 100
Fluavile . . .	6 à 4 pour 100

Le principal inconvénient de la *gutta-percha* consiste en ce qu'elle s'amollit en perdant une grande partie de sa ténacité, vers une température de 45° à 60°. La vulcanisation remédie à ce défaut : on incorpore à la substance du soufre, ou mieux de l'hyposulfite de plomb ou de zinc, dans la proportion de 15 parties pour 100 de *gutta-percha* chauffée à 100°. Pour les moulages, on peut ajouter de 12 à 72 parties de craie ou de plâtre pulvérisé; puis on maintient les objets dans le moule, à la température de 140°, à laquelle la sulfuration s'opère.

Le mélange intime de 1 partie de *gutta-percha* avec 2 de caoutchouc vulcanisé donne une matière qui peut être appliquée à la confection des divers objets auxquels conviennent une fermeté plus grande que celle du caoutchouc naturel et une extensibilité moindre.

La *gutta-percha* entre aujourd'hui dans la fabrication d'une quantité d'objets divers, dont l'énumération détaillée serait trop longue. On ne citera ici que les applications principales. On fabrique en *gutta-percha* une foule d'objets d'un usage journalier, comme jardinières, bouteilles, bonbonnes, arrosoirs, entonnoirs, robinets, siphons, capsules closes pour garder le vaccin, bassins photographiques, bouchons, pots à fleurs, bondes, etc.; seulement, cette fabrication est sujette à un inconvénient auquel on remédie en couvrant les objets d'un vernis souple : la *gutta* s'altère plus ou moins rapidement par l'action de l'air; sa ténacité diminue, elle répand une odeur piquante, parfois assez forte, et communique un goût désagréable aux liquides avec lesquels elle est en contact.

On fabrique en outre avec cette matière des chaussures, des traits de chevaux, des cordes, des étuis imperméables, des chapeaux, des manteaux, des manches d'outils, des bouées de sauvetage, des enveloppes pour les fils électriques, des boutons, des nasses pour prendre le poisson, des baïonnettes d'escrime, et enfin des ornements et objets moulés de toute forme et à tous usages. On confectionne avec la *gutta-percha* des sondes, des pessaires, des bandages pour les hernies et pour l'orthopédie. Elle est d'un grand secours pour façonner à la minute des appareils à fracture, pour réunir des tendons divisés, pour envelopper et immobiliser des articulations malades. Dissoute dans le chloroforme, elle constitue un topique pour les coupures et les blessures; en effet, à peine ce liquide est-il étendu sur la peau, que le chloroforme abandonne, en s'évaporant, une mince pellicule solide, qui protége la plaie contre l'action pernicieuse de l'air, de la poussière et des corps étrangers.

Enfin on est arrivé, dans ces dernières années, par des procédés spéciaux de durcissement, et en mélangeant à la masse une matière pulvérulente très-dure, à construire des meules en *gutta-percha*, propres à remplacer les meules en meulière, pour la mouture des grains et autres usages.

GUTTA-ROSEA s. f. (gutt-ta-ro-zé-a — mots lat. qui signif. *goutte rosée*). Pathol. Affection de la peau, appelée aussi *acné*.

— **Encycl.** V. ACNÉ.

GUTTIER s. m. (gu-tié — rad. *gutte*, adj., qui existe dans *gomme-gutte*). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des guttifères, tribu des garciniées, dont l'espèce unique produit une espèce de gomme : *Le* GUTTIER *gommier*.

— **Encycl.** Le genre *guttier* renferme des arbres à feuilles opposées, pétiolées, coriaces, entières, brillantes et dépourvues de stipules. Les fleurs, peu nombreuses, axillaires ou terminales, ont un calice à quatre sépales, une corolle à quatre pétales, des étamines en nombre indéfini, un ovaire libre, surmonté d'un stigmate sessile, persistant, à quatre lobes. Le fruit est une grosse baie globuleuse, à huit côtes saillantes et à autant de loges renfermant chacune une graine entourée d'une substance pulpeuse. Le *guttier* gommier est jusqu'à présent l'unique espèce connue de ce genre; c'est un grand arbre, à racines fortes et ramifiées, et dont la tige droite est couronnée par une belle cime étalée, touffue, d'un vert foncé; les fleurs varient du jaunâtre au carmin pâle. Le bois de cet arbre est blanchâtre, revêtu d'une écorce noirâtre au dehors, rouge au dedans. La tige laisse écouler, par des incisions, un suc visqueux, inodore, qui, en se séchant, donne une gomme-résine opaque, de couleur jaune safrané; cette substance, qu'on appelle dans l'Inde *coddam-pulli*, a été longtemps prise pour la véritable gomme-gutte; on sait aujourd'hui que celle-ci est produite par un arbre du genre stalagmitis. Le fruit de cet arbre est gros comme une orange, jaunâtre à la maturité, et a une saveur acidule et astringente. On le fait sécher et on l'emploie comme assaisonnement; il excite l'appétit. On l'emploie en médecine contre les flux de ventre. Enfin on lui a attribué la propriété d'augmenter, chez les nourrices, la sécrétion du lait.

GUTTIÉRÉZIE s. f. (gu-tié-ré-zî — de *Guttierez*, bot. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Mexique. ‖ On dit aussi GUTTIÉRÈZE.

GUTTIFÈRE adj. (gu-ti-fè-re — du lat. *gutta*, goutte; *fero*, je porte). Minér. Qui se présente sous forme de larmes, de gouttes. *Quartz* GUTTIFÈRE.

— Bot. Qui produit de la gomme-gutte.

— s. f. pl. Syn. de CLUSIACÉES, famille de plantes dicotylédones, ou, selon d'autres, classe de végétaux dicotylédones, renfermant la famille des clusiacées et plusieurs autres qui s'en rapprochent par leurs caractères.

GUTTIFORME adj. (gu-ti-for-me — du lat. *gutta*, goutte, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une goutte liquide.

GUTTINGUER (Ulric), poëte et littérateur français, né à Rouen en 1785, mort en 1866. Il débuta, en 1812, dans la carrière littéraire, par un poëme intitulé *Goffin* ou les *Mineurs sauvés*, devint, sous la Restauration, un des plus chauds adeptes de l'école romantique, fit paraître, sous le titre de *Nadir* (1822), un recueil de lettres critiques où l'on trouve, auprès de brillantes descriptions de la nature, de fines analyses du cœur humain, et réunit, en 1826, sous le titre de *Mélanges poétiques*, les pièces de vers qu'il avait publiées dans la *Muse française*. Ce volume, qui a eu plusieurs éditions, fut signalé à l'attention publique par plusieurs critiques distingués, notamment par Charles Nodier et par Tissot. On y remarquait, en effet, de la facilité, de l'élégance, des sentiments élevés et délicats, une sorte de nonchalance de style qui n'est pas dépourvue de grâce. Depuis lors, Ulric Guttinguer a fait paraître divers ouvrages en vers et en prose, et a publié des articles critiques, littéraires et politiques dans diverses feuilles légitimistes, notamment dans le *Corsaire*. Il s'y est montré homme d'esprit et littérateur de talent, sans parvenir cependant à acquérir une grande notoriété. Outre les écrits précités, on a de lui : *Dithyrambe sur la mort de lord Byron* (1824); le *Bal*, poëme (1825); *Charles VII à Jumiéges* et *Edith* ou le *Champ d'Hastings*, poëmes (1826); *Recueil d'élégies* (1829); *Fables et méditations* (1837); les *Deux âges du poëte* (1844); *Dernier amour* (1852). Enfin on lui doit des romans : *Amour et opinion* (1827, 3 vol. in-12), où l'on trouve des observations originales et fines, des descriptions heureuses; *Arthur* (1836), et un recueil d'articles intitulé : *Pensées et impressions d'un campagnard* (1847).

GUTTULÉ, ÉE adj. (gu-tu-lé — du lat. *guttula*, petite goutte). Hist. nat. Qui est marqué de petites taches isolées.

— Arachn. *Epéire guttulée*, Epéire de Géorgie, extrêmement rare.

GUTTURAL, ALE adj. (gu-tu-ral, a-le — du lat. *guttur*, gosier). Anat. Qui se rapporte au gosier. ‖ *Fosse gutturale*, Enfoncement situé entre le trou occipital et l'ouverture postérieure des fosses nasales. ‖ *Conduit guttural du tympan* ou *Trompe d'Eustache*, canal qui met l'oreille en communication avec le pharynx. ‖ *Artère gutturale*, subdivision de la carotide, qui alimente la partie supérieure de la glande thyroïde et du gosier. ‖ *Poche gutturale*, Cavité qui se présente, chez les solipèdes, sur le trajet de la trompe d'Eustache.

— Méd. *Hernie gutturale*, Bronchocèle ou goître. ‖ *Toux gutturale*, Toux occasionnée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère.

— Gramm. Qui est principalement formé par le gosier, en parlant d'un son : *Sons* GUTTURAUX. *Lettres* GUTTURALES. ‖ Qui appartient au deuxième ordre des muettes de l'alphabet grec : *Les lettres* GUTTURALES *grecques sont :* gamma, kappa *et* chi. ‖ Qui contient beaucoup de sons gutturaux, en parlant d'une langue : *On s'ingénierait en vain à grouper en quelques heures tant d'hommes de tous les pays, et qui parlent diverses langues, depuis l'idiome sanscrit de l'Himalaya jusqu'aux jargons obscurs et* GUTTURAUX *de la sauvage Libye.* (Gér. de Nerv.)

— s. f. Lettre gutturale : *Nos* GUTTURALES *sont : g, k, q, c dur, ch dur. Le sanscrit et les langues germaniques nous offrent une série de* GUTTURALES *des plus énergiques.* (A. Réville.) *Les* GUTTURALES *sont la partie la plus faible d'une langue et celle qui tombe le plus vite.* (Renan.)

— **Encycl.** Les sons *gutturaux* de l'arabe, qui ont un caractère particulier et qui ont donné lieu à beaucoup de discussions, ont été enfin définis scientifiquement par Czermak. En examinant un Arabe au moyen du laryngoscope, il réussit à surprendre le secret de la formation du *Hha* et du *Ain*, qui constituent, dans les langues sémitiques, une classe à part d'aspirations *gutturales*. Voici l'explication qu'il en donne. Si la glotte est rétrécie et que les cordes vocales soient rapprochées, non pourtant jusqu'à être amenées à prendre la position de lignes droites et parallèles, mais en formant dans leur partie médiane une échancrure appréciable, tandis qu'en même temps l'épiglotte est abaissée, alors le souffle, en passant, prendra le caractère du *Hha* de l'arabe, avec la différence qui sépare le *h* de l'esprit rude. Si ce *Hha* devient sonore, il se change en *Ain*. Si nous prenons comme point de départ la configuration des organes telle qu'elle a été décrite pour *Hha*, voici la modification qui conduit au son de l'*Ain* : il suffit que les bords ou les lignes extérieures des fentes, qui pour le *Hha* sont restées ouvertes, soient complétement rapprochées, de manière que le courant d'air qui vient les frapper détermine une variation dans la *fissura laryngea*, et non, comme pour les autres lettres sonores, dans la vraie glotte. Ces observations de Czermak, témoin oculaire, s'accordent avec les descriptions phonétiques données par les grammairiens arabes, et particulièrement avec la théorie de Wallin. Si la vibration, dans la *fissura laryngea*, présente moins de régularité, le son prend le caractère d'un *z* roulé, le profond *z guttural* des bas Saxons. Il est rare que les sons *gutturaux* manquent entièrement dans une langue; parfois, comme dans la famille sémitique, ce sont eux qui jouent le rôle le plus important, et alors ils sont représentés par une nombreuse série de lettres. Plusieurs langues ne font pas la distinction entre *k* et *g* (cette confusion a aussi existé, pendant une certaine époque, dans l'alphabet latin); quelques-unes n'ont que *k*, d'autres ont seulement *g*. Le son dur du *g*, comme dans le français *gomme*, ou dans l'anglais *gone*, allé; celui de la lettre anglaise *j*, dans l'anglais *jet*, et du *z*, dans *zone*, sont souvent entendus dans le cafre, mais n'existent pas dans l'alphabet du Sechuana. Il y a un petit nombre d'idiomes que Bindseil cite comme étant entièrement dépourvus de sons *gutturaux*, par exemple celui des îles de la Société; et il s'est même trouvé qu'un des premiers noms que les indigènes de ces îles aient eu à prononcer fut celui du capitaine Cook, qu'ils ne pouvaient appeler que *toute*. On dit que les sons *gutturaux* manquent également aux dialectes des îles Hawaï et Samoa; ici cependant le *k* est indiqué par un hiatus ou un effort pour prendre haleine, comme dans *ali'i* pour *aliki*, *a'a'no* pour *kakano*. Les Africains occidentaux, pauvres en dentales et en labiales, sont riches en *gutturales*.

La prononciation anglaise moderne, par suite sans doute des influences normandes, a perdu le *h guttural* que nous entendons dans l'allemand *lachen*, rire. Les Saxons avaient cette *gutturale* et ils écrivaient et prononçaient *hleahtor*. Elle est maintenant remplacée par la labiale correspondante.

GUTTURNION s. m. (gu-tur-ni-on). Moll. Syn. de TRITON.

GUTTURO-MAXILLAIRE adj. Anat. Qui appartient au pharynx et à la mâchoire : *Région* GUTTURO-MAXILLAIRE.

GUTTURO-PALATIN, INE adj. Anat. Qui appartient au pharynx et au palais : *Région* GUTTURO-PALATINE.

GUTTUROSE adj. f. (gu-tu-ro-ze — lat. *gutturosus*, goîtreux; de *guttur*, gosier). Mamm. Se dit d'une espèce d'antilope dont la gorge est développée en forme de goître : *L'antilope* GUTTUROSE.

GUTTURO-TÉTANIQUE adj. Méd. Se dit d'une espèce de bégayement qui est dû à la contraction spasmodique du gosier : *Bégayement* GUTTURO-TÉTANIQUE.

GUTTUS s. m. (gu-tuss — mot lat. formé de *gutta*, goutte). Antiq. rom. Vase à goulot très-étroit, d'où la liqueur ne pouvait sortir que goutte à goutte.

GUTZKOW (Charles-Ferdinand), poëte et littérateur allemand, né en 1811 à Berlin, où son père était employé subalterne au ministère de la guerre. C'est un des écrivains qui ont exercé le plus d'influence sur le développement de la jeune école littéraire en Allemagne. Il fut élevé au gymnase de Friedrichswerder, et ensuite il étudia la théologie et la philosophie à l'université de sa ville natale. En 1830, il obtint un prix de l'université pour sa dissertation *De diis fatalibus*. Il se livra ensuite avec ardeur à l'étude des questions politiques et sociales de l'époque. Il débuta, en 1831, dans la carrière des lettres par son écrit intitulé : le *Forum de la littérature de la presse*, qui lui valut aussitôt une certaine renommée comme publiciste et le fit appeler à Stuttgard par Wolfgang Menzel, qui l'admit au nombre des rédacteurs de sa feuille littéraire. Vers la même époque, Gutzkow fit paraître plusieurs ouvrages, entre autres : *Lettres d'un fou à une folle* (Hambourg, 1832) et le roman fantaisiste *Maha Guru, histoire d'un dieu* (Stuttgard, 1833, 2 vol.). Il fournit ensuite au *Morgenblatt* (*Feuille du matin*) et à l'*Allgemeiner Zeitung* (*Journal universel*) un grand nombre d'articles qui furent publiés plus tard séparément, sous les titres de : *Nouvelles* (Hambourg, 1834, 2 vol.), *Soirées* (Francfort, 1835, 2 vol.), et *Caractères publics* (Hambourg, 1835). En 1835, il rompit soudainement avec Menzel et se rendit à Francfort-sur-le-Mein, où il collabora au journal le *Phénix*, que Duller venait de fonder. Ce fut alors qu'il publia le drame de *Néron* (Stuttgard, 1835), où il persifle avec esprit les vices et les travers de son temps; une *Préface aux lettres de Schleiermacher sur la* Lucinde *de F. Schlegel* (Hambourg, 1835), brochure qui souleva une polémique des plus vives, et un roman intitulé : *Wally la sceptique* (Manheim, 1835). Ce dernier ouvrage, qui n'avait par lui-même aucune importance, attira à l'auteur des tribulations sans nombre et le fit condamner à trois mois de prison. Ce fut pendant sa captivité à Manheim qu'il écrivit sa brochure intitulée : *De la philosophie de l'histoire* (Hambourg, 1836), dans laquelle il battait en brèche les théories philosophico-historiques de Hegel.

Rendu à la liberté, Gutzkow s'établit à Francfort-sur-le-Mein, où il se maria et où il résida plusieurs années, bien que les poursuites de la censure apportassent à ses travaux des obstacles sans cesse renaissants. Ainsi, il avait fondé avec Wienbarg une *Revue allemande*, qui fut supprimée dès le premier numéro; il en fut de même du journal politique qu'il voulut faire paraître sous le titre de *Journal de la Bourse de Francfort* et qui ne trouva pas grâce devant la censure prussienne. Il se rendit alors (1838) à Hambourg, où il fonda une feuille rédigée dans le même esprit que la précédente : le *Télégraphe de l'Allemagne*. Pendant son séjour à Francfort, il avait encore fait paraître les ouvrages suivants : *Documents pour l'histoire de la littérature moderne* (Stuttgard, 1836, 2 vol.); les *Dieux, les Héros, don Quichotte*, recueil d'études critiques et littéraires (Hambourg, 1838); *Gœthe jugé par rapport aux deux siècles qui l'ont précédé* (Berlin, 1836) et le recueil intitulé les *Contemporains* (Stuttgard, 1837, 2 vol.), qu'il publia sous le pseudonyme de *Bulwer*, pour échapper aux poursuites de la police et aux attaques des partis, et qui, dans ses *Œuvres complètes*, porte le titre de *Portraits du siècle*. Ce fut également vers le même temps qu'il commença à s'occuper un peu moins de journalisme et de critique littéraire pour travailler à des œuvres essentiellement originales, telles que le drame de *Néron*, celui du *Roi Saül* (1838), ainsi que les romans de *Séraphine* (Hambourg, 1838) et *Blasedow et ses fils* (Stuttgard, 1838-1839, 3 vol.).

Une fois établi à Hambourg, Gutzkow se consacra presque exclusivement au théâtre, et inaugura cette nouvelle période de son activité littéraire par son drame intitulé *Richard Savage*, qui fut joué sur les principaux théâtres de toute l'Allemagne. En 1847 il fut appelé à Dresde, où il remplit pendant trois ans l'emploi officiel de dramaturge des théâtres, que Tieck avait occupé avant lui. Ce fut à Dresde qu'il publia sa tragédie d'*Uriel Acosta* (1847), qui est incontestablement la meilleure de ses pièces et que l'on peut regarder comme un des chefs-d'œuvre de la scène moderne.

Gutzkow ne se mêla aux événements de

1848 que pour servir d'intermédiaire entre le peuple et l'autorité, surtout pendant un voyage qu'il fit à Berlin, à l'occasion des événements de mars; mais la liberté de la presse, qui fut la suite immédiate de ces événements, vint agrandir le champ de l'activité littéraire de l'éminent écrivain, qui provoqua une réaction littéraire par ses deux romans : les *Chevaliers de l'Esprit* (Leipzig, 1850-1852) et l'*Enchanteur de Rome* (Leipzig, 1859-1861).

Lorsqu'en 1859 on fonda en Allemagne la Société savante et philanthropique de Schiller, Gutzkow en fut nommé secrétaire général et dut, par suite de ces nouvelles fonctions, aller s'établir à Weimar en 1862. La réaction qui se produisit en Allemagne et surtout en Prusse, l'année suivante, devait lui être fatale. Les membres du parti aristocratique, qui, partout, s'étaient emparés du pouvoir, suscitèrent à Gutzkow des tracasseries telles qu'il perdit la raison en face des calomnies sans nombre dont il fut l'objet. Pendant deux ans, de 1864 à 1866, il ne vit autour de lui que persécuteurs et ennemis. Cependant on le vit, au commencement de 1866, recouvrer la santé de l'esprit et celle du corps; mais, depuis cette époque, il n'a produit aucune œuvre nouvelle. Nous citerons encore de lui, pour compléter sa bibliographie, les ouvrages suivants, qui n'ont pas été nommés au cours de cette étude : le *Bonnet rouge et le capuchon*, brochure politique (1838); *Livre d'esquisses* (1839); *Vie de Bœrne* (1840); *Werner* ou le *Cœur et le monde*, drame (1840); *Patkul*, tragédie (1841); l'*Ecole des riches*, comédie (1841); le *Treize novembre*, drame (1842); *Mélanges littéraires* (1842-1852, 10 vol.); *Une feuille blanche*, drame (1844); la *Perruque et l'épée*, comédie (1844); *Pugatcheff*, tragédie historique (1846); le *Prototype de Tartufe*, comédie (1847); *Discours au peuple*, brochure (1848); l'*Allemagne à la veille de sa chute et de sa grandeur* (1848); *Wullenweber*, tragédie historique (1848); *Ottfried*, drame (1849); *Liesli*, tragédie populaire (1850); le *Lieutenant du roi*, comédie (1852); les *Jeunes filles du peuple* (1852); *Philippe et Pérez*, tragédie historique (1853); la *Diaconesse*, nouvelle (1855); *Ella Rose*, drame (1856); *Laurier et myrte*, tragédie historique (1856); le *Petit monde des fous*, nouvelle (1856); *Lenz et ses fils*, comédie (1856); *Œuvres dramatiques complètes* (1862-1863, 20 vol.). En 1852, il avait publié une sorte d'autobiographie sous le titre de *Scènes de la vie de jeunesse*, et il avait entrepris la publication d'un journal hebdomadaire populaire intitulé : *Conversations au foyer domestique*, qu'il rédigea jusqu'en 1862.

GUTZLAFF (Charles), missionnaire évangélique et savant sinologue allemand, né en Poméranie en 1803, mort à Victoria Hong-Kong en 1851. Il séjourna pendant quarante années dans le royaume de Siam, dans le Laos, chez les Birmans ou en Chine, et recueillit des renseignements précieux sur ces diverses contrées. Il fut élevé, par le gouvernement anglais, au poste de surintendant du commerce près du secrétariat en Chine, et son nom a été donné à une île de l'embouchure du Yong-tsé-King. On lui doit, entre autres ouvrages estimés, écrits en anglais : *Journal de trois voyages sur les côtes de la Chine* (1833); *Esquisse de la Chine ancienne et moderne* (1834, 2 vol.); la *Chine ouverte* (1838, 2 vol. in-8°); *Histoire de la Chine* (1847, 2 vol. in-8°); *Vie de Taoa Kwang, dernier empereur de la Chine* (1852, in-8°).

GUY (danse de **SAINT-**). V. CHORÉE.

GUY (Michel), dit **de Tours**, poëte français, né à Tours en 1551, d'un procureur au présidial de cette ville, mort dans les premières années du XVII^e siècle. Il exerçait la profession d'avocat. Il paraît, toutefois, s'être plus occupé de poésie que du barreau. Les anciens biographes ne font de lui aucune mention et l'on n'a aucun détail sur sa vie. Ses poésies ne manquent pourtant ni d'élégance ni d'originalité. A beaucoup de ces expressions locales que Grécourt appelait ses *tourangélismes*, on voit que l'auteur habita constamment sa province, ce qui n'aura pas peu contribué sans doute à y concentrer sa réputation. Les poésies de Guy de Tours, imprimées en 1598, sous le titre de *Premières œuvres poétiques et soupirs amoureux* (in-12), sont divisées en sept livres, dont quatre sont consacrés à ses *Soupirs amoureux*, c'est-à-dire aux louanges de ses quatre maîtresses. Le cinquième livre est terminé par un poëme intitulé le *Paradis d'amour* et consacré à l'éloge des plus belles dames de Tours. On a aussi de Michel Guy, outre des poésies latines inédites, un recueil de vers fort licencieux, les *Muses incognues* ou la *Soilles au bourriers* [le *Seau aux ordures*] (Rouen, 1604), sorte de chronique scandaleuse dont le seul exemplaire connu existe à la bibliothèque de l'Arsenal.

GUY (Thomas), philanthrope anglais, né à Londres en 1643, mort en 1724. Il acquit, dans le commerce de la librairie et dans des spéculations financières, une fortune colossale, dont il consacra une partie (5 millions de francs) à la construction, à Londres (1721), d'un hôpital qui porte son nom, et où l'on voit sa statue en bronze. La ville de Tamworth lui doit aussi une maison d'asile.

GUY (Jean-Henri), auteur dramatique français, né à Compiègne en 1765, mort vers 1835. Il était fils d'un piqueur du roi. Guy a composé surtout des libretti d'opéra, qui ne se recommandent ni par la correction du style ni par le lyrisme poétique; toutefois, quelques-uns de ses ouvrages ont eu beaucoup de succès. Nous citerons particulièrement *Sophie et Moncars* ou l'*Intrigue portugaise*, opéra-comique en trois actes, musique de Gaveaux (1797), et *Anacréon chez Polycrate*, opéra en trois actes, musique de Grétry (1797).

GUY DE DAMPIERRE, comte de Flandre. V. DAMPIERRE.

GUY PATIN, médecin français. V. PATIN.

Guy Livingstone, roman anglais de Lawrence. V. LIVINGSTONE (Guy).

Guy Mannering ou **l'Astrologue**, roman de Walter Scott, dont le sujet, débarrassé de ses accessoires et de ses nombreux épisodes, est d'une grande simplicité. Un jeune homme écossais, Henri Bertram d'Ellangowan, a été dans son enfance ravi à sa famille par des contrebandiers et transporté en Hollande, où il a été élevé dans une maison de commerce comme par charité. Entraîné par sa vocation pour les armes, il s'est engagé, a fait partie d'une expédition dans les Indes, et par son courage a mérité le grade de capitaine, sous le nom de Brown, qu'il croit être le sien. Après une absence de vingt ans, il revient par hasard dans son pays natal. Ses parents sont morts, à l'exception de sa sœur Lucy; ses domaines ont été vendus pour satisfaire les créanciers et achetés à vil prix par Glossin, leur intendant infidèle. Reconnu par une bohémienne dévouée à sa famille, Meg Merrilies, qui tient dans ses mains tous les fils conducteurs de ce drame domestique, et protégé par quelques amis, Brown, ou plutôt Bertram d'Ellangowan, parvient à rentrer dans l'héritage de ses pères. Ainsi s'accomplit l'horoscope calculé au moment de sa naissance par un étudiant d'Oxford, Guy Mannering, auquel le roman doit son double titre, bien que Guy n'en soit pas le héros.

L'amour de Bertram pour Julie, fille de l'ancien étudiant devenu le colonel Mannering, les intrigues ténébreuses de Glossin, l'usurpateur du domaine d'Ellangowan, qui a jadis soudoyé les contrebandiers pour faire disparaître le jeune Bertram, l'intervention de Meg Merrilies, qui reconnaît Bertram la première, lui fournit les preuves des scélératesses de Glossin et sacrifie généreusement sa vie pour faire triompher le jeune laird de ses ennemis, forment les principaux incidents et le nœud de l'action. Une scène admirable est celle où le jeune Bertram, de retour aux lieux témoins de son enfance après une absence de vingt ans, sent se réveiller en lui, à l'aspect du séjour de ses ancêtres, une foule de vagues souvenirs, et s'adresse, pour éclaircir ses doutes, à l'oppresseur de sa famille et à l'usurpateur de son héritage, à l'infâme Glossin, qui, de son côté, sent s'éveiller en lui, non pas le remords, mais la crainte du châtiment. Il y a du génie dans une telle conception, et le dialogue est conduit avec un art admirable. L'action est généralement vive et intéressante, et les caractères sont bien dessinés. Le type de Meg Merrilies est des plus curieux et d'une vérité frappante pour qui connaît les mœurs de l'Ecosse à l'époque où l'auteur place son récit.

Guy de Warwyke, poëme d'aventure du XIII^e siècle. On ne sait quelle en est précisément la date, ni quel en est l'auteur. Il est fort long, car il n'a pas moins de 11,200 vers. Guy de Warwyke quitte l'Angleterre, où il laisse la dame de ses pensées, qui a promis de le prendre pour époux lorsqu'il sera devenu le plus illustre chevalier de la chrétienté. Aidé de son bon compagnon Harold, il court les aventures, accomplit des prouesses incroyables, taille en pièces tous ses adversaires, fait prisonnier l'empereur d'Allemagne, puis le rend à la liberté et devient son meilleur serviteur. L'empereur l'envoie contre le soudan de Babylone, qui marchait sur Constantinople; Guy met en déroute l'armée du soudan dont il tue le neveu; après quoi il ne craint pas d'accepter le rôle de messager auprès du terrible musulman. Celui-ci ordonne qu'on le saisisse et qu'on le jette dans les fers; mais le brillant chevalier tire son épée, coupe la tête au soudan, l'emporte, monte sur son bon destrier et gagne la campagne. Après tant de services, l'empereur ne peut faire moins que de lui offrir la main de sa fille; Guy accepte, mais, au moment de passer l'anneau nuptial, il se rappelle soudain son amie qui l'attend en Angleterre, et il renonce à l'honneur qu'on lui propose. Il se détermine alors à partir pour son pays. En route, il rencontre une foule d'aventures étranges et terribles d'où il se tire toujours avec le plus grand honneur. Arrivé en Angleterre, Guy délivre le pays d'un horrible dragon et épouse la dame de ses pensées, qui est fière de se donner à un chevalier si renommé. Mais à peine est-il marié que, se rappelant qu'il a tout fait pour la gloire d'une femme et rien pour Dieu, il se résout à combler cette lacune, prend congé de sa femme et va visiter les lieux saints. De là une nouvelle série d'exploits héroïques : il pourfend des géants, sauve des empires, puis, toujours dévot, revenu en Angleterre, il s'établit ermite dans une forêt voisine du château où habitait sa femme. Le jour de sa mort, il envoie son anneau à celle qui continuait à l'attendre dans les larmes; elle accourt : il avait déjà rendu le dernier soupir. La dame suivit de près son mari dans la tombe.

Guy de Warwyke fut un des romans les plus populaires de l'époque; il a été traduit, remanié, rajeuni plusieurs fois, et son héros a pris rang parmi les types les plus accomplis de la chevalerie.

GUYANE ou **GUIANE**, vaste contrée de l'Amérique méridionale, s'étendant entre 4° de lat. S. et 8° 40′ de lat. N., et entre 52° 15′ et 74° 30′ de long. O. Le plateau qu'elle forme est immense : on évalue sa longueur de l'E. à l'O. à plus de 200 myriamètres; sa plus grande largeur du N. au S. à 120 myriamètres environ, et sa superficie totale à plus de 44,000 myriamètres carrés. La Guyane est bornée à l'E. par l'océan Atlantique, au N. par le même océan et par l'Orénoque, à l'O. par l'Orénoque, le Rio-Meta et la Nouvelle-Grenade, au S. par l'Amazone. La Guyane aurait été reconnue par Christophe Colomb dès 1496, suivant quelques auteurs; mais, suivant d'autres sources d'indications qui paraissent plus authentiques, ce ne serait que le 1^{er} août 1498 que le grand navigateur aborda, vers les bouches de l'Orénoque, le véritable continent américain, après avoir relevé, la veille, l'île de la Trinité. Alphonse d'Ojeda et le pilote Jean de La Cosa, partis de Séville en mai 1499, n'arrivèrent au nouveau monde que dix mois après Colomb. Leur flotte, composée de 4 vaisseaux, et sur laquelle se trouvait Améric Vespuce, atterrit également aux bouches de l'Orénoque. Vers la même époque, un grand nombre d'aventuriers, attirés dans ces parages par l'espoir de trouver en abondance de l'or, des pierres précieuses et des productions inconnues, abordèrent aux côtes guyanaises; mais Vincent Yanez Pinçon est le premier qui ait parcouru ces pays dans toute leur étendue. Parti de Palos en décembre 1499, il aborda le continent américain au sud de l'Equateur, y prit terre en deux ou trois points, puis, faisant route au nord et coupant de nouveau la ligne, il longea les terres d'aussi près que possible. C'est dans ce voyage qu'il donna son nom à cette rivière, dont la position, contestée depuis longtemps, a occasionné la discussion encore pendante sur les vraies limites de la Guyane française et de la Guyane portugaise, celle-ci incorporée depuis longtemps à l'empire du Brésil. Dans le courant du XVI^e siècle, le bruit de l'existence, au centre de la Guyane, d'une ville superbe, que l'on nommait Manoa del Dorado, située sur le lac Parima, et renfermant des richesses merveilleuses, attira dans le pays une foule d'aventuriers à la recherche de la fameuse cité. Ces voyages, parmi lesquels nous citerons ceux de Gonzalez Pizarre, frère du conquérant du Pérou, en 1541; de l'Allemand Philippe de Hutten, en 1545; de l'Anglais sir Walter Raleigh, qui, en 1595 et en 1617, remonta l'Orénoque jusqu'à 800 kilomètres de son embouchure; de Laurent Keymis et du capitaine Berrie, en 1596; de Charles Leigh, en 1604; de Robert Harcourt, en 1608; ces voyages, disons-nous, n'eurent d'autres résultats que de faire mieux connaître la Guyane et ses véritables richesses. La Guyane se divise en : Guyane espagnole, aujourd'hui incorporée au Venezuela; Guyane anglaise; Guyane hollandaise; Guyane française, et Guyane portugaise, aujourd'hui faisant partie du Brésil.

GUYANE FRANÇAISE. La Guyane française est une portion de l'immense contrée dont on vient de fixer les limites. Elle est comprise entre 2° et 6° de lat. N., et entre 52° et 57° de long. O. Elle est bornée au N.-E. par l'océan Atlantique, au N.-O. et à l'O. par le Maroni, qui la sépare de la Guyane hollandaise, et par les pays intérieurs, presque inconnus, situés au delà du Rio-Branco. Au S., les limites ne sont pas encore déterminées. La longueur de son littoral, du Maroni au N. jusqu'à l'Oyapoc au S., est de 500 à 562 kilom. Sa profondeur, du Rio-Branco à l'Océan, n'est pas moindre de 1,200 kilom. Ces dimensions donneraient une superficie triangulaire de 18,000 lieues carrées.

— *Histoire.* En 1604, à l'instigation d'un sieur Devaux, qui avait longtemps vécu dans ce pays, Henri IV chargea le sieur de La Revardière de se rendre à Cayenne et d'examiner s'il serait possible d'y fonder une colonie. Le rapport de La Revardière fut favorable, mais la mort de Henri IV empêcha de donner suite à ce projet. Toutefois, en 1626, plusieurs marchands de Rouen, conduits par MM. de Chantail et de Chambour, formèrent un groupe de vingt-six colons qui vint s'établir sur les bords de la rivière de Sinnamary. En 1628, une autre colonie de quatorze personnes se fixa sur la rivière de Conamama. Cette colonie, qui, après le départ du capitaine Hautepine, demeura sous le commandement de son lieutenant Lafleur, reçut, en 1630, un renfort de cinquante hommes, conduit par le sieur Legrand, et, en 1633, un second renfort de soixante-six hommes, conduit par le capitaine Grégoire. En 1634, quelques-uns des colons de Conamama, longeant le littoral, franchissant le Corossoni, le Sinnamary, le Kourac, arrivèrent sur la rive gauche de la rivière de Cayenne, franchirent le fleuve, s'établirent dans une île qu'ils se mirent à cultiver après avoir construit un fort et le village qui est devenu le chef-lieu de notre colonie; mais ces premiers essais de colonisation étaient bien faibles encore. C'est afin de tirer parti de ces établissements naissants, que des négociants de Rouen s'associèrent de nouveau et obtinrent le privilége du commerce et de la navigation dans les divers pays situés entre l'Amazone et l'Orénoque. Quoique confirmée et étendue en 1638, cette concession ne porta pas fruit; mais, avec cette heureuse ténacité qui caractérise la race normande, des Rouennais revinrent à la charge, et, en 1643, formèrent une société nouvelle, sous cette dénomination : *Compagnie du cap Nord.* Elle obtint, comme la précédente, la concession de tout le pays compris entre l'Orénoque et l'Amazone, à la condition expresse qu'elle y ferait des établissements et les peuplerait. La France était alors la seule nation européenne qui eût planté son pavillon sur ces côtes. L'expédition, composée de trois cents hommes, partit de Dieppe le 1^{er} septembre 1643, sur deux navires; elle arriva à sa destination le 25 novembre. Le pays où elle débarqua était encore peuplé de quelques Français, débris malheureux des premiers établissements; ces exilés avaient presque oublié leur langue natale pour le galibi, et avaient pris les habitudes des naturels de la contrée. Les trois cents colons s'établirent dans l'île de Cayenne, et fortifièrent le mont Céperon pour se mettre à l'abri des attaques des indigènes; mais Poncet de Bretigny, qui était leur chef, se conduisit à l'égard de ses compatriotes avec tant de barbarie, ses extravagances furent telles, qu'une partie des colons s'enfuit dans les bois et que les indigènes, poussés à bout par sa cruauté, le massacrèrent. En 1645, un renfort de quarante hommes, envoyé par les Rouennais, fut également massacré. Cette société anéantie, une nouvelle compagnie se réorganisa tout aussitôt. Elle se composait de douze associés, appelés les *douze seigneurs*, et portait la dénomination de *Compagnie de la France équinoxiale.* Elle réunit un capital de 8,000 écus, un personnel de 700 ou 800 hommes, et, en 1652, elle obtint des lettres patentes révoquant celles qui auraient été précédemment octroyées. Toute la troupe s'embarqua au Havre le 2 juillet 1652, sous les ordres d'un gentilhomme normand, M. de Royville. Mais pendant la traversée les associés conspirèrent contre leur chef, le poignardèrent et jetèrent son corps à la mer. Arrivés, le 30 septembre, à Cayenne, les associés sommèrent de Navare, commandant le fort de Céperon pour les Rouennais, de le leur remettre. De Navare n'opposa pas de résistance. Aussitôt débarqués, les colons se groupèrent autour du fort dont ils accrurent les défenses, et confièrent l'administration de la colonie à trois des principaux associés, qui prirent le titre de directeurs pour la Compagnie. La guerre ne tarda pas à éclater avec les Galibis; la famine se déclara, et les restes de cette expédition durent se réfugier à Surinam, d'où ils gagnèrent les Antilles. Quelques Hollandais, sous la conduite de Spranger, vinrent, à cette époque, s'établir à Cayenne, abandonnée par ses possesseurs; mais, en 1663, une nouvelle *Compagnie équinoxiale*, sous la direction du maître des requêtes de La Barre, et appuyée par le gouvernement français, les en expulsa. Toutefois, cette Compagnie nouvelle ne jouit pas longtemps de sa concession. En mai 1664, le roi, révoquant tous les priviléges antérieurs, autorisa par un édit la formation, sous le nom de *Compagnie des Indes occidentales*, d'une association puissante, à laquelle fut donnée la propriété de toutes les colonies de l'Amérique du Nord, des Antilles, de l'Amérique du Sud et de l'Afrique occidentale, avec la faculté d'y faire seule le commerce pendant quarante ans. Au nom du roi, le sieur Noël prit possession des terres fermes de l'Amérique du Sud, fit construire un fort à l'embouchure du Donnamary, et commanda la colonie jusqu'à l'arrivée de M. de La Barre, maintenu comme gouverneur de nos possessions américaines.

C'est de cette époque que date la véritable fondation de Cayenne et de notre colonie. Sous l'administration vigilante, paternelle, intelligente de M. de La Barre, mille colons français, établis dans l'île de Cayenne, se livrèrent paisiblement aux travaux de culture. La prospérité de cet établissement paraissait assurée, lorsque, le 23 septembre 1667, les Anglais, sous les ordres du chevalier Harman, firent irruption dans l'île, la dévastèrent et l'abandonnèrent au bout de quinze jours sans songer à s'y établir. Les colons, qui s'étaient dispersés dans les bois, se groupèrent aussitôt autour du P. Morellet, curé de Cayenne, et mirent tout en œuvre pour réparer les désastres qui les avaient frappés. Six ans de paix achevèrent de rendre à notre colonie sa prospérité passée. En 1674, la Guyane, comme les autres colonies, passa sous la domination immédiate du roi, après la suppression de la Compagnie des Indes occidentales; mais la Hollande voyait avec peine prospérer notre établissement de Cayenne; elle n'hésita pas à l'attaquer le 5 mai 1676, avec 11 navires de guerre. Malgré ces forces considérables, les Hollandais ne purent s'en emparer que par surprise. A peine maîtres de la place, ils en accrurent singulièrement les fortifications; cependant ils ne réussirent pas à s'y maintenir longtemps, car, le 20 décembre 1672, le comte

d'Estrées parut devant Cayenne à la tête de 6 vaisseaux, de 4 frégates et de 1 brûlot, et en chassa l'ennemi. En 1686, les colons, renforcés par quelques flibustiers qui étaient venus s'établir à Cayenne, donnèrent de l'accroissement à leurs cultures d'indigo, de coton et de cannes à sucre. Cayenne était peut-être à la veille de devenir une ville coloniale de premier ordre, lorsqu'un marin français nommé Ducasse, réveillant les sentiments de haine des colons contre les Hollandais, entraîna les Cayennais dans une expédition contre Surinam. L'expédition fut désastreuse; les agresseurs furent massacrés ou faits prisonniers et conduits aux Antilles; la Guyane y perdit, et pour longtemps, la partie vitale de sa population. En vertu d'un traité conclu à Lisbonne le 4 mars 1700, l'Amazone fut désigné comme limite entre nos possessions et celles du Portugal.

En 1713, lorsque fut signée, le 11 avril, la paix d'Utrecht, les limites de la Guyane, du côté de l'Amazone, furent modifiées. L'article 8 de ce traité est ainsi conçu : « Sa Majesté Très-Chrétienne se désistera pour toujours de tous droits qu'elle peut prétendre sur la propriété des terres appelées du Cap du nord, et situées entre la rivière des Amazones et celles du *Japoc ou de Vincent-Pinçon*, sans se réserver ou retenir aucune portion desdites terres. » Or, le fleuve Vincent-Pinçon a son embouchure située par 2° environ de lat. N., et son territoire comprend tout le pays jusqu'au delà de l'embouchure de l'Arouari, le premier fleuve important que l'on rencontre en quittant la rive gauche de l'Amazone et en se dirigeant au nord, avec la belle île de Maraca, tandis que le Japoc ou Oyapoc a son embouchure cinquante lieues plus au nord, par 4° environ de lat. N. C'est donc sur une erreur que le Portugal autrefois et aujourd'hui le Brésil appuient leurs prétentions; car il est incontestable que l'Amazone fut autrefois notre limite au sud de la Guyane, et que, dans l'esprit du traité d'Utrecht, l'Araouari (ou Araguari) devait servir de bornes à nos possessions, la pensée réelle des contractants ayant été de laisser au Portugal les deux rives de l'Amazone, avec un territoire de vingt lieues au nord sur la rive gauche de ce fleuve. La France sera-t-elle, en fin de compte, victime d'une erreur qui s'est glissée dans un traité qui, par lui-même, était une œuvre de réaction contre nos succès au XVIIe siècle? Des négociations n'ont cessé d'avoir lieu, depuis 1715, pour mettre un terme à cette situation En 1763, le gouvernement, vivement affecté de la perte du Canada, résolut de donner une importance majeure à la Guyane. Il enrôla, dans ce but, et dirigea vers le Kourou et les îles du Salut douze mille colons volontaires, appartenant à la Lorraine et à l'Alsace. Cette expédition eut une issue malheureuse. La plupart des colons moururent à la Guyane, et, de ces douze mille individus, deux mille à peine revirent le ciel de la patrie. L'expédition coûta 30 millions, et le résultat fut l'installation définitive à Sinnamary d'une soixantaine de familles allemandes, françaises et canadiennes. Bien conduite, cette expédition devait faire de la Guyane la première de nos colonies; mais notre manie de réglementation, à cette époque comme à présent, fit avorter un projet admirable.

En 1766, une autre compagnie se forma, sous le patronage du ministre de la marine, M. de Praslin, pour aller mettre en culture le district de Tonnigrande. Ses efforts furent infructueux. En 1775, la Guyane ne comptait encore que 1,300 colons libres et 8,000 esclaves. C'est à cette époque que M. Malouet fut envoyé à Cayenne. Cet habile administrateur, après avoir sérieusement étudié la nature des terrains et les ressources naturelles de la colonie, entreprit de dessécher les terres noyées de la Guyane et de construire des canaux et des chemins; malheureusement, le mauvais état de sa santé le contraignit à rentrer en France. Mais l'élan était donné. Le muscadier, le giroflier, la canne à sucre avaient été introduits à la Guyane et y étaient cultivés avec succès. La revolution de 1789 trouva notre colonie en paix; elle y produisit de grands troubles, comme dans toutes nos possessions d'outre-mer, et, lorsqu'en 1794, au mois de juin, fut promulgué le décret de la Convention qui abolissait l'esclavage, on put craindre à la Guyane une commotion semblable à celle de Saint-Domingue. Les noirs se révoltèrent et abandonnèrent le travail.

Le 10 novembre 1797, la Guyane vit débarquer sur ses rivages les seize déportés du 18 fructidor an V; au commencement de l'année suivante, cinq cents déportés nouveaux vinrent augmenter le chiffre de sa population. Mais ces exilés politiques, livrés à eux-mêmes, dans le plus complet dénûment, ne tardèrent pas à périr dans les déserts de Conamama, d'Approuague et de Sinnamary. Sous le gouvernement de Victor Hugues, de 1800 à 1809, les colons armèrent des navires pour la course. Certains d'entre eux s'enrichirent, mais au détriment de la prospérité réelle, sérieuse, de la colonie. En effet, les Anglais, unis aux Portugais, vinrent assiéger Cayenne, et Victor Hugues, contraint à capituler, stipula, le 12 janvier 1809, qu'il abandonnerait la Guyane aux Portugais et non à l'Angleterre. Le Portugal conserva la Guyane jusqu'en 1817; il ne s'y passa rien de remarquable durant les huit années d'occupation étrangère, si ce n'est que le Portugal confisqua les biens de tous ceux qui abandonnèrent alors la colonie. Le traité de Paris (1814) avait rendu la Guyane à la France; mais ce n'est qu'en 1817, le 8 novembre, qu'une division navale, sous les ordres du contre-amiral Bergeret, vint prendre officiellement possession de Cayenne et installer comme gouverneur le général Carra-Saint-Cyr. Cette reprise de possession n'eut lieu toutefois que réserves faites réciproquement de la fixation des limites sud de la colonie. Le gouvernement voulut reprendre aussitôt son œuvre de colonisation. En 1820, il envoya à Cayenne trente-deux agriculteurs chinois et malais, puis, en 1821, vingt settlers américains; ces deux tentatives n'aboutirent pas. En 1823, une émigration française s'organisa pour aller peupler la Mana, lieu choisi comme propice par une commission. Les cent soixante-quatre individus qui la composaient s'installèrent à une quinzaine de lieues de l'embouchure de la rivière; mais ils furent bientôt contraints d'abandonner cette région, mal choisie et peu saine. Trois familles du Jura, restes de cette expédition, se rapprochèrent, en 1824, de la côte; mais elles ne réussirent pas dans leurs projets. Elles rentrèrent en France en 1828. C'est à cette époque que la célèbre Mme Javouhey, fondatrice et supérieure générale de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, proposa au gouvernement de continuer l'œuvre commencée de la colonisation de la Mana, et lui demanda l'autorisation de créer dans cet endroit des asiles pour les enfants trouvés. Cette autorisation fut aussitôt accordée. Mme Javouhey partit en conséquence avec trente-six sœurs, trente-neuf cultivateurs engagés et quelques enfants. La petite colonie s'adonna à l'élève des bestiaux et à l'exploitation des bois. Malheureusement, en 1831, les cultivateurs la quittèrent, et il fallut soutenir par d'autres moyens son établissement naissant. Le gouvernement lui vint aussi en aide en dirigeant sur Mana les noirs destinés à l'affranchissement, afin qu'ils y apprissent la pratique de la liberté par les bons exemples et le travail. En 1836, le nombre des noirs libérés s'y élevait à cinq cent cinquante.

Par décret en date du 8 décembre 1851, la Guyane fut désignée pour recevoir les repris de justice en rupture de ban et les affiliés aux sociétés secrètes. En 1853, des immigrants africains et indiens qui furent introduits dans le pays et la création d'une banque redonnèrent de l'activité à la colonie. Depuis 1855, la découverte de l'or et la fondation d'une exploitation aurifère et agricole dans l'Approuague, l'établissement de sociétés pour l'exploitation de l'or, la création de vastes chantiers qui tirent bon parti des admirables forêts de la colonie, augmentent chaque jour l'importance de la Guyane française. Nous reviendrons plus loin sur les placers aurifères de la Guyane française.

— *Topographie, hydrographie, météorologie.* Le sol de la Guyane est divisé en terres hautes et en terres basses; c'est avec raison qu'on l'a représentée comme étant un *désert de végétation*. Les terres basses occupent tout le littoral, jusqu'aux premières cataractes ou *sauts* des rivières. Elles sont formées de terres d'alluvion, dont une partie est cultivée et dont l'autre est encore à l'état de savanes noyées ou sèches. Quelques petites chaînes de collines, quelques coteaux isolés accidentent seuls cette partie de la Guyane. Les terres hautes, composées d'une sorte d'argile mélangée de sable granitique, de tuf et de parties ferrugineuses, se rencontrent à la distance d'une vingtaine de lieues environ des côtes, et se continuent au delà des sauts des rivières, à partir desquels s'étend, en se dirigeant vers le centre du pays, une chaîne de montagnes d'une altitude de 5 à 600 mètres. Cette chaîne rejoint la grande chaîne du Tumuc-Humac, qui occupe toute la partie sud de la Guyane, et dont les sommets les plus élevés n'atteignent guère que 1,000 à 1,200 mèt. Les forêts commencent à 60 ou 80 kilom. de la mer; elles se prolongent à l'intérieur du continent jusqu'à des profondeurs inconnues. Parmi les essences jusqu'à présent connues qu'elles produisent, et qui sont au nombre de plus de 110, la plupart sont propres à la menuiserie, à la charpente, au charronnage, au tour, à l'ébénisterie et à la teinture. Les arbres des terres basses ne donnent, au contraire, qu'un bois mou. Les terres basses sont couvertes, sur beaucoup de points, de vastes marais fournis par les pluies diluviennes des tropiques. Ceux de ces marais qui sont inondés le plus profondément se nomment *péripris* ou *pripris;* ceux qui sont desséchés se couvrent, à la longue, de palmiers pinots, et se nomment alors *pinotières;* enfin, entre les rivières de Kan et du Mahury, ainsi que dans les quartiers de Sinnamary, de vastes espaces, formés par l'assemblage d'herbes aquatiques reposant sur un fond de vase molle, sont de véritables tourbières en voie de formation, qu'on désigne sous le nom de *savanes tremblantes*. Peu de pays au monde sont mieux arrosés que la Guyane française. On y compte vingt-deux fleuves ou rivières qui débouchent dans la mer, et dont les affluents sillonnent la contrée dans tous les sens. Les principaux sont : le Maroni, la Mana, l'Organabo, l'Iracoubo, le Counamama, le Kourou, le Macouria, la rivière de Cayenne, le Makury, la rivière de Kan, l'Approuague, l'Ouanary, l'Oyapock, le Cachipour, le Gonani, le Carséouenne, le Mayacau, le Mapa, le Carapapouri et le fleuve Vincent-Pinçon. Les lacs principaux sont : le Mepecuru, le Macari et le Mapa, dans le voisinage du cap Nord, sur le territoire contesté. La France a, de 1836 à 1838, entretenu un poste situé au milieu de l'île Mapa. La température de la Guyane est élevée. Le thermomètre y descend très-rarement au-dessous de 20° centigrades, et monte parfois à 36° et 38°, donnant ainsi une température moyenne de 25° à 26°. Malgré cette grande chaleur, le climat n'est pas malsain par lui-même, et si de nombreuses victimes ont succombé dans les tentatives de colonisation qui ont été faites à diverses époques à la Guyane, c'est plutôt le résultat de l'imprévoyance, des privations et des nostalgies que celui du climat. L'air est très-pur à Cayenne. Il suffit aux arrivants, pour se soustraire aux influences de la chaleur et de l'humidité, d'éviter tout excès, de ne point s'exposer, découverts, aux rayons du soleil et de s'éloigner, pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre, des lieux marécageux. Les défrichements, qui continuent à s'exécuter, tendent d'ailleurs, chaque jour, à assainir davantage le pays, en reculant de plus en plus la limite des forêts et en diminuant l'étendue des marais. La saison sèche dure cinq mois à la Guyane, de de juillet en novembre; la saison pluvieuse y commence, en général, avec décembre, et dure jusque vers la fin de juin. Il tombe à Cayenne, année moyenne, de 3 mètres à 3m,50 d'eau. Il en tombe davantage dans l'intérieur des terres. Les ouragans sont inconnus à la Guyane, et les ras de marée, bien moins violents que ceux des Antilles ou de la Réunion, ne se font guère sentir qu'en novembre ou en décembre. Les variations barométriques sont à peu près nulles à Cayenne; elles flottent entre 0m,758 et 0m,763. Les jours les plus longs sont de 12 h. 18 m., et les plus courts de 11 h. 42 m.

— *Agriculture.* Pendant longtemps, on ne cultiva que les terres hautes à la Guyane; il fallut l'exemple des Hollandais pour déterminer nos colons à cultiver les terres basses. Mais une remarque est indispensable ici. Les habitations de la colonie se divisent, avons-nous dit, en hautes et basses terres. Ces dernières, qui conviennent plus particulièrement à la canne, périodiquement noyées par l'action de la marée sur le cours des rivières, ne peuvent être exploitées qu'au moyen de certains travaux méthodiques de canalisation imaginés à la fin du dernier siècle, en 1778, par l'ingénieur Guizan, dont le nom est demeuré célèbre dans les fastes coloniaux. L'importance des terres basses d'une propriété en Guyane ne se mesure donc pas à l'étendue absolue de leur surface, mais à la partie de cette surface qui est devenue exploitable par les travaux en question. Ces travaux consistent en quatre grands fossés récipients, formant, en général, un quadrilatère, sorte de drainage à ciel ouvert, où viennent aboutir une série régulière de *tireurs* ou canaux d'écoulement, le tout coupé symétriquement de canaux plus profonds, servant aux transports de la récolte, qui se font sur des chalands. Cette portion de terre ainsi préparée se nomme l'*entourage*, à cause des grands fossés qui la délimitent, et constitue, comme il vient d'être dit, la véritable surface arable que le propriétaire peut, suivant ses ressources, étendre par des travaux successifs.

On cultive à la Guyane la canne à sucre, le café, le coton, le roucou, le cacao, qui y croît spontanément aussi, le girofle, la cannelle, la muscade, le poivre, la vanille, qui pousse sans culture, le tabac, le manioc, le riz, la banane, l'igname, la patate, l'arbre à pain. Les fruits qu'on récolte sont l'ananas, la banane, la sapotille, la barbadine, l'orange, la pomme cannelle, le corossol, la mangue, la goyave, l'avocat, le moubin, le coco et la grenade. Le sol produit aussi les excellentes matières oléagineuses ayant nom : l'aoura, qui fournit une graine dont la basse population tire son huile et son savon; le palmier à huile, acclimaté par M. de Kerkow; le yayamadou ou muscadier à suif, dont on fabrique de bonnes bougies; les noix de bancoule et le carapa. Le district de Cachipour seul pourrait fournir à la savonnerie de Marseille la presque totalité des graines oléagineuses qu'elle consomme. Le domaine colonial possède trois habitations : Baduel, dans l'île de Cayenne; Bourda, dans le même quartier; la Gabrielle, dans le quartier de Roura. Une décision locale, du 22 octobre 1860, a créé à Cayenne un comité chargé de faire connaître, au double point de vue commercial et scientifique, les ressources naturelles du pays.

— *Flore et faune.* La flore de la Guyane est des plus variées, comme dans toutes les contrées tropicales. Les animaux domestiques importés d'Europe y dégénèrent, ainsi que dans presque tous les pays équatoriaux. Les plus grands quadrupèdes indigènes sont le tigre, le tapir, le tamanoir ou grand fourmilier, l'unau, l'aï, le daim, le cabri morron ou chèvre sauvage; six espèces de singes habitent aussi les forêts, parmi lesquelles le sapajou. Parmi les petites espèces d'animaux, il faut citer le chat sauvage, le pai, l'agouti et l'acouchi. Outre les oiseaux de basse-cour importés d'Europe, on élève le dindon, indigène des forêts de ces pays. Les perroquets, les perruches et les aras y sont nombreux, ainsi que les oiseaux-mouches. Parmi les reptiles, il faut citer le serpent à sonnettes et une sorte de boa qui atteint quelquefois jusqu'à 30 pieds de long. Dans les criques, on rencontre des iguanes de grande dimension et de nombreux caïmans. Les tortues de terre et de mer sont nombreuses. Les rivières sont très-poissonneuses : on y trouve des mulets, des gros-yeux, des raies, et à leur embouchure le requin, l'espadon et le marteau. Les crabes y pullulent ainsi que les insectes nuisibles ou désagréables.

— *Commerce.* Un décret en date du 24 décembre 1864 ouvre le port de Cayenne aux bâtiments de toutes les nations. Les produits de la colonie, comme ceux qui y ont été importés, peuvent être exportés partout et sous tous pavillons. Toutefois, lorsque les transports sont effectués sous pavillon étranger, il est perçu, par tonneau d'affrétement, une taxe de 10 fr. pour les produits exportés en France, en Algérie, à la Martinique et à la Guadeloupe, et de 20 fr. pour les produits importés de la Martinique. La réexportation des marchandises ayant acquitté le droit de consommation ne donne lieu à aucun remboursement. En 1790, le commerce de la Guyane avec la France était, importations et exportations comprises, de 1,002,568 fr.; en 1840, il a été de 6,281,787 fr., et au 31 janvier 1863, d'après le chiffre de la douane locale, chiffre comprenant le commerce fait par la Guyane avec la France et l'étranger, il s'est élevé à 9,765,555 fr., et depuis, il n'a cessé de s'élever encore. Voici, d'après les derniers renseignements, l'état des denrées de la colonie exportées en 1868 :

Sucre brut	313,022	kilogr
Cacao	26,536	—
Café	3,761	—
Girofle	5,495	—
Coton	318	—
Roucou	398,545	—
Tafia	531	litres.
Bois d'ébénisterie	1,200	stères.
Bois de construction	447	—
Peaux de bœufs	2,346	
Ecorce de simarouba	794	kilogr.
Or natif	297	—
Caoutchouc	1,180	—

— *Population.* Au 1er janvier 1868, date du dernier recensement, la population de la Guyane française s'élevait à 25,280 habitants, en y comprenant 2,100 Indiens, 1,294 Européens, 3,516 émigrants et 690 déportés. Pendant quelque temps on avait essayé de confier aux déportés eux-mêmes tout le travail nécessaire pour mettre en culture le terrain qu'on leur confiait. On a fini par renoncer à ce système; les défrichements, le tracé des routes et l'édification des cases sont exécutés par les transportés, réunis sous forme d'ateliers dirigés par des fonctionnaires de l'administration; ensuite le terrain défriché et la case toute construite sont remis à l'homme jugé apte à devenir colon, mais sous la condition expresse qu'au bout de deux ans l'Etat cessera de lui fournir une subvention quelconque, soit pour lui, soit pour sa famille. Les produits des concessions faites de cette manière se sont élevés, en 1867, à 206,677 fr. Quand le temps de sa peine est écoulé, le libéré peut obtenir l'autorisation de fonder une industrie à Cayenne, si sa conduite a toujours été bonne et s'il justifie d'un certain pécule.

Persuadée que la constitution de la famille est la première condition du succès pour une œuvre semblable, l'administration a fait diriger sur Cayenne plusieurs convois de femmes condamnées, disposées à se marier avec des transportés. Les unions déjà contractées permettent de bien augurer de l'avenir. A la fin de l'année 1863, le nombre des mariages contractés était de 73; on y comptait, à la même époque, 56 ménages, dont 51 mariés dans la colonie et 5 en France.

Les femmes ont été placées sur le pénitencier de Saint-Laurent, sous la direction de quatre sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Les sœurs ont fondé une crèche et une école pour les enfants des nouvelles familles qui se forment dans ce quartier. Elles y avaient déjà 27 enfants en 1863.

L'administration accordait en outre le passage gratuit et des secours aux familles des transportés qui demandent à aller rejoindre leurs parents à la Guyane.

Quelques tribus d'Indiens aborigènes habitent le territoire; ils reconnaissent l'autorité française et viennent toujours présenter à l'approbation du gouverneur le chef qu'ils ont élu. Leurs mœurs sont paisibles. Ils cultivent le manioc, la banane et les ignames, mais vivent surtout de pêche et de chasse. Les principales tribus sont les Trios, sur les bords du haut Tapanahoni, affluent du Maroni, les Roucougennes, les Emirillans, les Aramichaux, au milieu de la chaîne de séparation de l'Oyapock et du Maroni, les Cayéouchiennes et les Oyampis. Indépendamment de ces populations aborigènes, on rencontre, en remontant le Maroni, au confluent de l'Awa et du Tapanahoni, trois tribus de nègres désignés sous le nom de *nègres bosh* (nègres des bois); ce sont les Youcas, les Bouis et les Polygoudoux. Leur nombre a été approximativement évalué à 1,400 ou 1,500.

— *Placers aurifères.* C'est dans le courant des années 1855 et 1856 que des gisements

aurifères assez abondants furent découverts successivement sur différents points de notre Guyane, et notamment dans le quartier de l'Approuague. Ils avaient été indiqués par M. Saint-Amant; mais, en juillet 1855, M. F. Couy, commissaire commandant du quartier de l'Approuague, guidé par un Indien du Brésil, se rendit dans la partie élevée de la rivière, sur les bords de la crique Arataï, pour reconnaître officiellement, pour ainsi dire, les gisements signalés.

Quelque temps après, une expédition fut chargée par le gouvernement d'explorer ces parages. Les résultats obtenus amenèrent la formation d'une société qui, sous le titre de *Compagnie aurifère et agricole de l'Approuague*, obtint, par décret du 20 mai 1857, la concession, pendant vingt-cinq années, de 200,000 hectares de terrains, aujourd'hui exploités avec succès. Dans le courant de l'année 1856, la société se constitua, et en 1857 les placers concédés furent mis en exploitation. Dans l'espace de cinq années, dont deux d'exploitation sérieuse, de 1859 à 1864, les placers de l'Approuague ont donné un produit brut de 314 kilog. 470 grammes d'or, c'est-à-dire plus d'un million de francs.

Le métal se rencontre en grains assez lourds pour pouvoir être recueillis par un seul lavage, et en pépites variant de 50 centigrammes à 2, 3 et 4 grammes, et, par exception, de 25 à 150 grammes. On a pu voir, à l'Exposition permanente des colonies, des pépites provenant de la Compagnie, dont le poids s'élève jusqu'à 175 grammes. Enfin, la *Feuille officielle de la Guyane* célébrait récemment la découverte d'une pépite de 355 grammes, trouvée dans une petite exploitation privée, et qui a été achetée par l'administration pour être envoyée comme spécimen au département de la marine. Étant donnée la constitution géologique du sol, ce sont là évidemment de purs accidents, des faits aussi anomaux que les blocs énormes d'or natif que chacun a pu voir à la grande Exposition universelle de Londres. De pareilles trouvailles ne sauraient être le but d'une exploitation sérieuse. Ce qu'il faut, ce sont des moyennes plus constantes.

L'or de la Guyane, comme les similaires de la Californie et de l'Australie, est alluvionnaire. Son titre moyen est de 935 millièmes de fin, inférieur à celui de l'Australie, mais supérieur à celui de Californie, qui n'est que de 850 à 860 millièmes.

— *Gouvernement. Administration. Organisation municipale.* Le gouvernement de la Guyane se compose : d'un gouverneur, seul dépositaire de l'autorité métropolitaine, ayant sous ses ordres, pour diriger les différentes parties du service : un commandant militaire, un ordonnateur, un directeur de l'intérieur, un chef du service judiciaire, un directeur des pénitenciers et un contrôleur. Un conseil privé, nommé en vertu d'un sénatus-consulte du 3 mai 1854, qui régit Cayenne, est placé près du gouverneur. Ce conseil, composé des premières autorités du pays et de trois personnes nommées par le gouvernement métropolitain, forme la juridiction au contentieux dans la colonie; recours de ses décisions est fait au conseil d'Etat. Le service de l'ordonnateur comprend : le service des ports, du trésor public, de la santé publique; celui du directeur de l'intérieur comprend l'immigration, l'enregistrement et ce qui s'y rapporte, les douanes, la police et les prisons, les ponts et chaussées, l'imprimerie du gouvernement, qui édite le *Bulletin officiel de la colonie* (mensuel), et la *Feuille officielle de la Guyane* (hebdomadaire).

L'organisation municipale, réglée par décret colonial du 30 juin 1835 modifié par arrêté local du 2 août 1848, a divisé la colonie en quatorze quartiers, qui sont : Mana, Iracoube, Sinnamary, Kourou, Macouria, Montsinéry, île de Cayenne, Tour-de-l'Ile, Tonnegrande, Roura, Kaw, Approuague, Oyapock, la ville de Cayenne. Cayenne seule possède un maire, deux adjoints et neuf conseillers municipaux, tous nommés par le gouverneur. Dans les autres quartiers, les fonctions de maire et d'adjoints sont remplies par un commissaire commandant et un lieutenant commissaire, nommés par le gouverneur.

Le service de la justice, placé sous l'autorité du président de la cour d'appel de Cayenne, comporte, outre la cour, un tribunal de première instance, une cour d'assises et des justices de paix établies dans les quartiers d'Oyapock, d'Approuague, de Kaw, de Roura, de Kourou, de Sinnamary et de Mana. Les commissaires commandant ces quartiers y exercent les fonctions de juges de paix.

Le culte catholique est desservi à la Guyane par un préfet apostolique et dix-huit prêtres, fournis par le séminaire du Saint-Esprit de Paris. On compte quinze paroisses dans la colonie. Cinq congrégations religieuses y existent, vouées à la culture, à l'instruction publique, au service des hôpitaux et des pénitenciers.

L'instruction publique est donnée dans deux établissements, qui, au commencement de 1864, comptaient 885 élèves et 33 instituteurs. Ces établissements sont : le collége et l'école primaire de Cayenne; l'école primaire des sœurs de Saint-Joseph, à Cayenne; celles de la Mana, de Sinnamary, de Kourou, de l'Approuague et de Roura; la salle d'asile de l'hospice civil du camp de Saint-Denis, et l'école agricole de Mondélice, dans l'île de Cayenne. Dans les écoles primaires de Cayenne, la gratuité est assurée à tous les enfants indigents qui la demandent. Dans les établissements ruraux, la gratuité s'étend à tous les élèves.

GUYANE ANGLAISE. La partie de la Guyane qui appartient à l'Angleterre est plus étendue que celle qui appartient à la France. Elle est située entre 3° 40′ et 7° 40′ de lat. N., et 59° et 62° 15′ de long. O. Elle est bornée : à l'E., par la Guyane hollandaise; au S., par le Brésil; à l'O., par le Vénézuéla; au N. et au N.-E., par l'océan Atlantique. On y compte 130,000 hab. Elle a pour capitale Georgetown. Ses principales productions sont le sucre, le café et le coton. Elle a été cédée à l'Angleterre en 1814.

Le gouvernement de la Guyane anglaise est confié à un gouverneur et à une cour de police. La cour de police discute le budget; ses décisions sont ensuite présentées à la chambre de commerce, et, si celle-ci les accepte, elles acquièrent force de loi. Cependant le gouverneur a le droit d'opposer son *veto*. Ce sont, en général, les lois hollandaises qui sont appliquées par les tribunaux, au moins pour les parties du pays qui sont restées longtemps au pouvoir de la Hollande. Des magistrats spéciaux, nommés par l'Angleterre, sont chargés de régler les contestations entre les maîtres et les laboureurs. D'autres magistrats ont pour mission de protéger les naturels, qui sont encore assez nombreux dans l'intérieur du pays. La milice coloniale, qui fut pendant quelque temps la seule force armée du pays, a été licenciée et remplacée par un régiment de ligne. Les produits de la terre payent une taxe; les revenus personnels de 500 dollars et au-dessus sont soumis à un impôt proportionnel; des droits de douane sont établis sur les importations qui ne proviennent point de manufactures anglaises. Ces diverses sources de revenus publics produisent annuellement environ 2 millions de francs.

La Guyane anglaise est divisée en trois comtés, qui tirent leur nom des fleuves qui les arrosent : Berbice, à l'E., ch.-l. New-Amsterdam; Demerary, au centre, ch.-l. Georgetown, et Essequibo, à l'O., ch.-l. la ville du même nom.

GUYANE HOLLANDAISE. Cette partie de la Guyane, qui est restée entre les mains de la Hollande, est située entre 3° et 6° 15′ de lat. N., et entre 56° et 60° de long. O. Sa plus grande longueur, du N.-E. au S.-O., est de 528 kilom.; sa plus grande largeur, du N.-E. au S.-E., est de 462 kilom. Sa population s'élève à 65,481 hab. La ville principale est Paramaribo. Le pays fut d'abord colonisé par les Anglais; les Hollandais s'en emparèrent en 1667, et, pendant longtemps, ils furent les maîtres de la plus grande partie de la Guyane; l'Angleterre reprit, à la fin du XVIIIe siècle, ce qui lui avait été enlevé par la Hollande, mais elle le rendit à la paix d'Amiens, en 1802. Elle parvint à ressaisir, en 1808, la portion qui forma la Guyane anglaise en 1814.

La Guyane hollandaise offre une vaste plaine qui aboutit, d'un côté, à des forêts impénétrables; de l'autre, aux rivages de la mer. On y récolte beaucoup de sucre et d'autres denrées précieuses. Les produits annuels dépassent 7 millions de francs. Les cours d'eau les plus importants sont : le Surinam, la Comorrine, la Cottica, la Saramaca et le Copinam. Les possessions hollandaises dans la Guyane sont séparées de la Guyane anglaise par le Corentin, et de la Guyane française par le Maroni.

GUYANE BRÉSILIENNE, partie la plus méridionale de la Guyane, appartenant au Brésil, et comprise dans la province d'Alto-Amazonas, où elle forme la comarca du Rio-Negro. Villes principales : Thomar, Barcelos, Barra-do-Rio-Negro. En 1713, ce pays fut cédé par la France au Portugal, qui le perdit avec le Brésil.

GUYANE VÉNÉZUÉLIENNE, partie de la Guyane comprise entre les possessions brésiliennes et les possessions anglaises. Elle dépend de la province de l'Orénoque, dans le Venezuela. Elle a 60,000 hab.

GUYANO s. m. (gu-ia-no). Linguist. V. CARAÏBE.

GUYANS-VENNES, village et comm. de France (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arrond. et à 41 kilom. de Baume-les-Dames, au-dessus d'abîmes inaccessibles; 701 hab. Restes de deux camps retranchés. Grottes qui, pendant une invasion des Suédois, en 1637, servirent de refuge aux femmes et aux enfants. Ruines d'un château féodal.

GUYAPE, rivière de l'Amérique centrale, Etat de Honduras, l'un des affluents de la Patuca, qui se jette dans la baie de Honduras. Elle roule dans ses sables une grande quantité de paillettes d'or.

GUYAQUILLITE s. f. (gu-ya-kil-li-te). Minér. Résine fossile que l'on trouve à Guyaquil. V, GUAYAQUILITE.

GUYARD (Jean), historien et publiciste français, né à Tours, vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1600. Il exerça avec distinction la profession d'avocat au Mans, et composa les ouvrages suivants : *Traité de l'origine, ancienne noblesse et droits royaux de Hugues Capet* (Tours, 1590, in-4°); *Traité de l'origine, vérité et usance de la loi salique fondamentale et conservatrice de la monarchie française* (Tours, 1590, in-4°). On trouve un extrait de cet ouvrage dans la *Bibliothèque du droit français* de Bouchet.

GUYARD (Laurent), sculpteur français, né en 1723 à Chaumont-en-Bassigny, mort à Carrare en 1788. Elève de Bouchardon, il obtint, en 1750, le grand prix de Rome, et ne revint d'Italie qu'en 1767. En butte à la jalousie de son ancien maître, il accepta les offres du duc de Parme, et retourna se fixer en Italie. On cite de lui quelques ouvrages remarquables : le mausolée de la princesse de Gotha, un groupe d'*Enée et Anchise*, et la copie du *Gladiateur* qu'on voit à Paris, au jardin du Luxembourg.

GUYARD (Adélaïde LABILLE, dame), femme peintre, née à Paris en 1749, morte en 1803. Elève de Fr.-Elie Vincent, miniaturiste, elle fit de rapides progrès dans la miniature; puis elle apprit le pastel, sous la direction du fameux La Tour, étudia l'anatomie, la perspective, se fit connaître par des ouvrages pleins d'expression, de grâce et de fraîcheur, et fut élue membre de l'Académie de peinture en 1783. Devenue, quelque temps après, veuve de M. Guyard, elle épousa le peintre André Vincent, fils de son premier maître. En 1789, elle reçut le titre de peintre de Monsieur. Attachée à la famille royale par ses sentiments non moins que par la faveur qu'elle en avait obtenue, elle vit avec chagrin les changements opérés par la Révolution, et ne fit plus que traîner une vie languissante. Ses œuvres sont remarquables par le naturel des poses, l'expression des figures et le bon goût de l'arrangement. Nous citerons ses *Portraits* de Vien, Bachelier, Ducis, Brizart, du sculpteur Gois, de Mesdames de France, de l'infante d'Espagne, de Vincent, son mari, son propre portrait, de grandeur naturelle (1784), un *Tableau de famille*, etc.

GUYARD (Auguste), littérateur français, né à Frotey-les-Vesoul (Haute-Saône) en 1808. Il quitta, en 1837, la direction de l'institution Sainte-Anne, près de Vesoul, pour se rendre à Paris, où il publia un ouvrage intitulé *Jacotot et sa méthode*, dans le but de propager le système d'enseignement de l'instituteur dijonnais. Il rédigea successivement ensuite l'*Echo de la Loire* (1844), le *Progrès de la Loire*, le *Bien public* (1847), journal fondé par Lamartine à Mâcon, revint habiter Paris après la révolution de février 1848, et fut quelque temps à la tête du club de la Conciliation démocratique. En 1850, il fut chargé de diriger la colonie de Saint-Just, dans la Haute-Loire. Depuis lors, il est allé se fixer dans son pays natal, a pris à tâche de faire de Frotey-les-Vesoul une commune modèle et y a fondé une académie. Nous citerons de lui : le *Trésor des ignorants et des pauvres* (1840); *Paul* ou l'*Athée conséquent* (1850); *Des droits et des devoirs au point de vue de l'absolu* (1850); les *Fils de la fée noire* (1852); *Guide des gens du monde dans le choix d'une médecine* (1857); *Quintessences générales* (1857); le *Grec et le latin appliqués au français* (1859). On lui doit enfin des *Lettres aux gens de Frotey*, publiées par livraisons depuis 1863.

GUYARD DE BERVILLE, historien, né à Paris en 1697, mort à l'hospice de Bicêtre en 1778. Il n'est connu que par les deux ouvrages suivants, qu'il publia dans un âge fort avancé : *Histoire de Bayard* (1760, in-12); *Histoire de Bertrand Duguesclin* (1767, 2 vol. in-12). Ces deux ouvrages sont écrits pour la jeunesse : le style en est simple; les faits y sont dramatisés avec intérêt. Ils ont eu un grand nombre d'éditions, le premier surtout.

GUYARDIN (Louis), homme politique français, né à Dommarien, près de Langres, en 1758, mort en 1816. Conseiller au bailliage de Langres en 1787, il se montra chaud partisan des idées nouvelles, fut élu député suppléant à l'Assemblée nationale, où il remplaça La Luzerne, et devint, en 1792, membre de la Convention. Guyardin vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, remplit des missions à l'armée de la Moselle et du Rhin, puis dans l'ouest de la France, passa ensuite au conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en 1797, devint commissaire départemental sous le Directoire, et fut, après le coup d'Etat du 18 brumaire, président du tribunal criminel de la Haute-Marne, juge d'appel à Dijon et conseiller à la cour impériale. Forcé de quitter la France comme régicide, en 1816, il mourut peu après, à Fribourg.

GUYENNE ou **GUIENNE**, ancienne province de France, comprise dans le gouvernement général de Guyenne et Gascogne. Elle était bornée au N. par la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin et l'Auvergne; à l'E. par le Languedoc; au S. par la Gascogne; à l'O. par l'Atlantique. Ch.-l. Bordeaux. Elle comprenait la Guyenne propre ou le Bordelais, le Bazadois, le Périgord, l'Agenois, le Quercy et le Rouergue. Sa plus grande longueur de l'O. à l'E. était évaluée à environ 140 kilom. On lui donnait 80 kilom. de largeur du S. au N. La Guyenne forme actuellement les départements de la Gironde, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de l'Aveyron.

Dans l'article consacré à l'Aquitaine, nous avons suffisamment indiqué les divisions de ce pays sous la domination romaine; nous nous bornerons donc ici à faire rapidement l'histoire de cette contrée jusqu'aux temps modernes. Les anciennes populations de l'Aquitaine se distinguaient, avant la conquête romaine, par un caractère âpre, emporté, perfide; mais la culture, le commerce, introduits par les étrangers, modifièrent si rapidement les traits nationaux, que les Aquitains fournirent de bonne heure à l'Italie des orateurs et des poëtes distingués. Jusqu'au milieu du IIIe siècle, cette contrée est à peine nommée dans l'histoire. Ensuite elle devint, pendant quelque temps, le théâtre de troubles religieux et civils. Sa frontière septentrionale surtout souffrit cruellement, et ses désastres augmentèrent en peu de temps la prospérité des provinces méridionales, refuge de tous les hommes amis du repos, des beaux-arts, des lettres ou du commerce. La translation de la préfecture du prétoire de Trèves à Arles leur donna bientôt une nouvelle importance politique. Arrivée à la fin du IVe siècle, au plus haut degré de prospérité, cette terre fortunée, comprise entre les Pyrénées, le Rhône et la Loire, semblait, dit un prêtre contemporain, une « image vivante du monde à venir. » Hâtons-nous d'ajouter que cette prospérité factice n'existait que pour les hautes classes. En 415, le Wisigoth Ataulphe entra dans l'alliance de l'empire romain, à la seule condition que tout le territoire de la seconde Aquitaine serait abandonné à ses compagnons. Il envahit cette province, la pilla ainsi que quelques villes de la Novempopulanie. Wallia, son successeur, s'établit à Toulouse et distribua à ses soldats les deux tiers des propriétés situées dans la circonscription de sa capitale, de Bordeaux, d'Agen, de Périgueux, de Saintes, d'Angoulême et de Poitiers. La plus grande partie du territoire aquitanique se trouvant inculte et dépeuplée, parce que les fermiers et les laboureurs avaient été remplacés presque partout par des esclaves, qui, à l'approche des Goths, avaient pris la fuite, le propriétaire céda volontiers la majeure partie d'un domaine qu'il ne pouvait exploiter, et le changement de domination s'opéra sans secousse. Rien ne fut changé : les lois, les magistratures restèrent ce qu'elles étaient auparavant. Théodoric, successeur de Wallia, incorpora à son royaume plusieurs villes de la Novempopulanie. Les successeurs de Théodoric étendirent encore la puissance et la limite de leurs Etats. Mais la bataille de Vouillé livra l'Aquitaine à Clovis.

Sous les Francs, l'Aquitaine devint successivement le lot de Clodomir, roi d'Orléans; de Clotaire, de Charibert, roi de Paris; de Chilpéric et de Sigebert. Sous ces derniers rois et sous le règne de leurs enfants, elle fut le théâtre de guerres continuelles. Elle embrassa avec chaleur la cause du prétendant Gondoval, que soutenaient les leudes et les évêques des provinces méridionales. Dès lors commença pour elle une ère d'indépendance qui fut troublée par les invasions des Arabes, invasions qui appelèrent les Austrasiens dans l'Aquitaine. Ce furent alors de continuels ravages de la part des Francs, pendant un quart de siècle. Pépin fit une guerre d'extermination au jeune duc Waïfer. Le successeur de ce chef, Hunold, fut battu par Charlemagne, qui conquit définitivement l'Aquitaine. L'héritier de la domination franque en Aquitaine fut Bernard de Septimanie, possesseur de la Gothie, du duché d'Aquitaine, des comtés de Poitiers, d'Autun et de Bourges. Son fils Ranulfe prit le titre de roi d'Aquitaine, mais sa royauté finit avec lui, et ses successeurs se contentèrent des titres de comtes de Poitiers et de ducs d'Aquitaine. Les dix chefs qui régnèrent sur l'Aquitaine, depuis Ranulfe jusqu'à Guillaume X, ne sont guère connus que par les chartes des monastères qu'ils ont fondés, ou par les récits des légendes. Ce sont : Ebles le Bâtard (902-932), Guillaume III Tête d'Etoupe (932-963), Guillaume IV Fier à Bras (963-990), Guillaume V le Grand (990-1029), Guillaume VI le Gras (1029-1038), Eudes (1038-1039), Guillaume VII (1039-1058) et Guillaume VIII (1058-1087). Ces deux derniers sont les plus connus. Guillaume X, avant de mourir, nomma héritière du duché d'Aquitaine sa nièce Eléonore, dont la magnifique dot fit du futur héritier du trône d'Angleterre, déjà duc de Normandie, le maître de tout le territoire de France contigu à l'Océan, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au pied des Pyrénées. En 1168, les barons aquitains, las du joug de l'Angleterre, firent une tentative de révolte contre Henri, l'époux d'Eléonore, et se mirent sous le patronage de la France. A peine Henri les eut-il réduits qu'il partit pour l'Angleterre, laissant le gouvernement à Eléonore et au comte de Salisbury. Alors éclata une nouvelle révolte, dans laquelle Salisbury fut tué. Les querelles domestiques des Plantagenets offrirent bientôt aux chevaliers et aux bourgeois une occasion favorable de secouer le joug des Anglais. Profitant de l'éloignement et des embarras de Henri II, ils se soulevèrent en plus grand nombre qu'auparavant; mais cette tentative d'affranchissement ne fut pas couronnée de succès. La guerre se ralluma sous le règne de Richard Cœur de lion, et, après avoir cessé pendant quelques années, se ranima à l'avénement de Jean Sans Terre. Mais la domination des Anglais parut bientôt mieux établie que jamais. Cependant, vers 1250, l'insolence des agents de Henri III excita une nouvelle révolte en Aquitaine. Après un an d'une guerre achar-

née, Montfort, comte de Leicester, soumit les insurgés, que commandait Gaston de Béarn; mais ses violences furent telles que les villes et les seigneurs fidèles à l'Angleterre demandèrent instamment le rappel du gouverneur. Leicester fit alors entrer en Guyenne des bandes nombreuses de mercenaires français, navarrais et brabançons. La guerre recommença avec une nouvelle furie, et ne fut pas plus favorable à l'indépendance de la Guyenne que ne l'avaient été les guerres précédentes. Cet état de choses se prolongea jusqu'au règne de Charles V, pendant lequel la vaillante épée de Du Guesclin conquit la Guyenne tout entière, à l'exception de Bayonne et de Bordeaux. C'est de cette époque que datent pour l'Aquitaine les plus importantes concessions de priviléges. Charles V combla les Aquitains d'immunités, et le roi d'Angleterre se vit forcé de les confirmer, de les surpasser même. Charles VII, devenu définitivement maître de la Guyenne tout entière, voulut la gouverner comme le reste de la France, ce qui fit regretter vivement la domination anglaise à ses habitants, qui se jetèrent à corps perdu dans la révolte. En 1452, Talbot débarqua dans le Médoc, et Bordeaux se souleva aussitôt en sa faveur. La plupart des villes en firent autant. Charles VII, qui commandait en personne l'armée française, traita les Aquitains en sujets révoltés, prit plusieurs places d'assaut et fit décapiter un certain nombre de barons. Ainsi finit en Guyenne la domination anglaise, après avoir duré 300 ans.

Sous Louis XI, les Aquitains, fidèles à leurs vieilles habitudes d'agitation et d'indépendance, se jetèrent avec ardeur dans la Ligue du Bien public, et se tournèrent même vers le roi d'Angleterre, Edouard IV, qui ferma l'oreille à leurs propositions. Le roi de France, après les avoir mis sans peine à la raison, donna le duché de Guyenne en apanage à son frère Charles, duc de Berry. La réforme religieuse fut accueillie avec passion par une contrée où le catholicisme ne s'était maintenu qu'à force de croisades et de supplices. La protection de la sœur de François Ier y attira les religionnaires les plus savants et les plus renommés. Mais bientôt les massacres de Cambrières et de Mérindol ouvrirent dans le Midi une période d'horribles calamités. En 1548, l'établissement de la gabelle fit éclater une révolte en Guyenne. Montmorency la réprima avec la dernière barbarie. Dès lors ce fut un échange de vengeances atroces entre les catholiques et les calvinistes, jusqu'à ce que la victoire de Montluc à Ver, en Périgord, eût assuré, en 1562, la Guyenne aux catholiques.

Peu de temps après un voyage de Charles IX et de Catherine de Médicis dans la province, la guerre civile recommença avec toutes ses horreurs. La Saint-Barthélemy, qui suivit la paix de Saint-Germain, ne fit que centupler en Guyenne la puissance des calvinistes. Sous le règne de Louis XIII, la Guyenne fut assez tranquille. Quelques tentatives isolées des protestants tombèrent d'elles-mêmes. L'avénement de notre immortelle Révolution fut salué, en Guyenne, avec un enthousiasme indescriptible. En 1790, cette province fut divisée en six départements : Gironde, Landes, Dordogne, Lot, Aveyron, Lot-et-Garonne. Le parlement de Bordeaux, par sa résistance énergique et fière, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à faire proclamer enfin les principes de 1789.

GUYENNE (Charles DE FRANCE, duc DE), quatrième fils de Charles VII, né au château de Montils-lez-Tours en 1446, mort à Bordeaux en 1472. C'était un prince insouciant, inconstant et léger, qui se laissa gouverner par ses favoris et devint, entre les mains des factieux, un instrument de troubles et de désordre sous le règne de son frère Louis XI. Ce prince, qui porta d'abord le titre de duc de Berry, était haï de son frère, qui le tenait dans une sorte de captivité et ne lui laissait qu'un apanage des plus modiques. Fort mécontent de son sort, il consentit sans peine à se mettre nominalement à la tête des grands vasseaux ligués alors contre Louis XI, s'enfuit de la cour et se retira à Bourges. Son départ fut le signal du soulèvement dans toutes les provinces. De Bourges, il passa en Bretagne, fit paraître un manifeste par lequel il invitait tous les Français à prendre les armes contre le roi, promettait d'abolir les tailles et de réformer les désordres de l'Etat, puis marcha sur Paris avec l'armée du duc de Bretagne, François II, qui devait faire sa jonction devant cette ville avec l'armée bourguignonne du comte de Charolais. Les troupes confédérées, fortes d'environ 50,000 hommes, arrivèrent devant Paris, dont elles firent le siége, et, au bout de six semaines, Louis XI consentit à signer les traités de Saint-Maur et de Conflans (1465), par lesquels il accordait aux révoltés tout ce qu'ils demandaient, bien résolu d'avance à ne tenir aucune de ses promesses. Le duc de Berry reçut pour sa part le duché de Normandie, avec 60,000 livres de pension; mais, quelques mois plus tard, Louis XI lui enlevait cet apanage, et le spolié allait chercher un asile près du duc de Bretagne. Lors du traité de Péronne, le roi de France se vit contraint de donner à son frère les comtés de Champagne et de Brie (1468), mais il lui proposa en échange le duché de Guyenne et le gouvernement de La Rochelle, que celui-ci s'empressa d'accepter (1469). Charles de France revint alors à la cour, demanda à Louis XI d'oublier ce qui s'était passé, de lui rendre ses bonnes grâces, et le roi feignit d'avoir mis de côté tout ressentiment. Peu après, le nouveau duc de Guyenne alla prendre possession de ses Etats. A l'instigation de ses favoris, il se laissa mêler à de nouvelles intrigues, poussa à la guerre entre Louis XI et le duc de Bourgogne, et il venait de signer avec ce dernier et le duc de Calabre un traité de confédération qui allait engager la couronne de France dans une lutte terrible, lorsqu'il mourut tout à coup à Bordeaux, empoisonné, selon la plupart des historiens, par ordre de son frère Louis XI. Le duc de Guyenne est le dernier prince du sang qui ait joui du droit de souveraineté dans ses apanages. Il n'avait point été marié et ne laissait que deux filles naturelles, qu'il avait eues de sa maîtresse Colette de Chambes-Montsoreau.

GUYENNE (Eléonore DE), reine de France, puis d'Angleterre. V. ÉLÉONORE.

GUYENNE (maréchal DE). V. CRÉQUI.

GUYENNE (Etienne-Louis DE), jurisconsulte français, né à Orléans en 1712, mort à Paris en 1767. Il se fixa dans cette dernière ville, où il devint avocat au Parlement, acquit la réputation d'un savant juriste, et se lia intimement avec le célèbre Pothier. Louis de Guyenne aida son ami à publier les *Pandectæ Justinianæ* (Paris, 1748, 3 vol in-fol.), rédigea la belle préface latine de cette édition, ainsi que les tables, revit et corrigea les épreuves et ajouta les fragments de l'*Edit perpétuel*. Il est en outre l'auteur de plusieurs *Mémoires* qui ont été imprimés.

GUYET (Lezin), géographe français, né à Angers en 1515, mort en 1580. Il fut conseillier au présidial d'Angers. On lui doit les premières cartes de la province du Maine et de la province d'Anjou qui aient été faites (1573). D'après Lacroix du Maine, il serait l'auteur d'un poëme en vers alexandrins, le *Dialogue des moines*, resté inédit.

GUYET (Martial), poëte français, frère du précédent, né à Angers vers 1520. Ce qu'on sait de ce personnage se réduit à fort peu de chose. Il composa un poëme qui a pour titre : le *Monde renversé*, œuvre probablement drolatique et satirique, et traduisit du latin en vers français la *Pandore*, de Jean Olivier, évêque d'Angers. Guyet (ou maître Martial) paraît être l'auteur de cette plaisante facétie, qui a aussi été attribuée à Saint-Gelais :

> Une vieille, un jour, confessoit
> Ses offenses à frère Jean,
> Et cette vieille ne cessoit
> De *vessir* de crainte et d'ahan.
> Le pauvre frère disoit : « Bran!
> Vertu sang-bleu! voici merveille! »
> — Dépêchez-vous, lors dit la vieille,
> Conseillez-moi, mon père en Dieu.
> — Parbleu! dit-il, je te conseille
> D'aller *vessir* en autre lieu. »

GUYET (François), poëte latin et érudit français, de la famille du précédent, né à Angers en 1575, mort à Paris en 1655. Il se rendit à Paris en 1599 pour s'y livrer à son goût pour les lettres, fit en 1608 un voyage à Rome, où il apprit à fond la langue italienne, fut choisi à son retour par le duc d'Epernon pour diriger l'éducation de son fils, qui devint le cardinal de La Valette, et accompagna le jeune homme à Rome. Lorsque son élève eut terminé ses études, Guyet se retira au collége de Bourgogne, à Paris. Il entra dans les ordres et vécut du modique revenu du prieuré de Saint-Andrade, dans le diocèse de Bordeaux. Lié avec de Thou, Bourbon, Ménage, Balzac, Dupuy, il passait son temps à converser avec ses amis et à relire sans cesse les auteurs latins, objets de sa prédilection. Critique plus ingénieux que solide, il rejetait comme supposés un bon nombre d'anciens écrits, notamment une comédie de Térence et plusieurs livres de l'*Enéide*, et ne montrait pas moins de liberté dans la critique religieuse que dans les discussions littéraires. On a de lui : *Monobiblos sive generosæ poeseos specimen* (Paris, 1602), recueil de poésies latines; *Superstitio furens, sive de morte Henrici magni carmen* (Paris, 1610); des pièces de vers insérées dans le *Menagiana*. Il avait couvert ses livres de notes marginales qui ont été publiées par divers savants dans les éditions de *Térence* (Strasbourg, 1657); de *Stace* (Paris, 1658); de *Phèdre* (Upsal, 1663); d'*Hésiode* (Amsterdam, 1667), etc.

GUYET (Isidore), journaliste français, né en 1779, mort en 1854. Des articles sur les beaux-arts et les antiquités, qu'il publia dans la *Décade philosophique* et dans le *Publiciste*, le mirent en rapport, vers 1806, avec le baron Denon, qui se l'attacha comme secrétaire particulier. Ayant perdu cet emploi lors de la chute de l'Empire, il passa en Belgique, coopéra avec Cauchois-Lemaire à la publication du *Nain jaune réfugié*, du *Libéral*, du *Vrai Libéral*, revint en France en 1819, prit la direction de la *Renommée* et entra, après la suppression de ce journal, à la rédaction du *Courrier français*. A partir de 1843, Guyet abandonna le journalisme et vécut dans la retraite.

GUYET DE MONTVERD (Antoine), écrivain français, né à Lyon en 1733, mort en 1801. Il embrassa la carrière des armes, servit plusieurs années dans les Indes, revint en France et devint gouverneur de Lagnieu, en Bugey, où il passa le reste de sa vie. On a de lui, sous le titre de *Loisirs militaires* (1771), un ouvrage plein de vues neuves et utiles. Il y donne, entre autres choses, des moyens de tirer parti des gens de guerre dans les différents âges de la vie.

GUYETAND (Jean-François), médecin français, né à Lons-le-Saulnier en 1742, mort dans la même ville en 1816. Il fut premier médecin de l'hôpital de sa ville natale, membre correspondant de la Société royale de médecine (1784) et médecin de l'administration centrale du Jura. Ses principaux écrits sont : *Mémoire sur la topographie médicale et l'histoire naturelle du bailliage et de la ville de Lons-le-Saulnier* (1784); *Essai sur la topographie du bailliage d'Orgelet* (1785); *Essai sur les traitements des maladies épidémiques* (1786). Ces trois morceaux ont été couronnés par la Société royale de médecine.

GUYETAND (Sébastien), naturaliste et médecin français, fils du précédent, né à Lons-le-Saulnier en 1777. Il passa son doctorat à Paris en 1801, se fixa dans sa ville natale, devint médecin des épidémies de son arrondissement, puis alla s'établir à Paris vers 1836. Le docteur Guyetand a obtenu dix médailles et un grand prix pour le zèle qu'il a mis à propager la vaccine. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Tableau de l'état actuel de l'économie rurale dans le Jura* (Lons-le-Saulnier, 1834); le *Médecin de l'âge de retour et de la vieillesse* (Paris, 1835); *Conseils aux femmes sur les moyens de se préserver et de se guérir de la leucorrhée* (Paris, 1837); le *Guide médical des curés, des dames de charité, des gardes-malades, des chefs d'établissement*, etc. (Besançon, 1838); *Nouvelles considérations sur le traitement qu'exigent les ulcères anciens des jambes* (Paris, 1843).

GUYETAND (Claude-Marie), poëte français, parent des précédents, né à Septmoncel, près Saint-Claude (Franche-Comté), en 1748, mort à Paris en 1811. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire après avoir fait de brillantes études au collége de Besançon; mais ne se sentant nul goût pour l'état religieux, il quitta bientôt cette maison et donna pour vivre des leçons de mathématiques et de littérature. Quelque temps après, il se rendit à Paris avec son compatriote Demeunier, pour y suivre la carrière des lettres. Etant allé voir l'abbé Sabatier, auteur des *Trois siècles de la littérature française*, pour lequel il avait des lettres de recommandation, cet écrivain lui conseilla d'écrire une satire contre les philosophes, et surtout contre le patriarche de Ferney, voyant là le plus sûr moyen de mettre son nom en évidence et de se faire des protecteurs. Guyetand connaissait Voltaire, il admirait le génie du grand philosophe, son amour de la justice et de l'humanité; il lui était enfin profondément reconnaissant, lui né de parents mainmortables, des tentatives qu'il avait faites pour rendre à la liberté les serfs du chapitre de Saint-Claude. Il repoussa donc ce conseil avec indignation et ce fut sous l'impression de ce sentiment qu'il écrivit le *Génie vengé*, pièce dans laquelle il défendait vigoureusement Voltaire contre les attaques de ses ennemis. Ce morceau eut du succès; il fit connaître Guyetand de La Harpe et de plusieurs écrivains, mais pécuniairement il ne lui fut d'aucune utilité. Pressé par le besoin, le Franc-Comtois entra comme commis chez un libraire, qu'il quitta par la suite pour devenir secrétaire du marquis de Villette. Ce grand seigneur fut tellement satisfait des services qu'il lui rendait que, durant une maladie, il voulut faire à son secrétaire un don de cinquante mille francs. Guyetand refusa noblement, de sorte qu'à la mort de M. de Villette il se trouva de nouveau sans ressources. Ses amis parvinrent à lui procurer un emploi au ministère des affaires étrangères; mais, bientôt après, il devint infirme, et il eût terminé ses jours dans un état de misère profonde, si M. de Talleyrand ne lui avait conservé la moitié de son traitement. Guyetand était d'un caractère satirique, âpre et un peu sauvage, ce qui l'avait fait surnommer l'*Ours du Jura*. Son style a du nerf, de l'originalité, et ne manque pas de souplesse, mais il offre de l'incorrection et des traits de mauvais goût. On a de lui : *Examen raisonné du plan d'imposition économique* (1774, in-4°); le *Génie vengé* (1780); *Poésies satiriques du* XVIIIe *siècle* (1782); *Poésies diverses* (1790, in-8°); les *Noces de Rosine* (1793). Le poëte jurassien avait écrit des poëmes qui se sont perdus. L'un de ces ouvrages concernait la navigation de l'Escaut, l'autre était satirique et misanthropique. Ce montagnard fort instruit avait également composé des *Eléments de mathématiques* sur un plan entièrement neuf. Guyetand est connu des amateurs de drôleries et de boutades en vers. En voici une assez plaisante :

> C'est la fête aujourd'hui de Michel l'indomptable,
> Qui chassa le diable du ciel;
> Et si le diable avait chassé Michel,
> Ce serait la fête du diable.

On voit que le rimeur jurassien appartenait à l'école de Voltaire pour la forme comme pour le fond.

GUYMEN-SONOMI s. m. (gui-main-so-no-mi). Philol. Langue parlée dans la mission de San-Francisco, en différents dialectes, par les Guymens, les Utschins, les Olumpalis, les Soclans et les Sonomis.

GUYMOND DE LA TOUCHE (Claude), poëte français. V. GUIMOND.

GUYNAUD (Balthasar), écrivain français, un des plus crédules admirateurs de Nostradamus. Il vivait à la fin du XVIIe siècle, et avait été pendant plusieurs années gouverneur des pages de la chambre de Louis XIV lorsque, mis à la retraite, il essaya de commenter les écrits de l'astrologue provençal. Guynaud a publié son travail sous le titre de *Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire depuis Henri II jusqu'à Louis le Grand* (Paris, 1693). On y trouve une vie de Nostradamus, une explication de ses prophéties et de violentes attaques contre tous ceux qui ne prenaient pas au sérieux les rêveries du fameux médecin de Salon.

GUYON (Fery), général, né à Bletterans (Bourgogne) en 1505, mort en 1567. Entré au service comme simple soldat, il parvint par son courage jusqu'au grade de lieutenant général dans les armées de l'empereur, se signala notamment à la bataille de Pavie (1525), au siége de Rome (1527), sous les ordres du connétable de Bourbon, et pendant l'expédition d'Afrique. Anobli peu de temps après, il devint bailli de Pesquencourt-les-Denay, battit complétement les protestants qui étaient entrés sur le territoire de Marchiennes (1566) et reçut de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, le commandement du château de Bouchain. Guyon a laissé des *Mémoires contenant les batailles, siéges de villes, rencontres, escarmouches* où il s'était trouvé (Tournay, 1664, in-12).

GUYON (Louis), seigneur DE LA NAUCHE, médecin français, né Dôle, mort dans la même ville vers 1630. Après d'assez longs voyages en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne, il s'établit à Uzerche dans le Limousin et acheta une charge de conseiller royal. Guyon connaissait un grand nombre de langues anciennes et modernes et possédait une grande érudition. Ses principaux ouvrages sont : *Diverses leçons* (Lyon, 1604, in-8°); le *Miroir de la beauté et de la santé corporelle, contenant toutes les difformités, maladies, etc., qui peuvent survenir au corps humain* (Lyon, 1615).

GUYON (Symphorien), historien et oratorien français, né à Orléans, mort dans la même ville en 1657. Il fut pendant près de vingt ans curé à Orléans et composa : *Notitia sanctorum Ecclesiæ Aurelianensis* (Orléans, 1637) et *Histoire de l'Eglise et diocèse, ville et université d'Orléans* (Orléans, 1647, in-fol.).

GUYON (Jeanne-Marie BOUVIER DE LA MOTTE, Mme), célèbre mystique, née à Montargis (Loiret) en 1648, morte à Blois le 9 juin 1717. Les persécutions dont elle fut l'objet, ainsi que ses adhérents, de la part du clergé officiel, doivent naturellement mettre en garde contre tout ce que les prêtres ont écrit et débité à son endroit, et nous engagent à reviser le procès instruit contre elle au XVIIe siècle. Nous ne la confondrons donc pas avec les « dévots de profession, » aussi odieux qu'ineptes, que le clergé a toujours favorisés. Son père était maître des requêtes aux conseils du roi. Dès son enfance, le développement excessif de son imagination inspira des inquiétudes; on la plaça dans divers couvents, puis on l'en retira. Sous l'influence des idées qu'elle puisait dans la lecture de Mme de Chantal, de saint François de Sales, de sainte Thérèse, elle parlait continuellement de se cloîtrer; son père s'empressa de lui trouver un mari, et lui choisit le fils de l'entrepreneur des travaux du canal de Briare, Jacques Guyon. Mlle de La Motte l'épousa le 18 janvier 1664 : elle avait seize ans. Cette union fut heureuse; Mme Guyon s'attacha à son mari, eut cinq enfants, dont trois seulement vécurent, et resta veuve prématurément, après douze années de mariage. Ses idées mystiques reprirent alors le dessus, et elle commença, dès 1680, deux ans après la mort de son mari, cette espèce d'apostolat qui la rendit célèbre.

Sa ferveur religieuse l'avait mise en rapport avec quelques prêtres exaltés, des irréguliers du catholicisme, le P. Lamotte et le P. Lacombe, barnabites, d'Aranthon, évêque de Genève. Elle se livra, sur leurs conseils, à une propagande assez mal définie, car, après tout, elle ne songeait guère à fonder une religion. Elle abandonna ses biens à ses enfants, en se réservant une pension modique, et, après avoir réglé ses affaires, se rendit à Annecy, puis à Gex, où elle fut un moment supérieure de la communauté des Filles converties; puis à Thonon, où était le couvent de barnabites auquel appartenait le P. Lacombe; enfin à Genève, avec l'évêque d'Aranthon. Elle continua ses voyages par la Bresse, le Dauphiné, le Piemont, exerçant partout une grande influence sur les âmes faibles et rêveuses, faisant des prosélytes à la doctrine mystique qu'elle prêchait. A sa propagande par la parole elle joignait l'influence du livre et composait des traités : le *Moyen court et facile de faire l'oraison du cœur* (1688); le *Cantique des Cantiques interprété selon le sens mystique* (1685); des *Poésies spirituelles* (Amsterdam, 1685, 5 vol.);

les *Torrents spirituels*, son principal ouvrage, qui circula longtemps manuscrit avant d'être imprimé (Cologne, 1704, in-12). C'est dans ces livres que ses ennemis cherchèrent des armes contre elle, et c'est là aussi qu'il nous faut chercher sa doctrine. Dans tous, elle vante la foi simple des *bergers*, de ceux qui demandent leurs inspirations à leur cœur sans se laisser égarer par la subtilité du raisonnement. Dans les *Torrents spirituels*, elle définit ainsi ses propres sentiments et ceux des âmes qu'elle jugeait être sœurs de la sienne :

« Les âmes dont il s'agit sont des torrents sortis de Dieu, qui n'ont point de repos qu'ils ne soient retournés se perdre en lui et pour ne jamais se retrouver. Ils ne perdent pas toutefois leur nature ni leur réalité, mais leur qualité... L'âme ne voit plus Dieu comme d'instinct et hors d'elle, mais comme l'ayant en elle. Plus de désirs, plus même d'amour, de lumière ni de connaissance; plus de conscience, mais l'*identité*. Tout est égal à cette âme, car tout lui est également Dieu; elle ne voit plus que Dieu comme il était avant la création... L'âme, dans cet état, tant qu'elle ne retire pas son abandon à Dieu, est infaillible; toutes les créatures l'abandonneraient que cela lui ferait moins qu'un moucheron!... »

Jamais le mysticisme n'avait été formulé avec plus d'audace. En quoi ces doctrines s'écartent du christianisme, se confondent avec celles de Molinos et deviennent une hérésie, ce n'est pas notre affaire; nous ne concevons plus, nous, hommes du XIXe siècle, qu'on ait fait de ces choses-là des affaires d'Etat, tenu des sortes de conciles pour les examiner et les condamner, accabler de persécutions et d'outrages ceux qui les tenaient pour bonnes, et ressusciter à ce propos les guerres de religion. Nous ne pouvons tirer de ces faits qu'une conclusion, c'est l'infime petitesse de l'esprit humain.

Dès 1688, l'archevêque de Paris, de Harlay, s'émut des doctrines et du prosélytisme de Mme Guyon; il la fit renfermer au couvent des filles de la Visitation, dans le faubourg Saint-Antoine, pendant que le P. Lacombe, accusé d'avoir partagé et encouragé ses erreurs, était incarcéré à la Bastille. Pendant les huit mois qu'elle passa au couvent, elle sut, grâce à sa douceur et à la puissance de séduction dont elle était douée, gagner la sympathie de toutes les religieuses. Au dehors, ses écrits et ses malheurs lui avaient aussi gagné de puissants protecteurs; Mme de Maintenon, cédant à l'influence de Mme de Mortemart, du duc de Beauvilliers et de quelques autres personnages illustres, intervint en faveur de la prisonnière et lui fit rendre la liberté.

Sortie triomphante des attaques dirigées contre elle, Mme Guyon gagna à sa doctrine Mme de Maintenon elle-même, qui la laissa prêcher dans sa maison de Saint-Cyr, où ses idées sur l'amour désintéressé de Dieu firent de rapides progrès; c'est alors qu'elle se trouva en relations avec Fénelon, et ces relations, appuyées sur une sympathie mutuelle, sur la conformité des tendances et du caractère, devinrent bientôt étroites. Ce qui prouve la supériorité de cette femme, c'est que, dans cette alliance purement religieuse, ce fut elle qui conserva l'ascendant et la haute direction. Mme de Maintenon tenta vainement de gagner le roi à ces rêveries; dès que s'engagea la querelle du *quiétisme* (v. ce mot), il se prononça contre elle, et Mme de Maintenon se hâta d'abandonner sa protégée.

Bossuet, Godet-Desmaret, évêque de Chartres, Bourdaloue, appelés à se prononcer, s'accordèrent à voir dans ce mysticisme une hérésie analogue à celle des gnostiques. Forte de la pureté de ses intentions, indignée des accusations qu'on dirigeait contre sa moralité, Mme Guyon demanda à être jugée par une commission composée moitié d'ecclésiastiques et moitié de laïques; on consentit, il est vrai, à adjoindre aux juges ecclésiastiques déjà désignés Noailles, évêque de Chalons, et Trousin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, mais on lui refusa de faire intervenir l'élément laïque. La commission ouvrit, en 1694, ses séances, connues sous le nom de conférences d'Issy. Le rôle prépondérant de Bossuet, adversaire déclaré des idées mystiques, ne laissait pas douteuse une condamnation. L'accusée trouva dans ses juges une grande intolérance, et la liberté de la défense fut singulièrement entravée. L'antipathie de Bossuet pour tout ce qui touchait au mysticisme était profonde. « Dans cette *passivité* qui retranche les réflexions, les retours sur soi-même, le repentir et l'espérance, le passé et l'avenir, pour identifier l'âme au présent éternel de Dieu, dans cette *foi nue* qui n'a pour objet aucune vérité de l'Evangile, aucun mystère de Jésus-Christ, aucun attribut de Dieu, aucune chose quelconque, si ce n'est Dieu même ou l'être en soi dans son unité et sa simplicité absolues, Bossuet, dit Henri Martin, voyait disparaître la nécessité du médiateur et s'abîmer le dogme de la morale du christianisme. » Les doctrines incriminées furent censurées dans un arrêt formulé en trente-quatre articles (1695). Fénelon, qui avait été adjoint à la commission, adhéra au jugement, après avoir obtenu quelques additions avantageuses pour son amie. La querelle semblait apaisée; mais Mme Guyon, qui s'était retirée dans un couvent de Meaux, le quitta brusquement et retourna à Paris, où elle reprit l'œuvre de son apostolat mystique. Sur la réclamation de Bossuet, elle fut conduite à Vincennes, où elle composa un volume de vers, reflet de sa doctrine. On lui extorqua une déclaration de soumission plus explicite que la première, ce qui ne lui fit pas rendre la liberté, et elle fut transférée à la Bastille.

La lutte aigrissait Bossuet, qui se trouva alors en opposition formelle avec Fénelon. Un homme conciliant, Noailles, qui succéda alors (1695) à M. de Harlay comme archevêque de Paris, ajourna le conflit, fit sortir Mme Guyon de la Bastille et lui donna comme résidence une maison de la rue de Vaugirard. Sous son inspiration, Fénelon et l'abbé Trousin rédigèrent une déclaration que l'auteur des *Torrents* consentit à signer (1696). Mais la lutte de doctrines entre l'évêque de Meaux et l'archevêque de Cambrai était engagée; celui-ci ayant publié, en 1697, les *Maximes des Saints*, le conflit éclata. Mme Guyon subit le contre-coup de la fureur avec laquelle Bossuet se déchaîna contre son confrère. Des moyens odieux furent mis en usage contre elle. Le P. Lacombe était toujours captif; on obtint de sa faiblesse, peut-être de l'égarement de sa raison (il mourut fou peu de temps après), une lettre dans laquelle il pressait Mme Guyon de se repentir de leurs relations coupables. Ce document déchaîna contre elle d'incroyables fureurs et provoqua les accusations les plus odieuses. Elle fut encore enfermée à la Bastille (1698), et on enveloppa même dans sa persécution son fils : on le força de quitter les gardes françaises, où il était officier. Toutefois, dans l'assemblée du clergé tenue en 1700 à Saint-Germain, où Bossuet joua un rôle influent, on rendit hommage à la pureté des mœurs de Mme Guyon; mais ses doctrines continuèrent à rester frappées d'interdit, et sa captivité à la Bastille se prolongea plus d'une année encore. Lorsqu'elle en sortit, la colère de ses ennemis n'était pas apaisée : le séjour de Paris lui fut défendu, et elle fut exilée chez son fils, près de Blois.

Elle ne tarda pas à se fixer dans cette dernière ville, où elle vécut encore une quinzaine d'années complétement ignorée, menant la vie la plus retirée et la plus uniforme. L'illustre archevêque de Cambrai conserva pour elle la plus singulière vénération. Sa tolérance était indignée des violences dont elle avait été l'objet. Il déclara toujours qu'il avait promis de condamner ses erreurs, mais non sa personne; qu'il témoignerait publiquement son estime pour Mme Guyon, et que, sur ce point, il ne fléchirait jamais; qu'il ne pouvait désigner à l'Eglise, comme digne du feu, celle qui n'avait d'autre tort à ses yeux que de ne pas s'être expliquée assez clairement.

Cette assertion de Fénelon peut être rapprochée de la protestation suivante, dont Mme Guyon a cru devoir faire précéder son testament : « Je dois, dit-elle, pour ma justification, protester avec serment qu'on a rendu de faux témoignages contre moi, ajoutant à mes écrits, me faisant dire et penser ce à quoi je n'avais jamais pensé, et dont j'étais infiniment éloignée; qu'on a contrefait mon écriture diverses fois; qu'on a joint la calomnie à la fausseté, me faisant des interrogatoires captieux, ne voulant point écrire ce qui me justifiait, et ajoutant à mes réponses, mettant ce que je ne disais pas, supprimant les faits véritables. » Elle mourut à l'âge de soixante-neuf ans et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Blois.

Nous laisserions dans l'esprit du lecteur une impression beaucoup trop favorable si nous nous en tenions là. Les persécutions qu'elle éprouva furent certainement aussi implacables qu'imméritées à nos yeux de libre penseur; mais cette illuminée, qui se procurait des extases par le jeûne, qui débitait des prophéties et se déclarait « enceinte de l'Apocalypse, » ne méritait pas non plus de compter parmi ses amis un homme tel que Fénelon. Quelques périodes de sa vie intellectuelle ne s'expliquent que par l'aliénation mentale. Elle s'imaginait avoir en elle une grâce surabondante qui s'épanchait en effluves, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ses adhérents croyaient en percevoir les effets. « N'avez-vous pas senti qu'on ne peut être assis près d'elle sans éprouver d'étranges mouvements? » disait M. de Chevreuse à Bossuet, qui dut bien faire la grimace. Voltaire a plaisanté là-dessus agréablement. « Comment Fénelon, dit-il, peut-il être séduit par une femme à révélations, à galimatias et à prophéties, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui se vidait, à ce qu'elle disait, de la surabondance de grâce pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle? » Mais Fénelon, dans l'amitié, était ce que l'on est en amour : il excusait les défauts et ne s'attachait qu'à la conformité du fonds des sentiments qui l'avaient charmé. Jean-Jacques Rousseau, dans sa *Nouvelle Héloïse* (partie VI, lettre 8), a émis un jugement tout aussi peu favorable, quoique moins brutal : « Cette Mme Guyon dont vous me parlez eût mieux fait, ce me semble, de remplir avec soin ses devoirs de mère de famille, d'élever chrétiennement ses enfants, de gouverner sagement sa maison, que d'aller composer des livres de dévotion, disputer avec des évêques et se faire mettre à la Bastille pour des rêveries où l'on ne comprend rien. » Revenant sur ces appréciations, Michelet ne voit dans Mme Guyon qu'une sainte femme persécutée à cause de l'antagonisme de ses doctrines avec celles du clergé, antagonisme réel, qui est de nature à lui rendre un peu de notre sympathie. « A travers sa crédulité, souvent puérile, dit l'illustre historien, elle a deux choses très-hautes pour l'émancipation de l'âme. Elle se défie des visions, croit que Dieu ne s'y montre point. Elle se défie des directeurs et croit qu'on est bien fou de croire l'homme infaillible. Elle s'exposa souvent pour sauver de belles filles de leur confesseur... Elle fait créer deux hôpitaux, pas un couvent, pas une église. L'église et le couvent! Ce sont les Alpes qui ont inspiré ses *Torrents*. Elle aime étonnamment le peuple et les petits, les paysans, les bergers, les troupeaux. Ses tendresses, son admiration sont pour trois femmes de Thonon, marchande, serrurière, lavandière, humbles personnes unies en Dieu d'une sainte et suave amitié. Ce qu'on tolérait le moins en elle, c'est qu'avec sa douce innocence elle voyait tout cependant, voyait les mœurs du clergé et les hontes intérieures du cloître. Sans critiquer ni censurer, elle encourage les pauvres religieuses à s'affranchir, à ne plus être le jouet du vice, à rompre telle habitude immonde que la tyrannie imposait. De là des ennemis terribles, dont la rage la suit partout. »

Aux quelques ouvrages de Mme Guyon cités plus haut, il faut encore ajouter : *Discours chrétiens et spirituels sur divers sujets* (Cologne, 1716, 2 vol. in-8°); l'*Ame amante de son Dieu* (Cologne, 1716, in-8°); *Lettres chrétiennes et spirituelles* (Cologne, 1717, 4 vol. in-8°). Elle a laissé manuscrits un plaidoyer en sa faveur, intitulé : *Mes justifications*, et une grande quantité de vers mystiques. A part quelques pages où l'écrivain, transporté par sa ferveur, trouve des inspirations élevées ou touchantes, ces ouvrages sont sans valeur; leur lecture est d'un ennui mortel. On peut leur appliquer le mot cruel de Voltaire : « Mme Guyon faisait de la prose comme Cottin et des vers comme Polichinelle. »

GUYON (Claude-Marie), historien et compilateur français, né à Lons-le-Saunier en 1699, mort à Paris en 1771. D'abord membre de la congrégation de l'Oratoire, il la quitta pour se fixer à Paris, où il fut le collaborateur de l'abbé Desfontaines dans ses pamphlets contre les philosophes, se fit bafouer par Voltaire, et obtint du clergé des moyens d'existence, que ne pouvaient lui procurer sa plume. Ses ouvrages fourmillent d'erreurs et ne valent pas plus par le fond que par la forme, ce qui nous dispense de les citer.

GUYON (Jean-Louis-Geneviève), chirurgien français, né à Albert (Somme) en 1794. Il étudiait depuis un an la médecine à Paris, lorsqu'il entra dans l'armée en 1811, comme chirurgien sous-aide. Il se rendit successivement en Hollande, puis à la Martinique (1815), où il fit d'intéressantes observations sur la fièvre jaune, y devint chirurgien-major en chef, et y resta jusqu'en 1829. De retour en France, le docteur Guyon fut envoyé en Pologne pour y étudier le choléra (1831), puis se rendit en Algérie (1833), où, après avoir été quelque temps premier professeur de l'hôpital d'instruction d'Alger, il devint chirurgien en chef de l'armée (1838) et médecin inspecteur du service de santé. Le docteur Guyon, qui est devenu membre correspondant de l'Académie des sciences, a pris sa retraite en 1857. Parmi ses nombreux mémoires publiés dans les *Annales maritimes*, la *Gazette médicale*, les *Comptes rendus* de l'Institut, le *Journal des connaissances médico-légales*, etc., nous citerons : *Sur le traitement de la fièvre jaune* (1826); *Sur le choléra en Pologne* (1832); *Sur les maladies des Antilles et de l'Afrique*, etc.

GUYON (Jules), médecin français, né vers 1805. Il a passé son doctorat à Paris en 1833, et a publié entre autres ouvrages : *Eléments de physique générale* (1832, in-8°); *Des mouvements de l'air et des pressions de l'air en mouvement* (1835); *Traité de l'incubation et de son influence thérapeutique* (1840); *De la télégraphie de jour et de nuit* (1840); *De l'emploi de la chaleur dans le traitement des ulcères* (1842); *Institutions démocratiques* (1848), etc.

GUYON (Georges), acteur français, né dans les environs de Chablis en 1809, mort à Paris en 1850. Il était petit-fils de Naudet, sociétaire de la Comédie-Française. Il fut admis, en 1829, au Conservatoire, et débuta aux Français le 3 mars 1833, dans le rôle de Mahomet. Quelques jours après il joua le duc de Guise dans *Henri III*. Ses succès dans cette pièce ne purent le faire engager tout de suite, faute de vacance à notre première scène; aussi alla-t-il créer le duc Alphonse de *Lucrèce Borgia* à la Porte-Saint-Martin, puis celui du Caravage dans la pièce de ce nom, à l'Ambigu. Ses brillantes créations de *Glenarvon* et de *Gaspardo le pêcheur* le placèrent au premier rang des acteurs mélodramatiques. On l'appela le *Talma du boulevard*. En 1838, il parut quelque temps sur la scène du Théâtre-Français, qu'il quitta bientôt. C'était un acteur essentiellement mélodramatique, très-supérieur dans un genre où ont brillé Mme Dorval, Mlle Georges, Frédérick-Lemaître et Bocage, mais seulement suffisant dans le vieil Horace ou Bajazet. Il avait épousé Mlle Emilie Guyon, sa cousine.

GUYON (Emilie-Honorine GUYON, dame GUYON, puis dame PLESSY, connue sous le nom de Mme), actrice française, née à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or) le 2 octobre 1821. Elle était la femme et la cousine germaine du précédent. D'abord ouvrière en dentelles, elle s'exerça sur un petit théâtre de société, et entra enfin au Conservatoire, d'où elle sortit avec la gratification d'encouragement en 1839. Casimir Delavigne lui ayant vu jouer Camille, des *Horaces*, à la banlieue, lui confia le rôle de la *Fille du Cid*, que refusait Rachel. Elle parut dans cette pièce en 1840, au théâtre de la Renaissance, et prit rang immédiatement parmi les célébrités théâtrales d'alors. La Renaissance ayant fermé ses portes, Mlle Guyon débuta, le 7 juin 1841, à la Comédie-Française, dans le rôle de doña Sol d'*Hernani*; elle s'y montra ensuite dans Eudoxie de *Vallia*, dans la *Fille du Cid*, importée rue de Richelieu, dans le *Dernier Marquis*, et dans quelques anciens rôles tragiques. Après deux années de séjour aux Français, elle alla reprendre à l'Ambigu le rôle de Madeleine, dans *Madeleine* (mars 1843). Elle s'appelait alors Mme Guyon, par suite de son mariage avec l'acteur de ce nom. En peu de temps, elle devint la reine du boulevard, et compta autant de triomphes que de créations. En 1858, Mme Guyon devint sociétaire du Théâtre-Français. Devenue veuve, elle s'est remariée, vers 1861, à un industriel d'Auteuil, M. Mathieu Plessy, frère de Mme Arnould-Plessy, sa camarade.

GUYON (Richard DEBAUFRE), général anglais. V. KOURCHID-PACHA.

GUYON (Fortuné), comte DE ROCHECOTTE, chef vendéen. V. ROCHECOTTE.

GUYON-GUÉRIN DE BOUSCAL, auteur dramatique français. V. BOUSCAL.

GUYOT (Germain-Antoine), jurisconsulte français, né à Paris en 1694, mort en 1750. Il fut avocat au parlement de Paris et s'occupa d'une façon toute particulière du droit féodal, ce qui lui valut d'être surnommé *Guyot des fiefs*. Outre des éditions annotées des *Coutumes du comté et bailliages de Mantes et Meulan* (Paris, 1739), de la *Coutume de Paris* de P. Le Maistre, etc., on a de lui : *Traité des fiefs, tant pour le pays coutumier que pour les pays de droit écrit* (Paris, 1738-1751, 5 vol. in-4°); *Observations sur le droit des patrons et des seigneurs de paroisse aux honneurs dans l'église* (Paris, 1751).

GUYOT (Edme-Gilles), géographe et physicien, né à Paris en 1706, mort en 1786. Il remplit les fonctions de directeur du bureau général des postes. On lui doit : *Dictionnaire géographique et universel des postes et du commerce* (1754), où l'on trouve d'intéressants renseignements sur l'état industriel et politique de la France avant 1789; *Etrennes des postes*, contenant l'ordre du départ et de l'arrivée des courriers (1763, in-4°), réimprimées sous le titre de *Guide des postes* (1765); *Nouvelles récréations physiques et mathématiques, contenant ce qui a été imprimé de plus curieux dans ce genre* (1769, 4 vol. in-8°), ouvrage qu'on a attribué à Guillaume-Germain Guyot.

GUYOT (Guillaume-Germain), écrivain et prédicateur français, né à Orléans en 1724, mort dans la même ville en 1800. Il s'adonna d'abord à la prédication, puis s'occupa de travaux littéraires et fut un des principaux rédacteur du *Journal de Trévoux* en 1764 et 1765. Guyot devint doyen de la cathédrale de Soissons. L'ancien roi de Pologne, Stanislas, l'admit dans son intimité pendant un séjour qu'il fit à Nancy. On a de lui : *Hymnes pour l'office du sacré cœur de Jésus* (Caen, 1748); *Exercices spirituels pour le sacrifice de la messe* (1751); des *Panégyriques* de saint Louis et de Mme de Chantal; des *Oraisons funèbres* de Stanislas Ier (1766) et de Louis XV (1774); des *Réflexions sur les moyens qui conduisent aux grandes fortunes* (1758); *Discours sur les ressources nécessaires à l'homme de génie*, etc.

GUYOT (Joseph-Nicolas), jurisconsulte français, né à Saint-Dié (Lorraine) en 1728, mort à Paris en 1816. Après avoir suivi quelque temps la carrière des armes, il étudia le droit, devint successivement avocat (1748), conseiller de l'hôtel de ville de Bruyères en Lorraine (1753), conseiller au bailliage du même lieu (1757); puis il alla se fixer à Paris, où il se fit connaître par la publication de plusieurs ouvrages. Juge au tribunal de cassation en 1795, il fut bientôt après exclu de ces fonctions comme parent d'émigré; mais Merlin le nomma, en 1796, membre du bureau de consultation et de révision au ministère de la justice, et il conserva cet emploi jusqu'en 1814. On doit à Guyot, en société avec plusieurs collaborateurs : le *Grand vocabulaire français* (Paris, 1767-1774, 30 vol. in-4°); *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* (Paris, 1775-1786, 64 vol. in-8° et 17 de suppl.); *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque état*, etc. (Paris, 1786-1788); *Dictionnaire raisonné des lois de la république française* (1796-1797, 3 vol. in-8°); *Annales du droit français* ou *Recueil analytique et raisonné des actes, tant législatifs qu'admi-*

nistratifs et judiciaires (Paris, an XI-XII, 3 vol. in-8o).

GUYOT (Henri-Daniel), philanthrope belge, né à Trois-Fontaines (duché de Limbourg) en 1753, mort en 1828. Pendant un voyage qu'il fit à Paris, il assista aux leçons de l'abbé de l'Epée et, de retour dans son pays, il fonda à Groningue une institution de sourds-muets (1790). Guyot devint ministre de l'église wallonne, puis professa la théologie. Destitué par le roi Louis Bonaparte, il se consacra tout entier désormais à l'éducation des infortunés privés de l'ouïe et de la vue, et réussit, par des procédés ingénieux, et grâce à une patience infatigable, à faire parler un certain nombre de ses élèves. Lorsque le royaume des Pays-Bas fut reconstitué, le roi Guillaume accorda à l'institution fondée par Guyot une protection toute particulière, et nomma celui-ci professeur honoraire de l'université de Groningue.

GUYOT (Claude-Etienne, comte), général français, né à Villevieux, près de Lons-le-Saunier en 1768, mort à Paris en 1837. Il quitta la carrière du commerce pour s'engager dans les chasseurs (1790), fit les campagnes de 1792 à 1802 dans les armées du Rhin, de la Moselle, de la Vendée, d'Italie, se distingua par son courage et ses talents administratifs, reçut le grade de chef d'escadron en 1804, se conduisit brillamment à Eylau (1807), où il enfonça l'infanterie russe et traversa deux lignes ennemies, et fut nommé colonel. L'année suivante, Guyot passa en Espagne sous les ordres de Lefebvre-Desnouettes. Ce général ayant été fait prisonnier à Benavente, ce fut Guyot qui prit le commandement en chef. Appelé à l'armée d'Allemagne en 1809, il assista à la bataille de Wagram, où il se fit remarquer à la tête des chasseurs et des chevau-légers polonais dans trois charges successives, reçut alors le grade de général de brigade, et fut promu général de division en 1811. Guyot fit ensuite la campagne de Russie, combattit à Lutzen, à Leipzig (1813), à Brienne, à Montereau, à Craonne, contraignit les alliés à quitter Reims, et conserva, après la chute de Napoléon, le commandement des grenadiers à cheval, qu'on nomma alors cuirassiers de France. Pendant les Cent-Jours, il chassa les Prussiens de Ligny, donna de nouvelles preuves de son intrépidité à Waterloo, où il reçut plusieurs blessures, conduisit sa division de l'autre côté de la Loire et donna sa démission. Pendant la Restauration, il vécut dans la retraite; mais après la révolution de Juillet, il reprit du service en qualité de commandant de la 10e division militaire, et prit définitivement sa retraite en 1833. Lors de l'attentat Fieschi (1835), il se trouvait auprès de Louis-Philippe et il eut son chapeau percé d'une balle. Il avait été fait comte en 1813.

GUYOT (Jules), savant français, né à Gyé-sur-Seine (Aube) en 1808, mort à Beaune (Côte-d'Or) en 1872. Il prit le grade de docteur en médecine à Paris, en 1833, mais laissa de côté la pratique de l'art. Pour faire un homme véritablement distingué, il n'a manqué à Guyot qu'une connaissance bien nette de ses aptitudes spéciales. Il a éparpillé son talent sur une foule de sujets que leur multiplicité l'a empêché d'approfondir. Comme physicien, il a produit : *Eléments de la physique générale* (1832); *De la télégraphie de jour et de nuit*; *Traité de l'incubation* ou *De l'emploi de la chaleur dans les plaies, les maladies de la peau, etc.* (1842). Comme agronome, il a écrit : *Culture de la vigne et vinification; Etude des vignobles de France, pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification française* (1857). Comme moraliste, on lui doit : *Essai sur la théorie de l'enseignement, extrait de la physiologie du genre humain* (1857). Comme publiciste, il a donné : les *Paradoxes de* 1789 *et les vrais principes sociaux* (1857). C'est à Guyot que sont dus les appareils d'éclairage connus sous le nom de *lampes à hydrogène liquide;* ce liquide n'est autre chose qu'un mélange d'alcool et de térébenthine.

GUYOT (Yves), publiciste, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 6 septembre 1843. Elevé à Rennes, où il fréquenta fort peu le lycée, il vint à Paris au mois de mai 1864, après avoir persuadé à sa famille qu'il était très-utile pour lui de s'occuper de la navigation aérienne et que l'aérostation était la plus sérieuse des carrières. Il devint aussitôt secrétaire de la rédaction de l'*Aéronaute* et agent général de la Société de locomotion aérienne. Ayant vu de près les inventeurs, il publia, en 1867, un volume intitulé l'*Inventeur*, qui, malgré ses opinions républicaines, fut cité comme autorité au Sénat, dans la séance du 22 juin 1867, par M. Lefebvre-Duruflé. Il entra, la même année, au *Courrier français* et à la *Pensée nouvelle*. En 1868, il demanda l'autorisation d'aller faire en province des conférences sur les sociétés coopératives. L'autorisation se faisant trop attendre, il alla, par l'intermédiaire de Gambetta, fonder à Nîmes l'*Indépendant du Midi*. Il subit deux condamnations pour délits de presse, dont l'une à un mois de prison, au sujet de la souscription Baudin. Il se sépara des actionnaires du journal, qui s'étaient ralliés au tiers parti; l'*Indépendant du Midi* disparut à la fin du mois de juillet 1869. Il essaya alors de fonder le *Réveil du Midi*, avec l'appui du parti radical. Le capital qu'il parvint à réunir, étant insuffisant, contribua à la fondation des *Droits de l'homme* de Montpellier. Il revint à Paris, où il fut, pendant la campagne du plébiscite, secrétaire du comité de la rue de la Sourdière. Condamné d'abord à six mois de prison par défaut, pour un discours prononcé dans une réunion publique, il vit réduire sa peine à 1,000 francs d'amende. Il entra alors à la rédaction du *Rappel*, et fut arrêté le 9 août, jour de l'ouverture des Chambres. Pendant la Commune, il fit partie de la *Ligue d'union républicaine.* Au mois de septembre 1871, il fonda la *Municipalité*, et, au mois d'octobre, il quitta le *Rappel* pour devenir un des principaux rédacteurs du *Radical*. Il s'y est fait remarquer par la vivacité de ses allures et les hardiesses de sa polémique.

GUYOT (Pierre-François), littérateur et critique français. V. DESFONTAINES.

GUYOT (Joseph-André), littérateur français. V. GUIOT.

GUYOT DE FÈRE (François-Fortuné), littérateur, né à Paris en 1791, mort en 1866. Forcé par la conscription, en 1811, d'abandonner l'étude du droit, il remplit les fonctions d'officier payeur pendant le blocus de Mayence, quitta le service après la chute de Napoléon, remplit pendant les Cent-Jours des missions pour la réorganisation de l'armée, puis se tourna vers la carrière des lettres. M. Guyot de Fère a publié un grand nombre d'articles dans le *Journal de Paris*, les *Tablettes universelles*, l'*Observateur de l'industrie et des arts*, la *Revue encyclopédique*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, la *Biographie générale;* il a fondé le *Philanthrope, journal du bien public* (1825), et le *Journal des arts et métiers* (1826). On lui doit, en outre, de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Histoire du prince Eugène de Beauharnais* (1821); *Lettres d'un ancien commerçant, contenant des vues d'amélioration, etc.* (1825); *Des routes à ornières en fer, canaux artificiels et autres moyens de communication* (1826); *Anecdotes contemporaines* (1827); *Etrennes morales, choix de belles actions et d'anecdotes nouvelles* (1828); *De l'abolition de la peine de mort* (1830); *Archives curieuses de l'histoire, de la littérature et des sciences* (1830); *Annuaire des artistes français* (1832); *Statistique des beaux-arts en France* (1835); *Statistique des gens de lettres et des savants* (1834-1840, 2 vol. in-8o); *Biographie des artistes vivants* (1842); *Biographie des gens de lettres et des artistes* (1843), etc. M. Guyot de Fère a publié, en outre, avec M. d'Olincourt, un recueil mensuel intitulé : les *Annales de la Légion d'honneur*.

GUYOT DE FOLLEVILLE (Gabriel), ecclésiastique français, connu sous le nom d'évêque d'Agra, né en Bretagne, mort à Angers en 1794. Cet intrigant, qui joua un certain rôle pendant les guerres de la Vendée, était au commencement de la Révolution vicaire à Dol. Il prêta le serment exigé par la Constitution civile, mais se rétracta bientôt, passa à Paris, et de là gagna Poitiers, où il réunit autour de lui quelques personnes dévotes, quelques religieuses chassées de leur couvent. Grâce à sa belle figure, à son air de piété et de componction, à ses manières distinguées, il exerça bientôt un grand ascendant sur son pieux entourage. C'est alors qu'il lui vint à l'esprit de se faire passer pour évêque d'Agra, *in partibus infidelium*, plutôt, dit-on, dans un but de vanité puérile que par un calcul intéressé. Il se trouvait, à Thouars, déguisé en militaire républicain, lorsque cette ville fut prise par les Vendéens en 1793. Conduit devant un officier insurgé, M. de Villeneuve, il reconnut en lui un ancien camarade de collége, lui répéta la fable qu'il avait inventée, raconta qu'il avait été sacré à Saint-Germain-en-Laye par quelques prélats insermentés, et ajouta que le pape l'avait nommé son vicaire apostolique pour les provinces de l'ouest. Les chefs vendéens, enchantés de pouvoir montrer aux paysans fanatiques et superstitieux un prélat toujours prêt à les combler de sa bénédiction, s'empressèrent d'attacher Guyot à l'état-major et n'hésitèrent point à le mettre à la tête du conseil supérieur chargé d'administrer les pays insurgés. Le prétendu prélat, dont la nullité administrative était complète, ne répondit pas à l'idée que les Vendéens s'étaient faite de lui. L'ambitieux abbé Bernier, curé de Saint-Laud, soupçonna bientôt l'imposture de l'évêque d'Agra, fit prendre des informations à la chancellerie de Rome et s'empressa d'apprendre aux chefs royalistes que Guyot de Folleville n'était qu'un « imposteur sacrilége, qu'un intrigant maladroit, sans esprit, sans caractère, sans capacité. » Mais les circonstances critiques dans lesquelles se trouvait l'armée catholique et royale empêchèrent qu'on ne dévoilât ce scandale. Guyot continua à rester parmi les Vendéens. Après la défaite du Mans, il parvint à se cacher pendant quelque temps, fut pris, amené à Angers, où il fut reconnu, et monta bientôt après sur l'échafaud.

GUYOT DES HERBIERS (Claude-Antoine), poëte français. V. HERBIERS (GUYOT DES).

GUYOT DE MERVILLE (Michel), auteur dramatique français. V. MERVILLE (Michel GUYOT DE).

GUYOT-MONTPAYROUX (Léonce), homme politique français, né vers 1838. Il est fils d'un ancien régisseur. Doué d'un esprit très-vif, très-ardent, il se prépara de bonne heure à la vie politique, se fit journaliste, collabora à l'*Indépendant de Brioude* et se signala par sa vive opposition au régime de compression établi par l'Empire. En 1869, il se présenta comme candidat de l'opposition dans la 2e circonscription de la Haute-Loire, contre le candidat officiel, M. de Romeuf, et fut élu député au second tour de scrutin. Dès son entrée à la Chambre, M. Guyot-Montpayroux se fit remarquer par son humeur batailleuse; aussi M. Thiers disait-il un jour, en parlant de lui : « Ce jeune homme a du nerf. Ses interruptions sont topiques. Il interrompt trop; mais il interrompt bien. » Le 9 juillet 1869, protestant contre l'épithète de *révolutionnaire*, que le ministre d'Etat adressait à la gauche, il s'écria : « Depuis l'établissement du suffrage universel, on ne peut plus avoir recours à la révolution, dans l'ancien sens du mot; aujourd'hui, il n'y a plus qu'une révolution à faire, la conquête du suffrage universel. » Le 21 octobre de la même année, dans une lettre adressée à M. de Girardin, M. Guyot-Montpayroux lançait un violent réquisitoire contre les orateurs des clubs. « Si, pour ma part, y disait-il, je résiste énergiquement aux ministres de l'empereur, ce n'est point pour céder aux ministres de la démagogie. Si je refuse de me courber devant les Napoléons, ce n'est point pour m'agenouiller devant les saltimbanques de la révolution. » Pendant le cours de la session, il prononça plusieurs discours, notamment lors de la discussion sur la loi municipale (29 juin 1870), et fit partie de cette petite fraction de la gauche dont le chef était M. Picard. Lorsque les désastres causés par l'inqualifiable impéritie de Napoléon provoquèrent dans la conscience publique une indignation générale contre leur auteur, M. Guyot-Montpayroux s'associa aux membres de l'opposition qui proposèrent au Corps législatif de prononcer la déchéance de l'empereur. Après la révolution du 4 septembre, le député de Brioude retourna dans son département et ne remplit aucune fonction gouvernementale. Il ne tarda pas à se faire remarquer par son opposition au gouvernement de la Défense nationale, le blâma énergiquement de ne pas avoir convoqué au plus vite une Assemblée nationale, attaqua avec une extrême virulence Gambetta par des lettres publiées dans les journaux, et n'hésita point à accuser celui qui faisait alors de suprêmes efforts pour sauver le pays « d'avoir, par une incapacité sans bornes, compromis d'une façon désastreuse la situation militaire de la France, en étonnant le monde par les prodiges de sa présomptueuse et bavarde impuissance. » Lors de la convocation d'une Assemblée nationale, M. Guyot-Montpayroux se rendit à Brioude pour poser sa candidature. A peine arrivé dans cette ville (3 février 1871), il fut arrêté par ordre du préfet de la Haute-Loire, comme mobilisé réfractaire; mais, presque aussitôt, sur l'ordre de M. Jules Simon, il recouvra la liberté. N'ayant pas été élu député, il accusa le gouvernement intérimaire de son échec. Après ces vaines protestations, M. Guyot-Montpayroux devint un des partisans déclarés de M. Thiers, qui, en juillet 1872, nomma son ancien collègue du Corps législatif consul de France à Pesth.

On doit à cet homme politique un petit ouvrage intéressant, qui a pour titre : la *France du suffrage universel* (1870).

GUYOT DE PROVINS, trouvère français, contemporain de Louis VII et de Philippe-Auguste. Il vécut à la cour du comte de Champagne, assista, en 1181, au couronnement de Henri, fils aîné de Frédéric Barberousse, voyagea ensuite en Allemagne, puis en France, de château en château, enfin peut-être en Palestine, à la suite de quelque seigneur, et se retira, vers la fin de sa vie, au monastère de Cluny. Il a laissé une satire de pres de 3,000 vers, à laquelle il a donné le nom de *Bible;* c'est une revue mordante de toutes les classes de la société, très-curieuse pour la connaissance des mœurs de l'époque. Elle a été publiée, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans le recueil des *Fabliaux et contes des poëtes français, etc.*, de Barbazan et Méon (1808, in-8o). « Son style, d'après les auteurs de l'*Histoire littéraire*, est vif et original, mais âpre et dur; on s'aperçoit en le lisant que c'est la production d'un moine irrité contre le monde au milieu duquel il ne peut pas vivre. »

GUYOT DE SAINT-FLORENT, homme politique français. V. SAINT-FLORENT (GUYOT DE).

GUYS (Pierre-Augustin), voyageur et helléniste français, correspondant de l'Institut, né à Marseille en 1720, mort à Zante en 1799. Il fit de nombreux voyages en Grèce, d'abord comme négociant, puis comme antiquaire et historien. Il est le premier qui ait fait connaître avec exactitude le génie de la civilisation hellénique à ses diverses époques. Ses principaux ouvrages sont : *Marseille ancienne et moderne* (1766, in-8o); *Voyage littéraire en Grèce*, ou *Lettres sur les Grecs anciens et modernes* (1772, 2 vol. in-12, et 1783, 4 vol. in-8o); *Mémoire sur les écrivains de la Grèce.*

GUYS (Pierre-Alphonse), diplomate et littérateur français, fils du précédent, né à Marseille en 1755, mort à Tripoli en 1812. Entré fort jeune dans la carrière diplomatique, il fut successivement attaché aux ambassades de France à Constantinople et à Vienne (1777), nommé secrétaire d'ambassade à Lisbonne (1778) et consul en Sardaigne (1783). Envoyé en 1786, avec le même titre, aux Canaries, il obtint de retourner en Sardaigne. En 1789, année de grande famine en Europe, il parvint, à force d'activité et de zèle, à expédier en France une quantité considérable de blé. Pendant son séjour à Cagliari, il obtint pour la Corse l'établissement d'une douane à Longo-Sardo, près de Bonifacio, une diminution dans le tarif des droits d'entrée, et il propagea dans les îles du détroit la culture des plantes importées de Sardaigne. En 1792, le gouvernement sarde l'ayant chassé de Cagliari, il se retira à Bonifacio, obtint du capitaine du *Léopard*, vaisseau français, quelques matelots et un officier, et s'empara, à la tête de cette petite troupe, de l'île Saint-Pierre. Rentré en France, Guys fut nommé, en 1793, consul général à Tripoli, en Afrique. Il sut, dans cette ville, deux fois prise d'assaut, non-seulement faire respecter ses nationaux, mais encore amener la conclusion d'un traité d'amitié avec la France, dans l'intérêt des communications avec l'Egypte. En 1797, il se rendit en Syrie, également avec le titre de consul général, et y termina ses jours. On a de lui : *Lettres sur les Turcs* (Paris, 1776); *Eloge d'Antonin le Pieux* (1786, in-8o), où il établit, contre l'opinion de Gibbon, que cet empereur n'avait pas préféré Marc-Aurèle à son propre fils; une comédie en quatre actes, en prose, imitée de Goldoni : la *Maison de Molière*, faussement attribuée à Mercier, sous le nom duquel elle fut représentée au Théâtre-Français, en 1787. Il a laissé aussi de nombreux mémoires sur les pays qu'il avait parcourus, la *Sardaigne*, la *Corse*, *Tripoli* et la *Cyrénaïque*.

GUYSARME s. f. V. GUISARME.

GUYSE ou **GUISE** (Jacques DE), chroniqueur et annaliste flamand, né à Mons (Hainaut), mort à Valenciennes en 1399. Issu d'une famille distinguée, il renonça à la carrière des honneurs qui s'ouvrait devant lui pour entrer dans l'ordre des franciscains. Il se fit recevoir docteur en théologie et enseigna, pendant de longues années, la théologie, la philosophie et les mathématiques dans divers couvents de son ordre. Guyse, ayant remarqué qu'il n'existait pas d'histoire du Hainaut, résolut d'en écrire une, parcourut, durant plusieurs années, les villes et les monastères pour compulser les bibliothèques et les archives, réunit un nombre considérable de matériaux et écrivit alors ses *Annales Hannoniæ, seu chronica illustrium principum Hannoniæ ab initio rerum usque ad annum Christi* 1390. Cette chronique, qui fut traduite en français au commencement du XVIe siècle, sous le titre de : *Illustrations de la Gaulle Belgique, antiquitez du païs de Hainnau et de la grande cité des Belges, etc.* (Paris, 1531-1532, in-fol.), est dépourvue de critique, mais n'en acquit pas moins une grande réputation à Jacques de Guyse. Le texte, accompagné d'une traduction française, a été publié par Fortia d'Urban (Paris, 1826-1838, 21 vol. in-8o). On attribue, en outre, au franciscain de Guyse une *Chronique des comtes et princes de Flandre*, restée manuscrite.

GUYTON DE MORVEAU (Louis-Bernard, baron), chimiste français, né à Dijon (Côte-d'Or) le 14 janvier 1737, mort le 2 janvier 1816. Il étudia d'abord le droit, obtint, à dix-huit ans, en 1755, la charge d'avocat général au parlement de Dijon, et remplit ces fonctions pendant vingt-sept ans. Il fonda à Dijon un cours public de chimie, où il professa pendant treize ans. En 1772, il fit paraître ses *Digressions académiques*, dans lesquelles il exposait ses idées sur la phlogistique et la cristallisation. En 1773, il fit connaître le pouvoir des fumigations acides contre les miasmes contagieux. Ce fut sous sa direction qu'un caveau de la cathédrale de Dijon et les prisons de cette ville furent assainis au moyen de fumigations qui, de son nom, furent appelées *guytoniennes*. En 1775, il publia trois volumes de vers, de discours et d'éloges, et, en 1785, des plaidoyers et divers discours où il traitait de questions de haute morale et d'instruction publique. Fatigué des tracasseries journalières que son amour de la science lui suscitait, il se démit, en 1782, de ses fonctions d'avocat général, et s'occupa alors du plan de nomenclature méthodique pour la chimie qui fut inséré dans le *Journal de physique* au mois de mai de la même année. Il avait d'abord appliqué ce plan à la théorie de Stahl; puis il l'adapta aux idées de Lavoisier, de Fourcroy et de Berthollet. En 1786, il publia le premier volume du *Dictionnaire de chimie* de l'*Encyclopédie méthodique*. Chaud partisan des grandes réformes de la Révolution, Guyton de Morveau fut envoyé, en 1791, par la Côte-d'Or, à l'Assemblée législative, puis, en 1792, à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et devint membre du Comité de salut public, où il rendit de grands services pour l'organisation des moyens de défense. Il entra à l'Institut lors de sa formation (1796), et fut l'un des fondateurs de l'Ecole polytechnique, où il professa la chimie, et dont il devint directeur. Il s'occupa beaucoup de la question des aérostats, eut d'abord l'idée de les appliquer à

l'extraction des eaux des mines, et songea ensuite à les utiliser pour la guerre : ce fut sur son rapport que le gouvernement créa un corps d'aérostiers militaires. Dans un temps où la France se voyait menacée par de nombreux ennemis. Guyton contribua à lui faciliter les moyens de se défendre en perfectionnant les procédés pour la fabrication des poudres et du salpêtre. Nommé administrateur des monnaies en 1800, il contribua, en cette qualité, à l'établissement du nouveau système monétaire. Enfin, on lui doit un pyromètre et de nouveaux procédés pour la fabrication du rouge à polir les glaces et l'acier.

On a de lui, dans les *Annales de chimie : Combustion du diamant; Ciments propres à bâtir sous l'eau; Affinités et composition des sels; Composition de certains gaz; Pyromètre; Découverte d'un minéral composé uniquement de magnésie et d'acide carbonique.* Il a encore publié : *Mémoire sur l'éducation publique* (1762); *Rat iconoclaste*, poëme héroï-comique (1763); *Digressions académiques* ou *Essais sur quelques sujets de physique, de chimie, d'histoire naturelle* (1772); *Défense de la volatilité du phlogistique* (1773); *Mémoire sur l'utilité d'un cours de chimie dans la ville de Dijon* (1775); *Eléments de chimie théorique et pratique* (1776-1777); *Méthode d'une nomenclature chimique* (1787), avec Lavoisier, Berthollet, etc.; *Description de l'aérostat de Dijon* (1793); *Traité des moyens de désinfecter l'air, d'éviter la contagion, etc.* (1801); *Rapport sur la restauration du tableau connu sous le nom de* Vierge de Foligno (1802), etc. Dans ce rapport, fort intéressant pour les peintres, Guyton analyse les couleurs employées par les anciens maîtres, et indique les moyens de prévenir les altérations produites par le temps sur les œuvres de peinture. — Son frère cultiva les lettres et publia, sous le pseudonyme de *Brumore : Traité curieux des charmes de l'amour conjugal* (Berlin, 1784), tiré de Swedenborg; *Vie privée d'un prince célèbre* ou *Détail des loisirs du prince Henri de Prusse* (1784).

GUYTONIEN, IENNE adj. (ghi-to-niain, iè-ne — du nom de *Guyton de Morveau*). Qui appartient au chimiste Guyton de Morveau, qui a été inventé par lui : *Fumigations* GUYTONIENNES.

GUZARATE, GUZERATE ou **GOUDJÉRATE,** ancienne province de l'Indoustan, au N.-O., entre le golfe de Kotch au N., la mer d'Oman à l'O. et au S., et le golfe de Cambaye à l'E.; 600 kilom. sur 250; 7,000,000 d'hab. Ch.-l. Surate; villes principales : Ahmedabad, Barotsch, Kaira. Cette contrée, montagneuse dans sa partie orientale, que traversent les Ghattes occidentales, offre à l'O. un pays plat, tantôt marécageux ou sablonneux, tantôt couvert d'une riche végétation. Les cours d'eau les plus importants qui l'arrosent sont le Myhi, le Badhour, le Suwarnawati, la Nerbuddah et le Tupty. Pendant la saison des pluies, qui dure de juin à septembre, les rivières débordent fréquemment et causent de grands ravages. Le climat, extrêmement chaud et malsain sur plusieurs points pendant l'été, est, en hiver, beaucoup plus froid que dans les autres contrées situées sous la même latitude. Le riz, les céréales, le coton, les fruits des tropiques, l'indigo, l'opium et le tabac croissent en abondance dans la province de Guzarate. On y tisse des étoffes de coton qui sont expédiées à Bombay. Les Anglais sont maîtres d'une partie de la contrée. Le reste du pays obéit à divers souverains tributaires, dont le plus puissant est celui de Baroda ou Guikowar. Les Portugais possèdent aussi une petite partie du pays.

Gouverné d'abord par ses propres princes, soumis ensuite par les Afghans, puis par les Mogols, le pays de Guzarate tomba dans la suite au pouvoir de la compagnie anglaise des Indes orientales.

GUZARATI s. m. (gu-za-ra-ti). Philol. Dialecte indien de Guzarate.

— Adjectiv. Qui appartient au guzarati : *Caractère* GUZARATI. *Langue* GUZARATI.

GUZLA s. f. (ghu-zla). Mus. Instrument à une seule corde de crin, dont les Illyriens se servent pour accompagner leurs chants : *On ne pince pas de la* GUZLA, *on l'égratigne avec une baleine.* (Mme E. de Gir.)

Guzla (LA), choix de poésies illyriennes, recueillies dans la Dalmatie, la Bosnie, le Croatie et l'Herzégowine, publié à Paris, sans nom d'auteur, chez Levrault, en 1827. On sait depuis longtemps que ce recueil original est dû à la plume de M. Prosper Mérimée. Vers l'époque où il fit paraître ce volume, il avait eu occasion de lire le *Voyage en Dalmatie* de l'abbé Fortis, et cette lecture lui avait inspiré l'idée de peindre quelques-uns de ces caractères tranchés et presque sauvages dont il trouvait les types dans ce livre. Mais, comme il eût été trop long de voyager pour bien connaître la couleur locale, il préféra s'en rapporter à son intuition et inventer. Il fit alors la *Guzla*, et, sans se nommer comme auteur, prétendit avoir recueilli ces poésies de la bouche d'un chanteur, sorte de troubadour illyrien, du nom de Hyacinthe Maglanovich. Il alla jusqu'à donner le portrait et la biographie de cet homme en tête du volume. Mais les gens un peu exercés s'aperçurent bientôt que *Guzla* était l'anagramme de *Gazul*, et comme on connaissait déjà l'auteur véritable du *Théâtre de Clara Gazul*, on nomma aussi M. Mérimée comme auteur de la *Guzla*. Ce recueil renferme des pièces d'une grande valeur poétique, et offre un ravissant pastiche de ce que la poésie slave a de plus hardi. Il paraît que Gœthe lut la *Guzla* avec plaisir et en félicita l'auteur. Un rimeur allemand traduisit le volume, qui, dit-on, eut un grand succès en Allemagne.

GUZMAN (Alphonse-Perez DE), surnommé **le Bon** ou **le Brave**, célèbre guerrier espagnol, né à Valladolid en 1258, mort en 1309. Il était fils naturel de Pierre de Guzman, gouverneur de Castille, et s'était déjà acquis une grande réputation par ses exploits contre les Maures; mais, voyant le roi Alphonse X s'allier avec ces derniers pour faire rentrer dans le devoir son fils Sanche, qui s'était révolté contre lui, il ne voulut pas prendre part à cette lutte impie et passa en Afrique, où le roi de Maroc lui donna le commandemant de son armée. Après avoir vaincu les souverains de Fez et de Tripoli, il revint en Espagne, où don Sanche venait de succéder à son père. Il conquit la forteresse de Tarifa, que l'on regardait comme la clef de l'Espagne; mais il se vit ensuite assiégé dans cette place par les Maures, auxquels s'était allié l'infant don Juan, qui disputait le trône à son frère don Sanche. Don Juan, furieux de l'invincible résistance qu'il rencontrait, et ayant entre ses mains le fils de Guzman, enfant de sept ans, dont il s'était emparé par surprise, fit appeler le père au haut du rempart, et, lui montrant son fils, jura de le mettre à mort si les portes de Tarifa ne lui étaient ouvertes aussitôt. Guzman, mettant l'honneur au-dessus de l'amour paternel, répondit à son cruel adversaire que, plutôt que de lui rendre la place, il lui prêterait une arme pour tuer son fils. Ce disant, il lui jeta son poignard et se retira. L'infant eut la barbarie de mettre sa menace à exécution, et Guzman, attiré par les clameurs que l'horreur d'un pareil spectacle arrachait à ceux qui en étaient les témoins, se contenta de dire à ses soldats : « Veillez au salut de la place ; *mas pesa el rey que la sangre,* » littéralement : « Plus pèse le roi que le sang. » Don Juan ne put s'emparer de la place, et périt peu après dans un combat qu'il livra à son frère. Ce dernier, pour récompenser l'action héroïque de Guzman, lui donna le surnom d'**El Bueno**, et voulut qu'il prît pour armes une tour surmontée d'un poignard, avec cette devise : *Mas pesa el rey que la sangre.* Après la mort de don Sanche, Guzman, en prenant le parti de la reine, sa veuve, contribua puissamment à affermir sur le trône le nouveau roi Ferdinand IV, encore mineur. Il combattit de nouveau contre les Maures en plusieurs rencontres, sauva la vie à l'infant don Henri au combat d'Arjona, s'empara de Gibraltar, mais fut tué dans une embuscade. Alphonse Perez de Guzman fut la tige de la maison des ducs de Medina-Sidonia, une des plus illustres de l'Espagne.

Le théâtre s'est emparé plusieurs fois de la dramatique légende de Tarifa. Toutefois, un pareil sujet semble tout d'abord convenir plutôt à l'épopée. Par quels moyens soutenir l'attention du spectateur? Quelles péripéties inventer pour le tenir en haleine jusqu'au dénoûment prévu? Guevara, Moratin, Gil y Zarate, en Espagne, et, chez nous, Méry, s'inspirant de ces devanciers, ont résolu victorieusement cette question.

GUZMAN (Eléonore DE), maîtresse d'Alphonse XI, roi de Castille, morte en 1350 ou 1351. Devenue veuve en 1330, elle se rendit à la cour et s'empara tellement de l'esprit du roi que, malgré son caractère indomptable, Alphonse lui laissa dans l'Etat une autorité presque absolue. Il est peu de courtisanes de ce rang qui, dans un cas pareil, aient usé sagement du pouvoir qu'on leur abandonnait. Eléonore irrita la cour par sa fierté, humilia la malheureuse reine Constance, fit livrer au supplice Martinez d'Oviedo, grand maître d'Alcantara. Mais son tour devait venir. En 1350, le roi étant mort, sa maîtresse courut d'abord s'enfermer dans Medina-Sidonia; puis, sur le point d'y être assiégée, elle courut audacieusement au-devant du danger, et osa se présenter à la cour devant Pierre le Cruel. En vain Frédéric et Henri de Transtamare, deux fils jumeaux qu'Eléonore avait eus du roi, s'armèrent-ils pour la défense de leur mère : Eléonore tomba entre les mains de Pierre, qui la fit étrangler dans son palais. Elle avait eu cinq fils du roi Alphonse XI; Henri de Transtamare devait plus tard venger la mort de sa mere par celle de son meurtrier.

GUZMAN (A.-M.), fameux révolutionnaire espagnol, né à Grenade en 1752, décapité à Paris le 5 avril 1794. Il se fit naturaliser Français en 1781, servit dans les armees de la République, et, s'étant fixé à Paris au commencement de 1793, s'y lia avec les hommes les plus exaltés des sections, des clubs ou de la Commune. Dans la nuit du 9 au 10 mars, il figurait au nombre des membres du comité central de l'Evêché, qui voulaient dès lors en finir avec les girondins. La conjuration, déjouée cette fois, réussit le 31 mai. Guzman eut une grande part à cette journée, en se transportant dans les faubourgs pour y faire sonner le tocsin. Lorsque, plus tard, Robespierre voulut soumettre à sa discipline toutes les têtes incandescentes, le révolutionnaire espagnol se montra rebelle, et fut sacrifié, avec Danton et Camille Desmoulins, comme agent de l'étranger. Il se rattache à ce personnage une particularité trop curieuse pour que nous l'omettions ici. Les girondins, qui avaient sans doute les plus grands motifs pour détester Marat, prétendirent, à l'époque de la réaction thermidorienne, qu'il n'avait été que l'instrument des puissances étrangères, et, afin de donner de la vraisemblance à ce bruit, on fabriqua une lettre écrite par Marat, après avoir reçu le coup mortel de Charlotte Corday, et adressée à son *ami* Guzman, cet autre étranger, stipendié de Pitt et de Cobourg. Dulaure, un des proscrits de la Gironde, a inséré, dans ses *Esquisses de la Révolution*, le fac-simile de cette pièce à l'écriture tremblotante et presque illisible. Louis Blanc, dupe de la supercherie, l'a reproduite aussi dans son *Histoire de la Révolution.* L'auteur de cet article, qui a vu l'original même de la prétendue lettre, a pu se convaincre de sa fausseté; mais, une raison décisive, c'est que Marat, frappé, a succombé immédiatement, sans pouvoir à peine proférer un cri, ainsi que le prouve le procès-verbal authentique de sa mort, qui est aujourd'hui dans la collection d'un amateur d'autographes de la capitale.

GUZMAN (Louise DE), reine et régente de Portugal. V. LOUISE DE GUZMAN.

Guzman ne connaît pas d'obstacle, romance du *Pied de mouton*. La romance de *Guzman* est tellement vulgarisée qu'il est, ce nous semble, inutile d'en examiner le côté musical, et que nous pouvons la donner sans commentaire.

1er COUPLET. *Andante.*

DEUXIÈME COUPLET.

Léonora, que des prestiges
Ne te causent point de frayeur!
Et regarde tous ces prodiges
Comme des gages de bonheur.
De Guzman la voix te rassure,
Car tu pourras voir, en ce jour,
Changer les lois de la nature
Plutôt que celles de l'amour!

TROISIÈME COUPLET.

Ce dieu, qui donne le courage,
Anime Guzman en ces lieux!
On peut toujours braver l'orage
quand on a l'espoir d'être heureux.
Entends le zéphyr qui murmure;
C'est le prélude d'un beau jour.
Tout est permis dans la nature
En suivant les lois de l'amour.

L'expression *Guzman ne connait pas d'obstacle* est passée dans la langue, et les écrivains y font de fréquentes allusions, toujours sur un ton plaisant. Donnons seulement un exemple :

« Les légitimistes et les cléricaux ne doutent de rien, ils croient déjà voir leur roy rétabli sur le trône de ses pères : *Guzman ne connait point d'obstacles.* »

ALFRED DEBERLE.

Guzman d'Alfarache, roman picaresque de l'Espagnol Mateo Aleman (1599). Cet ouvrage doit surtout sa renommée, en France, à l'imitation que Le Sage en a faite. Mateo Aleman le composa lors du mariage de Philippe III, événement auquel il fait allusion dans sa première partie. Il lui donna un sous-titre assez singulier : *Atalaya de la vida humana* (*Vigie de la vie humaine*). Il avait sans doute en vue de signaler, en moraliste, les écueils de la vie, et c'est, en effet, son procédé favori d'interrompre les scènes scabreuses par de longues réflexions philosophiques, pleines de justesse, dénotant un observateur et un analyste. Mais les scènes scabreuses restent, et le diable n'y perd rien. Son histoire est, en outre, semée de digressions, de récits épisodiques étrangers à l'action et qui l'allongent à peu près inutilement. Cervantes lui-même en avait donné l'exemple dans le *Don Quichotte*. Comme plan général, comme moyen d'action et d'intrigue, *Guzman d'Alfarache* se rapproche trop de *Don Marcos d'Obregon*, l'original de *Gil Blas* et de *Lazarille de Tormès;* il est inférieur à ces deux ouvrages au point de vue de la moralité de la fable et du style. Guzman d'Alfarache raconte lui-même sa vie, depuis sa naissance jusqu'au moment où ses crimes le font condamner aux galères. Tout jeune, il a quitté la maison pour courir les aventures. En Espagne et en Italie, il s'associe à tout ce qu'il peut trouver de vagabonds, de filous, de gens de mauvaise vie. On le voit tantôt mendiant, tantôt page, tantôt laquais d'un ambassadeur. Ces transformations du héros permettent au narrateur de passer en revue les classes les plus perverses de la société. Le style de cet ouvrage, généralement clair, manque de rapidité et fatigue par la prétention de présenter une même pensée de mille façons différentes.

Le Sage a rajeuni tout cela, de son style leste, clair, français, allant droit au but; il a biffé sans pitié les moralités oiseuses, et, s'il n'a guère changé le fond, il a du moins créé le souverain mérite de la forme. Ce qui prouve à quel point il a su rendre sienne cette composition, c'est que le *Guzman* avait été traduit avant lui, plus fidèlement, par G. Brémond (1696, 3 vol.), sans aucun succès. La traduction, ou plutôt l'imitation de Le Sage est de 1732 (2 vol. in-12); elle a été depuis maintes fois réimprimée, et est considérée comme bien supérieure à l'original.

GUZMANNIE s. f. (gu-zma-nî — de *Guzman*, botaniste espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des broméliacées, de l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** La *guzmannie tricolore* présente une tige droite, haute de $0^{m},35$, couverte d'écailles ovales lancéolées; les feuilles, larges, ensiformes, canaliculées, glabres, forment une sorte de couronne, au centre de laquelle sont les bractées. Celles-ci sont disposées sur plusieurs rangs, et passent du vert au violet foncé et au rouge vermillon, en allant de l'intérieur vers le centre. A l'aisselle de ces bractées sont des fleurs blanches, sessiles, groupées en épi terminal. Cette magnifique plante, originaire du Pérou, est cultivée dans nos serres chaudes, où elle fleurit au mois d'août. C'est une des plus belles espèces de la famille des broméliacées. La *guzmannie peinte* appartient aujourd'hui au genre nidulaire.

GUZMICS (Isidore), théologien et philologue hongrois, né à Vamos-Csanad, comitat d'Œdenburg, en 1786, mort en 1839. Il entra, en 1805, dans un couvent de bénédictins, collabora au *Plutarque national* hongrois et à la traduction du *Lexique* d'Hübner, et fut nommé abbé de Bakonybel en 1832. On a de lui, outre des traductions hongroises de l'*Œdipe* de Sophocle et de l'*Iphigénie* d'Euripide, qui furent couronnés par l'Académie de Pesth : *Miteus*, roman; *De l'unité de la religion chrétienne* (Pesth, 1822); la *Doctrine de la foi de l'Eglise chrétienne; Theologia christiana fundamentalis et theologia dogmatica* (Raab, 1828-1829, 4 vol.). De 1832 jusqu'à sa mort, il rédigea l'*Egygazi tar* (*Magasin religieux*), qui marque une époque nouvelle dans la littérature ecclésiastique hongroise.

GWALTHER (Rudolf), théologien et poëte, né en 1519, mort le 24 décembre 1586. Il eut une enfance délicate et chétive. Après trois ans passés à l'école de Coppel, il fut, pendant neuf autres années, l'hôte et l'élève de Bukinger, alla étudier le français à Lausanne, l'anglais à Londres et la théologie à Marburg. En 1541, le landgrave Philippe de Hesse l'envoya avec ses théologiens au Reichstag de Ratisbonne, où il fit la connaissance de plusieurs hommes illustres qui devaient devenir ses amis. Nommé la même année pasteur à Schwamendingen, puis bientôt après pasteur de l'église Saint-Pierre, à Zurich, il s'attira, par ses sorties éloquentes et vigoureuses contre le catholicisme, la haine des catholiques des différents cantons suisses, surtout après ses sermons de 1546 sur l'*Antechrist*, qui furent traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. Il avait épousé la fille de Zwingli, dont il eut un fils qui donnait de belles espérances, mais qui mourut à vingt-cinq ans. Il recueillit la succession de Bullinger comme pasteur de la cathédrale. Entre autres ouvrages, il a laissé : *Julii Pollucis onomasticon latinitate donatum* (Bâle, 1541);

Ad catholicam Ecclesiam pro U. Zwinglio apologia (1545); *Antichristus, homiliæ quinque* (Zurich. 1546).

GWILT (George), architecte anglais, né à Londres en 1775, mort dans cette ville en 1856. Il reçut des leçons de son père, architecte distingué, auquel il succéda. Sa première œuvre importante fut l'édification des vastes entrepôts de la Compagnie des docks des Indes orientales. Il établit ensuite sa réputation d'artiste par d'admirables travaux de réparation aux églises Sainte-Marie-Overy de Southwark et Sainte-Marie-le-Bow dans Cheapside, dont il reconstruisit en entier la fameuse tour gothique. M. Gwilt, outre ses travaux d'architecture proprement dite, s'est livré à d'importantes recherches archéologiques, et a publié sur les monuments anciens et l'architecture ancienne de nombreux mémoires pour la Société des antiquaires de Londres, dont il faisait partie.

GWILT (Joseph), architecte anglais, frère du précédent, né à Londres en 1784. Il est plus connu par ses écrits sur l'architecture que par les monuments qu'il a élevés. Les deux principaux édifices qu'il a construits sont le château de Markree, près de Sligo, en Irlande, et l'église de Charlton, dans le comté de Kent. Ses principaux écrits sont : *Notice sur l'architecture italienne* (1818); *Recherches sur l'origine des cariatides* (1822); *Sciagraphie* ou *Traité des ombres* (1824); *Traité de l'équilibre des voûtes* (1826); *Eléments d'architecture* (1826); traduction de l'*Architecture* de Vitruve (1826); *Eléments de critique architecturale* (1827), et une *Encyclopédie d'architecture* (1842), ouvrage qui a exigé de nombreuses et savantes recherches, et dont les fréquentes éditions prouvent l'utilité. M. Gwilt a aussi donné une édition de l'*Architecture civile*, de sir William Chambers (1825), et de nombreux articles au *Dictionnaire* de Braude et à l'*Encyclopédie métropolitaine*. Depuis plusieurs années, M. Gwilt est inspecteur des édifices du comté de Surrey et architecte de la compagnie Grocer.

GWIN (Nelly), artiste dramatique anglaise du XVIIe siècle, maîtresse du roi Charles II. Miss Nelly fut une des premières femmes qui parurent sur le théâtre anglais; jusque-là les rôles féminins avaient été confiés à des hommes. Remarquée par lord Dorset, elle fut par celui-ci cédée au roi, qui fit à l'actrice une riche pension, sans l'élever au rang de maîtresse en titre. Il eut d'elle un enfant qui fut reconnu par son père. Mme de Sévigné a fait de la Gwin un portrait fort vivant. « La duchesse de Portsmouth, dit-elle, n'avait pas prévu trouver en chemin une jeune comédienne dont le roi est ensorcelé; elle n'a pas le pouvoir de l'en détacher un moment; la comédienne est aussi fière que la duchesse de Portsmouth; elle la nargue, lui dérobe souvent le roi et se vante de ses préférences; elle est jeune, belle, hardie, débauchée et plaisante; elle danse, chante et fait son métier de bonne foi; elle a un fils, elle veut qu'il soit reconnu. Voici son raisonnement : « Cette demoiselle fait la personne de qualité; elle dit que tout est son parent en » France; dès qu'il meurt quelques grands, » elle prend le deuil! Eh bien! puisqu'elle est » une personne de qualité, pourquoi fait-elle » la catau? Elle devrait mourir de honte. » Pour moi, c'est mon métier, je ne me pique » pas d'autre chose; le roi m'entretient; je » ne suis qu'à lui maintenant; j'en ai un fils, » je prétends qu'il soit reconnu, et il le reconnaîtra, car il m'aime autant que sa Portsmouth. » Cette créature, continue Mme de Sévigné, tient le haut du pavé, décontenance et embarrasse extraordinairement la duchesse. »

GWIN (William-Mac-Kendi), homme politique américain, né dans le Tennessee en 1805. Son père avait acquis dans les Etats de l'Union la réputation d'un prédicateur des plus distingués. Gwin étudia la médecine, puis le droit, alla s'établir à Vicksbourg, dans le Mississipi, et remplit les fonctions de marshall dans cet Etat de 1833 à 1841, époque où il devint membre du congrès. Doué d'aptitudes très-diverses et passant d'un état à un autre avec cette facilité qui est devenue en quelque sorte un des traits caractéristiques des Américains, M. Gwin se chargea, en 1847, de diriger les travaux de l'hôtel des douanes à la Nouvelle-Orléans; mais, dès l'année suivante, il abandonna cette entreprise pour se rendre en Californie. Après avoir contribué à organiser cet Etat naissant et à le doter d'une constitution, il s'entremit avec succès pour le faire entrer dans l'Union (1850), et fut alors élu un des deux membres qui représentaient la Californie au Sénat. Lorsque la terrible guerre de la sécession éclata, en 1861, M. Gwin, qui était encore sénateur, se prononça en faveur des Etats du Sud, qui demandaient la séparation et le maintien de l'esclavage. Il fit, ainsi que sa femme, une chaude propagande en ce sens, pendant que son fils entrait dans l'armée des confédérés, et fut arrêté, par ordre du gouvernement fédéral, sur un steamer en partance pour Panama. Conduit à New-York, il fut emprisonné dans le fort La Fayette; mais, quelque temps après, il recouvra la liberté, grâce à l'intervention officieuse du gouvernement de la Nouvelle-Grenade. S'étant alors rendu en Europe, il s'attacha, mais sans succès, à pousser l'opinion à se prononcer en faveur des séparatistes, puis se rendit au Mexique (1865). Là, il gagna la faveur de l'empereur Maximilien, qui le chargea du gouvernement des provinces limitrophes à la Californie. Après la fin sanglante de ce prince, il quitta le Mexique et retourna quelque temps après aux Etats-Unis.

GWYON le Voyant. V. KORRIG.

GY, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. E. de Gray, sur des coteaux couverts de vignes; pop. aggl., 2,139 hab. — pop. tot., 2,178 hab. Minerai de fer, belles carrières, filatures de coton, fabriques de toiles. tanneries.

GYAC (Pierre DE), favori de Charles VII. V. GIAC.

GYALECTE s. f. (ji-a-lè-kte). Bot. Genre de plantes, de la famille des lichens.

GYARMATH-BALASSA, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), ch.-l. du comitat de Neograd, sur l'Eipel, à 63 kilom. S. de Bude; 4,340 hab. Congrès de paix entre les Autrichiens et les Turcs en 1626.

GYAROS, île de la mer Egée, une des Cyclades, à l'E. de Céos, aujourd'hui *Joura* ou *Ghioura*. Elle est petite, peu cultivée et presque stérile. Sous les Romains, c'était un lieu d'exil où l'on envoyait à la fois les criminels ordinaires et les victimes de la tyrannie des empereurs. Néron l'avait presque peuplée en y exilant ceux qui avaient l'audace de critiquer ses vers. Le nom de Gyare éveillait toujours chez les Romains une idée de châtiment, mérité ou non.

GYAS, Titan centimane. V. GYGÈS.

GYÉ (Pierre DE), maréchal de France. V. GIÉ.

GYERGIO-SZENT-MIKLOS, ville des Etats autrichiens (Transylvanie), à 38 kilom. N.-O. de Csik, dans le cercle régimentaire d'Udvarhély. Commerce de bétail, peaux et cuirs.

GYGÈS s. m. (ji-jèss — nom mythol.). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des volvociens, dont le corps ovoïde est entouré d'un anneau transparent et très-distinct, et dont on connaît quatre espèces : *Le* GYGÈS *enchélioïde se trouve communément dans l'eau des mares longtemps conservée.* (E. Desmarest.)

GYGÈS, GYAS ou **GYÈS**, Titan, fils du Ciel et de la Terre. Il avait cinquante têtes et cent mains, et fut précipité dans le Tartare pour avoir fait la guerre à Jupiter.

GYGÈS, roi de Lydie, régna depuis l'an 708 et mourut vers 670 av. J.-C. Les anciens chroniqueurs grecs nous ont transmis de curieuses légendes sur ce personnage. Suivant les uns, il était berger du roi Candaule, et, après s'être mis en possession d'un anneau merveilleux, qui avait la vertu de rendre invisible celui qui le portait (V. ANNEAU DE GYGÈS), avait séduit la reine et assassiné son maître, dont il fut le successeur. Suivant d'autres, Candaule, dont il était le favori, l'introduisit par vanité dans la chambre où dormait sa femme, et la lui montra nue, afin de lui faire admirer sa beauté. Indignée de cet outrage, la reine excita Gygès à tuer son époux, et lui promit à ce prix sa main et le trône. Dans les deux versions, Gygès, comme on le voit, fut le meurtrier et le successeur de Candaule. Il fit avec succès la guerre aux grandes cités grecques de l'Asie Mineure, Milet, Smyrne, Colophon, etc., et envoya de magnifiques offrandes au temple de Delphes, pour remercier le dieu de ses victoires.

GYGOUR ou **GYGR** ou **GYPE**, une des géantes de la mythologie scandinave. Elle conçut du loup Fenris, et mit au monde les deux louveteaux Skoll et Hate, qui doivent un jour dévorer le soleil et la lune.

GYLDENSTOLPE (Michel-Olaï WEXIONIUS), écrivain et érudit suédois, né à Pjetteryden (Smaland) en 1609, mort en 1670. Grâce à une subvention du gouvernement, il voyagea en Allemagne et en Hollande, devint ensuite successivement recteur de l'école de Wexioe (1638), professeur de politique et d'histoire (1640), puis de droit à l'université d'Abo (1647), et fut, cette année même, anobli sous le nom de Gyldenstolpe. En 1657, il quitta l'enseignement pour devenir assesseur au tribunal supérieur d'Abo, et fut nommé, dix ans plus tard, juge territorial dans la province de Elfsborg. Ses principaux ouvrages sont : *Ethices præcepta* (1639); *Synopsis œconomiæ* (1645); *Politica præcepta ad statum imperii gothico-suecici accommodata* (1647), l'un des premiers ouvrages sur le droit politique qui aient été publiés en Suède; *De jurisprudentia* (1648); *Epitome descriptionis Sueciæ, Gothiæ*, (1650).

GYLDENSTOLPE (Nils), homme d'Etat suédois, fils du précédent, né à Abo en 1648, mort en 1709. Il suivit d'abord la carrière diplomatique, fut quelque temps secrétaire d'ambassade en France, remplit diverses missions, fut chargé de conclure des traités avec la Hollande, le Palatinat (1674), d'intervenir comme médiateur entre le Danemark et le Holstein, et jouit constamment de la faveur du roi Charles XI, qui le nomma gouverneur de son fils (Charles XII) et l'un des membres du conseil de régence pendant la minorité du jeune prince. Gyldenstolpe fut en Suède le chef du parti français. Il devint comte, président de la diète de 1690, chancelier de l'université de Lund, et enfin président du conseil de chancellerie en 1705.

GYLFE, nom d'un roi de Suède mythique, qui fit une visite aux dieux scandinaves à Asgard. Ils le reçurent avec beaucoup d'éclat, et des fêtes merveilleuses furent données pendant son séjour. Lui et Odin rivalisèrent en tours magiques, mais le dieu garda constamment la supériorité.

GYLION s. m. (ji-li-on — gr. *gulion*, même sens). Antiq. gr. Panier à long col, dans lequel les soldats portaient leurs provisions de bouche.

GYLIPPE, général spartiate, né vers 465 av. J.-C, mort vers 400. Il appartenait à une famille de *mothaces* ou d'ilotes, élevés à la liberté. Sur le conseil d'Alcibiade exilé d'Athènes, le gouvernement lacédémonien l'envoya au secours de Syracuse, assiégée par les Athéniens. Il parvint à pénétrer dans la ville, dont il compléta les travaux de défense, remporta quelques avantages et força les généraux Démosthène et Nicias à capituler (413). Plus tard, après la prise d'Athènes, il fut chargé par Lysandre de rapporter à Sparte les trésors conquis; il en déroba une partie, vit son infidélité découverte, et alla mourir en exil pour fuir la sentence de mort portée contre lui.

GYLIS, GYLLIS ou **GYLLUS**, général spartiate, mort en 394 avant notre ère. Il combattit en qualité de polémarque, sous les ordres d'Agésilas, à Coronée, puis fut chargé par ce prince d'envahir le territoire des Locriens. Gylis revenait de cette expédition, dans laquelle il avait fait un butin considérable, lorsqu'il fut attaqué à son tour par des Locriens et tué dans la bataille.

GYLLENBORG (Olof, comte DE), administrateur et poëte suédois, né en 1676, mort en 1737. Il appartenait à une famille d'origine allemande qui s'établit en Suède au XVIIe siècle. Gyllenborg fut juge provincial, puis gouverneur de province. En 1735, il publia, à Stockholm, un journal satirique mensuel, intitulé l'*Ombre d'Argus*, qui eut peu de succès. On a de lui des poésies au style facile, concis, nerveux, qui ont été insérées dans le *Recueil de vers et de poëmes choisis*, de Carl Carleson (1737-1738, in-4o), et dans le *Recueil de vers* de Sahlstedt (1751-1753, 4 vol. in-8o).

GYLLENBORG (Charles, comte DE), homme d'Etat suédois, frère du précédent, né à Upsal en 1679, mort en 1746. Il fut ambassadeur à Londres (1703-1717), se montra antipathique aux Anglais, et, de retour en Suède, se mit à la tête du parti des chapeaux contre celui des bonnets. Après la mort de Charles XII, il devint secrétaire d'Etat (1718), puis chancelier, président du conseil, et signa une alliance avec la cour de Versailles, contre la Russie. On a de lui : *Disputatio de regno Ostro-Gothorum in Italia* (Upsal, 1696), et des *Lettres* adressées au baron de Gœrtz, qui furent publiées par ordre du gouvernement anglais en 1717.

GYLLENBORG (Gustave-Frédéric, comte DE), poëte suédois, cousin des précédents, né en 1731, mort en 1809. Il renonça à la carrière des emplois pour la poésie, et fut un des premiers membres de l'Académie de Stockholm, fondée en 1786. On estime surtout de lui son poëme sur le *Passage des Belts par Charles X*, et sa tragédie la *Mort de Swerker*.

GYLLENBOURG-EHRENSVAERD (Thomasine-Christine BUNTZEN, Mme), romancière danoise, née en 1773, morte en 1856. Elle épousa en 1790 un littérateur distingué, Pierre-André Heiberg, que ses opinions libérales firent exiler en 1799. Son union se trouvant dissoute par le fait, Christine Buntzen se maria en secondes noces (1801) avec un comte suédois, Charles-Frédéric Ehrensvaerd, qui, compromis dans l'assassinat de Gustave III, s'était réfugié en Danemark (1792), et avait alors pris le nom de Gyllenbourg-Ehrensvaerd. Christine a publié des romans, des nouvelles, des comédies, qui parurent sous le pseudonyme de l'*Auteur d'une histoire de chaque jour*. Ce ne fut qu'après sa mort qu'on connut son véritable nom, par une lettre dans laquelle elle donne la liste des écrits sortis de sa plume, écrits qui ont eu beaucoup de succès. — De son premier mari, elle avait eu un fils, Jean-Louis HEIBERG, auteur dramatique distingué. Ses principaux ouvrages sont : *Nouvelles anciennes et récentes, par l'auteur d'une histoire de chaque jour* (Copenhague, 1833-1834, 8 vol. in-8o), traduites en français par M. Marmier, sous le titre de *Nouvelles danoises* (Paris, 1855); *Comédies* (1834); *Nouveaux récits* (1835-1836); *Deux nouvelles* (1837); *Maria* (1839); *Un en tout* (1840); *Près et loin* (1841); le *Chemin croisé* (1844); *Deux époques* (1845), etc. Presque tous ces ouvrages ont été traduits en allemand. Ils ont été réunis et publiés par J.-L. Heiberg, sous le titre de : *Ouvrages de l'auteur d'une histoire de chaque jour* (Copenhague, 1849-1851, 12 vol. in-8o).

GYLLENHAAL (Léonhard), naturaliste suédois, né dans le Westgothland en 1752, mort en 1840. Il suivit pendant trente ans la carrière des armes, quitta le service en 1799 et s'occupa alors d'agriculture et d'histoire naturelle. Gyllenhaal a acquis une réputation européenne par ses recherches entomologiques. Il a laissé sa belle collection d'insectes à l'Académie des sciences d'Upsal, dont il était membre. Outre de nombreux mémoires publiés dans divers recueils, on a de lui : *Insecta suecica* (1807-1827, 4 vol.), ouvrage fort remarquable par l'exactitude des observations, la clarté des descriptions et l'abondance de détails intéressants.

GYLLENHJELM (Carl-Carlsson, baron), grand amiral suédois, né à Nikœping en 1574, mort en 1650. Il était fils naturel du roi Charles IX et de Catherine Nilsdotter. Il reçut le nom de *Gyllenhjelm* (casque d'or), qui était affecté jadis aux bâtards des rois de Suède, fut envoyé en France pour y compléter son éducation, prit part, après son retour, aux campagnes de Finlande et de Livonie, fut nommé lieutenant général en 1600, et tomba entre les mains des Polonais à Wolmar. Jeté dans un cachot et traité avec une grande rigueur, il ne recouvra la liberté qu'au bout de douze ans, en 1613. Pour le dédommager de ce qu'il avait souffert, son frère, Gustave-Adolphe II, le nomma baron (1615), conseiller du royaume, gouverneur général de Narva, grand amiral (1620), et le choisit, en 1637, pour être un des tuteurs de Christine. Gyllenhjelm mourut sans postérité, laissant la réputation d'un homme austère et instruit. Il a composé divers ouvrages, notamment : *Schola captivitatis*, en latin et en suédois (Stockholm, 1632); *Autobiographie*, en vers suédois (Upsal, 1635).

GYLLENSTJERNA (Jean-Jœranson, comte), homme politique suédois, né à Elssjœ, près de Stockholm, en 1635, mort en 1680. De retour dans sa patrie, après avoir voyagé en Italie et en Espagne, il fut nommé chambellan du roi Charles X (1658), acquit toute la confiance du successeur de ce prince, Charles XI, qui le nomma conseiller de chancellerie (1660), conseiller d'Etat, président de la diète (1688), et lui donna le titre de comte (1674). En 1677, Gyllenstjerna fut chargé de diriger en Scanie la guerre contre les Danois et contre les paysans révoltés, et, deux ans plus tard, reçut, avec des pouvoirs illimités, le gouvernement des provinces reconquises. C'était un politique habile, qui poussa le roi à faire restituer à la noblesse les biens qu'elle avait usurpés, et qui pensait avec raison que la Suède devait éviter toute guerre continentale et s'attacher exclusivement à devenir une puissance maritime. Gyllenstjerna était d'une taille et d'une force peu communes et avait les manières rudes et grossières. On raconte que, envoyé à Copenhague pour y chercher la fiancée du roi, Ulrique-Eléonore (1679), il eut l'idée, qu'il crut très-plaisante, dans un grand festin donné au corps diplomatique, de faire servir à boire dans des canons de fusils chargés.

GYMER, géant scandinave, frère de la belle Gerda, que le dieu Freyr voulut avoir pour femme, et que la négociation de Skirner lui fit en effet épouser.

GYMNADÉNIE s. f. (ji-mna-dé-nî — du gr. *gumnos*, nu; *adên*, glande). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

GYMNANDROTARSE s. m. (ji-mnan-drotarse — du gr. *gumnos*, nu; *anêr, andros*, mâle, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpales, dont l'espèce type vit au Texas.

GYMNANTHÈRE s. f. (ji-mnan-tè-re — du gr. *gumnos*, nu, et d'*anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des périplocées, dont l'espèce type croît dans l'Australie tropicale.

GYMNARQUE s. m. (ji-mnar-ke — du gr. *gumnos*, nu; *archos*, chef). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens apodes, à corps allongé et dépourvu des nageoires anale et caudale, dont l'espèce type vit dans le Nil.

GYMNARRHÈNE s. f. (ji-mna-rè-ne — du gr. *gumnos*, nu; *arrhên*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, dont l'espèce type croît en Perse : *La* GYMNARRHÈNE *à petites feuilles.*

GYMNASE s. m. (ji-mna-ze — gr. *gumnasion*; de *gumnos*, nu). Antiq. Endroit où les jeunes Grecs se livraient nus ou presque nus à divers exercices destinés à assouplir et fortifier leurs membres : *Ceux que l'on destinait à la profession d'athlète fréquentaient, dès leur plus tendre jeunesse, les* GYMNASES *ou palestres, qui étaient des espèces d'académies entretenues pour cela aux dépens du public.* (Rollin.)

— Par anal. Etablissement dans lequel on se forme à divers exercices de souplesse et de force : *Dans tous colléges il faut établir un* GYMNASE *ou lieu d'exercices corporels pour les enfants.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Exercices propres à former l'intelligence : *Le génie moderne s'est préparé lentement dans le* GYMNASE *de la scolastique du moyen âge.* (Gerbet.)

— Enseignem. Collége ou école latine en Allemagne. ‖ Académie, école : GYMNASE *musical.*

— **Encycl.** Antiq. Les *gymnases* ou palestres antiques étaient des édifices publics dans lesquels la jeunesse était formée à une des principales branches de son éducation, celle

qui avait pour but le développement des forces physiques par la pratique des exercices gymnastiques. Presque toutes les villes de la Grèce avaient un établissement de ce genre. Athènes en possédait trois, ceux du Lycée, de Cynosarge et de l'Académie. Ces *gymnases* occupaient un terrain plan, uni, clos de murs et divisé en plusieurs cours affectées chacune à un jeu spécial. Lorsque l'architecture eut atteint son apogée dans la Hellade, les *gymnases* acquirent une importance considérable, et on déploya un grand luxe dans leur ornementation. On les entoura de portiques et ils enserrèrent un stade pour la course, des espaces où la jeunesse s'exerçait à la lutte, au saut et aux autres jeux, des bains froids et des thermes, enfin des salles destinées aux leçons publiques des philosophes. On y éleva des autels et des statues à diverses divinités, et des monuments en l'honneur des héros et des citoyens illustres. Enfin, très-souvent ils étaient décorés de peintures historiques. D'après Vitruve, la palestre était circonscrite par des portiques bâtis sur un parallélogramme rectangle, de manière que l'espace à parcourir dans leur circuit comprenait deux stades. De ces portiques, trois étaient simples; le quatrième, situé au midi, était double, afin que les pluies diluviennes apportées par le vent de sud-est ne pussent pénétrer à l'intérieur. « Dans les trois portiques simples, dit M. Batissier, on plaçait des exhèdres munies de siéges où les philosophes, les rhéteurs et les hommes studieux pouvaient s'asseoir et discuter. Dans le portique double, on trouvait au milieu une exhèdre spacieuse appelée *ephebeum* ou école des garçons. A droite, le *coryceum* ou jeu de paume; immédiatement après, le *conisterium*, salle dans laquelle on se frottait de poussière; enfin, dans l'angle, le bain froid. L'*ephebeum* était accompagné sur la gauche de l'*elæothesium*, salle dans laquelle on s'oignait d'huile; puis venait le *tepidarium;* dans l'angle opposé à celui du bain froid, se trouvait le *calidarium* ou étuve humide, chauffée par la vapeur; c'était ensuite le *laconicum* ou étuve sèche et le bain chaud. » Autour de ces diverses constructions s'étendait un espace limité sur trois faces par des portiques et planté d'arbres. Parmi les parties principales de la palestre, on distinguait encore le stade, où l'on s'exerçait à la course. C'était un terrain oblong, arrondi à l'une de ses extrémités, circonscrit par des gradins en pierre posés en retrait les uns au-dessus des autres. A l'une des extrémités du stade était la barrière d'où s'élançaient les coureurs, et à l'autre une borne. Il paraît aujourd'hui certain que la disposition des *gymnases* n'était pas soumise chez les Grecs aux règles absolues que Vitruve a tracées depuis et qui furent mises en pratique par les Romains. Cet auteur a consacré un chapitre entier de son ouvrage à décrire la disposition des *gymnases*. On a trouvé des restes de *gymnases* à Ephèse, à Hiéropolis et à Alexandrie en Troade; mais ils ont trop souffert des ravages du temps pour présenter un modèle incontestable dont tous les détails correspondent exactement à la description de Vitruve, ou que l'on puisse citer comme une autorité suffisante pour éclaircir les nombreuses obscurités de cette question. Cependant il en reste assez pour montrer que ces trois édifices ont été construits d'après un principe général, et qu'ils ne diffèrent que par des détails ou par quelques dispositions locales qui tenaient soit à la nature des lieux, soit au goût de l'architecte; le principe général est tout à fait différent de celui qu'ont adopté les commentateurs de Vitruve dans le plan conjectural qu'ils ont inventé pour expliquer le texte de cet auteur. Comme les thermes de Rome, auxquels nous avons consacré un assez long article, étaient précisément bâtis sur le modèle des *gymnases* grecs, nous renvoyons à ce mot pour plus de détails sur ces derniers monuments.

Nos *gymnases* modernes ne ressemblent en rien à ceux des anciens, soit sous le rapport de la disposition, soit sous le rapport des exercices auxquels on s'y livre. Ils ne sont décorés d'aucun ornement; un espace plus ou moins vaste, couvert à la manière d'un hangar, en forme toute l'architecture; souvent même ils sont établis dans une cour en plein air. Comme ameublement, ils ne contiennent que les appareils indispensables, tels que des haltères, un tremplin, un cheval de bois monté sur des pieds en forme de tréteaux et mobile sur ces pieds, afin qu'on puisse lui donner une hauteur plus ou moins grande; deux trapèzes parallèles, avec cordes et anneaux en fer; échelles de corde et cordes unies et à nœuds, pendues à de solides crochets; une échelle en bois au moins et une forte planche fixée solidement au mur horizontalement, afin d'exécuter l'exercice nommé le *rétablissement*, qui s'opère aussi sur le trapèze. Le costume de *gymnase*, celui qui est nécessité par les exercices et non pas par la coquetterie, consiste en une blouse très-courte, maintenue à la taille, ou une veste boutonnée, un pantalon de toile serré au bas de la jambe; pour chaussures, des chaussons, et surtout ceux qui sont connus sous le nom d'*espadrilles*, étroitement attachées au pied. Enfin une large ceinture de sangle, avec de fortes boucles et des anneaux de fer, comme celles que portent les pompiers, et qui sont appelées, en raison de leur usage, ceintures de gymnastique. V. GYMNASTIQUE.

Gymnase-Dramatique. Ce théâtre, situé à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, fut construit, en 1820, d'après les dessins et sous la direction des architectes Rougevin et Guerchy, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Le Gymnase-Dramatique, comme l'indique son titre, ne devait être dans le principe qu'une espèce de théâtre d'élèves, où étaient appelés à s'exercer, avant d'aborder des scènes plus importantes, les jeunes gens qui sortaient des classes du Conservatoire. Il était destiné à être comme une succursale tout à la fois de la Comédie-Française et de l'Opéra-Comique, puisqu'il avait le droit de jouer celles des pièces de ces deux théâtres dont les auteurs étaient morts depuis dix ans. Mais, en accordant à son fondateur, M. de La Roserie, la faculté d'ouvrir ce nouveau théâtre, on y mit pour condition qu'il ne pourrait faire jouer lesdites pièces qu'à la condition qu'elles fussent en un acte. On se mit donc à châtrer les chefs-d'œuvre de la scène comique et lyrique, et l'on représenta, ainsi réduits et transformés, l'*Amour médecin* et le *Dépit amoureux* de Molière, la *Fée Urgèle* de Ducis et bien d'autres ouvrages.

Pourtant, ces sottises durèrent peu. Ouvert le 23 décembre 1820, le Gymnase se décida bientôt à ne jouer que le vaudeville et la comédie mêlée de couplets. Ayant obtenu la protection de la duchesse de Berry, MM. Delestre-Poirson et Cerfbeer, qui avaient succédé à M. de La Roserie, furent autorisés à donner à leur théâtre le nom de *Théâtre de Madame*, et à y jouer des pièces en deux et trois actes. Ils avaient alors une troupe excellente. De plus, quelques auteurs déjà aimés du public, et parmi lesquels il faut compter Scribe, devinrent les fournisseurs en titre du Gymnase et y firent jouer une foule de pièces charmantes. L'affluence du public devint telle au nouveau théâtre que les recettes annuelles atteignaient un total de 600,000, 700,000 et 800,000 francs.

Lorsque 1830 arriva, ce théâtre reprit son premier titre de Gymnase-Dramatique, qu'il n'a jamais quitté depuis. A partir de cette époque jusqu'en 1844, où M. Montigny prit la direction, il continua de marcher de succès en succès.

En 1844, M. Poirson, resté seul directeur depuis plusieurs années, fut remplacé par M. Lemoine-Montigny, ancien acteur de la Gaîté et de l'Ambigu, où il avait fait représenter quelques ouvrages. Peu de temps après, il fit débuter deux jeunes filles, deux sœurs, dont l'une, la plus jeune, morte il y a quelques années dans toute la force de l'âge et du talent, devait devenir sa femme; nous voulons parler de Mlles Anna et Rose Chéri, dont l'apparition fit une très-grande sensation.

Dans la première période de son administration, M. Montigny remporta de grands succès. Vers 1852, ses visées devinrent plus hautes, et il songea, sans abandonner complétement le vaudeville, à lancer son théâtre dans la voie de la vraie comédie. Son premier essai fut un triomphe, puisqu'il eut lieu avec le *Mercadet* de Balzac, dont le succès fut immense. Encouragé par ce résultat, M. Montigny appela alors à son aide quelques-uns de nos grands écrivains dramatiques, et en obtint : le *Collier de perles* (Mazères), *Philiberte*, le *Gendre de M. Poirier* (Emile Augier), les *Jeux innocents* (Edouard Foussier), *Cendrillon* (Théodore Barrière), le *Demi-monde*, *Diane de Lys*, *la Question d'argent*, le *Fils naturel* (Alexandre Dumas fils), le *Mariage de Victorine*, le *Démon du foyer*, le *Pressoir*, *Flaminio* (George Sand), les *Ganaches*, *Nos Intimes*, *Piccolino*, *Don Quichotte*, les *Pattes de mouche* (Victorien Sardou); l'*Ecole des agneaux* (Dumanoir); le *Chapeau d'un horloger* (Mme Emile de Girardin); la *Poudre aux yeux*, le *Voyage de M. Perrichon*, etc., etc. M. Montigny fit ainsi de son théâtre une sorte de second ou troisième Théâtre-Français. La prospérité du Gymnase n'a jamais été un instant ébranlée depuis sa naissance, et l'on peut dire que ce théâtre, admirablement placé d'ailleurs et dans des conditions excellentes, a toujours été l'un des plus florissants de Paris, et l'un des plus aimés du public.

GYMNASIARQUE s. m. (ji-mna-zi-ar-ke — du gr. *gumnasiarchês;* de *gumnasion*, gymnase, *archos*, chef). Antiq. gr. Magistrat qui avait la direction et la surveillance des gymnases publics, et qui exerçait une sorte de juridiction sur tous ceux qui fréquentaient ces établissements : *Il y avait à Athènes dix* GYMNASIARQUES, *un par tribu; ils remplissaient alternativement les fonctions de leur charge, et avaient, entre autres insignes, un manteau de pourpre et des chaussures blanches. A Cyrène, les fonctions de* GYMNASIARQUE *étaient quelquefois confiées à des femmes.*

— Enseignem. En Allemagne, Directeur d'une école secondaire.

GYMNASTE s. m. (ji-mna-ste — du gr. *gumnastês;* de *gumnasion*, gymnase). Antiq. gr. Officier chargé de diriger les exercices des athlètes dans les gymnases : *Les* GYMNASTES *étaient ordinairement des athlètes qui avaient renoncé à leur profession, soit parce qu'ils n'y obtenaient pas de succès, soit pour tout autre motif.* (W. Smith.)

— Nom donné aujourd'hui aux professeurs de gymnastique.

GYMNASTÉRIE s. f. (ji-mna-sté-rî — du gr. *gumnos*, nu, et d'*astérie*). Echin. Genre d'échinodermes formé aux dépens des astéries.

GYMNASTÉRION s. m. (ji-mna-sté-ri-on — gr. *gumnastêrion;* de *gumnos*, nu). Antiq. gr. Lieu où l'on déposait ses vêtements pour se mettre au bain, ou se livrer aux exercices gymnastiques.

GYMNASTIQUE adj. (ji-mna-sti-ke — gr. *gumnastikos;* de *gumnasion*, gymnase). Qui appartient aux exercices corporels du genre de ceux auxquels on se livrait dans les gymnases antiques, ou de ceux auxquels on se livre dans les gymnases modernes : *De tout temps l'adresse aux exercices* GYMNASTIQUES *a passé pour un des plus rares mérites aux yeux de la jeunesse.* (P. Mérimée.)

— Art milit. *Pas gymnastique*, Pas de course régulier et cadencé.

— s. f. Art qui a pour but de donner au corps, par des exercices appropriés, de la force et de la souplesse : *La danse est l'un des exercices du corps que les Grecs ont cultivés avec beaucoup de soin; elle faisait partie de ce que les anciens appelaient la* GYMNASTIQUE, *partagée, suivant Platon, en deux genres : l'orchestrique, qui tire son nom de la danse, et la palestrique, appelée ainsi du mot grec qui signifie la lutte.* (Rollin.)

— Fig. Exercice méthodique d'une faculté quelconque : *L'utilité la plus assurée du syllogisme est d'être une espèce d'escrime, de* GYMNASTIQUE *qui délie l'esprit de ceux qu'on y exerce.* (J. Joubert.)

— **Encycl.** On a mis beaucoup de choses dans l'art de la *gymnastique*. Voici, par exemple, la définition quelque peu ambitieuse qu'en a donnée le colonel Amoros, fondateur d'un système de *gymnastique* militaire qui a rallié de nombreux partisans. Suivant lui, « la *gymnastique* est la science raisonnée de nos mouvements, de leurs rapports avec nos sens, notre intelligence, nos sentiments, nos mœurs, et le développement de toutes nos facultés. Elle embrasse la pratique de tous les exercices qui tendent à rendre l'homme plus courageux, plus intrépide, plus intelligent, plus sensible, plus fort, plus industrieux, plus adroit, plus véloce, plus souple et plus agile, et qui le disposent à résister aux intempéries des saisons, aux variations des climats, à supporter les privations et les contrariétés de la vie, à vaincre les difficultés, à triompher des dangers et des obstacles, à rendre enfin des services signalés à l'Etat et à l'humanité. La bienfaisance et l'utilité commune sont le but principal de la *gymnastique;* la pratique de toutes les vertus sociales, des sacrifices les plus dificiles et les plus généreux, sont ses moyens; et la santé, le prolongement de la vie, l'amélioration de l'espèce humaine, l'augmentation de la force et de la richesse individuelle et publique sont ses résultats positifs. » Il n'est pas douteux qu'on ne rencontre un peu de tout cela dans une *gymnastique* bien raisonnée, et c'est sans doute ce qui avait conduit les Grecs, nos maîtres en ces matières, à la considérer comme la troisième partie de l'éducation, la grammaire, c'est-à-dire les belles-lettres, et la musique étant les deux autres. Aucun peuple plus que les Grecs ne se pénétra du fameux axiome *mens sana in corpore sano*, et les Romains, quoique cet axiome soit formulé dans leur langue, n'ayant pour but que la guerre, n'ont jamais fait de la *gymnastique* une science aussi patiente et aussi raffinée. Ils en réduisirent les exercices au maniement des armes les plus lourdes, au lancement du disque et du javelot, à la natation sous la cuirasse, tous exercices excellents, mais bornés au développement de la seule force musculaire. Ce n'est pas ainsi que l'entendaient les Grecs : amoureux de la beauté corporelle, sous sa forme masculine comme sous sa forme féminine, ils s'appliquaient à la rendre parfaite et ne la séparaient pas de la beauté morale. Etre beau, vertueux et courageux étaient trois choses qui, dans leurs idées, allaient de pair, comme être difforme, vicieux et lâche. De là l'énorme importance qu'ils donnèrent aux exercices de la palestre, où se révèlent et se complètent les belles formes, où le corps se développe à l'aide d'une série de mouvements raisonnés, où l'on acquiert cette agilité, cette souplesse et cette force qui sont comme les marques du parfait équilibre du corps humain. Leur climat, comme leur religion et leur morale, autorisaient cette nudité, d'où la *gymnastique* a tiré son nom, un nom qui n'est plus justifié chez nous, et qui permettait de donner aux belles formes et aux belles attitudes leur véritable expression. Hérodote dit que ce qui distingue les barbares des Grecs, c'est leur honte de se montrer nus.

Les jeux et les exercices en usage dans les palestres étaient de deux sortes, les uns destinés aux enfants et aux plus jeunes hommes, les autres destinés aux hommes faits, et exigeant une assez grande force. Parmi les premiers, les auteurs grecs qui se sont occupés de la matière citent : la balle ou la paume, qui se jouait de diverses façons, et nécessitait une salle réservée à cet effet dans chaque *gymnase;* la toupie ou sabot; la corde, jeu dans lequel deux enfants tenant chacun un des bouts d'une corde cherchaient à se faire franchir mutuellement une ligne tracée par terre; les osselets et une sorte de trapèze. Parmi les seconds, qui constituaient la véritable *gymnastique*, figurent au premier rang : la course, le jet du disque et le saut, qui s'exécutait tantôt les mains libres et tantôt les mains chargées d'haltères. Tous ces exercices étaient gradués, suivant la force et les aptitudes des jeunes gens; dans l'orchestrique, on s'exerçait aux poses, aux attitudes, à la danse; dans la palestrique avaient lieu les luttes, le pugilat, les courses, les exercices du saut, le jet du disque; dans l'hoplomachie, on luttait à main armée, on courait avec des chevaux lancés au galop, et que l'on tenait par la bride, etc. Les plus rudes de ces exercices étaient réservés aux athlètes. Ceux-ci étaient les plus assidus aux gymnases, et ils y subissaient méthodiquement une série d'épreuves par lesquelles ils se préparaient aux grandes luttes des arènes. Ce qui n'était pour les autres qu'un amusement ou un exercice salutaire devenait pour eux un métier. Au reste, les Grecs de tout âge fréquentaient la palestre; après s'être développés dans leur jeunesse par la *gymnastique*, ils continuaient dans l'âge mur, pour entretenir leur force et leur santé. La *gymnastique* faisait partie non-seulement de l'éducation, mais de la médecine, qu'ils confondaient avec l'hygiène. Les palestres étaient dédiées à Apollon, dieu de la médecine, et les maîtres de palestres prenaient souvent le titre de médecins. Si, maintenant nous considérons, d'une part, l'importance que les Grecs attachaient aux exercices du corps, leur vie entière passée dans les gymnases, et, de l'autre, dans les productions de leurs écrivains et de leurs artistes, ce culte de la forme, cet équilibre de toutes les facultés, cette expression complète de la beauté en tous genres qui les ont rendus nos maîtres, nous attribuerons justement à leur éducation spéciale, c'est-à dire à la *gymnastique*, une bonne part de leur génie. Platon avait été athlète, et même on conjecture qu'il dut son nom à la largeur de ses omoplates. Quant aux artistes, c'est dans les gymnases et dans les arènes des athlètes qu'ils prenaient leurs modèles.

On a attribué à cet excessif développement de la *gymnastique* chez les anciens, et surtout chez les Grecs, la décadence et la corruption des mœurs : il est douteux qu'il faille l'en rendre responsable. En ce qui concerne le vice spécial auquel les Grecs étaient enclins, et qu'on accuse la *gymnastique* d'avoir favorisé par la réunion des hommes dans les palestres, il nous suffira de remarquer que ces mêmes désordres se retrouvent chez les Grecs modernes et dans tout l'Orient, où la nudité est un opprobre, où la vue du corps nu n'est possible que dans les marchés aux esclaves. D'ailleurs, au temps de la pleine vigueur des lois athéniennes, des règlements sévères empêchaient une trop grande promiscuité. Solon défendit que les hommes et les jeunes gens pussent fréquenter les gymnases aux mêmes heures que les enfants, et des quartiers séparés étaient attribués aux hommes d'un côté, et aux éphèbes de l'autre. Un gymnase spécial, le Cynosarge, était réservé aux fils d'un Athénien et d'une femme étrangère, afin que la corruption des peuples voisins rencontrât une sorte de barrière. L'entrée des gymnases était interdite aux femmes dans toute la Grèce, sauf à Sparte et dans les Etats doriens. Enfin des magistrats veillaient à la pureté des mœurs, à la bonne discipline, et des *maîtres de sagesse* complétaient pour les jeunes gens, par l'éducation morale, l'éducation physique donnée par les gymnastes. C'est ainsi que les gymnases pouvaient être considérés comme des établissements scolaires à peu près complets.

A l'époque du déclin des mœurs, la *gymnastique* dégénéra en Grèce, comme toutes les autres institutions; les gymnases ne furent plus que des écoles d'athlètes; les Romains ne les connurent qu'à cette époque, et les tinrent dans un mépris profond. Peu soucieux de la beauté des formes, ils s'occupèrent seulement d'avoir des soldats robustes, et remplacèrent les exercices de la palestre par les frictions et les massages que l'on recevait dans les bains. Ils n'eurent de gymnases que sous l'empire, par imitation des mœurs grecques. Toutefois, le jet du disque fut longtemps un exercice national auquel on se livrait sur le Forum; il y eut longtemps, posé sur borne, et maintenu là par son seul poids, le palet d'Ancus Marcius, attestant la vigueur musculaire des anciens Romains; les jeunes patriciens des derniers temps de la République ne pouvaient même pas le soulever, et seul Caton le lançait encore d'un bras nerveux.

Au moyen âge, les exercices *gymnastiques* furent remplacés par les exercices équestres; les tournois, les carrousels, les joutes à la lance et à l'épée pouvaient, à la rigueur, y suppléer, puisqu'ils rendent l'homme adroit, souple et courageux, ce qui est le but à atteindre. On ne peut donc pas dire que la *gymnastique* ait été négligée pendant cette longue période; elle était encore considérée, dans cette société à demi barbare, comme un élément indispensable de l'éducation, et Rabelais n'a eu garde de l'oublier dans l'admirable chapitre où il raconte celle de Gargantua. « Quand il étoit habillé, peigné, testonné, parfumé, il travailloit en faisant quelque bonne lecture pendant deux ou trois heures... Ce fait, issoient hors et jouoient à la balle, à la paume, à la pile trigone, galantement exerçant les corps comme ils avoient aupa-

ravant les âmes exercé... Adoncques, estoient très-bien essuyés et frottés, changeoient de chemise et doucement se pourmenant alloient voir si le dîner estoit prêt... L'escuyer gymnaste lui montroit l'art de la chevalerie, montoit sur un coursier, sur un genet, sur un cheval barbe, cheval léger, et lui donnoit cent pas arrière, le faisoit voltiger en l'air, franchir le fossé, sauter le palis, puis luttoit, couroit, sautoit, nageoit en profonde eau, puis, issant de l'eau rondement, montoit encontre la montagne; puis, pour galanter les nerfs, on lui avoit fait deux grosses saumones de plomb, lesquelles il nommoit altères; icelles prenoit de terre de chascune main et les élevoit en l'air au-dessus de sa tête, les tenoit ainsi sans soi remuer... » Avec la chevalerie disparurent ces mâles exercices, et, à partir de l'époque où l'usage des armes à feu parut rendre inutile la force corporelle, même chez l'homme de guerre, la *gymnastique* tomba dans un discrédit complet. Bannie des établissements d'éducation, qui étaient tous aux mains des prêtres, négligée même dans les régiments où du moins elle aurait dû toujours être en vigueur, elle fut complétement abandonnée au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ce n'est pas que, de temps en temps, une protestation ne se fît entendre; tantôt un médecin, comme Mercuriali, réclamait au nom de l'hygiène et s'évertuait à faire comprendre la *gymnastique* dans la thérapeutique, au nom des anciennes et excellentes doctrines; tantôt un homme de guerre, comme le maréchal de Saxe, affirmait que l'on gagne les batailles « avec les jambes » et assouplissait ses soldats par des manœuvres multipliées. Mais ce n'est qu'au XIXe siècle que des efforts sérieux ont été tentés pour la remettre en honneur et lui rendre la place qu'elle doit tenir dans l'éducation et dans l'hygiène; de plus, ce ne fut ni en France, ni en Italie, mais en Suède et en Allemagne. Ping, poëte et mythologue, fonda à Stockholm, en 1814, un institut national de *gymnastique*, qui existe encore. Une salle est affectée à l'instruction théorique de la *gymnastique*, une autre à l'étude de l'anatomie des muscles; une bibliothèque et un musée facilitent ces études. Des salles de *gymnastique* pratique, salles d'armes et de tir à la cible et un manége complètent l'institut. Le colonel Amoros fonda un établissement analogue à Madrid, sous le nom d'*Institut Pestalozzien*, et essaya, en 1815, d'en créer un à Paris. Une commission fut même nommée par le ministre pour examiner la méthode qu'il proposait, et les conclusions du rapport lui furent on ne peut plus favorables. Cependant, il s'écoula de longues années avant que ses idées fussent mises en pratique. Comme elles sont la base de la *gymnastique* actuelle, nous allons les analyser rapidement.

La méthode amorosienne débute par des exercices élémentaires qui se font sans appareils d'aucune sorte et consistent en mouvements réglés des extrémités inférieures et supérieures. Ces mouvements doivent être accompagnés de chants, qui en marquent le rhythme, développent la voix et le jeu des muscles pectoraux; c'est une partie essentielle et jusque-là négligée de la méthode. Elle comprend ensuite : la marche et la course sur des terrains d'abord faciles, puis coupés d'obstacles; le saut des fossés et des barrières, l'équilibre sur des poutres fixes et en mouvement, l'exercice des haltères et du trapèze; la lutte à bras-le-corps; l'escalade du mur, l'ascension à l'aide de l'échelle de corde ou de la corde à nœuds; la voltige sur le cheval de bois, la suspension par les mains ou par les pieds pour franchir un espace à l'aide d'une barre fixe, etc. La natation, l'escrime, l'équitation, la danse, le ballon, la paume complètent cette méthode.

La *gymnastique* élémentaire convient seule aux enfants. Elle a été perfectionnée, sur le plan du colonel Amoros, par M. Laisné, qui l'a exposée avec une grande lucidité dans son *Traité élémentaire de gymnastique classique* (1872, gr. in-4° avec pl.). La série d'exercices qu'il y démontre, et que les planches aident à exécuter, est très-simple; ce sont : la station fixe, le salut de la main droite et de la main gauche, les flexions de la tête en avant et en arrière, les flexions du corps en tous sens, l'élévation sur la pointe du pied et sur les talons, la marche et le pas *gymnastique*, la tension des bras et des jambes, enfin, pour les garçons seulement, les principales poses de la boxe, tous mouvements naturels, mais qui, répétés souvent et dans le rhythme voulu, suffisent à développer les forces du jeune âge et assurent la régularité des attitudes et du maintien. On aurait même lieu d'être surpris des résultats obtenus à si peu de frais si l'on ne savait, ce qui est admis en *gymnastique* théorique, que l'enfant double ses forces et même que l'homme fait parvient à augmenter sensiblement les siennes, par le simple jeu des muscles, à vide, pour ainsi dire, sans le secours d'aucun appareil et sans exercices violents. Toutefois, la grande et complète *gymnastique* ne peut être pratiquée que dans les établissements munis de tous les instruments et appareils nécessaires. Les articles spéciaux que nous consacrons à chacun d'eux nous dispensent d'entrer dans le détail des exercices auxquels ils sont destinés. C'est cette *gymnastique* complète qui fait l'homme robuste, adroit, intrépide; l'autre ne doit servir que de préparation.

Tous ces exercices, des plus simples aux plus compliqués, ont le même but, faciliter le jeu des organes nécessaires à l'entretien de la vie, favoriser le développement du corps, consolider l'ossature, fortifier la constitution. Non-seulement les membres, fréquemment exercés, deviennent plus vigoureux, plus agiles, les tendons plus souples, mais, l'économie du corps humain étant une, l'activité communiquée à l'une des fonctions profite à toutes les autres; la circulation du sang, devenue plus active, répartit plus également les matériaux nutritifs et empêche que certaines parties absorbent la nourriture des autres; la respiration, la digestion deviennent plus rapides, et la déperdition des forces exigeant une réparation, l'appétit prend une vitalité nouvelle. Tels sont les résultats hygiéniques de la *gymnastique;* ils s'étendent plus loin encore. L'inaction a pour conséquence fatale l'atrophie de certains muscles et l'inaptitude des membres aux fonctions correspondantes; au ralentissement de la circulation correspond l'affaiblissement du cerveau, cause de décadence pour tout l'organisme, aussi bien pour les facultés intellectuelles que pour les forces musculaires. De là des irritations, des névroses, l'exagération de la sensibilité, la mélancolie, l'hypocondrie et tous les maux imaginaires ou réels que ces infirmités entraînent. La *gymnastique* modifie heureusement les excitations de l'appareil nerveux et rétablit l'équilibre avec l'appareil musculaire. Il n'y a pas de maître d'armes mélancolique, dit Alfred de Musset, et il a bien raison. Elle est ainsi éminemment salutaire aux littérateurs et à tous ceux qui surexcitent leurs facultés cérébrales, en répartissant dans tous les membres le sang que le travail intellectuel fait affluer au cerveau. De plus, si on la pratique avec soin, elle donne à l'homme la connaissance de ses forces, lui inspire la confiance en lui-même, double son énergie et lui permet, à l'occasion, soit d'échapper à un danger personnel; soit de porter un secours efficace. Dans des expériences comparatives, des simulacres d'assaut, il a été reconnu que des moniteurs habilement formés accomplissaient une escalade trente-six fois plus vite que des soldats inexpérimentés (ce sont les termes d'un rapport de 1834), et que, par conséquent, la perte des hommes serait de trente-six dans un cas et de un dans l'autre. Tous les jours, à Paris, l'arme spéciale des pompiers, qui est assujettie à des exercices *gymnastiques* réguliers, montre, dans les incendies, à quel point d'agilité, d'audace et de sang-froid il est possible d'atteindre.

Depuis le commencement de ce siècle, à l'imitation des autres nations européennes, la pratique de la *gymnastique* a fait chez nous de sérieux progrès. Toutes les casernes possèdent des gymnases, et les meilleurs résultats ont été obtenus. Son utilité, sa nécessité même n'est plus mise en doute, mais elle n'occupe pas encore, surtout dans l'éducation, la place que tous les hommes compétents voudraient lui voir attribuer. La *gymnastique* n'est pas encore entrée dans nos mœurs, comme elle l'est, par exemple, dans celles de la nation anglaise, et il est douteux même qu'elle jouisse jamais chez nous de la même faveur. On peut lire, dans le plus récent ouvrage de M. Taine, *Études sur la vie anglaise*, les chapitres intéressants qu'il a consacrés aux universités et aux colléges; on y verra comment les étudiants d'Oxford et d'Eton partagent très-inégalement leur temps entre les études littéraires et scientifiques et les exercices corporels : l'inégalité est en faveur de ces derniers. A la *gymnastique* proprement dite, ils joignent tous les autres exercices du sport, la natation, la course à l'aviron, le cricket, la boxe, et se trempent ainsi ces tempéraments vigoureux qui sont l'apanage des races fortes. Un spiritualisme mal entendu a toujours empêché qu'il en fût de même dans nos établissements scolaires; on a été jusqu'à craindre que le développement physique n'influât sur le moral et n'absorbât les facultés intellectuelles. Il serait bon que ceux qui professent ces doctrines eussent présente à l'esprit cette phrase de Montaigne : « Je veux que la bienséance extérieure et l'entregent et la disposition de la personne se façonnent quant et quant l'âme. Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse; c'est un homme : il ne faut pas faire à deux, et, comme dit Platon, il ne faut pas les dresser l'un sans l'autre, mais les conduire également, comme une couple de chevaux attelés au même timon. »

L'introduction de la *gymnastique* dans le programme d'éducation des lycées et des colléges a été maintes fois mise à l'ordre du jour et toujours la question a été résolue dans le sens de l'affirmative. En 1853, en 1868 et en 1870, elle a été portée à la tribune et toute satisfaction a été donnée à ses partisans; M. Eugène Paz, l'un des plus convaincus et des plus persévérants, a même été envoyé en Allemagne, spécialement en Prusse, pour y étudier l'installation des gymnases, et ses excellents rapports doivent servir de base à l'installation chez nous d'établissements similaires. Des gymnases ont été créés dans les lycées, certains exercices ont été prescrits comme réglementaires, mais on n'y a jamais mis une grande ferveur et les résultats obtenus sont restés à peu près nuls. Il est toutefois permis d'espérer que cette partie essentielle de l'éducation ne sera plus aussi négligée à l'avenir et que nous entrons, à cet égard, comme en quelques autres, dans une phase salutaire de régénération. Une fois entrée, par l'éducation, dans les habitudes, la pratique de la *gymnastique* nous restera; il est bon qu'elle persiste pendant la majeure partie de la vie. Depuis une dizaine d'années, les publications des hommes spéciaux, parmi lesquelles nous mentionnerons le livre de M. E. Paz, la *Santé du corps et de l'esprit par la gymnastique* (1865, in-8°), et la création à Paris d'établissements modèles, comme le gymnase qu'il a fondé, ont commencé à lui rendre un peu de cette faveur qu'elle n'aurait dû jamais perdre.

A consulter : Gallien, *De exercitio parvæ spheræ; Num ratio tuendæ sanitatis ad medicinalem, artem an ad exercitatoriam spectet;* Philostrate, *Traité sur la gymnastique*, texte grec accompagné d'une traduction en regard et de notes par Ch. Daremberg (Paris, 1858, in-8°); Mercuriali, *De arte gymnastica libri sex* (Venise, 1575, in-4°), traduit par M. E. Paz sous ce titre : les *Hommes et les femmes fortes de tous les temps* (1870, in-18); Joubert, *De gymnasiis et generibus exercitationum apud antiquos celebrium liber, in opera omnia* (Francfort, 1645); Sabatier, les *Exercices du corps chez les anciens, pour servir à l'éducation de la jeunesse* (Châlons, 1772, 2 vol. in-12); Tissot, *Gymnastique médicale et chirurgicale* ou *Essai sur l'utilité des mouvements ou des différents exercices du corps* (Paris, 1780, in-12); Canard, *De la gymnastique et de son influence sur le développement des facultés physiques et morales*, thèse (Strasbourg, 1812); Harnisch, *Das Turmen in seinen allsertigen verhältnissen* (Breslau, 1819, in-8°); Broussais, *De la gymnastique considérée comme moyen thérapeutique et hygiénique*, dans les *Annales de la médecine physiologique* (1827); Dally, *De la régénération physique de l'espèce humaine par la gymnastique rationnelle* (Paris, 1848, in-8°); Laisné, *Gymnastique pratique, contenant la description des exercices, la construction et le prix des machines, etc.* (Paris, 1850, in-8°); Bachelet, *Sur la nécessité de la gymnastique*, dans la *Gazette médicale de Lyon* (1850); Bérard, *Rapport sur l'enseignement de la gymnastique et règlement par le ministre de l'instruction publique* (1854); Eugène Paz, la *Santé de l'esprit et du corps par la gymnastique* (Paris, 1865, in-18); la *Gymnastique obligatoire* (1868, in-18); *Rapport au ministre de l'instruction publique* (1868).

GYMNÈME s. m. (ji-mnè-me — du gr. *gumnos*, nu; *nêma*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

GYMNÈTE s. m. (ji-mnè-te — gr. *gumnêtês;* de *gumnos*, nu). Antiq. gr. Nom qu'on donnait aux esclaves chez les Argiens.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentameres, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant environ quatre-vingts espèces, qui habitent les régions chaudes des deux continents.

— **Encycl.** Entom. Les *gymnètes* sont caractérisés par une mâchoire à lobe terminal membraneux et soyeux; des pièces maxillaires très-apparentes; un corselet à lobe postérieur très-prolongé et recouvrant l'écusson. Ce genre renferme environ quatre-vingts espèces, dont le plus grand nombre appartient à l'Amérique, les autres à l'Afrique et aux Indes orientales. Ces insectes varient beaucoup pour la taille et pour les couleurs, qui sont généralement brillantes et à reflets métalliques; c'est une analogie de plus qu'ils ont avec les cétoines. Nous citerons, parmi les grandes espèces, le *gymnète Barthélemy*, d'un beau vert d'émeraude, et, parmi les petites, le *gymnète bleu*, à corselet couleur de feu.

GYMNÉTIDE adj. (ji-mné-ti-de — rad. *gymnète*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gymnète.

— s. m. pl. Sous-tribu de scarabées, ayant pour type le genre gymnète. Quelques-uns font ce mot féminin.

GYMNÈTRE s. m. (ji-mnè-tre — du gr. *gumnos*, nu; *êtron*, bas-ventre). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des ténioïdes, comprenant quelques espèces à corps très-allongé, dont le type vit dans la Méditerranée : *Les* GYMNÈTRES *sont des poissons très-mous.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *gymnètres* sont des poissons ténioïdes, à corps allongé et plat, dépourvu de nageoire anale; à ventrales fort longues, ainsi que la dorsale, dont les rayons antérieurs se prolongent en une sorte de panache; à caudale s'élevant verticalement sur l'extrémité de la queue, terminée en crochet. Ces poissons, vulgairement nommés poissons-rubans, à cause de la forme de leur corps, ont une belle couleur argentée; leur corps est très-mou, et leur chair, qui est muqueuse, se décompose promptement. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles on peut citer le *gymnètre glaive*, qui habite la Méditerranée, et le *gymnètre faux*, long d'un demi-mètre et plus, et à nageoires d'un beau rouge.

GYMNÉTRON s. m. (ji-mné-tron — du gr. *gumnos*, nu; *êtron*, bas-ventre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant plus de cinquante espèces, qui habitent l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud : *Les* GYMNÉTRONS *sont de petite taille.* (Chevrolat.)

GYMNIQUE adj. (ji-mni-ke — gr. *gumnikos;* de *gumnos*, nu). Antiq. gr. Qui se rapporte aux exercices auxquels les athlètes se livraient tout nus : *Jeux* GYMNIQUES. *Exercices* GYMNIQUES. *La vie* GYMNIQUE *est chaste et sobre.* (Michelet.)

GYMNOBALANE s. m. (ji-mno-ba-la-ne — du gr. *gumnos*, nu; *balanos*, gland). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, tribu des oréodaphnées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

GYMNOBLASTE adj. (ji-mno-bla-ste — du gr. *gumnos*, nu; *blastês*, qui bourgeonne). Bot. Dont l'embryon n'est pas renfermé dans un sac.

— s. f. pl. Groupe de dicotylédonées offrant le caractère énoncé ci-dessus.

GYMNOBOTHRIEN, IENNE adj. (ji-mno-bo-triain, iè-ne — du gr. *gumnos*, nu; *bothros*, trou). Hist. nat. Dont l'orifice est dépourvu de poils.

— s. m. pl. Helminth. Division de la classe des vers intestinaux.

GYMNOBRANCHE adj. (ji-mno-bran-che — du gr. *gumnos*, nu; *braychia*, branchies). Zool. Qui a les branchies nues.

— s. m. pl. Crust. Grande division de la classe des crustacés, comprenant ceux qui ont les branchies à découvert.

GYMNOCARPE adj. (ji-mno-kar-pe — du gr. *gumnos*, nu; *karpos*, fruit). Bot. Se dit des fruits qui ne sont soudés avec aucun organe accessoire, et des champignons qui ont leurs spores à l'extérieur. ‖ On dit aussi GYMNOCARPIEN, IENNE.

— s. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des caryophyllées, tribu des paronychiées, dont l'espèce type habite l'Arabie et le nord de l'Afrique.

— s. m. pl. Ordre de champignons à spores placées à l'extérieur.

GYMNOCÉPHALE adj. (ji-mno-sé-fa-le — du gr. *gumnos*, nu; *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête nue.

— s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, formé aux dépens des corbeaux, et dont l'espèce type, connue sous le nom de CHOUCAS, est appelée par les nègres de la Guyane OISEAU MON PÈRE.

— Ichthyol. Syn. d'HOLOCENTRE et de LUTJAN.

GYMNOCÈRE adj. (ji-mno-sè-re — du gr. *gumnos*, nu; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes dépourvues de poils.

— s. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite la Guyane.

— s. f. Genre d'insectes orthoptères, de la tribu des locustiens, à antennes nues, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

GYMNOCHÈTE s. m. (ji-mno-kè-te — du gr. *gumnos*, nu; *chaitê*, chevelure). Entom. Syn. de CHRYSOSOME.

GYMNOCHILE s. m. (ji-mno-ki-le — du gr. *gumnos*, nu; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidules, dont l'espèce type habite l'Afrique australe.

GYMNOCHIROTE s. f. (ji-mno-ki-ro-te — du gr. *gumnos*, nu; *cheir*, main). Echin. Section du genre holothurie.

GYMNOCLADE s. m. (ji-mno-kla-de — du gr. *gumnos*, nu; *klados*, rameau). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Nord : *Le* GYMNOCLADE *du Canada fructifie rarement en France.* (T. de Berneaud.)

GYMNOCLINE s. m. (ji-mno-cli-ne — du gr. *gumnos*, nu; *klinê*, lit). Bot. Syn. de PYRÈTHRE, genre de composées.

GYMNOCOCHLIDE adj. (ji-mno-ko-klide — du gr. *gumnos*, nu; *kochlis*, coquille). Moll. Qui a une coquille extérieure.

— s. m. pl. Ordre de mollusques, comprenant les genres dans lesquels il existe une coquille extérieure renfermant le corps de l'animal.

GYMNOCORONIDE s. f. (ji-mno-ko-ro-ni-de — du gr. *gumnos*, nu; *koronis*, sommité). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

GYMNOCORVE s. m. (ji-mno-kor-ve — du gr. *gumnos*, nu, et du lat. *corvus*, corbeau). Ornith. Section du genre corbeau.

GYMNODACTYLE s. m. (ji-mno-da-kti-le — du gr. *gumnos*, nu; *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens formé aux dépens des geckos, et dont plusieurs espèces habitent les régions chaudes de l'ancien continent.

GYMNODE s. m. (ji-mno-de — du gr. *gumnos*, nu). Entom. Syn. d'OSMODERME, genre d'insectes.

GYMNODÉ, ÉE adj. (ji-mno-dé — du gr. *gumnos*, nu). Zool. Dont le corps est dépourvu d'appendices.

— s. m. pl. Infus. Ordre d'infusoires, comprenant tous ceux de ces animalcules dont la surface est complétement dépourvue de poils ou d'organes vibratiles, tels que les genres monade, gygès, volvoce, amibe, bursaire, vibrion, cercaire, etc.

GYMNODÈRE adj. (gi-mno-dè-re — du gr. *gumnos*, nu ; *deré*, cou). Zool. Qui a le cou nu.

— s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, formé aux dépens des coracines, et dont l'espèce type, appelée *col-nu*, habite l'Amérique du Sud : *Les* GYMNODÈRES *ont un bec semblable à celui des coracines.* (V. Meunier.)

GYMNODERME adj. (ji-mno-dèr-me — du gr. *gumnos*, nu ; *derma* peau). Hist. nat. Qui a la peau nue. ‖ On dit aussi GYMNODERMATE.

— s. m. pl. Annél. Famille d'annélides à corps nu.

— Infus. Famille de cirripèdes polybranches, dont la majeure partie du corps est nue.

— Bot. Famille de champignons dont la surface fructifère est nue et couverte de papilles.

GYMNODONTE adj. (ji-mno-don-te — du gr. *gumnos*, nu ; *odous*, *odontos*, dent). Zool. Qui a les dents à découvert.

— s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons plectognathes, comprenant ceux qui, au lieu de dents apparentes, ont les mâchoires garnies d'une substance éburnée, divisées intérieurement en lames.

— **Encycl.** Les *gymnodontes* sont des poissons plectognathes, dont les mâchoires, au lieu de présenter des dents apparentes, sont munies d'une sorte de plaque d'ivoire, divisée intérieurement en lames, dont l'ensemble simule assez un bec de perroquet. Ce sont, en réalité, de véritables dents réunies et soudées, se succédant à mesure que certaines d'entre elles sont usées par l'effet de la trituration des aliments. Cette famille comprend les genres mole, diodon, triodon et tétrodon. Ces poissons vivent, en général, de petits animaux et de végétaux marins, notamment de crustacés et de varechs; leur chair est généralement muqueuse et peu estimée ; plusieurs même passent pour vénéneux, du moins à certaines époques.

GYMNOGASTRE adj. (ji-mno-ga-stre — du gr. *gumnos*, nu ; *gastêr*, ventre). Zool. Qui a le ventre nu.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'île Maurice.

GYMNOGÈNE adj. (ji-mno-jè-ne — du gr. *gumnos*, nu ; *gennaô*, j'engendre). Infus. Qui naît à nu dans les infusions animales ou végétales.

— s. m. pl. Groupe d'infusoires qui offrent ce caractère.

— Bot. Qui a les ovules nus ou non renfermés dans un ovaire. Syn. de GYMNOSPERME.

— s. m. pl. Classe de végétaux, syn. de GYMNOSPERMES.

GYMNOGÈNE adj. (ji-mno-jè-ne — du gr. *gumnos*, nu ; *genus*, menton, joue). Zool. Qui a la face nue.

— s. m. Ornith. Genre de rapaces, formé aux dépens des faucons, et caractérisé par des joues nues : *Le* GYMNOGÈNE *de Madagascar.*

GYMNOGNATHE adj. (ji-mno-ghna-te — du gr. *gumnos*, nu ; *gnathos*, mâchoire). Entom. Qui a les mâchoires à découvert.

— s. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* GYMNOGNATHES *sont étroits, allongés.* (Chevrolat.)

— s. m. pl. Groupe d'insectes renfermant les orthoptères, les thysanoptères, les névroptères et une partie des anoploures.

GYMNOGOMPHE adj. (ji-mno-gon-fe — du gr. *gumnos*, nu ; *gomphos*, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires à nu.

— s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères, à dents attachées à la mâchoire par la base et libres par le sommet.

GYMNOGONIE s. f. (ji-mno-go-nî — du gr. *gumnos*, nu ; *gonia*, angle). Bot. Syn. de GYNANDROPSIS, genre de capparidées.

GYMNOGRAMME s. m. (ji-mno-gra-me — du gr. *gumnos*, nu ; *gramma*, ligne). Bot. Genre de plantes, de la famille des fougères, tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux hémisphères.

GYMNOLÈPE s. m. (ji-mno-lè-pe — du gr. *gumnos*, nu ; *lepas*, rocher, patelle). Crust. Genre de crustacés cirropodes, à corps presque entièrement nu, comprenant trois ou quatre espèces, qui vivent dans les mers du nord de l'Afrique.

GYMNOLOME s. m. (ji-mno-lo-me — du gr. *gumnos*, nu ; *lôma*, frange). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant cinq espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

GYMNOLOMIE s. f. (ji-mno-lo-mî — du gr. *gumnos*, nu ; *lôma*, frange). Bot. Syn. de GYMNOPSIDE et de WULFIE.

GYMNOMYCE adj. (ji-mno-mi-se — du gr. *gumnos*, nu ; *mukês*, champignon). Bot. Se dit des champignons dont les spores sont à nu.

— s. m. pl. Ordre de champignons renfermant ceux dont les corps reproducteurs sont à nu. Syn. de CONIOMYCÈTES et URÉDINÉES.

GYMNONECTE adj. (ji-mno-nè-kte — du gr. *gumnos*, nu ; *nêktês*, nageur). Crust. Qui nage et a le corps nu.

— s. m. pl. Famille de crustacés de l'ordre des entomostracés.

GYMNOPE s. m. (ji-mno-pe — du gr. *gumnos*, nu; *pous*, pied). Erpét. Syn. de GYMNOPODE.

— Bot. Genre de champignons démembré des agarics de Linné.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, tribu des mouches, comprenant quatre espèces, toutes de petite taille, qui habitent l'Europe.

GYMNOPÉDIES s. f. pl. (ji-mno-pé-dî — du gr. *gumnos*, nu ; *pais*, *paidos*, enfant. Antiq. gr. Danse qui s'exécutait à Lacédomone en l'honneur d'Apollon et de Bacchus, par des enfants et des hommes nus.

— **Encycl.** Personne n'ignore combien la république de Sparte apportait de soins au développement physique des jeunes gens, et quelle place la gymnastique y tenait dans l'éducation. Aussi les *gymnopédies* étaient-elles pour le peuple spartiate des fêtes de premier ordre. Elles offraient en spectacle la force, l'adresse, la grâce de cette jeunesse, qu'on se plaisait à former vigoureuse et agile pour assurer la gloire et la prospérité de la patrie. Les adolescents nus imitaient, sous les yeux de tous, dans leurs danses, les mouvements de la lutte et du pancrace, puis s'exerçaient aux figures plus animées de la danse bachique, où une large place était faite à la gaieté et au rire.

Plutarque, dans son *Traité de la musique*, attribue à Thalétas et aux musiciens dont il était le chef l'organisation des danses qui composaient les *gymnopédies*. Ce furent eux aussi, d'après le même historien, qui introduisirent à Sparte les chants et les airs de musique destinés à accompagner ces danses. Les poésies lyriques de Thalétas et d'Alcmon étaient chantées par des chœurs de danseurs nus, l'un de jeunes gens, l'autre d'hommes faits. Athénée nous apprend, en outre, que l'on chantait, aux mêmes fêtes, les *Péans* de Dionysodote, poëte lacédémonien dont le nom ne nous est connu que par ce passage d'Athénée. Plusieurs chronologistes sont en désaccord avec Plutarque sur l'époque où furent fondées les *gymnopédies*, et ne font pas remonter l'introduction de ces fêtes au delà du VIIe siècle avant notre ère.

GYMNOPHIDE adj. (ji-mno-fi-de — du gr. *gumnos*, nu ; *ophis*, *ophidos*, serpent). Erpét. Se dit des serpents dont le corps est dépourvu d'écailles. ‖ On dit aussi GYMNOPHION ou GYMNOPHIONE.

— s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, comprenant les cécilies.

GYMNOPHORE s. f. (ji-mno-fo-re — du gr. *gumnos*, nu ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, tribu des mouches, dont l'espèce type habite l'Allemagne et le nord de la France.

GYMNOPHTHALME adj. (ji-no-ftal-me — du gr. *gumnos*, nu ; *ophthalmos*, œil). Erpét. Qui a les yeux à nu.

— s. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scinques, caractérisé par l'absence complète de paupières, et dont l'espèce type habite la Martinique et le Brésil : *Le* GYMNOPHTHALME *à quatre raies.*

— s. m. pl. Division de reptiles sauriens, comprenant le groupe des scinques.

GYMNOPLEURE s. m. (ji-mno-pleure-re — du gr. *gumnos*, nu ; *pleura*, côte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une trentaine d'espèces.

— **Encycl.** Les *gymnopleures* appartiennent au groupe des scarabées coprophages. Ils sont surtout caractérisés par leurs élytres échancrés latéralement de manière à découvrir quelques-unes des pièces de leurs flancs, et par leurs jambes intermédiaires terminées par un seul éperon. Ce genre comprend environ trente espèces, qui appartiennent presque toutes aux régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie. L'Europe en possède trois ou quatre. Le *gymnopleure flagellé* est assez rare, surtout aux environs de Paris ; on ne le trouve que dans les excréments humains desséchés. Le *gymnopleure pilulaire* est beaucoup plus commun ; il habite l'Europe centrale et le pourtour du bassin méditerranéen, et vit dans les bouses de vache.

GYMNOPODE s. m. (ji-mno-po-de — du gr. *gumnos*, nu ; *pous*, *podos*, pied). Erpét. Genre de tortues fluviatiles, comprenant une dizaine d'espèces, et caractérisé par un sternum trop étroit en arrière pour cacher entièrement les pieds : *Les* GYMNOPODES *ont la carapace à pourtour cartilagineux.* (P. Gervais.)

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, tribu des mouches, dont l'espèce type habite les Landes des environs de Bordeaux.

GYMNOPOGON s. m. (ji-mno-po-gon — du gr. *gumnos*, nu ; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Amérique.

GYMNOPSIDE s. f. (ji-mno-psi-de — du gr. *gumnos*, nu ; *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

GYMNOPTÈRE adj. (ji-mno-ptè-re — du gr. *gumnos*, nu ; *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes à nu ou à découvert, sans écailles ou sans élytres.

— s. m. pl. Groupe d'insectes, comprenant les hyménoptères et les névroptères.

GYMNOPTÉRIS s. m. (ji-mno-pté-riss — du gr. *gumnos*, nu ; *pteris*, fougère). Bot. Section des acrostics, genre de fougères. ‖ On dit aussi GYMNOPTÉRIDE s. f.

GYMNORRHYNQUE adj. (ji-mno-rain-ke — du gr. *gumnos*, nu ; *rugchos*, bec). Zool. Qui a le bec ou le mufle dépourvu d'appendices.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, de l'ordre des cestoïdes.

— **Encycl.** Helminth. Les *gymnorrhynques* sont caractérisés par un corps très-long, aplati, inarticulé ; le réceptacle du col presque globuleux ; la tête munie de deux fossettes bifides et armée de quatre trompes inermes et rétractiles. On n'en connaît jusqu'à présent qu'une espèce, le *gymnorrhynque* rampant, classé d'abord par Cuvier dans le genre scolex. Ce ver atteint la longueur d'un mètre sur un demi-centimètre au plus de largeur ; sa tête ressemble assez à celle des bothriocéphales. Sa substance est molle et homogène, et ne présente aucune trace d'organes internes ou d'œufs. Il vit en parasite dans les chairs de la castagnole, dont il entoure les muscles depuis la tête jusqu'à la queue.

GYMNOSOME adj. (ji-mno-so-me — du gr. *gumnos*, nu ; *sôma*, corps). Zool. Qui a le corps nu.

— s. f. Entom. Genrè d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant trois ou quatre espèces : *La* GYMNOSOME *arrondie se trouve sur les fleurs de carottes.* (Duponchel.)

GYMNOSOPHISME s. f. (ji-mno-so-fi-sme — du gr. *gumnos*, nu, et de *sophisme*). Philos. Doctrine des gymnosophistes : *Proclus s'était rempli la tête de* GYMNOSOPHISME, *de notions hermétiques, homériques, orphéiques, pythagoriciennes, platoniques et aristotéliciennes.* (Dider.)

GYMNOSOPHISTE s. m. (ji-mno-so-fi-ste — du gr. *gumnos*, nu ; *sophos*, sage). Philosophe d'une ancienne secte indienne, dont les membres ne portaient pas de vêtement, renonçaient à toute sorte de voluptés, s'abstenaient de viande et s'adonnaient à la contemplation de la nature : *Alexandre fit saisir dix philosophes indiens, que les Grecs appelaient* GYMNOSOPHISTES, *et qui étaient nus comme des singes.* (Volt.) *Les* GYMNOSOPHISTES *s'arrachaient les poils du menton pour se faire rire.* (Ourliac.)

— **Encycl.** On appelait de ce nom, dans l'antiquité, l'une des sectes religieuses de l'Inde, qui se distinguait de toutes les autres moins par les doctrines que par les pratiques de la vie. Se détacher du monde et s'exercer à la sagesse était leur devise, et c'est de là que leur vint, d'après Porphyre et Strabon, ce nom de *gymnosophistes*, qui suffirait à les caractériser. Par la prédication comme par l'exemple, ils exercèrent une action remarquable sur le monde oriental, sur l'Egypte et jusque dans la Grèce, où ils eurent des disciples et des imitateurs. C'est à ce titre qu'ils méritent une place à part dans l'histoire de la philosophie religieuse.

En cosmogonie comme en théologie, les *gymnosophistes* acceptaient les livres sacrés, mais en les épurant de la partie matérialiste ou naturaliste abandonnée au vulgaire. A peine admettaient-ils l'existence des corps : ils n'y voyaient que des formes de l'être modifiées par l'action intime d'une puissance immatérielle, et sur ce point l'évêque Berkeley aurait pu les reconnaître pour ses maîtres. De plus, ils croyaient à une âme universelle vivifiant de son souffle les moindres particules de la matière, théorie qui ne manque pas de grandeur et qui a été reprise de nos jours sans être mieux établie. La métempsycose enfin formait la base la plus positive de leurs croyances.

Les philosophes religieux de l'Inde étaient moins avancés que les mages dans les sciences cosmogoniques; du moins il ne nous est rien parvenu de leurs études sur les astres et sur l'ensemble de l'univers ; mais ils avaient observé la nature, connaissaient l'usage des simples et exerçaient seuls la médecine. Strabon dit qu'ils allaient nus ; mais son assertion n'est pas prouvée. Ce qui paraît plus certain, c'est qu'ils habitaient des lieux retirés et qu'ils n'apparaissaient au milieu des populations que lorsqu'on invoquait leurs lumières et leurs secours. Dédaigneux de toutes les jouissances, ils étaient voués au célibat et ne vivaient que de légumes et de fruits. Ainsi le voulait le dogme de la métempsychose et le respect pour tous les êtres animés. La secte se perpétuait par affiliations. C'étaient, en un mot, les moines de l'Inde, que les nôtres ont imités sans le savoir, mais qu'ils n'ont pas égalés pour l'austérité des mœurs et même pour l'utilité.

Mortifier le corps pour purifier l'âme, c'est finir, comme chacun sait, par les tuer tous deux ; et c'est là que tendaient à leur insu les *gymnosophistes*, en se sublimant de plus en plus, pour ainsi dire. Nous n'avons qu'une faible idée des supplices volontaires qu'ils s'imposaient : on en voyait parmi eux qui passaient des années entières debout sur un pied, au faîte d'une colonne ; d'autres subissaient l'épreuve du feu ou s'enfonçaient des épines sous les ongles. La plupart pratiquaient le jeûne pendant tout le dernier quartier de la lune. Les stoïciens, qui ont pris d'eux beaucoup de préceptes, n'allèrent jamais si loin dans le mépris de la douleur. Chaque mortification qu'avait subie le *gymnosophiste* marquait un degré de plus dans la sainteté ; l'idéal pour lui était de ne plus sentir et de n'être plus distrait dans sa béate contemplation. Une telle vie, en se prolongeant, desséchait toutes les affections naturelles, et produisait les plus étranges exaltations : un immense orgueil en était d'abord la conséquence forcée. Du haut de sa grandeur imaginaire, le religieux indien faisait profession de mépriser les richesses et les honneurs ; on ne le rencontrait jamais aux cérémonies publiques ; les monarques de l'Inde redoutaient en lui une puissance mystérieuse et n'osaient le mander à leur cour, hormis dans les cas de calamités publiques, où il apparaissait, le plus souvent spontanément, pour prononcer les oracles de la fatalité. Alexandre lui-même en fit l'expérience, et ne fut pas plus heureux que les autres souverains de la presqu'île du Gange. L'élève d'Aristote avait déjà pu apprécier, par son entrevue avec Diogène, tout ce que peut contenir d'orgueil l'âme d'un philosophe ; il lui était réservé de rencontrer, dans le fond de l'Asie, d'autres Diogène, non moins intraitables et plus dangereux pour son pouvoir. Habile à respecter les croyances des peuples conquis, et à s'emparer de toutes les influences qui pouvaient concourrir à consolider son pouvoir, Alexandre manda près de lui les chefs des *gymnosophistes*, qui, à son approche, s'étaient réfugiés dans des lieux inaccessibles ; mais il les attendit en vain : les intraitables fugitifs dédaignèrent ses promesses comme ses menaces, et lui répondirent de très-haut que c'était à l'élève à venir chercher la leçon du maître.

Sous les successeurs d'Alexandre, les *gymnosophistes* reparurent : leurs ardentes prédications enflammèrent les esprits et excitèrent des révoltes. Dans la longue anarchie qui suivit le reflux de la conquête, ces philosophes, qui affirmaient l'avoir prédite, reprirent tout leur crédit, et étendirent même leur domination spirituelle dans des contrées qui, auparavant, ne les avaient pas connus. Ils se répandirent aux embouchures de l'Euphrate, remontèrent le fleuve, et, par l'Arabie, ils passèrent jusqu'en Egypte et en Ethiopie, où ils fondèrent de nombreuses écoles. Personne ne saurait dire au juste quelle fut leur part d'influence sur la marche de la philosophie grecque ; on sait seulement que déjà plusieurs siècles auparavant Pythagore s'était inspiré des doctrines de l'Inde, qu'il n'avait pu connaître que par les *gymnosophistes*. Zénon n'y fut pas étranger non plus, et le sage Socrate lui-même s'exerçait comme eux à dompter les appétits sensuels. Socrate se tenait volontiers des journées entières dans une position gênante, pour habituer son âme à s'abstraire des souffrances du corps.

Dans l'extrême Orient, les religions populaires restèrent impénétrables au souffle rénovateur de la philosophie. La Grèce avait pu conquérir l'Asie par la supériorité de ses armes, mais cette conquête purement matérielle devait être passagère ; les *gymnosophistes* y restèrent dominants. Les voyageurs modernes en rencontrent encore. En Ethiopie, leur génie se fit sentir sur les pasteurs du désert. Dans la presqu'île arabique, leurs croyances, disséminées et dégénérées, subsistèrent jusqu'à Mahomet, qui leur emprunta presque autant qu'au judaïsme et au christianisme. Dans l'école d'Alexandrie, au temps où toutes les doctrines orientales viennent se fondre dans une sorte de christianisme platonicien, on retrouve encore l'influence des *gymnosophistes ;* c'est d'eux que nous viennent les moines de la Thébaïde. En changeant de visée, l'ascétisme indien n'avait pas changé de nature. Les solitaires, qui vivent presque nus dans des lieux arides, et se nourrissent d'un peu de miel sauvage, ne diffèrent guère de leurs prédécesseurs. Saint Siméon Stylite, qui passe douze ans sur le fût d'une colonne, est un *gymnosophiste*. Les cilices et les disciplines des monastères orientaux proviennent de l'arsenal des *gymnosophistes*.

GYMNOSPERME adj. (ji-mno-spèr-me — du gr. *gumnos*, nu, *sperma*, semence). Bot. Dont les graines ou les ovules sont nus.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique et au Brésil.

— s. m. pl. Classe de végétaux caractérisée par des graines ou des ovules nus, comprenant les familles des conifères et des cycadées.

— **Encycl.** Ce nom a été appliqué, à tort ou à raison, à des groupes fort divers de végétaux, dont les graines sont ou paraissent nues. Dans son acception actuelle, la seule rigoureuse et exacte, il désigne un groupe de végétaux ligneux dicotylédones, comprenant surtout ce que nous appelons les arbres verts ou résineux ; il s'emploie alors par opposition à *angiospermes*. Dans les végétaux *gymnospermes*, les ovules sont nus, non renfermés dans

un ovaire, et reçoivent directement l'influence du pollen. Les graines sont également nues, non renfermées dans un péricarpe, et placées à l'aisselle de bractées charnues ou ligneuses; elles ont plusieurs embryons.

GYMNOSPERMÉ, ÉE adj. (ji-mno-spèr-mé). Bot. Qui a les semences à nu.

— s. f. pl. Groupe de plantes cryptogames, de la famille des algues.

GYMNOSPERMIE s. f. (ji-mno-spèr-mî — du gr. *gumnos*, nu; *sperma*, graine). Bot. Premier ordre de la classe de la didynamie, dans le système sexuel de Linné, comprenant les genres dont les graines paraissent être à nu.

GYMNOSPORANGE s. m. (ji-mno-spo-ran-je — du gr. *gumnos*, nu, et de *sporange*). Bot. Genre de champignons parasites : *Le* GYMNOSPORANGE *conique est jaune et se développe au printemps.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *gymnosporanges* sont des champignons offrant l'aspect de masses gélatineuses, à la surface desquelles sont des péricarpes graniformes à deux loges coniques appliquées base à base, portés sur des filaments faibles et menus, qui partent de l'origine de la masse gélatineuse et la traversent. Leur couleur varie, par toutes les nuances, du jaune au brun. Toutes les espèces connues croissent sur les genévriers; elles se développent d'abord sous l'épiderme, qu'elles ne tardent pas à percer pour paraître à l'extérieur; elles causent souvent sur les branches des renflements ou des nodosités assez considérables. La plus répandue est le *gymnosporange conique*, qui croît sur le genévrier commun, souvent aussi sur la sabine, et que les auteurs anciens classaient dans le genre *trémelle*. Ce cryptogame est jaune et se montre au printemps; il est quelquefois si abondant que les genévriers se rabougrissent et ne portent pas de graines. Là ne se borne pas le mal : si le *gymnosporange* est porté sur d'autres végétaux, notamment sur les poiriers, il change de forme et d'aspect et donne naissance à un parasite qu'on regardait autrefois comme étant d'une espèce et d'un genre différent : c'est l'*æcidie du poirier*, dont le développement exagéré diminue la production fruitière et peut souvent faire périr l'arbre. On ne saurait donc apporter trop de soin à extirper le parasite des genévriers et même à supprimer tout à fait ces arbres au voisinage des poiriers.

GYMNOSPORIE s. f. (ji-mno-spo-rî — du gr. *gumnos*, nu; *spora*, graine). Bot: Syn. de CATHA.

GYMNOSTACHYS s. m. (ji-mno-sta-kiss — du gr. *gumnos*, nu; *stachus*, épi). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des aroïdées, tribu des acorées, dont l'espèce unique croît en Australie. ‖ On dit aussi GYMNOSTACHYDE s. f.

GYMNOSTÈPHE s. m. (ji-mno-stè-fe — du gr. *gumnos*, nu; *stephos*, couronne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

GYMNOSTIC s. m. (ji-mno-stik — du gr. *gumnos*, nu; *stichos*, rang). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des hordéacées ou triticées, dont l'espèce type croît en Orient et dans l'Amérique tropicale.

GYMNOSTOME adj. (ji-mno-sto-me — du gr. *gumnos*, nu; *stoma*, bouche). Zool. Dont la bouche n'offre pas d'appendices.

— Bot. Dont l'orifice est dépourvu d'appendices : *Capsule* GYMNOSTOME.

— s. m. Genre de mousses caractérisé par une capsule à orifice nu, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent en touffes sur les rochers humides.

GYMNOSTYLE s. f. (ji-mno-sti-le — du gr. *gumnos* nu, et de *style*). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, caractérisé par des antennes à style nu, et comprenant cinq ou six espèces, toutes exotiques.

GYMNOTE s. m. (ji-mno-te — du gr. *gumnos*, nu). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens apodes : *Le* GYMNOTE *électrique. Les* GYMNOTES *habitent les rivières de l'Amérique septentrionale.* (De Jussieu.) *Ce n'est que le premier assaut des* GYMNOTES *qu'il faut redouter.* (A. de Humboldt.) *Pour que le* GYMNOTE *jouisse de tout son pouvoir, il faut souvent qu'il se soit, pour ainsi dire, animé.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Les *gymnotes* présentent, comme caractères génériques, les ouïes en partie fermées par une membrane qui s'ouvre au devant des nageoires pectorales; l'anus placé fort avant; le dos entièrement dépourvu de nageoires; l'anale régnant sous la plus grande partie du corps, et même jusqu'au bout de la queue. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui habitent les rivières de l'Amérique du Nord. Ce sont des poissons à corps très-allongé, cylindrique, un peu comprimé, dépourvu d'écailles apparentes, rappelant en un mot celui des anguilles, avec lesquelles on les a autrefois confondus. La structure de leurs branchies et la membrane qui les recouvre permettent à ces poissons de rester quelque temps hors de l'eau sans périr.

Le *gymnote* électrique, vulgairement nommé *anguille électrique*, atteint jusqu'à 2 mètres de longueur; sa couleur est noirâtre, relevée par quelques raies étroites longitudinales d'une teinte plus foncée; il a le museau arrondi et la mâchoire inférieure proéminente; sa tête est percée de petits trous qui laissent suinter une humeur visqueuse; des trous plus petits encore sont disséminés en très-grand nombre sur le corps, qui est enduit d'une matière gluante très-abondante. Sa queue, très-développée, est pour lui un puissant instrument de natation, une sorte de rame qui peut agir à la fois sur de grandes masses d'eau; le *gymnote* la remue avec une agilité remarquable; aussi l'animal nage-t-il avec beaucoup de vigueur et de rapidité. Il ondule et serpente, surtout quand il veut aller en avant. Il reconnaît aisément les animaux aquatiques dont il fait sa nourriture et ceux dont il doit éviter l'approche; il se transporte en très-peu de temps près de sa proie ou loin de ses ennemis. Mais ce qui caractérise ce poisson, ce qui lui constitue une arme offensive et défensive des plus redoutables, c'est sa propriété électrique. « L'organe qui produit ces singuliers effets, dit A. Guichenot, règne tout le long du dessous de la queue, dont il occupe près de la moitié de l'épaisseur, divisé en quatre faisceaux longitudinaux, deux grands en dessus, deux petits en dessous et contre la base de la nageoire anale. Chaque faisceau est composé d'un grand nombre de lames membraneuses très-rapprochées entre elles, aboutissant d'une part à la peau et de l'autre au plan vertical moyen du poisson, unies enfin l'une à l'autre par une infinité de petites lames verticales dirigées transversalement. De petits carreaux prismatiques et transversaux sont interceptés par ces deux ordres de lames, qui sont remplies d'une matière gélatineuse. Tout l'appareil reçoit proportionnellement beaucoup de nerfs. »

Lorsqu'on touche le *gymnote* avec une seule main, la commotion est très-faible ou même nulle; mais si l'on applique les deux mains sur le poisson, à une distance assez grande l'une de l'autre, on éprouve une secousse très-forte. Dans les eaux qu'il habite, le *gymnote* frappe à grands coups et répand autour de lui la stupeur, l'engourdissement et même la mort. Toutefois, il ne devient réellement redoutable que lorsqu'il s'est en quelque sorte animé. Ses premières commotions sont ordinairement peu énergiques; elles deviennent de plus en plus vives à mesure qu'il s'agite; quand il est tout à fait irrité, ses secousses sont terribles. Plongé même dans l'eau d'un vase isolé, il peut en produire plusieurs successives; mais ordinairement il s'écoule un intervalle assez marqué d'une secousse à l'autre, soit que le *gymnote* ait besoin de donner quelque repos à ses organes fatigués par un exercice violent, soit qu'il emploie ce temps à ramasser dans ces mêmes organes une nouvelle quantité de fluide foudroyant. Il paraît aussi qu'après un certain nombre de commotions qui se sont succédé rapidement, le pouvoir électrique s'épuise et qu'il lui faut un temps assez long pour se reproduire. Le repos d'ailleurs ne suffit pas pour cela, il faut au *gymnote* une nourriture abondante. L'intensité du pouvoir foudroyant dépend aussi de l'âge, de l'état de santé et sans doute aussi d'un grand concours de conditions physiques et morales. On assure qu'en serrant fortement ce poisson par le dos, on lui ôte le libre exercice de ses organes et on suspend les effets de la faculté électrique, qui cependant persiste quelque temps après sa mort.

Le *gymnote* habite les eaux de l'Amérique tropicale; il est surtout très-commun dans l'Orénoque et dans les fleuves voisins; mais il est très-difficile de le prendre dans les grands cours d'eau, tandis que dans les mares il est bien plus aisé à capturer. Les naturels en ont une telle peur, que lorsque de Humboldt leur demandait de ces poissons, ils apportaient toujours des individus morts. Pour se procurer des sujets vivants sur lesquels il pût faire des expériences, le célèbre voyageur dut assister lui-même à une pêche aux *gymnotes*. Pour prendre ces poissons avec moins de danger, on jette souvent dans les eaux une grande quantité de racines de jacquinie, de piscidie ou d'autres plantes vénéneuses, qui étourdissent les *gymnotes*, les engourdissent, les enivrent et quelquefois même les font périr. On voit alors ces anguilles venir flotter à la surface de l'eau. Souvent aussi on se sert de chevaux; de Humboldt, qui a vu cette dernière pêche, nous en a laissé une relation saisissante, à laquelle nous empruntons quelques détails.

« Bientôt nous vîmes nos guides revenir de la savane, où ils avaient fait une battue de chevaux et de mulets non domptés. Ils en amenèrent une trentaine, qu'on força d'entrer dans la mare. Le bruit extraordinaire causé par le piétinement des chevaux fait sortir les poissons de la vase et les excite au combat. Ces anguilles jaunâtres et livides, semblables à de grands serpents aquatiques, nagent à la surface de l'eau et se pressent sous le ventre des chevaux et des mulets; une lutte entre des animaux d'une organisation si différente offre le spectacle le plus pittoresque. Les Indiens, munis de harpons et de roseaux longs et minces, ceignent étroitement la mare; quelques-uns d'entre eux montent sur les arbres, dont les branches s'étendent horizontalement au-dessus de la surface de l'eau. Par leurs cris sauvages et la longueur de leurs joncs, ils empêchent leurs chevaux de se sauver. Les anguilles, étourdies du bruit, se défendent par la décharge réitérée de leurs batteries électriques.

» Pendant longtemps, les *gymnotes* ont l'air de remporter la victoire. Plusieurs chevaux succombent à la violence des coups invisibles qu'ils reçoivent de toutes parts dans les organes les plus essentiels à la vie : étourdis par la force et la fréquence des commotions, ils disparaissent sous l'eau; d'autres, haletants, la crinière hérissée, les yeux hagards et exprimant l'angoisse, se relèvent et cherchent à fuir l'orage qui les surprend; ils sont repoussés par les Indiens au milieu de l'eau. Cependant un petit nombre parvient à tromper l'active vigilance des pêcheurs; on les voit gagner la rive, broncher à chaque pas, s'étendre sur le sable, excédés de fatigue et les membres engourdis par les commotions électriques des *gymnotes*.

» En moins de cinq minutes, deux chevaux étaient noyés. L'anguille, ayant cinq pieds de long et se pressant contre le ventre des chevaux, fait une décharge dans toute l'étendue de son organe électrique; elle attaque à la fois le cœur, les viscères et le plexus cœliaque des nerfs abdominaux. Il est naturel que l'effet qu'éprouvent les chevaux soit plus puissant que celui que le même poisson produit sur l'homme, lorsqu'il ne le touche que par une des extrémités. Les chevaux ne sont probablement pas tués, mais simplement étourdis; ils se noient, étant dans l'impossibilité de se relever.

» Nous ne doutions pas que la pêche ne se terminât par la mort successive des animaux qu'on y emploie; mais peu à peu l'impétuosité de ce combat diminue. Les *gymnotes* fatigués se dispersent; ils ont besoin d'un long repos et d'une nourriture abondante pour réparer ce qu'ils ont perdu de force galvanique; les mulets et les chevaux parurent moins effrayés : ils ne hérissaient plus la crinière, leurs yeux exprimaient moins d'épouvante; les *gymnotes* s'approchaient timidement des bords du marais, où on les prit au moyen de petits harpons attachés à de longues cordes. Lorsque ces cordes sont bien sèches, les Indiens, en soulevant le poisson en l'air, ne ressentent pas de commotion. En peu de minutes nous eûmes cinq grandes anguilles, dont la plupart n'étaient que légèrement blessées. »

Les Indiens assurent que le premier assaut des *gymnotes* est seul à redouter, et qu'en mettant les chevaux deux jours de suite dans une mare remplie de ces poissons, aucun cheval n'est tué le second jour. On sait peu de chose sur la reproduction et le développement des *gymnotes*. Il paraît toutefois que, le plus souvent du moins, la femelle pond ses œufs et qu'ils n'éclosent pas dans le ventre de la mère, comme cela a lieu pour quelques poissons analogues. On ignore aussi le temps qu'il faut à cette espèce pour arriver à son entier développement. L'humeur visqueuse qui suinte du corps de ce poisson communique à sa chair une odeur et une saveur désagréables, ce qui, joint à la difficulté de le prendre, fait qu'il est peu employé dans l'alimentation.

GYMNOTHORAX s. m. (ji-mno-to-rakss — du gr. *gumnos*, nu, et de *thorax*). Ichthyol. Genre de poissons formé aux dépens des murènes : *Le* GYMNOTHORAX *murène est la murène des anciens.* (Dict. d'hist. nat.)

GYMNURE s. m. (ji-mnu-re — du gr. *gymnos*, nu; *oura*, queue). Mamm. Syn. d'ÉCHINOSOREX, genre de mammifères carnassiers : *Les dents du* GYMNURE *le rapprochent des hérissons.* (P. Gervais.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, réuni aujourd'hui au genre ténodème.

— s. f. Syn. de CATÉRÈTE ou de CERQUE.

— **Encycl.** Mamm. Les *gymnures* sont très-voisins des civettes, et plus encore des paradoxures, qui sont des plantigrades; aussi n'est-ce que provisoirement et avec doute que l'on classe ce genre parmi les digitigrades. Les *gymnures* sont caractérisés par un museau pointu, une langue douce, des oreilles arrondies, droites et nues; des ongles comprimés, arqués et aigus; une queue nue. Ce genre ne comprend jusqu'à présent qu'une seule espèce, le *gymnure* de Raffles, du nom du voyageur qui l'a découvert. Cet animal a environ 40 centimètres de longueur totale; son pelage est noir, avec la tête, le cou et les épaules blanchâtres, ainsi que le bout de la queue. Le *gymnure* habite l'Inde; ses habitudes sont inconnues.

GYMNUSE s. f. (ji-mnu-ze — du gr. *gumnos*, nu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant trois espèces, qui habitent le centre et le nord de l'Europe.

GYNACANTHE s. m. (ji-na-kan-te — du gr. *gunê*, femelle; *akantha*, épine). Entom. Genre d'insectes névroptères, tribu des libellules, voisin des æshnes, et comprenant sept espèces, toutes exotiques.

GYNANDRE adj. (ji-nan-dre — du gr. *gunê*, femelle; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Se dit des végétaux qui ont les étamines insérées sur le pistil ou sur l'ovaire.

GYNANDRIE s. f. (ji-nan-drî — rad. *gynandre*). Bot. Classe du système sexuel de Linné, comprenant les végétaux qui ont les étamines insérées sur le pistil ou sur l'ovaire.

GYNANDROMORPHE s. m. (ji-nan-dro-mor-fe — du gr. *gunê*, femelle; *anêr*, *andros*, mâle; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpales, dont l'espèce type habite le midi de l'Europe.

GYNANDROPE s. m. (ji-nan-dro-pe — du gr. *gunê*, femelle; *anêr*, *andros*, mâle; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpales, voisin des gynandromorphes, et dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

GYNANDROPSIS s. m. (ji-nan-dro-psiss — du gr. *gunê*, femelle; *anêr*, *andros*, mâle; *opsis*, apparence). Bot. Genre de plantes, de la famille des capparidées, tribu des cléomées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents. ‖ On dit aussi GYNANDROPSIDE s. f.

GYNDÈS, rivière de l'ancienne Babylonie, affluent de la rive gauche du Tigre. Cyrus, lorsqu'il marcha contre Babylone, perdit, en passant cette rivière, un de ses chevaux sacrés. Pour punir le fleuve de ce sacrilége, il le détourna de son lit ordinaire et divisa ses eaux en 360 canaux.

GYNÉCÉE s. f. (ji-né-sé — gr. *gunaikeion*, de *gunê*, femme). Antiq. gr. Partie de la maison exclusivement réservée aux femmes et aux enfants : *Aujourd'hui, les femmes doivent être élevées pour le salon, comme autrefois elles l'étaient pour le* GYNÉCÉE. (Balz.)

Ainsi qu'un jeune époux qu'une foule empressée,
Semant de chastes fleurs le seuil du *gynécée*,
Vers le lit nuptial conduit après le bain,
Dans les bras de la mort menez-moi par la main.
LAMARTINE.

— Antiq. rom. Endroit où l'on gardait les meubles précieux des empereurs d'Orient, et où l'on travaillait à leurs vêtements. ‖ *Procurateur du gynécée*, Chef qui présidait à la confection des vêtements de l'empereur.

— Féod. Atelier où travaillaient pour le seigneur les vassales ou femmes de corps.

— Bot. Ensemble des organes femelles d'une même fleur.

— **Encycl.** Antiq. gr. La pièce principale du *gynécée* était la salle de travail, où la maîtresse de la maison se tenait avec ses esclaves. Le *gynécée* comprenait, en outre, une salle destinée à recevoir les visiteuses, et où les femmes pouvaient seules pénétrer; une salle à manger; une chambre à coucher et d'autres pièces affectées au service de la maison. Le *gynécée*, complétement séparé de la partie de la maison réservée aux hommes, paraît avoir été situé dans la partie de l'édifice la plus éloignée de la rue. Quelques auteurs, cependant, le placent dans la partie antérieure, et d'autres le mettent au premier étage, ce qui est très-peu probable. Les Romains, qui vivaient en commun avec leurs femmes, supprimèrent, dans l'ordonnance de leurs maisons, cette partie de l'appartement. Les harems des Orientaux ont quelque rapport avec les *gynécées* des Grecs. A Constantinople, on avait donné le nom de *gynécées* à de véritables ateliers de femmes, qu'on avait établis dans le palais des empereurs, et dont l'usage se retrouve à la cour de Charlemagne.

GYNÉCOCOSME s. m. (ji-né-ko-ko-sme — du gr. *gunaikeion*, gynécée; *kosmos*, ornement). Antiq. gr. Nom donné par les Athéniens à des magistrats chargés de veiller à ce que les femmes se continssent dans les bornes de la modestie et de la décence, et qui imposaient des amendes à celles qui se distinguaient par le luxe ou par des parures extravagantes ou trop recherchées.

GYNÉCOCRATE s. m. (ji-né-ko-kra-te — du gr. *gunaikeios*, de femme; *kratos*, puissance). Partisan de la gynécocratie.

GYNÉCOCRATIE s. f. (ji-né-ko-kra-sî — du gr. *gunaikeios*, de femme; *kratos*, puissance). Etat qui est ou peut être gouverné par des femmes, comme l'Angleterre.

GYNÉCOCRATIQUE adj. (ji-né-ko-kra-ti-ke — rad. *gynécocratie*). Qui a rapport à la gynécocratie : *Gouvernement* GYNÉCOCRATIQUE.

GYNÉCOGRAPHE s. m. (ji-né-ko-gra-fe — du gr. *gunaikeios*, de femme; *graphô*, j'écris). Auteur qui a écrit sur la femme. ‖ On dit aussi GYNÉCOLOGUE, GYNÉCOLOGISTE et GYNOLOGUE.

GYNÉCOGRAPHIE s. f. (ji-né-ko-gra-fî — du gr. *gunaikeios*, de femme; *graphô*, j'écris). Traité spécial sur la femme. ‖ On dit aussi GYNÉCOLOGIE et GYNOLOGIE.

GYNÉCOMASTE s. m. (ji-né-ko-ma-ste — du gr. *gunaikeios*, de femme; *mazza*, mamelle). Méd. Homme dont les mamelles sont très-volumineuses.

GYNÉCONOME s. m. (ji-né-ko-no-me — du gr. *gunaikeios*, de femme; *nomeus*, qui régit). Antiq. gr. Magistrat athénien qui, dans les fêtes publiques, les mariages et autres solennités, prenait garde à ce qu'il ne se passât rien de contraire aux bonnes mœurs.

GYNÉCOTOMIE s. f. (ji-né-ko-to-mî — du gr. *gunaikeios*, de femme; *tomê*, section). Anat. Dissection de la femme.

GYNÉCOTOMIQUE adj. (ji-né-ko-to-mi-ke — rad. *gynécotomie*). Anat. Qui a rapport à la gynécotomie : *Etudes* GYNÉCOTOMIQUES.

GYNÉRION s. m. (ji-né-ri-on — du gr. *gunê*, femelle; *erion*, duvet). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des arun-

dinées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Le *gynérion argenté*, vulgairement nommé *herbe des pampas*, est une graminée gigantesque, à feuilles larges et formant d'amples et hautes touffes radicales; du centre de la touffe s'élève une tige de 3 mètres et plus de hauteur, droite, régulière et terminée par une vaste panicule terminale d'un blanc soyeux. Cette belle plante croît dans l'Amérique du Sud, notamment à la Plata, à Corrientes, au Paraguay, sur la rivière Parana, etc. Elle végète parfaitement en plein air jusque dans le nord de la France, et se propage très-facilement par rejetons. C'est une précieuse acquisition pour l'horticulture d'agrément, et on la trouve aujourd'hui sur les pelouses de tous les jardins paysagers, où elle produit un très-bel effet.

GYNESTE s. m. (ji-nè-ste — du gr. *gunê*, femelle; *estos*, agréable). Bot. Syn. de GÉONOME, genre de palmiers de l'Amérique tropicale.

GYNHATÉRIE s. f. (ji-na-té-rî). Bot. Genre de plantes voisines des inules.

GYNIZE s. m. (ji-ni-ze). Bot. Aire humide et visqueuse du stigmate des orchidées.

GYNOBASE s. m. (ji-no-ba-ze — du gr. *gunê*, femelle, et de *base*). Bot. Base d'un style unique surmontant les loges d'un ovaire divisé.

GYNOBASIQUE adj. (ji-no-ba-zi-ke — du gr. *gunê*, femelle, et de *base*). Bot. Qui naît à la base de l'ovaire : *Etamines* GYNOBASIQUES.

— Qui est pourvu d'un gynobase : *Ovaire* GYNOBASIQUE.

GYNOCARDE s. m. (ji-no-kar-de — du gr. *gunê*, femelle; *kardia*, cœur). Bot. Syn. d'HYDNOCARPE, genre d'arbres de la famille des bixacées. ‖ On dit aussi GYNOCARDIE s. f.

GYNOCARPE adj. (ji-no-kar-pe — du gr. *gunê*, femelle; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des semences ou des sporules nues.

— s. m. pl. Classe de champignons dont les sporules sont à nu.

GYNOCIDION s. m. (ji-no-si-di-on). Bot. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, dans certaines mousses.

GYNOON s. m. (ji-no-on — du gr. *gunê*, femelle; *oon*, œuf). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, dont l'espèce type croît à Madagascar.

GYNOPACHYS s. m. (ji-no-pa-kiss — du gr. *gunê*, femelle; *pachus*, épais). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

GYNOPHORE s. m. (ji-no-fo-re — du gr. *gunê*, femelle; *phoros*, qui porte). Bot. Organe qui naît du réceptacle, et supporte le pistil. ‖ On l'appelle aussi CARPOPHORE.

— **Encycl.** Le *gynophore* est un support cylindrique spécial, un entre-nœud plus ou moins développé, qui supporte l'ovaire et l'élève au-dessus de l'étamine; il est très-développé dans certaines passiflores, mais surtout dans le câprier et d'autres plantes de la même famille. Dans les exemples que nous venons de citer, le *gynophore* ne porte qu'un seul ovaire; il en porte, au contraire, un nombre assez considérable dans les magnoliers, les ronces, les fraisiers, etc. Il ne faut pas confondre le *gynophore* avec le *podogyne;* ce dernier est un simple rétrécissement de la base de l'ovaire, qu'on observe dans les astragales et d'autres légumineuses.

GYNOPLISTIE s. f. (ji-no-pli-stî — du gr. *gunê*, femelle; *oplizô*, j'arme). Entom. Genre d'insectes diptères, tribu des tipules, comprenant deux espèces, qui habitent, l'une l'Australie, l'autre l'Amérique du Sud.

GYNOPOGON s. m. (ji-no-po-gon — du gr. *gunê*, femelle; *pôgôn*, barbe). Bot. Syn. d'ALYXIE, genre de plantes apocynées des îles de la mer du Sud.

GYNOSTÉGE s. f. (ji-no-sté-je — du gr. *gunê*, femelle; *stegê*, toit). Bot. Ensemble des enveloppes des organes reproducteurs.

GYNOSTÈME s. m. (ji-no-stè-me — du gr. *gunê*, femelle; *stêmôn*, style). Bot. Partie de la fleur qui, dans les orchidées, porte les étamines et le stigmate.

GYNOSTEMME s. f. (ji-no-stè-me — du gr. *gunê*, femelle; *stemma*, couronne). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des ménispermées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

GYNOTROQUE s. m. (ji-no-tro-ke — du gr. *gunê*, femelle; *trochos*, roue). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des guttifères ou clusiacées, et dont l'espèce type croît dans l'île de Java.

GYNOXYS s. m. (ji-no-ksiss — du gr. *gunê*, femelle; *oxus*, aigu). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

GYNTEL s. m. (jain-tèl). Ornith. Espèce de fringille qui habite l'est de la France.

GYNURE s. f. (ji-nu-re — du gr. *gunê*, femelle; *oura*, queue). Bot. Genre de plantes, de la famillle des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie tropicale et les îles du sud de l'Afrique.

GYONGYOS, ville des Etats autrichiens (Hongrie), comitat et à 32 kilom. N.-O. d'Heves, au pied du Matra; 14.000 hab. Récolte et commerce de grains, vins et fruits; fabrication de lainages.

GYPAÈTE s. m. (ji-pa-è-te — du gr. *gups*, *gupos*, vautour; *aetos*, aigle). Ornith. Genre de rapaces diurnes, dont l'espèce type habite l'ancien continent : *Le* GYPAÈTE *est devenu l'objet de quelques récits empreints de trop d'exagération.* (Z. Gerbe.) *C'est sur les rochers les plus écartés que les* GYPAÈTES *établissent leur nid.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *gypaètes* sont caractérisés par un bec très-fort, droit, renflé vers la pointe, qui est recourbée en crochet; des narines ovales, *recouvertes par des soies dirigées en avant*; un pinceau de poils roides sous le bec; des ailes longues; des tarses courts, emplumés jusqu'aux doigts, qui se terminent par des ongles faiblement crochus. Ce genre, qui, par ses formes générales et ses habitudes, semble établir la transition des aigles aux vautours, ne renferme qu'une seule espèce, le *gypaète barbu*, désigné aussi sous les noms de *vautour doré*, *vautour des agneaux*, *griffon*, *phène*, *lemmer-geyer*, *gryps*, *condor d'Europe*, etc. Le *gypaète* est le plus grand des oiseaux de proie de l'ancien continent. Sa taille est d'un mètre et demi, et il dépasse quelquefois 3 mètres d'envergure. On a tué en Egypte un individu qui mesurait plus de 4 mètres et demi de vol, et dont on a cru pouvoir faire une espèce distincte. Le *gypaète* a la tête entièrement couverte de plumes, comme les aigles; d'un autre côté, il se rapproche des vautours par ses yeux petits et à fleur de tête, son jabot saillant au bas du cou *dans l'état de plénitude*, ses serres relativement faibles, et ses ailes trop longues pour pouvoir être reployées complétement dans le repos. Cet oiseau présente dans son plumage, suivant l'âge, des variations qui ont trompé quelques naturalistes et leur ont fait croire à des espèces distinctes. A l'état adulte, il a le manteau noirâtre, avec une ligne blanche sur le milieu de chaque plume; la tête est entourée d'une bande noire; le cou et *tout le dessous du corps sont d'un fauve clair* et brillant. Les jeunes ont les plumes du cou et de la poitrine d'un brun plus ou moins foncé.

Le *gypaète* habite surtout les hautes montagnes de l'ancien continent; il vit dans le voisinage des neiges et se retire au milieu des rochers les plus escarpés et les plus inaccessibles; rarement il descend dans les plaines. Il paraît avoir été autrefois beaucoup plus commun en Europe. Au siècle dernier, toutes les montagnes de la Suisse, de l'Allemagne et du Tyrol en étaient peuplées. On cite un chasseur qui avait tué de sa main soixante-cinq individus. Aujourd'hui, la Sardaigne est la partie de l'Europe où l'espèce est le plus répandue. On en trouve aussi quelques couples dans les Pyrénées, les Alpes et le Tyrol; enfin, l'espèce paraît assez répandue dans l'Egypte et le nord de l'Afrique.

Cet oiseau a un vol puissant; aussi sa vie est-elle presque tout aérienne; d'habitude il se tient dans les hautes régions de l'atmosphère, qu'il sillonne dans tous les sens. Il s'élève en tournoyant, comme les aigles et les vautours, souvent en faisant entendre un cri retentissant qu'on peut exprimer par *pfriiia, pfriii, pfriii.* Il redescend de même, et, quand il s'abat, il produit un bruit assez fort pour inspirer l'effroi. Il vit ordinairement par couples et niche dans les rochers les plus abrupts. Son aire, formée de petites branches et de mousse, a des dimensions considérables. La femelles pond, en général, deux œufs à surface rude, blanchâtres, marquetés de brun. Les jeunes, en naissant, ont la tête et l'abdomen difformes et tout le corps couvert de plumes lanugineuses blanches. Plus tard, et jusqu'à l'âge de deux ans, ils ont la tête et le cou d'un brun noir, le dessous du corps gris, avec des taches d'un blanc sale, et le manteau noir ainsi que les ailes; c'est sur des oiseaux de cet âge qu'on a établi la prétendue espèce dite *vautour noir* ou *mélanocéphale.* Enfin, le dessous de leur corps se colore d'un roux plus ou moins vif jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans.

Le *gypaète* se nourrit, en général, de proie vivante. Il attaque des animaux de grande taille, tels que les agneaux, les chèvres, les chamois, les veaux, les chevreuils et même, dit-on, les biches et les vaches. Quand il voit sur un roc escarpé quelque animal trop fort pour qu'il puisse l'enlever, il fond sur lui du haut des airs, le heurte violemment, le précipite et le fait rouler de rochers en rochers jusqu'au fond de quelque précipice. Lorsque sa victime s'est brisée dans sa chute, il s'en repaît sans rien emporter dans ses serres, qui sont peu propres à saisir. Il s'attaque surtout aux individus jeunes ou maladifs, et qui sont séparés de leur troupe. Quant aux petits animaux, il les enlève au vol et sans s'abattre; arrivé près de son aire avec sa proie, il se laisse tomber à terre avec elle et la tue ainsi. Puis il la reprend et la porte à ses petits. Dans les Alpes, il fait une guerre acharnée aux jeunes cerfs, aux bouquetins, aux chèvres, aux brebis, aux lièvres et aux marmottes. On assure qu'il ne craint pas d'affronter le faucon, et qu'il prend aussi beaucoup d'oiseaux et même de gros poissons. Enfin, quand la proie vivante lui manque, il se rejette sur les cadavres. Il dévore sa proie même avec des os d'assez fortes dimensions et les poils, qu'il rejette sous forme de pelotes; aussi boit-il beaucoup et souvent.

On a beaucoup exagéré la force et le courage du *gypaète:* on a dit qu'il pouvait arrêter un troupeau de moutons, qu'il ne craignait pas de s'attaquer à l'homme, qu'il avait la faculté d'enlever des animaux de la taille d'un agneau, des enfants mêmes, et de les porter dans son aire. Il est certain que le *gypaète* peut être souvent très-dangereux; mais il n'en reste pas moins vrai que c'est un des oiseaux les plus mal organisés pour *lier* et emporter une proie.

GYPOGÉRAN s. m. (ji-po-jé-ran — du gr. *gups*, *gupos*, vautour; *geranos*, grue). Ornith. Syn. de MESSAGER ou SERPENTAIRE. ‖ On dit aussi GYPOGÉRANE.

GYPONE s. f. (ji-po-ne — du gr. *gups*, *gupos*, vautour). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des cercopides, tribu des fulgoriens : *Les* GYPONES *sont américaines.* (Blanchard.)

GYPSE s. m. (ji-pse — lat. *gypsum*, gr. *gupsos*, même sens). Minér. Sulfate de chaux, le plus souvent hydraté, vulgairement appelé pierre à plâtre : *Parmi les* GYPSES *ou sulfate de chaux, on en a reconnu un qui manque d'eau de cristallisation, et dont les qualités physiques diffèrent du* GYPSE *commun.* (Cuv.) *On distingue le* GYPSE *de la craie en ce que le premier ne produit pas d'effervescence avec les acides.* (Raspail.)

— **Encycl.** Minér. *Gypse*, plâtre, albâtre gypseux ne sont qu'une même substance, le sulfate de chaux dans des états physiques différents. La formule chimique de ce corps est $CaO,SO^4 + 2HO$. Sa densité est 2,33. Par l'action de la chaleur, il se transforme en sulfate anhydre. Le sulfate de chaux cristallisé s'appelle *gypse*. Lorsqu'il présente une texture soyeuse, finement grenue, il forme l'albâtre gypseux, qu'il ne faut pas confondre avec l'albâtre calcaire; il prend le nom de plâtre de Paris lorsqu'il se présente sous forme de pierre molle, formée de cristaux agglomérés dans un ciment calcaire.

La forme cristalline du *gypse* dérive d'un prisme rhomboïdal oblique. Ce corps jouit de la double réfraction à deux axes; il présente trois plans de clivage, dont deux faciles et un plus difficile. Les deux premiers sont inclinés de 60 degrés; le troisième leur est perpendiculaire.

Le système cristallin du sulfate de chaux offre plusieurs variétés.

La forme cristalline à fer de lance s'hydrate et se déshydrate rapidement; mais le ciment de ce plâtre manque de solidité et de résistance.

Le *gypse* se présente en grandes masses dans le sein de la terre. Tantôt il se trouve mêlé à des micas et à des talcs, tantôt à des calcaires. Les *gypses* de Sicile et de Dax renferment du soufre et reposent sur un calcaire coquillier. Les bancs calcaires sont placés tantôt au-dessus, tantôt au-dessous des bancs de *gypse*. Les *gypses* des terrains tertiaires contiennent déjà des débris de corps organisés : tels sont les *gypses* de Montmartre. V. PLÂTRE.

GYPSEUX, EUSE adj. (ji-pseu, eu-ze — rad. *gypse*). Qui est de la nature du gypse; qui contient du gypse; qui ressemble au gypse : *Roche* GYPSEUSE, *albâtre* GYPSEUX. *Les terres* GYPSEUSES *sont celles qui possèdent outre mesure le sulfate de chaux.* (Raspail.)

— Méd. *Goutte gypseuse*, Goutte qui produit des nœuds ou articles remplis d'une matière qui a l'apparence du plâtre.

GYPSIFÈRE adj. (ji-psi-fè-re — du lat. *gypsus*, plâtre; *fero*, je porte). Géol. Qui contient du gypse : *Terrains* GYPSIFÈRES.

GYPSOCALIDE s. f. (ji-pso-ka-li-de — du gr. *gupsos*, gypse; *kalos*, beau). Bot. Syn. de BRUYÈRE.

GYPSOPHILE s. f. (ji-pso-fi-le — de *gypse*, et du gr. *phileô*, j'aime). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des silénées.

— **Encycl.** Les *gypsophiles* sont des plantes herbacées, la plupart vivaces, très-rameuses, à feuilles opposées, sessiles, le plus souvent glabres; à fleurs blanches, plus rarement rosées, groupées en cimes terminales. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien continent. La *gypsophile struthion*, appelée *struthion* chez les Grecs, *lanaria* chez les Latins, *condisi* chez les Arabes modernes, paraît avoir été connue de toute antiquité. Ses racines, d'après Dioscoride, Pline et Columelle, étaient employées pour le foulage et le lavage des laines, auxquelles elles communiquaient une blancheur et un moelleux remarquables. On lavait alors la toison des moutons sur le dos de l'animal, avant de le tondre, usage qui s'est conservé longtemps en Italie, ce qui n'a pas empêché de regarder comme une découverte son introduction en Hongrie. Les Arabes employaient aussi cette racine pour laver les laines, et ce sont eux sans doute qui en ont transmis l'emploi aux Espagnols. Les racines d'une *gypsophile*, dont l'espèce est encore inconnue, servaient au même usage en Orient, de temps immémorial. Elle furent introduites en Autriche au commencement de ce siècle, et on eut l'idée d'essayer dans le même but nos espèces indigènes, notamment les *gypsophiles fastigiée* et *paniculée.* On a obtenu d'excellents résultats. Bien supérieures à celles de la saponaire, les racines des *gypsophiles* donnent du lustre aux laines brutes ou ouvrées, ainsi qu'au linge, et enlèvent les taches produites par les corps gras.

GYRAIRE s. m. (ji-rè-re). Bot. Genre de champignons comprenant les trémelles contournées en cercle et comprimées.

GYRASOL s. m. V. GIRASOL.

GYRATION s. f. (ji-ra-si-on — du lat. *gyrare*, tourner, se mouvoir en rond). Mouvement gyratoire.

— Bot. Mouvement gyratoire découvert dans les sucs des plantes, notamment dans celui d'une espèce du genre chara.

— Mécan. *Rayon de gyration*, Racine carrée du quotient du moment d'inertie d'un corps solide, par rapport à l'axe, auquel il est supposé fixe, par sa masse totale.

Si m désigne la masse d'un élément du corps et r la distance à l'axe, le moment d'inertie *du corps par rapport à l'axe est* Σmr^2, et le rayon de *gyration* de ce même corps par rapport à ce même axe est

$$K = \sqrt{\frac{\Sigma mr^2}{M}},$$

M désignant la masse totale.

GYRATOIRE adj. (ji-ra-toi-re — du lat. *gyrare*, tourner, se mouvoir en rond). Se dit d'un mouvement circulaire : *Mouvement* GYRATOIRE.

GYRATRICE s. f. (ji-ra-tri-se — du lat. *gyrare,* tournoyer). Zooph. Genre de zoophytes, de la classe des turbellariés, dont l'espèce type vit sur les conferves.

GYRATRICIN, INE adj. (ji-ra-tri-sain, i-ne — rad. *gyratrice*). Zooph. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gyratrice.

— s. m. pl. Famille de zoophytes turbellariés, ayant pour type le genre gyratrice.

GYRÈTE s. m. (ji-rè-te — du lat. *gyrare*, tournoyer). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des gyriniens, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent les contrées chaudes de l'Amérique.

— **Encycl.** Les caractères de ce genre sont : corps ovalaire convexe; épistome légèrement échancré; labre avancé, cilié, un peu échancré en avant; antennes à dernier article presque pointu; palpes maxillaires à trois premiers articles petits, le dernier aussi grand que les trois autres réunis; pattes antérieures de médiocre grandeur; tarse des mâles à articles dilatés en une palette allongée, garnis en dessous de petites brosses soyeuses; abdomen à dernier segment triangulaire, allongé, pyramidal. Ces insectes ressemblent beaucoup aux orectocheiles, dont ils ne diffèrent que par l'absence d'écusson et par des antennes presque pointues. Ils sont de taille moyenne. Tous sont étrangers à l'Europe, et presque exclusivement propres à l'Amérique méridionale. On en connaît une dizaine d'espèces, dont le type est le *gyrète* à deux dents, de Cayenne.

GYRIE s. f. V. GIRIE.

GYRIN s. m. (ji-rain — du lat. *gyrare*, tournoyer). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, type de la famille des gyriniens : *Les* GYRINS *sont des insectes très-petits.* (Duponchel.) *Les* GYRINS *se tiennent habituellement à la surface de l'eau.* (A. Percheron.)

— **Encycl.** Les *gyrins*, vulgairement appelés *tourniquets*, *puces d'eau*, etc., sont des insectes très-petits, à corps ovale, plus ou moins convexe, à pattes parfaitement organisées pour la natation. Ce genre est surtout caractérisé par un labre transversal arrondi, entier et cilié en avant; le dernier article des palpes labiales plus long que l'avant-dernier, et le dernier segment de l'abdomen aplati et arrondi. Quelques espèces exotiques sont d'une taille moyenne. Le genre *gyrin* renferme une cinquantaine d'espèces, dont une quinzaine habite l'Europe. Le *gyrin nageur* et le *gyrin strié* se trouvent communément aux environs de Paris, et le *gyrin marin* est assez répandu dans nos eaux saumâtres.

En général, ces insectes vivent en nombre considérable à la surface des eaux tranquilles. On en voit, pendant toute la belle saison, dans les lacs, les marais, les étangs, les petites mares formées momentanément par les pluies dans quelques cavités, et les flaques d'eau saumâtre des bords de la mer. Ils se meuvent avec une agilité étonnante dans toutes les directions, mais plus particulièrement en cercle; de là leurs noms scientifiques ou vulgaires. Cependant, il leur arrive quelquefois de rester tout à fait immobiles; mais ils veillent sans cesse, et la disposition de leurs yeux leur permet de voir ce qui se passe au-dessus comme au-dessous d'eux. A la moindre apparence de danger, ils disparaissent avec une rapidité incroyable, soit en gagnant un autre point éloigné à la surface de l'eau, soit en plongeant au fond et s'accrochant aux tiges de quelques plantes. « On peut, dit de Geer, s'en procurer la preuve en les plaçant dans un verre d'eau; après avoir fait quelques tours en nageant, ils finissent par rester tran-

quilles sur la surface de l'eau. Dès qu'on approche la main du verre ou que l'on fait quelque mouvement, sans cependant toucher au verre, ils s'agitent de nouveau et s'enfoncent ordinairement dans l'eau. »

Les *gyrins* sont revêtus de couleurs métalliques bronzées très-brillantes; lorsqu'ils se livrent à leurs évolutions sous les rayons du soleil, on dirait des pierres précieuses qui s'agitent à la surface de l'eau. Comme nous venons de le voir, il est très-difficile de s'en emparer; ce n'est qu'avec beaucoup d'adresse et lorsqu'ils sont réunis en grand nombre qu'on peut en prendre quelques-uns au filet. D'un autre côté, leurs ailes sont assez bien appropriées au vol pour leur permettre de se transporter d'une mare à l'autre. Quand ils sont plongés dans le liquide, il se forme à l'extrémité de leur corps une petite bulle d'air qui simule un globule de mercure. Quand on les saisit, ils laissent suinter de leur corps une humeur laiteuse d'une odeur très-forte et désagréable, qui persiste sur les doigs longtemps après qu'on les a touchés. On manque de données positives sur la durée de la vie des *gyrins;* on a remarqué qu'ils disparaissent à l'approche des grands froids, pour ne se montrer de nouveau qu'après les gelées; on n'en voit pas en hiver, et on est porté à conclure qu'ils passent cette saison au fond de l'eau.

Les *gyrins* s'accouplent à la surface de l'eau ; la femelle est ordinairement plus large que le mâle; elle dépose ses œufs contre les feuilles des plantes aquatiques. Ces œufs, du moins chez le *gyrin nageur*, sont très-petits, cylindriques et d'un blanc jaunâtre. Les larves en sortent environ huit jours après. Elles ressemblent assez, par certains de leurs caractères, aux larves des dytiques, par d'autres à celles des éphémères, tandis que la forme de leur corps les a fait comparer aux scolopendres. Leur tête très-allongée présente de chaque côté un groupe formé de plusieurs petits yeux, avec des pulpes et des antennes rudimentaires. Les trois premiers segments du corps portent chacun une paire de pattes. Chacun des segments de l'abdomen porte sur le côté un appendice flottant, garni de deux franges de poils, et qui paraît être un organe respiratoire; comme ils n'ont aucun mouvement propre, ces appendices ne sont probablement pas susceptibles de servir à la locomotion. Enfin, le dernier segment est fort petit et armé de quatre crochets courbés en dessous et en apparence articulés; la larve, d'après de Geer, les remue continuellement, et ils paraissent être les vrais organes locomoteurs. Ces larves diffèrent beaucoup de celles des dytiques, dont elles sont pourtant très-voisines dans la classification; elles paraissent être beaucoup moins vagabondes, et savent aussi bien que l'insecte parfait se soustraire aux regards de l'observateur; aussi leurs mœurs sont-elles encore assez peu connues, ce qui tient aussi à la difficulté de les élever dans des vases de verre.

D'après Modéer, qui, le premier, a pu suivre tous leurs développements, les larves des *gyrins* sortent de l'eau au commencement d'août, et se rendent sur les feuilles des roseaux ou des autres végétaux aquatiques. Là, chaque larve extrait de son corps, probablement par quelque partie de la bouche, une matière particulière qui finit par devenir semblable à du papier gris. Elle en forme une coque ovoïde, pointue aux deux extrémités et fixée à la feuille qui la supporte. Renfermée dans cette coque, elle y subit ses métamorphoses et devient une nymphe. Elle passe près d'un mois dans cet état: au bout de ce temps, elle se transforme en insecte parfait, qui se jette à l'eau après son éclosion, pour se livrer à la vie agitée que nous avons décrite.

GYRINIEN, IENNE adj. (ji-ri-ni-ain, iè-ne — rad. *gyrin*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gyrin. ‖ On dit aussi GYRINIDE et GYRINITE.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, ayant pour type le genre gyrin : *Les larves des* GYRINIENS *sont très-différentes de celles des dytiques.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *gyriniens* forment une famille qu'on réunissait autrefois, comme simple tribu, à celle des hydrocanthares, dont elle se distingue par la forme générale du corps, par la structure particulière des antennes et des pattes, et surtout par les yeux séparés en deux par les parties latérales de la tête, de telle sorte qu'il semble y en avoir quatre, deux en dessus et deux en dessous. Cette famille renferme les genres gyrin, enhydre, patre, gyrète, orectochile, porrorhynque et dinente. Les *gyriniens* sont, en général, des insectes de très-petite taille, armés de couleurs métalliques. Ils vivent dans l'eau et sont carnassiers, comme les hydrocanthares. Leurs mœurs ressemblent à celles des gyrins.

GYRIOPHIDE adj. (ji-ri-o-fi-de — du gr. *guros*, cercle ; *ophis*, *ophidos*, serpent). Erpét. Qui peut s'enrouler sur lui-même, en parlant d'un serpent.

— s. m. pl. Division de reptiles ophidiens.

GYRIOSOME s. m. (ji-ri-o-so-me — du gr. *guros*, cercle ; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

GYROCARPE s. m. (ji-ro-kar-pe — du gr. *guros*, cercle; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des gyrocarpées, comprenant quatre espèces, dont trois croissent dans l'Inde, une en Amérique. Les fruits de l'une des espèces servent aux enfants à faire des volants, qui retombent lentement en tournant sur eux-mêmes, à cause des ailes dont ils sont munis.

GYROCARPÉ, ÉE adj. (ji-ro-kar-pé — rad. *gyrocarpe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gyrocarpe.

— s. m. pl. Famille de végétaux dicotylédones, comprenant les deux genres gyrocarpe et illigère. Syn. d'ILLIGÉRÉES.

— **Encycl.** Les *gyrocarpées*, appelées aussi illigérées, comprennent des arbres à feuilles alternes, entières ou lobées. Les fleurs, groupées en panicules rameuses, présentent un calice adhérent, à quatre ou huit divisions; pas de corolle; quatre étamines périgynes; un ovaire infère, surmonté d'un style très-court, terminé par un stigmate oblique et en tête. Le fruit est un drupe sec, ovoïde, ailé, renfermant des graines dépourvues d'albumen, à cotylédons pétiolés et tordus en spirale autour de la gemmule. Cette petite famille, qui a des affinités avec les laurinées, comprend les deux genres gyrocarpe et illigère, dont les espèces, peu nombreuses, habitent les régions tropicales des deux continents.

GYROCÉPHALE s. m. (ji-ro-sé-fa-le — du gr. *guros*, cercle; *kephalê*, tête). Bot. Genre de champignons formé aux dépens des trémelles.

GYROCÉRAS s. m. (ji-ro-sé-rass — du gr. *guros*, cercle; *keras*, corne). Moll. Genre fossile de céphalopodes, qu'on trouve dans les terrains siluriens.

GYRODACTYLE s. m. (ji-ro-da-kti-le — du gr. *guros*, cercle; *daktulos*, doigt). Helminth. Genre de vers intestinaux rapporté avec doute à la famille des cestoïdiens, et comprenant deux espèces parasites des carpes.

GYROGONITE s. f. (ji-ro-go-ni-te — du gr. *guros*, cercle; *gonos*, semence). Bot. Nom donné aux fruits fossiles de charagne, que l'on avait pris d'abord pour des coquilles foraminifères.

GYROHYPNE s. m. (ji-ro-i-pne — du gr. *guros*, cercle; *upnos*, sommeil). Entom. Syn. de XANTHOLIN.

GYROLE ou **GYROLLE** s. f. (ji-ro-le). Bot. Nom vulgaire de la racine de chervis. ‖ Nom vulgaire du bolet orangé, appelé aussi cep. ‖ On dit aussi GYROULE.

GYROMANCIE s. f. (ji-ro-man-sî — du gr. *guros*, cercle; *manteia*, divination). Sorte de divination qui consistait à tourner autour d'un cercle, jusqu'à ce que, étourdi par ce mouvement, on tombât à plusieurs reprises sur des caractères semés çà et là au hasard, et que l'on assemblait ensuite pour en former des mots et en tirer divers présages.

GYROMANCIEN, IENNE adj. (ji-ro-man-si-ain, iè-ne — rad. *gyromancie*). Qui pratique la gyromancie : *Un devin* GYROMANCIEN. ‖ Qui concerne la gyromancie : *Divination* GYROMANCIENNE.

— Substantiv. Personne qui pratique la gyromancie : *Un* GYROMANCIEN. *Une* GYROMANCIENNE.

GYROPE s. m. (ji-ro-pe — du gr. *guros*, cercle; *ops*, aspect). Entom. Genre d'insectes épizoïques : *Le* GYROPE *grêle vit en parasite sur le cochon d'Inde.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *gyropes* sont des épizoaires qui vivent en parasites sur le corps de divers mammifères et se nourrissent de poils et de fragments d'épiderme. Ils n'ont pas de métamorphoses distinctes. Pendant l'accouplement, le mâle est sur la femelle. Le *gyrope* grêle, qu'on peut regarder comme le type du genre, vit en parasite sur le cochon d'Inde domestique, souvent en très-grande abondance. Il est fort agile; séparé de l'animal sur lequel il vit, il marche avec facilité, et monte verticalement le long des parois les plus lisses, même contre le verre. On en connaît encore plusieurs autres espèces, l'une vivant aussi sur le cochon d'Inde, les autres sur l'agouti, le paresseux, etc.

GYROPHÈNE s. m. (ji-ro-fè-ne — du gr. *guros*, cercle; *phainô*, je parais). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant une vingtaine d'espèces, dont les deux tiers appartiennent à l'Europe et le reste à l'Amérique.

GYROSCOPE s. m. (ji-ro-sko-pe — du gr. *guros*, cercle; *skopeô*, j'examine). Physiq. Instrument destiné à montrer la déviation d'un corps qui tourne librement autour de la terre, par rapport à des points fixes pris sur la surface du globe, et, par là même, la rotation diurne de la terre autour de son axe.

— **Encycl.** Cet appareil, imaginé en 1852 par M. L. Foucault, pour fournir de nouvelles preuves directes du mouvement de rotation de la terre, se compose essentiellement d'un tore métallique, rempli au centre par un cylindre de moindre hauteur traversé par un axe de suspension, coïncidant avec son axe de figure et avec l'un des axes principaux d'inertie du corps entier. Ce tore repose, par son axe, sur deux crapaudines pratiquées dans deux vis taraudées en deux points opposés d'un anneau métallique. Cet anneau repose lui-même, par deux couteaux diamétralement opposés, sur des plans d'agate disposés dans l'intérieur d'un second anneau, aux extrémités d'un même diamètre horizontal perpendiculaire à l'axe de suspension du tore; enfin, ce second anneau, suspendu par une tige de laiton attachée à un fil de soie non tordue, peut tourner autour d'un diamètre vertical. Le fil qui supporte le second anneau passe dans un tube métallique creux percé de deux fenêtres, et va s'attacher à l'extrémité d'une vis, dont la tête dépasse le tube, et qui permet de soulever plus ou moins tout le système. L'extrémité inférieure du diamètre vertical du second anneau est armée d'une pointe d'aiguille, qui pénètre librement dans un conduit vertical pratiqué dans le pied de l'appareil. Cette aiguille s'oppose à tout déplacement appréciable de l'axe vertical du second anneau. Le tout est monté sur un pied muni de trois vis calantes, qui permettent d'établir la verticalité de l'axe du second anneau.

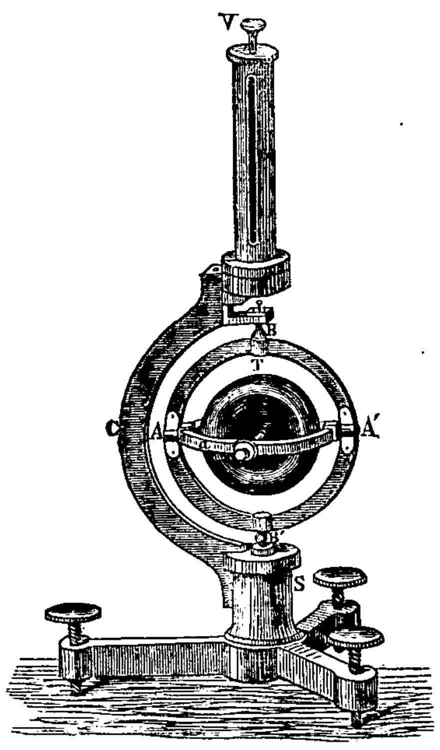

Par suite de ces dispositions, l'axe du tore peut prendre toutes les directions imaginables. En effet, en tournant autour de l'axe de suspension du second anneau, il peut venir se placer dans tous les plans verticaux, et, en tournant autour de l'axe de suspension du premier anneau, il peut prendre toutes les inclinaisons par rapport à l'horizon. Des cercles divisés permettent de déterminer avec la plus grande précision les changements d'azimut et d'inclinaison.

Quand on veut faire une expérience, il faut commencer par imprimer au tore un mouvement rapide de rotation autour de son axe; pour cela, on le place dans une chape provisoire, et on met en communication avec un système de roues dentées un pignon monté sur l'axe du tore et faisant corps avec lui, et on agit sur le système de roues à l'aide d'une manivelle.

Voici maintenant comment M. Foucault disposait les expériences. Il commençait par suspendre le premier anneau dans le second par le prolongement de l'axe du tore lui-même, de façon que le rôle de ce premier anneau était annulé, et que l'axe du tore, obligé de rester horizontal, ne pouvait plus que changer d'azimut, par suite d'un mouvement de rotation du second anneau autour de son axe. M. Foucault disposait l'instrument de façon que l'axe horizontal du tore fût d'abord dirigé de l'est à l'ouest, et il abandonnait l'appareil à lui-même. Aussitôt on voyait le cercle vertical entrer en mouvement et se diriger de façon que l'axe du tore vînt se placer dans le méridien en pointant vers le nord. Il dépassait un peu cette position, en vertu de la vitesse acquise, mais y revenait par des oscillations successives de moins en moins étendues, jusqu'à ce qu'il s'y fixât définitivement, lorsque le mouvement de rotation du tore pouvait être entretenu assez longtemps.

Il résulte de cette première expérience, comme le dit M. Foucault, que « tout corps, tournant autour d'un axe libre de se diriger dans un plan horizontal, fournit un nouveau signe de la rotation de la terre; car cette rotation développe une force directrice qui sollicite l'axe du corps vers le méridien et dispose ce corps pour tourner dans le même sens que le globe terrestre. Ainsi, sans le secours d'aucune observation astronomique, la rotation d'un corps à la surface de la terre suffit à indiquer le plan du méridien. »

Pour faire la seconde expérience, M. Foucault replace le premier anneau dans le second, en le faisant reposer par son axe propre dirigé, comme nous l'avons dit, perpendiculairement à celui du tore; mais il soulève le second anneau, au moyen de la vis qui supporte le fil auquel il est attaché, de manière que cet anneau, venant buter par le haut contre le cylindre creux dans lequel pend le fil, ne puisse plus dévier de l'azimut dans lequel on le place. M. Foucault dispose alors l'instrument de manière que le second anneau, dont nous venons de parler, se trouve dans un plan perpendiculaire au méridien, et que l'axe de rotation du tore pointe vers le nord, c'est-à-dire de sorte que, pour voir ce corps tourner dans le sens des aiguilles d'une montre, il faille regarder vers le nord. Le tore étant alors abandonné à lui-même, dans une position telle que son axe soit horizontal, on voit bientôt cet axe s'incliner peu à peu et se diriger parallèlement à la ligne des pôles, en pointant toujours vers le nord. L'axe de rotation de ce corps est alors parallèle à celui de la terre et dirigé dans le même sens. Il résulte de là, dit M. Foucault, que « tout corps, tournant autour d'un axe libre de se mouvoir dans le plan du méridien, jouit de la propriété de s'orienter parallèlement à l'axe du monde et de manière à tourner dans le même sens que la terre. D'où l'on peut conclure, sans le secours d'aucune observation astronomique, que la rotation d'un corps à la surface de la terre suffit à faire connaître la latitude du lieu, le méridien étant connu. »

Cela posé, voici comment M. Foucault rendait compte de ces faits, alors si inattendus. La tendance de l'axe du tore à se rapprocher de la ligne des pôles, en pointant vers le nord, tient, suivant lui, à ce que la rotation actuelle du corps soumis à l'expérience et la rotation de la terre, à laquelle ce corps participe, se composent en une rotation dont l'axe se rapproche constamment de la ligne des pôles.

Cette explication était fort peu satisfaisante. Les géomètres en ont donné depuis un autre pleinement rigoureuse, et fondée sur le théorème de Coriolis relatif à la composition des accélérations.'

GYROSELLE s. f. (ji-ro-zè-le). Bot. Syn. de GIROSELLE et de DODÉCATHÉON.

GYROSTÉMON s. m. (ji-ro-sté-mon — du gr. *guros*, cercle; *stemôn*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des phytolaccées, ou type de la famille des gyrostémonées, comprenant deux espèces qui croissent en Australie. ‖ On dit aussi GYROSTÉMONE.

GYROSTÉMONÉ, ÉE adj. (ji-ro-sté-mo-né — rad. *gyrostémon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gyrostémon.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les deux genres gyrostémon et codonocarpe.

GYROWETZ (Adalbert), compositeur allemand, né à Budweis, en Bohême, en 1763, mort à Vienne en 1850. Dès son enfance, cet artiste avait manifesté un penchant inné pour l'art musical, et pendant le séjour qu'il fit à l'université de Prague, après qu'il eut achevé ses études littéraires, il consacra ses heures de loisir à l'étude sérieuse de l'harmonie. Une maladie grave le contraignit à quitter l'université pour retourner au domicile paternel. Dès lors, la composition musicale devint sa seule pensée et son travail unique. Un grand seigneur voisin, le comte de Fünfkirchen, le prit à son service en qualité de secrétaire et de maître de chapelle, et l'emmena à Vienne. Là, Gyrowetz eut le bonheur de s'attirer l'intérêt de Mozart. Le grand maître ne dédaigna pas de patronner le débutant, et c'est sous ses auspices que furent exécutées les premières symphonies de notre auteur, qui obtinrent un succès d'enthousiasme. Le produit de ses ouvrages le mit à même d'exécuter un voyage en Italie. Rome, Venise et Bologne visitées, Gyrowetz s'arrêta à Naples, et étudia deux ans le contre-point sous la direction de Sala. De Naples, le compositeur se rendit à Paris, où il fut accueilli très-favorablement. Il n'y fit toutefois qu'une courte station, car la Révolution le contraignit de passer à Londres, où il se fixa pendant trois années. Plusieurs cantates et son opéra de *Sémiramide*, qui réussit brillamment, signalèrent son séjour dans cette ville. Cependant sa santé chancelante le contraignit à quitter cette cité hospitalière; il dut retourner en Allemagne. Il alla se fixer à Vienne, où, en 1804, il fut nommé chef d'orchestre du théâtre de la cour, poste qu'il conserva jusqu'en 1827, époque de sa mise à la retraite. En 1848, Gyrowetz a publié à Vienne son autobiographie.

La fécondité de ce compositeur a été réellement prodigieuse. Ses ouvrages sont plus nombreux que ceux de Haydn. Il a composé plus de trois fois autant que Mozart et Beethoven réunis. On lui doit : 24 opéras, dont les principaux sont : *Agnès Sorel*, *Félix et Adèle* et le *Harpiste aveugle;* 45 ballets, 26 symphonies, 16 sérénades pour instruments, etc., etc. Toutefois, il faut l'avouer, il n'est presque rien resté de ce travail immense. Les symphonies de Gyrowetz peuvent encore supporter l'audition; quant à ses opéras, ils manquent essentiellement de nerf dramatique. Toutes ses productions sont remplies d'idées gracieuses et faciles, elles sont écrites avec soin, l'instrumentation est correcte et parfois brillante, mais, dans toute cette masse mélodique manque l'étincelle de la vie, l'individualité, et c'est cette absence de personnalité qui a fait tomber dans l'oubli les innombrables compositions de ce producteur infatigable.

GYSEN ou **GYZEN** (Pierre), peintre flamand, né à Anvers en 1636, mort en 1700. Elève de Jean Breughel, dit *de Velours*, il cultiva avec succès le genre du paysage. Ses œuvres se font remarquer par une bonne entente de la composition, par une exécution fine sans sécheresse; on lui reproche de ne pas avoir su fondre ses couleurs, ce qui nuit à l'harmonie générale de ses tableaux. Parmi ses toiles assez rares, et qui se trouvent pour la plupart en Hollande, nous citerons : un *Paysage* dans la galerie Dacosta ; une *Chasse* dans la galerie Verschuring ; un *Paysage* avec un torrent dans la galerie Van Bremen. Ces morceaux se trouvent à La Haye.

GYTHIUM, ancienne ville du Péloponèse, sur la côte E. du golfe de Laconie, sur le versant d'une colline qui portait son acropole. Cette ville devint le port de Sparte après la conquête dorienne. Aussi, dès le commencement de la guerre du Péloponèse, fut-elle attaquée par l'amiral athénien Tolmidas, qui réussit à la détruire (456 av. J.-C.). Epaminondas arriva jusqu'à Gythium et l'assiégea en vain pendant trois jours. Tite-Live nous apprend qu'elle possédait des fortifications remarquables lorsqu'elle fut prise par les Romains. Elle acquit une certaine importance sous leur domination, à en juger par les ruines qu'elle présente. On y remarque encore les restes du théâtre bâti en marbre blanc et dont le diamètre est d'environ 45 mètres. Au S. de ce temple, on voit une inscription qu'on n'a pas encore pu déchiffrer; tout près se trouve un siége taillé dans le roc comme ceux du Pnix à Athènes.

GYULA, autrefois *Julia*, ville forte des Etats autrichiens (Hongrie), ch.-l. du comitat de Bekes, sur le Weiss-Körös; 7,800 hab. Elève de bétail, fabriques d'huile de colza.

GYULAY, nom d'une antique famille de la Transylvanie, dont les membres furent élevés au titre de barons en 1694 et de comtes en 1704, et qui a fourni plusieurs hommes remarquables. Ce sont les suivants :

GYULAY (Paul), homme d'Etat transylvanien, assassiné à Abassa (Hongrie) vers 1587. Il fit ses études en Italie et devint chancelier d'Etienne Bathori, prince de Transylvanie et roi de Pologne. On a de lui : *Commentarium rerum a Stephano rege adversus magnum Moscoviæ ducem gestarum a* 1580 (Kolosvar, 1581, in-4o), et une lettre adressée au gouverneur de la Transylvanie, Georges Sibrik, laquelle a été publiée dans le recueil intitulé *Tankri Tukor* (1663).

GYULAY (Samuel, comte), né en 1719, mort en 1802. Il entra au service militaire au commencement de la guerre de la succession d'Autriche, devint major général en 1767, et était à sa mort feld-maréchal-lieutenant et commandant de Carlsbourg.

GYULAY (Ignace, comte), feld-maréchal général autrichien, fils du précédent, né à Hermanstadt en 1763, mort en 1831. Il fit la campagne de 1789 contre les Turcs, puis celles de la Révolution contre la France, se distingua à l'attaque des lignes de Wissembourg (1793), couvrit la retraite des Autrichiens après la mémorable défaite de Hohenlinden (1800), eut le gouvernement des banats de Croatie, de Dalmatie et d'Esclavonie en 1806, et dirigea l'arrière-garde pendant la retraite qui suivit la bataille de Wagram (1809). Accusé d'avoir laissé échapper Napoléon à Leipzig (1813), il se réhabilita, lors de l'invasion de 1814, dans les combats de Brienne et de Bar-sur-Aube, et devint successivement gouverneur général de la Bohême (1823), président du conseil aulique et grand maître de l'artillerie (1830).

GYULAY (Albert, comte), frère du précédent, né à Bude en 1766, mort en 1835. Il commença en 1784 sa carrière militaire, prit part à la guerre contre les Turcs en 1788 et 1789, se distingua à différentes reprises en 1793, pendant la guerre contre la France, et, blessé grièvement à Magnano en 1799, prit sa retraite avec le grade de major général. Il ne tarda pas cependant à rentrer dans l'armée, où il servit jusqu'en 1815. Il se retira définitivement à cette époque, avec le grade de lieutenant général.

GYULAY (François, comte), feld-maréchal autrichien, fils du comte Ignace, né à Pesth en 1798, mort en 1868. Il embrassa à dix-sept ans la carrière des armes, devint major général en 1839, feld-maréchal-lieutenant en 1846, reçut en 1847 le commandement militaire de Trieste, qu'il fortifia ainsi que Pola et diverses autres villes maritimes de l'Adriatique, et contribua puissamment à sauver la marine de l'Autriche pendant la révolution italienne (1848-1849). En 1849, le comte Gyulay fut appelé à prendre le portefeuille de la guerre, qu'il conserva pendant un an, puis il reprit son commandement en Italie. En 1855, il se rendit à Saint-Pétersbourg, chargé par son gouvernement d'importantes négociations relatives à la question d'Orient. Lorsque éclata, en 1859, la guerre entre l'Autriche et l'Italie, le général Gyulay, alors commandant en chef du deuxième corps d'armée, ayant son quartier général à Milan, reçut l'ordre d'envahir le Piémont. Il franchit le Tessin, marcha sur Turin, qu'il parut un instant menacer; mais l'arrivée de l'armée française en Italie le força à modifier son plan de campagne et à se replier sur le Pô. Le 20 mai 1859, il rencontra à Montebello le corps d'armée commandé par le général Forey, qui le battit; le 4 juin, il commandait en chef l'armée autrichienne à Magenta, sur la rive gauche du Tessin, lorsqu'il se mesura de nouveau avec les Français. Il subit une défaite complète, à la suite de laquelle il dut évacuer Milan, se replier au delà de l'Adda et déposer son commandement. Il assista bientôt après à la bataille de Solferino (24 juin), où il se battit à la tête du régiment dont il était propriétaire.

GYZÉH. V. Gizéh.